Digitized by Google

Digitized by Google

N. 62
12007

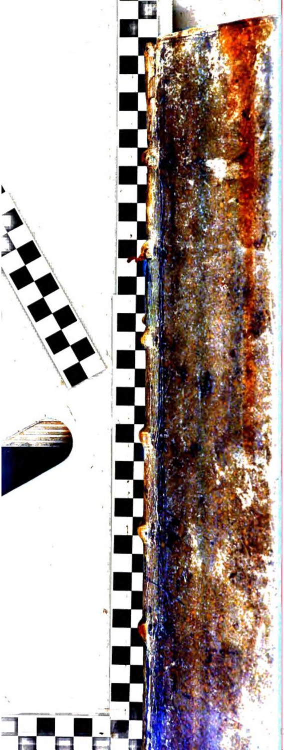

Digitized by Google

Digitized by Google

BIBLIOTECA
~~12~~ COMPLUTENSE. 4
E. 71 C. 1 N. 3

Digitized by Google

Digitized by Google

OEUVRES

DE

M^R. P. BAYLE.

TOME III.

I. PARTIE.

OEUVRES DIVERSES DE Mr. PIERRE BAYLE,

PROFESSEUR EN PHILOSOPHIE, ET EN HISTOIRE, A ROTTERDAM:

Contenant tout ce que cet Auteur a publié ſur des matieres de THEOLOGIE, de PHILOSOPHIE, de CRITIQUE, d'HISTOIRE, & de LITTERATURE; excepté ſon DICTIONNAIRE HISTORIQUE ET CRITIQUE.

NOUVELLE ÉDITION CONSIDERABLEMENT AUGMENTÉE.

Où l'on trouvera pluſieurs Ouvrages du même Auteur, qui n'ont point encore été imprimez.

TOME TROISIEME.

I. PARTIE.

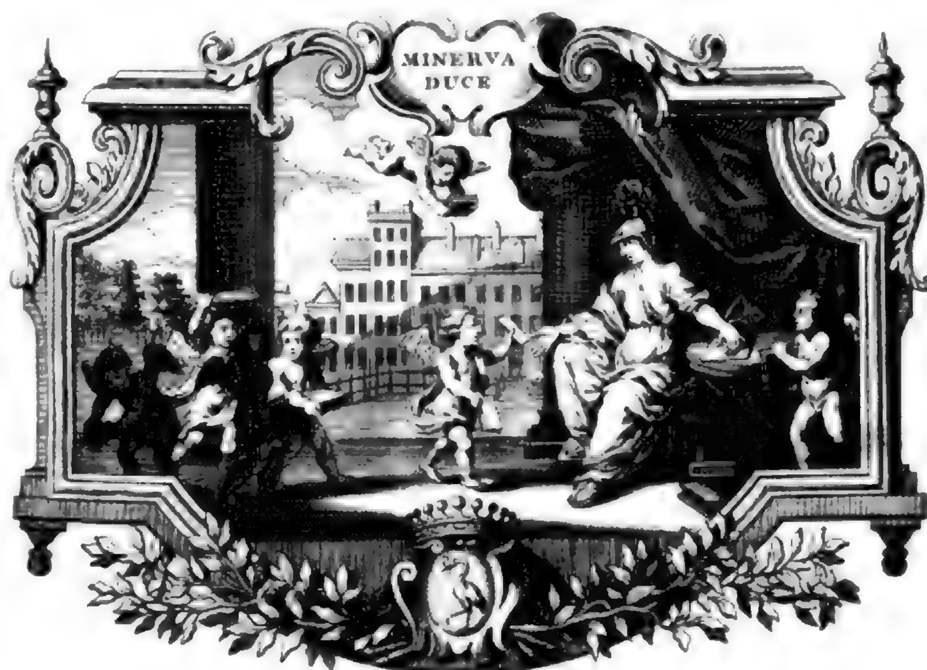

A LA HAYE,
PAR LA COMPAGNIE DES LIBRAIRES.

M. DCC. XXXVII.

AVEC PRIVILEGE.

L I S T E

Des Ouvrages de Mr. Bayle *contenus dans ces Volumes.*

TOME I.

TOME II.

TOME III. Premiere Partie.

TOME III. Seconde Partie.

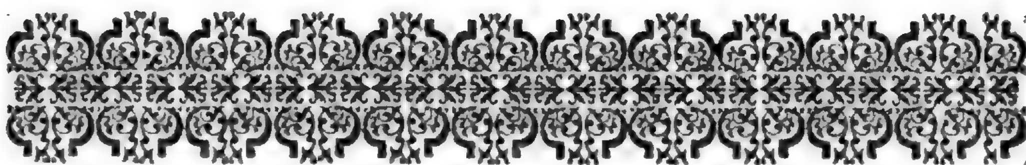

AVIS DES LIBRAIRES.

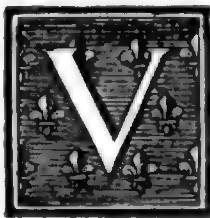

VOICI le troisieme Volume des *Oeuvres diverses de Mr. Bayle :* Nous l'avons divisé en deux Parties, & nous avons mis à la tête de chacune un Titre, afin que ceux qui trouveront ce Volume trop gros le puissent faire relier en deux Tomes.

Comme les trois Volumes contiennent la valeur de 730. feuilles, & que les Souscripteurs n'ont souscrit que pour 660. ils auront à payer pour les 70. feuilles de surplus trois florins seulement, ce qui est au-dessous de ce que portent nos conditions. Ensorte qu'en recevant le Volume que nous leur donnons aujourd'hui, ils nous payeront treize florins, au lieu de dix qu'ils auroient payé, s'il n'y avoit eu que 660. feuilles.

Et afin qu'ils n'ayent pas sujet de se plaindre que nous les chargeons trop au-delà de ce que nous leur avions d'abord proposé, nous finirons ici notre souscription, & nous n'exigerons plus aucun avance pour le quatrieme Volume.

Nous esperons que les Souscripteurs seront contens de nous, puisqu'à l'exception du *Dictionnaire Historique & Critique*, nous leur donnons ici tous les Ouvrages de Mr. *Bayle* qui ont été publiez pendant sa vie, & même un Ouvrage posthume, sçavoir la derniere Partie de la *Reponse aux Questions d'un Provincial.* D'ailleurs ils ont eu dix florins de profit pour les dix florins qu'ils ont avancez. Ainsi nous nous flatons qu'ils verront sans chagrin, que ceux qui n'ont pas souscrit, & qui payeront pour les trois Volumes dix florins de plus que les Souscripteurs, puissent avoir pour le même prix qu'eux le quatrieme qui reste à imprimer.

Il contiendra les *Entretiens de Maxime & de Themiste*, ou *Reponse de Mr. Bayle à Mrs. Jaquelot & le Clerc : Les petites Pieces qu'il a publiées dans divers Ouvrages, ou qu'il a fait inserer dans differens Journaux*, & ses *Lettres.* A ces Ouvrages, qui ont déja été imprimez, nous en joindrons plusieurs autres

que nous avons en Manuſcrit. Tels ſont ſon *Cours de Philoſophie*, pluſieurs de ſes *Lettres*, & divers *Opuſcules*, Pieces, dont la plûpart ne nous ſont parvenuës que depuis la publication de notre Projet, & qui n'ont point encore vû la lumiere, ce qui avec une Table Alphabethique des matieres contenuës dans tous les Tomes, fera un juſte Volume, lequel nous donnerons à un prix raiſonnable, & que nous ferons attendre le moins qu'il nous ſera poſſible. Nous en ferons imprimer un nombre en grand papier pour fournir à ceux qui ont ſouſcrit pour le grand papier des Volumes précedens. Nous donnerons auſſi avec ce Volume la Vie de Mr. Bayle que nous avons promiſe.

La Liſte qu'on a miſe au-devant de cet Avis fait voir d'un coup d'œil tous les Ouvrages contenus dans ces Volumes, & l'ordre qu'on leur a donné. On peut voir les raiſons de cet arrangement dans l'Avertiſſement que nous avons mis à la tête du premier Volume.

TABLE

Des principales Matieres contenuës dans les

PENSÉES DIVERSES.

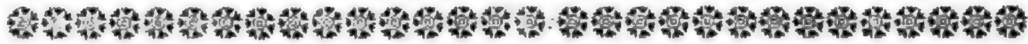

TABLE

Des principales matieres contenuës dans

L'ADDITION AUX PENSÉES DIVERSES.

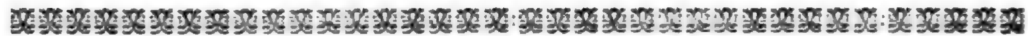

TABLE

Des principales matieres contenuës dans la

CONTINUATION DES PENSÉES DIVERSES.

§. XX.

FIN DE LA TABLE DES PENSE'ES DIVERSES ET DE LA CONTINUATION

PENSÉES DIVERSES

Ecrites à un

DOCTEUR DE SORBONNE,

A l'occasion de la

C O M E T E

Qui parut au mois de Décembre M. DC. LXXX.

SEPTIÉME EDITION.

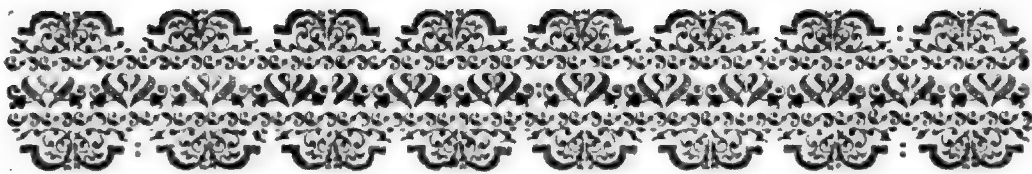

PREFACE

De la premiere Edition, qui parut en 1682. sous ce Titre,

LETTRE à M. L. A. D. C.

Docteur de Sorbonne,

Où il est prouvé par plusieurs raisons tirées de la Philosophie, & de la Theologie, que les Cometes ne sont point le présage d'aucun malheur.

Avec plusieurs Réflexions Morales & Politiques, & plusieurs Observations Historiques ; & la Réfutation de quelques erreurs populaires.

AVIS AU LECTEUR.

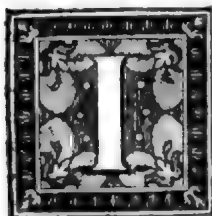

IL seroit inutile d'exposer comment cette Lettre m'est tombée entre les mains. Je dirai seulement qu'après l'avoir lüe avec beaucoup d'attention, j'ai cru qu'elle n'étoit pas indigne de la curiosité du Public, & qu'on y trouveroit je ne sai quoi de nouveau, qui seroit fort propre à désabuser entierement ceux qui persistent à s'imaginer, que les Cometes présagent de grands malheurs.

Différentes manieres dont on avoit écrit des Cometes sans tomber au but. *On avoit tant travaillé sur cette matiere, & de tant de biais differens, qu'il ne paroissoit pas possible d'y donner un nouveau tour. Feu Mr. de Salo remarqua fort bien dans le Journal des Sçavans du 16. Février 1665. qu'on feroit tant de Discours sur la Comete qui paroissoit en ce tems-là, qu'enfin chacun en trouveroit qui lui seroit propre. On en fit pour ceux qui aiment l'Astronomie : on en fit aussi pour ceux qui ne prennent point la peine d'observer le Ciel, & qui ont pourtant de la curiosité pour les nouveautez qui s'y passent. Les Physiciens se mirent de la partie : les Beaux-Esprits s'en mêlerent en faveur des Dames, qui leur demandoient ce qu'il faloit penser de tout cela. Ravis d'une si belle occasion de faire paroître, que leur talent ne se bornoit pas à faire des vers, & des billets doux, ils trancherent des Philosophes, sans oublier pourtant qu'ils avoient à faire au beau sexe, à qui on ne doit rien présenter, qui ne sente son homme du monde. C'est pourquoi ils firent des efforts incroyables, pour égayer la matiere, & pour la tourner galamment. Il y en eut qui n'y réussirent pas trop bien, mais ce ne fut pas faute de bonne volonté ; ils eurent bonne envie de plaire, & d'instruire en même-tems. Le mal est que la République des Lettres n'est pas un pays où l'on se contente des bonnes intentions. Les Rieurs pour qui toutes choses sont de bonne prise, ne manquerent pas de plaisanter sur les Cometes, & sur les imaginations bizarres des Philosophes, & sur les terreurs paniques du Peuple : on vit des Dissertations de cet air-là. Les Astrologues, de leur côté, ne manquerent pas de publier des prédictions raisonnées à leur maniere. La Comédie, qui se vante d'être le souverain remede des maladies de l'esprit, s'est enfin mise sur les rangs, & a joüé les Cometes avec la même liberté qu'elle joüe les autres choses. Qui croiroit après cela qu'on ne se fût pas accommodé à toute sorte de goûts, & qu'on ne fût pas entré dans tous les expédiens capables de mettre le monde à la raison sur ce sujet?*

Préoccupation de certaines gens sur ce sujet. *Il est pourtant vrai que le plus grand coup restoit à faire, & c'est celui que l'Auteur de cette Dissertation a entrepris. Il y a un très-grand nombre de bonnes Ames à qui les raisonnemens les plus subtils & les plus solides des Philosophes, sont aussi suspects que les enjoüemens de la Comédie.* Il n'y a rien, *disent-elles*, qu'on ne puisse tourner en ridicule, & fort souvent la vérité se trouve plus propre à y être tournée que l'erreur. Pourquoi donc croirions-nous que tout ce que l'on dit ordinairement sur les présages des Cometes, sont des imaginations chimériques, sous prétexte que les Comédiens en ont diverti le monde? Le même Auteur qui plaisante sur notre prétenduë crédulité, ne feroit-il pas bien, s'il vouloit, une aussi agréable Comédie sur l'incrédulité des Esprits forts? Pour ce qui est des Philosophes, ne sait-on pas qu'ils prennent à tâche de réduire tout à la Nature, & qu'ils affectent

fectent de se distinguer, par un caractere d'esprit opposé à celui qui prend volontiers les choses pour des faveurs particulieres de la Providence de Dieu? Laissons-les donc pousser, tant qu'il leur plaira, des raisonnemens difficiles à comprendre contre les pronostics des Cometes, & demeurons-en à notre bien-heureuse simplicité, qui nous fait avoir des sentimens plus favorables à la bonté & à la miséricorde de Dieu.

Ce préjugé choque la nature de Dieu.

Qu'on raisonne de son mieux avec des gens préoccupez de ces pensées, on n'y gagnera jamais rien. Plus vos raisons de Philosophie seront convaincantes, plus s'imaginera-t'on que ce sont des subtilitez inventées à plaisir, pour se joüer de la vérité, & pour embarrasser les bonnes Ames. Non-seulement ce sont les pensées d'une infinité de bonnes Ames, mais aussi d'une très-grande quantité de gens, qui ne sont ni Dévots, ni entêtez de l'Astrologie, qui rient dans l'occasion, qui se divertissent à voir tourner tout en ridicule sur le Théâtre, mais qui ne croyent pas que pour cela les choses soient ridicules en elles-mémes; qui d'ailleurs se persuadent qu'en se soumettant, en dépit de la Philosophie, à une opinion qui établit également le soin que Dieu a de châtier les Pécheurs, & celui qu'il a de les appeller à la repentance, ils font une chose qui leur tiendra lieu de vertu.

L'Auteur de cette Lettre a sans doute fait réflexion sur ceci plus d'une fois, puisqu'on voit que le fort de ses raisons est destiné à combatre ceux qui prétendent se faire un mérite devant Dieu, de ce qu'ils ne déferent pas en ceci aux lumieres de la Philosophie. Comme c'est là leur fort, & leur principale ressource, l'Auteur ne pouvoit mieux faire que de les en débusquer: & l'on peut dire qu'il n'y a point de chemin plus droit ni plus sûr, pour aller à eux avec avantage, que de leur montrer, comme il a fait, que leur préjugé choque la nature de Dieu dans ses plus nobles attributs. J'ay bien lû des Livres: mais je n'avois pas encore vû qu'on se fût avisé d'attaquer lee erreurs populaires par cet endroit-là, qui est proprement le jugulum causæ*, & le véritable moyen d'abréger cette controverse. Car comme il n'y a rien de plus propre à multiplier les incidens d'un procès, que de contester sur la validité d'un Acte, c'est avoir beaucoup gagné que de convenir que l'on s'en tiendra à ce que portent les termes de l'Acte. Vous voulez qu'on mette la Philosophie à part, & qu'on ne juge des présages des Cometes que sur les idées que la Théologie nous donne de la bonté, & de la sagesse de Dieu. Si on vous dispute votre prétention, vous vous batrez toute votre vie sur un incident; jamais vous n'aurez terminé la question,* s'il faut juger du fond de l'affaire par la Philosophie, ou par la Théologie. *Mais si on vous accorde votre prétention, vous voilà en termes d'accommodement, ou du moins voilà un fort long embarras de Préliminaire ôté.*

Or c'est ce que fait cet Auteur, puisqu'il ne demande point d'autre Juge que la Théologie, & qu'il veut bien se servir contre les présages de la Comete, des mémes armes de la pieté, & de la Religion, desquelles on s'est servi jusqu'ici en faveur de ces présages.

Et l'expérience lui est contraire.

Je dis la même chose pour l'autre grand retranchement de l'opinion populaire, c'est-à-dire, l'expérience, dont on se glorifie beaucoup. Faites voir par des exemples, & par des raisons solides, que deux choses peuvent aller ensemble, sans que l'une soit la cause ou le signe de l'autre, à peine vous écoutera-t'on. Si vous pressez les gens de vous répondre, ils vous diront, qu'il paroît bien que vous avez étudié, & que vous seriez capable, avec vos souplesses de Rhétorique & de Philosophie, de prouver que le blanc est noir; mais que pour eux qui ne se piquent pas de tant d'esprit, ils ne vont pas chercher tant de détours, qu'ils s'en tiennent à l'expérience. Hé bien, *leur dit cet Auteur*, tenons-nous-y, ne disputons plus sur l'autorité de l'expérience; voyons seulement si elle fait pour vous, ou contre vous, je prétens qu'elle ne fait point pour vous. *C'est ainsi qu'il met ses Adversaires hors des gonds, & c'est ce qu'on appelle, batre les gens jusques sur leur propre fumier.*

Remarques sur les digressions de cet Ouvrage.

Ces manieres m'ont fait concevoir bonne opinion de l'Auteur, & j'ay crû facilement qu'un homme qui savoit si bien trouver le point de vûë, & le nœud d'une difficulté, méritoit bien que l'on publiât son Ouvrage. Si j'avois eu l'honneur de le connoître, j'aurois pris la liberté de lui donner quelques avis, avant que de le faire imprimer. Je l'eusse exhorté à retoucher sa Dissertation, à se permettre moins d'écarts, à serrer un peu son stile, & ses pensées, car il reconnoit lui-même qu'il se donne beaucoup de liberté, parce qu'il n'écrit que pour Ami. Mais ne sachant à qui m'adresser, je n'ay pû l'exhorter à rien. Sur cela j'ay été en balance quelque tems. Enfin je me suis déterminé à publier cette Lettre, après avoir mûrement consideré, que toutes les digressions de l'Auteur sont instructives, curieuses & divertissantes; qu'il y en a qui contiennent une Morale fort fine & fort sensée; qu'à la réserve de quelques esprits Géometres, pour lesquels cet Ouvrage n'est point écrit, les Lecteurs ne sont pas fâchez qu'on les promene de lieu en lieu, pourvû qu'à l'exemple de cet Auteur, on les instruise en chemin faisant, & qu'on les ramene au lieu d'où on les avoit écartez. Combien y a-t'il de gens d'esprit, qui s'ennuyent à la lecture d'un Ouvrage, qui resserre leur imagination en la tenant toûjours appliquée sur un même sujet? Qui est-ce qui n'aime la diversité? Quel plus grand charme qu'une Episode bien pratiquée? J'ai donc crû enfin que les digressions feroient plus de bien à cet Ouvrage que de tort, & que le Lecteur qui se verroit toûjours servi de quelque trait d'Histoire curieux, ou de quelque Réflexion de bon goût, non publici saporis, *ne regretteroit pas d'avoir perdu de vûë la Comete, de tems en tems. Je ne sai même si cet Ouvrage n'aura pas une destinée semblable à celle du Satyre & de la perdrix de Protogene. Le Satyre étoit proprement ce que le Peintre avoit eu en vûë, la perdrix n'étoit qu'un accessoire: cependant les Connoisseurs s'arrêtoient si fort sur la perdrix, qu'ils ne regardoient presque point le Satyre. Il pourra bien arriver aussi que ceux qui liront cette Lettre, trouvant dans les digressions je ne sai quoi de plus vif, de plus libre, de plus singulier, ne feront cas de l'Ouvrage qu'à cause de ce qui y est hors d'œuvre.*

Et sur les citations.

Je sai bien qu'on me dira qu'il y a dans cette Lettre quelques passages, qu'on trouve en une infinité d'autres Livres: mais ce n'est pas une affaire. Car outre que la nouvelle application d'un passage le peut faire passer pour une nouvelle pensée, & qu'il faudroit condamner presque toutes les citations, si on rejettoit comme des citations de contrebande, celles qui ont été déja faites; outre cela, dis-je, il faut considérer que c'est ici un de ces Livres, qui sont faits pour le Peuple, & pour ceux qui ne font pas profession d'etudier. On sait que les personnes de cet ordre n'ayant pas beaucoup de lecture pour l'ordinaire, voyent pour la pre-

premiere fois, quand ils se donnent la peine de lire un Livre, les histoires les plus rebatuës dont ce Livre fait mention. Ainsi on peut s'assûrer, qu'il y a tel passage dans cette Lettre, qui se trouve en mille autres lieux, qui ne viendra pourtant à la connoissance de ceux qui liront ce Livre, que par le moyen de ce Livre, & peut-être n'y viendroit-il jamais, si ce Livre n'en eût fait mention.

Raisons pour justifier ces sortes de citations.

Ceux qui blâment les Auteurs qui redisent ce que les autres ont déja publié, ne sont pas toûjours fort raisonnables. * *Car que deviendroient tant d'honnêtes gens curieux, qui pour rien du monde ne liroient un vieux Livre François, qui ne savent ni Grec ni Latin, & qui ne lisent que des Livres fraîchement sortis de dessous la presse, si on n'osoit avancer aucune chose de ce qui a déja été imprimé il y a 20. 30. 50. 80. ou 100. ans? N'est-il pas vrai que ces Messieurs-là, qui méritent tant que les personnes d'etude travaillent pour eux, seroient réduits à la nécessité d'ignorer une infinité de pensées & d'actions très-remarquables? Il faut considérer de plus, que si un Auteur n'osoit parler d'une chose, dès qu'un autre en auroit déja parlé, il arriveroit nécessairement qu'il faudroit ou ignorer presque tout ce qu'il y a de beau, ou acheter tout ce qui s'est jamais imprimé, ce qui est au dessus des forces de la plûpart des Curieux. Outre que les matieres dont on traiteroit seroient dénuées de mille beautez, & de mille preuves dont on les illustre, en ramassant des choses qui sont répanduës en une infinité de Livres. Après tout il faut prendre garde, qu'on ne fait pas imprimer des Livres, pour apprendre aux Sçavans de la volée d'un Scaliger, d'un Saumaise, d'un P. Sirmond, des secrets dont ils n'ayent jamais oüi parler: si cela étoit on auroit tort de se servir de citations. Mais ce n'est pas pour eux qu'on fait des Livres, c'est à eux à en faire pour les autres: on en fait pour les Demi-Savans, & pour les Ignorans qui passent quelques heures à lire, afin d'apprendre quelque chose dans leur loisir, ou en cherchant à se désennuyer, ou en se délassant des occupations que leurs Charges, ou leur naissance leur imposent. Et pour ceux-là, qui doute qu'il ne soit permis de se servir du travail d'autrui, pourvû qu'on ne s'approprie point la gloire de l'invention?*

Surtout dans un Ouvrage comme celui-ci.

Quoi qu'il en soit des Auteurs qui se copient les uns les autres, dont je ne prétens pas faire ici l'Apologie (car on verra bien-tôt que cet Ecrit n'est pas de ce genre-là) je ne croi pas qu'il y ait personne qui ne m'avoüe, que quand on fait un Livre à l'usage de toute sorte de gens, comme est celui-ci, & sur un sujet comme des Cometes, dont tout le monde est fort curieux de s'instruire, principalement lorsqu'il en paroît, ou qu'il en a paru depuis peu, il n'y a point de danger de le parsemer de quelques traits historiques; car plus il est chargé d'érudition, plus aussi apprend-il de choses à un nombre infini de gens, dont la curiosité est excitée par le sujet & par la qualité de l'Ouvrage. Ceux qui écrivent en Astronomes sur les Cometes, ne pourroient pas se défendre par les mêmes raisons, s'ils s'amusoient à citer quelques histoires, parce que leurs Livres sont si difficiles, & si pleins de cercles, & d'autres figures, qu'ils font peur à ceux qui ne sont pas du métier. On a évité toutes ces épines dans cette Lettre, & à peine y a-t'il quelque chose que les Dames ne puissent comprendre assez aisément. Ce qui n'empêche pas qu'il n'y ait quantité de choses pour les Sçavans, & en général une agréable diversité capable ou d'instruire, ou de toucher, ou de faire naître de nouvelles idées, de quelque profession que l'on soit. J'espere donc que le Public approuvera le dessein que j'ai fait de faire imprimer cette Piece.

Motif de la publication de cet Ouvrage.

Mais j'ai été confirmé dans ce même dessein par une raison bien plus forte. J'ay sû de bonne part que le Docteur de Sorbonne à qui cette Lettre a été écrite, y prépare une réponse fort exacte & fort travaillée. Il seroit fort à craindre, vû son indifférence pour la qualité d'Auteur, qu'il ne se contentât de travailler pour son Ami, si on ne l'engageoit, en publiant la Lettre qu'il en a reçuë, à faire part au Public des belles & savantes réflexions qu'il aura faites sur des points considérables, comme sont la conduite de la Providence à l'égard des anciens Payens: la question, si Dieu a fait des miracles parmi eux, quoi qu'il sût qu'ils en deviendroient plus Idolâtres: *la question*, si Dieu a quelquefois établi des présages parmi les Infideles: *la question*, si un effet purement naturel peut être un présage assûré d'un événement contingent: *la question*, si l'Athéïsme est pire que l'Idolâtrie, & s'il est une source nécessaire de toutes sortes de crimes: *la question*, si Dieu pouvoit aimer mieux que le monde fût sans la connoissance d'un Dieu, qu'engagé dans le culte abominable des Idoles, *& plusieurs autres sur lesquelles un grand & savant Théologien comme celui-là, peut avoir des pensées très-instructives, & très-dignes de voir le jour.*

Je m'estimerai fort heureux, si je puis être cause que le Public, après avoir vû par mon moyen les réflexions de l'Auteur de cet Ouvrage, sur ces belles matieres, voye aussi celles du Docteur tant sur les mêmes matieres, que sur les pensées de l'Auteur. On ne connoît jamais bien la nature d'un Paradoxe, qu'après que † *plusieurs sçavans personnages ont traité le* pour *&* le contre. *Il est vrai aussi quelque fois qu'on la connoît moins après cela. On n'y perd pas tout pourtant, car on connoît au moins les diverses vûës de ceux qui en ont parlé, ce qui augmente l'étenduë de notre esprit.*

En guérissant les esprits de la peur des Cometes, on ne fait aucun préjudice à la Morale.

Si cet Ouvrage avoit le bonheur de déraciner entierement de l'esprit du peuple la peur qu'il a des Cometes, je ne m'en ferois pas un cas de conscience; quoi que je ne sois pas du sentiment de l'Auteur, en ce qu'il dit, qu'il ne faut jamais faire quartier au mensonge: car je tiens au contraire, qu'il y a des opinions fausses, que l'on ne doit pas tâcher de détruire, lorsqu'elles servent d'un puissant motif à la piété, & qu'on n'en abuse pas pour des profits sordides & frauduleux. D'où vient donc que je travaille à la destruction de celle-ci, dont l'avarice de personne ne peut abuser? C'est parce que j'ay remarqué qu'elle est absolument inutile pour la réformation des mœurs. Je n'ay pas pris garde que depuis que la Comete a paru, les Belles ayent eu moins d'envie d'avoir des Galans, & que celles qui aimoient à s'ajuster de l'air le plus propre à les faire paroître jolies, ayent eu moins de soin de s'ajuster: les unes & les autres s'en laissoient conter comme de coûtume, jusques sur les lieux d'où elles alloient contempler cette terrible & menaçante Comete. Je n'ai pas pris garde que ceux qui joüoient, ou qui alloient au

* Voyez sur le même sujet le *Dict. Hist. & Crit.* Art. HAILLAN (DU) Rem. E.

† Ἅμα δὲ καὶ μᾶλλον ἂν εἴη πιστὰ τὰ μέλλοντα λεχθήσεσθαι, προακηκοόσι τὰ τῶν ἀμφισβητούντων λόγων δικαιώματα. *Sic & credibiliora erunt quæ dicentur, si prius disputantium momenta rectè expenderimus.* Aristot. de Cœlo. l. 1. c. 10.

au Cabaret, &c. y ayent renoncé depuis l'apparition de ce nouvel astre. Personne, que je sache, n'a diminué son train afin d'avoir de quoi nourrir plus de pauvres. Si quelques-uns se sont réduits à moins de dépense, afin de sauver une Terre qu'on alloit leur mettre en décret, je loüe leur œconomie; mais ils me permettront de croire qu'ils n'ont pas fait un acte de pénitence, par la crainte des jugemens de Dieu dénoncez par la Comete. Ainsi l'on peut désabuser le monde de ses erreurs, à l'égard de la Comete, sans faire aucun préjudice à la Morale.

Je ne voudrois point d'autre raison, pour dégrader les Cometes de la qualité de signes de la colere de Dieu, que de dire que ce sont des signes qui ne menacent que d'une façon vague & confuse, qui n'est propre à produire aucune véritable conversion; car un mal qu'on voit en éloignement, ou par conjecture, ne change pas notre conduite, comme il paroît par l'exemple des jeunes gens, qui savent qu'ils mourront un jour, ou qui songent qu'ils mourront peut-être dans peu de tems. En sont-ils pour cela plus prêts à mortifier leurs passions?

Eloge de l'Ouvrage, quant à la sincérité de l'Auteur.

*Enfin, pour ne rien dissimuler, je confesse qu'ayant vû dans les manieres de l'Auteur, cet air libre que l'on se donne quand on écrit à un Ami, mais non pas quand on veut se faire imprimer, je me suis fait une secrette joye de produire aux yeux du Public un Ouvrage qui representât naivement les sentimens de son Auteur. Il est rare d'en voir de cette nature. Ceux qui écrivent dans la vûë de publier leurs pensées s'accommodent au tems, & trahissent en mille rencontres le jugement qu'ils forment des choses. Je me suis rencontré diverses fois pendant mes voyages avec des Auteurs qui avoient pension de l'Etat, ou qui travailloient pour en avoir, & qui avoient publié plusieurs beaux éloges du Gouvernement, & des Ministres. Je n'avois garde de me démasquer en leur présence, & je ne disois pas un mot sans y avoir pensé plus d'une fois, craignant qu'il ne m'échapât quelque terme de liberté, dont ils me fissent un crime de félonie. Mais je m'appercevois en peu de tems, qu'ils se donnoient eux-mêmes la plus grande licence du monde, & j'étois tout surpris qu'au lieu de trouver un Auteur, je trouvois un homme qui parloit comme les autres. Mr. Pascal * a raison de dire qu'il y a des gens qui masquent toute la Nature. Il n'y a point de Roi parmi eux, mais un auguste Monarque: point de Paris, mais une Capitale du Royaume. Ils sont toujours guindez jusques dans le discours familier, de sorte qu'au lieu qu'on croyoit trouver un homme, l'on est tout étonné de rencontrer un Auteur. Mais il arrive aussi quelquefois, qu'au lieu qu'on croyoit trouver un Auteur, l'on est tout étonné de trouver un homme qui a oublié les flateries dont il a régalé les Puissances, & qui parle tout autrement qu'il n'écrit. C'est pourquoi, pour la rareté du fait, je n'ai pas voulu laisser échaper cette occasion de publier un Livre, où l'on parle comme l'on pense; d'autant plus que cet Auteur ayant écrit sans aucune raison d'intérêt, & sans ménager tout le monde, a revêtu, pour ainsi dire, les loüanges magnifiques qu'il donne au Roy, du caractere qui fait le véritable prix d'un Eloge. Cette circonstance suffiroit à un bon François comme moi, pour procurer l'impression d'un Livre.*

PREFACE

DE LA SECONDE EDITION,

Qui parut en 1683. sous le Titre de PENSE'ES DIVERSES &c.

LE LIBRAIRE AU LECTEUR.

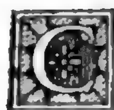

Eux qui se souviendront de la *Lettre à M. L. A. D. C. Docteur de Sorbonne, contre les préfages des Cometes*, remarqueront bien-tôt en lisant ce Livre-ci, que ce n'est qu'une nouvelle édition de l'autre. Mais il est bon qu'ils sachent, que cette nouvelle édition a été faite sur une Copie plus correcte & plus ample que la précédente, & que le soin qu'on a pris de diviser cet Ouvrage en beaucoup plus de Sections, qu'il n'étoit auparavant, fait espérer que les Lecteurs préféreront cette seconde édition à la premiere, parce qu'ils pourront se reposer où ils voudront, & commencer où ils voudront, sans être obligez d'attendre, ou de chercher long-tems quelque bout. Outre cela, l'on a pris la peine de traduire en François les passages latins qui étoient dans la premiere édition; & par ce moyen on croit avoir mis l'Ouvrage en état d'être plus agréable à une infinité d'honnêtes gens, & de personnes d'esprit.

Ceux qui trouveront étrange, que l'on ait parlé de certaines choses comme si elles étoient nouvelles, quoiqu'elles ne le soient pas, & qu'on n'ait rien dit d'une infinité d'évenemens remarquables qui sont nouveaux effectivement, sont priez de remarquer, que la date qui est à la fin du † Livre répond à toutes ces difficultez.

J'eusse bien souhaité, qu'au lieu d'une Copie du mois d'Octobre 1681. on m'en eût donné à imprimer une autre datée du mois de Septembre 1683. Car je ne doute pas qu'il n'y eût eu bien des digressions qui eussent eu du raport à ce qui s'est fait dans l'Europe ces deux dernieres années, & qui auroient fait valoir le Livre: mais je n'ai pû avoir autre chose que ce que je donne présentement. Je souhaite que le Lecteur en soit satisfait.

* = Dans ses Pensées diverses.

† Cette date est du 11. . . . 1681.

PREFACE

DE LA TROISIEME ET QUATRIEME EDITION,

Qui parurent, l'une en *1699*, l'autre en 1704.

AVERTISSEMENT AU LECTEUR.

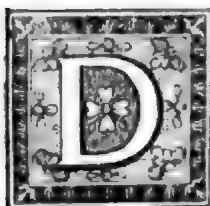

Eux raisons qui m'ont paru considérables, m'obligent à mettre ici une petite Préface. Il m'a semblé nécessaire d'aprendre d'abord à mes Lecteurs, 1. Pourquoi le style de cet Ouvrage est celui d'un Catholique Romain, soit qu'il s'agisse de Religion, soit qu'il s'agisse d'affaires d'Etat. 2. Pourquoi cette troisiéme édition n'est pas telle que je l'avois promise.

On verra l'éclaircissement de la premiere de ces deux choses, dans le recit que je vais faire touchant l'origine de cet Ouvrage.

Pourquoi le style de cet Ouvrage est celui d'un Catholique Romain.

Comme j'étois Professeur en Philosophie à Sedan, lorsqu'il parut une Comete au mois de Décembre 1680. je me trouvois incessamment exposé aux questions de plusieurs personnes curieuses, ou allarmées. Je rassûrois, autant qu'il m'étoit possible ceux qui s'inquiétoient de ce pretendu mauvais présage; mais je ne gagnois que peu de chose par les raisonnemens philosophiques; on me répondoit toûjours que Dieu montre ces grands Phénomenes, afin de donner le tems aux Pécheurs de prévenir par leur pénitence les maux qui leur pendent sur la tête. Je crus donc qu'il seroit très-inutile de raisonner davantage, à moins que je n'employasse un argument qui fit voir, que les attributs de Dieu ne permettent pas qu'il destine les Cometes à un tel effet. Je méditai là-dessus, & je m'avisai bientôt de la raison Théologique que l'on voit dans cet Ecrit. Je ne me souvenois point de l'avoir luë dans aucun Livre, ni d'en avoir jamais oüi parler; cela m'y fit découvrir un idée de nouveauté qui m'inspira la pensée d'écrire une Lettre sur ce sujet pour être insérée dans le Mercure Galant. Je fis tout ce que je pus pour ne point passer les bornes d'une telle Lettre; mais l'abondance de la matiere ne me permit pas d'être assez court, & me contraignit à prendre d'autres mesures; c'est-à-dire, à considérer ma Lettre comme un Ouvrage qu'il faudroit publier à part. Je n'affectai plus la brieveté, je m'étendis à mon aise sur chaque chose, mais néanmoins je ne perdis point de vûë Monsieur de Visé. Je pris la résolution de lui envoier ma Lettre, & de le prier de la donner à son Imprimeur, & d'obtenir ou la permission de Mr. de la Reinie, si elle pouvoit suffire pour l'impression de mon Ouvrage, comme elle avoit suffi pour l'impression de quelques Traitez sur les Cometes; ou le privilége du Roi, s'il en faloit venir là. Il garda quelque tems mon manuscrit sans savoir le nom de l'Auteur, & quand on fut lui en demander des nouvelles, il répondit qu'il l'avoit donné à lire, que Mr. de la Reinie ne prendroit jamais sur soi les suites de cette affaire, & qu'il faloit recourir à l'aprobation des Docteurs avant que de pouvoir solliciter un privilege du Roi: détail pénible, long, & ennuieux, où il n'avoit pas le loisir de s'engager. On retira le Manuscrit; & comme la supression de l'Académie de Sedan fut cause que je me retirai en Hollande, pendant l'automne de 1681. je ne songeai plus à faire imprimer à Paris ma Lettre sur les Cometes.*

Vous voiez là le motif qui me fit prendre le style d'un Catholique Romain, & imiter le langage & les éloges de Mr. de Visé sur les affaires d'Etat. Cette conduite étoit absolument nécessaire à quiconque se vouloit faire imprimer à Paris; & je crus que l'imitation du Mercure Galant en certaines choses, rendroit plus facile à obtenir ou la permission de Mr. de la Reinie, ou le privilége du Roi. Et comme je pris toutes sortes de précautions pour n'être pas reconnu l'Auteur de cette Lettre sur les Cometes, qui fut imprimée en Hollande peu de mois apès mon arrivée, je ne changeai rien dans le langage dont j'ai parlé. Je crus que rien ne seroit plus propre qu'un tel langage, à faire juger que la Lettre sur les Cometes n'étoit point l'Ecrit d'un homme sorti de France pour la Religion.

Ceux qui voudront prendre la peine de faire attention à ceci, trouveront sans doute tous les éclaircissemens qu'ils auroient pû souhaiter. Je dirai encore ce mot: on inséra pendant l'impression† un assez grand nombre de choses qui n'étoient pas dans le Manuscrit que l'on avoit envoyé à l'Auteur du Mercure Galant.

Passons au second article, & disons pourquoi cette troisieme édition ne contient rien de ce que j'avois promis.

Pourquoi cette troisiéme édition n'est pas telle qu'on l'avoit promise.

J'avois préparé ‡ mes Lecteurs à la trouver augmentée d'un grand nombre de nouvelles preuves, & de nouvelles réponses aux difficultez &c. & cependant elle est tout-à-fait conforme à la seconde; je n'ai rien ajoûté, je n'ai rien ôté, je n'ai rien ⊥ changé. Voici mes raisons. J'ai considéré que cet Ouvrage n'étant déja que trop semblable aux rivieres qui ne font que serpenter, je n'eusse pû y joindre de nouvelles digressions sans en rendre la lecture très-ennuyeuse. C'eût été engager mes Lecteurs dans un labyrinthe, § ou les embarquer sur le Méandre, & ils n'ont que faire de cela. Je ne sai si d'autres Auteurs auroient l'adresse de faire croître un tel Ouvrage à la maniere des corps vivans, per intus susceptionem, *c'est-à-dire, par de nouveaux sucs répandus & distribuez dans toute la masse, avec les pro-*

* » Auteur du Mercure Galant.

† » Surtout dans la seconde Edition.

‡ » Voyez l'Addition aux Pensées sur les Cometes » publiée apart l'an 1694. & ensuite ajoutée à la fin » de cet Ouvrage, dans la troisiéme & quatriéme Edi- » tions.

⊥ » Excepté l'ortographe & l'arrangement de quel- » ques mots en très-peu d'endroits.

§ *Non secus ac liquidis Phrygius Mæander in undis*
Ludit, & ambiguo lapsu refluitque fluitque,
Occurrensque sibi venturas aspicit undas,
Et nunc ad fontes, nunc ad mare versus apertum
Incertas exercet aquas: ita Dædalus implet
Innumeras errore vias, vixque ipse reverti
Ad limen potuit.

Ovidius, Metam. lib. 8. v. 162.

proportions nécessaires ; mais pour moi je m'en reconnois incapable, & ainsi j'imiterai la maniere dont on dit que la Nature fait croître les corps non vivans : ils croissent, dit-on, per juxta positionem ; *c'est-à-dire, par une matiere qui se joint à leurs parties extérieures. Je réserverai mes additions pour un nouveau tome qui sera imprimé à part, dès que je serai plus avancé dans la composition du Dictionaire Critique, à quoi je continuë de travailler. Si je renvoie la partie à ce tems-là, c'est qu'aïant examiné tout de nouveau les difficultez, qu'on se peut former sur le parallele que j'ai établi entre le Paganisme & l'Athéisme, il m'a paru qu'on les peut résoudre toutes par les principes que j'ai posez, & par l'aplication des Réponses que j'ai déja emploïées. Il n'y a donc rien qui presse. L'objection qui me semble la plus considérable, & la plus digne d'être discutée avec beaucoup d'étenduë, est celle que j'examine dans la section* CCXXXIV. *Je ne sai pourtant si je m'y arrêterai beaucoup dans le nouveau tome que je promets ; car c'est une matiere infiniment délicate, & qu'on ne sauroit bien éclaircir, ni bien aprofondir, sans remuer certaines bornes, à quoi il vaut mieux peut-être ne toucher pas. Il y a je ne sai quelle fatalité qui est cause que plus on raisonne sur les attributs de Dieu, conformément aux notions les plus claires, les plus grandes, & les plus sublimes de la Métaphysique, plus on se trouve en oposition avec une foule de passages de l'Ecriture. Quoique cette opposition ne soit pas fondée sur les choses mêmes, mais sur la différence des styles, il est pourtant mal-aisé de la lever d'une maniere qui satisfasse tous les esprits. Au fond il ne faudroit pas trouver étrange que des Auteurs qui n'ont point eu d'autre école que l'inspiration, & qui ont dû s'accommoder à la portée des peuples, ne soient point d'accord quant à toutes les idées que leurs phrases semblent renfermer, avec des Auteurs qui ont étudié les regles de l'analyse, qui les observent, qui définissent d'abord les mots, qui les emploïent toûjours au même sens, qui n'ont en vûë que l'instruction spéculative, qui ne proportionnent point leurs dogmes au besoin où sont les peuples d'être touchez par des images grossieres, &c. Je dirai quelque chose là-dessus dans mon Dictionaire à l'article de* GREGOIRE D'ARIMINI.

Voilà tout l'Avertissement que j'avois à mettre ici ; mais parce que les Imprimeurs ont souhaité que je remplisse le vuide de cette page, je ferai encore une observation qui me semble propre à bien réfuter l'erreur commune touchant les Cometes.

Observation propre à réfuter l'erreur commune touchant les Cometes.

La guerre qui a duré dans l'Occident depuis l'an 1688. jusqu'à l'an 1697. a été des plus violentes, & des plus désolantes qu'on eût jamais vûës. Cependant il n'a point paru de Cometes ni un peu avant qu'elle commençât, ni pendant qu'elle a duré ; mais au-contraire on a vû une Comete au mois de Septembre 1698. lorsque l'Europe étoit déja délivrée de cette guerre, & qu'elle étoit sur le point de voir rétablir la paix entre les Chretiens & les Ottomans. Voilà donc une Comete qui s'est montrée entre deux Traitez de paix, qui ont fait cesser la guerre dans tous les coins de l'Europe, & qui ont changé en mieux la situation des affaires générales ; une Comete, dis-je, qui ramene les tems heureux où l'on fermoit le temple de Janus. Si nous ne pouvons pas l'espérer, souhaitons du moins qu'avec une longue durée ce soient des tems semblables à ceux qu'un Poëte Latin a fait prédire.

Aspera * tum positis mitescent sæcula bellis,
Cana Fides, & Vesta, Remo cum fratre Quirinus
Jura dabunt: diræ ferro, & compagibus arctis
Claudentur belli portæ. Furor impius intus
Sæva sedens super arma, & centum vinctus ahenis
Post tergum nodis, fremet horridus ore cruento.

* *Virgil. Æn. l. 1. v. 291.*

PEN-

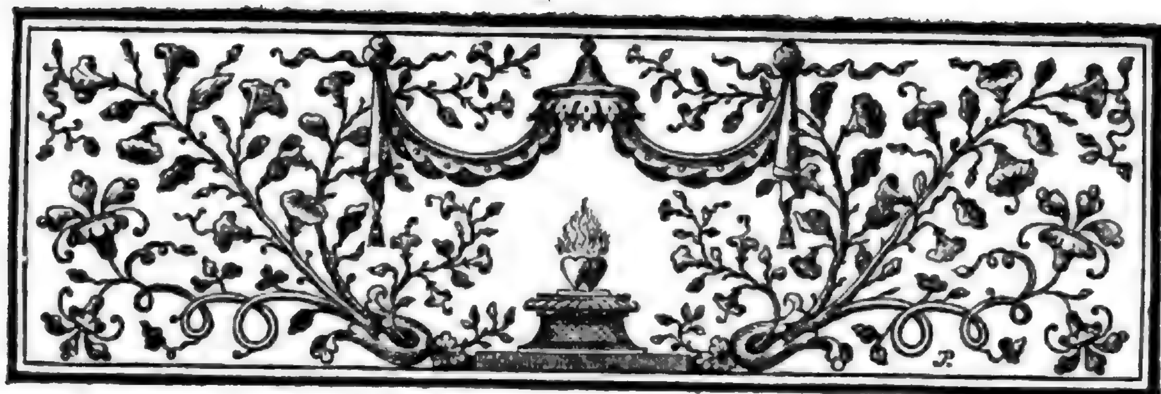

PENSÉES DIVERSES

Ecrites à un

DOCTEUR DE SORBONNE

à l'occasion de la

COMETE

Qui parut au mois de Décembre, M. DC. LXXX.

§. I.

Occasion de l'Ouvrage.

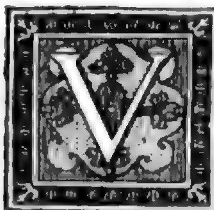

Ous aviez raison, * Monsieur, de m'écrire que ceux qui n'avoient pas eu la commodité de voir la Comete, pendant qu'elle paroissoit avant le jour, sur la fin de Novembre, & au commencement de Décembre, n'attendroient pas long-tems à la voir à une heure plus commode; car en effet, elle a commencé à reparoitre le 22. du mois passé, dès l'entrée de la nuit; mais je doute que vous aïez eu raison de m'exhorter à vous écrire tout ce que je penserois sur cette matiere, & de me promettre une reponse fort exacte à tout ce que je vous en écrirois. Cela va plus loin que vous n'avez cru: je ne sai ce que c'est que de méditer régulierement sur une chose: je prens le change fort aisément: je m'écarte très-souvent de mon sujet: je saute dans des lieux dont on auroit bien de la peine à deviner les chemins, & je suis fort propre à faire perdre patience à un Docteur qui veut de la méthode & de la régularité par tout. C'est-pourquoi, Monsieur, pensez-y bien: songez plus d'une fois à la proposition que vous m'avez faite. Je vous donne quinze jours de terme pour prendre votre derniere résolution. Cet avis & les vœux que je fais pour votre prospérité dans ce renouvellement d'année, font toutes les étrenes que vous aurez de moi pour le coup. Je suis votre, &c.

A . . . le 1. de Janvier 1681.

§. II.

Avec quelle methode on l'écrira.

PUisqu'après y avoir bien pensé, vous persistez à vouloir que je vous communique les pensées qui me viendront dans l'esprit, en méditant sur la nature des Cometes, & à vous engager à les examiner régulierement, il faut se résoudre à vous écrire. Mais vous souffrirez, s'il vous plaît, que je le fasse à mes heures de loisir, & avec toute sorte de liberté, selon que les

* Au lieu de ces deux Sections jusqu'au commencement de la III. Il y avoit dans la I. Edition ce qui suit.

» Me voilà tout consolé de n'avoir point vû la Comete, pendant qu'elle paroissoit avant le jour sur la fin de Novembre, & au commencement de Décembre, & qu'elle ne s'étoit pas encore plongée dans les rayons du Soleil: car, comme vous l'aviez heureusement conjecturé, elle s'est reproduite à une heure plus commode, de sorte que je la puis contempler tout à mon aise par les fenêtres de ma chambre, sans m'éloigner d'un bon feu, & sans avoir la peine de me lever avant le jour, & d'aller par un froid extrême sur des Remparts, courir grand risque de tomber sur la glace, de gagner un bon rhume, & d'être raillé après tout cela; toutes choses que je n'aime pas naturellement.

» J'ay souvent profité d'une occasion aussi commode de voir les étoiles à longue queuë, depuis le soir du 22. de Décembre que celle-cy commença de reparoitre. Je l'ay trouvée par sa longueur assez semblable à deux qui parurent du tems de Mithridate, & qui, au rapport de (*a*) Justin, employoient quatre heures à monter sur l'horizon, ce qui signifie qu'elles occupoient 60. dégrez, mais non pas pour l'éclat de sa lumiere. On ne lui voit pas beaucoup de brillant, au lieu que les deux autres en avoient plus que le Soleil, si l'on ajoûte foy au témoignage de Justin: à quoi pour mon particulier je n'ay pas trop de disposition, car je croi qu'il s'abuse en cela pour le moins autant que dans le calcul qui lui fait prendre une portion du Ciel qui se leve dans quatre heures, pour la quatriéme partie du Ciel. Mais ce n'est pas une affaire pour un Historiographe. J'ai oui raisonner &c.

(*a*) *Justin. Hist. l.* 37.

les choses se présenteront à ma pensée. Car pour ce plan que vous souhaiteriez que je fisse dès le commencement, & que vous voudriez que je suivisse de point en point, je vous prie, Monsieur, de ne vous y attendre pas: Cela est bon pour des Auteurs de profession, qui doivent avoir des vûës suivies, & bien compassées. Ils font bien de faire d'abord un projet, de le diviser en Livres & en Chapitres, de se former une idée générale de chaque chapitre, & de ne travailler que sur ces idées-là. Mais pour moi qui ne prétens pas à la qualité d'Auteur, je ne m'assujettirai point, s'il vous plaît, à cette sorte de servitude. Je vous ai dit mes manieres: vous avez eu le tems d'examiner si elles vous accommoderoient: après cela si vous vous en trouvez accablé, ne m'en imputez point la faute, vous l'avez ainsi voulu. Commençons.

§. III.

Que les présages des Cometes ne sont apuyez d'aucune bonne raison.

J'Entens raisonner tous les jours plusieurs personnes sur la nature des Cometes, & quoique je ne sois Astronome ni d'effet, ni de profession, je ne laisse pas d'étudier soigneusement tout ce que les plus habiles ont publié sur cette matiere; mais il faut que je vous avouë, Monsieur, que rien ne m'en paroît convaincant, que ce qu'ils disent contre l'erreur du peuple, qui veut que les Cometes menacent le monde d'une infinité de désolations.

C'est ce qui fait que je ne puis pas comprendre comment un aussi grand Docteur que vous, qui pour avoir seulement prédit au vrai le retour de notre Comete, devroit être convaincu que ce sont des corps sujets aux loix ordinaires de la Nature, & non pas des prodiges qui ne suivent aucune regle, s'est néanmoins laissé entrainer au torrent, & s'imagine avec le reste du monde, malgré les raisons du petit nombre choisi, que les Cometes sont comme des Hérauts d'armes qui viennent déclarer la guerre au genre humain de la part de Dieu. Si vous étiez Prédicateur, je vous le pardonnerois, parce que ces sortes de pensées étant naturellement fort propres à être revêtuës des plus pompeux & des plus pathétiques ornemens de l'éloquence, font beaucoup plus d'honneur à celui qui les débite, & beaucoup plus d'impression sur la conscience des auditeurs, que cent autres propositions prouvées démonstrativement. Mais je ne puis goûter qu'un Docteur qui n'a rien à persuader au peuple, & qui ne doit nourrir son esprit que de raison toute pure, ait en ceci des sentimens si mal soûtenus, & se paye de tradition, & de passages de Poëtes & d'Historiens.

§. IV.

De l'autorité des Poëtes.

Les Poetes passionnez pour le merveilleux.

IL n'est pas possible d'avoir un plus méchant fondement. Car pour commencer par les Poëtes, vous n'ignorez pas, Monsieur, qu'ils sont si entêtez de semer dans leurs Ouvrages plusieurs descriptions pompeuses, comme sont celles des prodiges, & de donner du merveilleux aux avantures de leurs Héros: que pour arriver à leurs fins ils suposent mille choses étonnantes. Ainsi bien loin de croire sur leur parole, que le bouleversement de la République Romaine ait été l'effet de deux ou de trois Cometes, je ne croirois pas seulement, si d'autres qu'eux ne le disoient, qu'il en ait paru en ce tems-là. Car enfin il faut s'imaginer qu'un homme qui s'est mis dans l'esprit de faire un Poëme, s'est emparé de toute la nature en même temps. Le Ciel & la terre n'agissent plus que par son ordre; il arrive des éclipses ou des naufrages, si bon lui semble; * tous les élemens se remuent selon qu'il le trouve à propos. On voit des armées dans l'air, & des monstres sur la terre tout autant qu'il en veut; les Anges & les Démons paroissent toutes les fois qu'il l'ordonne; les Dieux mêmes montez sur des machines se tiennent prêts pour fournir à ses besoins; & comme sur toutes choses il lui faut des Cometes, à cause du préjugé où l'on est à leur égard, s'il en trouve de toutes faites dans l'Histoire, il s'en saisit à propos: s'il n'en trouve pas, il en fait lui-même, & leur donne la couleur & la figure la plus capable de faire paroître, que le Ciel s'est intéressé d'une maniere très-distinguée dans l'affaire dont il est question. Après cela qui ne riroit de voir un très-grand nombre de gens d'esprit, ne donner pour toute preuve de la malignité de ces nouveaux Astres que le *terris mutantem regna Cometen*, de Lucain: le *regnorum eversor rubuit lethale Cometes*, de Silius Italicus: le *nec diri toties arsere Cometæ*, de Virgile: le *nunquam terris spectatum impunè Cometen*, de Claudien, & semblables beaux dictons des anciens Poëtes?

§. V.

De l'autorité des Historiens.

Et les Historiens aussi.

POur ce qui est des Historiens, j'avouë qu'ils ne se donnent pas la liberté de suposer ainsi des phénomenes extraordinaires. Mais il paroit dans la plûpart une si grande envie de raporter tous les miracles & toutes les visions, que la crédulité des peuples a autorisées, qu'il ne seroit pas de la prudence de croire tout ce qu'ils nous débitent en ce genre-là. Je ne sai s'ils croïent que leurs Histoires paroîtroient trop simples, s'ils ne mêloient aux choses arrivées selon le cours du monde, quantité de prodiges & d'accidens surnaturels: ou s'ils esperent que par cette sorte d'assaisonemens, qui reviennent fort au goût naturel de l'homme, ils tiendront toûjours en haleine leur Lecteur, en lui fournissant toûjours de quoi admirer; ou bien s'ils se persuadent que la rencontre de ces coups miraculeux signalera leur Histoire dans le tems à venir; † mais quoi qu'il en soit, on ne peut nier que les Historiens ne se plaisent ex-

* Il y avoit encore ceci dans l'Edition citée: » C'est » lui.

» . . . . . . *dont la parole,*
» *Serre & lâche la bride aux Postillons d'Eole:*
» comme l'a fort bien remarqué (a) Mr de Scudery qui » en parloit par expérience. Ou si vous l'aimez mieux en » phrases Latines qu'en phrases de du Bartas;
» . . . . . *cui (b) fundit ab antris*
» *Æolus armatas hyemes, cui militat Æther;*
» *Et conjurati veniunt ad classica venti.*
» Son pouvoir ne se borne pas à cela. Tous les éle- » mens &c.

(a) *Préface d'Ibrahim.*

(b) *Claudian. de 3. Consul. Honor.*

† On trouve encore ce qui suit dans la I. Edition: » Comme l'Empereur (c) Domitien se persuada qu'il » lui seroit glorieux que sous son Regne on eût en- » terré toute vive la Supérieure des Vestales, pour n'a- » voir pas été un assez grand exemple de continence; » & comme un autre (d) Empereur souhaita passio- » nément qu'il arrivât de son tems des incendies, » des famines, & des mortalitez; que la terre mê- me

(c) *Plinius l. 4. Epistola 11.*

(d) *Sueton. in vitâ Calig. c. 31.*

Exemple de Tite-Live.

extrémement * à compiler tout ce qui sent le miracle. Tite-Live nous en fournit une forte preuve : car quoique ce fût un homme de grand sens, & d'un génie fort élevé, & qu'il nous ait laissé une Histoire fort aprochante de la perfection, il est tombé néanmoins dans le défaut de nous laisser une compilation insuportable de tous les prodiges ridicules, que la superstition Païenne croioit qui devoient être expiez ; ce qui fut cause, à ce que disent † quelques-uns, que ses Ouvrages furent condamnez au feu par le Pape St. Grégoire. Quel desordre ne voit-on pas dans ces grands & immenses volumes, qui contiennent les Annales de tous les différens Ordres de nos Moines, où il semble qu'on ait pris plaisir d'entasser sans jugement, & par la seule envie de satisfaire l'émulation ou plûtôt la jalousie, que ces Societez ont les unes contre les autres, tout ce que l'on peut concevoir de miracles chimériques ? Ce qui soit dit entre nous, Monsieur, car vous savez bien que pour ne pas scandaliser le peuple, ni irriter ces bons Peres, il ne faut pas publier les défauts de leurs Annales, nous contentant de ne les point lire.

S'il y a de la sympathie entre la Poësie & l'Histoire.

Je m'étonne que ‡ ceux qui nous parlent tant de la sympathie qu'il y a entre la Poësie & l'Histoire, qui nous assûrent sur la foi de Cicéron & de Quintilien, *Que l'Histoire est une Poësie libre de la servitude de la versification* ; & sur le témoignage de Lucien, *que le vaisseau de l'Histoire sera pesant & sans mouvement, si le vent de la Poësie ne remplit ses voiles* : qui nous disent qu'il faut être Poëte pour être Historien, & que la descente de la Poësie à l'Histoire est presque insensible, quoique personne n'ait entrepris jusques ici de passer de l'une à l'autre ; je m'étonne, dis-je, que ceux qui nous apprennent tant de belles choses, sans savoir ⸸ qu'Agathias a été successivement Poëte & Historien, & qu'il a cru par là ne faire autre chose que traverser d'une patrie en une patrie, n'aïent pas apréhendé de fournir un beau prétexte aux Critiques, de reprocher aux Historiens, qu'en effet ils ont une sympathie merveilleuse avec les Poëtes, & qu'ils aiment aussi-bien qu'eux à raporter des prodiges & des fictions. Heureux ces deux excellens Poëtes, § qui travaillent à l'Histoire de LOUIS LE GRAND, toute remplie de prodiges effectifs ! Car sans donner dans la fiction, ils peuvent satisfaire l'envie dominante qui possede les Poëtes & les Historiens, de raconter des choses extraordinaires.

Avec tout cela, Monsieur, je ne suis pas d'avis que l'on chicane l'autorité des Historiens ; je consens que sans avoir égard à leur crédulité, on croïe qu'il a paru des Cometes tout autant qu'ils en marquent, & qu'il est arrivé dans les années qui ont suivi l'aparition des Cometes, tout autant de malheurs qu'ils nous en raportent. Je donne les mains à tout cela : mais aussi c'est tout ce que je vous accorde, & tout ce que vous devez raisonnablement prétendre. Voïons maintenant à quoi aboutira tout ceci. Je vous défie avec toute votre subtilité d'en conclure, que les Cometes ont été ou la cause, ou le signe des malheurs qui ont suivi leur aparition. Ainsi les témoignages des Historiens se réduisent à prouver uniquement qu'il a paru des Cometes, & qu'ensuite il y a bien eu des desordres dans le monde ; ce qui est bien éloigné de prouver que l'une de ces deux choses est la cause ou le pronostic de l'autre ; à moins qu'on ne veuille qu'il soit permis à une femme qui ne met jamais la tête à sa fenêtre, à la ruë St. Honoré, sans voir passer des carosses, de s'imaginer qu'elle est la cause pourquoi ils passent, ou du moins qu'elle doit être un présage à tout le quartier, en se montrant à sa fenêtre, qu'il passera bientôt des carosses.

§. VI.

Que les Historiens se plaisent fort aux digressions.

L'envie de paroître savant condamnable dans les Historiens. Exemple d'Ammien Marcellin.

Vous me direz sans doute que les Historiens remarquent positivement que les Cometes ont été les signes, ou même les causes des ravages qui les ont suivies, & par conséquent que leur autorité va bien plus loin que je ne dis. Point du tout, Monsieur ; il se peut faire qu'ils ont remarqué ce que vous dites, car ils aiment fort à faire des réflexions, & ils poussent quelquefois si loin la moralité, qu'un Lecteur mal satisfait de les voir interrompre le fil de l'Histoire, leur diroit volontiers s'il les tenoit, *riservate questo per la predica*. L'envie de paroitre savans jusques dans les choses qui ne sont pas de leur métier, leur fait aussi faire quelquefois des digressions très-mal entenduës ; comme lors ** qu'Ammien Marcellin, à l'occasion d'un tremblement de terre qui arriva sous l'Empire de Constantius, nous débite tout son Aristote & tout son Anaxagoras ; raisonne à perte de vûë ; cite des Poëtes & des Théologiens : & à l'occasion d'une éclipse de Soleil arrivée sous le même Constantius se jette †† à corps perdu dans les secrets de l'Astronomie ; fait des leçons sur Ptolomée, & s'écarte jusques à philosopher sur la cause des parélies. Mais il ne s'ensuit pas pour cela, que les remarques des Historiens doivent autoriser l'opinion commune, parce qu'elles ne sont pas sur des choses qui soient du ressort de l'Historien. S'il s'agissoit d'un Conseil d'Etat, d'une négociation de paix, d'une bataille, d'un siége de Ville, &c. le témoignage de l'Histoire pourroit être décisif, parce qu'il se peut faire que les Historiens aïent foüillé dans les Archives, & dans les instructions les plus secretes, & puisé dans les plus pures sources de la vérité des faits. Mais s'agissant de l'influence des astres, & des ressorts invisibles de la Nature, Messieurs les Historiens n'ont plus aucun caractere autorisant, & ne doivent être plus regardez que comme un simple Particulier qui hazarde sa conjecture, de laquelle il faut faire cas selon le dégré de connoissance que son Auteur s'est acquis dans la Physique. Or sur ce pied-là, Monsieur, avoüez-moi que le témoignage des Historiens se réduit à

» me s'ouvrit pour abîmer des Villes & des Provinces ; » s'imaginant qu'à moins de cela on ne parleroit point » de lui, au lieu que par ce moyen on citeroit son » Empire en toutes rencontres. Mais quoi qu'il en » soit &c.

* *Quidam incredibilium relatu commendationem parant, & lectorem aliud acturum, si per quotidiana duceretur, miraculo excitant. Quidam creduli, quidam negligentes sunt, quibusdam mendacium obrepit, quibusdam placet. Illi non evitant, hi appetunt, & hoc in commune de totâ natione : quæ approbare opus suum & fieri populare non putat posse, nisi illud mendacio asperfit.* Senec. natur. quæst. lib. 7. cap. 16.

† » Voyez Vossius *de Histor. Latin. pag.* 98.

‡ » Le P. le Moine, *Disc. de l'Histoire, chap.* 1.

⸸ *Agathias in princ. Histor.*

§ Conférez ceci avec la §. XCVII.

** *Ammian. Marcell. Histor. lib.* 17.

†† *Ammian. Marcell. Histor. lib.* 20.

à bien peu de chose, parce qu'ordinairement ils sont mauvais Physiciens.

§. VII.

De l'autorité de la Tradition.

Après ce que je viens de dire, il seroit superflu de réfuter en particulier le préjugé de la Tradition ; car il est visible, que si la prévention où l'on est de tems immemorial sur le chapitre des Cometes, peut avoir quelque fondement légitime, il consiste tout entier dans le témoignage que les Histoires & les autres Livres ont rendu sur cela dans tous les siecles : de sorte que si ce témoignage ne doit être d'aucune considération, comme je l'ai justifié, & comme il paroîtra encore davantage par ce qui me reste à dire, il ne faut plus faire aucun compte de la multitude des suffrages qui sont fondez là-dessus.

De la source & du progrès des opinions populaires.

Que ne pouvons-nous voir ce qui se passe dans l'esprit des hommes, lorsqu'ils choisissent une opinion ! Je suis sûr que si cela étoit, nous réduirions le suffrage d'une infinité de gens à l'autorité de deux ou de trois personnes, qui aïant débité une doctrine que l'on suposoit qu'ils avoient examinée à fond, l'ont persuadée à plusieurs autres par le préjugé de leur mérite, & ceux-ci à plusieurs autres, qui ont trouvé mieux leur compte pour leur paresse naturelle, à croire tout d'un coup ce qu'on leur disoit, qu'à l'examiner soigneusement *. De sorte que le nombre des sectateurs crédules & paresseux s'augmentant de jour en jour, a été un nouvel engagement aux autres hommes, de se délivrer de la peine d'examiner une opinion, qu'ils voïoient si générale, & qu'ils se persuadoient bonnement n'être devenuë telle, que par la solidité des raisons desquelles on s'étoit servi d'abord pour l'établir : & enfin on s'est vû réduit à la nécessité de croire ce que tout le monde croïoit, de peur de passer pour un factieux, qui veut lui seul en savoir plus que tous les autres, & contredire la vénérable Antiquité: si bien qu'il y a eu du mérite à n'examiner plus rien, & à s'en raporter à la Tradition. Jugez vous-même si cent millions d'hommes engagez dans quelque sentiment, de la maniere que je viens de représenter, peuvent le rendre probable ; & si tout le grand préjugé qui s'éleve sur la multitude de tant de sectateurs, ne doit pas être réduit, faisant justice à chaque chose, à l'autorité de deux ou de trois personnes qui aparemment ont examiné ce qu'ils enseignoient. Souvenez-vous, Monsieur, de certaines opinions fabuleuses à qui l'on a donné la chasse dans ces derniers tems, de quelque grand nombre de témoins qu'elles fussent apuïées ; parce qu'on a fait voir que ces témoins s'étant copiez les uns les autres, sans autrement examiner ce qu'ils citoient, ne devoient être comptez que pour un : & sur ce pied-là concluez, qu'encore que plusieurs nations & plusieurs siecles s'accordent à accuser les Cometes de tous les désastres qui arrivent dans le monde après leur aparition, ce n'est pourtant pas un sentiment d'une plus grande probabilité, que s'il n'y avoit que sept ou huit personnes qui en fussent, parce qu'il n'y a gueres davantage de gens qui croïent ou qui aïent cru cela, après l'avoir bien examiné sur des principes de Philosophie.

§. VIII.

Pourquoi on ne parle point de l'autorité des Philosophes.

Comment un Théologien peut être entraîné dans ces opinions à l'égard des malignes influences.

Au reste, Monsieur, voulez-vous savoir pourquoi je n'ai pas mis en ligne de compte l'autorité des Philosophes, aussi-bien que celle des Poëtes & des Historiens ; c'est parce que je suis persuadé que si le témoignage des Philosophes a fait quelque impression sur votre esprit, c'est seulement à cause qu'il rend la tradition plus générale, & non pas à cause des raisons sur lesquelles il est appuïé. Vous êtes trop habile pour être la dupe de quelque Philosophe que ce soit, pourvû qu'il ne vous attaque que par la voie du raisonnement ; & il faut vous rendre cette justice, que dans les choses que vous croïez être du ressort de la Raison, vous ne suivez que la Raison toute pure. Ainsi ce ne sont pas les Philosophes en tant que Philosophes, qui ont contribué à vous rendre peuple en cette occasion, puis qu'il est certain que tous leurs raisonnemens en faveur des malignes influences, font pitié. Voulez-vous donc que je vous dise en qualité d'ancien ami, d'où vient que vous donnez dans une opinion commune, sans consulter l'oracle de la Raison ? C'est que vous croïez qu'il y a quelque chose de divin dans tout ceci, comme on l'a dit de certaines maladies, après le fameux Hippocrate ; c'est que vous vous imaginez que le consentement général de tant de nations dans la suite de tous les siecles, ne peut venir que d'une espece d'inspiration, *vox populi, vox Dei* ; c'est que vous êtes accoûtumé par votre caractere de Théologien à ne plus raisonner, dès que vous croïez qu'il y a du mystere ; ce qui est une docilité fort loüable, mais qui ne laisse pas quelquefois par le trop d'étenduë qu'on lui donne, d'empiéter sur les droits de la raison, comme l'a fort bien remarqué † Mr. Pascal ; c'est enfin qu'aïant la conscience timorée, vous croïez aisément que la corruption du monde met entre les mains de Dieu les fléaux les plus épouvantables, lesquels pourtant le bon Dieu ne veut point lancer sur la terre, sans avoir essaïé si les hommes s'amenderont, comme il fit avant que d'envoïer le Déluge. Tout cela, Monsieur, fait un sophisme d'autorité à votre esprit, dont vous ne sauriez vous défendre avec toute l'adresse qui vous fait si bien démêler les faux raisonnemens des Logiciens.

Cela étant, il ne faut pas se promettre de vous détromper, en raisonnant avec vous sur des principes de Philosophie. Il faut vous laisser là, ou bien raisonner sur des principes de pieté & de Religion. C'est aussi ce que je ferai (car je ne veux pas que vous m'échapiez) après avoir exposé à votre vuë, pour me dédommager en quelque façon, plusieurs raisons fondées dans le bon sens, qui convainquent de témérité l'opinion que l'on a touchant l'influence des Cometes. Devinez, si vous pouvez, quels sont ces prin-

* *Unusquisque mavult credere quam judicare : nunquam de vitâ judicatur, semper creditur, versatque nos & præcipitat traditus per manus error, alienisque perimus exemplis. Sanabimur si modo separemur à cœtu. Nunc verò stat contra rationem defensor mali sui populus.* Seneca de vitâ beatâ. cap. 1.

† » Pensées de Monsr. Pascal, ch. 5.

principes de pieté que je vous garde ; devinez-le, dis-je, si vous pouvez, pendant qu'à mes heures de loisir je vous préparerai une espece de prélude qui roulera sur des principes plus communs.

A . . . . le 15. de Mars 1681.

§. IX.

I. Raison contre les présages des Cometes.

Qu'il est fort probable qu'elles n'ont point la vertu de produire quelque chose sur la terre.

VOici, Monsieur, quelques raisons de Philosophie. On peut dire premierement qu'il est fort incertain, que des corps aussi éloignez de la terre, que le sont ceux-là, puissent y envoyer quelque matiere qui soit capable d'une grande action. Car si c'est le sentiment universel des Philosophes, depuis qu'on a été contraint d'abandonner l'opinion commune touchant la matiere des Cometes, que l'atmosphere de la terre, c'est-à-dire l'espace jusqu'où s'étendent les exhalaisons, & les vapeurs qu'elle répand de toutes parts, se termine à la moïenne région de l'air, à trois ou quatre lieuës d'élevation tout au plus ; pourquoi croira-t-on que l'atmosphere des Cometes s'étend à plusieurs millions de lieuës ? On ne sçauroit dire précisément pourquoi les Planetes & les Cometes peuvent produire des qualitez jusques sur la terre, capables d'y causer de notables changemens, pendant que la terre n'en peut pas seulement produire à trente lieuës de distance.

§. X.

Si elles envoïent quelque autre chose que la lumiere.

I. DIra-t-on que puisque les Cometes nous envoïent de la lumiere, elles peuvent bien nous envoïer quelque autre chose ? Mais il est facile de répondre que la lumiere qu'elles nous envoïent vient originairement du Soleil, & qu'elles ne contribuent à l'envoïer sur la terre qu'en qualité de corps opaque, qui oblige les raïons à se réfléchir vers nous ; de sorte que de quelque supposition que l'on se serve pour expliquer la propagation de la lumiere, soit des principes d'Aristote, soit de ceux d'Epicure, soit de ceux de Mr. Descartes, on concevra très-clairement que les Cometes peuvent luire sur nous, sans aucune action positive de leur part, & sans qu'il se détache la moindre chose de leur substance à elles, pour venir dans ce bas monde.

§. XI.

Si leur lumiere détache quelques atômes.

II. DIra-t-on que la lumiere détache quantité d'atômes du corps de la Comete, & les amene dans notre monde, lorsqu'elle y vient elle-même par réflexion ? Mais si l'on ne dit que cela, je n'ai point besoin de nouvelle réponse : il me suffit de dire, que les atômes que la lumiere du Soleil enleve de la terre & des eaux, ne suivent la lumiere réfléchie qu'à une très-petite distance, & qu'il faut raisonner de même de ceux que le Soleil enleve des autres corps.

§. XII.

Quelle peut être l'activité de leur lumiere.

III. DIra-t-on que la lumiere même réfléchie par les Cometes, est capable de produire de grands effets ? Il n'y a point d'apparence, puisqu'il est certain que cette lumiere n'est plus, quand les effets qu'on attribuë aux Cometes sont produits, & que d'ailleurs l'action de cette lumiere est si foible à notre égard, qu'il n'y a point de lampe allumée au milieu d'une campagne, qui n'éclaire & qui n'échauffe l'air des environs, bien plus que ne fait une Comete de sorte que comme il seroit ridicule d'attribuer à la lumiere de cette lampe la force de produire de grands changemens dans la sphere de son activité, outre l'illumination; il est ridicule aussi d'attribuer à la lumiere des Cometes la force d'altérer nos élemens, & de troubler la tranquillité publique. Pour ne pas dire que la lumiere des Cometes n'étant que celle du Soleil extrêmement affoiblie, il est aussi absurde de lui attribuer des effets que le Soleil lui-même ne peut pas operer, qu'il seroit absurde de se promettre qu'une chandelle allumée au milieu d'une place échaufferoit tous les habitans d'une grande Ville, qu'un bon feu allumé dans la chambre d'un chacun ne peut pas garantir du froid.

§. XIII.

Qu'il est aussi difficile aux exhalaisons de descendre que de monter.

Si la terre est au centre du monde. Inclination des corps à s'éloigner de leur centre.

IV. DIra-t-on* qu'il y a bien de la différence entre la terre & les Cometes, & qu'encore que les exhalaisons de la terre ne puissent pas monter jusques à la région des Cometes, il ne s'en

* Au lieu de cette Section XIII. on trouve dans la I. Edition :

(a) M. de Mallement de Messange, Dissert. sur les Comet. p. 12.

» Dira-t'on avec un célebre sectateur de (a) Mr. *Descartes* (il voudra bien que je le nomme ainsi, nonobstant » le beau talent qu'il a pour les pensées originales, qui » peut lui donner une envie légitime de ne philosopher » sous la banniere de personne) qu'une Comete rencontrant à la circonférence d'un Tourbillon une matiere fort grossiere, & se veautrant avec beaucoup de » rapidité dans cette espece de fange, en excite un » nuage à l'entour d'elle, & par son mouvement la » pousse si loin que tout le plus pur fluide du grand » Tourbillon en est infecté, & que les hommes mêmes en peuvent recevoir du mal ; comme il a vû quelquefois dans le fonds d'un clair ruisseau, un petit » animal qui se rouloit dans du sable, en pousser si » loin les parties, que cette eau, la plus belle & la » plus claire qu'on vît jamais, en fut toute troublée » dans un moment, ce qui put sans doute incommoder les poissons : & comme on voit aussi qu'on ne » sauroit donner un coup, pour nettoyer une chambre » poudreuse, qu'on n'éleve la poudre jusqu'au plancher, » quoiqu'elle ait une pente naturelle vers le bas d'où » elle s'éleve.

» Mais il est facile de répondre, qu'il n'y a point assez » de proportion entre ces choses pour en tirer une parité fort probable. Car encore une fois, la terre a » beau tourner sur son centre avec une rapidité merveilleuse ; elle a beau pousser la matiere grossiere » dont elle est environnée, tout cela se termine à épaissir l'air jusques à deux ou trois lieuës de hauteur plus » ou moins; les parties du petit tourbillon de la terre, » qui sont au dessus des plus hautes nuës, ne s'en sentent aucunement. Quelle apparence donc que les Cometes, quand même on les supposeroit deux cent fois » plus grandes que la terre, puissent du haut de la région de Saturne, éloignée de la terre de plus de » 16. millions de lieuës, pousser des matieres épaisses » dans notre air ? On m'avoüera que la poussiere & la » fumée qui s'élevent dans une plaine où se donne une » bataille, quelque incommodes qu'elles soyent aux » Combatans, ne troublent pas néanmoins la pureté de

s'ensuit pas que la vertu des Cometes ne puisse s'étendre jusques à nous, parce qu'il est beaucoup plus facile de descendre que de monter, & qu'il faut monter pour aller d'ici à la région des Cometes, au lieu qu'il faut descendre pour venir de là jusqu'ici ? Mais il n'est pas difficile de renverser cette objection ; car si elle a quelque force, c'est uniquement parce qu'on suppose que la terre est au centre du monde, & que tous les corps pesans ont une inclination naturelle à s'aprocher de ce centre. Or comme il n'y a rien de plus difficile que de prouver ces supositions, il n'y a rien aussi de plus aisé que de détruire tous les raisonnemens que l'on fonde sur ces idées. Comment sait-on que la terre est au centre du monde ? N'est-il pas évident que pour connoître le centre d'un corps, il en faut connoître la superficie, & qu'ainsi n'étant point possible à l'esprit humain de marquer où sont les extrémitez du monde, il nous est impossible de connoître si la terre est au centre du monde, ou si elle n'y est pas ? De plus comment savons-nous qu'il y a des corps qui ont une inclination naturelle à s'aprocher du centre du monde ? Ne savons-nous

» de l'air sur les montagnes voisines, & que si on regardoit le combat du sommet d'une de ces montagnes, plus haute de demie lieuë en droite ligne que la plaine, on ne seroit nullement incommodé ni de la poussiere, ni de la fumée. Pourquoi donc s'imagine-t'on que les broüillards épais qu'une Comete peut exciter à l'entour d'elle, se peuvent écarter par toute l'étenduë immense du grand Tourbillon ?

» Il faut remarquer une chose à quoi on ne prend pas assez garde ; c'est qu'encore qu'un certain dégré de force suffise pour élever les corps pesans jusqu'à une certaine hauteur, il ne s'ensuit pas qu'on puisse les élever une fois plus, en employant le double de force ; ou une fois autant, en employant la même force ; car il se peut faire que plus on monte, plus on s'éloigne de l'équilibre. On se tromperoit fort, par exemple, si on croyoit après avoir plongé 3000. l. pesant d'or, dans une cuve remplie de vif-argent, d'eau & d'huile, faire remonter cet or 4. pieds au travers de l'huile avec le double de la force qu'il auroit fallu, pour le faire monter 2. pieds au travers du vif-argent. Et par une raison semblable on se tromperoit fort, si on croyoit pouvoir enfoncer un balon 4. pieds dans le vif-argent de cette cuve, avec une puissance double de celle qui l'auroit enfoncé 2. pieds dans l'huile. Je suis sûr que le petit animal qui en se roulant sur le sable troubla le petit ruisseau, ne fit gueres monter dans l'air des particules de sable : & il est fort apparent que s'il se fût roulé avec 20. fois plus de force dans le fond d'une riviere 10. fois plus large & plus profonde que ce ruisseau, il n'eût pas troublé toute l'eau de la riviere comme il fit celle du ruisseau. Pour la poussiere qui s'éleve dans une chambre au moindre coup de balay, je suis sûr qu'on m'avoüera qu'elle pourroit à la vérité s'élever 2. ou 3. fois autant, si on donnoit un coup avec 2. ou 3. fois plus de force, mais qu'enfin la force des coups ne seroit plus en raison reciproque des espaces parcourus par la poussiere : & cela me suffit pour prouver qu'encore qu'une Comete pousse la matiere crasse qui l'environne avec une force cent mille fois plus grande, par exemple que celle d'un cheval qui marche sur un lieu poudreux, elle ne chasse pas pourtant cette matiere jusqu'à une distance cent mille fois plus grande que l'espace jusqu'où s'éleve la poussiere frappée par un cheval.

» L'Auteur de la Dissertation a fort bien insinué la raison de tout cecy, qui est que la poudre & le sable sont en un certain équilibre avec les parties de l'air & de l'eau, & que pour peu qu'on les aide, elles l'emportent. Mais comme cet équilibre ne subsiste plus aprés une certaine élevation, ce petit secours, quand même il seroit continué, ne serviroit plus de rien : du moins ne feroit-il pas monter la poussiere à l'infini. Aussi voyons-nous que la poussiere communiquant peu à peu de son mouvement aux parties de l'air, perd bientôt son avantage, & ne demeurant pas même en équilibre avec elles, est repoussée vers le centre. Il est fort apparent qu'il se passe quelque chose de semblable dans le Tourbillon de la Comete. Les parties qui l'environnent étant en un certain équilibre avec celles d'alentour, peuvent s'éloigner de la Comete, pour peu qu'on les pousse, & même s'en éloigner beaucoup, si on les pousse vivement. Mais comme elles ne sauroient s'éloigner de la Comete, sans perdre peu-à-peu la force qui leur a été imprimée, il faut que tôt ou tard elles s'arrêtent, & qu'ayant moins de force pour s'éloigner, que les corps qu'elles rencontrent pour demeurer à leur place, elles seroient repoussées vers la Comete, à l'exemple des corps que nous jettons dans l'air, qui peu après sont repoussez vers la terre.

» Mais n'y regardons pas de si prés. Accordons que la Comete peut écarter les corpuscules qui l'environnent aussi loin de sa superficie, à proportion, qu'un cheval écarte loin de lui la poussiere qu'il remüe de son pied. Accordons que comme la poussiere s'étend à l'entour d'un cheval, dans un espace dont le Diametre perpendiculaire à l'Horison sera, si on veut, 5. ou 6. fois plus grand que le cheval : de même aussi les corpuscules agitez par la Comete s'étendent à l'entour d'elle dans un espace dont le Diametre qui nous regarde est 6. fois plus grand que le Diametre de la Comete. Voilà bien des passe-droits que nous faisons, car on ne pourroit jamais prouver cela, sur le pied des évaporations terrestres qui nous sont connuës. Cependant il ne s'ensuivra pas que les Cometes puissent seulement chasser hors de leur propre tourbillon, les corpuscules qui les environnent ; car le diametre du tourbillon de la terre contenant pour le moins 30. fois le diametre de la terre, il est raisonnable de supposer que le diametre du tourbillon de la Comete contient aussi 30. fois pour le moins le diametre de la Comete : si bien que tous les déplacemens des corpuscules grossiers qui sont à l'entour des Cometes, se feront dans un espace très-éloigné de la circonférence de leurs tourbillons, bien loin de s'étendre jusques à nous.

» Soyons encore plus faciles ; accordons que la Comete peut chasser entierement hors de l'enceinte de son tourbillon cette matiere grossiere qui l'environne. S'ensuivra-t'il que notre air en sera tout infecté ? Je n'y voi nulle apparence ; car puisque cette matiere a eu la force de se ranger à la circonférence du grand tourbillon, il faut qu'elle ait une solidité naturelle, qui la rend capable de repousser vers le centre tous les globules & tous les corps qui sont entre Saturne & le Soleil, & par conséquent que la force qu'elle a de s'éloigner du Soleil, soit autant supérieure à la force qu'ont les corps qui environnent la terre de s'éloigner du Soleil, que Saturne est plus éloigné du Soleil que la terre : c'est-à dire, que selon le systême de Copernic, qui fait la moindre distance d'entre le Soleil & la terre de 700. diametres terrestres, & d'entre le Soleil & Saturne de 6400. diametres ; il faut que la matiere dont il s'agit, ait pour le moins 9. fois plus de force que les globules qui sont à la circonférence de l'Orbe de la terre. Or le moyen de s'imaginer que l'impulsion communiquée à cette matiere par les Cometes, la puisse conduire vers le centre par une traverse de plus de 16. millions de lieuës, toujours par un pays où elle rencontre des corps qui ont incomparablement plus de disposition qu'elle à être proche du centre ? Il n'y a point d'imagination qui puisse fournir à cela, sur-tout quand on considere que de quelque force qu'on pousse un ballon dans l'eau, il remonte tout aussi-tôt, si on ne pese dessus continuellement. Et on veut que la Comete ayant une fois poussé vers les parties inférieures du tourbillon, des corps qui tendent avec beaucoup de force à s'en éloigner ; ces corps-là s'avancent ensuite vers le centre sans fin & sans cesse ?

» L'exemple des fleurs & du musc dont se sert le même Autheur, ne prouve pas le contraire de ce que je prétens établir ; car ce qui fait que les odeurs se répandent au long & au large, n'est pas l'impulsion que les fleurs communiquent à leurs corpuscules : c'est l'impulsion qui est premierement communiquée à ces corpuscules par certains dissolvans qui passent par les pores des fleurs : & puis l'agitation qui leur vient des parties de l'air qui leur servent de véhicule. Mais bien loin que les atômes poussez par les Cometes puissent trouver un véhicule qui les porte vers le centre du grand Tourbillon, qu'au contraire ils trouvent par tout des corps qui ayant plus de disposition qu'eux à demeurer près de ce centre, les en éloignent continuellement.

» Poussons notre complaisance plus loin : accordons que les Cometes &c.

nous pas au contraire que tous les corps qui se meuvent à l'entour d'un certain centre, s'en éloignent le plus qu'ils peuvent? Les expériences que l'on en a n'ont-elles point forcé la plûpart des sectateurs d'Aristote, de reconnoître avec Mr. Descartes, que c'est une des loix générales de la nature? Il n'y a donc rien de plus absurde que de suposer, qu'il y a des corps qui tendent naturellement vers le centre de la terre; & il est bien plus raisonnable de dire qu'ils tendent tous à s'en éloigner, & que ceux qui ont la force de le faire, s'en éloignent effectivement: d'où il arrive que ceux qui ont moins de force sont chassez vers le centre, parce que tout étant plein il est impossible qu'un autre s'en aproche.

Pourquoi les exhalaisons ont autant de peine à descendre qu'à monter.

Il est facile de montrer aprés cela qu'on se trompe bien grossierement, quand on s'imagine que les exhalaisons des Cometes peuvent mieux descendre sur la terre, que les exhalaisons de la terre ne peuvent monter au Ciel; car de quelque systême que l'on se serve, il faut nécessairement convenir, qu'il se fait dans le monde un mouvement très-considérable à l'entour d'un centre commun. Que ce soit à l'entour de la terre, comme veulent les Philosophes de l'Université, ou à l'entour du Soleil, comme veulent les sectateurs de Copernic, ou en partie à l'entour du Soleil, & en partie à l'entour de la terre, comme veulent les sectateurs de Tycho-Brahé, peu m'importe pour le present: il est toûjours vrai que les Cometes se font voir dans un lieu, où il y a des corps qui tournent à l'entour d'un certain centre; par conséquent tous ces corps tendent de toute leur force à s'éloigner de ce centre, & ont plus de force pour s'en éloigner, que tous les corps qui sont entre eux & la terre, d'où il s'ensuit que la matiere qui est autour des Cometes n'a point de facilité à descendre sur la terre, & qu'il lui est aussi malaisé d'y descendre, qu'il est malaisé à la matiere terrestre de monter au Ciel. Si l'on considéroit la peine qu'on a à faire descendre dans l'eau un balon bien rempli d'air, on ne diroit pas universellement qu'il est plus malaisé de monter que de descendre: cela n'est vrai qu'à l'égard des corps qui n'ont aucune force pour s'éloigner du centre du mouvement; mais à l'égard de ceux qui ont eu la force de s'en éloigner prodigieusement, c'est à les faire descendre que l'on trouve de la peine. Puis donc que les Cometes sont dans un éloignement prodigieux du centre du mouvement, il est juste de conclure qu'il faudroit une peine effroïable pour faire descendre quelque chose de cet endroit-là jusques sur la terre: ce qui seul est capable de réfuter toutes les illusions de l'Astrologie.

Permettez-moi, s'il vous plaît, Monsieur, de dire que toute la matiere qu'il y a d'ici jusques au delà de Saturne & des Cometes, forme un grand tourbillon; & souffrez que je le nomme le tourbillon du Soleil; je ne vous demande pas cela pour faire le moindre préjudice à votre systême de Ptolomée, c'est seulement pour exprimer en moins de paroles ce que je m'en vais vous dire.

§. XIV.

Que les exhalaisons des Cometes, quand même elles parviendroient jusqu'à la terre, n'y produiroient rien.

L'effet des Cometes sur le tourbillon du Soleil, comparé à celui d'un grain de sel sur une lieuë cubique d'eau.

Accordons que les Cometes peuvent pousser jusques sur la terre quantité d'exhalaisons, s'ensuivra-t-il que les hommes en seront notablement altérez? Point du tout; car si ces exhalaisons parcouroient des espaces aussi immenses que ceux-là, elles se briseroient & se diviseroient en une infinité de particules insensibles, qui se répandroient dans toute l'étenduë du tourbillon du Soleil, à peu-près comme les particules du sel se distribuent dans toute la masse d'eau qui les dissout. Or si nous comparons la Comete avec tout le tourbillon du Soleil, nous trouverons qu'elle n'est pas à l'égard de ce tourbillon, ce qu'est un grain de sel à l'égard d'une lieuë cubique d'eau: & par conséquent il y a lieu de croire, que si toute la Comete réduite en poudre étoit mise par infusion dans le grand tourbillon du Soleil, elle n'y aporteroit pas une altération plus considérable, que celle qu'un grain de sel jetté dans une lieuë cubique d'eau, produiroit dans toutes les parties de cette eau. Personne n'ignore qu'afin qu'une liqueur produise des effets considérables, il ne suffit pas qu'elle soit imprégnée de certains esprits, mais qu'il faut qu'elle en soit chargée jusqu'à une certaine dose. Je dis pareillement qu'afin que notre air reçoive de grandes altérations, il ne suffit pas qu'il soit imprégné de quelques parcelles de la Comete, à raison de la quantité de matiere qu'il contient dans l'étenduë du tourbillon; mais qu'il faut qu'il en reçoive une dose plus copieuse. Cependant il est sûr qu'il ne peut avoir que sa part, je ne dis pas de toute la Comete, (car elle ne se dissout pas dans les liqueurs du tourbillon) mais des atômes qu'elle seme deçà & delà, ce qui revient à rien pour chaque partie de notre monde.

Si les Cometes n'influent que sur la terre; ou si elles en sont plus proche qu'on ne dit.

Je ne crains pas que l'on m'objecte qu'il n'y a que la terre qui ait part à cela, car ce seroit suposer que les Cometes lui envoïent à elle seule toutes leurs exhalaisons, & qu'elles empêchent que leurs traits ne fassent aucun écart dans un trajet d'une longueur prodigieuse, ce qui ne se peut dire sans extravagance. Je ne crains pas non plus qu'on me vienne dire, que peut-être les Cometes ne sont pas aussi éloignées de la terre que le suposent ceux qui les mettent bien loin au delà de Saturne, car cette objection n'est d'aucune force contre moi; parce que soit qu'on les pose un peu au deçà, ou un peu au delà de Saturne, il faut convenir que leurs évaporations apartiennent également à toutes les parties du tourbillon du Soleil, aussi-bien à celles qui sont entre Jupiter & Mars, qu'à celles qui environnent la terre; aussi-bien à celles qui sont au delà de Saturne, qu'à celles qui sont au deçà. En effet si une Comete posée entre Jupiter & Saturne, a la force de chasser jusques au centre de la matiere dont elle est environnée, elle doit avoir aussi la force de la pousser à peu-près autant du côté de la circonference; car il n'est pas plus difficile de faire monter les corps pesans, que de faire descendre les corps légers, comme il paroît par l'exemple d'un gros balon qu'on a tant de peine à pousser dans l'eau. Ain-

si nous devons faire état que les écoulemens qui sortent de la Comete, se répandent à la ronde par toute l'etenduë du tourbillon du Soleil, à-peu-prés comme les parties d'un morceau de sucre que l'on tiendroit suspendu dans un verre d'eau, se répandroient au dessus & au dessous dans toute la capacité du verre, & cela d'autant plus aisément que toute la matiere du tourbillon est dans un mouvement continuel. Puis donc que toute la Comete liquéfiée dans le fluide du tourbillon, ne seroit pas comme un grain de sel liquéfié dans une lieuë cubique d'eau, qui est une proportion dans laquelle je ne croi pas que ni l'antimoine, ni aucun venin conservent leurs qualitez actives; il est vrai de dire que les influences des Cometes, qui contiennent si peu de substance, en comparaison des Cometes mêmes, ne seroient pas capables d'un grand effet, quand même elles parviendroient jusques à nous. *

§. XV.

Réfutation de ceux qui disent que cela n'est pas impossible, ou qui voudroient soutenir que les influences ne sont pas des corpuscules.

Il y a plus de raison de croire que cette influence est impossible, que de croire qu'elle est possible.

V. Dira-t-on enfin qu'il n'est pas impossible que les Cometes envoïent sur la terre une matiere, ou une qualité fort active? C'est tout ce qu'on peut avancer de plus raisonnable: & cependant ce n'est rien dire, parce qu'il est non seulement possible, mais aussi très-aparent que les Cometes n'envoïent sur la terre ni qualité, ni matiere capables d'une grande action, & que dans les choses où il n'y a point plus de raison d'un côté que d'autre, le tort est toûjours plûtôt du côté de ceux qui affirment, que du côté de ceux qui suspendent leur jugement. Si bien que n'y aïant aucune raison positive qui nous porte à croire l'influence des Cometes, & y en aïant au contraire plusieurs qui nous portent à la rejetter, ceux qui prennent le premier parti ont tout le tort de leur côté.

Cette influence ne consiste point en des qualitez distinctes de la matiere.

Je vous prie, Monsieur, de bien prendre garde que je viens de distinguer les qualitez produites par les Cometes, d'avec les corpuscules qu'elles envoïent. J'ai fait cette distinction afin de m'accommoder à la Philosophie de l'Université, & de peur que vous ne vinssiez à croire, que mes objections ne seroient d'aucune force, si je suposois les principes ordinaires touchant la propagation des accidens. Pour prévenir cela je declare ici, qu'encore que dans toute la suite de cet écrit je ne refute les influences des Cometes, que sous l'idée d'atômes & de corpuscules, je prétends néanmoins que mes raisons doivent avoir la même force contre des influences, qui consisteroient en pures qualitez distinctes de la matiere. Et même dans le cas présent j'aurois beaucoup plus d'avantage contre un Péripatéticien, parce que s'il veut raisonner conséquemment, il est obligé de dire que dès que la Comete n'est plus, les qualitez malignes qu'elle avoit produites au dehors, sont entierement détruites par les formes substantielles de chaque sujet, qui ne soufrent, selon lui, aucune qualité étrangere, qu'autant de tems que la cause qui l'a introduite par violence, la maintient & la conserve. D'où il résulte manifestement, que rien de tout ce qui arrive après la destruction de la Comete, ne peut être produit par les qualitez de la Comete, mais tout au plus par les atômes qu'elle a répandus deçà & delà.

Outre que l'expérience nous faisant voir que les qualitez des corps ne se produisent que dans un certain espace, qu'on appelle *la sphere de leur activité*, il est aussi absurde, dans les principes d'Aristote, de dire que la Comete communique ses qualitez à tout le tourbillon du Soleil, qu'il est absurde de le dire dans les principes des autres Philosophes: puisque les sectateurs d'Aristote sont obligez de reconnoître, que ce qu'ils appellent de purs accidens n'a pas moins de peine à se repandre à la ronde, que les écoulemens d'atomes, en quoi les autres Sectes font consister la production des qualitez corporelles.

§. XVI.

II. Raison: *Que si les Cometes avoient la vertu de produire quelque chose sur la terre, ce pourroit être tout aussi-bien du bonheur, que du malheur.*

On peut dire en second lieu, que suposé que les Cometes répandent jusques sur la terre beaucoup de corpuscules capables d'une grande action, il n'y a pas plus de raison à soûtenir qu'ils doivent produire la peste, la guerre, la famine, qu'à soûtenir qu'ils doivent produire la santé, la paix, & l'abondance, parce que personne ne connoît la nature de ces corpuscules, la figure, le mouvement, ou les autres qualitez de leurs parties. Et en effet y a-t-il plus de bon sens à soûtenir que la présente Comete, qui ne peut empêcher un froid excessif pendant qu'elle se montre toute entiere, causera la guerre trois ans après qu'elle ne sera plus, parce qu'échauffant la masse du sang, elle rendra les hommes plus prompts, qu'à soutenir qu'elle entretiendra la paix; parce que rafraichissant la masse du sang, elle rendra les hommes plus sages?

Opposition des raisons propres à prouver le funeste effet des Cometes, & de celles qui peuvent prouver qu'il est favorable.

Oüi, me dira-t-on †, il y a plus de bon sens dans le premier parti que dans l'autre; car il est plus aparent que la matiere grossiere, qui nous vient des extrémitez du tourbillon du Soleil, n'étant pas proportionnée aux corps terrestres, fait toutes choses de travers parmi nous, qu'il n'est aparent qu'elle y aporte, ou qu'elle y conserve des dispositions favorables.

Il

* Après ceci il y avoit encore dans l'Edition déja citée, ce qui suit:

» Or afin que l'on ne me dise pas, que tout ce que je » viens de répondre au célebre Cartésien, n'est qu'un de » ces argumens *à la personne*, qui ne décident point » le fond de l'affaire, je veux bien que l'on sache » qu'il n'y a point de secte contre laquelle je ne me » puisse servir de ma réponse, ou en tout, ou en partie, parce qu'il n'y a désormais personne qui puisse » nier, I. que les Planetes ne soient suspenduës au » milieu d'une matiere fluide, ce qui montre que les » corps massifs & compactes ne tendent pas vers la terre, » & par conséquent que les exhalaisons des Cometes » ne sont pas déterminées par leur pesanteur à descen» dre sur la terre. II. Que les Planetes ne tournent au» tour du Soleil, ce qui montre qu'il y a un tourbillon » de matiere dans notre monde, dont le Soleil occupe » le centre. III. Que tous les corps qui tournent à l'en» tour d'un centre commun ne s'en éloignent le plus qu'ils » peuvent, ce qui montre que les parties de la matiere » qui sont dans la région de Saturne, & dans celles des » Cometes, ont plus de force pour s'éloigner du Soleil » & de la terre, que toutes celles qui sont au dessous de » cette région.

» V. Dira-t-on enfin &c.

† On avoit mis dans la I. Edition à la marge, *Malamant Dissert. sur les Comet.*

Il est fort probable qu'elle augmente le froid en hiver, & la chaleur en été, parce qu'étant plus difficile à ébranler, elle doit augmenter le froid & le repos, lorsqu'il n'y a pas de force pour la mettre en mouvement, & qu'étant une fois échauffée, elle doit avoir beaucoup plus de chaleur que les matieres subtiles; d'où vient que le fer rouge brûle bien plus que la flâme d'esprit de vin, & que le feu est plus violent lorsque le froid est extrême; car il y a beaucoup d'aparence que le froid dispose le bois de telle sorte, que les parties que le feu en détache à chaque fois sont plus massives.

Mais je réponds que ce sont toutes conjectures en l'air, & qu'on en peut faire d'aussi vraisemblables en prenant le contre-pied. Qui m'empêchera de dire que cette matiere grossiere épaississant l'air, & facilitant la condensation des vapeurs, doit diminuer le froid, & le chaud selon la saison où l'on se trouve: le froid, parce qu'il n'est jamais plus violent que lorsque l'air est le plus serain & le plus pur *; le chaud, parce qu'il n'est jamais plus insuportable que lorsque le Soleil darde ses raïons sur nous, sans rencontrer aucune nuë, & parce que les pluïes qui naissent de la condensation des vapeurs, rafraichissent extrêmement l'air? Je puis suposer encore, que cette matiere grossiere venant à se précipiter, est un ferment & une graisse qui doit rendre la terre fertile, comme ces corpuscules que le Nil laisse dans les lieux qu'il a inondez. Un autre dira avec autant de raison, qu'à la verité cette matiere grossiere cause un froid piquant qui purifie l'air de toute semence de maladie; mais qu'elle se subtilise peu-à-peu, le plus grossier tombant à terre comme un sédiment gras & plein de principes de fécondité, pendant que le reste ne retient que la solidité nécessaire pour pouvoir tempérer la chaleur de tems en tems, par la condensation des nuës, & par des pluïes également salutaires à la santé & à la récolte. Peut-on empêcher un autre de dire, que cette matiere crasse a bien le loisir de se filtrer, & de se subtiliser, avant que de venir à nous, puisqu'elle fait un trajet de plusieurs millions de lieuës, & que s'il lui reste encore de quoi épaissir notre air, cela doit être compté comme l'un de ces broüillards qui durent quelquefois sept ou huit jours sans conséquence, ou comme l'une de ces pluïes qui troublent l'eau des rivieres pour quelque tems, sans qu'on remarque que les poissons s'en portent moins bien? †

§. XVII.

III. Raison: *Que l'Astrologie qui est le fondement des prédictions particulieres des Cometes, est la chose du monde la plus ridicule.*

JE dis en troisiéme lieu, que le détail des présages des Cometes ne roulant que sur les principes de l'Astrologie, ne peut être que très-ridicule, parce qu'il n'y a jamais eu rien de plus impertinent, rien de plus chimérique que l'Astrologie, rien de plus ignominieux à la nature humaine, à la honte de laquelle il sera vrai de dire éternellement, qu'il y a eu des hommes assez fourbes pour tromper les autres sous le prétexte de connoitre les choses du Ciel, & des hommes assez sots pour donner créance à ces autres-là, jusqu'au point d'ériger la charge d'Astrologue en titre d'Office, & de n'oser prendre un habit neuf, ou planter un arbre, sans l'aprobation de ‡ l'Astrologue.

Explication de la vertu & des présages des Cometes, suivant les Astrologues.

Voulez-vous savoir d'un homme de cette profession, quels sont en particulier les présages d'une telle Comete? Il vous répondra, que la vertu particuliere d'une Comete dépend de la qualité du signe & de la maison où elle a commencé d'être veuë, comme aussi de l'aspect où elle a été avec les Planetes; que c'est à cette situation qu'il faut regarder principalement pour bien faire l'horoscope d'une Comete; à quoi l'on ajoûte la considération des signes par où elle passe successivement. Là-dessus il vous aprendra qu'il y a des signes masculins, & des signes féminins; qu'il y en a de terrestres & d'aqueux, de froids & de chauds, de diurnes & de nocturnes, &c. Que chaque Planete domine sur une certaine portion de la terre, & sur une certaine espece de gens, & de choses: Saturne, par exemple, sur la Baviere, & l'Espagne, sur une partie de l'Italie, sur Ravenne & Ingolstad, sur les Maures & sur les Juifs, sur les étangs, les cloaques & les cimetieres, sur la vieillesse, sur la rate, sur le noir & le tanné, & sur l'aigre; car il n'y a pas jusqu'aux couleurs & aux saveurs qu'on ne leur partage. Il ajoûtera que les signes, & particulierement ceux du Zodiaque, ont aussi leurs départemens marquez sur le globe de la terre, pour y exercer leur vertu: le Belier, par exemple domine sur toutes les choses assujetties à la Planete de Mars son hôte, (car vous remarquerez que chaque Planette a son logis arrêté dans un certain signe) qui sont le Nord, une partie de l'Italie & de l'Allemagne, l'Angleterre, & la Capitale de Pologne, le foïe, le fiel, les Soldats, les Bouchers, les Sergens, & les Bourreaux, le rouge, l'amer & le mordicant. Et outre cela il regne sur la Palestine, sur l'Armenie, sur la mer Rouge, sur la Bourgogne, sur les Villes de Mets & de Marseille. Il vous dira de plus, qu'il y a douze maisons à considérer dans le Ciel, dont chacune a ses fonctions particulieres, & apartient à une certaine Planete: car, par exemple, la premiere maison se raporte à la vie & à la complexion du corps; & la derniere, aux ennemis, à la prison, & à la fidelité des Domestiques. Mercure se plaît dans la premiere plus que toutes les autres Planetes, & répand de là une vie heureuse & une forte complexion. Vénus se plaît dans la cinquieme, où elle promet de la joie par les enfans.

Cela posé avec plusieurs autres remarques de même nature, l'Astrologue vous dira à quel païs, & à quelles gens, ou à quelles bêtes, la Comete en veut principalement, & de quelle sorte de maux elle menace. Dans le Belier, elle signifie de grandes guerres, & de grandes mortalitez, l'abaissement des grands, & l'élevation des petits, des sécheresses épouvantables pour les lieux soumis à la domination de ce signe. Dans la Vierge, elle signifie des avortemens dangereux, des maltôtes, des emprisonnemens, la stérilité & la mort de quantité de fem-

* . . . . . *Et positas ut glaciet nives,*
Puro numine Jupiter. Horat. Od. 10. lib. 3.

† Il y avoit encore ceci dans l'Edition citée:
» Pourquoi diroit-on que notre air garde des trois &
» quatre ans de suite cette lie dont une Comete le barboüille, puisque nous voyons constamment que les eaux
» des rivieres les plus troubles se clarifient en peu de
» jours?
» Je dis en troisiéme lieu &c.

‡ » Mr. Bernier, *Relat. du Mogol.*

femmes. Dans le Scorpion, ce sont outre les maux précédens, des reptiles & des sauterelles innombrables. Dans les Poissons, des disputes sur des points de foi, des aparitions épouvantables dans l'air, des guerres & des pestes, & toûjours la mort des Grands.

S'il arrive par malheur que les Cometes passent par des signes de figure humaine, comme sont les Gemeaux, la Vierge, l'Orion, &c. c'est aux hommes qu'elles s'en veulent prendre. Si elles passent par les signes du Belier, du Taureau, du Cygne, de l'Aigle, des Poissons, c'est aux animaux de cette espece qu'elles en veulent; & si les signes sont masculins, ce sont les mâles qui en pâtissent; s'il sont feminins, ce sont les femelles. Si les Cometes passent par les parties honteuses de quelque constellation, c'est un fâcheux présage pour les impudiques. Si la Comete est Saturnienne par sa situation, ou par son aspect, elle produit tous les méchans effets de Saturne, la jalousie, la mélancolie, les défiances & les terreurs. Si elle est dans la seconde maison qui est celle des richesses, elle traverse le gain, & fait faire des vols & des banqueroutes, & ainsi du reste; car en général un Astrologue juge de la vertu d'une Comete par les regles selon lesquelles il prétend que tel ou tel signe, dans une telle maison, & dans un tel aspect, présage ceci ou cela à telle ou à telle chose *.

Fausseté de leurs prédictions sur la ruine de de l'Empire Ottoman.

Rarement fait-on signifier quelque bonheur aux Cometes. Il y eut néanmoins un Astrologue Suisse, qui aïant remarqué en 1661. qu'une Comete avoit passé par le signe de l'Aigle, & qu'elle étoit venuë mourir à ses piez, assûra que cela présageoit la ruine de l'Empire Turc par celui d'Allemagne; ce que l'évenement a si peu justifié, que deux ans après les Turcs penserent prendre toute la Hongrie, & eussent apparemment envahi toutes les terres hereditaires de la Maison d'Autriche, si le secours que le Roi envoïa à l'Empereur, ne l'eût mis en état de faire sa paix avec la Porte. Il en va des prédictions des Astrologues, comme de celles des Poëtes: elles sont volontiers funestes les unes & les autres aux Ottomans, mais sans aucune suite. Il y a plus d'un siecle que tous les Poëtes François nous chantent d'un ton d'oracle, que nos Rois iront détrôner le Grand Turc, & dresser de trophées sur les bords du Jourdain & de l'Euphrate. † Le redoutable Mr. Despréaux qui s'étoit tant moqué de ces saillies, y est tombé lui-même à la fin, avec son,

Je t'attens dans deux ans aux bords de l'Hellespont,

Et il a été aussi faux Prophete que ses Confreres.

Passage de Pline sur leur sujet.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que les Astrologues raisonnent sur de telles extravagances. C'étoit la même chose du tems de ‡ Pline. ⸸ *On prétend*, dit-il, *que ce n'est pas une chose indifférente, que les Cometes dardent leurs raions vers certains endroits, ou reçoivent leur vertu de certains astres, ou representent certaines choses, ou brillent en certaines parties du Ciel. Si elles ressemblent a une flute, leurs présages s'adressent à la Musique; quand elles sont dans les parties honteuses d'un signe, c'est aux impudiques qu'elles en veulent; si leur situation fait un triangle ou un quarré équilateral à l'égard des étoiles fixes, c'est aux sciences & à l'esprit qu'elles s'adressent. Elles répandent des poisons, quand elles se trouvent dans la tête du Serpentaire boreal ou austral.*

Ridicule des conséquences tirées des noms, ou des figures que le caprice a fait donner aux constellations.

Considérez, je vous prie, Monsieur, si ce n'est pas avoir perdu toute honte, que de poser des principes de cette sorte. Quoi, parce qu'une Comete nous paroît répondre à certaines étoiles, qu'il a plû aux Anciens d'apeller le signe de la Vierge, pour s'accommoder aux fictions Poëtiques, qui portoient que la Justice, ou *l'Astraea Virgo*, dégoûtée d'un monde aussi corrompu que le nôtre, s'en étoit allée au § Ciel, les femmes seront stériles, ou feront de fausses couches, ou ne trouveront point de maris? Je ne voi rien qui soit plus mal lié que cela.

C'est un pur caprice qui fait representer ce signe sous la figure d'une femme; car au fond, il ne tient pas plus de la figure humaine, que d'une autre. Mais quand il seroit vrai qu'il tiendroit la figure humaine, avons-nous les yeux assez bons avec l'aide des meilleurs télescopes, pour discerner que c'est à une femme qu'il ressemble, & non pas à un homme? Et si nous pouvions porter notre discernement jusques-là, pourrions-nous connoître que c'est la figure d'une fille, plûtôt que celle d'une femme? Et enfin quand même nous pourrions faire toutes ces subtiles distinctions, & connoître clairement qu'un certain nombre d'étoiles sont tellement situées qu'elles forment une figure de fille, s'ensuivroit-il qu'elles communiqueroient à un corps éloigné peut-être de trente millions de lieuës, une influence contraire à la multiplication du genre humain? On auroit incomparablement plus de raison d'avancer cette impertinence, que *si un Boulanger formoit la figure d'un homme ou d'une femme, sur un gâteau, il le convertiroit en poison pour tous les hommes, ou pour toutes les femmes qui en mangeroient.* Assûrément ce que disent les Astrologues, mérite la censure qui se lit dans Pline contre une autre espece de menteurs, ** *Qu'avoir dit cela sérieusement, c'est témoigner qu'on a un mépris extrême pour les hommes, & que l'impunité du mensonge est montée à un excès inexcusable.*

Combien il est aisé de ruiner l'Astrologie.

Je ne m'amuserai pas à prouver ce que j'avance si fierement contre la vanité de l'Astrologie Judiciaire; car outre que vous ne doutez point de ce que je dis sur ce point-là, je sai qu'il y a quantité de beaux Traitez connus de toute la terre, qui démontrent de la maniere du monde la plus convaincante, la fausseté de cet art chimérique & imposteur. Je ne croi pas que jamais personne se soit mêlé d'écrire contre les Astrologues, qui ne les ait accablez, & qui n'ait pû dire de cette matiere ce que les Romains disoient de l'Afrique, *que c'étoit*

* = Voyez Mr. Petit, *Dissert. sur les Cometes. p. 95.*

† Voyez encore sur ce sujet la Section CCLVI. & le *Dict. Hist. & Crit.* Art. MAHOMET. Rem. EE.

‡ *Plinius lib. 2. cap. 25.*

⸸ Voici le passage Latin qui étoit dans la I. Edition: *Referre arbitrantur* (dit-il) *in quas partes sese jaculetur, aut cujus stellæ vires accipiat, quasque similitudines reddat, & quibus in locis emicet. Tibiarum specie, Musicæ arti portendere: obscœnis autem moribus, in verendis partibus signorum: ingeniis & eruditioni, si triquetram figuram quadratamve paribus angulis ad aliquot perennium stellarum situs edat: venena fundere, in capite Septentrionalis, Austrinave Serpentis.*

§ *Astrea Virgo, siderum magnum decus.* Seneca in Octav.

** *Hæc seriò quemquam dixisse, summa hominum contentio est, & intoleranda mendaciorum impunitas.* Plin. L. 37. cap. 2.

roit pour lui une moisson de triomphes. * S'il y a quelque Auteur qui ait écrit contre l'Astrologie sans la blesser à mort, il a fait assûrement un exploit très-difficile, & qui lui vaudroit une pension considérable sous un Prince de l'humeur de l'Empereur Gallien, qui fit donner le prix du combat à un Cavalier, parce qu'étant entré en lice contre un taureau, il l'avoit couru très-long tems sans lui donner aucun coup, ce que Gallien † trouva d'une difficulté méritoire. Ainsi ce n'étoit pas la peine qu'un génie aussi prodigieux que le célèbre Comte de la Mirandole, travaillât à confondre l'Astrologie : un esprit médiocre l'eût bien fait. C'étoit emploïer les flèches d'Hercule à tuer de petits oiseaux, comme faisoit ‡ Philoctete pendant le Siége de Troie, & faire battre une aigle contre une mouche. Aussi est-il fort apparent que ce Comte ne jugea l'Astrologie digne de sa colere, que parce que toute absurde qu'elle est, les personnes du plus haut rang ne laissoient pas par leur exemple de lui donner une grande vogue : car ce sont toujours ces personnes-là qui sont les plus curieuses de l'avenir, leur ambition leur donnant une impatience extrême de savoir si la fortune leur destine toutes les grandeurs qu'ils se souhaitent, & de posséder, à tout le moins par promesse, l'élévation où ils aspirent. Il est fort vraisemblable aussi que les Astrologues de ce tems-là attendirent que ce savant adversaire fût mort, pour lui prédire qu'il mourroit à 32. ans, qui fut toute la réponse qu'ils se sont vantez d'avoir oposée à ses Livres ; car il n'est pas fort sûr de menacer avant coup ceux qui écrivent contre l'Astrologie. Témoin cet Astrologue qui assûra le Public que Mr. Gassendi, qui faisoit tant de l'entendu contre la Judiciaire, mourroit vers la fin de Juillet, ou au commencement d'Août 1650. & ⊥ qui eut la honte de voir qu'il se trouva guéri en ce tems-là de la maladie, sur laquelle la prédiction se fioit aparemment bien plus que sur la vertu des astres.

§. XVIII.

Du crédit de l'Astrologie parmi les anciens Payens.

Pourquoi elle s'est maintenue chez les Anciens, malgré ses fausses prédictions.

MAis il ne sera pas inutile de faire voir, qu'encore que l'Astrologie soit la plus vaine de toutes les impostures, elle n'a pas laissé de s'établir dans le monde une espece de domination. Il paroît par plusieurs passages de § l'Ecriture, que la Cour des Rois de Babylone étoit toute pleine d'Astrologues, qui semoient leurs prédictions par tout, & flattoient leur nation de mille trompeuses espérances. Il y en avoit aussi beaucoup en Egypte. Ils infatuerent tellement la Ville de Rome, qu'il fallut que l'autorité du Prince reprimât ce grand abus. Mais l'arrêt de leur bannissement étoit si mal exécuté, que cette negligence a fait dire à un ** Historien, *Qu'on chasseroit toûjours les Astrologues, & qu'on les retiendroit toûjours.* Ce n'est pas que la fausseté de leurs prédictions ne les dût suffisamment décrier, car le seul Empereur Claude qu'ils menaçoient incessamment de l'heure fatale, les avoit fait mentir tant de fois que †† Séneque introduisit Mercure priant la Parque de vouloir bien permettre que les Astrologues dissent enfin la vérité. Mais que voulez-vous ? Les hommes aiment à être trompez ; & pour cela ils oublient aisément les bévuës d'un Astrologue, & ne se souviennent que des rencontres où ses prédictions ont passé pour véritables.

Pensée judicieuse d'Henri IV. sur ce sujet.

C'est ‡‡ ce qui a été fort bien remarqué par Henri le Grand. Il ne se passoit point d'année, ni de mois où les Astrologues n'annonçassent la terrible menace de sa mort. *Ils diront vrai enfin,* (dit un jour ce Prince) *& le Public se souviendra mieux de la seule fois où leur prédiction aura eté vraie, que de tant d'autres où ils ont predit à faux.* C'est aussi ce que quelqu'un a remarqué touchant les Oracles de Delphes. On aprenoit par cœur ceux qui avoient prédit la vérité, & l'on en parloit par tout ; mais on oublioit, ou bien on passoit sous silence ceux qui avoient prédit le contraire ; car les partisans d'Apollon faisoient valoir en toutes rencontres le peu d'oracles où il ne s'étoit point trompé, & ne disoient mot du grand nombre de ses fausses prophéties. Pour ceux qui méprisoient les oracles, ils ne se soucioient de parler ni des véritables, ni des faux, à la réserve d'un petit nombre de personnes qui étoient peut-être de l'humeur d'un illustre Philosophe Grec, nommé Oenomaus, qui ayant été souvent trompé par les réponses d'Apollon, fit ⊥⊥ par dépit une compilation fort ample de ses oracles, dont il refuta les sotises & les faussetez. Tel étant l'esprit de l'homme, il ne faut pas trouver étrange que les Astrologues se soient maintenus, contre les ordres de les chasser que l'on donnoit de tems en tems, & contre les mauvais offices qu'ils se rendoient à eux-mêmes, en prédisant des choses qui n'arrivoient pas. Il faut s'étonner plûtôt de ce que l'esprit de l'homme est assez foible pour se laisser tromper par des gens, qui se trompent eux-mêmes tous les jours ; & c'est aussi ce qui a paru fort étonnant à un illustre §§ Romain, qui avoit vû arriver à Pompée, à Crassus, & à César tout le contraire de ce que les Astrologues leur avoient prédit. Qu'il y a peu de gens qui fassent la réflexion de cet honnête homme qui loüoit la belle Daphné, d'avoir refuté la superstition des oracles d'Apollon, en faisant échoüer les entreprises amoureuses de ce Dieu, qui se vantoit tant de connoître l'avenir ! Mais laissons à part toutes ces moralitez, & contentons-nous de dire que l'Antiquité

* Il y avoit encore ceci dans l'Edition citée ; » & » cela avec plus de raison qu'un Grammairien, dont par- » le (a) M. de Balzac, ne le disoit des Livres de Mrs. du » Vair, & du Plessis. S'il y a quelque Auteur &c.

(a) *Entret. 6. ch. 4.*

† *Totus taurum non ferire, difficile est.* Trebell. Pollio in vitâ Gall.

‡ *Venaturque aliturque avibus, volucresque petendo,*
Debita Trojanis exercet spicula fatis.
Ovid. Metam. lib. 13.

⊥ » Morin. Voyez Mr. Bernier, Abrég. de Gassend. » Tom. IV. pag. 489.

§ » Isaie, chap. 44. & 47.

** *Genus hominum potentibus infidum, sperantibus fallax, quod in civitate nostrâ & vetabitur semper, & retinebitur.* Tac. lib. 1. Histor.

†† *Patere Mathematicos aliquando verum dicere, qui illum, postquam Princeps factus est, omnibus annis, omnibus mensibus efferunt.* Seneca, de morte Claud. Cæsar.

‡‡ » Voyez le Journal du Maréchal de Bassompierre, » p. m. 241.

⊥⊥ *Euseb. Præparat. Evangel. lib. 5. cap. 10.*

§§ *Quàm multa ego Pompejo, quàm multa Crasso, quàm multa huic ipsi Cæsari à Caldæis dicta memini, neminem eorum nisi senectute, nisi domi, nisi cum claritate esse moriturum : ut mihi permirum videatur, quemquam extare qui etiam nunc credat iis quorum prædicta quotidie videat re & eventis refelli.* Cicero lib. 2. de Divin.

tiquité Payenne s'est étrangement laissé joüer aux Astrologues.

§. XIX.

Du crédit de l'Astrologie parmi les Infideles d'aujourd'hui.

Combien elle est en usage parmi les Turcs & les Persans.

LEs Mahométans & les Payens d'aujourd'hui font encore pis. Mr. Bernier nous assûre, dans sa Relation des Etats du Grand Mogol, que la plûpart des Asiatiques sont tellement infatuez de l'Astrologie Judiciaire, qu'ils consultent les Astrologues dans toutes leurs entreprises. Quand deux armées sont prètes à donner bataille, on se donne bien garde de combatre, que l'Astrologue n'ait pris & déterminé le moment propice pour commencer le combat. Ainsi lorsqu'il s'agit de choisir un Général d'armée, de dépêcher un Ambassadeur, de conclure un mariage, de commencer un voyage, ou de faire la moindre chose, comme d'acheter un esclave, & de vêtir un habit neuf; rien de tout cela ne se peut faire sans l'arrêt de Mr. l'Astrologue.

Les voyages de M. Tavernier * nous aprennent à-peu-près les mêmes choses touchant les Perses, qu'en général ils tiennent les Astrologues pour des gens illustres; qu'ils les consultent comme des Oracles; que le Roi en a toûjours trois ou quatre auprès de sa personne, pour lui dire la bonne ou la mauvaise heure; qu'on vend tous les ans en Perse un Almanach plein de prédictions sur les guerres, sur les maladies, & sur les disettes, avec des remarques sur les tems qui sont bons à se saigner, à se purger, à voïager, à s'habiller de neuf, & à d'autres choses de cette nature; que les Perses donnent une entiere créance à cet Almanach, de sorte que qui en peut avoir un, se gouverne en toutes choses selon ses regles. Cela va si loin qu'en † l'an 1667. le Roi de Perse Cha-Sephi II. du nom, ne pouvant rétablir sa santé par toute l'industrie de ses Medecins, on crut que les Astrologues en étoient la cause pour n'avoir pas sû prendre l'heure favorable, lorsque le Roi fut élevé sur le trône. Et là-dessus ce fut à recommencer; car les Medecins & les Astrologues joints ensemble étant convenus d'une heure propice, on ne manqua pas de refaire toutes les cérémonies du couronnement, & il fut même trouvé à propos de changer le nom du Roi. Les Médecins de la Cour furent la principale cause de toute cette Comédie, parce que craignant la disgrace où quelques-uns de leur Corps étoient déja, ils s'aviserent de justifier la Médecine au dépens de l'Astrologie, & d'assûrer que la maladie du Roi, & la disette qui affligeoient le Roïaume en même tems, venoient de la faute des Astrologues, ce qu'ils s'offrirent de prouver, prétendans être aussi habiles qu'eux dans la connoissance de l'avenir. Leur proposition ayant plû au Roi & à son Conseil, on ordonna une consultation d'Astrologues & de Médecins, pour trouver une heure favorable à un second couronnement. L'agréable sujet que ç'eût été à Moliere qu'une consultation entre des Astrologues & des Médecins, pour le bien public d'un grand Roïaume! Combien de railleries n'eût-il pas imaginé, en voïant la Médecine appeller l'Astrologie à son secours! Mais en Perse ce n'est point matiere de raillerie. Un homme qui se vante de connoître l'avenir, s'y rend maitre de la conduite du Roi. Une figure de Géomance fut cause que le grand ‡ Cha-Abas, tout plein d'esprit & tout courageux qu'il étoit, demeura trois jours aux portes d'Ispahan, sans oser mettre le pié dans la Ville.

Et parmi les Chinois.

Les ‡ Relations de la Chine nous aprenent, que toutes les affaires de l'Empire s'y résolvent sur des observations astronomiques, l'Empereur ne faisant rien sans consulter son thême natal; & qu'il y a des personnes dont l'emploi consiste à contempler les Astres toute la nuit sur une montagne, pour pouvoir rendre raison de leurs mouvemens & de leurs significations au Prince. Les Chinois déferent beaucoup à ce rare précepte d'Astrologie, qu'il ne faut point se purger pendant que la Lune est dans le signe du Taureau, parce que cet animal étant un de ceux qui ruminent, il feroit à craindre que la Médecine ne remontât de l'estomac. C'est bien la plus pitoïable imagination qui puisse venir dans l'esprit d'un homme, car outre que le signe du Taureau n'a pas plus de relation, ni plus de conformité avec l'animal que nous appellons ainsi, qu'avec un arbre, & qu'il y auroit autant de raison de donner le nom & la figure d'un Saint à chaque signe, comme § quelques-uns ont fait, que le nom & la figure d'une autre chose; outre cela, dis-je, ne sait-on pas que le signe du Taureau n'est plus dans la situation où il étoit autrefois; & qu'ainsi lorsque nous disons que le Soleil & la Lune sont dans le signe du Taureau, cela ne signifie pas qu'ils répondent aux étoiles du firmament qui composent ce signe, mais qu'ils répondent aux points du premier mobile ausquels ces étoiles répondoient anciennement? Les mêmes Chinois prétendent que ceux qui bâtissent, doivent éviter le quatriéme dégré du Scorpion, parce qu'une maison qui seroit bâtie sous un tel aspect, seroit fort sujette à se remplir de dragons, de scorpions & d'insectes. On pourroit croire sur ce fondement, qu'ils font l'horoscope de leurs maisons, comme Tarrutius Firmanus fit l'horoscope de la Ville de Rome: car n'en déplaise aux railleries de ** Cicéron, si les influences du Ciel ont quelque vertu sur la naissance d'un homme, elles en peuvent avoir aussi sur la construction d'un Palais. On s'imagine dans le Japon, qu'il importe beaucoup pour la durée d'un édifice, & pour le bonheur de ceux qui doivent y demeurer, que lorsqu'on commence de le bâtir, quelques-uns se tuent eux-mêmes en considération de cette entreprise. Les †† Tunquinois ont une certaine Idole à laquelle ils offrent plusieurs sacrifices, quand ils veulent bâtir une maison. Si bien que dans les principes de ces gens-là, les circonstances d'un bâtiment commencé ont de merveilleuses influences pour sa bonne fortune. Pourquoi donc leurs Astrologues ne pour-

* » Voyag. de Tavern. I. Partie, liv. 5. ch. 14.

† *Ibid. ch. 1.*

‡ *Pietro della Valle, lett. 6.*

‡ » Voyez l'Ambassade de la Compagnie Hollandoise, part. 2. ch. 2.

§ *Julius Schilerus Augustanus J. C. in Cælo stellato Christiano.*

** *Etiamne Urbis natalis dies ad vim stellarum & lunæ pertinebat? Fac in puero referre, ex qua affectione cœli primum spiritum duxerit: num hoc in latere aut in camento, ex quibus urbs effecta est, potuit valere?* Cicero l. 2. de Divin.

†† » Voyez les nouvelles Relat. de Tavernier.

pourroient-ils pas deviner la bonne fortune d'une maison par le thême du Ciel, ou par l'ascendant sous lequel ont été posées les premieres pierres? Tous les peuples des Indes Orientales ont à peu-près le même entêtement pour l'Astrologie, que les Chinois.

§. XX.

Du crédit de l'Astrologie parmi les Chrétiens.

Des Horoscopes de J. C. & des Religions, tirés par des Chrétiens.

MAis qu'avons-nous à faire de nous écarter dans le païs des Infideles, abrutis d'une infinité d'erreurs chimériques, & de remonter au tems du vieux Paganisme, où il n'est pas étrange que l'Astrologie ait regné, puisque la superstition y étoit si prodigieuse, qu'on croïoit que les entrailles d'un veau aprenoient mieux quand il falloit donner bataille, que la capacité d'un Annibal, comme ce grand Capitaine * le reprocha de bonne grace au Roi Prusias. Il ne faut pas aller si loin pour trouver ce que nous cherchons; car n'a-t-on pas vû notre Occident, parmi les lumieres du Christianisme, tout infatué d'horoscopes pendant plusieurs siecles? Albert le Grand, Evêque de Ratisbonne, le Cardinal d'Ailli, & quelques autres, n'ont-ils pas eu la témérité de faire l'horoscope de JESUS-CHRIST, & de dire que les aspects des Planetes lui promettoient toutes les merveilles qui ont éclaté en sa personne? Ce qui est visiblement faux, puisque les vertus & les miracles du Fils de Dieu sont d'un ordre tout-à-fait surnaturel. N'ont-ils pas fait l'horoscope non-seulement des fausses Religions, mais aussi de la Religion Chrétienne, & jugé de la destinée de chacune par les qualitez de sa Planete dominante? Car ils ont distribué les Planetes aux Religions. Le Soleil est échû à la Religion Chretienne, & c'est pour cela que nous avons le Dimanche en singuliere recommandation; que la Ville de Rome est Ville solaire & Ville sainte; & que les Cardinaux qui y résident sont habillez de rouge, qui est la couleur du Soleil. Avoir dit cela impunément, n'est-ce pas avoir vêcu dans un siecle prévenu d'une grande foi pour l'Astrologie? Combien pourrois-je nommer de Princes Chretiens qui regloient toutes leurs démarches sur l'avis de leurs Astrologues; un † Matthias Corvin, Roi de Hongrie, qui ne faisoit rien que de leur consentement, un ‡ Loüis Sforce, Duc de Milan, qui ne commençoit aucune affaire qu'au tems qui lui étoit préscrit par son Astrologue, dont il suivoit les ordres avec tant de ponctualité, qu'il n'y avoit ni pluie, ni grêle, ni bouë, ni orage, qui l'empêchassent de monter à cheval avec toute sa Cour, afin de se retirer au lieu que l'Astrologue lui marquoit: ce qui n'empêchoit pas qu'il ne tombât entre les mains de ses ennemis, qui le détinrent jusques à sa mort dans une dure captivité? Cette foiblesse d'un Prince Chretien ne vaut pas mieux que celle du grand Cha-Abas, de laquelle j'ai fait mention ⸸ il n'y a pas longtems.

§. XXI.

Du crédit de l'Astrologie en France.

Deffenses des Almanachs en France.

QUe dirai-je de notre païs? N'a-t-il pas été un tems où la Cour de France même, qui par le caractere de la Nation naturellement fortifiée contre les Disciplines superstitieuses, est moins susceptible de ces erreurs que toutes les autres, étoit néanmoins toute pleine d'Astrologues, que l'on consultoit sur tout, & qui avoient prédit, à ce que l'on prétendoit, tout ce qui étoit arrivé? Le Pere § Martin del Rio, si connu par sa grande littérature & par sa pieté, nous assûre qu'il a vû à la Cour de France du tems de Catherine de Médicis, que les Dames n'osoient rien entreprendre sans avoir consulté les Astrologues, qu'elles appelloient leurs Barons.

Le mal s'accrut de telle sorte, qu'il fallut non seulement emploïer les menaces de l'Eglise, mais aussi l'autorité du bras séculier pour empêcher le débit des Almanachs, où les Astrologues se donnoient la liberté de prédire tout ce qu'ils trouvoient à-propos. En effet le ** Concile Provincial de Bourdeaux de l'an 1583. défend de lire & de garder cette sorte d'Almanachs, & d'y ajoûter foi. Celui de Toulouse de l'an 1590. fait la même chose, ordonnant de plus l'observation exacte d'une Bulle du Pape Sixte V. de l'an 1586. qui enjoint aux Ordinaires des lieux & aux Inquisiteurs, de punir selon les Constitutions Ecclésiastiques tous ceux qui se mêlent de prédire les choses à venir. Dans les Etats d'Orleans de l'an 1560. & dans ceux de Blois de l'an 1579. il fut ordonné que l'on procéderoit extraordinairement & par punition corporelle, contre les Auteurs de tels Almanachs, & défenses furent faites de les imprimer ou débiter, à peine de prison, & d'une amende arbitraire.

Foiblesse de Henri IV. pour l'Astrologie.

Mais les Astrologues ne furent pas décrédités pour cela: car il est constant que la Cour du Roi Henri IV. étoit toute pleine de prédictions. Ce n'étoient pas seulement les femmes qui, par cet esprit de credulité & de curiosité, qui leur est propre, s'informoient de leur destinée: les hommes les plus braves le faisoient aussi, comme vous diriez le Maréchal de Biron, que le Roi Henri IV. appella *le plus tranchant instrument de ses Victoires*, en l'envoïant Ambassadeur à Londres, & qui étoit dans le fond un des plus courageux hommes de la terre, & fort sçavant outre cela. Henri IV. lui-même, tout Henri le Grand qu'il étoit, n'a pas toûjours connu, comme il a fait dans la suite, la vanité de cet art. Je trouve dans les Mémoires de Monsieur de Sulli, que la Reine étant accouchée d'un fils qui a regné si glorieusement sous le nom de Loüis le Juste, Henri le Grand commanda à son premier Médecin, nommé *la Riviere*, grand faiseur d'horoscopes, de travailler à celles du Dauphin nouveau né. Il s'en défendit, mais il fallut obéir: & comme il ne rendoit point compte de son travail, le Roi lui commanda absolument & sous la peine d'encourir son indignation, de lui dire ce qu'il avoit trouvé, & il le fit. Peu-à-peu

* *Cicero lib. 2. de Divinat.*
† *Bonfinius Decad. 4. rerum Hungar. lib. 8.*
‡ *Cardan. in Ptol. de Astror. jud. lib. 1. tex. 14.*

⸸ Ci-dessus, §. XIX.
§ *Disquisit. Magic. part. 1. quæst. 4. sect. 6.*
** » Voiez Mr Thiers, Traité des superst. ch. 12.

peu notre Nation s'est guérie de cette foiblesse, soit que nous aimions le change, soit que l'attachement qu'on a eu pour la Philosophie dans ce siecle-ici, nous ait fortifié la raison, que toutes les autres Sciences qu'on cultivoit avec tant de gloire depuis François I. n'avoient gueres délivrée du joug des préjugez. Aussi faut-il avoüer qu'il n'y a qu'une bonne & solide Philosophie, qui, comme un autre Hercule, puisse exterminer les monstres des erreurs populaires: c'est elle seule qui met l'esprit hors de Page.

§. XXII.

Que l'entêtement général pour l'Astrologie décrédite l'autorité, qui n'est fondée que sur le grand nombre.

Le progrès de certaines opinions est souvent une marque de leur fausseté.

NE vous semble-t-il pas, Monsieur, que c'est ici une digression fort inutile? Mais prenez-y garde, vous verrez bientôt qu'elle fait à mon sujet. Car mon principal but doit être de décrediter l'autorité des opinions qui n'est fondée que sur le grand nombre. Or je ne le saurois mieux faire qu'en faisant voir, que l'Astrologie qui n'a jamais pû s'apuïer sur un principe à tout le moins probable, n'a pas laissé d'infatuer la plus grande partie du monde dans tous les siecles. Et comme en tournant la médaille il est vrai de dire qu'encore que le grand nombre soit pour l'Astrologie, la foi qu'on ajoûte à ses prédictions est néanmoins fausse & ridicule: il est pareillement vrai de dire que les prédictions que l'on fonde sur les Cometes, sont nulles de toute nullité, quelque grand que soit le nombre de ceux qui les croient, puisqu'elles n'ont autre apui que les principes de l'Astrologie. Ainsi quand vous devriez m'accuser de donner dans le lieu-commun, je dirai pourtant que vû l'expérience de plusieurs erreurs générales, il n'y a point d'homme qui ne soit en droit de demander qu'on l'écoute, parlant lui seul pour son sentiment, sauf à ceux qui l'écoutent de se bien défendre, non pas par la prescription, ou par le préjugé de leur nombre, mais en examinant le fond de l'affaire. J'excepte, comme vous pouvez penser & comme vous penseriez assûrément, quand même je ne m'en expliquerois pas; j'excepte, dis-je, les matieres de Foi. Dans les autres toute la faveur qu'on doit faire à la longue possession & au grand nombre, c'est de lui donner la préference, toutes choses étant égales dans le reste: & s'il falloit s'arrêter au préjugé, je le trouverois plus légitime pour celui qui seroit seul de son sentiment, que pour la foule *, parce que les véritez naturelles étant beaucoup moins propres à reveiller & à flater les passions, & à remuer les hommes par les divers intérêts qui les attachent à la societé, que certaines opinions fausses, il est plus probable que les opinions qui se sont établies dans l'esprit de la plûpart des hommes sont fausses, qu'il n'est probable qu'elles soient vrayes. Mais nous parlerons de tout ceci plus au long en un autre endroit: prenons un peu de repos en attendant.

A . . . le 3. d'Avril 1681.

* *Argumentum pessimi turba est.*

§. XXIII.

IV. Raison: *Que quand il seroit vrai que les Cometes ont toûjours été suivies de plusieurs malheurs, il n'y auroit point lieu de dire, qu'elles en ont été le signe ou la cause.*

Les malheurs qu'on attribuë aux Cometes seroient arrivez, quand ils n'auroient été précédez d'aucune Comete.

JE reviens à la charge, Monsieur, & je dis en quatriéme lieu, que s'il est vrai qu'il n'a jamais paru de Comete, qui n'ait été suivie de beaucoup de malheurs, cela vient uniquement de la condition des choses de ce monde, qui les rend sujettes à une infinité de changemens; & qu'on pourroit à coup sur attribuer la même influence à tout ce que l'on voudroit, au mariage d'un Roi, ou à la naissance d'un Prince: parce qu'il est certain que jamais un Roi ne s'est marié, ou n'est venu au monde, sans qu'il soit arrivé de très-grands malheurs en quelque lieu de la terre. En un mot il est aussi probable, vû le train ordinaire du monde, qu'après quelque année que ce soit qu'il nous plaira de désigner, il arrivera de grandes calamitez sur la terre, ou en un lieu ou en un autre, qu'il est probable qu'à quelque heure du jour que ce soit qu'un Bourgeois de Paris regarde par sa fenêtre sur le Pont St. Michel, par exemple, il voit passer des gens dans la ruë. Cependant les regards de ce Bourgeois n'ont aucune influence sur les gens qui passent, & chacun passeroit tout de même, encore que le Bourgeois n'eût pas regardé par sa fenêtre. Donc aussi la Comete n'a aucune influence sur les évenemens, & chaque chose seroit arrivée comme elle a fait, quand même il n'auroit paru aucune Comete.

Il est étonnant qu'un dogme aussi perturbateur du repos public que celui-ci, ne soit apuié que sur le sophisme *post hoc, ergo propter hoc*, que l'on aprend à connoitre dès la sortie des Classes, & qu'il y ait eu si peu de personnes parmi le grand nombre de gens qui étudient, qui aïent aperçu qu'on raisonnoit en cette affaire-ici contre les premiers principes du bon sens. Il y a aussi de quoi s'étonner comment les hommes, qui aiment tant à ne point craindre l'avenir, ont donné dans une opinion si chagrinante, sans examiner si elle étoit fondée en raison. Mais ces motifs d'étonnement ne durent gueres pour ceux qui ont étudié le cœur de l'homme, & qui ont découvert dans sa conduite une coûtume générale de juger de tout sur les premieres impressions des sens & des passions, sans attendre un examen plus exact, mais aussi un peu trop pénible. Les gens d'étude qui devroient être la lumiere des autres, suivent beaucoup plûtôt ce torrent-là, qu'ils ne le détournent dans le chemin des véritables Savans.

§. XXIV.

V. Raison: *Qu'il est faux qu'il soit arrivé plus de malheurs dans les années qui ont suivi les Cometes qu'en tout autre tems.*

OUtre tout cela on peut mettre en fait, I. Qu'à compter tout ce qui s'est passé ou dans tout le monde, ou dans l'une de ses plus grandes parties, il est arrivé autant de malheurs dans les années qui n'ont vû, ni suivi de près aucune

cune Comete, que dans celles qui en ont vû ou suivi de près. II. Que les années que l'on croit avoir été empoisonnées par l'influence des Cometes, sont remarquables par d'aussi grands bonheurs pour quelques endroits du monde, qu'aucun autre tems que ce puisse être. III. Que les avantures les plus épouvantables n'ont été précédées d'aucune Comete, au lieu que les prospérités les plus insignes l'ont été. Pour dire tout en peu de paroles, on peut mettre en fait que si l'on prend l'Histoire générale du monde, & qu'on supute avec soin le bien & le mal qui a été senti par tout le monde, dans l'espace de quinze ou vingt ans, on trouvera que l'un portant l'autre, cela est fort semblable au bien & au mal qui a été senti par toute la terre, dans l'espace d'autres quinze ou vingt ans; ce qui fait voir que les années qui suivent l'aparition des Cometes, n'ont rien qui les distingue des autres, & qu'ainsi c'est avec une très-grande injustice qu'on se fait fort de l'expérience.

§. XXV.

S'il y a des jours heureux, ou malheureux.

Réfutation de ceux qui croyent qu'il y a des saisons & des jours affectez à certains événemens.

ON peut faire la même observation contre ceux qui prétendent qu'il y a certaines saisons affectées aux grands évenemens. Bodin qui malgré son esprit, & sa vaste littérature, & son peu de Religion, a fait paroitre beaucoup de crédulité superstitieuse en diverses choses, s'est amusé par ce principe à nous donner * un ramas de plusieurs révolutions avenuës au mois de Septembre. Il n'y a qu'un mot à dire contre lui & contre tous ceux qui perdent le tems à de semblables recherches; par exemple, à recüeillir ce qui s'est passé dans les années climactériques des Etats, ou sous le 21. 49. 63. Roi d'une Monarchie, 7. ou 9. d'un certain nom; c'est que s'ils épluchent avec la même diligence les autres saisons de l'année, les autres regnes & les autres périodes des Etats, ils y trouveront indifféremment des révolutions toutes semblables, pourvû qu'ils se défassent de leur préjugé, à tout le moins pendant la recherche qu'ils feront: car c'est leur préjugé qui les trompe. Ils sont persuadez, avant que de consulter l'Histoire, qu'il y a des mois & des nombres affectez aux grands événemens. Là-dessus ils ne consultent pas tant l'Histoire pour savoir si leur persuasion est véritable, que pour trouver qu'elle est véritable; & l'on ne sauroit dire l'illusion que cela fait aux sens & au jugement. En effet il arrive de-là qu'on observe beaucoup mieux les faits que l'on désire de trouver, que les autres; que l'on grossit ou que l'on diminuë la qualité des événemens selon sa préocupation. Ce qu'il y a donc de vrai à l'égard des mois, des jours, des années & des nombres, c'est que Dieu n'a point affecté aux uns plûtôt qu'aux autres les événemens qui servent à la punition des peuples, & à la fondation ou à la ruine des Empires. Ce seroit une affectation indigne de la grandeur de Dieu, & qui ne lui peut être attribuée que par ces esprits superstitieux qui attachent sa Providence à une infinité de minuties. L'Ecriture & les Peres déclament contre cet abus en divers endroits, & il est faux que l'Histoire le favorise.

* *Bodin. de Republ. lib. 4. cap. 2.*
† *Ammian. Marcell. lib. 26. cap. 1.*
‡ *Cornel. Nepos in ejus vitâ.*

§. XXVI.

Sentimens des Payens sur les jours heureux ou malheureux.

JE ne nie pas que les Païens n'aïent cru qu'il y avoit des mois & des jours qui avoient quelque chose de fatal, ceux, par exemple, où l'Etat avoit perdu quelque bataille signalée, & que sur ce fondement ils n'aïent évité d'entreprendre quelque chose en ces mois, ou en ces jours-là. Le 24. de Février dans les années bissextiles étoit réputé si malheureux, que † Valentinien aïant été élu Empereur, n'osa se montrer en public, de peur d'encourir la fatalité de cette journée, soit qu'il fût encore dans la superstition quant à ce point-là, tout bon Chretien qu'il étoit, soit que par politique il ne voulût pas s'exposer à être cru malheureux. Je sai aussi qu'il y a des jours où des Généraux d'armée ont constamment éprouvé les faveurs de la fortune. ‡ Timoléon gagna toutes ses plus fameuses batailles le jour de sa naissance. Soliman gagna la bataille de Mohacs & prit la Ville de Belgrade, comme aussi selon quelques-uns ‖, l'Ile de Rhodes, & la Ville de Bude le 29. d'Août. Mais je sai aussi que ce n'est pas une raison qui prouve, que Dieu ait attaché sa bénédiction à une certaine journée plûtôt qu'à une autre.

§. XXVII.

Réfutation du sentiment des Païens.

CAr I. on trouve qu'un même jour a été heureux & malheureux à un même peuple. Ventidius à la tête d'une armée Romaine batit celle des Parthes, & fit périr Pacorus, leur jeune Roi, qui la commandoit, à pareil jour que Crassus, General des Romains, avoit été tué, & son armée taillée en pieces par les Parthes. Lucullus aïant attaqué Tigrane, Roi d'Armenie, sans s'arrêter aux vains scrupules des Officiers de son armée, qui lui remontroient qu'il falloit bien se donner de garde de combattre ce jour-là, qui avoit été mis par les Romains entre les jours malheureux, depuis la funeste victoire que les Cimbres avoient remportée sur les troupes de la République; § Lucullus, dis-je, se moquant de cette superstition, gagna une des plus mémorables batailles qui se voïent dans l'Histoire Romaine, & changea le destin de ce jour-là, comme il l'avoit promis à ceux qui le vouloient détourner de son entreprise. Tout le monde sait que le même jour que Valentinien regardoit comme malheureux, a été celui où Charles V. autre Empereur Romain, espéroit le plus de sa fortune.

Exemples qu'un jour a été favorable & funeste à une même nation.

Pourquoi certains jours ont été particuliérement heureux à quelques-uns. *Exemples de Timoléon & de Soliman.*

II. Outre cela nous savons que le bonheur éprouvé par quelques Princes en certains jours, n'est pas un pur effet de leur fortune, qui ait affecté de les favoriser en un temps plûtôt qu'en un autre: c'est une suite du choix qu'ils ont fait de certains jours, pour y entreprendre les choses les plus importantes. Ainsi Timoléon s'étant persuadé que le jour qu'il vint au monde, étoit un jour de prospérité pour lui, le choisit pour

‖ Du Verdier, Hist. des Turcs.
§ *Plutarch. in ejus vitâ.*

pour attaquer ses ennemis avec plus de confiance, & il n'oublia pas sans doute de flatter ses soldats de l'espérance de la victoire, par la considération du jour. Les soldats se confiant en la bonne fortune de Timoléon, se batirent plus vigoureusement qu'ils n'eussent fait. Timoléon de son côté ne negligea rien pour signaler le bonheur du jour de sa naissance, de quoi il voïoit bien qu'il pourroit tirer dans la suite un grand profit. Il n'y a donc rien d'extraordinaire qu'il ait été victorieux ce jour-là, & qu'aïant persuadé à ses troupes que c'étoit le jour favori de sa fortune, elles aïent toûjours donné sur l'ennemi ce jour-là, avec cette ardeur & cette confiance qui sont un des principaux instrumens de la victoire. A quoi il faut ajouter, que les ennemis s'étonnent beaucoup, quand ils croïent être attaquez sous des auspices favorables à l'aggresseur. Il paroît par l'Histoire de Soliman, que la confiance qu'il avoit inspirée à ses troupes sur le 29. d'Août, lui faisoit choisir ce jour-là ou pour un assaut général, ou pour une bataille; & qu'il avoit alors plus de soin de préparer toutes choses à la victoire, qu'en un autre tems, afin de confirmer de plus en plus la bonne opinion de cette journée, pour s'en servir dans l'occasion. Il ne faut donc pas s'étonner qu'il ait eu de grands succès le 29. d'Août.

§. XXVIII.

Comment il arrive qu'on gagne des batailles en certains jours affectez.

Le gain d'une bataille peut de même dépendre de certaines circonstances que le Général saisit à-propos.

EN un mot les événemens heureux ou malheureux à une certaine Nation, qui arrivent en certains jours, ne sont pas attachez à ces jours par leur nature, ou independemment de notre choix: mais ils dépendent des passions que les circonstances du tems excitent dans le cœur de l'homme, & de l'adresse qu'on a de choisir le tems propre à exciter ces passions. Ainsi un Général se sert de la circonstance du tems & du lieu, pour encourager ses troupes. Il leur represente que c'est à pareil jour, ou dans le même champ de bataille, que les ennemis furent batus autrefois, qu'il faut soutenir la gloire de la nation: & cependant le Général ennemi exhorte ses soldats à effacer la honte d'une pareille journée, & à venger les Manes de leurs compatriotes dont ils voïent encore les ossemens. Voilà comment il arrive, ou qu'on bat trois ou quatre fois de suite les ennemis à pareil jour, en même lieu, ou qu'on y est alternativement batu & victorieux. Tout cela dépend après Dieu de l'adresse de l'homme à bien prendre son tems, pour ménager les passions. Or comme la naissance d'un Prince, une victoire & choses semblables qui commencent à faire juger qu'un jour est heureux, roulent indifféremment sur quelque jour de l'année que ce puisse être, il faut dire qu'il n'y a point de jour ni de mois affecté au bonheur, ni au malheur; & quand cela ne feroit pas tout-à-fait vrai à l'égard de chaque jour, à cause qu'il y en a qui peuvent réveiller les passions d'une maniere particuliere; du moins doit-on m'avoüer que les années qui suivent les Cometes, ne sont pas affectées particulierement à la punition des péchez de l'homme, puisqu'on ne sauroit le montrer par l'expérience.

§. XXIX.

Ce qu'il faut répondre à ceux qui citent des exemples pour les présages des Cometes.

IL est vrai que les moins habiles dans l'Histoire vous citent quantité de désordres arrivez après l'apparition des Cometes, sans jamais parler d'aucun bonheur arrivé dans ce tems-là. Par exemple ils vous enfilent toutes les guerres qui ont travaillé l'Europe depuis l'an 1618. jusques à la paix de Munster, & jettent toute cette longue suite de maux sur le dos de la Comete qui parut en 1618. sans faire mention que de ces maux. Mais outre que c'est étendre le pouvoir dss Cometes au-delà de ses justes bornes; outre que ce qu'ils appellent un mal a produit un très-grand bien à la meilleure partie de l'Europe Chrétienne, qui s'est délivrée par là du péril où elle étoit de perdre sa liberté; outre tout cela, dis-je, qui ne voit que si une fois on s'arrête à tous ces citateurs d'exemples, il faudra donner gagné à toutes les superstitions & à tous les contes des vieilles; car il n'y a point de femme qui ne vous cite avec mille circonstances ennuïeuses, la mort de vingt ou trente de ses parens ou amis décédez dans l'an & jour, après s'être trouvez eux treiziémes dans quelque repas, & plusieurs chagrins qui lui sont arrivez constamment après la chute de sa saliere, sans vous citer jamais aucune partie de plaisir, ni aucun bonheur?

§. XXX.

Qu'il n'y a point de fatalité dans certains noms.

Pretenduë fatalité attachée au nom de Henri, & de Julie. Faux raisonnement de Brantôme à cet égard.

CE que j'ai remarqué contre ceux qui croïent que la fortune a certains tems affectez, me fait songer à une illusion qui aproche fort de celle-là, c'est de s'imaginer, comme on le fait presque par tout, qu'il y a certains noms de mauvais augure. Ainsi l'on dit que le nom de Henri est fatal aux Rois de France, & qu'il faut bien se garder de le leur donner jamais, de peur de les exposer à la destinée des trois derniers Henris qui sont morts d'une maniere tout-à-fait tragique. J'ai oüi dire que l'on a conseillé à Monsieur, de ne plus faire porter à ses fils le titre de Duc de Valois, parce qu'il lui en étoit mort quelques-uns de ce nom-là; ce qui marquoit, disoit-on, qu'il étoit rempli d'une maligne influence, dont il falloit arrêter le cours. On croit même qu'il y a des noms qui sont de consequence pour la Morale, & j'ai lû dans * Brantôme sur ce sujet, que l'Empereur Severe se consoloit de la mauvaise vie de son épouse, sur ce qu'elle s'appelloit Julie, considérant que de toute ancienneté celles qui portoient ce nom étoient sujettes aux plus impudiques déreglemens. Cet Auteur ajoûte qu'il connoit beaucoup de Dames qui portent certains noms qu'il ne veut pas dire, à cause du respect qu'il a pour la Religion Chretienne, qui sont ordinairement sujettes à s'abandonner plus que d'autres qui ne portent point ces noms-là, & qu'on n'en a gueres vû qui en soient échapées. Je ne vous rapporte pas les propres termes dont il s'est servi, car ils sont

* « Tome premier des Dames galantes.

en

un peu trop naïfs & trop cavaliers, & trop d'un homme à bonnes fortunes qui écrivoit comme il parloit. Mais je vous dirai bien qu'il me paroît fort étrange, qu'un homme comme lui ait cru que les noms fassent quelque chose dans l'affaire dont il parle là.

Comment Brantôme a pû donner dans cette erreur. Application de ceci à Louis XIII.

Aparemment le hasard avoit fait qu'il avoit eu ses liaisons & ses intrigues dans certaines cabales, où le plus grand nombre des femmes s'appelloient d'un certain nom. S'il eût donné dans une autre troupe, où quelque autre nom eût été celui du plus grand nombre, sa remarque seroit infailliblement tombée sur ce nom-là, & c'est ce qui se peut dire de plus vraisemblable pour raisonner sur l'observation de Brantôme, & pour sauver sa bonne foi en même tems; car du reste il n'y auroit rien de plus absurde que de s'imaginer, que parce que celui qui batise un enfant, remuë sa langue d'une certaine maniere, qui fait entendre un certain mot plûtôt qu'un autre, cette enfant à quinze ou seize ans de-là se porte à des actions d'impudicité, qu'elle n'eût point commises si l'on eût articulé un autre mot le jour qu'elle fut batisée. Cependant c'est l'absurdité où il en faut venir presque toûjours, quand on veut que certains noms portent malheur. Un naufrage qui ruine un Marchand, une conspiration qui ôte la vie à un Monarque, viennent de ce qu'un Prêtre avoit prononcé longtems auparavant un mot plûtôt qu'un autre dans la cérémonie du batême. Si Louïs XIII. eût été batisé Henri, il eût sans doute été tué au siege de quelque Ville rébelle, d'un coup de mousquet, qui se seroit extraordinairement écarté de son chemin uniquement pour cela; car ce Prince étoit trop bon Catholique pour mourir à la maniere de ses prédecesseurs; mais néanmoins son nom d'Henri lui eût valu quelque genre de mort violente. Quelle pitié que de raisonner ainsi!

§. XXXI.

Grande superstition des Païens à l'égard des noms.

Superstition des Romains sur les noms. Passage d'Apulée à ce sujet.

JE voudrois que l'on jugeât sur ce pied-là de toutes les superstitions du Paganisme à l'égard des noms. A Rome quand on levoit les soldats, on prenoit garde que le premier qui s'enrôloit, eût un nom de bon augure. Les Censeurs en faisant le dénombrement des Bourgeois, nommoient toûjours le premier, quelqu'un qui avoit un nom favorable, comme * *Valerius*, *Salvius*, &c. Dans les sacrifices solemnels, ceux qui conduisoient les † victimes, devoient avoir un de ces noms-là. Quand on procédoit à l'adjudication des fermes publiques, on commençoit par le lac *Lucrinus*, & tout cela *boni ominis ergò*, afin de porter bonheur. Se peut-il rien voir de plus extravagant que de tirer ou de bons, ou de mauvais augures, de ce qu'un Magistrat prononce plûtôt *Valerius* que *Furius*? Apulée a raison de se moquer de ceux qui l'accusoient d'être Magicien, parce qu'il faisoit acheter des poissons qui leur sembloient propres aux sortileges d'amour, à cause de la conformité qui se rencontroit entre leur nom & celui des parties naturelles. *Pauvres ignorans*, leur dit-il ‡, *ne voyez-vous pas que si votre raison avoit lieu, les cailloux seroient un souverain remede contre la pierre, & les écrevisses contre les cancers?*

On peut connoître par-là l'énorme & la prodigieuse étenduë que les Païens donnoient à la superstition des noms. Elle étoit si grande, qu'au raport de ⸸ Festus les femmes Romaines offroient des sacrifices à la Déesse Egerie pendant leur grossesse, parce que ce nom d'Egerie dans leur Langue avoit une grande relation aux accouchemens. Une semblable raison a été cause que l'on s'est attaché dans le Christianisme à la dévotion d'un Saint plûtôt que d'un autre, pour obtenir certaines choses. Par exemple, il ne faut pas douter que les femmes qui ont mal au sein ne se soient mises sous la protection de Saint Mammard, plûtôt que sous la protection d'un autre, à cause du nom qu'il porte. Il ne faut pas douter que ce ne soit pour la même raison que ceux qui ont mal aux yeux, les Vitriers & les faiseurs de lanterne se recommandent à St. Clair; ceux qui ont mal aux oreilles, à Saint Oüin; ceux qui sont gouteux, à S. Genou; ceux qui ont la teigne, à St. Aignan; ceux qui sont aux liens ou en prison, à St. § Lienard, & ainsi de plusieurs autres **. Quoique cette remarque se trouve dans †† dans l'Apologie pour Hérodote, qui est un Livre très-injurieux à l'Eglise Catholique, elle ne laisse pas d'être vraie, comme l'ont reconnu Mr. de la ‡‡ Mothe le Vayer dans son Héxaméron rustique, & Mr. ⸸⸸ Ménage dans ses Origines de la Langue Françoise. Ces Messieurs également savans & respectueux pour les choses saintes, n'ont pas prétendu en avoüant cela, condamner l'invocation des Saints, car dans le fond si Saint Clair n'est pas plus propre qu'un autre à guérir le mal des yeux, il ne l'est pas moins aussi: de sorte qu'il vaut autant s'adresser à lui qu'à un autre. Ils ont seulement voulu reconnoître, que la moindre chose est capable de déterminer les peuples à faire un choix, & que la conformité des noms est un puissant motif pour eux. Sur cela, Monsieur, je ne ferai pas difficulté de vous dire confidemment, que ce seroit une superstition la plus basse & la plus grossiere du monde, que de prétendre que parce que St. Clair s'appelle St. Clair, Dieu lui accorde la vertu de guérir le mal des yeux, plûtôt qu'à un autre; de façon que si nos peuples se confient à un Saint plûtôt qu'à un autre, à cause du nom qu'il a, ils sont dans une illusion épouvantable: car enfin il faut tenir pour tout assûré que les noms n'ont point de vertu en eux-mêmes.

Cette superstition a passé dans le Christianisme, à l'égard des noms des Saints. Exemples.

§. XXXII.

En quel sens on peut préférer un nom à un autre.

Le préjugé des Hommes com-

JE ne désaprouve pas cependant la préférence que l'on donne quelquefois à certains noms; car

* *Festus.*

† *Cicero lib. 1. de Divinat. Plinius lib. 28. cap. 2.*

‡ *Posse dictis ad res venereas sumpta de mari spuria & fascina propter nominum similitudinem, qui minus possit ex eodem litore calculus ad vesicam, testa ad testamentum, cancer ad ulcera?* Apulej. Apolog 1.

⸸ *Quod tum putarent facilè fœtum alvo egerere.*

§ » Merc. François, tom. 4. *ad annum* 1616.

** Conférez avec ceci le *Dict. Hist. & Crit.* Art. CHEDERLES. Rem. B.

†† » Chap. 38.

‡‡ » Sixieme journée.

⸸⸸ » Au mot *acariâtre.*

traire à certains noms peut engager à en prendre d'autres. Paroles de Milantia sur ce sujet.

car de la maniere que les hommes sont faits, il y a tel nom qui empêcheroit un Grand Seigneur de recevoir à son service une personne qui le porteroit, & nous lisons dans l'Histoire d'Espagne, que les Ambassadeurs de l'un de nos Rois étant allez à la Cour d'Alphonse IX. pour le mariage de l'une de ses deux filles avec leur maître, choisirent la moins belle, qui s'apelloit *Blanche*, & laisserent la plus belle, parce que son nom d'*Urraca* leur parut choquant. Ainsi il ne faut pas trouver étrange que les * loix dispensent un héritier de porter le nom que le Testateur lui prescrit, lorsque c'est un nom ridicule ou malhonnête; car c'est une condition trop onéreuse, vû comme le monde va. J'avouë même qu'il peut y avoir des noms, qui en certaines circonstances, contribuent aux plus grands évenemens, soit parce qu'ils excitent dans l'ame de ceux qui les portent certaines passions; soit parce que la superstition les fait prendre pour des augures, & que la crainte ou l'espérance qui se repand dans une armée, à la vûë de ce que l'on prend pour des présages, est bien souvent la cause de la victoire. Je ne trouve donc pas mauvais que l'on choisisse de beaux noms, capables de faire songer souvent à son devoir; & je suis de l'avis de Milantia femme du Canoniste † Jean André, qui étant consultée par son mari sur ce sujet, lui répondit, *Que si les noms se vendoient, les peres & les meres seroient obligez d'en acheter des plus beaux, pour les donner à leurs enfans.* Mais je ne saurois souffrir qu'on attache à certains noms aucune espece de fatalité naturelle, soit à l'égard des mœurs, soit à l'égard de la fortune. Comme il est faux que la Providence divine affecte de se déploïer plus à découvert au mois de Septembre, qu'au mois d'Octobre, ou le 1. de Janvier, que le 1. de Mars; il est faux aussi que la vertu ou le vice, le bonheur ou le malheur aïent des noms affectez ou privilegiez. Il y a des Hélenes & des Lucreces qui ont de la vertu, il y en a aussi qui n'en ont point. On voit des Rois malheureux & des Rois heureux, de toutes sortes de noms: & si la circonstance du nom est capable de quelque chose, c'est uniquement ou par notre faute, & notre peu de Raison, ou par notre adresse. Néanmoins malgré tout ce que le moindre de tous les hommes est capable d'objecter contre la superstition des noms, qui est assûrément démonstratif, il n'est pas croïable combien de manieres de deviner on a bâti sur ce miserable fondement. Ce qui fait voir que sur le chapitre des présages, soit des Cometes, soit de quelque autre chose que ce soit, l'opinion universelle des peuples ne doit être comptée pour rien.

§. XXXIII.

Combien cette V. raison est décisive contre les présages des Cometes.

Pour couper court à tous les subterfuges en faveur des présages des Cometes, on met en fait que l'expérience n'y est point favorable.

Mais pour venir à des réfléxions plus importantes, je vous prie, Monsieur, de bien peser cette V. raison. Elle est décisive, ou il n'en fut jamais. Il ne s'agit plus de voir s'il est possible que les Cometes alterent nos élémens; si elles présagent en qualité de causes ou en qualité de signes, qui se montrent à point nommé toutes les fois que les hommes ont de grands malheurs à souffrir. Il s'agit de justifier le fait, que l'on vous nie tout court, & qui est la seule ressource que vous puissiez avoir. Toutes les autres raisons ne vous pressent pas assez pour ne vous laisser pas quelque faux-fuïant: car on a beau dire qu'aucune raison ne nous porte à croire, que ce qui se passe dans le monde, quelques années après qu'il a paru des Cometes, soit produit par leurs influences; vous repliquerez toûjours que les Cometes n'en sont pas moins pour cela de mauvais augure; parce que n'aïant jamais paru sans avoir été suivies de grands malheurs, c'est une marque qu'il y a quelque liaison ou quelque raport naturel entre elles & ces malheurs. Que ce ne soit pas la liaison d'un effet avec sa cause, à la bonne heure; c'est à tout le moins une liaison qui suffit, pour faire craindre que quand l'une de ces choses se présente, l'autre ne tardera gueres à venir.

En effet si nous suposons que les Cometes roulent sur des cercles, dont il n'y ait qu'une certaine portion qui soit à la portée de notre vûë, nous concevons qu'elles retournent à nous après un certain tems. Si après cela nous suposons que c'est à-peu-près le même tems qui est nécessaire, afin que la terre fermente quelques exhalaisons malignes, capables de causer la peste, la guerre, &c. comme nous savons par expérience que la matiere des fievres a besoin d'un certain nombre d'heures, pour acquerir les qualitez qui causent la fievre, & par le raport des Médecins, qu'en quelques personnes cette matiere-là produit régulierement des fievres périodiques, au bout d'un certain nombre d'années? si, dis-je, nous suposons tout cela, la vûë des Cometes nous doit être un aussi assûré présage de grands malheurs, quoiqu'elles n'y doivent rien contribuer, que si elles devoient les produire physiquement. Qu'on replique si l'on veut que cette fermentation, à mêmes périodes que le cours de la Comete, doit enfin se tirer de mesure, à cause que les continuels changemens qui se font, & au-dedans, & au dehors de la terre, empêchent nécessairement la jonction de toutes les choses qui y concouroient autrefois; cela, Monsieur, ne vous tirera pas d'inquiétude, & je connois des gens, qui plûtôt que de se rendre à cette difficulté, auroient recours à l'immobilité du Ciel Empirée, pour lui attribuer la régularité de la fermentation dont il s'agit, à l'exemple de ceux qui le font la cause de ce que certains endroits de la terre produisent toûjours les mêmes choses, bien que les aspects des autres Cieux, & leurs influences par conséquent varient sans cesse à l'égard de ces endroits-là. Ce qui me fait souvenir de certains Scholastiques, qui veulent que la vertu qu'ils attribuent aux corps de se peindre dans nos yeux par le moïen des *especes intentionelles*, soit un effet des influences de ce même Ciel. On trouvera donc toûjours quelque défaite, pendant que l'on se pourra faire fort de l'expérience, & ainsi, Monsieur, c'est vous ôter tout, que de vous mettre en fait, que l'expérience ne vous favorise aucunement.

Raisons qu'on a de prendre ce parti.

Je me souviens d'avoir lû dans ‡ Cicéron

* *L. 7. D. ad S. C. Trebell.*

† *Quod si nomina in foro venderentur, deberent parentes pulcherrima emere quæ filiis imponerent.* Joh. Andr. in Cap. cum secundum, *extra* de præbend.

‡ *Quarum quidem rerum eventa magis arbitror quàm causas quæri oportere .... observata sunt hæc tempore immenso & significatione eventûs animadversa & notata ... hoc sum contentus quod etiamsi quomodo quidque fiat ignorem, quid fiat intelligo.* Cicero lib. 1. de Divin.

voir du Roi de France, c'étoit un bonheur pour elles.

la Reine, & qu'on refusoit de lui rendre, quoique son droit eût été justifié & signifié à toute l'Europe, par les savans Livres que le Roi fit publier en diverses Langues, on entra dans les terres des Espagnols sans y faire aucun dégât. Ce ne fut pas assez pour la bonté de ce grand Prince: il fit ensorte que les païs par où ses troupes devoient passer, fussent délivrez des alarmes que l'aproche d'une armée a de coûtume de jetter dans les esprits. Il fit publier par avance qu'il ne prétendoit pas rompre la paix des Pyrenées, ni troubler les artisans dans l'exercice de leur métier, ni les laboureurs dans la culture des terres, ni les moissonneurs dans le travail de la recolte, ni les Marchands dans leur trafic, ni rien faire de tout ce qui rend la marche des armées incommode aux peuples.

Le progrès de ses armes fut à la vérité surprenant, & tout ce qui osa lui résister, succomba bientôt sous le poids de sa valeur & de sa vigilance, & de cette sage activité avec laquelle il vient promptement à bout des choses les plus difficiles. On le vit percer comme un foudre tous les Païs-Bas Catholiques, & y faire plusieurs tours & retours, laissant par tout des marques éclatantes de sa victoire. Mais après tout, la maniere dont il traitoit les vaincus ne leur étoit nullement à charge. Bien loin de dire comme ce Prince dont il est parlé dans la Parabole de l'Evangile; * ***Inimicos meos illos, qui noluerunt me regnare super se, adducite huc, & interficite ante me: Amenez-moi ces ennemis qui n'ont pas voulu me reconnoître pour leur Roi, & les tuez en ma présence;*** sa Majesté leur donnoit mille marques de sa bonté Roïale: & ç'a été un bonheur insigne aux Villes qui furent conquises cette campagne-là, de n'avoir pas eu la force de résister; car si elles fussent demeurées sous la domination d'Espagne, elles n'eussent pas joüi de la sécurité où elles ont été plongées pendant la derniere guerre. La puissance du Roi les mettoit à couvert de toute sorte d'inquiétudes, elles ne craignoient ni siege ni blocus; au lieu que toutes les Villes qui n'étoient pas à la France, étoient dans de continuelles fraïeurs, au milieu de leurs marais, de leurs inondations, de leurs citadelles, & d'une prodigieuse quantité de troupes. Rien ne les assûroit. S. M. n'avoit qu'à partir dans une saison qui eût été seule un ennemi invincible à d'autres Conquérans, pour jetter une si grande peur dans toutes ces Villes, que la vûë d'un siege formé devant les plus fortes n'en pouvoit rassûrer aucune.

C'a donc été un grand bien pour les Villes qui passerent au pouvoir du Roi l'an 1667. d'avoir été subjuguées par notre invincible Monarque. C'a été d'ailleurs un bien au Roi d'avoir uni à ses Etats d'une maniere si glorieuse, tant de Villes florissantes, & un bien beaucoup plus considérable, qu'il n'est désavantageux à l'Espagne de les avoir perduës, parce que leur situation fait que notre Roi en peut tirer de grandes utilitez, au lieu que la même situation est cause que le Roi d'Espagne ne s'en peut presque point servir. Ainsi j'ai droit de conclure, que les évenemens de la campagne de l'Ile ont fait plus de bien que de mal.

§. XL.

Que l'Espagne feroit bien d'abandonner les Pays-Bas.

Les Espagnols en devroient remercier le Roi.

J'Ai oüi dire à un habile homme, que tous ces Etats que le Roi d'Espagne possede dans des païs éloignez, détachez les uns des autres, lui sont plus à charge, qu'ils ne lui servent; & que s'il connoissoit ses véritables intérêts; il seroit dans les sentimens du Roi † Antiochus, qui aïant été contraint après la perte de la bataille de Magnésie, de céder aux Romains tout ce qu'il possédoit au deça du mont Taurus, déclara qu'il s'estimoit fort obligé à ces Messieurs, de ce qu'ils l'avoient déchargé du soin de garder un grand païs, qu'il n'eût pû défendre qu'avec des peines & des pertes continuelles. C'est-à-dire, que si le Conseil d'Espagne connoissoit bien les véritables intérêts de la Couronne; il nous remercieroit d'avoir si considérablement diminué les soins qu'il lui faloit prendre pour la conservation de tant de Villes, & souhaiteroit d'être entiérement délivré de cet embarras. On faisoit dire aux Espagnols pendant la longue guerre qu'ils ont euë avec la Hollande: *Que leur maître auroit puni ces rebelles il y a long-tems, si des considérations d'Etat ne l'en empêchoient: mais qu'il conservoit ce païs de contradiction, comme le manege & la salle d'escrime de ses légitimes Sujets, afin de les tenir en haleine par un exercice continuel.* Je vous assûre, Monsieur, que cette raison ne subsiste plus, & qu'il y a présentement si peu d'Espagnols qui profitent de l'occasion de s'aguerrir, que les guerres de Flandre leur fournissent, que ce n'est point la peine d'en parler. Il vaudroit mieux dire qu'il faut conserver les Païs-Bas, afin que l'humeur Françoise naturellement boüillante & ennemie du repos, trouvant là dequoi s'ocuper, laisse les Espagnols dans la paisible possession de leurs biens, & n'aille pas troubler la fainéantise qui s'est emparée de la Nation. Mais cela même devroit obliger le Conseil d'Espagne à se défaire de la Flandre, parce que si les Espagnols venoient à être attaquez dans leur païs, il est probable qu'ils reveilleroient cette ancienne valeur qui les a rendus si célébres, & qu'ils ne se reposeroient pas, comme ils font, du soin des affaires générales sur la vigilance d'autrui.

Raisons de cela.

Il est sûr que sa Majesté Catholique gagneroit beaucoup à faire cession des Païs-Bas qui lui restent; car outre qu'elle se délivreroit de la peine de conserver un païs, d'où elle ne retire rien, & qui pour revenu n'envoie en Espagne depuis plus de cinquante ans, que des nouvelles à blanchir les cheveux à tous les Ministres d'Etat, il lui seroit bien plus glorieux de s'en défaire de bonne grace, que de s'en voir dépoüiller peu-à peu en cent manieres honteuses, comme sont, par exemple, les arrêts qu'on lui fait signifier par un Sergent. Cette même cession seroit aussi l'avantage des Païs-Bas Espagnols, où l'on ne sauroit voïager sans escorte, qu'on ne soit mis en chemise par les voleurs des grands chemins, ce qui ne se feroit pas sous la domination de la France. C'est dommage

* *Evangel. secundum Luc. cap. 19. v. 29.*

† *Antiochus magnus ille Rex Asiæ, cum postea quàm à Scipione devictus, Tauro tenus regnare jussus esset, omnemque hanc Asiam, quæ est nunc nostra Provincia, amisisset, dicere est solitus, benignè sibi à Populo Romano esse factum, quod nimis magnâ procuratione liberatus, modicis Regni terminis uteretur.* Cicer. Orat. pro Dejot. *Voyez les Poësies Latines de Balsac, p. 42.*

mage qu'un si beau païs soit entre les mains d'un Maître, qui ne peut pas seulement le défendre contre les voleurs; & doit-on trouver mauvais que NOTRE GRAND PRINCE, qui a toûjours aimé les Flamands, leur témoigne tant d'envie de les délivrer des garnisons Espagnoles, qui au lieu de les proteger, volent impunément par tout, comme si les voïageurs devoient porter la peine de ce qu'on n'a pas assez d'argent à Madrid, pour payer les soldats de Flandre?

D'ailleurs quelle mortification n'est-ce pas pour la Nation Espagnole, qui affectoit tant de l'emporter sur nous, & qui autrefois remplissoit de jalousie toutes les Cours de l'Europe, de les accabler à présent de plaintes, de mémoires, & de supplications, pour en être protégée contre la France, sans trouver aucun Prince qui la secoure? Ce n'est pas qu'on soit bien-aise que le Roi s'agrandisse, comme il fait, ou qu'on soit persuadé de la justice de ses prétentions; car encore que notre invincible Monarque ne prenne que ce qu'il prouve lui apartenir légitimement, & que selon la remarque de l'Auteur des Droits de la Reine, il imite Josué qui faisoit marcher à la tête de ses troupes l'Arche où étoit enfermée la Loi de Dieu, nos voisins néanmoins ne goûtent pas la force de nos raisons. Ils disent qu'il faut avoir un esprit soûtenu de cent mille soldats, pour trouver dans les Traitez de Munster & de Nimegue, le sens que nous y trouvons; qu'assûrément ceux qui en ont dressé les articles, n'ont jamais cru qu'on pût les interpréter de la sorte, & que s'ils ont dit ce que nous leur faisons dire, ils ont agi comme ceux qui font les Canons des Conciles, qui en disent plus qu'ils n'en entendent; d'où vient que plusieurs siecles après on découvre dans leurs expressions bien des mysteres, à quoi ils ne songeoient pas. Qu'est-ce donc qui empêche nos voisins d'écouter les conseils des Espagnols? La pure crainte d'attirer sur eux la foudre qui menace les autres. Mais revenons à notre sujet.

§. XLI.

Bonheur de l'année 1668.

Moderation de Louis XIV. Conseil que des Astrologues donnerent à l'Empereur.

L'Année 1668. a été encore plus universellement heureuse que la précedente, puisque par le Traité d'Aix la Chapelle, le Roi d'Espagne recouvra une Province, qu'il n'eût jamais pû reconquerir, & s'assûra la possession de tout ce qui lui restoit aux Païs-Bas, qu'il eût perdu infailliblement si la guerre eût continué. Par le même Traité, les Villes conquises la campagne précédente, eurent le bonheur de demeurer à un Prince qui leur a sauvé une infinité d'inquiétudes, * comme j'ai déja dit, & qui les maintient dans une prospérité que la crainte de l'avenir ne traverse pas. La paix se trouva génerale dans tout l'Occident, ce qui seul est un très-grand bien pour les peuples. Tous les Princes Chretiens calmerent leurs jalousies & leurs soupçons. Et notre Roi enfin se couronna d'une gloire qui suffiroit pour l'immortaliser, quand même il n'auroit pas fait depuis tant de prodiges qui ont porté sa réputation aux quatre coins du monde; car il rendit généreusement des conquêtes que personne ne pouvoit lui ôter, & renonça à tous les avantages que la fortune lui présentoit. Exemple de modération qui mérite plus de loüanges que la conquête d'un Empire.

Après cela peut-on dire que les Cometes de 1665. ont été suivies d'un horrible déluge de maux? Et ne doit-on pas se bien moquer des Astrologues qui avoient publié qu'elles présageoient des choses épouvantables, des Schismes, & des Hérésies prodigieuses? Il y en eut qui conseillerent à l'Empereur de s'enfermer pendant vingt jours dans un Palais bâti sur de très-bons fondemens, dans quelque vallée ténébreuse, & tout entourée de montagnes, comme vous le pourrez voir plus au long dans le † *Theatrum Cometicum* d'un Gentilhomme Polonois, nommé Stanislaus Lubienietzki.

§. XLII.

Pacification du démêlé des Jésuites & des Jansenistes.

De quelle importance étoit la querelle des Jésuites & des Jansénistes.

MAis ce n'est pas seulement par la cessation de la guerre que l'année 1668. a été heureuse: elle l'a été encore par un autre accommodement très-nécessaire au bien de l'Eglise, & très-difficile à procurer, puisqu'il s'agissoit de mettre la paix entre plusieurs Théologiens, qui étoient aux prises depuis long-tems, & qui étoient capables de causer un schisme très-scandaleux, si l'on les eût laissé faire. Vous n'ignorez pas, Monsieur, qu'on accuse fort les gens de votre métier de s'échauffer pour des disputes de rien, & de remuer ciel & terre pour avoir raison de leurs ennemis, quand ils les croïent dans des erreurs considerables. Un Livre ne leur coûte rien à faire dans ces sortes d'occasions, rien ne leur est aussi difficile que de mettre les armes bas. C'est pour cela que l'on regarde dans le monde la pacification des Théologiens comme un ouvrage très-difficile. Je n'examine point si l'on a raison de faire ce jugement, mais je ne laisserai pas de remarquer que la querelle des Jésuites & des Jansénistes étoit regardée avec raison comme une affaire de conséquence & très-mal-aisée à terminer. Ce n'est pas que le sujet n'en fût fort petit, puisque les Jansénistes ne cessoient de dire, qu'ils convenoient avec leurs adversaires dans les questions de droit, & qu'ils ne prétendoient autre chose, sinon que les propositions condamnées par le Pape n'étoient pas dans le Livre de Jansenius, ce qui est une bagatelle dans le fond; car comme il n'importe au salut de personne de savoir que Jansenius a été au monde, il n'est nullement nécessaire de sçavoir si les Livres de Jansenius disent ceci ou cela, & l'on se fût fort bien passé de faire commandement à des Religieuses qui n'entendoient pas le Latin, de signer que Jansenius avoit enseigné telles & telles doctrines. Quelle nécessité y avoit-il qu'elles s'embarassassent la tête d'une semblable chose? Mais néanmoins de la maniere que cette dispute avoit tourné, ce n'étoit plus une affaire indifférente: l'autorité du Pape s'y trouvoit interessée, les droits des Evêques s'y trouvoient mêlez, une infinité d'injures publiées de part & d'autre avoient étrangement aigri les esprits; on ne parloit que de Brefs du Pape, d'Arrêts du Conseil d'Etat ou du Parlement, de Lettres Circulaires, de Mandemens Episcopaux; on prêchoit contre les Jansénistes; on emploïoit quel-

* Ci dessus, §. 40.

† Vol. 1. pag. 17.

ron, que la ſcience des préſages eſt beaucoup plus fondée ſur l'obſervation des événemens que ſur la Raiſon, & qu'en ces choſes-là il ne faut pas demander les cauſes, comme faiſoient Carnéade & Panétius, qui avec Epicure étoient preſque les ſeuls tenans contre cette prétenduë ſcience. Quand ils demandoient ſi c'étoit Jupiter qui ordonnoit à la corneille de croaſſer du côté gauche, & au corbeau de croaſſer du côté droit, on leur diſoit pour toute réponſe, qu'ils avoient mauvaiſe grace de preſſer ainſi les gens; qu'il leur devoit ſuffire que l'expérience de tous les ſiecles confirmât la divination; qu'il y a des herbes dont on connoît la vertu ſans ſavoir la cauſe des effets qu'elles produiſent, & qu'on ne s'aviſe pas pour cela de chicaner la Médecine. Sur quoi Cicéron raporte quantité de choſes naturelles dont les propriétez nous ſont connuës, mais non pas les cauſes de toutes ces propriétez, & fait dire à ſon frere, *Qu'il eſt content de ſavoir que ces choſes-là ſe font, quoiqu'il ignore comment elles ſe font.* Voilà juſtement votre affaire, Monſieur. Qu'un Philoſophe vous preſſe tant qu'il voudra ſur la maniere dont les Cometes préſagent nos malheurs, vous n'avez qu'à lui dire, qu'encore qu'il ne ſache pas comment le Soleil éclaire le monde, il ne laiſſe pas d'être aſſûré avec le reſte des hommes, que le Soleil éclaire le monde, parce que l'expérience le fait voir évidemment: qu'ainſi l'expérience de tous les ſiecles nous aïant apris que les Cometes ſont ſuivies de malheur, il faut croire qu'elles en ſont un préſage, quoiqu'on ne ſache pas en vertu de quoi elles le font. On pourroit, je l'avouë, vous bien maltraiter dans ce retranchement, mais pendant que vous en appellerez à l'expérience, vous trouverez toûjours quelque réduit. C'eſt-pourquoi, Monſieur, je vous adjourne tout le premier au tribunal de l'expérience, & je vous mets en fait qu'elle ne vous donnera pas gain de cauſe.

§. XXXIV.

Obſervations néceſſaires à ceux qui ſe veulent éclaircir de ce fait.

Comme il eſt facile à tout le monde de conſulter les titres juſtificatifs de ce fait, qui ne ſont autres que les monumens de l'Hiſtoire, je me garderai bien de vous accabler de citations. Je remarque ſeulement, que ni vous, ni nous ne devons pas faire un incident, ſur ce que nous n'avons pas les Annales ni des peuples de la Terre Auſtrale, ni de ceux qui habitent l'intérieur de l'Afrique & de l'Amérique; car ſi nous prétendions qu'elles nous fourniroient pluſieurs exemples de proſpérité arrivez à la ſuite des Cometes, vous pourriez prétendre auſſi qu'elles nous fourniroient pluſieurs exemples d'adverſité. Contentons-nous des Annales du monde connu, & jugeons des autres par celles-là. *Ex ungue leonem.* Il ne faut point non plus faire un incident, ſur ce qu'il y a des guerres qui tournent à un plus grand profit que l'on ne penſe, & qui peut-être ſont un moindre mal que la paix; ſemblables à ces ſaignées qui guériſſent la mauvaiſe diſpoſition du corps. Je renonce à tous les avantages que cette conſidération pourroit aporter à ma cauſe. Je conſens que l'on ne compte pour rien les raiſons de * Palingénius à l'avantage de la guerre, & qu'on établiſſe pour principe, que la paix eſt une faveur de Dieu, & la guerre un de ſes fléaux, quoique la guerre ſoit quelquefois utile par accident, & la paix au-contraire dommageable. Je remarque auſſi que les témoins ſont beaucoup plus ſuſpects de partialité, pour vous que pour nous, à cauſe du grand attachement que font paroître les Hiſtoriens à s'étendre beaucoup plus ſur les calamitez que ſur les félicitez publiques. Mais nous n'en ſommes pas à cela près. Nous les admettons tels qu'ils ſont. Voïez donc, Monſieur, par vous-même ce que raportent ces témoins, ſans vous laiſſer préoccuper par tout ce qu'ils pourront vous aprendre, non pas en qualité de témoins, mais en qualité de faiſeurs de complaintes & de réflexions.

* *In Capricor.*

§. XXXV.

Comparaiſon des années qui ont ſuivi les Cometes de l'an 1665. avec les années qui ont précédé la Comete de l'an 1652.

Les Cometes des années 1652. & 1665. auroient plûtôt préſagé la paix que la guerre.

JE ne ſaurois m'empêcher, quoique je ne veüille entrer en aucun détail, de vous faire jetter la vûë ſur ce qui s'eſt paſſé comme ſous nos yeux, pendant les ſept années qui ont ſuivi les deux horribles Cometes de l'an 1665. Pouvez-vous dire en conſcience que l'Europe ait été affligée pendant ces années-là, d'une maniere à ſe récrier que tout étoit perdu? Y voïez-vous des malheurs qui paſſent le train ordinaire? A-t-on vû que des nations barbares comme autrefois les Huns, les Goths, les Alains, les Normans aïent porté la déſolation dans une infinité de Provinces? A-t-on vû la peſte dépeupler les plus floriſſans Royaumes, & coucher dans le tombeau la plus conſidérable partie des hommes? A-t-on crié famine dans la plûpart des païs? A-t-on vû des Rois mis à bas de leur trône par la rébellion de leurs Sujets, ou par l'uſurpation de leurs voiſins? A-t-on vû naître des héréſies ou des ſchiſmes? A-t-on vû l'impunité des crimes autoriſée par les Magiſtrats? N'a-t-on pas vû au-contraire que la peſte, la guerre & la famine, les trois grands fléaux du genre humain, ont épargné les peuples, autant qu'on ſe le peut promettre dans la condition de notre nature?

Je ne voi guerre que quatre guerres dans l'eſpace de tems que j'ai pris, ſavoir celle des Turcs & des Vénitiens: celle des Eſpagnols & des Portugais: celle de la Hollande & de l'Angleterre: & la campagne de l'Ile. Les deux premieres qui avoient commencé long-tems avant que les Cometes paruſſent, ont été terminées heureuſement dans le tems que j'ai marqué; & les deux autres ont commencé & fini preſque en même tems: ce qui montre que les influences des deux Cometes de queſtion, étoient bien plus portées pour la paix que pour la guerre, puiſqu'elles ont terminé les guerres qui avoient commencé ſans leur participation, & calmé bientôt celles qui s'étoient élevées durant leur regne.

§. XXXVI.

Guerre des Turcs & des Venitiens.

La perte de Candie ne doit pas être attribuée aux Cometes de 1665. & malgré elles les Vénitiens ont retiré de grands avantages de leur guerre avec les Turcs.

VOus vous souvenez sans doute, Monsieur, d'un de nos communs amis, qui n'a jamais voulu se délivrer de l'envie de dire des pointes, selon la mauvaise coûtume du vieux tems, quoique nous l'en aïons souvent raillé: mais je ne sai si vous vous souvenez de la surprise où il fut, quand il aprit que la paix concluë après la journée du Raab, entre l'Empereur & le Grand-Turc, avoit été ratifiée. *Quoi*, s'écria-t'il, *on fait la paix à la barbe d'une Comete, & au milieu des plus belles dispositions du monde à réparer les pertes que les Turcs ont fait souffrir aux Chretiens? Sans doute la Comete recule pour mieux sauter, elle nous attend en Candie, & c'est là qu'elle déchargera toute sa rage.* Cependant, Monsieur, vous m'avoüerez que tout ce qui s'est fait en Candie depuis l'an 1665. jusques au Traité de paix, ne peut être nullement compté pour un de ces grands malheurs que le Ciel annonce à la terre par des prodiges: car si vous y prenez garde, tout cela se réduit à la perte d'une Ville qui étoit bloquée depuis très-long tems. Si c'est un malheur pour la Chrétienté que d'avoir l'Ile de Candie, c'est un malheur qu'il faut raporter à un autre tems qu'à celui qui s'est écoulé depuis l'an 1665. puisqu'il est de notorieté publique que les Turcs s'étoient emparez de l'Ile plusieurs années avant celle-là, & que par le blocus qu'ils tenoient devant la Capitale, ils rendoient tout le Roïaume aussi inutile aux Chrétiens, qu'il le sauroit être à présent, & même beaucoup plus; car encore est-il permis présentement aux Vénitiens de profiter de ce qui leur reste dans cette Ile, sans faire les dépenses à quoi ils étoient engagez pendant la guerre. De sorte que tout bien compté, il se trouvera que la paix faite l'an 1669. au lieu d'empirer les affaires des Venitiens, les a améliorées, & par conséquent que la Comete ne s'est pas dédommagée en Candie de ce que la paix d'Allemagne lui avoit fait perdre. Après-tout, est-ce une chose si étonnante qu'un Prince aussi puissant que le Grand-Seigneur, pressant de la plus furieuse maniere du monde, une Ville pendant deux ans, favorisé du voisinage de ses autres Etats, la prenne sur une République qui est contrainte de mendier du secours à 600. lieuës loin de là? N'est-ce pas un grand bonheur à cette République d'en être quitte à si bon marché?

§. XXXVII.

Guerre des Espagnols & des Portugais.

Paix entre les Espagnols & les Portugais avantageuse aux deux Partis, quoique faite après ces deux Cometes.

LE Traité de paix de l'an 1668. entre l'Espagne & le Portugal, fut un bien inestimable pour ces deux Couronnes. Pour la premiere, parce que bien loin d'être en état de se faire rendre ce qu'elle demandoit, elle avoit lieu de craindre de nouvelles pertes sous une minorité qui n'étoit pas exemte de broüilleries. Et pour la seconde, parce qu'outre la paisible possession de ses Etats, & la décharge des incommoditez de la guerre, elle acquit l'avantage de voir sa souveraineté reconnuë par ceux qui l'avoient contredite jusques alors. Quoi qu'il en soit, me direz-vous, c'est un malheur pour l'Espagne d'avoir perdu le Portugal, & de n'avoir pas eu la force de le recouvrer. Je l'avouë, mais c'est un malheur qu'il faut raporter à l'an 1640. & aux pertes que cette Couronne avoit faites dès avant que les Cometes parussent, qui par-là demeurent déchargées de l'accusation qu'on voudroit leur intenter. Vous avez oüi dire peut-être ce bon mot du Comte de Villa Mediana sur une figure à cheval du Roi Philippe IV. où l'on avoit mis PHILIPPE LE GRAND; *si lo es, et como un ojo, que mas tierra le llevan, mas le engrandezen.* En effet c'est sous le regne de Philippe IV. que l'Espagne a le plus perdu de ses Etats, & par conséquent ces pertes ne doivent pas être imputées aux Cometes de l'an 1665.

§. XXXVIII.

Guerre des Anglois & des Hollandois.

La guerre entre les Anglois & les Hollandois ne fit pas beaucoup de tort aux uns & aux autres, & ces derniers en devinrent même plus puissans.

POur ce qui est de la guerre des Anglois & des Hollandois, je ne nie pas qu'elle n'ait été fort rude pendant le peu de tems qu'elle a duré; mais comme deux ou trois campagnes en ont fait la raison, elle n'a été ni ruineuse ni fort dommageable aux deux partis. En effet après le Traité de Breda les Anglois se trouverent ce qu'ils étoient avant la guerre, & les Hollandois si peu affoiblis, que leur fortune en devint plus florissante, qu'il n'eût été à souhaiter pour leur repos; car toutes ces prospéritez leur aïant fait concevoir une trop grande opinion de leurs forces, leur firent oublier qu'ils avoient d'assez grandes obligations à LOUIS LE GRAND, pour lui laisser conquérir la Flandre. Il leur en a couté bon, mais ce n'est pas la faute des Cometes de 1665. C'est une suite de la nécessité où ils crurent être de s'oposer à l'agrandissement d'un voisin redouté de toute l'Europe. Ils crurent que la bonne politique les engageoit à conserver l'équilibre parmi leurs voisins, & qu'ils se devoient servir de l'état florissant de leur République, pour empêcher l'entiere invasion des Païs-Bas. S'ils se sont mal trouvez d'avoir raisonné sur ces principes, & si la fortune n'a pas secondé l'usage qu'ils ont fait du bonheur qui les accompagna pendant les cinq ou six premieres années qui suivirent les Cometes, c'est une autre affaire.

Si l'on me dit que la prospérité est quelquefois le plus terrible châtiment que Dieu puisse envoïer à l'homme, je dirai moi que l'adversité est quelquefois la plus grande grace qu'il lui puisse faire: desorte que toute notre dispute ne sera plus qu'un jeu de mots. Ainsi pour nous fixer à quelque chose, il faut que nous convenions qu'il s'agit de savoir, non pas si les Cometes amenent aux hommes des biens dont ils ne font pas un bon usage, ou des maux qui les convertissent à Dieu; mais si elles leur amenent ce qu'on a de coûtume d'apeller simplement des adversitez.

§. XXXIX.

Guerre des François & des Espagnols.

Si quelques Villes du Pays-Bas sont tombées au pou-

POur la campagne de l'Ile, on m'avouëra qu'elle a fait beaucoup plus de bien que de mal. Comme ce n'étoit pas tant une guerre qu'une prise de possession des biens qui apartenoient à

la

quelquefois contre eux le bras séculier, en un mot tout étoit dans une étrange confusion, lorsque Sa Majesté justement touchée de ces désordres, & voyant bien par ce grand discernement & cette profonde sagesse qui lui sont propres, qu'à moins d'imposer silence aux Parties, on ne verroit jamais la fin de ces divisions, interposa son autorité, pour faire que l'on acquiesçât aux signatures qui avoient été faites sous certains tempéramens dont la Cour de Rome se contenta, & pour empêcher qu'à l'avenir ses Sujets ne disent ni ne publiassent rien sur les matieres contestées, qui pût renouveller la querelle. Ce fut le 23. d'Octobre 1668. que l'Arrêt de pacification fut donné, & par ce coup d'une sage politique l'on arrêta le progrès d'une dispute qui avoit agité la France plus de vingt ans, & qui étoit capable de déchirer les entrailles de l'Eglise. Or comme ce grand démêlé avoit pris naissance long-tems avant que les Cometes de l'an 1665. parussent, & qu'il a été heureusement assoupi trois ans après leur aparition, il seroit plus-à-propos de soûtenir que leurs influences ont été fort salutaires, puisqu'elles ont fait cesser les désordres qu'elles ont trouvez dans le monde, que de soutenir qu'elles ont été malignes.

Avantages qui sont revenus à la France de la pacification de ce démêlé.

Il n'est pas nécessaire, Monsieur, que je vous circonstancie les avantages que la France a retirez de cette pacification, car c'est une chose que vous devez savoir, & que vous savez effectivement mieux que moi. Quand on ne nous auroit procuré par-là que la permission de lire les Livres de Messieurs de Port-Roïal, je soutiens qu'il nous en seroit arrivé un grand avantage, non seulement parce que ce sont des Livres très-bien écrits, & un grand modele d'éloquence & de raisonnement, mais aussi parce qu'ils nous aprennent une infinité de belles choses qu'on n'avoit jamais bien éclaircies. Par exemple, aviez-vous jamais oüi dire à vos précepteurs jusqu'où doit aller notre soumission pour ceux qui veillent pour nos ames? Aviez-vous jamais oüi parler exactement à d'autres qu'à ces Messieurs de la distinction du fait & du droit, & des choses qu'on est obligé de croire de foi divine ou de foi humaine! Avoüez qu'on vous avoit élevé dans une grande ignorance de ces choses; car on nous fait tant de peur dans notre Eglise de cet esprit qui veut connoître & raisonner, qu'on ne nous recommande rien aussi expressément que de nous abandonner les yeux fermez à nos Directeurs. Il est néanmoins certain, comme ces Messieurs l'ont clairement établi, qu'il y a de la distinction à faire, & qu'il est très-dangereux de donner dans ces maximes sans discernement; si bien que nous leur avons tous des obligations immortelles de nous avoir ouvert les yeux sur beaucoup de choses, que l'on nous rend suspectes mal-à propos.

Quelle obligation ne leur a-t-on pas d'avoir enfin introduit en France l'usage de la Parole de Dieu en Langue vulgaire, & d'avoir délivré l'Eglise de la honte & de l'ignominie qu'il lui faloit essuïer continuellement, par les reproches que les Protestans lui faisoient, qu'elle déroboit aux Fideles le trésor des Ecritures? Avant que l'on eût terminé tous ces differends, la version de Mons étoit fort persecutée, & faisoit peur à la plus grande partie du peuple; mais depuis la paix que le Roi a donnée à l'Eglise, on a secoué le joug, & non seulement on lit sans scrupule tous les Ouvrages de Port-Royal, que l'on n'osoit lire autrefois, tant on étoit épouvanté par les Confesseurs Molinistes, mais aussi on lit avec beaucoup d'édification l'Ecriture Sainte que ces Messieurs ont mise en François. Je ne dis rien de tant de beaux Livres de Morale & de Controverse qu'ils ont publiez depuis l'Arrêt du 23. d'Octobre 1668. ni de tous les Traitez qui ont si bien éclairci cette célebre question de la lecture de la Parole de Dieu en Langue vulgaire, où nos Controversistes s'étoient trouvez jusques ici extrêmement embarrassez; car vous sçavez assez, Monsieur, de quel prix sont ces Livres-là pour être pleinement persuadé de ce que je veux vous prouver ici, sçavoir qu'il s'est passé des choses très-avantageuses au Public, quelque tems après l'aparition de deux effroyables Cometes.

§. XLIII.

Considération des malheurs arrivez pendant les sept années que l'on a examinées.

Détail d'un grand nombre de malheurs arrivez sans Cometes, & qui sont beaucoup plus grands que ceux qui sont arrivez depuis les Cometes de 1665.

QU'on ne m'allegue point la peste de Londres de l'an 1665. l'embrasement de la même Ville de l'année suivante; le tremblement de terre qui abima la République de Raguse en 1667. les embrasemens du Mont Etna de 1669. & tels autres accidens; car ce sont des choses à la vérité funestes pour ceux qui en souffrent en particulier, * mais qui ne sont ni d'une conséquence générale, ni fort extraordinaires; & il seroit facile de montrer qu'en d'autres tems il est arrivé des malheurs de cette espece bien plus tragiques, comme l'incendie de Moscou Capitale de Moscovie, qui fut toute réduite en cendres par les Tartares l'an 1571. le tremblement de terre qui abima dans une nuit douze grandes Villes d'Asie, sous l'empire de Tibere: celui qui tua vingt mille habitans de Lacédémone, & accabla la Ville toute entiere sous les ruïnes d'une portion du mont Taigetus, 469. ans avant JESUS-CHRIST; celui qui arriva dans le Canada en 1663. & dans le Pérou en 1604. qui fit des bouleversemens prodigieux en moins d'une heure dans une étenduë de 300. lieuës de côte, & de 70. en largeur; l'embrasement du Vesuve de l'an 1631. la peste qui a désolé depuis peu la Capitale de l'Empire, qui a poursuivi l'Empereur dans Prague où il s'étoit réfugié, & qui s'est ensuite répanduë dans plusieurs Provinces avec un dégât funeste. D'ailleurs ces trois ou quatre désordres doivent-ils balancer le bonheur aporté par tant de Traitez de paix, & la prospérité particuliere de la France, qui par l'aplication infatigable de son Roi à tout ce qui peut contribuer à la félicité de la nation, par ses lumieres & par celles de ses Ministres les mieux choisis, & les plus capables du monde, a vû établir des manufactures, des Compagnies de commerce, des nouvelles loix pour l'extirpation de la chicane, un ordre merveilleux dans les Finances, & plusieurs autres choses qui sont une source de biens infinis tant pour le général que pour le particulier? Ne me dites point, je vous prie, que je n'ai pas pris un assez grand terme, car il est du sens commun

* . . . . *Casus multis hic cognitus, ac jam Tritus & è medio fortunæ ductus acervo.* Juven. Satyr. 13.

mun que si les Cometes présagent quelque chose, c'est pour les six ou sept premieres années qui les suivent, & c'est sur ce pied-là que l'on prouve leur malignité par l'Histoire.

§. XLIV.

Malheurs arrivez dans l'Europe depuis l'an 1645. jusqu'en 1652.

VOulez-vous voir par plaisir, Monsieur, une autre semaine d'années prise à discrétion d'un tems repurgé de tout le mauvais air des Cometes? Repassez un peu dans votre mémoire ce qui s'est fait dans l'Europe depuis l'an 1645. jusques à la Comete qui parut sur la fin de l'an 1652. Et remarquez bien que je prens justement le tems où les longues guerres d'Allemagne, ausquelles tant de Princes se trouvoient interessez, & qu'on veut à toute force avoir été présagées par la Comete de l'an 1618. se pacifierent à Munster. Il me semble que c'est donner à la Comete un assez bon loisir de se purger, pour prétendre qu'elle n'a plus rien à faire dans les années que je marque; sur tout si l'on considere que je lui abandonne encore les trois dernieres campagnes de la guerre des Alliez contre la Maison d'Autriche, lesquelles se trouvent dans les sept ans que j'ai choisis, & qui sont remarquables par plusieurs sanglantes expéditions, entre autres, par la bataille de Norlingen, où Mr. le Prince de Condé * vengea si glorieusement l'affront que les Suédois avoient reçu dix ou douze ans auparavant au même lieu: & par le † saccagement de Prague, qui réduisit plusieurs Dames de la premiere qualité à la dure condition d'être en chemise dans la ruë. Sans compter tout cela, je trouve des maux épouvantables dans les années que j'ai choisies, & particulierement un esprit de sédition furieuse.

Il en est de même des malheurs arrivez avant. Dénombrement de ces malheurs.

J'y trouve le Roi ‡ d'Angleterre condamné à mort, & décapité par ses propres Sujets, avec des circonstances horribles. J'y trouve le Roi, son fils, contraint de se cacher dans un chêne, après avoir vû tailler en pieces toutes ses troupes à la bataille de Worcester ⸸, & enfin de sortir de son Roïaume dans le plus triste équipage du monde, trop heureux de tromper à la faveur de ce déguisement la recherche exacte que l'on faisoit de sa personne, pour lui faire le même traitement qu'à son pere. Je trouve la France déchirée d'une cruelle guerre civile, qui lui fait perdre presque toutes les conquêtes de douze campagnes, & sentir la pernicieuse honte de se détruire elle-même, dans un tems où elle seule se pouvoit faire du mal, comme il est arrivé à la § République Romaine. Je trouve le Roïaume de Naples soulevé contre son Prince. Je trouve les François en guerre avec les Espagnols dans la Flandre, dans l'Italie, dans la Catalogne. Je voi le Portugal armé contre la Hollande, & contre l'Espagne tout à la fois. Je voi Kmielniski Général des ** Cosaques révolté contre la Pologne, & ligué avec les Tartares, remplir ce Roïaume de désolation. Je le voi qui profitant de la mort du brave Roi Uladislas, fait entrer le Cham dans la Pologne, & se joignant à lui, assiege avec une armée qui n'avoit point eu sa pareille depuis Attila, les Polonois dans leurs retranchemens, & les réduit aux dernieres extrémitez. Je voi que la paix concluë le 17. d'Août 1649. à des conditions très-desavantageuses à la Pologne, aïant duré fort peu de tems, l'irruption des Cosaques & des Tartares recommence de plus belle, cause mille saccagemens, se termine à la vérité par leur déroute, mais ne laisse pas d'être une enchaînure de ravages & de maux. Je vois les †† Moscovites dans un soulevement si furieux, que les premiers Ministres d'Etat ne trouvent point dans le Palais de l'Empereur un asile qui les mette à couvert de l'insolence des mutins. Il faut que le Czar leur abandonne les victimes qu'ils demandent, qu'il endure que ses principaux Officiers soient assommez à coups de bâton, & qu'après avoir fait évader son beau-frere qui étoit aussi son favori, il demande sa grace au peuple. Je trouve ‡‡ dans Constantinople des séditions si horribles, que le Sultan Ibrahim, après avoir été contraint d'abandonner le Vizir Azem à la fureur des mutins qui l'étranglerent, fut ⸸⸸ étranglé lui-même. Ce n'est pas tout. Les Janissaires & les Spahis, qui sont les principales forces de l'Empire Ottoman, s'aigrissent de telle maniere les uns contre les autres, qu'ils sont prêts à décider leurs différends par la voye des armes. La Sultane Kiosem, qui gouverne l'Etat pendant la minorité du jeune Sultan son petit-fils, se prépare à le faire étrangler par les Janissaires; mais la mere du Sultan par une contre-ligue la prévient, la fait étrangler, & fait périr les principaux Officiers des Janissaires. Je trouve les Vénitiens aux prises avec les Turcs, ce qui cause des saccagemens & des malheurs épouvantables à tous les peuples de la Dalmatie & de l'Archipel. Je trouve cent autres désordres dont le détail vous ennuieroit, & qui ne me paroît pas nécessaire pour vous faire avoüer, qu'il s'en faut beaucoup que les sept années que j'ai prises à la suite de deux Cometes, ne soient remplies d'autant d'évenemens fâcheux, que les sept qui n'ont été prises à la suite d'aucune Comete, mais au contraire au devant de celle de 1652. & à la suite du tems où l'on achevoit l'expiation de la Comete précédente, par la paix générale qui se négotioit à Munster.

Avoüez donc, Monsieur, *Qu'il est des malheurs sans Cometes, & des Cometes sans malheurs*, & qu'à raisonner, comme l'on fait ordinairement, les négociations de Munster devroient passer pour un signe des fléaux de Dieu, puisqu'elles ont été suivies de tant de malheurs presque par toute l'Europe.

On peut trouver une infinité d'exemples semblables.

Notre ami à proverbes ne manquera pas de dire, *qu'une hirondelle ne fait pas le printems*. Je lui répons par avance, que s'il feüillete diligemment les Histoires, il trouvera des exemples de même nature tout autant qu'il en voudra. Le §§ *Theatrum Cometicum* que je vous ai déja

* » Le 5. May 1646.
† » 26. de Juillet 1648.
‡ » Le 9. de Février 1649.
⸸ » Le 13. de Septembre 1651.
§ *Majus erat imperium Romanum, quàm ut ullis externis viribus extingui posset*, &c. Florus lib. 4. cap. 2.

** » Voiez l'Histoire des Cosaques par le Sr. Chevalier.
†† » L'an 1648.
‡‡ » Voïez l'Etat de l'Emp. Ottom. par le Sr. Ricaut.
⸸⸸ » Le 17. Août 1648.
§§ » Vol. 1. pag. 55.

ja cité, en fournit deux bien remarquables. Un Auteur Allemand du dernier siecle nommé Elie Major * en fournit un très-grand nombre, & remarque expressément que les plus célébres Traitez de paix se sont conclus fort peu après l'aparition de quelque Comete ; que plusieurs nations Idolâtres ont été converties à l'Evangile dans un tems qui avoit ce même caractere-là, & qu'on peut dire la même chose de la fondation de plusieurs célebres Universitez. Le Philosophe † Charemon nous aprendroit bien des choses sur ce sujet, si nous avions le Livre qu'il avoit composé, pour faire voir que la plûpart des Cometes avoient été le présage de grands bonheurs. Que notre ami feuillete donc les Histoires, & il trouvera des exemples abondamment. Je n'oserois vous dire la même chose, à vous, Monsieur, qui n'avez pas tant de loisir que lui, & qui occupez si bien votre tems à la lecture des Saints Peres & de S. Thomas. Ainsi je me retracte des exhortations que je vous ai faites, ‡ & je me vois obligé à ne compter pas plus sur cette V. Raison, toute décisive qu'elle est, que sur les autres, parce que vous n'en sauriez voir la force sans entrer dans la discussion de plusieurs faits, & sans bien calculer le bien & le mal arrivé en divers tems par tout le monde ; ce qui ne s'accorde nullement avec la lecture de tant de Canons, de tant de Conciles, de tant de Peres, de tant de Théologiens, de tant de Casuistes, à laquelle vous vous êtes consacré. Je tâcherai de remedier à cet inconvénient par une raison qui ne demande aucune lecture, & qui est d'une espece toute particuliere, comme je vous l'ai déja ⸸ dit. Mais avant que d'en venir-là, je prévois que je vous dirai encore bien d'atures choses.

A . . . . le 3. de Mai, 1681.

§. XLV.

VI. Raison : *Que la persuasion générale des peuples n'est d'aucun poids pour prouver les mauvaises influences des Cometes.*

Si la persuasion générale des influences des Cometes en prouvoit la verité, elle prouveroit celle de tous les contes du Paganisme.

JE n'ai pas encore épuisé les raisons Philosophiques, car en voici encore une, Monsieur, qui n'est pas peu considérable. On peut ajoûter en sixiéme lieu, qu'on ne prescrit pas contre la verité par la tradition générale, & par le consentement unanime des hommes : autrement il faudroit dire que toutes les superstitions que les Romains avoient aprises des Toscans, sur le fait des augures & des prodiges, & toutes les impertinences des Payens sur le Chapitre de la Divination, étoient autant de véritez incontestables, puisque tout le monde en étoit aussi prévenu que des présages des Cometes. Il faudroit dire que le Diable, qui est le pere du mensonge, selon le témoignage de § JESUS-CHRIST, a rendu néanmoins pendant une longue suite de siecles, des oracles pleins de vérité, de sincérité & de fidelité ; car il a été un tems où toute la terre rendoit honneur & hommage à ces oracles. Il ne seroit pas possible de répondre à ce raisonnement rapporté par ** Ciceron, *Que jamais l'oracle de Delphes ne fût devenu si célèbre, & que jamais tous les peuples & tous les Rois n'y eussent envoyé tant de présens, si tous les siecles n'eussent expérimenté la vérité de ses réponses.* Cela paroît assez plausible, & l'Auteur de cette pensée ne croit pas qu'après une raison de cette force, il soit nécessaire de justifier, comme avoit fait le Philosophe Chrysippus, par des témoignages bien autorisez, qu'Apollon avoit rendu une infinité de vrais oracles. Mais ce n'est rien dans le fond, pourvû qu'on nie le principe sur lequel ce raisonnement est apuïé, sçavoir, *que les opinions généralement établies sont vraies,* & qu'on fasse voir qu'il n'y a rien de plus faux que cette maxime, par l'exemple même de l'oracle d'Apollon que l'on consultoit de toutes parts, quoique ses réponses ambiguës eussent été un piége funeste à plusieurs nations, & ne fussent après tout qu'une imposture abominable. Il n'est pas d'ailleurs fort difficile de prouver qu'on nie ce principe avec raison ; car on découvre tous les jours mille bévûës dans les opinions les plus générales, comme sont, par exemple, celles qui regardent la Canicule. Non seulement la raison nous montre qu'il n'y a rien de plus faux que la prétenduë chaleur de cet astérisme, mais l'expérience aussi nous fait voir, quand on se donne la peine d'y prendre garde, qu'il arrive plus souvent que le mois d'Août n'est pas le plus chaud de toute l'année, qu'il n'arrive qu'il le soit.

§. XLVI.

Exemples de quelques opinions générales, qui sont fausses.

CE qu'on a coutume de dire de certains remedes, qu'il faut y avoir de la foi, si l'on veut qu'ils fassent leur effet, se peut apliquer à quantité de traditions. Voulez-vous n'en être pas désabusé ? Croïez-les sans les examiner, car si vous vous amusez à vous en éclaircir par vous-même avec un esprit difficile, vous trouverez bientôt que l'experience ne s'accorde pas avec la voix publique. En voici des exemples.

Réfutation de ceux qui attribuent certains effets à la Lune, & principalement quand elle est pleine ou nouvelle, ou qu'elle est dans un certain mois.

S'il y a des corps célestes dont les influences puissent être de quelque vertu à l'égard de la terre, c'est sans doute la Lune, à cause qu'elle en est fort proche. Aussi est-on fort persuadé qu'elle est cause de bien des choses. C'est elle qui fait croître & décroître la moëlle & la cervelle des animaux : qui ronge les pierres : qui regle le froid & le chaud, les pluies & les orages. Car si le tems est à la pluie lorsqu'on a nouvelle Lune, ne vous attendez pas à voir revenir le beau tems avant que la Lune soit pleine. Si alors la pluie ne cesse pas, faites votre compte qu'elle durera jusqu'au renouveau de la Lune : & ainsi de la sécheresse, de la gelée, &c. par la raison, que c'est aux conjonctions & aux opositions de la Lune qu'il apartient de changer le tems. Et de là vient que parce que dans la conversation on retombe fort souvent sur le discours de la pluie, du froid, de la sécheresse, ou de choses semblables, on entend si souvent ceux qui se plaignent du tems qu'il fait, s'entreconsoler par

* *In libello de Comet.*

† *Origines lib. 1. contra Celsum.*

‡ » Ci-dessus §. XXXIV.

⸸ » Ci-dessus §. VIII.

§ *Non est veritas in eo, cùm loquitur mendacium, ex propriis loquitur, quia mendax est & pater ejus.* Evangel. sec. Joh. cap. 8. v. 44.

** *Defendo unum hoc ; nunquam illud Oraculum Delphis tam celebre & tam clarum fuisset, neque tantis donis refertum omnium populorum atque Regum, nisi omnis ætas oraculorum illorum veritatem esset experta.* Cicer. de Divinat. lib. 1.

par l'espérance de la nouvelle ou de la pleine Lune, qui, à ce qu'ils prétendent, y apportera du changement. Vous ne me nierez pas, Monsieur, que ce ne soient-là de ces sentimens qui sont de tout païs, & communs à toute sorte de personnes.

Cependant ceux * qui ont pris la peine 20. & 30. années de suite d'examiner la moüelle des animaux, ont remarqué qu'en quelque état que soit la Lune, on trouve des os qui ont beaucoup de moüelle, & d'autres qui en ont fort peu: ce qui fait voir que la Lune n'a point de part à tout cela, non plus qu'à la plénitude plus ou moins grande des écrevices & des huitres; car on a remarqué aussi qu'elle ne roule point selon les vicissitudes de la Lune, quoi qu'en dise l'erreur populaire. Je dis la même chose touchant le changement du tems, & je soûtiens, après y avoir souvent pris garde, qu'il n'est affecté à aucun état de la Lune que ce puisse être, & qu'il n'y a aucun jour dans le mois lunaire où le passage de la pluie au beau tems, du dégel à la gelée, par exemple, se fasse plûtôt que dans tous les autres. Si nous avions des observations bien suivies, nous trouverions que la température de l'air se conforme si peu à la nouvelle ou à la pleine Lune, qu'on compteroit autant de mois où le tems a été sec, quoique le retour de la Lune eût été pluvieux, que de mois pluvieux après un retour de Lune pluvieux, & au contraire: tant il est vrai que les changemens du tems ne suivent aucune regle qui nous soit connuë. Il me seroit aisé de montrer que la Raison est en ceci tout-à-fait contre le sentiment commun. † Mais j'aime mieux me servir de l'expérience, & mettre en fait que si l'on

* » M. Rohault, Phys. 2. part. chap. 27. L'Art de Pens. part. 3. chap. 18.

† Au lieu de ce qui suit jusqu'à *Permettez moi*, &c. il y a dans l'Edition déja citée, tout ceci: » Car on ne voit pas en vertu de quoi la Lune allant successivement & imperceptiblement de la conjonction a l'opposition, & de l'opposition à la conjonction, doit changer tout à coup la température de l'air justement lorsqu'elle est arrivée au point de l'opposition & de la conjonction. Il faudroit pour cela que son mouvement fut semblable à celui des roües d'une horloge, qui ne fait sonner les heures que lorsqu'il est arrivé précisément a un certain point, ce qu'aucune raison ne nous persuade, étant bien plus problable au contraire que si une certaine situation de la Lune a quelque vertu, on ne doit pas attendre a s'en sentir, qu'elle y soit parfaitement arrivée, comme il n'est pas nécessaire que le Soleil soit arrivé précisément au méridien, afin qu'il nous fasse sentir sa chaleur. Nous la sentons augmenter à mesure qu'il s'en approche, sans pourtant qu'elle diminuë à proportion qu'il s'en éloigne, car le chaud est souvent plus insupportable à deux & à trois heures après midy, qu'a midy même. Pourquoi donc ne sentirions-nous pas par dégrez la vertu d'une certaine position de la Lune? Ajoutez à cela que la nouvelle Lune ne sauroit changer la temperature du tems sans faire cesser la pluye en un endroit, & la faire commencer en un autre, & ainsi du reste. Or on ne voit pas par quelle raison tous ces différens changemens peuvent résulter d'un certain aspect de la Lune, lequel est presque le même que les aspects d'un peu devant & d'un peu aprés, qui ne peuvent rien produire de semblable. On voit encore moins par quelle vertu la température de l'air produite par ce certain aspect de la Lune, peut demeurer en son état pendant quinze jours, quoique la Lune ne retienne point ce même aspect; & qu'elle change au contraire perpetuellement sa demeure. A l'égard des marées on explique fort bien pourquoi elles sont plus grandes dans les conjonctions & dans les oppositions, en supposant que la Lune se trouve alors dans les extrémitez du petit Diametre de son Orbe; mais cela ne tire pas à conséquence pour les pluyes, pour le froid & pour le chaud. Outre qu'il est bien vrai que les plus grandes marées arrivent les jours de la pleine & de la nouvelle Lune, mais de telle sorte, qu'elles croissent ou décroissent journellement, selon que la Lune s'éloigne, ou s'approche des quadratures, ce qui ne se fait point à l'égard de la pluye ou du beau tems

» Ayant fait ces objections à de fort honnêtes gens je n'ay eu pour toute réponse, sinon qu'il faut bien que cela soit ainsi, puisque nos Anciens l'ont crû, qu'il n'y a pas apparence que cette opinion eût pû s'établir de main en main dans tous les siecles, si l'expérience ne l'eût soûtenuë. Et comme je leur ay fait souvent remarquer que le mauvais tems ayant continué deux ou trois jours après la nouvelle Lune, le reste du mois n'avoit pas laissé d'être fort beau, ils m'ont répondu qu'il ne falloit pas y regarder de si près, & qu'on pouvoit fort bien entendre par nouvelle Lune les deux ou trois jours qui précedent, & qui suivent sa conjonction avec le Soleil.

» A cela, Mr. je ne trouve pas qu'il soit nécessaire de repliquer autre chose, si ce n'est qu'il faut bien que nos Anciens se soient trompez, puisque l'expérience n'est pas conforme à leur tradition; car je ne vois pas qu'il y ait lieu de croire que la Nature ait assez changé pour être en ces choses-là toute differente de ce qu'elle étoit autrefois; du reste, qu'il n'est pas étonnant qu'une erreur devienne génerale, vû le peu de soin qu'ont les hommes de consulter la raison, quand ils ajoûtent foy à ce qu'ils entendent dire à d'autres, & le peu de profit qu'ils font des occasions qui leur sont offertes de se détromper.

» Ne sortons pas de notre sujet pour voir des preuves de cela. Combien y a-t'il de gens qui ont pû remarquer en mille rencontres la fausseté des prédictions de l'Almanach, qui pourtant en achetent tous les ans, & le consultent jour par jour, & soûtiennent qu'il rencontre tout: jusques-là qu'on en voit qui sont prêts a faire des paris, l'un pour son Almanach de Liege; l'autre pour son Almanach de Milan: un troisiéme pour son Almanach de Basle, de Troyes ou de quelqu'autre lieu, comme font les Anglois pour leurs Cocqs. Et moi je leur soûtiens & suis prêt à parier tout ce qu'ils voudront, pourvû qu'ils m'apportent un Almanach qui entre dans le détail de chaque journée, qu'il arrivera tout le contraire de ce qu'il dira. Que l'Astrologue fasse de son mieux pour observer les aspects de toutes les Planetes, je suis seur que s'il particularise l'état de chaque journée, disant par exemple, *Il fera un tel vent le lundi; le tems sera serain jusqu'à dix heures; après quoi nous aurons une petite pluye qui finira à soleil couché; la nuit sera sans nuages & sans aucun vent; il s'élevera des broüillards le lendemain qui dureront jusqu'à midi; il gelera ensuite, ou il negera jusques à l'entrée de la nuit;* je suis sûr, dis-je, que s'il veut entrer ainsi dans le détail, & ne se pas contenter de dire en gros, *il fera chaud au mois de Juillet*, &c. il perdra plus de fois que moi qui serai appointé contraire avec lui. Car selon les regles du bon sens il faut qu'il perde beaucoup plus souvent que moi, parce que pour gagner il faut qu'il rencontre un certain vent déterminé parmi les 32. vents de la boussole, au lieu qu'il peut perdre, soit qu'on ne sente aucun vent, soit qu'on sente quelqu'un des 31. vents qui restent, c'est-à-dire, que sur le Chapitre du vent il doit perdre 32. fois contre moi une; car à ne point considérer la disposition particuliere d'un certain lieu qui le rend sujet à certains vents inconnus ailleurs, à quoi aussi les Astrologues n'ont point d'égard, il est 32. fois plus probable qu'un tel jour il ne fera pas un certain vent donné, qu'il n'est probable qu'il fera ce certain vent.

» Vous aurez encore une autre remarque sur cette matiere. Tous ceux qui attendent de la Lune changement du tems, observent certaines Lunaisons tout autrement que les autres; la Lune de Noël, par exemple, celle de Mars & celle de Saint Jean. Ils disent que la Lune de Mars est fort bourruë & sujette à faire des incartades, fondez apparemment sur ce qu'on a remarqué que le mois de Mars est plein d'irrégularitez, à cause que le Soleil s'approchant de nous bien plus sensiblement chaque jour qu'il ne faisoit auparavant, acquiert en peu de temps une augmentation sensible de forces, qui fait qu'il éleve de la terre remplie des humiditez de l'hyver, quantité de vapeurs & d'exhalaisons qui, faute de pouvoir être cuites & digérées, causent diverses altérations dans l'air, & comme une espece de rechute dans la saison rigoureuse, comme il arrive à ceux qui mangent

l'on y prend bien garde, on la trouvera contraire à ce que tout le monde débite ; & sur cela je remarque qu'il n'est pas étonnant qu'une erreur devienne générale, vû le peu de soin qu'ont les hommes de consulter la Raison, quand ils ajoûtent foi à ce qu'ils entendent dire à d'autres, & le peu de profit qu'ils font des occasions qui leur sont offertes de se détromper.

Et de plusieurs autres opinions aussi généralement répanduës.

Permettez-moi de vous demander, Monsieur, si vous avez jamais pris garde à cette multitude d'Auteurs, qui ont dit les uns après les autres, *qu'un homme pese plus à jeun, qu'après le repas ; qu'un tambour de peau de brebis se creve au son d'un tambour de peau de loup ; que les viperes font mourir leurs meres en sortant de leur ventre, & donnent occasion à la mort de leurs peres au premier moment qu'elles sont formées*, & plusieurs autres choses de cette nature. On ne s'est pas contenté de rapporter cela comme des faits avérez, on a pris encore la peine d'en chercher la cause ; on a fait des exclamations là-dessus à perte de vuë ; les moralitez ont été de la partie ; les Avocats s'en sont fait honneur dans le Barreau, les Prédicateurs en ont tiré mille belles comparaisons ; on a donné dans les classes une infinité de thêmes sur ce sujet. Cependant ce sont toutes choses contraires à l'expérience, comme l'ont vérifié ceux qui ont eu la curiosité de s'en éclaircir.

§. XLVII.

Quelle est la veritable cause de l'autorité d'une opinion.

Le jugement des Savans & de la multitude, lorsqu'ils jugent sans examiner, n'est d'aucune autorité.

IL paroit de-là que les Savans sont quelquefois une aussi méchante caution que le peuple, & qu'une tradition fortifiée de leur témoignage n'est pas pour cela exemte de fausseté. Il ne faut donc pas que le nom & le titre de Savant nous en impose. Que savons-nous si ce grand Docteur qui avance quelque doctrine, a aporté plus de façon à s'en convaincre, qu'un ignorant qui l'a cruë sans l'examiner ? Si le Docteur en a fait autant, sa voix n'a pas plus d'autorité que celle de l'autre, puisqu'il est certain que le témoignage d'un homme ne doit avoir de force, qu'à proportion du dégré de certitude qu'il s'est acquis en s'instruisant pleinement du fait.

Je vous l'ai déja dit, & je le répete encore ; un sentiment ne peut devenir probable par la multitude de ceux qui le suivent, qu'autant qu'il a paru vrai à plusieurs, indépendamment de toute prévention, & par la seule force d'un examen judicieux, accompagné d'exactitude, & d'une grande intelligence des choses : & comme on a fort bien dit, qu'un * témoin qui a vû est plus croïable que dix qui parlent par oüi-dire ; on peut aussi assûrer qu'un habile homme qui ne débite que ce qu'il a extrêmement médité, & qu'il a trouvé à l'épreuve de tous ses doutes, donne plus de poids à son sentiment, que cent mille esprits vulgaires qui se suivent comme des moutons, & se réposent de tout sur la bonne foi d'autrui. Et c'est à cause de cela sans doute que Thémistius & Ciceron ont déclaré si nettement, le premier, qu'il croiroit plûtôt à ce que Platon lui feroit entendre d'un signe de tête, qu'à ce que tous les autres Philosophes lui affirmeroient avec serment : & le dernier, que la seule autorité de Platon sans aucune preuve briseroit toute l'incrédulité de son esprit. †

§. XLVIII.

Qu'il ne faut pas juger en Philosophie par la pluralité des voix.

Méthode qu'il faudroit observer dans l'examen des influences des Cometes.

JE n'approuve pas ces manieres, mais j'en reviens toûjours là, qu'il ne faut pas compter les voix, qu'il faut les peser, & que la méthode de décider une controverse à la pluralité des voix, est sujette à tant ‡ d'injustices, qu'il n'y a que l'impossibilité de faire autrement qui la rende légitime en certains cas. Vous voïez assez d'où naît cette impossibilité, c'est qu'il n'y a personne sur la terre qui puisse déterminer au juste combien un suffrage vaut plus que l'autre, qui ait ni la jurisdiction, ni les lumieres nécessaires pour réduire les opinions des membres d'une compagnie, chacune à son juste prix,

» gent trop au sortir d'une maladie. Passe pour cela, je consens, puisqu'ils le veulent, que la Lune de Mars soit bouruë.

» Mais ils veulent de plus que la Lune qui est devenuë nouvelle les derniers jours de Février, ne soit point la Lune de Mars, & n'ait aucune influence redoutable, quoiqu'elle regne dans le mois de Mars. Ils prétendent qu'alors c'est à la Lune qui regne dans le mois d'Avril à faire la capricieuse. C'est ce que je ne leur saurois passer ; car il s'ensuivroit de-là que la Lune se regle sur le Calendrier de Jules-Cesar, & qu'elle suspend quelquefois pour trente jours les effets de sa colere, à cause que par un usage le plus arbitraire du monde, il nous plaît d'allonger le mois de Février tous les quatre ans, comme si quatre doigts de parchemin contenant un ordre de commencer un certain mois plûtôt ou plûtard, étoient capables de rompre toutes les mesures que la Lune auroit prises pour nous nuire.

» Ils prétendent outre cela que quand la Lune est deux fois nouvelle au mois de Mars, comme elle le fut l'année passée, la seconde de ces Lunes est aussi bouruë que la premiere, & continuë ses incartades tout le mois d'Avril. C'est encore ce que je ne leur saurois passer, & c'est de quoi je me moquai l'année passée tout mon saoul, voyant des gens d'étude, des gens d'esprit, des gens de qualité, dans ce miserable panneau, dont ils pouvoient se délivrer en considérant seulement, que s'il avoit plû aux Romains de mutiler le mois de Mars comme ils firent le mois de Février (ce qui leur étoit aisé) la nouvelle Lune du 30. Mars 1680. eût été la Lune d'Avril. En ce cas-là cette Lune n'eût pas dû être bouruë, puisqu'elle n'eût pas été la Lune de Mars. Elle fut donc bouruë l'année passée non pas à cause du point du Ciel où elle avoit fait sa conjonction, ni à cause de l'état où elle trouva la région élementaire, car ç'eût été toute la même chose si Mars eût eu la destinée de Février ; mais à cause que les Romains avoient donné le nom de Mars à un certain nombre de jours, de quoi sans doute la Lune qui en étoit avertie voulut profiter, pour avoir plus de loisir de décharger sa mauvaise humeur, & pour se venger du mauvais tour que lui joüe quelquefois l'intercalation du Bissexte, en diminuant le regne de ses boutades. Pour ce qui est de la Lune du 1. de Mars 1680. qui n'échappa le Bissexte que de quelques heures, elle a ceci de remarquable, c'est qu'elle ne dut être quinteuse que dans les pays Catholiques ; car de quel droit eût-elle fait sentir ses bizarreries aux Protestans qui n'ont pas reçu la Réformation du Calendrier, puisqu'elle étoit Lune de Février à leur égard ?

» Permettez-moi, &c.

* *Pluris est oculatus testis unus, quàm auriti decem*, Plaut.

† *Ut enim rationem Plato nullam afferret, vide quid homini tribuam, ipsâ autoritate me frangeret.* Tusculan. 1.

‡ *Sed hoc pluribus visum est, numerantur enim sententiæ non ponderantur, nec aliud in publico consilio potest fieri, in quo nihil est tam inæquale, quam æqualitas ipsa ; nam cùm sit impar prudentia ; par omnium jus est.* Plinius epist. 12. l. 2.

prix, de sorte qu'il faut nécessairement tolérer que l'une vaille autant que l'autre, dans certains cas. Mais puisque les controverses de Philosophie ne sont pas de cette espece, il nous est fort permis de compter pour rien les suffrages d'une infinité de gens crédules & superstitieux, & d'acquiescer plûtôt aux raisons d'un petit nombre de Philosophes. Ainsi, Monsieur, sans avoir égard à votre *vox populi*, *vox Dei*, aphotisme qui autoriseroit les pensées les plus ridicules, si on le suivoit; je serois fort d'avis qu'on examinât premierement s'il est vrai que les années qui ont suivi de près les Cometes, aïent toujours été remarquables par des évenemens plus tragiques que ceux qu'on voit arriver dans d'autres tems. Si l'on trouvoit que la chose fût ainsi, on pousseroit ses recherches plus loin, & l'on examineroit quelle peut être la cause de la liaison des évenemens tragiques avec les Cometes. Si l'on trouvoit que la chose fût autrement, on tâcheroit de désabuser le monde de ses fausses imaginations sur ce point-là, & l'on ne feroit pas plus de cas de la fausseté, sous prétexte qu'elle seroit répanduë par tout le monde, que si elle n'étoit que la maladie de deux ou de trois personnes. Aussi bien, comme le remarque Ciceron, * n'y a-t-il point d'apparence de faire cas d'un jugement rendu par une multitude de personnes, dont chacune prise à part est si peu capable de connoître la chose, que son sentiment n'est d'aucune considération.

§. XLIX.

Combien il est ridicule de chercher les causes de ce qui n'est point.

Qu'il seroit à souhaiter que l'on commençât la discussion des matieres par la question, *an sit?* Exemples.

CEt ordre est assûrément plus naturel, & d'une plus grande commodité, que celui par lequel on cherche *ce que c'est qu'une chose*, avant que d'avoir vuidé la question, *si elle existe véritablement.* Il y a tant de choses effectives dont la recherche peut occuper notre étude, qu'on ne sauroit trop blâmer ceux qui emploïent leur tems à trouver la raison de ce qui n'est pas, & qui se plaisent à faire diversion des forces de leur esprit au préjudice de la vérité, comme ce † Philosophe qui aprit avec chagrin que la laine qu'on voyoit sur des figures aportées sur la table, venoit de quelques brebis qui s'étoient accrochées à un buisson planté au pied du figuier, parce qu'il perdoit par-là le fruit d'une assez longue rêverie, & la gloire d'avoir imaginé, à force d'y penser, une raison qui montrât comment cette laine avoit été produite par un arbre. Je voudrois pour l'amour de Plutarque qu'il eût répondu à la question, *Pourquoi les poulains qui ont été courus du loup deviennent meilleurs coureurs que les autres*, ce que ‡ l'Auteur de l'art de penser lui fait dire fort spirituellement, que c'est parce que peut-être cela n'est pas vrai. Mais aïant lû & relû l'original du 8. chap. du 2. livre des propos de table, dans lequel cette question est examinée, je n'y ai point trouvé cette réponse. C'est dans ‖ Séneque que j'ai trouvé quelque chose de fort aprochant sur un sujet assez curieux, savoir sur la superstition des habitans de Cléone, Ville du Péloponese, qui commettoient certaines personnes pour prendre garde s'il devoit grêler, & pour en avertir le Public; parce que sur l'avis qui en étoit donné, chacun offroit promtement quelque sacrifice, ou se faisoit quelque incision à la main, & détournoit ainsi la grêle de dessus son champ. On raisonnoit sur cela, & quelques-uns se tourmentoient fort pour trouver la cause qui faisoit qu'une petite incision contraignoit les nuës à reculer ou à se détourner, § *de combien valoit-il mieux*, dit Séneque, *soûtenir que c'étoit une fourberie, & une foiblesse!*

Passage de Montagne sur ce sujet. Exemple d'Avicenne.

Montagne, de qui Messieurs de Port-Roïal qui ne sont gueres de ses amis, disent ** quelque part, *que n'aïant jamais connu les véritables grandeurs de l'homme, il en a assez bien connu les défauts*, est en ceci du sentiment de Séneque. Ecoutez-le parler en son vieux Gaulois, qui a souvent plus de graces que les périodes les plus étudiées de nos puristes. †† *Je ravassois présentement comme je fais souvent, sur ce, combien l'humaine raison est un instrument libre & vague. Je vois ordinairement que les hommes, aux faits qu'on leur propose, s'amusent plus volontiers à en chercher la raison, qu'à en chercher la vérité. Ils passent par dessus les présupositions, mais ils examinent curieusement les conséquences. Ils laissent les choses, & courent aux causes. Plaisans causeurs! Ils commencent ordinairement ainsi, comment est-ce que cela se fait? Mais, se fait-il, faudroit-il dire? Je trouve quasi par tout qu'il faudroit dire, il n'en est rien, & emploierois souvent cette réponse, mais je n'ose*, &c.

Il y a bien des gens qui font ce que dit Montagne, qui laissent les choses, & courent aux causes; c'étoit le défaut d'Avicenne, grand Médecin en raisonnement, mais sans expérience. Pourvû qu'une chose ne lui parût point impliquer contradiction, cela lui suffisoit pour en faire l'objet de ses études, encore qu'elle n'eût jamais été. Il y avoit du tems de Galien plusieurs Médecins frapez de la même maladie, qui raisonnoient & qui disputoient à perte de vûë sur des choses qui ne furent jamais. Par exemple ils se donnoient bien de la peine pour trouver la raison qui faisoit qu'il ne se forme point de cal aux fractures de la tête, ‡‡ *Vous êtes bien de loisir*, leur dit Galien, *& bien ridicules, de rendre raison d'une chose qui n'arrive pas, car il est faux que ces fractures ne se reprennent & ne se rendurcissent point.*

§. L.

Superstitions des Anciens pour les éclipses.

JE croïois avoir tout dit, mais je m'aperçois que j'ai oublié une remarque très-essentielle, agréez donc que je ne vous laisse pas si-tôt. Le fait est qu'on se forme encore aujourd'hui une idée affreuse des éclipses, comme si c'étoient les présages des plus funestes afflictions. Les anciens Païens avoient là-dessus d'étranges pensées. Vous en verrez des exemples dans la suite

* *An quicquam stultius quàm quos singulos, sicut operarios, barbarosque contemnas, eos aliquid putare esse universos?* Cicero, Tusculan. Quest. 5.

† » Voïez les Essais de Mont. liv. 2. ch. 12. où ceci est » attribué à Démocrite un peu autrement.

‡ » Part. 3. ch. 18.

‖ *Lib. 4. natural. quæst. cap. 7.*

§ *Quanto expeditius erat dicere, mendacium & fabula est!*

** » Dans l'Art de penser, 3. part. chap. 19.

†† » Essais liv. 3. chap. 11.

‡‡ Παρεῖσθαι μὲν γὰρ ὦ βέλτιστοι καὶ ὑμεῖς οὕτως ἐστὲ ληρώδεις ὥστε τῶν οὐκ ὄντων λέγειν αἰτίας. *Galen. lib. 6. μεθοδ. θεραπ.*

te où j'en parle * par occasion, mais en voici qui ne sont destinez qu'à cela.

Superstition de Nicolas pour une éclipse de Lune.

Nicias, Général de l'armée que les Athéniens avoient envoïée en Sicile, se vit réduit après plusieurs pertes à prendre le parti de s'en retourner en Grece. Toutes choses aïant été sagement préparées pour lever l'ancre sans que les ennemis s'en aperçussent, il survint une éclipse de Lune. † Nicias, au lieu de profiter d'une occasion si favorable de faire sa retraite à l'insçu des ennemis, se trouva saisi de tant de crainte superstitieuse, qu'il n'osa branler de son poste. Il fut d'avis au contraire, qu'avant que de partir on laissât passer toute une révolution du cours entier de la Lune, ce qui étoit beaucoup plus que n'en demandoient les Devins, qui se contentoient pour l'ordinaire qu'on fût trois jours sans rien entreprendre après les éclipses. Mais Nicias qui s'imaginoit apparemment que les influences de la Lune prenoient tout à la fois leur pli ou pour un mois, ou pour quinze jours, comme presque tout le monde se l'imagine encore, prétendant que le tems qu'il fait, quand on a nouvelle Lune ou pleine Lune, regle toute la lunaison; Nicias, dis-je, ne crut point que trois jours suffissent pour éviter la persécution de l'éclipse. Il eut sujet de s'en repentir; car toutes les voies de se retirer lui furent fermées. Il fut pris lui-même, & toutes ses troupes ruinées en diverses façons.

Agathocles au contraire en tira avantage.

Tous les beaux discours qu'Agathocles ‡ fit à ses soldats, lorsqu'ils furent débarquez en Afrique, ne pouvoient les rassûrer contre la terreur qui les avoit saisis, pour avoir vû le Soleil éclipsé pendant leur voïage. Par bonheur Agathocles se trouva moins superstitieux que Nicias, & plus en état par conséquent de se servir de son esprit. Il se rendit l'interprete du prodige, & avoüa à ses troupes que si l'éclipse fût survenuë avant leur embarquement, le présage leur auroit été désavantageux, mais qu'étant survenuë après leur départ, le présage se tournoit contre ceux à qui l'on alloit faire la guerre. Il ajoûta que les éclipses présagent toûjours le changement de l'état présent des choses, si bien que quant à eux ils avoient lieu d'espérer que leurs affaires, qu'ils avoient laissées en très-mauvaise posture en Sicile, s'accommoderoient, & que celles de Carthage qui étoient très-florissantes, seroient ruinées. Il calma leur fraïeur par ce moïen. Cent autres exemples encore plus exprès montrent évidemment que les éclipses ont été regardées comme des présages funestes.

§. LI.

Superstition des Modernes pour les éclipses.

Terreur que causa l'éclipse de Soleil du 12. Août 1654.

C'Est encore le sentiment du grand nombre. Les Historiens ne font guéres mention des éclipses, sans ajoûter qu'elles pronostiquerent la mort d'un tel Roi, la sédition d'une telle Province, ou quelque malheur semblable qu'ils rencontrent dans leur chemin. Depuis les Astrologues faiseurs d'Almanachs, jusqu'à ceux qui ne se mêlent que des horoscopes de qualité, il n'y en a point qui ne vous dise que les éclipses présagent la guerre, la famine, la peste, les inondations, la mort d'un Grand & telles autres choses, & ils trouvent en cela beaucoup plus de créance, que lorsqu'ils prédisent simplement la pluie ou le froid. L'Eclipse de Soleil qui arriva le 12. d'Août 1654. devoit, à leur dire, mettre tout sens dessus dessous. Quelques-uns ne couchoient pas de moins que d'un déluge semblable à celui qui arriva du tems de Noë, ou plûtôt d'un déluge de feu qui nous devoit amener la fin du monde. D'autres se contentoient d'un bouleversement considérable des Etats, & de la ruine entiere de Rome. On avoit si bien épouvanté les gens, que ceux qui se contentoient de se vouloir enfermer dans des caves ou dans des chambres bien closes, bien échauffées & bien parfumées, pour se mettre à l'abri des mauvaises influences, par l'ordre des Medecins, croïoient être en droit de se moquer des esprits timides, & de faire les esprits forts. En effet en comparaison de tant d'autres qui craignoient la fin du monde, c'étoit une grande force d'esprit. La consternation étoit si grande, qu'un Curé de la campagne ne pouvant suffire à confesser tous ses Paroissiens, qui en croïoient mourir, fut contraint de leur dire au Prône, *qu'ils ne se pressassent pas tant, & que l'éclipse avoit été remise à la quinzaine.* C'est ce que vous pourrez voir dans un Livre de M. Petit ‖ Intendant des Fortifications, qui étoit habile homme sans superstition, & qui se batit contre l'erreur populaire, avec beaucoup de courage.

Voilà donc les Anciens & les Modernes, les Païens & les Chrétiens parfaitement unis à penser que les éclipses présagent de grands malheurs. Cependant c'est une pensée très-fausse; I. Parce que les éclipses ne peuvent point faire de mal. II. Parce qu'elles n'en peuvent pas être un signe.

§. LII.

Que les éclipses ne peuvent point causer de mal.

Action & mot ingénieux de Péricles sur une éclipse de Soleil.

JE dis qu'une éclipse soit de Lune, soit de Soleil, ne peut point faire de mal, parce qu'elle ne fait tout au plus qu'empêcher que la terre ne soit illuminée pour un peu de tems, ce qui ne peut être d'aucune conséquence. Vous savez quelle a été sur cela la pensée de Péricles, l'un des premiers hommes de l'antiquité. Il étoit prêt à faire partir pour une grande expédition la flote dont il étoit Général, lorsqu'une éclipse de Soleil épouvanta si fort son Pilote, qu'il ne savoit plus où il en étoit, ni ce qu'il y avoit à faire: § Péricles qui avoit été délivré de toutes ces vaines appréhensions par le Philosophe Anaxagoras, étendit son manteau devant les yeux de son Pilote, & lui demanda s'il trouvoit que ce fût un mal. Non, répondit le Pilote. Ce n'est donc point un mal, reprit Péricles, que le Soleil soit éclipsé, car toute la différence qu'il y a entre mon manteau qui te dérobe la lumiere du Soleil, & le corps qui cause l'éclipse, c'est que celui-là est plus grand que mon manteau. Cette réflexion est tellement de la compétence de tout le monde, qu'il y a lieu de s'étonner du peu de gens qui la font.

L'obscurité du Soleil causée par la Lune n'est pas plus dan-

Il n'y a personne qui ne soit capable de comprendre que sans faire aucun préjudice à sa santé, on peut être des jours entiers dans des lieux beaucoup plus obscurs que les ténébres

* Voy. la Sect. LXXXIX.
† *Plutarch. in ejus vitâ.*
‡ *Justin. Hist. lib. 22.*
‖ Dissertat. sur les Comet. p. 113.
§ *Plutarch. in ejus vitâ.*

gereusse que lorsqu'il est caché par quelque autre corps

bres de la plus grande éclipse, & qu'on pourroit couvrir sous des tentes fort épaisses un poirier ou un pommier pendant trois ou quatre heures, sans craindre que les fruits ou les feüilles s'en ressentissent pour tout le reste de l'année. Il n'y a point de païsan qui ne voulût quelquefois allonger les nuits de quelques heures, afin que l'ardeur du Soleil ne vînt pas si-tôt déssécher les biens de la terre. On demeure d'accord que des nuës très-épaisses, qui obscurcissent l'air pendant cinq ou six jours de suite, plus qu'une éclipse de Soleil de cinq ou six doigts qui arrive sans aucun nuage, sont quelquefois très-utiles à la recolte. On comprend que si la Lune s'amusoit à demeurer un jour entier avec le Soleil, lorsqu'elle est nouvelle, ensorte que pendant 24. heures elle n'eût aucune clarté pour la terre, cela ne causeroit aucun dommage. Personne n'ignore qu'on peut souffrir pour un jour le retranchement du boire & du manger, ou en tout ou en partie : sans qu'on en meure, ou qu'on en tombe malade, ou qu'on s'en sente à deux jours de-là, & d'ailleurs on sait fort bien que les alimens sont plus nécessaires à la vie que le Soleil, puisqu'il y a des nations qui passent commodément plusieurs mois de suite, sans que le Soleil se leve sur leur Horison. Cependant parmi toutes ces lumieres on ne veut, ou l'on ne peut comprendre, que la Lune ou l'ombre de la terre puissent intercepter pour très-peu de tems les raïons du Soleil, sans qu'il en arrive des désordres infinis. On s'imagine même que la malignité de ces ténebres va choisir un Roi au milieu de toute la Cour, & le distinguant de toutes les autres personnes, lui cause à lui seul une maladie mortelle, ce qui est d'une absurdité inimaginable. Y a-t-il rien de moins sensé que de voir des gens qui se retranchent contre les raïons du Soleil par toute sorte d'artifices, derriere des fenêtres, des volets, des rideaux, & qui n'oseroient sortir que de nuit, ou sans se couvrir d'un masque & d'un parasol, trembler néanmoins à la pensée d'une éclipse, qui n'est à proprement parler pour certaines saisons de l'année, qu'un bon office que la Lune rend à la terre en lui servant de parasol ?

§. LIII.

Que les éclipses ne peuvent pas être le signe d'aucun mal.

Les éclipses étant une suite du mouvement régulier des Astres & arrivant souvent sans qu'on s'en apperçoive, ne peuvent être le signe d'aucun malheur.

VOïons maintenant si à tout le moins les éclipses peuvent être un signe des maux qui affligent le monde. Je dis que non, Monsieur, & c'est ici que je vous attens. Je sai que c'est la derniere ressource de ceux qui tiennent pour la malignité des éclipses & des Cometes. Je me contente pour les chasser de ce dernier retranchement, de dire deux choses. La I. est que les éclipses sont un effet d'un ordre si naturel, qu'il n'y a si petit Astrologue qui ne predise l'heure, le jour & l'endroit du Ciel où elles arriveront, plusieurs siecles avant qu'elles arrivent. La II. est qu'il en arrive en tout tems, & en tout païs ; quelquefois plus de quatre dans une même année ; souvent à des heures où personne ne s'en aperçoit, excepté desgens païez pour cela ; souvent aussi lorsque les nuës empêchent tout le monde de les observer.

Je trouve bien forte la I. de ces deux raisons ; car enfin, Monsieur, si les éclipses sont une suite nécessaire & naturelle du mouvement des astres, elles arrivent indépendamment de l'homme, & sans aucune relation à ses mérites ou à ses démerites ; & par conséquent elles arriveroient tout de même, soit que Dieu ne voulût point châtier les hommes, soit qu'il voulût les châtier : de sorte que ce ne peut point être un signe précurseur de la justice divine. De plus il faut renoncer à la Raison, ou demeurer d'accord qu'un effet de la Nature ne peut être le signe de quelque chose, si ce n'est lorsqu'il produit cette chose-là, ou qu'il en est produit lui-même, ou qu'ils dépendent tous deux d'une même cause. Nous examinerons ailleurs les autres manieres de signifier. Pour le présent je me contente de dire, que les éclipses ne signifient point les maux à venir, en aucune de ces manieres, puisque j'ai montré qu'elles ne sont point la cause d'aucun mal. Ce seroit abuser de la patience d'un habile homme, que de lui expliquer ceci plus au long. Mais comme je me souviens d'un passage de * Plutarque, qui porte que les Philosophes ont tort de penser qu'en expliquant la cause naturelle d'un effet, on lui ôte toute sa vertu significative, j'en toucherai ici quelque chose.

§. LIV.

En quel sens un effet naturel est un signe de quelque chose.

Si les éclipses étoient des présages des maux, il faudroit que Dieu les eût données pour des signes, ce qu'il n'a point fait.

JE dis donc que pourvû que les Philosophes n'excluent pas les évenemens qui dépendent de cette même cause naturelle, ils ont raison. Par exemple, si aïant trouvé la véritable cause des mouvemens de certaines bêtes, que l'on dit présager la pluie, ils trouvoient que cette même cause produit la pluie, ou qu'elle a une liaison nécessaire avec celle qui produit la pluie, ils auroient tort de nier, que les mouvemens de ces bêtes présagent la pluie ; autrement ils feroient fort bien de le nier ; car c'est sur ce pied-là que l'on a raison de rejetter les superstitions des anciens Païens, qui s'imaginoient que le vol d'un oiseau présageoit le gain ou la perte d'une bataille. Plutarque ajoûte que l'industrie des hommes fait divers ouvrages pour signifier quelque chose, comme il paroit par l'exemple des quadrans : d'où l'on peut inférer encore qu'on sçache comment une chose se fait, on ne doit pas nier qu'elle n'ait été faite pour être le signe d'une autre. La réponse est aisée. Les hommes peuvent convenir d'un certain signe comme bon leur semble, & se servir pour cela des qualitez naturelles d'un corps, desquelles ils savent le principe ; mais ce n'est qu'à l'égard des choses qui dépendent d'eux. Par exemple ils peuvent se servir de l'ombre d'un quadran, pour signifier qu'il faut aller au sermon. Ce n'est pas la même chose pour les évenemens qui ne sont pas en leur puissance, comme sont la peste, la famine, les victoires, &c. Il n'y a que Dieu qui puisse nous en donner des présages, ou en nous faisant connoître les causes d'où ces évenemens dépendent nécessairement, ou en nous avertissant que telle chose nous est montrée pour nous avertir de tel malheur. Si donc les éclipses étoient des présages des maux à venir, il fau-

* En la vie de Périclès.

faudroit que Dieu nous les eût données pour signes ; ou en nous faisant connoître que ces maux dépendent des éclipses comme de leur cause naturelle ; ou en nous disant qu'il veut que nous soïons avertis de nos malheurs par le moïen des éclipses. Dieu n'a fait ni l'un ni l'autre, par conséquent les éclipses ne sont point des signes. Il est clair que Dieu ne nous a point fait connoître que les éclipses soient la cause des évenemens qui les suivent, car jamais homme n'a conçu clairement qu'un peu d'obscurité soit capable de troubler toute la terre. Il est clair aussi que Dieu ne nous a point averti qu'il vouloit que les éclipses nous servissent de présages, non seulement parce que cela n'a point été révelé ; mais aussi parce que les éclipses n'ont rien qui nous porte raisonnablement à les prendre pour des signes ; & c'est ma seconde raison.

§. LV.

Remarques pour connoître si une chose est un signe envoyé de Dieu.

Pour que les éclipses fussent un signe, il ne faudroit pas qu'elles dépendissent du cours naturel des causes secondes.

EN effet, quelle apparence que Dieu ait choisi pour les signes de ses châtimens, une chose qui arrive des quatre & cinq fois l'année, & qui le plus souvent ne vient à la connoissance de personne ? Il faut que ces signes pour avoir dequoi faire impression sur des créatures raisonnables, soient rares, soient destinez non pas à présager les incommoditez ordinaires qui traversent la vie de l'homme tous les ans, mais à dénoncer les fléaux dont Dieu visite les hommes dans sa plus grande colere. Il faut qu'ils ne paroissent pas dépendre purement & simment du cours naturel des causes secondes, & qu'ils ne se produisent pas sous des nuages, ou de nuit, pendant que les hommes sont couchez. Comment ne voit-on pas qu'une chose qui arrive tous les ans, ne peut pas moins être prise pour un signe de bonheur, que pour un signe de malheur ? Si un Historien s'en vouloit donner la peine, ne trouveroit-il pas des éclipses à sa poste pour leur faire présager le mariage de son Prince, les feux de joie allumez dans tous ses Etats pour la naissance de ses enfans, les victoires remportées sur les ennemis, les renouvellemens d'Alliance, les Traitez de paix, la cessation de la peste, la guérison des personnes de la famille Roïale, & tout ce qu'on appelle des prosperitez publiques. J'ai déja raporté * qu'Origene fait mention d'un Philosophe qui fit un Livre pour montrer que la plûpart des Cometes avoient présagé de grands bonheurs ; il seroit encore plus aisé de montrer la même chose touchant les éclipses ; & comme on dit qu'un † Auteur fort versé dans l'Astrologie, aïant dressé l'horoscope de tous les grands hommes de l'Antiquité, a fait voir que par les regles de l'art ils devoient être tout autres que l'Histoire ne les représente : il seroit facile de montrer que les éclipses ont été suivies par des évenemens tout differens de ceux qui les doivent suivre selon ces mêmes regles. *Si vous voulez deviner* (disoit autrefois Martianus) *dites justement le contraire de ce que disent les Astrologues.*

* » Ci-dessus §. XLIV.

† *Sextus ab Heminga.*

‡ » Voyez le Traité de Mr. Comiers, de la nouvelle » science des Cometes.

§. LVI.

Application aux Cometes de ce qui a été dit touchant les éclipses.

SI vous y prenez garde, Monsieur, je n'ai rien dit contre les éclipses, qui ne porte coup contre les Cometes ; & c'est la raison pourquoi j'en ai tant dit. Voulez-vous vous réduire à soutenir que les Cometes ne causent point les malheurs qui les suivent, mais seulement qu'elles les présagent ? J'y consens, je ne demande pas mieux, & je vous prépare une belle tablature sur cela. En attendant permettez-moi de remarquer, comme j'ai fait touchant les éclipses, que les Cometes sont accompagnées de quelques circonstances qui les empêchent d'être des présages.

Enumération des Cometes qui ont paru dans le monde depuis l'an 1298.

Elles sont fort fréquentes. On en compte sept depuis l'an 1298. jusqu'à l'an 1314. Vingt & six depuis l'an 1500. jusqu'à l'an 1543. ‡ Quinze ou seize depuis l'an 1556. jusqu'à l'an 1597. Il en a paru tous les ans pendant plusieurs années de suite. Ce n'est point une chose fort rare d'en voir deux dans une même année, soit en differens mois, soit à différentes heures d'un même jour. On en vit quatre tout à la fois l'an 1529. On en compte huit ou neuf pour la seule année 1618. Nous croïons nous autres qui ne sommes pas Astronomes qu'il n'en a point paru depuis l'an 1665. jusqu'à 1680. Cependant il en a paru aux Astronomes, dans les années 1668. 1672. 1676. 1677. Il y a des Cometes qui se vont plonger dès le second jour dans les rayons du Soleil, & ne paroissent plus. Il est probable même qu'il y en a qui font toute leur promenade sans se faire voir, à cause qu'elles se tiennent toujours auprès de cet astre. De ce nombre étoit celle dont parle Séneque, que l'on vit par hazard pendant une éclipse du Soleil, & qu'on n'eût point vûë sans ↓ cela.

Ce grand nombre de Cometes parmi lesquelles il y en a eu même qu'on n'a point vûës, prouve qu'elles ne sont point des signes.

Avoüez-moi, Monsieur, que ces circonstances ne conviennent gueres à un signe que Dieu fait exprès pour nous avertir de nos malheurs. Faut-il que les signes soient si fréquens ? Ne perdent-ils pas leur force dès qu'on s'y accoûtume ? Et si les hommes n'ont pas laissé de croire que ce sont des signes, quoiqu'ils en aïent vû vingt-six dans l'espace de quarante-trois ans, n'est-ce pas à cause qu'ils ne font aucun usage de leur Raison ? Faut-il que Dieu nous envoye des signes qui ne sont reconnus pour signes, que parce que l'homme est ignorant ? Pourquoi tant de Cometes en une même année ? N'est-ce pas assez qu'il paroisse un signe d'une certaine espece en même tems ? Mais sur-tout pourquoi ces Cometes, qui ne sont vûës que par deux ou trois Astronomes ? N'est-ce pas un signe perdu que celui-là, & qui frustre la Providence des fins que l'on dit qu'elle se propose ? Comment se peut-on imaginer que Dieu nous envoye des signes invisibles, ou que voulant les faire connoître à deux ou à trois personnes, il choisisse justement des Astronomes qui n'y ont aucune foi, & qui assûrément n'exhorteront personne à la répentance ? Pourquoi souffrir que des signes qui ne peuvent servir

↓ *Multos Cometas non videmus, quod obscurantur radiis solis, quo deficiente, quemdam Cometen apparuisse quem sol vicinus obtexerat, Possidonius tradit.* Seneca lib. 7. natural. quæst. cap. 20.

vir aux usages ausquels on les destine, qu'entant qu'ils sont vûs de tout le monde, se jettent à corps perdu dans un endroit du Ciel où le Soleil les rend invisibles ? Examinez bien tout ceci, Monsieur, & vous verrez que la providence de Dieu infiniment sage ne fait pas des inutilitez comme celle-là.

Les Cometes, comme les éclipses, sont un ouvrage de la Nature.

Ne m'allez pas dire que ce n'est pas à nous à gloser sur ce que Dieu fait, car je vous avertis que c'est une chicane toute pure, comme je vous le montrerai dans la suite. Reconnoissez plûtôt que pour se tirer des difficultez que je viens de vous proposer, il faut croire que les Cometes sont des ouvrages de la Nature, qui sans aucun raport au bonheur ou au malheur de l'homme, sont portez d'un lieu en un autre selon les Loix générales du mouvement, & qui s'aprochent plus ou moins du Soleil, & paroissent en un tems plûtôt qu'en un autre, parce que la rencontre des autres corps à laquelle Dieu accommode son concours, le demande ainsi. Et comme vous ne sauriez soûtenir que les Cometes qui ont paru à deux ou à trois personnes seulement, aient été des signes, avoüez qu'il y a des Cometes qui ne signifient rien. D'où il s'ensuit qu'il n'y en a aucune qui présage quelque chose, parce que la différence qu'il y a entre une Comete qui ne paroît pas au Public, & une Comete qui paroît à tout le monde, consiste uniquement en ce que l'une est plus éloignée de nous, ou plus proche du Soleil que l'autre, ce qui ne fait pas une diversité de nature. Au premier jour je vous écrirai quelque chose qui sera plus de votre ressort.

A .... ce 25. de Mai 1681.

§. LVII.

VII. Raison, tirée de la Théologie.

Que si les Cometes étoient un présage de malheur, Dieu auroit fait des miracles, pour confirmer l'idolâtrie dans le monde.

JE pourrois, Monsieur, me servir de toutes ces raisons & de plusieurs autres encore, & les fortifier contre toutes les objections qu'on me pourroit faire : mais j'y renonce, puisque vous n'êtes prenable que par des argumens Theologiques. En voici un que je ne me souviens pas d'avoir jamais lû, & qui me vint dans l'esprit l'un de ces jours, en réveillant les vieilles idées de la Comete de 1665.

La Comete n'a point contribué à la mort de Philippe IV. qui devoit très-naturellement arriver.

Un Ecclésiastique de mes amis qui avoit souvent essaïé en vain de me persuader, que ce phénomene étoit de mauvais augure, n'eut pas plûtôt sû la mort de Philippe IV. Roi d'Espagne, qu'il me vint voir exprès pour m'accabler de cette grande objection, & débuta par me demander d'un air triomphant, *si j'aurois encore l'opiniâtreté de soûtenir, après un tel exemple, que les Cometes ne font aucun mal au monde?* Il y a beaucoup d'apparence qu'il n'eût pas été fâché de me pouvoir dire, pour fortifier son objection, ce que Mr. de * Bassompierre écrivit à Mr. de Luines, l'an 1621. peu après la mort du Roi Philippe III. *Il me semble que la Comete, dont nous nous moquions à Saint Germain, ne s'est pas moquée, d'avoir mis par terre en deux mois un Pape, un Grand Duc & un Roi d'Espagne ;* car comme on a dit des railleurs de profession, qu'ils aiment mieux perdre un ami qu'un bon mot, ceux qui sont entêtez des présages, pourroient bien souhaiter plûtôt la mort de deux ou de trois Souverains, que de voir la nullité de leurs prophéties, à l'exemple de ces Médecins qui voïent de mauvais œil la guérison des malades qu'ils avoient abandonnez.

Je répondis à mon ami, pour m'accommoder à sa profession, que Dieu ne faisant rien en vain, n'avoit point sans doute montré des Cometes, ou pour avancer la mort du Roi d'Espagne, ou pour la présager ; qu'un Prince accablé de maux & d'infirmitez, & qui ne vivoit depuis assez long-tems qu'à force de chicaner le terrain contre la Nature, par toutes les inventions de la Médecine, pouvoit assûrément mourir, sans qu'il fût besoin, afin de lui ôter la vie, d'allumer dans les Cieux un corps cent fois plus grand que la terre, & rempli, comme la boëte de Pandore, de toute sorte de malédictions ; & qu'il étoit si peu nécessaire que Dieu avertît le monde qu'il vouloit retirer le Roi d'Espagne, que toute l'Europe s'étonnoit qu'il eût pû résister si long-tems à ses maladies. On n'eut rien à me repliquer. Faisant réflexion l'autre jour sur cette pensée, il me vint dans l'esprit que ceux qui soûtiennent les présages des Cometes, font faire à Dieu des choses non-seulement très-inutiles, mais aussi très-indignes de sa sainteté. Voici comment je le prouve.

§. LVIII.

Que les Cometes ne peuvent présager le mal qu'en qualité de signes.

IL est de foi que la liberté de l'homme est au dessus des influences des astres, & qu'aucune qualité physique ne la porte nécessairement au mal. Je conclus de là, que les Cometes ne sont point la cause des guerres qui s'allument dans le monde, puisque le dessein de faire la guerre, aussi-bien que les actes d'hostilité qui se commettent en conséquence, sont tous effets du libre arbitre de l'homme. Ainsi les Cometes ne peuvent être tout au plus qu'un signal des maux, qui sont prêts à fondre sur la terre, lequel Dieu étale aux yeux de l'Univers, afin de porter les hommes à prévenir par leur pénitence, l'horrible tempête dont ils sont menacez ; car je ne vois point qu'on puisse seulement soûtenir que les atômes d'une Comete aïent la vertu de produire la peste, la famine, ou quelqu'autre altération dans nos élemens. † Ma premiere raison le prouve d'une maniere invincible. Soit donc conclu, *que les Cometes ne sont qu'un signe des maux à venir.*

§. LIX.

* » Bassompierre, Ambassade d'Espagne.

† Il y a encore ceci dans l'Edition citée ; » Ou que » s'ils ont cette vertu, ce soit d'eux, qu'il faudroit faire » venir de si loin, que Dieu se veuille servir pour pro- » duire ces effets-là, au préjudice de tant d'autres cau- » ses plus à portée de les produire, & de cette sagesse » adorable qui met en action les différens corps de » l'Univers par les voyes les plus simples & les plus » courtes. Soit donc conclu, &c.

§. LIX.

Que les Cometes ne peuvent être des signes du mal à venir, sans être formées miraculeusement.

IL s'ensuit de là que ce sont des corps formez extraordinairement, & hors de l'enchainure des causes secondes. Car s'ils étoient produits par la vertu & selon le progrès naturel des causes secondes, ils ne pourroient signifier pour le tems à venir, que les effets que nous connoîtrions avoir une liaison nécessaire avec eux, & ainsi ils ne présageroient ni la guerre, ni la peste, ni la famine, parce qu'il est de foi que les actes libres de l'homme, tels que sont les guerres, n'ont point de liaison nécessaire avec les qualitez d'aucun corps, & que la Raison ne nous fait apercevoir dans la peste, ni dans la famine aucune dépendance nécessaire des Cometes. C'est donc Dieu qui forme miraculeusement les Cometes, afin qu'elles avertissent les hommes des malheurs qui leur sont préparez s'ils ne se repentent, & qui leur donne une élévation & un mouvement qui les rendent visibles à tous les peuples de la terre, afin qu'il n'y ait personne qui en puisse prétendre cause d'ignorance.

§. LX.

Etrange consequence qui naîtroit de ce que les Cometes seroient formées par miracle.

Si les Cometes étoient un signe, Dieu auroit fait des miracles en faveur de l'idolatrie.

OR voïez un peu, Monsieur, la terrible conséquence qui naît de cela; c'est que Dieu a fait quantité de miracles des plus insignes, pour ranimer presque par toute la terre le zele languissant des Idolâtres, & pour les obliger à offrir des sacrifices, des vœux, & des prieres à leurs fausses Divinitez, avec plus de dévotion qu'ils n'avoient accoûtumé de faire. Car comme avant l'établissement du Christianisme, Dieu n'étoit connu que dans un petit coin de la Judée, & qu'il avoit * abandonné toutes les autres nations du monde dans les voyes de leur égarement, on ne savoit dans le monde ce que c'étoit que d'appaiser le vrai Dieu, quand il paroissoit irrité. Tout ce qu'on savoit faire dans cette consternation, c'étoit de se prosterner devant les Idoles, de leur immoler des victimes, de consulter les Démons, & de faire par leur conseil tout ce qui étoit le plus désagréable à Dieu. De sorte qu'allumer des Cometes dans les Cieux, n'étoit à proprement parler, que faire redoubler les actes d'idolatrie; & naturellement parlant c'étoit tout ce que Dieu s'en devoit promettre.

Je ne nie pas qu'il n'y ait eu des gens de bon sens parmi les Païens, qui ont reconnu que le véritable moïen de plaire à la Divinité, n'étoit pas d'offrir de somptueuses hécatombes en son honneur, mais de vivre justement, & que c'étoit là le véritable sacrifice qui appaisoit le Ciel irrité.

Immunis † aram si tetigit manus,
Non sumptuosa blandior hostia,
Mollibit aversos Penates
Farre pio & saliente micâ.

* *Act. Apostol. cap. 14. v. 15.*
† *Horat. Od. 23. lib. 3.*

Comment elles y étoient favorables.

Mais quoi qu'il en soit, ce n'étoit pas à cela qu'ils avoient recours, quand ils vouloient désarmer la colere de Dieu. Ils ne s'avisoient pas de renoncer à leur orgueil, & à la haine qu'ils avoient pour leurs ennemis; de pardonner les injures qu'ils avoient reçuës; de mortifier leur convoitise; de rompre avec leurs Maîtresses; de s'humilier intérieurement devant Dieu par une vive douleur de n'avoir pas été vertueux; de promettre une conversion de cœur & une réforme générale de leurs pensées, de leurs discours, & de leurs actes. C'étoient des choses trop difficiles, & qui ne s'achetent pas. Ils aimoient mieux qu'il leur en coutât de l'argent à faire construire des Chapelles, à remplir de dons & d'oblations les Temples des Dieux, & à contribuer aux frais de toutes les expiations que les Livres Sybillins, ou les Oracles, ou les Augures, ou les Prêtres en général ordonneroient. Et c'est la raison pourquoi les Démons qui par des jugemens du Dieu que nous devons adorer avec humilité, se joüoient de la crédulité des peuples, excitoient le plus qu'ils pouvoient de phénomenes extraordinaires, voïant bien qu'à coup sûr cela fomenteroit l'idolatrie, & maintiendroit en vigueur les sacrifices, les fêtes, & la superstition du Paganisme.

§. LXI.

Les Démons entretenoient la superstition en produisant des prodiges.

On le prouve par les prodiges suscitez par le Démon contre Brennus & Xerxès.

SI Brennus à la tête des Gaulois eût pillé le Temple de Delphes, le zele de tous les peuples à consulter le Démon qui y rendoit des oracles, & à lui faire des présens magnifiques, eût été exposé au péril d'un grand relâchement. Aussi le Diable ne s'épargna-t-il pas pour prévenir ce rude coup. Il fit dire par la Prêtresse, qu'il n'abandonneroit point la deffense de son poste, ‡ *& qu'il se chargeoit de tout ce soin-là, avec les vierges blanches*, entendant les neiges horribles qu'il devoit faire tomber sur les Gaulois. On ne peut rien voir de plus affreux que les descriptions qui nous ont été laissées de tous les prodiges qui se firent en cette occasion. La terre trembla & s'ouvrit en mille lieux sous les assiégeans: le tonnerre fit un fracas si épouventable, qu'on eût dit que toute la machine du monde alloit éclater en morceaux, la foudre tomboit de toutes parts: il se détachoit du Parnasse des rochers d'une grosseur énorme, qui écrasoient par leur chute une infinité de Gaulois: ‖ Brennus se tua lui-même de désespoir: ce qui se put sauver de ses gens périt peu après de faim, de froid & de misere: en un mot la Divinité de Delphes ne pouvoit pas soutenir ses intérêts plus hautement, ni confondre la témerité de Brennus, d'un air qui sentit mieux sa Divinité. Il étoit arrivé quelque chose d'aprochant, lorsque Xerxès envoya des troupes pour piller le même Temple. Pourquoi tout cela? Ce n'étoit pas afin que les hommes devinssent sages & vertueux, & qu'ils conçussent de l'horreur pour le vice, & de l'amour pour la sainteté. Le Diable eût plûtôt laissé piller tous les Temples du monde, que de faire la moindre chose pour produire ce changement dans les esprits. Qu'étoit-ce donc? C'est qu'il voulut des sacrifices, &

‡ *Cicero lib. 1 de Divinat.*
‖ *Justin. Hist. l. 24.*

& nourrir dans l'ame des hommes la superstition & l'idolatrie. Se souciant fort peu qu'on se repentît des véritables crimes, au-contraire tâchant de l'empêcher de toute sa force, il vouloit qu'on regardât avec horreur & avec tremblement, le manque de respect pour les cérémonies de la Religion, & pour les choses consacrées aux fausses Divinitez.

Et contre les Pelasgiens.

Que n'a-t-il point fait pour se faire sacrifier des enfans? * Denys d'Halicarnasse nous raconte que Jupiter & Apollon affligerent les Pélasgiens de la maniere la plus désolante. Leurs fruits & leurs grains étoient tous gâtez avant que de meurir. Leurs fontaines tarissoient, ou devenoient si puantes, qu'on n'en pouvoit boire. On ne voïoit que des avortemens, ou des femmes qui mouroient en travail d'enfant, elles & leur fruit, ou qui ne mettoient au monde que des enfans estropiez, aveugles & contrefaits. Les hommes & les bêtes périssoient de toutes parts de diverses maladies inconnuës. En voulez-vous savoir la raison? C'est que les Pélasgiens ayant voüé à ces Dieux-là par un tems de stérilité, la dîme de tous leurs fruits, oublierent en s'acquitant de leur vœu de sacrifier la dîme de leurs enfans. Ce fut sans superchérie, car ils n'avoient jamais eu intention de voüer la dîme de cette sorte de fruits. Mais comme ils avoient à faire à plus fin qu'eux, on leur fit chicane sur un mot, on leur déclara que qui dit tout n'excepte rien, & par-conséquent que la dîme de leurs enfans devoit être aussi sacrifiée, à quoi ils se soumirent pour avoir la paix.

L'Histoire ancienne est pleine de faits † semblables qui établissent clair comme le jour, que le moïen le plus efficace dont les Démons se soient servis pour fomenter le culte sacrilége des Idoles, & pour étendre les cérémonies superstitieuses des Gentils, jusqu'aux crimes les plus affreux, a été d'épouvanter le monde par des prodiges, & d'accoûtumer les hommes à juger que c'étoit une dénonciation des maux à venir, & un reproche de négligence dans le service des Dieux; qu'il falloit donc multiplier les cérémonies religieuses, ordonner des processions & des vœux solemnels, tel qu'étoit celui qu'on apelloit *ver sacrum*; faire couler le sang d'une infinité de victimes, bâtir des Temples & des Autels, instituer des fêtes & des jeux publics en l'honneur des Dieux, & faire venir de nouvelles Divinitez, comme quand les Romains envoïerent chercher à ‡ Epidaure le Dieu Esculape, ensuite d'une cruelle peste; & à ⸸ Pessinunte, la Déesse Cybele, ensuite de quelques pluies de pierre que l'on avoit vû tomber dans l'Italie.

§. LXII.

Que les Païens ne faisoient rien qui pût appaiser la colere de Dieu, quand ils voyoient des prodiges.

IL s'ensuit de-là que tout ce que faisoient les Païens à la vuë des prodiges, pour appaiser le courroux de Dieu, n'étoit aucunement propre à appaiser le vrai Dieu, & ne diminuoit en façon du monde l'empire du péché dans le cœur de l'homme, (car si cela eût été, les Démons se fussent bien gardez de tenir la conduite qu'ils tenoient à cet égard) & par consequent que les prodiges qui épouvantoient ces peuples idolâtres, n'étoient aucunement propres à les porter à une pénitence qui pût détourner les fleaux de la justice divine; mais qu'au-contraire ils étoient très-propres à les porter à tout ce qui enflamme davantage la colere de Dieu. D'où il résulte évidemment que Dieu n'a point créé des Cometes dans la vuë d'étonner les peuples, & de leur déclarer que s'ils n'expioient leurs fautes, ils seroient punis séverement.

§. LXIII.

Les Démons faisoient prendre pour des prodiges, plusieurs effets de la nature.

Témoignage des Auteurs anciens sur les mauvais présages qu'on attribuoit à des effets naturels.

IL est si vrai que les prodiges n'étoient propres qu'à soûtenir le culte des fausses Divinitez, que les Démons qui travailloient à la propagation de l'Idolatrie par toute sorte de voies, s'attachoient principalement à faire prendre pour des prodiges annonciateurs du courroux du Ciel, le plus de choses qu'ils pouvoient. Etoit-il né à la campagne quelque monstre, un chien à deux têtes, un veau à six piez, par exemple; c'étoit de quoi assembler tout ce qu'il y avoit de Prêtres dans la Ville capitale, pour aviser aux moïens de détourner les malheurs que cela signifioit. Il falloit voir quel Dieu ou quelle Déesse n'avoit pas eu son compte, & réparer la négligence passée par quantité de sacrifices; autrement on eût cru faire passer la victoire dans le parti des ennemis, & exposer les affaires publiques aux dernieres infortunes. Les embrasemens du Mont Etna, ou du Vésuve; les tremblemens de terre; les météores un peu rares; comme le tonnerre en tems serain; les éclipses du Soleil & de la Lune, la chûte de la foudre, tout cela passoit pour des présages de malheur si infaillibles, qu'on n'épargnoit rien pour parer le coup. Un ouragan pareil à celui qu'on vit dans la Champagne, & en Pologne l'année passée, eût occupé deux ou trois mois tous les Colléges des Augures & des Haruspices, eût fait consulter les Oracles, les sorts de Préneste, les Livres des Sibylles, les vieux bouquins où étoit contenuë la discipline des Hétruriens, & tout ce qui eût pû aprendre la maniere de conjurer la tempête pronostiquée. Les inondations des fleuves étoient aussi des choses de mauvais augure, comme il paroît par le dénombrement § qu'Horace nous a laissé des prodiges qui suivirent la mort de César, & qui firent craindre que Jupiter n'envoïât un second déluge sur la terre; car après avoir parlé de la neige, de la grêle, & de la foudre, il passe aux débordemens du Tibre. Virgile témoigne la même chose, faisant le même dénombrement avec beaucoup plus de particularitez, car il y fait entrer des spectres & des fantômes, des hurlemens de loups, des cliquetis d'armes entendus dans l'air, des bêtes parlantes, des sources de sang, des statuës couvertes de sueur, des Cometes, & plusieurs autres choses que je vous prie de relire, tant elles me paroissent bien exprimées. Vous y verrez les ** débordemens du

* *Lib.* 1.

† » Voyez Peucer. *de Divination. generibus, p.* 15.

‡ » L'an de Rome 461. *Livius lib.* 10.

⸸ » L'an de Rome 548. *Livius dec.* 3. *lib.* 9.

§. *Vidimus flavum Tyberim retortis* &c. Horat. Od. 2. lib. 1.

** *Proluit insano contorquens vertice sylvas,*
Fluviorum Rex Eridanus, &c. Virgil. Georg. lib. 1.

du Po. Lisez aussi le Commentaire de Servius sur ces paroles de Virgile, vous y verrez que les débordemens des rivieres ne sont pas seulement à craindre à cause du mal présent qu'ils apportent, mais aussi à cause de ce qu'ils presagent pour l'avenir; ce que l'on débitoit aussi dans Paris l'an 1649. au sujet d'une furieuse cruë de la Seine. * Plutarque, † Tacite, ‡ Tite-Live & plusieurs autres font foi que les débordemens du Tibre passoient pour de très-méchans présages.

Autres autoritez. Tous ces prodiges ne servirent qu'à fortifier l'idolatrie.

Je voudrois qu'il vous plût aussi de lire la fin du premier Livre de la Pharsale de Lucain, & le commencement du second, parce que vous y verriez une confirmation fort exacte de tout ce que j'ai à prouver en cet endroit. Vous y verriez que la guerre civile de César & de Pompée eut pour avantcoureurs une infinité de prodiges menaçans, dont les Dieux remplirent la mer, le ciel & la terre. Vous y verriez des Cometes, & plus de météores ignées que vous n'en avez dictez dans votre célebre cours de Philosophie. Vous y verriez des éclipses, des embrasemens du mont Etna, des tremblemens de terre, des inondations, des statuës parlantes & suantes, des tombeaux gémissans, des monstres, des aparitions d'Esprits, des enthousiastes, & plusieurs autres telles choses. Vous y verriez que l'effet de tout cela fut, non la réformation des mœurs, & l'abolition des fausses créances touchant le service divin, qui sont les seules choses que Dieu demande de nous par les signes qu'il nous donne de sa colere, mais des consultations de Devins, dont le plus vieux impose pour toute pénitence aux Romains, quelques processions autour de la ville & quelques traits de superstition, comme de faire main basse sur tous les monstres. ⸸ Vous y verriez que le vieux Devin & une fanatique aïant rempli la Ville de consternation, celui-là par les funestes présages qu'il trouva dans le sacrifice qu'il offrit aux Dieux, celle-ci par les prédictions qu'elle publia dans les ruës, furent cause que les femmes coururent en foule à l'adoration des statuës, pendant que les hommes murmuroient contre la cruauté du destin. Toutes choses, comme vous voyez, directement opposées à la volonté de Dieu. Silius Italicus fait un pareil dénombrement de prodiges sur la fin du 8. Livre de la guerre de Carthage, prétendant que la Republique Romaine fut avertie par-là des ruines effroïables qu'Annibal lui devoit causer. Stace fait un semblable dénombrement dans le septiéme Livre de la Thébaïde. Claudien n'en fait pas moins dans sa seconde invective contre Eutropius. Et Pétrone, ce fameux débauché, cet insigne libertin, fait pis que les autres. Voyez l'essai ou le modele de Poëme sur la guerre civile, qu'il a inséré dans son Ouvrage. Ils prétendent tous que les desordres de l'Etat furent présagez par ces prodiges, mais ils ne nous aprenent pas que personne devînt pour cela plus saint.

§. LXIV.

Si je me prévaux du témoignage des Poëtes.

NE m'allez point dire, que j'ai tort de me prévaloir du témoignage des Poëtes, après l'avoir décrié dès le commencement. Car je ne vous l'allegue pas pour prouver que tous ces prodiges sont effectivement arrivez, mais seulement pour prouver que les peuples regardoient ces sortes de choses comme de mauvais présages, & qu'ils en devenoient plus criminels. § Outre cela je puis vous dire, qu'il me seroit aussi aisé de vous alléguer le témoignage des plus célébres Historiens, que celui des Poëtes. Et de plus il est d'une si grande notorieté publique, que les Païens regardoient comme des présages de mauvais augure, & dont il faloit détourner l'effet par mille cérémonies de leur fausse Religion, cent choses qui arrivent naturellement, & qui sont tout-à-fait indifférentes, qu'il n'est pas nécessaire de le justifier par leurs Livres, ni de renvoïer personne à Julius Obsequens, bon & fidele compilateur en cette matiere.

§. LXV.

Comment les hommes eussent pû d'eux-mêmes prendre certaines choses pour des prodiges.

De la credulité naturelle des hommes sur le sujet des prodiges.

JE remarquerai seulement, que les Démons n'avoient pas beaucoup * * de peine à persuader aux hommes qu'il y avoit du mystere & du prodige par tout. Car il faut avoüer à la honte de notre espece, qu'elle a un penchant naturel à cela. Et apparemment le terroir étoit si bon pour cette sorte de fruits, qu'il en eût produit en abondance sans être cultivé. Je comprens fort bien que les hommes plongez dans l'ignorance, se fussent portez d'eux-mêmes à craindre pour l'avenir, en voïant des éclipses de Soleil & de Lune, & que l'idée naturelle que nous avons d'un Dieu dispensant par sa providence les biens & les maux, les eût fait penser que cette lumiere céleste qui se cachoit ainsi à la terre, leur signifioit quelque indignation qui éclateroit dans la suite. Je comprens aussi que les tonnerres & les foudres les eussent remplis de terreur, & pour le présent, & pour l'avenir; dans la pensée que le Maître du monde déclaroit par ce bruit horrible dont ils ignoroient les causes, qu'il n'étoit pas content du genre humain.

Pri-

* *In vitâ Othon.*
† *Annal. l. 1.*
‡ *Lib. 5. & 7. & 30.*
⸸ Il y a encore ceci dans l'Edit. citée : » Ce qui me fait » souvenir de ce Vaivode (a) & de ce Cady Turcs qui en » l'année 1665. firent le procès à un enfant monstrueux » qui étoit né dans Athenes, & le condamnerent à être » jetté dans une fosse qui seroit comblée de pierres, ce qui » fut executé. Vous y verriez &c.

(a) M. Spon, Voyage de Grece, tom. 2.

§ Il y avoit ici dans l'Edit. citée ce qui suit. » L'endroit de Virgile où je vous renvoye est si éloquent, qu'il » étoit de l'intérêt de sa veine poëtique, que ces prodiges fussent arrivez, & il a eu tant d'envie de se faire » honneur de ces pompeuses descriptions, & d'en faire » sa cour à Auguste, qu'il les a fourées dans un Ouvrage d'Agriculture, aimant mieux en faire un Episode » très-mal placé que d'attendre fort long-tems une occasion plus favorable : si bien que son témoignage n'est » guere propre à établir la certitude du fait, à moins » qu'on n'aye égard à la circonstance du tems où il a » écrit, qui est fort voisin de celui où il assûre que ces » prodiges arriverent; Mais c'est de quoi je me mets » fort peu en peine; non-seulement parce que je pourrois » vous citer le témoignage des plus célébres Historiens, » au lieu de celui de Lucain & de Virgile; mais aussi » parce qu'il est d'une si grande notorieté publique » que les anciens Payens ont regardé comme &c.

* * *Facile erat vincere non repugnantes.*

Primus * in orbe Deos fecit timor, ardua cœlo
Fulmina cùm caderent, discussaque mœnia flammis
Atque ictus flagraret Athos.

Je dis la même chose des tremblemens de terre, des inondations, des ouragans, des tempêtes, & des feux sortans impétueusement d'une montagne. Et parce que des esprits saisis de frayeur pour des sujets qui le méritent, sont facilement ébranlez par d'autres qui ne le méritent pas tant, il me semble aussi que les hommes aïant été une fois saisis de peur pour ces grands spectacles, eussent pû s'étonner dans la suite pour de moindres choses, & insensiblement passer dans une crainte générale de tout ce qui n'eût pas été commun; ne sachant pas, faute d'être bons Philosophes, que les effets peu ordinaires, comme la production des monstres, sont aussi-bien de purs effets de la Nature, que ceux qui se produisent journellement; de sorte que la loi naturelle qui fait qu'en certaines circonstances il naît un chien d'une chienne, fait qu'en d'autres circonstances il naît d'une chienne un animal monstrueux.

§. LXVI.

Que ce qu'on appelle des prodiges, est souvent aussi naturel que les choses les plus communnes.

Les prodiges aussi-bien que les éclipses sont une suite naturelle de l'ordre de la Nature.

CEux qui savent cela se tirent aisément d'affaire, & voïent bien que soit qu'un animal produise un monstre, soit qu'il produise son semblable, l'Auteur de la Nature va toujours son grand chemin, & suit la loi générale qu'il a établie. D'où ils concluent que la production d'un monstre n'est pas une marque de sa colere, puisque cette production est tellement dans l'ordre de la loi qu'il a établie, que pour empêcher qu'elle n'arrivât, il eût fallu déroger à cette loi, c'est-à-dire, faire des miracles. Ce qui fait voir que la production de ce monstre est aussi naturelle que celle d'un chien, & qu'ainsi l'une ne nous menace pas plus que l'autre de quelque calamité. La même chose se peut dire des éclipses: car il n'est pas plus naturel à la Lune d'illuminer la terre dans les circonstances où elle l'illumine, & de se trouver dans ces circonstances lorsqu'elle s'y trouve, qu'il lui est naturel d'être sans lumiere lorsqu'elle n'en a point, & d'être dans la situation qui la prive de lumiere, lorsqu'elle est dans cette situation; & je ne doute nullement qu'il n'y eût eu des éclipses de Soleil & de Lune, quand même les hommes n'auroient jamais péché: d'où s'ensuit que ce ne sont pas là des menaces faites à l'homme. Cela est si vrai, que quand Dieu a voulu que le Soleil rendît témoignage par ses ténébres aux mysteres adorables de la passion de JESUS-CHRIST, il a choisi un tems où ces ténébres ne pouvoient être naturelles. Mais comme il faut de la Philosophie pour s'élever à ces sortes de connoissances, je comprens aisément que le peuple se fût porté de lui-même à l'erreur & à la superstition, en voyant des effets de la Nature moins communs que les autres.

* *Petronius.*
† *Cicero lib. 1. de Divinat.*

§. LXVII.

De la prodigieuse superstition des Païens sur le chapitre des prodiges.

POur revenir aux dispositions superstitieuses que le Diable a trouvées dans l'esprit humain, je dis que cet ennemi de Dieu & de notre salut a tellement poussé à la roüe, & tellement profité de l'occasion, pour faire de ce qu'il y a de meilleur au monde, savoir de la Religion, un amas d'extravagances, de bizarreries, de fadaises, & de crimes énormes, qui pis est, qu'il a précipité les hommes par ce penchant-là à la plus ridicule & à la plus abominable idolatrie qui se puisse concevoir.

Infinité de superstitions dans lesquelles le Démon a plongé les Payens, sur les moindres bagatelles.

Ce ne lui a pas été assez que les hommes regardant pour des signes malencontreux, les éclipses, les orages & les tonneres, aïent établi plusieurs faux cultes de Religion, dans la vuë d'éviter le mal dont ils croïoient avoir des présages: il a voulu encore les rendre ingénieux à inventer des cérémonies superstitieuses, & à multiplier le nombre des Dieux à l'infini, en leur faisant trouver par tout matiere de bien & de mal, en leur suggérant qu'un tel Dieu déclaroit sa volonté par le vol des oiseaux, un autre par les entrailles des bêtes, un autre par la rencontre d'une corneille à droite ou à gauche, un autre par un éternuement, par un mot dit à l'aventure, par un songe, par le cri d'une souris, & par une infinité d'autres moyens qu'il seroit ennuyeux de dire; de sorte que ce n'étoit jamais fait. Le songe d'une femme tourmentée, peut-être, des maux de mere, faisoit faire cent consultations de Religion, & obligea une fois le † Sénat de Rome à ordonner la réparation d'un Temple de Junon. La nouvelle du moindre prodige mettoit quelquefois en défaut le grand Pontife & tous ses Prêtres; car il arrivoit qu'après avoir bien égorgé des victimes, selon qu'ils l'avoient trouvé àpropos, une disgrace survenuë à l'armée aprenoit que l'expiation n'avoit pas été faite, & qu'il faloit recommencer. Annibal ayant gagné la bataille de Thrasymene, le Dictateur Fabius Maximus representa au Sénat, que ce malheur avoit été attiré sur la République bien plus par la négligence des cérémonies de la Religion, que par la témérité, ou par l'incapacité du Général de l'armée. Sur quoi les Livres des Sibylles ayant été consultez, on trouva que le vœu solemnel qui avoit été fait au Dieu Mars, n'avoit pas été exécuté dans les formes, & qu'il faloit y revenir tout de nouveau, & même avec plus d'apareil, & faire plusieurs autres actes de Religion, dont le détail se peut voir dans le 22. Livre de Tite Live.

Il y avoit outre cela tant de choses qui pouvoient empêcher l'expiation, qu'il est étonnant qu'on ait pû vaquer à autre chose qu'au culte des fausses Divinitez. Plutarque ‡ raconte que l'une de ces processions solemnelles, où l'on trainoit par la ville sur des brancars les Images des Dieux, & autres Reliques, fut recommencée tout de nouveau à Rome, parce que d'un côté l'un des chevaux de l'équipage s'arrêta en un certain endroit sans tirer, & de l'autre que le chartier prit les rênes de la bride de

‡ *In vitâ Coriolani.*

de la main gauche. Qu'en une autre rencontre on refit trente fois un même sacrifice, parce qu'on crut qu'il y étoit toûjours survenu quelque manque de formalité. Que * Q. Sulpitius fut déposé de sa Prélature, parce que le chapeau sacerdotal lui étoit tombé de dessus la tête en sacrifiant, & que C. Flaminius, qui avoit été nommé Colonel de la cavalerie par le Dictateur Minutius, fut destitué, parce qu'au moment que le Dictateur le nommoit, on oüit le bruit d'une souris. On peut voir plusieurs exemples de cette force dans le même Auteur, & dans d'autres Livres non suspects, sans qu'il soit besoin de recourir à ce beau passage † d'Arnobe, qui tourne si bien en ridicule les Païens, quoiqu'il n'outre point la matiere, & qu'il ne dise rien qui ne se trouve en substance dans la harangue de Cicéron *de Haruspicum responsis*.

Cette excessive crédulité doit être regardée elle-même comme un prodige.

Vous voyez, Monsieur, quel étoit l'esprit de la Religion Païenne. Tout lui paroissoit rempli de signes & de prodiges, & l'on eut raison à Rome, lorsque Ventidius y fut fait Consul, de muletier qu'il étoit auparavant, de faire courir un ‡ Vaudeville, qui exhortoit tous les Augures & tous les Aruspices à s'assembler en diligence, pour voir ce qu'une aventure si prodigieuse signifioit; car ils s'assembloient à moins, & ils ordonnoient des purifications pour des sujets de plus petite conséquence. Mais je m'étonne qu'ils ne se soient pas regardez eux-mêmes comme un prodige, ou comme disoit ‡ Caton, qu'ils ayent pû s'empêcher de rire, quand ils s'entre-regardoient. Je m'étonne qu'ils n'ayent pas pris la crédulité de tant de grands personnages pour un monstre qui demandoit les plus rafinées expiations. § En effet, c'est un déreglement de la Nature beaucoup plus monstrueux, de voir le Sénat de Rome composé de tant de Héros & de personnes illustres par leur esprit, par leur courage & par leur sagesse, approuver toutes les ridicules superstitions qui regardoient l'art des augures, que de voir naître un chien à deux têtes. ** Il faut donc demeurer d'accord que les artifices du démon ont fait de merveilleux progrès dans l'esprit de l'homme, pour combler la mesure de sa crédulité naturelle, & pour lui faire trouver par tout de quoi craindre le ressentiment des Dieux immortels.

§. LXVIII.

Artifices du Démon pour fomenter la superstition des Païens.

Afin que ce tour d'esprit ne s'effaçât pas, il faloit entretenir les hommes dans la pensée, que les effets de la Nature, qui avoient quelque chose de remarquable, venoient immédiatement du Ciel, & faire bien valoir tous les tremblemens de terre, tous les débordemens des fleuves, tous les feux qui apparoissoient de nouveau sur nos têtes, &c. C'est aussi ce qui a été fait, comme je l'ai justifié.

Le Démon fortifioit cette crédulité par des fictions, à mesure que l'imagination des hommes étoit disposée à les croire.

Il falloit outre cela exciter dans l'occasion plusieurs de ces phénomenes, quand la Nature n'en fournissoit pas, ou plûtôt quand elle en fournissoit déja quelques-uns; car jamais les hommes ne sont plus faciles à prendre les effets de la Nature pour des miracles, que lorsqu'en divers endroits & en même tems il arrive plusieurs choses extraordinaires. Chacun se met aisément dans l'esprit, que ce concours & ce concert ne peut venir que d'enhaut: & quoiqu'en toute autre chose le moyen de n'être pas crû soit d'en dire trop, sur le fait des miracles, tout au contraire le moyen de persuader, c'est de ne garder aucune mesure. Plus on en dit, & plus on persuade que c'est le doigt de Dieu. C'est pourquoi dès que la chose avoit été mise une fois en train, par les favorables conjonctures que la Nature avoit fournies, il importoit extrêmement de produire en divers lieux plusieurs effets extraordinaires, en †† appliquant la vertu des causes secondes; ou à tout le moins de se servir de l'imagination foible de plusieurs personnes, qui croyent voir souvent dans les nuës des armées en bataille, & entendre des bruits & des hurlemens effroïables où il n'y en eut jamais; il importoit extrêmement, dis-je, de se servir de cela pour répandre par tout la nouvelle d'une infinité de prodiges. C'est aussi ce que les Démons ont pratiqué fort adroitement. Quand ils ont pû bouleverser la Nature fort-à-propos pour leurs fins, ils l'ont fait, du tems de Brennus par exemple. Quand ils ont vû que les causes secondes avoient déja donné le branle à la superstition, s'ils n'ont pas pû y ajoûter quelque chose d'effectif par leur industrie, à tout le moins ont-ils fait répandre le bruit de mille prodiges imaginaires, qui, tout imaginaires qu'ils étoient, ne laissoient pas de se fortifier les uns les autres, & par la créance qu'ils trouvoient dans les esprits, de faire naître l'envie au monde d'en publier encore d'aussi mal fondez. *Il y eut* ‡‡ *à Rome* (c'est Tite Live qui parle) *& aux environs de Rome plusieurs prodiges pendant cet hyver, ou du moins l'on en rapporta & l'on en crut beaucoup fort légerement, comme c'est la coutume, quand une fois les esprits ont tourné les choses du côté de la Religion.... On publia cette année beaucoup de prodiges: & plus on trouvoit de gens simples & dévots qui y ajou-*

* *Idem Plutarch. in vitâ Marcel.*

† *In cærimoniis vestris rebusque divinis postulionibus locus est, & piaculi dicitur contracta esse commissio, si per imprudentia lapsum, aut in verbo quispiam, aut simpuvio deerravit, aut si cursu in solemnibus ludis, curriculisque divinis: commissum omnes statim in religiones clamatis sacras, si ludius constitit, aut Tibicen repente conticuit, aut si patrimus ille qui vocatur puer omisit per ignorantiam lorum, aut terram tenere non potuit.* Arnob. lib. 4. adverf. Gentes.

‡ *Concurrite omnes Augures, Aruspices.*
Portentum inusitatum conflatum est recens,
Nam mulos qui fricabat, Consul factus est.
A. Gellius noct. Attic. lib. 15. cap. 4.

‡ *Mirari se aiebat quod non rideret Aruspex, aruspicem cùm vidisset.* Cicer. l. 2. de Divinat.

§ On trouve ici dans l'Edit. citée les vers suivans:
(a) » *Prodigiosa fides, & Thuscis digna libellis,*
» *Quæque coronata lustrari debeat aquâ.*

(a) Juvenal. Sat. 13.

** Il y avoit encore ceci dans la même Edit.
» (b) *Bimembri*
» *Hoc monstrum puero, vel mirandis sub aratro*
» *Piscibus inventis, & fœta comparo mula.*
» C'est un déreglement aussi énorme que de voir marier
» un homme avec un autre homme, à l'occasion de quoi Ju-
» venal s'écrie si aigrement,
» (c) *O Proceres, Censore opus est, an Aruspice nobis?*
» *Scilicet horreres, majoraque monstra putares,*
» *Si mulier vitulum, vel si bos ederet agnum.*
» Il faut donc demeurer d'accord, &c.

(b) Id. ibid.

(c) II. Sat. 2.

†† *Applicando activa passivis.*

‡‡ *Romæ autem, & circa urbem multa eâ hieme prodigia facta, aut quod evenire solet, motis semel in religionem animis, multa nunciata & temerè credita sunt... Prodigia eo anno multa nunciata sunt, quæ quo magis credebant simplices ac religiosi homines, eò etiam plura nunciabantur.* T. Liv. lib. 1. dec. 3.

ajoûtoient foi, plus aussi on en publioit. Voilà sans doute la * raison qui a fait dire à Claudien, qu'aussi-tôt que quelques prodiges ont pû éclorre, tous les autres s'empressent de naître, pour ne pas laisser échaper leur saison.

§. LXIX.

Que les Païens attribuoient leurs malheurs à la négligence de quelque cérémonie, & non pas à leurs vices.

MAis de peur que ce même tour d'esprit ne portât les hommes à honorer la Divinité de la maniere que la droite Raison nous enseigne, c'est-à-dire, en renonçant au vice, & en pratiquant la vertu, il falloit entierement appliquer la dévotion des peuples à cette pensée, que les signes de la colere des Dieux ne témoignoient pas qu'ils fussent fâchez contre le déreglement des mœurs, mais seulement contre la négligence ou le non-usage de quelque sacrifice, ou de quelque cérémonie, & qu'ainsi la seule chose qu'il falloit faire pour les appaiser, étoit de remettre en vigueur la cérémonie, ou d'en inventer quelques autres, sans se mettre en peine de corriger ses passions. C'est aussi à quoi les Démons se sont particulierement étudiez, & avec un succès dont ils ont eu lieu de s'applaudir. Car il est clair par toute l'Histoire profane, que les Païens rapportoient la source des châtimens que les Dieux leur envoïoient, à l'oubli de quelque superstition, & non pas à l'impureté de leur vie, & que dans cette vûë ils croyoient avoir assez fait, pourvû qu'ils eussent établi le culte qui avoit été oublié.

Exemples du penchant des Païens à attribuer leurs malheurs uniquement à quelque négligence commise dans la Religion.

Les † Carthaginois se voyant battus par Agathocles, Roi de Siracuse, & assiégez dans leur Ville, ne crurent pas avoir mérité cette disgrace pour aucune autre raison, si ce n'est parce qu'ils avoient changé la cruelle coûtume d'immoler à Saturne de leurs propres enfans au choix du sort, en celle d'immoler des enfans achetez ou nourris secretement pour cela. Si bien que pour réparer leur faute, & pour appaiser le Ciel irrité, ils rétablirent la vieille coûtume par le sacrifice public de deux cens jeunes garçons de qualité ‡ tirez au sort. Et cette coûtume s'affermit si bien dans ce pays-là, qu'elle y étoit encore pratiquée en secret du tems de ⊥ Tertullien, quoique Tibere se fût servi pour l'abolir, d'un moyen fort efficace, qui fut de faire attacher en croix les Prêtres qui immoloient ces innocentes victimes. Pendant qu'Annibal faisoit trembler l'Italie, le sort destina son fils aîné à cette barbare immolation. Mais sa mere qui n'avoit peut-être jamais fait réflexion sur l'énormité de cette coûtume, la comprit alors, & la représenta si vivement, que le Sénat de Carthage, qui étoit fort embarassé entre la crainte des Dieux & celle d'Annibal, & qui franchement craignoit plus de l'irritation de l'un, qu'il n'espéroit de l'appaisement des autres, n'osa passer outre, & dépêcha vers Annibal pour savoir sa volonté. Annibal ne voulut point que son fils mourût, & dit qu'il valoit mieux le conserver pour le service de la patrie; qu'il auroit soin de faire périr tant de Romains, que les Dieux n'auroient pas sujet de se plaindre de ce qu'il leur avoit détourné une victime. Il les appelle au spectacle du carnage qu'il s'en va faire:

> Vos § quoque Dî patrii quorum delubra piantur
> Cædibus atque coli gaudent formidine matrum,
> Huc lætos voltus totasque advertite mentes, &c.

Je vous fatiguerois trop, Monsieur, si je vous citois tous les exemples que j'ai lûs sur cette matiere; & d'ailleurs l'Histoire Ecclésiastique, que vous savez si parfaitement, vous en fournit assez pour me dispenser de cette compilation. On y voit que les Païens accusoient incessamment les Chrétiens d'être la cause de tous les malheurs qui affligeoient l'Empire, parce qu'ils prêchoient contre le culte des Dieux, & le faisoient cesser dans les lieux où ils étoient les plus forts. Le Tyran Maximin leur fait ce reproche dans ses Edits, comme nous l'apprenons ** d'Eusebe. *Se faut-il étonner*, dit †† Porphyre, *si la Ville est affligée de peste depuis si long-tems, puisqu'Esculape & les autres Dieux en ont été chassez; depuis qu'on adore Jésus, nous ne pouvons tirer aucune assistance des Dieux.* Le but général de Saint Augustin dans son Livre de la Cité de Dieu, est de répondre aux Païens qui se plaignoient, que le saccagement de Rome, & tous les ravages que les Goths avoient faits dans l'Empire, avoient eu pour cause le mépris que l'on faisoit des Idoles. L'irruption de ‡‡ Radagaise dans l'Italie à la tête de deux cens mille hommes, fit murmurer d'une étrange sorte contre la Religion Chrétienne. On exageroit les désordres qui arrivoient sous les Empereurs Chrétiens, & la félicité de Rome Païenne; & c'est à quoi l'éloquent Symmaque s'emploïoit de tout son cœur. Il osa ⊥⊥ bien écrire à des Empereurs Chrétiens, que la famine & les autres incommoditez qui désoloient l'Etat, étoient le châtiment du mépris que l'on avoit pour les Dieux & pour leurs Ministres; qu'il n'en falloit accuser ni les influences des astres, ni la rigueur des Hivers, ni la sécheresse des Etez, mais la colere qu'avoient les Dieux de voir qu'on avoit retranché aux Prêtres & aux Vestales les pensions qui servoient à les nourrir. Les mêmes Empereurs Chrétiens ayant fait cesser les sacrifices que les Egyptiens Idolâtres offroient solemnellement au Nil, lorsque ses eaux ne se repandoient pas sur leurs terres, virent presque une furieuse sédition en ce pays-là, les Egyptiens voulant à toute force recommencer leurs sacrifices, persuadez qu'ils étoient, que l'interruption de cette sainte cérémonie leur attiroit la stérilité, en les privant des inondations du Nil §§.

§. LXX.

Application des remarques précedentes à la raison tirée de la Théologie.

Récapitulation & conséquences de tout cela.

QUe direz-vous de cette longue digression, Monsieur? Assûrément vous croirez que j'ai tout-

* *Utque semel patuit menstris iter, omnia tempus Nulla suum properant nasci.* Claud. lib. 2. in Eutrop.
† = Denys d'Halicarnasse, liv. 1.
‡ *Lactant. de falf. relig. lib. 1. cap. 21.*
⊥ *Apologet. cap. 9.*
§ *Silius Italicus, lib. 4.*

** *Lib. 9. cap. 7. Hist. Ecclef.*
†† *Apud Eusebium de Præpar. Evangel.*
‡‡ *Sigebert. Gemblac. in Chron. ad ann.* 407.
⊥⊥ *Epist. 54. l. 10.*
§§ *Histor. Tripart. lib. 9. cap. 41.*

tout-à-fait oublié mon argument Théologique. Mais donnez-vous un peu de patience, vous verrez que je me trouverai sur les voies, & que la course que j'ai faite dans les pays Idolâtres, ne m'aura pas été infructueuse. Car ayant établi comme j'ai fait, I. Que les choses que l'on prenoit pour des signes de la colere du Ciel, n'étoient propres qu'à fomenter le culte sacrilége des Idoles, bien loin de mortifier le péché dans le cœur de l'homme ; II. Que les Démons ne trouvoient pas un meilleur secret pour étendre l'Idolatrie, que celui d'étonner les peuples par des prodiges véritables ou supposez ; III. Que l'aparition vraie ou fausse d'un prodige faisoit toûjours rendre de nouveaux honneurs aux faux Dieux ; ayant, dis-je, établi tout cela, j'ai prouvé manifestement que si Dieu avoit formé par miracle ces grandes & vastes Cometes, qui passoient pour des signes de la colere du Ciel, il eût concouru par ses miracles avec les Démons, pour abrutir de plus en plus les hommes dans la superstition Païenne, ce qui ne se peut dire ni penser sans impieté. Encore un coup, Monsieur, allumer des Cometes dans les Cieux, vû comme les Païens étoient faits, n'étoit à proprement parler, que faire redoubler les actes d'Idolatrie par toute la terre, excepté peut-être un petit coin de la Palestine ; & naturellement parlant, c'étoit tout ce que Dieu s'en devoit promettre.

§. LXXI.

De l'horreur que Dieu a pour l'Idolatrie.

Idée de ce que Dieu a fait contre l'Idolatrie.

JUgez un peu si cette conduite se raporte à l'idée que nous avons de Dieu, & s'il est possible que le même Dieu, qui déclare par ses Prophetes, que rien ne lui est plus abominable que le culte des Idoles ; qui témoigne plus d'indignation contre son peuple, lorsqu'il sacrifie sur les montagnes & sous le feüillage des arbres, & qu'il honore les Divinitez des Gentils, que lorsqu'il tombe dans le larcin, dans le meurtre, & dans l'adultere ; qui commence sa loi par une double défense de servir aucun autre Dieu que lui ; qui pour donner plus de poids à sa défense, se propose sous l'idée d'un Dieu tout-puissant & jaloux, étendant la punition des rebelles jusqu'aux enfans de la quatriéme génération, & sa bonté pour les peres obéïssans jusqu'aux enfans de la millieme ; c'est-à-dire, que pour témoigner combien il veut être obéï dans ce point-là, il prend les hommes par l'endroit le plus sensible, par la menace d'un Dieu jaloux, (dont l'idée ne peut réveiller que la frayeur d'une vengeance également prompte & sévere) & par les promesses d'une misericorde incomparablement plus étenduë que la rigueur de la jalousie ; qui pour faire voir combien le crime des Idolâtres surpasse tous les autres, prend le soin en le défendant, d'accompagner sa défense de tout ce que je viens de dire ; au lieu qu'il se contente de défendre simplement le meurtre, le larcin, l'impudicité, la calomnie ; qui punit l'adoration du veau d'or par le plus funeste de tous les châtimens, puisque ce fut en abandonnant son peuple à servir à l'armée des Cieux, par où il s'attira les miseres d'un exil & d'une captivité lamentable, comme nous l'assure le glorieux premier Martyr de l'Evangile * Saint Etienne ; qui enfin ne veut pas seulement souffrir que l'on mange des choses sacrifiées aux Idoles ; considérez, dis-je, Monsieur, s'il est possible que le même Dieu, qui a fait toutes ces choses, ait mis néanmoins de nouveaux astres de tems en tems dans le Ciel, pour intimider tous les peuples de la terre, & pour les porter infailliblement par là à tous les actes d'idolatrie que chacun regardoit comme plus propres à expier ses crimes, & à désarmer la colere de Dieu ; les Gaulois & les Carthaginois, par exemple, à sacrifier des hommes en quantité : abomination exécrable, que Dieu déteste si fort par la bouche de ses Prophetes dans le peuple Juif, qui à l'imitation de plusieurs autres, faisoit brûler des enfans à la gloire des Idoles, & pour laquelle il châtia si exemplairement les Rois Achas & Manassé.

* *Actes*, c. 7. v. 41.

§. LXXII.

Que la raison pourquoi les Cometes ne pouvoient pas être des présages avant la venuë de JESUS-CHRIST, *subsiste encore.*

SI cette raison prouve que les Cometes qui ont paru avant la publication de l'Evangile, n'ont pas été formées extraordinairement, pour avertir les hommes de la part de Dieu des malheurs qu'il leur préparoit en sa colere ; il est évident que celles qui ont paru depuis ce tems-là, n'ont pas été non plus des productions miraculeuses destinées à présager les maux à venir.

Les Cometes & les éclipses sont encore comme avant J. C. des effets naturels.

Premierement, parce que si les Cometes avant la vocation des Gentils, n'ont pas été des signes envoïez de Dieu, elles ont été des effets de la Nature tout purs, aussi-bien que les éclipses & les tremblemens de terre. Et si cela est, il seroit très-ridicule de dire, que depuis la conversion des Païens les Cometes ont changé d'espece, & ne sont plus des ouvrages de la Nature, mais des signes miraculeux ; comme il seroit très-ridicule de prétendre que depuis ce tems-là les éclipses sont devenuës des effets surnaturels. Or si les Cometes sont de purs ouvrages de la Nature, il est évident qu'elles ne sont point un signe des maux à venir, tant parce qu'elles n'ont aucune liaison naturelle avec les maux à venir, comme je l'ai déja fait voir, & comme je le montrerai plus à fond dans la suite, que parce qu'il n'y a aucune révélation qui nous aprenne que Dieu les ait établies pour signes des maux à venir, à-peu-près, comme il a établi l'Arc-en-ciel pour nous être un avertissement qu'il n'y aura plus de Déluge.

Autrement elles serviroient à fortifier le Mahométisme & l'Idolatrie qui sont encore fort répandus dans le monde.

Secondement, parce que la raison qui prouve pour le tems qui a précédé la Religion Chretienne, prouve aussi pour les siecles du Christianisme, à cause que malgré tous les admirables progrès de la Croix du Fils de Dieu, la plûpart des hommes sont demeurez Idolâtres, ou se sont faits Mahométans. A présent même que que le Christianisme est si répandu, & qu'il s'est fait jour dans le nouveau monde, il est certain que la plûpart des peuples de la terre sont encore plongez dans les affreuses ténébres de l'infidélité. De sorte que si Dieu se proposoit d'annoncer les fleaux de sa colere par des Cometes, il seroit vrai de dire qu'il auroit

pour

pour but de ranimer presque par tout le monde la fausse & la sacrilége dévotion; d'augmenter le nombre des Pelerins de la Meque, & des offrandes que l'on y consacre incessamment au plus infâme Imposteur qui fût jamais; de faire bâtir de nouvelles Mosquées; de faire inventer de nouvelles superstitions aux Torlaquis & aux Dervisches; en un mot de faire commettre un plus grand nombre de choses abominables qu'on n'en commettroit. Car quoiqu'on ne connoisse plus ni Jupiter, ni Saturne, on ne laisse pas d'être aussi prostitué qu'anciennement, dans les plus extravagantes & les plus criminelles Idolatries.

§. LXXIII.

De l'abominable Idolatrie des Païens d'aujourd'hui.

On le prouve. Horrible idolatrie des Indiens, des Chinois & des Japonois.

SAns parler de toutes les abominations qui se commettoient dans le Pérou & dans le Mexico, il n'y a pas bien long-tems, & de ces sacrifices d'hommes que l'on * martyrisoit pour honorer les Idoles, & que les Espagnols ont fait cesser dans les lieux où ils se sont établis; qui ne sait que les Indiens, les Chinois, & les Japonois, sont dans les plus effroyables égaremens qui se puissent dire sur le chapitre de la Religion; qu'ils adorent des singes & des vaches; qu'ils consultent le † Démon dans des montagnes brûlantes; qu'ils honorent leurs faux Dieux jusqu'à s'enterrer tout vivans, ou à se noïer, par la dévotion qu'ils leur portent, ce qui est un dégré pour monter à la Canonisation; qu'ils bâtissent des Temples au Diable, & au Prince des Diables nommément & directement (ce que les anciens Païens ne faisoient pas ‡) qu'ils se portent enfin à tous les excès qu'une aveugle & furieuse superstition peut inspirer? Or comme vous savez, Monsieur, il y a une si grande liaison entre croire que le Dieu qu'on adore est irrité, & lui rendre avec plus d'attachement le culte établi par la coûtume, qu'il est impossible de vouloir qu'une nation idolâtre connoisse que le Ciel est en colere, sans vouloir qu'elle exerce avec un zele redoublé les exercices de sa Religion. Et par conséquent si Dieu formoit des Cometes, afin d'aprendre aux hommes qu'il est irrité contre eux, & que s'ils n'appaisent pas sa juste indignation, il les châtiera séverement, il voudroit que tous les peuples infideles recourussent avec une nouvelle ardeur, chacun à ses cultes & à ses cérémonies abominables: ce qui étant faux & impie, nous sommes obligez par des principes de Religion à dire, que dans l'intention de Dieu les Cometes ne peuvent présager aucun mal. Bien entendu, que s'il y a quelque part des feux extraordinaires, visibles seulement ou à quelque Ville, ou à quelque païs qui connoisse le vrai Dieu, comme il parut autrefois sur la Ville de Jérusalem, on peut les prendre pour des signes envoïez par une Providence toute particuliere.

§. LXXIV.

Que les Cometes ont des caracteres particuliers, qui montrent qu'elles ne sont pas des signes.

Que l'intention de Dieu ne peut pas être que tous ceux qui voient une Comete se croyent menacez de quelque malheur.

MAis de s'imaginer qu'un astre qui fait le tour du monde chaque jour, & qui ne paroît pas en vouloir plûtôt aux Chretiens qu'aux Infideles, aux François qu'aux Espagnols, soit un prodige que chaque nation soit obligée de croire que Dieu a fait tout exprès, pour lui annoncer son mal à venir, c'est ce qui ne se peut pas: parce qu'outre mes autres raisons, il est impossible que chaque nation soit obligée de craindre des adversitez à la vûë des Cometes. Car il paroît par l'Histoire & même par la considération de ce qui arrive dans le monde pendant qu'on y est, que Dieu ne châtie pas tous les hommes en même tems. Les afflictions les plus générales épargnent des nations toutes entieres. La Providence divine dispense ses biens & ses maux de telle sorte, que chacun y a part à son tour. Mais on n'a jamais vû depuis le déluge, un châtiment général tout à la fois; on n'a jamais vû une profusion de bonne fortune génerale en même tems par toute la terre. Il faudroit que Dieu bouleversât tout le train de sa providence, pour agir autrement. Or comme l'expérience d'un très-grand nombre de Cometes qui ont paru, ne nous aprend pas que Dieu ait jamais usé d'une conduite si extraordinaire, il n'y a point lieu de s'imaginer, quand on voit de ces nouveaux astres, que Dieu veut faire plus qu'il n'a jamais fait en pareilles occasions. Nous savons par les évenemens qui ont suivi les Cometes, que quand il en a paru, le dessein de la Providence n'a pas été de plonger toutes les nations du monde dans un abime de maux. Bien loin de-là, nous savons qu'elle a eu dessein de combler de prospéritez plusieurs peuples de la terre. Par conséquent tous les peuples de la terre n'ont pas été obligez de juger, en voïant des Cometes, qu'ils alloient être accablez de maux; & il n'est pas même possible, vû le train de la Providence, qu'ils soient tous obligez à croire cela; car la plupart du tems Dieu se sert d'une nation pour châtier l'autre, donnant à celle-ci les biens qu'il ôte à celle-là. Si dans le tems que les Perses devoient craindre la destruction de leur Empire, les Macedoniens eussent craint le renversement de leur Royaume; n'est-il pas vrai qu'ils eussent été dans l'erreur? J'infere de là, que si c'étoit l'intention de Dieu que tous les peuples qui voïent des Cometes, crussent leur ruine prochaine, l'intention de Dieu seroit que plusieurs peuples se trompassent; ceux par exemple, qu'il destine à conquérir les Roïaumes que sa sagesse trouve à propos de renverser. Or comme ce seroit une impiété de de croire que Dieu a de telles intentions, il est impossible que les Macédoniens, par exemple, aïent été obligez sous peine de péché mortel, à croire que la Comete ⸸ qui parut au commencement du regne d'Alexandre, les menaçoit d'une

(a) Etat présent de la Turquie, imprimé chez Couterot 1675.

* » Voïez Vigenere, annotat. sur César; pag. 317. » Essais de Montag. liv. 1. chap. 29.

† » Voyez la Relation du Japon, par la Compagnie » Hollandoise.

‡ Il y avoit encore ceci dans la 1. Edit. » Et cela » sans avoir le prétexte dont se servent les (a) Jezides, » peuples de Turquie, pour se défendre de maudire le » Diable, quand même on les écorche tout-vifs sur » leur refus, qui est que peut-être le Diable fera sa paix » un jour avec Dieu, & se vangera de toutes les inju» res qu'on aura vomi contre lui, qu'ils se portent en» fin, &c.

⸸ Conferez ceci avec le §. XCV.

d'une ruine épouvantable. Ainsi Dieu n'étant pas capable d'obliger les hommes à juger faussement des choses, il est impossible, qu'il prétende engager tous les hommes du monde à juger qu'une Comete est un signe de leur malheur. Ce seroit néanmoins son intention, si l'opinion commune étoit véritable. Donc c'est une opinion fausse, & qu'on ne peut excuser d'impieté, que sous le bénéfice du peu de réflexion que font les hommes sur les circonstances des Cometes, lorsqu'ils les prennent pour un signe de malédiction.

Considérations qui détruiroient cette opinion, si on les faisoit.

Il y a beaucoup d'apparence qu'on ne les prendroit pas pour des prodiges envoïez de Dieu, si on considéroit avec un esprit solide, I. Qu'elles n'ont rien de particulier, qui fasse connoître aux peuples que c'est à eux nommément qu'elles s'adressent. II. Que si elles ont quelque charge de dénoncer la colere de Dieu, elles la dénoncent généralement à tous les peuples de la terre, aussi bien à ceux que Dieu veut bénir, qu'à ceux qu'il veut châtier. III. Que ce sont des signes fort équivoques, qui ne peuvent, par exemple, avoir présagé la ruine de l'Empire Grec, sans présager la prospérité des Ottomans: la mort d'un Pape, sans présager l'élevation de son successeur: la mort d'un Conquérant, sans présager les feux de joïe qui s'allument dans tous les païs qui craignoient de tomber sous le pesant joug de sa puissance. IV. Que ce sont des signes si généraux & si obscurs, qu'on n'y voit aucune marque de ce qui doit effectivement arriver, plûtôt que de ce qui n'arrivera point. V. Enfin que ce sont des signes accompagnez de plusieurs circonstances indignes de la sagesse & de la sainteté de Dieu. J'en ai touché quelques-unes en parlant des éclipses, & mon argument Théologique ne porte que sur cela.

Vous en penserez ce que vous voudrez, Monsieur; mais, pour moi je ne saurois me mettre dans l'esprit, que Dieu se propose autre chose dans la formation des Cometes par raport à nous, que ce qu'il se propose dans tous les effets de la Nature. Tous ceux qui s'élevent à Dieu par la connoissance des choses naturelles, entrent assûrément dans les vuës que Dieu s'est proposées en faisant les créatures. Mais je ne saurois comprendre qu'un homme qui prend pour un miracle ce qui ne l'est point, donne dans la fin que Dieu s'est proposée, parce qu'il ne me semble pas que Dieu puisse jamais avoir pour but de nous faire faire de faux jugemens. Et sur ce pied-là je crois, que si Dieu vouloit avertir les hommes des malheurs qui les menacent, il le feroit par des moïens, qui non seulement seroient très-intelligibles à ceux qu'il voudroit menacer, mais aussi qui ne menaceroient pas ceux qu'il auroit dessein de favoriser de ses graces. Cela suffit pour dégrader les Cometes du rang qu'on leur donne parmi les prodiges dénonciateurs de la colere de Dieu, car il n'appartient qu'à la fabuleuse Divinité de Pan & d'Apollon, de jetter de fausses allarmes dans les esprits, & de ne s'expliquer que par des énigmes.

§. LXXV.

En quel sens on peut dire que Dieu menace ceux qu'il ne veut pas fraper.

Fausseté de la comparaison entre une Comete & la foudre.

I. JE sai bien ce qu'on a dit de la * foudre, qu'elle frape peu de gens, quoiqu'elle en épouvante plusieurs. Je sai aussi que cela se pratique fort sagement dans le suplice d'une troupe de † séditieux. Mais cela ne prouve autre chose, sinon que les fléaux que Dieu envoïe sur un peuple, doivent faire craindre sa justice à tous les peuples voisins, & les induire à mériter par leurs bonnes œuvres la continuation de la prospérité dont ils joüissent: ce qui est bien éloigné de l'erreur où se portent ceux qui affirment, qu'un certain effet de la Nature est un miracle fait exprès, pour prédire de la part de Dieu à tous les peuples de la terre leur prochaine destruction, à quoi néanmoins Dieu ne pense pas: car quelquefois c'est alors qu'il prépare des joïes & des triomphes à plusieurs nations. Joignez à cela que la foudre est si à portée de nous faire du mal, & qu'elle en fait si souvent de terribles auprès de nous, qu'il n'y a point d'erreur à croire qu'il nous en peut arriver du prejudice; au lieu que nous n'avons aucune raison de penser qu'une Comete ait jamais fait, ou ait jamais pû faire le moindre mal. Outre que ce seroit un jugement faux & très-incapable de passer pour une œuvre méritoire, que de dire que la foudre a été formée nommément & expressément pour châtier les pécheurs.

§. LXXVI.

Qu'il est faux que les peuples qui sont heureux après l'aparition des Cometes, ayent mérité cette distinction par leur pénitence.

Si les Macédoniens & Mahomet II. eurent du bonheur après des Cometes, ce n'est point qu'ils l'ayent mérité par leur pénitence.

II. QUant à ceux qui pourroient dire, que les Cometes menacent tous les peuples du monde, parce qu'en effet Dieu a dessein de les punir tous; mais qu'il y en a quelques-uns dont la repentance désarme sa colere: je ne leur répons autre chose, sinon qu'ils se trompent manifestement. Ils m'obligeroient fort de me montrer par quelle mortification les Macédoniens ont apaisé la justice divine, & mérité les richesses & les couronnes de Darius, au lieu des châtimens qui leur étoient destinez par la ‡ Comete dont j'ai déja fait mention.

Je serois bien aise aussi qu'ils m'aprissent les actes de dévotion & de pénitence, qui sauverent Mahomet II. des infortunes, dont il devoit avoir sa part en vertu des Cometes qui parurent sous son regne. C'étoit le plus grand Athée qui fût sous le Ciel: ses troupes commettoient les crimes les plus énormes qui se puissent commettre, & cependant elle ne cessoit de subjuguer des Roïaumes & des Empires dans la Chretienté.

Remarques sur leurs prospéritez.

Avoüons donc que ce n'est pas le dessein de Dieu, quand il fait paroître des Cometes, de châtier tous les peuples du monde. Sa providence trouve plus à propos de les punir successivement les uns par les autres. Les Macédoniens

* *Cùm feriant unum, non unum fulmina terrent.* Ovid. 3. de Pont. eleg. 2.

† *Statuerunt ita majores nostri, ut si à multis esset flagitium rei militaris admissum; sortitione in quosdam animadverteretur, ut metus videlicet ad omnes, pœna ad paucos perveniret.* Cicer. pro Cluent.

‡ » Ci-dessus §. LXXIV.

doniens n'étoient pas plus gens de bien que les Perses; cependant parce que le tems étoit venu où Dieu vouloit ruiner la Monarchie des Perses, il les soumit aux Macédoniens. Ceux-ci ayant fait leur tems succomberent à leur tour à l'épée des Romains, qui entassant victoire sur victoire, & subjugant au long & au large Roïaumes & Républiques, sans être plus gens de bien que ceux que Dieu leur assujetissoit, filoient leur corde, pour ainsi dire, & accumuloient les jugemens de Dieu sur leur tête, comme le remarque * Saint Augustin, en faisant voir aux Idolatres, qui accusoient l'Evangile d'être la cause des calamitez publiques, qu'elles étoient un effet de leur corruption, & de leurs déreglemens. Quoi qu'il en soit, l'Empire Romain qui s'étoit formé par des usurpations violentes, a été démembré par une semblable voye; la Providence divine faisant voir de tems en tems parmi les hommes, ce qui se fait tous les jours parmi les causes nécessaires, dont les unes ramassent en un corps qui nous cache tout le Ciel, plusieurs nuages séparez, & les autres divisent cette grande nuë en une infinité de petits nuages.

Dieu punit les peuples tour à tour, sans que ceux par qui il punit soient meilleurs que ceux qui sont punis. Ces punitions n'ont point d'ordre réglé.

Ce que j'ai dit, que les peuples sont punis chacun à son tour, sans que ceux qui sont les premiers châtiez soient les plus coupables, n'est pas une simple conjecture: c'est Dieu lui-même qui nous l'aprend par la bouche de † Jéremie. *C'est moi*, dit-il, *qui ai fait la terre, & qui l'ai donnée à qui bon m'a semblé; c'est moi qui ai livré tous ces païs-ci à Nabuchodonosor Roi de Babylone, mon serviteur, & toutes les nations lui seront sujettes à lui, & à son fils, & au fils de son fils, jusques à ce que le tems aussi de son païs vienne.* Il seroit absurde de s'imaginer, que le Roi de Babylone étoit plus saint & plus dévot que celui des Juifs, & que c'est à cause de sa pieté qu'il conquit un puissant Empire. Il étoit peut-être plus méchant que les Rois que Dieu lui assujettit; mais parce que le tour des Caldéens n'étoit pas encore venu, son ambition fut un crime heureux, dont Dieu se servit pour châtier les peuples dont il ne vouloit plus différer le châtiment. Le tour des Caldéens vint aussi quelques tems après. Les Medes & les Perses aussi méchans qu'eux, mais postérieurs en date dans le Livre de la Providence, les désolerent & les subjuguerent, pour être désolez & subjuguez à leur tour. Souvenons-nous de la déclaration expresse du Fils de ‡ Dieu, sur ceux qui se trouverent accablez sous les ruines d'une tour, ou égorgez en sacrifiant, & nous n'entreprendrons pas de dire, que ceux qui châtient les autres sont plus gens de bien que ceux qui sont châtiez. J'avouë que la patience de Dieu laisse souvent combler la mesure aux pécheurs, avant que de leur faire sentir les rigueurs de sa justice: d'où il semble que l'on pourroit inférer, que les nations épargnées n'ont pas encore comblé la mesure, comme celles qui sont punies, mais il ne faut pas juger par le comble de cette mesure, qu'une nation est plus ou moins criminelle qu'une autre. Estre arrivé à ce comble, signifie seulement, que l'on est arrivé à l'heure fatale où Dieu veut punir. Or qui doute que cette heure fatale ne soit attachée tantôt à une plus petite mesure de péchez, tantôt à une plus grande, selon que Dieu trouve à propos de diversifier les évenemens, & de faire paroître sa souveraine liberté? Il y a des gens qui croyent avoir remarqué dans l'Histoire, que le changement des Etats se fait régulierement après un certain nombre d'années, & ils nous ⸸ citent je ne sai combien de révolutions arrivées cinq cens ans les unes après les autres. Je ne m'amuse pas à réfuter toutes ces puérilitez; & peu s'en faut que je ne me repente de les avoir déja § réfutées en passant. Mais je souhaite bien que l'on sache, que je défie tous les hommes du monde de me faire voir dans l'Histoire, qu'après une certaine mesure déterminée de tolérance, Dieu n'a pas manqué de faire éclater les effets de sa justice. Rien n'est plus infini que la diversité qui se rencontre dans les manieres de Dieu.

§. LXXVII.

Que l'efficace des prieres d'un petit nombre de bonnes ames dans la vraie Religion, n'a point de lieu dans les fausses Religions.

Si les prieres de quelques bonnes ames peuvent détourner le mauvais effet des Cometes, ce n'est pas dans la Religion des Païens, ni des Infideles.

III. Dira-t-on, qu'à tout le moins il y a eu quelques bonnes ames, qui par leurs prieres & par leurs bonnes œuvres, ont délivré leur nation de la part qu'elle devoit avoir aux châtimens présagez par les Cometes? Je consens qu'on le dise, & qu'on le croye à l'égard des peuples qui sont dans la vraye Religion. Car quoiqu'il semble que si Dieu se laisse fléchir en faveur de tout un peuple, aux prieres d'un petit nombre de gens, qui passent toute leur vie dans les exercices de la pieté, il ne forme pas aussi le dessein d'exterminer ce même peuple, pendant que ce petit nombre de gens le soutiennent: quoiqu'il semble que si l'effet des Cometes peut être détourné par la pénitence des hommes, ce n'est que par la pénitence des méchans qui ont irrité la colere du Ciel, & non pas par les macérations des bonnes ames toûjours agréables à Dieu, & qui n'attendent pas à le servir dévotement, qu'il paroisse des prodiges: quoiqu'il semble que si un petit nombre de dévots est capable de désarmer le bras de Dieu en faveur de toute la nation, jamais les peuples qui sont dans la véritable Eglise, ne sentiroient les pesans coups de la vengeance céleste, ni ne se ruineroient jamais les uns les autres, comme ils font, parce qu'il y a toûjours parmi ces peuples un résidu de bonnes & de saintes ames: quoiqu'il semble, dis-je, que l'on puisse m'opposer ces raisons-là, je veux bien pourtant convenir que les bonnes œuvres de ce petit nombre de Chrétiens qui se consacrent entierement à Dieu, peuvent attirer les graces du Ciel sur toute la nation. Je sai que la victoire passoit du côté de Josué, ou du côté des ennemis, à mesure que ** Moïse élevoit ses mains vers le Ciel, ou qu'il ne les élevoit pas. Je sai qu'on a dit, que du fond des grottes & des solitudes, où les Saints faisoient leur retraite, ils élevoient jusques au Ciel par leurs jeûnes & leurs oraisons, la matiere des foudres qui accabloient les ennemis de la Chrétienté: & je ne doute point qu'on ne puisse dire, que les bonnes ames, en se consacrant à Dieu, se dévoüent pour la patrie, & qu'elles lui

* *De Civitate Dei.*
† Chap. 27. v. 5. & suiv.
‡ Evang. de S. Luc, chap. 13.

⸸ *Peucer. de præc. Divinat generibus, pag. 30.*
§ Ci-dessus, §. XXV.
** *Exod. cap. 17.*

lui procurent les mêmes avantages que la superstition Païenne s'imaginoit faussement devoir au sacrifice d'un Codrus & d'un Décius. Mais ce seroit une impieté que d'attribuer la même vertu aux prieres des Vestales, & aux macérations des Infideles. Tant s'en faut que cela puisse expier les péchez des autres hommes, qu'il est sûr que les sacrifices des Païens, & les autres actes de leur idolatrie, doivent être mis en tête de tous les crimes qui leur ont attiré la malédiction de Dieu. La pensée de Caton, qui disoit de la mere d'un fort mal-honnête homme, *que quand elle prioit les Dieux pour la vie de son fils, ce n'étoit pas tant des prieres qu'elle faisoit, que des imprecations contre Rome*, se peut étendre généralement sur toutes les prieres adressées aux Idoles; quoi qu'en ait voulu dire * Symmaque, dans les reproches qu'il a faits à des Empereurs Chrétiens, qu'en privant de leurs pensions les Vestales & les Prêtres du Paganisme, ils s'en étoient pris à des personnes qui soûtenoient l'éternité de l'Empire par l'assistance & par la protection du Ciel, dont ils attiroient la † bénédiction sur les armées Romaines.

§. LXXVIII.

Digression nécessaire.

IL reste quelques autres difficultez à éclaircir qui pourroient diminuer la force de ma septiéme Raison, si je n'en donnois un éclaircissement bien solide. Aussi prétens-je le donner dans une juste étenduë. Mais auparavant je prendrai la liberté de faire une digression, quand vous devriez renouveller le reproche que vous m'avez fait assez souvent, d'être le plus grand coureur de lieux-communs qui soit au monde ‡.

§. LXXIX.

VIII. Raison: *Que l'opinion qui fait prendre les Cometes pour des présages des calamitez publiques, est une vieille superstition des Païens, qui s'est introduite & conservée dans le Christianisme par la prévention que l'on a pour l'Antiquité.*

JE destine cette digression à recueillir de tout ce que j'ai remarqué, la véritable cause de la prévention qui regne dans le monde, *que les Cometes sont des signes de malheur*. Je dis donc que ce sentiment est un reste des superstitions Païennes, qui s'est perpetué de pere en fils depuis la conversion des Païens, tant parce qu'il avoit jetté de profondes racines dans l'ame de tous les hommes, que parce que, généralement parlant, les Chretiens sont aussi frapez que les autres hommes, de la maladie de se faire des présages de tout.

§. LXXX.

De la grande passion qu'ont les hommes de savoir l'avenir, & des effets qu'elle a produits.

IL est facile de comprendre que les Payens croyoient fortement que les Cometes, les éclipses, &c. présageoient de grands malheurs, si l'on considere le penchant naturel de l'homme à se tourmenter pour l'avenir, sa curiosité insatiable de savoir l'avenir, & la coûtume qu'il a de trouver & du merveilleux, & du mystere dans tout ce qui n'arrive pas souvent. Cette insatiable curiosité de l'avenir a fait naître je ne sai combien de manieres de divination toutes chimériques & ridicules, dont néanmoins les hommes n'ont pas laissé de se payer. Quand quelqu'un a été assez malicieux pour vouloir profiter de la foiblesse de l'homme, & qu'il a eu assez d'esprit pour inventer quelque chose qui pût servir à ce dessein, il n'a pas manqué de donner là-dedans, c'est-à-dire, de se vanter de la connoissance des choses futures. C'est de là qu'est venuë l'Astrologie judiciaire. Ceux qui commencerent à étudier les mouvemens des Cieux, n'avoient autre chose en vuë que de s'instruire d'un effet si admirable: & comme c'étoient apparemment des esprits plus touchez ‡ de l'amour des sciences, que de celui des biens du monde, ils ne prétendoient pas faire de l'Astrologie un art de filou. Mais il s'est trouvé de mal-honnêtes gens dans la suite, qui ayant remarqué le foible de l'homme, en ont voulu profiter; & pour cet effet ils ont debité partout, que la science des Astres aprend ce qui est, ce qui a été, & ce qui sera. De sorte que pour l'argent chacun pouvoit aprendre sa bonne avanture. Pour mieux duper les gens, on leur a fait croire que les Cieux sont un Livre où Dieu a écrit l'Histoire du monde, & qu'il n'y a qu'à savoir lire l'écriture dont Dieu s'est servi, qui n'est autre que l'arrangement des étoiles, pour apprendre cette Histoire-là. De très-savans hommes, Plotin & Origene entre autres, ont donné dans ce panneau, jusques-là § qu'Origenne voulant confirmer son sentiment par quelque chose de bien fort, se couvre de l'autorité d'un Livre apocryphe attribué au Patriarche Joseph **, où l'on fait dire au Patriarche Jacob s'adressant à ses enfans, †† *J'ai lû dans les regitres du Ciel tout ce qui vous arrivera, & à vous, & à vos fils.* On a profité surtout de l'aparition des Cometes, & de la peur qu'elles faisoient par leur longueur demesurée. Les Astrologues n'ont pas manqué de dire que c'étoient des astres mal-faisans; ils l'ont dit sur tout, après avoir éprouvé qu'ils se rendoient en quelque façon nécessaires par ce moyen-là, chacun voulant savoir d'eux, comme d'un Oracle, quels étoient dans le détail les malheurs présagez par les Cometes. Les éclipses leur ont fourni de pareilles occasions de faire valoir leur talent. D'autres ont pris occasion

Quelles sont les causes qui ont entretenu dans les esprits la prévention des présages des Cometes.

Origine de l'Astrologie.

Elle a donné lieu à la superstition sur les Cometes & sur les éclipses & à plusieurs autres arts aussi frivoles qu'elle.

* *Epist. 54. lib. 10.*

† *Quid juvat saluti publicæ castum corpus dicare, & imperii æternitatem cælestibus fulcire præsidiis, armis vestris, aquilis vestris amicas applicare virtutes, pro omnibus efficacia vota suscipere, & jus cum omnibus non habere?* Symmach. ibid.

‡ Il y avoit encore ceci dans l'Edit. citée; » & de marcher sur les traces de celui que Mr. de (a) Furetiere en a » nommé le Protecteur, quoique je n'aye ni beaucoup » d'esprit, ni beaucoup de litterature, comme il en avoit. » VIII. Raison. *Que l'opinion* &c.

(a) *Dans sa nouvelle Allégorique.*

‡ » Voiez Ovide au 1. Livre des Fastes.

§ *Vide Euseb. præp. Evang. lib. 6. cap. 9.*

** On trouve encore ceci dans l'Edit. déja citée, » (Et » non pas à l'Historien de ce nom, comme l'a cru M. » (b) Gadrois) où l'on fait &c.

(b) *Disc. Phys. des Influences. Préface.*

†† *Legi in tabulis cæli quæcunque contingent vobis & filiis vestris.*

sion de là, de se vanter de plusieurs autres sortes de divination, de la Géomance, de la Chiromance, de l'Onomance; & insensiblement le monde s'est trouvé si plein de superstition, qu'on croïoit que toutes choses étoient des présages de l'avenir, particulierement lorsqu'on eut fait une affaire de Religion de cette sorte de disciplines, & que le sort du service divin se trouva placé dans la connoissance des augures. Ceux qui pour se rendre nécessaires, avoient besoin de faire peur de la colere des Dieux au peuple, ne manquoient pas d'apuyer sur les Cometes, & de mettre en proverbe qu'on n'en avoit jamais vû qui n'eût aporté du mal. Ils savoient pêcher en eau trouble, comme nous l'aprend Tite-Live: car à l'occasion d'une maladie contagieuse qui de la campagne se répandit dans la Ville, après une grande sécheresse, l'an de Rome 326. il raporte que la maladie passa jusques à l'esprit, par l'addresse de ceux qui s'enrichissent de la superstition des autres, & qu'on ne voyoit par tout que de nouvelles * cérémonies. Le Démon, qui faisoit là beau jeu, & qui trouvoit que la superstition des peuples lui étoit un moyen infaillible de se faire adorer sous le nom des faux Dieux, en cent manieres différentes, toutes criminelles, toutes détestées du souverain Maître de l'Univers, ne manquoit pas lorsqu'il paroissoit des météores, ou des étoiles non communes, d'employer son art trompeur à persuader aux Idolâtres, que c'étoient des signes de la colere des Dieux, & que tout étoit perdu, si l'on ne les apaisoit par des sacrifices d'hommes & de bêtes, &c.

§. LXXXI.

Que les Politiques ont fomenté la superstition des présages.

Adresse de Drusus, d'Alexandre, de Thémistocle & de Philippe de Macédoine à se prévaloir des éclipses.

LA Politique s'est aussi mêlée du soin de faire valoir les présages, afin d'avoir de bonnes ressources, ou pour intimider les Sujets, ou pour les remplir de confiance. Si les soldats Romains eussent été des esprits forts, Drusus fils de Tibere n'eût pas eu le bonheur de calmer la mutinerie des Légions de la Pannonie, qui ne gardoient plus aucunes mesures. Mais une éclipse qui survint fort à propos, étonna tellement ces mutins, que † Drusus qui se prévalut en habile homme de leur terreur panique, en fit tout ce qu'il voulut. Une éclipse de Lune épouvanta si fort l'armée d'Alexandre le Grand, quelques jours avant la bataille d'Arbelles, que les soldats s'imaginant que le Ciel leur donnoit des marques de son couroux, ne vouloient point passer outre. Leurs murmures alloient à une sédition toute ouverte, lorsqu'Alexandre fit commandement aux Devins Egyptiens, qui étoient les mieux versez en la science des astres, de dire leur sentiment sur cette éclipse en présence des Officiers de l'armée. Les Devins, sans s'amuser à expliquer le secret de leur Physique, qu'ils tenoient caché au vulgaire, se contenterent d'assurer le Roi, que le Soleil étoit pour les Grecs, & la Lune pour les Perses, & qu'elle ne s'éclipsoit jamais qu'elle ne les menaçât de quelque calamité: sur quoi ils rapporterent plusieurs vieux exemples des Rois de Perse, qui après les éclipses de Lune avoient eu les Dieux contraires, lorsqu'ils avoient combatu. *Rien n'est si puissant*, poursuivit ‡ Q. Curce, *que la superstition pour tenir en bride la populace. Quelque effrénée & inconstante qu'elle soit, si elle a une fois l'esprit frapé d'une vaine image de Religion, elle obéira mieux à des Devins, qu'à ses Chefs. La réponse donc des Egyptiens étant divulguée parmi les troupes, releva leur espérance & leur courage*, &c. Le même ⸸ Alexandre ayant remarqué, en se préparant au passage du Granique, que la circonstance du tems, qui étoit le mois de Désius, que l'on disoit avoir été malheureux de toute ancienneté aux entreprises des Macédoniens, décourageoit son armée, fit publier qu'on apelleroit ce mois dangereux, du nom du mois précédent, n'ignorant pas combien un vain scrupule de Religion a de force sur les petits esprits, & sur les esprits ignorans. Pour mieux assûrer les esprits épouvantez, il fit secretement avertir Aristandre, son grand Devin, qui sacrifioit alors, afin que le passage fût heureux, de faire ensorte par le moyen d'une certaine liqueur, qu'on pût lire sur le foie de la victime, que les Dieux donnoient la victoire à Alexandre. Ce miracle divulgué remplit les esprits d'une si grande espérance, que chacun se mit à crier, qu'il ne faloit douter de rien après des témoignages si visibles de la protection des Dieux. L'Histoire de ce grand Conquérant fournit quelques autres exemples de pareilles ruses, quoiqu'il affectât de ne vouloir vaincre que par sa seule valeur: & ce qui est bien plus étrange, le même Héros, qui faisoit tomber les autres dans le panneau, y tomboit quelquefois lui-même, car il étoit fort superstitieux en certaines rencontres. Je ne dis rien de § Themistocle, qui ne pouvant persuader aux Athéniens d'abandonner leur Ville pour aller tenir la mer, au tems de la guerre de Xerxès, fit joüer les machines de la Religion, suposa des oracles, & fit dire au peuple par les Prêtres, que Minerve avoit quitté la Ville, & pris le chemin du port. Philippe, Roi de Macédoine, l'homme du monde qui s'entendoit le mieux à vaincre ses ennemis par des intelligences ménagées à force d'argent, avoit des oracles de Delphes à sa poste autant qu'il en vouloit: & de là vint que Démosthene soupçonnant avec raison que la Prêtresse se laissoit suborner par les présens de Philippe, railla vivement sur la partialité qu'elle témoignoit pour lui, comme l'a remarqué Minucius Felix après Cicéron.

La même chose est arrivée à l'égard des Cometes.

Il est aisé de comprendre, que les mêmes maximes d'Etat, qui ont fomenté la superstition des peuples à l'égard des autres prodiges, l'ont aussi fomentée à l'égard des Cometes. Car il n'y avoit rien de plus aisé, quand il paroissoit une Comete, & qu'on vouloit faire la guerre à quelque Prince voisin, que de faire débiter par les Astrologues, que cette Comete menaçoit particulierement ce Prince-là; que de faire dire fort sérieusement ce que Vespasien disoit, ** peut-être pour rire, d'une Comete qui

* *Nec corpora modo affecta tabo, sed animos quoque multiplex religio & pleraque externa invasit, novos ritus sacrificando, vaticinandoque, inferentibus in domos, quibus quaestus sunt capti superstitione animi.* Livius l. 4. Dec. 1.

† *Tacit. Annal. lib. 1.*

‡ » Liv. 4. chap. 10.

⸸ » Voyez les suplémens de Freinshemius sur Q. Curce, liv. 2. ch. 5.

§ » Plutarque en sa vie.

** *Xiphilin. Aur. Victor in epit.*

qui parut sous son regne, *Que c'étoit le Roi des Parthes avec sa longue chevelure, qui en étoit menacé plûtôt que lui qui portoit les cheveux courts.* C'étoit en même tems donner bonne espérance à son parti, & étonner l'autre. Il paroît par la 6. Satire de Juvenal, que cela se pratiquoit ainsi. Car en nous donnant le caractere d'une femme nouvelliste, il nous la représente débitant dans les compagnies, *Qu'il paroissoit des Cometes qui menaçoient le Roi d'Armenie & le Roi des Parthes, & que leur païs & leurs Villes étoient ravagez par des inondations de fleuves, & par des tremblemens de terre,* ce qui, comme vous savez, Monsieur, passoit pour un présage * fâcheux, outre le mal présent qu'il causoit.

> Instantem Regi Armenio, Parthoque Cometen
> Prima videt: famam rumoresque illa recentes
> Excipit ad portas, quosdam facit isse Niphatem
> In populos, magnoque illic cuncta arva teneri
> Diluvio, nutare urbes, subsidere terras,
> Quocunque in trivio, cuicunque est obvia, narrat.

Vous voïez là l'esprit d'un Nouveliste pensionnaire, toûjours informé d'un grand nombre de malheurs, qui désolent le païs ennemi, ou celui qui le va devenir, & de plusieurs présages funestes qui le menacent.

Qui doute que les amis de César n'ayent affecté de dire par tout, que la Comete qui parut après sa mort, étoit une marque du couroux du Ciel contre ses meurtriers, & un présage de la protection que les Dieux accorderoient à ceux qui en poursuivroient la vengeance? Vous avez lû sans doute que Mahomet gagna un Astrologue de réputation, pour annoncer par tout qu'il devoit arriver un grand changement dans le monde, & qu'un grand Prophete établiroit une nouvelle Religion. Pourquoi cela? Afin de préparer les esprits à ne point s'opposer à des évenemens qu'ils regarderoient comme prédestinez & inévitables. Mais si les Grands ont contribué à faire croire que les Cometes sont des présages de mauvais augure, les peuples y ont contribué aussi de leur côté; non seulement parce qu'ils se portent de leur naturel à traitter de présages les moindres choses; mais aussi par une certaine malignité, qui les porte à s'imaginer facilement que ceux qui gouvernent ne s'en acquitent pas au contentement de Dieu: & là-dessus c'est à gloser sur ce qu'on a fait ceci, sur ce qu'on n'a point fait cela. De sorte qu'il est arrivé enfin, que la Politique a trouvé de méchans côtez dans la prévention des peuples, parce qu'on s'est enfin faussement imaginé, que les Cometes menaçoient sur tout les Rois & les Princes.

§. LXXXII.

Que les Panégyristes ont contribué à fomenter la superstition des présages.

Balzac & autres se sont servis des effets surprenans de la Nature pour loüer leurs Héros.

IL faut ajoûter à toutes ces causes de la prévention générale, la flaterie des Poëtes & des Orateurs. Quand ces Messieurs-là font l'éloge de leurs Héros, ils se servent, entre autres lieux communs, de celui-ci, *Que toute la Nature le respecte, qu'elle applique toutes ses forces pour lui, qu'elle s'afflige de ses malheurs, qu'elle le promet au monde; que quand le monde s'est rendu indigne de le posseder, le Ciel qui le redemande, allume de nouveaux feux,* &c. Mr. de Balzac ne manqua pas de regaler de cette hyperbole le Cardinal de Richelieu, & de dire, *que pour voir un premier Ministre pareil à lui, il est besoin que toute la Nature travaille, & que Dieu le promette long-tems aux hommes, avant que de le faire naître.* Il en fut critiqué, mais il se † défendit, en faisant voir que d'autres avoient été encore plus loin que lui; cet Ancien, par exemple, qui a dit de certaines ames, *que tout le Ciel étoit occupé à faire leur destinée,* & cet illustre Italien du tems de nos peres, qui a écrit, *que l'Entendement Eternel étoit en une haute pensée, & avoit un grand dessein, lorsqu'il fit le Cardinal Hypolite d'Est.* Je m'étonne qu'il n'ait fait aussi venir sur les rangs ce Prêtre qui dit un jour à l'Empereur Constantin, *que la Providence Divine ne s'étoit pas contentée de l'avoir rendu digne de l'Empire du monde, qu'elle avoit encore travaillé à lui donner des vertus qui méritoient qu'après cette vie, il regnât avec le Fils de Dieu dans le Ciel.* C'est apparemment le mauvais succès de cette flaterie profane, qui a empêché Mr. de Balzac de se justifier par un tel exemple: car ‡ Eusebe rapporte que Constantin fit taire cet impertinent Harangueur.

Horace & Virgile ont fait la même chose.

En général on peut dire que les flatteurs se se sont servis de tous les effets surprenans de la Nature, pour relever le mérite de leur Héros, & pour plaire aux Grands du monde. Ainsi les Poëtes de la Cour d'Auguste tâchoient à l'envi de persuader, que la mort de César étoit cause de tous les prodiges qui la suivirent. Horace le dit expressément dans l'Ode que j'ai déja ⊥ citée, lorsque j'ai fait voir que les débordemens des fleuves passoient parmi les Païens pour des présages de malheurs. Il prétend que le Tibre n'avoit fait tant de ravages, que par complaisance pour la femme Ilie, qui vouloit venger la mort de César son parent. Il fait comprendre aussi que tous les autres malheurs qui avoient affligé, ou qui alloient affliger l'Empire, étoient l'effet de l'assassinat de cet Empereur. Si nous en croyons § Virgile, le Soleil fut tellement affligé de la mort du même César; qu'il en prit le deüil, & qu'il offusqua sa lumiere de telle sorte, qu'on craignit de ne le voir plus. Cependant on n'eût pas plûtôt vû luire une Comete peu après la mort de César, que d'autres flateurs dirent que c'étoit son ame reçûë au nombre des Dieux, & pour cette raison on consacra un ** Temple à cette Comete, & l'on représenta César avec une étoile sur le front.

Remarque sur la pensée de Virgile, & sur une d'Ovide qui a aussi donné dans ce défaut.

On ne peut pas voir des contradictions plus évidentes; car si l'ame de César a été reçûë au nombre des Dieux; si elle a brillé dans le Ciel parmi les étoiles, pourquoi est-ce que le Soleil s'afflige? Pourquoi se couvre-t'il de ténebres? Ne doit-il pas prendre plus de part à la gloire du Ciel, lui qui est de ce païs-là, qu'aux malheurs de Rome? Assurément Virgile fait sa cour d'une maniere bien singuliere, puisque pendant que les autres disent que le Ciel se voit honoré de la possession d'une nouvelle étoile par

* » Voïez ci-dessus § LXIII.
† Mr. de Balz. disc. 2. au Card. Bentivogl.
‡ L. 4. de vitâ Const. c. 48.
⊥ » Ci-dessus §. LXIII.
§ Georg. l. 1.
** Sueton. in Cæs. cap. 88.

par la mort de César, il assûre lui que le Soleil se couvre d'obscurité. S'il eût eu moins de bon sens, il eût accommodé sa pensée avec celle des autres, en disant que le Soleil étoit si fâché de voir parmi les Astres une nouvelle étoile, à qui le Ciel faisoit plus d'honneur qu'à lui, qu'il se cachoit de honte. Mais il étoit trop judicieux pour se servir d'un éloge qui, n'en déplaise au galant Mr. de Voiture & à son Sonnet sur une Dame qui s'étoit baignée à Soleil couchant, eût paru froid selon toutes les apparences, à celui pour qui se faisoit la fête; car, au dire d'un * Bel-esprit de sa Cour, il ressembloit à ces chevaux qui ruent, quand on les caresse de mauvaise grace. Mais que dirons-nous d'Ovide, qui finissant ses Métamorphoses par celle de César en Comete, nous assûre qu'entre plusieurs prodiges qui précederent la mort de cet Empereur, on vit le Soleil d'une pâleur extraordinaire, & la Lune teinte de sang?

Voici, Monsieur, le véritable moïen de dénoüer toutes ces difficultez. Ces beaux esprits n'avoient tous qu'un même but, c'étoit de faire leur cour à Auguste à force d'encens, car pour César qui n'étoit plus en état de reconnoître la flaterie, il n'eût pas fait faire beaucoup de Vers, s'il n'avoit eu pour successeur une personne très-affectionnée à sa gloire. Ainsi on ne loüoit César qu'à cause de son successeur. Or soit qu'on dît que le Soleil s'étoit obscurci avant la mort de César, soit qu'on dît que ce fut après, c'étoit toute la même chose pour la gloire de ce Prince. C'est pourquoi Virgile l'a dit d'une façon, Ovide d'une autre, & tous deux ont adroitement conclu par loüer Auguste d'une maniere fort adroite, & poussée aussi loin qu'on peut.

§. LXXXIII.

A combien de choses on a fait servir une même Comete.

Différentes significations attribuées à la Comete qui parut à la mort de César. Virgile & Ovide citez.

ON peut voir par-là qu'une même Comete a servi à plusieurs fins. Auguste par des vûes de Politique, fut bien aise qu'on crût que c'étoit l'ame de César; car c'étoit un grand avantage pour son parti, de croire qu'on poursuivoit les meurtriers d'un homme qui étoit alors parmi les Dieux. C'est la raison pourquoi il fit bâtir un † Temple à cette Comete, & déclara publiquement qu'il la regardoit comme un très heureux présage. Ceux qui étoient dans son parti, & qui n'avoient pas assez de crédulité pour se persuader ces conversions d'ames en étoiles, croïoient à tout le moins, ou faisoient accroire aux autres, que les Dieux témoignoient par cette Comete, combien ils étoient en colere contre Brutus & Cassius. Ceux qui étoient encore Républicains dans l'ame, disoient au contraire que les Dieux témoignoient par-là combien ils désapprouvoient qu'on n'appuïât pas le parti des libérateurs de la patrie, qui sans doute ne s'oublioient pas de leur côté pour mettre à quelque usage cette Comete, selon la superstition d'alors. Enfin les Poëtes trouvoient là, non seulement de quoi faire de magnifiques descriptions, & de quoi intéresser toute la Nature à la gloire de leur Héros déïfié, mais aussi de quoi flatter leur Héros vivant, ce qui étoit le bon de l'affaire.

Ce n'est point par conjecture que j'en parle. Prenez la peine de jetter les yeux sur le passage de Virgile que je vous ai cité; vous verrez que sa conclusion est, *Qu'à tout le moins il plaise aux Dieux, qui avoient bien eu le cœur de voir deux fois les plaines de Thessalie inondées du sang des Romains, de ne pas empêcher qu'Auguste releve l'Empire qu'ils avoient laissé périr: qu'il y a long-tems que le Ciel porte envie à Rome, de la possession d'Auguste, & qu'il se plaint de son attachement à triompher sur la terre.* ‡ Voïez aussi le dernier chapitre des Métamorphoses d'Ovide; vous y verrez que si César a été élevé au rang des Dieux, il en a l'obligation au mérite de son successeur qu'il avoit adopté, autant qu'à son mérite propre. Mais pour vous épargner le chagrin de chercher tous ces passages, en voici un d'une délicatesse consommée: c'est de l'ame de César que l'on y parle.

. . . . . Simul † evolat altiùs illa,
Flammiferumque trahens spatioso limite crinem,
Stella micat: Natique videns benefacta fatetur
Esse suis majora, & vinci gaudet ab illo.
Hic sua præferri quamquam vetat acta paternis,
Libera fama tamen, nullisque obnoxia jussis,
Invitum præfert, unâque in parte repugnat.

Autres exemples concernant Adrien, Honorius, Mithridate & Auguste.

Si je ne craignois de vous fatiguer par un trop grand nombre de citations, je vous alléguerois la flaterie dont on se servit envers l'Empereur Adrien, mortellement affligé de la mort de son mignon Antinoüs, dont on lui dit que l'ame avoit été changée en une étoile qui parut de nouveau en ce tems-là. Je vous citerois § Claudien, qui tire un heureux présage pour l'Empereur Honorius, de ce qu'une étoile aparut en plein jour environ le tems de sa naissance. J'ajoûterois que l'on a dit ** que le Ciel avoit annoncé par deux admirables Cometes la future grandeur de Mithridate; l'une aïant brillé l'année qu'il vint au monde, & l'autre l'année qu'il commença de regner. Je n'oublierois pas que les Augures, étant consultez sur ce que le Tibre se déborda la nuit d'après qu'Octave avoit reçu le surnom d'Auguste, †† répondirent que c'étoit un signe de la grande élevation où il parviendroit. Ce qui montre que les Poëtes n'étoient pas les seuls qui accommodoient la Nature à la passion des Grands. En un mot je rapporterois cent autres faits, qui nous montrent que l'envie de plaire, de flater, de donner du merveilleux aux choses, a fait prendre des effets purement naturels pour des prodiges extraordinaires. Un Roi ou une Reine mouroient-ils peu après qu'il avoit paru une Comete? On ne manquoit pas de dire tout aussi-tôt, qu'au pressentiment de ce grand malheur, toute la Nature s'étoit remuée pour former de nouveaux astres, & à force de le dire,

* *Cui malè si palpere recalcitrat, undique tutus.* Horat. Sat. 1. l. 2.

† *Plinius*, *l. 2. cap. 25.*

‡ Il y a encore ce qui suit dans la I. Edit. » Cela me » fait souvenir de ces paroles du Jurisconsulte Tribo» nien à l'Empereur Justinien son maître: *Je jure à Votre » Majesté Impériale que la grande piété qui vous accom» pagne partout, me fait extrêmement craindre de vous voir » enlever au Ciel subitement, lorsque nous y penserons le » moins.* Voyez aussi le dernier Chapitre, &c.

‡ *Ovidius Metamorph. lib. 15.*

§ *De 4. consul. Hono.*

** *Justin. Histor. l. 37.*

†† *Dion. Cassius l. 53.*

on a porté les hommes à croire, que quand il paroît des Cometes, c'est un signe que la Nature a quelque semblable pressentiment. Avoit-il aussi paru quelque Comete à la naissance d'un Prince devenu puissant & victorieux? Les Panégyristes épluchant, selon les préceptes de la Rhétorique, les signes *antécédens* & *concomitans* de cette naissance, ne manquoient pas de faire sonner haut la nouvelle étoile. Enfin il étoit impossible que la Comete fût prise pour ce qu'elle étoit; c'est-à-dire, pour un effet naturel, y aïant tant de gens qui se mêloient d'en faire un miracle.

Réfléxions sur la sottise & la vanité de l'homme à cet égard.

Plus on étudie l'homme, plus on connoît que l'orgueïl est sa passion dominante, & qu'il affecte la grandeur jusques dans la plus triste misere. Chétive & caduque créature qu'il est, il a bien pû se persuader qu'il ne sauroit mourir sans troubler toute la Nature, & sans obliger le Ciel à se mettre en nouveaux frais, pour éclairer la pompe de ses funérailles. Sotte & ridicule vanité! Si nous avions une juste idée de l'Univers, nous comprendrions bientôt, que la mort ou la naissance d'un Prince est une si petite affaire, eu égard à toute la nature des choses, que ce n'est pas la peine qu'on s'en remuë dans le Ciel. Nous dirions avec celui de tous les Philosophes † de l'ancienne Rome, qui a eu les plus sublimes pensées, qu'à la vérité les soins de la Providence descendent jusques à nous, & que nous y entrons pour notre part, mais que leur but est bien autrement considérable que notre conservation, & qu'encore ‡ que les mouvemens des Cieux nous apportent de grandes utilitez, ce n'est pas à dire pourtant que ces vastes corps se meuvent pour l'amour de la terre. Pardonnez-moi cette petite approbation d'une pensée, qui ne passera jamais pour orthodoxe parmi ceux qui prennent les Cometes pour des prodiges. Tant de gens se sont mêlez de leur conférer cette qualité, que l'erreur a été inévitable.

Si vous ajoûtez à cela que le cours du monde fournissant une infinité de revolutions & de malheurs, on en voïoit arriver souvent à la suite des Cometes; qu'il arrive plus de grands maux dans le monde, que de grandes & d'insignes prospéritez; que les hommes retiennent mieux le souvenir du mal, que le souvenir du bien; que sur le chapitre des prédictions, ils se laissent plûtôt tromper par une qui a réüssi, que de tromper par vingt qui ont été fausses; qu'ils ont donc fait plus d'attention aux Cometes qui ont été suivies de malheur, qu'à celles qui n'en ont pas été suivies; qu'il meurt plus de têtes couronnées, qu'il n'y en a qui deviennent des Mithridates: si, dis-je, vous ajoûtez tout cela aux autres réfléxions que j'ai faites, vous comprendrez aisément, Monsieur, que les Païens ont dû être généralement préoccupez de la pensée, que les Cometes sont un signe de malheur.

§. LXXXIV.

Pourquoi les Chrétiens sont dans la même prévention que les Païens, sur le sujet des Cometes.

Que la prédication de l'Evangile n'a ruiné dans les superstitions Païennes que ce qu'il y avoit d'idolatre.

MAintenant il ne faut plus s'étonner que les Chrétiens soient dans la même prévention, puisqu'ils sont la postérité des Païens, & qu'à l'idolatrie près, ils donnent dans les mêmes foiblesses que les Païens. Le grand ouvrage de la prédication des Apôtres a été de faire connoître le vrai Dieu, & son Fils Dieu & homme, mort & ressuscité pour nous, & de remplir le cœur de l'homme de l'amour de Dieu & de celui de la sainteté; de faire cesser le culte des Idoles, & de ruiner l'empire du vice. C'est à quoi tendoit la publication de l'Evangile. Du reste, Dieu ne s'est pas proposé, en retirant les Païens de leurs ténebres, & en les introduisant dans le Roïaume de sa merveilleuse lumiere, pour me servir des expressions de l'Ecriture, de les rendre meilleurs Philosophes qu'ils n'étoient; de leur aprendre les secrets de la Nature, de les fortifier de telle sorte contre les préjugez & contre les erreurs populaires, qu'ils fussent incapables d'y tomber. L'expérience nous le montre manifestement; on ne voit pas que les personnes à qui Dieu communique les plus riches trésors de sa grace, qu'il remplit de la plus ferme foi & de la plus ardente charité, soient les génies les plus pénétrans, raisonnent avec le plus de force, & se mettent au-dessus de mille faux jugemens, qui ne sont d'aucune conséquence contre le salut de l'ame. Si bien qu'on peut dire que les Païens sont passez, dans la Religion Chrétienne, avec tous les préjugez qu'ils avoient eus dans le Paganisme à l'égard des choses de la Nature, ou en général à l'égard de tout ce qui ne détruit point les véritez de la foi.

Passage de Nicole sur ce sujet.

Vous êtes trop savant, Monsieur, pour avoir besoin que je vous aprenne cette remarque, & vous la sauriez assez, quand même vous n'auriez lû de votre vie que les Ouvrages de Mr. Nicole; car voici comme il s'exprime dans le chef-d'œuvre, qu'il n'apelle *qu'essais de Morale*, par une modestie tout-à-fait Chrétienne, ↓ *Encore que* Jesus-Christ *fût plein de toute vérité, comme dit St. Jean, on ne voit point qu'il ait entrepris d'ôter aux hommes d'autres erreurs que celles qui regardoient Dieu & les moiens de leur salut. Il savoit tous leurs égaremens dans les choses de la Nature. Il connoissoit mieux que personne en quoi consistoit la véritable éloquence. La vérité de tous les évenemens passez, lui étoit parfaitement connuë. Cependant il n'a point donné charge à ses Apôtres, ni de combattre les erreurs des hommes dans la Physique, ni de leur aprendre à bien parler, ni de les désabuser d'une infinité d'erreurs de fait, dont leurs Histoires étoient remplies.*

C'est ce qui fait que les opinions du Paganisme indépendantes du

Il paroît par les Ouvrages des Peres qui s'étoient convertis du Paganisme, que s'ils avoient été Platoniciens, ils retenoient l'air & l'esprit de cette secte. Il n'y a donc point lieu de douter,

* *Adeò vel summis in malis fastum & pompam amamus, quasi mortales mori non possint, nisi rerum natura perturbetur, ac cælum ipsum luctuosam sumeri facem accendat.* Guinisius.

† *Quamquam majus illis propositum sit majorque actus sui fructus, quàm servare mortalia, tamen in nostras quoque utilitates à principio rerum præmissa mens est, & is ordo mundo datus, ut appareat curam nostri non inter ultima habitam.* Senec. de Benef. l. 6. c. 23.

‡ *Non enim nos causa mundo sumus: nimis nos suspicimus, si digni nobis videmur propter quos tanta moveantur.* Id. de irâ, l. 2. c. 27.

↓ » Au 1. traité du 1. Volume 1. part. §. 42.

fond de la Religion, ont passé dans le Christianisme.

ter, que ceux qui avoient cru que les éclipses, les Cometes. les tremble-terres, & choses semblables, sont des phénomenes de mauvais augure, ne l'aïent encore cru après leur conversion, s'imaginant que pourvû qu'ils attribuassent à leurs péchez & à la colere de Dieu, ce qu'ils avoient attribué à l'omission de quelque cérémonie superstitieuse, & à quelque fausse Divinité offensée, il n'y avoit rien à redire dans leur sentiment. Par ce moyen la société des Fideles s'est trouvée de génération en génération imbuë des erreurs populaires, qui s'étoient établies dans le Paganisme, à la réserve de celles qui choquent manifestement les Mysteres de la Religion: car dès qu'on a vû qu'une opinion n'étoit pas condamnée comme héretique, on a suivi sans façon le torrent de ceux qui en étoient préoccupez. Peu * de gens s'amusent à examiner si les opinions générales sont vrayes, ou fausses. N'est-ce pas assez, dit-on, en son esprit, qu'elles viennent de nos peres?

§. LXXXV.

Introduction de plusieurs cérémonies Païennes dans le Christianisme.

Raisons qu'il y a eu d'adopter plusieurs cérémonies Payennes. Autoritez de l'ancienne Loi sur cela.

IL est même vrai que quand on se fut apperçu dans l'ancienne Eglise, que la trop grande simplicité du culte que les Apôtres avoient enseigné, n'étoit pas propre pour le tems où la ferveur du zele s'étoit un peu ralentie, & qu'ainsi il étoit de la prudence Chrétienne d'introduire dans le service divin l'usage de diverses cérémonies, on s'arrêta surtout à celles qui avoient eu le plus de vogue parmi les Païens: soit parce qu'en général on les trouva propres à inspirer du respect aux peuples pour les choses saintes, soit parce qu'on crut que ce seroit le moïen d'apprivoiser les Infideles, & de les attirer à JESUS-CHRIST, par un changement en quelque façon imperceptible. Quand les Huguenots nous reprochent la conformité qui se trouve entre nos cérémonies, & celles des anciens Païens, & qu'ils la prouvent même par de bons passages, il y a plusieurs de nos Controversistes qui leur disent tout net que cela est faux; que ce sont toutes calomnies forgées par les Ministres, pour décrier notre Religion. Mais ceux qui sont tout ensemble & habiles, & de bonne foi, avoüent † la dette, & ne manquent pas de bonnes raisons, pour justifier l'adoption que nous avons faite de plusieurs coûtumes du Paganisme. Ils disent, que c'est emploïer les richesses des Egyptiens à la fabrique du Tabernacle, comme firent les Juifs: que c'est imiter Salomon, qui emprunta d'un Roi idolâtre les matériaux & les Architectes du temple du vrai Dieu: que David ‡ ne fit point scrupule de se parer de la couronne d'or grêlée de pierreries qu'il avoit fait arracher de dessus la tête de l'Idole Melchom: que Dieu permettoit bien aux Juifs de se marier avec leurs captives, & de changer des Moabites en filles de Sion, pourvû qu'ils leur rognassent ⁑ les ongles, qu'ils leur rasassent les cheveux, & qu'ils pratiquassent à leur égard diverses purifications: qu'ainsi après les retranchemens, & les purifications nécessaires, nous ne devons pas faire difficulté de nous accommoder des dépoüilles du Paganisme, comme le remarque Saint Jerôme. Le Cardinal Baronius demeure d'accord que l'Eglise s'en est souvent accommodée; car après avoir avoüé fort ingénument, que la Fête de la Chandeleur est tout-à-fait Payenne dans son origine, il ajoûte, § *qu'il est arrivé la même chose à plusieurs autres superstitions des Gentils, c'est-à-dire, qu'elles ont été loüablement introduites dans l'Eglise, ayant été expiées & sanctifiées par un usage sacré.* Jugez, Monsieur, si les erreurs & les préjugez des Païens sur le chapitre des présages, n'ont pas eu beaucoup de facilité pour entrer dans la Religion Chrétienne, pourvû seulement que l'on n'attribuât rien aux fausses Divinitez, puisque les cérémonies de leur fausse Religion ont été favorablement accueillies, après avoir été dûëment purifiées.

§. LXXXVI.

Que les fausses conversions des Payens ont transporté bien des erreurs dans le Christianisme.

IL y a une autre chose qui a contribué au transport des erreurs du Paganisme dans l'Eglise Chretienne: c'est le grand nombre des faux convertis. Car combien croïez-vous, Monsieur, qu'il y eût de Païens qui firent semblant d'abjurer l'Idolatrie sous les Constantins, & sous les Théodoses, lorsque la Religion Chretienne étoit la Religion dominante, & que pour bien faire sa cour à celui de qui l'on attendoit sa fortune, il falloit être batisé? Peut-être n'y en eut-il pas beaucoup, pendant que les Empereurs Chretiens se crurent obligez par raison d'Etat à ménager les Païens. Mais je suis fort trompé, si quand Théodose se fut mis tout de bon dans l'esprit le dessein d'extirper le Paganisme, il n'y eut beaucoup d'Idolâtres, qui sans autre motif que celui d'être de la Religion du Prince, entrerent dans le giron de l'Eglise. Je dis la même chose des François qui étoient Païens, lorsque Clovis se convertit à la foi. Il est fort probable que Dieu en illumina quelques-uns, & que sa providence, qui trouve souvent à propos de se servir de nos passions pour nous retirer de nos égaremens, employa la forte impression que l'exemple d'un grand Roi peut faire sur les esprits, à ouvrir les yeux à quelques Seigneurs de cette Cour. Mais il est aussi probable, qu'il y en eut plusieurs qui se firent batiser uniquement afin d'être du côté des plus forts. Si les Philosophes Païens qui assisterent à la harangue que Constantin prononça devant les Peres du Concile de Nicée, pour défendre la Divinité de JESUS-CHRIST, furent plus touchez de ce discours, que de toutes les Apologies qu'ils avoient luës: si jamais la Religion Chretienne ne leur a paru plus plausible, que quand un Empereur revêtu de toute sa Majesté parla pour elle; n'est-il pas bien apparent que la vuë d'un grand Roi qui embrasse l'Evangile, & que la force d'un si grand exemple, determinerent quan-

Que quand une Religion est florissante dans le monde, la plûpart de ceux qui l'embrassent le font sans persuasion.

* *Fieri malunt alieni erroris accessio, quàm sibi credere.* Minucius Felix.

† » Memoires de Mr. de Marolles, part. 1. pag. 209. » Du Boulai, Théatre des antiquitez Romaines, pag. 581. 587. &c.

‡ *Lib. 2. Reg. cap. 12.*

⁑ » Deuteron. ch. 21. v. 12.

§ *Itidem in multis aliis Gentilium institutis contigit, ut superstitionis eorum usus sacris ritibus expiatus, ac sacrosanctus redditus, in Dei Ecclesiam laudabiter introductus sit.* Not. in Martyrol. Rom. 2. Februar.

quantité de gens de Cour à faire comme lui, sans examiner la chose plus amplement? On peut donc dire, qu'en ces tems de prospérité, l'exemple des uns servoit de conviction aux autres de Province en Province; & qu'ainsi plusieurs personnes de tout état, & de toute condition, entroient dans l'Eglise sans aucune véritable vocation, & y aportoient tous leurs préjugez.

§. LXXXVII.

Du penchant que les hommes ont à être de la Religion dominante, & du mal que cela fait à la vraye Eglise.

La France seroit devenue Réformée, si le Prince de Condé & Henri IV. avoient été les plus forts.

MR. de * Mézerai raporte une chose touchant Catherine de Médicis, qui me paroît considérable. A la bataille de Dreux le parti du Roi ayant eu du pire dans le commencement, il y eut des fuïars qui piquerent jusqu'à Paris, où ils publierent que tout étoit perdu. Catherine de Médicis, sans s'émouvoir autrement, se contenta de dire, *Hé bien, il faudra donc prier Dieu en François*, & se mit à caresser les amis du Prince de Condé, & les sectateurs de la nouvelle opinion. On voit par là qu'elle étoit toute résignée à la ruine de la Religion Catholique dans ce Royaume, & toute prête à la sacrifier au parti de la nouvelle Religion, s'il fût devenu le plus puissant. Cette troupe de filles d'honneur, qu'elle employoit à lui faire des créatures, aux dépens de tout ce qu'il vous plaira, n'eût pas été non plus fort mal-aisée à persuader qu'il faloit prier Dieu en François, si le Prince de Condé victorieux les eût mariées avantageusement à des Seigneurs Huguenots: & ainsi à proportion chacun, à l'exemple de la Reine Mere, se fût accommodé à la nouvelle Religion, ou pour conserver ses charges, ou pour en obtenir quelqu'une par le crédit du Prince. Si bien qu'il ne tint qu'à une bataille gagnée par les Royaux, que la Religion dominante ne devînt la Religion tolérée & disgraciée, que l'on eût quittée par troupes pour s'avancer plus aisément. C'eût été la même chose trente ans après, si Henri IV. eût pû terrasser la Ligue par la force de ses armes. En ce cas-là, je vous réponds qu'il n'y eût point eu de Conférences de Surêne; point de promesses de se faire instruire; le Roi victorieux n'eût eu aucun doute sur sa Religion. Il l'eût mise sur le trône, & ç'eût été un grand bonheur pour les Catholiques d'obtenir un Edit de Nantes, pour être à tout le moins tolerez. On les eût traitez haut à la main; & parce que les Huguenots avoient parmi eux en ce tems-là beaucoup de ces ardens zélateurs, qui courent la mer & la terre pour faire des prosélytes, comme nous en avons à présent un très-grand nombre, par la grace de Dieu & du Roi, on n'eût entendu parler d'autre chose que de convetsion. Tous les Intendans de Province eussent été des Marillacs, & je ne sai ce que nous serions à présent vous & moi, mon pauvre Monsieur. Il me paroît fort probable, que Monsieur votre grand-pere, qui avoit une belle charge & beaucoup d'enfans, se fût fait Huguenot, pour conserver cette charge, & pour pousser sa famille. Si bien, Monsieur, que peut-être vous seriez Ministre de Paris à l'heure qu'il est: car Monsieur votre pere voyant la belle naissance que vous aviez pour les Lettres, & votre naturel dévot, n'eût pas manqué de vous destiner à l'Eglise. Pour mes ancêtres, je crois franchement qu'ils eussent fait ce que je vois faire tous les jours aux Huguenots de mon voisinage, qui, pour se délivrer une fois pour toutes des importunitez pieuses & dévotes des Curez & des Moines, & pour se procurer les avantages du Ciel & de la terre qu'on leur promet, francs & quites de toutes les avanies, & de toutes les injustices qui leur sont faites souvent par un zéle fort déréglé, (ce que je ne dirois pas devant tout le monde) font semblant de se faire Catholiques.

Or il est bien assûré, que toutes ces conversions prétenduës de nos Anciens, n'eussent pas empêché leur dévotion secrette pour Notre-Dame, pour les Saints, pour les Reliques, pour les images, pour le Scapulaire, &c. ni arraché de leur cœur la pieuse crédulité qui leur avoit été inspirée dès le berceau, pour les miracles, pour le Purgatoire, & ce qui s'ensuit. Nous en tiendrions encore quelque chose vous & moi & nos semblables, tout Calvinistes que nous serions. C'est pour vous dire, que quand on n'entre dans une Religion que par politique, on y entre avec tous ses préjugez: & c'est ce qu'ont fait plusieurs Païens en embrassant la profession du Christianisme.

§. LXXXVIII.

Réflexion sur les conversions présentes des Huguenots.

† JE suis bien aise d'être tombé sur ce discours, parce que cela me donne lieu de vous demander ce que vous pensez de tant de conquêtes, que nous faisons incessamment sur la Religion prétenduë Réformée. Je sai que vous êtes un Catholique fort zélé, & je connois peu de gens qui vous égalent en cela. Si bien que je pourrois facilement croire, que vous êtes si sensible aux victoires que nous remportons sur le parti Huguenot, qu'il ne vous reste point de tems pour en examiner les suites & les circonstances. Mais comme je sai d'ailleurs que votre zele ne vous empêche pas d'avoir l'esprit fort solide, je puis m'imaginer que vous portez votre vuë beaucoup plus loin que les autres. C'est-pourquoi ne voïant pas clair dans votre esprit sur cette affaire, je vous prie de m'aprendre ce que vous en pensez. S'il ne faut que vous montrer le chemin, pour vous en-

* » Abrégé Chronol. *anno* 1562.

† » Au lieu de toute cette Section, il n'y a dans la » I. Edit. que ce qui suit; » Je remarque outre cela qu'il » semble que plusieurs Païens ayent comme capitulé » lorsqu'ils se sont convertis, & demandé qu'il leur » fût libre de retenir quelque chose de leur premier » état, car (a) S. Augustin nous est garand que le Chris- » tianisme recevoit les Philosophes Cyniques, sans les » obliger à changer d'équipage, ni de façon de vivre, » pourvû qu'ils changeassent seulement quelques Axio- » mes contraires à la foy. En effet on lit dans l'His- » toire Ecclésiastique, qu'un Philosophe de cette secte » nommé Maxime, vint en habit de Cynique supplier » l'Empereur Théodose de le maintenir dans le siege de » Constantinople, qu'il prétendoit être injustement oc- » cupé par S. Grégoire de Nazianze. On diroit aussi (b) » qu'Aquila qui aima mieux retourner dans le Judaïs- » me que renoncer à l'Astrologie, avoit tacitement » stipulé qu'il lui seroit permis de retenir ce qu'il vou- » droit de ses erreurs. Mais je suis bien bon d'écrire tout » cela à une personne qui le sait si bien.

» Si ces remarques ne suffisent pas &c.

(a) *De Civitate Dei l. 19. cap. 19.*

(b) *Epiphanius l. de ponder. & mens.*

engager à une confidence de cette nature, l'affaire est faite, car voici dans le vrai ce que je pense sur cela.

La violence ne peut faire que de faux Convertis.

Je ne trouve point que ce soit entrer dans le véritable esprit du Christianisme, que d'extorquer des conversions à force d'argent, & à force de rendre malheureuse la destinée de ceux qui ne se convertissent point. J'avouë que dans l'état où sont aujourd'hui les Calvinistes de France, ces moïens-là sont très-propres à les faire changer de Religion, parce qu'ils ont perdu ce premier feu & cette ardeur qui accompagne tous les grands changemens, & qui à cause de cela se trouvoit avec une grande force dans leurs ancêtres. Mais franchement je ne crois pas que ce soit le vrai moïen d'en faire de bons Catholiques; & c'est pourtant à cela qu'il faudroit uniquement travailler. Car nous avons tant de mal-honnêtes gens & tant de scélérats dans notre corps, qu'au lieu d'en grossir le nombre par cette multitude de faux Convertis, & de Ministres Sociniens qui s'y joignent de jour en jour, il faudroit prier Dieu de chasser de son Eglise tous ceux qui la déshonorent par leur conduite déréglée.

Vous me direz sans doute, que l'intention de ceux qui travaillent à l'extirpation du Calvinisme, n'est pas d'augmenter le nombre des mal-honnêtes gens qui sont parmi nous. Je le croi aussi, Monsieur. Mais vous savez bien ce que l'on dit en Philosophie contre ceux qui boivent beaucoup, & qui protestent néanmoins qu'ils n'ont pas intention de s'enivrer. On leur dit, que s'ils n'ont pas cette intention *formellement*, ils l'ont du moins *interprétativement*, c'est-à-dire, qu'ils ont une intention qui peut raisonnablement être interprétée par celle de s'enivrer. Disons le même de nos convertisseurs; ils ne veulent pas *formellement* que les Huguenots deviennent méchans Catholiques, mais ils le veulent *interpretativement*, puisqu'ils veulent des choses qui menent tout droit à une fausse conversion. Car ils veulent qu'un Huguenot soit pauvre, s'il persiste dans sa Religion; qu'il perde ses charges, & ses emplois; qu'il soit exposé à mille insultes; qu'il ne puisse aller au prêche qu'avec mille peines. On offre mille douceurs à ceux qui abjurent leur créance: on les délivre d'un joug fort pesant: on leur facilite l'entrée des biens & des honneurs. Il faut être bien ignorant de ce qui se passe dans l'homme, pour ne pas savoir qu'il y a une infinité de gens dans ce siecle-ci, qui à ce prix là feroient profession de croire tout ce qu'on voudroit.

Passage de Socrate qui condamne cette contrainte.

Comme nous avons deux sortes de convertisseurs, les uns de robe-courte, & les autres de robe longue, je ne croi pas qu'il faille faire un même jugement de tous. Ceux de robe longue me paroissent moins excusables que les autres, tant parce qu'ils ont inspiré au Roi toutes ces manieres de convertir, que parce qu'ils ont lû dans l'Histoire Ecclésiastique la condamnation de ces manieres: au lieu que les convertisseurs de robe-courte ne font qu'obeir aux ordres du Roy, & ne font pas de profession à savoir ce que disent les anciens Peres. Permettez-moi de vous citer un passage de Socrate, qui fait voir en même tems que ces manieres de convertir étoient blâmées par les anciens Chrétiens, & engageoient une infinité de personnes à abjurer la profession de leur créance. Je sai bien que vous n'ignorez pas ce passage; mais vous ignorez peut-être que je le sai: ainsi je m'en ferai honneur, s'il vous plaît, auprès de vous. Voici donc ce que dit * Socrate, *Pour ce qui est de la trop grande cruauté qu'on avoit employée sous l'Empire de Dioclétien, l'Empereur Julien ne s'en voulut pas servir,* † *mais il ne laissa pas de persécuter l'Eglise* (remarquez bien ces paroles) CAR J'APELLE PERSECUTION, LORSQUE DES GENS QUI SE TIENNENT EN REPOS, SONT INQUIETEZ DE QUELQUE MANIERE QUE CE SOIT. *Or il inquiéta les Chretiens de cette façon. Il fit une loi qui leur deffendoit d'etudier, de peur disoit-il, que par le secours des sciences, ils ne répondissent plus aisement aux Philosophes Païens. Il les éloigna aussi de tout emploi militaire dans le Palais, & de tout Gouvernement de Province; & en partie par ses caresses, en partie par ses libéralitez, il en attira beaucoup au culte des Dieux. On vit alors, comme à l'épreuve du creuset, qui étoient les faux Chretiens, & qui étoient les véritables. Car les véritables Chretiens se défirent gaiement de leurs charges, prêts à endurer toutes choses, plûtôt que de renoncer à la foi. Mais ceux qui au lieu d'être véritablement Chretiens, préféroient les richesses & les honneurs du monde à la vraye félicité, ne balancerent pas à sacrifier aux Idoles.* Il parle ensuite d'un Sophiste nommé Ecebolius, qui est le véritable portrait d'une infinité de gens. *Il étoit toûjours de la Religion des Empereurs. Sous l'Empire de Constantius, il fit semblant d'avoir un zele merveilleux pour l'Evangile; mais sous Julien il parut excessivement attaché aux superstitions Païennes. Après la mort de Julien, le Christianisme étant remonté sur le trône, le Sophiste ne manqua pas de reprendre la profession de Chretien.* Enfin Socrate nous aprend, que sous cet Empereur Apostat, les Chretiens furent obligez de païer des sommes immenses, pour se racheter de l'obligation de sacrifier aux Dieux.

Il n'y a point d'honnête homme qui ne condamne cette maniere de convertir; & si les Dieux de Julien eussent été raisonnables, ils eussent détesté les Chretiens qui ne leur eussent offert des sacrifices qu'afin de se sauver de la taxe qu'on leur faisoit païer rigoureusement. Quel cas croïons-nous donc que Dieu fasse de tant de Huguenots qui se convertissent pour du pain; Dieu, dis-je, qui est infiniment plus digne d'être servi à cause de lui-même, que les Divinitez du Paganisme?

Autre d'Asterius sur ce sujet. Les fausses conversions ont été le germe de bien des erreurs dans la Religion.

Je suis presque sûr que vous ne me croïez pas assez versé dans l'Histoire Ecclésiastique, pour avoir oüi parler d'un Evêque Grec, nommé Asterius, qui vivoit sur la fin du quatriéme siecle. Il est néanmoins vrai que je connois ce nom-là, & que j'ai lû son Homilie contre l'avarice, où j'ai trouvé un passage qui ne sera pas mal placé en cet endroit. *Qui est-ce, s'écrie-t-il, qui a obligé des Chretiens à s'abandonner au culte des Démons? N'est-ce pas le désir des richesses? N'est-ce pas l'espérance & la promesse que les impies leur ont faite, des biens & des dignitez du monde, qui a porté ces miserables à changer de Religion comme d'habit? Nous nous souvenons encore des exemples des premiers tems, & nous en avons vû de nos jours de bien funestes. Car lorsque l'Empereur* (Julien) *levant tout-d'un-coup le masque, découvrit ce qu'il avoit dissi-*

* *Hist. Eccles. lib. 3. cap. 12. & 13.*

† Οὐ μὲν πάντῃ τοῦ διώκειν ἀπέσχετο. διωγμὸν δὲ λέγω τὸ ὁποσοῦν ταράττειν τοὺς ἡσυχάζοντας.

dissimulé fort long-tems, & sacrifia publiquement aux Dieux, & incita les autres par diverses récompenses à faire le même, combien y en eût-il qui abandonnerent l'Eglise pour se ranger à la communion des Idolâtres? Combien y en eût-il qui attirez par différentes leurres, avalerent le hameçon de l'impieté?

Il ne faut pas douter que les Gentils ne dissent à peu-près les mêmes choses, lorsque les Empereurs Chrétiens attiroient les Idolâtres à la vraie Religion, par l'espérance de faire fortune, & il ne faut pas douter non plus qu'ils n'eussent raison de soûtenir, qu'un très-grand nombre de gens les quittoient par complaisance pour le Prince. Car il est sûr, comme je l'ai déja remarqué, que du tems des Constantins, des Théodoses & des Clovis, la plus grande partie des Païens qui vouloient être bons Courtisans, ou qui n'avoient point de conscience, ou qui croïoient qu'on peut plaire à Dieu par toute sortes de cultes, se jetterent dans la bonne Religion. Dieu sait le gré que l'Evangile leur en devoit savoir, & le préjudice que la verité en a souffert. Ces faux convertis ont été un germe de superstitions & d'erreurs, dont peut-être l'Eglise se sent encore. Nous avons présentement à craindre tout le contraire de nos faux couvertis, savoir un germe d'incrédulité qui sapera peu à peu nos fondemens, & qui à la longue inspirera du mépris à nos peuples pour les dévotions qui ont le plus de vogue parmi nous. Or si nous changeons dans ces points-là, que deviendront les fondemens de notre foi, qui ne subsistent que dans la supposition de l'infaillibilité, & par conséquent de l'immutabilité de l'Eglise? Ne me dites pas, que quand même les nouveaux Catholiques nous ameneroient peu-à-peu à l'abolition de certains cultes, les décisions des Conciles demeureroient hors de toute atteinte. Car quoi qu'en dise Monsieur de Condom, on ne peut guere sauver l'infaillibilité de l'Eglise, si l'on abandonne aux Protestans les dévotions qui les choquent. Je trouverai peut-être l'occasion de vous parler plus amplement de cela avant que de finir. Je ne la chercherai point: mais si elle se présente, je vous promets de ne la point laisser échaper.

Cause de la multiplication des sectes.

Quand * je songe à la remarque que font les Rabins, que les Idolâtres qui suivirent en très-grand nombre, & en qualité de prosélytes, le peuple de Dieu sortant du païs d'Egypte, furent les premiers auteurs de la fonte du Veau d'or, & de tous les murmures de ce peuple dans le desert, je tremble pour l'Eglise Catholique, m'imaginant que tous ces nouveaux convertis exciteront cent murmures dans l'occasion contre plusieurs choses, qui leur paroîtront d'autant plus choquantes, qu'ils les regarderont de près: Dieu sur-tout. Il y a des gens fort † sensez qui croïent que le nombre prodigieux de Sectes qui se voïent parmi les Turcs, vient de ce qu'il y a eu plusieurs personnes de différente Religion, qui ont embrassé le Mahometisme, ou par interêt, ou par force. Les Grecs qui l'ont fait, étant d'un païs qui a été l'Ecole des arts & des sciences, ont mêlé les anciennes opinions des Philosophes avec les réveries de l'Alcoran, dont ils n'étoient pas trop contens. Les Russiens, les Moscovites, les Circassiens, & autres nations semblables y ont aussi ajoûté quelque chose du leur: & c'est ce qui a multiplié les Sectes à l'infini. Ce que je viens de dire après les Rabins est assez conforme à ‡ l'Ecriture qui remarque en deux endroits, qu'il y eut une grande multitude de gens qui sortirent d'Egypte avec les enfans d'Israël; & en un autre lieu, que ce furent eux qui commencerent le murmure. Mais c'est trop m'écarter de mon sujet; revenons-y.

§. LXXXIX.

Preuves de fait de la transplantation des erreurs du Paganisme dans le Christianisme.

Si les remarques que j'ai faites ne suffisent pas pour prouver que les Païens ont conservé diverses erreurs, en entrant dans le Christianisme, lesquelles ensuite se sont perpétuées par tradition, je m'en vais apporter une preuve, contre laquelle il n'y a pas le mot à dire, puisque c'est une preuve fondée sur des faits incontestables.

Autorité des Peres sur des erreurs du Christianisme.

Il paroît par les Sermons des anciens Peres de l'Eglise, que les Chretiens de leur tems s'imaginoient, qu'en jettant des cris de toute sa force, on soulageoit la Lune éclipsée; & qu'on la faisoit revenir comme d'un évanouissement, qui lui eût été mortel, si l'on n'eût bien crié. St. ‡ Ambroise, l'Auteur du Sermon 215. *de tempore*, qui est parmi ceux de Saint Augustin, Saint Eloy, Evêque de Noyon, ont parlé fortement contre cet abus; ce qui fait voir qu'il étoit en usage parmi ceux à qui ils parloient. Il paroît aussi par les Homilies de St. Chrysostome, & par les Livres de St. Basile, de St. Augustin, &c. que les Chretiens de leur tems fondoient divers présages sur ce que quelqu'un éternuoit en certaines circonstances; sur ce qu'on rencontroit en son chemin un chat, ou un chien, une femme de mauvaise vie, une fille, un borgne, ou un boiteux; qu'on heurtoit contre quelque chose, ou qu'on étoit retenu par le manteau en sortant de son logis; qu'un membre venoit à tressaillir, &c. St. Eloy, pour délivrer ses peuples de semblables superstitions, leur déclare que c'est être Païen en partie, que de prendre garde en sortant de chez soi, ou en y entrant, à ce que l'on rencontre, ou aux voix que l'on entend, ou au chant des oiseaux, ou à ce que les autres portent. Il n'y a qu'à lire le Traité de Mr. Thiers pour être pleinement convaincu par l'autorité des Papes, des Conciles Provinciaux, des statuts Synodaux, des Peres, & d'autres graves Auteurs, I. Que les superstitions mentionnées ci-dessus, & plusieurs autres, se trouvent parmi les Chretiens; II. Que c'est un reste du Paganisme.

Elles étoient établies parmi les Païens, entr'autres celle qui regardoit les éclipses.

Quand nous n'aurions pas l'aveu de tant de grands personnages, il seroit bien facile de prouver qu'en effet c'est une maladie originairement venuë du Paganisme. Car outre que ceux qui ont prêché la Religion de JESUS-CHRIST, n'ont enseigné rien de semblable, il paroît par les monumens de l'antiquité qui nous restent, que toutes ces superstitions étoient en

* Voïez J. Windet *de vitâ functorum statu*, pag. 156

† Ricaut, Etat de l'Emp. Ottom. liv. 2. chap. 23.

‡ Exode chap. 12. v. 38. & Nomb. chap. 11. v. 4.

‡ Voïez Mr. Thiers, Trait. des superst. chap. 23.

en vogue parmi les Gentils. C'étoit une opinion fort générale parmi eux, que les éclipses de Lune procédoient de la vertu magique de certaines paroles, par lesquelles on arrachoit la Lune du Ciel, & on l'attiroit vers la terre, * pour la contraindre de jetter de l'écume sur les herbes, qui ensuite devenoient plus propres aux sortileges des Enchanteurs. Pour délivrer la Lune du tourment qu'elle souffroit, & pour éluder la force du charme, il falloit, disoit-on, empêcher qu'elle n'en oüit les paroles, de quoi on venoit à bout en faisant un bruit horrible. Et voilà la cause pour laquelle on s'assembloit avec des instrumens d'airain, des trompetes, & des clairons, comme à présent pour faire un charivari. Les Perses pratiquent encore cette ridicule cérémonie, au raport de Pietro della Valle. Elle est aussi en usage dans le Royaume de † Tunquin, où l'on s'imagine que la Lune se bat alors contre un dragon. Vous ferez réfléxion sans doute, en lisant ceci, à ce qui est dit dans le Livre des Pseaumes, que l'aspic bouche son oreille, afin de ne pas entendre la voix de l'Enchanteur: & vous m'accorderez, je m'assûre, que les Chrétiens qui prétendoient soulager la Lune par leurs cris, avoient puisé leur erreur dans le Paganisme.

Ce sont eux qui ont donné cours à l'erreur touchant la canicule.

Je ne perdrai point de tems à faire voir que toutes les autres superstitions censurées par les Peres de l'Eglise, étoient en usage parmi les Païens: c'est une chose trop manifeste. Mais je remarquerai que c'est d'eux que nous tenons la prétenduë vertu brûlante de la Canicule, dont les Poëtes nous ont donné à l'envi des descriptions si élaborées; la prétenduë signification de plusieurs malheurs que nous attribuons aux éclipses, & toutes les chimeres de l'Astrologie. D'où il s'ensuit, que l'erreur où nous sommes sur les présages des Cometes, vient aussi de la même cause; & par conséquent que c'est une espece de superstition. Je ferai cette remarque sur la Canicule avec votre permission, Monsieur; c'est que les Romains étoient si persuadez de la malignité de ses influences, que tous les ans pour l'apaiser, ils lui ‡ sacrifioient des chiens roux assez près de la porte *Catularia*, qu'on apelloit ainsi, ou du nom de l'astre, auquel se faisoit le sacrifice, ou du nom de la victime qui lui étoit offerte, ou plûtôt à cause de l'un & de l'autre; car il n'étoit gueres possible de faire en cela quelque distinction, puisque la raison pourquoi on immoloit un chien préférablement à toute autre espece de victime, n'étoit que la conformité des noms. Les autres ⱶ peuples qui offroient des sacrifices à la Canicule, n'y cherchoient pas tant de finesse. Nous ne lisons pas qu'ils immolassent des chiens, plûtôt que toute autre chose; & c'est une erreur de moins. Car qu'y a-t-il de plus ridicule, que de s'imaginer qu'une étoile fait plus de cas d'une bête, que d'une autre? Néanmoins tous ces peuples étoient & superstitieux & idolâtres: & les Chretiens se sont contentez de rejeter le dernier de ces deux maux, aussi bien à l'égard des Cometes, qu'à l'égard du reste.

§. XC.

Pourquoi les Sts. Peres n'ont pas condamné ceux qui croïent les présages des Cometes.

Quand la crainte des Cometes porteroit à la pieté, il seroit toûjours bon de guerir cette crainte.

J'Avouë que je n'ai point lû, que les Peres ayent blâmé la superstition envers les Cometes, comme ils ont blâmé les autres. Mais cela vient sans doute, I. De ce qu'il n'est pas si facile d'en connoître la vanité; que de connoître la vanité des autres. Car il n'est pas si évident que l'apparition d'une Comete ne présage rien, qu'il est évident qu'un éternuement ne présage rien. II. De ce que les inconvéniens de cette superstition ne sont pas si fréquens, que ceux qui naissent des autres. III. De ce qu'ils ont cru que la terreur des jugemens de Dieu, excitée dans l'ame des pécheurs à la vûë d'une Comete, pouvoit les faire repentir. IV. De ce qu'ils y ont été trompez tous les premiers; leurs grandes lumieres s'étendant plûtôt du côté des véritez de la Religion, que du côté des véritez naturelles. Quoi qu'il en soit, comme il y a assez d'autres motifs d'une certitude indubitable, qui doivent porter les hommes à craindre les jugemens de Dieu, & à s'amender, rien n'empêche que nous n'examinions, si la crainte des Cometes est bien fondée, quand même il en devroit arriver que les hommes seroient délivrez d'une terreur chimérique à la vérité, mais pourtant utile. Autrement il faudroit approuver la conduite de ceux qui font des fraudes pieuses, qui enseignent mille fables, qui suposent des miracles à plaisir, quand ils croïent que cela peut aider à la pieté: ce qui est néanmoins une conduite très-éloignée de l'esprit de l'Eglise. *N'érigeons* § *point nos fantaisies*, dit le grand St. Augustin, *en objets de Religion, car la moindre vérité est meilleure, que tout ce que l'on pourroit inventer à plaisir.* Il me semble même que ce seroit aller directement contre l'intention du St. Esprit, déclarée dans ces paroles de ** Jérémie, *à signis cœli nolite metuere, quæ timent Gentes*, que d'épouvanter les peuples par les présages des Cometes.

§. XCI.

Qu'on a tort de blâmer ceux qui ne croïent pas légerement, qu'un effet soit miraculeux.

La Nature n'est autre chose que Dieu. Il doit toûjours être permis de chercher la vérité, quelque longue prescription qu'il y ait contre elle.

SOuffrez que je remarque par occasion l'injustice de ceux qui blâment la Philosophie, en ce qu'elle cherche des causes naturelles, où le peuple veut à toute force qu'il n'y en ait point. Cela ne peut venir que d'un principe extrêmement faux: savoir, *que tout ce que l'on donne à la Nature est autant de pris sur les droits de Dieu*; car en bonne Philosophie la Nature n'est autre chose que Dieu lui-même agissant, ou selon certaines loix qu'il a établies très-librement, ou par l'aplication des créatures qu'il a faites, & qu'il conserve. De sorte que les ouvrages de la Nature ne sont pas moins l'effet de la puissance de Dieu que les miracles, & supposent une aussi grande puissance que les miracles; car il est tout aussi difficile de former un homme

par

* *Et patitur cantus tantos depressa labores,*
Donec suppositas propior despumet in herbas.
Lucan. lib. 6.

† Voïez les nouv. Relat. de Mr. Tavernier.

‡ *Festus, Ovidius. Fast.* 5.

ⱶ *Appollonius l.* 2. *Valer. Flaccus l.* 1.

§ *Non sit nobis religio in phantasmatibus nostris, melius est enim qualecunque verum, quàm quidquid pro arbitrio fingi potest.* August. de ver. relig. c. 55.

** Cap. 10. v. 2.

par la voie de la génération, que de ressusciter un mort. Toute la différence qu'il y a entre les miracles, & les ouvrages de la Nature, c'est que les miracles sont plus propres à nous faire connoître que Dieu est l'auteur libre de tout ce que font les corps, & à nous désabuser de l'erreur où nous pourrions être là-dessus, ensuite de quoi l'on juge assez naturellement, que ce qui se fait par miracle, vient d'une bonté, ou d'une justice particuliere. Mais il ne s'ensuit pas pour cela, qu'on doive trouver mauvais que les Philosophes s'en tiennent à la Nature, autant qu'ils peuvent. Car comme * Plutarque l'a fort bien remarqué, au sujet de Periclès & d'Anaxagoras, la connoissance de la Nature nous délivre d'une superstition pleine de terreur panique, pour nous remplir d'une dévotion véritable, & accompagnée de l'espérance du bien. Si les † Païens eux-mêmes ont remarqué, qu'il importe extrêmement, sur le chapitre de la Religion, & plus qu'en toute autre chose, de ne se point conduire par le principe d'une aveugle crédulité, mais de se bien assûrer du fait; parce qu'en négligeant une cérémonie bien fondée, on tombe dans l'impiété, & qu'en s'attachant à des cultes indus, on s'engage dans des superstitions puériles: si dis-je, les Païens eux-mêmes ont pû voir cette vérité, ne devons-nous pas être bien aise que les Philosophes Chrétiens nous délivrent de tous les préjugez qui seroient capables de soüiller la beauté mâle & solide de notre dévotion? Dans le fond, il y a tant de péril que les cultes qui s'apuient sur des faussetez, ne s'abatardissent, qu'on ne doit jamais faire quartier à l'erreur de quelque espece qu'elle soit. J'avouë qu'il est bien moins scandaleux de combattre les erreurs, avant qu'une longue possession les ait enracinées dans les esprits de tout un peuple, que lorsque leur antiquité semble les avoir consacrées. Mais, comme il n'y a point de prescription contre la vérité, il ne seroit pas juste de la laisser perpétuellement ensevelie dans l'oubli, sous prétexte qu'elle n'auroit jamais été connuë. Je conviens aussi qu'il faut se conduire avec une grande discrétion, & de grands menagemens, lorsqu'on attaque de vieilles erreurs de Religion; & c'est pour cela que quelqu'un a dit en parlant des choses de cet ordre-là, ‡ *Qu'il y a plusieurs véritez, que non seulement il n'est pas nécessaire que le peuple sache, mais aussi dont il est expédient que le peuple croye le contraire.* Il n'y a guere de Politiques, ni de gens d'Eglise qui ne soient dans ce sentiment. Mais je dis néanmoins, qu'en gardant toute la circonspection que la prudence Chrétienne exige de nous; il doit être permis de travailler à l'éclaircissement de la vérité en toutes choses.

§. XCII.

De quelle maniere la grace guérit la nature.

ENcore une remarque, Monsieur, sur ce que j'ai dit que les Chrétiens sont aussi portez que les autres hommes aux superstitions des présages. Cela ne devroit pas être. La connoissance que la foi nous donne de la nature de Dieu, & la solide doctrine de ceux qui nous instruisent des véritez Chrétiennes, nous devroient guérir de ce foible-là. Mais hélas! l'homme est toûjours homme. La Providence divine n'aïant pas trouvé à-propos d'établir sa grace sur les ruines de notre nature, se contente de nous donner une grace qui soûtient notre infirmité. Mais comme le fond de notre nature, sujette à une infinité d'illusions, de préjugez, de passions, & de vices, subsiste toujours, il est moralement impossible, que les Chretiens avec toutes les lumieres & toutes les graces que Dieu répand sur eux, ne tombent dans les mêmes désordres où tombent les autres hommes.

§. XCIII.

Combien les Chretiens sont infatuez des présages.

C'Est une chose pitoïable de voir la liste des superstitions que Mr. Thiers a recueillies, & qui subsistent parmi les Chretiens, nonobstant les censures, les menaces & les défenses mille fois réïtérées par les Conciles & par les Synodes. Non seulement il y a des superstitions de la derniere bassesse dans ce catalogue-là; mais aussi des profanations sacriléges, (quoique couvertes d'un voile spécieux) & des pratiques de dévotion abominables. J'ai déja dit ailleurs à quel point la manie de savoir sa destinée par un Astrologue, a possedé tout l'Occident. On en est revenu enfin: mais la curiosité est toûjours si forte, qu'on recourt à des voies encore plus criminelles. Pour ce qui est des présages qu'on fonde sur mille cas fortuits, on peut dire que le peuple Chrétien en est infatué d'une maniere incorrigible.

Il n'y a que deux jours qu'en parcourant l'Histoire Latine de Priolo, je remarquai qu'en l'an 1652. on prit pour mauvais augure, de voir que pendant que Monsieur le Prince considéroit le champ de bataille, où l'un de ses ancêtres finit ses jours auprès de Jarnac, son épée lui tomba du baudrier. ⸸ Il n'y avoit rien-là qui ne fût purement casuel; & je suis sûr que ce grand Prince, qui a l'esprit aussi héroïque que le courage, en cela plus Héros qu'Alexandre qui étoit superstitieux, ne fit aucun cas de ce prétendu présage. Néanmoins cela fut relevé, & se répandit. La chûte d'un tableau, d'une colomne, ou d'une horloge, fait faire cent réflexions à toute une Ville. On n'en parle jamais sans faire des conjectures, qui vont à la ruine de ceux qui avoient fait dresser la colomne, ou qui avoient fait graver leurs armes sur l'horloge. A Rome, où l'on est spéculatif sur ces choses-là plus que par tout ailleurs, jusques à chercher dans le nom d'un Cardinal, s'il sera élevé au Pontificat, il en coûte infailliblement la vie dans l'esprit du peuple, au Pape, à quelque Cardinal, à quelque Roi: quel-

Présage funeste attribué à la chûte de l'épée du Prince de Condé.

* *In vitâ Pericl.*

† *Cùm omnibus in rebus temeritas in assentiendo, errorque turpis est, tùm in eo loco maximè, in quo judicandum est, quantùm auspiciis, rebusque divinis, religionique tribuamus. Est enim periculum, ne aut neglectis iis impiâ fraude, aut susceptis, anili superstitione obligemur.* Cicero lib. 1. de Divinat..

‡ *Dicit de religionibus loquens, multa esse vera, quæ non modò vulgo scire non sit utile, sed etiam, tametsi falsa sint, aliter existimare populum expediat.* Varro apud D. August. de civit. Dei l. 4. cap. 31.

⸸ *Subiit cupido Principem percurrere Martium Campum & sanguine Condeano tinctam planitiem quam inequitanti ensis baltheo elapsus excidit, omine non fausto apud vana mirantes.*

quelquefois même il n'y va pas de moins que d'un changement de domination.

Remarques sur des prodiges raportez dans la Gazette de Paris.

Notre gazette se chargeoit très-volontiers de cette sorte de contes, dans ses commencemens. Celle du 23. de Janvier 1632. rapporte dans l'article de Vienne, que la naissance d'un monstre composé de deux enfans, la chûte d'une tour que l'Empereur avoit fait bâtir après la défaite du Roi de Boheme à la bataille de Prague, & la mort subite d'un Conseiller d'Etat, faisoient dire bien des choses aux interpretes des prodiges. Le monstre signifioit quelque ligue fort étrange. La chûte de la tour ne pouvoit signifier, quoique la gazette n'ait pas cru qu'il s'en fallût ouvrir entierement, que la perte de tous les avantages que la Maison d'Autriche avoit remportez par la défaite du Roi de Boheme, en faveur duquel se feroit la ligue étrange. Il peut y avoir des vûës de politique dans le débit de ces nouvelles, comme je l'ai remarqué * en rapportant le caractere d'une femme nouvelliste selon l'idée de Juvénal; & ç'a été sans doute la pensée de Mr. Naudé, qui dans le Dialogue de Mascurat, aplique à l'Auteur de la gazette, tout ce que Juvenal a touché dans ce passage. Mais quoi qu'il en soit, on peut voir par-là, que le génie des peuples d'aujourd'hui, est tout semblable à celui des anciens, qui se repaissoient de fables & de vaines conjectures. Je suis bien aise pour l'amour de la France, que notre gazette abandonne depuis assez long-tems cette espéce de nouvelles aux Gazetiers des autres nations, qui nous ont débité cent choses absurdes sur la présente Comete. Je connois bien des gens qui en sont fort aise aussi, & qui aiment mieux aprendre de notre Gazetier, tantôt ce que les Jésuites de Londres lui écrivent pour justifier leurs saintes & zélées entreprises dans ce Royaume-là; tantôt les conversions que l'on fait dans le Poitou à la tête de cinq ou six Compagnies de Cavalerie, sous l'autorité toute-puissante d'un Intendant vigoureux; je connois, dis-je, bien des gens, qui aiment mieux aprendre du bureau d'adresse des nouvelles de cette nature, que mille fades relations de prodiges.

Superstition des Protestans sur les présages.

Je m'en vais vous dire une chose, qui vous convaincra plus que tout le reste, que l'entêtement des présages s'est enraciné d'une façon étrange dans l'esprit des peuples Chrétiens. Chacun sait la révolution que les affaires de l'Eglise souffrirent dans le dernier siecle, & la guerre sans misericorde que les Protestans déclarerent à tout ce qu'ils appelloient *les superstitions de la Papauté*. Les Calvinistes se signalerent sur tous les autres dans cette guerre, & ne pardonnerent à rien qui leur semblât superstitieux. Mais avec tout cela, les Protestans ne toucherent point à la superstition des présages; ils en sont aussi infatuez que nous, & leurs Auteurs en sont tout pleins. Un Allemand nommé Peucer, † habile homme, gendre de Mélanchthon, fort passionné contre l'Eglise Romaine, & Médecin qui plus est, raporte je ne sai combien de prodiges, qu'il prétend avoir signifié plusieurs grands évenemens. Wolfius, Lutherien fort entêté, fait mention presque à chaque page, de quelque vision, ou de quelque météore, ou de quelque monstre de mauvais augure; & c'est beaucoup dire, puisqu'il a compilé deux gros volumes *in folio* de leçons memorables. Si vous lisez jamais un Livre intitulé, *Fatidica sacra*, composé par un Hollandois qui s'apelle *Neuhusius*, je ne doute pas que vous ne tombiez d'accord, qu'il est difficile d'aller plus loin en matiere de bons & de mauvais augures. Ne nous étonnons plus, si les Chretiens nouvellement convertis du Paganisme, ont conservé un grand nombre de superstitions.

§. XCIV.

Combien les Historiens se jettent dans le merveilleux; ceux de Charles-Quint, par exemple.

Amour de Sandoval pour le merveilleux.

LA passion de donner du merveilleux aux évenemens, qui a si fort possédé les Auteurs profanes, possede aussi nos Auteurs Chretiens, & leur fait faire souvent des observations si puériles, que rien plus. Qu'y a-t-il, par exemple, de plus frivole, que la remarque de Sandoval, qui écrit dans la vie de l'Empereur Charles-Quint, que la Reine Marguerite, femme de Philippe III. naquit le propre jour de Noël entre neuf & dix heures du matin, pendant que la cloche d'une Eglise sonnoit l'élévation du St. Sacrement à la Messe; ce qui, ajoûte-t-il, fut un signe de sa grande dévotion; qu'on vit quelques jours après les funérailles de cet Empereur, un grand oiseau venu du côté de l'Orient, sur la Chapelle du Monastere de St. Juste: qu'un Cordelier de Guatuemala aux Indes Occidentales, vit l'accusation intentée par les Diables contre le même Empereur, & puis son absolution fondée sur ses bonnes intentions; après quoi Dieu conduisit Charles par la main à la place qui lui étoit destinée dans le Paradis. Qu'il eût été aisé de pouvoir dire, qu'une Comete, ou qu'une éclipse avoit annoncé aux hommes la mort de cet Empereur! Car s'étant rencontré qu'il y eut de tout cela quelque tems avant la mort de l'Impératrice, il n'a pas manqué de nous garantir, que ce furent des prédictions de cette mort. Il faut qu'il ait oublié, qu'il parut effectivement une Comete, l'an auquel Charles-Quint mourut, & une Comete encore fort singuliere, puisqu'aïant panché du côté du Septentrion, elle s'arrêta enfin ‡ sur le Monastere de St. Juste, & disparut à la mort de Charles; de telle sorte qu'à même tems que l'Empereur finissoit sa vie, la Comete disparoissoit aussi; & qu'aussi-tôt qu'il fut mort, on ne la vit plus du tout. Quelle perte pour Sandoval, de ne s'être pas souvenu de ces belles choses!

§. XCV.

Que quand on dit que les Cometes présagent la mort des Rois, on ne distingue pas, comme il faudroit faire, ceux dont la mort est préjudiciable, de ceux dont la mort ne fait aucun mal.

Il y a des morts de Souverains qui, on ne

PEut-être penserez-vous, qu'à cause que Charles-Quint étoit déja mort au monde, quel-

* §. LXXXI.

† Voiez son traité *de præcipuis divinationum generibus*; & sur-tout *de teratoscopiâ*.

‡ Jean Ant. de Vera, & Figueroa, Comte de la Roca, en la vie de Charles-Quint.

font aucun mal, ou même font un grand bien.

quelque tems avant qu'il cessât de vivre, Sandoval ne se fût pas imaginé qu'une Comete, ou qu'une éclipse eussent annoncé son trépas. Mais ne vous y trompez point, Monsieur, ce n'est point à cela que l'on regarde. On vous dit d'un côté que les Cometes présagent de grands malheurs, & de l'autre, on met au rang de ces malheurs le décès des Rois & des Reines, sans examiner si ces Têtes illustres meurent dans un tems où leur mort ne tire point à conséquence, & n'aporte aucun changement dans les affaires, ce qui se rencontre assez souvent. Par exemple, la mort de Charles-Quint ne fut comptée pour rien, ni par ses amis, ni par ses ennemis, parce que sa retraite avoit réduit toutes ces grandes passions qui avoient remué toute l'Europe, à ne plus inquiéter personne, si ce n'est peut-être les Moines de St. Juste, lesquels il empêchoit de dormir, à ce qu'on dit. Nous trouvons dans l'Histoire plusieurs exemples de Têtes couronnées, dont la mort n'a point été préjudiciable à leur Etat, parce que c'étoient des Princes qui laissoient des successeurs aussi dignes de commander, ou même plus dignes de commander & plus aimez de leurs sujets qu'eux. * Pour ne rien dire de tant d'autres qui ne sauroient jamais mourir assez tôt, parce que leur vie est le fleau, non seulement de leurs voisins, mais aussi de leurs sujets. Nous pouvons mettre en ce rang Jean Basilides, Grand Duc de Moscovie, mort l'an 1584. deux ans après l'aparition d'une Comete. Pour Soliman, Empereur des Turcs, on m'avouera que sa mort a été le bien général de la Chrétienté, & même de toute l'Europe. Si bien que c'est très-mal raisonner, que de conclure en général, que les Cometes en veulent aux Souverains, de ce qu'elles sont le présage des jugemens de Dieu; puisqu'il est certain que la longue vie de quelques Princes a été l'instrument de la justice divine la plus sévere, & qu'ainsi on auroit eu plus de raison de dire, que les Cometes leur présageoient une longue vie, que de dire qu'elles présageoient leur mort. C'est à-peu-près en ce sens-là que Lucain † a parlé de la conservation de Marius, & c'est ainsi que l'entendoit l'Auteur d'une ‡ Epigramme Latine, sur une Comete qui avoit étrangement allarmé Catherine de Médicis, parce que les Astrologues avoient publié, que c'étoit le présage de la mort d'une Reine, & le signe d'un grand malheur.

Spargeret audaces cùm tristis in æthere crines,
Venturique daret signa Cometa mali;
Ecce suæ Regina timens male conscia vitæ,
Credidit invisum poscere fata caput.
Quid, Regina, times? Namque hæc mala si qua minatur,
Longa timenda tua est, non tibi vita brevis.

‡ Je vous ai déja parlé plus d'une fois § de la Comete qui parut, lorsqu'Alexandre le Grand monta sur le trône de Macédoine. S'il fût mort peu de tems après, comme il pouvoit arriver fort aisément, qu'est-ce que l'on n'eût point dit? On n'eût pas manqué de mettre cela parmi les principaux malheurs présagez par la Comete. L'évenement a pourtant fait voir que la mort de ce jeune Prince anticipée de dix ou douze ans, eût été le plus insigne bonheur du monde, & que le plus grand service qu'on eût pû rendre au genre humain, eût été de faire périr dès l'enfance cet étourdi:

Celle d'Alexandre est du nombre de ces dernieres.

** Heureux, si de son tems pour cent bonnes raisons,
La Macédoine eût eu des Petites maisons,
Et qu'un sage Tuteur l'eût en cette demeure,
Par avis de parens, enfermé de bonne heure!

Etrange prévention des hommes! S'il y a des Rois dont ils croïent que la vie soit particulierement menacée par ces affreuses Cometes: à qui l'on attribuë la charge d'annoncer les plus funestes calamitez, ce sont ceux qui ont acquis une grande réputation & une puissance formidable. Et tout au contraire, ce sont ceux-là qu'il est probable que la justice divine veut conserver le plus cherement, lorsqu'elle a dessein de nous punir. Vous le croirez mieux, si je vous dis que c'étoit la pensée d'un illustre Conquérant; car un témoignage comme le sien en vaut mille, pour cette sorte de choses. Considerez donc bien ce qui suit; c'est un Officier François, fort habile homme, qui le débite.

Pensée judicieuse de Gustave Adolphe sur ce sujet.

J'ai †† autrefois oüi prouver un paradoxe au Roi de Suede, qui revenoit assez à ce que je dis. Quelqu'un loüoit ses grands progres en Allemagne, & soûtenoit en sa présence, que sa valeur, ses grands desseins, & ses hauts faits d'armes étoient les ouvrages les plus accomplis de la Providence, qui furent jamais; que sans lui la Maison d'Autriche s'acheminoit à la Monarchie universelle, & à la destruction de la Religion des Protestans; qu'il paroissoit bien par les miracles de sa vie, que Dieu l'avoit fait naître pour le salut des hommes, & que cette grandeur démesurée de son courage étoit un présent de la toute-puissance, & un effet visible de sa bonté infinie. Dites plûtôt, repartit le Roi, que c'est une marque de sa colere. Si la guerre que je fais est un remede, il est plus insupportable que vos maux. Dieu ne s'éloigne jamais de la médiocrité pour passer aux choses extrêmes, sans châtier quelqu'un. C'est un coup de son amour envers les peuples, quand il ne donne aux Rois que des ames ordinaires. Celui qui n'a point d'élévation excessive, ne conçoit que des desseins de sa portée. La gloire & l'ambition le laissent en repos. S'il

s'a-

* On trouve encore ceci dans l'Edit. deja citée, » ou » qui pouvoient dire fort véritablement ce que le (a) » P. Strada fait dire à l'Empereur Charles V. remettant son sceptre à Philippe II. *Pro sene itaque membris » capto ac magnâ mei parte præsepulto, validum juventâ » experrectâque vigoris ac virtutis principem substituo.* Pour » ne rien dire, &c.

(a) *Hist. Belg. lib. 1. Decad. 1.*

† *Si libet ulcisci deletæ funera gentis,*
Hunc Cimbri servate senem. Non ille favore
Numinis, ingenti superum protectus ab irâ.
Lucan. l. 2. de bell. civil.

‡ » Voïez le Journal du regne de Henri III. *ad ann.* » 1577.

‡ Au lieu de tout ceci jusqu'à la fin de la Section, il n'y avoit dans l'Edit. citée que ce qui suit.

» A cela se peut raporter ce que l'on dit des Valaques, que s'étant revoltez contre l'Empereur Michel l'Ange, ils prioient Dieu très-instamment de » lui donner une longue vie, s'imaginant que plus il » vivroit, plus sa mollesse leur donneroit les moyens » d'affermir leur indépendance. Voila comment ceux » qui suivent la préoccupation générale touchant les » présages des Cometes, tombent dans l'illusion en » tout & par tout.

» Les imaginations hyperboliques, &c.

§ Dans les §. LXXIV. & LXXVI.

** » Mr. Des-Préaux Satyre 8.

†† » Mr. de Caillere, Fortune des gens de qualité » 2. part. chap. 10.

s'applique à ses affaires, ses Etats en deviennent plus heureux; & s'il se décharge de ses soins sur quelqu'un de ses sujets, à qui il fait part de son autorité, le pis qu'il en peut arriver, est qu'il fait sa fortune aux dépens de son peuple; qu'il impose quelques subsides pour en tirer de l'argent, & pour avancer ses amis, & qu'il fait gronder ses égaux, qui ont peine à souffrir son pouvoir. Mais ces maux sont bien legers, & ne peuvent être en aucune considération, si on les compare à ceux que produisent les humeurs d'un grand Roi. Cette passion extrême qu'il a pour la gloire, lui faisant perdre tout repos, l'oblige nécessairement a l'ôter à ses sujets. Il ne peut souffrir d'égaux dans le monde. Il tient pour ennemis ceux qui ne veulent point être ses vassaux. C'est un torrent qui désole les lieux par où il passe; & portant ses armes aussi loin que ses espérances, il remplit le monde de terreur, de misere, & de confusion.

Voilà comment ceux qui suivent la préoccupation générale touchant les présages des Cometes, tombent dans l'illusion en tout & par tout.

§. XCVI.

Suite des exagérations Espagnoles à la loüange de Charles Quint.

LEs imaginations hyperboliques des Espagnols à la loüange de Charles-Quint, sont si outrées, qu'au lieu de relever le mérite de ce grand Prince, on peut dire qu'elles font tort à sa gloire; non-seulement parce que les Lecteurs, qui remarquent dans un Historien une affectation dominante de tourner toutes choses du côté de l'admiration, soupçonnent qu'il leur conte des histoires faites à plaisir; mais aussi parce que bien des gens aiment si peu qu'un Historien s'amuse à faire le Panégyriste, que cette partialité les irrite extrêmement contre lui, & par contre-coup contre son Héros; après quoi ils ne sont plus capables de croire que ce Héros ait eu du mérite.

Prodiges raportez par des Historiens Espagnols à l'occasion de la victoire remportée par Charles Quint sur le Duc de Saxe.

Je vous renvoie au dernier * Ouvrage du P. Maimbourg, pour voir les excès de flatterie où sont tombez les Historiens de Charles-Quint, au sujet de la célebre victoire qu'il remporta sur le Duc de Saxe l'an 1547. Non contens d'avoir dit, qu'un aigle vola doucement durant quelque tems sur l'Infanterie Espagnole, pendant qu'elle passoit l'Elbe sur un pont de bateaux, & qu'un grand loup, qui étoit sorti d'une forêt prochaine, fut tué par les soldats qui étoient déja passez; ils ont assûré fort sérieusement, que le Soleil s'arrêta tout court, pour donner aux Impériaux le loisir de remporter une pleine victoire: ce qui est un renouvellement de l'un des plus grands miracles que Dieu ait faits, pour établir son peuple dans le païs de Canaan. Ce ne sont point de ces contes que l'on débite en feüille volante sur les premiers avis d'un courier: ce sont des Historiens d'importance qui l'ont dit dans des Ouvrages fort étudiez; c'est un Sandoval, Historiographe de Philippe III. & Evêque de Pampelone, qui dit de plus, que le jour de la bataille le Soleil fut vû de couleur de sang en France, en Allemagne, & en Piémont; c'est un Don Loüis d'Avila, Gentilhomme de la Chambre de l'Empereur, & grand Commandeur d'Alcantara, qui avoit un emploi considérable dans l'armée de Charles-Quint, & qui étoit présent au combat. Il parle de ce prodige comme témoin oculaire; en cela plus heureux que le Duc d'Albe, Lieutenant Général de l'Empereur, & l'un de ceux qui eurent le plus de part à la gloire de cette journée. Notre Roi Henri II. qui avoit oüi parler du miracle, voulut savoir de lui ce qui en étoit. Il en eut pour toute réponse, *Qu'il étoit si occupé ce jour-là à ce qui se passoit sur la terre, qu'il ne prit pas garde à ce qui se faisoit au Ciel.*

§. XCVII.

Avertissement aux Historiens François.

JE n'ai rien à dire pour réfuter ces visions, après ce que le † P. Maimbourg en a dit avec son esprit & son éloquence ordinaires. Mais je voudrois bien que les railleries de ce Jésuite servissent de leçon à nos François, & qu'elles leur fissent bien prendre garde à ne point donner dans les enflures Espagnoles, quand ils parlent de la gloire de notre Roi, qui de l'aveu de toute l'Europe, est un des plus grands Princes du monde. Car, comme je l'ai déja dit au sujet de Charles-Quint, il n'y a rien qui fasse plus de préjudice à la véritable réputation d'un grand Monarque, que les efforts continuels que font les Historiens, pour le mettre en tout & par tout au-dessus de tout ce qui a jamais été dit des autres Héros. On peut leur dire ce qui fut reproché à certains Hérétiques qui attribuoient un corps à Dieu, mais un corps le plus grand qu'ils se pouvoient imaginer: *Fecistis molem, fecistis minorem, en le faisant une grosse masse, vous l'avez rendu plus petit.* Quand je vois cette affectation, il me semble que je vois ces anciens Sophistes de la Grece, qui gagnoient leur vie à faire des déclamations & des panégyriques, non pas sur les Mémoires qu'on leur fournissoit, mais sur les idées qu'ils se formoient eux-mêmes de tout ce qui peut paroître le plus admirable.

Les loüanges outrées font tort à ceux à qui on les donne.

Pourvû qu'il n'y ait que les harangues de Messieurs de l'Académie Françoise, qui soient toûjours dans le sublime, toûjours dans les exclamations, toûjours dans les figures les plus outrées, le mal ne sera pas grand. On ne s'avise pas d'aller chercher le mérite d'un Roi, ni dans une harangue, ni dans une épître dédicatoire, ni dans un panégyrique. On sait assez, avant que de lire cette sorte d'Ouvrages, qu'un Roi y est toûjours le plus grand Monarque de l'Univers, sans en excepter ni Alexandre, ni César; ainsi on souffre sans murmure qu'il n'y ait là que de magnifiques idées. Mais si nos Historiens, éblouïs de la gloire qu'ils auront à décrire, s'amusent à faire les déclamateurs, je vous assûre, Monsieur, que les Espagnols se moqueront de nous à leur tour, & que toute l'Europe nous tournera en ridicules, comme elle s'est moqué des Espagnols qui ont porté les éloges de leur Charles-Quint & de leur Philippe II. à des excès inconcevables. Apparemment ceux qui travaillent d'office à l'Histoire de Sa Majesté, oublieront qu'il ne s'agit plus de représenter de grandes passions, & de grands sentimens sur le théatre, imaginez à plai-

Dans quels Ouvrages elles peuvent être permises. Avis à Mrs. Racine & Boileau sur leur Histoire de Loüis XIV.

* » C'est l'Histoire du Luthéranisme.

† » Hist. du Luthér. l. 4.

plaisir, ni de chercher les idées satiriques du ridicule; mais qu'il s'agit de raporter fidelement des choses de fait. Ils ont d'ailleurs un caractere d'esprit à ne pas croire facilement que le Soleil interrompe sa course pour faire durer une bataille, comme les Espagnols l'ont publié, ni que les murailles d'une Ville s'abbatent tout à coup par la vertu d'une petite phiole, comme firent les murailles d'Angoulême sous le regne de Clovis, à ce que disent * quelques-uns. Je ne sai même si en débitant de tels miracles, ils ne craindroient pas de faire trop mal leur cour, & qu'on ne leur dit, que la valeur des François n'a que faire de tout cela; que leur ardeur & leur promptitude n'a pas besoin que le Soleil s'arrête, pour leur donner le tems d'achever; que cela est bon pour les Espagnols & pour les Allemans qui sont lents & pesans de leur nature. Ainsi on peut s'assûrer sur ces deux † Messieurs.

Critique de celle de M. Pélisson à l'occasion de ses soins pour les Huguenots.

J'avois bonne espérance d'un troisiéme ‡ Historien de Sa Majesté, avant que d'avoir lû dans un petit ‡ Livre fort nouveau, & qui mérite qu'on le réfute solidement, la Lettre qu'il a écrite à un Prélat. Vous entendez bien que je parle du célebre Historien de l'Académie Françoise, & vous n'ignorez pas que la délicatesse de son esprit & de son style, & l'exactitude avec laquelle il a composé l'Histoire de ce Corps illustre, dont il est un des principaux ornemens, font avoir de grandes espérances du dessein qu'il a de nous donner l'Histoire du Roi. J'étois de ceux qui en attendent le plus de merveilles. Mais je vous avouë que cette Lettre m'a fait rabatre beaucoup de mon espérance, en m'aprenant que cet Auteur se fait une grande affaire de régler les petites gratifications, que l'on fait aux Huguenots qui se convertissent. Il entre dans mille petits soins, qui ne me semblent pas convenir à un homme qui travaille à une Histoire aussi considérable que celle de LOUIS LE GRAND. Croïez-vous, Monsieur, qu'un Historien qui s'embarrasse de l'acquit de quelques Lettres de change, qu'on tire sur lui pour de nouveaux Catholiques; qui examine les listes bien certifiées de ces Convertis; qui cherche mille expédiens, pour faire que le peu de fonds qu'il a en main, & qu'il compare avec l'huile & la farine de la veuve, suffise pour toutes les conversions qui se présentent; mais qui pour en venir à bout, est obligé d'exhorter Messieurs les Evêques par des Memoires qu'il leur envoye, à user d'une grande œconomie, & à se proposer pour modele l'exemple de Mr. de Grenoble, qui a converti sept ou huit cens personnes, sans dépenser que deux mille francs en tout: croyez-vous, dis-je, Monsieur, qu'un Historien qui, outre tout ce que je viens de dire, supute diligemment le tems qu'il y a qu'un homme s'est converti, & recommande très-expressément qu'on ne lui envoie point des Lettres de change, pour des personnes converties depuis six ou sept mois; & qu'encore qu'on puisse donner cent francs à un Converti, *on n'aille pas toûjours jusques-là, étant nécessaire d'y aporter le plus d'œconomie qu'il se pourra.* Encore un coup, Monsieur, croïez-vous qu'un Historien qui se donne tant de cette sorte de peine, soit fort propre à nous donner une bonne Histoire de Sa Majesté? Si vous le croïez, permettez-moi de vous dire, que nous ne sommes pas toûjours vous & moi dans les mêmes sentimens.

Risque qu'il court de gâter son Ouvrage, & dont on le devroit avertir.

J'ai grand peur que cet Ouvrage ne soit rempli de plusieurs impressions de bigoterie, & qu'on ne nous dise que toutes les victoires du Roi sont la récompense des arrêts qu'il avoit donnez, ou qu'il devoit donner pour réduire les Huguenots. Ce seroit dommage qu'un Belesprit comme celui-ci échoüât si pitoïablement, & s'il y a moïen de l'empêcher, empêchons-le. Vous êtes ami de plusieurs personnes pour qui il a beaucoup de déférence, & surtout de Mr.... & de Mr..... Avertissez-le par leur moïen, qu'il court grand risque de gâter tout son Ouvrage, par le grand commerce qu'il a avec les Convertisseurs; qu'on se fait un esprit tout particulier, & un goût tout-à-fait nouveau, par l'administration de ces petites affaires dont on lui a donné l'intendance, & qu'il est à craindre qu'étant tout rempli des affaires du Clergé, il ne donne ses principaux soins à parler des actions pieuses de son Héros. Que non-seulement tous les Hérétiques, mais aussi plusieurs Catholiques l'attendent-là; & que s'il s'amuse à faire trop en détail l'Histoire de l'extirpation du Calvinisme, il se ruinera de reputation, parce qu'il fera voir qu'il n'aura pas sû faire le discernement des beaux endroits de la vie d'un grand Monarque.

Mais à quoi est-ce que je songe, de donner une semblable commission à un homme de votre Robe? Je vous en demande très-humblement pardon, je suis bien fâché de vous en avoir tant dit. Non, Monsieur, ce n'est point vous que je prie de faire savoir à l'Historien du Roi, qu'il n'est pas bon de particulariser toutes choses. Je connois une personne qui se chargera de cette commission sans répugnance; car je lui ai oüi dire, que s'il faisoit l'Histoire de notre tems, il se contenteroit de faire une description pompeuse du mal que les Hérésies aportent à l'Eglise & à l'Etat, & du grand bien qui résulte de la réduction de toutes les Sectes à la véritable Eglise. Qu'il diroit en peu de mots après cela, que Sa Majesté pénétrée de ces grandes véritez, avoit procuré à son Roïaume cet insigne bonheur, d'une maniere qui est tout ensemble digne d'un Roi très-Chretien, & d'un Héros. Mais qu'il se garderoit bien de faire la discussion de toutes les manieres qui ont été suggérées à Sa Majesté, parce qu'il est évident que ce seroit faire tort à la gloire de ce grand Prince. Il est bien nécessaire, disoit-il, qu'un Monarque né pour les plus grandes choses, & qui devroit être déja sur les bords de l'Hellespont, où l'un de ses Historiens l'attend de pied ferme depuis plus de six ans, s'amuse à interdire quelques Sages-femmes, & à procurer toute la pratique des accouchemens à quelques autres, & à faire la revuë *de toutes les listes des Convertis*, § & de la dépense que l'on a faite pour chaque conversion, & à consulter s'il est à propos *pour des coups considérables de fournir* aux Convertis *des secours plus grands* que cent francs. Voilà l'homme dont je me servirai pour faire ensorte que l'on ne par-

* » Voïez le Thrésor Chronol. de Pierre de St. Romuald, à l'an 508.

† » Racine & Boileau.

‡ » Mr. Pélisson.

‡ » La Politique du Clergé de France.

§ » Lettre de Mr. Pélisson.

particularise point dans l'Histoire de Loüis XIV. l'affaire des conversions. Il a beaucoup de crédit auprès de l'Historien, & peut-être qu'il lui fera entendre raison, principalement pour l'Arrêt qui déclare les enfans de sept ans capables de discerner, que l'Eglise Romaine est plus conforme à la révélation de Dieu que la prétenduë Réformée. C'est un article dont on ne parlera point du tout, si l'on est bien conseillé.

Il n'aura garde de parler de l'œconomie qu'il a tant recommandée aux Convertisseurs.

Pour ce qui regarde l'œconomie que Monsr. Pélisson recommande tant aux Convertisseurs, je croi qu'il n'en diroit rien, encore que personne ne l'avertît des railleries qu'on en peut faire. Il n'eût jamais écrit cela, s'il eût prévu qu'on le feroit imprimer; car il n'y a rien de plus choquant pour le Roi, que de dire, I. Que la principale ressource pour remedier à la petitesse des fonds destinez à payer les Convertis, est cette providence miraculeuse de Dieu qui a fait croître l'huile & la farine de la veuve, & multiplié les cinq pains. II. *Que Messieurs les Prélats, ou autres qui entreront charitablement dans les soins des conversions, ne peuvent mieux faire leur cour au Roy, devant les yeux duquel toutes ces listes de Convertis repassent, qu'en imitant ce qui a été fait au Diocese de Grenoble, où presque jamais on n'est allé jusqu'à la somme de cent francs, & presque toujours on est demeuré extrêmement au dessous.* Toute l'Europe est informée des richesses immenses du Roi, & des dépenses magnifiques qu'il fait en toutes choses, & cependant pour une affaire qui regarde la Religion, on nous vient dire que les fonds en sont très-petits, mais que la premiere & la principale consolation viendra par quelque miracle, de celui qui fait croître l'huile & la farine de la veuve; & l'on ajoûte, qu'on ne sauroit mieux faire sa Cour au Roi, qu'en ménageant excessivement les fonds qu'il destine aux Convertis.

Affectation des autres Historiens de ce tems de débiter des prodiges.

A l'égard des prodiges, j'espere que si l'on donne de bons avis à cet Historien, il n'en chargera point son Ouvrage. Mais il n'en est pas de même de tant d'autres Séculiers & Réguliers qui se mêlent d'écrire l'Histoire de notre tems. Ils nous vont accabler de miracles & de présages. Tant pis, Monsieur, car c'est une erreur la plus insoûtenable du monde, que celle qui admet des présages. Plus j'y pense, plus j'en demeure convaincu; & peu s'en faut que je ne m'emporte jusqu'à la colere contre les conteurs de prodiges. Cependant tout en est plein: nos Historiens ne le sont gueres moins que les autres. Voyez-moi Mr. de Péréfixe, qui a eu l'honneur d'être Précepteur du Roi, & qui est mort Archevêque de Paris. Il raporte dans son Histoire d'Henri IV. je ne sai combien de prodiges qui précéderent l'assassinat de ce Prince; & ce qu'il y a de remarquable, c'est que ces prodiges sont tout-à-fait semblables à ceux que les Païens eussent débitez dans une pareille conjoncture. Pures illusions!

§. XCVIII.

Réfutation des Historiens de France qui ont avancé qu'il y eut des présages de la mort du Roi Henri IV.

Les prétendus présages de la mort de Henri IV. n'auroient pû être produits ni par Dieu, ni par les Démons.

La mort funeste de ce bon Roi fut cause que l'on ramassa, & que l'on grossit mille choses qui arrivent selon le cours de la Nature, & qu'on laisse tomber, lorsqu'elles ne sont suivies d'aucun événement mémorable: & de-là vint que le tems qui précéda cette mort, fut distingué dans l'opinion des hommes par certains phénomenes prodigieux. Peut-être même y en eut-il beaucoup plus qu'à l'ordinaire cette année-là, comme il arrive souvent, par la pure vertu des loix générales de la Nature, qu'on voit en certaines années cent choses coup sur coup, que personne ne se souvenoit d'avoir vuës. Si l'on se fût contenté de caractériser par là l'année 1610. je n'y trouverois rien à dire. Mais on a prétendu que ces phénomenes s'étoient fait voir expressément pour annoncer les miseres de la France, & la mort tragique de son Roi. C'est une erreur qui me paroît insoûtenable; parce que pour cela, il eût fallu que ces phénomenes eussent été excitez extraordinairement, ou par Dieu, ou par les Démons. De dire que Dieu les excita extraordinairement, c'est lui attribuer une conduite indigne de sa sagesse; parce que ces prétendus présages ne portent aucun caractere de ce que l'on suppose que Dieu veut signifier aux hommes. D'attribuer cela aux Démons, c'est se moquer; car ils n'ont garde d'épouvanter un Roïaume très-Chrétien par des prodiges, comme ils font les païs idolâtres. Car qu'y gagneroient-ils? Ils feroient faire des restitutions, ils feroient aller à confesse, & c'est ce qu'ils ne cherchent pas. Outre que ne connoissant point l'avenir, ils ne savent pas en quel tems doivent arriver les grandes révolutions; & ainsi ils ne sont pas en état d'en produire des présages. Est-ce que Dieu nous envoye des présages, afin de nous convaincre que l'avenir est en sa disposition? C'est la pensée d'un Historien très-judicieux, qui après avoir rapporté beaucoup de prodiges arrivez avant la mort de Henri IV. ajoûte cette réflexion, * *qu'il semble que tous les avis que le Ciel lui donnoit, n'étoient pas tant pour le sauver du péril, que pour faire connoître aux hommes, qu'il y a une souveraine Puissance qui dispose de l'avenir, puisqu'elle le connoit.* Mais cette pensée n'est pas moins combatuë que les autres, par les raisons que j'ai alleguées. Car qui doutoit en France, lorsque Henri le Grand fut tué, qu'il y eût une souveraine puissance dans le monde qui dispose de l'avenir? Ne sont-ce pas là les premiers élémens de toutes les Religions du monde? Tous ceux qui font des prieres ou des vœux, qui offrent des sacrifices, qui consultent les Oracles, les Devins, & les Astrologues, qui ajoûtent foi aux présages & aux sottises des diseurs de bonne aventure, ne témoignent-ils pas ouvertement qu'ils sont convaincus qu'il y a quelque puissance dans le monde à qui l'avenir est assujetti? Où en serions-nous, s'il faloit que l'on fit encore des miracles dans le Royaume très-Chrétien, pour nous guérir d'une incrédulité que les Païens n'ont point euë? Quand est-ce que nous serions fideles, si pour être seulement assûrez que Dieu connoît l'avenir, nous avions besoin que Dieu entassât miracles sur miracles, & prodiges sur prodiges? Disons donc que l'intention de la Providence n'est point celle que Monsr. de Mézerai lui attribuë, puisque ce seroit l'intention du monde où il y auroit le plus d'inutilité. Et comme il reconnoît outre cela, que ce qu'on appelle des prodiges ne sert

Réfutation d'une pensée de Mézerai sur cela.

* Mézerai, Abrégé Chronol. ad ann. 1610.

sert point à nous faire éviter le péril, il faut qu'il reconnoisse que l'intention de la Providence n'est pas qu'il nous serve de présage. Je dirai encore quelque chose ailleurs pour fortifier ce raisonnement, & sur tout dès que j'aurai achevé les remarques que j'ai destinées à vous montrer l'entêtement des Chretiens pour les prodiges.

§. XCIX.

Nouvelles preuves de l'inclination des Chretiens à croire les prodiges & les présages.

Témoignage de plusieurs Auteurs sur la superstition des Chretiens.

JE trouve dans un Traité d'Agobard, Evêque de Lion, composé l'an 833. un passage qui m'est si favorable, que je ne saurois m'empêcher de le raporter. Ce savant Prélat composa ce Livre, pour désabuser une infinité de gens de la fausse imagination qu'ils avoient conçuë, qu'en ce tems-là il y avoit des Enchanteurs, dont le pouvoir s'étendoit jusqu'à exciter la grêle, la foudre & la tempête, toutes les fois qu'ils trouvoient bon de ruiner les biens de la terre, & qui faisoient trafic de cet art avec les habitans d'un certain païs appellé *Magonie*, qui venoient tous les ans sur des navires par le milieu de l'air, pour charger tous les grains qui avoient été gâtez par la tempête, desquels ils païoient le prix aux Enchanteurs. On doutoit si peu de cela, qu'il falut un jour que cet Evêque se donnât beaucoup de fatigue, pour délivrer trois hommes & une femme, des mains de la populace qui les vouloit lapider, comme étant tombez de ces navires. Voici le passage en question qui est à la fin de ce Traité-là: *Une * si grande folie s'est emparée déja du pauvre monde, que les Chretiens se persuadent des absurditez, que personne ne pouvoit auparavant persuader aux Gentils.*

Je n'examine point s'il est vrai au pié de la lettre, qu'on étoit plus crédule en ce tems-là, que du tems du Paganisme. Il me suffit de savoir qu'on l'étoit beaucoup: & de-là vint que peu après on s'avisa d'écrire l'Histoire d'un air romanesque, & d'ajoûter mille fables aux faits des vaillans hommes, comme étoit Roland, neveu de l'Empereur Charlemagne, ce qui acheva de gâter le goût aux Lecteurs; si bien qu'on n'osoit plus leur rien présenter qui ne fût de ce style-là: témoin l'Ouvrage de dévotion, que Jâques de Voragine, Archevêque de Genes, composa sur la fin du 13. siecle, & contre lequel Melchior Canus, savant Evêque Espagnol, paroît si indigné dans l'onzieme Livre de ses Lieux-communs. Un autre † Docteur en Théologie sera ma caution, s'il vous plaît, Monsieur, pour ce que j'ai dit du goût qui regnoit dans certains siecles. Voici comme il en parle; *C'étoit ‡ le défaut, ou plutôt la simplicité grossiere de plusieurs de nos Anciens, de s'imaginer qu'en écrivant les actions des personnes illustres, ils ne seroient point éloquens, si pour l'ornement du discours, comme ils se le figuroient, ils ne méloient dans leurs Ouvrages les fictions poëtiques, ou quelque chose de semblable, & par conséquent le mensonge avec la verité.* Cela étant, je suis fort tenté de croire que les Historiens des Croisades nous en baillent souvent à garder; & c'est aparemment l'opinion du ⊥ P. Maimbourg, car voici comme il parle, après le recit de la bataille d'Iconium, gagnée par Fréderic Barberousse l'an 1190. *Ce qu'il y eut de plus merveilleux en cette victoire, est que le Vainqueur ne fit presque aucune perte: ce que plusieurs attribuerent à la protection particuliere de St. George & de St. Victor, qu'on réclamoit ordinairement dans l'armée, & que quelques-uns assûroient avoir vû combatre devant les escadrons; soit qu'il y eût eu en effet quelque chose d'extraordinaire, comme il est quelquefois arrivé, selon le témoignage même de l'Ecriture; soit que pour avoir souvent oüi dire, qu'on avoit vû des escadrons célestes, durant la premiere Croisade, à la bataille d'Antioche, l'imagination de quelques-uns préoccupée de ce récit, & imprimée de ces idées, se formât de pareilles apparitions. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'un Cavalier de réputation, & nullement visionaire, apellé Loüis de Helfenstein, assûra la même chose à l'Empereur, & lui protesta devant toute l'armée, sur son serment, & sur sa foi de Pelerin voüé du St. Sepulcre, & de Croisé, qu'il avoit vû plus d'une fois saint Georges à la tête des escadrons, tourner les ennemis en fuite: ce qui fut après confirmé par les Turcs mêmes, qui disoient avoir vû à la tête de l'armée Chretienne, certaines troupes toutes vêtuës de blanc, que l'on ne trouvoit plus parmi les nôtres. J'avouë qu'on n'est point du tout obligé de croire à ces sortes de visions, qui sont sujettes la plûpart du tems à de grandes illusions; mais je sai bien aussi qu'un Historien ne doit pas, de son autorité, rejetter celles qui sont soutenuës d'un témoignage aussi remarquable que celui-ci, & que si on lui laisse la liberté de ne les pas croire, il n'a nul droit, en les suprimant, d'ôter à ses Lecteurs celle qu'ils ont, après les avoir luës, d'en juger ce qu'il leur plaira.* La réflexion d'un aussi célebre Historien, nullement suspect d'avoir voulu favoriser l'incrédulité des Huguenots, est une forte preuve de ce j'ai dit.

Passage du P. Maimbourg sur ce sujet.

Si le mariage du Roi d'Espagne avec Mademoiselle a été présagé. Réflexions là-dessus.

Voici quelque chose de plus fraîche datte. Vous savez que la cérémonie du mariage du Roi d'Espagne avec Mademoiselle, se fit à Fontainebleau le 31. du mois d'Août 1679. & que peu de tems après, cette Princesse vint à Paris, où elle eut à essuier un nombre innombrable de harangues. Mais peut-être ne savez-vous pas, qu'aux Peres de l'Oratoire on assûra Sa Majesté, *que la gloire d'être le nœud d'une union éternelle entre les deux plus grandes Monarchies du monde, & celui de la paix générale, étoit réservée à sa sacrée personne, & que le Ciel l'avoit depuis long-tems promise à la Terre. L'Empereur Charles-Quint* (c'est la preuve de la promesse du Ciel) *en fit la prophétie par ce lys § mystérieux, qu'il planta de ses mains augustes dans le jardin de sa solitude sur la fin du mois d'Août de l'an 1558. Car au moment de la mort de ce grand Monarque, laquelle arriva peu de tems après dans l'automne de cette même année, cet oignon de lys jetta tout-d'un-coup une tige de*

* *Tanta jam stultitia oppressit miserum mundum, ut nunc sic absurdè res credantur à Christianis, quales nunquam antea ad credendum poterat quisquam suadere Paganis.*

† *Pisseus in Galfredo Monumetensi.*

‡ *Hoc erat antiquorum plurimum vitium, vel potius quadam sine judicio simplicitas, ut in clarorum virorum gestis scribendis, se minus existimarent elegantes, nisi ad ornatum, ut putabant, sermonis poëticas fictiones, vel aliquid earum simile admiscerent, & consequenter vera falsis committerent.*

⊥ *Hist. des Croisades, liv. 5.*

§ Conférez ceci avec le *Dict. Hist. & Crit.* Art. de CHARLES-QUINT, Rem. CC, où ce fait est autrement raporté.

de deux coudées avec une merveilleuse fleur, aussi épanouïe & aussi odoriférante que ces sortes de fleurs ont accoûtumé de l'être en Espagne en leur saison ordinaire. Présage certain, Madame, qu'un lys miraculeux seroit transplanté en Espagne sur la fin du mois d'Août, au tems où la gloire de cet Empire sembleroit souffrir quelque sorte d'éclipse, pour y porter dans l'automne avec la paix les jóies du printems, &c.

Ce qu'il y a d'étonnant là-dedans, n'est pas qu'à la tête d'une des plus savantes Communautez de l'Univers, on se soit servi de fausses pensées pour une Reine, qui malgré sa grande jeunesse, avoit trop de discernement & trop de pénétration, pour ne pas reconnoître que c'étoient de vains fantômes. Il ne faut pas être si sévere à ceux qui parlent en public. Laissons-leur le privilége dont ils joüissent de tout tems, de proposer les choses sous des idées brillantes & pompeuses, quoique fausses en bien des occasions. * Mais ce qui m'étonne, c'est qu'une bonne partie de ce nombre prodigieux de gens, qui ont lû cette harangue dans le Mercure Galant, s'est récriée sur cet endroit-là, & a cru tout de bon que ce lys avoit été un type du mariage du Roi d'Espagne à présent regnant. Tant il est vrai que nous sommes accoûtumez à trouver du mystere & du présage partout. Le Comte de la Roca, petit-fils de Don Loüis d'Avila, & Historien de l'Empereur Charles-Quint aussi bien que lui, raporte d'une autre maniere l'Histoire de ce *lys miraculeux*, & l'aplique à un présage tout différent: ce qui montre que ces sortes d'observations sont quelquefois aussi fausses dans le fait que dans le droit.

§. C.

Nouvelle remarque pour faire voir que l'antiquité & la généralité d'une opinion, n'est pas une marque de vérité.

Pourquoi les hommes sont portez à croire ce qu'on a cru de tout tems.

PRenez la peine de voir présentement, s'il faut compter pour beaucoup la conformité qui se trouve entre les Anciens & les Modernes, à juger que les Cometes sont des présages sinistres. Je le dis encore un coup, c'est une illusion toute pure, que de prétendre qu'un sentiment qui passe de siecle en siecle, & de génération en génération, ne peut être entierement faux. Pour peu qu'on examine les causes qui établissent certaines opinions dans le monde, & celles qui les perpétuent de pere en fils, on verra qu'il n'y a rien de moins raisonnable que cette prétention. On m'avoüera sans doute, qu'il est facile de persuader au peuple certaines opinions fausses, qui s'accordent avec les préjugez de l'enfance, ou avec les passions du cœur, comme sont toutes les prétenduës regles des présages. Je n'en demande pas davantage, car cela suffit pour rendre ces opinions éternelles; parce qu'à la réserve de quelques esprits Philosophes, personne ne s'avise d'examiner, si ce que l'on entend dire par tout, est véritable. Chacun supose qu'on l'a examiné autrefois, & que les Anciens ont assez pris les devans contre l'erreur; & là dessus c'est à l'enseigner à son tour à la postérité, comme une chose infaillible. Souvenez-vous de ce que j'ai dit ailleurs de la paresse de l'homme, & de la peine qu'il faut prendre pour examiner les choses à fond, & vous verrez qu'au lieu de dire avec Minucius Felix, *Tout* † *est incertain parmi les hommes, mais plus tout est incertain, plus y a-t-il lieu de s'étonner que quelques-uns par le degoût d'une recherche exacte de la vérité, aiment mieux embrasser témérairement la premiere opinion qui se présente, que d'aprofondir les choses long-tems & soigneusement*; il faut dire, *plus tout est incertain, moins y a-t-il lieu de s'étonner que quelques-uns, &c.* ‡ L'Auteur de *l'Art de penser*, remarque fort judicieusement, que la plûpart des hommes se déterminent à croire un sentiment plûtôt qu'un autre, par certaines marques extérieures & étrangeres, qu'ils jugent plus convenables à la vérité qu'à la fausseté, & qu'ils discernent facilement; au lieu que les raisons solides & essentielles qui font connoître la vérité, sont difficiles à découvrir. De sorte que comme les hommes se portent aisément à ce qui leur est plus facile, ils se rangent presque toûjours du côté où ils voïent ces marques extérieures. Or comme vous savez, Monsieur, l'antiquité & la généralité d'une opinion passent volontiers dans notre esprit pour une de ces marques extérieures.

Superstition de ceux qui ne veulent point se marier dans le mois de Mai.

Je voi tous les jours des gens qui évitent de se marier dans le mois de Mai, parce qu'ils ont oüi dire, qu'on a cru de tems immémorial que cela portoit malheur: & je ne doute point que cette superstition, qui nous est venuë de l'ancienne Rome, & qui étoit fondée sur ce que l'on y célébroit dans le mois de Mai la fête des Esprits malins, *Lemuralia*, ne subsiste parmi les Chretiens jusques à la fin des siecles. Car il ne faut, pour la conserver dans une famille, sinon qu'on se souvienne qu'un grand-pere, ou qu'un oncle, ont eu ce scrupule-là. C'est une raison invincible, & qui fait d'autant plus d'impression sur l'esprit, qu'on voit des gens d'entendement dans la même préoccupation. En effet, il y en a qui sans être superstitieux, reculent, ou avancent leurs noces, pour éviter le mois de Mai; parce qu'il leur importe qu'on ne croïe pas qu'ils se sont livrez eux-mêmes à la mauvaise fortune. Il ne faut rien négliger en ce monde. Un Marchand peut devenir effectivement malheureux, par la ridicule opinion que l'on a, qu'il est menacé de malheurs; personne ne voulant lui faire crédit, ni se lier de commerce avec lui. Qui voudroit rechercher toutes les causes qui fomentent les erreurs populaires, ce ne seroit jamais fait.

§. CI.

Preuve convainquante de l'erreur où l'on est touchant les présages.

Différence entre la bénédiction de Tamerlan & celle de Jacob.

IL n'est pas jusques à l'Histoire Sainte dont on abuse. Car ceux qui nous débitent, comme en étant fort persuadez, que la maniere dont Tamerlan donna sa bénédiction à ses deux fils,

* *Rhetori concessum est sententiis uti falsis, audacibus, subdolis, captiosis, si modò verisimiles sunt, & possunt ad movendos hominum animos qualicunque astu irrepere.* A. Gellius, noct. Attic. l. 1. c. 6.

† *Omnia in rebus humanis dubia, incerta, suspensa: magisque omnia verisimilia, quàm vera; quò magis mirum est, nonnullos tædio investigandæ penitus veritatis cuilibet opinioni temerè potius succumbere, quàm in explorando pertinaci diligentiâ perseverare.* Il y a des exemplaires qui portent, *quò minus mirum.*

‡ » Par. 3. ch. 19. n. 6.

fils, abaiſſant la tête de l'aîné, & relevant le menton de l'autre, fut un préſage de l'élevation de celui-ci, au préjudice de celui-là; ſe fondent aparemment ſur le chapitre 48. de la Geneſe, où il eſt dit que le Patriache Jacob béniſſant les deux fils de Joſeph, mit ſa main droite ſur la tête du plus jeune, parce qu'il prévoïoit par un eſprit prophétique, qu'il deviendroit plus puiſſant que ſon aîné. Cependant il y a une très-grande différence à remarquer entre ces deux bénédictions. Le Tartare n'étant point éclairé de la connoiſſance de l'avenir, ne pouvoit pas diverſifier le mouvement de ſes mains pour établir un préſage: & Dieu ne voulant pas révéler les choſes futures aux Infideles, ne conduiſoit pas les mains de Tamerlan d'une certaine façon, afin qu'elles formaſſent un préſage de ce qui arriveroit à ſes enfans. Au contraire Jacob, qui étoit rempli d'une révélation céleſte, par laquelle il connoiſſoit la deſtinée de ſes deſcendans, dirigeoit ſes actions & ſes paroles ſelon cette connoiſſance, & ainſi elles étoient des préſages.

Deux raiſons contre les préſages. Il faudroit conſidérer, que la connoiſſance de l'avenir ne pouvant venir que de Dieu, il n'y a point de préſage des choſes contingentes, qui ne ſoit immédiatement établi de Dieu. De ſorte que ſi la rencontre d'une belette préſage quelque choſe, il faut que ce ſoit par une loi éternelle de Dieu, qui a enchaîné enſemble un tel mouvement de la belette avec une autre choſe. Or comme il ſeroit abſurde de dire, que Dieu a fait une infinité de ces ſortes de combinaiſons, afin d'aprendre l'avenir à tous les hommes du monde; l'avenir, dis-je, dont il nous aprend qu'il ſe réſerve à lui ſeul la connoiſſance, pour confondre les * faux Dieux, & dont il n'a fait part qu'à quelques Prophetes par une faveur ſinguliere: comme il ſeroit indigne de la bonté & de la ſageſſe de Dieu, ſupoſé qu'il voulût nous avertir d'une deſtinée que nous ne pourrions éviter, de ſe ſervir d'une maniere de ſignes auſſi vagues & auſſi obſcurs, que le ſont tous ceux que l'on nous débite pour des préſages de l'avenir; il faut dire que ce ſont tous ouvrages de l'eſprit humain, & non pas des inſtitutions de la Providence, comme l'a fort bien remarqué † Pétrone à l'égard des ſonges.

La premiere, c'eſt qu'ils ſont innombrables. Voilà, ce me ſemble, deux puiſſantes raiſons contre les préſages. Premierement ils ſont innombrables, ſi nous ajoûtons foi à tout ce qu'on nous raconte ſur ce ſujet. Il ne ſe paſſoit point d'année à Rome ſans des prodiges, & ſi nous prenions la peine d'unir ‡ bout à bout les remarques qui ſe trouvent dans les Hiſtoriens touchant les préſages, qu'ils diſent que Dieu a donnez de ce qui devoit arriver ſur la terre, nous ferions une enchaînure qui embraſſeroit tous les tems ſans aucune interruption. Si nous conſultons les gens crédules ſur cette matiere, nous trouverons qu'il ne leur eſt jamais rien arrivé de remarquable, ſans y avoir été préparez par quelque préſage. Or dès-là on peut conclure que ce ne ſont que de vaines imaginations, parce que d'un côté cela montre que les hommes demeurent inébranlablement attachez à croire qu'il y a une puiſſance à qui l'avenir eſt connu, & par conſéquent que leur incrédulité ne porte point Dieu à faire des miracles pour la guérir; & que d'autre côté cela fait voir, que ſi Dieu établiſſoit effectivement des préſages, il avertiroit les hommes extraordinairement & continuellement tout enſemble de ce qui leur doit arriver, ce qui implique contradiction. Ce ſeroit alors que l'on auroit quelque raiſon de juger avec ⸸ Maxime de Tyr, que la Divinité ſe tiendroit ſur les grands chemins, pour dire la bonne avanture à tout venant.

La ſeconde, c'eſt que n'empêchant pas que les choſes qu'on leur fait annoncer, n'arrivent, ils ſeroient inutiles. La ſeconde raiſon eſt, que ces préſages dont on nous parle, non ſeulement n'aprennent pas d'une maniere intelligible les choſes qui doivent arriver, mais auſſi ne ſervent pas à les empêcher d'arriver. Je le prouve, parce qu'on ne ſait jamais qu'une choſe a été le préſage d'une autre, que quand cette autre eſt arrivée: car quelque infatuez que nous ſoïons des préſages, nous ne croïons jamais en avoir eu d'une choſe qui n'a point été. Un homme qui perd ſon argent au jeu, n'eſt pas aſſez bête, pour s'imaginer qu'il a eu des préſages du gain qu'il feroit: & quand même il auroit eu avant ſa perte certains préſages de bon augure, il ceſſeroit de les reputer pour tels, dès qu'il s'apercevroit de la perte de ſon argent. Les Païens qui ſe croïoient menacez par des préſages, & qui tâchoient d'en éviter les effets, n'avoient que des notions très-confuſes & très-générales, avant que les choſes fuſſent arrivées, & quand il n'arrivoit rien de fâcheux, ils croïoient facilement que ce que l'on avoit pris pour un préſage, ne l'étoit pas effectivement. C'eſt pourquoi l'on peut aſſûrer, qu'il n'y a que l'événement qui nous aſſûre qu'une choſe a été le préſage d'une autre, & par conſéquent que les préſages ne ſervent de rien pour nous faire éviter le mal. Outre que ſi les préſages nous mettoient en état d'éviter notre deſtinée, la raiſon § de Monſr. de Mézerai ſeroit nulle; puiſque nous aurions ſujet de croire, qu'il eſt en notre puiſſance de changer l'avenir: d'où il s'enſuivroit, que nous ne donnerions pas à Dieu la ſuprême diſpoſition de l'avenir, qui eſt pourtant le ſeul fruit que cet Hiſtorien prétend que l'on retire de la connoiſſance des préſages. La ſeule choſe à quoi nous puiſſions deſtiner cette connoiſſance, c'eſt de dire que Dieu a établi une infinité de ſignes pour nous préſager l'avenir, afin de nous combler d'amertume dès avant que les choſes ſoient arrivées; de ſorte que dans cette ſuppoſition il eſt vrai de dire que Dieu fait continuellement des miracles, pour affliger indifféremment tous les hommes, bons & mauvais, avant même que les maux qu'il leur prépare leur arrivent. Or comme cela eſt tout-à-fait contraire à l'idée que nous avons de Dieu, qui nous le repréſente ſi grand & ſi bon, que rien ne lui peut convenir qui ſente la malignité & la baſſeſſe, il faut néceſſairement conclure, qu'il n'eſt point l'auteur de ces préſages qu'on nous prône tant; & qu'ainſi les plaintes que les Païens ont quelquefois

* *Annunciate quæ ventura ſunt in futurum; & ſciemus quia Dii eſtis vos.* Iſaïe, cap. 41.

† *Somnia quæ mentes ludunt volitantibus umbris,*
Non delubra Deûm, nec ab æthere numina mittunt;
Sed ſibi quiſque facit.

‡ » Voïez l'Abbé Lancelot de Pérouſe dans ſon » *Hoggidi diſinganno*, 49. & 50. prem. part.

⸸ Δεινῶς τινα πολυπράγμονα ἡγῇ τὸν Θεὸν καὶ περίεργον καὶ ἐνδεῆ, καὶ μηδὲν τῶν ἐν τοῖς κύκλοις ἀγειρόντων διαφέροντα οἳ δυοῖν ὀβολοῖν τῷ προσυχόντι ἀποθεσπίζουσι. *Equidem ardelionem potius mihi narras quam Deum, meréque curioſum ac vanum: ſimilem mendicis illis qui in triviis ſtipem colligunt, & duobus obolis obvio cuique ventura prædicunt.* Max. Tyrius Orat. 3. p. m. 29.

§ » Voïez ci-deſſus §. XCVIII.

Injustice des plaintes des Payens à cet égard contre les Dieux.

quefois faites contre la Divinité à cette occasion, sont les plus injustes du monde. Ils eussent voulu que Dieu ne les eût pas exposez à être doublement malheureux, 1. Par les présages du mal à venir, 2. Par le mal même, comme on le peut lire dans cet endroit de la * Pharsale.

Monarque tout-puissant, qui conduis les humains,
Pourquoi nous laisses-tu lire dans tes desseins,
Prévoir notre infortune, aller à sa rencontre,
Et sentir ta vangeance avant qu'elle se montre?
. . . .
Cache un peu ton courroux, & permets seulement
Qu'il tonne & qu'il foudroie en un même moment.
Assouvis ta rigueur, mais suspens tes menaces,
Et laisse nous sentir sans hâter nos disgraces,
Sans aller vainement chercher dans l'avenir,
Et dequoi te vanger, & dequoi nous punir.

Pauvres aveugles qu'ils étoient! ils attribuoient à Dieu ce qui ne venoit que de leurs faux jugemens. Ils étoient eux-mêmes les auteurs de leurs présages, non-seulement parce qu'ils s'imaginoient sans raison qu'il y en avoit, mais aussi parce qu'ensuite de leur préoccupation, ils se portoient bien souvent aux choses qu'ils croïoient avoir été présagées, & se confirmoient puissamment après cela dans leur erreur, par le succès qu'ils voïoient que leurs prétendus présages avoient eu. C'est une des causes qui ont fomenté dans le monde la plûpart des divinations. Un Astrologue prédisoit à un homme qu'il mourroit dans peu de tems, & cet homme étoit assez simple, pour le croire, & pour tomber dans une mélancolie qui le tuoit. Cette mort persuadoit tellement à tout un peuple la certitude de l'Astrologie, qu'on ne croïoit plus pouvoir éviter ses prédictions: de sorte que si l'on disoit à une fille, que son horoscope la marioit à un tel, dès-lors elle s'y résolvoit comme à une chose predestinée; ce qui faisoit réüssir le mariage, & fortifioit l'illusion de plus en plus.

Je pourrois pousser cette matiere plus loin, mais comme j'en veux aux Cometes principalement, il me suffira pour le coup, Monsieur, que vous compreniez, que non seulement il est très-possible que l'opinion générale de leurs présages soit fausse, vû la maniere dont elle s'est établie & perpétuée dans les esprits; mais qu'il faut de toute nécessité qu'elle soit fausse, vû l'opposition qui se trouve entre ce sentiment & la nature de Dieu.

Après cette longue digression, me voici prêt à vous donner tous les éclaircissemens que vous pouvez souhaiter de moi.

A . . . . . le 23. de Juin 1681.

§. CII.

Premiere objection contre la raison tirée de la Théologie. *Dieu a formé des Cometes, afin que les Paiens connussent sa providence, & ne tombassent pas dans l'Athéïsme.*

JE ne voi qu'une objection considérable contre ce que j'ai établi par ma septiéme raison. On me peut dire, que l'intention de Dieu n'a pas été de fortifier l'idolatrie, mais seulement de faire connoître au monde qu'il y a une Providence qui dispense les biens & les maux, qui aime les hommes, qui ne veut pas les perdre sans leur donner le tems de se repentir, qui mérite à cause de cela leur amour & leur reconnoissance. Voilà, me dira-t-on, la fin que Dieu s'est toûjours proposée, en faisant voir des Cometes. Cette fin est très-digne de la bonté & de la sagesse de Dieu. Les Cometes ont été une occasion d'idolatrie; il est vrai: mais c'est la faute des Idolâtres qui n'ont pas sû connoître ce que Dieu demandoit d'eux. Et après tout, les Cometes & les autres prodiges ont été d'un grand usage, aïant empêché que les hommes ne tombassent dans l'Athéïsme, qui eût été la ruine de la société humaine. En effet † Horace nous apprend, que le tonnerre qu'il avoit oüi diverses fois en tems serain, le dégagea de la Secte d'Epicure, qui nioit la Providence divine.

§. CIII.

Premiere Réponse. *Que Dieu ne fait point de miracles, pour chasser un crime, par l'établissement d'un autre crime; l'Athéïsme par l'établissement de l'Idolatrie.*

Il feroit contre la sagesse de Dieu qu'il eût ruiné l'Athéïsme par l'Idolatrie.

JE réponds, que tout cela ne balance point les inconvéniens qui naissent de l'opinion que je réfute. Car I. il ne semble pas être de la sainteté & de la sagesse de Dieu, de faire des miracles, afin de guérir un mal par un autre mal. Il est bien dit que Dieu tire la lumiere des ténebres, & que son infinie providence trouve jusques dans la corruption du pécheur, de quoi se faire admirer. Mais il seroit absurde de dire, que Dieu produit ces ténébres & cette malice du pécheur, afin d'en tirer ensuite la lumiere & la manifestation de sa grace. Ce seroit une impiété de dire que Dieu fait du mal, afin qu'il en arrive du bien; qu'il rend tous les hommes Idolâtres, afin d'empêcher qu'ils ne deviennent Athées. Mais si c'est une impiété de dire cela, comment peut-on soûtenir, que Dieu a fait des miracles, qui dans l'état où étoient les choses, ne pouvoient qu'enraciner l'idolatrie dans le cœur de l'homme: comment, dis-je, peut-on attribuer à Dieu ces miracles, sous prétexte qu'il empêchoit par là l'établissement de l'Athéïsme? N'est-ce pas avoüer que Dieu a contribué à la propagation de l'Idolatrie par ses miracles, afin d'étouffer l'Athéïsme; c'est-à-dire, qu'il a contribué à un très-grand mal, non pas pour procurer un très-grand bien, (car l'extirpation de l'Athéïsme précisément ne peut ni sauver personne, ni glorifier Dieu, comme il le demande) mais seulement pour éviter un plus grand mal? C'est en vérité un objet bien digne de la grandeur de Dieu, & une fin bien proportionnée à sa sagesse, que de bouleverser la Nature, afin de fermer la porte à un mal par la conservation & par l'amplification d'un autre qui ne vaut guere mieux, & contre lequel Dieu a toûjours témoigné une aversion infinie. A-t-on jamais vû que J. CHRIST ou les Saints aïent fait des miracles pour chasser une maladie par une autre, la paralysie par l'hy-

* . . . . *Cur hanc tibi rector Olympi*
Sollicitis visum mortalibus addere curam,
Noscant venturas ut dira per omina clades?
. . . . . *Sit caca futuri*
Mens hominum fati: liceat sperare timenti.
Lucan. Pharf. l. 2.

† *Ode* 34. *lib.* 1.

l'hydropisie ? Quelle sorte de miracles seroit-ce que ceux-là ? Ainsi, Monsieur, gardez-vous bien de penser que Dieu ait produit des miracles, afin d'empêcher l'Athéïsme par la fomentation de l'idolatrie, & souvenez-vous qu'après la haine que Dieu a témoignée contre l'idolatrie, il ne semble pas qu'il ait pû rien faire en sa faveur que la tolerer. S'il eût voulu bannir l'Athéïsme par des voyes extraordinaires, eût-il choisi celles qui alloient manifestement à établir ce qu'il a si fort en horreur, ce qui provoque sa jalousie, comme parle l'Ecriture ?

Dieu auroit plûtôt détruit l'idolatrie que l'Athéïsme, parce que cette idolatrie ne pouvoit s'adresser à lui.

Ne vous semble-t-il pas, Monsieur, que cette idée de Dieu jaloux, sous laquelle Dieu s'est manifesté, nous induit à croire qu'il eût mieux aimé n'être point connu des hommes, que de voir donner à d'autres les honneurs qui ne sont dûs qu'à lui ; & par conséquent, que s'il eût voulu s'opposer par ses miracles à la liberté de l'homme, & le détourner de son train, il l'eût plûtôt empêché de tomber dans l'idolatrie, que dans l'Athéïsme ? Il ne m'apartient pas de rien décider là-dessus. Seulement dirai-je que la jalousie d'un mari va beaucoup plûtôt à souhaiter que sa femme n'aime personne, qu'à souhaiter qu'elle partage son cœur entre son mari & un autre. A quoi j'ajoûte, qu'il ne semble pas que Dieu ait pû choisir pour l'objet de ses miracles, ni l'extirpation de l'Athéïsme par la conservation de l'idolatrie, ni l'extirpation de l'idolatrie par l'introduction de l'Athéïsme, 1. Parce que l'Athéïsme & l'idolatrie sont deux choses dont la meilleure ne vaut rien, & qui ne peuvent servir ni l'une ni l'autre qu'à deshonorer Dieu. 2. Parce qu'il est certain d'ailleurs, que Dieu n'agit surnaturellement, que pour manifester sa gloire d'une façon plus sensible, & plus propre à confondre l'erreur de ceux qui ne le connoissoient pas comme il faut.

Qu'on ne me dise donc plus, que Dieu a fait des miracles, afin d'empêcher l'Athéïsme, à moins qu'on n'ajoûte, qu'il a fait cesser l'Athéïsme, pour être véritablement connu & adoré. Car si l'on n'ajoûte pas cela, je serai fondé à dire que Dieu a fait cesser l'Athéïsme par des miracles, afin que Jupiter & Minerve, Venus & Mercure, & une infinité d'autres prétenduës Divinitez, reçussent par toute la terre les honneurs qui ne sont dûs qu'à lui, ce qui est directement contraire à la révélation, Dieu lui-même s'en étant déclaré, & ayant juré par * lui-même, ***qu'il ne donneroit point sa gloire à un autre, ni sa loüange aux statuës de bois & de pierre.*** Qu'on ne me dise pas, que Dieu étoit honoré indirectement à tout le moins, par ceux qui adoroient Jupiter & Junon ; car il n'y a rien de plus faux, ni de plus contraire à la revélation : puisqu'encore que les Idolâtres ayent toûjours pretendu honorer quelque Divinité, & qu'ils aient adoré sous l'idée de Divinité tout ce qu'ils adoroient, Dieu a toûjours déclaré qu'il ne regardoit point ce culte comme sien, mais au contraire comme un vol & une usurpation de ce qui lui étoit dû, qui méritoient ses plus terribles châtimens. Ne me dites point, qu'il y a des Peres de l'Eglise qui soûtiennent que les astres ont été placez dans les Cieux par les soins d'une Providence particuliere, qui a voulu empêcher que les hommes ne tombassent dans l'Athéïsme, en exposant à leur vûë des objets qui leur parussent dignes d'adoration ; gardez-vous bien, dis-je, de m'objecter cette pensée, car elle est trop humble pour ne la pas rejetter, quand même nous la verrions dans plusieurs Ouvrages des Saints Peres. Admirons leur sainteté tant qu'il vous plaira : mais ne faisons pas difficulté de reconnoître qu'ils raisonnent quelquefois fort mal. Votre Sorbonne n'adopte pas tout ce qu'ils ont dit ; & souvent après avoir chommé leur fête, & s'être recommandée à leurs prieres, elle ne fait point scrupule de les réfuter de toute sa force.

* Isaïe, chap. 42. v. 8.

§. CIV.

Seconde Réponse. *Qu'il n'a jamais été nécessaire d'empêcher que l'Athéïsme ne s'établit en la place de l'Idolatrie, & que les Cometes ne sont pas capables de l'empêcher.*

L'extinction de toute Religion dans le monde est impossible.

Mais suposons que la sainteté & la sagesse de Dieu lui aient pû permettre de faire des miracles, pour chasser l'Athéïsme par le moyen de l'idolatrie ; il n'en sera pas moins vrai, que Dieu n'en a jamais fait effectivement pour cette fin-là, parce que Dieu ne fait rien d'inutile, & qu'il n'a jamais été nécessaire de prévenir par des miracles l'extinction de toute Religion dans le monde. Il est impossible d'une impossibilité morale & physique, qu'une nation entiere passe de la croïance d'un Dieu, & de l'usage d'une Religion, dans une croïance & un usage contraires. A peine se peut-on persuader qu'un homme seul, ou par abrutissement, ou par de fausses subtilitez, étouffe dans son ame l'idée d'une premiere cause de qui tout dépend, & à qui tout doit hommage. Comment donc croiroit-on possible, qu'un peuple entier élevé dans la pratique d'une Religion, accoûtumé à recourir aux Dieux dans ses besoins, & à les remercier dans ses prospéritez, prévenu de mille sentimens de crainte, composé d'un grand nombre de superstitieux, passe dans l'abnégation totale d'une Divinité ? Pour peu qu'on connoisse le génie des peuples, on m'avoüera que c'est une chose impossible. A quoi bon donc créer si souvent des Cometes, pour éviter un mal qui ne peut jamais arriver ? Quoi de plus inutile que cette sorte de miracles ?

Inutilité des Cometes à cet égard.

Ils servent, me dira-t-on, à convertir les peuples qui ne reconnoissent aucun Dieu. Je réponds que cela est faux. Car s'il est vrai, comme quelques Relations l'assûrent, qu'on a trouvé des peuples qui ne faisoient profession d'aucune Religion, il s'ensuit que les Cometes n'ont pas la vertu d'introduire la croïance d'une Divinité, dans les païs qui n'en reconnoissent aucune. Et d'ailleurs il est évident que des hommes qui ne sont pas touchez des effets ordinaires & extraordinaires de la Nature, qui peuvent s'imaginer que le monde a été fait par hasard, que les mouvemens des Cieux ne sont dirigez par aucun Etre suprême, que tout se fait par la rencontre fortuite de certains principes, sont très-capables de faire le même jugement de tous les astres & de tous les feux qui aparoîtront de nouveau. Si bien qu'il est hors de toute vrai-semblance, qu'une Comete, de quelque longueur qu'on la supose, puisse faire songer qu'il y a un Dieu, à un peuple que les Ouvrages de la Nature si beaux & si réguliers, les éclipses, les tremblemens de terre, les ouragans,

ragans, les tonneres & les foudres n'ont point convaincu qu'il y en a un.

§. CV.

De la prodigieuse inclination des anciens Païens à multiplier le nombre des Dieux.

Les anciens Païens adoroient jusqu'à leurs Monarques. Exemples.

POur ce qui regarde les nations que l'Histoire ancienne nous fait connoître, il y avoit si peu de danger qu'elles tombassent dans l'Athéïsme, que leur entêtement principal étoit de multiplier leurs Dieux & leurs Religions à l'infini. Vous savez la remarque d'un Poëte * Chrétien écrivant contre Symmaque, que la Ville de Rome multiplioit ses Dieux à proportion de ses victoires, & vous n'ignorez pas sans doute la raillerie de † Juvénal, que le pauvre Athlas étoit accablé sous le fardeau de tant de Dieux qu'il avoit à soûtenir. Vous savez qu'il n'y a sorte de créature que les Païens n'aïent déïfiée, qu'ils ont adoré jusqu'aux herbes de leurs jardins; qu'ils ont sacrifié aux vents & à la tempête; qu'ils ont élevé des Autels à l'impudence, à la calomnie, à la fievre, à la ‡ mort même, toute implacable qu'elle est; qu'ils ont mis au rang des Dieux leurs Rois & leurs Empereurs, non seulement après que la mort les avoit délivrez de la nécessité d'être vus sujets aux mêmes infirmitez que les autres hommes, mais aussi pendant qu'on les voyoit exposez à toute sorte de foiblesses. Il n'y a point d'exagération à tout ceci. Ce sont des faits avoüez de tout ce qu'il y a de gens qui connoissent l'antiquité. Ce que j'ai dit concernant les Rois & les Empereurs, se justifie tant par l'usage des ⸸ Perses, qui adoroient leur Monarque d'une adoration proprement dite, & que plusieurs Etrangers ont refusé de rendre par scrupule de Religion, que par la pratique des Romains, qui juroient par la Divinité de leurs Empereurs vivans, & leur consacroient des Temples & des Autels à leur § vûë, ou à leur sçû, comme il paroît par l'Ambassade extraordinaire que ceux de Tarragone envoïerent à l'Empereur Auguste, pour lui aprendre qu'il étoit né un palmier sur l'Autel & dans le Temple qu'ils lui avoient fait bâtir. A la vérité cela ne parut pas fort probable à Auguste, puisqu'il répondit, d'un ** air moqueur, *qu'il voioit bien qu'on ne faisoit gueres brûler de victimes sur cet Autel.* Mais néanmoins & ce Temple & cet Autel demeurerent sur pied, avec plusieurs autres qui étoient consacrez au même Dieu, dont quelques-uns même étoient desservis par une Communauté de Prêtres, établie uniquement pour cette fonction; & quelques autres étoient bâtis dans le petit coin du monde que le vrai Dieu s'étoit réservé: car vous n'ignorez pas qu'Hérode a bâti des Temples à Auguste dans la Judée. †† Généralement parlant, la coûtume de mettre les Empereurs au rang des Dieux, étoit si bien établie parmi les Païens, qu'encore que Constantin eût abandonné leur fausse Religion pour embrasser l'Evangile qu'il professa fidelement jusqu'à sa mort, ils ne ‡‡ laisserent pas de le mettre au rang des Dieux après son décès. Ce qui ne me paroît gueres plus étonnant, que la débonnaireté philosophique de l'Empereur Marc Aurele, qui après avoir été deshonoré par les impudicitez effrenées & publiques de sa femme, lui fit rendre les honneurs divins dès qu'elle fût morte, & lui fit bâtir un Temple.

Il n'y a jamais eu de malheur moins à craindre que l'Athéïsme; & par conséquent Dieu n'a point produit des miracles pour l'empêcher. D'où il s'ensuit, que si Dieu avoit contribué par la production des Cometes à fortifier le regne de l'Idolatrie, il ne l'eût point fait pour éviter un plus grand mal; & qu'ainsi ç'eût été contribuer par des miracles à un très-grand mal, purement & simplement, ce qui ne se peut dire sans blasphême.

§. CVI.

III. Réponse. *Que quand même il y auroit eu lieu de craindre que l'Athéïsme ne s'établit en la place de l'Idolatrie, il n'eût point fallu se servir de miracles pour l'empêcher.*

JE passe plus avant, & je dis en troisiéme lieu, que quand même il y auroit eu quelque sujet de craindre que l'Athéïsme ne s'établit dans le monde, il n'auroit été nullement nécessaire de recourir au miracle, pour prévenir ce grand mal. Il suffisoit de laisser agir la Nature selon ses forces. On s'en pouvoit fort bien réposer sur les soins des hommes & des Démons.

§. CVII.

* *Roma triumphantis quoties Ducis inclyta currum*
Plausibus excepit, toties altaria Divûm
Addidit, & spoliis sibimet nova numina fecit.
Prudent. in Symmach.

† . . . . *Nec turba Deorum*
Talis ut est hodie, contentaque Sydera paucis
Numinibus miserum urgebant Atlanta minori
Pondere. Juven. Sat. 13.

‡ *Vossius de Idololatr. l. 3. c. 20.*

⸸ *Brissonius de regno Persar. lib. 1.*

§ *Sueton. in Jul. Cæs. cap. 76.*

** *Apud Quintil. l. 6. c. 4.*

†† Au lieu de ceci jusqu'à *moins à craindre que l'Athéïsme*, &c. il y a dans la I. Edit. tout ce qui suit.

(a) M. Spon, voyage d'Italie.

» On voit (a) encore à Frascati proche de Rome une » base de Marbre où le titre de *Divinité présente aux mortels*, est donné à l'Empereur Antonin Caracalla....

» L'éloge de Divinité & d'Eternité en parlant des » Empereurs étoit si fort du stile de la Chancellerie, » (s'il m'est permis de parler ainsi) & du stile épistolaire, que les Théodoses, les Valentiniens, & les Honorius, quoique Chrétiens, n'ont pas fait difficulté » de se (b) donner dans leurs Edits du *nostrum numen*, » *nostram Divinitatem*, & d'appeller leurs Edicts, *nostrum divinum præceptum*, *celeste oraculum*, *divinum verbum*, *sacrum oraculum*. On voit dans la 68. Lettre de St. Augustin, qu'un Proconsul d'Afrique écrivant » à l'Empereur Constantin, se sert de ces termes, *scripta cælestia Majestatis vestræ accepta atque adorata.* Symmaque dans les Lettres qu'il écrit aux Empereurs » Chrétiens, leur donne à tout moment le titre *de votre Divinité, de votre Eternité, de votre divine Clémence. Præcipua quidem beneficia* (c'est le commencement de la 19. Lettre du 10. Livre) *Populus Romanus expectat, Divi Imperatores, sed ea jam quasi debita repetit quæ æternitas Vestra sponte promisit.* Apparemment » ces Empereurs ne souffroient ces expressions que parce que l'entêtement des Paiens a se faire des Dieux » visibles & invisibles, présens & absens, les avoit converties en formulaire: & Symmaque ne s'en servoit que » par un esprit de flaterie, fortifié peut-être de celui de » la Religion, qui se plaisoit infiniment à faire des » Dieux de tout. Car ce Symmaque étoit un Payen à » brûler, qui s'opiniâtra à demeurer Payen, même » dans le tems où le Grand Théodose achevoit de ruiner le Paganisme dans son Empire, & où il n'y » avoit rien a faire ni pour le tems, ni pour l'Eternité, » quand on n'étoit pas de la bonne Religion. Il est vrai » qu'il y eut exception pour lui, puisque tout Payen » qu'il voulut être, il fut honoré de la Préfecture de » Rome & du Consulat. Mais il y a beaucoup d'apparence qu'il eût renoncé à ses honneurs plutôt qu'à » son Idolatrie. Quoi qu'il en soit, Monsieur, il demeure » pour constant, que jamais malheur n'a été moins à » craindre que l'Athéïsme, &c.

(b) Voyez Vossius de Idololatr. l. 3. c. 17. & Filesac. de Idol. polit.

‡‡ *Eutropius, l. 10.*

§. CVII.

Les effets de la Nature pouvoient empêcher l'irreligion.

I. EN effet, les corps agissant continuellement les uns sur les autres, amenent de tems en tems par une suite nécessaire mille choses surprenantes, des monstres, des météores d'éclat, des tempêtes furieuses, des inondations, des mortalitez, & des famines horribles. Et comme par tout où l'on croit une Religion, on regarde ces choses-là comme des effets particuliers de la Providence divine, qui demandent un renfort de culte & de dévotion; il est impossible, vû comme le monde va, que les hommes laissent effacer de leur ame la crainte & la croïance de leurs Dieux. De sorte que sans se départir des loix générales de la Nature, Dieu a pû trouver dans le progrès & dans l'enchaînement des causes secondes, assez de phénomenes extraordinaires pour se faire redouter. Une légere réfléxion sur ce qui a été dit de l'attachement des Payens à regarder les moindres choses comme des prodiges, suffit pour nous convaincre de cela.

§. CVIII.

La politique pouvoit empêcher la même chose.

Du soin que prenoient les Magistrats d'entretenir la superstition.

II. MAis outre que les hommes sont assez portez d'eux-mêmes à pratiquer les actes extérieurs de dévotion, toutes les fois qu'ils se croïent menacez de la part du Ciel par des prodiges; il faut considérer que la politique des Magistrats préposez aux affaires civiles, & à celles de la Religion, avoit grand soin de tenir les hommes dans la dépendance par le frein de la crainte des Dieux. On a reconnu de tout tems, que la Religion étoit un des liens de la société, & que les Sujets n'étoient jamais mieux retenus dans l'obéïssance, que lorsqu'on savoit faire intervenir à-propos le ministere des Dieux, & qu'on ne pouvoit jamais encourager les peuples avec plus de succès à la défense de la patrie, qu'en attachant leur cœur à certains temples, avec des cérémonies pompeuses, sous la protection mille fois éprouvée de certaines Divinitez, & qu'en leur faisant accroire, que les ennemis qui vouloient prophaner ces saints lieux, étoient menacez d'un châtiment terrible par les présages des victimes. Pour faire agir tous ces ressorts, il faloit non seulement qu'il y eût une Religion autorisée par le Magistrat, mais aussi que les Sujets fussent prévenus de crainte, de vénération, & de respect pour tous les exercices de cette Religion. C'est pourquoi la politique vouloit que l'on ménageât soigneusement tout ce qui seroit propre à fomenter dans les esprits le zele de la Religion, & à inspirer un profond respect pour ses plus petites cérémonies. Jugez, Monsieur, si après cela il y avoit lieu de craindre que les peuples tombassent dans l'Athéïsme.

§. CIX.

L'interêt des Prêtres le pouvoit empêcher aussi.

III. LE respect des peuples pour les choses de la Religion, s'étendant jusques sur les personnes qui en avoient la charge, il arrivoit que ces personnes se servoient de plusieurs artifices, pour entretenir des sentimens superstitieux dans les esprits; car ils se faisoient valoir par là, & ils rendoient leur emploi si considérable, que les plus grands Seigneurs y aspiroient. Il y a eu des Têtes * couronnées qui se piquoient de la connoissance des augures. Le Roi Déjotarus étoit lui-même son Devin, & il semble que ce fut lui-même qui trouva que les auspices l'engageoient à suivre le parti de Pompée; à quoi pourtant il ne trouva point son compte. Plusieurs personnes considérables, ou par leurs charges, ou par leur qualité, se piquoient de la même connoissance. Le Sénat de Rome ordonna qu'on envoyeroit six jeunes garçons des meilleures familles de l'Etat vers chaque peuple de l'Etrurie, pour y aprendre les disciplines augurales. C'est qu'on croïoit, qu'en relevant ainsi la dignité de cette profession, par la naissance de ceux qui s'en mêloient, on empêcheroit l'abus où tombent les arts entre les mains des personnes avares & † mercénaires. C'est sur un semblable principe que le célebre Cardinal Pallavicin a prouvé très-doctement, & très-pieusement tout ensemble, que l'Eglise Catholique doit être dans le monde sur le pied d'une Puissance temporelle, afin d'attacher à son service, par l'espérance d'un gros revenu, les Barons, & autres personnes de la premiere qualité; ce qui rend la Religion extrêmement considérable; car qui oseroit mépriser les cérémonies de la Messe, sachant que celui qui officie a le plus beau train & la meilleure table de l'Etat?

On destinoit aux divinations les gens de qualité, & pourquoi?

Mais si par cette conduite on évitoit les abus d'un trafic sordide, on tomboit d'ailleurs dans un autre inconvénient. Car des Augures de cette naissance, remplis d'ambition, travailloient de plus en plus à se faire un empire sur les ames, par l'invention de plusieurs cérémonies, & en imposant un nouveau joug de scrupules sur les esprits, & en faisant publier une infinité de prodiges, dont il falloit qu'ils fussent les Interpretes. Cette fonction d'examiner les prodiges, & de chercher les voies de les expier, les faisoit regarder comme des Mediateurs entre les Dieux & les hommes. On se persuadoit qu'ils avoient la clef du Ciel, qu'ils détournoient les malheurs dont l'Etat étoit menacé, en un mot, qu'en eux résidoit le salut public. Jugez, Monsieur, si après cela les prodiges étoient rares. Doutez-vous que les moindres effets de la Nature ne fussent débitez comme des marques du couroux du Ciel? Ne croïez-vous pas qu'on avoit des gens apostez pour venir annoncer dans la Capitale, qu'un loup étoit entré en plein jour dans le milieu d'une Ville, qu'on avoit vû des chevaux en l'air, & choses semblables? C'étoit l'interêt des Pontifes, des Prêtres & des Augures, qu'il courût perpétuellement de ces nouvelles, comme il est

Inconvéniens de ce choix.

* *Cicero lib. 1. de Divinat.*

† *Ne ars tanta propter tenuitatem hominum à Religionis autoritate abduceretur ad quæstum.* Id. Ibid.

est de l'intérêt des Avocats & des Médécins, qu'il y ait des procès & des maladies; c'est pourquoi on n'avoit garde de donner le tems au peuple de devenir tiede dans sa Religion.

§. CX.

Combien les peuples aimoient à croire que les prodiges n'étoient point naturels.

Raisons d'empêcher qu'on n'expliquât naturellement les prodiges.

ON l'avoit mis sur un tel pied, qu'il ne pouvoit souffrir, que les Philosophes entreprissent d'expliquer les prodiges par des raisons naturelles. Car * Plutarque nous est garand, que du tems de Nicias, c'est-à-dire, dans le quatriéme siecle de la fondation de Rome, on n'osoit encore s'ouvrir qu'à ses meilleurs amis, & en prenant bien ses précautions, de la cause des éclipses de Lune, qu'Anaxagoras avoit enseignée depuis peu. Il ajoute, que c'étoit parce que le peuple ne pouvoit souffrir en ces tems-là les Physiciens, s'imaginant qu'ils attribuoient à des causes nécessaires & insensibles, ce qui ne venoit que des Dieux; que c'est pour cela que Protagoras fut banni d'Athenes, & Anaxagoras mis en prison, dont Périclès avec tout son crédit & toute son éloquence, put à peine le délivrer; & que ce ne fut qu'après bien du tems, que le peuple s'apprivoisa avec la Philosophie, ensuite des éclaircissemens qu'il tira de la doctrine de Platon, qui soumettoit la nécessité des causes naturelles à la puissance divine. J'aprouverois le zele du peuple, si les Philosophes eussent prétendu exclure l'influence divine, de tous les effets dont ils expliquoient les causes; mais ce n'étoit pas là ce qui effarouchoit le vulgaire: le mal étoit, qu'en expliquant les prodiges par une cause physique, on les réduisoit à ne présager plus rien, ce qui ôtoit au peuple une infinité de vaines imaginations dont il se repaissoit, & aux Devins la plus considérable partie de leur emploi. Peu s'en faut que Stace † ne se mette fort en colere contre ses Héros, qui avoient vû qu'une fleche rencontrant un arbre, étoit revenuë vers celui qui l'avoit tirée, & qui au lieu de reconnoître que ce fût un prodige extraordinairement envoyé des Dieux, pour signifier qu'Adraste retourneroit à la guerre de Thebes, l'expliquoient naturellement.

§. CXI.

Que le Sacerdoce & l'autorité Souveraine ont été quelquefois unis.

Pourquoi on unissoit le sacerdoce à l'autorité souveraine. Exemples de cette union.

IV. JE considere de plus, qu'il y avoit des Etats, ‡ où la dignité Sacerdotale étoit jointe avec la Roïale. Je mets l'Empire Romain de ce nombre-là, puisqu'il est certain, que comme les Empereurs se saisirent de la dignité de Tribun du peuple, pour se rendre personnes sacrées, & inviolables, & pour s'aproprier toute la puissance du peuple; ils unirent aussi à leur Majesté Impériale la dignité de Souverain Pontife, tant pour dominer sur les choses de la Religion, que pour se rendre de plus en plus inviolables, par la raison que les ⊥ Pontifes n'étoient ni sujets à aucune punition, ni responsables de leurs actions à personne, soit du peuple, soit du Sénat. Il y a grande apparence que c'étoit aussi afin d'empêcher qu'une charge qui avoit tant de priviléges, ne tombât entre les mains d'aucune personne qui en pût abuser au préjudice de l'Empereur, comme il pouvoit arriver fort naturellement. Cette union subsista assez long-tems après le batême de Constantin; mais elle fut suprimée par l'Empereur Gratien, & renouvellée pourtant par quelques-uns de ses successeurs. On a vû depuis une semblable conjonction dans l'Empire des Sarrazins, dont le Calife étoit tout ensemble Chef de la Religion & de l'Etat. En d'autres païs c'étoient les Prêtres qui rendoient la justice; en Egypte, par exemple, & dans la Gaule, où les Druïdes avoient toute l'intendance du culte des Dieux, & terminoient tous les différens des particuliers. En d'autres c'étoit à un même ordre de gens, savoir à la Noblesse, qu'il apartenoit de connoître des affaires de la Religion, & des charges de la République, d'interpréter les loix sacrées & les profanes; (c'est le reglement que Thésée fit dans Athenes.) En d'autres enfin, comme dans la République de Rome, c'étoit le Sénat qui, sur le raport des Pontifes, des Augures, des Aruspices, &c. ordonnoit qu'on feroit des processions, des sacrifices, des banquets sacrez, & le reste. Je vous laisse à penser après cela, si l'on donnoit bon ordre que la Religion fût maintenuë dans toute sa force, y aïant concours de deux Puissances, dont chacune en son particulier avoit grand intérêt à cela.

§. CXII.

Du soin que l'on prenoit de châtier ceux qui méprisoient la Religion.

Intérêt qu'on avoit à punir le mépris de la Religion. Exemples de ces punitions.

AUssi voit-on par l'Histoire, qu'on n'oublioit rien de tout ce qui pouvoit aller au devant du mépris des cérémonies de la Religion, & tenir les peuples en respect sur cet article. On fit mourir Socrate dans Athenes, parce que sa doctrine tendoit à rendre suspecte d'erreur la Religion dominante. Le Sénat de Rome aïant donné commission au Préteur Petilius, de lire les Ecrits du Roi § Numa, qu'on avoit trouvez dans un coffre de pierre, 400. ans après sa mort, & oüi le raport du Préteur, qui fut, que ces Livres contenoient des choses fort éloignées de l'état présent de la Religion, & capables par conséquent de jetter mille scrupules dans l'esprit du peuple: le Sénat, dis-je, fit brûler ces Livres-là, craignant avec raison que le peuple détrompé de la pensée où il étoit, que la Religion d'alors étoit la même que Numa Pompilius avoit aprise de la Déesse Egérie, ne vînt à la mépriser. Cette prévention étoit passée des peres aux enfans, parce que les changemens dans ces choses-là se font par des progrès insensibles, & ne se remarquent guéres durant la vie d'un homme; de sorte que chacun croit en mourant laisser la Religion au même état qu'il l'avoit trouvée en venant au monde. Cependant ces progrès insensibles, au bout de plusieurs siecles, portent les choses fort loin.

Le

* *In vitâ Niciæ.*
† *Multa duces errore serunt . . . .*
. . . . Penitus latet exitus ingens
Monstratumque nefas, uni remeabile bellum &c.
Stat. l. 6. Theb. sub fin.

‡ *Rex Anius, Rex idem hominum, Phœbique Sacerdos.* Virgil. Æn. lib. 3.
⊥ » Denys d'Halycarnasse, *lib. 2. cap. 73.*
§ *Plutarchus in vitâ Numæ.*

Le même Sénat avoit grand soin de conserver la Religion des auspices, & destituoit de leurs charges les personnes les plus notables, dès qu'il apparoissoit que la prise de possession n'avoit pas été conforme à ce que prescrivoient les cérémonies des Augures. Il châtia même rigoureusement le Consul C. Flaminius, parce qu'il avoit méprisé les auspices; ce qui pourtant ne l'avoit pas empêché de * remporter une signalée victoire sur les Gaulois. P. Claudius & L. Junius, qui du tems de la premiere guerre de Carthage, avoient méprisé les mêmes auspices, furent encore plus sévérement punis, car il leur en couta la vie. Pour empêcher qu'on ne vînt à secoüer le joug des loix augurales, on affectoit de répandre parmi la multitude, que les batailles gagnées par les ennemis de la République, étoient des punitions du mépris que les Généraux avoient eu pour les présages, ou du peu d'exactitude qu'ils avoient aporté à s'acquiter des cérémonies de la Religion. On disoit, par exemple, que le Consul Q. Flaminius avoit été † batu par Annibal auprès du lac de Trasymene, parce qu'il avoit eu la témérité de livrer bataille, sans avoir égard à ce que son cheval l'avoit fait tomber, lorsqu'il commanda de marcher à l'ennemi; ni à ce qu'on lui raporta, que les drapeaux ne pouvoient être remuez de leur place: que le Consul Varron avoit perdu ‡ la funeste bataille de Cannes, à cause qu'il avoit encouru la haine de Junon, pour avoir mis en sentinelle dans le Temple de Jupiter un beau ⸸ jeune Comédien durant la célébration des jeux Circenses: actions qu'il fallut expier par divers sacrifices, au bout de quelques années.

V. Si vous joignez à toutes ces observations ce que j'ai déja touché § ci-dessus, savoir que les Démons faisoient tout leur possible, pour intimider les peuples par mille sortes de présages, voïant bien que cela ne produisoit aucun amendement de vie, mais seulement une infinité d'actions superstitieuses & idolâtres, vous comprendrez, Monsieur, que sans que Dieu s'en mêlât par des voyes extraordinaires, le monde étoit plus que suffisamment à couvert du péril de l'Athéïsme.

§. CXIII.

Que les Démons aiment mieux l'Idolatrie que l'Athéïsme.

Ce qui fait que les Démons aiment mieux l'Idolatrie que l'Athéïsme.

ET sur cela permettez-moi de vous dire une pensée qui me vient. C'est qu'aparemment le Démon trouve mieux son compte dans l'Idolatrie, que dans l'Athéïsme: d'où il doit arriver, qu'il emploie plûtôt ses artifices pour pousser les hommes dans l'Idolatrie, que pour les jetter dans l'Athéïsme. La raison de cette conduite est, à mon avis, celle-ci; c'est que les Athées ne rendent aucun honneur au Démon, ni directement, ni indirectement, & nient même son existence: au lieu qu'il a tant de part aux adorations qui sont renduës aux faux Dieux, que l'Ecriture Sainte déclare en divers endroits, que les sacrifices offerts aux faux Dieux, sont offerts ** aux Diables. Les Saints Peres enseignent la même chose. Or cet esprit vain & ennemi de Dieu, doit mieux aimer sans doute que le culte dérobé à Dieu, lui revienne ou en tout, ou en partie, comme il lui revient effectivement, lorsque les hommes sont Idolâtres, que non pas qu'il ne lui revienne point, comme il arriveroit, si les hommes étoient Athées. Je croi même qu'il aimeroit mieux partager avec le vrai Dieu le culte que tous les hommes doivent à cet Etre souverain & infini, que de voir tous les hommes dans l'Athéïsme; car ce partage suffiroit pour damner tous les hommes, & pour ôter à Dieu la gloire qui lui est duë, qui est tout ce que le Diable peut souhaiter, & procureroit d'ailleurs au Démon un honneur très-propre à flater sa vanité, & qu'il ne trouveroit pas parmi des Athées. Il n'en va pas d'un usurpateur comme de celui qui a un droit légitime; d'un Galant, par exemple, qui a dessein sur la femme de son voisin, comme du mari de cette femme. Si celui-ci avoit à choisir, ou de voir sa femme tout à la fois amoureuse de lui & d'un autre, ou de la voir indifférente pour tous les hommes, il prendroit le dernier parti, à moins que d'être de ces maris commodes, qui foulant aux pieds les loix sacrées du mariage, se consolent aisément de l'infidélité de leur épouse, par les représailles dont ils usent sur les autres maris. Mais pour le Galant, il ne se met point en peine si sa Maitresse conserve de l'amitié pour son mari, pourvû qu'il soit admis aux mêmes prérogatives que le mari, à moins que de donner dans la délicatesse chimérique d'un Héros de Roman, laquelle n'a peut-être jamais subsistée qu'en idée. Ne trouvez pas étrange cette comparaison, Monsieur, puisque l'Ecriture ne parle de l'Idolatrie que comme d'un adultere commis contre la gloire d'un Dieu jaloux; & souffrez que je m'en serve, pour prouver que le Démon aimeroit mieux que les hommes adorassent & Dieu & lui, que non pas qu'ils n'adorassent rien.

De tout ce que je viens de répondre à l'objection, vous me laisserez conclure aparemment, que l'aparition des Cometes a été extrêmement favorable à l'Idolatrie; sans avoir été aucunement nécessaire au monde, afin d'empêcher que l'Athéïsme ne ruinât la société humaine, & qu'ainsi les Cometes ne sont pas des signes extraordinairement envoyez de Dieu.

§. CXIV.

IV. Réponse. *Que l'Athéïsme n'est pas un plus grand mal que l'Idolatrie.*

CEla étant, je puis me passer de faire le parallele de l'Idolatrie & de l'Athéïsme, & de montrer que l'Idolatrie est pour le moins aussi abominable que l'Athéïsme; car je n'ai pas besoin que ce paradoxe soit vrai. Je l'ai oüi soûtenir à un des habiles hommes de France, & qui est aussi bon Chretien que j'en connoisse. Permettez-moi de vous raporter une partie de ses raisons, & de les paraphraser ou commenter, selon que je le jugerai à propos.

§. CXV.

* L'an de Rome 531.
† L'an de Rome 536.
‡ L'an de Rome 537.
⸸ *Valer. Maxim. l. 1. cap. 1.*

§ Sections 61. & 68.
** *1. ad Corinth. c. 10. vers. 20. Deuteron. c. 32. vers. 17. Psal. 105. vers. 37. Tertullian. de Idolol. c. 15.*

§. CXV.

I. Preuve. *L'imperfection est aussi contraire pour le moins à la nature de Dieu, que le non-estre.*

Témoignages d'Auteurs pour prouver qu'on fait une plus grande injure à Dieu, en croyant qu'il a des imperfections, qu'en croyant qu'il n'est point.

IL disoit en premier lieu, qu'il est autant pour le moins contre la Nature Divine, d'être divisé en un très-grand nombre de Divinitez différentes, & sujettes aux défauts que l'on reconnoissoit dans les Dieux du Paganisme, que de n'être point du tout. Ainsi les Idolâtres qui nient que Dieu soit un, & au dessus de l'infirmité, forment un jugement aussi absurde pour le moins, & aussi désavantageux à Dieu, que les Athées qui nient son existence; car comme l'a fort bien remarqué Mr. le Marquis de * Pianezze, croire que Dieu n'est point, est un sentiment moins outrageux pour lui, que de le croire ce qu'il n'est pas, & ce qu'il ne doit pas être. † *Si Dieu n'est point unique*, dit Tertullien, *il n'est point, parce que nous trouvons plus de dignité à n'estre point, qu'à être autrement que l'on ne doit.* Il y a donc plus d'extravagance, plus de brutalité, plus de fureur, plus d'aveuglement dans l'opinion d'un homme qui admet tous les Dieux des Grecs & des Romains, presque infinis en nombre, & agitez de toutes les passions, & soüillez de tous les crimes qui se voyent parmi les hommes, que dans l'opinion d'un Athée. Plutarque est allé encore plus avant; car il a dit qu'on fait plus de tort à la Divinité, en la croiant telle que les superstitieux se la représentent, qu'en croïant qu'elle n'est rien. ‡ *Je ne puis assez m'étonner*, dit-il, *qu'on die que l'Athéisme est une impieté: cela se devroit dire de la superstition, & non pas de l'Athéisme; car il est bien vrai qu'Anaxagoras fut condamné autrefois comme impie, pour avoir soûtenu que le Soleil étoit une pierre; mais personne n'a encore dit que les Cimmériens qui ne croient pas qu'il y ait de Soleil au monde, soient impies pour cela. Quoi? celui qui ne croit point qu'il y ait des Dieux, est impie, & celui qui croit qu'ils sont tels que les superstitieux se les figurent, n'a-t-il pas une opinion dont l'impiété surpasse de beaucoup celle de l'Athée? Pour moi j'aimerois bien mieux que tous les hommes du monde dissent, que jamais Plutarque n'a été, que s'ils disoient, Plutarque est un homme inconstant, leger, colere, qui se ressent des moindres offenses, qui se met en mauvaise humeur pour rien, qui se fâche, si on ne l'apelle aux belles assemblées, qui se met aux champs, si quelqu'un ayant des affaires, ne lui est pas venu faire la cour au matin; c'est un homme qui vous déchireroit à belles dents, si vous aviez passé à côté de lui sans l'aborder & le saluer; il feroit prendre votre fils, & lui feroit donner la gêne en son logis, ou dès la nuit suivante, il feroit lâcher des bêtes sauvages sur vos terres, pour en ravager les fruits.*

§. CXVI.

II. Preuve. *L'Idolatrie est le plus grand de tous les crimes, selon les Peres.*

LA seconde raison est, que les Peres de l'Eglise ont dit sans nulle exception, que l'Idolatrie est le principal crime du genre humain, le plus ⸸ grand péché du monde, le plus § grand de tous les péchez, ** le dernier & le premier de tous les maux. †† Le Docteur Angélique est dans le même sentiment, puisqu'il dit, *que de tous les péchez que l'on commet contre Dieu, qui sont néanmoins très-grands, le plus énorme semble être celui par lequel on rend à la créature les honneurs divins, parce qu'autant qu'on le peut, on introduit un autre Dieu dans le monde, & l'on diminuë l'Empire de la Divinité.* Le crime des Chretiens qui sacrifioient aux Idoles durant la persécution, s'apelloit *prévarication*, ‡‡ & ne se remettoit pas même à la mort, selon l'ancienne discipline, & excluoit pour jamais de l'entrée du Clergé.

§. CXVII.

III. Preuve. *Les Idolâtres ont été de vrais Athées en un certain sens.*

Les Idolâtres détruisent par leurs idées ce qu'ils établissent par leurs paroles.

LA troisiéme raison est, que si l'on y prend bien garde, l'on trouvera que les Idolâtres ont été de vrais Athées, aussi destituez de la connoissance de Dieu, que ceux qui nient formellement son existence. Car comme ce ne seroit point connoître l'homme, que de s'imaginer que l'homme est du bois; de même ce n'est point connoître Dieu, que de s'imaginer que c'est un être fini, imparfait, impuissant, qui a plusieurs compagnons. De sorte que les Païens n'ayant connu Dieu que sous cette idée, on peut dire qu'ils ne l'ont point connu du tout, & qu'ils détruisoient par leur idée ce qu'ils établissoient par leurs paroles, comme on l'a remarqué ⸸⸸ d'Epicure. Et c'est ce qu'a voulu dire §§ St. Paul, lorsqu'il reproche aux Païens, qu'ayant connu qu'il y avoit un Dieu, ils ne lui avoient pas pourtant donné la gloire qui lui est duë; mais qu'au lieu de cela, ils s'étoient perdus dans leurs vains raisonnemens, & s'étoient plongez dans des extravagances, des folies, & des ténébres prodigieuses, jusqu'à réduire la gloire du Dieu incorruptible à la forme d'un homme corruptible, d'un oiseau, d'un serpent, & d'une bête à quatre pieds. C'est dire proprement, qu'ils avoient cru connoître Dieu, mais que leur connoissance étoit devenuë un fantôme chimérique, & si rempli de contradictions, qu'ils étoient tombez dans une ignorance totale du Dieu qui a fait le Ciel & la terre. Ailleurs (*a*) cet Apôtre dit formellement, que les Gentils étoient sans espérance & sans Dieu au monde.

§. CXVIII.

* » Dans son Livre de la vérité de la Religion Chre-
» tienne.

† *Deus si non unus est, non est, quia dignius credimus non esse quodcunque non ita fuerit, ut esse debebit.* Tertull. contra Marc. l. 8. c. 3.

‡ » Traité de la superstition. Je me sers de la ver-
» sion de Mr. le Fevre.

⸸ *Principale crimen generis humani, summus sæculi reatus.* Tertull de Idololatr. c. 1.

§ *Summum delictum.* Cyprian. Epist. 10.

** *Greg. Nazianz. orat.* 38.

†† *In peccatis quæ contra Deum committuntur, quæ tamen sunt maxima, gravissimum esse videtur, quòd aliquis divinum honorem creaturæ impendat, quia quantum est in se facit alium Deum in mundo, minuens principatum divinum.* Secund. 2. Quæst 94. Art. 3.

‡‡ » Mr. Herman, vie de Saint Athan. l. 2. ch. 18.

⸸⸸ *Epicurum Deos verbo posuisse, reverá sustulisse.* Cicero 3. de nat. Deor.

§§ *Epist. ad Roman. c.* 1.

(*a*) *Epist. ad Ephes. c.* 2.

§. CXVIII.

IV. Preuve. *La connoissance de Dieu ne sert à un Idolâtre qu'à rendre ses crimes plus atroces.*

Qu'un Idolâtre sacrilége est plus criminel qu'un Athée sacrilege.

S'Il y a quelque différence entre l'Athéïsme d'un Idolâtre, & celui d'un Athée, c'est principalement en ce que l'Atheïsme de l'Idolâtre ne diminuë en rien l'atrocité de ses crimes, au lieu qu'un homme qui est Athée, pour être né parmi ces peuples, que l'on dit qui de tems immémorial ne reconnoissent aucune Divinité, trouvera quelque diminution de peine par le moïen de son ignorance; car en bonne Théologie, & par l'expresse declaration de * JESUS-CHRIST, ceux qui savent la volonté de leur maître, & néanmoins ne la font pas, seront plus séverement punis, que ceux qui ne l'ont ni faite, ni connuë; ce qui supose manifestement, qu'il y a plus de malice dans la conduite des premiers, que dans celle des derniers, & que † Minucius Felix n'a pas eu raison de soûtenir sans aucune limitation, *que c'est une aussi noire méchanceté de ne pas connoître Dieu, que de l'offenser.* Donc c'est un plus grand crime à un Idolâtre de faire de faux sermens, de piller les Temples, & de commettre toutes les autres actions qu'il sait n'être pas agréables à ses Dieux, qu'il ne l'est à un Athée de faire les mêmes choses. Donc la condition des Idolâtres est pire que celles des Athées, puisque les uns & les autres étant également dans l'ignorance du vrai Dieu, & incapables également de le servir, les Idolâtres ont en particulier certaines notions & certaines persuasions, contre lesquelles ils ne sauroient agir sans une malice extrême, & sans un mépris visible de leurs Divinitez. Or quoique Dieu ne prenne point part aux cultes & aux honneurs qui sont rendus à Jupiter & à Neptune, par exemple, & qu'il les regarde comme des abominations qui méritent tous les fleaux de sa colere, il ne laisse pas de prendre part aux impietez qui se commettent contre eux. Ainsi quand un Païen, demeurant persuadé que Jupiter & Neptune étoient ses Dieux, voloit les choses qui leur étoient consacrées, & leur disoit des injures, il étoit sacrilege & blasphémateur devant Dieu: & ce n'étoit pas un moindre crime à Caligula d'apeller son Jupiter ‡ en duel, & de lui jetter des pierres vers les nuës, avec ces paroles, *Ote-moi du monde, ou je t'en ôterai*, toutes les fois qu'il voïoit tomber la foudre, qu'il le seroit à un Chretien de faire la même chose à l'égard de JESUS-CHRIST; si ce n'est que la persuasion du Chretien fût plus grande que celle de Caligula, ou que le défaut de persuasion fût moins inexcusable dans Caligula, que dans le Chrétien. Car pour juger si un crime est plus atroce qu'un autre dans la même espece, il faut savoir non seulement si l'un a été commis avec plus de connoissance que l'autre, mais aussi lequel des deux criminels a contribué le plus à son ignorance par sa malice: se pouvant faire qu'un homme ignore certaines choses, parce qu'il a refusé de s'instruire, de peur que l'instruction ne le détournât de ses pernicieux desseins, auquel cas l'ignorance ne peut aucunement excuser. De sorte que si Caligula s'est porté à cet excès de fureur contre Jupiter, quoiqu'il le reconnût pour le Dieu qui lance la foudre, & qui gouverne le monde, il y a autant de malice dans son fait, *cæteris paribus*, que dans celui d'un Chrétien, qui reconnoissant JESUS-CHRIST pour Dieu, se porteroit néanmoins à un semblable excès de brutalité contre lui.

* *Evangel. sec. Luc. c.* 12. *v.* 47.

† *Cum parentem omnium, & omnium dominum non minoris sceleris sit ignorare, quam lædere.*

Le sacrilege ne peut être une bonne action que lorsqu'il procede d'un bon principe. De quels Athées on veut parler.

Cela nous fait voir que le pillage des temples des faux Dieux, & le renversement de leurs statuës, ne peut être une bonne action, que quand il procede d'un bon principe, c'est-à-dire, qu'il se fait par un zele bien conduit pour la véritable Religion; & par conséquent, que toutes les actions des Païens commises, ou contre les principes de leur fausse Religion, ou contre les lumieres de leur conscience, sont des crimes très-réels, quoique les actions qu'ils commettent suivant leurs faux principes, ou suivant leurs fausses lumieres, ne puissent jamais être bonnes. De quoi il ne faut pas s'étonner, car il faut bien plus de circonstances afin qu'une action soit bonne, qu'afin qu'elle soit mauvaise. ⸸ Adorer ce que l'on s'imagine faussement être Dieu, est un acte d'idolatrie. Fouler aux pieds ce que l'on s'imagine faussement être Dieu, est une acte d'impieté. Ce sont deux actions diamétralement oposées, cependant elles produisent le même effet. Dieu prend sur soi, pour ainsi dire, l'affront qui est fait aux faux Dieux, par des gens qui les croïent être le vrai Dieu: mais il ne prend pas sur son compte l'honneur qui est rendu aux faux Dieux, par des gens qui les croïent être le vrai Dieu. D'où il paroît que les Athées ne peuvent pas offenser Dieu en tant de manieres, ni avec tant de malice, que les Idolâtres, & qu'ainsi allumer des Cometes extraordinairement, afin que les hommes soient plûtôt Idolâtres qu'Athées, n'est autre chose que vouloir faire les hommes plus méchans & plus malheureux. Je vous avertis une fois pour toutes, Monsieur, que je parle de ces Athées qui ignorent l'existence de Dieu, non pas pour avoir étouffé malicieusement la connoissance qu'ils en ont euë, afin de s'abandonner à toute sorte de crimes sans nul remors, mais parce qu'ils n'ont jamais oüi dire qu'on doive reconnoître un Dieu.

§. CXIX.

V. Preuve. *L'Idolatrie rend les hommes plus difficiles à convertir que l'Athéïsme.*

Pourquoi il est plus malaisé de convertir un Idolâtre, qu'un Athée.

LA cinquiéme raison est, que rien n'indispose davantage les hommes à se convertir à la vraie Religion, que l'Idolatrie. Car quoiqu'il y ait des exemples qui font voir que les Idolâtres & les superstitieux s'étant une fois convertis, ont plus de zele pour la bonne cause, que ceux qui se convertissent après avoir été tiedes dans leur fausse Religion; il est pourtant vrai généralement parlant, que le zele d'un Idolâtre est une disposition de cœur beaucoup plus pernicieuse que l'indifférence, parce que, généralement parlant, un homme rempli de bigoterie, & entêté de ses faux principes, se rend avec plus de peine à la vérité, qu'un homme qui ne sait ce qu'il croit. Et sur ce pied-là,

‡ *Dion Cassius lib.* 1. *Seneca de irâ, lib.* 1. *cap. ult.*

⸸ *Bonum ex integrâ causâ, malum ex quolibet defectu.*

là, il semble qu'il vaudroit mieux être Athée, que plongé dans les abominables idolatries des Gentils, parce qu'il y a beaucoup d'aparence que les Prédicateurs de l'Evangile expliquant nos mysteres, & les apuïant de beaucoup de miracles éclatans, ouvriroient plûtôt les yeux à des personnes qui n'auroient pas encore pris leur parti, je veux dire, qui seroient sans Region, qu'à des gens infatuez de l'antiquité de leurs cérémonies, & enracinez dans la foi & dans le culte de leurs Idoles.

§. CXX.

Comparaisons qui prouvent cela.

La force de l'habitude est la principale cause de cette difficulté.

LE bons sens veut cela, & l'expérience le confirme. Parlez à un Cartesien, ou à un Péripateticien, d'une proposition qui ne s'accorde pas avec les principes dont il est préocupé, vous trouvez qu'il songe bien moins à pénétrer ce que vous lui dites, qu'à imaginer des raisons pour le combattre. Parlez-en à un homme qui ne soit d'aucune Secte, vous le trouvez docile, & prêt à se rendre sans chicanner. On éprouve à peu-près la même chose quand on attaque un Herétique bigot, ou un de ceux qui au dire du Cardinal Pallavicin, sont plûtôt non Catholiques, qu'Herétiques, *magis extra vitia, quam cum virtute*. On sait de plus, qu'en bonne Philosophie, il est bien plus malaisé d'introduire quelque habitude dans une ame, qui a déja contracté l'habitude contraire, que dans une ame qui est encore toute nuë. Il est plus difficile, par exemple, de rendre libéral un homme qui a été avare toute sa vie, qu'un jeune enfant qui n'est encore ni avare ni libéral; tout de même qu'il est plus aisé de plier d'un certain sens un corps qui n'a jamais été plié, qu'un autre qui a été plié d'un sens contraire. Il est donc très-raisonnable de penser, que les Apôtres eussent converti plus de gens à JESUS-CHRIST, s'ils l'eussent prêché à des peuples sans Religion, qu'ils n'en ont converti, annonçant l'Evangile à des nations engagées par un zele aveugle & entêté, aux cultes superstitieux du Paganisme. Et il n'y a rien de plus vrai, que les persécutions horribles qu'on a fait souffrir aux premiers Chretiens, partoient d'un principe de bigoterie idolâtre; car comme c'étoient les meilleurs Sujets du monde qui prêchoient continuellement l'obéïssance dûë aux Magistrats, & qui n'ont jamais fait paroitre la moindre envie de repousser la force par la force, il n'y avoit aucune maxime d'Etat, qui dût porter les Empereurs à les faire maltraiter, ni les Gouverneurs de Province à executer les ordres de leur Maître, avec plus de rage qu'on ne leur en demandoit.

Elle a été la source des persécutions des premiers Chretiens.

C'étoit donc uniquement à cause que les Chretiens en vouloient à tous les faux Dieux du Paganisme, qu'on leur suscitoit des persécutions: c'étoit le faux zele de l'Idolatrie qui animoit les Empereurs contre la Croix du Fils de Dieu, ou plûtôt qui portoit ceux qui avoient l'oreille du Prince à lui inspirer les sentimens de haine contre les Chretiens, que d'autres leur avoient inspirez à eux-mêmes. Si personne ne se fût trouvé dans les pernicieuses préoccupations de l'erreur, on eût laissé croitre l'Eglise Chretienne sans lui donner de l'empêchement. De sorte qu'on peut dire, que si Dieu avoit formé miraculeusement des Cometes de tems en tems, il eût fait de tems en tems des miracles pour préparer les hommes à rejetter la Croix de son Fils, & pour les aheurter par leur attachement à l'Idolatrie, qui se fortifioit à la vûë des Cometes, à combattre la véritable Religion.

Je sai bien que la résistance des Idolâtres a servi à faire voir la grandeur & la puissance de Dieu, & la divinité de l'Evangile. Mais il seroit absurde de dire sous ce prétexte que Dieu s'est préparé par des voies extraordinaires, ces moyens de faire éclater sa vertu. Ni sa justice, ni sa bonté ne souffrent point qu'il facilite aux pécheurs les occasions de s'endurcir, quoique sa sagesse lui fasse trouver dans l'endurcissement où les pécheurs tombent par leur propre faute, & contre son intention, plusieurs moyens admirables de manifester sa gloire.

§. CXXI.

Qu'il est difficile que ceux qui ont long-tems aimé une chose, se portent à aimer le contraire.

D'Ailleurs, quoi qu'on m'oppose qu'il n'y a qu'à tourner du bon côté le zele d'un Idolâtre, pour en faire un véritable dévot; qu'au lieu qu'on ne trouve aucune tendresse de conscience dans un Païen qui se moque de sa Religion, on trouve dans un Païen superstitieux un bon fonds à cultiver; qu'il en va comme de ces femmes qui ont le tempérament porté à l'amour, lesquelles n'ont pas plûtôt comptis qu'elles ne sont plus propres au monde, qu'elles tournent toutes leurs pensées vers Dieu, & l'aiment encore plus tendrement qu'elles n'ont aimé les créatures; qu'un indévot qui passe dans la vraie Religion, y aporte bien souvent toute son insensibilité, & choses semblables; je ne laisse pas d'avoir raison. Il se peut faire, que tout ce que l'on m'oppose arrive quelquefois; j'en tombe d'accord. Mais on m'avoüera aussi, qu'il y a des exemples du contraire. On voit des gens qui épuisent si fort toute la capacité de leur cœur à aimer les vanitez du siecle, que quand l'âge, ou quelque disgrace les en dégoûtent, ils n'aiment plus rien, & se sentent encore plus dégoûtez des choses du Ciel, que des choses de la terre. On en voit qui ne s'épuisent jamais pour le monde, & qui l'aiment jusques à leur extrême vieillesse, nonobstant ses rebuts & ses froideurs. Il y en a qui dans le chagrin de ne se voir plus à la mode, font quelque tentative pour se détacher du monde; mais le peu d'habitude qu'ils ont toûjours eu avec les choses du Ciel, les leur fait paroitre si insipides, qu'ils les quittent tout aussi-tôt, pour rattraper leur premier maître qui les fuit. Ceux-ci ne sont pas en petit nombre; car au dire du P. * Rapin, *la plûpart des personnes qui ont vieilli dans les vanitez du monde, & qui pensent à leur salut, voient les dévotions comme une ressource; mais elles n'y voient rien que de pénible, parce qu'elles la regardent d'une vûë trop humaine: le dégoût du monde qui est dégoûté d'elles, les fait penser à Dieu, sans leur faire sentir les douceurs qu'il y a à le servir: elles n'envisagent que les plaisirs qu'elles quittent, sans voir ceux qu'on leur promet; & possédées qu'elles sont du présent, elles ne voyent dans l'ave-*

Comment certaines personnes renoncent au monde. Cela ne détruit point ce qu'on a établi sur l'habitude.

nir

* Foi des derniers siecles, pag. 141.

nir que tout ce qui est propre à les rebuter. Tout ceci est le train général. On en voit qui abjurent tout à la fois & leurs hérésies, & leur indévotion, qui passent de l'impiété à la véritable crainte de Dieu, & quelquefois même jusqu'à des pratiques superstitieuses, à l'exemple de ce Roi de Rome, dont Tite Live parle ainsi; * *Il fut lui-même long-tems malade. Et alors la fierté de son esprit fut tellement abatuë avec les forces de son corps, qu'au lieu qu'auparavant il ne trouvoit rien de plus indigne d'un Roi, que de s'attacher aux choses sacrées, il devint tout d'un coup bigot, & s'engagea dans toute sorte de superstitions, grandes & petites, & en remplit toute la Ville.* Ce sont donc tout au plus des exceptions combatuës par des exceptions. Si bien que le parti le plus raisonnable, est de prendre pour la regle générale, ce qui en d'autres sujets est la regle sans difficulté, savoir, *qu'un homme entêté d'une fausse Religion, résiste plus aux lumieres de la véritable, qu'un homme qui n'a aucun entêtement.* On m'avoüera, que si Julien l'Apostat eût été Athée, de l'humeur dont il étoit d'ailleurs, il n'eût fait aucune chicane aux Chretiens, au lieu qu'il leur faisoit des avanies continuelles, infatué qu'il étoit des superstitions du Paganisme, & tellement infatué, qu'un † Historien de sa Religion n'a pû s'empêcher d'en faire une espece de raillerie, disant, *que s'il fût retourné victorieux de son expédition contre les Perses, il eût dépeuplé la terre de bœufs, à force de sacrifices.*

§. CXXII.

VI. Preuve. *Ni l'esprit, ni le cœur ne sont pas en meilleur état dans les Idolâtres que dans les Athées.*

LA sixiéme raison est, que soit qu'on considere les Païens & les Athées, par la disposition de leur entendement, soit par la disposition de leur cœur, on trouve autant de désordre pour le moins dans les premiers, que dans les derniers.

§. CXXIII.

Considération du jugement que les Païens faisoient de Dieu.

Qu'il y a des opinions parmi les Idolâtres, plus absurdes, que l'incrédulité d'un Athée.

SI l'on regarde les Athées dans le jugement qu'ils forment de la Divinité, dont ils nient l'existence, on y voit un excès horrible d'aveuglement, une ignorance prodigieuse de la nature des choses, un esprit qui renverse toutes les loix du bon sens, & qui se fait une maniere de raisonner fausse & dereglée plus qu'on ne sauroit le dire. Mais voit-on, je vous prie, quelque chose de plus suportable dans le jugement que les Païens ont formé de Dieu? Les Païens, dis-je, qui ont pensé qu'il y avoit un très-grand nombre de Divinitez, dont chacune avoit ses intérêts à part, ses vûës & ses passions particulieres; de sorte que les honneurs qu'on rendoit à Jupiter, par exemple, ne servoient de rien pour appaiser la colere de Junon, & qu'on pouvoit être favorisé d'un Dieu, pendant qu'on avoit l'autre pour ennemi. Les Païens qui ont attribué différens sexes aux Dieux, & des rélations de pere, de fils, de mari, de femme, toutes semblables à celles qui se rencontrent parmi les hommes. Les Païens, en un mot, qui ont jugé qu'un cocher, qui pendant la marche d'une procession, prend une bride de la main gauche, par un pur hasard & sans aucune malice, ne laisse pas de gâter toute la bonne intention d'un peuple, & d'empêcher que l'indignation divine, qui alloit être apaisée sans cela, ne soit diminuée de quelque peu. Tous ces jugemens que les Païens ont formez de la Divinité, avec plusieurs autres qu'il seroit ennuïeux de particulariser, suposent manifestement que la nature divine est bornée, & sujette à mille sensualitez, & à des caprices qu'on ne pardonneroit pas à un honnête homme; & dépoüillent par conséquent cet Etre infini de sa toute-puissance, de son éternité, de sa spiritualité, de sa justice, & de ses autres perfections, sans lesquelles néanmoins il y a autant de contradiction qu'il existe, qu'il y a de contradiction à nier son existence. Bien davantage. Il n'y a point d'homme de bon sens, qui après avoir reconnu qu'il est impossible que l'existence soit séparée de la nature Divine, ne reconnoisse qu'il est encore plus impossible que la sainteté, la justice, & le pouvoir infini soient séparez de l'existence de la nature Divine: si bien qu'il seroit plus contre la Raison, que Dieu existât, & fût sujet à des fautes & à des foiblesses, qu'il ne le seroit, que Dieu n'existât point du tout. C'est prouver, ce me semble, que les erreurs où sont tombez les Païens touchant la nature Divine, sont pour le moins une aussi grande note d'infamie à la Raison humaine, que le sauroit être l'Athéïsme.

§. CXXIV.

Réflexion sur le ridicule de la Religion Païenne.

AUssi voit-on que les Païens n'ont jamais eu de systême de Religion, ou de Théologie, qui eût quelque ordre, ou quelque raport dans ses parties. Tout y montre l'aveuglement, la fureur & la contradiction: & je soûtiens, que s'il y avoit des esprits qui ne connussent l'homme que par sa définition *d'animal raisonnable*, & nullement par l'histoire de ses faits, il seroit impossible de leur persuader que les Livres d'Arnobe, de Clément d'Alexandrie, de Tertullien, de Saint Augustin, de Firmicus Maternus, &c. contre le Paganisme, ont été écrits contre une Religion actuellement établie dans le monde. Ils diroient que cela ne se peut pas; que ce sont des fictions & des Romans, des Livres faits à plaisir par des personnes oiseuses, qui s'étoient formé des grotesques & des monstres dans leur esprit, pour s'amuser ensuite à les renverser. Car quelle apparence, que des créatures doüées de Raison n'établissent pas leurs cultes sur des dogmes & des jugemens bien suivis, & bien liez ensemble, au lieu de ces absurditez

* *Ipse quoque* (Tullus Hostilius) *longinquo morbo est implicitus. Tunc adeò fracti, simul cum corpore, sunt spiritus illi feroces, ut qui nihil antè ratus esset minùs regium, quàm sacris dedere animum, repentè omnibus magnis parvisque superstitionibus obnoxius degeret, religionibusque etiam populum impleret.* Titus Livius Dec. 1. lib. *Voyez aussi Plutarque* in Numâ Pompilio.

† *Julianus superstitiosus magis, quàm sacrorum legitimus observator, innumeras sine parsimoniâ pecudes mactans, ut æstimaretur, si revertisset de Parthis, boves jam defuturos, Marci illius similis Cæsaris, in quem id accepimus,* οἱ λευκοὶ βόες Μάρκῳ τῷ Καίσαρι ἂν σὺ νικήσῃς ἡμεῖς ἀπολώμεθα. Ammian. Marcellin. lib. 25.

ditez qui se détruisent elles-mêmes à vuë d'œil dans le systême du Paganisme ?

Combien il est facile de réfuter la Religion Païenne.

Cependant il n'est que trop vrai, à la honte de l'homme, & à la damnation éternelle de la plus grande partie des hommes, que les Livres de ces anciens Peres ne réfutent que des erreurs très-réelles, & qui ont même trouvé des * défenseurs parmi les Savans. A la vérité ce sont de pitoyables défenseurs ; car ce † que j'ai dit de l'Astrologie Judiciaire, que c'est une moisson de triomphes pour tous ceux qui entreprennent de la réfuter, est incomparablement plus véritable de l'Idolatrie des Gentils. Jamais on n'a écrit contre ses abominables extravagances, qu'on ne les ait écrasées sous le poids de plusieurs raisons invincibles, & jamais on n'a pû en faire une bonne apologie : mais ce n'est pas tant faute d'esprit en ceux qui s'en sont mêlez, que faute de raison en la cause même. C'étoit une cause si destituée de preuves, qu'il ne faloit pas beaucoup d'habileté pour en faire voir le faux, & qu'il n'y avoit aucune éloquence qui pût en soûtenir la foiblesse. Si bien qu'il y a lieu de s'étonner, qu'un ‡ Poëte de réputation fasse paroître autant de timidité qu'il en témoigne, s'agissant de combattre contre un Païen éloquent, & qu'il apelle cela, *commettre sa barque mal gouvernée aux flots impétueux d'une mer qui la peut facilement engloutir.* ⸸ Il ne faut avoir pour toutes armes qu'un foüet à la main, (ce sont les propres paroles de l'habile homme, dont je vous raporte ici le discours) afin de battre en ruïne tous les Apologistes de la Religion Paienne, armez de pied en cap ; & il n'y a point de doute, que si le redoutable Carnéade eût eu cette cause à soûtenir, il n'eût vû échoüer cette éloquence, à qui Cicéron attribuë, *de n'avoir* § *jamais rien soûtenu, sans l'avoir prouvé, ni rien attaqué, sans l'avoir détruit de fond en comble*, & qui fit tant d'impression sur les Sénateurs de Rome, où la Ville d'Athenes avoit envoié une Ambassade composée de Carnéade & de quelques autres, qu'ils se ** plaignirent de ce que les Athéniens leur avoient envoié des Ambassadeurs, non pas pour leur persuader, mais pour les forcer de faire tout ce qu'ils voudroient. Si bien que Caton le Censeur opina qu'on renvoiât incessamment ces Ambassadeurs, parce que les raisons de Carnéade causoient un certain éblouissement, qui empêchoit de discerner la vérité d'avec le mensonge ††.

§. CXXV.

Qu'il ne faut pas juger de la Religion Païenne par ce qu'en ont dit les Poëtes.

Ridicule que les Payens ont jetté sur leurs Dieux.

AU reste, je ne prétends pas faire le procès aux Païens, sur la doctrine de leurs Poëtes. Il y auroit de l'iniquité à les rendre responsables de toutes les insultes que l'on a faites aux Dieux, dans les Ouvrages de poësie. On les y a rendus ridicules de toutes manieres, tantôt en les déguisant sous toute sorte de figures, afin qu'ils pussent assouvir les mouvemens déréglez de leur incontinence, de leur haine, ou de leur jalousie, tantôt en les faisant tous assembler, pour être les témoins d'un flagrant délit, dans lequel l'un d'entre eux avoit surpris la Déesse sa femme, & sur lequel il y en eut qui firent des réflexions de la derniere friponnerie : tantôt en les faisant boufonner sur la démarche boiteuse du même Dieu, dont le deshonneur leur fut si visible, ou sur le malheur qui arriva à la jeune Déesse qui leur versoit à boire, de se laisser tomber avec je ne sai quelles circonstances, dont il n'y avoit que des yeux impudiques qui se pussent divertir, & dont Jupiter parut si fâché, qu'il lui ôta sa charge sur le champ ; non pas par cette raison, car il aimoit à rire & à se divertir en ce genre de choses, aussi bien qu'un autre, mais parce qu'il vouloit avoir un prétexte d'avancer le beau Ganymede qu'il avoit enlevé, pour satisfaire l'amour infâme qu'il lui portoit : tantôt en les faisant blesser par des hommes, & tantôt en les faisant manquer de mémoire, & suer d'enhan à comprendre une difficulté ; ce qui a donné occasion à Lucien de feindre que Jupiter demeura tout court dans une assemblée des Dieux, & ne put jamais se ressouvenir du commencement de la harangue qu'il avoit préparée, au lieu dequoi il leur débita par une aplication assez violente, quelques périodes d'une oraison de Démosthene contre Philippe, qu'il savoit par cœur. Je consens qu'on ne juge de rien sur ces autoritez-là, puisqu'il est certain que les Poëtes se sont mis en possession de falsifier tout, & que si l'on examinoit à la rigueur les vers de nos Poëtes Chretiens sur d'autres matieres, que sur des sujets pieux, à peine leur resteroit-il un Sonnet, une Ode, ou une Chanson, qui ne fussent pas infectez d'hérésie, d'impiété, ou de flateries profanes. De sorte que nous avons intérêt, pour la gloire des maximes de la morale Chretienne, qu'on ne condamne pas une Religion sur ce que les Poëtes ont dit. Et plût à Dieu, que nous n'eussions à nous plaindre que des vers profanes de nos Poëtes ! Car le grand mal est que leurs vers de dévotion font souvent plus de tort à l'Evangile, que les autres, tant ils sont pleins d'extravagances, & de bassesses ; & de fictions ridicules, qui au lieu d'honorer la Sainte Vierge & les Saints du Paradis, comme on le prétend, exposent la Religion aux insultes & aux railleries de ceux de dehors.

§. CXXVI.

Désordres causez par les Poëtes Chretiens.

Témoignages des Auteurs sur les désordres que les Poëtes Chretiens causerent.

LE Pape Urbain VIII. qui composa une fort belle Elégie que l'on voit à la tête de ses Poëmes, pour exhorter les Poëtes ses confreres à faire des vers saints & pieux, est assûrément fort loüable. Mais il eût encore mieux fait, si au lieu de leur donner cet avis en Poëte, il leur eût défendu en qualité de souverain Pontife d'en composer d'autres. Et comme il ne pou-

* *Sed jam pudet me ista refellere, cùm eos non puduerit ista sentire. Cùm verò ausi sint etiam defendere, non jam eorum, sed ipsius generis humani me pudet, cujus aures hæc ferre potuerunt*, D. August. Epist. 56.

† Ci-dessus §. XVII.

‡ *Prudent. præf. l. 2. contra Symm.*

⸸ C'est le sens des vers suivans qu'on trouve dans la 1. Edit.

Puppim credere fluctibus
Tanti non timeam viri : ....
Cui mersare facillimum est
Tractanda indocilem ratis.

§ *Nullam unquàm rem deffendisse, quam non probarit, nullam oppugnasse, quam non everterit.* Cicero de oratore l. 2.

** *Ælian. var. Hist. l. 3. cap. 17.*

†† *Quod Carneade argumentante, quid veri esset haud facilè discerni posset.* Plinius, lib. 7. cap. 30.

pouvoir pas pratiquer à l'égard de tous, ce qu'il pratiqua contre celui qui lui avoit présenté un Ouvrage peu digne d'un bon Chrétien, dont il censura l'impudence avec tant de force, que ce misérable en mourut de confusion; il devoit interposer les foudres redoutables du Vatican, pour arrêter les désordres qui naissent de la Poësie. Le célébre Monsr. de Thou remarque fort judicieusement, qu'après la mort de Henri II. ceux qui prenoient la liberté de dire ses véritez, ou plûtôt qui faisoient la revuë générale de tous les désordres de son regne, ne comptoient pas pour un des moins pernicieux, le grand nombre des Poëtes dont sa Cour avoit été pleine; leurs basses flatteries pour la Duchesse de Valentinois, sa Maitresse; leurs bagatelles, qui gâterent le gout des jeunes gens, & les détournerent des bonnes études; & leurs chansons tendres & passionnées, qui ruinerent dans l'ame des jeunes filles toutes les impressions de la pudeur. Lisez vous-même le passage de * Monsr. de Thou, si vous m'en croïez; car je sens bien que mon François affoiblit la beauté majestueuse de ses expressions. † Mr. de Mézerai s'accorde parfaitement en cela avec l'autre ‡ Historien, car il dit, *Qu'on eût pû loüer Henri II. de l'amour des belles-Lettres, si la dissolution de sa Cour, autorisée par son exemple, n'eût tourné les plus beaux esprits à composer des Romans pleins de visions extravagantes, & des poësies lascives pour flater l'impureté qui tenoit en main les récompenses, & pour fournir des amusemens à un sexe qui veut régner en badinant.*

§. CXXVII.

Quel étoit le culte public parmi les Païens, & quel leur respect pour la tradition.

Dispositions des Savans du Paganisme à l'égard de la Religion.

SUivons donc le conseil de cette Reine, ⸸ dont Virgile a si indignement sacrifié l'honneur, sinon contre la vraisemblance, du moins contre la vérité; quittons les Poëtes, pour entendre les Historiens. Examinons la Religion Païenne dans son culte & dans ses cérémonies, nous y trouverons tout ce que j'en ai dit, & tout ce que j'en ai donné à penser. C'est là où il faut chercher les erreurs grossieres des Idolâtres, sans avoir égard à l'opinion de quelques Philosophes, qui outre qu'ils ont été en trop petit nombre pour faire une exception considérable, n'ont jamais osé rectifier l'opinion dominante, de peur d'être traitez comme Socrate. Et pour ce qui est des gens d'esprit & de bon sens, qui sans être Philosophes, pouvoient avoir quelquefois des idées moins grossieres de la Divinité, il ne faut les compter pour rien: car comme Cicéron nous le représente fort naïvement en la personne d'un de ses amis, ces gens-là écoutoient avec joïe les raisonnemens des Philosophes sur la nature des Dieux; mais au partir de là, ils faisoient tout comme les autres, & suivoient pour les cultes & pour les cérémonies de la Religion, non pas les idées d'un Zénon, d'un Cléanthe, & d'un Chrysippe, mais la tradition toute pure, comme ils l'aprenoient des Augures & des Prêtres, sans disputer avec eux. § *Quand il s'agit de la Religion*, (c'est ainsi que Cicéron fait parler l'un de ses amis) *je ne m'arrête pas à la doctrine de Zénon, ou de Cléanthe, ou de Chrysippe; mais à ce qu'en disent les Grands Pontifes Coruncanus, Scipion & Scevola. J'écoute aussi bien plûtôt Lælius l'Augure, dans le beau discours qu'il a fait sur la Religion, qu'aucun des Chefs de la Secte des Stoïciens. Je n'ai jamais crû qu'il falût avoir du mépris pour aucune des parties de la Religion du peuple Romain, & je me suis mis dans l'esprit, que notre République & notre Religion aiant été fondées en même tems, il faut que notre Religion soit aprouvée des Dieux; car sans cela notre République ne fût pas devenuë si puissante. Voilà quels sont mes sentimens. Dites-moi, vous qui êtes Philosophe, ce que vous croïez; car c'est d'un Philosophe que je ne fais pas difficulté d'entendre la raison de ma foi: mais pour ce qui est de nos ancêtres, je m'en fie à eux aveuglément, & sans qu'ils me donnent aucune raison de ma créance.*

Que vous semble de cette pensée, Monsieur? Vous n'oseriez la traiter d'absurde, comme fait ** Lactance; car elle vous fera voir que l'esprit de la Religion Catholique étoit déja dans la Ville de Rome avant la naissance de JESUS-CHRIST, puisque voilà des Romains qui déclarent, qu'à la vérité ils ne refuseront pas les éclaircissemens des Philosophes, mais que néanmoins ils s'en tiendront aveuglément à la tradition & à la coûtume. Je suis bien aise que nous puissions nous prévaloir de cette antiquité contre les Calvinistes, qui ne s'en veulent raporter qu'à leur propre sens; au lieu que les Catholiques, je dis même les Catholiques qui ne se signalent pas par leur dévotion, & qui croïent reconnoitre quelquefois qu'il y a de l'abus par tout, & que les Hérétiques n'ont pas tout le tort, en reviennent néanmoins à ce résultat ici, ou en tout, ou en partie,

Réflexions là-dessus.

†† Le meilleur est toûjours de suivre
Le Prône de notre Curé.

Tou-

* *Nec inter postrema corrupti sæculi testimonia recensebantur Poëtæ Galli, quorum proventu regnum Henrici abundavit, qui ingenio suo abusi, per fœdas adulationes ambitiosa fœminæ blandiebantur, juventute interim corruptâ, puerisque à veris studiis ita abductis, ac postremò ex virginum animis pudore & verecundiâ per lascivarum cantionum illecebras eliminatâ.* Thuan. Hist. lib. 22. ad ann. 1559.

† Au lieu de cette fin de section, on trouve dans l'Edit. citée ce qui suit:

(a) *Naudé, Apol. des Gr. homm. ch. 7.*

» Vous savez que le fameux (a) Jean Gerson Chancelier de votre célebre Université, a soûtenu fortement dans un de ses Livres, que l'Auteur du Poëme intitulé, *Le Roman de la Rose*, est aussi damné que Judas, si tant est qu'avant sa mort il ne se soit pas repenti d'avoir composé & publié tant de rapsodies. Ce qui se raporte à la pensée de ces anciens Païens, qui ont cru qu'Homere avoit été exemplairement châtié dans l'autre monde, pour avoir débité tant de fictions ridicules, *tante coïonnerie*. Cette épithete vient de bon lieu, car ce fut le Cardinal Hyppolite d'Est, qui l'appliqua aux poësies de l'Arioste, en lui disant, *Messer Lodovico, dove diavolo havete pigliate tante coïonnerie!*
» Suivons donc, &c.

‡ » Abrégé Chronol. *ad ann.* 1559.

⸸ *Vos magis Historicis, Lectores, credite de me,*
Quàm qui furta Deum, concubitusque canunt,
Falsidici vates, temerant qui carmine verum,
Humanisque Deos assimilant vitiis.
Dido apud Ausonium.

§ *Cùm de religione agitur, T. Coruncanum, P. Scipionem, P. Scævolam Pontifices maximos, non Zenonem, aut Cleanthem, aut Chrysippum sequor: habeoque C. Lælium Augurem, eundemque sapientem, quem potius audiam de religione dicentem in illâ oratione nobili, quàm quemquam principem Stoicorum . . . . . A te Philosopho rationem accipere debeo religionis: majoribus autem nostris, etiam nullâ ratione redditâ, credere.* Cicer. l. 3. de nat. Deorum.

** *Divinar. institut. l. 2. cap. 6.*

†† » Balzac, entret. 37. Mr. Ménage, Observat. sur Malherb. pag. 556.

Toutes ces doctrines nouvelles ,
Ne plaisent qu'aux folles cervelles ;
Pour moi, comme une humble brebis ,
Je vais où mon Pasteur me range :
Il n'est permis d'aimer le change ,
Que des femmes & des habits.

C'est imiter sagement ceux qui, après avoir frondé la Médecine & les Médecins, s'abandonnent néanmoins, dès qu'ils sont malades, à tout ce que leur Médecin leur ordonne. *Nous ne sommes pas venus au monde* (disoit Mr. de Balzac) *pour faire des loix, mais pour obéir à celles que nous avons trouvées, & nous contenter de la sagesse de nos peres, comme de leur terre & de leur Soleil.* On pourroit l'accuser d'avoir dérobé cette pensée au Païen Cecilius, qui dit fort éloquemment * dans le Dialogue de Minucius Felix : *Que tout étant incertain dans la nature, il n'y a rien de mieux que de s'en tenir à la foi de ses ancêtres, comme à la dépositaire de la vérité ; que de professer les Religions que la Tradition nous a enseignées ; que d'adorer les Dieux que nos peres & nos meres nous ont accoûtumez de craindre, avant que de nous en donner une connoissance exacte ; & que de ne point décider de la nature des Dieux, mais de nous conformer aux premiers hommes, qui ont eu l'honneur, à la naissance du monde, de les avoir ou pour bienfaiteurs, ou pour Rois.* Ce principe a tant de proportion avec les idées populaires, que l'on y vient tôt ou tard. Les Catholiques qui ne l'ont pas voulu admettre, quand les Païens s'en sont servis contre la Religion Chretienne, n'ont pas laissé de s'en servir contre les Novateurs ; & c'est aujourd'hui l'un de nos plus forts argumens contre les Prétendus Réformez. Ils s'en moquent, mais ils y viendront un jour, & s'en serviront contre tous leurs Schismatiques. Peut-être même qu'ils l'ont déja fait.

§. CXXVIII.

Qu'il faut juger d'une Religion par les cultes qu'elle pratique. Réflexion sur le Livre de M. l'Evêque de Condom.

Méthode de M. de Condom pour décrier le Paganisme.

POur ce que j'ai dit, qu'il faut juger de la Religion Païenne, non par les impertinences des Poëtes, ni aussi par les beaux discours des Philosophes, mais par les cultes qu'elle pratiquoit suivant un usage soûtenu de l'autorité publique ; pour cela, dis-je, je ne croi pas que personne le doive trouver mauvais, car il est sûr que c'est uniquement ce qui justifie, ou ce qui condamne une Religion : & c'est aussi par là que les anciens Peres ont batu en ruine le Paganisme. Mr. de Condom lui-même, qui ne semble pas approuver cette méthode, & qui prétend que l'on ne doit imputer à la Religion Catholique, que les pures décisions des Conciles, n'a pas laissé † d'imputer à la Religion Païenne les abus qui s'y commettoient publiquement. Il la décrie sur ce que ses mysteres, ses fêtes, ses sacrifices, les hymnes qu'elle chantoit à ses Dieux, les peintures qu'elle consacroit dans les temples, tout cela avoit relation aux amours, aux cruautez & aux jalousies des Dieux. Il la décrie sur les prostitutions qu'elle avoit instituées pour adorer la Déesse Vénus ; sur ce que dans les affaires pressantes, les particuliers & les Républiques voüoient des Courtisanes à Vénus, & attribuoient le salut de la patrie aux prieres qu'elles faisoient à leur Déesse, comme il paroît par le tableau que les Grecs mirent dans leurs temples après la défaite de Xerxès & de ses formidables armées. Le tableau représentoit les vœux & les processions de ces femmes prostituées, & contenoit cette inscription, faite par Simonides, Poëte fameux : *Celles-ci ont prié la Déesse Vénus, qui pour l'amour d'elles a sauvé la Grece.* Le même Mr. de Condom décrie le Paganisme, sur ce qu'il consacroit à ses Dieux les impuretez du Théatre, & les sanglans spectacles des gladiateurs ; c'est-à-dire, tout ce qu'on pouvoit imaginer de plus corrompu & de plus barbare ; & il se moque des explications, & des adoucissemens que les Philosophes apporterent à tout cela, quand ils eurent à soûtenir les objections des Chretiens. Il ne fait point grace à la Religion des Juifs, quoi qu'il avoue que les erreurs qui se couloient insensiblement parmi le peuple, *n'eussent point passé par Decrets public en dogme de la Synagogue.*

Cette méthode est insoûtenable.

Il a raison : mais cela même fait voir, que la méthode qu'il a suivie pour rendre belle & agréable la Religion Catholique aux Protestans, est tout-à-fait insoûtenable. Car que nous importe, diront-ils, que l'on ne trouve pas dans les décisions des Conciles tous les abus, & toutes les superstitions qui nous choquent dans l'Eglise Romaine ? Pourvû que nous voyions qu'elles sont autorisées publiquement & solemnellement, & qu'elles composent son culte : nous en avons assez pour nous tenir éloignez de sa Communion. Les Païens n'eussent-ils pas pû se défendre par la même voie ? Ne pouvoient-ils pas dire, que ce qu'on leur reprochoit étoit des abus où le peuple étoit tombé insensiblement par la connivence des Magistrats, & par l'ignorance, ou par l'avarice des Prêtres : mais qu'on ne prouveroit jamais, que tous les Colléges des Pontifes & des gens d'Eglise, dûment assemblez, eussent décidé telle chose ? Il n'y a point de doute que les Païens n'eussent allégué ces excuses, s'ils eussent eu un esprit aussi fin que Mr. l'Evêque de Condom. Mais que leur eût-on répondu ? Que c'est se moquer que de se défendre de la sorte ; qu'un homme que l'on prétendroit engager à s'établir dans une Ville, où le vol, le meurtre, & toutes les voies de fait seroient tolérées publiquement, en lui faisant voir qu'on ne trouve pas dans les actes de la maison de Ville aucun statut qui ordonne de tuer, ou de voler, auroit grand raison de se moquer de cela. Que m'importe, diroit-il, qu'il y ait une loi du Magistrat qui ordonne le meurtre & le brigandage, ou qu'il n'y en ait point ? Il me suffit que l'on vole & que l'on tuë impunément dans une Ville, pour ne vouloir point y séjourner. Demeurons d'accord que les Hérétiques peuvent faire la même réponse à Mr. l'Evêque de Condom ; & qu'ainsi le seul & le véritable moïen

* *Cùm igitur aut fortuna certa, aut incerta natura sit, quantò venerabilius ac meliùs antistitem veritatis majorum excipere disciplinam, religiones traditas colere, Deos, quos à parentibus ante imbutus es timere, quàm nosse familiariùs, adorare, nec de numinibus ferre sententiam, sed prioribus credere, qui adhuc rudi seculo in ipsis mundi natalibus, meruerunt Deos vel faciles habere, vel Reges ?*

† Dis. sur l'Histoire Univers. 2. part. ch. 5.

moïen de disculper notre Religion, c'est de montrer qu'elle ne tolere rien qui ne soit bon, & que non-seulement les décisions des Conciles sont orthodoxes, mais aussi que les cultes, les usages, & les dogmes autorisez publiquement, sont justes & saints.

C'est ainsi que parla notre Docteur, ajoûtant, qu'encore qu'il fût bon Catholique, il ne vouloit pas imposer à la Religion Païenne une loi, qu'il ne voulût aussi prescrire à l'Eglise Romaine, qui est de juger de leur nature par les cultes & par les dogmes autorisez publiquement: & sur ce pied-là, il trouvoit qu'à considérer les Athées par raport à l'entendement, ils ne sont pas dans des erreurs plus énormes que les Gentils. C'est de quoi je dirai encore quelque chose en un autre endroit.

§. CXXIX.

La disposition du cœur des Athées comparée avec celle des Idolâtres.

Les Athées ne pourroient faire de plus grands crimes qu'en ont fait les Idolâtres.

SI l'on regarde les Athées dans la disposition de leur cœur, on trouve que n'étant ni retenus par la crainte d'aucun châtiment divin, ni animez par l'espérance d'aucune bénédiction céleste, ils doivent s'abandonner à tout ce qui flatte leurs passions. C'est tout ce que nous en pouvons dire, n'aïant point les Annales d'aucune nation Athée. Si nous en avions, on sauroit jusqu'à quel excès de crimes se portent les peuples qui ne reconnoissent aucune Divinité; s'ils vont beaucoup plus loin que ceux qui en ont reconnu un nombre innombrable. Je croi qu'en attendant une Relation bien fidelle des mœurs, des loix, & des coûtumes de ces peuples que l'on dit qui ne professent aucune Religion, on peut assurer que les Idolâtres ont fait en matiere de crimes, tout ce qu'auroient sû faire les Athées. On n'a qu'à lire le dénombrement qui a été fait par * Saint Paul, de tous les désordres où les Païens se sont jettez, & on comprendra que les Athées les plus opiniâtres n'eussent pû enchérir par dessus. Et si on lit les Histoires profanes, & les autres monumens qui nous restent de l'Antiquité, on verra évidemment, que tout ce que la plus brutale & la plus dénaturée paillardise, la plus effrenée ambition, la haine & l'envie la plus noire, l'avarice la plus insatiable, la cruauté la plus féroce, la perfidie la plus étrange peuvent faire exécuter à un Athée profès, a été effectivement exécuté par les anciens Païens, adorateurs de presque autant de Divinitez, qu'il y avoit de créatures.

§. CXXX.

Que ceux qui ont été très-méchans parmi les Païens, n'ont pas été Athées.

Néron n'étoit point Athée.

ET qu'on ne me dise pas que ceux qui ont exécuté ces crimes parmi les Païens, étoient Athées dans l'ame: car il faut raisonner d'eux comme des Chretiens qui se portent à ces mêmes crimes. Il seroit absurde de prétendre qu'ils ne reconnoissent aucun Dieu. Cela peut être vrai de quelques-uns, mais il est très-faux du plus grand nombre, comme je vous le prouverai invinciblement avant que d'abandonner cette question. Ainsi, quand il seroit vrai qu'un Tarquin, qu'un Catilina, qu'un Caligula, qu'un Néron, qu'un Heliogabale, n'auroient reconnu aucune Divinité, il seroit absurde d'assûrer la même chose de tous les Romains qui ont été meurtriers, empoisonneurs, parjures, calomniateurs, impudiques, &c. Il ne seroit pas même raisonnable de l'assûrer du cruel Néron, puisque, selon le témoignage de Suétone, † il n'osa point assister aux mysteres de Cérès, sachant que l'on avoit de coûtume de faire crier par un Hérant, qu'aucun impie, ni scélérat n'eût la hardiesse de s'en aprocher. C'est une preuve évidente qu'il reconnoissoit une justice invisible, & qu'il étoit persuadé qu'on se commettoit avec elle, lorsque l'on méprisoit certaines cérémonies de Religion. Le même Suétone ‡ nous dit que Néron étoit persécuté par les remors de sa conscience, & que les songes & les présages de mauvais augure l'épouvantoient quelquefois; que les bons augures lui donnoient de ⸸ la joie, & qu'il en remercioit le Ciel; qu'aïant § été inconstant à l'égard des autres superstitions, il persévéra jusques à la fin dans le culte d'une petite image d'enfant, à laquelle il sacrifioit trois fois par jour, & que peu avant sa mort il s'attacha à consulter les entrailles des victimes. Il n'étoit donc point Athée. Pour ce qui est de Tarquin, de Catilina, de Caligula, & d'Héliogabale, il seroit aisé de prouver qu'ils ne l'étoient point non plus; puisque le premier ** envoïa ses propres enfans consulter l'Oracle de Delphes, sur un prodige qu'il avoit vû dans sa maison, & qui lui donnoit beaucoup de chagrin. Que le second consacra †† une petite chapelle dans son logis à une Aigle d'argent, pour laquelle il avoit une grande dévotion, sur tout quand il se préparoit à quelque meurtre. Que le troisiéme, comme je l'ai déja ‡‡ dit, cherchoit à se vanger des injures qu'il croïoit avoir reçuës de Jupiter. Et que le quatriéme s'entêta si fort du culte du Dieu dont il avoit été consacré Prêtre, qu'il fit porter dans le temple ⸸⸸ qu'il lui avoit bâti à Rome, tout ce qu'il y avoit de plus sacré dans les autres. Il disoit même qu'il faloit y transporter la Religion des Juifs, & celle des Samaritains, & celle des Chrétiens, afin que le culte de ce Dieu renfermât celui de tous les autres. Il lui alloit immoler tous les matins un prodigieux nombre de victimes. Il lui sacrifia les plus §§ beaux enfans qu'il put trouver en Italie; & pendant que les Magiciens (a) immoloient ces jeunes victimes, il faisoit ses prieres à son Idole, & regardoit lui-même les entrailles des hosties, pour y remarquer les présages de ses prospéritez. Tout cela prouve si fortement, que ce détestable monstre n'étoit point Athée, qu'il

Tarquin, Catilina, Caligula & Héliogabale, ne l'étoient point non plus.

* *Epist. ad Rom. cap.* 1.

† *Peregrinatione quidem Græcia Eleusiniis sacris, quorum initiatione impii & scelerati voce præconis submoventur, interesse non ausus est.* Sueton. in Neron. cap. 34.

‡ Cap. 46.

⸸ Cap. 41.

§ Cap. 56.

** *Livius, l.* 1. *Dec.* 1.

†† *Quam venerari ad cædem proficiscens solebat, à cujus altaribus sæpè istam dextram impiam ad necem civium transtulisti.* Cicer. Orat. 1. in Catil.

‡‡ » Ci-dessus §. CXVIII.

⸸⸸ *Lampridius in ejus vitâ.*

§§ » Voyez Coëffeteau, Hist. Rom. l. 14.

(a) *Omne denique Magorum genus aderat illi, operabaturque quotidie, hortante illo & gratias agente quod amicos eorum invenisset, cùm inspiceret exta puerilia, & excuteret hostias ad ritum gentilem suum.* Lampridius Heliogab.

Consequences de cela. Acharnement des Païens contre les Chretiens.

qu'il n'est pas besoin d'alléguer la crédulité qu'il eut pour ceux qui lui avoient prédit qu'il mourroit de mort violente. Or si Néron, si Tarquin, si Catilina, si Caligula, si Héliogabale n'ont pas été Athées, quel droit auroit-on de prétendre, que tous ceux qui ont mal vêcu dans le Paganisme, n'avoient aucun sentiment de Religion ? Ne se rendroit-on pas ridicule, si l'on nioit que les mêmes gens qui avoient une haine horrible contre les premiers Chretiens, étoient ceux qui s'abandonnoient à tous les dereglemens que l'on a vus dans le Paganisme ? Et seroit-on moins ridicule, si l'on soûtenoit que les Villes & les Provinces entieres qui se déchaînoient avec tant de rage & avec tant de cruauté, contre les Chretiens par tout l'Empire Romain, n'avoient aucune Religion, puisqu'il est indubitable, que cette fureur des Idolâtres ne venoit, 1. que de leur attachement au culte des Dieux, contre lesquels ils voyoient les Chretiens si animez : 2. que de la fausse pensée qu'ils s'étoient mise dans l'esprit, que les Chretiens étoient la cause de toutes les calamitez publiques, par les injures qu'ils faisoient aux Dieux ?

§. CXXXI.

Quel est l'effet de la connoissance d'un Dieu parmi les nations Idolâtres.

Il n'y a point de Religion qui détruise le vice.

DIsons donc, que quand on n'est pas véritablement converti à Dieu, & qu'on n'a pas le cœur sanctifié par la grace du Saint Esprit, la connoissance d'un Dieu, & d'une Providence est une trop foible barriere pour retenir les passions de l'homme, & qu'ainsi elles s'échapent aussi licentieusement qu'elles feroient sans cette connoissance-là. Tout ce que cette connoissance peut produire, ne va guere que jusqu'à des exercices extérieurs, que l'on croit pouvoir réconcilier les hommes avec les Dieux. Cela peut obliger à bâtir des temples, à sacrifier des victimes, à faire des prieres, ou à quelque chose de cette nature ; mais non pas à renoncer à une amourette criminelle, à restituer un bien mal acquis, à mortifier la concupiscence. De sorte que la concupiscence étant la source de tous les crimes, il est évident, que puisqu'elle regne dans les Idolâtres, aussi bien que dans les Athées, les Idolâtres doivent être aussi capables de se porter à toute sorte de crimes, que les Athées : & que les uns & les autres ne sauroient former des sociétez, si un frein plus fort que celui de la Religion, savoir les loix humaines, ne réprimoit leur perversité. Et cela fait voir le peu de fondement qu'il y a à dire que la connoissance vague & confuse d'une Providence est fort utile pour affoiblir la corruption de l'homme. Ce n'est pas de ce côté-là que se tournent ses usages : ils sont beaucoup plus physiques que moraux ; je veux dire qu'ils tendent plûtôt à affectionner les sujets à demeurer en un certain lieu, & à le défendre s'il est attaqué, qu'à les rendre plus hommes de bien. On n'ignore pas l'impression que fait sur les esprits la pensée que l'on combat pour la conservation des temples & des autels, & des Dieux Domestiques, *pro aris & focis* ; combien on devient courageux & hardi, quand on est préoccupé de l'espérance de vaincre par la protection de ses Dieux, & que l'on est animé par l'aversion naturelle que l'on a pour les ennemis de sa créance. Voilà proprement à quoi servent les fausses Religions, par raport à la conservation des Etats & des Républiques. Il n'y a que la véritable Religion, qui outre cette utilité, aporte celle de convertir l'homme à Dieu, de le faire combattre contre ses passions, & de le rendre vertueux. Encore n'y réüssit-elle pas à l'égard de tous ceux qui la professent. Car le plus grand nombre demeure si engagé dans le vice, que si les loix humaines n'y mettoient ordre, toutes les sociétez des Chrétiens seroient ruinées bientôt. Et je suis sûr qu'à moins d'un miracle continuel, une Ville comme Paris seroit réduite dans quinze jours au plus triste état du monde, si l'on n'emploïoit point d'autre remede contre le vice, que les remontrances des Prédicateurs & des Confesseurs. Dites après cela qu'une foi vague de l'existence d'un Dieu qui gouverne toutes choses, est d'une grande efficace pour mortifier le péché. Assûrez-vous plûtôt, Monsieur, que cette sorte de foi ne met les Idolâtres au dessus des Athées, qu'à l'égard de l'affermissement de la République. Car, n'en déplaise à * Cardan, une société d'Athées, incapable qu'elle seroit de se servir des motifs de Religion pour se donner du courage, seroit bien plus facile à dissiper, qu'une société de gens qui servent des Dieux : & quoiqu'il ait quelque raison de dire que la croïance de l'immortalité de l'ame a causé de grands désordres dans le † monde, par les guerres de Religion qu'elle a excitées de tout tems, il est faux, même à ne regarder les choses que par des vuës de Politique, qu'elle ait aporté plus de mal que de bien, comme il le voudroit faire accroire.

Par même la véritable.

§. CXXXII.

Que les Idolâtres ont surpassé les Athées dans le crime de leze-Majesté divine.

MAis si les Idolâtres n'ont fait qu'égaler les Athées dans la plûpart des crimes, il est certain qu'ils les ont surpassez dans celui de leze-Majesté divine au premier chef. Car outre les façons de parler insolemment contre Dieu, qui se voyent dans leurs Livres, sans qu'on voye qu'elles ayent fait des affaires à l'Auteur ; ‡ qui se voïent, dis-je, en ⊥ grand nombre, non seulement dans les Poëtes, mais aussi dans des Ouvrages en prose, ne sait-on pas que les Païens ont dégradé leurs Divinitez, quand ils en étoient mécontens ? Ne sait-on pas qu'ils ont renversé, ou lapidé leurs temples & leurs statuës ? Alexandre, qui dans sa premiere jeunesse avoit été prodigue d'encens envers les Dieux, jusqu'à s'en faire censurer par son gouverneur,

Preuves de l'impieté abominable où se portent les Idolâtres. *Exemples d'Alexandre & d'Auguste.*

* *Lib. de immortal. anima.*

† . . . . *Summus utrinque*
Inde furor vulgo, quod numina vicinorum
Odit uterque locus, &c.
Juven. Satyr. 15.

‡ Il y avoit ceci de plus dans la I. Edit. » comme » quand Valere (a) Maxime dit, *Qu'enfin les Dieux eurent honte de persécuter cruellement une Nation, que les* » *sanglantes injures qui lui avoient été faites, n'avoient* » *pû décourager de leur rendre le culte qu'ils désiroient :* » & Séneque, *que la longue prospérité de Sylla étoit le* » *crime des Dieux.* Outre ces expressions, dis-je, plei- » nes d'irrévérence qui se trouvent en grand nombre, non » seulement dans les Poëtes, &c.

(a) Lib. 1. cap. 1.

⊥ *Vide Muret. Orat. 4. lib. 2.*

verneur, & dont le foible a été la superstition, au raport de Quinte-Curce, fut si outré de colere de ce qu'ils avoient laissé mourir Ephestion, que non content de leur dire des injures, il fit renverser leurs autels & leurs simulacres ; & s'acharnant particulierement sur Esculape, le Dieu de la Médecine, * commanda que son temple fût brûlé. Auguste qui étendoit ses dévotions jusqu'à son oncle César, assassiné depuis peu, & qui pour un jour fit immoler à ce nouveau Dieu assassiné, trois cents personnes d'élite, ne se contenta pas, après avoir perdu sa flotte par la tempête, de s'écrier, *Qu'il vaincroit en dépit de Neptune* ; mais il défendit aussi de porter en procession l'image de ce Dieu, à la prochaine solemnité des Jeux Circenses. Suétone qui nous aprend cela, nous raconte ailleurs que le jour de la mort de Germanicus, on lapida les temples, on renversa les autels, & qu'il y eut des gens qui jetterent par la fenêtre leurs Dieux Pénates.

Aussi-bien que des Japonais & des Chinois.

Les † Japonois font aujourd'hui quelque chose de fort approchant, car ils ont trois cents soixante & cinq Idoles destinées à veiller sur la personne de l'Empereur, lesquelles on met en sentinelle tour-à-tour, chacune pour être en faction une journée toute entiere. S'il arrive quelque mal au Prince, on s'en prend à l'Idole du jour, on la foüette, ou on la bâtonne, & on la bannit du Palais pour cent jours. Les Chinois qui consultent leurs Idoles sur le succès de leurs affaires, (ce qui se fait en jettant devant la statuë les deux moitiez d'un petit globe traversées d'un fil, après avoir prononcé quelques prieres) & qui ne rencontrent pas le sort favorable, se contentent pour la ‡ premiere fois de dire mille injures à leur Dieu. Après cela changeant de ton, ils lui adressent mille prieres, & jettent encore au sort. S'il ne vient pas tel qu'ils le souhaittent, alors ils ajoûtent aux injures les coups de foüet, le Dieu est traîné dans l'eau & dans le feu. Après quoi viennent encore d'autres supplications : & ainsi tour à tour ils frapent & ils adorent leur Idole, jusqu'à ce que les deux moitiez de la boule tombent du sens qu'ils le demandent.

Personnes de mauvaise vie déifiées par les Païens.

Je trouve encore une autre sorte d'impiété fort criante dans la conduite des Païens, en ce qu'ils ont associé aux Dieux les personnes les plus infâmes, comme Drusilla, dont le commerce incestueux avec son frere Caligula étoit connu d'un chacun ; comme Antinoüs, le Ganymede de l'Empereur Adrien, auquel on a rendu les honneurs divins, non seulement du vivant de cet Empereur, mais aussi plus de deux cents ans après, comme les deux Faustines, mere & fille, l'une femme de l'Empereur Antonin, l'autre femme de Marc Aurele, toutes deux d'un libertinage si déreglé, que toute la Ville s'en scandalisa, surtout en voïant la fille indignement prostituée à un Gladiateur, quoiqu'elle eût le plus honnête homme de mari qui fût au monde. Tout cela n'empêcha pas que le même peuple qui avoit été scandalisé de la mauvaise vie de ces Impératrices, ne les honorât comme des Déesses après leur mort, par une impiété que ⸸ l'Empereur Julien reproche vertement à l'Empereur Marc Aurele. § La maniere dont les Athéniens rendirent les honneurs divins à ** Demetrius, pendant qu'il étoit le plus infâme débauché qui fût au monde, surpasse toute imagination.

Réfléxions sur tout cela.

Voilà des crimes que les Athées ne commettent pas, & que les Idolâtres commettent. Et quels crimes sont-ce à votre avis ? Les plus épouvantables que l'on puisse concevoir, & les plus accompagnez d'un jugement injurieux à la Divinité. Car enfin, faire abatre le temple d'un Dieu, en punition de ce qu'il a laissé périr un homme, n'est-ce pas croire que Dieu est justiciable de l'homme ; que Dieu doit agir, non pas selon sa volonté, mais selon qu'il plaît à l'homme ; que s'il ne le fait pas, l'homme est en droit de le châtier, par la supression des honneurs qu'on lui rendoit ; comme quand un Prince punit ses serviteurs en les dépoüillant de leurs charges ? N'est-ce pas croire que Dieu est injuste, & qu'on peut lui faire des affronts impunément ? En un mot, n'est-ce pas porter le mépris & l'insolence plus loin que jamais Athée n'a fait ? Un Athée ne rend point d'honneurs à Dieu, parce qu'il n'est point persuadé qu'il existe. S'il abat un temple, il croit n'offenser aucune Divinité. Mais un Idolâtre qui fait la même chose, refuse des honneurs à un Dieu qu'il reconnoît, & les lui refuse afin de l'offenser. Il n'est pas si ignominieux de n'avoir pas le privilége †† d'entrer quelque part, que d'en être chassé, après y avoir été reçû ; donc les Idolâtres qui abatent les autels sur quoi ils avoient sacrifié, pechent plus grièvement qu'un Athée.

Comparaison à ce sujet.

Prononcez, je vous prie, sur cette question. Suposons deux François, dont l'un n'obéïroit ni

* *Arrian. l. 7. cap. 3.*

† » Ambassade de la Compagn. des Indes des Provinces-Unies.

‡ *Maffeus, Hist. Indicar. lib. 6.*

⸸ *In Cæsaribus.*

§ Au lieu de ceci jusqu'à l'*a linea*, on trouve dans l'Edit. citée tout ce qui suit :

» Encore un exemple tiré d'un autre pays. C'est celui des (*a*) Atheniens qui ayant donné le titre *de Dieux Sauveurs* au Roy Antigonus & à Demetrius son fils, créerent une charge annuelle de Prêtre *de ces Dieux Sauveurs*, du nom duquel on spécifioit les années : qui firent mettre la figure de ces Princes sur la banniere sacrée, où étoient en broderie les images des Dieux Patrons & Protecteurs de la Ville : qui consacrerent le lieu où Demetrius étoit descendu de son chariot pour la premiere fois dans Athenes, & y dresserent un Autel en son honneur : qui ordonnerent que les Députez qu'on envoyeroit à Antigonus & à Demetrius, porteroient le même nom que ceux qu'on envoyoit à Delphes & en Elide, à Apollon & à Jupiter Olympien pendant les jeux publics de toute la Grece, afin de faire les sacrifices accoutumez pour le salut des Villes, & que toutes les fois que Demetrius viendroit à Athenes, on le recevroit avec les mêmes solemnitez qui étoient observées dans les Fêtes de Cérès & de Bacchus : qui firent un Decret public, portant qu'on envoyeroit un Député à Demetrius, pour le consulter à la maniere des Oracles, après lui avoir offert un sacrifice dans toutes les formes. Ce ne fut pas tout. Ils lui offrirent en (*b*) mariage la Déesse Minerve par une licence plus que poëtique, car les poëtes nous assurent constamment qu'elle fut toûjours ferme à garder le vœu de virginité. Demetrius ne fit pas grand cas d'un pucelage aussi surанné que celui là, & qu'on ne pouvoit même lui livrer qu'en effigie ; mais pour trouver quelque chose de réel dans la proposition des Atheniens, il mena une Courtisanne dans la chambre de Minerve, & la fit coucher avec lui dans le lit de cette Déesse. Les trois Favoris de Demetrius (*c*) eurent aussi leur part aux honneurs divins, leurs Autels, leurs Chapelles & leurs sacrifices. Cependant il y a lieu de croire qu'ils n'étoient pas fort gens de bien ; car (*d*) Demetrius étoit l'homme du monde le plus vicieux, & le plus abîmé dans les voluptez les plus infâmes.

» Voilà des crimes, &c.

(*a*) *Plutarch. in Demetr.*

(*b*) *Clem. Alexandr. Protrept. ad Gent.*

(*c*) *Athenæus l. 6.*

(*d*) *Plutarch. in ejus vit.*

** *Plutarch. in Demetr. Clemens Alex. in protrept. ad Gentes.*

†† *Turpiùs ejicitur, quàm non admittitur hospes.*

ni à Louïs XIV. ni à quelque autre Roi que ce fût ; & l'autre méconnoissant le grand Prince que Dieu nous a donné, reconnoîtroit pour Roi de France un homme de peu de mérite. A votre avis, lequel de ces deux hommes-là offenseroit davantage le Roi ? Ce seroit sans doute le dernier, car en fait de rebellion, le premier pas est de refuser l'obéïssance à son Prince légitime ; mais le comble de la félonnie est d'en mettre un autre en sa place ; & plus celui qu'on lui substituë, est destitué de mérite, plus offense-t-on le Prince à qui l'on doit obéïr. Un Roi qui se voit détrôner par ses Sujets, parce qu'ils veulent vivre en Républicains, se console plus aisément, que s'il les voit se choisir un autre Monarque ; car au second cas ils témoignent que ce n'est point la haine de la Monarchie qui les fait agir, mais la haine particuliere qu'ils ont pour leur Souverain. Il n'est pas difficile par ces considérations, de connoître que les Idolâtres, qui au lieu d'adorer le véritable Roi de l'Univers, lui ont substitué un nombre innombrable de Divinitez chimériques, ont été plus injurieux à Dieu, que les Athées.

Si vous joignez à ceci les remarques qui ont été déja faites en raportant la V. raison ; & si vous considerez que la déïfication des personnes infâmes contient ou de pareilles énormitez, ou de plus grandes encore, vous ne douterez point que l'Idolatrie Païenne n'ait été pire que l'Athéïsme.

Je ne sai même, si je ne ferois pas bien de vous prier de joindre cette considération à toutes les autres ; c'est qu'il paroît par tous les Oracles des anciens Païens, que le Démon n'a jamais poussé les hommes à l'Athéïsme, & qu'au contraire il a fait tous les efforts imaginables pour entretenir l'Idolatrie dans leur esprit. Quand il est question de connoître les divers dégrez du péché, il me semble que le Démon n'est pas un Juge peu compétent ; & si quelque créature se connoît en crimes, c'est assurément celle-là. Il semble donc, que puisque le Diable donne la préférence à l'Idolatrie, elle est plus criminelle que l'irreligion. Je tiendrois cette preuve pour démonstrative, si je ne me souvenois de la raison que j'ai * donnée de cette préférence.

Ce qui me reste à vous raporter des discours de notre habile homme, un peu commentez, est trop considérable & trop scabreux, pour ne me pas engager à prendre quelque repos, avant que d'y mettre la main. Je m'arrête donc ici pour un peu de tems.

A. . . . . . le 9. de Juillet 1681.

§. CXXXIII.

VII. Preuve. *L'Athéïsme ne conduit pas nécessairement à la corruption des mœurs.*

Objections contre les Athées.

JE reviens à vous, Monsieur, & je commence par vous dire, que la raison sur laquelle notre Docteur insista le plus amplement, fut celle-ci ; que ce qui nous persuade que l'Athéïsme est le plus abominable état où l'on se puisse trouver, n'est qu'un faux préjugé que l'on se forme touchant les lumieres de la conscience, que l'on s'imagine être la regle de nos actions ; faute de bien examiner les véritables ressorts qui nous font agir. Car voici le raisonnement que l'on fait. L'homme est naturellement raisonnable, il n'aime jamais sans connoître, il se porte nécessairement à l'amour de son bonheur, & à la haine de son malheur, & donne la préférence aux objets qui lui semblent les plus commodes. S'il est donc convaincu qu'il y a une Providence qui gouverne le monde, & à qui rien ne peut échaper, qui récompense d'un bonheur infini ceux qui aiment la vertu, qui punit d'un châtiment éternel ceux qui s'adonnent au vice ; il ne manquera point de se porter à la vertu, & de füir le vice, & de renoncer aux voluptez corporelles, qu'il sait fort bien qui attirent des douleurs qui ne finiront jamais, pour quelques momens de plaisir qui les accompagnent ; au lieu que la privation de ces plaisirs passagers est suivie d'une éternelle félicité. Mais s'il ignore qu'il y ait une Providence, il regardera ses désirs comme sa derniere fin, & comme la regle de toutes ses actions : il se moquera de ce que les autres apellent vertu & honnêteté, & il ne suivra que les mouvemens de sa convoitise : il se défera, s'il peut, de tous ceux qui lui déplairont : il fera de faux sermens pour la moindre chose ; & s'il se trouve dans un poste qui le mette au-dessus des loix humaines, aussi-bien qu'il s'est déja mis au-dessus des remords de la conscience, il n'y a point de crime qu'on ne doive attendre de lui. C'est un monstre infiniment plus dangereux que ces bêtes féroces, ces lions & ces taureaux enragez dont Hercule délivra la Grece. Un autre qui n'auroit rien à craindre de la part des hommes, pourroit être du moins retenu par la † crainte de ses Dieux. C'est par-là qu'on a tenu de tout tems en bride les passions de l'homme : & il est sûr qu'on a prévenu quantité de crimes dans le Paganisme, par le soin qu'on avoit de conserver la mémoire de toutes les punitions éclatantes des scélerats, & de les attribuer à leur impiété, & d'en suposer même quelques exemples, comme étoit celui qu'on débita du tems d'Auguste, à l'occasion d'un ‡ temple d'Asie pillé par les soldats de Marc Antoine. On disoit que celui qui avoit mis le premier la main sur l'image de la Déesse, qui étoit adorée dans ce Temple, avoit perdu la vuë subitement, & étoit devenu paralytique de toutes les parties de son corps. Auguste voulant éclaircir le fait, aprit d'un vieux Officier qui avoit fait le coup, non seulement qu'il s'étoit toûjours bien porté depuis ce tems-là : mais aussi que cette action l'avoit mis à son aise pour toute sa vie. Tel étoit encore ce qu'on débitoit de ceux qui avoient la témérité d'entrer, malgré la défense qui en étoit faite dans un temple d'Arcadie consacré à Jupiter, c'est ⊥ que leurs corps ne faisoient plus d'ombre après cette action. Aparemment l'histoire de la mort subite de cet Envoïé des Latins qui avoit parlé irrévéremment du Jupiter des Romains en plein Sénat, sur laquelle Tite-Live § n'ose rien avancer de positif, à cause qu'il voïoit que les Auteurs étoient partagez là-dessus, est une semblable fraude pieuse. Ces sortes de choses, vraies ou fausses,

Et en faveur de ceux qui ne le sont point.

* » Ci-dessus §. CXIII.

† *Si genus humanum & mortalia temnitis arma,*
At sperate Deos memores fandi atque nefandi.
Virgil. Æn. 1.

‡ » Voïez M. de Balzac, Entret. 34. ch. 3.

⊥ *Theopompus apud Polybium.*

§ *Nam & vera esse, & aptè ad repræsentandam iram Deûm ficta possunt.* Tit. Livius, Dec. 1. lib. 8.

ses, qui faisoient un très-bon effet sur l'esprit d'un Idolâtre, ne sont d'aucune vertu pour un Athée. Si bien qu'étant inaccessible à toutes ces considérations, il doit être nécessairement le plus grand & le plus incorrigible scélérat de l'Univers.

§. CXXXIV.

Que l'expérience combat le raisonnement que l'on fait, pour prouver que la connoissance d'un Dieu corrige les inclinations vicieuses de l'homme.

Fausse idée qu'on se feroit des Chretiens, si ces objections étoient bien fondées.

TOut cela est beau & bon à dire, quand on regarde les choses dans leur idée, & qu'on fait des abstractions métaphysiques. Mais le mal est, que cela ne se trouve pas conforme à l'expérience. J'avouë que si l'on donnoit à deviner les mœurs des Chretiens, à des gens d'un autre monde, à qui l'on diroit simplement que les Chretiens sont des créatures doüées de Raison & de bon sens, avides de la felicité, persuadées qu'il y a un Paradis pour ceux qui obéïssent à la Loi de Dieu, & un Enfer pour ceux qui n'y obéïssent pas; ces gens d'un autre monde ne manqueroient pas d'assûrer que les Chretiens sont à qui mieux mieux, pour observer les préceptes de l'Evangile; que c'est parmi eux à qui se signalera davantage dans les œuvres de misericorde, dans la priere, & dans l'oubli des injures, s'il est possible que parmi eux quelqu'un soit capable d'offenser son prochain. Mais d'où viendroit qu'ils feroient ce jugement si avantageux? C'est qu'ils ne considéreroient les Chretiens que dans une idée abstraite; car s'ils les considéroient en détail, & par tous les endroits qui les déterminent à agir, ils rabatroient bien de la bonne opinion qu'ils en auroient euë, & ils n'auroient pas plûtôt vêcu quinze jours parmi nous, qu'ils prononceroient, que dans ce monde on ne se conduit pas selon les lumieres de la conscience.

§. CXXXV.

Pourquoi il y a tant de différence entre ce qu'on croit & ce qu'on fait.

Le cœur & non la conscience est le principe des actions des hommes.

VOilà le véritable dénoüement de cette difficulté. Quand on compare les mœurs d'un homme qui a une Religion, avec l'idée générale que l'on se forme des mœurs de cet homme, on est tout surpris de ne trouver aucune conformité entre ces deux choses. L'idée générale veut qu'un homme qui croit un Dieu, un Paradis & un Enfer, fasse tout ce qu'il connoît être agréable à Dieu, & ne fasse rien de ce qu'il sait lui être désagreable. Mais la vie de cet homme nous montre qu'il fait tout le contraire. Voulez-vous savoir la cause de cette incongruïté? La voici. C'est que l'homme ne se détermine pas à une certaine action, plûtôt qu'à une autre, par les connoissances générales qu'il a de ce qu'il doit faire, mais par le jugement particulier qu'il porte de chaque chose, lors qu'il est sur le point d'agir. Or ce jugement particulier peut bien être conforme aux idées générales que l'on a de ce qu'on doit faire, mais le plus souvent il ne l'est pas. Il s'accommode presque toûjours à la passion dominante du cœur, à la pente du tempéramment, à la force des habitudes contractées, & au goût ou à la sensibilité que l'on a pour certains objets. Le * Poëte qui a fait dire à Médée, *Je voi & j'approuve le bien, mais je fais le mal*, a parfaitement bien représenté la différence qui se rencontre entre les lumieres de la conscience, & le jugement particulier qui nous fait agir. La conscience connoît en générale la beauté de la vertu, & nous force de tomber d'accord qu'il n'y a rien de plus loüable que les bonnes mœurs. Mais quand le cœur est une fois possédé d'un amour illégitime; quand on voit qu'en satisfaisant cet amour, on goûtera du plaisir, & qu'en ne le satisfaisant pas, on se plongera dans des chagrins & dans des inquiétudes insupportables; il n'y a lumiere de conscience qui tienne: on ne consulte plus que la passion, & l'on juge qu'il faut agir *hic & nunc* contre l'idée générale que l'on a de son devoir. Ce qui montre qu'il n'y a rien de plus sujet à l'illusion, que de juger des mœurs d'un homme par les opinions générales dont il est imbu.

Il ne faut pas juger des gens par leurs écrits. Exemples.

C'est encore pis que si l'on jugeoit de ses actions par ses Livres ou par ses harangues, qui néanmoins sont de fort mauvais garans des inclinations de l'Auteur. Car que peut-on voir de plus grave, que les plaintes de Sallusté contre la corruption de son siecle? Les plus séveres observateurs de l'ancienne discipline n'eussent pas mieux dit. Cependant Sallusté n'étoit pas plus sage qu'un autre. Le Censeur fut obligé de le reprendre de sa mauvaise vie en plein Sénat: † il fut accusé deux fois d'adultere devant le Préteur; & y aïant été surpris par Milon, il n'en fut quitte que pour une bonne somme d'argent, qu'il fut obligé de payer après avoir eu les étrivieres. Si nous avions la harangue que Clodius prononça devant le Sénat, pour se plaindre de la profanation des choses saintes, nous y verrions sans doute toutes les marques d'une grande piété, & beaucoup de ces figures de Rhétorique, qui représentent si vivement l'atrocité d'une action. Cependant Claudius n'étoit rien moins que zélé pour le service divin. Il se ‡ vantoit lui-même d'avoir été foudroïé par deux cents arrêts du Sénat, pour des affaires de Religion, & il avoit profané les mysteres de la bonne Déesse avec la derniere insolence.

§. CXXXVI.

Que l'homme n'agit pas selon ses principes.

Tous les peuples se ressemblent quant aux passions, parce que le principe de leurs actions est le même.

QUe l'homme soit une créature raisonnable, tant qu'il vous plaira, il n'en est pas moins vrai, qu'il n'agit presque jamais conséquemment à ses principes. Il a bien la force dans les choses de spéculation, de ne point tirer de mauvaises conséquences, car dans cette sorte de matieres il peche beaucoup plus par la facilité qu'il a de recevoir de faux principes, que par les fausses conclusions qu'il en infere. Mais c'est tout autre chose, quand il est question des bonnes mœurs. Ne donnant presque jamais dans des faux principes, retenant presque toûjours dans sa conscience les idées de l'équité naturelle, il conclut néanmoins presque toûjours

* *Video meliora proboque,*
Deteriora sequor. Ovid. Metam. lib. 7.

† *Gell. noct. attic. lib. 17. cap. 18.*
‡ *Cicero de Arusp. respons.*

jours à l'avantage de ses désirs déréglez. D'où vient, je vous prie, qu'encore qu'il y ait parmi les hommes une prodigieuse diversité d'opinions touchant la maniere de servir Dieu, & de vivre selon les loix de la bienséance, on voit néanmoins certaines passions regner constamment dans tous les païs, & dans tous les siecles? Que l'ambition, l'avarice, l'envie, le désir de se venger, l'impudicité, & tous les crimes qui peuvent satisfaire ces passions, se voïent par tout? Que le Juif & le Mahométan, le Turc & le More, le Chretien & l'Infidele, l'Indien & le Tartare, l'habitant de terre ferme & l'habitant des Isles, le Noble & le roturier, toutes ces sortes de gens qui dans le reste ne conviennent, pour ainsi dire, que dans la notion générale d'homme, sont si semblables, à l'égard de ces passions, que l'on diroit qu'ils se copient les uns les autres? D'où vient tout cela, sinon de ce que le véritable principe des actions de l'homme, (j'excepte ceux en qui la grace du St. Esprit se déploie avec toute son efficace) n'est autre chose que le tempérament, l'inclination naturelle pour le plaisir, le goût que l'on contracte pour certains objets, le désir de plaire à quelqu'un, une habitude gagnée dans le commerce de ses amis, ou quelque autre disposition qui résulte du fond de notre nature, en quelque païs que l'on naisse, & de quelques connoissances que l'on nous remplisse l'esprit?

Il faut bien que cela soit, puisque les anciens Païens, accablez d'une multitude incroiable de superstitions, perpétuellement occupez à apaiser la colere de leurs Idoles, épouvantez par une infinité de prodiges, imaginant que les Dieux étoient les dispensateurs de l'adversité & de la prospérité, selon la vie que l'on menoit, n'ont pas laissé de commettre tous les crimes imaginables. Et si cela n'étoit pas, comment seroit-il possible que les Chretiens, qui connoissent si clairement par une révélation soutenuë de tant de miracles, qu'il faut renoncer au vice pour être éternellement heureux, & pour n'être pas éternellement malheureux; qui ont tant d'excellens Prédicateurs païez pour leur faire là-dessus les plus vives & les plus pressantes exhortations du monde; qui trouvent par tout tant de Directeurs de conscience zélez & savans, & tant de Livres de dévotion; comment, dis-je, seroit-il possible parmi tout cela, que les Chretiens vécussent, comme ils font, dans les plus énormes déreglemens du vice?

§. CXXXVII.

Pourquoi certaines cérémonies sont régulierement observées.

Quels sont les effets de la persuasion générale d'une Religion par rapport aux mœurs.

A la verité, les opinions que l'on a sur le chapitre de la Religion & de la bienséance, sont le principe de certaines choses qui s'observent régulierement parmi les personnes de même foi, en quelque lieu du monde qu'elles vivent, & parmi les personnes qui composent un même peuple, de quelque humeur qu'elles soient d'ailleurs. On voit, par exemple, que les Juifs circoncisent leurs enfans, & gardent le jour du Sabat, par tous les endroits du monde où ils sont soufferts. Autrefois les Perses aprouvoient les mariages incestueux, & s'y engageoient sans scrupule, non seulement lorsqu'ils demeuroient en Perse, mais aussi lorsqu'ils s'habituoient & qu'ils se multiplioient dans les païs étrangers, où l'on détestoit cette sorte de mariages. Ceux au contraire qui étoient d'une nation où l'inceste étoit désaprouvé, ne se marioient pas de la sorte, lors même qu'ils s'habituoient parmi les Perses: & les Perses eux-mêmes qui avoient embrassé la Religion de JESUS-CHRIST, n'étoient plus capables de donner les mains à ces alliances illicites. * Bardesanes se sert de cette considération, pour réfuter les Astrologues, dans le beau Traité qu'il fit contre eux, & c'est assurément une fort bonne raison à proposer contre l'Astrologie Judiciaire.

Mais cela ne détruit point ce que j'ai dit. Cela fait voir seulement, que les hommes se conforment aux loix de leur Religion, lorsqu'ils le peuvent faire sans s'incommoder beaucoup, & qu'ils voïent que le mépris de ces loix leur seroit funeste. C'est à cause de cela que les Juifs observent leurs fêtes & leur circoncision. Faire circoncire un enfant n'est pas une opération douloureuse pour le pere, ni pour la mere, ni qui ait des suites dangereuses pour l'enfant. Cela n'empêche pas ni le pere, ni la mere d'amasser du bien par toute sorte d'inventions, de tromper, de calomnier, de faire l'amour, & de s'enyvrer, si le cœur leur en dit. Et s'ils avoient la hardiesse de ne pas observer la cérémonie de la circoncision, ils se feroient excommunier, & seroient regardez comme des monstres par les autres Juifs. On peut dire la même chose de l'observation des fêtes. Ceux qui s'en dispensent, se punissent par leurs propres mains, non seulement parce qu'ils s'exposent au blâme, à la censure, & à des amendes, si le cas y échet; mais aussi parce qu'ils se dérobent le tems le plus agréable de la vie. Car les passions de l'homme sont si ingénieuses à se dédommager, qu'elles trouvent jusques dans les choses que l'on avoit destinées contre elles, la matiere d'un grand triomphe. Quoi de plus commode que les fêtes? On ne travaille pas, on met ses plus beaux habits, on danse, on joüe, on boit; les deux sexes se trouvent ensemble; pour une heure ou deux que l'on donne à Dieu, on en donne dix ou douze à ses divertissemens. Voilà sans doute une importante victoire que la Religion remporte sur les passions, que de faire observer ou la circoncision, ou les fêtes.

Pour les jeûnes & les abstinences que l'Eglise nous impose, j'avouë qu'il n'est pas si aisé de les pratiquer, que de s'assujettir à l'observation des fêtes, & que néanmoins on les pratique. Mais cela vient sans doute, ou de ce qu'on peut les pratiquer sans préjudice de ses passions dominantes, ou de ce qu'on trouve peu-à-peu l'adresse d'en faire évanoüir les principales incommoditez, ou de ce qu'on ne veut pas passer pour profane, ce qui est quelquefois nuisible dès cette vie. On s'abstient tout un Carême de manger de la viande: ouï, mais s'abstient-on de médire de son prochain? S'abstient-on de s'enrichir par des voies frauduleuses? S'abstient-on de voir des femmes de mauvaise vie? Renonce-t-on à la vengeance? Point du tout; chacun vit en ce tems-là comme à l'ordinaire, si ce n'est qu'il va plus souvent au Sermon, & qu'au lieu de faire deux grands repas

* *Apud Euseb. præpar. Evang. l. 6. c. 8.*

pas, & de manger de la chair, il se contente de manger tant d'autres choses à midi, qu'une collation lui suffit après cela pour tout le reste de la journée. C'est ainsi qu'en usent ceux qui n'ont pas beaucoup de peine à surmonter la gourmandise : car ceux qui y trouvent de grandes difficultez, ne manquent pas de recourir à l'indulgence de leurs Directeurs, pour avoir la liberté d'en user comme bon leur semblera. Et après tout, il n'y a point de jeune fille, qui pour avoir la taille plus déliée, ou pour épargner de quoi s'acheter de beaux habits, ne renonce à la bonne chere plus gaïement, que les autres ne le font pour observer les préceptes de l'Eglise.

Ainsi demeurons-en à notre maxime, & avoüons de bonne foi, que si les hommes observent plusieurs cérémonies en vertu de la Religion qu'ils professent, ou de la persuasion où ils sont que Dieu le veut, c'est parce que cela ne les empêche pas de satisfaire les passions dominantes de leur cœur, ou même parce que la crainte de l'infamie & de quelque châtiment temporel les y engage. Ou bien disons, que s'ils observent régulierement plusieurs cultes pénibles & incommodes, c'est parce qu'ils veulent racheter par là leurs péchez d'habitude, & accorder leur conscience avec leurs passions favorites ; ce qui montre toujours, que la corruption de leur volonté est la principale raison qui les détermine.

Pourquoi les mariages incestueux ne sont point d'usage.

Je ne m'étonne pas que les mariages incestueux n'aïent pas été pratiquez parmi les peuples, qui les avoient chargez de la haine & de l'ignominie publique ; car qui est l'homme qu'une barriere comme celle-là ne retienne dans le devoir, pourvû qu'il ne soit pas d'une nation qui juge tout autrement de la chose, & qu'il ne s'imagine pas, comme faisoient apparemment les Perses, que les autres nations ne se connoissent pas en bienséance ? Mais pour juger si les Chretiens s'interdisent les mariages de cette nature, parce que Dieu les défend, il faudroit connoître ce qu'ils feroient là-dessus, en cas que le Droit Civil & le Droit Canon leur donnassent pleine liberté de faire ce qu'ils voudroient : car dans l'état où sont les choses, je ne voi pas qu'on doive se faire un mérite devant Dieu, de ce qu'on ne se marie pas avec sa sœur. Il y a des peines temporelles assez terribles contre ce déréglement, pour en être détourné, sans que la conscience s'en mêle. Si le Droit Civil & le Droit Canon laissoient la chose à notre liberté, il est fort probable qu'on ne s'en feroit pas un plus grand scrupule que de l'adultere, dont tant de gens sont coupables, quoique ce soit un des plus grands crimes du monde.

§. CXXXVIII.

Exemple qui prouve que les opinions ne sont pas la regle des actions.

CE seroit un travail infini, que de s'amuser à éclaircir toutes les objections que l'on peut faire contre cette doctrine ; car l'esprit humain étant capable de toutes les bizarries imaginables, on ne posera jamais de regle sur son sujet, qui ne souffre mille exceptions. Ce qu'il y a donc à faire, c'est de s'en tenir à ce qui arrive le plus souvent, savoir *que ce ne sont pas les opinions générales de l'esprit, qui nous déterminent à agir, mais les passions présentes du cœur.* En effet, si un Chretien ivrogne & impudique s'abstenoit de dérober, parce qu'il sait que Dieu a défendu le larcin, ne s'abstiendroit-il pas aussi des deux autres crimes, qu'il sait que Dieu a défendus ? Et s'il ne s'abstient pas des deux premiers, mais seulement du larcin, n'est-ce pas évidemment, ou parce qu'il craint l'infamie & le suplice, ou parce qu'il n'est point avare, ou en général parce que le tour de son esprit ne lui fait trouver aucun charme à dérober ? Encore un coup, si les lumieres de la conscience étoient la raison qui nous détermine, les Chretiens vivroient-ils aussi mal qu'ils font ?

§. CXXXIX.

Qu'on ne peut pas dire, que ceux qui ne vivent pas selon les maximes de leur Religion, ne croient pas qu'il y ait un Dieu.

I. Preuve de cela, tirée de la vie des soldats.

Caractere d'esprit des Athées. Les soldats les plus déréglez sont susceptibles d'un grand zele pour la Religion.

ON ne peut pas me répondre, que les Chretiens qui ne vivent pas conformément aux principes de leur Religion, ne sont pas persuadez de nos mysteres, & que ce sont autant d'Athées cachez. Car outre que ce seroit multiplier terriblement les Athées, contre le sentiment de plusieurs célébres Auteurs, qui ne croyent pas qu'il y ait jamais eu homme pleinement persuadé de l'Athéïsme ; qu'y a-t-il de plus insoûtenable, que de ranger parmi les Athées tous ces soldats Chretiens qui commettent des désordres inoüis, lorsqu'ils ne sont pas tenus sous une sévere discipline ? Les doutes sur l'existence de Dieu ne tombent gueres dans ces ames-là. Ce n'est pas le défaut du peuple. Il est trop sot, pour se laisser tromper en ces choses-là par un habile homme. Il ne demande * que du pain & des divertissemens, & n'a nullement l'ambition de rechercher s'il a tort de reconnoître un souverain Maître de toutes choses. Ceux qui donnent, ou dans le Déïsme, ou dans cette sorte de doutes, prétendent au bel esprit, & s'apellent par excellence, *les Esprits-forts*. Ils sont très-mal fondez, je l'avouë, & il seroit facile de leur montrer, qu'il n'y a rien de plus foible, ni de plus déraisonnable, que le caractere de leur esprit. † Mais quoi qu'il en soit, ce sont des gens pour l'ordinaire, qui font plus de cas de leur esprit, que de leur corps ; au lieu que les soldats & les voleurs des grands chemins ne songent qu'à leur corps, & ne sont méchans que par le corps, s'il est permis de parler ainsi.

Il est certain d'ailleurs, que des soldats qui ne respirent que le sang & le carnage, & qui pour peu qu'on les laisse faire, mettent bientôt dans la derniere désolation le païs ami, aussi-bien que le païs ennemi, sont fort susceptibles du zele de Religion : car si on les lâche contre un peuple de différente croïance, & si on les anime par ce grand motif, on voit que leur courage va souvent jusqu'à la fureur, & qu'ils ne regardent plus les violences qu'ils commettent, que comme des actes de pieté. On voit qu'ils conçoivent une haine implacable

* . . . . . *Duas tantùm res anxius optat, Panem & Circenses.* Juven. Satyr. 10.

† Conférez ceci avec le *Dict. Hist. & Crit.* Art. CHARRON. Rem. I.

ble contre ceux qui ne sont pas de leur Secte, & qu'ils se feroient un scrupule de faire leurs dévotions avec eux. Grande preuve qu'ils n'abjurent pas intérieurement le Christianisme, lorsqu'ils se portent à tous les crimes qu'ils commettent.

§. CXL.

II. Preuve, *tirée des désordres des Croisades.*

Les désordres des Croisades avoient la Religion pour principe.

OSeroit-on dire, que les Chretiens qui se croisoient pour l'expédition de la Terre Sainte, n'avoient aucune Religion; eux qui quittoient leur patrie pour aller faire la guerre aux Infideles; eux qui croïoient voir des Anges & des Saints à la tête de leurs armées, mettre en fuite leurs ennemis; eux qui ne parloient que de prodiges & que de miracles? Il faudroit avoir perdu le sens pour soupçonner d'Athéïsme des gens comme cela, qui cependant commettoient les plus effroïables désordres dont on ait jamais oüi parler; de sorte que les Chretiens qu'ils alloient défendre, avoient autant de haine pour eux, que pour les Turcs & les Sarrazins. Les Croisades sont assûrément un des beaux endroits du Christianisme, mais elles ont un revers qui n'est guere avantageux. D'un côté les Chretiens d'Orient se sont servis de la plus noire & de la plus déloïale trahison qui se puisse, pour perdre les Chretiens d'Occident qui alloient à leur secours: & ceux-ci de l'autre, ont commis des excès épouvantables en toutes manieres. Remarquez bien, je vous prie, que je ne prétens pas nier, qu'encore que les Croisades fussent une entreprise de dévotion, il n'ait pû y avoir des Athées qui en voulurent être, soit pour se faire loüer, soit pour éviter le reproche de poltronerie, ou même celui d'irreligion, soit pour satisfaire leur inclination belliqueuse, ou leur ambition, ou leur curiosité, soit enfin pour commettre mille désordres. Je suis persuadé qu'on peut faire par des motifs d'amour propre tous les exercices extérieurs de la pieté, quelque pénibles qu'ils puissent être. Voici donc ce que je dis; c'est que la plus grande partie des Croisez, étoient des gens que les Prédications & les Indulgences avoient animez à cette entreprise, & qui assûrément n'abjuroient pas leur Religion dans l'ame, lorsqu'ils s'abandonnoient à commettre tous les ravages qu'ils commettoient.

§. CXLI.

Réflexion sur ce que quelques Infideles ont objecté aux Chretiens, que leur Religion n'est propre qu'à faire des lâches.

Quel est le courage qu'inspire le Christianisme.

EN parlant de la licence de nos soldats, & des désordres que nos Croisez ont commis à la vuë des Infideles, je me suis souvenu qu'on a quelquefois objecté aux Chretiens, que les principes de l'Evangile ne sont point propres à la conservation du bien public, parce qu'ils énervent le courage, & qu'ils inspirent de l'horreur pour le sang & pour toutes les violences de la guerre. Je n'examinerai point si cette objection est aussi méprisable qu'on la fait; mais je dirai bien, qu'on ne peut pas y répondre plus mal, qu'en disant, comme font plusieurs, qu'on n'a qu'à consulter l'expérience, & qu'on verra qu'il n'y a point de nations plus belliqueuses, que celles qui font profession du Christianisme. Cette réponse est pitoiable, parce qu'elle ne sert qu'à montrer que les Chretiens ne vivent pas selon leurs principes, au lieu que pour bien répondre il faudroit dire, qu'en suivant l'esprit de leurs principes, les Chretiens doivent être de très-bons soldats. Mais peut-on dire cela, si l'on est de bonne foi? Ne faut-il pas convenir, que le courage que l'Evangile nous inspire, n'est point un courage de meurtre & de violence, comme celui de la guerre? Le courage Evangélique ne va qu'à nous faire mépriser les injures & la pauvreté, la persécution des Tyrans, les prisons, les roües, les chevalets, & tous les suplices du martyre. Il est propre à nous faire braver par une patience héroïque, la rage la plus inhumaine des persécuteurs de la foi. Il nous résigne à la volonté de Dieu dans les maladies les plus aiguës. Voilà quel est le courage du vrai Chretien. Cela suffit, je l'avouë, pour convaincre les Infideles que notre Religion n'amollit point le courage, & n'inspire point la poltronnerie. Mais cela n'empêche pas qu'ils ne puissent dire avec raison, qu'en prenant le mot de courage au sens qu'on le prend dans le monde, l'Evangile n'est point propre à en donner. On entend par un homme courageux, un homme qui est fort délicat sur le point d'honneur, qui ne peut souffrir la moindre injure, qui se vange avec éclat, & au péril de sa vie, de la moindre offense qu'on lui ai faite; qui aime la guerre, qui va chercher les occasions les plus périlleuses pour tremper ses mains dans le sang des ennemis, qui a de l'ambition, qui veut s'élever par dessus les autres. Il faudroit avoir perdu le sens, pour dire que les conseils & les préceptes de JESUS-CHRIST nous inspirent cet esprit-là; car il est de notorieté publique à tous ceux qui savent les premiers élemens de la Religion Chretienne, qu'elle ne nous recommande rien tant que de souffrir les injures, que d'être humbles, que d'aimer notre prochain, que de chercher la paix, que de rendre le bien pour le mal, que de nous abstenir de tout ce qui sent la violence. Je défie tous les hommes du monde, pour si experts qu'ils puissent être en l'art militaire, de faire jamais de bons soldats d'une armée, où il n'y auroit que des personnes résoluës de suivre ponctuellement toutes ces maximes. Tout le mieux qu'on en pourroit attendre, seroit qu'ils ne craindroient point de mourir pour leur païs, & pour leur Dieu. Mais je m'en raporte à ceux qui savent la guerre, si cela suffit pour la qualité de bon soldat, & s'il ne faut pas, quand on veut réüssir en ce métier, faire tout le mal que l'on peut à l'ennemi, le prévenir, le surprendre, le passer au fil de l'epée, brûler ses magazins, l'affamer, le saccager. On feroit de beaux exploits avec des gens qui auroient la conscience toute pleine de scrupules, & qui voudroient consulter un Casuiste à tout moment, pour savoir s'ils sont dans le cas où il est permis de tuer, d'exécuter un ordre que l'on croit injuste, de mettre le feu à un village, de piller, &c. Le Maréchal de Biron se feroit bien accommodé de semblables troupes, lui qui cassa un Capitaine, qui avoit voulu prendre ses précautions contre les recherches des Procureurs Généraux du Roi. *Etes-vous de * ces gens*, lui dit-il, *qui craignent tant la*

Ce qu'on entend ordinairement par le mot de courage. L'Evangile y est contraire.

* » Mémoir. de Brant. part. 4.

la Justice ? je vous casse : jamais vous ne me servirez ; car tout homme de guerre qui craint une plume, craint une épée. Je laisse à dire que si les principes du Christianisme étoient bien suivis, on ne verroit point de Conquérant parmi les Chretiens, ni point de guerre offensive, & qu'on se contenteroit de se défendre des invasions des Infideles. Et cela étant, combien verrions-nous de peuples en Europe, qui joüiroient d'une paix profonde depuis long-tems, & qui à cause de cela seroient les plus mal propres du monde à faire la guerre ? Il est donc vrai que l'esprit de notre sainte Religion ne nous rend pas belliqueux : & cependant il n'y a point sur la terre de nations plus belliqueuses, que celles qui font profession du Christianisme. Exceptez-moi les Turcs, & choisissez dans l'Afrique, dans l'Asie, dans l'Amérique tel peuple qu'il vous plaira, faites-en une armée de cent mille hommes, il ne faudra pas plus de dix ou douze mille Chretiens pour l'abimer. Les Turcs mêmes sont fort inférieurs aux Chretiens, & n'obtiendroient jamais aucun avantage sur eux en nombre égal. L'avarice, l'impudicité, l'insolence & la cruauté, qui rendent les armées formidables, se trouvent dans les armées Chretiennes autant qu'ailleurs ; si ce n'est qu'on n'y mange pas la chair des ennemis, comme font quelques peuples de l'Amérique. Ce sont les Chretiens qui perfectionnent tous les jours l'art de la guerre, en inventant une infinité de machines pour rendre les sieges plus meurtriers & plus affreux ; & c'est de nous que les Infideles aprennent à se servir des meilleures armes. Je sai bien que nous ne faisons pas cela entant que Chretiens, mais parce que nous avons plus d'adresse que les Infideles : car s'ils avoient assez de génie & de valeur pour faire mieux la guerre que les Chretiens, ils la feroient mieux infailliblement. Mais néanmoins je trouve ici une raison très-convaincante, pour prouver que l'on ne suit point dans le monde les principes de sa Religion, puisque je fais voir que les Chretiens emploïent tout leur esprit, & toutes leurs passions à se perfectionner dans l'art de la guerre, sans que la connoissance de l'Evangile traverse le moins du monde ce cruel dessein.

Cependant il n'y a point de peuples plus courageux en ce sens que les Chretiens.

Reprenons notre sujet, & faisons voir par d'autres exemples, que le déreglement des mœurs n'est point une preuve que l'on soit Athée.

§. CXLII.

III. Preuve, *tirée de la conduite de plusieurs femmes.*

Ce n'est point le vice des femmes que l'impiété.

QUi est-ce qui oseroit dire, que toutes les femmes Chretiennes qui se signalent par leurs crimes, sont destituées de tout sentiment de Religion ? Ce seroit la plus fausse pensée du monde ; car sûrement ce n'est point le vice des femmes que l'Athéïsme. * Il semble que l'Eglise reconnoisse que la dévotion est leur partage, puisqu'elle fait ordinairement des prieres *pro devoto fœmineo sexu.* Elles se font une vertu de n'entrer point dans les grands raisonnemens. Ainsi elles en demeurent à leur Catéchisme, & sont toutes de la Religion de leur mere, bien plus portées à la superstition qu'à l'impieté ; grandes coureuses d'indulgences & de Sermons, & si fort occupées de mille passions, qui leur sont comme tombées en partage, qu'elles n'ont ni le tems, ni la capacité nécessaire pour révoquer en doute les articles de leur foi, à moins qu'elles ne soient engagées dans quelque Religion persécutée, incapable de leur fournir les établissemens qu'elles voudroient, & qui leur sont présentez par la Religion dominante : car en ce cas-là, il leur survient quelquefois des doutes si violens, qu'elles passent, non pas de la Religion à l'Athéïsme, mais de la profession d'une Religion à la profession d'une autre. A cela près, les femmes sont très-peu sujettes à l'impiété. On les voit fort empressées à s'en aller gagner des pardons, fort assiduës aux Eglises, entreprenant volontiers un pelerinage. Je sai bien ce qu'en disent les railleurs, que la Religion n'est qu'un prétexte, & que la véritable cause de tout cela est l'envie de se promener, d'aller causer, de voir & d'être vuës, ou même de se divertir avec un Galant. Mais je sai bien aussi, qu'il n'en faut pas croire les railleurs, ils outrent la chose ; ce qu'ils disent est vrai quelquefois, & principalement dans les païs où la jalousie regne. Mais en France où on laisse les femmes entierement sur leur bonne foi, de sorte qu'elles vont voir qui bon leur semble à toutes heures, & reçoivent compagnie tout autant qu'elles en souhaitent, il est faux qu'elles aillent gagner les Indulgences, seulement afin d'avoir un prétexte de sortir de la maison. Encore un coup, ce n'est nullement le vice des femmes que l'impieté. Cependant il y en a beaucoup dont les mœurs sont très-corrompuës, ou par la vanité, ou par l'envie, ou par la médisance, ou par l'avarice, ou par la galanterie, ou par toutes ces passions ensemble.

Personne n'ignore que toutes les grandes Villes sont pleines de lieux infames, & que la partie du monde où nous croïons que Dieu a établi le St. Siege Apostolique, est toute pénétrée d'impudicité. Le nombre des meres, ou des tantes qui se font un revenu des premieres faveurs de leurs filles, ou de leurs nieces, n'y est pas petit. Je lisois un de ces jours dans la Relation que Mr. de St. Didier, Gentilhomme de Monsieur le Comte d'Avaux, nous a donnée de la Ville de Venise, où ce Comte a été en Ambassade, que c'est une chose si ordinaire dans cette République-là, que *de dix † filles qui s'abandonnent, il y en a neuf dont les meres & les tantes font elles-mêmes le marché, & conviennent du prix de la virginité de leurs filles, pour un certain tems, moyennant cent ou deux cens Ducats ; pour faire, disent-elles, de quoi les marier.* Il raconte fort agréablement, *qu'il se trouva un jour par hazard à un traité de cette nature, & qu'un Gentilhomme étranger de sa connoissance, étant depuis quelque tems en marché pour une fille, & differant toûjours à donner une réponse positive, sur ce qu'il ne lui trouvoit pas assez d'embonpoint, & qu'elle n'avoit pas encore la gorge bien formée ; la tante lui dit, qu'il ne faloit pas être plus long-tems à se déterminer, parce que le Pere Predicateur d'un des premiers Couvents de Venise, qu'elle nomma, étoit entré en traité, & avoit déja fait une offre raisonnable*

Leur libertinage à Venise.

* Conférez ceci avec le *Dict. Hist. & Crit.* Art. BARBE. Rem. A.

† » Part. III. art. des Courtisanes.

ble. Il dit * aussi, que c'est l'opinion ordinaire de tout le monde à Venise, *Qu'un seul frere se marie pour tous les autres*; & il assûre *que cela ne se dit pas sans fondement, mais qu'il seroit inutile d'en vouloir donner des preuves*. Ce qui fait voir, que l'inceste le plus brutal & le plus outré, ne fait aucune horreur aux Vénitiennes. Ce qu'il remarque du grand nombre des Courtisanes, & de la pleine liberté dont elles joüissent, & de la considération qu'elles s'acquierent parmi le peuple, & des caresses qu'elles reçoivent dans les Couvens lorsqu'elles y vont voir les sœurs de ceux qui les entretiennent, est une preuve incontestable, que les femmes de ce païs-là n'ont aucune sensibilité pour l'honneur, ni pour la vertu, d'autant plus que *ceux qui connoissent autant Rome que Venise, sont en peine de décider en laquelle de ces deux Villes il y a plus de Courtisanes, & plus de libertinage*, à ce que dit le même Mr. de Saint Didier.

Et à Paris. Si ceux qui viennent à Paris avec les Ambassadeurs, osoient publier, quand ils sont retournez chez eux, des Relations aussi libres, que celles que les François publient touchant les païs étrangers, je ne doute pas qu'ils n'eussent bien des choses à dire. Mais on redoute si fort notre nation, qu'on n'ose rien imprimer qui lui déplaise; ou si on le fait, nous donnons bon ordre que cela ne soit point connu parmi nous, soit en défendant l'entrée des Livres, soit en les faisant imprimer sans les passages qui ne nous plaisent pas. C'est ainsi que Mr. l'Abbé Talemant vient d'en user dans sa Version de l'Histoire du Cavalier Nani. Mais quelque ménagement que les étrangers ayent pour nous, les déréglemens des femmes n'en sont pas moins réels; & qui pourroit suivre tous les avortemens, tous les empoisonnemens, toutes les fraudes, & toutes les calomnies dont les prostitutions sont compliquées en France, aussi-bien qu'ailleurs, ce seroit dequoi donner de l'horreur aux plus endurcis.

Leur dévotion malgré ce libertinage. Sur cela vous imaginez-vous que les personnes qui trempent dans ces désordres, traitent de fable l'Histoire de l'Evangile? Rien moins que cela. La plûpart de ces femmes ne laissent pas de dire leur Litanie dans l'occasion, ou les autres prieres qu'on leur a enseignées dans l'enfance. Il y en a qui sont des plus assiduës aux exercices publics de la Religion. Il y en a qui font des aumônes, & des fondations magnifiques pour le service divin; qui esperent de se repentir un jour, & d'être sauvées; qui confessent leurs péchez, à tout le moins une fois l'an, comme l'Eglise l'ordonne; qui s'abstiennent des plaisirs pendant quelques jours, après avoir été foudroïées de censures dans le confessional; qui abhorrent ce qu'elles croïent être hérétique; qui tâchent de convertir ceux qu'elles croïent être dans une mauvaise Religion. Toutes choses qui font voir manifestement, qu'elles conservent parmi leurs impuretez, la persuasion de l'Evangile.

Motifs de cette dévotion. Vous me direz, qu'elles font tout cela uniquement pour déconcerter la médisance, & pour faire perdre le terrain à ceux qui les croïent mal-honnêtes. Je le veux croire de quelques-unes; (car pour les Courtisanes d'Italie, on seroit ridicule de croire qu'elles font quelque chose pour sauver leur réputation) & j'avouë de plus, qu'en voïant des Dames galantes faire fort les empressées pour convertir les Hérétiques, & ne se donner point de patience, si quelque marmiton Huguenot s'est fourré dans leur domestique, qu'elles ne lui aïent fait faire son abjuration, ou par promesses, ou par menaces, je pense en moi-même quelquefois qu'elles pourroient bien tenir cette conduite, uniquement par l'envie de faire leur cour, & de devenir à la mode. Car quelle aparence qu'une femme qui a peut-être son cabinet plein de poisons, prêts à la délivrer de son mari, s'il cesse d'être commode, ou de son Galant, s'il la sacrifie à une autre; quelle aparence, dis-je, qu'une femme qui en est-là, se tourmente pour la conversion d'un Hérétique par un motif de charité? Mais je dis néanmoins, qu'à parler en général, les femmes de mauvaise vie se peuvent porter aux œuvres charitables qu'on leur voit faire quelquefois ou envers les pauvres, ou envers les Hérétiques, non-seulement par les motifs humains qui ont été touchez ci-dessus, mais aussi par la raison, qu'elles esperent de racheter leurs péchez par-là. Il semble d'abord que cela fait contre moi, puisque cela prouve, que la foi qui reste dans l'ame des plus grands pécheurs, les porte à bien faire de tems en tems. Mais dans le fond, cela prouve tout-à-fait bien ce que je cherche, savoir, I. Que ceux qui se portent à toute sorte de crimes, ne laissent pas de conserver leur Religion. II. Que le grand mobile des actions de l'homme consiste, non pas dans la croïance qu'il a sur le chapitre de la Religion, mais dans le caractere de son cœur & de sa concupiscence; puisqu'on voit qu'il sacrifie à cela les préceptes de sa Religion, lors même qu'il semble les pratiquer. En effet, une personne qui donne l'aumône, ou qui tâche de convertir un Hérétique, dans la vuë de racheter ses péchez présens & à venir, c'est-à-dire, les péchez dont elle sent bien qu'elle ne veut point se défaire; cette personne, dis-je, ne se sert de sa foi, que pour se mettre plus en état de contenter ses inclinations vicieuses. Vous aurez bientôt quelques autres preuves de cette proposition, *Que ceux qui s'abandonnent au crime, ne laissent pas d'être persuadez de nos mysteres.*

§. CXLIII.

Quels principes on peut inférer de ce qui vient d'être dit.

Nous pouvons donc poser pour principe, I. Que les hommes peuvent être tout ensemble fort déreglez dans leurs mœurs, & fort persuadez de la vérité d'une Religion, & même de la vérité de la Religion Chretienne. II. Que les connoissances de l'ame ne sont pas la cause de nos actions. III. Que généralement parlant (car j'excepte toûjours ceux qui sont conduits par l'Esprit de Dieu) la foi que l'on a pour une Religion n'est pas la regle de la conduite de l'homme, si ce n'est qu'elle est souvent fort propre à exciter dans son ame de la colere contre ceux qui sont de différent sentiment, de la crainte quand on se croit menacé de quelque péril, & quelques autres passions semblables, & surtout un je ne sai quel zele pour la pratique des cérémonies extérieures, dans la pensée que ces actes extérieurs, & la profession publique de la vraie foi, serviront de

* *Ibid.* article des mariages des Nobles.

de rempart à tous les désordres où l'on s'abandonne, & en procureront un jour le pardon. Par ce principe on peut voir manifestement combien on se trompe, de croire que les Idolâtres sont nécessairement plus vertueux que les Athées.

§. CXLIV.

Que les Athées & les Idolâtres sont poussez au mal par le même principe.

Les Idolâtres & les Athées sont plus ou moins méchans, suivant leur disposition naturelle, indépendamment de la Religion.

CAr si la persuasion qu'il y a une Providence qui châtie les méchans, & qui recompense les gens de bien, n'est pas le ressort des actions particulieres de l'homme, comme je viens de le faire voir; il s'ensuit qu'un Athée & qu'un Idolâtre se gouvernent par un même principe, pour ce qui regarde les mœurs; c'est-à-dire, par les inclinations de leur tempérament, & par le poids des habitudes qu'ils ont contractées. De sorte que pour trouver lequel des deux doit être plus méchant que l'autre, il ne faut que s'enquérir des passions ausquelles leur tempérament les assujettit. Et soïez assuré, que si l'Idolâtre se trouve pourvû d'un corps qui le rend extrêmement sensible à la bonne chere, impudique, violent & fier, il sera incomparablement plus grand pécheur qu'un Athée d'un tempérament froid & pacifique. Quand on n'examine ces choses que d'une vuë générale, on se figure que dès qu'un Athée fait réflexion qu'il peut s'enivrer impunément, il s'enivre tous les jours. Mais ceux qui savent la maxime, * *Trahit sua quemque voluptas*, & qui ont examiné plus exactement le cœur de l'homme, ne vont pas si vîte. Ils s'informent, avant que de juger de la conduite de cet Athée, quel est son goût. S'ils trouvent qu'il aime à boire, qu'il est fort sensible à ce plaisir-là, qu'il en est plus friand que de la réputation d'honnête homme, ils jugent qu'effectivement il boit autant qu'il peut. Mais ils ne jugent pas pour cela, qu'il en fait plus qu'une infinité de Chretiens, qui sont saouls presque toute leur vie. S'ils trouvent qu'il a de l'indifference pour le vin, ils lui font la justice de croire qu'il ne boit qu'à sa soif. Je dis la même chose de toutes les autres voluptez criminelles. Lors qu'un Athée les trouve à son goût, il en prend tout son saoul. S'il n'y trouve aucun plaisir, il les laisse-là: ce qui a été justement la maniere dont se sont conduits les Idolâtres & dont se conduisent encore la plûpart des Chretiens. Grande preuve, que l'esprit de débauche ne dépend pas des opinions que l'on a, ou que l'on n'a pas, touchant la nature de Dieu, mais d'une certaine corruption qui nous vient du corps, & qui se fortifie tous les jours par le plaisir que l'on trouve dans l'usage des voluptez.

§. CXLV.

Que ce principe n'est pas corrigé dans les Idolâtres mieux que dans les Athées.

Il est contre l'expérience, que la Religion soit un frein aux vices.

QU'on m'objecte tant qu'on voudra, que la crainte d'un Dieu est un moïen infiniment propre à corriger cette corruption naturelle, j'en appellerai toûjours à l'expérience, & je demanderai toûjours pourquoi donc les Païens qui portoient la crainte de leurs Dieux jusqu'à des superstitions excessives, ont si peu corrigé cette corruption, qu'il n'y a point de vice abominable qui n'ait régné parmi eux? On avoit beau conserver la mémoire des punitions éclatantes, qui avoient témoigné la colere du Ciel contre les sacrileges & les parjures; on avoit beau forger des histoires pour étonner les méchans; on avoit beau faire de pompeuses descriptions & des Furies, & des Enfers, & des Champs Elisées; tout cela n'empêchoit pas qu'on ne trouvât de faux témoins tant qu'on en vouloit, & qu'on ne pillât les temples, lors que l'occasion en étoit belle. † Juvénal est inimitable dans le portrait qu'il nous donne des faux témoins qui n'ont point de Religion, & des faux témoins qui croïent un Dieu. Il dit que les premiers se parjurent sans balancer, que les autres raisonnent pendant quelque tems, & se parjurent aussi après cela avec une extrême confiance. Ils ont des remords dans la suite, & s'imaginent que la vengeance de Dieu les poursuit partout. Cependant ils ne s'amendent pas, & ils pechent dans l'occasion comme auparavant.

C'est une copie faite d'après nature. Nous voïons regner encore partout cette sorte d'esprit, qui entraîne les hommes dans le péché, nonobstant la crainte des enfers & les remords de la conscience. Si bien que disputer contre ce que je soûtiens, n'est autre chose qu'oposer des raisonnemens métaphysiques à une vérité de fait, comme ce Philosophe qui vouloit prouver qu'il n'y a point de mouvement. On me permettra, je m'assûre, de me servir de la méthode de Diogene, qui sans répondre pied-à-pied à ses argumens, se contenta de marcher en sa présence: car rien n'est plus propre à convaincre un honnête homme, qu'il raisonne sur de fausses hypothèses, que de lui montrer qu'il combat contre l'expérience. S'il est donc vrai, comme l'Histoire & le train de la vie commune le justifient, que les hommes se peuvent plonger dans toute sorte de crimes, pendant qu'ils sont persuadez de la verité de leur Religion, qui leur enseigne que Dieu châtie séverement le péché, & qu'il récompense magnifiquement les bonnes œuvres; il faut tomber d'accord, que ceux qui nous donnent cette persuasion pour une preuve, & pour un titre justificatif de bonne vie, se trompent nécessairement; & qu'ainsi c'est mal raisonner, que de conclure de ce qu'un homme est Idolâtre, qu'il vit moralement mieux qu'un Athée. Si l'on se contentoit de conclure qu'il devroit être plus homme de bien qu'un Athée, le raisonnement seroit bon: mais combien y a-t-il de différence entre ce que l'on devroit faire, & ce que l'on fait?

Cela prouve que ces vices ne sont point une suite de l'irreligion.

Je l'ai ‡ déja dit; il n'y a point d'Annales qui nous aprennent les mœurs & les coûtumes d'une nation plongée dans l'Athéïsme. Ainsi on ne peut pas réfuter par l'expérience la conjecture que l'on fait d'abord sur ce sujet-là, savoir que les Athées ne sont capables d'aucune vertu morale, & que ce sont des bêtes féroces, parmi lesquelles il y a plus à craindre pour sa vie

* Virgile, Eclog.
† *Mobilis & varia est fermè natura malorum,
Cum scelus admittunt superest constantia. Quid fas
Atque nefas, tandem incipiunt sentire peractis
Criminibus. Tamen ad mores natura recurrit
Damnatos, fixa & mutari nescia, nam quis
Peccandi finem posuit sibi? Quando recepit
Ejectum semel attrita de fronte ruborem?*
Juvenal. Satyr. 13.
‡ Ci-dessus § CXXIX.

vie, que parmi les tigres & les lions. Mais il n'est pas difficile de faire voir, que cette conjecture est très-incertaine. Car puisque l'experience nous montre, que ceux qui croïent un Paradis & un Enfer sont capables de commettre toute sorte de crimes, il est évident que l'inclination à mal faire ne vient pas de ce qu'on ignore l'existence de Dieu, & qu'elle n'est point corrigée par la connoissance que l'on acquiert d'un Dieu qui punit & qui récompense. Il résulte de là manifestement, que l'inclination à mal faire ne se trouve pas plus dans une ame destituée de la connoissance de Dieu, que dans une ame qui connoît Dieu; & qu'une ame destituée de la connoissance de Dieu, n'est pas plus dégagée du frein qui réprime la malignité du cœur, qu'une ame qui a cette connoissance. Il résulte encore de là, que l'inclination à mal faire vient du fond de la nature de l'homme, & qu'elle se fortifie par les passions, qui sortant du tempérament comme de leur source, se modifient ensuite de plusieurs manieres, selon les divers accidens de la vie. Enfin il resulte de là que l'inclination à la pitié, à la sobrieté, à la débonnaireté, &c. ne vient pas de ce qu'on connoît qu'il y a un Dieu, (car autrement il faudroit dire que jamais il n'y a eu de Païen cruel & ivrogne) mais d'une certaine disposition du tempérament, fortifiée par l'éducation, par l'intérêt personel, par le désir d'être loüé, par l'instinct de la Raison, ou par de semblables motifs, qui se rencontrent dans un Athée, aussi bien que dans les autres hommes. Ainsi nous n'avons aucun droit de soûtenir, qu'un Athée doit être nécessairement plus déréglé dans ses mœurs qu'un Idolâtre.

§. CXLVI.

Que la bonne Théologie fait voir, que la corruption de la nature n'est pas mieux corrigée dans les Idolâtres, que dans les Athées.

Les Païens n'ont fait aucune action méritoire.

TOut ceci s'accorde parfaitement avec la Théologie de St. Augustin, qui porte que les Païens n'ont jamais fait aucune action méritoire, c'est-à-dire, qu'ils n'ont jamais fait aucun acte de vertu par un bon principe, & pour une bonne fin. N'est-ce pas enseigner que toutes les vertus des Païens ont été l'effet, ou de leur tempérament, ou de quelque passion à laquelle ils avoient pris goût? Et qui empêche qu'un Athée, ou par la disposition de son tempérament, ou par l'instinct de quelque passion qui le domine, ne fasse toutes les mêmes actions que les Païens ont pû faire? Si le Païen n'a rien fait pour la gloire de Dieu, s'il n'a point donné l'aumône par le motif de l'amour de Dieu, s'il n'a point raporté à l'honneur de Dieu l'usage qu'il faisoit de son crédit, pour empêcher l'oppression des innocens; il est clair que la connoissance de Dieu n'a de rien contribué à lui faire faire ce qu'il a fait, & qu'il l'eût fait tout aussi bien, quand même il n'eût jamais oüi parler de Dieu; & par conséquent, selon les principes de S. Augustin, les Athées sont très-capables de faire toutes les actions morales que nous admirons dans le Paganisme. C'est ce que je réponds à tous les exemples de la vertu des Païens, que l'on me peut alléguer. Je les admire autant qu'un autre, mais je soûtiens qu'il n'y a rien là, que l'on ne puisse attribuer au tempérament, à l'éducation, au désir de la gloire, au goût que l'on s'est fait pour une sorte de réputation, à l'estime que l'on peut concevoir pour ce qui paroît honnête & louable, & à plusieurs autres motifs qui sont de la compétence de tous les hommes, soit qu'ils aïent une Religion, soit qu'ils n'en aïent pas.

La grace du S. Esprit absolument nécessaire pour cela. En quoi elle consiste.

Considérez encore, que la Théologie nous enseigne formellement, que l'homme ne se peut convertir à Dieu, ni se défaire de la corruption de sa concupiscence, sans être assisté de la grace du Saint Esprit; & que cette grace ne consiste pas simplement à croire qu'il y a un Dieu, & que les mysteres qu'il nous a révélez sont véritables; mais qu'elle consiste dans la charité, qui nous fait aimer Dieu, & qui nous attache à lui comme à notre souverain bien. Cela montre clairement, que ceux qui en demeurent à la simple persuasion de nos mysteres, n'ont point encore la grace sanctifiante, & qu'ils sont encore dans les liens & sous le joug du péché; & à plus forte raison, que la connoissance vague & indistincte que les Païens ont euë de Dieu, ne les a pas délivrez de l'empire du péché originel, ni des impressions victorieuses de la concupiscence. De sorte que la grace du St. Esprit qui nous fait enfans de Dieu, & la charité qui nous fait résister aux tentations de notre nature corrompuë, n'aïant pas été dans les Païens, ils manquoient tout aussi bien du véritable principe des bonnes œuvres, que les Athées, & ils n'étoient pas plus en passe d'être vertueux que les Athées.

Je ne voudrois pas nier, qu'il n'y ait eu des Païens qui faisant un bon usage des connoissance qu'ils avoient touchant la nature de Dieu, se sont aidez de ce motif pour réprimer la fougue de leurs passions. Mais il y a beaucoup d'apparence, que quand ce motif a été de quelque vertu, les passions étoient si modérées, qu'on eût pû les réduire à la raison sans ce secours-là, ou en s'entêtant du désir de se distinguer par des mœurs austeres, ou en se promettant une santé plus affermie, ou plus de loüanges, ou plus de profit. Voici les nouvelles preuves que je vous ai promises.

§. CXLVII.

IV. Preuve, *tirée des Démons & des Sorciers, qui font voir que les gens les plus perdus demeurent persuadez de l'existence de Dieu.*

Si les Démons & les Sorciers étoient Athées, ils seroient moins méchans qu'ils ne sont.

QU'on ne s'étonne pas de ce que j'ai avancé, que la simple persuasion de nos mysteres n'est pas ce qui purifie notre cœur. Car il n'y a rien de plus vrai, comme il paroît par l'exemple de tant de Chretiens qui ne doutent de rien, & qui sont prêts à croire un million de nouveaux articles de foi, si l'Eglise les décidoit, qui cependant se plongent dans toute sorte de voluptez criminelles. Cela paroît encore plus par l'exemple des Démons, qui savent bien mieux que nous ce qu'il faut croire & ce qu'il faut faire, & qui néanmoins sont les plus méchants de toutes les créatures, & celles qui peuvent le mieux prouver que l'Athéïsme n'est pas l'origine de la méchanceté. Car si les Démons étoient Athées, ils seroient beaucoup moins méchans qu'ils ne sont, la plûpart des crimes qu'ils commettent procédant d'une envie détestable de faire la guerre à Dieu.

On peut prouver la même chose par l'exemple

ple des Magiciens & des Sorciers. Il est indubitable que ceux que l'on dit qui font pacte avec le Démon, sont persuadez qu'il y a un Dieu. Il est encore indubitable qu'il n'y a point de méchanceté plus horrible, que celle d'un homme qui se donne au Diable pour lui obéir en toutes choses. Il est donc indubitable qu'il y a des gens, qui avec la croïance d'une Divinité, sont plus méchans que les Athées. Il est donc faux que l'Athéïsme soit la source des plus grands péchez, & l'on ne sauroit nier, qu'à tout le moins l'Idolatrie magique, dont * un de vos plus célébres Docteurs, a fait un traité fort curieux, ne soit pire que l'Athéïsme. Les mêmes Démons & leurs supôts sont encore une preuve évidente de ce que j'ai tant de fois supposé & justifié; savoir que les criminels insignes ne se dépoüillent pas de la croïance qu'il y a un Dieu: ce qui en particulier ne souffre point de difficulté, à l'égard de ceux qui pour se venger de leurs Divinitez, ont abatu leurs temples; car jamais personne n'a cherché à se venger, sans croire qu'on l'avoit offensé, & jamais on n'a crû avoir été offensé par une chose qui ne fût point.

§. CXLVIII.

V. Preuve, *que l'on peut trouver, en faisant une revuë générale des manieres les plus communes des gens.*

Dévotion de certains gens.

IL est si vrai que la persuasion de nos mysteres est compatible avec tous les déreglemens des mœurs, qu'il n'y a guere d'homme, pour peu qu'il ait roulé dans le monde, qui ne connoisse plus de mille personnes, persuadées de tous les miracles publiez dans le Christianisme, qui sont venus à leur connoissance, & prêtes à en croire cent fois autant, si l'on prend la peine d'en enrichir le Public, qui vivent néanmoins dans un grand désordre. Vous voyez d'un côté ces gens-là engagez dans quelque Confrairie, sous l'espérance de participer aux prieres, aux mérites, & aux graces de la Communauté, pendant qu'ils se divertiront. Vous les voïez dans leurs maladies recourir à quelque Relique venuë de Rome, & d'une vertu souveraine pour guérir certaines incommoditez, ou bien à la bénédiction de quelque Moine fameux par des guérisons miraculeuses. Vous les voyez garnis ou d'un Scapulaire, ou de quelque autre chose, que l'on dit qui a la vertu d'empêcher qu'on ne se noie, ou que l'on ne meure sans confession, ou que l'on ne soit mordu d'un chien enragé †, &c. Vous voyez même qu'ils observent le Carême & les vigiles. Vous voyez que si un Hérétique se moque de nos dévotions en leur présence, ils en viennent aux grosses injures contre lui, & quelquefois même aux coups de poing. Quand ils sont fort riches, vous les voïez faire des libéralitez considérables aux Religieux & aux Hôpitaux, fonder des Chapelles, & contribuer à la décoration des Eglises. Car combien y a-t-il d'ornemens dans nos Eglises, qui sont les offrandes de plusieurs célébres Maltotiers, & de plusieurs Courtisannes de grand renom, qui ayant amassé beaucoup de richesses iniques, tâchent de faire leur paix avec Dieu; en lui en consacrant quelque portion médiocre? Combien y a-t-il d'offrandes, au bas desquelles il faudroit écrire, *Victime pour le péché*, ou quelque inscription semblable à celle qui fut mise par Diogene au bas d'une Vénus d'or, que la Courtisane Phryné consacra au temple de Delphes; ‡ *De la débauche des Grecs?* Enfin vous voyez que ces Mrs. dont je parle vont à la Messe tous les jours, bien-aises pourtant que ce soit celle d'un Cordelier expéditif. A cela près, tout ceci fait leur beau côté. Regardons-les de l'autre; nous trouverons que ce sont des gens, qui à peine disent trois mots sans jurer le nom de Dieu; qui ne parlent, soit à table, dans les auberges, soit ailleurs, que de leurs prétenduës *bonnes fortunes*, & cela avec des termes qui feroient rougir l'impudence. Ce sont d'ailleurs des gens qui en prennent à toutes mains. Sont-ils à la guerre? ils rançonnent sans miséricorde le paysan, & profitent sur la païe de leurs soldats le plus qu'il leur est possible? Commandent-ils quelque part? ils ont mille voyes obliques ou violentes de s'enrichir. Sont-ils dans les affaires, le grand théatre de la rapine & de l'extorsion, ils font enrager tout le monde par leurs chicannes, & par leurs friponneries. De quelque profession qu'ils soient, ils mentent & médisent éternellement; ils trompent au jeu, ils sacrifient tout à leur vengeance, ils font des débauches horribles, *meretrix non sufficit omnis*; ils s'aident de plusieurs remedes, pour avoir des forces qui puissent mieux seconder leurs sales désirs: en un mot, à l'égard des mœurs, ils n'ont rien qui les distingue des Chretiens profanes. Ce ne sont pas seulement les vieillards dont parle Mr. de Saint ‡ Didier, qui se servent de plusieurs *indignes & extravagans artifices, pour exciter encore en eux des plaisirs, dont la foiblesse naturelle à cet âge les prive, malgré qu'ils en ayent*, les plus jeunes & les plus vigoureux s'en servent aussi très-souvent, pour prolonger leurs brutales occupations.

Et leur libertinage en même tems.

§. CXLIX.

VI. Preuve, *tirée de la dévotion que l'on dit que plusieurs scélérats ont eue pour la Sainte Vierge.*

LA dévotion de l'Eglise Catholique pour la Sainte Vierge est montée à un si haut point, qu'on peut dire qu'elle fait une des plus considérables parties du culte. On a beau nous reprocher les excès & les hyperboles de nos Moines, cette dévotion subsiste toûjours, & conserve tout son éclat: peu de personnes se hazardent de choquer en cela l'usage & les opinions du peuple: la chose est trop universelle pour la pouvoir réformer. On ajoûte tous les jours des Livres à cette innombrable multitude d'écrits, qui ont été publiez pendant plusieurs siecles sur les honneurs & sur les miracles de Notre-Dame. Or entre les maximes qui ont été avancées par les Auteurs de cette sorte de Livres, celle-ci n'est pas des moins communes, *Que l'on peut être très-méchant, & néanmoins fort dévôt envers la Mere de Dieu*; & l'on en donne une infinité d'exemples, dans les Livres in-

* » Mr. Filesac.

† On trouve encore ceci dans la I. Edit: » vertu » qui procede de la châsse de quelque Saint, ou de quel» que Sainte du Paradis, de S. Hubert, par exemple. » Vous voyez même, &c.

‡ Ex Græcorum intemperantiâ.

‡ Relation de Venise *ubi supra*.

intitulez, *Le grand miroir des exemples; Les fleurs des exemples, ou le Cathéchisme historial: la Chronique de la Mere de Dieu, &c.* Alexis de * Salo nous assûre, avec plusieurs autres, qu'un jeune homme si perdu & si endurci dans le crime, qu'ayant été mis en prison pour divers meurtres, & pour divers brigandages qu'il avoit commis, il renonça au Fils de Dieu & à tous les Sacremens de l'Eglise, sous l'espérance que le Diable lui donna de le sauver du gibet; il nous assûre, dis-je, que cet homme ne laissoit pas de réciter tous les jours l'*Ave Maria*, & qu'il ne voulut jamais consentir à la proposition qui lui fut faite par le Diable, de renoncer à la Ste. Vierge. Il s'en trouva fort bien; car ayant aperçû une image de Notre-Dame sur une Chapelle qui se rencontra dans son chemin, lorsqu'on le conduisoit au suplice, il lui adressa ses prieres, & en même tems l'Image inclinant doucement la tête vers son dévôt, lui saisit le bras de telle sorte, que les Archers ne purent jamais l'arracher de-là. Le même Auteur † nous parle en un autre endroit d'une Courtisane extraordinairement débordée, qui néanmoins faisoit tous les jours sept révérences dévotes à la Ste. Vierge, accompagnées d'un *Ave Maria*, ce qui fut cause qu'une Dame vertueuse, fâchée de voir son mari dans un commerce criminel avec cette Courtisane, suplia inutilement la Mere de Dieu de châtier cette infâme prostituée; car l'Image de la Sainte Vierge qu'elle invoquoit, lui répondit en propres termes: *Il m'est impossible de vous accorder votre demande. Ce n'est pas que je n'en reconnoisse la justice; mais l'affection que cette Courtisane conserve pour moi parmi tous ses déreglemens, me lie les mains, & m'empêche de lui infliger le châtiment que vous souhaittez.* J'ajoûte pour un troisiéme exemple, tiré des Nouvelles de la Reine de Navarre, qu'un jeune Prince, qu'elle ne nomme pas, mais qu'elle désigne assez bien, allant à une assignation amoureuse, traversoit toûjours une Eglise qui se rencontroit sur son passage, & y faisoit régulierement ses oraisons. Retournant chez lui, après avoir assez caressé sa Maîtresse, il ne manquoit point non plus de passer par la même Eglise, & d'y faire ses prieres. Cette Reine allegue cela pour un témoignage de singuliere dévotion. Mais Montagne ‡ n'est pas en cela de son sentiment, & il fait bien.

Trois exemples de l'extrême dévotion pour la Vierge dans des scélérats.

Car comme l'a fort bien prouvé tout fraîchement Mr. l'Evêque de Castorie, ‖ il ne peut point y avoir de véritable dévotion, ni pour Dieu, ni pour les Saints, dans une ame qui n'aime point Dieu, & qui n'obeït pas à Dieu. Et pour ce qui est de ces miracles que l'on prétend que la Sainte Vierge a opérez, en faveur de quelques scélérats, qui avoient conservé de l'attachement pour son culte, ce savant § ne fait pas difficulté de les rejetter, & il a raison. Mais avec tout cela, je ne laisse point de trouver ici une forte preuve de ce que j'avance; je m'en vais vous la montrer.

Cette dévotion prouve la pleine persuasion où ils sont des mysteres.

Puisqu'il s'est trouvé une multitude prodigieuse d'Auteurs, qui ont publié que plusieurs personnes engagées dans les plus énormes déreglemens, ne laissoient pas de persévérer dans la dévotion pour la Sainte Vierge, c'est déja une marque que les hommes se persuadent aisément que la connoissance de Dieu est compatible avec toutes sortes de méchancetez; & par conséquent qu'ils se contredisent eux-mêmes, lorsqu'ils croïent que les Idolâtres sont nécessairement plus gens de bien, que ceux qui sont sans Religion. De plus il est bien certain que Monsr. l'Evêque de Castorie prouve très-fortement que les dévots de la Vierge, qui n'ont aucune vertu, ne sont pas de veritables devots. Mais ni lui, ni personne du monde ne pourra jamais prouver, que ces gens-là ne conservent point dans leurs plus abominables impuretez, la coûtume de faire des révérences aux Images de Notre-Dame, de dire des *Ave Maria*, de se recommander à sa protection, de fréquenter les lieux où l'on dit qu'elle répand le plus de graces, de fournir à la décoration de ses Chapelles, & en général de pratiquer mille petits exercices extérieurs de devotion. Ce qui montre invinciblement, que ces scélérats conservent une pleine persuasion de tous nos mysteres, puisqu'ils sont pleinement convaincus, que la Sainte Vierge leur peut faire des graces, & pour cette vie, & pour celle qui est à venir.

§. CI.

Réflexion sur un Ouvrage du P. Rapin.

La distinction que je viens de faire entre la véritable dévotion, & certains exercices extérieurs de dévotion, se doit faire à l'égard de la Foi. Un celebre Jésuite a fait un petit traité depuis deux ans, pour montrer la décadence de la Foi dans ces derniers siecles; & il prétend que l'horrible corruption qui s'est introduite dans le monde, vient principalement des grands progrès que l'incrédulité y a faits. Il n'y a rien de plus éloquent que la description qu'il nous donne des mœurs de ce siecle en ces termes:

Passage du P. Rapin sur les mœurs du siecle.

*Y eût-il ** jamais plus de déréglement dans la jeunesse, plus d'ambition parmi les Grands, plus de debauche parmi les petits, plus de débordement parmi les hommes, plus de luxe & de molesse parmi les femmes, plus de fausseté dans le peuple, plus de mauvaise foi dans tous les états & dans toutes les conditions? Y eût-il jamais moins de fidélité dans les mariages, moins d'honnêteté dans les compagnies, moins de pudeur & de modestie dans la société? Le luxe des habits, la somptuosité des ameublemens, la délicatesse des tables, la superfluité de la dépense, la licence des mœurs, la curiosité dans les choses saintes, & les autres déreglemens de la vie sont montez à des excès inouis. Que de tiedeur dans la fréquentation des Sacremens, que de langueur dans la piété, que de grimace dans la dévotion, que de négligence en tout ce qu'il y a de plus essentiel dans les devoirs, que d'indifférence dans le salut! Quelle corruption d'esprit dans les jugemens, quelle dépravation de cœur dans les affaires, quelle profanation des Autels, & quelle prostitution de ce qu'il y a de plus saint & de plus auguste dans l'exercice de la Religion! . . . . . . Tous les principes de la vraie piété sont tellement renversez, qu'on préfere aujourd'hui dans le commerce un honnête scélérat qui fait vivre, à un homme de bien qui ne le sait*

* » Méthode pour servir la S. Vierge, Privilege 3.
† » *Ibid.* Privil. 5.
‡ » Essais l. 1. chap. 56.
‖ *De Sanctorum, & præcipuè Beat. Virg. cultu, Tract.* 3. *art.* 5. & 40.
§ *Ib. Tract.* 3. *art.* 62.
** » La Foi des dern. siecles p. 102. & suiv.

fait pas ; & faire le crime sagement sans choquer personne, s'apelle avoir de la probité selon le monde, dont les maximes les plus criminelles trouvent des aprobateurs, quand elles ont pour Auteurs des personnes dans l'élévation, & qu'elles sont accompagnées de quelques circonstances d'éclat. Car qui ne sait que dans ces derniers tems le libertinage passe pour force d'esprit parmi les gens de qualité ; la fureur du jeu pour l'occupation des personnes de condition, l'adultere pour galanterie, le trafic des Bénéfices pour un accommodement des familles ; la flaterie, le mensonge, la trahison, la fourberie, la dissimulation pour les vertus de la Cour ; & ce n'est plus presque que par la corruption & par le désordre, qu'on s'éleve & qu'on se distingue. Je ne dis rien de ces crimes noirs & atroces qui se sont débordez dans cette malheureuse fin des tems, dont la seule idée est capable de jetter l'horreur dans l'esprit. Je passe sous silence toutes ces abominations inconnuës jusqu'à présent à la candeur de notre Nation, dans l'usage des poisons, & que nos peres avoient entierement ignorées ; parce qu'on ne peut assez en détourner la pensée, & en suprimer la seule imagination. Enfin pour exprimer en un mot le caractere de ce siecle, on n'a jamais tant parlé de morale, & il n'y eut jamais moins de bonnes mœurs ; jamais plus de réformation, & moins de réforme ; jamais plus de savoir, & moins de pieté ; jamais de meilleurs Prédicateurs, & moins de conversions ; jamais plus de communions, & moins de changement de vie ; jamais plus d'esprit ni plus de raison parmi le grand monde, & moins d'aplication aux choses solides & serieuses.

Vivrions-nous (demande-t-il après cela) *dans ces désordres, si nous avions de la Foi ? Ferions-nous tant de démarches si funestes, si nous suivions ses lumieres ? Et serions-nous si corrompus & si déréglez, si nous étions Chretiens ?* Je lui réponds, que si nous avions une véritable foi, qui n'est jamais séparée de l'amour de Dieu, & si nous suivions les lumieres de notre conscience, & si nous étions de véritables Chretiens, nous ne vivrions pas dans ces désordres. Mais cela n'empêche pas que nous n'ayons autant de foi qu'il en faut, pour être persuadez de la vérité de l'Evangile, quoi que nous vivions tout-à-fait mal. Il y a une très-grande différence entre n'avoir pas la véritable foi, & être incrédule : car on peut manquer de la véritable foi, c'est-à-dire, de cette disposition de cœur qui nous porte à renoncer à tout ce que nous connoissons contraire à la volonté de Dieu, & croire néanmoins que la doctrine de l'Evangile est véritable. Ainsi on se jouë de l'ambiguité des mots, quand on dit que les désordres de ce siecle procedent de l'affoiblissement de la foi. Si l'on entend qu'ils procedent de l'affoiblissement de cette vertu Chretienne, qui fait qu'on sacrifie à la volonté de Dieu toutes ses mauvaises inclinations, on a raison. Mais si l'on entend qu'ils procedent d'un défaut de persuasion, c'est-à-dire, que nous vivons mal, parce que nous regardons les dogmes de la morale Chretienne comme des propositions problématiques, dont il ne nous reste aucune assûrance, l'on a grand tort. Car à la réserve de quelques personnes de qualité, & de quelques faux Savans, ou même de quelques-uns de vous autres Mrs. les Théologiens, tout le monde croit parmi nous le mystere de l'Incarnation, la mort & passion de JESUS-CHRIST, son Ascension au Ciel, sa présence sur nos autels, le dernier Jugement, la Résurrection des corps, l'Enfer & le Paradis. On n'a point sur ces choses-là une persuasion qui soit accompagnée d'évidence, cela peut être ; mais on a pour le moins une persuasion qui exclut le doute. Nos Païsans, nos Artisans, nos Soldats, nos Bourgeois, toutes nos femmes, la plus grande partie des Gentilshommes & des gens de Lettres, croïent bonnement & sans hésiter tous les articles du Symbole. Ceux qui doutent de la divinité de la Religion Chretienne, & qui traitent de fable ce qu'on dit de l'autre, vie sont en très-petit nombre.

S'ils procedent de l'affoiblissement de la foi.

§. CLI.

S'il est vrai qu'il y a beaucoup d'Athées à la Cour des Princes.

Les vices des gens de Cour incompatibles avec l'Athéïsme.

On croit ordinairement que les Princes & les Grands Seigneurs de la Cour n'ont ni Foi, ni Loi, & l'on se fonde sur ce qu'ils vivent tout de même que s'ils ne croïoient ni Paradis, ni Enfer, sacrifiant tout à leur ambition, se faisant une obligation indispensable de se venger des moindres injures, caressant leurs plus mortels ennemis quand l'interêt le veut ainsi, veillant sur toutes les occasions de les ruiner par des voies imperceptibles, abandonnant leurs meilleurs amis dans les disgraces, toûjours dans des occupations éloignées de l'esprit de l'Evangile, dans le jeu, dans les galanteries criminelles, dans les extorsions, dans les festins, évitant sur toutes choses les aparences de la pieté, tournant en ridicule la dévotion ; en un mot, se rendant esclaves de toutes les vanitez du monde. On a quelque raison de croire que ceux qui vivent ainsi, n'ont aucune Religion, & cela est vrai en un certain sens, parce qu'ils n'ont qu'une Religion croupissante dans quelque coin de l'ame, sans être le principe d'aucun bien. Mais on se trompe lourdement, si l'on croit que tous ces Messieurs sont Athées. Tant s'en faut qu'ils le soient, qu'on peut dire qu'il n'y a guere de gens au monde, qui donnent plus qu'eux dans certaines superstitions. Pour ne point parler de l'entêtement où ils ont été autrefois de consulter les Astrologues, ne sait-on pas qu'ils ont une curiosité prodigieuse de consulter les Devins ? Peut-on ignorer combien ils sont infatuez des présages ? Y a-t-il beaucoup de grandes maisons, où l'on ne débite pas que l'on est averti regulierement par l'aparition de quelque fantôme, ou par quelque autre signe particulier, que quelqu'un de la famille doit mourir ? Combien de traditions prophétiques ne fait-on pas courir touchant certaines familles de grande naissance ? Mais sur tout, combien de prodiges, combien d'accidens miraculeux ne raconte-t-on pas de ses ancêtres parmi le grand monde ? Vous me direz, que ce n'est pas une marque que l'on en soit persuadé ; qu'on veut seulement faire accroire aux autres, que l'on est particulierement recommandé aux Destinées. Je le croi de quelques-uns ; mais la plûpart sont si aises de s'imaginer que la Providence les distingue, qu'ils se le persuadent tout de bon. Tous nos Historiens conviennent, que jamais on n'a vû la Magie plus en vogue, qu'à la Cour de France sous la Reine Catherine de Médicis : ce qui eût été impossible, si l'on n'y eût crû un Dieu, car il n'y a point de gens plus incrédules sur tout ce qu'on dit des Sorciers & des Magiciens, que les Athées.

De leur conduite à l'heure de la mort.

Voïons un peu les grands Seigneurs au lit de la mort. C'est là que la nature secouë le joug de la dissimulation, & que les véritables sentimens de l'ame se découvrent, si jamais ils sont capables de le faire. Voïons-nous des gens plus empressez que les Princes, que les Ducs & que les Comtes, à se recommander en cet état-là à la vertu des saintes Reliques, & à l'intercession des bienheureux? Y en a-t-il qui ne souhaitassent de se faire voir au P. Marc d'Aviano, ou à quelque autre personne célebre par sa sainteté, & par le don de guérir les maladies? Quels présens n'envoïent-ils pas par tous les Cloîtres, afin qu'on prie Dieu pour leur guérison? D'où est venuë la richesse des Eglises, que de la peur que les grands Seigneurs ont euë de demeurer trop long-tems en Purgatoire? J'avouë que l'on ne fait pas à présent des legs pieux aussi considérables qu'autrefois; mais on en fait pourtant de considérables. Le mal est pour les gens d'Eglise, que les héritiers ne s'acquittent pas fidelement de la promesse du Testateur, ayant moins de peur que lui de la mort, parce qu'ils ne la voïent pas de si près. Tout cela, Monsieur, fait voir manifestement, que la vie de la Cour ne fait pas abjurer le Symbole des Apôtres: on se contente de ne suivre point ses lumieres pendant qu'on se porte bien.

§. CLII.

Considération particuliere des sentimens de Loüis XI.

Des vices de Loüis XI.

EN disant que les Grands Seigneurs font voir quand ils sont au lit de la mort, qu'ils croïent les mysteres de l'Evangile, je ne prétends pas leur donner un grand éloge; car il pourroit bien être, que l'envie de guérir est la seule cause de leur recours aux prieres des bons serviteurs de Dieu. Or c'est bien peu de chose que la foi d'un homme, qui

* Attend à croire en Dieu, que la fievre le presse.

Et n'en déplaise aux Peres Minimes, le voïage de St. François de Paule du fond de la Calabre à la Cour du Roi Loüis XI. ne me fait pas avoir une grande idée de la sainteté de ce Prince. Je ne laisserai pourtant pas de me prévaloir de ce voyage, parce que Loüis XI. a fait profession toute sa vie d'une duplicité de cœur si oposée à l'esprit de la Religion Chretienne, qu'il n'y a guere de Rois que l'on pût moins témérairement soupçonner d'irreligion, que celui-là. Un fourbe, un Prince qui se moque de la parole donnée, qui tend des piéges à son prochain, qui s'agrandit par des voies obliques & par la fraude, me paroît plus criminel qu'un Conquérant qui, à l'imitation d'Alexandre, déclareroit sans aucune sorte de déguisement qu'il veut conquérir les Etats de ses voisins. Et si Loüis XI. ne fut pas un aussi grand perturbateur du genre humain qu'Alexandre, ce ne fut pas à cause qu'il avoit plus de conscience que lui, mais à cause qu'il avoit moins de cœur & moins de génie. Les Historiens de ce Roi tombent d'accord, que ses pélerinages † & ses dévotions les plus ardentes, ont souvent couvert des desseins très-éloignez de la justice & de la pieté; *qu'il y attrapoit toûjours quelqu'un, & qu'il accommodoit sa Religion à ses desseins, plûtôt que ses desseins à sa Religion. Qu'il faisoit* ‡ *des choses qui étoient bonnes en aparence, mais à mauvaise intention, pensant que par sa bigoterie il tromperoit Dieu & le monde; qu'il étoit aux pauvres, pour donner aux Eglises, & qu'il foula plus son peuple de tributs & de tailles, que nul autre Roi de ses prédécesseurs, & qu'aussi rendit-il son peuple mal affectionné envers lui. Qu'il fit durant* ⸸ *son regne beaucoup d'injustices, de maux & de violences: tellement qu'il avoit mis son peuple si au bas qu'au jour de son trépas il étoit presque au désespoir.*

Et de sa dévotion.

Je serois trop long, si je raportois en détail ce que les Histoires en disent. C'est-pourquoi j'y renvoye quiconque ne sera point persuadé, que si jamais on a pû soupçonner quelqu'un de ne croire pas en Dieu, c'est assûrément Loüis XI. contre qui l'on peut former un préjugé si étrange; & je m'assûre que l'on m'en croira, si l'on examine bien les faits. Il n'y auroit pourtant rien de plus faux, que d'avancer que ce Prince n'étoit point persuadé de sa Religion. Car outre qu'on lui § entendit dire, un jour qu'il croïoit faire ses prieres, sans être entendu de personne, devant le grand autel de Notre-Dame de Cléri, *Ah ma bonne Dame, ma petite Maîtresse, ma grande Amie, en qui j'ai eu toûjours mon reconfort, je te prie de suplier Dieu pour moi, & être mon Advocate envers lui, qu'il me pardonne la mort de mon frere, que j'ai fait empoisonner par ce méchant Abbé de St. Jean. Je m'en confesse à toi, comme à ma bonne Patrone & Maitresse . . . . . . Fais-moi doncques pardonner, ma bonne Dame, & je sai ce que je te donnerai*; outre cette priere, dis-je, nous voïons par l'empressement qu'il eut durant sa derniere maladie, de faire venir S. François de Paule, qu'il étoit persuadé de l'efficace de la priere. Ce pauvre Prince avoit tant d'envie de ne mourir point, qu'aïant apris que ce Saint Hermite se tenoit dans la Calabre, & qu'il faisoit de grands miracles, il n'oublia rien pour ** obtenir du Pape qu'il lui fût permis de le faire venir en France; & il étoit tellement persuadé que la présence & les prieres de cet homme prolongeroient sa vie, que la premiere chose qu'il fit en le voïant fut de le prier d'allonger ses jours. Ensuite il lui envoïoit dire à tout moment, *qu'il ne tenoit qu'à lui que sa vie ne fût prolongée.* La même envie de vivre lui fit demander au Pape divers présens, comme nous l'aprenons de Philippe de Commines: *Le Pape Sixte IV.* (dit-il) *étant informé, que par dévotion le Roi désiroit avoir le Corporal sur quoi chantoit Messe Monsieur St. Pierre, tantôt lui envoia avec plusieurs autres Reliques, lesquelles lui furent envoiées.* L'Historien †† Matthieu nous aprend qu'il étoit environné de Reliques, & qu'il s'en servoit comme de barricades, ne pensant point que la mort eût la hardiesse de passer par dessus pour l'attaquer. Il fit aussi venir la Sainte Ampoulle, *ayant intention d'en prendre pareille onction, que celle de son Sacre*, à ce que dit le même Philippe de Commines. Mais rien ne témoigne davantage l'envie qu'il avoit de vivre, que la maniere dont il cor-

* Boileau. Sat.

† » Mathieu, Hist. de Loüis XI. liv. 11. chap. 2.

‡ » Du Haillan, Traité des affair. de France.

⸸ » Chronique scandaleuse.

§ » Brantome, vie de Charles VIII.

** » Mathieu, Hist. de Loüis XI. liv. 10.

†† *Ibid.*

corrigea l'oraison qui avoit été composée pour demander à St. Eutrope la santé de son corps & celle de son ame en même tems; car il fit raïer l'endroit * qui concernoit la santé de l'ame, disant que c'étoit assez que le Saint lui fit avoir celle du corps, & qu'il ne faloit pas l'importuner de tant de choses. On ne sauroit s'empêcher de conclure de tous ces faits, que ce Prince étoit entierement persuadé de la vérité de nos dogmes. Donc nous avons en sa personne l'exemple d'un parfait accord entre une ame tout-à-fait méchante, & une persuasion de l'existence de Dieu, qui va jusqu'à la bigoterie la plus outrée.

§. CLIII.

Que la Cour ne garantit ni de la superstition, ni des erreurs populaires.

Attachement des gens de Cour aux préjugez de l'éducation.

C'Est donc une illusion toute pure, de s'imaginer que parce que les Princes ne se font pas une Religion d'observer les traitez de paix, ni les alliances les plus solemnellement jurées, ou de refuser quelque chose à leurs passions, ils croïent qu'il n'y a point de Dieu. Je le dis encore un coup, les Grands du monde sont pour l'ordinaire plus superstitieux que les autres hommes, à l'égard de certaines choses. On s'imagine qu'il suffit d'être né dans une grande maison, & d'avoir été élevé à la Cour d'un Prince, pour avoir un esprit grand & sublime. Mais ceux qui s'imaginent cela, confondent l'esprit avec le cœur. Il est fort vrai, que les avantages de la naissance & de l'éducation dans le grand monde, élevent le cœur. On voit peu de personnes de cet ordre, qui ne soient braves; on en voit un très-grand nombre qui ont une intrépidité & une ambition démesurées. Mais il n'en va pas de même de l'esprit. Il faut convenir qu'il se polit extrêmement à la Cour; mais il n'y acquiert pas de la grandeur, je veux dire de cette force qui l'éleve au dessus des préjugez de l'enfance, & qui le met en état de pénétrer jusques à la source de la vérité, au travers de mille erreurs dont elle est ou couverte, ou environnée. Je passe plus avant, & je dis qu'on n'acquiert pas même à la Cour cette fausse & prétenduë force d'esprit, dont les Athées & les Déïstes se glorifient; & je soûtiens que si l'on examine la chose attentivement, on reconnoîtra que cette prétenduë force s'acquiert plus dans l'exercice de la dispute, & parmi ceux qui étudient, qu'à la Cour, ni à l'armée. Ainsi, Monsieur, convenons de bonne foi, que les Grands avec toute la pompe qui les environne, ne laissent pas de demeurer dans les préjugez de l'éducation, tout de même que les autres hommes, soit à l'égard des dogmes de la Religion, soit à l'égard des véritez naturelles.

Exemple des Païens & sur tout de Catilina.

En effet, si l'air du grand monde guérissoit des impressions de Religion que l'on communique aux enfans, nous ne verrions pas autant de superstition que nous en voyons dans les premiers hommes de la République Romaine. Il paroît par une infinité d'exemples que ses Consuls & ses Dictateurs, & semblables personnes du premier ordre, ont été fort superstitieux. Les Rois & les Empereurs du Paganisme l'ont été furieusement, & l'on en pourroit donner cent exemples très-capables de convaincre que ce n'étoit pas la politique qui agissoit, mais la maladie du cœur; quoi que j'avouë, qu'il faut imputer souvent leur superstition à leur politique. Repassez un peu l'esprit sur ce que je vous ai allégué ci † dessus touchant Tarquin le superbe, Néron, Catilina, &c. & souffrez qu'à propos de Catilina, je remarque qu'on disoit à Rome, ‡ qu'il avoit fait prêter serment à ses complices de bien garder le secret, & qu'afin que les malédictions, ausquelles ils vouloient bien être assujettis s'ils faussoient leur foi, fissent plus d'impression sur eux, il leur avoit fait boire du sang humain mêlé avec du vin, ce qui montre que cette troupe de scélérats, dont ce méchant homme se vouloit servir pour la plus exécrable action du monde, étoit persuadée qu'il y a une justice invisible, qui punit la violation du serment. L'un des principaux complices de Catilina, savoir Lentulus, s'engagea dans cette conspiration, à cause qu'il ⸸ s'imagina que les Livres des Sibylles, & les réponses des Haruspices lui promettoient l'Empire de Rome; preuve évidente, qu'il étoit bien éloigné de l'Athéïsme, puisqu'il n'en étoit pas encore à reconnoître la vanité des augures.

§. CLIV.

De la superstition d'Alexandre.

Et d'Alexandre.

MAis voici un exemple qui ne vaut guere moins lui seul, qu'une démonstration de Géometrie. Si jamais l'esprit de la Cour a dû produire l'Athéïsme dans une ame, c'est sans doute dans celle d'Alexandre le Grand qu'il a dû produire cet effet, parce que c'étoit le plus ambitieux de tous les hommes, & en même tems le plus hardi & le plus heureux. Aussi peut-on dire, qu'il a fait cent choses qui témoignent un mépris horrible des Dieux. Je ne parle point de ses conquêtes, quoi qu'à le bien prendre, il n'y ait rien de plus injuste, ni de plus impie, que de chasser de vive force de leur païs ceux qui le possédent de bonne foi. Je parle de la hardiesse qu'il eut de se faire adorer comme un Dieu, & d'abatre les Temples d'Æsculape, pour venger la mort de son Favori. Tout cela néanmoins n'empêche pas, qu'Alexandre n'ait été l'homme du monde le plus éloigné de l'Athéïsme. J'ai déja dit § quelque part, que dans son enfance il fut censuré par son gouverneur, de ce qu'il étoit trop prodigue d'encens envers les Dieux; je dis à cette heure, qu'il avoit toûjours à sa suite son grand Devin Aristandre, pour savoir de lui si les présages des victimes alloient bien, toutes les fois qu'il faloit entreprendre quelque chose. A la vérité il discontinua de consulter ses Devins, quand il se vit au comble de sa fortune. Mais il n'eut pas plûtôt éprouvé quelques traverses, qu'il retomba dans ses ** premieres su-

* » Claude Seyssel, Hist. de Loüis XI.

† » §. CXXX.

‡ *Sallust. de bello Catil.*

⸸ *Lentulum autem sibi confirmasse ex fatis Sibyllinis, Haruspicumque responsis, se esse tertium illum Cornelium, ad quem regnum Urbis atque Imperium pervenire esset necesse.* Cicero in Catil. Orat. 3.

§ » Ci dessus §. CXXXII.

** *Qui post Darium victum ariolos & vates consulere desierat, rursus ad superstitionem humanarum gentium ludibria revolutus, Aristandrum cui credulitatem suam addixerat, explorare eventum rerum sacrificiis jubet.* Quint. Curtius, l. 7. cap. 7.

superstitions, & qu'il se remit sous le joug de son Aristandre; de sorte que sur la fin de sa vie, aïant cru reconnoître par quelques présages, que les Dieux étoient mal satisfaits de lui, il prenoit les moindres choses extraordinaires qui lui arrivoient, pour des signes & des avertissemens célestes, & avoit toujours sa maison pleine de Devins qui y sacrifioient, ou qui la purifioient, ou qui y faisoient quelque autre semblable tour de leur métier, comme nous l'aprend Plutarque dans la vie de ce Conquérant.

Caractère des Grands. Nouvelles Remarques sur Loüis XI.

Fiez-vous après cela à ces gens qui nous assûrent, comme s'ils avoient le don de sonder les reins & les cœurs, que la Cour est pleine d'Athées. Il me semble que j'ai beaucoup plus de raison de le nier, & de dire, qu'à la vérité il est probable qu'il s'y en trouve plus que parmi le peuple; mais qu'à la réserve de quelques personnes, le grand monde, universellement parlant, est aussi persuadé de l'existence de Dieu, & du Paradis & de l'Enfer, que le Tiers-état. S'il y a quelque différence, elle ne consiste assûrément, qu'en ce qu'à la Cour on songe moins aux affaires de la conscience que par tout ailleurs, & qu'on y a plus de hardiesse, plus d'habitude & plus d'engagement à pécher, que par tout ailleurs; ce qui fait que les Courtisans sont, ou plus ignorans que les autres hommes sur le chapitre de la Religion, ou moins retenus, & moins sujets aux remords de la conscience. Mais pour la persuasion des véritez générales, & des principes du Christianisme, je croi qu'universellement parlant, ils ne l'ont pas moins que les autres hommes.

Au reste, le Roi Loüis XI. est un exemple incontestable de ce que j'ai touché ci-dessus, qu'on peut être tout ensemble très-méchant & très-exact à rendre à la Ste Vierge mille petites marques de dévotion extérieure. Car ce Prince, tout tel que nous l'avons vû, a dépensé des sommes immenses pour l'ornement des Eglises de Notre-Dame, & ordonné que l'on * sonneroit la cloche chaque jour à midi, pour avertir le monde de réciter la salutation Angélique. Claude de Seyssel raporte, *Que sa dévotion sembloit plus superstitieuse que religieuse; car à quelque image, ou Eglise de Dieu & des Saints, & mêmement de Notre-Dame, qu'il entendit que le peuple eût dévotion, ou qu'il s'y fit quelques miracles, il y alloit faire ses offrandes, ou y envoioit homme exprès. Il avoit au surplus son chapeau tout plein d'images, la plûpart de plomb ou d'étain, lesquelles à tout propos, quand il lui venoit quelques nouvelles bonnes ou mauvaises, ou que sa fantaisie lui prenoit, il baisoit, se ruant à genoux quelque part qu'il se trouvât, si soudainement quelquefois, qu'il sembloit plus blessé d'entendement, que sage homme.*

A . . . . le 29. de Juillet 1681.

§. CLV.

Désordres & zele de la Cour de France au dernier siecle.

ENtre les marques par lesquelles j'ai dit que l'on pouvoit reconnoître que les plus insignes débauchez croïent en Dieu, je n'ai pas publié la haine qu'ils témoignent pour les Religions différentes de la leur. Je pourrois apliquer cette remarque aux personnes de qualité, que je tâche de justifier ici du crime d'irreligion: mais parce que cela me meneroit trop loin, je ne parlerai que de la Cour de Catherine de Médicis.

Mézerai cité sur les vices de la Cour de Catherine de Médicis.

J'ai déja dit que cette Cour étoit fort adonnée à la Magie; & il est aisé dès-là de conjecturer, qu'encore qu'on y crût un Dieu, on y étoit capable de toute sorte de méchancetez. Aussi est-il certain, que † l'impudicité & le luxe *y triompherent avec une licence effrénée, & que la trahison, l'empoisonnement, & l'assassinat y devinrent si communs, que ce n'étoit plus qu'un jeu, que de perdre ceux de la mort desquels on croioit tirer quelque avantage. Avant ce regne, c'étoient les hommes qui par leur exemple & par leurs persuasions attiroient les femmes dans la galanterie: mais depuis que les amourettes firent la plus grande partie des intrigues & des mysteres d'Etat, c'étoient les femmes qui alloient au devant des hommes. Leurs maris leur lachoient la bride par complaisance & par intérêt: & d'ailleurs ceux qui aimoient le changement, trouvoient leur satisfaction dans cette liberté, qui au lieu d'une femme leur en donnoit cent.* Voilà d'un côté la peinture d'une Cour abandonnée à tout mal.

Zele de cette même Cour contre les Réformez.

Mais voici de l'autre une peinture qui nous la représentera persuadée de la divinité de la Religion Catholique, Apostolique & Romaine. On n'a jamais persécuté les Hérétiques, plus que l'on persécuta les Calvinistes sous François I. & Henri II. Cela n'aïant pas empêché qu'ils ne se multipliassent, on ne voulut pourtant point tolérer leurs Assemblées, & l'on aima mieux plonger le Roïaume dans les funestes désolations d'une guerre civile, que de souffrir qu'il y eût en France une nouvelle Religion. Quoi, disoit-on, il sera dit que l'Eglise aura été déchirée impunément dans le Patrimoine du Roi Très-Chretien? Cette Eglise, qui est sur le trône depuis Clovis? Cette Eglise, dont les Rois de France sont les fils aînez? Non, il faut exterminer tous ceux qui ont eu l'audace de la combattre. En effet, on en vint aux armes, & l'on ne fit jamais aucun traité avec les Rébelles, qu'afin de se mieux préparer à les ruiner; & quand on vit que la force ouverte ne servoit de rien, on se servit de la ruse, on attira leurs Chefs & leur principale Noblesse à la Cour, sous le plus beau prétexte du monde, & on l'y massacra cruellement. On continua la tuerie & les combats autant que l'on put, jusques à ce qu'enfin les deux partis plus las que rassasiez de s'entre-détruire, & désespérant chacun de la victoire, s'accorderent le mieux qu'ils purent. Si la Cour de France eût été Athée, elle n'eût jamais tenu cette conduite.

Comment les Grands allient la débauche & la dévotion.

Mais peut-être, que ceux qui étoient à la tête de ces grands zélateurs de la Religion Catholique, n'étoient point coupables du déréglement des mœurs dont j'ai parlé. Au-contraire c'étoient eux qui y avoient le plus de part, comme on le peut voir, si l'on suit à la trace Mrs. de Guise. Et pour comprendre comment il se peut faire: qu'un homme soit en même tems zélé pour sa Religion, & fort débauché, il n'y a qu'à considérer que dans la plûpart des hommes, l'amour de la Religion n'est point différent des autres passions humaines que l'on contracte. On se trompe fort, si l'on s'imagine que

* » Ce fut l'an 1472. Mathieu, Hist. de Loüis XI. liv. 11. ch. 2.

† » Mézer. Abrégé Chronol. sur la fin de la vie de » Charles IX.

que tous les Chretiens qui paroissent avoir de l'attachement pour le Christianisme, & tous les Catholiques qui haïssent les autres Sectes, ont reçu cette disposition immédiatement de Dieu; car il n'y a que les véritables Serviteurs de Dieu qui se puissent vanter d'avoir du zele par une grace du St. Esprit. Les méchans Chretiens qui témoignent du zele pour leur Religion, n'ont à proprement parler que de l'entêtement. Ils aiment leur Religion, comme d'autres aiment leur noblesse, ou leur patrie; ou plûtôt ils s'obstinent à persévérer dans leur Religion, comme d'autres s'obstinent à ne point changer les anciennes coûtumes, qui regardent la maniere de s'habiller, ou de se marier. Il y a des gens qui se laisseroient aussi-tôt tuer, que de souffrir que l'on innovât leurs vieilles coûtumes: ils font la même chose quand on veut les empêcher d'aller prier Dieu dans certaines Eglises, avec les cérémonies usitées de tout tems. Il y a grande aparence, que le Duc de * Mompensier †, qui faisoit pendre tous les Huguenots qu'il prenoit, & violer par un de ses Officiers toutes les belles Huguenotes qui tomboient en sa puissance, s'étoit entêté de cette belle passion, parce qu'il se glorifioit d'être descendu de St. Loüis, & qu'il avoit oüi dire, que St. Loüis alloit persécuter les ennemis de la Religion jusques dans l'Afrique. Les grands Seigneurs s'entêtent si fort de l'antiquité de leur race & de l'imitation de leurs ancêtres, que cela seul est capable de leur donner de l'horreur pour les Schismatiques. Ainsi, croire que la Religion dans laquelle on a été élevé, est fort bonne, & pratiquer tous les vices qu'elle défend, sont des choses extrêmement compatibles, aussi bien dans le grand monde, que parmi le peuple.

Exemple de la Reine Marguerite.

Peu de gens se taisent présentement de la vie de la Reine Marguerite, fille de Catherine de Médicis. Je puis donc dire hardiment, qu'elle est un illustre exemple de ce monstrueux assortiment dont j'ai parlé, entre une espece de dévotion, & la débauche. Voici comme parle Mr. de ‡ Mézerai de la vie qu'elle menoit en sa vieillesse: *Ce fut au fauxbourg St. Germain qu'elle tint sa petite Cour le reste de ses jours, mêlant bizarrement les voluptez & la dévotion, l'amour des Lettres & celui de la vanité, la charité Chretienne & l'injustice; car comme elle se piquoit d'être vuë souvent à l'Eglise, d'entretenir des hommes savants, & de donner la dîme de ses revenus aux Moines, elle faisoit gloire d'avoir toûjours quelque galanterie, d'inventer de nouveaux divertissemens, & de ne payer jamais ses dettes.*

§. CLVI.

Zele des grands Seigneurs de France contre les Protestans.

Il s'ensuit que les Grands de France ne sont ni Athées, ni Déistes.

LA preuve que je tire de la haine que l'on a pour les Sectes, peut être apliquée à nos grands Seigneurs; car ils s'emploïent assez bien à la ruine du Calvinisme, selon le nouveau plan que l'on a choisi; ils s'y emploïent, dis-je, assez bien, sans qu'il paroisse qu'ils aïent la moindre envie de vivre plus Chretiennement. Ceux qui ont des Huguenots dans leurs terres, tâchent de les convertir, ou de gré ou de force. Les Gouverneurs des places font la même chose à l'égard des Bourgeois & des soldats qui sont sous leur jurisdiction. Ceux qui ont des domestiques Calvinistes, ou les chassent, ou les obligent à abjurer leur créance. D'où il s'ensuit, que nos grands Seigneurs ne sont ni Athées, ni Déistes, quelle que soit quant au reste la vie qu'ils menent.

Je conclus donc encore une fois, que ceux qui doutent de la divinité de la Religion Chretienne, & qui traitent de fable ce que l'on dit de l'autre vie, sont en très-petit nombre. De sorte que ces grands dereglemens dont le P. Rapin nous donne la description, ne tirent point leur origine de l'incrédulité de ces derniers siecles, mais de l'inclination au mal qui se trouve dans le cœur de l'homme, & pour la guérison de laquelle il faut tout autre chose qu'une simple connoissance de la vérité de l'Evangile.

§. CLVII.

Raison très-forte pour prouver la nécessité de la grace.

SI vous examinez bien ceci, je m'assûre, Monsieur, que vous y trouverez un argument invincible, pour prouver que nous avons besoin de l'opération intérieure du St. Esprit afin d'aimer Dieu. Car tout ce que les hommes qui nous instruisent peuvent faire, se réduit à nous persuader la vérité. Or nous pouvons être persuadez de la vérité sans l'aimer. Donc ce ne sont pas les hommes qui nous font aimer les véritez de l'Evangile; & par conséquent c'est Dieu qui nous les fait aimer, en ajoûtant à l'illumination de notre esprit une disposition de cœur, qui nous fait trouver plus de joie dans l'exercice de la vertu, que dans la pratique du vice.

§. CLVIII.

VII. Preuve, *tirée des fréquentes Communions.*

Témoignage de M. Arnaud sur la corruption des hommes qui ne laissent pas de se confesser & de communier souvent.

CEs paroles du P. Rapin: *Il n'y eut jamais plus de Communions, & moins de changement de vie*, me font souvenir du Livre de la fréquente Communion, dans lequel Mr. Arnaud a fait une description fort éloquente de la corruption des hommes: *Qui peut ignorer*, ⊥ dit-il, *ce que les Séculiers ne savent que trop par la connoissance qu'ils ont du monde, ce que les Confesseurs connoissent encore davantage par la nécessité de leur fonction, & ce que les Prédicateurs font retentir si hautement dans les Chaires, pour exciter les pécheurs à la pénitence; que toutes les véritables marques du Christianisme sont presque aujourd'hui éteintes dans les mœurs des Chretiens.* Il entre ensuite dans le détail, & nous montre l'impureté dans les mariages, la corruption dans les familles, les débordemens dans la jeunesse, l'ambition parmi les riches, le luxe parmi toute sorte de personnes, l'infidélité dans le commerce, l'altération dans la marchandise, la tromperie dans les artisans, la débauche dans le menu peuple. Il dit que la fornication passe dans le monde pour une faute légere, l'adultere pour une bonne fortune, la fourberie pour la vertu de la Cour, les juremens & les blasphêmes pour des ornemens de langage, la tromperie

* » Brantome, Mémoir. tom. 3.

† Voyez aussi la *Critique Générale* du Calvinisme du P. Maimbourg. Let. 18.

‡ » Abrégé Chronol. *ad ann.* 1605.

⊥ » Part. 3. ch. 16.

perie & le mensonge pour la science du trafic, la fureur du jeu continuel pour une honnête occupation des femmes, la qualité d'honnête femme pour une qualité differente de celle de femme de bien, la Simonie déguisée & la profanation du bien de l'Eglise pour un accommodement légitime, & enfin les voleries & les usures pour un revenu des charges, pour l'intérêt ordinaire de l'argent, & pour une invention de s'enrichir, dont il n'y a presque plus que les simples & les ignorans qui fassent aujourd'hui quelque scrupule. Il passe sous silence les crimes abominables ignorez par nos peres, & aujourd'hui étrangement débordez.

On croira peut-être que cet habile Docteur se propose de déplorer l'incrédulité des hommes, & de dire qu'ils sont tombez dans l'Athéisme. Mais ce n'est nullement sa pensée, puisqu'il reconnoît de bonne foi, qu'on n'a jamais vû plus de confessions & de communions, qu'on se presse autour des confessionaux, que les autels sont environnez de Communians, & que les Paroisses, & principalement les Monasteres en sont pleins. Il paroît par toute la suite de son discours, que les mêmes personnes qui sont coupables des désordres qu'il a décrits, sont celles qui se confessent, & qui communient très-souvent, & il n'est pas le seul qui reconnoisse cette vérité.

Autres témoignages sur le même sujet.

L'Auteur du Livre de *la Morale pratique des Jésuites*, se plaignant de la facilité de ces bons Peres à remettre les péchez, remarque * que les personnes les plus criminelles n'aprehendent plus la confession; qu'au contraire ils y courent avec la même facilité qu'au péché; & que les personnes qui remplissent l'Eglise des Jésuites, *sont* † *les mêmes qui après diner peuplent les cabarets, les jeux de boule, & autres lieux de divertissement.* Un autre ‡ Auteur qui ne peut pas être suspect en cette matiere, puisque c'est un Jésuite, nous donnant l'image & la peinture des mœurs corrompuës de ce siecle, dit expressément, comme nous l'avons déja vû, qu'il n'y eut *jamais plus de communions & moins de changement de vie*; & il met entre les effets de la corruption générale, *ces vicissitudes d'egarement & de retour à Dieu, de désordre & de dévotion, avec lesquelles on frequente les Sacremens, ces intervalles du crime pour le jour auquel on communie, ces confessions sans repentir, ces repentirs sans amendement, ces conversions sans changement de vie*, qui se voient dans le monde. Il est donc vrai qu'il y a un très-grand nombre de personnes qui se confessent souvent, & qui vivent néanmoins très-mal. D'où il s'ensuit par une conséquence évidemment nécessaire, que la plûpart des Chretiens vivent d'une maniere abominable, quoi que non seulement ils croïent qu'il y a un Dieu, mais aussi que tous nos mysteres sont véritables. Car qui peut douter, que la plus grande partie de ceux qui se confessent, & qui communient si souvent, ne le fassent afin d'expier leurs péchez; ce qui est une preuve évidente, qu'ils aioûtent une entiere foi à la doctrine de l'Eglise?

* » Page 80.
† » Page 85.

§. CLIX.

Confirmation de la même chose.

Extrême crédulité des peuples, & ce qui résulte de là.

En un mot, il ne faut que considérer la crédulité de nos peuples pour les miracles; la confiance qu'ils ont en l'intercession des Saints, le soin qu'ils prennent de faire dire des Messes pour les trépassez; leur ardeur pour s'enrôler dans les Confrairies, & pour faire toucher leurs chapelets à quelque Châsse de réputation; la prodigieuse foule qu'il y a dans les Eglises à Indulgence pléniére; la facilité qu'ils ont à mettre en crédit les Reliques nouvellement venuës de Rome, celles de St. Ovide, par exemple; leur aversion pour les Huguenots: il ne faut, dis-je, que considérer cent choses de cette nature, pour être convaincu que le vice des Chretiens n'est pas de manquer de foi. *Il est difficile*, dit St. ‖ Augustin, *de trouver un homme qui dise dans le secret même de son cœur*, il n'y a point de Dieu. *Cette sorte de gens est assez rare; & si ce sont ceux qu'on nous commande de souffrir, à peine trouverons-nous des sujets de patience.*

Que dirons-nous de ceux qui courent après les Directeurs commodes, sinon que ce sont des gens très-persuadez de tous nos mysteres; mais du reste si adonnez au mal, que pour s'y plonger avec plus de liberté, ils se servent de tous les expédiens que les mauvais Casuistes leur présentent?

Si l'on peut démontrer quelque chose dans la Morale, je ne doute pas que je n'aye démontré, qu'il est faux que les Chretiens qui se plongent dans toute sorte de crimes, ne sont point persuadez de la vérité de leur Religion. D'où je conclus, que l'origine du déreglement des mœurs n'est pas l'incrédulité. C'est tout autre chose.

§. CLX.

Que ceux qui attribuent la corruption des mœurs à l'affoiblissement de la foi, exténuent le crime, au lieu de le rendre plus atroce.

Ceux qui pechent malgré leur foi, en sont d'autant plus criminels.

Un esprit superficiel qui m'entendroit raisonner comme je raisonne, croiroit infailliblement que je fais l'apologie des pecheurs: mais un esprit pénétrant jugeroit sans doute que je fais tout le contraire. Car puisque je tâche de prouver que les hommes vivent très-mal, quoi qu'ils conservent la persuasion des véritez Evangeliques, il est indubitable que je les accuse d'une plus noire méchanceté, que ne feroit la méchanceté de ceux qui manqueroient de cette persuasion. C'est un principe universellement reconnu, que plus on peche avec connoissance de cause, plus on se rend criminel. Or, selon moi, les pécheurs sont persuadez de la vérité de l'Evangile. Donc ils sont plus criminels, selon moi, que selon le P. Rapin, qui s'imagine que leurs crimes viennent du manque de foi. Il est certain que la malice d'une action diminuë, à mesure que les connoissances de celui qui la commet sont moindres; si ce n'est qu'il soit lui-même la cause de son ignorance, aïant étouffé ses lumieres de gaïeté de cœur, afin de pécher

‡ » Le P. Rapin, Foi des dern. siecles, pag. 106. » & 151.
‖ In Psal. 52.

cher plus librement. Or comme il n'y a que Dieu qui sache qui sont ceux qui se sont rendus ignorans eux-mêmes par pure malice, nous serions fort téméraires, si nous disions que ceux qui pechent, parce qu'ils n'ont presque plus de foi, sont plus méchans que les autres : mais on le peut fort bien soûtenir, sans faire des jugemens téméraires, de ceux qui péchent dans une pleine persuasion de la vérité de l'Evangile; & par conséquent ceux qui sont dans les principes que je pose, aggravent le crime des pécheurs, bien loin de l'exténuer.

Remarques à cette occasion.

Car de dire qu'il n'y a que la malice du cœur, qui soit capable d'offusquer l'évidence des véritez Evangeliques, c'est en vérité s'ériger en Juge d'une chose qui n'est pas trop de notre ressort; puisqu'il n'y a que Dieu qui connoisse certainement ce qui se passe dans l'homme, & la proportion des objets avec les dispositions de l'entendement. Nous éprouvons tous les jours dans des choses purement spéculatives, que les mêmes raisons paroissent convaincantes à quelques personnes, & fort probables à quelques autres, pendant qu'un troisiéme n'en fait aucun cas. Dans un plaidoyé où nous n'avons point d'intérêt, combien de fois nous arrive-t-il d'être plus frapez de ce qu'il y a de moins solide? Combien de fois nous arrive-t-il d'être plus frapez des objections que des réponses, quoique les réponses soient meilleures en elles-mêmes que les objections, & qu'il nous soit indifférent pour notre fortune, qu'elles le soient, ou qu'elles ne le soient pas? Il seroit donc ridicule de soûtenir que toutes les fois que nous préférons une raison à une autre, nous le faisons pour favoriser l'envie d'offenser Dieu. Or cela étant insoûtenable, on ne peut pas dire raisonnablement, que tous ceux qui doutent de nos mysteres, le font parce qu'ils souhaitteroient que l'Evangile fût faux. Il n'est pas impossible que l'éloignement où nous sommes du tems que l'Evangile s'est établi par une infinité de miracles, & l'étrange dépravation des mœurs, qui couvre depuis mille ans tout le Christianisme, & les Sectes innombrables en quoi il s'est divisé, dont chacune condamne toutes les autres, & dont il y en a plusieurs qui écrivent fort savamment & fort subtilement contre les autres; il n'est pas impossible, dis-je, que tout cela ne forme des nuages dans certains esprits, qui les empêchent d'apercevoir clairement la divinité de l'Evangile, sans qu'ils y contribuent par leur inclination au mal. Quoi qu'il en soit, j'ai lieu de croire que l'on trouvera son compte à ce que j'ai dit, soit que l'on aime à exagerer la dépravation des hommes, soit que l'on aime à leur donner des éloges. Car en disant qu'ils conservent sain & entier le précieux dépôt de la foi, en dépit de leurs passions corrompuës, je leur donne quelque loüange; mais cela même nous fait voir, qu'il faut que leur malignité soit bien excessive, puisque la lumiere de la foi n'est pas capable de la corriger.

Il est utile à la Religion de prouver la corruption de l'homme.

Il importe plus qu'on ne pense, * de faire sentir à l'homme jusqu'où va sa dépravation, & sur-tout de lui bien faire connoître le monstrueux désordre où il est plongé, qui fait qu'il agit continuellement contre ses principes, & contre les préceptes de la Religion qu'il croit avoir reçûë de Dieu; cela, dis-je, importe beaucoup, parce que si l'on prend garde que tout le reste du monde est sujet à certaines loix de Méchanique qui s'observent régulierement, & qui nous paroissent très-conformes à l'idée que nous avons de l'ordre, on conclura nécessairement, qu'il y a dans l'homme un principe qui n'est pas corporel. Car si l'homme n'étoit que corps, il seroit nécessairement soumis à cette sage & réguliere Méchanique qui regne dans tout l'Univers, & il n'agiroit pas d'une maniere si contraire à l'idée que nous avons de l'ordre. Il y a donc dans l'homme une ame, qui est une substance distincte du corps, & plus parfaite que le corps, puisque c'est elle qui rend l'homme raisonnable. Or comment s'imaginer que tous les corps sont sujets à l'ordre, & ne pas croire que les substances plus parfaites que le corps y sont sujettes aussi? Si le monde est l'ouvrage du hasard, pourquoi est-il sujet à des loix qui s'executent toûjours? On ne peut répondre rien qui vaille. Il faut donc dire à tout le moins que la nature des choses a voulu que tout le monde se gouvernât par de belles loix. Mais si elle l'a voulu pour le corps, pourquoi n'a-t-elle point voulu que l'ame de l'homme fût sujette à l'ordre? On ne peut encore répondre rien qui vaille. Il faut donc dire, que l'ame de l'homme a été créée dans l'ordre, aussi-bien que les autres choses, par un Etre infiniment parfait, & que si elle n'y est plus, c'est parce qu'abusant de la liberté, elle est tombée dans le désordre. Plus on prouve la corruption de l'homme, plus on oblige la Raison à croire ce que Dieu nous a révélé de la chûte d'Adam. Si bien qu'il est plus utile qu'on ne pense à la Religion, de prouver que la malice des hommes est si prodigieuse, qu'il n'y a qu'une grace particuliere du St. Esprit qui la puisse corriger, & que sans cette grace, c'est toute la même chose à l'égard des mœurs, ou d'être Athée, ou de croire à tous les Canons des Conciles. Cela est si vrai, que vous ne voyez guere d'Esprit fort qui veuille convenir de la corruption de l'homme. Vous recevrez dans peu de jours mes conjectures sur les mœurs d'une Société d'Athées.

§. CLXI.

Conjonctures sur les mœurs d'une société qui seroit sans Religion.

Parallele d'une société d'Athées avec une société de Payens.

Après toutes ces remarques, je ne ferai pas difficulté de dire, si l'on veut savoir ma conjecture touchant une société d'Athées, qu'il me semble qu'à l'égard des mœurs & des actions civiles, elle seroit toute semblable à une société de Païens. Il y faudroit à la vérité des loix fort séveres & fort bien executées pour la punition des criminels. Mais n'en faut-il pas par tout? Et oserions-nous sortir de nos maisons, si le vol, le meurtre, les autres voïes de fait étoient permises par les loix du Prince? N'est-ce pas uniquement la nouvelle vigueur que le Roi a donnée aux loix, pour reprimer la hardiesse des filoux, qui nous met à couvert de leurs insultes la nuit & le jour dans les ruës de Paris? Sans cela ne serions-nous pas exposez aux mêmes violences que sous les autres regnes, quoique les Prédicateurs & les Confesseurs fassent encore mieux leur devoir, qu'ils ne faisoient autrefois. Malgré les roües & le zele des Magistrats, & la diligence des Prevôts, combien se fait-

* » Voïez ci-dessous §. CLXXXIX.

fait-il de meurtres & de brigandages, jusques dans les lieux & dans le tems où l'on exécute les criminels ? On peut dire sans faire le déclamateur, que la Justice humaine fait la vertu de la plus grande partie du monde ; car dès qu'elle lâche la bride à quelque peché, peu de personnes s'en garantissent.

§. CLXII.

Que les loix humaines font la vertu d'une infinité de personnes. L'impudicité en est un exemple.

Pourquoi les femmes sont plus chastes que les hommes.

CEla paroît par l'exemple de l'impudicité. Tous les Chretiens demeurent d'accord, qu'elle est défenduë par la Loi de Dieu, l'Eglise nous le prêche incessamment. Avec tout cela, de cent hommes, je ne sai s'il y en a un qui soit sans reproche de ce côté-là. Pourquoi ? Parce que la Justice de l'Etat n'inquiéte personne là-dessus. Pour les femmes, il faut leur rendre cette justice, qu'il y en a un plus grand nombre qui s'abstiennent de ce mal ; mais ce n'est pas qu'elles aïent naturellement un plus grand fond de sainteté que les hommes, ou que l'amour qu'elles ont pour Dieu, leur donne plus de force pour résister à la tentation. Qu'est-ce donc ? C'est qu'elles sont retenuës par la dure loi de l'honneur *, qui les expose à l'infamie, quand elles succombent au penchant de la nature. Il est certain que si les hommes n'eussent point attaché l'honneur & la gloire des femmes à la chasteté, les femmes seroient aussi généralement plongées dans les péchez de la chair, que les hommes ; & il y a même beaucoup d'aparence qu'elle s'y porteroient avec plus d'ardeur, parce qu'il est fort aparent que cette passion est plus violente dans les femmes, que dans les hommes.

§. CLXIII.

Que les hommes sont plus sensibles à l'honneur que les femmes.

Examen de l'amour des hommes & des femmes pour l'honneur.

EN effet, s'il y alloit de l'honneur d'un homme de vivre chastement, comme il y va de l'honneur des femmes, il est fort aparent que les Gentilshommes qui iroient dans les lieux de débauche, seroient aussi rares, que ceux qui abandonnent lâchement le poste que leur Général leur a confié. On voit très-peu de Gentilshommes qui fassent cela, très-peu, qui dans la vûë d'acquérir de la gloire, ne méprisent la mort, & n'affrontent de grands périls. Il n'y a pas encore bien long-tems, qu'on n'en eût presque point trouvé en France, qui ne se batît en duel pour la moindre injure qui eût été faite à son honneur ; en quoi il couroit non-seulement le péril manifeste d'être tué, mais aussi le péril du dernier suplice. Il est donc aparent que si la chasteté étoit le chemin de la gloire pour les hommes, & l'impudicité le chemin de l'ignominie, il seroit aussi rare de voir un Gentilhomme engagé dans un commerce de galanterie scandaleux, qu'il est rare d'en voir qui se fassent dégrader des armes par leur lâcheté. Il est néanmoins certain qu'il y a incomparablement plus de femmes de noble famille, qui se perdent de réputation par leur incontinence, qu'il n'y a de Gentilshommes qui se fassent dégrader de noblesse par leur lâcheté. Il y a donc beaucoup d'aparence, que si les femmes pouvoient satisfaire les désirs de la nature sans commettre leur réputation, † elles porteroient la débauche plus loin que ne font les hommes : & que les hommes surmonteroient mieux la convoitise, que l'autre sexe ne la surmonte, si leur honneur dépendoit de cette victoire. Dites, si vous voulez, que cela vient de ce que les femmes n'ont pas tant de force sur leurs passions que les hommes, & que la crainte du mépris fait des impressions plus sensibles sur les hommes que sur les femmes : prouvez cela par la raison qu'il n'y a pas tant de femmes qui surmontent l'envie de se divertir par la crainte de se diffamer, qu'il y a d'hommes qui surmontent la crainte de la mort, la plus violente de toutes les passions, par la crainte de l'infamie. Ou bien dites, que la nature a donné aux femmes un tempérament plus indomtable à cet égard-là, qu'aux hommes ; peu m'importe. Il sera toûjours vrai de dire, que la raison qui fait que les femmes s'abstiennent incomparablement plus que les hommes, du crime de l'incontinence, vient de ce que les hommes ont établi la gloire des femmes dans la chasteté ; au lieu qu'ils ont si peu établi la gloire de l'homme dans cette vertu, qu'un homme qui oseroit s'en picquer dans le monde, s'exposeroit à la raillerie.

§. CLXIV.

Quelles sont pour l'ordinaire les véritables causes de la chasteté des femmes.

La crainte du qu'en dira-t on *contribue à la chasteté des femmes. Passage du* Pastor fido.

N'Allez pas vous imaginer cependant, que selon moi, il n'y a point de femme qui n'emprunte sa vertu de la crainte de l'infamie. A Dieu ne plaise que je fasse des jugemens si injurieux à la grace du St. Esprit. J'ai déja déclaré, & je le déclare encore une fois, que j'excepte de la regle générale un bon nombre de personnes, qui se conduisent par le véritable esprit de la Religion Chretienne, & que Dieu préserve de la contagion la plus universellement répanduë, comme il paroît par cet Oracle : *Reliqui ‡ mihi septem millia virorum, qui non curvaverunt genua ante Baal.* Mais après cette déclaration, je ne voi pas qu'on doive trouver étrange, que je soupçonne de fausseté la plûpart des vertus humaines, & la chasteté des femmes nommément. Si celles qui ont fait leur devoir de ce côté-là s'examinent à la rigueur, elles trouveront, je m'assûre, que la peur du *qu'en dira-t-on*, y a plus contribué que toute autre chose. Et combien y en a-t-il qui sont l'original de l'Amaryllis du *Pastor fido*, & qui disent dans le secret de leur cœur, ou dans un tête-à-tête passionné :

Que votre bonheur est extrême !
Cruels lions, sauvages ours,
Vous qui n'avez dans vos amours,
D'autre regle que l'amour même !
Que j'envie un semblable sort ;
Et que nous sommes malheureuses,
Nous de qui les loix rigoureuses,
Punissent l'amour par la mort !

Ha !

* Conferez ceci avec le *Dict. Hist. & Crit.* Art. PATIN (GUY) Rem. C.

† Voy. le *Dict. Hist. & Crit. ubi supra.*
‡ *Epist. ad Rom. cap. XI. v. 4.*

Ha ! que l'on aime peu, quand on craint de mourir !
Myrtille, plût au Ciel, qu'une mort inhumaine,
Fût du péché la seule peine :
Je ferois gloire d'y courir.
Seule regle des belles ames,
Et le premier Dieu de mon cœur,
Honneur, voi que je fais à ta sainte rigueur,
Un sacrifice de mes flammes.

Autres causes de cette vertu.

Vous voïez bien, que la loi qui punit l'amour par la mort, n'est pas celle qui fait tant murmurer les cœurs amoureux, & que c'est le châtiment de la renommée que l'on redoute. On se persuade que Dieu pardonne tout, mais que les hommes ne pardonnent rien ; & qu'ainsi tout consiste à bien sauver les aparences, ce qui est assez mal-aisé. Aussi, dit-on, que celles qui ont des ressources assûrées pour échaper au jugement des hommes, ne font pas tant de façons. Si vous joignez à cela le *casta est quam nemo rogavit* : une certaine honte qui vient de l'éducation, & qui empêche souvent les plus amoureuses de faire toutes les avances : l'envie de faire valoir la faveur, & d'irriter la passion d'un Amant par la difficulté, ce qui pourtant le rebute quelquefois : l'amour d'une belle réputation : le desir d'acquérir l'espérance de s'en faire un mari par ce moien : un certain * noble orgueil, qui ne permet pas qu'on se résolve à souffrir qu'il y ait quelqu'un au monde témoin de notre foiblesse ; les manieres peu agréables de ceux dont on est sollicitée, leur contre-temps, leur indiscrétion ; si vous joignez, dis-je, tout cela ensemble, vous trouverez le véritable principe de la continence du sexe, sans qu'il soit besoin de recourir aux impressions de la Religion.

§. CLXV.

Combien l'impudicité qui regne parmi les Chretiens, fait tort à la Religion Chretienne.

Passage de Ricaut sur l'impudicité des Chretiens.

La remarque que je viens de faire sur l'étenduë de l'impudicité parmi les Chretiens, me fait souvenir d'avoir lû dans la Relation de Mr. Ricaut, † *que les Turcs se moquent présentement de ce que nous leur disons de la sévérité de la Religion Chretienne, à l'égard de la défense d'épouser plus d'une femme, & de se satisfaire avec quelque autre que ce puisse être, qu'avec elle. Il est vrai*, ajoûte-t-il, *qu'il faut avoüer, à notre confusion, que le déréglement de nos mœurs & de notre conduite, donne un juste sujet à ces Infideles de nous faire les reproches & les railleries qu'ils nous font là-dessus, & de nous dire, que notre vie détruit notre Doctrine. Ils sont scandalisez de voir, qu'il n'y a pas seulement parmi nous une infinité de personnes qui violent ces saintes regles du Christianisme, par une vie impure & abominable, mais qu'il se trouve encore des loix & des priviléges qui autorisent la paillardise. Ils prouvent cela par les lieux de débauche que l'on voit en Italie. Ils savent que l'impudicité passe pour une espece de marchandise & de trafic à Venise & à Naples ; que les* Courtisanes *à Rome, & les* Cantoneras *en Espagne, font partie du Corps de l'Etat, & qu'on leve sur elles des taxes & des impôts. Ils ne comprennent point sur quelles raisons cette Politique peut être fondée, ni ce que les Italiens peuvent dire pour défendre cette pratique.* L'Auteur devoit pousser un peu plus loin sa bonne foi, & reconnoître ingenûment, que les Espagnols & les Italiens ne sont pas les seuls blâmables. Car si l'on excepte *ces taxes & ces impôts*, les Courtisanes de Londres ne le cedent en rien à celles d'Espagne & d'Italie, soit qu'on regarde leur nombre, soit qu'on regarde leur effronterie, soit qu'on regarde la paisible impunité dont elles joüissent. Une Relation de M. de St. Didier seroit fort propre à nous l'aprendre, & Mr. Ricaut ne devoit pas épargner sa nation, en faisant si bon marché de l'honneur des autres aux railleries des Infideles.

De la tolérance des lieux de débauche en Italie.

Mais au reste, cette raison des Italiens qu'il dit que les Turcs ne sauroient comprendre, me fournit une forte preuve. On sait que la raison qui les oblige à tolérer les lieux de débauche, est qu'ils veulent éviter un plus grand mal, c'est-à-dire, une espece d'impureté plus exécrable, & pourvoir à la sûreté des femmes d'honneur : *Il y a* ‡ *deux cens cinquante quatre ans que Venise se trouvant sans Courtisanes, la République fut obligée d'en faire venir un grand nombre d'étrangéres. Le Doglioni qui a écrit les choses notables de Venise, loüe extrémement en cela la sagesse de la Republique, laquelle par ce moyen sçut pourvoir à la sûreté des femmes d'honneur, ausquelles on faisoit tous les jours des violences publiques, puis que les lieux les plus saints n'étoient point un azile assûré où la chasteté n'eût rien à craindre.* Il a été un temps, où l'on permettoit aux Prêtres & aux Moines en ⊥ Allemagne de tenir des Concubines, moïennant un certain tribut annuel qu'ils païoient à leur Prélat. On croit ordinairement que la seule avarice étoit la cause de cette indigne tolérance. Mais il est plus aparent, qu'on vouloit empêcher par-là, que la pudicité des honnêtes femmes ne fût trop sollicitée, & calmer les inquiétudes des maris, dont il est bon que le Clergé ne s'attire pas le ressentiment. Je dis que cela me fournit une forte preuve, parce qu'il en résulte évidemment, que j'ai eu raison de dire, que la Religion n'est pas un frein capable de retenir nos passions. En effet, voilà la Religion Chretienne si peu capable de modérer l'incontinence, qu'on s'est vû forcé de lui sacrifier une partie des femmes, afin de sauver l'autre, & d'éviter un plus grand crime, qui n'a pas laissé néanmoins de devenir très-commun. Sur quoi je remarque en passant, que les hommes sont si convaincus, que les sermens les plus solemnels ne sont pas une barriere assez forte pour arrêter l'ambition des Princes, qu'encore qu'on ait un grand soin de leur faire jurer l'observation des traitez de paix, on ne laisse pas d'avoir des inquiétudes continuelles, dès que l'on aprend que son voisin fait marcher des troupes. Nous en voïons tous les jours plusieurs exemples. Or puisque la Religion n'est pas capable de surmonter le penchant de la nature, il faut qu'il y ait quelque autre principe de la

* *Esto : ægram nulli quondam flexere mariti,*
Non Libyæ, non ante Tyro despectus Iarbas.
. . . . . Placitone etiam pugnabis amori ?
Virgil. Æn. 4.

† » Etat de l'Empire Ottom. l. 2. ch. 21.

‡ » Mr. de St. Didier, Relat. de Venise, chap. des » Courtis.

⊥ » Voyez les *Centum gravamina apud Wolphium, Lect.* » *Memor. vol.* 2. *p.* 223. 226.

la chasteté des femmes, & des bonnes qualitez des hommes, que celui de la conscience.

§. CLXVI.

Marque à laquelle on peut connoître, si l'on fait quelque chose pour l'amour de Dieu.

JE vous prie de me dire, si une femme qui ne se prostituë point, & qui cependant empoisonne son mari, peut se vanter de ne se point prostituer, parce qu'elle veut obéïr à Dieu? Il est clair qu'elle seroit la dupe de son propre cœur, si elle s'imaginoit faire quelque bonne action pour l'amour de Dieu, pendant qu'elle est capable d'empoisonner son mari. Car si l'amour de Dieu avoit quelque pouvoir sur elle, se pourroit-elle résoudre à faire un meurtre aussi exécrable que celui-là? Et si elle s'y peut résoudre, sans néanmoins être capable de se prostituer, ne faut-il pas nécessairement qu'il y ait des considérations particulieres qui la détournent de la prostitution, & qui ne servent de rien pour la détourner de l'empoisonnement de son mari? N'est-il pas indubitable, qu'elle ne se porteroit pas moins à tout autre crime qu'à celui-là, si elle y étoit poussée par de semblables passions; & si leur exécution n'avoit pas des circonstances plus propres à l'arrêter? Ainsi ce qu'elle fait plûtôt un crime qu'un autre, vient uniquement de ce qu'elle peut faire l'un sans tomber dans l'infamie, & ne peut faire l'autre sans se déshonorer pour le reste de ses jours. Ce n'est donc point sa Religion qui est cause qu'elle ne se prostituë pas. Si les hommes s'examinent à cette regle, ils trouveront qu'ils ne font presque rien pour l'amour de Dieu, & que s'ils donnent l'aumône, pendant qu'ils entretiennent commerce criminel avec une femme, c'est ou parce qu'ils n'ont aucune peine à donner leur bien, ou parce que leur tempéramment les attendrit à la vûë d'un misérable, ou parce qu'ils veulent acquérir la réputation d'être libéraux entre les pauvres, ou parce qu'ils croïent acheter par-là le droit de faire des crimes impunément.

Nécessité de sacrifier à Dieu sa passion favorite.

Ha! que l'on se trompe, si l'on croit faire pour l'amour de Dieu tout ce qu'on fait de loüable, à moins que l'on n'ait éprouvé que l'on s'abstient des choses qui nous sont les plus cheres, dès qu'on s'apperçoit que Dieu nous les a défenduës! Un homme qui aime les femmes, & qui contente sa passion le plus qu'il peut, mais qui d'ailleurs est si sobre, qu'il ne hait rien tant que de rompre son régime, & qui ne pourroit boire du vin pur sans gagner des maux de tête fort violens, qui est outre cela grand poltron, & ne fait ce que c'est ni d'épée, ni de pistolet, n'auroit-il pas bonne grace de se faire un mérite devant Dieu de ce qu'il ne s'ennivre point, ni ne vole sur les grands chemins? Qu'il renonce à l'impudicité à laquelle il est si sensible, qu'il se fasse cette violence-là par la raison que Dieu le lui a commandé, & alors on prendra pour bon tout ce qui est en lui de loüable: autrement il nous permettra de croire, que son aversion pour l'ivrognerie & pour le vol, est une vertu à laquelle sa foi n'a nulle part, & qu'il retiendroit toute entiere, quand même il renonceroit au Christianisme.

Voilà cependant l'état de la plûpart des honnêtes gens. Ils ont une passion favorite qu'ils cultivent avec soin, & sur laquelle ils ne se font point de violence. Le reste est assez réglé. Ils s'en applaudissent, & se figurent qu'ils font là un grand sacrifice à Dieu. Pauvres ignorans! si vous étiez capable de faire un grand sacrifice à Dieu, vous comprendriez bien que ce seroit votre passion favorite qu'il faudroit sacrifier, & qu'on ne sacrifie pas les passions ausquelles notre tempéramment nous rend insensibles.

§. CLXVII.

Quelle est la véritable raison pourquoi un péché est plus ordinaire qu'un autre.

Force du plaisir, dans l'impudicité en particulier.

JE ne sai si tout le monde fait la réflexion que j'ai souvent faite, en voïant qu'il y a des péchez bien plus ordinaires que les autres. J'en doute fort; car selon toutes les aparences, la plûpart des gens s'imaginent, que cela vient de ce qu'il y a des péchez qui paroissent si véniels & si petits, qu'on ne les compte presque pour rien en comparaison des péchez crians. Mais pour moi je n'en donne pas cette raison, & je tiens au contraire, que cela vient de ce qu'il y a des pechez qui causent universellement une joie plus sensible que les autres, & à moins de frais. Car enfin, la joie est le nerf de toutes les affaires humaines, & il est certain, quoiqu'on en dise, que l'homme a plus d'amour pour la joie, que de haine pour la douleur, & qu'il est plus sensible au bien qu'au mal. On ne fait pas difficulté d'aller au chagrin & à la douleur, pourvû qu'on passe par la joie; ni de passer par la douleur & par le chagrin, pourvû qu'on aille au plaisir. Cela paroît par l'exemple de tant de jeunes filles, qui emportées par le poids victorieux du plaisir présent, se laissent aller à des actions, qu'elles savent bien qui entraînent après elles une longue suite d'amertumes; & par l'exemple de tant de gens, qui ont éprouvé mille fois, que l'usage de certaines viandes, & le trop boire leur ont causé des douleurs épouvantables, qui ne laissent pas de contenter leur apetit là-dessus, quand ils en trouvent l'occasion. Il y a des * Corses, qui après une offense reçûë, se font tenus cachez quinze jours entiers dans des broussailles, pour attendre leur ennemi, trop satisfaits d'y brouter quelques racines, pourvû qu'ils eussent la joie de voir réüssir l'embuscade. Il faut bien que la force du plaisir soit grande, puisqu'on a vû tant de fois à Rome, pour le peu de Vestales qu'il y avoit, le suplice de celles qui s'étoient mal gouvernées: suplice si affreux, si infâme, si lugubre, si chargé d'exécration, qu'il n'y avoit rien de plus propre à refréner les saillies de l'incontinence.

Cela étant, si vous me demandez pourquoi l'impudicité est un vice incomparablement plus ordinaire que le meurtre; je vous répondrai, que ce n'est pas parce que l'on sait bien que le meurtre est un crime plus atroce: mais parce qu'il y a incomparablement plus de gens dominez par les plaisirs de l'impudicité, que par le plaisir de tuer. J'avouë que la peine temporelle établie contre les meurtriers, contribuë beaucoup à la différence dont nous parlons: mais on m'avouëra aussi, après avoir bien examiné la chose, que la raison que j'en donne y contribuë encore davantage.

* » Athen. anc. & nouvelle, pag. 47.

§. CLXVIII.

§. CLXVIII.

Réflexion sur l'habitude de mentir & de médire.

Aussi bien que dans le mensonge & dans la médisance ; deux vices très-agréables aux femmes.

VOulez-vous que je vous parle d'un vice encore plus ordinaire que l'impudicité, savoir de la médisance & du mensonge? N'est-il pas vrai, que la principale cause qui rend ces vices si généraux, est parce qu'ils sont une source inépuisable de plaisirs? Ce sont des vices qui flattent extrêmement notre vanité, notre envie, notre avarice & notre haine; par conséquent ils nous doivent être fort agréables.. Les Marchands & les Artisans, à force de mentir & de protester avec serment qu'une chose est d'un tel prix, attrapent toûjours quelque chose de plus; le mensonge leur est donc un plaisir continuel, ainsi ils mentent éternellement. Ceux qui mentent pour se vanter, y trouvent aussi de grandes joies, s'imaginant que sur leur parole, on les prendra pour des personnes d'importance. Ceux qui mentent pour flater les autres, y trouvent aussi beaucoup de douceurs: ils se font des amis qui païent quelquefois leurs loüanges argent comptant, ou bien qui leur rendent service quand l'occasion s'en présente, ou à tout le moins, qui leur rendent loüanges pour loüanges. Au pis aller, ils se font une secrete joie de voir la crédulité de ceux qu'ils loüent, & d'éviter leur indignation; car il y a des gens qui ne pardonnent jamais à ceux qui leur épargnent l'encens. Pour ceux qui médisent, ils ont le plaisir de diminuer la gloire de leur prochain, qui leur donne de la jalousie, & de se mettre au-dessus de lui, entant qu'en eux est. Outre qu'ils deviennent par-là très-propres à plaire aux femmes, qui est une grande affaire dans le monde.

Ils deviennent propres à leur plaire, parce que, généralement parlant, les femmes sont fort vaines & fort envieuses; si bien que pour rendre la conversation agréable à celles qu'on voit, il ne suffit pas de savoir mentir en les loüant, il faut encore savoir mentir en blâmant les autres femmes, & sur-tout celles qui sont en concurrence de beauté, ou d'esprit, ou de crédit, ou de rang avec celles qu'on fréquente. Il ne faut donc pas leur rendre visite, sans savoir quelque histoire désavantageuse de ces autres-là, & de ceux qui ont accoûtumé de les voir. Si l'on n'en a point aprises, qu'on en invente; car il faut ou savoir médire, ou renoncer à la profession de galant homme. C'est pour cela qu'on remarque, qu'il n'y a point de lieux au monde où la médisance regne tant, que dans ceux où les deux sexes sont toûjours ensemble, non-seulement parce que cette familiarité fait naître mille incidens qui donnent sujet de causer, mais aussi parce que les hommes aprennent dans cette école tous les rafinemens de cet art.

Cela soit dit en passant, car ce n'est pas là où je veux venir. Je m'en vais vous montrer, que la cause pour laquelle tous ces vices sont si communs, c'est parce qu'ils nous plaisent, & non pas parce qu'ils nous paroissent innocens; & puis vous verrez à quoi cela me servira.

§. CLXIX.

Si les hommes ont raison de croire que l'impudicité soit un moindre crime que le meurtre.

De la nature des péchez. Exemples sur ce sujet.

N'Est-il pas vrai, qu'il n'y a aucune révélation, ni aucune bonne raison Théologique, qui nous aprenne que l'impudicité soit un péché moins désagréable à Dieu, que le meurtre, ou que le parjure? Elle est à la vérité plus favorable à la société publique, que les deux autres: mais ce n'est pas à cela que l'on doit connoître la qualité des péchez, puis qu'il est constant dans la bonne Théologie, que la méchanceté d'une action consiste en ce qu'elle est défenduë de Dieu, mettant à part la distinction du droit naturel, d'avec le droit positif. Ensuite de quoi, les circonstances qui se tirent de l'état où se trouve le pécheur, de ses connoissances & de ses fins, font varier le dégré de turpitude selon le plus ou le moins. Je doute fort que le poids du plaisir qui nous emporte, soit capable de diminuer le crime; parce que si cela étoit, il faudroit dire que les péchez d'habitude, beaucoup plus détestables que les autres, sont néanmoins plus véniels, à cause que le poids des habitudes contractées est une espece de détermination qui diminuë la liberté. Pour ce qui est des suites ruïneuses à la société civile, je ne crois pas qu'à moins qu'elles aïent été dans l'intention du pécheur, elles aggravent sa faute devant Dieu. Par exemple, un bandit qui tuë un homme dans le coin d'un bois, sans savoir quel homme c'est, se contentant de savoir qu'il faut s'en défaire pour emporter sa dépoüille, n'est pas plus criminel, ou moins criminel devant Dieu, parce que dans la suite il naît mille désordres, ou mille biens de son meurtre. Il a peut-être tué un homme chargé d'enfans, qui tombent dans la mendicité par la perte de leur pere; un homme qui dans tout le voisinage étoit le soûtien des pauvres, & de l'innocence opprimée; un homme qui accordoit tous les procès des particuliers, &c. ou bien il a tué un homme qui n'avoit ni feu, ni lieu, & qui étoit à tout faire. Tout cela n'est compté pour rien devant Dieu, n'étant attaché que par accident au meurtre qui a été commis. Deux hommes tirent un coup de pistolet chacun à son ennemi; l'un le tuë, l'autre le manque, ou bien le blesse si à propos, que lui crevant un abcès, qui lui eût causé la mort en peu de jours, il le met en état de vivre cinquante ans en pleine santé, comme l'on en * raporte des exemples. La Justice humaine a beau faire différence entre ces deux hommes, condamnant l'un à la mort, & laissant l'autre en repos, à cause que l'action de l'un a causé du préjudice au Public, & non pas celle de l'autre; ils ne laissent pas d'être également coupables au Tribunal de la justice de Dieu. Ainsi quoique la société publique profite de l'impudicité, & soit endommagée par le meurtre, il ne s'ensuit pas que l'un de ces péchez soit moindre que l'autre devant Dieu, parce qu'il suffit de savoir, que Dieu a défendu nettement & expressément une chose, pour ne la pouvoir faire sans tomber dans tout ce qui constituë le crime. Le péché d'Adam qui a été puni d'une maniere si terrible, ne tira son énormité que de la défense; car du reste il n'y avoit rien de plus innocent,

Conséquences qui en résultent contre l'impudicité.

* *Camerarius, Meditat. Histor. vol. 3. liv. 3. ch. 19.*

nocent, que de manger d'un certain fruit. Cela ne faisoit aucun tort, ni à la société humaine, ni aux bêtes, ni aux autres créatures. Disons donc, que les Chrétiens qui s'abandonnent aux désordres de l'incontinence, qui mentent perpétuellement, ou pour tromper leur prochain, ou pour noircir sa réputation, ou pour flater leur vanité, sont aussi criminels devant Dieu que les homicides, puis qu'ils n'ont aucune révélation, ni aucune bonne raison qui leur dise, que Dieu n'a pas défendu toutes ces choses également, ou qui leur permette l'impunité des unes, plûtôt que des autres : & par conséquent, que ce qui fait que certains crimes sont plus communs, n'est pas que l'on sache qu'ils sont plus petits devant Dieu.

§. CLXX.

Réflexion sur la malice qui se trouve souvent dans la médisance.

La médisance comparée au meurtre.

QUand les Prédicateurs se jettent sur la médisance & sur l'impudicité, ils nous y font voir tout ce qui se peut dire contre les péchez les plus infames. Je n'en excepte pas même ceux qui passent pour des Casuistes commodes, car j'en ai ouï qui faisoient fort les rigides là-dessus. A les en croire, c'étoit le comble de la malice. Peut-être qu'un autre jour ils mettoient quelque autre crime encore plus haut, comme font les Panégyristes des Saints, qui donnent toûjours le haut bout à celui pour qui ils prêchent. Mais quoiqu'il en soit, nous ne pouvons pas prétexter, que nous ignorons le mal extrême qui est attaché à la médisance & à l'incontinence, car on nous le dépeint tous les jours très-vivement. Dans le fond, il y a des médisances qui sont aussi criminelles qu'un homicide, & qui partent d'un principe de haine si invétéré, que dans un sujet à busle, ce seroient de bons coups de pistolet, & non pas de simples coups de langue. Quand je vois des gens d'Eglise se vanger de leurs ennemis, ou par des libelles diffamatoires, ou par des calomnies répanduës sécretement, je ne fais pas difficulté de dire, qu'il y a tel Gentilhomme, qui aïant estropié à coups de bâton un païsan, a moins offensé Dieu qu'ils ne l'offensent. Cette bile noire, & ce fiel qui se voïent dans toutes les pages de plusieurs Livres, plus facilement que ni le papier, ni l'encre, suposent une disposition de cœur plus éloignée de la charité Chretienne, que ne font pas les violences d'unCavalier qui bat son hôte, & qui jette ses meubles par la fenêtre. Mais l'Auteur n'a tué personne, ni cassé les bras à personne. Cela n'y fait rien, il n'est pas propre à cette sorte d'offense, il a d'autres armes offensives qu'il fait valoir. C'est comme si un * loup demandoit, qu'on lui tînt compte de ce qu'il ne ruë pas. Mais l'Auteur est poussé de zele, il ne veut pas que le vice demeure impuni. Bagatelles! Un Prélat l'a persécuté, ou se plait à susciter tous les jours quelque nouvelle affaire à son Ordre; voilà le prétendu zele qui anime l'Auteur contre les débauches du Prélat, & qui lui fait tant réclamer les anciens Canons. Marque de cela, c'est qu'un autre Ordre d'Ecclésiastiques, qui reçoit tous les jours des effets de la bonté & du crédit du Prélat, le laisse joüir paisiblement des faveurs de ses Maîtresses; & bien loin de crier contre son esprit de Cour, il le louë de son zele infatigable pour la gloire de l'Eglise, & pour le salut de ses brebis; ce qu'il ne feroit pas, quand même cela seroit vrai, si le Prélat lui étoit contraire. Ces mêmes faiseurs de libelles qui font si bien la leçon aux Evêques qui les persécutent, feroient fort bien l'éloge d'un autre Prélat leur Patron, quoi qu'il fût le plus galant homme du Roïaume. Je vous assûre, Monsieur, que vous avez des Confreres, qui sans autres armes que leur plume, se rendent plus coupables devant Dieu, que ceux qui se vangent de leurs ennemis avec l'épée & le pistolet; parce que la maniere violente & pleine d'injures avec laquelle ils écrivent, fait voir qu'ils s'éloignent de l'esprit de l'Evangile, & donnent dans celui de la vengeance, autant ou plus que les gens du monde.

§. CLXXI.

Pourquoi la vengeance & l'avarice sont des passions si communes.

Force du plaisir dans la vengeance.

ET à propos de vengeance, examinons un peu, pourquoi elle est si commune parmi les Chrétiens. Est-ce que nous ignorons que l'Ecriture nous la défend, comme une action des plus criminelles? Rien moins que cela; il y a peu de veritez aussi clairement couchées dans l'Evangile, que celles qui regardent la charité envers le prochain, & l'obligation que nous avons de pardonner les injures qui nous sont faites. Il n'y a point de chapitre de Morale, sur lequel les Prédicateurs insistent plus vivement, & dès la sortie du berceau, on nous aprend une priere dont JESUS-CHRIST est l'Auteur, & que nous répetons à toute heure, pour ainsi dire, qui nous engage en propres termes, à n'espérer le pardon de nos péchez, qu'autant que nous renoncerons à la vengeance. Desorte que ceux qui savent les premiers élemens de la Religion Chretienne, ne peuvent point être en doute, si la passion de se venger est un grand péché. Il faut donc dire, que la raison pourquoi elle est si universelle, vient de ce qu'elle a des charmes pour tout le monde. Les Italiens y en trouvent tant, qu'ils disent par une profanation horrible, que Dieu se l'est réservée, afin d'être le seul qui goûtât d'un mets si délicieux. Les autres Nations n'outrent pas tant cette matiere. Mais généralement parlant, tous les hommes sont sensibles au plaisir de se venger, parce que l'amour propre étant inséparable de leur nature, ils souhaitent naturellement d'avoir au-dessous d'eux le plus de gens qu'il leur est possible. S'ils ne peuvent pas s'élever au-dessus des autres, ils souhaitent à tout le moins de n'être leurs inférieurs que le moins qu'ils peuvent. Or comme les offenses dont nous souhaitons de nous venger, nous représentent à nous-mêmes inférieurs à celui qui nous a offensez, nous nous trouvons déchargez d'un grand chagrin, & transportez dans un vif sentiment de joie, toutes les fois qu'en nous vengeant, nous regagnons notre avantage, ou même nous acquérons quelque supériorité sur notre ennemi. Voilà sans doute le principe du plaisir que les hommes trouvent dans la vengeance, & en même tems la raison pourquoi tant

* . . . . *Mirum*
Ut neque calce lupus quemquam, neque dente petit bos. Horat. Satyr. 1. lib. 2.

tant de gens sont vindicatifs. Et si l'on considere outre cela qu'il se trouve mille moïens de se venger qui ne coutent pas beaucoup, & qui n'exposent point aux poursuites de la Justice, on aura la vraïe raison pourquoi tant de gens se vengent effectivement.

Si la vengeance est plus générale que l'avarice.

Raport qu'il y a entre cette derniere passion & la prodigalité.

Quelque obligez que nous soyons de convenir que les passions impudiques sont fort générales, il faut néanmoins avoüer qu'elles le sont moins, que celle dont je viens de faire mention; car du-moins y a-t-il un certain âge qui se sauve de ces passions: les enfans n'y trouvent point encore du plaisir; les vieillards n'y en trouvant plus, s'en désaccoûtument peu-à-peu pour la plûpart. Mais il n'y a point d'âge qui nous délivre du désir de la vengeance: elle plaît aux enfans dès le berceau, & ne déplaît pas aux vieillards les plus infirmes. Avec tout cela, je ne sai pas si l'avarice n'est point encore plus générale, que la passion de se venger. J'entends par l'avarice, non-seulement la passion sordide qu'un mesquin a pour l'argent, mais en général la passion d'avoir des richesses, soit qu'on les prodigue après cela, soit qu'on les condamne à demeurer dans un coffre. On croit ordinairement qu'il y a une opposition prodigieuse entre les prodigues & les avares, & l'on se trompe; car à le bien prendre, il n'y a point de plus grands voleurs du bien d'autrui, que ceux qui font des dépenses excessives, comme il paroît par la conduite des gens de Finance & des gens de guerre. Leurs festins, leurs bâtimens, & les fêtes qu'ils donnent aux Dames, se font avec la derniere profusion: mais en récompense leurs extorsions sur le peuple se font avec la derniere avarice, & on leur peut apliquer très-justement ce qu'on a dit d'un ancien Romain, * *qu'ils sont avides du bien d'autrui, & prodigues du leur.* Je puis donc prendre l'avarice au sens que j'ai dit. La prenant ainsi, je la trouve ou plus générale, ou aussi générale que le désir de la vengeance. Cherchant ensuite la cause pourquoi c'est une passion si universelle, je ne trouve pas que ce soit parce que l'on doute si c'est un grand péché, ou non; car comment pourroit-on avoir des doutes là-dessus parmi les Chretiens, après la défense qui nous est faite dans le Décalogue, de souhaiter le bien d'autrui, & après tant de prédications contre l'avarice, qui par l'autorité incontestable de St. Paul, nous la représentent comme une espece d'idolatrie, & comme un monstre des plus hideux? Il faut donc dire que c'est l'amour propre, cette passion inséparable de notre nature, qui nous rend avares. Car cette maudite passion nous faisant trouver du plaisir à tout ce qui flate notre vanité, à tout ce qui nous distingue des autres hommes, à tout ce qui nous peut procurer l'accomplissement de nos désirs, à tout ce qui nous peut servir de rempart contre les maux que nous craignons, nous porte à désirer ardemment d'avoir du bien, parce que nous esperons de trouver tous ces avantages-là dans la possession des richesses. De la maniere que les hommes sont faits, & par je ne sai quelle constitution machinale de leur nature, penser qu'ils ont du bien, est une chose qui les réjoüit. On a beau nous étaler de grandes moralitez sur les inquietudes des avares: il est sûr qu'ils goûtent incomparablement plus de douceurs par la possession de leurs trésors, qu'ils ne sentent d'amertumes par la crainte de les perdre. La vûë de leurs † loüis augmente la bonne opinion qu'ils avoient de leur personne, & fait qu'en se donnant eux-mêmes beaucoup d'encens, ils se dédommagent de l'aprobation que le Public leur refuse quelquefois. Or comme il n'y a rien qui divertisse plus un homme, que de se regarder lui-même comme un objet digne d'admiration, & que de se voir en état de gouter tous les plaisirs qui sont à vendre, il s'ensuit que la possession des richesses lui est une source de joïe, ou du moins qu'il espere qu'elle le sera. Si l'on me demande donc, pourquoi presque tous les hommes souhaitent de se venger & d'être riches, qui sont deux passions que l'Evangile condamne, & pourquoi il n'y a qu'un petit nombre de gens qui aiment ou la chasse, les tableaux, les sciences, & telles autres choses permises, ou la vertu qui est une chose commandée: je réponds en peu de mots, *c'est parce que la constitution machinale de l'homme, c'est-à-dire l'union de son ame avec son corps, fait que presque tous les hommes trouvent du plaisir à se venger & à être riches, & qu'il n'y en a qu'un petit nombre, qui trouvent du plaisir à la chasse, aux tableaux, à l'étude, & à la vertu.*

Force du plaisir dans l'avarice.

Consequence de tout cela.

De toutes ces dernieres remarques, je tire cette conclusion, que c'est le plaisir & la facilité d'avoir du plaisir, qui rendent certains vices plus communs que les autres, & non pas les opinions que l'on a sur la malice plus ou moins grande de certains vices; & par conséquent, que la Religion (car c'est là où j'en voulois venir) ne sert à cet égard ‡ qu'à faire de belles déclamations en chaire, & à nous montrer notre devoir: après quoi nous nous conduisons, absolument par la direction de notre goût pour les plaisirs. D'où il résulte, que les Athées, qui ne font que suivre la même direction, ne sont pas nécessairement plus corrompus que les Idolâtres, quoi qu'ils n'aient pas, comme les Idolâtres, telles ou telles opinions sur le crime, & sur les châtimens du crime.

§. CLXXII.

Si une societé d'Athées se feroit des loix de bienseance & d'honneur.

Comment & pourquoi des Athées pourroient vivre moralement bien.

On voit à cette heure, combien il est aparent qu'une societé d'Athées pratiqueroit les actions civiles & morales, aussi-bien que les pratiquent les autres societez, pourvû qu'elle fit séverement punir les crimes, & qu'elle attachât de l'honneur & de l'infamie à certaines choses. Comme l'ignorance d'un premier Etre créateur & conservateur du monde, n'empêcheroit pas les membres de cette societé d'être sensibles à la gloire & au mépris, à la récompense & à la peine, & à toutes les passions qui se voïent dans les autres hommes, & n'étoufferoit pas toutes les lumieres de la Raison, on verroit parmi eux des gens qui auroient de la bonne foi dans le commerce, qui assisteroient les pauvres, qui s'oposeroient à l'injustice, qui seroient fideles à leurs amis, qui mépriseroient les injures, qui renonceroient aux voluptez du corps, qui ne se-

* *Alieni appetens, sui profusus.* Sallust. de Catilinâ.

† .... *Populus me sibilat: at mihi plaudo*
Ipse domi, simul ac nummos contemplor in arcâ.
Horat. Satyr. 1. l. 1.

‡ » Sousentendez ici & par tout ailleurs où il sera né» cessaire, l'exception marquée ci-dessus § CXXXVI. CLXIV.

feroient tort à personne, soit parce que le désir d'être loüez les pousseroit à toutes ces belles actions, qui ne sauroient manquer d'avoir l'aprobation publique, soit parce que le dessein de se ménager des amis & des protecteurs, en cas de besoin, les y porteroit. Les femmes s'y piqueroient de pudicité, parce qu'infailliblement cela leur acquerroit l'amour & l'estime des hommes. Il s'y feroit des crimes de toutes les especes, je n'en doute point; mais il ne s'y en feroit pas plus que dans les societez Idolâtres, parce que tout ce qui a fait agir les Païens, soit pour le bien, soit pour le mal, se trouveroit dans une societé d'Athées, savoir les peines & les récompenses, la gloire & l'ignominie, le tempérament & l'éducation. Car pour cette grace sanctifiante, qui nous remplit de l'amour de Dieu, & qui nous fait triompher de nos mauvaises habitudes, les Païens en sont aussi dépourvus que les Athées.

Les idées d'honnêteté ne viennent point de la Religion.

Qui voudra se convaincre pleinement, qu'un peuple destitué de la connoissance de Dieu, se feroit des regles d'honneur, & une grande délicatesse pour les observer, n'a qu'à prendre garde qu'il y a parmi les Chretiens un certain honneur du monde, qui est directement contraire à l'esprit de l'Evangile. Je voudrois bien savoir, d'après quoi on a tiré ce plan d'honneur, duquel les Chretiens sont si idolâtres, qu'ils lui sacrifient toutes choses. Est-ce parce qu'ils savent qu'il y a un Dieu, un Evangile, une Résurrection, un Paradis, un Enfer; qu'ils croïent que c'est déroger à son honneur, que de laisser un affront impuni, que de céder la premiere place à un autre, que d'avoir moins de fierté & moins d'ambition que ses égaux? On m'avouëra que non. Que l'on parcoure toutes les idées de bienséance qui ont lieu parmi les Chretiens, à peine en trouvera-t-on deux qui aïent été empruntées de la Religion; & quand les choses deviennent honnêtes, de mal-séantes qu'elles étoient, ce n'est nullement parce que l'on a mieux consulté la Morale de l'Evangile. Les femmes se sont avisées depuis quelque tems, qu'il étoit d'un plus grand air de qualité de s'habiller en public, & devant le monde, d'aller à cheval, de courir à toute bride après une bête, &c. & elles ont tant fait, qu'on ne regarde plus cela comme éloigné de la modestie. Est-ce la Religion qui a changé nos idées à cet égard? Comparez un peu les manieres de plusieurs nations qui professent le Christianisme; comparez-les, dis-je, les unes avec les autres, vous verrez que ce qui passe pour mal-honnête dans un païs, ne l'est point du tout ailleurs. Il faut donc que les idées d'honnêteté qui sont parmi les Chretiens, ne viennent pas de la Religion qu'ils professent. Il y en a quelques-unes de générales, je l'avouë; car nous n'avons point de nations Chretiennes, où il soit honteux à une femme d'être chaste. Mais pour agir de bonne foi, il faut confesser que cette idée est plus vieille, ni que l'Evangile, ni que Moïse: c'est une certaine impression qui est aussi veille que le monde, & je vous ferai voir tantôt, que les Païens ne l'ont pas empruntée de leur Religion. Avoüons donc, qu'il y a des idées d'honneur dans le genre humain, qui sont un ouvrage de la nature, c'est-à-dire de la Providence générale. Avoüons-le sur-tout de cet honneur dont nos braves sont si jaloux, & qui est si oposé à la Loi de Dieu. Et comment douter après cela, que la nature ne pût faire parmi des Athées, où la connoissance de l'Evangile ne la contrecarreroit pas, ce qu'elle fait parmi les Chretiens?

§. CLXXIII.

Que l'opinion de la mortalité de l'ame, n'empêche pas qu'on ne souhaite d'immortaliser son nom.

Les Athées sont aussi capables que ces autres hommes de souhaiter de la réputation après leur mort.

Peut-être s'imagine-t'on, qu'un Athée étant persuadé que son ame meurt avec le corps, ne peut rien faire de loüable par ce désir d'immortaliser son nom, qui a tant de pouvoir sur l'esprit des autres hommes. Mais c'est une pensée très-fausse, parce qu'il est certain que ceux qui ont fait de grandes choses, pour être loüez de la posterité, ne se sont point flattez de l'espérance de savoir dans l'autre monde ce qu'on diroit d'eux après leur mort. Et encore aujourd'hui, nos braves qui s'exposent à tant de périls & à tant de fatigues, pour faire parler d'eux dans l'Histoire, s'imaginent-ils que les monumens qui seront élevez en leur honneur, & qui aprendront à la postérité la plus reculée tout ce qu'ils auront fait de grand & de magnifique, leur feront sentir quelque plaisir? Croïent-ils qu'on les informera dans l'autre monde, de ce qui se passe dans celui-ci? Et ne savent-ils pas, que soit qu'ils joüissent de la félicité du Paradis, soit qu'ils brûlent dans les Enfers, il leur seroit très-inutile d'aprendre que les hommes les admirent? Ce n'est donc point la croïance de l'immortalité de l'ame qui fait aimer la gloire; & par-conséquent, les Athées sont très-capables de souhaiter une éternelle réputation. Ce qu'il y a de plus solide dans l'amour de la gloire, ce sont sans doute les agréables imaginations que l'on roule dans son esprit pendant cette vie; en se représentant une longue suite de siecles remplis de l'admiration de ce que l'on aura fait. Est-on mort? Ce n'est plus cela, on a bien d'autres choses à faire, que de songer à la réputation qu'on a laissée dans ce monde:

Id cinerem aut manes credis curare sepultos?

Vous avez oüi dire sans doute, que Mr. de Castelnau * ayant été honoré du bâton de Maréchal de France peu avant sa mort, dit, *Que cela étoit fort beau en ce monde, mais qu'il s'en alloit dans un païs où cela ne lui serviroit de rien.*

§. CLXXIV.

Exemples qui montrent que les Athées ne se sont pas distinguez par l'impureté des mœurs.

Certains Athées de l'Antiquité ont été si honnêtes-gens que Clemens Alexandrin les a justifiez d'Athéïsme, mais sans raison.

Quoi qu'il en soit, me dira-t-on, ce seroit une étrange chose qu'un Athée qui vivroit vertueusement. C'est un monstre qui surpasse les forces de la nature. Je réponds, qu'il n'est pas plus étrange qu'un Athée vive vertueusement, qu'il est étrange qu'un Chretien se porte à toute sorte de crimes. Si nous voïons tous les jours cette derniere espece de monstre, pourquoi croirons-nous que l'autre soit impossible?

Mais pour dire quelque chose de plus fort, & qui ne laisse pas dans les termes d'une simple conjecture, ce que j'ai avancé concernant les mœurs d'une societé d'Athées, je remarquerai que ce peu de personnes qui ont fait profession ou-

* Il mourut d'une blessure reçuë au siege de Dunkerque, l'an 1658.

ouverte d'Athéïsme parmi les Anciens; un Diagoras, un Théodore, un Evemere, & quelques autres, n'ont pas vêcu d'une maniere qui ait fait crier contre le libertinage de leurs mœurs. Je ne voi pas qu'on les accuse de s'être distinguez par les dereglemens de leur vie : aussi bien que par les égaremens épouvantables de leur raison. Je trouve au-contraire, que leur bonne vie a paru si admirable à * Clément Alexandrin, qu'il s'est crû obligé à s'inscrire en faux contre l'accusation d'Atheïsme qu'on leur avoit intentée. Il prétend que la pénétration de leur esprit à découvrir les erreurs de la Théologie Païenne, a fait toute leur impieté, & qu'on ne les a apellez Athées, que parce qu'ils ne vouloient pas reconnoître les faux Dieux. Il se trompe; & j'admire qu'un homme qui avoit autant d'érudition, n'ait pas pris garde que les Païens † distinguoient fort exactement les uns des autres, ceux qui affirmoient l'existence des Dieux, ceux qui en doutoient, ceux qui la nioient, ceux qui leur attribuoient le gouvernement du monde, & ceux qui se contentoient de leur accorder une béatitude qui ne se mêloit de rien. On n'a jamais confondu le sentiment de ceux qui nioient qu'il y eût des Dieux, avec les autres opinions, & l'on a toûjours affecté le nom d'Athées à ceux-là, & toûjours mis de ce nombre ceux que Clément Alexandrin en veut ôter. ‡ Ciceron, ‡ Plutarque, § Diogene Laërce, & plusieurs autres, sont si exprès là-dessus, qu'il n'y a point de chicane qui puisse tenir contre des témoignages de cette nature. Socrate a passé pour un Philosophe qui avoit reconnu l'unité de Dieu : cependant on ne le rangeoit pas parmi les Athées avec Théodore & Diagoras. Il s'est trouvé quelques autres Philosophes qui ont prétendu que toutes les Divinitez du Paganisme se pouvoient réduire à une. Lactance ** soûtient hautement que l'unité de Dieu a été connuë à plusieurs Païens, à Orphée, à Virgile, à Thales, à Pythagoras, à Anaxagoras, à Antisthene, à Cléanthe, à Anaximene, à Cicéron; & il le prouve par des passages authentiques tirez de leurs Livres : jamais pourtant on n'a diffamé ces gens-là comme des Athées. Il faut donc dire, que c'est sans raison que Clément Alexandrin a douté de l'Athéïsme de ceux qui en ont été accusez nommément & expressément par les Païens; & il est étrange, que †† Muret qui avoit une si belle litterature, soit tombé dans la même faute. Il est donc vrai, que Diagoras, Théodore, Nicanor, Hippon, & Evemere n'ont crû aucune Divinité : cependant ils étoient si honnêtes ‡‡ gens, qu'un Pere de l'Eglise les reclame, & veut faire honneur de leur vertu à la bonne Religion.

Autres exemples de Pline & d'Epicure.

Il paroît par quelques passages de Pline, qu'il ne croioit point de Dieu : ce n'étoit pas néanmoins un voluptueux, & jamais homme n'a été plus ‡‡ attaché que lui à des occupations honnêtes & dignes d'un illustre Romain,

Epicure, qui nioit la Providence & l'immortalité de l'ame, est un des anciens Philosophes qui a vêcu le plus exemplairement : & quoique sa Secte ait été décriée dans la suite, il est néanmoins certain qu'elle a été composée de quantité de personnes d'honneur & de probité, & que ceux qui l'ont déshonorée par leurs vices, n'étoient point devenus vicieux dans cette Ecole. C'étoient des gens débauchez par habitude & par tempérament, qui étoient bien aises de couvrir leurs sales passions d'un aussi beau prétexte qu'étoit celui de dire, qu'ils suivoient les maximes d'un des plus grands Philosophes du monde, & qui s'imaginoient que pourvû qu'ils se cachassent sous le manteau de la Philosophie, ils pouvoient se moquer du scandale qu'ils causeroient. Ils n'étoient donc pas devenus débauchez, parce qu'ils avoient embrassé la doctrine d'Epicure : mais ils avoient embrassé la doctrine d'Epicure mal entenduë, parce qu'ils étoient débauchez. C'est ainsi qu'en parle §§ Séneque, quoi qu'il fût d'une Secte remplie d'animosité contre la mémoire d'Epicure (*a*), & il ne fait pas difficulté de protester, qu'il est fort persuadé que la volupté de ce Philosophe étoit fort sobre & fort seche. Saint (*b*) Jerôme parle très-avantageusement de la frugalité du même Epicure, & l'opose aux dereglemens des Chretiens, pour leur faire plus de confusion.

Et des Saducéens & de Vanini.

Il y a eu parmi les Juifs une Secte qui nioit tout ouvertement l'immortalité de l'ame, c'étoient les Saducéens. Je ne voi pas qu'avec une opinion si détestable, ils aïent mené une vie plus corrompuë que les autres Juifs; & il est au-contraire fort vraisemblable, qu'ils étoient plus honnêtes gens que les Pharisiens, qui se piquoient tant de l'observation de la Loi de Dieu.

Mr. de Balzac nous aprend dans le Socrate Chretien, les dernieres paroles d'un Prince qui avoit vêcu & qui étoit mort Athée, & lui rend ce témoignage, *Qu'il ne manquoit pas des vertus morales, qu'il ne juroit que certes, & ne buvoit que de la tisane, & qu'il étoit extrémement reglé en tout ce qui paroissoit de lui au dehors.*

Le détestable Vanini, qui fut brûlé à Toulouse pour son Atheïsme l'an 1619. avoit toûjours été assez réglé dans ses mœurs, & quiconque eût entrepris de lui faire un procès criminel sur toute autre chose que sur ses dogmes, auroit couru grand risque d'être convaincu de calomnie.

Sous le (*c*) regne de Charles IX. l'an 1573. on brûla dans Paris un homme qui avoit dogmatisé l'Athéïsme secretement. Il soûtenoit qu'il n'y avoit point d'autre Dieu au monde, que de conserver la pureté de son corps : aussi disoit-on, qu'il avoit encore sa virginité. Il avoit autant de chemises qu'il y a de jours en l'année, & il les envoïoit laver en Flandres à une fontaine fameuse pour la clarté de ses eaux, & pour la vertu de blanchir admirablement le linge. Il avoit de l'aversion pour toutes les impuretez, soit des actions, soit des paroles; & quoi qu'il soutînt ses blasphêmes avec une opiniâtreté qu'il garda jusques à la mort, il les prononça toûjours d'un air extrêmement radouci,

* *In Protreptico.*
† *Cicero, l. 1. de naturâ Deorum.*
‡ *L. 1. de nat. Deor.*
‡ *De placit. Philosoph.*
§ *In vitâ Aristippi.*
** *Lib. 1. de falsf. relig. c. 5.*
†† *Variar. lect. l. 10. cap. 17.*
‡‡ Σωφρόνως βεβιωκότας, *qui moderatè & continenter vixerunt.* Clem. Alexandr. in Protrep.
‡‡ *Vide Plin. Jun. epist. 5. l. 3.*

§§ *Non ab Epicuro impulsi luxuriantur, sed vitiis dediti luxuriam suam in Philosophia sinu abscondunt, & eò concurrunt, ubi audiunt laudari voluptatem. Nec æstimatur voluptas illa Epicuri, ita enim mehercule sentio, cùm sobria & sicca sit, sed ad nomen ipsum advolant, quærentes libidinibus suis patrocinium aliquod ac velamentum.* De vit. beat. c. 12.
(*a*) Voy. son article dans le *Dict. Hist. & Crit.* Rem. M.
(*b*) *Lib. 2. contra Jovinian. cap. 8.*
(*c*) » Voy. le P. Garasse, Doctr. curieuse l. 2. sect. 6.

douci, & d'une bouche composée à débiter des fleurettes.

Autre exemple d'une societé d'Athées en Turquie.

La Relation de Mr. Ricaut, Secretaire de Mr. le Comte de Winchelsey, Ambassadeur d'Angleterre à Constantinople, a fait trop de bruit, pour ne vous être pas connuë, si bien que je ne m'amuse pas à vous faire l'éloge de la diligence que cet Auteur a employée, pour s'instruire exactement de ce qu'il écrit: je vous dirai seulement qu'après avoir * raporté que les Athées ont formé une Secte nombreuse en Turquie, qui est composée pour la plûpart des *Cadis*, & des personnes savantes dans les Livres Arabes, il ajoûte que les partisans de cette Secte ont une amitié extraordinaire les uns pour les autres, qu'ils se rendent mutuellement toute sorte de bons offices, qu'ils sont civils & hospitaliers, & que s'il leur arrive un hôte qui soit de leur sentiment, ils lui font la meilleure chere qu'ils peuvent. Leurs civilitez vont trop loin, je ne le nie pas, puisqu'ils procurent à leur hôte pendant la nuit, un divertissement très-malhonnête; mais ils ne font rien en cela, dont les autres Turcs ne soient coupables. Desorte que si l'on compare toute la vie des autres Turcs, avec celle de ces Athées, l'on n'y verra point de difference, ou bien l'on trouvera ceux-là plus malhonnêtes gens que ceux-ci.

Le Chancelier de l'Hôpital soupçonné d'Athéïsme.

Je n'ai garde de mettre le Chancelier de l'Hôpital dans le nombre des Athées, car je ne doute pas qu'il n'ait été bon Chretien: mais je dirai seulement, qu'il a été fort soupçonné de n'avoir point de Religion, quoi qu'il n'y eût rien de plus austere, rien de plus grave, rien de plus composé que sa mine; & qu'il vêcût exemplairement. Mr. de † Beaucaire de Peguillon, Evêque de Mets, l'accuse tout franc d'Athéïsme. ‡ Son témoignage est un peu suspect, à cause de son attachement au Cardinal de Lorraine, dont il avoit été précepteur. Mais néanmoins cela fait voir, que les hommes ne s'observent pas assez, lorsqu'ils prononcent si hardiment, que l'Athéïsme est inséparable de l'impureté des mœurs, puisqu'il se trouve qu'un Chancelier de France a été soupçonné d'Athéïsme, quoi que sa bonne vie fût connuë de toute la terre. C'est une chose étrange & tout-à-fait scandaleuse, que tant lui, que tous ceux qui se distinguoient par l'austérité de la morale dans le dernier siecle, aïent passé pour méchans Catholiques, & qu'un homme qui auroit pû avérer son abandon à toutes sortes de débauches, eût suffisamment prouvé qu'il ne donnoit point dans les nouvelles opinions, comme autrefois on absolvoit ceux ‖ qui étoient accusez d'avoir conspiré contre l'Etat, pourvû qu'ils certifiassent qu'ils s'étoient prostituez.

§. CLXXV.

Que les gens voluptueux ne s'amusent guere à dogmatiser contre la Religion.

Pourquoi les debauchez ne s'occupent point à dogmatiser.

JE ne sai si l'on ne pourroit pas appliquer à la Religion, ce qui fut dit par § Jules César à ceux qui le vinrent avertir, que M. Antoine & Dolabella machinoient quelque chose contre lui: *Je ne me défie guere*, leur répondit-il, *de ces gens si gras & si bien peignez; je redoute bien plus ces maigres & ces pales-là*, parlant de Brutus & de Cassius. Les ennemis de la Religion, ces esprits qui ne croïent rien; qui se font un titre d'esprit fort, de douter de tout; qui cherchent des réponses aux argumens dont on se sert pour prouver l'existence de Dieu; qui rafinent les difficultez que l'on objecte contre la Providence, ne sont pas pour l'ordinaire des gens fort voluptueux. Quand on passe toute la journée parmi les vêrres & les pots, qu'on aime à courir le bal toute la nuit, qu'on en conte & à la blonde & à la brune; qu'on tend toute sorte de pieges à la pudicité des femmes, qu'on ne cherche qu'à tuer le tems dans la débauche, & à prévenir le dégoût des plaisirs par la diversité des objets; on ne se met guere en peine de savoir, si Mr. Descartes a bien démontré dans sa Métaphysique, l'existence de Dieu, & la spiritualité de l'ame, & s'il a bien répondu aux objections qui lui ont été proposées. On ne s'avise point non plus, d'examiner la Démonstration Evangélique de Mr. Huet, si pleine d'éloquence & d'érudition, & de chercher de quoi éluder les preuves de la vérité de la Religion Chretienne. On ne va point se rompre la tête à étudier les prétenduës démonstrations de Spinoza, pour tâcher de comprendre que l'Univers est un être simple, & que nous sommes des modifications de Dieu. On se moque même d'un Physicien, qui s'attache à découvrir la raison des phénomenes.

** Que Rohault vainement seche pour concevoir,
Comment tout étant plein, tout a pû se mouvoir.

On n'a pas le tems de songer à tout cela; & quand on l'auroit, on ne l'employeroit pas à des pensées abstraites, qui n'ont rien d'agréable pour des personnes accoûtumées à la sensualité. On s'en repose donc sur ce qui en est; on croit bonnement son Catéchisme; on se persuade même, qu'en ne doutant de rien, on se ménage des ressources pour son salut, & que la foi n'est pas moins utile à la tranquillité de notre ame, que nécessaire à son salut, & l'on se divertit en attendant. Au contraire ceux qui ont l'esprit d'incrédulité en partage, & qui se piquent de douter avec raison, se soucient peu du cabaret, traitent la coqueterie de haut en bas, sont chagrins, maigres & pâles, rêvent même en mangeant, à quelque figure de Géométrie; si bien qu'au lieu de dire avec †† Caton, que de tous ceux qui avoient entrepris d'oprimer la liberté de Rome, il n'y avoit que César qui eût été sobre; il faut demeurer d'accord, qu'entre ceux qui ont conspiré contre l'unité de l'Eglise, qui ont inventé des hérésies, qui ont voulu renverser ou la Religion, ou même l'existence de Dieu, il n'y a pas eu beaucoup d'ivrognes & de débauchez. ‡‡ Cicéron aïant vû que César ne gratoit sa tête que du bout du doigt, & qu'il avoit grand soin de bien peigner, de bien friser, & de bien arranger ses cheveux, jugea qu'il n'étoit pas capable d'attenter à la liberté de la République. Il se trompa dans sa conjecture; mais il ne peut guere arriver

Ceux qui le sont ne sont point débauchez.

* » Etat prés. de l'Empire Ottoman, l. 2. ch. 12.

† *Homo quidem doctus, sed nullius Religionis, aut ut verè dicam, ἄθεος*; commentar. rerum Gallic. l. 28. n. 57.

‡ Conférez avec ceci le *Dict. Hist. & Crit.* Art. de ce Chancelier. Rem H.

‖ *Duos solos à mutoribus veniâ donatos constat, qui se quò facilius experses culpa ostenderent, impudicos probavérant.* Sueton. in Domit. c. 10. *Cesonius vitiis protectus est, tanquam in illo fœdissimo cœtu passus muliebria.* Tacitus Annal. l. 11. Vid. Sueton. in Nerone. c. 29.

§ *Plut. in Jul. Cæs.*

** » Mr. Des-Préaux, Epître à Mr de Guilleragues.

†† *Sueton. in Jul. c.* 53.

‡‡ *Plutarch. in Jul. Cæs.*

river qu'on se trompe, en jugeant qu'un homme plongé dans les plus infâmes débauches, ne se fera point brûler, ni pour le crime d'Hérésie, ni pour celui d'Athéïsme. Ce n'est pas que je croïe que tous ceux qui n'ont point de Religion, soient d'une vie bien moriginée; je croi qu'il y en a qui se portent à tous les crimes imaginables: mais je prétens seulement, qu'il y en a aussi qui ne se distinguent point par leurs vices; & l'on ne sauroit me nier cela, puisque j'ai l'expérience de mon côté. Or de ce qu'il y a des Athées, qui, moralement parlant, ont de bonnes inclinations, il est facile de conclure, que l'Athéïsme n'est pas une cause nécessaire de méchante vie, mais seulement une cause par accident, ou bien une cause qui ne produit la corruption des mœurs, qu'en ceux qui ont assez de penchant au mal pour se débaucher sans cela.

§. CLXXVI.

Que l'homme ne regle pas sa vie sur ses opinions.

Les Epicuriens, les Stoïciens & les Turcs, peu conséquens dans leurs principes.

JE conçois que c'est une chose bien étrange, qu'un homme qui vit bien moralement, & qui ne croit ni Paradis, ni Enfer. Mais j'en reviens toûjours là, que l'homme est une certaine créature, qui avec toute sa raison, n'agit pas toûjours conséquemment à sa créance. Les Chretiens nous en fournissent assez de preuves. Cicéron l'a * remarqué à l'égard de plusieurs Epicuriens, qui étoient bons amis, honnêtes gens, & d'une conduite accommodée, non pas au désir de la volupté, mais aux regles de la raison: *Ils vivent mieux*, dit-il, *qu'ils ne parlent, au lieu que les autres parlent mieux qu'ils ne vivent.* On a fait une semblable remarque sur la conduite des Stoïciens. Leurs principes étoient que toutes choses arrivent par une fatalité si inévitable, que Dieu lui-même ne peut, ni n'a pû jamais l'éviter. Naturellement cela les devoit conduire à ne s'exciter à rien, à n'user jamais ni d'exhortations, ni de menaces, ni de censures, ni de promesses. Cependant, il n'y a jamais eu de Philosophes qui se soient plus servis de tout cela qu'eux; & toute leur conduite faisoit voir qu'ils se croïoient entiérement les maîtres de leur destinée. Les Turcs tiennent quelque chose de cette doctrine des Stoïciens, & outrent extrêmement la matiere de la Prédestination. Cependant on les voit fuïr le péril, tout comme les autres hommes le fuïent, & il s'en faut bien qu'ils ne montent à l'assaut aussi hardiment que les François, qui ne croïent point la Prédestination. Tout ce qu'on nous dit de la sécurité de ces Infideles, fondée sur l'opinion qu'ils ont de l'immutabilité de leur sort, sont des contes. Ils se servent des lumieres de leur prudence tout comme nous, & châtient certaines fautes encore plus sévérement que nous. On voit des Chretiens qui nient la Prédestination: on en voit aussi qui la croïent. Quelques-uns prétendent, que l'on peut être assûré de son salut, que l'on ne perd jamais la grace, que l'on n'est point sauvé par ses œuvres, qu'il ne faut confesser ses péchez qu'à Dieu, & qu'il n'y a point de Purgatoire: d'autres nient tout cela. Mais malgré cette différence dans les dogmes, ils se gouvernent les uns & les autres de la même façon, pour ce qui regarde les mœurs. S'ils différent en quelque chose, cela vient du génie particulier de chaque nation, & non pas du génie de la Secte.

Conséquences de la disproportion qui se trouve entre ce que les hommes croyent & ce qu'ils font.

Ce seroit une chose infinie, que de parcourir toutes les bizarreries de l'homme, qui font voir que c'est non seulement le plus sot de tous les animaux, comme l'a prouvé Mr. Des-Préaux dans l'une de ses Satires, mais aussi un monstre plus monstrueux que les Centaures & que la Chimere de la Fable; ce qui, au dire de Mr. Pascal, est une forte preuve de la vérité qui nous est récitée dans le Livre de la Genese, touchant la chûte du premier homme. Il est certain que c'est là qu'il faut chercher le dernier dénouëment de toutes les contradictions qui se voïent dans notre espece. Mais cela n'empêche pas que le principe que j'ai posé, ne serve à débroüiller un peu ce cahos. Car s'il est vrai que les persuasions générales de l'esprit ne sont pas le ressort de nos actions, & que c'est le tempérament, la coûtume, ou quelque passion particuliére qui nous déterminent, il peut y avoir une disproportion énorme entre ce que l'on croit & ce que l'on fait. Donc il est aussi facile qu'un Athée se prive de ses plaisirs en faveur d'un autre, qu'il est facile qu'un Idolâtre fasse un faux serment. Ainsi l'on voit que de ce qu'un homme n'a point de Religion, il ne s'ensuit pas nécessairement qu'il se porte à toute sorte de crimes, ou à toute sorte de plaisirs. Il s'ensuit seulement qu'il se porte aux choses pour lesquelles son tempérament, & le tour de son esprit, lui donnent de la sensibilité; encore faut-il que la crainte de la justice humaine, ou de quelque dommage, ou de quelque blâme, ne vienne pas à la traverse. Par où l'on voit qu'un Païen, à l'égard des mœurs, ne vaut pas nécessairement plus qu'un Athée †.

§. CLXXVII.

Quelle est la raison pourquoi on se représente les Athées extraordinairement méchans.

La méchanceté peut être cause de l'Athéïsme, mais l'Athéïsme ne produit pas la méchanceté.

MAis d'où vient donc, me dira-t-on, que tout le monde se figure les Athées comme les plus grands scélerats de l'Univers, qui tuent, qui violent, qui ravissent tout ce qu'ils peuvent? C'est qu'on s'imagine faussement, qu'un homme agit toûjours selon ses principes; c'est-à-dire, selon ce qu'il croit en matiere de Religion. C'est qu'on a vû des personnes sans Religion commettre les plus effroïables désordres qui se puissent voir, le Sultan Mahomet II. par exemple; & qu'on ne considére pas, que ces gens-là n'en feroient pas moins, quand même ils croiroient en général qu'il y a un Dieu, comme il paroît par l'exemple de Néron que j'ai déja raporté, & par celui de Bajazeth, qui a été pour le moins aussi féroce, aussi cruel, & aussi vicieux que l'autre Sultan. C'est ‡ qu'on ne distingue point les Athées qui commencent par douter, d'avec ceux qui finissent par douter. Ceux-là sont pour l'ordinaire de faux Savans, qui se piquent de raison, & de mépriser les voluptez corporelles. Les autres sont des ames soüillées de toute sorte de vices, & capables des plus noires méchancetez, qui s'apercevant que la crainte des Enfers vient quelquefois troubler leur repos,

* *De finibus l. 2.*

† Conférez cette section avec le §. CLXXXI.

‡ *Nec ignoro plerosque conscientiâ meritorum, nihil se esse post mortem magis optare, quàm credere.* Minuc. Felix.

pos, & comprenant qu'il est de leur intérêt qu'il n'y ait point de Dieu, tâchent de se le persuader. Un de nos plus illustres * Prélats semble croire, qu'il n'y a point d'autres personnes que celles-là qui donnent dans l'Athéïsme: *Nous pouvons dire*, remarque-t-il, *tout le contraire de ce que disoit ce Philosophe impie & libertin, qui assûroit plûtôt par le plaisir de dire un bon mot, que par une véritable conviction, que c'étoit la crainte qui avoit établi la créance de la Divinité. Car c'est au contraire la seule crainte des chatimens, qui fait que quelques-uns cherchent à se persuader qu'il n'y a point de Dieu.* Je ne croi pas que tous les Athées soient de cette espece; je croi seulement, qu'il y a des gens qui tâchent de se persuader l'Athéïsme. Soit qu'ils en viennent à bout, soit qu'ils n'y puissent pas réüssir, ce sont les plus méchans hommes du monde. Mais ils ne sont pas méchans, parce qu'ils sont Athées: ils deviennent Athées, parce qu'ils ont été méchans; & s'ils ne peuvent pas devenir Athées, ils ne laissent pas de vivre comme s'ils l'étoient. Car dès qu'un homme est capable de vouloir être Athée, & de faire des efforts pour cela, il est de la plus effroïable malice qui puisse tomber dans une ame; & si Dieu ne fait des miracles pour le convertir, c'est un homme qui fera tous les crimes qui seront en son pouvoir, quoiqu'il ne puisse venir à bout de passer dans l'Athéïsme. De sorte qu'un tel homme est incomparablement plus éloigné du chemin de son salut, qu'un Athée de naissance, qu'un incrédule sans dessein & de bonnes mœurs. Or parce que ceux qui étouffent, ou qui tâchent d'étouffer dans leur ame par belle malice, la connoissance de Dieu, sont les plus insignes débauchez & les plus déterminez pecheurs qui soient au monde, on se persuade que tous les Athées indifféremment sont des scélérats.

§. CLXXVIII.

Si l'on peut avoir une idée d'honnêteté, sans croire qu'il y ait un Dieu.

Amour des Epicuriens pour la vertu. Culte qu'Epicure rendoit aux Dieux, & pourquoi.

CE qui fait encore que l'on est dans cette persuasion, c'est qu'on a de la peine à comprendre qu'un homme qui ne croit point de Dieu, ait aucune idée d'honnêteté, si bien qu'on se l'imagine toûjours prêt à faire tous les crimes dont la Justice humaine ne le peut point châtier. On se trompe manifestement, puis qu'on a vû faire aux Epicuriens plusieurs actions loüables & honnêtes, dont ils se pouvoient dispenser sans craindre aucune punition, & dans lesquelles ils sacrifioient l'utilité & la volupté à la vertu. La raison a dicté aux anciens Sages, qu'il † faloit faire le bien pour l'amour du bien même, & que la vertu se devoit tenir à elle-même lieu de récompense, & qu'il n'apartenoit qu'à un méchant homme, de s'abstenir du mal par la crainte du châtiment ‡.

Nos Histoires nous racontent, qu'un Ambassadeur de St. Loüis vers le Soudan de Damas, aïant demandé à une femme qu'il trouva dans les ruës, ce qu'elle prétendoit faire avec le feu qu'elle portoit d'une main, & avec l'eau qu'elle portoit de l'autre; aprit de cette femme, qu'elle destinoit le feu à brûler le Paradis, & l'eau à éteindre les flâmes de l'Enfer, afin que les hommes ne servissent plus la Divinité par des vûës mercenaires, mais uniquement à cause de l'excellence de sa nature. Pour ne rien dire des Saducéens, qui faisoient profession ouverte de servir Dieu, quoiqu'ils n'attendissent de lui que les biens de cette vie, ne lisons-nous pas qu'Epicure, qui nioit la Providence & l'immortalité de l'ame, ne laissoit pas d'honorer les Dieux? Il fit des ⸸ Livres de dévotion, où il parla avec tant de force de la sainteté & de la pieté, qu'on eût dit que c'étoit l'Ouvrage de quelque Souverain Pontife. Quand on lui objectoit, qu'il n'avoit que faire du culte des Dieux, lui qui croïoit qu'ils ne nous faisoient ni bien, ni mal, il répondoit que l'excellence de leur nature étoit une assez grande § raison de les vénérer, & qu'on se trompoit fort de croire, qu'à moins que de redouter le ressentiment des Dieux, on ne pouvoit pas leur rendre ses adorations: ** *Délivrez de ces fraïeurs, & mis en liberté par Epicure, nous ne redoutons point les Dieux, parce que nous savons qu'ils ne se chagrinent de rien, ni ne cherchent à faire du mal à personne, & nous honorons pieusement & saintement cet Etre plein de majesté & d'excellence.* Qu'il y eût plus de sincérité que de Politique dans tous ces beaux discours, c'est de quoi je ne voudrois pas répondre. Mais on ne sauroit nier, qu'un homme qui parle ainsi, n'ait une idée d'honnêteté, & ne conçoive qu'il est digne de l'homme d'avoir une vénération desinteressée pour les choses excellentes; & c'est la conclusion que †† Séneque tire de cette doctrine d'Epicure. Il est donc vrai que la Raison a trouvé sans le secours de la Religion l'idée de cette pieté que les Peres ont tant vantée, qui fait que l'on aime Dieu, & que l'on obéït à ses Loix, uniquement à cause de son infinie perfection; cela me fait croire, que la Raison sans la connoissance de Dieu, peut quelquefois persuader à l'homme, qu'il y a des choses honnêtes, qu'il est beau & loüable de faire, non pas à cause de l'utilité qui en revient, mais parce que cela est conforme à la Raison.

Il peut bien y avoir des gens assez brutaux, pour ne voir pas qu'il est plus honnête de faire du bien à son bienfaiteur, que de le païer d'ingratitude: mais je ne voi pas que ce soit une nécessité indispensable, que tous ceux qui ignorent qu'il y a un Dieu, méconnoissent l'honnêteté qui est jointe avec la reconnoissance. Car il faut savoir qu'encore que Dieu ne se révele pas pleinement à un Athée, il ne laisse pas d'agir sur son esprit, & de lui conserver cette Raison

&

* » Mr. l'Evêque de Tournai, Mémoir. touchant la » Religion, pag. 12.

† *Satis enim nobis (si modo in Philosophiâ aliquid profecimus) persuasum esse debet, si omnes Deos, hominesque celare possimus, nihil tamen avarè, nihil injustè, nihil libidinosè, nihil incontinenter esse faciendum. Hinc ille Gyges,* &c. Cicero l. 3. de Offic. *Voyez Horace l. 1. Ep. 17.*

‡ On trouve dans la I. Edit. ces vers d'Horace:
» *Oderunt peccare boni virtutis amore:*
» *Oderunt peccare mali formidine pœnæ.*

⸸ *Cicero de Nat. Deor. l. 1.*

§. *Habet venerationem justam quicquid excellit.* Cicer. de Nat. Deor. l. 1.

** *His terroribus ab Epicuro soluti, & in libertatem vendicati, nec metuimus eos quos intelligimus, nec sibi fingere ullam molestiam, nec alteri quærere, & piè sanctèque colimus naturam excellentem atque præstantem.* Cicer. ibid.

†† *Cur colis? Propter Majestatem, inquis, ejus eximiam, singularemque naturam. Ut concedam tibi, namque hoc facis nullâ spe, nullo pretio inductus. Est aliquid per se expetendum, cujus te ipsa dignitas ducit. Id est honestum.* De Benef. l. 4. c. 18.

& cette intelligence, par laquelle tous les hommes comprennent la verité des premiers principes de Métaphysique & de Morale.

§. CLXXIX.

Qu'un Athée peut être avide de gloire & de loüange.

Un Athée capable de restituer un dépôt, & par quelle raison.

IL est d'ailleurs fort certain, qu'un homme destitué de foi, peut être fort sensible à l'honneur du monde, fort avide de loüanges & d'encens. S'il se trouve donc dans un païs, où l'ingratitude & la fourberie exposent les hommes au mépris, & où la générosité & la vertu soient admirées, ne doutez point qu'il ne fasse profession d'être homme d'honneur, & qu'il ne soit capable de restituer un dépôt, quand même on ne pourroit l'y contraindre par les voies de la Justice. La crainte de passer dans le monde pour un traître & pour un coquin, l'emportera sur l'amour de l'argent; & comme il y a des personnes, qui s'exposent à mille peines & à mille périls, pour se venger d'une offense qui leur a été faite devant très-peu de témoins, & qu'ils pardonneroient de bon cœur, s'ils ne craignoient d'encourir quelque infamie dans leur voisinage, je croi de même que, malgré les opositions de son avarice, un homme qui n'a point de Religion est capable de restituer un dépôt, qu'on ne pourroit le convaincre de retenir injustement, lorsqu'il voit que sa bonne foi lui attirera les éloges de toute une Ville, & qu'on pourroit un jour lui faire des reproches de son infidélité, ou le soupçonner à tout le moins d'une chose qui l'empêcheroit de passer pour honnête homme dans l'esprit des autres. Car c'est à l'estime intérieure des autres hommes que nous aspirons sur-tout. Les * gestes & les paroles qui marquent cette estime, ne nous plaisent, qu'autant que nous nous imaginons que ce sont des signes de ce qui se passe dans l'esprit. Une machine qui nous viendroit faire la révérence, & qui formeroit des paroles flateuses, ne seroit guéres propre à nous donner bonne opinion de nous-mêmes, parce que nous saurions que ce ne seroient pas des signes de la bonne opinion qu'un autre auroit de notre mérite. C'est pourquoi celui dont je parle pourroit sacrifier son avarice à sa vanité, s'il croïoit seulement qu'on le soupçonneroit d'avoir violé les loix sacrées du dépôt. Et s'il se croïoit à l'abri de tout soupçon, encore pourroit-il bien se résoudre à lâcher sa prise, par la crainte de tomber dans l'inconvénient qui est arrivé à quelques-uns, de publier eux-mêmes leurs crimes pendant qu'ils dormoient, ou pendant les transports d'une fiévre chaude. † Lucrece se sert de ce motif, pour porter à la vertu les hommes sans Religion.

Je passe sous silence ce qu'a dit ‡ Cardan, que ceux qui soûtiennent que l'ame meurt avec le corps, sont par leurs principes plus gens de bien que les autres, parce qu'ils ont un intérêt particulier à ne point s'acquérir une mauvaise réputation; & il les compare aux usuriers, qui pour ne pas décrier le métier, sont les plus exacts de tous les hommes à tenir ce qu'ils promettent, & dans les termes qu'ils le promettent.

§. CLXXX.

Que l'exemple de Lucrece & de ses semblables prouve manifestement, que la Religion n'étoit point la cause des idees d'honnêteté qui étoient parmi les Paiens.

MAis que diriez-vous, Monsieur, si je vous prouvois, que le désir de la gloire dont les Païens ont été si pénétrez, ne dépendoit bien souvent, ni en tout, ni en partie, des idées qu'ils empruntoient de la Religion? Si je le prouve, il faudra que l'on m'accorde, que ce désir de gloire procédoit souvent d'un principe tout-à-fait distinct de la Religion, & par conséquent qu'il eût pû se rencontrer dans le monde, encore qu'il n'y eût point eu de Religion. Examinez bien comment je prouve tout ceci.

Virginie poignardée par son pere, pour sauver son honneur.

C'est un fait incontestable, que pendant les trois ou quatre premiers siecles de l'ancienne Rome, la modestie, la frugalité, & la chasteté des femmes y ont éclaté beaucoup mieux qu'elles ne font depuis mille ans parmi les Chretiens. On croïoit que ces vertus étoient le principal ornement du sexe, on loüoit les femmes qui s'en piquoient, & l'on n'avoit que du mépris pour celles qui en étoient dépourvûës. On sait que le premier ⅃ Magistrat de Rome, revêtu d'une autorité qui ne différoit pas beaucoup de la tyrannique, se servit en vain de mille promesses avantageuses, afin de satisfaire la passion qu'il avoit pour la fille d'un Bourgeois. Il trouva qu'on s'étoit rendu inaccessible à toutes ses tentations. Il falut donc que par des voies indirectes, il recourût à l'autorité que sa Charge lui § donnoit: mais le pere de la jeune fille aima mieux la poignarder, que de souffrir qu'elle lui fût enlevée de vive force. On m'avoüera qu'il faut être infiniment sensible à l'honneur, pour agir de cette maniere, & que Lucrece qui ne voulut ni écouter les sales propositions que lui fit le fils de son Roi, ni survivre à l'affront qu'elle en reçut, devoit avoir une passion incroiable pour la réputation d'honnête femme.

L'impudicité autorisée par la Religion des Païens.

Cela étant une fois posé, je dis que cette grande sensibilité pour l'honneur, ne pouvoit pas être inspirée aux femmes Romaines par la Religion qu'elles professoient, puis qu'il eût falu pour cela, que leur Religion leur eût apris que l'impudicité déplaisoit aux Dieux. Or bien loin de le leur aprendre, elle leur enseignoit au contraire, que les Dieux étoient excessivement impudiques: de sorte que si les Romains de l'un & de l'autre sexe eussent suivi les instincts de leur Religion, ils eussent tous raisonné comme celui à qui ** Térence fait dire, en voïant un tableau de Jupiter converti en pluie d'or pour joüir de sa maitresse, *Petit homme que je suis, je ferois difficulté de faire ce de quoi le plus grand des Dieux ne fait point scrupule?* Qui peut douter désormais, que les hommes ne se fassent des idées d'honnêteté & de gloire, indépendamment de la Religion, puis que d'un côté nous avons vû ci-dessus, qu'ils jugent

* ¹⁰ Voyez l'Art de penser, 1. part. ch. 9.

† *Quippe ubi se multi per somnia sæpe loquentes,*
Aut morbo delirantes protraxe ferantur,
Et celata diu in medium peccata dedisse. Lib. 5.

‡ *De immort. animæ, cap. 33.*

⅃ *Appius Claudius Decemvir, l'an de Rome 304.*

§ *Appius amore ardens, pretio ac spe pellicere adortus, postquam omnia pudore septa animadverterat, ad crudelem superbamque vim animum convertit.* Livius Dec. 1. lib. 3.

** *Eunuch. Act. 3. Sc. 5.*

gent honnêtes certaines choses qui ne le sont pas effectivement, & quel Religion leur représente comme déshonnêtes, & que de l'autre nous voïons ici, qu'ils jugent déshonnêtes certaines choses qui le sont effectivement, & que la Religion leur devroit représenter comme fort honnêtes.

Passion de Lucrece pour la chasteté.

Si cette réflexion ne paroît pas assez convaincante, en voici une à laquelle il n'est pas possible de résister. Si Lucrece * avoit aimé la chasteté par un principe de Religion, ou ce qui est la même chose, si elle l'eût aimée afin d'obéir à Dieu, elle n'eût jamais consenti aux désirs de Sextus, & eût mieux aimé abandonner sa réputation à la calomnie, que de se soüiller dans un adultere. C'est pourtant ce qu'elle ne fit pas. Elle résista courageusement aux poursuites de ce Prince, quoiqu'il la menaçât de la tuer. Mais quand il l'eut menacée d'exposer sa réputation à une infamie éternelle, elle fit ce qu'il souhaitoit, & puis se tua. C'est une preuve évidente, qu'elle n'aimoit dans la vertu que la seule gloire qui l'accompagnoit, & qu'elle n'avoit nullement en vûë de plaire à ses Dieux; car ceux qui veulent plaire à Dieu, choisissent plûtôt de passer pour infames devant les hommes, que de commettre le crime. Il faut donc avoüer nécessairement, que la Religion de Lucrece ne contribuoit rien à sa chasteté; & qu'à cet égard elle eût été toute telle qu'elle étoit, quand même elle n'eût jamais oüi dire qu'il y eût des Dieux.

Une société d'Athées auroit la même vénération pour cette vertu.

On me dira peut-être, que je me donne bien de la peine pour rien, puisque je tâche d'établir ce que personne ne me conteste, savoir que l'Athéïsme n'ôte pas à l'homme le désir d'être loüé. Que veut-on donc que je fasse? Veut-on que je prouve, que l'Athéïsme n'empêcheroit pas les hommes d'attacher l'idée d'honnêteté à ce qui est véritablement honnête? Que par exemple, dans une société d'Athées on ne feroit jamais consister la gloire des femmes dans la continence? Si l'on ne veut que cela, je n'ai pas besoin de nouveaux raisonnemens; il me suffit de dire, que l'on faisoit consister à Rome la gloire des femmes dans la chasteté, quoi que la Religion les conduisit naturellement à regarder les incestes & les adulteres comme des actions divines. Si contre tous les instincts de la Religion on a établi pour maxime parmi les Païens, que la chasteté étoit loüable & glorieuse aux femmes; à plus forte raison établiroit-on cette maxime parmi les Athées. Et comme il est aussi naturel à l'homme, de faire cas des choses à proportion de ce qu'elles coûtent, que d'aimer à être distingué, la nature seule auroit bien-tôt apris aux habitans d'une même Ville, qu'il est glorieux à une femme de ne prodiguer pas ses faveurs; ce qui conduit naturellement & insensiblement les choses au point où on les a vûës presque dans toutes les Républiques.

§. CLXXXI.

Nouvelle † remarque, qui fait voir que les hommes ne vivent pas selon leurs principes.

De quelque côté que l'on se tourne, l'on ne me sauroit nier, que les hommes agissent contre leurs principes. Car si l'on me dit, que les anciens Idolâtres avoient certaines notions de leurs Dieux, qui leur aprenoient qu'ils récompensoient la vertu, & qu'ils punissoient le vice; je demande, d'où vient donc que les Idolâtres étoient si méchans? Et si l'on me dit qu'ils étoient méchans, parce que leur détestable Théologie leur représentoit les Dieux comme coupables de mille crimes; je demande, d'où vient donc qu'il y a eu tant d'honnêtes gens parmi les Païens, & qu'il y a tant de scélerats parmi les Chretiens, où cette raison n'a point de lieu? Jamais on ne me répondra, qu'en reconnoissant que le véritable mobile des actions de l'homme, est fort différent de sa Religion. Ce qui n'empêche pas qu'on ne puisse dire, que la Religion se mêle souvent dans ce ressort, & qu'elle lui donne de grandes forces pour les choses, où le tempérament nous incline: par exemple, un homme bilieux est bien-tôt armé de zêle contre ceux qui ne sont pas de sa Secte. C'est la foi, dit-on, qui est cause de cela. Dites plûtôt, que c'est l'envie naturelle, & le plaisir que nous avons tous de surpasser nos rivaux, & de nous venger de ceux qui condamnent notre conduite.

Témoignage d'un Auteur, qui prouve que les Païens n'ont suivi que leur tempérament.

L'Auteur du *Traité de Religion contre les Athées, les Déistes, & les nouveaux Pyrrhoniens*, imprimé l'an 1677. a dit mille belles choses, & avec beaucoup d'éloquence. Entre autres pensées, il n'a pas oublié ‡ celle-ci, *Que si l'Athéïsme, ou le Déisme, eussent regné dans les premiers siécles, il y a long-tems que le monde seroit détruit, bien loin d'avoir pû durer une éternité dans cette opinion.* Pour le prouver, il raporte un entretien ‖ suposé entre deux impies, où l'on voit que dans leurs principes, la Raison, & les loix naturelles & civiles, la justice & la vertu, sont des mots vuides de tout sens. Il le prouve fort judicieusement; mais parce qu'il n'a pas pris garde à une chose que je crois avoir démontrée, savoir que les hommes ne suivent pas leurs principes, on lui peut objecter avec raison, qu'il n'a rien prouvé dans cet endroit-là. Ce qu'il fait dire à l'un de ses personnages suposez, ne peut être révoqué en doute dans la bonne Théologie; *Que § les Païens ont tous consacré, pour le dire ainsi, l'inclination prédominante de leur nature, & qu'ils se sont taillé sur ce pied des vertus & des félicitez: Que dans les actions difficiles, le phantôme de la gloire les soûtenoit, & leur faisoit faire des efforts, qui portoient l'exemple au-delà de toute imitation: Que le désespoir où ils jettoient tous leurs spectateurs, leur étoit un plaisir délicieux, qui les païoit bien de toutes leurs peines: Que Manlius Torquatus, qui étoit idolâtre de la gloire & de la patrie, immola son fils à cette Idole:*

> L'amour de la patrie, & l'amour de la gloire,
> Sur la Nature même emportent la victoire:

Qu'Alexandre avoit le sang boüillant, le cœur haut, l'ame grande & ambitieuse; que tout cela mêlé ensemble, lui a servi à former ce qu'on apelle générosité: Que Tite au contraire avoit naturellement horreur du sang & du carnage, qu'il trouvoit des charmes à être aimé du peuple, qu'il s'est fait un mérite de cet amour propre: Qu'Epicure aimoit les plaisirs des sens, qu'il en a fait sa

* Voy. son Art. dans le *Dict. Hist. & Crit.* Rem. E.
† Voy. le § CLXXVI.
‡ » Chap. 11. pag. 238.
‖ » Chap. 12.
§ » Pag. 264.

sa félicité : Que Séneque y étoit peut-être moins sensible, qu'il a fait sa vertu de tout ce qui rebutoit la nature : Que Caton étoit froid & flegmatique, qu'il a changé son flegme en sagesse. N'est-ce pas ce que j'ai dit tant de fois, que les Païens n'ont suivi que la pente de leur tempérament, & du goût qu'ils s'étoient fait pour une certaine sorte de gloire ? Or puisqu'en ne suivant que cette route, ils ont rencontré quelquefois l'exercice de la vertu, quelle raison a-t-on de nier que les Athées y puissent venir ?

Vanité de Spinoza à l'heure de la mort.

C'est peut-être qu'ils ne désirent la loüange que foiblement ? Mais que peut-on faire de plus que ce qui fut fait par * Spinoza †, un peu avant que de mourir ? La chose est de fraîche date, & je la tiens d'un grand homme, qui la fait de bonne part. C'étoit le plus grand Athée qui ait jamais été, & qui s'étoit tellement infatué de certains principes de Philosophie, que pour les mieux méditer, il se mit comme en retraite, renonçant à tout ce qu'on apelle plaisirs & vanitez du monde, & ne s'occupant que de ces abstruses méditations. Se sentant près de sa fin, il fit venir son hôtesse, & la pria d'empêcher qu'aucun Ministre ne le vint voir en cet état. Sa raison étoit, comme on l'a sçu de ses amis, qu'il vouloit mourir sans dispute, & qu'il craignoit de tomber dans quelque foiblesse de sens, qui lui fit dire quelque chose dont on tirât avantage contre ses principes. C'est-à-dire, qu'il craignoit que l'on ne debitât dans le monde, qu'à la vuë de la mort, sa conscience s'étant réveillée, l'avoit fait démentir de sa bravoure, & renoncer à ses sentimens. Peut-on voir une vanité plus ridicule & plus outrée que celle-là, & une plus folle passion pour la fausse idée qu'on s'est faite de la constance ? Nous verrons bien-tôt quelques exemples de même nature.

§. CLXXXII.

L'Athéïsme aïant eu des Martyrs, c'est une marque indubitable, qu'il n'exclut pas les idées de la gloire & de l'honnêteté. Réflexion sur la conduite de Vanini.

Vanini engagé à dogmatiser sur l'Athéïsme par une idée de générosité.

QUand je considere que l'Athéïsme a eu des Martyrs, je ne doute plus que les Athées ne se fassent une idée d'honnêteté, qui a plus de force sur leur esprit, que l'utile & que l'agréable. Car d'où vient que Vanini s'est indiscretement amusé à dogmatiser devant des personnes, qui le pouvoient déferer à la Justice ? S'il ne cherchoit que son utilité particuliere, il devoit se contenter de joüir tranquillement d'une parfaite sécurité de conscience, sans se soucier d'avoir des disciples. Il faut donc qu'il ait eu envie d'en avoir, & cela ou afin de se rendre Chef de parti, ou afin de délivrer les hommes d'un joug, qui, à son avis, les empêchoit de se divertir tout à leur aise. S'il a voulu se rendre Chef de parti, c'est une marque qu'il ne regardoit pas les plaisirs du corps, ni les richesses, comme sa derniere fin, mais qu'il travailloit pour la gloire. S'il a voulu délivrer les hommes de la crainte des enfers, dont il croïoit qu'ils étoient importunez mal-à-propos, c'est un signe qu'il s'est crû obligé à rendre service à son prochain, & qu'il a jugé qu'il est honnête de travailler pour nos semblables, non-seulement à notre préjudice, mais aussi au péril de notre vie. Car Vanini ne pouvoit pas ignorer, qu'un Athée qui ne chercheroit que son utilité, trouveroit mieux son compte parmi de bons dévôts, que parmi des scélérats, parce qu'un bon dévôt ne vous supplante point par ses cabales & par ses intrigues, & a si peu de disposition à tromper, ou à s'emparer du bien d'autrui, qu'il aime mieux céder son droit, que de contester contre un homme qu'il voit résolu à faire de faux sermens ; au lieu qu'un scélérat est le premier à se servir de la fraude & du parjure, & à faire échoüer les desseins de ses concurrens par toute sorte de méchancetez. De façon qu'il est de l'intérêt d'un Athée qui veut faire fortune, qu'il n'y ait que de bonnes ames sur la terre ; & Vanini n'y entendoit rien, s'il vouloit pêcher en eau trouble, de vouloir établir l'Athéïsme. Il faloit plûtôt travailler à rendre le monde dévôt. Il savoit d'ailleurs, qu'il y a peine de mort contre ceux qui enseignent l'Athéïsme : si bien qu'en travaillant à répandre ses impietez, il risquoit & les occasions de profiter de la bonne conscience des autres hommes, & sa propre vie en même tems. Il faut donc qu'une fausse idée de générosité lui ait fait accroire, qu'il devoit sacrifier ses intérêts à ceux du prochain.

Réflexions là-dessus.

Mais d'où vient qu'il n'a pas trompé ses Juges, & qu'il a mieux aimé mourir dans les plus rudes tourmens, que de donner une retractation, qui dans ses principes ne pouvoit lui faire aucun tort dans l'autre monde ? Pourquoi ne pas faire semblant d'être désabusé de ses impietez, puisqu'il ne croïoit pas que l'hypocrisie eût été défenduë de Dieu ? Il faut reconnoître en cela, ou qu'il se proposoit de faire parler de lui, comme ce faquin qui brûla le Temple de Diane, ou qu'il s'étoit fait une idée d'honnêteté, qui lui faisoit juger que c'est une bassesse indigne d'un homme, que de déguiser ses sentimens, de peur de souffrir la mort. On ne sauroit donc nier, que la Raison sans une connoissance expresse de Dieu, ne puisse tourner les hommes du côté de l'honnête, tantôt bien connu, tantôt mal. Et en tout cas, l'exemple de Vanini est une preuve incontestable de ce que j'ai dit tant de fois, savoir que les hommes n'agissent pas conformément à leur créance. Car si ce fou-là eût agi de cette sorte, il eût laissé chacun dans son opinion, ou plûtôt il eût souhaité de trouver par tout de bons dévôts, qui se laissassent duper facilement par un hypocrite. Que lui importoit, qu'un véritable Chretien se privât des plaisirs du monde ? Si cela lui faisoit pitié, il sortoit de son systême, qui ne l'engage à rien en faveur d'autrui : outre qu'il s'abusoit grossierement ; car il n'y a point de douceurs dans le péché, qui égalent les douceurs dont une ame dévote joüit dès cette vie. ‡ Pour les autres Chretiens il n'avoit que faire de les plaindre, ils ne se divertissent guere moins que s'ils étoient sans Religion. Après avoir dogmatisé mal-à-propos, il eût à tout le moins juré qu'il étoit revenu de ses erreurs, & qu'il signeroit de son sang tous les articles de notre créance. Au lieu de cela, il se fit un ridicule point d'honneur de se roidir contre les tourmens. Ce qui fait voir, qu'avec une opiniâtreté de cette nature, il étoit capable de mourir

* Il mourut à la Haye le 21. Février 1677.
† Voy. son Art. dans le *Dict. Hist. & Crit.* Rem. O.
‡ Voy. ceci confirmé dans la *Dissertation sur les Libelles diffamatoires*, à la suite du *Dict. Hist. & Crit.* p. 3105. de l'Ed. de 1702.

rir pour l'Athéïsme, quoi qu'il eût été très-persuadé de l'existence de Dieu.

Mahomet Efendi, Martyr de l'Athéïsme comme Vanini.

On peut joindre à l'exemple de Vanini, celui d'un certain * Mahomet Efendi, qui fut executé à Constantinople il n'y a pas fort longtems, pour avoir dogmatisé contre l'existence de Dieu. Il pouvoit sauver sa vie en confessant son erreur, & en promettant d'y renoncer à l'avenir: mais il aima mieux persister dans ses blasphèmes, disant, *Qu'encore qu'il n'eût aucune récompense à attendre, l'amour de la vérité l'obligeoit à souffrir le martyre, pour la soûtenir.* Un homme qui parle ainsi, a nécessairement une idée d'honnêteté; & s'il pousse son obstination jusques à mourir pour l'Athéïsme, il faut qu'il ait une si furieuse envie d'en être le Martyr, qu'il seroit capable de s'exposer aux mêmes tourmens, quand même il ne seroit pas Athée.

§. CLXXXIII.

Examen de l'objection que l'on tire de la difficulté qu'il y a à convertir un Athée.

JE ne veux point d'autre réponse pour ceux qui disent, que l'Athéïsme étant la plus incorrigible de toutes les dispositions de l'esprit, est nécessairement pire que l'Idolatrie. Un Idolâtre, ajoûtent-ils, qu'on veut faire entrer dans la bonne Religion, convient avec vous d'une infinité de choses. Il ne faut point perdre de tems à lui prouver qu'il y a un Dieu, & c'est justement par où il faut commencer avec un Athée, dont l'opiniatreté va si loin, qu'on vieillit en disputant avec lui, avant que de vuider cet article. C'est pour cela qu'Origene, travaillant à la conversion de deux jeunes Gentilshommes Païens, dont l'un a été depuis St. Grégoire Thaumaturge, † *leur permit de lire tous les Philosophes & les Poëtes, excepté ceux qui portoient à l'Athéïsme; jugeant qu'il étoit infiniment plus dangereux de s'accoutumer a entendre qu'il n'y avoit point de Dieu, que non pas à voir les differentes idées des Philosophes touchant leurs Dieux, dont le culte paroissoit d'autant plus capable de rendre les hommes susceptibles de la véritable Religion, qu'il étoit plus extravagant.*

Les Idolâtres plus obstinez dans leurs opinions que les Athées.

Je prie ceux qui raisonnent ainsi, de considerer, I. Que pour un Athée qui s'est opiniâtré dans ses impietez, jusques à vouloir mourir plûtôt que de s'en dédire, il y a des millions d'Idolâtres d'une semblable obstination. II. Que l'opiniâtreté de ce petit nombre d'Athées, ne venoit pas de leur Athéïsme; car selon la remarque que j'ai déja faite, ils devoient par leurs principes s'accommoder à la Religion du païs: de sorte que ne l'aïant point fait, il faut conclure qu'ils étoient opiniâtres par tempérament, & possédez d'une furieuse ambition de se distinguer par des voyes extraordinaires; ce qui est un tour d'esprit capable d'obliger un homme, persuadé en général d'une Religion, à se faire brûler comme Athée. Et cela étant, il s'ensuit que si Vanini eût été ou Idolâtre, ou Juif, ou Mahométan, il eût été pour le moins aussi mal disposé à une véritable conversion, que les plus opiniâtres de tous les Athées.

§. CLXXXIV.

D'où viennent les difficultez de croire.

III. OUtre cela, je voudrois que l'on considérât attentivement, d'où vient la difficulté de convertir les hommes à l'Evangile. La plûpart de ceux qui ont raisonné sur cette matiere, semblent être persuadez que cette difficulté ne vient pas de ce qu'on demande aux hommes qu'ils croïent des mysteres incompréhensibles, mais de ce qu'on leur demande qu'ils renoncent à leurs passions. Voici à-peu-près ce qu'on a coûtume de dire sur cette pensée.

La difficulté de convertir au Christianisme ne vient que de ce qu'il est contraire aux passions.

S'il n'y avoit, pour être Chretien, qu'à dire dans son ame: *Je crois tout ce que l'on dit du mystere de la Trinité, de celui de l'Incarnation, & de tous les autres qu'on veut que je croie, sans m'obliger à les comprendre*, la profession de l'Evangile ne rebuteroit personne: chacun se feroit fort de croire tout ce qu'on voudroit, pourvû qu'on ne lui demandât ni qu'il le comprît, ni qu'il vêcût autrement qu'à sa fantaisie. Ce n'est pas que croire soit une chose aussi aisée que l'on diroit bien; mais c'est que l'on s'imagine qu'il n'y a rien de plus aisé, & que l'on n'examine pas ce que c'est. *Les uns font accroire* ‡ *au monde qu'ils croient ce qu'ils ne croïent pas: les autres en plus grand nombre se le font accroire à eux-mêmes, ne sachant pas pénétrer ce que c'est que croire.* Quoi qu'il en soit, chacun se juge capable de la profession du Christianisme, quand il pense que pour être fidele, il suffit de dire froidement, que l'on est persuadé d'avoir, *& cette* ⊥ *foi spéculative, qui croit les mysteres, parce qu'il n'en coûte rien, & cette foi superficielle, qui est dans la pointe de l'esprit sans action.* Mais quand il voit qu'on lui déclare, que pour croire à l'Evangile comme il faut, il est nécessaire de se mortifier, de souffrir avec joïe le mépris & les injures, d'aimer ses ennemis; en un mot, d'aller contre le torrent de ses inclinations sensuelles, alors la Raison & la Nature se révoltent de concert, on ne veut plus oüir parler de la Religion Chretienne.

La Raison qui étoit prête auparavant à s'enveloper sous les nuages d'une foi implicite, accoûtumée qu'elle étoit à ne rien dire contre la crédulité d'un Idolâtre, qui acquiesçoit à des dogmes non seulement plus incompréhensibles que nos mysteres, mais encore remplis d'absurditez, de bassesses, & de contradictions qui sautoient aux yeux; la Raison, dis-je, ne veut plus souffrir, qu'on croïe des choses qu'elle ne comprend pas. C'est une illusion toute pure que l'on se fait, ou un prétexte que l'on cherche pour couvrir la véritable cause de son incrédulité. On n'ose pas avoüer, que la raison pour laquelle l'Evangile ne nous accommode pas, est qu'il nous ordonne de vivre vertueusement; on n'ose, dis-je, l'avoüer, quoique ce soit là le grand grief. On cherche donc une excuse, & l'on se met à disputer contre les dogmes de spéculation. Le cœur ne se voulant point rendre, fait que l'esprit qui est ordinairement sa dupe, cherche des armes pour se maintenir. St. § Chrisostome est incomparable sur cette

* » Etat de l'Emp. Ottom. de Mr. Ricaut. l. 2. ch. 12.

† » Voyez la vie de Tertullien & d'Origene par Mr. de la Motte, pag. 543.

‡ » Montagne, Ess. l. 2. ch. 12.

⊥ » Rapin, Foi des dern. siecles. pag. 115.

§ *In I. ad Corinth. c. 3.*

te pensée, & c'est de lui que nous tenons cette maxime : *Ce qui fait* * *qu'on n'a point de foi pour les commandemens de Dieu, est qu'on se sent trop lâche pour les accomplir.*

Raisons qui favorisent l'obstination des Idolâtres.

Passage de M. Bossuet sur ce sujet.

Si ce sentiment est véritable, il s'ensuit que les Idolâtres, tout accoûtumez qu'ils sont à croire des choses incompréhensibles, ne sont pas pourtant plus disposez à se convertir que les Athées, parce que selon ce sentiment, l'unique source de la résistance que le cœur de l'homme fait au St. Esprit, réside dans la corruption du tempérament, dans le désordre des passions, dans l'inclination à la sensualité; toutes choses qui ne se trouvent pas moins dans les Idolâtres, que dans les Athées. On se trompe donc, de croire que le plus difficile est fait, quand les personnes que l'on veut convertir à l'Évangile, sont déja persuadées qu'il y a un Dieu, car tous les grands obstacles restent encore.

Quant à l'autorité d'Origene que l'on nous objecte, il faut répondre que son raisonnement ne doit passer tout au plus que pour probable. On ne sauroit nier, qu'il n'ait quelque chose de fort plausible, lorsqu'on le regarde d'un certain sens : mais considerez-le d'un autre biais, vous verrez qu'il n'a plus la même force. Et en effet, Mr. de Condom qui a tant de justesse d'esprit, & tant de netteté de jugement, n'a pas fait difficulté de raisonner d'une maniere toute contraire à Origene, puisqu'il a conclu que l'Idolatrie étoit mal-aisée à renverser, de ce qu'elle étoit extravagante : *L'Idolâtrie*, † dit-il, *nous paroît la foiblesse même, & nous avons peine à comprendre, qu'il ait falu tant de force pour la détruire. Mais au-contraire, son extravagance fait voir la difficulté qu'il y avoit à la vaincre, & un si grand renversement du bon sens, montre assez combien le principe étoit gâté.* Je ne prétens point que ce Prélat ait voulu comparer l'Idolatrie à l'Athéïsme : mais il est sûr, qu'en prouvant que l'Idolatrie étoit difficile à ruiner, il a prouvé qu'elle l'étoit plus que l'Athéïsme. *Tous les sens*, ‡ dit-il, *toutes les passions, tous les intérêts combatoient pour l'Idolatrie. Elle étoit faite pour le plaisir : les divertissemens, les spectacles, & enfin la licence même y faisoient une partie du culte divin. Les fêtes n'étoient que des jeux, & il n'y avoit nul endroit de la vie humaine, d'où la pudeur fût bannie avec plus de soin, qu'elle l'étoit des mysteres de la Religion. Comment accoutumer des esprits si corrompus à la régularité de la Religion véritable, chaste, severe, ennemie des sens, & uniquement attachée aux biens invisibles?* Il fait voir ensuite, que l'intérêt, c'est-à-dire, le gain & la pompe que les cultes de la Religion procuroient à plusieurs villes, & la prodigieuse préoccupation que l'on a pour l'antiquité en matiere de culte divin, & les maximes d'Etat, conspiroient fortement au maintien de l'Idolatrie. Or qui ne voit, que ces grands ressorts n'eussent eu aucune force parmi des Athées?

Nous verrons un peu plus bas, s'il y a quelque autre cause de la difficulté de convertir les hommes à Dieu, que celle dont nous avons parlé au commencement de cet article.

* Τὸ ἀπιστεῖν ταῖς ἐντολαῖς ἐκ τοῦ πρὸς τὴν ἐκπλήρωσιν ἐκλελύσθαι τῶν ἐντολῶν γίνεται. *Idem ad Demetrium.*

† » Disc. sur l'Hist. univers. 2. part. ch. 12.

‡ *Ibid.*

§. CLXXXV.

Réflexion sur la conduite de JESUS-CHRIST *envers les Saducéens & les Pharisiens.*

Il semble que notre Seigneur JESUS-CHRIST nous ait voulu enseigner par sa conduite envers les Saducéens & les Pharisiens, que le principal obstacle de notre conversion consiste dans le mauvais état du cœur. Les Pharisiens étoient beaucoup plus ortodoxes que les Saducéens. Ils avoient de la foi pour toute l'Ecriture du Vieux Testament. Ils se piquoient d'un grand zele pour la Loi de Dieu, & ne croyoient pas même que ce fût assez que de l'observer, si l'on n'observoit aussi quantité d'explications, & de préceptes, & de cérémonies qu'ils y avoient ajoûtées. Les Saducéens étoient bien plus accommodans; ils retranchoient mille choses qui leur paroissoient superfluës; toute leur foi n'alloit qu'à recevoir les cinq Livres de Moïse, & à croire que Dieu est un Être souverainement parfait. Mais quant au reste, ils ne croïoient point qu'il y eût des Esprits, & que l'ame subsistât après notre mort, & que les corps dussent ressusciter un jour. Ce sont des dogmes de la derniere impieté. Cependant le souverain Sacrificateur des Juifs, ni le grand Sanhédrin, n'ont jamais procédé contre les Saducéens, & jamais on ne les a retranchez de la Communion de l'Eglise Judaïque; ce qu'on eût fait infailliblement, s'ils fussent devenus Idolâtres.

§. CLXXXVI.

De l'aversion des Juifs pour l'Idolâtrie.

Sollicitation des Juifs contre les images des Empereurs.

En effet, les horribles punitions que Dieu avoit envoyées aux Juifs à cause de leurs Idolatries, avoient tellement imprimé dans leur esprit l'horreur qu'il faut avoir de ce crime, qu'à peine se purent-ils empêcher de se soulever contre leur redoutable Tyran Hérode, quand il eut fait bâtir un Temple à Auguste dans la Judée. Ce même Tyran ayant fait poser une aigle d'or sur la grande porte du Temple, vit avant sa mort qu'un grand nombre de jeunes ‖ hommes s'étant attroupez, à la sollicitation de quelques Docteurs de la Loi, l'abbatirent en plein jour à coups de hache. Quelque tems après, Pilate ayant fait porter de nuit dans Jerusalem les images de l'Empereur, les Juifs s'en émurent si fort, qu'ils accoururent sur le champ à Césarée, pour suplier très-humblement Pilate, de les en faire ôter, ce qu'ils n'obtinrent qu'après avoir demeuré cinq jours & cinq nuits de suite à l'entour de son Palais, en la posture de supplians, & qu'après avoir tendu le col à l'épée nuë des soldats, à laquelle Pilate les menaçoit de les livrer, s'ils ne se résolvoient à recevoir dans leur ville les images de l'Empereur. Ils réïtérerent la même conduite peu après, protestant au Gouverneur Petronius avec une constance incroyable, qu'ils se laisseroient plûtôt tailler en pieces, que de souffrir que l'on mît dans le Temple de Jérusalem la statuë de Caligula. Avant cela, ils avoient obtenu par leurs prieres; non pas comme le raporte un § Prélat

‖ » Joseph. Antiq. Jud. *lib.* 17. *cap.* 8. & *l.* 18. *c.* 4. » & 11.

§ » M. de Condom, Disc. sur l'Hist. *ex Josepho l.* 18. » *c.* 7.

lat illustre, que les troupes de Vitellius traverseroient la Judée sans enseignes, mais qu'elles prendroient un autre chemin, pour ne pas choquer la Religion Judaïque, qui ne pouvoit souffrir dans l'étenduë de la Terre sainte aucun objet d'Idolatrie.

Leurs scrupules à l'égard de l'idolatrie. Jesus Christ plus attaché à censurer les Pharisiens que les Saducéens.

Ils croyoient que la présence d'un Idolâtre profanoit la sainteté de leurs mysteres, & ils n'avoient garde d'endurer qu'un Païen se mêlât avec eux pendant le service divin. Leurs scrupules alloient si avant qu'ils défendoient de s'asseoir à l'ombre du tronc d'un arbre, sous lequel il y avoit eu quelque Idole, ou de passer par dessous cet arbre, lorsqu'on pouvoit trouver un autre chemin; & si l'on n'en pouvoit pas trouver un autre, ils vouloient qu'on ne passât sous cet arbre qu'en courant. C'est le savant * Maimonides qui nous aprend cela, avec plusieurs autres choses encore plus fortes. Il est facile de comprendre, après ce que je viens de remarquer, que les Juifs qui ont été autrefois la véritable Religion, & les dépositaires de la volonté de Dieu, prenoient l'Idolatrie pour un crime plus abominable que l'hérésie de ceux qui nient le Paradis. Mais ce n'est pas ce que je voulois dire principalement. Je voulois dire, que notre Seigneur a témoigné plus de mépris contre les Pharisiens, que contre les Saducéens. C'est aux Pharisiens qu'il en veut en tout & par tout; c'est contre eux qu'il lance ses plus séveres censures; c'est eux qu'il tâche de décrier. Pourquoi cela? C'est qu'encore qu'il fussent plus orthodoxes, ils avoient le cœur plus gâté d'hypocrisie & d'orgüeil, ce qui les rendoit plus incapables de se convertir à l'Evangile.

§. CLXXXVII.

S'il y a quelque autre cause de l'incrédulité, que l'inclination au mal.

La difficulté de convertir à l'Evangile peut venir de l'obscurité involontaire de l'ame.

Mais tous ceux qui raisonnent sur les causes de la difficulté de convertir les hommes à l'Evangile, ne disent pas si universellement qu'elles consistent dans la malice du cœur. Ils ne trouvent pas impossible qu'elles viennent quelquefois d'une obscurité involontaire de l'ame; & que comme il y a des objets que nous ne saurions apercevoir, quelque envie que nous en ayons, il y ait aussi des véritez qui ne nous paroissent jamais être des véritez, quelque effort & quelque envie que nous ayons de les connoître. Qu'on en dise ce qu'on voudra, nos facultez n'agissent jamais, si les objets n'ont une juste proportion avec elles. Si les objets de la vuë sont trop petits, ou trop éloignez, ou dans les ténébres, nous avons beau faire des vœux pour les voir, il faut nous résoudre à ne les voir pas, quelque bons yeux que nous ayons. D'autre côté, si nous avons la vuë foible, on a beau nous mettre les objets à la portée d'une bonne vuë, nous ne les voyons pourtant point. Et qui nous a dit, que les objets de l'entendement ne demandent pas une semblable proportion, afin que nous les apercevions? Qui nous a dit, qu'il ne faut que souhaiter de les croire véritables, afin qu'ils nous paroissent véritables? Qui nous a dit, que la lumiere intérieure de notre ame est toûjours assez distincte, pour connoître les objets qu'on lui presente, dans quelque éloignement qu'on les mette, & de quelques voiles qu'on les envelope? Pour moi, sans nier qu'il y ait une infinité de personnes qui s'aveuglent volontairement, je m'en tiens à ce que j'ai dit ailleurs, † qu'il n'y a que Dieu qui connoisse qui sont ceux qui ignorent malicieusement les mysteres de sa parole, & que puisqu'il y a des gens qui voïent mieux la force d'une objection, que celle de la réponse, quoi que la réponse soit meilleure, & quoi qu'ils n'ayent aucun intérêt ni à l'objection, ni à la réponse, il peut y avoir des gens aussi qui se rendent aux plus foibles raisons, sans suivre la pente de quelque passion déréglée. La bonne Philosophie nous aprend aujourd'hui d'une maniere très-convaincante, que notre ame est distincte du corps, & par conséquent qu'elle est immortelle. Mais combien y a-t-il de gens qui ne comprenent pas la force de toutes ces démonstrations? Et qu'on ne me dise pas, que ce sont des gens qui souhaitent que l'ame périsse avec le corps. Car au-contraire, ce sont souvent des personnes qui souhaitent son éternité. J'en prens à témoin ‡ Cicéron, qui nous assûre qu'il souhaite en premier lieu, que l'ame soit immortelle; & secondement, que si cela n'est pas vrai, on le lui persuade néanmoins. Il ajoûte, qu'en lisant le traité que Platon a fait de l'ame, il acquiesce à ses raisons; mais qu'aussi-tôt qu'il laisse le Livre, & qu'il médite là-dessus, sa persuasion s'évanoüit. J'en prens aussi à témoin ⊥ Séneque, qui nous donne à entendre qu'il se plaît à philosopher sur l'éternité de l'ame, ou plûtôt à la croire, & qu'il se range aisément à l'opinion de plusieurs grands hommes, qui prouvent moins une doctrine si agréable, qu'ils ne la promettent; Je m'abandonnois, poursuit-il, à cette douce espérance. Voilà deux des plus beaux esprits de l'antiquité, qui font tout ce qu'ils peuvent pour se persuader l'immortalité de l'ame, & qui néanmoins ne peuvent en être parfaitement convaincus. Il y en a d'autres, qui selon la remarque de Minucius Felix que j'ai cité § en un autre endroit, souhaitent que l'ame périsse avec le corps, & ne peuvent néanmoins le croire. Tous les jours mille personnes enragent de ne pouvoir douter de cent choses, qu'ils voudroient ne pas connoître, & tâchent en vain de s'aveugler sur le mérite de leurs ennemis. Il n'est donc pas vrai, que nos passions soient toujours la regle de nos sentimens. C'est donc à tort que l'on s'imagine, que quand nous ne voyons pas une vérité importante dans la Religion, nous avons quelque passion secrete, qui a intérêt que nous demeurions dans l'ignorance.

Exemple de cela par la peine que Cicéron & Séneque ont eue à se convaincre de l'immortalité de l'ame.

Mais peu m'importe pour ce que j'ai à prouver, que les hommes résistent à l'Evangile, ou parce que leur entendement est rempli de ténebres excitées par la corruption du cœur, ou parce qu'ils sont involontairement ensevelis dans un abîme de préjugez; cela, dis-je, m'importe fort peu; car de quelque façon qu'on l'explique, j'ai toujours droit de soûtenir, que les Athées ne sont pas plus mal-aisez à convertir, que les Idolâtres. Veut-on que les hommes

* *Lib. de Idolol. c. 7. sect. 16.*

† » Ci-dessus §. CLX.

‡ *Me verò delectat, idque primùm ita esse, deinde etiamsi non sit mihi tamen persuaderi velim.* Tuscul. 1.

⊥ *Juvabat de aeternitate animarum quaerere, imo me hercule credere. Credebam enim facilè opinionibus magnorum virorum rem gratissimam promittentium magis quam probantium. Dabam me spei tanta.* Epist. 102.

§ » Ci-dessus §. CLXXVII.

mes résistent à l'Evangile, parce qu'il nous commande de faire la guerre à nos passions? Je soûtiens, & je l'ai prouvé, que les Idolâtres n'ont pas plus de forces pour résister à leurs passions, que les Athées. Veut-on que les hommes résistent à l'Evangile, parce qu'il commande de croire des choses incompréhensibles? Je soûtiens, & je l'ai prouvé, que les Idolâtres ont leur entendement aussi rempli de ténébres & de préjugez ridicules & extravagans, que les Athées.

§. CLXXXVIII.

Combien la Religion Païenne étoit propre à faire des Athées.

QUand j'y songe avec aplication, il me semble qu'à la verité les Athées n'étoient pas des sujets fort propres à en faire des bigots du Paganisme; mais je ne trouve point qu'ils doivent être plus difficiles à convertir au vrai Dieu, que les Idolâtres. La Religion Païenne enseignoit des choses si ridicules touchant la Divinité, qu'il n'y a point d'homme de bon sens qui se voïant Athée, n'eût mieux aimé continuer dans sa créance, que de reconnoître des Dieux faits comme ceux des Païens. C'étoit d'ailleurs une Religion qui autorisoit les crimes les plus abominables, & c'est ce qui la faisoit mépriser & détester par les Athées, comme l'invention d'une Politique également violente * & frauduleuse: † c'est ce qui leur faisoit dire, que si la Religion eût été donnée à l'homme par les Dieux, elle auroit été plûtôt un effet de leur colere, que de leur bienveillance: c'est enfin ce qui obligeoit quelques personnes à se jetter dans l'Athéïsme. Ecoutons parler ‡ Plutarque.

L'origine de l'Athéïsme attribué par Plutarque à la superstition.

C'est la superstition (dit-il) *qui a donné naissance à l'Athéïsme, & qui lui donne tous les jours de quoi se justifier & se défendre, sinon justement, au moins avec beaucoup de prétexte & d'aparence. Car les premiers qui ont embrassé l'Athéïsme, ne l'ont pas fait pour trouver quelque chose à redire ni au Ciel, ni aux astres, ni aux saisons, ni aux révolutions du Soleil, qui fait par son mouvement les jours & les nuits. Ce n'a pas été non plus, pour avoir remarqué quelque désordre ou quelque défaut dans la nourriture des animaux, ou dans la production des fruits. Rien de tout cela. C'est la superstition qui en a été la cause: ses actions étranges, ses passions ridicules, ses paroles, ses mouvemens, ses sorcelleries, ses enchantemens, ses tours & retours, ses purifications impures & abominables, ses tambours, sa vilaine & sale continence, ses mortifications barbares, & les outrages qu'elle se fait elle-même dans les Temples; ce sont toutes ces belles choses qui ont donné sujet à quelques-uns de dire, qu'il vaudroit mieux que les hommes n'eussent aucuns Dieux, que d'en avoir qui aprouvassent telles choses, qui prissent plaisir à un service si étrange, qui maltraitassent leurs dévots, qui se chagrinassent pour rien, & qui se missent en peine des bagatelles. En effet, les Gaulois & les Scythes n'eussent-ils pas été plus heureux, de n'avoir jamais oüi parler des Dieux, de n'en avoir jamais eu la moindre pensée, ou la moindre idée; que de croire qu'il y en eût, mais qui prenoient plaisir à l'effusion du sang humain dont on arrosoit leurs autels, & qui recevoient ces sacrifices pleins de barbarie & d'inhumanité, comme la chose du monde qui leur étoit la plus agréable & la plus digne de leur grandeur? Et combien encore eût-il été meilleur pour ceux de Carthage, d'avoir eu pour leurs premiers Legislateurs un Critias & un Diagore, qui ne croioient ni Dieux, ni Esprits, que de faire à Saturne les sacrifices qu'ils lui faisoient?*

Telle étant la Religion des Idolâtres, il n'y a point d'apparence qu'un Athée voulût changer de parti, pour participer à ces cultes ridicules & criminels. Mais si on lui annonce la Religion Chretienne, qui ne nous aprend de Dieu que toutes choses grandes, saintes & sublimes, qui nous commande la pratique des vertus les plus pures & les plus conformes aux lumieres de la droite Raison; il n'aura plus les mêmes difficultez à objecter: de sorte que si la passion dominante qui est en l'homme, de vivre selon les desirs de son cœur, ou quelque stupidité prodigieuse, ne détournent point cet Athée d'embrasser la profession de l'Evangile, il verra que c'est un parti incomparablement plus raisonnable, que celui qu'il tient.

§. CLXXXIX.

Quoique l'homme soit très-corrompu, il ne veut pas que la Religion commande le crime.

Horreur que les personnes les plus débauchées auroient pour un homme qui prêcheroit en faveur du crime.

JE ne saurois m'empêcher de faire ici une petite réflexion sur la bizarrerie de l'esprit humain; c'est qu'encore qu'il aime le vice, il n'aprouve pas néanmoins qu'il soit autorisé par les loix de la Religion. Les mêmes personnes qui rejettent l'Evangile à cause de l'austérité de sa Morale, rejetteroient encore avec plus d'horreur une Religion qui leur commanderoit de se soüiller dans les plus infames déréglemens, si on la leur présentoit, lorsqu'ils sont en état de raisonner, & avant que d'être ensevelis dans les préjugez de l'éducation. ⟂ Il n'y a point de débauché, ni de débauchée dans Paris qui ne jettât des Pierres à un Prédicateur, qui auroit l'effronterie de prêcher que Dieu approuve les voluptez criminelles. Quelque vicieuse que soit la vie de la plûpart des Chrétiens, il y a de l'aparence que s'il s'élevoit un Hérétique qui dogmatisât ouvertement & sans façon, que l'Evangile nous permet tout ce que notre cœur desire, il ne feroit aucun progrès, ou qu'il en feroit beaucoup moins, que s'il affectoit des manieres austeres, criant avec une extrême liberté contre les mœurs des personnes les plus éminentes. Il n'est pas jusques aux Gentils que l'on n'ait craint de scandaliser, en publiant une doctrine qui semblât ouvrir la porte à la licence; & c'est pour cela que Lucrece ayant exposé dès le commencement de son Livre, qu'il vouloit philosopher selon les idées d'Epicure, le glorieux dompteur de la Religion, ajoute fort adroitement, pour ne pas effaroucher

* *Humana ante oculos fœdè cùm vita jaceret*
In terris oppressa gravi sub Religione, &c.
Relligio peperit scelerosa atque impia facta,
Aulide quo pacto, &c.
Tantùm Relligio potuit suadere malorum.
Lucret. l. I.

† Au lieu de tout ce qui suit jusqu'à » qu'un Athée voulût changer de parti, &c. il n'y a dans l'Edit. citée que » ceci:
» Le couteau qui avoit servi au détestable parricide » dont Lucrece fait ici mention, étoit gardé comme » une sainte Relique; & il y avoit deux Villes dans la » (a) Cappadoce qui prétendoient l'avoir chacune. Quel» le apparence qu'un Athée &c.

(a) Dion Cassius l. 35.

‡ » Traité de la superstition, traduit par Mr. le Fevre.
⟂ Conférez ceci avec le *Dict. Hist. & Crit.* Art SOCIN (FAUSTE) Rem. I.

cher le monde, * *Qu'on ne doit pas s'imaginer, qu'il a dessein de favoriser le crime, puisqu'au contraire c'est la Religion qui a fait souvent commettre les plus noires méchancetez.*

Contradiction dans les hommes à cet égard, & au sujet de leur liberté.

Il paroît étrange, qu'il faille tenir cette conduite avec les hommes; & c'est encore une de ces contradictions qui défigurent notre espece. Vû le penchant que nous avons à satisfaire la nature, nous devrions courir après ceux qui nous prêcheroient que tout est permis: cependant nous les détesterions. Puisqu'une Morale relâchée nous paroît abominable, nous devrions nous attacher à la Morale la plus rigide: cependant nous la fuïons. C'est donc que nous voulons un juste milieu, qui nous permette quelque chose, & qui ne nous permette pas tout. Mais si l'on y prend garde, l'on trouvera que ce milieu même ne nous accommode pas; car ou bien nous faisons tout, quoique nous ne voulions pas qu'on nous le permette, ou du moins nous en faisons plus qu'il ne nous en est permis par ceux que nous voulons qui nous permettent quelque chose.

Les Politiques ont remarqué une semblable contradiction dans l'esprit de l homme, à l'égard du désir de la liberté. Les hommes en sont fort avides, & cependant ils ne la peuvent souffrir. Ils souffrent donc l'esclavage? Ni cela non plus. † *Ils ne peuvent souffrir ni d'être tout-a-fait esclaves, ni d'être tout-a-fait libres.*

Pour ‡ avoir du Public ce qu'on peut souhaiter,
Il ne faut le trop bien ni le trop maltraiter.

A tout le moins s'accommodent-ils d'un mélange de liberté & d'esclavage? Ils ne sauroient le rencontrer, ni s'y tenir. *C'est* ⊥ *le propre de la multitude, ou de servir lâchement, ou de dominer fierement. Pour cette liberté qui tient le milieu, on ne sait ni s'en passer, ni la garder.*

§. CXC.

Quelle est la raison de cela.

Raison qui prouve qu'il est plus facile de convertir un Athée qu'un Idolâtre.

Si vous me demandez, pourquoi les hommes ne veulent ni d'une Religion qui ne permet rien, ni d'une Religion qui permet tout; je vous dirai, que c'est parce que d'un côté leur attachement aux voluptez corporelles leur fait souhaiter une Religion commode, & que de l'autre le bon sens leur dicte, qu'une Religion pour être bonne & digne de notre obeïssance, doit venir de Dieu, & que Dieu ne commande jamais à l'homme de faire du mal. C'est pourquoi un homme qui veut faire choix d'une Religion, & qui va rondement & de bonne foi dans cette recherche, ne prendra jamais une Religion qui enseigne la pratique du péché, parce qu'il est manifeste dès-là qu'elle ne vient point de Dieu, & que c'est un pur ouvrage de l'homme, auquel on n'est pas obligé de soûmettre sa conscience. Mais s'il rencontre une Religion qui ordonne la pratique de toutes les vertus de la maniere la plus épurée, que dira-t-il? Il y reconnoîtra des caracteres de Divinité en l'examinant comme il faut, & si l'amour du vice ne le décourage point, il se préparera à l'embrasser. Ce qui montre, qu'encore que les Athées aïent témoigné du mépris & de l'horreur pour les fausses Religions, on ne doit pas conclure qu'ils en doivent avoir pour la véritable, plus que les Idolâtres. Au contraire, ils semblent être plus en état de reconnoître sa divinité, qu'un Païen, parce qu'un Païen ne songe pas à se choisir une Religion. On lui en a donné une, avant qu'il fût capable de faire usage de son jugement; il s'en contente, & ne veut pas seulement examiner, s'il est possible, qu'il y ait quelque défaut.

Quoi qu'il en soit, on peut soûtenir que les Athées & les Idolâtres sont également difficiles à réduire, si l'on regarde la disposition de leur cœur, qui est également mauvaise dans les uns & dans les autres, & capable également de s'empirer ou de s'améliorer par les impressions de la coûtume, de l'éducation, des habitudes, ou du goût que l'on contracte. Or comme il est certain d'ailleurs, qu'un esprit prévenu & entêté d'une Religion, est plus difficile à désabuser qu'un esprit qui n'en a aucune, on ne peut nier que tout bien compté, l'Athée ne soit plus facile à convertir au vrai Dieu que l'Idolâtre.

§. CXCI.

Si la profession extérieure de Religion que font les Athées, leur peut faire quelque bien.

Pourquoi l'on suit d'ordinaire la Religion dominante.

On pourroit ajoûter qu'un Athée ne faisant point scrupule de professer extérieurement le Christianisme, est plus en état de le goûter, qu'un Idolâtre qui en abhorre la profession par les faux principes dont il est imbu. Mais cette raison peut être combatuë par l'expérience des Inquisiteurs Espagnols & Portugais, qui decouvrent tous les jours plusieurs familles entieres, Juives à brûler, quoique de tems immémorial elles fassent profession d'être Chretiennes, & que pour mieux tromper leurs voisins, elles s'acquittent fort régulièrement des exercices extérieurs de la Religion Catholique. Outre que les Athées suivent, pour l'ordinaire, la profession extérieure de la Religion dominante; d'où il s'ensuit, que pour un qui a les dehors d'un Chrétien, il y en a cent qui ne les ont pas. J'ai dit, pour l'ordinaire; car il est sûr qu'il y a des personnes sans Religion, qui demeurent, quant à la profession extérieure, dans la société où ils ont été nourris, encore qu'elle n'ait pas les avantages du monde de son côté, soit qu'ils n'aïent point d'ambition, soit que les aparences de la Religion où ils se trouvent, soient plus aisées à garder, soit qu'ils se fassent un honneur de leur constance & de leur mépris pour la fortune, soit qu'ils ne veüillent pas chagriner leurs parens ou leurs amis, soit qu'ils craignent qu'on ne les accuse d'avoir changé de Religion par intérêt, soit pour quelque autre chose.

§. CXCII.

* . . . . . . *Vereor ne forte rearis Impia te rationis inire elementa, viamque Indugredi sceleris*, &c. Lucret. lib. 1.

† *Nec totam servitutem pati possunt, nec totam libertatem.* Tacit. hist. l. 1.

‡ *Solon apud Plutarch. in parall. Solon. & Publicola.*

⊥ *Haec natura multitudinis est, aut servit humiliter, aut superbè dominatur. Libertatem qua media est nec spernere modicè, nec habere sciunt.* Tit. Livius, Dec. 3. L. 1.

§. CXCII.

Pourquoi on s'est tant étendu sur cette matiere.

Réflexions générales sur ce qui a été dit de l'Athéïsme.

C'Est-là, Monsieur, une partie des raisons par lesquelles j'ai oüi prouver, il n'y a pas longtems, à une personne aussi illustre par sa pieté, que par sa science, que l'Idolatrie est pire que l'Athéïsme. * Je crains de les avoir trop amplifiées, & j'avouë même que je me suis trop étendu sur une chose qui m'écartoit souvent de mon sujet. Mais comme cette Morale me toucha vivement, & me fit rentrer en moi-même plus que n'auroit fait un Sermon, pour me convaincre que le peu de bien qui peut être en moi, est très-imparfait, à cause des motifs humains qui ne s'y mêlent que trop souvent, j'ai voulu savoir ce que vous pensez de cette doctrine, & c'est pour cela que je vous l'ai exposée si au long. Outre qu'elle est très-favorable à l'histoire de la chûte d'Adam, † & fort contraire aux Pélagiens. Elle paroît d'abord exténuer l'attrocité de l'Athéïsme: mais pour peu que vous pénétriez le but de l'Auteur, vous verrez qu'il convient, que l'Athéïsme est en soi l'état d'une malédiction & d'un abandon qui fait frémir, quoi qu'il ne le croïe pas le dernier dégré de l'abandonnement, quand il le compare avec les infamies du Paganisme.

§. CXCIII.

Réflexion sur un traité de Plutarque, de la superstition.

Plutarque critiqué.

SI vous comparez ce Discours avec celui que Plutarque a composé sur un semblable sujet, vous trouverez, je m'assûre, que le plus âgé ne mérite pas la préférence, soit que vous regardiez la matiere même, soit que vous regardiez la maniere dont elle a été traitée. Qu'il me soit permis de loüer ce à quoi je n'ai pas beaucoup de part, & de montrer en quoi il l'emporte sur un des premiers hommes de l'Antiquité.

Le but de Plutarque est de faire voir, que la superstition est pire que l'Athéïsme. Or, comme l'Idolâtrie est incomparablement plus exécrable que la superstition, il est hors de doute que cet Auteur a travaillé sur une matiere plus odieuse, plus choquante, & plus incroïable que celle de la Dissertation que je vous envoïe. Pour la maniere de traiter, il est visible qu'il y a ici & plus d'étenduë & plus de force dans les raisons, que dans le traité de Plutarque, & une infinité d'idées, dont il n'y a pas la moindre aparence qu'il se soit jamais aperçu. La raison qu'il presse le plus, & dont il semble faire son fort, est la plus foible du monde. Il compare les inquiétudes d'un superstitieux avec la sécurité d'un Athée, & il prétend que parce que l'Athéïsme laisse joüir l'homme d'une profonde paix, au lieu que la superstition le jette dans de continuelles allarmes, la superstition est pire que l'Athéïsme. N'en déplaise à ce grand homme, il n'a ni bien entendu la question, ni bien raisonné; car il ne s'agit pas de comparer le bien physique de l'Athéïsme avec le bien physique de la superstition, il s'agit de les comparer l'un avec l'autre par raport à la Morale. Or il est sûr qu'il y a des choses moralement meilleures que d'autres, qui n'aportent pas néanmoins autant d'indolence & de sécurité charnelle, que ces autres-là. Qui doute qu'il n'y ait des gens, qui à force d'avoir médité sur l'importance du salut, ne peuvent pas s'endormir, pendant que des personnes ivres dorment très-profondément? Faudra-t-il dire pour cela, qu'il vaut mieux boire jusqu'à s'enivrer, que faire de profondes réflexions sur les quatre fins dernieres? On prouveroit par le raisonnement de Plutarque, qu'il vaut mieux vivre dans le sein de la volupté sans aucun souci, que de travailler nuit & jour, comme fait un Avocat honnête homme, en faveur de l'innocence. On prouveroit aussi, que la vertu persécutée est pire que le crime qu'on laisse en repos. Il a donc raisonné fort mal en cet endroit-là.

Justice qu'on lui rend.

J'avouë néanmoins que ce traité de Plutarque n'est pas indigne de tous les éloges qui lui ont été donnez par M. le Fevre, pere de l'illustre Mademoiselle le Fevre, qui enrichit le public de tant de savans Ouvrages: (permettez-moi de la loüer, quoi qu'elle soit Huguenotte, & n'aïez pas le chagrin de ces Catholiques bourrus & farouches, qui font un crime aux plus gens de bien, ‡ aux Pasquiers, aux de Thou, & aux Servins, de l'estime qu'ils ont témoignée pour quelques Hérétiques de grand renom.) J'avouë encore, que dans les endroits où Plutarque considére les principales abominations de l'ancienne Idolatrie, il prouve très-solidement, qu'elle est pire que l'irréligion; & c'est de quoi l'Auteur du sommaire qui a été mis au devant de cet Ouvrage, dans la version d'Amiot, demeure d'accord. Il soûtient hautement Plutarque contre ceux qui ont voulu condamner cette doctrine. Il est en cela du même sentiment qu'Arnobe, dont voici un passage qui m'a paru extrêmement judicieux. ⸸ *Il y a longtems*, (dit-il aux Païens) *qu'en faisant réflexion sur votre monstrueuse Théologie, je m'étonne que vous osiez appeller Athées, impies & sacrileges, ceux qui nient absolument qu'il y ait des Dieux, ou ceux qui en doutent, ou ceux qui soûtiennent que les Dieux ont été des hommes. Car si on examine bien la chose, il n'y a personne qui soit plus digne que vous de ces noms-là, puis que sous prétexte de les honorer, vous leur dites plus d'injures que vous ne feriez en faisant ouverte profession de les diffamer. Celui qui doute de l'existence des Dieux, ou qui la nie tout net, semble à la verité se*

Passage d'Arnobe qui contient son sentiment.

* On trouve encore ici ce qui suit dans l'Edit. déja citée: » J'ai quelquefois raporté ce qu'il disoit comme » si j'eusse parlé moi-même, & je l'ai quelquefois appli- » qué aux fins de l'Argument Théologique, parce que » la liberté dont nous usons en nous écrivant, me dis- » pense de beaucoup de formalitez. Je me suis trop éten- » du, je l'avouë, sur une chose &c.

† » Voyez ci-dessus §. CLX.

‡ » Voyez *Possevini judic. de 4. Scriptor.* Observ. de » Richeome, sur les plaidoy. de Servin, &c.

⸸ *Jam dudum me fateor reputantem mecum in animo rerum hujuscemodi monstra, solitum esse mirari, audere vos dicere quemquam ex his Atheum, irreligiosum, sacrilegum qui Deos esse omninò, aut negent, aut dubitent, aut qui eos homines fuisse contendant, & potestatis alicujus, & meriti causâ Deorum in numerum relatos, cùm si verum fiat atque habeatur examen, nullos quàm vos magis ejusmodi par sit appellationibus nuncupari, qui sub specie cultionis plus in eos ingeratis maledictionum & criminum, quàm si apertè hoc facere confessis maledictionibus combibissetis. Deos esse qui dubitat, aut esse omninò qui negat, quamvis sequi sententias immanes opinionum videatur audacia, sine ullius tamen insectatione persona fidem rebus non accommodat involutis . . . . . vos vero,* &c. Arnob. lib. 5. advers. Gentes.

se jetter dans des sentimens d'une hardiesse & d'une énormité prodigieuse ; mais il ne déchire qui que ce soit personnellement ; il refuse seulement de croire ce qu'il ne comprend pas...... Mais pour vous, &c. Faites réflexion, je vous prie, que vous ne sauriez condamner mon Docteur, sans condamner un des Peres de l'Eglise.

Si cet habile homme a raison, il n'y a plus rien à dire, il faut nécessairement nier, que les Cometes soient des signes de la colere de Dieu, formez miraculeusement, puis qu'elles sont si propres à retenir les hommes dans l'état le plus criminel où ils puissent être jamais. Laissez-moi prendre un peu d'haleine après cette course, quoi que je n'aie pas encore pleinement répondu à l'objection. Le reste ne tardera pas long-temps à venir.

A . . . le 2. d'Août 1681.

§. CXCIV.

V. Réponse. *Qu'il n'y a point d'exemple, qui prouve que Dieu ait formé miraculeusement des prodiges, pour la prétenduë conversion de quelqu'un à l'Idolatrie.*

S'il y a eu des tonnerres sans nuages.

POur achever de répondre à la premiere objection, je dis, Monsieur, que l'exemple d'Horace, que l'on y allegue, n'est d'aucune force contre moi. Car premiérement il est assez incertain, qu'il y ait de ces tonnerres & de ces éclairs sans aucun nuage, dont on parle tant dans les anciens rôles des prodiges. Si l'on en eût vû si souvent, Lucrece n'eût pas osé soûtenir dans un Ouvrage public, qu'on n'en voit jamais, & il eût tâché plûtôt d'en donner une cause naturelle par la vertu de ses atômes. Outre que nos conteurs de prodiges, avec toute leur exactitude, ne nous parlent point de celui-là, autant qu'il m'en peut souvenir. De plus, quand il seroit vrai qu'on a vû autrefois de cette sorte de prodiges, cela ne prouveroit rien pour les Cometes, parce que cela ne prouveroit pas que Dieu ait formé miraculeusement ces tonnerres-là, afin de persuader aux hommes qu'il y a une Providence, comme on prétend qu'il forme miraculeusement des Cometes, afin d'avertir les hommes des malheurs qui leur doivent arriver. Le moïen de croire, que Dieu fasse des miracles aussi inutiles d'une part, & aussi favorables de l'autre à l'Idolatrie, que l'étoient, par exemple, des coups de tonnerre en tems serain ?

§. CXCV.

Combien de miracles parmi les Païens eussent été favorables à l'Idolatrie d'un côté, & inutiles de l'autre.

Quel effet auroient fait ces sortes de tonnerres.

JE dis qu'ils étoient favorables à l'Idolatrie, parce qu'ils portoient les hommes à s'imaginer que les Dieux demandoient des sacrifices & de nouveaux honneurs, & parce qu'ils les rendoient ingénieux, par la crainte de quelque châtiment, à inventer de nouvelles cérémonies superstitieuses & idolatres. Je dis aussi qu'ils étoient inutiles, parce qu'à la réserve de peu de gens, tout le monde étoit plein de Temples, ou de Religions ; & que ce peu de gens qui suivoient la doctrine d'Epicure, n'étoient pas pour se rendre à un coup de tonnerre oui dans un air serain, plûtôt qu'au tonnerre commun, & à tant d'autres effets admirables qui se voïent dans le monde. Et si Horace ne s'est converti qu'après un tel coup, c'est assûrément parce qu'il ne s'est converti que par caprice, ou par hazard, comme ce Juif qui n'aïant fait aucun cas de tous les passages de l'Ecriture qui prouvent la Trinité, crut enfin en trouver la démonstration dans un verset, où il remarqua je ne sai quelle combinaison de lettres qu'il crut fort mystérieuse.

§. CXCVI.

Inutilité de la conversion d'un Epicurien à l'Idolâtrie.

Remarques sur la conversion d'Horace.

APrès tout, la conversion d'Horace a été si peu de chose, que ce n'étoit pas la peine de faire un miracle. Il étoit Epicurien, & il devint Idolâtre. Trouvez-vous, Monsieur, qu'il fût pour cela plus proche du Roïaume des Cieux ? Trouvez-vous que ce fussent-là de grandes avances pour entrer dans le giron de l'Eglise ? Trouvez-vous que ce fût un miracle bien païé, que celui qui avoit produit une conversion à l'Idolatrie ? Car ne vous imaginez pas, qu'Horace en soit devenu plus homme de bien, & qu'il ait retranché la moindre chose à ses voluptez criminelles. Tout ce qu'il a fait consiste à croire que les Dieux gouvernoient le monde, au lieu qu'auparavant il croïoit qu'ils menoient une vie tout-à-fait heureuse sans aucun souci *, & à rendre avec les autres Romains Idolâtres, ses adorations à Jupiter, & à toutes les Divinitez de Rome. Du reste, il s'est diverti comme de coûtume, & par-là il est passé dans une opinion aussi erronée & aussi injurieuse aux Dieux, que celle qu'il avoit abjurée ; car il a cru qu'il étoit aussi permis de satisfaire ses passions sous des Dieux qui gouvernent le monde, que sous des Dieux qui ne le gouvernent pas, & par conséquent que les Dieux n'exigent point de nous la pureté de l'ame, ou qu'encore qu'ils l'exigent, on ne doit pas laisser d'aller son train, ce qui est plus choquant, que de croire qu'ils n'ont aucune inspection sur le monde. De sorte qu'il se trouvera, tout bien compté, qu'après le miracle prétendu, Horace converti de l'Epicuréïsme, est devenu & plus méchant qu'il n'étoit, (parce que la persuasion qu'il y a une Providence, rend les crimes plus malicieux) & plus ignorant de la Nature Divine. Car on se tromperoit fort, si l'on croïoit que la plus grande erreur où l'on puisse être touchant la Nature Divine, est de nier la Providence. J'avouë que c'est une erreur très-grossiere, & qui va contre toutes les notions du bon sens. Mais je soûtiens qu'il y en a encore de plus absurdes.

§. CXCVII.

Qu'il y a des erreurs plus grossieres que de nier la Providence.

L'impudicité attribuée aux Dieux par les Païens.

I. TElles sont, par exemple, les erreurs des Grecs & des Romains, qui ont bâti des Temples, & ordonné des fêtes & des sacrifices à Cybele comme à la mere des Dieux ; à Jupiter comme au mari de sa sœur Junon ; à Phœbus & à Diane comme à des enfans de Jupiter, &c. pour

* Il y avoit ici ce vers d'Horace dans la I. Edit. *Immortali ævo summa cum pace fruatur.*

pour ne rien dire de Romulus fondateur de la Ville de Rome, & l'un de ses Dieux principaux, lequel on reconnoissoit pour fils du Dieu Mars, & de Rhea Sylvia, descenduë des amours impudiques de la Déesse Vénus : si bien qu'on ne pouvoit savoir la généalogie de Romulus, sans aprendre qu'une Déesse avoit débauché le bon homme Anchise, pour le faire coucher avec elle, & qu'un Dieu avoit ravi l'honneur à une fille, dont la virginité avoit été consacrée à la Déesse Vesta; action pour laquelle on feroit mourir un homme, quelque tolérance que l'on ait pour les crimes d'impudicité. Qui ne voit, que c'est concevoir les Dieux sous une idée plus basse & plus indigne, que celle qui leur ôte la conduite de l'Univers ?

Mauvaise opinion qu'ils avoient des Dieux.

II. Telles étoient encore les opinions furieuses qu'ont formé sur la nature des Dieux, ceux qui, comme je l'ai déja * remarqué, abatoient leurs Temples, quand ils croïoient en avoir été desservis; & en général, tous ceux qui étant persuadez que les Dieux gouvernent le monde, n'ont pourtant rien refusé à leurs passions. Car il faut qu'ils ayent cru, ou que les Dieux le trouvoient bon, ou qu'il ne faloit pas se mettre en peine s'ils le trouvoient bon, ou s'ils le trouvoient mauvais. Pensée détestable, & mille fois plus injurieuse à Dieu, que de croire avec Epicure, qu'il joüit en repos de son bonheur, sans s'embarrasser des affaires d'autrui; puisqu'il est mille fois plus honteux de se mêler du gouvernement d'une Ville, & d'y souffrir toute sorte de confusions, que de ne s'en point mêler du tout. On peut voir par là l'énormité du jugement que les Chretiens forment, lorsqu'après y avoir bien pensé, ils déliberent de faire un crime: & l'on peut connoître que sans compter la malice de leur cœur, l'aveuglement de leur esprit est aussi monstrueux que celui d'un Hérétique.

Extravagance du Talmud & de l'Alcoran.

III. Telles sont encore les extravagances qui se voïent dans le Talmud & dans l'Alcoran, dont Mr. le Marquis de Pianezze, & le savant Grotius ont raporté quelques-uns dans leurs traitez de la vérité de la Religion Chretienne.

Opinion des Juifs, que c'est une action méritoire de tromper les Chretiens.

IV. Telles sont encore les opinions des Juifs d'aujourd'hui, qui croïent, à ce qu'on dit, que c'est faire une bonne action & de grand mérite devant Dieu, que de tromper les Chretiens, non seulement en allant à la Messe avec de grandes marques de zele, pour éluder le Tribunal de l'Inquisition, mais aussi en les volant par des marchez frauduleux, par des usures excessives, & par le manque de parole. C'est de quoi Léon de Modene, Rabin de Venise, tâche de les justifier dans son Livre † des Cérémonies & des Coûtumes des Juifs, dont le savant Mr. Simon vient de nous donner une seconde Version. Le Rabin assûre, que ceux qui disent & qui écrivent que les Juifs s'engagent par serment à tromper tous les jours de leur vie quelque Chrétien, & qu'ils prétendent que c'est une bonne action, les calomnient pour les rendre plus odieux. S'il a tort de se plaindre, les Juifs ont là un principe qui est pire que les erreurs d'Epicure. Mais s'il a raison, leurs calomniateurs suivent un principe plus détestable que celui de ce Philosophe. Car rien ne peut être plus hérétique, que de croire qu'on peut plaire à Dieu, en violant les notions communes de l'équité. Ce qui fait que je ne saurois assez m'étonner, que nous aïons en France, ou tant de Missionnaires assez aveugles, pour persuader aux Magistrats, qu'ils rendront un service agréable à Dieu, en faisant succomber l'innocence des Huguenots, pourvû que la démolition de quelque temple, l'exil de quelque Ministre, la conversion de quelques Religionnaires en résultent; ou tant de Magistrats assez entêtez, pour se persuader eux-mêmes ces malheureuses maximes. Il vaudroit mieux mille fois qu'ils fussent indifferens pour toutes les Sectes de la Religion Chretienne, que d'avoir pour la véritable un zele si plein d'impieté.

Pensée impie de Marc Aurele. Cruauté des Carthaginois.

V. Telles sont aussi les pensées de l'Empereur Marc-Aurele, qui s'imaginoit que les Dieux avoient des corps qui avoient besoin de se nourir d'exhalaisons, comme les Stoïciens disoient que le Soleil se nourrissoit des vapeurs de l'Océan, & que c'étoit pour cela qu'il se tenoit toûjours dans le Zodiaque, ne voulant pas s'éloigner de ses ‡ magazins. L'Empereur Julien, qui raporte ce sentiment de Marc Aurele, n'explique pas de quelles exhalaisons il croïoit que les Dieux avoient besoin. Mais je trouve assez vraisemblable, qu'il entendoit les parfums & les fumées des sacrifices; car non-seulement on croïoit parmi les Païens, que les morts se venoient rafraîchir dans les liqueurs qui étoient versées sur leur sépulchre, quand on leur sacrifioit; mais il paroit aussi par des passages des Peres, que les Dieux du Paganisme étoient si friands, qu'ils couroient après l'odeur des victimes avec une extrême avidité. Si Marc Aurele a cru, que les Dieux avoient besoin de cette nourriture-là, il a cru par une suite nécessaire, qu'il ne tenoit qu'aux hommes de réduire les Dieux à la dure nécessité de crever de faim.

VI. Telles sont encore les idées bizarres de quantité de superstitieux, qui se représentent la Divinité comme implacable, à moins qu'on n'observe cent minuties ridicules, ou bien à moins qu'on ne commette des crimes en son honneur, à l'exemple des ⸸ Carthaginois dont il a déja été parlé, qui sacrifioient leurs propres enfans: à l'occasion de quoi un Auteur s'écrie fort à propos: § *Helas, miserables mortels, l'ignorance de la nature des Dieux est la premiere cause de vos crimes!*

Diverses opinions semblables.

VII. Telles sont enfin quantité de doctrines, qui sont soûtenuës avec beaucoup de chaleur par des noms illustres dans le Christianisme: *Qu'il ne faut point garder la foi aux Hérétiques: que c'est être Martyr, que de périr dans une conspiration faite contre un Roi hérétique: qu'il est permis de tuer son ennemi, de se réjoüir de la mort de son pere, de procurer un avortement qui met à couvert de la médisance: qu'on n'est point obligé à aimer Dieu, ni à restituer ce qu'on a volé à diverses reprises, un peu chaque fois*, & plusieurs autres dont il seroit ennuïeux de donner le dénombrement. On ne peut nier, que ce ne soit une moindre erreur à un Païen, de croire que Dieu ne gouver-

ne

* » Ci-dessus, §. CXXXII.

† » Liv. 2. ch. 5.

‡ » *Ne longius discederet à cibo.* Cicero de natur. Deor. *l.* 3. *Ut omnis latitudo, quâ sol cum quinque vages, & luna ultro citroque discurrunt, habeat subjecti humoris alimentum.* Macrob. in somn. Scip.

⸸ *Mos fuit in populis quos condidit advena Dido*
Poscere cæde Deos veniam, ac flagrantibus aris,
Infandum dictu! parvos imponere natos.
Silius Italic. l. 4.

§ *Heu prima scelerum causa mortalibus ægris*
Naturam nescire Deum! Id. ib.

ne pas le monde, qu'à un Théologien Catholique d'enseigner les doctrines dont je parle. Celui-là s'imagine, que Dieu ne fait point des loix: & celui-ci s'imagine ou que Dieu fait des loix absurdes & criminelles, ou qu'il est au pouvoir d'un homme de casser les loix de Dieu, & d'en pervertir toute la sainteté par ses interprétations; ce qui est mille fois plus choquant, que de croire que Dieu laisse aller les choses à l'aventure.

§. CXCVIII.

Réflexion sur ce qui s'est passé au sujet des 65. Propositions condamnees par le Pape.

Du crédit des Jésuites.

J'Appris avec une consolation extrême, il y a deux ans, que sa Sainteté animée d'un grand zele pour la gloire de Dieu, & sollicitée par quelques Théologiens ortodoxes, avoit * condamné 65. Propositions exécrables qui avoient paru dans plusieurs Livres, ou dans des Theses soutenuës publiquement. L'envie que j'eus de voir l'Acte de cette condamnation, me fit prier plusieurs de mes amis en même tems de me l'envoïer. Ils me répondirent, que le Parlement de Paris avoit donné un Arrêt si sévere contre ce pauvre Décret, que l'on n'osoit plus le vendre. Cela me surprit étrangement, & j'avois de la peine à comprendre que cela fut vrai. Peu de jours après je reçus une visite d'un Gentilhomme nouvellement arrivé de Paris, qui nous soûtint à cinq ou six que nous étions, que la condamnation du Décret étoit très-juste, ou du moins fort excusable, parce qu'il importe extrêmement, disoit-il, qu'une Société célebre, qui est un des plus fermes apuis de la Religion Catholique, ne soit pas flétrie indirectement, comme elle l'est, par la condamnation des 65. Propositions: & c'est à quoi Mrs. du Parlement ont pourvu, en flétrissant à leur tour l'Acte de l'Inquisition qui flétrissoit les R. P. Jésuites. Qu'après tout, cette Société est devenuë si redoutable, que Mrs. du Parlement, pour ne point s'attirer les effets de son crédit, ont dû avoir la complaisance qu'ils ont euë pour elle. Je l'arrêtai là, pour lui dire qu'à force de vouloir faire le bon François, il avançoit des choses injurieuses dans le fond & à la Religion & à la Nation, & qu'il ne faloit pas insinuer comme il faisoit, que les choses sont montées à un si haut point de confusion, qu'une societé de Religieux, instituée depuis un siecle pour vaquer uniquement à ce qui regarde la plus grande gloire de Dieu, s'est renduë si terrible dans un Etat; que la plus auguste Compagnie souveraine du Roïaume, qui s'est autrefois si courageusement emploïée à ranger cette même Société dans les termes de son devoir, est à présent obligée, pour ne se point commettre avec elle, à des complaisances scandaleuses. Non, Monsieur, lui dis-je, il ne faut pas croire cela, & peut-être ne parlez-vous ainsi, que pour exposer à l'envie & à la haine publique une Société illustre, qui vous a désobligé en quelque chose. Pour vous venger, vous nous voudriez faire accroire adroitement, qu'elle a pris en sa souveraine protection les abominables doctrines condamnées par notre St. Pere le Pape; & sans lui donner le tems de me repliquer, je détournai la conversation sur une pensée, dont je me souviens de vous avoir autrefois entretenu.

* » Le Décret fut donné le 2. Mars 1679.

§. CXCIX.

Réflexion sur la diverse maniere dont on agit contre les vices & contre les erreurs.

Les vices tolérez, & les erreurs punies.

JE dis que j'avois toûjours trouvé fort étrange la différence que l'on fait entre les erreurs & les vices, & de voir l'esprit de la Religion Catholique bien plus contraire aux dogmes qui ne s'accommodent pas à ses décisions, qu'à la vie déreglée. On ne fait point difficulté d'enterrer dans les Eglises un homme tué en duel, notoirement coupable de mille débauches. Qu'un grand Seigneur se glissant de nuit dans la maison de quelqu'autre grand Seigneur, pour coucher avec sa femme, soit tué de sang froid par les domestiques, il ne laissera pas de paroître dans une superbe Chapelle, honoré d'une Epitaphe. Mais si un Théologien recommandable par ses bonnes mœurs, avoit eu le malheur de refuser la Confession dans sa derniere maladie, soûtenant qu'il suffit de se repentir & de se confesser à Dieu, ce seroit un homme qu'on regarderoit avec horreur, & qu'on feroit porter dans la voirie après sa mort. Jansénius dont la Morale étoit si rigide, & qui a rendu à l'Eglise les soûmissions nécessaires, n'a pû joüir paisiblement des éloges de son Epitaphe, parce qu'on a prétendu qu'il avoit mal expliqué la matiere de la Prédestination. Qu'un homme se confesse de ne pas croire qu'il soit permis d'invoquer les Saints, il court plus de risque d'être renvoié sans absolution, que s'il se confessoit d'un meurtre, d'un larcin, & d'un adultere. Bien plus: les erreurs qui n'ont point de raport aux mœurs, sont plus vivement relancées, que celles qui y ont du raport. Si un Docteur de Sorbonne avoit la hardiesse de chanceler tant soit peu sur le Mystere de l'Incarnation, je ne dis pas quant à la substance du dogme, mais quant aux manieres de l'expliquer: s'il disoit, par exemple, que la nature humaine de JESUS-CHRIST est une personne, sans vouloir déroger pourtant le moins du monde au mérite de ses souffrances: ou bien s'il disoit, que la nature humaine a été tellement unie avec la divine, que la volonté de l'une est devenuë la volonté de l'autre, on crieroit aussitôt *au Nestorien*, *au Monothélite*, ses Bénéfices seroient impétrez, & il courroit risque du feu de la Greve. Mais s'il se contentoit d'avancer quelques propositions de Morale relâchée, comme le fameux Escobar, on se contenteroit de dire que cela n'est pas bien, & peut-être qu'après plusieurs négociations, on verroit la censure de son Livre. Je suis sûr qu'en Espagne, où l'on a débité impunément une infinité de propositions scandaleuses & entierement contraires à l'esprit de l'Evangile, un homme qui auroit mis en These, que le corps de St. Jaques ne repose point en Gallice, que la Ste. Vierge n'est point la Reine du monde, & qu'elle n'a point été enlevée au Ciel en corps & en ame, auroit été traîné sur le champ dans les prisons du St. Office, d'où il ne seroit jamais sorti.

Si l'on savoit qu'il y eût à Rome quelques Huguenots assemblez pour prier Dieu selon leurs principes, il n'y a point de sévérité à laquelle

quelle on ne se portât, & contre leurs personnes, & contre le lieu de leur Assemblée. Cependant, on ne dit rien aux Courtisanes, qui depuis tant de siecles exercent publiquement leurs sales prostitutions dans cette premiere Ville du monde. La Congrégation de Cardinaux & d'Evêques, qui dressa un projet de Réformation par ordre du Pape Paul III. un peu avant la tenuë du Concile de Trente, * demanda, entr'autres choses, que l'on réformât l'abus qui s'étoit glissé dans Rome, de souffrir que les Courtisanes allassent par les ruës, à pied ou à cheval, magnifiquement escortées, & qu'elles logeassent dans de superbes maisons. Mais après plusieurs † contestations des Cardinaux en plein Consistoire, tant sur cet article que sur les autres, il fut conclu que l'on remettroit l'affaire à un autre tems, & les choses en sont demeurées où elles en étoient. Ce qui nous expose à deux sortes d'objections très-embarrassantes. La premiere est, qu'on ne voit pas en vertu de quoi on a plus d'indulgence pour le crime que pour l'hérésie. La seconde, qu'on ne voit pas pourquoi si l'hérésie d'un Bourgeois de Rome, Huguenot, est punissable, l'hérésie d'une Courtisanne n'est point punissable. Je dis l'hérésie d'une Courtisane, parce qu'il est sûr qu'une Courtisane qui persévere dans ses prostitutions des trente & quarante années de suite, quelque soûmission & quelque foi qu'elle puisse avoir dans ses jugemens généraux pour la doctrine de l'Eglise, forme tous les jours des jugemens particuliers, par lesquels elle affirme dans sa tête, qu'il lui vaut mieux désobeïr à Dieu, que lui obeïr. Qui oseroit nier, que ces affirmations si souvent réitérées, ne rendent une ame très-hérétique? Pourquoi donc, si l'on fait grace à la Courtisane en qualité de prostituée, ne la punit-on pas du moins en qualité d'hérétique? C'est, dira-t'on, qu'elle ne dogmatise pas contre les décisions des Conciles. Et n'est-ce pas dogmatiser contre les décisions des Conciles que de tenir école ouverte, pour réduire en acte l'impudicité? Ne fait-on pas plus de ‡ disciples quand on prêche d'exemple sur une telle matiere, que quand on fait des leçons de Théologie? Et de plus, un Bourgeois de Rome qui se contenteroit de n'aller jamais à la Messe, faisant ses dévotions dans sa chambre à la maniere d'un Protestant, dogmatiseroit-il? Point du tout; le souffriroit-on néanmoins?

Réflexions là-dessus. par raport à une Courtisane.

Pensée de l'Abbé de Villars sur ce sujet.

Je vous avouë, Monsieur, que ce sont des choses qui m'ont toûjours paru fort étranges, & vous savez bien qu'en ma présence feu Mr. l'Abbé de Villars, Auteur du Comte de Gabalis, vous poussa un jour d'une terrible maniere sur cet article. Je me souviens qu'il vous dit fort agréablement, *qu'il ne trouvoit pas étrange que le gros des Théologiens traitât les vices & les erreurs sur les dogmes de la morale, beaucoup plus favorablement que les hérésies, & que les erreurs sur les dogmes de spéculation; parce qu'ils se sentent infiniment plus propres à multiplier le genre humain & le vice, qu'à multiplier les hérésies. Mais pour vous*, vous disoit-il, *qui êtes également sage & habile, je m'étonne que vous ne demandiez pas plûtôt quartier pour les libertinages de l'esprit, que pour l'impureté des mœurs.*

§. CC.

Qu'il y a des erreurs qui ne sont point criminelles.

NOus raisonnâmes sur tout cela avec cette liberté si précieuse aux honnêtes gens, que l'on se donne quand on n'est point troublé ni par la présence du peuple, ni par celle des Docteurs bigots; deux sortes de gens qu'il faut soigneusement ménager; les premiers, de peur d'ébranler leur foi, & les autres, de peur de devenir l'objet de leurs ardentes persécutions. A notre premiere entrevuë, je pourrai vous communiquer les réflexions qui furent faites ce jour-là dans mon jardin, & peut-être trouverai-je que vous en aurez deviné une partie; car il ne faut pas beaucoup de pénétration, pour soupçonner que des gens qui raisonnent sur cette matiere avec le tour que je vous ai donné à entendre, apuïent fort sur ce qu'il n'est jamais permis à l'homme de donner dans le vice, au lieu qu'il y a une infinité d'erreurs dans lesquelles on peut se plonger impunément. Je ne parle point des erreurs de Philosophie dont toutes nos Ecoles retentissent, pendant qu'on obtient des Arrêts du Conseil d'Etat pour faire taire les Philosophes les plus raisonnables; car il est assez manifeste, qu'il n'y a rien de plus innocent devant Dieu, que de se tromper avec les Scholastiques, sur la nature de *l'Universale à parte rei*, sur les formes substantielles, &c. Je parle des erreurs de Théologie: je soûtiens que nous formons tous & sur la nature de Dieu, & sur ses Décrets, mille jugemens aussi faux que la fausseté elle-même: je soûtiens que tous nos peuples sont Anthropomorphites & Nestoriens, & qu'il n'y a point de paisan, qui après avoir apris par cœur & que Dieu est un Esprit, & que JESUS-CHRIST est Dieu & homme tout ensemble en unité de personne, ne forme des idées toutes contraires aux paroles qu'il prononce comme un perroquet. Si bien que les erreurs consistant dans les jugemens de l'esprit, un homme a beau être orthodoxe dans les termes qu'il récite par cœur, il ne laisse pas d'être Nestorien, s'il croit que JESUS-CHRIST en tant qu'homme est une personne aussi proprement & aussi parfaitement que lui. Or c'est assûrément comme cela qu'un paisan le conçoit, car il n'a garde d'attraper la distinction qu'il faut faire. Combien d'erreurs sur la nature des Anges, & des ames raisonnables! Plusieurs Peres de l'Eglise n'ont pas fait difficulté de les ranger parmi les êtres corporels, & de dire que l'ame du pere engendre l'ame du fils. Dans ces derniers siecles le Cardinal Cajetan n'a pas fait difficulté d'enseigner, que les Anges sont matériels, se mettant fort peu en peine de l'autorité du Concile de Latran tenu sous Innocent III. où plusieurs célebres ⸸ Théologiens disent que fut définie la spiritualité des Anges. On est allé jusques à dire que Dieu étoit corporel. Ces erreurs-là sont si grossieres, que s'il y avoit des peines contre les fautes de Philosophie,

Erreur innocente de ceux qui donnent un corps à J. C. à Dieu & aux Anges.

* *In hac urbe meretrices ut matronæ incedunt per urbem, seu mulâ vehuntur, quas assectantur de mediâ die Nobiles, familiares Cardinalium, Clericique . . . . . . habitant etiam insignes ædes, corrigendus etiam hic turpis abusus.*

† » Fra-Paolo Hist. du Conc. de Tr. l. 1. *ad an.* 1537.

‡ » Voyez le Dialogue de Socrate & de la Courtisane » Calisto, dans Elien. l. 13. ch. 32.

⸸ *Gregor. de Valent. in 1. Disp. 4. Quæst. 2. Vasquez, Disp. 78. cap. 3.*

losophie, comme il y en a contre les fautes de Syntaxe, il faudroit plûtôt donner le foüet à un Ecolier qui tomberoit dans ces sentimens-là, qu'à celui qui pêcheroit contre la regle, *Mobile cum fixo*. Cependant, Monsieur, & nos peuples Anthropomorphites & Nestoriens, & ceux qui croïent que tous les Esprits sont étendus, & les Philosophes qui forment sur la nature de Dieu tant de conceptions imparfaites, & les Théologiens qui distinguent tant de volontez en Dieu, tant de sciences, & tant de Décrets; tous ceux-là, dis-je, errent sans offenser Dieu; & il n'y a si petite calomnie, qui ne soit un plus grand crime que tous ces mensonges. Dont la raison est, que ces erreurs sont tout-à-fait involontaires, & que l'on forme ces jugemens ténébreux, sans malice aussi bien que sans liberté; au lieu qu'il n'y a point de vice moral, depuis le plus grand jusqu'au plus petit, où l'on ne se porte avec liberté, & avec connoissance du mal que l'on va commettre.

Si vous soupçonnez que nous fimes cette réflexion, vous ne vous tromperez pas; car il est vrai que nous la poussâmes fort loin. Ce fut pourtant sans convaincre notre Gentilhomme, qui voudroit bien, & plusieurs autres aussi, que l'homme ne devînt criminel, que par le refus de croire tout ce que l'Eglise croit. Il se contenta de nous réfuter en disant, *qu'il aimeroit mieux, s'il étoit prisonnier de l'Inquisition, avoir fait plus de bâtards que Charlemagne, que d'avoir enseigné comme Galilée, que la terre tourne autour du Soleil*. Il avoit raison, car jamais on n'eût inquiété Galilée, si au lieu de faire le Copernicien, il se fût attaché à entretenir plusieurs Concubines.

§. CCI.

Ce qui fait qu'une erreur est pire qu'une autre.

REvenant à mon sujet, je dis que l'aveuglement d'Epicure, qui ne l'empêchoit pas d'honorer les Dieux, & de vivre d'une maniere fort corrigée, n'est pas à beaucoup près aussi condamnable que les erreurs dont je viens de vous donner un échantillon. Car d'où vient qu'une erreur est pire qu'une autre? C'est I. de ce que l'une s'écarte plus de la vérité que l'autre, & fait plus d'injustice que l'autre à son objet. II. De ce que l'une fait commettre plus de crimes que l'autre; & c'est principalement en ce dernier chef que consiste le venin des erreurs. Or je soûtiens que les erreurs dont j'ai fait le dénombrement, sont pour le moins aussi éloignées de la vérité, & aussi outrageantes à Dieu, que la doctrine d'Epicure, & qu'elles ont été suivies de plus de crimes abominables, que celle d'Epicure. Ainsi, Monsieur, vous me permettrez de croire qu'Horace converti de l'Epicureïsme, a pû être encore plus dans l'erreur qu'auparavant.

§. CCII.

Si Dieu eût fait des miracles pour faire connoître sa bonté aux Païens, il eût travaillé pour les faux Dieux.

MAis peu m'importe qu'Horace ait embrassé des sentimens fort raisonnables de la nature de Jupiter, qu'il ait admiré, qu'il ait adoré sa patience & sa justice, qu'il ait été dévot. Car puisque Dieu ne sauroit être glorifié par l'honneur qui est rendu aux fausses Divinitez, puisqu'au contraire tous les sentimens d'amour & de crainte qu'on a pour elles, sont des actes d'Idolatrie; il est évident que le prodige qui a converti cet Epicurien, n'a pû rien produire qui fût agréable à Dieu: d'où il s'ensuit, que Dieu n'a jamais fait miraculeusement ni ce prodige, ni aucune Comete, afin d'aprendre aux Païens qu'il est bon, patient & redoutable; car ç'eût été travailler pour Jupiter & pour les autres faux Dieux, & non pas pour lui. Et voilà enfin l'entiere réponse à la difficulté que je m'étois proposée.

§. CCIII.

II. Objection. *Les Cometes se font sans miracle. Dieu peut faire des miracles parmi les Infideles. Dieu se veut faire connoître aux hommes par le moien des Cometes. Les actes d'Idolatrie dont les Cometes sont cause, rendront les hommes inexcusables.*

JE ne doute pas, que lorsque vous lirez mes réponses, il ne s'éleve dans votre esprit une foule de difficultez à m'oposer; mais il me semble qu'on les peut réduire toutes à quatre. Vous pouvez dire, I. Que toute la force de mes raisons consiste, en ce que je supose que les Cometes sont formées par miracle, & qu'on me peut nier cela. II. Qu'il s'ensuit de mes raisons, que Dieu ne pourroit jamais faire des miracles parmi les Infideles; car si l'on m'en croit, ces miracles porteroient les Infideles à redoubler les exercices de leur fausse dévotion. III. Que je supose, que l'intention de Dieu en produisant des Cometes, est de ranimer la fausse dévotion des Idolâtres; ce qui est suposer faux, parce que Dieu se propose au-contraire de se manifester pour le vrai Dieu. IV. Et enfin, que toutes les suites de l'aparition des Cometes, dont j'ai fait tant de bruit, ne sont qu'un abus des graces de Dieu, qui servira à rendre les hommes plus inexcusables. *Objections contre le systême de l'Auteur.*

§. CCIV.

I. Réponse. *Qu'afin que les Cometes soient des signes de ce qui doit arriver après leur aparition, il faut nécessairement qu'elles soient formées par miracle.*

JE réponds à la premiere difficulté, qu'il est impossible que les Cometes soient des signes des évenemens qui doivent arriver dans le monde, si elles ne sont formées miraculeusement. En voici la démonstration. Puisque les Cometes ne sont point la cause physique des évenemens qui les suivent, comme je l'ai déja prouvé, & comme il paroîtra encore par ce qui me reste à dire; il faut, afin qu'elles soient un signe assûré de ces événemens, qu'il y ait quelque liaison nécessaire entre les Cometes & ces événemens. Or cette liaison est tout-à-fait impossible, si les Cometes sont un pur ouvrage de la Nature. Donc ou elles ne présagent point ce qui les suit, ou bien elles sont un ouvrage miraculeux.

§. CCV.

§. CCV.

Liste de plusieurs hypotheses qu'on peut suivre pour raisonner sur les Cometes.

De la nature des Cometes suivant differens Philosophes.

POur vous faire voir que cette liaison est impossible, je vous prie de parcourir avec moi les différentes hypotheses des Philosophes touchant la nature des Cometes. I. Les uns nous disent, que les Cometes sont des exhalaisons seches & inflammables, ausquelles le feu s'étant une fois pris, il doit paroître à nos yeux autant de tems qu'il rencontre dequoi se nourrir. C'est l'opinion d'Aristote. Ceux qui n'ont pas voulu l'abandonner tout-à-fait, depuis qu'on a connu par la parallaxe que les Cometes sont au-dessus de la Lune, n'ont changé dans ce sentiment, que la source des exhalaisons: car au lieu qu'Aristote prétend qu'elles sont fournies par la Terre, les autres disent que la Terre n'y contribuë rien; que ce sont les Planettes qui en font toute la dépense. II. D'autres Philosophes veulent, que les Cometes soient un amas de plusieurs petites étoiles, qui étant prises à part sont invisibles, mais qui ne laissent pas en se joignant les unes aux autres, de former un grand corps lumineux. III. Il y en a qui croïent, que les Cometes sont une portion de la matiere céleste, qui se durcit & se condense, & réfléchit vers nos yeux la lumiere qu'elle reçoit du Soleil. IV. Plusieurs croïent, que les Cometes sont des astres aussi anciens que le monde, & qui ont leur mouvement aussi réglé que le Soleil, mais à cause que la ligne qu'elles décrivent ne touche notre monde qu'en certains endroits, nous ne devons les voir que pendant qu'elles parcourent ces endroits-là. V. Les Cartésiens prétendent, que l'Univers étant divisé en plusieurs tourbillons, dont chacun a un Soleil à son centre, il arrive quelquefois que l'un de ces tourbillons est englouti par ceux qui l'environnent, parce que le Soleil qui en occupoit le centre, s'étant couvert d'une croûte fort épaisse, a perdu la force qu'il avoit de mouvoir à l'entour de lui une certaine portion de matiere, & de former un tourbillon. Comme rien ne se perd dans la nature, les autres tourbillons profitent de la ruïne de celui-ci, chacun selon qu'il a plus ou moins de force. Le Soleil devenu corps opaque, suit aussi la même destinée, il est entraîné dans d'autres tourbillons: si c'est dans le nôtre, il y forme une Comete autant de tems qu'il y séjourne.

§. CCVI.

Qu'il n'y a point d'hypothese, où l'on trouve une liaison naturelle entre les Cometes & ce qui se passe sur la Terre après leur aparition.

Raisons contre la prétenduë liaison entre les Cometes & ce qu'on leur fait présager.

TOutes ces hypotheses ont des difficultez inexplicables. Mais comme ce n'est pas de cela qu'il s'agit ici, je dis seulement, que de quelque opinion que l'on se serve, il est également impossible d'assigner une liaison naturelle entre l'aparition d'une Comete, & ce qui arrive parmi les hommes après son aparition. Car pour trouver cette liaison, il faudroit, par exemple, que toutes les fois que l'action des causes secondes a ramassé en un corps les exhalaisons seches & inflammables de plusieurs Planetes, & qu'elle y a mis le feu, notre terre fût à point nommé préparée à fournir la matiere de la peste, de la stérilité, des feux soûterrains, des ouragans, &c. & que les hommes se trouvassent disposez à la révolte contre leurs Souverains, à mettre le feu dans les Villes, à conspirer contre la vie de leurs Maîtres, à machiner le bouleversement de la Religion établie, à faire des Sectes & des Schismes, à s'emparer des Etats de leurs voisins, à s'attirer par leur arrogance la juste indignation d'un Prince puissant, à retenir contre toute sorte de droit des Provinces mal acquises. En effet, puisque nous suposons que les Cometes ne sont pas la cause des malheurs épouvantables que l'on dit qu'elles présagent, il faut bien que la cause de ces malheurs soit dans la terre, & dans les dispositions du cœur de l'homme. Or il est impossible de comprendre que toutes ces dispositions se rencontrent dans la terre & dans le cœur de l'homme, précisément lorsqu'il se trouve dans les Cieux un grand amas d'exhalaisons combustibles. Donc il est impossible de concevoir cette prétenduë liaison que nous examinons ici.

Je dis qu'il est impossible de comprendre, que la terre & le cœur de l'homme soient disposez de la maniere qu'il est nécessaire pour l'effet duquel il s'agit, parce que les altérations qui arrivent à la terre, dépendent de plusieurs causes, différentes de celles qui alterent le Ciel, & que l'action de nos élemens les uns sur les autres, ne se regle pas sur l'action par laquelle les Planetes sont échauffées ou refroidies. Par exemple, les vents de midi qui ruinent en certaines Provinces toutes les espérances du Laboureur, n'attendent pas à souffler, que Saturne ait poussé bien loin de lui diverses matieres fuligineuses: soit qu'il fasse froid, soit qu'il fasse chaud, sur cette Planette, soit que ses pores ne laissent rien sortir, soit qu'il s'y fasse de grandes évaporations, il souffle un vent de midi sur la terre, quand le Soleil ou quelque chaleur intérieure raréfient certaines portions de la terre; ce qui ne dépend nullement de l'état où se rencontrent Saturne, Jupiter, ou telle autre Planete que l'on voudra. Pour ce qui est des hommes, ils sont quelquefois incitez à la révolte par l'ambition d'un particulier: une autre fois ce sera par le mauvais traitement qui aura été fait à un brutal accrédité parmi la canaille. Les guerres d'entre les Princes naissent de plusieurs raisons d'Etat, ou de certaines passions qui changent pour la moindre chose. C'est un détail infini, que celui de toutes les choses qui font naître les guerres civiles & les guerres étrangéres, les schismes & les conspirations; mais on peut dire que rien de tout cela ne se proportionne à ce qui se passe dans la région de Saturne ou de Jupiter. Il est donc manifeste, que selon les loix de la nature, il n'y a nulle liaison entre ce qui se passe ici bas après qu'il a paru des Cometes, & l'aparition de ces Cometes.

Les causes de l'altération du Ciel & de la terre, différentes.

§. CCVII.

En quel sens les causes secondes sont subordonnées entre elles, ou ne le sont pas.

Comparaison sur ce sujet.

JE sai bien que toutes les causes secondes, tant celles qui amassent & qui allument des exhalaisons dans les Cieux, que celles qui font la température de l'air, les pluies & la sécheresse, sont subordonnées à une cause générale, qui les met toutes en action avec un concert merveilleux. Mais je dis néanmoins, que les effets qui sont produits sur la terre, ne varient point à mesure que ceux qui sont produits dans les

les Cieux changent leur ordre, parce que la cause générale & premiere qui fait agir toutes les autres, s'accommode à l'exigence de chacune en particulier, sans avoir égard, pour la production des effets de l'une, à l'exigence de l'autre. Par exemple, pour produire du feu dans du bois, la cause générale ne considére que la vertu du feu que l'on y aplique. Que les autres causes soient disposées tout comme il vous plaira, que le Soleil soit éclipsé, qu'un vent de Nord gèle toutes les rivieres, qu'il neige, qu'il pleuve, qu'il se donne des batailles: pour tout cela, ni plus ni moins, le feu ne laisse pas de brûler; la cause premiere lui fait déploier sa vertu, tout de même que s'il n'y avoit point d'éclipse, &c. J'excepte seulement les causes immédiatement apliquées au bois, comme seroit de l'eau que l'on feroit tomber dessus: car en ce cas-là le feu n'agiroit pas avec le même succès; il s'éteindroit même, si l'activité de l'eau étoit supérieure à la sienne. Mais à moins de cela, la force du feu n'a point de subordination aux autres corps de l'Univers; & par conséquent, les effets qui se produisent sur la terre ne vont pas de concert avec ceux qui se produisent dans le Ciel. Desorte qu'il n'y a rien de moins raisonnable, que de dire que les corps inférieurs se trouvent tout justement prêts à nous infecter & à nous affamer, lorsque les Planetes ont jetté hors de leur sein plusieurs exhalaisons, qui ont pris feu dès qu'elles se sont trouvées au rendez-vous général.

L'expérience y est conforme.

Cela est d'autant plus absurde, que nous savons par expérience, que les corps qui environnent la terre, ne se reglent point les uns sur les autres, ensorte que l'on puisse dire, que quand il fera beau tems en une certaine contrée, une autre à quarante lieuës de-là, sera dans un tel ou dans un tel état. Nous voïons que pendant qu'une Province est affligée de sécheresse, il tombe trop de pluie dans une autre, sans néanmoins que ce soit un ordre réglé: car peut-être n'arrivera-t-il jamais, que l'une de ces deux Provinces soit exposée à une incommodité directement contraire à l'incommodité qui afflige l'autre en même tems. Comment donc peut-on concevoir, que des causes aussi éloignées que le Ciel & la terre, dont les qualitez sont si différentes, qui agissent sans aucune subordination entre elles, quoiqu'elles soient toutes sous la direction d'une même cause générale, ayent néanmoins un raport d'action si bien concerté, que si les unes emploïent six ans à produire leur effet, les autres n'en emploïent que tout autant; si les unes sont troublées ou aidées dans leur opération, les autres le soient aussi? Il faudroit renoncer au sens commun, pour se persuader ces sortes d'improbabilitez.

Il n'y a aucune correspondance entre les Planettes & la terre.

Prenez bien garde, Monsieur, que je supose que les Cometes ne concourent point comme causes physiques, à la production de ce qui arrive sur la terre; car de-là dépend la force de mon raisonnement. Je sai assez, que lorsque plusieurs causes sont emploïées pour une certaine action, celui qui les dirige proportionne tellement la vertu des unes à celle des autres, qu'elles avancent ou n'avancent pas selon qu'il est nécessaire, pour arriver à la fin que l'on se propose. Un Roi, par exemple, qui met en campagne quatre ou cinq armées, & qui sans découvrir son dessein à pas un desGénéraux, ne laisse pas de les faire concourir tous à son but, régle si bien la démarche de l'une des armées sur l'état où se trouvent les autres, qu'on peut dire que les unes sont la cause pourquoi les autres font ce qu'elles font. Mais il n'en va pas de même des Planetes & de la terre; car nous suposons que Dieu ne les aplique pas pour produire, par l'accord & par l'union de leurs vertus, un certain effet, auquel cas les Planetes acheveroient ce qu'elles auroient à contribuer, en même tems que la terre fourniroit sa tâche. Nous suposons que les Planetes produisent une Comete sans le concours de la terre, & que la terre produit à son tour quantité de maux sans le concours des Planetes ou de la Comete. En ce cas-là il est évident, qu'il ne peut y avoir aucune correspondance nécessaire entre leurs effets, qui fasse que quand nous voïons que les Planetes ont produit le leur, nous soïons assûrez que la terre fera bientôt le sien. Et par conséquent si les Cometes sont un signe de quelque mal à venir, il faut que Dieu les produise tout exprès, lorsqu'il voit que la terre est prête à faire éclore ce mal-là, car selon les loix de la Nature, il n'arriveroit peut-être jamais que la terre étant en cet état, une matiere inflammable se trouvât tout à propos dans le Ciel pour y former une Comete.

§. CCVIII.

Eclaircissement de cette doctrine.

Effets differens de la cause générale du mouvement. Exemples.

JE ne suis pas fort éloigné du sentiment de l'un * des plus grands Philosophes de ce siecle, qui croit que Dieu meut tous les corps par des loix très-simples, très-générales, & très-uniformes, ensorte que la même loi qui fait le mouvement de la flâme sur la terre, fait aussi le mouvement ou le repos de la matiere la plus éloignée de nous, que nous puissions imaginer. Mais je dis néanmoins, que les changemens qui arrivent sur la terre, ne dépendent point de l'état où les corps se trouvent par tout ailleurs. Suposons qu'une certaine quantité d'eau est déterminée par la rencontre des corps qui l'environnent, & en vertu des loix générales, à se mouvoir circulairement au milieu du Rhin, pendant que les mêmes causes font tomber une maison située sur le rivage. Nous concevons très-distinctement, qu'encore que ces deux mouvemens soient l'effet d'une même loi, toutefois l'un ne dépend point de l'autre: & cela paroit manifestement, en ce que la cessation de l'un n'empêche point l'autre de continuer. Le tourbillon que je supose au milieu du Rhin, ne change point de nature, quoique la maison ne subsiste plus. Que l'on brûle toutes les forêts d'alentour, que l'on arrache toutes les vignes, le tourbillon ne s'en sent point. Cela pourra changer la température du climat, & diversifier plusieurs choses particulieres: mais quelques autres demeureront constamment les mêmes qu'elles étoient. Ainsi nous avons lieu de croire, qu'à l'égard d'un certain corps les loix générales produiroient le même effet qu'elles produisent, quand même en cent mille endroits ailleurs, les dispositions de la matiere seroient tout autres qu'elles ne sont effectivement. Si bien que la terre ne doit point souffrir nécessairement une modification plûtôt qu'une autre, à cause que les loix générales amenent dans le tourbillon de Saturne une certaine

* » Le P. Malebranche.

taine modification plûtôt qu'une autre. Autrement il faudroit dire, que parce qu'un homme s'est levé aujourd'hui à huit heures, & non pas à six, tous les corps à cent lieuës à la ronde ont acquis des modifications qu'ils n'auroient pas, s'il se fût levé à six heures: ce qui étant absurde, il faut dire qu'encore que les mêmes loix qui amenent les Cometes où nous les voïons, produisent sur la terre tous les changemens qu'elle souffre, ces changemens-là ne deviennent point, à cause qu'il paroît une Comete, différens de ce qu'ils seroient, s'il n'en paroissoit point du tout. Et par conséquent, il faut dire que la terre ne doit pas être préparée à un certain changement, à la peste ou à la famine, par exemple, parce que la région céleste se trouve passée dans un autre certain changement.

§. CCIX.

Autre éclaircissement par le systême des causes occasionnelles.

Les causes occasionnelles produisent cette difference dans les effets de la cause générale.

LA véritable raison de tout ceci est, que les loix générales du mouvement, quelque simples & quelque uniformes qu'on les supose, s'exécutent néanmoins par le concours d'une infinité de causes occasionnelles, dont l'infinie diversité divise en quelque façon la cause générale en une infinité de causes particuliéres, qui ne semblent plus dépendre les unes des autres. Car, par exemple, si l'auteur de toutes choses a posé cette loi générale, *que le mouvement sera communiqué aux différentes parties de la matiere, selon qu'elles se choqueront les unes les autres, & que la quantité de mouvement que chacune recevra, sera proportionnée aux dimensions des parties qui se choqueront*, il est inévitable que cette loi toute simple & toute uniforme qu'elle est, se changera dans l'exécution en une infinité de principes particuliers, dont l'un produira ici une chose, & l'autre en produira une toute différente en un autre endroit. Je ne veux pas dire, que la cause du mouvement considérée en elle-même, perde sa simplicité; je veux dire que se joignant en un lieu avec une certaine cause occasionnelle, & en un autre lieu avec une autre, ses effets doivent être tout aussi différens, & même tout aussi indépendans les uns des autres, que s'ils étoient produits par deux différens principes. Et en effet, puisque la cause occasionnelle de chaque mouvement particulier, est la situation & le volume d'un certain corps, & que la situation & le volume d'une certaine pierre qu'on a jettée sur un toît, ne dépend ni de la situation, ni du volume des pierres qu'on a laissées sur le rivage, ni de ce qu'il fait chaud, ni de ce qu'il tombe de la pluie, &c. il est évident que la force qui meut tous les corps, ne s'execute, quand elle s'aplique à la pierre jettée sur le toît, que par raport à la situation & aux dimensions de cette pierre. Elle meut bien à la verité, dans ce même tems, plusieurs autres parties de l'Univers; mais son action ne s'y regle pas sur ce qu'elle produit dans la pierre. Elle trouve dans chaque lieu dequoi se déterminer d'une certaine façon; & par conséquent, cette pierre ne reçoit pas un changement plûtôt qu'un autre, en vertu des mouvemens qui se produisent par tout ailleurs. Et il ne faut pas s'étonner que les effets de la Nature soient indépendans les uns des autres, quoiqu'ils sortent tous d'une même cause par une même action, puisque nous voïons que la chûte de l'eau sur une rouë, produit cent sortes d'effets dans une machine, lesquels sont si peu dépendans les uns des autres, qu'encore qu'on en fasse cesser plusieurs, les autres ne laissent pas de continuer du même train.

§. CCX.

Confirmation de cette doctrine par ce qui arrive lorsqu'il se fait des miracles.

CEci se confirme par la considération des miracles qui se lisent dans l'Ecriture. Il faudroit avoir perdu le sens, pour s'imaginer qu'à cause que Dieu mouvoit la matiere dans l'Egypte autrement que selon la loi générale, tout le reste de la matiere changea ses modifications. Ce n'est point cela. Toutes choses furent en ce païs-ci, par exemple, les mêmes qu'elles eussent été, si Dieu n'eût rien fait d'extraordinaire pour son peuple; même récolte, même froid, mêmes pluies, mêmes vents, &c. Donc les changemens qui se font dans une portion de la matiere, ne causent point de changement dans toutes les autres. Et par conséquent, il n'est pas possible de concevoir, que les altérations qui forment les pestes & les famines sur la terre, marchent perpétuellement de même pas, que les altérations qui forment une Comete dans les Cieux.

Il ne feroit pas besoin de s'étendre sur ceci autant que je fais, si je n'avois à combattre que sous les principes ordinaires, parce qu'ils ne suposent pas une si grande liaison de tous les évenemens, que les principes de Monsieur Des-Cartes.

§. CCXI.

Aplication de ce qui a été dit sur la I. hypothese, à trois autres.

IL est facile d'apliquer tout ceci à la seconde, à la troisiéme, & à la cinquiéme hypothese, & de voir que c'est toûjours la même difficulté; parce que la rencontre de plusieurs petites étoiles, l'action qui condense quelque partie de l'éther, & celle qui convertit un Soleil en Planetes à la ruine de tout un tourbillon, ne peuvent pas être si bien concertées, selon les loix de la Nature, avec l'action des corps qui produisent nos calamitez, que les unes aillent constamment avec l'autre.

§. CCXII.

Que la IV. hypothese ne souffre point la liaison dont on parle ici.

POur ce qui est de la quatriéme hypothese, j'ai déja dit * ailleurs, qu'il est contre toute raison, que les corps qui alterent nos Elemens, achevent juste la préparation de la peste, ou de la famine, toutes les fois que les Cometes reviennent au même point de la ligne qu'elles décrivent. Car ou bien les Cometes em-

* » Ci-dessus §. XXXIII.

emploïent toûjours le même tems à parcourir cette ligne, ou bien elles achevent leurs périodes, tantôt avec plus de promtitude, tantôt avec plus de lenteur. Choisissez ce qu'il vous plaira de ces deux supositions; voici de quoi vous bien réfuter.

Différentes périodes assignées aux Cometes.

La premiere suposition est aujourd'hui fort à la mode, car on ne parle que du retour des mêmes Cometes en certain tems. Il y en a qui leur assignent une * période de quarante-six ans. D'autres † semblent croire, que celle qui a paru depuis peu, est la même que celle qui parut l'an 1577. & qu'elle pourra encore paroitre l'an 1784. D'autres croïent mieux trouver leur compte dans un autre calcul. Tous se peuvent fortifier du témoignage de Diodore de ‡ Sicile, qui raporte qu'anciennement les Astronomes d'Egypte & de Chaldée prédisoient la venuë des Cometes. Quoi qu'ils fassent, ils auroient bien de la peine à s'accorder avec les phénomenes; & l'autorité de Diodore de Sicile ne leur servira pas de beaucoup, puisque nous aprenons ⸸ d'ailleurs, qu'Eudoxus qui avoit enseigné le premier aux Grecs ce qu'il avoit apris en Egypte touchant le mouvement des astres, n'avoit rien dit touchant les Cometes: d'où il est aisé de conclure, que les Egyptiens n'avoient encore aucunes observations là-dessus. On doit conclure la même chose de ce que Conon qui vint après, ne put rien aprendre des Egyptiens touchant les Cometes, quelque diligent qu'il eût été à recueillir les observations qu'ils avoient faites des éclipses du Soleil. Pour ce qui regarde les Chaldéens, il est bien vrai qu'Apollonius Myndius qui se vantoit d'avoir étudié chez eux, assûroit qu'ils comptoient les Cometes parmi les étoiles errantes, & qu'ils en connoissoient le cours. Mais Epigene qui se vantoit aussi d'avoir étudié chez eux, & qui n'étoit pas moins habile que l'autre, soûtenoit qu'ils n'avoient rien déterminé sur les Cometes, & qu'il leur sembloit qu'elles s'enflamoient par un tourbillon de vent.

Changemens qui arrivent sur la terre.

Mais prenons le cas que cette suposition soit vraïe; je dis qu'il n'y a point d'aparence que les Cometes, & les corps qui en altérant nos Elémens, sont cause des pestes, des famines, des tempêtes, & des tremble-terres, puissent agir plusieurs fois de suite avec le même progrès, parce que les dispositions qui doivent concourir à ces grands désordres, changent perpétuellement sur la face de la terre. On voit des Villes, où l'on voïoit autrefois paître les moutons: on voit des masures, où l'on voïoit autrefois des Villes très-florissantes. On desséche des marais en un lieu, pendant qu'on laisse ailleurs incultes les plaines les plus fertiles. On abat des forêts; la terre s'entr'ouvre en certains lieux, & abîme des montagnes qui refroidissoient tout le païs à la ronde. Des rivieres sont tout-à-fait englouties, ou transportées dans un autre canal. La mer inonde certains païs. Il naît, pour ainsi dire, de grandes terres au milieu des eaux, comme nous l'aprenons de § Pline, de ** Séneque, de †† Pythagoras, & de plusieurs autres Naturalistes. Je ne sai s'il faut croire ce qu'Ovide fait déclamer au même Pythagoras, qu'il y a eu des rivieres qui sont devenuës salées. Mais je ne fais point de doute qu'il n'y en ait aujourd'hui qui n'ont plus les qualitez qu'elles avoient anciennement; & qu'ainsi nos Voïageurs n'ont pas raison de crier à l'imposture, quand ils font des expériences qui ne s'accordent pas avec le témoignage des Anciens. Et c'est ce que je voudrois que Mr. Guillet eût ajoûté à l'Apologie qu'il a faite de Pausanias contre Mr. Spon, qui n'a pas trouvé que la riviere Hales fût si froide, que les anciens Naturalistes le vouloient persuader. Je voudrois aussi que l'on répondît quelque chose de semblable à ceux qui se vantent d'avoir trouvé l'Egypte plus favorisée de la pluie, qu'on ne le disoit anciennement. Ce qui soit dit sans préjudice de ceux qui soûtiennent, que les Anciens n'ont pas toûjours écrit sur de bons Mémoires.

Et dans la température de l'air.

Quoi qu'il en soit, on ne peut pas disconvenir que les changemens dont j'ai parlé, ne causent de la diversité dans les saisons. Et quand cela ne nous convaincroit pas, pouvons-nous aller contre l'expérience, qui ne nous fait jamais voir pendant la plus longue vie, deux hivers, ou deux êtez, deux printems ou deux automnes parfaitement semblables? Y a-t-il homme au monde qui se puisse vanter d'avoir vû deux Equinoxes, ou deux Solstices avec le même vent, la même température d'air, & les mêmes dispositions, pour tout le reste? Peut-on raisonnablement révoquer en doute ce que dit ‡‡ Solon à Crœsus, que dans l'espace de soixante-dix ans il ne se trouve pas un seul jour qui ressemble aux autres, en tout & par tout? Je ne croi pas que depuis que le monde est monde, il y ait eu deux jours semblables en toutes choses, non-seulement à l'égard de toute la terre, mais aussi à l'égard d'une portion, comme la France. Comment donc seroit-il possible, que les causes qui auroient employé quarante ans à préparer une peste, ou une sécheresse du tems de Moïse, la préparassent aussi en quarante ans, ni plus ni moins, dans ce siécle-ici, où la terre est si différente de ce qu'elle étoit, qu'on peut dire, que de cent causes particuliéres qui concouroient du tems de Moïse à infecter un Roïaume, il n'y en a pas dix qui soient demeurées les mêmes jusques à present; ce qui doit nécessairement produire de la diversité dans les effets, & les mettre hors de toute régularité, & ôter par conséquent aux Cometes toute sorte de vertu significative de l'avenir, dans la premiere suposition?

Je ne dis rien sur la seconde, parce qu'elle est sujette aux mêmes difficultez que les autres quatre hypotheses.

§. CCXIII.

Confirmation de ces remarques, par la contingence des actions de l'homme.

POur donner plus de force à mes raisons, je vous prie, Monsieur, de remarquer qu'il est encore plus impossible, que les maux que l'homme fait à l'homme, plus terribles ni que la famine, ni que la peste, au jugement du Roi ⸸⸸ David, arrivent précisément toutes les fois que le cours de la Nature forme des Cometes, qu'il n'est impossible, que les malheurs où l'hom-

* » Mr. Petit, Intendant des Fortifications.
† » Mr. Cassini.
‡ » Bibliotheq. Universf. l. 1. 2. & 15.
⸸ *Senec. quæst. natur. l. 6. c. 3.*
§ *Lib. 2. c. 86. 87.*
** *Lib. 2. natur. quæst. c. 26.*
†† *Apud Ovidium Metam. 15.*
‡‡ *Apud Herodotum, l. 1. c. 32.*
⸸⸸ *Lib. 2. Regum cap. 24.*

l'homme n'a point de part, comme font la mortalité & la disette, arrivent avec cette correspondance; & cela, parce que les désordres de la guerre dépendent de mille rencontres fortuites, & de la volonté de l'homme sujette à des passions qui changent du soir au matin; ce qui fait qu'il n'y a aucun état, ni aucun effet des causes nécessaires, qui puisse avoir un concert réglé avec ce qui dépend de la volonté de l'homme.

Révolutions qui eussent pû arriver dans la fortune d'Alexandre, indépendamment de la Comete qui parut sous son regne.

Comment veut-on, par exemple, que la Comete qui parut la premiere année du Regne d'Alexandre le Grand, ait eu selon les loix de la Nature, quelque relation avec tous les maux que l'ambition de ce Prince causa dans le monde? N'est-il pas vrai, que si les Cometes se font sans miracle, celle-là se fit voir par une suite nécessaire de l'action des corps célestes? Et cela étant, ne s'ensuit-il pas qu'elle eût paru, quand même il eût dû arriver (ce qui étoit très-possible) ou qu'Alexandre devînt malade, ou qu'il fût tué dès le premier choc, ou que Darius fût aussi brave que Cyrus? Cependant si l'une de ces trois choses fût arrivée, il y eût eu bien des malheurs épargnez; & par conséquent, cette Comete n'eût pas laissé de se faire voir, quand même le monde n'eût dû souffrir aucun ravage considérable. Donc il n'y avoit aucun rapott naturel entre cette Comete, & les évenemens qui l'ont suivie.

Il n'y a personne qui ne voïe, que si Alexandre eût été saisi d'une maladie dangereuse dès le quatriéme jour de sa marche, son armée n'eût point passé l'Hellespont; si bien qu'il n'y a qu'à suposer que la maladie dégénera en paralysie, pour voir finir cette guerre avant qu'elle eût commencé. Si Alexandre eût été tué au passage du Granique, il n'y eût plus eu de guerre; ses Généraux n'eussent songé qu'à regagner leur maison. Si le Roi de Perse eût été de la volée de Cyrus, Alexandre eût eu le temps de mourir, avant que d'avancer vingt lieuës dans le païs ennemi: le passage de l'Hellespont lui eût coûté vingt combats qui eussent ruiné son armée, ce qui l'eût, peut-être, dégoûté de son dessein. Ainsi mourant sans avoir fait de conquêtes, il n'eût pas laissé des successeurs qui ont rempli la terre de crimes, de sang, d'incendies, & de carnages. Vous avez pû remarquer en lisant l'Histoire, que quand deux Princes à peu-près égaux en puissance, en courage & en bonne conduite, se font la guerre, ils se battent vigoureusement, ils prennent & reprennent des Places, ils font périr leurs armées, ils ruinent tour à tour le païs de leur ennemi. Qu'arrive-t'il après tout cela? C'est qu'ils se lassent, & qu'ils s'épuisent, & qu'ils s'accommodent enfin, sans avoir presque rien gagné les uns sur les autres. C'est aparemment ce qui fût arrivé à Cyrus & à Alexandre, s'ils eussent vêcu en même tems; & c'est ce qui arriva à François I. & à Charles-Quint. Quand l'un des partis retient quelque chose, par le Traité de paix, on peut bien dire qu'il l'achete plus qu'il ne vaut, comme le * remarque fort bien Annibal en parlant à Scipion: *Il eût été à souhaiter*, lui dit-il, *que les Dieux eussent inspiré à nos peres de se contenter, vous de regner en Italie, & nous de commander en Afrique. Car vous mêmes vous n'avez pas été dignement récompensez par la conquête de la Sicile & de la Sardaigne, de la perte de tant de flottes, de tant d'armées, & de tant de braves Généraux.*

§. CCXIV.

Qu'il tient à peu de chose que les plus grands évenemens ne soient changez.

Incidens qui eussent pû détourner tous les malheurs dont il fut cause.

Tout cela me fait dire, que les grands évenemens qui bouleversent le genre humain, sont attachez à des circonstances si casuelles, qu'il n'est pas possible que le cours de la Nature nous en fournisse quelque présage assûré. De sorte que si la Comete qui a paru au commencement du regne d'Alexandre, a présagé tout ce qu'il devoit faire, tant par lui que par ses successeurs, il faut que Dieu l'ait formée tout exprès pour cela; car encore une fois, il ne faloit, pour éluder les présages de cette Comete, sinon que le cheval Bucéphale se cabrât, à quoi il étoit fort porté de son naturel. Un coup de pied de cheval qui en d'autres circonstances n'eût de rien servi, eût pû sauver la vie à des millions d'hommes, qui sont péris à cause d'Alexandre, & eût épargné au monde une infinité de miseres dont il a été désolé à l'occasion de ce Prince. Car il faut lui imputer tout ce qui a été commis de violent & de funeste par Lysimachus, par Ptolomée, par Antigonus, par Démétrius, par Séleucus, par Cassander, & par ses autres successeurs, parce que sans son ambition ils eussent vêcu fort contens avec cinquante mille livres de rente, & quelque charge dans la Macédoine: au lieu qu'ils prirent si bien goût à posséder les Roïaumes qui leur échûrent par le partage des conquêtes d'Alexandre, qu'ils mirent tout en combustion pour s'agrandir. Ainsi on ne peut nier qu'afin que cette Comete ait présagé tous ces malheurs, il a falu qu'elle ait été formée par une cause qui sçût qu'Alexandre auroit une ambition prodigieuse; qu'il auroit à faire à un ennemi dont il auroit bon marché; qu'aucune maladie, ni aucune blessure ne l'arrêteroit, &c. Outre cela, comme il ne faut qu'un seul homme posé en certaines circonstances, pour mettre tout sens dessus dessous, & que les causes secondes qui produisent les Cometes sont incapables de choisir leur tems, & d'attendre à en produire une, qu'il doive naître un Cyrus, un César, un Mahomet, un Alexandre; il est évident ou que les Cometes ne signifient rien, ou qu'elles ne sont pas formées par la vertu des causes secondes, mais par Dieu lui-même, qui sans avoir égard à la disposition de la matiere, ni à l'activité des corps environnans, donne la forme de Comete à une certaine matiere, (en voilà pour vous qui êtes Péripatéticien) ou introduit dans la même matiere la figure des parties, la situation, la grosseur, & le mouvement nécessaires pour en faire une Comete, sans se servir du mouvement imprimé déja aux corps voisins, ni suivre les loix de la communication du mouvement qu'il a établies (c'est selon les principes de Mr. Descartes) de quelque façon que Dieu agisse, c'est toûjours un miracle proprement dit.

§. CCXV.

* *Optimum quidem fuerat eam patribus nostris mentem datam ab Diis esse, ut & vos Italiæ, & nos Africæ imperio contenti essemus. Neque enim ne vobis quidem Sicilia atque Sardinia satis digna pretia sunt pro tot classibus, tot exercitibus, tot tamque egregiis amissis Ducibus.* Livius Dec. 3. l. 10.

§. CCXV.

Moïen de s'imaginer que les Cometes soient un présage sans miracle.

AFin que vous ne m'accusiez pas de m'être épargné moi-même, je veux bien vous avoüer que je conçois un moien de faire que les Cometes soient des signes de mauvais augure, sans être des miracles. Voici comment. Il n'y a qu'à suposer, que toutes les fois que les causes secondes forment une Comete, Dieu se détermine à punir les hommes. Suposant une fois que Dieu s'est donné à lui-même ce signal, il s'ensuit qu'il y a une liaison nécessaire entre les Cometes & les fléaux de la justice divine, & qu'ainsi les Cometes sont un présage des jugemens de Dieu. Si je n'avois pas une réponse toute prête, la premiere partie de votre instance seroit une objection victorieuse.

§. CCXVI.

Réfutation de ce moien.

Si les Cometes ne sont point un miracle, il faut que ce qu'on leur fait présager en soit un.

MAis je réponds que dans le cas suposé, il faudroit que Dieu produisit par miracle la peste, la guerre, la famine, & ce qui s'ensuit; parce qu'il n'est pas possible, comme je l'ai prouvé, que toutes les fois que les corps célestes produisent une Comete, les corps terrestres soient tout prêts à causer la mortalité, la stérilité, les désordres de la guerre. Cela se peut rencontrer ainsi quelquefois, comme il arrive quelquefois qu'il grêle, lorsqu'une Reine accouche d'un fils. Mais on ne peut point en faire une regle générale, en laissant aller les causes secondes, selon leur train ordinaire. De sorte que la plûpart du tems Dieu ne trouveroit ici bas aucune disposition à la peste, ni à la guerre, ni à la famine, quand la Nature auroit produit quelque Comete dans le Ciel. Il faudroit donc que par miracle il envoïât l'infection dans les Villes, qu'il ruinât dans les campagnes toutes les moissons, qu'il fit naitre dans le cœur des hommes l'envie de se faire la guerre sans quartier, qu'il leur inspirât l'esprit de sédition, & de schisme, qu'il formât dans les entrailles de la terre un feu qui la secoüât rudement, qui engloutit des Provinces, & qui après s'être fait jour par des abimes affreux, portât de toutes parts la terreur & la misere. Mais qui ne voit, combien tout cela est indigne de la sagesse de Dieu?

Absurditez de cette hipothese puisqu'elle fait dépendre les actions de Dieu du cours de la nature.

Je demande premierement, qu'est-ce qu'on gagne à nier que Dieu fasse les Cometes par la voie du miracle, puisqu'en le niant on se trouve contraint d'avoüer qu'il fait par miracle les malheurs qui viennent à la suite des Cometes? De plus, n'est-ce pas une impieté & un blasphême criant, de dire que Dieu pousse les hommes à se faire la guerre, lorsqu'il ne les trouve pas disposez à causer tous les ravages, qu'il a voulu annexer à la formation des Cometes? Outre cela, n'est-ce pas ôter à Dieu le choix du tems auquel se font les changemens des Empires, & les punitions de l'iniquité des hommes? Car ce ne seroit plus la méchanceté de l'homme, & l'abus énorme des graces du Ciel, qui porteroit Dieu à châtier les nations: ce seroit la rencontre de certaines causes, qui allant leur train ordinaire, ameneroient une Comete sur notre horizon. On sait que ces causes-là agissent toûjours selon toute l'étenduë de leur vertu, & qu'elles ne proportionnent point leurs forces aux progrès de la méchanceté des hommes. C'est-pourquoi les Cometes peuvent aussi-tôt sortir de leurs mains, lorsque les hommes s'amendent, que lorsqu'ils sont les plus endurcis dans le crime: & cela étant, Dieu se verroit obligé de punir les hommes, non pas lorsque sa sagesse le trouveroit plus à propos, mais lorsque le cours de la nature auroit formé des Cometes; car à la vûë de ces Cometes, en quelqu'état que fussent les hommes, il faudroit ou par miracle, ou autrement, qu'ils fussent accablez des plus horribles désolations. Qui ne voit que c'est assujettir Dieu à des contre-tems, & ôter à sa Providence les momens & les occasions, qu'elle * s'est particulierement réservées? Qui ne voit, que c'est aller contre la déclaration que Dieu † lui-même fait à Abraham, qu'il ne veut point lui donner encore les terres des Amorrhéens, parce que leur iniquité n'étoit point encore venuë à son comble? Ainsi, Monsieur, le plus court pour vous, si vous persistez dans votre sentiment, est de dire que Dieu forme des Cometes, lorsqu'il a dessein de punir les hommes, & qu'il voit que leurs passions, qu'il ne veut pas étouffer, sont prêtes à leur faire troubler le repos du monde par une infinité de violences. J'ai donc raison de soûtenir, que si les Cometes sont des présages, elles sont faites miraculeusement.

§. CCXVII.

Seconde Réponse. *Que si les Cometes étoient des miracles, elles seroient d'un certain ordre de miracles que Dieu ne fait jamais dans le païs des Infideles.*

Mauvaises conséquences des miracles sans la parole.

POur répondre à la seconde difficulté, qui est que mes raisons prouvent que Dieu ne peut jamais faire des miracles dans le païs des Infideles; je distingue deux sortes de miracles. Les uns, pour ainsi dire, sont des miracles parlans, & distinguent en propres termes le vrai Dieu d'avec les fausses Divinitez. Les autres font seulement connoitre, qu'il y a au-dessus de l'homme, quelque chose qui a beaucoup de puissance. Je ne voi point de mal à soutenir, que Dieu ne fait jamais des miracles du second ordre parmi les Infideles, parce que ces miracles ne contiennent rien qui puisse désabuser un Idolâtre, & ne sont propres qu'à lui faire penser que les Dieux qu'il adore sont puissans & redoutables, ce qui l'engage à les adorer avec plus d'ardeur. S'il ne le fait pas, il témoigne plus évidemment le mépris qu'il fait de ce qu'il reconnoit pour vrai Dieu, puisqu'aïant de nouvelles marques de sa puissance, ou de sa colere, il ne change rien dans sa conduite. Quoi qu'il fasse, il agrave son péché: car s'il augmente sa fausse dévotion, il commet un plus grand nombre de crimes d'Idolatrie; s'il demeure indévot, il est impie plus criminellement. Ainsi ces sortes de miracles ne pouvant servir qu'à rendre les Infideles plus méchans, je ne trouve pas qu'il soit de la bonté de Dieu d'en faire parmi

* *Non est vestrum nosse tempora vel momenta, quæ Pater posuit in suâ potestate.* Act. Apost. cap. 1. v. 7.

† *Genes. cap.* 15.

parmi eux, & il me semble que ce seroit leur tendre des piéges: à quoi j'ajoûte mes autres raisons. Je mets dans cette espece de miracles une Comete, un ouragan, un tremblement de terre, des météores & des prodiges épouvantables, que Dieu feroit lui seul contre l'ordre de la Nature.

§. CCXVIII.

Quels sont les miracles que Dieu fait parmi les Infideles.

Succès des miracles parlans.

L'Autre espece de miracles comprend ceux que Dieu fait faire par des hommes remplis de son esprit, lesquels il envoïe aux Infideles pour leur prêcher sa révélation, & pour les convaincre par des enseignemens distincts & intelligibles, de la fausseté de leur créance. Il est de la bonté & de la sagesse de Dieu, d'en faire de ceux-ci à la vûë des Infideles, quand il veut les appeller à sa connoissance. Aussi leur envoie-t-il alors ses serviteurs, qui leur déclarent ce qu'il faut savoir de la nature de Dieu; qui leur font voir la vanité de leur faux culte, & qui leur enseignent la maniere de servir Dieu conformément à sa volonté. Mais comme des discours sans miracles ne persuaderoient pas, Dieu revêt ses Serviteurs de la vertu de faire plusieurs choses miraculeuses. A leur parole le feu perd son activité, les rivieres se fendent en deux, les morts sortent de leurs tombeaux, les infirmitez les plus incurables sont guéries. C'est ce que j'apelle des miracles parlans, parce qu'ils confirment la prédication d'un Apôtre, & qu'ils témoignent d'une façon très-distincte, que ce qu'il annonce est vrai. On ne peut plus demeurer avec quelque excuse dans la Religion des faux Dieux, puisque ceux qui vous disent nommément & expressément que Jupiter n'est point Dieu, que le seul Dieu des Chretiens est le vrai Dieu, vous confirment par des miracles éclatans la vérité qu'ils vous prêchent. On ne peut plus s'imaginer, que les Dieux que l'on adore font les miracles que l'on voit faire, puisque ceux qui les font, vous assûrent en termes exprès, que ce sont de faux Dieux, dont il faut renverser incessamment les Temples & les Autels. Voilà, Monsieur, les miracles que Dieu fait dans le païs des Infideles; je n'en connois point d'autres qui soient proportionnez à la faculté de l'homme pécheur.

Pour que les miracles fassent effet, c'est une nécessité indispensable qu'ils soient accompagnez de la parole. Exemples.

Ne m'avoüerez-vous pas que si les Apôtres se fussent contentez de guérir les boiteux & les aveugles, de ressusciter les morts, &c. personne n'eût rien compris dans leur Ministere; personne ne se fût avisé pour cela de douter de la bonté de sa Religion, & de croire que JESUS-CHRIST est Dieu? Tout le succès de ces miracles eût abouti à faire mettre les Apôtres au rang des Dieux, ou à les faire regarder comme des Dieux descendus en terre, ainsi qu'on * fit à l'égard de St. Paul, & de St. Barnabé dans une Ville de Lycaonie. Il a donc falu qu'ils ayent parlé, & qu'ils ayent expliqué nettement & clairement, en faveur de qui se faisoient tous ces miracles. Je dis la même chose de Moïse. S'il se fût contenté de produire des miracles devant Pharao, & d'affliger son Roïaume de diverses plaies; jamais ce Prince n'eût deviné à qui on en vouloit, jamais il n'eût compris que la violente Politique dont il se servoit envers les Hébreux, ne plaisoit pas au maître du monde, & qu'il n'y avoit point d'autre Dieu que celui de ces Hébreux. Aussi voïons-nous que Dieu ordonne à Moïse de débuter par le grand nom de Dieu, & de sommer le Roi Pharao de la part de Dieu, de laisser sortir les Israëlites. Pour confirmer sa mission, Dieu fait faire à Moïse des miracles surprenans & supérieurs aux prestiges des Magiciens de Pharao, & réduit ce Prince à la nécessité de confesser, qu'en effet le Dieu des Hébreux est le vrai Dieu.

Cela montre que les miracles doivent être accompagnez de la parole, & que la parole doit être accompagnée de miracles, quand il s'agit de faire connoître le vrai Dieu aux Infideles, & qu'ainsi Dieu ne se sert que des miracles du premier ordre dans le païs des Infideles. S'ils ne produisent pas leur effet, tant pis pour ceux qui s'endurcissent comme Pharao, non-seulement parce qu'ils ne se convertissent pas, mais aussi parce qu'ils résistent à une vocation tout-à-fait proportionnée à leurs facultez, & qui ne leur laisse aucune excuse. Ils ont vû, ils ont oüi distinctement ce que Dieu demandoit d'eux: au lieu qu'ils peuvent dire d'une Comete miraculeuse qu'elle ne leur aprenoit pas si c'étoit Jupiter, Diane, Mercure, ou le Dieu des Hébreux qui l'envoïoit, & lequel des Dieux étoit le seul véritable.

§. CCXIX.

III. Réponse. *Qu'il est faux que Dieu se soit proposé de se faire connoitre pour le vrai Dieu aux Gentils, en leur faisant voir des Cometes.*

Il n'y a point de conséquence d'une Comete à la connoissance du vrai Dieu.

C'Est-là, Monsieur, ma réponse à la troisiéme difficulté. Je ne comprens point, je vous l'avoüe, que Dieu se puisse proposer en faisant luire une Comete sur des peuples Idolâtres, de les convaincre qu'il est le vrai Dieu, & que Jupiter & les autres Divinitez ne sont que du bois & de la pierre. Car imaginez-vous un Idolâtre de bonne foi, qui a du sens, de la raison, de la science. Faites-le raisonner tant qu'il vous plaira sur l'aparition d'une Comete; promenez son esprit par toutes les réflexions qui peuvent vraisemblablement tomber dans son ame à la vûë de cette étoile: je vous défie de trouver une gradation de conséquences, qui le conduise jusques à connoître, que le Dieu d'Israël, ou le Dieu des Chretiens est le vrai Dieu, & que les Dieux qu'il adore sont tous faux.

J'avoüe que si la considération de la Comete le portoit à considérer les œuvres de la création, il arriveroit par cette voïe à la connoissance d'un Etre infiniment sage, & infiniment puissant, pourvû qu'il fit un usage légitime de sa science. Je suis persuadé qu'il n'y a point d'ignorance invincible d'une premiere cause qui gouverne le monde. Je conviens avec le † Prophete David, que les Cieux, tout muets qu'ils sont, ne laissent pas d'annoncer la gloire de Dieu, depuis l'un des bouts de la terre jusques à l'autre, par l'admirable symmétrie de leur construction, & par la régularité de leurs mouvemens. Je reconnois avec ‡ Saint Paul, que ce qui est invisible dans la nature de Dieu, est devenu visible par la création du monde, à ceux

* *Act. Apostol. cap.* 14.
† *Psal.* 18.
‡ *Ad Roman. cap.* 1.

ceux qui considerent ses ouvrages. Mais je dis en même tems, que si cet Idolâtre s'élevoit par ce moïen-là jusques à la connoissance d'un Dieu souverainement parfait, il n'en auroit point l'obligation à la Comete: car ce ne seroit point à cause de la Comete qu'il attribueroit plus de grandeur & plus de puissance à son Jupiter, qu'il ne lui en attribuoit auparavant; ce seroit à cause de la beauté des créatures. Toute autre chose lui pouvoit fournir, aussi bien que la Comete, une occasion de raisonner sur la structure de l'Univers. Il n'avoit qu'à considérer le Soleil, ou quelqu'un de ces phénomenes de la nature, qui à cause de leur rareté réveillent davantage l'attention, & il eût fait les mêmes progrès qu'en considérant une Comete. Je dis donc, qu'une Comete ne pouvant pas par elle-même mener les hommes à la connoissance du vrai Dieu, n'aïant aucune proportion particuliere avec l'entendement humain pour lui aprendre ce secret; étant infiniment moins propre à cela que le monde même, il n'y a nulle aparence que Dieu ait prétendu se révéler à l'homme par cette voie-là, & qu'il ait fait des miracles de cette nature dans cette vuë.

§. CCXX.

La vuë d'une Comete ne nous rend pas plus propres à connoître la nature de Dieu.

On peut connoître la nature de Dieu sans le secours des Cometes.

FAisons-nous justice, Monsieur; reconnoissons-nous dans les facultez de notre ame quelque talent particulier, par lequel nous nous sentions propres à faire des découvertes dans la nature divine, aussi-tôt que nous apercevons une Comete? Parlons franchement, & avoüons que nous en demeurons où nous en étions. A la vérité c'est un phénomene qui embarasse tout le monde. Les Physiciens ne savent pas au vrai comment il se forme. Les Astronomes admirent bien plus son mouvement & sa grandeur, qu'ils ne les comprennent. Les autres hommes le redoutent comme un préfage de malheur. Mais cela fait-il qu'on connoisse davantage la nature de Dieu? Point du tout. Un Physicien reconnoissoit assez sans cela, que les ouvrages de Dieu sont d'une telle profondeur, qu'ils passent la portée de notre esprit. Il ne faut pas s'essaïer sur les miracles, afin d'être convaincu de cette vérité. Il ne faut qu'entreprendre l'examen du moindre fêtu, ou d'une mouche, pour sentir qu'il y a là plus de mysteres, que toute la Physique n'en découvrira jamais. Un Astronome savoit aussi sans l'aide de la Comete, que les mouvemens des Cieux sont admirables. Ceux qui craignent les Cometes savoient aussi déja, que Dieu est ennemi du vice, & qu'il punit le mal. De sorte qu'après avoir vû des Cometes plusieurs mois de suite, il se trouve que tous tant que nous sommes, nous ne connoissons pas la nature divine autrement que nous faisions, & nous ne croïons pas être pour cela dignes de blâme. Si notre conscience nous fait quelque reproche là-dessus, c'est seulement de n'avoir pas corrigé notre conduite. Or, si les Chretiens n'aprennent rien de nouveau touchant la nature de Dieu par le moïen des Cometes, pourquoi voulez-vous, Monsieur, que les Païens aïent été obligez d'en aprendre davantage? Si nous pouvons impunément en demeurer où nous en étions, quant à la connoissance, pourvû que du reste nous fassions continuellement des progrès dans l'amour de Dieu, comment concevez-vous que Dieu a pû exiger des Païens, qu'ils le connussent mieux qu'ils ne faisoient avant la vuë des Cometes?

§. CCXXI.

Il y avoit des Nations Païennes qui n'admettoient point les Religions étrangeres.

Elles pouvoient moins servir à degrader les faux Dieux qu'à les faire honorer davantage.

POur moi, j'avouë que je ne le conçois pas. Il me semble qu'un Philosophe Païen qui avoit étudié la nature, sans douter de la Divinité de Jupiter & de Mars, n'étoit nullement en état de se convertir en voïant une Comete. Car comment eût-il cherché un nouveau Dieu pour ce Phénomene-là, puisqu'il n'en avoit point cherché pour le monde même. Si Jupiter est le maitre du monde, s'il regne dans les Cieux, si les étoiles dépendent de lui; la Comete ne pourra-t-elle pas aussi en dépendre? Mais la Comete menace le monde de la colere de Dieu. Soit. Il ne s'ensuit pas pour cela, que Jupiter & Saturne doivent être chassez de leur place; car au-contraire il s'ensuit qu'un Païen qui veut vivre selon sa persuasion, doit honorer ces Dieux-là plus qu'auparavant. La vuë de la Comete l'y conduit par une suite très-naturelle. Chaque peuple la regarde comme un signe de son malheur; chaque peuple croit que son bien & son mal lui vient de ses Dieux, que pour prévenir le mal qu'on apréhende, il faut apaiser ses Dieux, & non les Dieux des autres Nations: par-conséquent les Cometes ont poussé chaque peuple à rendre honneur à ses Dieux; & bien loin de lui faire naître l'envie de changer de Divinité, elles ont dû persuader à certaines Nations, qu'il faloit examiner si l'on n'avoit pas introduit dans le service divin quelques cérémonies étrangeres; car il y a eu des Idolâtres qui ont abhorré ce mélange comme une espece d'impiété. * Anacharsis, après son retour en Scythie, aïant voulu sacrifier à la maniere des Grecs, fut tué par son propre frere, qui étoit Roi des Scythes: d'autres † veulent que ce soit Anacharsis qui ait tué un Scythe, qui à son retour de Grece se mit à célébrer les mysteres de la mere des Dieux à la mode des Grecs; ce qui est aparemment une méprise de Clément Alexandrin. Les Romains qui en retenant leurs anciennes Divinitez, en adoptoient souvent de nouvelles, sur-tout dans les calamitez publiques, s'étoient en cela fort relâchez de leur ancienne Discipline, qui défendoit les cultes étrangers, comme il paroît par la suite du passage de Tite-Live que j'ai cité ‡ ci-dessus & par un autre ⊥ passage qui se voit au neuviéme Livre de la quatriéme Décade.

§. CCXXII.

* *Herodot. l. 4. Diog. Laërt. in Anach.*

† *Clem. Alexandrin. in protrept. ad Græc.*

‡ *Supra* §. LXXX.

⊥ *Quoties hoc patrum avorumque ætate negotium est magistratibus datum, ut sacra externa fieri vetarent? Sacrificulos vatesque foro, circo, urbe prohiberent? Vaticinos libros conquirerent, comburerentque? Omnem disciplinam sacrificandi, præterquam more Romano, abolerent? Judicabant enim prudentissimi viri omnis divini humanique juris, nihil æquè dissolvendæ religionis esse quam ubi non patrio, sed externo ritu sacrificaretur.*

§. CCXXII.

Contre représentation de ce qu'on peut inférer des remarques precedentes.

Il résulte de tout cela que les Cometes sont des ouvrages de la nature, & ne présagent rien.

DE quelque façon qu'on le prenne, je ne voi pas qu'on puisse dire, que l'aparition d'une Comete ait pû changer, ou la créance des peuples touchant les Dieux, ou les cérémonies de la Religion établie, si ce n'est par l'addition de quelques superstitions nouvelles, en certains endroits. Ainsi j'en reviens toujours là, que les Cometes seroient d'un côté des miracles très-inutiles, & de l'autre très-favorables à la superstition; & qu'enfin il ne seroit pas de la sagesse de Dieu, d'avoir emploïé pour la conversion des Idolâtres, un moïen qui non-seulement ne les a point convertis, mais qui même n'a pas été propre à les convertir. D'où il résulte, qu'il est faux que Dieu ait eu un dessein particulier & plus formel de se faire connoître pour le vrai Dieu par le moïen des Cometes, que par les autres créatures. Et cela étant, ma proposition est toûjours vraie, savoir que si Dieu avoit formé miraculeusement des Cometes du tems que le Paganisme couvroit toute la terre, il auroit eu pour but de ranimer le zele de chaque peuple pour sa Religion, par toute la terre. Or comme cela ne se peut dire sans impiété, il reste que nous disions, que les Cometes sont des ouvrages de la nature tout purs, & qui ne signifient rien.

§. CCXXIII.

S'il est permis de nier que Dieu fasse une chose, lorsque l'on ne reconnoît pas qu'elle soit de quelque usage.

S'il y avoit des preuves que les Cometes sont des miracles, il faudroit le croire sans raisonner.

MAis il me semble que vous m'arrêtez ici pour me dire, que c'est à moi une témérité bien punissable, de nier que Dieu ait fait une chose, parce que ma petite Raison n'en découvre pas les utilitez & qu'elle voit au contraire qu'il en est sorti plusieurs grands abus. Sur cela, Monsieur, je vous déclare, que je suis entiérement convaincu, que Dieu ne peut rien faire qui ne soit d'une sagesse infinie. C'est assez pour moi de savoir que Dieu a fait une chose, pour ne douter point qu'il ne l'ait faite avec une souveraine Raison. Je n'en demande pas davantage; soit que mes lumieres en découvrent les utilitez, soit qu'elles n'y comprennent rien, n'importe; je crois toûjours que c'est un ouvrage digne de l'infinie grandeur de Dieu. Desorte que si l'on me pouvoit prouver ou par des raisons nécessaires, ou par une autorité infaillible, que Dieu forme les Cometes miraculeusement, pour nous être un signe de sa colere, j'y acquiescerois de tout mon cœur, quoique je crusse voir par mes lumieres, qu'il n'y a rien de plus inutile aux interêts du vrai Dieu, ni même de plus favorable aux interêts du démon, que des miracles de cette nature.

Mais n'y en ayant point, il en faut juger par la voie du raisonnement.

Mais nous n'en sommes pas en ces termes. Nous cherchons si les Cometes sont un signe envoïé de Dieu, ou non. Rien ne nous en assûre; c'est à nous à examiner par la voie du raisonnement ce qu'il en faut penser, & rien n'empêche qu'entre autres raisons, nous ne fassions valoir les interêts de la sagesse, de la justice, & de la sainteté de Dieu, pour nous ranger à la négative, si nous trouvons que l'affirmative ne s'accorde pas avec ses divins attributs.

Maxime de Théologie & de Philosophie conforme à cela.

Les Ecoles de Théologie, aussi-bien que celles de Philosophie, nous enseignent qu'il ne faut multiplier ni les êtres, ni les miracles sans nécessité; & par-là elles nous autorisent à rejetter toutes les supositions qui n'ont aucun usage, quand même elles ne produiroient aucun mal. Selon cette maxime, il ne faut jamais recourir au miracle, quand on peut expliquer les choses naturellement; & l'on ne doit pas suposer, que Dieu soit intervenu d'une façon singuliere dans la production d'un effet, si cette invention nous paroît absolument inutile, ou même contraire à sa sainteté. On avoit raison de tourner en ridicule les Poëtes, Homere tout le premier, sur ce qu'ils mettoient les Dieux à tous les jours, & les emploïoient au dénouëment d'une intrigue de nulle conséquence, ce qui est contre les regles. * A plus forte raison serions-nous blâmables, si sans aucune nécessité, nous raportions à la vertu extraordinaire de Dieu, ce que nous voïons arriver dans la Nature. Quand c'est un point avéré qu'il y a du miracle quelque part, il est ridicule de chicaner, sous prétexte qu'on ne voit pas à quoi sert un tel miracle, & qu'au contraire on voit les abus qui en peuvent naître: mais ce ne sont plus des chicanes, lorsqu'il n'y a que des soupçons mal fondez de l'existence du miracle.

§. CCXXIV.

Réflexion sur la maxime du Préteur Cassius, Cui bono.

En quel cas il faut se servir ou non de la maxime Cui bono.

CIcéron parle avec éloge d'un Préteur nommé Cassius, qui dans les procès criminels demandoit à l'Accusateur, lorsque ses preuves étoient foibles, quelle raison d'interêt avoit induit l'Accusé à faire le crime en question, *Cui bono*, présuposant en homme sensé, qu'on ne fait pas des crimes pour rien, & qu'à moins d'une conviction évidente, un Juge ne doit pas condamner celui qui est accusé d'avoir fait des crimes inutilement. Mais il seroit ridicule sur cette maxime, de demander le *Cui bono*, à un Accusateur qui auroit solidement avéré son accusation. Cela ne doit avoir lieu que dans des cas incertains. Si j'avois vû commettre un meurtre à quelqu'un, on auroit beau me dire, que le meurtrier auroit ruiné ses affaires par-là, & qu'il a dû voir qu'il les ruineroit; je ne démentirois pas pour cela mes sens, & je croirois plûtôt, que l'homme agit quelquefois contre ses propres interêts, que je ne croirois innocent celui à qui j'aurois vû commettre ce meurtre. Disons aussi, que quand nous sommes certains que Dieu a fait une chose, il y a de l'impieté à penser qu'elle est inutile: il faut croire que Dieu a ses raisons. Mais d'autre côté servons-nous de la maxime *Cui bono*, toutes les fois qu'on veut nous persuader sans aucune ombre de raison, quelque fait miraculeux.

* *Nec Deus intersit, nisi dignus vindice nodus Inciderit.* Horat. de Arte Poët.

§. CCXXV.

Réflexion sur la maniere dont on interpréte l'endurcissement de Pharao.

Avec la révélation, on pourroit prendre à la lettre l'endurcissement de Pharao.

POur me justifier par quelque chose de plus fort auprès de vous qui êtes Théologien, je vous prie, Monsieur, de vous souvenir, que les Peres, & les Conciles ont donné à ces paroles de l'Ecriture, *Indurabo * cor Pharaonis*, une interprétation très-éloignée de ce qu'elles signifient littéralement; & cela, parce qu'il est manifeste que le sens littéral choqueroit les perfections de Dieu. Car qui ne voit, que si Dieu après avoir envoïé Moïse faire commandement à Pharao de laisser sortir les enfans d'Israël, & après s'être fait connoître à lui pour le souverain maître du monde par des preuves incontestables, avoit positivement endurci le cœur de ce Prince, pour l'empêcher d'obéir aux paroles de Moïse, & pour avoir occasion de déploïer sa puissance contre un Roi désobéissant, ce seroit une conduite très-éloignée de la sincérité, de la justice & de la sainteté? Mais si nous avions une révélation expresse qui nous assûrât, que l'intention du St. Esprit a été que ces paroles fussent prises dans toute la rigueur de la lettre, l'Eglise ne manqueroit pas d'y déférer, imposant silence à la Raison, & lui remontrant, que puisque Dieu, qui est la regle & la source de la sainteté & de la justice, nous déclare qu'il a endurci le cœur de Pharao au pied de la lettre, cet endurcissement est un acte qui ne choque ni sa sincérité, ni sa justice, ni sa sainteté.

Sans la révélation tout miracle contraire à l'idée qu'on a de Dieu, est faux.

Appliquant cela à la dispute qui est entre nous, je dis que pendant qu'il n'y a ni raison évidente, ni révélation qui nous assûre, que Dieu forme les Cometes pour nous être un signe de ses châtimens, nous devons juger que cette opinion est fausse, par la raison que Dieu ne fait point de miracles non-seulement inutiles, mais même contraires à sa sincérité, à sa sainteté, à sa justice & à sa bonté. Car si, selon l'esprit de l'Eglise, toute interprétation de l'Ecriture qui attribuë à Dieu des actions manifestement contraires à l'idée que nous avons de ses vertus, est fausse, sans qu'il soit permis d'alléguer que Dieu a des droits que nous ne connoissons pas, & qui s'accordent avec ses autres vertus d'une maniere que nous ne connoissons pas, le droit, par exemple, d'endurcir Pharao, littéralement parlant; si, dis-je, cela est ainsi, on peut soûtenir que tout miracle qui est manifestement contraire à l'idée que nous avons des vertus de Dieu, est faux, sans qu'il faille avoir égard, pendant qu'on n'est pas assûré du fait, à des fins cachées, ou à des droits inconnus que Dieu peut avoir: car s'il étoit nécessaire d'avoir ces égards, nous serions réduits au plus étrange Pyrrhonisme qui fût jamais. Ainsi, Monsieur, en attendant que vous me montriez que les Cometes n'ont pas été un motif d'Idolatrie, & un piége tendu au pécheur par tout le monde, je croirai que Dieu ne les a pas formées extraordinairement pour annoncer son indignation.

* Exod. cap. 7. v. 13.

§. CCXXVI.

IV. Réponse. *Qu'il est faux que les Gentils se soient rendus inexcusables, en ne se convertissant pas au vrai Dieu à la vûe des Cometes.*

Des voies dont Dieu s'est servi pour convertir les hommes.

JE viens à la quatriéme difficulté, qui n'est plus rien, après ce que j'ai répondu à la troisiéme. Car puisque j'ai montré que les Idolatres n'ont pû déterrer aucune nouvelle perfection dans la nature divine par le moïen des Cometes, sinon que les Dieux se tenant pour offensez, menaçoient les hommes; il est clair que les sacrifices, les prieres, & les autres honneurs qu'ils ont rendus à leurs fausses Divinitez, avec un nouveau renfort de zele dans ces occasions, ne peuvent point passer pour un abus de la grace particuliere que l'on prétend que Dieu leur faisoit de les avertir de son courroux. J'ai montré que les Cometes ne sont pas un miracle proportionné aux facultez d'un Païen, qui puisse le désabuser des préjugez où il est. Toute l'Ecriture nous enseigne, que quand Dieu a voulu que les Nations voisines de son peuple, connussent que le Dieu d'Israël étoit seul le véritable Dieu qui gouverne toutes choses, il s'est servi de plusieurs miracles qui disoient nettement cela, & qui distinguoient ce Dieu d'avec tous les autres: au lieu que les Cometes ne signifient tout au plus que la colere du Ciel, ce qui est appliqué par chaque peuple aux Dieux qu'il adore.

Nous savons d'ailleurs, que toutes les fois que le tems est arrivé, où Dieu avoit résolu de se manifester à ceux qui ne le connoissoient point, il leur a fait annoncer sa parole par des personnes qui portoient des caracteres si visibles de leur mission avec le don des miracles, & avec l'éclat des plus excellentes vertus, qu'il n'y a eu que des aveugles volontaires qui soient demeurez dans l'ignorance. Cependant, combien a-t-il falu de siecles, combien de Martyrs, combien de miracles pour détruire l'Idolatrie? Si l'aveuglement des hommes n'a pû être guéri que par des enseignemens apuïez d'une infinité de prodiges, & s'il a falu même combatre des trois & quatre cens ans pour terrasser le Paganisme avec des armes de cette force; quelle aparence que Dieu ait prétendu mettre en fuite tous les faux Dieux des Gentils avec une seule Comete? S'il l'eût voulu, il l'eût pû. Mais le dessein de sa Providence étoit de convertir les Païens par la prédication de l'Evangile, & non pas par un feu muet, qui naturellement ne peut inspirer qu'un sentiment d'apréhension.

§. CCXXVII.

Les Cometes ne sont pas capables d'amener les hommes à la connoissance du vrai Dieu.

Les Païens inexcusables seulement de n'avoir pas reconnu Dieu par ses œuvres. Exemple.

OR si Dieu n'a pas prétendu opérer la conversion des Infidéles, par la formation des Cometes, il s'ensuit qu'il a seulement voulu faire connoître que les hommes alloient être châtiez de leurs crimes, à moins qu'ils ne prévinssent leur peine en faisant des actes de Religion. Mais si cela est, comment voulez-vous que des Païens qui ont ranimé leur zele dans ces rencontres, puissent être accusez d'avoir abusé de l'avertissement du Ciel d'une maniere inexcusable? N'ont-

N'ont-ils pas fait tout ce qu'ils savoient, & tout ce qu'on pouvoit humainement attendre d'eux ? N'ont-ils point offert les sacrifices que leur Religion leur prescrivoit, avec toutes les cérémonies qu'ils croïoient être les plus propres à calmer l'indignation céleste ? Pouvoient-ils lire dans la Comete, que ce n'étoit pas ainsi qu'on apaisoit Dieu, & que du fond de la Chine, par exemple, il faloit courir à Jérusalem pour se faire Juif, & offrir-là des sacrifices propitiatoires selon le rite des Juifs, si l'on vouloit éviter sa perte ? Ce n'est donc point en cela qu'ils seront inexcusables, mais en ce qu'ils n'ont pas fait un bon usage de leur Raison, pour connoître le vrai Dieu dans l'ordre, dans la beauté, & dans la grandeur qui éclatent en toutes les parties de l'Univers. Avoir méconnu le doigt de Dieu dans une Comete, n'est rien en comparaison de l'avoir méconnu dans toute la machine du monde. Et comme on ne s'aviseroit jamais d'accuser un homme de stupidité, sur ce qu'il auroit révoqué en doute la magnificence d'un grand Monarque, en ne voïant qu'un de ses Pages, s'il l'avoit révoquée en doute après avoir vû toute sa Cour, tous ses thrésors, tous ses meubles, tous ses Palais ; de même ce ne sera pas pour avoir ignoré le vrai Dieu en voïant une Comete, que les Idolatres seront convaincus d'erreur, mais pour ne l'avoir pas connu, après avoir contemplé toutes ses œuvres qui le rendent si * connoissable. Je veux que les Cometes tiennent leur rang parmi les choses qui font connoître la bonté & la grandeur de Dieu, comme font les pluies & les saisons fertiles, les météores & les Planetes : mais je ne saurois croire, que le procès des Idolatres doive être particuliérement instruit, sur ce qu'ils ont jugé que les Cometes étoient plûtôt une marque de la colere de leurs Dieux, que de celle du Dieu des Juifs ; & moins encore me persuadai-je, que dans l'état où Dieu voïoit les Gentils, il leur fit voir des miracles qui ne pouvoient leur aprendre que la colere du Ciel en général, & que leur faire faire ensuite toute sorte d'abominations.

§. CCXXVIII.

III. Objection. *Les Cometes sont un effet naturel, & la cause naturelle des malheurs que l'on souffre après leur aparition.*

JE prévois, Monsieur, que votre zele pour les droits de la sainteté & de la bonté de Dieu, qui ne lui permettent point de contribuer par des miracles éclatans à confirmer presque toute la terre dans le culte impie des fausses Divinitez, vous fera prendre le parti de soûtenir que les Cometes sont les véritables causes des malheurs qui les suivent, & que c'est un ordre purement naturel, qu'il se forme quelquefois des Cometes, qui ensuite causent mille désolations ; comme c'est un ordre purement naturel, qu'il s'éleve souvent des tempêtes sur l'Océan qui causent mille naufrages.

§. CCXXIX.

Réponse. *Qu'il est impossible que les Cometes soient la cause efficiente des malheurs que l'on dit qu'elles présagent.*

J'Avoue que vous disculperez par-là la Providence divine, parce que quelque abus que les hommes puissent faire des effets de la Nature, Dieu n'est pas pourtant obligé d'arrêter le cours des causes secondes : & s'ils s'épouvantent de voir naître un chien à deux têtes ; si à cause de cela ils sacrifient à Diane, ou à Proserpine, c'est à leur dam : Dieu qui n'a fait en cela que ce qu'il fait pour la production d'un chien ordinaire, n'exigeoit rien d'eux de particulier.

§. CCXXX.

Qu'il n'y a rien de plus digne de la grandeur de Dieu, que de maintenir les loix générales.

Condamnation des changemens faits dans les loix générales.

CEtte circonstance, *que les monstres sont de purs effets de la Providence générale*, ôte toute excuse à ceux qui ont commis des actes d'idolatrie, quand ils ont vû naître des animaux monstrueux. Car il faudroit être d'une impertinence la plus insensée du monde, pour dire que Dieu qui prévoïoit que la vûë de ces monstres feroit offrir des sacrifices aux Idoles, ne devoit pas permettre qu'ils fussent produits ; parce qu'il n'y auroit rien de plus indigne d'une cause génerale, qui met en action toutes les autres par une loi simple & uniforme, que de violer à tout moment cette loi, pour prévenir les murmures & les superstitions où les hommes foibles & ignorans se laissent précipiter. Il n'y a rien qui nous donne une plus haute idée d'un Monarque, que de voir qu'aïant sagement établi une loi, il en maintient la vigueur envers tous & contre tous, sans souffrir que le préjudice d'un particulier, ou les recommandations intéressées d'un Favori, y aportent quelque restriction. Et de toutes les choses qui sont capables de jetter un Etat dans une confusion monstrueuse, celle qui peut en venir à bout le plus promptement, est sans doute de déroger aux loix, de les changer, de les mutiler, de les étendre, de les accourcir, à mesure qu'il y a des particuliers dont les vûës domestiques s'accommodent de toutes ces altérations. Vous avez lû sans doute, † que la Congrégation de Cardinaux & d'Evêques, qui dressa un projet de Réformation un peu devant la tenuë du Concile de Trente, représenta à Paul III. que la facilité des Papes ses prédécesseurs à écouter des conseils de flaterie, & à déroger aux Canons, étoit la source d'où, comme du cheval de Troye, étoient sortis tous les abus qui avoient inondé l'Eglise. On avoit déja remontré au Pape Innocent IV. quelques siecles auparavant, que le *non obstantibus*, avec lequel on déroge aux loix, étoit un déluge d'inconstance, un manque de foi, & un obstacle à la tranquillité du Christianisme. Il est d'ailleurs indubitable, que la nécessité où se trouvent les Politiques, de corriger leurs loix par des Déclarations, & par des interprétations, d'y aposer des clauses dérogatoires, & même de les abro-

* *Tantis operibus notitiam suam armavit.* Tertullian.

† » Voyez Fra-Paolo Hist. du Conc. de Trente, l. 1. » *ad ann.* 1537.

abroger tout-à-fait, supose en eux une intelligence bornée, qui n'a pû prévoir les inconveniens qui devoient naître de l'exécution de ces loix. Plus une loi se maintient sans altération, plus aussi fait-elle connoître le grand sens & les grandes vûës de celui qui l'a faite; d'où vient ce mot des Italiens pour exprimer une prudence consommée, *Capo da far statuti*.

§. CCXXXI.

Réflexion sur l'injustice de ceux qui se plaignent de la prospérité des méchans.

Dieu ne pouvoit traverser le bonheur des méchans sans déroger aux Loix générales qu'il a établies.

SUr cela je ne ferai point scrupule de dire, que tous ceux qui trouvent étrange la prospérité des méchans, ont très-peu médité sur la nature de Dieu, & qu'ils ont réduit les obligations d'une cause qui gouverne toutes choses, à la mesure d'une Providence tout-à-fait subalterne, ce qui est d'un petit esprit. Quoi donc, il faudroit que Dieu, après avoir fait des causes libres & des causes nécessaires, par un mêlange infiniment propre à faire éclater les merveilles de sa sagesse infinie, eût établi des loix conformes à la nature des causes libres, mais si peu fixes, que le moindre chagrin qui arriveroit à un homme, les bouleverseroit entiérement, à la ruine de la liberté humaine! Un simple Gouverneur de Ville se fera moquer de lui, s'il change ses réglemens & ses ordres, autant de fois qu'il plaît à quelqu'un de murmurer; & Dieu dont les loix regardent un bien si universel, que peut-être tout ce qui nous est visible, n'y a sa part que comme un petit accessoire, sera tenu de déroger à ses loix, parce qu'elles ne plairont pas aujourd'hui à l'un, demain à l'autre; parce que tantôt un superstitieux jugeant faussement qu'un monstre présage quelque chose de funeste, passera de son erreur à un sacrifice criminel; tantôt une bonne ame qui néanmoins ne fait pas assez de cas de la vertu, pour croire qu'on est assez bien puni quand on n'en a point, se scandalisera de ce qu'un méchant homme devient riche, & joüit d'une santé vigoureuse? Peut-on se faire des idées plus fausses d'une Providence générale? Et puisque tout le monde convient, que cette loi de la Nature, *le fort l'emporte sur le foible*, a été posée fort sagement, & qu'il seroit ridicule de prétendre, que lorsqu'une pierre tombe sur un vase fragile qui fait les délices de son maître, Dieu doit déroger à cette loi, pour épargner du chagrin à ce maître-là; ne faut-il pas avoüer, qu'il est ridicule aussi de prétendre, que Dieu doit déroger à la même loi, pour empêcher qu'un méchant homme ne s'enrichisse de la dépoüille d'un homme de bien? Plus le méchant homme se met au-dessus des inspirations de la conscience, & de l'honneur, plus surpasse-t-il en force l'homme de bien; desorte que s'il entreprend l'homme de bien, il faut, selon le cours de la Nature, qu'il le ruine: & s'ils sont emploïez dans les Finances tous deux, il faut, selon le même cours de la Nature, que le méchant s'enrichisse plus que l'homme de bien, tout de même qu'un feu violent dévore plus de bois, qu'un feu de paille. Ceux qui voudroient qu'un méchant homme devînt malade, sont quelquefois aussi injustes, que ceux qui voudroient qu'une pierre qui tombe sur un verre, ne le cassât point; car de la maniere qu'il a ses organes composez, ni les alimens qu'il prend, ni l'air qu'il respire, ne sont pas capables, selon les loix naturelles, de préjudicier à sa santé. Si bien que ceux qui se plaignent de sa santé, se plaignent de ce que Dieu ne viole pas les loix qu'il a établies: en quoi ils sont d'autant plus injustes, que par des combinaisons & des enchaînemens dont Dieu seul étoit capable, il arrive assez souvent que le cours de la Nature amene la punition du peché.

§. CCXXXII.

De la différence qu'il y a entre les miracles & les effets de la Nature, par raport à nous.

Pourquoi & comment Dieu fait des miracles.

TOut ceci, Monsieur, ne tend qu'à vous faire voir, qu'encore que les hommes, ou par malice, ou par foiblesse, abusent criminellement des ouvrages de la Nature, Dieu peut néanmoins, sans qu'il y aille le moins du monde de sa justice, de sa sagesse, ou de sa bonté, maintenir inviolablement le cours des loix naturelles. S'il le suspend quelquefois en faveur de l'homme, c'est pure grace, c'est pure miséricorde. Mais il n'en va pas ainsi des miracles; car comme ils sont une interruption de l'ordre que Dieu a établi dans la Nature, notre Raison ne conçoit pas que Dieu en fasse, lorsqu'il prévoit qu'ils attireroient les hommes dans le piége de l'Idolatrie. Le bon sens nous conduit à cette pensée, que Dieu ne fait point de violence aux causes secondes; si ce n'est pour manifester sa gloire dans le salut de ceux qui se convertissent, & dans la juste punition de ceux qui méprisent les effets extraordinaires de sa bonté. Il semble que Dieu n'a recours au miracle, que par un excès d'amour pour nous, qui le porte à se servir d'un moïen encore plus fort à notre égard, que toute la Nature, & que tout ce qu'il a déja fait pour nous, lorsqu'il voit que tout cela n'a pas eu assez de force, ou pour soûtenir notre foi, ou pour nous retirer de la perdition. Du reste, c'est Dieu seul qui fait les miracles, sans s'accommoder à l'exigence, ni à la disposition des causes naturelles: rien ne le détermine, comme pour les effets de la Nature, à faire plûtôt ceux-ci, que ceux-là. Il semble donc I. Que sa bonté lui doit toûjours faire choisir ceux qui peuvent le mieux confirmer la verité, & confondre le mensonge, afin que les hommes qui ne se convertissent point par ce moien, ne s'en puissent prendre qu'à leur propre endurcissement. II. Que sa sainteté ne lui permet jamais de choisir ceux qui sont infiniment plus propres à favoriser l'Idolatrie, que la vraie Religion, à excuser les pécheurs qu'à les rendre inexcusables.

§. CCXXXIII.

Que les caracteres des vrais miracles ne conviennent pas aux Cometes.

Effet des Cometes contraire à celui que Dieu se proposeroit en les formant.

JE trouve le premier caractère dans les miracles de Moïse, de JESUS-CHRIST, des Apôtres, &c. le second dans les Cometes, puisque, comme il a été dit, l'effet naturel & legitime des Cometes, supposé que Dieu les ait formées extraordinairement pour intimider les hommes, a dû être d'engager les Juifs à mieux obéir à la Loi de Moïse, & toutes les autres nations du monde à s'attacher avec plus de zele au culte abominable des faux Dieux: donc pour une action de piété que la vûë des Cometes a fait faire sur la terre, elle a fait commettre cent

cent mille actes d'Idolatrie. Qu'on ne me dise pas, que l'effet de la Comete a dû être de convertir les Païens à la vraie Religion ; car encore un coup, c'étoit l'affaire d'une autre sorte de miracles: celui-ci ne devoit rien changer dans la croïance de chaque peuple, mais seulement faire penser que le Dieu que chaque peuple adoroit, étoit en colere, & qu'il faloit l'apaiser en pratiquant plus soigneusement les actes de Religion qui étoient déja en coûtume, ou en établissant quelque nouvelle fête solemnelle en son honneur.

Pour ce qui est des moïens de s'excuser, ils sont de la derniere évidence. Car si Dieu produit miraculeusement des Cometes, afin d'avertir les hommes, que s'ils n'apaisent son courroux, il les affligera d'une infinité de maux ; tous les peuples qui à la vuë des Cometes ont ranimé leur dévotion, qui se sont jettez au pied des autels, qui ont égorgé une infinité de victimes, qui ont fait bâtir de nouveaux Temples ; tous ces peuples, dis-je, sont entrez dans l'intention de Dieu, autant qu'ils le pouvoient. Et quand on leur demandera, pourquoi ce renfort de sacrifices ? Ils pourront répondre, parce que le Ciel nous aprenoit par des feux extraordinaires, qu'il faloit être plus dévots que nous n'étions.

§. CCXXXIV.

Si Dieu a fait des biens & des maux aux Païens afin de les convertir.

Objection sur tout ceci.

JE vous prie, Monsieur, de bien prendre garde à la différence que je mets entre les effets de la Nature, & les actions miraculeuses de Dieu ; car de-là dépend la solution d'une difficulté qui se présente assez naturellement à l'esprit, contre la doctrine que j'ai avancée. Il n'y a guéres de gens qui ne soient capables de m'objecter qu'il s'ensuivroit de cette doctrine, que Dieu ne pourroit pas étonner les Idolatres par les fleaux de sa colere, ni leur donner des témoignages de sa bonté : car si l'on m'en croit, les châtimens & les bénédictions de Dieu ne seroient propres qu'à rendre les Infidéles ou plus impies, ou plus superstitieux ; plus impies, s'ils ne ranimoient pas leur zele pour leurs fausses Divinitez ; & plus superstitieux, s'ils ranimoient effectivement leur zele. Il est pourtant vrai que Dieu a fait sentir de tout temps aux Idolatres les effets de son indignation, & que pour châtier leurs crimes, il les a souvent exposez à la peste, à la guerre, & à la faim. Il est encore vrai par la déclaration expresse de Saint * Paul, *que Dieu n'a point cessé de rendre toûjours témoignage de ce qu'il est, en faisant du bien aux hommes, en dispensant les pluies du Ciel, & les saisons favorables pour les fruits, en nous donnant la nourriture avec abondance, & remplissant nos cœurs de joie*, & que les hommes ont dû considérer, *que la † bonté de Dieu les invitoit à la pénitence.*

Les événemens particuliers sont des suites indispensables des loix générales de Dieu.

Voilà sans doute une objection qui ouvre une large carriere aux raisonnemens : je la laisse à qui voudra s'y jetter, & je m'attens que vous y signalerez votre profonde Théologie. En attendant, je me contente de vous mettre en fait, que tout ce que Dieu a produit de biens & de maux parmi les Païens, est dans l'ordre de sa Providence générale, & une suite non interrompuë de loix de la communication du mouvement. Si vous avez lû le Traité *de la Nature & de la Grace*, que le P. Malebranche vient de publier, vous y aurez vû, que les événemens qui naissent de l'exécution des loix générales de la Nature, ne sont point l'objet d'une volonté particuliére de Dieu : d'où il s'ensuit que Dieu n'a point affligé de peste, ni de famine les anciens Païens, par une dispensation particuliére, mais uniquement parce que cela se trouvoit à la suite des loix générales. Je sai bien que quand on veut une chose, on veut aussi tout ce qui est nécessairement attaché avec elle ; & par conséquent, que Dieu ne sauroit vouloir les loix générales, sans vouloir tous les effets particuliers qui en doivent naître nécessairement. Je sai fort bien cela, Monsieur, mais je sai aussi qu'il y a des choses que nous voulons, non pas à cause d'elles-mêmes, mais parce qu'elles sont jointes à quelques autres ; & alors on peut fort bien dire, que nous ne les voulons pas par une volonté particuliere & directe. S'il nous est permis de juger des actions de Dieu, nous pouvons dire qu'il ne veut pas tous les événemens particuliers à cause de la perfection qui s'y trouve, mais seulement à cause qu'ils sont liez aux loix générales qu'il a choisies pour être la régle de ses opérations. Il n'y a point de doute, que quand Dieu s'est déterminé à agir au dehors de lui, il n'ait fait choix d'une maniere d'agir qui fût digne de l'Etre souverainement parfait ; c'est-à-dire, qui fût infiniment simple & uniforme, & néanmoins d'une fécondité infinie. On peut même s'imaginer, que la simplicité & l'uniformité d'une maniere d'agir, jointes à une fécondité infinie, lui ont paru préférables, quoiqu'il en dût résulter quelques événemens superflus, à une autre maniere d'agir plus composée & plus réguliere. Rien n'est plus propre que cette supposition à résoudre mille difficultez que l'on fait contre la Providence divine ; c'est pourquoi on ne doit pas la condamner, sans l'avoir examinée profondément. Or il s'ensuit de ce principe, que Dieu n'a voulu chaque événement particulier, que parce qu'il étoit enfermé dans le plan général qu'il avoit choisi ; & par conséquent, qu'il ne s'est point proposé de vûë particuliere, lorsqu'il a désolé les Idolatres par la peste ou par la famine. Et ainsi ce seroit à tort que l'on demanderoit, pourquoi Dieu a fait des choses qui rendoient les hommes plus méchans : car ce seroit demander, pourquoi Dieu a exécuté son plan (qui ne peut être qu'infiniment beau) par les voyes les plus simples, & les plus uniformes, & pourquoi par une complication de décrets qui s'entre-coupassent incessamment, il n'a point empêché le mauvais usage du libre arbitre de l'homme. Mais la question a lieu, si l'on suppose que la peste & la famine arrivent par miracle, parce que dans les miracles Dieu a une volonté particuliere. On peut fort bien demander, comment il est possible que Dieu ait une volonté particuliére, dont le résultat ne soit autre que de rendre l'homme plus méchant ? & on peut même soûtenir, qu'il est impossible que Dieu fasse des décrets de cette nature. Vous voïez donc, Monsieur, que les miracles étant des volontez particuliéres de Dieu, ils doivent avoir une fin digne de Dieu ; c'est-à-dire, qu'ils doivent rendre si clairement & si distinctement

Les miracles sont des effets de sa volonté particuliere.

* Actes des Apôtres, ch. 14. v. 16.

† Epitr. aux Rom. ch. 2. v. 4.

tement à faire connoître à l'homme le vrai Dieu, qu'on n'ait point lieu de douter si c'est Jupiter qui agit, ou le Créateur des choses. D'où il s'ensuit, qu'il y a une énorme différence entre ceux qui disent que Dieu a étonné les peuples par des signes miraculeux, & ceux qui disent qu'il les étonne, & qu'il les châtie par l'action naturelle des corps. On écrira sans doute contre le P. Malebranche, & on lui donnera occasion de débroüiller ce nouveau systême, d'où l'on pourroit, ce me semble tirer de grandes utilitez.

Quant aux passages de St. Paul, qui portent que tous les peuples du monde ont ressenti de tout tems les effets de la grace de Dieu, &c. je dis qu'il n'y a rien de plus vrai. Les loix de la Nature, comme je le remarquois tantôt, sont si fécondes, quoique fort simples, qu'elles produisent mille biens, & impriment par tout les caracteres d'une cause souverainement parfaite; desorte qu'on a droit de censurer ceux qui ne se sont pas servis des lumieres de leur Raison, pour connoître le vrai Dieu dans les créatures. Mais comme jamais la Ste. Ecriture n'a blâmé ceux qui ont méconnu le vrai Dieu dans les Cometes, il n'est nullement à propos d'en parler avec distinction, ou d'en faire des signes extraordinaires de quelque volonté de Dieu.

§. CCXXXV.

Nouvelles remarques, qui prouvent que les Cometes ne sont point la cause du mal à venir, & qui sont tirées des vicissitudes fortuites des choses humaines.

Vous ferez donc bien, Monsieur, de soûtenir que les Cometes présagent en qualité de cause: mais si par là vous disculpez la Providence, vous ne vous tirerez pas également d'affaire vous-même.

Prodigieuse varieté d'incidens que les Cometes ne peuvent produire.

Car pour ne pas répeter tout ce que je vous ai déja dit sur la liberté de l'homme, & qui suffit pour décider notre question; comment est-il possible de s'imaginer, qu'une Comete soit la cause des guerres qui s'élevent dans le monde, un ou deux ans après qu'elle a disparu? Comment veut-on que les Cometes soient la cause de cette prodigieuse diversité d'évenemens, qui se remarquent dans la suite d'une longue guerre? Ne sait-on pas, qu'une Lettre interceptée fait quelquefois échoüer tout le plan d'une campagne: qu'un ordre executé une heure plus tard qu'il ne faut, ruine cent desseins entassez les uns sur les autres; que la mort d'un seul homme change toute la face des affaires; & qu'il ne tient quelquefois qu'à une bagatelle la plus fortuite du monde, qu'on ne gagne des batailles dont la perte est suivie d'une infinité de maux? Comment veut-on que les atomes de la Comete voltigeans dans l'air, produisent toutes ces choses-là? Ne faudroit-il pas qu'ils eussent chacun une intelligence pour les conduire, & qui agît de concert avec celle de tous les autres, afin, par exemple, que sur l'avis que le Cardinal de Richelieu est mort, ou que le Duc de Baviere n'est pas content de la Maison d'Autriche, commandement soit fait à tous les atomes qui ont le département du Nord, d'agir autrement qu'ils ne faisoient sur les corps & sur les esprits? N'arrive-t-il pas souvent, que deux grands Princes étant en guerre, chacun soûtenu de ses alliez, plusieurs autres Princes qui se tiennent neutres, quoiqu'on les sollicite puissamment de prendre parti, se mettent enfin en état de se déclarer? Mais une bataille qui se donne sur ces entrefaites à la ruine de l'un des partis, rompt toutes ces mesures, & changeant les intérêts de plusieurs voisins, les oblige à faire de nouveaux engagemens. En bonne foi, peut-on dire que ce soit l'ouvrage d'une Comete, à moins que de soûtenir que les atomes qui agissoient en Allemagne pour la faire prendre parti, ont été avertis par ceux qui ont fait battre les deux armées, que l'une a été batuë, & que sur cet avis ils ont appliqué leurs forces d'une nouvelle façon? Et si cela est, ne donne-t-on pas aux exhalaisons de la Comete la liberté que l'on ôte à l'homme? Ne les fait-on pas la cause principale des évenemens, laissant à l'homme la seule peine d'agir sous la direction?

§. CCXXXVI.

Combien sont quelquefois petites les causes des plus grands évenemens.

Ces difficultez qui ruinent de fond en comble l'Astrologie Judiciaire, sont d'autant plus inexplicables, qu'il est certain que la cause des grands armemens, & des guerres les plus importantes, n'est quelquefois qu'un caprice, qu'un dépit, qu'une amourette, qu'un rien; au lieu que l'on s'imagine, que toute la Nature a veillé plusieurs années à y donner le premier branle. Ceux qui ont comparé les actions des Princes aux grandes rivieres, dont peu de personnes ont vû la source, bien qu'une infinité de gens en voïent le cours & le progrès, n'ont pas tout dit. Il faloit ajoûter, que comme ces grands fleuves qui roulent si majestueusement leurs eaux dans un large & profond canal, & dont les vastes inondations désolent quelquefois plusieurs Provinces, ne sont qu'un filet d'eau dans leur origine, de même ces fameuses expéditions qui tiennent en suspens une partie du monde, & qui changent la destinée de plusieurs peuples, ne sont quelquefois qu'une bagatelle dans leur premiere cause.

Divers exemples de guerres causées par des bagatelles, entr'autres de celles des Sarrazins, & de François I.

Quel a été, à votre avis, le premier mobile de la guerre de * Xerxès contre les Grecs; c'est-à-dire, du plus prodigieux armement que l'Histoire nous aprenne? Un Médecin Grec; Domestique de la Reine, qui aïant envie de revoir son païs, persuada cette grande expédition à sa maîtresse, & puis au Roi même par le moïen de la Reine. Qu'est-ce qui a fait armer toute la Grece pour la ruine du florissant Roïaume de Priam? Une Coquette qui se fit enlever par un jeune Prince dont elle étoit amoureuse, & la crédulité d'un mari, qui fut assez bon, comme le sont ordinairement ceux de son espece, pour s'imaginer que sa chere femme avoit été enlevée de vive force. Un Roi de Macédoine ne se vit-il pas en danger de succomber à une guerre civile, par les intrigues d'une Dame qui ne pouvoit digérer, qu'après avoir connu qu'elle n'étoit point cruelle, on n'eût point voulu profiter de ses faveurs? N'a-t-on pas crû, que la descente des Anglois dans l'Ile de Ré, étoit un ouvrage de Politique mêlée de zele de Religion, & animée de l'espérance d'effacer la gloire de toutes les Croisades des anciens Rois d'Angleterre? Ce † n'étoit

* » Voïez l'Aristippe de Mr. de Balzac.

† » Le P. le Moine, disc. de l'Hist.

toit pourtant qu'une guerre de pure galanterie, fondée sur les imaginations amoureuses d'un Favori. Quelle a été, je vous prie, la premiere cause de l'invasion de l'Espagne par les Sarrazins? La fille du Comte Julien, qui ne trouvant pas à propos de fermer l'oreille aux fleurettes de son Prince, lui donna toutes les marques d'une affection mutuelle qu'il lui demanda. Les Sarrazins s'étant répandus ensuite jusques dans le cœur de la France, où ils firent mille ravages, avant que d'en avoir été chassez par le brave Charles Martel, on ne manqua pas de dire que la Comete qui avoit paru l'an 726. avoit causé tous ces malheurs-là. Le grand abus! C'étoit à la Demoiselle Espagnole trop facile qu'on s'en devoit prendre: c'étoit elle seule qu'on devoit traiter de Comete, caracterisée par ce mot de Lucain qu'on nous prône tant,

. . . . Et terris mutantem regna Cometen;

Puisque les Mores aïant poussé leurs conquêtes jusqu'aux Pyrenées par l'occasion qu'elle leur fournit, il étoit fort naturel à des Conquérans de vouloir encore s'étendre dans le plus beau païs du monde, sans avoir besoin d'une Comete pour leur en faire naître l'envie. Lisez l'entretien 21. de Mr. de Balzac. vous y verrez qu'une Lettre moins respectueuse qu'on ne l'attendoit, & l'omission de deux Syllables, ont coûté la vie à plus de deux cens mille hommes: *Bien humble & très-affectionné*, que le Comte Duc d'Olivarez trouva au bas de la Lettre d'un Prince, au lieu *de très-humble & très-obéïssant*, qu'il pensoit lui être dû, le mit en telle colere, qu'il jura en déchirant la Lettre du Prince, que son incivilité lui coûteroit la ruine de son païs.

Si vous étiez homme à lire Brantôme, vous auriez peut-être remarqué l'endroit où il * dit, que le seul Amiral de Bonnivet conseilla à François I. de passer les Monts, *non tant pour le bien & service de son Maître, que pour aller revoir une grande Dame de Milan, & des plus belles, qu'il avoit faite pour Maîtresse quelques années devant, & en avoit tiré plaisir, & en vouloit retâter. J'ai oui dire*, poursuit-il, *ce conte à une grande Dame de ce tems-là, & même qu'il avoit fait cas au Roi de cette Dame, (qu'on dit qui s'apelloit* la Signora Clerici, *pour lors estimée des plus belles de l'Italie) & lui en avoit fait venir l'envie de la voir & coucher avec elle; & voilà la principale cause de ce passage du Roi, qui n'est à tous connuë. Ainsi la moitié du monde ne fait comme l'autre vit, car nous cuidons la chose d'une façon, qui est de l'autre. Ainsi Dieu qui fait tout, se moque bien de nous.* N'est-ce pas une chose horrible, qu'une expédition qui a mis la France sur le bord du précipice par la prison de son Roi, n'ait eu pour principale cause qu'une fantaisie amoureuse, qu'on pouvoit bien satisfaire sans aller si loin?

Ce que vous dites est vrai, me répondra-t-on. Les plus grandes entreprises n'ont quelquefois pour premiere cause, que le dépit ou la jalousie d'une Coquette. Les grands évenemens bons & mauvais, qui font tant raisonner les spéculatifs, & qui attirent tant d'éloges ou tant de blâmes sur ceux qui en ont été les auteurs visibles, dépendent assez souvent de certains petits ressorts cachez, mis en œuvre par l'envie, par l'intérêt, par l'amour, par quelque passion secrete; & si tout cela étoit sû, on changeroit bien-tôt les blâmes en apologies, & les eloges en mépris: on connoitroit que les succès les plus aplaudis viennent des mauvais offices qu'on a rendus sous main au Général de l'armée des ennemis, & que le Cardinal de Richelieu avoit raison de dire, *que six pieds de terre* (entendant les intrigues du Cabinet) *l'embarrassoient plus que tout le reste de l'Europe.* Mais qui vous a dit que les Cometes ne se fourrent pas dans tout cela?

§. CCXXXVII.

Que les Cometes ne peuvent pas avoir part à toutes les passions qui causent la diversité des évenemens.

Qui me l'a dit? Un peu de bon sens que la Nature m'a donné, à l'aide duquel je me persuade, I. Que les Cometes ne sauroient exciter toutes les passions qui diversifient les évémens, à moins qu'on ne donne de la connoissance à tous les corpuscules qu'elles répandent dans l'air. Car si l'on supose, qu'une Comete a formé toutes les passions qui ont produit la guerre de Troïe, il faut suposer aussi, que quelques-uns de ses atomes ont été chargez de la commission peu pénible de rendre Pâris amoureux d'Helene, & Helene amoureuse de Pâris: que d'autres atomes ont pris pour leur part le soin d'animer le bon homme Ménélas, & de lui persuader, quoi qu'il n'en fût rien, que sa chere femme s'ennuïoit extrêmement depuis qu'elle ne le voïoit plus, & avoit une cruauté inexorable pour son amant: que d'autres ont reçu ordre de représenter à Agamemnon, qu'il ne faloit pas souffrir cette tache dans sa famille, & de le flatter de l'espérance du Commandement général; pendant que d'autres atomes en nombre innombrable, iroient par tous les bourgs, villes & villages de la Grece, pour faire prendre les armes à tout le monde: que d'autres se sont transportez à la Cour du Roi Priam, pour y faire résoudre qu'on ne rendroit point Hélene, & ainsi du reste. Je demande, s'il ne faut pas qu'afin que les atomes qui doivent agir sur le mari d'Helene, joüent leur rôle, ils sachent que leurs camarades ont déja joüé le leur avec Helene: & s'il est possible qu'un armement dont on a si souvent changé les mesures, à cause qu'une partie des Princes se régloit sur la démarche des autres, & changeoit de sentiment, selon que la conduite des autres lui plaisoit ou ne lui plaisoit pas, comme il arrive toûjours, ait été produit par des atomes qui ne se communiquassent pas le succès de leur influence, & qui ne changeassent pas de baterie selon les tems & les lieux. Or comme il seroit ridicule d'attribuer la moindre connoissance aux atomes des Cometes, il est ridicule aussi de les fourrer dans les intrigues & dans les passions d'où naissent les évémens, puisque ces passions naissent les unes des autres, plûtôt celles-ci que celles-là selon les tems, & les lieux, & le succès des affaires. Il est certain que plus les affaires dependent du caprice & de la passion, plus il est impossible qu'elles soient soumises à l'influence d'une cause nécessaire & aveugle comme sont les astres..

Ce qu'il faudroit qui fût arrivé pour que les Cometes eussent été cause de là guerre de Troye.

II. Je me persuade de plus, à l'aide de ce peu

* » Mémoir. tom. 1. disc. de l'Amiral de Bonniv.

Il y auroit des passions quand même il n'y auroit point de Comete.

peu de bon sens que la Nature m'a donné, que quand il ne luiroit jamais de Cometes dans le Ciel, il ne laisseroit pas d'y avoir sur la terre beaucoup de coqueterie, de jalousie, d'ambition, d'envie, d'amour, de haine. Qu'une femme galante dise donc tant qu'elle voudra, que c'est son étoile qui la porte à aimer, je suis fort résolu de n'en rien croire, & fort persuadé qu'encore que toutes les étoiles vinssent à périr, il n'en seroit ni plus ni moins de ce côté-là. Ainsi, Monsieur, si vous n'avez point d'autre emploi à donner aux Cometes, que celui d'inspirer la tendresse, l'esprit d'intrigue, les galanteries un peu fortes, la jalousie, la vanité, ce n'est pas la peine d'en parler; encore un coup, rien de plus inutile que les Cometes, nous aurons assez de tout cela sans qu'elles y contribuent.

§. CCXXXVIII.

Que l'homme n'a besoin que de lui-même pour être agité de toute sorte de passions. Combien les Juifs ont été superstitieux.

JE répete ce que j'ai déja dit touchant la superstition; c'est qu'encore que le Diable ne s'en fût pas mêlé, les hommes n'eussent pas laissé d'y tomber; tant ils y sont enclins naturellement. Si jamais nation a dû être exempte de ce défaut, ç'a été celle des Juifs, à qui Dieu faisoit connoître sa volonté par des oracles infaillibles, par des Prophetes, & par des miracles continuels. Cependant ils étoient * devenus si ridicules, qu'ils croïoient que si les Sacrificateurs en se vêtant des habits sacerdotaux, ne les prenoient pas chacun selon son ordre, l'expiation ne se faisoit pas; & qu'il étoit si essentiel au sacrifice, que les Prêtres officians posassent leurs pieds nuds immédiatement sur la terre, & qu'ils n'eussent que les habits qui avoient été ordonnez de Dieu, que quand il leur arrivoit de poser leur pied sur celui d'un autre, ou sur la peau de la victime, ou sur quelqu'autre chose, l'expiation ne se faisoit pas; & s'ils avoient des blessures sur quoi il y eût des emplâtres, on prétendoit qu'il y avoit nullité dans leur vêture, &c.

L'homme a en lui-même la source de ses vices.

Ce que je viens de dire de la superstition, se doit entendre des autres vices. Il y a un germe de corruption dans l'ame de l'homme, qui peut être fort bien comparé avec un feu attaché à une matiére combustible. Ce feu poussé par un vent impétueux, fait des ravages épouvantables; mais il ne laisseroit pas d'en faire beaucoup, quand même il ne seroit aidé d'aucun vent. Toute la différence consiste, en ce que son action se répand plus loin & plus subitement, lorsque le vent le pousse, que quand il ne le pousse pas. Le Démon est comme un vent qui souffle sur le feu de notre concupiscence, & qui est cause, à la vérité, qu'elle produit & plûtôt, & en plus grand nombre, ses mauvais fruits: mais elle ne laisseroit pas d'être bien féconde par ses seules forces. D'où paroît l'erreur de ceux qui s'imaginent qu'il ne leur vient jamais une méchante pensée, qui ne leur soit inspirée par le Démon, ne considérant pas qu'ils ont au dedans d'eux-même le principe de leur malice, comme l'a fort bien remarqué l'Apôtre † St. Jâques. Cela n'empêche pas, qu'effectivement le Diable ne nous pousse au mal: mais à tout le moins faut-il moins que nous avoüions que les astres ne sont nullement la cause de nos passions. Ce sont des fantômes, sur lesquels les hommes tâchent de décharger leurs fautes, avec aussi peu de fondement, que lorsqu'ils attribuent à la Fortune les mauvais succès qui ne viennent que de leur imprudence.

A . . . . le 31. d'Août, 1681.

§. CCXXXIX.

REMARQUES, *qui montrent que pour faire des conjectures sur les suites d'une Comete, il est inutile de l'observer, & qu'il ne faut que prendre garde à la situation des affaires générales, aux passions, & intérêts des Princes. Essai de ce principe sur la Comete de 1618. & sur celle de 1681.*

JE commence à me lasser, Monsieur, & je crois que je cesserai bientôt de vous faire part de mes pensées. J'avois presque oublié où j'en étois, & ce n'est qu'après y avoir un peu songé, que j'ai compris que pour lier ce que je dois vous écrire présentement, avec ce que je vous ai écrit en dernier lieu, je devois débuter de cette sorte.

Qui sont les personnes qui peuvent prédire les évenemens.

Il ne faut pas monter si haut pour trouver la source de la vanité, de l'orgüeil, de l'envie, de l'avarice, de l'amour, & de ces autres désordres qui font tant de mal à la societé humaine. Si ce sont les astres qui les causent, ce sont sans doute ces astres terrestres que les Poëtes nous chantent tant, & non pas ceux qui brillent dans le Ciel. A tout le moins est-il bien sûr, qu'il n'y a point de gens plus capables de prédire les révolutions qui doivent arriver dans le monde, que ceux qui connoissent l'humeur & le génie des Princes, leurs intérêts, & leurs forces. Un homme d'esprit & qui se souvient de loin, qui connoît par l'Histoire & par l'usage du monde, les principes sur lesquels roulent les affaires générales, & qui de plus est instruit à fond de l'air dont on se gouverne dans chaque païs, fait souvent des conjectures si justes sans l'aide de l'Astrologie, que quand tous les Astrologues du monde uniroient leurs forces pour découvrir ce que les étoiles prédisent du changement des Etats, ils ne diroient rien qui vaille, en comparaison de l'autre. Ce qui fait voir qu'il est absolument inutile pour connoître l'avenir, de consulter les étoiles, & qu'on en peut deviner plûtôt quelque chose, en consultant les inclinations & l'humeur des hommes.

§. CCXL.

Exemples de quelques Politiques qui ont deviné certains évenemens.

Cicéron & du Vair ont fait des prédictions.

C'Est sans doute par ce moïen que Cicéron devina le renversement de la République Romaine, & que le Garde des Sceaux Du-Vair prévoïoit ce qui devoit avenir à l'Etat. Voici comme s'en expriment ces deux grands hommes: ‡ *Je me console*, dit le premier, *par le*

* *Vide Braunium de Vestit. Sacerd.*

† *Unusquisque tentatur à concupiscentiâ suâ abstractus & illectus.* D. Jacob. Epist. cap. 1. v. 14.

‡ *Praeclarâ igitur conscientiâ sustentor, cum cogito me de Republicâ aut meruisse optimè, cùm potuerim; aut certè nunquam, nisi divinè, cogitasse; eâque ipsâ tempestate eversam esse Rempublicam, quam ego 14. annis antè prospexeram.* Ad Attic. l. 10. Epist. 4.

le bon témoignage de ma conscience, faisant réflexion que j'ai rendu de grands services à ma patrie, quand je l'ai pû, ou que du moins j'ai toûjours jugé de ses affaires en bon Devin, & que le renversement de la République est arrivé par cette même tempête, que j'avois prévûë quatorze ans auparavant. Ecoutons Mr. du Vair: *Né que j'étois avec une santé fort infirme, avec un corps & un esprit peu laborieux, une mémoire grandement imbécille, aïant pour toute grace de nature, une sagacité à la vérité si grande, que je ne sache jamais, depuis que j'ai été en âge d'homme, être arrivé rien d'important ni à l'Etat, ni au Public, ni à moi en particulier, que je ne l'aie prévû.* Je dois ces deux passages au savant Mr. * Ménage, le Varron de notre siecle, ainsi que l'a fort judicieusement qualifié le Pere Maimbourg dans son Histoire du Schisme des Grecs.

Mais ce n'est pas sur le seul témoignage que Cicéron se rend à lui-même, que nous connoissons le talent qu'il avoit de deviner; nous le savons encore par le raport d'un célébre Historien Romain, qui a dit: *Que pourvû qu'on lise les Lettres de Cicéron à Pomponius Atticus, on peut se passer de l'Histoire de ces tems-là, parce qu'on y trouve si exactement les passions des Princes, les défauts des Chefs & les changemens de la République, que tout le reste y paroit assez clairement, & qu'il est aisé d'en † conclure, que la prudence est une espece de divination, puisque Cicéron a non-seulement prédit les choses qui devoient arriver pendant sa vie, mais aussi celles qui arriverent quelque tems après.* Ce témoignage nous doit faire avoir plus de foi pour cet autre passage de Cicéron, où il assûre que l'art prophétique qu'il avoit acquis par l'étude, & par l'administration des affaires publiques, ne l'avoit jamais trompé ‡; ce qu'il pourroit aisément prouver par des exemples, s'il ne craignoit qu'on ne l'accusât de forger les choses après coup, quoiqu'il ne manquât pas de plusieurs témoins. *Je ne devine point*, dit-il, *ni par le vol, ni par le chant des oiseaux, ni par telles autres observations contenuës dans l'art des Augures; je me sers de quelques autres signes, qui pour n'être pas plus infaillibles, ne laissent pas d'être ou plus clairs, ou moins trompeurs; je considere d'un côté l'humeur & le génie de César, & de l'autre la condition & la maniere des guerres civiles.*

Et Estienne Pasquier.

C'est encore par une semblable route que le célebre Etienne Pasquier devina, qu'il arriveroit de grands malheurs à la France, lorsqu'il eut remarqué à l'ouverture du Parlement de la St. Martin 1587. que le Prêtre qui disoit la Messe devant les Présidens & les Conseillers vêtus de leurs robes d'écarlate, & de leurs chaperons fourrez, ne leur fit point baiser la paix, comme il se pratiquoit de tout temps. *Avez-vous point pris garde*, dit-il ce jour-là à quelques-uns de ses amis ‖, *que la paix n'a été présentée à Messieurs? Je meure, si cela ne nous promet je ne sai quoi de malheureux pour la France. Ainsi le dis-je, & ainsi avint le même an*; car ce fut dans le mois de Mai prochain qu'arriverent les Barricades de Paris, qui furent suivies à quelque tems de-là du meurtre de Mr. de Guise, & d'une guerre civile très-funeste à ce Roïaume.

§. CCXLI.

Réfutation du présage de Pasquier.

Fausseté du fondement sur lequel il fit la prédiction.

IL ne faloit pas être fort grand Magicien, pour faire la prédiction qui fut faite par l'Auteur des Recherches de la France. Toutes choses étoient si bien disposées à un grand fracas, qu'il étoit moralement impossible que ce Roïaume en fût quitte pour peu de chose. Ainsi la méprise du Prêtre ne servit aux conjectures de Pasquier, que parce qu'elle l'appliqua à la considération de l'état présent des affaires; & je suis sûr que s'il vivoit aujourd'hui, & qu'il vit arriver une pareille méprise le jour de l'ouverture du Parlement, il n'en tireroit aucun présage: tant il est vrai, que la conduite de ce Prêtre étoit une chose purement fortuite, ou qui ne signifioit rien. Car comment voulez-vous que l'omission d'une ancienne cérémonie ait eu la vertu de présager les calamitez de la France? Il faudroit pour cela, que Dieu eût frapé le Prêtre d'un esprit d'étourdissement, afin de révéler à Pasquier que la France étoit menacée; ce qu'il seroit absurde de dire, tant parce que Pasquier n'ignoroit pas que les affaires de la France prenoient un fort méchant train, que parce qu'il étoit absolument inutile à la France que Pasquier crût qu'elle étoit menacée de quelque calamité. Car de quoi a servi à ce Roïaume, que Pasquier ait cru qu'il y avoit là du présage? De quoi est-ce que cela servit aux amis de Pasquier qui furent les dépositaires de sa conjecture? De quoi lui servit cela à lui-même? Il se fut bon gré de sa prédiction, il s'en félicita; il fit souvenir cent fois ses amis, après que les maux furent arrivez, qu'il le leur avoit bien dit; il en a régalé la République des Lettres dans un Chapitre de son Livre, & rien davantage. Voilà sans doute qui vaut bien la peine que Dieu interrompe le cours de la Nature, & qu'il donne à un Prêtre des pensées toutes autres que celles qu'il auroit euës, s'il n'eût pas été détourné par la Providence, de penser à toutes les cérémonies du jour. Il en faut pourtant venir là; car si le Prêtre ne suivit point cette coûtume, ou parce qu'il l'ignoroit, ou parce qu'il ne voulut point s'y conformer, ou parce qu'il fut distrait, la rencontre naturelle de certains objets l'aïant tellement conduit d'une pensée à une autre, qu'elle ne lui donna pas le tems de songer qu'il faloit faire baiser la paix à Messieurs du Parlement; il est clair que son omission ne peut être un présage en aucune façon du monde, parce qu'il n'y a que Dieu agissant exprès pour cela, qui puisse convertir en présage une action qui ne l'est pas de sa nature. Or le bon sens nous dicte, que si Dieu le faisoit, il s'expliqueroit plus clairement, & avec des circonstances qui mettroient ce présage en état de servir de quelque chose.

Je

* » Observat. sur la Lang. Franç. 2. part. p. 110.

† *Facilè existimari possit, prudentiam quodammodo esse divinationem; non enim Cicero ea solùm quæ vivo se acciderunt, futura prædixit, sed etiam quæ nunc usu veniunt, cecinit, ut vates.* Cornel. Nepos in vitâ Attici.

‡ *Ne nos quidem nostra divinatio fallet, quam tum sapientissimorum virorum monumentis atque præceptis, plurimoque, ut scis, doctrinæ studio, tum magno etiam usu tractandæ reipublicæ, magnaque nostrorum temporum varietate consecuti sumus, cui quidem divinationi hoc plus confidimus, quod ea nos nihil in his tam obscuris rebus tanquam perturbatis unquam omninò fefellit, &c.* Cicero epist. famil. l. 6. epist. 6.

‖ » Recherches de la France, liv. 5. ch. 45.

Et de celui sur lequel la Noüe en fit aussi une.

Je me souviens d'un autre * homme, qui dans ses Discours Politiques & Militaires, fit aussi le Prophéte de malheur presque en même tems que Pasquier. Le premier chapitre de son Livre, tend à faire voir, que la France étoit à la veille d'une fâcheuse révolution, à cause des vices énormes qui y regnoient, de l'Athéïsme, de l'impieté, des blasphêmes, de la Magie, des sortiléges, du luxe, de l'ivrognerie, des impudicitez, & des injustices. Voilà qui est bien jusques-là: une prédiction bâtie sur un tel fondement, peut être de mise. Ce qu'il ajoûte, qu'on avoit déja vû des Cometes, des Eclipses, des Spectres; qu'on avoit oüi des voix affreuses dans l'air, &c. me surprendroit dans un homme de guerre comme lui, si je ne savois que de tous les Empires, il n'y en a guéres d'aussi universel, que celui de la crédulité pour les présages. Mais ce qu'il dit avoir déja été remarqué par d'autres, & dont il semble ne pas faire un grand cas, savoir que l'Etat étoit dans une période climactérique, & que toutes les places qu'on avoit expressément pratiquées au Palais à Paris, pour y mettre les statuës de nos Rois, se trouvoient pleines; cela, dis-je, est d'une superstition assez commune à la verité, mais tout-à-fait puérile. Aparemment la Noüe n'eût point fait du Prophéte, s'il n'eût eu de ces présages politiques devant les yeux, qui sont bien plus certains que les présages de la superstition.

Faute de Naudé à son sujet.

Si vous consultez les passages que je vous cite, vous trouverez, peut-être, que je raporte mal celui-ci, car je vous avouë que je le raporte de mémoire. Mais au pis aller, je suis sûr que je n'y fais point de méprise aussi essentielle que celle de Mr. Naudé, l'homme de France qui avoit le plus de lecture, qui † attribuë à la Noüe d'avoir prédit un grand malheur à la France, parce que toutes les places qu'on avoit expressément pratiquées pour y mettre les statuës de nos Rois, se trouvoient remplies. C'est lui attribuer d'avoir allegué pour raison, une remarque qu'il ne raporte que sur la fin du chapitre avec quelque espece de mépris. Tous les Auteurs sont pleins de semblables fautes, & depuis que j'ai commencé à vous écrire, j'ai eu cent fois le chagrin d'abandonner plusieurs passages, qui venoient le mieux du monde à mon sujet, de la maniere que je les trouvois dans les Auteurs modernes; mais en remontant à la source, je ne trouvois plus rien qui me fût propre.

§ CCXLII.

Il étoit facile de prévoir une grande guerre dans l'Europe l'an 1618.

Que l'ambition des Espagnols fit justement croire, lors de la Comete de 1618. qu'il s'éleveroit une grande guerre dans l'Europe.

C'Est sur des présages politiques qu'il étoit aisé de prévoir l'an 1618. que l'Europe seroit secoüée d'une terrible maniere. La Comete qui parut en ce tems-là étoit la seule chose que l'on considéroit comme présage; mais ce n'étoit pas de ce côté-là qu'il faloit tourner les yeux. Il étoit aussi aisé de prouver par les misérables regles de l'Astrologie, dont je vous ai fait un ‡ petit plan, qu'elle pronostiquoit du bonheur, que de prouver qu'elle pronostiquoit du malheur. A quoi donc est-ce qu'il faloit regader? Aux démarches de la Maison d'Autriche vers la Monarchie universelle: à cette fierté insupportable avec laquelle les Ministres de l'Empereur & du Roi d'Espagne agissoient par tout, & à cette fureur de zele que cette Maison témoignoit si à contre-temps, pour exterminer toutes les nouvelles Religions. Pour peu d'entendement que l'on eût, il étoit aisé de voir qu'enfin la patience échaperoit aux gens, & qu'on feroit de puissantes ligues pour arrêter les desseins ambitieux d'une Maison, qui vouloit dominer avec fierté non-seulement sur les corps, mais aussi sur les consciences, par toute l'Europe. Quelle aparence qu'on ne s'opofât pas à des entreprises si funestes à la tranquillité publique? mais comme cette Maison étoit encore fort puissante, quoique son entêtement pour violenter tout le monde sur le fait de la Religion, l'eût déja fort affoiblie, & qu'elle avoit de bonnes troupes & de bons Généraux capables d'exécuter les ordres de la Cour, pendant que les Princes obsedez par des Moines bigots ne bougeroient de leurs Palais, il étoit aisé de prévoir, que les efforts des Puissances de l'Europe pour conserver leur liberté, seroient vivement repoussez, & qu'ainsi ce seroit une longue guerre.

§. CCXLIII.

Lenteur & bigoterie de la Politique de la Maison d'Autriche.

D'Un côté on prévoïoit, que l'Empereur & le Roi d'Espagne se serviroient de très-grandes forces, pour oprimer la Chrietienté: mais on prévoïoit aussi de l'autre, qu'ils ne seroient jamais en état de l'accabler, parce que la ⸸ lenteur, & les longues déliberations qui ont toûjours fait leur partage, font perdre trop de bonnes occasions. Vous savez la pensée de Malherbe sur ce sujet: *S'il est vrai*, dit-il dans quelqu'une de ses Lettres, *que l'Espagne aspire à la Monarchie universelle, je lui conseille de demander à Dieu une surseance de la fin du monde.* En effet, de l'air qu'elle s'y prenoit, pésant & repésant mille fois une même chose, il étoit impossible qu'elle vint à bout des conquêtes où on l'accusoit d'aspirer. Les grands Conquérans ont toujours fait plus de choses en s'abandonnant à la Fortune, qu'en minutant avec la derniere circonspection, tout ce qu'ils vouloient entreprendre. C'est pour cela que § Machiavel a comparé la Fortune à une femme; & que Charles V. disoit en voïant les prospéritez de Henri II. qu'elle tenoit de l'humeur des femmes, auprès de qui les plus jeunes hommes sont toujours les plus en crédit. La raison qu'en donne le Politique Florentin est, que les jeunes hommes sont beaucoup plus entreprenans, & se mettent au-dessus d'une certaine timidité respectueuse qui ne vaut rien en fait de galanterie. Quoi qu'il en soit de cette comparaison, il est certain que sans beaucoup de hardiesse on ne devient pas grand Conquérant; qu'il n'y a rien qui avance plus les affaires d'un Prince ** ambitieux, que la diligence & la promptitude: si bien que la trop scrupuleuse & prévoïante len-

Que la Maison d'Autriche n'étoit pas en état de surmonter les obstacles qu'il lui faloit surmonter pour arriver à la Monarchie universelle.

* La Noüe.

† Instruct. sur les Freres de la Rosecroix, ch. 6.

‡ Ci-dessus, §. XVII.

⸸ *Cethegus semper querebatur de ignaviâ sociorum, illos dubitando magnas opportunitates corrumpere.* Sallust. bell. Catilin.

§ *In Tract. de Principe*, *cap.* 25.

** *Natura ferox, vehemens, manu promptus erat, maximum bonum in celeritate putabat.* Sallust. ubi supr.

lenteur du Conseil d'Espagne, devoit persuader à toute l'Europe, que le dessein de la Monarchie universelle dureroit long-tems.

Outre cela, les deux grandes Branches de la Maison d'Autriche étoient si fort possédées par les Promoteurs de l'Inquisition, qu'il n'y avoit point d'apparence qu'elles pûssent conquérir l'Europe. C'est vouloir joindre ensemble deux choses incompatibles, que de vouloir être Conquérant, & persécuteur des autres Religions, parce que les peuples qu'on veut soûmettre résistent comme des lions, quand ils savent qu'on les veut forcer à des cultes qu'ils croïent mauvais.

§. CCXLIV.

Que les Conquérans ont évité la réputation de Persécuteurs.

Tolérance des Turcs, & en particulier de Mahomet, pour les Chrétiens.

DE-là vint sans doute, que Mahomet aïant résolu de fonder un grand Empire, & une nouvelle Religion en même tems, affecta mille* aparences de douceurs pour les Chretiens, & fit publier dans tous les lieux où il étoit le plus fort, qu'il vouloit tolérer toutes sortes de Religions, & particuliérement la Chretienne. Il le déclare dans son Alcoran en des termes fort expressifs: *O Infideles*, dit-il, *je n'adore pas ce que vous adorez, & vous n'adorez pas ce que j'adore. Observez votre Loi, & j'observerai la mienne.* On prétend qu'il fit un Traité avec les Chretiens, par lequel il s'engagea pour lui & pour tous ses successeurs, de la maniere la plus authentique, à les protéger, & à les faire joüir d'un nombre de privileges considérables. On prétend avoir trouvé † l'original de ce Traité dans un Monastere du Mont-Carmel. Mr. de ‡ Saumaise ne croit pas que ce soit une piece supposée, se fondant sur un passage d'El-Macin dans la vie de Mahomet, qui parle de son indulgence pour la Religion Chretienne. Quand même on soupçonneroit avec ⸸ Grotius, que c'est une fraude pieuse des Chretiens, on ne laisseroit pas d'aprendre d'ailleurs, que ce faux Prophète a toleré le Christianisme, & que le Chapitre de l'Alcoran qui est intitulé *de l'épée*, quelque violence qu'il permette d'exercer sur ceux qui ne voudront point subir le joug, ordonne néanmoins de tolérer ceux qui mettront bas les armes. C'est ce qui a été pratiqué assez humainement par les premiers successeurs de Mahomet, comme le P. § Maimbourg est contraint de l'avoüer dans son Histoire des Iconoclastes, où il nous conte que non-seulement les Caliphes laissoient aux Chretiens l'exercice libre de la Religion, mais aussi les élevoient à de grandes charges. Ils ne firent pas difficulté de confier au Pere de St. Jean de Damas les principaux emplois de l'Empire, & de vouloir que son fils les eût après lui, & qu'il fût outre cela Chef du Conseil, & Gouverneur de la Capitale. Encore aujourd'hui les Chretiens sont tolérez dans la Turquie, & ils craignent beaucoup plus l'artifice que la violence des Infidéles. Car s'ils parlent ** contre la Religion de Mahomet, ou si étant ivres, ils promettent inconsidérément de se faire Turcs, ou s'ils obtiennent la derniere faveur de quelque Turque, il n'y a point de milieu pour eux entre la mort ou l'Apostasie. Si un Chretien se fait Turc, il faut que tous ceux de sa famille qui n'ont pas atteint l'âge de quatorze ans, abjurent le Christianisme. On leur permet bien de réparer les toits & les lambris des Eglises qu'ils occupent de tems immémorial; mais on ne leur permet pas ni d'en construire de nouvelles, ni d'en agrandir quelqu'une, ni de rebâtir celles qui sont tombées en ruïne: à peu près comme nous obligeons les Huguenots à se contenter des Temples qu'ils avoient sous le regne de Henri le Grand. Ce sont des persécutions, si vous voulez; mais il faut convenir cependant, que l'artifice y regne plus que la violence, & ceux qui travaillent à la ruine du Calvinisme, n'oseroient me le nier; car ils se feroient eux-mêmes leur procès. Après tout, que les Turcs persécutent ou non le Christianisme, il n'en est pas moins vrai, que Mahomet voulant faire des conquêtes, s'est bien donné de garde d'effaroucher les peuples sur le fait de la Religion.

Aussi bien que de Cyrus, d'Alexandre & de César, pour leurs sujets conquis.

Les Conquérans qui ont vêcu avant lui, l'ont encore moins fait. On n'a jamais vû ni Cyrus, ni Alexandre, ni César, s'informer de quelle Religion étoient les peuples qu'ils avoient vaincus, pour les forcer à la quitter, au cas qu'elle fût différente de celle de leur nouveau Maître. Quand un Officier avoit mérité d'être avancé, ils ne lui demandoient pas s'il étoit de la Religion du Prince; ils ne s'amusoient pas à suspendre la récompense qui lui étoit duë, jusques à ce qu'il se fût converti. Et quand est-ce qu'ils eussent vaincu le monde, s'ils se fussent amusez à ce petit détail-là? Vous voïez aussi, combien la Maison d'Autriche s'est aprochée de la Monarchie universelle. Sa grande Catholicité l'y fait aller à grands pas, comme vous voïez. En Allemagne, à peine se peut-elle défendre contre une poignée de Rébelles: en Espagne, comme je l'ai dit ailleurs ††, elle ne peut pas seulement empêcher le peu de soldats qu'elle a sur pied, de prendre dans la bourse des voïageurs la païe qui leur est duë.

§. CCXLV.

Combien la Maison d'Autriche s'est affoiblie par les persécutions de Religion.

Etat où se trouve la Maison d'Autriche.

S'Il est vrai, comme on le dit, que l'élévation où cette Maison est montée, a été la récompense de la piété merveilleuse de l'Empereur Rodolphe, qui rencontrant un jour un Prêtre portant à pied le St. Sacrement, le fit monter sur son cheval, & après cela le suivit à pied avec beaucoup de dévotion, on peut dire que ses descendans n'ont pas eu le même succès, dans cet attachement invincible qu'ils ont eu à exterminer les Hérésies par le fer & par la flamme. Et il ne faut pas s'en étonner, l'action de Rodolphe étoit d'une ame véritablement touchée de zele: mais les persécutions, les galeres & les gibets, & généralement toutes les violences que l'on emploïe en faveur de la bonne Religion, ne sont qu'un emportement criminel, que Dieu n'a garde de benir. *Fallit te incautum pietas tua*, peut-on dire à quiconque est frapé d'un zele si monstrueux, & si propre à con-

* » Ricaut, Etat de l'Emp Ottoman, l. 2. ch. 2.
† » On peut voir le contenu de ce Traité dans le Livre » de Mr. Ricaut, *ubi sup.*
‡ *Epist.* 20. *l.* 1.
⸸ *Vid. Hotting. Hist. Orient. l.* 2. *c.* 2.
§ *L.* 2. *ad ann.* 731.
** » Ricaut, *ubi supra.*
†† » Ci-dessus §. XL.

confirmer dans l'Athéïsme ceux qui se moquent de la Religion en général, avec leur

* Tantùm Religio potuit suadere malorum.

Je ne parlerois pas si librement, si je ne me souvenois de vous avoir ouï condamner ceux qui conseillent aux Princes de se servir de méchans moiens, pour l'extirpation des Hérésies. Quoi qu'il en soit, si la Maison d'Autriche a été récompensée de son zele contre les fausses Religions, ce n'a pas été en bénédictions temporelles, car il lui en a coûté le plus beau fleuron de ses Couronnes, je ne veux pas dire les païs qu'elle a perdus à cette occasion; ce seroit peu de chose: je veux dire ce credit, cette gloire, ce nom redoutable qu'elle a possedez quelque tems. Elle est si foible, qu'elle fait à toute l'Europe une plus grande réparation d'honneur que l'on ne voudroit, de toute la fierté qui la rendit autrefois si incommode; & c'est aux victoires de la France que l'Europe a principalement l'obligation d'avoir été vangée, & de voir fouler aux pieds l'orgueil de l'Espagne; *Calco Platonis fastum*; vous savez le reste, & vous ne me nierez pas, que l'ambition demesurée de la Maison d'Autriche, jointe à son zele pour établir par-tout l'inhumanité & l'esclavage de l'Inquisition; sa puissance jointe à la lenteur de sa Politique, n'aïent dû faire prévoir, lorsqu'il parut une Comete l'an 1618. une longue & sanglante guerre entre les Princes de l'Europe.

§. CCXLVI.

Quels sont les présages que l'on débite présentement. Dispositions favorables pour la France à faire des conquêtes.

CE que j'avance touchant l'année 1618. se confirme par les choses que j'entens dire tous les jours. Les moins éclairez dans les affaires générales en croïent savoir assez, pour faire des prédictions de ce qui arrivera à la suite de notre Comete: & je remarque que pour faire ces prédictions, ils ne se soucient guéres de savoir par quels signes elle a passé. Ils ne songent qu'à la situation des affaires de l'Europe. En effet, c'est là où il faut regarder. Et par-là, quand même il n'auroit point paru de prodige, on croit reconnoître que l'Europe est à la veille d'un furieux remuëment, & que jamais la conjoncture n'a été plus favorable pour faire de grandes conquêtes.

Préjugé en faveur de Loüis XIV. I. On voit d'un côté la France gouvernée par un Roi, dont les grandes actions faites avec autant de conduite que de valeur, & avec un ascendant le plus heureux qui se puisse concevoir, ont préoccupé de telle sorte les esprits, qu'on s'imagine qu'il n'entreprend rien, qu'après avoir preparé tout ce qui peut rendre l'entreprise immanquable; & de-là vient qu'on ne songe pas seulement à se défendre. Le nom du Roi est une tête de Méduse qui change en statuës ses ennemis. Il les surmonte souvent, parce qu'il leur ôte le courage de lui résister. J'en dirai davantage dans peu de tems.

§. CCXLVII.

Détail des circonstances avantageuses à la France.

Bonté de ses Troupes. Habileté de ses Généraux & de ses Ministres. II. OUtre ce grand préjugé qui vaut lui seul une armée de cent mille hommes, le Roi a quantité de troupes très-aguerries, & accoûtumées à vaincre; & plusieurs bons Généraux également zelez pour la gloire de leur Maître, & capables des plus grandes entreprises. Il a un très-grand nombre d'habiles Négociateurs, qui savent pratiquer des intelligences par tout, fins, adroits, actifs, caressans & menaçans selon les occasions avec la derniere souplesse, propres à semer la division, les soupçons & les jalousies à droite & à gauche, à donner un bon tour aux choses; en un mot, à persuader aux Princes, qu'ils n'ont qu'à dormir en repos. Si vous les voulez mieux connoître par leurs effets, lisez ce que fit la Sibylle de Virgile. Le passage est un peu long, mais il est beau. On diroit que Virgile a eu en vûë la triple Alliance, mise en sentinelle pour garder les Espagnols:

† Cerberus hæc ingens latratu regna trifauci
Personat, adverso recubans immanis in antro.
Cui vates horrere videns jam colla colubris,
Melle soporatam & medicatis frugibus offam
Objicit. Ille fame rabidâ tria guttura pandens,
Corripit objectam, atque immania terga resolvit
Fusus humi, totoque ingens extenditur antro.
Occupat Æneas aditum, custode sepulto.

III. Pour ce qui est de l'argent, ce nerf de la guerre qui vient à bout de tout, & qui ne trouve point de forteresse imprenable, Sa Majesté en a plus que tous ses voisins ensemble, sans compter le bonheur d'avoir des Ministres inépuisables en nouvelles inventions d'en trouver, & des sujets inépuisables en patience.

Avantages qu'il retire des Françoises établies dans les Cours étrangeres. IV. Il ne faut pas oublier, que nous avons des Dames Françoises dans toutes les Cours de l'Europe, ce qui n'est pas un médiocre avantage; car de quoi ne viennent-elles pas à bout, aïant naturellement beaucoup de charmes, s'insinuant avec beaucoup d'adresse dans les esprits, se faisant un grand sujet de gloire de tous les avantages de leur nation, étant faites de bonne heure à l'art des intrigues, & consultant les Ministres de France quand il le faut? Ceux qui savent ce que Monsieur de ‡ Mézerai remarque dans la vie de Henri IV. que les intrigues entre les Dames & les Seigneurs de la Cour, *ont causé les plus grands évenemens à la Cour de France depuis le Regne de François I.* ne doutent pas de l'habileté de nos Françoises: c'est peut-être ce qui a fait dire à quelques-uns, qu'il est plus avantageux à nos Rois qu'il naisse des Princesses en France, que des Princes; parce qu'en mariant les Princesses hors du Roiaume, on fait des Alliances avantageuses, & l'on a des créatures assûrées & de grand crédit parmi ses voisins. De-là vient qu'elles s'appellent souvent des victimes que l'on sacrifie au bien de l'Etat, contre les secretes inclinations; mais on ne laisse pas d'oublier cette petite violence, & de travailler pour la patrie.

V. Joi-

* *Lucret. l. 1.*
† *Æneid. l. 6.*

‡ » Abrégé Chronol. *ad ann. 1605.*

Comparé à Philippe de Macédoine & à Alexandre.

V. Joignons à cela les grands avantages que le Roi trouve dans sa propre personne. Il est dans cet âge où le corps & l'esprit, le courage & la prudence, ont leurs forces en équilibre. C'est un Prince qui a fait entrer dans son caractere les qualitez d'Alexandre & celles de Philippe, corrigées les unes par les autres. Au lieu de la fausse bravoure d'Alexandre, il a l'esprit de négociation qu'avoit Philippe, & il a joint à cette politique du cabinet où Philippe se connoissoit tant, ce qu'il y avoit de véritable courage dans Alexandre. Car pour cette délicatesse qui l'empêchoit de surprendre ses ennemis, on peut dire que c'est un excès auquel un Héros peut renoncer, sans ternir l'éclat de sa gloire. C'est outrer la valeur, que de ne vouloir point se prévaloir des ténébres de la nuit pour remporter une victoire décisive. C'est une pure vanité, que de craindre qu'en ne donnant pas à ses ennemis le tems de se préparer à une vigoureuse défense, on ne diminuë le mérite du triomphe. Notre Héros s'est mis au dessus de ces vains raffinemens. Quand il veut assieger une Ville en Flandres, il marche vers la Lorraine, & il seroit bien fâché de trouver que ses ennemis aïent pénetré ses intentions, les eussent renduës difficiles par leurs grands préparatifs. Cela montre qu'on va à la loüange par des routes toutes contraires. Un Conquérant qui avertiroit ses ennemis, qu'il a dessein d'assieger une certaine place, & qui la prendroit nonobstant cela, en seroit loüé prodigieusement. La réponse * d'Alexandre à Polypercon, que l'on admire si fort, en est une preuve. Le Roi prenant une Ville, après avoir fait tout ce qu'il a pû pour empêcher qu'on ne devinât le siege qu'il méditoit, en est aussi loüé prodigieusement. On le † loüe tous les jours de savoir cacher un dessein de guerre sous des apparences de divertissemens ou de voïages, de ce que les revuës de Vincennes servirent de préparatifs à la guerre de Flandres, & de ce que l'entreprise de la Franche-Comté n'avoit l'air que d'un voiage de Bourgogne. On aprend par cœur la devise qui fut faite sur ce sujet. C'étoit un Soleil couvert d'une nuée avec ces paroles :

Tegiturque, parat dum fulmina.
Lorsqu'il se cache, il prépare des foudres.

Cette derniere route conduit mieux à la victoire que l'autre. Ainsi convenons, que le Roi aïant joint au caractere de Philippe, le solide du courage d'Alexandre, est très-capable de faire de grandes conquêtes, & très-incapable de ruiner les avantages de sa fortune par des coups de témérité. J'ajoûte ces derniers mots, parce que je me souviens d'avoir dit, que les Conquérans doivent s'abandonner à la Fortune, sans trop écouter les conseils de la Prudence. J'avouë que la plûpart des grands Conquérans l'ont pratiqué ; mais comme il s'en est trouvé un grand nombre qui se sont perdus pour avoir agi étourdiment, le plus sûr est de joindre les conseils de la prudence à ceux du courage.

Ce ne seroit pas assez, pour conclure que le tems de faire de grandes conquêtes, est venu. Il faut de plus que l'Europe ne soit pas en état de résister à cette grande force du Roi ; car comme je l'ai déja dit ailleurs, Cyrus & Alexandre se fussent battus très-long tems dans une seule Province. Les grandes conquêtes se font, lorsqu'un grand Guerrier, fourni de tous les avantages nécessaires, ne trouve personne qui lui fasse beaucoup d'obstacles. Quand il faut disputer le terrain à tout moment, & qu'après avoir pris une ville, il en faut assiéger une autre à une lieuë de là, on ne va pas fort loin en vingt ans. L'importance est, qu'après avoir jetté la consternation dans les esprits, on vous porte les clefs des villes à trois ou quatre journées de distance.

§. CCXLVIII.

Considération de l'état présent de l'Europe.

Vices des Souverains de l'Europe.

VI. CONsidérons donc l'état où se trouve l'Europe présentement, sous un nombre infini de Souverains, ou soi disans tels. Nous verrons qu'il y en a, qui n'aïant pas le moïen de soûtenir leur Souveraineté, ne peuvent se résoudre à aucune entreprise vigoureuse, au hazard de perdre la pension qui leur est faite. Nous en verrons qui sont plongez dans les plaisirs, & qui font consister toute leur gloire à reposer mollement dans le sein de la volupté. Il y en a qui vendent une partie de leurs Etats, pour pouvoir passer le Carnaval à Venise, qui ne songent à rien de grand, incapables de travailler pour la gloire. Quelques autres sont enchaînez dans les liens d'une basse superstition, & entierement esclaves de quelques Moines, pendant que d'autres sont retenus par la crainte d'être engloutis les premiers, s'ils osent se remuer. Ceux qui ont assez de courage & d'habileté pour former une opposition redoutable, n'ont pas en main les forces qu'ils souhaiteroient.

Si les Etrangers souhaitent la domination Françoise.

VII. Je vois des François qui ajoûtent à tout ce que je viens de dire, que tous nos voisins admirant notre grand Monarque, aspirent à la gloire d'être du nombre de ses Sujets, & je l'ai lû dans je ne sai combien de Livres imprimez avec privilege. Mais je vous assûre, Monsieur, que ce sont des flatteries ridicules. J'ai passé par les lieux qui seront les premiers pris, si l'on en vient là, & j'y ai remarqué une crainte horrible de la domination Françoise, & qu'on la regarde comme un rude avenir que l'on s'est attiré par ses péchez : *Il n'y a rien de plus agréable* (dit-on dans ces lieux-là) *que d'avoir affaire avec les François, quand on va voïager dans leur païs ; mais c'est une chose terrible que de tomber entre leurs mains, lorsqu'ils viennent chez vous en Conquérans. Ils vous insultent, ils vous pillent, ils font la terreur des meres & des maris, ils remplissent tout de Bureaux & de Maltôtes qui ne sont guére moins à craindre que le soldat*, &c. Je leur disois, qu'ils se font un Idole de leur liberté imaginaire, & qu'à tout prendre, ils sont plus esclaves que nous ; mais ils n'en croïoient rien. Ainsi ne mettons point l'envie de devenir François, au nombre des dispositions favorables que nous épluchons.

§. CCXLIX.

Combien les Républiques ont autrefois mortifié les Monarchies.

Ascendant des Républiques de Rome & de

VIII. CEux qui disent que le Roi n'aura à faire qu'avec des Républiques, ont quelque raison ; car proprement parlant, je ne connois

* » Q. Curce l. 4. ch. 13.

† » Entret. d'Ariste & d'Eugene, 3. Entret.

Grece sur les Monarchies. Exemples d'Antiochus & de Darius.

connois point d'autre Etat Monarchique à l'entour de nous que l'Espagne, d'où à coup sûr la résistance ne viendra pas. Mais ils se trompent, quand ils croient qu'un Monarque n'a rien à craindre d'un Etat Républiquain ; car qui ne sait que la République Romaine a été le fleau d'une infinité de Monarques, & qu'on n'a jamais mortifié les Têtes Couronnées, au point que cette République les mortifioit, les faisant servir de joüet au peuple, pendant les cérémonies du Triomphe ; les mettant en prison chargées de chaînes ; voulant qu'un simple Bourgeois de Rome, revêtu de la dignité de Consul, prît le pas devant les plus grands Monarques ; & prétendant que c'étoit leur faire un fort * grand honneur, que de les déclarer, *Amis du peuple Romain* : † Peut-on voir une plus grande fierté que celle de ‡ Popilius, Chef de l'Ambassade que les Romains envoïerent au Roi Antiochus l'Illustre, pour l'obliger à faire la paix avec Ptolomée Roi d'Egypte ? Ce Monarque, l'un des plus puissans Princes de l'Asie, tendit la main à l'Ambassadeur de la maniere du monde la plus honnête ; l'autre se contenta de lui rendre les Lettres que le Sénat lui écrivoit. Antiochus les aïant luës, promit de délibérer sur l'affaire qui lui étoit proposée : Popilius ne voulant point de remise, traça un rond avec sa baguette à l'entour du Roi, & le somma de lui donner une réponse précise, avant que de sortir de l'espace qu'il venoit de lui marquer. Ce Prince se voïant si pressé, répondit conformément à l'intention du Sénat ; & alors l'Ambassadeur ne fit pas difficulté de lui toucher à la main. ‖ Antiochus envoïa quelque tems après des Ambassadeurs à Rome, pour dire au Sénat qu'il avoit obéï aux ordres des Ambassadeurs Romains, tout de même qu'il auroit obéï au commandement des Dieux. Que dirons-nous de la Grece, qui n'étoit pas comme Rome une seule République ; mais un amas de quantité de Républiques jalouses les unes des autres, & déchirées de mille factions ? Cependant, la Grece n'a pas laissé de couvrir de honte & d'ignominie la puissante Monarchie des Perses, & après avoir exterminées les armées prodigieuses qu'ils avoient fait passer en Europe, pour la réduire sous leur puissance, de porter la guerre en Asie, & de faire plusieurs conquêtes sur eux. Le puissant Roi Darius, après avoir eu le chagrin d'aprendre que les Athéniens avoient brûlé la ville capitale de Lydie, où son propre frere résidoit ordinairement, & avoir donné ordre à un Page de le faire souvenir de cette injure tous les matins, n'eut-il pas la mortification de mourir, non-seulement sans avoir été vengé de cette insulte, mais aussi après avoir été encore plus maltraité dans la plaine de Marathon ? Ce n'est donc point parce que la France est environnée de Républiques, qu'elle ne doit pas craindre de trouver une forte résistance ; ce seroit plûtôt parce que nos voisins ne sont ni Monarchie, ni République. Ils vivent sous une certaine forme de Gouvernement mixte, qui est très-propre aux desseins que le Roi pourroit avoir, parce que quand ce qu'il y a de Monarchique parmi eux, veut une chose, ce qu'il y a de Républicain ne le veut pas.

La division de l'Angleterre favorable au Roi de France.

Il n'y a personne qui ne sache, que le Roi d'Angleterre se détacha de la Triple Alliance l'an 1672. au grand chagrin de ses sujets, & qu'après deux campagnes de guerre contre la Hollande, où les Anglois n'avoient gagné que des coups, il se vit forcé par les murmures de son Parlement à faire la paix. Qu'a fait ce Roi pour se venger de son Parlement ? Il n'a jamais voulu rompre avec la France, quelques sollicitations que ses sujets aïent faites, lui représentant que la conservation de l'Angleterre, & celle de la Religion Anglicane, étoient dans un péril manifeste, à moins que l'on ne s'opposât à la France avec plus de vigueur, que ne faisoient les Alliez. Il se moquoit de ces remontrances, & les repoussoit avec colere. Enfin il sembloit s'être résolu à la rupture l'an 1678. & justement alors le parti Républicain d'Angleterre ne le vouloit plus, s'imaginant que sous le prétexte de faire des armemens formidables contre la France, on vouloit tenter l'introduction de la puissance arbitraire, & du Papisme, dans les trois Roïaumes. § Cette division qui sera selon toutes les aparences, une source continuelle de conspirations & de cabales, puisque la Religion, la grande machine avec laquelle on a de coûtume de remuer les peuples, s'y trouve mêlé, sera très-favorable dans la suite aux desseins que la France pourra former, & n'a pas été inutile pour conclure le Traité de Nimegue si honteux aux Confédérez, & si glorieux à notre nation, qu'il seroit difficile de trouver rien de semblable dans l'Histoire.

§. CCL.

Combien la paix de Nimegue a été avantageuse à la France.

Sa puissance utile à ses alliez, & dommageable à ses Ennemis.

LE Roi fit la paix sans démordre d'un seul article du projet qu'il avoit fait imprimer plusieurs mois auparavant; au lieu que pour l'ordinaire, on demande mille choses pour en obtenir une. Il fit rendre à la Suede tout ce qu'elle avoit perdu, & plongea l'Allemagne dans le chagrin de n'avoir pû mortifier un Prince qui avoit si hautement apuïé nos intérêts. Il fit espérer par là à tous les Princes de l'Empire qui voudront un jour se liguer avec la France, qu'ils le pourront faire impunément. Il arracha de telle sorte d'entre les mains de Mr. l'Electeur de Brandebourg, ce qu'il avoit conquis en Poméranie, que toute l'Europe s'aperçut, que la gloire de cet Electeur chagrinoit extrêmement

* *Pacem illi priùs petendam à Pop. Rom. esse, quam ut Rex, sociusque & amicus appelletur : nominis ejus honorem pro magnis erga se Regum meritis dare Populum consuesse.* Livius, l. 1. Dec. 4.

† Au lieu de tout ce qui suit jusqu'à, » Ce n'est donc » donc point parce que la France &c. il n'y avoit que ceci dans l'Edit. déja citée : » Le Roi Prusias n'en demanda » pas tant : Il vint lui-même à Rome pour se présenter au » Senat en qualité d'Affranchi, la tête rasée, & couverte » d'un bonnet : & apres avoir baisse l'entrée de la Compa» gnie, il se proclama lui-même l'Affranchi du Peuple » Romain. Ce n'est donc point parce que la France &c.

‡ *Valer. Maxim. l. 6. cap. 4. Vellejus Paterc. l. 1.*

‖ *Livius l. 45.*

§ Au lieu de ce qui suit jusqu'à la fin de la section, on trouve ceci dans l'Edit. citée ; » En même tems la Hol» lande se trouvant saisie de soupçons, en pensant que le » Prince d'Orange joindroit les Troupes de la Républi» que avec celles d'Angleterre, souhaita la fin de la guerre, » plus que jamais. Si bien que pendant que ce qu'il y a de » Monarchique dans ces deux Etats vouloient la guerre, » ce qu'il y a de Républicain ne la vouloit pas, & c'est » aussi de là qu'est sortie la paix de Nimegue si honteuse &c.

ment les principales Têtes de l'Allemagne ; ce qui étant bien ménagé, pourra servir à bien des choses. Enfin il força les Alliez à faire chacun son Traité particulier, ce qui les aigrit si fort les uns contre les autres, qu'ils s'entredonnoient mutuellement à tous les Diables d'Enfer. Encore aujourd'hui il y en a qui ne sont pas revenus de leur colere, & qui ont plus de disposition à s'unir avec la France, que contre la France, le dépit faisant quelquefois agir les hommes contre leurs véritables intérêts. On peut connoître par là, combien il est avantageux au Roi d'avoir des Voisins qui ne soient ni République, ni Monarchie, quoiqu'il y en ait qui s'attribuent un nom encore plus Monarchique, que celui de Roïaume.

§. CCLI.

Réflexion sur la forme du Gouvernement d'Allemagne.

Lenteur des délibérations de la Diete de Ratisbonne.

JE me souviendrai toute ma vie du caprice d'un Jurisconsulte que vous connoissez, qui se mit un jour fort en colere contre l'abus que l'on fait du mot d'*Empire*, en le donnant à l'Allemagne ; & il est vrai que jamais nom n'a été plus mal assorti que celui-là. C'est bien le plus monstrueux Gouvernement qui soit sur la terre, comme l'a fort bien prouvé M. Puffendorf sous le nom de *Monzambanus* ; & quand je songe qu'il ne laisse pas de subsister depuis long-tems sous une multitude innombrable de Souverains, qui ne sont pas encore d'accord de l'ordre de leurs séances, & qui accrochent les Conférences les plus nécessaires au repos public, pour savoir la part que chaque Député doit avoir à chaque chose ; quand je songe, dis-je, à ces disputes, & aux longues & immortelles délibérations de la Diete de Ratisbonne, je conviens que le * Pape Urbain VIII. n'avoit pas tort de dire, *Qu'en quelque façon le monde se gouverne de lui-meme.* J'entens que malgré tout ce que les hommes font de très-propre à ruiner une chose, il y a néanmoins une † Providence supérieure qui la fait durer. N'avez-vous pas oüi dire cette équivoque, Monsieur, *que pendant que les François font bonne chere sur les bords du Rhin, & les Turcs dans la Hongrie, les Allemans font diete à Ratisbonne?* Le sens de cela est fort vrai, & l'on en fit une triste expérience pendant la derniere guerre des Turcs avec l'Empereur. Neuhausel ‡ étoit déja pris, les Infideles avoient déja ravagé plusieurs Provinces, S. M. I. avoit déja abandonné la Ville de Vienne, pour se sauver à Lintz avec tout ce qu'elle avoit de plus considérable, & avec tous les Actes publics ; tout cela, dis-je, étoit déja arrivé, qu'on ne faisoit encore à Ratisbonne que perdre du tems en disputes peu nécessaires, en ombrages, en jalousies, en simples formalitez, sans que le fruit de tant de délibérations fût autre chose, sinon que l'on sortoit du Conseil plus animé & plus interdit qu'auparavant.

* *A dominare non bisogna altrimente tanto ingegno, perche il mondo si governa in certa maniera da se stesso.* La M. le Vayer, Lettre 140.

† *Scilicet est aliquid quod nos cogatque regatque Majus, & in proprias ducat mortalia leges.*
Manil. Astron. l. 5.

§. CCLII.

Attachement des Jésuites aux intérêts de la France.

Utilité que Louis XIV. retire des Jésuites.

IX. ON met encore parmi les avantages de la France, l'attachement que les Jésuites témoignent pour ses intérêts. Pendant que l'Espagne a été la plus accréditée Puissance de l'Europe, tous les Jésuites étoient Espagnols, aussi bien ceux qui étoient nez à Paris, ou à Rome, que ceux qui étoient nez en Castille. Depuis la décadence de la Maison d'Autriche, & la prosperité de LOUIS LE GRAND, ils sont devenus tous François, à Rome, à Vienne, à Madrid, aussi-bien que dans le College de Clermont. En ce tems-là les libertez de l'Eglise Gallicane leur paroissoient mal-fondées : ils ne cessoient d'écrire pour les droits des Papes contre ceux des Rois : on feroit une Bibliotheque des Livres écrits dans la Societé, contre lesquels le Parlement de Paris & la Sorbonne ont prononcé Sentence de proscription. Aujourd'hui le Roi n'a point de plumes plus affidées que les Jésuites, dans ses démêlez avec le Pape. C'est à présent la Cour de Rome qui censure les Livres de ces Révérends Peres. Il semble que les prospéritez du Roi leur aïent donné des lumieres qu'ils ne trouvoient point autrefois dans leurs Bibliotheques, & qu'à l'exemple de ces Arrêts dont le P. ⊥ Maimbourg dit qu'ils versent dans l'ame des Huguenots la connoissance de la vraie Religion, elles leur ayent débouché l'esprit, pour leur faire comprendre les véritez qui leur paroissoient si obscures. On auroit tort sur cela de les accuser d'inconstance, car ce n'est pas la Societé qui change d'esprit, c'est la Fortune qui change de Favori : & après tout, qui ne voit que c'est obéïr § à l'Ecriture, qui ne veut pas que nous ayons sur la terre de patrie permanente. Or ce n'est pas un petit avantage au Roi, que de s'être ainsi acquis les Jésuites par toute l'Europe. Ils ont du crédit dans plus d'une Cour, & ils peuvent extrêmement contribuer par leur adresse à détourner les délibérations contraires aux desseins de S. M. L'envie de dominer dans tous les lieux qui seront conquis par les François, & d'y avoir un Protecteur aussi puissant, & aussi ami que le Roi, qui fasse fleurir leur Ordre malgré les jalousies de leurs ennemis, avec plus de pompe que ne le peuvent faire les Princes qu'ils gouvernent présentement ; cette envie, dis-je, est capable de les pousser dans toutes les intrigues qui peuvent nous être favorables. Si l'on en croit la chronique scandaleuse, ils ne nous ont pas été inutiles dans la derniere guerre, & ils ont, peut-être, plus contribué à nos victoires, que l'activité de nos Généraux. On dit que ce sont de grands Politiques, & l'un des trois célebres Sermons qui furent faits à la Béatification de St. Ignace l'an 1609. donne cet éloge à leur Compagnie, ** *qu'elle conte plus de dix mille cinq cens quatre-vingts Religieux si prudens au gouvernement, qu'il se trouve parmi leurs Freres Lais des personnes qui pourroient faire la leçon aux Chanceliers de Grenade, à Vailladolid, voire au Conseil d'Etat* du

‡ » Voiez l'Hist. des 3. derniers Sultans par Mr. Ri» caut, à l'an 1663.

⊥ » Epitre Dédicatoire de l'Hist. de Luther.

§ *Epist. ad Hebr. cap. 13. v. 14.*

** » Voiez la Morale Pratique des Jésuites, impri» mée à Cologne, 1669. p. 50. & 51.

du Roi. Et l'on prétend que leur Général s'entretenant un jour à Rome avec un Seigneur François, lui dit: *Que de sa chambre il gouvernoit non seulement Paris, mais la Chine: non-seulement la Chine, mais tout le monde, sans que personne sache comment cela se fait. Veda il Signor D. di questa camera, di questa camera*, le répétant deux fois, *io governo non dico Parigi, ma la China: non già la China, ma tutto il mondo, senza che nessuno sappia come si fa.* Il se pourroit bien faire néanmoins, que tout ce que l'on publie & de leur habileté, & de leur crédit, n'est pas véritable. Il y a peu de choses que l'on n'exaggere.

§. CCLIII.

De quelques Prophéties que l'on dit qui promettent au Roi de grandes conquêtes.

Ancienne tradition qui menace l'Empire des Turcs, d'être détruit par les François.

X. ENfin on compte parmi les favorables dispositions qui ouvrent au Roi le chemin à la Monarchie Universelle, plusieurs Prophéties qui promettent à un Roi de France l'Empire de tout l'Univers. L'une de ces Prophéties se trouve dans le neuviéme Tome des Oeuvres de St. Augustin, au traité de l'Antechrist, qu'on prétend avoir été composé ou par St. Augustin lui-même, ou par Rabanus Maurus Archevêque de Maïence. On en trouve une autre dans un Commentaire sur l'Apocalypse, composé par David Pareus, Théologien Protestant, qu'il dit avoir trouvé dans la maison d'un Prévôt en Allemagne. C'est une vieille tradition parmi nous, qu'il y a une ancienne tradition parmi les Turcs, qui menace leur Empire d'être détruit par les François. Les grandes qualitez de notre Monarque persuadent à tant de personnes, que c'est à lui que ces Prophéties s'adressent, qu'il n'est pas jusqu'aux * Mathématiciens qui ne l'aïent publié; bien des gens ne croïent pas qu'il soit permis d'en douter, après les révélations du célébre Drabicius, qui a tant prophétisé en Transilvanie contre l'Empereur & pour la France. Or il n'y a point de plus favorables auspices pour entreprendre quelque chose, que les promesses & les révélations d'enhaut; & ainsi tout semble inviter le Roi à recommencer la guerre.

§. CCLIV.

Prétextes que le Roi pourroit prendre pour se servir des favorables dispositions que la Fortune lui offre.

Si les reproches que les Espagnols font à la France d'avoir enfraint le Traité de Nimegue, peuvent l'autoriser à leur déclarer la guerre.

J'Avois chez moi l'autre jour un homme, qui faisant réflexion sur toutes ces heureuses dispositions, s'étonnoit fort de ce que le Roi ne s'en prévaut pas. Qui l'empêche, disoit-il, de prendre le reste des Pais-Bas Espagnols, & de s'emparer sans façon de tout ce qui est à sa bienséance dans l'Allemagne? Est-ce qu'il ne veut donner à personne le moindre sujet de plainte? Mais d'où viennent donc le blocus & la prise de quelques Places, dont la situation étoit la plus avantageuse du monde pour nous incommoder en tems de guerre? D'où viennent tant de vieilles prétensions, sur lesquelles S. M. se fait droit à elle-même, premierement par des Juges à ce députez, & ensuite par ses soldats? On se plaint de cela par toute l'Europe: de sorte que plaindre pour plaindre, il vaudroit mieux leur en donner un grand sujet, qu'un petit. Si le Roi ne veut pas qu'on se plaigne, il en fait trop: s'il ne se met guere en peine des plaintes, il n'en fait pas assez. Est-ce qu'il ne veut pas rompre le premier la paix de Nimegue, & qu'il attend que les Espagnols la rompent? Si cela est, nous aurons la plus longue paix qu'on ait jamais vuë, car les Espagnols avaleront plûtôt mille affronts, que de nous déclarer la guerre sachant bien qu'une campagne de guerre ouverte leur seroit plus fatale, que cent Arrêts de la Chambre de Réünion, & que toutes les insultes par lesquelles on tâche de mettre leur patience à bout, & de les porter à la rupture. Est-ce que S. M. attend un prétexte plausible de déclarer la guerre à ses voisins? Mais en voici un tout prêt, le plus specieux du monde. Les Espagnols se plaignent dans toutes les Cours de l'Europe, & même par des Livres imprimez, que la France a commencé plusieurs infractions du Traité conclu à Nimegue. C'est la plus sanglante injure du monde. Un particulier que l'on accuse d'avoir faussé son serment, n'attend pas un jour à se venger, & toute la terre reconnoit qu'il fait bien de poursuivre la réparation d'un tel outrage. A plus forte raison un Prince que l'on accuse d'avoir enfraint une paix solemnellement jurée, est en droit de poursuivre la vengeance d'un tel affront par la voie des armes, qui est la seule dont les Souverains se puissent servir. Desorte que s'il ne faut qu'un prétexte raisonnable à S. M. pour recommencer la guerre, le voilà tout trouvé: & dans deux jours, moi indigne, je m'engage à composer le plus beau Manifeste qui se soit vû, à tout le moins plus beau que celui de l'an 1672. qui n'étoit fondé que sur l'ingratitude de la Hollande. Il est certain que les ingrats n'offensent pas tant notre honneur que ceux qui nous donnent des démentis. L'ingratitude est assurément un vice exécrable: néanmoins les loix n'ont jamais établi des peines contre les ingrats, excepté parmi les † Medes, si je m'en souviens bien; & à quoi serviroient, je vous prie, des loix établies contre les ingrats, puisque personne n'oseroit y recourir, sans perdre tout le mérite du bienfait? *On se rend ‡ haïssable, quand on reproche les services que l'on a rendus; car ce sont des choses dont il faut bien que celui qui les a reçuës se ressouvienne, mais dont l'auteur ne doit jamais faire mention. La seule ⸸ punition de l'ingratitude, consiste en ce qu'on blâme par tout les ingrats, & qu'on les abandonne à la haine des hommes, & au jugement de Dieu; c'est là tout le suplice qu'on leur fait souffrir.* Mais cela n'empêche pas que les Souverains qui ont des droits inconnus au reste des hommes, ne puissent justement tirer raison de l'ingratitude d'un Etat voisin, comme il paroît par la guerre de 1672. Et cela étant, combien est-il plus raisonnable de se venger de l'accusation de faussaire intentée par les Espagnols à S. M. puisque c'est une injure contre la-

Si un Souverain est en droit de punir l'ingratitude de ses voisins.

* » Voyez Mr. Comiers dans la nouvelle science des » Cometes, imprimée l'an 1665.

† *Xenophon, Cyrop. l. 1. Seneca de Benef. l. 3. c. 6.*

‡ *Odiosum sane genus hominum officia exprobrantium, quæ meminisse debet is, in quem collata sunt, non commemorare qui contulit.* Cicero in Lælio.

⸸ *Hoc frequentissimum crimen nusquam punitur, ubique improbatur. Neque absolvimus illud, sed cum difficilis esset incerta rei æstimatio, tantùm odio damnavimus & inter ea reliquimus quæ ad vindices Deos mittimus.* Seneca. ibid.

laquelle les loix permettent aux particuliers de se défendre ?

§. CCLV.

Raisons pour ne se pas servir de ces favorables dispositions.

VOus en parlez bien à votre aise, répondis-je à ce gaillard, parce que vous n'avez pas à répondre devant Dieu ni de la déclaration de la guerre, ni des désordres qui en naissent. Mais quand un Prince, comme le nôtre, rempli de piété, & d'amour de Dieu, considere les loix de sa Religion, il ne regarde pas s'il lui seroit aisé de s'emparer des Etats de ses voisins, & de faire composer un Manifeste tel quel; mais il regarde s'il peut l'entreprendre en bonne conscience, & il conclud qu'il vaut mieux laisser chacun en possession de ce qui lui appartient, que d'irriter un Dieu qui punira d'une façon infiniment plus sévere, les abus que les * Rois auront fait de leur puissance, que les Rois ne châtient les petits Gentilshommes qui tyrannisent leurs vassaux.

La raison de l'instabilité de la Fortune doit empêcher le Roi de France de profiter de ses avantages.

C'est pourquoi avec toutes les favorables conjonctures qui sollicitent S. M. à entreprendre la conquête de l'Europe, je ne voudrois pas parier un contre dix, qu'il y aura bientôt une guerre générale, & que la France aura toutes les prospéritez que la Fortune semble lui promettre. Car outre ce que je viens de dire de la piété de notre Monarque, je ne doute point que son grand sens, & la connoissance de l'Histoire ne lui aprennent l'instabilité de la Fortune. Ce que les Scythes représentoient à Alexandre est fort sensé, & si la mort n'eût enlevé ce Conquérant dans la fleur de sa jeunesse, il se fût vû peut-être en état de s'écrier : *O Scythes* ! comme Crœsus s'écria, *O Solon* ! La Fortune qui a été comparée à tant de choses, me semble pouvoir être justement comparée à une mer calme & riante, qui ne laisse pas de préparer la matiere d'une † tempête furieuse. Fou qui s'y fie.

Mene ‡ salis placidi vultum, fluctusque quietos
Ignorare jubes ? Mene huic confidere monstro ?
Æneam credam quid enim fallacibus Austris
Et cœli toties deceptus fraude sereni ?

Je sai bien que le Roi n'y a pas encore été trompé. Mais il y a eu tant d'autres grands Princes, qui ont éprouvé, les uns plûtôt, les autres plus tard, les revers de la Fortune, qu'en verité le plus sûr est de ne rien entreprendre sur des apparences favorables. Car si l'on ne réüssit pas, on s'expose non-seulement à n'être ni loüé, ni plaint de personne, mais aussi aux reproches de sa conscience, & aux murmures de ses Sujets, & aux insultes de l'Etranger. Toute l'Europe a vû échoüer avec joie les ambitieuses entreprises de la Maison d'Autriche, (je reviens souvent là, tant je souhaite que nous profitions d'un exemple d'aussi fraîche date.) Les victoires de Gustave, les triomphes des François, la révolte de la Catalogne, le soûlevement du Portugal, & telles autres disgraces du parti Espagnol, faisoient dire à tout le monde en riant, *qu'il l'avoit bien mérité*. On voïoit avec plaisir l'affermissement de la République de Hollande, qui aïant commencé à ébranler ce redoutable parti, l'affoiblissoit de jour en jour par la prise de plusieurs Villes, par plusieurs victoires navales, par son commerce établi dans toutes les parties du monde, par l'incomparable valeur des Princes qui commandoient ses armées, & par la rare prudence de ses Etats Généraux. Et si l'on eût sû qu'un jour cette République seroit le plus ferme apui de l'Espagne chancelante, & feroit voir qu'elle ne lui avoit point fait la guerre par un motif d'ambition, mais uniquement afin d'assûrer sa liberté & l'équilibre des Puissances de l'Europe; si, dis-je, l'on eût sû cela, je ne sai si l'on l'eût pris en bonne part; car on ne se soucie guéres de prévoir que ceux dont la prospérité présente est un sujet de terreur, trouveront quelque suport pendant leurs disgraces. On n'est guéres en état alors de donner son approbation à ceux qui sont également prêts de soûtenir, ou d'affoiblir le même parti, selon qu'il est trop foible, ou trop redoutable. En un mot, quand on s'attire du malheur, on n'est pas plaint : mais quand on est malheureux dans une juste défensive, encore a-t-on mille ressources de consolation. Pourquoi ne croirions-nous pas, que S. M. entre souvent dans cette sorte de pensées ?

De la décadence de la Maison d'Autriche causée par son ambition, & de la part qu'y eurent les Hollandois

La gloire que Loüis XIV. a acquise est encore une raison qui doit le retenir.

Pourquoi ne croirions-nous pas, qu'elle trouve par la force de son jugement, qu'il se faut contenter de la gloire qu'elle s'est aquise, & ne la point mettre en compromis ? De la maniere que les hommes sont faits, ils jugent toûjours d'un Héros par les actions qu'il a faites en dernier lieu. Si après avoir remporté plusieurs victoires, il vient à perdre plusieurs batailles, on ne parle plus de son bonheur, on ne se souvient plus que de son malheur. D'où venoit sans doute, que ‖ César étoit d'autant plus réservé à se battre, que plus il avoit éprouvé les faveurs de la Fortune; s'imaginant avec beaucoup de raison, qu'une nouvelle victoire ajoûtée à tant d'autres ne lui feroit pas autant de bien, que la perte d'une bataille lui feroit de mal. C'est à faire à des jeunes gens qui n'ont pas encore acquis de la gloire, & à ces *bisognosi d'honore*, comme on les apelle en Italie, à chercher les occasions de se signaler; c'est à eux à se faire des ennemis de gaïeté de cœur, pour faire parade de leurs forces; mais quand on s'est acquis une haute réputation, qu'on fait bien de s'en tenir là !

Nouvelle gloire qu'il peut s'acquérir en demeurant en paix, lorsque tout lui promet d'heureux succès.

Pourquoi § ne croirions-nous pas, que S. M. aïant autant de discernement qu'elle en a, & aïant assez fait voir de quoi son grand cœur & sa vertu militaire sont capables, voudra s'immortaliser par une route toute nouvelle, & beaucoup plus digne de loüange dans le fond, que les victoires & que les triomphes ? Cette route toute nouvelle, ce chemin à la plus solide ré-

* *Vos quibus rector maris atque terræ*
Jus dedit magnum necis atque vitæ,
Ponite inflatos tumidosque vultus.
Quidquid à vobis minor extimescit,
Major hoc vobis Dominus minatur,
Omne sub regno graviore regnum est.
Senec. in Tyest. act. 3. sc. ult.

† *Ubi luserunt navigia, ibi sorbentur.* Seneca.

‡ *Virg. Æn. 5.*

‖ *Nonnisi tempore extremo ad dimicandum cunctantior factus est, quò sæpius vicisset, hoc minùs experiendos casus opinans, nihilque se tantum acquisiturum victoriâ, quantum auferre calamitas posset.* Sueton. in Cæs. cap. 60.

§ *Omni acto triumpho depositus triumphus clarior fuit; adeò spreta in tempore gloria, interdum cumulatior redit.* Livius l. 2. Decad. 1.

. . . . . *Magnum delata potestas,*
Majorem contemta probat. Claud.

réputation est de laisser toute l'Europe en repos, lorsqu'on pourroit la subjuguer facilement; car c'est remporter sur soi-même un triomphe plus glorieux, que la conquête d'un Empire, & donner le plus grand & le plus rare exemple de vertu que l'on puisse voir. Or de qui est-il plus juste d'attendre ce grand exemple, que d'un Roi comme le nôtre, que Dieu a distingué par tant de choses miraculeuses? N'est-ce pas au Fils aîné de l'Eglise, revêtu par un droit héréditaire du glorieux titre de très-Chretien, que doit être réservé l'avantage de montrer au monde la différence qu'il y doit avoir entre un Prince qui adore le vrai Dieu, & les Princes Infidéles? Celui-là ne doit suivre que la raison éclairée de la foi: ceux-ci ne se gouvernent que par l'instinct de leurs passions. Mais hélas! les Princes Chretiens, à la honte du Christianisme, ne suivent guéres d'autre principe que celui-là; & il y a long-tems que la Religion Chretienne ne produit point de grands coups. Il seroit tems qu'elle en fit quelqu'un de bien signalé. Rien ne le sauroit être davantage, que de voir renoncer LOUIS LE GRAND à tous les triomphes que la Fortune lui promet. Pourquoi ne croirions-nous pas, que S. M. se propose d'aller à la gloire par ce chemin-là? Que de bénédictions, & que de loüanges ne recevra-t-elle point de tous ses voisins & de la postérité la plus reculée, si sans se prévaloir ni de la foiblesse de l'Espagne, ni de la partialité de l'Angleterre, ou des factions qui l'agitent, ni des irrésolutions de l'Allemagne, ni des désordres de la Hongrie dont le Turc ne manquera point de profiter, Sa Majesté souffre que tous les Etats de l'Europe vivent paisiblement selon leurs loix! Ce seroit alors que toutes ces belles pensées que nos beaux Esprits ont produites pour loüer la grande modération de notre invincible Monarque, seroient aprouvées de tout le monde. Jusqu'ici ce ne sont que des véritez Françoises, dont nos voisins ne conviennent pas. On a beau dire par toute la France, que les Traitez d'Aix-la-Chapelle & de Nimegue sont le pur ouvrage de la modération de S. M. qui a elle-même arrêté le cours de ses victoires, qu'elle seule pouvoit fixer; on n'en demeure point d'accord au-delà des Alpes, de la Mer, du Rhin, & des Pirénées. C'est néanmoins à être loüé dans ces païs-là qu'il faut principalement prétendre; car quoiqu'on fasse, on est presque toûjours assûré de trouver, du moins pendant sa vie, beaucoup de loüanges parmi ses Sujets. La véritable gloire d'un Prince est donc celle que ses ennemis mêmes sont contraints de publier, & c'est pour cela que le célebre Mr. de * Balzac écrivant à un bel Esprit de Hollande, & lui témoignant son zèle pour le Prince d'Orange Frederic Henri, crut tout dire en ce peu de paroles: *Je lui souhaite une gloire de laquelle l'ennemi demeure d'accord, & qui ne lui soit pas même contestée par les Histoires d'Espagne.*

Du prix des loüanges données par des ennemis.

§. CCLVI.

Réflexion sur ce qui a été raporté concernant certaines prophéties qu'on fait courir à l'avantage de la France.

Danger que l'on court de se fier aux prophéties.

QUant à ces vieilles traditions, ou à ces prophéties, que l'on dit qui promettent la conquête de tout le monde à l'un de nos Rois, il faudroit avoir bien mauvaise opinion de LOUIS XIV. pour se persuader qu'il soit capable d'entreprendre la moindre chose sur un si méchant fondement. Il a trop de solidité d'esprit, pour ne pas traiter d'imaginations chimériques toutes ces prétenduës révélations, & il n'ignore pas que pour un Prince qui s'est bien trouvé d'avoir bâti sur cette sorte d'espérances, il y en a dix qui se sont engagez par-là dans des entreprises également téméraires & malheureuses. Je me souviens d'avoir lû dans l'Histoire des † Croisades, qu'au Siege de Jérusalem on se trouva fort mal d'avoir donné un assaut *suivant l'avis d'un Solitaire, qui vivoit en grande opinion de sainteté, dans une Caverne du Mont des Oliviers, & qui promit aux Chretiens la victoire de la part de Dieu, pour ce jour-là même, quoiqu'on lui remontrât qu'on n'avoit rien de prêt pour une pareille entreprise. Mais on aprit bientôt*, comme le remarque fort bien le P. Maimbourg, *qu'en toutes sortes d'affaires, & sur-tout en celles de la guerre, il est dangereux de quitter les regles de l'art & de la prudence, pour suivre aveuglément la voie des révélations, à laquelle on ne se doit pas trop fier, parce qu'assez souvent elles sont fausses, & que quand même elles seroient vraies, on n'est pas obligé de les croire, sans en avoir des preuves invincibles; & sans cela, l'on est toujours obligé de suivre plûtôt la raison & le bon sens, que Dieu a donné aux hommes après sa divine parole, pour être la régle de leur conduite.* La honte qu'eut Godefroi de Bouillon de la faute qu'on avoit faite, de préférer les visions d'un simple Hermite aux regles de l'art militaire, le rendit sage pour une autre fois.

Exemple de Godefroi de Bouillon.

Il n'est pas nécessaire de sortir de l'Histoire des Croisades, pour trouver plusieurs exemples de prophéties qui ont malheureusement trompé ceux qui les ont cruës; mais il suffira de considérer ce qui arriva à St. Bernard. Ce grand homme aïant reçû ordre du Pape Eugene III. de prêcher la seconde Croisade l'an 1145. ne manqua pas de promettre mille bons succès aux Princes qui se croiseroient pour une si sainte expédition. La grande réputation qu'il s'étoit acquise par sa sainteté, faisant prendre toutes ses promesses pour autant d'inspirations divines, fut cause qu'on ne vit jamais plus de monde s'enrôler pour le voïage de Jérusalem. Il y en a même qui veulent qu'il ait confirmé ses promesses par plusieurs miracles insignes: mais le P. ‡ Maimbourg nous permet fort de n'en rien croire, & il est fort vraisemblable que cela est faux, puisqu'il n'y eut jamais d'expédition plus malheureuse, que celle qui fut entreprise sur les belles espérances de St. Bernard. Ces pauvres & infortunez Croisez ne manquerent pas de se plaindre ‖ qu'il les avoit poussez dans le précipice par ses fausses prédictions. Que répondit-il à cela? J'ai bien de la peine, Monsieur, à vous en parler à cœur ouvert; mais je m'y résous enfin. Au lieu d'avouër de bonne foi qu'il avoit été trompé le premier, il se sauva dans le pitoïable asile des promesses conditionnelles, faisant entendre que quand il avoit prédit que la Croisade seroit heureuse, c'étoit en sous-entendant comme une condition nécessaire que les Croisez n'offenseroient point le bon Dieu par le déréglement de leurs mœurs. Avouëz

Entreprise malheureuse dans laquelle les Croisez s'engagerent sur une prophétie de saint Bernard.

* » Lettr. choif. liv. 1. lettr. 24. à Mr. de Zuilichem.
† » Hist. des Croisades, par le P. Maimb. l. 1.
‡ » Hist. des Croif. l. 3.
‖ *Ibid. lib.* 4.

Avoüez-moi que c'est se moquer du monde, que de s'ériger en Prophète, pour prédire ce qui n'arrivera jamais, & pour ne pas dire un seul mot de ce qui arrivera effectivement. Ou il ne faloit pas que St. Bernard se mêlât de prédire l'avenir, ou il devoit prédire les désordres effectifs dans lesquels les Croisez tomberent, au lieu de leur promettre des victoires imaginaires qui ne devoient jamais arriver. Ce que j'en dis, c'est principalement pour répondre à ceux qui nous allèguent le Traité de l'Antechrist inséré parmi les Oeuvres de St. Augustin, & remarquable par une prédiction magnifique en faveur de l'un de nos Rois; car si les Prophéties prêchées par St. Bernard n'ont été que des illusions funestes à la Chretienté, quelle folie ne seroit-ce pas, de se promettre l'Empire du monde sur la parole de Rabanus Maurus, ou même sur celle de St. Augustin.

De la prophétie qui porte que les François ruïneront l'Empire des Turcs.

Mais, dit-on, les Turcs ont une vieille prophétie qui les menace de l'épée des François. * Autre chimere. Il est bien vrai, que dès le dixiéme siecle il couroit une prophétie parmi celles de l'Evêque Hippolyte, laquelle assuroit que ce n'étoit point par les Grecs que les Infidéles devoient être détruits, mais par les François. Il est vrai encore, que nous tenons cette prophétie du sage & savant Evêque de Cremone Luitprand, dans la Relation de sa seconde Ambassade de Constantinople. Il est encore vrai, que les Sarrazins furent merveilleusement encouragez par cette prophétie, dans la bataille qu'ils gagnerent en Sicile l'an 963. sur les troupes de Nicephore, Empereur de Constantinople. Enfin il est vrai, que le R. P. † Maimbourg, sur la foi duquel je raporte toutes ces choses, dit: *qu'il y a sans doute plusieurs prédictions semblables à celle-ci, & que c'est le tems qui doit faire voir un jour si elles sont véritables; & que ce ne sera jamais que quand les François, qui étant bien unis comme ils le sont aujourd'hui sous un des plus grands Rois qu'ils aient jamais eus, sont capables tous seuls d'achever une si heureuse aventure, n'en seront pas empêchez par les guerres étrangeres, & par d'injustes ligues, qui pour une juste défense les détournoient d'une si glorieuse entreprise*, lorsque ce Jésuite écrivoit ceci. Je consens que tout cela soit vrai; mais je ne consens pas que l'on tienne la prophétie pour véritable.

Réfutation de cette prophétie.

Car I. Il est sûr, que les Infidéles dont il est parlé dans la prophétie, ne sont point les Turcs, mais les Sarrazins. On ne connoissoit point encore les Turcs dans l'Occident au dixiéme siecle, mais on étoit fort tourmenté par les Sarrazins: & c'est pour cela qu'il se trouvoit de bonnes ames, qui pour consoler les Chrétiens, leur promettoient que l'Empire d'Occident fondé par un Roi de France, détruiroit cette nation infidéle, ou qui se le persuadoient par une grande chaleur d'imagination. Or, comme l'événement a fait voir la fausseté de cette belle prophétie, puisqu'il est certain que l'Empire des Sarrazins n'a été ruïné ni par les François, ni par les Empereurs d'Occident, mais par les Turcs & par les Tartares; qui peut s'imaginer avec quelque ombre de raison, que la prédiction s'accomplira sur les Ottomans? Et ne faudroit-il pas être fou, pour leur aller déclarer la guerre en vertu de cette promesse?

II. Il n'est pas fort certain qu'il y ait parmi les Turcs une prophétie qui les menace d'être ruinez par les François. Car si cela étoit, comment seroit-il possible que ces Grecs qui ont dit à Mr. Spon, qu'il y ‡ avoit une prophétie parmi les Ottomans, qui portoit que leur Empire seroit détruit par une nation *Chrysogenos*, c'est-à-dire, blonde, eussent ignoré cette autre prophétie si avantageuse à notre nation? C'étoit une occasion fort favorable d'en parler: desorte que Mr. Spon n'en aïant pas dit un seul mot, il faut conclure qu'il n'en avoit rien apris dans son voïage de Turquie; ce qui est une marque que cette prétenduë tradition ne court que parmi nos bonnes gens. Au reste, il est assez évident que cette nation blonde fatale à l'Empire du Turc, n'est pas la nôtre. Mr. Spon croit que ce sont les Moscovites: à lui permis.

Et de celle de Drabicius, qui promet aux François la ruine de la Maison d'Autriche.

Mais, me dira-t-on, puisque vous êtes assez bon François pour ne vouloir pas que nous allions porter la guerre en Turquie, attirez par des prédictions favorables, souffrez du moins que Drabicius ait été bon Prophéte, en nous promettant plusieurs victoires dans l'Empire. Je répons, qu'encore que je ne veüille pas imiter nos Poëtes & nos Orateurs, qui depuis un tems immémorial envoïent tous nos Princes à la conquête de Constantinople, je ne laisse pas de souhaiter que notre grand Monarque juge à propos d'entreprendre ce grand ouvrage. Je dis seulement, qu'il seroit absurde de compter sur les prétenduës traditions qui nous promettent un heureux succès. Et quant à Drabicius, il est facile de voir, qu'il n'y a que des ennemis de la France, qui puissent croire ou qu'elle le regarde comme un homme véritablement inspiré, ou qu'elle est capable d'entreprendre quelque chose pour exécuter ce qu'il a prédit. Car peut-on être aussi Catholique que l'est le Conseil du Roi, & croire qu'un Ministre Protestant a reçû de Dieu la mission de Prophéte extraordinaire? Peut-on avoir autant de passion qu'en a le Conseil du Roi, d'extirper les Sectes ennemies du Pape, & se préparer à l'execution des prophéties de Drabicius, qui portent (à ce qu'on dit) que le même Roi de France qui ruïnera la Maison d'Autriche, détruira le Pape de fond en comble? On ne peut avoir ces pensées, sans faire une injure punissable non-seulement à l'esprit du Roi & à celui de ses Ministres, mais aussi à leur Religion.

Les Protestans eux-mêmes ne sont pas trop persuadez que Drabicius ait été Prophéte. Il y en a bien qui se persuadent que c'étoit un fanatique, à qui la lecture des Commentaires sur les Prophéties du vieux Testament & sur celles de l'Apocalypse, avoit bouleversé l'imagination; qu'après s'être rempli de ces idées, il ne concevoit les Empereurs d'Allemagne que comme des Pharaons, des Sennacheribs, des Nabuchodonozors, & des émissaires de la grande Paillarde, *enivrez du vin de l'ire de sa paillardise;* & qu'il vint enfin jusques à se persuader, que Dieu le destinoit à faire commandement à plusieurs Princes d'exterminer ces persécuteurs. Ceux qui avoient souffert ces persécutions, & qui s'imaginoient que la Providence divine châtieroit tôt ou tard les auteurs d'une conduite si barbare, devoient aparemment se fier aux visions de Drabicius. Néanmoins ils en

* Voyez encore sur ce sujet le *Dict. Hist. & Crit.* Art. MAHOMET. Rem. EE.

† » Hist. du Schisme des Grecs, l. 3.

‡ » Voyage du Levant, 1. vol. p. 270. de l'impress. » de Holl.

en ont fait peu de compte pour la plûpart, sur tout après avoir éprouvé qu'il s'abusoit, & qu'il se contredisoit assez souvent d'une maniere toute visible, & qu'on ne peut excuser, qu'en recourant à un grand nombre de gloses, qui font plus rire les incrédules, que l'aveu sincére que l'on feroit des erreurs de cet homme-là; car avec cette sorte de gloses multipliées selon le besoin, il n'y a point de faux Prophéte dont on ne puisse faire l'apologie. La pauvre chose que c'est, Monsieur, que de se fier à des révelations, fussent-elles de Ste. Hildegarde, de Ste. Gertrude, & de Ste. Brigitte; & vous savez bien, que des Auteurs * très-bons Catholiques, & Religieux qui plus est, ont hautement disputé contre les prophéties de ces Saintes, par des raisons très-convaincantes. Il feroit beau voir après cela la France si sagement gouvernée, s'embarquer en une guerre contre l'Allemagne sur les visions de Drabicius! Ainsi la disposition favorable que l'on prétend trouver dans les prophéties n'a garde de me persuader que nous recommencerons bientôt à vaincre.

§. CCLVII.

Si l'Europe auroit plus de sujet de se liguer présentement, qu'elle n'en a eu autrefois.

Comparaison de l'état present de l'Europe à celui où elle étoit du temps de Charles V.

De plus, qui nous a dit que l'Europe demeurera toûjours dans le profond assoupissement où elle est? J'avouë qu'encore qu'elle craigne la France, & qu'elle croïe voir dans sa conduite, je ne sai quoi de fort semblable à ce que nous avons dit des Espagnols d'autrefois, chacun pourtant se tient coi; personne ne veut essuïer les premiers périls, ce qui me fait souvenir de la fable des rats & du chat. Cette léthargie est d'autant plus surprenante, que l'on reconnoît fort bien qu'il est beaucoup plus facile au Roi, d'executer le grand & le vaste dessein de la Monarchie Universelle, qu'il ne l'étoit à l'Empereur & au Roi d'Espagne; parce que toutes les forces de la France sont réünies sous un seul Chef, qui va lui-même à la guerre, qui est heureux, vaillant & habile, qui n'a pas un Etat aussi formidable à craindre que l'étoit ce Roïaume à l'égard des Espagnols, du tems de leur bonne fortune. Ce sont des avantages qui ont toûjours manqué à la Maison d'Autriche, ou en tout, ou en partie. Lorsque toutes ses forces étoient à peu-près réünies en la personne de Charles V. Prince d'une grande valeur & d'une capacité extraordinaire, ses Etats étoient néanmoins si entre-coupez, qu'ils ne pouvoient pas se prêter facilement une assistance réciproque: & d'ailleurs l'Europe avoit un François I. brave comme son épée, qui ne cessoit lui seul de tailler de la besogne à Charles V. autant presque qu'il lui en faloit. D'autre côté, Soliman Empereur des Turcs, étoit un terrible voisin aux païs Héréditaires; & les Princes Protestans d'Allemagne, animez de cet emportement de zele que l'on ne manque jamais d'avoir pour une Religion encore toute chaude de la forge, étoient une fâcheuse épine au pied de Charles. Après la retraite de cet Empereur, ce fut bien pis. Ses Etats furent partagez; ceux qui les posséderent vêcurent long-tems dans une espece de mésintelligence, qui les affoiblissoit beaucoup, la distance qui est entre Madrid & Vienne, ne permettoit pas que l'on concertât chaque chose avec la promptitude qui est requise pour les grands desseins; &, entre nous, les successeurs de Charles V. n'ont été rien moins que belliqueux. Cependant l'Europe s'est émuë, l'Europe s'est liguée, l'Europe s'est enfin si acharnée contre eux, les soupçonnant de trop d'ambition, qu'elle les a mis sur le bon pied. Et à present qu'elle connoît le péril plus redoutable, elle se contente de connoître. J'avouë cela, Monsieur, mais je ne parie rien pourtant pour nos conquêtes. Les peuples sont comme une mer qui s'émeut horriblement après le calme le plus profond. Il ne faut souvent qu'un seul homme pour donner du cœur à la moitié de la terre, & pour faire † passer la Fortune dans un parti ‡.

§. CCLVIII.

Si les Ligues sont à craindre.

La mésintelligence des Alliez est la cause des conquêtes du Roi de France.

HE' bien, me direz-vous, *qu'on se ligue tant qu'on voudra: c'est peu de chose que des Ligues: ce sont des Corps a cent mille bras, qui à force d'avoir plusieurs têtes, n'en ont aucune. Vous savez l'Apologue de l'Envoïé du Grand Turc, & le peu de cas qu'il faisoit de ces troupes confedérées, au prix de celles qui ne reconnoissent qu'un seul Chef.* Je l'avouë, Monsieur, c'est un avantage inestimable pour une armée que l'unité de Chef, & c'est une circonstance favorable aux desseins du Roi, de laquelle je n'avois encore rien dit, sçavoir que ceux qui s'oposeront à lui, ne feront qu'un assemblage de troupes commandées par differentes personnes, qui auront des vûës particuliéres, & des interêts oposez. Bien nous en a pris, que dans la derniere guerre nous aïons eu de telles gens à combattre; car malgré la bonne conduite du Roi, & le courage de nos troupes, si les Alliez se fussent bien entendus, nous en tenions. Mais la bonne fortune de la France a fait qu'ils n'ont jamais pû s'accorder. Leurs Conseils de guerre étoient le plus grand champ de bataille où ils se trouvassent. Ce n'étoit que défiances, que plaintes réciproques, que jalousies, que caprices. Les uns aimoient mieux être défaits, que de voir attribuer le gain d'une bataille à un Général qu'ils n'aimoient pas. Les autres voulant mériter leur pension, conseilloient toûjours le pire. Il nous faloit cela, Monsieur, afin d'avoir les succès que nous avons eus: car, comme je l'ai déja dit plusieurs fois, à moins qu'il n'y ait une disproportion de forces entre deux ennemis, les victoires que l'on remporte sur l'autre ne sont pas de conséquence. Or ce qui fait la disproportion n'est pas toûjours le nombre des troupes, c'est bien souvent que l'un des partis commet plusieurs fautes, & que l'autre n'en commet pas. C'est ainsi que les Alliez sont devenus plus foibles que nous. La multitude de leurs interêts & de leurs sentimens leur faisoit faire une infinité de fautes, pendant que le Roi apliqué à ses affaires avec une intelligence subli-

* *Henricus de Hassia, Sibyllanus, Franc. Picus Mirandulanus apud M. Delrio, disq. Magic. l. 4. c. 1. quæst. 3. sect. 4.*

† *Tantum in uno viro fuit momenti, ut maximi imperii subversi & rursum recepti auctor esset, & unde stetisset, eò se victoria transferret, fieretque cum eo mira quadam fortunæ inclinatio.* Justinus, l. 5. de Alcibiade.

‡ Il y a ici dans la I. Edit. ce vers de Virgile,

(a) » *Quondam etiam victis redit in præcordia virtus*
» *Victoresque cadunt.*

(a) *Virgil. Æn. 2.*

sublime, n'en faisoit point. Ils ont fait deux ou trois fois la grande & la capitale faute, qui fut * reprochée à Annibal, de ne savoir point se servir de la victoire.

§. CCLIX.

Fautes des Alliez durant la derniere guerre.

Bévuës que fit Montécuculi.

EN effet, M. de Montécuculi remporta un si grand avantage sur M. de Turenne, sans coup férir l'an 1675. que l'on s'estima bien-heureux à la Cour de France d'en être quitte pour la perte du païs de Cologne, & de la plûpart des Places que nous tenions en Hollande, tant on connoissoit qu'il étoit facile de nous faire plus de mal que cela. Bien nous en prit que les Allemans un peu trop hâtez d'aller prendre des quartiers d'hiver chez eux, ne voulurent point seconder l'ardeur & la tête de Mr. le Prince d'Orange, qui avoient tant contribué à la prise de Bonn. Deux ans après, Mr. de Montécuculi aïant eu la gloire de voir le génie de Mr. de Turenne sacrifié au sien, & de mal-mener nos troupes dans leur retraite, ne sut point se servir de son avantage, soit que l'âge le rendît un peu pesant, soit qu'il y eût des personnes officieuses à Vienne qui se souvinssent de nous. Quoi qu'il en soit, il se contenta de † rafraîchir son armée au deça du Rhin, pendant que Mr. le Prince joüoit un personnage bien éloigné de son génie plein de feu, qui étoit de regarder de derriere ses retranchemens avec les débris d'une armée, les Impériaux se promenans à leur aise dans l'Alsace. Ce fut encore la faute de ceux qui batirent Mr. de Crequi à Consarbrik; car au lieu de s'avancer sur nos frontieres consternées, ils s'amuserent tout le reste de la campagne à reprendre une ‡ Ville dont nous pouvions bien nous passer. Les François ne faisoient point de ces bévuës. Ainsi il ne faut pas s'étonner, si les affaires des Alliez n'ont pas prospéré, car ils s'affoiblissoient par leur mauvaise conduite, sans que la mauvaise conduite de leur ennemi les relevât: ce qui arrive néanmoins presque toûjours, comme l'a très-bien remarqué Mr. de la ‖ Rochefoucaut, touchant nos dernieres guerres civiles: *Tous les partis ont éprouvé à la fin*, dit-il, *que ni les uns, ni les autres n'avoient bien connu leurs véritables intérêts. La Cour même que la Fortune seule a soûtenuë, a fait souvent des fautes considérables, & dans la suite on a vû que l'une & l'autre Cabale s'étoit plus maintenuë par les manquemens de celle qui lui étoit oposée, que par sa bonne conduite.*

§. CCLX.

Effets considérables de quelques Ligues.

Succès des Ligues contre les Turcs, & Henri III.

MAis ne croïez pas pour tout cela, Monsieur, que les Ligues ne soient point à craindre. Je pourrois vous entretenir long-tems, si je voulois vous raporter tous les beaux exploits qu'elles ont faits. D'où est venuë la célebre victoire de Lépante, que d'une Ligue formée contre les Turcs? Le Sultan ne méprise pas les Ligues, autant que son Envoïé le vouloit persuader avec son Apologue d'un serpent à plusieurs têtes, ou à plusieurs queuës. Durant la plus grande chaleur de la Ligue le Grand Seigneur offrit du secours à Henry IV. par la raison principalement, *qu'il haïssoit naturellement ce mot de Ligue*. Et d'où vient qu'il le haïssoit? Parce qu'il réveilloit dans son imagination l'idée de tous les armemens qu'on avoit fait contre lui, & qu'on avoit apellez de cette sorte. Cette idée désagréable lui rendoit odieux ceux qui portoient ce nom-là, selon la remarque d'un § bel Esprit dans un petit traité *de l'usage de l'Histoire*, qui est tout rempli de réflexions excellentes. La Ligue dont j'ai parlé, formée dans ce Roïaume pour l'exclusion d'un Roi Huguenot, n'a-t-elle pas eu le dessus? N'a-t-elle pas fait bouquer non-seulement le Roi Henri III. mais aussi le Roi Henri le Grand, un des plus grands Princes de la terre? N'a-t-il pas fallu qu'il ait abjuré sa Religion? Et sans cela n'eût-il pas été un Roi vagabond dans son Roïaume? N'eût-il pas été toute sa vie dans l'état où il se représente lui-même devant Amiens, écrivant ** au Marquis de Rosni en ces termes: *Je vous veux bien dire l'état où je me trouve réduit, qui est tel, que je suis fort proche des ennemis, & n'ai quasi pas un cheval sur lequel je puisse combattre, ni un harnois complet que je puisse endosser: mes chemises sont toutes déchirées, mes pourpoints troüez au coude, ma marmite est souvent renversée, & depuis deux jours je disne & soupe chez les uns & les autres; mes pourvoïeurs disent n'avoir plus moïen de rien fournir pour ma table, d'autant qu'il y a plus de six mois qu'ils n'ont reçu d'argent.*

Et contre Henri IV. malgré les passions qui y régnoient.

Cependant cette Ligue étoit un cahos de mille passions différentes, & Mrs. de Guise mêmes n'étoient pas unis entr'eux. Mr. de †† Thou remarque, que ce qui contribua autant au massacre du Duc de Guise, fut la confidence que le Duc du Maine son frere fit à Dornano des vastes desseins du Duc, & la commission qu'il lui donna d'en avertir Henri III. Ces deux freres s'étoient tellement broüillez pour une ‡‡ femme, qu'ils se porterent sur le pré. Mais le Duc du Maine songeant mieux à la chose, quand il se vit sur le point ou de tuer son propre frere, ou d'en être tué, quitta la partie. Après la mort violente du Duc & du Cardinal, la Ligue devoit tomber. Néanmoins le Duc du Maine traversé par plusieurs personnes qui avoient leurs fins, ne laissa pas de la soûtenir, & ce fut à Henri IV. à se soûmettre. Ce qui est d'autant plus remarquable, que ce grand Roi étoit incomparablement plus actif de son naturel, que le Duc du Maine, & plus heureux dans ses divertissemens. Car ce pauvre Duc dans le plus pressant de ses affaires, s'étant ‖‖ laissé entrainer à l'Hôtel de Carnavalet, *où quatre ou cinq de ses amis faisoient débauche avec des femmes de joie, s'y accommoda si mal, qu'il eut besoin de garder la chambre plusieurs sepmaines*: mais... n'ayant eu loisir *que de prendre des remedes palliatifs, le venin demeura toûjours enfermé au dedans, & le rendit encore plus pesant, plus morne & plus chagrin, & engourdit en sa personne la vigueur de tout son parti.*

Outre cela, n'est-ce point par une Ligue que l'Empereur & le Roi d'Espagne se sont vus reduits à consentir à la paix de Munster, pleine de sujets de mortification pour eux? Et si la France ne se fût pas relâchée en faveur du Duc de

* *Florus lib. 2. cap. 6.*
† *Cùm victoriâ posset uti, frui maluit.* Flor. ib.
‡ » Treves.
‖ » Dans ses Mémoires.
§ » L'Abbé de St. Réal.

** » Mémoir. de Rosni, tom. 1. p. 345.
†† *Histor. lib. 92.*
‡‡ Il y a dans l'Edit. citée, *pour une garce.*
‖‖ » Mézerai, Abreg. Chron. *ad an.* 1589.

de Baviere, n'eussent-ils pas été forcez de casser honteusement la translation de l'Electorat qui avoit été faite au préjudice du Roi de Boheme, ligué contre la Maison d'Autriche ? Pour dire quelque chose de plus fort, ne savons-nous pas que notre invincible Monarque n'a rien épargné pour dissiper la derniere Ligue, ce qui marque qu'il la craignoit ? Soïez assuré, Monsieur, que la paix concluë à Nimegue l'an 1678. fut faite très-à-propos; & Ligue tant qu'il vous plaira, je doute fort que la campagne de 1679. & de 1680. eussent été aussi heureuses que les précédentes.

La crainte des Ligues engagea le Roi de France à faire la paix de Nimegue.

Ceux qui disent, que le Roi a donné la paix à l'Europe, ont plus de raison qu'ils ne pensent; car ils croïent seulement dire, que S. M. aïant compassion de ses ennemis qui lui demandoient la paix, a bien voulu leur accorder cette grace, au préjudice même des grandes victoires qu'il ne tenoit qu'à lui de gagner. C'est ce qu'ils entendent, c'est la seule raison pour laquelle ils font des complimens si magnifiques à la modération du Vainqueur. Mais il y a une autre raison que ces Mrs. ne voient pas, & qu'il est pourtant bien facile de connoître, qui fait que l'on doit regarder la paix de Nimegue comme l'ouvrage du Roi; c'est que de toutes les Puissances qui étoient en guerre il n'y avoit presque que la France qui en souhaitât la fin. La Maison d'Autriche rompit les Conférences de Cologne de la maniere du monde la plus désobligeante, & se servit de mille longueurs & de mille difficultez pour empêcher l'Assemblée de Nimegue. Mais la France que l'on croïoit lasser, eut assez de patience pour passer par dessus mille petits incidens, que l'on faisoit naître de jour en jour. Après le combat de St. Denys, où Mr. le Prince d'Orange attaqua si courageusement notre armée, & avec un avantage considérable, qui n'auroit crû la paix tout-à-fait rompuë ? Qui se fût promis, que nous aurions autant de modération & de sang froid que nous en eûmes ? Les Alliez ne s'attendoient à rien moins qu'à voir cela. Ils se flattoient de l'espérance de continuer la guerre, comme ils le souhaitoient ardemment, & néanmoins de pouvoir dire, que c'étoit la France qui empêchoit la conclusion du Traité. Ils furent bien surpris, quand ils aprirent que l'échec reçu par M. de Luxembourg, n'empêcheroit pas que ce qui avoit été conclu à Nimegue ne subsistât entierement. D'où vint cela, Monsieur, si ce n'est de la grande envie qu'avoit le Roi de dissiper la Ligue contre laquelle il soûtenoit la guerre depuis longtems ? Ce dernier combat au lieu de diminuer cette envie, la fortifia beaucoup, parce qu'il fit mieux connoître combien il étoit important de n'avoir pas tous les ans sur la frontiere un Prince aussi brave & aussi grand Capitaine que Mr. le Prince d'Orange, qui quoi que mal secondé par les Alliez, & souvent même traversé, ne laissoit pas d'agir pour la conservation de la Flandre avec toute l'intrepidité & toute la vigilance possible. Considérez après cela, s'il faut mépriser les Ligues, puisque S. M. les a redoutées, & puisqu'il n'oublie rien pour empêcher qu'il ne s'en forme à son préjudice, & pour en former qui soient à sa dévotion, il faut bien qu'elles soient à craindre.

§. CCLXI.

Qu'il ne faut point s'assûrer sur l'état présent des choses.

Un homme suffit pour faire changer de face aux affaires. Exemple du Cardinal de Richelieu.

CE qui doit donc élever & enfler nos espérances, c'est la résignation de l'Europe. Je dis résignation, car la patience qu'elle témoigne, fait voir qu'elle est toute résignée à tout ce qu'il plaira à Dieu d'ordonner de son destin, & qu'elle ne songe point à faire des Ligues. Mais cela même n'est pas une chose sur quoi il faille compter pour long-tems. Encore un coup, il ne faut qu'un esprit adroit & actif, pour faire prendre les armes à cent peuples divers.

Qui se fût imaginé, pendant que toute l'Europe redoutoit la Maison d'Autriche, & que le Conseil de nos Rois étoit plein de ses Pensionnaires, qu'il y avoit en Sorbonne un jeune Ecolier, qui saperoit bientôt toute cette grande Puissance, & la commettroit avec tant de gens, qu'enfin elle donneroit du nez en terre ? Cela étoit pourtant vrai, comme l'a fait voir le grand Cardinal de Richelieu, l'un des plus puissans génies de l'Univers. Et que savons-nous, si à l'heure qu'il est, il n'y a point quelque jeune Seigneur encore dans la poussiere du Collége, qui est destiné à être le fléau de la France avant que vingt ans se passent ?

> Dii * prohibete minas, Dii talem avertite casum,
> Et placidi servate pios.

§. CCLXII.

Conclusion de l'Ouvrage.

Rémarques sur tout cet Ouvrage.

JE m'arrête ici, Monsieur, m'admirant moi-même, quand je jette les yeux sur la longueur démesurée de cet Ecrit; mais plus encore, quand je songe à l'étrange bigarrure qui y regne. Car de quoi n'ai-je point parlé ? Quel étrange amas de pensées n'ai-je pas entassé, prenant tantôt ce que je lisois dans un Livre, tantôt ce que j'avois oüi dire dans la conversation, tantôt ce que mon petit fonds me fournissoit ? Vous remarquerez aisément dans cet Ouvrage l'irrégularité qui se trouve dans une ville, parce qu'une ville se bâtit en divers tems, & se repare tantôt en un lieu, tantôt en un autre, on voit souvent une petite maison auprès d'une grande, une vieille auprès d'une neuve †. Voilà comment cet amas de pensées diverses a été formé; je suis revenu souvent sur mes pas, afin de faire des additions tantôt en un lieu, tantôt en un autre. Vous le devineriez bien de vous-même en voïant la premiere copie de cet Ouvrage; mais vous le sentirez beaucoup mieux en examinant celle-ci, sur laquelle je vous prie de vous régler. J'ai fait réflexion qu'il vous seroit plus commode de me lire, si je divisois mon Ecrit en plusieurs Sections; c'est pour cela que j'ai travaillé promptement à faire cette seconde copie. J'y ai ajoûté plusieurs choses, & j'aurois pû y en joindre d'autres; mais il vaut mieux que j'attende vos savantes observations. Je ne serai pas surpris que

* *Virgil. Æn.* 3.

† Au lieu de cela jusqu'à la fin de la Section, il n'y avoit que ce qui suit dans l'Edit. citée. » Voila comment » cet ouvrage a été bâti. Je me proposois en commençant » de vous écrire une vingtaine de pages, & j'avois d'abord » assez bien suivi ce projet. Mais depuis cela j'ai fait des » additions tantôt en un lieu, tantôt en un autre, & cela » sans suivre un seul & unique plan, n'ayant eu pour but » que de communiquer mes pensées à vous seul. (a) *Hac* » *ego non multis, sed tibi : satis enim magnum alter alteri* » *Theatrum sumus.*

(a) *Epicurus apud Senecam.*

que vous m'accusiez d'avoir avancé plusieurs pensées informes & mal digérées ; car je puis vous dire avec la derniere sincérité, qu'en commençant à vous écrire, je ne savois pas de quoi je vous parlerois à la troisiéme page, & que presque tout ce que je vous ai dit s'est présenté à moi à proportion que je composois, sans que de ma vie j'y eusse seulement pensé. Mais quoi que je vous eusse préparé dès le commencement à ce mêlange confus de pensées, je vous avouë que je ne croïois pas vous tenir parole autant que j'ai fait. Vous ne serez pas fâché, peut-être, de voir à quoi l'on pourroit réduire cet Ouvrage, si l'on en retranchoit les digressions : jettez les yeux sur ce qui suit, & vous verrez que j'ai eu la complaisance de faire cette réduction pour l'amour de vous.

§. CCLXIII.

Abrégé de tout l'Ouvrage.

POur réduire en abrégé toute ma Dispute, je dis que si les Cometes étoient le présage de quelques malheurs, ce seroit ou parce qu'elles en sont la cause efficiente, ou parce qu'elles en sont un signe. On ne peut point nier cela.

Les Cometes ne sont point la cause efficiente des malheurs. Raisons pour le prouver.

Or ce n'est ni parce qu'elles sont la cause efficiente de ces malheurs, ni parce qu'elles en sont un signe. La conclusion sera facile à tirer, pourvû que je prouve les deux parties de cette proposition.

Je prouve la premiere par quatre raisons.

I. Parce que soûtenir que les Cometes sont la cause efficiente des guerres, des nouvelles Religions qui s'établissent, des conspirations, & de telles autres pestes de la société, qui dépendent du libre arbitre de l'homme, & de la rencontre de mille choses fortuites, est non-seulement une hérésie, mais aussi la plus grande de toutes les absurditez, comme je l'ai fait voir.

II. Parce qu'il n'y a aucune raison *à priori*, comme parlent les Philosophes, qui prouve que les Cometes aïent la vertu de produire physiquement la famine, la mortalité, ou quelque chose de semblable.

III. Parce qu'il est faux, qu'on le puisse prouver par des raisons *à posteriori*; c'est-à-dire, par des raisons tirées de l'expérience. Car pour le plus, tout ce qu'on peut prouver par l'expérience se réduit à ceci ; c'est que toutes les fois qu'il a paru des Cometes, on a vû arriver de grands malheurs dans le monde : ce qui est si éloigné de prouver que les Cometes ont été la cause de ces malheurs, qu'on prouveroit tout aussi-tôt, que la sortie d'un homme hors de sa maison, est la cause pourquoi tant de gens ont passé dans la ruë toute la journée. En un mot, c'est raisonner pitoïablement, que de conclure que deux choses sont l'effet l'une de l'autre, de ce qu'elles se suivent constamment l'une l'autre. La chute d'une pierre qu'on a jettée dans l'air, suit constamment & nécessairement l'action de celui qui l'a jettée, & néanmoins cette action n'est pas la cause efficiente de la chute de cette pierre. Mais il y a plus ; c'est que l'expérience ne prouve pas qu'on ait vû plus de malheurs après l'aparition des Cometes, qu'en un autre tems ; & prétendre le contraire, est une illusion toute pure, & une ignorance toute pure dans le fait. Il n'y a qu'à consulter les Annales du monde sans préoccupation, pour se convaincre de ce que je dis.

IV. Parce que si les Cometes avoient la vertu de causer la peste & la famine, comme ce sont des causes qui agissent nécessairement & sans acception de personnes, elles ravageroient toutes les parties de la terre sur quoi elles passent, ou à qui elles se rendent visibles en faisant le tour du monde, ce qui est faux. Que si l'on dit, qu'elles ne trouvent pas par tout la disposition nécessaire pour la production de ces effets ; je dirai, moi, que dès-là elles ne peuvent pronostiquer rien de certain : car que sait-on, en les voïant, s'il y aura quelque lieu du monde disposé de la maniere que les Cometes demandent. On n'est pas obligé de croire qu'elles attendent à se montrer, que les causes qui doivent concourir avec leurs influences, soient prêtes en quelque part du monde.

Et elles n'en sont point un signe. Raisons qui le prouvent.

L'autre partie de la proposition, savoir que les Cometes ne présagent pas quelques malheurs, parce qu'elles sont un signe de ces malheurs, se prouve par les raisons suivantes.

I. Parce que les Cometes ne sont ni un signe naturel, ni un signe d'institution de quelques malheurs.

Car si elles étoient un signe naturel de quelques malheurs, il faudroit ou qu'elles en fussent une cause nécessaire, ce que nous avons convaincu de fausseté ; ou qu'à tout le moins il y eût une liaison nécessaire entre les Cometes & ces malheurs ; ce qui est également faux ; puisque l'expérience qui est la seule voie de justifier cette prétenduë liaison contre toutes les raisons qui la combattent, ne prouve rien moins que cela. Il est facile à chacun de s'en convaincre, & de voir par même moïen, le tort que nous avons de nous glorifier de notre raison, qui nous est de si peu d'usage, que presque tous les hommes se trouvent engagez dans un sentiment destitué de toute sorte de preuves, tant sur la question de droit, que sur la question de fait.

Que les Cometes ne soient pas un signe d'institution de quelques malheurs, il paroît assez de lui-même ; Dieu ne nous aïant point révélé, comme il a fait à l'égard de l'Arc-en-ciel, qu'il feroit luire des Cometes dans les Cieux, pour nous avertir de ses jugemens.

II. Parce que si les Cometes étoient un signe de quelques malheurs différent des signes naturels, & des signes d'institution, il faudroit que Dieu leur imprimât certains caracteres tout particuliers, qui les rendissent significatifs, au défaut d'une révélation expresse ; qui justifiassent le jugement de ceux qui soûtiennent que ce sont de mauvais présages ; & qui rendissent inexcusables ceux qui n'en croïent rien. Or c'est ce que Dieu n'a point fait. Au-contraire, il les a tellement dépoüillées des véritables marques d'un prodige significatif, qu'il semble qu'il ait voulu prévenir notre crédulité naturelle. Il les a soûmises à la jurisdiction du Soleil, qui dispose de la situation de leur queuë, comme il feroit du moindre nuage, & à celle des broüillards ou des nuës, qui nous en dérobent la connoissance la moitié du tems. Il leur donne quelquefois un mouvement qui les conduit d'abord auprès du Soleil, où elles deviennent invisibles. Il leur donne aussi quelquefois ou si peu de grandeur, ou une si grande élevation, qu'elles ne sont vuës de personne, si ce n'est peut-être de quelque Astronome, qui se morfond toutes les nuits à contempler les étoiles avec un bon té-

lescope. D'ailleurs aussi, il en fait paroître souvent, & nous laisse un tems fort considérable, comme pour nous y accoûtumer, & pour nous permettre d'en étudier les routes. Mais sur-tout il leur donne une marque d'universalité, qui suffit seule pour leur ôter la qualité de signes: car Dieu n'aïant jamais eu dessein de couvrir tout à la fois toute la face de la terre d'une horrible inondation de maux extraordinaires, n'a jamais produit sans doute des signes d'un tel dessein. C'est pourtant de cet ordre de signes que seroient les Cometes, si elles étoient des signes, parcequ'elles menacent tout le monde également; & il est clair dès-là, que si les hommes faisoient usage de leur Raison, ils comprendroient que ce ne sont pas des menaces, puisqu'il est hors d'aparence que tous les peuples qui voïent les Cometes, doivent être malheureux, & que l'ordre qui a toujours été observé dans le monde, fait qu'à mesure qu'une nation se ruine, une autre profite de sa dépoüille. Outre cela, Dieu n'a point affecté de déploïer ses jugemens plûtôt dans les années qui ont suivi de près les Cometes, que dans les autres; ce qui est pourtant une chose, sans laquelle il est impossible que les Cometes aïent un droit légitime de présager les maux à venir. Il peut bien être, qu'une nation ait été plus malheureuse en ce tems-là qu'en un autre, comme il arriva à la France, lorsqu'il parut tant de Cometes sous Henri III. & au commencement du regne de son successeur. Mais il ne s'ensuit pas de-là, que toutes les nations prises ensemble, aïent été plus affligées, si ce n'est dans la raison de quelques petits esprits, qui reglent le sort de toutes choses, par celui du petit païs qui leur est connu, prêts à s'écrier toutes les fois qu'il grêle dans leur village, que depuis que le monde est monde, il ne s'est point vû d'année plus funeste, plus horrible, plus désastreuse. Qu'on voïe un peu l'état où étoit l'Espagne sous les Cometes qui causoient, dit-on, nos guerres civiles. On verra qu'elle joignoit à ses vastes Monarchies, le Portugal & les Indes Orientales, que la Fortune la combloit de faveurs, & qu'on disoit que son Roi gouvernoit toute la terre avec sa plume.

III. Parce que si les Cometes étoient un signe, après tout ce qui a été dit, il faudroit qu'elles fussent un signe formé de Dieu par voie de miracle, pour commander à tous les hommes de se mettre en état d'apaiser le courroux du Ciel; c'est-à-dire, qu'il faudroit que Dieu eût fait & fît encore des miracles, pour faire faire cent millions d'actes d'idolâtrie. Ce qui ne se peut dire sans impieté.

Conclusion sur la nature des Cometes.

Aïant prouvé les deux parties de ma proposition, & fait voir que les Cometes ne sont pas ce qu'on s'imagine; je conclus, Monsieur, que ce sont des corps aussi anciens que le monde, qui par les loix du mouvement, selon lesquelles Dieu gouverne la vaste machine de l'Univers, sont déterminez à passer de tems en tems sous la portée de notre vuë, & à nous renvoïer la lumiere du Soleil tellement modifiée, que nous apercevons une longue trainée de raïons ou devant ou derriere leur tête; sur quoi l'on peut consulter Mrs. de l'Académie Roïale des Sciences. Qu'au reste, leur passage dans notre monde n'est d'aucune conséquence ni en bien ni en mal, non plus que le voïage d'un Indien en Europe. Permis néanmoins à chacun, selon les mouvemens de sa pieté, de se mortifier à la vuë de ce Phénomene.

Vous trouverez un moïen facile dans cette conclusion d'accorder les lumieres de la Philosophie, avec les lumieres de la conscience. Je soumets tout cet Ouvrage à celles de votre esprit; & quoique je me fasse fort de répondre aux objections que vous me ferez, je vous reconnois pourtant pour mon Maître, & pour mon Docteur. Je suis, &c.

Le 11. d'Octobre 1681.

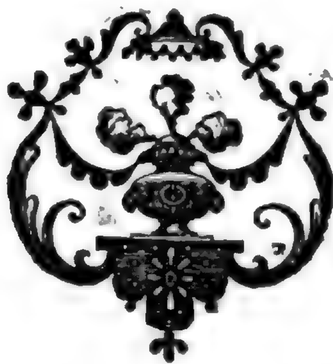

ADDI-

ADDITION
AUX
PENSÉES DIVERSES
Sur les
COMETES,
OU

REPONSE à un Libelle intitulé, *Courte Revuë des maximes de Morale & des principes de Religion, de l'Auteur des Pensées diverses sur les Cometes*, &c.

Pour servir d'instruction aux Juges Ecclésiastiques qui en voudront connoître.

AVERTISSEMENT AU LECTEUR.

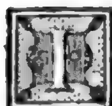*L n'y a point d'aparence que cet Ecrit soit l'occasion d'une grêle de petits Livres peu édifians, semblable à celle de 1691. mais s'il arrivoit quelque chose de cette nature, il ne faudroit point s'en prendre à moi, je m'en lave les mains par avance: On me contraint malgré moi de changer la résolution que j'avois prise de ne rendre raison de mon Livre des Cometes que lorsqu'on le réimprimeroit. C'étoit renvoier l'affaire à un tems assez éloigné.*

Variations dans la conduite de Mr. Jurieu envers l'Auteur. *Ferme dans cette résolution j'apris par un bruit de ville, qu'au mois de Février dernier * mon Accusateur avoit fait nommer des Commissaires dans le Consistoire de Rotterdam, pour examiner les Actes qui concernent nos disputes, & qu'il ne prétendoit plus être consideré comme ma partie. Je ne sais pas s'il a déclaré en propres termes qu'il vouloit être mon Juge, mais on ne sauroit douter que ce ne soit son intention, dès qu'on sait qu'il ne veut point être ma partie. Je me suis vû dès-lors dans une nécessité indispensable de faire savoir au Public quel est l'état de la question, & quelle est la nature de ma doctrine. Il y a des obliquitez si surprenantes dans la conduite de mon adversaire, que les moins soupçonneux sont persuadez qu'il veut faire passer pardessus les formes les plus essentielles de la procedure Ecclésiastique. Il a donc falu que le Public fût averti des remontrances que j'avois à faire aux Juges de ce procès.*

Comment ne trouveroit-on pas du mystere dans la conduite d'un homme qui a passé par tant de variations? Il débuta par m'accuser publiquement; ensuite il m'accusa dans son Consistoire; puis il désista de l'accusation, & offrit seulement de servir de Commissaire à la Compagnie, si elle le vouloit charger de fournir quelques Mémoires; enfin sans attendre la commission, il publia sa Courte Revuë. Voilà ce qu'il fit pendant l'été de 1691. Au mois de Janvier 1692. il demanda tout de nouveau que le Consistoire connût de nos differens, & déclara qu'il ne vouloit point être partie: il se ravisa peu de jours après, & reconnut qu'il devoit l'être. On attendit long-tems sa commodité pour commencer; enfin lorsque tout fut prêt, il demanda que l'affaire fût renvoiée au Synode, & il l'obtint. Il a laissé passer quatre Synodes sans parler de ce renvoi, & voici que tout de nouveau il s'adresse au Consistoire, en quittant encore un coup la qualité de partie. Si l'on pouvoit croire qu'il n'y a là-dessous qu'inconstance, qu'irrésolution, qu'inquiétude, que crainte d'un Tribunal agissant selon les loix inviolables de l'équité, on pourroit n'y prendre pas garde; mais toutes ces variations ont l'air d'un petit mystere d'iniquité, qui ne m'a plus permis de laisser sa Courte Revuë sans réponse.

Je me suis donc mis à la réfuter, & je l'ai fait avec tant de facilité, que les trois ou quatre jours que j'ai donnez à cela, auroient été un tems trop long, si j'avois voulu faire une plus ample Réponse; mais la résolution d'être court, a été cause que j'ai eu besoin de plus de tems. J'ai tellement ruiné ce libelle, qu'il n'y reste pierre sur pierre. On verra que ma partie n'entend point sa Religion, qu'il combat les maximes qu'il a soutenuës dans d'autres Livres; & qu'il nie les choses les plus évidentes. Le pis est que ses Extraits sont si visiblement infidéles, qu'il n'y a nulle apparence qu'il ait été dans l'erreur de bonne foi. Un Laique qui n'est pas obligé par sa profession à être ou Philosophe, ou Théologien, & qui seroit chargé par un Consistoire de lire un Livre & d'en faire son raport, est excusable s'il n'entend pas bien ce Livre, & s'il n'en donne pas des extraits fort justes; mais un Professeur en Théologie qui a cinquante ans passez, & qui de son propre mouvement s'érige en Accusateur de la doctrine d'un autre, ne peut point être excusé quand il donne des Extraits infidéles. Il auroit beau dire qu'il n'a pas compris les choses, on lui répondroit qu'il est tenu de les comprendre, ou de ne s'en mêler pas, & l'on peut fort bien étendre jusques dans le Droit Ca- *Infidelité de ses extraits. Veritez qu'il combat.*

* 1694.

*nonique la loi du Digeste * dont je cite les paroles.*

On a grand tort de prétendre que les questions de mon Livre des Cometes sont difficiles ; car est-il besoin ni d'étude, ni de lecture, pour savoir qu'on offense plus sensiblement un homme d'honneur, lorsqu'on dit faussement qu'il a fait une lâcheté, que lorsqu'on dit faussement qu'il n'est point en vie ? Cette verité n'est-elle pas à la portée de tous les hommes ? Y a-t-il un païsan qui se fachât plus contre ses fils, s'ils ne songeoient point du tout à lui, que s'ils le décrioient par-tout comme un infâme scelerat ? Je suis bien assûré que mon adversaire aimeroit mieux que l'on dît qu'il n'invoque & n'adore rien, que si l'on disoit que soir & matin il adore dévotement l'un de ses Livres, & qu'il met tout son espoir & toute sa confiance dans ce seul objet. Je ne croi pas qu'aucun Protestant, s'il y songe bien, trouve plus fou celui qui n'adresseroit ses prieres à aucun être, que celui qui adoreroit son chien, son chapeau ou son haut de chausses. † Si vous prétendez qu'un Egyptien a honoré le vrai Dieu en adorant les herbes de son jardin, vous avez grand tort d'accuser l'Eglise Romaine d'une idolatrie qui a mérité qu'on sortît de sa Communion. Où sont les païsans qui ignorent que tous les jours on commet des fautes contre ses lumieres, & que l'on a des idées d'honneur, de gloire, d'infamie, toutes contraires à sa Religion ? Voila les veritez que l'on combat quand on se mêle de me censurer.

Louanges données au Livre des Cometes.

J'expose fidélement ma doctrine dans les propositions que je donne à examiner à toutes les Universitez Chrétiennes, & je défie les plus grands Sophistes de montrer que je ne l'ai pas proposée telle qu'elle est dans mes Livres. De cent Lecteurs il y en aura pour le moins quatre-vingt-dix qui ne pourront croire qu'on ait accusé d'Athéisme l'Auteur de ces sentimens. Aussi me crois-je obligé de dire pour l'honneur de la Hollande, que c'est un Ministre François, celui-là même qui a fait une nouvelle explication de l'Apocalypse qui m'a intenté cette accusation. Chose étrange ! Mon Livre des Cometes avoit joüi neuf ans de suite d'une paix assez glorieuse ; il me fit connoitre avec assez d'avantage : la modestie ne me permet pas de rapporter les éloges qu'il m'attira de la part de plusieurs personnes d'Etat & d'érudition. On ne me connoissoit en Frise que par cet endroit, & l'on me jugea ‡ digne d'une Chaire de Professeur en Philosophie, dans la très-florissante Académie de Franeker. Presque tous les François, soit Laïques, soit Ecclésiastiques, qui me firent l'honneur de me venir voir, quand ils arriverent en ce païs, m'encenserent sur cet Ouvrage ; les uns disoient qu'ils l'avoient lû avec un très-grand plaisir, les autres qu'ils en avoient oüi dire mille biens, & qu'ils l'alloient dévorer. Quelques-uns me remercierent nommément d'avoir ruïné en trois pages l'exposition de Mr. l'Evêque de Condom, par un endroit dont personne ne s'étoit avisé. Je sai fort bien que tous ces discours n'étoient que des civilitez à la Françoise, & qu'un Auteur seroit ridicule, s'il ajoûtoit foi à ces sortes de complimens. Mais j'en puis pour le moins conclure qu'on n'avoit pas trouvé des dogmes impies dans mes Cometes. D'où seroient-ils donc venus en 1691 ?

Ce grand nombre de Lecteurs qui s'étonneront qu'il se soit trouvé un homme qui ait fondé une accusation d'Athéisme sur mes Cometes, & sur ma Lettre touchant la conscience § errante, ne considereront pas avec assez d'attention qu'il y a des gens au monde à qui rien n'est impossible. L'histoire que l'on vient de publier de la Diablerie de Loudun, doit faire trembler les plus innocens. Grandier crut sans doute que ses ennemis n'avoient pas le sens commun, puisqu'ils prenoient le parti de l'accuser de Magie ; cependant il éprouva au milieu des flâmes qu'ils n'avoient pas mal choisi. Il est manifeste que jamais l'oppression de l'innocence ne fut plus sensible qu'en cette rencontre, & néanmoins il fut brûlé vif, & sa mémoire demeure couverte d'une affreuse ignominie, dont elle ne se relevera jamais que parmi un très-petit nombre de gens. Il n'est que d'être hardi à calomnier, on trouve toûjours des crédules. Graces à Dieu, nous vivons dans un païs, où les loix de l'équité sont incomparablement mieux observées.

Accusations atroces dignes de mépris.

Je renvoïe au premier Chapitre de cette Réponse ceux qui pourroient regarder comme une espece d'indifférence mon peu d'empressement à réfuter la Courte Revuë ; mais je veux bien leur dire ici qu'il y a des accusations atroces en elles-mêmes, qui ne méritent pas qu'on y soit sensible, quand elles peuvent être réfutées invinciblement par le Livre sur quoi elles sont fondées. Mr. Descartes fut accusé d'Athéisme par un Professeur en Philosophie de ce païs, à cause de ses Meditations Métaphysiques, où l'existence du vrai Dieu se trouve par-tout comme la base, la clef, le lien de tout le systême. Tout grand homme qu'il étoit, il n'eut pas la force de mépriser cette ridicule calomnie ; mais le Théologien dont il se plaignoit eut la prudence de ne point s'engager à la soûtenir : il nia qu'il eût fait le Livre où Mr. Descartes avoit été calomnié. Mr. Descartes chercha son Accusateur à Groningue ; recourut à la protection de l'Ambassadeur de France, se remua tout de son mieux, & n'obtint qu'une très-médiocre satisfaction. Ce qui doit servir d'avertissement à d'autres, pour mépriser tels Accusateurs. Peut-être qu'un jour le Public verra un catalogue de Philosophes accusez d'Athéisme, & ne pourra s'étonner assez de l'entêtement, de la hardiesse, ou de l'ignorance des Accusateurs. Ne parlons point des particuliers qui ont été accusez. Possevin n'a-t-il pas fait un Livre des Athéismes des Protestans ? Stapleton n'a-t-il pas fait imprimer une Harangue ⊥ qu'il avoit récitée à Doüai, où il soûtient que les Hérétiques de ce tems-là (il veut dire les Luthériens & les Calvinistes) n'avoient nulle Religion, ce qui s'apelle nulle Religion ? Pour s'être servi trop souvent d'une telle accusation, & sans un juste sujet, on l'a renduë si méprisable, qu'au lieu qu'un honnête-homme s'en devroit fâcher, il ne fait plus que s'en rire.

Emportement de l'Accusateur.

Je ne crois pas être sorti des bornes d'une raisonnable moderation dans cette Réponse, & je suis peut-être le seul Auteur qui auroit pû se posseder à ce point-là, en réfutant un Libelle aussi violent que l'est la Courte Revuë. Tout y respire le feu & la flâme, littéralement parlant ; & si l'on n'y a pas dit en propres termes à chaque période, tolle, tolle, crucifige, *on l'y a dit en termes qui vont là tout droit par conséquence. Demochares & le Misanthrope Vargas n'auroient pas donné des instructions plus passionnées aux Juges. Je dis* le Misanthrope Vargas, *car il enchérit sur la maxime de Ti-*

* *Nec videtur iniquum si infirmitas culpæ adnumeretur, cùm affectare quisque non debeat in quo vel intelligit, vel intelligere debeat infirmitatem suam alii periculosam futuram.* Digest. ad legem *Aquiliam* leg. 1. §. 1.

† » Personne n'oseroit dire qu'il vaut mieux renoncer à » son Batême pour se consacrer tout entier au Diable, que » d'ignorer qu'il y ait un Dieu ?

‡ » L'an 1684.

§ C'est la Lett. IX. des Nouv. Lett. Crit. qu'on trouve ci-dessus Tom. II. p. 117. &c.

⊥ » Le sujet de la harangue est, *Utrum in horum temporum hæreticis ulla sit prorsus Religio ?* Et il soûtient la » négative. Voyez son *Speculum pravitatis hæreticæ.*

Timon, loüée depuis peu en chaire par mon délateur, dit-on : il vouloit qu'on pendît tous les habitans du Païs-Bas, les uns parce qu'ils avoient détruit les Eglises, les autres parce qu'ils ne s'y étoient pas opposez. Hæretici fraxarunt templa, *disoit-il non moins barbare de paroles que de sentimens*, & boni nihil fecerunt contra, ergo debent omnes patibulari.

Je ne sai si mon adversaire répliquera ; il y est obligé pour son honneur : mais s'il veut faire quelque chose de raisonnable, il faut qu'il s'attache au véritable état de la question, & qu'il me suive pied à pied comme j'ai fait à son égard ; vû que s'il laissoit sans réponse les principales difficultez que je lui propose, je commencerois ma réplique par une liste fort exacte, mais fort désagréable pour lui, de tout ce à quoi il auroit témoigné par son silence qu'il ne se seroit pas senti en état de satisfaire.

ADDITION
AUX
PENSÉES DIVERSES
Sur les
COMETES.

CHAPITRE I.

*Pourquoi on n'a pas répondu plûtôt au Libelle * intitulé* Courte Revüë &c. *Quatre raisons ont porté à n'y point répondre.*

L'Auteur de cette Courte Revüë donna si grossiérement le change, que je ne voulus point prendre la peine de le réfuter. Je me contentai de l'avertir qu'il changeoit l'état de la question, & qu'il n'avoit qu'à recommencer, & je lui promis qu'il m'entendroit dès qu'il auroit produit les preuves que je lui avois demandées.

PREMIERE RAISON, tirée de ce que l'Accusateur n'a point répondu aux sommations & aux défis de l'accusé.

Pour bien entendre ceci, il faut se remettre devant les yeux quel étoit le véritable état de la question entre cet Auteur, & moi. Il a couru divers Ecrits sur nos différens, mais ces Ecrits sont comme des oiseaux de passage ; le Public oublie dans cinq ou six jours ce qu'ils contiennent. Il faut donc nécessairement que j'en renouvelle aujourd'hui la connoissance, par raport à l'état de la question. Je ne le saurois mieux faire qu'en copiant les premieres pages d'un petit Ecrit que je publiai le jour même que la Courte Revüë vint entre mes mains. Voici ce que je fis savoir au Public.

» La liste qui vient de paroître de quelques » propositions, par lesquelles on prétend faire » connoître ma Religion, n'est pas un Ouvrage » auquel je veuille me donner la peine de répondre présentement. Je veux qu'avant toutes choses le St. Jurieu satisfasse à la loi que je lui ai » imposée dans la Cabale Chimérique. Je ne lui » laisserai point prendre le change, & le Public » ne se laissera pas tromper sur ce sujet. Je suplie » donc tous mes Lecteurs, & tous les Tribunaux » Séculiers & Ecclésiastiques, de bien considérer » en quoi consiste l'état de la question entre cet » Accusateur & moi, quant au fait de la Religion.

Chefs d'accusation de M. Jurieu contre l'Auteur, qu'il n'a point prouvez.

» Son accusation est, I. *Que je suis un* † *ennemi de toute Religion en général.* II. *Que je ne fais* » ‡ *pas quasi de mystere de mon Athéisme.* III. *Que* » *je n'édifie le Public par aucune action de Religion.* » IV. *Que ma* ‡ *premiere Divinité s'appelle Loüis* » *XIV.* V. Que mes Confreres dans la Cabale » étenduë du Midi au Nord, & moi, *avons toutes* » § *nos plus étroites liaisons avec des Déïstes, des* » *Spinozistes, des Indifférens, & des gens suspects* » *des plus grandes héréfies.*

» Ma réponse a consisté à lui demander des » preuves juridiques de ces accusations. Et afin » que personne ne prétende cause d'ignorance de » ce qui lui a été précisément donné à prouver, » je répéterai ici quelques endroits de la Cabale » Chimérique.

» ** Afin qu'il ne donne pas le change au Public, j'avertis ici mes Lecteurs que pour satisfaire au 18. article, (*il contient la plûpart de* » *ces cinq chefs d'accusation*) il est obligé de prouver clairement & juridiquement quatre choses, qui n'aïant point de liaison nécessaire » entre elles, lui tombent par cela même sur » les épaules, pour ainsi dire, par indivis, solidairement l'une pour l'autre, & une seule » pour le tout ; ensorte que s'il ne les prouve » pas toutes, il passera toujours pour un infâme calomniateur.

» Ces quatre choses sont I. Que je suis Athée. » II. Que je l'avouë quasi. III. Que je ne fais » aucun acte public de Religion. IV. Que Loüis » XIV. est ma premiere Divinité.

» Je lui avois marqué quelques pages auparavant, que j'étois sûr qu'il ne se tireroit jamais du 18. article ; que je l'y attendois avec » beaucoup d'impatience ; que c'est un point si » capital, qu'il y faut vaincre ou crever ; qu'il » faut qu'il le prouve ou par mes Ecrits, ou » par des témoins dignes de foi, ou en avérant » par des signes non équivoques, que Dieu lui » a tellement conferé le don de prophétie, qu'il » voit dans le cœur des gens tout ce qui s'y passe.

» Voici ce que je lui ai marqué †† à l'égard » du dernier des cinq chefs d'accusation marquez ci-dessus.

Défi que l'Auteur lui fait de prouver qu'il est en liaison avec des Déïstes & des Spinozistes.

» Nous le sommons de nommer ces Déïstes » & ces Spinozistes, avec lesquels il prétend » que nous avons toutes nos plus étroites liaisons ; & nous lui déclarons que s'il ne le fait » pas, non seulement il déclarera qu'il lâche le » pied honteusement, mais qu'il se reconnoîtra » lui-même convaincu de la plus infâme calomnie qui ait jamais été publiée.

» Et en un autre endroit ‡‡ :

» Encore un coup, qu'il nomme, puisqu'il » ne sauroit ignorer qui ils sont ; qu'il nomme, » dis-je, les membres de cette pernicieuse Cabale qui a conspiré contre cet Etat, & qui a » de si étroites liaisons avec des Déïstes & des » Athées. S'il n'est lui-même ennemi de Dieu » & de l'Etat, il est obligé de déferer ces traîtres & ces impies à nos Souverains, pour les faire

* » Il parut sans date, sans nom ni d'Auteur ni d'Imprimeur, sans lieu d'impression pendant l'esté de l'an » 1691.

† » Examen, p. 35.

‡ » P. 50.

‡ » P. 37.

§ » P. 248.

** » Cab. Chimériq. Chap. XIII.

†† » *ibid.*

‡‡ » *ibid.* plus bas.

» faire punir comme ils le méritent. Il faut » parler, il faut les nommer, ou souffrir la » confusion de n'être plus regardé que com» me un menteur indigne d'être jamais crû. » C'est en cette maniere, dit Mr. Pascal dans » sa XVI. Provinciale, que le bon Pere Vale» rien nous a apris qu'il faloit mettre à la gê» ne, & pousser à bout de tels imposteurs. Vo» tre silence, Mr. J. là-dessus sera une pleine & » entiere conviction de cette calomnie diaboli» que. Les plus aveugles de vos amis seront con» traints d'avouër, que ce ne sera pas un effet » de votre vertu, mais de votre impuissance, » & d'admirer que vous aïez été si méchant que » de l'étendre jusques à des Ministres d'une pié» té reconnuë.

» Tous mes Lecteurs voient donc très-clai» rement de quoi il s'agit entre le Sr. Jurieu & » moi, par raport à la Religion, & qu'on ne » pouvoit pas le presser plus fortement que j'ai » fait, ni lui déclarer plus nettement ce qu'il » étoit obligé de faire, & les inconvéniens où » il tomberoit, s'il ne le faisoit pas.

» Mais les Lecteurs ne voient pas moins clai» rement qu'il n'a rien fait de ce qu'on lui avoit » marqué, puisqu'en premier lieu, l'Ecrit qui » vient de paroître sous le titre de *Courte Re» vuë des Maximes*, &c. ne s'en prend qu'à moi, » sans déférer au Public ces Déïstes & ces Spi» nozistes, avec qui il prétend que mes Confre» res dans la prétenduë Cabale & moi, avons » toutes nos plus étroites liaisons; & qu'en se» cond lieu, les propositions extraites ou des » Livres que j'ai faits, ou de ceux que l'on » m'impute, bien loin de suposer la créance » qu'il n'y a point de Dieu, suposent nécessai» rement l'existence d'un Dieu tout bon, tout » sage, tout juste, & gouvernant tout par sa » Providence. Car tout ce que le Traité des » Cometes établit contre l'abomination de l'I» dolatrie Païenne, n'est fondé que sur des » idées très-pures des perfections infinies du » vrai Dieu. Mais c'est de quoi je ne prétens » point parler présentement. Je me conten» te d'assûrer le Public, que dès que le Sr. Ju» rieu aura ou fait tous ses efforts pour la preu» ve des cinq chefs ci-dessus cottez, ou recon» nu de bonne foi, & en m'en faisant une ré» paration condigne, qu'il a eu tort de me les » avoir imputez, je satisferai pleinement aux » accusations que lui ou d'autres voudront m'in» tenter, pour avoir avancé des propositions » qu'ils prétendront être dangereuses, héréti» ques, trop cavaliéres, &c.

» Je promets que si je ne les réduis pas à un » sens très-orthodoxe, & qui ne choque en » rien les articles fondamentaux de notre Re» ligion, comme je pense le pouvoir faire ai» sément, je serai le premier à demander à » nos Consistoires, Synodes, Universitez, ou » tels autres Tribunaux qui en connoîtront, » qu'elles soient condamnées selon l'exigence » de cas, & que le débit des Livres où elles se» ront contenuës, soit défendu. Je ne pense » pas qu'on puisse souhaiter de moi une plus » grande soûmission. Car dans l'Eglise Ro» maine même, où la discipline est si rigou» reuse, on ne condamne jamais un homme » comme hérétique, pour avoir mis dans un » Livre une opinion hérétique: on se contente » de condamner la doctrine; & quant à l'Au» teur, s'il ne s'opiniâtre pas à défendre ses senti» mens, & s'il les soûmet à la censure de l'Egli» se, il est réputé fidéle.

» Jamais sans doute Auteur ne s'est vû dans » un défilé plus embarrassant que celui où mon » Accusateur s'est laissé enfermer. Il n'en sau» roit sortir, quand même il accumuleroit (ce » qu'il ne pourra pas faire) mille propositions » Pélagiennes, Sociniennes, Pyrrhoniennes » en fait de Philosophie & d'Histoire, extraites » de mes Ecrits. Car après tout, ce n'est » point l'Athéïsme, ce n'est point le Déïs» me, encore moins cette folle & étrange mé» tamorphose d'un homme dans l'être nécessai» re & infini; ce ne sont pas ces étroites liai» sons avec des Déïstes & des Spinozistes; en » un mot, ce n'est point l'accusation qu'il m'a » intentée. Or s'il ne la prouve, il ne prou» ve rien qui le puisse tirer d'affaire; il faudra » qu'il renonce aux grosses accusations, con» vaincu d'y avoir été un calomniateur public; » & qu'il se réduise à de plus petites, sur les» quelles je lui ferai voir bien du païs; & il se» ra bienheureux, si sans le traiter à la rigueur » sur la Courte Revûë qu'il vient de publier, » faite ou avec peu de jugement, ou de fort » mauvaise foi, on n'a égard qu'aux Extraits » qu'il pourra mieux faire à l'avenir. On en » fera contre lui qui le mettront sur la défen» sive, & qui l'embarrasseront très-assûrément. «

Après une telle déclaration je n'avois qu'à me tenir en repos, je pouvois attendre tranquillement que l'Accusateur fournît ses preuves.

J'avois d'autant plus de raison de garder un profond silence, que j'avois réfuté * d'une maniere à quoi on n'a jamais pû répliquer un mot, les six méchantes & ridicules preuves que l'on avoit alléguées dans l'un des Factums de ma partie. Il est bon de remettre ici devant les yeux du Public comment je reprochai à l'Accusateur la honte de sa défaite.

Exposition de la défaite de l'Accusateur.

» Quant à l'accusation d'Athéïsme, elle ne » lui a pas mieux réüssi que les deux précé» dentes, quoiqu'il se soit tourné de tous les » côtez pour y sauver son honneur. Il a voulu » la porter au Consistoire, mais il s'en désista » peu après; & s'offrit seulement à fournir des » Mémoires à la Compagnie. Il l'a voulu soû» tenir dans ses nouvelles Convictions par six » preuves, mais elles sont si ridicules, si basses, » si fausses, comme je le fais voir dans le 1. » Chapitre de cette Réponse, qu'il seroit moins » évidemment convaincu de calomnie, s'il se » fût tû, qu'il ne l'est par cette belle produc» tion. Il est revenu à la charge par des Ex» traits qu'il a donnez des Pensées sur les Co» metes, de la Critique de Maimbourg, du » Commentaire Philosophique; mais pour ne » rien dire, ni de la contradiction où il tombe, » en imputant à Mr. Bayle ce Commentaire, » qu'il a attribué autrefois à des Ministres Ré» fugiez, ni de la mauvaise foi & des égare» mens pitoïables qui se voient dans ces Ex» traits, on l'arrête tout court par cette ques» tion. Veut-il faire servir ces Extraits à la » preuve du 18. article qui lui a été donné à » prouver dans la Cabale Chimérique, ou seu» lement à montrer que Mr. Bayle n'est pas » un Protestant orthodoxe? Au 1. cas sa pré» tention est si ridicule, que ses plus grands » ennemis ne lui sauroient guéres imposer une plus

* » Voiez la Chimere démontrée vers le commencement. Cet Ouvrage parut au mois de Septembre 1691.

» plus dure pénitence que de lui inspirer un » esprit d'opiniâtreté pour une telle prétention; car si on s'avisoit de faire des Enthymêmes, dont l'antécédent fût une des propositions qu'il fournit dans ses Extraits, & la » conséquence fût, *Donc il n'y a point de Dieu*, » on feroit sentir aux Lecteurs les plus stupides, que ce seroit la maniére de raisonner la » plus insensée, & la plus extravagante qu'on » ait jamais vûë, puisque cette conséquence » seroit tirée d'un principe qui supose inévitablement l'existence d'un Dieu tout sage, tout » bon, & tout juste. Au 2. cas, c'est donner » le change au Public, & se confesser déchu à » pur & à plein de l'accusation d'Athéïsme. On » peut voir la déclaration publique par Mr. Bayle sur ce sujet, où il a promis de se justifier » d'hétérodoxie sur toutes les propositions qui » seront fidélement extraites de ses Ecrits, dès » que son accusateur aura fait son devoir à l'égard du 18. article. Si l'accusateur est bien » conseillé, il désistera de ce qui concerne la » conscience errante, puisqu'il est encore *in reatu* à cet égard, non moins que l'Auteur du » Commentaire Philosophique.

4. » Enfin il est de notoriété publique que le » Sr. Jurieu n'a déféré ni aucun Déiste, ni aucun » Spinoziste, ni aucun Indifférent, ni aucun » homme suspect des plus grandes hérésies, & » par conséquent qu'il n'a déféré personne d'aucune de ces quatre classes de gens, comme aïant » des liaisons très-étroites avec les prétendus Cabalistes. Cependant on l'a pressé sur cela l'épée aux reins si impitoïablement, d'abord dans » la 1. édition de la Cabale Chimérique, & puis » par de nouveaux motifs dans la 2. & enfin dans » la Déclaration de Mr. Bayle, qu'il faut avoir sur » la conscience, & sur le front un calus plus dur » que le marbre, pour laisser tomber un tel défi.

» Il est donc visible qu'à moins que de se crever les yeux soi-même, ou que de parler contre sa conscience, on ne peut prétendre que » l'avantage dans ce fameux procès soit demeuré » à l'Accusateur. «

Si jamais Accusateur a eu des raisons indispensables de répliquer, & de satisfaire aux sommations de sa partie, ç'a été sans doute le mien, après la publication des Ecrits dont on vient de lire quelques passages. Cependant il s'est obstiné à garder un profond & total silence. J'ai donc eu sujet de croire que l'instruction du procès étoit parvenuë à son légitime point, & que sans que j'ajoûtasse rien à mes justifications, le Public, juge choisi de ce différend, étoit en état de prononcer avec une pleine connoissance de cause, que l'accusation étoit une insigne calomnie, attendu le silence total de l'Accusateur sur la plûpart des chefs de l'accusation, & la nullité visiblement ridicule des prétenduës preuves qu'il avoit fournies sur un seul & unique chef.

SECONDE RAISON, tirée de ce qui s'est passé dans le Consistoire de Rotterdam.

Voilà la premiére raison de mon silence. Ce qui s'est passé au Consistoire de Rotterdam m'en a fourni une seconde. La Courte Revuë y fut distribuée, & y produisit tout l'effet qu'elle devoit faire, c'est-à-dire, qu'elle fit prendre la résolution d'examiner un procès aussi important que celui-là; mais d'ailleurs on ne fonda ni sur les discours, ni sur les écrits de l'Accusateur, aucun préjugé contre ma doctrine. On se mit en devoir de juger selon les formes; je me déclarai toûjours prêt à montrer mon innocence, & il ne tint pas à moi qu'on ne jugeât. Le Public fut averti en ce tems-là que je tirois de cette conduite du Consistoire une puissante raison de mépriser l'accusation d'Athéïsme. Aparemment il n'y a personne qui s'en souvienne; il est donc très-important de rafraîchir les idées de ce fait. Voici donc ce qui fut dit dans le 2. article de la Chimére démontrée, après quelques observations générales sur le mépris que le Public avoit fait des accusations atroces que ma partie avoit publiées contre Grotius, contre Mr. Arnauld & contre Mr. Allix.

» Si je croïois que Mr. Bayle ne vous paroîtra pas bien fondé de se moquer de ces vaines criailleries de Mr. Jurieu & de ses partisans sur sa prétenduë irréligion, je vous justifierois son goût par une raison beaucoup » plus forte que tout ce qui vient d'être dit, » & que la communauté de sort qu'il a en cela avec les plus grands Philosophes de l'Antiquité, les Socrates, les Anaxagoras, les Aristotes, & plusieurs autres, qui pour n'avoir » pas voulu suivre le torrent, ont été décriez » comme des Impies par ces bons Démagogues, *quibus quæstui sunt superstitione capti animi*. Cette raison est tirée du mépris qu'a » fait des accusations de Mr. Jurieu le Consistoire de Rotterdam. Mr. Jurieu, non-content de ses Satires imprimées, a harangué » dans la Compagnie plus d'une fois contre Mr. » Bayle avec le dernier emportement, jusques » à déclarer qu'il *ne vouloit pas plus de reconciliation avec lui qu'avec le Diable*. Mr. B. » sans y avoir paru, sans avoir répondu un seul » mot, n'a pas laissé d'être honoré deux fois » d'une députation du Consistoire, composée » de Mr. Pielat, Doïen des Pasteurs, de Mr. » Visch, Ancien & Président des Echevins, d'un » autre Ancien, & d'un Diacre. Le résultat » de tous les soins qu'a pris cette Compagnie, » pour accorder le différend, & les actes qu'elle a dressez d'un consentement unanime, ne » peuvent que donner de la confusion à Mr. J. » * Il fait aussi de grands efforts pour les faire » casser. Ne trouvez-vous pas, Monsieur, » que notre ami se peut glorifier du jugement » d'une si illustre Compagnie, où se trouvent des Pasteurs célébres, & quelques-unes » des meilleures têtes du Gouvernement; ne » trouvez-vous pas, dis-je, qu'il se peut glorifier d'un tel jugement avec beaucoup plus » de raison, que Mr. J. de celui de ses créatures? «

Quelle nécessité y avoit-il après cela d'ajoûter à tant d'autres Livres dont le Public étoit déja rebuté, une réfutation particuliére de la Courte Revuë? Ne devois-je pas réserver mes réfutations pour quand on seroit devant les Juges Ecclésiastiques?

Le procès n'aïant pas été entamé dans le Consistoire de 1691. & cela par la faute de l'accusateur, il s'avisa de rentrer dans les procedures, dès que le Consistoire eut été renouvellé au mois de Janvier 1692. D'abord il ne voulut point être reconnu pour partie, mais peu après il convint lui-même qu'il devoit soûtenir cette qualité; il récusa qui bon lui sembla; & comme presque en même tems je m'adressai au Consistoire, pour

* » J'en avertis le Public, afin que si à l'avenir la mémoire de ces actes vient à se perdre, on n'en infére pas » que j'ai avancé une fausseté.

pour demander justice des calomnies atroces publiées contre moi, il sembloit qu'on alloit voir une issuë de cette affaire selon les formes; mais l'accusateur laissa passer plusieurs semaines sans comparoître, alléguant de Dimanche en Dimanche diverses excuses. Enfin il notifia à la Compagnie qu'il seroit prêt pour un tel jour: j'en fus avertis & je ne manquai pas de comparoître; mais au lieu d'entrer en matiere, l'accusateur demanda qu'on nous renvoïât au Synode. Il apuïa sa demande sur toutes les raisons qu'il se put imaginer. Moi au-contraire je fis tout ce qu'il me fut possible pour obtenir que le Consistoire retînt en premiere instance le jugement de la cause, & je proposai qu'on priât quelques Ministres des Eglises Walonnes du voisinage, & quelques Ministres de l'Eglise Flamande de Roterdam, de se joindre au Consistoire, & qu'on priât même Messieurs les Magistrats de députer quelques personnes de leur Corps, pour assister à la discussion de cette cause: mais toutes mes demandes furent rejettées à la pluralité des voix; ma partie obtint que l'affaire fût renvoïée au Synode. Il se trouva en personne au Synode qui se tint peu de jours après à Ziric-zée, & n'y dit pas un mot de notre procès; il ne voulut pas même consentir qu'on communiquât les actes du Consistoire au Synode, quoi que le Consistoire eût chargé ses Députez de le faire. Je n'avance rien qui ne se puisse justifier par les papiers Consistoriaux; & comme le Public * fut d'abord averti de tout ce détail, sans que jamais mon accusateur, ni ses amis, se soient plaints qu'on y ait mal exposé les choses; on peut être très-certain de la vérité de tout ceci. Je ne dois pas oublier que je renouvelai à ma partie, en présence du Consistoire l'offre qui a paru dans la *Chimere* † *demontrée*, dont voici la teneur.

Offre faite à l'accusateur sur le choix des Juges de cette affaire, & sur leur décision.

» Je déclare publiquement au nom de mon » ami, qu'il est tout prêt de passer une trans- » action avec son accusateur, en la forme la » plus autentique qu'il se pourra, par laquelle » ils s'engageront, lui à subir la peine de mort, » en cas que l'Université de Leide examinant » par l'ordre de nos Souverains toutes ses Oeu- » vres, y trouve des preuves d'Athéïsme; & » l'Accusateur à être seulement déposé, si l'U- » niversité n'y en trouve point. Si Mr. J. ai- » me mieux s'en raporter au jugement d'une » autre Université, Mr. B. lui donne à choisir » celle qu'il voudra dans toute l'Europe, ou le » Tribunal même de l'Inquisition. On verra, » Monsieur, s'il acceptera le défi.

» En attendant rirons-nous, ou pleurerons- » nous plûtôt, de voir jusqu'où la passion est ca- » pable d'aveugler les hommes qui devroient » être les plus exemts de ce desordre? Car en- » fin voïez comment M. J. s'aquite de la char- » ge que Mr. B. lui a imposée à l'égard du 18. » article de ses accusations. Il lui a déclaré que » c'étoit un article où il falloit vaincre, ou cre- » ver, & sur lequel il l'attendoit avec impa- » tience. Il faloit en conséquence de ces dé- » fis, ou quitter la partie, ou venir armé de » preuves convaincantes. Au lieu de cela, vous » le voïez se présenter devant ces Juges avec » six misérables preuves, ou très-fausses quant » au fait, ou si éloignées du but qu'elles ne » signifient rien: pour ne pas dire qu'il y a des » bassesses, & des minuties ridicules dans ces » manieres de prouver, dont on devroit épar- » gner la fatigue au Public. Après cela n'a- » t-on pas bonne grace d'oser parler de front » d'airain?

On a fait savoir ‡ au Public toutes ces choses pendant leur nouveauté: où est l'homme de bon sens qui puisse juger qu'après toutes ces démarches il étoit nécessaire que je répondisse à la Courte Revuë? Toutes les présomptions n'étoient-elles pas pour moi & contre mon adversaire? Auroit-il fait renvoïer du Consistoire au Synode, pour laisser passer quatre Synodes sans y parler de l'affaire, s'il ne s'étoit senti coupable & indispensablement condamnable?

Troisieme Raison, tirée de ce que le Livre des Cometes contient suffisamment la réponse aux objections de mon Délateur.

La troisiéme raison qui m'a porté à ne point répondre à ce libelle, est qu'il ne contient aucune objection qui ne puisse être ruinée par le traité des Cometes, pourvû qu'on veüille se donner la peine de bien examiner tout ce que j'avance. Si les propositions que l'on a extraites de mon Livre étoient de simples positions semblables à ces corollaires, sur quoi on dispute dans les Ecoles, j'avouë que j'aurois été obligé de publier plusieurs éclaircissemens, contre les chicanneries du délateur: mais ce sont des propositions accompagnées de tant de preuves, & conciliées par tant de remarques avec les principes les plus fondamentaux de la Religion, que pourvû que l'on considere d'où je les tire, à quoi je les fais servir, & comment je répons aux difficultez, on ne peut qu'avoir du mépris pour les objections de ma partie. Je me suis retranché jusques aux dents, & si l'on me force dans ce camp-là, il faut que l'on soit capable de renverser les plus évidentes maximes de l'expérience & du sens commun, & tous les fondemens du Systême de la grace. Je n'ai donc qu'à renvoïer à mon Livre même ceux qui à la simple vuë de mes sentimens n'en pénétrent pas l'innocence, & je dois être persuadé qu'elle paroîtra à tous ceux qui n'en jugeront qu'après avoir examiné mûrement d'un bout à l'autre tout le Livre des Cometes. Quant à ceux qui condamnent une doctrine sur de simples extraits dépoüillez de toute preuve, & de toute liaison avec ce qui suit & avec ce qui précede, on n'auroit jamais fait si l'on vouloit se justifier dans leur esprit. Il faudroit avoir perpétuellement la plume à la main pour se défendre contre leurs jugemens téméraires, & à peine auroit-on satisfait à cent personnes, qu'il s'en présenteroit mille qui feroient les mêmes plaintes.

J'oubliois de dire que le libelle de la Courte Revuë est si rempli de mauvaise foi & d'ignorance, & qu'il contient tant de maximes pernicieuses, que j'ai pû croire légitimement que la seule confrontation de ce libelle avec mon Livre, obligeroit toutes les personnes équitables à détester la conduite du délateur.

Quatrieme Raison, tirée de ce qu'on a eu dessein de publier une nouvelle édition des Pensées sur les Cometes.

Enfin la derniere raison qui m'a obligé à laisser la Courte Revuë sans réponse, est qu'avant même que ce libelle parût, le Libraire qui a publié mes Pensées diverses sur les Cometes me témoigna qu'il souhaitoit d'en faire une nouvelle édition, & me pria d'y ajoûter le plus de choses que je pourrois. Je m'engageai à cela en quelque façon: or comme si ce dessein s'exécute (ce qui pourra bien arriver tôt ou tard) j'au-

* » Voïez le Livre intitulé, *Nouvel Avis au petit* » *Auteur des petits livrets*. Il parut au mois de Juin 1692.

† *Chimere démontrée*. Art. I.

‡ » Dans le *Nouvel Avis au petit Auteur*.

j'aurai à produire un grand nombre de nouvelles preuves, un grand nombre d'éclaircissemens nouveaux, un grand nombre de nouvelles solutions à tous les scrupules des bonnes ames, & à toutes les chicaneries des disputeurs de mauvaise foi, ou d'esprit faux, j'ai cru qu'il n'en faloit pas faire à deux fois; & qu'il faloit renvoïer la Courte Revuë au tems où les Pensées diverses reparoîtroient sur la scene avec de nouvelles décorations.

CHAPITRE II.

Pourquoi on répond enfin au libelle intitulé Courte Revuë, &c.

IL faut présentement que je dise pourquoi je ne persévere point dans le silence, que je viens de justifier par tant de solides raisons. Y a-t'il quelque chose qui m'oblige à anticiper sur la nouvelle édition de mes Cometes? Oüi, & voici ce que c'est. J'ai sû par un bruit qui a couru dans cette Ville, que depuis environ quinze jours * mon accusateur a fait nommer des Commissaires dans son Consistoire, pour recommencer des procédures contre moi. Il y veut joüer un personnage qu'il n'a pû joüer jusqu'ici à mon égard. Il ne veut plus être ma partie, il veut être mon Juge, & faire ensorte que l'on ne parle plus d'accusation d'Athéïsme, mais qu'on examine seulement s'il y a dans mes Ouvrages quelques propositions erronées, dangereuses, & punissables canoniquement. Toutes les aparences sont qu'il veut que l'on juge sans m'entendre, & sur la seule autorité de ses extraits, & des conséquences qu'il y a jointes. C'est donc à ce coup que la dispute va paroître devant les Tribunaux Ecclésiastiques, & cela sur un nouveau pied. Or comme il pourroit bien arriver que le tout se passeroit sans que j'en eusse nulle connoissance, il est absolument nécessaire que je recoure à la voie d'un Factum public, qui puisse servir d'instruction aux Juges qui en voudront, & ôter à ceux qui n'en voudroient pas tout lieu de prétendre cause d'ignorance.

Résolution que l'Auteur a prise d'être court. Je me bornerai à de courtes observations, tant parce que je suis bien aise que la longue Apologie de mes Cometes, qui paroîtra dans la troisiéme édition, puisse avoir la grace de la nouveauté, que parce que je ne veux point laisser à ceux qui fuient la lumiere dans ce procès, le prétexte dont on a coûtume de se servir en pareils cas; c'est de dire que la longueur d'un Factum a ôté le courage d'en entreprendre la lecture. J'ai tant d'envie d'être court, que j'ai dessein de me taire sur une circonstance qui a excité l'indignation d'une infinité d'honnêtes gens, & qui fait rire tous les jours ceux qui, à l'exemple de Démocrite, ne se divertissent jamais mieux que quand ils considerent la bizarrerie de l'homme. Ne faut-il pas être bien bizarre, & d'un travers d'esprit surprenant, pour oser dire que l'on a trouvé cent impiétez, & cent preuves d'Athéïsme dans un Livre dont l'Auteur a continué d'être près de dix ans notre bon ami? Voilà le cas où se trouve mon accusateur. Mais ce qu'il y a encore de plus bizarre, & de plus méprisant pour le Public, est que le même homme qui avoit laissé passer tant d'années sans se plaindre de ces impiétez, a prouvé depuis par plusieurs raisons que les Ministres qui avoient dénoncé aux Synodes quelques-unes de ses doctrines, ne pouvoient point prétexter le zèle de la vérité, vû qu'ils avoient eu la patience de ne rien dire contre ses Livres pendant quelques années. Y a-t-il rien de plus facile que de le confondre par ses propres maximes? N'est-il point condamné par son propre jugement? Quelle moisson d'insultes ne trouveroit-on point dans cette matiere? Cependant je la passerai sous silence. Je lui dirai seulement qu'il avance une fausseté insigne, quand il dit † qu'il m'est venu *porter plainte a moi-même jusqu'à me déclarer qu'il regardoit le* Livre des Cometes *comme le plus méchant & le plus dangereux qui ait été fait en ce siecle.* Toute sa plainte consista à me dire qu'on trouvoit que je m'étois trop étendu sur le parallele de l'Idolatrie & de l'Athéïsme, & qu'il craignoit que des gens mal-intentionnez ne donnassent un mauvais tour à cela, auprès de ceux qui ne me connoîtroient pas. Il parut content de ce que je lui répondis, & ne m'en a jamais parlé depuis. Ce passage de la Courte Revuë m'étoit inconnu, quand la Préface de la Chimere ‡ démontrée fut mise au jour. N'aïant pas dessein de répondre à ce libelle, je ne le lus qu'en sautant.

Le dessein que j'ai d'être court s'exécuteroit plus heureusement, si je ne voulois ôter tout prétexte de dire que je n'ai pas bien pris ou bien raporté les pensées du délateur. Je les raporterai très-souvent sans en ôter une syllabe, & c'est ce qui remplira beaucoup de papier.

CHAPITRE III.

Réponse à la censure générale lancée sur le Livre des Cometes par l'Auteur de la Courte Revue.

CEt Auteur supose d'abord que le grand & perpétuel dessein des Pensees sur les Cometes, est d'établir que *Dieu ne fait jamais de prodiges & de choses extraordinaires pour être des présages de l'avenir*, & que les tremblemens de terre, les météores extraordinaires, les signes qui se voïent au ciel & en la terre, les apparitions, les voix, les monstres, les débordemens, les inondations extraordinaires, *se font par des voies naturelles & nécessaires, & que Dieu n'a aucunement dessein de presager par ces sortes de choses ses jugemens à venir sur les hommes, ni même de manifester sa Divinité.* OBJECTIONS générales. PREMIERE OBJECTION.

C'est peut-être l'endroit où il s'imagine m'avoir donné le moins de sujet de me plaindre de l'infidélité de ses extraits, & néanmoins il est sûr qu'il s'y est comporté ou en mal-habile homme, ou en mal-honnête homme. REPONSE.

S'il n'a point sû que pour bien représenter mes sentimens, il faloit non-seulement dire ce que j'enseigne, mais aussi sur quel principe je bâtis, il a été mal-habile homme. S'il a sû que ces deux choses étoient nécessaires, il n'a pû sans une insigne mauvaise foi se contenter de la premiere.

Afin de bien représenter mes sentimens sur les prodiges qui passent pour des présages des fléaux de Dieu, voici comment il faloit parler. Il établit que Dieu ne produit jamais par des voies miraculeuses, les Cometes, les tremblemens de terre, les inondations, les monstres, &c. *Infidélité de l'accusateur dans l'exposition de la doctrine de l'accusé, à l'égard des présages.*

* » C'est-à-dire depuis environ la mi-Février 1694.
† *Pag. 7. col. 2.*
‡ Voiez vers la fin de cette Préface.

&c. dans la vuë de menacer les Infideles des maux que sa justice leur prépare ; car il ne sauroit se persuader que cette conduite qui ne nous paroît propre qu'à fomenter la superstition abominable des Idolâtres, soit conforme à l'idée que nous avons de la bonté, de la sagesse, & de la sincérité de Dieu. Voilà dans le vrai ma doctrine ; tout mon Livre tend à ce but-là. Je ne prétens donc point nier que Dieu ne fasse jamais en aucun païs du monde ce qu'on apelle *prodiges, présages* : je prétens seulement que les choses qui paroissent également & indifféremment parmi les nations infidelles & parmi les enfans de Dieu, ne sont point des productions miraculeuses destinées à menacer le genre humain. Je m'en suis expliqué d'une maniere si précise, qu'il n'y a point de Sophiste assez chicaneur pour pouvoir s'en débarasser. On n'a qu'à lire la Sect. LXXIII. où après avoir remarqué qu'on seroit impie si l'on soutenoit que Dieu a pour but d'avertir les Idolâtres par l'aparition des Cometes, qu'il les châtiera rudement en cas qu'ils ne rallument point leur dévotion pour leurs fausses Divinitez, j'ajoûte tout aussitôt : *Bien entendu que s'il y a quelque part des feux extraordinaires, visibles seulement ou à quelque ville, ou à quelque païs qui connoisse le vrai Dieu, comme il en parut autrefois sur la ville de Jerusalem*, ON PEUT LES PRENDRE POUR DES SIGNES ENVOIEZ PAR UNE PROVIDENDE TOUTE PARTICULIERE.

Voilà donc déja un trait d'infidélité. Le délateur représente ma Doctrine comme universelle, mais il est visible que j'y ai laissé des exceptions.

Cette fraude est légere, si on la compare avec la supression du principe sur quoi je me fonde ; car dès que vous joignez ce principe avec ma doctrine, il n'y a rien de plus manifestement ridicule que de la taxer d'impiété. Voici comment je le montre.

Combien il est ridicule de la taxer d'impiété.

Un tel enseigne que les Cometes ne sont point des présages, parce que la sagesse, la miséricorde & la sincérité de Dieu ne permettent pas qu'il fomente l'Idolâtrie Païenne par ses miracles.

Donc il nie la providence de Dieu.

Il est clair que si mon accusateur avoit raisonné ainsi, tous les Lecteurs auroient crié qu'il ne savoit ce qu'il disoit. Car n'est-ce point poser un Dieu infini en ses perfections, que de rejetter une doctrine, parce qu'on la trouve peu conforme aux attributs infinis de Dieu ? Or je rejette la doctrine des Cometes, parce que je la trouve peu conforme aux attributs infinis de Dieu ; il faut donc nécessairement que je pose pour la base, & pour le principe de mon raisonnement, l'existence d'un Dieu infini en ses perfections.

Il y a donc une très-grande aparence que c'est plûtôt par malice, que par malhabileté que mon délateur raporte simplement en général que je nie les présages.

Il faloit ajoûter la raison pour laquelle je les nie ; mais en l'ajoûtant on ne pouvoit plus sans se rendre ridicule, m'accuser de quelque impiété. On n'a eu donc garde de l'ajoûter. On peut me contester cette raison, mais on ne peut pas disconvenir que les intérêts de Dieu, les idées de sa gloire & de ses perfections infinies, ne soient le principe d'où je tire mes raisonnemens. A-t-on jamais vû un tel Athéisme ? Mais c'est sur quoi il faudra s'étendre dans la nouvelle édition des Cometes.

Seconde Objection.

Voions maintenant de quelle maniere le délateur a combatu la doctrine qu'il a raportée si peu fidellement. Il la combat 1. Par le sentiment commun des hommes. 2. Par le sentiment de toute l'Eglise. 3. Par le chapitre 24. de St. Mathieu. 4. Par l'Histoire ancienne & nouvelle. Puis il conclut que mon opinion tend *à l'impieté, pour persuader que Dieu ne se mêle pas des affaires humaines, & qu'il ne se met pas en devoir d'avertir les hommes de ses jugemens pour les amener à la repentance.*

Reponse. Opinion de Mrs. Des-Marets & Grævius contre les présages des Cometes.

On ne peut rien voir de plus mince que ces raisons ; car le sentiment commun, celui de l'Eglise, le chapitre 24. de S. Mathieu, l'Histoire ancienne & nouvelle ne sont pas moins favorables aux présages des éclipses & à ceux des Cometes, qu'aux autres especes de présages ; & néanmoins je suis bien sûr que ma partie n'oseroit soutenir que les éclipses soient des présages des fléaux de Dieu, car il est désormais trop manifeste qu'elles arrivent naturellement. Pour ce qui est des Cometes, Mr. Des-Marets, Professeur en Théologie à Groningue, l'homme du monde le plus rigide contre tout ce qui avoit la moindre aparence d'hétérodoxie, n'a-t-il pas soutenu publiquement qu'elles ne présagent rien ? Mr. Grævius n'a-t-il pas soutenu la même chose, dans une harangue qu'il a dédiée aux Etats d'Utrecht ? N'a-t-il pas même réfuté nommément & expressément les objections que quelques Ministres empruntoient de l'Ecriture ? Ainsi les quatre raisons du délateur ont été publiquement méprisées par les plus célébres Professeurs du Païs-Bas, à l'égard du phénomene qui a été le plus universellement reconnu pour un présage. Il se moqueroit lui-même de ces raisons, si on les lui alléguoit pour les éclipses ; que veut-il donc que j'en fasse ? Croit-il qu'un chien à deux têtes, & une marée plus haute que de coûtume auroient fait plus d'impression qu'une Comete sur Mrs. Des-Marets & Grævius ? Mais que veut-il dire quand il parle du sentiment de toute l'Eglise ? Prétend-il que dans tous les siecles il s'est trouvé des Prédicateurs qui ont pris les Cometes & les tremblemens de terre, pour des productions miraculeuses, par lesquelles Dieu nous avertissoit de ses jugemens ? Ou bien prétend-il que l'Eglise a fait de cette doctrine un article de foi, dont elle a exigé la créance à peine d'excommunication ? Il faudroit être fou à lier pour dire la seconde de ces deux choses ; & pour la premiere elle n'a jamais servi de regle aux Professeurs en Philosophie.

Mauvaise foi de M. Jurieu.

Je viens à sa conséquence ; & c'est ici que je prie les Lecteurs de considérer son iniquité. Il n'auroit pas eu la hardiesse de tirer cette conséquence, s'il avoit représenté ma doctrine telle qu'elle est. Ma doctrine tend à donner de Dieu une idée qui nous représente vivement sa sagesse, sa bonté, sa véracité. Elle nie certains présages, mais c'est à cause qu'ils feroient tort à ces perfections de Dieu. Il n'est donc pas possible de faire attention à ma doctrine, sans en faire aux grandeurs infinies de Dieu : comment est-ce donc qu'elle tendroit à l'impiété ? Il n'y a pas eu moien de le prétendre qu'en la déguisant, & en la mutilant. Il a falu n'en représenter qu'une partie ; il a falu m'accuser simplement & absolument de nier tous les présages

ſages, cela ſent fort la ſupercherie. On peut les nier, ou parce qu'on ne reconnoît aucun être ſupérieur aux corps & aux loix du mouvement, ni qui s'intereſſe aux actions des hommes : c'eſt une impiété, c'eſt un Athéïſme. On peut en nier beaucoup de ceux que le peuple, & les gens d'Egliſe prônent, & on peut ſe fonder ſur la raiſon qu'ils bleſſent les grandeurs de Dieu. Ce n'eſt point une impiété, c'eſt au contraire un ſentiment très-pieux, qui au pis aller pourroit ſembler accompagné d'un peu d'ignorance. On pourroit tout au plus ſe plaindre que j'ignore l'accord qu'il y a entre les perfections de Dieu, & certaines choſes qui nous paroiſſent un défaut. Voilà le ſeul procès qu'on me pourroit faire, ſur quoi je ſaurois bien me défendre. Qu'a fait mon accuſateur ? Il n'a point dit que je me fonde, en niant certains préſages, ſur le tort qu'ils font à la gloire du grand Dieu. Il s'eſt contenté de dire ſimplement que je nie tous les préſages. N'eſt-ce pas une inſigne mauvaiſe foi ?

Ce qui doit le plus nous convaincre que ſa faute ne vient point d'ignorance, eſt que ſur la fin de ſon libelle dans un païs comme perdu, lorſqu'il ne s'agiſſoit plus des penſées ſur les Cometes, il remarque qu'il a oublié la grande raiſon que j'emploïe contre les préſages. Il ne l'ignoroit donc pas ; pourquoi donc ne la repreſentoit-il en ſon lieu ? Mais nous allons voir que quand il l'a miſe hors d'œuvre, il l'a raportée tout-à-fait infidélement ; car au lieu de me faire dire que Dieu ne fait point de miracles, pour avertir les Païens des malheurs qui leur pendent ſur la tête, il me fait dire que les foudres, les tonnerres, les inondations, les monſtres, ne ſont pas deſtinez à attacher les hommes à la Religion. Il y a une énorme différence entre ces deux choſes ; bien loin d'avoir nié que les foudres, les inondations, &c. en tant que ce ſont des effets de la nature, & des ſuites des loix générales que Dieu a établies dans l'Univers, ne ſoient point deſtinez à faire connoître le vrai Dieu, que j'ai raporté * expreſſément ce que David & St. Paul ont obſervé touchant les leçons que les Cieux & la création du monde font aux hommes ſur la nature de Dieu ; & voici ce que j'ai dit dans un † autre endroit. *Quant aux paſſages de St. Paul qui portent que tous les peuples du monde ont reſſenti de tout tems les effets de la grace de Dieu, &c. je dis qu'il n'y a rien de plus vrai. Les loix de la Nature, comme je le remarquois tantôt, ſont ſi fécondes, quoique fort ſimples, qu'elles produiſent mille biens, & impriment partout les caracteres d'une cauſe ſouverainement parfaite : deſorte qu'on a droit de cenſurer ceux qui ne ſe ſont pas ſervis des lumieres de leur raiſon, pour connoître le vrai Dieu dans les créatures.*

Différentes parties de cette mauvaiſe foi. Comptons bien toutes les parties de ſa mauvaiſe foi. I. Il me fait parler des effets de la nature, au lieu que je n'ai parlé que des miracles. II. Il me fait dire que les effets de la nature ne ſont point deſtinez à attacher les hommes à la Religion, au lieu que j'ai dit que Dieu ne fait point miraculeuſement des Cometes, ou des prodiges, pour dénoncer aux Païens qu'ils vont être accablez de maux. III. Il me fait dire, *Que dans tout ce que Dieu a diſpenſé d'évenemens, il n'a eu aucun but de donner témoignage à la Divinité* ; mais il eſt clair qu'aïant cité David & St. Paul, touchant les leçons que les Cieux & le monde font aux hommes qu'il y a un Dieu, mon raiſonnement ne tombe point ſur les effets de la nature, mais ſur les miracles muets que l'on prétend que Dieu a produits dans les nations infideles. J'ai fait un chapitre ‡ exprès pour montrer la différence de ces deux choſes ; notre délateur y a pû voir la réponſe à l'objection qu'il m'a faite ſur la raiſon avec quoi j'ai combatu les préſages, & néanmoins il n'a pas laiſſé de ſe ſervir de cette objection que j'avois ruinée par avance ; il s'en eſt ſervi, dis-je, ſans parler en façon du monde de ce que j'y ai répondu. N'eſt-ce point tromper le Public ?

CHAPITRE IV.

Réponſes aux objections particuliéres qui concernent les Penſées diverſes.

Objections particulieres. IL a falu donner une raiſonnable étenduë au chapitre précedent, parce qu'il s'agiſſoit de ruiner par ſon principal apui l'accuſation de ma partie, & de lui ôter le maſque qui couvroit ſa mauvaiſe foi. A l'avenir nous pourrons être plus courts.

Premiere Objection. Page ⸸ 264. *Il tourne en ridicule nos Hiſtoriens Proteſtans, leſquels ont raporté des préſages.*

Page § 285. *C'eſt l'erreur la plus inſoutenable du monde, que celle qui admet des préſages.*

Reponse. 1. Un homme peut être tout à la fois bon Proteſtant & mauvais Auteur, & par conſéquent un autre homme peut être tout à la fois bon Proteſtant, & Cenſeur de ce mauvais Ecrivain. 2. On ne peut répondre rien qui vaille aux argumens qui réfutent la diſcipline des Augures, & des Haruſpices du Paganiſme, & la ſuperſtition de ceux qui tirent un mauvais préſage de ce qu'une ſaliere ſe renverſe ; qu'on eſt treize à table ; qu'une belette traverſe notre chemin, &c. Il doit donc être permis à un Philoſophe de rejetter ces vieilles doctrines, & tout ce qui n'eſt pas mieux fondé que cela en ce genre d'opinions. 3. La négation des préſages eſt ſans doute un Athéïſme tout net, quand elle eſt fondée ſur ce que l'on ne croit pas qu'il y ait rien dans l'Univers qui connoiſſe l'avenir ; mais ſi on la fonde, comme je fais, ſur la crainte d'attribuer à Dieu une infinité de miracles indignes de ſa grandeur, & de ſa ſageſſe, tant s'en faut qu'elle ſoit une impiété, qu'elle eſt au contraire un ſentiment très-pieux, & c'eſt être impie que d'apeller impiété un tel ſentiment. C'eſt pour le moins une grande impertinence : mais pour être mieux aſſûré du titre qu'il faut donner à une pareille cenſure, je ſuplie très-humblement nos Juges Eccléſiaſtiques de qualifier ces deux propoſitions que je leur dénonce, ** & que mon délateur doit reconnoître pour ſiennes, bon gré malgré qu'il en ait.

I. Il eſt permis de ſuprimer la raiſon pour laquelle un homme nie les préſages, encore que cette raiſon ſoit très-propre à réfuter le délateur qui la ſuprime.

II. C'eſt une impiété que d'oſer nier que Dieu faſſe ce que l'on croit indigne de lui.

Si l'on apelloit cela une crainte mal fondée, ou une ſuperſtition mal entenduë, ou une ignorance des privileges infinis de Dieu, on pourroit

* Chap. CCXIX.
† Chap. CCXXXIV. à la fin.
‡ C'eſt le même CCXXXIV.
⸸ Chap. XCIII. à la fin.
§ Chap. XCVII. à la fin.
** „ Voyez le dernier chapitre de cette Reponſe.

roit avoir raison; mais à moins que d'être stupide, ou aveugle par son humeur satirique, on ne tombera jamais dans la manifeste contradiction de prétendre que cette excessive crainte de blesser la gloire de Dieu, soit un Athéïsme.

SECONDE OBJECTION. Page 297. & 298. * *Il établit que tout est incertain dans le monde, & qu'on ne se détermine à croire une opinion plûtôt qu'une autre, que par des marques étrangéres. Et cela sans faire aucune exception même des choses de la Religion.*

REPONSE. Il faut remarquer qu'en cet endroit je ne fais que raporter ce que d'autres disent; je raporte un passage de Minucius Felix, & un autre de la Logique de Port-Roïal. Comme il n'étoit point question là des affaires de Religion, il eût été superflu de les excepter, & personne n'auroit cru alors qu'il s'éleveroit au bout de neuf ans un délateur hérissé de chicaneries. Si j'avois commencé à excepter quelque chose, il m'auroit falu donner la liste des démonstrations de Géometrie qui ne sont pas incertaines, & des principes de Méthaphysique qui ne le sont pas non plus, & des aparences des sens dont Pyrrhon ne doutoit pas. Tout Lecteur judicieux se seroit moqué de cela, parce que la chose eût été très-mal placée.

TROISIE'ME OBJECTION. Pag. † 320. *On trouve cette scandaleuse proposition:* Il n'y a jamais eu de malheur moins à craindre que l'Athéïsme, & par conséquent Dieu n'a point produit de miracles pour l'empêcher. *Et son sens est que les hommes sont assez poussez à croire un Dieu, premierement par des prodiges que les hommes s'imaginent faussement être divins. 2. Par la politique des Magistrats. 3. Par l'artifice des Prêtres. Il n'attribuë pas la difficulté d'être Athée, ni au sentiment de la conscience, ni aux merveilles de la Providence: mais uniquement à la sotise du peuple, à l'artifice des Magistrats, & à l'ambition des Prêtres. Jamais Athée en dit-il davantage?*

REPONSE. 1. Tant s'en faut que cette proposition soit scandaleuse, que l'on ne sauroit la nier sans mériter une réprimande de tous nos Théologiens; car si ma proposition est scandaleuse, il faut que celle-ci soit édifiante.

Il n'y a jamais eu de malheur plus à craindre que l'Athéïsme, & par consequent il a falu que Dieu ait produit des miracles pour l'empêcher.

Or je mets en fait qu'il n'y a point de Proposant de quatre mois dans les Académies Protestantes, qui ne sache la fausseté de cette proposition. La premiere chose que l'on fait dans tous les systêmes de Théologie, est d'établir que Dieu a gravé son idée dans l'esprit & le cœur de tous les hommes, & qu'il se peint si visiblement dans les œuvres de la création, & dans la conduite du monde, que la notion de Divinité est une des plus ineffaçables. La plûpart même de nos Théologiens soûtiennent qu'il n'y a jamais eu d'Athées de spéculation, mais seulement de pratique. En un mot, ma proposition est infiniment plus glorieuse à Dieu, que celle de mon adversaire. Je prétends que l'idée de Divinité imprimée dans l'esprit de l'homme, se conserve par le seul ordre que Dieu a établi dans la nature, & mon adversaire prétend que cet ordre ne suffiroit pas, & que si Dieu n'en supléoit l'insuffisance par des coups extraordinaires ‡ presque tous les mois, l'Athéïsme inonderoit facilement le genre humain. C'est ma premiere Réponse. Il y verra qu'il auroit besoin de retourner sur les bancs des Académies.

La proposition de l'Auteur sur les Athées, plus glorieuse à Dieu que celle de M. Jurieu.

En 2. lieu, il est très-faux que je n'attribuë pas la difficulté d'être Athée, ni au sentiment de la conscience, ni aux merveilles de la Providence; car dès-là que je supose que l'on tourne aisément l'esprit de l'homme du côté de la superstition, & qu'il n'est nullement à craindre qu'on puisse le tourner du côté de l'Athéïsme, je supose de toute nécessité que l'esprit & le cœur de l'homme sont tout pénétrez de l'idée de Divinité, & que cette idée les remplit de crainte, & se conserve & se fortifie à la vuë des productions de la Nature, & des merveilles de la Providence. N'est-ce point sur ce fondement que les souplesses des Politiques, & les fourberies des Prêtres, ont dû nécessairement élever toutes les fausses Religions.

QUATRIE'ME OBJECTION. *Dans les chapitres 107. 108. & 109. il établit nettement que les Religions ont pris uniquement leur source de-là; De la politique des Magistrats, de l'artifice des Prêtres & de la superstition des peuples pour les prodiges. Et même dans la* ⸸ *page 321. il tourne en ridicule ceux qui concluënt qu'il y a un Dieu, des monstres & météores d'éclat, des famines, mortalitez, &c.* Il dit que tout cela arrive nécessairement par l'action des corps les uns sur les autres. *Mais*, vû comme le monde va, *cela sert à persuader aux hommes qu'il y a un Dieu. Ce*, vû comme le monde va, *me paroît contenir un fond de libertinage & d'impiété infini. C'est-à-dire, vû comme le peuple est sot, comme les Politiques sont rusez, & les gens d'Eglise fourbes & trompeurs pour imposer aux sots, il ne faut pas craindre que les Societez demeurent sans Dieu & sans Religion. Pas un mot d'un sentiment de conscience qui force les hommes à croire un Dieu; pas un mot de ces merveilles du monde & de la Providence qui présentoient aux Païens la Divinité d'une maniere si sensible.*

REPONSE. C'est ici que l'on va voir un tissu de fraudes & d'ignorances si entassées les unes sur les autres, qu'on aura de la peine à en croire ses propres yeux.

Preuves de l'exception que l'Auteur fait de la vraie Religion. 1. Il est faux que je parle des Religions sans en excepter la véritable. Je prie ici mon Lecteur de se souvenir que dans les pages que le délateur a citées, je réponds à une objection dont il est nécessaire de savoir l'état. Ma preuve Théologique contre les présages des Cometes, que Dieu ne fait point de miracles pour fomenter l'Idolatrie, & QU'AVANT LA NAISSANCE DU CHRISTIANISME les Cometes n'étoient propres qu'à la fomenter par toute la terre, excepté DANS UN § PETIT COIN DE LA JUDE'E. On m'objecte qu'à la verité elles fomentoient l'Idolatrie, mais qu'en même tems elles empêchoient l'introduction de l'Athéïsme, & qu'il eût été à craindre que si les Idolâtres n'avoient point vû de prodiges de tems en tems, ils ne fussent devenus Athées. Je réponds qu'il ne faloit pas craindre, & j'en donne entre autres raisons, le penchant naturel des peuples à la superstition, l'adresse des Politiques, les stratagêmes des Prêtres, & la malice du Dia-

* Chap. C.
† Chap. CV. à la fin.
‡ » Ce que le délateur nomme présages comprend tant » de choses, qu'il ne se passe guéres de mois dans une Pro- » vince sans qu'il en arrive quelqu'un.
⸸ Chap. CVII.
§ Chap. LX.

Diable. Il est visible que la véritable Religion, qui étoit en ce tems-là celle des Juifs, demeure toûjours exceptée de cette regle, & qu'il s'agit uniquement de l'Idolatrie Païenne. Il n'est pas moins visible par la page * 153. de mes Cometes, qu'aujourd'hui l'Eglise Chretienne demeure dans une semblable exception. Il n'est donc plus question que de savoir si les fausses Religions sont l'ouvrage des Politiques, des Prêtres & des Démons, ou si elles sont l'ouvrage de Dieu. Non-seulement je soûtiens le premier parti, mais je prétens qu'on ne peut sans impiété soûtenir l'autre. Attribueroit-on à Dieu la Religion que Numa Pompilius établit à Rome? Les homicides des Carthaginois en l'honneur de Saturne, les parricides des habitans de la Palestine en l'honneur de Moloch, seroient donc l'ouvrage de Dieu? Qui n'auroit horreur de le penser? En tout cas j'ai pour moi l'opinion d'une infinité de Docteurs Chretiens de tous les siecles, & de toutes les Communions. Ils s'accordent tous à imputer au Démon non-seulement l'Idolatrie Païenne, mais aussi les hérésies. L'ennemi † qui dans la parabole du semeur, vient de nuit semer de la zizanie, n'est autre, si on les en croit, que le Démon; c'est lui qui a poussé les Arius, les Nestorius, les Pélages, &c. N'est-ce pas lui, selon notre Confession de foi, qui a produit les vœux monastiques, les jeûnes, les pélerinages & les autres dogmes pour lesquels nos peres sont sortis de la Communion de Rome? Je pourrai citer cent & cent Auteurs là-dessus, & nommément mon délateur dans la nouvelle édition de mes Cometes. N'est-il pas bien étrange qu'un Philosophe soit accusé d'impiété par un Ministre, pour avoir dit que la Religion Païenne n'étoit point l'ouvrage de Dieu, mais celui des hommes & des Diables?

2. Il n'est pas vrai que dans la page 321. je tourne en ridicule ceux qui concluent qu'il y a un Dieu, des monstres, & des météores d'éclat, des famines, des mortalitez, &c.

Prouvé que hors de là les vices des hommes éclatent, principalement dans les choses de Religion, & qu'il a reconnu la conscience dans les Païens.

3. Il n'est point vrai que ces paroles, *vû comme le monde va*, soient des paroles de libertinage; & il faut n'avoir rien lû avec jugement, pour douter que hors de la vraie Religion que j'ai exceptée d'abord, la sotise des peuples, la ruse des Politiques, & la fourberie des Prêtres, ne paroissent jamais mieux que dans les choses qui concernent la Religion. Je défie mon délateur avec toute sa témérité d'oser se rendre l'Apologiste du genre humain sur ce sujet-là. Il auroit besoin de repasser son Compend de Théologie, car il semble avoir oublié que quand Dieu ne retire point les gens des abîmes de leur corruption naturelle, par la grace victorieuse de son St. Esprit, ils sont nécessairement la proie du Diable, & le joüet de mille passions basses, criminelles & ridicules. Telles doivent être, selon notre Théologien, tous ceux qui ne sont pas dans la vraie Religion. Plusieurs couplets de nos Pseaumes, & cent passages des Prophétes font insulte à la bêtise des Gentils.

4. Il n'est pas vrai que je ne dise pas un mot d'un sentiment de conscience qui force les hommes à croire un Dieu; car je dis expressément dans la même page, ‡ que le délateur a citée, *que par tout où l'on croit une Religion, on regarde* les tempêtes, les mortalitez, les famines, &c. *comme des effets particuliers de la Providence divine, qui demandent un renfort de culte & de dévotion.* Si notre homme entend ce que c'est que la conscience, n'en voit-il point là un acte? Juger que l'on a offensé Dieu, & qu'il faut l'apaiser par un renfort de dévotion, n'est-ce pas un acte de conscience? Puis donc que je reconnois que les Idolatres se raprochoient de leurs Dieux par ces sortes d'actes, je dis & je déclare formellement que la conscience intervenoit dans leur Religion. Un peu plus bas je m'exprime en cette maniere: *Sans se départir des loix générales de la nature, Dieu a pû trouver dans le progrès & dans l'enchainement des causes secondes assez de phénomenes extraordinaires pour se faire redouter.* N'est-ce pas reconnoître la conscience dans les Païens? N'est-ce pas par la conscience qu'ils redoutoient leurs Divinitez? Il n'est pas vrai que je ne dise pas un mot *de ces merveilles du monde & de la Providence, qui présentoient aux Païens la Divinité d'une maniere si sensible*; car ne voit-on pas manifestement dans les paroles que j'ai citées de la page 216. que j'attribuë à la dispensation de la Providence l'effet que les phénomenes peu communs produisoient sur les esprits par raport à la Religion? Y a-t-il donc autre chose que des calomnies dans la censure que je réfute?

CINQUIEME OBJECTION.

Page ⸸ 337. *On lit le dangereux paradoxe* que l'Athéïsme n'est pas un plus grand mal que l'Idolatrie. *Impiété qui porte les hommes à négliger les Athées, & à n'avoir pas plus d'horreur pour eux que pour les Idolatres. Comme on ne punit pas les Idolatres de mort, aussi ne faudra-t-il pas punir les Athées de mort.*

REPONSE. *Justification de son paradoxe, que* l'Athéïsme n'est pas un plus grand mal que l'Idolatrie.

1. Ce paradoxe est incomparablement moins dangereux, que de dire que l'Idolatrie Païenne est un moindre mal que le dogme d'Epicure: car l'homme étant naturellement superstitieux, il n'est point à craindre qu'il tombe dans l'Athéïsme, mais il est toûjours dans un pas glissant vers le culte des Idoles. 2. Selon les belles réflexions du délateur, la doctrine contraire à la mienne est une impiété qui porte les hommes à négliger ceux qui adorent non-seulement le bois & la pierre, mais aussi des Divinitez toutes couvertes de crimes ausquelles ils sacrifient leurs propres enfans.

Il est bon de remarquer que mon paradoxe, *l'Athéïsme n'est pas un plus grand mal que l'Idolatrie*, est infidélement raporté, encore qu'on trouve ces mêmes paroles dans la page que le délateur a citée. Il faut savoir qu'après qu'un Auteur a posé l'état de la question, & déclaré les restrictions qu'il donne à ses termes, il néglige ensuite de répéter à chaque page ces restrictions; mais il faut néanmoins qu'elles soient toûjours sous-entenduës, & un faiseur d'Extraits qui les suprime est coupable ou de mauvaise foi, ou d'ignorance. Mon paradoxe doit être entendu dans un sens de restriction tant du côté du sujet, que du côté de l'attribut; le sujet, savoir l'Athéïsme, a été borné dans la page 347. § à une sorte d'Athées. C'est ce qui paroît par ces paroles: » Je vous avertis une fois pour toutes, Monsieur, que je parle de ces Athées » qui ignorent l'existence de Dieu, non pas » pour avoir étouffé malicieusement la connoissance

* Chap. LX.
† » En St. Mathieu chap. 13. v. 25.
‡ » C'est la 321. Ch. CVII.

⸸ Chap. CXIV.
§ Voyez les Chap. CXVIII. CXIX. & CXX.

» sance qu'ils en ont euë, afin de s'abandonner à toute sorte de crimes sans nul remors, » mais parce qu'ils n'ont jamais ouï dire qu'on » doive reconnoître un Dieu. » L'attribut, savoir l'Idolatrie, est borné aux abominables cultes des Païens. Cela se prouve par deux raisons. 1. Tout le Livre est écrit sous la fiction d'un Catholique Romain, & desorte que le mot idolatrie se doit entendre selon le style de la Communion de Rome. Or selon ce style, il n'y a point d'autres Idolatres que ceux qui adorent les faux Dieux. 2. Il est évident que je ne parle que de l'Idolatrie, dont j'avois parlé dans ma preuve Theologique contre les présages des Cometes. Or il est manifeste que dans cette preuve il ne s'agit que du Paganisme, qui couvroit toute la terre hormis la Judée, avant que les Apôtres annonçassent Jesus-Christ. Il est donc visible que l'objection contre ma preuve se raporte au même Paganisme, & que la réponse à cette objection se rapporte au même objet. Ainsi pour extraire fidélement, il falloit représenter ma doctrine en cette maniere. Il prouve que l'Idolatrie des anciens Païens n'est pas un mal plus affreux que l'ignorance de Dieu, dans laquelle on tomberoit ou par stupidité, ou par défaut d'attention, sans une malice préméditée, fondée sur le dessein de ne sentir nul remors, en s'adonnant à toute sorte de crimes. L'état de la question ainsi posé, je soûtiens que mon sentiment est très-véritable: car s'il est vrai,

Preuves que ce sentiment est véritable.

I. Que l'on offense beaucoup plus celui que l'on nomme fripon, scélérat, infame, que celui auquel on ne songe pas, ou de qui on ne dit ni bien ni mal.

II. Qu'il n'y a point d'honnête femme qui ne prît pour une plus mortelle injure que des médisans la décriassent comme une infame prostituée, que s'ils la faisoient passer pour morte.

III. Qu'il n'y a point de mari jaloux qui n'aime mieux que sa femme fasse vœu de continence, ou en général qu'elle ne veüille plus ouïr parler de commerce avec un homme, que si elle se prostituoit à tout venant.

IV. Qu'un Roi chassé de son Thrône s'estime plus offensé, lorsque ses Sujets rebelles sont ensuite très-fidéles à un autre Roi, que s'ils n'en mettoient aucun à sa place.

V. Qu'un Roi qui a une forte guerre sur les bras, est plus irrité contre ceux qui embrassent avec chaleur le parti de ses ennemis, que contre ceux qui se tiennent neutres.

Si, dis-je, ces cinq propositions sont vraies, il faut de toute nécessité que l'offense que les Païens faisoient à Dieu, soit plus atroce que celle que lui font les Athées dont je parle, s'il y en a. Ils ne songent point à Dieu, ils n'en disent ni bien ni mal. C'est un grand crime, je l'avouë; mais s'ils attribuoient à Dieu tous les crimes les plus infâmes, comme les Païens les attribuoient à leur Jupiter & à leur Vénus; si après l'avoir chassé de son thrône ils lui substituoient une infinité de faux Dieux, leur offense ne seroit-elle pas un péché beaucoup plus grand? Ou toutes les idées que nous avons des divers dégrez de peché, & sous lesquelles Dieu s'est révélé à l'homme sont fausses, ou mon sentiment est véritable. La perfection qui est la plus chere à Dieu est la sainteté; il est le Roi des Rois, & le Seigneur des Seigneurs; il est jaloux de sa gloire; par conséquent le crime qui l'offense le plus sensiblement est de le faire méchant, & de le dégrader de son trône, de ne lui rendre aucun culte, & d'en rendre à une infinité d'autres êtres; en un mot de se déclarer pour le Demon dans la guerre qu'il fait à Dieu. L'Ecriture nous aprend que c'est au Diable que se terminoit l'honneur rendu aux Idoles.

J'ai mis mon prétendu paradoxe dans une si grande évidence, que je défie mon délateur de le réfuter pied-à-pied. Que fera-ce, lorsqu'on le verra dans la troisiéme édition éclairci & fortifié tout de nouveau?

Je voudrois bien qu'il m'aprît ce qu'il veut dire, quand il avance, qu'*on ne punit pas les Idolâtres de mort.* A-t-il oublié qu'il n'y avoit point de gens qui, selon les loix de Moïse, fussent plus punissables que les Idolâtres? Croit-il que Servet & Gentilis auroient dogmatisé impunément qu'il faloit rétablir l'ancien Paganisme? Oseroit-on bien prêcher à Rome, en Espagne, en Suisse, en Suede, qu'il faut adorer non pas Jesus-Christ, mais Jupiter & sa femme Junon, Minerve, Mars, & la très-impudique femme de Vulcain? On feroit pendre pour le moins de semblables Prédicateurs. Servet fut brûlé pour avoir dogmatisé contre les mysteres de l'Evangile; mais s'il avoit soûtenu le Paganisme, & qu'il y eût eu des suplices plus affreux que celui du feu, on l'y auroit condamné sans doute.

Pag. * 371. *Il louë & admet ce dammable principe, que tout étant incertain dans la nature, il n'y a rien de mieux que de s'en tenir à la foi de ses ancêtres, & de professer les Religions que la Tradition nous a enseignées, selon quoi les Idolâtres ont bien fait de rejetter l'Evangile, & les Papistes la Réformation.* SIXIEME OBJECTION.

Pour cette fois je n'ai garde de me plaindre de sa mauvaise foi. Il n'est coupable que de peu de discernement, & de peu de pénétration. Pour un homme qui se pique tant d'esprit, il faut avouër qu'il n'en a eu guéres en cette rencontre. Il n'a pas discerné que je me moque du principe des Catholiques Romains. Par quelle distraction a-t-il pû perdre de vuë l'un des desseins de mon Ouvrage, qui est de réfuter la maxime, *Qu'une erreur ne peut pas être de tous les païs & de tous les siecles?* Un homme qui force ce retranchement, & qui raporte ensuite que les Païens avoient oposé la Tradition aux premiers Chretiens, & que ceux-ci l'oposent aux Protestans, n'a-t-il pas dessein de railler l'Eglise Romaine, & de lui faire honte de sa conformité avec les anciens Idolâtres? J'ai reçu cent complimens de nos plus zelez Réfugiez pour ces manieres qu'ils nommoient adroites, de tourner en ridicule le Papisme. REPONSE.

Dans les chap. 130. & 131. pages † 378. &c. il prouve avec scandale, Que la connoissance de Dieu ne sert de rien pour retenir les hommes dans leur devoir, & brider les passions. SEPTIEME OBJECTION.

Quoiqu'on ait réfuté d'une maniere terrassante cette objection, il y ‡ a près de deux ans, je ne laisserai pas de la réfuter ici. REPONSE.

Aveuglement & injustice du Denonciateur.

Je dis donc que jamais faussaire n'a fait un tour de son métier aussi étrange que celui de mon denonciateur: car il ne faut que jetter la vuë

* Chap. CXXVII. vers la fin.

‡ Dans le nouvel Avis au petit Auteur p. 6. 7. 8. & 9.

vuë sur la page * 381. des Cometes, pour voir qu'on répresente ma doctrine toute mutilée de parties les plus nobles. Voici ce que j'ai dit. *Quand on n'est pas véritablement converti à Dieu, & qu'on n'a pas le cœur sanctifié par la grace du Saint Esprit, la connoissance d'un Dieu & d'une Providence est une trop foible barriere pour retenir les passions de l'homme, & ainsi elles s'échapent aussi licentieusement qu'elles feroient sans cette connoissance-là . . . . . Cela fait voir le peu de fondement qu'il y a à dire que la connoissance vague & confuse d'une Providence est fort utile pour affoiblir la corruption de l'homme. . . . . . Il † n'y a que la véritable Religion, qui outre cette utilité, aporte celle de convertir l'homme à Dieu, de le faire combatre contre ses passions, & de le rendre vertueux. Encore n'y réüssit-elle pas à l'égard de ceux qui la professent.* Quel aveuglement n'est-ce pas que de trouver là un grand scandale? Mais quelle audace, quelle injustice n'est-ce pas que de me faire dire en général de la connoissance de Dieu, ce que je n'ai dit que de ces connoissances vagues & confuses que les fausses Religions communiquent? N'ai-je pas excepté la connoissance que le St. Esprit communique aux régénérez? Où sera le Lecteur assez aveugle pour ne pas voir la destitution de jugement où un Ministre doit être, lorsqu'il ose s'élever contre la page 382. du Livre des Cometes, où l'on voit la doctrine de la grace selon les idées les plus rigides de Saint Augustin & de Calvin? Cette censure n'est-elle pas bien placée dans les écrits d'un homme qui a tant crié contre ce qu'il apelle le Pajonisme? Et si ma doctrine est fausse, ne s'ensuit-il pas manifestement que ces deux propositions d'un Pélagianisme outré sont vraies?

Lors même que l'on n'est pas véritablement converti à Dieu, & qu'on n'a pas le cœur sanctifié par la grace du St. Esprit, la connoissance d'un Dieu & d'une Providence est une assez forte barriere pour retenir les passions de l'homme, & pour mortifier la concupiscence.

Les fausses Religions convertissent l'homme à Dieu, le font combatre contre ses passions, & le rendent vertueux.

HUITIEME OBJECTION.

Page 392. ‡ *& suivantes, il pose ce méchant principe*: Que l'Athéïsme ne conduit pas nécessairement à la corruption des mœurs; *& le prouve dans tous les articles suivans avec un très-grand scandale: car si cela est, les Magistrats n'ont pas raison de chasser les Athées & de les faire mourir. La créance d'un Dieu, des peines & des récompenses après cette vie, sont regardées par tout comme un frein qui empêche le débordement, lequel feroit périr les Societez.*

REPONSE.

Il a raison de dire que je prouve ce principe; car j'en aporte des raisons démonstratives. Parmi les Philosophes une cause nécessaire est toûjours suivie de son effet: puis donc que j'ai montré par l'Histoire, qu'il y a eu des Athées assez réglez dans leur vie, il est incontestable que l'Athéïsme n'est pas une cause nécessaire du déréglement des mœurs. Voïez les autres preuves que j'ai données. J'admire l'imprudence de notre homme; à quoi songe-t-il de nous faire une peinture si désavantageuse de son cœur? Il voit *avec un grand scandale* qu'on lui prouve une vérité. Il n'aime donc pas la vérité en elle-même. Il la hait lorsqu'elle n'est pas conforme à ses préjugez. Est-ce là le caractere d'un honnête homme? Qu'il sache que jamais un honnête homme ne se scandalise d'une opinion véritable, quand même cette opinion auroit toûjours passé pour un monstre. Il est ravi qu'enfin le tems lui fasse justice. Le délateur songeoit-il bien à ce qu'il disoit, en réfutant ma proposition? Prétend-t-il que le Magistrat ne doit punir les sectateurs du mensonge, qu'à cause de leur mauvaise vie? Servet & Gentilis n'ont-ils pas été mis à mort uniquement à cause de leurs dogmes? Que voici un homme bien d'accord avec lui-même! Il a écrit &c prêché cent fois que les Magistrats doivent persécuter les Hérétiques, & ici il reconnoît que si les Athées étoient réglez dans leurs mœurs, le Magistrat ne pourroit pas les faire mourir. Franchement il ne sait à quoi il pense. Pour ce qui est de cette opinion générale dont il parle, il me fera plaisir de me dire si elle est apuïée sur quelque texte formel de l'Ecriture, ou si l'Eglise Réformée en a fait un point de foi; car sans cela c'est se moquer du Public que d'accuser un Philosophe Protestant d'Athéïsme, sous prétexte qu'il réfute des opinions populaires.

Son imprudence.

NEUVIEME OBJECTION.

Page ⊥ 429. *il pose ce principe*: Que les hommes peuvent être tout ensemble fort déréglez dans leurs mœurs, & fort persuadez de la vérité d'une Religion, & même de la vérité de la Religion Chretienne. *Opinion scandaleuse, qui ruine tout ce que dit la Théologie, que la vraye foi produit toûjours la sanctification.*

REPONSE.

Je réponds deux choses. 1. Qu'on ne peut que se rendre ridicule en tout tems, & sur-tout dans un siecle comme le nôtre, quand on s'oposé à la notorieté publique. Il ne faut que jetter les yeux sur l'état présent de l'Europe, & sur celui où elle a été de tems immémorial, pour être entierement convaincu qu'une infinité de gens de mauvaise vie depuis plusieurs siecles, ont été d'ailleurs persuadez de l'Evangile, jusqu'à être capables de s'emporter avec fureur contre les Juifs, les Turcs, & les Hérétiques. 2. Mon opinion ne peut donc paroître scandaleuse qu'à des ignorans entêtez qui n'ont rien lû, & qui ne considerent rien avec réflexion. Au reste, elle laisse en son entier notre systeme sur l'efficace de la vraie foi, par raport à la sanctification. N'ai-je pas expressément excepté ceux qui sont conduits par les lumieres du St. Esprit? N'ai-je pas déclaré que ces lumieres alloient jusques à la conversion du cœur, & qu'elles domtoient la concupiscence? Nos enfans aprenent par cœur dans des Catéchismes fort connus qu'il y a quatre sortes de foi; la foi historique, la foi des miracles, la foi à tems, & la foi justifiante. La foi historique toute seule est si peu propre à produire la justification, que nos systêmes reconnoissent que le Diable est pourvû amplement de cette foi, par raport à tous les mysteres de l'Evangile.

L'opinion de l'Auteur ne détruit point le systême de l'Eglise sur l'efficace de la vraie foi.

DIXIEME OBJECTION.

Page § 491. *Il dit*, Qu'une societé d'Athées à l'égard des mœurs & des actions civiles, seroit toute semblable à une societé de Païens. *Proposition fausse & scandaleuse qui tend à diminuer l'aversion pour l'Athéïsme, & a ruiner ce principe tenu par tous les hommes, que pour la Societé il faut nécessairement avoir une Religion, afin*

* Chap. CXXXI.
† Ibid.
‡ Chap. CXXXIII.
⊥ Chap. CXIII.
§ Chap. CLXI.

afin de tenir les hommes en bride.

REPONSE. *Idée d'une societé sans Religion.*

Je n'affirme rien là-dessus, je propose seulement une conjecture qui n'étant contraire ni à la révélation, ni à notre Confession de foi, doit obtenir passeport; sauf à chaque Lecteur à en faire le cas qu'il voudra. Remarquez bien que ma partie ne m'opose ni l'Ecriture, ni la Confession de foi de nos Eglises; il ne me parle que d'un principe tenu par tous les hommes. Ce sont de grands mots, & des termes vagues qui n'ont jamais empêché un Philosophe d'examiner si une opinion est bien fondée: & bien nous en prend que de tels grands mots n'aïent pas arrêté les discussions philosophiques, car nous serions encore dans des préjugez & dans des erreurs pitoïables. Je ne prétens point nier que la Religion ne soit un bon frein; je prétens seulement qu'elle n'est pas l'unique base des societez. Il y a des Politiques qui disent que l'amitié porta les hommes au commencement à former des Républiques, d'autres disent que ce fut la crainte. Peut-être fut-ce en partie la crainte, & en partie l'inclination pour les douceurs du commerce, qui les unit en un corps. Quoi qu'il en soit, il fut nécessaire d'établir une puissance législatrice, qui eût le droit du glaive contre tous ceux qui offenseroient leurs concitoïens. Voilà donc outre la Religion deux apuis des Républiques; l'interêt que chaque particulier a de demeurer uni au Corps, & la crainte d'être châtié, s'il trouble le repos public. Une societé d'Athées pourroit donc avoir deux apuis. Manquant du troisiéme qui est celui de la Religion, elle ne se soutiendroit pas si bien, je le veux; elle seroit comme un vieillard qui marche sans son bâton, ou comme une Reine convalescente qui marche sans son Ecuïer: cet homme & cette Reine marchent alors moins sûrement, je l'avouë, mais ils ne laissent pas de marcher sans cet apui. Lisez la préface des Institutes *, vous verrez qu'on n'y fait mention que de deux apuis de la souveraineté, les loix & les armes. Je répondrai ci-dessous à ce que le délateur ne cesse de répeter, que mon opinion tend à diminuer l'aversion de l'Athéïsme.

ONZIEME OBJECTION.

Page † 492. *Il prétend* que les vertus des Chretiens ne viennent pas d'un principe de Religion, mais uniquement de la crainte, de l'amour pour l'honneur mondain, & autres principes mondains. *Proposition scandaleuse qui décrie toutes les vertus Chretiennes, comme s'il n'y avoit point de vrais Chretiens. Voyez aussi la page* ‡ 496. *des causes de la chasteté des femmes. Il traite cette matiere d'une maniere impure & scandaleuse, prétendant que les femmes ne sont point chastes par vertu & par Religion.*

REPONSE. *De quelles femmes l'Auteur a voulu parler a l'égard de l'impudicité.*

C'est peut-être de tout ce qu'a fait mon délateur ce qui m'a donné le plus à connoître qu'il est semblable au Juge inique, qui ne craignoit ni Dieu ni les hommes: car s'il avoit quelque respect pour le Public, & quelque égard pour la renommée, auroit-il osé suprimer les exceptions que j'ai toûjours faites? Je ne me suis pas contenté dans la page 382. & 385. ‡ de mettre hors de pair les vrais fideles & la véritable Religion, j'ai renouvellé ma déclaration dans la page 496. ‡ en ces termes: *J'ai déja déclaré, & je le déclare encore une fois, que j'excepte de la regle générale*, UN BON NOMBRE DE PERSONNES QUI SE CONDUISENT PAR LE VERITABLE ESPRIT DE LA RELIGION CHRETIENNE, *& que Dieu préserve de la contagion la plus universellement répanduë.* Avoir osé citer cette page dans le même tems qu'on m'accuse de *décrier* TOUTES LES *vertus Chretiennes, comme s'il n'y avoit point de vrais Chretiens*, n'est-ce pas avoir renoncé à . . . . . Il n'est point vrai que j'aïe traité le chapitre de la chasteté des femmes d'une maniere impure & scandaleuse; j'en fais Juges tous mes Lecteurs; il n'est point vrai que je prétende *que les femmes ne sont point chastes par vertu & par Religion:* ne sont-elles pas comprises dans *ce bon nombre de personnes qui se conduisent par le véritable esprit de la Religion Chretienne*, lequel bon nombre j'ai excepté de la régle générale? Ainsi ce que j'ai dit ne regarde point les femmes prédestinées & régénérées; cela ne regarde que les femmes comprises dans le décret de la réprobation absoluë, qui selon la Théologie du Synode de Dordrecht, sont incapables de rien faire pour l'amour de Dieu, & vivent & meurent dans l'esclavage du péché. Elles peuvent d'ailleurs être chastes par tempérament, ou par l'amour d'une belle réputation. Tout ce que mon adversaire leur peut accorder, s'il ne veut pas contrevenir à la signature de ce Synode, est que la crainte servile de l'enfer peut les retenir: mais n'est-il pas plus glorieux au sexe d'attribuer sa chasteté ou au tempérament, ou aux idées de l'honneur humain & de la belle réputation, qu'à la crainte du suplice? Que mon délateur n'oublie pas la maniere dure & grossiere dont il a prêché diverses fois sur ce chapitre, & l'indignation qu'en conçurent quantité de femmes.

DOUZIEME OBJECTION.

Page 513. & 515. § *Il établit l'égalité des péchez, & prouve qu'un assassin qui tuë un homme, & un Bandit qui fait mille meurtres, ne peche pas plus que celui qui médit de son prochain. Cela tend à diminuer l'horreur des plus grands crimes, & jetter tout dans l'indifférence.*

REPONSE. *Il n'a point prétendu établir l'égalité des péchez.*

Je suplie tous les Lecteurs, quels qu'ils soient, équitables ou injustes, n'importe, je les suplie, dis-je, de vouloir bien examiner les pages qu'il cite, je suis sûr qu'ils condamneront tous sa mauvaise foi. Est-ce établir l'égalité des péchez que de dire. » Il est constant dans la bonne » Théologie, que la méchanceté d'une action » consiste en ce qu'elle est défenduë de Dieu, » mettant à part la distinction du droit naturel, » d'avec le droit positif. Ensuite de quoi, les » circonstances qui se tirent de l'état où se trouve le pécheur, de ses connoissances & de ses » fins, font varier le degré de turpitude selon » le plus ou le moins. » Or c'est ce que je dis dans la page 512.

Il faudroit que mon délateur fût le plus stupide de tous les hommes, s'il étoit ici en faute de bonne foi; car il n'y a peut-être point de pensée dans tout mon Livre qui soit plus aisée à entendre que celle que j'ai expliquée dans l'Article 169. Je n'ai nullement prétendu y établir l'égalité des péchez, je n'ai pas dit un seul mot d'un Bandit qui fait mille meurtres, je n'ai point comparé un tel Bandit avec un homme qui médit simplement de son prochain; j'ai seulement observé qu'un meurtre ne devient pas devant Dieu un plus grand crime qu'un

* *Imperatoriæ maiestati proprium est non solum armis decorari, sed etiam legibus armari.*
† Chap. CLXII.
‡ Chap. CXXXI.
‡ Chap. CLXIV.
§ Chap. CLXIX.

qu'un autre meurtre, toutes les fois que les hommes mettent de l'inégalité entre ces deux meurtres; & j'en ai donne pour raison que les suites qu'un meurtre peut avoir par accident, sans avoir été présentes à l'intention de l'homicide, & sans être entrées dans ses motifs, ne contribuent point devant Dieu, ou à l'excuser, ou à l'aggraver, comme elles contribuent quelquefois à le rendre plus ou moins odieux aux hommes. Ma doctrine n'est donc pas que tous les péchez sont égaux, mais que les hommes jugent souvent sans aucune bonne raison qu'un péché est plus grand qu'un autre. L'exemple que je donne de cette sorte de faux jugemens regarde certains crimes, pour lesquels la justice humaine n'est pas fort rude, & un crime qu'elle punit avec beaucoup de sévérité. L'impudicité & la médisance sont assez tolérées dans le monde, mais le meurtre est ordinairement puni de mort. Sur cela, les hommes croïent qu'un homicide est beaucoup plus coupable devant Dieu, qu'un impudique & un médisant; & je leur soutiens qu'ils n'ont aucune bonne raison de juger ainsi.

Peu de conscience du délateur à cet égard. *Disons donc*, * c'est à quoi je conclus, *que les Chretiens qui s'abandonnent aux désordres de l'incontinence, qui mentent perpétuellement, ou pour tromper leur prochain, ou pour noircir sa réputation, ou pour flater leur vanité, sont aussi criminels devant Dieu que les homicides, puisqu'ils n'ont aucune révélation, ni aucune bonne raison qui leur dise, que Dieu n'a pas défendu toutes choses également, ou qui leur promette l'impunité des unes plûtôt que des autres: & par consequent, que ce qui fait que certains crimes sont plus communs, n'est pas que l'on sache qu'ils sont plus petits devant Dieu.* Qui a donné droit à mon délateur de convertir cette doctrine en un parallele entre un Bandit qui fait mille meurtres, & celui qui médit de son prochain? Est-ce ainsi que j'ai caractérisé les deux membres du parallele? J'ai mis d'un côté non pas un Bandit qui fait mille meurtres, mais simplement les homicides: j'ai mis de l'autre non simplement celui qui médit de son prochain, mais ceux qui s'abandonnent aux désordres de l'incontinence, qui mentent perpétuellement ou pour tromper leur prochain, ou pour noircir sa réputation, ou pour flater leur vanité. Mon accusateur exténuë ce que je grossis, & grossit ce que j'exténuë; est-ce avoir de la conscience?

C'est une grande illusion que de prétendre qu'un soldat qui vole sur les grands chemins soit plus méchant devant Dieu qu'un Théologien †, qui ne cesseroit de calomnier le tiers & le quart, & par des satires imprimées, & par des Lettres missives, & par ses conversations, & par ses espions. Il est vrai, on pend ce soldat quand on l'attrappe, & on laisse impuni ce Théologien: mais la conduite des tribunaux de la terre n'est pas ce qui régle les rangs parmi les pécheurs devant Dieu. Le Bandit que mon délateur me fait faussement alléguer est devant Dieu moins couvert de sang, que ne le seroit un Théologien qui par ses Sermons, par une infinité de libelles, & par de prétenduës révélations tâcheroit d'allumer la guerre par toute l'Europe.

Sa fraude. N'oublions point un nouveau trait de la fraude de l'accusateur. Il n'ignore pas que l'on pourroit enseigner l'égalité des péchez par deux principes bien differens; l'un parce qu'on ne reconnoîtroit aucune action mauvaise de sa nature, ni aucune loi ou justice divine; l'autre, parce qu'on croiroit que tout péché étant une offense de l'être infini, est digne d'une peine infinie, & que l'infini ne souffre pas le plus & le moins. Qu'a-t-il fait? Il ne s'est pas contenté de m'imputer faussement la doctrine de l'égalité des péchez, il a tâché d'insinuer que je la tire de l'indifférence de toute sorte d'actions, quoiqu'il soit manifeste que si j'avois enseigné cette doctrine, je l'aurois tirée de ce que selon ‡ *la bonne Théologie, la méchanceté d'une action consiste en ce qu'elle est défenduë de Dieu* . . . . & qu'il *suffit de* ⸸ *savoir que Dieu a défendu nettement & expressément une chose, pour ne la pouvoir faire sans tomber dans tout ce qui constituë le crime.*

Ceux qui savent que la Courte Revuë doit justifier une accusation d'Athéïsme, pourront-ils rire dignement de . . . . . . de l'accusateur, qui renvoie les Juges aux pages de mes Cometes où l'on trouve les paroles que je viens de rapporter?

Page § 526. *Il prouve* qu'une societé d'Athées se feroit des loix de bienséance & d'honneur; & qu'ainsi la Religion n'est pas nécessaire. *Proposition impie qui est contraire au sentiment de tous les hommes, & qui ruineroit la nécessité de la Religion pour la conservation des Sociétez.* TREIZIE'ME OBJECTION.

REPONSE. *Son ignorance, & sa calomnie.* Il n'est pas besoin de répeter ce que j'ai déja posé en réfutant la 10. Objection. Il me reste seulement à dire que le délateur témoigne ici une très-crasse ignorance, ce que je veux bien n'attribuer qu'à l'impétuosité furieuse avec laquelle il cherchoit des impietez. Fâché de n'en point trouver de réelles, il en a forgé de chimériques pour ne perdre pas toute sa peine. Les gens de bon sens pourront-ils jamais douter qu'un homme ne soit sensible à la loüange, & au mépris, quelles que soient d'ailleurs ses opinions sur la Providence? Pour ignorer qu'il y ait un Dieu, cesse-t-on de s'aimer soi-même, cesse-t-on d'être vain, cesse-t-on de haïr ses ennemis, cesse-t-on d'aimer à être loüé? On retient donc les idées de l'honneur & de l'infamie du monde: on comprend qu'il est plus beau d'être loüé que d'être blâmé; qu'un ingrat mérite notre ressentiment? qu'un bienfaiteur est plus digne de nos services que celui qui nous trahit. Je défie mon délateur de produire un homme de jugement, qui proteste qu'il croit que Spinoza ne trouvoit pas plus glorieuse l'aprobation des Savans, que celle des ignorans. N'abusons point de la patience du Lecteur; c'est chercher de la lumiere en plein midi. Il n'y a point en Hollande trois hommes assez stupides, pour se persuader que des gens sans Religion n'estimeroient rien, ne blâmeroient rien **. Ce que j'ai dit est donc véritable, & par conséquent il faut être je ne sai quoi pour le traiter de proposition impie.

Le Lecteur remarquera, s'il lui plaît, que mon adversaire marque en Italique ces paroles, *& qu'ainsi la Religion n'est pas nécessaire.* Cela signifie

* La fin du Chap. CLXIX.
† » Voyez les Pensées sur les Cometes, Chap. 170.
‡ Chap. CLXIV. au commencement.
⸸ Ibid. vers la fin.

§ Chap. CLXXII.
** Mon délateur *Tabl. du Socin. pag.* 85. dit que la Morale d'*Epicure étoit sans comparaison plus chaste & plus pure* que celle des Sociniens.

signifie, selon l'usage courant, que ces paroles se trouvent dans mon Ouvrage; cependant elles ne s'y trouvent pas. C'est donc une calomnie du délateur, d'autant plus maligne qu'il a laissé suspendu le mot *nécessaire*. S'il avoit ajouté *absolument nécessaire à conserver la societé civile*, il n'auroit dit rien de nouveau. Il a donc choisi une expression suspenduë, qui selon l'usage de la langue Françoise signifie, qu'une chose ne sert de rien. Cela lui fournissoit une nouvelle objection très-propre à effaroucher les gens.

QUATORZIEME OBJECTION.

Page * 531. *Il prouve*, que les Athées ne se sont pas distinguez par la corruption des mœurs, *Et le montre par plusieurs exemples d'Athées qui ont vêcu vertueusement. Ce qui est scandaleux, & tend à diminuer l'horreur qu'on a pour l'Athéïsme. Il va même jusqu'à dire*, que la bonne vie des Athées a paru admirable.

REPONSE. *Plusieurs Athées ayant vêcu vertueusement, une societé d'Athées peut vivre de même.*

C'est ici que je l'attendois. Vous allez voir un homme bien confondu. Il avouë que j'ai aporté l'exemple de plusieurs *Athées qui ont vêcu vertueusement*: s'il avoit pu trouver à mordre sur mes citations, il l'auroit fait sans doute: son silence est donc une forte preuve qu'il est demeuré convaincu de la vérité de ces faits. Or après cela de quel front ose-t-il traiter d'impie ce que j'ai dit, que les Athées se pourroient faire des loix de bienséance & d'honneur? Ignore-t-il la maxime des Métaphysiciens, *Ab actu ad potentiam valet consequentia.* Il avouë que plusieurs Athées ont vêcu vertueusement, & il nie qu'une société d'Athées se puisse faire des loix d'honneur & de bienséance. Est-ce mériter que je prenne la peine de lui répondre? Voici bien pis; il traite de scandaleuse une chose qu'il a reconnuë pour véritable. Ne pouvant nier que je n'aïe prouvé par des exemples, & par les propres paroles des Peres de l'Eglise, la bonne vie de quelques Athées, il ne laisse pas de se plaindre que ce que j'ai fait est scandaleux. N'est-ce point avoir le cœur aussi gâté que l'esprit? La verité vous scandalise? Vous n'avez de la bonne foi que pour avouër cela. Le Public vous doit un remercîment, pour la peine que vous prenez de faire un portrait si naïf de votre cœur. Il y a long-tems qu'on conjecture que toute vérité qui ne s'accorde point avec vos passions vous choque, & vous scandalise, mais l'aveu ne vous en étoit pas échapé encore.

QUINZIEME OBJECTION.

Page † 536. *Il aporte l'exemple des Sadducéens, pour prouver qu'il n'est pas necessaire de croire l'enfer & le Paradis pour vivre en honnêtes-gens. Ce qui est scandaleux.*

REPONSE.

Il continuë à se peindre. Il témoigne visiblement qu'il auroit voulu, que j'eusse accusé les Sadducéens de toutes sortes de débauches. Cela lui auroit paru très-édifiant, quoique c'eût été une calomnie. S'il attend de moi des paroles d'édification à ce prix-là, je lui déclare qu'il attendra très-long tems; je ne falsifierai jamais l'histoire par complaisance pour ses passions. Tout ce que je puis lui prometrre, & que j'exécuterai ponctuellement, c'est que s'il m'indique de bons Auteurs qui aïent parlé des friponneries, & des débauches des Sadducéens, je publierai très-volontiers ce qu'ils en ont dit.

SEIZIEME OBJECTION.

Page ‡ 551. *Il prouve* que les Epicuriens ont eu une idée d'honnêteté, & qu'ils ont fait plusieurs actions loüables & honnêtes, sans croire ni Providence, ni Enfer, ni Paradis. *Ce qui est scandaleux, & porte à mépriser la Religion, & la foi des peines à venir. Et dans les pages* ⸸ *552. & 553. Qu'il n'est pas nécessaire de connoitre Dieu pour être honnête homme.*

REPONSE.

Mon adversaire devoit s'en prendre aux Auteurs que j'ai citez, & non pas à moi. Je n'avance rien de mon chef; je ne dis que ce que je trouve dans de bons Auteurs; je raporte des faits qui ont tous les caracteres de vérité qu'on peut demander en ces matieres. Si je forgeois un Roman qui fût propre à nuire à la Religion, on feroit bien de m'en rendre responsable: mais je ne fais que citer des choses qui sont publiques depuis plus de quinze cents ans. Est-ce ma faute, si elles ne s'accommodent pas aux préjugez du délateur? §

DIX-SEPTIEME OBJECTION.

Page ** 557. *Il prouve au long*, que les idées d'honnêteté, de vertu & d'équité parmi les Païens, ne sont point venuës de ce qu'ils croïoient un Dieu & une Religion. *Ce qui est impie & scandaleux, abaissant la Religion, & faisant qu'on la peut regarder comme inutile dans le monde. D'ailleurs très-faux: puisque l'opinion répanduë par tout de la vérité d'un Dieu, des peines & des récompenses, est la source de la connoissance de la vertu & du vice.*

REPONSE. *En condamnant la Religion Païenne, on n'a pas prétendu condamner la véritable Religion.*

Je suis édifié de ce qu'enfin dans cette objection il remarque, que ce qui lui paroît *impie & scandaleux* est *d'ailleurs très-faux*; car on ne sauroit concevoir assez d'horreur pour un Chrétien, qui traite d'impie & de scandaleuse une proposition qu'il reconnoît véritable. Mais venons au fait. Je lui reproche ou comme une supercherie, ou comme un manque d'habileté le sens qu'il donne à mes expressions. Quand je dis quelque chose de la Religion des Romains, il m'accuse de le dire de la Religion en général. J'ai montré par des exemples qu'il y avoit parmi les Romains certaines idées d'honnêteté, qu'ils n'empruntoient pas de leur Religion. Là-dessus mon adversaire m'accuse *d'abaisser la Religion, & de faire qu'on la peut regarder comme inutile dans le monde.* S'il entendoit par *la Religion* celle des Romains, de bon cœur je lui avoüerois la dette. Un Chretien doit-il avoir du ménagement pour l'ouvrage du Démon? Le Paganisme n'étoit-il pas la Religion du Diable, selon la doctrine commune des Théologiens, tant Catholiques que Protestans? Je me ferois un scrupule d'*abaisser* une Religion que St. Paul a tant fulminée? J'épargnerois une idolatrie affreuse qui a deshonoré Dieu, & le genre humain en même tems? Une idolatrie que tous les Prophetes & les Peres de l'Eglise, les Tertulliens, les Clemens d'Alexandrie, les Arnobes, les Lactances, les Augustins, les Cyrilles, les Theodorets ont foudroïée? Un Ministre viendra aujourd'hui me faire un crime, de ce qu'il ne tient pas à moi qu'on ne regarde cette Religion comme inutile dans le monde? Il croit donc lui qu'elle a été fort utile au monde: & moi je dis encore une fois qu'elle a été une source inépuisable d'abominations, qui ont été l'horreur de Dieu, & la honte du genre humain. Il n'a gueres profité

* Chap. CLXXIV.
† Ibid. plus bas.
‡ Chap. CLXXVIII.
⸸ Ibid.
§ Voyez la derniere Note de la page précédente.
** Chap. CLXXX.

profité de la lecture de St. Paul, ni guéres considéré les reproches que cet Apôtre * fait aux Gentils.

Pour montrer que le délateur continuë ici de traiter de scandaleuse une chose véritable, je n'ai qu'à prier tous mes Lecteurs de lire attentivement ce que j'ai dit de Lucrece, & du point d'honneur de nos braves. Ceux-ci, bien loin d'emprunter de leur Religion l'idée du point d'honneur, qui est si puissante sur leur esprit, la trouvent anathématisée dans l'Evangile. Et Lucrece que trouvoit-elle dans sa Religion, que des Dieux interessez par leur conduite à tolérer l'impudicité? Etoit-ce sa Religion qui lui apprenoit qu'une femme devoit être chaste? Pourquoi se seroit-elle piquée d'une vertu que la Déesse Venus ne pratiquoit pas?

DIX-HUITIE'ME OBJECTION. *Page* † 567. *Il prouve* que l'Athéïsme a eu ses Martyrs, & qu'il n'exclut pas les idées de la gloire & de l'honnêteté: *Proposition impie, qui tend à diminuer l'horreur qu'on a pour l'Athéïsme.*

REPONSE. Cherchez la réfutation de cette objection dans la réponse à la 13. objection.

DIX-NEUVIE'ME OBJECTION. *Page* ‡ 593. *Il apelle Epicure* le glorieux domteur de la Religion. *Comme si la Religion étoit un monstre. Il est vrai qu'il emprunte cela de Lucrece; mais sans donner aucune marque de desaprobation, & même sans citation.*

REPONSE. Ceci ne mérite point de réponse. Un enfant pourroit sentir qu'une censure de Lucrece eût été là un véritable colifichet. De plus il est faux que je ne l'aïe pas cité.

VINGTIE'ME OBJECTION. *Page* ⱶ 609. *Il établit* qu'il y a des erreurs plus grossieres, que celle qui nie la Providence. *Et en la page* 628. †* *il* conclut que l'aveuglement d'Epicure qui nioit la Providence n'est pas à beaucoup près si condamnable que beaucoup d'autres erreurs. *Propositions impies & scandaleuses, qui vont à ruiner la nécessité de la foi en Dieu, & à diminuer l'horreur pour l'Athéïsme.*

REPONSE. Pour réfuter cette objection, je demande au délateur lequel des deux lui paroît plus criminel, ou un Roi fainéant, tels qu'étoient en France quelques Rois de la premiere race, ou un Roi tyran, tel qu'étoit Neron & Caligula? Je ne le crois point assez hardi pour répondre qu'il vaut mieux qu'un Roi désole tous ses Etats, que s'il se plongeoit dans le repos. Disons de même qu'il seroit plus glorieux à Dieu de joüir tranquillement de son bonheur, que de se mêler du gouvernement du monde, pour mettre par tout le désordre, violer ici une fille, enlever là un garçon, punir un innocent en un autre endroit, pousser ailleurs toute une Province dans quelque faute, afin d'avoir un prétexte de la désoler par la peste & par la famine. Les Poëtes Païens ont conté cent choses comme celles-là de leurs Dieux. Ils en ont donc dit plus de mal que n'en disoit Epicure. Je suis surpris que mon délateur qui a tant écrit contre l'Eglise Romaine, ait oublié le reproche qu'on nous fait assez souvent, *Que le Dieu des Calvinistes est pire que celui d'Epicure.* C'est qu'on

Epicure faisoit moins de tort à Dieu que les Protestans.

suppose faussement que nous faisons Dieu auteur de ce même peché, qu'il punit éternellement dans les Enfers, sur des créatures qui n'ont été que l'instrument de ce peché. Il faut prendre garde que nos Auteurs ne font que nier le principe, ils ne s'amusent pas à disputer sur la conséquence. Je ne sai si notre délateur oseroit incidenter là-dessus: peu m'importe de savoir son goût. Il me suffit que Mr. Daillé § dont les lumieres étoient si vastes & si solides, se soit contenté de réfuter le principe. C'est une marque qu'il eût avoüé qu'en le posant, il faudroit demeurer d'accord qu'Epicure faisoit moins de tort à Dieu que nous. Les paroles que je cite en marge sont très-remarquables, & font voir que je ne suis pas le seul qui reconnoisse quelque mal plus affreux que l'Athéïsme. Je citerai plusieurs semblables passages dans ma troisiéme édition. Je citerai même mon délateur qui a dit dans l'un ** de ses Livres, *que le Dieu des Sociniens est le plus grand de tous les monstres qui soit monté dans l'imagination.* Ils errent donc plus grossiérement qu'Epicure.

C'est ici que je dois répondre à une plainte que mon délateur a inférée presque dans toutes ses objections. Il me reproche cent fois que ma doctrine tend à diminuer l'aversion de l'Athéïsme. Je pourrois lui dire en récriminant, que la sienne est une perpétuelle apologie du culte infame de Bahal, de Moloch, & des autres Idoles du Paganisme; ou que du moins elle tend à diminuer l'aversion que les Prophétes avoient pris à tâche de nous inspirer pour l'Idolâtrie: mais j'ai une réponse plus solide à faire. La voici.

Injustice qu'il y a à faire les gens plus criminels qu'ils ne sont.

Je crois avoir dit de l'Athéïsme tout le mal qui s'en peut dire généralement parlant. Je ne raporterai pas tous les endroits †† où j'en ai parlé; deux suffiront. Le premier est à la page ‡‡ 356. *Si l'on regarde les Athées dans le jugement qu'ils forment de la Divinité, dont ils nient l'existence, on y voit un excès horrible d'aveuglement, une ignorance prodigieuse de la nature des choses, un esprit qui renverse toutes les loix du bon sens, & qui se fait une maniere de raisonner fausse & déreglée plus qu'on ne sauroit le dire.* L'autre est à la page ⱶⱶ 376. *Si l'on regarde les Athées dans la disposition de leur cœur, on trouve que n'étant ni retenus par la crainte d'aucun châtiment divin, ni animez par l'espérance d'aucune bénédiction céleste, ils doivent s'abandonner à tout ce qui flatte leurs passions.* Cela est exactement vrai, & remplit l'idée qu'on doit avoir de cette funeste situation. Pourquoi donc se plaindre de mon Ouvrage à cet égard? Vouloit-on que je disse que jamais les mœurs d'un Athée n'ont été selon les regles? On vouloit donc que je débitasse une fausseté, & que j'opposasse une fiction de mon cerveau à des témoignages irréprochables. Vouloit-on que je me tusse sur ces faits, de peur de diminuer l'horreur que l'on inspire de l'Athéïsme? Me voilà au fait, *rem acu tetigi.* On auroit voulu que j'eusse laissé le monde dans la persuasion où

* » Epist. aux Rom. Chap. I.
† Chap. CLXXXII.
‡ Chap. CLXXXIX.
ⱶ Chap. CXCVII.
†* Chap. CCI.
§ » Réponse au P. Adam, part. 2. pag. 2. & 3. Le P. » Adam avoit dit, que Dieu est si prodigieusement défi- » guré par nous, qu'il SEROIT MIEUX D'ETRE ATHE'E » ET NE POINT RECONNOÎTRE DE DIVINITE', » que de rendre les honneurs suprêmes à une nature com- » posée de tant de mauvaises qualitez. Que le Dieu d'E- » picure, TOUT OISEUX que ce Philosophe l'a fabri- » qué, est PLUS INNOCENT, & s'il faut parler de la » sorte, PLUS DIEU que le nôtre.
** » Jugemens sur les Méthodes, sect. 2. p. m. 10.
†† » Voyez pourtant le Chap. CLXXVII.
‡‡ » Chap. CXXIII.
ⱶⱶ Chap. CXXIX.

où il est, qu'un Athée est nécessairement plongé dans toutes sortes de crimes: car cette persuasion, quoique peu conforme à l'Histoire, est d'un grand usage à la Religion. Je vous entends; mais vous chercherez, s'il vous plaît, ailleurs que parmi des Professeurs en Philosophie, les gens que vous souhaitez. Adressez-vous à des Professeurs de Rhétorique; cherchez des Orateurs, des Declamateurs; ces Messieurs-là ne se soucient guéres d'éclairer l'esprit; ils se contentent de persuader par l'entremise des passions; ils vont droit au cœur, & non pas droit à l'entendement; ils tâchent d'exciter l'amour, la haine, la colere; ils ne montrent les objets que d'un côté, les uns seulement du côté du mal, les autres seulement du côté du bien, ils outrent, ils exténuënt, ils déguisent, ils suprimant selon l'interêt de la cause. Ce n'est pas notre méthode; nous cherchons l'heure de l'assoupissement des passions, nous ne voulons pas qu'on haïsse la fausseté par prévention, mais par une connoissance exacte; ni que l'on se représente les gens plus criminels qu'ils ne sont. En mon particulier, je veux bien qu'on sache que je ne ferois pas contre le Diable ce que mon délateur souhaite. Si j'avois mis dans un Livre qu'un Magicien avoit massacré son pere à l'instigation du Démon, & que j'aprisse avec certitude pendant le cours de l'impression, que le Magicien n'avoit point tué son pere, ou qu'il l'avoit fait sans que le Diable s'en fût mêlé, je ferois faire un carton pour corriger la méprise. Si mon délateur n'aprouve pas une équité de cette étenduë, tant pis pour lui. Je ferai toûjours gloire d'avoir empêché qu'on ne fasse les gens plus noirs & plus laids qu'ils ne sont. Hé quoi, si Dieu ne s'est point laissé sans témoignage envers les Athées mêmes; s'il a voulu qu'ils tinssent à lui par les idées de l'honnêteté civile, par la sensibilité pour la loüange, par un bon tempérament; si en un mot l'Histoire nous donne comme un fait certain que leurs mœurs ont été réglées, leur envierons-nous ce petit bien? Les en dépoüillerons-nous par une fraude pieuse? Le fera qui voudra; pour moi je ne me prêterai jamais à ce ministere politique. La destinée de David Blondel ne me fera jamais peur. La médisance se déchaina contre lui d'une maniere très-scandaleuse, lorsqu'il eut écrit contre la tradition de la Papesse. Notre délateur, s'il avoit été de ce tems-là, n'auroit point manqué de crier que ce Livre étoit scandaleux, & qu'il tendoit à diminuer l'aversion pour l'Antechrist, & à ôter aux bonnes ames la consolation qu'elles tiroient de cette aventure burlesque & honteuse au Siege Romain. De tels vacarmes font mille fois plus de tort au bon parti que notre méthode Philosophique, qui veut que l'on rende justice à tout le monde sans exception, & que l'on préfere la verité à toutes choses.

L'histoire témoigne que les plus grands scélérats ont été attachez à des cultes Religieux.

Si les Livres que j'ai lûs m'avoient fait trouver des Athées distinguez par leurs débauches, & par leurs crimes, j'en aurois parlé très-volontiers. On me fera beaucoup de plaisir, si l'on prend la peine de m'en indiquer, & l'on peut être sûr que j'en ferai l'étalage dans la nouvelle édition de mes Cometes. Mais je n'ai pu faire que ce que j'ai fait. J'ai trouvé engagez dans des cultes superstitieux les plus insignes scélérats dont l'Histoire fasse mention *, un Tarquin, un Catilina, un Neron, un Héliogabale. Pouvois-je dire en conscience qu'ils étoient Athées? Je n'ai point trouvé de plus grands fripons dans le Paganisme, que ceux qui avoient les plus grandes relations à la Religion, les Prêtres de Delphes, ceux de Cybele, ceux d'Isis. Les Philosophes qui nioient la Divinité ou la Providence, n'étoient pas à cent fois près d'aussi mal-honnêtes gens que ces Prêtres. Pouvois-je dire en conscience que les Athées dont les Livres font mention, ont surpassé en friponerie tous les autres hommes? Rien ne suit mieux des principes de notre Théologie, que ce qui pourra être expliqué dans la nouvelle édition; c'est que plus on a été mêlé dans l'Idolâtrie Païenne, plus on a été soumis au Diable, le grand ouvrier & le directeur général de ce faux culte. A quoi on peut joindre le mauvais effet de l'occasion. Les Prêtres du Paganisme avoient toûjours à leur manche le prétexte de la gloire de leurs Dieux, voie sûre & courte de satisfaire leurs mauvais desirs. On profitoit de l'occasion, & l'on acquéroit par ce moien l'habitude des crimes cachez. Si la fausse persuasion se mettoit de la partie, je veux dire, si l'on devenoit effectivement bigot, on achevoit de perdre les sentimens de l'équité. Il ne seroit pas difficile de prouver peut-être que le faux zele d'un Païen gâtoit plus une ame par raport à l'équité, à l'honnêteté civile & à la modération, que la Philosophie d'Epicure.

VINGT-UNIE'ME OBJECTION.

Toute cette longue dispute en faveur de l'Athéïsme, qui contient la moitié du Livre & plus, est impie, blasphématoire, injurieuse à la Religion en général, & même c'est un crime contre l'Etat. Car l'affermissement des Etats dépend de la Religion. Et tout ce qu'il y a jamais eu de Magistrats, soit Païens, soit Turcs, soit Chretiens, ont toûjours cru que sans la crainte des peines à l'avenir & de l'Enfer, & sans la crainte d'une Divinité, les hommes ne pourroient vivre en société.

REPONSE.

Il est faux que cette dispute soit aussi longue qu'il dit, il n'est pas vrai qu'elle donne aucune atteinte à la Religion en général, à moins qu'on ne dise que ceux qui décrient les vices & les crimes des scélérats, sont injurieux à l'homme en général. Si on vouloit imiter le style de notre déclamateur, on lui diroit que c'est une chose scandaleuse, impie, blasphématoire, qu'un Ministre, d'ailleurs peu susceptible de tendresse, se remplisse de sentimens si paternels pour le Paganisme, l'infâme & l'abominable ouvrage du Prince des ténébres, & qu'il en rende les interêts inséparables de ceux de la Religion en général.

Que les Religions contraires à celles d'un Etat sont propres à le renverser.

Mais voici la grande machine qu'il a réservée pour fraper le dernier coup; il prétend que mon opinion offense l'Etat, il tâche d'interesser nos Souverains dans la querelle. C'est toûjours la conclusion des faux dévots. Il m'ouvre un beau champ, mais trop vaste pour n'être pas renvoié à la nouvelle édition de mes Cometes, quand il dit que l'affermissement des Etats dépend de la Religion. Veut-il dire que toutes sortes de Religions vraies ou fausses affermissent les Etats, & que c'est l'opinion générale des Politiques? Il faudroit qu'il eût oublié presque tout ce qu'il a lû, s'il avoit cette pensée: car l'une des plus fortes raisons qui ont engagé les Souverains à s'opofer à l'introduction

* » Voiez les Pensées sur les Cometes, Chap. CXXX.

duction des sectes, a été de dire que le changement dans la Religion entraîne presque toûjours avec soi le changement du gouvernement; & je ne sai si l'on auroit tort de soûtenir que rien ne cause plus fréquemment les guerres civiles, & les révolutions d'Etat, que la diversité des Religions. Ce qu'il y a de vrai, c'est que chaque Souverain dans son païs regarde comme un ferme apui de sa puissance la Religion qu'il croit bonne, & qu'il autorise, mais qu'il ne tolere les autres que dans les cas de nécessité, & toûjours avec de grandes défiances. Je n'ignore pas qu'on a de coûtume de faire prêter le serment de fidelité aux Sectaires, aussi bien qu'à ceux qui suivent la Religion dominante; mais on se fie si peu à ce serment, qu'on se précautionne le plus qu'on peut contre les Sectaires; on les tient bas, on tâche de les mettre hors d'état de se soûlever, & l'on s'imagine que c'est la meilleure caution que l'on puisse prendre de leur serment. Ce sont les suites du dogme favori de l'Accusateur, je veux dire du dogme de l'intolérance qui est universellement soûtenu par toutes les Sectes Chretiennes, hormis celles qui ont partout besoin d'être tolérées: je dis par-tout, car pour celles dont le sort est différent selon les lieux, elles varient aussi dans le dogme; elles prêchent la Tolérance dans les païs où elle leur est nécessaire, & l'Intolérance dans les païs où elles dominent. Ce n'est point une digression que ceci, c'est une réfutation nécessaire. Nous avons éprouvé en France que l'une des plus dangereuses machinations du Clergé, étoit de représenter à la Cour que nous étions ennemis de la Monarchie, que nous ne songions qu'à nous cantonner, & que si l'occasion en devenoit bonne, nous le ferions. En Angleterre, on a toûjours représenté les Papistes comme de mauvais Sujets, qui ne cherchoient qu'à troubler & qu'à renverser le gouvernement. De part & d'autre on apuie ses soupçons sur le zele avec lequel on supose que chaque parti souhaite de faire triompher sa Religion. C'est pourquoi ceux qui dominent ne sont jamais moins tranquilles par rapport aux Sectes tolérées, que quand elles sont animées d'un zele ardent pour la propagation de leur foi. C'est alors qu'il faut prendre tant de précautions que la moitié suffiroit contre des gens à qui la Religion & l'Etat est toûjours bonne, quelle qu'elle soit. Si les Grecs se soulevoient contre la Porte, ne trouveroient-ils pas des millions d'aprobateurs parmi les Chretiens, à cause de l'avantage qui en pourroit revenir à la Religion Chretienne? On les aprouveroit beaucoup moins, s'ils se soulevoient pour quelque autre cause que pour leur Religion. C'est donc à cause de leur Religion, que la Porte a plus de sujet de les craindre. Je suis sûr que ma partie sera d'assez bonne foi, pour m'avouër qu'il craindroit plus un Collége de Jésuites dans Geneve, qu'une Confrairie de Déïstes, à qui toutes Religions sont bonnes. Qu'il réponde, s'il lui plaît, à cette question. Geneve courroit-elle un plus grand danger de perdre sa liberté, si une partie de ses habitans étoient zelez pour le Papisme, & dirigez par des Moines, que si elle étoit indifférente sur le chapitre de la Religion? Il ne croit pas lui-même ce qu'il attribuë aux Politiques, c'est que les fausses Religions sont l'affermissement des Sociétez.

Peuples sans Religion suivant les Relations.

Quant à l'opinion qu'il attribuë aux Magistrats, soit Païens, soit Turcs, soit Chretiens, je lui demande s'ils en ont jamais fait une loi qui obligeât tous les Auteurs. Je suis bien assûré que les *Plakaats* de cet Etat n'ôtent à personne la liberté de croire ce qu'il voudra sur cette question, *Une societé pourroit-elle subsister avec les principes d'Epicure, pourvu qu'elle eût les deux choses qui sont mentionnées dans la Préface des Institutes*, LEGIBUS ARMARI, ARMIS DECORARI? Et je n'ai jamais oüi dire qu'on ait censuré les Relations de la nouvelle Zemble, celles de Jean de Laet, & celles de Hugues Lindschot, qui assûrent qu'il y a des peuples au monde sans Religion. C'est bien réfuter autrement que moi tous les Magistrats: je ne fais que des conjectures contre l'opinion que mon délateur leur attribuë, mais ces Relations les réfutent par l'expérience; maniere de réfuter qui confond toutes les raisons.

CHAPITRE V.

Réponse aux objections qui concernent les droits de la conscience erronée.

C'Est aux droits de la conscience erronée que je passe tout d'un coup, sans m'amuser à répondre aux remarques générales de mon Adversaire, sur ma Critique de l'Histoire du Calvinisme. Je l'avertirai seulement de deux choses, l'une qu'il n'aura désormais pour lui que les esprits du commun, toutes les fois qu'il voudra faire l'apologie des Historiens, par raport à la certitude du détail où ils débitent des choses contraires; l'autre qu'il n'a point compris que ce n'est que pour abréger la dispute, & pour aller plus vîte au point principal, que je ne voulus pas m'engager à la discussion des faits. Pour ce qui concerne les passages sales qu'il dit qu'on trouve dans la Critique, je lui répons qu'il est vrai que pour montrer la conduite abominable de ceux qui persécutoient nos peres, je rapportai tout du long un passage de Brantôme, qui est fort vilain; mais je le fis ôter de la derniere édition. C'est une grande imprudence à lui de toucher à cette corde. Deux grands hommes que leurs Charges & leur merite lui rendoient recommandables, ne purent le faire convenir qu'il devoit ôter de sa réponse à Maimbourg une longue liste de saletez prodigieuses qu'il y avoit étalées: mais la fermeté du Libraire à déclarer qu'il ne vouloit point vendre un Livre où cela se trouveroit, fut cause que l'on fit un Carton, où l'on retrancha les plus scandaleuses obscénitez. Je ne répéte point ce qui a été touché assez fortement * ailleurs touchant le Factum contre Aubert de Versé. Ses autres observations générales sur ma Réponse à Mr. Maimbourg, ne sont que des médisances vagues, dont on ne doit faire aucun cas. Sa plume est reconnuë pour si satirique de nature & d'habitude, qu'on se feroit tort en s'arrêtant à cela. Ses accusations sur ma doctrine de la conscience erronée sont prises ou de la 9. Lettre du 3. tome de la Critique générale, ou du Commentaire Philosophique. Les dernieres ne me regardent pas; il a publié lui-même de quoi me discul-

Le reproche de saleté retorqué contre l'Accusateur.

* » Cabale Chimérique, Chap. IV.

disculper à l'égard de cet Ouvrage. Je n'ai donc qu'à justifier ma 9. Lettre.

Abregé des opinions de l'Auteur sur la conscience erronée.

La doctrine que j'ai établie dans cette Lettre est d'une telle évidence, qu'il ne me paroît pas possible qu'il y ait là-dessus entre les Chretiens qu'une dispute de mots. On n'a qu'à ôter les équivoques, & à débroüiller les diverses significations des termes, *avoir droit*, *être obligé*, & l'on fera voir que les disputans disent au fond la même chose. Je suis très-persuadé que mon délateur n'osera refuser sa signature à mon formulaire, & que je pourrai signer le sien presque les yeux fermez. Nous n'avons qu'à ôter le mal-entendu. Ma doctrine se réduit à ces 4. ou 5. propositions.

I. Un homme ne peut jamais agir contre les lumieres de sa conscience erronée, sans faire un crime.

II. Il est donc obligé de suivre le dictamen de cette conscience, quand il se détermine à agir.

III. Il ne s'ensuit pas que son action soit exemte de peché; car si son erreur n'est pas une ignorance invincible, il est responsable devant Dieu de toutes les mauvaises actions qu'il fait suivant le dictamen de sa conscience.

IV. Un homme qui ne fait pas pour la Religion qu'il croit véritable, ce qu'il sait que Dieu veut qu'on fasse pour la Religion véritable, encourt devant Dieu le crime d'avoir méprisé la verité.

V. Ainsi pendant qu'un Hérétique est persuadé que sa Religion est celle que Dieu nous a révélée, il doit l'enseigner à ses enfans, & travailler à la répandre par tous les moïens légitimes, dont Dieu nous ordonne de nous servir pour la propagation de la foi.

Tout ce que l'on peut extraire de ma 9. Lettre se réduit, ce me semble, à ces cinq propositions.

La I. de ces cinq propositions est l'opinion courante des Casuistes; & si elle est fausse, je ne sai pas quel sera le principe de Morale dont on pourra être assûré.

Justification de ces opinions.

La II. naît visiblement de la premiere: car si d'un côté les obligations indispensables de l'homme le portent à faire le bien, elles le portent de l'autre à fuir le crime. Or quand je dis qu'on est obligé de faire ce que la conscience fausse dicte, je n'ai jamais entendu l'obligation qui porte à faire le bien, mais celle qui porte à fuir le mal.

La III. est l'opinion courante des Casuistes: on demeure d'accord par-tout de cette these, *l'ignorance invincible disculpe*: on se partage après cela sur les choses où l'ignorance peut être invincible; les uns disent qu'elle ne l'est jamais dans les matieres de Droit, mais seulement dans les matieres de fait. Pour moi je n'ai point examiné cela; je me suis contenté de dire que si l'ignorance est invincible, elle disculpe par-tout. C'est l'opinion claire & nette de mon délateur: il ne peut être hors de cour & de procès, que je n'y sois aussi nécessairement.

La IV. proposition a été prouvée démonstrativement dans ma Lettre, & il suffit ici de toucher cette raison. Quand on ne fait pas pour son pere, pour son fils, pour son mari putatifs, ce que l'on sait que Dieu veut qu'on fasse pour son pere, pour son fils, pour son mari véritables, on encourt devant Dieu le crime d'avoir méprisé la loi qui regle les devoirs des fils, ceux des peres, & ceux des femmes. Donc par la même raison quand on ne fait pas pour la verité putative, ce qu'on sait que Dieu veut qu'on fasse pour la verité réelle, on encourt devant Dieu le crime d'avoir méprisé la verité.

La V. proposition est un principe que tous les premiers Chretiens, & nos premiers Réformateurs ont supposé, en demandant la liberté de conscience à leurs Princes de contraire Religion. Car il est certain que leurs requêtes auroient été déraisonnables, s'ils en avoient fondé uniquement la justice sur la verité de leur cause. C'eût été déclarer aux Rois de France, *Nous convenons que vous auriez un très-grand tort de nous répondre favorablement, si vous étiez orthodoxes, mais parce que vous êtes Idolatres, vous devez accorder des Temples à nous qui sommes la vraie Eglise; & quoique vous deviez être très persuadez qu'on offense Dieu en tolérant les Hérétiques, vous devez néanmoins nous tolérer en nous croiant Hérétiques.* Il seroit aisé de prouver invinciblement que les requêtes présentées par nos Ministres aux Rois de France, ont été bâties sur cette hypothese, que les Rois doivent laisser à leurs Sujets la liberté de servir Dieu selon la lumiere de la conscience. Ainsi outre les preuves que j'ai données de la V. proposition, qui naît manifestement de la IV. j'ai pour moi l'opinion commune de nos Auteurs.

Restrictions qu'on y doit admettre.

Chacun voit présentement que les conséquences que le délateur a tirées de ma 9. Lettre, sont des calomnies si grossiéres & si horribles, qu'on ne peut les excuser à moins que l'on ne supose.......Il établit hardiment dans toutes ces prétenduës conséquences, que selon moi les crimes les plus énormes n'offensent point Dieu, lorsqu'on les fait en croïant bien faire, & sans doute il venoit de lire dans la page 288. de ma Lettre les paroles que voici :

» On peut dire en second lieu, qu'encore » que les erreurs déguisées en veritez, acquie» rent tous les droits de la verité, il ne s'en» suit pas que l'exercice de ces droits soit toû» jours une chose innocente. On rendra com» pte un jour à Dieu de tout ce que l'on aura » fait, en conséquence des erreurs que l'on au» ra prises pour des dogmes véritables: & mal» heur dans cette terrible journée à ceux qui » se feront aveuglez volontairement, à ceux » qui plongez dans une lâche oisiveté, n'au» ront pas voulu prendre la peine d'examiner » leur créance, à ceux enfin qui auront favo» risé l'introduction des erreurs dans leur es» prit, parce qu'elles s'accordoient avec leurs » passions déréglées. Ils auront un droit, je » l'avouë, d'agir conformément à leurs er» reurs, mais comme c'est un droit mal ac» quis, & qui tire sa source, ou de la malice du » cœur, ou d'une indifférence prodigieuse, ou » d'une paresse inexcusable, il ne peut qu'em» poisoner tous les fruits qu'il aura fait » naître.

Chapitre VI.

De quelle maniere se doivent conduire les Juges Ecclésiastiques qui connoîtront de ce différend.

C'Est à eux que j'adresserai la parole dans ce Chapitre. Permettez-moi, Messieurs, qu'a-

qu'avec toute sorte de respect je vous fasse ici un petit détail des choses que je crois devoir vous être représentées.

Les Juges doivent établir les qualitez des parties & des accusations, dans le differend entre l'Auteur & M. Jurieu.

I. En premier lieu, Messieurs, vous devez bien établir les qualitez des parties. J'ai été accusé publiquement ; & j'ai accusé à mon tour. Nous sommes donc tous deux demandeurs. Mon adversaire vous demande justice contre ma doctrine, & moi je vous demande justice contre ses calomnies. Il faut donc qu'il soit jugé sur le pied d'un Accusateur public, & que vous le déclariez partie justiciable, & soumise à la loi du Talion. Il a reconnu lui-même dans le Consistoire de Rotterdam en 1692. qu'il devoit être ma partie.

II. En second lieu vous devez bien établir la qualité des accusations. Il ne s'agit point entre mon Accusateur & moi, s'il y a des erreurs & des hérésies dans mes Livres. Si je lui avoüois cela, & qu'il s'en contentât, il se reconnoîtroit lui-même un insigne calomniateur sur une affaire digne de mort. L'état de la question entre nous deux est, si je fais mystere de l'Athéïsme ; si je fais quelque acte de Religion : si quelques-uns de mes amis & moi avons nos plus étroites liaisons avec des Déïstes & des Spinozistes, & des gens suspects des plus grandes hérésies. Voilà trois chefs sur lesquels mon Accusateur a pris l'affirmative publiquement, & sur lesquels je l'ai accusé de calomnie, & j'ai demandé justice. Vous devez donc, Messieurs, lui déclarer dès l'entrée, que le personnage qu'il a à soutenir dans ce procès, est celui d'un Accusateur soumis à la peine du Talion, qui est obligé de prouver, 1. Que je suis un Athée presque déclaré. 2. Que je ne fais aucun acte de Religion. 3. Que j'ai des amis qui aussi bien que moi ont leurs plus étroites liaisons avec des Déïstes, des Spinozistes, &c.

L'accusateur doit prouver l'Athéïsme de l'accusé.

III. S'il déclare qu'il se désiste de toutes ou de quelqu'une de ces accusations, vous en devez faire un acte qui me puisse servir de réparation authentique ; & vous devez lui représenter selon la gravité du cas, la faute qu'il a commise, en publiant des faussetez si infamantes contre son prochain innocent. Mais, Messieurs, vous ne devez pas oublier de le presser par tout ce qu'il doit à Dieu & à l'Etat, de nommer ces Déïstes & ces Spinozistes, & ces miens amis qui ont des liaisons avec eux ; & vous ne pouvez pas souffrir en conscience ni qu'il ne nomme personne, ni qu'il ne reconnoisse pas en bonne & duë forme sa calomnie. Il faut qu'il fasse nécessairement l'un des deux, si vous voulez que le Public aprouve votre sentence. Si vous le traitez selon son mérite par la loi du Talion, où en seroit-il ?

IV. Je n'ai rien à représenter, en cas qu'il veüille soutenir la derniere accusation. Ce sera alors l'affaire des personnes qu'il nommera : mais s'il persiste dans la premiere ;

V. Je vous représente, Messieurs, que vous devez lui déclarer, que tout ce qu'il a extrait de mes Livres ne fait rien pour lui, à moins qu'il n'en puisse conclure par des conséquences nécessaires, un Athéïsme complet. Vous ne devez pas souffrir qu'il vous amuse par des termes vagues de doctrines scandaleuses, téméraires, dangereuses. Il n'est point question de cela, il est question d'Athéïsme. C'est le centre auquel doivent aboutir toutes les lignes de ce procès.

Quand même l'Auteur se tromperoit dans ses propositions il ne s'ensuivroit pas qu'il fût Athée.

VI. Vous devez avoir sur votre Bureau, 1. les Pensées sur les Cometes, & mon troisieme tome contre Maimbourg : 2. la courte Revuë : 3. cette Réponse à la courte Revuë : & puis confronter les passages & les citations, & peser les contredits & les repliques de l'un & de l'autre. S'il a quelque chose de nouveau à dire pour maintenir sa courte Revuë, je dois en avoir communication, afin d'y répliquer. Vous ne devez pas craindre la longueur, Messieurs, car vous n'aurez pas travaillé long-tems, que vous serez convaincus que jamais accusation d'Athéïsme ne fut plus absurde que celle-ci, puisque toutes les propositions sur quoi on la fonde, suposent nécessairement l'existence d'un Dieu infiniment bon, infiniment sage, infiniment parfait. Car si je nie les présages des Cometes, c'est en suposant que Dieu ne fait point de miracles, pour fomenter un culte idolatre qu'il a detesté dans sa parole. Ainsi quand même je me tromperois en raisonnant de cette façon, il seroit toujours vrai que je reconnois la divinité de l'Ecriture, & la souveraine perfection de Dieu.

Si je dis que les adorateurs de Jupiter, & de Venus, de Moloch & de Bahal, étoient pires que des Athées, c'est en suposant que les souveraines & infinies perfections de Dieu sont plus blessées par ceux qui le font un Etre tout couvert de crimes, que par ceux qui ne le connoissent pas. Ainsi quand même je me tromperois en raisonnant de la sorte, il seroit toûjours certain que je reconnois en Dieu une sainteté & une justice infinie.

Si je dis que les Athées peuvent être aussi réglez dans leurs mœurs que les Païens, c'est en suposant la doctrine du Synode de Dordrecht, selon laquelle l'homme naît tellement corrompu, que sans la grace efficace du St. Esprit il ne peut sortir de l'esclavage du péché, ni faire aucune bonne œuvre ; desorte qu'il n'a point d'autre principe de ses actions que l'amour propre, son tempérament, sa vanité, l'envie d'être loüé des hommes, &c. Comme donc les Païens n'ont pas plus de part que les Athées à la grace efficace du St. Esprit, ils sont également les uns & les autres les esclaves de leur corruption naturelle, & ils peuvent également les uns & les autres agir par amour propre, par tempérament, par vanité, par le desir des loüanges. Tout bien compté, quand même je me tromperois, il seroit toûjours vrai que je reconnois le péché originel, la corruption de l'homme, la nécessité de la grace du St. Esprit, &c. Qui vit jamais un tel Athéïsme ?

Si je dis que toute action faite contre la conscience est un péché, qu'il faut suivre toûjours les lumieres de sa conscience, & que si l'on est dans l'ignorance invincible, la faute qu'on fait est excusée ; c'est en suposant que quiconque méprise la conscience, méprise Dieu, & qu'il y a une souveraine justice en Dieu tempérée par tant de miséricorde, qu'elle ne punit point les fautes qu'il n'a pas été possible à l'homme d'éviter. Ainsi quand je me tromperois en philosophant de cette maniere, il seroit toûjours vrai que je reconnois une providence, une justice, une bonté & une sagesse infinie en Dieu.

Elles ne sont tout au plus que des fausses conséquences des dogmes du Christianisme.

VII. Prenez la peine, Messieurs, de lire quelques-unes des pages qui précédent & qui suivent les extraits fournis dans la courte Revuë, vous verrez d'abord que ma doctrine ne peut être tout au plus qu'une fausse conséquence, tirée des dogmes capitaux & fondamentaux de la Religion Chretienne. Et dès-là vous connoitrez

noîtrez avec la derniere évidence, que les propositions mêmes que le Délateur a extraites sont la preuve de sa calomnie, puisqu'elles suposent la foi du Dieu reconnu par tous ceux qui portent le nom de Chretien. Vous ferez alors telles censures que vous trouverez à propos à un Ministre, qui a osé fournir comme des preuves d'Athéïsme, ce qui est manifestement une preuve d'orthodoxie, par raport à la croiance d'un Dieu infiniment parfait.

Mais, Messieurs, il n'en faut point demeurer là. Je souhaite qu'après avoir déclaré à ma partie, que ses preuves demeurent infiniment au dessous de l'Athéïsme, & qu'ainsi sa calomnie est manifeste, vous examiniez si à tout le moins il n'y a pas dans mes Livres quelques propositions condamnables, qui vous puissent obliger à flétrir, & mes écrits, & ma personne. C'est sur quoi j'ai à vous représenter diverses choses, que je vous suplie de peser selon l'exigence du cas.

L'Auteur prêt à se retracter, si on lui démontre qu'il s'est trompé.

VIII. D'abord je vous prie de considérer, que je prétens n'avoir rien dit qui ne soit très-veritable, rien qui puisse être combatu par l'Ecriture, ou par nos Confessions de foi. Mais comme je pourrois m'abuser dans cette prétension, je vous déclare que je suis tout prêt à profiter des lumieres que l'on voudra me communiquer; & qu'avec toute la docilité d'un honnête homme & d'un bon Chretien, sans nulle opiniâtreté, sans nulle honte des retractations, je renoncerai à tout ce que j'ai dit dans mes Livres, dès que l'on m'aura montré ou par les principes de la Raison, ou par la Sainte Ecriture, ou par la Confession de foi des Eglises Réformées, que j'ai débité de fausses doctrines.

Si l'on me peut faire voir ou par des raisons de Philosophie, ou par la révélation, ou par notre Confession de foi, que les Cometes sont des présages des maux qui sont prêts à fondre sur le genre humain, je signerai la rétractation que vous me voudrez prescrire. J'en dis autant par raport au parallele de l'Athéïsme & du Paganisme, & par raport aux bonnes mœurs des Athées. Dès qu'on aura satisfait à mes raisons, ou que l'on m'aura montré des passages de l'Ecriture, ou des articles de notre Confession de foi, qui témoignent que les abominations des Gentils déplaisoient à Dieu beaucoup moins que l'Athéïsme, & qu'il n'est pas possible que l'ignorance de Dieu se rencontre dans un homme qui par son tempérament méprise le vin & les richesses, & se plaît à obliger ses amis, & à la réputation de probité; on me verra rempli de reconnoissance pour ceux qui m'auront tiré d'erreur. Je publierai avec la plus grande joie du monde les véritez dont on m'instruira.

On doit juger de sa doctrine sur la confession de foi.

IX. Je dois vous représenter, Messieurs, que selon le grand principe sur lequel la Réformation a été bâtie, il n'y a que la seule parole de Dieu qui soit la regle de notre foi. C'est donc envain qu'on m'oposeroit les traditions des peuples, & les sentimens communs. Pour avoir lieu de censurer ma doctrine, il est nécessaire qu'on la fasse voir en oposition avec l'Ecriture Sainte. Et comme tous les membres d'une Confédération Ecclésiastique doivent observer les statuts du corps, je reconnois que je serois digne de censure, si j'avois choqué les articles de notre Confession de foi: ainsi je veux bien qu'ils servent de regle au jugement que vous porterez dans cette cause pour ou contre ma doctrine. Mais s'il se trouvoit seulement que je n'ai point enseigné ce qu'Aristote, ou ce que plusieurs célebres Docteurs ont cru, ce ne seroit point une matiere de censure. Je ne pourrois passer tout au plus que pour avoir mal choisi dans des questions problématiques, où l'Eglise & l'Etat permettent à un chacun de tenir le pour ou le contre.

On ne peut le condamner sans condamner en même tems plusieurs Théologiens orthodoxes, & même l'Accusateur.

X. J'ajoûte cette remontrance, Messieurs, c'est que vous ne sauriez condamner mon opinion sur les présages des Cometes, sans flétrir la mémoire de quelques * Théologiens qui ont été regardez dans ces Provinces comme les colomnes de l'orthodoxie, & sans condamner les Etats de la Province d'Utrecht, qui ont consenti que M. Grævius leur dediât la harangue qu'il avoit prononcée contre ces présages. J'oserois bien avancer qu'il n'y a point de Professeur en Philosophie dans les sept Provinces, qui ne soit de l'opinion de l'illustre Monsieur Grævius.

Quant à l'opinion que le Paganisme est pire que l'Athéïsme, vous ne sauriez, Messieurs, la flétrir sans condamner plusieurs Peres de l'Eglise dont j'ai cité, ou dont je suis en état de vous citer les passages, & sans jetter dans l'incertitude les plus sensibles notions du sens commun, que l'expérience met à la portée des esprits les plus bornez. J'en ai cotté † quelques-unes. En France un savant ‡ Protestant qui enseignoit à Saumur, se déclara hautement pour l'opinion de Plutarque, savoir que la superstition est pire que l'Athéïsme, & n'en fut point censuré. Son Livre fut imprimé avec privilege. Je vous prie de vous souvenir que de tous les Auteurs Païens, Plutarque est celui qui paroît avoir eu plus de Religion. Il raporte une infinité de présages avec tous les sentimens d'un homme persuadé, & il n'a point fait de Livre aussi rempli de grandes & de nobles Pensées de Religion, que celui où il préfere l'Athéïsme à la Superstition. Vous ne pouriez décider que l'Athéïsme est une cause nécessaire du déreglement des mœurs, sans vous inscrire en faux contre des faits qui ont tous les caracteres de certitude qu'on peut demander en ces matieres. Mais le plus grand mal seroit que vous donneriez un grand avantage aux Pélagiens; car si la connoissance d'un faux Dieu, d'une idole chimérique de Jupiter & de Junon, a été capable de porter un homme à corriger ses mauvaises inclinations, par un principe différent de celui qui peut diriger un Athée, on prouvera de dégré en dégré qu'un Païen sans le secours de la grace a pû aimer Dieu, ou, ce qui est la même chose, résister au penchant de la nature, afin de plaire à Dieu, & afin de joüir de Dieu. Les Pélagiens n'en demandent pas davantage. Enfin vous ne sauriez condamner mon opinion sur les devoirs de la conscience, sans condamner la doctrine de mon délateur: car je vous déclare, Messieurs, que je n'ai point d'autre sentiment là-dessus que celui qu'il a expliqué dans son systême de l'Eglise. L'Auteur du Commentaire Philosophique ne lui a point fait d'autre

* » Samuel Des-Marets, entre autres, qui est allé » jusques à dire que c'est le Diable qui a fomenté parmi les Païens, l'opinion des présages des Cometes. » Mr. Grævius le cite.

† » Ci-dessus, Chap. CLXXXI.

‡ » Tanaquil le Fevre.

tre réponse, que de lui montrer dans une Préface, qu'ils s'accordoient admirablement ensemble sur cette matiere. Je me sers, Messieurs, de cette même raison. Je ferai voir en votre présence à ma partie, quand il vous plaira, qu'il a autant d'intérêt que moi à l'honneur, ou au déshonneur de cette opinion.

Les Juges doivent aussi discuter plusieurs doctrines pernicieuses du Délateur.

XI. J'ai encore deux choses à vous représenter, Messieurs. La premiere est qu'afin qu'on ne vous puisse pas soupçonner de faire acception de personnes, vous devez vous préparer à la discussion de plusieurs doctrines pernicieuses, que je veux extraire des Livres de mon accusateur. Il ne doit pas prétendre de joüir d'un privilége que la moitié des Papistes refusent au Pape de juger tout le monde & de n'être jugé de personne. Après avoir soutenu le personnage d'accusateur, il est juste qu'il joüe le rôle d'accusé. Sans sortir de la Courte Revuë, vous trouverez un juste sujet de le censurer sur sa doctrine. Je laisse là les censures qu'il mérite, pour avoir fait des extraits si infidelles de mon Livre des Cometes, & pour en avoir tiré des conséquences si odieuses sans nul fondement. Cela n'est pardonnable à personne; beaucoup moins doit-on le souffrir dans un Ministre de la parole de Dieu. Vous en userez comme il vous plaira, mais vous verrez au dernier chapitre de cet Ouvrage une liste de maximes pernicieuses extraites de sa Courte Revuë.

Avis aux Juges.

XII. La derniere chose que je vous represente, Messieurs, c'est que vous devez considérer que non-seulement vous êtes sous les yeux de Dieu, à qui tous les hommes, & les Juges ce me semble encore plus que les autres, auront à rendre compte de leurs actions, mais aussi sous les yeux d'une infinité de gens. L'instruction du procès est publique; les pieces se trouvent chez les Libraires; il ne faut que savoir lire pour se convaincre pleinement, 1. Que je vous ai fourni une réfutation pleine & entiere de toutes les chicaneries de l'accusateur. 2. Que je l'ai convaincu de faux en divers endroits. 3. Que j'ai offert toute la soumission & toute la docilité imaginable. 4. Que suposé que je me trompe, mes erreurs ne peuvent être tout au plus que de cette espece de faussetez que l'on peut enseigner impunément, & que d'autres avant moi ont enseignées sans aucun soupçon d'hétérodoxie. Vous auriez après cela bien de la peine, Messieurs, à vous disculper envers le Public, d'avoir oprimé l'innocence, & de l'avoir sacrifiée à des intérêts humains, si vous me condamniez; & je suis bien sûr que toutes les Universitez du monde se recrieroient contre votre jugement. J'en suis si persuadé que je m'en vais leur présenter une espece de Placet.

CHAPITRE VII.

Requête à toutes les Universitez, pour leur demander la décision des points suivans.

C'Est aux Recteurs de toutes les Universitez Chretiennes, que j'adresserai ici la parole.

Précis des Hypothèses de l'Auteur dans le Livre des Cometes.

Je vous suplie très-humblement, Messieurs, de prendre la peine de convoquer vos Assemblées Académiques, pour prononcer sur un différend qui fait quelque bruit en Hollande depuis deux ou trois années.

Ce différend est fondé sur le Livre que je donnai au Public touchant les Cometes l'an 1682. & sur une Lettre qui parut quelque tems après concernant la conscience errante.

J'ai enseigné dans le Livre des Cometes, I. Que vû la nécessité qu'il y a qu'une chose soit un miracle, afin de pouvoir être un présage, & vû la multitude infinie de présages dont les Païens ont parlé, & dont les Chrétiens parlent encore; vû aussi la bassesse de la plûpart de ces présages, leur obscurité, leur inutilité, la superstition & l'idolatrie qu'ils redoublent, il vaut mieux attribuer aux loix générales de la nature établies de Dieu ce qu'on appelle présages, qu'à ces volontez particulieres de Dieu qui produisent les miracles.

II. Que vû l'aversion que Dieu témoigne dans sa parole contre l'Idolatrie Païenne, & la défense qu'il fait aux Israëlites d'y participer en qualité de Dieu jaloux; vû aussi que toute la terre avant la naissance du Christianisme étoit idolâtre, hormis un petit coin de la Palestine, il n'a point produit miraculeusement les Cometes, afin de menacer les hommes des fléaux qu'il leur préparoit: car c'eût été faire des miracles pour fomenter par toute la terre le culte infâme des Idoles, puisque tous les Païens se persuadoient que les Cometes étoient des signes menaçans, & qu'aussi-tôt qu'il en paroissoit, ils redoubloient leurs sacrifices & leurs abominables cérémonies en l'honneur de leurs Idoles.

III. Que vû les abominations qui se trouvoient dans l'Idolatrie Païenne, & l'horreur que les Propheres en ont témoignée de la part de Dieu, il ne faut pas croire que Dieu ait pû se proposer pour le but & le fruit des miracles, de conserver cette idolatrie dans le monde, de peur que l'Athéïsme n'y gagnât le dessus.

IV. Que vû le panchant naturel des peuples vers la superstition, & la vigilance du Diable, celle des Magistrats & celle des Prêtres à fomenter l'Idolatrie, vû aussi les phénomenes peu communs que la providence de Dieu a ménagez dans la suite des loix générales de la Nature, il n'a pas été nécessaire de produire des miracles, afin de prévenir l'extinction de l'idolatrie, & l'introduction de l'Athéïsme.

V. Que vû la qualité de jaloux & de Roi, sous laquelle Dieu s'est revélé à l'homme, les crimes & les blasphêmes qui faisoient l'essence de l'Idolâtrie des Gentils, l'infamie exécrable des faux Dieux qu'ils avoient mis sur le trône à l'exclusion du seul vrai Dieu, il faut croire que Dieu étoit moins offensé par ceux qui ne reconnoissoient aucune Divinité, que par les Gentils; tout de même qu'un mari jaloux regarderoit comme une injure plus piquante la prostitution de sa femme, que son obstination à n'avoir commerce avec aucun homme: & tout de même encore qu'un Prince se fâche plus contre ceux qui le détrônent pour obéir à un autre, que contre ceux qui abolissent la roïauté, & contre les voisins qui se liguent avec son ennemi capital, que contre les voisins qui se tiennent neutres.

VI. Que vû la différence infinie qui se trouvoit, tant pour le moral que pour le physique, entre Dieu & les Idoles des Païens, on ne peut pas dire que ceux qui ont connu ces Idoles aïent connu Dieu: ni que ceux qui les ont honorez ayent honoré Dieu: desorte que les Païens n'ont pas été moins privez que les Athées de la connoissance de Dieu, & n'ont pas moins passé qu'eux toute leur vie sans lui rendre aucun hon-

honneur. Les Protestans ne sauroient nier cela, sans ruiner leur cause contre les Catholiques Romains, au sujet du culte des créatures, lequel ils soutiennent se terminer purement & simplement à la créature, & n'avoir autre relation à Dieu, quelle que soit l'intention des dévots des Saints, que celle de lui déplaire souverainement.

VII. Que vû l'effroïable corruption de mœurs qui a regné dans le Paganisme, & la porte que pouvoit ouvrir à toutes sortes de violences & d'impuretez, l'idée que les Payens donnoient de leur principale Divinité; (ils disoient que Jupiter avoit mutilé & détrôné son propre pere, qu'il avoit débauché sa propre sœur, qu'il avoit ravi la virginité à un grand nombre de filles, qu'il avoit enlevé Ganymede &c.) vû aussi les attentats des Païens contre leurs propres Divinitez, & les crimes qu'ils commettoient contre elles & pour elles, il n'y a point d'aparence que le genre humain eût été plus corrompu sous la privation de Religion, qu'il l'a été sous l'Idolatrie Payenne.

VIII. Que vû la doctrine du péché originel, & celle de la nécessité & de l'inamissibilité de la grace, décidées au Synode de Dordrecht, tout Chrétien Réformé doit croire qu'hormis les prédestinez que Dieu régénere, & sanctifie, tous les autres hommes sont incapables d'agir pour l'amour de Dieu, & ne résistent à leur corruption que par amour propre, & par des motifs humains: de sorte que si les uns sont plus honnêtes gens que les autres, cela vient ou de leur tempérament, ou de leur éducation, ou de leur goût pour certaines louanges, ou de la crainte d'être blâmé, &c. Et que si la crainte servile des Enfers est capable de faire observer l'extérieur de la Religion, offrir des victimes, faire de la dépense pour le culte, elle ne l'est pas de convertir au vrai Dieu, par un renoncement sincere à la corruption intérieure.

IX. Que cela étant, il n'y a rien qui empêche que des gens sans Religion ne vivent dans l'honnêteté civile tout comme un Païen, vû que les mêmes principes qui ont fait agir les Payens, se peuvent trouver en eux, le tempérament, l'éducation, le desir d'être estimé, la crainte d'être blâmé.

X. Que vû le prodigieux nombre de gens qui ne vivent pas selon leurs principes, qui savent que Dieu défend l'impudicité & le mensonge, & qui néanmoins s'abandonnent aux impuretez de la chair, aux médisances, & aux tromperies: vû aussi l'alliance que l'on trouve dans une infinité de Chretiens entre la foi historique de l'Evangile, & un débordement de mœurs épouvantable, il faut croire que les notions de l'entendement ne sont point le ressort de nos actions, & qu'ainsi les Payens, avec toute cette connoissance vague qu'ils avoient de Dieu, n'ont pas dû être nécessairement plus en état de purifier leur cœur, que s'ils n'avoient point eu cette connoissance.

XI. Que vû comment on s'est élevé en France contre le systême de Mr. Pajon, un Calviniste rigide ne sauroit croire qu'il suffit d'être persuadé des véritez Evangéliques, pour avoir *ipso facto* tout ce qu'il faut afin de pratiquer la Morale de l'Evangile.

XII. Que vû les idées d'honneur & de gloire qui regnent parmi les Chretiens, & qu'ils n'empruntent pas de l'Evangile; vû aussi les idées d'honneur & de gloire qui étoient si puissantes sur les Payens, & que le systême de leur impure Théologie ne leur donnoit pas, un homme peut avoir de ces idées indépendamment de la croïance qu'il y ait un Dieu: il peut par exemple, connoître qu'un ingrat est digne de blâme, qu'un fils est loüable lorsqu'il a du respect pour son pere, comme il connoît, indépendamment de la Religion, que le tout est plus grand que sa partie.

XIII. Que vû la vie réglée & honnête d'Epicure, de Pline & de quelques autres Athées dont l'Histoire fait mention, on ne peut point dire qu'ignorer une providence soit une cause nécessaire du déréglement des mœurs, à moins qu'on ne veüille soutenir cette absurdité, qu'une chose dont on a vû des exemples, est impossible.

XIV. Que vû ces exemples, la force du tempérament, celle de l'éducation, celle du goût de chaque païs, il est absurde de soutenir qu'un Athée, de quelque tempérament qu'il soit, de quelque maniere qu'on l'ait élevé, en quelque païs qu'il vive, est nécessairement plongé dans toutes sortes de vices, ivrogne, adultere, incesteux, avare, voleur, traître, assassin, satyrique, faux témoin, parricide, empoisonneur, ennemi & persécuteur de sa propre famille; en un mot qu'il est nécessairement plus déréglé que quelque Païen que ce soit, de quelque tempérament que soit ce Païen, de quelque maniere qu'on l'ait élevé, & quel que soit le païs où il demeure.

XV. Que pour bien connoître l'inégalité des crimes il ne faut point s'arrêter aux loix humaines, qui en punissent quelques-uns & qui en tolerent d'autres, & qu'il suffit de savoir qu'une chose est défenduë de Dieu, pour ne pouvoir la commettre sans tomber dans tout ce qui constituë le crime. Que les circonstances qui se tirent de l'état où se trouve le pécheur de ses connoissances, & de ses fins, font varier le dégré de turpitude selon le plus ou le moins, mais qu'il y a des médisans & des impudiques qui sont devant Dieu aussi criminels que les meurtriers.

XVI. Que les idées de l'ordre nous faisant clairement connoître que le bien moral surpasse le bien physique, & que plus on aime la vertu, plus on la préfere à la vie, Dieu qui est souverainement saint, doit avoir (si on peut se servir du plus & du moins à son égard) plus d'amour pour sa sainteté que pour son autorité, & qu'ainsi ceux qui le représentent tout couvert de crimes, comme les Païens représentoient Jupiter, l'offensent par un endroit plus sensible, que ceux qui comme Epicure lui ôtent le gouvernement de l'Univers.

XVII. Que l'indépendance étant la plus sublime de toutes les perfections physiques de Dieu, & celle qui fait dans les Ecoles sa différence de tout autre Etre, c'est errer moins grossierement d'établir avec Epicure, que Dieu parfaitement heureux en lui-même ne se mêle pas du gouvernement du monde, que d'établir comme ont fait quelques Païens que Dieu a besoin de se nourrir d'exhalaisons.

Ce que j'ai enseigné touchant la conscience errante, revient à ceci.

I. Que vû l'évidence avec laquelle nous connoissons que la conscience nous détourne d'une chose, en nous dictant qu'elle est défenduë de Dieu, qu'elle nous pousse à une chose en nous la représentant comme ordonnée de Dieu, on ne peut agir contre le dictamen de la conscience *Et touchant la conscience errante.*

science sans mépriser Dieu, & par conséquent sans pécher.

II. Que vû la paresse & la corruption qui nous empêchent si souvent de connoître nos devoirs, on peche en suivant les instincts d'une conscience ignorante, toutes les fois que cette ignorance vient de notre faute.

III. Que vû la souveraine équité de Dieu, ou le tempérament de sa justice par sa bonté infinie; vû aussi les exemples du vol, de l'adultere, du parricide, qui sortent de cette espece de crimes par la bonne foi où l'on se trouve à l'égard d'un pere, & d'un mari putatifs, il faut être persuadé que l'ignorance invincible disculpe.

IV. Que vû l'égalité des devoirs envers un pere & un mari putatifs, & un pere & un mari véritables, nos devoirs envers la vérité putative & envers la verité effective sont les mêmes: bien entendu que ce que l'on fait envers la verité putative par une ignorance vincible, est criminel, & punissable.

Décision que l'Auteur demande sur ces points. Voilà, Messieurs, ce que j'enseigne. Nous avons à Rotterdam un Ministre & Professeur en Theologie qui soûtient que cette Doctrine est impie, & qui la donne pour une preuve convaincante d'Athéïsme. Je ferois tort à vos lumieres, si je vous priois de faire décider qu'il se trompe: il n'y a point d'Ecolier dans vos classes qui ne soit capable de vous épargner cette peine, & de voir que le vrai Dieu est mêlé de telle sorte dans ma doctrine, qu'on l'y trouve par-tout. Il y est dans les principes, dans les conséquences, dans les aplications, dans les usages, *in*, *cum*, *sub*, comme disent les Luthériens à d'autres égards. Ce que je vous demande donc, est de vouloir prendre la peine de faire examiner si pour le moins ma doctrine ne seroit point fausse. Je la crois très-vraie en toute rigueur, & philosophiquement & théologiquement, par raport à un Calviniste. Si vos décisions m'étoient contraires, je leur porterois tout le respect qu'elles méritent. Aïez donc la bonté de m'aprendre, en cas que j'erre, comment il faut qualifier chacune de mes erreurs: car vous savez qu'il y a des erreurs de divers genres; il y en a d'indiscretes, de téméraires, de dangereuses, de scandaleuses, d'hérétiques.

CHAPITRE VIII.

Courte Revuë des maximes de Religion & de Morale, établies dans le Libelle intitulé Courte Revuë &c. *& réfuté dans les Chapitres précédens.*

I. PAg. 1. col. 2. L'Auteur de ce Libelle traite d'opinion libertine & tendante à l'impiété, & à la négation de la Providence, le sentiment de ceux qui croient que Dieu ne fait point de prodiges miraculeux pour être des présages de l'avenir.

Doctrine impie & pernicieuse de l'accusateur touchant les présages. Il y a de l'impiété dans ce discours: car c'est dire nettement que ceux qui prouvent l'existence de Dieu, & sa sage Providence par des argumens distincts de celui des présages, prennent une peine fort inutile. Selon lui, il n'y a que l'argument des présages qui puisse persuader que Dieu se mêle de nos affaires; car sans cette preuve les autres ne feroient que conduire les hommes à l'impiété, & leur persuader l'Epicuréïsme. Peut-on traiter plus indignement les preuves solides que les Métaphysiciens donnent de l'existence & de la Providence de Dieu? souffrira-t-on qu'un Ministre fasse consister toute la force de cette partie de la Métaphysique, dans un argument aussi sujet à contestation que l'est celui des augures? N'est-ce point censurer David * qui a cru que la beauté des Cieux & la régularité de leurs mouvemens annonçoient Dieu à toute la terre? Saint Paul †, pour convaincre les Gentils qu'ils seroient inexcusables, ne s'est-il pas contenté de leur dire que Dieu s'étoit révelé à eux par la création du monde? Ceux qui dresserent notre Confession de Foi, ont eu bien meilleure opinion des preuves que les ouvrages de la création offrent à nos yeux: ils n'ont point jugé, non plus que David & que St. Paul, que le secours des présages fût nécessaire à ces preuves.

II. Pag. 1. col. 2. Il suprime la ‡ raison pour laquelle j'ai nié les présages, raison qui est prise des interêts de la perfection de Dieu, & qui suffit pour réfuter l'accusation d'impiété. Il faut donc, ou qu'il se fasse un principe général, *qu'il est permis de suprimer les raisons de sa partie*, ou qu'il ait suprimé les miennes malicieusement. Il n'avoüera pas ce dernier fait. Il faut donc qu'il avouë qu'il tient un principe de morale très-pernicieux.

III. D'ailleurs il traite d'impies ceux qui ne rejettent la doctrine vulgaire des présages, que parce qu'elle impute à Dieu une conduite qui seroit manifestement un défaut dans un Souverain ⊥.

IV. Pag. 1. col. 2. Il soûtient § que l'Athéïsme a été un malheur si à craindre, qu'il a été nécessaire que Dieu fit des miracles pour l'empêcher. *Et touchant l'Athéïsme.* Cette doctrine choque la souveraine sagesse de Dieu, & tous nos lieux communs de Théologie. Dieu s'est tellement peint dans ses ouvrages, que les plus stupides l'y peuvent connoître sans le secours des miracles **. Phidias sert tous les jours d'exorde aux Prédicateurs à l'égard de cette doctrine.

V. Pag. 1. col. 2. Il établit que les fausses Religions (le Paganisme par exemple) ne doivent point leur origine à la politique des Magistrats, à l'artifice des Prêtres, & à la superstition des peuples; il croit donc que Dieu est l'auteur de ces fausses Religions; il ose imputer à Dieu tant de choses abominables, & choquer le sentiment commun des Théologiens qui nous disent éternellement, que les cultes abominables du Paganisme sont de l'invention du Diable, qui a voulu se faire adorer des hommes sous le nom de Jupiter, de Bahal, &c. Voïez ci-dessus, pag. 171. & 176. vers la fin.

VI. Page 2. col. 1. Il établit que si les Athées étoient moins criminels que les Idolâtres, on ne pourroit pas les punir de mort, & qu'il faudroit les laisser vivre comme on laisse vivre les Idolâtres. C'est dire nettement †† qu'on ne pourroit point punir de mort un Prêtre de Bahal, & un homme qui blasphémeroit contre

* » Pseaume XIX.

† » Romains, Ch. I. v. 20.

‡ » Voïez ci-dessus pag. 179. vers la fin. J'ai montré » une semblable supression en d'autres endroits.

⊥ » Notez qu'on se borne ici & p. 179. aux questions » non décidées par l'Ecriture. Voïez mes Cometes, chapitre 223. 224. 225.

§ » C'est le soutenir que de condamner comme scanda» leuse ma proposition.

** » Voïez ci-dessus pag. 170. prem. col. en bas.

†† » Voïez ci-dessus pag. 171. col. 2.

contre l'Evangile en faveur du Paganisme. Comment accordera-t-il cela avec le suplice de Servet, qu'il a aprouvé dans ses Pastorales, & avec le droit qu'il attribuë aux Magistrats de punir les fausses doctrines? Ne leur ôte-t-il pas le plus beau droit, s'il leur ôte celui d'infliger la peine de mort dans les cas qui le demandent? il seroit facile de lui montrer que rien n'est plus ridicule, que de soûtenir qu'ils peuvent punir par la prison, par l'exil, par la confiscation des biens; mais non pas par le gibet.

VII. & VIII. Pag. 2. col. 1. Il condamne ce que j'avois soûtenu, que *quand on n'a pas le cœur sanctifié par la grace du St. Esprit, la connoissance d'un Dieu & d'une Providence est une trop foible barriere pour retenir les passions de l'homme*. Il croit donc que la connoissance seule de Dieu, sans la grace du St. Esprit, est une assez forte barriere pour retenir les passions de l'homme. Il est donc Pélagien. Voïez ci-dessus la page 173. col. 1. vous y trouverez deux propositions dénoncées qui seront la 7. & la 8.

IX. & X. Page 2. col. 1. Il pose que l'Athéïsme conduit nécessairement à la corruption des mœurs, & que sans cela les Magistrats n'auroient pas raison de chasser les Athées, & de les faire mourir. Cette doctrine nous mene tout droit au Pyrrhonisme, eu égard à toute l'Histoire profane; car s'il n'est pas vrai que Pline a vêcu honnêtement, & si tous les faits que j'ai raportez sont fabuleux, pourquoi croiroit-on qu'Aristote a été le Précepteur d'Alexandre? 2. Cette doctrine pose que les Magistrats ne peuvent punir les Idolâtres & les Hérétiques, qu'à cause de leurs mauvaises mœurs; car s'il faloit souffrir les Athées en cas que leurs mœurs fussent bonnes, il faut à plus forte raison tolérer toutes sortes d'Hérétiques & d'Idolâtres, lorsqu'ils vivent bien. Qu'il accorde cela s'il peut avec ses principes de l'Intolérance.

XI. Page 2. col. 1. Il prétend que c'est ruiner la doctrine de la foi justifiante, que de soûtenir qu'un homme persuadé de la verité de la Religion Chrétienne, peut être fort déréglé dans ses mœurs. Il prétend donc que tous ceux qui croïent historiquement les véritez de l'Evangile, ont la foi sanctifiante, & qu'ils seront sauvez. Quelle absurdité! Si la persuasion suffit pour la bonne vie, pourquoi a-t-il soûtenu à Mr. Pajon, que les lumieres de l'entendement ne suffisent pas à nous convertir, & qu'il faut de plus que le Saint Esprit touche & fléchisse notre cœur? Que deviendra la délectation prévenante? Est-elle nécessaire pour exclure simplement le doute? Le Diable qui ne doute point y aura donc part. *Aussi-bien que touchant la foi justifiante.*

XII. Page 2. col. 2. Il apelle scandaleuse la sincérité que l'on a de convenir que l'Histoire ne parle point des mauvaises mœurs des Sadducéens. Il faut donc qu'il se conduise par les principes d'une Morale très corrompuë; qu'il regarde comme très-édifiante la conduite de ceux qui calomnient les Hérétiques, & qu'il prétende qu'il faut apuïer la verité sur des artifices frauduleux.

Voilà douze * propositions que je dénonce. On en trouvera six autres dans la petite déclaration que je publiai l'an 1691. au sujet de la *Courte Revuë*. Il faut seulement que j'avertisse à l'égard de la derniere, qu'il y a joint ailleurs l'exception de l'assassinat. Le reméde est bien palliatif, comme on le lui a montré dans les Entretiens sur la Cabale Chimérique. Cette dénonciation sera suivie de celle de plusieurs autres erreurs, si je vois qu'on trouve à propos, pour les interêts de la verité, de continuer ces procédures. Son seul Systême de l'Eglise qui ouvre le salut à toutes les Religions, & qui nous convainc de schisme, pourra occuper longtems le bureau.

* » J'en aurois pû trouver davantage dans la *Courte* » *Revuë*, si j'avois voulu marquer tout ce qui s'y trouve de mauvais.

CONTI-

CONTINUATION
DES
PENSÉES DIVERSES,

Ecrites à un

DOCTEUR DE SORBONNE,

à l'occasion de la

C O M E T E

Qui parut au mois de Décembre 1680.

O U

R E P O N S E

à plusieurs difficultez que Monsieur * * * a proposées à l'Auteur.

AVERTISSEMENT.

Causes du retardement de cet Ouvrage.

'*Ai promis cet Ouvrage diverses fois (a) depuis dix ans, & neanmoins je n'y ai songé que depuis dix mois. Ce n'est pas que j'oubliasse que j'avois annoncé cette entreprise, c'est que je la renvoiois d'année en année, soit que je crusse que les endroits de mes Pensées diverses, qui avoient déplu à certaines gens, avoient été assez bien prouvez pour n'avoir pas un fort grand besoin d'apologie; soit que d'autres occupations, devenuës plus aisées par l'habitude, & plus agréables par le changement continuel de matiere, me dégoûtassent de celle-ci; soit que je considérasse que la promesse des Auteurs n'est pas regardée comme un engagement par Contrat, & que le Public se met peu en peine de leur manquement de parole. Ainsi lorsqu'au mois d'Octobre dernier je pris tout d'un coup la résolution de travailler à ce Livre, je me trouvai sans préparatifs, & obligé d'en ressusciter les idées, ou de les rapeller de fort loin, de sorte que les matériaux ont été rassemblez & mis en œuvre en même tems.*

Et de sa longueur.

Il n'y a eu dans les Pensées diverses qu'une seule chose qui m'ait déterminé au dessein d'une apologie, c'est le parallele de l'Athéïsme & du Paganisme; mais me voïant engagé par-là à prendre la plume pour ma justification, je crus que je devois aussi satisfaire à plusieurs difficultez qui m'avoient été proposées concernant d'autres endroits de l'Ouvrage, & je me persuadai qu'il ne falloit se régler dans l'arrangement des réponses, que sur celui des objections que l'on n'avoit disposées que selon l'ordre de mes Chapitres. J'ai suivi cette vûë jusques à la fin du premier Tome; mais il a falu l'abandonner dans le second, pour éviter l'engagement à faire un Livre beaucoup plus gros que je ne m'étois proposé. Je n'ai donc mis dans le second Tome que ce qui apartenoit au parallele du Paganisme & de l'Athéïsme, & néanmoins je n'ai pû expedier toute cette affaire. Il me reste encore à discuter quelques objections sur ce sujet-là, que j'ai réservées pour un troisiéme volume.

Comme il a falu éclaircir cette matiere & par des raisons & par des faits, & alleguer des autoritez respectables, qui pour l'ordinaire sont plus utiles & plus nécessaires à un Apologiste, que les meilleurs raisonnemens, elle s'est trouvée si abondante que l'étenduë que je m'étois prescrite ne m'a point suffi. J'aurois pû remédier à cet inconvenient par la supression de tous les sujets qui ne se raportent point au parallele de l'Athéïsme & du Paganisme, mais la presse aïant roulé sur cet Ouvrage à mesure que je l'ai composé, il ne m'a pas été possible de me servir de ce remede.

Si l'on savoit le nombre des choses qui s'offroient naturellement, & que néanmoins j'ai écartées, on me feroit la justice d'être bien persuadé que je n'ai eu rien moins en vuë que d'être difus. Il faut aussi que je dise que j'aurois eu un besoin inévitable de plus de feuilles, si je n'avois déja dit dans mon Dictionnaire beaucoup de choses que sans cela j'aurois dû nécessairement emploïer ici. Je n'ai eu garde de les répéter, c'eût été un grand défaut; mais je les ai indiquées; (b) afin que ceux qui voudront savoir ce qui manque à mes réponses dans cette Continuation, puissent aisement se satisfaire.

Remarques sur la comparaison de l'Athéïsme & de l'Idolâtrie.

Voila bien des avertissemens de peu d'importance, mais en voici un qui me paroît de la derniere nécessité. Je suplie le Lecteur de se bien mettre dans l'esprit que cette longue dispute, où j'ai soûtenu que le Paganisme étoit pour le moins aussi mauvais que l'Athéïsme, est une chose tout-à-fait indifferente à la vraie Religion. Les interêts du Christianisme sont tellement separez de ceux de l'Idolâtrie Païenne, qu'il n'a rien à perdre, ni à gagner, soit qu'elle passe pour moins mauvaise, ou pour plus mauvaise que l'irréligion. Cette dispute est donc du genre de ces problêmes, où l'on peut prendre indifféremment tel parti qu'on veut, sans qu'il y aille de l'orthodoxie. Il a toûjours été libre de soûtenir, ou que l'Arianisme est pire que le Sabbellianisme, ou qu'il ne l'est pas; que l'hérésie Nestorienne est plus ou moins pernicieuse que l'Eutychienne, & ainsi de plusieurs autres questions (c), où ceux qui se trompent ne peuvent être accusez de donner atteinte à la foi, pourvû que d'ailleurs ils adhérent aux décisions des anciens Conciles, &c.

On m'objectera peut-être que s'il étoit vrai que l'Athéïsme fût moins mauvais que le Paganisme, ce seroit une de ces veritez que l'on doit cacher au peuple. Je ne répons rien à cela présentement, car c'est l'une des objections qui me restent à examiner dans le volume qui doit suivre ces deux-ci.

Il se trouvera sans doute encore des gens qui prétendront que c'est exténuer l'Athéïsme que de le faire moins mauvais que le Paganisme; mais cette prétension sera très-injuste. On n'exténuë point une chose quand on la fait très-mauvaise en elle-même, & que l'on met au plus haut comble du mal ce à quoi on ne la fait pas égale. C'est ainsi que j'en ai usé à l'égard de l'Athéïsme: j'en ai donné une description affreuse en le considérant (d) en lui-même, & j'ai représenté l'Idolâtrie Païenne (e) comme le dernier effort de la malice du Démon. Si un homme qui diroit cela de l'Athéïsme, étoit accusé d'exténuer le Paganisme, n'auroit-il pas droit de s'en plaindre?

Enfin on dira qu'il n'est pas aussi dangereux d'exténuer l'Idolâtrie Païenne, que d'exténuer l'Athéïsme, parce qu'il n'est point à craindre aujourd'hui que les Lecteurs ne deviennent Idolâtres, comme il est à craindre qu'ils ne tombent dans l'irréligion. Ceux qui raisonnent ainsi sont priez de considérer, que c'est un sentiment fort commun parmi les Théologiens, & sur-tout parmi les Protestans, qu'il n'y a jamais eu, & qu'il ne peut point y avoir d'Athées spéculatifs; qu'il n'y a, & qu'il n'y a jamais eu que des Athées de pratique; c'est-à-dire, des gens qui pour pécher sans remords, tâchent d'effacer de leur esprit & de leur cœur l'idée de Dieu, mais que leurs efforts aussi grands que (f) ceux de la Sibylle de Cumes, ne sont pas moins inutiles. On aime mieux s'inscrire en

(a) » Dans l'Addition aux Pensées diverses l'an 1694. » dans la Préface de la 3. Edition des Pensées diverses » l'an 1699. & dans le Diction. Histor. & Critiq. Art. » EPICURE. Rem. Q.

(b) » C'est à quoi doivent prendre garde ceux qui trouveront trop fréquens les renvois au Dictionaire Historique & Critique.

(c) Conférez avec ceci ce que je dis ci-dessous chap. 78.

(d) » Voyez l'Addition aux Pensées diverses ch. 4. dans » la réponse à la 20. objection.

(e) » De la maniere que j'en représente les abominations » on peut leur apliquer ces paroles:

Tristius haud illis monstrum, nec sævior ulla
Pestis, & ira Deûm Stygiis sese extulit undis.
Virgil. Æn. lib. 3. v. 214.

(f) *At Phœbi nondum patiens immanis in antro*
Bacchatur vates, magnum si PECTORE POSSIT
EXCUSSISSE DEUM: *tantò magis ille fatigat*
Os rabidum, fera corda domans, fingitque premendo.
Virg. Æn. lib. 6. v. 77. Voy. ci-dessous Chap. 99. & 100.

en faux contre toutes les relations qui assûrent qu'il s'est trouvé des nations Athées dans le nouveau monde, que de souffrir qu'un Socinien se prévaille de cela (g) contre le dogme de l'idée innée de Dieu, empreinte comme un caractere indélebile dans le cœur de l'homme.

Les hommes plus portez à l'Idolatrie qu'à l'Athéisme.

Je pourrois me contenter de cette remarque, ou de cet argument ad hominem, *si tous les Auteurs s'accordoient à dire que l'Athéisme spéculatif est impossible; mais comme il y a des Théologiens (h) de grand poids qui ne sont pas de ce sentiment, j'ai besoin d'une autre réponse. Je dis donc que quand même les Athées spéculatifs seroient en aussi grand nombre que certaines gens s'imaginent, il seroit toûjours certain que l'inclination de l'homme est incomparablement plus forte vers l'Idolâtrie que vers l'irreligion, & par conséquent qu'il est beaucoup plus nécessaire de fournir à l'homme un préservatif contre les faux cultes, que contre la réjection de toute sorte de cultes. Je sai bien qu'il n'est pas à craindre que les Chretiens ne s'avisent de rétablir l'adoration des Dieux de l'ancienne Grece, ou de s'attacher aux Idoles des Américains & des Indiens; mais je prie tous les zélez Protestans de sonder un peu leur conscience, & de me répondre après cela s'ils croient qu'il n'y a aucun danger que l'on ne tombe dans des cultes qu'ils regardent comme idolâtres (i), & qu'ils comparent très-souvent avec l'ancien Paganisme.*

Différens sentimens sur l'irreligion & la superstition.

On se partage beaucoup sur le problême si l'irreligion est pire que la superstition: on tombe d'accord que ce sont les deux extrémitez vicieuses au milieu desquelles la pieté est située; mais quelques-uns sont d'avis, avec Plutarque, que la Superstition est un plus grand mal que l'Athéisme: quelques autres (k) n'osent décider, & quelques autres enfin déclarent que l'Athéisme est pire que la Superstition. Lipse prend ce dernier parti, mais en même tems il avouë que la superstition est plus ordinaire que l'irreligion. Religio, *dit-il (l)* laudabilis; sed sita velut inter duos scopulos, Superstitionem & Impietatem, quem utrumque suademus, & opus est, vitare.... O utraque magna pestis! sed illa crebrior, hæc deterior: atque illa Pietatis ipsâ imagine se commendat. Sed imagine, neque aliud est, quàm *humanarum mentium ludibrium, Superstitio *. Il faut prendre garde qu'il observe que la superstition s'insinuë sous le masque de la pieté, & que n'étant qu'une image de la religion, elle séduit de telle sorte l'esprit de l'homme qu'elle le rend son joüet. Il me semble que par là elle doit passer pour beaucoup plus pernicieuse que l'autre peste; car elle peut pousser au crime nonseulement sans laisser aucun remors, mais aussi en persuadant que l'on obéit à Dieu, de sorte qu'elle fait franchir toutes les barrieres que la Raison & les sentimens naturels de l'honnêteté oposeroient aux passions. Telle femme qui par les seules forces de la pudeur naturelle conserveroit sa chasteté, s'abandonne aux déréglemens les plus impurs, dès qu'un Directeur fanatique, ou fourbe, l'a infatuée de (m) rêveries mystiques. Il n'y a point de ravages que la Superstition ne commette dans le cœur & dans l'esprit. Un Superstitieux ne voudroit pas ressembler au Dieu qu'il adore, & il se croiroit offensé par ses enfans, s'ils s'imaginoient qu'il se fache & qu'il s'apaise comme l'objet de son culte. Il ne sauroit voir cette vérité manifeste, qu'un Dieu qui exigeroit un tel service, n'en mériteroit aucun (n). Theophraste, Senéque, Plutarque, ne sont pas les seuls qui ayent décrit les foiblesses & les crimes de la superstition. Les Chretiens l'ont encore mieux caractérisée, comme on le peut voir dans un traité de Charles Paschal (o) très-honnête homme, très bon moraliste.*

Si la superstition est nécessaire dans un Etat.

Il y a des gens qui prétendent qu'elle est nécessaire dans un Etat, & ils citent là-dessus ces paroles de Quinte Curce (p) Rien n'a plus de force que la superstition pour tenir un peuple en bride: quelque inconstant & furieux qu'il soit, s'il a une fois l'esprit frapé d'une vaine image de religion, il obéit mieux à des devins qu'à ses chefs. *Mais il me semble que cela doit faire connoitre qu'elle est une peste (q) très-dangereuse aux societez. Où en seroit-on aujourd'hui, si les peuples & les armées se laissoient plûtôt conduire par des gens à révélation, que par les lumieres des Magistrats & des Généraux d'armée? Que seroit devenuë l'Europe au XVI. siecle, si le fanatique Munzer eût pû gagner deux batailles? Ne seroit-elle pas tombée dans la plus furieuse anarchie que l'on puisse concevoir? Les bornes d'une préface ne permettent pas qu'on examine un si grand sujet: il demande une (r) autre scene.*

Impieté de celle des Païens.

Je sai bien que toutes les superstitions ne sont pas à craindre. Aussi n'ai-je comparé avec l'Athéisme que les superstitions des Païens, & pour celles-là on ne peut nier qu'elles ne fussent abominables. Elles m'ont paru le plus haut faîte de l'impieté. Ce n'est pas le faux point d'honneur de soutenir jusques au bout les choses qu'on a une fois avancées, qui m'en fait parler de la sorte, c'est à cause que plus j'ai examiné cette matiere, plus il m'a semblé que j'avois pris le meilleur parti. En tout cas c'est un parti (s) qui ne choque en rien aucun article de nos Confessions de foi, ni de nos Livres symboliques, & je consens de tout mon cœur que qui voudra soit d'un autre sentiment. Je soumets le mien sur tout aux lumieres & à l'autorité de ceux à qui il apartient d'en juger.

Au reste quand je publiai en 1694. une addition à mes Pensées diverses, pour réfuter en peu de mots un imprimé qui avoit pour titre Courte Revûë *&c. j'en promis une ample réfutation, néanmoins je n'y ai eu aucun égard dans cet Ouvrage; car j'ai trouvé que ma réponse preliminaire étoit plus que suffisante.*

Le 12. d'Août 1704.

(g) » Voïez Josué Stegman, Professeur en Théologie à » Rinthel pag. 20. & 21. du livre intitulé *Photinianismus, hoc est succincta refutatio errorum Photinianorum.*

(h) » J'en ai cité plusieurs dans cet Ouvrage, & j'en » citerai ici un très-pieux & très-zélé pour l'orthodoxie; » c'est feu Mr. de Rochefort, Ministre de l'Eglise Wal- » lonne de Rotterdam: *Les pauvres Sauvages*, dit-il, dans » son Histoire des Iles Antilles; liv. 2. ch. 13. pag. 468. » édit. de Rotterd. 1665. *de l'ancien peuple des Antes au » Perou, & des deux Provinces des* Chirhuanes *ou* Cheri- » ganes; *Ceux de la plupart des païs* de la nouvelle Fran- » ce, *de la nouvelle Mexique, de la nouvelle Hollande, » du Bresil, des nouveaux Païs-bas, de la Terre del Fuego, » des Arouagues, des habitans du fleuve de Cayenne, des » Iles des Larrons & quelques autres, n'ont, à ce que rap- » portent les Historiens, aucune espece de Religion, & n'a- » dorent nulle puissance souveraine.*

(i) » Voïez ci-dessous le chap. 75.

(k) *Religio sita est velut inter duos scopulos superstitionem & impietatem . . . utra sit magis noxia* NON FACILE *est definire.* Samuel Marefius de exorcismis init.

(l) *Lipsius monit. & exempl. polit. cap. 3. pag. m. 137.*

* *Curt. lib. 7.*

(m) Comme sont celles du Molinosisme &c.

(n) *Ille viriles sibi partes amputat: ille lacertos secat. Ubi iratos deos timent, qui sic propitios merentur? Dii autem nullo debent coli genere, si & hoc volunt. Tantus est perturbatæ mentis & sedibus suis pulsæ furor, ut sic dii placentur, quemadmodum ne homines quidem.* Seneca apud August. de civit. Dei lib. 6. cap. 10. pag. m. 605.

(o) *Carolus Paschalius de virtutibus & vitiis, cap. 15.*

(p) *Nulla res efficacius multitudinem regit, quam superstitio: alioqui impotens, sæva, mutabilis; ubi vana religione capta est, melius vatibus, quam ducibus suis paret.* Q. Curtius lib. 4. cap. 10. n. 7.

(q) » Lipse *ubi supra pag.* 139. aïant cité ce passage de » Q. Curce, & un autre de Polybe, ajoûte que cela ne lui » persuade point que cette source de vices, *vitiorum ca- » put & fons*, doivent être gardées dans un Etat.

(r) » J'en parlerai peut-être dans le 3. Tome en répon- » dant à l'objection que l'on fonde sur la maxime que la » religion est la principale base des Etats.

(s) Voïez ci-dessous Chap. LXXVIII.

CON-

CONTINUATION DES PENSÉES DIVERSES: OU REPONSE

à plusieurs difficultez que Monsieur *** a proposées à l'Auteur.

§. I.

Quel ordre on suivra dans cette Continuation des Pensées diverses sur les Cometes.

IL y a long-temps, MONSIEUR, que je vous ai remercié de la patience que vous avez euë de lire mon Livre la plume à la main, & que je vous ai promis de satisfaire le mieux qu'il me seroit possible aux difficultez que vous m'avez proposées. Vous m'en avez fait ressouvenir de tems en tems, & vous avez cru enfin que d'autres occupations me feroient entiérement renoncer à celle-là. Je l'ai cru plus d'une fois aussi-bien que vous, & cependant je vous ai tenu toûjours en haleine, & vous n'avez pas oublié qu'en dernier lieu je vous écrivis que vous recevriez ma réponse, lorsque vous vous y attendriez le moins. Je sai par expérience qu'il vient tout à coup à un Auteur je ne sai quelles saillies qui resuscitent les desseins les plus enterrez. Il me restoit un pressentiment que j'éprouverois cette espéce de révolution par raport à l'entreprise que vous m'avez imposée. Je pouvois donc vous écrire sincérement ce que vous avez trouvé dans le dernier de mes billets, & je ne m'y trompois pas moi-même, car ce matin lorsque je songeois à toute autre chose, j'ai senti naître subitement une forte envie d'examiner vos objections, & je les ai rangées incessamment sur ma table, bien résolu de les éclaircir depuis la premiere jusqu'à la derniere, & d'éviter autant qu'il me sera possible, que rien me détourne avant que cela soit achevé.

Voilà, Monsieur, de quoi je vous avertis sans perdre tems. J'ajoûte que je suivrai l'ordre dans lequel vous avez mis vos remarques. Vous ne les avez pas divisées en certains chefs, vous les avez rangées selon le cours de votre lecture; c'est-à-dire, qu'elles se suivent conformément à l'ordre des pages. Mes réponses se suivront tout de la même maniere, & pour vous montrer que j'estime tout ce qui me vient de vous, j'examinerai non seulement ce que vous me proposez comme une objection difficile, mais aussi ce que vous me proposez comme un simple doute, ou comme une pure question ou remarque de curiosité. Je suis votre, &c.

A . . . . . . le 8. Octobre 1703.

§. II.

Si la qualité de Poëte peut bien s'accorder avec celle d'Historien.

LA premiere chose qui se présente à ma plume parmi vos observations se peut raporter à cette derniere espece. Vous avez débuté par me demander si ce que je cite (a) du Pere le Moine, *qu'il faut être Poëte pour être Historien*, est une opinion raisonnable. Il se fortifie de l'autorité de (b) trois grands Auteurs, & cependant il vous semble qu'il n'y a rien de moins propre à la qualité d'Historien que celle de Poëte. Vous ne sauriez comprendre qu'un esprit accoûtumé aux fictions & aux exagérations puisse manier l'Histoire, sans y faire entrer de faux ornemens, & une brodure qui déguise la verité, & vous ne croïez pas même qu'un Prédicateur soit propre à composer une histoire: vous craindriez qu'il ne s'éloignât du caractére concis, & qu'il ne donnât trop souvent dans le style de déclamateur, vous approuvez en un mot ceux qui censurent Jovien Pontanus (c) d'avoir voulu que l'histoire soit un poëme en prose.

Avantages d'un Historien qui est bon Poete & bon Orateur.

Pour vous répondre sur cela, Monsieur, j'avoüerai que généralement parlant ce n'est point un fort bon préparatif à la profession d'Historien que d'avoir emploïé plusieurs années à faire des vers, ou à prononcer des Sermons & des Harangues. C'est contracter des habitudes qui ne conviennent pas au caractére historique, & que l'on empêche malaisément de l'empoisonner de leurs influences contagieuses. Mais pour des esprits supérieurs qui se rendent maîtres de leur sujet, & de leurs forces, & qui entendent le réglement des limites, rien ne peut être plus avantageux quand ils écrivent une histoire, que de s'être bien nourris du suc de la poëtique, & de l'éloquence des Orateurs. C'est par-là qu'ils peuvent donner à leur style cette majesté, & cette sublimité dont il a besoin, & faire des descriptions si animées, que les Lecteurs se croyent presque trans-

(a) » Pensées diverses sur les Cometes Ch. V.

(b) » Ciceron, Quintilien, & Lucien.

(c) *Præter methodum etiam valde interdum discedit* (Jovianus Pontanus) *à recto judicio de natura historiæ, ut inter alia, cum inquit*: Historiam esse solutam poësin. *Keckerm. de natura & propriet. histor. pag. 155. edit. Hanov. 1609. in 8.*

transportez à la vûë des événemens. Lisez, je vous prie, Jovien Pontanus dans le dialogue où il traite de la maxime qu'il (*d*) avoit reçuë des Anciens, & sur laquelle vous trouvez bon qu'on l'ait censuré; examinez bien la comparaison qu'il donne entre quelques endroits de Virgile, & quelques endroits de Salluste & de Tite-Live, je suis sûr que vous le disculperez. Je vous prie aussi de voir ce que le Pere Caussin (*e*) observe quand il explique le sentiment de Denys d'Halicarnasse, que l'Histoire d'Herodote, & celle de Thucydide sont de beaux poëmes. Tout Poëte, tout Orateur qui saura bien prendre garde au sens que ces deux Modernes ont donné à la maxime des Anciens, pourra hardiment, & sûrement s'ériger en Historiographe, si d'autres défauts ne l'en empêchent. Il faudra seulement qu'il s'observe de plus près, afin de se bien précautionner contre l'irruption de l'habitude; car si l'on n'est pas continuellement sur ses gardes, le pli que l'on s'est donné revient toûjours, & il y a d'habiles gens qui n'ont pas pû le domter. Les hyperboles & les fleurs de Rhétorique qui gâtent un peu le bel Ouvrage de Quinte-Curce, font juger (*f*) qu'il avoit été Rhéteur. On est principalement obligé à veiller sur l'habitude, lorsque l'âge n'a pas encore bien meuri le jugement. Une histoire composée par un jeune Rhétoricien marque assez souvent la profession de l'Auteur, & l'on en peut dire comme de quelques ouvrages de Julien l'Apostat, (*g*) *calamum juveniliter adhuc quasi in Rhetorum stadio volitantem arguit.* On n'a pas tort de conjecturer que le même Florus qui disoit (*h*) dans une Lettre à l'Empereur Hadrien, qu'il aimoit les poësies, a composé l'épitome de l'histoire Romaine; car c'est un ouvrage (*i*) tout parsemé d'expressions & de pensées poëtiques. Ce défaut nous pourroit faire juger que l'Auteur s'érigea trop tôt en Historien, ou que le cours des années ne lui aprit pas le bon usage de la verve. Ammien Marcellin ne le fût jamais: s'il ne fut pas Poëte, il en eut du moins l'esprit, & il en imprima trop le caractere dans ses narrations (*k*). Voilà des exemples qui vous favorisent; mais n'en concluez pas en général que votre opinion soit vraie.

Du stile trop fleuri de Q. Curce, de Florus, & d'Ammien Marcellin.

Car si la vigilance de l'Ecrivain lui fait prévenir la contagion de la Poëtique & de la Rhétorique, il peut espérer un grand-avantage de la connoissance de ces deux arts, puisque d'un côté il se garantit de tout ce qui ne conviendroit pas assez à la gravité de l'histoire, & que de l'autre il communique à ses narrations les nerfs, la vivacité, la noblesse & la majesté qu'elles demandent, & sans quoi elles seroient très-défectueuses. Mr. de Tillemont a publié une histoire des Empereurs, qui est excellente eu égard à l'étenduë & à l'exactitude des recherches. On n'avoit point vû encore un assemblage de faits aussi complet que celui-là, ni aussi muni de citations, cependant c'est un ouvrage qui manque d'une perfection essentielle, parce que le style en est trop simple, & qu'il y a trop de sécheresse dans les narrations. Aussi a-t-on dit, (*l*) qu'il *a fait tout le corps d'une histoire parfaite, & qu'il ne reste aux esprits polis qu'à revêtir ce corps des ornemens qui lui sont convenables.* Si ces esprits-là se savoient servir judicieusement de l'art poëtique, & de l'art oratoire ils supléroient admirablement ce qui manque à un si bon Livre. Au reste, ils feroient bien d'en ôter tant de réflexions dévotes que l'on y a répanduës, & qui auroient dû être reservées pour des sermons, ou pour des Livres de piété.

Le stile de Tillemont, trop simple & trop sec.

Je puis bien vous dire que les histoires les plus chargées de fables, & d'aventures prodigieuses ont été faites par des gens qui n'étoient ni Poëtes ni Orateurs, & qui connoissoient très-peu les poëmes & les harangues. Le caractere que Séneque (*m*) donne aux historiens Grecs est celui de bien des Auteurs qui ont écrit (*n*) sous le Christianisme. Schoockius nous en marque quelques-uns après avoir allégué (*o*) Synesius, qui dit que le peuple se moqueroit d'un narré commun & facile, & qu'il lui faut des prodiges.

§. III.

Excuse pour Tite-Live, & pour Pline.

Vous obtiendrez facilement la réparation que vous voulez que je fasse au plus grand des Historiens Romains. Il vous semble que j'ai parlé (*a*) trop durement de Tite-Live par raport à la peine qu'il s'est donnée de faire mention des prodiges. Vous admirez extraordinairement cet Auteur: je ne l'admire pas moins, c'est l'un de mes principaux Héros, & ainsi vous me trouverez bien disposé à l'excuser. Il participe dans Boccalin (*b*) à la censure qu'Apollon lance pour ce sujet-là sur la tête de Dion Cassius; mais je conviens aujourd'hui qu'il ne pouvoit guéres se dispenser de faire ce qu'il a fait. Les registres du Public, les Historiens qui avoient écrit avant lui se trouvoient chargez de ces prodiges. Eût-il pû se taire là-dessus, sans scandaliser le peuple qui n'étoit guéres moins superstitieux en ce siecle-là que dans les siecles précédens? Ce qu'il devoit faire, c'étoit de témoigner qu'il n'ajoûtoit point de foi à toutes ces choses. Or c'est ce qu'il

Tite-Live a bien fait de raporter des prodiges.

(*d*) *Eam* (historiam) *majores nostri quandam quasi solutam poëticam putavere.* Jo. Jov. Pontanus in Actio pag. m. 1390. *Reliquum est quoniam historiam poeticam pene solutam esse quandam de majorum autoritate dixi, ut quoad vires mea tulerint, & locus hic patitur talem esse eam exemplis quoque ipsis edoceam.* Id. ib. p. 1392.

(*e*) *Caussinus de eloquentia sacra & humana lib. 2. cap. 8. p. m.* 91. 92. Voiez aussi Famianus Strada *prolus. 3. lib. 2. p. m.* 266.

(*f*) » Voiez Mr. Perizonius *in Q. Curtio vindicato, pag.* 3.
» *Illud Rhetorices studium*, dit-il, pag. 8. *nimis forsan,*
» *ut dixi, elucet undique in Historico Curtii stylo: unde re-*
» *perias passim oratorias descriptiones & αὐξήσεις immo*
» *Orationes disertissimas Operi plurifariam insertas.* Joi-
» gnez à cela ces mots de Famien Strada *prolus. 3. lib. 2.*
» *p. m. 263. Q. Curtio........non defuere qui objicerent qua-*
» *siti interdum medicamenta candoris, & numerorum usum*
» *paulo intemperantiorem.*

(*g*) *Caussin. ubi supra cap. 7. pag.* 91.

(*h*) » Voiez Vossius *ubi infra.*

(*i*) *Quod poematis delectari se ait id non abhorret ab hujus compendii scriptore quando stylus ejus in historia est declamatorius ac poëtico proprior, adeo ut etiam Virgilii hemistichia profundat.* Vossius de hist. Lat. lib. 1. cap. 30. pag. m. 162. » Voïez aussi la Mothe le Vayer, Jugement sur les » Historiens page 220. & suiv. du 3. to. de ses œuvr. édit. » 1681. in 12. & la Préface de Mr. Grævius sur Florus.

(*k*) » Voïez Caussin *ubi supra lib. 2. cap. 8. pag.* 92. 93.

(*l*) » Vigneul Marville, Melanges to. 3. pag. 39. édit. » de Holl. Voïez aussi le Journal de Trevoux Sept. 1703. » pag. 1522. édit. de France. *Notez* qu'ils parlent de l'Hi- » stoire Ecclésiastique de Mr. de Tillemont.

(*m*) Dans le passage que j'ai raporté Ch. V. des Pensées diverses *init.*

(*n*) » Voiez le Chap. 99. des Pensées diverses.

(*o*) *Ut recte dicit Synesius in Calvitii Encomio,* Τὸ δὲ ῥᾷον καταγελάσειε δῆμος, δεῖται γὰρ τερατείας: *Ridet ac despicit plebs quod facillimum intellectu, opus vero ei narratione fabulosa. Schoockius de fabula Hamelensi, 2. part. cap. 2. pag. m.* 38.

(*a*) » Pensées diverses Ch. V.

(*b*) *Raggnagli di Parnaso, cent. 1. cap. 54. pag. m.* 175.

qu'il a fait en quelques endroits que vous pouvez lire (c) dans mon Ouvrage, & que la Mothe le Vayer (d) a citez aussi pour le disculper. Ces endroits-là pouvoient suffire, il n'étoit pas obligé de renouveller ses protestations contre l'erreur populaire, toutes les fois (e) qu'il raportoit des prodiges. Tout bien consideré je trouve que nous lui avons de l'obligation de nous avoir conservé des faits, qui nous aprennent la sote crédulité, la superstition puérile de ce même peuple qui subjugua tant de nations, & qui se rendit si célebre par sa politique, & par sa bravoure.

Michel de Montaigne observe que quand Tacite raporte quelque miracle, (f) *Il le fait par l'exemple & devoir de tous bons Historiens. Ils tiennent registres des évènemens d'importance : Parmi les accidens publics, sont aussi les bruits & opinions populaires. C'est leur rolle de réciter les communes créances, non pas de les regler. Cette part touche les Théologiens & les Philosophes directeurs des consciences.* Il allegue ensuite avec éloge un passage de Quinte-Curce, & puis un autre, où Tite-Live suit la tradition sans la condamner, ni sans l'aprouver. *C'est très-bien dit*, ajoûte Montaigne, *qu'ils nous rendent l'Histoire, plus selon qu'ils reçoivent, que selon qu'ils estiment.* Ceci ne disculpe point ceux qui se trouvent dans le cas dont je parle ailleurs (g). J'examinerai en son tems ce que vous avez objecté sur un passage (h) que vous avez lû dans le Chapitre 99. de mes Pensées diverses, & qui confirme le sentiment de Montaigne.

Aussi-bien que Pline. Vous connoissez une infinité de gens qui censurent Pline, & qui le nomment le menteur par excellence. Ils ont tort : il a rejetté souvent les fables qu'il raportoit, & s'il en raporte beaucoup d'autres sans les contredire formellement, il ne s'ensuit pas qu'il les croïe. On lui est fort redevable de nous avoir conservé tant de fortes preuves de la foiblesse de l'esprit humain, hableur d'un côté, crédule de l'autre. Ces faits-là devoient entrer dans l'Ouvrage de cet Auteur, puisque c'est l'histoire de la Nature, & ils ne sont point la partie la moins utile de cette histoire pour ceux qui savent moraliser.

§. IV.

Que la multitude d'aprobateurs n'est pas une marque de verité.

Danger que courroit la verité, si on la décidoit à la pluralité des voix. VOus me proposez un scrupule sur ce que j'ai tâché d'établir dans le Chapitre 7. & en plusieurs (a) autres endroits, que c'est une très-mauvaise preuve de la verité d'une chose que de dire qu'une infinité de gens l'ont affirmée. Vous craignez que cela ne soit d'une dangereuse conséquence par raport à des doctrines, qui nous doivent être infiniment précieuses. Je vous réponds, Monsieur, que vous ne devez rien craindre de ce côté là. Les grandes & les importantes véritez ont des caracteres interieurs qui les soûtiennent : c'est à ces signes que nous les devons discerner, & non par des caracteres extérieurs qui ne peuvent être qu'équivoques, s'ils conviennent tantôt à la fausseté, tantôt à la vérité. Or qui peut révoquer en doute qu'il n'y ait beaucoup d'erreurs capitales qui ont plus de sectateurs, que les doctrines à quoi elles sont oposées ? Ceux qui connoissent la véritable religion, ne sont-ils pas en plus petit nombre que ceux qui errent sur le culte du vrai Dieu ? La vertu & l'orthodoxie sont à peu-près dans les mêmes termes. Les gens de bien sont fort rares,

(b) Apparent rari nantes in gurgite vasto.

Vous n'avez pas besoin que je vous renvoïe aux Satires de Juvénal (c). Ils sont à peine un contre cent mille. Les hétérodoxes surpassent presque dans la même proportion les orthodoxes. Ils se peuvent glorifier de leur multitude ;

(d) - - - - - Illos
Defendit numerus junctaque umbone phalanges,

& insulter au petit nombre de leurs adversaires. En un mot, la vérité perdroit hautement sa cause, si elle étoit décidée à la pluralité des voix. Ne formez donc point de scrupules contre la maxime que j'ai alléguée.

Passage de Seneque là-dessus. Je n'en suis point l'auteur : elle est vénérable par son antiquité & par le mérite de ceux qui l'ont soûtenuë. Vous avez vû ce que j'ai cité (e) de Séneque, mais si vous considérez ce que j'ai omis des paroles de cet excellent Philosophe, vous serez frapé plus fortement. *Le chemin le plus frayé*, dit-il, (f) *& le plus battu, c'est celui qui nous trompe le plus. Il n'y a doncques rien à quoy nous devions estre plus advisez, que de ne suivre point, comme font les bestes brutes, les troupeaux qui marchent devant, n'allant pas là où il faut aller, mais là où nous voyons que les autres vont. Et toutesfois il n'y a rien qui nous ameine de plus grands maux, que quand nous suivons le bruit & l'opinion du vulgaire : jugeans que les choses qui sont reçuës avec le consentement de plusieurs, & desquelles on voit plus d'exemples, soient les meilleures : & quand nous ne voulons point vivre par raison, mais par la comparaison de la vie des autres. Voilà d'où vient un si grand amoncellement de ceux qui tombent entassez les uns sur les autres. Comme on void en une grande chûte d'hommes, quand le peuple*

(c) » Voïez les Pensées diverses Chap. 5. 68. 80. 121. » 133. 221.

(d) » Dans son discours sur l'hist. voiez la page 169. » 170. du 2. tome de ses œuvres édit. de Paris 1681. *in* 12. » Voiez aussi la page 189. du 3. tome.

(e) Voiez Mr. Perizonius in *Q. Curtio vindicato* pages 118. 119.

(f) » Montaigne, Essais liv. 3. ch. 8. *sub fin. pag. m.* » 285. 286.

(g) » Dans le Dictionaire hist. & crit. remarque R. de » l'article du Pape Gregoire I.

(h) » Celui de l'histoire des Croisades.

(a) » Voiez les Pensées diverses Ch. 7. 22. 45. 46. 48. » 100.

(b) *Virgil. Æn. lib.* 1. *v.* 118.

(c) *Rari quippe boni : numerus vix est totidem, quot*
Thebarum portæ, vel divitis ostia Nili,
Juven. Sat. 13. v. 26.

(d) *Id sat.* 2. *v.* 45.

(e) » Pensées diverses ch. 7.

(f) *Seneca de vitâ beatâ c.* 1. *&* 2. *p. m.* 617. Je me sers de la traduction de Chalvet : mais voici le Latin ; *Tritissima quaque via & celeberrima, maximè decipit. Nihil ergo magis præstandum est quàm ne, pecorum ritu, sequamur antecedentium gregem, pergentes non quà eundum est, sed quà itur. Atqui nulla res nos majoribus malis implicat, quàm quod ad rumorem componimur : optima rati ea, quæ magno assensu recepta sunt, quorumque exempla nobis multa sunt ; nec ad rationem, sed ad similitudinem vivimus. Inde ista tanta coacervatio aliorum supra alios ruentium. Quod in strage hominum magna evenit, cùm ipse se populus premit, nemo ita cadit, ut non alium in se attrahat : primi exitio sequentibus sunt : hoc in omni vitâ accidere videas licet, nemo sibi tantùm errat, sed alii erroris caussa & auctor est. . . . . . Non est quod mihi illud discessionum more respondeat :* Hæc pars major esse videtur, *ideo enim pejor est. Non tam benè cum rebus humanis agitur, ut meliora pluribus placeant : argumentum pessimi, turba est. Quæramus quid optimè factum sit, non quid usitatissimum ; & quid nos in possessione felicitatis æternæ constituat, non quid vulgo, veritatis pessimo interpreti probatum sit. Vulgum autem tam clamydatos, quam coronam voco.*

peuple se presse, où pas un ne tombe qu'il n'entraîne quelques autres avec soi. Les premiers ne servent que de faire tresbucher & perdre ceux qui les suivent. Tu peux voir qu'il en advient ainsi en toutes façons de vivre. Les fautes que quelqu'un fait ne nuisent point à lui seul. Il est & l'auteur & la cause des fautes que les autres font......Il ne faut point que tu me répondes ce qu'on dit aux jugemens qui se font par département des Juges, sans dire leur opinion : Il semble que cette partie soit la plus grande. Car c'est pourquoy elle est la pire. Les affaires des hommes ne sont point si heureuses que les choses meilleures plaisent au plus grand nombre. La preuve est plus certaine, qu'une chose soit fort méchante, quand elle plait au Public. Enquérons-nous donc de ce qu'on doibt faire pour le mieux, & non point de ce qui est plus accoûtumé d'être fait. Enquérons-nous de ce qui nous peut mettre en la jouïssance d'une félicité éternelle, & non point de ce qui est suyvi & approuvé par le vulgaire, qui est un très-mauvais truchement de la vérité. J'appelle vulgaire aussi-bien ceux qui portent manteau ou cappe, comme une trouppe de menu peuple.

Combien le progrès de l'erreur est facile.

Je sai bien que Séneque ne parle là que des erreurs de la Morale pratique, mais on peut affirmer la même chose des erreurs de fait & des erreurs de spéculation. Une infinité de gens y tombent les uns à l'exemple des autres, ils aiment mieux croire que d'examiner. Un seul homme qui s'est acquis une grande considération persuade en peu de tems à toute une ville, & à toute une Province, ce qu'il honore de son témoignage. Les Magistrats Romains qui avoient été en Mauritanie, avoient fait accroire une chose que l'expérience démentit. Les derniers n'aïant pas voulu prendre la peine de s'informer de la vérité, & aïant honte de reconnoître leur ignorance, confirmérent les faux récits des premiers. L'autorité de leur caractere donna plus de cours à l'erreur, & lui servit d'un bon passeport. Pline (g) représente tout-à-fait bien cette illusion.

Il n'y a rien de plus dangereux que d'avoir trop de déférence (h) pour l'autorité de celui qui nous enseigne ; car le préjugé de son merite fait adopter tous ses dogmes, sans que l'on se donne la peine d'examiner s'il les prouve par de solides raisons. Les sectateurs qu'il se fait augmentent l'autorité de sa doctrine, & ainsi l'on se dispense de plus en plus de la peine de l'examen, on se contente de grossir le nombre. Les erreurs passent des peres aux fils, & se multiplient, & se grefent les uns sur les autres. C'est ce qui arriva à la Religion Païenne, comme le Poëte Prudence l'a remarqué :

(i) . . . . Sic observatio crevit,
Ex atavis quondam male cœpta : deinde secutis
Tradita temporibus, serisque nepotibus aucta,
Traxerunt longam corda inconsulta catenam ;
Mosque tenebrosus vitiosa in sæcula fluxit.

Objections à cet égard.

Doutez-vous que Caton ne se moque des Romains, lorsqu'il les compare à un troupeau de brebis ? Quand elles sont dispersées, disoit-il (k), aucune ne se regle sur les autres, mais quand elles sont ensemble, elles suivent toutes les unes après les autres celle qui commence à courir d'un certain côté. Les Romains pareillement se laissent conduire par une assemblée où il n'y a personne dont ils daignassent hors de-là prendre conseil. Que dites-vous de cette pensée, Monsieur ? Croïez-vous qu'elle soit bien favorable à ceux qui suivent la foule ?

Je n'ignore pas que vous pouvez m'alléguer quelques maximes qui combatent celle de Séneque. Vous me pouvez oposer ce que dit Pline le jeune, qu'il vaut mieux suivre le jugement général, que celui des particuliers, vû que les particuliers peuvent tromper & se tromper, mais qu'un homme ne peut jamais tromper tous les autres, ni être trompé par tous les autres. (l) *Melius omnibus quam singulis creditur, singuli enim decipere & decipi possunt, nemo omnes, neminem omnes fefellerunt.* Il y a dans les Auteurs quelques (m) sentences & quelques faits qui peuvent servir à confirmer cette pensée. Vous pouvez aussi me combatre par la pratique des Tribunaux, & par celle des assemblées d'Etat, où les affaires se décident à la pluralité des suffrages, & vous pouvez joindre à cela tout ce que Mr. Pellisson (n) allégue pour faire valoir l'autorité du plus grand nombre.

Réponse à ces objections.

Mais je ne vous conseillerois point de me faire ces objections. J'ai de bonnes réponses toutes prêtes. Je pourrois vous dire en 1. lieu, que je n'ai aucun besoin d'examiner la proposition de Pline. La plûpart des maximes ont deux faces, & sont sujettes à des distinctions, & ainsi il y a des maximes oposées qui sont véritables à divers égards (o). Si on les aplique comme il faut, la vérité des unes ne détruit point celle des autres. Le principe que j'ai suivi, qui est que la multitude de sectateurs, le jugement populaire, l'étenduë & la durée d'une tradition, ne sont pas un signe de vérité, a pour lui non-seulement le sufrage de plusieurs grands hommes, mais aussi l'expérience; car outre les raisons qui le soûtiennent, (p) on le démontre par des exemples éclatans & incontestables. Cela vous doit paroître plus que suffisant, laissons dire à Pline & à d'autres tout ce qu'ils voudront.

Je vous dirois en 2. lieu, que si la (q) Jurisprudence, & la politique ont laissé la décision des affaires au jugement du plus grand nombre, c'est à cause qu'il n'a pas été possible (r) de se servir de la

(g) *Pervimmque* (Atlantem) *fama videri potest. Sed id plerumque fallacissimum experimento deprehenditur, quia dignitates, cùm indagare vera pigeat, ignorantiæ pudore mentiri non piget : haud alio fidei proniore lapsu, quam ubi falsæ rei gravis auctor existit.* Plin. lib. 5. cap. 1. pag. m. 525.

(h) *Obest plerumque iis qui discere volunt auctoritas eorum qui se docere profitentur. Desinunt enim suum judicium adhibere : id habent ratum quod ab eo quem probant judicatum vident.* Cicero de nat. Deor. lib. 1. circa init.

(i) *Prudent. in Symmach. lib. 1. v. 240. pag. m. 267.*

(k) *Plut. in Catone majore pag.* 320. » Je paraphrase les » paroles de Plutarque, afin de mieux déveloper la pen- » sée de Caton. Comparez-la avec le passage de Ci- » céron que j'ai cité dans le chap. 48. des Pensées di- » verses.

(l) *Plin. in Pan. Trajani cap. 62.*

(m) » Voiez le 1. Dialogue d'Orasius Tubero *page m.* » 24. On y trouve entre autres choses, qu'il y a comme » dit Pline c. 17. l. 7. (Il faloit citer Epist. 17. lib. 7.) » *In numero ipso quoddam magnum collatumque consilium.* » La suite du passage se trouve avec quelques autres pas- » sages de même sens, dans le traité de Mr. Petit *de Amazonibus p.* 122.

(n) » Pellisson, réflex. sur les différends de la relig. pag. » 371. & 448. édit. d'Amst. 1689.

(o) » Voiez dans le Dictionnaire historique & critique » la remarque F. de l'article *Bertelier.*

(p) » Voiez dans les Pensées sur les Cometes les Ch. 7. 22. 45. 46. 48. 100.

(q) » Voïez le Livre de Mr. le Bret intitulé, *Ordo perantiquus judiciorum civilium* fol. 83. édit. Paris. 1604. » in 4. & Grotius *de jure belli & pac. lib.* 2. *c.* 5. *n.* 17.

(r) » Voiez Pensées diverses ch. 48.

la méthode de peser les voix, & non pas de les compter. La méthode qu'il a falu emploïer de toute nécessité est sujette à de grands inconvéniens. La justice, la raison & la prudence sont du côté du petit nombre en cent occasions, & tel qui est seul de son avis opine plus sagement que tout le reste de la compagnie. Les plus sages têtes d'une assemblée ont très-souvent le déplaisir de voir que la cabale des jeunes gens emportez, & peu éclairez, obtient à la pluralité des suffrages une décision inique, téméraire & pernicieuse (s). Mais il faut passer par-là, car si l'on établissoit la nécessité du concours de tous les suffrages, & si comme dans les Dietes de Pologne, l'oposition d'un seul Député pouvoit rendre nulles toutes les délibérations, on se jetteroit dans une abîme beaucoup plus funeste. Or si vous exceptez les choses qui concernent le gouvernement, vous trouverez que rien n'oblige à se soûmettre à l'autorité du grand nombre, & qu'on doit prendre l'autre parti dans des matieres historiques, ou philosophiques, si la raison le demande, & dans les matieres de Religion, si la conscience le veut. Y a-t-il rien de plus grossier, & de plus brutal que la conduite de Radbod, Roi des Frisons, qui sur le point de se faire batiser, demanda où étoient tous ses ancêtres, *Dans les Enfers*, lui répondit-on, *car il n'y a point de salut hors du Christianisme.* J'aime donc mieux, répliqua-t-il, me trouver dans les Enfers avec le grand nombre, qu'en Paradis avec la petite troupe des Chretiens (t).

Fausseté de l'Histoire de la Papesse Jeanne.

Vous souhaitez de savoir si quand j'ai dit (v) que *l'on a donné la chasse dans ces derniers tems à certaines opinions fabuleuses, de quelque grand nombre de témoins qu'elles fussent apuïées*, j'ai eu en vûë Mr. de Launoi qui a détruit plusieurs traditions générales, & nommément l'histoire de la Papesse. Je vous répons qu'oüi, & qu'à l'égard de ce dernier point, je considérois principalement ce que le docte David Blondel a communiqué au Public. Je ne fais point difficulté de mettre parmi les fables l'histoire de la Papesse, & de dire même qu'il y a peu de faux contes que l'on puisse réfuter par des raisons plus convaincantes. Si vous lisez un jour dans le suplément de mon Dictionnaire le long article que j'ai dressé là-dessus, & qui est déja tout prêt, vous avouërez, je m'assûre, que je ne parle pas en l'air (vv).

J'avois aussi en vuë un beau passage de Gabriel Naudé. Cet Auteur examinant les disputes sur le véritable inventeur de l'Imprimerie, donne cette gloire à Jean Fust, & néanmoins il avouë que la plûpart des Ecrivains la donnent à d'autres. Il se fait cette objection, mais voici de quelle maniere il commence à y répondre: » (x) Quand le Jésuite *Scherer* voulut découvrir » la fable de la Papesse *Jeanne*, il n'oposa que dix » ou douze raisons à toutes les preuves & authoritez que l'on avançoit pour l'establir, quoy» qu'elles fussent presque sans nombre, il n'en » fallut qu'une à *Monsignor Contitolo* pour renver» ser les deux ou trois cents tesmoignages que » *l'Olmo & il Frangipani* avoient produit de la re» traite que fit *Alexandre III.* à Venise, pour évi» ter la persécution de l'Empereur Frédéric. «

(s) » Voïez Mr. Arnauld. *apol. pour les Cathol.* p. 94. où » il parle du décret de la Sorbonne contre Henri III. & ci- » dessous les chap. 28. & 29.

(t) *Frumentius in Annal. Phrisicis lib.* 3. *cap.* 6. *pag. m.* 198. Voïez aussi Jean Cluvier, *epit. histor. universal. pag. m.* 356. *il cite* Sigebert Gembl. anno 718.

(v) » Pens. divers. ch. 7.

§. V.

Si le consentement des peuples à reconnoître la Divinité est une preuve certaine qu'il y a un Dieu. Comment l'Epicurien Velleius a proposé cette preuve dans un Ouvrage de Cicéron.

Mais n'est-il pas à craindre, me direz-vous, que si l'on se donne la liberté de préférer aux opinions générales le sentiment de quelques particuliers, on ne donne atteinte à une très-bonne preuve de l'existence de Dieu, c'est-à-dire, à l'argument que nous fondons sur ce que tous les peuples de la terre reconnoissent la divinité? C'est-là, Monsieur, votre principal scrupule. Je vais tâcher de vous en guérir, & je m'y apliquerai d'autant plus soigneusement que je vous en trouve aussi allarmé que si Annibal étoit aux portes.

Si l'idée de Dieu est commune à toutes les nations. Passage de Cicéron sur ce sujet.

L'argument dont vous parlez a été fort bien mis en œuvre par Cicéron, dans le premier Livre de la nature des Dieux. L'Epicurien Velleius y raisonne de cette maniere. Il y a dans l'ame de tous les hommes une idée de la divinité: c'est la Nature qui a imprimé cette idée, car toutes les nations du monde ont une notion de Dieu sans l'avoir aprise. Ce n'est point une opinion qui vienne de la coûtume, ou de quelque loi humaine, elle n'est point flotante, ou particulière à quelques peuples, tous les hommes sans en excepter aucun en sont fermement persuadez. Il faut donc dire que nous avons une idée innée des Dieux: ils existent donc, car ce à quoi la nature de tous les hommes accorde son consentement est nécessairement véritable. Voilà sans doute le précis fidéle du passage où Cicéron a exposé l'argument qui vous est si cher, & dont il donne l'invention à Epicure. Ne m'en croïez pas sur ma parole, conférez vous-même le texte Latin: le voici de mot-à-mot. (y) *Solus* (Epicurus) *vidit primùm esse Deos, quòd in omnium animis eorum notionem impressisset ipsa natura. Quæ est enim gens, aut quod genus hominum, quod non habeat sine doctrina anticipationem quandam Deorum, quam appellat* πρόληψιν *Epicurus, id est, anteceptam animo rei quandam informationem, sine quâ nec intelligi quicquam, nec quæri, nec disputari possit: cujus rationis vim atque utilitatem ex illo cœlesti Epicuri de regulâ & judicio volumine accepimus. Quod igitur fundamentum hujus quæstionis est, id præclarè jactum videtis. Cùm enim non instituto aliquo, aut more, aut lege sit opinio constituta, maneatque ad unum omnium firma consensio: intelligi necesse est esse Deos, quoniam insitas eorum, vel potius innatas cognitiones habemus. DE QUO AUTEM OMNIUM NATURA CONSENTIT, ID VERUM ESSE NECESSE EST. Esse igitur Deos confitendum est.*

Si cette idée est innée.

Prenez garde que ce raisonnement d'Epicure est fondé sur trois principes: le premier, qu'il y a dans l'ame de tous les hommes une idée de divinité, le second, que c'est une idée préconçuë, anticipée, & communiquée par la Nature, & non pas par l'éducation: le troisiéme, que le consentement de tous les hommes est un caractere infaillible de vérité.

De

(vv) Voïez l'Art. *Papesse* dans la derniere Edit. du Dict. Hist. & Crit. ou dans le Suplement imprimé à part.

(x) » Naudé, dialogue de Mascurat pag 174.

(y) *Cicero de natur. Deorum lib.* 1. *pag.* 68. *edit. Lescalop.* » Je citerai ci-dessous dans le chap. 32. deux autres pas» sages de Cicéron sur cette même pensée.

De ces trois principes il n'y a que le dernier qui se raporte aux questions de droit; les deux autres sont une matiere de fait; car puisque l'on prouve le second par le premier, il est visible que pour être sûr que l'idée de l'Etre divin est innée, qu'elle ne vient pas de l'éducation, mais de la Nature, il faut chercher dans l'histoire si tous les hommes sont imbus de l'opinion qu'il y a un Dieu.

Vous m'allez dire que les Théologiens & les Philosophes, qui croient que l'idée de Dieu est innée, ont encore d'autres preuves que celle de l'induction, ou que celle qui se tire du consentement des peuples. Je vous l'accorde, mais comme les autres preuves ne sont point démonstratives, & qu'au contraire elles sont sujettes à tant de difficultez, qu'il y a des sectes entieres & de très-grands (z) Philosophes, qui au milieu même du Christianisme, rejettent tout ce qu'on avance touchant les idées innées, le second principe d'Epicure sera toûjours un problême, s'il n'est bien prouvé par le principe précédent. Je vous ai donc dit avec raison que l'un & l'autre de ces deux principes apartiennent aux questions de fait, & qu'il en faut chercher les preuves dans les monumens qui nous restent des mœurs des nations, & je veux bien même vous avertir qu'on ne se contenteroit pas de vos recherches, si elles aprenoient seulement que tous les peuples ont une idée de divinité. On voudroit de plus que vous fissiez voir que cette idée n'est point venuë de l'éducation.

§. VI.

Ce que Cotta répondit à l'argument de Velleius, & ce qu'il eût pû ajoûter à sa réponse.

L'Histoire est contraire à ces opinions.

JE m'imagine que l'Epicurien Velleius se tenoit fort assûré que les recherches historiques ne lui seroient pas contraires, mais Cotta l'un des autres interlocuteurs de Cicéron n'en jugeoit pas de la sorte: Comment avez-vous apris, lui demande-t-il, (a) les sentimens des nations? Il ajoûte qu'il croit qu'il y a beaucoup de peuples assez brutaux pour n'avoir aucune teinture de religion; il nomme quelques Philosophes qui ont été Athées, & il conjecture que la peine de Protagoras condamné au bannissement pour le simple doute de l'existence des Dieux, empêcha que plusieurs autres Athées ne déclarassent leur sentiment. Il conclut (b) que la preuve de Velleius est moins forte qu'il ne le semble. On pourroit le critiquer sur ce qu'il aprouve la pensée du Poëte Lucilius, que certaines gens, qui avoient commis des parjures & des impiétez énormes, ne les eussent point commises, s'ils eussent été persuadez qu'il y a des Dieux. C'est une fausse pensée, car on peut assûrer qu'il s'est commis beaucoup (c) d'impiétez qui n'auroient pas été commises, si ceux qui en étoient les Auteurs, avoient cru que les Dieux n'existent point.

L'objection de Cotta paroit bien forte, quand on considére que pour affirmer légitimement ce que Velleius affirmoit, il eût falu connoître toutes les nations du monde. Il ne suffisoit pas de savoir que tous les peuples dont on avoit connoissance, admettoient des Dieux, il falloit aussi être assûré qu'il n'y avoit point d'autres peuples sur la terre que ceux que l'on connoissoit. Or c'est de quoi Velleius ne pouvoit pas être assûré, & s'il l'avoit cru il auroit été dans une illusion puérile. Les Romains ne connoissoient qu'une petite partie du monde habitable, & aujourd'hui même après tant de découvertes à l'Orient & à l'Occident, combien y a-t-il de peuples dont nous ignorons les loix & les mœurs? Si Cotta eût allégué deux exemples de nations Athées, l'une (d) en Espagne, l'autre (e) en Afrique, il eût renversé le raisonnement de son adversaire: car s'il se trouvoit des peuples qui n'eussent qu'un œil, & qui l'eussent sous le milieu du front, comme on l'a dit des Cyclopes, on ne pourroit plus prétendre qu'avoir deux yeux soit une proprieté qui émane nécessairement de la nature de l'homme, & peut-être même qu'il suffiroit à réfuter cette prétention, qu'il naquit de tems en tems en divers païs du monde quelques Cyclopes. Vous voïez donc que Velleius ne bâtissoit point à pierre & à chaux: il avoit contre lui l'exemple de quelques particuliers que Cotta lui articula, & l'on eût pû le contredire par l'exemple de quelques nations entiéres. Les relations de ces derniers tems fournissent (f) quantité d'autres exemples. Jean de Leri (g) n'est pas le seul qui ait parlé de certains peuples Athées.

Propositions qu'on peut regarder comme inconstestables.

Il y a des propositions si évidentes qu'on peut les affirmer dans le sens le plus général, sans s'être servi de l'induction. Tel est l'axiome, (h) *Le tout est plus grand que sa partie.* Il ne faut point craindre que les relations du nouveau monde nous démentent sur cela; on le peut affirmer sans témérité, quoiqu'on n'ait fait aucun voïage. Je croi que sans avoir lû beaucoup d'histoires, & sans avoir voïagé, on peut être sûr de cette proposition, *tous les hommes veulent être heureux*, car il n'est pas possible de comprendre que les mystiques, qui ont dit qu'ils voudroient être damnez, si cela pouvoit servir à la plus grande gloire de Dieu, ne souhaitassent leur damnation entant qu'ils y trouvoient quelque bien. Mais quelque évidentes que puissent être ces deux maximes, il les faudroit abandonner si l'on découvroit dans quelque coin de la terre un tout plus petit que sa partie, & quelques hommes qui aimeroient leur malheur précisément entant que Malheur. Velleius ne trouveroit pas ici son compte: la proposition qu'il affirmoit dans le sens le plus général, n'a point en elle-même l'évidence de ces deux autres, & se trouve démentie par les relations des historiens.

Impossibilité du passage de la Religion à l'Athéisme.

Cotta eût pû lui oposer une instance qui l'eût mis en peine. Ils ignoroient l'un & l'autre ce que la parole de Dieu nous aprend de l'origine du genre humain. C'est pourquoi Cotta eût pû objecter à Velleius, que les peuples qui vivoient sans

(z) » Voïez Mr. Locke dans son Essai de l'entendement, » & les disputes de Mr. de Vries, Professeur en Philosophie à Utrecht contre Mr. Roel, Professeur en Théologie à Franeker, & le Journal de Trévoux, Mars 1703. » pag. 185. édit. d'Amst.

(a) *Primum enim unde nota tibi sunt opiniones nationum? Equidem arbitror multas esse gentes sic immanitate efferatas, ut apud eas nulla suspicio Deorum sit.* Cicero ubi supra pag. 87.

(b) *Non est igitur tam explorata ista ratio ad id quod vultis confirmandum, quàm videtur.* Id. ib. pag. 89.

(c) » Celles dont j'ai fait mention dans le chapitre 132. » des Pensées diverses.

(d) *Strabo lib. 3. pag. m. 113.*

(e) *Id. lib. 17. pag. 565.*

(f) » Voïez *l'apologeticus pro genere humano* de Mr. Fabrice pag. 161. & suiv. édit. d'Heidelberg 1682. Il en » est parlé dans les Nouvelles de la Rép. des Lettr. Juill. » 1684. Art. 3.

(g) » Voïez son article dans le Diction. histor. & crit. » remarque Y.

(h) » Voy. l'art de penser part. 4. ch. 6. pag. m. 421. 422.

sans Dieu (*i*) en Espagne & en Afrique, n'avoient jamais eu de religion, car il ne paroît nullement possible qu'un peuple entier passe de la religion à l'Athéïsme (*k*). La religion est une chose qui étant une fois établie dans un païs, y doit durer éternellement. On s'y attache par des motifs d'intérêt, pour la félicité temporelle, & pour la félicité éternelle. On attend des Dieux la fertilité des moissons, le bon succès des entreprises : on craint qu'ils n'envoïent la stérilité, la peste, les tempêtes, & plusieurs autres calamitez, & par conséquent on observe les cultes publics de religion tant par crainte que par espérance, & l'on est fort soigneux de commencer par cet endroit-là l'éducation des enfans, & de leur recommander la religion comme une affaire de la derniere importance, & comme la source du bonheur & du malheur, selon qu'on sera diligent ou négligent à rendre aux Dieux les honneurs qui leur apartiennent. De tels sentimens que l'on suce avec le lait ne s'effacent point de l'esprit d'une nation ; ils peuvent se modifier en plusieurs manieres ; je veux dire que l'on peut changer de cérémonies ou de dogmes, soit par la vénération d'un nouveau docteur, soit par les menaces d'un Conquérant ; mais ils ne sauroient disparoître tout-à-fait, vû sur-tout que les personnes qui veulent contraindre les peuples en matiere de religion, ne le font jamais pour les porter à l'Athéïsme. C'est toûjours afin de substituer aux formulaires de culte & de créance qui ne plaisent pas, d'autres formulaires.

Origine des religions. Comme donc il y a des peuples qui n'admettent aucune divinité, il faut conclure qu'ils ont été dans cet état dès leur premiere origine, & qu'ils ne sont jamais sortis de cette ancienne & barbare condition où le genre humain a croupi, jusques à ce que la Providence suscitât quelques personnes distinguées par leur vertu & par leur esprit, qui ont formé des républiques, & les ont ornées de belles loix. Leurs soins ont civilisé les hommes sauvages, & leur ont donné un nouveau goût par l'introduction des arts & des sciences, & principalement (*l*) par l'introduction du culte des Dieux ; mais quelques peuples ont été privez de cet avantage, soit qu'ils n'aïent point rencontré un habile législateur, soit que leur stupidité féroce les rendit trop incapables de culture. Il est certain que l'on met la religion parmi les choses qui ont été établies par ceux qui ont retiré de l'état sauvage le genre humain :

Sylvestres (*m*) homines sacer interpresque Deorum
Cædibus & victu fœdo deterruit Orpheus :
Dictus ob hoc lenire tigres, rabidosque leones,
Dictus & Amphion Thebanæ conditor arcis
Saxa movere sono testudinis ; & prece blandâ
Ducere quò vellet. Fuit hæc sapientia quondam,
Publica privatis secernere, SACRA PROFANIS :
Concubitu prohibere vago : dare jura maritis :
Oppida moliri : leges incidere ligno.

Voilà, Monsieur, une instance dont Velleius auroit eu bien de la peine à se tirer, si elle lui eût été proposée comme elle le pouvoit être en ce tems-là.

Foiblesse du raisonnement de Velleius. Mais sans avoir nul égard à cette difficulté vous pourrez comprendre d'ailleurs combien est foible & caduque le raisonnement de ce philosophe. Car des trois principes qui lui servent de fondement, les deux premiers tombent dès-là qu'ils ne sont point à l'épreuve des lumieres historiques. Je vous ai montré qu'ils se réduisent à un point de fait, que l'expérience, le grand moïen de la décision, leur est contraire. Après cela on ne peut plus se servir du dernier principe, qui est que *le consentement de tous les hommes est un caractere infaillible de vérité*. On n'en sauroit faire l'aplication au sujet dont il s'agit. Ce sont deux choses dont l'une est trop longue & l'autre trop courte.

Vous croirez peut-être que pour rectifier le raisonnement de Velleius, il suffit d'y introduire quelque exception, & d'en écarter le dogme des idées innées qui est sujet à tant de difficultez, à tant d'équivoques, à tant de mal-entendu. Ne vous flatez point de cette espérance, car quand même l'on ne prétendroit que ceci, *soit que l'idée de l'être divin dépende de l'instruction, soit qu'elle n'en dépende pas, elle est nécessairement véritable, puisque presque tous les hommes l'ont*, l'on n'en sauroit faire un raisonnement démonstratif, ni exempt de grands défauts. C'est de quoi nous parlerons ci-dessous (*n*)

§. VII.

Qu'on a fait extrêmement valoir le consentement des peuples par raport à l'existence de Dieu.

Témoignage de Séneque & de Balbus en faveur du consentement des peuples à l'égard de l'existence de Dieu. JE n'ai garde de vous nier ce que vous m'avez représenté, que plusieurs grands personnages se sont servis de cet argument. Je sai que Séneque qui regarde avec le dernier mépris l'autorité du grand nombre dans le passage que j'ai cité (*a*) ci-dessus, la fait valoir dans un autre lieu comme une grande raison.

I. *Nous donnons*, dit-il, (*b*) *beaucoup d'authorité & de créance à l'opinion que tous les hommes ont déja conçuë de quelque chose. Nous tenons pour véritable ce que nous voyons que tout le monde croit, comme la créance que nous avons des Dieux, nous la tirons de l'opinion qu'un chacun a dans son ame, qu'il y a des Dieux, & qu'il n'y a nation au monde si éloignée qu'elle soit des loix, & des bonnes mœurs, qui ne croye quelques Dieux. Quand nous disputons de l'éternité des ames, la plus grande authorité qu'on y apporte, c'est le commun consentement des hommes, qui craignent, ou qui réverent les enfers. Je me veux servir aussi de ceste publique persuasion. Tu ne trouveras pas un, qui ne pense que la sagesse & qu'être sage ne soit bien.*

II. Le Stoïcien Balbus dans un Livre de Cicéron fonde la doctrine de l'existence de Dieu sur ce que c'est une vérité évidente à tous ceux qui ont regardé le Ciel, de sorte qu'il n'y eût personne

(*i*) » Voïez Strabon aux lieux citez ci-dessus.
(*k*) » Voïez les Pensées sur les Cometes ch. 104. & suiv.
(*l*) *Omnium primum rem ad multitudinem imperitam & illis seculis rudem, efficacissimam, deorum metum injiciendum.* (Numa) *ratus est.* Titus Livius lib. 1. pag. 13.
(*m*) *Hor. de arte poët. v.* 391.
(*n*) » Dans le chapitre 13. & suiv.
(*a*) §. IV.
(*b*) *Multum dare solemus præsumptioni omnium hominum. Apud nos veritatis argumentum est aliquid omnibus videri: tanquam Deos esse inter alia sic colligimus, quod omnibus de diis opinio insita est: nec ulla gens usquam est adeo extra leges moresque projecta, ut non aliquos Deos credat. Cùm de animarum æternitate disserimus, non leve momentum apud nos habet consensus hominum, aut timentium inferos aut colentium. Utor hac publica persuasione: neminem invenies, qui non putet & sapientiam bonum, & sapere.* Seneca epist. 117. pag. 455. 456. *Je me sers de la version de Chalvet.*

sonne qui n'aplaudit à ces paroles du Poëte Ennius.

. . . . Aspice hoc
Sublime candens, quem invocant omnes Jovem.

Il ajoute que si ce n'étoit pas une vérité gravée (*c*) dans nos esprits, elle ne se seroit point conservée dans tous les siecles, le tems aïant de coûtume d'abolir les faussetez, & de confirmer les jugemens de la Nature. Je ne vous allegue point les propres paroles de Cicéron; je les ai déja citées dans (*d*) un autre Livre.

Aussi-bien que de Cicéron & de Plutarque.

III. Cicéron remarque que si quelqu'un nie la divinité, il faut que ce soit une personne qui ne soit touchée, ni des conquêtes du peuple Romain, ni du Soleil, ni du mouvement des Cieux, ni de l'ordre & de la vicissitude des choses, ni de la sagesse des anciens qui ont pratiqué les cultes de la religion, & qui les ont transmis à leurs descendans. Ce grand Orateur observe que cette derniere preuve de l'existence des Dieux est la plus forte de toutes. (*e*) *Nec vero quisquam aliter arbitrari potest, nisi qui nullam majestatem esse ducit numenve divinum: quem neque imperii vestri magnitudo, neque sol ille, nec cœli signorumque motus, nec vicissitudines rerum atque ordines movent, neque ID QUOD MAXIMUM EST, majorum nostrorum sapientia, qui sacra, qui ceremonias, qui auspicia & ipsi sanctissimè coluerunt, & nobis, suis posteris prodiderunt.* Il dit dans un autre lieu, qu'en matiere de religion sa premiere regle est de suivre les anciens, & qu'on ne peut aller plus loin qu'eux, & qu'ils paroissent plûtôt les maitres que les disciples de ceux qui ont les meilleurs Livres sur la nature des Dieux: (*f*) *Ego vero primum habeo auctores ac magistros religionum colendarum majores nostros, quorum mihi tanta fuisse sapientia videtur, ut satis superque prudentes sint, qui illorum prudentiam non dicam assequi, sed quanta fuerit perspicere possint.* . . . . (*g*) *Deinde etiam cognovi, multa homines doctissimos sapientissimosque & dixisse, & scripta de deorum immortalium numine reliquisse, quæ quamquam divinitus perscripta video, tamen ejusmodi sunt, ut ea majores nostri docuisse illos, non ab illis didicisse videantur.* Je vous avouë que c'est prendre pour la principale preuve de l'existence de Dieu, le consentement du peuple, & la tradition.

IV. Plutarque suivoit le même principe; il assûroit que l'on se devoit contenter de l'ancienne foi, & qu'elle étoit l'argument le plus manifeste, le plus efficace que l'on pût imaginer de l'existence des Dieux. Je ne vous raporte point toutes ses paroles. Vous les trouverez (*h*) dans mon Dictionnaire.

V. On doit supposer que tous les auteurs qui ont dit en général que l'aprobation universelle est une preuve qu'une chose est véritable, ont eu en particulier la même opinion par raport au consentement des peuples sur l'existence divine. Je vous ai déja raporté (*i*) ce qu'a dit Pline le Jeune en faveur de l'aprobation générale. Je pourrois vous citer Héraclite & Aristote, Cicéron, Quintilien &c. mais j'aime mieux vous renvoïer à un Ouvrage de (*k*) Grotius, où vous trouverez tout fait le recüeil de leurs sentences.

Et du Jésuite Lescalopier.

VI. Les modernes qui adoptent le même principe sont innombrables. Je me contenterai de vous citer le Jesuite Lescalopier. Il se met fort en colere (*l*) contre le Cotta de Cicéron, qui rejettoit comme une chose de peu de poids le consentement des peuples. Il lui soutient qu'on ne sauroit suivre de meilleure regle que le jugement de la Nature. Il veut que chaque particulier se puisse tromper, mais non pas que la contagion du mensoge se puisse répandre sur tout le genre humain. Il se fortifie du témoignage de Cicéron, pour assûrer que ce qui prend place dans le sens commun des hommes est situé & fiché dans la Nature elle-même. Il conclut que le sens commun est la voix de la Nature, & que la voix du peuple est la voix de Dieu. (*m*) *Quid gravius in sentiendo, quod sequamur habere possumus, quam constans naturæ judicium, ætatum omnium canâ sapientia, & perpetuo suffragio confirmatum? Possunt errare singuli, labi possunt nonnunquam viri sapientes, sibi, suoque arbitrio permissi, at totam hominis naturam tanta erroris contagio facile invadere non potest* . . . . . *Quod autem in communibus hominum sensibus positum est, id quoque in ipsa naturâ situm atque fixum esse vel ipse Orator coram judice non diffitetur, in oratione pro Cluentio sect.* 17. *Itaque communis ille sensus naturæ certissima vox est, imo* vox populi, *ut trito fertur adagio*, vox Dei. Il cite Aristote (*n*) qui a dit que la divination par les songes a quelque réalité, puisqu'elle a trouvé créance parmi tous les peuples. Il allegue aussi un passage de Thomas d'Aquin, où l'on affirme que la voix publique n'est point fausse entierement, puisqu'il semble que ce qui se trouve dans la plûpart des hommes soit naturel. Or la Nature n'a point de défaut total. (*o*) *Famosum dictum non est falsum secundum se totum, quia videtur esse naturale, quod in pluribus est: natura autem non deficit totaliter, docet Theologus ille Angelus* 1. 2. *quæstione* 5. *articulo* 3. Vous savez le proverbe: (*p*) *Rumor publicus non omnino frustra est.* C'est une sentence d'Hésiode qu'Aristote (*q*) a raportée pour confirmer cette maxime, que puisque tous les hommes & toutes les bêtes recherchent la volupté, cela marque qu'elle est en quelque maniere le souverain bien.

Voilà six articles sur quoi je vais faire quelques réflexions.

§. VIII.

(*c*) *Quod nisi cognitum comprehensumque animis haberemus*, &c. Cicero de natura Deor. lib. 2. pag. 199. *La suite de ce passage a été citée dans le Dictionaire historique & critique à la remarque P. de l'article* Launoi (Jean de).

(*d*) » Dans le Dictionaire histor. & crit. *ubi supra.*

(*e*) *Cicero Orat. pro Milone cap.* 30. *pag.* 924. *vol.* 5. *edit. Græv.* » Notez que je citerai dans le chap. 25. Platon, Lactance, &c.

(*f*) *Idem Orat. de Haruspic. responsis cap.* 9. *pag.* 522. *vol.* 4. *edit. Græv.*

(*g*) *Id. ib. pag.* 523.

(*h*) » Dans la remarque ΤΔ de l'article d'Euripide » pag. 1206.

(*i*) » Ci-dessus Chap. IV.

(*k*) *Grotius de jure belli & pacis lib.* 1. *cap.* 1. *n.* XII.

(*l*) *Planè non fero insanam illam garriendi licentiam.* Lescalop. in Cicer. de nat. Deor. lib. 1. pag. 87.

(*m*) *Id. ib.*

(*n*) *Aristoteles libro de Divinatione per somnum, statim initio, Divinationem, quæ ab insomniis provenit, vel hoc nomine planè contemnendam esse non censet, quod omnes aut certè quamplurimi aliquid portendi arbitrantur insomniis.* Hoc enim præstat fidem, *inquit*, quasi propter communem experientiam id fit ab omnibus affirmatum. *Id. ib. pag.* 70.

(*o*) *Id. ib.*

(*p*) *Erasm. adag. Chil.* 4. *centur.* 8. *n.* 34. *pag. m.* 1001.

(*q*) Τὸ διώκειν δὲ ἅπαντα καὶ θηρία καὶ ἀνθρώπους τὴν ἡδονὴν, σημεῖόν τι τοῦ εἶναί πως ἄριστον αὐτήν. Φήμη (Hesiode dit ceci *oper. & dier. sub fin.*) δ' οὔτί γε πάμπαν ἀπόλλυται ἥντινα πολλοὶ λαοὶ φημίζουσι. *Quod omnes & bestiæ & homines persequuntur voluptatem, argumento est eam quodammodo esse summum bonum. Fama autem haud dubiè non funditus interit illa, quam multi celebrant populi,* Aristot. Moral. lib. 7. cap. 14.

§. VIII.

Réflexions sur les passages raportez dans le chapitre precédent.

JE suivrai l'ordre dans lequel je les ai rangez. Il faut donc que je commence par examiner le passage de Séneque.

Réfutation de Séneque par lui-même.

I. Je dis, Monsieur, que ce Philosophe ne se fioit guere à la maxime qu'il alléguoit, & je le prouve par deux raisons. L'une est qu'il a comparé ceux qui s'apuïent sur l'opinion générale aux gladiateurs vaincus, qui recouroient à la protection & à la miséricorde du peuple, & qu'afin de ne leur pas ressembler, il prouve sa these avec toute la même attention que si elle n'avoit pas été conforme au sentiment général. (*a*) *Non faciam quod victi solent, ut provocent ad populum: nostris incipiemus armis confligere.* L'autre est qu'il ne croïoit nullement l'immortalité de l'ame, quoiqu'il eût dit (*b*) que c'étoit un dogme que le consentement des hommes touchez de la crainte, ou de la révérence des enfers autorisoit extrêmement, *Tu dois penser*, dit-il, (*c*) à Marcia en la consolant de la mort d'un fils, *que celui qui est mort n'est tourmenté d'aucuns maux. Tout ce qu'on feint être si terrible dans les enfers, n'est qu'une fable. Nous sçavons bien que les morts ne sont point subjects aux tenébres, ni aux prisons, ny aux rivieres bruslantes de feu, ny au fleuve d'oubly, ny aux tribunaux aussi, & qu'en une liberté si large il n'y a plus de criminels, ny de tyrans pour les tourmenter derechef. Les Poëtes se sont joüez à feindre cela, & nous ont voulu espouventer sur ces vaines terreurs. La mort est l'affranchissement & la fin de toutes douleurs. Nos maux ne passent pas plus outre que la mort; c'est elle qui nous remet en ceste tranquilité & repos, auquel nous estions avant que naitre. Si quelqu'un veut plaindre ceux qui sont morts, il faut que par même raison il plaigne ceux qui ne sont point nez. La mort n'est ny bien ny mal. Car une chose pour être ou bonne ou mauvaise, il faut plûtôt qu'elle soit. Mais ce qui n'est rien, & qui réduit toutes choses à rien, ne peut nous mettre au pouvoir d'aucune fortune, parce que le mal & le bien se doit exercer sur le subject de quelque matiere. La fortune ne peut point retenir ce que Nature a délaissé & celuy ne peut être misérable qui n'est plus rien.*

Et de Balbus, de Cicéron & de Plutarque.

II. A l'égard du Stoïcien Balbus, il suffit de remarquer que sa preuve est destinée à soutenir des impiétez, la divinité des Cieux, & l'idolatrie Païenne. Je pourrois faire des réflexions sur la maxime, que le tems vient à bout des faussetez, & confirme les jugemens de la Nature, d'où il conclut que la Religion des Romains est véritable; je pourrois, dis-je, discuter cela ici à la confusion de ce Philosophe; mais il est plus à propos de n'user pas des redites, & de vous renvoïer à mon Dictionnaire (*d*). Je vous dirai seulement que Cotta lui fit une réponse mêlée de raillerie; car comme les Stoïciens traitoient d'insensez ceux qui n'étoient pas sectateurs de la sagesse Stoïque, (*e*) il lui demande s'il faut laisser à des fous le jugement d'une question aussi relevée que celle dont il s'agissoit. Il lui nie outre cela que tout le monde consentît aux paroles d'Ennius, & il lui représente que bien loin de croire que les astres soient des Divinitez, il y a des gens qui ne leur donnent point d'ame (*f*).

III. La doctrine de Cicéron ne peut être bonne, sans que toutes les religions qui ont duré plusieurs siecles, ne soient véritables. Il faut donc dire que son argument ne vaut rien, puisqu'il prouve trop, & qu'il tend à justifier la religion abominable de l'ancienne Rome.

IV. Je renverse par la même observation le principe de Plutarque.

Et du Jésuite Lescalopier.

V. Si les Auteurs qui concluent qu'une opinion est véritable de ce qu'elle est aprouvée généralement, veulent apliquer cela à la religion, il n'y aura nulle religion particuliere qui soit bonne, & les moins mauvaises religions seront celles qui seront suivies par plus de gens. Vous accommoderiez-vous d'un principe si pernicieux?

VI. Si le Jésuite Lescalopier appelle jugement de la Nature ce à quoi consentent toutes les nations en général, & chaque homme en particulier, on doit convenir que le jugement de la Nature est véritable; car quelle erreur pourroit-on marquer, à laquelle tous les hommes sans en excepter un seul aient donné leur consentement? Je parle des erreurs de morale, & non pas de celles de physique; je ne voudrois pas répondre qu'il n'y ait eu des siecles, où aucun homme ne doutoit du mouvement du Soleil autour de la Terre. Or en réduisant ainsi le jugement de la Nature, on n'aura un caractere de vérité, *criterium veritatis*, que par raport à quelques principes de métaphysique ou d'arithmétique, ou de morale, *le tout est plus grand que sa partie: si des choses égales vous retranchez des portions égales, les restes seront égaux: deux & deux font quatre: il faut éviter l'infamie: il est loüable de reconnoître un bienfait &c.* Encore faudra-t-il compter pour rien les chicaneries de Pyrrhoniens outrez, & des Acataleptiques.

Mais si à cet égard-là le jugement ou la voix de la Nature peut servir de bonne regle, c'est presque par tout ailleurs une voie d'égarement, une source épouvantable de désordre. Car qu'est-ce, je vous prie, que la voix de la Nature? Quels sont ses sermons? Qu'il faut bien manger, & bien boire, bien joüir de tous les plaisirs des sens, préférer ses intérêts à ceux d'autrui, s'accommoder de tout ce qu'on trouve à sa bienséance, faire plûtôt une injure que de la soufrir, se bien venger. Il ne faut pas prétendre que le commerce des méchans est ce qui inspire ces passions; elles paroissent non-seulement dans les bêtes qui ne font que suivre les instincts de la Nature, mais aussi dans les enfans. Elles sont antérieures à la mauvaise éducation, & si l'art ne corrigeoit la Nature, il n'y auroit rien de plus corrompu que l'ame humaine, rien en quoi tous les hommes se ressemblassent davantage par un consentement unanime, qu'en ceci: c'est qu'il faut donner au corps tout ce qu'il souhaite, & satisfaire l'ambition, la jalousie, l'avarice, & le désir de vengeance, autant qu'on le peut. Si l'homme

(*a*) *Seneca epist.* 117. *pag.* 456.

(*b*) Voïez ci-dessus Chap. VII.

(*c*) *Seneca de consolat. ad Marciam cap.* 19. *pag. m.* 755. (Voïez-le aussi *epist.* 54.) Je me sers de la version de Chalvet.

(*d*) Voyez dans le Dictionaire histor. & crit. la remarque Q. de l'article *Launoi* (*Jean de*).

(*e*) *Grave etiam argumentum tibi videbatur, quòd opinio de Diis immortalibus & omnium esset, & quotidiè cresceret. Placet igitur tantas res opinione stultorum judicari, vobis præsertim qui illos insanos esse dicatis.* Cicero de nat. Deor. lib. 3. pag. 600.

(*f*) *Aut hoc perspicuum sit, constetque inter omnes, eos esse Deos, quos tibi Velleius multique præterea ne animantes quidem esse concedant.* Id. ib.

l'homme eût suivi les mouvemens de la Nature, le plus fort eût opprimé le plus foible ; on n'eût eu dans ses amours d'autre regle que l'amour même ; les engagemens à vie pour le mariage eussent été inconnus. Les loix positives ont remédié à ces désordres en réfrénant la Nature, & en assujettissant à des peines ceux qui s'abandonneroient à leurs désirs naturels. La fornication vague a été (g) l'une des choses que les Législateurs ont abrogées. Si l'on ne retenoit point l'homme sous le joug des loix, la Nature l'entraîneroit (h) tous les jours à mille déréglemens. Fiez-vous après cela à ses opinions, & à sa voix. J'aprofondirai ceci un peu dans le chapitre 23.

Le passage d'Aristote prouve trop, car la divination par les entrailles des bêtes, ou par le vol des oiseaux, est manifestement chimérique, & néanmoins elle a été aussi autorisée par le consentement des peuples que la divination par les songes.

On peut énerver par cet exemple l'observation de Thomas d'Aquin : ou elle ne prouve rien, ou elle prouve que la discipline des augures, & des aruspices avoit quelque réalité.

§. IX.

Réflexion sur l'autorité de la renommée.

Critique d'Aristote & de Virgile au sujet de la renommée.

Aristote n'aplique pas avec assez de justesse la sentence d'Hésiode, & il faut supléer beaucoup pour comprendre son raisonnement. Voici ce me semble ce qu'il veut dire. La renommée soutenuë de l'autorité de plusieurs nations n'est point nulle tout-à-fait : à plus forte raison c'est une marque que le souverain bien consiste dans la volupté, que de voir que tous les hommes & toutes les bêtes courent après la volupté. Je vous demande si ce caractere est bien sûr, & si la plupart des Philosophes païens n'ont pas nié la doctrine d'Epicure touchant le souverain bien? Il y a plus : la sentence d'Hésiode ne signifie point que la renommée contient toûjours quelque vérité, mais seulement qu'elle fait des impressions qui ne se perdent jamais totalement. Evitez, dit-il (i), la médisance des hommes, car la renommée est une mauvaise chose, c'est un fardeau fort léger à lever de terre, mais fort pésant à porter, & fort difficile à mettre bas. Un bruit que plusieurs peuples divulguent ne périt jamais tout-à-fait ; c'est une Déesse que la Renommée. Je sai bien qu'outre ce sens-là on croit (k) qu'Hésiode a voulu dire qu'il y a toûjours quelque fondement dans les bruits publics, mais c'est deviner, & en tout cas ce dernier sens n'est pas toujours véritable. Il y a des calomnies forgées de rien qui sont cruës du Public, & dont on ne persuade jamais la fausseté. Combien y a-t-il d'histoires qui débitent comme un fait certain ce qui n'est fondé que sur de prétenduës Lettres interceptées, qu'un Ambassadeur a écrites dans son cabinet, pour rendre odieux les ennemis de son maître, & pour mieux former des ligues ?

Virgile n'a pas refusé à la Renommée la qualité de (l) Déesse, mais il lui donne une vilaine origine, & il en fait une description aussi desavantageuse que fidelle. La voici selon la version d'un poëte (m) François.

> Bientôt la Renommée étend ses grandes ailes,
> Vole par la Lybie, & seme ces nouvelles ;
> La Renommée agile, & dont l'agilité
> Redouble dans l'effort de son activité.
> Foible au commencement, de crainte elle est rampante ;
> Mais le tems la rassure, & ses forces augmente ;
> Elle marche sur terre, & porte jusqu'aux Cieux
> Son visage imposteur, son front audacieux,
> Contre les Immortels la terre courroucée
> Du juste chatiment d'Encelade, & de Cée,
> Donna pour digne sœur aux Géants accablez
> Cet oiseau si léger, ce monstre aux pieds ailez.
> Monstre énorme & terrible ! incroyable merveille !
> Sous chaque plume il cache une attentive oreille,
> Une bouche tonnante, un œil toujours veillant ;
> Enfin elle fait tout, & toujours va parlant.
> La nuit elle fend l'air dans le morne silence,
> Sans qu'au sommeil flateur cede sa vigilance.
> Le jour, au haut des tours, ou des palais des Rois
> Elle écoute, elle observe ; & sa terrible voix
> Toujours prête à parler, & toujours éloquente,
> Dans les peuples répand la confuse épouvante :
> Aussi ferme à défendre un discours inventé ;
> Que promte à publier l'obscure vérité.
> Cette Déesse alors de recits inutiles,
> A son gré remplissoit, & les champs, & les villes ;
> Sans bornes confondant les incidens certains,
> Avec ses jugemens & ses présages vains.

Le portrait qu'Ovide (n) nous en a laissé n'est pas moins heureux, ni moins ressemblant que celui-là.

Je vous laisse à juger si Aristote emploie à propos ce qui avoit été chanté du crédit de la renommée.

§. X.

Mélange de remarques sur ce que M. Corneille se glorifia de l'aprobation du peuple.

Permettez-moi ici une digression qui aura quelques raports à notre sujet.

De l'approbation du Cid par le peuple, dont Corneille se glorifioit.

Quand j'ai dit (a) que Séneque faisoit allusion aux Gladiateurs vaincus, qui recommandoient leur vie à la clémence du peuple, j'ai suivi le sentiment ordinaire des interprêtes ; mais j'étois persuadé qu'il pouvoit aussi faire allusion à ceux qui aïant perdu leur cause devant le Sénat en apelloient au peuple. Cela me fit souvenir de M. Corneille qui oposa le jugement du public à celui de toute l'Académie. Elle censura le Cid, & y trouva plusieurs fautes. L'auteur s'en consola de la maniere que vous allez voir : *Après tout*, dit-il, (b) *voicy quelle est ma satisfaction. Je me promets que ce fameux Ouvrage, auquel tant de beaux Esprits travaillent depuis six mois, pourra bien*

(g) » Voiez ci-dessus Chap. VI. les vers d'Horace.
(h) *Non sum mœchus, ait, neque ego hercule fur, ubi vasa Praeterea sapiens argentea : tolle periculum, Jam vaga prosiliet frenis natura remotis.* Horat. sat. 7. lib. 2.
(i) *Hesiod. oper. & dier. v.* 760.
(k) » Voiez Erasme *chil.* 1. *centur.* 6. *n.* 25. *pag. m.* 201. » sur le proverbe, *non omnino temere est, quod vulgo dictitant.*
(l) *Virgil. Æn. lib.* 4. *v.* 195.
(m) » Mr. de Ségrais dans sa trad. de Virgile, En. 4. » v. 173.
(n) *Ovidius Metam. lib.* 12. *v.* 39. Il dit dans le 9 livre v. 138.
. . . *Quæ* (Fama) *veris addere falsa Gaudet & è minimo sua per mendacia crescit.*
(a) » Ci-dessus Chap. VIII.
(b) » Corneille *apud* Pelisson histoire de l'Académie » Françoise *pag. m.* 132. 133.

*bien être estimé le sentiment de l'*ACADEMIE FRANÇOISE, *mais peut-être que ce ne sera point le sentiment du reste de Paris ; au moins j'ai mon conte devant elle, & je ne sai si elle peut attendre le sien. J'ai fait le Cid pour me divertir, & pour le divertissement des honnêtes gens, qui se plaisent à la Comédie. J'ai remporté le témoignage de l'excellence de ma piece, par le grand nombre de ses représentations, par la foule extraordinaire des personnes qui y sont venuës, & par les acclamations générales qu'on lui a faites...... Le Cid sera toûjours beau, & gardera sa réputation d'être la plus belle piece, qui ait paru sur le Théatre, jusques à ce qu'il en vienne une autre qui ne lasse point les spectateurs à la trentiéme fois.* Je sai que cela est pris d'une Lettre qu'il (c) a désavoüée, protestant toûjours, *qu'il ne l'avoit jamais écrite* : mais on ne sauroit douter que ses sentimens n'y aïent été exprimez : » (c) *Témoin ces paroles qu'il écrivit » à un de ses amis........lorsqu'aiant publié l'Horace, » il courut un bruit qu'on feroit encore des observa- » tions, & un nouveau jugement sur cette piece ;* » Horace, *dit-il*, fut condamné par les Duum- » virs ; mais il fut absous par le peuple. »

Il représentoit par-là le destin du Cid : le Cardinal de Richelieu avoit fait condamner par l'Académie Françoise cette piece de théatre, mais la sentence de ce tribunal avoit été cassée par celui du peuple, & Mr. Corneille se persuadoit que le jugement du Public valoit bien celui de l'Académie :

> En vain (e) contre le Cid un Ministre se ligue ;
> Tout Paris pour Chimene a les yeux de Rodrigue.
> L'Académie en corps a beau le censurer.
> Le Public révolté s'obstine à l'admirer.

Il ne faut point prétendre que le peuple n'ait loüé le Cid que pour chagriner le Cardinal. On avoit aplaudi cette tragicomédie, avant que son Eminence eût fait paroître sa mauvaise volonté, & l'on continua de l'aplaudir après la mort de ce Cardinal. On assiste encore aujourd'hui avec joie à la représentation du Cid : plus de soixante-cinq ans de vie ne lui font point perdre son éclat. Il n'a donc dû qu'à son mérite les faveurs du peuple.

Des défauts de cette Tragédie.

Mais cela n'empêche pas qu'il n'ait beaucoup de défauts, comme l'insinuë très-bien l'ingénieux la Bruyere : » (f) Le Cid n'a eu qu'une » voix pour luy à sa naissance, qui a été celle » de l'admiration ; il s'est vû plus fort que l'au- » torité & la politique qui ont tenté vainement » de le détruire ; il a réüni en sa faveur des es- » prits toûjours partagez d'opinions & de sen- » timens, les Grands & le peuple ; ils s'accor- » dent tous à le savoir de mémoire, & à pré- » venir au théatre les Acteurs qui le récitent. » Le Cid enfin est l'un des plus beaux Poëmes » que l'on puisse faire ; & l'une des meilleures » critiques qui ait été faite sur aucun sujet, est » celle du Cid. » Vous comprenez clairement qu'on ne juge point ainsi d'une censure, sans croire qu'il y a beaucoup de fautes dans l'Ouvrage censuré. Il y a des poëtes que l'on compare (g) avec ces heros, qui avoient de grandes vertus & d'aussi grands vices. Le Cid pourroit bien avoir ce caractere, mais ses beautez étant sensibles à tout le monde, & ses défauts ne se découvrant qu'à un homme du métier, ou qu'aux Lecteurs, qui les cherchent avec un esprit critique, il a remporté l'aprobation du Public. Ce qu'il avoit de brillant cachoit les imperfections, & l'on étoit si éblouï & si enchanté de ses charmes, qu'on ne pouvoit pas même soupçonner qu'il lui manquât quelque chose. N'étoit-ce pas un enchantement que *Tout Paris pour Chimene eût les yeux de Rodrigue?* Sans cela ne l'eût-on pas regardée avec horreur ? N'est-elle pas un personnage abominable & à lapider ? Ne devoit-elle pas pour le moins exciter quelques murmures dans le parterre ? Car qu'y a-t-il de plus scandaleux, & de plus mauvais exemple qu'une fille qui le même jour que l'on a tué son pere en fiance le meurtrier ? Mr. de Scudéri (h) comme vous savez, a donné à cette objection une extrême force. Il auroit pû ajoûter qu'entre les mains d'un Auteur Chretien cette passion ne peut être revêtuë de la vraisemblance, que les intérêts de l'héroïne demandoient. Un Poëte Païen auroit eu le champ plus libre, parce qu'il auroit pu feindre que l'irritation de Vénus auroit inspiré cet amour exorbitant, comme autrefois (i) celui de la femme de Diomede, & celui (k) de Pasiphaë.

Le théatre de Paris ne fit point en cette rencontre ce qui arrive si souvent, qu'on remarque mieux les endroits où l'Orateur bronche, que ceux où il réüssit, & que la laideur de ces endroits-là efface les beautez des autres parties, & leur fait perdre les éloges qu'elles méritoient (l). L'enchantement du Cid ne s'arrêtoit point aux spectateurs ; il saisissoit aussi les Lecteurs, ce qui vous fera conclure, que Mr. Corneille étoit au-dessus des loüanges que vous trouverez dans un passage de Seneque (m) que Mr. de Balzac (n) lui applique. Elles concernent les Auteurs qui enlevent en récitant leurs Ouvrages une approbation que l'on trouve en les lisant qu'ils n'avoient pas méritée.

Vanité que la Serre tiroit de la multitude de ses admirateurs.

Il vous semblera que je m'écarte beaucoup, mais soïez certain que je ne perds pas de vûë notre sujet ; car je me propose toûjours de vous convaincre que le jugement de la multitude n'est point le plus sûr. Et comment pourrois-je vous en mieux convaincre qu'en vous faisant voir qu'un petit nombre de gens choisis, je veux dire l'Académie Françoise, trouva des fautes capitales dans une Tragicomédie que toute la France applaudissoit ? Je ne blâme point Mr. Corneille d'en avoir appellé au jugement du Public. L'usage autorise cela. Un Auteur qui peut se vanter que ses Ouvrages se vendent bien, & qu'il s'en

(c) » Pellisson *ib. pag.* 135.
(d) *Id. ib. pag.* 138.
(e) Despréaux, Sat. 9. v. 231.
(f) » La Bruyere caract. au chapitre des Ouvrages de » l'esprit *pag. m.* 77.
(g) *Statium inter poëtas (id quod Alexander inter Heroas) magnas virtutes magnis vitiis adæquasse.* Fam. Strada prolus. 6. lib. 2. pag. m. 385.
(h) » Dans ses observations sur le Cid. *pag. m.* 12. & » *seq.*
(i) » Voiez dans le Dict. hist. & crit. la remarque C. de » l'article *Egialée.*
(k) *Hygin. cap.* 40. *Servius in Virg. Æn. lib. 6. v.* 26.
(l) *Adest ferè nemo quin acutius atque acrius vitia in dicente quam recta videat. Ita quidquid est in quo offenditur, id etiam illa quæ laudanda sunt obruit.* Cicero de oratore lib. 1.
(m) *Ipso dicente non vacasset tibi partes intueri adeo te summa rapuisset : & ferè quæ impetu placent, minus præstant ad manum relata. Sed illud quoque multum est, primo adspectu oculos occupasse : etiamsi contemplatio diligens inventura est, quod arguat. Si me interrogas, major ille est qui judicium abstulit quam qui meruit. Et scio tutiorem esse : scio audacius sibi de futuro promittere.* Seneca epist. 100. pag. 412.
(n) » Balsac dans l'une de ses Lettres.

s'en fait plusieurs éditions, ne manque guére de se servir de ce bouclier contre ses censeurs; mais jusqu'ici on n'a point vû que cette preuve de mérite ait passé pour non équivoque, & il y a même des gens qui l'ont tournée en ridicule. Lisez, je vous prie, ces paroles d'un homme d'esprit. Il les met dans la bouche de la Serre, l'un des plus mauvais écrivains qui fussent en France.

» (*o*) Qu'on apelle mon style galimatias, si l'on veut, ce galimatias a eu pour lui la fortune; il s'est rendu célébre par toute la France; il a passé avec honneur chez les estrangers, & je n'ay point fait gémir de presse qui n'ait enrichy le Libraire. Avec une main de papier que je barbouïllois, j'ay triomphé en mille endroits de l'Europe, j'ay pris pour duppes tous les Païs-bas; & le feu Roy de la Grande Bretagne a recompensé mon travail par des médailles précieuses.... (*p*) Cent volumes que j'ay mis au jour ne prouvent que trop bien la fertilité de ma plume, & les différentes impressions qu'on en a faites sont des marques assûrées de leur bonté..... (*q*) J'ay donné au Théatre plusieurs Tragédies en prose, sans sçavoir ce que c'étoit que Tragédie. J'ay laissé la lecture de la poëtique d'Aristote & de Scaliger à ceux qui ne sont pas capables de faire des regles de leur chef; & sans parler du sac de Carthage, ny de Sainte Catherine qui ont été représentées avec succès, on sçait que Thomas Morus s'est acquis une réputation que toutes les autres Comédies du temps n'avoient jamais euë. Monsieur le Cardinal de Richelieu qui m'entend a pleuré dans toutes les représentations qu'il a vûës de cette piece. Il luy a donné des témoignages publics de son estime; & toute la Cour ne lui a pas été moins favorable que son Eminence. Le Palais Royal étoit trop petit pour contenir ceux que la curiosité attiroit à cette Tragédie. On y suoit au mois de Décembre, & l'on tua quatre Portiers de compte fait la premiere fois qu'elle fut joüée. Voilà ce qu'on appelle de bonnes pieces. Monsieur Corneille n'a point de preuves si puissantes de l'excellence des siennes, & je luy céderai volontiers le pas, quand il aura fait tuer cinq Portiers en un seul jour. »

Les pieces de Théâtre doivent être au goût du peuple. Pensée de Malherbe à cette occasion.

Je vous avoüerai néanmoins que s'il y a des matieres où les suffrages du grand nombre soient préférables à ceux du petit, c'est dans les pieces de théatre. Car puisque le but que l'on s'y propose est de divertir le peuple, ou tout au plus de l'instruire par le moïen du plaisir, il faut tâcher d'y contenter tout le monde; mais si cela est impossible, il vaut mieux ne faire des mécontens que parmi le peu de personnes qui savent les regles. Térence dont l'ancienne Rome admira les Comédies (*r*) ne prétendit s'être chargé que du soin de satisfaire le peuple, & il alla toûjours son train, quoiqu'il se vît (*s*) censuré par d'autres poëtes. Pomponius Secundus faisoit voir ses tragédies à ses amis, mais quand ils lui conseilloient de retrancher quelque chose qu'il ne jugeoit pas devoir être ôtée, il leur disoit, *j'en appelle au peuple*, & il se régloit sur le goût du peuple, ou pour suivre ou pour ne pas suivre le conseil de ses amis (*t*). Le grand secret dans la poësie c'est de plaire; si donc on y peut mieux réüssir en n'observant point les regles qu'en les observant, l'ordre veut qu'on les néglige, & qu'on s'accommode au goût de son siecle. On doit considérer la Comédie comme un repas donné au peuple, l'importance est donc que les viandes paroissent bonnes aux conviez, & non pas qu'elles aïent été aprêtées selon les regles de l'art de cuisine. Martial s'est servi de cette comparaison dans une épigramme, où il fait connoître que peu lui importe que ses vers que le public loue, soient censurez par un poëte.

Lector (*u*) & auditor nostros probat, Aule, libellos:
Sed quidam exactos esse poëta negat.
Non nimium curo, nam cœnæ fercula nostræ
Malim convivis, quàm placuisse cocis.

(*v*) Malherbe » disoit souvent, & principalement, quand on le reprenoit de ne pas bien suivre le sens des Auteurs qu'il traduisoit ou paraphrasoit, qu'il n'aprestoit par les viandes pour les Cuisiniers, comme s'il eût voulu dire qu'il se soucioit fort peu d'être loüé des gens de Lettres qui entendoient les Livres qu'il avoit traduits, pourvû qu'il le fût des gens de la Cour; & c'étoit de cette mesme sorte que Racan se défendoit de ses Censures, en avoüant qu'elles estoient fort justes; mais que les fautes dont il le reprenoit, n'estoient connuës que de trois ou quatre personnes qui le hantoient, & qu'il faisoit ses vers pour estre leus dans le Cabinet du Roy, & dans les ruelles, plutost que dans sa chambre, ou dans celle des autres sçavans en Poësie. »

Attachement de Lopes de Vega, du Tasse & de Moliere à plaire au peuple.

C'est par le même principe de s'accommoder plûtôt au goût de ceux pour qui l'on écrit, qu'au goût des savans, que Lopes de Vega qui n'avoit point trouvé son compte à faire de Comédies selon les régles, prit une autre route, & s'accommoda au génie des femmes, & des ignorans. Voici quelques-uns des vers qu'il publia sur son changement de méthode, & pour répondre aux critiques qui le censuroient de négliger les préceptes des anciens:

Que (*vv*) quien con arte agora las escrive
Muere sin fama y galardon, que puede
Entre los que carecen de su lumbre
Mas que razon y fuerça la costumbre.
Verdad es que yo he escritto algunas vezes
Siguiendo el arte que conocen pocos,
Mas luego que salir por otra parte
VEO LOS MONSTRUOS de aparencias llenos
A donde acude el vulgo y las MUGERES
Que este triste exercicio canonizan,
A aquel habito barbaro me buelvo,
Y quando he de escrivir una Comedia,
Encierro los preceptos con seis llaves,
Saco à Terencio, y Plauto de mi estudio
Para que no me den vozes, que suele.

Dar

(*o*) Gueret. Parnasse réformé pag. 59 & 60. édit. d'Amst. » 1671.
(*p*) *Ibid. pag.* 62.
(*q*) *Ibid. pag.* 63. 64.
(*r*) *Poëta cum primùm animum ad scribendum appulit,*
Id sibi negoti credidit SOLUM *dari,*
POPULO *ut placerent quas fecisset fabulas.*
Terent. in prol. Andriæ init.
(*s*) » Voiez ses prologues.

(*t*) *Pomponius Secundus, hic scriptor tragœdiarum, si quid forte familiarior amicus, tollendum, ipse retinendum arbitraretur, dicere solebat, Ad populum provoco: atque ita ex populi vel assensu, aut suam aut amici sententiam sequebatur. Tantum ille populo dabat.* Plin. epist. 17. lib. 7. p. m. 428.
(*u*) *Martial. Epigr.* 83. *lib.* 9.
(*v*) » Vie de Malherbe pag. 28.
(*vv*) » Lopes de Vega au discours intitulé *Arte nuevo de* » *hazer Comedias.*

Dar gritos la verdad en libros muchos,
Y escrivo por el arte que inventaron,
Los que el vulgar aplauso pretendieron,
Porque come las paga el vulgo, es justo.
Hablarle en Necio para darle gusto.

Bernardo Tasso refondit son grand poëme de l'Amadigi, qui ne divertissoit point, quoique conforme à la poëtique d'Aristote, au lieu que l'Arioste, qui s'étoit moqué des regles, étoit les délices du Public. La (x) préface de l'Amadigi vous aprendra que l'Auteur se consoleroit de n'être pas aprouvé des doctes, pourvû qu'il parvint au but que se doivent proposer les Poëtes, qui est de divertir les Lecteurs : (y) *Di qui credo, io che il S. Tasso, si prendera in patienza, se il suo Poema non sara approvato da que' dotti cosi scropulosi; pure ch'egli habbia ottenuto, (come nel vero si vedra havere) quel fine, per cui si movono a scrivere i buoni e giudiciosi Poeti, che è la dilettatione.* Joignez à ceci ce que j'ai dit (z) pour justifier Moliere censuré par Mr. Despréaux, d'avoir souvent aspiré à l'aprobation du peuple plûtôt qu'à celle des connoisseurs. Il ne faut pas dire que les pieces qui sont au goût des plus fins critiques sont les plus propres à divertir le parterre. Rien de plus faux (a) que cela. Le Bourgeois-Gentilhomme de Moliere ne vaut pas à beaucoup près son Misanthrope; mais on y rioit infiniment plus qu'au Misanthrope. Croïons pourtant que l'estime que cet Auteur pouvoit avoir pour son esprit, étoit mieux fondée, s'il l'apuïoit sur l'aprobation d'un petit nombre d'habiles gens, que s'il ne le fondoit que sur les suffrages du peuple.

Je ne feindrai point de dire que si ceux qui prêchent ou qui haranguent le peuple, ne pouvoient éviter l'une ou l'autre de ces deux extrêmitez, ou de déplaire aux plus grands maîtres de Rhétorique, ou de déplaire à tout le reste de l'auditoire, ils se devroient plûtôt conformer au (b) goût de la multitude qu'au goût d'une poignée de gens. Ils sont dans le cas de la maxime, que le bien public doit avoir la préférence sur le bien de quelques particuliers. Mais quoi qu'il en soit, s'ils étoient dignes des éloges des gens du métier, leur sermon ou leur harangue auroit plus de perfections, que s'ils n'obtenoient que les aplaudissemens du vulgaire (c).

De plusieurs anciens qui ont préferé le goût des habiles gens à celui du peuple.

Je ne vous citerai point Pline le Jeune qui, sans décider si Pomponius Secundus faisoit bien ou mal de se régler sur le goût du peuple, déclare (d) qu'il n'en usoit pas de la sorte, & qu'il ne consultoit qu'un petit nombre de gens choisis. Je ne vous dirai point qu'Horace ne se soucioit guéres du (e) jugement du grand nombre, & que Phocion s'apercevant qu'un certain endroit de sa harangue étoit aplaudi de tout le peuple, s'imagina qu'il lui étoit échapé quelque sotise (f). Je passerai sous silence cet ancien Grec qui châtia son disciple, quand il le vit aprouvé de la foule des spectateurs; car il jugea que c'étoit un signe que le jeune homme s'étoit écarté des regles (g). Encore moins vous allèguerai-je Antimachus qui voïant sortir tous ses auditeurs, hormis Platon, ne laissa pas de continuer la lecture de son poëme; comme si l'aprobation d'un tel homme l'eût dédommagé du mépris de tous les autres : *Dixisse Antimachum Clarium poëtam ferunt : qui cum convocatis auditoribus legeret eis magnum illud quod novistis volumen suum, & eum legentem omnes præter Platonem reliquissent, legam, inquit, nihilo minus, Plato enim mihi unus instar est omnium (h).* Je renonce à tout cela, & à plusieurs autres exemples, & sentences de même nature.

§. XI.

Autres remarques sur le peu d'autorité du grand nombre.

Vous me feriez convenir très-facilement de ce principe, que c'est une marque certaine de perfection dans les Ouvrages de l'art, lorsqu'ils plaisent à tout le monde, aux ignorans aussi bien qu'aux connoisseurs. Je suis persuadé qu'une piece de poësie admirée des plus grands maîtres, mais non pas du peuple, n'égale pas un poëme admiré du peuple & des plus grands maîtres aussi. Il faut qu'il manque je ne sai quoi à celle-là, puisqu'elle ne pénétre point, comme l'autre, & ne peut point raïonner jusques au fond des esprits les plus bouchez. Vous avez lû sans doute ces paroles de Mr. Pellisson. » (a) Mr. de l'Estoille.........lorsqu'il avoit composé un ouvra-» ge, le lisoit à sa servante (comme on a dit » aussi de Malherbe) pour connoître s'il avoit » bien reüssi, croïant que les vers n'avoient pas » leur entiere perfection, s'ils n'étoient remplis » d'une certaine beauté, qui se fait sentir aux » personnes mêmes les plus rudes, & les plus » grossieres. » Ce que je dis d'un poëme, je le dis aussi d'un sermon, & d'un tableau, & d'une statuë, &c.

Avantage d'un Ouvrage, admiré par les connoisseurs sur un Ouvrage admiré par le peuple. Conduite d'Apelles à cet égard.

Mais si vous vouliez me faire avoüer qu'un Ouvrage de cette espece, admiré de tout le peuple, & méprisé du petit nombre des connoisseurs, est plus parfait qu'un autre Ouvrage admiré du petit nombre des connoisseurs, & méprisé de tout le peuple, vous y perdriez votre peine. Suposons pour un moment deux ou trois choses. I. Que l'on assemble tous les habitans d'une ville pour savoir leur sentiment sur un tableau qu'on veut consacrer. II. Qu'ils sont au nombre de trois mille, parmi lesquels il n'y en a qu'une vingtaine qui se connoissent en peinture. III. Que le tableau paroît mauvais à ces vingt-là, & très-bon à tous les autres, je compterai plus sur le jugement de ces 20. personnes, que sur celui des 1980. autres, & je suis persuadé que vous croïez que je ressemble en cela aux têtes

(x) » Faite par Lodovico Dolce.

(y) » Lodovico Dolce dans la préface de l'Amadigi del » S. Bernardo Tasso.

(z) » Dans le Dict. histor. & crit. à la remarque F. de » l'article *Poquelin*.

(a) » Voïez le Diction. hist. & crit. *ibid.*

(b) *Orationes......nos multitudinis judicio probari volebamus : popularis est enim ista facultas, & effectus eloquentiæ est audientium approbatio.* Cicero Tuscul. 2. init. fol. m. 254. B.

(c) » Voïez la Rhétorique du Pere Caussin. *lib.* 2. *c.* 1.

(d) *Recte, an secus nihil ad me. Ego enim non populum advocare, sed certos, electosque soleo, quos intuear, quibus credam, quos denique, & tanquam singulos observem, & tanquam non singulos timeam.* Plin. epist. 17. lib. 7. pag. 428.

(e) *Non ego ventosæ plebis suffragia venor.*
Horat. epist. 19. lib. 1.
Neque te ut miretur turba labores,
Contentus paucis lectoribus ....
..... Satis est equitem mihi plaudere.
Id. Sat. 10. l. 1.

(f) *Plut. in apophth. pag.* 187. 188.

(g) *Ælian. var. hist. lib.* 3. *cap.* 6. Voïez aussi *lib.* 14. *cap.* 8.

(h) *Cicero in Bruto, seu de claris Oratoribus pag. m.* 301.

(a) » Pellisson, hist. de l'Académie Franç. p. 331. 332. » Édit. de Paris 1672.

tes les plus sensées. Je sai qu'Apelles (b) vouloit savoir le jugement de tous les passans, & qu'il le mettoit à profit; mais je sai aussi que Polyclete aïant eu la complaisance de se conformer aux conseils du premier venu, fit un tableau que le peuple même trouva ridicule, & que le tableau qu'il avoit fait selon les regles étoit admiré en même temps (c). La conduite d'Apelles étoit sage: il ne s'assujettissoit point aux avis d'autrui, il les soûmettoit à ses lumieres; & s'il profita de la remarque d'un cordonnier qu'il trouva bonne, il le rembarra ensuite, quand il le vit faire le capable sur des choses qui n'étoient point à sa portée: (d) *Feruntque à sutore reprehensum, quòd in crepidis una intus pauciores fecisset ansas, eodem postero dei superbo emendatione pristinæ admonitionis cavillante circa crus, indignatum prospexisse, denuntiantem, ne supra crepidam sutor judicaret: quod & ipsum in proverbium venit.* Il avoit raison de croire que des gens qui n'étoient ni peintres, ni connoisseurs, pouvoient néanmoins s'apercevoir de quelque défaut qui lui seroit échapé. Il est plus facile (e) de découvrir les imperfections que les perfections d'un bel ouvrage, & il est certain en général que ceux mêmes qui ne sont pas du métier, ont quelquefois assez de goût pour pouvoir être apellez à donner leur jugement: (f) *Qui dici a nobis Attico more nolunt, ipsi autem se non oratores esse profitentur, si teretes aures habent, intelligensque judicium, tanquam ad picturam probandam, adhibentur etiam inscii faciendi, cum aliqua solertia judicandi.* Vous voïez que Cicéron le reconnoît à l'égard de la peinture & de l'éloquence, qui sont, je croi, les deux arts où le goût du peuple & le goût des maîtres (g) s'accordent le mieux. Il n'arrive guéres que ceux qui passent pour d'excellens peintres, ou pour de grands (h) Orateurs, au jugement des experts, ne le passent aussi au jugement du Public. On peut dire la même chose à l'égard des Musiciens. Prenez garde cependant qu'ils suivent leurs regles, & non pas celles du peuple; d'où Cicéron a inferé, qu'à plus forte raison les hommes sages doivent se conduire non pas selon l'opinion du vulgaire, mais selon la réalité des choses: (i) *An tibicines iique qui fidibus utuntur, suo non multitudinis arbitrio cantus numerosque moderantur? Vir sapiens multo arte majore præditus, non quid verissimum sit, sed quid velit vulgus exquiret? An quicquam stultius quàm quos singulos sicut operarios, barbarosque contemnas, eos aliquid putare esse universos?* Vous n'ignorez point ce que l'esprit de cabale, le caprice, ou le changement de goût, la complaisance intéressée, contribuent quelquefois à faire avoir plus de vogue à ceux qui n'excellent pas autant que d'autres dans les beaux arts. Ainsi je ne vous en parle point, & je serois trop prolixe, si je m'attachois à toutes les exceptions. Vous trouverez de bonnes choses dans Casaubon, sur le mépris que l'on peut avoir pour les aplaudissemens populaires. Lisez ce qu'il dit sur ces paroles de la 1. Satire de Perse:

Des Ouvrages qui réüssissent tous les suffrages.

- - - Non si quid turbida Roma
Elevet, accedas, examenve improbum in illa
Castiges trutina: nec te quæsiveris extra.

Mais si l'on vous accordoit sans réserve, que le peuple est un Juge compétent du vrai mérite, par raport à certaines qualitez qui frapent les sens, comme la beauté, l'eloquence, la musique, la peinture, &c. on ne laisseroit pas de soûtenir le contraire par raport aux qualitez de l'esprit, & aux qualitez du cœur. Il n'y a rien de plus illusoire que de mesurer le mérite au plus ou au moins de part à la faveur de la multitude. Je veux bien que vous appliquiez ici le principe que j'ai posé (k) ci-dessus; je veux bien, dis-je, convenir que c'est une marque sûre de perfection dans ceux qui gouvernent les Etats, ou qui ont les premieres charges de la République, que de plaire à tout le monde, au Clergé, à la Noblesse, aux gens de robe, aux gens de guerre, au marchand, à l'artisan, au païsan, &c. Mais cela étant impossible, car Jupiter même, comme disoient les Païens, (l) ne sauroit plaire à tous les hommes, soit qu'il donne de la pluie, soit qu'il donne du beau tems, il faut s'attendre à voir dans tous les Etats les sentimens partagez. Les uns aprouvent la conduite du Souverain, & de ses premiers Ministres, les autres la blâment. Voulez-vous savoir au vrai si elle est juste & prudente, ne vous en raportez point à l'opinion populaire: fiez-vous plûtôt au jugement de 10. ou 12. personnes savantes dans l'art de regner, vuides de toute passion, & bien instruites de ce qui se passe dans le conseil. Si elles jugent que ceux qui tiennent le gouvernail ne font point de fautes, qu'ils ont de l'honneur, & de la vertu, & de la capacité, aïez bonne opinion d'eux, quoique le peuple les censure, & les critique incessamment. Mais si elles jugent qu'ils font des fautes, & qu'ils n'ont guére de capacité, qu'ils sont plus heureux que sages, croïez qu'ils n'ont pas un grand mérite, quoique le peuple leur en donne infiniment.

Remarques sur le jugement du peuple.

Voilà Titius & Mevius qui dans un gouvernement populaire briguent une charge. Ils sont fort estimez tous deux, & l'on trouve difficile de décider si l'un est plus accompli que l'autre. Mais la décision viendra bientôt: le peuple s'assemblera demain en un tel lieu: tous les corps des métiers s'y trouveront: la charge sera donnée à celui qui aura le plus de suffrages. Croïez-vous de bonne foi demain au soir, lorsqu'on vous dira, *Mevius a été choisi, il a eu 1587. voix, Titius n'en a eu que 560.* que Mevius a beaucoup plus de merite que Titius, que c'est une vérité fondée sur un arrêt définitif & incontestable, & qu'il n'est plus permis de hésiter là-dessus? Vous êtes trop sage, & trop éclairé pour juger si mal des choses.

Cicéron qui avoit vû une infinité d'assemblées populaires pour l'élection des Magistrats, & qui étoit obligé de s'exprimer avec quelque circonspection sur les défauts de la multitude, puisqu'il vivoit sous une démocratie; Cicéron, dis-je, vous a pû aprendre, que les plus dignes (m) d'un emploi ne sont pas ceux qui l'obtiennent ordinairement à la plu-

Témoignage de Cicéron sur ce sujet.

(b) *Perfecta opera proponebat pergula transeuntibus, atque post ipsam tabulam latens, vitia quæ notarentur auscultabat vulgum diligentiorem judicem, quam se præferens,* &c. Plin. l. 35. c. 10. p. m. 209.

(c) *Ælian. var. histor. lib. 14. cap. 8.*

(d) *Plin. ibid.*

(e) Voïez ci-dessus Chap. X. *n.* (l)

(f) *Cicero de optimo genere Orat. fol. m.* 130. *B.*

(g) *Mirabile est, quum plurimum in faciendo inter doctum & rudem quam non multum differat in judicando.* Id. de Oratore lib. 3. fol. 98. B.

(h) *Ego quæ de me populi sit opinio, nescio: de reliquis hoc affirmo, qui vulgo opinione disertissimi habiti sint, eosdem intelligentium quoque judicio fuisse probatissimos.* Id. in Bruto pag. 301. édit. Flor. 1552.

(i) *Id. Tuscul. quæst. lib. 5. fol. m. 277. D. & fol. 278. A.*

(k) » Au commencement de ce chapitre.

(l) » Voïez Erasme *chil. 2. cent. 7. n.* 55. sur le prover» be, *ne Jupiter quidem omnibus placet.*

(m) *Tu an dignitatis judicem putas esse populum? Fortasse nonnumquam est. Utinam vero semper esset! Sed est perraro.* Cicero pro Plancio cap. 3. p. 562. 563. to. 4. édit. Græv.

pluralité des voix. Il y va de mon honneur, disoit un Romain, qu'on ait donné la préférence à un autre pour une charge que nous demandions tous deux au peuple. Point du tout, lui répondit Cicéron, & je vous croirois plus flétri si dix hommes sages & justes vous avoient trouvé indigne de cette charge, que si toute l'assemblée du peuple avoit fait de vous ce jugement. Le peuple ne juge pas toûjours dans ses assemblées : il choisit souvent par faveur, il cede aux prieres, il préfere ceux qui l'ont le plus brigué. S'il juge ce n'est point par choix ou par lumiere, c'est quelquefois par impétuosité & par boutade. Il n'y a point de conseil en lui, point de raison, point de discernement, point d'application ni d'exactitude : & les sages ont jugé qu'il faloit toûjours soufrir, mais non pas loüer toûjours ce qu'il faisoit. Voïez, je vous prie, si j'ai bien traduit les paroles de cet Orateur : (n) *Si medius fidius decem soli essent in civitate viri boni, sapientes, justi, graves, qui te indignum ædilitate judicassent, gravius de te judicatum putarem, quam est hoc, quod tu metuis, ne a populo judicatum esse videatur. Non enim comitiis judicat semper populus, sed movetur plerumque gratia : cedit precibus : facit eos, à quibus est maximè ambitus ; denique, si judicat non delectu aliquo, aut sapientia ducitur ad judicandum, sed impetu nonnunquam, & quadam etiam temeritate. Non est enim consilium in vulgo, non ratio, non discrimen, non diligentia : semperque sapientes ea, quæ populus fecisset, ferenda, non semper laudanda duxerunt.* Un peu après il compare les assemblées du peuple (o) aux flots de la mer excitez par des tempêtes subites qui les poussent d'un côté, & les éloignent de l'autre, & il remarque que l'on a très-souvent vû avec un pareil étonnement, qu'un tel étoit préféré, & qu'un tel ne l'étoit pas. Il dit ailleurs que le peuple même, l'Auteur de la préférence, s'en étonnoit quelquefois. C'est dans l'Oraison pour Murena qu'il fait cette derniere remarque. Il y a donné en quelque façon une satire des assemblées du peuple Romain. Il s'y moque de ceux qui s'imaginoient que quand ce peuple s'étoit conduit une fois d'une certaine maniere, c'étoit un engagement par contract à suivre la même route. Mais où est l'Euripe, dit-il, qui soit si sujet au flux & reflux ? Le délai d'un jour renverse toutes les mesures qu'on avoit prises : un bruit répandu en fait autant, & quelquefois sans que l'on sache pourquoi on change du blanc au noir (p). *Pergitisne vos tanquam ex syngrapha agere cum populo, ut, quem locum semel honoris cuipiam dederit, eundem reliquis honoribus debeat ? Quod enim fretum, quem Euripum tot motus, tantas, tam varia habere putatis agitationes fluctuum, quantas perturbationes, & quantos æstus habet ratio comitiorum ? Dies intermissus unus, aut nox interposita sæpe perturbat omnia : & totam opinionem parva nonnunquam commutat aura rumoris. Sæpe etiam sine ulla aperta causa fit aliud atque existimamus, ut nonnumquam ita factum esse etiam populus admiretur : quasi vero non ipse fecerit. Nihil est incertius vulgo, nihil obscurius voluntate hominum, nihil fallacius ratione tota comitiorum.*

Et de Tite-Live.

Réflexions générales sur les assemblées.

Je remplirois je ne sai combien de pages, si je raportois tous ce que les anciens Poëtes, Philosophes, Orateurs, Historiens ont dit sur le même ton. Ils en parloient par expérience, car ils vivoient sous une forme de gouvernement où les sufrages du peuple décidoient de tout. Je ne vous alléguérai qu'un passage de Tite-Live. Cet Historien remarque qu'au tems de Persée, Roi de Macédoine, les villes libres de la Grece étoient dans un tel état que les Nobles y formoient divers partis, dont le peuple (q) selon sa coutume suivoit le pire.

Il ne faut pas s'imaginer que ces tumultes, & ces agitations inconstantes vinssent d'un esprit particulier ou aux Grecs, ou aux Romains. Toutes les nations y sont sujettes, lorsque les affaires d'Etat ou autres y sont concluës à la pluralité des voix dans les assemblées de tous les chefs de famille, & l'on voit même une partie de ces confusions dans les assemblées d'un certain nombre de députez. Les Conciles & les Synodes n'en sont point exempts. Telle chose y est concluë aujourd'hui qui ne le seroit pas quatre jours après, ou qui ne l'auroit pas été quatre jours auparavant. On auroit, ou l'on n'eût pas eu le loisir de gagner quelques sufrages, non pas en communiquant de nouvelles instructions, mais en donnant de fausses allarmes, en promettant, en menaçant, &c. On pourroit, ou l'on n'eût pas pû se prévaloir soit (r) de l'absence, soit de la présence de quelques-uns des députez. Laissons le détail des autres raisons, quel qu'il puisse être.

§. XII.

L'autorité populaire du grand nombre est principalement foible par raport aux véritez historiques, ou dogmatiques.

MAis si la pluralité des voix prouve très-mal le mérite des personnes, elle prouve encore plus mal la vérité des opinions, soit par raport aux faits historiques, soit par rapoat aux dogmes philosophiques. Ce sera le sujet de cette section.

Entêtement du peuple pour les fables à l'égard de la Religion.

Vous ne me sauriez niér qu'un très-grand nombre de fables sur la fondation des villes & des Etats, sur les actions & sur les victoires des anciens Rois, &c. ne passent parmi le peuple pour des véritez certaines. Plusieurs historiens les ont débitées ; quelques-uns les ont contredites, & en ont désabusé beaucoup de personnes ; mais si l'on assembloit tous les habitans pour demander à un chacun ce qu'il en pense, il y auroit mille voix du côté de l'affirmative, contre une du côté de la négative. C'est de quoi l'on eût fait l'expérience dans Athenes, si l'on eût recüeilli les voix sur les actions de Thésée, & dans Rome, si on les eût recüeillies sur la naissance de Romulus, & sur la maniere dont il fut nourri par une louve.

La pluralité des voix est encore plus notable lorsqu'une tradition a du raport au culte divin ; car quand même tous les habitans d'Athenes auroient été assûrez de pouvoir dire impunément tout ce qu'ils croiroient concernant les contes que

(n) *Id. ib. cap. 4. pag. 564. 565.*

(o) *Sin hoc persæpe accidit ut & factos aliquos, & non factos esse miremur : si campus, atque illæ undæ comitiorum, ut mare profundum & immensum, sic effervescunt quodam quasi æstu, ut ad alios accedant, ab aliis autem recedant : in tanto nos impetu studiorum, & motu temeritatis, modum aliquem, & consilium, & rationem requiremus?* Id. ib. c. 6. pag. 570.

(p) *In Orat. pro Murena cap. 17. pag. 60. ejusd. tomi.* Joignez à cela ce passage de Seneque *de vita beata cap. 1. pag. m. 817. Idem evenit quod in comitiis in quibus eos factos prætores iidem qui facere mirantur, cum se mobilis favor circumegit. Eadem probamus eadem reprehendimus : hic exitus est omnis judicii in quo lis secundum plures datur.*

(q) *In liberis gentibus populisque plebs ubique omnis fermè,* UT SOLET DETERIORIBUS *erat . . . inclinata.* Titus Livius lib. 42. pag. m. 820.

(r) » Voïez dans le Dictionaire histor. & crit. la remar» que *D.* de l'article *Ise.*

que l'on faisoit de Cérès & de Minerve, on n'auroit pas trouvé deux sufrages pour la négative contre quatre mille pour l'affirmative. Disons la même chose touchant les Romains, par raport à ce bouclier tombé des nuës, qui étoit commis à la garde des Saliens : étendons même ceci sur les Catholiques, par raport aux translations de la chambre de la sainte Vierge, & par raport aux voïages ou de Lazare, ou de Denys l'Aréopagite, ou de Saint Martial, &c.

Soyez assûré, Monsieur, qu'une infinité de faussetez de religion gagneroient leur cause, si l'on compromettoit les intérêts de la vérité entre les mains du vulgaire. Si l'on assembloit tous les habitans d'un païs, pour délibérer sur le changement de l'ancienne Religion, ils n'attendroient pas qu'on recüeillît les sufrages, ils commenceroient par crier, Gardons-nous des nouveautez. Vous savez l'histoire des cris (a) *grande est la Diane des Ephésiens*. Et s'ils avoient la patience de soufrir qu'on comptât les voix, ils ne perdroient pas leur peine; ils verroient le nombre des novateurs si petit qu'ils l'insulteroient, en lui ordonnant de se soumettre au grand nombre.

Servemus (b) leges patrias : infirma minoris
Vox cedat numeri, parvaque in parte silescat.

Ces deux vers sont de Prudence : il les emploïa contre les Païens qui étoient réduits au petit pied. Sa raison n'eût rien valu au tems des Apôtres : elle étoit alors favorable à la religion Païenne.

Aussi-bien qu'à l'égard de la Philosophie.

Quant aux dogmes philosophiques, il est évident que le peuple n'en peut point juger : il prendroit tout de travers, il condamneroit tout ce qui n'est pas conforme à son imagination, & à ses yeux. Il nieroit les antipodes & le mouvement de la terre. Il soutiendroit que les couleurs sont dans les objets, que les pierres tombent sans que rien les pousse, & il se moqueroit de ceux qui disent qu'il y a autant de matiere dans le tonneau, après que le vin en est sorti, que quand le vin y étoit. Dans toutes les matieres philosophiques le sufrage de très-peu de gens qui les ont étudiées toute leur vie, est d'un plus grand poids que celui de trois millions d'hommes qui n'ont rien lû, qui n'ont jamais médité & qui n'examinent rien. Ils ne font que suivre leurs préjugez. (c) *Sic est vulgus : ex veritate pauca, ex opinione multa æstimat.* Cicéron a fort bien dit (d) que la philosophie se contente de peu de Juges, qu'elle fuit le vulgaire, qu'elle lui est suspecte, qu'elle en est haïe, & que ceux qui la condamnent s'attirent l'aprobation de la multitude. Il ne veut point que l'on suive le jugement populaire sur l'honnêteté : (e) *Hoc evenit, ut in vulgus insipientium opinio valeat honestatis, quum ipsam videre non possit. Itaque fama & multitudinis judicio moventur, ut id honestum putent quod à plerisque laudetur. Te autem si in oculis sis multitudinis, tamen ejus judicio stare nolim nec quod illa putet, idem te putare pulcherrimum. Tuo tibi judicio est utendum.*

Considérez, je vous prie, que la question de l'existence de Dieu apartient tout à la fois à la religion & à la philosophie la plus profonde, & voïez après cela si le peuple est en état de la décider.

A . . . . . le 8. de Novembre 1703.

§. XIII.

Premiere difficulté contre la preuve tirée du consentement des peuples touchant l'existence de Dieu. Cette preuve demande des discussions qui surpassent la capacité humaine.

JE vous permets de croire que toutes les choses que j'ai dites jusques ici contre la preuve qui vous tient si fort au cœur, ne sont que des escarmouches, mais enfin voici le combat en forme.

Etat de la question.

Je suposerai en 1. lieu que quelqu'un vous dise, je croi, Monsieur, aussi bien que vous, qu'il y a un Dieu, nous n'aurons aucune dispute sur ce point-là, mais peut-être vous fondez-vous sur des raisons qui diferent fort des miennes. En ce cas-là nous pourrions bien disputer l'un contre l'autre; car si vous m'alleguez des preuves qui ne me paroissent pas solides, je vous dirai librement que vous vous trompez, & ainsi quoique nous soïons d'accord sur le fait, j'oposerai mes raisons (f) aux vôtres, vous serez obligé de vous soumettre à toutes les loix de la dispute, & si vous avez le droit de me poursuivre jusqu'aux derniers recoins de la dialectique, je l'aurai aussi.

Je suposerai en 2. lieu que vous répondiez à ce quelqu'un, que le consentement unanime de tous les peuples du monde sur l'existence de Dieu, est une preuve certaine & démonstrative; car puisqu'il est si général, il vient d'une impression de la Nature, & cette impression ne peut être fausse.

Voilà donc le sujet de la dispute : il ne s'agit point de la question s'il y a un Dieu, vous convenez l'un & l'autre de l'existence divine : il s'agit uniquement de ces deux theses, I. *Le consentement de tous les peuples est un argument démonstratif.* II. *Les impressions de la Nature ne peuvent être fausses.* Vous entreprenez de les soutenir contre tout venant, vous êtes donc obligé de satisfaire à toutes les objections.

Difficulté qu'il y a de prouver qu'il n'y ait point des peuples sans Religion. L'expérience contraire à cela.

La premiere difficulté qui vous sera proposée est que votre preuve dépend d'un fait qu'il est impossible d'éclaircir. Montrez-moi une mappemonde, vous dira votre Antagoniste. Voïez-y combien il reste encore de païs à découvrir, & combien sont vastes les terres australes qui ne sont marquées que comme inconnuës ? Pendant que j'ignorerai ce que l'on pense en ces lieux-là, je ne pourrai point être sûr que tous les peuples de la terre aïent donné le consentement dont vous parlez. Il vous est impossible de me tirer d'incertitude là-dessus : vous ne pouvez assûrer ni que ces lieux-là soient sans habitans, ni que les hommes qui y vivent aïent une religion.

Si je vous accorde par grace qu'il nous doit suffire de savoir l'opinion des peuples du monde connu, vous serez encore hors d'état de me donner

(a) » Actes des Apôtres chap. 19. Voiez dans le Dictio- » naire Histor. & crit. la remarque *Z*. de l'article d'*Eu- » ripide*.

(b) *Prudent. contra Symmach. lib.* 1. *v.* 607. *pag. m.* 278.

(c) *Cicero Orat. pro Roscio Comœdo cap.* 10. *pag. m.* 256. *to.* 1.

(d) *Est enim philosophia paucis contenta judicibus, multitudinem consulto ipsa fugiens, eique ipsi & suspecta & invisa, ut vel si quis universam velit vituperare, secundo id populo possit facere.* Id. Tuscul. 2. init. fol. 254. B.

(e) *Id. ib. sub fin. fol.* 258. *D.*

(f) *Quia non confidebas tam esse id perspicuum quam tu velis, propterea multis argumentis Deos esse docere voluisti. Mihi enim unum satis erat, ita nobis majores nostros tradidisse. Sed tu auctoritates omnes contemnis, ratione pugnas. Patere igitur rationem meam cum tuâ ratione pugnare.* Cicero de nat. Deor. lib. 3. pag. m. 599.

ner une entiere certitude. Car que me répondrez-vous, si je vous objecte les peuples (g) athées dont Strabon parle, & ceux que les voïageurs (h) modernes ont découverts en Afrique, & en Amerique? J'y ajoûterois peut-être les Phlégyens dont Homere (i) a fait mention, & les Acrothoïtes dont Théophraste (k) a parlé, si je savois certainement de quelle maniere ils étoient impies; mais j'ignore s'ils croïoient absolument qu'il n'y avoit point de Dieux, ou si sans le nier ils avoient l'audace de se moquer de leur culte & de commettre toutes sortes de sacrileges, ce qui fut cause (l) que leur païs fut englouti. Laissant donc ces deux exemples, je vous presserai seulement de me répondre sur les autres. Direz-vous que Strabon ne savoit cela que par oüi dire, & que les modernes ne se sont pas assez informez de tout le détail; qu'ils se contredisent quelquefois eux-mêmes, & que l'on peut oposer relations à relations? C'est ainsi que Mr. Fabrice (m) Professeur en Théologie à Heidelberg, élude la difficulté. Je veux que ses raisons soient plausibles & spécieuses, mais enfin elles ne sont point capables de fixer l'esprit. Tout ce qu'elles peuvent faire est d'inspirer quelque défiance sur l'exactitude des voïageurs, ce qui nous réduit à suspendre notre jugement, jusqu'à ce que nous soions mieux informez de l'état de ces prétenduës nations athées. Résolvons-nous donc à voyager en ces païs-là, aprenons leurs langues & munissons-nous de toute l'adresse qu'il faut avoir pour satisfaire une ardente curiosité, car sans cela une descente sur les lieux ne seroit pas suffisante à vérifier si les relations nous trompent. Or, dites-moi en conscience si un homme, quelqu'affamé qu'il puisse être de voïager, & quelque muni de tous les secours nécessaires, peut venir à bout de tous les travaux & de tous les soins qu'une telle vérification exige.

§. XIV.

Qu'il n'est point sûr de conclure de ce qu'un peuple reconnoit l'immortalité de l'ame, qu'il reconnoit aussi la divinité.

Peuples qui admettent l'immortalité de l'ame sans reconnoître de divinité.

VOus croirez peut-être que pourvû qu'il découvrît que l'on croit l'immortalité de l'ame, il seroit assez informé du reste, mais détrompez-vous de cette imagination. Les peuples que l'on a trouvez dans les (a) Iles Marianes (b) *ne reconnoissoient aucune divinité, & avant qu'on leur eust preschê l'Evangile, ils n'avoient pas la moindre idée de religion. Ils étoient sans Temple, sans autels, sans sacrifices, sans Prestres.* Néanmoins ils étoient *persuadez de l'immortalité de l'ame, & (c) que les esprits reviennent après la mort.* (d) Ils reconnoissoient *même qu'il y a un Paradis & un Enfer*, que les ames sont tourmentées dans l'Enfer, & très-heureuses dans le Paradis, & (e) *au reste que ce n'est point la vertu ou le crime, qui conduit dans ces lieux-là. Les bonnes œuvres ou les mauvaises n'y servent de rien. Tout dépend de la maniere dont on sort de ce monde. Si on a le malheur de mourir d'une mort violente, on a l'Enfer pour partage . . . . . Si l'on meurt au contraire de mort naturelle, on a le plaisir d'aller en Paradis, & d'y joüir des arbres & des fruits qui y sont en abondance.* (f) « Ils ignoroient entierement » qu'il y eût d'autres terres, & ils se regardoient » comme les seuls hommes qui fussent dans l'U» nivers. » C'est un signe que leurs ancêtres n'avoient jamais vû personne qui leur eût parlé de Dieu. (g) Ils n'ont aucun commerce avec quelques autres Iles qui ne sont *pas éloignées des Marianes*, & dont on a interrogé quelques habitans que la tempête avoit poussez du côté de l'Ile de Samal l'an 1696. » (h) Il n'a pas paru jusqu'à pré» sent qu'ils aïent aucune connoissance de la di» vinité, ni qu'ils adorent les Idoles. »

Il ne faut point combattre ceci par des raisons de Métaphysique, ce sont des faits contenus dans une histoire très-curieuse publiée depuis peu par un Jésuite célebre. L'esprit de l'homme est capable d'une irrégularité encore plus grande que ne l'est celle d'ignorer qu'il y a un Dieu, & d'admettre cependant l'immortalité de l'ame. Voici donc un surcroît de peine pour le voïageur qui voudroit s'instruire de la foi de tous les peuples.

§. XV.

Une bonne information demande que l'on recherche de quelle maniere la religion s'est introduite dans un païs.

Une Religion qu'on a fait embrasser par force à des peuples, n'est d'aucun poids.

SI l'on vous accorde par une nouvelle grace bien spéciale, qu'il pourra enfin en venir à bout, pourvû qu'il vive long-tems, vous ne serez pas encore tiré d'intrigue. Car afin que le consentement de tous les peuples puisse servir d'un bon argument, il faut savoir de quelle maniere la religion a commencé dans chacun d'eux, ou si elle est aussi ancienne que la nation même. En ce dernier cas, la preuve seroit meilleure que dans le premier, & néanmoins il resteroit une question importante qui seroit celle-ci; la religion a-t-elle été embrassée sans aucun examen, ou avec un examen sévére de ses motifs de crédibilité? Cette question est infiniment plus nécessaire, au cas qu'un peuple aïant été quelque tems sans religion, en ait embrassé quelqu'une; car s'il l'a embrassée sans l'examiner, mais par une déférence aveugle ou pour quelque législateur, ou pour quelque conquérant, la multitude des personnes qui l'ont professée depuis, ne sert de rien à prouver la vérité de ses dogmes; on sait assez qu'une religion, quelque fausse qu'elle soit,

passe

(g) » Voïez ci-dessus §. VI. & notez que Diodore de » Sicile *lib.* 3. *cap.* 9. dit la même chose que Strabon tou» chant l'Athéisme d'un peuple d'Ethiopie.

(h) » Voïez leurs noms & leurs passages dans la Disser» tation de Mr. Fabrice, intitulée *Apologeticus pro genere humano contra calumniam Atheismi*. Notez qu'il ne » parle point de ceux qui ont dit que les Druses, peuple » du Liban, sont athées. Voïez Bespier dans ses remar» ques sur Ricaut, to. 2. pag. 649. Voïez aussi Mr. le » Fevre, préface du traité de la superstition, & Mr. » Locke, Essai de l'entendement liv. 1. ch. 3. *pag. m.* 71.

(i) *Homer. Hymn. in Apoll. pag. m.* 786.

(k) *Apud Simplicium in Epicteti enchirid. cap.* 38. *pag.* 222. *edit. Lugd. Bat.* 1640. » Porphire *de abstin. lib.* 2. » *pag. m.* 56. a sans doute voulu parler du même peuple; » mais il le nomme Θώες, *Thoes*, & les situë sur les » confins de la Thrace.

(l) » Voïez *Simplicius ib. & Servius in Æn. lib.* 6. *v.* » 618. *& Pausanias l.* 9. *cap.* 36.

(m) *Joh. Ludovicus Fabritius in apologet. generis humani pag.* 159. *& seq.*

(a) « Elles sont éloignées de trois à quatre cents lieuës » des Iles Philippines. Magellan fut le premier qui les » découvrit.

(b) » Charles le Gobien, histoire des Iles Marianes. » pag. 64. édit. de Paris 1700.

(c) *Id. ib. pag.* 66.

(d) *Id. ib. pag* 65.

(e) *Id. ib. pag.* 66.

(f) *Id. ib. pag.* 41.

(g) *Id. ib. pag.* 396.

(h) *Id. ib. pag.* 406.

passe des peres aux enfans, sans aucun obstacle, & qu'elle se communique par la voie de l'éducation aussi aisément à mille personnes qu'à une : de sorte que si l'éducation est le seul moïen de la répandre, la raison pourquoi une religion n'a que cent mille Sectateurs, pendant qu'une autre en a deux cents mille, est uniquement qu'il y a eu moins d'enfans dans celle-là que dans celle-ci. Je vous demande si ce seroit un bon moïen de donner un grand relief à la religion Chretienne, que d'alléguer le consentement que lui ont donné ou les Saxons, ou les habitans du Nord, ou les peuples de l'Amérique que l'on a contraints barbarement à recevoir le batême, & à renoncer à leurs idoles, sans avoir ni convaincu, ni éclairé leur esprit ? La multitude de semblables Sectateurs forcez ne sert de rien à prouver qu'une religion soit véritable, & si leurs enfans se trouvent persuadez, ce n'est point un signe de vérité, c'est le résultat perpétuel de (i) l'education, quel que puisse être le Catéchisme national. Ainsi pour savoir le poids de l'aprobation des peuples, il est nécessaire d'être informé de quelle maniere ils ont embrassé la religion.

Je ne vous dis pas que les recherches qui sont ici absolument nécessaires, demandent beaucoup de travail, je vous dis tout net qu'elles surpassent les forces de l'homme, & vous n'en sauriez disconvenir, si vous y faites quelque attention.

Ne me dites pas qu'un Chretien se peut épargner une partie de la peine, puisqu'il sait que la religion est aussi ancienne que le genre humain, car même selon mes (k) principes il s'ensuit de là qu'aucun peuple n'a jamais été sans religions. Je vous répondrai deux choses. 1. Qu'il restera toûjours plus de peine qu'aucun homme n'en peut porter. 2. Qu'afin que votre argument soit bon, il doit être propre à convaincre non-seulement un Chretien, mais aussi un infidele ; c'est-à-dire, qu'il faut que vous le fassiez bon par des effets résultans de l'argument même, & non pas par des secours empruntez d'une autre source. L'Antagoniste que je vous supose, vous peut & vous doit représenter ce que Cotta (l) représente au Stoïcien Balbus, c'est qu'encore qu'il croïe la verité, il dispute comme s'il ne savoit rien, s'il n'avoit oüi parler de rien, & comme une table rase qui recevra vos enseignemens, pourvû que vous les mettiez à l'abri des objections.

§. XVI.

Qu'il est nécessaire de s'informer s'il y a eu quelques personnes qui aient nié l'existence de Dieu.

Le Jugement des experts préférable à celui des ignorans.

VOici un nouveau champ de recherches très-pénibles, & inépuisables. Toute la besogne ne seroit pas faite, si enfin l'on parvenoit à avérer comme il faut que tous les peuples du monde croïent l'existence de Dieu. Il resteroit encore à examiner si quelqu'un de tems en tems a nié cette existence. Il se faudroit informer du nombre de ces athées, si c'étoient des gens d'esprit, & qui se piquassent de méditation, s'ils avoient été châtiez, &c. On sait que la Grece a produit de telles gens, & qu'elle en a puni (a) quelques-uns, & que cette peine a fait dire que bien d'autres eussent déclaré leur irreligion, s'ils eussent pû s'assûrer de l'impunité. Lorsque Platon s'aplique avec tant de soin à prouver l'existence & la providence des Dieux, il (b) avouë qu'il y avoit un bon nombre d'Athéniens qui rejetoient le premier de ces deux dogmes, & que d'autres se contentoient de rejetter le second. On devroit donc rechercher si dans chacun des autres peuples il y avoit eu de tels exemples ; car sans ces informations on ne pourroit pas donner au consentement général son juste poids ; on lui en donneroit trop, vû qu'on n'en rabatroit point ce que lui ôtent les exceptions particulieres. Si ces perquisitions renferment beaucoup de travail & beaucoup de difficultez, on n'en trouveroit guere moins à mettre en balance l'autorité du plus grand nombre, & celle du petit. On ne pourroit point se servir de la proportion arithmétique, comme dans la justice commutative ; il faudroit recourir à la proportion géométrique, comme dans la justice distributive. Rien ne seroit plus trompeur que de déférer autant sur des matieres philosophiques à l'opinion d'une païsane, qu'à celle d'un philosophe. Il est évident, & la pratique de tous les peuples s'y accorde, qu'en matiere de Jurisprudence l'avis de trois ou quatre fameux Avocats est préférable à celui de trois mille païsans. Est-il question d'un dogme d'Astronomie ? Mr. Cassini sera plus croïable lui seul que deux cents mille personnes qui ne savent ni A. ni B. Copernic dont l'hypothese triomphe présentement, n'avoit-il pas contre lui seul ou presque seul toutes les écoles & tous les peuples? N'établit-on pas pour principe qu'un chacun (c) doit être crû en son art, & que les arts seroient heureux (d) s'il n'y avoit que les connoisseurs qui en jugeassent, & qu'il faut (e) que chacun se mêle de sa profession ? Lorsque quelqu'un fait chef-d'œuvre pour être reçu au corps d'un métier, il n'est jugé que par les gens du métier, & leur temoignage, ne fussent-ils que deux, contrepeseroit celui de deux milles personnes qui n'entendroient rien dans les regles, & dans les statuts de ce métier. Un jardinier est plus croïable dans une question de jardinage, que cent critiques hérissez de Grec, & que tous les savans du monde qui n'auroient jamais rien vû, ni rien lû concernant l'agriculture. En un mot, Monsieur, dans tous les arts, & dans toute sorte de professions, le jugement d'un petit nombre d'experts est préféré à celui d'une multitude d'ignorans.

Il seroit donc très-difficile dans la matiere en question de mesurer le rabais. Il seroit même impossible d'y procéder légitimement, car il ne faudroit pas compter les voix, mais les peser : & où trouveroit-on les balances nécessaires ? Je conclus donc que vous nous voulez mener par un chemin impraticable.

(i) » Platon *de legib. 10. circa init. pag. m. 946.* E » décrit fort éloquemment de quelle maniere la foi de » l'existence des Dieux se communique aux enfans.

(k) » Voiez ci-dessus §. VI.

(l) *Sic aggredior ad hanc disputationem, quasi nihil unquam audierim de Diis immortalibus, nihil cogitaverim, rudem me & integrum discipulum accipe, & ea quæ requiro doce.* Cicero de nat. Deor. lib. 3. pag. 598. » Ceci s'accorde avec les dispositions que Mr. Descartes demande de tous ceux qui cherchent la vérité.

(a) Voïez ci-dessus §. VI.

(b) *Plato de legib. lib. 10. circa init. pag. m. 945. C. & pag. 947. B.*

(c) *Unicuique in sua arte credendum est.*

(d) *Felices artes essent, si de illis soli artifices judicarent.* Quintil.

(e) *Hic* (Aristoxenus) .... *hac magistro concedat Aristoteli canere ipse doceat, bene enim illo Græcorum proverbio præcipitur.* Quam quisque norit artem in hac se exerceat. *Cicero Tuscul. lib. 1. fol. 248.*

§. XVII.

Combien il est difficile de discerner ce qui vient de la Nature d'avec ce qui vient de l'éducation.

VOtre seconde these n'expose pas à moins de fatigues; car pour s'assûrer pleinement que tous les peuples de la terre ont puisé leur dogme de l'existence de Dieu dans les impressions de la Nature, & non pas dans celles de l'éducation, il faudroit avoir étudié en chaque païs le premier état de l'enfance. Il faudroit y avoir observé les premiers raïons de lumiere qui sortent de l'ame des enfans, & distinguer bien en eux ce qui précéde l'instruction d'avec ce qui n'en est que la suite. Où est l'homme qui ait assez de loisir, ou qui vive assez pour faire toutes ces expériences? Voudriez-vous bien répondre, après y avoir bien pensé, qu'un homme qui les auroit faites exactement, assûreroit qu'il auroit trouvé des vestiges de religion dans des enfans à qui l'on n'auroit jamais dit qu'il y a un Dieu? C'est ordinairement par là qu'on commence à les instruire, dès qu'ils sont capables de distinguer quelques sons, (k) & de begaïer. Cette coûtume est très-loüable, mais elle empêche qu'on ne vérifie si d'eux-mêmes, & par les seules impressions de la Nature, ils se porteroient à honorer Dieu.

§. XVIII.

Examen de la premiére & de la seconde réponse que l'on pourroit faire à la difficulté contenuë dans les chapitres précédens. Si les exceptions au consentement général sont considérables.

AVant que de passer à la seconde difficulté, je veux bien vous dire que je ne vous croi point encore réduit au silence. Il me paroît que vous répondriez,

Pouvoir de la Nature sur les nations les plus barbares.

I. En premier lieu, que quand même l'on avéreroit que les relations que Mr. Fabrice a révoquées en doute sont très-fidelles, il ne faudroit pas y avoir égard: l'Athéïsme se seroit tout au plus glissé parmi quelques peuples barbares, & féroces. Cela ne tireroit point à conséquence. Mais croïez-vous que votre adversaire se païât de cette réponse? Ne vous répliqueroit-il point que vous reculez? Vous lui aviez promis le consentement de tous les peuples, & à présent vous vous réduisez à la plus grande partie. Vous aviez fait fond sur ce que la barbarie la plus brutale n'avoit pas éteint la connoissance de Dieu, & présentement vous voulez que sous prétexte qu'une nation est barbare, il ne faille point s'arrêter à son Athéïsme. Il vous répliquera, n'en doutez point, qu'une nation très-éloignée de la politesse est d'autant plus propre à représenter la Nature toute pure. La voix de la Nature se peut-elle faire entendre sous un gros monceau d'arts & de sciences, de loix & de modes, de statuts & de coûtumes, de cérémonies & de controverses, & de cent autres inevntions de l'esprit humain? N'est-il pas à craindre qu'une voix qui doit passer par tant de canaux, ne soit plûtôt la voix de l'art que celle de la Nature? N'y a-t-il pas lieu de soupçonner que le même législateur qui a retiré de l'état sauvage une telle ou une telle partie des hommes, a commencé de leur aprendre le culte des Dieux? Vous vous souviendrez, s'il vous plaît, que les Auteurs les plus orthodoxes ne font point difficulté de rechercher par des conjectures très-vraisemblables, quelle a été l'origine de l'idolatrie. Ils croïent donc que l'artifice a fait naître cet ouvrage. Le Livre que Varron avoit écrit des antiquitez, commençoit par les choses humaines, & finissoit par les divines, parce que, disoit l'Auteur, (a) que celles-ci ont été postérieures aux sociétez.

Passage du P. Rapin.

II. Vous pouvez répondre en second lieu que si les remarques de Mr. Fabrice se trouvoient exactes, comme vous voulez bien l'espérer, il ne seroit plus question que de deux ou trois personnes dans chaque siecle, & alors le consentement passeroit pour général en toute rigueur. Deux ou trois monstres (b) par an n'empêchent pas qu'on ne dise que tous les enfans viennent au monde avec une tête, deux pieds & deux mains. Si vous ne vous souvenez pas d'un beau passage du Pere Rapin, je vous le suggérerai. (c) *Ce consentement si général de tous les peuples*, dit-il, *dont il ne s'est jamais trouvé aucun sans la créance d'un Dieu, est un instinct de la Nature qui ne peut estre faux, estant si universel. Et ce seroit une sottise d'écouter sur cela le sentiment de deux ou trois libertins tout au plus, qui ont nié la divinité dans chaque siecle, pour vivre plus tranquillement dans le desordre.* Un peu auparavant il avoit parlé ainsi » cette vérité......n'est contestée que par des esprits corrompus par la sensualité, la présomption & l'ignorance......Il n'y a rien de plus monstrueux dans la nature que l'Athéïsme: c'est un déréglement d'esprit conçu dans le libertinage: ce ne sera point un homme sage, reglé, raisonnable, qui s'avisera de douter de la religion. Ce sera un petit esprit enflé du succès d'un Sonnet ou d'un Madrigal, lequel luy aura réüssi dans le monde; qui croira fortement qu'il est plus beau de douter de la religion, que de s'y soûmettre. Ce sera un débauché, qui n'a jamais eu la teste assez libre, ni l'esprit assez net, pour juger sainement d'aucune chose. Ce sera un Courtisan qui n'a jamais rien étudié à fond, & qui ne sçait que quelque chapitres de Montagne, ou quelques périodes de Charon. Ce sera un faux sage, qui n'a de prudence & de conduite que pour sauver habilement les apparences, bien faire son personnage, & joüer parfaitement la Comédie. Ce sera une femme enyvrée de son mérite, & abandonnée à son plaisir, qui n'a d'esprit que celuy qu'elle s'est fait de son libertinage (d). «

(k) *Ut primum fari incipiunt, te nomine jussi*
Compellunt, primaque sonant te voce minores.
Balzac. Epist. select. pag. m. 147.
» *Il s'adresse à la Sainte Vierge.* Voiez ce que Platon *de legib. lib.* 10. *pag. m.* 946. E, remarque sur la maniere dont on imprime la religion au cœur des enfans.

(a) *Varro apud August. de civit. Dei, lib.* 6. *cap.* 3.

(b) » Maxime de Tyr, dissert. 1. *pag. m.* 5. compare un Athée à un bœuf qui naitroit sans cornes. εἰ δὲ ἐξεγένοντο ἐν τῷ ξύμπαντι αἰῶνι δύο πȣ καὶ τρεῖς ἄθεοι καὶ ταπεινὸν καὶ ἀναισθὲς γένος, καὶ πεπλανημένον μὲν τοῖς ὀφθαλμοῖς, ἐξηπατημένον δὲ ταῖς ἀκοαῖς, ἐκτετμημένον δὲ τὴν ψυχὴν, ἄλογον καὶ ἄγονον καὶ ἄκαρπον, ὡς ἄθυμος λέων, ὡς βοῦς ἄκερος, ὡς ὄρνις ἄπτερος. *Quod si ab omni ævo duo aut tres extiterunt, tam abjecti homines, ut sine Deo, & sine ullo sensu oberrarent: quorum neque lucem certam oculi, neque certum sonitum aures admitterent, animo vero ac præstantiore sui parte mutili essent; irrationale, sterile atque inutile hominum genus, ut si leonem sine stomacho, bovem sine cornibus, avem sine alis dicat.*

(c) » Rapin, compar. de Platon & d'Aristote, ch. dernier, n. 11. *pag. m.* 425.

(d) *Id. ib. n.* 8. *pag.* 423.

Grand nombre d'Athées dans le monde.

Votre Antagoniste ne se verroit point ici démonté ; il vous prieroit de lui dire si sous ombre que presque tous les enfans naissent au neuviéme mois, il faut regarder comme des monstres (*e*) ceux qui naissent au septiéme. Il vous prieroit aussi, vous & le Pere Rapin, de vous accorder avec tant d'autres Auteurs qui déplorent qu'il y ait un si grand nombre d'Athées. Vous savez qu'un fameux Minime (*f*) a débité qu'il y en avoit plus de 50. mille dans Paris, & que souvent il s'en trouvoit une douzaine dans une seule maison. Cela n'est guéres croïable, mais il paroît ou par des Sermons, ou par d'autres Livres, que de siecle en siecle on s'est plaint qu'un très-grand nombre de gens n'avoient nulle Religion. Cette plainte a sur-tout paru depuis (*g*) que les belles Lettres furent rétablies dans l'Occident, après la prise de Constantinople. Elle paroît dans tous les Ouvrages qui ont été publiez en si grand nombre, pour prouver ou la vérité de la religion Chretienne ou l'existence de Dieu. (*h*) *Le monde, la Cour & les Armées*, a-t-on dit dans un Dialogue imprimé l'an 1681. *sont pleins de Déistes, de gens qui croyent que toutes les religions sont des inventions de l'esprit humain. Ces esprits téméraires doutent de tout. Ils sont armez de méchantes difficultez contre les Livres du V. & du N. Testament, pour n'être pas obligez de croire que ces Livres soient véritablement des Auteurs dont ils portent le nom. De-là vient qu'aujourd'huy ceux qui se piquent de quelque capacité pour écrire, se sont mis en tête de défendre la religion Chretienne contre les incrédules : tous les travaux tournent de ce côté-là.* Je vous renvoie à un Docteur Allemand qui publia un écrit intitulé *Scrutinium Atheismi* l'an 1663. c'est un Livre où il y a beaucoup de détail, & où l'on trouve le nom de plusieurs personnes qui ont passé pour Athées, & bien des complaintes sur (*i*) les progrès de l'Athéïsme. Quel concert pourrez-vous faire avec tant d'Auteurs, vous & le Pere Rapin?

Sur tout de ceux qui sont cachés.

Je vous permets de considérer leurs doléances comme des déclamations vagues & exaggérées. Je vous dirai même que plusieurs Théologiens entêtez ont si fort mis à tous les jours l'accusation d'Athéïsme, & qu'ils y ont envelopé tant de personnes innocentes, qu'il ne faut avoir aucun égard à leurs Catalogues. Mais il ne laisse pas d'être sûr que le nombre des incrédules a été toûjours plus grand que ne le croit le Pere Rapin. Ceux qui ont la témérité & l'audace de dogmatiser, & de se mettre en public par cet endroit-là, passent nommément de Livre en Livre : leur mémoire se conserve de siecle en siecle : il n'en va pas de même de ceux qui ont la prudence de ne s'ouvrir qu'en particulier. Ils sont incomparablement en plus grand nombre (*k*) que les autres : les voïageurs en découvrent presque par tout, & principalement dans les païs de liberté, & où les lettres fleurissent le plus. Cette espece de Déïstes, ou d'Athées, ne grossit pas les catalogues, elle ne laisse point de monumens aux controversistes ou aux historiens. Elle est pourtant une exception très-réelle à votre aphorisme.

Des Athées chez les Romains & à la Chine.

Il est incontestable que des sectes (*l*) toutes entiéres se sont soustraites au consentement général que vous nous prônez. La secte d'Epicure qui a fleuri si long-tems, & qui a produit de fort grands hommes s'en étoit soustraite; car si elle admettoit des Dieux, c'étoient des Etres qui ne se mêloient de rien, qui n'avoient rien fait, & qui ne devoient leur existence, (*m*) non plus que le Soleil & la Terre, qu'à la rencontre fortuite de certains atomes. Etoit-ce consentir à l'opinion générale qu'il y a des Dieux, qui ont fait le monde & qui le gouvernent ? Et pouvez-vous alléguer pour votre preuve leur consentement à cette opinion ? Avez-vous lû dans Mr. Ricaut (*n*) qu'il y a parmi les Turcs une secte qui *nie absolument la divinité ? & qu'il y a à Constantinople un nombre si prodigieux de gens qui soûtiennent ce principe, que cela est capable de donner de l'étonnement & de l'horreur. La plûpart de ces impies sont des* Cadis *& des personnes savantes dans les Livres des Arabes. Les autres sont des Chretiens renégats, qui pour éviter les remors qu'ils sentent de leur apostasie, s'efforcent de se persuader qu'il n'y a rien à craindre, ni à espérer après la mort........*(*o*) *Cette maudite conduite est si contagieuse, qu'elle s'est insinuée jusques dans le Serrail, & a infecté l'appartement des Femmes & des Eunuques. Elle s'est aussi introduite chez les Bachas, & après les avoir empoisonnez, elle a épandu son venin sur toute leur Cour........On dit que Sultan* Morat *favorisoit fort cette opinion dans sa Cour & dans son Armée.* Savez-vous bien que l'Athéïsme de Spinoza est le dogme (*p*) de plusieurs sectes répanduës dans l'Asie, & que parmi les Chinois, la nation la plus savante & la plus ingénieuse de l'Orient, il y a une secte d'Athées (*q*) qui est celle de la plûpart des Lettrez ou des Philosophes ? Ne trouverez-vous dans tout cela que *deux ou trois libertins tout au plus qui ont nié la divinité dans chaque siecle, pour vivre plus tranquillement dans le désordre ?*

Noms de plusieurs Athées.

Que si sans répéter tous les exemples que j'ai déja raportez, ou dans mes Pensées diverses, ou dans mon Dictionnaire, je vous nomme seulement quelques-uns des modernes que l'on accuse d'Athéïsme, un Averroes, un Calderinus, un Politien, un Pomponace, un Pierre Bembus, un Leon X. un Cardan, un Cesalpin, un Taurellus, un Cremonin, un Berigard, un Viviani, un Thomas Hobbes ; pourrez-vous croire

(*e*) » Voïez ci-dessus §. VI. ce qu'on a dit des Cyclo-» pes.

(*f*) » Le Pere Mersenne dans son Commentaire sur la » Genese, imprimé à Paris l'an 1623.

(*g*) » Voïez le Diction. historique & critique à l'article » *Takiddin.*

(*h*) » Jurieu, Politique du Clergé pag. 85. 86.

(*i*) *Cum in detegenda atque confundenda impietate Atheistica (hodie, proh dolor! tantum non ubique radices profundissimas agente, ac eousque insania progressâ, ut non tantum Divinitatem inficietur, verum etiam omnes eruditionem profundiorem consecutos, fautores suos mentiatur) per aliquod temporis spatium occupatus, Sectæ illius pestilentissimæ originem pariter ac nefandum in orbe Europæo progressum indagaverim.* Theoph. Spizelius in epist. dedicat. Scrutinii Atheismi.

(*k*) » Il y a dix ou douze ans que je demandai à un hom-» me qui connoissoit très-particuliérement Mr. . . . , » membre de la Société Royale & grand Mathématicien, » comme ses écrits le témoignent, de quelle religion il » étoit, *Helas*, me répondit-il en soupirant, *il croit que* » *les cieux ont été toûjours d'eux-mêmes, & qu'ils seront* » *éternellement tout tels que nous les voïons.*

(*l*) » Voïez ci-dessous le chapitre 21. n. 8.

(*m*) » Epicure n'admettoit pour les principes de tous les » êtres que les atomes & le vuide :

Omnis ut est igitur per se natura duabus
Consistit rebus, nam corpora sunt & inane.

Lucret. lib. 1. v. 419.

(*n*) » Ricaut, état present de l'Empire Ottoman. to. » 2. *pag. m.* 395. Voïez Pensées diverses ch. 174.

(*o*) Ricaut, *ib. pag.* 397.

(*p*) » Voïez le Dictionaire historique & critique Article *Abumusliminus. Japon. Spinoza.* Vous trouverez aux pages » marquées à l'indice des matieres, sous *Spinoza*, ou *Spi-* » *nozisme* que quelques Philosophes païens ont eu à peu » près la même opinion.

(*q*) Voïez le même Dictionaire Art. *Malherbe & Sommona-codom.*

re avec le Pere Rapin qu'il n'y a qu'un petit Auteur de Sonnet ou de Madrigal, qu'un débauché, qu'un courtisan, & qu'une femme galante qui soient susceptibles de l'irréligion ? Peut-on caractériser ainsi les Philosophes, les Médecins, les Mathématiciens, les Humanistes les plus célébres? Y avoit-il dans leurs mœurs un déréglement plus visible que dans la vie ordinaire d'une infinité d'honnêtes gens selon le monde, & très-orthodoxes ?

§. XIX.

Rétorsion de l'objection, que l'intérêt ou l'amour propre éloignent de la religion. Remarque sur ce que tant de Chinois se font Chretiens.

Que l'intérêt a beaucoup de part à la Religion.

IL seroit à craindre qu'on n'usât de rétorsion contre le Pere Rapin; c'est-à-dire, que comme il prétend que l'amour propre, & l'intérêt des passions précipitent dans l'impiété, on ne prétendît que la plûpart des orthodoxes s'attachent à la religion par un esprit mercenaire. Etoit-ce par la ferveur de l'amour divin que les enfans d'Israël demandoient (a) des divinitez qui marchassent devant eux? N'étoit-ce pas pour avoir des guides fidéles, & des protecteurs invincibles? Les Dieux pénates des Païens & tant d'autres Dieux que l'on adoroit, ne servoient-ils pas d'espérance que toute infortune seroit écartée de la maison, que la récolte seroit copieuse, qu'on voïageroit sans péril, &c.? Les Chretiens qui lisent dans le nouveau Testament qu'ils sont apellez à la soufrance sur la terre, ne laissent pas de tourner les yeux vers les promesses temporelles que fait le vieux Testament aux observateurs de la loi, & de se souvenir du passage où Saint Paul (b) assûre que la piété a les promesses de la vie présente & de la vie à venir. L'un se flatte qu'en priant Dieu il attirera la prospérité sur son négoce; un autre qu'il préservera de la grêle ses champs, & ses vignes; un autre qu'il gagnera ses procès; un autre qu'il évitera tous les complots de ses ennemis, & ainsi du reste. On invoque Dieu comme le bucheron de la fable invoquoit la mort (c) afin d'en tirer de l'assistance. La froideur dans le service divin fait apréhender tous les maux contraires à ces biens-là. De sorte qu'outre la félicité éternelle on se flate d'être heureux dans ce monde-ci par le moïen de la religion, & l'on craint d'être malheureux, & sur la terre, & dans l'autre monde, si l'on ne conserve la foi. L'intérêt tient lieu de raison, croïez-en un Théologien qui s'est piqué d'intolérance, & de crier à l'hérésie pour peu de chose.

Passage de Mr. Jurieu sur ce sujet.

Il est certain, dit-il, (d) *que l'homme croit cent choses, parce qu'il les veut croire sans autre raison, & il les veut croire, parce que ses passions y trouvent leur intérêt......(e) Je crois les mysteres de l'Evangile, non par conviction, mais parce que je les veux croire, & je les veux croire parce que je crois que cela est de la derniere importance pour la gloire de Dieu & pour mon salut......(f) Je croi fermement & fortement qu'un tel homme est mon pere: je n'en ai point de démonstration, mais je voi qu'il m'est de la derniere importance de croire cela, parce que je lui dois rendre les offices d'enfant, & que de-là dépend mon salut & l'obeïssance aux commandemens de Dieu; de-là aussi dépend le droit à une grande succession qui me regarde. Cette importance de la chose fait que la volonté adhere fortement à cette vérité*, un tel est mon pere. *Cette vérité*, il y a un Dieu, *se peut démontrer comme je croi, mais ce n'est pas par une démonstration qui soit sensible à un esprit vulgaire; comme on peut faire sentir à tout esprit quelque bas qu'il soit, que six font la moitié de douze. Néanmoins cet esprit vulgaire, s'il est fidéle, s'attachera avec infiniment plus de force à cette vérité*, il y a un Dieu, *qu'à celle-ci*, six font la moitié de douze. *Il mourra pour ne pas renier cette premiére vérité, & il ne voudra pas souffrir le plus petit mal pour soûtenir la seconde. D'où vient cela? c'est parce qu'il voit que de cette vérité*, il y a un Dieu, *dépend toute sa gloire & tout son bonheur, & sur-tout la gloire de Dieu; & il ne revient aucune utilité de l'autre à Dieu, au prochain & à lui: c'est pourquoi il adhere à cette vérité*, il y a un Dieu, *& n'en veut pas avoir le moindre doute.*

Avantage qu'il y a à être dévot.

Ne croïez-vous pas qu'un homme qui achete un scapulaire, comme un grand préservatif, est intéressé à lui attribuer une efficace merveilleuse? Et que ce n'est pas un petit avantage temporel pour un Docteur que d'être dévot? Il s'attire les bénédictions du peuple, les éloges, les caresses, & qui plus est, les presens des femmes. Il est le dispensateur des charitez; la direction des consciences n'est point la culture d'un terroir ingrat. Enfin il est si commode d'être dévot que beaucoup de gens qui ne le sont point font semblant de l'être. En général l'Eglise est une très-bonne mere, elle nourrit grassement (g) ses serviteurs: ils y trouvent de quoi se faire vénérer & de quoi se faire craindre. Elle fait subsister beaucoup d'ouvriers, & il y va tant de leur intérêt qu'elle se maintienne, qu'en un besoin ils imiteroient ceux qui décidérent par des cris horribles (h) *grande est la Diane des Ephésiens.*

De la conversion des Chinois.

Savez-vous bien que les Esprits-forts trouvent tout à fait étrange ce que l'on publie sur les grands progrès des Missionnaires de l'Orient. S'ils croïent que l'on exagere le nombre de ceux qui embrassent l'Evangile dans ces païs-là, par la seule voie de la persuasion, & sans qu'on se serve le moins du monde du *compelle intrare, contrains-les d'entrer.* ils sont d'ailleurs assez raisonnables pour ne nier pas les faits dont ils voïent que les Jésuites & les autres Missionnaires qui ont des procès avec les Jésuites, demeurent d'accord; savoir que la moisson est très-grande à la Chine & en quelques autres païs, & que les Chretiens y ont dressé des Eglises bien nombreuses. Dès que l'on supose que les Missionnaires font des miracles, ou que la grace du St. Esprit seconde leur prédication, on donne facilement la raison des phénomenes; l'on ne s'étonne plus que tant de Païens se rangent sous les enseignes d'un Dieu crucifié, & qu'ils donnent leur consentement à des doctrines si peu conformes aux idées naturelles; mais les Esprits-forts ne croïant ni les miracles, ni l'opération intérieure de la grace, sont obligez de chercher d'autres principes, pour donner raison de ces changemens de foi, & ils n'en trouvent point

(a) » Exode ch. 32. v. 1.
(b) » I. Epitre à Timothée ch. 4. v. 8.
(c) *Æsop. fab.* 20. *pag. m.* 104.
(d) » Jurieu, Traité de la nature & de la grace, page » 224.
(e) *Id. ib. pag.* 225.
(f) *Id. ib. pag.* 247. 248.

(g) » Voici ce que Palingenius *lib.* 5. *pag. m.* 111. a dit » des Prêtres & des Moines:

Deme autem lucrum, superos & sacra negabunt.
Ergo sibi, non cœlicolis, hac turba ministrat.
Utilitas facit esse deos: qua nempe remota,
Templa ruent, nec erunt aræ nec Juppiter ullus.

(h) » Voiez ci-dessus §. XII.

point de plus spécieuses, que de dire que l'on gagne les Chinois en les étonnant d'abord par la terreur des enfers, & en les assûrant tout aussi-tôt non seulement de la délivrance de ces peines, mais aussi d'une félicité infinie, pourvû qu'ils mettent leur confiance en la croix de Jesus-Christ.

Motifs qui portent les Chinois à se convertir au Christianisme.

Vous, Monsieur, qui êtes un bon Chretien réformé, pourriez-vous blâmer ici les esprits-forts? Vous ne croïez pas non plus qu'eux que les Missionnaires de Rome fassent des miracles, ni que la grace du S. Esprit accompagne leur prédication; car selon vos principes, cette grace ne se donne qu'aux élus, & la conversion faite par ces Missionnaires ne retire personne de la voie large qui mene à la perdition, elle fait seulement passer d'une idolatrie à une autre. Vous devez donc attribuer à des causes purement naturelles la docilité que tant de Chinois témoignent pour ces Catéchistes-là. Or je vous défie d'imaginer des raisons plus vraisemblables que celles des esprits-forts.

N'allez point me donner le change; ne me transportez point de l'Orient à l'Occident; ne me parlez point, dis-je, des conversions Amériquaines. Je sai qu'elles ont été l'effet de la violence généralement parlant, & que la stupidité & la barbarie de la plûpart des nations subjuguées par les Espagnols, les rendoient indisciplinables sur les articles de la religion Chretienne. Laissons donc cela, ne parlons que des Chinois, nation savante & ingénieuse autant qu'aucune autre. Quelle raison donneriez-vous de ce qu'ils se laissent convertir par des Missionaires qui ne sont nullement en état d'emploïer la force du bras séculier, & qui ne peuvent mettre en usage que les voies d'insinuation & d'instruction? Ne trouvez-vous pas vraisemblable que ces nouveaux Apôtres étalent d'abord avec toute l'industrie, & avec toute l'adresse de leur éloquence, les délices du Paradis & les horreurs de l'Enfer? Qu'ils commencent par faire sentir que l'on est coupable devant Dieu; que la peine du peché doit être infinie puisqu'il offense un Etre infini; que la justice divine est inexorable, à moins qu'elle ne reçoive une satisfaction proportionnée à l'infinité de l'ofense; qu'elle l'a reçuë cette satisfaction-là par la mort de Jesus-Christ, & que Dieu aïant été apaisé envers les hommes par cette mort, ne se contente pas de leur remettre la peine qu'ils meritoient; mais leur ofre aussi une félicité éternelle, pourvû qu'ils embrassent la religion de Jesus-Christ. La conclusion est que ceux qui refuseront de l'embrasser, seront beaucoup plus malheureux éternellement que ceux à qui elle n'a jamais été présentée. La plûpart de ces principes sont aisez à insinuer, car il n'y a point d'homme qui ne se souvienne qu'il a fait des choses qu'il croïoit être des péchez, & il n'y a point de religion qui n'enferme ces deux idées, l'une qu'il y a une justice divine qui punit sévérement ceux qui l'ofensent, l'autre qu'elle s'apaise par les prieres, & par les ofrandes de l'homme. Tous les Païens ont eu recours à des sacrifices & à des expiations, quand ils ont voulu faire cesser les malheurs publics ou particuliers, dont ils croïoient que les Dieux les châtioient.

Vous comprenez donc sans peine que les Chinois alarmez par les menaces de l'Enfer, & consolez par l'espérance du Paradis, trouvent le compte de l'amour propre à embrasser le Christianisme, d'autant plus qu'on les assûre qu'avant même qu'ils sortent de cette vie, pour aller prendre possession d'une félicité inimaginable, ils seront cent fois plus heureux que les mondains. Pourquoi? C'est que la grace du St. Esprit versera mille douceurs & mille consolations dans leur ame: c'est qu'ils seront protégez dans leurs affaires temporelles par l'intercession du Fils de Dieu, & par celle de la Ste. Vierge, & d'une infinité de Saints, &c.

Accommodement qu'ils trouvent aux austéritez qu'il enseigne. Passage de Mr. Daillé sur ce sujet.

Aïant été ainsi gagnez, il ne faut point craindre que la sévérité de la morale Evangélique les effarouche: on la leur montre succeslivement par les endroits les moins propres à rebuter; mais quoi qu'il en soit, s'ils éprouvent qu'il est difficile de se maintenir dans l'état de grace, ils apprennent en même tems qu'il est facile de s'y réhabiliter. La même religion qui leur enseigne qu'il faut pratiquer des devoirs tout-à-fait durs à la nature, leur présente des remédes prompts & aisez contre les chûtes: il n'y a qu'à se repentir, & qu'à déclarer ses fautes à un Confesseur.

> Le (*i*) Ciel défend, de vrai, certains contentemens,
> Mais on trouve avec lui des accommodemens.

Vous avez lû sans doute ces paroles de Mr. Daillé » (*k*) Qui ne voit que l'espérance d'une » absolution si facile, & si sûre, convie plutost » à pécher, & augmente la licence & l'audace » du vice, au lieu de la mortifier? Les Sauva» ges du Canada comprirent bien eux-mesmes ce » secret, qui voyant un de leurs compatriotes, » converti au Christianisme, faire scrupule de » quelque chose, à quoi ils le sollicitoient, de » peur d'offenser Dieu? *Les robbes noires* (luy » dirent-ils, en parlant des Jésuites) *effaceront* » *demain ton péché. Ne crains pas un péché, qui* » *demain ne sera plus quand tu te feras confessé* (*l*). Vous savez aussi ce que le même Ministre répliqua à ceux qui le critiquerent. (*m*) *C'est comme si j'eusse dit; Il n'est pas jusques aux hommes les plus rudes, & qui n'ont rien ajoûté par aucune culture humaine à ce que la Nature leur a donné de sens & d'esprit, qui ne sentent dès l'abord que votre Confession conduit le pécheur à espérer trop facilement le pardon de ses fautes......Le témoignage que les Sauvages mesmes rendent à la vérité, que j'ai mise en avant, en vaut mille, & conclut d'autant plus fortement pour moy, que plus ceux qui le rendent, sont grossiers & simples, étant une fidéle & naïve expression du jugement que la Nature fait d'elle-mesme de vostre Confession.* Je m'imagine que vous adoptez de tout votre cœur ces sentimens de Mr. Daillé, & par conséquent je dois croire que vous ne douterez pas que les convertis de la Chine, infiniment plus ingénieux que les Sauvages du Canada, n'accommodent facilement avec l'amour propre le tribunal de la Confession auriculaire.

Vous dirai-je que les Chretiens observent en toute rencontre, que Mahomet gagna une infinité de disciples, parce qu'il promettoit un Paradis sensuellement voluptueux? Or comme le droit de rétorsion a eu toûjours lieu dans la dispute, ne faut-il pas s'attendre que les Mahométans (*n*) s'en serviront contre les Chretiens? Le Pere Rapin a-t-il dû croire que les esprits-forts n'en

(*i*) » Moliere dans le Tartuffe, act. 4. sc. 5. *pag. m.* 76.
(*k*) » Daillé, lettre à Mr. le Coq. pag. 10.
(*l*) » Relation de Canada de l'année 1641. p. 32.
(*m*) » Id. replique à Adam & à Cottiby 3. part. chap. 14. » pag. 118.
(*n*) » Voiez dans le Dictionnaire historique & critique » la remarque M. de l'article *Mahomet*.

n'en useroient pas contre lui ? Il leur auroit repliqué, & ils lui eussent repliqué *toties quoties* : & cela n'eût fait qu'embroüiller de plus en plus la question.

Des efforts de certains Athées pour sortir de leur incrédulité.

Mais qu'eût-il pû repliquer à un nouveau Catholique, qui avoit été un fameux Ministre de l'Eglise Réformée de Poitiers, & qui a dit (o) *qu'il est faux que les Athées ne viennent jamais à la Confession, ou qu'ils n'y aillent que par des raisons mondaines ; car combien y en a-t-il parmi eux qui ne croyant point de Dieu*, FONT TOUS LEURS EFFORTS POUR EN CROIRE, *& qui n'estant tombez dans cette maudite créance, que par un certain assoupissement d'esprit* CHERCHENT TOUTES LES OCCASIONS DE S'EN RETIRER ? Le Pere Rapin trouve-là sa condamnation. On peut voir aussi le chapitre 187. de mes Pensées diverses. J'y ai cité deux passages que je puis fortifier par un troisiéme, où Cotta désire (p) qu'on lui ôte tous les doutes qui l'embarassent quelquefois sur l'existence des Dieux. J'ai dit quelque part (q) que l'un des grands défenseurs de la liberté de Rome, auroit voulu croire pour l'intérêt de sa cause, l'existence des esprits. C'étoit un Sectateur d'Epicure. Il est certain en général que comme il y a des choses que l'on croit à cause (r) qu'on les souhaite, il y en a d'autres que l'on ne peut croire, quoiqu'on soit interessé à n'en douter point. Voïez le chapitre 14. du supplément (s) du Commentaire philosophique sur *contrains-les d'entrer*. Mr. Saurin qui a réfuté cet Ouvrage, supose (t) qu'un autre intérêt encore plus séduisant, empêche alors la persuasion. Il prétend (v) que l'on n'embrasse les fausses doctrines & que l'on n'y persevere que par l'instinct de quelque passion de la nature corrompuë. Il diroit donc que les Chinois se sont faits Chretiens par quelque passion de ce genre-là. En voudroit-il bien exclure l'esprit de mercénarité ? Avez-vous jamais pris garde à ces paroles de Platon ? *Je crains* (vv) fait-il dire à un interlocuteur, après qu'un autre eut donné deux preuves de l'existence divine, *que les Athées ne vous traitent de haut en bas, car vous ignorez leurs raisons, & vous vous imaginez que la seule fougue de leurs voluptez les entraine à l'impieté.*

Origine que Petrone & Seneque donnent à la Religion.

Vous savez la maxime de Pétrone (x) que la crainte inspirée aux hommes par la chute de la foudre a été la premiere cause de la religion. Seneque insinuë une autre origine. Il dit (y) que la raison pour laquelle tous les hommes se sont accordez à l'invocation des Dieux, est qu'ils les ont trouvez bienfaisans, tantôt par des graces qui se présentoient d'elles-mêmes, & tantôt par des faveurs accordées aux demandes. Selon cette idée nous comprendrions avec la derniere facilité d'où est venu que le ciel en général, & le Soleil en particulier, ont été l'objet de la plus ancienne idolatrie ; car les hommes les plus stupides ont pû reconnoître qu'il y avoit là une cause bienfaisante qui les prévenoit, qui par sa chaleur, & par ses pluies faisoit croître sur la terre les alimens dont ils avoient le plus de besoin. Par le même principe l'on a attaché successivement son culte à tous les êtres, dont on a cru recevoir des graces : l'on a déifié (z) les insignes bienfaiteurs, & l'on s'est attaché à ces objets de religion, afin de continuer d'en être favorisé. Je ne vous dis pas que ni la maxime de Pétrone, ni celle de Seneque, soient véritables ; je vous dis seulement que les esprits forts vous en feront une chicane, une retorsion importune, pendant que vous vous amuserez à leur objecter que l'intérêt de leurs passions est la source de leur mécréance.

Mais revenons au Pere Rapin, & prions-le de considérer l'argument fameux de Mr. Pascal, (a) cette raison tirée de l'intérêt de l'amour propre, laquelle a paru si solide à tant d'Ecrivains, & si capable de faire entrer dans le chemin de la religion.

§. XX.

Examen d'une troisiéme réponse à la difficulté proposée dans le chapitre 13. En quel sens il est aisé de connoître qu'il y a un Dieu. Obstacles dans la voie d'examen.

PAssons à une autre chose que vous pouvez oposer à ma premiere difficulté.

III. Vous pourriez répondre en troisiéme lieu, que l'on connoît si facilement qu'il y a une Divinité, que le sufrage d'un homme docte n'est pas plus considérable sur ce point-là que celui d'un païsan. Il n'est donc point nécessaire de peser les voix, il sufit de les compter ; de sorte que le rabais que l'on devroit faire sur le consentement général des peuples, seroit bien-tôt mesuré à cause de l'équivalence des témoignages. Ce seroit même trop honorer l'Athée Diagoras, qui ferme les yeux au ciel, que de mettre en concurrence son sufrage avec celui d'un enfant, qui n'a pas plûtôt consideré la vaste machine des cieux, qu'il se persuade qu'il y a un Dieu. Voilà qui est bientôt dit, mais votre Antagoniste ne s'en contenteroit pas.

La question ne consiste point à établir s'il y a un Dieu, mais à déterminer quelle est sa nature.

Il repliqueroit que vous sautez ses principales instances, & que vous ne résolvez pas celles que vous attaquez. Il n'y a rien de plus facile que de connoître qu'il y a un Dieu, si vous n'entendez par ce mot qu'une cause premiere & universelle. Le plus grossier & le plus stupide païsan est convaincu que tout effet a une cause, & qu'un très-grand effet supose une cause dont la vertu est très-grande. Pour peu qu'il réfléchisse, ou de soi-même, ou par l'avertissement de quelqu'un, il

(o) » Cottiby, replique à la Lettre de Mr. Daillé, » pag. 52.

(p) *Ego ipse Pontifex qui ceremonias religionesque publicas sanctissimè tuendas arbitror, is hoc, quod primum est, esse Deos, persuaderi mihi non opinione solùm, sed etiam ad veritatem planè velim ; multa enim occurrunt quæ conturbent, ut interdum nulli esse videantur.* Cicero de nat. deor. lib. 1. *pag. m.* 85.

(q) » Dans le Diction. histor. à la remarque I. de l'ar» ticle de *Cassius* le meurtrier de Jules-César.

(r) » Voïez Pasquier, recherch. de la France, liv. 6. » ch. 34. *pag. m.* 235.

(s) » Il y a d'autres chapitres dans le même suplément » qui ont du raport à cela.

(t) Saurin, réflex. sur les droits de la conscience, pag. 227. & suiv.

(v) » Dans le même livre en cent endroits.

(vv) *Φοβοῦμαι τοὺς μοχθηροὺς . . . μήπως ὑμῶν καταφρονήσωσιν. ὑμεῖς μὲν γὰρ οὐκ ἴστε αὐτῶν περὶ τῆς διαφορᾶς αἰτίαν, ἀλλ' ἡγεῖσθε ἀκρατείᾳ μόνον ἡδονῶν τε καὶ ἐπιθυμιῶν ἐπὶ τὸν ἀσεβῆ βίον ὁρμᾶσθαι τὰς ψυχὰς αὐτῶν : Timeo sceleстos homines . . . . . ne forte vos contemnant. Vos enim differentiæ istorum causam ignoratis, & incontinentia voluptatum cupiditatumque tantummodo putatis ad impiam animos eorum vitam corruere.* Plato de legib. *lib.* 10. pag. 945. E.

(x) » Voïez les Pensées diverses, ch. 65.

(y) *Nec in hunc furorem omnes mortales consensissent alloquendi surda numina & inefficaces Deos, nisi nossent illorum beneficia nunc ultro oblata, nunc orantibus data, magna, tempestiva, ingentes minas interventu suo solventia.* Seneca de benefic. lib. 4. cap. 4. pag. m. 70.

(z) » Voïez le Diction. hist. & crit. à l'Article de *Pericles*, remarque *I*.

(a) » Voïez dans le Dictionaire histor. & crit. la re» marque *I*. de l'article *Pascal*.

il voit clairement cette vérité. Le consentement général ne soufre aucune exception à cet égard-là ; on ne trouve ni aucun peuple, ni aucun particulier qui ne reconnoisse une cause de toutes choses. Les Athées, sans en excepter un seul, signeront sincerement avec tous les Orthodoxes cette these-ci: *Il y a une cause premiere, universelle, éternelle, qui existe nécessairement, & qui doit être apellée Dieu.* Tout est de plein pied jusques-là, personne ne fera un incident sur les mots : & il n'y a point de philosophes qui fassent entrer plus souvent le nom de Dieu dans leurs systêmes, que les Spinozistes. Mais de-là vous devez conclure, que ce n'est point dans cette these si évidente que consiste le vrai état de la question. Un formulaire que les sectateurs de la fausseté peuvent signer conjointement avec ceux de la vérité, est une chose captieuse, & nécessairement défectueuse. Il ne suffit donc point de connoître qu'il y a un Dieu ; il faut de plus déterminer le sens de ce mot, & y attacher une idée ; il faut, dis-je, rechercher quelle est la nature de Dieu, & c'est-là où commence la difficulté. C'est un sujet que les plus grands philosophes ont trouvé obscur, (a) & sur lequel ils ont été partagez en plusieurs sortes de sentimens fort contraires. On les a insultez sur leurs divisions, on leur a reproché qu'ils ne savoient à quoi s'en tenir, les uns niant qu'il y eût des Dieux, d'autres qu'ils se mêlassent de rien, d'autres soutenant leur existence & leur providence, quelques-uns leur assignant des figures, & des places, & discourant de leurs actions & de leur vie ; & tous alléguant des raisons probables qui pouvoient être un attrait & une amorce pour la crédulité de leurs auditeurs. Voilà ce que Julius Firmicus Maternus a objecté aux Philosophes, pour leur retorquer les variations, les contradictions des Astrologues (b) *Nec hoc est admiratione dignum, cum sciamus inter istos* (Philosophos) *quanta sit de ipsa deorum natura dissensio, quantisque disputationum argumentis vim totam divinitatis conentur evertere, cum alii Deos non esse dicant, alii esse quidem, sed nihil procurare definiant, alii & esse, & rerum nostrarum curam procurationemque suscipere, & tanta sint hi omnes in varietate & dissensione, ut longum & alienum sit ... singulorum enumerare sententias. Nam alii & figuras his pro arbitrio suo tribuunt, & loca assignant, sedes etiam constituunt, & multa de actibus eorum vitaque describunt, & omnia quæ facta & constituta sunt, ipsorum arbitrio regi gubernarique pronuntiant. Alii nihil moliri, nihil curare, & ab omni administrationis cura vacuos esse dixerunt, afferuntque omnes verisimile quiddam quod auditorum animos ad facilitatem (c) credulitatis invitet.*

Il ne peut point être facile à l'homme de connoître clairement ce qui convient, ou ce qui ne convient pas à une nature infinie. Agit-elle nécessairement, ou avec une souveraine liberté d'indifférence ? Connoit-elle, aime-t-elle, hait-elle par un acte pur & simple le présent, le passé & l'avenir, le bien & le mal, un même homme successivement juste & pécheur ? Est-elle infiniment bonne ? Elle le doit être, mais d'où vient donc le mal ? Est-elle immuable, ou change-t-elle ses résolutions, fléchie par nos prieres (d) ? Est-elle étenduë, ou un point indivisible ? Si elle n'est point étenduë, d'où vient donc l'étenduë ? Plusieurs & semblables autres questions qui se présentent à l'esprit humain l'étonnent & l'embarassent : les incompréhensibilitez l'arrêtent à chaque pas ; s'il se tourne d'un côté pour éviter des impossibilitez aparentes, il en rencontre qui ne sont pas moindres. Vous pourrez voir dans mon article de (e) Simonide combien il est malaisé de définir Dieu. Il y a de grands Philosophes dont les meilleures idées sont ridicules sur cela (f). Ceux qui en certains endroits parlent le plus noblement de Dieu, en parlent ailleurs d'une maniere qui fait voir qu'ils le confondent avec la Nature (g). On a donné des recüeils des athéismes d'Aristote (h), & vous n'oseriez nier que le peuple (i) parmi les Chrétiens ne se forme des notions si basses & si grossieres de Dieu que rien plus. Ne dites donc point que le sujet en question est si aisé, qu'il ne faut qu'ouvrir les (k) yeux pour le connoître. Souvenez-vous que de très-grands Philosophes ont contemplé toute leur vie le Ciel & les astres, sans cesser de croire que les Dieux qu'ils reconnoissoient, n'avoient point créé le monde & ne le gouvernoient point. Les preuves de sentiment ne concluent rien. On en a en Saxe touchant la présence réelle, tout comme en Suisse touchant l'absence réelle. Chaque peuple est pénétré de preuves de sentiment pour sa religion: elles sont donc plus souvent fausses que vraies. Votre Antagoniste vous dira, qu'il s'agit ici d'une question semblable à une pillule, qui étant avalée tout d'un coup ne fait sentir rien d'amer, mais qui étant bien mâchée & bien remâchée, fait sentir de l'amertume. C'est une question qui apartient à la plus profonde & à la plus abstruse philosophie, (l) & par conséquent elle demande beaucoup de méditations & de discussions. Ne dites donc plus que les sufrages y doivent être comptez & non pas pesez : & si vous avez envie de vous déterminer par l'autorité, mettez seulement en parallele les sentimens des experts; c'est-à-dire, de ceux qui ont bien examiné. Je vous accorde que vous y trouverez votre compte. Mais ce seroit une illusion que de vous fier aux con-

Grand nombre de difficultez qu'il y a en cela.

(a) *Cum multa res in philosophiâ nequaquam satis adhuc explicata sunt, tum perdifficilis, Brute, (quod tu minimè ignoras) & perobscura quæstio est de Naturâ Deorum : quæ & ad agnitionem animi pulcherrima est, & ad moderandam religionem necessaria. De quâ tam varia sunt doctissimorum hominum, tamque discrepantes sententiæ, ut magno argumento esse debeat, causam, id est principium philosophiæ, esse scientiam.* Cicero de nat. Deor. init.

(b) *Jul. Firmicus Maternus astronomia. lib. 1. in præfat. fol. a ii. édit. Ven. 1499. in fol.*

(c) » Voïez dans le Diction. histor. & crit. Art. *Spinoza*, rem. X. une semblable pensée d'Arnobe.

(d) » Voïez Seneque *præf. lib. 1. natur. quæst.*

(e) » Diction. hist. & crit. Art. *Simonide*. rem. F.

(f) » Voïez ce que Cicéron, *lib. 1. de nat. Deorum* » raporte de la doctrine de plusieurs philosophes touchant » les Dieux. Voïez aussi Plutarque *de placitis philosoph.* » *lib. 1. cap. 7.*

(g) » Cela se peut prouver par divers passages de Se» neque, & d'autres Auteurs. Voïez ci-dessous le ch. 26.

(h) » Voïez le Dictionaire histor. & critiq. pag. 551. » de la 2. édition, & Samuel Parker, *disp. de Deo pag.* » *369. & seq. edit. Londin.* 1678.

(i) » Voïez Mr. Loke, essai de l'entendement liv. 1. » ch. 3. pag. 79.

(k) » C'est-à-dire, que regarder le ciel. *Quid potest* » *esse tam apertum, tamque perspicuum, cùm cælum suspeximus cælestiaque contemplati sumus, quàm esse aliquod* » *Numen præstantissimæ mentis, quo hæc regantur.* Cicero » de nat. deor. lib. 2. pag. m. 196. Voïez sur cela les no» tes de Lescalopier qui cite, entre autres autoritez, le » Prophete David. Psal. 8. 18. (*alias* 19.)

(l) » Voïez Seneque *ubi supra*, & notez que Mr. Ja» quelot, *préface de la Dissert. sur l'existence de Dieu*, re» connoit que la divinité est un objet qui ne tombe pas » sous les sens ; mais un être spirituel que nous ne pou» vons aborder que par l'effort de l'esprit & de la médi» tation.

consentemens populaires. On a été persuadé avant l'âge d'examiner, & l'on continuë à l'être ordinairement parlant sans examiner. Peu de gens sont en état de faire de bonnes discussions; car ou ils n'ont pas assez de lumieres, ou ils ont trop d'attachement à leurs préjugez. Or de vouloir que des personnes zélées pour la religion examinent meurement, équitablement, exactement le parti contraire, c'est prétendre que l'on peut être bon juge entre deux femmes de l'une desquelles l'on est amoureux, pendant que l'on n'a pour l'autre que de l'aversion. Lycidas aime éperdument Uranie, & hait mortellement Corinne: sachez nous dire, le priera-t-on, laquelle des deux a le plus de charmes; examinez bien la chose: il promettra de le faire, mais à coup sûr il prononcera pour Uranie, & ne se contentera pas de la préférer à Corinne, il la préferera aussi à toutes les autres femmes, & même,

Combien il est rare de parvenir là-dessus à un bon examen.

Il dira qu'Uranie est seule aimable & belle.

Sa raison (m) sera d'accord sur cela avec son cœur. C'est ainsi à peu près que l'on en use dans l'examen des religions (n).

Ce n'est pas que tous ceux qui examinent aïent un vrai zéle, ce zéle qui attache principalement à la pratique des vertus: il est bien rare ce zéle-là; mais ils ont pour le moins une autre sorte d'affection, un desir ardent que leur secte soit triomphante, ou bien établie, & fort en état ou de subjuguer les autres, ou de se défendre contre elles. Ce zéle-là qui fait que des gens qui suivent très-mal la morale de l'Eglise, se batent comme des lions pour le temporel de la théorie, est un aussi grand obstacle à l'examen des raisons de chaque parti, que le vrai zéle. Or puisque pour bien examiner les raisons du pour & du contre il faut mettre à part tous les préjugez, & se constituer neutre entre les parties, où trouverez-vous de bons examinateurs de notre question? Ignorez-vous les vacarmes des Anti-Cartésiens? Que n'a-t-on point dit sur ce que M. Descartes ordonne de douter de tout à ceux qui recherchent la vérité? Ne lui en a-t-on pas fait un grand crime, comme s'il avoit permis d'être un moment sans une pleine & actuelle persuasion de l'existence de Dieu?

Objection qu'on faisoit à cette occasion aux Philosophes dogmatiques de l'Antiquité.

Voici un argument de comparaison qui vous fera voir de plus en plus combien est supérieure l'autorité d'un jugement qui n'a point été traversé par la préoccupation. On objectoit anciennement aux Philosophes dogmatiques, qu'ils n'étoient guere capables de faire un juste discernement parmi les diverses sectes qui régnoient alors: on en donnoit pour raison qu'ils s'étoient assujetis à un parti, avant que d'être en état de juger de ce qui étoit le meilleur. Ils s'étoient laissé gagner dans leur jeunesse ou par un ami, ou par le discours du premier Docteur qu'ils avoient été entendre: il avoient jugé d'une chose qu'ils ne connoissoient pas, & ils s'arrêtoient à leurs premiers jugemens, comme à une maison fixe. C'est à cause, disoient-ils, que nous nous sommes conformez à la doctrine d'un sage; mais leur repliquoit-on, étiez-vous assez éclairez pour juger que c'étoit un sage? Ce jugement-là ne doit-il pas suposer que l'on est habile, ne surpasse-t-il point les forces d'un écolier? Enfin on disoit d'eux, ou qu'aïant examiné comme ils avoient pû ils avoient porté jugement, ou qu'ensuite de la premiere leçon ils s'étoient soumis à l'autorité d'un maître. On ajoutoit que pour la plûpart ils aimoient mieux soutenir avec une extrême chaleur la doctrine qu'ils avoient aimée, que d'examiner sans obstination. Je ne vous dis rien là que vous ne puissiez (o) trouver dans ce beau Latin: (p) *Cæteri primum ante tenentur astricti, quam quid esset optimum, judicare potuerunt. Deinde infirmissimo tempore ætatis aut obsecuti amico cuidam aut una alicujus quem primum audierunt, oratione capti, de rebus incognitis judicant, & ad quamcumque sunt disciplinam quasi tempestate delati, ad eam tanquam ad saxum adhærescunt. Nam quod dicunt, omnino se credere ei, quem judicent fuisse sapientem, probarem, si id ipsum rudes & indocti judicare potuissent. Statuere enim quid sit sapiens, vel maxime videtur esse sapientis. Sed ut potuerunt omnibus rebus auditis, cognitis etiam reliquorum sententiis judicaverunt, aut re semel audita ad unius se autoritatem contulerunt. Sed nescio quomodo plerique errare malunt eamque sententiam quam adamaverunt, pugnacissime defendere, quàm sine pertinacia quid constantissimè dicant exquirere.* Or si les Philosophes mêmes devenoient par choix prématuré mal propres au discernement des opinions, comment voudriez-vous que la populace préoccupée dès le berceau fût reçuë pour arbitre dans la matiere dont nous traitons?

§. XXI.

Récapitulation & confirmation du chapitre précédent. Remarque sur les systêmes de Mrs. Cudvvorth & Grevv.

RECapitulons, s'il vous plait, ce que je viens de répandre dans le 20. chapitre, & rendons-le encore plus fort.

I. On trouvera sans aucune peine un centre d'unité à l'opinion de tous les hommes, pourvû que l'on se contente de ce formulaire général, *Dieu existe.* Cette proposition n'excluant point nettement la pluralité des Dieux, & n'enfermant aucune action, auroit été acceptée par les Païens, aussi-bien que par les Juifs, & n'auroit point déplu aux sectateurs d'Epicure; & comme elle n'exprime point un être qui agisse librement, & avec une connoissance générale de toutes choses, les Athées les plus fiefez l'accepteroient; car quel homme est assez bourru pour s'amuser à une dispute de mot dans une affaire comme celle-là?

Tous les hommes réünis à l'opinion que Dieu existe.

II. Mais si vous alongiez le formulaire en y ajoûtant, *Dieu a fait le monde*, vous verriez sortir tout aussi-tôt du centre de l'unité quelques sectes de Philosophes, les Atomistes qui ont précédé Epicure, ceux qui l'ont suivi, les Physiciens (a) qui ont précédé Anaxagoras, &c.

Et désunis, dès qu'on étendra cette proposition.

III. Vous verriez sortir du même centre plusieurs Philosophes si vous ajoutiez au formulaire, *Dieu gouverne le monde & dispense les évenemens.* Cicéron sera mon témoin, car voici ce qu'il affirme: (b) *Primum hoc sumitis, si sunt dii, benefici in homines sunt. Quis hoc vobis dabit? Epicurusne qui negat quicquam deos nec alieni curare nec sui?* An

(m) » Voïez le fameux Sonnet d'Uranie dans les œuvres de Voiture, & Costar dans la défense des ouvrages » de Voiture pag. 134. & suiv.

(n) » Voïez dans le Dictionaire hist. & crit. la remarque D de l'article *Pelisson.*

(o) » C'est-à-dire, quant au sens, car je n'ai point prétendu traduire.

(p) *Cicero Academ. quæst. lib. 2. fol. 202. C.*

(a) » Voïez dans le Dictionaire histor. & crit. les remarques D. & F. de l'article *Anaxagoras.*

(b) *Cicero de divinat. lib. 2. fol. 320. C.*

An noster Ennius? qui magno plausu loquitur assentiente (c) populo :

Ego Deûm genus esse semper dixi, & dicam cælitum.
Sed eos non curare opinor quid agat humanum genus.

Et quidem cur sic opinetur, rationem (d) subjicit, sed nihil est necesse dicere quæ sequuntur, tantum sat est intelligi id sumere istos pro certo, quod dubium controversumque sit. Sequitur porrò nihil deos ignorare, quod omnia sint ab iis constituta. Hic vero quanta pugna est doctissimorum hominum, negantium esse hæc a diis immortalibus constituta.

IV. Si vous exprimiez dans le formulaire qu'il n'y a qu'un Dieu, vous révolteriez tout le Paganisme, & il a été un tems que le petit nombre de signatures vous eût étonné.

V. Si vous déclariez que Dieu est totalement distinct de l'étenduë, qu'il n'a aucune étenduë, je ne sai pas où vous trouveriez des souscriptions. La plûpart des anciens Philosophes vous contrediroient : tous les esprits populaires vous répondroient au milieu même du Christianisme, que puisque Dieu est par tout il faut qu'il soit étendu. Il est étendu virtuellement, & non pas formellement, leur répondriez-vous ; mais ils vous repliqueroient que l'étenduë virtuelle est une chose dont on n'a aucune notion, & que personne n'a jamais connuë.

Cela prouve la difficulté.

VI. Abrégeons, & contentons-nous de dire qu'à mesure que vous allongerez votre formulaire, vous verrez multiplier les opinions, & sortir du centre de l'unité un plus grand nombre de gens, les uns d'un côté, les autres d'un autre. Vous verrez même que ceux qui seront sortis par la même porte se diviseront ensuite, & ne s'accorderont guere mieux ensemble qu'avec ceux qui étoient sortis par un autre endroit. Tout sera rempli de nonconformistes.

VII. Ne direz-vous pas enfin que cela témoigne que le sujet de la question n'est point si aisé que vous l'aviez cru ; qu'il faut autre chose que des yeux pour le décider ; que ceux qui en ont voulu juger sur l'étiquete du sac, je veux dire par la simple considération du ciel, sont tombez dans la folie de croire que les astres sont des Dieux. C'est, dit-on, la plus ancienne Idolatrie qui ait infecté le monde. Persisterez-vous à dire que la foule des ignorans doit décider cette question ? Ne croirez-vous pas qu'un fait si profond n'est point de la compétence du peuple, mais seulement du ressort des Philosophes ?

Hésiode Athée, quoiqu'il reconnût des Dieux.

VIII. L'esprit humain est si rempli de ténébres à cet égard-là que des Philosophes mêmes qui n'ont point cru être Athées, ont enseigné un athéïsme matériel. Je vous renvoïe à Mr. Cudworth (e) qui a trouvé quatre sortes d'athéïsme parmi les anciens Philosophes, & qui a fort bien remarqué outre cela que la doctrine même de ceux qui ont reconnu des Dieux, a été quelquefois un vrai athéïsme. Telle étoit celle d'Hésiode: » Il » (f) avoit dans le fonds les mêmes principes que » les Athées Matérialistes (g) & on ne le peut » disculper d'Athéïsme, qu'en disant qu'il a ap- » pellé *Dieux* Jupiter & les autres, comme on » faisoit communément en Gréce ; par une dé- » pravation de l'ancienne Théologie, laquelle » dépravation ne valoit guere mieux que l'A- » théïsme. Car enfin des Dieux qui n'ont point » créé le monde, des Dieux qui ont commencé, » & qui par conséquent peuvent finir, comme » Mr. *Cudworth* l'a fort bien remarqué, ne sont » pas des Dieux. Quand on recherche si quel- » qu'un a crû qu'il y a *un Dieu*, on recherche s'il a » crû qu'il y a un Créateur de toutes choses, sans » commencement & sans fin ; & si l'on trouve » que celui dont on veut savoir le sentiment, » n'établit rien de semblable, & qu'il ne fait que » nommer *Dieux* des Divinitez imaginaires, » qu'il suppose avoir commencé après la création » du monde ; on ne peut le regarder, que com- » me une espece d'Athée. »

IX. Quand vous verrez dans les extraits de Mr. Cudworth le détail des quatre especes de l'ancien athéïsme, & la réputation des Philosophes qui formoient ces quatre sectes, vous trouverez un peu étranges les insultes du Pere Rapin au petit nombre.

La révélation nous a rendu facile ce qui étoit difficile pour les Anciens.

X. Permettez-moi de vous dire que ceux qui trouvent avec vous tant de clarté & tant de facilité dans notre question, jugent des anciens siecles par le nôtre. Mais il faudroit considérer que ce qui nous est si facile & si manifeste, parce que Dieu nous a fait la grace de nous communiquer sa révélation, ne l'étoit pas à ceux qui n'avoient pour guide que la Nature (h). L'esprit humain abandonné à lui-même s'égare facilement, sur une mer aussi vaste & aussi profonde que celle-là.

Mer (i) où l'esprit prenant sa raison pour son ourse,
Pourroit faire naufrage au milieu de sa course.

Nous ressemblons à ceux qui s'étant servis d'un bon télescope, s'imagineroient que les autres hommes auroient facilement vû les satellites de Jupiter, s'ils avoient voulu. Reconnoissons plûtôt que la chose est en elle-même difficile, & n'allons point chercher des motifs d'erreur dans la sensualité des errans. Ils nous diroient à leur tour que nous errons par des motifs d'intérêt.

Mauvaises conséquences du système de Mrs. Cudworth & Grew.

XI. Il faut bien que la chose soit difficile, puisque nous voïons tous les jours que ceux qui combattent le plus vivement l'athéïsme, lui donnent des armes sans y penser. Mr. Cudworth & Mr. Grew très-grands Philosophes, en sont un exem-

(c) » Il est à remarquer que cette sentence impie débitée sur le Théatre ne choqua pas le peuple Romain. » C'est tout ce que j'en dis ; car je doute de ce grand aplaudissement dont Cicéron veut qu'elle ait été honorée. » Mais il est sûr que les Grecs & les Romains, tout superstitieux qu'ils étoient, laisserent dogmatiser les sectateurs d'Epicure. On ne sauroit parler plus hardiment » que Lucrece.

(d) » Cicéron *de nat. deor. lib.* 3. *fol.* 302. *D.* raporte » ainsi cette raison. *Nam si curent, bene bonis sit, male malis, quod nunc abest.*

(e) » Voiez les extraits que Mr. le Clerc en donne dans » sa Bibliotheque choisie to. 2. pag. 11. & suiv.

(f) » Mr. le Clerc *ibid.* pag. 47.

(g) » Ils croioient que toutes choses, excepté la substance de la matiere, sont sujettes à la génération, & à » la corruption ; ce qui est un pur Athéisme. Car en- » fin il s'ensuit de-là que non seulement les ames des animaux & des hommes, mais encore des Dieux, (si » ces Matérialistes en reconnoissoient, ce qu'ils faisoient » peut-être en paroles, & en entendant par-là des Intelligences un peu plus parfaites que les ames humaines) » étoient engendrées de la matiere, & par conséquent » corruptibles. Dire qu'il n'y a point d'autre Divinité, » qu'une Divinité qui a été produite & qui peut cesser » d'être ; qu'il y a eu un tems auquel il n'y en avoit » point, & qu'il pourroit se faire qu'il n'y en eût plus ; » est la même chose que dire, qu'il n'y a point de Dieu : » un Dieu né & mortel étant une pure contradiction. *Id. ib. pag.* 34. 35.

(h) » Voiez le Livre intitulé *que la Religion Chretienne est très-raisonnable*, tom. 1. pag. 321. & suiv.

(i) » Ces vers sont parodiés de du Bartas, au 1. jour » de la 1. Sepmaine, v. 80. *pag. m.* 24.

exemple. Ils n'ont pas trouvé qu'il fût digne d'eux de fortifier & d'éclaircir l'hypothese Cartésienne, qui est dans le fond la plus capable de soûtenir la spiritualité de Dieu : ils ont trouvé plus de gloire à fortifier la secte chancelante & presque atérrée des Péripatéticiens, je veux dire à mettre dans un plus beau jour & sous (k) une nouvelle face, la doctrine des formes substantielles ; l'un en illustrant le systême (l) de la faculté plastique ; l'autre en suposant un (m) monde vital distinct du monde matériel. Vous ne sauriez croire le tort qu'ils font à la bonne cause, sans que ce soit aucunement leur intention. Rien n'est plus embarrassant pour les Athées que de se trouver réduits à donner la formation des animaux à une cause qui n'ait point l'idée de ce qu'elle fait, & qui exécute réguliérement un plan sans savoir les loix qu'elle exécute (n). La forme plastique de Mr. Cudworth, & le principe vital de Mr. Grew, sont cependant dans le même cas, & ainsi ils ôtent à cette objection contre les Athées toute sa force. Car si Dieu a pû donner une semblable vertu plastique, c'est une marque qu'il ne répugne point à la nature des choses qu'il y ait de tels agens ; ils peuvent donc exister d'eux-mêmes, conclura-t-on. Vous comprendrez ceci par une comparaison. Si la matiere peut recevoir de Dieu la force motrice, il y a une compatibilité naturelle entre la matiere & la force motrice. On peut donc suposer également & que la matiere existe par elle-même, & que la vertu motrice lui est propre essentiellement. Ceux qui suposent comme la plûpart des Cartésiens que la matiere est incapable d'être investie de la force de se mouvoir, & que Dieu seul peut produire le mouvement, sont beaucoup plus en état de démontrer les Athées.

Voilà des choses, Monsieur, que je vous prie de bien peser ; mais je vous suplie encore plus instamment de faire attention à ce qui suit.

Erreur des hommes à l'égard de l'évidence.

C'est que l'Antagoniste qui vous allégueroit tous ces raisons, ne laisseroit pas de convenir avec vous, que votre formule de foi sur l'existence de Dieu, quand même vous y feriez entrer tout le détail de la confession (o) des Eglises Réformées, est très-vraie & très-certaine, & que la multitude incroïable de ceux qui n'y voudroient point souscrire, ne doit faire aucune impression sur nos esprits. Il n'a donc point d'autre but, que de vous représenter que sous prétexte que la doctrine orthodoxe sur ce point fondamental paroît aisée, & évidente à nos peuples & à nos Docteurs, qui l'ont sucée avec le lait, & qui en entendent parler à tout moment, & qui confirment la lumiere naturelle par le secours de la lumiere surnaturelle de l'Ecriture, il ne faut pas prétendre qu'à l'égard de tous les hommes un simple coup d'œil, ou une légére attention à ce grand objet, suffit à leur en montrer l'évidence, pourvû qu'ils ne s'obstinent pas malicieusement à s'aveugler. Souvenez-vous que pendant la guerre sacramentaire entre les Théologiens de la Confession d'Ausbourg, & ceux de Suisse, chaque parti se vantoit de l'évidence de la révélation & accusoit l'autre de se crever les yeux, pour ne pas abandonner ses opinions préconçuës. On se fait réciproquement le même reproche, dans la plûpart des controverses qui divisent les Chrétiens. On n'excuse presque jamais ses adversaires ou sur l'obscurité du sujet, ou sur la force de l'éducation, ou sur la diversité des esprits dont les uns peuvent être naturellement disposez à voir mieux la force des objections que celle des preuves, pendant que les autres ont une disposition toute contraire. On donne toute la faute à la corruption du cœur. Cela n'avance point les affaires, & vous peut insinuer que lorsque l'on est déja bien persuadé, tout paroît facile, tout semble évident. On prend donc quelquefois pour l'évidence, lors même qu'on est orthodoxe, ce qui n'est pas l'évidence. Or le vrai moïen de discerner l'évidence légitime d'avec la fausse, c'est d'avoir agi en homme qui cherche la vérité sans prétendre l'avoir encore trouvée, & qui n'a choisi qu'après avoir discuté exactement, & sans aucune partialité, les raisons du pour & du contre jusqu'à la derniere replique. Vous m'avoüerez que les peuples ne font point cela sur la question de l'existence de Dieu. Il faut donc les exclure de la qualité de Juges, & la laisser uniquement à ceux qui ont examiné toutes les pieces du procès. On a un bon nombre d'ouvrages où de tels examinateurs ont solidement prouvé l'existence d'un Dieu spirituel, auteur & conservateur de toutes choses.

Passage de Mr. de Fontenelle sur ce sujet.

Vous ferez tel usage qu'il vous plaira de cette pensée de l'un de nos beaux-esprits : « (p) le témoignage de ceux qui croïent une chose déjà établie, n'a point de force pour l'appuyer, mais le témoignage de ceux qui ne la croyent pas, a de la force pour la détruire. Ceux qui croyent, peuvent n'être pas instruits des raisons de ne point croire, mais il ne se peut guéres que ceux qui ne croyent point, ne soient pas instruits des raisons de croire. C'est tout le contraire quand la chose s'établit ; le témoignage de ceux qui la croyent, est de soy-mesme plus fort que le témoignage de ceux qui ne la croyent point ; car naturellement ceux qui la croyent, doivent l'avoir examinée ; & ceux qui ne la croyent point, peuvent ne l'avoir pas fait. . . . . . pour quitter une opinion commune, ou pour en recevoir une nouvelle, il faut faire quelque usage de sa raison, bon ou mauvais ; mais il n'est point besoin d'en faire aucun pour rejetter une opinion nouvelle, ou pour en prendre une qui est commune. Il faut des forces pour résister au torrent, mais il n'en faut point pour le suivre. »

§. XXII.

Adminicule tiré de la controverse, si la tradition de tous les siecles est la marque des veritez du Christianisme. Considération sur ce que Josephe a dit du caractere des veritez historiques.

Sur quelle regle les Catholiques & les Protestans jugent des véritez du Christianisme.

Pour vous mieux faire comprendre que la voie du consentement général de tous les hommes est un labyrinthe d'où l'on ne peut point sortir, je vous prierai de jetter les yeux sur la fameuse controverse des Catholiques & des Protestans, au sujet du caractere des véritez du Christianisme. Ce caractere, selon les uns & les autres, est

(k) » Je parle ainsi, parce qu'en effet ils ne suivent point » la route ordinaire des Péripatéticiens.

(l) » Voïez la Bibliotheque Choisie to. 2. pag. 78. & » suiv.

(m) » Voïez la même Biblioth. ib. pag. 352. & suiv.

(n) » Je ne pense pas que l'hypothese de Sennert (Voïez » la remarque F. de son article dans le Diction. histor. & » critique) soit dans ce cas-là.

(o) » A l'article 1. & 2.

(p) » Fontenelle, hist. des Oracles, ch. 8. pag. 74. 75. » édit. d'Amst. 1687.

est la conformité avec la parole de Dieu;mais pour connoître cette conformité, les Protestans se contentent de comparer une doctrine avec l'Ecriture: les Catholiques Romains au contraire veulent qu'on la compare & avec l'Ecriture & avec la tradition de tous les siecles. Ils veulent que cette tradition soit la véritable clef de l'Ecriture, & que pour être certain de la vérité d'un dogme, l'on soit obligé de savoir qu'il a été toûjours crû & enseigné dans l'Eglise. Ils dispensent les particuliers de la peine de vérifier si ce qu'on leur dit a cette marque. Ils leur ouvrent un chemin beaucoup plus court: il suffit, disent-ils, qu'on sache que l'Eglise a décidé ceci ou cela, car comme elle est infaillible, dès qu'on sait ses décisions, on conclut qu'elles sont vraies,& par conséquent qu'elles sont conformes à la tradition & à la foi de tous les siecles; on n'a nul besoin après cela de consulter aucun Livre: on sait sans s'en informer ce qu'ont dit les Peres & tous nos Prédécesseurs. Cette maniere de fixer la foi des simples, est sans doute très-commode: elle réduit tout à un point de fait, qui est de savoir si le Concile de Trente a décidé telle ou telle chose. Un païsan qui sait lire s'en peut assûrer par ses propres yeux, & s'il ne sait point lire, il peut prier un Notaire de lui délivrer un acte signé de témoins, & portant que tels & tels mots se trouvent dans une édition authentique du Concile de Trente. Voilà ce qu'il pourroit faire, s'il se défioit de son Curé.

Les Protestans ne peuvent pas se servir de cette voie abrégée: ils ont droit d'examiner les décisions des Synodes, & de ne s'y soûmettre qu'au cas qu'ils les trouvent conformes à l'Ecriture. Mais quelque diférente que soit en cela leur Théorie de celle de l'Eglise Romaine, ils en usent à peu près quant à la pratique comme ceux de l'autre Communion.

Objections que les Protestans font là-dessus aux Catholiques.

Les Docteurs Romains épargnent par-là beaucoup de peine aux Laïques, mais ils sont cruellement fatiguez par les Protestans, qui leur disputent l'infaillibilité de l'Eglise, & qui leur nient que le Concile de Trente ait décidé conformément à des traditions perpétuelles, ou marquées au coin que nous trouvons dans un ouvrage (a) de Vincent de Lerins. Delà naissent une infinité de disputes dans lesquelles la prétention des Protestans est, 1. Qu'une tradition, quelque ancienne & générale qu'elle puisse être (b), doit passer pour fausse, si elle est contraire à l'Ecriture. 2. Qu'il n'est pas vrai que les doctrines qu'ils rejettent comme fausses, aïent été crûës par tous les Chrétiens depuis la mort des Apôtres jusqu'à notre tems. Le premier de ces deux articles vous est fort contraire;car si le consentement général des Chretiens ne dispense pas de chercher la preuve d'un dogme dans l'Ecriture, & ne le garantit pas de la réjection, en cas de contrariété avec la régle de la foi Chretienne, le consentement général de tous les peuples ne nous dispensera pas de chercher la preuve de l'existence de Dieu dans les lumieres philosophiques, & d'en décider selon la régle commune des opinions. Le second article ne vous est pas plus favorable. Voici comment je le montre.

Difficultez qui se trouvent dans la recherche des sentimens des anciens Peres.

En 1. lieu les Protestans ont déclaré que la recherche de ce qui a été cru dans le Christianisme, depuis les Apôtres jusqu'à ces derniers temps, est une affaire d'une discussion infinie, embarassée de mille difficultez, un chemin si long, si tortueux, si semé d'épines qu'on ne sauroit s'en tirer. La preuve de tout cela a été donnée par Mr. Daillé dans son excellent (c) Ouvrage de l'emploi des Peres. En 2. lieu l'expérience nous montre que cette recherche n'a pû terminer aucun diférend. On a fait je ne sai combien de volumes de part & d'autre pour prouver que les anciens Peres enseignoient ceci ou cela,ou qu'ils ne l'enseignoient pas,& nous ne voïons point encore que sur ces questions de fait, on se trouve plus avancé qu'au commencement. Chaque parti s'attribuë la victoire, & renouvelleroit le combat comme au premier jour, si le Public ne s'étoit lassé de tant d'écritures qui ne peuvent rien décider. En 3. lieu, les Protestans ont demandé avec raison que l'on consultât principalement les écrivains des trois premiers siecles; mais les Catholiques n'ont guéres agréé cette condition. *Quelques-uns de ces écrivains*, disent-ils, (d) *ont été heretiques, ils n'ont tous écrit que fort peu de choses, nous n'avons que des fragmens de leurs Livres, ils n'osoient publier nos mysteres: (e) il y a cent veritez dont ils n'ont jamais parlé, nous n'y trouvons pas l'explication de quelques-unes de nos veritez les plus importantes au salut: ils n'ont écrit la plûpart que des apologies pour les Chretiens, où ils justifient plus leur innocence contre les accusations injustes dont on les chargeoit, qu'ils n'établissent les veritez de la foi, dont les infidéles n'étoient pas alors capables.* Mr. Daillé (f) avouë que l'une des difficultez *que nous avons à savoir les sentimens des Peres sur nos différends en la religion*, vient *de ce qu'il se trouve peu de leurs écrits, sur-tout des trois premiers siecles..... (g) Les fidéles en ces tems bienheureux se contentoyent pour la plupart d'escrire leurs foy ès cœurs des hommes avec les rayons de leur sainteté & le sang de leurs martyres, sans s'amuser à en faire livre: soit qu'ils estimassent que le Christianisme, comme l'enseigne si élégamment Origene,* (h) *doive s'établir & se defendre par l'innocence de la vie & l'honnesteté des mœurs, plustost qu'avec l'artifice des paroles: soit que leurs souffrances continuelles ne leur donnassent pas le loisir de tailler leurs plumes, & de les employer à ce travail, soit pour quelque autre raison que nous ne sçachions pas. Tant y a qu'il est certain, qu'excepté les escrits des Apostres, il en fut composé fort peu d'autres en ces premiers temps; d'où vient la peine où se trouve Eusebe au commencement de son histoire, n'ayant que peu ou point de lumiere pour l'adresser en son dessein, & marchant, comme il est dit,* (i) par un chemin nouveau & non battu par aucun de ceux qui l'avoient précédé. *Mais encore la plus grande partie de ce peu d'escrits que donnerent lors les Chrestiens au monde, n'a pû parvenir jusques à nous, ayant esté abolie ou par l'injure du temps qui consume toutes choses, ou par la fraude des hommes, hardis à supprimer ce qui n'est pas entiérement à leur goust.* Je sai qu'il parle un peu autrement dans un Ouvrage qu'il publia environ trente ans après. Il y réfute le Pere Adam, qui soûtenoit que les Peres des trois preniers siecles n'ont écrit que

Passages de Mr. Daillé là-dessus.

(a) » Voïez les nouvelles de la Répub. des Lettres, Sept. » 1685. art. 7.

(b) » Posé qu'une doctrine soit vraïe & contenuë en l'E- » criture, quand depuis les Apôtres personne ne l'auroit » défenduë, l'obligation à la croire & maintenir en tout » tems & par tout, ne seroit pas de moindre nécessité. *Da- » vid Blondel, Eclaircissement de la controverse de l'Encha- » ristie pag.* 3.

(c) » Imprimé à Geneve l'an 1633. *in* 8.

(d) » Voïez Mr. Daillé dans la réplique à Adam & à Cot- » tibi 1. part. ch. 3. pag. 11.

(e) *Ibid. pag.* 15.

(f) » Daillé de l'emploi des Peres ch. 1. *pag. m.* 8.

(g) *Id. ib. pag.* 14.

(h) *Orig. præf. operis contra Cels. p.* 1. 2.

(i) *Euseb. Hist. Eccl. l.* 1. *c.* 1. Οἷα τινὰ ἐρήμην καὶ ἀτριβῆ ἰέναι ὁδὸν ἐγχειροῦμεν.

que fort peu de chose. Vous leur faites une extrême injustice, lui répondit-il, » (*k*) & leur ôtez » une notable partie de la gloire qui leur est duë, » ne se pouvant nier, qu'outre l'unique & in- » comparable trésor des Ecritures Apostoliques, » que nous devons au premier siecle, & qui seul » doit regler tous les autres, les Chretiens des » deux siecles suivans n'aïent enrichi l'Eglise, & » éclairé la foi d'une si grande quantité de Livres, » que c'est une merveille comment, en des tems » si rudes, ils avoient pû avoir, ou le courage, » ou le loisir de tant écrire. » Il donne ensuite un long catalogue de leurs ouvrages, & puis il demande (*l*) *avec quelle vérité* on a *pû dire de ces grands hommes, après la* PRODIGIEUSE QUANTITE' *de beaux ouvrages, qu'ils ont donnez à l'Eglise de leur tems & à la postérité*, qu'ils n'ont écrit que fort peu de choses. Je sai cela, Monsieur, mais considérez ce qu'il ajoûte tout aussi-tôt, *ô douleur! le temps nous a ravy la plus grande partie de ce riche trésor.*

Il s'ensuit qu'il est impossible de trouver la suite de la tradition.

Il paroît par-là, 1. qu'il avoit raison de soûtenir dans son autre Livre, qu'il est mal aisé de savoir quels étoient les sentimens des trois premiers siecles. 2. Que les Catholiques Romains ont sujet de dire qu'il nous manque trop de monumens de ces siecles-là, pour prouver que l'on y croïoit, ou que l'on n'y croïoit pas telle ou telle chose. Il est donc certain qu'on ne peut trouver la chaîne de la tradition à cause de ce grand *hiatus*, ou de cette grande lacune de trois cents ans. Tout homme qui ne veut pas être trompé demandera, qu'on lui certifie que les ouvrages qui se sont perdus, ne contenoient rien qui ne fût conforme aux ouvrages qui nous restent. Il dira qu'à moins d'un certificat là-dessus, on ne sauroit être assûré du consentement général. Ne vous objectera-t-on point la même difficulté, pendant que vous ignorez ce que croïoient les nations australes, & les peuples de l'ancien monde, qui ne sont point encore connus, & si Mr. Fabrice a bien réfuté les historiens qui parlent de quelques peuples athées.

Exemple tiré de l'incertitude des véritez historiques.

L'occasion est favorable de dire un mot sur une maxime de Josephe, que (*m*) quand tout le monde s'accorde à parler & à écrire uniformément des mêmes faits, c'est un signe qu'ils sont véritables. Je ne pense pas qu'on puisse attendre un plus certain caractère de vérité que celui-là, dans les matieres historiques: mais prenez garde à deux choses; l'une si tous les historiens qui ont dû parler d'un fait subsistent encore; l'autre si tous ceux qui en ont parlé ont vêcu long-temps après, & ont été du même parti, sans que les derniers se piquassent de rectifier les précédens, & de s'élever au-dessus de la profession de copiste. Au premier cas, l'uniformité n'exclut point tout doute, car on peut présumer vraisemblablement que les auteurs que l'on a perdus parloient d'une autre maniere que ceux qui nous restent. Au second cas, l'uniformité ne prouve rien, cela est visible, il seroit superflu d'en alléguer des raisons.

§. XXIII.

Seconde difficulté contre la preuve tirée du consentement général. Il n'est point sûr que les impressions de la Nature soient un signe de vérité.

L'Analyse (*a*) du raisonnement de Velleius vous a donné à connoître qu'il comprend deux questions de fait, & une question de droit. Il est tems d'examiner celle-ci; voïons donc s'il est certain, comme on le supose, que ce à quoi la nature de tous les hommes donne son consentement, est nécessairement vrai.

Tous les hommes à la fois peuvent se tromper à l'égard d'une même chose.

Vous ne pouvez pas prétendre que ce soit une de ces premieres notions qui n'ont besoin d'aucune preuve, & qui portent avec elles leur évidence si nettement, qu'on en est tout pénétré aussitôt qu'on les considere. N'allez point vous figurer que cette proposition est évidente comme celles qu'on ne peut prouver, parce que le moïen dont on se voudroit servir pour les prouver leur est inférieur, ou ne leur est point supérieur en évidence; ne la comparez point, dis-je, avec celles-ci, *le tout est plus grand que sa partie: rien ne peut exister pendant qu'il n'existe point: deux & deux sont quatre.* Il est manifeste que chaque homme se peut tromper, & que fort souvent ceux qui se trompent sont plus nombreux sans comparaison que ceux qui ne se trompent point, & il y a beaucoup d'aparence qu'en certains siecles il n'y a pas eu un seul homme qui ne se trompât sur la cause des éclipses, sur la figure de la Terre, sur le mouvement du Soleil, &c. Il ne paroît donc point impossible que tous les hommes donnent leur consentement à une erreur; il faut donc que ceux qui prétendent que cela n'arrive jamais, & ne peut jamais arriver selon le cours de la Nature, fassent voir par quelques raisons la vérité de leur axiome; car enfin ce n'est pas une vérité dévelopée: on la peut nier, on la peut combattre, ou pour le moins on en peut douter.

Remarques sur la preuve de l'existence de Dieu que M. Fabrice tiroit du consentement général.

Mr. Fabrice s'étant proposé l'examen de deux questions, 1. Si tous les peuples de la terre ont connu la divinité. 2. Si ce consentement général est une preuve certaine de l'existence de Dieu (*b*) prit l'afirmative sur l'une & sur l'autre, & discuta la premiere; mais il renvoïa la discussion de la seconde (*c*) à un autre temps, ce qui fait voir qu'il jugeoit qu'elle avoit besoin d'être prouvée. Je souhaitois passionnément qu'il publiât cette suite de son Ouvrage, & ce fut à cause de cela que pour le piquer d'honneur je me servis de ces termes, en donnant l'extrait de son Livre: » Il promet un autre Discours, » où il montrera que ce consentement univer- » sel de tous les Peuples à croire qu'il y a un » Dieu, est une preuve nécessaire qu'il y en a » un. C'est là où on l'attend, & il est à sou- » haiter qu'il travaille à bien établir cette con- » séquence. La matiere est belle, & féconde » en observations très-instructives. Il faudroit » ne se contenter pas des notions morales, » mais aller jusqu'aux principes de Métaphysi- » que. Les preuves morales sont les plus pro- » pres de toutes à persuader les gens du com-

mun

(*k*) » Daillé, réplique à Adam & à Cottibi *ubi supra* » pag. 11.

(*l*) *Id. ib. pag.* 13.

(*m*) *Τῆς μὲν γὰρ ἀληθοῦς ἐστὶ τεκμήριον ἱστορίας, εἰ περὶ τῶν αὐτῶν ἅπαντες ταῦτα καὶ λέγοιεν καὶ γράφοιεν. Vera siquidem historia indicium est, si de eisdem rebus omnes eadem dicant & scribant.* Joseph. contra Apion. 1. *lib. pag. m.* 1035. *F.*

(*a*) » Voïez ci-dessus section 5.

(*b*) *Duo præstruis fundamenta meo judicio infirmissima; Primum*, Nullum unquam fuisse populum, neque sanæ mentis quemquam hominem, quin Deum esse cognoverit. *Alterum*, Ea quæ omnium hominum testimoniis celebrantur, pro veris atque indubitatis habenda esse. *Utrumque hoc effatum tanquam immoto præmittis axiomata.* Fabric. apolog. generis humani pag. 158.

(*c*) *Alterius disquisitione in aliud tempus dilata.* Id. ib.

» mun, mais comme ils sont assez persuadez de » l'existence de Dieu, ils n'ont pas besoin qu'on » la leur prouve. Il ne faut la prouver qu'aux es- » prits-forts, & pour ceux-là les preuves morales » n'ont pas toute la vertu nécessaire *(d)*. » Mr. Fabrice a pû savoir que son axiome ne paroissoit pas convaincant à Mr. le Fevre *(e)* de Saumur : néanmoins quoiqu'il ait vêcu encore plusieurs années, je ne pense pas qu'il ait retouché à ce grand sujet.

Je ne me souviens point que l'on ait donné d'autre raison de la conséquence que l'on tire du consentement général des peuples, que celle-ci : c'est (*f*) *qu'un instinct de la Nature ne peut estre faux, estant si universel.* Vous avez vû (*g*) ci-dessus dans un passage de Thomas d'Aquin, que la Nature ne peut manquer tout-à-fait, & qu'ainsi ce que la plûpart des hommes croïent, étant naturel, ne peut être entiérement faux.

A combien de défauts les enfans sont naturellement sujets.

C'est un principe qui me semble fort douteux, pour ne rien dire de pis. Il a dû être suspect aux Païens, & il le doit être encore plus aux Chretiens. On ne remarque que de mauvaises inclinations dans les enfans. Ceux qui les élevent trouvent toujours quelque vice à corriger, & si par les menaces & par les promesses, & par de bonnes instructions, on ne réparoit les défauts de la Nature, tous les enfans deviendroient des garnemens, & incapables de rien valoir de toute leur vie. Or la maxime du Fils de Dieu (*h*) que l'arbre qui porte un mauvais fruit n'est point bon, & que chaque arbre est connu par son propre fruit, est à la portée de tous les hommes ; les Païens pouvoient dônc comprendre que notre nature humaine est un fond gâté & corrompu, & une terre maudite ; car quels sont les premiers fruits qui en sortent, les uns plûtôt, les autres plus tard ? La gourmandise, l'orgüeil, la colere, (*i*) l'avarice, la jalousie, l'envie, le mensonge, le desir de vengeance, la luxure. Ce n'est point l'éducation qui fait pousser ces mauvais germes : ils la devancent presque tous, & ils se font jour au travers des grands obstacles qu'elle leur opose. L'esprit des enfans n'est pas mieux conditionné que leur cœur. Ils ne jugent des choses que selon le témoignage des sens : ils n'examinent rien, ils avalent les erreurs sans aucune défiance: ils croïent aveuglément tous les récits qu'on leur fait : les contes de peau d'âne, de ma mere l'oie, des fées, les traditions les plus fabuleuses, tout ce qui sent le prodige & le merveilleux, les histoires romanesques leur plaisent infiniment davantage que la simple & naïve vérité. Ces chimeres s'enracinent de telle sorte dans leur esprit, qu'ils ne s'en desabusent qu'à proportion qu'ils les voïent rejetter à tous ceux qui sont sortis de l'enfance ; car pour celles que le peuple croit, ils les retiennent toute leur vie. Les religions monstrueuses, abominables & ridicules dont le monde a été toûjours rempli, confirment cela plus qu'il ne faudroit. Exceptons un petit nombre de personnes qui par la bonté du tempérament, ou par une supériorité de raison & de génie, ou par l'aplication aux sciences, ou par la faveur du ciel corrigent les défauts de la nature, & se relevent des préjugez de l'enfance. On n'est honnête homme, & bien éclairé, qu'autant qu'on a pû guérir les maladies naturelles de l'ame, & leurs suites. Jugez après cela si l'on peut raisonner bien, quand on conclut que puisqu'une chose sort du fond de la nature, qu'elle est un instinct de la nature, elle est véritable. Ne seroit-il pas plus à propos d'en inférer qu'elle ne vaut rien ?

Les Chretiens surtout convaincus de la corruption de l'homme.

Les Chretiens, & sur-tout les Protestans, sont plus obligez que les autres à tirer cette derniere conclusion, eux qui savent que le péché originel a corrompu la nature humaine, & qu'il l'infecte de telle sorte qu'il n'y reste rien d'entier. Les ténébres obscurcissent l'entendement, la malice déprave la volonté. Les Païens disoient de quelques personnes disgraciées de la nature, qu'elles naissoient *diis iratis*, sous la mauvaise humeur des Dieux. St. Paul (*k*) nous enseigne que tous les hommes sont les enfans de la colere de Dieu. Les Eglises Réformées confessent publiquement à l'entrée de leurs exercices, *que nous sommes de pauvres pécheurs, conceus & nez en iniquité & corruption, enclins a mal faire, inutiles à tout bien, & que par notre vie nous transgressons sans fin & sans cesse les saints commandemens de Dieu.* Mr. Drelincourt (*l*) a prouvé que l'Ecriture nous a prescrit ce langage, & qu'il y a des Catholiques Romains qui s'expriment plus fortement, & que le Batême (*m*) n'efface point la soüillure du péché originel. *Cette corruption naturelle*, dit-il, (*n*) *cette habitude vicieuse & cette maudite convoitise, qui est originellement en nous, y demeure après le Batesme, ou en tout, ou en partie. L'expérience ne vérifie que trop la vérité de cette doctrine. Car, d'où vient que sans précepteur & sans exemple, les enfans qui ont esté batisez se portent d'eux-mesmes au mensonge, à la vanité, à l'orgüeil, à l'envie, au dépit, à la colere, à la vengeance, & à d'autres vices semblables ? Il est sans doute, que s'ils n'avoyent en eux-mesmes la racine du péché, ils ne produiroient pas de si mauvais fruits.* Il fait voir ensuite (*o*) que les Catholiques Romains ont à peu-près la même opinion.

§. XXIV.

Inutilité de quelques moïens dont on se voudroit servir, pour prouver que les instincts de la Nature sont véritables.

En conséquence de cette doctrine vous m'avoüerez, Monsieur, si l'intérêt de votre cause ne vous empêche de parler ingénument. 1. Que tout le desordre moral de la vie humaine vient de la Nature, comme d'une source corrompuë. 2. Que la mauvaise éducation & que les mauvais exemples font croître les vices dont le germe est semé dans la nature. 3. Que tout le bien moral qui se voit parmi les hommes vient de la peine qu'on a prise d'arracher les mauvaises herbes naturelles, & d'en semer d'autres ; que c'est un

(*d*) » Nouvelles de la Républ. des Lettres Juillet 1684. » art. 3.

(*e*) *De illo autem fundamento, esset fortasse quod contra Velleium Epicurumque dici posset.* Tanaq. Faber epist. 34. part. 1. pag 90. édit. 1674. » Voiez aussi sa préface de la » traduction du traité de la superstition.

(*f*) » Rapin, compar. de Platon & d'Aristote, ch. der- » nier, pag. m. 425.

(*g*) §. 7. vers la fin.

(*h*) » Evangile de Saint Luc ch. 6. v. 43. 44.

(*i*) » C'est-à-dire, l'avidité des presens, & le soin de » les garder.

(*k*) » Epitre aux Ephésiens, ch. 2. v. 3.

(*l*) » Drelincourt, Dialogue 1. contre les Missionnaires » sur le service des Eglises Réformées.

(*m*) *Id. ib. Dialogue* 3. *pag.* 130.

(*n*) *Ibid. pag.* 131. 132.

(*o*) » Il cite pag. 235. ces paroles du Concile de Trente, » selon la version de Gentien Hervet, *Bien confesse & sent » ce saint Concile, qu'en ceux qui sont batisez demeure encore » la concupiscence, ou, ainsi qu'on l'appelle* FOMES, *c'est-à- » dire, le nourrissement & fomentation du péché.*

un fruit de culture ; que l'instruction, (a) la reflexion, la philosophie, la religion, le produisent; que de-là vient que la vertu se fortifie si mal-aisément, & que les vices croissent avec tant de facilité (b). 4. Que ce qu'on apelle bon naturel dans un enfant, n'est autre chose qu'un peu plus de facilité de se redresser vers le bien. C'est donc un préjugé tout-à-fait désavantageux que de savoir qu'une chose vient des impressions de la Nature, & néanmoins, on nous allégue cela comme une preuve de vérité.

Défauts de ce raisonnement : l'opinion générale qu'il y a un Dieu est vraye, puisqu'il est vrai qu'il y a un Dieu.

I. Si vous répondiez à l'antagoniste que l'impression naturelle qui a porté tous les peuples à reconnoître qu'il y a un Dieu, doit passer pour véritable, puisqu'il est très-vrai qu'il y a un Dieu, vous pecheriez contre les régles de la dispute, & il ne manqueroit pas de vous répliquer, vous donnez dans le sophisme que l'on apelle *la pétition du principe*, vous supofez ce de quoi nous disputons, vous résolvez l'objection par la these même que l'on attaque. C'est violer les loix du raisonnement, loix tout autrement inviolables que les loix civiles. On donne, ou l'on laisse prendre quelquefois aux Souverains une puissance arbitraire sur les loix de l'Etat. Mais ce despotisme n'a point de lieu par raport aux loix de la Dialectique. Personne n'en est dispensé & ne les enfreint impunément. Il est incontestable, Monsieur, que vous ne les observeriez pas, si vous vous serviez de la réponse que j'ai marquée, car vous disputez contre un homme qui vous nie que le consentement général soit une raison valable de l'existence de Dieu : il faut donc que pendant le cours de la dispute, vous vous abstениez de supofer cette existence comme démontrée déja par d'autres preuves : ce n'est point de quoi il s'agit, vous n'avez aucun procès là-dessus avec votre antagoniste. Votre procès roule uniquement sur la validité d'une certaine raison, il faut que vous la montriez concluante indépendamment des autres preuves, & que vous ne supofiez pas la vérité du fait en question. Vous devez prouver que les impressions de la Nature sont véritables : quand cela sera fait, votre conclusion *donc Dieu existe*, sera dans les formes; mais vous ne pouvez pas faire dépendre de cette conclusion anticipée la vérité des instincts de la Nature, car il s'agit encore de prouver cette conclusion : on vous la (c) nie ; on vous a fait une objection que vos devez réfuter par des principes qui vous soient communs avec l'opposant.

J'ajoute qu'on pourroit vous reprocher *le cercle vitieux*. Vous voudriez prouver que cet instinct de la Nature est véritable, parce qu'il est vrai qu'il y a un Dieu, & vous avez entrepris de prouver qu'il y a un Dieu, parce que cet instinct est véritable.

Qu'il est faux que Dieu ait imprimé son image dans l'esprit de tous les hommes. Exemples.

II. Si vous lui répondiez une autre chose, je veux dire que nonobstant la soüillure du péché originel, Dieu imprime son image ou son idée dans le cœur de tous les enfans, & que de-là vient que cet instinct de la Nature est véritable, vous vous commettriez beaucoup. Vous vous engageriez dans la dispute des idées innées qui a mille & mille difficultez, de sorte que ce seroit expliquer *obscurum per obscurius*, une chose obscure par une chose plus obscure. Que si néanmoins vous voulez à toute force vous sauver par là, & soutenir que Dieu n'a pas tellement abandonné la nature humaine aux ravages du péché, qu'il n'ait voulu que toutes les ames d'homme reçussent au premier moment de leur création l'empreinte de son image, avec les idées des principes moraux, je vous conseille de commencer par une bonne réfutation d'une préface (d) de Mr. le Fevre, ou plutôt par bien répondre à Mr. (e) Locke. Vous trouverez-là à qui parler ; & quand même vous n'entreprendriez de résoudre qu'un seul argument, vous éprouveriez que la peine seroit grande. Ce seul argument consiste dans ces deux questions. Dites-nous 1. pourquoi tant de peuples ont eu des idées si fausses de la divinité, qu'à la place d'un Dieu souverainement parfait dont l'image selon vous étoit gravée dans le cœur de tous les enfans, ils ont substitué un nombre innombrable de Dieux imparfaits ? 2. Pourquoi rien ne passe pour juste ou honnête parmi quelques peuples, qui ne passe (f) pour injuste ou pour mal-honnête parmi d'autres peuples ?

Le Législateur de Crete (g) voulant empêcher qu'il ne naquît trop d'enfans, ordonna certaines séparations entre les gens mariez, & permit en dédommagement la pédérastie. Les mariages incestueux étoient aprouvez dans plusieurs nations & le sont encore. *Les Druses (h) epousent leurs propres filles, & il y a un jour de l'année où ils se mêlent indifferemment avec les femmes les uns des autres.* Ils habitent sur le mont Liban. On a mille exemples de pareilles contraventions aux principes de morale, aprouvées de certains peuples ; & l'on ne voit point que les auteurs (i) qui entreprennent de satisfaire à cette difficulté s'en tirent à leur honneur. Il n'y a rien de plus embroüillé que ce qu'ils débitent touchant la loi naturelle.

Fausseté d'une idée de Divinité en général.

III. Vous me direz peut-être que pour répondre aux deux questions proposées ci-dessus, il suffit de dire que Dieu grave en général dans le cœur de l'homme l'idée de divinité, & celle du bien honnête, & que l'homme change ensuite & pervertit cette idée par une fausse application à des objets particuliers. Gardez-vous bien de vous servir de cette réponse, car qu'y auroit-il de plus inutile que ces idées abstraites ? Vous n'ignorez pas que les idées abstraites supofent que l'on a déja connu des objets qui se ressemblent. L'abstraction ne convient donc pas à une premiere idée, & l'on ne sauroit se persuader que si Dieu communiquoit immédiatement une idée, ce fût la notion d'un être qui ne peut point exister. Dieu entant que Dieu n'est sous aucun genre, ni sous nulle espece, par conséquent une idée de divinité en général est fausse.

Cette proposition il y a un Dieu n'est pas d'une évidence incontestable.

IV. Il ne vous reste, ce me semble, qu'un seul moïen de soutenir la dispute. C'est de dire que les impressions naturelles sont véritables, puisque 1. tous les peuples y donnent leur consentement. 2. Qu'un tel consentement est un signe d'évidence. 3. Que l'évidence est le caractere de la vérité. Mais

(a) *Nemo adeo ferus est ut non mitescere possit,*
Si modo culturæ patientem commodet aurem.
Horat. epist. 1. lib. 1.

(b) » On peut apliquer à ceci la réponse d'Esope au Jar-» dinier, qui demandoit pourquoi les herbes qu'il avoit » semées, croissoient moins que celles qui venoient d'elles-» mêmes. Voiez la vie d'Esope *pag. m.* 28.

(c) » C'est-à-dire entant que prétenduë prouvée par l'ar-» gument du consentement des peuples.

(d) Celle qu'il a mise au devant de sa traduction Fran-» çoise du traité de Plutarque de la superstition.

(e) » C'est-à-dire au 2. & au 3. chapitre du 1. livre de » son Essai sur l'entendement.

(f) » Voiez Mr. Locke Essai de l'entendement, liv. 1. » ch. 2. *pag. m.* 44. & *seq.*

(g) *Aristot. polit. lib. 2. cap.* 8.

(h) » Voiez Bespier, remarques sur Ricaut to. 2. pag. » 649.

(i) » Voiez, entre autres, Balthazar Meisnerus, *Dissertat.* » *de legibus lib.* 3. *pag. m.* 100.

Mais vous seriez là dans un mauvais poste, dans *le cercle vitieux* tout de nouveau : vous prouveriez tour à tour deux propositions l'une par l'autre, la vérité de l'instinct par celle du consentement général, & la vérité du consentement général par celle de l'instinct. Après cela vous vous serviriez de l'argument de l'évidence, c'est le meilleur de tous. Il ne vous faudroit que cela. Le mal est que la véritable évidence ne donne point lieu aux exceptions, & vous savez bien que l'on vous objecte l'exception de quelques peuples entiers, & celles de quelques grands Philosophes, & que quant au fait celle-ci est incontestable. Je vous ai cité (*k*) un Ministre qui avouë que cette vérité, *il y a un Dieu*, n'est pas aussi évidente que celle-ci *six sont la moitié de douze*. Comme il a été une maniere d'inquisiteur de la foi, son témoignage vaut celui de plusieurs autres. Je vous ai fait voir aussi (*l*) en quel sens vous pourriez vous glorifier de l'évidence ; ce seroit en n'attachant au mot de Dieu qu'une idée générale de principe, ou de moteur. C'est-là un centre d'unité pour tous (*m*) les hommes, pour les Athées & pour les Déïstes aussi bien que pour les idolâtres & pour les orthodoxes ; mais en définissant Dieu comme font ceux qui le connoissent bien, on ne rencontre que le consentement d'une petite partie de l'espece humaine : les autres s'égarent en mille manieres extravagantes. Ce qui prouve qu'il n'y a rien là d'évident pour eux.

V. Ne me dites point que les axiomes les plus évidens de la lumiere naturelle sont exposez aux chicaneries des Pyrrhoniens, car je vous répons que ceux qui ont le plus hardiment douté de tout, n'ont point nié les aparences. Ils n'ont point nié qu'il ne parût évident que le tout est plus grand que sa partie, que deux & deux font quatre, mais ils n'ont pas voulu reconnoître que l'évidence soit un caractere certain de la vérité.

§. XXV.

Troisiéme difficulté contre la preuve fondée sur le consentement général. Cette preuve si elle étoit bonne, établiroit le dogme impie de la pluralité des Dieux, & non pas l'existence d'un seul & vrai Dieu.

De toutes les objections que j'ai à faire contre la preuve que vous fondez sur le consentement général des peuples, celle que je m'en vais vous proposer est, à mon avis, la plus solide. Je dis, Monsieur, que si cette preuve avoit quelque force, ce ne seroit point pour l'existence du vrai Dieu, mais pour celle de plusieurs fausses divinitez. Suivez-moi, je vous en prie.

Le consentement général sert à prouver plusieurs Dieux plûtôt qu'un seul.

Au tems que l'Epicurien Velleius étaloit avec tant de pompe son argument, on ne connoissoit presque point de peuple qui n'adorât plusieurs Dieux. Les Juifs étoient la seule nation de qui l'on pût dire qu'elle n'admettoit qu'un Dieu, & comme ils étoient peu considérables dans le monde, vous voïez bien qu'ils ne pouvoient faire qu'une très-petite exception au consentement général. Prenez garde que la conséquence que Velleius a tirée de son principe, n'est pas qu'il y a un Dieu, (*a*) mais qu'il y a des Dieux, & considérez que Seneque (*b*), lorsqu'il donne de l'autorité au consentement de tout le monde, fait tomber ce consentement sur l'existence des Dieux, & non pas sur l'existence d'un seul Dieu. Maxime de Tyr est fort éloquent, lorsqu'il représente la réünion des sufrages sur l'article de la divinité. Convoquez, dit-il, (*c*) le peuple, ordonnez à tous les corps des métiers de se trouver à l'assemblée, interrogez-les touchant la divinité ; croïez-vous que la réponse des statuaires diferera de celle des peintres, & que les Poëtes répondront autrement que les Philosophes ? Le Scythe, le Grec, le Perse, l'Hyperboréen s'accorderont en ceci. Vous voïez que sur les autres matieres les hommes sont partagez en diférens sentimens. Ce qui paroît bon ou mauvais, honnête ou malhonnête aux uns, ne le paroît pas aux autres. Quant aux loix & à la justice, la diversité des opinions est si grande, que non-seulement une nation ne s'accorde pas avec une autre, mais qu'il y a même de la discorde entre une ville & une ville, entre une famille & une famille, entre un particulier & un autre particulier, & que cette varieté se remarque dans un seul homme, car il change quelquefois du soir au matin. (*d*) Dans ce grand conflit d'opinions vous verrez les loix & les sentimens de toute la terre se réünir sur ce point, qu'il y a un Dieu Roi & pere de toutes choses, ET PLUSIEURS DIEUX QUI SONT SES ENFANS, ET SES COLLEGUES A LA ROIAUTÉ. En cela le Grec s'accorde avec le Barbare, l'habitant de terre ferme avec l'insulaire, le savant avec l'ignorant. Allez jusques à l'extrémité de l'Océan, vous y trouverez aussi DES DIEUX qui se levent & qui se couchent les uns près des autres. Voilà ce que dit Maxime de Tyr, grand Philosophe Platonicien.

Il est clair qu'il considere la nature divine comme une espece qui a sous soi un grand nombre d'individus, & qu'il prétend que c'est l'opinion de tous les peuples. S'il faloit donc reconnoître que le consentement général des nations est une preuve de vérité, il faudroit rejetter l'unité de Dieu, & embrasser le (*e*) *polythéïsme*, qui est pire, selon quelques-uns, que l'athéïsme, & selon tous les autres orthodoxes, le plus haut grade de l'impieté après l'athéïsme.

C'est sur ce principe que Platon a combattu les Athées.

Savez-vous bien comment Platon a combatu les Athées ? Ce n'est pas en leur prouvant qu'il n'y a qu'un Dieu, c'est en leur prouvant qu'il y a des Dieux : la premiere des deux raisons (*f*) qu'il met en avant est tirée de la beauté de l'univers, & la seconde de ce que toutes les nations, tant les Grecs que les Barbares, s'accordoient à reconnoître qu'il y a des Dieux (*g*). Il prétend qu'il est facile par-là de vuider cette question. Cela me fait souvenir que Lactance a dit qu'il n'a pas été difficile de réfuter par le consentement général de tous les peuples, l'impiété d'un petit nom-

(*k*) » Ci-dessus sect. 19. vers le commencement.

(*l*) » Ci-dessus sect. 20. vers le commencement.

(*m*) » Exceptez pourtant les sectateurs d'Epicure.

(*a*) » *Esse igitur Deos confitendum est.* Cicero lib. 1. de nat. deor. pag. 68.

(*b*) Ci-dessus sect. 7. au commencement.

(*c*) *Maximus Tyrius orat. 1. pag. 4.*

(*d*) Ἐν τοσούτῳ δὴ πολέμῳ καὶ στάσει καὶ διαφωνίᾳ, ἕνα ἴδοις ἂν ἐν πάσῃ γῇ ὁμόφωνον νόμον καὶ λόγον, ὅτι θεὸς εἷς πάντων βασιλεὺς καὶ πατήρ, καὶ θεοὶ πολλοὶ, θεοῦ παῖδες, συνάρχοντες θεῷ. ταῦτα δὲ ὁ Ἕλλην λέγει καὶ ὁ βάρβαρος λέγει, καὶ ὁ ἠπειρώτης καὶ ὁ θαλάττιος, καὶ ὁ σοφὸς καὶ ἄσοφος κἂν ἐπὶ τοῦ ὠκεανοῦ ἔλθῃς τὰς ἠϊόνας, κἀκεῖ θεοὶ, τοῖς μὲν, ἀνίσχοντες ἀγχοῦ μάλα, τοῖς δὲ, καταδυόμενοι. *In hac tanta pugna, contentione, atque opinionum varietate, in eo leges ubique terrarum atque opiniones convenire videbis : Deum esse unum, regem omnium & patrem. Huic multos additos esse Deos alios, qui supremi illius filii sint, & quasi in imperio collegæ. In eo Græcus cum Barbaro, mediterraneus cum insulano, sapiens consentit cum stulto. Ut si usque ad extrema Oceani litora processeris, hic quoque Deos inventurus sis, qui non procul ab aliis oriuntur, ab aliis occidunt.* Id. ib. pag. 5.

(*e*) » C'est-à-dire la multitude des Dieux.

(*f*) *Plato, de legib. lib. 10. init. pag. m. 945.* E.

(*g*) Καὶ ὅτι πάντες Ἕλληνές τε καὶ βάρβαροι νομίζουσιν εἶναι θεούς : *Græcorum præterea barbarorumque omnium consensus* DEOS *esse fatentium.* Id. ib.

nombre de gens qui nioient la providence : *Nec difficile sane fuit, paucorum hominum pravè sententium redarguere mendacia testimonio populorum, atque gentium in hac una re non dissidentium (h).* Il semble qu'il s'imagine qu'il s'agit ici d'un combat de main, où une poignée de gens, quelque braves qu'ils puissent être, est facilement vaincuë par une armée de cent mille hommes. Mais il devoit prendre garde que sa maniere de raisonner ruinoit sans ressource, au tems de l'auteur (i) qu'il cite, le dogme des Juifs touchant l'unité de Dieu ; car en comparaison des Idolâtres, les Juifs ne pouvoient passer que pour un petit peloton d'hommes. On connoissoit peu le détail de leur religion, mais on savoit en général (k) qu'ils n'admettoient point la pluralité des Dieux, & sur ce pied-là on les regardoit comme (l) des impies, quoiqu'on crût très-faussement qu'ils adorassent le ciel (m).

Remarquez bien, s'il vous plaît, qu'on ne peut plus dire que puisque le consentement général est fondé sur une impression de la Nature, il est véritable ; car si d'un côté l'on vous accordoit tout ce que vous prétendez touchant cette idée innée de Dieu, on vous nieroit de l'autre qu'elle soit la regle de l'opinion de tous les peuples, & l'on se fonderoit sur l'expérience qui nous a apris qu'ils se sont tous accordez à reconnoître la pluralité des Dieux. Il n'y a donc point de liaison entre le consentement général & la voix de la Nature, ou l'impression naturelle gravée dans le cœur de tous les enfans. S'il n'y a point de liaison entre ces deux choses comment pourriez-vous prouver l'une par l'autre ?

Sentiment d'Arnobe sur l'idée innée de Dieu.

Il n'y a personne qui ait parlé plus affirmativement de l'idée innée de Dieu qu'Arnobe, ni qui ait marqué plus distinctement qu'elle représente l'unité de Dieu, & néanmoins il emploie tout son Livre à réfuter la multitude innombrable de divinitez ridicules, qui avoient été adorées par toute (n) la terre. Il assûre que l'idée de l'unité de Dieu est communiquée à tous les enfans, & que si les bêtes & les plantes pouvoient parler, elles s'exprimeroient selon cette idee : (o) *Quisquamne est hominum, qui non cum istius principii notione diem prima nativitatis intraverit ? cui non sit ingenitum, non affixum, imò ipsi penè in genitalibus matris non impressum, non insitum, esse Regem ac Dominum, cunctorum quæcunque sunt moderatorem ? Ipsa denique hiscere si animantia muta potis essent, si in linguarum nostrarum facilitatem solvi : immo si arbores, glebæ, saxa, sensu animata vitalis vocis sonitum quirent & verborum articulos integrare, ita non duce natura, & magistra, non incorrupta simplicitatis fide, & intelligerent esse Deum, & cunctorum dominum* SOLUM *esse clamarent ?* Je ne croi point que cet auteur eût pû citer une expérience, qui prouvât que des enfans ont oposé cette idée innée aux instructions qu'on leur donnoit du polythéïsme, & je suis sûr que les enfans des Chretiens recevroient sans aucune difficulté l'opinion que chaque riviere, & chaque montagne sont des Dieux, si on le leur assûroit à l'age de 5. ou 6. ans. Ils ne s'apercevroient point qu'ils ont l'idée de l'unité de Dieu imprimée dans le cœur. Mais il ne s'agit plus de cela entre vous & moi.

§. XXVI.

Examen de quelques réponses que l'on peut faire à la difficulté proposée dans le chapitre precédent. Si l'on peut dire que quelques Païens ont connu l'unité de Dieu.

PAssons donc à d'autres choses : examinons ce que vous pouvez répondre à ma troisiéme difficulté.

De l'idolatrie des Juifs.

I. Vous m'alléguerez d'abord le peuple Juif qui n'a jamais donné son consentement au polythéïsme, & vous prétendrez que cette exception empêche que l'on ne puisse faire valoir en faveur de la multitude des Dieux, l'argument de l'aprobation générale de tous les peuples. Mais si l'exception d'un petit peuple qui étoit en quelque maniere sequestré des autres nations par la haine qu'elles lui portoient, & par l'aversion qu'il avoit pour elles, pouvoit ôter au polythéïsme cet argument, on le pourroit ôter aussi à la doctrine de l'existence de Dieu, en faisant voir qu'il y a des peuples athées. Et si vous voulez vous inscrire en faux contre tous les voïageurs qui ont parlé de ces peuples, on vous répondra que pour le moins il faut suspendre son jugement, jusques à ce que l'on ait connu la certitude du fait. Je ne m'amuserai pas à rétrécir votre exception : je vous laisse toute entiere la nation des Juifs, quoique je sache qu'assez souvent ils sont presque tous tombez dans l'idolatrie. Je n'entens pas cette idolatrie qu'on fait consister dans l'adoration du vrai Dieu sous des simulacres : j'entens celle qui consiste dans le culte des faux Dieux. Il est certain (a) qu'elle a regné plusieurs fois parmi les Juifs.

Les Juifs ne croyant qu'un Dieu, & les Païens en croyant plusieurs, ne peuvent etre réunis contre les Athées.

II. Vous me pourrez alléguer aussi que les Juifs & les Païens s'accordoient ensemble à condamner l'athéïsme, d'où vous conclurez que l'on avoit contre les Athées un consentement général. Mais je vous répons que ce n'est pas là le cas, où deux opinions différentes peuvent être réünies contre une troisiéme. Vous trouverez dans Grotius (b) qui l'avoit apris de Pline (c) que si une partie des Juges absolvent un accusé, pendant qu'une autre partie le condamnent à la mort, & que les autres le condamnent au bannissement, ce sont trois opinions dont il ne faut point réünir les deux dernieres contre la premiere ; car l'une de ces deux-là n'est point contenuë dans l'autre. Il faut donc compter à part les voix de chaque parti, & s'il s'en trouve quinze pour l'absolution, dix pour le dernier suplice, & douze pour le bannissement, l'accusé doit être absous. Suposez que par malheur les Athées fussent trente contre vingt Païens & quinze Juifs, les trente sufrages pour l'athéïsme devroient (d) prévaloir sur les vingt sufrages pour le polythéïsme, & sur les quinze sufrages pour l'unité de Dieu. Les Païens ne pourroient pas être reçus à unir leurs voix à celles des Juifs, sous prétexte que l'on nie l'athéïsme, soit que l'on admette une infinité de Dieux, soit qu'on

(h) *Lactant. lib. 1. cap. 2. pag. m. 6.*

(i) » C'est Cicéron.

(k) *Judæi mente sola unumque numen intelligunt.* Tacit. histor. lib. 5. cap. 5.

(l) *Nec quidquam prius imbuuntur quam contemnere Deos.* Id. ib. *Judæa, gens contumelia numinum insignis.* Plin. lib. 13. cap 4. pag. m. 69.

(m) *Nil præter nubes & cæli lumen adorant.* Juv. Sat. 14. v. 97.

» Voïez aussi *Origene contre Celsus lib. 5. pag. m. 234.*

(n) » Il faut excepter la Judée.

(o) *Arnobius lib. 1. pag. m. 18. 19.*

(a) Voiez-en les preuves dans Grégoire de Valence au traité *de idolatria pag.* 106. *& seq.* 133. *& seq.* 312. *& seq. edit. Ingolst.* 1580. in 8.

(b) *Grotius de jure belli & pacis lib. 2. cap. 5. n. 19.*

(c) *Plin. epist. 14. lib. 8.* » Voyez aussi Quintilien *declam.* 365. *pag. m.* 475.

(d) » C'est-a-dire si l'on se régloit sur les formes du barreau.

qu'on n'admette qu'un seul Dieu : car l'opinion du polythéïsme est totalement contraire à celle de l'unité de Dieu : ce sont deux dogmes si opposez qu'ils ne peuvent compatir ensemble, l'un renverse l'autre de fond en comble. Les Athées ne pourroient-ils pas demander aux deux autres sectes, comment pourriez-vous réunir vos voix pour un moment contre nous, puisque d'abord vous seriez à couteaux tirez l'une contre l'autre ? Si vous voulez nous convertir, accordez-vous premierement, vuidez la question s'il n'y a qu'un Dieu, ou s'il y en a plusieurs. Et si vous voulez, diroient-ils aux Juifs, nous condamner, parce que nous sommes en petit nombre, vous avez tort de n'être pas idolâtres.

Il est donc certain, Monsieur, que l'exception du Judaïsme ne pouvoit jamais rentrer dans la masse du consentement général au polythéïsme. Je vous donne maintenant à choisir entre ces deux choses ; l'argument du consentement général est-il ruiné par l'exception d'un seul peuple, ou conserve-t-il toute sa force, nonobstant cette petite exception ? Au premier cas, vous ne pourrez rien conclure contre les Athées, si les relations des voïageurs sont véritables. Au second cas, vous ne pourrez rien conclure contre le dogme de la pluralité des Dieux. Il faudra qu'il passe pour vrai.

Quoique les Païens ne parlassent souvent que d'un seul Dieu, il ne s'ensuit pas qu'ils n'en crussent qu'un.

III. Enfin vous me pourrez objecter, que l'on a connu l'unité de Dieu dans les ténébres du Paganisme. Je sai que les anciens Peres (e) se sont prévalus d'avoir trouvé cette vérité dans les écrits de quelques Poëtes, & de quelques Philosophes Païens. Minucius Felix (f) a cité beaucoup sur cela. Je n'examine point si tous ceux qu'il cite ont reconnu l'unité de Dieu, ou plûtôt l'unité de la Nature, ou l'unité de l'ame du monde. Mais je ne saurois m'empêcher de faire une observation sur l'avantage qu'il tire de quelques façons de parler, qui étoient fort en usage parmi les Païens: (g) *Dieu est grand, Dieu est véritable, si Dieu le veut.* Tertullien se sert du même argument : *Hinc ergo tibi anima de conscientia suppetit domi ac foris nullo irridente vel prohibente prædicare, Deus videt omnia, & Deo commendo, & Deus reddet, & Deus inter nos judicabit (h).* Cela ne prouve nullement que ceux qui parloient ainsi connussent l'unité de Dieu : ils pouvoient sans préjudice de leur polythéïsme employer ces phrases. On a de coutume, lors même que l'on conçoit une chose comme une espece, de se servir indiféremment ou du nombre singulier, ou du pluriel, pour faire entendre ce qui est commun aux individus. C'est ainsi que nous disons, *L'homme est une étrange créature : l'homme est inconstant : l'homme est sujet à beaucoup d'infirmitez.* Les Chretiens qui croïent le plus fermement qu'il y a un très-grand nombre de Diables, se servent ordinairement du singulier, *Le Diable m'emporte : le Diable l'emporta : le Diable est ennemi de Dieu : le Diable le tenta*, &c. Ne dit-on pas tous les jours, *Le soldat aime le pillage : le soldat doit être tenu sous une sévere discipline ?*

Au fond si je vous accorde qu'il y a eu parmi les Païens quelques grands esprits qui ont reconnu l'unité de Dieu ; si, dis-je, je vous l'accorde, mettant à part les erreurs horribles dont ils accompagnoient cette foi, quel usage ferez-vous de leur témoignage ? L'opposerez-vous au consentement général que les peuples ont donné au polythéïsme ? Ne sera-ce pas renoncer à votre preuve ? Ne sera-ce point passer dans mon sentiment, que le sufrage d'un petit nombre de Philosophes qui ont médité & examiné profondément, est préférable à celui d'une infinité de personnes, qui suivent les opinions & les traditions populaires sans nul examen ? Que si vous voulez vous servir du consentement des peuples contre les Athées, & puis n'en faire aucun cas, lorsqu'il favorise la pluralité des Dieux, mais lui préférer une poignée de gens qui se sont soustraits à l'opinion dominante, on vous dira que vous avez double poids & double mesure : on ne voudra plus vous écouter.

Raisonnement qui prouve qu'ils n'ont pas cru l'unité de Dieu. Remarques sur l'ame du monde.

Je veux bien vous dire que si j'aimois la dispute, & si je cherchois à en ménager tous les avantages, je ne vous accorderois pas que quelques Païens ayent eu la connoissance de l'unité de Dieu. Je pourrois vous contester ce fait-là, car on peut dire que ceux qui semblent reconnoître cette unité, ont réduit à la seule divinité du Soleil tous les autres Dieux du Paganisme, ou qu'ils n'ont point admis d'autre Dieu que l'Univers même, que la Nature, que l'ame du monde. Je ne vous citerai point les autoritez qui prouvent cela, il me doit suffire de vous indiquer un ouvrage (i) où vous les pourrez trouver toutes rassemblées. Il a été composé par Samuel Parker, qui a été Evêque d'Oxford. Vous comprendrez aisément, pour peu que vous y fassiez attention, que l'unité ne peut convenir ni au Soleil, ni au monde, ni à l'ame du monde. Cela est visible à l'égard du Soleil & du monde, car ils sont composez de plusieurs portions de matiere réellement distinctes les unes des autres, & il ne seroit pas moins absurde de soûtenir qu'un vaisseau n'est qu'un seul être, ou qu'un Elephant n'est qu'une seule entité, que de l'afirmer du monde, soit qu'on le considere comme une simple machine, soit qu'on le considere comme un animal. Toute machine, tout animal est essentiellement un composé de diverses pieces. On ne voit pas avec la même facilité que l'ame du monde soit composée de parties différentes, mais la réflexion & l'attention peuvent faire connoître manifestement que ce qui anime un arbre, n'est point en nombre la même chose que ce qui anime un chien. Personne n'a mieux décrit que Virgile le dogme de l'ame du monde, laquelle il prenoit pour Dieu :

Esse (k) apibus partem divinæ mentis, & haustus
Æthereos dixêre : Deum namque ire per omnes
Terasque, tractusque maris, cœlumque profundum :

Hinc

(e) » Voïez le commentaire d'Abraham sur l'oraison de » Cicéron *pro Milone pag.* 214. 215. mais plus encore To- » bie Pfannerus *Syst. Theologiæ Gentilis purioris cap.* 2. *n.* » 11. & *seq.*

(f) *Minuc. Felix in Octavio pag. m.* 144. & *seq.*

(g) *Quid ? quod omnium de isto habeo consensum ? Audio vulgus, cum ad cœlum manus tendunt, nihil aliud quam Deum dicunt, &, Deus magnus est, &, Deus verus est : &, si Deus dederit, vulgi iste naturalis sermo est, an Christiani confitentis oratio ?* Id. ib.

(h) *Tertull. de testimonio animæ.* Voyez-le aussi *de resurrectione carnis init.*

(i) » C'est le *tentamina Physico-theologica de Deo* de Sa- » muel Parker. Il fut imprimé à Londres l'an 1665. in-4. » Voyez-y le 1. & le 2. chapitre du 2. livre pag. 181. & » suiv. Le titre de ce 1. chapitre est *Gentilium de Deo placita perperam ad supremum, quem colimus, Deum : traduci : sed aut de sole aut de anima mundi, quæ suprema omnium numina esse censuerunt, intelligi oportere.* Il faut » pourtant avoüer que dans la vaste compilation de Pfanne- » rus, *ubi supra*, il y a quelques passages qui semblent mar- » quer une autre unité de Dieu. Voyez aussi Mr. Huet, » *Alnet. quæst. lib.* 2. *cap.* 2. *p. m.* 107. & *seq.* Mais prenez » garde qu'il cite entre autres, l'opinion de Varron, & » de Pline, laquelle étoit très-impie.

(k) *Virg. Georg. lib.* 4. *v.* 220.

Hinc pecudes, armenta, viros, genus omne ferarum,
Quemque sibi tenues nascentem arcessere vitas.

Il répéte la même chose dans l'Enéïde:

Principio (l) cœlum, ac terras, camposque liquentes,
Lucentemque globum Lunæ, Titaniaque astra,
Spiritus intùs alit, totamque infusa per artus
Mens agitat molem, & magno se corpore miscet.
Indè hominum pecudumque genus, vitæque volantum,
Et quæ marmoreo fert monstra sub æquore pontus.

Vous voïez là clairement la Divinité divisée en autant de parties qu'il y a de bêtes & d'hommes. Sur quoi je vous prie de vous souvenir de l'objection qui a été faite (m) à Pythagoras, qui enseignoit que nos ames étoient tirées de la substance de Dieu. Cet esprit, cet entendement répandu, selon Virgile, par toute la masse de la matiere, peut-il être composé de moins de parties, que la matiere? Ne faut-il pas qu'il soit dans l'air par des portions de sa substance numériquement distinctes des portions par lesquelles il est dans l'eau? Ne vous arrêtez pas au terme de *spiritus*, car il ne signifie point un être non étendu, mais un être dont l'étenduë est insensible, & qui comme la matiere subtile de Mr. Descartes se répand & s'insinuë par-tout. Les Anciens se servoient indifféremment des mots *animus*, *spiritus*, *aer*, *ætber*, *cælum*, *&c.* pour désigner l'ame du monde (n).

En quel sens l'unité pouvoit convenir à Dieu, selon les principes des Païens.

Réellement donc les Philosophes qui semblent avoir enseigné l'unité de Dieu ont été plus polythéïstes que le peuple. Ils ne savoient ce qu'ils disoient, s'ils croioient dire que l'unité apartient à Dieu. Elle ne lui peut convenir selon leur dogme que de la maniere qu'elle convient à l'océan, à une nation, à une ville, à un palais, à une armée, & à tels autres êtres qui sont *unum per aggregationem*, & que l'on désigne par le nombre singulier entendu *collectivement*. Le Dieu qu'ils reconnoissoient étoit un amas d'une infinité de parties. Si elles étoient *homogenes*, chacune étoit un Dieu, ou aucune ne l'étoit. Or si aucune ne l'avoit été, le tout n'auroit pas pû être Dieu. Il faloit donc qu'ils admissent au pied de la lettre une infinité de Dieux, ou pour le moins un plus grand nombre qu'il n'y en avoit dans le poëme d'Hesiode, ni dans aucune liturgie. Si elles étoient *hétérogenes*, on tomboit dans la même conséquence; car il faloit que chacune participât à la nature divine, & à l'essence de l'ame du monde: elle n'y pouvoit participer sans être un Dieu, puisque l'essence des choses n'est point susceptible du plus ou du moins, on l'a toute entiere, ou l'on n'en a rien du tout. Voilà donc autant de Dieux que de parties dans l'univers. Que si la nature de Dieu n'avoit point été communiquée à quelques-unes des parties, d'où seroit venu qu'elle auroit été communiquée à quelques autres? Et quel composé bizarre & monstrueux ne seroit-ce pas qu'une ame du monde composée de parties non vivantes & non animées, & de parties vivantes & animées? Il seroit encore plus monstrueux de dire qu'aucune portion de Dieu n'étoit un Dieu (o), & que néanmoins toutes ensemble elles composoient un Dieu; car en ce cas-là l'être divin eût été le résultat d'un assemblage de plusieurs pieces non divines, il eût été fait de rien, tout comme si l'étenduë étoit composée de points mathématiques.

Réfutation de leur dogme de l'ame du monde.

J'ajoûterai pour confirmer mon objection qu'il n'y auroit rien de plus absurde que de dire que les parties d'une substance ne sont pas chacune une substance; car si elles existoient à la maniere des accidens dans le composé dont elles sont des parties; si elles y existoient, dis-je, comme dans leur sujet d'inhésion, elles ne pourroient pas être des parties d'une substance. Il est donc certain qu'elles doivent exister sans être le mode d'une substance, ou sans inhérer à aucun sujet, elles ont donc toute l'essence de la substance, & sont par conséquent des substances. Puis donc que Dieu est une substance, il faut conclure que s'il est composé de parties, chacune d'elles est une substance. Or comme elle ne sauroit être qu'une substance divine, elle seroit nécessairement un Dieu; car qu'y auroit-il de plus monstrueux & de plus contraire à la nature des choses, qu'une substance divine qui ne seroit point un Dieu? Pour couper court, je dis que l'ame du monde seroit nécessairement composée de parties: si donc Dieu étoit l'ame du monde, il y auroit autant de Dieux que de parties dans l'univers. Or cette opinion n'est pas moins absurde que le polythéïsme du peuple d'Athenes. Je vous renvoye au chapitre où Saint Augustin a réfuté le dogme de l'ame du monde: *Quod si ita est*, dit-il (p) *quis non videat quanta impietas & irreligiositas consequatur, ut quod calcaverit quisque, partem Dei calcet, & in omni animante occidendo, pars Dei trucidetur? Nolo omnia dicere quæ possint occurrere cogitantibus, dici autem sine verecundia non possunt.* Il ne réfute pas avec moins de force ceux qui vouloient seulement que Dieu fût l'ame des créatures raisonnables. Cette opinion faisoit donc de Dieu une quantité discrete, au lieu que l'autre en faisoit une quantité continuë, mais la distinction des parties étoit également réelle dans l'une & dans l'autre. Les Péripatéticiens par un jargon inintelligible admettent une grande différence entre l'*ens per se* & l'*ens per accidens*, le *totum per se* & le *totum per aggregationem*; néanmoins ils reconnoissent la multiplicité des parties réellement distinctes les unes des autres aussi-bien dans un arbre & dans l'air, que dans une monceau de pierres; & il est certain que la continuité laisse tout autant de distinction entre les parties, que la contiguité, ou que la distance. On ne pouvoit donc pas reprocher avec plus de fondement à ceux qui vouloient que Dieu n'animât que l'homme, qu'à ceux qui le faisoient l'ame de tout l'univers, qu'ils le divisoient en plusieurs parties; mais ceux-ci donnoient en particulier dans un étrange galimatias (q) lorsqu'ils disoient que la mort du corps faisoit que les ames se réünissoient à l'ame du monde, & rentroient dans Dieu (r). Si l'autre secte évitoit ce grand écueil, elle en rencontroit un autre. Lisez ces paroles de Saint Augustin: (s) *Si autem sola animalia, sicut sunt homines*

(l) *Id. Æneid. lib. 6. v. 724.*

(m) » Par Cicéron *lib. 1. de Nat. Deor. pag. m. 41.* Voïez » dans mon Diction. la remarque N. de l'article *Pythagoras*.

(n) » Voïez Samuel Parker *ubi supra pag. 247.*

(o) » Voïez dans Origene *lib. 5. pag. m. 234. 235.* le raisonnement de Celsus contre les Juifs, & la réponse qu'on » lui fait, laquelle n'est bonne qu'en suposant que les Phi» losophes Grecs ont mal raisonné.

(p) *August. de civit. Dei lib. 4. cap. 12. pag. 431.*

(q) » Voïez dans le Diction. histor. & crit. la remarque » A. de l'article *Spinoza*.

(r) Virgile immédiatement après les paroles raportées; ci-dessus n. (k) ajoûte:

Scilicet huc reddi deinde, ac resoluta referri
Omnia; nec morti esse locum, sed viva volare
Sideris in numerum, atque alto succedere cælo.
Virgil. Geor. l. 4. v. 225.

(s) *August. ubi supra cap. 13. pag. 433.*

mines, partes Dei esse contendunt; non video quidem si totus mundus est Deus, quomodo bestias ab ejus partibus separent? Sed obluctari quid opus est? De ipso rationali animante, id est, homine, quid infelicius credi potest, quam Dei partem vapulare, cùm puer vapulat? Jam verò partes Dei fieri lascivas, iniquas, impias atque omninò damnabiles, quis ferre possit, nisi qui prorsus insaniat? Postremò quid irascitur eis, à quibus non colitur, cùm a suis partibus non colatur?

Qu'on se tourne de quelque côté qu'on voudra, on ne peut trouver jamais dans ce système l'unité de Dieu. Ce sera toûjours une unité collective qui n'exclut point la pluralité des causes. Affectez de dire sans nommer jamais l'armée, que tels & tels bataillons ont fait ceci, ou sans jamais articuler ni régimens, ni bataillons, que l'armée a fait cela, vous marquerez également une multitude d'acteurs, vous exclurez également l'unité de cause. Par le mot *armée*, singulier tant qu'il vous plaira, on signifie plusieurs soldats, aussi clairement que par le pluriel *plusieurs soldats*. Disons aussi que le singulier *nature*, ou *ame du monde*, ou *Dieu* dans le système de ces Philosophes, signifie nécessairement essentiellement une multitude de causes distinctes.

Embarras où se sont jettez Varron & Spinoza.

Vous ne pouvez donc oposer leur sentiment à celui de la pluralité des Dieux; car ou ils ne savent ce qu'ils disent, ou ils admettent une infinité de Dieux particuliers qui composent une espéce, ou une nation, ou un continu. S'il n'y a qu'un Dieu selon eux, c'est de la même maniere qu'il n'y a qu'un peuple Romain, ou que selon Aristote, il n'y a qu'une matiere premiere. Voïez dans Saint Augustin (t) les embaras où la doctrine de Varron se trouve réduite. Il croïoit que Dieu n'étoit autre chose que l'ame du monde. On lui fait voir (v) que c'est une division de Dieu en plusieurs choses, & la réduction de plusieurs choses à un seul Dieu. Lactance (vv) aussi a très-bien montré le ridicule du sentiment des Stoïques qui étoit à peu-près le même que celui de Varron.

Spinoza est dans le même labyrinthe. Il soûtient qu'il n'admet qu'une substance, & il la nomme Dieu; il semble donc n'admettre qu'un Dieu, mais dans le fond il en admet une infinité sans le savoir. Jamais on ne comprendra que l'unité de substance à quoi il réduit l'univers, soit autre chose que l'unité collective dont j'ai parlé ci-dessus, ou que l'unité formelle des Logiciens, qui ne subsiste qu'idéalement dans notre esprit. Tout ce qui existe hors de notre esprit & qui ne peut recevoir les attributs qu'on peut affirmer d'une autre chose, est distinct réellement de cette chose. Voilà ce que je crois avoir prouvé (x) contre Spinoza par des raisons qui ne souffrent point de réplique, ce me semble.

Quelle idée les Païens se faisoient de l'unité de Dieu. La superiorité qu'ils ont donnée à un Dieu sur les autres n'exclut point leur pluralité.

Ne faites point le tort ou l'honneur à ces anciens Philosophes qui ont dit que Dieu est l'ame du monde, d'avoir crû qu'un être parfaitement un & simple, se peut tellement répandre dans un grand espace qu'il soit tout en chaque point, *totum in toto, & totum in singulis partibus*. Ils ne savoient point cette belle distinction, qui ne peut servir de rien, tant elle est inintelligible. Croïez plûtôt qu'ils se faisoient à peu-près la même idée de l'unité de Dieu que nos Péripateticiens de la matiere premiere. Ils la conçoivent comme un être qui en lui-même n'est ni terre ni eau, &c. mais qui devient terre ou eau, &c. par son union avec telle ou telle forme. Avant cette union ils ne conçoivent en elle aucune diversité, mais après cela ils trouvent ici une matiere fluide, là une matiere dure & ainsi du reste. Ces anciens Philosophes pouvoient réduire pareillement l'ame du monde à l'unité, lorsqu'ils la considéroient en général, & par abstraction, mais ils en faisoient un partage, dès qu'ils la considéroient en détail, ou comme unie avec le Soleil, ou comme unie avec la Terre, & ils vouloient bien alors que l'on adorât plusieurs Dieux. C'est ce que je prouve par ces paroles du Stoicien Balbus: (y) *Deus pertinens per naturam cujusque rei, per terras Ceres, per maria Neptunus, alii per alia poterunt intelligi, qui qualesque sint, quoque eos nomine consuetudo nuncupaverit, quos* (ou hos) *Deos & venerari & colere debemus.*

S'il y a quelques passages (z) qui semblent prouver que des Philosophes Païens ont reconnu d'une maniere plus orthodoxe l'unité de Dieu, ce ne sont la plûpart du tems qu'un galimatias pompeux. Faites-en bien l'analyse, vous n'y trouverez qu'un Dieu plus puissant que tous les autres, le chef & le souverain des autres. Or cela n'exclut point le polythéïsme; car les Poëtes qui en ont été les plus ardens promoteurs, parlent de la supériorité de Jupiter en d'aussi forts termes que les Stoiciens. Ne vous mocqueriez-vous pas de ceux qui, sous prétexte qu'il n'y a qu'un chef dans une armée, & qu'un Roi dans un Roïaume, soûtiendroient qu'il n'y a qu'un homme dans une armée & dans un Roïaume? On diroit que Platon est celui de tous les anciens Philosophes qui (a) s'est le plus approché de l'orthodoxie quant à l'unité de Dieu, néanmoins il admettoit un grand nombre de Divinitez dignes (b) de nos vœux, & de nos sacrifices & de notre adoration; & s'il raisonnoit conséquemment il les faisoit (c) improduites, éternelles, & d'une vertu motrice non communiquée.

A . . . . . . le 18. de Novembre 1703.

§. XXVII.

Digression sur ce que certaines propositions du Pere le Comte furent censurées par la Sorbonne le 18. d'Octobre 1700.

JE m'imagine, Monsieur, que vous avez eu quelque petit pressentiment de ce que je viens de vous objecter, car vous avez trouvé fort étrange que la Sorbonne ait censuré ce que le Jesuite le Comte a dit de l'orthodoxie des anciens Chinois. On dénonça cinq propositions extraites de son ouvrage. La premiere est conçuë en ces termes: *Le peuple de la Chine a conservé* (d) *près de deux mille ans la connoissance du véritable Dieu, & l'a honoré d'une maniere qui peut servir d'exemple & d'instruction même aux Chretiens*, & fut déclarée

(t) *August. de civit. Dei lib. 7. cap. 6. & seq.*

(v) *Id. ib. cap* 16.

(vv) *Lactant. divin. instit. lib. 7. cap.* 3. Voïez-le aussi *de ira Dei cap.* 11.

(x) » Dans les remarques de l'article de *Spinoza* au Di-
» ctionaire histor. & critique.

(y) *Cicero de Nat. Deor. lib. 2. sub fin. pag. m.* 346.

(z) » Voïez ci-dessus la note (i) de ce chap.

(a) » Voïez Saint Augustin *de civit. Dei lib.* 8. 4. 9.

(b) *Ibid. cap.* 12.

(c) » Voïez la réponse aux questions d'un Provincial
» Chap. XII.

(d) » Dans la 3. édition il y a *plus* au lieu de *près*.

clarée *fausse*, *téméraire*, *scandaleuse*, *erronée*, *injurieuse à la sainte religion Chretienne*.

Vous m'avez écrit des Lettres sur ce sujet qui me faisoient bien connoître que les propositions de ce Jésuite ne vous étoient pas desagréables. Je n'en comprenois pas alors la raison, mais je conjecture présentement que vous preniez son parti, à cause que vous prévoyiez que je ferois quelque usage de ce qu'il y avoit autrefois si peu de gens qui connussent le vrai Dieu. Si la Sorbonne n'eût pas censuré les propositions du Pere le Comte, vous eussiez pû m'oposer avec plus de confiance les faits historiques qui sont propres à prouver que le dogme de la pluralité des Dieux n'a point été favorisé du consentement général de tous les peuples.

Objection contre la censure de la doctrine du Pere le Comte.

Ce que vous m'écriviez en ce tems-là ne rouloit que sur cette affaire. Je ne vous y reconnoissois point, vous me paroissiez métamorphosé en un autre homme, je vous avois toûjours vû disposé à loüer le zéle de la Faculté de Théologie de Paris, pour peu que vous crussiez qu'elle combattoit les Jésuites, mais votre chagrin contre la censure du Pere le Comte étoit marqué visiblement dans chaque ligne de vos Lettres. Vous m'assûriez que l'histoire de cette censure ne feroit aucun honneur à la Faculté; que l'on en avoit deux relations, l'une (b) composée par un ennemi des Jésuites, & l'autre (c) par un de leurs amis, & qu'il paroissoit par l'une & par l'autre, que les assemblées où les Docteurs de Sorbonne avoient agité ou terminé cette question, avoient été extrêmement tumultueuses. Vous me parliez d'un imprimé où un Docteur avoüoit que de telles assemblées faisoient beaucoup de tort à la Faculté. *La confusion qui y regne*, disoit-il, *la passion qui y paroist, ostent à nos censures tout le poids & toute l'autorité qu'elles devroient avoir. On diroit qu'on ne s'assemble dans la salle de Sorbonne que pour crier, & pour se dire des injures. Paroles, gestes, œillades, style, maniere d'opiner, tout y est indigne de la gravite de ceux à qui l'on donne dans nos écoles, comme par excellence, le titre de* nos très-sages Maistres. *Que peuvent penser la Cour, le Parlement, les autres Magistrats d'un Jugement porté au milieu de tout ce tumulte?* Vous remarquiez que la relation composée par l'ennemi des Jésuites difamoit horriblement tous les Docteurs qui n'opinoient pas pour la censure, & que l'on s'étoit hâté de publier les commencemens de cette histoire, (d) afin que la crainte d'être bafoüé obligeât les fauteurs du Pere le Comte à changer de sentiment. Cette conduite, m'écriviez-vous, est pleine d'iniquité, la crainte d'une Lettre de cachet n'est pas plus propre par raport à bien des gens à ôter la liberté des sufrages, que la terreur d'une satire qui fait des portraits difamans ou ridicules. On est quelquefois si sensible à la satire (e) que l'on en meurt. Vous me citâtes ces paroles d'un bel-esprit: » Un homme » qui par un bon mot accable son homme ne merite guéres plus de loüanges que celuy qui le tuë » d'un coup de pistolet. Et je ne sçai pourquoy les » mêmes personnes qui auroient horreur d'un » homme qui manieroit adroitement le poignard, » applaudissent à un Poëte qui place adroitement » dans ses Ouvrages des *mots assassins & des rimes meurtrieres* (f) «. Vous ajoûtâtes que la maniere dont l'Auteur de la relation vouloit convertir les Sorbonistes contraires à la censure étoit une espece de dragonade, & l'une des plus dures machines du *compelle intrare*, *contrain-les d'entrer*, vû que les Prêtres & les Curez ont plus de besoin d'une bonne réputation que les autres hommes. Vous n'oubliâtes point de blâmer ceux qui s'efforcent de prévenir les changemens de religion, en accablant de libelles (g) les personnes qui en changent.

En toute autre rencontre vous auriez préferé la relation d'un Anti-Jésuite à celle d'un Partisan des Jésuites, mais dans celle-ci les six Lettres du Docteur vous plurent infiniment moins que le Journal historique. Elles vous semblerent remplies d'un emportement sauvage, furieux & féroce, & vous trouvâtes au contraire que le Journal étoit écrit finement, délicatement, & que sous une aparence adroite de modération il piquoit jusques au vif, & tournoit admirablement en ridicule les Docteurs qui ont condamné les Mémoires de la Chine. La préface, selon vous, est accablante pour celui qui a publié les six Lettres: (h) *On l'estimeroit peut-être si on le connoissoit, pour les bonnes qualitez qu'il ne laisse point apercevoir dans ses écrits.* Ce trait vous a pleu: à la bonne heure!

Mr. du Pin d'ailleurs, votre grand héros, vous a paru foudroïé par la réponse aux remarques sur la protestation du Pere le Gobien.

Passages des éclaircissemens donnez sur la doctrine de ce Pere.

Les irrégularitez (i) de la Sorbonne qui ne voulut avoir nul égard à cette protestation, ni aux éclaircissemens que ce Jésuite & son Confrere le Pere le Comte donnerent sur les propositions dénoncées, vous faisoient presque déclamer. Je ne doute pas que ces éclaircissemens ne vous aïent prévenu par cet endroit-ci: » (k) Ne seroit-il » pas au contraire bien plus dangereux de condamner ce qu'on reprend icy dans mon Livre, en disant, que les anciens Chinois, comme ceux d'à-present, étoient Athées. Car les » Libertins ne tireroient-ils pas avantage de l'aveu qu'on leur feroit, que dans un Empire si » vaste, si ancien, si éclairé, établi si solidement, & si florissant, soit par la multitude de » ses habitans, soit par l'invention de presque » tous les Arts, on n'auroit jamais reconnu de » Divinité. Que deviendroient donc les raisonnemens que les saints Peres, en prouvant l'existence de Dieu, ont tirez du consentement de » tous les peuples, ausquels ils prétendent que » la nature en a imprimé si profondément l'idée, » que rien ne la peut effacer? Et sur-tout pourquoy se seroient-ils donné la peine de ramasser avec tant de soin, tous les témoignages » qu'ils ont pû trouver dans les Livres des Philosophes Gentils, pour établir cette vérité, » s'ils n'avoient crû qu'il étoit très-important d'en

(b) » Intitulée *Six lettres d'un Docteur, ou Relation des assemblées*, &c. Voïez l'Histoire des Ouvrages des Savans » Mai 1701. pag. 203.

(c) » Intitulée *Journal historique des assemblées tenuës en Sorbonne pour condamner les Memoires de la Chine*. Voïez » l'Histoire des Ouvrages des Savans Mars 1701. page » 122.

(d) » Voïez la préface du Journal historique des assemblées pag. *a iii*.

(e) » Voïez le Dictionaire histor. & crit. à la remarque F. » de l'article *Hipponax*.

(f) » L'Abbé de Villiers, Réfléxions sur les défauts d'autrui chap. de la raillerie pag. 21. édit. d'Amst. 1695.

(g) » Voïez dans le Diction. histor. & critique la remarque de l'article *Weidnerus*.

(h) » Préface du Journal historique fol. *a ii.* verso.

(i) » On en voit le détail dans un écrit intitulé *Jugement d'un grand nombre de Docteurs des Universitez de Castille & d'Arragon*, &c. Et dans les réfléxions sur la censure des » nouveaux Mémoires de la Chine, &c.

(k) » Eclaircissement sur la dénonciation......des Mémoires de la Chine pag. 14.

» d'en user de la sorte, pour amener plus facilement des peuples à la Religion Chrétienne .... (*l*) Eusebe pour combattre les superstitions du Paganisme par le témoignage des Payens mêmes, rapporte un extrait fort long de Bardezanes, où cet Auteur dit que chez les Indiens & les Bactres, il y a plusieurs milliers d'hommes, qui selon la tradition de leurs ancêtres & de leur loy, n'ont point d'idoles, n'usent ni de viande, ni de vin, ni d'aucune autre liqueur semblable, uniquement occupez à honorer Dieu, & vivent dans une grande pureté de mœurs. Comment Eusebe ne s'est-il point apperçu du poison contenu dans ces paroles? Car enfin il y en a, si les miennes en ont autant qu'on le veut faire croire? Devoit-il ainsi, pour établir les véritez de notre Religion, rapporter un passage capable d'en détruire le plan? »

Et du jugement des Universités de Castille & d'Arragon sur le même sujet.

Vous fûtes merveilleusement édifié de ce qu'on montra aux Sorbonistes, qu'ils avoient censuré des choses qui avoient déja été publiées par des Auteurs aprouvez, & à qui l'on ne s'étoit jamais avisé de susciter la moindre affaire. « (*m*) Le Pere le Comte avoit dit dans ses Mémoires de la Chine, que *les anciens Chinois ont conservé long-temps la connoissance du vray Dieu*, laquelle ils avoient reçuë par tradition des Fondateurs de leur Empire, neveux ou arrieres-neveux de Noé. Cette proposition d'où dépendent presque toutes les autres comprises dans la Censure n'étoit point nouvelle. Plusieurs Missionnaires non-seulement Jésuites, mais encore des Ordres de Saint Dominique & de Saint François l'avoient faite avant le Pere le Comte sans que jamais on en eust esté scandalisé. Le Pere Rapine Recollet, le Pere Beurrier, Chanoine Régulier, Curé de Saint Estienne du Mont, & depuis Abbé de Sainte Géneviéve; le Pere Thomassin, Prestre de l'Oratoire, qui avoient fait des propositions pareilles, ou même plus fortes, ont esté approuvez avec éloge par plusieurs Docteurs de la Faculté de Paris, & n'ont esté repris de personne. Ce que le Pere le Comte a dit des Chinois, plusieurs de nos Historiens l'ont dit des anciens Gaulois, Philippe Cluvier l'a dit des anciens Habitans de la Germanie; Jean de la Fuente Dominicain, & quelques autres Ecrivains Espagnols l'ont dit de leurs anciens Compatriotes; on l'a dit des Ethiopiens & des Abyssins, des anciens Habitans de l'Egypte, des Bactriens, des Brames, des Perses, des Indiens & des Américains: on l'a dit de presque toutes les Nations du monde, dans presque tous les temps & tous les lieux, sans que jamais personne se soit plaint qu'il y eust en cela quelque chose contre la Foi. Ces particularitez historiques étoient un baume sur votre plaie, & vous faisoient attribuer toute l'acception de personnes à la même politique humaine qui se croit permis de s'oposer *per fas & nefas*, par tous les moïens imaginables, à un voisin qui s'agrandit trop, ou qui est déja trop agrandi. Le (*n*) *metus crescentis potentiæ* paroit une raison legitime de faire des querelles d'Allemand, & des irruptions injustes en elles-mêmes, mais conformes à la souveraine loi des états, savoir à l'utilité publique. Ces réflexions vous parurent très-édifiantes.

Décision d'un grand nombre de Docteurs Espagnols favorable au P. le Comte.

Mais vous fûtes encore plus édifié de voir que (*o*) *Pres de cent Docteurs Espagnols, Seculiers & Reguliers de toutes sortes d'Ordres, presque tous Professeurs en Théologie, Qualificateurs du Saint Office, ou constituez en dignité*, ont jugé que les propositions du Pere le Comte censurées par cent six Docteurs de Sorbonne, ne méritent aucune censure. Vous me marquâtes qu'il y (*p*) eut quarante-huit Docteurs de la Faculté de Théologie de Paris qui s'oposerent au sentiment des cent six autres, & vous me fites clairement connoître que le sufrage de plus des deux tiers de la Sorbonne n'est point ici d'un poids trébuchant, & qu'au contraire le sufrage du petit nombre doit emporter la balance. Vous m'alléguâtes le décret de la Faculté (*q*) contre Henri III. où les plus anciens Docteurs aïant la raison de leur côté furent vaincus par le grand nombre: (*r*) *En matiere de contestations Théologiques*, ajoûtâtes-vous, *ce n'est pas au plus grand nombre qu'il faut avoir égard, disent* (*s*) *Melchior Canus, & Dominique Bannez,........mais la bonté des raisons sur lesquelles les avis sont appuyez.*

Voilà, Monsieur, une partie des choses que je trouvois dans vos Lettres il y a trois ans. Vous en parliez avec beaucoup de chaleur, & cela me surprenoit, c'étoit pour moi un mystere & une énigme, dont il me semble que je trouve aujourd'hui la clef. Vous étiez fâché que la Sorbonne énervât votre argument favori de l'existence de Dieu. Vous sentiez qu'on le pouvoit faire servir à justifier le polythéisme, mais que les propositions du Pere le Comte vous aidoient admirablement à parer le coup. C'est ma conjecture, & je m'en vais vous combattre comme si en effet j'avois deviné votre pensée.

§. XXVIII.

Que les faits qu'avance le Pere le Comte ne détruisent point la troisiéme difficulté alléguée ci-dessus dans le chapitre 25.

D'Abord je vous avouërai ingénument que je n'ai point lû avec assez d'attention les pieces de ce procès de la Sorbonne pour être en état d'en juger. Elles firent beaucoup de bruit, celles du procès des cérémonies de la Chine en faisoient encore davantage. Il a paru de part & d'autre une infinité d'écrits. J'en ai lû quelques-uns, non pas tant dans l'espérance de parvenir à la précision sur le véritable nœud de la controverse, qu'à cause que j'y trouvois beaucoup de choses curieuses, beaucoup de tour, & de finesse d'esprit. Mais faute de tems, & par des difficultez qui se présentoient, je mis cette affaire au nombre de plusieurs autres sur quoi je suspens mon jugement. Ainsi, Monsieur, je n'ai point examiné le détail de vos remarques, je ne les

(*l*) *Ibid. pag.* 17.

(*m*) » Jugement d'un grand nombre de Docteurs des Universitez de Castille & d'Arragon sur les propositions censurées en Sorbonne pag. 5.

(*n*) » Voiez Grotius au livre 2. *de jure belli & pacis, cap.* 1. *n.* 17. On peut voir aussi la Dissertation de G. C. W. imprimée à Leide l'an 1679. avec un Traité qui a pour titre *arma anserina.*

(*o*) » Jugement d'un grand nombre de Docteurs pag. 20.

(*p*) *Ibid.*

(*q*) » Voiez ci-dessus §. 4. vers la fin.....& la réponse aux remarques de Mr. du Pin sur la protestation du Pere le Gobien pag. 37.

(*r*) » Réflexions sur la censure pag. 8.

(*s*) *Can. lib.* 8. *c.* 4. *conc.* 6. *Ban. in* 2. *p. q.* 1. *art.* 8. *dub.* 3.

les adopte point, vous en ferez ce qu'il vous plaira, je m'en raporte à ce qui en est.

Je vous dirai seulement qu'encore que les décisions de la Sorbonne me pussent fournir de grands avantages contre l'argument que je vous conteste, je veux bien avoir la complaisance d'y renoncer. Ce n'est pas vous faire un fort petit sacrifice, car enfin s'il étoit contraire à l'Ecriture & aux fondemens de l'Evangile, que d'autres peuples que les Juifs eussent connu & adoré le vrai Dieu, il seroit certain que tous les peuples du monde, hormis les Israëlites, auroient été Idolatres, ou Athées, & s'ils avoient été Idolatres, ce seroit par votre argument une bonne preuve de la vérité du Polythéïsme. Dès-là votre argument ne vaudroit plus rien : il seroit ruïné sans ressource par ce peu de mots, *ce qui sert de preuve à l'impiété ne peut être véritable.*

Les sentimens fort partagez sur la Religion des Chinois.

Mais en me privant de ces avantages, je ne laisse point de trouver ici de nouveaux moïens de vous faire voir l'illusion de votre argument. Vous voulez qu'on croïe que les Chinois, que les Gaulois, que les Allemans, &c. ont adoré le vrai Dieu. Vous espérez de réduire par ces faits-là votre Antagoniste; puisqu'il ne pourra plus prétendre que tous les peuples ont consenti à reconnoître la pluralité des Dieux : mais ne vous répondra-t-il pas que vous bâtissez sur une suposition tout-à-fait douteuse ? Ne vous dira-t-il pas qu'un des plus célèbres corps de Théologiens qui soient en Europe l'a déclarée fausse, & contraire à la parole de Dieu, & injurieuse au Christianisme ? Vous lui répondrez que la Faculté de Théologie d'Oxford, qui n'est pas moins vigilante que la Sorbonne à maintenir les fondemens de la Religion Chretienne, n'a point censuré Mr. Hyde (a) qui a soûtenu que les Perses ont conservé pendant fort long-tems la véritable Religion. Vous lui alléguerez le jugement des Théologiens d'Espagne sur la censure Sorbonique, & cent autres choses. Il vous répliquera que dans ce conflit d'opinions, il est juste de se tenir en suspens, jusques à ce que l'on ait pû découvrir de quel côté est le mensonge; mais que ce travail demande des discussions qui surpassent les forces humaines. Il faudroit étudier beaucoup de langues, conférer beaucoup d'Auteurs, les examiner selon les regles de la critique & de la logique, chercher des documens qui se sont perdus, concilier les autoritez opposées, & s'engager en un mot dans des détails infinis, & qui n'aboutiroient qu'à fomenter les incertitudes. Croïez-vous qu'avec beaucoup d'esprit & d'érudition on ne feroit pas un systême opposé à celui de Mr. Hyde & aussi probable ? Vous voïez que les Missionnaires qui se vantent les uns & les autres d'avoir consulté les archives des Chinois, assûrent des choses contradictoires sur l'ancienne Religion de ce peuple. Les uns avec le Pere le Comte la font orthodoxe, les autres prétendent que (b) l'Athéïsme a regné dans la Chine jusques à Confucius, & que ce grand Philosophe (c) même en fut infecté. S'ils ont raison, quelle breche ne font-ils pas à votre argument ? (d) Ils vous enlevent un grand peuple, subtil, savant & ingénieux. Allez dire après cela que l'Athéïsme n'a eu que deux ou trois sectateurs en chaque siécle. Vous nierez le fait sur cet ancien Athéïsme de la Chine, mais vous serez obligé de donner des preuves incontestables de votre dénégation; & cela seul vous engagera à des recherches si pénibles que vous sentirez que votre preuve du consentement général est un chemin impraticable. Remarquez en passant que si les Chinois avoient professé l'Athéïsme, comme l'assûrent plusieurs Missionnaires, l'Epicurien Velleius eût été coupable d'une extrême témérité, & de mensonge. Il se vantoit du consentement de tous les peuples avant que d'avoir connu l'histoire de l'Orient, & il se seroit trompé. On se fondera sur cet exemple pour vous avertir qu'il ne faut point se vanter d'une telle chose, pendant qu'il reste des nations à découvrir.

Le consentement général au Polythéïsme est contraire à l'unité de Dieu, quãd même il n'auroit pas toûjours duré.

Mais quand même l'on vous accorderoit ce que le Pere le Comte, Mr. Hyde, & quelques autres suposent touchant l'unité de Dieu reconnuë de quelques peuples, vous demeureriez toûjours dans l'embarras. Vous obtiendrez seulement que la Religion de Noé se conserva pendant plusieurs siécles dans quelques-uns des païs où ses descendans s'établirent. Mais puisqu'enfin l'idolatrie prévaut par toute la terre, à la Judée près, les défenseurs du poltyhéïsme ont pû se glorifier en un certain tems, que le dogme de l'unité de Dieu étoit contraire au consentement général des peuples. Les Apôtres & leurs Disciples eurent à combatre par tout la pluralité des Dieux. Ils passoient pour des Athées, (e) & ils étoient persécutez sur ce pied-là, parce qu'ils prêchoient contre toutes les Divinitez, que l'on adoroit alors. Le Pere le Gobien avouë que la Chine *est devenuë idolatre (f) cinq ou six cens ans avant la naissance de* JESUS-CHRIST. Il n'en faut pas davantage pour conserver à la rétorsion du votre argument toute la force que vous avez apréhendée; car si le consentement général des peuples à reconnoître l'existence divine, est un bon moïen de prouver cette existence, le consentement général des peuples à reconnoître la pluralité des Dieux, sera une bonne preuve de l'exïstence de plusieurs Divinitez; & par conséquent la proposition du Pere le Comte ne vous peut favoriser qu'au cas qu'elle porte que la connoissance du vrai Dieu a toûjours regné dans la Chine. Or, bien loin de dire cela, il avouë le contraire.

En vain allégueriez-vous que pour le moins la doctrine de ce Jésuite vous procure cet avantage, que le consentement général au polythéïsme n'a

(a) Voïez son Livre intitulé *Historia Religionis veterum » Persarum*, imprimé à Oxford l'an 1700. in 4. les Jour- » nalistes en ont parlé amplement.

(b) » Voïez la Réponse aux Remarques de Mr. du Pin » sur la Protestation du Pere le Gobien pag. 88. 89.

(c) » Lettre de Mr. Maigrot pag. 15.

(d) » Voilà donc le grand service que viennent de ren- » dre à la Religion les auteurs & les promoteurs de cette » Censure. C'est . . . . . enfin de suggérer à tout ce » qu'il y a de libertins parmi nous un spécieux prétexte » de se confirmer dans leur impiété : en leur donnant » pour une chose dont il n'est pas permis de douter, que » la nation Chinoise, la plus ancienne, la plus spirituel- » le & la plus polie qui fust au monde, a esté deux ou » trois mille ans sans croire ni substance spirituelle & im- » mortelle, ny une autre vie après celle-cy, ny aucune » Divinité douée d'intelligence. Qu'y a-t-il de plus propre » pour persuader aux impies cette maxime fondamentale de » l'Athéïsme, que la créance de la Divinité n'est que l'effet » de la superstition, *Primus in orbe Deos fecit timor!* Cen- » sure de quelques propositions......réfutée par les Ecrits » des Dominicains, &c. pag. 98.

(e) » Voïez Justin Martyr & les autres Apologistes des » premiers Chretiens.

(f) » Charles le Gobien histoire de l'édit. de la Chine. » pag. 104. Notez que le Pere le Comte dans son éclaircis- » sement pag. 11. reconnoît *qu'il se peut faire que long-tems » devant* Confucius (il naquit 483. ans avant la venuë de » JESUS-CHRIST) *il y eut parmi le peuple, & en certaines » Provinces, des idoles & un culte superstitieux.*

n'a pas duré sans interruption depuis le déluge jusqu'à Jesus-Christ. Cela, dis-je, ne seroit qu'une pure chicanerie tout-à-fait infructueuse; car vous donneriez lieu de croire que le consentement général n'est un caractére de vérité que lorsqu'il renferme non-seulement toute l'étenduë du lieu, mais aussi toute l'étenduë de tems, & en ce cas-là il est incapable de rien prouver. Deux grandes raisons l'empêchent de servir à la moindre chose : la premiere est que si l'on refuse de se rendre à cet argument, on vous engagera à prouver que tous les peuples ont cru depuis le commencement du monde ce qu'ils croïent aujourd'hui. Ce seroit vous demander l'impossible. Il ne reste point de monumens, non pas même fabuleux, qui ne soient postérieurs aux premiers siecles. La seconde raison est qu'on ne peut répondre de l'avenir, de sorte que si pour savoir que le consentement général des peuples dans ce siecle-ci est une marque qu'une doctrine est véritable, il faloit savoir que tous les peuples la croiront jusques à la fin du monde, il seroit impossible de rien connoître là-dedans, à moins que par le don de prophétie on ne fût bien assûré qu'il n'arrivera jamais (g) aucune révolution de dogmes. On ne peut être certain de cela que par raport aux notions communes, *le tout est plus grand que sa partie*, &c.

Impossibilité à l'égard des Juifs, des Gentils & des Athées, de réunir deux de ces partis contre le troisiéme.

Reviendrez (h) vous à votre derniere ressource, que soit que tous les Gentils aïent été idolâtres, soit qu'une partie d'entr'eux ait conservé la connoissance d'un seul Dieu, ils se sont tous accordez avec les Juifs contre les Athées, desorte qu'il y a eu là un consentement universel contre l'Athéïsme. On vous répondra encore une fois, qu'il ne faut point se repaître d'une concorde si chimérique. Voilà trois sectes dont chacune est absolument & totalement contraire aux deux autres. Dès qu'il est certain qu'il y a un Dieu, il est impossible également que l'Athéïsme & que le Polythéïsme soient véritables. S'il y avoit plusieurs Dieux, l'unité de Dieu & la non-existence de Dieu seroient dans la même impossibilité. Et si les Athées avoient raison, l'unité de Dieu & la pluralité des Dieux ne seroient pas plus possibles l'une que l'autre. Si les Juifs & les Gentils eussent pû dire aux Athées, *Nous sommes tous contre vous*, les Athées eussent pû répondre aux Gentils, *Nous sommes contre vous avec les Juifs*, & à ceux-ci, *Nous sommes contre vous avec les Gentils*. Il faut donc, Monsieur, que vous conveniez qu'aucun de ces trois partis ne peut concourir avec l'un des autres contre le troisiéme.

Sur quoi voudriez-vous réunir contre les Athées les Israëlites & les Payens? Ne faudroit-il pas que ce fût sur quelque dogme véritable qui étant embrassé par les Athées à cause du poids du consentement général, les fit passer dans le bon chemin? C'est ce que vous ne sauriez attendre de votre point de réünion, ce ne peut être qu'une idée vague de (i) providence, ou qu'une notion abstraite de la question s'il n'y a qu'un Dieu, ou s'il y en a plus d'un. Or, peut-on former un acte de foi qui ne renferme que cette abstraction? Voudriez-vous bien croire qu'il y a des gens qui ont fait des actes de foi de cette nature? Et de quoi vous serviroient-ils ces actes de foi? Ne seroit-ce pas une belle orthodoxie que de suspendre son jugement entre l'unité de Dieu & la multitude des Dieux? Que si vous vous contentez d'un centre de réünion situé dans des idées abstraites, montez d'un dégré plus haut, vous réunirez les Athées avec les Payens & avec les Juifs. Ils conviendront tous d'un être éternel qui est la cause de toutes choses, sauf à examiner après cela (car ils en feroient abstraction) s'il est libre, intelligent, &c.

§. XXIX.

Pourquoi on ne veut pas se prévaloir de la plainte que la bonne cause ait eu contre elle la pluralité des sufrages, dans la censure des propositions du Pere le Comte.

Exemples de l'injustice de la Sorbonne.

Au reste, Monsieur, n'apréhendez pas que je me prévaille de ce que vous reconnoissez que le parti de la justice a eu contre lui plus des deux tiers des Docteurs dans l'affaire du Pere le Comte, & que ce n'est pas la premiere fois que le grand nombre a fait triompher l'injustice dans les décrets de la Faculté de Paris. Vous auriez pû m'alléguer outre ce qu'elle décida contre Henri III. l'an 1589. ce qu'elle fit (a) contre la doctrine & contre la personne de Mr. Arnauld l'an 1656. Vous eussiez pu, dis-je, me citer ces paroles remarquables de l'Auteur de l'une des deux relations, » (b) La condamnation de Mr. » Arnauld, faite contre toutes les formes, est la » plus grande plaie qu'ait jamais reçû notre Fa» culté. C'est une furieuse éclipse, que ce bel » astre a soufferte. C'a été un tel brigandage, » que la plûpart de nos Docteurs qui regardent » maintenant les choses de sang froid, confes» sent franchement qu'on le peut nommer; » *Horrendum sacræ Facultatis Parisiensis latroci*» *nium.* » Quantité d'exemples tirez des regîtres de ce même corps, ou de ceux de pareilles compagnies, ne justifieroient que trop que le grand nombre s'est déclaré bien souvent pour le parti de l'injustice, & je pourrois en faire usage pour vous montrer que la preuve dont nous disputons vous doit paroître suspecte. Car si lors même qu'on ne consulte qu'une poignée de gens d'élite, juges naturels d'une question, on s'expose très-souvent à se tromper en se reglant au plus grand nombre de voix; que fera-ce si l'on veut suivre la même regle dans le jugement que des assemblées populaires voudront porter sur une question dogmatique qui passe leur compétence? Mais ne craignez point que je veüille profiter de cette comparaison, ou argumenter *ex concessis* contre vous par cet endroit-là. Ce seroit une pure chicanerie, j'ai trop de bonne foi & trop d'équité pour ne vous pas faire cet aveu.

Des désordres des Assemblées en général.

Il est rare qu'une Faculté nombreuse entreprenne le jugement d'une doctrine, sans que l'esprit de parti n'y jette quelque désordre. » (c) Les » gens éclairez & vertueux qui voyent & qui » ne veulent pas trahir la vérité, ne sont pas » toujours le plus grand nombre. Si c'est une affaire

(g) Conférez avec ceci ce que j'ai dit dans mon Dictionaire, rem. *P.* de l'Art. *Launoi*, (*Jean de.*)

(h) » Voiez ci-dessus §. XXVI.

(i) » Notez que tous ceux qui admettoient des Dieux, » (les Epicuriens par exemple) n'eussent pas pu se réu» nir sous cette notion abstraite.

(a) » Voïez les Nouvelles de la République des Lettres » Juin 1686. art. 3. pag. 573. col. 1.

(b) Relation des assemblées de Sorbonne sur les opinions » des Jésuites touchant la Religion des Chinois, lettre 5. » pag. 228. édit. de Cologne 1701.

(c) » Réponse aux remarques de Mr. du Pin sur la pro» testation du Pere le Gobien, pag. 35. 36.

» affaire de caballe & d'intrigue, on ne les choisit pas pour Rapporteurs & pour Députez, » & de là dépend d'ordinaire le succès d'une » Censure. On trouve & l'on fait venir un grand » nombre de Docteurs, tels qu'on les souhaite, » afin de grossir les suffrages. Le vrai mérite ne » voulant point intriguer, se voit vaincu par le » nombre. Beaucoup de gens de bien s'absentent » des assemblées, & aiment mieux s'éloigner, » que de s'attirer sur les bras un gros parti. De » ceux même qui assistent aux délibérations, il » en est qui n'ont pas assez de force pour soûtenir la vérité, quand ils voyent que quoi qu'on » fasse, elle sera abandonnée. Ainsi peuvent se » porter, & se portent quelquefois, les Censures les plus injustes, par la Faculté en corps. » L'anonyme qui fait cette description a voulu sans doute l'apliquer aux assemblées qui ont condamné les propositions du Pere le Comte. S'il a raison ou s'il a tort, c'est ce que je n'examinerai pas; je ne sai point assez la carte, & je n'ai rien à dire ni contre ceux qui soutiennent que c'est un portrait infidele, ni contre ceux qui le nient. Mais je croi qu'en général il convient à plusieurs Corps qui en différens pays du monde ont approuvé ou condamné de certains Ouvrages. Dès qu'il regne deux factions dans une assemblée, rien ne s'y conclut qu'avec beaucoup de passion: les décisions mêmes pour la vérité sont (*d*) un effet de cabale: ceux qui en sont les promoteurs ne travaillent pour la vérité que par accident: leur grand but est de triompher de la faction ennemie, de la mortifier, de l'humilier. Voilà pourquoi ce n'est pas un signe qu'un sentiment soit mauvais que de voir, que le plus grand nombre des opinans le condamne. On peut craindre que les uns n'ayent parlé contre leurs lumieres, & que les autres n'ayent été aveuglez par leur animosité. Mais si l'on recüeilloit les suffrages pour ou contre l'Athéïsme, on pourroit être très-persuadé que le grand nombre se déclareroit contre l'Athéïsme, sans avoir été corrompu par le manege d'aucune cabale, & que chacun auroit parlé selon sa pensée. Je ne serois donc point équitable si je prétendois que votre aveu sur la préférence du petit nombre dans les Assemblées Sorboniques, tire à conséquence contre l'argument que vous fondez sur l'aprobation des peuples, car vous auriez une pluralité de suffrages non mendiée, non extorquée, non suspecte d'hypocrisie.

La pluralité des voix n'est point une preuve décisive dans l'affaire du P. le Comte.

Je vous le répete, Monsieur, je ne m'ingererai point d'examiner si la Sorbonne a été remuée par des ressorts de faction, en condamnant le Pere le Comte. Mais je vous dirai que les opinans, soit pour la censure, soit contre la censure, ont allégué tant de raisons très-plausibles, qu'il me semble que sans déferer aux respects humains, ni à l'esprit de cabale, on a pu sincerement opiner ou que le vrai Dieu n'a été connu que dans la Judée, ou qu'il a été connu hors de la Judée. Le choix entre ces deux opinions peut venir naturellement de la pente que l'on se donne au commencement de son cours de Théologie, selon l'hypothese que l'on adopte; car en donnant ensuite la préférence à ce qui s'accorde mieux avec l'hypothese, on se trouve toûjours disposé à rejetter ce qui ne lui convient pas. Il me paroit donc aussi possible que chaque Docteur ayant une pleine liberté d'opiner, cent six prononcent * que Dieu a été connu en Judée, & que quarante-huit prononcent qu'il n'a point été connu hors de la Judée, qu'il est possible que cent six ayent condamné le Pere le Comte, & que quarante-huit ne l'ayent pas condamné. Et de là je tire cette conséquence que la pluralité des voix n'est point ici une preuve décisive: chacun se peut dispenser d'y avoir égard, & se maintenir dans un plein droit d'examiner les raisons des deux partis, & de se ranger ou au petit nombre ou au grand nombre selon le poids des raisons. C'est ce qu'on appelle peser les voix & non les compter.

Je me prévaudrai, s'il vous plaît, de ce que vous avoüez (*e*) *qu'en matiere de contestations Théologiques ce n'est pas au plus grand nombre qu'il faut avoir égard, mais à la bonté des raisons sur lesquelles les avis sont apuiez*. Vous coupez la gorge par-là à votre argument; car il n'y a personne qui ne vous dise qu'après cet aveu vous devez avoir égard non pas à la pluralité des sufrages sur l'existence de Dieu, mais à la supériorité des raisons de ceux qui combatent l'Athéïsme. C'est une contestation d'une autre nature que celle que l'on décide par des témoins: elle est Philosophique & Théologique tout ensemble. Vous savez ce que Cicéron disoit à son frere, qui avoit voulu lui prouver par des témoins l'existence des divinations. Cela n'est pas d'un Philosophe lui représenta-t-il, (*f*) il faut qu'il explique par des raisons la cause de chaque effet.

§. XXX.

Quatriéme difficulté contre l'argument du consentement général des peuples. Il est propre à porter chaque nation à préférer à toute autre la créance de ses ancêtres.

Le consentement général aussi bien que l'ancienneté, favorable aux fausses Religions.

Afin que vous puissiez voir par tous les côtez le foible de votre argument, je m'en vais faire une réflexion sur les effets qu'il produit.

Toutes les fausses religions se servent de cet argument, lorsqu'elles se peuvent vanter ou d'une grande étenduë, ou d'une longue durée. Car ne vous imaginez pas que l'on supose en toute rigueur, qu'il n'y a que le consentement universel de tous les peuples qui puisse servir de preuve. Si l'on se trouve combatu par les loix ou par les usages de quelques nations, on les traite de barbares & on les exclut de la qualité de juges. C'est ainsi que l'on dit d'abord que le droit des gens, ou que le droit naturel (*a*) est celui qui est aprouvé de toute la terre, & puis on se réduit aux peuples civilisez: c'est-à-dire, que l'on se contente de la plus petite partie des peuples, si l'on ne peut s'apuïer sur l'autorité de la plus grande.

Le Paganisme insultoit les premiers Chretiens sur leur

(*d*) » Voïez dans le Dictionnaire hist. & critique la re» marque C. de l'article *Agreda*.

* Il semble qu'il devroit y avoir *hors de la Judée*, ou *en d'autres païs qu'en Judée*.

(*e*) » Voyez ci-dessus §. XXVII.

(*f*) *Quum explicare nihil posses, pugnasti commentitiorum exemplorum mirifica copia, de quo primum hoc libet dicere. Hoc ego Philosophi non esse arbitror, testibus uti, qui aut casu veri, aut malitia falsi fictique esse possunt. Argumentis & rationibus oportet quare quicque ita sit dicere non eventis, his præsertim quibus mihi liceat non credere.* Cicero de divinat. lib. 2. fol. 215. C.

(*a*) *Si non certissima fide, certe probabiliter admodum juris naturalis esse colligitur id, quod apud omnes gentes* AUT MORATIORES *omnes tale esse creditur*. Grotius de jure belli & pacis lib. 1. cap. 1. n. 12. Il cite quelques Auteurs qui ont dit qu'il ne faut point faire cas du jugement des nations barbares.

leur petit nombre, & leur opposoit son antiquité, & le sufrage général d'une infinité de nations. L'Eglise Romaine se servit de la même baterie contre Luther & Calvin. Les Protestans s'en serviroient dès aujourd'hui contre une secte naissante au milieu d'eux. C'est une méthode très-aisée de refuter les innovations : on évite le détail des controverses; la voie de prescription épargne toutes les fatigues de l'examen : car on se dispense des discussions, à l'égard même du point de fait sur l'antiquité & l'étenduë présupposées : on s'en raporte pleinement à la voix publique. Tout cela flate beaucoup la paresse humaine. C'est-pourquoi l'on se munit de cet argument dans toutes les occasions, & pour une fois qu'il peut être utile à la vérité, il est cent fois favorable à la fausseté.

Les Missionaires du Pape ont trouvé presque par tout les infideles (b) armez de cette méthode de prescription. Si l'on ne peut rien répondre directement à leurs remontrances, on a pour le moins cette ressource que l'on ne veut point abandonner la doctrine de ses ancêtres, une Religion qui de tems immémorial est passée des peres aux fils, & sous les auspices de laquelle on a triomphé, on a prospéré. La vérité, répond-t-on, eût-elle attendu à paroître que des étrangers & des inconnus s'avisassent de voiager en notre monde? Nous ne voulons pas être plus sages que nos ancêtres. Si le Christianisme étoit véritable, seroit-il contraire à la Religion de tant de peuples qui nous environnent & qui sont aussi anciens que la Nature?

Sentiment de Symmaque & de Cicéron là-dessus.

Vous savez la remontrance du Païen Symmaque, & de quelle maniere il supose que la ville de Rome suplie les Empereurs Chretiens de lui laisser suivre son ancienne foi : (c) *Si longa ætas authoritatem religionis faciat, servanda est tot seculis fides, & sequendi sunt nobis parentes, qui secuti sunt feliciter suos, Romam nunc putemus assistere atque his vobiscum agere sermonibus. Optimi Principes, patres patriæ, reveremini annos meos, in quos me pius ritus adduxit, ut utar ceremoniis avitis. Neque enim pœnitet. Vivam more meo, quia libera sum. Hic cultus in leges meas orbem redegit, hæc sacra Annibalem à mœnibus, à Capitolio Senonas repulerunt. Ad hoc ergo servata sum, ut longæva reprehendar? Video quale sit quod instituendum putatur. Sera tamen & contumeliosa est emendatio senectutis. Ergo Diis patriis, Diis indigetibus pacem rogamus.*

Vous avez vû ci-dessus (d) & dans les Pensées diverses (e) les principes de Cicéron : c'est que l'autorité des ancêtres est le grand motif qui doit inspirer la foi de l'existence des Dieux. Je pourrois m'arrêter un peu sur ce qu'il fait dire par un de ses interlocuteurs. Il semble qu'il le fait tomber en contradiction, ou joüer la Comedie trop visiblement, car le même Cotta qui trouve vaine (f) la preuve que l'on tiroit du consentement général des peuples, reconnoît que l'autorité de ses ancêtres est pour lui une suffisante raison de croire qu'il y a des Dieux, & de (g) vénérer les cérémonies de la (h) Religion Romaine. Comment se peut-il contenter (i) de cela si l'autorité de tous les peuples du monde ne lui paroit être d'aucun poids par raport au dogme de l'existence de Dieu? Je pourrois faire là-dessus quelques remarques, mais je les renvoie à l'endroit où je répondrai à votre question sur le chapitre 127. de mes Pensées sur les Cometes.

§. XXXI.

Confirmation de la quatrieme difficulté par les principes de Platon touchant le culte divin. Ce que Ciceron a dit de la tradition.

Maximes de Platon sur la même matiere.

JE vous prie de bien examiner ce que Platon établit à l'égard de la Religion. Il fait un dénombrement de plusieurs sortes de Dieux, & il observe qu'en conséquence des opinions que l'on a sur ce grand point, on institue diverses espèces de culte divin, mais qu'il faut bien se garder de la moindre innovation, par raport à celles qui ont été instituees. (a) Tout législateur, dit-il, qui aura un peu de bon sens, évitera de les changer, & de donner aucune atteinte aux rites que les loix de la patrie ont établis; car il doit savoir qu'il n'est pas possible à la nature mortelle de parvenir à la certitude là-dessus. Immédiatement après il condamne ceux qui refusent les honneurs divins aux Dieux visibles; c'est-à-dire, aux astres. Il assûre dans un autre Dialogue que pour ce qui est des autres Dieux il ne faut point entreprendre d'en rechercher l'origine, cela passe notre portée, mais qu'il s'en faut tenir à ce qui en a été dit par les premiers hommes, qui étant, à ce qu'ils disoient, issus des Dieux connoissoient bien leurs parens. Il n'est donc point possible, ajoûte-t-il, de refuser notre créance aux enfans des Dieux, quoique leur doctrine ne soit apuiée ni sur des raisons vraisemblables ni sur des raisons nécessaires : il faut les croire suivant la loi, puisqu'ils ont dit qu'ils parloient des choses qui leur étoient familieres & do-

(b) Voyez dans le Diction. hist. & crit. remarque D. de l'article *Gregoire* I. la réponse d'Ethelrede, Roi d'Angleterre. Le Pere Tachard voiag. de Siam pag. 262. édit. de Holl. raporte que le Roi de Siam exhorté par le Roi de France à se faire Chrétien, répondit, c'est *une affaire* bien *delicate que le changement d'une religion reçue & suivie dans tout mon Royaume sans discontinuation depuis deux mille deux cens vingt-neuf ans.*

(c) *Symmach. epist. 54. lib. 10. pag. m. 673, 674.*

(d) *Au. ch. 7. n. 3.*

(e) » Pensées diverses ch. 127.

(f) » Voiez ci-dessus §. 7. n. 6. & §. 8 n. 2.

(g) *Non mediocriter moveor autoritate tuâ Balbe, orationeque eâ quæ me in perorando cohortabatur, ut meminissem me & Cottam esse, & Pontificem. Quod eò, credo, valebat, ut opiniones quas à majoribus accepimus de Diis immortalibus, sacra, ceremonias, religionesque defenderem. Ego verò eas defendam semper, semperque defendi : nec me ex ea opinione quam à majoribus accepi de cultu Deorum immortalium, ullius unquam oratio aut docti, aut indocti movebit.* Cicero de nat. deor. lib. 3. pag. 595. La suite de ce passage se trouve dans les Pensées diverses ch. 127.

(h) *Harum ego religionum nullam unquam contemnendam putavi : mihique ita persuasi, Romulum auspiciis, Numam sacris constitutis fundamenta jecisse nostræ civitatis : quæ nunquam profectò sine summâ placatione Deorum immortalium tanta esse potuisset. Habes, Balbe, quid Cotta, quid Pontifex sentiat. Fac nunc ergo intelligam, tu quid sentias : a te enim philosopho rationem accipere debeo religionis : majoribus autem nostris etiam nullâ ratione redditâ, credere.* Id. ib. ?

(i) *Multis argumentis Deos esse docere voluisti, mihi unum satis erat, ita nobis majores nostros tradidisse.* Id. ib. p. 599.

(a) Τούτων πάντων νομοθέτης, ὅστις νοῦν κέκτηται καὶ τὸν βραχύτατον, οὔποτε μὴ τολμήσῃ καινοτομῶν ἐπὶ θεοσέβειαν, ἥτις μὴ σαφὲς ἔχει τι, τρέψαι πόλιν ἑαυτοῦ καὶ μὴν οὐδ᾽ ὧν ὁ πάτριος νόμος εἴρηκε περὶ θυσιῶν ἀποκωλύσει, μηδὲν τὸ παράπαν εἰδώς· ὥσπερ οὐδ᾽ ὂν δυνατὸν εἰδέναι τῇ θνητῇ φύσει τῶν τοιούτων πέρι : *horum omnium legislator qui vel minimum mentis habeat, nunquam aliquid innovabit. Cavebit enim ne ad novum minus certæ religionis cultum civitatem suam vertat. Nec quæ patria lege vel consuetudine de sacrificando firmata sunt, movere audebit. Scire namque debet, mortali naturæ non esse possibile certi quicquam de his cognoscere.* Plato in Epinom. p. 1011. C.

domestiques (*b*). Croïons donc sur leur parole que l'Océan & Tethys nâquirent du Ciel & de la Terre, & qu'ils engendrerent Phorcys, Saturne, Rhéa, &c. & que Jupiter & Junon & leurs autres freres dont on nous parle tous les jours, nâquirent de Saturne & de Rhéa.

Réflexions sur ces maximes.

Les maximes de ce Philosophe, comme vous voïez, sont un peu bien cavalieres. Il décide que l'homme n'est pas capable de savoir rien de certain sur la religion, & qu'ainsi la meilleure voie que l'on puisse prendre est de suivre la tradition & les loix de la patrie. C'est comme s'il disoit que pour un peu moins d'incertitude ce n'est pas la peine de remuer les bornes déja posées; que l'on pourroit justifier les innovations & les troubles qu'elles causent, si après tout elles nous menoient à des véritez certaines; mais que ce bien-là ne pouvant pas être espéré, il faut laisser les cérémonies, & la doctrine de la religion dans l'état où on les trouve, les maux que l'on causeroit par une réformation étant plus considérables que ce que l'on gagneroit en passant d'une doctrine incertaine, à une doctrine moins incertaine. C'est ainsi que l'on peut paraphraser le premier passage de Platon; mais il paroît par le second qu'il ne convient pas qu'on puisse innover d'une maniere à rendre les choses plus vraisemblables. Il soûtient que l'on ne peut rien savoir de meilleur touchant les Dieux, que ce que les premiers hommes nous en ont apris, & qu'il faut ajoûter une entiere foi à leur témoignage sans qu'ils en donnent de bonnes raisons. Or à quoi tend tout cela? N'est-ce pas à autoriser l'idolatrie des astres, & les chiméres poëtiques sur l'origine des Dieux, le fondement & la base de la religion des Grecs? N'est-ce point fermer l'entrée à la bonne religion? N'est-ce pas exiger que l'on obéisse aveuglément à une coûtume par la raison qu'elle subsiste de tout tems, & que nos ancêtres y ont consenti? L'illusion épouvantable qui se mêloit là-dedans est que les Grecs n'eussent pas pû remonter jusques à la source, ni démêler les changemens que leur religion avoit soufferts. Ils eussent été contraints de s'arrêter à une fontaine empoisonnée, & ils eussent apliqué aux fables des Poëtes le caractere qui convient d'ailleurs à l'orthodoxie, je veux dire la véritable antiquité. Les Athéniens aïant demandé à l'Oracle de Delphes quels rites il faloit principalement tenir? *Ceux qui sont conformes aux coûtumes de vos ancêtres*, répondit-il: mais ces coûtumes ont souvent changé, lui dirent-ils dans une seconde consultation: quelle est donc la coûtume que nous devons préférer à toutes les autres? *La meilleure*, répondit-il; c'est-à-dire, au sentiment de Cicéron, (*c*) la plus ancienne. Or vous avez vû à quoi Platon a réduit la premiere antiquité, n'est-ce pas aux Dieux de la fable?

Pensées de Cicéron, touchant la tradition.

Parmi les loix des Romains nous en trouvons deux qui se suivent immédiatement: l'une commande d'observer les rites de la famille & de la patrie, l'autre de servir les Dieux qui ont été toûjours réputez pour Dieux, & ceux qui par leurs mérites ont été faits Dieux, savoir Hercule, Bacchus, Esculape, Castor, Pollux, Romulus: *Ritus familiæ Patriæque servanto. Divos & eos qui cælestes semper habiti colunto. Illos quos in cælum merita vocaverunt, Herculem, Liberum, Æsculapium, Castorem, Pollucem, Quirinum* (*d*). Lorsque Cicéron explique la premiere de ces deux loix, il dit que l'observation des rites de la famille, & des ancêtres est la même chose que de pratiquer la religion que les Dieux ont enseignée ou donnée aux hommes, vû qu'il n'y a rien qui soit plus proche des Dieux que l'antiquité (*e*). Voilà un systême bien spécieux, bien capable d'éblouïr. Nous trouvons tels & tels cultes établis dans nos familles, & dans le public, pouvoient dire les Bourgeois de Rome, ce sont des cultes qui nous viennent de bon lieu, les premiers hommes les ont apris des Dieux mêmes, & les ont transmis à leurs descendans. Cela est venu de main en main & de pere en fils jusques à nous, de sorte qu'en remontant jusques à l'antiquité la plus reculée, nous atteignons les disciples immédiats des Dieux, & nous nous réünissons à des ancêtres qui avoient de la premiere main la religion véritable. Mais à quoi aboutissoit un systême si brillant? A fomenter les superstitions les plus ridicules, & l'idolatrie la plus exécrable, & des rites (*f*) dont les Romains mêmes reconnurent la vanité, quand ils furent plus savans qu'on ne l'étoit dans les premiers siecles.

Si je ne craignois de m'écarter, je vous dirois que les anciens Peres ne raisonnoient pas toûjours avec assez de jugement, lorsqu'ils tâchoient de prouver que les véritez Evangeliques avoient été insinuées par les Philosophes Païens. Quelle conséquence croïez-vous que Clément d'Alexandrie ait tirée de ce que Platon ordonne d'ajoûter foi aux enfans des Dieux? C'est que les Grecs ont clairement témoigné que JESUS-CHRIST & les Prophètes sont dignes de toute croïance (*g*).

§. XXXII.

(*b*) Περὶ δὲ τῶν ἄλλων δαιμόνων εἰπεῖν καὶ γνῶναι τὴν γένεσιν, μεῖζον ἢ καθ' ἡμᾶς· πειστέον δὲ τοῖς εἰρηκόσιν ἔμπροσθεν, ἐκγόνοις μὲν θεῶν οὖσιν, ὡς ἔφασαν, σαφῶς δέ που τοὺς αὐτῶν προγόνους εἰδόσιν. ἀδύνατον οὖν θεῶν παισὶν ἀπιστεῖν, καίπερ ἄνευ τε εἰκότων καὶ ἀναγκαίων ἀποδείξεων λέγουσιν, ἀλλ' ὡς οἰκεῖα φάσκουσιν ἀπαγγέλλειν, ἑπομένους τῷ νόμῳ πιστευτέον: *Ceterorum verò qui dæmones appellantur, & cognoscere & enunciare ortum majus est opus quàm ferre nostrum valeat ingenium. Priscis itaque viris hac in re credendum est, qui diis geniti ut ipsi dicebant, parentes suos optimè noverant. Impossibile sanè deorum filiis fidem non habere, licèt nec necessariis nec verisimilibus rationibus eorum oratio confirmetur. Verùm quia de suis ac notis rebus loqui se affirmabant nos legem secuti fidem præstabimus.* Id. in Timæo pag. 1053. E.

(*c*) *Deinceps in lege est ut de ritibus patriis colantur optimi: de quo quum consulerent Athenienses Apollinem Pythium quas potissimum religiones tenerent, oraculum editum est, eas quæ essent in more majorum. Quo quum iterum venissent, majorumque morem dixissent sæpè esse mutatum, quæsivissentque quem morem potissimum sequerentur è variis, respondit optimum. Et profectò ita est, ut id habendum sit antiquissimum, & Deo proximum quod sit optimum.* Cicero de legib. lib. 2. fol. 335. B. Joignez à ceci la 2. citation suivante, & n. (*c*) de la §. suiv.

(*d*) *Id. ibid. fol.* 333. *D.*

(*e*) *Jam ritus familiæ patrumque servari id est, quoniam antiquitas proxime accedit ad Deos a Diis quasi traditam religionem tueri.* Id. ib. fol. 334. B.

(*f*) » Par exemple les auspices. Voïez Cicéron *lib.* 2.
» *de divinitate. fol.* 318. C. où il dit, *Non sumus ii nos*
» *augures qui avium reliquorumque signorum observatione*
» *futura dicamus. Et tamen credo Romulum qui urbem aus-*
» *picato condidit habuisse opinionem esse in providendis rebus*
» *augurandi scientiam. Errabat enim multis in rebus anti-*
» *quitas quam vel usu jam vel doctrina vel vetustate immu-*
» *tatam videmus.*

(*g*) *Clem. Alex. Stromat. lib.* 5. *pag.* 589.

§. XXXII.

Cinquiéme & derniere difficulté contre le même argument. Il autorise beaucoup d'erreurs & beaucoup de superstitions.

Le raisonnement fondé sur le consentement général est contraire à toute conversion.

VOus venez de voir l'une des mauvaises suites de votre argument. Il conduit de dégré en dégré à maintenir les plus fausses religions; car si l'on commence par le fonder sur le sufrage de tous les peuples du monde, on ne continuë pas à le bâtir sur cette universalité. On ne compte d'abord pour rien l'exception de trois ou quatre personnes, on se porte ensuite à mépriser l'exception de quelque peuple que l'on traite de barbare, (*a*) & puis on méprise l'exception de plusieurs peuples, si l'on croit avoir encore la pluralité du nombre, & enfin on ne considere plus que sa nation, ou sa secte, & l'on prétend que dans chaque peuple le sentiment de quelques particuliers doit céder à l'opinion générale. On l'appelle générale, dès qu'elle est la plus commune: la porte est ainsi fermée à toute réformation: & si l'on suivoit ce principe, il n'y auroit plus moïen de convertir aucune nation infidelle. Les prédicateurs de l'Evangile auroient eu par-tout contre eux la pluralité des voix, & ils seroient aujourd'hui dans les mêmes termes à la Chine, & au Japon, au Roïaume de Siam, au Mogol, en Perse, &c. On ne sauroit éviter ces grands inconvéniens de votre preuve, si l'on s'obstine une fois à vouloir que la décision d'une vérité Philosophique & Théologique dépende de la pluralité des sufrages.

Emploïé par Cicéron à justifier la superstition du Paganisme.

Mais voici quelques autres suites fâcheuses de votre argument. On s'en est servi pour autoriser des choses condamnées par l'Ecriture, je veux dire les arts pernicieux & superstitieux de deviner. Vous avez vû (*b*) de quelle maniere Cicéron a exposé cet argument, pour en conclure non pas qu'il n'y a qu'un Dieu, mais qu'il y en a plusieurs. Il l'a mis en œuvre en quelques autres endroits de ses ouvrages, tantôt pour confirmer une vérité, & tantôt pour confirmer une fausseté. Il l'emploie dans ses Tusculanes pour faire voir que l'ame de l'homme ne meurt point avec le corps. Il prouve que ce dogme est véritable, parce que les premiers hommes l'ont cru, comme le témoignent les anciennes céremonies sépulcrales, & la divinité attribuée à quelques Héros: (*c*) *Autoribus quidem ad istam sententiam, quamvis obtinere, uti optimis possumus, quod in omnibus causis & debet & solet valere plurimum: & primum quidem omni antiquitate, quæ quo propius aberat ab ortu, & divina progenie,* (*d*) *eo melius ea fortasse quæ erant vera, cernebat. Itaque unum illud erat insitum priscis illis, quos Cascos appellat Ennius, esse in morte sensum, neque excessu vitæ sic deleri hominem, ut funditus interiret: idque quum multis aliis rebus, tum è pontificio jure, & ceremoniis sepulchrorum intelligi licet, quas maximis ingeniis præditi, nec tanta cura coluissent, nec violatas tam inexpiabili religione sanxissent, nisi hæsisset in eorum mentibus, mortem non interitum esse omnia tollentem, atque delentem, sed quandam quasi migrationem commutationemque vitæ, quæ in claris viris & fœminis dux in cœlum soleret esse, in cæteris humi retineretur, & permaneret tamen. Ex hac & nostrorum opinione Romulus in cœlo cum Diis agit ævum, ut famæ assentiens dixit Ennius, & apud Græcos, indeque prolapsus ad nos, & usque ad Oceanum Hercules tantus & tam præsens habetur Deus. Hinc Liber de Semele natus*, &c. il n'oublie pas d'observer que cette opinion que l'ame survit au corps, a été reçuë avant que l'on eut philosophé: on l'avoit donc tirée des impressions de la Nature (*e*), & non pas du raisonnement, ou de la recherche de causes. Il donne du poids à cette preuve, en remarquant que pour établir qu'il y a des Dieux, rien n'est allegué de plus fort que l'aveu de tous les peuples, aveu que l'on doit considérer comme une loi de la Nature: (*f*) *Ut porro firmissimum hoc afferri videtur, quur Deos esse credamus, quod nulla gens tam fera, nemo omnium tam sit immanis, cujus mentem non imbuerit Deorum opinio. Multi de Diis prava sentiunt: id enim vitioso more effici solet, omnes tamen esse vim, & Naturam divinam arbitrantur. Nec vero id collocutio hominum aut consensus efficit, non institutis opinio est confirmata, non legibus. Omni autem in re consensio omnium gentium lex Naturæ putanda est.* Si cet argument de l'immortalité de l'ame est bon, il ne sera plus permis de condamner ce qui étoit pratiqué dans le paganisme en l'honneur des morts, les sacrifices & les ofrandes mortuaires, l'évocation des manes, &c. car c'étoient des choses que ni la révélation, ni la physique n'aprenoient point. Elles avoient donc leur source dans la Nature, & par conséquent elles étoient véritables. Voilà donc un argument qui après avoir servi à la preuve d'un bon dogme, savoir que notre ame est immortelle, peut prouver l'une des superstitions les plus condamnables du paganisme.

Et en particulier la divination.

Cicéron ne nous laisse point la peine de tirer une semblable conséquence en faveur de la divination: il prouve lui-même que c'est un art légitime & très-bien fondé, & il en allegue deux raisons, l'une *à priori*, c'est l'existence des Dieux, l'autre *à posteriori*, c'est l'opinion universelle des peuples, le crédit qu'ont eu les Devins par toute la terre, leur autorité également recommandable par son étenduë & par sa durée. Vous verrez dans les premieres paroles du passage que je m'en vais raporter que cet Orateur semble se mettre en colére de ce qu'on doutoit s'il ajoûtoit foi aux augures: (*g*) *Ego ne divinationem quam Græci μαντικὴν apellant, esse censeo? Et hujus hanc ipsam partem quæ est in avibus cæterisque disciplina nostra, quod quum summos Deos esse concedamus, eorumque mente mundum regi, & eorumdem benignitatem hominum consulere generi & posse nobis signa rerum futurarum ostendere, non video quur divinationem esse negem. Sunt autem ea quæ posui, ex quibus id quod volumus efficitur & cogitur. Jam vero promultorum exemplorum & nostra plena est resp. & omnia regna omnesque populi, cunctaque gentes, augurum prædictis multa incredibiliter vera cecidisse: neque etiam Polidæ, neque Melampodis, neque Mopsi, neque Amphiarai: neque Calchantis*

(*a*) » Conférez ce qui a été dit ci-dessus §. XXX.
(b) » Ci-dessus §. VII. *vers la fin* & XXV. au comment.
(*c*) *Cicero Tuscul.* 1. *fol. m* 247. *B.*
(*d*) » Voiez ci-dessus §. XXXI.
(*e*) *Qui nondum ea quæ multis post annis tractari cœpissent, physica didicissent, tantum sibi persuaserant, quantum natura admonente cognoverant, rationes & causas rerum non tenebant.* Id. ib. C.

(*f*) » *Id. ib.* Ajoûtez à cela ce qu'il dit dans le I. Livre » des loix fol. m. 329. D. *Ex tot generibus nullum est ani-* » *mal præter hominem quod habeat notitiam aliquam Dei.* » *De ipsis quidem hominibus nulla gens est, neque tam imman-* » *sueta, neque tam fera, quæ non etiamsi ignoret qualem* » *habere Deum deceat, tamen habendum sciat.*
(*g*) *Id. lib.* 2. *de legib. fol.* 334. *D.*

chantis, neque Heleni tantum nomen fuisset, neque tot nationes id ad hoc tempus retinuissent Arabum, Phrygum, Lycaonum, Cilicum, maximeque Pisidarum, nisi vetustas ea certa esse docuisset. Nec vero Romulus noster auspicato urbem condidisset, neque Accii Navii nomen memoria floreret tam diu, nisi hi omnes multa ad veritatem, & mirabilia dixissent.

Vous avez vû dans mes Pensées (*b*) diverses un pareil raisonnement rapporté par Cicéron, & qui tend à faire voir la vérité & la certitude de l'Oracle de Delphes.

Réfutation qu'il en fait en un autre endroit.

Mais je dois vous avertir que Cicéron n'a fait aucun compte de cet argument, car il réfute (*i*) la prétenduë divinité de cet Oracle jusqu'à la tourner en ridicule : & s'il a dit dans son second Livre des loix, comme nous venons de voir, qu'il respectoit les divinations, il les a combatuës de toute sa force dans un autre Livre, où il soutient que l'on les doit abolir (*k*) puisqu'elles se sont répanduës par toutes les nations, & qu'elles opriment presque tous les hommes. Il veut que l'on fomente la religion, mais que l'on arrache toutes les racines de la superstition ; car elle se présente de tous côtez pour nous troubler, & pour nous persécuter par le grand nombre de présages qu'elle a introduits. Le sommeil qui sembloit être un azyle contre les travaux & les inquiétudes, est devenu une source de chagrins, & d'apréhensions à cause des présages que l'on a unis aux songes, & que de grands Philosophes ont soutenus. (*l*) *Ut religio propaganda etiam est, quæ est juncta cum cognitione naturæ, sic superstitionis stirpes omnes eicienda. Instat enim & urget, & quò tecumque verteris persequitur, sive tu vatem, sive tu omen audieris, sive immolaris, sive avem aspexeris : si Chaldæum, si aruspicem videris, si fulserit, si tonuerit, si tactum aliquid erit de cælo, si ostenti simile natum factumve quippiam, quorum necesse est plerumque aliquid eveniat, ut nunquam liceat quietâ mente consistere. Perfugium videtur omnium laborum & solicitudinum esse somnus. At ex eo ipso plurimæ curæ metusque nascuntur, qui quidem ipsi per se minus valerent, & magis contemnerentur, nisi somniorum patrocinium Philosophi suscepissent.* Vous voïez en passant que c'est là une justification de ce qu'a dit le Poëte Lucrece, que le genre humain étoit oprimé honteusement sous le pesant fais de la Religion. (*m*) Vous voïez aussi le choix que l'on peut vous présenter, ou de suivre Cicéron lorsqu'en vertu de votre argument il admet les divinations, ou de le suivre lorsqu'il juge qu'elles doivent être d'autant plus soigneusement exterminées, qu'elles ont infatué presque tout le monde. Ce choix est embarassant : vous ne sauriez prendre que le dernier parti. Or cela incommode votre preuve favorite.

Remarques sur ce sujet.

N'oubliez pas de considérer que la réponse de ce grand Auteur à la preuve que son frere avoit fondée sur le consentement général des peuples par raport aux divinations, est une maxime générale, de sorte qu'il est facile de conjecturer qu'il ne faisoit aucun cas de l'argument de Velleius. Il lui a donné en faveur de la divination tous les mêmes caracteres qu'en faveur de l'existence des Dieux : *Vetus opinio est*, dit-il, (*n*) *jam usque ab heroicis ducta temporibus, eaque & Po. Ro. & omnium gentium firmata consensu, versari quandam inter homines divinationem..... Gentem quidem nullam video, neque tam humanam ac doctam, neque tam immanem atque barbaram quæ non significari futura & à quibusdam intelligi prædicique posse censeat.* Tous les Rois, tous les peuples, toutes les nations se servent d'auspices, disoit son frere. Comme s'il y avoit rien d'aussi commun, lui répond-on, que la sotise, ou comme si vous vous régliez vous-même sur l'opinion de la multitude quand vous jugez d'une chose. Qui est-ce qui nie (*o*) que la volupté ne soit un bien ? Et n'y a-t-il pas beaucoup de gens qui assûrent qu'elle est le souverain bien ? Ce nombre inombrable d'adversaires fait-il changer de sentiment aux Stoïques ? La multitude suit-elle leur autorité en plusieurs choses ? Se faut-il donc étonner qu'en matiere de divinations les esprits foibles embrassent ce qui est superstitieux, & ne puissent voir la vérité ? (*p*) *At omnes reges populi, nationes utuntur auspiciis. Quasi vero quicquam sit tam valde quam nihil sapere vulgare : aut quasi tibi ipsi in judicando placeat multitudo. Quotus quisque est, qui voluptatem neget esse bonum? Plerique etiam summum bonum dicunt. Num igitur eorum frequentia Stoici de sententia deterrentur ? aut num plerisque in rebus sequitur eorum autoritatem multitudo ? Quid mirum igitur si in omnibus auspiciis, & in omni divinatione imbecilli animi superstitiosa ista concipiant ; verum dispicere non possint ?*

Je ne répeterai point ce que j'ai dit dans l'endroit de mes Pensées diverses que je vous ai allégué en dernier lieu, & je me contenterai de vous indiquer les erreurs grossieres que j'ai montré que l'on autoriseroit, si la preuve du consentement général étoit reçuë pour valable.

Grand nombre d'erreurs grossieres auxquelles le consentement général est favorable.

L'Astrologie judiciaire (*q*), les présages des éclipses (*r*), la vertu de la canicule (*ſ*), celle de la Lune (*t*), les menaces des Cometes (*v*), & du débordement des rivieres (*vv*), la superstition pour les prodiges (*x*), ont obtenu le consentement général des peuples. Cent autres superstitions des Païens ont passé (*y*) dans le Christianisme, & ne sont pas encore tout-à-fait déracinées ; on peut même les nommer encore erreurs populaires. Voudriez-vous, Monsieur, que l'on adoptât toutes ces folies sous prétexte du consentement général ? Et pourriez-vous les refuter si vous persistiez à maintenir la prétenduë démonstration que j'ai attaquée ?

Je ne dois pas oublier la divination des songes. Qu'y a-t-il de plus trompeur & de plus vain généralement parlant, car j'excepte les cas extraordinaires canonisez dans l'Ecriture ? Cependant c'est une superstition qui se peut vanter de l'étenduë la plus générale, & de l'antiquité la plus reculée. Il y a eu des Auteurs graves (*z*) qui l'ont

(*b*) » Au chapitre 45.
(*i*) *Cicero de divinat. lib.* 2. *fol.* 321. B.
(*k*) *Explodatur hæc quoque somniorum divinatio pariter cum cæteris ; nam ut vere loquamur superstitio fusa per gentes oppressit omnium fere animos, atque hominum imbecillitatem occupavit.* Id. ib. fol. 323. B.
(*l*) *Id. ib.*
(*m*) *Humana ante oculos fœde cum vita jaceret*
In terris oppressa gravi sub relligione.
Lucret. lib. 1. v. 63.
(*n*) *Cicero lib.* 1. *de divinat. init.*
(*o*) *Confer. quæ supra §. VII. à la fin.*
(*p*) *Cicero de divinat. lib.* 2. *fol.* 319. *A.*
(*q*) » Voïez les Pensées diverses ch. 28. & suiv.
(*r*) *Ibid. ch* 50. *& suiv.*
(*ſ*) *Ibid. ch.* 45.
(*t*) *Ibid. ch.* 46. *&* 86.
(*v*) *Ibid. ch.* 79. *& suiv.*
(*vv*) *Ibid. ch.* 63.
(*x*) *Ibid. ch.* 67.
(*y*) *Ibid. ch.* 89.
(*z*) » Voïez dans le Dictionaire histor. & crit. l'article » d'*Artemidore.*

l'ont rédigée en art : c'eſt l'une des chimeres qui ſe ſont le mieux maintenuës (*a*) parmi les Chretiens. Fiez-vous à votre principe, vous ne pourrez point combattre cette frivole crédulité; il faudra que vous paſſiez condamnation là - deſſus; vous ſerez contraint de dire que le paſſage d'Ariſtote cité par (*b*) le Jéſuite Leſcalopier eſt très-raiſonnable. Il y aura du réel & du ſolide dans cette eſpéce de divination, puiſque la Nature en eſt la baſe, comme il paroît par l'aprobation de tant de peuples.

On pourroit hautement par-là juſtifier l'eſprit de ſuperſtition. Il eſt ſi commun & ſi général par toute la terre, que même des peuples qui n'ont aucune idée de divinité, (*c*) ſont ſuperſtitieux. Qui empêchera de dire qu'il émane de la nature de l'homme, que c'eſt une loi & une voix de la Nature, & par conſéquent une bonne choſe, & une vérité néceſſaire ?

Elien eſt un des Auteurs qui ont remarqué le conſentement général des peuples à reconnoître & à honorer les Dieux. Il louë (*d*) ſur ce point-là les nations barbares; il ſoutient qu'aucun barbare n'eſt jamais tombé dans l'Athéïſme; que jamais aucun Indien, ni aucun Celte, ni aucun Egyptien n'a mis en doute, comme ont fait quelques Philoſophes de la Grece, s'il y a des Dieux, & s'ils ſe mêlent de nos affaires; que tous ces barbares ſoûtiennent & l'exiſtence & la providence divine, & le ſoin que prennent les Dieux de nous revéler l'avenir par les oiſeaux, par les entrailles des victimes, par les ſonges, par les aſtres & par quelques autres moïens. Ainſi voilà des choſes que vous ne ſauriez ſéparer. Le conſentement des peuples les embraſſe également. S'il eſt bon pour les premieres, il le doit être pour les dernieres. S'il prouve trop pour celles-ci, il ne ſauroit rien prouver pour celles-là.

Vous êtes trop raiſonnable, Monſieur, pour ne ceder pas à tant de preuves de la fauſſeté de l'argument qui vous paroiſſoit démonſtratif. La derniere difficulté que je viens de vous propoſer doit ſuffire ſeule à guérir votre prévention, car que peut-on opoſer à l'expérience ?

§. XXXIII.

Cinq remédes contre le ſcrupule qui pourroit venir de ce que j'ai réfuté ceux qui emploient à la preuve de l'exiſtence de Dieu le conſentement général des peuples.

MAis afin que vous renonciez ſans regret à l'argument que j'ai combatu, & que vous ne ſoïez nullement ſcandaliſé de ma franchiſe, je vous exhorte à faire attention à quelques remarques que je vais vous communiquer comme des remédes lénitifs.

Il y a aſſez d'autres preuves de l'exiſtence Dieu, & on doit s'en tenir aux bonnes.

I. Premiérement, vous devez conſidérer que la lumiere naturelle nous fournit tant de fortes preuves de l'exiſtence de Dieu, qu'on n'a rien à craindre de ce que l'on avoüëroit de bonne foi, que parmi les argumens que les Ecrivains emploïent pour établir cette exiſtence, il s'en rencontre quelqu'un qui n'eſt pas démonſtratif. Quand on n'a qu'une piſtole on perd beaucoup ſi elle ſe trouve de mauvais alloi, mais s'il ne s'en trouve qu'une de légere parmi un grand nombre qui ont leur poids, la perte n'eſt d'aucune importance. Apliquez-vous ceci, Monſieur, (*e*) quand vous verrez que l'on vous enleve l'une des preuves qui vous paroiſſoient ſolides. Il vous en reſte aſſez d'autres.

II. En ſecond lieu, vous devez conſidérer que l'on fait beaucoup de tort à une cauſe lorſqu'on la ſoûtient indiféremment par de bonnes & par de mauvaiſes raiſons. L'adverſaire fait bien ſon compte là-dedans; il s'attache aux preuves foibles, il les détruit, & par ce triomphe il rend ſuſpecte toute la cauſe, il jette de la pouſſiére aux yeux des Lecteurs, il fomente l'illuſion de ceux qui ſouhaitent de ne point changer d'avis; pour le moins il fait durer la diſpute, & il obtient que l'on croie qu'il y a là du pour & du contre. L'importance eſt de ſe fixer aux argumens convaincans. N'eut-on qu'une très-bonne raiſon, il vaudroit mieux n'alléguer que celle-là que de la mêler avec cinq ou ſix moins faciles à réfuter.

Le Stoïcien Balbus ſe voïant repris de ce qu'après avoir déclaré que l'exiſtence divine eſt évidente & reconnuë de toute la terre, il avoit accumulé pluſieurs raiſons pour la prouver (*f*) ſe juſtifia par la pratique des Avocats, qui étaloient toutes les preuves que le ſujet peut fournir. Il ajoûta que c'eſt auſſi la coûtume des Philoſophes. Son adverſaire qui avoit plaidé quelquefois lui répondit que même dans le barreau il n'emploïoit point de raiſons pour des ſujets évidens & avouez de tout le monde, car c'eſt afoiblir l'évidence que d'argumenter; mais que s'il en uſoit autrement en matiere de Palais, il n'auroit garde de le faire ſur une diſpute philoſophique: *Ego neque in cauſis, ſi quid eſt evidens, de quo inter omnes conveniat, argumentari ſoleo: perſpicuitas enim argumentatione elevatur: nec ſi id facerem in cauſis forenſibus, idem facerem in hac ſubtilitate ſermonis* (*g*).

Il y a des dogmes que l'on doit croire, mais dont on rejette certaines preuves. Exemples.

III. Outre cela, je veux vous faire obſerver qu'on a toûjours mis une grande diférence entre les dogmes & leurs preuves. On exige la créance de certains dogmes, pendant qu'on permet de rejetter telle ou telle des raiſons emploïées ordinairement pour les ſoûtenir. Je vous nommerois, ſi cela étoit néceſſaire, des Théologiens très-orthodoxes qui ont avoüé que certains paſſages de l'Ecriture ſont alléguez mal à propos pour prouver la divinité coeſſentielle du Verbe. Vous n'ignorez pas que Calvin fut accuſé de favoriſer le Judaïſme, par l'explication qu'il donnoit à pluſieurs paſſages du Vieux & du Nouveau Teſtament, laquelle les rendoit mal propres à prouver les trois perſonnes divines, & la miſſion de JESUS-CHRIST. Vous ſavez auſſi que David Pareus repouſſant cette accuſation maintint l'honneur de l'orthodoxie de l'accuſé (*h*). Vous dirai-je que des Théologiens non ſuſpects ont reconnu (*i*) qu'aucune des preuves philoſophiques de l'immortalité de l'ame n'eſt démonſtrative ? Vous ſavez avec quel acharnement on perſécuta dès

qu'elles

(*a*) » Voïez le Dictionaire hiſtorique & crit. art. *Mains.*
(*b*) » Ci-deſſus chap. VII. n. 6.
(*c*) » Voïez l'hiſtoire des Iles Marianes pag. 65.
(*d*) *Ælian. var. hiſtor. lib. 2. cap. 31.*
(*e*) . . . . . . Nec
Tam tenuis cenſus tibi contigit ut mediocris
Jactura te mergat onus. . . . . . .
Juven. Sat. 13. v. 6.
(*f*) *Primum illud* (requiro) *cur qui id perſpicuum in iſtam partem ne egere quidem oratione dixiſſes, quod eſſet perſpicuum, & inter omnes conſtaret de eo ipſo tam multa dixeris. Quia te quoque, inquit, animadverti, Cotta, ſæpe cum in foro diceres, quàm plurimis poſſes argumentis onerare judicem, ſimodò eam facultatem tibi daret cauſa: atque hoc idem & Philoſophi faciunt, & ego ut potui feci.* Cicero de naturâ Deor. lib. 3. pag. 598.
(*g*) *Id. ib. pag.* 599.
(*h*) » Voïez dans le Diction. hiſtor. & critique la remarque *J.* de l'article *Hunnius.*
(*i*) » Voïez dans le même Dictionaire la remarque *L.* de l'article *Perrot* à la fin.

qu'elles parurent les nouvelles démonstrations de l'existence de Dieu proposées par Mr. Descartes. Cette guerre s'est renouvellée depuis trois ou quatre ans : vous avez pû voir dans les Journaux de littérature divers mémoires sur ce sujet, & cela suffit à vous convaincre qu'en même tems qu'on est assûré de l'existence de Dieu, on déclare hardiment & publiquement que certaines preuves qui en sont données comme des démonstrations, ne valent rien. On n'a pas eu plus de déférence pour les preuves de Thomas d'Aquin, car Gabriel Biel dont le nom est fort célébre entre les Théologiens Scholastiques, n'a point fait difficulté (*k*) de déclarer que la lumiere naturelle peut bien fournir des raisons probables de l'existence de Dieu, mais non pas des preuves certaines & évidentes. Il n'y a pas long-tems qu'un Docteur de Théologie de la Faculté de Paris, a combatu tout à la fois les démonstrations de Mr. Descartes & celles de Thomas d'Aquin. Il est vrai que des cinq démonstrations de ce dernier il en admet une, c'est *celle (l) qui se tire de la structure de l'Univers*, mais à celle-là près il rejette toutes les autres comme des paralogismes (*m*). Remarquez qu'aucune des cinq ne porte sur le consentement général des peuples, & que ces cinq-là *sont ordinairement employées par les Philosophes & par les Théologiens (n)*. Il semble que ce soit un signe qu'ils ne font pas de votre consentement des peuples (*o*) une grande levée de bouclier. Ne soïez donc point surpris que je le mette au rang des paralogismes : & en tout cas souvenez-vous bien que la liberté que j'en prens n'est qu'une copie de ce que des Théologiens orthodoxes ont mis en usage. N'auriez-vous pas bien tort après cela de vous choquer tant soit peu de ma conduite?

Maniere dont un Philosophe juge de l'évidence d'une chose.

IV. Mais voici une quatriéme remarque. Si le Juste vit de sa foi, un Philosophe doit vivre aussi de la sienne ; c'est-à-dire, qu'il ne doit point faire dépendre de ce que penseront les autres hommes ce qu'il doit juger des choses. Il doit examiner (*p*) profondement les objets, en consulter bien les idées & la nature, & former ensuite son jugement selon les motifs qu'il tire de leur essence, & de leurs proprietez *intrinseques*, & non pas selon des motifs externes & étrangers, tels que sont les sentimens des autres hommes. S'il parvient à l'évidence par l'examen même de l'objet, il affirme sans craindre de se tromper, & ne se met point en peine si tous les hommmes jugent comme lui ou non. Il est bien certain en quelques cas, à l'égard des propriétez des nombres, & du cercle, par exemple, que tous les hommes s'accorderont avec lui dès qu'ils entendront la chose, mais il ne fait point dépendre de cela sa certitude. S'il croit fermement qu'il est impossible qu'une chose soit vraie & fausse en même tems, ce n'est pas à cause qu'il se persuade que tous les hommes le croïent, mais au contraire il se persuade que tous les hommes le croïent à cause de l'évidence sur quoi il fonde son jugement, & il ne démordroit point de son opinion, quand même on lui viendroit dire qu'il y a des gens qui n'en sont point. Suivez ce plan, je vous en prie. Apuïez votre créance philosophique de l'existence de Dieu sur des raisons tirées de l'objet même, & non pas sur des motifs étrangers. Ne croyez pas que la chose soit évidente, parce que les peuples y donnent leur consentement, croïez plûtôt que si elle est évidente, les peuples y consentiront, & que s'ils n'y consentent pas, ce sera la faute ou de leur cœur ou de leur esprit. Par ce moïen vous serez sûr de votre fait, sans être obligé d'entrer dans des détails historiques qui vous embarrasseroient horriblement.

Comment le consentement général pourroit être favorable à l'existence de Dieu.

V. Mais si à toute force vous voulez que l'autorité s'en mêle, je vais vous fournir un moyen de vous contenter. Laissez-là le peuple, séparez-en seulement un certain nombre de particuliers qui aïent été distinguez par leur génie, & par leur érudition. Divisez-les en deux classes : mettez dans l'une ceux qui ont passé pour Athées, & dans l'autre ceux qui ont admis la Divinité. Comptez ensuite, vous trouverez plus de personnes dans celle-ci que dans celle-là, de sorte que vous aurez pour vous plus de voix que contre vous. Je parle de voix pesées.

§. XXXIV.

Solution d'une difficulté qu'on pourroit trouver dans le dernier des cinq remedes proposez au chapitre précédent. David Derondon multiplioit trop les Athées.

JE prévoi que le dernier de ces cinq remédes ne vous plaira pas : votre imagination s'est accoûtumée au spectacle d'un triomphe, où vous voïez dans votre parti le concours de toute la terre, & l'oposition seulement d'un très-petit nombre de particuliers. Vous ne pourrez donc vous contenter d'une victoire où ce petit nombre ne sera pas si absorbé qu'il ne puisse faire le calcul de sa proportion. Ce calcul est impossible, si l'on compte universellement les sufrages de tous les hommes, & il ne le sera pas si l'on ne compte que les sufrages des gens doctes. Peut-être même que vous tomberiez dans quelque inquiétude, parce que vous avez lu des Auteurs qui disent que le nombre des Athées est fort grand. Vous ne pourriez mieux vous tranquilliser que par l'union de toutes vos forces ; c'est-à-dire, qu'en rejettant la réduction que j'ai proposée.

Exagération où l'on tombe sur le nombre des Athées.

Mais ce n'est pas le seul moïen de calmer votre inquiétude. Vous pouvez être assûré de la victoire, lors même que vous emploierez mon expédient, car il ne faut pas vous allarmer de la multitude que ces Auteurs prônent. Le nombre des Athées n'est ni aussi petit que le fait (*a*) le Pere Rapin, ni aussi grand que le fait (*b*) le Pere Mersenne. C'est la coûtume de ceux qui écrivent sur l'existence de Dieu, ou sur la divinité de l'Evangile, de représenter que l'impieté se déborde, & qu'une nécessité pressante les a engagez à s'oposer à ce torrent. Soïez sûr qu'ils grossissent les objets, ils prennent pour des Athées
quantité

(*k*) » Voïez *Vossius de origine idolatriæ lib.* 1. *cap.* 2. *pag.* » *m.* 10.

(*l*) » Notez que d'autres habiles gens ont le même » goût. Voyez les Nouvelles de la Rép. des Lettres ; Fé» vrier 1704. pap. 217.

(*m*) » Voïez le Journal de Trévoux, Mai & Juin 1701. » pag. 316. 317. édit. d'Amst.

(*n*) *Ibid.*

(*o*) Il faut entendre ceci avec cette restriction ; les Scholastiques ne se servent pas toûjours de cet argument parmi leurs preuves Métaphysiques, mais soit eux, soit une infinité d'autres écrivains, ils s'en servent comme d'une preuve morale, ou d'une confirmation, ou autrement. Les Payens s'en sont fort servis, voyez ci-dessus chap. 5. & 7. & 25. . . . . & 32. J'ajoûte que Dion Chrysostome *orat.* 12. & Simplicius *in Epist. cap.* 38. s'en servent : consultez Theoph. Raynaud *theol. natur. dist.* 5. *n.* 149. & *seq.*

(*p*) Raportez à ceci les paroles de Cicéron alléguées ci-dessus §. XXX.

(*a*) » Ci-dessus §. XVIII. art. 2. . . .

(*b*) » *Ibid.* un peu plus bas. . . . . .

quantité de gens qui ne le sont pas, mais qui auront seulement proposé quelque objection avec trop de feu, ou qui se seront donné la licence de débiter des railleries prophanes.

Exemple de David Derodon, & passage de cet Auteur à ce sujet.

David Derodon étoit, comme vous savez, un Professeur en Philosophie fort subtil & fort renommé, si bon Protestant outre cela, qu'il fut banni de France pour avoir écrit trop vivement contre la Messe. Il composa (c) un Livre contre les Athées qui fut imprimé à Geneve l'an 1665. Voici les premieres paroles de sa Préface » la licence débordée qui se trouve en plusieurs Cours » des Grands & ès Villes plus considérables de » l'Europe; où quantité d'esprits forts. . . . . » osent s'en prendre à la Majesté souveraine de » nostre Dieu, nians impunément son existence, » & se moquans effrontément de sa sainte parole. Cette licence (dis-je) m'a obligé d'employer ce peu de cognoissance que Dieu m'a » donné de sa vérité; non tant à la conversion » de ces impies, qui est plus à désirer qu'à espe- » rer; qu'à la conviction d'iceux, & à les ren- » dre inexcusables au dernier jour. » Joignez à cela ce qu'il dit dans la conclusion du Livre. (d) *J'ai creu que j'étois obligé de désabuser quelques personnes pieuses, qui n'ayans jamais fait rencontre de ces prophanes, & n'ayans rien à déméler avec eux, s'imaginent qu'il n'y a point d'homme si meschant qui ne reconnoisse une Divinité; & ensuite estiment que c'est un travail inutile de composer des Livres contr'eux. Je dirai donc à ces bonnes ames, que j'ai trouvé dans le monde trois sortes d'Athées; a sçavoir des raffinés, des débauchés & des ignorans. Les Athées rafinés sont des personnes qui ayant l'esprit subtil & quelque vaine Philosophie, cherchent des raisonnemens contre la Divinité, tâchent à répondre aux raisons qui démonstrent son existence, & se trouvans dans les bonnes compagnies, insinuent doucement & finement dans l'esprit de ceux qu'ils frequentent, le venin dont ils sont infectez.* Il ajoûte qu'il avoit conféré *avec plusieurs* de ces gens-là, & qu'il leur avoit oüi dire (e) les raisons qu'il a réfutées dans son ouvrage. Il met dans cette classe d'Athées (f) *certains esprits fort dangereux qui font profession d'estre Sceptiques, & font semblant de douter de toutes choses, pour pouvoir aussi discourir douteusement de la Divinité. Contre toutes telles gens il feroit bon d'établir une Inquisition d'Espagne par tout le monde.*

Les Athées débauchez, continuë-t-il, (g) » sont pour la plûpart des jeunes gens de bonne » maison, qui ayans été mal nourris & élevez, » se laissent emporter à l'Athéïsme, par la fre- » quentation des Athées raffinez; & par les dé- » bauches du jeu, du cabaret, & des femmes; » & ensuite s'abandonnent aux vices les plus abo- » minables de la terre & des enfers. Ceux-ci sont » en beaucoup plus grand nombre que les pre- » miers; veu que la plûpart des Cours des » Grands, & presque toutes les plus grandes » villes de l'Europe fourmillent de telles gens. » Les Athées ignorans qui passent de beaucoup » en nombre les raffinez & les débauchez, sont » ceux qui faisans profession de croire qu'il y a un » Dieu, n'en ont néantmoins qu'une légere opi- » nion, fondée sur l'oüir dire de leurs parens, » ou de ceux parmi lesquels ils conversent, & ne » sont persuadez de cette vérité, ni par la créa- » tion du monde, ni par la disposition admirable » de toutes les choses qui y sont, ni par aucune » des autres raisons que j'ai alleguées ci-dessus. » Tels sont ceux d'entre le peuple, qui ne dai- » nans s'instruire de leur salut, ne croyent un » Dieu que pour ce qu'ils sont nez parmi ceux qui » le croyent. Tels sont encore tous ceux qui estans » amorcez par leur convoitise, pechent volontai- » rement, sans en avoir du déplaisir, ni faire de » la résistance: » *Partant*, conclut-il, (h) *que personnes dévotes & religieuses qui ont trop bonne opinion des hommes, ne trouvent pas étrange si le zele que j'ai pour la gloire de Dieu, m'a fait écrire contre ces impies & ces prophanes, afin que la jeunesse estant munie de mes raisons, se puisse garder d'estre séduite par ces Demons.*

(c) » Intitulé *la lumiere de la raison, opposée aux ténébres* » *de l'impieté, ou Traitez . . . . contre les Athées.*

(d) » David Derodon traité contre les Athées, pag. » 157.

(e) » Les unes aux uns les autres aux autres.

(f) » *Id. ib. pag.* 158.

(g) » *Id. ib.*

(h) » *Id. ib. pag.* 160.

§. XXXV.

Comment on peut diminuer la multitude d'Athées decrite par David Derodon.

Cette multitude d'Athées ne doit pas vous faire peur, ni vous dégoûter de mon cinquiéme remede, vous la tronquerez aisément de ses principales parties.

De quantité de gens qu'on apelle Athées & qui ne le sont point. Leur caractere, & motif de leur conduite.

Vous avez plein droit de revendiquer tous les Athées de la troisiéme classe qui est sans comparaison la plus nombreuse. Ils ne peuvent être qualifiez Athées par un abus visible de la signification des mots. S'ils étoient Athées, les deux tiers du genre humain le seroient aussi, car de trois hommes il y en a pour le moins deux dont le principe & l'analyse de la foi sont l'education & la tradition.

Quant aux Athées de la seconde classe, personne n'exigera que vous aïez aucun égard à leur témoignage. Ce sont des gens qui n'ont ni principes ni systême, qui n'ont point examiné la question, & qui ne savent qu'imparfaitement le peu de difficultez qu'ils débitent. Un Diagoras, un Théodore, un Spinoza, & tels autres philosophiquement Athées ne reconnoîtroient point pour leurs freres cette sorte de gens-là, que la vanité ou la débauche font parler méprisamment de la religion, & quelquefois sans que leur langue soit d'accord avec leur pensée. Quelques-uns d'eux se font une sorte de gloire de passer pour esprits-forts, ils en affectent le style pour se distinguer de la foule, tout prêts à prendre le parti de la religion dans les compagnies (a) s'il n'y avoit presque personne qui ne fût Athée. Plusieurs autres ne cherchant qu'à se distinguer par les excès de leurs débauches, y mettent le comble en se moquant de la religion. Ils veulent faire parler d'eux, & leur vanité ne seroit pas satisfaite s'il n'y avoit quelque chose de superlatif & d'éminent dans leur mauvaise réputation. Le plus haut dégré de l'infamie est le but de leurs souhaits, & il y a des choses qu'ils ne feroient pas si elles n'étoient extraordinairement odieuses. Messaline (b) en est un exem-

(a) Il y a des hommes qui attendent à être dévots & religieux, que tout le monde se déclare impie & libertin: ce sera alors le parti du vulgaire, ils sçauront s'en dégager; la singularité leur plaît. *La Bruyere ubi infra pag.* 667.

(b) *Nomen matrimonii concupivit OB MAGNITUDINEM INFAMIÆ cujus apud prodigos novissima voluptas est.* Tacit. ann. lib. 11. cap. 26. Voyez aussi *lib.* 15. *cap.* 37.

exemple. Séneque (c) décrit très-bien le caractere de cette ambition monstrueuse des débauchez. Soyez certain, Monsieur, que les railleries, les profanations, & les blasphemes de cette sorte d'impies ne sont point une marque qu'en effet ils croient qu'il n'y a point de Divinité. Il peut fort bien être qu'ils ne parlent de sorte que pour faire dire qu'ils enchérissent sur les débauchez ordinaires, & qu'ils se portent jusques à l'extrémité de l'audace. En tout cas leur Athéïsme n'est rien moins que raisonné, il n'est pas même la cause de leurs débauches, (d) il en est plûtôt le fruit, & l'effet, & pour ainsi dire le dernier progrez. Leur sufrage doit donc être compté pour rien, tout comme celui des Grands que Mr. de la Bruyere caractérise de cette façon. » (e) L'Atheïsme n'est » point: les Grands qui en sont le plus soupçonnez, sont trop paresseux pour décider en leur » esprit que Dieu n'est pas; leur indolence va jusqu'à les rendre froids & indifferens sur cet article si capital, comme sur la nature de leur ame, » & sur les conséquences d'une vraie Religion: » ils ne nient ces choses, ni ne les accordent; ils » n'y pensent point. » Ces Grands & les Athées de la seconde classe de Derodon, doivent être exclus ici de la qualité de Juges, tout de même que les nations Athées dont les voïageurs ont parlé, nations qui vivent sans Dieu, ou parce qu'elles n'ont jamais oüi rien dire de Dieu, ou parce qu'elles n'ont fait aucune attention à ce qu'on leur en a dit. On ne vous a point proposé un parallele pour les Sectateurs d'un tel Athéïsme, mais seulement pour ceux qui auroient rendu un arrêt contradictoire, c'est-à-dire, toutes les raisons de part & d'autre exactement & mûrement considérées, & défini ou qu'il n'y a point de Dieu tel que les orthodoxes le décrivent, ou que son existence est très-incertaine. Vous voilà donc défait & de la seconde & de la troisiéme classe de Derodon.

§. XXXVI.

Combien la vivacité avec laquelle certaines gens se plaisent à disputer, excite de jugemens téméraires.

Comment on peut se trouver engagé à soutenir une chose qu'on ne croit point.

LA premiere classe, qui est la plus petite, est la seule qui vous puisse faire de la peine, mais soïez assûré qu'on la peut encore amoindrir notablement; on y fait entrer des personnes qui ne le méritent point. Vous ne pouvez pas ignorer qu'il n'y ait certains esprits qui se piquent de raisonnement, & qui ont beaucoup de force dans la dispute. Ils abusent de leur talent, & se plaisent à s'en servir pour embarasser un Docteur qui leur tombe sous la main dans les compagnies. Ils lui font des objections sur la religion, ils réfutent ses réponses, & ne veulent pas avoir le dernier: ils crient, ils s'échaufent, c'est leur temperament, c'est leur coûtume. Il sort très-mal satisfait, & les prend pour des Athées, quelques-uns des assistans prenent le même scandale, & jugent la même chose. Ce sont quelquefois des jugemens téméraires. Ceux qui aiment la dispute, & qui s'y sentent très-forts, soutiennent en mille rencontres le contraire de ce qu'ils croïent bien fermement.

Exemple de jugemens téméraires faits à cette occasion.

Il suffira quelquefois pour rendre suspect des hérésies de Socin un Professeur en Théologie, qu'il ait disputé avec chaleur sur la qualité d'une preuve. Suposons qu'il parle ainsi à un Auteur; *Vous venez de publier un livre contre les Sociniens, où vous faites votre principal bouclier d'une raison qui n'est guere propre a établir l'orthodoxie.* Si on lui répond, *Vous vous trompez, mon argument est démonstratif;* il s'élevera une dispute où le Professeur étalera tout ce qu'il sera capable d'imaginer de plus subtil, & de plus plausible en faveur des Sociniens, & s'il est d'un temperament vif, il parlera avec la derniere chaleur. Il court risque, quelque orthodoxe qu'il soit, de se voir bientôt décrié comme un hérétique; car dira-t'on, il ne s'échauferoit pas tant s'il n'étoit Socinien, quel intérêt sans cela pourroit-il prendre dans cette dispute? La belle demande! N'y est-il pas intéressé pour l'honneur de son discernement? Voudroit-on qu'il laissât croire qu'il prend pour une mauvaise preuve un argument démonstratif?

Je me servirai d'un autre exemple des jugemens téméraires. Qu'un homme attaque un peu fortement une nouvelle qui plaît au Public, & qu'il s'obstine à montrer que les raisons qu'il a de ne la point croire, ne sont pas aussi frivoles que le prétendent les Nouvelistes passionnez, il n'en faut pas davantage pour faire dire, qu'il est ennemi de l'Etat. Rien de plus faux quelquefois. Mais pourquoi donc s'échaufe-t-il tant? C'est une habitude qu'il a prise, & à quoi son tempérament l'a conduit. Il ne crieroit pas moins, s'il disputoit sur le sens d'un vers de Virgile. Il ne s'intéresse point aux avantages de l'ennemi, il s'intéresse à la réputation de son jugement, il ne peut soufrir qu'on l'accuse de s'apuïer sur des raisons pitoiables.

Il se pourroit faire que Derodon eût eu de pareils caprices contre ceux qui lui avoient fait des objections, qu'il avoit traitées de haut en bas, & qu'ils s'étoient cru obligez de soutenir jusques au bout, quoiqu'au fond de l'ame ils fussent très-orthodoxes. Vous voïez donc, Monsieur, combien vous pouvez apetisser sa multitude d'Athées.

§. XXXVII.

Autre difficulté contre le dernier des cinq remedes proposez dans le chapitre 33.

Nouvelle preuve que la voye de l'autorité est impraticable.

VOus me pourriez faire une seconde objection, si par un excès d'équité tout-à-fait extraordinaire vous apréhendiez que l'on ne mit pas dans l'autre parti tous ceux qui ont droit d'y entrer. Il seroit impossible, me pourriez-vous dire, de compter ceux qui après avoir discuté, examiné, enfilé une longue suite de raisonnemens, mauvais en eux-mêmes, mais qui leur ont semblé solides, sont parvenus jusqu'à prononcer dans leur cœur que l'existence de Dieu est ou fausse, ou du moins problématique. Gens au reste qui aïant aimé le repos, & n'aïant point voulu se commettre avec les Théologiens, ou se pri-

» (c) Dans son épitre 122. où il dit entre autres choses: » *hoc est luxuriæ propositum, gaudere perversis, nec tantum discedere à recto, sed quam longissime abire, deinde etiam è contrario stare . . . . luxuriosi vitam suam esse in sermonibus, dum vivunt, volunt; nam si tacetur, perdere se putant operam. Itaque malè habent, quoties non faciunt, quod excitet famam. Multi bona comedunt, multi amicos habent: ut inter istos nomen invenias, opus est non tantum luxuriosam rem, sed notabilem facere. In tam occupata civitate, fabulas vulgaris nequitia non invenit. . . . nolunt solita peccare: quibus peccandi præmium infamia est. Hanc petunt omnes isti, qui, ut ita dicam, retro vivunt.*

(d) » Il faut entendre ceci en général & sans exclure » toute exception.

(e) » La Bruyere, caract. au ch. des esprits forts, p. » m. 670.

priver des avantages que la réputation d'orthodoxe peut procurer, ni encourir les désavantages qui peuvent naître de la réputation d'Athée, n'ont découvert à personne, ou qu'à deux ou trois amis, les sentimens de leur cœur. Il se peut faire qu'il y ait eu de telles personnes en tout tems & en tout païs, mais où les chercheroit-on? Quel moïen de les trouver? Je vous avouë que si vous me faites cette objection, & s'il vous vient des scrupules là-dessus, je n'y sai aucun remede. Mais cela vous doit aprendre de plus en plus combien la voye de l'autorité est impraticable ici, lorsque l'on veut y proceder avec la derniere exactitude.

§. XXXVIII.

Pourquoi je me suis si fort étendu à disputer contre la preuve tirée du consentement général. Qu'elle a été réfutée par des Théologiens orthodoxes. Examen d'une pensée de Mr. de la Bruyere.

Il me reste à faire une observation qui me regarde plus particulierement. Il se pourra trouver des personnes qui seront choquées, non pas de ce que j'ai méprisé un argument qui a eu toûjours une aprobation assez générale, mais de ce que je l'ai combatu dans toutes les formes, & avec une longue & très-sérieuse attention. Il est raisonnable de satisfaire ces personnes-là. Je m'en vais donc leur montrer cette affaire ci par un côté qui les peut édifier, & si elles en sont contentes, j'aurai lieu de croire que ceux qui se choquent simplement de ce que l'on désaprouve ce que le Public adopte, n'auront pas un juste sujet de prendre scandale de ma conduite.

Pourquoi on a prouvé à fonds l'invalidité de la preuve tirée du consentement général.

Je dis donc, Monsieur, que tout écrivain qui attaque les opinions généralement aprouvées s'expose à indigner ses Lecteurs. Il se rend suspect d'une vanité téméraire, & d'un esprit de singularité qui deplaît aux gens modestes, & plus encore aux cœurs orgueilleux & envieux. C'est-pourquoi il doit mettre tout en œuvre pour faire voir que s'il s'écarte du chemin batu, ce n'est que pour de très-grandes raisons. Voilà d'un côté le meilleur moïen d'ôter à l'envie ses plus beaux prétextes, & de l'autre la meilleure satisfaction que l'on puisse faire aux honnêtes gens, que les aparences de singularité peuvent avoir mis de mauvaise humeur.

Il y a des Auteurs qui dans un tel cas se contentent d'indiquer en peu de paroles leurs principaux argumens: ils s'imaginent qu'il suffit de les proposer en ton de maître, & qu'il ne seroit pas de leur dignité de les bien déveloper, & de prévenir toute sorte d'objections. Si cette conduite est suportable c'est seulement dans un homme d'une grande autorité parmi les doctes. Il faut qu'il se soit aquis un nom si illustre dans la République des Lettres, qu'il en soit considéré comme le principal ornement, & comme l'apui le plus ferme.

> . . . . . . Merito cui doctior orbis
> Submissis defert facibus imperium.

Mais pour de petits Auteurs comme moi, rien ne sauroit être messéant, que le style laconique dans de semblables rencontres. Ils doivent mettre sous les armes & en ordre de bataille toutes leurs forces, je veux dire étaler amplement toutes leurs raisons, les fortifier de tous côtez le mieux qu'il leur est possible, & aller au-devant de l'ennemi par tout où ils peuvent le soupçonner d'avoir dessein de faire irruption. Ils font voir par-là que les intérêts de la vérité, bien ou mal connuë, sont le ressort qui les tire du grand chemin, & c'est un sujet de consolation, ou d'une grande édification pour les personnes raisonnables qui autrement eussent pu se scandaliser. Je n'en dis pas davantage, car j'ai déja emploïé cette pensée en un autre (a) lieu, & sur un sujet encore plus délicat que celui-ci.

Témoignage du Docteur Parker sur ce sujet.

Pour ma plus ample justification, il me conviendroit extrêmement de vous nommer quelques orthodoxes, qui ayent combatu avec la même prolixité, & avec le même détail que moi votre argument favori, ou avec encore plus d'aparat, & plus d'attirail, ce qui sans doute leur a été bien facile s'ils ont voulu s'en donner la peine. Je vous en nommerois de bon cœur tout autant que j'en connoîtrois, mais s'il y en a ou non, c'est ce que je ne saurois vous dire. Je puis seulement vous assûrer qu'un Docteur en Théologie, Anglois de nation, & Protestant de religion, a rejetté tout-à-fait la preuve tirée du consentement général des peuples pour montrer qu'il y a un Dieu.

Il avoüe (b) qu'elle quadre à une assemblée populaire qui se conduit par autorité & non par raison, & qu'il ne dédaigneroit pas de l'emploïer en un tel endroit, mais qu'elle ne sert de rien par raport à des Philosophes qui se glorifient de n'écouter que la raison. Il ajoûte que rien ne l'a tant dégouté de cet argument, que de voir que les Epicuriens qui s'en sont le plus servis, n'ont reconnu la Divinité que par maniere de raillerie. Epicure aïant bani toutes les bonnes raisons, substitua celle-là pour tromper le peuple, la croïant fausse, lui qui méprisoit souverainement l'autorité populaire. Il ne pouvoit, (c) exposer l'idée de Dieu à un plus grand mépris qu'en lui donnant une telle base. Aussi voïons-nous qu'il tira de ce principe une fausseté ridicule, c'est que les Dieux étoient de figure humaine, car naturellement nous les concevons ainsi par tout le monde, disoit-il: (d) *En Velleius! A naturâ habemus omnes, omnium gentium, speciem nullam aliam, nisi humanam, Deorum. Quæ enim alia forma occurrit unquam aut vigilanti cuiquam aut dormienti?* (e) Le Docteur Anglois n'oublie point ce que Cotta répondit à cette raison impertinente. Il répondit (f) qu'elle prouveroit que Jupiter est barbu, & qu'Apollon ne l'est pas, & qu'en général tous les Dieux seroient semblables aux effigies qu'il a plû aux Peintres d'en faire: *Jovem, Junonem .... reliquos Deos ea facie novimus qua pictores, fictoresque voluerunt* (g). Le Docteur se sert de cette occasion pour faire voir que nous donnons à la Nature ce qui ne vient que de la coutume. Il parle des

De l'usage d'attribuer à la Nature ce qui ne vient point d'elle.

(a) » Dans le 1. éclaircissement à la fin du Diction. » histor. & critique n. XII.

(b) *Samuel Parker disput. 6. de Deo & providentia divina Sect. 17. pag. 541. & seq.*

(c) *Quiquasi omnem de Deo notionem majori contemptu onerare potuit, quàm quod in multitudinis temeritatem referret, ipsamque in causam ab omni ratione secretam. Atque adeo huc tandem pervenit viri insulsi disputatio, quamvis vulgaris sit de Deo opinio, eam tamen nulla ratione demonstrari posse. Quo mehercle non minus apertè ipsum sustulit, quam si nullum esse dixisset.* Id. ib. pag. 542.

(d) *Id. ib. pag. 545.*

(e) *De Nat. Deor. l. 1.*

(f) *Non pudet igitur physicum, id est, speculatorem, venatoremque naturæ ab animis consuetudine imbutis petere testimonium veritatis? isto enim modo dicere licebit Jovem semper barbatum, Apollinem semper imberbem, cæsios oculos Minervæ, cæruleos esse Neptuni.* Cicero de nat. Deor. lib. 1. pag. m. 118. Voyez aussi pag. 148.

(g) *Id. ib. pag. 114.*

des Massagetes qui considéroient comme un instinct de la Nature, la loi qui s'observoit parmi eux que les enfans mangeassent les cadavres de leurs peres. Les Grecs au contraire s'imaginoient que la Nature nous inspire d'enterrer les morts. Ainsi chaque Nation se plaît à donner à ses usages le glorieux titre de loix naturelles. Confirmez par-là ce que j'ai dit ci-dessus (h), & aprouvez la conclusion du Docteur, que pour ne pas s'exposer à prendre pour un instinct de la Nature ce qui ne l'est pas, il faut examiner toutes nos idées par les regles de la Raison, & ne retenir pour véritables que celles que la raison confirmera indépendamment des instincts les plus généraux.

Critique d'une pensée de la Bruyere sur l'existence de Dieu.

Je vous laisse à juger présentement si cette preuve de Mr. de la Bruyere est solide : *Je sens qu'il y a un Dieu*, dit-il, (i) *& je ne sens pas qu'il n'y en ait point, cela me suffit, tout le raisonnement du monde m'est inutile ; je conclus que Dieu existe : cette conclusion est dans ma nature ; j'en ai reçu les principes trop aisément dans mon enfance, & je les ai conservez depuis trop naturellement dans un âge plus avancé pour les soupçonner de fausseté.* Un Païen n'eût-il pas prouvé par une semblable raison l'existence, & la figure humaine de toutes ses innombrables Divinitez ? Tous les bons Papistes ne vous prouveroient-ils pas par le même raisonnement le dogme de la presence réelle ? Ne sentent-ils pas que JESUS-CHRIST est sous les especes de l'Eucharistie ? Sentent-ils qu'il n'y est point ? N'ont-ils pas reçu ce dogme dans leur enfance avec la derniere facilité ? Ne l'ont-ils pas conservé depuis fort dévotement, & de tout leur cœur, & sans nulle peine ? N'ont-ils pas trouvé étrange que ceux de la religion le combatissent ? Qu'auroit pû répondre Mr. de la Bruyere aux Protestans qui lui auroient allégué ses propres paroles pour lui prouver toutes les doctrines, qui les discernent des Catholiques Romains ? Vous voïez donc, Monsieur, que sa preuve est un brodequin de Théramene, une chaussure à tout pied, une selle à tous chevaux, si vous voulez bien me permettre ces locutions proverbiales. Je reviens au Docteur Parker.

Particularitez touchant Parker.

Il étoit Archidiacre de Cantorberi, lorsqu'il publia son Livre à Londres l'an 1678. C'est un Livre où il traite de Dieu & de la Providence divine. Il n'épargne ni son savoir, ni la force de ses expressions, & de ses raisonnemens pour bien établir la vérité. Il parvint depuis à (k) l'Episcopat, & fit un Livre qui lui attira beaucoup d'ennemis. On crut qu'il favorisoit le Papisme, & les desseins de Jacques II. Un tel Livre eut sans doute un effet rétroactif : il fut cause que l'on rechercha sa vie passée, & ses ouvrages précédens, pour y trouver quelque matiere d'accusation ; mais je ne croi pas qu'on l'ait critiqué sur la réjection de l'argument de l'idée innée, & du consentement général des peuples. J'ose donc vous assûrer qu'un Archidiacre de Cantorbéri, Docteur en Théologie, a soûtenu la même chose que moi, sans commettre sa réputation d'orthodoxe, & cependant il s'étoit rendu si odieux par d'autres endroits qu'on lui auroit fait un crime de la moindre hétérodoxie, qu'on auroit trouvée dans ses écrits antérieurs. Cela se pratique par-tout, c'est un usage constant. Les mêmes choses qu'on avoit laissé passer comme innocentes, deviennent criminelles, si l'auteur ne seconduit pas au gré des factions, bonnes ou mauvaises.

A . . . . le 30. Novembre 1703.

§. XXXIX.

Si je persiste encore dans le mépris que j'ai témoigné pour l'Astrologie.

AYant été contraint d'interrompre pendant deux ou trois semaines l'examen de vos objections, je me remets à ce travail aussi-tôt que je puis ; & comme selon le rang que vous leur avez donné ce qui se présente en premier lieu concerne l'Astrologie judiciaire, je débute par vous dire fort ingénument, que j'ai été bien surpris de vous trouver si préoccupé en faveur de cette prétenduë science.

De l'humeur décisive des jeunes gens.

D'abord vous me demandez si je suis encore dans la même prévention, que lorsque je composai le Livre sur les Cometes. Il vous semble que j'étois bien décisif, & un peu trop fier contre les principes des Astrologues. Vous trouvez là je ne sai quelle présomption que l'âge a pû corriger, & vous me dites que je ne serois pas le seul qui aurois mis de l'eau dans mon vin, en vieillissant, ce sont vos termes. Vous connoissez des personnes de mérite qui à l'âge de trente ans coupoient bras & jambes à tout ce qui s'écartoit de leur opinion, & qui en parlent aujourd'hui d'une maniere plus radoucie. Delà vient que toutes les fois que vous voïez un jeune homme frais émoulu de l'école décider magistralement, *Cela est ainsi, & il faut n'avoir pas le sens commun pour soutenir le contraire*, vous lui répondez froidement, *Si vous étiez plus âgé, vous seriez moins décisif ; je vous attens à votre premiere année climactérique* (a) *; vous y brûlerez peut-être ce que vous avez adoré, & vous y adorerez ce que vous aviez brûlé, & en tout cas vous aurez plus d'indulgence pour ceux qui ne seront pas de votre opinion.*

Tout cela, Monsieur, généralement parlant, me paroît fort raisonnable. J'en ai fait l'épreuve. Il y a des doctrines qui me paroissent aujourd'hui très-incertaines, dont je ne croïois pas autrefois que l'on pût douter sans extravagance ; & je trouve beaucoup de probabilité pour le moins dans des opinions, qui me sembloient si absurdes il y a quelques années, que je ne comprenois pas qu'on osât les soûtenir. Vingt ans d'étude peuvent produire de grands changemens dans une tête, & font bien voir du païs. Je sai bien que certains Docteurs opiniâtres n'ont point de part à votre regle, & où sont les coûtumes qui ne soient sujettes à des exceptions ? Ils ne démordent jamais de leurs premiers sentimens, ils jettent l'ancre pour toute leur vie par-tout où l'engagement de la naissance, le hazard (b), ou l'intérêt les ont conduits ; & comme la passion est la principale source de la lumiére qu'ils suivent, ils s'enfoncent, & s'enracinent de plus en plus dans leurs préjugez, de sorte qu'ils y tiennent plus fermement sous les cheveux gris qu'à la fleur de l'âge. Je laisse à dire qu'un faux point d'honneur est cause que bien des gens ne voudroient pas renoncer dans leur vieillesse à des sentimens, qui leur ont fait acquérir un nom, & une longue réputation. Ils craindroient qu'on n'attribuât leur changement

Attachemēt de certaines gens pour leurs premieres opinions.

(h) §. 30. au commencement.

(i) » La Bruyere Caracter. au chap. des esprits-forts, pag. » 262. édit. d'Amst. 1697.

(k) » Il fut fait Evêque d'Oxford.

(a) » C'est-à-dire la 49.

(b) *Ad quamcunque sunt disciplinam quasi tempestate delati, ad eam tanquam ad saxum adhaerescunt.* Cicero Academic. quaest. lib. 2. fol. 202.

gement à quelque foiblesse d'esprit, & que l'on ne s'écriât,

N'ont-ils donc tant vécu que pour cette infamie ?

Ils auroient honte de reconnoître le besoin qu'ils auroient eu de vieillir pour discerner une vérité.

Mais quoiqu'il en soit de toutes ces choses, je vous puis dire, Monsieur, très-sincérement, que depuis l'an 1681. que mon traité des Cometes fut composé, je n'ai senti aucun changement dans mes opinions sur l'Astrologie. J'ai déclaré en plusieurs (*) rencontres dans mon Dictionnaire combien j'étois convaincu de la vanité, & du ridicule de cet art trompeur, & je vous déclare ici qu'à l'heure qu'il est je ne rabats rien, ni à l'égard des pensées, ni à l'égard des expressions de ce que j'ai avancé sur cet article dans le traité des Cometes.

§. XL.

Si c'est un préjugé favorable à l'Astrologie de voir que les grandes lumieres philosophiques du XVII. siecle n'ont pû ruiner son crédit.

De diverses personnes illustres qui ont fait cas de l'Astrologie, ou qui ont écrit en sa faveur.

LA difficulté que vous m'avez proposée n'est point capable d'afoiblir ma persuasion. S'il étoit facile, dites-vous, de faire voir la vanité & l'absurdité de l'Astrologie judiciaire, le monde en seroit pleinement désabusé, depuis que les Philosophes du XVII. siecle ont combatu les vieilles erreurs avec un succès admirable. Mais tout le mal qu'ils ont pû faire à l'Astrologie, ne va qu'à une diminution de son crédit : elle se maintient encore, elle a des sectateurs considérables, & l'on ne sauroit nier que le Cardinal de Richelieu, & des personnes d'un rang encore plus relevé que le sien, n'aient fait beaucoup de cas des prédictions astrologiques (a) de Jean-Baptiste Morin. Il paroît par un Ouvrage in Folio, imprimé à Padouë l'an 1684. que Mr. Reinaldini, Mathématicien du Grand Duc, & Professeur en Philosophie à Padouë, s'est hautement déclaré l'Apologiste de l'Astrologie judiciaire, & qu'il a donné beaucoup de tems à faire des horoscopes (b). On sait que Mr. le Noble n'est point bigot, ou superstitieux, ou engagé dans les erreurs populaires, qu'il a infiniment de l'esprit, beaucoup de lecture, qu'il sait traiter une matiere galamment, cavaliérement, qu'il connoît l'ancienne & la nouvelle Philosophie : Cependant il a bien voulu faire savoir au Public, non pas qu'il adopte toutes les chiméres des Astrologues, mais qu'il croit qu'ils peuvent prédire les événemens contingens. Il se vante d'avoir fait beaucoup d'horoscopes qui ont réüssi, & il s'attache avec soin à maintenir le crédit de l'Astrologie judiciaire (c). Son Ouvrage fut imprimé à Paris l'an 1697. Personne n'ignore combien les sciences, & nommément la Philosophie fleurissent en Angleterre ; néanmoins l'Astrologie n'y manque pas de sectateurs, & de protecteurs. Témoin le Livre imprimé à Londres l'an 1690. sous le titre de *Astro-meteorologia sana*. On en peut voir un extrait dans l'histoire (d) des Ouvrages des Sçavans.

Vous ne disconvenez pas qu'aujourd'hui le peuple n'est point crédule comme anciennement, lorsqu'à Corinthe chacun alloit demander à un Astrologue le (e) bon tems de se marier, de bâtir une maison, de commencer un voïage, &c. Mais vous prétendez qu'il y a pourtant encore beaucoup de personnes, & sur-tout dans le grand monde, qui font tirer leur horoscope avec beaucoup de curiosité & de confiance.

Voilà, si je ne me trompe, le précis de votre objection, ou de l'une des raisons qui nous empêchent de mépriser l'Astrologie judiciaire.

Des erreurs décriées ne laissent pas d'avoir des partisans.

J'ai à vous dire sur cela, Monsieur, que l'on ne sauroit se tirer de l'embaras, pendant que l'on juge d'une doctrine par des circonstances externes, & qu'au lieu de considérer si elle est fondée sur de bons principes, on se contente de jetter les yeux sur le nombre de ses sectateurs. On s'engage par ce moïen dans un mauvais pas ; car ce n'est point une bonne marque de vérité que d'obtenir la pluralité des voix. Et il arrive que ceux qui ont pris cela pour un caractere de certitude, ne changent point d'opinion, lorsqu'ils voient diminuer les suffrages. Ils supofent qu'il suffit que la secte se soûtienne, & qu'elle ait encore quelques fameux défenseurs. C'est changer de style, c'est vouloir tantôt qu'on compte les voix, & tantôt que l'on les pese.

J'ajoûte que si vous vouliez diférer la condamnation d'un dogme jusques à ce que tous les Philosophes l'eussent abandonné, vous ne pourriez jamais vous désabuser d'aucune erreur. Que peut-on dire de plus fort que ce qui a été dit par les Gassendistes, & par les Cartésiens contre plusieurs sentimens des Scholastiques ? Cependant on n'a fait que diminuer le crédit de la doctrine de ceux-ci ; on ne l'a point tout-à fait ruïné. Les formes substantielles, leur éduction de la puissance de la matiere, la distinction entre l'étenduë & le corps, le mouvement d'attraction, l'horreur du vuide, l'appétit du centre & cent autres chiméres du péripatétisme sont encore soûtenuës par des Philosophes de grand renom, quoiqu'ils sachent qu'elles ont été sifflées par une infinité d'habiles gens, depuis l'introduction des principes méchaniques de la Philosophie corpusculaire. Oseriez-vous rejetter ces erreurs-là, si vous persistiez à vous apuïer sur la maxime, que vous m'avez alléguée pour vous dispenser de mépriser l'Astrologie ?

Impossibilité de les ruïner entiérement.

Il est moralement impossible qu'une erreur qui est devenuë presque générale soit ruïnée entiérement. Si quelque grand homme la combat sous de favorables auspices, il donne naissance à une secte qui dresse autel contre autel, & d'abord quantité de beaux esprits se rangent à cette nouvelle secte, & sont imitez par tous ceux qui cherchent un air & un caractere de distinction. Mais enfin quelques-uns de ceux qui affectent

(*) » Voïez les endroits de mon Dictionnaire marquez » dans la table des matieres aux mots *Astrologie* & *Astrologue*.

(a) » Voïez son article dans le Dictionnaire histor. & » critique.

(b) » Voïez les Nouvelles de la République des Lettres, Août 1685. article 10. du Catalogue des Livres » nouveaux.

(c) » Voïez son Uranie, ou les tableaux des Philosophes depuis le 10. chap. du 5. livre, jusques à la fin du » 6. livre.

(d) » Au mois de Janvier 1691. pag. 204. & suiv.

(e) *Corinthi nunc apud nos passim Chaldaus quidam hospes miris totam civitatem responsis turbulentat ; & arcana fatorum stipibus emerendis edicit in vulgum, qui dies copulas nuptiales adfirmet : qui fundamenta mœnium perpetuet ; qui negotiatori commodus ; qui viatori celebris ; qui navigiis opportunus.* Apul. Metam. lib. 2. pag. m. 120.

fectent la singularité, trouvent mieux leur compte à se déclarer pour la vieille secte décriée, & presque déserte. Trop de gens, disent-ils, se mêlent de la nouveauté, le métier n'en vaut plus rien; attaquons-les, soutenons, réhabilitons, replâtrons ce qu'ils combatent.

Ce sera le sort de l'Astrologie judiciaire d'attirer toûjours les esprits souverainement curieux, & d'infatuer les ames ambitieuses & impatientes de posséder les dignitez qu'elles souhaitent, & qu'elles espérent. Elle aura toûjours quelques sectateurs; mais gardez-vous bien de croire, je vous en prie, que cela la rende moins fausse, ni moins ridicule.

§. XLI.

Fausseté de quelques prédictions Astrologiques.

VOus reconnoissez que les Astrologues ne font rien qui vaille, ni quand ils alléguent leurs preuves, ni quand ils répondent aux objections de leurs adversaires. Les modernes ne vous paroissent pas moins foibles à cet égard-là que les anciens, que (a) Julius Firmicus Maternus, par exemple; mais vous vous retranchez sur l'expérience, & vous ne pouvez vous imaginer qu'un art qui a si souvent prédit l'avenir soit faux. Soufrez que je tâche de vous défaire de cette illusion.

L'expérience, contraire à la certitude de l'Astrologie.

Je vous ai cité (b) un passage où vous pouvez découvrir la foiblesse de votre méthode de raisonner. Examinez bien ce que Cicéron dit à son frere qui, au lieu d'expliquer les causes de la divination, se contentoit d'entasser des contes, & des exemples qu'on lui pouvoit contester & même nier. Je vous trouve dans le même cas: toutes les histoires de prédictions astrologiques que vous pouvez compiler sont très-incertaines, la plûpart sont venuës après coup: il y en a de si ambiguës, qu'on les pouvoit prendre pour vraies de quelque maniere que l'événement tournât. En un mot, tout cet attirail de faits & d'exemples est aussi sujet aux tempêtes de la dispute que les principes, ou que les raisons *à priori* de l'astrologie.

Je m'étonne que vous m'aïez demandé, si l'on peut prouver par des exemples bien certains que les faiseurs d'horoscopes se sont trompez. Si vous vous étiez souvenu de ce que je cite de Séneque, & de Cicéron dans le chap. 18. des Pensées diverses, vous ne m'auriez pas fait une semblable question. Je ne vous parle pas du bon mot de Henri IV. car je l'ai raporté sans citer personne, ce qui a pû vous persuader que je manquois de preuve imprimée. Il est pourtant vrai que je l'avois lû dans un ouvrage (c) dont l'Auteur avoit oüi dire cela à ce grand Prince. Mais s'il ne tient qu'à vous montrer par de bons exemples les mensonges des Astrologues, votre guérison est sûre: j'ajoûterai aisément de nouveaux faits à ceux que j'ai déja alléguez dans mes Pensées diverses, & je vous avertirai que vous en pouvez trouver beaucoup d'autres, si vous vous donnez la peine d'en chercher dans les Auteurs qui ont écrit sur cette matiere. Je ne vous parle pas de mon gros (d) Ouvrage, où j'en ai répandu beaucoup quand l'occasion l'a demandé, & que je ne répeterai pas.

Fausseté des prédictions sur Vitellius, Metius Pomposianus, sur le Duc de Viseü, la Princesse Marguerite & Edoüard VI.

I. Le premier exemple que je vous alléguerai est un de ceux que les partisans de l'Astrologie prônent avec le plus de faste. Ils disent que les Astrologues aïant sû que Vitellius leur ordonnoit de sortir de l'Italie dans un certain jour, firent afficher de nuit un papier par lequel ils lui ordonnoient de mourir à un certain jour préfix, qui fut effectivement celui de sa mort. On ne peut nier que Xiphilin (e) l'abréviateur de Dion Cassius, ne dise cela, & qu'il n'ajoûte, (f) *Tant ils connurent avec exactitude ce qui devoit arriver!* Zonaras a raconté la même histoire. Mais vous allez voir qu'ils n'ont raporté qu'un fait glosé & falsifié. Suétone nous aprend que Vitellius faisoit mourir sans forme, ni figure de procès tous les Astrologues qu'on lui déferoit, (g) étant irrité, de ce qu'aussi-tôt après la publication de l'édit, par lequel il ordonnoit à ces gens-là de sortir de Rome & de l'Italie pour le plus tard le 1. d'Octobre, il avoit paru une affiche, où ils lui ordonnoient de sortir du monde ce même jour-là. Si leur prédiction eût été vraie, il seroit mort le premier d'Octobre, mais il est certain qu'il fut tué vers la fin du mois de Décembre (h). Dion Cassius est blâmable d'avoir suivi des traditions populaires préférablement aux Historiens, qui avoient marqué des dates extrêmement propres à réfuter le merveilleux qu'on avoit fourré dans cette avanture, comme l'on a fait en cent autres occasions dont les Astrologues ont sû profiter.

II. Ils avoient prédit à Metius Pomposianus qu'il seroit Empereur. On le voulut rendre suspect par-là à Vespasien, qui au contraire lui donna le Consulat (i). Vous savez bien qu'il ne parvint pas à l'Empire, & que son horoscope fut l'une des causes (k) pour lesquelles Domitien le fit mourir.

III. Laissons l'antique, passons au moderne qui pourra vous ébranler davantage. Les Astrologues avoient prédit (l) au Duc de Viseü qu'il seroit Roi de Portugal. Cela le fit entrer dans une conspiration contre le Roi Jean II. & le remplit d'une telle confiance que malgré toutes les raisons qu'il avoit de se défier de ce Prince, il obéït à l'ordre d'aller lui parler. Il tomba ainsi dans le piége, car le Roi le poignarda de sa propre main (m).

IV.

(a) » Voiez les extraits de son Livre dans le 2. tome de » la Biblioth. choisie de Mr. le Clerc, pag. 224. & suiv.

(b) » Ci-dessus §.....

(c) » Il y a trente ans que tous les Astrologues, & » Charlatans, qui feignent de l'estre, me prédisent cha- » que année que je cours fortune de mourir; & en celle » que je mourray, on remarquera tous les présages qui » m'en ont averty en icelle, dont l'on fera cas, & on ne » parlera de ceux qui sont avenus les années précéden- » tes. *Bassompierre, Journ. de sa vie. to. 1. pag. 241. édit.* » *de Holland.* 1666.

(d) » Dans le Dictionaire historique & critique.

(e) *Dio Cassius lib. 65. pag. m. 735.*

(f) Καὶ εἰ μὲν οὕτως ἀκριβῶς τὸ γενησόμενον προέγνωσαν: *Adeo futuros rerum eventus accurate praecognoverunt.* Id. ib.

(g) *Exacerbatus quod post edictum suum, quo jubebat intra Kalend. Octobris urbe Italiaque mathematici excederent, statim libellus est propositus*, & Chaldæos dicere, Bonum factum, ne Vitellius Germanicus intra eundem Kalendarum diem usquam esset. *Suet. in Vitellio cap.* 14.

(h) *Tacit. histor. lib. 3. cap. 67.* Voïez Mr. Ryck *not. in Tacit. pag.* 371.

(i) *Suet. in Vespas. cap.* 14.

(k) *Metium Pomposianum* (interemit) *quod habere Imperatoriam genesim vulgo ferebatur, & quod depictum orbem terræ in membrana, concionesque regum ac ducum ex Tito Livio circumferret, quodque servis nomina Magonis & Annibalis indidisset.* Id. in Domit. cap. 10.

(l) *Mathematici gentis imperium quasi ex astrorum inspectione denuntiarant.* Mariana de rebus Hispan. lib. 24. cap. 23. pag. m. 405. *ad ann.* 1483.

(m) *Mariana ib. Turquet hist. d'Espagne to. 2. page m.* 1081. 1082.

IV. On fit pour la Princesse Marguerite sœur de Henri II. en 1564. un discours astrologique, qui donnoit l'horoscope de l'Eglise Romaine, & en prédisoit la ruine, celle du saint siege, & de l'Empire d'Allemagne par des conséquences tirées des mêmes aspects, & des mêmes influences des astres qui avoient dominé à la destruction des anciennes monarchies & républiques (n). Cela est-il arrivé?

V. Cardan n'avoit-il pas fait des prédictions du Roi d'Angleterre Edoüard VI. qui furent bientôt après renversées par la mort de ce jeune Prince? N'étoit-ce pas se moquer du monde, que de faire après cela un autre horoscope qui contenoit ce qui étoit arrivé à Edoüard (o).

Aussi-bien que de celle de Nostradamus, touchant Rodolphe & Ernest, fils de Maximilien II. & de celle de Reinaldini concernant le siege de Vienne.

VI. Nostradamus fit l'horoscope de l'Archiduc Rodolphe fils aîné de l'Empereur Maximilien II. *J'ai demeuré*, dit-il, (p) *plus de quatorze mois tant à la calculation qu'à l'explication d'icelle nativité.* Il travailla aussi à l'horoscope du Prince Ernest second, fils du même Empereur. Voions ce qu'il nous aprend sur cela: « Et pour ce que » par le vray jugement des astres selon leurs na- » tivités ces deux Princes doivent parvenir à gran- » dissime exaltation de Regne & d'Empire, ce » m'a donné la cause d'y travailler tout ainsi que » vous voyez. Cependant je lui envoye la na- » tivité de ce Prince & Roy inclite Rodolphe, » dans laquelle est contenu amplement & com- » pris beaucoup de grands articles concernant, » premiérement sa vie, santé & disposition de » son corps, des substances, voyages, religion, » des freres, sœurs & proches parents du sang » du pere, de l'oncle, ayeuls & bisayeuls, des » enfans, des plaisirs & délices & expéditions, des » maladies, des serviteurs, du mariage & de » quelle famille & nation sera la femme, & » en quel temps, & combien de femmes, des » ennemis publics & autres, de la mort & es- » pece d'icelle, & en quel temps & de ce que » les morts lui auront délaissé des regnes, d'he- » redités, de pœur, de crainte, de poisons, » de voyages, des religions, peregrinations, & » en quel temps il changera de religion, d'em- » pire, de magistrat, de devotion, de exalta- » tion & de suprême puissance, de ses amis hors » le sang, qui seront en grand nombre, des en- » nemis secrets & occults, de prisons & exile- » mens & captivité par voye hostile. Et toutes » telles significations & autres sont amplement » declairées dans ladite nativité espandues ça & » là selon les chapitres & exigence du cas. » Voilà ce qu'il écrivoit le 5. d'Août 1565. Ne doutez point que si nous avions cet horoscope, nous n'y trouvassions une infinité de mensonges, en le comparant à la vie de l'Empereur Rodolphe. Il me suffit de vous faire prendre garde. 1. Que Nostradamus promettoit *grandissime exaltation de regne & d'Empire au* Prince Ernest, qui cependant n'a été ni Roi ni Empereur. 2. Qu'il a prédit que Rodolphe seroit marié plus d'une fois; erreur insigne, car cet Empereur ne se maria jamais: ce n'est pas qu'il n'aimât les femmes, mais il trouva plus commode de faire des enfans illégitimes, que d'en faire de légitimes (q).

VII. Mon dernier exemple sera pris de ce même Reinaldini que vous m'avez (r) allegué. Il avouë qu'il avoit trouvé par toutes les regles de l'Astrologie, que le siege de Vienne en 1683. se termineroit par la prise de la place (f).

§. XLII.

Si l'on peut dire que quand les Astrologues se trompent, c'est la faute de l'ouvrier, & non pas celle de l'art.

Vous avez prévu sans doute que je vous cotterois de grands exemples des faussetez des Astrologues, car vous vous êtes préparé un retranchement; vous m'avez signifié par avance que s'ils se trompent, cela ne vient pas du défaut des regles, mais de ce qu'ils ne les observent pas, soit qu'ils en ignorent la précision, soit que leur tempérament les empêche d'être aussi attentifs à leur travail que le sujet le demande. Examinons un peu cette affaire-là. C'est un subterfuge dont on se sert (a) depuis plusieurs siecles.

Passage de l'Art de penser sur l'impertinence de l'Astrologie.

Nous le pourrions laisser courir, s'il étoit possible de concevoir quelque proportion, ou quelque sorte de liaison entre les regles de l'Astrologie, & les évenemens qu'on en fait dépendre; mais cela étant impossible, j'aurai toûjours droit de vous objecter, que la prévision de l'avenir n'est pas plus facile à l'Astrologue qui observe les prétenduës regles de l'art, qu'à celui qui ne les observe pas. Soufrez que je vous régale ici d'un beau passage de l'art de penser, afin de vous mettre devant les yeux l'impertinence des principes de l'Astrologie: « (b) Après que l'on voit » tant de gens infatuez des folies de l'Astrologie » judiciaire, & que des personnes graves traitent » cette matiere sérieusement, on ne doit plus » s'étonner de rien. Il y a une constellation » dans le Ciel qu'il a plû à quelques personnes de » nommer balance, & qui ressemble à une ba- » lance comme à un moulin à vent: la balance » c'est le symbole de la Justice: donc ceux qui » naîtront sous cette constellation seront justes » & équitables. Il y a trois autres signes dans le » Zodiaque qu'on nomme l'un Belier, l'au- » tre Taureau, l'autre Capricorne, & qu'on » eust pû aussi bien appeller Elephant, Croco- » dile, & Rhinocerot: le Belier, le Taureau » & le Capricorne sont des animaux qui rumi- » nent: donc ceux qui prennent médecine, lors- » que la Lune est sous ces constellations, sont en

(n) » Voïez le Laboureur addit. aux Mémoires de Cas- » telnau. to. 1. pag. 751.

(o) » Voiez le Pere Pardies dans la lettre d'un Philosophe » à un Cartesien de ses amis. Voiez aussi les Nouvelles de » la Rép. des lettres Août 1685. art. 10. du Catalogue des » Livres nouveaux.

(p) » Nostradamus lettre à Lobetius page 93. du *pars* » *secunda pietatis & eruditionis monumentor. edit. Franc.* » 1702.

(q) *Princeps cætera eximius sed matrimonii abstinens, liberiorique quam fas erat Veneri assuetus, culpam haud modica dignitatis jactura luit, insuperque liberis orbus legitimis.* Job. Cluver. epit. histor. univers. ad ann. 1612. pag. m. 644.

(r) » Ci-dessus au comm. de la §. XL.

(f) » Voiez les Nouvelles de la République des Lettres » *ubi suprà.*

(a) *Si erraticis responsionibus, is qui Mathesin se scire profitebatur, non potuit implere quæ dixerat, sed responsa ejus mendacia promissionis immacularunt, imperitia tantum illius temeritasque, non Mathesis ipsa pulsanda est, & fallax infamanda promissio. Omne enim malo dignum est quod per illum fiat, ut tam præclaræ artis studium, falsis responsorum mendaciis obumbret.* Jul. Firmicus Maternus Astronomic. lib. 1. cap. 2. fol. a iii verso edit. Venetæ 1499. in fol.

(b) » Premier discours au devant de l'Art de penser pag. » 3. & 4.

» en danger de la revomir. » Le docte Brodeau (c) avoit déja fait pluſieurs ſemblables obſervations.

Impoſſibilité de prouver qu'un horoſcope aura été fait ſelon les regles.

Je vous dis de plus que la maniere dont vous voulez éluder mon argument, n'eſt point propre à vous épargner les diſcuſſions les plus incommodes; car en conſequence de la mauvaiſe qualité des regles de l'Aſtrologie, l'on vous ſoutiendra que ſi un Aſtrologue prédit quelquefois la vérité, c'eſt ou par hazard, ou par le moïen de quelque (d) paſſion qu'il inſpire, ou parce qu'il a ſuivi des conjectures indépendantes de ſes regles, & fondées ſur la condition, ou ſur la profeſſion du ſujet dont il dreſſoit l'horoſcope. Prédire qu'un homme, que l'exemple de ſes ancêtres engagera ſelon toutes les aparences aux plus grands périls de la guerre, ſera tué d'un coup de canon, eſt une choſe pour laquelle on n'a pas beſoin de conſulter une figure de nativité: on la peut conjecturer par d'autres principes, & ſi l'événement la confirme, ce n'eſt pas une merveille fort ſurprenante. Vous voïez donc que pour ſoutenir qu'une prédiction aſtrologique eſt fondée ſur les regles, il faudroit être aſſuré que l'Aſtrologue les a ſuivies uniquement, & qu'il les a obſervées avec la derniere exactitude. Comment découvrir la premiere de ces deux choſes? Elle eſt cachée au fond du cœur. Et pour découvrir la ſeconde ne faudroit-il pas faire examiner par d'autres ſavans Aſtrologues avant le tems de l'événement le travail de celui-là? Croïez-vous bien que deux Aſtrologues conſultez ſur la même nativité prédiroient les mêmes avantures? Rien moins que cela: l'un s'écarteroit de l'autre en mille articles, & s'il s'attachoit à critiquer l'autre, il l'accuſeroit de pluſieurs défauts, de n'avoir pas obſervé ce qu'il faloit, & d'avoir tiré de mauvaiſes conſéquences. Ainſi, Monſieur, vous ne pourrez jamais avérer qu'un horoſcope ſoit parfaitement ſelon les regles.

Motif qui porta un Anglois à renoncer à l'Aſtrologie.

Il n'y a pas long-tems qu'un très-honnête homme, & fort habile, m'a dit qu'un Anglois, dont j'ai oublié le nom, avoit renoncé à l'Aſtrologie, parce qu'ayant eu la curioſité de revoir pluſieurs horoſcopes qu'il avoit dreſſez, & qui avoient été véritables, il y avoit trouvé beaucoup d'erreurs de calcul, & beaucoup d'autres défauts. Cela lui fit juger qu'il y a quelque Intelligence qui révele l'avenir aux Aſtrologues, & que la peine qu'ils ſe donnent de dreſſer une figure, d'examiner l'aſpect des planettes, & leurs influences, & de calculer, n'eſt qu'une cauſe occaſionnelle qui détermine cette Intelligence à inſpirer la prédiction. Dès lors il abandonna ce métier comme une eſpece de magie. Je vous avoüe que s'il étoit vrai que l'Aſtrologie fit rencontrer l'avenir, je ne croirois pas que ce fût ſans le ſecours d'une Intelligence. J'en parle ailleurs. (e)

Le mauvais ſuccès des prédictions procede des défauts du métier.

Je croi que les Aſtrologues les plus habiles corrigeroient bien des fautes dans leurs travaux, s'ils les retouchoient au bout de 7. ou 8. ans avec toute ſorte d'aplication. Les horoſcopes dont ils ſe ſeroient aplaudis n'échaperoient pas à leur critique. Je conclus que s'ils devinoient quelquefois, ce ne ſeroit point par une exacte obſervation des regles de l'art, & qu'ainſi le mauvais ſuccès qui accompagne pour l'ordinaire leurs prédictions, doit être mis ſur le compte du métier, & non pas ſur l'inattention de l'artiſan, ou ſur l'ignorance des regles.

De divers Auteurs qui ont écrit contre l'Aſtrologie.

Je ne vous exhorterai pas à examiner ce que Gaſſendi a écrit contre cet art prétendu. Vous en pourrez voir la vanité à moins de frais. Les Oeuvres galantes de l'Abbé Cotin, qui n'étoit pas un rude jouteur, vous fourniront ſuffiſamment de quoi vous déſabuſer. Vous y trouverez un diſcours contre l'Aſtrologie judiciaire dans lequel en badinant, il ne laiſſe pas de fraper d'aſſez bons coups. Il n'a pas oublié de dire (f) *qu'un certain* Sextus ab Heminga (g) *homme nourry dans le meſtier toute ſa vie, ayant dreſſé l'horoſcope de tous les Grands Hommes de l'antiquité, trouve que par les fondemens de l'Aſtrologie ils ne devoient point être ce qu'ils ont eſté.* Que penſerez-vous de cela, Monſieur? Y a-t-il rien de plus propre à réfuter votre diſtinction entre les défauts de l'art, & les défauts de l'ouvrier?

Mais ſi vous vous trouvez trop grave, & trop éloigné de la jeuneſſe pour jetter les yeux ſur un Livre intitulé *Oeuvres galantes*, conſultez Saint (h) Auguſtin: cherchez dans les opuſcules de Calvin le beau diſcours que l'on y voit contre l'Aſtrologie judiciaire. Vous l'y verrez réfutée & tournée en ridicule. Permettez-moi pour l'intérêt que je dois prendre aux opinions ſur les Cometes, que je vous cite un paſſage de ce diſcours-là. Vous y verrez que ſi Calvin ne condamne pas tout-à-fait l'opinion de leurs préſages, il ne s'en faut guere: *Qu'on puiſſe par les éclipſes*, dit-il, (i) *deviner de ce qui doit avenir aux royaumes & principautez, ou aux hommes particuliers: c'eſt à faire aux idiots de le penſer..... Que s'il faut qu'il y ait miracle extraordinaire pour ſignifier,* (k) *comment trouveront-ils telle proprieté & vertu en l'ordre commun? Il en eſt quaſi autant des Cometes, combien que non pas du tout. Tant y a, que ce ſont inflammations qui ſe procréent, non point à terme préfix, ains ſelon qu'il plaiſt à Dieu. En cela, déſia on voit combien les Cometes different des eſtoilles: veu qu'elles ſe procréent de cauſes ſurvenantes. Et neantmoins je n'accorde pas que leurs prédictions ſoyent certaines, comme auſſi l'experience le monſtre. Car ſi une Comete eſt aparue, & que tantoſt après un prince meure: on dira qu'elle l'eſt venuë adjourner: S'il ne s'enſuit nulle mort notable, on la laiſſe paſſer ſans mot dire. Cependant je ne nie pas lorſque Dieu veut eſtendre ſa main pour faire quelque jugement digne de memoire au monde, qu'il ne nous advertiſſe quelquefois par les Cometes.* S'il avoit ſû que les nouveaux Aſtrologues nous ont apris, qu'elles ne ſont point formées des exhalaiſons de la terre, & qu'aparemment elles ont une durée conſtante, & peut-

(c) *Jo. Brodaus Miſcellan. lib. 6 cap.* 28. Il dit entr'autres choſes *nunquam tamen, ut video, deſinent μωρολογεῖν, ineptiſſimi ſcurræ qui ſub lepore editos, venatores: qui ſub lyra citharœdos futuros (alia præterea) pugnant ac contendunt, cum nulla ſit interim Lyra, nullus mehercule lepus.*

(d) » Voïez le Chapitre ſuivant.

(e) » Dans le Dictionaire hiſt. & crit. Art. *Carthe*, rem. » C. & Art. *Ruggeri*, rem. D. Cardan raporte qu'il y avoit » des gens qui diſoient que Paris Cæreſarius de Mantouë, » couvroit ſous le manteau de l'Aſtrologie ſon commerce » avec le Demon. *Dæmonis auxilio unicum prætendiſſe aſtrorum iſtam immodicam ſcientiam, cum etiam audierim » à viro fide digno atque fortuna illuſtri, conſtituiſſe in camino Plutoo capita marmorea, quæ cum infortunium immineret, ſponte circumverterentur.* Cardan de geniturís pag. » m. 164. 165.

(f) » Cotin, œuvres galantes t. 1. *pag. m.* 231.

(g) » Il étoit de Friſe, & il mourut environ l'an 1586. » Son livre eſt intitulé *de aſtrologia ratione & experientia » refutata*, & fut imprimé à Anvers l'an 1583. *in-4.*

(h) *De civit. Dei lib.* 5. *cap.* 5. *& ſeq.*

(i) » Calvin, diſcours contre l'aſtrologie judiciaire pag. » 1291. 1292. de ſes opuſcules édit. de Geneve. 1611.

(k) *Luc* 23. 44. 45.

peut-être aussi un cours régulier, il en eut nié entierement les pronostics tout comme ceux des éclipses.

§. XLIII.

Comment un horoscope se peut trouver véritable sans que les etoiles s'en mêlent. Examen d'un horoscope qui promettoit un très-heureux mariage.

JE vous ai dit (a) que les prédictions d'un Astrologue peuvent quelquefois devenir vraies par quelque passion qu'il inspire. Un homme sera quelquefois si consterné de ce qu'on lui aura dit, que son horoscope le menace d'une mort prochaine qu'il en mourra dans peu de jours. Un autre concevra de si vives espérances de parvenir à des dignitez que son horoscope lui promet, & il travaillera si ardemment à les obtenir, qu'il les obtiendra. Mettrez-vous ces bons succès sur le compte de l'Astrologie? Ce seroit un grand abus: elle n'y a contribué que par accident; l'influence des étoiles n'y est point entrée. Les passions de ces deux hommes ont été la cause totale de l'événement prédit.

Objection touchant un horoscope qui devient véritable.

Je me servirai de ce principe pour combattre l'impression que fait sur vous ce que l'on a vû arriver depuis un an dans votre ville. Une veuve riche & noble qui n'avoit que 35 ans, y a épousé un bourgeois qui n'étoit recommandable que par sa jeunesse, par la fraicheur de son teint, & par un grand fond de santé accompagnée d'une complexion fort amoureuse. Les parens de la Dame eurent beau lui représenter le tort qu'elle se feroit par cette mésalliance, elle en fut ébranlée à la vérité plus d'une fois, mais enfin elle succomba à la force de l'étoile; car il est certain, ajoûtez-vous, qu'avant qu'elle eut eu la moindre pensée sur ce mariage, il couroit un bruit que le jeune homme s'attendoit par son horoscope fait de main de maître, à épouser une riche veuve qui seroit de meilleure maison que lui. Cet horoscope caractérisoit si bien la veuve, qu'à moins que de nommer la Dame en question, on n'auroit pas pû l'indiquer plus clairement. La naissance, l'âge, le bien, l'honneur, la taille de la future, étoient des choses que l'Astrologue avoit marquées, & il n'avoit pas oublié de dire que le mariage seroit le commencement d'une très-grosse fortune pour celui dont il faisoit l'horoscope, & que son épouse se trouveroit la plus contente de toutes les femmes. L'objection continuelle que l'on fait aux Astrologues de deviner après coup, n'a point lieu ici, dites-vous: la prédiction étoit suë par la ville, avant que personne soupçonnât que le jeune roturier jettoit les yeux sur la Dame.

Le succès de cet horoscope suspect de plusieurs supercheries.

Si vous n'avez pas de meilleurs exemples que celui-là, je vous assûre, Monsieur que votre appui est bien fragile; car selon toutes les aparences, il est entré beaucoup de ruse dans l'horoscope en question. Il y a lieu de croire que l'Astrologue ne promit ce mariage au jeune Bourgeois, que pour lui faire naître l'envie de rechercher cette veuve avec une pleine confiance de réüssir. Il espéra sans doute quelque gratification, en cas que sa prétenduë prophétie fût confirmée par l'événement. Mais je veux qu'il ait agi de bonne foi; pouvez-vous répondre que sa prédiction n'a pas été cause que le jeune homme se flatant de ce mariage, s'est servi de tous les sécrets de son industrie, pour venir à bout de son dessein? N'avez-vous point là un principe bien complet de l'exécution, sans recourir à l'influence des astres? Peut-être aussi que le galant fier de sa beauté, & des autres qualitez que la nature lui avoit données très-propres à le faire aimer des femmes, jetta les yeux sur la riche veuve, & que n'osant pas néanmoins se déclarer sans de bons préparatifs, il aposta un Astrologue pour se faire prédire qu'il épouseroit une Dame, dans le caractére de qui la veuve se reconnoîtroit facilement. Il falut ensuite recourir à quelque personne officieuse, qui se trouvant auprès de la Dame, fit tomber adroitement la conversation sur l'Astrologie, pour avoir sujet de lui parler de l'horoscope du bourgeois. La veuve se trouvant si semblable à la femme désignée par cet horoscope, aura crû que c'étoit une fatalité inévitable, un arrêt du Destin, une vertu nécessaire des constellations qu'elle épousât un tel homme. Cette pensée lui aura fermé les yeux sur les inconvéniens. Les disproportions de naissance, d'âge & de bien, n'auront pû tenir contre l'impression de la prétenduë destinée. Il se sera formé une inclination d'autant plus puissante, que l'horoscope promettoit beaucoup de fortune au galant à la suite du mariage, & une pleine satisfaction à son épouse. Il étoit beau, jeune, d'un tempérament amoureux, & vigoureux tout ensemble. On trouvoit commode de pouvoir tirer de ce fond-là beaucoup de services sans craindre de ne pas assez ménager les forces & la santé de l'époux. Ces ménagemens peuvent gêner la nature, ou les véritables intérêts de la tendresse: l'on n'est pas toûjours bien aise d'être arrêté par la maxime, *il faut faire vie qui dure*; & il est doux de ne rien craindre de ce côté-là. Il ne faudroit donc pas s'étonner dans cette suposition que la riche & noble veuve ait agréé les recherches du bourgeois, mais aussi il ne faudroit pas y mêler l'influence des étoiles.

Voïez, je vous prie, par combien d'endroits fort vraisemblables, on peut renverser la preuve que vous fondez sur cet horoscope. Vous ne pourriez y avoir égard avec un prétexte plausible qu'à condition qu'il constât, que l'Astrologue n'a rien connu dans la carte du païs, qu'il n'a fait que suivre la direction de son art, qu'il n'a point même sû qui étoit celui dont il faisoit l'horoscope. Or comment pourriez-vous avérer cela? Ne sait-on pas les fourberies & les charlataneries de cette espece de gens, & de leurs entremetteurs? Mais quand même vous le pourriez avérer, vous ne tiendriez rien; on vous soûtiendroit toûjours que la prédiction a été effectuée par des causes entiérement distinctes de la vertu des planetes.

Il n'est point sans exemple qu'on ait voulu faire acroire à certaines gens que leur horoscope leur promettoit ceci ou cela. Ce n'étoit qu'un artifice destiné à les mettre dans les voies. L'un de ceux qui ont écrit contre les Jésuites assûre qu'aïant tâché inutilement de faire prendre l'habit de leur Ordre à Virginio Cesarini fils d'un Duc, ils s'aviserent enfin de lui montrer son horoscope, (b) où il étoit dit qu'environ l'âge de 40.

(a) » Ci-dessus vers le milieu du Chapitre précédent.

(b) *Quod enim adolescentem summo loco natum, & insigni corporis specie praeditum, animo elatiorem, & honorum atque imperii præter cæteros cupidum esse conjicerent, eam Mathematico, an Chaldæo, nescio cui dederunt provinciam, ut inspectâ ejus genesi omnis vitæ fata ei digereret, cuique sic afficto cælo, sideribusque compositis ortum prædicaret, ut ei circiter annum ætatis quadragesimum summam Societatis Jesu præfecturam non dubiè astra portenderent.* Bernardinus Giraldus apolog. contra Jesuitas pag. m. 123 124. Cette piece se trouve à la pag. 101. & suiv. du recueil intitulé *Arcana Societatis Jesu*, édit. de Geneve 1635.

40. ans il seroit le Général des Jésuites. Cela ne fit aucune impression sur lui. Le travail du prétendu Astrologue ne produisit rien.

Critique d'un raisonnement contre cet horoscope.

Il faut que je vous fasse connoître que je ne parle point ici par un esprit de prévention, qui fait aprouver jusques aux chicaneries qui sont emploïées en faveur du parti qu'on a embrassé. Je vous déclare hautement, que le Philosophe qui déclama en votre présence contre ceux qui alléguoient votre horoscope du bourgeois comme une preuve de la vérité de l'Astrologie, raisonnoit très-mal, & que vous étiez bien fondé à le condamner. Le bel honneur, disoit-il que l'on fait aux astres de les faire les auteurs d'un mariage si mal assorti, & qui choque toute une ville. A quoi bon remonter si haut pour trouver la cause de cet himen : Ne la trouve-t'on pas de reste dans les qualitez des deux parties ? D'un côté un beau jeune homme & bon mâle, & de l'autre une veuve qui n'a que 35. ans, & à qui sans doute la continence de plusieurs années pesoit beaucoup, peuvent bien faire un principe d'attraction réciproque, qui les unira intimement, & par contract, sans qu'il descende du Ciel une vertu invisible qui les pousse l'un vers l'autre. Quoi ! ce jeune homme n'eût pas épousé une telle femme s'il fût né une heure plûtôt, ou plus tard ? Il a fallu que les sept planettes se soient trouvées précisément à tels & tels points du Ciel au moment de sa naissance : à moins de cela, point de mariage. C'est donc dans la vûë de ce mariage que ces vastes corps ont été placez les uns au-dessus des autres, avec ordre de se mouvoir selon des dégrez, & des proportions qui fissent qu'à une telle minutte du 1. d'Octobre 1680. ils se trouvassent là & là. Combien de machines pour peu de chose ! Ce seroit ici le lieu de dire, (c) *Parturiens montes nascetur ridiculus mus.*

Une haute montagne enfante une souris,
Et cet accouchement ne produit que du ris.

Cela même ne répondroit pas à l'énorme disproportion qui se trouveroit ici entre l'effet & les causes. Tel étoit le discours de ce Philosophe.

Il y a, je vous l'avouë bien du travers, & bien du faux dans ses objections : car quand même l'on établiroit selon l'opinion commune des Théologiens que les cieux, & toutes les autres parties de l'Univers n'ont été faites que pour l'homme, il seroit impertinent de réduire au sort d'un particulier les vertus des constellations sous lesquelles il seroit né. L'on ne pourroit pas objecter que les aspects des planetes auroient été préordonnez tels ou tels pour une telle minute du 1. d'Octobre 1680. dans la seule vûë de procurer à un bourgeois le lit nuptial d'une Dame. Vous pourriez répondre que ces aspects enferment les causes de plusieurs effets nécessaires à la terre, le domicile du genre humain, & que ce mariage ne s'y trouve que comme un très-petit accessoire.

(c) *Horat. de arte poët.*

(d) » Ces deux vers, traduction du Latin d'Horace,
» se trouvent dans une critique de la Pucelle de Chapelain.
» Celui qui refuta cette critique remarque que le mot *ris*
» pour *risus*, ou l'acte de rire, n'est point françois. On le
» trouve néanmoins en ce sens-là dans de bons Auteurs :
» Voiez le Dictionnaire de Furetiere.

(e) » Daniel chap. 5.

§. XLIV.

D'un Almanach imprimé à Amsterdam pour l'année 1688. Lettre prétenduë d'un Quaker.

ME voici enfin à votre Achille, à la preuve qui vous paroît la plus convaincante. C'est un Almanach imprimé à Amsterdam pour l'année 1688. Vous êtes très-assûré qu'il parut avant la fin de Décembre 1687. & cela vous persuade que la prédiction que l'on y trouve du déthrônement de Jacques II. Roi d'Angleterre n'a pas été faite après coup, mais par une exacte connoissance des regles de l'Astrologie. Je vous plains d'avoir donné dans un tel panneau, & j'espere qu'après avoir lu ce que je m'en vais vous dire, vous reconnoîtrez votre erreur.

Particularitez touchant la prédiction de la révolution d'Angleterre faite dans un Almanach.

J'ai cet Almanach : on y voit au haut de la premiere page la figure d'une main qui tient une plume, & qui écrit MENE TEKEL. C'est une allusion au prodige qui arriva dans Babylone, & qui a été décrit par le Prophete Daniel (e). Il y a au dessous de cette main, OU JUGEMENT ASTROLOGIQUE *pour* L'ANNÉE M DC LXXXVIII. *dans lequel on montre par les principes de cette science la* CATASTROPHE *prochaine du* PAPISME *en* ANGLETERRE. *Traduite de l'Anglois sur la Copie de* LONDRES. Je me souviens qu'on fit beaucoup d'attention à cet Almanach pendant le mois de Janvier 1688. & qu'ensuite l'on n'en parla plus, jusques à ce qu'on eût remarqué vers la fin d'Août qu'il se faisoit en Hollande bien des preparatifs & des mouvemens pour une expédition maritime. Chacun se ressouvint alors de cet Almanach, & le voulut acheter, & comme on ne doutoit point du succès de l'entreprise, il y eut beaucoup de gens qui admirerent l'habileté de l'Astrologue, & la justesse de ses prédictions. Il avoit dit qu'au mois d'Octobre il se feroit : (f) *De grandes & fréquentes assemblées pour déliberer sur quelques afaires qui sembloient exiger la diligence & le secret . . . . Je puis vous assûrer*, ajoûtoit-il, *que ce sera un mois où il sera plus discouru que trafiqué.* Et ce qu'il y avoit de principal, il avoit prédit qu'au mois de Novembre (g) la Princesse d'Orange deviendroit Reine d'Angleterre. Mais les plus sensez persisterent dans leur mauvaise opinion pour l'Astrologie, & quoiqu'ils vissent qu'il en affectoit le jargon, ils ne crurent point qu'il eût tiré de cette source ses pronostics. Le mois de Novembre, disoit-il (h), « commence avec deux Aspects fort » remarquables, le premier est le *sextile* du *Soleil* » & de *Jupiter*, cela montre qu'une *fort grande* » *Dame de l'Europe montera à un fort grand dégré* » *d'honneur & de grandeur ; & plaise à Dieu qu'elle* » *en puisse joüir long-tems en paix & prospérité.* » Ce sont les effets de son *Demi-Ciel au corps de* » la *Lune* & *Sextile* de *Venus*, le *Trine de Jupiter* » n'en estant pas éloigné : Le second est la Con» jonction de *Saturne* & *Mars* sur la place de la » derniere *Eclypse* ; Cela marque la ruine & la » destruction de plusieurs qui n'y pensoient gue» res il y a peu de mois, & ce ne seront pas des » *gens de petite qualité.* » C'étoit jargoner en Astro-

(f) *Pag.* 21.

(g) » Il ne la nommoit point dans son Almanach, mais
» il la désignoit clairement, & de plus il disoit en con-
» versation à tous ceux qui le lui demandoient que c'étoit
» d'elle que cela se devoit entendre.

(h) » Pag. 21. & 22. Notez qu'il s'est trompé au mois :
» car la Princesse d'Orange ne changea de condition qu'a-
» près la fuite de son pere vers la fin de l'an.

Astrologue, mais les connoisseurs se persuaderent qu'il ne débitoit sous ce style-là que ce qu'il avoit conjecturé par la connoissance de l'état de l'Angleterre, & par la disposition où il voïoit les esprits. Quelques-uns crurent qu'il hazarda des souhaits & des espérances plûtôt que des opinions, & qu'il ne parut si assûré de son fait que pour inspirer de la hardiesse à son parti, & pour jetter l'allarme parmi les Papistes. Il y eut même des gens qui s'imaginerent que les principaux directeurs des mesures que l'on prenoit depuis quelque tems, pour préparer cette grande révolution, lui donnerent ordre de la prédire, & lui marquerent le mois où elle devoit éclorre.

On emploïoit deux raisons à confirmer cette derniere conjecture.

Raisons de croire que les directeurs de l'entreprise firent faire cette prédiction.

I. L'une est qu'il n'y a rien sur quoi il insiste tant que sur la mort du Roi Jacques. Voici ce qu'il dit dans l'endroit où il explique *l'Entrée Automnale*: » (i) Comme le *Soleil* s'éloigne du corps de » *Mars* il s'attache au corps de *Saturne*, lequel » est Seigneur de Huit des Dix; Et pour cette » raison aussi il semble menacer de mort des » Grands en ces quartiers, & peut-être même » un Prince. Car le *Soleil* signifie les Rois, &c. » Outre cela, la *Lune* qui est Maitresse de la » dixieme, qui est la Maison des Rois, se hâte » pour joindre le corps de Mars & le *parallele* » *Zodiacal de Saturne*, ce qui fortifie merveilleu» sement l'Aphorisme & le jugement ci-dessus. » J'ai vû la Nativité d'un certain Grand en Eu» rope, duquel la destinée semble s'accorder avec » cette position. Et je ne fais pas beaucoup de » difficulté de vous donner ces particularités des » Directions qui lui pendent à présent sur la teste, » & autres circonstances, desquelles les Astrolo» gues communs ne sçavent rien. Il a *Leo* en son » Ascendant &c. » Aïant donné une table *des Arcs de Directions*, il ajoûte, (k) *Vous voyez qu'il y a ici* 13. *Directions, & la plus grande partie de ces Directions, commencent à operer dans le mois d'Octobre de l'année présente, ou environ, & la question est de sçavoir si elles ont le pouvoir de tuer ou non? Je répons, qu'oüi, elles peuvent tuer, & il n'y a qu'une seule objection qui puisse empêcher un homme de la Profession d'être positif là-dessus.* Il répond à cette objection, & aïant débité ensuite un autre dogme de son art il conclut de cette maniere: » (l) Or supposez que la question soit, si » un homme âgé de 55. ans, sous une si grande » foule de Directions, peut vivre ou non? Cer» tes je suis obligé de dire, quand ce seroit de » mon propre Frere, que je ne croi pas qu'il soit » possible, qu'il puisse vivre. » Joignez à cela ce qu'il dit sous le mois d'Octobre: (m) *Nous trouvons le* Soleil *en Conjonction avec* Saturne *environ à* 27. *dégrés de* Libra. *C'est une position revêche, & je ne doute pas* qu'elle n'ébranle & fasse trembler quelques gens. Saturne, *selon la Notion commune en Astrologie, est fort en* Libra, *car c'est son Exaltation, & le* Soleil *y est foible parce que c'est sa chute. De sorte que le* Soleil *est affligé par la présence de* Saturne, & à cause de cela, j'attens la mort de quelque Grand, &c. L'Eclypse du Soleil *montre aussi la même chose, estant au commencement du* Scorpio *entre les Etoiles violentes, & sa mort sera de la nature de* Saturne, Mars, & Mercure. On ne peut douter qu'il ne parle de Jaques second qui regnoit alors en Angleterre. Il s'en expliquoit nommément à tous ceux qui le consultoient.

Il y a beaucoup d'aparence, disoit-on, que ceux qui tramoient en Angleterre la révolution lui ordonnerent d'insister positivement sur la mort du Roi. Ils souhaitoient que ce Prince apréhendât le sort de son pere, & que cette peur lui fit prendre le parti de s'évader. Ils prévoïoient un grand embaras, s'il s'obstinoit à demeurer dans le païs: leur entreprise ne pouvoit aboutir en ce cas-là qu'à une très-foible ébauche. C'est-pourquoi ils mirent tout en œuvre pour le jetter dans l'épouvante, ou du peuple soulevé qui l'égorgeroit, ou d'une assemblée de juges qui lui feroit sauter la tête comme au Roi Charles I. On répandoit adroitement ces menaces (n) afin qu'elles vinssent jusqu'à ses oreilles, & qu'elles lui inspirassent une telle consternation, qu'il se mît en fuite, & qu'on pût prétendre par-là qu'il abdiquoit, & qu'ainsi le thrône étoit devenu vacant. La chose leur réüssit à souhait, & ils regarderent cette réüssite comme le plus grand bonheur du monde (o). Voilà, Monsieur, ce qui fit croire à certaines gens que l'Astrologue fut chargé par les Directeurs de l'intrigue d'annoncer positivement la mort de Jacques II. Je ne vous garantis point la vérité de leur sentiment, je ne sai s'ils se trompent, ou s'ils ne se trompent pas, & je vous prie d'apliquer par tout où besoin sera dans la suite de ce chapitre cette mienne déclaration. Quoi qu'il en soit la prophétie de l'Astrologue s'est trouvée fausse sur ce point-là. Le Prince qu'il condamnoit à la mort, a vêcu encore plus de douze ans.

D'une Lettre d'un Quaker qui confirme ce soupçon.

II. La seconde chose qu'ils alléguoient pour confirmer leur conjecture est la prétenduë *lettre d'un Bourgeois de Londres, Quaker de religion, à son Collegue Mr. W. Marchand à Roterdam.* Elle est datée de Londres le 24. de Février 1688. & on l'imprima tout aussi-tôt en Anglois & en François. On y trouve entre autres choses ceci: » Les Empires les plus asseurez tombent souvent » d'un seul coup. C'est-pourquoi je te conseille » d'avoir patience où tu es, d'exhorter tous les » Freres à en faire de mesme, car *Deutsch* a eu » une révélation & l'esprit lui a suggeré que dans » le mois d'Octobre prochain il y aura dans ce » Roïaume un grand changement, que le mois » suivant Guillaume d'Orange passera la Mer, » quand le tems aprochera nous lui envoierons deux

(i) *Pag.* 12.
(k) *Pag.* 13.
(l) *Pag.* 14.
(m) *Pag.* 21.

(n) » On croit qu'ils affecterent principalement de faire » prendre le ton affirmatif sur ce point-là en présence des » Papistes; car un Historien Protestant remarque au sujet » de l'évasion du Roi: *Que les gens sensez dirent d'abord* » *que rien n'avoit pû faire prendre une resolution aussi sur*» *prenante, que l'opinion où les Catholiques étoient depuis le* » *declin de leurs affaires & de celles du Roi, qu'un Parle*» *ment ne manqueroit pas de lui faire le même traitement* » *qu'au feu Roi son Pere, & que la Noblesse, le Clergé & le* » *Peuple d'Angleterre ne respiroient autre chose. Ils crurent* » *même tous, ou firent semblant de croire depuis le commence*» *ment de ce dessein, que la Religion & la liberté du Païs* » *n'étoient que le prétexte, & que c'étoit à la Couronne ou au* » *Roi qu'on en vouloit.* Mémoires de la derniere révolution » d'Anglet. to. 1. pag. 651. 652. édit. de la Haie 1702.

(o) » Le même Historien Protestant remarque *ubi supra* » *pag.* 690. que l'évasion du Roi *fut regardée par les An*» *glois comme le plus grand bonheur qui pût arriver & com*» *me une suite des benedictions du Ciel sur la nation pour les* » *établissemens desirez.* Il ajoûte que pour lui faciliter cette » évasion, on avoit donné ordre aux deux Capitaines qui » le gardoient, *de fermer les yeux à tout ce qu'il feroit,* » *& de le laisser partir en plein jour, s'il en avoit le dessein.*

» deux de nos Freres pour lui souhaiter un heureux passage. Garde cette Lettre comme un dépost pour lui faire voir quand il s'embarquera, afin que nous puissions obtenir sa bienveuillance pour nous, comme autrefois fit *Jaddus* celle d'Alexandre lorsqu'il approcha de Jérusalem. » Je puis vous dire comme une chose certaine qu'au commencement du mois de Novembre 1688. lorsque Mr. le Prince d'Orange attendoit à l'Ile de Goerée le vent favorable, un Seigneur Anglois aïant aperçu un Quaker dans l'antichambre, lui parla de la Lettre de son confrere de religion, & le félicita de ce que le Saint-Esprit se communiquoit à eux d'une façon si particuliere, qu'ils devinoient juste les événemens. Le Quaker homme de beaucoup d'esprit ne donna pas dans le panneau : *Celui qui a écrit cette Lettre*, répondit-il, *a plus de commerce avec les membres du conseil privé qu'avec nos Freres.* On croit qu'il avoit raison, & que ce furent les Directeurs de la trame qui fabriquerent cette Lettre sous le nom d'un prétendu Quaker.

Motifs de cette conduite. Exemple de Cromwel.

Mais par quel motif firent-ils cela, demanderez-vous? Il est facile de vous répondre. Il n'y a rien qui dispose mieux un peuple à des émotions que de savoir qu'elles ont été prédites. Cela est principalement vrai dans la Grand'Bretagne; car quoiqu'on y trouve incomparablement moins de fanatiques qu'il n'y en avoit au tems de Cromwel, il y en a encore beaucoup. Cromwel qui devoit son élévation au fanatisme, & qui étoit luimême, à ce que bien des gens croient, sujet à des intervalles fanatiques, faisoit mettre dans l'Almanach de Londres ses desseins assez souvent, & s'en trouvoit bien, dit-on. Et parce que cette confiance donnoit beaucoup de crédit à l'Almanach, l'Astrologue qui le faisoit, craignant de ne pouvoir pas soûtenir sa réputation sous le regne de Charles II. s'il ne se voïoit gratifié d'une semblable lumiere, fut trouver un jour ce Prince, pour lui demander la continuation des influences politiques dont il avoit joüi sous l'Usurpateur. Le Roi se moqua de lui, & le renvoïa, en lui disant, qu'il ne s'embarassoit pas comme Cromwel de projets vastes, & de vûës longues (*p*).

Remarques sur l'Almanach de Milan. La disposition des esprits favorable aux prédictions.

L'Almanach de Milan a eu quelque réputation non pas tant pour ce qui regarde ou la pluie, ou le beau tems, que pour ce qui concerne les afaires politiques. Quelques personnes ont cru que l'Auteur entretenoit des relations avec des Ministres d'Etat, & qu'ils lui communiquoient bien des secrets. Il n'avoit peut-être d'autre ressource que sa propre sagacité, & une grande attention à suivre les Nouvelistes, les gazettes imprimées, les gazettes à la main, & les divers raisonnemens du public. Avec cela l'on peut attraper (*q*) quelque chose sur l'avenir, & principalement si l'on demeure dans une ville, où chacun a la liberté d'examiner, & de discuter jusques dans les lieux publics les affaires d'Etat, & où la chaleur, & l'animosité des partis découvrent à nu tout le fond de l'ame, ce qu'elle souhaite, ce qu'elle espére, ce qu'elle craint, &c. Sur ce pied-là un Astrologue ne peut être mieux qu'à Londres. On m'a dit que pendant la derniere guerre celui qui réimprimoit à Bruxelles l'Almanach de Milan, avoit ordre d'y accommoder les prédictions au changement de la scene; c'est-à-dire, d'y ajoûter des choses qui pouvoient se raporter aux projets de la Campagne, ou exciter des passions propres au tems.

Je serois bientôt de l'avis de ceux qui se persuadent que l'Auteur de cet Almanach n'y entendoit point d'autre finesse que de semer par-ci parlà plusieurs de ces événemens, qui ne manquent guéres d'arriver toutes les années, ou dans un païs ou dans un autre, *Conspiration decouverte, mort d'un Grand, sédition, complot, trahison, alliance rompue, bataille, surprise de ville, &c.* Si quelquefois l'une de ces choses arrive au tems marqué par l'Almanach, on se préoccupe de bonne opinion pour les lumieres de l'Auteur, & en peu d'années il passera pour un oracle, moïennant qu'il continuë de s'accorder quelquefois avec les événemens, ce qui n'est pas difficile. On se rend ingénieux à se tromper: on ne prend point garde à la multitude de ses fausses prédictions, & l'on n'oublie jamais le très-petit nombre de celles que l'on croit avoir été véritables. On connoît des gens qui se dégoûtent enfin de leur Almanach favori, après avoir vû que beaucoup de choses qu'il leur avoit fait espérer, n'étoient point venuës; mais ils le remettent facilement dans leurs bonnes graces, dès qu'ils le retrouvent heureux en quelque point qui leur plaît. Cette disposition des esprits est propre non-seulement à maintenir l'Astrologie, mais aussi à mettre en branle beaucoup d'affaires.

Il est vrai que les prédictions sur la politique insérées par l'Almanach peuvent être d'un grand effet, que l'on a quelquefois puni (*r*) en France, ceux qui se méloient de pareilles prédictions. On les a regardez comme des personnes mal intentionnées, ou gagées par des mécontens qui se préparoient à cabaler contre l'Etat. Demandez-moi après cela à quoi bon faire prédire dans un Almanach la révolution d'Angleterre en 1688.

Avois-je tort de croire que je vous détromperois de la crédulité que cet Almanach vous a inspirée pour l'Astrologie? Ne jugerez-vous pas après avoir lû ceci, qu'il est probable que l'Auteur n'écrivoit point selon les lumieres astrologiques, mais sur des Mémoires communiquez par quelqu'un des Directeurs.

Nouvelles remarques qui achevent de ruiner l'Almanach qui predisoit la révolution d'Angleterre.

Examinez-bien cet Almanach, vous y trouverez beaucoup de choses capables de vous détromper. On y réfute violemment un Astrologue Papiste (*s*) qui faisoit pour son parti le même manége que l'autre pour les Protestans, c'est-à-dire, qui prédisoit tout ce qui pouvoit flatter, encourager, & animer les Papistes, & allarmer leurs adversaires. On l'accuse (*t*) de plusieurs fausses prédictions, & d'en avoir fait qui n'étoient fondées que sur des projets de la Cour, d'être en un mot un grand fourbe. Ne doutez point qu'il ne fit les mêmes reproches à son antagoniste. Mais considérez seulement les pronostics de celuici. Combien de choses n'avance-t-il pas qui ne sont point arrivées? Combien de fois s'exprime-t-il par un *peut-être*, mot absurde dans la bouche d'un Astrologue? Ne dit-il pas que les changemens qu'il prédit, (*v*) *Ne se passeroient point sans effusion de sang*? Si les astres eussent été la source de ses lumieres, il auroit prédit que cela se passeroit sans nulle effusion de sang, car c'est ainsi en effet que la chose est arrivée; mais comme il

» (*p*) J'ai apris ceci d'un Gentilhomme très-docte de la » Grand'Bretagne.

» (*q*) Mais il arrive le plus souvent que l'on s'y trompe. » Voïez la Réponse aux questions d'un Provincial, cha» pitre 20.

» (*r*) Voïez dans le Diction. histor. & critique, la re» marque *A* de l'article *Latorius*.

» (*s*) Nommé Jean Gadbury.

» (*t*) Voïez pag. 59.

» (*v*) Pag. 14.

il suivoit uniquement les conjectures d'état, & les aparences, il avança une fausseté. Il n'en est point excusable, car il a prédit en Astrologue; disons donc qu'il a confondu & couvert de honte l'Astrologie. Il seroit excusable s'il avoit prédit en Politique; car personne n'eut pû deviner que le dessein d'épouvanter le Roi Jacques, & de le remplir de cette terreur panique qui le saisit, se voïant abandonné de ceux en qui il avoit mis sa plus grande confiance, réüssiroit si pleinement. Tout le monde s'étoit attendu (vv) à le voir donner des preuves de résolution, & chicaner le terrain, ce qui eût sans doute coûté la vie à beaucoup de gens.

§. XLV.

Qu'il entre souvent une malice très-punissable dans les prédictions des Astrologues.

JE ne puis quitter cette matiere, sans vous faire considérer que les pronostics des Astrologues leur sont bien souvent inspirez par un esprit de faction, ou par quelque autre malice très-punissable. Ils en devroient être châtiez, & si vous ne voulez pas vous en raporter à mon jugement, que direz-vous de celui d'un homme pour qui je sai que vous avez une grande estime? Je m'en vais vous citer ce qu'il écrivit à un Evêque l'an 1649.

Passages d'une Lettre de Costar sur le châtiment que méritent certaines prédictions.

(a) Si la crédulité du (b) Président estoit ridicule, n'avoüerez-vous pas que l'audace des Astrologues estoit criminelle, & qu'elle ne fut pas assez punie par la risée & la moquerie des honnêtes gens? Et de fait, cette insolente témérité est condamnée par les Loix Impériales, & vous serez peut-estre bien aise de voir ici ces mots du Jurisconsulte Paulus. » Nous avons ordonné que les Devins qui » nous veulent faire croire qu'ils sont remplis de » l'esprit de Dieu, soient chassez des villes avec » défense d'y revenir, de peur que par la crédulité qui est attachée à la foiblesse de la condi» tion humaine, les mœurs des peuples ne se » corrompent sur l'espérance de quelque nouvel» le révolution, ou pour le moins que les esprits » vulgaires ne soient troublez par les prédictions » vaines & frivoles. C'est pourquoy nous vou» lons que la premiere fois, après avoir esté bat» tus de coups de baston, ils soient contraints » de sortir de l'enceinte des murailles, & que » s'ils continuent dans leur dangereuse profession, » ils soient enfermez dans les prisons publiques » ou confinez dans une Isle, ou pour le moins » qu'ils soient reléguez. » (c) *Vaticinatores qui se Deo plenos assimulant, idcircò à civitate expelli placuit, ne humanâ credulitate publici mores ad spem alicujus rei corrumperentur, vel certè ex eo populares animi turbarentur: ideòque primò fustibus cæsi civitate pellantur, perseverantes aut in vincula publica conjiciantur, aut in insulam deportentur, vel certè relegentur.*

Effets ordinaires qu'elles font.

Voilà les deux effets ordinaires des prédictions: elles disposent les esprits à introduire des nouveautez, ou bien elles jettent la fraïeur parmi le peuple. Cette fraïeur est capable de causer tant de confusion dans les grandes villes, que les scélerats & la canaille peuvent se faire un chemin à piller & à saccager. On a crû que par ce principe il y eut des gens qui répandirent dans Rome (d) au mois de Février 1703. la menace prophétique d'un nouveau tremblement de terre. Ce fut peut-être par une semblable vûë qu'un Astrologue voulut (e) *faire aprébender aux Parisiens* le 25. de Janvier 1649. comme si la Seine dont les débordemens avoient déja fait de grands ravages, devoit ce jour-là joüer de son reste.

Pensée de Varron sur ce sujet.

Varron disoit qu'il étoit utile (f) aux peuples que les gens braves se persuadassent faussement qu'ils étoient issus des Dieux, car ce préjugé les engageoit à former plus hardiment de grands projets, & les appliquoit plus fortement à l'éxécution, & ils les remplissoient plus heureusement par la confiance même d'y réüssir. On peut ajoûter que s'ils inspiroient aux peuples cette folle persuasion, ils les disposoient à concourir plus ardemment à l'éxécution de leurs desseins, & ils trouvoient moins de résistance dans leurs ennemis. Il fut très-avantageux (g) à Alexandre d'être réputé fils de Jupiter. Il n'y a eu que trop de gens qui ont profité de ces réfléxions de Varron. Ils ont prédit soit en Astrologues, soit en commentateurs de l'Apocalypse, que l'on étoit à la veille d'un grand changement. Ils ont espéré de remuer par ce moïen les passions de quelque ambitieux, & de le rendre perturbateur du repos public; car que n'entreprendra-t-il pas, s'il se flatte d'être destiné de Dieu à de grandes choses, ou s'il voit seulement les peuples préparez par de prétendus Prophétes à quelque insigne révolution? Il n'y a que trop d'esprits crédules qui servent à accomplir le pronostic, les uns parce qu'ils deviennent plus entreprenans; les autres parce qu'ils se découragent trop. Que les Loix Romaines étoient sages de punir les faiseurs de prédictions! Et qu'il est d'un homme de bien de combatre la crédulité pour l'Astrologie & pour toutes les impostures des faux Prophétes, instrumens des esprits factieux & mutins!

Ce que Pline dit du débordement du Tibre.

Au reste, vous trouverez dans la Lettre de Costar que j'ai citée, beaucoup (h) de choses curieuses qui serviront de suplément à une de mes (i) remarques qui vous a paru trop courte. Elle concerne les mauvais présages que l'on tiroit du débordement des rivieres. Il n'a pas oublié Pline qui a dit que le Tibre » (k) ne sortoit point hors » de luy, ni par trop de colére, ni par trop de » cruauté; mais que c'estoit plustost par Reli» gion; afin d'exciter les hommes au culte & à » la vénération des Dieux irritez, en leur don» nant de salutaires avis, & en leur annonçant » les malheurs qui estoient tout prests à fondre » sur eux: (l) *Vates intelligitur potiùs ac monitor auctu*

» (vv) On avoit crû & l'on y a été trompé, qu'il par» leroit comme Turnus (voiez) le 12. liv. de l'Eneïde v. » 643. & suiv.) & qu'il feroit dire de lui ce qui a été dit » d'Ulysse.

- - - - - - Nec talia passus Ulysses,
Oblitusve sui est Ithacus discrimine tanto.
Virgil. Æn. lib. 3. v. 628.

» (a) Costar lettre 254. du 2. to. pag. 610. 611.

» (b) Il parle du Président Auriol qui craignit un second » déluge l'an 1524. Voiez le Diction. histor. & crit. à l'ar» ticle *Stofler*, remarque B.

» (c) Au 5. Livre chapitre 23. de sentent. de vaticina» toribus.

» (d) Voiez la Réponse aux questions d'un Provincial, » chap 5. vers la fin.

» (e) Costar *ubi supra* pag. 609.

(f) *Utile esse civitatibus dicit, ut se viri fortes, etiamsi falsum sit, ex Diis genitos esse credant: ut eo modo animus humanus velut divinæ stirpis fiduciam gerens, res magnas aggrediendas præsumat audaciùs, agat vehementiùs, & ob hoc impleat ipsâ securitate feliciùs.* August. de civit. Dei lib. 3. cap. 4. pag. m. 274.

» (g) Voïez dans le Diction. histor. & critiq. la remarque » E. de l'article *Macedoine*, & la remarque F. de l'article » *Olympias*.

» (h) Costar *ubi supra* pag. 607. & suiv.

» (i) Voïez le chap. 63. des Pensées diverses.

(k) Costar *ib. pag.* 608.

(l) *Lib.* 3. *cap.* 5.

» *auctu semper religiosius veriùs quàm sacrus.* » De la maniere dont Pline parle ne le prendroit-on pas pour un grand dévot, si l'on ne savoit d'ailleurs quelle étoit sa Religion ?

A . . . . le 8. de Janvier 1704.

§. XLVI.

Confirmation de ce qui a été dit contre la prétenduë fatalité de certains noms, dans les Pensées diverses.

En voilà plus qu'il n'en faut, Monsieur, pour vous faire voir que je ne me suis point radouci à l'égard de l'Astrologie, depuis la premiere édition de mes Pensées diverses. Je persiste dans la même fermeté par raport à ce que j'ai dit *(a)* contre je ne sai quelle fatalité que l'on attribuë à certains noms.

Remarques sur ce que César fit mettre à la tête de ses troupes un homme de la famille de Scipion.

C'est en vain que vous m'alléguez Jules-César qui faisoit mettre à la tête de ses troupes un homme fort méprisable, mais qui étoit de la famille de Scipion l'Africain. Je vous avouë qu'il en usa de la sorte, parce qu'il fut *(b)* que ses ennemis aïant pour l'un de leurs chefs Scipion beaupere de Pompée, se glorifioient de je ne sai quel oracle qu'il étoit fatal aux Scipions d'être perpétuellement victorieux en Afrique. On ne sait pas si ce fut par moquerie *(c)* ou tout de bon *(d)* qu'il chercha à s'attirer la vertu, & le bon augure de cet oracle; mais je sai bien que s'il eût traité de bagatelle cette persuasion de ses ennemis, il n'eût pas eu assez de prudence, car il eût laissé ses soldats dans une inquiétude qui pouvoit nuire à ses desseins. Ils pouvoient craindre la fatalité de cet oracle, mais en voïant à leur tête un Scipion, ils devenoient superstitieux d'une maniere qui pouvoit servir à leur triomphe. Je n'ai jamais prétendu nier que la fausse imagination qu'il y a de la fatalité dans certains noms, ne puisse produire de grandes choses, j'ai seulement prétendu qu'il n'y a point de réalité physique attachée à certains mots, & qu'ils ne sont cause de rien que par accident, c'est-à-dire, qu'en conséquence des pensées qu'ils font venir dans l'esprit. Remarquez, s'il vous plaît, que César vainquit Scipion, & concluez de-là que l'oracle étoit chimérique; car s'il avoit eu quelque force ç'auroit été bien plûtôt pour un Scipion illustre, & chef d'armée, que pour un Scipion qui n'avoit aucun mérite, & qui ne faisoit aucune figure dans les troupes de César, lorsqu'on l'emploïa à la mommerie.

Divers exemples de superstition touchant la prétenduë fatalité des noms.

Vous m'alléguez un Duc de Guise, qui entreprenant de se rendre maître de Marseille, espéra d'y réüssir *(e)* parce qu'il étoit d'intelligence avec un homme qui se nommoit Liberta, & qui *commandoit à la Porte Realle.* Il prit *bon augure & du nom de la porte, & du nom du personnage,* & il vint à bout de son entreprise. Je vous répons que s'il crut que ces noms-là influeroient sur son dessein, par quelque vertu naturelle, il donna dans une superstition puérile; & c'est un défaut dont la qualité de grand Seigneur n'exempte pas. Le Maréchal de Bassompierre *(f)* y étoit aussi sujet qu'une femme du commun. Mais si le Duc de Guise s'étoit contenté d'animer ses gens par la rencontre de ce bon augure, sans y attacher aucune vertu, il ne feroit point blâmable.

Vous pouviez vous dispenser de me citer ces deux faits, je sai qu'on a mille exemples de pareilles superstitions. Suétone *(g)* nous aprend que la maison de Claudia, l'une des plus nobles de Rome, ne se voulut plus servir du prénom de Lucius, depuis que deux Claudes qui l'avoient porté avoient été convaincus l'un de vol, l'autre d'homicide. On avoit remarqué que tous ceux qui avoient été nommez *Caius Cæsar* avoient péri par le fer *(h)*. Cette observation mystérieuse attachoit une malédiction fatale au prénom *Caius*. Mais on alloit trop vîte dans le calcul. Il y avoit eu des *(i) Caius Cæsars* qui étoient morts d'une autre maniere. N'importe, la remarque pouvoit empêcher qu'on ne donnât plus ce surnom. Vous avez lû peut-être que le Successeur du Pape Hadrien VI. voulut retenir son nom; mais lorsqu'on lui eût représenté que tous les Papes qui avoient gardé leur nom étoient morts avant la fin de l'année, il se fit nommer Clément *(k)*. C'est une chose bien dangereuse que de s'arrêter à la pretenduë fatalité des noms. Bien des gens se sont mal trouvez de cette espece d'augures: vous en verrez des exemples dans l'Auteur *(l)* que je vous indique.

Il me semble que ces vers de Rutilius Numatianus vous frapent trop :

(m) Nominibus certos credam decurrere mores,
Moribus an potius nomina certa dari ?
Quicquid id est, mirus Latiis annalibus ordo
Quod Lepidum toties recidit ense malum.

Il parle ainsi, après avoir observé que plusieurs Romains nommez *Lepidus* avoient été fort méchans, & sur cela il doute si les noms font naître certaines mœurs, ou si on les donne à certaines mœurs. Mais c'est une pensée qui ne merite pas de vous arrêter. Il n'est pas étrange que dans certaines familles les exemples des mauvaises actions soient plus fréquens que dans d'autres. L'imitation des ancêtres, & les principes du tempérament peuvent produire cela. Les noms n'y font rien, ou s'ils y font quelque chose, ce n'est que par accident. Le nom *Lepidus* qui signifie *Joli*, n'auroit-il pas été plus capable de porter au bien qu'au mal, s'il avoit eu quelque efficace ?

Des ordonnances qui ont flêtri certains noms, & fait honneur à d'autres.

Vous me demandez si j'aprouve les ordonnances de Justice qui ont fait honneur à certains noms, & qui en ont flêtri d'autres *(n)*. Je crois qu'elles peuvent être loüées, & qu'afin de faire avoir plus d'horreur pour certains crimes, il est important quelquefois de rendre infâme le nom de ceux qui les ont commis, & d'ordonner à leurs parens de le quitter. On peut rendre aussi plus

(a) » Pensées diverses chap. 30. & suiv.
(b) Plut. in Cæsare pag. 732.
(c) Id. ib.
(d) » Suétone *in Cæsare cap.* 59. dit que ce fut afin d'éluder les prophéties, *ad eludendas vaticinationes.*
(e) » Voiez l'inventaire de l'Histoire de France par Jean de Serres, *ad ann.* 1596. pag. m. 700.
(f) » Cela paroît par divers endroits de ses Mémoires.
(g) Sueton. in Tiber. cap. 1.
(h) Id. in Calig. in fine.
(i) » Le pere du Dictateur: & le petit fils d'Auguste. » Voiez Pitiscus sur Suétone *ibid.*
(k) Don Secondo Lancilotti da Perugia, Chi l'indovina e savio pag. 896. Il cite Guicciardin, qui en effet dit cela liv. 15. *fol. m.* 442.
(l) » Loüis Guyon, diverses leçons tom. 1. liv. 2. chapitre 15.
(m) » *Rutil. Numat. itiner. lib.* 1. *vers.* 309.
(n) » Voiez Aulugelle *lib.* 9. *cap.* 2. & Schildius, *in Sueton. in Tiber. cap.* 1. & Amelot de la Houssaie sur ces paroles du 2. livre des Annales de Tacite, ch. 32. *Cn. Lentulus* (censuit) *ne quis Scribonius cognomentum Drusi adsumeret.*

plus vénérable la mémoire des grandes actions, si le nom de celui qui les a faites est interdit aux esclaves & au menu peuple. Mais pour ce qui est de la loi (o) qui ordonnoit, que dans la recherche des crimes on commençât la torture par celui de tous les accusez qui portoit le plus vilain nom, je ne la crois pas bien fondée, car cet homme-là pouvoit être le plus innocent de tous.

Remarques sur le choix des noms.

Je répète ce que j'ai dit il (p) y a plus de 20. ans, & j'aprouve tout comme alors le bon goût de Milantia. Si l'on avoit à choisir des noms, il faudroit prendre les plus beaux, & je ne puis assez m'étonner qu'au tems qu'on fixa ceux des familles on fut assez simple pour choisir les noms de *Bossu*, de *Goulu*, de *Cornard*, &c. Ce n'est pas qu'il y ait aucune vertu physique dans aucun nom, mais il faut éviter autant que l'on peut les mauvais effets qui peuvent naître des préventions du public, & des quolibets des railleurs. Il y a quelques remarques sur ce sujet dans mon (q) Dictionnaire, comme aussi sur la qualité de certains noms que la poësie (r) trouve intraitables, &c.

Cette matiere des noms est si féconde, qu'on pourroit vous en écrire une très-ample dissertation, où vous trouveriez beaucoup de choses curieuses, mais vous n'avez pas besoin de cela, puisque vous avez parmi vos Livres les Oeuvres de la Mothe le Vayer. Vous n'avez qu'à les parcourir aux endroits que la table des matieres vous indiquera sous le mot *nom*. Vous trouverez aussi de bons recueils dans le Commentaire de Mr. de Boissieu sur le vers 101. d'Ovide *in Ibin*.

Faute de Balzac.

Puisque vous n'avez pû déterrer la source d'une chose que Balzac allégue, je vous dirai qu'il a cru avoir Suétone pour son garant, mais qu'il n'a pas bien pris garde au texte de cet Auteur. Il venoit de parler de son copiste qu'il apelloit Totila, & de dire qu'on pourroit lui demander s'il ne se servoit pas même de Rois comme d'instrumens de servitude. Je suis bienheureux, continue-t-il, de n'être pas né dans le siecle, où il en coûta la vie à Salvius Coccejanus, d'avoir donné à ses valets les noms de Magon & d'Annibal: *Cornelius tuus si revivisat, num me habere dicturus est* instrumenta servitutis & Reges? *Praclarè nimirùm mecum agitur, quod non illis temporibus natus sim, cùm eò procedebat crimen Majestatis, ut capitale fuerit Salvio Coccejano, servis suis nomina Magonis & Annibalis indidisse* (s). Salvius Coccejanus ne périt point par ce motif, mais pour avoir célébré le jour natal de son oncle l'Empereur Othon. C'est ce que nous apprend Suétone (t) qui tout aussi-tôt fait mention de Metius Pomposianus dans les termes que j'ai raportez (v) ci-dessus, où vous pouvez voir que les noms de Magon & d'Annibal imposez à des esclaves, ne furent que la derniere des quatre raisons pour lesquelles Domitien le fit mourir. Cette derniere raison sans les autres, & sur-tout sans la premiere, qui étoit que son horoscope lui promettoit l'Empire, ne lui auroit pas aparemment attiré le moindre mal. Elle ne servit qu'à confirmer les soupçons qu'il aspiroit à dominer. Quoi qu'il en soit, Mr. de Balzac s'est exposé un peu trop à la censure.

§. XLVII.

Addition à ce qui a été dit contre ceux qui cherchent la cause d'un effet imaginaire.

Eloge d'un endroit de l'Histoire des Oracles de M. de Fontenelle. Pourquoi on n'a cité que Montagne touchant un Philosophe qui cherchoit la cause d'un fait imaginaire.

Quoique je susse que Mr. de Fontenelle a dit des choses qui confirment le chapitre 49. de mon (a) Ouvrage, je ne laisse pas de vous remercier très-humblement de m'en avoir averti. Je vous avouë qu'il représente si bien la conduite absurde de ceux qui cherchent la cause d'un effet imaginaire, que je ne saurois donner une marque plus solide de mon peu d'ambition, qu'en exhortant mes lecteurs à joindre le commencement de son chapitre 4. de l'Histoire des Oracles avec mon chapitre 49. Ils auront par ce moïen une broderie d'or sur une étoffe grossiére; & ils connoîtront plus facilement le petit prix de ma fourniture.

Je les avertirai aussi de consulter Mr. Van Dale vers la fin (b) de sa premiere dissertation *de Oraculis Ethnicorum*, & l'endroit où Photius a censuré un docte compilateur qui avoit tâché d'expliquer les causes de certains faits fabuleux. C'est ce qu'il (c) trouve de plus absurde dans l'Ouvrage.

Vous auriez voulu qu'en parlant de (d) *ce Philosophe qui aprit avec chagrin que la laine que l'on voioit sur des figues*, &c. j'eusse cité un ancien Auteur, & non pas Michel de Montaigne qui attribuë un peu autrement la chose à Democrite. J'avouë la dette, j'ai eu tort de ne m'être point muni d'une bonne autorité; & ce qui augmente ma confusion, c'est que 20. années après il m'a été impossible de faire mieux; car même dans la 2. édition de mon Dictionnaire (e) je n'ai pû raporter cette avanture de Démocrite que sur la foi de Montaigne. Ce qui me consoloit un peu est que Mr. Kuhnius qui a été l'un des plus doctes Humanistes du XVII. siecle n'a cité personne (f) en la raportant, d'où vous pouvez à coup sûr conclure qu'il en ignoroit la source. Je la trouvai dans Plutarque (g) par hazard quelques jours après que l'on eut tiré la derniere feüille de la 2. édition de mon Dictionnaire.

§. XLVIII.

(o) » *Pranomina honesta nomenclatura eligantur, quia de* » *eo primum sceleris quastio habebatur qui turpius nomen pos*» *sideret.* Barthol. de puerperio veterum pag. 154.

(p) » Dans les Pensées diverses chap. 32. Ogier dans » son jugement sur la doctrine curieuse pag. 28. raporte & » aprouve cette pensée de Milantia. Voiez aussi Matagonis » de Matagonibus, *in Monitoriali adversus Italogalliam.* » *pag. m.* 214.

(q) » Voiez-y la remarque A. de l'article *Feuardent*, & » la remarque G, de l'article *Regius*.

(r) » Voiez-y la remarque C de l'article *Balesdens*, la » remarque A de l'article *Balzac*, & la remarque G de l'ar» ticle *Euripide*.

(s) *Balzacius epist. select. pag. m.* 234. 235.

(t) *Sueton. in Domit. cap.* 10.

(v) Chap. 41. *n.* (k).

(a) » C'est-à-dire, des Pensées diverses.

(b) *Pag.* 422. *& seq. edit.* 1700. *in* 4.

(c) Ἔχει δὲ πολλὰ καὶ τερατώδη καὶ κακόπλαστα, καὶ τὸ ἀλογώτερον, ὅτι καὶ ἐνίων μυθαρίων αἰτίας, δι' ἃς ὑπέστησαν, ἀποδιδόναι πειρᾶται. *Continent autem prodigiosa multa, & falso conficta: quodque* ABSURDUM MAGIS *quarumdam etiam fabellarum causas, ob quas verè evenisse putanda sint reddere conatur.* Phot. cod. 190. pag. 472. in excerpt. Ptol. Hephæst.

(d) » Pensées diverses ch. 49.

(e) » Aux additions du 1. tome pag. xv. & xvi.

(f) » Voiez les mêmes additions ibid. pag. xvi. ou la » fin de l'Art. *Democrite*, dans les dernieres éditions.

(g) *Plut. Sympos. lib.* 1. *cap.* 10.

§. XLVIII.

Pourquoi je ne citai personne en raportant (a) qu'on remercia la belle Daphné &c. Affection puerile de citer.

J'Avois entierement négligé la remarque que vous avez faite sur le chapitre 18. mais ce que je viens de dire me fait penser que je ne devois point en faire si peu de compte. Je la mettrai donc ici hors de son rang; & puisque vous êtes d'un goût à souhaiter qu'on n'allégue rien sans une preuve authentique, je réparerai la faute que vous m'avez reprochée.

Témoignages de Tatien & de Cotin sur le remerciement fait à Daphné.

Vous m'avez trouvé blâmable d'avoir raporté sans aucune citation la raillerie contenuë dans le remercîment, qui fut fait à la belle Daphné. Je ne vous nierai point que c'est une de ces choses qui demandent qu'on allégue quelque bon Auteur qui les ai dites; mais outre qu'en ce tems-là je n'étois point convaincu de la nécessité de citer, comme je l'ai été depuis, & comme le font bien (b) d'autres gens, je n'avois aucune autorité à produire. Je vous avouë ingénument mon ignorance, je ne savois cela que pour l'avoir lû dans un Ouvrage de l'Abbé Cotin, & vous pouvez bien juger qu'un tel nom mis à la marge n'eût pas donné un grand relief à cette pensée. Vous savez que M. Boileau & Moliere avoient tellement prévenu contre cet Abbé toute la France (c) qu'ils lui avoient fait perdre en quelque façon tout son droit de bourgeoisie dans la République des Lettres, ou que pour le moins ils l'avoient réduit au plus bas ordre, (d) *ad Ceritum tabulas.* Si j'avois pû alléguer un ancien Auteur, comme je le puis aujourd'hui, je l'aurois fait sans doute. Cet ancien Auteur est de plus un des Peres de l'Eglise. Je vous envoie (e) ses paroles en original. Je ne sai pas si l'Abbé Cotin les avoit de la premiere main, lorsqu'il écrivoit ceci, *Ne seroit-on point en droit de dire à ce genre de faux Prophetes* (il parle des Astrologues) *ce que l'on disoit autrefois au Dieu des Vaticinateurs? Je vous louë, ô Daphné, de nous avoir délivrez de la superstition des Oracles d'Apollon; puisque par le mauvais succès de son amour, pour vostre beauté, toute la terre est persuadée qu'il ne reçoit aucun avantage de son art (f).*

Il n'avoit pas tort de comparer les oracles d'Apollon aux prophéties des Astrologues. Les mêmes défauts se trouvent dans ces deux especes de prédictions; & si vous souhaitez des exemples par raport à la premiere, vous n'avez qu'à lire la 106. Lettre (g) de la Mothe le Vayer, le Livre de Mr. Van Dale *de Oraculis Ethnicorum*, & celui de (h) Mr. de Fontenelle.

Critique des citations pueriles.

Ce que j'ai dit de votre goût demande une restriction, vous ne prétendez pas absolument qu'un Auteur ne doive rien alléguer sans une preuve authentique? vous prétendez seulement qu'il en doit user toûjours ainsi lorsqu'il raporte quelques faits, ou des pensées considérables, & cela convient à la raillerie de celui qui remercioit, ou qui loüoit la belle Daphné. Quant au reste je suis sûr que vous aprouvez cet endroit de Mr. de la Bruyere: » (i) *Herille*, soit qu'il parle, » qu'il harangue ou qu'il écrive, veut citer: il » fait dire au Prince des Philosophes, que le vin » enyvre, & à l'Orateur Romain que l'eau le » tempere; s'il se jette dans la morale, ce n'est » pas lui, c'est le divin Platon qui assure que » la vertu est aimable, le vice odieux, ou que » l'un & l'autre se tournent en habitude: les cho» ses les plus communes, les plus triviales & qu'il » est même capable de penser, il veut les devoir » aux Anciens, aux Latins, aux Grecs, ce n'est » ny pour donner plus d'autorité à ce qu'il dit, » ny peut-être pour se faire honneur de ce qu'il » sçait. Il veut citer. « Si Hérille ne veut que cela, tous ceux qui l'imitent à citer ne se bornent pas à son but. Il y en a qui veulent qu'on sache qu'ils ont lû les grands Auteurs. Richeome accusa de cette vanité l'un de ses Antagonistes qui avoit dit, *le Singe a les membres de l'homme & imite en toutes choses l'homme, disoit S. Jean Chrysostome* (k), *le faut-il pourtant nommer homme?* (l) N'est-il pas singe lui-même, lui répondit-il, » & singe affecté, d'alléguer sainct Chrysostome pour prouver que les singes sont singes? » Qui ne sait qu'ils portent la figure de l'homme, » & imitent ses actions, & ne sont pas hommes? » Falloit-il employer le poids & l'antécédent » d'une si grande auctorité, pour faire tomber » la balance de cette conclusion de vent? Faut» il employer Platon pour vérifier, que les » gruës volent avec deux aisles, comme les bu» ses, & ne sont pas buses? ou Aristote, pour » monstrer que les asnes ne sont pas rossignols, » encore qu'ils chantent au mois de May? ou » dire, que trois & quatre font sept, & non dix, » selon l'opinion d'Euclide? Pourquoi donc al» legue ce bon escrivain? C'est pour faire enten» dre qu'il a lû Sainct Chrysostome, vanité: C'est » pour imiter les sçavans, & paroistre bien versé » aux escrits des sçavans, singerie aussi ridicule » que vaine. »

§. XLIX.

Si l'on peut conclure quelque chose contre moi de ce qu'il y avoit des Païens, qui connoissoient que la pureté du cœur étoit la principale partie du culte divin.

La bonne vie reconnue par les Païens pour le véritable moyen de plaire à la Divinité. Autorité de Perse là-dessus.

VOus m'accusez d'avoir passé trop légerement sur la remarque (*) qu'il y a eu des Païens, *qui ont reconnu* que la bonne vie étoit *le véritable moïen de plaire à la Divinité.* Vous voudriez que j'eusse insisté sur cet article, & vous croïez que je m'y serois fort étendu, si cela eût favorisé l'objection théologique, que j'ai proposée contre le dogme du présage des Cometes. En ce cas-là, selon

(a) » Dans le Chapitre 18. des Pensées diverses.
(b) » Voiez la réponse aux questions d'un Provincial, » chap. 47.
(c) » Voïez la même réponse chap. 29.
(d) » Voïez Lambin & Mr. Dacier sur ces mots de la 6. » Epitre du 1. Livre d'Horace *Cerite cera.*
(e) Ἐπαινῶ σε νῦν, ὦ Δάφνη, τὴν ἀκρασίαν τοῦ Ἀπόλλωνος νικήσασα, ἤλεγξας αὐτοῦ τὴν μαντικὴν, ὅτι μὴ προγνοὺς τὰ περὶ σε τῆς αὐτοῦ τέχνης οὐκ ὤνατο. *Laudo te nunc, ô Daphne, quæ Apollinis intemperantiam vicisti, divinationem ejus redarguisti, siquidem eventuri tibi casus ignarus, nihil ex arte sua fructûs percepit.* Tatianus Orat. contra Græcos pag. m. 148. B.
(f) » Cotin, Oeuvres galantes to. 1. pag. 231.
(g) » Pag. 443. & suiv. du tome 11. de ses œuvres édit. » 1681. in-12.
(h) » Intitulé *l'Histoire des Oracles.*
(i) » La Bruyere caract. au Chapitre des jugemens, pag. » m. 525. Voiez dans le Dict. hist. & crit. à l'art. *Blondel* » (*François*) Médecin. rem. F. édit. une semblable coûtume de ce Médecin.
(k) » *S. Chrys. Hom.* 29. *in Matt.* 7.
(l) » Richeome, le Pantheon Huguenot descouvert, » ch. 2. pag. m. 4. & 5.
(*) » Pensées diverses ch. 60.

lon vous, je ne me ferois pas contenté de citer Horace, j'aurois étalé les beaux fentimens des plus illuftres Auteurs de l'antiquité, & nommément cette fentence majeftueufe de Perfe :

> (a) Quin damus id Superis, de magnâ quod dare lance
> Non poffit magni Meffalæ lippa propago ?
> Compofitum jus fafque animi, fanctofque receffus
> Mentis, & incoctum generofo pectus honefto ?
> Hæc cedo, ut admoveam templis, & farre litabo.

C'eft-à-dire, (b) *Que n'offrons-nous aux Dieux, quelque chofe que ni les Cotta, ni les Meffala ne puiffent pas leur prefenter avec tous leurs magnifiques baffins remplis de la chair des plus exquifes victimes ? Que ne leur offrons-nous un cœur droit, fincere, généreux & pénetré des plus vifs fentimens de la juftice & de l'honnêteté : je ne veux que cela pour leur préfenter, & je fuis fûr d'en obtenir tout ce qu'il me plaira, quand je ne leur facrifierois que du fel & de la farine mêlez enfemble.* La peine de raffembler des autoritez n'a pas pû me faire peur ; j'en pouvois trouver un bon monceau dans un (c) commentaire dont vous favez que j'étois muni : vous croïez donc que pour ne pas faire voir un endroit foible de mon objection, j'ai eu foin d'être fuccinct. Je vous affûre, Monfieur, que vos conjectures font trop fines, & un peu bien fauffes.

Pourquoi on n'a raporté que celle d'Horace.

Il vous fouviendra, s'il vous plaît, de la conféquence que je tire de ce que Dieu feroit des miracles pour avertir par l'aparition des Cometes, que le genre humain eft menacé d'un grand malheur. J'ai dit (d) qu'il s'enfuivroit de-là que Dieu a fait beaucoup de miracles des plus infignes, pour ranimer prefque par toute la terre le zele languiffant des Idolâtres ; car tout ce qu'on favoit faire hors de la Judée, quand on croioit le Ciel irrité, c'étoit de fe profterner devant les idoles, de leur immoler des victimes, de confulter les Démons, & de faire par leur confeil tout ce qui étoit le plus défagréable au vrai Dieu. J'ai fupofé qu'on ne changeoit point fes mauvaifes habitudes, & que l'on fe contentoit de redoubler les actes externes de la dévotion ; je l'ai fupofé, dis-je, en avoüant néanmoins qu'il y avoit des perfonnes dans le Paganifme qui favoient que la pureté du cœur, & non la dépenfe en facrifices, étoit le véritable moïen d'apaifer les Dieux, & c'eft fur cela que j'ai allégué quatre vers d'Horace. Si j'avois tâché d'afoiblir l'objection que je me faifois, je n'aurois pas déclaré que d'autres *gens de bon fens parmi les Païens* avoient reconnu la même maxime, & ainfi vous devez croire que la feule caufe, qui m'empêcha d'alléguer les autoritez femblables, fut que je m'imaginai, que cela ne ferviroit qu'à interrompre ou qu'à embroüiller le fil du difcours. Je ne nie pas qu'il n'y en ait de fi belles qu'un Chretien ne fauroit décrire plus noblement la néceffité des difpofitions du cœur, & la préférence que Dieu leur donne fur tout l'éclat extérieur de fon fervice, mais enfin cela ne nuit point à ma thefe ; la réponfe dont je me fuis fervi leve entierement la dificulté. Elle n'eût pas eu moins de force, fi elle eût été précédée d'un long attirail de citations à la fuite des vers d'Horace, comme vous fouhaiteriez qu'elle l'eût été.

Du culte extérieur des Païens. Les Prêtres intéreffez à l'entretenir.

Elle eft fondée fur la pratique du Paganifme : or cette pratique n'avoit nullement pour regle les idées des Philofophes, je parle de ces idées dont les Poëtes, & même les plus galans ont orné leurs productions. Il vous feroit bien difficile de prouver que les Prêtres du Paganifme exigeaffent autre chofe que l'extérieur de la piété, qu'ils preffaffent l'amendement de vie, & qu'ils dénonçaffent que fans un fincere & durable repentir des dereglemens du cœur, les vœux, les ofrandes, les proceffions, les facrifices, les cérémonies ordinaires ou extraordinaires, ne pouvoient pas apaifer le reffentiment des Dieux, ni détourner les malheurs dont on étoit menacé par les Cometes, ou par les autres prodiges. Je prouverois plus facilement qu'ils laiffoient le monde dans cette illufion commode qu'il fuffifoit d'être libéral envers les Dieux, & de fuivre le formulaire des rites. La Satire de Perfe où eft (e) la fentence qui vous a paru fi bonne, pourroit nous perfuader cela, puifqu'il y foudroïe ceux qui érigeoient en banque la religion, & qu'immédiatement après il fomme, & il interpelle les Pontifes de déclarer ce que peut l'or dans les chofes faintes :

> (f) - - - - - - - - - - At vos
> Dicite Pontifices in fancto quid facit aurum ?
> Nempe hoc quod Veneri donatæ à Virgine puppæ.

N'eft-ce pas infinuer que c'étoient eux qui fomentoient l'efprit mercénaire, le trafic & le négoce de la dévotion, cet abus régnant qui faifoit qu'on étoit prodigue envers les Dieux, & que l'on n'épargnoit rien en victimes & en ofrandes dans la penfée que les Dieux auffi fenfibles que les hommes aux préfens d'or & d'argent accorderoient tout ce qui leur feroit demandé ? Cafaubon (g) a très bien décrit la corruption de cette piété extérieure, fauffe & intéreffée, & il a cité (h) ces paroles de Petrone : *Ipfe Senatus recti bonique præceptor, mille pondo auri Capitolio promittere folet : & ne quis dubitet pecuniam concupifcere, Jovem quoque pecunia exorat :* C'eft-à-dire, *le Senat même, le Docteur de la juftice & de la vertu, a de coûtume de promettre mille livres d'or au Capitole ; & afin que perfonne ne faffe difficulté de fouhaiter de l'argent, il fléchit & il gagne Jupiter avec de l'argent.*

Nous ne favons guere fi les Prêtres du Paganifme étoient doctes, & s'ils avoient philofophé fur la nature des Dieux, mais nous avons lieu de croire qu'ils n'avoient pas affez de vertu & de probité pour faire en forte que les hommes fe confiaffent

(a) » *Perfius fat. 2. v. 71.*
(b) » Je me fers de la verfion du Pere Tarteron.
(c) » Celui du Jéfuite Lefcalopier fur Ciceron *de natu-* » *ra Deorum.* Voyez-y *pag.* 347. la note fur ces paroles du » livre 3. *Cultus Deorum eft optimus, idemque caftiffimus* » *atque fanctiffimus pleniffimufque pietatis, ut eos femper pu-* » *râ, integrâ, incorruptâ & mente & voce veneremur.* » Voiez auffi Grotius *not. in librum 4. de veritate relig.* » *Chrift. pag. m.* 487. *& feq.*
(d) » Penfées diverfes Ch. 60.
(e) » Rapportée ci-deffus.
(f) *Perfius ubi fupra v. 68.*
(g) *Perfius ejus impenfa meminit quæ in facrificiis verfatur: ut duo fimul in iftis reprehenderet, profufionem partarum jam opum ftudio novas parandi, & ftultam illam opinionem, quafi largitione ifta fua Deos obftringerent fibi, ut pacta fecum facerent ex illa Jurifconfultorum formula ; do ut des. Ita commodiffime & fenfim delabitur in fermonem de votis proprie fic dictis, & fœda cum Diis nundinatione.* Cafaub. in Perf. fat. 2. p. m. 207. Voici ce qu'il dit fur ces paroles de la même Satire, Mercuriumque Arceffis fibra ; » *Jugibus facrificiis litare tentas Mercurio, ut multus tibi quæftus obveniat vel ex* » *mercimoniis tuis, vel ex ftudiis & opera forenfi, vel ex ruris* » *proventu, aut nefcio unde ex inopinato. Ejufmodi funt lu-* » *cra quæ conciliat Mercurius.* «
(h) *Id. ib. pag.* 216. Voiez ci-deffous Ch. 51. au milieu.

fiassent beaucoup plus dans la pureté du cœur, que dans les pratiques extérieures du culte divin, & dans les dépenses de religion. Le profit des Prêtres auroit trop diminué si l'on avoit suivi les maximes des Philosophes, qu'Horace & Perse ont décrites si noblement.

De la doctrine des Philosophes touchant la Religion.

Croïez-moi, Monsieur, il y avoit une diférence extrême entre la religion publique & la théorie des Philosophes sur la religion; & si l'on vouloit juger de l'une par l'autre on tomberoit dans un prodigieux mécompte. Ils avoient beau condamner certains abus, & en montrer le remede, on n'écoutoit point leurs maximes, & l'on ne s'y régloit point. Le grand Pontife Scævola fit des Livres, où il dit qu'on avoit parlé de trois especes de Dieux, la premiere comprenoit les Dieux Poëtiques, la seconde les Dieux Philosophiques, la troisiéme les Dieux établis par les fondateurs, ou par les chefs des Etats. Il rejettoit la premiere comme des fictions indignes de la nature divine, & il disoit que la seconde ne convenoit pas aux societez, parce qu'elle contenoit du superflu, & certaines choses dont la connoissance nuiroit aux peuples (*i*). Il mettoit entre ces choses 1. ce qu'ils disoient touchant Hercule, Esculape, Castor & Pollux; que la nature divine ne leur apartenoit pas, puisque c'étoient des hommes qui avoient fini leurs jours à la maniere des autres hommes. 2. Ce qu'ils disoient que les villes n'avoient point de véritables simulachres des Dieux effectifs, que le vrai Dieu n'a point de sexe, qu'il n'a point d'âge, ni un corps organisé. Je vous demande si cette doctrine des Philosophes corrigeoit en rien les religions nationales? Vous voïez qu'un savant Pontife souhaitoit même que le peuple ne la connût point du tout. Et quant à celle des Poëtes qui lui paroissoit si condamnable, en étoit-elle moins pour cela le fondement des cultes publics? Les crimes que les Poëtes imputoient aux Dieux n'étoient-ils pas célébrez publiquement dans des actes solemnels de religion? C'est ce que Saint Augustin représente au grand Pontife Scævola: (*k*) *O Scævola Pontifex maxime, ludos tolle, si potes: præcipe populis, ne tales honores Diis immortalibus deferant, ubi crimina Deorum libeat mirari, & quæ fieri possunt, placeat imitari.* Voïez un peu dans (*l*) Ovide les causes de plusieurs fêtes Romaines. Combien y trouverez-vous de contes empruntez de la Théologie poëtique? L'Empereur Auguste haranguant les Chevaliers, & loüant ceux qui étoient mariez, leur dit, entre autres choses, qu'il y avoit des Dieux mâles & des Dieux femelles, & qu'ils avoient procréé lignée, tant ces natures célestes qui se pouvoient passer de cela avoient trouvé beau de se marier, & de faire des enfans. Il loüa les Chevaliers de ce qu'ils avoient suivi non-seulement l'exemple de leurs ancêtres, mais aussi l'exemple des Dieux (*m*). Voïez par-là si l'on se régloit dans Rome sur le sentiment des Philosophes en matiere de religion. Pourquoi croiriez-vous que leurs maximes sur la véritable maniere d'apaiser le Ciel fussent pratiquées? On leur laissoit toutes ces belles spéculations. Il n'étoit pas fort aisé de les mettre en acte comme il étoit fort aisé d'ofrir des victimes, & d'adorer des idoles.

Que les Cometes n'ont rien fait faire qui fut agréable à Dieu.

Suposez tant qu'il vous plaira que les Prêtres du Paganisme n'ignoroient point ces véritez, & que même ils (*n*) les recommandoient aux peuples. il sera toûjours certain qu'on n'en a point profité. Parcourez l'histoire des Grecs & l'histoire des Romains, depuis le commencement jusques à l'introduction du Christianisme, vous trouverez que la corruption des mœurs s'est augmentée de siecle en siecle, & que la superstition & l'idolatrie ont toûjours fait de nouveaux progrès. Nouveaux temples de tems en tems, nouveaux Dieux, nouvelles fêtes, nouvelles cérémonies; les Cometes ranimoient le culte idolâtre, & laissoient multiplier le déréglement des mœurs. Tant s'en faut donc qu'elles fissent faire des choses capables d'apaiser Dieu, qu'elles faisoient faire ce qui pouvoit l'irriter tout de nouveau.

Je pourois vous soutenir cette these, quoique par un *dato non concesso*, je vous accordasse que les peuples mettoient en pratique le dogme des Philosophes; c'est-à-dire, que pour apaiser la Divinité ils joignoient ensemble la dévotion extérieure & la mortification du cœur, en renonçant à leurs habitudes criminelles. Pour vous prouver cela j'argumenterai *ad hominem*, comme j'ai fait très-souvent dans les Pensées diverses, lorsque j'ai déduit la preuve théologique. J'y ai suposé comme des principes reconnus par tous les Théologiens Catholiques & Protestans, & tirez de l'Ecriture & des Peres, 1. Que Dieu est jaloux de sa gloire, & ne peut soufrir qu'on la communique aux idoles. 2. Que tout l'honneur qu'on rend aux idoles se termine ou aux idoles mêmes, ou aux fausses Divinitez à qui elles sont consacrées. 3. Que les Démons, inventeurs de l'Idolatrie, ont été réellement l'objet, qui a été adoré par les Païens sous le nom de Dagon, ou de Bahal, ou de Jupiter, ou d'Apollon &c. Ces principes étant adoptez généralement par tous les Théologiens qui admettent les présages des Cometes, je m'en suis servi pour en tirer des conséquences qui ruinassent la doctrine de ces présages. Je vais m'en servir présentement pour vous prouver que si je vous accordois tout ce que vous prétendez en faveur des Idolatres, il seroit toûjours vrai qu'ils n'ont rien pû faire qui fut agréable à Dieu.

Supposition à l'égard des Philistins.

Suposons que les Philistins à la vûë d'une Comete aïent couru en foule au Temple de Dagon, pour implorer la miséricorde de cette idole, qu'ils aïent multiplié leurs sacrifices & leurs prieres, & que pour se la rendre plus favorable ils aïent jeuné, pleuré leurs péchez, chassé de leur cœur l'envie, l'esprit de vengeance, l'orgüeil, l'impudicité, & les passions les plus favorites, tout cela par un principe d'amour de Dagon. Oserez-vous en conclure que le vrai Dieu leur a tenu compte de toutes ces choses, qu'il *a flairé une odeur d'apaisement*, qu'il les a remis en grace auprès de sa majesté souveraine? Ne ruineriez-vous pas en tirant cette conclusion, les trois principes articulez ci-dessus, & adoptez par tous nos Théologiens? Ne faut-il pas au contraire que si vous suivez ces principes, vous reconnoissiez que les Philistins faisant tout ce que je viens de détailler, auroient empiré leur cause? Car si les

(*i*) » *Relatum est in litteris doctissimum pontificem Scævolam* » *disputasse tria genera tradita Deorum: unum à Poetis, alterum à Philosophis, tertium à principibus civitatis. Primum* » *genus nugatorium dicit esse, quòd multa de Diis fingantur* » *indigna: secundum, non congruere civitatibus, quod habeat* » *aliqua supervacua, aliqua etiam quæ obsit populis nosse.* Au» gust. de civit. Dei l. 4. c. 27. p. m. 465.

(*k*) *Id. ib.*

(*l*) » Aux livres des Fastes.

(*m*) » Voïez Dion Cassius *lib. 56. init. pag. m.* 571.

(*n*) » Ce seroit démentir Lactance & Saint Augustin. Voïez ci-dessous le chapitre 53.

les simples actes externes d'idolatrie provoquent la jalousie de Dieu, l'adoration intérieure des idoles, l'amour fervent pour les idoles la doivent provoquer encore plus. C'est le cœur que Dieu demande principalament : les génuflexions, les sacrifices ne sauroient lui plaire qu'autant que ce sont des signes d'une dévotion intérieure, de sorte que les Philistins en ce cas auroient transporté sur un faux Dieu la partie du culte dont le vrai Dieu est le plus jaloux, je veux dire le sacrifice des passions, le cœur contrit (o), l'ame pénitente, l'amour en un mot. Bien loin donc de l'apaiser, ils eussent embrasé de plus en plus sa juste colere.

§. L.

Considération sur la pénitence des Ninivites.

On ne peut alléguer l'exemple des Ninivites.

MAis vous prétendez m'accabler par un grand exemple. Vous m'alléguez les Ninivites qui sur la menace d'une destruction prochaine firent une pénitence dont Dieu fut content ; d'où vous concluez qu'une Comete a pû introduire un tel changement de mœurs dans une nation idolâtre que Dieu se soit apaisé. Mais souffrez que je vous dise que vous comparez des choses qui ne se ressemblent point. Une Comete ne parle pas & ne s'adresse point à un païs plûtôt qu'à un autre. Trouvez-vous ces deux circonstances dans la prédication de Jonas ? N'entra-t-il point dans Ninive, & ne fit-il pas entendre sa voix aux habitans ? Recoururent-ils à des idoles, ou à des superstitions Païennes, comme on auroit fait dans Rome, pour détourner la menace d'un prodige ? Ils s'humilierent devant Dieu, ils implorerent sa miséricorde, ils abandonnerent leurs vices (p). Ce fut ce qui les sauva. Le Livre de Jonas ne dit rien qui nous insinuë, que les Ninivites adorassent les faux Dieux, & s'ils eussent ignoré le vrai Dieu lorsque ce Prophete entra dans leur ville, il est probable que par sa prédication ils seroient devenus orthodoxes. Nous voïons que le discours de Jonas convertit tous les idolâtres sur le vaisseau où il s'étoit embarqué (q). Sa prédication dans Ninive eût pû avoir la même efficace. Mais il est inoüi qu'aucune ville soit passée du culte des faux Dieux à la connoissance du vrai Dieu sans nulle instruction verbale, ou sans le ministere d'aucune personne (r). Je n'ai pas besoin d'un plus long discours contre votre comparaison ; je la compte pour ruinée.

Je ne vous dirai point que la pénitence des Ninivites fut bien balotée en Sorbonne pendant qu'on y déliberoit sur les propositions (s) du Pere le Comte. Ce seroit porter de l'eau à la fontaine. Vous savez toutes ces choses infiniment mieux que moi.

§. LI.

Nouvelles remarques qui prouvent que la religion Païenne se contentoit du culte extérieur.

JE ne sai comment j'ai pris si peu garde à une chose sur quoi vous comptez beaucoup : revenons-y. Vous m'objectez que non-seulement les Philosophes, mais aussi les loix publiques prescrivoient la pureté du cœur comme une chose essentielle au culte divin, & vous me citez ces paroles de Cicéron : (a) *Ad Divos adeunto caste, pietatem adhibento, opes amovento. Qui secus faxit, Deus ipse vindex erit.* C'est-à-dire, *qu'ils s'aprochent des Dieux chastement, qu'ils emploient la pieté, qu'ils éloignent les richesses. Quiconque agira autrement est renvoïé à la justice de Dieu même.*

Quelle espece de pureté les loix des Païens commandoient.

Voilà, Monsieur, trois préceptes dont il n'y a que le second qui puisse servir à votre dessein, car le troisiéme n'est qu'une loi d'œconomie, qui tendoit plus à ne point décourager les pauvres, qu'à la purification de l'ame. Le premier ne signifie nécessairement qu'une certaine exemption de je ne sai quelles soüillures corporelles dont il se falloit laver, ou faire expier si l'on vouloit comparoître légitimement devant les autels. Les Juifs avoient de semblables rites. (b) La gonorrhée, l'enfantement, & bien d'autres choses faisoient contracter parmi une soüillure légale, dont il faloit se purifier avant que de pouvoir assister aux assemblées ecclésiastiques. Il y avoit aussi des actions à quoi il faloit qu'ils se préparassent en lavant bien & leurs corps, & leurs habits, & en s'abstenant du devoir du mariage. On appelloit cela se sanctifier (c). Le Rituel des Païens étoit fort chargé de cette sorte de cérémonies. Vous n'avez qu'à consulter les Auteurs (d) qui ont écrit là-dessus. Vous vous souvenez de la précaution d'Enée qui revenant du combat ne se crut point propre à mettre les mains sur les Dieux Pénates avant que de s'être bien lavé :

> (e) Tu, genitor, cape sacra manu, patriosque Penates :
> Me bello è tanto digressum & cæde recenti
> Attrectare nefas, donec me flumine vivo
> Abluero.

Quand donc la loi ordonnoit d'aprocher des Dieux chastement, elle vouloit seulement dire qu'il faloit être purifié de toutes les taches extérieures que l'on pouvoit avoir contractées. C'est ainsi que vous pourriez expliquer (f) l'inscription qu'on avoit mise à l'entrée du Temple d'Epidaure. Mais Cicéron, dites-vous, observe positivement que c'étoit sur-tout la pureté intérieure qui étoit prescrite par la loi (g) *Caste jubet lex adire ad Deos, animo videlicet in quo sunt omnia : nec tollit castimoniam corporis, sed hoc oportet intelligi, quum multum animus corpori praestet, observeturque ut casta corpora adhibeantur, multo esse in animis id servandum magis. Nam illud vel aspersione aquæ, vel dierum numero tollitur ; animi labes, nec diuturnitate vanescere, nec manibus ullis elui potest.* Je vous avouë qu'il a fait cette remarque, mais vous ne devez pas confondre avec le texte des loix la glose d'un homme d'esprit, ni les conséquences qu'il en tire ; car comme il peut avoir des lumieres que les Législateurs n'ont point euës, il peut étendre l'interprétation au-delà du sens qu'ils ont entendu. Et vous savez bien qu'on dit que

(o) » Voïez le Pseaume 51. v. 19.
(p) » Voiez le 3. ch. de Jonas.
(q) » Voïez le 1. chap. du même livre, & conférez le » verset 5. avec le 14. & 16.
(r) » Conférez le ch. 218. des Pensées diverses.
(s) » Voiez ci-dessus le ch. 27. & suiv.
(a) » *Cicero de leg. lib. 2. fol. 333. D.*
(b) » Voïez le ch. 15. du Lévitique & le chap. 12. » &c.
(c) » Voyez le ch. 19. du livre de l'Exode.
(d) » Entre autres Lomeier *de lustrationibus veterum* » *gentilium.*
(e) *Virgil. Æn. lib. 2. v. 717.*
(f) Ἁγνὸν δὴ ναοῖο θυώδεος ἔνδον ἰόντα Ἔμμεναι. *Castum odorati venias ad limina templi Fas jubet.* Porphyr. de abstin. lib. 2.
(g) *Cicero ubi supra fol. 334. B.*

que dans les choses favorables, il faut expliquer les loix selon le sens le moins onéreux. Tous les Païens par ce principe ont pû prétendre que la loi ne les engageoit qu'à la pureté extérieure, vû que la pureté intérieure est un joug trop incommode. Porphyre qui a vêcu au III. siécle a glosé selon l'esprit de Cicéron l'inscription du Temple d'Epidaure, mais il reconnoît en même temps qu'il y avoit des personnes qui ne croïoient pas que la pureté du cœur fut nécessaire à la validité d'un sacrifice, que la netteté des habits suffisoit, & qu'elle étoit seule d'une indispensable nécessité (h). Cela montre que l'on prétendoit qu'il n'y avoit que cela qui fût de précepte, & que de pousser les choses plus loin c'étoit s'ériger en Rigoriste qui interpréte les loix à sa mode, & par humeur. Mais si vous le souhaitez je conviendrai tant qu'il vous plaira, que le sens du Legislateur Romain a été le même que celui de la Paraphrase que vous m'objectez. Je n'ai nul intérêt à vous le nier, j'ai toûjours prétendu que les Philosophes du Paganisme n'ignoroient pas la nécessité des bonnes dispositions de l'ame dans le service divin; il me suffit que la pratique ait été contraire à leurs beaux enseignemens, & qu'elle n'ait point été combattuë par les personnes qui expliquoient la Religion. Je vous ferai voir ci-dessous qu'elles se bornoient au culte externe.

De leurs loix pour réprimer le faste des sacrifices.

Que gagnerez-vous, Monsieur, si je vous accorde que l'esprit des loix qui condamnoient la dépense dans le service des Dieux, étoit d'arracher de l'ame l'ostentation & la vanité? Cicéron n'en donne pas ce motif, (i) il se contente de loüer ce réglement par la raison, que les pauvres ne doivent pas être exclus du culte divin, & que rien ne pourroit être moins agréable à Dieu que de voir, que le chemin de l'apaiser & de l'honorer ne fût pas ouvert à tout le monde. Je veux qu'outre cela l'on ait souhaité d'éloigner la présomption avec laquelle les gens fastueux faisoient parade de la somptuosité de leurs ofrandes. Dequoi cela servit-il? Cette loi ne fut pas mieux observée que tant d'autres loix somptuaires qui limitoient les fureurs du luxe. Chacun fût prodigue envers les Dieux à proportion de sa vanité, & des biens terrestres qu'il leur demandoit; car ne vous imaginez pas (k) qu'on leur demandât la vertu ou la sagesse, on n'attendoit d'eux que les biens de la fortune, & l'on ne briguoit leur faveur (l) à force de magnifiques présens que par un trafic sordide, & de la maniere que l'on tâche de corrompre ou les Juges, ou les collateurs des charges.

Justification de Lami à l'égard

Je sai que vous n'ètes pas content d'un Médecin de Paris dont j'aurai à vous parler en tems & lieu. Vous le blâmez d'avoir tâché de faire accroître qu'Hippocrate n'avoit point d'autres sentimens que Démocrite sur la nature des Dieux. Vous le condamnerez tant qu'il vous plaira sur cet article, mais je vous assûre qu'il n'a point falsifié, comme vous l'en soupçonnez, le passage qu'il allégue de ce Prince des Médecins. (m) *Il y a un endroit*, ce sont ses paroles, *qui montre assez évidemment* qu'Hyppocrate & Démocrite *estoient de mesme opinion touchant la Divinité. C'est dans le Livre de l'eau & des différentes contrées de la terre; où après avoir dit, que les Scythes estoient sujets à devenir impuissans, & qu'ils croyoient que c'estoit un chastiment des Dieux, il réfute cette opinion, en disant que si leur pensée estoit véritable, les pauvres qui negligent davantage le culte des Dieux, y seroient plus sujets que les riches, qui leur bâtissent des Temples, leur élèvent des statuës, leur font des présens, & leur offrent plus souvent des victimes. Du moins, ajoûte-t-il, s'il est vrai que les Dieux ayent du plaisir d'estre honorez parmy les hommes, & leur fassent pour cela quelques faveurs.* J'ai examiné attentivement ce passage (n) d'Hippocrate, & je m'en vais vous en donner le précis.

d'un passage de Plutarque à ce sujet.

Précis de ce passage.

La plûpart des Scythes deviennent impuissans, & vivent & parlent comme les femmes. Les habitans du païs croient que cela vient de Dieu, & vénérent ces gens-là, car chacun craint qu'il ne lui en arrive autant. Ces infirmitez tout comme les autres viennent de Dieu, il n'y en a aucune qui soit plus divine ou plus humaine que les autres, elles sont toutes divines, puisqu'elles ont toutes leur nature, & que rien ne se fait sans la nature. Hippocrate recherche ensuite les raisons de cette impuissance, & croit les avoir trouvées dans la maniere dont les Scythes tâchoient de guérir certaines incommoditez, qui leur venoient d'être trop souvent à cheval. Ils se faisoient ouvrir les veines qui sont derriere les oreilles. Ils s'endormoient après cela, quelques-uns se trouvoient guéris à leur réveil, mais voulant joüir de leurs femmes, ils ne pouvoient. Le mauvais succès de cette premiere tentative ne les décourageoit pas, mais lorsque ni la seconde, ni la troisiéme, ni les suivantes, ne réüssissoient pas mieux que la premiere, (o) ils s'imaginoient que c'étoit une punition divine de leurs péchez, & prenoient l'habit de femmes. Les plus riches d'entre les Scythes sont sujets à ce malheur, les pauvres y ont peu de part, & néanmoins si c'étoit une maladie plus divine que les autres, il faudroit qu'elle tombât également sur les nobles, & sur les roturiers, sur les riches, & sur les pauvres, (p) ou plûtôt qu'elle tombât principalement sur ceux qui ont peu de bien,

(h) Νῦν δὲ ἐσθῆτα μὴ λαμπρὰν περὶ σῶμα μὴ καθαρὰν ἀμφιεσαμένοις, οὐκ ἀρκεῖν νομίζουσι πρὸς τὸ τῶν θυσιῶν ἁγνόν· ὅταν δὲ τὸ σῶμα μετὰ τῆς ἐσθῆτος τινὲς λαμπρυνάμενοι, μὴ καθαρὰν κακῶν τὴν ψυχὴν ἔχοντες, ἴωσι πρὸς τὰς θυσίας, οὐδὲν διαφέρειν νομίζουσι. *Nunc verò eum qui non candida puraque amictus sit veste idoneum negant qui purè sacrificet. Ubi verò & corpore & vestitu nitentes quidam, animum interim à malis purum non habent, & sic ad sacra accedunt, id nihil referre existimant.* Porphyr. ubi supra.

(i) *Quid est enim quum paupertatem divitiis etiam inter homines esse æqualem velimus, quur eam sumptu ad sacra addito deorum aditu arceamus? præsertim quum ipsi deo nihil minus gratum futurum sit, quàm non omnibus patere ad se placandum & colendum viam.* Cicero ubi supra.

(k) » Voiez ci-dessous le chap. 54.

(l) *Mox depravatis hominum moribus, & pravis persuasionibus eorum animis corruptis, eò tandem impietatis ventum est, ut Deos more hominum capi donis, eamque esse mercedem beneficiorum quæ à Diis acciperentur, cæcum vulgus sibi persuaderet. Auxit errorem poetarum natio quorum vox est,* Δῶρα θεοὺς πείθει, δῶρ' αἰδοίους βασιλῆας: *Et similes multa. Ita paullatim nundinatio quædam, & ut vocat Plato in Euthyphrone,* ἐμπορικὴ τέχνη *inter Deos atque homines fuit instituta.* Casaub. in Pers. sat. 2. pag. 173. » Voïez ci-dessus Chap. XLIX.

(m) » Lami, réflex. sur les discours anatomiques, pag. » 140. 141.

(n) » Notez que Costar *défense de Voiture pag.* 109. falsifia étrangement ce passage, pour s'être fié à un Médecin Espagnol: voïez son apologie pag. 213. Girac dans » la section 24. de sa réponse le censura comme il faloit, & » dévelopa la pensée d'Hippocrate.

(o) Νομίσαντές τι ἡμαρτηκέναι τῷ θεῷ ὃν ἐπαιτιῶνται: *Deum in quem culpam conferunt se offendisse existimantes.* Hippocr. de aëre, locis & aquis p. 293. edit. Genev. 1657. in fol.

(p) Καὶ μᾶλλον τοῖσιν ὀλίγα κεκτημένοισιν ἤδη, οὐ τιμωμένοισιν ἤδη, εἰ χαίρουσιν οἱ θεοὶ καὶ θαυμαζόμενοι ὑπ' ἀνθρώπων, καὶ ἀντὶ τούτων χάριτας ἀποδιδοῦσι. *Idque potiùs eos qui paucas opes possident neque honorem exhibent, si modo Dii hominum cultu gaudent & pro eo his beneficia conferunt.* Id. ib.

bien, car ils n'honorent point les Dieux, (si toutefois les Dieux se plaisent à être honorez des hommes, & leur font du bien en récompense.) C'est le devoir des riches d'offrir souvent des sacrifices & des dons aux Dieux, & de les honorer: Mais les pauvres ne sont pas en cet état, & ils se plaignent des Dieux qui ne leur accordent pas des richesses. Il semble donc que les pauvres souffrent bien plus que les riches la peine de leurs péchez; mais, comme on l'a déja dit, (p) cette impuissance vient des Dieux, tout de même que les autres maladies, ce sont tous accidens qui viennent de la Nature. Vous avez là un extrait fidéle de cet endroit d'Hippocrate.

Voïez à cette heure, je vous prie, quelle pouvoit être la morale du commun des Païens quant aux exercices de la religion, puisqu'Hippocrate lui-même, ce génie si éclairé a dit qu'il n'y avoit que les personnes opulentes qui pussent honorer les Dieux. N'étoit-ce pas compter pour rien les dispositions intérieures, & donner tout à l'extérieur?

§. LII.

Réponse à une objection fondée sur le Prologue des Loix de Zaleucus.

Inobservation des loix de Zaleucus & de Pythagoras, de même que des ordres de J. C. & des Apôtres.

SI vous m'aviez allégué les loix de Zaleucus, vous m'auriez fait une objection plus considérable que celle que vous fondez sur les paroles de Cicéron. Il ne se peut rien voir de plus beau que la préface (a) des loix de Zaleucus, & ce n'est pas sans raison que Scaliger (b) l'a traitée de divine. Elle marque le plus clairement du monde la nécessité du culte intérieur, & de la pureté de l'ame, si l'on veut servir les Dieux légitimement. Aussi devez-vous remarquer que Zaleucus (c) étoit disciple de Pythagoras, & il ne faut point douter qu'il n'ait eu en vûë d'introduire la réformation des mœurs parmi les Locriens ses compatriotes, comme son maître Pythagoras l'avoit introduite (d) dans la ville de Crotone. Mais, Monsieur, ne vous imaginez pas que les beaux statuts de ces deux Législateurs Philosophes aïent été observez long-tems. Souvenez-vous que les ordres de JESUS-CHRIST, & de ses Apôtres sur le mépris des richesses, & des plaisirs sensuels, & des ornemens du corps, sont extrêmement négligez depuis plusieurs siécles, quoiqu'on n'ait jamais cessé de représenter fortement la nécessité de les observer. On prêche tous les jours sur ce sujet, & l'on imprime une infinité de Livres de dévotion, qui exhortent à ne se plus conformer aux instincts de la Nature corrompuë. Que peut-on souhaiter de plus précis que l'ordre que (e) Saint Pierre, & que (f) Saint Paul ont donné aux femmes de s'orner de bonnes œuvres, & non pas de pierreries, & d'entortillemens de cheveux? Et dequoi est-ce qu'elles s'occupent autant que des parures de la tête? Ne faut-il pas que les Moralistes (g) implorent l'autorité du bras seculier contre ce mepris des loix Chrétiennes, lequel ils déclarent inutilement la voie de la damnation? Pensez-vous que les femmes de Crotone aïent mieux gardé les préceptes de Pythagoras après sa mort? Mais pour vous montrer que les Locriens ne suivirent pas l'esprit de Zaleucus, il me suffira de vous marquer un vœu public, où ils se conformérent entiérement à ce que la Théologie poëtique pouvoit inspirer de plus infâme. Se trouvant un peu pressez par un voisin qui leur avoit déclaré la guerre, ils firent un vœu de prostituer leurs filles le jour de la fête de Venus, s'ils remportoient la victoire: *Cum Rheginorum tyranni Leophronis bello Locrenses premerentur, voverant, si victores forent, ut die festo Veneris virgines suas prostituerent (h).* C'étoit là un acte de Religion que l'on emploïoit souvent pour (i) s'attirer les faveurs du Ciel. Les menaces d'une Comete pouvoient être cause que l'on se servît de cette ressource, & de plusieurs autres qui ne valoient guéres mieux, ou qui étoient même plus criminelles.

§. LIII.

Passages des Peres qui prouvent que la Religion Païenne n'instruisoit point à la vertu, mais seulement au culte externe des Dieux.

Lactance accuse la Religion Païenne de ne pas influer sur les mœurs.

LActance a reproché aux Païens avec une extrême force qu'ils desunissoient miserablement l'étude de la sagesse, & l'étude de la religion. Il entend par la sagesse, les sciences & la vertu (k). Ceux qui enseignent la Religion Païenne, dit-il, ne recherchent point la vérité, & ne disent rien qui puisse servir aux bonnes mœurs; ils se contentent d'aprendre les cérémonies du service divin, or ce sont des choses qui n'ont besoin que du ministere du corps, l'ame n'y a rien à faire. Cette Religion-là ne peut donc être véritable, puisqu'elle ne donne aucune leçon sur la vertu: (l) *Nihil ibi disseritur, quod proficiat ad mores excolendos, vitamque formandam, nec habet inquisitionem aliquam veritatis, sed tantummodo ritum colendi, qui non officio mentis, sed ministerio corporis constat. Et ideo non est illa religio vera judicanda; quia nullis justitiæ, virtutisque præ-*

(q) Θεῖα μὲν καὶ ταῦτ' ἐστὶν ὁμοίως τοῖς ἄλλοις· γίγνεται δὲ κατὰ φύσιν ἕκαστα. *Verum hæc quidem divina sunt perinde ut reliqua & secundum naturam quæque accidunt.* Id. ib.

(a) » Vous la trouverez dans Diodore de Sicile. l. 12. » *cap.* 10. & plus amplement encore dans Stobée, serm. 42. » *fol. m.* 149. *verso.*

(b) *Scal. animadv. in Euseb. pag.* 81.

(c) *Diodor. Sicul. ubi supra.*

(d) » Voïez dans le Diction. histor. & crit. les remarques C, F, G, de l'article *Pythagoras.*

(e) » I. Epitre de Saint Pierre ch. 3. v. 3. & 4.

(f) » I. Epitre à Timothée ch. 2. v. 9. & 10.

(g) » Supplions. . . . . que toutes les femmes & filles » s'accoustrent aussi honnestement, avec une honte & so» brieté, sans tortillonnemens de cheveux, ne bagues » d'or & d'argent, perles, ne autres habits précieux. » Mais tant s'en fault, mes dames (qui prenez plaisir à » cela) que vous veuilliez suyvre ce conseil de Monsieur » sainct Paul, qu'en despit qu'il en parle, vous en porterez en vostre confusion & damnation, si Dieu ne » vous fait la grace de vous en retirer. *Il* est autant pos» sible, *de vous détacher de vos parures* que d'arracher » la Lune aux dents, si Messieurs de Justice ne prennent ceste matiere à cueur. Car la chair & le sang » vous aveugle si fort, que vous ne craignez Dieu ne » Diable, pour prédication qu'on vous face: dont, com» me disoit Nostre Seigneur aux Juifs, vous mourez » en vostre orgueil & vaine gloire, si vous n'en faites » penitence. *Il* fault, vueillez ou non, que vous des» tortillonniez, deschauvesourissiez, deretez, c'est-à-di» re, ne portez plus en ailes de chauvesouris, ou en fa» çon de rets, vos cheveux, par lesquels prétendez pren» dre diaboliquement, & enfiler les hommes, pour rassa» sier vostre desordonné appetit: ou bien que vous soyez » perdues & damnées: *Des Caurres, œuvr. Morales. fol.* » 304. & 305. édit. de Paris 1575.

(h) *Justin. lib.* 21. *cap.* 3. *pag. m.* 402.

(i) » Voïez dans le Diction. hist. & crit. la remarque B. » de l'article *Lais.*

(k) *Virtus cum scientia conjuncta, est sapientia.* Lactant. divin. inst. lib. 3. cap. 8. pag. m. 163.

(l) *Id. ib. lib.* 4. *cap.* 3. *pag.* 227.

præceptis erudit, efficitque meliores. La philosophie, continuë-t-il, (*m*) & la religion païenne sont deux choses à part, puisque ceux qui enseignent la sagesse ne sont pas les mêmes personnes qui président à la religion. Les Philosophes ne montrent point le chemin du Ciel; les Prêtres ne montrent point le chemin de la vertu. Il ajoûte que la vraie religion a fait cesser ce divorce, parce que les mêmes personnes qui sont les Prêtres de Dieu y sont aussi les Docteurs de la sagesse: *Ubi ergo sapientia cum religione conjungitur? scilicet, ubi Deus colitur unus; ubi vita, & actus omnis ad unum caput, & ad unam summam refertur. Denique iidem sunt doctores sapientiæ, qui & Dei sacerdotes* (*n*). Il se fait une objection tirée de ce qu'un Philosophe pouvoit quelquefois être revêtu de la Prêtrise; mais, répond-t-il, cela ne réunissoit point les caracteres de ces deux charges. Comme ce Prêtre Philosophe ne traitoit point de la religion, lorsqu'il parloit en Philosophe, il ne traitoit point de la sagesse & de la vertu, lorsqu'il agissoit en Prêtre; il lui suffisoit en ce dernier cas d'instruire les mains, & les doigts: les rites du Paganisme ne demandent que cela. (*o*) *Nec tamen moveat quenquam, quia sæpe factum est, & fieri potest, ut philosophus aliquis, Deorum suscipiat sacerdotium. Quod cum fit, non tamen conjungitur philosophia cum religione; sed & philosophia inter sacra cessabit; & religio, quando philosophia tractabitur. Illa enim religio muta est; non tantum, quia mutorum est; sed quia ritus ejus in manu, & digitis est; non in corde, aut lingua, sicut nostra, quæ vera est.*

Par quelle preuve plus positive pourrois-je vous faire voir que les notions des Philosophes n'influoient point sur la religion du peuple? Ils avoient beau dire que la vertu, & la pureté de l'ame étoient le véritable moïen d'apaiser les Dieux; le peuple ne se régloit point sur cette doctrine, ils n'en avoient point de connoissance, puisque les Prêtres n'en disoient rien, & qu'ils se bornoient à des leçons sur la pratique des cérémonies religieuses.

Aussi-bien que St. Augustin.

Saint Augustin a écrit ses Livres de la Cité de Dieu, dans un tems où les Païens subsistoient encore, & le menaçoient même (*p*) de le réfuter. Cependant il leur soûtient (*q*) que leurs Dieux n'ont jamais prescrit la maniere de bien vivre, qu'ils ne se sont point souciez des mœurs des peuples qui les adoroient, & qu'ils leur ont permis de se remplir l'ame des méchancetez les plus horribles, car ils ne le leur ont jamais défendu. S'ils l'ont défendu, continuë-t-il, qu'on nous le montre, qu'on nous le prouve. Je sai bien qu'on vante certains discours souflez à l'oreille d'un petit nombre de gens, & comme sous le sceau, & sous le mystere d'une religion occulte, certains discours, dis je, qui aprenoient la probité, & la pureté; mais qu'on nous montre, & qu'on nous nomme les lieux qui ont été quelquefois consacrez à de semblables conventicules, où l'on ne célébrât point des jeux malhonnêtes, & destituez de toute pudeur, mais où les peuples entendissent les ordres que les Dieux donnoient de réprimer l'avarice, l'ambition & la luxure, & où l'on pût être instruit de ce que Perse déclare qu'il faut aprendre:

(*r*) Discite que, ô miseri, & causas cognoscite rerum,
Quid sumus, & quidnam victuri gignimur, ordo
Quis datus, aut metæ quà mollis flexus, & unde:
Quis modus argento; quid fas optare, quid asper
Utile nummus habet; patriæ, carisque propinquis
Quantùm elargiri deceat; quem te Deus esse
Jussit, & humanâ quâ parte locatus es in re.

Qu'on nous dise où de tels préceptes des Dieux étoient récitez ordinairement aux assemblées du peuple (*s*). *Dicatur in quibus locis hæc docentium Deorum solebant præcepta recitari, & à cultoribus eorum populis frequenter audiri* (*t*).

Et d'autres Peres.

Voilà les défis que S. Augustin faisoit aux Païens. Ils prouvent si clairement que les instructions des Prêtres ne regardoient que l'extérieur des cérémonies sans toucher à la morale, qu'il seroit inutile de mettre ici ce que l'un des commentateurs des Livres de la Cité de Dieu a remarqué pour confirmer par le témoignage d'Eusebe, & par celui de St. Athanase l'observation de St. Augustin: (*v*) *Ita Euseb. lib. 5. de demonstr. Evang. in præfat. & lib. 4. de præparat. Evang. & Athanas. orat. contra gentes ostendunt, nihil unquam boni aut honesti, aut cum virtute conjunctum a Diis in homines profectum.*

Passage de Mr. Arnauld sur ce sujet.

Si les devoirs de la morale ont été connus aux Philosophes, s'ils ont été enseignez par les Philosophes, cela ne servoit de rien au peuple, pendant qu'il ne recevoit de ses Prêtres que des instructions sur les pratiques externes du culte des Dieux. Soufrez que je vous allégue ici une remarque de Mr. Arnauld.

Il examine (*vv*) si les nations *que Dieu avoit laissé marcher dans leurs voies*, ont eu des moïens suffisans pour connoître Dieu & sa loi, & il considere *dans ces peuples les femmes qui en faisoient la moitié, les soldats, les artisans & le reste de la populace sans aucune aplication aux sciences, qui faisoient plus des trois quarts & demi de l'autre moitié.* Il soûtient (*x*) qu'ils n'étoient point capables *de trouver d'eux-mêmes les preuves populaires de l'existence de Dieu Créateur du monde, dont la Loy devoit servir de regle aux actions des hommes, & qu'ainsi ce qu'ils avoient naturellement d'esprit* ne leur étoit point *un moien suffisant pour le connoître.* Il prouve que *par l'instruction des autres, dont la plus ordinaire est celle que les peres & les meres donnent à leurs enfans*, ils n'ont point pû parvenir à ce dégré de lumiere. (*y*) *Vous direz peut-estre*, ajoûte-t-il, *qu'ils pouvoient estre instruits de l'existence de Dieu par les Philosophes, à qui Saint Paul*

(*m*) *Philosophia, & religio Deorum disjuncta sunt, longeque discreta; siquidem alii sunt professores sapientiæ, per quos utique ad Deos non aditur, alii religionis antistites, per quos sapere non discitur.* Id. ib.

(*n*) *Id. ib.*

(*o*) *Id. ib. pag.* 228.

(*p*) Cela paroît par le 27. chapitre du 5. livre, *de civitate Dei.*

(*q*) » *Deos paganorum nunquam benè vivendi sanxisse doctrinam.* C'est le titre du chap. 6. du 2. liv *de civit. Dei.* » Voiez aussi le chap. 4. & 22. du même livre.

(*r*) » *Persius sat.* 3. Voici comment le Pere Tarteron » a traduit ces vers: Apprenez, mortels, apprenez donc » de bonne heure à vous connoistre, & à raisonner sur » les choses: apprenez ce que c'est que l'homme; pourquoi il est au monde; quel ordre il doit garder en tout; » avec quelles précautions il faut éviter les écueils & les » dangers dans le cours de la vie; par où il faut commencer; jusques où l'on doit aller; la modération avec laquelle on doit rechercher le bien; à quoy nous devons borner » nos désirs; quel usage on doit faire de l'argent; ce qu'on » en doit employer pour ses proches & pour la patrie. Concevez bien ce que le Ciel a voulu que vous fussiez en ce » monde, & le rang que vous y tenez.

(*s*) » Tiré de Saint Augustin *de civitate Dei, lib.* 2. *cap.* 6. » Voïez aussi Arnobe *lib.* 7. *pag.* 215.

(*t*) *August. ib.*

(*v*) *Leon. Coquens in Augustin. ib.*

(*vv*) » Arnauld, seconde dénonciation du peché philosophique pag. 90.

(*x*) *Id. ib. pag.* 91.

(*y*) *Id. ib. pag.* 92.

Paul témoigne que Dieu avoit découvert sa divinité & ses perfections infinies. Mais, répond-t-il, » les » Philosophes n'instruisoient que leurs disciples, » & ne parloient point de ces choses à ceux qui » ne faisoient point profession d'étudier. Car ce » n'étoit pas comme dans la religion Chretienne, » où on fait des Sermons à toutes sortes de per- » sonnes indiféremment, pour leur apprendre ce » qu'ils doivent croire, & ce qu'ils doivent fai- » re. Ainsi quelque idée que ces Philosophes eus- » sent de la Religion, les femmes & la populace » n'en sçavoient que ce qu'ils en voioient prati- » quer à leurs Prestres & à leurs Pontifes: de » sorte qu'ils ne connoissoient au lieu du vrai » Dieu que des créatures, comme les astres ou » des hommes morts, dont la superstition répan- » duë parmi une infinité de nations avoit fait des » Dieux, à quoi on pourroit rapporter ces paro- » les de Cicéron: *(z) Superstitio fusa per gentes* » *omnium implevit animos, atque hominum imbecil-* » *litatem occupavit.* »

§. LIV.

Inutilité de la Religion Païenne par raport à l'acquisition de la vertu.

MAis pour vous montrer d'une maniere plus dégagée combien la religion des Gentils étoit inutile à faire acquérir les vertus morales, je me servirai de cet argument.

La Religion Païenne n'inspiroit point la vertu morale.

Elle n'y pouvoit être utile qu'en persuadant aux hommes, qu'ils ne pouvoient être bien avec les Dieux sans la pureté de l'ame, & qu'ils devoient s'adresser aux Dieux pour obtenir la vertu.

Or elle ne travailloit point à persuader aux hommes ces deux choses-là.

Elle étoit donc inutile à faire acquérir les vertus morales; d'où il faut conclure que les bonnes mœurs, qui ont paru dans la conduite de quelques Gentils, ont été le fruit de l'honneur humain, ou de la raison.

La majeure de ce syllogisme n'a pas besoin d'être prouvée: arrêtons-nous donc seulement à la mineure.

Il est évident qu'on n'enseignoit point au peuple parmi les Païens, que la pureté de l'ame fût nécessaire à la validité du culte des Dieux. Je vous ai fait voir qu'on ne l'instruisoit qu'à la pratique des cérémonies extérieures.

Il est certain aussi que les Païens ne demandoient point aux Dieux la bonne vie, la bonne conscience, la sainteté; ils ne leur demandoient que les biens de la fortune, la santé, les richesses, les honneurs, les victoires, une longue vie, le gain d'un procès, &c. Le Poëte perse a tonné d'une grande force contre ce déréglement:

(a) - - - - - Non tu prece poscis emaci,
Quæ nisi seductis nequeas committere Divis.
At bona pars procerum tacitâ libabit acerrâ.
Haud cuivis promptum est, murmurque, humilesque susurros
Tollere de templis, & aperto vivere voto.
Mens bona, fama, fides! hæc clare, & ut audiat hospes:
Illa sibi introrsum, & sub linguâ immurmurat: O si
Ebullit patrui præclarum funus! & ô si
Sub rastro crepet argenti mihi seria dextro
Hercule! pupillumve utinam, quem proximus hæres
Impello, expungam! namque est scabiosus, & acri
Bile tumet. Nerio jam tertia conditur uxor.
Hæc sanctè ut poscas, Tiberino in gurgite mergis
Manè caput bis, terque, & noctem flumine purgas.

C'est-à-dire, selon la version du Pere Tarteron: *Vous ne prétendez pas acheter, si j'ose parler ainsi, par de somptueux sacrifices, certaines graces qu'on ne demande aux Dieux qu'après avoir tâché de les corrompre. La plusspart de nos grands Seigneurs ne vous ressemblent pas; ils viennent présenter de l'encens aux Dieux; mais leurs vœux & leurs prieres se font sans que personne sçache ce qu'ils disent; ils ont pour cela leurs raisons. Hélas! il n'est pas facile de bannir des Temples ces sortes de prieres, qui se font à voix basse & à petit bruit. Voici ce qu'ils demandent tout-haut, & ce que tout le monde entend. Grands Dieux, donnez-nous de l'esprit, du crédit, de la réputation. Et que demandent-ils tout-bas, & marmotans entre leurs dents? Ah! dit l'un, si mon oncle mouroit subitement! que je plaindrois peu la dépense d'un superbe convoy! Ah, dit l'autre, si je pouvois, à la faveur d'Hercule, trouver un trésor en labourant ma terre! Si je pouvois, dit celui-ci, supplanter ce pupile, substituer dans ce testament mon nom à la place du sien! Je suis le premier après luy; aussi-bien ne peut-il pas vivre long-temps; la bile est répanduë sur tout son corps; il est tout couvert de gale. Voilà déja la troisiéme femme que Nérius épouse; qu'il est heureux! Hé bien, pour sanctifier tous ces vœux, vous vous plongez la tête le matin dans le Tibre à deux & trois reprises; vous ne manquez point de vous laver à votre réveil.*

On demandoit aux Dieux les biens de la fortune.

Voilà le motif des ofrandes que l'on promettoit aux Dieux. Petrone nous l'aprendra: *Voit-on venir au Temple*, dit-il (b), *quelqu'un dans le dessein de prier les Dieux de lui donner la perfection de l'Eloquence, & de luy découvrir les secrets de la Philosophie? On n'y vient pas même pour demander la droiture de l'esprit & la santé du corps. Mais de tous ceux qui vont au Capitole, avant même qu'ils arrivent à la porte, l'un promet de grosses offrandes à la Divinité qu'on y adore, afin qu'elle hâte la mort d'un riche parent; l'autre, afin qu'il puisse trouver un trésor; celui-ci, afin qu'il soit assez heureux pour acquérir des millions de bien. Le Sénat même, qui est la regle, &c.* (c). C'est ainsi que le cœur de l'homme avoit gâté la religion, & qu'à son tour la religion avoit gâté l'esprit de l'homme. On s'imagina que les Dieux semblables à l'homme aimoient les richesses, & puis on conclut de ce qu'ils en étoient avides, qu'il étoit juste de souhaiter de s'enrichir par toute sorte de moïens. On se flatta d'effacer l'injustice du brigandage, pourvû que l'on en voüât (d) une partie aux

(z) » J'ai cité ces paroles de Cicéron ci-dessus §. 32. » n. (l).

(a) *Persius sat. 2. v. 3.*

(b) *Quis unquam venit in templum, & votum fecit, si ad eloquentiam pervenisset; quis, si philosophiæ fontem invenisset? ac ne bonam quidem mentem, aut bonam valetudinem petunt: sed statim, antequam limen Capitolii tangant, alius donum promittit, si propinquum divitem extulerit: alius, si thesaurum effoderit: alius, si ad trecenties H. S. salvus pervenerit. Ipse Senatus, recti bonique præceptor, mille pondo auri Capitolio promittere solet: & ne quis dubitet pecuniam concupiscere, Jovem quoque peculiò exorat.* Petron. in satyr. pag. m. 77. 78. Je me sers de la version de Mr. Nodot.

(c) » Vous trouverez ci-dessus §. 49. vers le milieu ce » qui manque ici.

(d) » Voiez dans Tite-Live *lib. 36. init.* le vœu solemnel » des Romains d'une partie du butin à Jupiter, & Servius » sur ces paroles de l'Eneide *lib. 3. v. 222.*
» *Et Divos ipsumque vocamus.*
» *In prædam partemque Jovem.*

aux Temples. C'étoit une espece d'achat de la protection des Dieux, c'étoit les engager par leurs propres intérêts à la réussite d'une afaire. Que Lactance (e) a eu raison de se moquer des ornemens d'or, & des pierreries que l'on consacroit aux Dieux! Il ne prévoïoit pas que les Chretiens tomberoient un jour dans une pareille foiblesse.

Séneque (f) & plusieurs autres écrivains (g) du Paganisme, ont censuré avec tant de force l'injustice & la turpitude des prieres qu'on faisoit aux Dieux, qu'il faut croire que ce désordre étoit un péché régnant.

Et non pas la vertu morale.

Au moins, direz-vous, les prieres des Philosophes & de leurs disciples tendoient à obtenir les vertus morales, qu'ils croïoient absolument nécessaires à la validité du culte extérieur des Dieux. Nullement, Monsieur, car ils ne prétendoient pas que les Dieux fissent aux hommes un tel présent. Ils ne les faisoient distributeurs que des biens de la fortune: chacun, disoient-ils, se doit faire vertueux soi-même. Comme je vous voi un peu méfiant sur mon chapitre, je vous citerai deux écrivains qui n'ont eu nul intérêt à notre dispute; & ce sera par leurs paroles que je donnerai la preuve que vous devez ici exiger de moi. Je préviendrai de la sorte tous les plus petits soupçons qui pourroient vous inquiéter. Vous ne pourrez plus craindre que je donne la torture aux passages des Anciens, pour les faire servir bon gré malgré à mon hypothese. Vous verrez que M. Arnauld & Mr. Dacier sans aucune relation au sujet que nous traitons, les ont pris au même sens que j'ai interêt de leur donner.

Selon Mrs. Arnauld & Dacier.

Les Philosophes, c'est M. Arnauld (h) qui parle, *ne vouloient pas que la* vertu *dépendît* de Dieu, mais » en même tems ils en faisoient dépendre le cours » des choses humaines, & tout ce que l'on ap» pelle les biens de la fortune. (i) *C'est*, disoient» ils, *le sentiment de tous les hommes, que nous de» vons demander à Dieu la bonne fortune, & nous » donner à nous-mesmes la sagesse & la vertu.* Un » Poëte dit la mesme chose dans une Epître phi» losophique. (k) *Il suffit de demander à Jupiter la » vie & les richesses qu'il donne & qu'il ôte à qui » il veut, mais pour la tranquillité de l'esprit, je me » la donneray bien à moy-mesme.*

» Sed satis est orare Jovem, qui donat & aufert.
» Det vitam, det opes: æquum mi animum ipse parabo.

» Et ils raisonnoient de mesme pour les actions de » graces. Car ils soutenoient (l) *qu'il ne s'étoit jamais » rencontré personne qui eût rendu graces aux Dieux » de ce qu'il estoit homme de bien, mais seulement de » ce qu'il estoit dans les richesses, dans les honneurs » & dans la santé, & que ce n'estoit qu'au regard » de ces biens, qu'on appelle Dieu très-grand & très» bon, & non parce qu'il nous fait justes, tempé» rans, & sages* (m).

Horace est le Poëte dont Mr. Arnauld a cité deux vers, voïons comment Mr. Dacier les commente. (n) Horace » dit qu'il ne faut demander » à Dieu que la vie & les richesses, qui sont les » seuls biens qui dépendent de lui; & que pour » le bon esprit, il ne faut l'attendre que de soy» mesme. Ce n'étoit pas seulement le sentiment » des Stoïciens, c'estoit celuy de tous les Payens, » si nous en croyons Cotta, que Cicéron fait par» ler de cette maniere dans le III. Livre de la na» ture des Dieux: *Atque hoc quidem omnes mor» tales sic habent, externas commoditates, vineta, » segetes, oliveta, ubertatem frugum & fructuum, » omnem denique commoditatem, prosperitatemque à » Diis se habere, virtutem autem nemo unquam ac» ceptam Deo retulit. Nimirum rectè: propter vir» tutem enim jure laudamur, & in virtute gloriamur: » quod non contingeret, si id donum à Deo, non à » nobis haberemus. C'est le sentiment de tous les hom» mes, que les biens extérieurs, les vignes, les champs, » les Oliviers, l'abondance des fruits & des moissons, » enfin toutes les commodités & les prospérités de la » vie, leur viennent de Dieu. Mais jamais personne » n'a crû recevoir de lui la vertu: & avec raison; » car on ne nous louë que de la vertu; nous ne nous » glorifions que de la vertu: ce qui n'arriveroit point, » si elle étoit un don de Dieu, & non pas un bien » qui vinst de nous-mesmes.* Et revenant encore à » la charge, il s'exprime plus fortement. *Judi» dicium hoc omnium mortalium est, fortunam à Deo » petendam, à se ipso sumendam esse sapientiam. C'est » le jugement de tous les hommes, qu'il faut deman» der à Dieu la fortune, & prendre chez soi la sa» gesse.* »

Cotta approuve ce sentiment.

Il n'est pas nécessaire de vous dire que Monsieur Dacier condamne ces dogmes; mais pour vous donner un témoignage de ma candeur, je vous dirai qu'il assûre (o) qu'il n'est point vrai *que tous les Payens fussent du sentiment de Cotta. Il y a toûjours eu des gens*, continuë-t-il, *qui ont soutenu le contraire, & non-seulement des Philosophes, mais des Poëtes. Cette vérité est répanduë dans tous les Ouvrages d'Homere.* Je ne veux point incidenter là-dessus, mais je ne laisserai pas de remarquer que dans un recueil (p) que je viens de lire de plusieurs passages d'Homere touchant cela, il n'y a rien qui s'opose proprement à la doctrine de Cotta; car ils ne traitent que de certaines pensées passageres que les Dieux inspirent tout-à-coup, soit pour renverser, soit pour avancer les desseins des hommes. L'Auteur où j'ai trouvé ce recueil a raporté (q) de très-beaux endroits d'Isocrate & (r) de Tite-Live, qui montrent qu'on attribuoit aux Dieux d'inspirer de bonnes pensées, mais elles se raportoient toûjours à l'execution de certaines choses où la fortune des particuliers, & même celle du public se trouvoit intéressée. Cela est-il contraire au dogme de Cotta? Devons-nous croire que ce Pontife ait voulu

(e) *Lactant. lib. 2. cap. 4. & lib. 6. cap. 25.*
(f) *Seneca epist. 10.*
(g) » Voïez les notes de Lipse *in Seneca Epist.* 10.
(h) » Arnauld réflex. sur le nouveau systeme de la na» ture & de la grace, to. 1. pag. 212.
(i) *Cic. lib. 3. de nat. Deorum.*
(k) *Horat. ad Lollium.*
(l) *Cic. ib.*
(m) Voici le Latin de Ciceron de nat. Deor. lib. 3. pag. m. 689. *At verò aut honoribus aucti, aut re familiari, aut si aliud quippiam nacti sumus fortuiti boni, aut depulimus mali cùm Diis gratias agimus, tum nihil nostra laudi assumptum arbitramur. Nam quis quòd bonus vir esset gratias Diis egit unquam? at quòd dives, quòd honoratus, quòd incolumis. Jovemque optimum maximum ob eas res appellant, non quòd nos justos, temperatos, sapientes efficiat: sed quòd salvos, incolumes, opulentes, copiosos. Neque Herculi quisquam decumam vovit unquam, si sapiens factus esset.*
(n) » Dacier notes sur l'épitre 18. du 1. livre d'Hora» ce pag. 103. du 9. to. édit. de Holl.
(o) » *Id. ib.* pag. 105. Il cite deux vers de Callimaque » où les richesses & la vertu sont demandées à Jupiter. Le » Pere Lescalopier, *in Cicer. de nat. Deor. lib. 3. pag.* 692. » 694. réfute Cotta par Ciceron même.
(p) » Dans le Commentaire d'Abram sur ces paroles de » Cicéron orat. pro Milone pag. 232. *Dii immortales mentem dederunt illi perdito &c.*
(q) *Abram ib. pag. 221.*
(r) *Id. ib. pag. 233.*

voulu parler de quelque autre chose que de la vertu habituelle, je veux dire de la vertu que l'on aquiert par divers actes, qui s'enracine dans le cœur, & qui nous sert d'une direction continuelle & permanente, lors même que nous ne sommes point l'instrument de ces actions éclatantes d'où dépend le sort d'autrui, le sort du public. Quoi qu'il en soit je vais vous citer Séneque qui s'accorde parfaitement avec Cicéron: (s) *Tu fais une très-belle chose, & qui te sera grandement profitable, si tu perséveres (comme tu m'escris) à rendre ton ame bonne. Ce seroit folie d'en faire aucune priere à Dieu, veu que tu peux gagner cela sur toi-mesme. Il ne faut point lever les mains au Ciel, ny prier le secretain d'un temple, qui nous laisse approcher des aureilles d'une image, comme si nostre priere en devoit estre mieux exaucée. Dieu est fort près de toy, il est avec toy, il est dedans toy. Je te veux bien asseurer, Lucilius, qu'il y a un esprit sainct & sacré qui fait sa demeure dans nous, qui prend garde & veille sur les biens, & sur les maux qui nous adviennent.* Il semble qu'il y ait beaucoup de contradiction dans ces paroles: Muret qui les a commentées, y en trouve, & il admire la force de la vérité qui a fait tomber Séneque dans la disparate; mais Muret se trompe, Séneque ne se contredit point: le Dieu dont il parle dans toute cette lettre n'est que la partie la plus noble de l'ame de l'homme.

De même que Séneque.

Passage de Séneque expliqué.

On le pourroit plûtôt accuser de contradiction par une chose qu'il a dite dans une autre lettre. Il y a exhorté son ami à prier les Dieux de lui donner un bon esprit, la santé de l'ame, & puis la santé du corps, (t) *Roga bonam mentem, bonam valetudinem animi, deinde corporis.* Mais il n'est pas dificile de dissiper cette aparence de contradiction. Prenez bien garde qu'il n'exhorte point à prier les Dieux de nous donner la vertu, & concluez de là qu'il suposoit que c'est un bien que chacun se donne. Il croïoit donc que l'on ne doit demander aux Dieux que les biens qui ne sont pas dépendans du bon usage de notre franc arbitre. Il entendoit donc par *bonam mentem*, & par *bonam valetudinem animi*, la bonne disposition de l'esprit en tant qu'elle est une qualité physique, & non pas une qualité morale. Il est sûr qu'à cet égard elle est comprise sous les avantages qui dépendent de la Fortune, & qui ne sont pas en notre pouvoir. Notre raison est-elle capable de prévenir les accidens qui afoiblissent la mémoire, qui émoussent la vivacité de l'esprit, qui amenent un délire, une fureur, un fanatisme? Voilà pourquoi les Philosophes jugerent qu'il faut demander aux Dieux la santé de l'ame, & la bonté de l'esprit. La plus grande dificulté consiste en ce que Séneque dans l'épitre 41. déclare que c'est une folie de demander aux Dieux le *bonam mentem*, puisque c'est une chose qu'on peut aquérir soi-même, & néanmoins il exhorte le même ami dans l'épitre dix de demander aux Dieux le *bonam mentem*. On peut répondre que l'idée qu'il attachoit à ces mots Latins n'avoit pas toûjours la même étenduë. Il en excluoit quelquefois ce qui dépend du bon usage de notre raison.

Caton même approuve ce sentiment.

Voici encore un passage de Mr. Arnauld: je suis assûré qu'il vous paroîtra curieux: » (v) Je » me souviens d'avoir lû autrefois dans les Lettres de Cicéron une assez plaisante dispute entre luy & Caton, fondée sur cette distinction » des choses pour lesquelles on devoit remercier les Dieux, & de celles pour lesquelles on » ne les devoit point remercier. C'est que Cicéron ayant fait quelques exploits militaires de » peu d'importance dans son gouvernement de » Cilicie, il désira qu'on en remerciât les Dieux » à Rome en faisant des supplications *ad omnia* » *Deorum pulvinaria*, ce qui estoit comme un » prélude pour obtenir l'honneur du petit triomphe qui s'appelloit *Ovatio*. Et en effet cela lui » fut accordé; mais ce fut contre l'avis de Caton, qui prétendoit avoir fait plus d'honneur » à Cicéron en disant, que ce qu'il y avoit eu » d'extrêmement loüable dans sa conduite, est » qu'il avoit gouverné les peuples de sa province » avec beaucoup d'intégrité, de douceur, & de » sagesse, ce qui méritoit de grandes loüanges, » mais n'estoit point une chose pour laquelle on » dût rendre des actions de graces aux Dieux: » au lieu que Cicéron qui convenoit de la maxime, ne trouvoit pas bon qu'on luy en eût » fait l'application en cette rencontre, & avoit » de la peine à ne pas croire qu'il n'y eût un » peu de malignité dans cette réflexion philosophique de Caton. «

Si vous voulez consulter les originaux lisez la 4. Lettre du 15. livre de Cicéron *ad familiares*, & la 5. qui est la réponse de Caton à la précédente. La 6. vous aprendra que Cicéron dissimula son ressentiment lorsqu'il fit réponse à la lettre de Caton. Il étoit néanmoins fort en colere contre lui comme il paroit (vv) par les lettres qu'il écrivit à Atticus en ce même tems.

Mr. Arnauld me fournit encore une très-belle remarque qui vous convaincra que la religion Païenne ne pouvoit servir de rien par raport à l'acquisition de la vertu. (x) Tous les anciens Philosophes *généralement n'ont cherché que dans leur esprit, & leur raison la regle de leurs devoirs. Comment donc voudroit-on s'imaginer que les femmes, les soldats, les artisans, les paysans, & tout le reste de la populace Payenne, ayent eu des moyens suffisans pour croire qu'on offense Dieu quand on fait une méchante action, parce que la loy de Dieu la défend, ce qui a esté entierement ignoré de tous les Philosophes Payens, au moins pendant plusieurs siecles. On trouve sur cela un endroit bien remarquable dans les Offices de Cicéron. Il y propose les raisons de ceux qui prétendoient que Regulus pouvoit ne pas garder son serment: dont l'une estoit celle-ci:* Sur quoi cette obligation seroit-elle fondée? Est-ce que nous craignons que Jupiter ne soit en colere contre nous & ne nous punisse? Mais tous les Philosophes conviennent, tant ceux qui nient la providence que ceux qui la croient, que Dieu ne se met en colere contre personne, & ne fait de mal à personne: NUNQUAM Deum nec irasci nec nocere. *A quoi il répond, que cela est vrai: & que ce n'est point aussi sur cela qu'est fondée l'obligation*

Et Ciceron aussi.

(s) *Facis rem optimam, & tibi salutarem, si, ut scribis, perseveras ire ad bonam mentem: quam stultum est optare, cùm possis à te impetrare. Non sunt ad cœlum elevandæ manus, nec exorandus æditurus, ut nos ad aures simulacri, quasi magis exaudiri possimus, admittat: prope est à te Deus: tecum est: intus est. Ita dico, Lucili, sacer intra nos Spiritus sedet, malorum bonorumque nostrorum observator & custos.* Seneca epist. 41. pag. m 236. Je me sers de la version de Chalvet.

(t) *Seneca epist.* 10. *pag.* 181.

(v) Arnauld reflex. sur le nouveau systeme, to. 1. *pag.* 214. 215.

(vv) *Cato ..... in me turpiter fuit malevolus, dedit integritatis, justitiæ, clementiæ, fidei mihi testimonium quod non quærebam, quod postulabam negavit* &c. Cicero ad Attic. epist 2. lib. 7. pag. m. 661.

(x) » Arnauld seconde denonciat. du péché philosophique pag. 94.

bligation de garder son serment, mais sur la bonne foy & sur la justice. (*y*) Quod affirmatè quasi Deo teste promiseris id tenendum est. Jam enim non ad iram Deorum QUÆ NULLA EST, sed ad justitiam & ad fidem pertinet. *Ils ne croioient donc point que le violement du serment fût un péché, parce que Dieu en étoit offensé, mais seulement parce que c'étoit manquer à la bonne foi & à la justice, de ne pas faire ce qu'on avoit promis de faire en prenant Dieu à témoin de cette promesse.*

Hé bien, Monsieur, direz-vous après cela que l'aparition d'une Comete servoit de beaucoup aux Païens pour s'avancer dans le chemin de la vertu, puisqu'elle les obligeoit à ranimer le faux culte des Idoles? Si le peuple épouvanté de cette menace du Ciel, consultoit les Prêtres, il aprenoit qu'il faloit faire des présens aux Dieux pour les apaiser, & qu'il ne faloit que cela. S'il eût consulté les Philosophes il eut apris que les Dieux ne se fachent de quoi que soit, & qu'en tout cas il faut se munir de fermeté, & de constance, & de vertu contre les accidens de la vie; mais qu'on n'a besoin que de soi-même pour se procurer cette ressource, les biens de la fortune étant les seuls que l'on doit attendre des Dieux.

Savez-vous bien que Séneque après s'être bien moqué des superstitions du Paganisme ajouta, qu'il faloit adorer de telle sorte cette multitude ou cette populace de Dieux, qu'on se souvînt que c'étoit un culte apuié sur la coutume bien plus que sur la réalité des choses. Saint Augustin infere de là que c'étoient des loix ou des usages qui n'avoient point établi ce qui pouvoit plaire aux Dieux, ou ce qui avoit quelque vérité (*z*).

§. LV.

Quel a été le sentiment de Séneque sur la question; Si toutes choses ont été faites pour l'homme.

Vous me trouvez blâmable d'avoir aprouvé (*a*) Séneque en ce qu'il a dit que les soins de la Providence ont un but plus relevé que de conserver les hommes, *& qu'encore que les mouvemens des cieux nous aportent de grandes utilités, ce n'est pas à dire pourtant que ces vastes corps se meuvent pour l'amour de la terre.* Voïons si votre censure est raisonnable.

Reflexions sur un passage de Séneque.

Premierement je vous prie d'agréer, que je mette ici toute la pensée de Séneque. Vous n'en avez vû qu'une partie dans mon autre Ouvrage. *Il est certain*, dit-il, (*b*) *qu'entre les premieres ordonnances que les Dieux firent en bastissant cet univers, ils ont regardé à nous, & ont eu grande consideration à l'homme: & par ainsi il semble qu'ils ne continuent point à desplier leurs beaux ouvrages seulement pour eux-mesmes. Car nous sommes partie de ce bel ouvrage. Nous sommes donc redevables au Soleil, à la Lune, & aux autres puissances celestes du bien qu'elles font. Car encore qu'ils soient plus grands que tout ce surquoi ils jettent leurs clairtés: toutesfois pensans à des choses plus grandes que nous, ils nous aydent de beaucoup, ils nous aydent* (dis-je) *par l'ordonnance du destin: & par ceste raison nous leur sommes obligez: d'autant que ce n'est point par fortune, ou par leur ignorance que nous tombons en leurs bien-faicts: & qu'ils sçavent bien ce que nous debuons prendre, & ce que nous recevons d'eux: & encore que leur intention soit plus haute, & le fruict de leur travail plus soucieux, que de nourrir & conserver les choses mortelles, si est-ce que dès le premier commencement du monde, ils ont advancé leur pensée sur nos utilitez: ils ont donné telles ordonnances & telles loix au ciel, qu'il appert bien que le soing qu'ils ont eu de nous, n'estoit point des derniers. Nous devons honneur & reverence à nos peres, & toutesfois plusieurs ont souvent couché avec leurs femmes sans désir de nous engendrer. On ne peut dire que les Dieux ayent ignoré ce qu'ils debuoyent faire, veu qu'ils nous ont tous aussi-tost donné la nourriture, & autres choses qui nous estoyent necessaires. Les Dieux n'engendrerent jamais par nonchalance ceux, pour la faveur desquels ils avoyent engendré tant de choses. Certainement nature a pensé à nous devant que de nous engendrer: Nous ne sommes pas un ouvrage de si peu d'importance, qu'elle ne se soit aucunement souvenu de nous. Voy le grand pouvoir qu'elle a mis entre nos mains.* Je laisse la suite de ce passage: elle contient un fort beau détail des privileges & des perfections de l'homme. Vous remarquerez, s'il vous plaît, que Séneque se propose de réfuter certaines gens, qui ne vouloient pas convenir qu'ils eussent de l'obligation aux Dieux; car, disoient-ils, entre autres choses, ce n'est pas nommément & uniquement pour nous que les Dieux répandent des biens. *Le bien qui me tient obligé & redevable, doibt avoir esté fait pour moi seul. Par ceste raison*, répondoit Séneque (*c*), *tu ne debvrois rien ny au Soleil ny à la Lune, car ils ne courent point le ciel pour l'amour de toy: Toutesfois cheminans ainsi pour la conservation de tout l'Univers, ils se meuvent aussi pour moi: d'autant que je suis une partie de ce grand Univers.*

Il y a un autre passage dont je n'ai cité qu'une petite partie, mais le voici tout du long: (*d*) *Il y a des choses qui ne peuvent aucunement nuire, & qui n'ont aucune puissance sinon à bien faire & à nous conserver, comme sont les Dieux immortels, qui ne veulent & ne peuvent nous faire aucun mal. Parce que leur nature est douce & amiable, & autant esloignée de recepvoir injure comme d'en faire. Ceux doncques sont fols, & ne cognoissent point la vérité des choses, qui pensent que les Dieux nous envoyent les tempestes de mer les plus grandes, les pluyes excessives, les hyvers longs & rigoureux: veu qu'il n'y a aucune de ces choses qui nous nuisent ou profitent, qui s'addresse proprement à nous. Nous ne sommes pas cause que l'hyver & l'esté reviennent à ce monde: ces choses ont leurs loix certaines, par lesquelles la divinité exerce ses puissances. Nous nous priserions trop, si nous pensions estre si dignes, que pour nostre respect choses si grandes se remuassent.*

Je vous prie présentement de bien prendre garde que le premier de ces deux endroits de Séneque

(*y*) *Cicero de offic. lib. 3. cap. 29. pag. m. 368.* Voïez ci-dessous §. 55. *n. 6.*

(*z*) *Omnem istam ignobilem deorum turbam, quam longo ævo longa superstitio congessit, sic inquit, adorabimus, ut meminerimus cultum ejus magis ad morem, quàm ad rem pertinere. Nec leges ergo illæ, nec mos in civili Theologia id instituerunt, quod Diis gratum esset vel ad rem pertineret.* August. de civit. Dei lib. 6. cap. 10. pag. m. 606. Il cite l'Ouvrage de Séneque *contra superstitiones.*

(*a*) » Voïez le chap. 83. des Pensées diverses.

(*b*) » *Seneca de benefic. lib. 6. cap. 23. pag. m. 124.* Je » me sers de la version de Chalvet, tant ici que dans les » pages suivantes.

(*c*) *Propter me factum debet esse, quod me obligat. Isto, inquit, modo, nec Lunæ nec Soli quidquam debes. Non enim propter te moventur. Sed cùm in hoc moveantur ut universa conservent, & pro me moventur: universorum enim pars sum.* Id. ib. cap. 20. pag. 123.

(*d*) *Id. de ira lib. 2. cap. 27. pag. 543. 544.* Voïez-le aussi *lib. 6. natur. quæst. cap. 3.*

que

que est d'une telle orthodoxie, qu'on ne fauroit raifonnablement attendre rien de meilleur d'un Philofophe Païen. La providence de Dieu, & fa bonté envers l'homme y font établies clairement, quoique l'on n'y borne pas aux feuls intérêts du genre humain les vûës & les actions divines. Je ne vous dis point qu'en un autre lieu Seneque montre encore par des traits plus finguliers les obligations que l'on a aux bontez de la providence, puifqu'il la fait veiller à notre confervation avec d'autant plus de foin qu'il fupofe que notre nature eft fujette à une mortalité dont il faut continuellement arrêter les fuites. Cela feroit très-beau fi l'on n'y avoit pas inféré un dogme injurieux à la puiffance de Dieu. On lui donne feulement la force de corriger quelques défauts de la matiere, mais on prétend qu'il ne la fauroit entierement rectifier: (e) *Jettons notre ame fur les chofes éternelles, admirons les formes de toutes chofes qui volent en haut: & comme Dieu fe pourmenant parmi elles, & prévoyant à tout, il conferve contre la mort, ce qu'il n'a peu faire immortel, parce que la matiere l'empefchoit: & comme il furmonte par raifon les vices du corps. Car toutes chofes demeurent, non par ce qu'elles font éternelles, mais parce qu'elles font défenduës par le foing de ce gouverneur; Les immortelles n'ont point befoing de defendeur. L'ouvrier qui les a faittes* (il faloit dire *qui a fait les autres*) *les conferve, furmontant par fa vertu la fragilité de la matiere.* Ce dogme de l'incorrigibilité de la matiere fe trouve dans plufieurs Philofophes (f), & a fervi à donner raifon de l'origine du mal.

Vous auriez tort, Monfieur, fi vous m'accufiez d'avoir aprouvé Séneque fur cet article-là; car il n'en parle point du tout dans les deux paffages que j'ai citez au chapitre 83. de mes Penfées diverfes; & quand même il en eût parlé, vous ne feriez point en droit de m'en dire l'aprobateur: mon aprobation ne peut tomber que fur les chofes que j'ai nommément & expreffément raportées de la doctrine de ce Philofophe.

C'eft par là que je me puis bien juftifier à l'égard du fecond paffage. Il contient une groffe erreur, qui eft que Dieu ne châtie point les hommes, qu'il ne fe fâche jamais contre eux, qu'il ne leur fait jamais aucun mal, qu'il ne peut point leur en faire, & que c'eft une folie de s'imaginer que les orages, & l'intempérie des faifons aïent pour but d'incommoder l'homme. Ce fentiment de Séneque a été celui de la plûpart des Philofophes de l'antiquité, fi l'on en croit Cicéron (g), qui affûre que non-feulement ceux qui enfeignoient que les Dieux ne fe mêloient d'aucune chofe, mais auffi ceux qui leur donnoient plus d'action, les faifoient entierement incapables de fe fâcher, & d'incommoder perfonne, & voilà pour vous le dire en paffant une très-forte confirmation de ce que j'ai avancé (h) ci-deffus, concernant le peu de conformité de la religion des peuples avec les idées des Philofophes: car l'opinion la mieux établie parmi les peuples étoit que la pefte, la ftérilité, la grêle, les tempêtes, l'excès du chaud ou du froid, &c. venoient de la colere de quelque Dieu, dont quelque partie du culte extérieur avoit été ou entiement négligée, ou exercée fans l'obfervation exacte de toutes les cérémonies.

Quoi qu'il en foit l'erreur de Séneque ne peut vous fournir aucun prétexte de me condamner. Je n'y ai eu aucun égard quand j'ai cité fon fecond paffage, & j'ai même omis les paroles qui la contiennent. Je ne me fuis attaché qu'au fens général de cet Auteur, & j'ai plûtôt paraphrasé que traduit la très-petite partie que j'ai aprouvée.

Si tout l'Univers a été fait pour l'homme.

Voici donc la feule chofe fur quoi vous me puiffiez faire un procès, c'eft que j'ai aprouvé ces maximes de Séneque que le mouvement des cieux, & l'action des élemens, qu'en un mot les ouvrages de la Nature tendent à une fin bien plus vafte, & bien plus fublime que ne l'eft la confervation du genre humain; qu'à la vérité les hommes entrent pour leur part dans les foins, & dans les vûës de Dieu, qu'il fait qu'il les trouvera à fon paffage, & qu'il veut en chemin faifant les combler de biens, ce qui mérite une très-jufte reconnoiffance, mais qu'il va beaucoup plus loin, & que nous préfumerions trop de nous fi nous prétendions être fes colonnes d'Hercule, fon but principal, le centre à quoi aboutiffent tous les mouvemens de la Nature, & la raifon unique de tous fes travaux. J'avouë que ces maximes m'ont paru très-belles, & je conviens encore aujourd'hui qu'un Philofophe Païen ne pouvoit rien dire de plus fenfé que cela. Car comment pouvoit-il comprendre en raifonnant fur la grandeur de l'Univers, & fur l'idée de Dieu, qu'une créature auffi fujette que l'homme à tant de défauts, & à tant d'infirmitez de corps, & d'ame, fût la feule fin à quoi tendiffent toutes les actions de la Nature? Il eft de la fageffe d'un ouvrier de mettre une jufte proportion entre les moïens & la fin, de ne point faire de très-grands préparatifs pour l'execution d'une très-petite chofe, mais au-contraire d'exécuter de grandes chofes avec fort peu d'inftrumens. Trouve-t-on cette jufteffe dans la Nature en cas que la vafte & l'immenfe machine des cieux, & des élemens ne fe remuë que pour faire croître fur la terre ce de quoi l'homme a befoin? Vous m'avez écrit que le même Philofophe qui apliqua (i) le *parturient montes*, dit en même tems, que fi les étoiles n'avoient été faites qu'afin d'influer fur la terre & de diminuer en faveur de l'homme l'obfcurité de la nuit lorfque le tems eft ferain, le jeu ne vaudroit pas la chandelle. Ceux qui entre les Païens ont reconnu des Génies tels à peu-près que nous concevons les Anges, avoient encore plus de fujet de nier que tout eût été créé pour l'homme, car ils devoient trouver bien plus raifonnable que les cieux euffent été faits pour ces génies qui pouvoient les contempler de plus près, & en admirer avec plus de connoiffance les perfections.

§. LVI.

(e) *Mittamus animum ad illa, quæ æterna funt, miremur in fublimi volitantes rerum omnium formas! Deumque inter illa verfantem, & providentem, quemadmodum quæ immortalia facere non potuit, quia materia prohibebat, defendat à morte, ac ratione vitium corporis vincat. Manent enim cuncta, non quia æterna funt, fed quia defenduntur cura regentis. Immortalia tutore non egent: hæc confervat artifex, fragilitatem materiæ vi fua vincens.* Seneca epift. 58. pag. 268.

(f) » Voïez le Diction. hiftor. & crit. à la remarque » R. de l'article d'*Epicure* & à la remarque KΔ, de l'ar» ticle *Pauliciens*.

(g) *Num iratum timemus Jovem? At hoc quidem commune eft omnium philofophorum, non eorum modo, qui Deum nihil habere ipfum negotii dicunt, & nihil exhibere alteri: fed eorum etiam, qui Deum femper agere aliquid, & moliri volunt, nunquam nec irafci Deum, nec nocere.* Cicero de officiis lib. 3. cap. 28. pag. m. 367. Voïez ci-deffus la fin du chap. LIV.

(h) » Dans le chapitre 49.

(i) » Voïez ci-deffus §. 43. vers la fin.

§. LVI.

Essai d'un moïen d'accommodement entre la Théologie Chrétienne & la Philosophie, sur la question, Si tout l'Univers a été créé pour l'homme?

Idée commune des Chretiens là-dessus.

MAis pour vous faire justice avec toute la sincérité dont je fais profession, je dois avoüer que votre censure est fondée sur ce qu'il vous semble que j'adopte simplement & absolument la doctrine de Séneque; car si j'avois seulement dit qu'elle est raisonnable dans un Philosophe Païen, vous me déclarez que vous auriez laissé passer cet endroit de mon ouvrage, quoique vous n'ignoriez pas que les Païens mêmes ont reconnu (*a*) que le monde étoit fait pour l'homme. Vous trouvez donc seulement mauvais qu'un Philosophe Chretien affirme sur ce point-là les mêmes choses que Séneque. Les Chretiens, me dites-vous, ne peuvent pas ignorer ce qu'on leur expose en toutes rencontres, ce que tant de Catéchismes, tant de Sermons, & tant de systêmes leur doivent avoir apris, que Dieu n'a créé cet Univers, qu'afin de manifester sa gloire par l'exercice de sa justice & de sa miséricorde; qu'il a falu pour faire paroître ces deux attributs que la seconde personne de la Trinité s'unît hypostatiquement avec la nature humaine, qu'elle devînt homme, & que par sa mort elle offrît à la justice divine un sacrifice expiatoire pour le genre humain. Dieu a pû sauver par cette voie un certain nombre de pécheurs sans déroger à sa justice, & punir les autres sans déroger à sa clémence; sauver ceux qui croïent en son Fils, damner les impénitens & les incrédules. Il faut donc dire que l'homme s'est trouvé dans les vûës, & dans les desseins de Dieu comme le seul & le principal moïen de la fin que le Créateur s'est proposée en faisant le monde. Il est donc vrai que toutes les autres choses ont été faites à cause de l'homme. Ce n'est pas même à cause de l'homme en général, mais à cause des prédestinez.

Idée du P. Mallebranche.

Car » (*b*) voici l'ordre des choses. Tout est pour » les hommes, les hommes pour Jesus-Christ, & » Jesus-Christ pour Dieu.....(*c*) Jesus-Christ étant » le premier des prédestinez, puisque nous ne som» mes prédestinez qu'en Jesus-Christ, Dieu qui » n'a fait le monde que pour les prédestinez, *om» nia propter electos*, a dû, pour ainsi dire, penser » à Jesus-Christ avant toutes choses......(*d*) Il a » donc falu que Dieu créât l'Univers pour l'Egli» se, l'Eglise pour Jesus-Christ, & Jesus-Christ » pour trouver en lui une victime & un Souverain » Prestre digne de la Majesté Divine. L'on ne dou» tera pas de cet ordre des desseins de Dieu, si » l'on prend garde qu'il ne peut avoir d'autre fin » de ses actions que lui-même. »

Si Dieu a tant aimé les hommes (*e*) qu'il a donné son Fils unique, son Fils coëssentiel & consubstantiel, & qu'il l'a soumis à la mort ignominieuse de la croix, afin de procurer la vie éternelle à ceux qui croiroient en lui, peut-on douter qu'il n'ait fait le monde pour les hommes? Qui donne le plus ne donne-t-il pas le moins? On n'a qu'à lire (*f*) St. Paul.

Et des Prédicateurs.

Nous avons oüi prêcher en cent occasions que l'Eglise, le corps mystique du Fils de Dieu, l'assemblée des Elûs, est le vrai sel de la terre, c'est-à-dire, ce qui en détourne la destruction; que tout l'Univers travaille pour les intérêts de la terre, parce qu'elle est le séjour des enfans de Dieu, & qu'aussi dès qu'il ne sera plus nécessaire de pourvoir à leurs besoins, toute la machine du monde périra. La ruine de ce grand ouvrage n'est diferée que jusques à la naissance du dernier des prédestinez. C'est à ce moment-là qu'est attachée l'heure fatale, (*g*) où *dans le bruit d'une effroïable tempête les cieux passeront, les élémens embrasez se dissoudront, & la terre avec tout ce qu'elle contient, sera consumée par le feu* (*h*).

La Raison soumise à la Révélation: mais il faut éviter de les mettre en opposition.

Voilà, si je ne me trompe, un précis fidéle de vos judicieuses remontrances. Je vous en remercie, Monsieur, & je vous avoüe qu'après cela il n'est plus permis à un Philosophe Chrétien d'adopter les pensées de Séneque sans de bonnes modifications. On auroit beau dire que la lumiere naturelle s'est déclarée pour lui. Cette excuse n'est point valable contre les droits de la lumiere revelée. Lorsque la Raison dit une chose, & la Révélation une autre, nous devons fermer l'oreille à la voix de la Raison. La Philosophie doit plier sous l'autorité de Dieu, & mettre pavillon bas à la vûë de l'Ecriture. La raison elle-même nous conduit à nous soûmettre de la sorte. Vous savez ce que j'ai dit là-dessus dans plusieurs endroits de mon Dictionnaire, & sur-tout dans les éclaircissemens ajoûtez (*i*) à la 2. édition. Mais il ne faut point exiger de tels sacrifices sans une grande nécessité, il vaut mieux entretenir le plus souvent que l'on peut une bonne intelligence entre les deux tribunaux, celui de la Foi & celui de la Raison. Si leur discorde n'ébranle point les véritables fidelles, il est pour le moins certain qu'ils ont beaucoup de plaisir de les voir d'accord. Ils seroient sans doute bien aises de n'être pas fatiguez de ces questions, Pourquoi si le monde n'a été fait que pour l'homme, est-il si grand qu'il surpasse tout le globe de la Terre, je ne sai combien plus de millions de fois que ce globe ne surpasse la cent millieme partie d'une goute d'eau? A quoi sert aux hommes une grandeur si immense? La plûpart n'y ont jamais songé; & ce n'est que depuis deux jours, pour ainsi dire, que les Astronomes en ont donné quelque idée. Combien y a-t-il de prédestinez qui ont crû toute leur vie que le Soleil touchoit la Terre à son lever & à son coucher, & que le sommet des hautes montagnes étoit contigu au firmament? On ne veut pas leur attribuer l'ignorance de ces Thraces (*k*) qui craignirent que le Prêtre de Junon ne montât au ciel par des échelles qu'il avoit mises les unes sur les autres, & ne les allât accuser devant la Déesse; mais on ose dire que quantité d'ames élûës n'auroient pas pris pour une fable ce qu'un voïageur racontoit, (*l*) qu'aïant été jusqu'au bout du monde, *il s'étoit veu contraint de ployer fort les épaules à cause de l'union du Ciel & de la Terre dans cette extrémité.* Si Dieu n'a considéré que l'homme en bâtissant cet Univers, à quoi bon placer si

(*a*) » Voïez le chapitre suivant.
(*b*) » Mallebranche de la nature & de la grace page 8. » édition de Rotterdam 1684.
(*c*) *Id. ib. pag.* 9.
(*d*) *Id. ib. pag.* 15.
(*e*) » Voiez l'Evangile de St. Jean ch. 3. v. 16.
(*f*) » Epitre aux Romains ch. 8. v. 31.
(*g*) *Esse quoque in fatis reminiscitur affore tempus.*
Quo mare, quo tellus, correptaque regia cœli
Ardeat, & mundi moles operosa laboret.
Ovidius Metam. lib. 1. v. 256.
(*h*) II. Epitre de Saint Pierre ch. 3. v. 10.
(*i*) A la fin du dernier volume.
(*k*) *Polyænus lib. 7. cap. 22. pag. m.* 652.
(*l*) » La Mothe le Vayer lettre 89. pag. 254. du to. 11. » édit. in 12.

si loin de la Terre tant d'étoiles fixes, qui malgré leur prodigieuse grandeur nous paroissent aussi petites que des lampes? Pourquoi tant d'autres étoiles (*m*) qui n'avoient jamais paru aux yeux de l'homme avant l'invention tout-à-fait moderne des télescopes? De quoi peut servir à l'Eglise militante que Jupiter ait des Satellites, qui se meuvent réguliérement autour de lui? Chose découverte depuis quatre jours, & qui demeure inconnuë à la plûpart des prédestinez. Oseroit-on dire que l'anneau & les Satellites de Saturne découverts aussi depuis peu, & inconnus comme auparavant à presque tous les humains, sont si nécessaires à la Terre, & par conséquent à l'homme, & par conséquent à l'Eglise des Elus, que si on ne les avoit pas posez où ils sont avec ordre de se mouvoir selon les regles qu'ils suivent, toute l'œconomie terrestre auroit été dérangée? Où est le Philosophe qui pourra s'imaginer que chaque partie du monde est si nécessaire à toutes les autres? Quoi, la privation d'un des Satellites de Saturne empêcheroit sur la Terre toute production de mineraux, & de végétaux, & d'animaux? Et d'où vient donc que de tems en tems (*n*) il disparoît des étoiles, & qu'il en paroît de nouvelles sans que notre monde s'en ressente? L'extinction d'une chandelle à l'opera fait-elle aucun mal? Trouble-t-on l'œconomie végétative d'un arbre en lui arrachant une feüille? Cela nuit-il aux autres feüilles? (*o*) Il n'est donc pas vrai que la Terre ait besoin de tout ce qui existe dans l'Univers.

Avoüez-moi, Monsieur, que ces questions que l'on pourroit accompagner de plusieurs autres, vous paroîtront importunes. Vous n'ignorez pas les paroles d'un Ministre fort éclairé: » (*p*) l'Astronomie étourdit la raison & l'imagination, » par les idées qu'elle nous donne, de l'étenduë » presqu'infinie de l'Univers, de la grandeur dé» mesurée de tant d'astres, que nous n'apperce» vons que comme des étincelles dans les Cieux. » La Terre s'évanoüit, quand on fait réflexion, » que la distance des (*q*) astres se compte par » des millions de lieuës, & que l'erreur qu'on » pourroit commettre de trois ou quatre millions » dans ce calcul, est à peu-près de même, que » si on se trompoit de quatre ou cinq pas, en » déterminant à vûë d'œil une distance d'une » demie-lieuë ou environ. Quand on pense à cet» te immensité de l'Univers, on ne sçait presque » que plus quelle place cette Terre occupe. C'est » un point; c'est un rien, que la Religion néan» moins engage de considérer comme la partie » la plus considérable de l'Univers, la plus favo» risée du Créateur, & la seule qu'il ait hono» rée de ses graces & de ses merveilles les plus » extraordinaires. »

Moïen d'accommoder la Théologie & la Philosophie.

Ne pourroit-on pas tenter quelque voie d'accommodement entre la Philosophie & la Théologie, dans lequel chacune trouvât son compte sur cette matiere? Ne pourroit-on pas suposer que de tous les plans des mondes possibles, il n'y en a eu aucun que Dieu ait trouvé conforme à sa gloire, excepté celui qui renfermeroit le mystere de l'incarnation & toutes ses dépendances? Si nous suposons cela, il est vrai de dire que le monde a été créé pour l'homme, que l'homme a été non-seulement *conditio sine qua non*, une condition sans laquelle Dieu n'eut rien produit, mais même un objet (*r*) déterminant, & auquel toutes les choses nécessaires ont été subordonnées. Voilà peut-être de quoi contenter la Théologie. Pour ce qui est de la Philosophie, elle se pourroit accommoder de cette autre suposition. C'est que Dieu s'étant déterminé à cause de l'homme à faire un ouvrage, ne s'est point borné au dessein qu'il avoit sur l'homme, il a mis dans son ouvrage tout ce que ce dessein principal pouvoit demander, & outre cela une infinité d'autres choses dignes de sa puissance & de sa science infinie, & pour telles fins qu'il lui a plu, suites nécessaires des loix méchaniques du mouvement qu'il donnoit à l'étenduë.

Ceci se peut expliquer par une comparaison. Un grand Monarque répond favorablement à la requête de quelques Marchands étrangers qui souhaitent la permission de s'établir dans ses états. Il leur fait bâtir une ville maritime avec un beau port. Il ordonne que toutes les commoditez du commerce, comme magazins, halles, &c. y soient ménagées. En un mot il n'oublie rien de tout ce qui est nécessaire à une ville marchande. Mais se voïant en train de faire bâtir cette ville, il forme de nouvelles vûës, il veut qu'elle soit un monument de sa grandeur, & de sa magnificence; l'une des merveilles du monde. Il y fait des amphithéatres, des arcs de triomphe, des temples, des colleges, & des acqueducs magnifiques, quantité de beaux palais. Il y érige des statuës, des obelisques, & des colonnes ornées d'emblêmes, de devises & d'énigmes. Tout ce que les arts ont de plus exquis est emploié à l'ornement de ce lieu-là. Le Monarque n'eût rien fait de toutes ces choses, si ces marchands étrangers ne l'eussent déterminé à la construction de cette ville. Ils ont été son principal & son unique motif au commencement, mais ensuite il s'est proposé d'autres desseins; de sorte que l'on trouveroit bientôt une réponse à la question, Pourquoi tant de choses non nécessaires à une ville de commerce, tant d'énigmes, & tant d'emblêmes ingénieuses à quoi les marchands trop occupez de leur négoce ne prendront point garde?

§. LVII.

En quel sens j'ai pû adopter la pensée de Séneque. La vanité de l'homme a contribué à la doctrine des présages. Si les suites des loix de la Nature ont toûjours l'homme pour but.

QUoiqu'il en soit, je vous prie de bien remarquer à quelle occasion je me suis servi de la pensée de Séneque. Je ne l'ai citée qu'après avoir dit (*a*) que l'homme est si vain qu'il s'imagine, *Qu'il ne sauroit mourir sans troubler toute la Nature, & sans obliger le Ciel à se mettre en nouveaux frais pour éclairer la pompe de ses funerailles.* J'ai allégué les paroles d'un Jésuite (*b*) Italien qui a débité cela publiquement; & vous savez que les Jésuites, & sur-tout en Italie, ne passent pas pour des

Un Jésuite Italien a été du même sentiment que Séneque.

(*m*) » Les lunettes à longue vûë nous ont fait découvrir » un si grand nombre d'étoiles fixes, que dans la seule con» stellation d'Orion, il y en a davantage que les Astrono» mes n'en avoient remarqué dans tout le Ciel. *Gadroys ubi infra pag.* 9.

(*n*) » Voiez Mr. Gadroys dans son système du monde » pag. 31. 32.

(*o*) » Consultez le chapitre 209. des Pensées diverses.

(*p*) » Jaquelot préface de la Dissertation sur l'existence » de Dieu.

(*q*) » Voiez les observations Astronomiques de Messieurs » de l'Observatoire de Paris.

(*r*) » Entendez toûjours en qualité de moïen; car la derniere fin de Dieu ne peut être que Dieu même.

(*a*) » Pensées diverses ch. 83.

(*b*) *Vincentius Guinisius.*

des Docteurs favorables à ceux qui s'opofent à la crédulité fuperftitieufe. Voilà donc un témoin de poids contre l'opinion vulgaire fur ce qu'on nomme préfages des malheurs publics. S'il réfute ainfi ceux qui croient que les Cometes font formées extraordinairement à caufe que quelque Prince doit mourir bientôt, vous jugez bien qu'il n'aprouvoit guéres ceux qui prétendent (c) que les fleuves fe débordent afin d'annoncer la grande fortune d'un enfant qui vient de naître, ou afin de reprocher (d) aux hommes le tort qu'ils ont fait à quelque Monarque. Vous jugez bien qu'il trouvoit-là un grand caractere de l'orgueil de l'homme, & un effet infigne de l'adreffe des flateurs. C'étoit mon texte en cet endroit-là; or qu'y avoit-il de plus naturel que de me fervir de l'autorité de Séneque, qui a fi bien reconnu que nous nous flatrions trop, fi nous nous perfuadions que la Nature ne fonge qu'à nous, qu'elle ne produit les pluies & les tempêtes, le grand chaud & le grand froid qu'à caufe de nous? Jufques-là je ne vois rien de condamnable dans fa doctrine. Prenez-la dans cette généralité, je m'affûre qu'elle ne vous femblera pas opofée aux fondemens du fyftême dont vous (e) m'avez averti.

Ce fentiment n'eft point contraire à l'analogie de la foi.

Car il nous engage feulement à dire que Dieu ne s'eft déterminé à faire des créatures, qu'afin d'unir fon fils unique avec la nature humaine, & de lui former un corps myftique compofé des prédeftinez. Il ne nous engage point à foûtenir, que Dieu ne fait rien qui ne fe raporte directement à la terre, ou plûtôt à l'homme. Encore moins nous engage-t-il à foûtenir que l'irrégularité des faifons, les tempêtes, les tremblemens de terre, les phénoménes de l'air, &c. font des chofes qui arrivent extraordinairement, & qui n'ont nulle relation qu'à une ville, qu'à une Province, ou même qu'à une feule perfonne dont il faut notifier la deftinée par des préfages. Il fuffit à votre fyftême que Dieu ait fubordonné à l'homme tout ce qui doit concourir néceffairement à l'œconomie de la Grace, & qu'il ait placé la terre dans une fituation à être à portée de l'activité de tous les corps qui doivent l'aider à produire notre nourriture. Il ne s'eft point lié les mains, il fait ailleurs, & même dans notre petit tourbillon, une infinité de chofes qui ont un raport direct à toute la maffe du monde, je veux dire qui émanent des loix générales fans aucun égard particulier & limité à notre efpece.

Les phénoménes de la Nature ne regardent pas toûjours l'homme.

Soufrez que je vous faffe trois ou quatre petites queftions. 1. Croïez-vous que la mer fut toûjours calme pendant que les hommes ignorerent la navigation? 2. Croïez-vous qu'il n'y a jamais de tempêtes fur les côtes inhabitées? 3. Croïez-vous que fi la Sicile & l'Italie étoient un païs défert, elles ne feroient point fujettes à des tremblemens de terre, & que le Mont Etna, & le Mont Vefuve ne jetteroient jamais de flâmes? 4. Croïez-vous que fi la Hollande n'avoit aucun habitant, les eaux n'y feroient jamais pouffées par le vent de Nord-Oueft avec la fureur que l'on y remarque? Songez un peu à la réponfe que vous aurez à me faire. Je ne penfe pas qu'il y ait de Théologien qui voulût prendre l'affirmative fur ces queftions-là; & je crois en particulier à l'égard de la derniere que tous les Théologiens du païs tomberoient d'accord que la Hollande feroit bien-tôt fubmergée, fi perfonne n'y demeuroit, puifqu'en ce cas-là les digues ne feroient point entretenuës, ni réparées comme elles le font par la vigilance continuelle des habitans. Peut-on dire après cela que les tempêtes & les tremblemens de terre regardent uniquement & directement le genre humain? Ne faut-il pas convenir en général (f) de la maxime de Séneque? Et ne peut-on pas apliquer ici ce que Cicéron remarque lorfqu'il combat la divination des foudres? Si Jupiter les lançoit afin de fignifier des événemens futurs, tomberoient-elles fi fouvent en vain? Car que gagne-t-il lorfqu'il les jette au milieu de la mer, ou fur les plus hautes montagnes comme il arrive le plus fouvent, ou dans les déferts, ou dans les païs qui ignorent cette efpece de divination? (g) *Quod igitur vi natura, nulla conftantia, nullo rato tempore videmus effici, ex eo fignificationem rerum confequentium quærimus? Scilicet fi ifta Jupiter fignificaret, tam multa fruftra fulmina emitteret. Quid enim proficit, quum in medium mare fulmen jecit? Quid quum in altiffimos montes, quod plerumque fit? Quid quum in defertas folitudines? Quid quum in earum gentium auras, in quibus hæc ne obfervantur quidem.* On ne peut répondre à ces queftions qu'en fupofant que le préfage ni même l'homme ne font pas le but unique de Jupiter.

Le Cardinal Mazarin fe moqua en mourant de ceux qui lui parlerent alors de l'aparition d'une Comete.

Je vous citerai une réponfe que l'on fait faire au Cardinal Mazarin. Vous y verrez que l'on emploie aujourd'hui les mêmes rufes qu'anciennement pour entretenir la vanité; mais qu'il fe fit juftice, & qu'il ne voulut point croire que fa mort intéreffât toute la Nature? Lifez, s'il vous plaît, ces paroles de Madame de Sévigni; elles font dans une Lettre qu'elle écrivit de Paris au Comte de Rabutin le 2. de Janvier 1681. » (h) Nous avons » ici une Comete qui eft bien étenduë, c'eft la » plus belle queuë qu'il eft poffible de voir. Tous » les grands perfonnages font allarmez, & croyent » que le Ciel bien occupé de leur perte, en donne des avertiffemens par cette Comete. On dit » que le Cardinal Mazarin étant défefpéré des » Médecins, fes Courtifans crurent qu'il falloit » honorer fon agonie d'un prodige, & lui dirent qu'il paroiffoit une grande Comete qui » leur faifoit peur. Il eut la force de fe moquer » d'eux, & il leur dit plaifamment, que la Comete lui faifoit trop d'honneur. En verité on » devroit en dire autant que lui; & l'orgueil » humain fe fait trop d'honneur de croire qu'il y » ait de grandes affaires dans les aftres quand on » doit mourir. » Voïons auffi la réponfe de Mr. de Rabutin: (i) *La Comete qu'on voit à Paris, fe voit auffi en Bourgogne, & fait parler les fots de ce pays-ci, comme ceux de celuy-là. Chacun à fon héros, qui à fon avis, en doit être menacé; & je ne doute pas qu'il n'y ait des gens à Paris qui croiront que la Comete a annoncé au monde la mort de B**. Je trouve, comme vous, Madame, que le Cardinal Mazarin eut l'efprit affez fort de fe moquer en mourant des flateurs qui lui difoient que le Ciel préfageoit fa perte par la Comete qui paroiffoit alors. J'admire la fermeté du Cardinal en cette rencontre; & en effet, il faut bien de la force pour dire en mourant les mêmes chofes qu'on diroit en bonne fanté. La foibleffe de craindre les Cometes n'eft pas*

(c) » Voïez les mêmes Penfées *ib.*
(d) » Voïez les mêmes Penfées chap. 82.
(e) » Voïez ci-deffus §. 56. au commencement.
(f) » Je parle ainfi parce qu'il y a des occafions où la » Providence divine peut exciter par des volontez particu- » liéres les fleaux de fa vengeance.

(g) *Cicero de divinat. lib. 2. fol.* 316. C. Voïez auffi Lucrece *lib.* 6. *v.* 380. *& feq.*
(h) » Lettre 141. de Rabutin 1. part. pag. 360. édit. de » Holl. C'eft la 80. du tom. 4. de l'édit. en 1721. pag. 116.
(i) *Ibid.* lettre 142. pag. 362.

pas moderne, elle a eu cours dans tous les siecles, & Virgile qui avoit tant d'esprit, a dit qu'on ne les voyoit jamais impunément. Peut-être ne l'a-t-il pas crû; & que comme il étoit un des flateurs d'Auguste, il a voulu lui persuader qu'il croioit que le Ciel témoignoit par ces signes l'intérêt qu'il prenoit aux actions & à la mort des grands Princes. Pour moi je ne le croi pas.

Ce que Patin dit des présages.

Vous verrez dans ces passages que s'il y a encore des gens qui suivent l'ancienne routine, on ne manque pas de gens d'esprit qui se moquent d'eux. Voulez-vous un autre exemple de cela? Lisez ces paroles de Guy Patin: (k) *Les Espagnols font courir le bruit que le jour de la mort du* Comte d'Olivarez, *il arriva le plus grand orage qui se vit jamais; & même qu'une petite riviere se déborda si furieusement, qu'elle pensa noyer tout Madrit. Je laisse tous ces prodiges qu'on dit arriver à la mort des Grands, à Tite-Live & à quelques autres anciens Historiens, & à la superstition des Espagnols. Je croi qu'ils meurent tout-à-fait comme les autres, en cédant à la mort qui ne manque jamais de venir en son tems. Nous avons ici vû mourir le Cardinal de Richelieu naturellement comme les autres, sans miracle, aussi-bien que sans orage, un des plus beaux jours de l'année, quoique ce fut le 4. de Décembre.*

Je ne puis deviner ce que le Comte de Rabutin a voulu dire par *la mort de B* **. Mais s'il avoit entendu une personne qui ne fut pas de qualité, il donneroit lieu à une petite réflexion, qui est que pour dégrader les Cometes, il suffiroit que le public s'accoûtumât à les prendre pour le présage de la mort d'un homme vulgaire. Elles tomberoient alors au même état que l'Ostracisme qui cessa (l) dès qu'il eut été emploïé contre un homme de peu de mérite. Les têtes couronnées, les Grands en un mot, ne voudroient plus se persuader que Dieu formât des Cometes pour servir de pronostics. Les flateurs n'oseroient plus toucher cette corde. Un Prince qui se porte bien, ou qui n'est pas fort malade, & qui se croit menacé par une Comete, ne la voit qu'avec chagrin, mais s'il désespere de sa guérison, il trouve un sujet de vanité dans ce phénoméne, & s'en laisse cajoler par ses Courtisans. L'orgueil est si naturel à l'homme que pour l'ordinaire il ne meurt pas avant lui. Croiriez-vous bien qu'il se mêle un grand fond de vanité dans les plaintes que font éternellement plusieurs petits particuliers contre leur étoile? Ils rencontrent, disent-ils, les oposition de la Fortune à tout ce qu'ils entreprennent, ils déclament contre son aveuglement, ils la représentent jalouse du vrai mérite. Qu'ils sondent bien leur cœur, ils trouveront qu'ils se regardent comme un objet qui donne de l'inquiétude à certaines intelligences, & qui est digne de leur colere par sa grande capacité:

(m) Scilicet, is Superis labor est: ea cura quietos
Sollicitat.

Revenons à Séneque. Vous ne pouvez lui pardonner cette expression, les Dieux se proposent quelque chose de plus grand, & un fruit plus noble de leurs actions que de conserver les créatures mortelles. Je vous laisse la liberté de le critiquer à certains égards, mais permettez-moi aussi de vous dire qu'au fond il y a du vrai dans sa pensée. Souvenez-vous, s'il vous plaît, qu'on (n) peut supposer que le plan de création que Dieu a choisi, a dû nécessairement renfermer l'homme; parce que sans l'union hypostatique de la seconde personne de la Trinité avec la nature humaine le monde ne pouvoit être un ouvrage digne de Dieu; mais que s'étant déterminé à créer selon un tel plan: il ne s'est point limité aux choses qui pouvoient servir à l'homme, il s'est répandu pour d'autres fins qui tendent toutes à sa gloire, sur autant d'êtres possibles qu'il en faloit dans un monde infiniment admirable par sa grandeur, par la symmetrie de toutes sortes de pieces, & par la fécondité de leurs effets en vertu d'un seul ressort, je veux dire, du mouvement local distribué suivant un très-petit nombre de loix générales.

Plan qu'on peut croire que Dieu a choisi en créant le monde.

Si Dieu s'étoit contenté de créer les choses nécessaires au genre humain soit par raport à la nourriture, soit par raport à la beauté du spectacle, un tourbillon de 50. mille lieuës de diametre eût été plus que suffisant. Un Soleil beaucoup plus petit, & à proportion moins éloigné de la terre que celui que nous voïons, eût produit les mêmes effets en faveur de l'homme que ceux que nous ressentons. J'en dis autant de la Lune, & des autres planetes & de tous les astres. Il n'y avoit qu'à leur donner moins de grandeur, & à les poser d'autant plus près de la Terre. Le théatre eût paru aussi magnifique & aussi vaste à nos yeux qu'il nous le paroît aujourd'hui, & l'activité des élémens n'eût pas été moindre. Mais un si petit monde n'auroit pas fourni à Dieu une assez ample matiere de déploïer sa puissance, & l'infinité de sa science *architectonique*, s'il m'est permis d'user de ce mot. Il a donc voulu que puisqu'il faloit créer, ce fût un monde infini, ou presque infini, sur lequel il pût répandre une effusion illimitée des perfections de son art, qui sur-tout consistent à produire par des voies simples, uniformes, & générales une diversité innombrable de changemens qui s'accordent à merveille avec la régularité, & qui servent à l'ornement & au soûtien de tout l'édifice. Si quelque chose est capable de nous donner une haute idée de la sagesse du Créateur, c'est de concevoir qu'il conserve dans une étenduë immense de matiere où tout est en mouvement, un ordre & une régularité admirable, avec une fécondité prodigieuse de variétez, sans avoir besoin de réparer par des volontez particulieres les suites de la volonté générale, par laquelle il a établi au commencement un petit nombre de loix pour la communication de sa faculté motrice. La Terre & les autres parties du monde subordonnées au genre humain, sont soumises à ce petit nombre de loix générales, tout de même que les parties de l'Univers qui ont leur sphére d'activité hors de notre tourbillon. Les tempêtes, & cent autres phénoménes qui nous rencontrent dans leur chemin dépendent de la loi générale (o). Séneque a raison de dire que nous ne sommes point cause que le monde les produit. Le mal qui nous en revient, & le bon usage que nous en pouvons faire sont dans l'intention de Dieu; car il prévoit tout ce qui résultera de l'action des corps; mais nous ne sommes-là ni son unique, ni son principal motif. Cela est bon à dire par raport aux choses qui sont de l'ordre de la grace, & qui apartient à l'œconomie du

(k) » Patin lettre 7. datée le 24. d'Octobre 1645. pag. 29. » du 1. tome édit. de Geneve 1691.

(l) *Plut. in vita Aristid. pag.* 322.

(m) *Virgil. Æneid. lib.* 4. *v.* 379.

(n) » Voïez la §. précédente pag. 266.

(o) » On dit ceci sans préjudice de certains cas particu» liers où Dieu agit extraordinairement.

du corps mystique de Jesus-Christ. Toutes les autres font de l'ordre naturel : un intérêt beaucoup plus grand que le nôtre en est la regle, c'est que Dieu ne veut point troubler la simplicité de ses voies, mais faire porter le caractere de sa sagesse à tous les ouvrages de la Nature. Or ce caractere reluit principalement en ce qu'ils sont une suite non interrompuë des loix générales (p).

§. LVIII.

Si Séneque s'est éloigné de la doctrine des autres Philosophes quand il a dit que le monde n'a pas été fait pour l'homme.

Le sentiment de Séneque n'est point contraire à celui des autres Philosophes Païens.

VOus me demandez la raison qui a pû porter Séneque à s'éloigner de l'opinion dominante. Mais êtes-vous bien certain qu'il l'a quittée ? Vous en douterez, je m'assûre, quand vous aurez lû ce chapitre.

Séneque n'a point dit, comme vous le supposez, que l'homme ait été exclus du plan de la production du monde ; il reconnoît le contraire, je vous ai cité (a) ses paroles. Il a seulement nié que Dieu n'agisse que pour l'homme, & que l'homme soit le seul, ou le principal objet de la Providence qui gouverne toutes choses. Ce seroit à vous à prouver que selon le dogme ordinaire des Païens tout a été fait pour l'homme. Je ne crois pas qu'il vous fut possible de prouver cela ; car lorsqu'ils ont raisonné sur les motifs de la production de l'Univers, ils en ont presque toûjours allégué deux, savoir les Dieux & les hommes.

Velleius soûtient que le monde n'a pas été fait pour l'homme.

Voilà pourquoi l'Epicurien Velleius voulant prouver que les Dieux n'ont point fait le monde, se sert entre autres raisons de celles de la cause finale ; je veux dire qu'il s'efforce de montrer qu'ils ne l'ont construit ni pour eux-mêmes, ni pour les hommes. Pourquoi l'auroient-ils orné de tant d'astres, & d'une si grande varieté de choses, demandoit-il (b) ? Seroit-ce afin d'être mieux logez, & de joüir d'un beau spectacle ? Ils étoient donc demeurez une infinité de siecles dans les ténébres comme dans une gargote. Peuvent-ils prendre plaisir aux ornemens de la Nature, & si c'étoit un charme pour eux, auroient-ils pû s'en passer un si long tems ? Il raisonne ensuite contre l'autre membre de la division, & dit que si le monde avoit été fait pour les hommes, ce seroit ou pour les sages ou pour les fous : mais les sages sont en si petit nombre que ce n'étoit pas la peine d'entreprendre un tel édifice. Les fous & les malhonnêtes gens ne méritoient point cette faveur, & l'on n'y eût rien gagné, puisqu'ils ne sortent jamais de la derniere misére, car qu'y a-t-il de plus misérable que la folie? Outre cela ils ne peuvent éviter les maux qui viennent, ni suporter les maux presens, au lieu que les sages se peuvent dédommager des incommoditez par la possession des commoditez : (c). *An hæc ut fere dicitis, hominum causâ à Deo constituta sunt ; sapientumne? propter paucos ergo tanta est facta rerum molitio. An stultorum? at primum causa non fuit cur de improbis bene mereretur : deinde quid est assecutus, cùm omnes stulti sint sine dubio miserrimi, maximè quòd stulti sunt? miserius enim stultitiâ quid possumus dicere? Deinde quod ita multa sunt incommoda in vitâ, ut ea sapientes commodorum compensatione leniant ; stulti nec vitare venientia possint, nec ferre præsentia.*

Balbus soûtient que le monde a été fait pour les Dieux, & pour les hommes.

Il ne s'agit point de réfuter ces vains sophismes, il ne s'agit que de vous prouver que selon le dogme courant des Auteurs Païens la cause finale du monde renfermoit non-seulement l'homme, mais aussi les Dieux. Vous verrez cela encore plus distinctement dans l'endroit où Cicéron fait parler le Stoicien Balbus ; car la raison qu'il lui prête, afin de montrer que les créatures dont nous joüissons nous ont été destinées, est prise de ce que le monde a été fait pour les Dieux & pour les hommes, & qu'ils y habitent les uns & les autres, comme dans une maison ou dans une ville commune : *Restat ut doceam, atque aliquando perorem, omnia quæ sunt in hoc mundo, quibus utantur homines, hominum caussâ facta esse, & parata. Principiò ipse mundus DEORUM, hominumque caussâ factus est : quæque in eo sunt omnia, ea parata ad fructum hominum & inventa sunt. Est enim mundus quasi communis DEORUM, atque hominum domus, aut urbs utrorumque. Soli enim ratione utentes jure ac lege vivunt. Ut igitur Athenas, & Lacedæmonem, Atheniensium, Lacedæmoniorumque caussâ putandum est conditas esse : omniaque quæ sint in his urbibus eorum populorum rectè esse dicuntur : sic quæcumque sunt in omni mundo DEORUM atque hominum putanda sunt.* A cela s'accorde cette définition du monde, que c'est (e) un systême composé des Dieux & des hommes, & des choses qui ont été faites pour les Dieux & pour les hommes. Vous la trouverez dans Diogene Laërce comme un dogme des Stoiciens.

Je pourrois tirer de quelques-unes de leurs maximes (f) plusieurs conséquences qui vous montreroient qu'ils ont enseigné la même chose que Cicéron vient de nous décrire, mais je m'abstiendrai de ce travail, parce que j'espere que sans cela mes preuves vous paroîtront assez fortes. Je crains que vous ne vous soïez laissé tromper à Lactance qui a dit en deux endroits (g) que selon les Stoiciens le monde a été bâti pour les hommes. Il a oublié le principal : ils donnoient sans doute à la nature divine la préférence sur la nôtre. Seneque marchant sur leurs traces a crû que le monde a été fait pour les Dieux principalement, & c'est pour cela qu'il a dit que les hommes ne sont pas l'objet des actions de la Nature, c'est-

(p) Il est bon de consulter sur tout ceci les écrits du Pere » Mallebranche.

(a) » Ci-dessus §. 55. au commencement.

(b) *Quid autem erat quod concupisceret Deus mundum signis & luminibus tamquam ædilis ornare? si ut Deus ipse melius habitaret ; ante videlicet tempore infinito in tenebris tanquam in gurgustio habitaverat. Post autem varietate ne eum delectari putamus, quâ cælum & terras exornatas videmus? quæ ista potest esse oblectatio Deo? quæ si esset, non eâ tandiu carere potuisset.* Cicero de nat. Deor. lib. 1. pag. 31. Voiez aussi Lucrece *lib.* 5. *v.* 169. *& seq.*

(c) *Cicero ib.* Lucrece *ubi supra v.* 198. *& seq.* se sert d'une autre raison. Voiez le Chapitre suivant.

(d) *Id. ib. lib.* 2. *pag.* 539. Il avoit déja parlé ainsi dans la page 485. *Quorum igitur causâ quis dixerit effectum esse mundum? Eorum scilicet animantium, quæ ratione utuntur. Hi sunt Dii, & homines, quibus profectò nihil est melius : ratio est enim quæ præstat omnibus. Itaque fit credibile, Deorum & hominum causâ factum esse mundum, quæque in eo sint omnia.*

(e) *Σύστημα ἐκ θεῶν, καὶ ἀνθρώπων καὶ τῶν ἕνεκα τούτων γεγονότων· Compages constans ex Diis & hominibus eisque rebus quæ horum gratia conditæ sunt.* Diog. Laërt. lib. 7. n. 138. pag. 452.

(f) » Voiez Lipse *physiol. Stoic. lib.* 2. *dissert.* 7. *&* 8.

(g) *Stoici, hominum, inquiunt, causâ mundus effectus est.* Lactant. divin. institut. lib. 7. cap. 3. pag. m. 453. *Constat id quod Stoici aiunt, hominum causa mundum esse fabricatum.* Id. cap. 4. pag. 456. *Hominum causâ mundum & omnia quæ in eo sunt esse facta, Stoici loquuntur.* Id. ib. cap. 7. pag. 469. Voiez-le aussi *de irâ Dei cap.* 13. » Notez » qu'en d'autres endroits, comme *lib.* 2. *cap.* 5. *pag.* 100. » il dit que selon les Stoiciens le monde a été produit *Deo-* » *rum & hominum causa.*

c'est-à-dire l'objet unique & capital, comme il s'en est assez (*b*) expliqué.

Du sentiment des Stoïciens là-dessus.

Vous êtes peut-être de ceux qui s'imaginent que ce dogme des Stoïciens est parfaitement orthodoxe, & qu'ils ont prétendu dire, comme font tous nos Docteurs, que le monde a été créé pour l'homme, & l'homme pour Dieu; qu'en un mot Dieu ne pouvant avoir pour derniere fin que sa propre gloire, il est vrai de dire qu'il a créé toutes choses pour lui & pour l'homme, mais en diférens sens; pour lui comme pour la derniere fin, pour l'homme comme pour le dernier moïen de cette fin. Je vous assûre que les Stoïques ne songeoient pas à une si bonne distinction. Ils prenoient le monde pour un ouvrage commode, & utile aux Dieux; cela alloit loin, car selon leur dogme la conservation du monde étoit de la derniere importance pour les Dieux, il y alloit de leur vie. Elle en dépendoit comme la vie d'une (*i*) Hamadryade de celle de son arbre. Je vous permettrois de douter du fait, si je ne vous en donnois une bonne preuve. Prenez la peine de lire ce passage de Séneque (*k*): *La vie du Sage réduit à la solitude ressemblera a la vie que Jupiter mene quand le monde se dissout, & que les Dieux se confondent pêle mêle en un, la nature se reposant pour quelque tems. Jupiter alors livré à ses propres pensées se contente de soi-même.* Selon les Stoïciens la premiere & la grande Divinité improduite, & indestructible étoit un feu qui produisoit les élémens, les animaux, les Dieux, & les hommes, & tout le reste du monde, & qui les faisoit périr par les flammes après un certain tems. Il arrivoit ensuite une nouvelle génération (*l*). Vous ne devez pas ignorer que selon eux, le Soleil & les étoiles étoient des Divinitez, qui avoient besoin de se nourrir des exhalaisons du globe terrestre (*m*). Jugez après cela s'ils ne croïoient pas que les Dieux étoient très-particulierement intéressez à la durée de ce monde.

Par les principes de la plûpart des Païens le monde servoit de beaucoup à l'utilité des Dieux, & sauf la diférence du plus au moins l'on devoit croire qu'il avoit été fait pour eux dans le même sens que pour les hommes.

§. LIX.

Comparaisons entre l'état des hommes & celui des bêtes.

VOus avez mêlé dans votre censure de mon aprobation de Sénéque une question incidente qui ne me regarde point, & que je pourrois par conséquent vous abandonner toute entiere. Je m'y arrêterai néanmoins un peu, car il me semble qu'en ami je dois vous dire que vous vous échaufez trop sur cette question, & que vous la poussez trop loin. Elle concerne l'empire de l'homme sur toutes les bêtes. Il ne vous seroit pas aussi facile que vous le croïez de terrasser ceux qui contestent à l'homme cet avantage.

La Nature favorable à l'homme selon quelques Auteurs; lui est contraire selon d'autres.

Ne vous glorifiez pas de trouver dans le plus célebre Orateur de l'ancienne Rome une description éloquente (*a*) des faveurs que Dieu a faites au genre humain. Je vous avouë qu'il seroit bien dificile de mettre dans un plus beau jour le raisonnement que l'on emploie à soutenir que le monde a été créé pour l'homme, l'argument, dis-je, que l'on établit sur les utilitez innombrables que nous trouvons sur la terre. Cicéron semble s'être surpassé pour en mieux décrire le détail; il ne se contente pas de représenter ce que les plantes, & les métaux nous fournissent, il parle aussi des commoditez que nous retirons des animaux (*b*), & il s'attache même à montrer (*c*) qu'ils ont été faits pour nous. Je vous avouë encore une fois qu'il n'y a rien de plus beau que ce discours-là, c'est une peinture de main de maître; mais si nous pouvions vous montrer le revers de la médaille, ce seroit pour vous un grand rabatjoye. Vous verriez sans doute que Cicéron ne fut pas moins éloquent pour Cotta que pour le Stoïcien Balbus, & qu'il eut peut-être plus de nerfs, & plus de brillant au 3. Livre pour renverser ce qu'il avoit établi dans le second, qu'il n'en avoit eu pour le prouver. Cette partie de la réponse de Cotta au discours de Balbus s'est perduë avec plusieurs autres pages qui la précédoient, ou qui la suivoient. Je n'oserois dire que le zéle des dévots a été la cause de cette perte; car s'ils avoient crû qu'il faloit faire perir cet endroit-là, ils n'auroient pas été moins sévéres contre plusieurs pages du même Livre qui sont parvenuës jusques à nous. Mais quoi qu'il en soit nous devons être assûrez que Cicéron ne négligea pas les argumens de Lucrece (*d*), ni plusieurs autres, & qu'il insista principalement sur les incommoditez que nous recevons des bêtes, & sur les utilitez qu'elles tirent de notre travail, & sur ce qu'enfin si nous nous sommes nourris de leur chair, nous leur servons de pâture à notre tour. Si l'on ne nous enterroit pas nous serions la proie des chiens, & des loups, des vautours & des corbeaux. La sépulture qui nous exempte de leur voracité nous laisse à la discrétion des vers, & lors même que l'on brule les cadavres, on ne les empêche pas d'être l'aliment d'un corps plus vil, & plus méprisable que les bêtes: elles ont sans contredit plus de perfections que le feu. Ainsi les mêmes raisons pouvoient servir, & pour prouver que nous sommes faits pour elles, & pour prouver qu'elles sont faites pour nous. Ces raisons-là peuvent-elles être bonnes avec une telle qualité?

Elle est favorable aux bêtes selon d'autres.

Je ne vous parlerai point de ceux qui ont dit que la Nature a traité les bêtes en mere, & les hommes en marâtre. Les hommes ne mangent leur

(*b*) » Voïez ci-dessus §. 55.

(*i*) » Voiez dans mon Dictionnaire la remarque *A.* de » l'article *Hamadryades.*

(*k*) *Qualis futura est vita sapienti, si .... in desertum littus ejectus: Qualis est Jovis: cùm resoluto mundo, & diis in unum confusis, paullisper cessante natura, acquiescit sibi cogitationibus suis traditus.* Seneca epist. 9. pag. 178.

(*l*) *Diogenes Laertius in Zenone lib.* 7. *n.* 137. Voiez aussi Séneque *de consol. ad Marciam in fine pag. m.* 705. & le Diction. histor. & crit. à la remarque *I.* de l'article *Chrysippe.*

(*m*) *Cicero de nat. Deor. lib.* 2. *pag.* 281. 282. Voiez ce que j'ai cité dans le chap. 198. des Pensées diverses.

(*a*) Voiez Cicéron *de natura Deor. lib.* 2. *pag.* 485. *& seq.*

(*b*) *Vescimur bestiis & terrenis, & aquatilibus & volatilibus, partim capiendo, partim alendo. Efficimus etiam domitu nostro quadrupedum vectiones, quorum celeritas atque vis nobis ipsis affert vim, & celeritatem. Nos onera quibusdam bestiis, nos juga imponimus: nos elephantorum acutissimis sensibus, nos sagacitate canum ad utilitatem nostram abutimur: nos è terra cavernis ferrum elicimus, rem ad colendos agros necessariam: nos aris, argenti, auri venas penitùs abditas invenimus & ad usum aptas, & ad ornatum decoras.* Cicero ib. pag. 592.

(*c*) *Id. ib. pag.* 545. *& seq.*

(*d*) » Voiez comment Lucrece *lib.* 5. *v.* 168. *& suiv.* » tâche de prouver que les Dieux n'ont point fait la terre » pour l'homme. Il décrit entre autres choses la peine que » donne la culture de la terre, les accidens à quoi sont su- » jets les travaux des Laboureurs, la multitude de bêtes » qui nous nuisent, l'infirmité du corps de l'homme en » comparaison de celui des bêtes.

leur pain qu'à la ſueur de leur front : la terre leur fait bien païer les alimens qu'elle leur procure : & ils ſe voïent très-ſouvent fruſtrez du fruit de leurs peines. Le défaut ou l'excès de pluie, la grêle, les broüillards, cent autres choſes *(e)* renverſent le travail de pluſieurs mois. Les bêtes ne ſont pas réduites à la dure néceſſité de l'agriculture. La terre leur fournit gratis de quoi ſe nourrir, & aux dépens de notre fatigue. *(f)* Elles moiſſonnent où elles n'ont point ſemé, elles recüeillent où elles n'avoient rien mis. Diſons plûtôt qu'elles n'ont pas même la peine de moiſſonner. C'eſt JESUS-CHRIST, qui le remarque : *Les oiſeaux du Ciel*, a-t-il dit, *(g)*, *ne ſément, ni ne moiſſonnent, & n'amaſſent rien dans des greniers, mais le pere celeſte les nourrit.* Il y a des gens qui ſe plaiſent à étaler les avantages *(h)* qu'ils ſupoſent que les bêtes ont reçus de la Nature plus abondamment que nous. Ils leur envient le bonheur de ne s'inquiéter ni du paſſé, ni de l'avenir, & ils prétendent que ſi nous les ſurpaſſons en lumieres, c'eſt plûtôt parce que nous croïons ſavoir quantité de choſes, que parce que nous les ſavons véritablement. Je n'ai que faire d'examiner leurs déclamations remplies de paralogiſmes, ni de réfuter leurs plaintes. Le Philoſophe Païen qui vous a choqué vous paroîtra bien plus raiſonnable qu'eux, ſi vous conſultez ce qu'il a dit *(i)* contre les ingrats qui n'ont pas voulu reconnoître la prééminence de l'homme ſur les animaux.

D'autres ſoutiennent qu'elle eſt marâtre tant des hommes que des bêtes.

Je ne veux pas non plus vous parler d'une autre ſorte de gens qui diſent que la Nature a traité en marâtre & les hommes & les bêtes, & que celles-ci ne manqueroient pas de trouver bien triſte leur condition ſi elles étoient capables de raiſonnement. La guerre qu'elles ſe font les unes aux autres, eſt un état bien facheux, mais la continuelle perſécution qu'elles ſoufrent de la part des hommes, l'eſt encore davantage. Une infinité de particuliers par tout le monde, & quantité de nations entieres ne s'occupent qu'à la pêche & qu'à la chaſſe. Les beſoins de la vie humaine ne ſont pas la meſure de cette perſécution, le luxe, le caprice, les divertiſſemens vains & bizarres en ſont auſſi le motif. Peut-on gagner ſa vie avec plus de peine que le font les bêtes de ſomme ? N'eſt-ce pas pour le bien d'autrui qu'elles travaillent ? N'eſt-ce pas la deſtinée de la plûpart des animaux, comme Virgile l'a ſi bien repréſenté :

(k) Hos ego verſiculos feci : tulit alter honores :
Sic vos non nobis nidificatis aves.
Sic vos non vobis vellera fertis oves.
Sic vos non vobis mellificatis apes.
Sic vos non vobis fertis aratra boves.

C'eſt-à-dire *(l)* :

Ainſi pour vous ô bœufs puiſſans,
Ne trainez charruë en la plaine :
Ainſi pour vous moutons paiſſans ;
Ne portez ſur le dos la laine :
Ainſi pour vous oiſeaux du Ciel ;
Ne ſauriez faire une couvée :
Ainſi pour vous mouches à miel,
Vous n'avez la cire trouvée.

Quel afreux deſtin que celui des pauvres oiſeaux ! Je parle de ceux qui ne ſauroient nuire à l'homme. Tout leur ſoin ne tend qu'à vivre, & qu'à faire des petits. Quelle peine ne ſe donnent-ils pas pour les faire éclore, & pour leur porter de la nourriture : mais à quelle vexation ne ſont-ils pas expoſez pendant cette occupation ſi naturelle & ſi innocente ! Il n'y a ni coin de haie, ni coin de foſſé que les enfans ne furetent pour trouver des nids. En ont-ils trouvé, ils y retournent cent & cent fois, ils interrompent à toute heure l'occupation de la mere, & enfin ils lui enlevent ſes petits ſouvent ſous ſes yeux, & ſans ſe ſoucier jamais qu'elle s'en déſole. Ils ne ſongent qu'à leurs ſots plaiſirs. Les enfans ne ſont pas les ſeuls qui tourmentent de la ſorte les oiſeaux. Combien y a-t-il de perſonnes d'âge qui cherchent encore des nids, juſques dans les creux des arbres où ces pauvres bêtes avoient crû trouver un aſyle ? L'afliction qu'elles ſentent de l'enlevement de leurs petits a été fort bien repréſentée par un grand Poëte :

(m) Qualis populea mœrens Philomela ſub umbra
Amiſſos quæritur fœtus ; quos durus arator
Obſervans nido implumes detraxit : at illa
Flet noctem, ramoque ſedens miſerabile carmen
Integrat, & mœſtis late loca queſtibus implet.

C'eſt trop vous fatiguer d'une choſe que je n'avois pas deſſein d'étendre, je voulois ſeulement vous dire qu'au goût de certaines gens la Nature n'eſt pas moins une marâtre envers les bêtes qu'envers les hommes.

Selon d'autres on ne peut la qualifier ni de bonne ni de mauvaiſe.

Je n'ai que faire de vous avertir d'une autre ſorte d'opinion, car c'eſt vous-même qui m'avez apris que trois ou quatre perſonnes qui ſe croient fort habiles, ſoûtinrent un jour en votre préſence qu'on ne ſait quel nom donner à la Nature ; qu'elle eſt trop bonne d'un côté envers les hommes, & envers les bêtes pour mériter celui de marâtre, & que de l'autre elle ne l'eſt pas aſſez pour mériter celui de mere ; qu'on ne comprend rien dans ſon mêlange de bonheur & de malheur ; qu'il ne faut donc pas ſe donner la peine de la qualifier qu'il n'en faut rien dire, & qu'on ſe doit croire à ſon égard dans le même cas où Mr. Corneille ſe trouvoit par raport au Cardinal de Richelieu : *(n) Il le conſidéroit d'un côté comme ſon bien-faiteur, & de l'autre comme ſon ennemi*, & c'eſt pourquoi il compoſa ce quatrain après la mort de cette Eminence :

Qu'on parle bien ou mal du fameux Cardinal,
Ma proſe ni mes vers n'en diront jamais rien :
Il m'a fait trop de bien pour en dire du mal,
Et m'a fait trop de mal pour en dire du bien.

J'aplaudis à la juſte indignation que la penſée de ces trois ou quatre perſonnes vous donna : mais quant à ce qu'elles ajoûterent, que ſi l'on veut ſoûtenir que toutes choſes ont été faites pour l'homme, il faut entendre qu'une partie des créatures eſt deſtinée à nous faire du bien, & l'autre à nous faire du mal ; je n'aprouve point que vous en

(e) Sternit agros, ſternit ſata læta boumque labores. Virg. Æn. lib. 2. v. 306.
(f) » Alluſion aux paroles de S. Mathieu ch. 25. v. 24.
(g) » Evang. ſelon Saint Matthieu chap. 6. v. 26.
(h) » Voïez les paſſages de Pline que je raporte dans » mon Dictionnaire à la remarque *B.* de l'article *Xenophanes.*
(i) Seneca de benef. lib. 2. cap. 29.
(k) Donat. in vita Virgilii fol. m. ** 3.

(l) » La verſion du premier vers de Virgile manque ici. » On donne celle des autres comme on l'a trouvée dans l'un » des Romans de Madame de Villedieu (c'eſt dans la 5. » partie du journal amoureux qui ſupoſe qu'elle eſt de Marot.) Notez qu'elle a été faite ſur un Original où les vers » Latins n'étoient pas rangez comme ici.
(m) Virgil. Georg. lib. 4. v. 511.
(n) Peliſſon hiſt. de l'Acad. Françoiſe. pag. m. 138.

Lactance assûre que tout a été fait pour l'homme.

en soiez choqué. Mais Lactance, dites-vous, n'assûre-t-il pas (*o*) que toutes les choses qui composent le monde, & que le monde produit, sont faites pour l'utilité de l'homme ? Je conviens qu'il l'assûre magistralement, mais il répond d'une maniere pitoïable à l'objection (*p*) empruntée de ce qu'il y a tant d'animaux dont le venin est mortel, & je ne pense pas qu'on y puisse mieux répondre que lui. C'est pourquoi je ne vous conseille point de vous engager à la défense de sa doctrine. J'ai réfuté ailleurs (*q*) sa prétenduë solution: elle revient à ceci, qu'il a falu qu'il y eût des choses nuisibles afin que la sagesse que Dieu donnoit à l'homme trouvât lieu de s'occuper. Les Stoïciens avoient emploïé une autre réponse dont il se moque avec raison ; c'est que par exemple les venins contiennent de fort bonnes qualitez, qui ont été découvertes de tems en tems, ou que l'on découvrira un jour à venir. O la belle ressource contre un mal présent, qu'un remede qui se manifestera après une longue suite de siecles! n'étoit-il pas bien plus court & plus utile d'empêcher le mal, que de le laisser courir, & de préparer des barrieres qui enfin l'arrêteroient ? Voilà en gros la maniere dont Lactance réfute les Stoïciens. *Sed Academici contra Stoicos disserentes solent quarere, cur, si Deus omnia hominum causa fecerit, etiam multa contraria, & inimica, & pestifera nobis reperiantur tam in mari, quam in terra. Quod Stoici veritatem non respicientes ineptissime repulerunt. Aiunt enim multa esse in gignentibus, & in numero animalium, quorum adhuc lateat utilitas ; sed eam processu temporum inveniri ; sicut jam plura prioribus seculis incognita necessitas, & usus invenerit. Qua tandem utilitas potest in muribus, in blattis, in serpentibus reperiri, qua homini molesta & pernitiosa sunt ? An medicina in his aliqua latet ? Qua si est, invenietur aliquando, nempe adversus mala, cum id illi querantur esse omnino malum. Viperam ferunt exustam, in cineremque dilapsam, mederi ejusdem bestia morsui. Quanto melius fuerat eam prorsus non esse, quam remedium contra se ab ea ipsa desiderari ? Brevius igitur, ac verius respondere potuerunt in hunc modum. Deus cum formasset hominem veluti simulachrum suum, quod erat divini opificii summum, inspiravit ei sapientiam* (*r*) *&c.* On diroit aussi qu'il insinuë (*s*) que les maux nous sont utiles à cause des bons effets qui en peuvent résulter. Mais c'est réduire la dispute à un jeu de mots ; car un autre soûtiendra avec autant de raison que les biens ont été faits à notre dommage, puisqu'il en peut résulter de mauvaises suites. Voïez la fin du chapitre 38. de mes Pensées diverses.

Difficultez sur cela.

Si vous croiez qu'il n'y ait ici que de petits embarras, je vous conseille d'examiner attentivement les objections que Plutarque a faites aux Stoïciens. Vous verrez entre autres choses qu'il leur prouve qu'ils sont tombez dans les plus honteuses contradictions. Je ne vous citerai que ce morceau: » Ils tiennent, dit-il (*t*), que nous » estans si malheureux & si misérables, sommes » gouvernez par la providence divine. Or si les » Dieux se changeans nous vouloyent ofenser, » afliger, & tourmenter & débriser, ils ne nous » pourroyent pas mettre en pire estat que nous » sommes maintenant, selon que Chrysippus prononce, ni ne pourroit pas estre la vie de l'homme ne pire ne plus malheureuse qu'elle est, » tellement que si elle avoit langue & voix » pour parler, elle diroit les paroles d'Hercules.

» Plein suis de maux, plus n'en pourrois avoir.

» Quelles sentences & afirmations pourroit-on » donc trouver plus contraires & plus repugnantes l'une à l'autre, que celle de Chrysippus » touchant les Dieux, & touchant les hommes, » quand il dit que les uns, asavoir les Dieux, » prouvoient le mieux qu'ils peuvent, & les hom- » mes sont le pis qu'ils sauroyent estre ? Le fait, savoir que la condition de l'homme est très-miserable ne peut être contesté. Saint Augustin (*v*) est un des Auteurs qui ont décrit le plus sensément la misere humaine.

Vous prendriez le change si vous vous avisiez de dire qu'il n'y a rien qui n'ait ses usages dans le monde, & que les parties de la terre qui semblent les plus inutiles, sont en effet fort utiles. On vous accordera cela sans nulle dificulté ; car dans un ouvrage aussi vaste que le monde, ce qui ne sert pas à une partie, sert à d'autres. Ce n'est point là de quoi il s'agit, il n'est question que de savoir si tout est fait pour l'utilité de l'homme, & s'il n'y a pas beaucoup de choses qu'il est obligé de réformer lorsqu'il veut être délivré de mille incommoditez. Ne faut-il pas qu'il desseche des marais, qu'il abate des forêts, qu'il aplanisse des montagnes, qu'il détourne le cours des eaux, & qu'il prene cent autres peines pour se procurer des avantages au lieu des desavantages à quoi la Nature l'assujetissoit ? Qui a jamais prétendu que les animaux qui nous persécutent soient inutiles ? Ne servent-ils pas aux desseins de Dieu qui veut que l'homme soit sujet à la misere ?

§. LX.

Considerations sur l'empire que l'on attribuë à l'homme sur les animaux.

JE ne puis m'empêcher de vous dire que vous êtes trop en colere contre Guillaume Lami, Médecin de la Faculté de Paris. Vous me paroissez tout résolu à prendre la plume contre ce que vous apellez son audace de ravir à notre espece l'empire qu'elle a sur les animaux. Donnez-vous un peu de patience, je vous en prie, laissez rassoir vos esprits trop irritez. Il ne faut point consulter son zêle pendant qu'il est en fermentation (*a*). Attendez pour le moins que vous aïez eu le tems de bien réflechir sur ce que j'ai à vous dire. Souvenez-vous de la sentence que l'on vous faisoit réciter par cœur dans le college :

(*b*) Iratus de re incerta contendere noli:
Impedit ira animum ne possit cernere verum.

Le Médecin qui vous déplait tant eut des adversaires

(*o*) *Omnia quibus constat quaque generat ex se mundus ad utilitatem solius hominis accomodata sunt.* Lactant. de ira cap. 13. pag. 545.

(*p*) *Respondendum est hoc loco philosophis & præsertim maximeque Ciceroni, qui ait : Cur Deus omnia nostri causa cum faceret, tantam vim natricum, viperarumque fecerit ? cur tam multa pestifera terra, marique disperserit ?* Id. lib. 7. divin. instit. cap. 4. pag. 457.

(*q*) » Dans le Diction. histor. à la remarque E. de l'art. » *Pauliciens.*

(*r*) *Lactant. de ira Dei cap.* 13. *pag.* 546. 547.

(*s*) *Constat igitur omnia propter hominem propositatam mala quam etiam bona.* Id. ib. pag. 549.

(*t*) *Plut. de repugn. Stoicor. pag.* 1048. Je me sers de la version d'Amyot.

(*v*) *August. de civit. Dei lib.* 19. *cap.* 5. *& seq.*

(*a*) . . . . . *Ne frena animo permitte calenti :*
Da spatium tenuemque moram, male cuncta ministrat
Impetus. Statius Theb. lib. 10. v. 697.

(*b*) *Catonis distich. lib.* 2. *n.* 5.

faires, qui se firent un plaisir de donner un mauvais tour à certaines choses qu'il avoit dites. Cela vous doit engager à recourir à la source, & à ne juger de l'afaire que par les paroles dont il s'est servi. Remontez donc jusques à la premiere origine, vous la trouverez dans le premier de ses discours anatomiques. Il le commence par étaler ce que l'on dit ordinairement en semblables occasions sur l'excellence de l'homme, & puis il déclare que (c) *l'Empire que l'homme s'attribuë sur toutes choses lui paroit sans fondement*. Tout ce discours mérite votre attention.

Raisons du Médecin Lami contre le prétendu empire de l'homme sur les animaux.

Mais vous devez principalement peser ce qu'il répondit à ses critiques. » On se plaint, dit-il (d), de ce que j'ai offensé tout le genre humain, dans mon premier Discours ; en dépoüillant l'homme du glorieux titre de Roy de tout l'Univers, & dont Dieu mesme l'a mis en possession. Dans le premier chapitre de la Genese, que la terre vous soit soûmise, dit-il, à nos premiers parens. Et soyez les maistres des poissons de la mer, des oyseaux du Ciel, & de tous les animaux qui marchent ou rampent sur la terre ; en faut-il davantage pour estre bien fondé ? Et n'est-ce pas offenser Dieu & les hommes, que de contredire ce titre ? Cependant je n'ay rien dit qui ne soit véritable, & qui ne saute aux yeux. Pour le moins à mon égard, je n'ai aucune part à l'empire que l'homme prétend sur tout l'Univers. Les chiens me mordent, si je n'y prens garde ; je n'ose passer un bois quand je say qu'il y a des loups, à peine me croy-je en seureté quand je voy des Lions enchaînez. Les bœufs mesme dans les ruës de Paris me donnent de la crainte, & pour les laisser passer je me range fort promptement dans une boutique. En Hyver je tremble, quand je n'ay point de feu. En Esté je brûle, si je ne cherche l'ombre & le frais. En un mot je trouve que le Ciel, les Elemens & les animaux, loin de m'obéïr me font la guerre. Je pense mesme qu'ils ne sont guéres plus soûmis à Messieurs nos Antagonistes, & je voudrois par curiosité voir un de ces Docteurs avec ses pompeux ornemens au milieu de cinq ou six mâtins bien animez, à qui il opposeroit son superbe titre de Roy. Je prendrois plaisir à remarquer dans cette conjoncture le respect qu'ils auroient pour sa Majesté. Il répond au passage de la Genese, que l'homme aïant desobéï à Dieu, perdit l'empire, qui ne lui avoit été donné que comme une grace ; (e) » Que la terre ne produisit pour lui que des épines, & que les animaux furent des esclaves révoltez qui reprirent leur liberté.

Sa réponse à M. Galatheau, sur le même sujet.

On voit donc que Mr. Lami raisonne, & sur un principe de droit & sur un principe de fait. Car il supose en 1. lieu que les créatures, qui avoient été soûmises à l'homme innocent, furent dégagées de leur servitude par la rébellion de l'homme, & en 2. lieu que l'expérience fait voir qu'elles ne sont plus soûmises à l'homme. Il se tint ferme là-dessus dans sa réponse (f) à un certain Mr. Galatheau, il le ramena toûjours à ces deux principes, & il triompha par ce moïen. Les animaux, lui dit-il (g), » Ne sont point naturellement soûmis à la domination de l'homme, & ainsi quand par la grace que Dieu fist à Adam, ils luy furent soûmis, cette soûmission estoit contraire à leur nature comme la domination estoit au-dessus de celle d'Adam. . . . . (h) Ils ne doivent naturellement ny obeïr à l'homme ny luy commander. Ils agissent à son égard à proportion de la force ou de l'adresse qu'ils ont : Quand ils sont plus foibles que luy, & qu'ils n'ont point d'adresse pour éviter ses mains, ils lui obéïssent comme font les brebis. Quand ils sont plus forts comme les lions, les ours, & les tigres, ils le dominent, & s'ils le trouvent seul, sans aucun respect pour sa Majesté, ils le déchirent & le dévorent (i). Adam après son peché n'avoit pas plus d'empire sur les lions & sur les tigres que Monsieur Galatheau en a maintenant : Cependant s'il estoit exposé sans armes à leur fureur comme Adam l'eust pû estre s'il eust esté parmy eux, je ne pense pas qu'ils épargnassent sa Majesté : Je ne crois pas mesme qu'il voulust s'y fier avec les victorieuses preuves qu'il a de son titre de Roy & de maistre des animaux. . . . . . (k) J'ay voulu faire remarquer la loy générale de la nature qui s'observe dans tous les animaux. Le foible est soûmis au plus fort, si l'adresse du foible ne peut éviter la puissance du plus fort. C'est ainsi que quelques animaux ont domination sur les autres, si du moins cela se doit appeller domination. Quand des lions ou des tigres en fureur rencontrent un homme qui ne se prend point garde, ils le déchirent & le dévorent. Si plusieurs hommes vont à dessein chercher un lion & luy tendre des embusches ils peuvent par leur adresse le prendre ou le tuer, & ces actions des animaux de différentes especes les uns contre les autres, se rencontrent aussi dans ceux de mesme espece. Les chiens s'entremordent, les taureaux se heurtent, les hommes s'entretuent. Ce n'est pas-là ce qu'on appelle avoir la domination ou l'empire. Tout ce que Monsieur Galatheau avance pour prouver l'empire de l'homme sur les animaux, prouve l'empire de l'homme sur l'homme mesme. Comme il peut faire par force que les plus foibles animaux, tels que sont les brebis, ou les plus stupides quoyque plus forts, comme les bœufs marchent où il veut les conduire, comme il peut apprivoiser un chien par caresses, dompter par adresse un cheval, enchaisner par finesse un lion. Un homme peut de mesme en assujettir un autre plus foible ou plus stupide, apprivoiser un plus farouche, & enchaisner un furieux. Cependant on ne dit pas pour cela qu'un homme naisse maistre de l'autre, ny qu'il ait par le droit naturel empire sur luy. . . . . (l) Si l'homme estoit maistre des animaux par un droit naturel, ils luy obéïroient de mesme. Et cette obéïssance seroit d'autant plus exacte qu'estant ordonnée de Dieu mesme aux animaux qui n'ont point de liberté pour résister à ses volontez, ils ne pourroient jamais en secoüer le joug. Au contraire par l'instinct de leur nature, ils seroient toûjours rangez à leur devoir. Ainsi l'homme pourroit avec asseurance marcher

(c) » Lami, disc. anatomiques pag. 3. édit. de Roüen, » 1675.

(d) » Id. réflex. sur les discours anatom. pag. 168. & » suiv.

(e) *Id. ib. pag.* 172.

(f) » Imprimée à Paris l'an 1678. in 12. Journal des » Savans du 26 d'Avril 1677. a parlé du Livre de Monsieur » Galatheau.

(g) » Lami réponse au Sieur Galatheau pag. 266.

(h) *Id. ib. pag.* 267.

(i) *Id. ib. pag.* 283.

(k) *Id. ib. pag.* 285.

(l) *Id. ib. pag.* 287.

» cher nud parmi les lions & les tigres comme » parmi les dains & les moutons. Est-ce là ce » que nous éprouvons ? Les mouches, les puces » & les plus miserables insectes perdent le respect » pour la majesté de l'homme, & le tourmentent. Il se croit pourtant malgré cela le maistre » de l'Univers, & le souverain Seigneur des autres animaux. Etrange aveuglement de ce présomptueux animal qui dément ses yeux & tous » ses sens pour conserver l'agréable idée de son » empire chimérique. »

Autres objections contre ce prétendu empire de l'homme.

J'ai crû que je devois rassembler tous ces passages, afin de vous en faire un petit bouquet qui vous fit sentir la dificulté de l'entreprise, si vous persistez à vouloir rompre une lance pour le soûtien de la roiauté de l'homme sur les animaux. Mr. Lami ne rentrera point en lice, car il y a long-tems qu'il a païé son tribut à la Nature; mais vous trouveriez d'autres adversaires, & vous devez bien vous ficher ceci dans l'esprit; c'est que tous vos Lecteurs vous demanderont, cette roïauté de l'homme est-elle seulement de droit, ou seulement de fait, ou tout ensemble de droit & de fait?

Si vous répondez qu'elle est seulement de droit, on vous répliquera. 1. Qu'elle ne sert donc de rien, & que ce n'est pas la peine de prendre la plume. Vous ne persuaderiez pas aux bêtes de revenir de leur révolte, & vous n'exciteriez pas les hommes à se servir de leur droit mieux qu'ils ne font. 2. Que quand un Seigneur de fief est coupable de félonie ses Vassaux sont dispensez de l'obligation de lui obéïr, & doivent prendre les armes contre lui pour les intérêts du Maître commun, & qu'ainsi depuis la chûte d'Adam, les bêtes sont afranchies de la servitude, & doivent s'armer contre nous pour venger le Créateur. 3. Que selon la doctrine courante des Théologiens débitée en chaire en toutes rencontres, le peché d'Adam fit soûlever contre lui toute la nature, &c.

Si vous répondez que cet empire de l'homme sur les bêtes est seulement de fait, on vous oposera l'expérience, & l'on vous demandera si *solâ majestate armatus* vous seriez fort assûré de votre vie au milieu des loups dans une forêt? On ajoûtera que si votre réponse étoit véritable l'homme seroit un tyran qui auroit remis sous l'esclavage les créatures que Dieu avoit afranchies.

Si vous répondez que l'homme regne de droit & de fait sur les animaux, on n'aura besoin que d'un renvoi aux répliques précédentes.

Remarques sur un endroit du Ps. 8. qu'on allégue pour prouver cet empire.

Il y a peut-être dans cette dispute moins de réalité, que d'équivoque: Prenez-y garde, car si par l'empire de l'homme sur les animaux on n'entendoit qu'une permission de s'en servir pour les besoins de la vie, ou qu'un droit naturel de se garantir des maux que les bêtes peuvent faire, & qu'une industrie de les assujettir, on ne vous contesteroit plus cette roïauté, & l'on se contenteroit de vous avertir qu'il faudroit, ou éviter les mots ambigus, ou les expliquer dès l'entrée. Mais puisque la grande espérance de votre triomphe est bâtie sur les expressions du Pseaume huitiéme, je me persuade que vous prétendez parler d'un empire proprement dit. Il est sûr que les paroles du Psalmiste entenduës au pied de la lettre vous sont favorables: (m) *Dieu a constitué l'homme dominateur sur les œuvres de ses mains, il lui a mis* TOUTES *choses sous les pieds, les brebis, les bœufs, les bêtes des champs, les oiseaux des cieux & les poissons de la mer.* Cela ne regarde point l'état d'innocence, mais l'état où se trouvoit l'homme au tems de David; il n'est donc point vrai, conclurez-vous, que les créatures aïent été soustraites à l'obéïssance de l'homme depuis le peché d'Adam. Vous accorderez cette conclusion comme vous pourrez avec les Théologiens, qui parlent des peines dont la chûte du premier homme fut punie. Je vous dirai seulement 1. Qu'il y a des interpretes qui veulent que David n'ait (n) représenté que le pouvoir du Messie; ils allèguent sur cela le second chapitre de l'Epitre aux Hebreux. 2. Qu'il y en a d'autres qui appliquent principalement aux disciples de JESUS-CHRIST, ornez du don des miracles les paroles du Psalmiste. Je vous envoïe un extrait (o) du commentaire de Bucer. 3. Qu'il n'est nullement à propos de prendre dans toute la rigueur des termes ce que le Prophéte David a exprimé en cet endroit-là. Le style de l'Ecriture n'exclut point les locutions figurées & hyperboliques, & sur-tout quand il s'agit d'exciter l'admiration des bontez de Dieu, & notre reconnoissance. Il n'y a point de bon interpréte qui ne limite beaucoup le verset 3. du Pseaume 14. où il est dit que Dieu n'avoit pas trouvé un seul homme qui vécût bien. Bucer déclare que le Prophéte ne parle point-là de tous les hommes, mais (p) » de la perversité de ceux qui » gouvernoyent & estoyent élevez en authorité » de son temps, & qui opprimoyent les innocens. » Voïez aussi la réponse de Mr. P. R. M. aux remarques de Mr. Scalberge sur les nouveaux Pseaumes à la page 31. de l'édition de Londres 1703. in 4. Si le mot *tous* soufre dans le 3. verset du Pseaume 14. & en mille autres endroits tant d'exceptions, pourquoi n'en soufriroit-il pas dans le 7. verset du Pseaume huitiéme? Croïez moi, Monsieur, vous seriez embarassé si un Païen vous disoit: *J'ai passé huit ou dix nuits sans pouvoir dormir; tantôt le chaud, & les puces, tantôt le bruit d'une fenêtre, tantôt les chats, tantôt les souris, &c. m'ont empêché de fermer les yeux, votre Prophéte David est un grand menteur lorsqu'il a dit que toutes choses ont été assujetties à l'homme.* Vous seriez bien aise alors qu'il se voulût contenter de cet éclaircissement; *Ce Prophéte n'a voulu dire autre chose si ce n'est que Dieu a donné à l'homme assez d'industrie pour tirer des bêtes une infinité d'utilité, & (q) pour dompter & apprivoiser les plus*

(m) » Pseaume 8. v. 7. & suiv.

(n) » Mr. Lami *ubi supra pag.* 274. répond de la sorte » à l'objection que son adversaire avoit fondée sur le » Pseaume 8.

(o) » On apperçoit ceci principalement en ceux qui » croient vraiement au Fils de Dieu Jesus Christ restaurateur de ce droit, & de ceste dignité & honneur. Car » s'il est besoing & expedient, ils peuvent faire oster les » montagnes de leur place, guerir toutes maladies, chasser les diables, rendre la vûë aux aveugles, l'ouye aux » sourds, la vie aux morts, manier les serpens sans se » blesser, avaller le poison sans danger, apprivoiser d'une seule parolle les bestes sauvages & cruelles, & comme il est dit au Pseaume 91. marcher sur les lions & aspics, fouler le lionceau & le dragon, & pour dire tout » en un mot, faire tout ce que il est possible de penser, & user de toutes choses à leur plaisir. Or Isaie a » dénoté en plusieurs lieux ceste puissance; qui devoit estre restituée par le Sauveur Jesus-Christ, & principalement en ce qu'il a prédit, qu'au Royaume d'iceluy » l'enfant alaitant se joüeroit sur les pertuis de la vipere, » & le sevré mettroit sa main sur la caverne du basilic. » *Bucer. exposit. sur les Pseaum. pag. m.* 145. 146.

(p) *Id. ib. pag.* 206.

(q) *Certi sunt domitores ferarum, qui sævissima animalia & ad occursum exterrentia hominem, docent pati jugum: nec asperitatem excussisse contenti, usque in contubernium mitigant. Leonibus magister manum insertat, osculatur tigrim suus custos, elephantem minimus Æthiops jubet subsidere in genua, & ambulare per funem.* Sen. ep. 85. in fine pag. 346.

plus redoutables. Cela est fort compatible avec beaucoup d'incommoditez que nous recevons des animaux. Voilà dans le vrai à quoi se réduit le Pseaume huitiéme. Songez-y bien. S'il y a des occasions où il faille suivre le conseil (r) de Saint Augustin, c'est sur-tout à l'égard des choses qui sont démenties par l'expérience journaliere. Il est dangereux de les soûtenir à des Philosophes Païens comme une doctrine qui vient de Dieu. Ils croiront plûtôt que l'Ecrivain n'a pas été inspiré, qu'ils ne douteront de ce qu'ils éprouvent: puis donc que l'expérience leur aprend que toute l'adresse, que toute la vigilance humaine n'est point capable d'empêcher que les hommes ne soient exposez tant en leurs biens qu'en leurs personnes à de grands maux de la part des bêtes, ils ne trouveront jamais raisonnable le Prophéte David, si vous prétendez l'interpréter littéralement.

Réflexions sur ce qu'on prétend que cet empire, avec les autres prérogatives du premier Adam, ont été rétablis par le second.

Pour ce qui est de la preuve que vous voulez établir sur ce que le second Adam a réparé pleinement les pertes que le premier nous avoit causées, je vous avertis que cette matiere est délicate & un peu scabreuse. Souvenez-vous de la conséquence que les Adamites en ont tirée pour autoriser la nudité. Sachez que des gens malins en veulent conclure que les fidéles doivent être exempts de la mort. Vous avez oüi parler d'un livre Anglois (s) où l'on soûtient ce paradoxe, non pas tant afin de prouver que si les fidéles meurent, c'est à cause que leur foi est imparfaite, que pour insinuer que l'Evangile ne tient point ce qu'il promet. Il est à craindre que quelque autre libertin ne s'avise de soûtenir que les vrais Chretiens devroient être exempts de maladie comme Adam l'auroit été s'il n'eût point perdu l'innocence; & que, puisqu'ils y sont aussi sujets que les autres hommes, c'est un signe que le second Adam n'a pas fait tout ce qu'on lui attribuë. On ne s'attache que trop à ruiner l'autorité de l'Ecriture en la comparant à l'expérience. Mr. de Meaux a fait des Livres où il soûtient que les promesses de Jesus-Christ seroient trompeuses, si l'Eglise étoit tombée dans l'erreur (t). Un savant Ministre lui a répondu entre autres choses, qu'il est certain que l'Eglise s'est trompée. Que conclura de cela un malheureux libertin? Il dira à Mr. de Meaux, vous prouvez très-bien que les promesses de Jesus-Christ contiennent une perpétuité d'orthodoxie; mais le Ministre prouve par des faits incontestables l'interruption de l'orthodoxie: Il faut donc que Jesus-Christ ait oublié sa promesse, ou qu'il ne se soit pas soucié de la tenir, ou qu'il ne l'ait pû, donc &c.

Le Païen dont j'ai parlé (v) ci-dessus ne vous embarasseroit pas médiocrement, s'il vous tenoit ce langage: *De tout mon cœur je croirai en Jesus-Christ, si vous me voulez promettre que moiennant cela je me trouverai en possession des prérogatives qui doivent être, selon l'Ecriture (vv) le signe & la marque de ceux qui croiront en lui; c'est-à-dire, que je pourrai chasser les démons; que je parlerai de nouvelles langues; que je manierai les serpens; que si je bois quelque breuvage mortel, il ne me fera point de mal, que je guérirai les malades, si je leur impose les mains.* Vous seriez forcé de lui répondre que de semblables promesses du Pseaume 91. (x) & d'Esaie, & de Jesus-Christ, ne concernent que les premiers siecles de l'Eglise, & qu'alors même elles ne s'accomplissoient que par raport à un petit nombre de gens que Dieu ornoit du don des miracles. Vous voilà donc obligé de limiter terriblement les expressions de l'Ecriture, & d'y trouver la *Synecdoche* des Grammairiens qui prend le tout pour l'une de ses parties, & l'une des parties pour le tout. Que n'expliquez-vous de la sorte le Pseaume huitiéme? Que n'y trouvez-vous non pas qu'absolument toutes choses nous obéïssent selon notre gré, mais seulement que beaucoup de choses inanimées & animées servent aux besoins, aux commoditez & aux divertissemens de l'homme?

Si vous pressiez la doctrine que le second Adam a remis les prédestinez dans un état encore meilleur, que ne l'étoit celui que le premier Adam nous a fait perdre, ne craindriez-vous pas que l'on vous priât de montrer de bonnes ames qui ont plus d'autorité sur les ours, & sur les lions que ces charlatans qui gagnent leur vie à courir les foires avec ces animaux-là bien aprivoisez? Car enfin si l'état de grace rétablit l'empire donné à Adam sur toutes les créatures, plus on sera homme de bien, & fidéle à Jesus-Christ, plus devra-t-on être le dominateur des élémens & des animaux. Or nous voïons tout le contraire. Ceux qui se font le mieux obéïr aux tigres, s'attachent très-peu à la dévotion. Les chevaux n'ont pas plus de respect pour la sainteté d'un Prêtre que pour les titres de Duc & Pair, ils ne respectent que l'adresse (y) de ceux qui les montent. Or c'est une adresse qui s'acquiert sans aucune dépendance de la foi Evangelique. Je ne vous dis pas qu'un scelerat endurci au froid & rompu par une longue routine à la pêche des baleines, est plus propre à cet exercice que les dévots qui se sont le plus apliquez toute leur vie à l'oraison, & à la pratique des vertus Chrétiennes, je vous dis qu'il y est extrémement propre, & qu'ils ne le sont point du tout. En oseriez-vous disconvenir? & voudriez-vous faire une regle générale de ce qu'un petit nombre de (z) *Thaumaturges* ont exploité sur le feu, sur les lions, &c? Vous devez même bien considerer que les regles du raisonnement ne soufrent pas que l'on attribuë à l'homme ce qui ne convient qu'à cinq ou six particuliers plus ou moins dans chaque nation. Or tel est l'art d'aprivoiser certaines bêtes, comme les lions & les tigres. Ils ne se soûmettent qu'à leurs meneurs: ils retiennent leur férocité à l'égard des autres hommes. On a beau les voir enchaînez, on ne laisse pas de les craindre, & s'ils rompoient leur chaîne, ils dissiperoient bientôt la troupe des specta-

(r) » Dans la lettre d'un Philosophe à un Cartésien de » ses amis (on l'attribuë au Pere Pardies) il y a que les » Chrétiens se doivent garder de rien répondre qui ex» pose la religion à la moquerie des profanes; & l'on ci» te ces paroles de Saint Augustin, *ut quidquid ipsi* (Phi» losophi) *de natura rerum veracibus documentis demons*» *trare potuerint, ostendamus nostris litteris non esse con*» *trarium* de Genesi ad liter. cap. 21. *Turpe est & nimis* » *perniciosum ac maxime cavendum, ut Christianum de his* » *rebus quasi secundùm Christianas litteras loquentem ita* » *delirare quilibet infidelis audiat, ut quemadmodum dici*» *tur toto cœlo errare conspiciens, risum tenere vix possit.* » Ibid. cap. 19.

(s) » Voiez l'histoire des Ouvrages des Savans Avril » 1700. art. 1. & le Journal de Trévoux Novemb. & Dec. » 1701. pag. 429. & suiv. édit. d'Amst.

(t) » Voiez l'hist. des Ouvrages des Savans Sept. 1702. » art. 10. & Nov. 1702. art. 7.

(v) » Pag. précédente à la fin.

(vv) » Voiez l'Evangile selon Saint Marc chap. 16. v. » 17. & 18.

(x) » Voïez ci-dessus pag. précédente note (o) les paro» les de Martin Bucer.

(y) » Voïez sur cela un bon mot de Carnéade dans son » article au Diction. hist. & crit. au texte, vers la fin.

(z) » C'est à dire, ceux qui font des choses miracu» leuses.

ſpectateurs. Se ſauveroit au plus vîte qui pourroit, & je ne voudrois pas répondre qu'il n'y eut des femmes qui en mourroient de fraieur. Ils ont quelquefois (n) des retours de cruauté à l'égard même de leurs maîtres.

Je n'ai garde de vous objecter qu'il n'y a aucune ſecte chretienne, où l'on puiſſe découvrir aucune trace de l'empire que certains peuples Païens, les Marſes en Italie, les Pſylles en Afrique ont eu ſur les ſerpens les plus venimeux. Il y a bien des citations ſur ce ſujet dans les commentaires ſur le 7. livre (o) de l'Enéïde, & dans l'ouvrage que Giuſeppe Paſſi a intitulé, (p) *La monſtruoſa Fucina delle ſordidezze de gl'huomini.* Lucain (q) s'eſt bien étendu ſur ce qui concerne les Pſylles, & il en a dit des choſes fort ſurprenantes. Mais il vous ſeroit trop facile de répondre à cette objection; vous pourriez dire que les Poëtes ont exagéré ce fait-là, ou qu'en tout cas ce n'étoient que des ſortileges. Je ne vous en parlerai donc pas.

Je conclus, Monſieur, en vous priant de ne point entrer en lice avec précipitation, (r) penſez-y plus d'une fois. Je ne vous ai rien dit du plaidoïé de Montaigne (s) pour les animaux, j'ai ſupoſé que vous l'avez lû, & que vous deſaprouvez ceux qui ne réfutent cet Auteur que par des reproches vagues. J'aurois dû peut-être vous avertir d'un paralogiſme d'Ariſtote. J'ai trouvé dans l'un de ſes ouvrages (t) que puiſque la nature ne produit rien d'imparfait, ni d'inutile, il faut qu'elle ait fait tous les animaux pour l'homme. N'eſt-ce pas la pétition du principe? N'eſt-ce pas ſupoſer que l'homme eſt la fin des bêtes? Mais c'eſt-là le ſujet de la queſtion. Outre qu'il y a tant de choſes dans l'univers auſquelles les animaux, qui ne ſerviroient de rien à l'homme, pourroient être utiles, qu'il ne s'enſuivroit nullement que la nature les auroit produits en vain de ce qu'elle ne les auroit pas deſtinez aux commoditez de l'homme (v).

§. LXI.

S'il y a un peu de contradiction dans les choſes que Séneque affirme touchant la bonté de Dieu.

AVant que d'entamer une autre matiere, je veux vous faire prendre garde à une petite contradiction du Philoſophe (a) dont nous avons tant parlé. Ce ſera vous faire plaiſir; vous êtes ſi peu ſon partiſan, que ſous un prétexte aſſez leger, vous avez trouvé blâmable (b) l'aprobation qu'il vous a ſemblé que je lui avois donnée. Je n'aurois donc pas beſoin de preuves démonſtratives pour vous perſuader qu'il s'eſt contredit en parlant des bontez de Dieu. Cependant je le prouverai de la maniere la plus forte qu'il me ſera poſſible, & ſans me prévaloir aucunement de vos préjugez.

Séneque & les Stoïciens ſoutiennent que les Dieux ne ſauroient faire du mal aux hommes.

Vous avez vû (c) qu'il décide poſitivement que les Dieux ne ſont point capables de nuire à l'homme. Il n'entend point par *nuire* ôter la vertu, ou rendre vicieux, mais ôter quelqu'une de ces choſes qui apartiennent au bien utile, comme ſont la ſanté, & les richeſſes. Il veut donc dire, que la nature des Dieux eſt ſi bienfaiſante qu'ils ne veulent, & qu'ils ne peuvent cauſer à l'homme ni aucun chagrin, ni nulle douleur, endommager ſes terres, ou ſes marchandiſes, l'incommoder par un trop grand froid, ou par un chaud exceſſif, &c. C'eſt ſans doute le ſens de Séneque, vous n'avez qu'à lire tout le paſſage que j'ai raporté. Vous y pouvez joindre ce qu'il dit ailleurs (d) qu'il eſt fort utile *de ſe perſuader que les Dieux n'ordonnent rien* de ce qui concerne la foudre, la chûte des montagnes, les inondations, *& que ce n'eſt point par la* colere des Dieux *que le ciel & la terre s'ébranlent. Ces choſes ont leur cauſe propre.* Ces corps *ne ſont point le mal* par commandement. *Ils ſont troublez de quelque corruption* comme le nôtre, *& lorſqu'ils ſemblent* faire du mal, *ils en reçoivent eux-meſmes.* Vous pouvez ajoûter à cela une conſidération générale, c'eſt que toute la Secte des Stoïques faiſoit profeſſion d'enſeigner que les Dieux ne ſe mettoient jamais en colere, & qu'ils ne faiſoient jamais aucun dommage à perſonne. Vous avez vû (e) cette doctrine dans un paſſage de Cicéron, & peut-être avez-vous pris garde que le Stoïcien Balbus quand il réfute l'Epicurien, qui avoit dit (f) que les Dieux ne font des afaires à perſonne, qu'ils ne ſont capables ni de colere, ni d'amitié, ne s'opoſe (g) qu'à ce qui concerne leur inclination bienfaiſante. Il conſidere comme une impiété de leur ôter cette vertu, mais il ne trouve point mauvais qu'on leur ôte la colére, c'eſt-à-dire, la fonction de châtier, & d'incommoder. C'eſt une choſe conſtante que les Stoïques ſoûtenoient en ce ſens-là que les Dieux ne ſont point capables d'être jamais en colere: (G) *Critolaus evertit Corinthum, Carthaginem Aſdrubal. Hi duos illos oculos oræ maritimæ effoderunt,* non IRATUS ALICUI, QUEM OMNINO IRASCI POSSE NEGATIS, DEUS. C'eſt ainſi que Cicéron fait parler Cotta à un Stoïcien.

Croïons donc que Séneque afirme dans les paſſages que vous avez vûs, que la Divinité n'eſt point capable de cauſer le moindre mal à aucun homme. Il a étalé magnifiquement le même dogme dans ſon épître 95. mais il y a joint une clauſe qui l'a fait tomber en contradiction. Cela mérite d'être examiné: *On a accouſtumé d'enſeigner,* dit-il (b), *comme il faut adorer les Dieux. Deffendons que quelqu'un ne puiſſe allumer des lampes aux jours des Sabbats, parce que les Dieux n'ont pas beſoing de lumiere, & que les hommes meſmes ne*

(n) *Tigres leoneſque nunquam feritatem exuunt, aliquando ſubmittunt: & cum minime expectaveris, exaſperatur torvitas mitigata.* Seneca epiſt. 85. pag. 344.

(o) *Verſu* 753. & *ſeq.*

(p) » Il fut imprimé à Veniſe l'an 1603. in 4. Voiez-y » le feüillet 76.

(q) *Lucan. Pharſ. lib.* 9. *v.* 891. & *ſeq.*

(r) . . . . *Tecum prius ergo voluta*
Hæc animo ante tubas Galeatum ſero duelli
Pœnitet. Juven. ſat. 1. v. 168.

(s) » Dans l'apologie de Raymond de Sebonde (C'eſt le » chap. 12. du 2. liv. de ſes Eſſais) pag. m. 205. & ſuiv. » Voïez auſſi le chap. 11. du même livre.

(t) Ariſtot. polit. lib. 1. c. 5.

(v) » Voiez Mr Turretin *inſtit. Théol. Elenct. to.* 1. *loco* » 3. *quæſt.* 1. *n.* 22. *pag.* 182.

(a) » C'eſt-à-dire Séneque.

(b) » Ci-deſſus chap. 55. & ſuiv.

(c) » Ci-deſſus chap. 55.

(d) *Illud quoque proderit præſumere animo, nihil horum Deos facere: nec ira numinum, aut cælum concuti, aut terram. Suas iſta cauſſas habent: nec ex imperio ſæviunt, ſed ex quibuſdam vitiis, ut corpora noſtra, turbantur; & tunc cum facere videntur injuriam, accipiunt.* Seneca, natur. quæſt. lib. 6. cap. 3. pag. 883. Je me ſers en partie de la verſion de Chalvet.

(e) » Ci-deſſus §. LIV. à la fin, & §. LV. vers la fin.

(f) *Nec habere ipſum negotii quicquam, nec exhibere alteri: itaque neque ira neque gratia teneri.* Cicero de natur. Deor. lib. 1. pag. m. 70.

(g) » Voiez Cicéron *ib. pag.* 175.

(G) *Cicero ibid. lib.* 3. *pag.* 703.

(h) » *Seneca epiſt.* 95. *pag.* 396 397. Je me ſers de la verſion de Chalvet, mais je la corrige en quelques endroits.

ne prennent point plaisir de sentir la fumée. Deffendons de les aller saluer le matin, & de s'aller asseoir devant les portes des temples, l'ambition des hommes se plaist à cela. Celuy qui cognoist Dieu, l'adore. Deffendons de porter des linges & des estrilles à Jupiter, & qu'on ne tienne le miroir (i) à Junon. Dieu n'a que faire de serviteurs. Pourquoy non? C'est parce (k) qu'il sert lui-même le genre humain, & que ses bons offices sont prêts par tout & à tous les hommes. On a beau dire à un homme comment il faut servir en faisant les sacrifices, comme il se fault retirer de ces facheuses superstitions: il n'aura jamais rien advancé, s'il ne comprend en son entendement ainsi qu'il doit, la grandeur de Dieu, & que c'est luy qui a tout, celuy, de qui toutes choses procedent, & qui donne de son bon gré tous ces biens faicts. Quelle est la cause pourquoy les Dieux nous font tant de biens? C'est nature. Celuy se trompe bien qui pense que les Dieux veulent nuire. Ils ne peuvent pas: Ils ne peuvent ny recevoir injure ny en faire. Car c'est une chose conjoincte ensemble, d'offenser & d'estre offensé. Ceste nature souveraine & la plus belle de toutes, n'a point assujetti aux perils, ceux qu'elle avoit affranchis de peril. Le premier honneur qu'on doit aux Dieux, c'est de croire qu'il y a des Dieux. Et après de recognoistre quelle est leur majesté, de recognoistre leur bonté, sans (l) laquelle aucune majesté ne peut estre. Sçavoir que ce sont eux qui président au monde, qui gouvernent toutes choses comme leur appartenans, qui ont pris la tutelle de tout le genre humain, & quelquefois ont soing des personnes particulieres. Ceux-là ne donnent aucun mal, & n'en ont point aussi. Au surplus ils chastient quelques-uns & les reprennent, ils leur ordonnent des peines, & les punissent aucunefois sous apparence de mal. Veux-tu rendre les Dieux propices à toy. Sois homme de bien. Celui les honore assez, qui les imite.

Il y a d'excellentes choses dans ce passage, & de grandes erreurs aussi. On y condamne manifestement tout l'extérieur de la religion, & toute la crainte de la punition divine. On y réduit la religion à deux seuls points: 1. à se former une juste idée de la nature de Dieu. 2. A imiter Dieu. On banit de la religion non-seulement les cérémonies imitées de la mode humaine de faire la cour aux grands, mais aussi les sacrifices, les temples, & les autels, & les prieres. Je ne vous marque cela qu'incidemment; car mon but n'est que de montrer la contradiction de Séneque. Voici comment je m'en acquitte.

Contradiction où Séneque tombe.

Il repéte ce qu'il avoit dit en d'autres endroits que les Dieux ne sont point capables de nuire, qu'ils ne veulent, & qu'ils ne peuvent répandre que des bienfaits sur le genre humain, & cependant il avoüe qu'ils châtient quelques personnes, qu'ils infligent des peines, & qu'ils punissent quelquefois sous l'aparence de bien (m), *specie boni*. C'est ainsi qu'on lit dans les éditions que j'ai vües. Lipse prétend que cela veut dire (n) qu'ils donnent des biens externes qui font un méchant effet. Le traducteur que j'ai suivi a lu sans doute *specie mali*. Si Lipse a bien deviné la pensée de Séneque, ce Philosophe Romain aura crû que les Dieux donnent quelquefois des biens dont ils savent que les suites seront pernicieuses. Ils peuvent donc nuire, & ils veulent nuire, & ils s'y prennent quelquefois avec la même malignité que (o) l'Eutrapelus d'Horace. Ne nous prévalons point de la pensée de Lipse quelque bien fondée (p) qu'elle soit, nous trouverons sans cela la contradiction de Séneque; car en quoi pouvoient consister les peines qu'il disoit que les Dieux infligent à quelques personnes? N'étoit-ce pas dans la privation de quelques biens temporels, dans la perte d'un enfant, ou d'une femme, ou de la liberté, ou de la santé, ou du patrimoine? Il avouë que ce sont des afflictions que Dieu envoie aux honnêtes gens, & il moralise à perte de vûë sur cette hypothese dans tout son traité de la Providence. Je n'en veux citer que ce morceau: (q) *Hos itaque Deus quos probat, quos amat, indurat, recognoscit, exercet, eos autem quibus indulgere videtur, quibus parcere; molles venturis malis servat. Erratis enim, si quem judicatis exceptum: veniet ad illum diu felicem sua portio. Quisquis videtur dimissus esse, dilatus est. Quare Deus optimum quemque aut mala valetudine, aut aliis incommodis, afficit? Quare in castris quoque periculosa fortissimis imperantur?* C'est-à-dire, selon la version de Chalvet » par ainsi ceux que Dieu ayme il les endurcit, il les recognoist, il les exerce: mais ceux qu'il semble traitter doucement, » qu'il semble vouloir espargner, il les reserve » en leur molesse, en leur délicatesse, au temps » que les maux les surprendront. Car vous vous » trompez si vous pensez qu'aucun se puisse garantir de mal. Cest homme qui a jouy d'une si » longue félicité, en aura sa bonne part. Ceux » qui pensent estre oubliez, ne sont que retardez. Pourquoy est-ce que Dieu envoye à tous » les gens de bien, maladies, pertes de parens, » ou autres incommoditez? parce qu'à la guerre mesme un chef d'armée commande aux plus » vaillans les executions plus hasardeuses.

Il est sûr que ce Philosophe souffre le chaud & le froid; car quand il dit que les Dieux ne sauroient nuire, & que la bonté de leur nature ne leur permet pas même de vouloir nuire, il a prétendu combatre le sentiment du vulgaire, qui les prenoit pour la cause des maladies, & des dommages que l'on soufroit par la grêle, par les tempêtes, &c. Il croit donc qu'ils auroient pû nuire, s'ils avoient pû être la cause de ces accidens, & voilà pourquoi il nioit qu'ils en fussent les auteurs. Mais en avoüant d'autre côté qu'ils faisoient soufrir aux gens de bien cette espece d'infortune, ne dit-il pas qu'ils pouvoient nuire? Ce seroit un jeu de mots, & une équivoque (r) pitoïable que d'alléguer le profit qu'un honnête homme retire de l'adversité; car les autres Païens qui n'ignoroient pas cette bonne suite, ne laissoient pas de prétendre que les Dieux nous peuvent faire du mal. On ne pouvoit donc s'éloigner de leur opinion qu'en niant que Dieu fût la cause des maladies,

(i) » Voïez dans le Diction. hist. & crit. la remarque DD. de l'Article *Junon*.

(k) *Ipse humano generi ministrat: ubique & omnibus præsto est.* Id. ib.

(l) *Reddere illis majestatem suam, reddere bonitatem sine qua nulla majestas est.* Id. ib.

(m) *Cæterum castigant quosdam, & coërcent, & irrogant pœnas, & aliquando specie boni puniunt.* Id. ib.

(n) *Id est, dant bona externa quæ in malum cedunt. Videntur indulgere, castigant.* Lipsius in Senecam ibi.

(o) . . . . *Eutrapelus cuicumque nocere volebat,*
Vestimenta dabat pretiosa: beatus enim jam, &c.
Horat. epist. 18. lib. 1.

(p) » Séneque *de providentia cap. 6. pag. m.* 503. introduit Dieu qui déclare qu'il n'a donné des biens aux méchans que pour les tromper. *Aliis bona falsa circumdedi, & animos inanes, velut longo fallacique somnio lusi auro illos, argento & ebore ornavi: intus boni nihil est.*

(q) *Seneca de provid. cap. 4. pag.* 498.

(r) » Voiez ci-dessus chap 59. vers la fin.

dies, & des grêles &c. Joignez à cela que si ces choses sont un bien à cause des utilitez que l'on en retire par un bon usage, Séneque n'a point dû dire comme il a fait que Dieu ne pouvant faire de mal, n'est point la cause de l'intempérie des saisons &c. & comme d'ailleurs il avouë que la providence divine expose (s) les gens de bien à l'adversité pour leur profit, il est obligé de dire (t) qu'elle laisse prospérer les méchans pour leur dommage : elle peut donc nuire, puisqu'elle leur nuit effectivement. Si c'est faire du bien que d'envoïer des châtimens qui seront très-profitables, c'est faire du mal que d'envoïer des prospéritez qui causeront un grand préjudice. Ainsi de quelque maniere que l'on tourne les dogmes de ce Philosophe, en recourant même au jeu de mots on le trouvera coupable de contradiction. Il y avoit peu de matieres où les Stoïciens joignissent ensemble plus de choses incompatibles que dans celle-là. Vous en avez vû un échantillon (v) dans un passage de Plutarque.

Au reste, Monsieur, si je n'ai pas insisté sur ce que Séneque dit que les Dieux ne sont jamais en colere, mais sur ce qu'il dit qu'ils ne veulent ni ne peuvent nuire, c'est parce que la premiere de ces deux propositions est équivoque. Vous savez que ceux d'entre nos Théologiens qui décrivent de la maniere du monde (vv) la plus effraïante la colere de Dieu, avouënt ensuite quand on leur demande un langage, qui ne soit point figuré, que Dieu n'est capable d'aucune passion, & qu'il possede invariablement la béatitude la plus tranquille, mais que sans sortir de cette parfaite tranquillité il inflige des châtimens aussi rigoureux que s'il se fâchoit actuellement jusques au dernier excès. Je n'aurois donc pû rien conclure contre Séneque de ce qu'il eût dit simplement que les Dieux ne sentent jamais l'émotion de la colere. Cela seul ne prouveroit pas qu'ils ne font jamais de mal à l'homme. Les Magistrats qui font roüer, ou tirer à quatre chevaux sont quelquefois & le doivent être toûjours, du plus grand sang froid du monde, & néanmoins ils font soufrir des douleurs horribles.

§. LXII.

Doctrine de Lactance & d'Arnobe touchant la bonté de Dieu. Si Séneque a été disciple de Saint Paul.

Lactance réfute les Stoïciens sur leur idée de Dieu.

Lactance a témoigné beaucoup de zêle contre le dogme des Stoïciens, & il l'a considéré simplement & absolument comme s'ils disoient que jamais les Dieux ne font nul mal à personne, non pas même sur le pied d'un châtiment paternel. Il n'a donc point pris garde aux contradictions de Séneque. Il juge (a) que les Epicuriens en ôtant à Dieu tout à la fois la fonction de faire des graces, & celle de nuire, erroient plus conséquemment que les Stoïciens qui ne lui ôtoient que la derniere : (b) *Constantior est error illorum qui & iram simul, & gratiam tollunt.* Je ne voi guere qu'une chose qui eût pû débaraser les Stoïciens, c'eût été de dire que les Dieux n'avoient de l'inclination qu'à répandre des bienfaits, & qu'ils en versoient sur le genre humain autant qu'ils pouvoient, mais que la constitution de la nature étoit telle qu'ils n'en pouvoient séparer les accidens qui incommodoient les hommes. Séneque a touché cette raison *pourquoi Dieu fut-il injuste au despartement des destinées*, demande-t-il, (c) *d'avoir fait tomber la pauvreté, les blessures, les morts cruelles, sur les gens de bien ? Cest ouvrier ne peult point changer sa matiere : elle est subjette a souffrir cela : il y a quelques choses qui ne se peuvent séparer de quelques autres, elles sont collées & ne se peuvent desassembler. Ces natures paresceuses, engourdies, & subjettes au sommeil, ou qui semblent sommeiller, quand elles veillent, sont composées d'élemens lourds & pesans. Mais pour former un homme qui doive faire parler de soy, il y fault un destin plus puissant. Il ne trouvera pas de chemin qui ne soit aspre, & raboteux : il faudra qu'il aille & haut & bas, qu'il souffre des vagues, & qu'il conduise son vaisseau à travers la tempeste. Il faut qu'il face son chemin contre la fortune. Il trouvera beaucoup de passages rudes & aspres. Mais il faudra qu'il les radoucisse, & qu'il les applanisse.* Si Séneque n'avoit eu recours qu'à cette nécessité fatale qui limitoit le pouvoir divin, il auroit erré plus conséquemment, & donné beaucoup de force aux comparaisons qu'il entasse, empruntées de la conduite des peres, & des précepteurs & des Chirurgiens. Ils font du mal à leurs enfans & à leurs disciples, & à leurs blessez, mais c'est un mal qui a pour but l'utilité de ceux qui le souffrent, & c'est un but où l'on ne peut parvenir sans ce mal-là. Si l'on pouvoit y parvenir sans causer aucune peine, on seroit inexcusable en se servant des moïens fâcheux dont on se sert (d).

Arnobe perce d'un même coup les Païens & les Juifs.

Je dois vous dire que Lactance soûtient à cor & à cri, que la colere convient à Dieu, mais Arnobe dont (e) il avoit été disciple rejette ce sentiment, & s'abandonne à des excès qu'on ne peut comprendre. Il n'y a rien de plus scandaleux que la maniere dont il tourne en ridicule les Gentils (f) sur les moïens qu'ils emploïoient pour apaiser la Divinité. Il perce du même coup la religion Judaïque & la religion Païenne. Le discours (g) qu'il fait tenir à une victime est d'un vif, & d'une éloquence qui charmeroit tous les lecteurs, s'ils ne se souvenoient pas des sacrifices que

(s) *Miraris tu, si Deus ille bonorum amantissimus, qui illos quàm optimos atque excellentissimos esse vult, fortunam illis cum qua exerceantur assignat ?* Seneca de provid. cap. 2. pag. 492.

(t) » Il le dit souvent dans son traité de la providence.

(v) » Ci-dessus chap. 59. vers la fin.

(vv) » Le style de l'Écriture les autorise ; voici ce qu'on » chante tous les jours dans les Eglises réformées,

Incontinent tremblérent les campagnes,
Les fondemens des plus hautes montagnes ;
Tous ébranlez s'émeurent grandement :
Car il (*Dieu*) estoit courroucé ardemment.
En ses naseaux lui monta la fumée,
Feu aspre issoit de sa bouche allumée :
Si enflambé en son courage étoit,
Qu'ardens charbons de toutes parts jettoit.
Pseaume 18. selon la version de Marot.

(a) *Lactant. de ira Dei cap. 2. & seq.*

(b) *Id. ib. cap. 5.*

(c) *Quare tamen Deus tam iniquus in distributione fati fuit, ut bonis viris paupertatem, vulnera, & acerba funera adscriberet ? Non potest artifex mutare materiam ; hæc passa est. Quædam separari à quibusdam non possunt, cohærent, individua sunt. Languida ingenia, & in somnum itura, aut in vigiliam somno simillimam, inertibus nectuntur elementis : ut efficiatur virum cum cura dicendus, fortiore fato opus est. Non erit illi planum iter : sursum oportet ac deorsum eat, fluctuetur, ac navigium in turbido regat contra fortunam illi tenendus est cursus. Multa accident dura, aspera, sed quæ molliat & complanet ipse.* Seneca de provid. cap. 5. pag. 501. Je me sers de la version de Chalvet. Voyez ci-dessus chap. 59. vers la fin.

(d) » Voyez dans le Diction. histor. & crit. la remarque » E. de l'article *Origene* n. IV.

(e) *Hieronym. de viris illustr.*

(f) *Arnob. lib. 7. pag. 212. & seq.*

(g) *Id. ib. pag. 216. & seq.*

que Dieu ordonna à son peuple, & qui ne nous permettent pas d'aprouver ce distique de Caton, où l'on traite de folie qu'un coupable espére de se sauver par la mort d'autrui:

(*h*) Quum sis ipse nocens, moritur cur victima pro te?
Stultitia est morte alterius sperare salutem.

Il faut avoüer que les Peres (*i*) en réfutant les Païens leur portoient quelquefois des coups, qui après avoir percé de part en part le mensonge blessoient aussi la vérité jusqu'au vif. Arnobe plus que tous les autres est tombé dans cet inconvénient. Il connoissoit mieux la fausseté du Paganisme que la vérité du Christianisme. J'en parle ailleurs (*k*).

Il seroit inutile de vous dire que les Théologiens modernes sont plus du goût de Lactance, que du goût d'Arnobe. Vous savez sans doute qu'un Ministre a déclaré que ceux qui croient que Dieu excuse les consciences erronées, qui ont cherché l'orthodoxie autant qu'il leur a été possible, attribuent à Dieu *une bonté fade qui ne nous donne que des foibles idées de l'amour qu'il a pour le bien & de sa sagesse: & qui par consequent ne nous rend point Dieu vénérable* (*l*).

Encore un mot, s'il vous plaît, touchant Séneque. Je me persuade que son systême constant & perpétuel à l'égard de la nature de Dieu étoit de la croire si bienfaisante qu'elle pardonnoit tout, qu'elle ne s'offensoit point des péchez de l'homme, qu'elle ne punissoit point. S'il a dit certaines choses qui ne s'ajustoient pas bien avec ce principe, il ne s'est point aperçu de la brêche qu'elles y faisoient. Les plus grands esprits sont sujets à ces surprises & à ces inadvertances, cela ne prouve point qu'ils varient, ou qu'ils abandonnent leur systême. Or en supofant de Séneque ce que je viens de dire, l'on doit conclure que si le conte qui a couru touchant son commerce avec Saint Paul étoit véritable, ce grand Apôtre n'auroit point fait de progrez sur ce fameux Stoïcien; car qu'y a-t-il de plus contraire aux décrets de la reprobation absoluë, & à plusieurs autres dogmes que Saint Paul étale dans son Epitre aux Romains & ailleurs, que la doctrine de Séneque. A moins que d'avoir une grace très-efficace toute prête, l'Apôtre n'eût pû parler de cela au Philosophe sans lui paroître un horrible blasphemateur. Il y a des gens qui disent que Séneque aprit de Saint Paul à parler magnifiquement de Dieu: vaine conjecture, il n'en parle que selon l'idée des Stoïciens, & il en dit cent choses qui eussent paru d'horribles blasphemes à l'Apôtre des Nations.

Il n'y a point d'aparence que Séneque ait eu commerce avec St. Paul.

A . . . . le 1. de Février 1704.

§. LXIII.

Ce que doivent faire les Historiens quand ils rencontrent des choses incroiables, superstitieuses &c.

Si le P. Maimbourg raconte des miracles qu'il ne croit pas.

IL vous semble que j'ai fait beaucoup plus d'honneur au Pere Maimbourg qu'il n'en méritoit, car il ne tient pas à moi, dites-vous, qu'on ne le prene pour un homme qui se moquoit des prodiges miraculeux dont les relations des Croisades sont toutes pleines. Agréez que je vous dise que vous n'avez pas examiné mes paroles avec assez d'attention. J'ai seulement dit (*a*) qu'il y a de l'aparence que ce Jésuite croïoit que *les Historiens des Croisades nous en baillent souvent a garder.* Cette aparence n'est-elle pas contenuë dans le passage que je cite tout aussi-tôt, où après avoir narré ce que l'on disoit des combats visibles de quelques Saints contre les Turcs, il avouë *qu'on n'est point du tout obligé de croire à ces sortes de visions, qui sont* SUJETTES LA PLUSPART DU TEMS À DE GRANDES ILLUSIONS? Vous m'objectez qu'il raporte une infinité de miracles plus dignes d'un légendaire que d'un bon Historien, & qu'il les raporte sur le ton afirmatif, ou sans rien dire qui témoigne qu'il n'en est point persuadé, & vous me renvoyez aux reproches que l'un de ses adversaires(*b*) lui en fit l'an 1683. Mais prenez garde que ces reproches sont principalement fondez sur son histoire des Iconoclastes, & que cet adversaire avouë, (*c*) *qu'il prend quelquefois la liberté de douter des miracles, & mesme qu'il affecte cela dans la plûs-part de ses Histoires.* Vous devez aussi considérer qu'il se ménagea de plus en plus sur ce chapitre, & qu'ainsi l'on peut mieux connoître sa croïance dans l'histoire des Croisades que dans celle des Iconoclastes. Celle-ci parut avant l'autre. Enfin vous êtes obligé de vous fixer où je me fixe, c'est-à-dire aux relations miraculeuses qui concernent les expéditions des Croisez. Qu'il ait parlé ou non d'une autre maniere dans ses autres livres, cela ne m'importe point, & ne préjudicie pas à ce que j'ai dit dans le passage qu'il vous a plu de critiquer.

S'il aplique mal une maxime qu'il a débitée.

Quant à ce que vous prétendez qu'il applique mal une maxime qui est bonne en elle-même, soufrez, je vous prie, que je vous demande si vous ne consultez pas un peu trop l'esprit de parti. La maxime est: (*d*) *Qu'un Historien ne doit pas, de son autorité, rejetter les miracles, qui sont soutenus d'un témoignage remarquable, & que si on lui laisse la liberté de ne les pas croire, il n'a nul droit en les suprimant d'ôter à ses lecteurs celle qu'ils ont, après les avoir lûs, d'en juger ce qu'il leur plaira.* C'est ce que dit le Pere Maimbourg après avoir récité que quelques-uns assûroient qu'ils avoient vû combatre Saint George à la tête des escadrons Chrétiens à la journée d'Iconium l'an 1190. Cette aplication de la maxime vous paroît absurde, vû que Saint George, dites-vous, n'est qu'une chimere. Mais il faudroit vous mettre en la place de l'Historien dont vous vous moquez. L'éducation produisoit en lui autant de crédulité qu'elle a produit en vous d'incrédulité à l'égard des Saints de la Communaunion de Rome. Sondez un peu votre conscience: feriez-vous aussi rigide contre des Auteurs Protestans que contre lui, s'ils racontoient qu'un ou deux Anges avoient fait gagner une bataille à ceux de la religion, ou qu'une marée attenduë par des troupes qui vouloient ruiner une République Protestante ne vint point du tout? L'adversaire qui a tant crié contre les miracles de l'histoire des Iconoclastes, l'a-t-il fait par un principe d'in-

(*h*) *Catonis distich. lib. 4. n. 15.*
(*i*) » Saint Ambroise par exemple. Voyez les nouvelles » lettres contre le Calvinisme de Maimbourg, Lett. II. » n. VIII.
(*k*) » Dans le Diction. histor. & crit. aux remarques de » l'article *Arnobe.*
(*l*) » Jurieu des droits des deux souverains en matiere » de religion pag. 95. 96. édit. de Rotterdam 1687.
(*a*) » Pensées diverses ch. 99.
(*b*) » Voiez l'apologie de Mr. Jurieu pour l'Eglise Ré» formée contre l'histoire du Calvinisme de Maimbourg » to. 1. pag. 17. & suiv. édit. in-4.
(*c*) Jurieu *ibid.*
(*d*) Pensées sur les Cometes ch. 99.

d'incrédulité, ou par un principe de prévention ? S'il s'agissoit de prodiges favorables à son parti, il en débiteroit encore plus que le Jésuite : j'en prens à témoin les Pastorales qu'il a publiées à Rotterdam.

Je vous prie de vous souvenir que vous n'avez pas trouvé bon (e) que l'on censurât Tite-Live. Et pourquoi n'excuseriez-vous pas également l'Historien des Croisades ? Je vous accorde qu'il n'a pas toûjours fait son devoir sur le chapitre dont nous parlons, mais vû les engagemens de sa naissance, & de ses longues habitudes, & de son habit, il est allé au de-là de ce qu'on devoit attendre de sa plume (f)

Un Historien doit souvent raporter des choses qu'il ne croit pas.

Vous faites bien de donner votre aprobation à sa maxime : les plus célébres Historiens de l'antiquité ont reconnu qu'il y avoit certaines choses qu'ils n'avoient nul droit de suprimer, quoi qu'ils ne les crussent pas. Je vous citerois là-dessus Hérodote, Tacite, Suétone, Pausanias, Elien, Dion Cassius, si je ne trouvois plus à propos de vous renvoïer à un moderne (g) qui a recueilli leurs passages dans son commentaire sur ces paroles de Quinte-Curce : ***equidem plura transscribo quam credo, nam nec adfirmare sustineo de quibus dubito, nec subducere quæ accepi.*** C'est à Freinshemius que je vous renvoie, vous y trouverez aussi un passage de Buchanan, & un autre de Tubéron en conformité avec la maxime dont il s'agit. Je n'y ajoûterai point Michel de Montaigne : je vous (h) l'ai déjà cité.

Soit donc constant qu'un Historien peut & doit raporter des choses, qu'il ne croit pas véritables, ou qui lui paroissent douteuses. Mais il y a là-dedans du choix à faire, & des précautions à prendre.

Mais non pas des bruits vagues mal fondés.

I. En premier lieu, je souhaiterois qu'un Historien ne fit point l'honneur à des bruits vagues qui n'ont encore paru dans aucun Livre, de les faire changer d'état, je veux dire de les tirer de l'obscurité des conversations pour les transporter à l'imprimerie. Bien entendu qu'ils n'aïent été abandonnez des Ecrivains qu'à cause de leur peu de fondement & de leur peu de vraisemblance ; car si une juste crainte avoit obligé tous les Auteurs à les suprimer, & si en remontant à la source on leur trouvoit une fort bonne origine, il n'y auroit point de mal à commencer de les imprimer ; pourvû que d'ailleurs ils en valussent la peine : & encore faudroit-il marquer très-expressément qu'on les tenoit de la tradition, qu'on ne les avoit jamais lûs, qu'ils avoient ou tel ou tel fondement, & que le lecteur en jugeroit ce qu'il lui plairoit. A moins de ces circonstances il faut les laisser exclus de la lumiere publique, & privez de la vie de l'histoire. C'est le vrai moïen d'accourcir leurs jours : la vie verbale dont ils joüissent ne sauroit durer long-tems : trois ou quatre générations en viennent à bout : s'ils passent ce terme, c'est avec mille varietez, & mille contrarietez qui les rendent incapables de se soûtenir contre les attaques d'un habile homme. Ils ont beau après cela passer de la langue sur le papier, l'argument négatif dont le Docteur Jean de Launoi se servoit si heureusement, leur tombe sur les épaules & les assomme. Mais si un Historien contemporain leur fait l'honneur de les emploïer, ne fut-ce que par un ***on dit***, il leur donne je ne sai quelle autorité dont les défenseurs du mensonge se prévalent tôt ou tard. Il vaut donc mieux n'en faire aucune mention, ou si l'on se croit obligé d'en parler, il faut y joindre l'antidote, il faut les réfuter invinciblement.

Bel exemple de Tacite là dessus.

Tacite nous fournit un fort bel exemple de cela. Il raconte sur la mort de Drusus fils de Tibere ce que plusieurs Ecrivains, & les plus dignes de foi en avoient dit, & il ajoûte qu'il ne veut pas oublier une tradition qui duroit encore (i), & qui chargeoit Séjan & Tibere même d'avoir fait périr ce Prince. Il narre cette tradition, & tout aussi-tôt après il la réfute (k) non-seulement par la raison qu'elle n'étoit apuiée sur aucun bon témoignage, mais aussi par quelques autres argumens, où il entremêle une observation sur la foiblesse qu'on a de croire au desavantage de ceux que l'on hait, les bruits les plus fabuleux, & les plus horribles : (l) ***Sed quia Sejanus facinorum omnium repertor habebatur, ex nimia caritate in eum Cæsaris, & ceterorum in utrumque odio, quamvis fabulosa & immania credebantur : atrociore semper fama erga dominantium exitus.*** C'est-à-dire selon la version de d'Ablancourt : » Mais la haine » qu'on portoit à Sejanus & à Tibere faisoit croi- » re les choses les plus incroïables de la malice » de l'un & de l'affection de l'autre pour son fa- » vory. Ajoûtez à cela les mensonges ordinaires » de la renommée, injuste principalement à la » mort des Grands. » Vous allez voir la derniere de ses preuves, & le motif qui l'engagea à réfuter ce bruit populaire. Ses paroles sont fécondes en sujets de réflexion : (m) ***Neque quisquam scriptor tam infensus exstitit, ut Tiberio objectaret, cum omnia alia conquirerent, intenderentque. Mihi tradendi arguendique rumoris caussa fuit, ut claro sub exemplo falsas auditiones depellerem, peteremque ab iis quorum in manus cura nostra venerit, ne divulgata atque incredibilia, avide accepta, veris neque in miraculum corruptis antehabeant.*** C'est-à-dire, selon le même traducteur : » Parmi tant d'Historiens » passionnez contre Tibere, il ne s'en est pas » trouvé un seul qui luy ait reproché ce meurtre, » quoy qu'ils ayent recherché soigneusement tout » ce qui se pouvoit dire contre luy. Aussi n'ai-je » raporté ce faux bruit, que pour condamner par » celuy-cy tous les autres, & aprendre à ceux » qui liront cet Ouvrage, qu'ils ne doivent point » préferer à une vérité généralement reconuë, » des mensonges inventez pour rendre les cho- » ses plus merveilleuses (n). »

Il doit négliger certains prodiges raportes seulement par quelques petits Auteurs.

II. En second lieu je voudrois qu'un Historien qui ne trouve certains prodiges, ou certains miracles que dans quelque petit Auteur, les traitât tout de la même maniere que les bruits vagues dont nul écrivain n'a daigué parler ; c'est-à-dire, qu'il n'en dit mot, à moins qu'il ne pût les réfuter invinciblement ; car dès-là que des faits ne sont raportez par aucun Auteur célébre, mais seule-

(e) » Voïez ci-dessus ch. 3.

(f) » Il fait de bonnes réflexions, *hist. de la décad. de* » *l'Empire l. 2. pag. m.* 192. sur ce que Pierre Aldebrandin » avoit subi l'épreuve du feu.

(g) *Freinshem. in Q. Curtium lib. 9. cap. 1. n.* 34. Notez que Schoockius *de fab. Hamelensi parte 2. cap. 15. pag. m.* 129. a copié mot à mot plus de la moitié du recueil de Freinshemius

(h) » Ci-dessus §. 3.

(i) ***Non omiserim eorundem temporum rumorem validum adeo, ut nondum exolescat.*** Tacit. ann. lib. 4. cap. 10.

(k) ***Hæc vulgo jactata, super id quod nullo auctore certo firmantur, prompte refutaveris. Quis enim &c.*** id. ib. cap. 11.

(l) *Id. ib.*

(m) *Id. ib.*

(n) » Notez que ceux qui compareront les paroles de » d'Ablancourt avec le Latin de Tacite, les trouveront » fort au dessous de l'original.

ſeulement par quelque mauvais chroniqueur crédule, qui ne ſera pas même contemporain, on les doit tenir pour des fables.

Mais il doit raporter les miracles qu'il trouve dans les plus célébres Auteurs.

III. En troiſiéme lieu, il me ſemble qu'un Hiſtorien qui trouve dans la plûpart des plus célébres Auteurs quelque événement miraculeux, eſt obligé de le raporter. Je ne dis pas qu'il ſoit obligé de le croire; c'eſt à lui à faire de ſon jugement tel uſage qu'il trouvera à propos; je dis ſeulement qu'il doit être un fidele raporteur des faits que les monumens les plus authentiques qu'il conſulte lui fourniſſent. Il ne doit point dérober à ſes lecteurs la connoiſſance d'un fait ſous prétexte qu'il en doute, ou qu'il le tient fabuleux. Qu'il s'en lave les mains tant qu'il voudra, qu'il déclare le jugement qu'il en fait, mais qu'il n'ôte point à ſes lecteurs la faculté d'en juger.

Sur ce fondement j'oſe bien vous dire, Monſieur, que ſi vous faiſiez l'hiſtoire des Iconoclaſtes & des Croiſades, vous ſeriez obligé, tout bon Proteſtant que vous êtes, de raporter les mêmes prodiges que le Pere Maimbourg raporte; car vous ne pourriez pas vous acquitter de votre devoir ſans lire tous les Auteurs qu'il a lûs, & ſans faire le récit de ce qu'ils allèguent pour ou contre. Toute la diférence qu'il y auroit entre vous & lui ſeroit que vous condamneriez plus ſouvent que lui, ou comme des impoſtures, ou comme des illuſions les miracles dont vous parleriez.

En marquant pourtant qu'il ne les aprouve pas.

IV. Sur cela il eſt à propos d'examiner en quatriéme lieu ſi l'Hiſtorien doit contredire toûjours le narré qu'il donne des prodiges qu'il croit faux. On ne peut nier en général qu'il ne ſoit de ſon devoir de ſoûtenir ſes lecteurs contre la crédulité, & de les aider de ſon ſufrage, & c'eſt ſans doute un grand profit (*o*) que de voir un Hiſtorien mettre ſa note de réprobation ſur une choſe peu croïable qu'il a raportée. Il eſt cauſe par-là que pluſieurs lecteurs qui l'auroient crue en jugent plus ſainement. De fort bons critiques croient qu'il ſufit que dans la préface, & de tems en tems dans le corps du livre, un Hiſtorien déclare qu'il raconte bien des choſes ſans les garantir pour vraies, n'aïant pas jugé que ſes doutes ou ſa croïance lui donnaſſent droit de ſuprimer ce que tant d'Auteurs célébres afirment. Il n'eſt pas beſoin de vous avertir que c'eſt à peu-près ainſi que l'on tâche de diſculper Tite-Live (*p*). Il a quelquefois déclaré fort nettement qu'il ne croïoit pas les prodiges dont il parloit. Dion Caſſius n'eſt pas ſi digne d'excuſe, car il les raporte preſque toûjours avec ſon attache pour les mieux autoriſer, & il dogmatiſe quelquefois ſur ces matieres. Je connois des gens qui voudroient qu'un Hiſtorien renouvellât ſa déclaration toutes les fois qu'il récite de certaines choſes, que la ſuperſtition, l'illuſion, ou l'impoſture ont érigées en miracle. Pour moi je ne voudrois pas l'aſſujettir à cette néceſſité; mais s'il s'en chargeoit lui-même, je regarderois cela comme une de ces ſuperfluitez dont on a dit qu'elles ne font point de tort, *ſuperflua non nocent*. Il pourroit pourtant à moins de frais ſe diſtinguer des Hiſtoriens dont Séneque aſſûre (*q*) qu'après avoir fait crédit à quantité de fauſſetez, ils allèguent une ſeule choſe ſans vouloir en être caution.

Je ne voudrois pas que pour éviter ce défaut on tombât dans un excès de négation ou de Pyrrhoniſme. Je voudrois même qu'un Proteſtant qui compoſeroit une hiſtoire des Croiſades ſe gardât bien d'entrer en diſpute ſur les miracles de Saint George, ou de tel autre Saint de la Communion Romaine. Je ne parle pas d'une diſpute où par des raiſons de fait tirées des circonſtances, & des témoignages hiſtoriques, on conbatroit quelque tradition. Cette eſpece de combat doit être permiſe aux Hiſtoriens: je parle d'une diſpute par lieux communs, ou par des raiſons générales; elle ſeroit mal placée dans une hiſtoire. Rien n'eſt plus faſtidieux qu'un Hiſtorien qui s'érige en Controverſiſte. Je me ſouviens d'une lettre où vous me diſiez que l'hiſtoire demande des narrations, & non pas de longues, ou de fréquentes réfutations, & qu'il ſeroit bon de ne l'entreprendre jamais dans la vûë de décrier une certaine ſorte de gouvernement, ou un certain Miniſtre d'état; que cette vûë fait perdre à tout bout de champ le fil de la narration, que la cenſure vient à la traverſe dans chaque page, que cela devroit être réſervé non pas *per la predica*, mais pour un Ouvrage de controverſe, ou pour des diſſertations critiques, & que même alors il ne faudroit pas uniquement s'arrêter au mal; qu'il faudroit auſſi, ſelon la belle maxime de Cicéron (*r*), raconter le bien, ou diſcuter ſi les maux que l'on éloigne, ne ſeroient pas plus funeſtes que le mal qui les éloigne. C'eſt à vous à voir ſi vous n'outrez pas la délicateſſe, je m'en raporte à votre examen. Reprenons notre queſtion.

Inconveniens d'une conduite opoſée.

On ne ſauroit dire le mal qu'ont fait au public les Chroniqueurs, qui ont inſéré dans leurs Ouvrages avec tout le poids de leur autorité les bruits populaires ſur des batailles vûës en l'air, ſur de grands combats d'oiſeaux, ſur des aparitions de ſpectres, ſur des voix nocturnes &c. toutes choſes qui le plus ſouvent n'ont été que des illuſions, ou de faux contes. La mémoire s'en ſeroit perduë, ſi aucun Auteur ne les avoit afirmées; mais parce qu'on en a tenu regiſtre elles ont ſervi à de gros recüeils; elles ont été ſouvent citées, & ont préparé le monde à recevoir avec un peu trop de docilité la nouvelle de ſemblables faits en tems & lieu. C'eſt ſur-tout à l'aproche d'une grande guerre, ou pendant la fureur des armes que de pareils bruits ſe ſément, & qu'ils ſe ſaiſiſſent de la crédulité des peuples (*s*). Tel qui n'avoit qu'une diſpoſition médiocre à devenir fanatique, le devient juſqu'à l'excès par l'émotion que lui cauſent les idées de la guerre; & comme les eſprits ſont alors dans l'inquiétude, ils croient plus aiſément tout ce qu'ils entendent dire de prodigieux. Conſultez Séneque (*t*).

Je quitte cette matiere, en vous faiſant remarquer

(*o*) *Quum fama fallax admodum eſſe conſueverit, quando prudens Hiſtoricus famæ judicium à ſuo judicio diſcernit, multo plus deferri debet ejus judicio quam incerto populi rumori.* Schoock. de fab. Hamel. part. 2. cap. 15. pag. m. 128.

(*p*) » Voïez ci-deſſus §. 3.

(*q*) *Illi cum multa mentiti ſunt ad arbitrium ſuum, unam aliquam rem nolunt ſpondere, ſed adjiciunt, penes auctores fides erit.* Seneca natur. quæſt. lib. 4. cap. 3. pag. m. 865.

(*r*) *Vitia quidem tribunatus præclare Quinte perſpicis, ſed eſt iniqua in omni re accuſanda prætermiſſis bonis malorum enumeratio, vitiorumque ſelectio. Nam iſto quidem modo vel conſulatus vituperabilis eſt, ſi conſulum quos enumerare nolo, peccata collegeris. Ego enim fateor in iſta ipſa poteſtate ineſſe quiddam mali, ſed bonum quod eſt quæſitum in ea ſine iſto malo non haberemus.* Cicero de leg. lib. 3. fol. 338. C.

(*s*) *Atque hæc in bello plura & majora videntur timentibus, eadem non tam animadvertuntur in pace. Accedit illud etiam quod in metu & periculo quum creduntur facilius, tum finguntur impunius.* Cicero de divinat. lib. 2. fol. 317. C.

(*t*) *Alios cito timor ſibi reddit, alios vehementius perturbat, & in dementiam transfert. Inde inter bella erravere lymphatici: nec uſquam plura exempla vaticinantium invenies quàm ubi formido mentes religione mixta percuſſit.* Seneca. nat. quæſt. lib. 6. cap. 29. pag. 897.

quer qu'un Historien qui raconte la terreur, qu'une Comete, qu'une éclipse, qu'une inondation exciterent dans un païs, à cause qu'on les prenoit pour des présages sinistres, & qui n'oublie pas les processions, & les autres cérémonies religieuses qui furent ordonnées pour détourner ces présages, ne sort nullement de la sphere d'Historien; car ce sont des faits aussi curieux (v), aussi instructifs que les batailles, que les sieges, que les traitez d'alliance. Ne sommes-nous pas bien aises de trouver dans Florus que les Romains crurent (vv) que Castor & Pollux les avoient aidez à gagner quelques batailles? Le Cotta de Cicéron (x) traite cela de contes de vieille, & de bruits de ville, quoiqu'il fût que l'on avoit fait bâtir des Temples à ce sujet, & que le Sénat avoit donné son sufrage là-dessus. La connoissance de ces anciens monumens vous plaît sans doute; & je gagerois que vous avez une extrême joie d'oposer au St. George des Chretiens les freres d'Hélene, & de pouvoir alléguer ce passage de Justin à ceux qui vous prônent les miracles des Croisades. (y) *In cornibus quoque duo juvenes diverso à cæteris armorum habitu, eximia magnitudine & albis equis & coccineis paludamentis, pugnare visi sunt, nec ultra apparuerunt quam pugnatum est.* Effectivement ce beau récit de Justin touchant la bataille de Sagra, entre les Locriens, & les habitans de Crotone, ressemble comme deux gouttes d'eau à quelques narrez des Historiens des Croisades.

§. LXIV.

Qu'il n'y a point d'affectation dans ce que j'ai dit (a) de l'inclination des Païens à multiplier le nombre des Dieux.

De la multitude des Divinitez Païennes.

VOus me soupçonnez de n'avoir représenté fortement le Polythéïsme des Païens que parce que j'affectois d'en tirer des conséquences, qui servissent de confirmation au parallele que je voulois étaler entre l'Athéïsme & l'Idolatrie. Vous croïez que par cette affectation j'ai choisi dans les Auteurs pour le citer ce qui est le plus capable de rendre odieuse & ridicule l'inclination des Païens à multiplier les Dieux. Je ne me sens pas hors d'état de vous envoïer mon apologie. Vous l'allez voir; examinez-la, soïez ensuite le Juge de la question, je ne vous récuse pas, je vous abandonne mes intérêts.

Passage de Pline là-dessus.

J'ai cité (b) un passage de Prudence, & un passage de Juvenal; ils sont très-forts, je l'avouë, mais si j'avois agi avec quelque affectation, j'en aurois cité plusieurs autres qui sont encore plus forts. Je n'aurois pas oublié que selon Pline (c) le nombre des Dieux étoit plus grand que celui des hommes. Cette observation est enfermée dans une invective si juste & si véhémente contre le polythéïsme des Païens, que je me crois obligé de raporter tout le passage. Vous y verrez que Pline qui condamnoit si sévérement la multitude des Dieux, ne laissoit pas de s'écarter prodigieusement de la verité: *Qui que soit Dieu*, dit-il (d), *(si toutesfois il y en a un autre que* (e) *le Soleil) & quelque part qu'il se monstre Dieu, il est tout de sens, de veuë, d'ouyë, d'ame, d'entendement: & finalement, il est tout de soy-mesme, sans user d'aucun organe. C'est donc grande folie, de croire qu'il y ayt plusieurs Dieux: & encore plus grande rage, d'establir des Dieux selon les vertus & vices des hommes: comme chasteté, concorde, entendement, esperance, honneur, clemence, & foy: ou bien, selon Democritus, n'en mettre que deux, assavoir, remuneration, & peine. Mais tout ce que dessus vient de ce que les hommes fragiles & chargez de travaux, ayant devant les yeux leurs pauvretez & infirmitez, adoroyent respectivement les choses dont ils avoyent le plus de faute. Delà vint que les Dieux commencerent à changer de noms, selon la dévotion des regions; & qu'en une mesme region on trouvoit une infinité de Dieux: entre lesquels mesmes on mettoit les Dieux infernaux, les maladies & toutes sortes de pestes, de la peur & crainte qu'on en avoit. De ces superstitions sont sortis le temple de la fievre, qui fut fondé & consacré au Palais: & celuy* (f) *d'Orbona, qui est auprès du temple des Genies & Esprits familiers: & le temple de Mauvaise fortune, qui est sur la Motte Esquilienne. Et par ainsi ce n'est de merveilles, si on trouve plus de Dieux au Ciel, que d'hommes en la terre, attendu que chascun, de soy-mesme, se forge autant de Dieux que sa fantasie luy porte: & que les hommes prennent & choisissent pour Patrons plusieurs Dieux, ausquels ils baillent les titres de Juno, ou de Genie, & esprit familier. Mesmes il y a des Nations, qui adorent certaines bestes, & plusieurs choses sales, & des-honnestes à dire: jusques à jurer & prendre en tesmoignage certaines viandes ordes & puantes, & plusieurs autres semblables vilenies. Au reste, c'est à faire à petits enfans, de croire qu'on face des mariages entre les Dieux, veu que de si long-temps, il n'en est sorty un seul enfant: & qu'il y ait des Dieux qui demeurent tousiours vieux & chenuz: & d'autres qui sont tousiours* (g) *jeunes & enfans: & qu'il y en a qui sont noirs: & d'autres qui* (h) *ont des aisles: & d'autres qui sont* (i) *boyteux, ou esclos d'un œuf, &* (k) *qui vivent & meurent alternativement jour par jour. Mais sur-tout l'impudence est grande d'accuser les Dieux d'adultere, & de dire qu'ils ont noises & querelles entr'eux: & que mesme il y a des Dieux, qui favorisent aux larrecins, & à plusieurs autres actes meschans.*

Passages de Petrone, de Cicéron & de Cassiodore.

Je n'eusse pas non plus oublié ce qu'un autre ancien Auteur dit, qu'il étoit bien plus facile de trouver un Dieu que de rencontrer un homme (l). Il vouloit dire qu'il y avoit sur la terre moins d'hommes que de simulacres de Dieux. Cela me fait souvenir de la remarque de Cassiodore (m) que l'art des statuaires avoit donné à la ville de Rome un peuple presqu'aussi grand que celui que la Nature avoit procréé. Il semble qu'il ne fait mention que des statuës d'airain. Il est sûr que les figures consacrées aux Divinitez étoient en bien plus grand nombre que les statuës d'homme.

(v) » Voïez ci-dessus §. 3.

(vv) Voïez Florus *lib.* 1. *cap.* 11. & *lib.* 2. *cap.* 12. Plu» sieurs autres Historiens raportent la même chose.

(x) *Cicero de nat. Deor. lib.* 3. *pag. m.* 601.

(y) *Justin. lib.* 20. *cap.* 3. *pag. m.* 393.

(a) » Dans le chap. 105. des Pensées diverses.

(b) » Pensées diverses ch. 105.

(c) *Major cælitum populus etiam quam hominum intelligi potest.* Plin. ubi infra pag. 142.

(d) *Plin. lib.* 2. *cap.* 7. *pag. m.* 141. 142. Je me sers de la traduction de du Pinet.

(e) » Pline venoit de dire: *Hunc* (Solem) *mundi esse to» tius animum, ac planius mentem: hunc principale naturæ » regimen, ac numen credere decet, opera ejus æstimantes.*

(f) » Orbona, c'étoit la Déesse qui faisoit mourir les » enfans.

(g) » Apollo.

(h) » Cupido, Mercure.

(i) » Vulcan.

(k) » Castor, Pollux.

(l) *Utique nostra regio tam præsentibus plena est numinibus, ut facilius possis Deum quam hominem invenire.* Petronius in satyr. pag. m. 52.

(m) *Has* (statuas) *primum Tusci in Italia invenisse referuntur, quas amplexa posteritas pene parem populum urbi dedit quam natura procreavit.* Cassiodor. variar. lib. 7. cap. 15.

me. Vous pourrez voir dans Cicéron que la ville de Syracuse perdit plus de Dieux par les voleries de Verres, qu'elle n'avoit perdu d'hommes lorsque Marcellus l'assiégea & la saccagea. (*n*) *Judices, sic habetote: plures esse à Syracusanis istius adventu Deos, quam victoria Marcelli homines desideratos.*

De la multiplicité des Dieux Pénates.

Vous me pouvez objecter que l'on consacroit à un même Dieu un grand nombre de statuës, & qu'ainsi je ne dois pas égaler la multitude des simulacres à celle des Dieux, & moi je puis vous répondre que le rabais que cette raison demande, se compensoit avec usure par les marmousets que chaque chef de famille consacroit dans sa maison. On considéroit sans doute les Dieux Pénates comme distincts des Dieux du public, & il est fort aparent que chaque famille prétendoit avoir les siens; car sans cela comment eût-on pû se confier dans la protection des Dieux domestiques? N'avoit-on pas des diférends avec ses voisins? Se fieroit-on à un Procureur qui occuperoit pour les deux Parties plaidantes? Ne veut-on pas toûjours quand on plaide que son Avocat soit diférent de l'Avocat de la personne avec qui l'on plaide? Ne veut-on pas qu'il ne prenne nulle part aux intérêts de cette personne? Ne le quitteroit-on pas si l'on en craignoit quelque prévarication? Si Marius & Sylla avoient eu pour Divinité tutelaire de leur maison le même Dieu, auroient-ils pû en attendre de bons offices? Pouvoit-il protéger l'un sans trahir l'autre? La prospérité de l'un n'étoit-elle pas incompatible avec la prospérité de l'autre? Y a-t-il rien de plus fréquent dans la vie humaine que l'incompatibilité des intérêts de plusieurs familles? Ne faut-il pas en mille & mille rencontres que l'abaissement, la perte des unes soit l'élevation, le profit des autres? Quel embaras les Païens n'eussent-ils point imaginé dans des Dieux Pénates, qui auroient eu à veiller tout à la fois au bonheur de chaque maison? Souvenez-vous de cette vérité canonique: (*o*) ***Nul ne peut servir deux maistres, car ou il haïra l'un & aimera l'autre, ou il s'attachera à l'un & méprisera l'autre.*** Les Dieux tutelaires d'une maison eussent été dans le même cas, ils n'eussent pû servir Marius sans desservir Sylla, il faloit donc que chaque famille se persuadât que ses Dieux Pénates n'étoient destinez qu'à elle, comme l'on s'imaginoit que le bon génie de chaque particulier n'étoit destiné qu'à lui. Vous avez vû comment Pline (*p*) fait croître le nombre des Dieux par la raison que chaque particulier avoit le sien. Inférez à proportion la même chose de ce que chaque famille avoit ses Pénates.

Railleries que fait St. Augustin de la multitude des Dieux du Paganisme.

Pourrez-vous en bonne foi vous figurer que si j'avois fait des recherches affectées, j'aurois négligé de citer Saint Augustin, qui foudroie d'un côté la multitude des faux Dieux, & qui en plaisante de l'autre? Aurois-je oublié le reproche qu'il fait aux Païens d'avoir préposé un grand nombre de Divinitez à une fonction qu'ils n'eussent pas trouvée trop grande pour un seul tuteur, s'ils n'avoient aimé la multitude en ce genre-là? La Déesse *Segetia*, dit-il, n'eût-elle pas pû suffire à la protection des grains depuis qu'ils sont hors de terre, jusques à ce qu'ils soient en épi? Cependant on leur a donné plusieurs autres Divinitez tutélaires: (*q*) *Cui non sufficere videretur illa Segetia, quamdiu seges ab initiis herbidis usque ad aristas aridas perveniret. Non tam satis fuit hominibus Deorum multitudinem amantibus; ut anima misera dæmoniorum turbæ prostitueretur, unius Dei veri castum dedignata complexum. Præfecerunt ergo Proserpinam frumentis germinantibus: geniculis nodisque culmorum, Deum Nodotum: involumentis folliculorum, Deam Volutinam: cùm folliculi patescunt, ut spica exeat, Deam Patelenam: cùm segetes novis aristis æquantur, quia veteres æquare hostire dixerunt, Deam Hostilinam: florentibus frumentis, Deam Floram: lactescentibus, Deam Lacturitiam: maturescentibus, Deam Maturam: cùm runcantur, id est, à terra auferuntur, Deam Runicam. Nec omnia commemoro, quia me piget, quod illos non pudet.* Il les raille ailleurs de ce qu'ils commettoient deux Divinitez à la nourriture des enfans, l'une pour le manger, l'autre pour le boire (*r*). On se moqueroit, ajoûte-t-il, d'un homme qui diviseroit ainsi les fonctions d'une nourrice. On le traiteroit ou de fou ou de boufon. Je laisse ce qu'il a dit fort plaisamment sur la multitude des Divinitez préposées au mariage, & à ses suites. J'en parle ailleurs (*s*).

Ce qu'en disent Hésiode, Prudence &c.

Pourrez-vous bien vous imaginer que j'eusse omis ou ce qu'Hésiode (*t*) débite, qu'il y avoit sur la terre trente mille Dieux, qui couroient de tous côtez pour observer les actions des hommes; ou ce que Maxime de Tyr observa, qu'Hésiode a fait trop petit le nombre des Dieux (*v*) vû qu'il y en a une multitude innombrable; ou ce que Prudence a reproché aux Païens, qu'ils avoient déïfié les côteaux, les détroits, les fleuves, les flames, & tout ce en général que l'eau & la terre produisent de merveilleux.

(*vv*) Quidquid humus quidquid pelagus mirabile gignunt,
Id duxere Deos, colles, freta, flumina, flammas.

Il ne faut pas dire qu'il n'y avoit qu'un certain nombre de Prêtres qui persuadassent cela à des esprits simples & superstitieux. C'étoit une religion qui éclatoit dans les actes les plus solemnels. Polybe nous a conservé les termes de l'alliance qui fut concluë entre les Carthaginois & les Macédoniens. Il y est dit expressément qu'Annibal, & les autres chefs de l'armée, & les Sénateurs de Carthage, &c. & Xénophanes Ambassadeur de Philippe Roi de Macédoine, prennent à témoin Jupiter, Junon, & Apollon, la Déesse de Carthage, Hercule & Jolaus, Mars, Triton, Neptune, les Dieux compagnons de l'expédition, le Soleil aussi, la Lune & la Terre, les fleuves, les prez, les eaux, tous les Dieux qui commandent dans Carthage, tous les Dieux qui dominent dans la Macédoine, & dans tout le reste de la Grece, & tous les Dieux qui président à la guerre (*x*).

Voilà

(*n*) *Cicero in Verrem lib. 4. pag. 281. tom. 2. edit. Græv.*
(*o*) » Evangile de St. Matthieu chap. 6. v. 24.
(*p*) » Au commencement de ce chapitre.
(*q*) *August. de civit. Dei lib. 4. cap. 8. pag. m. 403.*
(*r*) *Nonne scurrilitati mimicæ magis quàm divinæ consonant dignitati? Si duas quisquam nutrices adhiberet infanti: quarum una nihil nisi escam, altera nihil nisi potum daret: sicut isti ad hoc duas adhibuerunt Deas, Educam & Potinam: nempe desipere, & aliquid mimo simile in sua domo agere videretur.* Id. ib. lib. 6. cap. 9. pag. 598.
(*s*) » Dans mon Dictionnaire, aux remarques *G* Δ & *T* » de l'article *Junon*.
(*t*) *Hesiod. oper. & dier. v. 252.* Voïez sur cela les railleries de Clément d'Alexandrie, *admonit. ad gent. pag. 26.*
(*v*) Οὐ γὰρ τρισμύριοι μόνον Θεοί... ἀλλ' ἀνάριθμοι ἀριθμῷ. *Nec enim triginta tantùm Deorum millia......sunt sed innumeri.* Max. Tyrius, dissert. 1. pag. m. 15.
(*vv*) *Prudent. in Symmach. lib. 1. v. 297.*
(*x*) *Polyb. in excerpt. lib. 7. pag. m. 454.*

Voilà de quoi vous convaincre que je ne cherchai pas à m'épuiser, quand je fis mention du Polythéïsme. Le seul commentaire de Casaubon sur le chapitre, où Théophraste a donné les caracteres de la superstition, m'eût pû fournir de très-fortes preuves dont je ne me souciai pas de me servir, car je craignois la prolixité. Lisez-le, je vous en prie, vous y trouverez les plaintes de Platon(y) de ce que les moindres sujets engageoient les superstitieux, & les bonnes femmes principalement à ériger des autels, & à consacrer des chapelles, de sorte que l'on en voïoit par-tout, & dans les ruës & dans les maisons.

§. LXV.

Examen d'une objection qu'on pourroit faire contre ce qui vient d'être dit sur la multiplicité des Dieux Pénates.

Des peuples ennemis adoroient les mêmes Divinitez.

JE m'imagine que vous ne lirez pas mon observation sur les Dieux Pénates sans la trouver défectueuse, puisqu'elle paroît prouver trop. On ne peut nier que les principales Divinitez du Paganisme n'aïent été adorées en plusieurs païs qui se faisoient quelquefois la guerre. Les mêmes Dieux que l'on honoroit dans Carthage, étoient honorez à Rome: les Athéniens & les Lacédemoniens rendoient leur culte aux mêmes Dieux. Pourquoi donc prétens-je que chaque famille a voulu avoir des Pénates distincts des Dieux tutelaires des autres familles? Si la famille de Sylla n'eût pû se fier à ses Dieux Patrons, en cas qu'ils eussent été les Dieux Pénates de la famille de Marius, Rome auroit-elle pû se fier en la protection de Junon, qu'elle savoit être l'une des principales Divinitez de Carthage? Il est pourtant vrai que les Romains ont eu de la dévotion pour cette Déesse, & qu'ils lui ont demandé son assistance dans leurs guerres avec les Carthaginois, quoiqu'ils sçussent que leurs ennemis l'honoroient comme leur Patrone. Je conviens, Monsieur, que cette objection a quelque force, mais elle n'est pas sans réplique. Pesez bien les observations suivantes.

Embarras que cela leur causoit.

Premiérement, je vous prie de considérer que les Païens n'étoient pas peu embarassez sur l'assistance d'un Dieu dont le culte leur étoit commun avec l'ennemi. Ils recouroient alors à l'industrie d'un fin courtisan, ils tâchoient d'emporter la préférence ou par la promptitude de leurs hommages, ou par la supériorité de leurs dons. Les Métapontins, aïant sçu que les habitans de Crotone, pour obéir à un oracle, faisoient faire des statuës grandes comme nature, en firent faire de petites, afin d'être les premiers qui achevassent l'exécution de l'ordre de Dieu (a). On pouvoit les contenter les uns & les autres, car il ne s'agissoit que de faire cesser la peste, & la sédition; c'est pourquoi l'on tint compte aux Métapontins de leur diligence, & à ceux de Crotone de leur magnificence (b). Mais s'il eût été question d'une bataille où la victoire des uns eût dû être la défaite des autres, comment eût-on pû avoir égard à la dévotion des deux partis? Les peuples comptoient beaucoup sur la pensée que les Dieux seroient du parti du plus offrant & dernier enchérisseur. Mais à quels soins, & à quelles inquiétudes cela ne les exposoit-il pas? Le secret si difficile à garder dans les vœux publics étoit d'une grande conséquence; car les Locriens aïant sçu que les habitans de Crotone leurs ennemis avoient voüé la dime de tout lebut inau Temple de Delphes, voüerent la neuviéme partie (c) fort sécretement, de peur que si l'ennemi l'eût sçu il n'eût voüé la huitiéme. J'ai fait autrefois (d) une réflexion qui pourroit servir ici.

Arnobe représente très-fortement aux Païens les suites fâcheuses de leur doctrine, que les Dieux ne faisoient du bien aux hommes qu'après en avoir reçu quelques presens (e). Il fait voir entre autres choses l'embaras que pouvoit produire l'égalité des ofrandes faites aux Dieux par deux peuples ennemis. Il faloit en ce cas-là que les Dieux ne sçussent de quel côté se tourner, qu'ils se tinssent neutres, qu'ils fussent ingrats aux deux partis, ou qu'ils renversassent d'une main ce qu'ils bâtissoient de l'autre: (f) *Quid si populi rursus duo hostilibus dissidentes armis, sacrificiis paribus superorum locupletaverint aras, alterque in alterum postulent vires sibi atque auxilium commodari, nonne iterum necesse est credi, si præmiis sollicitantur, ut prosint, eos partes inter utrasque debere hæsitare, defigi, nec reperire quid faciant, cùm suas intelligant gratias sacrorum acceptionibus obligatas? Aut enim auxilia hinc & inde præstabunt, id quod fieri non potest, pugnabunt enim contra ipsos seipsi, contra suas gratias, voluntatesque nitentur, aut ambobus populis opem subministrare cessabunt, id quod sceleris magni est, post impensam acceptamque mercedem.* Vous ne sauriez douter que les Païens n'aïent dû sentir quelque inquiétude de ce que leur dévotion concernoit des Divinitez qui étoient communes à des nations ennemies.

Chaque lieu avoit son Dieu tutelaire distinct des autres.

Remarquez en second lieu, je vous prie, que si pour joüer au plus sûr ils briguoient les bonnes graces de ces Divinitez communes à tous les partis, sans oublier même les Divinitez (g) dont ils ignoroient le nom & le caractere, ils se confioient principalement dans la protection de quelque Dieu particulier, & affecté à chaque païs, ou à chaque ville. Si vous lisez les commentateurs de ces paroles de Virgile, (h) *Incertus geniumne loci famulumne parentis*, ou le commentaire de Meursius sur le vers 1473. de Lycophron, vous verrez une infinité de passages qui prouvent que l'on croïoit que chaque lieu avoit son Génie tutelaire. Les villes capitales étoient principalement dévoüées à quelque Divinité qui s'interessoit extrémement à les conserver. On ne croïoit pas que ces villes pussent être prises pendant qu'elle (i) les

(y) *Hinc illa Platonis querela de superstitiosis hominibus, mulieribus præsertim, quas ait levissimas ob causas, & pavores inanes, impelli solitas, ut aras & sacella diis statuerent:* ut jam, *inquit Plato*, nullus locus iis vacet, non domus ulla, non vicus. *Casaub. in Theophr. Charact. pag. m.* 294.

(a) Cum (Crotonienses) *statuas juvenibus justa magnitudinis, & imprimis Minervæ fabricare cœpissent, Metapontini cognito oraculo Deorum, occupandam manium & Dea pacem rati, juvenibus medica & lapidea simulacra ponunt, & Deam panificiis placant.* Justin. lib. 20 cap. 2. pag. m. 391.

(b) *Atque ita pestis utrobique sedata est, cum alteri magnificentia, alteri velocitate certassent.* Id. ib. pag. 392.

(c) Cum (Crotonienses) *vovissent Apollini decimas prædæ, Locrenses & voto hostium & responso Dei cognito nonas voverunt, tacitamque eam rem habuere, ne votis vincerentur.* Id. ib. cap. 3 pag. 393.

(d) » Dans la remarque *D.* de l'article d'*Ajax fils de Telamon.*

(e) *Arnob. lib. 7. pag. m.* 219. *& seq.*

(f) *Id. ib. pag.* 220.

(g) » Voïez les nouvelles de la républ. des lettres Janv. » 1687. Art. V. pag. 736. col. 1.

(h) *Virgil. Æn. lib. 5. v. 95.*

(i) » Voïez les commentateurs de Virgile sur ces paroles » du 2. livre de l'Eneide v. 351.

Excessere omnes adytis arisque relictis
Di, quibus imperium hoc steterat.

les honoreroit de sa présence. C'est-pourquoi les ennemis faisoient en sorte ou d'évoquer cette Divinité, ou d'enlever la statuë que les habitans prenoient pour un gage de leur conservation. On n'oublioit rien pour prévenir cette entreprise des ennemis, on tenoit caché le nom (*k*) du Dieu tutélaire, & de peur que la statuë fatale se retirât, on l'enchaînoit. Vous trouverez plusieurs exemples de cet enchaînement dans le commentaire de Freinshemius sur l'endroit où Quinte-Curce (*l*) raconte que les Tyriens assiegez par Alexandre, mirent une chaine d'or à la statuë d'Apollon, & l'attacherent à l'Autel d'Hercule.

Que si outre le grand nombre de Dieux communs à tous les Païens, chaque païs, chaque ville, a voulu avoir sa divinité particuliere, ne puis-je pas conclure que chaque famille a prétendu que ses Dieux Pénates étoient distincts des Dieux domestiques des autres maisons? Ainsi l'objection qui comme je le supose, vous a paru capable de m'embarasser, me fournit un nouveau jour qui vous fera mieux connoître l'innombrable multitude des Dieux des Gentils. Le Poëte Prudence s'étonna que l'on se servît du singulier en parlant du Génie de la ville de Rome; car on assignoit aux portes, aux maisons, aux bains &c. leurs Génies particuliers:

(*m*) Quamquam cur Genium Romæ mihi fingitis unum?
Cum portis, domibus, thermis, stabulis soleatis
Assignare suos Genios? perque omnia membra
Urbis, perque locos, Geniorum millia multa
Fingere, ne propria vacet angulus ullus ab Umbra?

§. LXVI.

Suplément à ce qui a été dit ci-dessus sur la question: Si les Païens ont connu l'unité de Dieu. Remarques générales sur ce que M. Cudworth a cité pour l'afirmative.

CE que je m'en vais vous dire demandoit une autre place, il auroit falu le joindre avec les observations que vous avez vûës dans le chapitre 26. mais ne m'aïant pas été possible (*a*) de le mettre en cet endroit-la, j'en fais un hors d'œuvre qui ne sauroit être plus commodément, ni plus naturellement placé que dans ce chapitre-ci.

Lorsque je vous envoïai quelques remarques qui tendoient à faire voir (*b*) que l'on ne peut dire qu'improprement, que les Philosophes Païens aïent connu l'unité de Dieu, je ne savois pas que Mr. Cudworth eût entrepris de faire voir leur orthodoxie sur ce point-là. Je l'ai sçu depuis par la lecture du 3. tome de la Bibliotheque choisie de Mr. le Clerc. Si j'entendois l'Anglois je ferois peut-être une longue digression pour examiner les preuves de Mr. Cudworth, mais aïant le malheur de n'entendre pas cette langue, je ne saurois entrer dans aucun détail. Il ne sufit pas que Mr. Cudworth ait cité les propres paroles des anciens Auteurs, il faudroit de plus que je sçusse comment il les paraphrase, quel est le sens qu'il leur donne, & quelles sont les conséquences qu'il en tire. Je me contenterai donc de quelques remarques générales.

I. Il met en fait que (*c*) que les Egyptiens ont crû qu'il n'y avoit *qu'un Dieu suprême*, (*d*) *un seul être tout parfait & auteur de toutes choses*. Cependant nous aprenons de (*e*) Diodore de Sicile 1. Qu'ils ont admis deux Divinitez premieres & éternelles, le Soleil & la Lune, qui gouvernoient tout l'Univers. 2. Qu'ils croïoient que l'esprit & le feu apartenoient au Soleil, que le sec & l'humide apartenoient à la Lune, & que l'air apartenoit également à ces deux premieres Divinitez. 3. Que tout le corps de la Nature (*f*) étoit formé du Soleil & de la Lune, & que l'esprit & le feu, le sec & l'humide, & l'air étoient des membres de ce corps comme la tête, les mains, & les pieds sont des membres du corps de l'homme. 4. Que chacune de ces cinq parties du corps de la Nature étoit un Dieu particulier, que l'esprit étoit Jupiter, que le feu étoit Vulcain, que le sec étoit la Terre, que l'humide étoit l'Océan, & que l'air étoit Minerve. 5. Que ces cinq Divinitez étoient la cause de toutes les générations, qu'elles visitoient toutes les parties du monde, qu'elles se rendoient visibles tantôt sous la figure de certaines bêtes, tantôt sous la forme d'homme. 6. Qu'outre ces Dieux célestes & d'une nature éternelle, il y en avoit de terrestres qui étant mortels en eux-mêmes avoient acquis l'immortalité par leurs vertus.

Les Egyptiens regardoient le Soleil & la Lune comme deux Divinitez éternelles & premieres.

Il seroit un peu étrange que Diodore de Sicile eût attribué ces opinions aux Egyptiens, s'ils avoient eu celles que Mr. Cudworth leur donne. Il est probable au pis aller qu'ils n'étoient pas (*g*) tous ni la plûpart dans l'orthodoxie.

II. Ce qui pourroit faire croire que ce savant Anglois attire à son hypothese à force de bras & de machines tout ce qu'il rencontre, est qu'il prétend que Pythagoras a été un véritable Unitaire. Qu'il me soit permis d'user de ce mot pour désigner la doctrine de l'unité de Dieu. Mais comment est-ce que ce Philosophe mériteroit ce nom-là, puisque de l'aveu de Mr. Cudworth (*h*) il a parlé quelquefois de Dieu comme de l'ame du monde? Y a-t-il rien qui soit composé de parties plus distinctes & plus discordantes qu'une telle ame? Combien sont énormes les inimitiez, les antipathies, les guerres des animaux & des Nations? Combien sont-elles incompatibles avec la véritable unité de substance, de principe, de cause, & de tout ce qu'il vous plaira. Je vous renvoie à l'objection victorieuse que Cicéron (*i*) a proposée contre le dogme de Pythagoras touchant la nature, ou la prétenduë unité de Dieu.

M. Cudworth a tort de faire Unitaire Pythagoras.

III. Mr. Cudworth met Xenophanes (*k*) au nombre des Unitaires: mais il falloit prendre garde que ce Philosophe alloit trop loin, & qu'il se faisoit une fausse idée de l'unité; car il prétendoit

Xenophanes

(*k*) » Voïez le Dict. hist. & crit. à l'article *Soranus*, » remarque E.

(*l*) *Q. Curtius lib. 4. cap. 3. n. 22.*

(*m*) *Prudent. in Symmach. lib. 2. v. 444. pag. m. 296.*

(*a*) » Le chapitre 26. de cet ouvrage étoit imprimé lorsque le 3. volume de la Bibliotheque choisie me tomba » entre les mains.

(*b*) Voïez ci-dessus chap. 26.

(*c*) » Biblioth. choisie to. 3. pag. 63.

(*d*) *Ibid. pag. 64. 65.*

(*e*) *Diodor. Siculus lib. 1. cap. 11. & seq.*

(*f*) Διὸ καὶ τὸ μὲν ἅπαν σῶμα τῆς τῶν ὅλων φύσεως ἐξ ἡλίου καὶ σελήνης ἀπαρτίζεσθαι· τὰ δὲ τούτων μέρη πέντε τὰ προειρημένα, τό τε πνεῦμα καὶ τὸ πῦρ καὶ τὸ ξηρὸν, ἔτι δὲ τὸ ὑγρὸν καὶ τὸ τελευταῖον τὸ ἀερῶδες, ὥσπερ ἐπ' ἀνθρώπου κεφαλὴν χεῖρας καὶ πόδας καὶ τἄλλα μέρη καταριθμοῦμεν· τὸν αὐτὸν τρόπον τὸ σῶμα τοῦ κόσμου συγκεῖσθαι πᾶν ἐκ τῶν προειρημένων: *Ideoque totum naturæ universæ corpus Sole & Luna consummari; cujus partes jam indicatæ: spiritus, ignis, siccitas, humor, & aeria tandem natura: è quibus, ut in homine caput, manus, pedes, & alias partes numeramus, eodem modo corpus mundi consistat.* Id. ib. cap. 11. pag. m. 12.

(*g*) » Je ne parle pas du peuple mais des Docteurs.

(*h*) » Biblioth. choisie *ubi supra pag. 68.*

(*i*) » Voïez dans le Diction. hist. & crit. la remarque N. » de l'article *Pythagoras*.

(*k*) » Biblioth. choisi. *ubi supra pag. 69.*

droit (*l*) qu'il n'y avoit qu'un seul être dans l'Univers, & que Dieu étoit toutes choses, d'où il s'ensuivoit que toutes choses étoient Dieu. Pensée non-seulement impie, mais aussi très-ridicule. C'étoit le germe, l'ébauche, ou l'essai du Spinozisme.

Parmenide,

IV. Je fais la même remarque par raport à (*m*) Parmenide, que Mr. Cudworth veut faire passer pour Unitaire.

Varron &c.

V. Ce qui me surprend le plus est qu'il fait le même honneur à (*n*) des Romains qui n'ont reconnu d'autre Dieu que l'ame du monde, ou que la Nature, & qui n'étoient pas assez fous pour s'imaginer que la véritable unité pût convenir à un tel Dieu. Varron avoüoit (*o*) que l'ame du monde, & ses parties étoient de vrais Dieux. Il disoit (*p*) que le monde composé de corps & d'ame étoit nommé Dieu, non pas eu égard au corps, mais eu égard à sa partie la plus noble, c'est-à-dire l'ame; après quoi il faisoit tant de divisions, & tant de subdivisions qu'il montroit manifestement qu'il reconnoissoit une multitude prodigieuse de Divinitez. Saint Augustin vous l'aprendra d'une maniere convaincante: (*q*) *Hic* (Varro) *videtur quoquo modo confiteri unum Deum, sed ut plures etiam introducat, adjungit mundum dividi in duas partes, cœlum & terram: & cœlum bifariam in athera & aëra; terram verò in aquam & humum. E quibus summum esse athera, secundum aera, tertiam aquam, infimam terram. Quas omnes quatuor partes animarum esse plenas, in athere & aere immortalium, in aqua & terra mortalium: à summo autem circuitu cœli usque ad circulum luna, athereas animas esse astra ac stellas, eosque cœlestes Deos non modo intelligi esse, sed etiam videri. Inter luna verò gyrum & nimborum ac ventorum cacumina aereas esse animas, sed eas animo non oculis videri, & vocari heroas, & lares & genios.* Ainsi Varron n'a pû reconnoître qu'il n'y a qu'un Dieu que de la maniere qu'il reconnoissoit, qu'il n'y a qu'un monde, & il faut dire que le Dieu qu'il reconnoissoit, n'étoit autre chose, que l'assemblage d'une infinité de Dieux qu'il n'appelloit un qu'en le concevant comme un tout, ou qu'en se servant de ces abstractions de logique en vertu desquelles nous disons, qu'il n'y a qu'une nature humaine, qu'une nature de cheval &c. si nous entendions l'unité réelle nous nous rendrions ridicules; car réellement il existe autant de natures humaines qu'il existe d'hommes. Le dogme de Varron excluoit toute substance divine qui fût seule de son espece dans l'Univers. Claude Berigard (*r*) l'a bien reconnu. Je m'étonne que Mr. CudWorth n'ait pas toûjours bien choisi les témoignages qu'il vouloit produire.

Ce qu'il faut entendre par l'unité de Dieu.

VI. Car quel est l'état de la question lorsqu'on veut philosopher touchant l'unité de Dieu? C'est de savoir s'il y a une intelligence parfaitement simple, totalement distinguée de la matiere & de la forme du monde, & productrice de toutes choses. Si l'on afirme cela, l'on croit qu'il n'y a qu'un Dieu, mais si on ne l'afirme pas, on a beau siffler tous les Dieux du Paganisme, & témoigner de l'horreur pour la multitude des Dieux, on admettra réellement une infinité, soit que l'on dise que le monde ou que l'ame du monde, ou que le Soleil est Dieu, & qu'il n'y en a point d'autre; soit que l'on dise que toutes les créatures sont l'ouvrage d'un seul principe par voie d'émanation, ou par une action immanente. La plûpart des témoins de Mr. Cudworth tombent par-là. Il lui seroit très-mal aisé d'en produire qui aïent admis l'unité de Dieu sans entendre une substance composée. Or une telle substance n'est une qu'abusivement & improprement, ou que sous la notion arbitraire d'un certain tout, ou d'un être collectif. Je vous laisse à juger présentement si nos (*s*) modernes qui à l'exemple des anciens Peres ont recueilli les endroits, où les Païens parlent d'un Dieu, ont agi avec toute la justesse de discernement que la bonne foi demande.

VII. Croïez-vous qu'il soit permis de se prévaloir du témoignage de ceux qui s'expriment comme nous, mais qui ont des idées fort diférentes des nôtres, ou qui n'entendent point ce qu'ils disent, & n'en voïent pas les absurditez? Se vouloir parer & fortifier du sufrage de ces gens-là, c'est imiter ce me semble, les avares qui cherchent à s'enrichir par toutes sortes de moïens, *per fas & nefas.* Voilà des Païens, me direz-vous, qui n'ont reconnu qu'un principe de toutes choses. Cela ne sufit pas, vous répondrai-je. Les Spinozistes ne parlent pas autrement. Il faut savoir de plus quelle est la nature qu'ils assignent à ce principe. L'exemptent-ils de toute composition, le séparent-ils, le distinguent-ils ou de la forme, ou de la matiere du monde? S'ils ne le font pas je les trouve aussi absurdes & aussi polythéistes réellement que le sauroient être les Homeres & les Hésiodes. Une comparaison vous fera connoître ceci.

Que l'unité ne peut convenir à un être composé de parties.

Le Philosophe Thales (*t*) enseigna que l'eau étoit le principe de toutes choses: il se distinguoit par-là de ceux qui reconnoissoient deux ou trois ou quatre principes; car il n'en admettoit qu'un. Mais quelle étoit l'unité de l'eau? Oseriez-vous dire qu'elle fut réelle? L'eau dans sa plus grande simplicité n'est-elle pas composée de matiere, & de certaines qualitez qui la distinguent du feu? Voilà donc deux êtres réels dans l'eau, l'un est la matiere, l'autre la forme; mais outre cela chaque partie de ce composé est réellement distincte des autres, & possede toute l'essence de l'eau. Quelle multitude de substances n'a-t-on point-là? Otez la forme à l'eau par une abstraction de Logique, vous ne viendrez pas pourtant à l'unité, vous aurez une substance étenduë, & composée par conséquent d'une quantité innombrable de parties qui sont chacune un vrai corps, & une matiere. Vous comprendrez aisément par-là que ceux qui ont dit (*v*) que la matiere dépoüillée de toute

(*l*) » Voiez dans le Diction. histor. & crit. la remarque » A. de l'art. *Xenophanes.*

(*m*) » Voiez la même remarque de l'article *Xenophanes.*

(*n*) » A Varron & à Pline. Voïez le 3. tome de la Bible » choisie pag. 75.

(*o*) *Fatetur interim vir iste doctissimus animam mundi ac partes ejus esse veros Deos.* Aug. de civit. Dei lib. 7. cap. 5.

(*p*) » *Id. ib. cap. 6.*

(*q*) *Id. ib. pag. m.* 630.

(*r*) *Quid aliud est dicere universum esse Deum, ut illi volunt, quam dari quidem mundos infinitos, substantias innumerabiles diverso vivendi genere praditas, plantas, animantes, homines, Heroes, Genios, Lemures, Damones, & alia qua cogitatione informare non possumus, omnia inter se apta & harmonia necessaria coagmentata, sed nullum prater hac esse Deum, sive omnino non esse qui solus est.* Cl. Berigard. in Circulo Pisano 18. pag. 110. 10. 1.

(*s*) » Du Plessis Mornai par exemple au 3. chapitre de » son Ouvrage sur la vérité de la religion Chrétienne: » George Pacard au chap. 8. du 1. livre de la Théologie » naturelle, & ceux que j'ai nommez ci dessus ch. 26. pag. » 224.

(*t*) *Diogen. Laert. lib.* 1. *n.* 27.

(*v*) » C'est le sentiment des Aristoteliciens.

toute forme est le premier principe de tous les êtres corporels, ont bien admis un principe à qui l'unité d'espece ou l'unité formelle convient, mais qui est réellement un assemblage de plusieurs substances, dont chacune est un corps & une matiere. S'il se trouvoit donc que ceux qui ont dit qu'il n'y a qu'un Dieu auteur & maître de toutes choses, ont voulu parler d'une substance composée de parties, il seroit vrai qu'ils auroient admis la multitude des Dieux; car tout ce qui est en Dieu, doit être réellement Dieu, & il seroit absurde de prétendre que comme les bras & la tête de Socrate n'étoient point Socrate, de même les parties de Dieu considérées séparément ne sont point un Dieu. Il faudroit avant que de recourir à ce subterfuge que l'on montrât que chaque partie de la matiere n'est point une matiere, & que chaque partie de la substance n'est point une substance (vv).

§. LXVII.

Considération particuliere sur la doctrine des Stoïciens, & d'Hippocrate, & sur l'idée qu'on se fait de l'unité de l'ame de chaque animal.

Il n'y a guere de Philosophes qui aïent pû imposer plus facilement que les Stoïciens. S'ils se fussent contentez de dire que le monde est Dieu, & qu'il faut que tout le monde soit une substance animée, ou un animal, (a) puisque quelques-unes de ses parties, les hommes & les bêtes par exemple, sont certainement des animaux, on eut pû connoître avec plus de facilité qu'ils admettoient plus d'un Dieu. Lactance a fait voir 1. Qu'il s'ensuit de leur doctrine que chaque portion du monde est un Dieu. 2. Que sans cela le monde entier ne pourroit pas être Dieu (b). Mais ce n'étoit pas leur seul dogme, ils disoient aussi que tous les Dieux à la réserve du Dieu supreme, périroient un jour (c) par l'incendie du monde. C'étoit déclarer assez nettement qu'entre tous les Dieux il n'y en avoit qu'un seul qui fût improduit. C'étoit un moïen de persuader que l'on réduisoit à l'unité la substance & la nature divine; & comme les phrases dont Séneque, & les autres Stoïciens se servoient pour représenter la suprematie de Dieu avoient souvent beaucoup de sublimité, on pouvoit nourrir ou entretenir la persuasion une fois insinuée. Mais je vous assûre, Monsieur, qu'il y avoit bien de l'illusion dans tout cela.

Le Dieu unique des Stoïciens est un assemblage de plusieurs Dieux.

Car enfin ce Dieu supreme des Stoïciens qui devoit rester tout seul quand le feu auroit consumé le monde & les autres Dieux aussi, étoit le principe actif (d) qui avec le principe passif ou la matiere avoit formé les élemens, & les mixtes &c. En suposant que ces Philosophes n'admettoient pas une véritable distinction entre le principe actif, & le principe passif, & qu'ils croïoient que ces deux principes ne formoient qu'une nature que l'on appelloit matiere; si on la considéroit abstractivement comme le sujet de l'action, & qu'on l'apelloit Dieu; si l'on y considéroit que la raison, & que la puissance qui donnoit la forme aux êtres particuliers; en suposant, dis-je, cela, ce Dieu supreme eût été matériel, & par conséquent composé d'un nombre innombrable de parties. Mais suposons qu'ils considérassent Dieu & la matiére comme deux principes distincts & coëternels, (e) nous ne laisserons pas de pouvoir dire que leur Dieu supreme producteur des choses étoit composé & divisible. Ils représentoient comme une substance ignée (f), ou comme un feu opérateur, & artisan dont quelques parties (g) animoient les plantes, les bêtes, les hommes, pendant que d'autres parties, plus subtiles & plus ramassées formoient des Dieux dans le Soleil, & dans tous les Astres. Il est impossible de ne pas voir une distinction réelle entre ces parties là. Or les choses qui sont une fois distinctes l'ont été toûjours, le seront toûjours; & ainsi lors même que le monde n'étoit pas encore fait, & lorsque le feu l'aura consumé, il y avoit & il y aura dans le Dieu prétendu unique des Stoïciens un assemblage de plusieurs pieces, & proprement parlant une multitude de Dieux. La conséquence qu'Athénagoras a tirée du principe de ces Philosophes, seroit infiniment meilleure, si au lieu de porter qu'ils n'admetoient qu'un seul Dieu, elle portoit qu'ils en admettoient plusieurs (h).

Idée d'Hippocrate que la chaleur est Dieu.

J'ai trouvé dans Hippocrate une certaine doctrine qui pourroit faire soupçonner qu'il reconnoissoit pour Dieu la chaleur qui est répanduë par tout le monde. Ce seroit donc un amas de Dieux, & non pas un Dieu. Il croit que ce que l'on nomme la chaleur est une chose immortelle qui conoit, qui voit, qui entend, qui sait tout ce qui est, tout ce qui sera (i). Il adjoûte que s'étant formé un mouvement circulaire pendant le trouble & la confusion des corps, la plus grande partie de cette chaleur gagna la circonférence, c'est ce que les anciens appellerent l'Ether, une autre partie se retira au lieu le plus bas, qui est la terre, une autre partie se mit dans l'air, le reste dans l'eau.

Comment l'unité peut convenir à l'ame matérielle.

On n'a pas tort de s'imaginer sur un pareil fondement que selon ce Médecin l'ame n'étoit autre chose que le *calidum innatum*, ou que la chaleur naturelle. Presque tous les anciens Philosophes ont enseigné que l'ame étoit une matiere subtile, & néanmoins ils ne disoient pas que chaque animal eût plusieurs ames; ils n'en donnoient qu'une

à

(vv) » Joignez à tout ceci ce que j'ai dit ci-dessus §. 26.

(a) *Nullius sensu carentis pars aliqua potest esse sentiens, mundi autem partes sentientes sunt, non igitur caret sensu mundus &c.* Zeno apud Ciceron. de nat. Deor. lib. 2. pag. m. 248.

(b) » Voiez Lactance *divin. instit. lib. 2. cap. 5.*

(c) » Voiez ci-dessus ch. 58. à la fin.

(d) » Voiez Diogene Laërce *in Zenone lib. 7. n.* 134.

(e) » On voit dans Eusebe *Prepar. Evang. lib.* 15. *cap.* 14. « que c'étoit leur opinion, & qu'ils faisoient Dieu cor- » porel.

(f) *Plutarch. de placit. Philos. lib. 1. cap. 7.* Voiez aussi Diogene Laërce *ubi supra n.* 156. & Cicero *de nat. Deor. lib. 2. pag.* 309.

(g) » Consultez Cicéron *lib. 2. de nat. Deor.*

(h) Οἱ δὲ ἀπὸ τῆς στοᾶς, κἂν ταῖς προσηγορίαις κατὰ τὰς παραλλάξεις τῆς ὕλης, δι' ἧς φασι τὸ πνεῦμα χωρεῖν τοῦ Θεοῦ, πληθύνωσι τὸ θεῖον τοῖς ὀνόμασι, τῷ γοῦν ἔργῳ ἕνα νομίζουσι τὸν Θεόν· εἰ γὰρ ὁ μὲν Θεὸς πῦρ τεχνικὸν ὁδῷ βαδίζον ἐπὶ γενέσεις κόσμου, ἐμπεριειληφὸς ἅπαντας τοὺς σπερματικοὺς λόγους, καθ' οὓς ἕκαστα καθ' εἱμαρμένην γίγνεται, τὸ δὲ πνεῦμα αὐτοῦ διήκει δι' ὅλου τοῦ κόσμου· ὁ Θεὸς εἷς κατ' αὐτούς : *Jam* Stoici, *tametsi apellationibus secundum materiæ transformationes per quam Dei Spiritum penetrare dicunt, numen divinum nominibus multiplicent, re ipsa tamen unum censent esse Deum: Nam si Deus est ignis artifex certo tramite progrediens in generationes mundi, cunctas seminales facultates complexus, secundum quas authore fato singula nascuntur; Spiritus verò ejus permanat per totum mundum, etiam secundum ipsos unus Deus est.* Athenag. in apolog. pag. m. 56.

(i) Δοκέει δέ μοι ὃ καλέομεν θερμὸν, ἀθάνατόν τε εἶναι καὶ νοεῖν πάντα καὶ ὁρῆν, καὶ ἀκούειν, καὶ εἰδέναι πάντα καὶ τὰ ὄντα, καὶ τὰ μέλλοντα ἔσεσθαι : *Quod calidum vocamus id mihi immortale esse videtur, cunctaque intelligere, videre & audire scireque omnia tum præsentia tum futura.* Hippocrat. de carnib. pag. 249. ed. Genev. 1657. *Confer quæ supra cap. 51. pag 257. & seq.*

à chaque cheval, & à chaque beuf. Il est pourtant très-certain que si l'ame étoit corporelle, elle seroit divisible en plusieurs parties dont chacune seroit une ame, & ainsi l'ame d'un cheval seroit très-réellement une multitude d'ames à qui l'unité ne conviendroit que de la maniere qu'elle convient à une machine ou à une confédération d'hommes qui s'entendent bien ensemble. Nos Péripatéticiens se sont vûs embarassez quand on leur a dit (k) qu'il y a des animaux dont les parties séparées retiennent chacune le mouvement & le sentiment, d'où l'on a conclu que l'ame de chaque bête n'est pas un principe unique des actions vitales. Aristote a reconnu que chaque animal de cette espece ressemble (l) à une multitude d'animaux que la Nature ait associez ensemble, mais il n'avouë point cela quant aux autres animaux. Un bon nombre de scholastiques suposent que l'ame d'un chien quoique materielle est indivisible, cela est absurde: les autres la font (m) composée de parties intégrantes. Or je vous prie de me dire si ce n'est pas enseigner réellement qu'elle est un amas de plusieurs ames, comme le corps de chaque bête est un amas de plusieurs corps? Mais si l'ame d'une bête n'est une qu'en ce sens-là, n'est-il pas clair que le Dieu prétendu unique des Philosophes n'étoit un que de la même maniere?

§. LXVIII.

Examen de ce qui concerne les Platoniciens.

VIII. Les Platoniciens sont ceux qui semblent promettre un plus grand triomphe à Mr. Cudworth; mais il y a des observations à faire sur ce sujet qui seront un fâcheux revers de la médaille.

Les idées de Platon touchant la Divinité, mêlées d'erreurs selon Mr. Arnauld.

Vous devez considérer en 1. lieu que les Sectateurs de Platon qui ont vécu après Jesus-Christ, avoient profité des livres des Peres, & que ceux qui avoient vécu avant ce tems-là, n'avoient guere fait valoir les sentimens de leur fondateur. Mr. Arnauld qui ne peut pas vous être suspect, vous l'aprendra: *Il faut avoüer*, dit-il, (a) *que Platon instruit par Socrate a dit de fort belles choses de la nature divine, quoique mêlées d'erreurs; comme lorsqu'il enseigne que ce sont des Dieux inférieurs au Dieu souverain qui ont créé le monde. Mais ce qui est remarquable est, que ces beaux sentimens de Platon, qui donnent une grande idée de Dieu, n'ont esté qu'une lumiere passagére qui s'est éclipsée bientost après, & qui n'a paru de nouveau par de nouveaux disciples de ce Philosophe, que dans le tems que la prédication de l'Evangile avoit répandu par toute la terre ces grandes véritez de la nature divine, & que l'autorité de Jesus-Christ les avoit persuadées à toutes sortes de personnes. Cela se voit par les Livres de Cicéron, de la nature des Dieux. Car comme il estoit du parti des nouveaux Académiciens, qui faisoient profession de ne s'attacher à aucune Secte, mais de choisir de chacune ce qui leur paroissoit plus vrai-semblable, ce qui les obligeoit à les étudier toutes, il n'y a point de livres dont on puisse mieux aprendre quelles estoient les opinions des Philosophes Païens touchant la divinité qui estoient le plus en vogue. Or quoiqu'il eût une estime toute particuliere de Platon, il fait si peu d'état de ce qu'il a dit de Dieu, qu'il ne daigne pas l'examiner avec quelque soin; mais il le fait rejetter par un des personnages de son Dialogue comme une opinion tout-à-fait inintelligible:* quod Plato sine corpore Deum esse censet, id quale esse possit intelligi non potest. *Et en effet les Philosophes dont il explique les sentimens plus au long, qui sont les Epicuriens & les Stoïciens, convenoient en cela, qu'ils vouloient qu'il y eût plusieurs Dieux, & qu'ils fussent corporels. Et c'est l'opinion qui avoit pris le dessus dans la Philosophie des Païens il y avoit longtems.*

Mr. le Clerc (b) vous dira que les Philosophes qui ont été obligez de répondre aux objections des Chretiens, ne doivent pas être regardez comme de bons interpretes de l'ancienne Théologie. Cela diminueroit beaucoup les autoritez compilées par Mr. Cudworth.

Les Philosophes & les Théologiens traitent séparément des choses qui ne sont pas réellement distinguées.

Vous devez considérer en 2. lieu que les Philosophes expliquent souvent par plusieurs idées ce qu'ils ne croient pas être distinct dans un objet. Ils croient que l'être, la substance, le corps, le vivant, le sensitif, le raisonnable sont réellement la même chose dans l'homme, & néanmoins ils considérent séparément ces attributs ou ces dégrez métaphysiques, & assignent à chacun ce qui lui est propre. Les Théologiens n'en usent pas autrement par raport aux attributs de Dieu, & aux décrets de sa volonté; car encore qu'ils avouënt qu'il n'y a nulle distinction entre l'essence divine, & sa science, sa justice, sa sagesse, sa miséricorde, sa puissance, ils ne laissent pas de les séparer les unes des autres par l'entendement, afin de faire mieux comprendre ce qu'ils ont à dire. Ils savent que tous les décrets de Dieu sont un acte pur & simple de sa volonté, qui n'est nullement distinct de ses idées, ils les arrangent néanmoins, & les comptent par le premier, le second & le troisiéme &c. On convient que l'ame de l'homme est réellement la même chose que l'entendement & la volonté, & qu'elle est la cause immanente de ses actes libres. Cela n'empêche pas qu'on ne considere l'entendement & la volonté comme deux facultez diférentes, dont la substance de l'ame est le sujet & le soutien, & qu'on ne distingue dans l'ame ce qui est un principe actif d'avec le sujet passif des actes libres. Il faut voir si Platon n'auroit pas suivi une semblable méthode.

Platon pose plusieurs Dieux.

Il s'est élevé par l'échele des créatures jusqu'à un premier principe. S'il n'avoit fait que cela il ne seroit point préférable à certains Athées, qui ne manquent pas de distinguer dans l'Univers ce qui est cause & substance d'avec ce qui n'est

(k) » Voïez le Pere Pardies au traité de la connoissance » des bêtes n. 31. & suiv. pag. 69. & suiv. de l'édit. de Paris 1672.

(l) Ἐοίκασι τὰ τοιαῦτα τῶν ζώων πολλοῖς ζώοις συμπεφυκόσι *Hujusmodi animalia animalibus multis natura cohærentibus assimilantur.* Aristot. de juvent. cap. 2. pag. m. 551.

(m) *Fromondus de anima lib. 1. cap. 4. art. 3.*

(a) » Arnauld 2. Dénonciat. du péché philosophique pag. 93.

(b) » Il est certain que les Payens éclairez parloient de » la sorte; sur tout après que le Christianisme fût connu, » & qu'il eût même le dessus dans l'Empire Romain. » *Asclepiade* en particulier ayant vécu au commencement » du V. Siecle, j'avouë que ses opinions & sa maniere de » concilier les Religions me sont suspectes, parce qu'il a » pû avoir dessein de montrer que la Religion Payenne » n'étoit pas si absurde, ni si éloignée de la Chrétienne, » qu'on le croyoit communément, & ainsi d'appaiser en » quelque sorte les Chrétiens . . . . . L'ancienne tra» dition des Poëtes Grecs étant contraire à ces allégo» ries, qu'on n'avoit inventées qu'après coup, pour ren» dre la Religion Payenne plus raisonnable; les Chré» tiens avoient raison de les rejetter. *Le Clerc. Bibl. ch.* » *to. 3. p. 80. 81.*

n'est qu'une production ou qu'une modification. Mais il est allé beaucoup plus loin : il a reconnu que le principe de toutes choses étoit (c) *tout bon, tout sage, tout puissant*, & il a fait de ces trois Vertus, (d) *trois sortes d'Essences divines, qu'il appelloit ou trois* Principes, *ou trois* Dieux. *Le premier est* le Dieu suprême, *à qui les deux autres doivent honneur & obéissance, d'autant qu'il est leur Pere & leur Créateur. Le second est le* Dieu visible, *le Ministre du Dieu invisible & le Créateur du monde. Le troisiéme se nomme* le Monde, *ou l'*Ame *qui anime le Monde, à qui quelques-uns donnent le Nom de* Démon. *Pour revenir au second, qu'il nommoit aussi le* Verbe, *l'*Entendement, *ou la* Raison, *il concevoit deux sortes de* Verbe, *l'un qui a résidé de toute Eternité en Dieu ; par lequel Dieu renferme de toute Eternité dans son sein toutes sortes de Vertus, faisant tout avec* Sagesse, *avec* Puissance *& avec* Bonté : *car étant infiniment parfait, il a dans ce* Verbe interne *toutes les Idées, & les Formes des Etres créez ; L'autre* Verbe, *qui est le* Verbe externe *& proferé, n'est autre chose selon lui, que cette Substance, que Dieu poussa hors de son sein, ou qu'il* engendra *pour en former l'Univers. C'est dans cette vûë que le* Mercure Trismegiste *a dit, que le Monde est* consubstantiel *à Dieu*.

De même que Timeus Locrus où Platon a puisé sa doctrine.

L'Auteur que je viens de copier donne entre autres preuves de ce système celle-ci : » (e) *Timeus Locrus* d'où *Platon* a puisé sa Doctrine. » . . . . pose d'abord un *Principe très-bon* qu'il » apelle *Dieu* : ensuite il distingue trois ordres » de choses, 1. *l'Idée*, ou la *Forme* qui est éter- » nelle en Dieu, & qui est l'*Exemplaire perpetuel* » de toutes les choses *engendrées* & sujettes au chan- » gement, voilà le *premier Verbe*, le *Verbe inter-* » *ne* & *intelligible*. 2. la Matiere, par où il en- » tend cette *Substance*, que Dieu poussa hors de » son sein, destituée de Forme, & que d'autres » ont apellé le *second Verbe*, ou *le Verbe proferé*. » 3. aïant consideré *l'idée* comme le *Pere*, & la » *Matiere* comme la *Mere*, il prétend que de ces » deux Principes il s'en forme un troisiéme, qui » en est le *Fils*, qu'il apelle le *sensible*, ou le » *Monde sensible* pour le distinguer de l'*intelli-* » *gible*, & que d'autres ont apellé l'*Esprit* qui ani- » me le Monde & l'*Ordre* de la Nature. De-là » il conclut, qu'il n'y a qu'un Monde, que ce » Monde est le *Fils unique* de Dieu, (μονογενὴς) » qu'il est parfait, qu'il est doüé d'*Ame* & de » *Raison*. (ἔμψυχον τε καὶ λογικὸν) Dieu, dit-il, » aïant voulu produire un Dieu très-beau l'a fait » *un Dieu engendré*. (τοῦτον ἐποίει Θεὸν γεννατὸν.) » *Phurnutus* donne le même Eloge au Monde » (Cap. 27. *de Natura Deorum*,) Le Monde, » dit-il, est le *Fils unique* de Dieu (μονογενὴς.) «

Avez-vous jamais rien lû de plus monstrueux ? Ne voilà-t-il pas le monde formé d'une substance que Dieu poussa hors de son sein ? Ne le voilà-t-il pas l'un des trois Dieux ? Et ne faut-il pas le subdiviser en autant de Dieux qu'il y a de parties dans l'Univers diversement animées ? N'avez-vous point-là toutes les horreurs, toutes les monstruositez de l'ame (f) du monde ? Plus de guerres entre les Dieux que dans les écrits des Poëtes ? Les Dieux auteurs de tous les pechez des hommes ? Les Dieux qui punissent, & qui commettent les mêmes crimes qu'ils ordonnent de ne point faire ?

Ce qu'on prouve par une remarque de Gassendi.

Mais quoi qu'il en soit, direz-vous, Platon reconnoît un premier principe qui est le Dieu suprême, & réellement une parfaite unité. C'est, Monsieur, ce que l'on vous contestera raisonnablement ; car on pourra vous soûtenir que l'unité de ce principe n'étoit qu'une idée abstraite. Et pour vous faire mieux entendre cela, je vous parlerai d'une remarque de Gassendi. Il ne vous sera point suspect, il n'avoit nullement en vûë ni la controverse presente, ni les interêts d'aucun parti. Il dit donc (g) que l'ordre dans lequel les choses ont été produites selon les Platoniciens, ne doit pas être entendu comme si la matiere & l'ame du monde avoient été formées avant le monde, qu'il y a bien ici une priorité de nature, mais non pas une priorité de tems, c'est-à-dire, que le monde aïant toujours existé, on ne laisse pas de concevoir que les parties ont été antérieures au tout. Vous savez, Monsieur, que lors même qu'un effet (h) existe aussi-tôt que sa cause, on donne toûjours une primauté à la cause. Mais ce n'est pas une primauté de tems, ce n'est qu'une primauté de nature, ou selon notre maniere de concevoir. Or si le monde n'a point eu de commencement, vous voïez bien que les trois Divinitez de Platon ont été coéternelles ; puis donc que le monde qui est la troisiéme, n'est qu'une émanation de la substance de la premiere, celle-ci n'a été jamais distincte de la troisiéme ; car ce qui est composé d'une chose n'en est point distinct. Un vase d'or & l'or dont il est formé sont réellement la même substance. Il faudra donc dire que Platon n'a distingué dans l'Univers un premier principe que selon nos manieres de concevoir, à peu-près comme nous distinguons dans notre ame par raport à ses actions immanentes un agent & un sujet passif, qui réellement sont la même chose. Il n'y a donc jamais eu une véritable unité dans le Dieu suprême de Platon : il a été éternellement *identifié* avec la matiere du troisiéme Dieu, & réellement ces trois Dieux sont l'assemblage de toutes choses.

Et par un passage de Plutarque.

Gassendi prouve par un passage de Plutarque, & par un passage de Plotin que la doctrine de Platon (i) n'est qu'une hypothèse, qui avoit été choisie pour donner quelque notion d'une chose très-mal aisée à concevoir. Plutarque aïant dit que les paroles de Platon avoient excité beaucoup de disputes parmi ceux qui les avoient interpretées, ajoûte : (k) *Qu'ils tiennent tous également que l'ame n'est point depuis certain temps, ni n'a point esté engendrée, mais qu'elle a plusieurs puissances & facultez, esquelles Platon délsant & resolvant sa substance, par maniere de dispute & de speculation, supose de paroles seulement, qu'elle ait esté engendrée, meslée, & contemperée, disant davantage qu'autant en seroit-il du monde, pour ce qu'il savoit très-bien qu'il étoit éternel & non engendré, mais que voyant qu'il n'estoit pas facile de comprendre comment il est composé, ne comment il s'administre & gouverne à ceux qui dès le commencement ne suposent point de generation, ni des parties qui concourent à sa naissance, il avoit pris le chemin d'en parler ainsi.* Voici la pensée de Plotin (l) : si nous disions que le monde a été fait en un certain

(c) » Voïez Mr. Souverain dans le Platonisme dévoilé, » pag. 52.
(d) *Id. ib. pag.* 91.
(e) *Id. ib. pag.* 93.
(f) » Voïez ci-dessus §. 26. à la fin.
(g) *Gassend. phys. sect. 1. lib. 1. pag. 156. to. 1. oper.*

(h) » Le vestige & la plante du pied, les raïons & le » Soleil sont un exemple de cela.
(i) *Gassend. ubi supra pag.* 157.
(k) *Plutarch. de procreat. animæ pag.* 1113. Je me sers de la version d'Amyot.
(l) *Plotin, Ennead.* 3. *lib.* 2. *cap.* 1. *fol. m.* 159. *verso.*

tain tems, & qu'avant cela il n'existoit point, nous établirions la même providence que nous disons être dans les choses singulieres, savoir une prévision & une discussion de Dieu délibérant de quelle meilleure maniere l'Univers seroit formé, & gouverné. Mais puisque nous assûrons que le monde est éternel, nous devons dire conséquemment que la providence du monde est une suite, & un résultat de l'entendement, & que l'entendement le précede, non pas en temps, mais comme cause, & parce que l'entendement est selon l'ordre de nature avant le monde.

Il me semble qu'on peut inférer delà que ces Philosophes n'ont point prétendu afirmer que l'entendement divin fut réellement séparé ou distingué de l'Univers, mais que par une abstraction de Logique, ils ont fait une hypothese, où ils concevoient séparément ce qu'il y avoit d'action & de direction dans l'Univers, à peu-près comme nous considérons séparément dans notre ame la faculté de connoître & la faculté de vouloir, ou comme nous considérons en Dieu un certain ordre de décrets, quoique nous sachions qu'il n'y a point de décret divin qui soit distingué des autres.

Je me souviens ici de Robert Flud : c'étoit un Anglois qui ne manquoit pas d'esprit, mais il s'étoit infatué de principes hétéroclites & cabalistiques. Il expliquoit la création du monde, & la diference des parties de l'Univers avec tant de distinctions, que l'on auroit crû qu'il admettoit effectivement plusieurs causes & plusieurs effets: mais par l'analyse de ses dogmes on trouva qu'il ne faisoit qu'avancer des hypotheses, où il séparoit mentalement des choses qui étoient réellement le même être. La lumiere & les ténebres, disoit-il *(m)*, sont les deux premiers principes de toutes choses, de leur mêlange résulte l'unité radicale de laquelle dépendent ensuite tous les autres êtres. Il entendoit par la lumiere le principe actif & formel, & par les ténebres le sujet passif ou le principe matériel. Croïez-vous que dans le fond il distinguât la lumiere d'avec les ténebres? Nullement. Il ne trouvoit ces deux principes qu'entant qu'il considéroit le même objet tantôt d'une maniere tantôt de l'autre. Ils n'avoient jamais été réellement separez, mais notre esprit les pouvoit considérer sans relation aux choses créées, & ainsi les ténebres mêmes ou la matiere étoient un principe incréé. S'il parloit d'un tems qui eut précedé la création c'étoit un tems imaginaire, une pure priorité de nature *(n)*. Consultez Gassendi qui a débroüillé ce cahos autant qu'il étoit possible de le débroüiller.

Examen de l'idée de Proclus touchant la Divinité.

Un petit mot, s'il vous plaît, sur la doctrine de Proclus que Mr. du Plessis Mornai a tant vantée sans en sentir le galimatias. Ce Philosophe Platonicien *(o)* *nous enseigne le chemin pour parvenir de plusieurs multitudes à ceste supersubstantielle Unité, qu'il appelle Nature subsistante en Eternité.... Il defere neantmoins beaucoup aux Anges & aux Demons, selon la Magie que les Platoniques affectoyent fort alors: Mais c'est tousiours suyvant ceste reigle, souventes fois répetée en ses Livres, Que de par le vray Dieu, qui est caché, toutes choses sont, & de par iceluy mesme le second ordre des Dieux, c'est-à-dire, les Anges & les Dæmons. Bref, que croire plusieurs Dieux, & n'en croire point du tout, est une mesme chose (p).* Le Polythéïsme qu'il croit être un Athéïsme ne peut consister que dans l'existence de plusieurs Dieux indépendans, & distinctes les uns des autres. C'est dire qu'en admettant un nombre innombrable de Divinitez, on ne choque point l'unité divine, pourvû qu'on croïe qu'elles doivent toutes leur existence à un seul & même Dieu; mais cette restriction ne sauroit sufire à sauver l'unité de Dieu, si l'on ne supose qu'il est *identifié* avec elles; car s'il ne l'étoit pas, sa qualité d'Auteur des Dieux n'empêcheroit point l'existence très-réelle du Polythéïsme, non plus que dans le systême des Chretiens la qualité de Créateur de toutes choses n'empêche pas qu'il n'existe réellement plusieurs substances spirituelles & corporelles. Quelle est la raison pourquoi les Chrétiens multiplient de la sorte les substances? C'est qu'ils croïent qu'elles sont distinctes réellement de leur Créateur, & entre elles-mêmes. Il faut donc que Proclus en soûtenant que l'existence de plusieurs Divinitez n'ôte pas l'unité de Dieu, moïennant que l'on ajoûte qu'elles sont l'ouvrage de Dieu, prétend qu'elles ne sont pas distinctes de Dieu. Il doit en venir là nécessairement; car je lui demande, ont-elles été faites de rien? Il doit répondre que non, mais qu'elles sont émanées de la substance du premier principe. Donc, répliquerai-je, elles ne sont point distinctes de leur Auteur, elles en sont des parties: & votre unité *supersubstantielle*, n'est qu'une abstraction mentale selon laquelle nous considérons un tout sans être attentifs aux portions qui le composent, mais réellement il n'y a nulle distinction entre un tout & ses parties jointes ensemble. Vous devez donc dire qu'hors de notre entendement Dieu est l'assemblage d'une infinité de Dieux coëssentiels & consubstantiels, pour le moins de la maniere que les fils d'un homme sont de même essence, & de même espece que leur pere, & que pour trouver quelque unité dans cet assemblage il faut recourir aux précisions de Logique, ou en n'y considérant que l'idée & que la raison d'un tout, ou en n'y considérant que l'activité répanduë par toute la masse, ou en s'élevant à quelque instant de raison dans lequel on envisage la cause comme anterieure à ses effets. C'est alors qu'elle peut être conçuë sous l'idée d'unité, mais cette unité n'ôte point aux objets de notre esprit la multitude réelle.

Platon & d'autres Philosophes reprimandez pour leurs impiétez.

On vous citera *(q)* d'excellens passages où Platon a parlé de Dieu très-sensément, mais cherchez les Livres où il a parlé en Phisicien, & non pas en Moraliste ou en Politique. Vous trouverez un galimatias, & des impietez *(r)* épouvantables dans sa Théologie philosophique si vous la pouvez anatomiser, & vous n'y trouverez l'unité réelle d'aucune chose. Souvenez-vous, je vous prie

(m) » Voïez Gassendi *in exam. Philosoph. Roberti Fluddi* » *init. pag. 217. oper. to. 3.*

(n) *Cum dico* ante Creationem, *cave intelligas illud tempus, quo nos vulgò cogitamus & asserimus Deum solum extitisse, antequam Mundum conderet. Intellige ergo potiùs statum rationis, seu abstractionis mentalis (eo modo quo solent in Scholis universalia effingere) quatenus videlicet consideramus tam lucem, quàm tenebras absolutè, secundùm se, & sine determinatione ad res singulares: à quibus tamen seclusa hac cogitationis præcisione nullo modo sejunctæ sunt.* Lux *igitur hoc modo spectata* Increata *dicitur: ac* Tenebræ *etiam* Increatæ*: quòd hac ratione ad nullam rem creatam, seu è seipsis, ut partibus constitutam, pertineant.* Gassend. ib.

(o) » Du Plessis Mornai, de la verité de la relig. Chrest. » ch. 3. *fol. m. 25.*

(p) Πολυθεότης *ait Proclus* ἀθεότης *est.*

(q) » Voïez Mr. Dacier dans la vie de Platon, pag. 103. » & suiv. édit. de Paris 1699.

(r) » Voïez dans le chapitre 12. de la réponse aux que- » stions d'un Provincial, les impiétez de Platon sur l'ame » de l'homme; & ci-dessus le chap. 31.

prie que Justin Martyr s'étant engagé à prouver (s) que les opinions des Philosophes sur la nature de Dieu étoient encore plus ridicules que celles des Poëtes, ne cite pas moins en exemple les sentimens de Platon que ceux de Thales, d'Anaximandre, &c.

Je voudrois qu'en lisant les beaux passages que le Pere Thomassin (t) a compilez sur la monarchie attribuée à Jupiter, vous prissiez garde si les Auteurs d'où il les tire ont parlé en Poëtes, en Politiques, en Moralistes, en Orateurs ou en Physiciens. Figurez-vous que dans un poëme, dans une harangue, dans un traité de morale, ou de politique on cherche les ornemens qui ont réüssi à d'autres, ce qui convient au sujet & au public, & non pas ce qu'une spéculation métaphysique a fait prendre pour véritable. Ce que Cicéron débite sous la personne de Cotta dans les Livres de la nature des Dieux ne s'accorde aucunement avec les maximes pieuses que l'on voit dans plusieurs autres de ses écrits. On lui en a fait une rude réprimande (v) sur le chapitre de la Providence de Dieu.

Après tout, souvenez-vous bien que quand même la plûpart des Philosophes auroient eu quelque orthodoxie sur la nature de Dieu, cela n'affoibliroit point la preuve que j'ai tirée de ce que les peuples ont donné leur consentement au polythéïsme. L'opinion des Philosophes ne servoit de rien au vulgaire : vous l'avez vû ci-dessus (vv).

§. LXIX.

Opinion des Cabalistes que les créatures sont émanées de Dieu.

Idées extravagantes & contradictions des Cabalistes.

JE ne puis m'empêcher de vous dire un mot sur les Cabalistes, qui prétendent que les créatures ne sont que des émanations de la substance de Dieu. On dit (a) qu'ils avoüent qu'avant que le monde fût créé toutes choses étoient Dieu, & que Dieu étoit toutes choses, mais que quand le monde eût été formé des émanations de la substance divine il commença d'exister des choses qui n'étoient point Dieu. Que c'est une étrange philosophie! N'est-il pas clair qu'une chose (b) ne peut jamais être séparée d'elle-même, & que l'unité est indivisible? Ce qui a été une fois Dieu, l'est toûjours nécessairement; ce qui ne l'a pas toûjours été ne peut jamais l'être. Les Scholastiques qui amplifient le plus la toute-puissance de Dieu, jusqu'à soûtenir qu'elle peut faire qu'un même homme soit en même tems esclave dans un païs, & Monarque dans un autre (c), demeurent d'accord qu'elle ne peut point rendre distinctes les choses qui ont été une fois un seul & même être, ni donner l'identité à celles qui ont été une fois distinctes (d). Si donc les écoulemens de la substance divine avoient été Dieu avant que le monde fût, ils seroient aujourd'hui Dieu. Servons-nous plûtôt du nombre pluriel, & disons que si la substance divine étoit divisible, & pouvoit répandre hors de son sein ce qu'elle y auroit tenu renfermé, & l'y faire revenir après plusieurs siecles, comme rêvent les Cabalistes, elle seroit un assemblage de plusieurs Divinitez qui seroient susceptibles de génération & de corruption. Cette conséquence peut fraper presque toutes les hypothéses des anciens Philosophes sur la nature divine. Je supose que vous savez qu'il y a dans l'Orient quelques sectes (e), qui donnent dans les mêmes visions que les Cabalistes.

Je ne vous parlerai point d'Origene (f) que l'on accuse d'une semblable extravagance. Je ne vous dirai point non plus que certaines gens prétendent que selon quelques Docteurs de l'Eglise primitive, la seconde personne de la Trinité sortit du sein de son Pere un peu avant la création, & qu'elle acquit une forme qu'elle n'avoit pas auparavant. Cette hypothese (g) renverseroit la dotrine de la consubstantialité du Verbe, & la véritable unité, & immutabilité de Dieu.

§. LXX.

Pourquoi je ne veux rien dire des Mystiques, qui semblent croire que les créatures se transubstantient en Dieu.

L'infortune de Mr. Jurieu empêche l'auteur de relever les contradictions des mystiques.

LA maxime que j'ai alléguée (h) que les choses qui sont une fois distinctes d'une autre, ne peuvent jamais cesser d'en être distinctes, pourroit m'engager à dire un mot contre cette déïfication de l'ame dont les Livres des Mystiques parlent si souvent. Il semble aussi que ce qu'ils disent du retour de l'ame, (i) *Qui est reculée & abimée en Dieu par une présence fonciere & centrale*, les rend conformes en quelque façon aux Cabalistes, & par conséquent que je devrois ne les pas omettre, puisque j'ai parlé des rêveries de la Cabale; mais à Dieu ne plaise, Monsieur, que je me mêle là-dedans. Je veux profiter de (k) l'infortune du Protestant anonyme, qui publia son Jugement sur la Théologie mystique l'an 1699. Les plus puissans motifs du monde l'engagerent à étudier cette matiere, & le soûtinrent contre les fatigues d'une étude si désagréable. Il se vouloit venger de Mr. l'Evêque de Meaux, & se décharger de la bile qui lui pesoit sur le cœur. On croit que sans cela il n'eût pas eu la patience d'examiner si à fond la Théologie mystique, & l'on trouve qu'il s'est donné beaucoup de peine, & qu'il a emploïé les derniers efforts pour la

(s) Τὴν ἑκάστου δόξαν ἐκθήσομαι πολλῷ γελοιοτέραν τῆς τῶν ποιητῶν θεολογίας οὖσαν. *Opinionem cujusque* (Philosophi) *exponamque multo sit quam Poetarum Theologia atque de Diis opinio ridiculosior.* Justin. cohort. ad Græcos pag. 4. C.

(t) » Dans ses traitez historiques & dogmatiques to. 1. » p. 445. & suiv. to. 3. p. 2. & suiv. to. 4. p. 278. & suiv.

(v) *Is qui in aliis disputationibus, & libris fere omnibus providentiæ fuerit assertor, & qui acerrimis argumentis impugnaverit eos, qui providentiam non esse dixerunt; idem nunc quasi proditor aliquis, aut transfuga, providentiam conatus est tollere, in quo si contradicere velis, nec cogitatione opus est, nec labore: sua illi dicta recitanda sunt.* Lactant. divin. inst. lib. 2. cap. 8. pag. m. 111.

(vv) » Dans le ch. 49. & 53. Voïez sur tout la fin du ch. 53.

(a) » Voïez M. Buddéus *introd. ad histor. philosoph. Ebræor.* » *pag.* 324.

(b) *Nihil potest separari à se ipso. Quæ semel sunt idem sunt semper idem*, dit-on dans les écoles de Philosophie.

(c) » Il s'ensuit de-là qu'il pourroit être au même logis » mâle & femelle, valet & maîtresse de soi-même, mari » & femme de soi-même, pere & mere des mêmes enfans.

(d) *Est advertendum res quæ semel sunt idem realiter non posse realiter distingui* ETIAM DIVINITUS, *quæ vero sunt distinctæ realiter, non posse identificari.* Petrus Hurtadus de Mendoza Metaphys. disput. 6. pag. m. 789.

(e) » Voïez les paroles de Mr. Bernier que j'ai citées dans » la remarque *A* de l'article de *Spinoza*. Voïez aussi la re- » marque *K* de l'article *Brachmanes*.

(f) » Voïez dans mon Dictionnaire la remarque *K* de son » article.

(g) » Voïez le *Janua cælorum reserata Tract.* 2. *Sect.* 13. » *n.* 54. &c.

(h) Ci-dessus §. 69.

(i) » Voïez dans le Diction. histor. & critiq. la remarque » *I* de l'article *Brachmanes*.

(k) *Felix quem faciunt aliena pericula cautum.*

la débroüiller & pour la comprendre, mais il a eu le malheur de voir que deux Ecrivains l'un (d) Catholique & l'autre (e) non Catholique lui ont reproché qu'il n'y avoit rien compris. Profitons de cet exemple; laissons dire aux Mystiques tant qu'il leur plaira que le mariage spirituel de l'ame avec Dieu. (f) *reduit tout à une unité*, qu'alors *Dieu est* l'ame, & l'ame *est Dieu*.

§. LXXI.

Qu'on a reconnu que la politique influoit beaucoup dans la religion Païenne.

VOus auriez voulu que je n'eusse point parlé (g) des influences de la politique sur la religion des Gentils; car il n'y a que trop de gens, dites-vous, qui abusent de cette sorte de remarques, & qui en inferent que par-tout le culte divin est une invention humaine. A leur dam, Monsieur, s'ils abusent de leur esprit & de leur raison avec une impertinence si audacieuse. Je n'en dois pas être responsable: j'ai pour garans de ce que j'ai dit une infinité d'auteurs; & vous ne devez pas ignorer que nos plus zelez Théologiens donnent aux fausses religions une origine plus infâme que ne l'est la ruse des hommes; ils soûtiennent qu'elles sont la production de l'orgueil & de la malice du Diable. C'est ce que j'ai observé (h) il y a long-tems.

Passage de Polybe sur la nécessité d'une religion pour le peuple.

De peur d'être trop long je ne vous citerai pas tous ceux qui ont dit, que les Politiques ont inventé le culte des Dieux, afin de tenir les peuples dans la dépendance nécessaire. Les personnes dont vous me parlez qui disent tout haut que la religion est entre les mains des Magistrats, comme la bride entre les mains d'un Ecuier qui fait faire à un cheval tous les exercices du manege, ont là aparemment une réflexion qui se trouve dans Polybe. Ce fameux Historien déclare qu'il n'y a rien en quoi la République Romaine lui paroisse mieux surpasser les autres peuples, que dans l'opinion qu'elle avoit des Dieux: de sorte, continuë-t-il, que cela même qui est blâmé par les autres hommes, je veux dire la superstition, est ce me semble, ce qui maintient cette République. La superstition y est si outrée, & tellement répanduë non-seulement sur la conduite des particuliers, mais aussi sur la conduite publique, que l'on n'y sauroit rien ajoûter, & je pense que les Romains ont fait cela à cause du peuple. Car si l'on pouvoit former une République où il n'y eût que des gens sages, toutes ces cérémonies de religion seroient peut-être superfluës, mais puisque le peuple est inconstant, & plein de passions injustes, qu'il s'irrite subitement, & que la colere le pousse à la violence, il ne reste que de le réfréner par des terreurs invisibles, & par ces sortes de fictions épouvantables. C'est pourquoi je trouve que les Anciens n'ont pas introduit sans de très-bonnes raisons parmi le peuple ces sentimens sur les Dieux, & sur les peines des enfers, & qu'au contraire ceux qui vivent aujourd'hui les rejettent témérairement & mal à propos (i). Voilà ce que dit Polybe.

Strabon a exprimé la même pensée encore plus clairement. Je ne vous raporterai point ses paroles, je me souviens de les avoir déja raportées dans mon Dictionnaire (k). Aïez-y recours, s'il vous plaît. Par une semblable raison (l) je suprime ici le systême qu'un disciple de Socrate avoit donné de l'origine des religions.

Passage de Cicéron sur le même sujet.

Un noble Romain qui étoit du Collége des Augures, fit un Livre, où il soûtint (m) que les auspices n'avoient été inventez que par raport aux utilitez du public: *auspicia ista ad utilitatem esse reipublicæ composita* (n). Cicéron dans le 2. livre des Loix ne rejetta pas entiérement ce motif, il se contenta de ne point l'admettre comme l'unique, & aïant réfuté (o) ailleurs & pleinement renversé tout l'art des augures, il déclara que depuis que l'on en avoit reconnu la vanité on l'avoit pourtant maintenu à cause des grands services que l'on en pouvoit tirer: (p) *Credo Romulum qui urbem auspicato condidit habuisse opinionem, esse in providendis rebus augurandi scientiam. Errabat enim multis in rebus antiquitas, quam vel usu jam, vel doctrina, vel vetustate immutatam videmus. Retinetur autem & ad opinionem vulgi, & ad magnas utilitates reipublicæ mos, religio, disciplina, jus augurum, collegii auctoritas.*

Il supose dans un autre Livre que les simulacres des Dieux en forme humaine sont de l'invention de quelques personnes sages qui espérerent par-là de mieux inspirer aux hommes le culte divin pour les retirer du vice (q). Le Pere Lescalopier condamne cette pensée, & dit que le peuple ne pouvoit pas être corrigé par un tel moïen, mais par quelque chose qui l'effraiât, & que bien loin qu'en donnant aux Dieux la figure humaine on ait travaillé à établir la vertu, on a établi le crime, parce qu'on le dépoüilloit de sa laideur, & qu'on l'honoroit, & le consacroit, en supofant que les Dieux étoient sujets aux mêmes passions que la créature dont on leur donnoit la figure. Il se déclare plûtôt pour la pensée de Strabon, selon laquelle les Législateurs recoururent à des fictions formidables, afin d'amener par la crainte dans le bon chemin les peuples grossiers, & l'esprit foible des femmes que la raison n'auroit pû réduire. *Inde manasse videtur*, dit-il, (r) *ad homines omnis morum corruptela, postquam Dii humanis induti formis, perditorum hominum turpissima flagitia in se honestarunt quodammodò, ac consecrarunt: tantum abest ut animos imperitorum ad Deorum*

(d) » L'Abbé de Chevremont dans son Christianisme » éclairci, imprimé a Amsterdam l'an 1700. Voiez-y » depuis la page 319. jusqu'à la page 396. Il donne des » éloges outrez au Protestant anonyme, & l'accuse aussi » de plusieurs fautes, & lui fait par-ci par-là des leçons » très-judicieuses sur son emportement.

(e) *Gothofredus Aroldus in historia & descriptione Theologiæ mysticæ*, imprimée à Francfort l'an 1702. Voiez-y depuis la page 477. jusqu'à la page 549. Il soûtient que l'anonyme est bien novice dans ces matieres, malin & plein de contradictions.

(f) Voiez le Diction. hist. & crit. *ubi supra*.

(g) » Dans le ch. 108. des Pensées diverses.

(h) » Voiez l'Addition aux Pensées sur les Cometes ch. 4. » dans la réponse à la 4. objection.

(i) Tiré de Polybe *lib. 6 cap. 54. pag. m.* 449.

(k) » A la remarque H de l'article *Esope*.

(l) » Voiez dans mon Dictionnaire la remarque H de l'ar- » ticle *Critias*.

(m) *Cicero de legib. lib. 2. fol.* 334. *D.*

(n) *Id. ib.*

(o) *In 2. lib. de divinat.*

(p) *Cicero de divin. lib. 2. fol.* 318. *B.* Joignez a cela ce qu'il avoit dit fol. 316. C. *Ut in nostris commentariis habemus, Jove tonante, fulgurante, comitia populi habere nefas. Hoc fortasse reip. causa constitutum est: Comitiorum enim non habendorum causas esse voluerunt.*

(q) *Quis tam cæcus in contemplandis rebus unquam fuit, ut non videret species istas hominum collatas in Deos aut consilio quodam sapientum, quo faciliùs animos imperitorum ad Deorum cultum à vitæ pravitate converterent, aut superstitione*, &c. Id. de nat. Deor. lib. 1. pag. 105.

(r) *Lescaloper. in Cicer. de nat. Deor. lib.* 1. *pag.* 106. *col.* 1.

rum cultum à vita præstare converterint. Sanius forte cuipiam videatur aliud item Sapientum Legislatorum consilium, in Strabone Geographo, qui cùm intelligerent apud mulieres, & promiscuam multitudinem parum rationes valere, nec nisi timore ad religionem, sanctitatem, fidem, uno verbo, ad rectè agendum, id hominum genus trahi: & fulmen, & Ægidem, & tridentem, & faces, & dracones, & hastas, & thyrsos, & omnis generis arma Diis in manus, atque humeros dedere, ut hoc terrifico quasi larvarum apparatu, pueriles mulierculorum, atque inscientis plebeculæ animos, & ab turpi commisso deterrerent, & ad aliquam vitæ honestatem propè cogerent invitos. Voïez aussi ce qu'il dit sur un (*s*) autre endroit du même Livre de Cicéron.

Vous n'avez pas imité ceux qui avec beaucoup d'injustice sont passez du mépris de la nouvelle Philosophie péripatéticienne au mépris de la personne d'Aristote. C'est pourquoi je vous cite cet Auteur, l'un des plus grands hommes de l'antiquité. (*t*) Il a dit que les additions que l'on avoit faites aux véritables idées de la nature divine n'étoient que des fables accommodées à la portée du peuple, & aux interêts de la societé, & que par ce principe l'on avoit fait ressembler les Dieux non-seulement à l'espece humaine, mais aussi aux animaux.

Passage de Plutarque là-dessus.

Il n'est pas besoin que je vous fasse ressouvenir de Tite-Live (*v*) au sujet de Numa Pompilius: je supose que vous ne l'avez pas oublié; mais je dois vous dire que Plutarque est l'un des Auteurs qui peut fournir le prétexte le plus plausible de soûtenir que la religion est l'ouvrage de la politique. Considerez bien ce qu'il dit: » (*x*) Le premier » article de l'establissement des loix, & de la po» lice que Colotes louë tant, & le plus impor» tant, c'est la créance & persuasion des Dieux, » par le moyen de laquelle Lycurgus sanctifia ja» dis les Lacedæmoniens, Numa les Romains, » Ion les Atheniens, & Deucalion tous les Grecs » universellement, en les rendant dévots & affe» ctionnez envers les Dieux, en prieres, sermens, » oracles & propheties, par le moyen de la crain» te & de l'esperance qu'ils leur imprimerent, » de sorte qu'allant par le monde, vous trouve» rez des villes qui ne sont point closes de murs, » qui n'ont point de lettres, qui n'ont aucuns » Rois, voire qui n'ont point de maisons, ni » point d'argent, ni ne se servent point de mon» noye, qui ne savent que c'est de theatres ni » des exercices du corps: mais vous n'en trouve» rer jamais qui soit sans Dieu, qui n'ait point » de serment à jurer, qui n'use point de prie» res, ni de sacrifices pour obtenir des biens & » destourner des maux, jamais homme n'en vid, » ni n'en verra jamais, ains me semble que plus» tost une ville seroit sans (*y*) sole, qu'une police » ne s'y dresseroit & establiroit sans aucune reli» gion ou opinion des Dieux, & sans la conser» ver après l'avoir euë. C'est ce qui contient » toute societé humaine, c'est le fondement & » apui de toutes loix. » Si la religion est absolument nécessaire à une societé, dira-t-on, les Législateurs n'auront eu garde d'oublier jamais cet article, ils auront fait de cela l'objet principal de leurs inventions.

Je vous conseille de laisser dire tout ce qu'on voudra touchant l'origine des fausses religions; car pourvû qu'on n'attaque point cette verité essentielle, que c'est Dieu qui a enseigné aux hommes la religion veritable, que vous importe que l'on attribuë ou aux hommes, ou au Démon l'établissement de l'Idolatrie?

A . . . . le 16. de Fevrier 1704.

§. LXXII.

Pourquoi dans la suite de cet Ouvrage je ne garderai point l'ordre, qui a été marqué dans le chapitre premier.

L'Auteur veut se resserrer davantage dans la suite de cet Ouvrage.

JUsqu'ici, Monsieur, je vous ai suivi pied à pied, j'ai répondu à chacune de vos objections selon son rang: j'avois dessein de continuer ainsi jusques à la fin; mais comme l'ouvrage a cru sous ma plume beaucoup plus que je ne m'étois figuré, je m'arrêterai desormais uniquement aux objections qui se raportent à ce que vous avez trouvé de plus scabreux dans les Pensées diverses, & je laisserai sans réponse toutes vos autres remarques. Si je n'écrivois que pour vous, je n'omettrois rien, mais puisque ceci doit être imprimé, je dois faire en sorte de n'être pas trop prolixe. La seule vûë d'un gros Livre peut rebuter les Lecteurs: elle fait même quelquefois peur à des gens qui aiment beaucoup la litterature.

§. LXXIII.

Quel est l'état de la question dans le paralléle que j'ai donné de l'Idolatrie & de l'Athéïsme.

Quelle sorte d'Athéïsme on avoit préferé à l'Idolatrie.

NOus voici enfin au fort de vos objections: ce qui vous a le plus choqué dans mes Pensées diverses est que j'aïe soûtenu, *que* (*a*) *l'Athéïsme n'est pas un plus grand mal que l'Idolatrie.* C'est contre cela principalement que vous braquez le canon. Ce sera aussi sur cet article que je tâcherai principalement de vous répondre; mais avant toutes choses il faut établir le vrai état de la question. Il ne s'agit dans ma these ni de toute sorte d'Athéïsme, ni de toute sorte d'Idolatrie. J'ai donné à mon paradoxe quelques restrictions tant à l'égard du sujet, qu'à l'égard de l'attribut. Vous n'avez qu'à consulter l'écrit (*b*) que je publiai l'an 1694. Vous y trouverez que mon opinion se doit réduire à ceci: *L'Idolatrie des anciens Païens n'est pas un mal plus affreux que l'ignorance de Dieu, dans laquelle on tomberoit ou par stupidité, ou par défaut d'attention, sans une malice préméditée,* fondée

(*s*) » Sur ces paroles du 1. livre de natura Deor. pag. 170. » *Ii qui dixerunt totam de Diis immortalibus opinionem fictam esse ab hominibus sapientibus Reipub. causâ, ut quos ratio non posset, eos ad officium religio duceret, nonne omnem religionem funditus sustulerunt?*

(*t*) Παραδέδοται δὲ ὑπὸ τῶν ἀρχαίων καὶ παλαιῶν, ἐν μύθου σχήματι καταλελειμμένα τοῖς ὕστερον, ὅτι θεοί τε εἰσιν οὗτοι, καὶ περιέχει τὸ θεῖον τὴν ὅλην φύσιν· τὰ δὲ λοιπὰ μυθικῶς ἤδη προσῆχθαι πρὸς τὴν πειθὼ τῶν πολλῶν, καὶ πρὸς τὴν εἰς τοὺς νόμους καὶ τὸ συμφέρον χρῆσιν· ἀνθρωποειδεῖς τε γὰρ τούτους, καὶ τῶν ἄλλων ζώων ὁμοίους τισὶ λέγουσι, καὶ τούτοις ἕτερα ἀκόλουθα καὶ παραπλήσια τοῖς εἰρημένοις· *Tradita autem sunt quædam à majoribus nostris, & admodum antiquis, ac in fabulæ figura posterioribus relicta, quòd hi Dii sint, universamque naturam divinam contineant. Cætera verò fabulosè ad multitudinis persuasionem, & ad legum, ac ejus quod conferat opportunitatem, jam illata sunt. Hominiformes namque, ac aliorum animalium nonnullis similes eos dicunt, ac alia consequentia, & similia iis, quæ dicta sunt.* Arist. metaph. l. 12. c. 8. pag. m. 744. E.

(*v*) Voiez ci-dessus ch. 6. note (*l*).

(*x*) *Plutarch. adv. Colotem p.* 1125. Je me sers de la version d'Amyot.

(*y*) » C'est à dire, le fond ou la terre sur quoi l'on » bâtit.

(*a*) » Pensées diverses ch. 114.

(*b*) » L'Addition aux Pensées diverses ch. 4. réponse à » la 5. objection.

fondée sur le dessein de ne sentir nul remors en s'adonnant à toute sorte de crimes.

Vous voïez là les limitations que j'ai données au mot *Athéïsme*; mais je veux bien aujourd'hui aller un peu au-delà, & vous permettre d'enfermer dans mon paradoxe un Athéïsme qui ne soit point de simple omission, & qui contienne le peché de commission au sens que je m'en vais expliquer.

§. LXXIV.

Moïen de comprendre qu'un Philosophe qui par l'examen de l'existence de Dieu se confirmeroit dans le Paganisme, seroit plus blamable que s'il devenoit (a) Naturaliste.

Suposition de deux Philosophes qui par l'examen deviendroient l'un Athée, l'autre Idolâtre.

JE suposerai que deux anciens Philosophes s'étant mis en tête d'examiner la religion de leur païs, aïent observé dans cet examen les loix les plus rigoureuses de la recherche de la verité; c'est-à-dire, qu'ils aient d'abord révoqué en doute ce qu'ils avoient crû sur la nature des Dieux, & qu'ensuite ils aïent pesé murement ce qui se pouvoit alleguer pour & contre la Théologie commune, bien résolus de n'admettre comme certain que les doctrines qu'ils verroient prouvées par des raisons convaincantes. Les voilà donc occupez à rechercher non-seulement s'il y a un premier principe de toutes choses, un être qui a toujours existé, mais aussi quelles sont les qualitez de cet être, s'il connoit tout, s'il regle tout avec une souveraine liberté, s'il dispense les biens & les maux à proportion des services qui lui sont rendus, &c. Ni l'un ni l'autre de ces deux examinateurs ne se proposent de se procurer un systême favorable à leurs interêts, ils mettent à part leurs passions, les commoditez de la vie, toute la morale en un mot, ils ne cherchent qu'à éclairer leur esprit, & à y mettre la verité physique qui est la conformité des idées avec la nature des objets tels qu'ils existent hors de notre entendement. L'un d'eux aïant comparé autant qu'il a pû & sans aucun préjugé les preuves & les objections, les réponses & les répliques, conclut que la nature divine n'est autre chose, que la vertu qui meut tous les corps par des loix nécessaires & immuables, qu'elle n'a pas plus d'égard à l'homme, qu'aux autres parties de l'Univers, qu'elle n'entend point nos prieres, que nous ne pouvons lui faire ni du plaisir, ni du chagrin. L'autre conclut que la nature divine est une espece qui contient un nombre innombrable d'individus, les uns mâles, les autres femelles, qu'ils se marient ensemble, qu'ils font des enfans, qu'ils ont besoin de nourriture, & sur-tout de la fumée des sacrifices, que les Dieux viennent coucher avec des femmes & les Déesses avec des hommes, qu'il s'excite mille querelles entre les Dieux, qu'ils sont fourbes, vindicatifs au souverain point, & si capricieux que pour un mot (b) mis devant l'autre dans le récit des prieres, ils rejetteroient tous les hommages d'une ville très-dévote, qu'ils inspirent aux hommes les passions les plus criminelles, & ne laissent pas de les en punir par des fleaux horribles qui envelopent l'innocent avec le coupable.

Le premier de ces Philosophes deviendroit Athée, l'autre se confirmeroit dans le Paganisme. Je ne ferai point scrupule de vous soûtenir que le peché de celui-là ne seroit pas plus énorme que le peché de celui-ci, & je crois même que je pourrois dire, que le dernier auroit eu l'esprit plus faux que le premier; car on ne sauroit comprendre par quelle suite de raisonnemens un Philosophe se pourroit persuader que la nature divine est toute telle que les Païens l'ont représentée, mais on peut comprendre qu'un Philosophe qui convertira les preuves en objections, & les objections en preuves, s'embarassera quelquefois dans le mauvais pas du (c) Naturalisme. Expliquons ceci en peu de mots.

Différence qu'il y a entre proposer une doctrine en these, ou en problême.

Il n'est pas indiférent de commencer par un bout plûtôt que par l'autre la discussion des problêmes; car si vous commencez par l'afirmative, vous la rendrez plus facilement victorieuse, au lieu que si vous commencez par la négative, vous rendrez douteux le succès de l'afirmative. Par exemple mettez en problême si le continu est divisible à l'infini, & mettez en these qu'il l'est, faites suivre toutes vos preuves, elles saisissent votre écolier, & le disposent à ne se rebuter point des objections qui forment l'arrieregarde. Il dira, je m'apuie sur des preuves évidentes, je ne les abandonnerai pas, quoique je ne puisse bien resoudre les dificultez qui émanent de la divisibilité à l'infini. Si vous aviez mis en these que le continu est composé d'un certain nombre d'atômes, & si vous aviez tout aussi-tôt étalé vos preuves, votre disciple recevant cette premiere impression l'auroit oposée aux objections comme une digue, & ne se seroit pas laissé entraîner à leur choc impétueux. Vous en auriez fait un atomiste. Tant il est vrai que les mêmes raisonnemens font plus ou moins d'impression selon qu'ils sont proposez ou comme des preuves ou comme des objections. Si donc un Philosophe débutoit d'abord par la these *il n'y a point de Dieu*, & qu'il rangeât en forme de preuves ce que les Orthodoxes ne font venir sur les rangs que comme de simples dificultez que l'on opose à la doctrine qu'ils ont deja bien armée de toutes ses preuves, il s'exposeroit à l'égarement. Il se trouveroit frapé de ses preuves, & n'en voudroit point démordre, quoiqu'il ne sçût comment se débarasser des objections; car, diroit-il, si j'afirmois le contraire, je me verrois obligé de me sauver dans l'asyle de l'incompréhensibilité. Il choisit donc malheureusement les incompréhensibilitez qui devoient être postposées. Elles le frapent un peu moins, s'imagine-t-il.

Jettez un peu les yeux sur les principales controverses des Catholiques & des Protestans, vous verrez que ce qui passe dans l'esprit des uns pour une preuve démonstrative de fausseté, ne passe dans l'esprit des autres que pour un sophisme, ou que tout au plus pour une objection spécieuse qui fait voir que Dieu a trouvé à propos qu'il y eût quelques nuages autour des veritez révelées. Les uns & les autres font le même jugement des objections des Sociniens; mais ceux-ci les aïant toûjours considérées comme leurs preuves les prenent pour des raisons convaincantes, d'où ils concluent que les objections de l'adversaire peuvent bien être dificiles à résoudre, mais non pas solides au fond. Ce que je m'en vais citer de Mr. Nicolle peut soufrir des aplications qui ne quadrent pas exactement au but que je me suis proposé

(a) » J'entens par ce mot un homme qui n'admet pour » Dieu que la Nature.

(b) » Voiez la réponse aux questions d'un Provincial » ch. 36. pag. 567. col. 1.

(c) » J'entens par ce mot l'opinion de ceux qui ne reconnoissent d'autre Dieu que la Nature.

posé : vous y trouverez néanmoins la confirmation de ce point-ci, que dès-là qu'on ne regarde une chose que comme l'endroit dificile d'une these qu'on a adoptée, on en fait très-peu de cas: (d) *L'homme est si éloigné de connoître la vérité, qu'il en ignore même les marques & les caracteres. Il ne se forme souvent que des idées confuses des termes d'évidence & de certitude. Et c'est ce qui fait qu'il les applique au hazard, à toutes les vaines lueurs dont il est frappé. Tout ce qui lui plaît devient évident. Ainsi après qu'un hérétique a comme consacré ses phantaisies par ce titre de veritez certaines & contenuës clairement dans l'Ecriture qu'il leur donne, il étouffe ensuite tous les doutes qui pourroient s'élever contre, & ne se permet pas de les regarder, ou s'il les regarde c'est en ne les considerant que comme des dificultez, & en leur ôtant par là la force de faire impression sur son esprit.*

Si le Philosophe, qui selon ma supposition est devenu naturaliste, s'étoit fait Epicurien, il auroit eu moins de fausseté d'esprit que le Philosophe qui se seroit confirmé dans son Paganisme. J'ai montré ailleurs (e) fort amplement, que dans le systême païen de l'éternité improduite de la matiere, Epicure raisonnoit mieux que les autres Philosophes. Il étoit obligé de croire que le soin du monde eût trop fatigué les Dieux, & eût troublé leur béatitude. Ils n'auroient pû corriger les défauts de la matiere, & par conséquent ils n'auroient point fait tout ce qu'ils auroient voulu. L'homme seul leur auroit taillé plus de besogne désagréable que le reste de l'Univers, c'est un animal incorrigible : il est aujourd'hui aussi méchant qu'aux premiers siecles, quoiqu'il puisse profiter des châtimens qui se passent sous ses yeux, & des châtimens inombrables que l'histoire nous a conservez. S'il est fourbe & menteur c'est principalement à l'égard de Dieu; il lui promet toute sa vie de s'amander, & ne tient point sa parole. Tel se confesse des mêmes crimes tous les mois pendant 40. ou 50. ans, & il promet dans chacune de ses confessions de renoncer à son mauvais train. Epicure s'étant une fois trompé dans l'idée du bonheur des Dieux, pouvoit-il croire qu'ils se mélassent de la conduite des choses (f) ?

§. LXXV.

Que je ne prétens point parler de l'idolatrie de l'Eglise Romaine.

L'Auteur ne parle que du Paganisme.

SI je donne présentement un peu moins de bornes au (g) sujet de ma proposition, je n'en use pas de même quant à (h) l'attribut, je le laisse dans la restriction où je l'ai mis au commencement : je continuë à ne comparer l'Athéïsme qu'au Paganisme. Mais il faut que je vous aprenne que rien ne m'a tant surpris que la compassion que plusieurs de mes censeurs ont témoignée pour ce qu'ils nomment *idolatrie Papistique.* Quoi, disoient-ils, fera-t-on ce tort à la Communion de Rome ? Soufrirons-nous qu'on la fasse aussi mauvaise ou pire que l'Athéïsme ? Voilà comment les passions se broüillent ensemble. Ces mêmes gens ont peut-être dit plus de cent fois ce que vous & moi avons oüi dire à plusieurs autres ; qu'ils aimeroient mieux se faire Juifs ou Mahométans que Papistes, puisqu'au moins ils ne seroient pas obligez d'adorer le bois & la pierre, & un Dieu de pâte. Ils ont lû avec un extrême plaisir les paralleles (i) qui ont été faits entre le Papisme & le Paganisme. Ils ont soûtenu dans l'occasion que le Papisme n'est qu'un Paganisme baptisé, & (k) rajusté à la friperie, & que si on lui ôtoit les plumes dont il s'est paré après les avoir dérobées au Paganisme, il seroit comme la (l) Corneille d'Horace. Quelle métamorphose ! Ils passent tout d'un coup à craindre que l'on n'inspire trop d'aversion pour les idoles Romaines. La moindre attention pouvoit leur aprendre que je n'ai parlé que du (m) Paganisme.

Portrait afreux que M. Jurieu fait du Papisme.

Ce seroit une chose assez plaisante si le Délateur de mon Livre avoit suggeré cet esprit de miséricorde, avec sa mauvaise foi, & avec ses disparates ordinaires. Il a fait une description (n) si afreuse du Papisme, que tous ceux qui la prendroient au pied de la lettre devroient mieux aimer l'irreligion qu'une telle religion, & cependant il a fallu (o) qu'il ait avoüé dans d'autres livres que l'on avoit pû se sauver dans la Communion Romaine, & qu'elle apartient à la vraie Eglise. Il s'est en cela rendu semblable à ceux qui se voient obligez d'épouser les mêmes femmes qu'ils avoient deshonorées. Mais il n'est pas ici question de lui reprocher l'inconstance de ses principes : personne n'ignore qu'il s'est contredit pitoïablement à mesure qu'il lui a falu faire tête à diférens adversaires. Il sufit de lui montrer que ses adhérens ne lui faisoient guere d'honneur par l'intérêt qu'ils prenoient à la cause du Papisme sans aucune nécessité.

Voïons ce qu'il répondit à Mr. de Meaux, qui s'étoit plaint de ce que l'on accusoit l'Eglise Romaine d'être toute pleine d'idolatrie & de cérémonies Judaïques & Païennes : » (p) Je la regarde comme un Paganisme aussi grossier que celui des Grecs & des Romains. . . . . C'est là » cette accusation qui fâche Monsieur de Meaux: » Nous disons que sa Religion est une Religion » *Payenne.* Mais au nom de Dieu, mes Freres, » sans avoir égard aux clameurs de vos compatriotes ne vous relachés point là-dessus : tenés » pour certain que le Papisme est un vrai Paganisme, que les Papistes sont comme le disoit » Usher le grand Archevêque d'Armach, ces » Payens auquel le Parvis a été livré pour le » fouler par quarante deux mois; que ce sont » les Payens de la sixieme trompette qui ne se » repentirent point pour toutes les playes précedentes, & qui ne cesserent point d'adorer les » demons ou les esprits mediateurs & les Idoles » d'or & d'argent . . . . . . (q) Le parallele de » l'ancien & du nouveau Paganisme est si exact, » qu'une

(d) » Nicolle, Essais de morale tom. 1. pag. 34. 35. » édit. de Holl. 1672.
(e) » Dans mon Dictionnaire, aux remarques R & S » de l'article *Epicure.*
(f) » Notez qu'il y aura ci-dessous au chap. 103. & » suivant un parallele qui pourra servir de confirmation » à ce chapitre 74.
(g) » C'est-à-dire, au mot *Athéïsme.*
(h) » C'est-à-dire, au mot *Idolatrie.*
(i) » Voyez entre autres Auteurs Henry Bullenger au » 1. livre de la source d'erreur chap. 33. & suiv.
(k) *Interpolatus ethnicismus.*
(l) . . . . *Moveat cornicula risum Furtivis nudata coloribus. . . . . .* Horat. epist. 3. lib. 1.
(m) » Voyez l'addition aux Pensées diverses chap. IV. » pag. 171. 2. colonne à la fin, & pag. 172. 1. colonne.
(n) » Voyez les préjugez de Mr. Jurieu & son accomplissement des prophéties.
(o) » Voyez sur tout ceci le *Janua cælorum reserata* 2. » part. *Sect. IX. X. XI. & passim alibi*, & sur tout la Sect. » VI. de la 3. partie.
(p) » Jurieu 14. lettre Pastorale de la 3. année pag. m. 317.
(q) » *Id. ib.* pag. 320.

» qu'une goutte d'eau n'est gueres plus semblable à une autre goutte d'eau que le Paganisme de l'Eglise Romaine l'est au Paganisme de l'ancienne Rome . . . . . Au reste, mes freres, soyez persuadés que ce nouveau Paganisme n'est en rien meilleur que l'ancien & que le voisinage où il est du Christianisme ne fait que le rendre plus criminel : parce que ceux qui le défendent éclairés des lumieres du Christianisme qu'ils ont retenu, devroyent avoir plus d'horreur pour cette idolatrie payenne. » Vous verrez les consequences que l'on a tirées de-là contre lui-même, si vous consultez (r) le *janua cælorum reserata*, & vous y verrez aussi (s) qu'il y a des livres où l'on soutient que la Communion de Rome est beaucoup pire que le Paganisme, & principalement à l'égard de l'idolatrie.

§. LXXVI.

Indice des Auteurs que j'ai déja alleguez pour montrer que l'on a cru que l'Athéïsme n'est point la pire de toutes les opinions.

Auteurs graves déjà cités qui ont soutenu la même opinion que M. Bayle.

VEnant au fond de l'afaire, je vous prie de considérer que ce que vous appellez mon paradoxe, & un paradoxe scandaleux, est une proposition que je n'ai pas avancée sans la soutenir par beaucoup de preuves, qui ont paru convainçantes à plusieurs Lecteurs, & que personne ne s'est encore avisé d'attaquer directement. Les avez-vous bien examinées ? Avez-vous quelque chose de solide à y répondre ? Sans cela votre scandale ne peut être que mal fondé. Avez-vous pour le moins fait attention à ceci, que des Auteurs graves avoient soutenu avant moi la même chose sans que l'on en murmurât ? N'ai-je point cité (a) le Marquis de Pianezze & le passage de Tertullien qu'il raporte ? N'ai-je point allegué (b) un long passage de Plutarque, & quelques paroles de Tertullien, de Saint Cyprien, de Grégoire de Nazianze, de Thomas d'Aquin (c) ? N'ai-je pas dit que Mr. le Fevre de Saumur, & le savant Evêque d'Auxerre Jaques Amiot ont aprouvé le sentiment de Plutarque (d) ? Je me suis peut-être trompé lorsque j'ai crû que ce Prélat a fait le sommaire du traité de la superstition. Il y a plus d'aparence que Simon Goulart de Senlis est l'Auteur de ce sommaire. Je gagne beaucoup à cela par raport à vous, puisque ce Simon Goulart a été Ministre, & autant recommandable par sa pieté & par son zèle, que par la fécondité de sa plume. Se peut-il rien voir de plus positif, de plus décisif que les paroles d'Arnobe que (e) j'ai alleguées ? N'ai-je pas cité un fameux Jésuite qui dit *qu'il feroit mieux d'être Athée, & ne point reconnoître de Divinité, que de rendre les honneurs suprêmes à une nature composée* des mauvaises qualitez que les Calvinistes donnent à Dieu ? N'ai-je pas fait remarquer (g) que Mr. Daillé répondant à ce Jésuite se contente de refuter l'accusation, ce qui marque qu'il eût avoüé que si elle étoit bien fondée, *il faudroit demeurer d'accord qu'Epicure faisoit moins de tort à Dieu que* Calvin ? N'ai-je pas cité (h) Mr. Jurieu qui assûre *que le Dieu des Sociniens est le plus grand de tous les monstres qui soit monté dans l'imagination ?* C'est donc un plus grand monstre que l'Athéïsme ?

Comment se peut-il faire, Monsieur, ou que vous n'aïez pas pris garde à ces exemples, ou que si vous les avez remarquez, vous n'aïez point vû qu'une doctrine qui est bonne dans ces Auteurs, ne peut pas être mauvaise dans mon Ouvrage ? Songez-y mieux à l'avenir, & préparez-vous à voir une plus grande nuée de témoins. Vous aimez la voie de l'autorité, il faut que je vous attaque par cet endroit-là. Si je vous montre que quantité d'Ecrivains ont eu la même pensée que moi, & n'en ont point été censurez, qu'aurez-vous à dire ?

§. LXXVII.

Nouvelles autoritez compilées pour montrer la même chose.

JE ne m'assujettirai point à l'ordre chronologique, ni à celui des dignitez & des professions : je vous produirai mes témoins selon le rang qui me sera plus commode, ou qui me coutera moins de peine.

Passages d'Arnobe, où il préfere l'Athéïsme à l'Idolatrie.

I. Je commence par Arnobe, quoique j'en aye déjà cité (i) un long passage dans mes Pensées diverses. Son témoignage vous semblera de plus de poids, s'il se trouve en divers lieux de son livre ; car c'est une marque qu'il sortoit d'un cœur tout pénétré de ce sentiment (k). *Vous n'avez point de honte*, disoit ce Pere aux Païens, *de nous acuser de négligence envers vos Divinitez si couvertes d'infamie ? n'est-il pas* BEAUCOUP PLUS JUSTE DE CROIRE QU'IL N'Y A POINT DE DIEUX, *que de croire qu'ils ont ces mauvaises qualitez ?* Aïant raporté une cérémonie des Gentils il demande, s'il y a un sacrilege plus grand que celui-là, ou s'il est possible de trouver un peuple dont les sentimens contiennent tant d'irreligion ? *Estne aliquod sacrilegium hoc majus ? aut ulla gens inveniri tam irreligiosis potest opinionibus prædita, quam quæ talia credit, aut accipit, aut sacrorum intimis in mysteriis prodit (l)*. Il soûtient en un autre lieu qu'il n'y a point d'hommes (m) par qui les Dieux soient traitez plus ignominieusement que par les Gentils. N'est-ce pas dire que les Chretiens qui nioient que ces Dieux-là existassent, leur faisoient une plus petite injure que les Païens ? Il compte parmi les blasphemes de ceux-ci la colere vindicative qu'ils attribuoient aux Dieux, & prenant droit sur cela il les accuse (n) de les exciter à la fureur de l'indignation par les fables ignominieuses qu'ils en débitoient. Le véritable culte, ajoûte-t-il, est dans le cœur, & dans les pensées dignes de Dieu : les

(r) » Sect. VI. de la troisiéme partie & *seq.* & *alibi passim*.
(s) » *Ib.* à la fin de la 6. Sect.
(a) » Pensées diverses ch. 115.
(b) » *Ib.* chap. 115.
(c) » *Ib.* ch. 116.
(d) » *Ib. ch.* 193.
(e) *Ibid.*
(f) » Dans l'addition aux Pensées diverses ch. 4. réponse à la 29. object.
(g) *Ibid.*
(h) *Ibid.*
(i) » Pensées diverses ch. 193.
(k) *Et incuriam nobis intendere tam infamium non erubescitis numinum, cùm sit rectius multo Deos esse non credere, quàm esse illos tales, talique existimatione sentire*. Arnob. lib. 4. pag. 151.
(l) *Id. l.* 5. *p.* 173.
(m) *Ab hominibus magis nullis ignominiosius eos* (Deos) *tractari, quam à vobis*. Id. lib. 4. pag. 147.
(n) *Vos superis stimulos indignationum furialium commovere qui tam fœdas de illis vel auditis, vel creditis, vel ignominiosas ipsi compingitis fabulas*. Id. ib. pag. 148.

les sacrifices ne servent de rien, si l'on a des opinions qui non-seulement s'éloignent de la nature divine, mais qui aussi la déshonorent. Il somme les Idolâtres de lui dire s'ils croient qu'en n'ofrant aucune victime aux Dieux, parce que l'on jugeroit qu'une nature si relevée ne se soucie point de cela, on se rendroit plus coupable que ceux qui font de cette même nature un jugement si honteux, qu'il n'y a personne à qui semblable afront ne fit venir la rage de se venger. Quelque inique que fut un Juge, il trouveroit moins de crime dans le silence qu'on auroit gardé, que dans les discours difamatoires qu'on auroit tenus. Voilà ce qu'Arnobe assûre: Je ne veux pas vous laisser un petit moment en peine, si j'ai aidé à la lettre: je veux que vous connoissiez incessamment que ses paroles ont beaucoup plus d'énergie dans l'original, que dans le precis que j'en ai donné: *(f) Cultus verus in pectore est atque opinatio de Diis digna: nec quicquam prodest illatio sanguinis & cruoris si credas de his ea, quæ non modò sint longè ab eorum dissita distantiaque natura, verum etiam labis & turpitudinis aliquid, & majestati eorum contilient, & decori. Interrogare enim vos libet, & ad sermonis exigui responsionem vocare, utrumne gravius existimetis nullas cedere his bestias, quia putes naturam tantam neque velle, neque appetere istas: an talia de his probra opinionum fœditate concipere, quæ cujusvis animum in ultionis possint rabiem concitare? Si rerum momenta pendantur, nullum reperias tam invidum judicem, qui non criminosius æstimet maledictis insignibus cujuspiam famam carpi, quam à quoquam silentio præteriri. Hoc enim forsitan rationis existimari possit & credi: illud sacrilegæ mentis est, & desperata in fictionibus cæcitatis.*

Lactance du même sentiment.

II. Lactance assûre qu'il vaut mieux vivre comme les bêtes que de servir des Dieux aussi impies, aussi profanes, aussi sanguinaires que ceux des Païens: *Nonne satius est pecudum more vivere, quam Deos tam impios, tam profanos, tam sanguinarios colere (g)?*

Et plusieurs autres Peres.

III. Quand les Peres ont assûré sans nulle exception que l'Idolatrie étoit le plus grand de tous les crimes, n'ont-ils pas fait assez entendre qu'ils la croioient plus mauvaise que l'Athéïsme? J'ai cité (h) sur ce sujet Tertullien, Saint Cyprien & Saint Grégoire de Nazianze, & puis celui que l'on nomme l'Ange de l'Ecole. Je pouvois y joindre Saint Cyrille de Jérusalem qui a dit qu'il n'a point pû y avoir de maladie (i) plus pernicieuse que l'Idolatrie. Je laisse plusieurs autoritez semblables que Théophile Raynaud (k) vous pourra fournir. Vous verrez ci-dessous le Ministre Pierre Viret dans le même sentiment.

De même que Séneque:

IV. Séneque décide que la superstition est une erreur insensée, qu'elle craint ceux qu'il faut aimer, qu'elle offense ceux qu'elle honore, & qu'il n'y a point de diférence entre nier qu'il y ait des Dieux, & les difamer: *(l) Superstitio error insanus est; amandos timet; quos colit violat. Quid enim interest, utrum Deos neges an infames?*

Plutarque;

V. Plutarque (m) prétend que le Stoïcien Chrysippe, qui ôtoit aux Dieux l'immortalité, erroit autant qu'Epicure, qui leur ôtoit la providence.

Simplicius;

VI. Simplicius aïant réfuté trois especes d'impieté, (n) la premiere qu'il n'y a point de Dieux; la seconde, qu'ils ne se mêlent point de nos afaires; la troisieme, qu'ils les administrent injustement & imprudemment, déclare que la troisiéme est la pire; puisqu'il vaut mieux n'avoir ni existence ni providence, que d'exister & de gouverner au desavantage de ceux qu'on gouverne: car c'est être mal: or nous aimons mieux n'être point du tout, que d'être mal; dont la raison est que le bien est quelque chose de superieur à l'existence, & le principe de l'être, c'est pourquoi il est la fin de toutes choses, & nous n'embrassons l'existence que comme un bien, de sorte que quand nous sommes mal, nous aimons mieux n'être pas. Ce passage m'a paru si beau que je vous l'envoie en Grec (o). Il confirme merveilleusement ce que j'ai dit dans l'addition à mes Pensées diverses au chapitre 4. en répondant à la 20. objection.

Hiéroclès;

Je pourrois mettre en ligne de compte le Philosophe Hiéroclès (p), quoiqu'il se contente de faire égales les trois especes d'impieté dont je viens de vous parler.

Alexandre d'Aphrodisée;

VII. Alexandre d'Aphrodisée étoit à peu-près du même goût que Simplicius; car après avoir parlé de ce qui avoit été prédit à Laius, & à l'execution de quoi Apollon avoit eu part, il déclare qu'il croit que tous ceux qui entendront une telle chose jugeront que la Doctrine d'Epicure, qui nioit la providence, est plus pieuse que la Doctrine d'une semblable providence: (q) Εὐσεβεστέραν τὴν λεγομένην ὑπὸ τῶν περὶ Ἐπίκουρον ἀπρονοησίαν τῆς τοιαύτης προνοίας, MAGIS PIAM *illam, quæ dicitur, Epicuri improvidentiam, quam providentiam hujusmodi.*

François Garasse.

VIII. François Garasse Jésuite, l'un des plus ardens adversaires des libertins a dit, (r) *Qu'il faut estre moins que Chrestien & PLUS QU'ATHEISTE, pour choquer la Providence Divine..... En verité*, ajoûte-t-il (s), *je pense qu'il feroit en certaine maniere plus SUPPORTABLE de dire tout clairement qu'il n'y a point de Dieu, & luy ravir son essence, que de luy ravir sa Providence, en luy laissant la nature desvalisée de ses plus riches ornemens. Ce (t) grand Athéiste mesmes, que je viens de confondre en la Section sixiesme, connut fort bien cette verité, tout Payen qu'il estoit, disant que c'estoit une chose quasi plus honteuse d'avoir mauvaise* opinion

(f) *Id. ib.*

(g) *Lactant. divin. inst. lib. 1. cap. 21. pag. m. 68.*

(h) » Dans le ch. 116. des Pensées diverses.

(i) *Morbus quo non potuit esse perniciosior.* Cyrillus Hierosol. Catech. 6. apud Theoph. Rayn. ubi infra.

(k) *Th. Raynaud. Hoploth. sect. 2. serie 1. cap. 2.*

(l) *Sen. epist. 123. sub fin.*

(m) *Plut. de Stoicor. repugn. pag. 1052.*

(n) *Simplic. in Epist. enchir. cap. 38. pag. 214.*

(o) Ταῦτα πρὸς τὴν τρίτην ἀθεΐαν εἰρήσθω χειρίστην οὖσαν ἐν ταῖς τρισίν. αἱρετώτερον γὰρ μὴ εἶναι μᾶλλον, μηδὲ προνοεῖν, ἢ ὄντα τινὰ καὶ προνοεῖν δοκοῦντα ἐπιβουλεύειν τοῖς προνοουμένοις· τοῦτο γὰρ κακῶς εἶναί ἐστιν· αἱρούμεθα δὲ μὴ εἶναι μᾶλλον ἢ κακῶς εἶναι· τούτου δὲ αἴτιον τὸ, ὑπέρτερον εἶναι τὸ ἀγαθὸν τοῦ ὄντος, καὶ εἶναι καὶ τοῦ ὄντος ἀρχὴν τὸ ἀγαθὸν ὥστε καὶ τέλος πάντων ἐκεῖνο, καὶ ἐκείνου ἕνεκα πάντα· καὶ γὰρ καὶ τὸ εἶναι ὡς ἀγαθὸν ἀσπαζόμεθα· διὸ ὅταν κακῶς ὦμεν ἀγαπῶμεν μᾶλλον μὴ εἶναι: *Hæc contra tertiam impietatem trium illarum pessimam, dicta sunto. Optabilius enim est potius non esse, neque providere, quam si sis & providere videaris, iis insidiari quibus provideas. Hoc enim est male esse, malumus autem non esse, quam male esse. In causa est quod bonum altius est quam id quod est, & quam ipsum esse: & quia bonum, ejus quod est, principium est. Quare finis etiam omnium hoc est, ejusque causa fiunt omnia. Nam & ipsum esse tanquam bonum amplectimur: quare cum male nobis est, non esse malumus.* Idem ibid. pag. 251.

(p) *Hierocles in aurea carmina Pythag. apud Grotium in sententiis Philosophor. de fato, pag. 11.*

(q) *Alex. Aphrodis. de fato c. 6. apud Gassendum oper. to. 2. pag. 848.*

(r) » Garasse, somme Théologique pag. 361.

(s) *Id. ib. pag. 369.*

(t) » C'est-à-dire Pline.

opinion de la Divinité, que de n'en avoir point du tout. Un Theologien Protestant que je citerai ci-dessous, assûre qu'il est plus facile (*v*) de croire qu'il n'y a point de Dieu, que de croire que Dieu ne fait rien, & qu'il regne à la maniere d'un Prince qui abandonneroit à la conduite d'autrui l'administration des afaires pour se plonger dans une lâche & dans une molle oisiveté. C'est reconnoître que la négation de la Providence est un dogme plus absurde que la négation de l'existence de Dieu. Notre raison est sans doute plus choquée de l'existence d'un Dieu qui ne se mêle de rien, que de voir réduire la Divinité à une nature necessaire qui fait tout sans savoir les loix qu'elle suit. Il n'y avoit rien de plus inutile à l'Univers que les Divinitez d'Epicure. On n'eut sçu marquer le *Cui bono* de leur existence. Ce Philosophe agissoit manifestement contre les maximes les plus certaines de la raison (*vv*), que la Nature ne fait rien en vain, & qu'il ne faut point multiplier les êtres sans necessité. Disons cependant qu'un Dieu inutile seroit un moindre désordre qu'un Dieu auteur du peché. On vous citera bientôt quelques témoignages sur cela.

IX. Il y a des gens qui ont soûtenu que l'hérésie est pire que l'Athéïsme. Ils ont cité Epiphane qui a dit (*x*) que la foi d'un herétique est plus mauvaise que l'incrédulité.

St. Jérôme soûtient que l'hérésie est pire que l'Athéïsme.

X. Ils ont cité aussi St. Jerôme qui a soûtenu, qu'il n'y a point de crime que l'hérésie ne surpasse en méchanceté: (*y*) *Nullum esse crimen quod hæresis improbitate non superet*. Qui dit tout n'excepte rien, il faut donc que St. Jerôme ait pretendu que l'Athéïsme est moins mauvais que l'hérésie.

Comme aussi J. le Bossu.

XI. Un fameux Docteur de Sorbonne aïant conclu de quelques passages des Peres: (*z*) *Que l'heresie est le plus grand & le plus meschant de tous les maux*, se propose cette objection: *Nos adversaires les heretiques ou leurs partisans nous opposeront incontinent l'Athéisme, & nous mettront en avant qu'il est le peché le plus injurieux à nostre Dieu, & de mesme suitte le plus grief, d'autant qu'il oste tout fondement de Religion.* Voici sa réponse: » (*a*) Il est à noter que le crime d'heresie, pour sa grande énormité a esté aussi appellé Athéïsme par nos Anciens, comme Aetius a esté nommé tel coustumierement par les » Chrestiens selon le rapport de Socrates en son » histoire Ecclesiastique, Arius par St. Athanase » (*b*), & Eunomius par St. Hierosme. Nous remarquerons donc que selon les Escritures sacrées se trouvent deux sortes d'Athéïsme, » toutes deux prodigieuses & monstrueuses, toutes deux grandement injurieuses à la divine » Majesté, toutes deux provenantes de l'entendement obscurcy & aveuglé de ceux qui les » deffendent. L'une est celle qu'avons dict de » ceux qui nient tout à plat qu'il y ait aucun » Dieu.....De l'autre, Sainct Paul a ainsi parlé » escrivant (*c*) aux Ephesiens qui avoient été » Payens, mais pour lors estoient convertis: » Vous estiez en ce temps-là sans Jesus-Christ, » alienez de la conversation d'Israël, estrangers » des alliances, n'ayant esperance de promesse, » & sans Dieu en ce monde. Le mot Grec » ἄθεοι y est, que nous disons vulguairement » Athées ou Atheistes. Ce que l'Apostre a dict » d'eux, non pour ce qu'ils eussent ouvertement » dénié toute divinité, mais pour ce qu'ils avoient » esté de ceux, desquels il avoit dict (*d*) aux » Romains, qui ayans cogneu Dieu, ne l'ont » pas glorifié comme Dieu. . . . Donc la fausse » adoration des Payens est un Athéïsme, (*e*) par » ce que c'est pareille injure contre Dieu ou dénier sa divinité, ou la luy oster pour la bailler à un autre. Or est-il que nos Peres Anciens » ont avoüé non-seulement que l'hérésie a esté » plantée par l'ennemy, pour & au lieu du Paganisme, mais aussi que c'estoit pareille espece » de peché que le Paganisme mesme. Qui pourra donc trouver mauvais qu'avec eux nous appellions l'heresie Athéïsme & de mesme suitte » le plus énorme peché qui soit entre tous les » plus meschans. » J'omets plusieurs réflexions, & plusieurs passages des Peres qu'il joint à cela, & je passe tout d'un coup à ses conclusions: *Il appert de ce passage de* Tertullien, dit-il, (*f*), *& de ceux qu'avons ja cotté*, que les heretiques *ont esté recognenz Athéistes, selon le sens qu'avons dict. Ils ont esté encore estimez pires & plus formels & pernicieux ennemis de Jesus-Christ & de son Eglise, que lesdits Payens ou Athées. St. Jean Chrisostome expliquant le 12. chap. de St. Mathieu dict ceste belle sentence-cy, l'esprit immunde est dechassé des hommes quant de Payens ils ont esté faicts Chrestiens, mais il retourne quant de Chrestiens ils sont faicts heretiques, & lors il leur est pis qu'au précedent. Car personne ne doute que les heretiques ne soient pires que les Payens (s'il vivoit en* (*g*) *ce mal-heureux siecle il faudroit qu'il exceptast les politiques) veu que les Payens blasphement contre Dieu par ignorance, mais les heretiques sciemment dechirent la verité. Et sainct* (*h*) *Augustin passe plus outre, & dict que cest chose insuportable & qui devoye de la saine foy (les mesmes politiques donc en devoyent) de dire que la cause ou condition des heretiques soit meilleure que celle des Payens, qui n'ont jamais esté Catholiques. Car sans doute celuy qui est deserteur de la foy, & de deserteur est faict opugnateur, est pire que celuy qui n'a jamais laissé ce qu'il n'a jamais tenu.* Il finit par dire: » (*i*) Que toutes fausses opinions de Dieu, Athéïsme, Judaïsme » (en cet temps) Paganisme, Mahometisme, » Heresie, viennent du dedans, & sont de mesme forge & très injurieuses à Dieu vivant, & » consequemment que la fausse Religion est le » plus grand & énorme peché qui puisse estre, » comme establissant le Diable au lieu de Dieu » au siege de la plus grande recognoissance de sa » souveraineté la quelle consiste en l'adoration. » Et pour ce que l'heresie est une fausse Religion, » voire plus malitieuse qu'aucune des autres il » nous faut de ce qu'avons dict tirer ceste conclusion, QU'ELLE EST LE PLUS PERNITIEUX

(*v*) *Proclivius est nullum credere Deum quam tam otiosum & inexercitum & cæcum numen præficere mundo.* Heid. de orig. erroris l. 4. c. 5. in fine pag. 248.

(*vv*) *Natura nihil frustra facit. Non sunt multiplicanda entia sine necessitate.* Voiez *Jac. Thomasii dilucidat. in regulas Stahlii*, *pag.* 108. 388

(*x*) Ὅτι χεῖρων ἡ κακοπιστία τῆς ἀπιστίας, *Quod pejor sit prava fides quam nulla fides.* Epiphan. apud Baptistam Gallum not. in Thuanum.

(*y*) *Hieronym. lib.* 7 *in Esaiam apud eund. ibid.*

(*z*) » Jacques le Bossu, traité sur la défense d'adherer » à l'hérésie *pag.* 1.

(*a*) *Id. ib. pag.* 2.

(*b*) *L.* 2. *ch.* 28. *ser.* contre les Arians à Commache.

(*c*) *Ch.* 2.

(*d*) *Ch.* 1.

(*e*) » Voiez ci dessous les chapitres 83. & 84.

(*f*) » Le Bossu *ibid. p.* 6.

(*g*) » Il écrivoit en 1592.

(*h*) » Liv. 21 de la cité, chap. 25.

(*i*) *Id. ib. pag.* 13.

» NITIEUX ET PLUS ENORME PECHÉ DE TOUS » LES AUTRES. »

Claude Malingre.

XII. Claude Malingre Historiographe de France a parlé ainsi dans sa continuation de Florimond de Rémond : » (k) Tous les infideles sont contraires à l'Eglise de Dieu & à la République » Chrêtienne, les Athées, les Idolatres, les Juifs » & les Mahometans, mais l'Hérétique est le » plus contraire & le plus mauvais de tous..... » L'Athée du tout infidele EST BIEN MOINS CRIMINEL que l'Huguenot en ce faict, CAR C'EST » MOINDRE CRIME DE NIER DIEU, & donner » tout au libre gouvernement de la mere nature, que de le faire meschant, & mespriser ses » images les Roys, comme l'injure est moindre » de dire qu'il n'y a point de maistre au logis, » que d'advoüer qu'il y en a un, mais qu'il est » voleur & meurtrier : moindre offence de se tenir libre en soy-mesme, que de faire semblant » d'honorer un Prince, que par ligue & pratique » on procure priver de ses Estats pour y establir » le mespris des loix & l'absoluë licence d'y vivre » comme on voudra. » Notez que le Livre dont j'ai tiré ce passage est dédié au Cardinal de la Rochefoucaut, & qu'il fut imprimé à Paris l'an 1624. *avec privilege du Roi, & approbation des Docteurs.* Peut-être que tout ce que j'en ai cité vous paroîtroit raisonnable, si l'on vous y laissoit changer le terme *Huguenot* ou en celui de Papiste, ou en celui de Jésuite. Avoüez la vérité.

Richéome.

XIII. Richéome ne se contente pas d'assûrer que (l) l'hérétique est un ennemi plus contraire à l'Eglise de Dieu & plus dangereux que les Athées, les Idolatres, les Juifs, les Mahométans, il ajoûte que (m) *l'Athée du tout infidelle est* MOINS CRIMINEL, *que l'Heretique* qui comme Luther & Calvin enseigne que, *Dieu est autheur de peché.* CAR C'EST MOINDRE CRIME DE NIER DIEU QUE DE LE FAIRE MESCHANT ET LE CROIRE TEL, *comme c'est moindre injure de dire qu'il n'y a point de maistre au logis, que de dire qu'il y en a un, mais qu'il est voleur & meurtrier.*

De même que Martin Bécanus, & d'autres controversistes Catholiques.

XIV. Le Jésuite Martin Bécanus qui a été Professeur en Théologie à Vienne & Confesseur de l'Empereur Ferdinand II. n'est pas moins décisif que son confrere Richéome. Il commence par observer que Saint Basile a soûtenu que c'est la même folie de nier la Divinité, & de la faire la cause du mal; car si Dieu est l'auteur du péché, il n'est point bon, & s'il n'est point bon, il n'est point Dieu (n).

XV. Il enchérit ensuite sur tout cela, il assûre que c'est une chose PLUS SUPORTABLE de nier qu'il y ait un Dieu, que de dire que Dieu est l'auteur du peché : (o) *Amplius dico.* TOLERABILIUS *est, negare Deum, quam peccati auctorem asserere. Nam si Deus omnino non est; certè culpabilis non est. Si autem Deus est, & scelerum omnium auctor est, & quorum auctor est; simul etiam vindex est, quomodo culpabilis & injustus non est?* Il se demande s'il conseille plûtôt d'être Athée que d'être Calviniste; ni l'un ni l'autre n'est bon, répond-t'il, mais il me semble que le dernier est plus mauvais : (p) *Quid ergo? Suadeo* ATHEUM POTIUS, *quam Calvinistam esse? Neutrum quidem bonum; hoc tamen deterius apparet.* Il soûtient (q) que la doctrine qui fait Dieu auteur du peché, amene une plus énorme corruption de mœurs que ne sauroit faire l'Athéïsme, & il donne des éloges aux mœurs des Athées. J'en parle ailleurs (r). Il dit aussi que cette doctrine est plus mauvaise que celle d'Epicure, & que celle des Manichéens, puisqu'il vaut mieux vivre (s) dans l'oisiveté que d'être actif pour le crime, & puisque les Manichéens (t) distinguoient du Dieu qu'ils appelloient bon le Dieu qu'ils consideroient comme le principe du mal : (v) *Epicurus, teste Cicerone, (vv) fingebat Deum nihil agentem, nullis occupationibus implicatum.* RECTIUS *sanè, quàm Calvinus qui non otiosum, sed injustè fingit negotiosum. Quid enim, auctore Calvino, agit? Prædestinat homines ad æternam mortem: incitat & impellit ad homicidia, furta, adulteria, perjuria, mendacia, sacrilegia: hortatur & instigat omnes diabolos, ut se juvent in hoc opere: ipse in omnibus clavum tenet. Quàm præstaret in otio, quàm in tali negotio vitam agere......Manichæi quanquam dicerent &c.*

Presque tous les Controversistes Romains qui ont accusé Calvin de faire Dieu auteur du peché ont soûtenu la même chose que Bécanus. Je pourrois nommer sur cela plus de cent Auteurs.

Enfin J. Calvin même.

XVI. Il seroit superflu que je remarquasse que Calvin a toûjours consideré comme une horrible calomnie cette accusation; mais il est nécessaire que je remarque qu'il a dit, que la doctrine qui fait Dieu auteur du peché étoit telle, que si on l'accordoit, (x) *Il n'y auroit plus de difference entre Dieu & le Diable, comme de faict*, ajoûte-t-il, *le Dieu qu'ils nous forgent, est une idole pire qu'un Diable d'enfer.* Il assûre que cette doctrine étoit plus impie que celle qui ôteroit à Dieu la puissance & la justice. Je m'en vais vous raporter ses termes en Latin & en François. Il réfute une secte de Fanatiques que l'on nommoit Libertins, qui disoient que Dieu est l'auteur de tout ce que font les hommes : (y) *Temulenti verò isti, à Deo fieri omnia perstrepentes, eum mali authorem constituunt. Deinde quasi immutetur mali natura, cum sub hoc nominis Dei velo tegitur, bonum esse affirmant. In quo atrociore & sceleratiore contumelia Deum afficiunt, quàm si potestatem aut justitiam ipsius aliò transferrent. Cum enim Deo nihil magis proprium sit quam sua bonitas, ipsum à se abnegari oporteret, & in diabolum transmutari, ut malum efficeret quod ei ab istis tribuitur. At certè istorum Deus idolum est, quod nobis execrabilius esse debet omnibus Gentium idolis.* C'est-à-dire, selon la version de Calvin même : » (z) Or ces estourdis » en gafoüillant que Dieu fait tout, le font autheur

(k) » Malingre, histoire gener. du progrès & décadence » de l'héresie moderne to. 2. pag. 9.

(l) » Richéome tableau votif pour le Roi pag. m. 90.

(m) » *Id. ib. pag.* 93. Notez que son Livre précéda celuy » de Malingre. Vous verrez par-là lequel de ces deux Au- » teurs est le Plagiaire.

(n) *Divus Basilius in homil.* Quod Deus non est auctor malorum, *ait eandem esse dementiam, negare Deum, & peccati auctorem asserere. Nam si peccati auctor est utique bonus non est. Et si bonus non est; utique nec Deus est.* Becan. opuscul. theol. to. 1. pag. m. 175.

(o) *Id. ib.*

(p) *Id. ib.*

(q) *Ibid.*

(r) » Dans mon Diction. à l'article *Vallée.*

(s) » Voïez mon Addition aux Pensées diverses ch. 4. ré- » ponse à la 20. object

(t) » Beaucoup d'Auteurs ont fait la même remarque, & » Mr. Papin entre autres à la page 199. de ses Essais de » Theologie. Voïez aussi le Dict. hist. & crit. remarque I de » l'article *Pauliciens.*

(v) *Becan. ib. pag.* 173. 174.

(vv) *Lib. 1. de natura Deorum.*

(x) Calvin *ubi infra pag.* 764. 765. de l'édition Françoise.

(y) *Calvin. instr. advers. Libertinos cap. 14. pag. m.* 447. *opuscul.*

(z) » Opuscules de Calvin en François pag. 769. édit. de » Geneve 1611.

» theur de tout mal : & puis après, comme si le » mal changeoit de nature, estant couvert sous ce » manteau du nom de Dieu, disent qu'il est bon. » En cela ils BLASPHEMENT DIEU PLUS MESCHAMMENT, que s'ils transferoyent sa puissance ou » sa justice ailleurs. Car comme ainsi soit que » Dieu n'ait rien plus propre que sa bonté : il faudroit qu'il se renonçast soy-mesme, & se transmuast en Diable, pour faire le mal qu'ils luy » attribuent. Et de faict, le Dieu qu'ils ont, est » un idole, qui nous doit estre EN EXECRATION PLUS GRANDE que nul idole des Payens. »

Après cela pourriez-vous douter que Calvin n'ait crû que le Paganisme qui attribuoit aux Dieux mille imperfections tant du côté de la nature, que du côté de la Morale étoit pire que l'Atheïsme ?

Parker soûtient que les Predestinateurs sont pires que les Athées.

XVII. Mr. Parker Théologien Protestant qui est mort Evèque en Angleterre (a) publia un Livre à Londres l'an 1678, & y apposa une fort longue préface, dans laquelle il fit éclater une très-forte indignation contre les Athées dogmatisans, & contre les prédestinateurs rigides. Il nomme (b) entre les premiers, Epicure, Vanini, & Hobbes ; il veut que des gens qui par leurs écrits renversent tous les devoirs de la vie, & aprennent à confondre le vice avec la vertu, soient poursuivis comme des pestes publiques. Vous voïez donc qu'il en veut principalement, non pas à ceux qui par un défaut d'éducation, ou par je ne sai quelle stupidité de conscience, ou quel tour d'esprit, ne croiroient pas qu'il y ait un Dieu qui gouverne toutes choses, mais à ceux qui prenent à tâche de dogmatiser sur l'Athéïsme, afin de rompre toutes les digues qui retiennent la méchanceté du cœur humain. Or quelque abominables, quelque pernicieux que puissent être ces Sophistes, il déclare (c) qu'il n'a pas plus d'aversion pour eux que pour les Théologiens, qui enseignent que Dieu ne gouverne point le monde selon les loix de la bonté & de la justice, mais uniquement dans la vûë d'amplifier la gloire de son empire par le malheur de ses créatures : *Hi sunt qui teterrimis de Deo opinionibus imbuuntur ; qui ipsum non benevolentiæ, non justitiæ, non charitatis, non misericordiæ legibus subditos suos gubernare putant ; qui tetricum, qui durum, qui acerbum, qui vindictæ cupidum, qui rebus minimis infensum esse, qui denique posthabitis aliorum omnium rationibus ipsum sui tantum imperii gloriæ & amplitudini consulere arbitrantur* (d). Il y a, continuë-t-il, des superstitieux qui se sont fait une telle idée de la justice, qu'ils ne la font consister que dans le désir de vengeance & qu'ils la séparent de toute équité, & la salissent d'un caractere cruel. Sur cette idée ils assûrent que Dieu peut, pour l'honneur & pour la gloire de son empire, destiner à des tourmens éternels une multitude innombrable d'hommes innocens, & les pousser ensuite à commettre des pechez qui soient dignes de la peine qu'il leur avoit destinée. Il colore par ce moien d'un pretexte de justice la cruauté de ses décrets. Mr Parker invective d'une maniere très-chaude contre ce systême. Il dit qu'on ne pourroit imaginer rien de plus infâme, de plus cruel, ni de plus injuste d'aucun tyran, ni même du diable. Je ne saurois atteindre en François à la véhemence, & à la vivacité de ses expressions, c'est pourquoi je vous les donne selon l'original : (e) *Eam* (justitiam) *tamen superstitiosi quidam solam vindictæ cupiditatem esse reputantes, non modo justitiam omni æquitate sejunctam, sed turpissima crudelitatis libidine inquinatam invenerunt. Quis scilicet ipsi Deo fas est in Imperii sui laudem & gloriam innumerabilem hominum multitudinem sempiternis suppliciis & cruciatibus sine noxa, sine culpâ, sine quavis delicti conditione, solo arbitrii (ut male vocant) beneplacito devovere. Eosque omnes, ut huic crudelitati quandam Justitiæ speciem adhiberet, præpotente suo impulsu ad ea perficienda scelera incitare, quæ revera sempiternis istis miseriis, quibus devoti erant, jure puniri merebantur. Quibus quid turpius quid crudelius, quid injustius de quovis Tyranno, imo de ipso Diabolo excogitari posset ? Cujus enim tanta crudelitates sunt infinitis hominum innocentium miseriis delectari, eosque nulla alia causa nisi ut se sempiternis eorum ejulatibus delectaret, condidisse : Cujus tanta Injustitia eosdem absque quavis delicti obligatione diris omnibus & suppliciis mactare ? Cujus denique tanta turpitudinis tam fœda in iis scelera perficere, ut quæ nullis unquam pœnis, nullis cruciatibus, ne quidem sempiternis satis expiari possent ? Quam dura, quam immania, quam horrenda sunt ista Portenta ! Deum Opt. nos eâ solum conditione nasci voluisse ut ex infinitis nostris miseriis æternam voluptatem ipse meteret ! Deum Opt. ne istâ voluptate sua frauderetur, quam sibi in Orbis conditi præmium pollicitus fuisset, se potius omni flagitiorum genere polluisse ! Deum denique Opt. sibi laudi atque gloriæ fore putare nos summe miseros simul & sceleratos fecisse.*

N'allez pas croire qu'il parle d'un dogme qui selon lui soit un cas métaphysique ; il le considere (f) comme très-réel ; car il dit que cette doctrine a causé mille ravages, & qu'elle a porté le fer & le feu en tous lieux, & nommément en Angleterre (g) lorsque Charles I. fut attaqué par ses Sujets.

Voilà les deux sortes d'ennemis (h) du genre humain qu'il souhaite que l'on chasse, les Athées dogmatisans, & ces Prédestinateurs. Il veut que sur-tout on chasse ceux-ci, parce qu'il aprêhende qu'ils ne soient beaucoup plus cruels, quoiqu'ils soient moins malicieux que ceux qui pechent par impieté. Si je traduis mal recourez à ce Latin : *Hos potissimum idcirco amoveri vellem, quod etiamsi sint hostes minus quam qui ex impietate peccare malitiosi ; vereor tamen ne sint multo tetriores* (i).

Il croit aussi que l'idolatrie Païenne étoit pire que l'A-

(a) Voïez ci-dessus ch. 38.

(b) *Samuel Parker disputat. de Deo & providentia in præfat. pag.* XII.

(c) *Quanquam sit & alterum hominum genus, quibus me haud minùs acrem Adversarium semper sum professus & professurus.* Id. ib. pag. XVI.

(d) *Id. ib.*

(e) *Id. ib. p.* XVII. XVIII.

(f) *Id. pag.* XVIII.

(g) *Ne verò gentium exterarum miserias commemorem, quæ mala, quas clades, quas ærumnas ab hujusmodi Furiis nos, nos, inquam, Britanni nuperrime pertulimus. Quantâ rabie, quantâ inhumanitate, quantâ petulantiâ bellum nefarium in Regem optimum inferebant ? quâ crudelitate gerebant ? quâ sævitiâ omnes qui belli eventu in eorum venerant potestatem, tractabant ? Quâ acerbitate Regem ipsum insequebantur ? Quàm indigne, nullâ habitâ adversus regiam personam & dignitatem reverentiâ, tanquam unum ex infima fæce latronem exagitabant ? Quàm justas pacis conditiones ab eo sæpius oblatas repudiabant ? Quam duras, quàm iniquas, quàm indecoras ipsi offerebant ? Et ne omnes horribilis Tragædiæ partes exponam, quàm perfidiosè, quàm immaniter, quàm nefariè vendebant, emebant, prodebant, trucidabant ? imò denique quàm inauditâ malitiâ, quæque omnia scelestiorum flagitia superat, Regis interfecti famam & memoriam maledictis, contumeliis, mendaciis, atque omnibus calumniandi artibus violare conabantur.* Id. ib. pag. XXI.

(h) *Præcipui hi duo sunt humani generis hostes.* Id. ib. pag. XXII.

(i) *Id. ib. pag.* XIX.

l'Athéïsme, & qu'il vaut mieux ne servir aucune Divinité que de croire que Dieu est cruel & impie : (k) *Annon crassius & vehementius in Numinis Majestatem tam barbara superstitione quam apertissima impietate peccatur? Annon denique præstat nullum omnino numen colere quam aut immane aut impium esse arbitrari.* Son sentiment sur ce sujet n'a pas été une opinion de passage : il le (l) publia l'an 1665. & le répéta en refondant & amplifiant son ouvrage l'an 1678.

Ce que font aussi le P. Mallebranche ;

XVIII. Cela me fait souvenir de ces paroles du Pere Mallebranche : (m) Celuy qui aimeroit » mieux qu'il n'y eust point de Dieu, que d'y en » avoir un qui se plaise à rendre éternellement » malheureux ceux-là mêmes qui véritablement » aiment l'ordre & la Raison, est juste : parce » que ce Dieu fantastique, injuste & cruel n'est » point aimable. La grace même n'anéantit point » l'amour propre, comme j'ai déja dit ; mais elle » se contente de le regler, & de le soûmettre à » la loi divine. Elle fait aimer le vrai Dieu, & » mépriser le desordre & l'injustice, que l'imagi- » nation déréglée peut attribuer à la Divinité. » Il me semble qu'un homme qui parle ainsi ne peut s'empêcher de souscrire à cette proposition, *s'il faloit choisir nécessairement entre l'Athéïsme, ou la religion Païenne dont les Dieux étoient tout couverts de crimes, il vaudroit mieux être Athée que Païen.*

M. Bossuet.

XIX. Mr. de Meaux aiant donné le précis de la Théologie que Wiclef a débitée dans son Trialogue, ajoûte ceci : » (n) Voilà un extrait fidele » de ses blasphêmes : ils se réduisent à deux » chefs, à faire un Dieu dominé par la néces- » sité, & ce qui en est une suite, un Dieu auteur » & approbateur de tous les crimes, c'est-à-dire, » un Dieu que les Athées auroient raison de » nier, de sorte que la Religion d'un si grand » réformateur est pire que l'Athéïsme. »

Mrs Cudworth & le Clerc.

XX. Voici ce que j'ai lû depuis deux jours dans un Ouvrage de Mr. le Clerc : » (o) Une Divinité » Toute-puissante, mais qui n'auroit rien que » d'arbitraire sembleroit quelque chose de pire » & de moins aimable, que le mauvais principe » des Manichéens ; parce que la méchanceté de » celui-ci auroit des bornes, au lieu que celle de » cette Divinité capricieuse n'en auroit point. » Je ne croi pas qu'on puisse douter que l'hypo- » these des Manichéens, (p) à la prendre toute » entiere, ne soit préferable à celle de ceux qui » font de Dieu un Etre purement arbitraire & » destitué de toute bonté & de toute (q) *Mo- » ralité* ; parce que le Mauvais Principe des Ma- » nichéens est, selon eux, traversé par le bon, » qui l'empêche de faire tout ce qu'il voudroit. » Il semble que c'est moins faire de deshoneur » à Dieu, de lui ôter une partie de sa Puissan- » ce, que de le dépoüiller de toute sa Bonté & » de toute sa Justice. C'est ainsi qu'il parle en donnant l'extrait du Livre de Mr. Cudworth, & comme il rapporte cela sans y joindre aucun correctif, nous pouvons croire qu'il l'aprouve. Voilà donc deux Auteurs célébres qui disent la même chose.

P. Viret croit l'Idolatrie pire que l'Athéïsme.

XXI. Lisez un peu ce passage de Pierre Viret, Ministre célébre : *On ne peut trop detester l'Idolatrie qui est le peché* LE PLUS DETESTABLE *devant Dieu, que les hommes puissent commettre & la source de tous les autres. Car il s'adresse tout droit à la gloire & à la majeste de Dieu* (r). N'est-ce pas croire que l'Athéïsme est moins mauvais que l'Idolatrie ? Si Viret n'avoit pas ce sentiment, ne parloit-il pas avec la derniere imprudence ?

Bodin croit le parjure pire que l'Athéïsme.

XXII. Ce que quelques-uns ont dit de l'Idolatrie & de l'hérésie, d'autres l'ont dit du parjure. Considerez ce passage de Bodin, vous y trouverez d'abord une chose qui vous paroîtra peut-être l'image du tems présent : » (s) Le Roy » François I. voyoit comme en plein jour, & » savoit très-bien la ligue qui se faisoit entre le » (t) Pape, l'Empereur, le Roy d'Angleterre, » les Vénitiens, les Ducs de Milan & de Man- » toüe, les Républiques de Gennes, Florence, » Luque, Sienne, tous confederez contre (v) son » estat, qu'il ne pouvoit empêcher, sinon en » quittant le Duché de Milan. Ceux qui avoyent » traicté paix, & amitié perpétuelle, & ceux qui » estoient alliez par alliance défensive avec luy, » manquerent de leur foy, & luy firent guerre » ouverte : ce qu'on ne trouvoit point estran- » ge : car de la foy, plusieurs n'en font ni mise » ni recepte, en matiere d'alliances que font » les Princes entr'eux : & qui plus est, il y en a » bien de si perfides, qu'ils ne jurent point, s'ils » ne veulent tromper : comme le Capitaine (vv) » Lysandre, qui se vantoit de tromper les grands » au serment, & les enfans aux osselets. Mais » Dieu punit sa desloyauté comme il meritoit. » Aussi le PARJURE EST PLUS EXECRABLE » QUE L'ATHEISME : d'autant que l'Athéiste » qui ne croit point de Dieu, ne lui fait pas » tant d'injure, ne pensant point qu'il y en ait, » que celuy qui le sçait bien, & le parjure par » moquerie : de sorte qu'on peut dire, que la » perfidie est toujours conjoincte avec une im- » pieté & lascheté de cœur : car celuy qui jure » pour tromper, il monstre évidemment qu'il se » moque de Dieu, & ne craint que son enne- » mi. Il feroit beaucoup plus expédient de n'ap- » peller jamais Dieu à tesmoin, ni celuy qu'on » pense estre, pour s'en moquer. »

De même que Faret.

XXIII. Faret adopte cette pensée de Bodin. Voïez la page 163. de son honnête-homme à l'édition de Paris 1639. in-8.

Gassendi croit les opinions de Flud pires que l'Athéïsme.

XXIV. Gassendi examinant les principes & les dogmes de Robert Flud, qui croïoit entre autres choses que les Anges, & les ames humaines étoient des portions de Dieu, conjecture que ses sentimens sur la nature de Dieu pourroient sembler PIRES ET PLUS DANGEREUX que l'Athéïsme, (x) *ea quoque de Deo opinari quæ . . . . videri pejora Atheismo possint, . . . Ecquis non putet ipsius sententiam Atheismo ipso periculosiorem ?*

Lescarbot prefere l'Athéïsme des Américquains à leur idolatrie.

XXV. Lescarbot Avocat au Parlement de Paris, étoit homme d'érudition & de bon sens ; il a publié une bonne histoire de la nouvelle France

(k) *Id. disput. 1. pag. 4.* Voïez aussi pag. 6.

(l) *Præstat sane nullum numen agnoscere quam aut Brutum aut Impium esse arbitrari.* Id. tentamine physico-theol. de Deo pag. 5.

(m) » Mallebranche Traité de Morale ch. 27. pag. 214. » 215. de la 2. part.

(n) » Mr. de Meaux, hist. des variations liv. 11. n. 152. » pag. 216. édit. de Holl.

(o) » Le Clerc, Bibl. choisi. t. 3. pag. 24. & 25.

(p) *Confer quæ supra pag. 299. col. 2.*

(q) » C'est une expression de l'Auteur, laquelle est fort » commode, pour marquer des principes fixes de Mora- » le, telle que Dieu l'a révélée dans l'Ecriture sainte.

(r) » Viret de la vraie & fausse religion liv. 3. à la fin, » pag. m. 221.

(s) » Bodin de la République liv. 5. ch. 6. pag. m. 800. » 801.

(t) » Ligue contre la France.

(v) » L'an 1523.

(vv) *Plutarc. in Lysandro.*

(x) *Gassend. in Fluddanæ philos. examine n. 20. to. 3. Oper. pag. 241. col. 1.*

France : Vous y trouverez ces paroles : (*y*) *Que Cicéron ait dit, parlant de la nature des Dieux, qu'il n'y a gent si sauvage, si brutale, ne si barbare qui ne soit imbuë de quelque opinion d'iceux : si est ce qu'il s'est trouvé en ces derniers siecles des nations qui n'en ont aucun ressentiment : ce qui est d'autant plus étrange qu'au milieu d'icelles il y en avoit, & a encore des idolatres, comme en Mexique, & Virginia. Adjoutons-y encor, si on veut, la Floride. Et neantmoins tout bien consideré, puis que la condition des uns & des autres est déplorable, je prise davantage celui qui n'adore rien, que celui qui adore des créatures sans vie, ni sentiment, car au moins, tel qu'il est il ne blaspheme point, & ne donne point la gloire de Dieu à un autre, vivant (de vérité) une vie qui ne s'éloigne gueres de la brutalité : mais celui-là est encore plus brutal qui adore une chose morte, & y met sa fiance.* Il repete la même maxime en un autre endroit : » Noz sauvages Souriquois & Armouchiquois, dit-il (*z*), ont » l'industrie de la peinture, & de la sculpture, » & font des images des bêtes, oiseaux, hommes, en pierres & en bois aussi joliment, » que des bons ouvriers de deça, & toutefois » ilz ne s'en servent point pour adoration, » ains seulement pour le contentement de la » veuë, & pour l'usage de quelques outils privez, comme de calumets à petuner. Et en » cela (comme j'ay dit au commencement) » quoy qu'ils soient sans cult divin, JE LES » PRISE DAVANTAGE que les Virginiens, » & toutes autres sortes de gens qui plus bêtes » que les bêtes adorent & reverent des choses » insensibles. »

Pfanner &

XXVI. Tobie Pfanner docte Théologien Allemand cite (*a*) un Auteur qui a dit que les Borusses aïant été sans religion s'aviserent ensuite d'adorer les serpens. Il remarque que ce fut une religion presque plus honteuse que l'Athéisme. Cette phrase vaut autant que celle-ci pour le moins, *ce fut une religion aussi honteuse que l'Athéisme.* Quand il auroit suprimé le mot *fermè, presque*, je ne pense pas qu'il eût pû manquer d'illustres aprobateurs ; car il est visible que l'homme fait un afront plus sanglant à sa raison lorsqu'il adore une bête que lorsqu'il n'adore rien. Voïez la préface de l'addition à mes Pensées diverses.

Heidanus regardent l'Idolatrie comme aussi détestable que l'Athéisme.

XXVII. Mr. Heidanus Professeur en Théologie à Leide & grand Cartésien (*b*) raporte entre autres extravagances qui se voient dans le Talmud, que Dieu est contraint de rugir comme un lion trois fois chaque nuit, la premiere lorsque l'âne brait, la seconde quand les chiens aboïent, la troisieme quand l'enfant tête, & quand la femme discourt avec son mari. Dieu dit alors, *malheur à moi, parce que j'ai détruit ma maison, & brûlé mon temple & rendu captifs mes enfans.* Les Juifs ajoûtent que son affliction le fait gémir, & heurler souvent, & même pleurer. Mr. Heidanus soûtient que ceux qui se forment une telle idée de Dieu ne peuvent pas l'adorer en esprit & en vérité, ni le servir que par maniere d'aquit & par coutume. En quoi, continuë-t-il, sont meilleurs que les Athées ceux qui s'adressent tous les jours à une telle Divinité ? (*c*) *Qua in re, quaso, ille* ATHEO MELIOR *est, cui quotidie cum tali Deo negotium est?* On doit prendre garde qu'il n'ose afirmer ni que l'Atheisme soit plus mauvais que le Paganisme, ni que le Paganisme soit plus mauvais que l'Athéisme. Il dit que les folies des Idolatres (*d*) sont si monstrueuses qu'elles font juger à bien des gens qu'il seroit beaucoup meilleur qu'il n'y eût aucune Divinité, que d'avoir des Dieux qui fussent semblables à ceux des Païens. Il examine la chose & ne décide (*e*) ni pour ni contre. Il lui paroît qu'à certains égards l'Idolatrie n'égale point l'Athéisme, & qu'elle le surpasse à d'autres égards. Disons donc que pour le moins il a crû que toute compensation faite c'étoient deux crimes égaux. Vous conclurez cela si vous lisez bien le chapitre sept du sixieme Livre de son Ouvrage *de origine erroris.*

La Bruyere prefere l'Athéisme à une fausse idée de Dieu.

XXVIII. Un des beaux endroits de Mr. de la Bruyere est celui-ci : » (*f*) Si ma Religion » étoit fausse, je l'avouë, voilà le piege le » mieux dressé qu'il soit possible d'imaginer, il » étoit inévitable de ne pas donner tout au travers, & de n'y être pas pris : quelle Majesté, quel éclat des mysteres ! quelle suite & » quel enchaînement de toute la doctrine ! » quelle raison éminente ! quelle candeur, quelle innocence de mœurs ! quelle force invincible & accablante des témoignages rendus » successivement & pendant trois siecles entiers » par des millions de personnes les plus sages, les plus moderez qui fussent alors sur la » terre . . . . . Dieu même pouvoit-il jamais » mieux rencontrer pour me séduire ; par où » échaper ? où aller, où me jetter, je ne dis » pas pour trouver rien de meilleur, mais quelque chose qui en aproche ? s'il faut perir, » c'est par là que je veux perir, IL M'EST » PLUS DOUX DE NIER DIEU, que de » l'accorder avec une tromperie si specieuse & » si entiere. »

De même que son Antagoniste.

XXIX. Un critique impitoïable qui a censuré tout ce qu'il a pû dans l'Ouvrage de Mr. de la Bruyere, ne condamne point cette préférence de l'Athéisme à quelque autre chose : au-contraire il la louë, & la dévelope beaucoup mieux : *La pensée est belle*, dit-il (*g*), *mais il y a tant soit peu d'obscurité ; il n'y en avoit aucune en disant,* Je croirai PLUTOT QU'IL N'Y A POINT DE DIEU, que de croire qu'un Dieu m'ait voulu tromper de la sorte.

Curric & Constant preferent l'Atheisme à la superstition.

XXX. J'apris en 1694. d'un habile homme qui venoit de Suisse, que Mr. Curric Professeur en Théologie à Lausanne, a soutenu publiquement que l'Idolatrie est pire que l'Athéisme.

XXXI.

(*y*) » Lescarbot hist. de la nouvelle France liv. 6. chap. » 5. pag. m. 662.

(*z*) *Id. ib. pag.* 672.

(*a*) *Borussis aliquando nulla sacra fuisse, ad serpentum postea cultum,* FOEDIORI *ferme Atheismo Religione transgressis ex Erasmo Stella Jac. Ouzelius (in Minuc. Felicem p. 163.) affert.* Tobias Pfannerus. syst. theol. gentil. pag. 36.

(*b*) *Heidan. de origine erroris pag.* 255.

(*c*) *Id. ib.*

(*d*) *Superstitionis opera . . . . talia sunt quæ* MULTIS *hanc cogitationem injiciant & sermonibus materiam præbeant,* MULTO PRÆSTABILIUS *esse, omnino non esse Deos, quam talibus & talibus gaudentes operibus & factis.* Id. ib. pag. 333.

(*e*) *Qui . . . . pro Deo substituit sibi mentis suæ idolum . . . nescio annon æque damnosum errorem erret ac ille qui non credit Deum talem. . . . . Neque tamen quia hæc imaginatio de Deo conjuncta est cum summa Dei contumelia & opprobrio, tamen cum Plutarcho statuere ausim ; multo tolerabilius insanire atheum quam* δεισιδαίμονα. Id. ib. pag. 333. 334.

(*f*) » La Bruyere ; caract. au ch. des Esprits forts, pag. 272. 273. édit. de Holl. 1697.

(*g*) » Sentimens critiques sur les Caracteres de Mr. de » de la Bruyere pag. 390. édit. de Holl. 1701.

XXXI. J'apris aussi que Mr. Constant qui est aujourd'hui Professeur en Théologie dans la même Academie, & qui alors y exerçoit la profession en Morale, avoit mis pour l'un de ses corollaires à une dispute publique : *Vitiorum pietati contrariorum pessimum est superstitio. La superstition est le pire des défauts contraires à la pieté.*

Jurieu dit que le Socinianisme est aussi mauvais que l'Athéisme.

XXXII. Enfin je citerai encore une fois mon délateur même. Il a dit non seulement que le Socinianisme (h) *est une espece d'Atheisme*, & (i) coupable du plus grand crime du Paganisme, mais aussi qu'il ne se peut (k) *voir une* IMPIETE' PLUS FOLLE *que de bâtir un Dieu ainsi fait* que celui des Sociniens. (l) *Ne sont-ils pas bien bons*, demande-t-il, *d'adorer une telle Divinité qui ne vaut guere mieux que nous*, ni *que* (m) *le Juppiter des Payens*. Il est évident qu'un homme qui s'exprime de la sorte se persuade que l'on est bien sot quand on adore la Divinité des Sociniens, & encore plus quand on adore le Jupiter des Païens. S'il ne pouvoit donc choisir que d'adorer ces Dieux-là, ou que de n'adorer rien, il préféreroit ce dernier parti. Il ne croit donc pas que l'Athéïsme soit la derniere des impietez. N'assûre-t-il pas que l'impieté Socinienne est la plus folle qui se puisse voir (n).

S. Augustin décide que l'adoration de Jupiter est pire que l'Atheisme.

XXXIII. J'avois résolu de finir ici mon catalogue, mais je change tout d'un coup de sentiment afin de faire comme dans les processions que le plus digne sujet marche le dernier. J'ai mis à la tête un des Peres de l'Eglise, j'en mettrai un autre à la queuë; mais ce sera un Pere dont l'autorité est respectée dans tous les païs d'orthodoxie, un grand nom, un nom auguste, Saint Augustin en un mot. Il décide que les Païens lors même qu'ils considéroient Jupiter comme l'Auteur de toutes choses se rendoient plus sacrileges en lui attribuant d'ailleurs beaucoup de crimes, que si absolument ils n'avoient admis aucune Divinité : (o) *Hunc sanè Deum, penes quem sunt omnes causæ factarum omnium naturarum, naturaliumque rerum; si Jovem populi appellant, & tantis contumeliis, tamque scelestis criminationibus colunt*, TETRIORE SACRILEGIO SESE OBSTRINGUNT, QUAM SI PRORSUS NULLUM PUTARENT DEUM. *Unde satius esset eis alium aliquem Jovis nomine nuncupare, dignum turpibus & flagitiosis honoribus, supposito vano figmento, quod potius blasphemarent, (Sicut Saturno dicitur suppositus lapis, quem pro filio devoraret :) quam istum Deum dicere & tonantem, & adulterantem, & totum mundum regentem, & per tot stupra diffluentem, & naturarum omnium naturaliumque rerum causas summas habentem, & suas causas bonas non habentem.*

§. LXVIII.

Que ma justification entiere resulte des passages que je viens de citer, & qu'elle ne reçoit pas de préjudice de ce qu'un fort grand nombre d'Auteurs parlent autrement.

Il est permis de soûtenir que le Paganisme est pire que l'Athéisme.

VOilà seulement un renfort de XXXIII. (a) autoritez. Il seroit facile à qui auroit du loisir & une grande bibliotheque d'en compiler plusieurs autres. Je n'ai pas voulu prendre la peine d'en rechercher davantage; car j'ai été persuadé que celles-là sufiroient à vous faire revenir de votre préoccupation. La conséquence la plus naturelle à quoi elles vous puissent conduire est, qu'il m'a été permis de soûtenir que les Athées ne sont pas dans un état plus déplorable que les Païens; car s'il y a quelque chose dont on puisse dire qu'elle est ou aussi mauvaise, ou même plus mauvaise que l'Athéïsme, c'est sans doute l'Idolatrie Païenne : puis donc qu'il y a des gens qui ont qualifié de la sorte ce qui (b) est beaucoup moins mauvais que le Paganisme, j'ai pû à plus forte raison traiter ainsi le Paganisme; & si ces gens-là n'ont point été censurez d'avoir avancé par de telles qualifications un sentiment hétérodoxe, vous pouvez voir manifestement que j'ai pû prendre avec un plein droit la liberté que j'ai prise. Je l'ai trouvée en place, elle joüissoit honorablement de la possession, elle n'étoit point troublée par les censures des tribunaux Ecclésiastiques, elle étoit sans note, & sans flétrissure. Où sera donc le sujet de votre scandale? Que manquera-t-il désormais à ma pleine justification? N'auriez-vous pas à craindre si malgré tous les grands exemples que je vous produis, vous persistiez dans votre premier jugement, que je n'eusse un sujet trés-légitime d'en estre scandalisé?

Ou de soûtenir le contraire.

On me pourra faire cette objection, qu'il y a un très-grand nombre d'écrivains qui assûrent que l'Athéïsme est pire que le Paganisme. Je ne le nie point; mais cela ne peut rien faire contre moi; on en peut seulement conclure que la question, *lequel est le pire, ou l'Atheisme, ou le Paganisme*, a été laissée comme un problême à la discretion de tout le monde. Les Conciles, ni les Synodes, ni les jugemens doctrinaux des Facultez n'ont rien prononcé là-dessus; chacun a la liberté de choisir le pour ou le contre, tout de même que dans une infinité d'autres questions probables tant du côté de l'afirmative, que du côté de la négative. Ceux qui nient, ou ceux qui afirment sont dans l'erreur, car le oüi & le non ne sauroient être véritables tout à la fois; mais comme la vérité en ces choses-là est inconnuë, on ne condamne ni l'afirmation, ni la négation, & on laisse la liberté à tous les particuliers de soûtenir ce que bon leur semble. Ce seroit une heresie dans la morale que de nier que l'avarice, & la prodigalité soient des vices, & que la tempérance, & la force soient des vertus. Un Casuite qui nieroit cela seroit foudroïé tout aussi-tôt; mais il n'y a personne à qui il ne soit permis de soûtenir

(h) » Jurieu Tableau du Socinian. pag. 146.

(i) *Id. ib. pag.* 149.

(k) *Id. ib. pag.* 26.

(l) *Id. ib. pag.* 25.

(m) *Id. ib. pag.* 65.

(n) » Vous trouverez dans le *Janua cælorum reserata* 3. » *part.* §. 3. *pag.* 157. *& seq.* un recueil des principaux » traits dont il compose le Tableau du Socinianisme, & » les consequences que l'on en tire contre lui.

(o) *August. de civit. Dei lib. 7. cap. 9. pag. m.* 636.

(a) On pourroit dire 34. en comptant celle d'Hierocles que l'Auteur ajouta ensuite entre le VI. & le VII.

(b) » L'hérésie, le parjure, l'hypothese des supralapsaires, & des décrets absolus de réprobation, le Socinianisme &c.

nir, ou que l'avarice (c) est un plus grand défaut que la prodigalité, ou qu'elle est un moindre défaut. Il n'est pas moins permis de préférer ou la force à la tempérance, ou la tempérance à la force. On laisse raisonner sur cela à perte de vûë les Moralistes. Les Rheteurs font déclamer tant qu'il leur plaît leurs écoliers apointez contraires sur cent questions de ce genre-là, & sur plusieurs autres, & ils publient impunément toutes ces pieces d'éloquence. Il est libre à tout Auteur de soûtenir que les filoux qui coupent la bourse sont moins criminels qu'un faux dévot satirique, médisant, calomniateur, qui exerce une piraterie continuelle contre l'honneur de son prochain.

On peut soûtenir le pour ou le contre dans des choses de morale.

Le Mancini dont les harangues Italiennes ont été traduites en françois par Mr. de Scuderi, auroit pû faire une jolie dissertation pour prouver que quelque grand que soit le crime d'une femme qui empoisonne son époux, elle pêche encore davantage quand elle se plonge dans l'adultere. Croïez-vous que l'Inquisition auroit censuré ce paradoxe, ou que l'Auteur n'auroit pas pû le faire imprimer avec une aprobation des Censeurs de livres? Si vous le croïez, permettez moi de vous dire que vous vous trompez. Je vous avouërai, tant qu'il vous plaira, que le crime d'empoisonnement est plus atroce que l'adultere; mais si l'on avoit censuré le Mancini comme un Auteur qui auroit voulu exténuer l'empoisonnement, afin de diminuer l'horreur qui peut détourner de ce crime, on auroit été d'une injustice bien imprudente; car il eût pû répliquer que ses censeurs exténuoient l'adultere afin d'en faciliter l'exercice, & qu'il y avoit bien plus de péril à diminuer l'horreur de ce crime-là qu'à diminuer l'horreur du poison, puisqu'une femme est incomparablement plus disposée à se divertir avec un galant, qu'à faire mourir son époux. Vous pouvez apliquer (d) cette remarque à mes censeurs.

Comme aussi dans des matieres de Théologie.

Ce n'est pas seulement sur des matieres de morale, & de politique que l'on permet de choisir indifféremment le pour ou le contre dans un problême. On le permet aussi sur plusieurs matieres de Théologie qui n'ont pas été érigées en articles de foi: de là vient que dans les Ecoles soit Protestantes, soit Catholiques, les Professeurs en Théologie soutiennent des theses où les uns nient ce que les autres afirment. Un même jour peut présenter ce spectacle. On peut voir dans le même auditoire que ce qui avoit été soûtenu le matin, est réfuté l'après midi. Tous ces Professeurs sont néanmoins réputez pour orthodoxes, à moins qu'ils n'attaquent ce qui a été reçu pour fondamental, & pour (e) symbolique dans le parti. Il s'éleve souvent des disputes entre les Théologiens. Ils écrivent les uns contre les autres, & s'entr'accusent de ruiner les fondemens; mais s'ils sont traduits au tribunal de leurs Juges, ils en sortent pour l'ordinaire sains & saufs de réputation. On a vû un grand exemple de cela en Hollande à l'occasion des disputes de Mrs. Jurieu & Saurin. Ils publierent des livres l'un contre l'autre, ils se chargerent d'injures, & d'accusations d'erreur reciproquement. Leurs disputes ne rouloient pas sur de simples faits concernant Nestorius, Saint Cyrille ou les autres Peres, il y entroit aussi quelques matieres de droit assez importantes, & nommément le dogme du Principe de la foy. Le Synode Walon (f) examina leurs diférens, & prononça qu'ils avoient tous deux raison; car il les déclara orthodoxes l'un & l'autre. Ils avoient allegué chacun pour soi des autoritez & des raisons.

Concluez de tout ceci que la question, *Si le Paganisme est aussi mauvais, ou plus mauvais que l'Athéïsme*, étant un problême abandonné au discernement d'un chacun, & dans lequel plusieurs Auteurs graves ont embrassé la négative, sans en avoir été censurez, j'ai eu tout le droit imaginable de me ranger à leur parti, quoique je susse que d'autres Auteurs graves ont soûtenu la négative. Car ce partage de sentimens peut bien inspirer cette pensée, que de quelque côté que l'on tourne la question, elle a des probabilitez; mais non pas faire apréhender une erreur digne de censure, si l'on embrasse l'afirmative. Les loix divines, ni les loix humaines, l'Ecriture, ni le Droit civil, ni le Droit Canon, ni les Synodes nationaux, ni les Liturgies des Protestans, ni leurs Confessions de foi n'ont fait là-dessus aucun statut, nulle décision. Ce qu'ont pû faire les Lecteurs qui n'étoient pas de mon sentiment, étoit de dire que je n'avois pas choisi ce qui leur sembloit véritable, ou plus probable; mais s'ils ont décidé positivement que c'est une erreur contre la foi, ou un scandale, je leur dirai avec votre permission, qu'ils n'ont pas eu assez de lumieres, & que je ne fais pas grand cas de leur jugement. J'en apelle comme d'abus.

§. LXXIX.

Continuation du même sujet. La probabilité d'une opinion n'est pas toujours plus petite lorsque le nombre des sufrages considerables est plus grand pour l'opinion oposée. Pourquoi il y a tant de gens qui ne parlent pas comme ceux que j'ai citez dans les chapitres 76. & 77.

On doit examiner les raisons de ceux qui décident pour le Paganisme.

Vous ne manquerez pas de me répliquer que le nombre des Auteurs, qui croïent que l'Athéïsme est l'état le plus execrable où l'homme se puisse trouver, surpasse le nombre de ceux qui affirment le contraire. Mais soufrez qu'en premier lieu je vous avertisse de ne donner pas tant d'étenduë à votre proposition. Vous trouveriez peut-être fort peu de gens qui après y avoir bien pensé voulussent dire, que l'état d'un Magicien est moins mauvais que la condition d'un Athée; & je doute que vous aimassiez mieux comparoître devant Dieu sous l'état du Prêtre Loüis Gaufridi (g) qui s'étoit donné au Diable corps & ame, que sous l'état de Spinoza. Je vous avertis en second lieu que quand même les Auteurs qui préférent la plus mauvaise religion à l'Athéïsme, seroient beaucoup plus nombreux que les Auteurs qui préferent l'Athéïsme à l'Idolatrie des anciens Païens, cela n'empêcheroit pas que chacun n'eût droit de choisir le sentiment du plus petit nombre.

Sans avoir égard à la pluralité.

Je ne vous alléguerai point ici la maxime de Sé-

(c) » Je me souviens d'avoir lu l'examen de ce proble» me dans l'un des volumes des conférences du Bureau » d'adresse.

(d) » Voyez l'Addition aux Pensées diverses, ch. 4. ré» ponse à la 5. object. pag. 171. 2. colonne.

(e) » C'est-à-dire, inseré dans les formulaires publics, » confessions de foi, liturgies, catéchismes, &c.

(f) » Tenu à la Brille en Hollande l'an 1696.

(g) » Voiez le Mercure François to. 2. *ad ann.* 1611.

Séneque (*b*) que la condition du genre humain n'eſt pas ſi heureuſe que les meilleures choſes ſoient celles qui plaiſent à plus de gens. Je n'ai beſoin d'aucun lieu commun, les faits me ſufiſent. Conſiderez ſeulement le grand nombre de queſtions, ſur leſquelles il eſt permis aux Orthodoxes de ſe partager. Elles ſont abandonnées à leurs diſputes, les uns ſe rangent à l'affirmatif, les autres à la négative, & les uns & les autres ſont également hors de l'atteinte des Tribunaux, & conſervent également la loüange de ne ſoûtenir rien qui choque la ſaine doctrine. Ils ne ſont pas néanmoins égaux en nombre: il y a quelquefois dans l'un des partis cinq cens perſonnes contre ſoixante dans l'autre. Ne craignez pas que je veuille vous conduire par la voie large de la probabilité, je veux vous faire paſſer par la porte étroite. Il y a probabilité en toute rigueur dans mon ſentiment, dès que je le puis ſoûtenir par le témoignage d'un nombre conſiderable d'Auteurs célébres qui ont vêcu en divers tems, en divers païs, en diverſes ſectes, en diverſes profeſſions. J'en ai cité (*c*) plus de quarante. Quand vous m'en opoſeriez cent, vous ne gagneriez pas grand'choſe. Otent-ils aux autres la réputation d'orthodoxie? Cette inégalité de nombre fait-elle toûjours juger au public, ou pour le moins aux connoiſſeurs que la probabilité ſe partage ſelon la même proportion? Vous n'oſeriez l'aſſûrer, je vous montrerois le contraire par de grands exemples, & même *ad hominem*.

Vous me ſoupçonneriez peut-être d'un peu de ſanfaronerie, ſi je ne vous donnois un échantillon de ce que je pourrois faire. Je veux donc vous prendre par votre préoccupation pour la doctrine de Mr. Amyraut. Vous l'avez embraſſée de tout votre cœur. Or ſouvenez-vous, s'il vous plaît, qu'au commencement elle n'avoit que très-peu de ſectateurs, & que la plûpart des Miniſtres la conſidérerent comme une nouveauté dangereuſe & erronée. On s'y accoûtuma peu à peu, elle devint même à la mode, & enfin elle a obtenu une pleine tolérance en pluſieurs païs. Je crois néanmoins que ſi l'on vouloit conſulter un à un tous les Miniſtres de Geneve, & de Suiſſe, & des Provinces-Unies, & des Egliſes Réformées (*d*) d'Allemagne, & des Preſbytériens d'Angleterre, & d'Ecoſſe, on trouveroit ſans comparaiſon plus de Particulariſtes que d'Univerſaliſtes. Voudriez-vous que ſous ce prétexte de la pluralité des voix on déclarât que le dogme de la grace univerſelle eſt moins probable que le particulariſme?

On s'engage ſouvent dans une opinion par d'autres motifs que celui de ſa verité.

Je vous avoüe que ſi toutes choſes étoient égales d'ailleurs, on pourroit préjuger plus de probabilité dans une opinion qui ſeroit ſuivie de plus de gens; mais n'eſt-il pas impoſſible d'avérer quels ſont les motifs qui engagent un chacun à ſe joindre plûtôt à l'affirmative qu'à la négative, ou à la négative plûtôt qu'à l'affirmative dans les matiéres indiférentes ſur leſquelles on permet le pour & le contre? N'y a-t-il pas des engagemens qui ne ſont fondez que ſur certains acceſſoires, & non pas ſur le fond, ni ſur les preuves du ſujet? Qu'un célébre Profeſſeur de Salamanque débite quelque nouvelle ſubtilité ſur ces queſtions épineuſes, où l'Inquiſition lâche la bride aux Théologiens; qu'arrivera-t-il? On écrira contre lui, & ce ſera un Docteur particulier, un homme ſans charge publique, qui commencera le choc. Le Profeſſeur ſe défendra: les écrits ſe multiplieront de part & d'autre. On ſera curieux d'examiner ce procès, & l'on ſe partagera. Si le Profeſſeur gagne plus de voix ſera-ce un bon ſigne que ſon ſentiment eſt plus probable, ou apuié ſur de meilleures raiſons? Ne ſera-t-il pas aparent qu'il eſt redevable de ſa ſupériorité au grand nombre de diſciples qu'il a eus pendant une longue profeſſion exercée avec un très-grand éclat? Ses diſciples répandus par toute l'Eſpagne ſe piqueront de faire valoir ſes penſées, & les embraſſeront par l'attachement à ſa perſonne, fuſſent-elles moins ſolides que celles de ſon adverſaire. Celui-ci n'aïant pas de tels cliens pourra demeurer preſque ſeul avec un droit mieux fondé. Je laiſſe les liaiſons indirectes qu'un ſentiment peut avoir avec des dogmes qu'on a déja ſoutenus, & que l'eſprit de parti, & les interêts de communauté font préferer à d'autres doctrines. Ce ſont de purs accidens par raport à la queſtion, & néanmoins c'eſt par-là qu'on ſe détermine aſſez ſouvent au choix d'un parti.

On décide ſans avoir aſſez examiné.

Une autre choſe peut ſervir d'obſtacle à un juſte choix. On ne s'imprime pas aſſez fortement cette conſidération, qu'il y a dans chaque parti un fort & un foible, & qu'il ne faut jamais décider qu'après qu'on a comparé exactement le fort de l'un au fort de l'autre, & le foible de l'un au foible de l'autre; car ſi l'on ne compare que le fort au foible, comme l'on fait ordinairement lorſqu'une paſſion ſecrete inſpire des préjugez, on s'expoſe à cent illuſions. Il ne faut point non plus s'arrêter à ſes premiers mouvemens; il y a des objets qui nous raviſſent, ou qui nous effraient à la premiere vûë. Jugez-en ſur cette premiere impreſſion, vous y pourrez être fort trompé. Il vaut donc mieux la laiſſer paſſer, & attendre ce que dira notre eſprit après avoir fait le tour de l'objet, & l'avoir bien conſideré par devant & par derriere. Il n'eſt pas hors de propos de le mettre ſous un autre point de vûë. Vous ſavez les illuſions de la perſpective, elle vous fait voir un monſtre quand vous regardez d'une certaine diſtance: changez de ſituation, vous découvrirez un objet charmant. Notre eſprit éprouve la même choſe lorſqu'il enviſage certaines propoſitions en diférens ſens; & s'il les éventre comme des victimes, dont il faloit conſiderer les entrailles, quand on vouloit être ſûr de la qualité du ſacrifice, il trouve ſouvent qu'elles n'avoient qu'un bel extérieur (*e*) qui couvroit de grands défauts.

Motifs qui ont porté pluſieurs à décider en faveur de l'Idolatrie Païenne.

Voilà ce que n'ont pas fait la plûpart de ceux qui ont pris parti pour le Paganiſme dans le problême dont nous traitons. La premiere idée d'Athéïſme les a tellement effarouchez, qu'ils ont crû que ſans attendre davantage ils pouvoient ſûrement lui préférer l'Idolatrie Païenne. Ils ſe ſont arrêtez à ces deux notions qui ſe préſentent d'abord, & qui impoſent beaucoup; l'une que l'Athée n'étant pas retenu comme l'Idolatre par la crainte d'une juſtice inviſible s'abandonnera toujours au torrent de ſes paſſions; l'autre qu'il ne laiſſe point comme l'Idolatre, quelques ouvertu-

res

(*b*) *Non tam bene cum rebus humanis agitur ut meliora pluribus placeant.* Voy. ci-deſſus c. 4. avec le commencement.

(*c*) » Voyez ci-deſſus les chapitres 76. & 77.

(*d*) » Notez que Mr. Holtzfuſz, Profeſſeur en Théo- » logie à Francfort ſur l'Oder a fait voir dans ſon *Trac- » tatus Theologicus de prædeſtinat.* &c. imprimé l'an 1702. » que pluſieurs Théologiens Calviniſtes en Allemagne » ont été Univerſaliſtes. Il eſt parlé de cet Ouvrage de » Mr. Holtzfuſz dans le Journal de Trévoux du mois » de Décembre 1703. pag. 2152. & ſuivant. édition de » France.

(*e*) . . . . *Vides*
Introrſum turpem ſpecioſum pelle decorâ.
Horat. epiſt. 16. lib. 1.

res à la doctrine du vrai Dieu. Ils se souviennent que plusieurs Chretiens ont surmonté les tentations de la chair par des motifs de Religion. Cela leur fait juger qu'un pareil motif contraindra souvent l'Idolâtre à s'abstenir de mal faire. Ils ne songeront plus aux principes de Saint Augustin; c'est une hypothese qui échappe dès qu'on ne dispute point actuellement contre les Arminiens, ou contre les Molinistes. Le Pélagianisme se montre en tout autre tems à notre imagination. Outre cela ils n'auront que des idées confuses des horreurs du Paganisme. Ce sont des objets qui ne frapent plus; ils sont passez depuis trop de siecles; & si l'on a lû Arnobe, & les autres Peres qui ont détaillé l'abomination du Gentilisme, on a oublié ce détail. Si l'on s'en souvient, on juge en gros que tout au plus la difference ne va qu'à des ofenses plus atroces de la Majesté divine; mais que cependant les peuples sont moins troublez par les auteurs de ces ofenses, que par les Athées. On se trouve donc engagé à excuser beaucoup plûtôt ceux qui sont plus injurieux à Dieu, mais plus commodes dans le commerce de la vie, que ceux qui outragent moins la Divinité au premier chef, mais qui sont plus redoutables aux Societez où l'on a son bien, sa famille, sa personne. Ainsi l'on prononce sans délai ni terme, & sans plus d'enquête que l'Athéïsme est pire que le Paganisme. Croïez-vous, Monsieur, qu'avec la pluralité de tels sufrages on puisse rendre superieure la probabilité de la these oposée à mon paradoxe? Songez-y bien, vous trouverez que cette pluralité vient d'une source qui afoiblit extrêmement la décision.

§. LXXX.

Pourquoi l'on peut croire que ceux qui ont préferé le Paganisme à l'Athéïsme, n'ont pas bien examiné toute la question.

Mauvaise raison de Gassendi & d'Heidanus en faveur de l'Idolatrie.

De peur que vous n'alliez vous imaginer que je vous paye de conjectures gratuites, je vous citerai deux Auteurs illustres, Gassendi, & Mr. Heidanus. Vous avez vû (a) que le premier se laisse entendre qu'il y a des opinions plus mauvaises que l'Athéïsme; mais comme s'il craignoit d'en avoir trop dit, il observe dans la même page qu'il ne paroit point qu'un homme qui a de mauvaises opinions de Dieu, soit aussi éloigné de la vraie Religion qu'un homme qui est pleinement Athée. Celui-là, dit-il, conserve le tronc sur lequel on pourra gréfer la foi véritable, celui-ci a mis la hache à la racine de l'arbre & s'est ôté toute espérance de se relever (b). Mr. Heidanus n'ose dire (c) définitivement lequel est le plus coupable, ou le Païen ou l'Athée, mais il donne l'avantage au Païen de pouvoir être guéri plus facilement: *Si levior error habetur, qui est sanabilior & curatu facilior, multò hac in parte pragravat Atheum superstitiosus: cum hic credens Deum, sed talia quæ non sunt θεοπρεπῆ illi imputans, tamen fundamentum relinquat, cui meliores de Deo προλήψεις superstrui possint, quod planè tollit Atheus (d).*

Ne doutez pas que cette raison n'ait fait pancher la balance pour le Païen dans l'esprit d'une infinité de gens qui ne sont point de mon avis. Mauvaise raison néanmoins, & dont on auroit connu le foible, si l'on se fût souvenu que les maladies les plus honteuses, les plus sales, les plus infâmes, les vénériennes en un mot sont celles dont la guérison est la plus facile. Mais d'ailleurs il est si peu certain que l'Athée soit plus dificile à convertir que l'Idolatre, que le contraire a beaucoup plus de probabilité, comme je l'ai fait voir dans (e) mes Pensées diverses. Je vous prie de bien péser ces paroles de Lescarbot, elles suivent immédiatement celles que je vous ai (f) alleguées, où il décide qu'il vaut mieux n'adorer rien que d'adorer une créature morte: *Au surplus*, ajoûte-t-il, (g) *celui qui n'est imbu d'aucune mauvaise opinion EST BEAUCOUP plus susceptible de la vraye adoration que l'autre: estant semblable à un tableau nud, lequel est prest à recevoir telle couleur qu'on lui voudra bailler. Car un peuple qui a une fois receu une mauvaise impression de doctrine, il la lui faut arracher devant qu'y en subroger une autre. Ce qui est bien difficile, tant pour l'opiniatreté des hommes, qui disent: Nos (h) peres ont vécu ainsi: que pour le détourbier que leur donnent ceux qui leur enseignent telle doctrine, & autres, de qui la vie dépend de-là, lesquels craignent qu'on ne leur arrache le pain de la main, ainsi que ce Demetrius ouvrier en argenterie, duquel est parlé ès (i) Actes des Apôtres. C'est pourquoy nos peuples de la Nouvelle-France se rendront faciles à recevoir la doctrine Chrestienne si une fois la Province est serieusement habitée.*

L'Athéïsme plus aisé à guérir que l'Idolatrie.

Mais s'il y a quelque chose qui nous doive faire soupçonner que ceux qui préferent le Paganisme à l'Athéïsme n'ont pas fait les discussions nécessaires, c'est qu'il semble qu'ils aïent entiérement ignoré la comparaison de Richéome (k). Paraphrasons-la, & donnons-lui un nouveau jour.

L'Athée & l'Idolatre comparez à deux Portiers.

Voilà deux portiers à l'entrée d'un Hôtel: on leur demande, *Peut-on parler à Monseigneur?* Il n'y est pas, répond l'un; il y est, répond l'autre, mais fort occupé à faire faire de la fausse monnoïe, de faux contrats, des poignards & des poisons pour perdre ceux qui ont executé ses desseins. L'Athée ressemble au premier de ces portiers, le Païen à l'autre. Il est donc visible que le Païen offense plus grièvement la Divinité que ne fait l'Athée. On ne peut comprendre que des gens qui auroient été attentifs à cette comparaison, eussent balancé à dire que la Religion Païenne valoit moins que l'irréligion, car que peut-on attendre des dévots d'un Dieu scélerat, que toutes sortes d'actions criminelles & pernicieuses aux Societez?

§. LXXXI.

(a) « Ci dessus ch. 77. n. XXIV.

(b) *Quidquid Plutarchus sentiat, non tantum à vera Religione distare videtur qui de Deo pravè sentit, quàm qui planè est Atheus. Ille enim truncum tuetur, cui inseri possit Religionis surculus: hic ad radicem securim posuit, ademitque sibi emergendi spem.* Gassend. in exam. philos. Fludd. oper. to. 3. pag. 241. col. 1.

(c) » Voïez ci dessus ch. 77. n. XXVII.

(d) *Heidan. de orig. erroris pag.* 334. 335.

(e) Chap. 129. 130. 183. 184. & *suiv.*

(f) » Ci-dessus ch. 77. n. XXV.

(g) » Lescarbot. Histoire de la nouv. France, page m. » 662.

(h) » Voïez ci-dessus ch. 30. vers le commencement, & » les notes de Mr Kortholt *in Justinum Martyrem incr.* où » il cite quantité d'Auteurs sur ce sujet.

(i) » Chap. 19. vers. 24.

(k) » Voïez ci-dessus ch. 77. n. XIII.

§. LXXXI.

Suites naturelles du dogme qui fait Dieu auteur du peché.

Le dogme qui fait Dieu auteur du peché pire que l'Athéïsme, selon les Prédestinateurs mêmes.

VOus avez vû (*a*) l'idée que Mr. Parker nous donne de certains Prédestinateurs. Permettez-moi de suposer que vous leur faites cette demande : *Vous reconnoissez-vous à ce portrait? Convenez-vous que ce Docteur a fidélement représenté votre doctrine & ses suites? & en ce cas-là ne croiriez-vous pas mériter l'horreur du public?* Je mets en fait qu'ils vous répondent : » Non, » Monsieur, ce n'est point-là notre doctrine, » mais si nous étions tel que ce Docteur nous a » décrits, nous serions pires que les Athées, il » nous faudroit considerer comme le fleau, com» me la peste & comme l'exécration du genre hu» main, & l'on nous feroit trop de grace si l'on » se contentoit de nous reléguer en Groenland, » (*b*) *Ultra Sauromatas & glacialem Oceanum*, » car outre que nous changerions l'être souve» rainement parfait en un tyran qui feroit consi» ster sa gloire dans les supplices éternels d'une » infinité de créatures qui n'auroient peché que » parce qu'il les y auroit nécessitées, nous ne » tacherions d'acquerir d'autres vertus, qu'une » chagrine & morne misanthropie, afin d'être » les imitateurs de notre Dieu, & nous met» trions le principal exercice de la pieté à être » inhumains & impitoïables, & à exterminer » comme des créatures maudites, réprouvées de » toute éternité, & ennemies de Dieu, tous ceux » qui ne feroient pas de notre secte. »

Selon Parker.

Voilà, selon Mr. Parker, les effets qui sont produits dans le cœur de l'homme par les idées que l'on se fait d'un Dieu cruel & injuste : (*c*) *Hac autem aliaque ejusmodi ab honestate, à virtute, à benignitate secreta in Deo esse rati, eosdem affectus, quos ipsi ascripserunt, mox sibi induere conantur. Quippe nemo est tam abjecta sortis, tam angusti animi, qui non amulatione accendatur, ut Deum, quem Optimum putat, quodammodo imitetur. Atque hinc exortum immane & belluinum istuc hominum genus, qui optimâ conscientiâ pessima quaque flagitia perficiunt. Qui religiosissimo Numinis exemplo totas nationes utpote à Deo exitio devotas canibus, stygiis, furiis, & diris consecrantur. Qui facibus, qui incendiis, qui cadibus in majorem Dei gloriam ubique grassantur. Qui denique ut crudelissimis illius, qua jam ante diximus decretis satisfaciant, omnes quos exigui sui gregis censu numerare non placet, tanquam Deo exosos omnibus miseriis exagitare moliuntur.*

Et selon Paréus.

Mais pour vous montrer que je ne supose pas sans beaucoup de vraisemblance que l'on vous feroit cette réponse, je dois vous dire que David Paréus, fameux Professeur en Théologie à Heidelberg, a reconnu que les Athées les plus barbares, ni le Diable même n'oseroient pas débiter les dogmes que Bellarmin a imputez faussement aux Calvinistes au sujet de leur hypothese sur la prédestination : (*d*) *Bellarminus.......immani Sophistica, & calumniandi libidine blasphemi illius erroris reos peragere contendit*, Zwinglium, Calvinum, Bezam, *aliaque illis, nolint, velint, obtrudere conatur dogmata blasphema, furiosa, qua nemo barbarus ἄθεος, non Satan ipse in divinam Majestatem effutire auderet, à quibus ipsa bestia abhorrerent : Deum non solum esse auctorem omnium scelerum & peccatorum, sed verè, & propriè peccare.*

Ce dogme renverse toute la Morale.

Vous voïez donc que dans ces disputes de fait, on avouë de part & d'autre ce point de droit, que l'Athéïsme ne seroit point pire que le dogme qui feroit Dieu auteur du peché. Je ne pense pas non plus que l'on desavouë que le renversement de la Morale doit être la suite naturelle d'un tel dogme ; car tout homme qui voudra vivre conséquemment à cette espece de Religion, se portera sans scrupule à toutes sortes de crimes, afin d'être l'imitateur de son Dieu. Si la raison éclairée par la philosophie lui aprend cette sentence :

(*e*) Si les Dieux font rien qui soit vicieux ;
Certainement ils ne sont donc pas Dieux.

La raison obscurcie par la Religion lui aprendra cette autre maxime, *le vol, le meurtre, l'adultere, &c. sont de bonnes choses, puisque Dieu en est l'auteur.* Nous voïons effectivement que les Libertins que Calvin a réfutez, qui disoient que Dieu est l'auteur des actions de l'homme, disoient aussi que les crimes ne sont point mauvais (*f*).

Selon Saurin.

On ne peut choisir une meilleure confirmation de ce que je viens de vous dire que le témoignage de deux Ministres vénerables, l'un est le grand du Moulin & l'autre Mr. Saurin. C'est pourquoi je vous suplie d'examiner ce qui suit : c'est un morceau des disputes de ce dernier avec le Ministre qui a déferé mes Cometes : » (*g*) » Nous devons avoir égard à toutes les perfe» ctions de Dieu, dans la composition d'un Sy» stême, pour conserver également leurs droits » & leurs prérogatives........ Mais........ » notre plus grand soin doit aller à conserver à » Dieu la gloire de sa sainteté. Cette vertu est » essentielle à Dieu ; elle entre dans l'idée de » l'Etre souverainement parfait, quoiqu'elle » n'entre pas dans celle que Mr. Jurieu nous en » a donnée. Elle est le modéle de notre sainte» té, & le principe de la religion & de la Mo» rale. Sans elle un Dieu tel que Mr. Jurieu le » représente, si un tel Dieu pouvoit être, ne » seroit adoré que de la même maniere que les » Japonnois adorent le Diable. Mais par la gra» ce de Dieu, nous savons que le même Dieu, » qui est tout sage & tout puissant, est aussi » parfaitement saint, & la sainteté même. »

Et du Moulin.

Mr. Saurin se fortifie (*h*) de l'autorité de du Moulin, qui *veut que l'on ait un très-grand soin de ne pas blesser les droits de la justice de Dieu, en défendant sa sagesse & sa providence ; & de ne pas offenser sa providence, sous prétexte de relever la gloire de sa justice. Mais il ajoûte que l'on doit avoir incomparablement plus de soin d'éviter le premier*

(*a*) » Ci-dessus ch. 77. n. XVII.

(*b*) *Juven. sat.* 2. *v.* 1.

(*c*) *Samuel Parker disput. de Deo, in præfat. pag.* XVIII. » Voïez aussi dans le *Calvino Turcismus pag.* 648. & suiv. » entre autres choses quelques passages de Castalion.

(*d*) *Pareus Castigation. & explan. in Bellarmin. pag.* 186.

(*e*) » C'est ainsi qu'Amyot traduit ce vers d'Euripide » rapporté par Plutarque *de Stoicor. repugn. page* 1049. » Εἰ θεοί τι δρῶσιν αἰσχρὸν οὐκ εἰσὶν θεοί : *Si turpe* » *quid faciant Dii, non sunt Dii.*

(*f*) » Voïez le chap. 13. & suiv. du discours de Calvin » contre les Libertins, où il montre les trois damnables » conséquences qui naissoient de leur doctrine.

(*g*) » Saurin, suite de la justification de sa doctrine, » pag. 255.

(*h*) *Id. ib. pag.* 256. 257.

mier de ces écueils que le dernier, parce qu'on erre beaucoup plus dangereusement, & d'une maniere beaucoup plus capable de produire infailliblement la corruption des mœurs, en mettant en Dieu quelque tache d'injustice, & en le faisant auteur du peché, qu'en donnant des bornes à sa Providence, & en se le représentant un spectateur oisif du peché. Il trouve qu'il n'y a point de peste plus mortelle que de raporter à Dieu la cause des crimes des hommes : parce que les hommes se croyent autorisez par-là à rompre toutes les barrieres qui s'opposent à leurs passions, & à s'abandonner sans réserve & sans mesure à toutes sortes de crimes. On raporte ensuite les propres (i) termes de du Moulin, & l'on cite la page 2. de son *Anatome Arminianismi*.

Ainsi de l'aveu de nos plus célebres Théologiens, le dogme que Dieu est l'auteur du peché seroit la mere nourrice des mauvaises mœurs, & en porteroit le déreglement jusques au comble. Mais il faut aussi dire qu'il peut entraîner à une autre conséquence, c'est que Dieu n'existe point. Euripide (k) l'a fort bien vûë cette conséquence : Mr. Maimbourg l'a posée comme certaine. Il en a été critiqué & l'on a fait voir (l) l'injustice de cette censure. Quoiqu'il en soit nous pouvons dire que de ces deux conséquences celle qui plaira le plus aux gens débauchez, & à tous ceux qui raisonnent favorablement à la corruption de leur cœur, sera la premiere ; car il leur est plus avantageux de se représenter une Providence interessée à la protection du crime qui est son ouvrage, que de nier toute Providence. Ceux qui ont plus de Dialectique, & de meilleures idées de la vertu, se tourneront beaucoup plûtôt du côté de la seconde.

§. LXXXII.

Idée générale de la Religion Païenne.

Le Paganisme nourrit le vice plus que l'Athéïsme.

IL vous sera présentement plus facile de connoître si le Paganisme n'étoit point pire que l'irreligion, puisque d'un côté il blasphémoit d'une maniere plus atroce contre la nature divine, & que de l'autre il renversoit le discernement du vice & de la vertu, & poussoit au mal par l'exemple des Dieux mêmes. Ne voiez-vous pas que par cet exemple on jettoit de l'huile dans le feu, l'on provoquoit au mal les inclinations de la nature, qui n'y étoient déja que trop disposées.

Preuve de cela tirée de l'histoire de la guerre de Troie.

Choisissons quelque morceau qui puisse donner aisément une idée du Paganisme. Prenons le siege de Troye, l'un des plus anciens & des plus insignes événemens dont les oreilles des Grecs fussent rebatuës. Cette guerre fit perir une infinité de gens, & ruïna un beau roïaume, & une ville très-florissante : elle fut cause de mille saccagemens : elle enfanta & des miseres, & des crimes sans nombre. N'imitons point Homere (a), remontons jusques à l'œuf dont elle sortit. Nous nous trouverons à une nôce où toute la troupe des Dieux avoit été invitée hormis la Déesse de la discorde. Elle se vengea de cet afront en se glissant dans un coin d'où elle jetta une pomme d'or qui avoit cette inscription, *pour la plus belle.* Junon, Minerve, & Venus disputerent à qui auroit cette pomme : elles choisirent pour Juge un Berger qui étoit fils de Priam Roi de Troie : elles se soûmirent à la condition qu'il leur prescrivit, qui fut de se mettre toutes nuës. Il jugea selon le droit en faveur de Venus qui étoit sans contredit plus belle que les deux autres. Mais il accepta une récompense qui ternit la gloire de la droiture de son arrêt ; il consentit que Venus lui fit obtenir d'Hélene les dernieres faveurs, d'Hélene, dis-je, qui étoit actuellement mariée. Si Venus témoigna sa reconnoissance par un crime, Junon & Minerve témoignerent leur ressentiment par de mauvaises actions, & au lieu de faire tomber les effets de leur colere sur le seul fils de Priam, au lieu de le faire périr sur mer lorsqu'il alloit voir Hélene, ce qui auroit prévenu les grands desordres, elles s'acharnerent sur les Troiens avec la derniere animosité. La plûpart des Dieux s'interesserent à cette guerre, les uns contre & les autres pour les Troiens, & par ce contraste ils multiplierent les malheurs des deux partis. La ruine de Troie ne satisfit point la jalouse & la vindicative Junon, elle persécuta (b) plusieurs années de suite ceux qui étoient réchapez de ce naufrage, tant (c) il lui tenoit au cœur que sa beauté n'eût pas obtenu le prix qu'elle ne méritoit point !

Mauvais exemple pour les mœurs, que fournit cette Histoire.

Que pouvoit-on aprendre de plus impie ? Quoi de plus contraire aux bonnes mœurs ? Quel exemple ! Quel modele donnoit-on aux femmes ! Comme si elles n'étoient pas assez portées naturellement à faire cas de leur beauté, & à se venger d'une offense. Y a-t-il rien de plus propre que tout le fil de cette histoire à inspirer aux hommes beaucoup d'estime pour leurs passions, & pour leurs crimes, attendu qu'ils en voient l'original dans la conduite des Dieux ? Cela ne devoit-il pas faire esperer la bénédiction céleste à tous ceux qui copieroient ces divins originaux ? Or n'étoit-ce pas ouvrir la porte au déreglement des mœurs ?

Si vous prétendiez qu'on doit excuser ceux qui n'aïant pas fait attention à toutes ces choses ont jugé trop favorablement de la Religion Païenne, il vous faudroit aussi excuser, ou même aprouver ceux qui l'ont mise un peu plus bas que l'Athéïsme, après l'avoir exactement considerée par tous ses mauvais côtez (d).

§. LXXXIII.

Que le Paganisme étoit proprement & réellement un Athéïsme. On le prouve par des raisons.

JE ne me dédis point, Monsieur, de ce que j'ai établi dans le Chapitre 117. des Pensées diverses, *Que les Idolatres ont été de vrais Athées.* Vous croïez sans nulle raison, pardonnez-moi cette phrase, que j'ai emploïé en cet endroit-là un artifice de Rhétoricien, & que pour mieux soûtenir ma cause, j'ai abusé de certains mots équivoques

(i) » En voici une partie, *longè periculosius est inurere » Deo notam injustitiæ, quam limites figere ejus providentiæ. » Cumque utrobique par sit scelus & in Deum contumelia, » majori tamen periculo & certiori morum corruptela Deus » statueretur auctor peccati, quam si otiosus peccati Spectator » existimaretur. Nec ulla capitalior pestis, quàm in Deum » humanorum scelerum causam transcribere. Ita enim fit ut » homines ruptis repagulis impunè lasciviant, quippe habentes Deum patronum sui sceleris & auctorem.*

(k) » Voïez ci-dessus note (e).

(l) » Dans le Diction. histor. & crit. à la remarque I. de » l'article *Pauliciens.*

(a) *Nec gemino bellum Trojanum orditur ab ovo.* Horat. de » arte Poët.

(b) *Virgil. Æn. lib. 1. v. 29. & seq.*

(c) *Manet alta mente repostum*
Judicium Paridis spretaque injuria formæ.
Id. ib. v. 26.

(d) » Tout ceci sera plus amplement prouvé ci-dessous » dans les réponses à la 4. objection.

quivoques que la plûpart des lecteurs prenent comme on les leur donne. Je veux bien que vous sachiez que le terme d'Athéïsme convient litéralement, & très-proprement à l'Idolatrie Païenne. Vous le comprendrez facilement si vous voulez bien péser ce que je m'en vais vous dire.

Il y a deux sortes d'Athéïsme.

Il est sûr que le crime des Athées ne consiste qu'en ce que ne croïant pas l'existence du vrai Dieu, ils ne lui rendent aucun honneur. Il ne consiste nullement en ce qu'ils ne croient point l'existence des faux Dieux, & qu'ils ne leur rendent aucun culte; car ils sont très-raisonnables, & très-loüables à cet égard-là. Disons donc que l'Athéïsme doit être considéré comme un genre qui a sous soi deux especes, l'une est celle qui ne reconnoît ni le vrai Dieu, ni les faux Dieux, l'autre est celle qui ne reconnoît que les faux Dieux. Vous savez la doctrine des Logiciens, que toute l'essence du genre est dans chacune de ses espéces, concluez de là que toute l'essence de l'Athéïsme se trouve dans la religion Païenne qui n'admettoit que de faux Dieux, & qu'ainsi selon les loix les plus sévéres de la Dialectique le Paganisme est un Athéïsme proprement dit.

Dont le Paganisme en est une.

Mais comme les espéces ont chacune non-seulement toute l'essence de leur genre, mais aussi un attribut particulier qui les distingue l'une de l'autre, il reste à voir si l'attribut qui est propre au Paganisme est moins mauvais, que l'attribut qui est propre à l'autre espéce d'Athéïsme. Ce que les Païens avoient de propre étoit qu'après avoir ôté au vrai Dieu l'honneur qui lui apartient, ils le donnoient à des créatures très-imparfaites. Les autres Athées avoient cela de propre qu'ils n'adoroient ni le vrai Dieu, ni les faux Dieux. Voilà le moïen de connoître toute la définition des deux espéces d'Athéïsme. Vous avez là leur attribut *différentiel*, & leur attribut commun. Voïez, je vous prie, si par l'attribut *différentiel* l'Idolatrie Païenne méritera qu'on lui ôte la qualité d'Athéïsme, & souvenez-vous que quand même cet attribut seroit meilleur que l'attribut *différentiel* de l'autre espéce, elle ne laisseroit pas d'être nommée proprement un Athéïsme. Vous savez que la qualité d'animal convient à l'homme dans la signification la plus étroite philosophiquement parlant, & néanmoins l'attribut *irraisonnable*, qui est propre aux brutes est incomparablement plus imparfait que l'attribut *raisonnable*, qui est propre à l'espéce humaine.

Et le plus mauvais des deux.

Mais tant s'en faut que l'attribut spécifique de l'Athéïsme des Païens puisse corriger le mal de l'attribut générique, qu'il est beaucoup plus capable de l'augmenter. L'Athéïsme en général est un crime de rebellion contre le vrai Dieu, son essence consiste à ne reconnoître pas le dominateur de toutes choses. L'Athée Païen ajoûte à ce crime de félonie celui de prêter serment de fidelité aux ennemis de son légitime Souverain; il est donc plus coupable que les Athées de l'autre espéce qui n'adorent aucun ennemi de Dieu. Examinez, s'il vous plaît, la comparaison que j'ai emploïée dans le (*e*) chapitre 132. & la consequence que je tire (*f*) de ce que Dieu s'est fait connoître sous la notion de Dieu jaloux. Si l'idée d'un mari ne vous frape pas assez, d'un mari, dis-je, qui reçoit un outrage plus sanglant lorsque sa femme le quitte pour s'aller prostituer, que lorsqu'elle se condamne à la continence, jettez les yeux sur cette nouvelle comparaison. Vous serez bien dur si vous y êtes insensible.

Représentons-nous une Croisade destinée à la ruine des ennemis de JESUS-CHRIST. La voilà qui cingle vers Constantinople sur une flotte de mille vaisseaux. Deux ou trois Capitaines s'en séparent, & ne veulent plus reconnoître les ordres de l'Amiral, & s'en vont brusquer fortune: la plûpart des autres s'en détachent aussi pour se joindre aux Infidelles, & pour se batre avec eux contre tout ce qui restera de croisez. Pourrez-vous disconvenir que leur crime ne soit plus grand que celui des deux ou trois Capitaines, qui ne veulent rendre service ni aux Chretiens, ni aux Turcs? Pourrez-vous nier que vous n'aïez là une image très-naïve & très-fidelle de l'Athéïsme Païen, & de l'autre espéce d'Athéïsme?

§. LXXXIV.

Preuves de la même chose par autoritez.

SI vous aimez mieux des autoritez que des raisons, il me sera aisé de vous satisfaire. J'ai déja (*a*) cité deux passages de Saint Paul, mais je n'ai pas dit qu'il a emploïé expressément le (*b*) mot ἄθεοι *athées* pour représenter l'état où avoient vêcu les Gentils. Vous me direz peut-être que l'Ecriture n'emploie pas toûjours les termes dans leur sens le plus étroit. Mais comment prouverez-vous qu'en cet endroit-là elle se sert d'une signification impropre? Avez-vous le droit de régler le sens des termes de l'Ecriture selon l'intérêt de vos préjugez? Sachez, Monsieur, que les Peres n'ont point reconnu cette distinction.

Clément d'Alexandrie regarde les Païens comme Athées.

Clément d'Alexandrie aïant raporté les mysteres des Païens, voilà, dit-il, les mysteres des Athées; car à juste titre je nomme Athées ceux qui ont méconnu la véritable Divinité, & qui vénérent un enfant déchiré par les Titans, & une femme pleurante, & les parties que la pudeur défend de nommer. (*c*) Ils sont engagez doublement dans l'Athéïsme, premierement parce qu'ils ne reconnoissent point le vrai Dieu, secondement parce qu'ils reconnoissent pour Dieux ceux qui ne le sont que de nom, & qui n'ont pas même l'existence. Il confirme sa pensée par le passage de Saint Paul que j'ai allégué.

De même que Theodoret, ce qui est aprouvé par Voet.

Théodoret (*d*) assûre que non-seulement Diagoras, Theodore, & Evémere qui ont pleinement nié qu'il y eût des Dieux sont Athées, mais qu'Homére & Hésiode &c. le sont aussi. Vous trouverez que Mr. Voet fameux Professeur en Théo-

(*e*) » Pensées diverses ch. 132.

(*f*) *Ibid.* ch. 103. Joignez ce que j'ai dit dans le ch. 113.

(*a*) » Dans les Pensées diverses ch. 117.

(*b*) Ἐλπίδα μὴ ἔχοντες, καὶ ἄθεοι ἐν τῷ κόσμῳ. *Spem non habentes* & ATHEI *in mundo*. Epist. ad Ephes. cap. 2. v. 12.

(*c*) Ταῦτα τῶν ἀθέων τὰ μυστήρια· ἀθέους δὲ εἰκότως ἀποκαλῶ τούτους οἳ τὸν μὲν ὄντως ὄντα Θεὸν ἠγνοήκασι, παιδίον δὲ ὑπὸ Τιτάνων διασπώμενον, καὶ γύναιον πενθοῦν, καὶ μόρια ἄρρητα ὡς ἀληθῶς ὑπ' αἰσχύνης, ἀναισχύντως σέβουσι· διττῇ ἐνεσχημένοι τῇ ἀθεότητι· προτέρᾳ μὲν, καθ' ἣν ἀγνοοῦσι τὸν Θεὸν, τὸν ὄντως ὄντα μὴ γνωρίζοντες Θεόν· ἑτέρᾳ καὶ δευτέρᾳ, ταύτῃ πλάνῃ τοὺς οὐκ ὄντας, ὡς ὄντας νομίζοντες, καὶ θεοὺς τούτους ὀνομάζοντες τοὺς οὐκ ὄντως ὄντας· μᾶλλον δὲ οὐδὲ ὄντας, μόνου δὲ τοῦ ὀνόματος τετυχηκότας. *Hæc sunt impiorum mysteria. Impios autem eos sine Deo jure voco, qui eum quidem qui est verè Deus ignoraverunt, puerum autem qui discerpitur à Titanibus, & lugentem mulierculam, & partes revera præ pudore minimè dicendas impudenter colunt, duplicique tenentur impietate: priore quidem, qua eum qui est* DEUS *ignorant, eum inquam qui verè est* DEUS, *non agnoscentes: altera & secunda, qua per eum errorem eos qui non sunt, esse existimant, & eos Deos nominant qui non sunt verè: imò verò ne sunt quidem, sed solum nomen obtinent.* Clem. Alexand. admonit. pag. 14. C.

(*d*) *Theod. de curat. Græc. affect. serm. 3. apud Voet ubi infra.*

Théologie à Utrecht a cité ce beau passage, & celui de Clément d'Alexandrie immédiatement après avoir dit que les Ecrivains Ecclésiastiques ont accoûtumé de donner le nom d'Athéisme à l'Idolatrie Païenne. Il les aprouve en cela ; car, dit-il, un tel culte de tant de Divinitez est toute la même chose par une conséquence nécessaire & prochaine que de ne reconnoître ni de n'honorer aucun Dieu : *Ethnicorum theologiam & idololatricum cultum seu* πολυθεότητα nomine ἀθεότητος *traducere solent Christiani scriptores : tot enim & tales Deos, & tali modo colere, per proximam & necessariam consequentiam tantundem est, ac nullum Deum agnoscere & colere* (e).

S. Athanase apelle le Polythéisme un Athéisme.

Cette maxime de Saint Athanase (f) que le Polythéisme est un Atheisme, a été adoptée par nos plus célèbres Theologiens. Je vous ai déjà cité Mr. Voet, & je m'en vais vous alléguer Mr. Heidanus. Vous verrez dans le sommaire de l'un des chapitres de son livre de l'origine de l'erreur,

De même que Heidanus.

qu'il n'est pas universellement vrai, comme veut Plutarque, que la superstition soit pire que l'Athéisme ; que cependant l'Idolatrie est égale en plusieurs choses aux maux de l'Athéisme, & que même elle les surpasse, qu'elle est UNE ESPECE D'ATHEISME, ce qu'elle adore étant réellement distinct de Dieu, qu'elle couvre d'une extrême ignominie, & qu'il ne coule pas moins d'absurditez de l'Idolatrie que de l'Athéisme ; car soit qu'on considere les idoles comme associées au vrai Dieu, & adorées avec lui, soit comme adorées toutes seules, c'est toûjours une ignorance & un mépris du vrai Dieu qui engagent dans le crime d'Athéisme : *Secundum Plutarchum* ἡ δεισιδαιμονία *pejor & turpior Atheismo. Quod ut in universum non est verum, tamen in multis idololatria æquat, imo superat Atheismi mala. Est ipsa species quædam Atheismi, quia quod per ipsam colitur, revera est non Deus, quem summa ignominia afficit . . . . Quæ absurda ex Dei negatione fluant. Non minora ex idololatria consequuntur. Sive enim idola consideras ut sociata vero Deo, & una cum illo culta : sive præterito Deo separatim adorata, magnam Dei* & ἀγνωσίαν ἀτιμίαν *arguunt, &* ἀθεότητος *crimine involvunt* (g). Il prouve tout cela fort au long dans ce chapitre.

Turretin,

Mr. Turretin Professeur en Theologie à Geneve ne doit pas être oublié. Vous vénérez sa mémoire avec beaucoup de justice, je le sai très-bien, & je ne fais point de doute que vous n'aïez lû son cours de Théologie ; mais peut-être ne vous souvenez-vous pas qu'il a pris dans le sens propre le mot ἄθεοι, *athei*, dont Saint Paul a qualifié les Païens. Celui qui n'a point le vrai Dieu, dit-il, n'a aucun Dieu : le Polythéisme est réellement l'Athéisme (h). Je ne répeterai point (i) le passage de Mr. du Plessis Mornai.

Et Du Bosc.

Si cela ne vous sufit pas, j'ai un bon moïen de vous combler la mésure. Mr. du Bosc Ministre de Caën, si distingué par son mérite, par son éloquence, & par les services qu'il a rendus aux Eglises Réformées du Roïaume, a intitulé l'un de ses sermons *l'Athéisme des Payens*. Ce sermon a été imprimé après la mort de l'Auteur, il a pour texte le verset 12. du 2. chapitre de l'Epitre aux Ephésiens, ce passage où les Gentils sont qualifiez d'Athées. Prenez la peine d'examiner les extraits qui suivent.

Des differentes sortes d'Athées selon du Bosc.

Mr. du Bosc distingue quatre sortes d'Athées : *J'appellerai les premiers*, dit-il, (k), *les Athées de l'existence de Dieu ; les seconds, les Athées de sa providence ; les troisiémes, les Athées de sa nature ; & les quatriémes, les Athées de son service. Les premiers sont ceux qui nient formellement l'existence d'un Dieu, & qui n'en reconnoissent point du tout dans le monde. Les Payens n'étoient pas de cette premiere classe ; ils en étoient bien éloignez, eux qui étoient passez dans une extremité toute contraire . . . . .*

Des Athées Naturalistes.

Des Athées Epicuriens.

(l) La seconde espece d'Athées est de ceux qui reconnoissans l'existence d'un Dieu, nient sa providence, & veulent qu'il se tienne là haut dans un éternel repos, sans se mêler du gouvernement du monde, & laissant toutes choses à la conduite de la nature, qui les fait aller leur train, ou à l'esprit des hommes qui disposent de leurs affaires, selon leurs lumieres & selon leurs soins. C'est là un véritable Atheisme ; car un Dieu sans providence n'est pas un Dieu, mais une idole vaine & immobile, qui n'agit point & ne sert de rien. C'est-pourquoi l'on a eu raison de dire, que quand Epicure faisoit un Dieu, & nioit la providence, il avoit bien Dieu dans la bouche ; mais qu'il l'avoit banni de son cœur, & qu'il avouoit de parole ce qu'il méconnoissoit en effet. On ne peut pas encore imputer ce second Athéisme aux Payens en general . . . . .

Des Athées Payens.

(m) La troisiéme espece d'Atheisme, est celle de la *nature de Dieu, par laquelle on détruit la nature divine, on la corrompt, on la renverse par des idées contraires à la vérité de son être, incompatibles avec la pureté de son essence, indignes de sa gloire, & irreconciliables avec ses vertus. Et c'étoit proprement de cette maniere que les Payens étoient des Athées ; car ils désiguroient si étrangement la nature du vrai Dieu ; ils le concevoient sous des formes si absurdes, si bizarres, si impertinentes, qu'on peut dire qu'ils étoient véritablement à cet égard sans Dieu au monde. Dieu est unique beaucoup plus que le Soleil ; car encore pourroit-il y avoir plusieurs Soleils, s'il plaisoit au Créateur d'en produire d'autres que celui qui donne le jour. Mais il est absolument impossible & contradictoire qu'il y ait plusieurs Dieux. Cependant les Payens s'en forgeoient une multitude étonnante, & leurs propres Auteurs en ont compté jusqu'à* (n) *trente mille . . . . . (o) Multiplier ainsi les Dieux, c'étoit les détruire, CAR AVOIR PLUSIEURS DIEUX ET N'EN AVOIR POINT DU TOUT, C'EST UNE MEME CHOSE.* L'Auteur montre après cela en détail que les Païens renversoient tous les attributs de Dieu : je ne vous alléguerai que ce qui concerne la sainteté : » (p) Dieu est souverainement saint, la » sainteté même ; & les Payens le concevoient » capables des plus grands crimes ; puisque leur » Théologie leur parloit des parricides de leur Sa-

(e) *Gisb. Voetius disput. Theol.* to. 1. *pag.* 157.

(f) Τὴν πολυθεότητα ἀθεότητα εἶναι. *Multitudinem numinum nullitatem esse numinum.* Athanas. orat. contra Gentes pag. 32.

(g) *Heidanus in breviario cap. 7. lib. 6. de orig. erroris pag.* 332.

(h) *Gentes dicuntur* ἄθεοι *Eph. 2. 12. non quod nullum prorsus Numen agnoscerent, sed quod veri Numinis notitia destituerentur ; nam qui verum Deum non habet, eo ipso nullum Deum habet &* πολυθεότης est revera ἀθεότης. Franc. Turret. instit. Theol. Elenct. to. 1. pag. m. 186. Il répete la même chose en d'autres termes non moins forts pag. 188.

(i) » Voïez ci-dessus ch. 68.

(k) » Du Bosc sermons sur l'Epistre aux Ephésiens to. » 3. pag. 67.

(l) *Id. ib. pag.* 71.

(m) *Id. ib. pag.* 73.

(n) » Ceux qui considéreront le passage d'Hésiode ci- » dessus §. LXIV. verront que ces trente mille n'étoient » pas le plus haut nombre, mais seulement une partie des » Divinitez Payennes.

(o) *Id. ib. pag.* 74.

(p) *Id. ib. pag.* 75.

» Saturne qui avoit mangé ses propres enfans, » des adulteres & des incestes de leur Jupiter, » des impudicitez de leur Venus, des larcins & » des friponneries de leur Mercure, & qu'il n'y » avoit point de crimes dont on ne trouvât l'e- » xemple dans quelqu'une de ces Divinitez pré- » tenduës, que l'enfer avoit logées dans le ciel » exprès pour authoriser, & pour enhardir les » abominations de la terre. C'étoit là un horrible » Athéisme, puisqu'en la place du vrai Dieu il » mettoit des idoles execrables; & il est certain, » que l'on peut fort bien dire que les Gentils » étoient sans Dieu, puisque ce qu'ils adoroient » n'étoit pas Dieu; mais c'étoient ou des hommes » morts, ou des bêtes, ou des arbres, ou des fon- » taines, ou des rochers, ou des astres, ou des » Démons dont ils étoient abusez. »

Des Athées de pratique, ou vicieux.

Le quatrieme Athéisme, continuë-t-il, (q) *est celui du service de Dieu, quand on le sert par des cultes odieux & detestables; ou bien quand on ne le sert point, qu'au contraire on l'outrage par une vie criminelle & vicieuse ..... C'est là l'Athéisme des garnemens & des debauchez, car effectivement ils vivent comme s'il n'y avoit point de Dieu, sans crainte de sa justice, sans reconnoissance de sa bonté, sans respect pour son nom, sans obéissance à ses loix. Et quand ils auroient abatu Dieu de dessus son trône, pour l'écraser sous leurs piez, & l'anéantir à jamais, ils ne se donneroient pas plus de licence & de hardiesse. Ce sont donc des Athées d'œuvre & d'action. Ils confessent Dieu de leurs langues; mais ils le renient par leurs mœurs. Ils parlent comme croyant un Dieu; mais ils agissent comme n'en croyant point, en quoi ils se rendent beaucoup plus coupables. Car encore ceux qui ne reconnoissent point de Dieu, ne prétendent point l'offenser, puisqu'on ne sauroit outrager ce qui n'est pas; au lieu que ceux-ci reconnoissant une Divinité la méprisent, la deshonorent, l'insultent par leurs péchez. C'est être criminel au double. Les Payens étoient encore Athées de cette derniere sorte; car d'un côté leur culte étoit execrable, puisqu'ils servoient Dieu par des sacrifices profanes, par des victimes de bêtes immondes, par des immolations, même barbares & monstrueuses d'hommes, de vierges & d'enfans, par des cérémonies diaboliques, par des solemnitez effroyables, qui choquoient souvent la pudeur & l'honnêteté, & qui exposoient à la lumiere des horreurs qui auroient dû être cachées dans les plus noires ténebres. D'ailleurs leur morale n'étoit pas moins corrompuë, ni moins depravée; car elle permettoit les vices les plus infames, elle les autorisoit, elle en prenoit hautement le parti.* Il n'oublie pas le portrait que Saint Paul (r) nous a laissé des mœurs corrompuës des Gentils.

Voilà bien des choses qui confirment plusieurs chapitres de mes Pensées diverses, & l'on ne sauroit comprendre que Mr. du Bosc eut pû dire plus de mal de la premiere espéce d'Athées qu'il en a dit de l'Athéisme des Païens.

Jurieu appelle le Socinianisme un Athéisme.

Vous souvenez-vous que le délateur de mes Cometes a soûtenu, 1. Que (s) *c'est une espece d'Athéisme que de refuser la divinité à un être auquel elle convient, encore que d'ailleurs on reconnoisse quelque espece de divinité.* 2. Que par conséquent (t) tout de même que l'opinion de Spinoza *qui refuse d'attribuer l'idée de l'être infiniment parfait à un esprit infini est un véritable Athéisme, l'opinion du Socinien qui refuse d'attacher l'idee de la divinité à Jesus-Christ auquel elle convient, est une espece d'Athéisme.* Il faut donc qu'il croie que l'opinion du Païen, qui *refusoit de reconnoitre le Dieu* des Juifs étoit une espéce d'Athéisme. Il fait consister (v) le plus grand des crimes des Païens dans ce refus, & leur moindre crime dans (x) le culte des Idoles. Marquons-lui bien cette chasse; car suivant cela l'espéce de l'Athéisme des Païens est pire que celle des Athées. Ceux-ci ne commettoient que le plus grand crime des Païens, qui outre celui-là en commettoient plusieurs autres par leur dévotion pour les faux Dieux. Et ce n'étoient pas de petits crimes. On ne qualifiera jamais ainsi l'action d'immoler des hommes & même ses propres enfans à des Idoles. L'indignation de Dieu contre les Juifs qui sans cesser de l'adorer, adoroient aussi les Dieux des Gentils paroît si grande dans l'écriture, que que le crime qui en étoit la cause ne pouvoit être qu'énorme.

Exemple de gens qui appellent leur cuivre de l'or.

Il faut que je vous intéresse à ma cause par votre propre jugement. Qu'eussiez-vous dit, Monsieur, pendant vos voïages, si des insulaires qui n'eussent jamais vû de l'or, & qui en eussent ignoré entierement les qualitez, vous eussent dit qu'ils n'emploïoient que de l'or dans leur monnoie? Je supose qu'aïant oüi dire que l'or est le plus parfait de tous les métaux, ils auroient donné ce nom au cuivre, parce qu'ils n'auroient connu aucun métal qui fut aussi bon que celui-là, & à cause que par trop de prévention pour leur païs, ils se feroient imaginez que les mines du meilleur de tous les métaux n'y manquoient pas. Si vous n'aviez vû parmi eux que de la monnoie de cuivre, n'auriez-vous pas crû qu'ils étoient autant sans monnoïe d'or que les peuples qui ignorent non-seulement les proprietez de ce métal, mais le nom même? Dites donc hardiment que les Païens étoient sans Dieu, tout comme s'ils en avoient ignoré jusqu'au nom.

Vous pourrez trouver la confirmation de tout ceci dans ce que je vais vous dire de quelques peuples du nouveau monde.

§. LXXXV.

Que l'on a trouvé des sauvages dans le Canada qui n'avoient nulle Religion.

Lipse écrivit une lettre (a) l'an 1597. destinée à convertir un Athée qu'il ne nomme pas. Elle est fort bonne, mais il y supose comme un fait certain qu'on n'a encore trouvé aucun peuple sans Religion ni dans le vieux monde, ni dans le nouveau (b), non pas même parmi les Anthropophages. Il avoit pû lire le contraire dans la Rélation de Jean de Léri, & ailleurs. Vous avez vû (c) ce que Lescarbot témoigne dans son Histoire de la nouvelle France. Un Recollect en dit presqu'autant quelques années après. Je vous donne ses paroles: (d) *Encore que Cicéron aye dit, parlant de la nature des Dieux, qu'il n'y a*

Des Canadiens sans Religion.

(q) *Id. ib. pag.* 76.
(r) » Dans le 1. chapitre de l'Epître aux Romains.
(s) » Jurieu, Tableau du Socinianisme pag. 145.
(t) *Id. ib. pag.* 146.
(v) *Id. ib. pag.* 148.
(x) *Id. ib. pag.* 129.
(a) » C'est la 26. de la 1. centurie *ad Belgas.*
(b) *Verissimè alia alibi religio est, ubique aliqua: nec in veteri & nostro solùm orbe hoc apparuit, sed in rudi illo novo ubi inter barbaros, feros, homicidas, homedones, quis angulum adhuc repperit, quem religio & numen non vindicaret?* Lipsi. epist. 26. centur. 1. ad Belg. pag. m. 866.
(c) » Ci-dessus, ch. 77. n. XXV.
(d) » Gabriel Sagard, Theodat, Mineur Récollect de » la Province de Paris, Histoire du Canada liv. 1. ch. 30. » pag. 485. édit. de Paris 1636. in-8.

à gent si sauvage, si brutale, ny si barbare, qui ne soit imbuë de quelque opinion d'iceux, & n'aye ce sentiment naturel d'une nature superieure à celle de l'homme, qui le porte à quelque forme d'adoration, de Religion, & de culte interieur, ou exterieur pour en tesmoigner les recognoissances. Neantmoins nos Hurons, & Canadiens semblent n'en avoir aucune pratique, ny exercice, que nous ayons pû descouvrir, car encore bien qu'ils advouent un premier principe & Createur de toutes choses, & par consequent une Divinité avec le reste des Nations, si est ce qu'ils ne le prient d'aucune chose, & vivent presque en bestes, sans adoration, sans Religion & sans vaine superstition sous l'ombre d'icelle. De Temples, ny de Prestres, il ne s'en parle point entr'eux, non plus que d'aucunes prieres publiques, ny communes, & s'ils en ont quelqu'unes à faire, ou des Sacrifices, ce n'est pas à cette premiere cause, ou premier principe qu'ils les adressent, mais à de certains esprits puissans qu'ils logent en des lieux particuliers.

Je n'ai rien voulu suprimer de ce passage, quoi que la derniere partie n'y soit pas bien d'accord avec la premiere. L'Auteur commence par contredire Cicéron, & finit par lui fournir une preuve; car une Nation qui fait des prieres & des sacrifices à des esprits n'est point destituée de Religion, encore qu'elle ne rende aucun culte particulier au principe de toutes choses. Les Païens étoient dans le même cas. Je m'imagine que le Recollect ne s'abuse que parce qu'il confond ce qu'il falloit démêler. Quelques peuples de Canada sont absolument sans Religion; quelques autres ne le sont pas. Il avoit en vûë ceux-là dans la premiere partie de son discours, & ceux-ci dans la derniere. Il n'a pas eu assez d'esprit pour s'apercevoir qu'il tomboit en contradiction.

Lescarbot, qui est plus habile & plus judicieux que lui, distingue bien mieux les choses. Voici ce qu'il observe: (e) *quant à nos Souriquois, & autres leurs voisins, je ne puis dire sinon qu'ils sont destituez de toute connoissance de Dieu, n'ont aucune adoration, & ne font aucun service divin, vivans en une pitoyable ignorance. . . . . . (f) Nos Sauvages . . . . & generalement tous ces peuples jusques à la Floride inclusivement, sont fort aisés à attirer à la Religion Chretienne, selon que je puis conjecturer de ceux que n'ay point veu, par les discours des histoires, mais je trouve que la facilité y sera plus grande en ceux des premieres terres comme du Cap Breton jusques à Malebarre, pour ce qu'ilz n'ont aucun vestige de Religion (car je n'appelle point Religion s'il n'y a quelque latrie, & office divin) ni la culture de la terre. . . . . (g) Les Armouchiquois sont un grand peuple lesquels aussi n'ont aucune adoration.*

Il ne parle pas ainsi des habitans de la Virginie, il reconnoit (h) qu'ils *commencent à avoir quelque opinion de chose superieure en la Nature, qui gouverne ce monde ici. Ilz croyent plusieurs Dieux (ce dit un historien Anglois qui y a demeuré) lesquels ils appellent* Montoac: *mais de diverses sortes & degrez. Un seul est principal & grand, qui a toujours esté, lequel voulant faire le monde fit premierement d'autres Dieux pour estre moyens & instrumens desquels il se peut servir à la creation & au gouvernement. Puis après, le soleil, & la lune, & les étoilles comme demidieux, & instrumens de l'autre ordre principal. Ils tiennent que la femme fut premierement faite, laquelle par conjonction d'un des Dieux eut des enfans. Tous ces peuples generalement croyent l'immortalité de l'ame, & qu'après la mort les gens de bien sont en repos, & les méchans en peine. Or les méchans sont leurs ennemis, & eux les gens de bien: de sorte qu'à leur opinion ils sont tous après la mort bien à leur aise, & principalement quand ils ont bien defendu leur païs & bien tué de leurs ennemis.* Voïez en passant de quelle utilité pouvoit être une semblable Religion pour porter aux bonnes œuvres. Si vous examinez tant soit peu ces choses vous trouverez qu'elle y étoit aussi inutile que l'Atheisme. Lescarbot ajoûte (i) que les Virginiens font *quelque service divin*, qu'*ils representent leurs Dieux en forme d'homme*, qu'*ils les placent* dans des temples *ausquels ilz font leurs prieres, chants & offrandes à ces Dieux. . . . . . (k) Le Capitaine Laudonniere en son histoire de la Floride dit que ceux de ce païs là n'ont connoissance de Dieu, ni d'aucune Religion, sinon que ce qu'il leur apparoit, comme le soleil & la lune: ausquels toutesfois je ne trouve point par toute ladite histoire qu'ils facent aucune adoration, fors que quand ilz vont à la guerre le* Paracousi *fait quelque priere au soleil pour obtenir victoire, & laquelle obtenuë, il lui en rend la loüange, avec chansons en son honneur (l) . . . . Si quelcun veut appeller acte de Religion l'honneur qu'ilz font au Soleil, je ne l'empêche (m).*

Par ce témoignage d'un homme de discernement vous pourrez rectifier la négligence du Récollect. Je vous dirai par occasion que de reconnoître *un premier principe & créateur de toutes choses*, n'est pas une preuve de non Athéisme comme le prétend ce Moine. Straton (n) & quelques autres philosophes athées parmi les anciens, Spinoza parmi les modernes, reconnoissent ce premier principe. Il faut donc pour se distinguer de l'Athéisme reconnoître formellement que ce premier être n'agit point par voye d'émanation, que l'action par laquelle il produit le monde n'est point immanente, qu'il n'est point déterminé par une nécessité naturelle, qu'il dispose de la Nature selon son bon plaisir, qu'il entend nos prieres & qu'elles le peuvent induire à changer le cours naturel des choses.

§. LXXXVI.

Opinions ridicules de quelques sauvages touchant la nature de Dieu.

Mais laissons là les Canadois qui n'ont eu nulle Religion: considérons seulement ceux qui admettoient des Dieux, & voïons l'idée qu'ils en avoient.

Idée que les Souriquois ont de Dieu.

Les Souriquois » (a) croïoient un seul Dieu, un

(e) » Lescarbot, Histoire de la nouvelle France, liv. 6. » ch. 5. pag. 664.

(f) *Id. ib. pag. 665. 666.*

(g) *Id. ib pag. 667.*

(h) *Id. ib. pag. 668.*

(i) *Id. ib. pag. 671.*

(k) *Id ib pag 672.*

(l) » Notez qu'il critique ici Belleforest, qui écrit avoir » pris de la dite histoire ce qu'il met en avant, qu'ilz font » des sacrifices sanglans tels que les Mexicains s'assemblans en une campagne, & y dressans leurs loges là » où apres plusieurs danses & ceremonies ilz levent en » l'air & offrent au Soleil celui sur qui le sort est tombé » d'estre destiné pour estre sacrifié. Que s'il est hardi en » cet endroit, il ne l'est pas moins quand il en dit autant » des peuples de Canada. »

(m) *Id. ib. pag. 673.*

(n) » Voïez dans la Bibliotheque choisie de Mr. le » Clerc les extraits du livre de Mr. Cudworth.

(a) » Gabriel Sagard hist. du Canada liv. 2. ch. 30. pag. » 489.

» un fils, une mere, & le Soleil, qui estoient » quatre, néanmoins que Dieu étoit par-dessus » tous: mais que le Fils estoit bon & le Soleil, » à cause du bien qu'ils en recevoient: mais la » Mere ne valoit rien & les mangeoit, & que » le Pere, qui est Dieu, n'étoit pas trop bon. » Ils contoient que Dieu vint trouver un homme qui avoit beaucoup de tabac » (b) & luy demanda où étoit son petunoir: l'homme le prit & le » donna à Dieu qui petuna beaucoup, & après » avoir bien petuné il le rompit en plusieurs pieces: & l'homme luy demanda, pourquoy as-tu rompu mon petunoir, & tu vois bien que je » n'en ai point d'autre: & Dieu en prit un qu'il » avoit & le luy donna, luy disant: En voylà un » que je te donne, porte-le à ton grand Sagamo, » qu'il le garde, & s'il le garde bien, il ne manquera point de chose quelconque ny tous ses » compagnons: cet homme prit le petunoir qu'il » donna à son grand Sagamo, & durant tout le » temps qu'il l'eut, les Sauvages ne manquerent de rien du monde: mais que du depuis » le dit Sagamo avoit perdu ce petunoir, qui est » l'occasion de la grande famine qu'ils ont quelquefois parmy eux. Voilà pourquoy ils disent » que Dieu n'est pas trop bon, ayant fondé toute leur abondance sur un calumet de terre fragile, & que les pouvant secourir il les laissoit souffrir au-delà de toutes les autres Nations. »

Du Dieu des Hurons & de sa mere grand.

Voici ce que le Récollet conte des Hurons: ils croïent: » (c) Que le Créateur qui a faict » tout ce monde, s'appelle Yoscaha, & en Canadien Atahocan ou Attaoüiacan, lequel a encore sa mere-grand, nommée Eataentsic: leur » dire qu'il n'y ait point d'apparence, qu'un Dieu » qui a esté de toute éternité, aye une mere-grand, & que cela se contrarie, ils demeurent » sans réplique, comme à tout le reste de leur » creance. Ils disent qu'ils demeurent fort loin, » n'en ayant neantmoins autre certitude ou cognoissance que la traditive qu'ils tiennent de » pere en fils, & le récit qu'ils alleguent leur » en avoir esté faict par un Attivoindaron, qui » leur a donné à entendre l'avoir veu & les vestiges de ses pieds imprimées sur un rocher au » bord d'une riviere qui avoisine sa demeure, & » que sa maison ou cabane est faicte au modele » des leurs, y ayant abondance de bled & de toute autre chose nécessaire à l'entretien de la vie » humaine. Que Eataentsic & luy sement du » bled, travaillent, boivent, mangent, dorment, & sont lascifs comme les autres; bref » ils les figurent tous tels qu'ils sont eux-mesmes. » Que tous les animaux de la terre sont à eux » & comme leurs domestiques. Que Youskeha est très-bon, & donne accroissement à » tout, & que tout ce qu'il faict est bien faict, » & nous donne le beau temps & toute autre » chose bonne & prospere. Mais à l'opposite, » que sa mere-grand est meschante, & gaste » souvent tout ce que son petit-fils a faict de » bien. D'autres disent que cette Eataentsic » est tombée du Ciel, où il y a des habitans » comme icy, & que quand elle tomba, elle » estoit enceinte. Qu'elle a fait la terre & les » hommes, & qu'avec son petit-fils Youskeha » elle gouverne le monde. Que Youskeha a soin » des vivans & des choses qui concernent la vie, » & par consequent ils disent qu'il est bon: Eataentsic a soin des ames, & parce qu'ils croyent » qu'elle fait mourir les hommes, ils disent » qu'elle est meschante & non pas pour donner » le mauvais temps, comme disent d'autres, ou » pour bouleverser tout ce que son petit-fils » fait de bien. Voilà comme ils ne s'accordent » pas en leur pensée. »

De leurs prieres.

Je leur demandai, continuë-t-il (d), *Quel service ils rendoient à leur Dieu Yoscaha, & quelle forme de priere ils lui offroient, estant leur Createur & bienfacteur. A cela point de responce, sinon qu'il n'avoit que faire de rien, & qu'il estoit trop esloigné pour luy pouvoir parler, ou le prier de quelque chose. Pourquoy donc usez-vous de priere, & offrez-vous des presens à de certains esprits que vous dites résider en des rivieres & rochers, & sans sentiment? Pour ce, dit-il, que non-seulement les hommes & les autres animaux ont l'ame immortelle, mais aussi toutes les choses materielles & sans sentiment, entre lesquelles il y en a qui ont de certains esprits particuliers fort puissans, qui peuvent beaucoup pour notre consolation, si nous les en requerons en la presence des choses qu'ils habitent, car bien qu'ils n'apparoissent point à nos yeux ils ne laissent pas d'operer & nous faire souvent ressentir les effects de leur puissance, en exauçant nos prieres. Que si nous en prions d'absens, comme lorsque nous preschons les poissons dans nos cabanes, les rets ou l'esprit des fillets le raportent aux poissons, qu'ils prient de donner dans nos pieges, ou d'esquiver la main de ceux qui jettent de leurs os au feu, de maniere que si nos Predicateurs sont excellens Orateurs, nous sommes asseurez d'en avoir à force, ou rien du tout si on a jetté de leurs os au feu, ou commis quelque autre insolence en la presence des filets; folie aussi grande que celle des Montagnais, qui n'ozent respandre à terre le pur sang d'un castor, croyans que s'ils l'avoient faict, ils n'en pourroient plus prendre.*

La conclusion de ce Moine est que ces gens-là, » (e) Ne recognoissent & n'adorent aucune » vraye Divinité, ny Dieu celeste ou terrestre, » duquel ils puissent rendre quelque raison, & » que nous puissions sçavoir, car encore bien » qu'ils tiennent tous en géneral Youskeha pour » le premier principe & Créateur de tout l'Univers avec Eataentsic, si est-ce qu'ils ne luy offrent aucunes prieres, offrandes ny sacrifices » comme à Dieu.

Leurs idées sur l'immortalité des Ames, des hommes & bêtes, &c.

Notons qu'ils (f) *croyent l'immortalité de l'ame avec tous les autres peuples Sauvages, sans faire distinction du bon ou du mauvais, de gloire ou de chastiment, & que partant de ce corps mortel, elle s'en va droicte du costé du Soleil couchant, se réjouir & dancer en la presence d'Yoscaha & de sa mere-grand Eataentsic......... Ils disent que les ames des chiens & des autres animaux y vont aussi par le costé du Soleil levant......... Que les ames des chiens vont encores servir les ames de leurs Maistres en l'autre vie, ou du moins qu'elles demeurent avec les ames des autres animaux, dans ce beau pays d'Yoscaha où elles se rangent toutes, lequel pays n'est habité que des ames des animaux raisonnables & irraisonnables, & de celles des haches, cousteaux, chaudieres & autres choses qui ont esté offertes aux deffuncts, ou qui sont usées, consommées ou pourries.*

Voici

(b) » *Id. ib. pag.* 409. Voiez aussi Lescarbot *ubi supra* » liv. 3. ch. 11. pag. 306.
(c) Gabriel Sagard *ubi supra.*
(d) *Id. ib. pag.* 493.
(e) *Id. ib. pag.* 494.
(f) *Id. ib. pag.* 497.

Voici d'autres rêveries qui s'accordent avec celles-là. Le Récollect nous assûre que les Hurons « (g) prennent sur-tout garde de ne jetter » aucune arreste de poisson dans le feu, & y en » ayant jetté; ils m'en tancerent & les en retirerent fort promptement, disans que je ne faisois pas bien, & que je serois enfin cause qu'ils » n'en pourroient plus prendre, pour ce (disoient-ils,) qu'il y avoit de certains esprits, » ou l'esprit des retz, ou des poissons-mesmes, » desquels on brusloit les os, qui advertiroient » les autres poissons de ne se pas laisser prendre, » puisqu'on les traictoit de la sorte & sans aucun respect....... Un jour comme je pensois » brusler au feu le poil d'un escurieux mort qui » m'avoit esté donné, ils ne voulurent point » permettre, & me l'envoyerent brusler dehors, » à cause des retz qui estoient pour lors dans » la cabane, disans qu'elles le diroient aux poissons, je leur dis que les rets ne voyoient » goute & n'avoient aucun sentiment, ils me » respondirent que si, & qu'elles entendoient » & mangeoient. »

Il faut expliquer ce qui regarde leurs Prédicateurs: » (h) En chacune des cabanes de la pesche, il y a un Prédicateur de poisson, qui a » accoustumé de les prescher: s'ils sont habiles » gens ils sont fort recherchez, pour ce qu'ils » croyent que les exhortations d'un habile homme, ont un grand pouvoir d'attirer les poissons dans leurs rets........ Celuy que nous » avions s'estimoit un des plus ravissans, aussi » le faisoit-il beau voir demener & des mains » & de la langue quand il preschoit, comme » il faisoit tous les soirs.......... Son theme » estoit: que les Hurons ne bruslent point les » os des poissons & qu'on ne leur faict aucun » mauvais traictement, puis ensuite avec des » affections nonpareilles exhortoit les poissons, » les conjuroit, les invitoit & les supplioit de » venir, de se laisser prendre & d'avoir bon courage, & de ne rien craindre, puisque c'estoit » pour servir à de leurs amis, qui ne bruslent » point leurs os.

Finissons par cette remarque, (i) *Pour avoir bonne pesche ils bruslent aussi du petun, en prononçant de certains mots que je n'entends pas. Ils en jettent aussi à mesme intention dans l'eau, à des certains esprits qu'ils croyent y présider ou plustost à l'ame de l'eau, car ils croyent que toute chose materielle & insensible, a une ame qui entend & comprend, la prient à leur maniere accoustumée d'avoir bon courage, & de faire qu'ils prennent bien du poisson, & fassent une pesche qui leur soit profitable & advantageuse.*

La réflexion du Récollect sur ce point-là est admirable: voilà, continuë-t-il (k), « où aboutissent toutes leurs prieres, ou pour leur ventre, ou pour leur santé, ou pour la ruyne de » leurs ennemis, & n'en font point d'autres à » quelque esprit que ce soit, sinon pour les » voyages & la traicte, car de rendre graces à » Dieu, ou de luy demander pardon, avec promesse de mieux faire, il ne s'en parle point, » non plus que des autres choses qui regardent » le salut, si on ne leur en discourt. »

§. LXXXVII.

Que ce qu'on vient de rapporter des Canadois, soit Athées, soit Superstitieux, confirme notablement ce que j'ai dit dans les chapitres 83. & 84.

Vous direz peut-être que je me suis trop étendu sur ces excès d'extravagance, & vous regretterez le tems qu'il vous aura falu emploier à lire tant de folies: croïez néanmoins que j'ai eu de bonnes raisons de vous faire ce détail: ce sont des faits qui m'ont paru propres à confirmer ce que j'établis dans les chapitres 83. & 84. *Les Canadois superstitieux pires que les Athées.*

Vous avez vû que l'on a trouvé dans le Canada deux sortes de peuples: les uns n'avoient nulle Religion, les autres en avoient une qui étoit proprement & réellement un Athéïsme; car elle ne renfermoit aucune idée du vrai Dieu, & ne s'apuïoit que sur des notions infiniment plus éloignées de la nature divine, que la nature du feu n'est diférente de celle de l'eau. Ces Barbares ou ces Sauvages concevoient Dieu (a) comme éternel, & cependant ils lui donnoient une mere, & même une grand'mere. Ils ne le croïoient guéres bon; ils croïoient qu'il seme du bled pour se nourrir, qu'il boit, qu'il mange, qu'il dort, qu'il est lascif comme les hommes, & qu'il vit (b) presque dans les mêmes infirmitez qu'eux. Ils ne lui rendent aucun culte, ils s'imaginent qu'il est trop loin pour les entendre, ils en font des contes ridicules. Ils adorent certains esprits qu'ils se figurent dans la terre, dans les eaux, &c. & ils n'ont pour but dans ce culte que leur propre utilité sans s'engager à la pratique des bonnes œuvres.

En quoi voudriez-vous qu'ils surpassassent leurs voisins Athées? Ne sont-ils pas Athées aussi proprement que les autres? Ne le sont-ils pas même d'une façon plus offensante? N'est-ce pas un plus grand crime de dire du mal de Dieu, que de (c) n'en dire ni bien ni mal? la privation de connoissance n'est-elle pas ici un moindre defaut qu'une connoissance mêlée d'horribles blasphêmes? Ne trouvez-vous pas plus insupportables que les ignorans, ceux qui croient savoir beaucoup & qui ne savent rien que d'une fausse maniere? Si un homme vous avoüoit qu'il ne comprend rien dans un passage dificile d'Aristote, ne le jugeriez-vous pas préferable à un pédant qui l'expliqueroit d'une maniere tout-à-fait absurde, & qui soûtiendroit qu'il a rencontré le vrai sens? Dites donc que les Sauvages qui vivent dans un oubli continuel de la nature divine, sont moins condamnables que ceux qui songent souvent à Dieu, mais toûjours en le deshonorant, soit parce qu'ils lui ôtent les perfections les plus essentielles, je veux dire (d) la vertu, soit parce qu'ils lui donnent des imperfections incompatibles avec sa nature.

Mais ce à quoi je souhaite que vous preniez garde principalement est que l'on n'a point trouvé que les Sauvages sans Religion vécussent d'une maniere plus dereglée que les Sauvages qui avoient quelque Religion. Il ne se faut point éton- *Les Sauvages superstitieux aussi dereglez que les Athées.*

(g) Gab. Sagard *ubi supra chap.* 40. *pag.* 639. 640.
(h) *Id. ib. pag.* 641.
(i) *Id. ib. pag.* 642.
(k) *Id. ib.*
(a) » Voïez les passages citez dans le chapitre précedent.
(b) Sagard *ubi supra pag.* 487.

(c) » Voïez les paroles d'Arnobe ci dessus chap. 77. » n. 1.
(d) » Voïez la Bibliotheque choisie de Mr. le Clerc to. 2. » pag. 255. 256. où vous trouverez cette sentence d'un Ancien, *Que Dieu sans la vertu n'est qu'un nom*, Ἄνευ ἀρετῆς θεὸς ὄνομα μόνον. Voïez ci-dessus chap. 81. » pag. 307.

étonner de cela; car quel secours voudroit-on que ceux-ci trouvassent dans leur sentiment sur la nature divine pour se porter à la vertu, & pour réprimer leurs passions? Pouvoient-ils exciter par leur idée du premier principe ce respect, & cette vénération qui servent de frein au peché? Cette idée n'étoit-elle pas plus propre à leur inspirer du mépris & de la haine, que de l'estime & de l'amour? Les gens de bien dans le Christianisme n'éprouvent-ils pas que cette persuasion confuse, qui nous accompagne par-tout que Dieu est present en tous lieux, ne sufit pas pour résister aux tentations dificiles, & pour ramener à leur devoir les passions tumultueuses & révoltées, mais qu'il faut se recueillir & s'attacher attentivement à l'idée des grandeurs de Dieu, & que si l'on remporte la victoire, c'est à cause qu'en les contemplant avec réflexion, on excite le respect, l'admiration & la crainte d'une Majesté si souveraine, & si parfaite? Et l'on voudroit que nos Sauvages superstitieux avec leurs idées, & leurs contes ridicules tirassent quelque avantage moral de ce qu'ils croient qu'il y a des Divinitez? Notons, je vous prie, que le culte qu'ils rendent à certains esprits ne leur peut servir de rien par raport à la vertu; car ils ne leur ofrent pas des prieres & des sacrifices afin de devenir honnêtes gens, mais afin de faire une bonne pêche, une bonne chasse, &c.

Aplication de ceci au Paganisme combatu par St. Paul & par les Peres.

Tout ceci se peut apliquer & avec encore plus de fondement au Paganisme que Saint Paul & les anciens peres ont combatu. C'étoit une espece d'Athéïsme qui ne pouvoit être d'aucun usage par raport aux bonnes mœurs. Il étoit fondé sur des idées si ignominieuses, & à la nature divine, & à la raison humaine, que ce seroit un prodige des plus étonnans qu'elles eussent pû fructifier en bonnes œuvres, retirer du mal & porter au bien en dépit des tentations les plus violentes, & des suggestions les plus vives du Démon, & de la chair, & du monde. Bien loin que Dieu ait favorisé d'une telle benédiction l'idolatrie des Paiens, il l'a punie (e) en les abandonnant à tous les desordres de leur cœur. Ils donnoient un plus grand détail des crimes des Dieux que les Idolatres de Canada, & non plus que ceux-ci ils ne tendoient par leurs cultes qu'à se procurer les biens temporels.

Les Païens n'étoient pas les seuls que Dieu laissât se précipiter dans toutes sortes de crimes pour les punir de leur culte des idoles: il se servoit aussi de la même peine contre son peuple indocile aux défenses qu'il lui faisoit d'honorer les Dieux des Gentils. Je le prouve par le Pseaume 81. où après la plainte du mépris de cette ordonnance,

> (f) Chez toi tu n'auras
> Autre Dieu quelconques,
> Et n'adoreras
> Hors le Souverain
> Aucun Dieu forain.
> Ni serviras onques,

vous trouvez cette déclaration de Dieu:

> Moi DONC irrité
> L'ai baillé en proye
> A la dureté
> De son cœur pervers
> A tors & travers
> Pour suivre sa voye.

Vous, Monsieur, qui chantez cela souvent, où chez vous, ou dans les Temples, quelle raison avez-vous de croire que l'Idolatrie des Païens leur a servi de préservatif contre les passions de la nature corrompuë.

Les Idolatres sont plus d'injure à Dieu que les Athées.

J'admire comment on se laisse éblouïr par les moindres signes de religion que l'on découvre parmi les peuples les plus sauvages. Beaux restes, s'écrie-t-on, de l'idée innée de Dieu, traits admirables de cette image du Créateur naturellement empreinte dans le cœur de l'homme, qui n'ont pû être effacez par la malice du Démon. Il seroit plus à propos de dire que par une malignité plus grande, il a mieux aimé défigurer & barboüiller cette image que de l'effacer. Il est sûr que les tyrans qui font renverser les Statuës de leurs ennemis, se vengeroient plus cruellement s'ils ordonnoient qu'elles demeurassent à leur place, mais avec des inscriptions infamantes, & avec des pieces apposées qui les rendissent hideuses, & ridicules, & très-propres à servir d'épouvantail. Non seulement les personnes idolatres de leur beauté, mais aussi les plus modestes aimeroient mieux que leurs portraits fussent ôtez d'une galerie, que si on les y laissoit après les avoir fait enlaidir. Quel crevecœur pour une très-belle Dame, quelque vertueuse qu'elle fût, si elle aprenoit que l'on avoit donné ordre que sa taille-douce ne se vendît, que barboüillée de tous les traits de la laideur? Elle s'affligeroit beaucoup moins si l'on ordonnoit que la planche fût cassée, & que tous les exemplaires fussent jettez dans le feu.

Si vous faites un grand cas de ce que les Canadois ont crû l'immortalité de l'ame, vous vous païez de fort mauvaise monnoie. N'ont-ils pas fait le même honneur à l'ame des bêtes, & aux ames qu'ils donnoient ridiculement à leurs filets & à leurs haches? Ont-ils tiré de ses véritables principes le dogme de l'immortalité de notre ame? L'ont-ils fait servir le moins du monde aux bonnes mœurs? C'est-là le grand point.

A . . . . le 3. de Mars 1704.

§. LXXXVIII.

Examen de ce que le Pere Thomassin remarque sur la grossiereté des Nations Athées.

» (a) Saint Augustin a remarqué, qu'aucun » n'avoit pû nier la Divinité, qu'il ne » fût tombé dans le dernier aveuglément, ou » par les excès de ses débauches, ou par la bar- » barie mesme de sa Nation. Depuis que les » navigations des deux derniers siecles ont dé- » couvert presque toutes les Nations qui étoient » demeurées inconnuës aux Grecs & aux Ro- » mains

(e) » Et ont changé la gloire de Dieu incorruptible » à la ressemblance & image de l'homme corruptible » & des oiseaux, & des bestes à quatre pieds, & des » reptiles. A RAISON DEQUOI aussi Dieu les a livrés » aux convoitises de leurs propres cœurs: à ordures, » pour vilener entr'eux leurs propres corps: Comme estans ceux lesquels ont changé la verité de Dieu en fausseté, & ont adoré, & ont servi la créature, en délaissant le Createur, qui est benit éternellement. Amen. » A RAISON DEQUOI Dieu les a livrés à leurs affections infames. *Epître aux Romains chap. 1. v. 23. & suiv.*

(f) » Pseaume 81. selon la version de Theodore de » Beze.

(a) » Thomassin, Méthode d'étudier & d'enseigner » chretiennement la Philosophie, liv. 2. ch. 1. pag. 280. » Voyez l'extrait de cet ouvrage dans les Nouvelles de » la République des Lettres, mois de May de 1686. Art. 6.

» mains dans les siecles passez, nous avons eu » plus de certitude de cette verité. Car à peine a- » t-on trouvé une seule Nation sans aucune con- » noissance de Dieu; & celles qu'on a trouvées » telles, estoient en mesme temps les plus sau- » vages de toutes, & presqu'entiérement abru- » ties; comme les Cafres & les Iroquois. » Ce sont les paroles du savant Louis Thomassin.

Les Nations Athées ne sont pas plus grossieres que les autres.

J'y fais ces deux petites remarques: la premiere, qu'il auroit dû se souvenir de plusieurs anciens Philosophes, qui sans avoir été débauchez, ni d'une Nation barbare, mais plûtôt de la plus polie, & de la plus docte de toutes les Nations n'ont pas laissé d'être Athées. Cela réfute Saint Augustin. Ma seconde remarque sera que les Cafres & les Iroquois ne surpassoient point en ignorance & en barbarie tous les autres peuples qu'on a découverts en même tems. On a trouvé dans l'Amérique & dans l'Afrique plusieurs Nations idolatres aussi abruties & aussi sauvages que ces deux-là. On peut s'en convaincre quant à l'Afrique, si l'on veut comparer ensemble ce que le Sieur Dapper (*b*) raporte sur les mœurs des habitans de la Cafrerie, & sur les mœurs des habitans de la Nigritie. Un semblable parallele entre ce que les relations disent des Canadois idolatres, & des Canadois sans Religion, vous fera voir qu'ils n'étoient pas plus polis les uns que les autres. Permettez-moi de vous citer un fameux Docteur de Sorbonne, qui ne doutant point que l'on n'ait trouvé Athées (*c*) les habitans des Antilles, & de quelques régions du Canada, parle ainsi en géneral des Américains: (*d*) *On n'a trouvé nulle part* dans l'Amérique *la connoissance de l'art d'écrire. Et ainsi nuls Livres, nulles études, nul soin de cultiver son esprit & sa raison. Il y avoit quelque police & quelque forme de gouvernement en quelques endroits, comme dans le Perou & dans le Mexique. Mais il n'y en avoit point dans beaucoup d'autres. Chaque famille estoit souveraine & independante, & on ne s'y occupoit qu'à vivre comme les bestes en cherchant & en préparant ce qui estoit nécessaire pour le boire & pour le manger, & pour les autres commoditez de la vie.* Je vous conjure de bien examiner tout ce qu'on nous dit (*e*) des peuples que l'on a trouvés Athées dans les Isles Marianes: vous leur trouverez plus d'esprit, ou moins de grossiéreté qu'il n'y en a dans plusieurs peuples idolatres de l'Afrique & de l'Amérique.

Je suis persuadé qu'entre les peuples barbares il y a eu du plus & du moins, & que les uns ont été moins abrutis, plus industrieux, & moins méchans que les autres; mais si quelqu'un s'imaginoit que pour connoître certainement quels ont été les plus sots, les plus vitieux, & les plus sauvages, il sufit de savoir le nom de ceux qui ne reconnoissoient aucune Divinité, je croirois que cet homme-là se livreroit à l'illusion pieds & poings liez; car de quel principe tireroit-il sa conséquence? Ne seroit-ce pas de celui-ci: *Tout homme qui adore une pierre, un morceau de bois, un ruisseau, a plus d'esprit & plus de raison nécessairement qu'un homme qui n'adore rien.* Cette proposition-là a-t-elle aucune évidence? Et n'est-il pas évident aux bons connoisseurs, que le contraire de ce prétendu principe, est incomparablement plus probable? Quelle sotise n'est-ce pas, & quel manque de raison que d'attribuer à Dieu ce que j'ai cité (*f*) de Lescarbot & d'un Récollect? Si l'on comptoit les erreurs des Canadois idolatres, & des Canadois Athées, le nombre seroit plus petit du côté de ces derniers; car autant de fois qu'ils nioient chacun des articles de la foi des autres, ils faisoient un jugement conforme à la verité. Je voudrois que le Pere Thomassin se fût souvenu de ce que Grégoire de Nazianze observe, après avoir raporté plusieurs chimeres des Polytheistes, & nommément celles des Egyptiens, qui célebroient des fêtes particulieres en l'honneur des animaux les plus méprisables. Leur aveuglement est tel, dit-il, qu'on n'auroit sû faire contre eux une imprecation plus terrible depuis qu'ils avoient abandonné le vrai Dieu, que de souhaiter qu'il s'abaissassent au culte de pareilles choses. Ils leur rendoient moins d'honneur qu'ils ne se deshonoroient eux-mêmes. (*g*) Ils étoient encore plus exécrables par la bassesse de ce qu'ils adoroient que par leur erreur, ils se rendoient plus stupides que les objets de leur culte, & ils les surpassoient autant en folie & en bêtise, que la nature de l'homme surpasse celle de ces idoles.

§. LXXXIX.

Combien ce qu'on vient de dire peut confirmer les réponses à l'objection proposée dans le chapitre 102. des Pensées diverses.

Si Dieu a préféré à l'Athéïsme l'Idolatrie qui les deshonore davantage.

L'Objection que je me suis proposée dans le chapitre 102. revient à ceci, que les Cometes aïant été propres à prévenir l'introduction de l'Athéïsme, il ne faut pas s'étonner que Dieu en ait fait paroître de tems en tems, quoiqu'elles dussent entretenir le faux culte des idoles. J'ai fait (*a*) diverses réponses à cette objection, & il ne tiendra qu'à vous de voir qu'elles sont solides. Vous n'avez qu'à considerer pour cela ce que je viens d'établir, c'est que l'Idolatrie Païenne étoit proprement & réellement un Athéïsme plus injurieux à Dieu que ce que l'on nomme ordinairement & simplement Athéïsme. Il résulte de-là que si Dieu avoit produit les Cometes, afin d'empêcher par le moyen de l'Idolatrie que les hommes ne tombassent dans la réjection de toute sorte de Divinité, il auroit produit souvent de très-grands miracles pour conserver sur la terre par l'éloignement d'une espece d'Athéïsme une autre espece d'Athéïsme qui l'offensoit, & qui le deshonoroit beaucoup plus outrageusement. Peut-on penser sans horreur une telle chose de la conduite de Dieu?

Vous

(*b*) » Dapper, Description de l'Afrique imprimée à Am- » sterdam 1686 in fol.

(*c*) » Arnauld, seconde Dénonciat. du peché philosophi- » que pag. 142.

(*d*) *Id. ib. pag. 96.*

(*e*) » Voïez le Pere le Gobien dans son histoire des Isles » Marianes.

(*f*) » Ci dessus ch. 86. & 87.

(*g*) *Tantam fuisse eorum cacitatem, ut si quidem eos omnino impietate, ad simulacra & artis opera manuumque figmenta prolapsos a Dei gloria dejici oportebat, nihil aliud ipsis cordati homines imprecari possint, quàm ut talia venerarentur, talibusque honoribus afficerent*, &c. *Non magis ea numina per seipsos honorantes quam ipsi per ea dedecus & infamiam sibi ipsis inurentes, execrabiles quidem illi ob errorem, execrabiliores autem ob eorum quæ venerantur atque adorant vilitatem, ita ut iis etiam quæ colunt stupidiores se præbeant, tantumque ea dementia & stoliditate superent, quantum ab iis quæ adorant vilitate superantur.* Greg. Nazianzenus orat. 39. apud Th. Raynaudum theol. natur. distinct. 7. n. 44. pag. m. 663.

(*a*) » Dans le chapitre 103. & suiv. des Pensées di- » verses.

Si Dieu a préféré l'Idolatrie comme étant plus avantageuse à la Société.

Vous ne voudrez pas convenir que la Religion Païenne ait été un Athéïsme plus injurieux à Dieu que ne l'est la négation de l'existence divine, & en tout cas vous direz que les hommes se trouvant sur un chemin de corruption, qui les eût conduits à l'ignorance totale de la Divinité, si l'Idolatrie ne se fût emparée de leurs cœurs, Dieu a mieux aimé les laisser courir vers l'Idolatrie, que de permettre qu'ils fussent sans Religion. Je vous entens, Monsieur, ou je croi comprendre votre pis-aller: l'irreligion, dites-vous, auroit détruit les Sociétez: Dieu donc préférant les intérêts du genre humain à ceux de sa gloire, a mieux aimé tolérer un Athéïsme, qui maintenoit les Etats, qu'un Athéïsme qui les eût ruïnez de fond en comble. Les crimes de leze-majesté divine au premier chef sont plus énormes dans la Religion Païenne que dans le systême qui n'établit aucune Divinité; mais ce systême est plus pernicieux au genre humain que cette Religion-là, & c'est-pourquoi Dieu l'a préférée. Voilà une vaste campagne qui se découvre; on y pourroit faire bien des courses au long & au large. Nous y en ferons quelques-unes, suivez-moi seulement. Mais je ne dois pas oublier que votre seconde remarque n'est que votre corps de réserve. Vous comptez beaucoup sur la premiere, & vous me paroissez persuadé qu'on ne peut vous y forcer. Nous commencerons donc par-là.

§. X C.

Premiere Objection. *On peut comparer un Athée à un meurtrier, & un Idolatre à un calomniateur.*

VOus ne combatez en particulier ni aucune des raisons, ni aucune des comparaisons que j'ai fait servir à prouver, que les blasphêmes des Païens sont plus outrageans que ceux des Athées. Vous me dites seulement qu'elles ne vous convainquent point, & que vous avez des raisons de votre côté. Voïons un peu ces raisons là.

I. Objection. *Un Païen laisse quelques uns des attributs de Dieu, au lieu qu'un Athée les ôte tous.*

La premiere est qu'un Païen qui ôtoit à Dieu la sainteté & la justice, lui laissoit non-seulement l'existence, mais aussi la connoissance, & la puissance, au lieu qu'un Athée lui ôtoit tout. Les Païens n'étoient que des calomniateurs qui flétrissoient la gloire de Dieu; les Athées étoient des assassins qui le tuoient. Comme donc c'est un plus grand mal d'ôter la vie à un homme, que de lui ravir l'honneur, il est certain que les Athées faisoient une injure plus atroce à Dieu que les Païens. J'ai de bonnes réponses à faire à cette raison que vous trouvez si démonstrative.

§. X C I.

Premiere Réponse à l'objection précédente. Il n'est point ici question d'ôter ce qu'on croit appartenir, mais seulement d'opiner selon ses lumieres.

Réponse. *Les Athées dont il s'agit ici n'ôtent rien à Dieu.*

JE dis premierement qu'il ne s'agit point ici des Athées qui entreprennent d'ôter à Dieu les perfections qu'ils savent qu'il a, gens qui étoufent autant qu'en eux est, la persuasion de l'existence de Dieu, & qui ne se portent à cet excès de malice qu'afin de se délivrer des remors de la conscience. Ils ressemblent à ces peuples qui (a) maudissoient le Soleil dont la chaleur les incommodoit, & qui l'eussent fait périr si cela eût été possible. J'ai (b) déclaré assez nettement que j'excluois toute cette espece d'Athées. Ce seroit ceux-là que l'on pourroit comparer à des meurtriers; car les meurtriers sont persuadez que ceux qu'ils attaquent, vivent effectivement. Les Athées dont j'ai parlé sont ceux qui selon l'objection (c) que j'ai réfutée, seroient tombez en cet état si Dieu n'avoit eu le soin de produire des Cometes qui allarmassent le monde, & qui fomentassent l'Idolatrie. On a donc supofé dans cette objection que si les hommes n'avoient pas été menacez de tems en tems par des phénomenes extraordinaires, ils auroient perdu l'idée de la providence divine, ils se feroient peu à peu accoûtumez à n'élever point leur esprit au dessus de la Nature; ils n'auroient point songé à Dieu, ils n'en auroient point parlé à leurs enfans, ainsi faute d'attention, faute d'instruction, le monde auroit oublié la Divinité, & se fût vû au même état que plusieurs peuples de l'Amérique, qui ne nioient, ni n'afirmoient rien sur la Religion. Ils n'y songeoient pas. Il est visible que de semblables Athées n'entreprenent point d'ôter à Dieu l'existence, la vie, la providence qu'ils savent lui appartenir. Comment donc les pourroit-on comparer à des meurtriers?

Ce qu'on peut dire aussi des Philosophes Païens.

On ne peut point non plus se servir de cette comparaison à l'égard des Philosophes Païens qui sont tombez dans l'Athéïsme. Car on ne peut pas supofer qu'aïant fort bien sçu que l'existence divine est certaine, ils ont attaqué malicieusement cette vérité afin de s'abandonner sans aucun remors au déréglement des mœurs, dès qu'ils auroient anéanti dans leur ame la persuasion de cette existence. La plûpart d'entr'eux croïoient que l'obligation de bien vivre étoit fondée (d) non pas sur l'intérêt d'éviter les châtimens des Dieux, mais sur la conformité de la vertu avec la droite raison. Ils s'imaginoient que les Dieux n'étoient jamais en colere, (e) & ne pouvoient faire que du bien, & sûrement ils traitoient de fable (f) tout ce qu'on disoit des Danaïdes & d'Ixion, & des autres peines infernales des scélerats. De sorte que si aïant mis en problême l'existence de Dieu, ils ont trouvé après un long examen qu'ils se devoient déclarer pour la négative, on doit bien prétendre qu'ils ont très-mal raisonné, mais non pas qu'ils aïent voulu s'aveugler afin de mieux satisfaire leurs passions voluptueuses. On doit sur-tout supofer qu'un Stoïcien, qui auroit été de l'humeur de Straton, ne se feroit proposé que d'éclaircir une question dificile en examinant s'il y a des Dieux. Straton successeur de Théophraste dans la régence de l'école d'Aristote, ne se piqua point de suivre le pur péripatétisme, il y fit des innovations, il y renversa le dogme de l'existence de Dieu, il ne reconnut d'autre

(a) » Voïez Diodore de Sicile *lib.* 3. *cap.* 9. Pline lib. 5. » cap. 8. & quelques autres anciens citez par Isaac Vossius » dans son commentaire sur ces paroles de Pomponius Mela » *l.* 1. *cap.* 8. *Atlantes Solem execrantur & dum oritur & » dum occidit.*

(b) » Dans le ch. 118. des Penfées diverses. Voyez aussi » le ch. 177. & ci-dessus ch. 63.

(c) » Contenuë dans le chapitre 102. des Pensées di» verses.

(d) » Voïez ci-dessus ch. 54. vers la fin.

(e) » Voïez ci-dessus ch. 54. & 61.

(f) *Videmus cæteras opiniones fictas, atque vanas diuturnitate extabuisse. Quis enim Hippocentaurum fuisse, aut Chimæram putat? quæve anus tam excors inveniri potest, quæ illa, quæ quondam credebantur, apud inferos portenta extimescat?* Cicero de nat. Deor. lib. 2. pag. 199. Voïez ci-dessus ch. 8. les paroles de Séneque.

d'autre puissance divine que celle de la Nature, & il soûtint que la Nature étoit toute corporelle (g). Si un Stoïcien avoit voulu innover d'une semblable façon, il ne l'auroit pas fait pour se délivrer de la crainte des enfers, ou pour se mettre en repos du côté de la colere du Ciel pendant cette vie; car de tous les Philosophes de l'antiquité ceux qui enseignoient le plus hautement que les Dieux (h) ne peuvent nuire à personne c'étoient les Stoïciens. Ils n'eussent donc eu d'autre motif en examinant s'il y a une Providence, que de sçavoir ce qu'il faloit croire sur une question de fait la plus relevée de toutes celles, qui servoient d'occupation aux curieux de la Nature. Si malheureusement les objections de l'Athéisme avoient fait plus d'impression sur leur esprit que les preuves de l'existence de Dieu, ils auroient nié cette existence non pas comme une chose réelle, mais comme une fiction de l'entendement humain. Ils n'auroient point crû se départir des régles de la justice, qui veulent qu'on rende à chacun tout ce qui lui apartient, à César ce qui apartient à César, & à Dieu ce qui apartient à Dieu; ils se fussent imaginez au contraire que selon l'esprit de la justice, ils donnoient à chaque chose ce qui lui apartenoit, & qu'ils ne donnoient à rien les qualitez qui ne lui étoient point dûës. En un mot, Monsieur, ils eussent été d'accord avec tous les orthodoxes sur ces deux propositions de droit, ***Si Dieu existe il faut l'adorer, l'invoquer & lui obéir: s'il n'existe point il ne faut pas lui bâtir des Temples, ne lui adresser des prieres***, & toute leur dispute eût roulé sur une question de fait, *Existe-t-il?* & comme les uns en examinant cela ne se seroient point proposé de donner ou l'existence ou la vie à quelque chose, mais seulement de déclarer ce qui leur paroitroit vrai, les autres tout de même ne se seroient point proposé d'ôter ou l'existence ou la vie à quelque chose, mais seulement de déclarer ce qu'ils jugeroient sur la matiere contestée.

Exemple tiré des disputes des Savans d'aujourd'hui.

Trouveriez-vous suportable un Péripatéticien qui diroit que les nouveaux Philosophes, ont eu la cruelle audace de détruire une infinité de formes substantielles qui existoient dans le monde; & que les Cartésiens en particulier ont fait mourir d'un seul coup de plume plus d'ames de bêtes que jamais tous les bouchers, tous les chasseurs, & tous les pêcheurs ensemble n'en avoient exterminé? Et que diriez-vous des Cartésiens s'ils accusoient les Péripatéticiens d'avoir l'insolence de s'ériger en créateurs d'une infinité de formes, & d'ames végétatives & sensitives? Ne m'avouëriez-vous pas que de part & d'autre ce seroit une declamation (i) la plus fade qui se puisse voir?

Il s'est élevé depuis quelques années une dispute entre les Antiquaires sur la question, s'il y a eu quatre Gordiens ou seulement trois (k). Quelle pitié ne seroit-ce pas si ceux qui disent qu'il y en a eu quatre, accusoient les autres d'avoir l'inhumanité & la barbarie de tuer un Empereur; ou si ceux qui disent qu'il n'y en a eu que trois reprochoient aux autres l'usurpation de l'autorité de conferer la couronne impériale, & demandoient qu'on les condamnât comme criminels de leze-majesté, créateurs, fauteurs, sectateurs d'un faux Empereur, d'un usurpateur du sceptre? Seroit-ce disputer? Ne seroit-ce pas plûtôt extravaguer? Prétend-t'on en cas qu'il y ait eu quatre Gordiens en massacrer un, ou en cas qu'il n'y en ait eu que trois, en créer de rien un quatriéme? Y auroit-il rien de plus insipide que de telles objections?

Jugez la même chose de ceux qui diroient ou que les Athées tuent Dieu, ou que les Orthodoxes lui donnent la vie, que ceux-là sont assez hardis pour l'assassiner, & que les autres sont assez présomptueux pour prétendre qu'ils le tirent du néant, & qu'ils donnent à l'Univers un Créateur, & un Administrateur de toutes choses. Encore un coup, Monsieur, dans ces sortes de disputes il ne s'agit point de détruire ou de produire quoi que ce soit, mais seulement de connoître la véritable nature des objets de notre esprit.

§. XCII.

Confirmation du chapitre précédent par la fiction de l'exemple de deux personnes qui auroient fait des recherches sur le sort de Don Sebastien Roi de Portugal.

Exemple de deux hommes de differente opinion sur le sujet de Dom Sébastien.

Permettez-moi de forger une fiction romanesque, qui vous fera mieux entendre ce que je viens de vous dire. Transportons-nous à la fin du XVI. siecle lorsqu'on parloit d'un homme (a) qui se disoit Don Sebastien Roi de Portugal. Suposons que Titius & Mévius aïant l'ame dégagée de tout préjugé, & dans cette assiete tranquille, qui est les antipodes des nouvellistes factieux, s'engagent à examiner meurement ce qu'il faut croire de cet homme. Représentons-nous, dis-je, Titius & Mévius qui sans être passionnez ni pour ni contre l'Espagne, mais ne voulant point être la dupe, ni de ceux qui assûrent que c'est le Roi Sébastien, ni de ceux qui le nient, cherchent exactement laquelle des deux opinions est la véritable. Ils font de grandes recherches chacun de son côté, ils conférent les relations imprimées, ils consultent des Voïageurs, & enfin ils jugent que le personnage en question est un grand fourbe; mais ils n'ont pas les mêmes principes pour fondement de leur conclusion. Titius se fonde sur ce que Don Sébastien fut tué dans la bataille, & Mévius, sur ce que ce Prince est en Afrique à la tête d'une troupe de brigans. Posez ou le principe de Titius, ou le principe de Mévius, il s'ensuit également que l'homme qui se pré-

(g) » Voïez la Bibliotheque choisie de Mr. le Clerc, » to. 2. pag. 27. & suiv. & dans le Dict. hist. & crit. la re» marque *A.* de l'article de *Spinoza*.

(h) » Voïez ci-dessus ch. 61.

(i) » C'est pourtant celle dont on s'est servi dans le » tableau du Socinianisme p. 144. L'Auteur meriteroit que » les Catholiques Romains usant contre lui de sa méthode » l'accusassent de poursuivre JESUS-CHRIST jusques au » pied des autels, de l'en chasser à coups de fourche, » de le banir de la terre, de l'y tuer par tout où il le pou» voit &c. Un certain Baruch Canephius (c'étoit un » Ministre) qui publia en 1582. un livre intitulé *Atheoma*» *chie*, dit *pag* 6. que les Athées, *ont comme Geans en*» *trepris d'abattre* Dieu *de son throne celeste*, que *comme* » *des monstres en nature, hommes chiens, hommes bestes* » *ils ont mené guerre ouverte à Dieu, en taschant & s'ef*» *forçant d'abolir & desfaire celui qui les a faits, les* » *nourrit & les soutient.*

(k) » Voïez l'Histoire des quatre Gordiens prouvée & » illustrée par les médailles, imprimée à Paris l'an 1695. » & composée par Mr. l'Abbé du Bos, & l'*historia trium* » *Gordianorum* de Mr. Cuper imprimée à Deventer l'an » 1697. & le *pro quatuor Gordianorum historia vindiciæ* de » Mr. l'Abbé du Bos, imprimée à Paris l'an 1700.

(a) » Voïez Mézerai Abregé Chron. to. 6. pag. m. » 254. & Rocolles pag. 253. & suiv. des Imposteurs in» signes.

présente devant le Sénat de Venise sur le pied de Don Sébastien est un imposteur ; mais si Titius se trompe en suposant que Don Sébastien est mort, il ne doit pas être pour cela accusé d'ôter la vie à un Monarque, d'être l'assassin d'un Roi, de commettre un parricide &c. Les Portugais qui l'en auroient accusé se seroient rendus ridicules : ils auroient pû seulement se plaindre qu'il ajoûtoit foi à de fausses relations, & qu'il n'avoit pas sçu démêler le certain d'avec l'incertain. Ceux qui auroient crû que ce Prince avoit été actuellement tué au champ de bataille, n'auroient pas été moins ridicules s'ils avoient accusé Mévius de s'attribuer le don de miracles, & l'autorité de ressusciter les morts, & de produire des Rois, mais ils auroient eu raison de se plaindre de ce qu'il croïoit des calomnies, qui difamoient cruellement Don Sebastien, & qui lui ôtoient toute sa gloire. Il se seroit laissé tromper à des gens qui lui auroient dit, *Nous avons séjourné plusieurs années au Roiaume de Maroc, & nous sçavons d'original que ce Prince étant guéri de ses blessures corrompit ses gardes, qu'ils le laisserent échaper de la prison, que n'aiant pû gagner un port pour repasser en Europe, & se voiant poursuivi de toutes parts, il se jetta dans une troupe de Bandis, & qu'il y signala de telle sorte sa bravoure qu'ils le mirent à leur tête, qu'il avoit pris un tel goût à cette vie de brigand, qu'il ne se soucioit plus de son Roiaume, & qu'il ne songeoit qu'à finir ses jours dans ce sanglant & barbare emploi.*

Si vous voulez à toute force que Titius soit nommé meurtrier de Don Sébastien, il faudra aussi que Mévius en soit nommé calomniateur, mais lequel des deux, je vous prie, ofensera le plus grievement ce Roi ? Ne sera-ce pas Mévius ? Et si vous supofez que Don Sébastien aprend ou dans sa prison en Afrique, ou à Venise pendant qu'il tache de se faire reconnoître pour le véritable Roi de Portugal, ce que Titius & Mévius ont jugé de lui, ne concevez-vous pas qu'il se mettra plus en colere, & avec plus de justice contre Mévius qui le croit capable d'une conduite ignominieuse, que contre Titius qui le croit mort ?

Vous appliquerez facilement cet exemple au sujet dont il s'agit, je vous en laisse le soin : procédez-y sans passion, & puis vous me saurez dire si ceux qui jugent qu'il n'y a point de Dieu sont des meurtriers plus offensans que les calomniateurs qui disent qu'il y a des Dieux qui commettent toutes sortes d'infamies, & de crimes abominables.

§. XCIII.

Seconde réponse à l'objection contenuë ci-dessus dans le chapitre 90. Comparaison entre la vie & l'honneur.

L'honneur est plus cher que la vie.

Voici une autre réponse à votre objection. Il me semble que vous ne donnez pas à l'honneur son juste prix : vous le mettez sans nulle réserve fort au-dessous de la vie. Cependant vous devez savoir que les Tribunaux qui sont les Juges de la vie, & de l'honneur, & des biens de l'homme font marcher (a) l'honneur, & la vie côte à côte l'un de l'autre. Je vous accorderai que plusieurs particuliers sont assez laches & assez brutaux pour aimer mieux vivre dans l'infamie que de mourir. Etre déclarez infames & intestables, recevoir sur le front même la marque du fer chaud, ou être fouëttez par le bourreau dans toutes les ruës d'une ville, & puis chassez ignominieusement de tout le païs est une peine beaucoup plus douce pour ces gens-là que ne le seroit le dernier suplice. Ils ne vivent que pour goûter les plaisirs, & ils n'ont guere plus de sensibilité pour l'honneur que les bêtes brutes ? mais en récompense il y a une infinité de gens qui préferent l'honneur à la vie, & qui aimeroient mieux que les Juges les condamnassent à la mort naturelle qu'à la mort civile. Lucrece auroit mieux aimé être tuée par Sextus Tarquin que d'en être violée ; elle fit bien voir en se tuant que le deshonneur lui paroissoit plus insuportable que la mort. Plusieurs personnes de son sexe ont mieux aimé se faire mourir que de s'exposer à la perte de leur pudicité : leur conduite a été loüée (b) par les premiers Chretiens, quoique les loix du Christianisme soient fort rigoureuses contre ceux qui se font mourir eux-mêmes. Le nombre des gens de guerre qui préféroient la mort au malheur d'un acte de poltronerie qui les perdroit de réputation, est innombrable. La peur est une chose qui se glisse quelquefois dans les ames les plus courageuses. Il y a des gens qui après avoir donné des marques de leur valeur en plusieurs rencontres, se trouvent surpris inopinément de je ne sai quelle fraïeur qui leur fait perdre la tramontane, de sorte qu'ils prennent la fuite, & qu'ils abandonnent mal à propos le poste qui leur avoit été confié. Le jugement desavantageux de toute l'armée quand même aucune sentence du Conseil de guerre ne les vient flêtrir juridiquement, est capable de leur causer un si grand chagrin qu'ils voudroient avoir été tuez avant le tems de cette disgrace ; mais si un Conseil de guerre les dégrade des armes, & fait casser leur épée par la main du bourreau, c'est alors que la vie leur paroît insuportable, & qu'ils souhaiteroient passionnement de l'avoir perduë dans les occasions précédentes. Ils vivent comme dans l'enfer ; ils cherchent la mort, & les périls où ils la pourront trouver infailliblement. C'est ce que fit au siege de Grave l'an 1674. ce Gouverneur de Naerden, qui avoit mal défendu la place, & qu'un Conseil de guerre tenu à Utrecht condamna à l'infamie. Un semblable deshonneur désole toute la parenté. Une femme même (c) aimeroit mieux que son mari se fit tuer sur la brêche, que s'il se rendoit infame ou par lâcheté, ou par infidélité. Bien des gens d'une autre profession que de celle des armes, ont une pareille délicatesse sur le point d'honneur : s'ils avoient à choisir entre la mort & l'infamie de droit & de fait, ils choisiroient la mort. Parmi même ces ames efféminées qui font tant de cas de la vie, qu'à l'exemple de Mécénas (d) elles y voudroient demeurer nonobstant les infirmitez, ou les douleurs les plus incommodes, combien y en a-t'il qui n'en voudroient plus si elle les exposoit à l'ignominie ? Il est pour le moins certain, que si elles craignoient la mort encore plus qu'une vie infame, elles

(a) *Rectissimè apud nostros authores salutis & existimationis ratio conjungitur, vita, capitis, salutis periculum cum famæ periculo æquiparatur . . . . Quo facit quod distinct. 1. can. homicidum, detractores homicidæ dicuntur. Et hoc passim nostri Doctores inculcant, vitam & honorem seu famam æquiparari* Marquard. Freher. de existimat lib. 2. cap. 7. pag. m. 183. 184. Il cite une grande foule d'autoritez.

(b) » Voiez Saint Augustin *de civit. Dei lib.* 1. *cap.* 26. » & les notes des Commentateurs.

(c) » Voiez les paroles de Monluc que j'ai citées dans le » Dict. hist. & crit. à la remarque B∆ de l'article *d'Henry IV.*

(d) Voiez Séneque *Epist.* 101.

elles n'oseroient l'avoüer, tant elles craindroient d'être méprisées après l'aveu d'une si lâche foiblesse. Si l'on ne peut pas mettre en pratique cette sentence de Juvenal, (e) *Regardez comme une action très-criminelle de préferer la vie à l'honneur*, on se vante au moins d'en être persuadé, & de s'y vouloir regler.

Un attentat à l'honneur est une injure plus atroce qu'un attentat à la vie.

Il est manifeste après cela qu'au jugement des personnes les plus raisonnables, & du meilleur goût, un attentat à l'honneur est une injure plus atroce qu'un attentat à la vie. Tout ce donc qu'il y a d'honnêtes gens jugent qu'un meurtrier fait moins de tort qu'un faux témoin qui ravit la bonne réputation, & qu'un Juge corrompu qui déclare infame; & si l'on est sensible à l'honneur & à la gloire, l'on est beaucoup plus disposé à pardonner à un assassin, qu'à un calomniateur. Où sera donc le profit que vous tirerez de comparer les Athées à des meurtriers, & les Païens à des calomniateurs? Ignorez-vous que plus un homme aime la vertu, plus en préfere-t'il la conservation à celle de tous ses autres biens, de sorte qu'il apréhenderoit plus la compagnie des empoisonneurs de l'ame que la compagnie des voleurs & des meurtriers, s'il étoit persuadé que ces empoisonneurs-là l'infecteroient de leurs vices? Croïez-vous qu'un véritable dévot se croiroit plus ofensé par ceux qui feroient courir le bruit de sa prétenduë mort, que par ceux qui feroient accroire à tout le monde qu'il étoit devenu un franc scélerat? Doutez-vous que s'il pouvoit y avoir en Dieu du plus ou du moins, sa sainteté ne lui fût pas beaucoup plus chere que sa science & que sa puissance? Il n'y a personne qui ne conçoive que ce seroit un très-grand défaut à un Docteur en Théologie, s'il ne faisoit incomparablement plus de cas de ses vertus morales que de son crédit, & de son savoir. Ainsi l'idée de la perfection nous fait connoître que la vertu est un plus grand bien que la force, soit du corps, soit de l'esprit; & par conséquent que plus une chose est parfaite, plus préfere-t-elle sa vertu à ses autres qualitez. Nous devons donc croire que la sainteté, la probité, la justice sont les attributs de Dieu les plus essentiels & les plus inaliénables & ceux qui, pour ainsi dire, lui sont les plus chers & les plus précieux (f), de sorte que si par impossible l'on suposoit, qu'il seroit contraint d'opter entre leur perte, ou la perte de la vie, il choisiroit le dernier parti. D'où vous devez conclure que la calomnie des Païens, qui le charge de toutes sortes de crimes, lui est une ofense plus outrageante que l'impieté des Athées, qui lui ôte la connoissance & la direction des évènemens.

L'antipathie des Théologiens Protestans & des Jésuites ne m'empêche pas de pouvoir les associer ici en qualité de témoins d'une même chose. Vous avez vû (g) de quelle maniere Mrs. du Moulin & Saurin prétendent qu'il faut principalement éviter de donner atteinte à la sainteté de Dieu. Le Jésuite Lescalopier a été du même goût; il dit que tous les Philosophes qui ont tant soit peu de véritable sagesse & de Religion voient clairement, & décident comme certain avant toutes choses, que la nature divine est si exempte de toute tache, qu'elle n'est aucunement susceptible du moindre défaut. Bien davantage ils aimeroient mieux, si cela étoit possible, anéantir la Divinité que de la croire la cause de quelque mauvaise action, tant est grande la turpitude qu'ils voient dans le péché, tant elle est éloignée de la sainteté originale! (h) *Omnino id urgent, id constantissimè asseverant* (Deum non esse autorem peccati) *non solùm Stoici, sed omnes Philosophi qui quid habent veræ sapientiæ, ac pietatis in Deum, totius boni fontem, cùm facile intelligant, certoque ante omnia statuant: sic labis omnis expertem esse Divinam Naturam, ut in eam vel minimus navus nulla penitus ratione cadere possit: imo verò DEUM IPSUM, SI FAS, TOLLERE DE MEDIO MALINT, quam ullius culpa facere auctorem: tantam agnoscunt in culpâ turpitudinem, tam à prima Sanctitate alienam, & abhorrentem!*

§. XCIV.

Une science & une puissance infinie sans la sainteté ne rendroient point Dieu heureux.

Tout Etre méchant est malheureux.

LA béatitude, cet attribut charactéristique si clairement enfermé (a) dans l'idée que l'on a de Dieu ne paroît point compatible avec l'absence des vertus morales. Car enfin représentez-vous un Dieu qui connoît tout parfaitement & qui peut tout, mais qui se sert de sa puissance à exposer à la misere ses créatures, & à tourmenter une infinité d'innocens, & qui tire sa principale gloire de la confusion, & du malheur du genre humain, sans autre raison si ce n'est que tel est son bon plaisir. Aprofondissez cette idée, vous y découvrirez une source infaillible de malheur. On ne sauroit comprendre qu'un Etre qui connoît tout parfaitement puisse ne pas voir, que c'est une chose opposée à la raison, à la justice, à l'ordre, à la probité, un mauvais usage, un exercice tyrannique de ses forces, que de se plaire à oprimer l'innocence. Or il nous paroît clairement que la vûë d'une telle chose doit causer pour le moins de tems en tems beaucoup de chagrins & de remors. La Nature a tellement lié ensemble la tristesse avec la réflexion sur un acte injuste dont on se sent coupable, que ceux mêmes qui n'ont rien apréhendé de la part de Dieu ont été chagrins en se souvenant d'avoir mal fait. Les Epicuriens étoient sujets à cette espece de mélancolie tout comme les autres hommes. Nous comprenons donc qu'un Dieu tel que je viens de le décrire n'en pourroit pas être exempt, quoique sa puissance le mît à couvert de toute jurisdiction étrangere. Il se sentiroit coupable, cela sufiroit pour l'affliger. Rien ne paroît se pouvoir soûtraire à cette nécessité que ceux qui savent (b) qu'ils ont mal fait ne s'absolvent pas eux mêmes:

(c) Exemplo quodcumque malo committitur, ipsi
Displicet authori. Prima est hæc ultio, quod se
Judice, nemo nocens absolvitur, improba quamvis
Gratia fallacis Prætoris vicerit urnam.

- - - - - - - - - - - - - - -
- - - - - - - - - - - -

(d) Cur

(e) *Summum crede nefas animam præferre pudori,*
Et propter vitam vivendi perdere causas.
Juven. sat. 2. v. 83.

(f) » Voïez l'addition aux pensées sur les Cometes ch. » 7. n. 12. & ci-dessus ch. 18. vers la fin & ch. 87. vers » le commencement.

(g) » Ci dessus ch. 81. vers la fin.

(h) *Lescalop. in Ciceron. de nat. Deor. lib. 3. pag. 669.*

(a) » Voïez dans mon Dictionaire la remarque *I* de l'ar» ticle *Spinosa*.

(b) » Notez que si l'on m'allégue qu'il y a des hommes » dont la conscience est endurcie, je répondrai qu'aparem» ment cela vient de ce qu'ils ignorent qu'ils soient obli» gez à bien faire. Mais cette ignorance ne peut pas con» venir à un Etre qui sait tout parfaitement.

(c) *Juven. sat. 13. v. 1.*

(d) - - - - - - - - Cur tamen hos tu
Evasisse putes, quos diri conscia facti
Mens habet attonitos, & surdo verbere cadit
Occultum quatiente animo tortore flagellum?
Pœna autem vehemens, ac multo sævior illis,
Quas & Cæditius gravis invenit, aut Rhadamanthus,
Nocte dieque suum gestare in pectore testem.

Je conclus de-là que les Païens qui attribuoient aux Dieux une conduite tout-à-fait injuste, sale, & tyranique, les exposoient au malheur par une conséquence nécessaire. Ils faisoient donc pis que de leur ôter l'existence; car par la décision de Jesus-Christ, *(e)* il vaut mieux n'exister pas que de vivre malheureux. Je crois même que si par une dispensation utile à l'état present du genre humain, les hommes n'étourdissoient pas leur raison, ils concluroient tous qu'une vie mêlée de bien & de mal n'est point préférable à la condition insensible de la matiere. Il semble en effet qu'il y a de l'équivalence entre ne sentir ni bien ni mal, & sentir autant de bien que de mal. Qu'un cercle tourne sur son centre, il n'avance pas plus que s'il demeuroit en repos: dont la raison est que pendant que l'une de ses moitiez monte, l'autre descend, & ainsi toute compensation faite il y a équivalence entre le continuel repos d'un cercle, & le mouvement continuel d'un autre cercle sur son centre. Un sentiment de plaisir vous fait avancer vers le bonheur, mais un sentiment de déplaisir vous fait reculer d'autant. Vous n'avancez donc pas plus que ce qui ne sent ni le plaisir ni le déplaisir.

§. XCV.

Confirmation de ce qui vient d'être dit de la liaison naturelle entre le chagrin & la connoissance d'avoir mal fait.

Le chagrin & les remors suivent naturellement les mauvaises actions.

Vous me nierez peut-être ce que j'ai dit touchant les remors des sectateurs d'Epicure. Je m'en vais donc tâcher de vous le prouver. Il n'y a personne qui ne sache par sa propre expérience que la réflexion sur ses défauts le chagrine, lors même qu'il ne se peut point reprocher d'avoir rien commis contre la Morale, & qu'il se croit à couvert de la justice de Dieu, & de la justice humaine. Un Orateur qui demeure court, un Poëte qui se trouve convaincu de n'avoir pas observé les regles de la prosodie, sont dans ce cas-là. Ils s'affligent de leur faute, quoiqu'ils sachent très-certainement, qu'ils ne sont pas obligez de s'en confesser à Dieu, & que les Juges criminels n'en feront rendre aucun compte. Cela vous doit faire croire que les Philosophes qui nioient la Providence, pouvoient être très-chagrins d'avoir manqué aux devoirs de la vertu; car il leur suffisoit pour se chagriner qu'ils se regardassent comme chargez d'un défaut physique, & comme privez d'une bonne qualité naturelle. Un railleur qui se souvient d'avoir été démonté dans une bonne compagnie, dans quelle affliction ne tombe-t-il pas? Sa conscience lui reproche-t-elle un défaut moral? Se peut-il plaindre que de n'avoir pas eu assez de presence d'esprit?

Si vous faites attention à ces choses vous concevrez, que le Dieu dont nous parlons se chagrineroit à tout le moins comme d'une imperfection physique, de ce qu'il abuseroit de sa puissance à l'oppression des innocens. Nous suposons que sa science seroit infinie. Il connoîtroit donc clairement que c'est une grande perfection que de se plaire à des actes de bonté & de justice.

Si pour réfuter ce que je dis de la liaison naturelle entre la tristesse, & le souvenir d'avoir mal fait, vous m'alleguez qu'il y a des gens qui n'ont aucun déplaisir d'avoir tué leur ennemi, je vous répondrai que ces gens-là s'imaginent qu'à tout prendre leur action n'est point mauvaise. Ils se figurent faussement qu'ils ont été plus responsables des loix de l'honneur humain, que des loix de la raison.

Comme il m'importe de vous empêcher de soupçonner que je tâche de vous païer de pensées creuses, qui n'ont jamais trouvé place dans de bonnes têtes, je me fais ici un grand plaisir de vous citer l'un des plus savans Ecrivains du XVII. siecle: *Il est impossible de concevoir*, dit-il *(f)*, *une nature raisonnable & libre, qu'on ne soit en mesme-temps convaincu, qu'elle est obligée de se soûmettre elle & toute sa conduite aux loix de la verité & de la justice, & qu'elle sera autant heureuse si elle s'y soûmet avec promptitude, que malheureuse si elle s'en éloigne.* Il paroit manifestement par toute la suite de son discours, qu'il n'excepte point de cette loi l'Etre suprême, l'auteur de toutes choses, le vrai Dieu en un mot.

§. XCVI.

Troisiéme réponse à la premiere objection.

Mes deux premieres réponses sufiroient chacune à réfuter pleinement vôtre objection. Cependant, si vous le voulez, je les compterai pour rien. J'en ai encore une à faire qui, sans le secours de celles-là, peut anéantir votre instance.

Les Païens sont en ce cas & meurtriers & calomniateurs.

Que votre comparaison d'un Athée à un meurtrier, & d'un Païen à un calomniateur soit juste, qu'il soit vrai qu'un calomniateur offense moins qu'un meurtrier, que je vous accorde tout cela, vous n'en serez pas en meilleurs termes; car vous ne pourrez nier que celui qui est meurtrier & calomniateur tout à la fois, ne soit plus coupable que celui qui est seulement meurtrier. Or voici comment je vous prouve que les Païens étoient tout ensemble les meurtriers de Dieu, & les calomniateurs de son honneur.

Je vous ai montré *(a)* que la Religion Païenne est un Athéïsme qui contient tout ce qu'il y a de criminel dans le dogme des Athées. Le crime de ceux-ci ne consiste pas en ce qu'ils rejettent les faux Dieux; ils sont au contraire fort loüables en cela: il consiste uniquement en ce qu'ils rejettent le vrai Dieu; c'est-là seulement que se trouve ce que vous nommez *deicide*, chasser Dieu de son thrône, le tuer, & non-seulement lui ôter la vie, mais aussi l'existence. Puis donc que les Païens ont rejetté le vrai Dieu, vous devez dire qu'ils l'ont déthroné, qu'ils l'ont tué, qu'ils l'ont réduit au néant. Les voilà donc dans le même cas que les Athées. Mais ceux-ci, répondrez-vous, ne substituoient aucun faux Dieu à la place du véritable: ils ne reconnoissoient absolument aucune Divinité: les Païens au contraire en reconnoissoient plusieurs, & les adoroient dévotement. Tant pis pour eux, vous répliquerai-je, ils aggravoient par-là & multiplioient

(d) Id. ib. v. 192.
(e) » Evangile selon Saint Matthieu ch. 26. v. 24.
(f) » Thomassin, Traitez histor. & dogmatiques to. 1.
» pag. 76.
(a) » Ci-dessus ch. 83.

tiplioient leur crime ; car c'eſt une moindre ofenſe de chaſſer un Roi, (*b*) & de laiſſer enſuite le thrône vacant, que de donner la couronne à l'ennemi du Roi déthroné ; & ſi les rebelles choiſiſſoient un nouveau Roi qui fût très-indigne de ce poſte, ils pouſſeroient encore plus loin l'inſulte, & ils outrageroient de plus en plus leur Monarque légitime (*c*).

Vous m'avouërez ſans doute que ſi la Reine Elizabeth chaſſée de ſes états avoit apris que ſes Sujets révoltez lui avoient fait ſucceder la plus infame proſtituée qu'ils euſſent pû déterrer dans Londres, elle eût été plus indignée de leur procedé, que s'ils euſſent pris une autre forme de gouvernement, ou que pour le moins ils euſſent donné la couronne à une illuſtre Princeſſe. Non-ſeulement la perſonne de la Reine Elizabeth eût été tout de nouveau inſultée par le choix qu'on auroit fait d'une vilaine courtiſane, mais auſſi le caractere roïal eût été deshonoré & bafoüé. Voilà l'image de la conduite des Païens à l'égard de Dieu. Ils ſe ſont révoltez contre lui, & après l'avoir chaſſé du ciel, ils ont ſubſtitué en ſa place une infinité de Dieux chargez de crimes, & ils leur ont donné pour chef un Jupiter fils d'un uſurpateur, & uſurpateur lui-même, pere charnel de pluſieurs bâtards, ſodomite, &c. N'étoit-ce pas flêtrir & deshonorer le caractere divin, expoſer au dernier mépris la nature & la majeſté divine, en un mot, ajoûter au meurtre les calomnies infamantes, & attenter à l'honneur après avoir maſſacré ?

§. XCVII.

Seconde objection. *L'Athéïſme étant un peché de malice eſt plus injurieux à Dieu que le Polythéïſme qui eſt un peché d'ignorance.*

II. Objection. *Les Païens pechent par ignorance, mais les Athées par malice.*

VOus m'objectez en ſecond lieu que la malice eſt le caractere de l'Athéïſme, mais que l'Idolatrie Paienne étoit un peché d'ignorance ; d'où vous concluez que Dieu eſt plus ofenſé par les Athées que par les Païens. Une ofenſe malicieuſe n'eſt jamais involontaire, elle eſt toûjours dirigée par une intention remplie de haine ou de mépris : les pechez d'ignorance ſont ordinairement involontaires, quelquefois même ils ſont joints à une bonne intention. Or comme les Païens étoient bien intentionnez quant à la Divinité en géneral, qu'ils la cherchoient avec un deſir ſincere de la ſervir, & de l'adorer, & qu'aïant cru l'avoir trouvée dans des objets qui n'étoient pas Dieu, ils l'ont honorée ſelon leurs faux préjugez autant qu'il leur a été poſſible, il faut déplorer leur ignorance; mais en même tems il faut reconnoître qu'ils n'ont point ſçu qu'ils erroient. C'eſt ce qu'on ne peut pas dire des Athées, ils attaquent malicieuſement la notion de Dieu qu'ils ſentent, & dans leur cœur, & dans leur eſprit, ils s'éforcent de l'étoufer ; ils agiſſent en cela contre leur conſcience, & ſeulement par le motif de ſe délivrer d'un joug, qui les empêche de s'abandonner à toute ſorte de crimes. Ils livrent donc la guerre à Dieu directement & immédiatement, & ainſi l'injure qu'ils font au ſouverain Etre eſt plus ofenſante que l'injure qu'il recevoit des adorateurs des Idoles.

J'ai abregé votre diſcours, mais j'en repréſente toute l'énergie, & je ſuis certain que vous ne vous plaindrez pas que j'aïe énervé votre ſeconde objection. Vous aurez aparemment plus de ſujet de vous plaindre que je la réfute trop bien.

§. XCVIII.

Premier défaut de la ſeconde objection. Elle renverſe l'état de la queſtion.

Cette objection change l'état de la queſtion.

LE premier défaut que j'y trouve eſt qu'elle renverſe tout l'état de la queſtion. Vous ſupoſez qu'en comparant les Païens avec les Athées, je n'ai prétendu parler que des Athées que l'on nomme de pratique, & cependant je les ai exclus (*d*) de toute cette diſpute ; car j'ai déclaré très-expreſſément ; que je ne voulois point parler des Athées qui (*e*) ont *étouffé malicieuſement la connoiſſance* de Dieu *afin de s'abandonner à toute ſorte de crimes ſans nul remors.* Ainſi, Monſieur, votre objection eſt le ſophiſme que l'on nomme dans l'école, *ignoratio elenchi*, *ignorance de ce qu'il faut réfuter.* Je puis convenir de toutes les propoſitions de votre argument ſans préjudicier à ma theſe le moins du monde. Que les Athées dont vous parlez ſoient plus méchans que les Idolatres, que leurs crimes de leze-majeſté divine ſoient plus injurieux au vrai Dieu que ceux des Païens, peu m'importe, cela ne regarde point l'opinion que j'ai ſoûtenuë. Je n'ai aucun interêt à démêler avec vous ſur ce point-là. C'eſt auſſi ce qui me diſpenſe d'examiner, ſi vous êtes bien fondé dans vos excuſes de l'Idolatrie. Vous extenuez beaucoup ce crime-là, vous n'y trouvez point de malice, mais ſeulement une erreur involontaire. La Sainte Ecriture ne nous permet pas cette indulgence : elle foudroie l'Idolatrie comme un peché abominable : les Saints Peres ont imité ce ſtyle-là. C'eſt à vous à voir comment vous démêlerez cette fuſée. Je m'écarterois trop de mon ſujet ſans néceſſité ſi j'entreprenois de vous prouver, qu'il y a bien des illuſions dans votre hypotheſe du Polythéïſme.

§. XCIX.

Second défaut de ſeconde objection. Elle ſupoſe qu'il n'y a que des Athées pratiques.

Elle n'eſt que contre des Athées pratiques qui ſont hors de la queſtion.

LE ſecond défaut que je trouve dans votre objection eſt que vous ſupoſez comme un fait certain, que tous les Athées ſont de ceux qu'on nomme pratiques. Ces Athées-là ſont perſuadez qu'il y a un Dieu, mais ils vivent comme s'ils ne croïoient point qu'il y en eut, & ils tâchent d'éfacer de leur eſprit la perſuaſion de l'exiſtence divine: elle les incommode dans la joüiſſance de leurs plaiſirs criminels : c'eſt pourquoi ils voudroient croire qu'il n'y a point de Dieu, & ils s'éforcent d'y parvenir. Ils s'étourdiſſent quelquefois, ils endorment & ils endurciſſent leur conſcience, mais elle ſe réveille de tems en tems, & ils ne viennent jamais à bout d'éfacer l'empreinte de Dieu que la nature a gravée dans leur cœur. Ce trait ne lâche point priſe quelque fortement qu'ils le ſecouënt afin de le faire tomber : (*) *quanumeri*. Voſſius de origine & progr. idolol. lib. 1. cap. 41. pag. m. 293.

(*b*) » Voiez les Penſées diverſes ch. 132.

(*c*) *Cum Deus graviter ſuccenſeat omnibus qui alium, præter ſe unum pro Deo venerantur : tum vero* IMPRIMIS *iraſcitur iis qui in throno ejus conſtituunt veri numinis neſcios; homines impios ac profanos, quales colebantur à gentilibus innumeri*. Voſſius de origine & progr. idolol. lib. 1. cap. 41. pag. m. 293.

(*d*) » Voiez ci-deſſus ch. 73. & 91.

(*e*) » Penſées diverſes ch. 118.

(*) *qualis conjecta cerva sagitta. . . . . . hæret lateri lethalis arundo.* Voilà le portrait (†) qu'on nous donne ordinairement des Athées de pratique. On nomme Athées spéculatifs ceux qui ne sont point persuadez de l'existence de Dieu. Je ne vous nierai point que plusieurs Auteurs ne disent, qu'il n'y a point d'Athées de cette derniere classe; mais je pourrai néanmoins vous soûtenir que vous n'avez pas dû vous fonder sur l'hypothese de ces Auteurs-là en argumentant contre moi.

Vous avez dû vous mettre à la place de ceux qui m'ont proposé l'objection (‡) que j'ai réfutée. Or ils suposent qu'il peut y avoir (⊥) des Athées spéculatifs, & comme c'est sur cela que leur objection, & la réponse que j'y ai faite sont fondées, vous avez été obligé de m'attaquer en suposant le même principe qu'eux; car de quoi vous serviroit-il de faire voir que mes réponses ne sont point justes, si on les compare à des objections que je n'ai point euës à réfuter? Ne me doit-il point sufire qu'elles satisfassent aux dificultez qui m'avoient été proposées? Il faloit donc me prouver que la même espece d'Athées dont il avoit été question entre ceux avec qui je disputois & moi, étoit pire que les Païens. Sans cela votre instance ne pouvoit être que mauvaise. Or bien loin de prouver une telle chose vous me proposez une autre classe d'Athées extrémement diférente de celle-là, vous me la proposez, dis-je, comme la seule qu'il y ait au monde. Pardonnez-moi si je vous dis que c'est chercher son adversaire où l'on sait qu'il ne sera pas.

§. C.

Diversité de sentimens sur la question, s'il peut y avoir des Athées speculatifs.

Probabilitez pour & contre l'existence des Athees spéculatifs.

UNe autre raison vous devoit porter à n'assûrer pas qu'il n'y a que des Athées de pratique; c'est que vous ne pouvez pas donner cela comme un fait certain, mais tout au plus comme un fait que le sentiment de plusieurs graves Auteurs a rendu probable. Savez-vous bien, Monsieur, que lorsqu'on n'oppose à ses adversaires que des probabilitez, on ne gagne presque autre chose que d'alonger les disputes, & que de les rendre si prolixes qu'elles lassent ou qu'elles dégoûtent les lecteurs. Pensez-vous que je ne puisse vous répondre par une probabilité aussi grande que celle que vous m'avez objectée? Tant d'Historiens qui disent que l'on a trouvé dans le nouveau monde plusieurs païs sans Religion, tant d'Auteurs fameux qui soûtiennent que l'ignorance de Dieu est quelquefois invincible, ne rendent-ils pas aussi probable ce que vous niez, que le sauroit être ce que vous afirmez?

L'autorité de vos témoins seroit plus considérable s'ils soûtenoient qu'il n'y a que fort peu d'Athées; car on pourroit présumer qu'ils ont connu ce petit nombre de gens, qu'ils les ont sondez jusques au vif, & qu'en les tournant de tous côtez ils ont certainement découvert que leur Athéïsme étoit seulement pratique. Mais quand on les voit déplorer que le nombre des Athees soit si prodigieux, on ne sauroit s'imaginer qu'ils les connoissent personnellement, ni même que sur des conjectures tant soit peu circonstanciées ils aïent dévelopé ce qui se passe dans le cœur de la plûpart de ces impies. On a donc lieu de croire qu'ils en parlent à vuë de païs. Le moïen donc d'assûrer sur leur parole qu'en effet il n'y a personne qui ne croïe l'existence divine, & que ceux qu'on nomme Athées ne sont que des scelerats, qui s'éforcent par une malice furieuse de se défaire de la persuasion qu'il y a un Dieu?

Pacard nie qu'il y en ait.

Un Ministre François qui écrivit contre les Athées l'an 1574. intitula ainsi le 2. chapitre: (a) *Es cœurs des hommes est naturellement empraint un sentiment de divinité qui ne peut estre entierement esteint, & effacé par la malice des réprouvez.* Voilà donc un homme qui nie entiérement l'existence des Athées spéculatifs. *Qu'on face recherche par tout l'univers*, dit-il, (b), *qu'on examine tous les siecles passez, qu'on lise histoires tant anciennes que modernes, qu'on escoute ceux qui viennent de l'Amerique, & Terres Neufues, ils tesmoigneront tous qu'à present & dès tousjours la Religion a eu, & a lieu entre les humains. Vrai est que le sentiment de divinité est estoufé en quelques-uns par leur malice, mais il n'est pas totalement esteint.* Par ces *quelques-uns* il n'entend pas un petit nombre de gens: il venoit de dire. » (c) C'est donc merveilles de voir TANT D'HOMMES mentir à eux-mesmes, lesquels au lieu de nourrir, & entretenir ceste semence, ce qu'elle puisse venir a maturité, pour en recueillir fruit; entant qu'en eux taschent de la suffoquer & esteindre. » Il assûre dans son épitre dédicatoire qu'*au commencement de son ministere il a eu a combattre* (d) *plustost contre les* Epicuriens, & les Athées que contre les Catholiques Romains. *Nous voions la terre*, continuë-t-il, *& notamment ce Royaume couvert* (e) *de Deistes, Epicuriens, Atheistes & autres tels monstres.* Il parle encore plus fortement dans la préface: » (f) Or ne faut-il pas seulement dire » qu'il y a fort peu d'hommes qui façent estat de » cest (g) avertissement, ains plustost faudroit a » pleine bouche déplorer leur stupidité, voire » leur brutalité. Car la terre ne soustint ny ne » nourrist oncques tant d'hommes corrompus & » profanes; l'impieté n'eust jamais la vogue de » la façon; siecle ne s'est passé auquel les esprits » des hommes aïent esté si prodigieux qu'ils sont » a present. Les uns sont Déistes, les autres Epi- » curiens, & la plus part Athées.

Je vous demande s'il avoit connu personnellement tous ces impies? Ne me répondez pas qu'il sufisoit qu'il eut disputé avec trois ou quatre, & que

(*) *Virgil. Æn. lib. 4. v. 69.*
(†) » Voïez Mr. Turrettin au 1. tome de son cours » de Théologie pag. 183. 184. édit. de Geneve 1679.
(‡) » Celle du chap. 102 des Pensées diverses.
(⊥) » Ils prétendent que s'il n'eût point paru de Cometes » le monde seroit tombé dans l'Athéïsme. C'est suposer » que peu-à-peu l'on seroit tombé dans l'oubli de Dieu, » & que l'instruction paternelle sur cet article auroit cessé. » L'Athéïsme eût donc été alors spéculatif. Voïez ci-dessus » ch. 91. au commencement.
(a) » George Pacard, Théologie naturelle pag. m. 56.
(b) *Ib. pag.* 59. 60.
(c) *Id. ib.*
(d) » Un autre Ministre qui, sous le nom de Baruch » Canephius, publia en 1582. un Livre intitulé *Atheomachie*, dit dans sa préface qu'en *poursuivant le cours de sa* » *vocation il a rencontré entre plusieurs autres empeschemens* » *une large pepiniere de bourgeons d'amertume, c'est assavoir* » *d'Atheïsme brutal, de blasphémes horribles, & d'un pro-* » *phane mespris de Dieu.*
(e) » Conferez avec ceci les paroles de Viret raportées » dans le Dictionnaire hist. & crit. à la remarque *D.* de son » article.
(f) Pacard *ib. pag.* 17.
(g) » C'est-à-dire, de ce que Platon exhorte les hommes » d'aller à Dieu.

que comme par un ſeul artifice des Grecs *(b)* on pouvoit juger de tous les autres, il pouvoit auſſi juger du caractere de tous les Athées par celui de deux ou trois. O le beau moïen de ſe tromper! Les hommes ſont plus diférens les uns des autres par l'eſprit que par le viſage. Ils vont à la même fin par mille ſortes de routes. Il n'y a point de conſéquence à tirer des motifs de l'un aux motifs de l'autre.

De même que Turrettin.

Mr. Turrettin eſt un de vos plus illuſtres témoins. Il décide *(i)* qu'il n'y a point d'Athées de ſpéculation, mais en même tems il avouë que notre ſiecle eſt très-fécond en Athées: *(k) Quæſtionem hanc* (de Dei exiſtentia) *neceſſariam reddit hodie Atheorum, quorum nimis ferax eſt ſæculum hoc corruptiſſimum, execrabilis veſania, qui clariſſimæ huic veritati impie refragari non erubeſcunt.* . . . . *(l) Cum tantus ſit hodie in mundo Atheorum numerus, mirum prima fronte videri poterit, quòd tales dari, vel in dubium revocari poſſit, vel negari.* Je ne devrois pas vous parler de Mr. Heidanus: il n'a point été déciſif comme Mr. Turrettin. Il étoit en qualité de Cartéſien un grand promoteur de l'idée innée: il lui eſt deſagréable qu'il y ait tant de relations qui afirment que l'on a trouvé des peuples Athées; il voudroit bien *(m)* les rendre douteuſes: mais en dépit de ſes biais & de ſes détours, on connoit manifeſtement qu'il accorde *(n)* qu'il y a de véritables Athées. Il ſe contente d'établir qu'ils ne ſont pas fort nombreux en comparaiſon des Athées de pratique, qui tâchent de ſe délivrer de la croïance qu'il y a un Dieu, *(o)* parce qu'étant fort criminels il leur conviendroit qu'il n'y en eût pas; car il n'y a point d'autres gens, continuë-t-il, *(p)* qui nient l'exiſtence de Dieu que ceux à qui il ſeroit utile qu'il n'y eût point de Dieu. Cela ſignifie clairement, 1. Que la crainte des enfers porte les grands ſcelerats qui ſavent qu'ils ont mérité la damnation éternelle, à effacer de leur cœur la perſuaſion, non pas de Dieu ſimplement, mais de ſa juſtice. 2. Qu'il n'y a que de telles gens, qui ſe délivrent de cette perſuaſion.

Heidanus parle pour & contre.

C'eſt donc par un tel motif qu'Epicure, que le Poëte Lucrece, que Pline ont nié la Providence. Mais comment cela ſe peut-il dire? N'étoient-ils pas plus vertueux que la plûpart des Païens les plus crédules? Mr. Heidanus ne ſavoit-il pas que Benoît Spinoza, & ceux qui philoſophoient auprès de lui, étoient d'une vie plus irréprochable que quantité d'orthodoxes? Mais continuons de le citer. Il déplore que l'Athéïſme ſe ſoit gliſſé au Septentrion, & que l'Occident n'en ſoit pas moins infecté que l'Orient, que ce ſoit un mal qui a pénetré dans toutes les Cours, & qui ſe communique à tous les ordres; que perſonne ne puiſſe paſſer pour fin politique ſans avoir été inſtruit dans ce pernicieux college. Il encourage les Magiſtrats à exterminer ce monſtre: *(q) Et tamen hæc impietas inter non minimas ſæculi noſtri calamitates numeranda venit: quæ contagione ſua ſerpſit ad Septentrionem noſtrum, & peregrino calore illum infecit, ut ne Orienti aliquid concedat Occidens. Etenim pervaſit omnes aulas, curias, omnes hominum ſtatus & ordines ſalutat, & quaſi magiſtra docens minerval ab omnibus exigit, ut nemo cati Politici nomen geſtare dignus videatur, niſi hujus ſcholæ factus diſcipulus. Quod niſi Deus hoc malum compeſcat, & Magiſtratuum cura advigilet, ut in herba opprimatur hoc lolium, verendum, ne tandem vitalia exedat.*

Vous pourriez vous ſervir de ce Docteur comme d'un demi-témoin, mais on ne vous le conſeilleroit pas ſi l'on avoit bien examiné tout ce qu'il a dit ſur la matiere. Il a eu bien plus en vuë de recueillir beaucoup de choſes, que de les lier enſemble dans une bonne harmonie, & que d'en tirer des conſéquences qui fuſſent juſtes, & qui ne s'entrechoquaſſent pas. Il raporte *(r)* tant de cauſes de l'Athéïſme qui peuvent tromper l'eſprit ſans qu'une conſcience chargée de crimes leur donne des lettres de recommandation, qu'on doit s'étonner qu'il ne mette en ligne de compte que l'interêt d'éviter l'enfer. Ignoroit-il que l'eſprit de l'homme eſt aſſez foible pour choiſir *(s)* la fauſſeté préferablement à la verité, ſans que les maladies du cœur y mêlent leurs influences, & ſur-tout lorſque les objets ne tombent pas ſous les ſens, & que leur nature eſt infinie?

Invalidité de ces témoignages.

S'il vous donnoit ſon témoignage à pur & à plein comme font les *(t)* deux Miniſtres dont j'ai cité les paroles, vous n'en feriez guéres plus avancé. Il ſeroit ſujet aux mêmes reproches que les autres: ſondoit-il les reins & les cœurs? Avoit-il vû ce qui ſe paſſoit dans l'ame de tant de gens qu'il accuſe? Les connoiſſoit-il par leur nom? Les avoit-il fréquentez & catechiſez?

Mais je veux que ces reproches ne ſoient point valables: qu'y gagnerez-vous? Ne puis-je pas vous citer des gens de grand poids, qui ont reconnu un Athéïſme ſpéculatif à quoi le défaut d'inſtruction, & non la malice avoit ſervi de berceau.

Arnauld reconnoit des Athées ſpéculatifs.

Si cela étoit néceſſaire, je vous nommerois pluſieurs Ecrivains illuſtres qui ne doutent nullement de la verité des relations, où l'on afirme qu'il s'eſt trouvé des peuples Athées dans le nouveau monde. Je me contenterai de vous citer Mr. Arnauld: ſon autorité eſt d'autant plus conſidérable qu'il n'a jamais favoriſé les opinions relachées, & qu'il a été un fort grand eſprit: » *(v)* Tous » ceux qui nous ont donné l'hiſtoire des Antilles » demeurent d'accord, qu'avant qu'elles euſſent » eſté découvertes par les Chreſtiens, tous les » habitans de ces Iſles eſtoient dans une profon- » de ignorance de Dieu, n'en connoiſſant & n'en » adorant ni de vray ni de faux, & qu'ils n'a- » voient perſonne dont ils puſſent en eſtre in- » ſtruits, tous leurs voiſins eſtant dans la meſme » ignorance. » Il avouë donc qu'il y a eu des nations entieres coupables de l'Athéïſme ſpéculatif; or tant s'en faut qu'il les accuſe d'être tombées, ou de s'être maintenuës malicieuſement dans cet état, qu'il prouve *(vv)* qu'elles ont été privées *des moïens ſuf-*

(b) *Accipe nunc Danaum inſidias & crimine ab uno Diſce omnes.* Virg. Æn. lib. 2. v. 65.

(i) *Franciſc. Turrettinus, Theol. elenct. part. 1 loco. 3. pag. 184.*

(k) *Id. ib. pag. 175.*

(l) *Id. ib. pag. 183.*

(m) *Heidanus de origine erroris, pag. 183.*

(n) *Talium Atheorum* (practice) *omni tempore eſt magnus proventus atque ex hoc fonte verus Atheiſmus etiam aliquando ortum habet.* Id. ib pag. 181. Voiez ce qu'il a dit dans un autre Livre & que je raporte dans mon Diction. a la remarque L. de l'article *Maldonat.*

(o) *Id. ib. pag. 252.*

(p) *Nemo enim Deum non eſſe credit, niſi cui Deum non eſſe expedit.* Id. ib. pag. 253.

(q) *Id. ib. pag. 257.*

(r) *Ibid. lib. 4. cap. 2. & ſeq.*

(s) » C'eſt-à-dire, entant que revetue des aparences de » la verité pendant que la verité ſe preſente ſous la forme » de la fauſſeté.

(t) » George Pacard, & François Turrettin.

(v) » Arnauld 4. Denonc. du peché philoſoph. p. 35.

(vv) » Id. 2. Dénonc. du peché philoſ. pag. 89. & ſuiv. » Voiez ci-deſſus ch. 53. vers la fin.

suffisans pour connoître Dieu, & qu'elles feroient excusables si la doctrine des Jesuites touchant l'ignorance invincible étoit vraie. La raison sur quoi il se fonde pour soutenir que cet Athéïsme n'est point innocent est (x) qu'il le regarde comme une peine du péché originel. Comme donc il supose qu'une ignorance qui est la suite du péché originel ne disculpe pas, il conclut que l'ignorance de Dieu est punissable lors même que l'on a manqué de tous les moïens susisans de conoître Dieu, & qu'elle ne coule pas des défauts particuliers (y) à une personne, mais seulement du vice commun à tous les enfans d'Adam.

De même que Basnage.

Si quant à l'aveu de l'Athéïsme de quelques peuples Américains, je me contente de vous alléguer Mr. Arnauld, sans joindre à son témoignage celui de quelque fameux Ministre (z), comme il me seroit aisé, il n'en fera pas de même quant à l'invincibilité de l'ignorance de Dieu. L'autorité d'un Théologien Protestant vous paroîtra plus respectable que celle d'un Docteur de Sorbonne: c'est pourquoi je vais vous citer un savant Ministre, qui reconnoît que certains Athées feroient innocens, si l'ignorance invincible disculpoit les hommes. Il se sert de cette conséquence pour réfuter les privileges que l'on voudroit attacher à l'ignorance invincible. Voici ses paroles: »(a) Dans » cette supposition, l'ignorance invincible s'étend » à toutes choses; parce qu'il n'y en a pas une » seule, sur laquelle on ne trouve des dificultez » qu'on ne peut lever: Il y aura une ignorance » invincible repanduë sur l'existence de Dieu; car » combien de difficultez peuvent naître dans l'es» prit d'un Athée de speculation; & une ame qui » n'aura pas la force de digérer les objections que » lui fait un Sophiste, & qui par cette foiblesse, » fera profession ouverte d'impiété, ne laissera » pas d'être couronnée dans le Ciel, comme les » Martyrs du Dieu Vivant: On a beau dire, on » ne peut exempter l'Athéïsme de l'ignorance in» vincible & innocente, puisqu'il peut se trouver » sur cette matiere, des difficultez réelles, insur» montables à certains esprits.» Vous voïez que c'est aller beaucoup plus loin que Mr. Arnauld, car on ne s'arrête point aux Athées qui n'ont jamais entendu parler de Divinité, on parle de ceux qui ont fait des discussions sur l'existence divine, & comparé preuve à preuve, objection à objection, & l'on convient que de bonne foi ils pourroient prendre le mauvais parti; car ceux qu'on refute ne prétendent pas disculper l'ignorance volontaire.

Jurieu reconnoit aussi des Athées de bonne foi.

Un autre Ministre, celui-là même qui a tant crié contre mes Pensées diverses, avoit déjà proposé cette objection à ceux qu'il croit être trop favorables à l'ignorance invincible. Il (b) observe que les Cannibales *ne connoissent aucune religion, aucune distinction de bien ni de mal*; que (c) *leur ignorance est invincible par raport à leur naissance & à leur éducation. Nés & elevés comme ils sont, il est moralement impossible qu'ils soient autres qu'ils sont*, & s'il étoit vrai que *la suffisance de la notification se dut toûjours mesurer par raport aux préjugés, à l'education, & aux autres obstacles externes*, il feroit *certain que ces Cannibales* n'auroient *reçu aucune notification suffisante par raport à leur état, des loix de la nature & de l'existence d'un Dieu qui veut être adoré, & par conséquent ils* ne feroient *en façon du monde coupables, & ne sauroient être justement punis. (d) Ils ne commettent rien contre la conscience, car ils croient de bonne foi que tout est permis.* Il soûtient (e) que si l'ignorance de bonne foi disculpe dans le cas même d'infidélité, elle disculpe les Athées; car il croit *que l'Athéïsme de bonne foi est revêtu dans l'esprit d'un Athée* de toutes (f) les livrées de la vérité, (g) qu'*un Athée n'est point blasphemateur selon sa propre doctrine*, que *quand il offense Dieu par des paroles d'incrédulité & d'Athéïsme, il n'offense qu'une chimere & un être de raison selon sa pensée*, & que puisqu'il a *(h) un sentiment interieur qu'il n'y a point un Dieu, qu'il sent cela dans son interieur*, on ne peut point dire qu'il n'a point de conscience.

Vous voilà condamné hautement par deux Ministres. Ils reconnoissent des Athées qui se trompent de (i) bonne foi, & qui sont par conséquent d'une autre espece que ceux que vous m'alléguez.

De peur qu'on ne croïe que le dernier de ces deux Ministres n'a parlé ainsi, que dans la chaleur de la dispute, & que l'équité demande que je ne me prévaille pas de ce qui peut lui être échapé en ce moment-là, & que peut-être il auroit nié le lendemain s'il avoit eu à écrire sur une matiere diférente, je vous prie d'observer qu'il avoit déja soutenu la même chose, & qu'il l'a soûtenuë depuis: (k) *Si le mensonge travesti peut entrer dans les droits de la vérité, il s'ensuivra qu'un ATHE'E DE BONNE FOY est en droit de blasphemer contre Dieu, de dire que ce qu'on apelle Dieu est un fantosme vain, & une Idole de notre imagination.* Selon les principes de la tolérance » (l) UN ATHE'E » DE BONNE FOY qui a cherché Dieu, qui a trou» vé que le monde est Dieu & qu'il n'y en a point » d'autre, en est quitte pour cela; *voila sa vérité toute trouvée.*

Vous voïez donc que je vous allégue non pas un sentiment passager de ce Ministre, mais ses dogmes arrêtez, digerez & bien constans.

§. CI.

(x) » Pour juger de la qualité des péchez de tant de » peuples qui ont été privés de la connoissance du vray » Dieu, il ne sert de rien de sçavoir, s'ils ont eu, ou s'ils » n'ont pas eu des moiens humains pour le connoitre. Car » s'ils en ont eu, leur ignorance a été un péché; & s'ils » n'en ont point eu, ç'a été une peine du péché. Et en » l'un & l'autre cas on ne peut nier sans erreur qu'ils » n'aient violé la loi de Dieu en faisant ce qu'elle défend, » quoyqu'ils ne l'aient pas connue. *Id. 1. Denonciat. pag.* 46. » Voyez aussi la 2. Dénonciat. pag. 85.

(y) » Voyez la 1. Dénonciation, pag. 86.

(z) *Multa* (gentium barbararum) *ne cogitant quidem se peccatores esse, nec Deum ullum adorant, nec ullum nomen habent, quo Deum exprimant; quod de Brasiliensibus notavit Clariss. Vir Joannes Laetius noster in eximio opere.* Frider. Spanhem exercitat. de gratia universali to. 1. pag. 569. Voyez aussi pag. 655.

(a) Basnage Traité de la conscience, liv. 1. ch. 6. pag. 72. 73. édit. d'Amst. 1696.

(b) » Jurieu, des Droits des deux Souverains pag. 54. » édit. de Rotterd. 1687.

(c) » *Id. ib. pag.* 55.

(d) *Id. ib. pag.* 56.

(e) » *Id. ib. pag.* 61.

(f) » Il y a *de tout les droits* dans l'original: mais » sans doute l'Auteur vouloit dire *livrées*. Si on lit toute la » page on voit qu'il a dû s'exprimer ainsi, comme il le fait » pag. 64.

(g) *Id. ib. pag.* 62.

(h) *Id. ib. pag.* 65.

(i) » En prenant ce mot dans le sens du Commentai» re philosophique sur *contrain les d'entrer*, où l'on dé» clare en toute occasion, que ceux qui errent parce qu'ils » ont negligé de s'instruire, ou qu'ils ont examiné les » raisons du pour & du contre sans une intention sincere » de découvrir la vérité, mais plûtôt avec le desir de se » confirmer dans leurs préjugez pour l'intérêt de quelque » passion, n'errent pas de bonne foi.

(k) » Jurieu Systême de l'Eglise pag. 184. édit. de Dor» drecht. 1686

(l) » Id. Tableau du Socinianisme pag. 320. édition de » la Haye 1690.

§. CI.

Sentiment des Scholastiques sur l'existence de l'Athéïsme spéculatif & quelquefois innocent.

JE puis ajoûter qu'il y a plusieurs célébres Théologiens de la Communion Romaine, qui ont enseigné publiquement qu'il se peut trouver des hommes, en qui l'ignorance de toute Divinité n'est pas une faute. Vous me direz que cette proposition est très-éloignée de la vérité. Soit, mais elle ne laisse pas de vous faire voir que votre suposition n'est pas véritable évidemment; car si elle l'étoit, la suposition contraire seroit évidemment fausse, & par conséquent abandonnée de tous les Théologiens. Vous voïez donc que votre hypothese est une chose problématique, elle est donc ici très-défectueuse, très-infructueuse.

Le mépris que vous avez pour les Scholastiques me fait croire que vous ignorez qu'on ait soutenu ce que je viens de vous dire touchant l'innocence de certains Athées. Je me crois donc obligé d'en venir aux citations. Je ne commencerai point par un Casuiste relâché, mais par un Moine de l'Ordre de Saint Augustin, Ordre qui ne sympathise pas beaucoup avec les Jésuites.

J. du-Pui dit qu'on peut ignorer l'existence de Dieu sans crime.

Jean du-Pui Professeur roïal en Théologie dans l'Université de Toulouse, soutient (*a*) que l'existence de Dieu, ou ce qui est la même chose, cette proposition, *Il y a un Dieu*, ne nous est point connuë par elle-même. Il le prouve par sept raisons dont la derniere est l'autorité des Docteurs Thomas d'Aquin, Cajetan, Bannez, Gregoire de Valence, Molina, Sumel, Suarez, Gillius. Il remarque que ce dernier a cité en confirmation un nombre innombrable de Scholastiques & de Philosophes. Il s'objecte que Saint Jerôme, Isidore, Grégoire de Nazianze, Jean Damascene, & plusieurs autres Peres assûrent communément que la Nature nous imprime la connoissance de la Divinité. Il répond qu'ils ont seulement voulu dire, (*b*) qu'il est au pouvoir d'un chacun de rechercher la connoissance de Dieu par l'examen des créatures, ce qu'il accorde volontiers, mais que cependant cette connoissance ne fera jamais distincte. Aïant répondu à une seconde difficulté, il tire de sa doctrine précédente cette conclusion, qu'il y a tel homme en qui d'ignorer qu'il y a un Dieu n'est pas une faute: (*c*) *Colliges ex istis posse dari ignorantiam inculpabilem in aliquo de existentia Deitatis.*

De même que Caramuel,

Le fameux Caramuel remarque que les plus illustres Théologiens afirment que l'ignorance de Dieu est quelquefois invincible. C'est la même chose selon eux que d'être exempte de faute. (*d*).

De Reux, &c.

Un peu avant que Mr. Arnauld dénonçât le péché philosophique, le Pere de Reux Jésuite Professeur en Théologie à Louvain y fit soutenir (*e*) cette these (*f*) *Quamvis existentia Dei etiam populariter sit demonstrabilis, non modò tamen non est propriè per se nota quoad nos, sed etiam fieri potest, ut ab homine ordinariis tantùm divina gratia auxiliis prævento ignoretur* (*g*) *tantisper inculpate.*

C'est-à dire, » Quoy que l'existence de Dieu se » puisse démonstrer d'une maniere proportionnée » à l'intelligence du peuple, il est vrai néanmoins » que non-seulement elle n'est pas proprement » connuë par elle-même à l'égard de nous, mais » qu'il se peut faire qu'elle soit ignorée pour peu » de tems par un homme aidé seulement des se» cours ordinaires de la grace sans qu'il y ait de sa » faute. »

Un Ecrit (*h*) publié par les Jésuites contre la dénonciation de Mr. Arnauld, porte que le Pere de Reux n'aprouve point toute la doctrine dénoncée, *Qu'il n'y a que 3. articles que ce Pere soûtient sur ce sujet avec la plus grande partie de ses Confreres, & des Théologiens. Le 1. que l'existence de Dieu peut être ignorée pour quelque peu de temps sans péché*, inculpatè, *par des personnes qui ont l'usage de la raison.* Je n'ai pas assez suivi cette dispute pour pouvoir vous dire de quelle maniere on prétend, que l'Athéïsme peut passer de l'état de non criminel à l'état de criminel. Mr. Arnauld soupçonne (*i*) que le mot *tantisper* est un artifice, & il montre (*k*) par tant de raisons que les moïens sufisans divins & humains pour connoître Dieu ont manqué aux peuples de l'Amérique, qu'on ne peut guere comprendre, que s'ils ont ignoré Dieu *incoupablement* quelques années, ils ne l'aïent ignoré *incoupablement* jusques à leur mort. Le Ministre qui a parlé (*l*) des Cannibales avouëroit tout cela, & ne le pourroit désavouër.

§. CII.

Réflexion sur la maniere dont les Scholastiques suposent que l'Athéïsme cesse d'être innocent. Inutilité des méthodes relâchées d'expliquer la prédestination.

Les secours divins négligez rendent plus malheureux.

JE m'imagine que l'expédient qu'on emploïe ici ressemble beaucoup à l'hypothese du Cardinal de Lugo, que j'ai raportée dans son (*) article; c'est-à-dire, que l'on supose que ces sauvages de l'Amérique reçoivent de Dieu un secours extraordinaire par des graces, & par des illuminations intérieures ausquelles s'ils ne répondent pas comme il faut, ils deviennent criminellement Athées, au lieu qu'auparavant ils l'étoient sans qu'il y eut de leur faute. A ne regarder cette hypothese que d'un certain sens on peut trouver pardonnables les erreurs qu'elle renferme; mais si on la considere d'un autre côté par où je ne l'envisageai pas lorsque je fis une addition à l'article *Lugo*, elle paroit horrible, à moins que l'on n'y ajoûte cette circonstance, c'est que ces sauvages profitent du

(*a*) *Non est per se notum nobis Deum esse, seu quod idem est, hæc propositio, Deus est, non est per se nobis nota.* Joannes Puteanus in Summam D. Thomæ pag. 22. édit. Tolos. 1627.

(*b*) *Docent Patres isti & alii multi in potestate cujuslibet nostrum esse investigare Dei cognitionem ex meditatione rerum creatarum, quod nos ultro fatemur. Cognitio tamen ista nusquam erit distincta, licet tantum confusa.* Id. ib. pag. 23.

(*c*) *Id. ib.*

(*d*) » Voyez Mr. Arnauld 1. dénonciat. du péché phi» losoph. pag. 48. 49.

(*e*) Au mois de Décembre 1688.

(*f*) Voyez Mr. Arnauld ibid. pag. 5. & 6.

(*g*) » Mr. Arnauld oublia ce mot *tantisper* (aparem» ment par mégarde, voyez sa 2. dénonciation pag 28. 29.) ce qui fit crier furieusement contre lui. Voyez les mê» mes pages de la 2. dénonciation.

(*h*) » Il se trouve à la fin de la 2. dénonciation de Mr. » Arnauld.

(*i*) » Arnauld 2. dénonciat. pag. 81.

(*k*) *Id. ib. pag.* 89. & suiv.

(*l*) » Jurieu.

(*) » Voyez le Diction. hist. & crit. à la page XIII. des » additions du 2. tome à la 2. édition, ou la remarque » G. de l'art. *Lugo* dans la dern. édit.

du secours extraordinaire que Dieu leur fournit; car s'ils persévérent dans leur état il se trouvera que ce secours extraordinaire n'aura servi qu'à les rendre criminels & plus malheureux. De sorte que l'hypothese qui devoit servir à amplifier l'idée de la misericorde de Dieu, est plus capable en effet d'amplifier la notion de sa rigueur, puisque ces graces, ces illuminations interieures n'ont fait qu'empirer l'état de ces malheureux; & que Dieu savoit très-bien qu'elles n'auroient point d'autre suite que celle-là. Mr. Arnauld (a) a très-bien poussé cette objection. Il est évident qu'un Médecin qui ne donneroit aucun reméde auroit plus de charité, qu'un Medecin qui donneroit des remedes qu'il sauroit certainement que la constitution du malade rendroit mortels.

Ce qui ne sert jamais de bien ne vaut pas mieux que ce qui ne peut faire de bien.

Mais enfin, dira-t-on, ces graces ont pû sauver les Américains. Mais, repliquera un autre, elles n'ont sauvé personne, & Dieu savoit bien cela. Je me souviens ici d'une remarque qui fut faite sur ce que les Stoïciens disoient, que si l'homme ne se conduit pas sagement, c'est sa propre faute. On leur objecta que c'est toute la même chose que personne ne soit sage, & que personne ne puisse être sage; car effectivement peu importe qu'on puisse aquerir un bien, si jamais on ne le possede. Tous les habitans d'un certain païs peuvent être sains, mais ils sont toûjours malades. Sont-ils moins malheureux que s'ils ne pouvoient jamais être sains? (b) *Si stultitia consensu omnium philosophorum majus est malum, quam si omnia mala & fortunæ & corporis ex altera parte ponantur: sapientiam autem nemo assequitur: in summis malis omnes sumus, quibus vos optimè consultum à Diis immortalibus dicitis. Nam ut nihil interest, utrum nemo valeat, an nemo possit valere: sic non intelligo quid intersit, utrum nemo sit sapiens, an nemo esse possit.* Ce sont dans l'usage deux choses équivalentes, se vanter d'être infaillible, & croire qu'encore qu'on soit faillible, l'on ne se trompe jamais. Pareillement ce sont deux choses aussi pernicieuses l'une que l'autre dans la pratique, si l'on ne peut pas discerner la vérité, & si l'on se trompe toûjours quoiqu'on puisse la discerner. Il résulte delà qu'une faculté (c) dont on ne se sert jamais n'est point une chose qui fasse nombre parmi les biens d'une personne, ce n'est qu'un zero, & néanmoins aïant été inutile dans cette vie, elle causera dans l'autre un mal éternel.

Il ne faut pas raisonner sur la prédestination.

Concluez de là en passant que les voïes les plus radoucies qu'on puisse inventer sur le mystere de la prédestination sont celles, qui au bout du compte augmentent le plus les dificultez. Le mieux est d'adorer dans le silence ce profond abîme. C'est une pierre jettée dans votre jardin: vous suivez (d) les hypotheses de Saumur, & je vous aprens, si vous l'avez oublié, que l'un de ceux qui écrivirent contre Mr. Amyraut lui soûtint (e), que l'on donne une idée beaucoup plus foible de la bonté de Dieu lorsqu'on parle d'une grace universelle destinée à tous les hommes; mais que la plûpart ne pourront pas accepter, que lorsqu'on avouë que Dieu ne destine sa grace qu'à ceux à qui il a résolu de donner la force d'y consentir. C'est toute la même chose, disoit le Théologien Particulariste, de ne rien faire pour le salut des hommes, & de les vouloir sauver par des graces qui dépendent d'une condition, que Dieu sait certainement qu'ils n'accompliront jamais, & qu'ils ne pourront accomplir (f). Souvenez-vous, s'il vous plaît, que selon Mr. Amyraut ces graces-là ne serviront qu'à aggraver le malheur des incredules, *offerri* (virtutem mortis Christi) *quibus destinata non est non modo ad salutem nihil prodest, sed damnationem & exitium aggravat, ob infallibilem incredulitatem* (g). Il objecte cela à ses adversaires, mais vous ne pouvez pas nier que sa doctrine ne souffre la même difficulté. Mr. Spanheim le lui fit voir, (h) & lui soûtint que ce n'est pas une conséquence qui doive passer pour absurde: il en prouve la vérité par des exemples tirez de la Bible (i). Notre pauvre raison se perd là-dedans, la foi doit être notre seul refuge.

Je finis ce chapitre par vous prier de prendre garde à la multitude des Docteurs qui sont ici contre (k) vous. Si l'afaire étoit remise à la pluralité des sufrages, vous perdriez sans doute votre procès.

§. CIII.

Troisiéme défaut de la seconde objection: elle compare irregulierement les Athées aux Polythéistes.

Les Athées pratiques ne sont pas de véritables Athées.

Voici encore un grand défaut dans votre seconde objection. Vous n'oposez aux Idolatres que les Athées pratiques. Or selon vous les Athées de cette espece sont les seuls qu'il y ait au monde, & ils voudroient bien secoüer le joug de toute Divinité, mais ils n'en peuvent venir à bout. Ils vivent par conséquent & ils meurent dans la persuasion actuelle qu'il y a un Dieu ou des Dieux. Il n'est donc pas plus vrai qu'ils sont Athées, qu'il est vrai que des gens pauvres qui travaillent inutilement à devenir riches, sont riches. Vous avez donc mal dressé la comparaison. Vous étiez obligé de la faire entre ceux qui croient, & ceux qui ne croient pas qu'il y ait des Dieux, & vous l'avez faite entre deux sortes de gens qui croient les uns & les autres l'existence de la Divinité Ils diférent seulement en ce que les uns la croient avec plaisir, & les autres malgré eux. Votre paralelle seroit juste si vous aviez eu dessein de comparer les Idolatres qui le sont volontairement avec les Idolatres qui le sont malgré qu'ils en aïent; mais ce n'étoit pas votre intention, & il eût été absurde de se proposer un tel paralelle. Je vous acorde

(a) *Arnauld ubi supra pag.* 127. & *suiv.*

(b) *Cicero de nat. Deor. lib.* 3. *pag.* 669. Les paroles qui précédent celles-ci ont été citées dans le Dict. hist. & crit. vers la fin de la remarque E de l'article *Pauliciens.*

(c) » Il y a cet aphorisme dans les Ecoles, *frustra est potentia quæ non traducitur in actum*, mais on l'embroüille » par tant de distinctions que ce n'est plus qu'une chimere. » Voyez *Thomasii dilucidationes Stahlianas pag.* 94. & » *seq.*

(d) » Voyez ci-dessus ch. 79.

(e) *Frider. Spanhem exercit. de gratia univers. to.* 2. *pag.* 1501. & *seq.*

(f) *Nec Dei sapientiæ nec boni est victoriam illis destinare; vel acquirere sub conditione fidei qui in æternum nec credituri sunt nec credere possunt sine dono suo, quod tamen talibus largiri non vult. Adeoque talibus æque ad salutem consequendam prodest, victoriam illis destinari vel acquiri sub conditione fidei, ac nec destinari nec acquiri. Et revera si illis acquisita fuisset, acquisita fuisset sub conditione præstabili, vel conditionis ipsius præstandæ gratia illis facta fuisset.* Id. ib. to. 1. pag. 280.

(g) *Amyrald. apud Spanhem. ib. pag.* 269.

(h) *Spanhem. ibid. pag.* 3.

(i) » Voyez l'institution de Calvin *lib.* 3. *cap.* 24. *n.* » 13. *Maldernus* à la page 284. de son *Anti synodica* en a » cité ces paroles (avec d'autres passages des Théologiens » Particularistes, *Ecce vocem ad eos* (reprobos) *dirigit, sed* » *ut magis obsurdescant, lucem accendit sed ut reddantur* » *cæciores; doctrinam profert sed qua magis obstupescant; re-* » *medium adhibet sed ne sanentur.*

(k) » C'est-à-dire par raport à l'Athéisme spéculatif.

acorde qu'il fait trouver plus de malice & plus de rage contre la Divinité dans les uns que dans les autres ; mais cela prouve seulement qu'entre les personnes persuadées de l'existence divine il y en a dont l'impieté est plus grande que celle des autres. Qui l'a jamais nié ? Il ne s'agissoit pas plus de cela entre vous & moi que du grand Mogol.

Il faut comparer de véritables Athées avec des Idolatres.

D'ailleurs il faut que je vous dise que pour écarter du parallele toute illusion, il est necessaire de se fixer à quelque chose de moins vague que l'idée que vous avez prise. Laissons-là les peuples dont l'Athéïsme est appellé négatif, ils n'ont point rejetté ce qu'on a voulu leur aprendre de l'existence divine. Personne ne leur en avoit parlé, ils sont demeurez dans l'ignorance par le défaut d'instruction, & sans nul dessein. Parlons des particuliers qui ont donné dans l'Athéïsme positif, & suposons qu'ils étoient nez dans Athenes (a), & que dès l'enfance ils avoient apris à honorer les faux Dieux, & qu'ils avoient conservé jusqu'à l'age de 25 ans la persuasion où étoit le peuple. Suposons qu'à l'âge de 30. ans ils ne croïoient aucune Divinité, & qu'aïant connu le ridicule des Dieux du Paganisme, ils n'avoient trouvé rien de plus probable que de dire avec le Philosophe (b) Straton que toutes choses avoient été faites par une nature inanimée. Comparons-les un peu avec les Athéniens qui étoient aussi Idolatres à 30. ans qu'à 25.

Les Athéniens Athées n'ont pas plus effacé l'idée innée de Dieu que les Idolatres.

Direz-vous que ces Athées ont effacé de leur cœur l'image de Dieu avec laquelle ils étoient nez, mais que les autres Atheniens l'ont retenuë ? Vous auriez grand tort de dire cela, puisqu'il est certain que les Idolatres n'ont point conservé l'idée de Dieu que la Nature leur pourroit avoir donnée. Ils ne connoissoient que de faux Dieux, que des Dieux abominables, & ce seroit une impiété que de dire qu'ils étoient nez le cœur imprimé de l'image de ces Dieux ; car ce seroit soûtenir que le vrai Dieu avoit gravé dans leur cœur cette idée monstrueuse de divinité. Si nos ames sont unies à nos corps avec l'empreinte de l'image de Dieu, il faut nécessairement que cette image soit celle du vrai Dieu, & par-conséquent les Atheniens idolatres étoient aussi coupables que les Athées du crime d'avoir effacé de leur cœur l'idée de Dieu que la nature leur avoit donnée. Ils étoient privez de cette image tout autant que les Sectateurs de Straton. Jusques-là donc vous ne pourrez pas trouver que l'injure qu'ils ont faite à Dieu soit moins ofensante que l'Athéïsme.

Ou ils ne l'ont point effacée.

Si vous me dites que ni les uns ni les autres n'ont eu dans leur enfance l'idée du vrai Dieu, mais seulement celle des Divinitez qu'on adoroit à Athenes, je vous répondrai qu'il s'ensuit de là que les Athées dont je parle, n'effacerent point de leur cœur l'image de Dieu, & qu'ils effacerent seulement l'image des fausses Divinitez. Cette conduite étoit si juste & si raisonnable que Dieu ne pouvoit lui refuser son aprobation. Il deteste ceux qui adorent les idoles, il ne peut donc point trouver mauvais que l'on en connoisse la vanité, & qu'on en rejette le culte. Jusques-là donc encore vous ne pouvez pas trouver que ces Athées aïent fait un plus grand outrage à Dieu que les Idolatres.

Si revenant à l'idée innée vous m'objectez que les Idolatres n'en ont fait qu'une fausse application, mais que ces Athées l'ont abolie entierement, je vous répondrai que c'est une injure beaucoup plus atroce, & une malice beaucoup plus noire (c) de barboüiller, de défigurer une image, de l'exposer en spectacle ridicule à tous les passans, que de la jetter au feu. Vous n'avez donc aucun sujet de prétendre jusqu'ici que Dieu ait été plus offensé par les Athées, que par les Païens, & ce n'est pas sans raison que je prétens le contraire.

Et ils ont moins offensé le vrai Dieu que n'ont fait les Idolatres.

Vous me repliquerez sans doute que les Athées ont rejetté les fausses Divinitez sans reconnoitre la véritable, qu'ils n'ont voulu avoir aucun Dieu, ni vrai, ni faux ; mais que les Idolatres n'ont point eu cette aversion, car ne pouvant trouver le vrai Dieu, ils ont voulu pour le moins avoir de faux Dieux. Trouvez-vous là, Monsieur, un morceau de parallele qui soit utile à votre cause ? Vous en jugez mal, permettez-moi cette expression. C'est le grand crime des Athées, je vous l'avouë, qu'après avoir si justement & si raisonnablement déthrôné tous les faux Dieux, ils n'aïent pas mis le véritable sur le thrône, mais ce crime quelque criant qu'il puisse être, est une injure moins sanglante pour le vrai Dieu que celle qu'il a reçuë des Idolatres, qui après l'avoir déthrôné ont mis sur son thrône les plus infames Divinitez qu'il fut possible d'imaginer : les comparaisons que j'ai données là-dessus (d) ne vous sont pas inconnuës.

Pour vous montrer d'une maniere plus précise les irregularitez de votre parallele, je vais vous marquer comment il faut établir la comparaison.

Sur une comparaison exacte le desavantage est tout du côté des Idolatres.

Ces Athées Atheniens dont je vous parle, & les autres Atheniens se trouvoient exactement dans les mêmes termes pour ce qui regarde la rejection du vrai Dieu. Ils étoient privez également de la connoissance de sa nature, & ils ne lui rendoient pas plus de culte les uns que les autres. Ils diferoient en ce que les uns n'adoroient point les idoles, & que les autres les adoroient. Cette diference est pleinement à l'avantage des Athées, c'est un très-grand crime de moins : vous n'oseriez disconvenir que l'Idolatrie Païenne n'ait été une monstrueuse abomination, & infiniment odieuse au vrai Dieu.

C'est un grand défaut d'esprit de n'avoir pas reconnu dans les ouvrages de la Nature un Dieu souverainement parfait. Mais puisque les Idolatres n'ont pas eu plus de connoissance de ce souverain Etre que les Athées, ce défaut n'est pas plus petit dans les uns que dans les autres. Ainsi par cet endroit-là le parallele ne vous sert de rien.

C'est un grand défaut d'esprit que de croire qu'une nature sujette aux passions les plus injustes & les plus sales soit un Dieu, & mérite nos adorations. Voila qui est tout sur le compte des Idolatres.

Si c'est une malice & une dépravation furieuse de la volonté que d'effacer de son ame l'idée du vrai Dieu, les Atheniens Païens sont aussi coupables de ce côté-là que le Philosophe Straton, car tout comme lui ils manquoient de cette idee. Si on veut les excuser en disant qu'ils ne l'avoient jamais euë, on excusera ce Philosophe en même tems.

Sil

(a) » Voyez ci-dessus dans le chapitre 74. une sembla- » ble suposition.

(b) » Vous trouverez quelque chose de sa doctrine dans » mon Diction. à la remarque *A* de l'article *Spinoza*. » Voyez aussi la biblioth. choisie de Mr. le Clerc. to. 2. » pag. 27. & suiv.

(c) » Voyez ci-dessus ch. 87. vers la fin.

(d) » Voyez ci dessus, ch. 96.

S'il y a lieu de présumer que les Athées en question ne le devinrent que parce qu'ils souhaiterent de n'être point réfrenez dans leurs passions par aucune crainte de Dieu, il est probable que leurs compatriotes ne persévererent dans l'Idolatrie que parce qu'ils trouvoient commode d'avoir des Dieux qui pour quelques grains d'encens, & pour la fumée de quelques sacrifices répandoient des biens sans nombre sur leurs dévots. Ajoûtez à cela qu'ils trouvoient commode d'avoir des Dieux adulteres, fourbes, sujets aux mêmes passions que le genre humain, & par consequent fort propres à fournir de bonnes excuses aux pécheurs, & à leur faire espérer une pleine impunité. Dans ce morceau de parallele où sera, s'il vous plaît, la plus grande corruption du cœur ?

Si à cause du poids de l'éducation & de la coûtume c'est une erreur pardonnable d'attribuer à des êtres qui ont commencé, qui sont imparfaits & pleins de vices, la nature de Dieu, de les invoquer, de les adorer; ce ne sera pas une erreur moins pardonnable d'être séduit par les objections que l'on peut faire contre la coeternité de deux principes (*l*) indépendans, l'un spirituel, l'autre corporel, ou par les dificultez qui résultent de ce que la matiere n'auroit pas été toûjours, &c. Il est plus facile à l'esprit humain de reconnoître les absurditez de la Religion Païenne que de démêler la verité parmi tant d'opinions embarassées que les Philosophes débitoient sur la nature de Dieu. Notre esprit est tourné de telle sorte, qu'il découvre plus aisément ce qu'il y a d'incertain dans une doctrine, que le point où est le siege de la verité. Je ne vous dis pas ceci pour vous obliger à croire que l'Athéïsme soit excusable, mais pour vous guérir de la prévention qui vous porte à excuser l'Idolatrie Païenne comme si elle n'étoit qu'une simple erreur de l'entendement. La sainte Ecriture & les Peres vous aprendront un autre langage.

§. CIV.

S'il étoit facile aux Païens qui avoient connu la fausseté des Idoles de parvenir à la connoissance du vrai Dieu.

Objection. *Les Athées Philosophes plus blamables, à cause qu'ils ont plus de disposition que les Idolatres à recevoir l'idée du vrai Dieu.*

VOus ne voudrez point démordre de votre objection, vous la fortifierez de cette instance; les Athéniens qui après avoir examiné depuis l'âge de 25. ans jusques à celui de 30. la Religion de leur païs, l'auroient entierement rejettée sans s'attacher néanmoins à aucune autre, seroient beaucoup plus criminels que ceux qui n'aïant jamais examiné le culte public, ni douté même qu'il ne falut suivre bonnement & simplement la tradition & la coûtume, ont adoré les Idoles toute leur vie. Vous en donnerez pour raison que les personnes qui ont l'esprit vuide des fausses images de la Divinité, & l'ame purgée des ordures du Paganisme peuvent plus facilement faire place à la notion du vrai Dieu que les personnes qui ont la tête toute remplie des chimeres superstitieuses des Gentils. Je vous accorderai sans peine que cette raison est valable : c'est à vous à voir si elle sera goûtée de ceux qui disent que l'Idolatrie est préferable à l'Athéïsme à cause qu'ils se figurent que (*a*) les Idolatres sont plus aisez à convertir que les Athées.

Difficulté qu'ils auroient eue à parvenir à une telle idée.

Mais vous devez encore plus prendre garde s'il vous sera bien possible de prouver que ces Athées Atheniens ont eu tant d'avances pour connoître le vrai Dieu, qu'il n'y a que la malice ou que l'ignorance affectée qui aïent pû les éloigner de cette importante verité. Si vous croïez qu'il est très-facile de prouver cela, c'est une marque que vous n'avez pas fait de profondes réflexions sur ces deux choses; l'une que tous les systêmes des Philosophes Païens suposoient l'éternité de la matiere; l'autre qu'ils donnoient à Dieu une véritable étenduë. Or en suposant que la matiere existe par elle-même, on ne peut plus conclure de ce qu'un être existe indépendemment de toute cause, qu'il est souverainement parfait. Et si l'on supose qu'un être a de l'étenduë, on ne peut nier raisonnablement qu'il n'ait des parties distinctes les unes des autres. Comme donc l'étenduë des unes n'est point l'étenduë des autres, il faut dire aussi que la science & que la puissance des unes ne sont point la science & la puissance des autres. On ne peut donc jamais arriver par cette route à la connoissance du vrai Dieu qui est un être dont l'infinité de puissance & de science est réunie dans un seul point, & non dispersée dans une masse infinie d'étenduë. Qu'on reconnoisse tant qu'on voudra un premier être, un Dieu suprême, un premier principe, ce n'est pas assez pour le fondement d'une Religion : je vous l'ai (*b*) déja dit, & je le répeterai plus amplement : il faut de plus établir que ce premier être par un acte unique de son entendement connoît toutes choses, & que par un acte unique de sa volonté il maintient un certain ordre dans l'Univers, ou le change selon son bon plaisir. De-là l'esperance d'être exaucé quand on le prie; la crainte d'être puni quand on se gouverne mal; la confiance d'être récompensé quand on vit bien; toute la Religion en un mot, & sans cela point de Religion. Je puis vous prouver par des Philosophes & par des Nations barbares que la réjection du culte de toute Divinité se trouve conjointe avec l'admission d'un premier principe de toutes choses : (*c*) Spinoza fameux » Athée de ce siecle, croit un être infiniment » parfait, un être nécessaire, qui a des attributs » infinis, dont la pensée & l'intelligence font » l'un, un être éternel & qui subsiste par soy-» mesme. C'est une assez juste idée de Dieu. » Mais il attache cette idée au monde visible & » étendu. » Et voilà pourquoi il tombe dans l'irreligion : (*d*) *On ne remarque point que les* (*e*) *Hottentots aient quelque Divinité, qui soit l'objet de leur adoration. Ils reconnoissent bien qu'il y a un Etre souverain, auquel ils donnent le nom de* Humma, *qui fait tomber la pluye & souffler les vents, & qui donne le chaud & le froid. Mais ils ne croyent pas qu'on soit obligé de luy rendre hommage, parce, disent-ils, que tantost il inonde les terres de pluye, & les brûle tantost de chaleur & de*

(*l*) » Je n'entens que l'indépendance quant à l'existence; » car je sai que les Païens donnoient du pouvoir aux Dieux » sur la matiere: c'étoit une nouvelle source de difficultez: » voïez mon Dictionnaire art. *Epicure*, rem. *R*. de la 2. » ou *S*. de la dern. édition, art. *Hierocles*, rem. *A*. article » *Ovide*, rem. F. de la 2. ou G. de la dern. édit.

(*a*) » Voïez ci-dessus ch. 80.

(*b*) » Ci-dessus ch. 85. à la fin.

(*c*) » Jurieu, Tableau du Socinianisme pag. 146.

(*d*) » Dapper, Description de l'Afrique pag. 389. Voïez » ci-dessus ch. 86. vers le milieu. Des peuples du Canada » qui reconnoissent un Dieu sans l'invoquer.

(*e*) » Peuple de la Cafrerie proche le Cap de Bonne-» espérance.

de secheresse, au lieu de donner chaque chose en (f) sa saison. Il y a beaucoup d'aparence qu'ils croient que cet être souverain est une cause qui ne connoît point ce qu'elle fait, ou qui ne sauroit agir que comme elle agit, & que c'est sur ce pied-là qu'ils lui refusent leur hommage.

En quoi consiste l'idée du vrai Dieu.

Vous voiez par-là que si nos Athéniens devenus Athées ont pû parvenir à la connoissance du vrai Dieu, & par (g) conséquent à son culte, il faut qu'ils aient pû reconnoitre l'existence d'une nature qui sans aucune extension, & sans aucune composition, a une science, une sagesse, une bonté, une justice, une puissance infinies; car s'ils avoient seulement admis un moteur intelligent répandu par toute la masse de la matiere, ils n'auroient pas crû être obligez de lui donner cette Providence génerale qui est le fondement de la Religion. Ils auroient pû raisonner ainsi, ce moteur n'est tout entier nulle part, ni quant à sa substance, ni quant à sa force, donc il n'existe tout entier en aucun lieu, quant à sa science: donc il n'y a rien qui par une idée pure & simple connoisse tout à la fois le present, le passé & l'avenir, les pensées & les actions des hommes, la situation & les qualitez de chaque corps, tout ce qui peut résulter de l'application des causes actives aux sujets passifs, &c. donc la science de ce moteur est par tout bornée; & comme son (h) mouvement quelque infini qu'on le supose (i) dans l'infinité des espaces, est néanmoins fini en chaque partie, & modifié diversement selon les rencontres; ainsi sa science quelque infinie qu'elle puisse être *extensivé* par dispersion, est limitée *intensivé* quant à ses dégrez dans chaque partie de l'Univers. Il n'y a donc point une Providence réunie qui sache tout, & qui regle tout. Il seroit donc inutile d'invoquer le moteur de la Nature. Il suffit d'admirer sa force, la nécessité de son existence, & la beauté de ses ouvrages.

Avoüez donc, Monsieur, que notre question doit être mise sous cette forme, *A-t-il été bien facile à ces gens-là de découvrir l'existence d'un esprit souverainement parfait?* C'est vous que la preuve regarde, puisque vous prenez l'afirmative: je vous laisserai venir; je vous prie seulement de considerer avec attention ces deux ou trois choses.

I. Nous suposons des Athéniens qui ont emploié cinq ans (k) à examiner le Paganisme avant que de prononcer que ce fut une fausse Religion. L'ordre veut après cela qu'on ne leur fasse rien faire précipitamment, & qu'on les mette dans les voies les plus exactes de la recherche de la verité. Il est donc juste que nous suposions que pour découvrir s'il y avoit quelque chose de meilleur à dire sur la nature de Dieu, ils ont consulté tous les systêmes des Philosophes, non pas afin d'en suivre quelqu'un témérairement, mais afin d'examiner avec le plus de justesse qu'il seroit possible, les conséquences qui en naîtroient.

Les Athées Athéniens ne l'auroiēt point admis s'ils eussent raisonné conséquemment.

II. De tous ces systêmes il n'y en avoit aucun qui ôtât à Dieu l'étenduë & la composition de parties. Je l'ai bien (l) prouvé, ce me semble: or la conséquence de cela est qu'aucune vertu de Dieu (m) ne soit toute entiere nulle part, & qu'ainsi il n'y ait point de Providence générale. Concluez donc que ces systêmes bien loin de faciliter à nos Athées Athéniens la découverte d'une bonne Religion, la leur ont renduë plus dificile. S'ils n'ont pû trouver là aucun secours, où est-ce, je vous prie, qu'ils en auront pû trouver?

III. Il ne faut pas que sous prétexte que les sectateurs de quelques-uns de ces systêmes ont admis la Providence, vous me disiez que ces jeunes Athéniens ont pû aisément connoître qu'elle devoit être admise. Nous suposons (n) qu'ils ne se sont point engagez à se conformer par tout à des chefs de secte qui n'auroient pas raisonné conséquemment. Mais c'est ce qui est arrivé aux Philosophes qui aïant donné à Dieu une nature corporelle, ou pour le moins étenduë, & composée par conséquent de plusieurs parties, ont réuni comme en un seul point toute sa force & toute sa science. C'est joindre ensemble des choses incompatibles, c'est se déranger, c'est se broüiller. Ces Philosophes ont enté sur leur systême leurs préjugez d'éducation, & les idées populaires, en les décrassant ou en les rectifiant. Ils se sont raprochez de l'Orthodoxie par ces incongruitez, ou par ces inconséquences; car il est sûr que s'ils avoient bien suivi leur pointe, je veux dire, qu'ils se fussent attachez réguliérement aux résultats de leur principe, ils auroient parlé de Dieu moins noblement qu'ils n'ont fait. Si par cet heureux égarement ils sont entrez dans la religion, ce n'est pas à dire qu'un esprit qui veut raisonner conséquemment, ne voïe bien que l'on ne doit pas les suivre jusqu'à ce point-là.

Si je vous détaillois les systêmes des Philosophes touchant le premier principe du monde, vous verriez fort clairement que ceux qui y chercheroient la connoissance du vrai Dieu, se trouveroient dans un labyrinte dont ils ne pourroient sortir, & vous sentiriez en même tems les dificultez de la preuve (o) que je vous demande, mais j'évite ce détail, & je me borne à une considération générale, & à une considération particuliere. Celle-là s'étend jusqu'au Philosophe Anaxagoras, celle-ci regarde le Philosophe Héraclite.

§. CV.

Vüe génerale du systême des Philosophes de la secte Ionique jusqu'à Anaxagoras. Explication courte du systême d'Héraclite.

Les Sectateurs de Thales n'avoient point d'idée juste du vrai Dieu qu'on doit adorer.

THales fondateur de la Secte Ionique reconnoissoit l'eau pour le principe de toutes choses: son successeur Anaximandre apliquoit cet attribut à l'infinité de la Nature: il laissa sa place à Anaximenes qui donna le même attribut à l'air infini. Anaxagoras successeur d'Anaximenes, admit pour premiers principes une infinité de petits corps similaires avec une intelligence qui les tira de la confusion. Ses prédécesseurs avoient expliqué la génération du monde sans y faire intervenir nul entendement. Il fut le premier qui s'avisa de cet-

ce

(f) » Il semble qu'ils parleroient mieux s'ils disoient » *dans sa juste proportion*, car pour l'ordinaire l'excès de » pluye a sa saison, comme l'excès de chaleur a la sien- » ne.

(g) On ne fait point difficulté de dire dans les écoles » de Théologie que cette proposition, *Deus est colendus*, » *Dieu doit être honoré*, est plus évidente que celle-ci *Deus* » *est, il y a un Dieu.*

(h) » Voiez Mr. Nicolle, Essais de Morale to. 2. pag. » m. 95.

(i) » Il faut dire la même chose quant à l'étenduë.

(k) Voiez ci-dessus ch. 103.

(l) Ci-dessus chap. 26. 66. & suivans, où j'examine si » l'unité de Dieu a été connuë aux Païens.

(m) » Voiez ci dessus la 1. colonne de cette page.

(n) » Voiez ci-dessus No. I. au bas de la colonne pre- » miere de cette page.

(o) » Voiez ci-dessus *ibid.*

te addition (a). On tache de disculper les autres en suposant qu'ils savoient très-bien qu'une nature intelligente avoit présidé à la production du monde, mais qu'ils n'avoient pas jugé à propos de le marquer dans un ouvrage de Physique. Je ne disputerai point sur cela, je l'ai fait ailleurs (b), je tiendrai pour bonne l'apologie, si vous le voulez: l'embaras qui reste ne laissera pas d'être bien grand.

Car si malgré le silence qu'on avoit gardé nos jeunes Athéniens ont sçû que ces anciens Philosophes associoient à la matiere une intelligence qui fût le principe actif du monde, ils ont dû néanmoins être fort en peine sur la nature de cette intelligence. Ils pouvoient penser qu'on la prenoit ou pour un attribut de la matiere, pour sa faculté vitale & active, ou pour un principe distinct qui servoit d'ame à la matiere, qui lui étoit coétendu, & qui la mouvoit en diférens sens. Ils ne pouvoient voir dans tout cela aucune nature qui pût être un objet de Religion. C'étoit toûjours une nature composée de parties, dont chacune ne pouvoit avoir qu'un certain dégré de mouvement & de pensée, sans qu'il fût possible de deviner quelle espece de pensée elle avoit, soit qu'elle apartînt aux corps qui nous environnent, soit aux corps célestes, &c. portions de Dieu aussi bien que l'homme, & dont on pouvoit soupçonner que nous n'en sommes pas plus connus, que nous ne les connoissons par leurs qualitez internes & invisibles.

On en peut dire autant des disciples d'Anaxagoras & d'Héraclite.

L'hypothese d'Anaxagoras n'est pas moins sujette à ces grands inconveniens. Outre que l'on y pouvoit trouver d'autres défauts (c) très-capables de la faire rejetter quand on cherchoit la justesse & l'exactitude d'un systême.

Les débris qui nous sont restez de la doctrine d'Héraclite nous peuvent apprendre qu'il admettoit deux mondes, l'un éternel, improduit & impérissable, l'autre qui avoit commencé & qui auroit une fin. Le monde éternel étoit un feu toûjours vivant: aucun Dieu ni aucun homme ne l'avoit fait. L'autre monde commença lorsque de ce feu épaissi il se forma une masse qui par diférens dégrez de raréfaction, ou de condensation produisit les élemens, & ainsi du reste (d). Voilà l'origine de notre monde, si l'on en croit ce Philosophe. N'oublions pas que selon lui ce feu éternel & toûjours vivant (e) étoit Dieu: puis donc qu'il a dit que ce feu a fait notre monde, il ne faloit pas que Plutarque (f) lui attribuât d'avoir nié que ce monde fut l'ouvrage d'aucun Dieu, ni d'aucun homme. Il n'a dit cela que du monde antérieur & éternel qui ne consistoit qu'en feu. On a quelque raison de croire que (g) selon lui le premier pas vers la production du monde fut que le feu éternel qui consistoit en atomes séparez les uns des autres, rassembla en une masse toutes ses parties, & (h) s'éteignit. Cette masse se raréfiant, ou se condensant plus ou moins ici ou là fut changée en divers corps qui se situerent où nous les voions, & ainsi l'unité étoit venuë de la multitude, & puis la multitude étoit sortie de l'unité. C'étoit l'un des aphorismes de ce Philosophe: (i) ἐκ πάντων ἓν, καὶ ἐξ ἑνὸς πάντα, *unum ex omnibus, & ex uno omnia.* J'aprens (k) que Mr. Cudworth trouve là de grands mysteres, & qu'il s'en prévaut pour soûtenir qu'Héraclite a été bien orthodoxe sur l'unité du vrai Dieu. Quelle illusion! Car s'il étoit vrai qu'Héraclite eût fait consister l'essence de Dieu en plusieurs atomes séparez, on concluroit manifestement qu'il n'a pû donner à Dieu aucune vraie unité. Cela même se peut conclure certainement de ce que toutes les parties du feu éternel auroient été contiguës.

Il semble qu'il y ait un peu de contradiction dans son hypothese, car elle établit d'un côté que Dieu est un (l) feu toûjours vivant, & de l'autre que l'extinction de ce feu (m) a été la cause de notre monde. Il pouvoit lever en quelque façon la dificulté en disant qu'il n'y avoit qu'une partie du feu éternel qui se fut éteinte, & qu'un jour elle se ralumeroit lorsque le monde seroit détruit, & que toutes les autres formes corporelles seroient converties en feu. Il n'est pas besoin de vous avertir que le systême des Stoïques fut tiré de celui-là.

Tous leurs systêmes conduisoient à l'irreligion.

Si vous transferez ici les raisons que j'ai alléguées ci-dessus (n) en faisant voir que le Dieu des Philosophes Payens n'étoit pas une substance, mais un amas de substances, vous verrez que le systême d'Héraclite est exposé à ce desordre autant ou plus qu'aucun autre. Mais en particulier il est sujet à ce prodigieux inconvenient qu'on en peut conclure avec la derniere évidence que Dieu est la cause matérielle du monde, d'où il s'ensuit que la Terre est Dieu aussi proprement qu'un chandelier d'or est de l'or. Il est manifeste que si Héraclite a eu quelque religion, ce n'a pas été en conséquence de son systême, mais plûtôt à cause qu'il l'avoit entiérement abandonné; car tout homme de bon sens qui auroit posé pour principe que Dieu est la terre, la mer, & les autres créatures, en concluroit sans balancer que tout culte de Religion est inutile & impertinent.

Ne vous laissez point surprendre à ceux qui allégueroient qu'Héraclite enseigne que le feu éternel, c'est-à-dire, Dieu (o) allume & éteint avec proportion, & que toutes choses se font (p) suivant la nécessité fatale, qu'il définit une (q) rai-

(a) » Voïez sur tout ceci le Diction. hist. & crit. à la remarque F. de l'art. *Anaxagoras.*

(b) » Voïez le même Diction. *ibid.* & dans l'article *Thales* les remarques *A*Δ & C de la 2. édit. ou *A* & *D* de la » dern. Voïez aussi Samuel Parker *disputat. de Deo pag.* 14. » *& seq.*

(c) » Voïez dans mon Diction. la remarque G de l'article » *Anaxagoras.* J'ajoûte ici ces paroles d'un Philosophe du » XVII. siecle: *Res ipsa aterna, & infinita propria se virtute* » *accommodant, atque disponunt: neque ad hoc opus habent* » *mente distincta: nam vel illa esset necessaria ad res ipsas ex* » *nihilo creandas, quod neque Anaxagoras, neque ullus an-* » *tiquorum admiserit; vel ad ordinandas, quod supervaca-* » *neum esse defendent.* Berigard. in Circ. Pisano 19. to. 1. » pag. 115.

(d) » Voïez Clément d'Alexandrie Stromat. *lib.* 5. *pag.* » 599.

(e) *Id. admonit. ad Græcos pag.* 42.

(f) *Plutarch. de procreat. animæ pag.* 1014.

(g) » Voïez la dissertation de Mr. Olearius *de princi-* » *pio rerum naturalium ex mente Heracliti*, imprimée à Lei- » psic l'an 1697. num. VI. & la these *de rerum naturalium* » *genesi ex mente Heracliti*, qui fut soûtenuë sous sa prési- » dence à Leipsic l'an 1702. pag. 18. & seq.

(h) *Plutarch. de placit. Philos. lib.* 1. *cap.* 3. *pag.* 876.

(i) *Apuleius de mundo pag. m.* 66.

(k) » Voïez la these citée ci-dessus n. (g) soûtenuë à » Leipsic l'an 1702. pag. 19.

(l) Ἦν καὶ ἔστιν, καὶ ἔσται πῦρ ἀείζωον. *Fuit semper &* » *est & erit ignis semper vivens.* Clem. Alexandr. Strom. l. » 5. p. 599.

(m) *Plut. de placit. Phil. ubi supra.*

(n) Ch. 26. & 66.

(o) *Clem. Alexandr. Strom. lib.* 5. *pag.* 599.

(p) Πάντα γίνεσθαι καθ' εἱμαρμένην, *omnia fato fieri.* Diog. Laërt. Lib. 9. n. 7. Ἡράκλειτος πάντα καθ' εἱμαρμένην, τὴν δὲ αὐτὴν ὑπάρχειν καὶ ἀνάγκην. *Heraclitus omnia fato fieri dixit, idque idem esse cum necessitate.* Plut. de plac. Philos. lib. 1. cap. 27. pag. 884.

(*q*) raison & une matiere éthérée répanduë par toute la substance de l'Univers, & impregnée des semences de tous les êtres. Il n'y a point d'Athée de raisonnement qui ne souscrivit à cela en gros, & qui ne confesse que l'action de la Nature suit des regles éternelles & immuables qui sont d'une justesse que l'on ne sauroit assez admirer. Tous les Spinozistes en tombent d'accord; mais dès-là que cette sagesse de la nature se répand dans l'infinité des espaces, & qu'elle est par-tout limitée, & tellement nécessitée à ceci ou à cela qu'elle ne peut ni passer sa sphere, ni ne la point remplir, elle ne peut être un objet de Religion: les vœux qu'on lui adresseroit; les sacrifices qu'on lui offriroit, seroient une peine perduë.

Et les Chrétiens ont tort d'adopter leurs idées en leurs expressions.

Si le dogme d'Héraclite, (*r*) que tout est plein d'ames & d'esprits, vous paroissoit bon, vous vous laisseriez païer en très-mauvaise monnoie; car il n'a dû entendre par ces ames & par ces esprits que les particules les plus subtiles de la substance divine. S'il eût bien philosophé il n'eût pas dit simplement (*s*) que les hommes étoient Dieux, & que les Dieux étoient hommes, il auroit dit la même chose de toutes les pierres, & de tous les arbres, &c. Son principe que le monde étoit composé de Dieu, le conduisoit à cela nécessairement. Tout est Dieu, devoit-il dire, & Dieu est la forme & la matiere de toutes choses. C'est aller plus loin que de dire avec Virgile (*t*) *Jovis omnia plena*, que toutes choses sont remplies de Jupiter. Cette pensée de Virgile se trouve dans un Poëte Grec (*v*) qui a dit que les carrefours, les assemblées des hommes, la mer & les ports sont remplis de cette Divinité. Le Philosophe Thales assûra (*vv*) que tout étoit plein de Dieux. Les Auteurs Chrétiens recueillent comme de la manne tous les passages de cette nature, afin de prouver que nos grandes veritez ont été connuës aux Gentils; mais ils devroient prendre garde que toutes ces expressions sont fondées sur le principe très-impie, ou que le monde a été formé de la substance de Dieu, ou que Jupiter le plus grand des Dieux n'est autre chose que le Ciel matériel, & que (*x*) l'éther qui envoie sur la terre les semences de tout ce qu'elle produit, les ames des plantes, celles des bêtes, celles des hommes. On a représenté (*y*) sous des images obscenes la descente de ces particules de l'éther; & si vous voulez être convaincu que cette doctrine n'est point bonne, vous n'avez qu'à vous souvenir que Lucrece l'a adoptée. Consultez dans mon Dictionnaire la remarque *D.* de son article, & la remarque *G.* de l'article *Jupiter*, & les commentateurs du passage des Georgiques qui vient de vous être raporté. On pouvoit dire aux auteurs de ces beaux passages que tant de personnes se plaisent à recueillir, *Vous en faites trop; car à force de répandre la Divinité par pieces & par morceaux dans toute la masse du monde, vous l'en chassez, & vous faites qu'on ne la sauroit trouver nulle part. Il nous faut un Dieu tout entier, si vous voulez que nous l'invoquions.* Le Ministre qui publia un ouvrage contre les Athées à Geneve l'an 1582. représente fortement (*z*) cette verité. Il semble qu'Héraclite (*a*) se moque des vœux que l'on faisoit aux statuës, & qu'il se fonde sur ce qu'elles n'avoient point de sentiment, de sorte que de leur adresser la parole c'étoit la même folie que de parler à sa maison. Voilà qui va bien? mais où auroit-il trouvé des objets plus dignes de nos hommages que les statuës? L'air, la mer, les arbres, le ciel matériel, les rayons de la lumiere étoient-ils des Dieux à plus juste titre que la matiere des Idoles?

Les principes de tous ces Philosophes contraires aux principes de Religion.

Par cet exemple du systême d'Héraclite vous pourrez juger facilement que tous les systêmes des anciens Philosophes sur la nature de Dieu conduisoient à l'irreligion, & que si tous ces Philosophes ne sont point tombez dans cet abime, ils en ont été redevables au défaut d'exactitude qui les a empêchez de raisonner conséquemment. Ils sont sortis de leur route, attirez ailleurs par les idées que l'éducation avoit imprimées dans leur esprit, & que l'étude de la morale nourrissoit & fortifioit. Si nos jeunes Athéniens avoient voulu systêmatiser, ils auroient poussé les choses d'une maniere mieux suivie, & c'eussent été autant d'obstacles à leur conversion.

Un des plus grands esprits de l'ancienne Rome (*b*) s'avisa d'examiner les opinions des Philosophes sur la nature divine. Il disputa pour & contre avec beaucoup d'attention. Qu'en arriva-t-il? C'est qu'au bout du compte il se trouva Athée, ou peu s'en falut, ou qu'au moins il n'évita ce grand changement que parce qu'il eut plus de déférence pour l'autorité de ses ancêtres que pour ses lumieres philosophiques. Ne trouvant rien de solide hors de cette autorité, il y revint, comme le pigeon de Noé rentra dans l'arche, (*c*) parce qu'il ne trouvoit ailleurs où mettre le pied. Si vous voulez être assez charitable pour croire que ce grand esprit de Rome a parlé sincerement de sa déference (*d*) pour la tradition, je ne m'y opose pas, quoique je sçache qu'il est fort suspect d'A-

(*q*) Ἡράκλειτος οὐσίαν εἱμαρμένης, λόγον τὸν διὰ τῆς οὐσίας τοῦ παντὸς διήκοντα· αὕτη δ᾽ ἐστὶ τὸ αἰθέριον σῶμα σπέρμα τῆς τοῦ παντὸς γενέσεως. *Heraclitus fati substantiam esse ait rationem, quæ per universi naturam transeat: ipsa autem sit athereum corpus semen procreationis universi.* Id. lib. cap 28. pag. 885.

(*r*) Πάντα ψυχῶν εἶναι καὶ δαιμόνων πλήρη, *omnia animarum & dæmonum esse plena.* Diog. Laërt. lib 9. n. 7.

(*s*) *Clem. Alexandr. in pædag. lib. 3. pag. 215.* » Lucien » *in vitas auct. pag. m. 370. to.* 1. lui fait dire que les hom» mes sont des Dieux mortels, & que les Dieux sont des » hommes immortels.

(*t*) *Virgil. Eclog. 3. v. 60.*

(*u*) *Aratus in phænom. init.*

(*vv*) Θαλῆς ᾤήθη πάντα πλήρη Θεῶν εἶναι, *Thales omnia plena Deorum esse putavit.* Aristot. de anima lib. 1. cap. ult. pag. m. 485.

(*x*) » Voiez Scaliger. sur Varron *de Ling. Lat. lib. 4. pag.* » *m.* 31.

(*y*) *Vere tument terræ, & genitalia semina poscunt.*
Tum pater omnipotens fœcundis imbribus æther
Conjugis in gremium lætæ descendit, & omnes
Magnus alit magno commistus corpore fœtus.
Virgil. Georg. lib. 2. v. 324.

C'est-à-dire, selon la version de Robert & Antoine le Chevalier d'Agneaux.

Les terres au printemps enflent leur sein fertil,
Qui requiert la semence au germe génital:
Lors joyeusement glisse au giron conjugal
L'air pere tout-puissant par une heureuse pluye:
Et grand dans un grand corps meslé va donnant vie
A tout genre de fruits......

(*z*) » Dieu qui est une simple, infinie essence, & non pas » composée, ne peut estre parti & divisé en pieces & por» tions. Car il ne seroit plus ce Dieu entier, seul tout puis» sant, infini & incomprehensible, d'autant que ces plu» sieurs Dieux seroient autant de portions & parties de sa » Déité, & par ce ils osteroient son infinité laquelle seroit » abolie & changée en certaine mesure, fin & limite au » regard de chacun de ces Dieux-là, & des uns envers les » autres. Par ainsi il n'y auroit plus de Dieu, car il n'y au» roit plus cest infini qui est le seul Dieu, &c. *Baruch. Ca-* » *nephius, atheomachie pag.* 39. & 40.

(*a*) » Voiez Clément d'Alexandrie, *admonit. ad Gentes* » *pag.* 33.

(*b*) » Cicéron: voïez ses trois livres *de natura Deorum.*

(*c*) » Voïez le livre de la Genese ch. 8. v. 9.

(*d*) » Voïez les Pensées diverses chap. 127. & ci-dessus c. » 30. vers la fin.

d'Athéïsme, à saint (e) Augustin. Je ne veux pas être de ces esprits soupçonneux & audacieux à conjecturer, qui croiroient facilement que les anciens Philosophes ont très bien connu que leurs principes étoient l'éponge de toute Religion, mais qu'ils ont fait semblant d'ignorer cette conséquence, soit parce qu'elle sentoit le fagot, soit parce qu'ils souhaitoient d'être regardez du peuple comme des fauteurs de la pieté. Ces mêmes faiseurs de conjectures hardies s'imagineroient que Varron (f) n'a prétendu que les dogmes de la Théologie naturelle doivent être renfermez dans l'enceinte des écoles, que parce que les disputes qui s'élevoient là-dessus, découvroient les funestes suites de la matérialité du premier être. Qu'on dise ce qu'on voudra : mais pour moi je ne veux rien conjecturer. Toutes les sectes de l'ancienne Philosophie sont coupables d'avoir raisonné inconséquemment : Il seroit aisé de les en convaincre par des preuves que l'on ne sauroit éluder. Qu'y-a-t-il, par exemple, de plus discordant que ces deux dogmes des Stoïques, l'un que la matiere (g) n'a aucune qualité, qu'elle n'est qu'un sujet passif; l'autre que Dieu n'en peut corriger tous les défauts, & que de-là viennent les désordres de la vie humaine ? Etoit-ce de mauvaise foi ou par ignorance qu'ils se coupoient de la sorte ? Je n'en sai rien. Il y a de grands esprits qui ne voient pas les conséquences de leurs principes, non pas même après dix ans de méditation. D'autres gens qui ont moins d'esprit les découvrent quelquefois dès la premiere lecture. Nos Athées Athéniens auroient pû être de ce tour-là.

On a besoin de la grace pour parvenir aux bons principes philosophiques.

Je ne voi guere qu'une bonne route philosophique pour leur conversion. C'est de poser d'abord pour principe que rien d'imparfait ne peut exister de soi-même, & de conclure de là que la matiere étant imparfaite n'existe point nécessairement ; qu'elle a donc été produite de rien ; qu'il y a donc une puissance infinie, un esprit souverainement parfait qui l'a créée. On arrive par là sûrement & promptement à la Religion. Mais n'allez pas vous imaginer que sans le secours d'enhaut, sans une grace de Dieu, sans les lumieres de l'Ecriture on puisse facilement s'apercevoir de ce chemin-là. Si vous affirmez que l'esprit de l'homme est assez fort pour découvrir cette route, à moins qu'une impieté volontaire, qu'un dessein formel de faire la guerre à Dieu ne le jette dans l'égarement, vous serez obligé de le prouver. Vous me ferez beaucoup de plaisir si vous voulez bien me faire part des preuves que vous avez là-dessus ; mais il faut qu'elles soient bonnes, & en ce cas-là vous devez attendre de moi un million de remercîmens. (h) *Eris mihi magnus Apollo.*

§. CVI.

Si la retorsion que les Athées Stratoniciens pouvoient faire de l'argument qu'on auroit tiré de l'ordre & de la symmetrie du monde, auroit pû embaraßer les Philosophes Paiens.

Preuve tirée de la beauté & de l'ordre qui paroissent dans l'Univers,

POur vous épargner la peine inutile je vous avertis d'une chose qui vous est absolument nécessaire, si vous voulez emploïer la preuve qui se présente d'abord, & qui est au fond très-excellente, c'est celle qui est fondée sur la beauté & sur la regularité des cieux, & sur l'industrie qui éclate dans les machines des animaux, où l'on voit manifestement que les pieces sont dirigées à certaines fins, & faites les unes pour les autres. Nos Athéniens que nous suposons dans le systême de Straton étoient obligez de dire qu'une Nature qui n'avoit ni vie ni sentiment, avoit produit tous ces beaux ouvrages, & que sans savoir ce qu'elle faisoit, elle y avoit mis une symétrie & une subordination, qui paroissent évidemment l'effet d'une intelligence très-éclairée, & qui choisit & ses fins & ses moïens. Voilà, direz-vous, une objection & une difficulté qui eussent guéri l'Athéïsme de ces gens-là pour peu que la dépravation de la volonté leur eût permis de chercher la guérison de l'entendement. Vous vous ouvrirez une très-belle carriere, vous y ferez autant de courses, ou autant de promenades qu'il vous plaira ; mais si vous voulez en retirer quelque fruit, il faut mettre dans votre plan la clause que je vais vous indiquer. Vous n'y songeriez pas peut-être.

Comment il faut s'en servir contre les Stratoniciens.

Il faut que votre proposition à prouver soit celle-ci, *l'ordre qui paroit dans la Nature étoit tellement capable de convertir les Stratoniciens, que s'ils n'eussent pas affecté malicieusement de fuir la lumiere, l'objection contre eux qui résulte de cet ordre les eût infailliblement convertis,* QUOI QU'ILS PUSSENT LA RETORQUER AVEC ENCORE PLUS DE FORCE CONTRE LEURS ANTAGONISTES. Prenez bien garde à ces dernieres paroles que je vous marque tout exprès en gros caracteres, car c'est de-là que dépend tout le succès de votre travail.

Vous ne pouvez pas ignorer ce tour de l'esprit des hommes qu'après avoir embrassé une hypothese, les difficultez qui la suivent ne la leur font point quitter, s'ils voient ou qu'elles leur sont communes avec leurs antagonistes, ou qu'elles ne surpassent pas (a) les difficultez qu'ils rencontreroient ailleurs. On ne sauroit raisonnablement blâmer ceux qui ne se rendent pas à un argument qu'ils rétorquent ; car tout argument qui frape le dogme de l'attaquant aussi-bien que celui du soutenant, prouve trop, & dès-là il ne prouve rien. Ce seroit donc faire le déclamateur mal à propos que de prétendre qu'un homme qui ne veut point changer d'opinion pendant que ses adversaires sont sujets aux mêmes difficultez ou à d'aussi grandes difficultez que lui, est un opiniatre qui s'aveugle malicieusement. Son refus est très-conforme aux regles de la raison. Voïons donc, Monsieur, & c'est désormais votre afaire, si nos jeunes Athéniens pouvoient retorquer la difficulté dont il s'agit. S'ils le pouvoient, je ne voi pas qu'il vous soit possible de donner la preuve de la these que je vous marque, & vous conviendrez peut-être qu'il vaut mieux donner aux illusions de l'esprit ce que vous donniez à la malice du cœur.

Il

(e) » Voïez le ch. 9. du 5. livre *de civitate Dei.* Voïez aussi » les paroles de Lactance ci dessus ch. 68. not. (o).

(f) *De* Theologia naturali *multos libros Philosophi reliquerunt. In quibus est : Dii qui sint, ubi, quod genus, quale, ex quonam tempore, an a sempiterno fuerint, an ex igne sint, ut credit Heraclitus, an ex numeris, ut Pythagoras : an ex atomis, ut Epicurus. Sic alia, quæ facilius intra parietes in schola, quàm extra in foro ferre possunt aures.* Varro apud August. de civit. Dei lib. 6. cap. 5. pag. m. 584. Conférez les paroles citées ci-dessus ch. 49. not. (i)

(g) » Voïez dans mon Diction. la remarque G. de l'article *Paulitiens*, la 2. citation de Ciceron, & Jacques Thomasius Dissert. 12. ad Stoic. Philos.

(h) *Virgil. Eclog.* 3. v. 104

(a) » Voïez dans le Dict. hist. & crit. remarque F. de l'artic. *Paulitiens*, pourquoi Mr. Jurieu se fixe à l'hypothese » de la Prédestination absoluë. Voïez aussi dans le même » Diction. la remarque H. de l'article *Nihusius*, & la remarque F. de l'article *Zenon d'Elée* au sujet du continu. » Conférez ce que j'ai dit ci-dessus ch. 74.

Il n'y avoit rien, ce me semble, de plus accablant pour un Philosophe Stratonicien que de lui dire qu'une cause destituée de connoissance n'a point pû faire ce monde, où il y a un si bel ordre, un méchanisme si exact, & des loix du mouvement si justes & si constantes. Car puisque la plus chetive maison n'a jamais été bâtie sans une cause qui en avoit l'idée, & qui dirigeoit son travail selon cette idée, comment seroit-il possible que le corps de l'homme eût été organisé par une cause qui n'a aucun sentiment, ou que le monde qui est un ouvrage incomparablement plus difficile que le corps des animaux eût été produit par une nature inanimée qui ne connoit pas seulement si elle a des forces : tant s'en faut qu'elle soit capable de les diriger ? Il ne faloit que cette question pour faire sentir aux Stratoniciens que leur hypothese étoit incompréhensible, & pour les réduire à l'absurde. Il ne leur pouvoit rester que cette consolation, c'est qu'ils réduiroient au même état leurs adversaires.

Ce n'eût pas été en leur soûtenant qu'aucune cause intelligente ne produit le corps de l'homme; car si on leur eût avoué que ce n'est ni l'ame du pere, ni l'ame de la mere, ni l'ame de l'enfant qui organisent le fœtus, on auroit pû leur répondre que Dieu l'organise lui-même, ou qu'il commet à cela quelque Génie. Toute autre réponse auroit été favorable aux Stratoniciens, celle-là seule les arrêtoit : ils n'eussent pas demandé mieux que de faire recourir à des vertus séminales, (*b*) à des facultez plastiques, & à telles autres causes qui ne savent rien de ce qu'elles exécutent. Mais si la suposition d'un Génie préposé à la formation des animaux repoussoit très-bien la premiere attaque, cela ne pouvoit servir qu'à hâter le grand combat, puisque les Stratoniciens n'eussent pas manqué de découvrir qu'il falloit aller tout droit au premier être, au premier principe des autres sectes. Commettons-les un peu avec les Stoïques, & suposons qu'ils leur parlent de la maniere qui suit.

Comment les Stratoniciens la pouvoient rétorquer contre les Stoïciens;

Vous admettez deux (*c*) principes de toutes choses, Dieu & la matiere; Dieu comme principe actif, la matiere comme principe passif. Dieu est selon vous un feu éternel & toujours vivant, il est donc un assemblage de corpuscules fort agitez, car telle est l'essence du feu. Il est impossible qu'un tout composé de diverses particules corporelles & agitées existe, sans qu'il y ait un certain arrangement & un certain dégré de mouvement dans ces particules. Une chose considérée en général & sans aucune limitation individuelle peut bien exister objectivement dans notre esprit, mais elle ne peut exister réellement hors de notre esprit. Il faut que ce qui existe réellement hors de notre esprit soit précisément ceci ou cela, & si c'est un corps agité, qu'il ait chacune de ses parties figurée & située d'une certaine façon avec un dégré de mouvement déterminé, tel ou tel plûtôt qu'aucun autre. Vous devez donc dire que de toute éternité il y a eu dans les corpuscules ignées qui composent la nature de Dieu un certain arrangement, & une certaine quantité de mouvement qui diféroient de tout autre arrangement, & de toute autre quantité de mouvement possibles. Dites-nous, s'il vous plaît, d'où a dépendu cet arrangement précis, & ce dégré particulier de mouvement. Ont-ils été choisis par une cause intelligente, & préferez à tout autre arrangement & à toute autre quantité de mouvement possibles par une nature qui connut ce qu'elle faisoit, & pourquoi elle le faisoit ? Vous ne pouvez pas dire cela; car ce seroit dire que Dieu a été produit par une cause anterieure, qu'il n'est pas un être improduit, qu'il n'est pas le premier principe efficient de toutes choses, & il faudroit remonter jusqu'à cette cause antérieure, nous en expliquer l'essence, nous dire si c'est un feu, &c. La même question reviendroit, & ainsi à l'infini. Vous devez donc vous arrêter à cette nature ignée que vous nommez Dieu, & convenir que l'arrangement de ses parties, & leur dégré de mouvement n'a été réglé par une cause qui connut ce qu'elle rangeoit, ce qu'elle mouvoit. Or comme cet arrangement, & ce dégré de mouvement qui n'ont dépendu d'aucune cause intelligente & directrice n'ont pas laissé selon vous de constituer le plus parfait de tous les êtres, & une nature infiniment plus accomplie que le monde : pourquoi voulez-vous que le monde ne soit pas l'ouvrage d'une cause qui agit sans se connoître ? De quel droit rejettez-vous notre principe de toutes choses sous prétexte que c'est un principe inanimé ? S'il n'est pas possible que le monde soit l'ouvrage d'un tel principe, il sera encore moins possible que votre Jupiter, un Dieu qui fait tout, qui pourvoit à tout, qui dispose de tout avec une souveraine bonté, & avec une sagesse infinie, ait aquis tant de perfections sans qu'aucune cause intelligente ait présidé à l'arrangement & au mouvement des particules qui le composent. Il n'y a point présidé lui-même en tant que doüé d'intelligence & de volonté; car son intelligence & sa volonté ne sont point antérieures à son existence complete. Il a été un feu aussi-tôt qu'un Dieu : l'arrangement & le mouvement déterminé des parties de ce feu n'ont ni précédé, ni suivi les perfections intellectuelles de Jupiter. Ils n'ont donc point d'autre cause que la nécessité même de la nature qui est la raison de l'existence de votre principe actif que vous distinguez de la matiere, ce que nous ne faisons pas. Enfin si vous voulez nous contraindre à vous expliquer comment il y a de l'ordre dans la Nature sans la direction d'aucun être intelligent, nous vous contraindrons à nous expliquer comment il y a de l'ordre dans les corpuscules ignées de Dieu sans la direction d'aucune cause intelligente. Votre peine sera plus grande que la nôtre, puisque vous devez donner raison d'un effet infiniment plus accompli que la Nature ou que le monde.

Voilà ce que les disciples de Straton pouvoient dire aux Stoïciens. Vous me ferez beaucoup de plaisir si vous m'envoïez une fort bonne replique.

Et aussi contre les autres Philosophes.

Les autres sectes des Philosophes n'étoient guere moins exposées que les Stoïciens à une semblable rétorsion. Il n'y a que les Philosophes Chretiens, & sur tout (*d*) les Cartésiens qui soient en état de battre en ruine la secte de Straton, sans craindre qu'on ne rétorque contre eux-mêmes leurs raisonnemens. Il est facile de comprendre que tous ceux qui donnoient à Dieu une nature corporelle, s'exposoient à l'argument *ad hominem* que j'ai proposé contre les Stoïques. Et pour ce qui est de ceux qui crurent que Dieu étoit l'ame ou

(*b*) » Voiez ci dessus ch. 21. n. 11. & ce que je dirai ci-» dessous en parlant des Stratoniciens dans les réponses à » la troisieme objection.

(*c*) » Voiez la fin de ce chapitre.

(*d*) » Je parle ainsi à cause de certaines choses que je di-» rai ci-dessous en parlant des Stratoniciens dans les répon-» ses à la troisieme objection.

ou l'entendement de la matiere, ils ne pouvoient pas éviter la rétorsion ; car enfin cette ame étoit composée de parties dont chacune avoit ses vertus & ses facultez particulieres, que Dieu ne lui avoit point données par un acte libre de sa volonté. L'être nécessaire & éternel n'a pas une volonté antécédemment à ses autres attributs : il a tout aussi-tôt la puissance, l'entendement & la sagesse que les actes de vouloir. Si donc l'ame du monde étoit Dieu, elle auroit de toute éternité toutes les vertus dont elle est capable, & elle les auroit sans qu'une autre cause antérieure les eût réglées & distribuées par choix & par direction, ou sans qu'elle-même entant qu'intelligence les eût ainsi disposées.

Contre les Platoniciens.

Vous croirez peut-être qu'un Platonicien qui donnoit à Dieu une nature incorporelle auroit mis à bout facilement les sectateurs de Straton ; mais ne vous fiez pas trop à cela, car en 1. lieu la doctrine Platonique touchant la Divinité n'est pas uniforme dans les œuvres de Platon : on y trouve tant de choses qui se combatent les unes les autres, qu'on ne sait à quoi s'en tenir. 2. Ce n'est qu'un tissu de supositions arbitraires qu'il débite magistralement sans les prouver. 3. Il est si obscur qu'il rebute tous les esprits qui ne cherchent que la lumiere. Cicéron qui l'admire tant par d'autres endroits ne voulut pas seulement lui faire l'honneur (e) d'examiner son hypothese sur la nature divine. 4. Straton auroit pû faire aux Platoniciens cette question : Est-il vrai que vous admettiez des idées éternelles separées de la substance de Dieu ? Si cela est, vous devez dire ou qu'elles existent d'elles-mêmes, ou que Dieu les a produites comme une copie des idées originales qui ne sont point séparées de sa substance. Si elles existent d'elles-mêmes, voilà des choses qui sans dépendre d'aucune cause (f) doüée de direction. & de vie, ont chacune leurs qualitez propres, l'une est représentative de l'homme, l'autre du cheval, &c. D'où leur pourroit venir cette qualité déterminée plûtôt à ceci qu'à cela ? d'où pourroient venir leurs diférences, leurs relations, & leurs subordinations, s'il étoit vrai comme vous le prétendez, qu'aucune cause insensible n'est capable de rien faire où il y ait de la proportion, & de la tendance vers une certaine fin ? Si elles ne sont que la copie des idées originales unies intimement à la substance de Dieu, la dificulté retombera sur les idées originales ; elles auront chacune leurs proprietez ; il y aura des raports & des subordinations des unes aux autres. Où est la régle de tout cela ? Elle n'est ni dans la volonté de Dieu, (car il ne connoît point les choses par un choix libre, mais par la nécessité de sa nature) ni dans son entendement, qui n'a non plus nulle liberté d'indiférence pour connoître ceci ou cela, ni pour le connoître d'une façon plûtôt que d'une autre.

Et les Aristotéliciens.

La doctrine d'Aristote sur la nature de Dieu est si embroüillée de variations, & d'obscuritez qu'on dispute encore (g) si elle est impie, ou si elle ne l'est pas. Il y a d'habiles gens qui croient (h) qu'elle fraia le chemin de l'Athéisme de Straton. Elle n'étoit donc guere propre à convertir les Stratoniciens, & vous me ferez beaucoup de plaisir si vous me montrez qu'elle n'avoit rien à craindre de leurs rétorsions.

Dificultez sur l'éternité de la matiére.

C'étoit pour eux un avantage funeste que de pouvoir objecter à tous leurs antagonistes la suposition commune *Ex nihilo nihil fit*, que rien ne se fait de rien, & par conséquent que la matiere étoit improduite. Il n'est pas moins étrange de suposer qu'elle existe d'elle-même sans aucune qualité, qu'avec un principe actif, & c'est-pourquoi le Cotta de Cicéron concluoit (i) que si la matiere n'étoit pas l'ouvrage de la Providence de Dieu, la terre, l'eau, l'air, & le feu ne l'étoient point non plus, mais l'ouvrage de la Nature. Cet endroit de Cicéron faisoit partie du morceau qui s'est perdu (k) du troisiéme Livre de la nature des Dieux. Lactance a dit de fort bonnes choses contre ce discours de Cotta, mais la plûpart eussent été foibles dans la bouche d'un Stoïque. Je ne m'arrêterai qu'à ceci : Quelle force a pû avoir la Nature, demandoit Lactance, rien ne lui en aïant donné ? Si elle a de la force, elle l'a reçuë de quelqu'un qui ne peut être que Dieu. Si elle n'a point de connoissance, elle ne peut rien produire : si elle peut produire quelque chose, elle a de la connoissance, elle est donc Dieu : on ne peut nommer autrement la force qui conçoit un plan & qui l'exécute. La puissance de faire une chose ne peut se trouver que dans un être pensant & habile, rien ne peut commencer ou s'achever si une cause intelligente n'en dirige l'execution : & n'a le pouvoir & la volonté d'y travailler: Ce qui est insensible demeure toujours dans l'inaction, rien ne peut sortir d'où le mouvement volontaire est exclus : (l) *Quam vim potuit habere* (materia) *nullo dante ? quam naturam, nullo generante ? Si habuit vim : ab aliquo eam assumsit. A quo autem sumere, nisi à Deo potuit ? Porro si habuit naturam ; quæ utiqueà nascendo dicitur : nata est. A quo autem, nisi à Deo, potuit procreari ? Natura enim qua dicuntur orta esse omnia, si consilium non habet, efficere nihil potest : si autem generandi, aut faciendi potens est, habet ergo consilium ; & propterea Deus sit, necesse est. Nec alio nomine appellari potest ea vis ; in qua inest & providentia excogitandi, & solertia, potestasque faciendi. . . . . (m) Potestas faciendi aliquid non potest esse, nisi in eo, quod sapit ; quod cogitat ; quod movetur. Nec incipi, aut fieri, aut consumari quicquam potest, nisi fuerit ratione prævisum, aut quemadmodum fiat antequam est, aut quemadmodum constet postquam fuerit effectum. Denique is facit aliquid, qui habet voluntatem ad faciendum, & manus ad id, quod voluit, implendum. Quod autem insensibile est ; iners. & torpidum semper jacet & nihil inde oriri potest, ubi nullus est motus voluntarius.* Un Stoïcien raisonnant sur ces principes auroit été obligé de nier que la matiere existât indépendemment de Dieu ; car on lui eût fait à l'égard de l'existence la même question qu'il eût proposée à l'égard de l'activité, & si rien n'existe sans avoir été produit par une cause intelligente, d'où viennent donc, auroit demandé un Stratonicien, les vertus actives du feu qui compose votre Jupiter ? Ont-elles été données sur une cause exemplaire qui précédât Jupiter ? Ce seroit le progrez à l'infini ; on ne trouveroit jamais aucune premiere cause :

(e) » Voïez ci dessus ch. 68.

(f) » C'est à-dire, que si elles dépendent d'une cause » intelligente ce n'est pas entant que cette cause a dirigé » par des actes libres de sa volonté la production des » idées.

(g) » Voïez ci-dessus, ch. 20 n. (b) & *Vossius de origine* » *idol. lib. 2. cap. 40.*

(h) » Voïez Samuel Parker *disput. de Deo pag.* 372.

(i) *Cicero de natura Deorum disputans sic ait : Primum igitur non est probabile, eam materiam rerum, unde orta sunt omnia, esse divina providentia effectam ; sed habere, & habuisse vim, & naturam suam. . . . Quod si non est à Deo materia facta ; ne terra quidem, & aqua, & aer, & ignis à Deo factus est.* Lactant. lib. 2. cap. 8. pag. 110.

(k) » Voïez ci-dessus ch. 59. au commencement.

(l) *Lactant. ib. pag.* 111. 112.

(m) *Id. ib. pag.* 113.

cause : si vous voulez éviter ce grand abîme, il faut que vous conveniez qu'aucune idée, qu'aucun mouvement volontaire n'ont contribué à l'existence du feu éternel que vous nommez Dieu. Vos objections prouvent donc trop. Vous reconnoissez des forces reglées dans la Nature, qui ne sont ni la suite ni le résultat d'aucune connoissance, quoiqu'elles soient accompagnées de connoissance. Pourquoi trouvez-vous mauvais que nous admettions un ordre ou une vertu reglée dans une nature qui ne connoit rien ? Si cet ordre existe une fois sans connoissance, il durera tel éternellement : le plus difficile est fait (*n*).

Prenez la peine de réfléchir sur quelques paroles d'Euripide que j'ai rapportées (*o*) ailleurs : vous y verrez trois choses bien remarquables : 1. Jupiter y est reconnu incompréhensible à notre esprit. 2. On l'invoque quel qu'il fût, ou la nécessité de la nature, ou l'entendement humain. 3. On avouë qu'il conduit tout justement par un chemin qui nous est caché. C'est Hécube qui parle, & cela est trop philosophe pour une femme. Mais ne doutons point qu'Euripide ne nous donne là le caractere de certaines gens, qui pour joüer au plus sûr se recommandoient à Dieu, quoiqu'ils fussent incertains s'il étoit une intelligence, ou seulement la force aveugle & nécessaire de la Nature. De telles gens l'auroient invoqué encore avec plus de zèle, & avec plus de plaisir s'ils eussent été certains de sa nature intelligente : c'étoit donc la difficulté du sujet, & non pas une malice afectée de leur cœur qui les tenoit dans l'incertitude.

Au reste quand j'ai suposé (*p*) que les Stoïciens reconnoissoient la matiere comme un principe passif distingué de Dieu ; je n'ignorois pas ces paroles que Plutarque leur adresse : (*q*) ***Et vostre Jupiter, tel comme vous le peignez & imaginez, n'est-il pas quand il use de son naturel, un grand feu continuel ? mais maintenant il se soumet, il se plie & se transforme en toutes choses par diverses mutations.*** C'est dire fort clairement qu'il étoit lui-même la matiere de tous les corps, ce qu'on peut inférer aussi d'un autre passage (*r*) qui contient la définition de Dieu selon les Stoïques. Mais comme il paroît par d'autres autoritez (*s*) qu'ils admettoient une distinction entre Dieu & la matiere, j'ai crû qu'il faloit avoir égard à leur dogme selon l'endroit le moins désavantageux.

§. CVII.

Examen de ce que Mr. Papin assûre, que par les seules lumieres de la Raison nous ne pouvons pas être certains qu'il n'y a qu'un Dieu. Paroles de Lactance bien diferentes de celles qui ont été citées (a) ci-dessus.

CE que je viens de vous dire (*b*) roule sur une matiere considérable : je ne sai si elle a été encore envisagée de cette façon : je l'ai traitée, contre ma coûtume, plus succinctement qu'elle ne le comportoit : je ne m'en repens pas, mais je ne la veux pas quitter sans faire une réflexion sur une pensée de Mr. Papin. C'est un homme de raisonnement, & qui pousse bien une objection.

Papin soûtient qu'on ne peut pas prouver l'unité de Dieu par la raison.

S'il n'étoit pas Prêtre de l'Eglise Anglicane lorsqu'il publia en 1687. ses *Essais de Théologie sur la providence & la grace*, il le devint peu après. Il y débite (*c*) que *la Raison seule* ne peut nous aprendre certainement ***que Dieu est seul & qu'il n'y a que lui qui possede une existence nécessaire.*** Il tâche de prouver que l'infinité, ni l'ubiquité, ni le pouvoir absolu de Dieu ne sont pas nécessairement un caractere d'unité. *Où en serions-nous donc*, conclut-il, ***(d) si la Révélation ne nous assuroit par tout*** qu'il n'y a qu'un seul Dieu ? On lui répondit dédaigneusement & sans faire aucune attention à ses preuves, qu'il s'ensuivroit de sa doctrine que les Païens n'auroient point péché ***en adorant plusieurs Dieux (e).*** Cette réponse n'est d'aucun usage, & ne s'accorde guere avec les principes des Augustiniens. Vous savez que Mr. Arnauld (*f*) a soutenu contre les Jésuites, que la plûpart des Païens manquoient des moïens sufisans pour connoître Dieu, & qu'ils ne laissoient pas de pécher. L'adversaire de Mr. Papin auroit dit la même chose s'il avoit eu à combatre le péché philosophique, & il l'a débitée en effet dans ses disputes contre les Tolérans. On n'a qu'à voir ce qu'il dit (*g*) des Cannibales. Il y a peu de personnes de bon sens qui se puissent figurer que la lumiere naturelle a été toujours assez vive dans l'esprit des païsans de Cappadoce pour leur montrer qu'il n'y a qu'un Dieu, de sorte qu'ils aïent péché contre leur conscience en adorant plusieurs Dieux. Le Ministre dont je parle ne sauroit être de cet avis sans se contredire ; car outre ce qu'il a reconnu en parlant des Cannibales (*h*) & des Athées, il a déclaré (*i*) *qu'il croit fermement qu'il y a un Dieu, parce qu'il le veut croire.* On ne parle pas ainsi lorsque la lumiere naturelle nous rend évidente une verité : elle nécessite notre entendement à y consentir. Mais abandonnons à son mauvais sort la réponse qui a été faite à Mr. Papin, attachons-nous à lui plus directement.

Jurieu lui répond mal.

Raisons de Papin.

Je suis persuadé qu'il se trompe quand il prétend que *le pouvoir absolu & l'autorité souveraine* n'excluent point le Polythéïsme. Voici sa raison : (*k*) ***Si l'Etre infiniment parfait étoit sujet à des passions & à des volontez déraisonnables .... deux êtres de cette nature seroient sujets à s'entr'incommoder, à se combattre & à se borner l'un l'autre. Mais du moment que l'on conçoit un être parfaitement raisonnable, qui est absolument incapable d'aucune volonté bizarre, capricieuse & déréglée ; se représente-t-on que deux ou trois êtres de cette nature ne pûssent s'entresouffrir, qu'ils fussent jaloux les uns des autres ; & qu'au contraire n'aïans absolument que les mêmes pensées, ne formans que les*** mêmes

(*n*) » Apliquez à ceci quoiqu'improprement le *dimidium » facti qui cœpit, habet* d'Horace epist. 2. lib. 1. ***Le commen- » cement est la moitié de l'œuvre.***

(*o*) « Dans le Dict. hist. & crit. à la fin des rem. de l'art. » *Jupiter.*

(*p*) » Ci dessus pag. 332. col. 1.

(*q*) *Plut. de facie in orbe lunæ pag.* 926. D. Je me sers de la version d'Amyot, mais voici le grec : ὁ δὲ Ζεὺς ἡμῖν οὗτος, οὐ τῇ μὲν αὐτοῦ φύσει χρώμενος ἐστι μέγα πῦρ καὶ συνεχὲς, νυνὶ δὲ ὑφεῖται καὶ κέκαμπται, καὶ διεσχημάτισαι, πᾶν χρῆμα γεγονὼς καὶ γινόμενος ἐν ταῖς μεταβολαῖς. *Jam ille vester Jupiter nonne sua natura inest magnus & continuus ignis ? & tamen nunc se demisit, atque inflexit omnimque colorum formam accipit in se per omnigenas mutationes !*

(*r*) *Id. de Placit. Philos. lib.* 1. *cap.* 6. *pag.* 879.

(*s*) » Voiez ci dessus ch. 67. & Lactance *lib.* 7. *cap.* 3.

(*a*) » Ch. 25. vers la fin.

(*b*) » Dans les chapitres 104. 105. & 106.

(*c*) » Papin, Critique des idées de Mr. Jurieu pag. 92.

(*d*) *Id. ib. pag.* 93.

(*e*) » Jurieu Préface du jugement sur les méthodes d'ex- » pliquer la Providence & la Grace ; édit. de Rotterdam, » 1688.

(*f*) » Voïez ci-dessus ch. 53. à la fin.

(*g*) » Ci-dessus ch. 100. p. 325.

(*h*) » Voiez ci-dessus, *ibid.*

(*i*) » Jurieu, Traité de la nature & de la grace, pag. 243. » Voiez ci-dessus ch. 19. pag. 211.

(*k*) Papin *ubi supra pag.* 93.

mêmes desseins, ils ne prisent pas un plaisir extrême dans la société les uns des autres, & dans l'union parfaite de leurs volontez?

Raisons contre Papin.

Je lui répons que quand on a une fois admis l'existence d'une nature infiniment parfaite, qui est toute entiere (*l*) dans chaque point de l'espace, & dont le pouvoir est absolu, & l'autorité souveraine, il est facile de comprendre clairement qu'elle est unique, & qu'aucun autre être ne peut l'égaler. Si notre raison sans le secours d'une lumiere surnaturelle peut s'élever jusqu'à ce principe, *Il existe une telle nature*, elle fera aisément & sans nul secours cet autre pas qui est plus facile sans comparaison que le premier, *donc il n'y a qu'un seul Dieu*. S'il pouvoit y avoir 3. ou 4. de ces natures, il pourroit y en avoir non seulement dix millions, mais aussi une infinité; car on ne sauroit trouver aucune raison d'un certain nombre plûtôt que d'un autre. Comme donc le nombre binaire enfermeroit une superfluité qui choque notre raison, l'ordre demande que l'on se réduise à l'unité. Si chacune de ces natures étoit souverainement parfaite, elle n'auroit besoin que d'elle-même (*m*) pour joüir d'une félicité infinie, la société des autres ne lui serviroit donc de rien, & ainsi notre raison ne pourroit soufrir aucune pluralité. C'est un de ses axiomes que la Nature ne fait rien en vain, *Natura nihil frustra facit*, & que (*n*) c'est en vain que l'on emploie plusieurs causes pour un effet qu'un plus petit nombre de causes peut produire aussi commodément. La maxime qui a été apellée le (*o*) rasoir des Nominaux, parce qu'elle leur a servi à retrancher des écoles de Philosophie une infinité d'excrescences, & d'entitez superfluës; la maxime, dis-je, qu'il ne faut point multiplier les êtres sans nécessité est un principe qu'aucune secte de Philosophes ne desavoüe. Or elle ruïne sans resource la prétention de Mr. Papin. Il est évident qu'un être souverainement parfait n'a pas besoin de compagnie pour chasser l'ennui, ou pour augmenter son bonheur (*p*):

(*q*) Quoi! le preux Scipion pourra dire à bon droit
Qu'il n'est jamais moins seul, que quand seul il se void:
Et Dieu ne pourra point (ô ciel quelle manie!)
Vivre qu'en loup garou, s'il vit sans compagnie?
Quoi? des sages Gregeois l'honneur Pryenien
Dira, que luy marchant, chemine tout son bien:
Et Dieu qui richement en tous thresors abonde,
Sera nécessiteux sans les thresors du monde?
Dieu ne sort hors de soy pour prendre ses esbats:
Il ne mandie rien: ains toujours haut & bas,
Il fait de l'Ocean de ses douces largesses
Regorger, liberal, mille mers, de richesses.

On ne doit pas juger mal des opinions d'autrui.

L'usage que je vous prie de faire de ce chapitre est de n'être pas si prompt à imputer à la malice de l'homme les erreurs qui peuvent venir de la foiblesse de la raison par raport à des objets infinis. On doit être plus circonspect dans ses jugemens sur l'évidence, lorsqu'on voit des auteurs habiles qui trouvent douteux ce que nous croïons manifeste. Vous prétendrez que les passions de leur cœur obscurcissent leur esprit: ils vous feront le même reproche: vous protesterez qu'aucune passion ne vous aveugle, ils vous feront la même protestation: vous leur soûtiendrez que si des passions manifestement connuës ne les trompent pas, il y a au fond de leur ame une malice cachée qui pervertit leur raison; ils diront de vous la même chose, & ainsi votre procès s'embroüillera de plus en plus, & vous serez un exemple de la verité d'une maxime (*r*) de l'Evangile.

Vous & moi trouvons évident que ce qui existe par soi-même ne manque d'aucune perfection, mais il n'y a point eu de Philosophe Païen qui ait connu cette vérité. S'il vous eût falu la rendre évidente dans ces siécles-là, vous eussiez eu à faire à forte partie; car vous savez que Lactance aïant réfuté les erreurs du peuple, & se préparant à attaquer les Philosophes, jugea que ce qui lui restoit à faire étoit beaucoup plus dificile que ce qu'il avoit déja exploité. Je vous cite ses paroles (*s*) afin que vous y voïez la condamnation de la préférence que vous voudriez que l'on donnât au consentement des peuples, plûtôt qu'au jugement d'un petit nombre de doctes. Lactance juge au contraire que l'autorité de ce petit nombre est d'un plus grand poids que celle d'une multitude d'ignorans.

A . . . . le 8. d'Avril 1704.

§. CVIII.

Troisiéme objection. *L'anarchie étant pire que la tyrannie, il vaut mieux avoir de fausses Divinitez que de n'en avoir aucune.*

Si l'Athéïsme est plus pernicieux que l'Idolatrie.

NOus voici à votre pis aller, (*a*) à ces troupes de réserve sur quoi vous fondez vos secondes espérances. Vous prétendez qu'en cas que l'on soit forcé de convenir que les blasphêmes de l'Athéïsme surpassent ceux du Paganisme, l'on se dédommagera avec usure en faisant voir que l'Athéïsme est plus pernicieux aux Sociétez que l'Idolatrie. Pour prouver cela vous venez d'abord à cette comparaison; comme il vaut mieux être gouverné par un tyran que de n'avoir aucun maître, il vaut mieux aussi adorer de fausses Divinitez que de n'en avoir aucune.

Passage de Bodin qui semble l'affirmer.

Bodin vous a pû prêter cette objection, car je trouve ces paroles au chapitre 7. du 4. livre de sa République, à la page 655. *Il adviendra*, si l'on veut contraindre la conscience, *que ceux qui sont frustrez de l'exercice de leur Religion, & desgoustez des autres, deviendront du tout Athéïstes*, com-

(*l*) Voiez Mr. Papin *ubi supra pag.* 92.

(*m*) *Ipsa suis pollens opibus, nihil indiga nostri.* Lucret. lib 1. v. 61.

(*n*) *Frustra fit per plura quod æque commode fieri potest per pauciora.*

(*o*) *Gabriel novaculam istam Occami*: Non sunt multiplicanda entia sine necessitate. . . . . . *egregie in suum auctorem stringit. . . . . axioma autem illud novaculam Occami & Nominalium voco; quia per illud omnes entitates distinctas circumcidunt & abradunt, relicta sola nominum pluralitate; unde & Nominalium appellationem sortiti sunt.* Libert. Fromondus de anima l. 1. p. 118.

(*p*) » Vous trouverez dans Lactance *lib.* 1. *cap.* 3. plu» sieurs solides raisons contre la pluralité des Dieux; mais » elles ne regardent pas toutes le cas où Mr. Papin ré» duit la question. Voiez aussi la Biblioth. choisie de Mr. » le Clerc to. 3. pag. 34. 35.

(*q*) » Du Bartas 1. jour de la 1. sepmaine pag. m. 15.

(*r*) » Ne jugez point afin que vous ne soyez point ju» gez, CAR de tel jugement que vous jugerez, serez-vous » jugez, & de telle mesure que vous mesurerez on vous » mesurera d'autre part. *Evang. selon St. Matth. ch.* 7. *v.* » 1. & 2.

(*s*) *Nunc major nobis, ac difficilior cum philosophis proposita luctatio est, quorum summa doctrina, & eloquentia, quasi moles aliqua mihi opponitur. Nam ut illic multitudine, ac prope consensu omnium gentium veritas premebatur; ita hic auctoritate præstantium omni genere laudis virorum. Quis autem nesciat, plus esse momenti in paucioribus doctis, quam in pluribus imperitis.* Lactant. divin. instit. lib. 2. cap. ult. pag. m. 146.

(*a*) » Voiez ci-dessus ch. 89. p. 317.

comme nous voyons, & après avoir perdu la crainte divine, fouleront aux pieds & Loix & Magistrats, & se desborderont en toutes sortes d'impietez, & meschancetez : ausquelles il est impossible de remédier par loix humaines. Et tout ainsi que la plus forte tyrannie n'est pas si miserable que l'anarchie, quand il n'y a ni Prince ni Magistrat : aussi la plus forte superstition du monde, n'est pas à beaucoup près si détestable que l'Athéisme. Il faut donc fuir le plus grand mal, quand on ne peut establir la vraie Religion. Il a donné encore plus d'étenduë, & plus de force à cette pensée (*b*) dans l'édition Latine, & néanmoins Mr. Voetius qui en a bien cité la page, accuse Bodin de croire comme Plutarque, que la superstition est pire que l'Athéïsme. *Idem* (quod Plutarchus) *statuit Bodinus lib. 4. Politica cap. 7. p. 759.* (*c*).

§. CIX.

Observation génerale sur la troisiéme objection : Si l'on peut prouver aux Athées que leur principe introduit nécessairement l'anarchie.

La pensée de Bodin développée.

IL est clair que la pensée de Bodin ne se réduit qu'à ceci, qu'il est plus utile aux Societez humaines que les hommes soient persuadez de l'existence de plusieurs faux Dieux, que s'ils ne croïoient l'existence d'aucune Divinité, & qu'il se fonde sur la raison, qu'en cas que les hommes ne fussent pas retenus par la crainte de quelque Divinité vraie ou fausse, ils se moqueroient des Magistrats, & qu'ainsi le genre humain tomberoit dans l'anarchie. Il est sûr que Bodin s'arrête à cela, sans prétendre rien décider touchant l'état absolu des choses, ni touchant ce qui arriveroit à la nature purement corporelle, supose qu'il n'y eût point de vrai Dieu, mais plusieurs Divinitez semblables à celles du Paganisme. Son sentiment est donc que quand même il seroit vrai que Dieu n'existeroit point, l'intérêt du genre humain demanderoit que les hommes ignorassent cette vérité, & qu'ils se persuadassent le contraire. On peut aussi se représenter son opinion comme s'il disoit qu'étant également faux & qu'il n'y ait point de Dieu, & qu'il y ait plusieurs Dieux, le Polythéïsme, fausseté égale en elle-même à la fausseté de l'Athéïsme, est un moindre mal par raport à l'homme que l'Athéïsme, puisque la Société humaine se peut très-bien conserver sous la fausse persuasion de l'existence de plusieurs Divinitez, & ne le peut aucunement sous la fausse réjection de toute Divinité.

Mais encore que Bodin ne renferme que cela dans sa décision, il ne laisse pas de donner lieu à une recherche incidente sur l'état où l'on devroit se représenter toute la nature en suposant par impossible le systême des Athées. Faisons là-dessus quelques réfléxions.

Inconvénient du systême d'Epicure ;

On a toûjours mis de la diférence entre les Athées & les Epicuriens ; mais il est certain que le systême de ceux-ci ne diffère point de l'Athéïsme pour ce qui regarde la création & la conservation du monde, car ils n'y donnoient aucune part aux causes intelligentes. La rencontre fortuite des atomes, disoient-ils, a formé le ciel & la terre, &c. Il étoit bien étrange qu'ils pussent trouver dans cette suposition le principe de la régularité qu'ils voïoient dans l'Univers. Cette hypothese entraînoit nécessairement la confusion, le desordre, l'anarchie de tous les corps. Personne ne pouvoit être assûré si le Soleil se leveroit le lendemain, ou s'il se dissiperoit pendant la nuit, les sectateurs de ce systême ne nioient point que notre monde ne fût continuellement exposé à une ruine totale (*d*).

Et de celui de Straton ;

Le systême des autres Athées, celui de Straton par exemple, n'excluoit point tout principe d'ordre & de régularité, puisqu'il admettoit une nature nécessaire, & continuë qui avoit la faculté de produire ce qui se produit dans l'Univers (*e*). On la dépoüilloit de la connoissance, c'étoit le moïen de faire croire qu'elle n'étoit point sujette à varier sa conduite ; car ce qui ne connoit rien, n'a pas tantôt un desir tantôt un autre (*f*). Ses parties pouvoient être transposées, & de-là venoit la génération, la corruption, & l'altération de certains corps ; mais dans quelque état qu'elles se trouvassent, & quelques changemens qui se fissent dans le monde, la Nature se retrouvoit toûjours elle-même, & tomboit toûjours sur ses pieds. Je ne pense pas que Straton, s'il examinoit attentivement ce qui se passe sur la Terre, se persuadât qu'elle ne seroit jamais détruite. Or s'il a crû qu'elle pouvoit l'être, il a dû juger la même chose touchant la Lune & le Soleil, &c. & croire par conséquent que la forme de notre monde est perissable ; mais je ne sai si en avoüant cela il eut pû craindre qu'on ne se plaignit qu'il ouvroit la porte au chaos, ou à l'anarchie des corps. Quand il n'auroit eu que la voie de la rétorsion il auroit pû resister à cette attaque. Il n'auroit eu qu'à demander à ses adversaires, *Voudriez-vous être caution que l'Esprit intelligent qui selon vous a créé le monde & qui le gouverne, s'est engagé à le conserver toûjours tel qu'on le voit ?* Vous savez, Monsieur, que les Stoïques ont dit que le même Dieu qui a fait le monde, le consumeroit (*g*) entiérement par les flammes. L'Ecriture sainte nous (*h*) aprend qu'ils avoient raison.

De même que du systême orthodoxe.

Il me semble qu'il n'y a point de systême qui puisse bien garantir la longue durée de ce monde, mais que le systême orthodoxe est plus incapable que celui de Straton de la garantir. Car dès que vous suposez qu'une Intelligence parfaitement libre & aussi heureuse sans le monde qu'avec le monde, a créé des corps, & les a rangez d'une certaine maniere, vous pouvez aussi-tôt penser que ce n'est que pour un certain tems, que de penser que c'est pour toûjours. Son immutabilité ne doit point vous faire juger qu'il conservera éternellement

(*b*) *Fallunt qui humanis imperiis ac legibus Respublicas, non altioris divinæ metu contineri arbitrantur. Et qu mad-modum ex omni civitatum genere nullum deterius est anarchia, in qua nemo paret, nemo imperat, sed in summa scelerum omnium impunitate ac licentia vivitur : sic etiam nulla pestis civitatibus gravior accidere potest numinis carentia, quam Græci* ἀθεϊσμὸν *vocant : & certe non parum peccant qui* πολυθεότητι *&* ἀθεότητι *eandem pœnam statui putant oportere : aut* θεῶν ἀναρχίαν τὸν αὐτοκράτορα θεὸν ἀναιρεῖν. Id est, *infinitate Deorum posita, Deum optim. max. tolli. Nam superstitio quantacumque fuerit, homines tamen in legum ac magistratuum metu, & in mutuis vitæ officiis continet : impietas autem adversus numina, omnem ex animo peccandi metum penitus evellit. Duobus igitur propositis incommodis, superstitione inquam & Atheismo, majus declinare oportet.* Bodin. de repub. lib. 4. cap. 7. pag 759. édit. 1601. in 8.

(*c*) *Gisbert. Voetius disput. Theol. to. 1 pag.* 168.

(*d*) » Voiez Lucrece *lib. 5. v. 371. & seq. & alibi.*

(*e*) *Quæcunque sint docet omnia effecta esse natura. . . . . singulas mundi partes persequens quicquid aut sit aut fiat naturalibus fieri aut factum esse docet ponderibus & motibus.* Cicero Acad. quæst. lib. 2. fol. m. 211. C. Voiez le Diction. hist. & crit. à la remarque *A* de l'article *Spinoza*.

(*f*) » Conférez avec ceci le Dict. hist. & crit. art. *Sommona-codom*, à la rem. *A*.

(*g*) » Voiez ci dessus ch. 58. à la fin.

(*h*) » Voiez ci dessus ch. 56. pag. 265. 1. colonne.

ternellement dans le même état les choses qu'elle a produites. Elle les peut déranger cent mille fois, & même les anéantir sans cesser d'être immuable, & sans la moindre ombre d'inconstance (i). Il sufit qu'elle ait éternellement voulu les diférens changemens de ses créatures. Les Cartésiens qui s'imaginent sans raison que la constance de Dieu ne lui permet pas d'abolir ce qu'il a une fois fait, supôsent pourtant que la suite des loix génerales inviolablement observées peut amener de grandes révolutions dans l'Univers, que les Cometes ont été autrefois dans un autre monde ce que le Soleil est dans le nôtre, que les tourbillons de ces Cometes ont été bouleversez, & qu'il pourroit bien arriver la même chose au tourbillon du Soleil, ce qui seroit la ruine entiere de notre monde. Straton ne pouvoit pas garantir les suites des loix naturelles, mais il pouvoit rétorquer l'inconvénient qu'on auroit voulu lui objecter; & pour ce qui est d'une cause libre qui pût faire des décrets chargez du oüi & du non par raport à diférens tems, il n'en craignoit rien; & ainsi de ce côté-là il étoit plus en état que ne le sont les Orthodoxes de répondre de la durée du monde, & il ne donnoit point de lieu à la rétorsion. Spinoza est à peu près dans les mêmes termes.

§. CX.

Continuation du même sujet. Dificultez que l'on pouvoit proposer à Straton sur son systême d'Athéïsme.

Avantage du systême orthodoxe sur celui de Straton.

Mais il faut avoüer d'un autre côté que les Orthodoxes avoient une bonne ressource qui manquoit à Straton. Ils n'avoient qu'à dire que les confusions, que les loix de la Nature pouvoient amener, étoient prévenuës par la Providence de Dieu souverain maître de ces loix; & qu'ainsi l'anarchie n'étoit point à craindre parmi les corps. Si vous prenez à tache de me contredire, vous ne manquerez pas de me soûtenir que ce que j'apelle une bonne ressource, ne l'est point du tout. Vous prétendrez qu'un Stratonicien auroit pû répondre deux choses.

Objections d'un Stratonicien.

I. Premiérement, que ce seroit faire beaucoup de tort à l'Intelligence infinie qui auroit créé le monde, que de supôser que les vertus qu'elle auroit communiquées aux corps, étoient si mal proportionnées, que la machine du monde couroit risque de se bouleverser, à moins que l'auteur ne veillât incessamment ou à prévenir, ou à réparer les brêches.

II. En second lieu, que l'Intelligence en question pouvant avoir des desseins que nous ne connoissons pas, & une infinité de vûës qui sans la rendre inconstante renferment mille & mille varietez par raport à diférens tems, personne ne pouvoit être assûré qu'elle n'eût pas résolu de laisser user sa machine, ou d'en laisser détraquer les ressorts les plus essentiels.

Pour confirmer la premiere de ces deux réponses vous m'alléguerez, que toutes les sectes des Philosophes Chrétiens conviennent qu'il est plus digne de Dieu de conserver l'ordre dans l'Univers sans aucune dérogation aux loix génerales, que par des obstacles aux maux qu'elles produiroient. Nous n'avons point de Philosophe qui ne se fasse un plaisir d'objecter aux autres, s'il en trouve le prétexte, qu'ils font ressembler le monde à une horloge où il faut racommoder quelque piece de tems en tems. C'est dire que plus on épargne à Dieu les réglemens particuliers, plus on releve l'idée de sa sagesse, & que pour la situer dans le plus haut point de perfection il faut qu'on supose que le monde n'a jamais besoin que Dieu remédie aux inconvéniens des loix naturelles, de sorte que tous les miracles sont destinez à ce qui concerne le genre humain par raport à la Religion que Dieu nous a revélée extraordinairement.

Réponse.

Je vous avoüe que les réponses que vous prêteriez ainsi à un Philosophe Stratonicien entretiendroient la dispute, & causeroient quelque suspension dans certains esprits; mais sondez-vous bien vous-même, & souvenez-vous des dispositions que vous avez remarquées fréquemment dans votre prochain, vous conclurez que ces réponses feroient très-peu d'impression sur la plûpart des esprits, & qu'elles leur paroîtroient des chicaneries. Je puis donc prétendre que ce que j'ai apellé *bonne ressource*, mérite ce nom par raport au plus grand nombre des gens.

Voici deux autres choses qu'un Stratonicien pouvoit proposer.

Deux argumens pour Straton.

I. Premiérement, que l'anarchie des corps ne seroit nullement à craindre en cas qu'ils ne fussent soûmis qu'à une nature destituée de connoissance; car l'ordre qu'on voit dans le monde s'est maintenu de tout tems jusques à nous, quoique l'état de la matiere soit un combat continuel & à toute outrance. Les corps agissent incessamment les uns sur les autres autant qu'ils peuvent: ils ne suivent que la loi du plus fort: point de quartier parmi eux, point de pitié: point de treve, point de paix proprement dite, l'équilibre de puissance qui suspend les hostilitez victorieuses, ne suspend point les efforts de vaincre (a). Si une telle anarchie pouvoit amener celle qu'on objecte, il y a long-tems qu'elle l'auroit fait; car comme on l'a vû dans (b) la premiere réponse, il ne conviendroit point à Dieu d'emploier des préservatifs, cela marqueroit un peu trop l'imperfection de son ouvrage. Et pourquoi maintiendroit-il dans le monde la guerre des corps, si elle n'étoit pas un instrument sufisant du maintien de l'ordre? Voïez ce qu'Apulée répond à ceux qui trouvoient étrange que la contrarieté des élémens n'eût pas ruïné la nature (c). *Quibusdam mirum videri solet, quod, cum ex diversis atque inter se pugnantibus elementis Mundi natura conflata sit, aridis atque fluxis glacialibus & ignitis; tanto rerum divortio nondum sit ejus mortalitas dissoluta. Quibus illud simile satisfaciet*, &c.

II. En second lieu, la nature avec ses vertus & avec ses attributs étant l'être nécessaire, éternel & indépendant, ne peut jamais se trouver sous aucune forme qui n'émane des loix éternelles & immuables, & qui par conséquent ne soit l'état le plus parfait qui puisse exister. Il n'y a point d'état anarchique à craindre dans la machine du monde, elle ne peut être que dans son état naturel, le chaos, le retour du chaos sont des chimeres; & s'il arrivoit un arrangement des corps diférent de celui que nous voïons, & qui parut moins beau & plus incommode à l'homme, il ne seroit pas pour cela ni moins beau, ni moins commode eu égard à tout l'Univers. Voilà les deux

(i) » Voïez Mr. Arnauld Réflexions sur le nouveau systême de la nature & de la grace tom. 1. pag. 49. & suiv. » & pag. 93.

(a) » Voïez sur tout ceci la remarque F. de l'article » *Ovide* n. IV. dans le Diction. hist. & crit.

(b) » Ci-dessus sur cette page-ci.

(c) *Apuleius de mundo pag. m. 66.*

deux choses qu'un disciple de Straton auroit pû dire.

Réponse.

Si on lui accordoit son hypothese, il faudroit aussi lui accorder que le desordre & la confusion ne peuvent jamais s'introduire dans la machine du monde; mais cette hypothese est si étrange & si incompréhensible que tout homme qui la pourroit adopter, seroit capable de consentir aux propositions les plus absurdes. N'est-ce pas de toutes les choses inconcevables la plus inconcevable que de dire qu'une Nature qui ne sent rien, qui ne connoît rien, *(d)* se conforme parfaitement aux loix éternelles, qu'elle a une activité qui ne s'écarte jamais des routes qu'il faut tenir, & que dans la multitude des facultez dont elle est doüée, il n'y en a point qui ne fasse ses fonctions avec la derniere régularité? Conçoit-on des loix qui n'aïent pas été établies par une cause intelligente? En conçoit-on qui puissent être exécutées régulièrement par une cause qui ne les connoît point, & qui ne sait pas même qu'elle soit au monde? Vous avez là, métaphysiquement parlant, l'endroit le plus foible de l'Athéisme *(e)*. C'est un écueil dont il ne se peut tirer, c'est une objection insoluble.

Si Straton raisonnoit mal.

Bien des gens souhaiteroient que l'on objectât à Straton que non-seulement il suposoit faux, mais aussi qu'il concluoit mal. C'est un grand avantage dans la dispute que de pouvoir soûtenir à son adversaire que ses principes ne valent rien, & qu'il en tire des conséquences qui n'en coulent pas, de sorte que si par un ***dato non concesso*** on lui accordoit ses principes, il ne laisseroit pas de se trouver fort loin de son compte. Je ne vois pas que Straton puisse être réduit à toutes ces extrêmitez, car si on lui laisse passer la suposition d'une matiere existante nécessairement avec la vertu motrice, & telles autres facultez, il s'ensuivra que la Nature produit régulierement certaines choses, la même nécessité qui fait que la matiere ne peut cesser ni d'exister, ni d'agir, faisant aussi que chacune de ses facultez ait une certaine sphere qui lui sert de regle, attendu que ce sont des facultez qui ne peuvent être réduites en acte sans faire precisément tout ce qu'elles peuvent ni plus ni moins.

Si les anciens Philosophes avoient crû que la matiere a été créée, ils auroient pû attaquer Straton par un endroit qui l'auroit embarrassé. Ils auroient pû lui dire qu'une Nature qui existe par elle-même doit avoir toutes sortes de perfections, & par conséquent l'intelligence. Mais ils ne pouvoient point lui faire cette objection, eux qui croïoient que la matiere existoit par elle-même, & que néanmoins elle n'avoit pas les perfections qui étoient en Dieu. Ils croïoient outre cela que l'existence nécessaire qui convenoit à Dieu ne l'empêchoit pas d'être borné à l'égard de la puissance. On prouveroit aisément que *(f)* Platon, & *(g)* Aristote, *(h)* Séneque, Galien *(i)* & plusieurs des plus grands hommes de l'antiquité Païenne ont dit qu'il y avoit dans la matiere certains obstacles que Dieu ne pouvoit pas surmonter. La plûpart des Chrétiens n'auroient pas à craindre qu'un sectateur de Straton se dégageât par un argument ***ad hominem***, ou par une rétorsion; car ils ne reconnoissent rien d'incréé qui ne soit souverainement parfait. Il nous est donc beaucoup plus facile de combatre le systême de cet Athée, qu'il ne l'étoit aux Philosophes Païens.

§. CXI.

Qu'il importeroit d'enseigner que la matiere est destituée d'activité.

Rétorsion d'un Stratonicien, sur l'activité de la matiere sans connoissance.

Si l'esprit de contradiction vous saisit, vous me soûtiendrez *(a)* que je prens pour une dificulté insurmontable ce qui ne l'est point: vous me représenterez que selon le sentiment qui regne dans tout le monde, sans en excepter ni les Philosophes Païens, ni les Philosophes Chrétiens, les créatures inanimées sont de vraies causes efficientes. Un petit nombre de Cartésiens sont les seuls qui nient cela. Tous les autres hommes tant les Laïques que les Ecclésiastiques, tant les ignorans que les doctes reconnoissent la Nature pour la véritable cause qui produit les plantes, les bêtes, les météores, les métaux, les mineraux, &c. Cette Nature ne connoît rien de ce qu'elle fait, & ignore son existence: quelques Philosophes Chrétiens ont dit qu'elle a bien besoin de Dieu afin d'être conservée avec ses facultez, mais non pas afin de produire ses ouvrages; d'organiser, par exemple, un fœtus, qui est une chose infiniment plus dificile que tout ce que l'art humain a jamais exécuté. La plûpart de nos Philosophes la reconnoissant pour une cause complete dans l'ordre des causes secondes, disent qu'elle a besoin du concours de Dieu pour l'exercice actuel de ses facultez; mais ils avoüent en mêmetems que c'est elle qui détermine ce concours: que si, par exemple, un poirier produit une poire & non pas une pomme, ce n'est pas à cause du concours de Dieu, que c'est au contraire le concours de Dieu qui contribuë à la production d'une poire plûtôt qu'à celle d'une pomme, parce qu'il est joint avec l'action d'un poirier: Il s'ensuit de-là que l'ame végétative des plantes n'est point dirigée dans ses actions par le concours de Dieu, mais que c'est elle qui dirige ce concours, quoiqu'elle ne sache ni ce qu'elle fait, ni où elle tend. Il faut dire la même chose d'une pierre qui va vers le *(b)* centre, &c. Les Philosophes modernes qui ont bani les facultez, ou qui les ont toutes réduites au seul mouvement local, croïent que *(c)* les corps sont la vraie cause de

(d) ***Confer quæ supra*** ch. 21. n. XI. ch. 106. au commencement.

(e) » Voïez la Bibliotheque choisie de Mr. le Clerc. tom. » 2. pag. 26. 27.

(f) » Voïez la remarque R de l'article *Epicure* dans le » Diction. histor. & crit.

(g) » Voïez Jaques Thomasius *in dilucidation. Stablianis* » pag. 494.

(h) » Voïez ci-dessus ch. 55. pag. 263. 2. col. & ch. 62.

(i) *Si lapidem repente* Conditor *velit facere hominem, efficere id non poterit. Atque id est, in quo opinio nostra ac Platonis, tùm aliorum, qui apud Græcos de rerum naturâ rectè scripserunt, à Mosis dissidet. Satis enim habet is, si Deus materiam exornare velit, ea autem repente est exornata. Omnia enim Deum facere posse arbitratur, etiamsi ex cinere equum, aut bovem facere velit. Nos autem non ita sentimus, sed profitemur, quædam Naturam facere non posse, eaque Deum ne aggredi quidem omninò, sed ex iis, quæ facere potest, quod melius est, eligere.* Galen. lib. 11. de usu part. cap. 14. apud Thomas. ib. pag. 495.

(a) » Nonobstant ce que ci dessus ch. 106.

(b) » Notez que ceux qui ont nié que Dieu concoure avec les causes secondes sont des gens d'un grand » mérite. Voïez les nouvelles de la Républ. des Lettres, » Décembre 1685. art. 7. & le Diction. hist. & crit. Art. » *Pauliciens*, rem J. Notez aussi que le concours prédé- » terminant des Thomistes n'est point contraire à ce que » j'ai dit, que le poirier dirige le concours de Dieu à la pro- » duction d'une poire plûtot que d'une pomme. Si l'on chi- » canoit sur cela, on embroüilleroit encore plus la doctri- » ne du concours.

(c) » Il faut excepter les Cartésiens.

de ce mouvement, & des effets qui en résultent; les corps, dis-je, qui ne savent ni où ils sont, ni s'ils rencontrent un obstacle, ni ce que c'est que de se mouvoir, ni comment il faut pousser, & cependant ils se meuvent avec la derniere justesse selon des loix admirables.

Il est évident qu'il n'y a point d'autre diférence entre cette Nature de nos Philosophes & de nos Théologiens, & la Nature de Straton, si ce n'est que celle-ci avoit d'elle-même ses facultez, & que celle-là a reçu les siennes de Dieu. Cette diférence est grande par raport à ce point-ci, C'est que Straton étoit Athée, & que les autres ne le sont pas; mais elle les laisse également & lui & eux dans l'inévitable nécessité de reconnoître qu'il y a des choses qui agissent régulierement, & qui observent les loix les plus admirables sans savoir ce qu'elles font. Nos Philosophes, ceux mêmes qui abandonnent le Péripatétisme, admettent dans l'ame humaine ce prodige-là, ils disent (d) qu'elle fait une infinité de choses sur les organes de notre corps sans savoir qu'elle possede cette vertu, ni où, ni quand, ni comment elle l'exerce. Ils sont obligez de parler ainsi à l'égard même des mouvemens qui lui sont connus & qui dépendent de sa volonté, comme la (e) voix & les gestes d'un Prédicateur. Elle ignore où sont les esprits animaux qui doivent couler vers la langue & vers les bras, elle ne sait point ce qu'il faut faire pour ouvrir les orifices des nerfs: une infinité de gens ont babillé & troté toute leur vie sans savoir ce que c'étoit ni nerfs, ni tendons, ni muscles. S'il est dificile de comprendre que des facultez incréées soient justes dans leurs opérations sans se sentir, il ne l'est pas moins par raport à des facultez créées, & il semble même qu'il le soit plus, car les autres choses étant égales, ce qui est incréé doit surpasser ce qui est créé (f). On prétend que Grégoire d'Arimini qui a été Général des Augustins, & l'un des plus subtils Scholastiques du XIV. siecle, a nié qu'il y eût une liaison nécessaire entre la cause finale & la cause efficiente, & qu'on puisse bien prouver par les lumieres de la raison que Dieu ait produit le monde (g). Un Théologien qui nie cela seroit fort mal propre à réfuter les Stratoniciens.

Etes-vous content, Monsieur? Ai-je mal décrit l'assaut que vous voudrez me donner, s'il vous prend envie de me contredire? Vous me ferez savoir quand il vous plaira ce que vous en jugeriez. En attendant je vous envoïe ma réplique.

C'est sans doute une chose lamentable que des Philosophes Chrétiens sans nulle intention de favoriser l'Athéïsme (h) aïent soûtenu des dogmes qui fournissent aux Athées une retorsion, ou un argument *ad hominem* qui les décharge d'une partie de l'un des plus grands fardeaux qu'ils eussent sur les épaules; car dès qu'on peut faire voir à son adversaire que les dificultez qu'il objecte lui sont communes avec nous, on s'imagine que ses attaques ont été sufisamment repoussées. C'est une des principales foiblesses de l'esprit humain, comme le remarque Mr. Nicole, qu'un homme qui s'est laissé persuader une doctrine, regarde comme certaines les raisons qu'il met en preuve, après quoi il ne regarde que comme des dificultez les objections les plus fortes. Je vous ai parlé de cela en un autre endroit (i). Que sera-ce donc lorsque ces dificultez pourront être rétorquées.

Réponse d'un Cartésien.

Mais pour moi, Monsieur, qui n'ai point à craindre la rétorsion dans cette dispute, je persiste à soûtenir que les incompréhensibilitez qu'on peut objecter à Straton forment un argument insoluble, & une dificulté insurmontable. Ce sont des incompréhensibilitez en comparaison desquelles toutes les autres me semblent faciles à digeret, & c'est pour cela que j'ai embrassé l'hypothese Cartésienne, que Dieu est l'auteur unique & immédiat de tout mouvement local. Faire des loix du mouvement & les donner à exécuter à une Nature insensible, c'est toute la même chose, ce me semble, que de ne point faire ces loix, & que de vouloir que rien ne se meuve. Donner des facultez efficientes & motrices à des corps qui ne peuvent jamais sçavoir qu'ils aïent ces facultez, ni quand, ni où, ni comment il s'en faut servir, me paroit une contradiction dans les termes. Je conclus donc que le même Dieu qui a créé la matiere, & qui lui a donné les premieres impulsions, est la cause qui continuë à mouvoir les corps, & qui execute les loix du mouvement qu'il a faites. Ainsi je puis me moquer de Straton, il ne peut pas afoiblir ma preuve par la rétorsion, ou par l'argument *ad hominem*.

Instance contre Straton, & réponses à cette instance.

Dans l'humeur de me contredire vous pourriez bien encore vous aviser de rompre une lance en faveur de cet Athée. On le pouvoit poursuivre l'épée aux reins jusqu'à ce qu'on nomme *terminos non loqui*, être réduit au silence. On n'avoit qu'à lui demander une raison, pourquoi la Nature qui avoit la faculté de produire tant de choses avec poids & avec mesure, n'avoit pas la connoissance de ses forces, ni de la maniere dont elle les apliquoit? Et pourquoi s'étant donné elle-même l'existence avec tant de facultez, elle n'avoit point celle-là, & toute autre perfection? Vous répondrez pour lui. 1. Qu'il pouvoit prouver *ad hominem* à tous les anciens Philosophes que de l'existence nécessaire (k) il n'y a point de conséquence à la souveraine perfection; car ils reconnoissoient tous que la matiere étoit incréée, & néanmoins défectueuse. Et c'est aussi ce que reconnoissent quelques Chrétiens (l) qui trouvant trop incompréhensible qu'une chose soit faite de rien, donnent à la matiere une existence indépendante de Dieu. 2. Qu'il n'eût pas été réduit *à quia*, car il eût d'abord répondu qu'il n'étoit point obligé

(d) » Voïez dans le Journal de Trévoux ce qu'un Jésuite célebre (le Pere de Tournemine) pense sur l'union de » l'ame & du corps.

(e) » Voïez le Pere Pardies de la connoissance des bêtes. » n. 15. pag. m. 51. & seq.

(f) » On peut appliquer à ceci ces paroles de Cicéron *de natura Deorum lib. 3. pag. 610. Est in natura iste* » *quasi consensus quam συμπάθειαν vocant: sed ea qua sua* » *sponte major est, eo minus divina ratione fieri existimanda* » *est.*

(g) *Gregorius Ariminensis ut ex Zimara, Javello, & Pererio intellige, non modo negavit Aristoteli mundum esse effectum Dei, sed etiam illam huic regula* (quicquid habet causam finalem habet etiam efficientem) *fidem habuisse, imo negavit ipse universalitatem regula: negavit denique ex lumine natura efficaciter probari posse, DEUM esse causam effectricem universi. Verum in his omnibus puto eum falli.* Jac. Thomas. in dilucidat. Stahlian. pag. 560.

(h) » Voïez ci-dessus chap. 21. n. 11. & notez qu'encore » aujourd'hui des Philosophes tout-à-fait guéris des erreurs » des Scholastiques, soûtiennent une activité aveugle de la » nature. Voïez le Journal de Leipsic 1698. pag. 63. & 427. » & les Nouvelles de la République des Lettres Décemb. » 1686. art. 3.

(i) » Ci dessus ch. 74. vers la fin.

(k) » Voïez ci-dessus ch. 110. vers la fin.

(l) » Voïez ci-dessous ch. 114. & notez qu'il y a eu des » hérétiques (Hermogene entre autres) que Tertullien appelle *materiarios* qui croïoient l'éternité de la matiere. » Voïez Vossius *de orig. idolol. lib. 7. cap. 7.*

obligé de rendre aucune raison de ce qu'on lui demandoit; que si la Nature avoit été produite par une cause efficiente, on auroit pû le questionner, & qu'alors il auroit pû rechercher dans les idées de cette cause efficiente pourquoi la Nature étoit ceci & non pas cela; mais qu'un être qui existe de lui-même n'aïant été fait sur aucun plan, sur aucune idée, sur aucune cause exemplaire, on avoit tort de demander, *pourquoi est-il tel, & non pas tel?* La premiere cause est le *non plus ultra* de toutes nos spéculations, il n'y a ni raison, ni cause au-de-là du premier être.

Réflexions sur ces réponses.

La premiere de ces deux réponses est moins qu'un fêtu à mon égard, puisque je répliquerois à Straton que je ne reconnois d'autre être increé qu'un Esprit souverainement parfait: l'autre réponse n'est pas peu embarassante; car pour conclure de ce qu'un être existe nécessairement, qu'il a toutes sortes de perfections, il semble qu'il faudroit dire qu'il a été fait sur une cause exemplaire qui renfermoit toutes sortes de perfections, & qui étoit dans l'entendement d'une cause efficiente qui pouvoit remplir tout ce plan de perfection (*m*). Or c'est ce qu'on ne peut pas dire, puisqu'un être qui auroit été produit sur un tel plan ne seroit pas le premier, il auroit une cause efficiente, il faudroit remonter jusqu'à celle-là, l'interrogation reviendroit, & nous meneroit au progrez à l'infini. Il faut s'arrêter nécessairement à une nature dont l'essence n'a été reglée par aucune cause exemplaire qui fut dans un autre entendement ou dans le sien propre. La connoissance que cette nature a d'elle-même n'a point précédé son existence, & si notre esprit vouloit distinguer des momens en Dieu, il donneroit je ne sai quelle priorité à l'existence, & non pas à l'intelligence. Nous voilà donc obligé aussi-bien que Straton à nous arrêter à la nature même du premier être, sans pouvoir chercher la raison de ses attributs dans un ordre ou dans un plan antérieur.

Le subtil Scot qui soûtenoit que les attributs de Dieu sont distincts les uns des autres y devoit reconnoître un certain arrangement, dont il ne pouvoit donner d'autre raison que la nature des choses. Claude Bérigard (*n*) s'est souvenu de cette difficulté.

Je ne m'en embarasse pas: il me sufit de savoir *à posteriori* pour le moins que Dieu possede toutes sortes de perfections. Je le sai comme Mr. Descartes par l'idée de l'être souverainement parfait laquelle je sens dans mon ame. Je suis persuadé que comme il n'y a que Dieu qui puisse mouvoir les corps, il n'y a que Dieu qui puisse communiquer des idées à notre ame. Elle n'en est point la cause, elle ne sait de quelle maniere elles s'excitent; elle en voudroit qu'elle n'a pas; elle en a qu'elle voudroit n'avoir point; si elle les tiroit de son propre fond, elles ne pourroient lui représenter rien de plus parfait qu'elle-même. C'est donc Dieu qui nous communique l'idée que nous avons de lui: il existe donc souverainement parfait, car s'il n'étoit pas tel il ne pourroit pas la mettre dans notre esprit.

Franchement je vous déclare que je me fie plus à cela qu'à la raison *à priori* que l'on tire de ce que toute limitation doit être causée par un agent extérieur. (*o*) Cette raison doit être obscure puisqu'elle n'a rien produit sur aucun ancien Philosophe. Ils ont tous crû que les défauts de la matiere n'empêchoient pas qu'elle n'existât indépendemment de toute cause. Quelques Chretiens le croient aussi. Ajoûtez que cette preuve est exposée à l'objection que j'ai suposé que vous me feriez. Si nous pouvions concevoir un certain moment antérieur à l'existence divine dans lequel une puissance infinie conjointe à l'idée de la souveraine perfection eût existé, & eût résolu d'exclure toute sorte de limitation, vû que c'étoit un défaut, cette raison *à priori* seroit convaincante. Mais il implique contradiction qu'il y ait eu un tel moment. Contentons-nous donc de la preuve que je tire de ce que Dieu est l'auteur des idées que nous avons dans notre ame.

Si vous me répliquiez que la doctrine des Cartésiens porte à croire qu'il est aussi la cause des actes de notre volonté, je vous répliquerois à mon tour que je n'entre point dans ce mystere. C'est un *noli me tangere*, c'est un abime dont il faut que l'on s'éloigne sans tourner les yeux en arriere, de peur de devenir une statuë de sel comme la femme de Lot: la Philosophie n'y peut voir goûte, il faut recourir humblement aux lumieres révélées.

§. CXII.

Qu'il n'importeroit pas moins d'enseigner que toute chose matérielle est incapable de sentiment. Que l'homme est un objet fort difficile à debrouiller.

Difficulté sur la sensibilité de la matiere, contre les Stratoniciens.

N'Ayant point à craindre la rétorsion, je trouverai insoluble, s'il vous plaît, nonobstant tous vos efforts, la difficulté qui s'éleve contre le systême des Stratoniciens, de ce qu'ils suposent qu'une Nature insensible agit régulierement. Hippocrate n'étoit pas plus orthodoxe en assûrant que la (*p*) Nature savoit trouver & ses entrées & ses issuës sans l'aide de la pensée. Mais voici une autre difficulté qui ne seroit pas moins insoluble, si les plus grands Philosophes de notre siecle avoient voulu seconder Mr. Descartes, au lieu de se faire un point d'honneur de le contredire. S'ils eussent agi de concert avec ce grand homme ils eussent peut-être banni des écoles ce nombre innombrable de substances matérielles à qui l'on donne du sentiment, & même quelques vestiges de raison. Ceux qui enseignent une telle chose, afoiblissent l'un des plus forts argumens que l'on puisse proposer contre les Naturalistes.

On

(*m*) » Cette objection fut proposée à Mr. Poiret l'an » 1679. Il l'a publiée avec quelques mots de réponse qui » ne levent aucunement la difficulté. Voiez ses *Cogitationes rationales de Deo, anima & malo* page 652 édit. » 1685.

(*n*) *Praterquam quòd versatur eadem difficultas circa hanc mentem, unde scilicet ejus infinitæ perfectiones ordinem habent. Si dicat esse simplicem Intelligentiam cujus perfectiones sola ratione distinguantur, caterum nemine cogitante idem esse illius nolle & velle, amare, & odisse, idem esse potentiam ac sapientiam, justitiam & misericordiam, & catera quæ menti illi attribuuntur, videret profectò Democritus idem videri simplex & compositum: quod etiam Scotum usque adeo transversum egit in 1. dist. 2. & 8. ut doceret Dei perfectiones nemine cogitante distinctas esse; Jam si quaratur in sententia Scoti causa ordinis quem habent illa perfectiones, dicaturque causam non esse quærendam extra ipsas, idem referri poterit de singulis partibus universi.* Berigard. in circulo Pisano 19. part. 1. pag. 115.

(*o*) » Voiez ci-dessous ch. 114.

(*p*) Ἀνευρίσκει ἡ φύσις αὐτὴ ἑαυτῇ τὰς ἐφόδους οὐκ ἐκ διανοίας. *Invenit natura ipsa sibi vias non ex ratione.* Hippocrat. epidem. 6.

Qu'ils ne sauroient rétorquer contre les Cartésiens.

On embarasseroit beaucoup un Stratonicien si on lui disoit, vous ôtez à la Nature le sentiment, d'où vient donc que vous sentez, & que vous avez de l'esprit (q)? Une Nature insensible peut-elle donner la pensée à un petit nombre de ses portions? Et pourquoi la donne-t-elle à celles-là plûtôt qu'à d'autres? Il ne répondroit rien qui vaille, mais en se jettant sur la rétorsion il prendroit un peu d'haleine. N'avouez-vous pas, répondroit-il à nos Philosophes, que la Nature est insensible, & que néanmoins les bêtes sentent, quoiqu'elles ne soient que des portions de la Nature, & que tout ce qu'elles ont soit tiré de la matiere? Si la Nature a pû s'élever jusques là dans les animaux, elle a pû s'élever dans l'homme jusques au dégré de connoissance qu'il possede; c'est donc à vous à résoudre la dificulté. Nos Philosophes ne se tairoient pas, ils allégueroient bien des raisons solides en elles-mêmes, mais qui laisseroient toûjours des ouvertures à la réplique. Un Cartésien se pourroit promettre de tout autres avantages dans cette dispute, en niant d'abord que rien de materiel puisse sentir.

La nature de l'homme fournit les dificultez les plus embarassantes pour tous les systemes.

Faites, je vous prie cette remarque en passant, que l'homme est le morceau le plus dificile à digérer qui se présente à tous les systêmes. Il est l'écueil du vrai & du faux: il embarasse les Naturalistes, je viens de vous le faire voir: il embarasse les Orthodoxes, car il n'y a point d'objections plus épouvantables que celles qu'un Stratonicien emprunteroit du mal moral & du mal physique qui regne parmi les hommes. Les Stoïciens, les principaux défenseurs de la Providence s'embourberent là d'une maniere à faire pitié. (r) Le grand genie de Chrysippe y échoua, quoiqu'il fût fécond à merveilles en subtilitez de dispute. Que ceci serve, s'il vous plaît, de confirmation à ce que j'ai remarqué (s) touchant la meilleure route que des Athées Athéniens eussent pû prendre pour éclairer leur esprit. Vous vous imaginez peut-être qu'en raisonnant sur les perfections de l'homme ils auroient pû s'élever plus facilement jusqu'à l'existence d'un esprit créateur de toutes choses. Mais soyez sûr que sans la lumiere révélée les réflexions sur les qualitez de l'homme ne leur auroient pas fourni le fil d'Ariadne pour sortir du labyrinthe, elles auroient pû au-contraire les faire errer de plus en plus (t). Je ne sai si la Nature peut présenter un objet plus étrange, & plus dificile à démêler à la raison toute seule que ce que nous appellons un animal raisonnable. Il y a là un cahos (v) plus embrouillé que celui des Poëtes.

§. CXIII.

Qu'il importeroit sur tout aux Missionaires de la Chine d'enseigner que les corps n'ont aucune activité.

Des Sectes de la Chine.

Il y a (a) quatre principales sectes *dans l'Empire de la Chine. La premiere est de ceux, qui* .... *reconnoissent dans le monde un esprit supérieur, éternel, tout-puissant, & tel à peu près que leurs Peres l'ont reconnu dans les premiers siecles de la Monarchie sous le nom* (b) *de Seigneur du Ciel* .... *Le nombre de ces véritables Adorateurs n'est pas fort grand* ..... *La seconde & la dominante, quoyque moins étenduë que quelques autres, est celle des nouveaux Philosophes* .... *La troisiéme* ... *se peut nommer la Religion des* Brachmanes *ou* Bramenes (c) .... *Ils reverent principalement trois choses, le Dieu Fo, sa loy & les livres qui contiennent leurs reglemens particuliers* ..... *La quatriéme* .... *est celle qu'on nomme la Religion des* Bonzes. Elle est fort plongée dans le culte des idoles. Vous allez voir que le systême de la seconde secte qui est la dominante & celle des Philosophes est un Athéisme proprement dit.

Systême des Philosophes Chinois.

Ces Philosophes » (d) ne reconnoissent dans » la Nature que la Nature mesme, qu'ils définissent le principe du mouvement & du repos. Ils disent que c'est *la Raison* par excellence, qui produit l'ordre dans les differentes parties de l'Univers, & qui cause tous les changemens qu'on y remarque.... Pour ce qui est de la matiere; ils la distinguent en deux espéces. L'une est parfaite, subtile, agissante, c'est-à-dire dans un mouvement continuel; l'autre est grossiere, imparfaite & en repos. L'une & l'autre est selon eux éternelle, incréée, infiniment étenduë & en quelque maniere toute puissante, quoyque sans discernement & sans liberté. Du mélange de ces deux matieres naissent cinq Elemens, qui par leur union & leur temperament font la nature particuliere & la différence de tous les corps. De là viennent les vicissitudes continuelles des parties de l'Univers; le mouvement des Astres, le repos de la Terre, la fécondité ou la sterilité des Campagnes. Mais ils ajoûtent que cette matiere toûjours occupée au Gouvernement de l'Univers, est néanmoins aveugle dans ses actions les plus réglées, qui n'ont d'autre fin que celle que nous leur donnons, & qui par conséquent ne sont utiles qu'autant que nous savons en faire un bon usage. Quoyque les Chinois regardent toutes choses comme l'effet de la nécessité, ils conviennent cependant que le monde a eû un commencement & qu'il aura une fin .... Pour ce qui est de l'homme, ils conviennent tous qu'il a été formé par le concours de la matiere grossiére & de la matiere subtile, dont j'ai parlé, à peu près comme les plantes naissent dans les Isles nouvelles, où le Laboureur n'a point sémé, & où la terre seule est devenuë féconde par sa nature. Au reste nostre ame, disent-ils, qui en est la portion la plus épurée, finit avec le corps, quand ses parties sont dérangées, & renaist aussi avec lui, quand le hazard remet ces mesmes parties dans leur premier estat. »

Ce

(q) *Naturam, ut ait Strato, habere in se vim gignendi & minuendi; sed eam nec sensum habere ullum, nec figuram, ut intelligamus, omnia quasi sua sponte esse generata, nullo artifice, nec auctore.* Lactant. de ira Dei cap. 10. pag. 533. *Si in hujus mundi (ut ita dixerim) republica nulla providentia est, qua regat; nullus Deus, qui administret; nec omnino sensus ullus in hac rerum natura pollet: unde igitur mens humana tam solers, tam intelligens orta esse credetur.* Id. ib. pag. 539. 540.

(r) » Voïez le Traité de Plutarque touchant les contradictions des Stoïques.

(s) » Ci-dessus ch. 101. à la fin.

(t) » La maniere de la génération de l'homme pouvoit » persuader que les Dieux étoient sortis de la matiere. » Voïez mon Dict. histor. & crit. remarque G. de l'article » *Jupiter*, & l'article *Cesalpin*, rem. *A*△ de la 2. édit. ou » *B* de la dern.

(v) « Voïez le Dict. hist. & crit. l'article *Ovide*, rem. » G de la 2. édit. ou *H* de la dern.

(a) Charles le Gobien préface de l'histoire de l'édit. de » l'Empereur de la Chine en faveur de la Religion Chre» tienne.

(b) » Ou de *Cham-ti*.

(c) » Voïez quelques-unes de leurs opinions dans mon » Dictionaire à l'article *Brachmanes*, rem. *I*. de la 2. édit. » ou K. de la dern.

(d) » Le Gobien *ibid*.

Ce qui pourroit faire douter que ces Philosophes soient entierement Athées, est qu'ils donnent des attributs si magnifiques à la Nature qu'il semble qu'ils l'affranchissent (e) *des imperfections de la matiere, en la séparant de tout ce qui est sensible & corporel*, mais comme le remarque l'Auteur que je cite (f), *on ne doit pas tout-a-fait compter sur leurs pompeuses expressions qui ne sont peut-estre que des figures de Rhetorique & des Metaphores outrées.* Vous serez parfaitement convaincu qu'elles ne sont qu'un galimatias dont ils envelopent la réalité de leur Athéïsme, si vous lisez ces paroles du Pere le Comte.

(g) *Ils* parlent *de la Divinité, comme si ce* n'étoit *que la nature mesme; c'est-à-dire cette force ou cette vertu naturelle qui produit, qui arrange, qui conserve toutes les parties de l'Univers. C'est, disent-ils, un principe très-pur, très-parfait, qui n'a ni commencement ni fin; c'est la source de toutes choses, l'essence de chaque estre, & ce qui en fait la véritable difference. Ils se servent de ces magnifiques expressions pour ne pas abandonner en apparence les anciens; mais au fond ils se font une nouvelle doctrine, parce qu'ils les entendent de je ne sai quelle ame insensible du monde qu'ils se figurent répanduë dans la matiere, où elle produit tous les changemens. Ce n'est plus ce souverain Empereur du Ciel, juste, tout puissant, le premier des esprits & l'arbitre de toutes les creatures: on ne voit dans leur ouvrage qu'un Athéïsme rafiné, & un éloignement de tout culte religieux.*

Les Missionaires de la Chine feroient un grand coup s'ils convertissoient cette secte dominante. Le batême conféré à l'un de ces Philosophes feroit plus d'honneur au Christianisme que le batême conféré à cent Idolatres convertis par le principe que vous allez voir. Un (h) malade âgé de 70. ans *qui vivoit d'une petite pension, dont l'Empereur l'avoit gratifié*, voulut se faire Chretien, & dès qu'il vit le Jesuite (i) qui venoit lui conférer le batême, (k) *que je vous suis obligé, Mon Pere!* lui dit-il, *vous m'allez delivrer de bien des peines . . . . je vis depuis long-temps des bienfaits de l'Empereur. Les Bonzes parfaitement bien instruits de ce qui se passe en l'autre monde, m'asseurent que par reconnoissance je serai obligé après ma mort de le servir, & qu'infailliblement mon ame passera dans l'un de ses chevaux de poste, pour porter dans les Provinces les depesches de la Cour. C'est pour cela qu'ils m'exhortent à bien faire mon devoir, dès que j'auray pris ce nouvel estat; à ne point broncher, à ne point ruer, à ne mordre, à ne blesser personne: Courez bien, me disent-ils, mangez peu, soyez patient; par là vous attirerez la compassion des Dieux, qui souvent d'une bonne beste font à la fin un homme de qualité, & un Mandarin considerable. Je vous avouë, mon Pere, que cette pensée me fait fremir, & je n'y songe jamais sans trembler; j'y songe néanmoins toutes les nuits, & il me semble quelquefois durant le sommeil, que je suis déja sous le harnois prest à courir au premier coup de foüet du postillon. Je me réveille tout en eau & à demi troublé, ne sçachant plus si je suis encore homme, ou si je suis devenu cheval. Mais, helas; que deviendray-je, quand ce ne sera plus un songe? Voicy donc, mon Pere, le parti que j'ai pris. On m'a dit que ceux de vostre Religion ne sont point sujets à ces miseres; que les hommes y sont toujours hommes, & qu'ils se trouvent tels en l'autre monde qu'ils estoient en celuy-cy. Je vous suplie de me recevoir parmi vous. Je sçay bien que vostre Religion est difficile à observer; mais fust-elle encore plus rude, je suis prest de l'embrasser; & quoi qu'il m'en couste, j'aime encore mieux estre Chrestien que de devenir beste.* Ceci confirme ce que j'ai dit (l) ci-dessus; mais venons au fait.

Un Chinois se fait Chretien, pour éviter de devenir cheval de poste.

Argument contre les Philosophes Chinois,

Les relations des Missionnaires nous donneroient fort justement comme un grand triomphe la conversion des Philosophes Chinois, s'ils les avoient pû soûmettre à la Croix de JESUS-CHRIST. Il faudroit pour y proceder philosophiquement qu'ils les convainquissent de l'absurdité inconcevable qui se trouve dans l'hypothese qu'une longue suite d'effets réguliers sort d'une cause qui ne fait ce qu'elle fait. Il faudroit mettre dans tout son jour la difficulté que j'ai nommée insoluble (m): mais comme ces Missionnaires sont Péripatéticiens, ils s'exposeroient à une facheuse rétorsion. S'ils sont Dominicains, ils sont Thomistes; s'ils sont Franciscains, ils sont Scotistes; s'ils sont Jésuites, ils ne sont ni Thomistes ni Scotistes, mais ils soutiennent tout comme les autres qu'il y a des causes secondes qui sans connoître ce qu'elles font parviennent régulierement à certaines fins. Ils s'accordent tous à définir avec Aristote (n) la Nature comme les Philosophes Chinois, *Le principe du mouvement & du repos*, & ils disent que dans l'ordre des causes secondes elle est un principe complet de toutes les générations, & de toutes les altérations de la matiere par toute l'etenduë de l'Univers. Ils ne diferent donc de cette secte Chinoise qu'en ce qu'ils disent que la Nature a reçu de Dieu son activité & son existence (o). Ils ne pourroient donc objecter aux Philosophes de la Chine que l'absurdité d'une matiere incréée; car pour ce qui est de l'absurdité des causes agissantes régulierement sans savoir ce qu'elles font, ils l'admettent, & ils l'enseignent hautement, & ils ne sauroient s'en justifier. Ils se privent par là de l'objection la plus sensible, & la plus embarassante que l'on pourroit faire à ces Athées Chinois. Ils ne pourroient la proposer sans agir contre leur propre doctrine. Ce n'est pas seulement à cause de leurs formes substantielles qu'ils sont hors d'état de faire servir cette objection: ils auroient le même desavantage soit qu'ils reconnussent le principe (p) hylarchique d'Henri Morus, ou la forme plastique (q), ou le principe vital de quelques modernes, ou l'Archée de Van-Helmont, ou ce qu'il plaît aux Chymistes d'imaginer de mitoïen entre Dieu & la matiere.

Rétorqué contre les Missionnaires Péripatéticiens.

Les Missionnaires ne tireroient pas beaucoup de profit de leur doctrine touchant la nécessité du concours de Dieu; car les Philosophes qu'ils tâcheroient de convertir leur répondroient que ce concours est inutile, vû que chaque corps aïant un principe de légereté ou de pesanteur se place de

(e) *Id. ib.*
(f) » *Id. ib.*
(g) » Louis le Comte, Nouveaux Mémoires sur l'état » présent de la Chine to. 2. pag. 120. édit. d'Amst. 1698.
(h) *Id. ib. pag.* 109.
(i) » C'étoit le Pere le Comte.
(k) *Id. ib.*
(l) » Ch. 19.
(m) » Ci-dessus ch. 110. vers la fin.
(n) *Ὡς οὔσης τῆς φύσεως ἀρχῆς τινος καὶ αἰτίας τοῦ κινεῖσθαι καὶ ἠρεμεῖν ἐν ᾧ ὑπάρχει. Tamquam natura sit principium quoddam & causa motionis & quietis ejus rei in qua est.* Aristot. physic. lib. 2. cap. 1. textu 3.
(o) » Voiez ci-dessus ch. 111. vers le commencement.
(p) » Voiez ce que Mr. Sturmius Professeur à Nuremberg a écrit contre ce principe hylarchique. Il en est parlé dans les Nouvelles de la République des lettres, Sep. » 1685. art. 4.
(q) » Voiez ci-dessus ch. 21. n. 21.

L'argument du concours inutile.

de lui-même dans le lieu qui lui convient, & que les autres vertus intérieures de la matiere font produire sufisamment à chaque portion du monde ce dequoi elle est capable. Vous n'ignorez pas, je pense, ce qui fut représenté aux Stoïciens lorsqu'ils prétendirent que si la Lune étoit une Terre, elle ne feroit pas plus éloignée du centre que l'air. On leur dit que si tous les corps occupoient les postes que leur nature demande, il ne paroîtroit point qu'il eût été nécessaire que Dieu se mêlât de la production du monde (r). » Car s'il n'y avoit aucune partie du monde qui » fust contre sa nature, mais que chacune fust » & au lieu & en la qualité où elle doit estre se» lon nature, sans avoir besoin d'aucun change» ment ni d'aucune transposition, & sans en » avoir eu afaire dès le commencement, je ne sai » quel, ni en quoi est l'ouvrage de la Providen» ce, ou de quoi c'est que Jupiter a esté pere, » ni createur, ni ouvrier: car en un camp il ne » seroit point de besoin d'homme qui entendist » bien l'art de dresser & ordonner les batailles, » si chaque soudard de lui-mesme savoit & en» tendoit son rang, & son lieu & sa place, & » l'occasion qu'il devroit prendre & garder, non » plus que de jardiniers ni de maçons, si l'eau de » soy-mesme estoit pour aller à ce qui en auroit » besoin, & pour arrouser où il faudroit en cou» lant par-dessus, & si les briques, les bois, les » pierres usans de leurs naturelles inclinations & » mouvemens estoyent pour se ranger d'elles-mê» mes ès places & ordres qu'il appartiendroit. Et » si ce propos-là tout manifestement oste du » monde la Providence & l'ordonnance....... » pourquoi se faut-il esbahir, &c. »

Sans que je vous en avertisse vous apercevrez très-bien que les Philosophes Chinois peuvent faire usage de ces idées de Plutarque pour embarasser les Missionaires. A quoi bon cette Intelligence, leur peuvent-ils dire, que vous faites concourir avec le feu pour brûler le bois, & pour s'éloigner de la terre? La chaleur, la légereté du feu ne sufisent-elles pas à ces deux effets? N'est-ce pas le propre des corps légers de monter, & des corps pesans de descendre? Si vous voulez qu'ils aient besoin d'une cause externe pour tendre actuellement ou vers la circonférence, ou vers le centre par des lignes droites, ôtez-leur la légereté & la pésanteur intérieure & naturelle que vous leur donnez. Si les élémens & les mixtes ont toutes les qualitez, & toutes les facultez naturelles qu'on leur attribuë avec raison dans vos écoles, si une forme substantielle se trouve dans chaque corps pour veiller à la conservation du tempérament, & pour le guérir quand il a été blessé par l'action d'un corps contraire, il pleuvra, il négera, il tonnera, il y aura des fruits sur les arbres, & ainsi du reste, & chaque chose se rangera d'elle-même à son devoir, & le monde sera tout tel que nous le voïons sans qu'il faille recourir au concours d'une Intelligence.

Il ne leve pas la dificulté.

Mais ce qu'il y a de plus incommode est que la doctrine du concours laisse aux Chinois le droit tout entier de rétorquer la principale dificulté. Je vous ai dit que rien ne sauroit les réduire à de plus grands embaras que la justesse des opérations d'une cause qui ne connoît point ce qu'elle doit faire. Ce concours de Dieu ne remédie point à cela: il laisse les facultez des corps dans une pleine ignorance d'elles-mêmes, & de leurs effets: il ne les dirige point, (s) ce sont elles qui le dirigent, c'est d'elles que vient la détermination à l'espéce de l'effet. En un mot, tout ce qu'il y a de plus admirable (t) dans une fleur, ou dans un fruit, cette symmétrie des plantes à quoi toute l'industrie de l'homme ne sauroit jamais atteindre, est la production d'une ame végétative qui ne connoît rien, & qui agit non pas en qualité d'instrument, mais en qualité de cause efficiente déterminatrice, & directrice. Voilà, Monsieur, à quoi s'exposent les Missionaires Péripatéticiens, s'ils veulent représenter aux Athées de la Chine que ce qui se passe dans la Nature ne peut pas venir d'une cause qui n'ait point de connoissance. C'est ce qu'ils éviteroient s'ils étoient Cartésiens (v).

Argument de la Bruyere.

Mr. de la Bruyere a défié (vv) avec beaucoup de raison les plus grands esprits, les plus puissans Princes de faire un crapaud, un peu de rosée; mais s'il eût suivi la Philosophie de l'Ecole, on l'eût bien décontenancé, en lui disant: *Songez-vous bien que par vos principes ce qui fait le corps des bêtes n'en fait rien non plus qu'une pierre? Songez-vous bien que les corps pesans sacrifient aux intérêts du public leurs intérêts particuliers* (x) *avec la derniere exactitude toutes les fois que cela est nécessaire, sans qu'ils sachent qu'ils soient au monde?* Il eût répondu qu'une cause intelligente a donné aux créatures la faculté de faire toutes ces choses.

Inutile contre les Chinois.

Les Missionaires feroient la même réponse, mais ce seroit toûjours avoüer qu'une cause inanimée & insensible produit des effets où il regne une justesse admirable, & fort au-dessus de l'industrie de l'homme: & c'étoit la grande dificulté dont il faloit acabler les Philosophes Chinois. Il est donc vrai que les Missionaires perdroient un grand avantage. Ils auroient beau dire qu'il est aisé de concevoir que l'ame d'une brebis forme l'ame & le corps d'une autre brebis sans avoir aucune idée de ce qu'elle fait, pourvû qu'on supose qu'un esprit intelligent lui communique cette faculté. Leur prétention seroit rejettée; car il est également inconcevable qu'un morceau de bois fasse une horloge, soit qu'on dise qu'il a reçu de Dieu cette faculté, soit qu'on dise qu'il la possede naturellement. Le seul & unique moïen de rendre cela compréhensible, est de suposer que Dieu donneroit au morceau de bois l'idée de toutes les pieces d'une horloge, & l'art de les fabriquer & de les ranger selon cette idée directrice actuellement connuë, mais c'est ce que les Missionaires ne disent pas à l'égard des facultez des êtres matériels: ils banissent des facultez d'une plante toute sorte de sentiment, & ils n'en donnent aucun aux facultez d'une bête par rapport à la production d'une ame, & à l'organisation d'un corps.

Il

(r) *Plutarch. de facie in orbe Lunæ pag.* 927. Je me sers de la version d'Amyot.

(s) » Voïez ci-dessus ch. III. au commencement.

(t) » Avec quelque justesse que les bestes puissent agir, » ont-elles jamais rien fait qui approche de celle, avec la» quelle la moindre fleur de nos campagnes pousse sa tige, » ses boutons & ses feuilles? Une mouche a miel a-t-elle » jamais fait les compartimens de sa ruche mieux compo» sez que ceux d'une grenade. *Rohault, Entret. sur la Phi*» *losophie, pag.* 117. 118.

(v) » Voïez ci-dessus ch. III. pag. 341. 2. colonne.

(vv) » Homme vain & présomptueux! faites un vermis» seau que vous foulez aux pieds, que vous méprisez: vous » avez horreur du crapaud, faites un crapaud, s'il est pos» sible, &c. *La Bruyere, caract. au chap. des esprits forts,* » *pag. 709. édit. de Paris 1694.*

(x) » C'est-à-dire, que pour empêcher le vuide dont la » Nature a horreur, ils montent malgré leur grand apétit » du centre.

Difficulté sur les actions des bêtes.

Il faut outre cela qu'ils avouënt que les bêtes agissent aveuglément lors même qu'elles ont un sentiment intérieur de ce qui se passe dans leur substance. Leurs facultez sensitives produisent la perception des objets sans connoître la disposition intérieure des organes qui doit précéder ou accompagner cette perception, & sans savoir ce qu'il faut faire pour produire un acte de sentiment. Leur faculté *estimative* juge de la qualité des objets sans avoir aucune idée de l'acte de juger, & sans savoir comment il le faut produire. Leur apétit forme un acte d'amour, ou un acte d'aversion sans aucune idée directrice concernant la nature de ces actes, & la maniere de les former. Leur faculté *locomotive* les fait aller vers certains objets, ou les en éloigne sans savoir comment se produit le mouvement, & quelles parties du corps il faut commencer à remuer afin de courir, ou afin de prendre de la nourriture. Les facultez des sens externes sont cinq en nombre dans les animaux : chacune fait ses fonctions sans se mêler de celles des autres : l'oüie n'empiéte point sur la vûë, elle lui laisse tout le soin d'apercevoir les couleurs, & se contente de sentir les sons. Qui a dit à l'ame d'un chien que lorsqu'un objet agit sur les yeux, il faut mettre en exercice la vûë, & laisser dans l'inaction les quatre autres sens, & que si l'objet agit sur l'oreille, il ne faut se servir que de l'oüie ? Il est sûr que l'ame des bêtes ignore laquelle de ces cinq facultez il faut choisir en telles & en telles circonstances, & comment il faut qu'on la mette en œuvre ; il est sûr, dis-je, qu'elle l'ignore non-seulement la premiere fois qu'elle se sert de ses sens, mais aussi toute sa vie. Et néanmoins chacune de ses facultez s'acquite de ses fonctions avec une extrême ponctualité, où, quand, & aussi-tôt qu'il est nécessaire : chacune trouve son chemin & le suit jusques au bout sans en avoir nulle connoissance. On peut dire la même chose des facultez de l'ame de l'homme : nous entendons le son d'une cloche sans nous y être préparez, & sans savoir ce qu'il faut faire pour exciter en nous cette perception. La douceur du miel apliqué à notre langue est sentie avant que nous aïons eu le tems de choisir la faculté qui se raporte aux saveurs: le choix en cela n'est nullement en notre puissance. Nous ne sçavons pas même comment se forment nos idées. Les Missionaires allégueroient vainement ici le concours de Dieu ; car comme ils disent que le concours que Dieu fournit à la vûë est le même que celui qu'il fournit aux autres sens, il ne peut pas être cause que la vûë excite le sentiment des couleurs plûtôt que celui des sons, ou des odeurs, ou des saveurs, &c. Ils doivent donc reconnoître que les actes de chaque faculté de l'ame sont spécifiez par la nature même des causes secondes, & avoüer par conséquent que l'ordre, la justesse & la régularité des effets ne suposent pas qu'il y ait de la connoissance dans les causes.

C'est ainsi qu'on repousseroit leur attaque, & que leur Péripatétisme la rendroit très-foible. S'ils croïoient avec les Cartésiens que Dieu est la cause immédiate & de tous nos sentimens & de toutes nos idées, ils ne s'exposeroient pas à cet échec : permettez-moi cette petite répétition.

(a) *Sit libitum vane qui nos distinxit Othoni.*
Juven. Sat. 3. v. 159.

(b) *Unde refert nobis victor quid possit oriri,*
Quid nequeat ; finita potestas denique cuique
Quanam sit ratione, atque alte terminus haerens.
Lucret. lib. 1. v. 76.

(c) » Voïez ci-dessus ch. 104.

Repoussez de cette maniere il faudroit qu'ils changeassent de baterie, & qu'ils s'atachassent à soûtenir que les facultez des corps doivent avoir une autre cause que la Nature. Ce seroit proprement combatre l'existence nécessaire de la matiere, l'objection ne tomberoit que sur cela, & non pas en particulier sur les qualitez actives des corps ; car s'il étoit possible qu'une matiere destituée de qualitez existât par elle-même, il le seroit encore plus qu'elle existât par elle-même avec diférentes qualitez : plus les êtres sont imparfaits, plus sont-ils indignez qu'on leur attribuë l'existence nécessaire. Voïons le jeu de cette nouvelle baterie.

§. CXIV.

Si des Missionaires Cartésiens se garantiroient de la rétorsion fondée sur les disputes des Scholastiques touchant les limitations de la puissance de Dieu.

Argument contre les Philosophes Chinois.

ON peut suposer que les Missionaires de la Chine attaquent ainsi les Philosophes : « S'il » est plus contraire à la raison, comme vous le » prétendez, que la Nature existe par elle-même » sans nulle vertu active, qu'avec plusieurs qua» litez efficientes, il est pour le moins contre » l'ordre qu'elle n'ait pas une infinité de perfec» tions. Aprenez-nous pourquoi elle s'est bornée » à un certain nombre, & d'où vient qu'elle a » oublié de se donner une connoissance directrice » de ses effets ? Rien ne lui formoit des obsta» cles ; qui est-ce donc qui l'a limitée ? Pour» quoi est-elle moins imparfaite dans les hommes » que dans les autres animaux ? Pourquoi sent el» le dans les animaux, & non dans les plantes ? » Il n'y a point de réglement parmi les hommes » sur la diférence des conditions qui pour le moins » ne dépende (a) de quelque caprice ? Comment » la Nature eût-elle pû faire aveuglément les di» stinctions réguliere qu'on voit dans le monde ? » Enfin d'où viennent (b) les bornes qu'elle a (c) » par tout ?

Comment Moscorovius répondit aux difficultez qu'on lui faisoit.

Voilà des questions à étonner les Philosophes les plus hardis : il est impossible d'y répondre que par un aveu de son ignorance ; il en faut venir à dire *Telle est la nature des choses.* Le Socinien Moscorovius se voïant pressé par cet aphorisme, que toute chose increée est nécessairement infinie, puisqu'il n'y a rien qui la puisse limiter (d), recourut à des voies indirectes ; il allégua deux exemples, il dit que cette lumiere inaccessible (e) où Dieu habite est increée, & bornée tout ensemble (f), & qu'il y a bien des raisons pour l'éternité de la matiere (g). Je ne vous dirai pas ce qui lui fut répondu sur le premier chef, mais je vous dirai que quant au second on fit revenir l'aphorisme comparé avec la définition de la matiere (h) : *Si materia prima non esset à Deo creata, esset ens illimitatum & infinitum, ac proinde omnem plenitudinem essendi ex se haberet, quod est Dei proprium. A quo enim limitaretur ad tantam & non maiorem perfectionem essendi, si à nullo esset ? Materia verò tantum abest, ut omnem essendi plenitudinem habeat, ut sit omnium entium imperfectissimum ; quod Aristoteles, nec esse quid, nec quale, nec*

(d) *Omne ens increatum necesse est ex se infinitum & illimitatum esse, non habet enim à quo limitetur.* Smiglecius de baptismo adversus Moscorovium pag. 40.

(e) Voïez la 1. épitre à Thimotée ch. 6. v. 16.

(f) » Voïez *Smiglecius ibid.*

(g) » Voïez *Smiglecius ib. pag.* 45.

(h) *Smiglecius ib.*

nec quantum, nec aliud ex iis, quibus ens determinatur, definivit. Vous voïez par cette définition que la matiere est le plus imparfait de tous les êtres. Moscorovius adopta la définition, & en conclut que telle étant la nature de la matiere, elle n'avoit pû exister que dans cet état, quoique l'on supose son éternité improduite. Il nia donc l'aphorisme sans s'apuier sur aucune autre raison que sur la nature même des choses. C'est le dernier asyle de l'ignorance : *Negari potest consequi, si materia prima ens increatum sit, infinitum & illimitatum esse debere, & omnem ex se plenitudinem essendi habere, &c. Et cum ex natura sua res quaque æstimetur, & pro ut sit [quancunqué ortus sui rationem habeat] ita censeatur & materia prima, cum ens tale sit natura, quale ab Aristotele descriptum est, quæ causa est cur illi expendi majorem perfectionem tribuamus (i).*

On lui avoit fait une autre objection, que si la matiere étoit incréée Dieu ne pourroit pas la détruire, & qu'ainsi il ne seroit pas tout-puissant (k). Il recourut tout de nouveau à la nature des choses, & usa de rétorsion : ce n'est pas une impuissance en Dieu, dit-il, de ne pouvoir faire ce qui est contradictoire, ce défaut n'est point en Dieu, mais dans les objets qui ne sont point susceptibles de son action (l). Je ne vous parle pas de ce second argument comme d'une preuve qui puisse être proposée aux nouveaux Stratoniciens de la Chine ; je n'en parle que pour avoir lieu d'examiner s'ils peuvent s'ouvrir une voie de rétorsion, comme fit Moscorovius par l'impossibilité des choses contradictoires reconnuë de tout (m) le monde.

Questions difficiles qu'on agite dans les Ecoles.

Il n'y a point de doute qu'ils peuvent fonder là-dessus quelques chicanes, & que la témérité avec laquelle on agite dans les Ecoles plusieurs questions superfluës sur la puissance & sur la science de Dieu, élargit extrèmement aux Philosophes Chinois la voie de rétorsion : car les Missionaires ont fort étudié toutes ces disputes, & ils en font un grand cas. Les Scholastiques ont mis en question si Dieu peut damner une Créature innocente ; s'il peut pardonner sans une satisfaction d'un prix infini ; s'il peut faire des Créatures éternelles ; s'il peut communiquer à la Créature l'immensité, la science infinie ; la puissance de créer, &c. s'il peut conserver les accidens d'une substance sans la substance ; s'il peut mettre plusieurs corps en un même lieu, & le même corps en plusieurs lieux à la fois, de sorte qu'en chaque lieu il lui donne une presence (n) *circonscriptive* ; s'il peut redonner (o) la virginité à une fille ; s'il peut (p) tromper l'homme ; s'il lui peut accorder dispense par raport à certains articles du droit naturel ; s'il peut connoître antecédemment à ses décrets les évenemens contingens ; si par sa science moïenne il connoît tout ce que feroient les hommes dans toutes les circonstances possibles ; si en cas qu'on lui demandât, *Qu'auroit fait Adam tenté d'une autre maniere en tel lieu, & en tel temps ?* Il seroit obligé de répondre qu'il n'en sait rien. Les Scholastiques se partagent sur la plûpart de ces questions, & sur plusieurs autres de même nature, les uns nient, les autres afirment, & s'ils s'accordent sur quelques-unes ils sont contredits par les Protestans de la Confession de Geneve.

D'autres dont on convient généralement.

Mais il y a certains dogmes dont on convient assez unanimement, comme que la puissance de Dieu ne s'étend point sur les essences des choses, ni sur ce qui implique contradiction ; qu'elle ne sauroit faire (q) que ce qui a été fait n'ait pas été fait, qu'elle n'a aucun empire sur les véritez éternelles & immuables non plus que sur le passé, qu'elle ne peut dispenser de quelques articles du droit naturel, &c.

Qui donnent lieu à la rétorsion de la part des Chinois.

Si les Philosophes de la Chine interrogeoient à leur tour les Missionnaires, pour savoir d'eux d'où viennent ces (r) bornes dans les attributs divins, il faudroit qu'à leur exemple on recourût à la nature des choses. Nous voilà donc à deux de jeu, repliqueroient les Chinois, vous ne sauriez soudre la question pourquoi Dieu a limité sa puissance aux choses qui ne sont point contradictoires, & pourquoi il ne l'a point étenduë sur les essences aussi-bien que sur l'existence des créatures. Dites-nous, si vous pouvez, d'où vient la barriere qui sépare les êtres possibles d'avec les êtres impossibles ? Elle n'a point été posée par un acte de la volonté de Dieu : car la possibilité des choses ne releve que de la puissance de Dieu, & cette puissance n'est point volontaire. La science de Dieu est tout de même indépendante de sa volonté, il ne connoît point les attributs essentiels des choses tels plûtôt que tels, parce qu'il veut les connoitre de cette façon plûtôt que d'une autre, (s) & par conséquent vous devez dire que sa nature est la seule raison que vous puissiez alléguer : Sa nature, disons-nous, en tant qu'elle n'a eu pour régle de l'étenduë de sa puissance & de sa science aucune idée directrice, aucun plan antérieur ou concomitant. Vous direz que de ne pouvoir pas faire un cercle quarré n'est pas une véritable limitation de puissance ; mais nous vous soûtenons qu'une cause qui pourroit former un tel cercle, seroit plus puissante & plus habile que celle qui ne le peut (t).

Comment les Cartésiens y pourroient répondre.

Croïez-vous, Monsieur, que les Missionaires trouvassent dans leur Péripatétisme de quoi se défendre de ces argumens *ad hominem* ? Je croi que s'ils veulent entrer en lice armez de toutes pieces & sans crainte qu'on ne leur trouve le défaut de la cuirasse, & invulnérables depuis la plante des pieds jus-

(i) *Moscorovius apud Andream Kesserum in Physica Photiniana examine pag. m. 3.*

(k) *Smiglec. ubi supra pag. 46.*

(l) *Si excipiant non posse materiam primam destruere, ut negant omnipotentia DEI quicquam ea re decedere, quemadmodum et nihil decedat, quod contradictionem involventia facere non possit, quod hic inconveniens ? Nec enim hic in DEO defectus virtutis est, sed in rebus ejusmodi, quæ divinæ virtutis capaces, ut ita loquar non sint.* Moscorovius apud Kesserum ibid.

(m) » Il faut excepter une partie des Cartésiens comme » on le verra ci-dessous à la fin de ce chapitre.

(n) » C'est-à-dire, chaque partie occupant sa place, » car si toutes ses parties étoient penétrées ensemble, ce » seroit une presence *definitive*.

(o) » Il semble qu'il y ait du mal-entendu dans cette » question, & que ceux qui tiennent la négative ne pré- » tendent autre chose que le *quod factum est infectum fieri nequit*, on ne peut pas faire que ce qui a été fait n'ait » été fait. Voïez Theophile Raynaud, *Théolog. natur.* » *quæst. 8. n. 312. pag. m. 1026.*

(p) » Voïez dans mon Diction. les remarques B & C » de l'article *Rimini*.

(q) *Factum est illud, fieri infectum non potest. Plaut. in Aulular. Act. 4. sc. 10. v. 11.* Sur quoi Lambin a fait cette note : *Aristot. lib. 6. de Moribus ad Nicomed.* τὸ δὲ γεγονὸς οὐκ ἐνδέχεται μὴ γενέσθαι. Διὸ ὀρθῶς, Ἀγάθων, Μόνου γὰρ αὐτοῦ καὶ θεὸς στερίσκεται, Ἀγένητα ποιεῖν ὅσσ᾽ ἂν ᾖ πεπραγμένα. *Id est, ut nos quidem olim vertimus. Quod factum est autem, id ut sit infectum, contingere non potest. Itaque rectè Agatho, Hoc namque dumtaxat negatum est Deo, Quæ facta sunt, infecta posse reddere.* Voïez aussi *Pline lib. 2. cap. 7. pag. m. 146.*

(r) » Voïez les essais de Théologie de Mr. Papin, pag. 45. & suiv. 49. & suiv.

(s) Voïez Papin *ibid. pag. 51. 52. 149.*

(t) » Voïez Papin *ibid. pag. 46.*

jusques au sommet de la tête; le meilleur pour eux sera de dire comme Mr. Descartes & une partie de ses sectateurs, que Dieu est la cause libre des véritez & des essences, & qu'il pourra faire un cercle quarré quand il lui plaira. Ce dogme étonneroit les Chinois & les feroit taire: ils auroient besoin de tems pour se préparer à la réplique.

Si cette réponse est solide.

Mais est-il certain ce dogme-là, demanderez-vous: je vous répondrai qu'en le connoissant si propre à prévenir les rétorsions des Stratoniciens j'ai fait tout ce que j'ai pû pour le bien comprendre, & pour trouver la solution des dificultez qui l'environnent. Je vous confesse ingénument que je n'en suis pas venu encore tout-à-fait à bout. Cela ne me décourage point; je m'imagine comme ont fait d'autres (v) Philosophes en semblables cas que le tems dévelopera ce beau paradoxe. Je voudrois que le Pere Mallebranche eût pû trouver bon de le soûtenir, mais il a pris (vv) d'autres mesures. Quelques Théologiens de Hollande se sont (x) bien batus au sujet de cette opinion. Mr. Poiret dans le tems de son Cartésianisme la soûtint courageusement: on lui fit des objections qu'il a publiées (y) avec ses répliques. Il ne l a pas soûtenuë moins positivement depuis (z) qu'il est devenu mystique; elle seroit très-commode pour écarter de grandes dificultez, & nommément pour rendre nulles les chicanes de rétorsion des Stratoniciens anciens & modernes. Ils ne pourroient plus nous dire que nous admettons dans la Nature certaines bornes immuables qui ne dépendent point du libre arbitre de Dieu, & une parfaite régularité qui n'est dirigée par aucune connoissance. S'il y a des propositions d'une éternelle verité qui sont telles de leur nature, & non point par l'institution de Dieu, si elles ne sont point véritables par un décret libre de sa volonté, mais si au contraire il les a connuës nécessairement véritables, parce que telle étoit leur nature, voilà une espece de *fatum* auquel il est assujetti, voilà une nécessité naturelle absolument insurmontable. Il résulte encore de-là que l'entendement divin dans l'infinité de ses idées a rencontré toûjours & du premier coup leur conformité parfaite avec leurs (*) objets, sans qu'aucune connoissance la dirigeât, car il y auroit contradiction qu'aucune cause exemplaire eût servi de plan aux actes de l'entendement de Dieu. On ne trouveroit jamais par-là des idées éternelles, ni aucune premiere intelligence. Il faudra donc dire qu'une nature qui existe nécessairement trouve toûjours son chemin sans qu'on le lui montre, & comment vaincre après cela l'opiniâtreté d'un Stratonicien.

Toutes ces dificultez s'évanoüissent dès que l'on supose que les essences des Créatures & les véritez philosophiques ont été fixées par des actes de la volonté de Dieu.

§. CXV.

Que la Religion Païenne étoit un principe d'anarchie.

Deux principes de régularité, dont les Païens n'adopterent aucun.

Vous avez vû (a) qu'il y a deux hypotheses qui donnent un principe sufisant de la régularité des corps. L'une, qui est la véritable, soûmet tout à la direction d'un esprit, d'une sagesse & d'une puissance infinie. L'autre, qui est très-absurde, soûmet tout à une vertu naturelle destituée de connoissance, & incapable par conséquent d'aucune envie de se soustraire aux loix de l'ordre. La Religion des Païens rejetoit ces deux hypotheses, elle ne donnoit point au vrai Dieu l'administration des choses, mais elle répandoit par-tout une infinité de fausses Divinitez, elle en remplissoit le ciel & la terre, la mer & l'air. Voilà un principe d'anarchie; car comme ces Dieux étoient sujets aux mêmes passions que l'homme, la guerre étoit immanquable entre eux. Ils étoient & plus puissans, & plus habiles que les hommes: tant pis pour le monde: l'ambition ne cause jamais autant de ravages que lorsqu'elle est secondée d'un grand pouvoir & d'un grand esprit.

Origine des guerres parmi leurs Dieux.

Le desordre commença bientôt dans la famille divine. Titan le fils aîné du premier des Dieux fut privé de la succession par les intrigues de ses sœurs, qui aïant gagné leur mere firent en sorte qu'il cédât son droit à Saturne son frere puîné, de sorte qu'une cabale de femmes troubla la loi naturelle dès la premiere génération. Saturne dévoroit ses enfans mâles pour tenir parole à Titan, mais son épouse le trompa, & fit nourrir en secret trois de ses fils. Titan aïant découvert ce manége, résolut de tirer raison de cette injure, & fit la guerre à Saturne & le vainquit, & l'enferma dans une noire prison lui & sa femme. Jupiter fils de Saturne soûtint la guerre, & vainquit Titan, & remit en liberté son pere & sa mere, & alors Titan & ses fils chargez de fers furent enfermez dans le Tartare, qui étoit la même prison où Saturne & son épouse avoient été enchaînez. Saturne redevable de sa liberté à son fils, n'en fut pas reconnoissant. Un Oracle lui avoit prédit que Jupiter le déthrôneroit, il tâcha de prévenir cette prédiction; mais Jupiter s'étant aperçu de l'entreprise, le renversa du thrône, le chargea de chaînes & le précipita dans le Tartare. Il le châtra même comme Saturne en avoit usé envers son pere (b). Le sang qui coula de la plaie que Saturne reçut en cette occasion, tomba sur la terre, & produisit des Géans, qui s'éforcerent de déposséder Jupiter. Le combat fut rude, & douteux (c) pendant assez long-tems: enfin la victoire se déclara pour Jupiter.

Ce sont les principales guerres divines dont les Païens aïent fait mention. Ils se sont autant éloignez

(v) » Voïez mon Diction. *Eclaircissement sur les Manichéens*, pag. 3149. de la 2. édit. & 2958. de la dern. touchant *Copernic*.

(vv) » Voïez la préface du 2. tom. de la Recherche de la » verité *fol. e i i verso* édit. de Paris 1675.

(x) » Voïez *Petrus van Mastricht in novitatum Cartesianarum gangræna*, *sect. poster. cap.* 9. & *seq. pag.* 246. & » *seq. édit. Amstel.* 1677.

(y) » Dans la 2. édit. du *Cogitationes rationales de Deo*, » *animo & malo*, *pag.* 662. & *seq. édit.* 1685.

(z) » Voïez son Oeconomie divine imprimée en 7. vo» lumes in-12. à Amsterdam 1687. Voïez-y, dis-je, le ch. » 3. & suiv. du 1. tome & le ch. 4. du 7.

(*) » Notez qu'il y a eu des Théologiens Chrétiens » (Scot principalement) qui ont dit que les essences des » choses sont éternelles hors de l'entendement divin. Voïez » Thomasius *in dilucidation. Stahlianis pag.* 25. & *seq.*

(a) » Ci-dessus ch. 109. pag. 338. 2. colonne.

(b) » Voïez le *Pantheum mythicum* de François Pomey » pag. 137. & 138. *edit. Lugd.* 1675.

(c) » Selon la chronique scandaleuse les Dieux furent » obligez de prendre la fuite, & étant poursuivis, de se » cacher sous la forme de diverses bêtes. Voïez Ovide au » livre 5. des Métamorphoses v. 319 & suiv. mais surtout » lisez ce qu'Apollodore raconte, lib. 1. pag. m. 23. que » Typhon seul mit en fuite tous les Dieux, & qu'il désarma & emprisonna Jupiter.

gnez du vraisemblable en ne continuant point l'histoire de cette sorte de rébellions qui ont dû (*d*) être fréquentes, qu'ils s'y étoient conformez en la conduisant jusques à la (*e*) Gigantomachie. Rien ne choque plus la vraisemblance que de voir qu'ils ont supofé que les autres Dieux ne conspiroient pas souvent contre Jupiter, & que par des ligues & des contre-ligues ils ne tâchoient pas ou de s'agrandir, ou de s'oposer aux usurpateurs. La suite naturelle & inévitable du caractère qu'on leur donne étoit qu'ils se querellassent plus souvent & qu'ils entreprissent plus fréquemment de s'emparer des Etats les uns des autres, que les hommes ne se querellent, & ne forment de pareilles entreprises. Cela va bien loin, comme vous voïez. Junon seule, telle qu'on la représente, devoit tailler plus de besogne à Jupiter son mari qu'il n'en eût sû expédier. Elle étoit jalouse, fiere & vindicative excessivement, & se voïoit tous les jours trahie par son mari. Quels tumultes ne devoit-elle pas exciter, quels complots ne devoit-elle pas former contre un époux si infidele? Il se tira d'une guerre qu'elle lui avoit suscitée (*f*), & d'une seconde conspiration (*g*) où elle entra, mais ce n'étoit pas à dire qu'elle se dût rebuter. Quels désordres ne causa-t-elle pas dans le monde pour se venger de ses rivales, & pour perdre tous ceux qui lui déplaisoient? Il n'y a rien de plus vraisemblable dans l'Enéïde que le personnage qu'elle y jouë, personnage si pernicieux qu'elle fait sortir des enfers une Furie (*h*) pour inspirer la rage martiale à des peuples qui ne songeoient qu'à la paix. Souvenez-vous, Monsieur, qu'il y avoit encore d'autres Déesses. Il n'eût falu que cela pour mettre le trouble parmi les Dieux; cela rendoit inévitables les factions, & les intrigues, les complots, & les querelles.

Danger de l'anarchie & soins qu'on se donne pour l'éviter.

Un intérêt capital porte les hommes à fuir l'anarchie comme la plus grande peste du genre humain. On a pris pour cela dans tous les états les précautions qui ont paru les plus efficaces. Tantôt on a partagé à plusieurs personnes l'autorité souveraine, tantôt on l'a déposée entre les mains d'un seul homme avec plus ou moins de limitations. Démocratie ici, Aristocratie là, ailleurs c'est l'Oligarchie, ailleurs c'est la Monarchie toute pure, ou la Monarchie mixte. Il y a eu des Sociétez qui ont goûté successivement de toutes ces formes. On a eu beau faire & se tourner de toutes parts, on n'a jamais pû ôter les semences de l'anarchie, ni empêcher qu'elle ne levât la tête de tems en tems; les séditions, les guerres civiles, les révolutions ont été fréquentes dans tous les états quoique plus ou moins dans les uns que dans les autres. Quelle est la cause de cela? C'est que les hommes sont sujets à de mauvaises passions: ils sont envieux les uns des autres; l'avarice, l'ambition, la volupté, la vengeance les possedent. Ceux qui doivent commander, s'en aquitent mal: ceux qui doivent obéir, s'en aquitent quelquefois encore plus mal. Vous donnez des bornes à l'autorité roïale, c'est le moïen d'inspirer l'envie de parvenir à la puissance arbitraire; car la défense (*i*) a de coûtume d'exciter & d'irriter les desirs. En un mot les uns abusent de l'autorité, & les autres de la liberté. Il se forme des factions, & des défiances en plusieurs manieres qu'un homme d'Etat & bel (*k*) Esprit a fort bien décrites. Ce sont des germes d'anarchie dont les mauvais fruits meurissent ou tôt, ou tard, & bouleversent quelquefois les Societez les plus florissantes. L'histoire est toute remplie de cette sorte de choses.

Les Dieux des Païens y étoient sujets.

Je veux conclure de tout ceci que les Dieux du Paganisme étant sujets aux mêmes passions que l'homme, il faloit nécessairement qu'il y eût des guerres entre eux, & des guerres d'autant plus funestes qu'ils surpassoient l'homme en esprit & en puissance. Les désordres de la guerre que se font les hommes, changent seulement quelques endroits de la surface de la terre: ils changent en pâturages les lieux où il y avoit de grandes villes (*l*), ils dissipent, ils dispersent une Nation, ils font d'un païs peuplé & bien cultivé un désert affreux. Mais les guerres des Divinitez ébranleroient toute la machine du monde. Les Dieux possedoient non seulement la superficie de certains corps, mais aussi tout l'intérieur, & ainsi l'on n'auroit pû ravager les Etats d'un Dieu & l'en chasser sans faire des changemens préjudiciables à la Nature. Apollon par exemple n'eût pû être attaqué dans le Soleil, & dépossédé de ce Roïaume sans que tout notre monde en pâtît. Il étoit le seul (*m*) qui pût conduire le char de cet astre. Vous pouvez comprendre facilement que ces guerres-là ébranleroient jusques au centre la mer & la terre, l'air & les cieux. Je vous laisse donc conclure qu'elles mettroient l'anarchie dans tous les corps de l'Univers. Or puisque cette anarchie n'est point venuë, c'est une marque qu'il n'y a point eu de guerres entre les Dieux, & c'est en même tems une preuve qu'ils n'existoient point; car s'ils eussent existé, ils n'eussent point pû être d'accord. Je ne voudrois point d'autre raison que celle-là pour me convaincre de la fausseté de la Religion Païenne.

Je ne parle pas de l'anarchie qu'elle pouvoit introduire dans les Sociétez humaines en tant qu'elle excitoit à la Rébellion les fils des Rois par l'exemple des plus anciens & des plus grands Dieux. Vous pourrez faire cette observation quand vous lirez ce que j'aurai à vous dire, pour vous montrer que la Religion païenne étoit le renversement de la Morale.

La supériorité de Jupiter n'y pouvoit pas remedier suffisamment.

Mal à propos croiroit-on que la puissance monarchique que les Poëtes mêmes attribuoient à Jupiter, étoit capable de prévenir toutes les guerres des Dieux. Ce langage des Poëtes étoit proprement ce que l'on nomme *protestatio facto contraria*, détruite par des faits ce qui avoit été bâti par des paroles. Nous lisons dans le 8. livre de l'Iliade que Jupiter se vantoit d'avoir lui seul plus de force que toutes les autres Divinitez; mais outre que celles-ci n'en (*n*) convenoient point, nous lisons au 1. livre (*o*) de la même Iliade que Junon, Neptune, & Minerve aïant comploté de l'enchaîner, il eut besoin que Thétis lui amenât

(*d*) » C'est-à-dire, si l'on supose que le système est vrai.
(*e*) » C'est-à dire la guerre des Géans.
(*f*) » Voïez dans le Dict. hist. & crit. la remarque G » de l'article *Junon*.
(*g*) » Voïez dans le même Diction. la remarque F de » l'article *Jupiter*.
(*h*) » Voïez le 7. livre de l'Enéïde v. 312. & suiv.
(*i*) *Nitimur in vetitum semper cupimusque negata.* Ovidius, amor. lib. 3. eleg. 4.
(*k*) » Le Chevalier Temple dans son Essai sur les mécontentemens populaires imprimé en François avec ses œuvres posthumes à Utrecht l'an 1704.
(*l*) » Voïez l'Entretien 30. de Balzac.
(*m*) *Ovidius Metam. lib. 2. v.* 388. *& seq.*
(*n*) » Voïez le Diction. hist. & crit. art. *Jupiter*, rem. » F. à la fin.
(*o*) *Homer. Iliad. lib.* 1. *v.* 399. *& seq.*

nât Briarée, qui épouvanta les conspirateurs. L'assistance des autres Divinitez, & même celle d'Hercule lui fut absolument nécessaire pour repousser les Géans (p). Il craint dans le 20. livre de l'Iliade (q) qu'Achile ne détruise les murs de Troie malgré le Destin, & il donne permission aux Dieux de secourir ou les Grecs ou les Troïens comme il leur plaira. Ils se partagerent en effet, les uns combatirent pour les Troïens, & les autres pour l'armée Grecque. Ils font bien pis dans le livre 21. de l'Iliade, ils se batent entre eux-mêmes, ils se déchargent de pésans coups les uns aux autres, & Jupiter qui voit cela ne fait que s'en divertir (r). Sa puissance monarchique ne pouvoit donc pas assûrer les hommes que les Dieux ne se feroient point la guerre. Ils empiétoient sur les droits les uns des autres. Voïez les plaintes de Neptune (s) qui avoit été troublé dans son Empire par des vents que l'on y avoit envoïez sans sa permission. Souvenez-vous que la puissance de Jupiter étoit bornée : il n'eut pû faire pleuvoir (t) lors de l'incendie de Phaëton : il se servit du déluge & non pas du feu pour punir les hommes, parce qu'il craignit de ne pouvoir empêcher que les cieux ne fussent brûlez.

(v) Jamque erat in totas sparsurus fulmina terras,
SED TIMUIT ne forte sacer tot ab ignibus æther
Conciperet flammas, totusque ardesceret axis.

Et il n'étoit pas capable (vv) de défaire ce qu'un autre Dieu avoit fait. Souvenez-vous qu'il n'étoit pas d'une meilleure maison que son grand pere qui fut châtré par Saturne, ni que son pere qu'il déthrôna. Pourquoi donc n'eût-il pas pû être déthrôné par ses enfans. Sa monarchie étoit-elle plus despotique que celle de Constantinople ou de Maroc ? Ne savons-nous pas que les Gouverneurs de Province se rebellent très-souvent dans la Turquie, & que les Sultans sont fort sujets au déthrônement ? Les Empereurs de Maroc ne sont pas moins exposez à cette disgrace. Je veux que l'on suposât que Jupiter étoit plus fort de sa personne, & plus (x) savant que les autres Dieux, & qu'il pouvoit disposer de plus de corps. Cela ne pouvoit pas assûrer qu'il préviendroit toutes les révoltes. Ne voïons-nous pas que pendant que des Monarques très-puissans sont assûrez de l'affection de leurs peuples, & d'un prodigieux nombre de braves soldats, une poignée de Montagnars osent bien se soulever, & faire d'épouvantables ravages ? Les Faunes, les Satyres & les Silvains étoient-ils plus incapables de se soûlever contre lui ? N'en avoient-ils pas le même prétexte que les peuples d'Italie qui se mutinoient contre Rome dans le tems qu'elle étoit si formidable aux autres Nations ? Je veux parler de la guerre sociale excitée (y) par quelques peuples d'Italie, parce qu'ils n'obtenoient pas autant de part qu'ils vouloient aux privileges des bourgeois de Rome. Les Dieux des bois & des montagnes étoient dans le même cas. Ils aspiroient sans doute aux appartemens célestes, & on les laissoit sur la terre :

(z) Sunt mihi Semidei, sunt rustica numina Fauni,
Et Nymphæ, Satyrique & monticolæ Sylvani,
Quos quoniam COELI NONDUM DIGNAMUR HONORE, &c.

Les Romains avec toute leur puissance se trouverent bien embarassez (a) de cette guerre civile, & de celle que les esclaves révoltez leur avoient déjà (b) suscitée, & de celle que d'autres esclaves sous la conduite du Gladiateur Spartacus leur firent (c) depuis.

Elle devoit plûtôt porter les autres Divinitez à la révolte.

Voilà des séditions, dira-t-on, qui ne seroient point arrivées si leurs auteurs avoient été doucement traitez par les Romains, ou s'ils avoient eu une grande idée des forces de cette victorieuse République. Moquez-vous de tout cela ; Jupiter & les autres Dieux étoient sujets aux mêmes passions que l'homme. Tirez de-là ces conséquences ? ou qu'il abusoit effectivement de son pouvoir, ou que l'on ne trouvoit pas qu'il s'en servît avec assez d'équité, ou que pour le moins on craignoit qu'il n'en abusât avec le tems. Ces trois causes sufisent chacune à former des ligues contre les trop grandes puissances. Il arrive rarement qu'elles ne fassent nul tort aux Etats voisins, & il n'arrive jamais qu'elles ne leur soient suspectes, & ne les rendent jaloux. On ne veut point dépendre de la discrétion d'un voisin : s'il n'est pas injuste (d), c'est assez qu'il le puisse être, & l'on ne se fie que dans les soins qu'on a pris de lui ôter le pouvoir de nuire. Ceux qui commencent les soûlevemens, prenent peu garde si leurs forces sont proportionnées à leur entreprise. L'impétuosité téméraire de quelques particuliers a été souvent le principe des révolutions des plus grands Etats. Je conclus que la supériorité de Jupiter en puissance formidable a dû plûtôt l'exposer à la révolte des autres Divinitez, que l'en garantir. Il est de l'ordre politique qu'elles se soient confédérées plusieurs ensemble pour diminuer son autorité, & qu'il ait eu moins d'amis que d'ennemis dans ces conjonctures : on devoit se représenter les uns aux autres qu'il ne faloit point soufrir de monarchie universelle, point de despotisme, mais conserver l'équilibre & la balance dans l'Univers. Il étoit d'autant plus facile d'exciter des soûlevemens contre Jupiter que la populace des Dieux étoit fort nombreuse (e). Je laisse le partage fait entre les trois fils de Saturne. Le ciel fut pour Jupiter, la mer pour Neptune, la terre pour Pluton. Une pareille chose ruina la maison de Charlemagne : les freres qui partagent de grands Etats, ne s'accordent presque jamais. Ceux qui dirent que Junon reçut l'empire de l'air pour son apanage ou pour l'assignation de son doüaire achevoient de gâter tout.

Quand

(p) » Voïez *Natalis Comes Mytholog. lib. 6. c. 21.*
(q) *Homer. Il. liv. 20. v. 30.*
(r) *Homer. ibid. lib. 21. v. 385. & seq.*
(s) *Jam cœlum terramque meo* SINE NUMINE, *venti,*
Miscere & tantos audetis tollere moles ? &c.
Virgil. Æn. lib. 1. v. 133.
(t) *Ovid. Metam. lib. 2. v. 309.*
(v) *Id. ib. lib. 1. v. 253.*
(vv) *At pater omnipotens (neque enim licet irrita cuiquam*
Facta Dei fecisse Deo) prolumine adempto
Scire futura dedit.
Ovid. Metam. lib. 3. v. 335.
(x) » Voïez les paroles de Plutarque raportées dans le » Diction. hist. & critiq. art. *Xenophanes*, rem. E vers la » fin, de la 2. édit. & rem. L de la dern.
(y) » L'an de Rome. 662.

(z) *Ovid. Metam. lib. 1. v. 192.*
(a) » Voiez *Florus lib. 3. cap. 18.*
(b) » L'an de Rome 618. Voiez *Florus ibid. cap. 19.*
(c) » L'an de Rome 680. Voiez *Florus ib. cap. 20.*
(d) *In depulsione servitutis etiam si non sit molestus dominus, tamen est miserrimum posse si velit.* Cicero Philipp. 8. cap. 4. pag. m. 768. *Omnes quorum in alterius manu vita posita est, sæpius illud cogitant quid possit is cujus in ditione ac potestate sunt, quam quid debeat facere.* Id. orat. pro P. Quintio cap. 2. pag. m. 10.
(e) *Vos quoque* PLEBS *Superum, Fauni, Satyrique & Laresque,*
Fluminaque, & Nymphæ, semideumque genus.
Ovid. in Ibin. v. 81. Voiez les notes de Mr. de Boissieu sur ce passage.

Autres sources de confusion dans le système Païen.

Quand même les Païens n'eussent pas apréhendé les guerres des Dieux, ils auroient eu des raisons de craindre la confusion de la nature. Apollon trop complaisant pour l'un de ses fils illégitimes lui laissa mener le chariot du Soleil. Quels désordres (*f*) ne furent-ce pas ? On avoit sujet chaque jour de craindre qu'une maîtresse, ou qu'un mignon tel qu'Hyacinthe ne lui fissent oublier la conduite de ce chariot, ou ne ramenassent les irrégularitez dont sa passion pour Leucothoé avoit été cause : elle l'avoit démonté : il ne savoit plus ce qu'il faisoit. (*g*) Tantôt il se levoit trop matin, ou il se couchoit trop tard, & tantôt il devenoit pâle & s'éclipsoit même entierement, de quoi les hommes s'épouvantoient fort. Les taches de la Lune venoient de ce que Pan (*h*) l'avoit baisée. Qui pouvoit répondre qu'il ne la baiseroit pas tout de nouveau, & qu'il n'acheveroit pas de l'obscurcir ? Qui pouvoit répondre d'une nuit à l'autre qu'elle se leveroit, & qu'un nouvel Endymion (*i*) ne lui feroit pas oublier ce qu'elle devoit à la Terre ? Voïez l'Hippolyte de Seneque au vers 308.

L'anarchie ne feroit pas un mal parmi les hommes si chaque particulier se conformoit de lui-même regulierement à l'équité & à la justice. En ce cas-là il ne feroit point nécessaire d'établir des Rois ni des Magistrats. Donner à de telles gens plusieurs maîtres subordonnez les uns aux autres, mais tous fort injustes & fort passionnez & sujets par conséquent à desobeïr à leurs supérieurs, ce seroit gâter une bonne chose. Voilà de quoi Straton pouvoit accuser les Idolatres, lui qui croïoit que les parties de la Nature suivoient des régles dont elles ne pouvoient pas se départir. De toutes les tyrannies il n'y en a point de pire que d'être soûmis à plusieurs tyrans tout à la fois, lors même qu'il y auroit de la subordination entre eux ; car celui qui gouverneroit une Province, iroit au-delà des ordres les plus violens qu'il pourroit avoir reçus de son maître (*k*).

Je vous demande s'il ne vaut pas mieux abandonner un malade à la Nature que de le commettre au soin d'un Médecin ou fort ignorant ou fort (*l*) fripon. Ce feroit encore pis si on le faisoit traiter par un grand nombre de Médecins de ce caractere-là. Disons la même chose touchant un procès : il vaut mieux ne le point commettre à un Avocat, que de le commettre (*m*) à un Avocat qui manque ou d'habileté, ou de probité. La multitude de tels Avocats feroit un désordre encore plus dangereux. Vous n'oseriez mettre en doute que ce ne soit un moindre mal d'abandonner à leur discorde deux familles ennemies, que de leur donner des médiateurs mal intentionnez ou mal adroits. Ces comparaisons-là ne vous sont point favorables ; vous y aviserez.

§. CXVI.

Réponse courte & directe à la troisiéme objection.

La 3. Objection supose ce qui est en question.

LE raisonnement de Bodin que vous avez adopté, supose un principe qui est précisément le sujet de notre dispute. Vous supoſez comme une chose certaine que l'Idolatrie des Païens étoit capable de porter à la vertu, & de détourner du vice, de sorte que généralement parlant ces Idolatres étoient plus réglez dans leurs mœurs que les personnes qui n'adoroient ni les Idoles, ni le vrai Dieu. Vous supoſez que ces mêmes Idolatres se rendoient propres par le bon effet de leurs idées sur la nature des Dieux à vivre conformément aux loix de l'état, mais que sans ces idées, & sans l'idée du vrai Dieu, ils eussent été des gens de sac & de corde qui auroient rompu tous les liens des Societez. Or c'est précisément ce que je nie dans mes Pensées diverses, & que je réfute par quantité de raisons. Ce que vous deviez donc faire étoit de combatre ces raisons-là, & non pas de vous contenter de la pétition du principe. Je sai que vos objections suivantes sont plus regulieres, mais après tout je me flate de vous pouvoir alléguer des choses d'où vous conclurez que Bodin n'a point bâti sur une suposition bien fondée.

§ CXVII.

Quatriéme objection : *L'idolatrie Païenne a été entre les mains de la Providence le principe reprimant qui a servi de barriere à la corruption de l'homme ; afin de maintenir les Societez.*

NOus allons entamer une matiere qui nous retiendroit long-tems, si nous en voulions discuter tous les articles & toutes les dépendances. Je n'ai pas dessein d'en user ainsi ; je me bornerai à quelques parties pour éviter la longueur à quoi le tout m'engageroit.

4. Objection. L'Idolatrie a servi de lien aux Societez.

Vous dites, Monsieur, que l'Idolatrie païenne a servi de digue à la corruption du cœur humain qui, n'eût été la crainte des Dieux, se feroit tellement débordée qu'aucune Societé n'auroit pû se maintenir. La vie de l'homme n'eût été qu'un brigandage, il n'y eût eu sur la terre ni loix, ni police, le plus fort eût oprimé le plus foible, ceux qui feroient échapez à la violence des voleurs & des assassins, auroient cherché un asyle dans les cavernes, ou dans les forêts, & y auroient péri misérablement. La Providence divine a prévenu cet afreux desordre, & cette ruine des Societez humaines en permettant que l'Idolatrie s'enracinât dans le cœur des hommes. Le culte des faux

(*f*) Voïez Ovide au 2. livre des Métamorphoses fab. 1.

(*g*) *Nempe tuis omnes qui terras ignibus uris,*
Ureris igne novo : quique omnia cernere debes,
Leucothoen spectas : & virgine figis in una,
Quos mundo debes, oculos. Modò surgis Eoo
Temporius cœlo, modò serius incidis undis,
Spectandique mora brumales porrigis horas.
Deficis interdum, vitiumque in lumina mentis
Transit, & obscurus mortalia pectora terres.
Ovid. Métam. lib. 4. v. 194.

(*h*) » Voïez l'Apologie de Costar pag. 145.

(*i*) » Voïez Lucien *in Deor. Dial. p. m.* 153. *to.* 1.

(*k*) » Baudoüin *ad edicta Veterum Principum de Christianis pag.* 11. remarque que le peuple & les Gouverneurs » de Province faisoient plus de mal aux Chretiens que les » Empereurs : *difficilius semper fuit adversus vim multitudinis & Præsidum invidiam libertatem religionis veræ » tueri, quam abs profanis etiam principibus eam impetrare.* Et à la page 16. *Principibus ipsis ursi Christiani plerumque sunt æquioribus. Sed Senatum & Magistratus & Jurisconsultos, duriores adversarios habuere. Nam etsi his » mandaretur executio atque tuitio mandatorum principalium » quibus Christianorum universitas defenderetur : talia tamen » illi, quantum poterant, mandata eludebant.* On sait le » Proverbe : *Ils sont comme les valets du Diable plus qu'on » ne leur commande.*

(*l*) » C'est à dire, qu'il se plairoit à faire durer le mal, » ou qu'il se laisseroit corrompre par les heritiers ou les » ennemis du malade.

(*m*) *Ille Siculus cui prætor Scipio patronum causæ dabat hospitem suum, hominem nobilem sed admodum stultum, quæso, inquit, prætor, adversario meo da istum Patronum, deinde mihi neminem dederis.* Cicero de Orat. lib. 2. cap. 69.

faux Dieux a servi de lien aux Societez : il n'étoit point capable d'inspirer la vraie vertu, mais il réfrénoit le vice. C'étoit le principe reprimant dont on parle dans les écoles. Dieu a donc mieux aimé laisser introduire le Polythéisme qui servoit de frein au mal, que l'Athéisme qui auroit lâché la bride à la corruption énorme du cœur de l'homme.

§. CXVIII.

Plan général de la réponse à la quatriéme objection : Si les Societez sont absolument nécessaires pour conserver le genre humain, & si une Religion est absolument nécessaire pour conserver les Societez.

Cette objection suppose deux choses difficiles à prouver.

JE comprens par votre quatriéme objection que des deux especes d'Athéisme Dieu a mieux aimé soufrir celle dont il étoit personnellement le plus outragé, que celle qui l'ofensoit moins à cet égard là, & que la raison d'une telle préférence a été prise des intérêts du genre humain, qui n'auroit pû former des Societez sous l'irreligion, & qui en pouvoit former, & en conserver sous l'idolatrie. J'aurois bien des diticultez à vous faire sur tout ce que vous supofez en raisonnant de la sorte; mais comme je me vois contraint d'abréger, je réduis à ce point-ci toute ma réponse, c'est que vous supofez deux choses qui, pour ne rien dire de pis, sont très-incertaines. L'une que de vivre en Societé & sous une forme de gouvernement est un moien absolument nécessaire à la conservation des hommes; l'autre que sans quelque Religion il est impossible qu'ils vivent en Societé & sous une forme de gouvernement.

1. Que les hommes ne sauroient vivre qu'en Societez réglées.

I. Par la premiere de ces deux supositions vous prétendez que si les hommes ne convenoient pas de vivre ensemble sous certaines loix & sous certains maîtres, & de faire des traitez d'alliance avec leurs voisins, ils seroient toûjours en guerre, & ne cesseroient de s'entre-détruire jusques à ce qu'il ne restât rien à piller & à tuer. Cette prétention est refutée par l'expérience, elle est donc très-mal fondée. Il y a eu des Nations qui ont subsisté sans loix, sans Magistrats, sans aucune forme de gouvernement. Les Aborigines *(a)* en Italie, les Gétules & les Libyens *(b)* en Afrique se sont maintenus ainsi pendant plusieurs siécles. Pomponius Méla remarque que dans l'intérieur de l'Afrique il y avoit encore des peuples qui n'avoient aucune loi, & qui ne délibéroient de rien en commun; chaque famille se gouvernoit indépendemment des autres : *Sequuntur vagi pecora : utque à pabulo ducta sunt, ita se ac tuguria sua promovent ; atque ubi dies deficit, ibi noctem agunt. Quamquam in familias passim & SINE LEGE dispersi, nihil IN COMMUNE consultant* (c) &c. Je croi qu'il y a encore de semblables peuples dans cette partie du monde. Je ne répéterai pas ce que j'ai dit *(d)* des Américains, & je laisserai cent autres exemples qu'il seroit facile de recueillir.

Cette maniere de vivre est fort mal propre à polir les mœurs, & laisse l'esprit dans une stupidité sauvage; mais il n'est pas question de cela, Monsieur, il s'agit de voir si elle est cause nécessairement que les hommes s'entre-pillent & s'entre-tuent. C'est ce que vous prétendez sans nulle raison, puisque l'histoire nous aprend que des familles dont aucune n'étoit liée par les mêmes loix avec les autres, se sont abstenuës réciproquement de s'insulter & de se nuire. Chacune se contentoit de son bien, & laissoit le leur aux autres, soit que par stupidité elle bornât ses desirs à peu de chose, soit qu'il lui restât assez de bon sens pour voir qu'en volant le bien d'autrui elle introduiroit un exemple dont elle porteroit la peine bientôt après. Quoi qu'il en soit, voilà des peuples qui se sont multipliez & conservez sans vivre en Societé. Il est donc faux que la vie sociale soit absolument nécessaire à la conservation du genre humain.

2. Qu'ils ne sauroient vivre en Societé sans une Religion.

II. La ruine de votre premiere suposition entraîne après soi la ruine de la seconde. Pour vous le mieux faire comprendre je vous avertis qu'entre ces peuples *(e)* qui n'avoient aucune forme de gouvernement, ni aucune loi, il y en avoit d'Athées. Après cela voici comment je raisonne : Puisque des familles qui ne dépendoient d'aucune puissance, ni d'aucune loi commune, ont évité de faire du tort les unes aux autres, elles auroient à plus forte raison tenu la même conduite si elles avoient été confédérées sous certaines loix dont l'infraction auroit été châtiée par l'autorité de l'Etat. Or il n'y a point de moïen plus efficace pour conserver les Societez que si chacune des familles se contente de ce qu'elle a, & si toutes s'intéressent à repousser l'ennemi commun, & à réprimer les perturbateurs du repos public. Si donc un grand nombre de familles Athées se sont maintenuës pendant plusieurs siecles sous l'état d'indépendance sans aucunes loix, il est clair qu'elles se seroient encore mieux maintenuës sous une forme de gouvernement où l'injure faite à son prochain eût été soûmise à des loix pénales. Il eût donc pû se former de ces familles Athées réunies sous une forme de gouvernement une nombreuse societé qui auroit eu des principes sufisans pour le maintien du repos public. On nieroit les notions les plus évidentes; si l'on nioit que les hommes n'observent pas mieux la justice lorsqu'ils sont soûmis à des Magistrats qui punissent l'injustice, que lorsqu'ils ne sont soûmis ni à nul maître, ni à nulle loi. J'enferme tout ceci dans un enthymeme.

Des peuples athées divisez en familles indépendantes se sont maintenus de tems immémorial dans l'Amérique sans aucune loi;

Donc à plus forte raison ils se seroient maintenus s'ils se fussent réunis sous un commun maître & sous un code distributeur de peines & de récompenses.

Preuves du contraire.

Que pouvez-vous dire contre cela ? Ne faut-il pas que vous renonciez à votre seconde prétention, qui est que l'irreligion est incompatible avec les Societez ? Ne vous imaginez pas que les Athées de l'Amérique aïent vêcu sans loix & sans Magistrats à cause qu'ils étoient Athées: vous seriez dans une crasse illusion; car il y a eu beaucoup plus de peuples idolatres qui ont suivi le même genre

(a) *Aborigines genus hominum agreste, sine legibus, sine imperio liberum atque solutum.* Sallust. de bello Catilin. pag. m. 10.

(b) *Africam initio habuere Gaetuli, & Libyes, asperi incultique ; quis cibus erat caro ferina, atque humi pabulum, uti pecoribus. Hi neque moribus, neque lege, aut imperio cujusquam regebantur : vagi palantes, quas nox coegerat, sedes habebant.* Id in bello Jugurth. pag. 231. 232.

(c) *Pompon. Mela lib. 1. cap. 8. pag. 10. édit. Is. Vossii.*

(d) » Ci-dessus ch. 88.

(e) » Ceux d'Amérique dont parle Mr. Arnauld ci-dessus ch. 88. ce qu'il faut conférer avec ce qu'il dit ci-» dessus ch. 102.

genre de vie. Attribuërons-nous ce mauvais goût à leur ignorance qui ne leur permettoit pas d'avoir une idée des douceurs de la Société ? Etoient-ils stupides & insensibles à tous égards ? Je vous en laisse la discussion, mais je suis très-persuadé qu'ils se seroient réunis s'ils avoient été toûjours obligez d'en être sur le *qui vive* avec leurs voisins. Un état où l'on craint d'être pillé & assassiné à toute heure, & où l'on se doit toûjours tenir prêt soit à primer, soit à repousser les ennemis, est trop violent pour qu'on ne souhaite pas d'y mettre une fin. La nécessité de s'en délivrer passe pour l'une des causes des Sociétez humaines. Il faut donc dire que les peuples qui ont vêcu sans aucune forme de gouvernement, & divisez en familles indépendantes, ne troubloient point le repos de leurs voisins. Si quelques-uns ont été enfin contraints de former un corps de Société pour vivre plus sûrement, voilà une cause suffisante de leur réünion. S'ils croïoient des Dieux, ils continuoient à les servir ; s'ils n'en croïoient pas, ils continuoient à n'en servir point, & ainsi la Religion n'a été ni le motif, ni la base de leurs confédérations. Or le même intérêt qui les a formées au commencement, a continué de les maintenir. Il n'est donc pas d'une absoluë nécessité pour le maintien des corps politiques qu'ils aïent une Religion.

Pour prévenir la plainte que vous pourriez faire que je ne vous donne que des vraisemblances, & que des analogies, je vous prierai de jetter les yeux sur la description (*f*) du Païs des Cafres. Vous y trouverez qu'ils sont Athées, qu'ils sont divisez en quelques Sociétez, chacune sous un seul chef, qu'ils ont des loix & qu'ils en punissent sévérement les infracteurs. Voilà un fait qui détruit absolument votre seconde supposition. Les Isles Marianes ne me fournissent pas un exemple aussi fort que celui-là, mais il est pourtant bien fort. On n'y a trouvé (*g*) aucune idée de Divinité : elles (*h*) *sont fort peuplées. On compte plus de trente mille habitans dans la seule Isle de* Guahan, *quoiqu'elle n'ait que quarante lieuës de circuit.* Ils se considérent comme une seule Nation, ils ont des villes & des villages. (*i*) *Il y a comme trois estats* parmi eux, *la noblesse, le peuple, & les gens d'une condition médiocre. . . . .* (*k*) *Les principaux de la Noblesse président dans les assemblées. On les respecte, on les écoute ; mais on ne défere à leurs sentimens qu'autant qu'on le juge à propos. Il est libre à chacun de prendre le parti qui lui plaist, sans qu'on le trouve mauvais ; parce que ces peuples ne sont soûmis à aucun chef, ni assujettis à aucunes loix. Ils ont cependant quelques coûtumes qu'ils gardent aussi réligieusement que si c'étoient de véritables loix. . . . .* (*l*) *Jamais peuple n'a vescu dans une plus grande liberté, ni dans une indépendance plus absoluë. Chacun est maistre de ses actions, dès qu'il a assez de raison pour se connoistre. . . . . Chacun se fait justice des demeslez qu'il a avec les particuliers. S'il survient quelques diférens entre les* (*m*) *peuples, ils les terminent par la guerre . . . . leurs guerres ne sont jamais de longue durée.* Il ne leur manque aucun caractere de la vie sociale que celui qui consiste dans la soûmission à un chef, & à des loix. Ils ont conservé cette indépendance, quoique la Noblesse soit (*n*) *d'une fierté incroïable*, & qu'elle ait un si grand mépris pour le peuple (*o*) *qu'un Noble croiroit sa maison deshonorée, si une personne du peuple y avoit bû ou mangé.* (*p*) Ne vous semble-t-il pas que les Chrétiens sous une telle situation seroient incapables de se maintenir (*q*) dans un état indépendant avec la même concorde qui a duré pendant plusieurs siecles dans la Société de ces Insulaires qui n'avoient nulle Religion ? Ils m'obligent à limiter une chose que j'ai dite dans (*r*) les Pensées diverses.

§. CXIX.

Si les hommes qui vivent en société ont plus de besoin d'une Religion que les Sauvages.

Vous n'êtes pas de ceux qui disputent pour disputer, mais si vous l'ètiez vous me feriez ici une insigne chicanerie. Vous me diriez qu'il faut mettre une grande diférence entre des peuples sauvages & des peuples civilisez. Ceux-ci en polissant leur esprit & leurs manieres ne deviennent pas pour cela plus vertueux : les agrémens, les douceurs de la Société leur donnent une inclination plus forte pour les plaisirs : les arts & les sciences leur font trouver plus d'inventions pour exercer leur malice. A mesure que l'on devient ingénieux, on devient fin & rusé, trompeur & volage. Si les voluptez & le luxe ont épuisé le patrimoine & le crédit d'une troupe de jeunes-gens, elle conspire contre l'Etat. En un mot la Société est une mauvaise école de Morale : le déréglement des mœurs est plus visible & plus scandaleux dans les grandes villes que dans les petites, & dans celles-ci que dans les villages (*a*). L'ignorance des païsans les garantit d'une infinité de crimes rafinez tant par raport à la volupté que par raport à la fraude. (*b*) Les Grecs avec toute leur érudition, & avec toute leur jurisprudence n'acquirent jamais la probité que la Nature toute seule faisoit reluire parmi les Scythes. Il ne faut donc pas conclure de ce que des familles sauvages sans société, sans loix ont pû se passer de Religion, qu'une République d'Athenes, & qu'une République Romaine aïent pû aussi s'en passer.

Object. *Que la Religion peut être plus nécessaire aux grandes Sociétez, qu'aux petites troupes de Sauvages.*

Je n'examinerai point toutes les parties de cette objection chicaneuse, elle sent un adversaire qui demande à capituler. Il suposoit d'abord la nécessité absoluë de la Religion pour toutes les Sociétez : présentement il veut se réduire aux Sociétez où l'esprit donne des armes à la malice du cœur. C'est partager l'ancien Paganisme en deux pieces dont la plus grosse me demeurera ; car la Grece, l'Italie, & leurs Colonies, l'Egypte, la Syrie, &

On accorde une partie de l'objection.

(*f*) » Dans la Description de l'Afrique par le Sr. Dap-
» per pag. 376. & suiv.

(*g*) Voïez ci-dessus ch. 14.

(*h*) » Le Pere le Gobien Histoir. des Isles Marianes pag.
» 46.

(*i*) *Id. ib. pag.* 49.

(*k*) *Id. ib. pag.* 51.

(*l*) *Id. ib. pag.* 53.

(*m*) » C'est-à-dire, entre les habitans d'une Isle & ceux
» d'une autre.

(*n*) *Id. ib. pag.* 49.

(*o*) *Id. ib. pag.* 50.

(*p*) Voïez encore la Réponse à un Provincial 3. part. ch. 18.

(*q*) » Consultez le chap. 161. des Pensées diverses.

(*r*) » Au chap. 161.

(*a*) *Praterea illud, quod mihi maximo argumento ad hujus innocentiam poterat esse, in rusticis moribus, in victu arido, in hac horrida incultaque vita istiusmodi maleficia gigni non solere : ut non omnem frugem, neque arborem in omni agro reperire possis : sic non omne facinus in omni vita nascitur. In urbe luxuries creatur, ex luxuria exsistat avaritia necesse est ; ex avaritia erumpat audacia, inde omnia scelera ac maleficia gignuntur. Vita autem hac rustica, quam tu agrestem vocas, parsimonia, diligentia, justitia magistra est.* Cicero pro Roscio Amerino cap. 27. pag. m. 163. 164. Voïez-le aussi *in Orat. pro Publio Quintio cap.* 18. & 30.

(*b*) » Voïez Justin *lib.* 2. *cap.* 2. J'ai cité ses paroles dans
» le Diction. histor. & crit. à la fin du 1. éclaircissement sur
» les Manichéens.

& quelques autres païs où l'érudition, & l'esprit ont excellé, ne sont rien en comparaison de tant de peuples barbares & ignorans qui habitoient dans la Sarmatie, sur les côtes du Pont Euxin, & en divers autres lieux de l'Europe, de l'Asie & de l'Afrique. Mais je veux être homme d'accommodement, je ne révoquerai point ce que j'ai dit dans mon Dictionnaire (c), *Que les Grecs ingenieux & voluptueux, & par-là sujets à une suite epouvantable de crimes, ont eu besoin d'une Religion qui les chargeât d'une infinité d'observances. Ils eussent eu trop de tems à donner au mal si la multitude de cérémonies & de sacrifices & d'oracles ne leur eût causé bien des distractions, & si les terreurs superstitieuses ne les eussent allarmez.* Je vous accorderai que l'Idolâtrie païenne a pû servir quelquefois de principe réprimant, & que Dieu, dont la sagesse infinie sait mettre tout à profit, a pû diriger en quelques rencontres à cet usage cette espece d'Atheïsme. Mais vous ne gagnerez pas beaucoup à cela. Vous ne prouvez rien contre moi, si vous ne prouvez que la Religion païenne a été la seule erreur qui pouvoit être le lien des Sociétez, de sorte que si l'Athéïsme eût pris la place de cette erreur, les villes, les bourgs, les villages auroient été un coupe-gorge. Je vous laisse bien loin de votre compte en vous accordant ce que je vous ai accordé; car il me reste néanmoins un plein droit de vous soûtenir qu'à l'égard même des choses où l'Idolatrie a pû servir de principe réprimant, Dieu pouvoit trouver d'autres moïens aussi commodes que celui-là d'arrêter les mauvais desseins de l'homme; d'autres moïens, dis-je, qui n'eussent eu nul raport à la Religion.

D'autres moiens pour réprimer les vices sans la Religion.

Ces Sociétez polies, ingénieuses, savantes que vous trouvez si mal propres à se conserver sans le culte des faux Dieux, manquoient-elles de resources? Si la politesse rend (d) les gens fourbes, elle impose aussi une plus grande nécessité d'avoir égard au *qu'en dira-t-on*, & elle excite une plus grande sensibilité pour la belle gloire. Si la subtilité de l'esprit fait inventer des artifices trompeurs, elle donne aussi une grande défiance, & plusieurs manieres de circonspection. Il n'y a point de païs où il soit plus mal aisé de trouver des dupes que dans ceux qui sont remplis de gens de mauvaise foi. Chacun se tient alors sur ses gardes, il se sent tout plein de ruses, & dès-là il s'imagine que les autres ne cherchent qu'à le tromper. Si dans une République comme celle d'Athénes & de Rome, où l'on se piquoit d'esprit & de liberté, les complots, les conspirations contre le gouvernement sont inévitables, on n'y manque pas non plus de gens qui les déconcertent. Si les conspirateurs sont terribles à cause qu'ils sont fins, & ingénieux, ils sont peu à craindre d'autre côté, parce qu'ils sont fourbes les uns à l'égard des autres, & qu'il y en a toûjours quelqu'un qui découvre le mystére afin de joüir de l'impunité, & même d'une bonne récompense. Ceux qui s'engagent dans ces complots ont des qualitez & des vûës diférentes. Les uns conseillent (e) la promptitude, & les autres la lenteur. Les uns ont une ambition qu'ils ne peuvent satisfaire, s'il n'arrive un grand changement: les autres se ressentent de quelque injure dont ils veulent se venger. Il y en a qui ne cherchent qu'à perdre l'un des complices; ils lui témoignent beaucoup d'amitié; (f) ils gagnent sa confiance, & dès qu'ils ont assez de preuves en main ils le déferent. Ils craignent tous la mauvaise foi de quelqu'un de leurs compagnons, & de-là vient que les plus timides, ou les plus avides se hâtent de révéler le complot, de peur que si un autre les devançoit, il ne fût plus temps d'éviter la corde. Voilà (g) comment on échape aux conspirations: pour une qui réüssit, il y en a cent qui avortent. J'ajoûte que dans les païs où les hommes sont remuans, inquiets, & industrieux la faction des uns réprime par sa vigilance continuelle la faction des autres. Il seroit aisé de vous montrer par des détails que chaque chose a son contrepoids dans le monde, & que la seule constitution des gouvernemens & la contrarieté des passions des particuliers sont pour l'ordinaire ce qui élude les dificultez. Je ne vous dis pas que les vices s'entre-nuisent assez souvent même dans une seule personne. Tel dont la méchanceté le porteroit à des complots pernicieux, aime trop les voluptez pour être capable de réüssir dans une entreprise qui demande une aplication continuelle. L'amour des femmes lui fait perdre les meilleures occasions. Je ne vous dis point non plus que l'on trouve rarement dans une même personne l'assemblage de certaines qualitez dont les unes sans les autres ne peuvent guere produire les maux extrêmes. Ceux qui ont assez d'esprit pour inventer les plus sûrs moïens de faire beaucoup de mal, n'ont pas assez de hardiesse pour l'execution, & ceux qui ont la hardiesse & la cruauté nécessaires, n'ont pas assez de conduite, ni assez d'esprit pour parvenir à leurs fins. J'en parle (h) ailleurs, comme aussi des bons effets qui résultent de ce qu'il y a peu d'hommes qui puissent porter (i) la scélératesse jusques aux derniers excès. Tite-Live parle d'un certain Pacuvius grand scélérat, (k) mais qui ne le fut pas assez pour faire périr tout le Sénat de Capouë. Il lui resta assez de prudence pour connoître que la ville ne se pourroit conserver après cela, & il aimoit mieux y dominer par son crédit pendant qu'elle seroit florissante, qu'après l'avoir désolée. Il seroit absurde de supôser que de telles gens sont réprimez par la Religion. Ils en font trop pour laisser croire que la conscience ait quelque empire sur eux. Il faut chercher dans quelque autre endroit de leur ame ce qui retient leur malice sous certaines bornes.

Concluons donc qu'on n'a que faire du Paganisme pour trouver un principe réprimant capable de maintenir l'ordre dans les confédérations politiques; j'entens l'ordre que nous y voïons, qui à parler franchement est mêlé de grands desordres. Mais vous ne pouvez pas en attribuer un meilleur à l'efficace de l'Idolatrie. Je m'en vais vous le prouver.

§. CXX.

(c) » Au dernier tome vers la fin du 1. éclaircissement sur » les Manichéens.

(d) » Ceci se dit par raport aux Grecs principalement, » & ne se doit jamais entendre qu'en général.

(e) » Voiez dans mon Diction. la remarque F de l'art. » *Cethegus.*

(f) » Tacite en donne un exemple dans le 2. livre des » Annales chap. 17. & suiv.

(g) *Petitus sæpe* (Annibal) *Principum* (Gallorum) *insidiis, ipsorumque inter se fraude eadem levitate qua consenserant, consensum indicantium servatus erat.* Titus Livius lib. 22. init.

(h) » Dans le Diction. histor. & crit. remarque *A* de » l'article *Edoüard.*

(i) » Dans le même Diction. *ibid.* & à l'article *Hobbes*, » rem. *D* de la 2. édit. ou *E* de la dern.

(k) *Malis artibus nactus opes. . . . . improbus homo, sed non ad extremum perditus, cum mallet in incolumi, quam eversa republica dominari, nullam autem incolumem esse orbatam publico consilio crederet rationem init, qua & senatum servaret, & obnoxium sibi ac plebi faceret.* Titus Livius lib. 23. init. pag. m. 551. Mr. Corbinelli dans ses Historiens réduits en maximes pag. 245. édit. de Holl. a mal entendu ce passage: il y a trouvé cette maxime, *l'ambition rend rarement méchant à demi.*

§. CXX.

Dévelopement de cette proposition: L'Idolatrie a été absolument nécessaire pour conserver les Societez que l'Athéïsme auroit infailliblement ruinées.

VOtre these, *L'Idolatrie a été d'une absoluë nécessité pour conserver les Sociétez que l'Athéïsme auroit infailliblement ruinées*, peut signifier deux choses.

Deux sens de cette objection.

I. Que si les Grecs & les Romains, & les autres peuples de la terre n'avoient eu aucune Religion, ils n'auroient pas pû subsister sous aucune forme de gouvernement, & qu'ils se seroient partagez en une infinité de petites bandes de voleurs, dans chacune desquelles la division se seroit mise bientôt, de sorte qu'enfin chaque homme seroit devenu l'ennemi de tous les autres; mais que le culte des faux Dieux a conservé un tel ordre dans le genre humain que les peuples qui s'étoient confédérez sous une forme de gouvernement, s'y sont maintenus avec une extrême concorde, que les membres de chaque Société se sont contentez toujours de leur condition, & que chaque Société s'est contentée de ses limites, & qu'ainsi l'on a été à couvert & des guerres étrangeres, & des séditions, & des procès, & de tout ce en général qui eût pû troubler la tranquillité de l'Etat, & le repos des familles.

II. Qu'encore que le culte des faux Dieux n'ait pas empêché que par les guerres civiles, & par les guerres étrangeres les Etats n'aïent été exposez à beaucoup de désolations, & à mille révolutions, il a néanmoins été cause que malgré la haine mutuelle des peuples, & la mésintelligence des particuliers, il s'est conservé un tel ordre parmi les hommes, qu'ils ont eu toûjours des loix & des Magistrats qui ont réprimé le brigandage, & les autres voies de fait entre les familles, ce qui ne seroit pas arrivé si les hommes n'eussent eu nulle Religion; car en ce cas-là chaque homme eût été comme Ismaël (*a*) armé contre tous les autres, & exposé à l'attaque de tous les autres.

Le premier réfuté par l'expérience.

La premiere analyse de votre these se réfute manifestement par l'expérience. Une infinité d'Etats remplis de Dieux ont été bouleversez ou par les factions intestines, ou par des guerres étrangeres, & il y a eu des peuples qui se sont multipliez & conservez (*b*) sans le culte d'aucun Dieu, ce qui prouve que l'Athéïsme n'introduit pas le brigandage dont on a parlé.

Le second expliqué.

Il faut donc s'en tenir à la seconde analyse, & conclure par conséquent que si Dieu a préféré le Polythéïsme à l'Athéïsme ce n'a pas été à cause qu'il a prévû que l'adoration des Idoles maintiendroit les Sociétez dans une tranquillité constante, mais à cause qu'il a prévû qu'elle préviendroit l'anarchie universelle, de sorte que les dissensions des particuliers, l'avarice & la violence des commandans, l'esprit mutin de la populace excitée par des factieux, l'ambition des conquérans, les ligues & les contre-ligues des peuples ne porteroient la confusion que jusqu'au dégré où elle s'est arrêtée. On seroit & ridicule & impie si l'on suposoit que l'événement n'a point répondu à la prévision divine: il a été tel ni plus ni moins qu'il avoit été prévû. Vous devez donc assûrer que la préférence du Polythéïsme sur l'Athéïsme a été fondée non pas sur ce que le culte des faux Dieux étoit capable de prévenir tous les desordres de la Société humaine, mais sur ce qu'il étoit capable d'imposer à la malice de l'homme les bornes qu'elle n'a pas effectivement passées. J'ose vous dire, Monsieur, que ce motif d'une telle préférence est très-mal imaginé, car le sens commun, le contraste & la combinaison des passions, l'amour propre susceptible d'une infinité de plis, étoient un principe assez vigoureux sans le secours de l'Idolâtrie pour (*c*) contenir l'homme dans ces bornes-là.

D'autres motifs aussi capables de retenir les hommes que l'Idolatrie.

Elles étoient bien larges, comme vous savez: le peu d'histoires qui a échapé à la dent du tems suffit à nous en instruire; mais nous aurions encore une connoissance plus distincte & plus étenduë des fureurs du genre humain si nous avions l'histoire complete de tous les peuples & de tous les siecles. Je vous avouë qu'afin de donner raison des Républiques idéales de Thomas Morus, de Campanella, &c. il faudroit un meilleur principe que celui que je vous ai marqué; mais vous devez croire aussi qu'il en faudroit un meilleur que l'Idolatrie Païenne. Nous n'en sommes pas à cela près, il n'a jamais existé que des Nations très-corrompuës, & sujettes à mille & à mille confusions: si le mal n'est point allé jusqu'à l'anarchie totale mon principe peut sufire non moins que le vôtre à en donner la raison: l'homme n'est point si ennemi de nature qu'il ne se lasse bientôt d'être exposé à la violence du premier venu. De-là naissent nécessairement ou des confédérations sous un même maître, ou des suspensions de toutes hostilitez, chaque famille demeurant indépendante. Les peuples qui ont cherché des climats plus doux & qui en ont chassé les propriétaires, ne se proposoient pas de vivre dans l'anarchie, mais de continuer la Société. Les Cimbres & les Teutons n'étoient pas si bêtes qu'ils permissent à chaque soldat de quereller son camarade: il leur faloit quelque discipline, & ils savoient bien cela sans consulter leurs Idoles. L'ambition des conquérans n'est-elle pas cause qu'ils veulent avoir un plus grand nombre de Sujets? Ils n'ont donc garde de laisser venir l'anarchie. Les Tyrans les plus brutaux se jugent intéressez à maintenir leurs Etats, & punissent les malfaiteurs. C'est pourquoi, Monsieur, vous devez chercher un meilleur motif que celui que vous me donnez de la préférence du Polythéïsme à l'Athéïsme. Ce sont deux espéces du même mal: la premiere étant plus injurieuse à Dieu que la seconde, n'a été préférée selon vous qu'à cause qu'elle étoit propre à maintenir les Sociétez, & que l'autre n'étoit propre qu'à les détruire. J'ai réfuté cela, je vous ai montré qu'indépendamment de la Religion il y a dans le genre humain un principe sufisant à maintenir les Sociétez selon le mélange de confusion que l'expérience nous montre. L'Idolatrie n'a donc aucun avantage à cet égard-là sur l'Athéïsme, & ainsi bien loin d'avoir mérité d'être préférée, elle auroit mérité d'être postposée. Mais il n'apartient à aucun homme de régler par quels motifs Dieu a permis une chose plûtôt qu'une autre. Qu'il nous sufise de savoir que sa Providence est toûjours infiniment sage.

§. CXXI.

(*a*) » Voiez le Livre de la Genese ch. 16. v. 12.

(*b*) » Voiez ci-dessus le ch. 118.

(*c*) » Notez que je supose que la Providence de Dieu eût » présidé aux événemens avec la même direction que lorsque » les hommes ont été Idolatres.

§. CXXI.

Explication de ce que les Théologiens disent du principe réprimant.

D'autres principes réprimans selon Turretin.

IL se répandra une nouvelle clarté sur tout ceci par l'exposition que je vais faire de ce que les Théologiens disent du principe réprimant. Mr. Turretin me tiendra lieu de tous les autres.

Il dit que de leur nature tous les hommes sont également corrompus, & que si les uns deviennent meilleurs que les autres, cela dépend de la grace par raport aux prédestinez, & de la Providence générale par raport aux réprouvez; que par cette Providence Dieu ne purifie pas la nature, mais qu'il en refréne la malice dans les uns plus, dans les autres moins; que (a) sans cela l'homme s'abandonneroit à toutes sortes de crimes, & que le monde deviendroit un brigandage; que Dieu voulant conserver la Société humaine, ne soufre pas que tous les méchans se débordent avec la même férocité; qu'il réprime les uns par la crainte du châtiment, & qu'il excite les autres par l'amour des récompenses; qu'autrement (b) il arriveroit une extrême confusion de toutes choses, si chaque homme exécutoit tout le mal à quoi son inclination le pousse; que Dieu se sert quelquefois des causes secondes pour arrêter le débordement du vice; qu'il emploïe nommément ces cinq moïens; 1. la bonté du tempérament; 2. l'éducation & l'instruction; 3. la coûtume & les compagnies; 4. les loix humaines qui punissent & qui récompensent; 5. la crainte de l'infamie, & le desir de conserver une bonne réputation. (c) *Deus nonnunquam utitur mediis quibusdam & causis secundis, quales sunt* 1. *ἰυφυία scilicet* bonitas naturæ, *ex qua major vel minor est inclinatio ad vitia pro ratione temperamenti.* 2. Educatio & institutio, *cujus magna vis est in formandis moribus & corrigendis vitiis.* 3. Consuetudo & consortia aliorum, *quæ multum valent in utramque partem, tales fere sumus, quales sunt quibuscum versamur.* 4. Disciplina civilis circa præmia & pœnas, *quibus duobus contineri Rempublic. dixit Plato.* 5. Infamiæ metus, *quæ vitia & scelera comitari solet, & bonæ famæ conservatio, cujus maximam rationem saniores inter Ethnicos haberi volebant; unde* vitam & honorem pari passu ambulare *dixerunt*, (d) *& præ cæteris famam servandam esse, juxta illud, Omnia si perdas, famam servare memento.* Si vous voulez joindre à ce Docteur Particulariste un Théologien Universaliste, souvenez-vous de ce que Mr. Amyraud remarque touchant la dispensation de la Providence divine par raport aux Infidéles. Il dit (e) que si Dieu n'avoit réfréné en quelque façon la cupidité & la malice de l'homme, la Société humaine, que pour de bonnes raisons la Providence avoit résolu de conserver, seroit tombée dans une ruine totale, & qu'afin que toute la terre ne devînt pas une forêt, Dieu n'a point voulu que tous les hommes par l'énormité de leur vice naturel fussent abrutis entiérement.

Et selon Amyraud.

Effets de ces principes réprimans.

Vous voïez quel est le but que l'on donne au principe réprimant, c'est d'empêcher que les hommes ne vivent comme des bêtes, sans loix, sans Société, & qu'ils n'exercent par-tout un brigandage continuel; vous voïez, dis-je, que les bornes que l'on prétend que la Providence a ménagées pour arrêter la malice humaine tendent à entretenir parmi les hommes quelques formes de gouvernement ou de confédération qui soient à l'épreuve des guerres civiles & des guerres étrangeres, & des incommoditez que les particuliers ont à soufrir les uns des autres. Je veux dire que le but du principe réprimant n'a pas été d'empêcher que ceux qui demeurent dans une ville ne se trompent, & ne se batent quelquefois les uns les autres, & que jamais ils n'excitent des séditions qui bouleversent l'Etat, & que jamais ils ne soient conquis, dispersez, saccagez par une puissance étrangere. Le but de la Providence n'a pû être tel puisque l'événement n'y a jamais répondu, & qu'aujourd'hui sous le Christianisme il n'y répond pas mieux qu'autrefois sous le Paganisme. La chose donc se doit réduire à ceci, que malgré les querelles des particuliers, malgré les mutineries & les complots des factieux, malgré la fureur des conquérans qui dissipent (f) sans ressource certaines Nations, & qui renversent les (g) Empires & les Républiques les plus illustres, il se conserve toûjours des Sociétez où l'on réprime les attentats de particulier à particulier, en sorte que les liens primitifs de la confédération de certains peuples ne se rompent point entiérement. On doit acquiescer jusques-là au dogme des Théologiens; l'histoire les favorise, mais s'ils prétendent 1. que le principe réprimant est venu à bout par toute la terre d'empêcher que le défaut de Société n'abrutît les hommes, 2. qu'en cas que le défaut de Société se fût introduit, les hommes se seroient tous entretuez, ils se trompent. On a sçû (h) très-bien avertir Mr. Amyraud de la brutale & stupide grossiereté des Américains, & nous avons vû ci-dessus (i) qu'un très-grand nombre de ces barbares ont vécu sans Société, ce qui supose qu'une famille ne troubloit point l'autre, quoiqu'elles n'eussent nulle Religion ni nuls Magistrats.

Amyraud ne compte pour rien sur l'Idolatrie.

Prenez garde que les paroles de Mr. Amyraud que je vous ai rapportées ne contiennent rien qui insinuë qu'il ait prétendu que l'Idolatrie des Gentils a servi de frein à la malice de l'homme. Je ne sai pas s'il a fait connoître dans quelque autre livre que c'étoit sa prétention: je sai seulement qu'il a suposé 1. Que s'il est mort plusieurs enfans au milieu des Infidéles, ç'a été par une dispensation de la sagesse de Dieu, qui ne vouloit pas soufrir que

(a) *Absque quo si esset, homo licenter se diffunderet in quævis flagitia & scelera & mundus in latrocinium abiret.* Franc. Turretin. Theol. elenct. tom. 1. loco 10. quæst. 4. n. 39. p. m. 738.

(b) *Alioqui summa esset rerum confusio si quàm proni sunt omnes ad quævis mala, tam in ea prorumperent.* Id. ib.

(c) *Id. ib.*

(d) Voiez ci-dessus le ch. 93.

(e) *Hoc sibi Deum in dispensatione* (quæ Ethnicis obtigit) *voluisse: nisi τῆς ἐπιθυμίας καὶ τῆς κακίας humanæ impetum aliquo pacto inhibuisset, societatem humanam funditus interituram fuisse, quam tamen idoneis de causis conservare decrevit. Ne mundus plane sylvesceret, noluisse omnes homines innati vitii magnitudine prorsus ἐκθηριοῦσθαι.* Amyrald. apud Spanhemium exercit. de gratia univers. to. 2. pag. 1144.

(f) » Comme quand les dix Tribus furent vaincuës par » le Roi d'Assyrie. Voïez le 2. livre des Rois ch. 17.

(g) » Comme quand Alexandre ruina la Monarchie des » Perses, & que les Romains ruinerent Carthage.

(h) *Fidenter affirmamus . . . . nulla plane media, nedum necessaria ad salutem obtingere . . . . barbaris multis & à brutis non nisi figura vel forma humana distinctis hominibus.* Spanhem exercit. de gratia univers. to. 1. pag. 435. *Quot nationes barbaræ repertæ, inter quas evanuit ferme omnis notitia, omne discrimen honesti & turpis.* Id. ib pag. 350. Voïez-le aussi to. 2. pag. 1098. & ci-dessus ch. 100. p. 325. col. 1. & ci-dessous, pag. suiv. col. 1.

(i) Voiez ci-dessus pag. 352. col. 2.

que leur multitude fût à charge à la Societé, ou que leur malice en devint un jour le fleau: (k) *Sapientiæ dispensatio in eo est quod eos Deus abstulit e vita antequam adolescerent, ne vel numero suo societati humanæ incommodarent, vel nequitia sua eidem societati pestem aliquam afferrent.* 2. Qu'il est certain par l'expérience qu'il y a eu une forme de Religion parmi tous les peuples du monde: (l) *Res digna est quæ non leviter prætereatur. Apud omnes nationes institutam esse formam aliquam religionis, experientia constat.* Ces deux remarques furent réfutées très-fortement. Mr. Spanheim allégua contre la premiere (m) qu'elle ne pouvoit avoir lieu dans les païs où il n'y a que des Païens, & contre la seconde qu'elle est démentie par les relations des Indes. *Ne hoc quidem viro Docto largientur rerum Indicarum Scriptores, à quibus nobis describuntur gentes quædam quæ pecudes viderentur absque forma humana foret, sine omni religionis cultu. Vide* Joannem Latium *Virum Cel. qui docet,* Attigovantanos *Novæ Franciæ incolas religionis formam nullam habere & nullum numen agnoscere, ut nec* Brasilienses (n).

Non plus que Turretin.

Prenez garde aussi que Mr. Turretin articule cinq moïens du principe réprimant sans y comprendre l'Idolatrie païenne. Je ne prétens pas nier que la Providence divine n'ait fait usage des superstitions des Païens pour avancer ou pour retarder certaines afaires. Leur crédulité pour les augures, la terreur qui les saisissoit à la vûë d'un mauvais présage pouvoient produire de grands effets, être cause ou de la perte d'une bataille, ou de la ruine (o) d'une flotte, ou de la prise d'une ville. Ce sont des événemens heureux pour une Nation, & malheureux pour une autre; ainsi la Société humaine généralement parlant n'y court aucun risque de rupture. Le mal des uns se compense par le bien des autres, & quelquefois tous les deux partis s'en trouvent incommodez. Une superstition est aussi capable de faire réüssir un mauvais dessein, celui par exemple de quelques factieux qui conspirent contre leur patrie, que de le faire échouër. Mais sans avoir égard à toutes ces choses je serai assez indulgent pour convenir que l'Idolatrie païenne a pû être en quelques rencontres un instrument de la Providence. Que gagnerez-vous à cela, Monsieur? N'êtes-vous pas obligé de supofer qu'elle étoit seule (p) capable de fournir à Dieu le principe réprimant? Or à qui persuaderez-vous une telle chose? N'est-il pas visible que les cinq moïens articulez (q) ci-dessus sont un principe sufisant à la sagesse de Dieu pour tenir toutes les afaires humaines dans la balance où elles se sont trouvées sous le Paganisme? Si Dieu n'avoit rencontré dans l'ame des Grecs, des Romains, des Perses, des Carthaginois, &c. aucune idée de Religion, il n'eût pas laissé d'y trouver assez d'autres modalitez pour prévenir sans miracle la ruine des Républiques, & pour diversifier les événemens par des proportions aussi admirables que celles dont il s'est servi actuellement. Je ne puis goûter qu'on ne lui donne d'autre moïen d'épargner aux Societez le mal qu'elles avoient à craindre si certains enfans fussent parvenus à l'âge d'homme que de les faire périr. C'est trop limiter sa sagesse, & la capacité de l'ame de l'homme. Cette ame est susceptible de tant de passions qu'elles sufisent à se réprimer les unes les autres. C'est par leur moïen que Dieu auroit mis facilement à la raison la malice de ces enfans que l'on supose qu'il fit mourir à cause qu'il prévoïoit le préjudice que la Société humaine eût reçu de leur longue vie.

Ce n'est pas la Religion qui a retenu Mithridate, Catilina, Sylla, &c.

Si nous parcourions les plus notables morceaux de l'histoire ancienne, nous trouvérions qu'il est très-peu vraisemblable que la Religion ait servi de frein aux plus grands perturbateurs du repos public. Croïez-vous qu'elle ait arrêté les fureurs & les barbaries de Mithridate? Cessa-t-il de ravager & de désoler le monde parce qu'il craignit les Dieux? Ne fut-ce pas à cause que les armes des Romains plus grands destructeurs que lui le mirent dans l'impuissance de se montrer? Fut-ce par quelques remors de conscience que la malice de Catilina fut réprimée? Ne fut-ce pas par la vigilance de Cicéron, & par les troupes de l'autre Consul? Si Marius & Sylla & les Triumvirs ne poussérent pas plus loin la fureur de leurs massacres, ce ne fut point par la crainte d'irriter les Dieux, mais parce que leur colere étant assouvie ils connurent que leurs propres intérêts les engageoient à s'arrêter là. Ils voulurent qu'il restât des gens à qui l'on pût commander (r).

Ni Mahomet II.

Prenons un exemple moins éloigné de notre siecle. Mahomet II. s'étant rendu maître de Constantinople (s) en 1453. *se défit de la pluspart des Grands de l'Empire, & des personnes de qualité qu'il racheta de ses soldats pour les faire mourir.* Cette ville (t) *fut reduite en une grande & vaste solitude en trois jours que la fureur du soldat eut la liberté d'y faire tout ce que les Barbares font pour l'ordinaire en saccageant une Ville prise d'assaut. Mais enfin le Sultan, qui vouloit qu'elle fût toûjours le Siege de l'Empire, auquel il croyoit avoir légitimement succedé par le droit de sa victoire, fit cesser le désordre, délivra la pluspart des prisonniers, qu'il renvoya dans leurs maisons, obligea ceux qui s'estoient retirez avant le siege, ou qui avoient pû se sauver après la prise, d'y revenir, en leur promettant sa protection, sous laquelle ils vescurent depuis en asseurance: Et après avoir renversé le petit Empire de Trébizonde, il transporta plusieurs de ses habitans, & de quantité d'autres Villes de l'Asie, à Constantinople, de sorte qu'elle fut bientost repeuplée...... comme il estoit extresmement adroit, ne voulant pas perdre avec les Chrestiens les principales forces, & le plus grand revenu de son nouvel Empire, il fit un trait de très-habile Politique, pour les rasseurer, en leur faisant voir qu'il les vouloit traiter favorablement en bon Maistre, & leur laisser l'exercice libre de la Religion.* S'il étoit Athée comme quelques-uns (v) l'ont dit, il est évident que la Religion ne fut point la cause qui réprima sa barbarie. S'il n'étoit

(k) *Amyrald apud Spanhem. ubi supra to. 1. pag. 619.*

(l) *Id. ib.*

(m) *An ratio ista locum habere potest in illis locis ubi tantum sunt infideles? Cur magis hi quam illi incommodant vel pestem afferunt? Annon omnes ex æque corruptos futuros prævidet Deus nisi corruptionem vel inhibere vel tollere velit? Scilicet inter* Tupinambas *vel* Pochuthecas & Lecandones *Deus aliquos tollit eam ob causam quum societas illorum, à qua arcentur per mortem præcocem, non nisi ex hominibus nequam constet qui non meliores sunt illis qui eorum bono tolli censentur.* Spanhem. ib. pag. 652.

(n) *Id. ib. pag. 655.*

(o) » Voïez les Pensées diverses chap. 50.

(p) » Voïez ci-dessus ch. 118 au commencement.

(q) » Au commenc. de ce chapitre.

(r) *Quis illos potest computare quos in urbe passim, quisquis voluit, occidit? Donec admonente Furfidio,* Vivere aliquos debere ut essent quibus imperarent, *proposita est ingens illa tabula &c.* Florus lib. 3. cap. 21. pag. m. 348. Il parle de Sylla.

(s) » Maimbourg hist. du Schisme des Grecs to. 2. pag. » 356. édit. de Holl.

(t) *Id. ib. pag. 357. 358.*

(v) » Voïez dans le Diction. hist. & crit. la remarque F » de l'article *Mahomet II.*

n'étoit pas Athée, on voit néanmoins clairement que la seule politique l'engagea à moderer sa cruauté.

L'ambition est souvent un remede contre l'anarchie.

De toutes les passions de l'homme il n'y en a point de plus opposée au repos des Societez que l'ambition, ou de ceux qui subjuguent leur patrie, ou de ceux qui s'érigent en Conquérans; mais cette ambition même est l'un des moïens les plus efficaces de conserver la Société généralement parlant & de prévenir l'anarchie; car les Tyrans d'usurpation, les Tyrans d'administration, les Conquérans n'ont point de plus fort motif que d'augmenter leur puissance. Rien donc ne seroit aussi opposé à leurs interêts que l'anarchie ou que la rupture de la Société & de toute forme de gouvernement. Ils ne cherchent rien moins que cette rupture, ils ne soufrent rien moins que la hardiesse que chaque particulier voudroit prendre d'insulter les autres particuliers, & de secouër le joug des loix. Ils sont bien aises de dominer sur beaucoup de gens, & ils se contentent pour l'ordinaire de la mort de ceux qui leur sont suspects de quelque conspiration. Il n'y a point de pensée plus ridicule que de demander aux partisans de l'obéissance passive, s'il faut donc soufrir un Tyran qui a dessein de faire tuer tous ses Sujets? Il n'y a point de Tyrans capables de cette folie, à moins qu'ils ne fussent enragez au propre & au figuré quant au corps & quant à l'ame. Veulent-ils régner sur des déserts (vv) & n'avoir pas même des domestiques; Chimeres que tout cela, comme un célébre Théologien que vous connoissez, le remarque judicieusement. » Le Prince le plus absolu, dit-il, (x) & le moins attaché aux intérêts de » son peuple, ne peut s'empêcher de protéger, » & de conserver ses sujets, pour le moins, jusques au point qui est nécessaire pour entretenir » sa Domination, & pour faire qu'il demeure » Prince: autrement il se détruiroit soi-même; » ce qui est contraire au principe même par lequel il abuse de son pouvoir. Or cela posé, il » est évident que le pouvoir absolu ne peut être » combatu, par le risque de l'interest général » des peuples; puisque cet intérest fait subsister » ce pouvoir, & que ce pouvoir ne le peut détruire sans se détruire à même temps. Ainsi l'objection proposée, présupose un déréglement » impossible, & qui implique une contradiction » politique, dans le pouvoir qu'elle veut combatre par sa présuppostion; ce qui la rend chimérique. «

D'autres motifs suffisans pour entretenir l'ordre parmi les hommes sans la Religion.

Quiconque prendra la peine de réflechir sur les passions les plus inaliénables de notre nature, y trouvera sans y mêler la Religion *velut Deum ex machina* ce principe reprimant que l'on dit être nécessaire à conserver le genre humain. L'homme aime naturellement la conservation de sa vie. Cela le porte de toute nécessité à se tirer d'une condition où il faudroit être continuellement sous les armes contre tout le monde. De-là émanent ou les suspensions de tous actes d'hostilité entre des familles dont chacune se veut maintenir dans l'indépendance, ou les confédérations de tout un peuple sous un seul chef. Dès qu'on a goûté les agrémens de la vie sociale, on ne sauroit plus s'en passer. Les chagrins qui les entrecoupent, souvent même sous un même toit, n'inspirent pas le desir de la solitude: on l'envisage comme un état encore pire. On s'intéresse donc au maintien des Societez, on ne veut point l'anarchie dans son païs, & si l'on s'engage à faire la guerre à d'autres peuples, ce n'est que pour quelque tems. Si l'on se soulève contre son Prince, ce n'est point pour vivre sans maître, (y) ce n'est qu'afin de s'assujetir à un autre maître. Les soldats Romains qui tuoient leurs Empereurs, en créoient d'abord un autre par qui ils se laissoient décimer à l'heure même si le cas y échéoit (z). Puis donc que ni les peuples les plus mutins, ni les Tyrans les plus farouches ne cherchent qu'à conserver la Société, & qu'ils y ont un intérêt capital, & que la diversité de cent autres intérêts particuliers font que les passions des hommes se répriment les unes les autres, il faut conclure que c'est là un principe sufisant contre l'anarchie générale & particuliere. Celle-ci s'éleve de tems en tems, mais elle ne peut pas durer.

Concluons que la Providence de Dieu n'auroit pas trouvé dans l'Athéïsme moins de moïens de réprimer la méchanceté de l'homme pour conserver la Société que dans le Paganisme (*). Nous verrons même ci-dessous (†) qu'il n'y avoit point de condition qui eût autant de besoin d'un principe réprimant que l'Idolatrie des Gentils.

§. CXXII.

A quoi il faut prendre garde lorsqu'on examine si une Religion contribue aux bonnes mœurs & au maintien des Societez.

On doit voir quel est le but d'une Religion.

Le défaut qui est si commun parmi les hommes de juger des choses en gros & sur des idées vagues paroît principalement dans la matiere que nous traitons. On n'aprend pas plûtôt qu'il y a quelque maniere de culte dans un païs, que l'on décide que les mœurs y doivent être moins déréglées, que si les habitans ne pratiquoient aucune sorte de Religion. C'est un jugement précipité, & qui trompe bien souvent. Ceux qui voudroient tirer une juste conséquence, s'informeroient avant toutes choses si la Religion d'un peuple a pour objet une ou plusieurs Divinitez qui aïent expressément ordonné la pratique des vertus morales à peine de punition pour les malhonnêtes gens, & avec promesse de récompense pour les honnêtes gens. Car si un peuple s'imagine que ses Dieux ne font du bien qu'à ceux qui pratiquent le culte extérieur de la Religion, & qu'ils ne punissent que ceux qui manquent à ce culte, si outre cela il s'imagine qu'il ne doit attendre de ses Dieux que les biens qu'on apelle de fortune, voilà une Religion qui ne peut contribuër quoi que ce soit à inspirer la justice, la chasteté, la frugalité, la modestie, la sincérité, la charité, la soûmission aux Magistrats, &c. Elle n'est donc d'au-

(vv) » Portez tant loin qu'il vous plaira, les maux & » les désordres qui peuvent naître de l'abus du pouvoir ab- » solu; il est toûjours clair que l'intérêt même de celui » qui l'exerce, le force à se conserver un peuple, & à se » conduire tellement que ses Sujets subsistent; autrement » il deviendroit un Prince sans Sujets, & sans Etat, ce qui » feroit sa propre ruine. *Merlat, Traité du pouvoir ab-* » *solu des Souverains pag.* 269.

(x) *Id. ib. pag.* 186.

(y) » Voiez la Réponse aux questions d'un Provincial, » ch. 63. pag. 617.

(z) » Je fais ici allusion à une pensée d'Erasme, *nescio* » *quo pacto, velut ex composito conveniebat inter Cæsares &* » *milites Cæsarum dominos, quos legimus aliquoties se de-* » *cimari passos ab iis, quos mox erant suo arbitratu jugu-* » *laturi, quasi vices alternat inter se pacti, dominandi ac ser-* » *viendi.* Erasmus epist. 16. lib. 28. pag. 1690. E.

(*) » Joignez à tout ceci l'éclaircissement que j'ai don- » né sur les Athées à la fin de mon Dictionnaire histor. » & crit.

(†) » Dans le chap. 126.

d'aucun usage par raport aux bonnes mœurs, & à ce genre de vie qui afermit le bonheur des Sociétez. S'il se trouve que la médisance, l'envie, la mauvaise foi, l'avarice, l'impudicité, la mutinerie, & tels autres vices ont peu de cours dans un tel peuple, la Religion n'en sera point cause, & par consequent si ce peuple étoit athée, il ne seroit pas moins discipliné.

Celui de la païenne n'a pas été la morale.

Si vous apliquez ceci à l'Idolatrie païenne vous verrez facilement qu'elle ne servoit de rien par raport aux bonnes mœurs: elle croïoit que ses Dieux commettoient des crimes, elle ne prétendoit pas qu'ils commandassent autre chose que l'extérieur de la Religion, ni qu'ils conféraſſent d'autres biens que les richesses, les charges, les victoires, la santé, &c. On n'étoit dévot qu'en offrandes, & qu'en sacrifices, & qu'afin de se procurer les biens temporels; ou de chasser les maux temporels, la pauvreté, les maladies, & telles autres adversitez (*a*). De là vint que la Fortune offusqua en quelque maniere tous les autres Dieux, parce qu'on la regardoit comme la distributrice de tout le bonheur qui ne dépend point de notre prudence. Elle devint la grande Divinité, tout le monde se tourna vers elle, se recommanda à ses bonnes graces, & néanmoins on en disoit pis que pendre: un amant trahi par une maitresse coquête ne l'accable point d'invectives avec plus d'aigreur que les Païens mécontens n'invectivoient contre la Fortune. Je ne vous citerai que ces paroles de Pline: (*b*) *Entre ces deux* (*c*) *opinions, la misere humaine s'est forgé un Dieu tiers & moyen, pour mieux oster & effacer toute la conjecture veritable, qu'on pourroit avoir de Dieu. Car par tout le monde, & en tous lieux, & à toutes heures un chacun reclame Fortune. On a recours à elle seule: on l'accuse, on la charge de tout ce qui se fait: on ne pense qu'en elle: on ne fait cas que d'elle: & néantmoins on la blasme, & l'adore-t-on avec outrages: l'appellant variable, aveugle, inconstante, sans arest, incertaine, diverse, & mere de ceux qui n'ont aucune bonne partie en eux. On rend compte à elle seule de toutes choses, tant du profit que du dommage: & neantmoins elle seule fait la mise & la recepte. Pour conclusion, nous sommes de condition si vile, & si abjecte, que nous tenons pour Dieu, celle qui nous rend incertains de la cognoissance mesme de Dieu.*

Amyraud s'est trompé faute d'avoir assez examiné.

Je me souviens ici d'une remarque qui fut faite contre Mr. Amyraud. Il avoit dit (*d*) qu'après le péché il n'y a point eu de Religion qui n'ait eu pour fondement que Dieu est facile à s'apaiser pourvû qu'on s'y prenne de la bonne sorte. On lui nia cela, & on lui soûtint qu'il y a eu des Nations qui n'ont point crû être sujettes au péché, & que plusieurs ont honoré les Héros, le Soleil, la Lune, & telles autres choses à cause de leur excellence & non pas afin de les apaiser, que la plûpart des doctrines touchant le culte des Dieux adoptées par ceux mêmes d'entre les Païens qui étoient instruits aux sciences, ne tendoient qu'à obtenir des biens terrestres, ou qu'à éloigner les maux temporels sans aucun égard à l'éternité (*e*), & qu'il y a eu des gens qui bien loin de croire qu'ils eussent besoin de Dieux *appaisables* ou apaisez, ont crû que les Dieux leur avoient de l'obligation, les ont accusez d'ingratitude, & se sont plaints de n'en être point traitez selon leur mérite (*f*). Je ne vous demande pas l'aprobation de toute cette censure, je veux seulement vous faire voir que l'on se commet lorsque l'on tire des conséquences d'une religion que l'on n'a pas examinée en détail.

Jamais homme qui aura examiné de la sorte le Paganisme, ne tirera cette conclusion, si les Païens avoient vêcu selon leurs principes, ils auroient été des gens de bien, bon sujets, bons maîtres, &c.

§. CXXIII.

Conséquence avantageuse qui résulteroit de l'examen de la Religion Chretienne.

Idée avantageuse que l'Evangile donne des Chretiens.

Mais à l'égard du Christianisme, une pareille conséquence seroit très-certaine, & il n'y a point de Philosophe dans les Indes qui sur la simple lecture du nouveau Testament, ne pariât vingt contre un, que si les Chrétiens observent exactement les loix de leur maître, ce sont les meilleures gens, & les plus honnêtes hommes du monde; que les Societez qu'ils forment ressemblent à l'âge d'or; qu'elles sont le siege de la paix & de la concorde, & le regne de la vertu; qu'on n'y prête point à usure, qu'on n'y trompe point son prochain, que la médisance, l'ambition, la jalousie, l'avarice, les cabales & les factions n'y paroissent aucunement; que la charité, la chasteté, la modestie, & la bonne foi y éclatent d'une maniere merveilleuse; qu'on y est bien plus prêt à suporter une ofense, qu'à la faire; que ceux qui y commandent, ne se proposent que le bien des peuples; & que les Sujets ne se proposent que de respecter leurs Souverains, & qu'ils ne sortiroient pas de l'obéïssance lors même qu'on les gouverneroit despotiquement.

§. CXXIV.

En quel sens le Christianisme est propre ou non à maintenir les Societez.

Trois remarques préliminaires.

Une Société composée de telles gens seroit la plus douce & la plus heureuse du monde, mais si l'on me demandoit *seroit-elle propre à se maintenir?* Je voudrois qu'avant que de répondre il me fût permis d'observer trois choses.

La premiere est que ceux qui disent que Dieu s'est servi d'un principe réprimant afin de conserver les Societez doivent prétendre que ce principe a été destiné de Dieu à prévenir l'anarchie générale du genre humain, mais non pas à prévenir les révolutions de chaque Societé particuliere; car on n'en sauroit montrer aucune qui n'ait été agitée de guerres civiles & de guerres étrangé-

res

(*a*) » La preuve de tout ceci a été donnée ci-dessus chap. » 49. 51. jusques au 54. inclusivement.

(*b*) *Plin. lib. 2. cap. 7.* Je me sers de la version de Du Pinet.

(*c*) » L'une qu'il y a une Providence, l'autre qu'il n'y » en a point.

(*d*) *Omnis religio post peccatum semel admissum eo fundamento nititur quod Deus facile placabilis est si quis eum via atque ratione placare tentet.* Amyrald. apud Spanhem. exercit. de gratia univers. to. 1. pag. 656.

(*e*) *Annon pleraque quæ de Deorum cultu invaluere inter Gentiles etiam bonis artibus imbutos, eò tantum respexere ut vel beneficia terrena ab illis impetrarent, vel externas quasdam calamitates averterent, cætera de futuris & æternis securi?* Spanhem. ib. pag. 677. Voïez aussi tom. 2. pag. 1270. 1271. & tom. 3. pag. 1850.

(*f*) *Ut qui nec crederent, nec vero cogitarent se esse peccatores, nec etiam se opus habere Diis vel placabilibus vel placatis, immo quorum multi credidere, se de iis bene meritos esse, & Deos ingratos esse erga se, nec se pro dignitate haberi.* Id. to. 3. pag. 1850.

res qui en ont changé la forme, & qui l'ont fait passer successivement au pouvoir de divers maîtres.

La seconde est que quand on dit que certains dogmes ou certains tempéramens sont propres à maintenir les Sociétez, on entend qu'ils sont propres à empêcher qu'il n'arrive des révolutions dans une Societé. On veut donc dire 1. Que ces dogmes font connoître au Souverain qu'il doit être juste, & aux Sujets qu'ils doivent être soûmis & obéïssans. 2. Que le génie d'une certaine Nation est éloigné de l'inconstance, & de l'impatience, & de ces travers de cœur & d'esprit qui font aimer les nouveautez & les factions, & préférer ses avantages particuliers au repos & à l'avantage de la patrie.

La troisiéme est que le changement de la forme du gouvernement dans une Nation, soit qu'il arrive par des troubles intestins, soit par une guerre étrangere passe pour un grand malheur, quoiqu'il ne rompe pas les liens des Sociétez, je veux dire, quoiqu'il laisse à chaque particulier la joüissance de son bien, & qu'il l'oblige à s'abstenir de celui d'autrui. Un peuple conquis sera quelquefois traité aussi doucement par son nouveau maître, qu'il l'étoit par son Souverain légitime, il ne laissera pas de s'affliger, & de regretter la perte de sa premiere condition, & de regarder comme le fléau de la patrie ceux qui de la main ou de la langue ont favorisé le Conquérant. On se trouve dans les mêmes dispositions si quelque Sujet d'une République s'en rend Souverain comme il est arrivé souvent & en Gréce & en Italie; ou si quelques Grands soûtenus par une partie de la populace renversent le thrône & déchirent un Roïaume en pieces, ou le convertissent en République. Cela cause tant de mécontentemens, & tant de troubles, qu'il n'y a point de Docteurs en politique qui ne conviennent que les dogmes & que les tempéramens qui excitent à de pareilles révolutions ne soient la peste des Sociétez.

Une Societé de vrais Chretiens pourroit vivre heureusement ensemble.

Pour répondre présentement à la question je dis qu'encore que la principale intention de Dieu dans l'établissement de la Religion Chretienne n'ait été que d'ouvrir à l'homme le chemin du Ciel, il n'a pas laissé de la munir *(a)* des instructions les plus nécessaires au bonheur des Societez civiles; car si l'on suivoit ces instructions, ceux qui commandent n'abuseroient jamais de l'autorité souveraine, & les Sujets ne feroient jamais de tort les uns aux autres, & obéïroient toûjours à leur Souverain. La soûmission & la patience sont l'une des choses que l'Evangile a le plus recommandées, de sorte qu'un Prince infidele qui toléreroit les Chretiens, ou qui même les vexeroit, n'auroit rien à craindre ni de leurs intrigues, ni de leurs intelligences avec l'ennemi, ni de leurs mutineries, s'ils se conformoient aux ordres & à l'esprit de leur Religion. L'Empire Romain en a fait l'épreuve pendant quelques siecles, quoiqu'il fût persécuteur de la foi Chrétienne. Soit donc que l'on considere les Chretiens comme répandus dans un païs où une autre Religion est la dominante, soit qu'on les considere comme les seuls membres d'une Société, on conçoit qu'ils ne troubleront jamais le repos public, & qu'ils n'entreprendront jamais de changer le gouvernement, pourvû qu'ils suivent les principes de JESUS-CHRIST & de ses Apôtres. Ils n'entreprendront jamais en ce cas-là ni de s'emparer des biens d'une autre Société, ni d'exciter des broüilleries & des séditions dans leur patrie. D'où l'on peut conclure que jusques-là il n'y a rien de plus propre à conserver les Sociétez que la Religion Chretienne bien observée.

Mais comme les Sociétez *(b)* ne se peuvent maintenir si outre la force de résister aux guerres civiles, elles n'ont aussi la force de repousser les armes des étrangers, il naît cette seconde question, *une Societé toute composée de vrais Chretiens, & entourée d'autres peuples ou infideles, ou Chretiens à la mondaine tels que sont aujourd'hui & depuis long tems toutes les Nations où le Christianisme domine, seroit-elle propre à se maintenir?* Je croi que non, Monsieur, & voici sur quoi je me fonde.

Mais elle se defendroit mal contre les attaques d'un ennemi.

Les vrais Chretiens, ce me semble, se considéreroient sur la terre comme des voïageurs & des pélerins qui tendent au Ciel, leur véritable patrie. Ils regarderoient le monde comme un lieu de bannissement, ils en détacheroient leur cœur, & ils luteroient sans fin & sans cesse avec leur propre nature pour s'empêcher de prendre goût à la vie périssable, toûjours attentifs à mortifier leur chair & ses convoitises, à réprimer l'amour des richesses, & des dignitez, & des plaisirs corporels, & à dompter cet orgueil qui rend si peu suportables les injures. Ils ne se détourneroient point de l'oraison, & des œuvres de charité pour courir au gain, non pas même par des voies légitimes; ils se contenteroient de la nourriture & de la vêture selon la frugalité des Apôtres, & bien loin de se tourmenter pour enrichir leurs enfans, ils croiroient leur aquérir un assez ample patrimoine en leur aprénant à mépriser les biens du monde, & à ne se venger jamais, & à vivre sobrement, justement, religieusement.

Examinez bien la chose, vous trouverez, je m'assûre, qu'une Nation toute composée de pareilles gens seroit bientôt subjuguée *(c)*, si un ennemi terrible entreprenoit de la conquérir; car elle ne fourniroit ni de bons soldats, ni assez d'argent pour tous les frais de la guerre. Les Chretiens dont je parle seroient peu propres au combat: ils auroient été élevez à la patience des injures, à la douceur, à la débonnaireté, à la mortification des sens, à l'oraison, & à la méditation des choses célestes. On les envorroit comme des brebis au milieu des loups, si on les faisoit aller aux frontieres de l'état pour repousser de vieux corps d'Infanterie, ou pour charger de vieux Régimens de Cuirassiers. Il ne faudroit point s'attendre au courage infus. Les graces extraordinaires, & les miracles ne doivent pas être le fondement de la politique: il ne faut point tenter Dieu. Le courage de fanatisme *(d)* est très-incertain, & je ne sai si Dieu permettroit que ses plus fideles serviteurs fussent la proïe d'un Fanatique prétendu ou véritable. D'ailleurs le grand mépris des richesses qui seroit le caractere de cette Nation, la mettroit entierement hors d'état de fournir aux frais de la guerre. Joignez à cela que selon notre supposition, les

(a) » Voïez Jerôme Savonarola au chap. 11. 12. 13. du » 3. Livre du *Triumphus crucis*.

(b) » C'est-à-dire, chaque Société dans la même forme » de gouvernement.

(c) » Conférez avec ceci le chap. 141. des Pensées di» verses.

(d) » Voïez dans l'histoire du Luthéranisme de Maim» bourg to. 1. pag. 111. & suiv. édit. de Holl. comment » les Païsans d'Allemagne furent abusez par des Fanati» ques.

les chefs de cette Société seroient de très-bons Chrétiens. Ils auroient donc la conscience trop délicate pour se servir de mille ruses de politique sans lesquelles on ne peut parer les coups de son ennemi.

Les Maximes d'Etat fort différentes de celles de l'Evangile.

Plus on étudie son siécle & les precedens, plus reconnoit-on que toute Société exposée à des guerres étrangeres succomberoit bientôt si elle se conformoit à l'esprit Evangelique. Voulez-vous qu'une Nation soit assez forte pour résister à ses voisins; laissez les maximes du Christianisme pour theme aux Prédicateurs : conservez cela pour la théorie, & ramenez la pratique sous les loix de la Nature (e) qui permet de rendre coup pour coup, & qui nous excite à nous élever au-dessus de notre état, à devenir plus riches & de meilleure condition que nos peres. Conservez à l'avarice & à l'ambition toute leur vivacité, défendez-leur seulement le vol & la fraude, animez-les d'ailleurs par des récompenses: promettez une pension à ceux qui inventeront de nouvelles manufactures, ou de nouveaux moïens d'amplifier le commerce. Envoïez par-tout à la découverte de l'or, (f) faites passer à vos flottes les deux tropiques; que le froid, que le chaud, que rien ne puisse arrêter la passion de s'enrichir (g), vous accumulerez dans votre païs les richesses de plusieurs autres. Les finances de l'Etat pourront suffire à l'entretien d'une grande flote & d'une puissante armée. Ne craignez point les mauvaises suites de l'amour de l'or: c'est à la verité une source empoisonnée d'où sortent mille passions corrompuës, (h) & qui excite & qui fomente la dépravation du cœur. C'est de-là que vinrent (i) les desordres les plus pernicieux de la République Romaine, qui avoit conservé long-tems la probité & la bonne discipline avec le mépris des richesses & des voluptez : enfin l'avarice y gâta tout. Mais ne vous embarassez pas de cela, ce n'est point une nécessité que les mêmes choses arrivent dans tous les siecles, & sous toutes sortes de climats. Les avares sont moins à craindre lorsqu'ils ne sont (k) pas prodigues, & voluptueux : un luxe moderé a de grands usages dans la République; il fait circuler l'argent, il fait subsister le petit peuple; s'il devient excessif & redoutable vos descendans y pourvoiront par de bonnes loix somptuaires; alors comme alors, laissez le soin de l'avenir à qui il appartiendra, songez à l'opulence du tems present: elle vous fera trouver cent ressources selon l'exigence du bien public. Vous ne manquerez pas de gens qui dégagez de tous les scrupules de Religion, seront propres aux ambassades les plus artificieuses. Vous trouverez aussi des Sujets, qui pour une médiocre somme se déguiseront en païsans pour pouvoir mettre le feu aux magazins des ennemis, ou qui gagneront des traîtres & des espions, ou qui par de secretes promesses de secours divins & humains fomenteront un parti de mécontens, & l'engageront à se soûlever dans le païs ennemi. Un véritable Chrétien ne voudroit rien faire de tout cela: il sait qu'on se rend coupable devant Dieu lorsqu'on excite quelqu'un à faire une chose criminelle (l). Cependant cette complicité dont les faux Chrétiens ne se font pas un scrupule est très utile à un Etat. Vous savez la maxime qu'un (m) mal honnête-homme peut être un bon citoïen. Il rend des services qu'un honnête-homme n'est pas capable de rendre. Je vous cite Mr. de la Bruyere.

§. CXXV.

Fausse pensée de ceux qui diroient que la Religion Chretienne n'a pas été destinée à toute sorte de personnes.

Idée, que la Religion Chrétienne n'est propre qu'à des devots détachez des choses mondaines.

J'Ai connu un homme docte qui s'imaginoit que JESUS-CHRIST n'a point proposé sa Religion comme une chose qui pût convenir à toute sorte de personnes, mais seulement à un petit nombre de sages. Il se fondoit sur ce qu'un peuple tout entier qui pratiqueroit exactement toutes les loix du Christianisme, seroit incapable de se garantir de l'invasion de ses voisins. Or il n'a pû être de l'intention de Dieu qu'une société toute entiere manquât des moïens humains de se conserver dans l'indépendance des autres peuples. Cet homme donc vouloit me persuader que comme la Philosophie des Stoïques, impraticable (a) par toute une Société, n'étoit destinée qu'à des ames de distinction, l'Evangile n'étoit aussi destiné qu'à des *Asceres*, qu'à des personnes d'élite capables de se détacher de la terre, & de s'aller consacrer en cas de besoin à la solitude dans les déserts les plus affreux. En un mot, disoit-il, nous ne devons considérer l'Evangile, que comme un modéle de la plus grande perfection proposé à ceux, à qui la Nature soûtenuë de la Grace donneroit du goût pour la plus fine spiritualité. C'est ainsi que Saint Benoît, Saint Dominique, Saint François d'Assise, & les autres Fondateurs d'Ordre ont fait des regles & des observances, non pour tout le monde, mais pour des Chrétiens intérieurs & spirituels, dont le nombre est fort petit.

Elle est imposée comme nécessaire à tout le monde.

Je répondis à ce savant que son erreur étoit visible, puisqu'il est manifeste par la lecture des Evangélistes, & des Apôtres, que la loi de JESUS-CHRIST, est proposée à toutes sortes de gens, de quelque sexe, & de quelque condition qu'ils soient, non

(e) *Pellere vim vi jura sinunt & vulnere vulnus.*
Le droit permet chasser la force par la force,
Et que playe par playe éviter on s'efforce.

(f) . . . . *Gravidis freta pulsa carinis*
Jam peragrabantur : si quis sinus abditus ultra,
Si qua foret tellus quæ fulvum mitteret aurum,
Hostis erat. . . . . .
Petron. in Satyr. p. m. 117. 118.

(g) *Impiger extremos currit mercator ad Indos,*
Per mare pauperiem fugiens, per saxa, per ignes.
Horat. epist. 1. lib. 1.

(h) . . . . *Itum est in viscera terræ,*
Quasque recondiderat, Stygiisque admoverat umbris,
EFFODIUNTUR *opes, irritamenta malorum.*
Ovid. Metam. lib. 1. v. 138.

(i) *Nulla unquam respublica nec major, nec sanctior, nec bonis exemplis ditior fuit, nec in quam tam sero avaritia luxuriaque immigraverint : nec ubi tantus, ac tam diu paupertati ac parsimoniæ honos fuerit : adeò quantò rerum minus, tantò minus cupiditatis erat. Nuper divitiæ avaritiam, & abundantes voluptates desiderium per luxum atque libidinem pereundi perdendique omnia invexere.* Titus Livius lib. 1. init. pag. m. 2. G.

(k) » Voiez les Pensées diverses ch. 171.

(l) » Voiez Mr. Saurin dans l'Examen de la Théologie » de Mr. Jurieu pag. 803. & suiv.

(m) *Malus homo bonus civis.*

(n) » Il faut des fripons à la Cour auprès des Grands, » & des Ministres, même les mieux intentionnez; mais » l'usage en est délicat, & il faut sçavoir les mettre en » œuvre: il y a des temps & des occasions où ils ne peu- » vent être suppléez par d'autres. Honneur, vertu, con- » science, qualitez toûjours respectables, souvent inuti- » les: que voulez-vous quelquefois que l'on fasse d'un » homme de bien? *La Bruyere, caract. chap. de la Cour* » *pag. 314. édit. de Paris 1694.*

(a) » C'est ce que Cicéron insinuë dans son oraison *pro* » *Muræna* pag. m. 87. & seq. où il dit entre autres cho- » ses, *Stoicos fines officiorum paullo longius, quam natura* » *vellet, protulisse.*

non pas comme un parti qu'il soit libre de choisir, mais comme le moïen unique d'éviter la damnation éternelle. Je ne sai pas s'il a changé d'opinion, mais nous nous séparâmes sans qu'il témoignât être satisfait des expédiens dont on lui avoit parlé. On lui avoit dit que la Providence remédioit aux desordres qu'il apréhendoit; qu'elle avoit permis que les Docteurs trouvassent dans l'Evangile une distinction admirable entre les conseils & les préceptes, & que ceux qui n'y reconnoissent que des préceptes, ne fussent pas plus ardens sur l'execution que ceux qui admettent des conseils; qu'elle avoit permis outre cela que les Docteurs distinguassent dans l'Evangile, (b) *Ce qui ne contient que des regles de Morale entre les particuliers* d'avec ce qui fait *des loix pour les Societez*, & qu'ils enseignassent que l'Evangile doit être tellement interprété que le droit naturel, que nous avons tous de nous défendre contre ceux qui nous attaquent, ne reçoive aucune atteinte, non plus que le droit qui est naturel aux Societez de faire la guerre pour leur conservation, & à une partie des membres d'une Société de faire la guerre aux autres, quoique beaucoup plus nombreux, si ces autres favorisent les desseins injustes du Monarque, ou du chef de toute la Société (c). Enfin qu'elle avoit permis que des Casuistes qui ne prétendent pas être relâchez, décidassent publiquement, (d) *que tout est permis & de bonne guerre contre un ennemi déclaré*, & que s'il en faut excepter quelque chose ce n'est que (e) l'assassinat. Mon savant ne se païoit guéres mieux de cette monnoie, que de celle qu'il avoit vûë dans Saint Augustin. Je vous avoüe que ce grand Saint me semble bien foible dans la lettre, (f) où il répond à une dificulté que les Païens proposoient contre l'Evangile, (g) que c'est une loi préjudiciable aux intérêts de l'Etat, vû ces préceptes de JESUS-CHRIST, *Si quelqu'un vous donne un soufflet sur la jouë droite, présentez-luy encore l'autre. Si quelqu'un veut plaider contre vous pour vous prendre vostre robe, laissez-luy encore emporter vostre manteau. Et si quelqu'un vous veut contraindre de faire mille pas avec lui, faites-en* [v. *encore*] *deux mille (h).*

Mais on trouve des expédiens, en distinguant entre ses préceptes & ses conseils.

On ne peut nier que ces ordres ne soient sujets à des inconvéniens, comme l'avoüe le Ministre qui a fait l'histoire de l'Edit de Nantes: *Le commandement d'aimer* son prochain *comme soy-mesme*, dit-il, (i), *ne reçoit point d'exception........ Cependant par l'état où le peché a mis le cœur de l'homme, il arrive très-souvent que celuy qui s'attache à ce devoir important s'expose à mille dangers. La Charité n'est une loy que pour luy; & pendant qu'il l'observe scrupuleusement, les scélérats en abusent, pour lui faire plus de mal avec moins de peine. Il n'y a point de plus grand inconvenient, que celuy de donner lieu à l'oppression des innocens. Cet inconvenient se trouve dans le précepte fondamental de la Charité: mais la verité n'en est pas pour cela moins évidente; ni le devoir moins nécessaire. Cela montre que les inconveniens d'une doctrine n'empêchent pas toujours qu'elle ne puisse être véritable.* Ne craignez point qu'il nous laisse sans reméde. Il remarque que (k) *la nature reprend ses droits .... quand quelque chose de pressant oblige l'homme à se souvenir du premier de ses privileges, qui est sa propre conservation.........l'ame est naturellement instruite du droit de repousser la violence & l'injustice; puisque malgré les nuages dont plusieurs intérêts offusquent les lumieres qu'elle a reçûës de la nature sur ce sujet, il ne faut qu'un danger pressant pour luy faire oublier toutes les considérations étrangeres dont elle a été prévenuë, & pour la rappeller à l'usage du droit qu'elle avoit crû abandonner.* C'est insinuer clairement que ceux-mêmes qui auroient été les plus pénétrez des maximes de l'Evangile, deviendroient soldats du soir au matin, si la crainte de l'opression étoit grande.

Et dans les cas pressans la Nature reprend ses droits.

En sorte que les Chrétiens sont les plus habiles dans le métier de la guerre, & dans les ruses les plus defendues par l'Evangile.

Ne soïez donc point en peine touchant la conservation des Societez des véritables Chrétiens. La Nature y a pourvû. Elle fut chassée de quelques-uns de ses postes au commencement du Christianisme, mais elle les regagna dans la suite *veluti postliminii jure*, & s'y est maintenuë jusques ici, & s'y maintiendra à l'avenir. Les Chrétiens parfaits ou tendans à la perfection ne font point de corps, ils sont répandus en petit nombre dans des Societez, qui savent très-bien attaquer, & se défendre de même. Elles ne se piquent point de la pieuse ambition de se surpasser les unes les autres dans l'observation des conseils, ou des préceptes Evangeliques: leur émulation ne va qu'à se surpasser dans l'art militaire, & dans celui de s'enrichir, & dans celui de mieux tendre un piege par les ruses de la politique. Les Chrétiens ont acquis dans tout cela une supériorité admirable (l) sur toutes les autres Religions, & s'ils pouvoient s'accorder à faire la guerre de concert aux Infidéles, ils en rendroient un bon compte en peu de tems. Les Infidéles sont des novices en comparaison des Chrétiens dans les ruses du commerce, dans celles de la négociation, dans l'art cruel & barbare de l'artillerie, & dans la piraterie.

A . . . . le 16. de Mai 1704.

§. CXXVI.

Que tant s'en faut que l'Idolatrie païenne ait été le principe réprimant de la malice de l'homme, elle a eu besoin d'un principe réprimant.

La Religion Païenne propre à corrompre les mœurs.

JE reviens au Paganisme, & c'est pour vous faire remarquer qu'il étoit si peu capable de servir de principe réprimant, qu'il a eu besoin que d'autres choses réprimassent la corruption qu'il inspiroit. Si par ces superstitions sur les présages il empêchoit ou il avançoit l'execution d'un dessein, cela concernoit plûtôt le physique que le moral, & il en pouvoit arriver autant de dommage que de profit. L'idée qu'il donnoit des Dieux pou-

(b) » Voïez l'Histoire de l'Edit de Nantes à la Préface » du 2. tome, laquelle est une dissertation sur le droit des » Sujets de prendre les armes contre leurs Princes.

(c) » Voïez la même Préface.

(d) » Voïez les Entretiens sur la cabale chimérique vers » la fin du 1. Entret.

(e) » Voïez les mêmes Entretiens vers le milieu du 3. » Entret. Voïez aussi Mr. Saurin, Examen de la Théologie » de Mr. Jurieu pag. 803. & suiv.

(f) C'est la 5.

(g) *Quod ejus prædicatio atque doctrina Reipublicæ moribus nulla ex parte conveniat: utpote, sicut à multis dicitur, cujus hoc constet præceptum, ut nulli malum pro malo reddere debeamus, & percutienti aliam præbere maxillam, & pallium dare persistenti tunicam tollere, & cum eo, qui nos angariare voluerit, ire debere spatio itineris duplicato: quæ omnia Reipublicæ moribus asserit esse contraria. Nam quis tolli sibi ab hoste aliquid patiatur, vel Romanæ Provinciæ deprædatori non mala velit, belli jure, reponere.* Epist. 4. Augustin. pag. m. 14.

(h) » Evangile selon St. Matthieu ch. 5. v. 39. de la ver» sion de Mons.

(i) » Histo. de l'Edit de Nantes, Préface du 2. tome » fol. c. 3.

(k) *Ibid. fol. d. 2.*

(l) » Voïez les Pensées diverses, chap. 141. vers la fin.

pouvoit bien faire que l'on fût exact à leur ofrir des victimes, à leur bâtir des temples, à enrichir leurs statuës, & à donner au culte extérieur de la Religion tout l'éclat imaginable, mais elle étoit beaucoup plus propre à gâter les mœurs qu'à les réformer. Ce culte même nourrissoit le vice : il consistoit quelquefois à immoler ou la vie ou la pudeur. On sacrifioit des hommes : on prostituoit des filles (*a*) en l'honneur des Dieux. Les Romains qui abolirent en divers endroits, à (*b*) Carthage & dans (*c*) les Gaules nommément, la barbarie des victimes humaines, immoloient quelquefois des hommes, & n'ignoroient pas que les jeux funebres, où l'on faisoit périr un grand nombre de gladiateurs, ne fussent une maniere de sacrifice aux Manes des morts. (*d*) L'inhumanité & la cruauté qui sont si contraires au bien public, naissoient de-là nécessairement. Les jeux (*e*) floraux, les jeux scéniques étoient un acte de Religion : on les célébroit magnifiquement, mais avec des (*f*) obscénitez si outrées, qu'ils ne peuvent être considérez que comme une école infâme d'impureté.

A exciter à l'impureté.

La conséquence naturelle qu'on devoit tirer de ce que la mere des Dieux acceptoit comme un hommage agréable la célébration de ses jeux scéniques, étoit de s'abandonner sans aucun scrupule aux desordres de l'impureté, & de les regarder même comme des actions divines. Néanmoins la même Dame Romaine qui avoit assisté avec plaisir à ce spectacle, n'eût point soufert dans sa maison les paroles & les postures dont on régaloit le public. Les Comédiens auroient eu honte de renouveller devant leurs meres ce qu'ils avoient fait sur le théatre (*g*). Aucun Romain n'eût voulu que ses parentes fussent assez effrontées pour vouloir qu'on les honorât de la maniere, que l'on honoroit la mere des Dieux (*h*). Saint Augustin a raison de dire (*i*) que Scipion Nasica, qui auroit été bien aise que sa mere eût mérité les honneurs divins par de grands services rendus à l'Etat, auroit mieux aimé la savoir anéantie que de la voir une Déesse qui écoutât agréablement les obscénitez des jeux scéniques : (*k*) *Porrò si ab illo deinde quæreremus, utrum inter ejus divinos honores vellet illa turpia celebrari : nonne se malle clamaret, ut sua mater sine ullo sensu mortua jaceret, quàm ad hoc dea viveret, ut illa libenter audiret ? Absit ut senator populi Romani ea mente præditus, qua theatrum ædificari in urbe fortium virorum prohibuit, sic vellet coli matrem suam, ut talibus dea sacris propitiaretur, qualibus matrona verbis offenderetur. Nec ullo modo crederet verecundiam laudabilis fœminæ, ita in contrarium divinitate mutari, ut honoribus eam talibus advocarent cultores sui, qualibus convitiis in quempiam jaculatis, cùm inter homines viveret, nisi aures clauderet, seseque subtraheret, erubescerent pro illa & propinqui, & maritus, & liberi.* Cela ne signifie-t-il point qu'il a falu que la Providence divine arrêtât l'inondation du peché, non pas en lui opposant la Religion des Gentils, mais plûtôt en oposant à ce faux culte qui rompoit toutes les digues de l'impudence, la raison & la pudeur naturelle, & les idées de l'honneur humain ? Sans ce principe réprimant on eût vû que la Religion païenne auroit introduit dans le monde la prostitution générale. Une grand'mere presque décrépite, n'auroit pas eu honte de courir après un jeune garçon, puisqu'il y avoit des fêtes où l'on célébroit solemnellement l'amour de Cybele (*l*) pour Atis ; de Cybele, dis-je, qui avoit (*m*) tant de petits-fils. Si vous vous souvenez du grand soin que les anciens Peres prirent (*n*) d'inspirer beaucoup d'horreur pour les spectacles des Païens, vous ne douterez nullement qu'ils ne les considérassent comme des écoles d'impiété, & d'impureté, & de cruauté.

Et à encourager les vices les plus énormes.

L'anarchie universelle, le brigandage général (*o*) que l'on dit à tort être la suite nécessaire de l'irréligion, eût été inévitablement l'effet de la Religion Païenne, si d'autres principes n'y eussent mis des obstacles. La séduction ou l'enlevement des personnes de l'autre sexe, & même des beaux garçons, auroit passé pour une copie des actions des Dieux : le vol, l'inceste, la fraude, le (*p*) sortilége, auroient eu la même prérogative. On s'y seroit donc abandonné sans scrupule de conscience, & même par un principe de Religion. A quels troubles & à quels desordres n'eût-on point exposé par-là les Societez ? Ce n'est pas le tout. Le desir de regner a tant de force sur les ames ambitieuses, qu'elle leur fait violer & les loix de la Nature, & les loix divines, & les loix fondamentales de l'Etat. Les Républiques ont à craindre l'ambition du chef de leurs troupes : les Rois ont à craindre celle de leurs fils, ou de leurs beaux-fils, & ce qui est encore plus étrange, ils ont quelquefois à craindre celle de leurs peres, ou de leurs beaux-peres. Il n'y avoit rien de plus capable de lâcher la bride à cette furieuse ambition que le culte des Gentils ; car le Jupiter qu'ils adoroient comme la plus grande de toutes leurs Divinitez, avoit déthrôné son pere Saturne, qui avoit exclus de la succession son frere aîné (*q*). Ces grands exemples ne poussoient-ils pas à la rébellion les enfans des Princes ? N'encourageoient-ils pas l'aîné à donner la chasse à son pere, & les cadets à suplanter leur aîné ? Ceux qui sentoient bien en leur conscience, qu'ils n'avoient aucune bonne raison de vouloir troubler l'ordre de Nature, & que tout ce qu'ils allégueroient dans un manifeste seroit faux, & inventé seulement pour amuser & pour tromper le public, *ad populum phaleras*, pouvoient néanmoins sans scrupule s'emparer du thrône ; car quel plus grand modéle de justice se pouvoient-ils proposer que celui des principaux Dieux ? Cela seul faisoit leur apologie, & leur fournissoit un argument insoluble auprès des Sujets. Ou cessez, leur pouvoient-ils dire, d'adorer Saturne & Jupiter, ou aprouvez notre conduite. Mais comme les peres eussent formé de puissantes opositions aux entreprises de leurs fils aînez, & ceux-ci aux attentats de leurs freres, on

(*a*) » Voïez ci-dessus à la fin du ch. 52.
(*b*) » Voïez les Pensées diverses ch. 69.
(*c*) » Voïez Pline liv. 30. ch. 1. & les notes du Pere Har» douin.
(*d*) Voïez *Kirchmannus de funeribus lib. 4. cap. 8. & Gensius de victimis humanis parte 2. cap. 8.*
(*e*) » Voïez dans mon Diction. l'article *Flora.*
(*f*) » Voïez Saint Augustin *de civit. Dei lib. 2. cap. 5.*
(*g*) *Augustin de civit. Dei lib. 2. cap. 4.*
(*h*) » Voïez Saint Augustin *ibid.*
(*i*) *Ibid. cap. 5.*
(*k*) *Ibid. pag. m. 148. 149.*
(*l*) *Quæ adulterum suum infeliciter placitum, quoniam & ipsa deformis & vetula, ut multorum Deorum mater, ad stuprum illicere non poterat &c.* Minuc. Felix pag. m. 174. Voïez aussi Lucien, *in Dialog. Deor. to. 1. pag. m.* 145.
(*m*) *Lata Deûm partu centum complexa nepotes,*
Omnes cælicolas, omnes supera alta tenentes.
Virgil. Æn. lib. 6. v. 787.
(*n*) » Voïez là-dessus divers passages recueillis par Bar» nabé Brisson *in commentario de spectaculis & feriis* pag. 216. » *& seq. edit. Goudanæ* 1697.
(*o*) » Voïez ci dessus ch. 117.
(*p*) » Voïez la Réponse aux questions d'un Provincial, » chap. 42.
(*q*) » Voïez ci-dessus ch. 115. au commencement.

on devoit s'attendre aux plus terribles desordres qui puissent troubler la Société (r). Les guerres civiles de cette nature sont le plus grand fleau des états, elles en ébranlent les fondemens, & les bouleversent très-souvent de fond en comble. C'est ce qui a donné lieu à la politique barbare des Ottomans, (s) & aux précautions rigides de quelques autres Nations. Au reste on n'auroit pas craint dans le Paganisme que la Providence chatiât le déthrônement d'un pere; car on pouvoit se flater de l'espérance, ou que Jupiter aprouveroit une conduite qui ressembleroit à la sienne, ou qu'il excuseroit des passions qu'il n'avoit pû surmonter. Voilà donc le Paganisme une école de rébellion, & une école d'autant plus pernicieuse qu'elle intéressoit le Ciel à l'impunité des guerres civiles les plus exécrables.

La confusion se fût étenduë jusqu'aux familles particulieres. Un fils eût trouvé que son pere ne mouroit (t) pas assez tôt, ou que sa portion d'un patrimoine divisé entre plusieurs freres étoit trop petite. On eût voulu l'avoir tout, & sans attendre la mort naturelle du prédécesseur. On se fût immédiatement reglé sur la conduite des Princes, & médiatement sur celle des Dieux. Trente arpens de terre sont à un homme qui n'a que cela ce qu'un Roïaume est à un Monarque. Vous voiez donc qu'il a été nécessaire que la Providence menageât un principe reprimant de la malice que la Religion des Païens étoit propre à inspirer & à provoquer.

§. CXXVII.

Continuation du même sujet. Observations sur la Justice vengeresse des Dieux des Païens.

Mauvais exemples des injustes jugemens des Dieux Païens.

Le déluge injuste.

N'Oublions pas la Justice vengeresse, que les Païens attribuoient à leurs Dieux. Ils en donnoient des exemples qui n'étoient propres qu'à renverser la morale, & qu'à troubler les Sociétez.

Je laisse ce qu'ils disoient du déluge, quoique ce ne soit pas une chose qui fasse beaucoup d'honneur à Jupiter, ni aux autres Dieux; car la principale raison qui le porta à noïer les premiers hommes, fut qu'il craignit qu'ils n'exterminassent les Divinitez terrestres, & qu'il étoit encore un peu effraié du péril qu'il avoit couru dans l'Arcadie. (a)

Sunt mihi Semidei, sunt rustica numina Fauni,
Et Nymphæ, Satyrique, & monticolæ Sylvani:
Quos quoniam cœli nondum dignamur honore,
Quas dedimus, certe terras habitare sinamus.
An satis, ô superi, tutos fore creditis illos,
Cum mihi, qui fulmen, qui vos habeoque regoque,
Struxerit insidias notus feritate Lycaon?

Si les autres Dieux aprouverent sa résolution, ce ne fut pas sans un grand regret (b) à la fumée de l'encens. Il fault les consoler & les rassûrer là-dessus par l'esperance d'une meilleure génération d'hommes (c).

La plûpart des exemples de la vengeance des Dieux ont de grands defauts, elle tombe plûtôt sur l'innocent que sur le coupable: elle a pour objet non pas l'adultere, la fornication, la mauvaise foi, le vol, l'homicide, mais l'omission de quelque culte, ou quelques paroles orgueilleuses; quelquefois elle consiste à pousser les gens au péché.

Le sacrifice d'Iphigenie injuste.

Agamemnon chef de l'armée des Grecs à l'expédition de Troie tua une biche qui apartenoit à Diane: il n'en savoit (d) rien. On veut qu'il ait dit (e) que jamais Diane n'avoit mieux frapé aucune bête qu'il avoit frapé celle-là. Cette Déesse se fâcha de telle sorte qu'elle fit périr de peste dans l'armée des Grecs une infinité de monde. Elle fit savoir que cela continueroit jusques à ce qu'Agamemnon lui eût immolé sa fille ainée (f). Il en falut passer par-là. On conte que tout étant prêt pour le sacrifice, la Déesse eut pitié de la victime innocente; mais il y a des Ecrivains (g) qui assûrent le contraire. Si Agamemnon eût mis à feu & à sang cinq ou six villages, on n'auroit point dit qu'il exposa son armée (h) & sa famille à l'indignation des Dieux.

La peste dans l'armée Grecque injuste.

Il commit sans doute pendant le siege de Troie bien des crimes, qui méritoient quelque châtiment. Néanmoins les Dieux ne s'aviserent de le punir que lorsqu'il eut maltraité de paroles le bon homme Chryses Prêtre d'Apollon, qui ofroit pour la rançon de sa fille tout ce qu'on trouveroit à propos. Apollon qui s'étoit peu soucié que cette fille fût depuis long-tems l'esclave & la concubine de ce Général des Grecs, prit feu dès qu'il eut apris les menaces faites à son Prêtre, & pour se venger, il envoïa une peste qui laissa Agamemnon en pleine santé, & ne fit mourir que des mulets, & des chiens, & des soldats (i).

Injuste punition de Niobe & de ses enfans.

L'un des plus grands exploits du même Apollon est d'avoir tué les quatorze enfans de Niobe pour venger Latone sa mere. Niobe issuë des Dieux, petite-fille de Jupiter, & femme d'un fils de Jupiter, n'avoit pû soufrir qu'on rendit les honneurs divins à Latone préférablement à elle, & s'étoit glorifiée de sa fécondité comme d'un bonheur qui la mettoit fort au-dessus de Latone. Celle-ci en fut outrée, & demanda à ses deux (k) enfans qu'ils la vengeassent. Il en coûta la vie tout aussi-tôt aux sept fils & aux sept filles de Niobe, qui n'avoient aucune part à la présomtion de leur mere (l).

D'Andromède.

Si Andromède se vit exposée à la fureur d'une baleine, ce fut à cause que sa mere s'étoit vantée de surpasser en beauté les Néréides. Neptune en conséquence d'un oracle de Jupiter Hammon voulut

(r) *Qui se se alicui tanquam Deo totos dedicaverint, qualem sibi illum proposuerint, tales & ipsi efficientur, si cupidum regnandi, ac propter hoc neque parcentem parenti suo, uti Jovem finxerunt; aut filios perdentem, uti Saturnum, tales erunt scilicet parentes, & filii, qui se se invicem fugent, atque consumant. Quod si fiat, actum est de Gentibus, ac Regnis.* Thomas Bozius de ruinis Gentium, in Proœmio fol. ††††.

(s) » Voiez les Méditations historiques de Camérarius, » to. 1. liv. 5. chap. 8. Il raporte dans le chapitre 12. » plusieurs exemples des effets de l'ambition.

(t) *Filius ante diem patrios inquirit in annos.*
Ovid. metam. lib. 1. v. 148.

(a) *Ovid. Metam. lib. 1. v. 192.*

(b) *Et tamen humani generis jactura dolori,*
Omnibus. . . . . rogant
. . . . quis sit laturus in aras Thura?
Id. ib. v. 246.

(c) *Id. ib. v. 250.*

(d) *Forte conspicit circa lucum Dianæ pascentem capream imprudensque religionis quæ in eo loco erat, jaculo transfigit.* Dictys de bello Trojano lib. 1. cap. 19. pag. m. 35.

(e) *Scholiast. Euripidis in Orest. v. 659.*

(f) *Didys ib.* Voiez aussi *Hygin. cap. 98.*

(g) *Pindarus Pyth. ode 11. Lucret. lib. 1. v. 85. & seq. Virgil. Æn. lib. 2. v. 116. Propert. eleg. 1. lib. 4.*

(h) » Il y en a qui disent que les vents contraires furent » le moien, que Diane emploïa pour punir Agamemnon. » Voiez Ovide *Metam. lib. 12. v. 36.*

(i) » Voiez le 1. livre de l'Illiade.

(k) » Apollon & Diane.

(l) » Voiez Ovide au 6. livre des Métamorphoses v. 146. » & suiv.

lut que cette rare Beauté attachée à un rocher devînt la proie d'un poisson, afin d'expier une faute dont elle étoit innocente (m). Ovide (n) n'a pû se taire sur cette grande iniquité.

Des filles de Prœtus; Junon apliqua moins mal sa vengeance : elle punit les filles mêmes de Prœtus qui avoient osé se dire plus belles qu'elle. Mais elle choisit un genre de punition pire que la mort, elles les rendit insensées. Quelques-uns disent (p) qu'elle se servit de la fureur uterine, chose très-capable de pousser à la prostitution, & particulierement, lorsqu'elle va jusques à faire courir *par monts & par vaux*, comme faisoient les filles de Prœtus.

Si Diane envoïa un furieux sanglier en Calydoine, où il fit un dégat épouvantable, ce ne fut que pour se venger d'Oenée, qui avoit oublié de la comprendre dans les honneurs qu'il avoit rendus aux autres Divinitez.

(q) Cœptus ab agricolis superos pervenit ad omnes
Ambitiosus honor : solas sine thure relictas
Præteritas cessasse ferunt Latoidos aras.
Tangit & ira Deos. At non impune feremus,
Quæque inhonoratæ, non & dicemur inultæ :
Inquit : & Oeneos ultorem spreta per agros
Misit aprum.

Je pourrois vous indiquer plusieurs faits semblables qui se trouvent dans les Auteurs.

De Cyanippus; En voici de plus étranges. Cyanippus sacrifiant aux autres Divinitez n'oublia que celle de Bacchus, qui l'en punit en le faisant enivrer. Il trouva pendant son ivresse sa propre fille dans un lieu obscur, & la viola. Une peste survint : Apollon fut consulté, il ordonna le sacrifice de l'incestueux : la fille de Cyanippus le sacrifia elle-même, & se tua en même tems. Une chose à peu près pareille arriva dans Rome, lorsqu'un certain Arrutius eut méprisé les cérémonies de la fête de Bacchus (r).

De Diomede; Comment est-ce que Diomede qui blessa Vénus au siege de Troie, en fut puni? Venus se vengea en inspirant à la femme de Diomede une ardente & enragée impudicité. J'en parle ailleurs (s), comme aussi de quelques autres exemples de même (t) nature, où l'on peut voir que Minerve même (v) se servit de cette espece de vengeance.

Des Scythes: Les Scythes qui pillerent le Temple de Vénus à Ascalon, comment furent-ils punis par cette Déesse? Elle leur communiqua (vv) & à tous leurs descendans la maladie des femmes. On est en peine de sçavoir ce que c'étoit qu'une telle maladie. L'opinion la plus probable est qu'il faut entendre par là que ces Scythes eurent pour les hommes une passion toute semblable à celle des femmes. Voïez la dispute de Girac (x) & de Costar. On a dit que Vénus châtia ainsi Philoctete; il n'y a point d'obscurité dans ces paroles de Martial :

(y) Mollis erat facilisque viris Pœantius heros;
Vulnera sic Paridis dicitur ulta Venus.

La puanteur des femmes de Lemnos (z), qui fut un acheminement à de gros crimes, pourroit être mise ici en ligne de compte.

Si les Scythes dont l'humeur guerriere causoit une infinité de désolations, en avoient été punis par un changement de vie, de sorte qu'au lieu de songer à des conquêtes ils se fussent sentis poltrons & amateurs de l'oisiveté, on auroit pû se persuader que les Dieux avoient à cœur le repos des peuples, mais en voïant que les Scythes, qui avoient ravagé toute l'Asie, demeurerent impunis à la réserve d'un petit nombre qui avoient pillé le temple de Vénus, & que le châtiment de ce petit nombre consista en ce que Vénus les assujettit au péché contre nature, on n'avoit nul lieu de s'imaginer, que les Dieux se souciassent ni du bien des Societez, ni de la vertu, uniquement attentifs à faire honorer leurs personnes, & les choses qui leur étoient consacrées. Les manieres de leur vengeance étoient très-propres à détourner de la vraie idée de la justice, & de pousser vers l'idée d'un orgueil choquant, tel qu'est à peu-près l'orgueil de certains Marquis, & de certaines Marquises de Province, qui se soucient très-peu que leurs Vassaux soient fripons, voleurs, ivrognes, lascifs, pourvû qu'ils fassent des présens à leur Seigneur, & qu'ils rampent devant lui, & qu'ils respectent sa famille, son portrait, ses laquais, ses chiens même, ses chevaux, ses arbres &c. à quoi s'ils ne sont pas ponctuels, on les roüe de coups de bâton, fussent-ils irréprehensibles quant à tout le reste.

Et de l'armée Romaine à Cannes. Ne m'objectez point que les exemples que je vous allégue, sont tirez de l'histoire fabuleuse; car il me sufit que le peuple les considérât comme vrais, & qu'il y fondât sa Religion. Mais si vous voulez des choses tirées du tems historique, je vous dirai à quoi l'on attribuoit le malheur de la bataille de Cannes qui pensa faire périr la République Romaine. On l'attribuoit (a) à la colere de Junon, & l'on prétendit que cette Déesse s'irrita de ce que Varron avoit mis en sentinelle au Temple de Jupiter un beau garçon. Cela sentoit fort la jalousie d'un nouveau Ganymede. Lisez Lactance qui a bien montré le ridicule de tout cela, & l'injustice de la démarche de Junon : *Quoties autem*, dit-il (b) *pericula impendent; ob aliquam se ineptam, & levem causam profitentur iratos; sicut Juno Varroni, quod formosum puerum in templo Jovis ad excubias tenendas collocarat; & ob hanc causam Romanum nomen apud Cannas pene deletum est. Quod si Juno alterum Ganymedem verebatur : cur juventus Romana luit pœnas? Vel si dii tantummodo duces curant, cæteram multitudinem negligunt : cur Varro solus evasit, qui hoc fecit? & Paulus, qui nihil meruit, occisus est?* Vous savez qu'on conte cent choses de l'esprit

(m) » Voiez Ovide *ibid. lib.* 4. *v.* 670. & les notes de » Farnabe.
(n) *Illic immeritam maternæ pendere linguæ Andromedam pœnas injustus jusserat Hammon.* Ibid.
(o) *Servius in Virgil. ecl.* 6. *v.* 48.
(p) » Voiez dans mon Diction. la remarque C. de l'article *Melampus*.
(q) *Ovidius Metam. lib.* 8. *v.* 276. *pag. m.* 187.
(r) » Tiré de Plutarque *in parallelis* pag. m. 310.
(s) » Voïez dans mon Diction. la remarque C. de l'article *Egialée*, & la remarque C. de l'article *Myrrha*.
(t) » Voiez dans le même Dict. l'article *Helene*, les remarques T & TΔ de la 1. édit. ou X & Z de la dern.
(v) » Voiez dans mon Dict. l'article *Alcinoï*.
(vv) » Herodot. *lib.* 1. *c.* 105.
(x) » Girac, Réponse à la Défense de Voiture pag. 154. » & suiv. Costar, Apologie pag. 195. & suiv.
(y) » *Martial. epigr.* 84. *lib.* 2. NOTEZ que Ramirez » del Prado dans ses notes sur ce passage de Martial assûre » qu'on ne lit en aucun lieu que Philoctete ait été sujet au » vice de la patience en fait de non-conformité. Il se trompe: » Ausone *epigr.* 71. en parle, comme aussi le Scholiaste de » Thucydide *ad l.* 1. qui remarque même que ce fut la punition d'avoir tué Pâris.
(z) » Voïez dans mon Diction. la remarque A de l'article *Hypsipyle*.
(a) » Voiez Valere Maxime *lib.* 1. *cap.* 1. *n.* 16.
(b) *Lactan. divin. inst. lib.* 2. *cap.* 16. *pag. m.* 142.

l'esprit jaloux & vindicatif de cette Déesse : je ne vous en importune pas : il vaut mieux que je vous prie de considérer les afreux désordres, qui devoient sortir naturellement de la mauvaise Théologie dont on vient de vous donner des échantillons.

Comment feroient les Rois en suivant ces exemples.

Il est certain en premier lieu que les Rois (c) qui se regardent comme les images, & comme les Lieutenans de Dieu sur la terre, devoient se faire non pas un scrupule, mais plûtôt une Religion de se regler sur cette conduite des Dieux. Ils devoient donc soufrir les mauvaises mœurs de leurs Sujets, pourvû qu'elles n'arrêtassent pas le payement des impôts, ni aucune autre partie de l'obéissance. Ils devoient réserver tous les actes de punition pour les personnes qui leur manquoient de respect, & enveloper dans la peine l'innocent avec le coupable, de sorte qu'une ville entiere fût saccagée, & condamnée à la prostitution, si leurs Officiers, si leurs bureaux y avoient été insultez par 20. ou 30. mutins, ou si leurs statuës y avoient reçu quelque offense malgré la meilleure, & la plus grande partie des habitans. A quel excès de violence ne se devoient pas porter les Reines & les Princesses, si l'on osoit égaler ou préferer à leur beauté celle d'une autre personne, ou les ofenser en quelque autre sorte ; ou si leurs maris avoient des maîtresses & des bâtards, comme il arrive presque toujours. N'irritoit-on pas une passion qui n'étoit déjà que trop vive, lorsqu'on lui montroit un original aussi respectable que la conduite des Déesses ? La discorde des familles roïales, une Reine fiere & jalouse broüillée avec son époux font quelquefois un très-grand mal à tout l'État, & une source de confusions générales.

Et les Sujets en suivant l'exemple de leurs Rois.

Il est certain en second lieu qu'autant qu'un Monarque se fait un devoir, lorsque cela s'accommode avec ses passions, d'imiter les Dieux, autant les Sujets (d) se font un plaisir d'imiter leurs Princes. La belle chose que ce seroit qu'une République, qu'un Roïaume où le Souverain administreroit la justice sur le modele divin que nous avons vû, & où les Sujets se conformeroient à leur Souverain !

Nous pouvons dire en troisiéme lieu que chaque particulier, & sur tout dans l'ordre des personnes de qualité s'éleve tout droit, & immédiatement jusques à l'imitation des Dieux quand cela flate le penchant de la Nature. Chaque grand Seigneur auroit donc voulu punir, & se venger selon le plan que les Dieux suivoient. Une Dame qui auroit sû que l'on auroit dit qu'elle étoit moins belle qu'une autre, ou que sa fille étoit moins belle que celle d'une autre, auroit cru que cette injure méritoit un châtiment exemplaire, & que la morale pratique des plus grandes Divinitez ne permettoit pas l'indolence dans une telle occasion. Les parens eussent été exhortez à tirer raison de cette offense. Jugez un peu si le repos des familles étoit compatible avec cet esprit.

Je vous ai parlé ailleurs (e) de la dispute de beauté qui s'éleva entre Junon, Pallas, & Vénus. Si aujourd'hui trois grandes Dames formoient un pareil procès, & que les deux mécontentes persécutassent leur Juge, sa famille, sa Patrie, sa Province avec la fureur que les deux Déesses excluës du prix témoignerent contre les Troïens, nous les prendrions pour des Mégeres qu'il faudroit mettre dans un sac & jetter dans l'eau. Cependant si elles étoient Païennes, elles justifieroient facilement leur conduite.

Qu'auroit-on dit de la Reine Elizabeth, si parce qu'il seroit échapé à Ronsard de la mettre dans une ode au-dessous de Catherine de Médicis sur le chapitre de la beauté, elle eût déclaré la guerre à la France, & ne se fût pas contentée d'y mettre tout à feu & à sang, mais qu'elle eût voulu encore persécuter jusques aux Indes les François, qui auroient pû échaper à la ruïne entiere de leur païs ? N'auroit-on pas eu raison de dire qu'elle étoit une Diablesse incarnée ? cependant si elle eût été de la Religion des anciens Romains, elle auroit pû faire une excellente apologie. Je ne fais que suivre, auroit-elle dit, l'exemple de la Déesse des Déesses.

Il falloit d'autres digues pour retenir les hommes, corrompus par la Religion Païenne.

Vous voïez donc que si Dieu n'eût ménagé plusieurs digues, & plusieurs barrieres pour réprimer le Paganisme, les Societez humaines eussent été dans un horrible cahos. Il semble que rien n'ait plus coûté à la Providence, s'il est permis de se servir de cette expression, que le frein qui a été nécessaire à l'Idolatrie. Il a fallu veiller avec attention sur ses suites naturelles, afin de leur faire rencontrer les obstacles, qui pouvoient servir de rempart au genre humain.

Elle avoit tellement gâté l'esprit des hommes, que lors même qu'ils parloient le plus gravement des bienfaits des Dieux ils débitoient des impiétez fort pernicieuses à la Morale. Je ne vous en donnerai qu'une preuve. Cicéron (f) dans son plaidoïé pour Milon déclare que la mort de Clodius étoit l'une des faveurs dont la Providence divine avoit comblé le peuple Romain ; qu'il faudroit être Athée pour mettre en doute une telle vérité ; & que c'étoit cette Providence (g) qui avoit fait périr Clodius en lui inspirant la pensée de tuer Milon. N'est-ce pas dire que Clodius n'auroit pas eu la hardiesse d'entreprendre cette action, si les Dieux ne l'y avoient excité ? Ils firent donc un miracle, ils dérangerent l'ordre naturel des pensées de cet homme pour lui inspirer la résolution d'un assassinat. N'étoit-ce pas enseigner qu'ils peuvent être la cause morale des plus grands crimes ? Or quelles étoient les conséquences de ce dogme afreux ? Ne fournissoit-il pas aux hommes de quoi s'excuser des fautes les plus criantes ? Ne pouvoient-ils pas dire pour leurs raisons, qu'il ne leur avoit pas été possible de résister à une force majeure comme est l'impulsion céleste ? Mille exemples (h) prouvent qu'ils se sont servis de cette mauvaise apologie. Homére, ce grand & incomparable observateur de la vraisemblance introduit Agamemnon se justifiant par là.

(i) Πολλάκι δή μοι τοῦτον Ἀχαιοὶ μῦθον ἔειπον,
Καί τε με νεικείεσκον· ἐγὼ δ' οὐκ αἴτιός εἰμι,
Ἀλλὰ Ζεὺς καὶ μοῖρα, καὶ ἠεροφοῖτις Ἐρινὺς,
Οἵ τέ μοι εἰν ἀγορῇ φρεσὶν ἔμβαλον ἄγριον ἄτην,
Ἤματι τῷ ὅτ' Ἀχιλλῆος γέρας αὐτὸς ἀπηύρων.

(c) » Dites à proportion la même chose de toutes les au» tres especes de souveraineté.

(d) *Componitur orbis Regis ad exemplum &c.* Claudian. de 4. Honorii consul. v. 299.

(e) » Ci-dessus ch. 82.

(f) *Cicero orat. pro Milone pag. 213. edit. Abrami.*

(g) *Ea vis, ea est igitur, quæ sæpe incredibiles huic urbi felicitates, atque opes attulit : quæ illam perniciem extinxit ac sustulit cui primùm mentem injecit, ut vi irritare, ferroque* Sæpe *lacessere fortissimum virum auderet .... non est humano consilio, ne mediocri quidem, Judices, Deorum immortalium cura res illa perfecta .... Hic dii immortales, ut supra dixi, mentem dederunt illi perdito ac furioso, ut huic faceret insidias. Aliter perire illa pestis non potuit.* Id. ib. pag. 218. 222. 231.

(h) » Voiez ci-dessous ch. 129. p. 368. col. 1.

(i) » *Homer. Iliad. lib. 19. v. 85.* Voiez aussi dans Ma» xime de Tyr. *Orat. 3. pag. m.* 34. la censure de ceci.

Sæpe jam mihi hunc Achivi sermonem dixerunt
Et me objurgarunt : ego autem non author sum,
Sed Jupiter & Fatum & in-tenebris-agens Furia :
Qui mihi in concione mentibus injecerunt sævam noxam,
Die illo quo Achillis præmium ipse abstuli.

Toute la suite de son discours est impie ; car on y voit Jupiter trompé & menteur (k).

Voici une nouvelle conséquence aussi pernicieuse que la premiere. On ne devoit avoir nul scrupule d'exciter les autres à l'assassinat ; puisque les Dieux en montroient si bien le chemin en donnant à l'homme la volonté efficace d'un guet à pens.

§. CXXVIII.

Preuve par le témoignage des Peres que les crimes attribuez aux Dieux des Paiens autorisoient & fomentoient les crimes de l'homme.

IL n'est pas possible, ce me semble, de suivre l'Idolatrie païenne depuis sa source jusques à son embouchure, & de trouver en quel point de son progrès on commença (a) d'imputer aux Dieux les mêmes crimes qui regnoient parmi les hommes. On ne sauroit assurer qu'un dessein prémédité d'ôter au vice ce qu'il a de malhonnête, fût la premiere origine d'une telle imputation, mais on ne peut pas révoquer en doute, que cet article de Théologie n'ait donné lieu à de pernicieuses conséquences, qui lâchoient la bride au péché, comme à une chose qui n'étoit point criminelle, puisque les Dieux y étoient sujets, ou qu'ils ne puniroient pas, puisqu'ils en étoient coupables.

Le danger de l'exemple des Dieux criminels prouvé par Lactance ;

Tous les Peres qui ont écrit contre les idoles, ont insisté fortement sur ces conséquences. Ils ont soûtenu que le Paganisme aprenoit aux hommes à être méchans, puisqu'il leur faisoit adorer des Dieux criminels. Comment seroit-il possible, disoit Lactance, que ceux qui adorent Mars & Bellone, ne fussent pas sanguinaires ? Les adorateurs de Jupiter qui chassa son pere, épargneront-ils eeux qui les ont mis au monde ? Epargnera-t-on ses enfans si l'on adore Saturne, qui mangeoit les siens ? Sera-t-on chaste si l'on adore la prostituée Vénus, Jupiter, Hercule, Bacchus, Apollon, & les autres Dieux, dont les adulteres & les péchez contre nature sont chantez sur le théatre ? S'abstiendra-t-on de la fourberie & du larcin, si l'on adore Mercure ? Si les Dieux sont les Docteurs de l'injustice, les hommes peuvent-ils se comporter justement ? Ne faut-il pas apaiser ses Dieux par les actions que l'on fait leur être agréables ? Chacun se conforme aux qualitez de son Dieu ; car l'imitation est un culte très-religieux. (b) *Nec est difficile docere, cur Deorum cultores, boni, & justi esse non possint. Quomodo enim sanguine abstinebunt, qui colant cruentos Deos, Martem, atque Bellonam ? quomodo aut parentibus parcent, qui expulsorem patris sui Jovem aut natis ex se infantibus, qui Saturnum ? quomodo pudicitiam tuebuntur, qui colunt deam nudam, & adulteram, & quasi apud Deos prostitutam ? quomodo se à rapinis, & fraudibus abstinebunt, qui Mercurii furta noverunt, docentis, non fraudis esse, decipere, sed astutiæ ? quomodo libidines coërcebunt, qui Jovem, Herculem, Liberum, Apollinem, cæterosque venerantur ; quorum adulteria, & stupra in mares, & fæminas non tantum doctis nota sunt, sed exprimuntur etiam in theatris, atque cantantur, ut sint omnibus notiora ? Possuntne inter hæc justi esse homines ; qui etiam si natura sint boni, ab ipsis tamen diis erudientur ad injustitiam ? Ad placandum enim Deum, quem colas, iis rebus opus est, quibus illum gaudere, ac delectari scias. Sic fit, ut vitam colentium Deus pro qualitate nominis sui formet, quoniam religiosissimus est cultus, imitari.*

Par S. Augustin & d'autres Peres :

Saint Augustin observe (c) que les maximes des Philosophes faisoient beaucoup moins d'impression sur les Idolatres que le modele que les Dieux donnoient, & il cite sur cela ce que j'allégue de Térence dans le chapitre 180. des Pensées diverses. Léonard le Cocq dans son commentaire sur ce passage de saint Augustin raporte plusieurs semblables autoritez. Il cite Julius Firmicus, Arnobe, saint Cyprien, saint Cyrille, saint Grégoire de Nazianze, saint Ambroise, saint Athanase, Fulgence, & (d) Lactance. Consultez-le, s'il vous plaît, je m'épargnerai la peine d'une compilation que vous trouverez aisément dans cet Auteur-là. Je vous alléguerai seulement une partie de ce qu'il raporte de Julius Firmicus : (e) *Quicunque hæc sacra deorum devota mente veneratur, cuicunque placet superstitionis istius metuenda contagio, aut malis suis solatium quærit, aut facinora eorum tacita collaudat cogitatione, hoc optans, hoc quærens, hoc utique magnopere desiderans, ut & sibi liceat, quod diis suis licuit, ut & se ad consortium talis vitæ morum similitudo perducat. Adulterio delectatur aliquis, Jovem respicit, & inde cupiditatis suæ fomenta conquirit, probat, imitatur, & laudat.* La suite de ce passage est un assez long détail, & une très-belle description des nouvelles forces que l'Idolatrie donnoit à la malice de l'homme, chacun prenant pour modele, & pour un moïen d'apologie le mauvais exemple des Dieux.

Par Théophile Raynaud.

Si vous n'êtes pas content de l'abondance d'autoritez que le commentaire de le Cocq vous peut fournir, vous en trouverez une plus grande dans (f) Théophile Raynaud. Il les cite pour prouver que selon les Peres (g) la doctrine des Gentils touchant les crimes des Dieux servoit d'amorce, & de couverture, & de leçon de sécurité aux péchez des hommes. Ces deux compilateurs ont oublié Sozomene, qui a dit fort justement que la jeunesse d'Antioche étoit excitée à l'impureté au faubourg de Daphné par la tradition des amou-

(k) » Voïez dans le 9. livre de l'Iliade v. 17. comment » Agamemnon se plaint de la fourberie de Jupiter.

(a) » Diogene Laërce *in proœm. n.* 5. se plaint qu'Orphée » très-ancien Auteur (le plus ancien de tous les Poëtes se» lon Lactance *lib.* 1. *cap.* 5. *pag. m.* 12.) ait attribué aux » Dieux la même dépravation qu'aux hommes. *Isocrate* » *in Busir. laudat. pag. m.* 356. dit qu'Orphée a été le prin» cipal auteur de ces fables.

(b) *Lactant. divin. institut. lib.* 5. *cap.* 10. *pag. m.* 328.

(c) *Magis intuentur quid Jupiter fecerit quam quid docuerit Plato, vel censuerit Cato. Hinc apud Terentium, &c. August. de civit. Dei lib.* 2. *cap.* 7. Voïez le aussi *ibid. cap.* 25. *& Confess. lib.* 1. *cap.* 16. *& epist.* 202. & le passage que j'ai cité dans la remarque *H.* de l'article *Garasse* lettre *d* à la 2. édit. de mon Dictionaire, ou à la remarque *I.* n. 24. de la dern.

(d) *Lib.* 1. *cap.* 10. C'est donc un passage diférent de celui que j'ai cité ci-dessus à la fin de la col. précédente.

(e) *Julius Firmicus Maternus, de errore profan. religion. pag. m.* 24.

(f) *Theoph. Raynaud. Theol. natur. distinct.* 7. *quæst.* 1. *art.* 2. *pag. m.* 647.

(g) *Qui docent hinc ab impiis quæsitum sceleribus suis obtendiculum. Fuisseque id non parvum in omnia scelera incentivum & indolentia in omni scelere poculum à Dæmone porrectum.* Id. ib.

amourettes d'Apollon pour cette Nymphe (*).

Et par Bozius.

Les Théologiens (†) modernes font de semblables remarques dans l'occasion. Je ne vous nommerai que l'un de ceux qui ont crié le plus haut contre l'Athéisme. Il soûtient que l'on s'éforce d'imiter l'objet de sa dévotion, & qu'ainsi les adorateurs d'une Divinité criminelle s'abandonnent pleinement au crime : (‡) *Si Venus impura, vel Mahometes incontinens Dei loco ponatur, tales profecto evadent homines, quales ii, quos venerantur. Ac nemo non componit se ad illius similitudinem, qui praest, ac regit, sive ut assequatur imaginem, quando ipsam rem non potest, ac si negatur, ut praesit, ac regat, hac sibi saltem via placeat, semet ipsum fallat, in umbra conquiescat; sive quod imitentur cuncti, quos habent in admiratione. Ac propterea cuncti appetunt similitudinem divinam, quod generatim cunctos ad se alliciat divinitas.*

§ CXXIX.

Preuve de la même chose par le témoignage des Païens.

La même chose prouvée par les Païens mêmes.

ON auroit tort de prétendre que les Peres ont trop fait valoir les ruses de la Rhétorique afin de mieux profiter des avantages que les endroits foibles de la fausse Religion leur fournissoient ; cette prétention, dis-je, seroit mal fondée ; car outre qu'il est évident que la dévotion pour un Dieu très-impudique doit augmenter l'impudicité, les Païens mêmes ont reconnu que les crimes qu'on attribuoit aux Dieux fomentoient la dépravation humaine. Il importe de vous citer là-dessus de bonnes autoritez. Je ne m'assujetis point à l'ordre chronologique.

Par Platon ;

Platon (a) a bani de sa République les Poëmes où l'on médisoit des Dieux en leur imputant des passions honteuses. Il jugea que ce seroit introduire la dépravation des mœurs, que de soufrir que l'on enseignât de telles choses à la jeunesse.

Cicéron.

Lorsque Cicéron (b) aprouve cette conduite de Platon, il ne parle pas nommément de la faute pernicieuse que les Poëtes avoient commise en deshonorant les Dieux, mais ce qu'il en dit dans un autre livre (c), nous porte à croire que c'étoit sur cela principalement qu'il condamnoit leurs fictions. Il s'est déclaré en particulier sur le chapitre de l'amour dont ils avoient fait un Dieu ; car *ayant raporté le vers d'une Comedie où il étoit dit que* l'Amour est le plus grand des Dieux . . . . *il s'écrie :* O la belle réformatrice des mœurs que la Poësie, qui nous fait une Divinité de l'amour qui est la cause de tant de folies & de déréglemens honteux (d). *O praeclaram emendatricem vitae poëticam quae amorem flagitii & levitatis autorem in concilio deorum collocandum putet (e).*

De toutes les passions c'est celle qui a le plus de besoin d'être réprimée : elle est une source inépuisable d'impuretez, & d'agitations impétueuses, néanmoins c'est celle que le Paganisme flatoit & encourageoit le plus : il en faisoit un Dieu qui subjuguoit tous les autres ; n'étoit-ce pas exciter & les hommes & les femmes à n'avoir aucune honte du déréglement de leurs amours ? N'étoit-ce pas leur présenter une apologie toute prête ? *Comment pourrois-je résister à la puissance d'une Divinité dont Jupiter même n'a pû se défendre ?* Les théatres retentissoient de cette sorte d'excuse. Plaute introduit un jeune garçon qui pour se justifier auprès du pere d'une fille qu'il avoit engrossée, lui (f) represente qu'un Dieu l'y avoit poussé. Medée (g) s'excuse de sa passion sur un semblable principe. Phédre succombant à un amour incestueux, s'excuse aussi sur ce (h) qu'un Dieu tout-puissant s'est rendu le maître de son ame, & là-dessus elle raconte les victoires de cette Divinité sur les plus grands Dieux, mais Sénéque le Tragique opose à cela une sentence très-loüable, & qui découvre le venin. La divinité de Cupidon est une Chimere, dit-il, que les hommes ont inventée pour se donner plus de licence, & pour flater leurs sales inclinations : *Sénéque le Tragique ;*

(i) Deum esse amorem, turpiter vitio favens
Finxit libido : quoque liberior foret,
Titulum furori numinis falsi addidit.
Natum per omnes scilicet terras vagum
Erycina mittit. Ille per cœlum volans
Proterva tenera tela molitur manu ;
Regnumque tantum minimus in superis habet.
Vana ista demens animus ascivit sibi,
Venerisque numen finxit, atque Arcus Dei.

Voilà donc un Auteur grave qui a bien connu les mauvais effets des dogmes de la Religion païenne.

Ovide ne connoissoit guere moins cette dangereuse influence : *Quel lieu y a-t-il plus auguste & plus vénerable que les Temples ?* dit-il (k), *Il faut les éviter pourtant, si quelque femme est ingenieuse à se permettre quelque liberté. Qu'elle s'arreste dans le Temple de Jupiter, aussi-tost, il lui viendra en l'esprit combien ce Dieu a rendu de femmes enceintes. Ira-t-elle tout auprès pour adorer dans le Temple de Junon ? Elle songera que cette Déesse s'est plainte très-souvent des Rivales qu'elle a eües. Si elle regarde l'image de Pallas, elle voudra sçavoir pourquoi cette divine Vierge a toujours rejetté* *Ovide ;*

(*) Η'τε γὰρ θέσις καὶ ἡ φύσις τοῦ χωρίου πρὸς ῥαστώνην ἐπιτηδεία, καὶ ἡ ὑπόθεσις τοῦ μύθου ἐρωτική τις οὖσα, μικρᾶς λαβομένη ἀφορμῆς διπλοῦν ἀπετέλει τὸ πάθος τοῖς διεφθαρμένοις νέοις· εἰς παραίτησιν γὰρ προϊσχόμενοι τὰ μυθευόμενα, χαλεπῶς ἐξεκαίοντο, καὶ ἀνέδην εἰς ἀκολάστους πράξεις ἐχώρουν. *Nam & situs ac natura loci ad voluptatem accommodata, & ipsius fabulae argumentum amatorium, levi arrepta occasione, morbum duplo graviorem accendebat corruptis adolescentibus. Hi enim fabulam illam ad excusationem flagitii sui praetendentes, multo magis inflammabantur, omnique licentia ad turpes actus prorumpentes :* Sozomenus hist. ecclesi. lib. 5. cap. 19. pag. m. 625.

(†) » Voïez Lescalopier *in Ciceron. de nat. Deorum pag.* » 66.

(‡) *Thomas Bozius in proœmio libri de ruinis Gentium fol.* ††††. Voïez aussi pag. 86.

(a) *Plato de republ. lib.* 2. Voïez saint Augustin *de civit. Dei lib.* 2. *cap.* 14. l'oraison 53. de Dion Chrysostome, & le Dict. hist. & crit. art. *Esope*, rem. *H.* art. *Garasse*, rem. *H.* de la 2. édit. ou *I.* de la dern. art. *Junon*, rem. *H.* de la 2. ou *I.* de la dern. édit. art. *M[illegible]*, rem C.

(b) *Recte igitur à Platone educuntur* (Poëtae) *ex ea civitate quam finxit ille quum mores optimos & optimum reipublicae statum exquireret.* Cicero Tuscul. l. 2. fol. m. 256. *B.*

(c) *Id. de nat. Deor. lib.* 1. *pag. m.* 86. & *lib.* 2. *pag.* 343. 344.

(d) » Arnauld, Reflex. sur le systeme de la nature & de » la grace to. 1. pag. 448.

(e) *Cicero Tuscul.* 4. *fol.* 270. C.

(f) *Deus impulsor mihi fuit : is me ad illam illexit.* Plaut. in Aulularia Act. 4. sc. 10. v. 7.

(g) » Voïez dans mon Diction. l'article *Helene* rem. T. » & TΔ. de la 2. édit. ou X. & I. de la dern.

(h) *Potensque tota mente dominatur Deus.*
Hic volucer omni regnat in terra potens,
Ipsumque flammis torret indomitis Jovem, &c.
Seneca in Hippolyto v. 184. pag. m. 50.

(i) *Id. ib. v.* 194.

(k) *Quis locus est templis augustior ? Haec quoque vitet*
In culpam si qua est ingeniosa suam, &c.
Ovid. Trist. lib. 2.
Je me sers de la traduction de l'Abbé de Villeloin.

rejetté de sa presence Ericthonius qui est nay d'un crime. Viendra-t-elle en vostre Temple, ô Dieu Mars? Venus s'y trouvera jointe tout auprès devant la porte avec son second Mary, qui porte la qualité de Vangeur. Si elle s'assit dans l'Oratoire d'Isis, elle s'informera pourquoy Junon lui a donné tant de peine autour du Bosphore & de la Mer d'Ionie: Si c'est dans le Temple de Venus, Anchise se présentera aussi-tost à son souvenir; si c'est dans celui de la Lune, ce sera le Heros de Latmie: dans celui de Ceres, ne doutez point que Jasie ne s'offre a sa pensee.

Dion d'Halicarnasse. Ce que Platon ne prescrivit qu'en idée fut mis en execution par Romulus, si l'on en croit un célebre Historien. Il assûre, & il est le seul qui ait fait cette remarque, que Romulus empruntant des Grecs plusieurs choses pour l'établissement du culte divin donna l'exclusion à toutes les fables qui deshonoroient les Dieux. J'en ai parlé (*l*) dans mon Dictionnaire. Cet Historien (*m*) aprouve beaucoup la conduite de ce Prince; il dit que le peuple & tous ceux qui ne sont pas Philosophes prennent du mauvais côté ces fables-là, & tombent dans l'un ou dans l'autre de ces deux inconvéniens, ou de méprifer les Dieux, ou de se porter à toutes sortes de crimes en considérant que les Dieux mêmes les ont commis.

Séneque le Philosophe. Le Philosophe Séneque me fournit deux beaux passages: *Je me soucie aussi peu de vos resveries*, dit-il, (*n*) *comme fait Jupiter très-grand & très-bon, des resveries des Poëtes. Aucuns desquels luy ont donné des aisles & des cornes. Les autres l'ont fait estre adultere, & couchant la nuict dehors. L'un cruel envers les Dieux, & l'autre injuste envers les hommes. Les uns ravisseur & corrupteur d'enfans de nobles maisons, & de ses prochains parens: Les autres parricide & usurpateur du Royaume d'autruy, & de celuy mesme de son pere: à quoy* (*o*) *ils ne pouvoyent rien gagner, que FAIRE PERDRE AUX HOMMES LA HONTE QU'ILS AVOYENT DE PECHER, s'ils eussent crû cela de Jupiter.* Combien leur semblent courtes, dit-il (*p*) ailleurs, en parlant des débauchez » les nuicts qu'ils donnent à l'embrassement des courtisanes, & à l'yvrognerie? De-» là vient la fureur des Poëtes, qui nourrissent » avec leurs fables les erreurs des hommes: qui » ont creu que Jupiter pour le plaisir qu'il prenoit de coucher avec Alcmena, avoit redou-» blé la nuict. Qu'est-ce autre chose (*q*) que » d'allumer les vices davantage, en leur don-» nant les Dieux pour autheurs, & de vouloir » excuser la licence de ce mal par l'exemple d'une » divinité. »

Euripide. Lipse en commentant ce dernier passage de Séneque a cité des vers d'Euripide, qui portent que les hommes ne sont plus en droit de censurer les débauchez qui imitent les actions des Dieux, & que toute la censure doit tomber sur les Dieux mêmes qui enseignent de telles choses (*r*).

Aristophane. Cela me fait souvenir que la raison que Terence (*s*) prête au jeune homme qui s'excita à un crime par l'exemple de Jupiter, est tirée d'Aristophane. *Si l'on vous surprend en adultere*, voilà le discours de ce Poëte Grec, *vous prouverez que vous n'avez fait nul tort à personne, & puis vous rejetterez la faute sur Jupiter. Il a succombé à l'amour des femmes. Vous qui êtes mortel, seriez-vous plus fort que Dieu?* (*t*)

Je ne vous alléguerai point le jugement d'Apollonius de Tyane, je l'ai raporté dans mon Dictionnaire: cherchez-y la remarque *H* de l'article *Esope*.

Chalcidius. Je vous parlerai de Lucien dans le chapitre suivant. Je voudrois vous citer Chalcidius, mais je ne sai s'il le faut prendre (*v*) ou pour un Chrétien, ou pour un Païen. Quoi qu'il en soit, il a déclaré (*vv*) que la doctrine qui attribuoit aux Dieux le déréglement des passions, a ouvert la porte au crime & au sacrilége. Une partie de ce qu'il a dit sur ce sujet, a été citée par Grotius en confirmation de cette remarque, que les honneurs rendus à des Dieux pécheurs tournent à l'infamie du vrai Dieu, & de la probité, puisqu'ils procurent au vice assez attraïant de lui-même que la Religion le recommande: *Illud verò pessimum, quod quibus hominibus hunc honorem habuerunt, ii comperiuntur magnis vitiis fuisse insignes: ebriosus Bacchus, mulierosus Hercules, impius in fratrem Romulus, in patrem Jupiter: ita ut illorum honos ad Dei veri & probitatis ipsi placentis ignominiam redundet, dum vitiis satis per se abblandientibus addit ex religione commendationem* (*x*).

Socrate. A coup sûr vous pouvez compter parmi les Païens qui ont crû que la doctrine en question faisoit un grand tort à la morale, tous ceux qui ont condamné les fables injurieuses aux Dieux. Socrate mérite en particulier d'être mis dans cette catégorie » (*y*) Euthyphron accusoit son pere de » meurtre, & prétendoit pouvoir se justifier, » par l'exemple de Jupiter le meilleur & le plus » juste des Dieux, qui avoit mis son pere Satur-» ne en prison, parce qu'il dévoroit (*z*) ses en-» fans; & par l'exemple même de Saturne, qui » avoit mutilé son pere; sur quoi *Socrate* lui dit: » (*a*) *En verité, Euthyphron, c'est-là l'accusa-» tion que l'on fait contre moi, parce que je ne souf-» fre qu'avec peine que l'on dise de semblables choses » des Dieux; à cause de quoi quelqu'un prétend que » je suis coupable*, &c. *Croyez-vous en effet qu'il y » ait des guerres entre les Dieux, de grandes inimi-» tiez & des combats, & plusieurs autres choses sem-» blables, telles que sont celles que disent les Poë-» tes?* &c. » Vous pouvez joindre à ce Philosophe un grand Orateur du même païs, savoir Iso-

(*l*) » Dans la remarque *E* de l'article de *Lucrece* Dame » Romaine.

(*m*) *Dionys. Halicarn. Antiq. Romanar. lib. 2. cap. 20.*

(*n*) *Seneca de vita beata cap. 26. pag. 639.* Je me sers de la version de Chalvet.

(*o*) *Quibus nihil aliud actum est quàm ut pudor hominibus peccandi demeretur si tales Deos credidissent.* Id. ib.

(*p*) *Id. de brevit. vitæ cap. 16. pag. 713.*

(*q*) *Quid aliud est vitia incendere quàm auctores inscribere Deos, & dare morbo, exemplo divinitatis excusatam licentiam?* Id. ib.

(*r*) *Nam ut Ion ille apud Euripidem, Phœbi libidines accusans:*

. . . οὐκ ἔτ' ἀνθρώπους κακῶς
Λέγειν δίκαιον, εἰ τὰ τῶν θεῶν κακὰ
Μιμούμεθ', ἀλλὰ τοὺς διδάσκοντας τάδε;
. . . . . . *hominibus haud nunc amplius*
Fas est male loqui aut carpere, ipsi cum Deûm
Imitamur acta; sed Deos, hæc qui docent.
Lipsius in Senec. ubi supra.

(*s*) » Voïez les Pensées diverses ch. 180.

(*t*) *Aristoph. in Nubib. Act. 3. sc. 3. pag. m. 151.*

(*v*) » Voïez Mr. Cave *Histor. litter. script. Eccles. pag.* 149.

(*vv*) *Chalsidius in Timæum Plat. apud Grotium in Annotat. ad libr. 4. de verit. relig. Christ. pag. m. 186.*

(*x*) *Grotius de verit relig. Christ. lib. 4. pag. m. 186.*

(*y*) » Le Clerc, Biblioth. chois. to. 3. pag. 71. Le passa-» ge qu'il cite est à la page 4. des œuvres de Platon à l'édit. » de Francfort 1602.

(*z*) » Platon se trompe; car Saturne ne faisoit plus cela » lorsque son fils le déthrôna: Voïez ci-dessus ch. 115. au » commencement.

(*a*) *Pag. 49. Ed. Lugd. Ficini.*

Isocrate, Varron & quantité d'autres.

Isocrate (*) qui a montré fortement l'absurde de ces impies fictions des Poëtes. N'oubliez ni (†) Varron, ni (‡) Cicéron, ni (⊥) Pline, ni (**) Diogene Laërce, ni le grand Pontife (††) Scévola, ni (‡‡) Macrobe, ni ceux qui feignirent que Pythagoras aperçut (⊥⊥) Homere tourmenté dans les enfers.

§. CXXX.

Quel a été le principe réprimant des desordres que la Religion paienne devoit introduire.

IL s'ofre ici une objection qu'il faut que j'écarte de mon chemin. On me peut dire que mes raisons prouvent trop, qu'elles vont à faire conclure qu'aucune Société n'a pû subsister sous le Paganisme, ce qui est contraire aux événemens. Je répons que la Providence y a pourvû par le moïen des loix humaines, & en conservant dans l'ame de l'homme les idées de l'honnêteté, & le desir d'une bonne réputation. Ajoûtez à cela plusieurs autres intérêts de l'amour propre, & les obstacles dont les passions se traversent réciproquement, comme je l'ai déja (a) dit.

Les Loix empêchoient les desordres que l'Idolatrie devoit introduire.

Il est impossible que les hommes ne soient bientôt las d'une condition qui expose chaque famille à être pillée d'heure en heure, ils conviennent donc de s'épargner mutuellement sans se soûmettre à un chef commun, ou bien ils se donnent un maître qui fasse punir les perturbateurs de la sûreté publique. Quiconque voudroit entreprendre d'aller fourrager chez son voisin allégueroit vainement que s'il dérobe les bien d'autrui, que s'il débauche, ou que s'il enleve la femme, la fille d'autrui, il ne fait que suivre l'exemple des Dieux, cette excuse seroit sifflée, & il ne laisseroit pas d'être abandonné aux rigueurs des loix. Une Dame Romaine, ou Athénienne surprise en flagrant délit auroit eu beau alléguer qu'une Déesse avoit été vûë impunément en pareil état par toute la troupe des Dieux; son mari lui eût répondu, *Je ne veux pas d'une femme si dévote, ni être exposé au deshonneur de Vulcain: j'userai du droit que les loix me donnent, & vous serez châtiée selon cela, sauf votre recours à Vénus que vous prenez pour modèle de votre conduite.* Et si le Galant avoit voulu se justifier par la raison qu'un Dieu (b) que Jupiter même ne sauroit vaincre, l'avoit poussé à cette action, & que les Dieux avoient voulu qu'il la fit; car il ne l'auroit point faite, s'ils ne l'eussent pas voulu (c), on lui auroit représenté ironiquement que les Dieux vouloient aussi qu'il portât la peine qu'on lui alloit infliger. C'étoit une peine bien fâcheuse, (d) & qui empêchoit quelquefois que l'on ne pût retomber dans la même faute.

Lucien introduit Ménippe qui raconte qu'aïant lû dans Homére & dans Hésiode pendant son enfance les guerres & les séditions des Dieux, leurs adulteres, leurs rapines, leurs conjurations contre leurs peres, leurs noces incestueuses, il avoit crû bonnement que c'étoient de belles choses, & avoit senti qu'elles attiroient bien fortement son inclination; mais qu'aïant atteint l'âge d'homme, il avoit apris que les loix ordonnoient tout le contraire, & qu'elles défendoient de soüiller la couche d'autrui, de se soûlever, & de brigander; que cette oposition entre les actions des Dieux, & les loix humaines l'embarassa extrêmement; qu'il ne pouvoit s'imaginer ni que les Dieux eussent donné dans l'adultére, & dans les mutineries sans juger que c'étoient de bonnes choses, ni que les Législateurs eussent ordonné le contraire sans juger que le bien public le demandoit; que dans cette incertitude il s'adressa aux Philosophes pour aprendre d'eux comment il se devoit gouverner, mais qu'ils ne le satisfirent pas (e). Il est visible que Lucien qui ne perdoit aucune occasion de se moquer des Philosophes, en traîne ici une par les cheveux; car on ne sauroit douter qu'ils ne fussent en état d'assûrer Ménippe qu'il faut se regler dans ces choses-là sur les loix humaines, & non pas sur les actions attribuées aux Dieux. Les Philosophes, les Législateurs, les Magistrats, toutes les personnes éclairées parmi les Grecs, parmi les Romains, savoient très-certainement que ces actions-là étoient oposées aux devoirs de la morale & de la vie civile, & que pour bien élever la jeunesse il ne faloit point lui proposer en exemple les Divinitez que l'on adoroit publiquement, mais les hommes sages & vertueux. Rien n'étoit plus propre à ruiner les Sociétez par la corruption des mœurs, que l'imitation de cette espéce de Divinitez. Ce que je vous dis là est une remarque de Saint Augustin (f): *Nihil homines tam insociabiles reddit vita perversitate, quam illorum Deorum imitatio, quales describuntur & commendantur litteris eorum. Denique illi doctissimi viri, qui rempublicam civitatemque terrenam, qualis eis esse debere videbatur, magis domesticis disputationibus requirebant, vel etiam describebant, quam publicis actionibus instituebant atque formabant, egregios atque laudabiles, quos putabant, homines potius, quam Deos suos, imitandos proponebant erudiendæ indoli juventutis.* Les loix civiles, & les idées de l'honneur arrêterent les desordres que la Religion faisoit déborder, & les empêcherent de tout perdre. Vous ne me nierez pas (g) que la corruption des mœurs n'ait été plus grande parmi les peuples savans, polis & riches comme les Grecs & les Romains, que parmi certaines Nations grossiéres qui n'avoient ni assez d'esprit, ni assez d'argent pour pousser loin la débauche & toutes les suites du luxe. Athénes, Corinthe, (h) Rome, (i) Capouë, Ephese, Antioche, Alexandrie, &c. ont été sans doute les lieux où la vie voluptueuse a fait le plus triompher le vice, mais je crois aussi que l'on y voïoit les plus grands exemples de la régularité des mœurs. Si la vertu sortoit du cœur de la plûpart des habitans, elle se conservoit une place dans leur esprit avec l'idée des attributs qui la font paroître respectable. Les personnes les plus débauchées avoient de l'admiration

Les idées de vertu servoient aussi de frein.

(*) *Isocrat. in laudat. Busirid. circa. fin. pag. m.* 336.
(†) » Voiez Saint Augustin *de civitate Dei lib. 6. cap.* 5.
(‡) » Voiez ci-dessus le commencement de ce chap.
(⊥) » Voiez ci-dessus chap. 64. p. 282.
(**) *Diog. Laert. in Proœm. n.* 5.
(††) » Voiez ci-dessus ch. 49. p. 255.
(‡‡) *Macrob. in Somn. Scip. cap. 2. pag. m.* 5.
(⊥⊥) » Voiez dans mon Diction. la remarque F de l'article » *Pythagoras.*
(a) » Ci-dessus ch. 119. pag. 354. chap. 121. pag. 357. » col. 1.
(b) » Voiez ci-dessus ch. 129. pag. 368. col. 2.
(c) *Deos credo voluisse, nam ni vellent, non fieret, scio.* Plaut. in Aulular. Act. 4. sc. 10. v. 12.
(d) » Voiez dans le Diction. hist. & crit. la remarque A » de l'article *Alcée*, & la remarque F de l'article *Foulques*, » & la remarque B de l'article de *Metella*.
(e) » Tiré de Lucien *in necyomantia pag. m.* 300. 301. » *to.* 1.
(f) *Augustin. epist.* 202. *pag. m* 864.
(g) » Voiez ci-dessus ch. 119. au commencement.
(h) » Voiez ci-dessus ch. 124. pag. 361. note (i)
(i) » Voiez ci-dessous pag. 371. col. 2.

ration pour les femmes qui se distinguoient par la sagesse de leur conduite. La gloire qui revenoit de cette sagesse, encourageoit plusieurs femmes à se préserver de la corruption, & à bien élever leurs filles. Je crois qu'elles leur disoient fort sérieusement, ***Allez au Temple de Vénus, afin qu'elle vous rende plus aimables, & qu'elle vous procure un bon mariage; mais gardez-vous bien d'imiter ses mœurs. S'il vous arrivoit de commettre quelque faute de cette nature, nous ne voudrions plus vous voir; vous feriez perduës de réputation, vous deshonoreriez, vous affligeriez extrêmement toute la famille, vous ne trouveriez plus à vous marier selon votre condition. Si vous lisez l'Odyssée, proposez-vous l'exemple de Pénélope, & non pas celui de Venus: plus l'impureté se déborde, plus brillerez-vous; plus serez-vous admirées par toute la ville, si la réputation de votre vertu se conserve pure & nette.*** Voilà comment les idées de l'honneur humain prévalurent en plusieurs femmes sur l'instinct de la Nature fortifié par la Religion. Je ne vous dis pas que la jalousie a été d'un grand usage pour réprimer cet instinct. J'en parle (k) ailleurs. Apliquez à plusieurs autres vertus ce que je remarque ici par raport à la chasteté.

De même que le soin de la réputation.

Il y avoit même des hommes à qui le vice pouvoit faire tort dans l'esprit du peuple, & qui par cette raison étoient obligez de s'attacher à la vertu, ou pour le moins de sauver les aparences. Un Magistrat n'eût pû parvenir à l'aprobation publique sans passer pour homme d'honneur & de probité. Toutes ces choses bornoient l'irruption des mauvaises mœurs à quoi les dogmes de la Théologie païenne lâchoient la bride.

Il est à remarquer que la corruption n'a jamais été si grande parmi les Romains, ni parmi les Grecs, qu'un homme & qu'une femme de bien aïent paru dignes (l) de blâme, & qu'il n'y ait pas eu une note d'infamie attachée à l'impudicité de l'autre sexe. Il restoit ordinairement assez d'honneur dans les débauchez les plus insignes pour souhaiter passionnément que leurs femmes, que leurs meres, que leurs sœurs, que leurs cousines ne fissent point causer d'elles. Personne n'eût voulu souffrir qu'on lui eût dit, (m) ***Vous êtes semblable aux Dieux, fripon & voleur comme Mercure, adultere, incestueux & Sodomite comme Jupiter***, &c. C'étoit faire hommage à la vertu, & cela tenoit en quelque maniere le vice en respect. L'éducation pouvoit donner un si grand éloignement de certains crimes, que l'on n'y pouvoit songer sans horreur. Ce fut ainsi que Caunus (n) détesta la déclaration d'amour que sa sœur lui fit, quoiqu'elle lui alléguât l'exemple des Dieux, ***Sequimur magnorum exempla Deorum*** (o).

Je ne doute pas qu'au tems de la grande corruption de la Grece & de l'Italie, les hommes ne se vantassent eux-mêmes de leurs débauches, & que si on les railloit ou de leur pédérastie, ou de leurs concubinages, ou de leurs adulteres, ils ne fussent les premiers à en plaisanter. Mais ce n'étoit qu'en conversation; car s'ils eussent été insultez là-dessus dans une harangue devant le Sénat ou devant le peuple, le trait les eût percez jusqu'au vif, & ils eussent emploïé les derniers efforts pour se purger, & pour empêcher que de semblables reproches ne les fissent exclure des charges, ou n'aggravassent les autres accusations qu'on leur auroit intentées juridiquement. Les Orateurs d'Athénes, & ceux de Rome n'oublioient jamais la mauvaise vie de ceux contre qui ils haranguoient: & si leur client s'étoit rendu recommandable par la pureté de ses mœurs, ils ne manquoient jamais de faire valoir cela. C'est un signe que le jugement du public étoit favorable à la vertu généralement parlant, & il ne faut point douter que toutes choses étant égales d'ailleurs, les sufrages des Tribus n'eussent été en plus grand nombre pour un Candidat, sobre, chaste, modeste, que pour son compétiteur impudique, & débauché. Ce qui montre que l'aprobation du vrai mérite se conservoit au milieu des plus grands déréglemens, & que la réputation de pudeur & d'honnêteté étoit utile aux hommes mêmes. Ne voilà-t-il pas un principe réprimant?

Voulez-vous un exemple? Capouë me le fournira. C'étoit une ville où les richesses, & les avantages de la situation avoient introduit le luxe & toutes ses suites. L'insolence du peuple y étoit extrême, il abusoit de sa liberté, & au lieu d'avoir du respect pour son Sénat, il le haïssoit à mort (p). Il vit l'heure que par les intrigues d'un scélérat dont j'ai parlé (q) ci-dessus, il pouvoit en toute sûreté faire mourir les Sénateurs: ***Tunc vocato ad concionem populo, Quod sæpe, inquit, optastis Campani, ut supplicii sumendi vobis ex improbo ac detestabili Senatu potestas esset, eam nunc non per tumultum expugnantes domos singulorum, quas præsidiis clientium servorumque tuentur, cum summo vestro periculo, sed tutam habetis ac liberam*** (r). Mais parce qu'il étoit question de substituer d'autres Sénateurs à la place de ceux que l'on puniroit du dernier suplice, on n'en fit mourir aucun, car toutes les personnes qui furent nommées pour succéder, parurent indignes de cette charge. Vous comprendrez par les paroles de Tite-Live que ce peuple si corrompu donnoit pourtant l'exclusion à ceux qui manquoient d'une bonne renommée: ***Prius in ejus locum virum fortem ac strenuum novum Senatorem cooptabitis, quam de noxio supplicium sumatur. Inde consedit, & nominibus in urnam conjectis citari quod primum sorte nomen excidit, ipsumque è curia produci jussit. Ubi auditum est nomen, malum & improbum pro se quisque clamare, & supplicio dignum. Tunc Pacuvius: Video quæ sententia de hoc sit data, ejicitur pro malo atque improbo, bonum Senatorem & justum eligite. Primò silentium erat, inopia potioris subjiciundi. Deinde cùm aliquis omissa verecundia quempiam nominasset, multò major extemplò clamor oriebatur, cùm alii negarent nosse, alii nunc probra, nunc humilitatem sordidamque inopiam, & pudendæ artis aut quæstus genus objicerent. Hoc multò magis in secundo ac tertio Senatore factum est, ut ipsius pœnitere homines appareret: quem***

(k) » Voïez dans mon Diction. la remarque D de l'article *Lycurgue* note (a) de la 2. édit., ou (38) de la derniere.

(l) *Tanta vis est probitatis & castitatis, ut omnis vel penè omnes ejus laude moveatur humana natura, nec usque adeo sit turpitudine vitiosa, ut totum amittat sensum honestatis.* Augustin de civit. Dei lib. 2. cap. 26. pag. 255.

(m) Voici ce qu'Arnobe *lib. 5. pag. 117.* disoit aux Païens: *Hoscine nobis Deos importatis, insinuatis, infligitis: quorum similes nec vos esse, neque alium velitis quenquam sanguinis vobis gradu, & jure familiaritatis adjunctum.*

(n) » Voïez dans mon Diction. l'art. *Byblis.*

(o) *Ovid. Metam. lib. 9. v. 556.*

(p) *Inde Capuam flexit iter* (Annibal) *luxuriantem longa felicitate atque indulgentia fortunæ: maxime tamen inter corrupta omnia licentia plebis sine modo libertatem exercentis, senatum & sibi & plebi obnoxium Pacuvius Calavius fecerat.* Titus Livius lib. 23. init. pag. m. 353. *Prona semper civitas in luxuriam, non ingeniorum modò vitio, sed affluenti copia voluptatum, & illecebris omnis amœnitatis maritimæ terrestrisque: tum verò ita obsequio principum, & licentia plebis lasciviere, ut nec libidini, nec sumptibus modus esset ad contemptum legum, magistratuum senatusque, accessit, &c.* Id. ib. pag. 354.

(q) Dans la note précédente.

(r) *Livius ibid.*

quem autem in ejus substituerent locum, deesse, quia nec eosdem nominari attinebat, nihil aliud quam ad audienda probra nominatos, & multò humiliores obscurioresque cæteri erant eis, qui primi memoriæ occurrebant. Ita dilabi homines, notissimum quodque malum maximè tolerabile dicentes esse, jubentesque senatum ex custodia dimitti (s).

Et les idées de pudeur & de justice.

Le Pere Thomassin remarque (t) que Platon a dit » que quand les hommes commencerent à » s'assembler, ils se firent tant d'outrages les uns » aux autres, qu'ils ne tarderent guéres à se dissi- » per encore ; qu'alors Jupiter leur envoïa Mer- » cure, afin qu'il leur amenast la Pudeur & la Ju- » stice, comme les ornemens & les liens de la so- » ciété, & comme les affermissemens de la paix » & de la concorde ..... Il est donc manifeste » que c'est Dieu qui pose les fondemens de no- » stre société & de toute nostre police sur la Jus- » tice ; ce qui est encore évident dans son premier » Livre de la République. » Prenez bien garde à cela, Monsieur, vous y verrez que la Providence divine a choisi comme la base des Societez, ou comme le principe réprimant de la malice qui eût empêché les hommes de vivre ensemble, non pas le culte des faux Dieux, mais la pudeur & la justice. Ces deux choses en effet sufisent avec les annexes détaillées (v) ci dessus, à conserver les Sociétez, je dis même les Sociétez infectées de l'Idolatrie païenne. Si elles sufisent à cela, elles sont à plus forte raison sufisantes à maintenir les Sociétez irréligieuses; car on se porte plus violemment au crime lorsque l'on y est poussé, non-seulement comme les Athées par l'assûrance que l'on n'irrite aucun Dieu, mais aussi comme les Païens par l'espérance de la bénédiction des Dieux dont on se rend les imitateurs, & que l'on croit être les arbitres de tous les biens de la fortune.

Il est raisonnable que nous entendions par la (vv)pudeur, les sentimens du bien honnête plus ou moins vifs selon la diversité des tempéramens, la crainte d'être blâmé, les égards pour la renommée, la honte d'une mauvaise action; & que nous entendions par la Justice les loix humaines qui punissent & qui récompensent. Nous avons donc tout ce qu'il faut afin d'empêcher que l'Idolatrie païenne n'ait été la ruine totale des Sociétez, qu'à l'exemple de Junon toutes les femmes jalouses n'aïent fait le diable à quatre, & qu'à l'exemple de Saturne & de Jupiter tous les fils & tous les freres n'aïent broüillé l'ordre de la succession.

Cela s'est vû très-souvent dans les familles roïales, mais l'ambition a été bien plus souvent refrénée, tantôt parce que des fils bien nez & bien élevez prenoient pour la regle de leur conduite la raison & la nature, le respect, la reconnoissance, tantôt parce que les fils trop impatiens de regner prévoïoient de grands obstacles qui les rendroient inutilement odieux, ou qui même leur feroient perdre la vie, s'ils entreprenoient quelque chose contre leurs peres, tantôt par d'autres raisons. Si l'on n'avoit pû alléguer aux peuples aucun autre fondement que le zéle de se conformer à l'usurpation des Dieux, on n'eût pas fait un parti. Il faut bien d'autres prétextes.

La Philosophie y étoit aussi fort utile.

Je ne veux pas finir ce chapitre sans vous faire prendre garde que le genre humain a eu de grandes obligations à la Philosophie. C'est elle qui a fourni les Législateurs, & qui a fortifié & étendu les idées de l'honnêteté : j'avouë que ses préceptes ne régloient (x) point les dévotions populaires, mais ils conservoient dans l'esprit des Magistrats la connoissance de la doctrine des mœurs, & l'on prévenoit par-là les furieux desordres que la Théologie fabuleuse devoit amener naturellement. On ne pouvoit pas la réformer : l'entreprise étoit périlleuse, & auroit pû renverser la République : il se faloit contenter de prévenir la contagion du mauvais exemple des Dieux. Emploïons ici la belle apostrophe (y) de Cicéron. C'est en peu de mots un excellent panégyrique de la Philosophie. Il la représente comme la conservatrice des Societez, & néanmoins nous ne saurions disconvenir qu'elle n'ait été aveugle & extravagante (z) sur le chapitre de la nature de Dieu. Les Philosophes se perdirent dans leurs vains raisonnemens sur cette nature incompréhensible, mais leur morale contint d'excellentes choses. Les Stoïciens y mêlerent des sentimens un peu trop outrez, qui formerent néanmoins de grands exemples. Cela étoit plus utile qu'on ne pensoit.

§. CXXXI.

Réfutation de la cinquiéme objection, *qui est que les Païens ne s'arrêtoient point aux contes des Poëtes, & que la multitude des Dieux ne consistoit que dans divers attributs du Dieu Suprême.*

On ne raisonne pas sur les contes des Poetes, mais sur le culte public du Paganisme.

VOus prétendez que j'insiste trop sur ce que les Poëtes ont dit des Dieux, & que j'en tire injustement des conséquences pour prouver mon paradoxe. Ces contes des Poëtes, dites-vous, ne passoient que pour des fictions, on s'en moquoit hautement parmi les Païens, on les condamnoit comme des blasphêmes. Il est même vrai qu'on ne multiplioit pas les Dieux autant que je m'imagine, on personifioit seulement les attributs du Dieu souverain.

Mais soufrez, Monsieur, que je vous demande si en me faisant cette objection vous vous souveniez de ce que j'ai observé dans les Pensées diverses depuis le chapitre 125. jusques au chapitre 128. inclusivement. Il me semble que vous n'en aviez aucune idée, car j'y déclare que je ne me fonde point sur les fictions poëtiques, mais sur le culte public de la Religion Païenne, & je ne dissimule point que les Philosophes & quelques autres personnes n'aïent connu les abus. Je vous prie d'examiner ces chapitres-là, vous y trouverez la réponse à votre objection.

J'admire qu'un aussi bon Protestant que vous s'éforce de justifier le Paganisme par une raison qui pourroit justifier ce qu'il y a de plus mauvais dans la Communion Romaine. Vous n'ignorez pas ce que Mr. de Launoi, ce que Mr. Thiers & quelques autres ont écrit contre les fausses traditions,

(s) *Livius ib.*

(t) » Thomassin, Méthode d'étudier chrétiennement la » Philosophie pag. 646. 647. Il cite en Latin un long pas- » sage de Platon *in Protagora.*

(v) » Nommément chap. 121. où j'ai parlé des cinq » moiens que Mr. Turretin a articulez.

(vv) » Dans le passage de Platon que le Pere Thomassin » a cité.

(x) » Voiez ci-dessus les chap. 49. 51. & suiv.

(y) *O vitæ Philosophia dux, ô virtutis indagatrix, expultrixque vitiorum, quid non modo nos, sed omnino vita hominum sine te esse potuisset? Tu urbes peperisti. Tu dissipatos homines in societatem vitæ convocasti. Tu eos inter se primo domiciliis, deinde conjugiis, tum litterarum & vocum communione junxisti. Tu inventrix legum: tu magistra morum, & disciplinæ fuisti.* Cicero Tuscul. 5. init. fol. m. 271. *D.*

(z) Voiez ci-dessus ch. 68. vers la fin. *& alibi passim.*

ditions, ou contre le culte des fausses reliques, ou contre les dévotions indiscrétes pour la sainte Vierge. Voudriez-vous que cela ôtât le droit d'imputer à la Communion de Rome tous les abus qui s'y pratiquent hautement & publiquement ? Qu'on permette tant qu'on voudra à quelques Docteurs de rejetter la légende de saint Jaques, l'Espagne & toute l'Eglise Romaine ne seront pas moins responsables des pélerinages de Galice, & des autres cultes de ce Saint autorisez publiquement. Il ne faut donc pas que vous m'alléguiez que les folies du Paganisme n'avoient point l'aprobation des Philosophes: c'est assez pour moi qu'elles fondassent les actes publics de la Religion, & que les mysteres les plus augustes, les anniversaires les plus magnifiques, &c. eussent pour base une tradition honteuse aux Divinitez des Gentils. Lorsque les Peres eurent fait valoir contre les Païens les objections foudroïantes que cela fournit, il y eut des gens qui s'éforcerent d'éluder le coup en rejettant sur les licences poëtiques ce qui étoit reproché à l'ancienne Religion: mais ce foible retranchement fut forcé bientôt, car on prouva (a) d'une maniere démonstrative que ce que les Poëtes avoient dit des Dieux, étoit l'objet de la Religion des peuples.

Si les Athéniens avoient crû que ce n'étoient que des fables, auroient-ils trouvé mauvais (b) que Socrate desaprouvât que l'on eût de telles idées des Dieux ? Il n'y avoit guéres de choses plus contraires à la raison que de dire que les plus grandes Divinitez descendoient du ciel en terre pour coucher avec des femmes. Cependant les peuples n'en doutoient point ; car si cela leur eût semblé fabuleux, on ne leur auroit point persuadé qu'Alexandre étoit fils de Jupiter, & que le Dieu Mars avoit fait deux fils (c) jumeaux à une Vestale. Personne n'auroit osé commencer de répandre de tels contes, si l'on n'avoit sçû que de semblables récits des anciens Poëtes passoient pour des véritez. La crédulité des Romains étoit si grande sur ce point-là, que sous l'Empire de Tibére une très-illustre Dame se persuada fortement que le Dieu Anubis avoit joüi d'elle toute une nuit. Elle le persuada à son mari, & aparemment l'un & l'autre seroient morts avec cette foi, si la fourberie des Prêtres d'Isis n'avoit été découverte (d). Je vous ai dit (e) comment Auguste alléguoit dans une harangue le mariage des Dieux, & vous avez vû (f) ce que l'on disoit de la jalousie de Junon pendant les guerres d'Annibal. Il est peu à craindre que l'on ne se présente trop crédules les anciens Païens. L'Empire de Babylone a été extrêmement florissant: les sciences y étoient fort cultivées, & néanmoins on y croïoit que les Idoles mangeoient & bûvoient: on faisoit porter chaque jour à celle de Bélus une grande quantité d'alimens (g). Les Espagnols ont trouvé la même folie dans le Mexique (h).

Les Païens adoroient un grand nombre de Divinitez.

Les fauteurs du Paganisme au tems des Peres s'éforcerent de montrer que tous les Dieux se pouvoient réduire à un, mais ce subterfuge fut aussi vain que le précédent. On leur montra que par le culte public la distinction entre Jupiter & les autres Dieux étoit manifestement réelle. Je pourrois étaler beaucoup de preuves là-dessus, mais je ne veux pas m'y étendre. Je vous prierai seulement de voir dans mon (i) Dictionnaire l'article d'un Roi de Lacédémone qui sachant la volonté de Jupiter, s'informa aussi de celle d'Apollon. J'eusse pû dire qu'un autre (k) Roi du même païs aïant raporté aux Ephores la réponse que Jupiter lui avoit faite par son oracle de Dodone, reçut ordre d'aller aussi consulter à Delphes l'oracle d'Apollon sur le même fait, & qu'il s'adressa ainsi à ce dernier Dieu, (l) *Etes-vous du même avis que votre pere ?* C'étoit supposer que les réponses de l'Oracle d'Apollon pouvoient être diférentes des réponses de l'Oracle de Jupiter. On croïoit donc que ces deux Divinitez étoient distinctes ; car si tous les Temples eussent été consacrez au même Dieu sous diférens noms destinez à représenter la diférence de ses attributs, tous les lieux où l'on consultoit l'Oracle eussent eu raport à Dieu en tant que savant. En ce cas-là ces sortes de lieux pouvoient être multipliez, & dispersez par toute la terre pour la commodité publique, cela ne prouveroit rien en ma faveur ; mais il eût été absurde, & blasphematoire d'éprouver si les réponses d'un Oracle s'accordoient avec les réponses d'un autre, car c'eût été supposer que la science de l'Etre suprême n'étoit pas toûjours égale. La verité est que les Païens se persuaderent qu'entre les Dieux les uns étoient plus habiles & plus puissans que les autres. Ils ne les considéroient donc pas comme des vertus ou comme des attributs du même Dieu. Comment eussent-ils pû entrer dans cette pensée eux qui éprouvoient souvent que les victimes offertes à une Divinité donnoient de très-bonnes espérances, pendant que les victimes offertes à une autre Divinité donnoient de la crainte ? J'ai cité (m) sur ce sujet au beau passage de Cicéron. Ne croïoient-ils pas qu'il arrive assez souvent (n) qu'on est maltraité par quelque Dieu & assisté par un autre ? Junon faisant perdre une bataille (o) parce que Varron avoit mis en sentinelle un beau garçon dans le Temple de Jupiter, pouvoit-elle être considérée comme un attribut de Jupiter, & non pas comme une personne aussi distincte de ce Dieu qu'une femme est distincte de son mari ?

Saint Augustin (p) a réfuté admirablement tous les subterfuges des Docteurs Païens. Il a montré que si tous les Dieux se pouvoient réduire à un, c'étoit

(a) » On n'a qu'à lire Arnobe & les autres Peres qui » ont écrit contre les Payens.

(b) » Voiez ci-dessus ch. 129. vers la fin.

(c) » Romulus & Remus.

(d) » Voiez Josephe *Antiq. Judaicar. lib.* 18. *cap.* 4. où » la chose est racontée fort au long.

(e) » Ci-dessus ch. 49. pag. 255. col. 1.

(f) » Ci dessus ch. 127. pag. 365. col. 2.

(g) » Voiez dans les Bibles de Geneve parmi les Livres » Apocryphes l'histoire de l'idole Bel. Elle passe pour ca- » nonique dans l'Eglise Romaine, & fait une partie du » XIV. chapitre de Daniel.

(h) » L'exercice *de ces Religieuses* estoit de nettoyer & » ballier le Temple, & apprester chaque matin à manger » à l'Idole & à ses Ministres de l'aumosne que recueil- » loient les Religieux. La viande qu'ils apprestoient à l'I- » dole estoit des petits pains en figure de mains & de » pieds, comme du masse-pain, & apprestoient avec ce » pain de certaines saulces qu'ils mettoient chaque jour » au-devant de l'idole, & ses Prestres le mangeoient com- » me ceux de Baal, que conte Daniel. *Joseph Acosta*, » *hist. natur. & morale des Indes liv.* 5. *ch.* 15. *fol.* 234. *de* » *l'édition Françoise de Paris* 1598. *selon la traduction de* » *Robert Regnault.*

(i) » Voiez-y la remarque *A* de l'article *Agesipolis.*

(k) *Agesilaus II.* Voiez Plutarque *in Laconic. apophth. init.*

(l) *Ἄπολλον, ἦ δοκεῖ σοι ὃ καὶ τῷ πατρί ? Apollo, idem ne tibi videtur quod patri ?* Plutarch. ib. pag. 209.

(m) » Dans le Dictionnaire critique remarque *A* de » l'article *Agesipolis.*

(n) *Sæpe premente Deo fert Deus alter opem.*
Mulciber in Trojam, pro Troja stabat Apollo, &c.
Ovid. Trist. lib. 1. eleg. 2. init.

(o) » Voiez ci-dessus pag. 365. col. 2.

(p) *August. de civit. Dei lib.* 4. *cap.* 11. *& seq.*

c'étoit une chose ridicule que d'adorer plus d'un Dieu. Craignez-vous, demande-t-il, la colere des parties de Dieu que vous n'auriez pas adorées séparément ? Mais en ce cas-là les Dieux seroient-ils ou les facultez, ou les membres, ou les parties d'une seule Divinité ? N'auroient-ils point chacun sa vie particuliere, si l'un s'irritoit pendant que l'autre s'apaiseroit ? Craignez-vous que tout Jupiter ne se fâchât si chacune de ses parties n'étoit honorée en particulier ? Quelle folie ! Oublie-t-on quelque chose quand on prend le tout ? Et comment avez-vous osé omettre le culte de plusieurs étoiles ? D'où vient que vous n'avez pas apréhendé l'indignation de tant d'Astres, qui n'ont été honorez d'aucun autel ? Si vous dites que vous les avez compris dans le culte du grand Dieu dont ils sont partie, que n'en usiez-vous de la même sorte envers les autres parties de ce tout ? Il les réduit ainsi à l'absurde par tous les côtez : *(q) Quid ejus* (Jovis) *contemneretur cum ipse coleretur ? Si autem metuendum fuit, ne prætermissæ sive neglectæ partes ejus irascerentur : non ergo ut volunt, velut unius animantis hæc tota vita est, quæ omnes simul continet Deos, quasi suas virtutes, vel membra, vel partes : sed suam quæque pars habet vitam à cæteris separatam, si præter alteram irasci altera potest : & alia placari, alia concitari. Si autem dicitur omnes simul, id est, totum ipsum Jovem potuisse offendi, si partes ejus non etiam singillatim minutatimque colerentur, stulte dicitur. Nulla quippe earum prætermitteretur, cum ipse unus qui haberet omnia, coleretur. Nam ut alia omittam, quæ sunt innumerabilia, cùm dicunt, omnia sydera partes Jovis esse, & omnia vivere atque rationales animas habere, & ideo sine controversia Deos esse, non vident, quàm multos non colant, quàm multis ædes non construant, aras non statuant : quas tamen paucissimis syderum statuendas esse putaverunt, & singillatim sacrificandum. Si igitur irascuntur, qui non singillatim coluntur, non metuunt paucis placatis, toto cœlo irato vivere. Si autem stellas omnes ideo colunt, quia in Jove sunt, quem colunt, isto compendio possent in illo uno omnibus supplicare. Sic enim nemo irasceretur, cum in illo uno omnibus supplicaretur, nemo contemneretur, potius quam cultis quibusdam justa irascendi causa illis, qui prætermissi essent, multo numerosioribus præberetur.* Le Moine dont le Valesiana *(r)* fait mention, auroit dû bien méditer sur ce passage de Saint Augustin.

Pour vous le dire en passant vous pouvez voir là les absurditez épouvantables de la doctrine, qui donne à Dieu une nature composée. C'est s'engager nécessairement à reconnoitre *(s)* une infinité de Dieux, & alors le culte exact est impraticable, à moins qu'on ne le réduise à servir en gros toute cette infinité ; car pourquoi adoreroit-on en particulier quelques-uns des Dieux plûtôt que les autres ? Si chacun n'étoit pas content de l'adoration générale renduë au tout, on avoit toûjours à craindre la colere de la plus grande partie. Je crois que c'est l'une des raisons qui engagerent les Païens à multiplier sans fin, & sans cesse les dévotions qu'ils afectoient à des Dieux particuliers; mais ils avoient beau faire. ils en laissoient plus qu'ils n'en prenoient, & ils ne remédioient point à leurs omissions, quand ils ajoûtoient une expression générale aux invocations particuliéres. Virgile aiant invoqué le Soleil, la Lune, Bacchus, Céres, les Faunes, les Dryades, Neptune, Aristée, Pan, Minerve, Triptoleme, Silvain, s'adressa en général *(t)* à tous les Dieux, & à toutes les Déesses de l'agriculture. Il en usa de la sorte pour n'oublier aucune Divinité, *(v)* & il suivit en cela l'ancien rituel des Pontifes, qui dans tous les sacrifices invoquoient d'abord en particulier un certain nombre de Dieux, & puis tous les Dieux en général. Cette précaution étoit vaine, puisqu'elle n'excluoit point une distinction qui pouvoit choquer une infinité de Dieux ; car les Divinitez qui n'étoient priées qu'en général, devoient trouver fort mauvais, qu'on ne leur fist point l'honneur, qu'on rendoit à quelques autres de les prier nommément. Quoi qu'il en soit, je ne veux que ce rituel pour vous convaincre que la Religion publique suposoit une distinction réelle entre les Divinitez qu'elle adoroit. Je ne vous dis pas que dans tous les formulaires de priere, ou de vœu, l'on observoit la précaution que je traite ici d'inutile. J'en ai donné un exemple ci-dessus *(vv)*, & vous en trouverez beaucoup d'autres dans Barnabé Brisson *(x)*, & au commentaire de Mr. de Boissieu sur le vers 83. de l'invective *in Ibin*. Ovide l'auteur de ce poëme si rempli d'imprécations, fut très-exact à parcourir toutes les classes des Dieux. Il s'adressa nommément à un grand nombre de Divinitez, & conclut *(y)* par la formule générale. On seroit aveugle si l'on ne voïoit pas dans ce cérémonial de Religion la diférence personnelle d'un Dieu à un autre Dieu.

Les Philosophes, les Stoïciens principalement voulurent réduire à quelque systême raisonnable la mythologie des Poëtes qui servoit de base à la Religion du peuple. Ils s'aviserent de cela avant même la naissance du Christianisme, & sans y être forcez par les reproches des Chrétiens. Ils chercherent je ne sai quels sens allégoriques, ou mystiques dont ils formerent un systême fondé sur des dogmes de Physique ; mais ils se rendirent plus ridicules que les Poëtes mêmes, & ne purent trouver aucune unité de Dieu. J'en ai parlé dans mon *(z)* Dictionnaire. Consultez Vossius *(a)* qui a remarqué trois erreurs grossiéres dans la Theologie des Stoïciens ; mais n'aprouvez pas ce qu'il ajoûte qu'ils *(b)* n'ont reconnu qu'un Dieu. Il devoit les accuser de la même faute qu'il a trouvée dans ceux qui adoroient la Nature. S'ils l'adoroient comme un seul Etre ils n'adoroient qu'une précision ou qu'une abstraction de leur esprit : s'ils ado-

(q) Id. ib. cap. 11. *pag. m.* 424.

(r) » Que n'auroit point fait *Innocent XI.* s'il avoit ouy » parler de l'impertinente dévotion de ce Moine dont » M.... . nous parloit l'autre jour ! n'auroit-il pas con- » damné rigoureusement des Supérieurs, qui souffrent » qu'un de leurs visionnaires fasse imprimer des Oraisons » adressantes à toutes les parties du corps de la Sainte » Vierge en particulier ? La Religion, la pudeur & le » bon sens ne sont ils pas blessez par une extravagance » semblable ? *Valesiana pag.* 46. *édit. de Holl.*

(s) » Voiez ci-dessus ch. 26. p. 225. col. 2.

(t) Dique Deæque omnes studium quibus arva tueri,
Quique novas alitis non ullo semine fruges,
Quique satis largum cœlo demittitis imbrem.
Virgil. Georg lib. 1. v. 21.

(v) Post specialem invocationem, transit ad generalitatem : ne quod numen prætereat. More Pontificum per quos ritu veteri in omnibus sacris post speciales deos, quos ad ipsum sacrum quod fiebat necesse erat invocari, generaliter omnia numina invocabantur. Servius in Virgil. ibid. pag. m. 63. D.

(vv) » Ch. 64. vers la fin.

(x) Barn. Brissonius de formulis populi Romani lib. 1.

(y) Denique ab antiquo, divi veteresque novique,
In nostrum cuncti tempus adeste, Chao.
Ovid. in Ibin. v. 83.

(z) » Voiez-y art. *Carneade.* rem. *I. Chrysippe* rem. *H.* » *Jupiter* rem. N.

(a) Vossius de orig. & progr. idolol. lib. 7. *cap.* 7. *pag. m.* 339. 340.

(b) Id. ib. pag. 341.

adoroient quelque chose qui existât hors de leur entendement, ils adoroient autant d'êtres qu'il y a de natures particulieres; car il n'existe point de Nature universelle, il n'existe que la nature de ceci & de cela, & ainsi il y a réellement autant de natures distinctes que d'individus (*).

Songez, je vous en conjure, à tout ce que je viens de vous dire, vous abandonnerez bientôt votre cinquiéme objection.

§. CXXXII.

Remarques de Savonarola contre ceux qui vouloient exténuer l'Idolatrie païenne.

Sentiment de Savonarola sur l'Idolatrie Païenne.

POur vous y engager plus promptement je vous citerai un homme que vous vénérez beaucoup, c'est le célébre Savonarola; je sai que vous êtes du nombre des Protestans qui le considerent comme un vrai Martyr. S'ils ont raison, c'est dequoi il ne s'agit pas ici, j'en parle (a) ailleurs. Il a fait un livre pour prouver la verité de la Religion Chretienne, c'est un des meilleurs Ouvrages qui aïent paru sur ce grand sujet. Je vous exhorte à y chercher le (b) chapitre intitulé: *que la secte des Idolatres est sur toutes les autres remplie de vanité.* L'Auteur y montre que les Païens (c) *recognoissoient & adoroient DIVERS Dieux & DIVERSES idoles*, & que ce seroit envain que *quelques-uns pourroient, peut-estre, dire que bien qu'ils adorassent maintes deitez, ils rapportoient neantmoins tout cest honneur au grand Dieu, qu'ils adoroient en la personne de tous les autres Dieux.* Il remarque que le peuple n'entendoit point cette distinction, *& d'autre part que les Payens faisoient en leurs cérémonies perverses une infinité de choses vaines, ridicules & contraires aux bonnes mœurs, & à l'honnesteté publique. Et si ne faut-il pas cependant penser que ces folies & insolences fussent ainsi commises par des hommes meschans, desireux d'anéantir & dépraver le culte des Idoles: veu que ces folles coustumes & ceremonies estoient soigneusement gardées en tout l'univers, mesmes des plus grands seigneurs de la terre* .... (d) *qu'on n'a pas veu que les esprits adorez par les Payens, bien qu'ils rendissent response à beaucoup de négoces, par leurs Idoles, ayent néantmoins jamais bien rangé les ames & les entendemens des humains, à un vray culte, & à quelque bonne & saincte vie. Au-contraire, nous lisons en maints lieux comme ils ont sans fin perverty & gasté tout bon ordre* ..... *que parmy ces dieux, il y avoit presque toujours guerre, dissention, discorde, desordre, sacrileges, incestes, & tant d'autres choses impies & détestables, que les cheveux dressent en la teste seulement de les entendre, joint que les fabuleuses histoires prinses & forgées de leurs propres mesfaits, n'avoient desia que laissé un très-mauvais exemple au monde* .... (e) *Ils ont sans fin cherché d'enveloper les hommes en mille & mille vanitez, & en autant de diverses & trompeuses fallaces: Si bien qu'on se trouvoit beaucoup mieux aprins ès choses divines, à la vertu, & à la bonne vie, dans l'escole ou academie des Philosophes, sçavoir est de Pithagore, de Socrate, de Platon & d'Aristote, que dans les temples & sinagogues de ces dieux. Et ces mesmes Philosophes, qui mesprisoient ce culte de Démons, ou qui n'en tenoient au moins guere de compte, estoient de vray encore meilleurs & plus gens de bien que tous ces Dieux, ni que tous ces Prestres incessamment soigneux & attentifs aux sacrifices.* Il n'oublie point de dire que les faux Dieux (f) ont *favorisé ceux, qui se servoient des arts magiques, sous l'enchantement desquels se commettoient une infinité de paillardises, d'incestes & d'adulteres, de coups, de blessures & de meurtres sur des pauvres Innocens, & souz l'impie auctorité desquels les plus meschans hommes de la terre estoient favorisez, eslevez, & recognuz, sans mettre en ligne de compte tant d'autres vilennies, que les hommes droits & justes ont condemnées par des loix très-severes, comme iniques & abominables.*

Ce qu'il dit de la cruauté de la Religion païenne, trouvera sa place commodément en quelque autre lieu.

§. CXXXIII.

Examen de la sixiéme objection, *qui est que la crainte des faux Dieux a eté capable de pousser souvent les Idolatres à faire une bonne action, & de les détourner d'une mauvaise entreprise.*

Si la crainte de la justice divine a retenu les Païens.

L'Argument que vous fondez sur l'activité de la crainte vous auroit paru moins fort si vous l'aviez bien consideré de tous les côtez. La crainte, me dites-vous, est un des plus grands ressorts de la conduite des hommes. Elle les contraint de faire cent choses pénibles, & de s'abstenir de ce qui leur est le plus agréable. Quelle violence ne se font-ils pas lorsqu'il s'agit d'éviter un plus grand mal? Puis donc que les Idolatres attribuoient à leurs faux Dieux la force de châtier & dans ce monde, & dans l'autre, & qu'ils les faisoient les maîtres de la foudre, de la grêle, des tempêtes, de la peste, & de la famine, & des tourmens de l'enfer, ils devoient en mille rencontres se déterminer ou à ceci, ou à cela par la crainte de la justice divine. Or c'est un frein, c'est un éperon qui auroient manqué à des Athées.

Je vous accorde que la peur est un principe très-actif, & très-puissant, & si vous vous contentiez de prétendre que la Religion païenne a introduit dans la conduite des hommes une infinité de modifications, qui n'auroient point eu de lieu sous un état d'Athéïsme, la dispute cesseroit bientôt entre vous & moi. Mais votre prétention va beaucoup plus loin, & vous ne pourriez me faire une objection considérable, si vous ne supofiez que les modifications particulieres dont le culte des faux Dieux a été cause, ont augmenté le mérite, ou les bonnes qualitez de l'homme. Voilà l'état de la question.

Elle a fait bâtir des Temples, instituer des Fêtes & ofrir des victimes &c. aux Idoles.

Pour le discuter méthodiquement, je dois vous dire que la crainte des faux Dieux a donné aux Societez païennes ce caractere particulier qu'elles ont bati des temples, & institué des fêtes, & offert des sacrifices, & rendu de grands honneurs à des Idoles. Cela ne servoit de rien à rendre les hom-

(*) *Particularem* (naturam) *voco, qua est hujus, vel illius sideris, regionis, hominis, muti animantis, arboris, lapidis, & pariter alterum. Universalis est, qua ex omnium individuorum, ac proinde etiam specierum naturis, animo colligitur .... hac nihil est aliud, quam natura omnes particulares animo collecta: ut quod in particularibus non est, nec in universali esse possit.* Id. ib. p. 337.

(a) » Dans l'article *Savonarola*, qui est déja tout dres- » sé pour le suplément de mon Dictionaire. *On l'a inséré dans la dern. Edit.*

(b) » C'est le 4. du 4. livre: je me sers de la traduction » Françoise imprimée à Paris l'an 1601.

(c) *Hieron. Savonarola in triumpho Crucis lib. 4. cap. 4.* 213. de la traduction faite par A. d'Escarras & imprimée à Paris l'an 1601.

(d) *Id. ib. fol.* 214.

(e) *Id. ib fol.* 215.

(f) *Id. ib. fol.* 216. *verso.*

hommes plus agreables à Dieu, & les lui rendoit au-contraire plus desagréables, que s'ils n'eussent reconnu aucune Divinité. S'ils joignoient au culte extérieur le culte intérieur, je veux dire l'amour des Idoles, ils ne faisoient que provoquer (*a*) davantage la jalousie du vrai Dieu. Tant s'en faut donc que l'Idolatrie païenne augmentât auprés de Dieu le mérite, & les bonnes qualitez de l'homme, qu'au-contraire elle les diminuoit. Mais laissons cette considération, il doit désormais passer pour constant qu'en fait de crime de leze-majesté divine au premier chef le Paganisme a surpassé l'Athéïsme. C'est une afaire que nous devons regarder comme expédiée. Il s'agit entre vous & moi d'un autre point depuis le commencement du chapitre 108. Nous ne comparons plus depuis ce lieu-là le Paganisme, & l'Athéïsme que par raport au bien temporel des Sociétez. Voïons donc seulement de quel usage l'Idolatrie des Gentils a pû être au bonheur, & à la prospérité des peuples, entant que cette prospérité dépendoit des bonnes mœurs; car pour ce qui est des utilitez dont la Religion n'est cause que par accident, & qui n'en résultent que par l'adresse avec laquelle la Politique se fait prévaloir des superstitions du vulgaire, nous en parlerons plus à propos dans (*b*) un autre lieu.

Je ne m'amuserai point à vous prouver que les victoires, les richesses, les moissons fertiles de quelques Nations n'étoient pas la récompense de leur zèle pour les Idoles. Vous seriez à peine initié aux élémens du Christianisme, si vous vous persuadiez que le même Dieu, qui a tant fait éclater (*c*) son indignation contre l'impiété des Idolatres, & qui abandonna pour jamais les dix Tribus d'Israël à cause (*d*) de leurs faux cultes, & qui pour la même raison châtia souvent, & avec une sévérité extraordinaire l'autre partie du peuple Juif (*e*) répandoit ses bénédictions temporelles sur les Grecs, & sur les Romains, parce qu'ils avoient plus d'attachement, que leurs ennemis aux Dieux de bois & de pierre. La vertu morale auroit pû être récompensée de cette façon, mais non pas de l'Idolatrie.

Mais elle n'influoit point sur la Morale.

Aïant ainsi écarté, je vous dis, Monsieur, & je vous soûtiens que la crainte des Dieux des Gentils n'étoit pas fort propre à rendre les hommes plus honnêtes gens, ni plus capables de s'aquiter de ce qu'ils se doivent les uns aux autres. Le Paganisme ne donnoit point de leçons (*f*) qui fissent savoir de la part des Dieux, qu'ils punitoient sévérement l'ambition, la violence, & l'avarice des Souverains; l'impatience, la désobéïssance, & la révolte des Sujets, & en général toutes les actions humaines non conformes à la probité, à la pureté, & à la justice. On se contentoit d'enseigner qu'ils se vengeoient rigoureusement de ceux qui n'honoroient point leurs temples, leurs statuës, leurs Ministres, ou qui méprisoient les cérémonies de la Religion, les augures, les auspices, &c. Le sacrilege & le parjure étant des offenses directes de la majesté des Dieux, on disoit aussi qu'ils les punissoient; mais le simple vol & le mensonge n'étant point contraires à des ordonnances qu'ils eussent expressément signifiées, on ne croïoit pas qu'ils s'en souciassent. Cela s'étendoit sur tout le reste de la morale plus ou moins. S'ils faisoient paroître leur irritation, on n'enseignoit pas qu'elle fut fondée sur la corruption des mœurs, & qu'il les falut apaiser par un changement de vie (*g*), il suffisoit de réparer la négligence du culture extérieur, ou d'y ajoûter quelque chose, de bâtir quelque nouveau temple, d'instituer les anniversaires, de multiplier les victimes, &c. (*h*) Le Paganisme n'étoit proprement parlant, qu'un trafic (*i*) de biens temporels. Les hommes en étoient quittes pour des prieres, pour des génuflexions, & pour des ofrandes, & les Dieux pour le don de la santé, & des richesses, & du bon succès d'une entreprise. La vertu n'entroit point dans ce commerce, on ne la demandoit point aux Dieux (*k*), on ne la croïoit point nécessaire pour les apaiser, ou pour prévenir leur colere, & on leur demandoit hardiment (*l*) des faveurs injustes. On les accusoit même d'ingratitude s'ils laissoient sans récompense les honneurs qu'on leur rendoit, & que l'on croïoit leur être utiles. Voïez ci-dessous le chapitre 135.

Il est donc fort mal-aisé de comprendre, que la crainte des Idoles ait pû faire surmonter à un Païen les passions qui le detournoient d'une bonne œuvre, ou celles qui l'animoient à une mauvaise entreprise. On ne sauroit voir que si un Païen a soûtenu de ses conseils, & de son argent, & de sa recommandation les droits de la veuve & de l'orphelin, lorsque cela l'exposoit à de dangereuses inimitiez, la crainte des Dieux ait été cause qu'il a préféré l'honnête à l'utile. On ne comprend pas que si une femme païenne excitée par l'aiguillon de la volupté, & par les promesses d'un galant, a resisté à la tentation, ç'ait été à cause de la crainte de ses Dieux. On ne croïoit pas qu'ils exigeassent de tels sacrifices, & qu'il y eut des peines au ciel, ou contre ceux qui ne s'exposeroient pas en protegeant l'innocence au ressentiment d'une famille accréditée, ou contre ceux qui préferoient à la chasteté un plaisir très-profitable. On croïoit avoir rempli tous les devoirs de la Religion pourvû qu'on n'eût pas manqué aux actes du culte externe; & en tout cas on s'assûroit d'apaiser les Dieux par quelques présens, & vous voulez que de peur de leur déplaire on se soit porté au bien, on se soit détourné du mal en dépit de ses passions favorites. Vous ne me persuaderez point cela.

La consternation à la vûë d'un

Vous vous étendez beaucoup sur la pénitence qui saisissoit les villes les plus corrompuës & les plus

(*a*) » Voïez ci dessus ch. 49. vers la fin.

(*b*) » C'est-à-dire dans les réponses à l'objection fondée » sur ce que l'on a toûjours suposé que la Religion est la » principale base des Etats.

(*c*) » Dans mille endroits de la Bible & surtout dans les » Pseaumes & dans les Prophetes.

(*d*) » Voïez le 2. livre des Rois ch. 17.

(*e*) » Voïez le 2. Livre des Rois *ibid.* & chap. 23. v. 26. » & 27 *& alibi passim.* Voïez aussi ci-dessus chap. 87.

(*f*) » Voïez ci-dessus les chapitres 53. & 54.

(*g*) » Voïez ci-dessus les chapitres 49. 51. & suiv.

(*h*) » Notez que la peste ravageant l'armée des Grecs » devant Troie, Achille n'imagina point d'autre cause » que l'oubli de quelque sacrifice, ni d'autre remede que » des sacrifices.

Εἴτ' ἄρ ὅγ' εὐχωλῆς ἐπιμέμφεται, εἴθ' ἑκατόμβης,
Αἴ κέν πως ἀρνῶν κνίσσης αἰγῶν τε τελείων,
Βούλεται ἀντιάσας ἡμῖν ἀπὸ λοιγὸν ἀμῦναι.
Sive hic [nos] *ob-vota non-reddita incusat, sive ob hecatomben.*
[Aut] *si fortè agnorum nidorem caprarumque lectarum*
Vult assecutus à nobis pestem depellere.

Homer. Iliad. lib. 1. v. 65.

» On voit dans le même livre d'Homere v. 39. que Chryses ne fait souvenir Apollon, que des sacrifices qu'il lui » avoit offerts &c.

(*i*) » Voïez ci dessus ch. 49. & 51.

(*k*) » Voïez ci-dessus le chap. 54.

(*l*) » Voïez ci-dessus ch. 54. vers le commencement & » Lucien *in Icaromenippo pag.* 296. *to.* 2.

grand péril, commune aux Athées & aux Idolatres.

plus superstitieuses, lorsqu'un grand péril les avertissoit de la colere des Dieux. Mais permettez-moi de vous dire qu'en ce qui regarde les effets d'un péril présent les Societez païennes n'avoient aucun avantage sur les peuples qui auroient été sans Religion. Ceux qui n'aïant point de connoissance qu'il y ait un Dieu, ne le craignent point à la vûë d'une tempête, ne sont pas moins consternez que les Idolâtres : ils ont autant de fraïeur des élémens irritez que les autres hommes : l'air en feu, la foudre tombant de toutes parts, une inondation furieuse, un ouragan, un tremblement de terre, un naufrage presque certain épouvantent toutes sortes de personnes, soit qu'elles aïent de la Religion, soit qu'elles n'en aïent point. Les habitans d'une ville athée qui seroient déja saccagez, ou qui verroient l'ennemi maître de la breche, & sur le point de passer tout au fil de l'épée, ne seroient pas moins consternez, que s'ils étoient superstitieux. Leur fraïeur devroit même être plus grande ; car ils n'espéreroient pas qu'en levant les mains au ciel, & en criant miséricorde, ils recevroient du secours d'une puissance invisible. Ainsi les mêmes effets que vous m'étalez de la crainte superstitieuse, se trouveroient parmi les Athées dans cette sorte d'occasions tout comme parmi les Païens. Il y auroit suspension de médisance, & d'inimitié, on ne songeroit point à la fraude, au (m) vol, à l'yvrognerie, à la fornication, ni à l'adultere. On ne seroit occupé que de la vûë du péril, ou que du soin de s'en préserver. La plus belle femme du monde, & la plus chargée de pierreries seroit également en sûreté tant à l'égard de son honneur qu'à l'égard de ses joïaux auprès d'un Athée, & auprès d'un Idolatre, dans un navire batu d'une furieuse tempête & prêt à périr. La peur d'une mort prochaine glace le sang, & absorbe l'avarice, & ne permet pas de former un mauvais dessein. C'est un principe réprimant aussi efficace qu'aucun autre. Ne m'alléguez donc plus comme une source de bonnes mœurs ces craintes extraordinaires & passagéres de l'indignation divine. Si vous pouviez m'alléguer une crainte d'habitude, & qui produisît de bons effets en tout tems & en tout lieu, vous donneriez au Paganisme un merveilleux avantage sur l'Athéïsme, mais vous ne sauriez prouver l'existence d'une telle crainte.

Vous me répliquerez sans doute qu'une ville qui n'auroit nulle Religion retomberoit dans ses premiers déréglemens dès que le péril seroit passé. Je n'en doute point, mais c'est ce que faisoient aussi les villes païennes. Nous voïons même dans le Christianisme, que les villes qui ont pris le sac & la cendre avec le plus de ferveur au temps de désolation, sont bientôt après aussi corrompuës qu'auparavant.

Ne vous imaginez pas que les Païens consternez des calamitez publiques voüassent aux Dieux la réformation des mœurs ; car ils ne croïoient pas que le luxe, l'impudicité, la médisance, l'ambition & le soin de se venger de ses ennemis fussent la cause de la colere céleste. Ils voüoient des sacrifices, & des oblations, quelques ornemens d'autel, quelque parure de simulacre. Cela les pouvoit-il rendre plus honnêtes-gens ?

(m) » On ne nie pas qu'il ne se pût rencontrer quelques scélerats (comme il s'en trouve même dans une ville Chrétienne) qui dans les consternations publiques chercheroient à piller, ou à se venger de leurs ennemis, &c.

(a) *Cumque esset* (Augustus) *luxuria serviens, erat tamen ejusdem vitii severissimus ultor : more hominum qui in ulciscendis vitiis, quibus ipsi vehementer indulgent acres sunt.*

Je n'oublie point ma grande raison, qui est qu'un Païen d'une vie déréglée ne devoit pas craindre d'irriter ses Dieux, puisqu'il savoit qu'ils étoient eux-mêmes infectez de toutes sortes de vices.

§. CXXXIV.

Si l'on peut dire qu'un Païen avoit de justes sujets de craindre que les Dieux châtieroient les memes crimes qu'ils avoient commis.

Object. Les Princes punissent en d'autres ce qu'ils se permettent à eux-mêmes.

VOus croïez avoir ruïné cette conséquence en m'avertissant que rien n'empêchoit que les Gentils qui attribuoient aux Dieux tant de foiblesses humaines, ne les fissent ressembler à certains Princes, qui font châtier sévérement (a) les mêmes fautes à quoi ils s'abandonnent le plus. Soit qu'on attribuë à Jules-César la Loi *Julia de Adulteriis*, soit qu'on l'attribuë à son successeur Octave, elle a été faite par un Empereur très-impudique, néanmoins elle soûmettoit l'impudicité à de peines rigoureuses. Elle fut renouvellée par (b) l'Empereur Domitien, qui étoit aussi impudique que les deux autres. Juvenal marqua fortement la vie impure de ce Prince, & la rigueur de ses loix. C'est l'une des disparates qu'il foudroïe :

> (c) Quis tulerit Gracchos de seditione querenteis ?
> Quis cœlum terris non misceat, & mare cœlo,
> Si fur displiceat Verri, homicida Miloni,
> Clodius accuset mœchos, Catilina Cethegum,
> In tabulam Sullæ si dicant discipuli tres ?
> Qualis erat tragico nuper pollutus adulter
> Concubitu : qui tunc leges revocabat amaras
> Omnibus, atque ipsis Veneri Martique timendas :
> Cum tot abortivis fœcundam Julia vulvam
> Solveret, & patruo simileis effunderet offas.

Cette objection n'avancera pas beaucoup vos afaires. Ce n'est pas que la maxime d'Aurelius Victor, & la remarque de Pline que vous me citez n'aïent quelque fondement. On peut prouver par beaucoup d'exemples que des personnes, qui vivoient dans le desordre, ont été rigides contre les défauts de leurs inférieurs. Tel Prélat qu'on pourroit nommer a eu des maîtresses, & n'a été rien moins qu'indulgent pour les Prêtres concubinaires de sa jurisdiction. On croit réparer par-là le scandale de sa conduite. Mais de plus un intérêt essentiel porte les Princes, & les Magistrats qui vivent dans l'adultere à réprimer la licence de l'impureté ; car si on lâchoit la bride aux corrupteurs de la jeunesse, & du lit nuptial, on laisseroit introduire des desordres qui troubleroient tellement la Société, qu'elle en pourroit être renversée. Rien n'est plus capable d'exciter une sédition que l'impunité qu'on accorderoit aux usurpateurs des droits matrimoniaux, aux enlevemens, aux violemens de l'autre sexe, & à telles autres licences. C'est pourquoi ceux qui gouvernent, soit qu'ils vivent chastement, soit qu'ils vivent impudiquement, se trouvent dans l'obligation indispensable de faire des loix contre ces abus ; mais généralement parlant ces loix-là ne sont jamais moins bien

La raison d'Etat fait punir certains crimes ; mais les vices sont toûjours plus communs sous un Prince vicieux.

Aurel. Victor. epit. in Augusto pag. m. 186. 187. Joignez à cela ces paroles de Pline le jeune lib. 8. epist. 22. *Nostine hos, qui omnium libidinum servi, sic aliorum vitiis irascuntur, quasi invideant : & gravissimè puniunt, quos maximè imitantur.*

(b) » Voïez Barnabé Brisson *ad leg. Juliam de adult.* pag. » m. 136.

(c) *Juven. sat.* 2. v. 24.

bien observées que sous un Prince qui les enfreint hautement. Ce seroit mal faire sa cour à un Souverain qui aime les femmes, & qui se plonge dans cette débauche que de se piquer de chasteté. L'adultere ne passe alors que pour une galanterie parmi les bons Courtisans : on s'expose à la risée publique, si l'on intente à sa femme quelque procès d'infidélité. La corruption passe de la Cour à la ville, & se répand dans tous les ordres, & il n'y a qu'un petit nombre de malheureux qui soient exposez à la rigueur des ordonnances. Auguste fit châtier quelques adulteres, & cependant sous son regne ce crime fut très-commun, & il se déborda de plus en plus (*d*) si furieusement (*e*) qu'il falut qu'on renouvellât la loi. Elle ne fut pas mieux observée dans la suite, & à proportion que les Empereurs furent débauchez, elle tomba dans le mépris. On ne trouveroit peut-être aucun Prince ivrogne dont l'exemple n'ait été contagieux, & qui se soit avisé d'infliger des peines à l'ivrognerie. Croïez-moi, Monsieur, toute coquête qui aura un procès de galanterie avec son époux, souhaitera beaucoup plûtôt que sa cause soit jugée par de jeunes Conseillers actuellement sous les chaînes de l'amour, que par des vieillards d'autant plus severes qu'ils auront été fort chastes toute leur vie. Les Religieuses qui aimeroient à coquêter, choisiroient plûtôt une Abbesse qui seroit de la même humeur, & qui pourroit dire, (*f*) *Nan ignara mali miseris succurrere disco*, qu'une Abbesse vertueuse. Ces exemples-là & plusieurs autres que j'y pourrois ajoûter, si je parcourois en détail les diverses conditions de la vie humaine vous convaincront que la maxime d'Aurelius Victor est moins souvent véritable que la maxime contraire. Or quand il n'y auroit que cela, je puis soûtenir que les Paiens ont dû plûtôt espérer l'impunité de leurs desordres, que d'en craindre la punition sous la Providence de certains Dieux qu'ils ne faisoient qu'imiter. Vous savez que les passions se justifient le mieux qu'elles peuvent, & qu'elles sont si ingénieuses à se flater qu'elles interprétent toûjours au sens le plus favorable tout ce qui est ambigu. Si une maxime les traverse, elles n'ont garde de s'y arrêter lorsqu'elles peuvent la combattre par une maxime favorisée plus fréquemment de l'expérience.

Je vous ai (*g*) cité quelques paroles de Claudien qui sont passées en proverbe : elles regardent la coûtume que l'on a de se conformer à la conduite de son Monarque. Cela fonde un lieu commun le plus fertile qui se puisse voir. Je n'y entrerai pas, je vous prierai seulement de considérer le commentaire de Cicéron sur la loi Romaine, qui ordonnoit aux Sénateurs d'être irrépréhensibles, & de bon exemple aux autres, (*h*) *Is ordo vitio vacato, cæteris specimen esto.* Vous trouverez dans ce commentaire-là que lorsque les Rois, ou les principaux d'une République se donnent un certain pli, c'est un original que chacun veut copier, de sorte que leurs défauts sont encore plus condamnables à cause de leurs effets qu'à cause de leur qualité intérieure (*i*). Cela ne montre-t-il point que l'on craint peu d'irriter ses maîtres en les imitant ?

On présumera toûjours que les Souverains & les Magistrats, qui n'observent point les loix morales, permettront à leurs inférieurs de ne les pas observer ; on le présumera, dis-je, jusques à ce qu'ils aïent donné à connoître authentiquement qu'ils ne veulent point être imitez, & qu'ils puniront leurs imitateurs. Puis donc que les Dieux du Paganisme n'avoient révélé aucune loi par laquelle ils ordonnassent à l'homme sous de grieves peines de renoncer au larcin, à la tromperie, à la vengeance, à l'impudicité, & à toutes les autres choses qu'ils s'étoient permises à eux-mêmes, la présomption étoit qu'ils n'entendoient pas que les hommes s'en abstinssent, & qu'ils leur donnoient sur cela la carte blanche.

Les Divinitez des Paiens n'avoient point d'intérêt, comme les Princes, à défendre les vices.

On pouvoit se fortifier dans cette pensée par la raison, qu'ils n'étoient pas intéressez comme les Rois de la terre à punir les impudiques, & tels autres infracteurs des loix morales. Un Roi qui laisseroit impunies les actions de ces gens-là, s'exposeroit à des séditions qui le chasseroient de ses Etats. Hé bien on mettroit une autre personne sur le thrône, qui établiroit les ordonnances nécessaires au maintien de la République, & qui conserveroit les temples, & tout le culte divin, & ainsi les Dieux n'avoient nullement à craindre des suites de l'impunité qu'ils accorderoient au crime. Les Magistrats ne l'accordant pas, les Sociétez humaines se maintenoient, la fumée & l'odeur des sacrifices ne souffroient point de diminution. Ce tribut des hommes étoit assûré au ciel pendant qu'on croïoit que la négligence du culte divin irritoit les Dieux, & que l'observation de ce culte étoit bien récompensée, quoiqu'au reste l'on se persuadât qu'ils se mettoient peu en peine si l'on étoit vertueux, ou non. On n'avoit donc nul sujet de s'imaginer qu'ils joignoient à tant d'autres imperfections le caprice, & l'injustice d'exiger de l'homme sous de grosses peines l'observation des loix morales, qu'ils avoient si vilainement enfreintes.

Si les Paiens qui leur auroient attribué ce nouveau défaut, eussent d'un côté conçu plus de crainte, ils eussent de l'autre conçu plus de haine, & plus de mépris pour la nature divine. Quoi, eussent-ils dit, les Dieux qui sont descendus si souvent sur notre terre, non pas pour y établir la vertu, mais pour y enlever de vive force (*k*) la virginité aux plus belles filles, nous punissent de ce que nous nous divertissons avec des femmes ? Y a-t-il rien de plus injuste & de plus

(*d*) » Voiez dans mon Diction. art. *Vayer*, rem. *H.* les » passages de Séneque, &c.

(*e*) *Ita factum est, ut adulteriorum accusationibus fora per aliquod tempus perstreperent. Quæ cùm paulatim conniventibus magistratibus & dissimulatione temporum remitterentur senescenti jam legi Juliæ opem tulisse, eamque renovasse Domitianus dicitur, multosque nobiles ac locupletes viros ea lege condemnasse.* Brisson. ubi supra. *Il cite Zonar. Annal. to. 2.*

(*f*) *Virgil. Æn. lib.* 1. *v.* 630. Voiez la critique générale du Calvinisme de Maimbourg, Lettre 9. pag. 40. col. 1.

(*g*) » Ci-dessus ch. 127. pag. 366. n. (*d*).

(*h*) *Cicero de legib. lib.* 3. *fol.* 337. *D.*

(*i*) *Nec enim tantum mali est peccare principes (quamquam est magnum hoc per se ipsum malum) quantum illud quòd permulti imitatores principum existunt. Nam licet videre, si velis replicare memoriam temporum, qualescumque summi civitatis viri fuerint, talem civitatem fuisse : quæcumque mutatio morum in principibus extiterit eandem in populo secuturam. Idque haud paullo est verius, quàm quod Platoni nostro placet, qui musicorum cantibus ait mutatis, mutari civitatum status. Ego autem nobilium vita, victuque mutato, mores mutari civitatum puto. Quo perniciosius de rep. merentur vitiosi principes, quod non solum vitia concipiunt ipsi, sed ea infundunt in civitatem : neque solum obsunt, quòd ipsi corrumpuntur, sed etiam quod corrumpunt, plusque exemplo, quàm peccato nocent.* Id. ib. fol. 339. B.

(*k*) » Il est à remarquer que les Poëtes, & sur-tout » Ovide qui est fort galant, ont parlé des amours des » Dieux en telle sorte, qu'en faisant une satyre des Dieux » ils ont fait le panégyrique du beau sexe. Il n'y a presque point de fille dont quelque Dieu ait joüi, de laquelle ils ne disent qu'elle se défendit jusqu'à la derniere extrémité, & qu'elle ne succomba qu'à une force » majeure.

plus cruel? Notre destinée n'est-elle pas bien malheureuse d'être assujetis à des tyrans si indignes de l'amour & de l'estime de la Créature raisonnable? Vous devez être assûré, Monsieur, qu'une crainte mêlée de l'indignation, & du mépris, & de la haine que ces réflexions pouvoient inspirer étoit peu propre à maintenir la vertu dans le Paganisme. Une crainte filiale mêlée de vénération & d'amour, est la véritable source des bonnes œuvres, mais quand on hait & que l'on méprise ce que l'on craint, on n'a point d'avances pour pratiquer la vertu. La haine & la crainte se livrent combat, si la crainte est plus forte, l'on s'abstient du crime: mais dès que la haine gagne le dessus, on se fait une espece de rage de desobéïr & d'insulter: on trouve là les douceurs de la vengeance.

§. CXXXV.

Preuves du peu de crainte que les Païens avoient de leurs Dieux.

Les Païens ne craignoient guéres leurs Dieux.

PAr les monumens qui nous restent de l'antiquité, nous apprenons clairement que les Gentils ne (a) craignoient guéres leurs Dieux, ou que pour le moins ils n'en avoient pas une crainte qui les engageât à respecter humblement la Providence lorsqu'ils n'en recevoient pas les faveurs qu'ils en avoient attenduës. Cette fausse Religion n'étoit bâtie que sur l'intérêt sordide de la mercénarité; elle se croïoit nécessaire aux Dieux comme s'ils n'eussent pû se passer de la fumée des sacrifices, & que leur beatitude dépendît des honneurs qu'ils recevoient sur la terre. On s'imaginoit les Dieux si sensibles, si intéressez à ces honneurs, que l'on se persuada qu'ils verseroient à pleines mains les infortunes sur les indévots, & le bonheur temporel sur les dévots. On ne les honoroit donc que par un esprit mercénaire, & par une crainte servile que le respect, la vénération n'accompagnoient point, & l'on croïoit mériter leurs rétributions, de sorte que quand elles ne venoient pas, on s'émancipoit aux murmures, & aux reproches avec la derniere insolence.

Ils perdoient souvent le respect pour eux.

On se plaignoit si hautement de la cruauté & de l'injustice des Dieux, que l'on vouloit même que ces plaintes fussent consacrées à l'éternité sur le marbre & sur le bronze. Virgile peignoit d'après l'usage commun lorsqu'il représentoit une mere (b) qui aïant perdu son fils pestoit contre tous les Dieux, & les appelloit cruels. Ne doutons point que les peres & les meres ne se laissassent aller aux derniers emportemens en semblables cas: nous trouvons encore des épitaphes où l'on a marqué son indignation contre le ciel, & vous pouvez croire que la vive voix avoit surpassé le blasphême de l'inscription. On auroit honte d'écrire tout ce que l'on dit dans un mouvement de colere. Les emportemens de Quintilien contre les Dieux (c) sont horribles dans son Ouvrage, mais sans doute ils le furent beaucoup plus dans ses discours de conversation. Nous devons dire sur ce pied-là que les blasphêmes du peuple dans les accidens funestes qui faisoient crier contre le ciel, étoient plus énormes que les auteurs ne les représentent. Ils nous aprennent pourtant que l'on se donnoit la liberté d'imputer aux Dieux comme un grand crime l'événement dont on s'affligeoit, ou de nier leur Providence, & leur existence, ou de renverser leurs autels. Tite (d) l'un des meilleurs Empereurs de Rome se sentant malade à la mort protesta contre le ciel, & se plaignit extrêmement de ce que les Dieux lui ôtoient la vie contre tout droit & raison, vû qu'il n'avoit fait qu'une chose dont il dût se repentir. Jugez un peu si les personnes moins modérées que lui épargnoient la Providence dans leurs grands chagrins.

Je ne vous accable pas de la citation des preuves de tout ce que je viens de dire. J'en ai recueilli beaucoup depuis celles que l'on a pû voir (e) dans les Pensées diverses, mais il seroit superflu de les entasser ici. Il est bien plus raisonnable de vous renvoïer au Pere (f) Noris, & au Pere (g) Mabillon, & au nouveau commentaire (h) sur les élégies d'Albinovanus.

Ils outrageoient & insultoient la Fortune.

Personne n'ignore ce que les Païens disoient contre la Fortune: ils la déchiroient, ils la difamoient cruellement, ils la décrioient comme une Divinité ennemie du mérite, capricieuse, aveugle, inconstante. N'étoit-ce point condamner toute la conduite du plus grand des Dieux, la mépriser, la bafoüer? Car enfin si l'on disoit aujourd'hui que tout est en confusion dans un Roïaume, & tout en proïe à l'injustice, & à la témérité, ne seroit-ce pas déclarer fort nettement ou que le Monarque aprouve ce qui s'y fait, & qu'il le tolere, ou qu'il l'ignore, trois fautes dont la plus petite sufit à le couvrir de deshonneur & à le rendre très-indigne du gouvernement. Si l'on avoit craint Jupiter, auroit-on eu la hardiesse d'injurier la Fortune?

Il faut que je vous donne ici une remarque de Mr. le Clerc sur ce que Pedo Albinovanus (i) *conseille à Livie de prendre garde à ne pas irriter la Fortune, cette Déesse farouche, & à ne pas choquer son esprit:*

Regna Deæ immitis parce irritare querendo;
Sollicitare animos parce potentis heræ.

» *Si notre Poëte, dit le Commentateur, croyoit* » *que la Fortune étoit aveugle, il ne croyoit pas* » *qu'elle fût sourde, puisqu'il a peur qu'elle n'en-* » *tende les trop grandes plaintes de Livie. Mais* » *d'où vient qu'il ne craignoit pas sa colere, lui qui* » *la traite d'injuste, de furieuse & d'aveugle?* » *Pourquoi dit-il qu'elle est* farouche? *Vous direz* » *que ce sont-là des songes poëtiques. Soit; mais ce* » *sont des songes d'un homme qui veille, & qui ne* » *devroient pas être contraires à eux-mêmes. Un* » *homme qui parloit ainsi de la Fortune, quoiqu'il* » *la regardât comme une Déesse, méritoit qu'on lui* ré-

(a) » Il faut excepter les occasions où de grandes calâ- » mitez publiques jettoient la consternation dans les esprits. » Voiez ci-dessus ch. 133. pag. 377.

(b) *Extinctum nympha* CRUDELI *funere Daphnim*
Flebant: vos coryli testes, & flumina Nymphis;
Cum complexa sui corpus miserabile nati,
Atque Deos atque astra vocat CRUDELIA *mater.*
Virgil. ecl. 5. v. 20.

» On trouve plusieurs semblables passages dans le commen- » taire de Nicolas Abram sur ces paroles de Cicéron *orat.* » *pro Milone pag.* 228. *Dura mihi medius fidius jam fortuna* » *populi Romani &* CRUDELIS *videbatur.*

(c) » Voïez dans le Diction. hist. & crit. la remarque *A* » de l'article *Quintilien.*

(d) *Suspexisse dicitur dimotis plagulis cœlum multumque conquestus eripi sibi vitam immerenti, neque enim extare ullum suum factum pœnitendum, excepto dumtaxat uno.* Sueton. in Tito cap. 10.

(e) » Au chapitre 132.

(f) *Noris Cenot. Pisan. pag.* 361.

(g) *Mabill. in itinere Italico, pag.* 79.

(h) » Voïez le 1. volume de la Biblioth. choisie de Mr. » le Clerc pag. 166.

(i) » Le Clerc Biblioth. choisie to. 1. pag. 180. 181.

» *répondit quelque chose de semblable à ce qu'on répon-*
» *dit à* (k) Timothée, *qui en loüant Diane, sur un*
» *Théatre, la nommoit* furieuse, enragée, extra-
» vagante. *On lui cria qu'on lui souhaitoit une sembla-*
» *ble fille. Il ne falloit que dire à* Pedo, *qu'on souhai-*
» *toit que Livie fût, à son égard, telle qu'il décrivoit*
» *la Fortune.* »

Effectivement il y a lieu de s'étonner qu'on ne craignît pas l'irritation d'une Déesse dont on disoit tant de mal, & à qui l'on attribuoit d'ailleurs tant de puissance: mais que voulez-vous, Monsieur, il ne faut chercher rien de lié dans le Paganisme, non plus que dans la nature corrompuë du genre humain. Tant s'en faut que les Gentils redoutassent la Fortune, qu'ils osoient dire quelquefois qu'elle avoit eu peur de leurs injures, & que cela l'avoit empêchée d'entreprendre un mauvais coup. Vous verrez cette pensée dans une épigramme de Martial:

(l) Heu quàm penè novum porticus ausa nefas!
Nam subito collapsa ruit; cum mole sub illa
Gestatus bijugis Regulus esset equis.
Nimirum timuit nostras Fortuna querelas,
Quæ per tam magnæ non erat invidiæ.
Nunc & damna juvant: sunt ipsa pericula tanti:
Stantia non poterant tecta probare Deos.

Ils étoient capricieux dans leur culte.

Il y avoit autant ou plus de caprices dans les Païens qu'ils n'en imputoient à la Fortune: ils croïoient des Dieux pendant la prospérité, ils n'en croïoient point dans l'adversité; mais si les choses revenoient à un bon train ils recommençoient à croire la Providence (m). Cela parut à Rome lorsque le Decemvir Appius dégradé de sa tyrannie eut recours à l'autorité populaire. *Enfin il y a des Dieux*, s'écria-t-on, (n) *& ils ne négligent point l'homme.* Autre caprice des Païens, ils attribuoient souvent au Destin, ou à la Fortune les malheurs où ils tomboient par leur propre faute (o). Les Dieux s'en plaignent fort modestement dans l'Odyssée (p). Nouveau caprice de ces Idolatres: chacun prétendoit que la Providence ne devoit veiller qu'aux choses où il prenoit part. Les victoires que les ennemis remportoient sur sa patrie le faisoient douter qu'il y eût des Dieux: celles qu'elle remportoit sur les ennemis le remettoient dans la foi. Le bonheur des scélérats ne scandalisoit que ceux qui y trouvoient leur desavantage. On ne comptoit pour rien l'intérêt d'autrui (q). On étoit cependant persuadé que les presens & que les honneurs que les Dieux recevoient des hommes (r) attiroient les prospéritez. Il eût donc falu s'informer avant que de faire des vacarmes contre les Dieux lors d'une bataille perdue, si les ofrandes du vainqueur n'avoient pas été plus riches que celles du parti batu; car si elles l'avoient été, l'ordre vouloit que la victoire se déclarât pour le dernier enchérisseur. Lucien raconte fort plaisamment que Jupiter se trouvoit embarassé lorsque deux partis contraires lui promettoient le même nombre de victimes. Il se voïoit alors obligé de recourir à l'époque des Pyrrhoniens, il suspendoit son jugement (s). Conférez avec ceci ce que j'ai dit ci-dessus dans le chapitre 65.

Cette idée de vénalité que l'on attachoit aux bénédictions célestes, avoit introduit sans doute un grand desordre dans la Religion; car c'est l'une des impietez que Platon banit de sa République. Il remarque (t) que de croire que l'on obtient grace des Dieux dans ces extorsions pourvû qu'on leur fasse part du vol, c'est les comparer à des chiens qui moïennant une portion de la proie, permettroient aux loups de ravager le troupeau. Voilà cependant l'image de la conduite que tenoient les peuples: ils voüoient aux Dieux une partie du butin que l'on feroit dans le païs ennemi (v): les particuliers en usoient de même à proportion.

Toutes ces remarques peuvent servir à vous faire voir que l'idée que les Païens avoient de leurs Dieux, n'étoit nullement capable de leur inspirer une crainte respectueuse, & fondée sur l'estime, mais seulement une crainte intéressée qui sans leur ôter le mépris des Dieux, les engageoit aux cérémonies & à la dépense du culte. Etoient-ils frustrez de leurs espérances? Ils prenoient le frein aux dents, & fouloient aux pieds ce qu'ils avoient adoré. C'est ainsi que la patience échape à ceux qui ont fait inutilement leur cour à un Favori indigne qu'ils méprisoient & qu'ils haïssoient.

Ne m'allez pas dire que les dévotions païennes ne se ralentirent pas, quoiqu'on éprouvât assez souvent qu'elles n'étoient point suivies de bons succès, (vv) & que les parjures mêmes retiroient un grand profit de l'irreligion. Ne me citez point les exemples qui nous aprennent que c'étoit sur tout dans les tems d'adversité (x) que l'on s'apliquoit au culte divin. Rien de tout cela n'afoiblit mes observations. Personne ne doute que l'avidité de certains esprits mercénaires ne soit une chose qui ne se rebute pas facilement, & qui se flate d'obtenir enfin par ses importunitez ce que plusieurs tentatives n'ont point obtenu. Mais une infinité d'ames intéressées ne sont point pourvûës de cette grande patience. Cela me sufit. Il est naturel à l'homme de se flater; ne vous étonnez donc point, si je vous dis qu'un grand nombre de Païens comptoient beaucoup sur les ofrandes, quoiqu'ils sçussent que d'autres gens y avoient été trompez, & que certains indévots réussissoient dans leurs entreprises. On espére facilement ce que l'on souhaite, & ainsi l'on se persuadoit que l'on seroit mieux exaucé que beaucoup d'autres qu'on voïoit se plaindre de l'ingratitude du ciel, & interrompre par dépit leurs dévotions. On s'adressoit principalement

(k) » Voïez Plutarque dans son Livre *de audiendis poëtis.*

(l) » *Martial. epigr.* 13. *lib.* 1. Voïez aussi l'épigramme 83. du même livre & l'épigramme 46. du Livre 7.

(m) » Voïez dans le Diction. histor. & crit. la remarque » C de l'article *Rufin.*

(n) *Dum pro se quisque Deos tandem esse & non negligere humana fremunt & superbiæ crudelitatisque, etsi seras, non leves tamen venire pœnas.* Titus Livius lib. 3. pag. m. 98.

(o) » Voïez dans le Diction. hist. & crit. la remarque K » de l'article *Timoleon n.* VII.

(p) » Voïez le même Diction. *ibid.*

(q) » Conférez ce qui est dit dans le 1. tome de la Biblio- » theque choisie pag. 167. & dans le Diction. hist. & crit. » remarque C de l'article *Diagoras.*

(r) » Voïez ci-dessus ch. 51. vers la fin, les paroles d'Hip- » pocrate.

(s) *Δύο ἀνδρῶν τἀναντία εὐχομένων, καὶ τὰς ἴσας θυσίας ὑπισχνουμένων, οὐκ εἶχεν ὁποτέρῳ μᾶλλον ἐπινεύσειεν αὐτῶν. ὥστε δὴ τὸ ἀκαδημαϊκὸν ἐκεῖνο ἐπεπόνθει, καὶ οὐδέν τι ἀποφήνασθαι δυνατὸς ἦν. ἀλλ' ὥσπερ ὁ Πύῤῥων ἐπεῖχεν ἔτι καὶ διεσκέπτετο. Duobus diversa petentibus, paresque victimas pollicentibus, nesciebat utri eorum potiùs annueret. Tum itaque Academicum illud ei accidebat, ut nihil statuere posset. Verum Pyrrhonis in morem suspensus hærebat, & considerabat ampliùs.* Lucian. in Icaromenip. pag. 296. to. 2.

(t) *Plato de legib. lib.* 10. *pag. m.* 959. *B.*

(v) » Voïez ci dessus ch. 54.

(vv) *Alii in ipso Capitolio fallunt, ac fulminantem pejerant Jovem; & hos juvant scelera, illos sacra sua pœnis agunt.* Plin. lib. 2. cap. 7.

(x) *Adversa deinde res admonuerunt religionum.* Titus Livius lib. 5. pag. m. 164. *F.*

cipalement aux Dieux dans les tems d'adversité, je vous l'avouë, car moins on trouve de ressources assûrées parmi les moïens visibles, plus on en cherche parmi les moïens surnaturels & invisibles : mais si au lieu d'améliorer sa condition, on la voïoit empirer, on devenoit pour l'ordinaire plus indévot que dans la prospérité. Si vous ne m'en voulez point croire, croyez-en au moins Tite-Live. Il remarque (y) que les habitans de la ville d'Albe transportez à Rome après la ruine de leur patrie, discontinuerent le service de leurs Dieux, soit à cause qu'ils adopterent les cérémonies Romaines, soit à cause qu'indignez contre la Fortune, comme il arrive ordinairement, ils abandonnerent leur Religion. N'est-ce pas donner à entendre que s'ils avoient crû indignes de tout honneur les Divinitez qui avoient laissé ruiner la ville d'Albe où elles étoient honorées, ils n'auroient rien fait contre la coûtume.

Raisons qu'ils avoient de mépriser leurs Dieux.

Je ne vous ai point indiqué encore tout ce qui étoit capable d'entretenir dans les Païens un très-grand fond de mépris pour la nature divine : il me reste à observer que le culte même & que la lecture étoient fort propres à cela. Car quelle idée voulez-vous qu'on eût d'un être qui demandoit que l'on célébrât solemnellement ses actions honteuses, & qui se plaisoit à des honneurs accompagnez de tant de paroles & de postures obscenes, qu'il faloit qu'une honnête Femme détournât la vuë si elle vouloit garder le *decorum* ou la bienséance de son sexe ? Saint Augustin (z) nous aprend cela comme témoin oculaire. Quelle basse idée ne devoit-on pas se former de la nature divine, lorsque l'on voïoit au nombre des Dieux tant de sujets à qui aucun honnête homme n'auroit voulu que ses enfans ressemblassent ? Une (a) Helene, une Faustine, un Antinous, &c. (b) ? Quel mépris ne devoit-on pas concevoir pour les plus grands Dieux en considérant l'apothéose de tant de personnes indignes, & la profanation épouvantable des Athéniens ? Ils étoient le peuple le plus idolatre, & le plus superstitieux qui fut au monde. Cependant ils reçurent Démétrius dans leur ville avec (c) l'attirail de tous les honneurs divins. Je l'ai déja dit dans les (d) Pensées diverses. Mais je pouvois ajoûter qu'ils lui offrirent en mariage (e) leur principale Déesse, savoir Minerve qui, pour ainsi dire, avoit fait vœu de virginité. Il la refusa parce qu'il n'eût pû consommer le mariage avec une idole, & se contenta de coucher avec Lamie sa maitresse dans le propre lit de Minerve (f). Les cantiques qui furent chantez le jour de sa reception, contenoient (g) qu'il étoit le seul vrai Dieu, que les autres Dieux dormoient, ou qu'ils s'étoient retirez ailleurs, ou même qu'ils n'existoient point. Ils ne pensent plus à nous, ajoûtoit-on, mais nous vous voïons présent comme un vrai Dieu, & non comme un Dieu de bois ou de pierre : les maîtresses & les favoris de ce Prince débauché eurent leur part des honneurs divins. (h) On leur fit bâtir des temples & des autels. Marc-Antoine qui ne cédoit point à Démétrius sur le chapitre de la débauche, obtint à peu-près dans Athenes les honneurs divins, & on lui offrit aussi en mariage la Déesse Minerve (i).

Ne m'avouërez-vous pas que cette conduite des Athéniens est une marque très-évidente qu'ils n'avoient aucune crainte des Dieux ? Et n'étoit-ce pas enseigner à tous les particuliers l'art funeste de mépriser la Divinité que l'on faisoit profession de servir ? C'étoit d'un autre côté ouvrir une porte large à la corruption des mœurs. Une mere qui eût voulu vendre la fleur de virginité de ses filles, & qui les eût vûës mal disposées à consentir à ses desirs, n'eût-elle pas pû les encourager par l'espérance d'être honorées un jour comme des Déesses ? Un imitateur d'Antinous ne pouvoit-il pas être animé par ces paroles ?

(k) *Macte nova virtute, puer, sic itur ad astra.*
Poursui, jeune vainqueur, ainsi l'on monte aux cieux.

§. CXXXVI.

Continuation du même sujet. Combien étoit petite dans les Poëtes la crainte des Dieux, & combien ils étoient propres à diminuer cette crainte dans l'esprit de leurs lecteurs.

J'Ai dit que la lecture étoit fort capable de faire concevoir aux Païens beaucoup de mépris & beaucoup de haine contre les Dieux, ce qui étoit un grand moïen d'énerver la vraie crainte. Voici comment je prouve ma proposition.

Les Poëtes donnoient de mauvaises idées des Dieux.

Il n'y avoit point de livres aussi connus de tout le monde que les Ouvrages des Poëtes. Homere étoit un Auteur classique s'il en fut jamais : (l) on l'expliquoit dans les écoles ; une infinité de gens en savoient par cœur les beaux endroits, comme aussi les plus beaux morceaux de Virgile, & des pieces de théatre les plus fameuses. On savoit par-là non seulement que les Dieux étoient sujets aux passions les plus grossieres & les plus brutales de la sensualité ; mais aussi aux péchez de l'esprit les plus condamnables : on les voïoit à tout moment acusez d'ingratitude, de tromperie, d'injustice, de cruauté, & d'une jalousie maligne contre tout ce qui excelloit parmi les hommes. Homere, Euripide, (m) Virgile, Ovide, Lucain &c. sont remplis de ces impiétez, & l'on en voit même quelques-unes dans de grands (o) Historiens. J'ai donné beaucoup d'exemples de tout cela en divers endroits de mon Dictionnaire, & j'en pourrois donner beaucoup d'autres, mais je me contenterai de deux passages qui ont fra-

(y) *Visi etiam audire vocem ingentem ex summi cacuminis luco, ut patrio ritu sacra Albani facerent, quæ velut diis quoque simul cum patria relictis, oblivioni dederant : & aut Romana sacra susceperant, aut fortunæ* (UT FIT) *obirati cultum reliquerant deûm.* Titus Livius lib. 1. pag. 21. B.

(z) *Augustin. de civitate Dei lib. 2. cap. 26.* Voïez-le aussi *ibid. cap. 4. & lib. 7. cap. 26.* & ci-dessus ch. 126.

(a) » Voïez dans mon Diction. la remarque *H.* de son » article, dans la 2. édit. ou rem. *K.* dans la dern.

(b) » Voïez les Pensées diverses chap. 132.

(c) Voïez Plutarque *in Demetrio pag.* 893. 894. 895.

(d) » Au chapitre 132.

(e) *Clem. Alexandrin. admonit. ad gentes pag.* 36.

(f) *Id. ib.*

(g) *Athenæus lib. 6. pag.* 253.

(h) » Voïez dans mon Dictionaire l'article *Lamie, Courtisane*, la remarque *E. de la* 2. édit. ou *F.* de la *dern.*

(i) Voïez Séneque *Suasor.* 1. & *Dion Cassius lib.* 48. *pag. m.* 382.

(k) *Virgil. Æneid. lib. 9. v.* 641.

(l) » Voïez dans les notes de Mr. Perizonius sur Elien » *var. histor. lib.* 13. *cap.* 38.

(m) » Voïez les Pensées diverses ch. 82. & 83. un » passage de Virgile ; un autre dans le Diction. histor. » & crit. art. *Lucrece* rem. *F.* & GΔ. de la 2. édit. ou *F.* & *H.* de la dern.

(n) » J'en ai reporté quelques-unes en divers endroits » de mon Dictionaire, qu'il seroit trop long d'indiquer. » Je marquerai seulement l'art. *Helene.* rem. TΔ. de la 2. » éd. ou *T.* de la dern. l'art. *Rufin* rem. C. l'art. *Timoleon.* » rem. N. vers la fin.

(o) » Voïez le même Diction. l'art. *Pericles*, rem. IΔ. » de la 2. édit. ou *L.* de la dern.

frapé Mr. Arnauld: *Cette persuasion*, dit-il (p) *que les Dieux disposoient des évenemens extérieurs, quoique la volonté des hommes y eust tant de part, estoit tellement imprimée dans l'esprit des* Païens, *qu'ils ne laissoient pas de la suivre, lorsqu'ils y mêloient des pensées impies & injurieuses à Dieu. C'est ce que nous voyons dans Lucain, lorsqu'il dit en un endroit; qu'on a de la peine à juger qui avoit meilleur cause de César ou de Pompée, parce que chacun a eu pour soy un grand juge; la cause du vainqueur ayant esté jugée la meilleure par les Dieux, & celle du vaincû par Caton.*

> (q) . . . . Qui justius induit arma,
> Scire nefas, magno se judice quisque tuetur:
> Victrix causa Deis placuit, sed victa Catoni.

Et il dit en un autre endroit; (r) Que les Dieux ont esté punis pour avoir fait perdre la bataille de Pharsale, autant qu'ils le pouvoient estre par les hommes, parce que les guerres civiles avoient fait de nouveaux Dieux que l'on n'honoroit pas moins qu'eux, & que Rome juroit par des ombres dans les temples consacrez aux divinitez.

Cette derniere pensée de Lucain vous pourra faire souvenir que lorsqu'on augmente le nombre des Sécretaires du Roi, ou des Maîtres des Requêtes, on diminuë le prix & la dignité de leurs charges. Il est sûr que si les Romains avoient fait de nouveaux Dieux pour se venger des Divinitez anciennes, ils auroient très-bien connu les rafinemens de la vengeance. Quand de nouveaux Saints se mettent dans une grande réputation, tout le monde court à leurs chapelles, & oublie les vieux Saints. Vous n'ignorez pas que Jupiter se plaignit (s) qu'on négligea ses Oracles & son culte, depuis l'établissement des Oracles de son fils Apollon.

Ils leur souhaitoient bonheur &c.

Il y a une espece de profanation poëtique dont je n'ai jamais parlé. Vous me permettrez donc d'en raporter deux exemples. Quand on demandoit aux Dieux quelque faveur, il arrivoit assez souvent (t) qu'on leur souhaitoit une longue prospérité. C'est ainsi que les mendians en usent envers ceux à qui ils demandent l'aumône. On prioit donc les Dieux, mais en même tems on prioit pour eux. Ce n'étoit pas là le plus haut point de l'absurde. On souhaitoit quelquefois qu'ils évitassent les maux qu'ils avoient à craindre. La nourrice de Phédre pour mieux obtenir que Diane inspirât un peu d'amour criminel à Hippolyte, lui souhaite de n'être jamais arrachée de son thrône par les Sorcieres de Thessalie (u), & de ne servir pas de triomphe encore une (v) fois aux charmes d'un beau berger:

> (vv) Sic te regentem frena nocturni ætheris,
> Detrahere nunquam Thessali cantus queant:
> Nullusque de te gloriam pastor ferat.

On leur souhaitoit même de réussir dans les complots amoureux, soit à l'égard de l'adultere, soit à l'égard de la sodomie:

> (x) Cyllenes, cœlique decus, facunde minister,
> Aurea cui torto virga dracone viret:
> Sic tibi lascivi non desit copia furti,
> Sive cupis Paphien, seu Ganymede cales.

Voilà le commencement d'une priere que Martial fit à Mercure. Quoi de plus horrible? Vous ne serez pas étonné que les vœux que l'on faisoit pour une Déesse tendissent à la préserver de la puissance de la sorcellerie, si vous vous souvenez de ce que les Poëtes & d'autres Auteurs aussi ont raconté de la servitude des (y) Dieux par raport aux Magiciens. Ce n'est pas un des moins indignes traitemens que les Païens aïent faits aux Dieux. Ils les ont representez par là sous une idée très-méprisable & très-misérable; car elle renferme entr'autres choses cette dure condition, qu'on les forçoit à révéler leurs secrets comme l'on force un criminel à dire la vérité. Protée l'une des principales Divinitez de la prophétie, étoit si jaloux de sa science qu'il n'y avoit rien qu'il ne fit pour éluder les (z) efforts des consultans, néanmoins on le contraignoit enfin de prononcer son oracle; quand il voïoit que sans cela il ne sortiroit jamais des mains de ceux qui l'avoient lié (a). Cette fable a donné lieu peut-être au dogme magique dont je parle ici.

Ils donnoient de grandes idées de leur puissance &c. & en même tems les méprisoient.

Je ne dois pas oublier cette observation, c'est que les Poëtes & sur tout Homere qui ont répandu tant d'impietez dans leurs ouvrages, ont d'ailleurs représenté sous des idées fort sublimes la grandeur & la majesté des Dieux, leur science, leur puissance, leur sévérité à punir, & à se venger. Avec ces notions ne devoient-ils pas les craindre? L'ordre ne vouloit-il pas qu'ils les respectassent, ou que pour le moins ils s'abstinssent de l'injure, afin de ne se pas attirer les effets terribles de leur colere? Cependant ils ont été sans nulle crainte à cet égard-là. Homere emploïoit les meilleures heures de son loisir à chercher des ornemens & des agrémens qui rendissent propres ses poësies à bien divertir le monde aux dépens des Dieux. Il n'a point d'épisodes mieux travaillez que ceux qui difament les Dieux & qui les tournent en ridicule. Si Virgile avoit eu la moindre crainte du ciel, eût-il entrepris un poëme où presque depuis le commencement jusques à la fin il fait joüer à Junon le personnage d'une Bacchante, qui recourt quelquefois à la bassesse des ruses & des tromperies? Il alloit sans doute au Capitole comme les autres rendre ses hommages à cette Déesse & à Jupiter, mais au partir de-là il s'enfermoit dans son cabinet pour décrire leurs actions les plus scandaleuses, & cela dura long tems. D'entrée de jeu il nous parle de la

(p) » Arnauld, Reflex. sur le nouveau systême de la nature & de la grace to. 1. pag. 213. 214.

(q) *Lucan. Pharf. lib.* 1. *v.* 126.

(r) » Voici le Latin de Lucain *lib.* 7. *v.* 454.

> . . . . . . *Mortalia nulli*
> *Sunt curata Deo, cladis tamen hujus habemus*
> *Vindictam, quantum terris dare numina fas est.*
> *Bella pares Superis facient civilia divos:*
> *Fulminibus manes, radiisque ornabit, & astris,*
> *Inque Deum templis jurabit Roma per umbras.*

(s) » Voiez Lucien *in Icaromenippo oper. to.* 2. *pag. m.* 294. 295.

(t) Brossonius *de formulis populi Romani lib.* 1. *pag. m.* 75. en raporte plusieurs exemples.

(u) » La Lune & Diane passoient pour la même Divinité. Chacun sait que les Sorcieres se vantoient d'arracher la lune du ciel. Voïez les Pensées sur les Cometes ch. 89. & la Réponse aux questions d'un Provincial ch. 43. 44.

(v) » On entend les amours de la Lune pour Endymion: voiez ci-dessus ch. 115. vers la fin.

(vv) *Seneca in Hippol. Act. II. sc.* 2. *v.* 419.

(x) *Martial. Epigr.* 73. *lib.* 7.

(y) » Voiez la réponse aux questions d'un Provincial; ch. 44.

(z) Car les prieres étoient inutiles:

> *Nam sine vi non ulla dabit præcepta, neque illum*
> *Orando flectes: vim duram, & vincula capto*
> *Tende: doli circum hæc demum frangentur inanes.*
> Virg. Georg. l. 4. v. 398.

(a) » Voiez Homere au 4. livre de l'Odyssée & Virgile au 4. livre des Georgiques.

a jalousie de Junon (*b*) sur l'enlevement de Ganymede. Beau début, & digne d'un homme qui se moquoit de la Religion, & à qui l'on eût pû dire, (*c*) *Quoi, parce que la foudre n'est point tombée sur vous, il vous semble que Jupiter veut bien être votre joüet?* On eût pû tenir à ces anciens Poëtes cet autre discours: *Vous representez les Dieux si clairvoïans, si puissans, si sensibles à l'injure, si vindicatifs: ou vous n'en croïez rien, ou votre foi ne fait guere d'impression sur votre esprit, car vous n'avez pas plus de crainte de les ofenser mortellement par des contes étudiez, qui sont le fruit d'une longue méditation, que s'ils n'étoient que des enfans au berceau, & vous osez même publier toutes ces belles historiettes. Il semble que vous craigniez que l'on n'ignore votre mépris pour les Dieux.* On m'a assûré que Mr. Bekker disoit quelquefois en conversation, *J'ai travaillé tranquillement tout cet hiver à écrire contre la puissance que l'on attribuë au Diable. Il m'auroit troublé dans mon travail s'il avoit eu le moindre pouvoir, & puisqu'il ne l'a point fait, je conclus que sa puissance est chimérique.* J'ai parlé (*d*) d'un Athée qui se confirmoit dans son impiété par une semblable raison: « (*e*) Ou il n'y a point » de Dieu, *disoit-il*, ou il n'est ni si sage ni si » prudent que nos Docteurs nous le prêchent; » car autrement il ne souffriroit pas que je vê» cusse, moi qui suis le plus grand ennemy qu'il » ait au monde, & qui me taille de sa Divinité. Il y a une (*f*) épigramme de Martial sur une pareille idée. C'étoit raisonner pitoïablement, je croi néanmoins qu'Homere & Virgile donnoient lieu de soupçonner que ce qu'ils disoient de la puissance & de la justice des Dieux, leur paroissoit comme tout le reste, une fiction de leur esprit, & que leur impunité les confirmoit dans ce sentiment.

Ils se contredisoient souvent au sujet de leurs Dieux.

J'ai remarqué ci-dessus (*g*) que les descriptions pompeuses que les Poëtes ont données de la puissance monarchique de Jupiter, sont le *protestatio facto contraria*. Ils donnoient des exemples (*h*) du contraire; ils faisoient cent narrations incompatibles avec la supériorité de sa puissance. N'est-on pas bien simple après cela lorsqu'on fait valoir avec tant d'affectation quelques-uns de leurs passages comme une preuve de belles idées de Dieu que le Paganisme avoit conservées? Y avoit-il rien de sérieux dans ces passages? Y avoit-il autre chose qu'un jeu d'imagination, & qu'un dessein de varier les ornemens du poëme? On s'abandonnoit de telle sorte à son imagination que l'on ne se soucioit guere de se contredire grossierement. Aïant dit en cent endroits que Saturne étoit le pere de Jupiter, on assûroit en cent autres que Jupiter étoit le pere de tous les Dieux. Vous le voïez leur Monarque au 1. livre (*i*) des Métamorphoses, & si craintif dans l'onziéme de déchoir de sa primauté, qu'il n'ose joüir de Thétis dont il est fort amoureux. Un oracle lui aprend que le fils de cette Déesse sera plus puissant que son pere. Voilà ce qui fait que Jupiter sacrifie son incontinence à son ambition (*k*).

(*l*) Ergo ne quicquam mundus Jove majus haberet,
Quamvis haud tepidos sub pectore senserat ignes
Juppiter, æquoreæ Thetidis connubia vitat.

Ne semble-t-il pas que les Poëtes aïent eu peur qu'on n'ajoûtât trop de foi à ce qu'ils disoient quelquefois du pouvoir suprême de ce Dieu-là? Quoi qu'il en soit, ils ont témoigné qu'ils n'avoient aucune crainte de la justice divine, & ils ont servi de leçon sur ce sujet aux autres hommes avec des succès extraordinaires.

Leurs Lecteurs devenoient complices de leur mépris.

On se rendoit complice de leur mépris pour les Dieux toutes les fois qu'on prenoit plaisir aux satires qu'ils avoient faites de Jupiter & de Junon, de Vénus & de Neptune &c. Voilà qui va bien loin, Monsieur, vous savez que les poësies d'Homere étoient lûës de tous ceux qui savoient lire, qu'on les chantoit pendant la célébration (*m*) de certaines fêtes, & en tout tems sur les théatres, & que les Indiens & les Perses (*n*) voulurent joüir de cette musique. Personne n'ignore 1. qu'un Monarque qui ne peut soufrir qu'on le satirise, se met en colere non-seulement contre ceux qui le difament dans un libelle, mais aussi contre ceux qui copient, ou qui distribuent, ou qui recommandent ce libelle, ou qui le lisent avec beaucoup de plaisir. 2. Que lorsqu'on a du respect & de l'amitié pour ce Monarque, on abhorre les satires qui sont faites contre lui, ou que pour le moins on n'en favorise aucunement le débit. 3. Que tout homme qui craindroit d'être châtié sévérement, si l'on venoit à savoir qu'il avoit lû avec plaisir un libelle, se garderoit bien de dire qu'il s'étoit extrêmement diverti à cette lecture. Je vous laisse à tirer de tout cela cette conclusion évidente, que les Païens qui ont aplaudi aux impietez de leurs Poëtes, ne se soucioient ni de la gloire, ni de la colere de leurs Dieux. Quelle multitude de gens n'avez-vous point là?

Vous ne me nierez point qu'aucun domestique du Cardinal (*) de Richelieu n'auroit osé lire avec des marques de joie les libelles injurieux à son Eminence, s'il avoit su qu'elle avoit les yeux sur lui par quelque fente du plancher. Or vous savez que les Païens faisoient profession de dire que les Dieux connoissent jusqu'à nos pensées. Concluez donc la même chose que ci-dessus.

Vous m'avoüerez aussi que ceux qui craignent tout de bon les foudres du Vatican, ne gardent & ne lisent point les écrits que le Pape ordonne sous peine d'excommunication de ne pas garder & de ne pas lire. Réïterez la conclusion, & accordez-moi que les Païens témoignoient très-clairement par leur estime pour Homere, & pour les autres Poëtes que cette école du mépris des Dieux leur avoit fait faire de grands progrez.

Saint Augustin remarque que ceux qui feignirent que Jupiter avoit enlevé Ganymede, & corrompu Danaé par des sommes d'or, eurent une très-

(*b*) *Et genus invisum & rapti Ganymedis honores.* Virgil. Æn. lib. 1. v. 28.

(*c*) *An quia non fibris ovium, Ergennaque jubente,*
Triste jaces lucis, evitandumque bidental,
Idcirco stolidam præbet tibi vellere barbam
Juppiter? Persius Sat. 2. v. 26.

(*d*) » Dans les Pensées diverses ch. 182.

(*e*) » Ricaut, Etat présent de l'Empire Ottoman liv. 2. » pag. m. 396.

(*f*) » C'est la 21. du livre 4. Je l'ai raportée dans mon » Dict. art. *Rufin* rem. A. Le Pere Garasse dans sa Somme » Théologique *pag.* 421. en raporte une semblable en Fran» çois faite par Mainard contre Théophile.

(*g*) Voïez ci-dessus, ch. 115. pag. 349. 2. colomne.

(*h*) *Ibid.*

(*i*) *Ovid. Metam. lib.* 1. *v.* 178.

(*k*) » On peut comparer cela avec la conduite de Fran» çois I. Roi de France. Voïez dans mon Dictionnaire les » remarques B. & C. de son article.

(*l*) *Ovid. ib. lib. XI. v.* 224. *pag. m.* 262.

(*m*) *Ælian. var. histor. lib.* 8. *cap.* 2.

(*n*) » *Id. ib. lib.* 12. *cap.* 43.

(*) » Il étoit fort sensible à la satire: Voïez dans le Di» ctionaire histor. & crit. la remarque F. de l'article *Mergues*.

très-mauvaise opinion du cœur de l'homme, puisqu'ils esperent qu'on soufriroit patiemment de telles fictions; mais qu'ils ne se trompent pas, car elles furent reçuës avec plaisir, quoique selon l'ordre on eût dû en châtier les auteurs avec d'autant plus de sévérité, qu'on étoit dévot envers Jupiter. Tant s'en faut, ajoûte saint Augustin, que l'on se soit mis en colere contre ceux qui ont forgé ces mensonges, qu'on a craint plûtôt d'irriter les Dieux si ces fables ne se représentoient pas sur les théatres (o).

Il y eût quelques Auteurs qui remarquerent que les Poëtes qui avoient difamé les Dieux, furent punis (p) de cette audace. Mais de quoi pouvoit servir cette observation pendant que l'estime du public pour ces poësies n'étoit ignorée de personne? Y avoit-il des gens qui ignorassent que la mémoire d'Homere étoit en bénédiction parmi tous les peuples; qu'il étoit l'admiration & les délices & des grands & des petits, que plusieurs villes florissantes s'entre-disputoient la gloire d'être sa Patrie, qu'on lui rendoit en divers lieux les honneurs divins, & qu'en un mot jamais un auteur n'avoit été honoré autant que lui (q)? Le nom de plusieurs autres Poëtes étoit immortalisé avec beaucoup de brillant. Virgile aïant été honoré de la faveur à la cour d'Auguste, & admiré par le Sénat & par le peuple Romain pendant sa vie, fut encore plus admiré après sa mort. Comment voulez-vous qu'au milieu de tant d'aplaudissemens on s'aperçût qu'un petit nombre de particuliers avoient fait mention de l'adversité des Poëtes? N'étoit-elle pas entierement absorbée par la prospérité éclatante de leur mémoire? Disons donc que la glorieuse immortalité de leurs Ouvrages portoit témoignage contre les Dieux, & qu'elle exposoit le ciel au mépris des hommes.

Consequences qu'on pouvoit tirer de la Théologie des Poëtes.

Il y avoit plusieurs conséquences à tirer de la doctrine théologique des Poëtes, & du grand succez qu'elle avoit eu. Premierement on en pouvoit inférer que puisque les Dieux étoient si sujets au vice, & qu'ils avoient tant d'indiférence pour la réputation d'être sages, ils étoient indignes de tout honneur, & qualifiez faussement (r) du nom de Dieux. Secondement que ce qu'on nommoit mauvaises mœurs, étoit dans le vrai une conduite loüable, puisque les Dieux l'avoient suivie. En troisiéme lieu qu'à tout le moins il étoit permis de la suivre à leur imitation sans craindre leurs châtimens, & qu'ainsi puisque selon Hésiode (s) c'est la coûtume de Jupiter de punir toute une ville pour la faute d'un seul homme, & d'y envoïer tout à la fois les fléaux de la peste & de la famine, & celui de la stérilité des femmes; les Souverains ou leurs Ministres d'Etat pouvoient désoler une Province pour la faute d'une petite portion des habitans ou pour (t) l'incivilité d'un particulier. En quatriéme lieu que les Dieux ne se soucioient que de temples & de sacrifices, & qu'ils en étoient si afamez qu'ils récompensoient largement cette dévotion, & qu'ils châtioient sévérement les indévots; or une telle dévotion n'étant fondée que sur l'intérêt sans qu'elle inspirât aucune estime, il étoit presque inévitable qu'on ne témoignât son dépit & son mécontentement dès que l'on voïoit que les Dieux manquoient les premiers à leur devoir, c'est-à-dire, qu'ils versoient plûtôt sur les personnes indévotes que sur les superstitieuses les bénédictions temporelles.

§. CXXXVII.

Que lorsque la crainte n'est pas accompagnée d'une véritable estime, elle ne peut prévenir la désobeïssance. Preuve de cela par la conduite des Chinois envers leurs Idoles. Horrible murmure d'une Duchesse de Guise.

La crainte d'un Tyran n'inspire pas la soûmission.

Aparament vous m'objecterez que plus la lecture des Poëtes a fait connoître aux Païens les vices des Dieux, leur injustice, leur cruauté, leur ingratitude, leurs bizarreries, plus aussi les portoit-elle à redouter leurs châtimens, à l'égard même des crimes où ils seroient leurs imitateurs. Vous aurez par là un prétexte de soûtenir qu'ils ont dû être plus honnêtes gens que s'ils eussent rejetté la Providence divine; mais ne vous y trompez pas, Monsieur, soïez certain que la crainte de la fureur des Tyrans inspire plûtôt l'esprit de révolte, que l'esprit de soûmission. Un esclave maltraité par le caprice brutal & cruel de son maître le maudit au fond de l'ame, & lui désobéit autant qu'il peut dès qu'il le sait éloigné, & qu'il ignore le tems du retour. Je sai bien qu'un Idolatre ne croïoit pas que ses actions fussent inconnuës aux Dieux, mais il comptoit pour une espece d'absence tout le tems où ils ne donnoient pas des signes particuliers de leur présence; je veux dire qu'il étoit aussi hardi à faire du mal lorsqu'ils ne paroissoient pas irritez, & prêts à punir, que s'il eût crû qu'ils dormoient, ou ne songeoient point à lui. L'embrasement d'une ville tel que celui de Sodome, les ravages de la peste, les secousses d'un tremblement de terre, les désolations, les consternations publiques, un fleau particulier terrassant une personne, ou une maison, pouvoient porter les Idolatres à s'abstenir d'un péché, mais ce sont des choses qui les détourneroient également de faire du préjudice à leur

(o) *Quicunque finxerunt à Jove . . . . . . dici non potest, quantum mali de hominum præsumpserunt cordibus, quod possent ista patienter ferre mendacia, quæ tamen etiam libenter amplexi sunt: qui utique quanto devotius Jovem colunt, tanto eos qui hæc de illo dicere ausi sunt, severius punire debuerunt. Nunc verò non solùm eis, qui ista finxerunt, irati non sunt, sed nisi talia figmenta etiam in theatris agerent, ipsos deos potiùs iratos habere timuerunt.* August. de civitate Dei lib. 18. cap. 13. pag. 560.

(p) » Voïez Isocrate *in laudat. Busiridis pag. m.* 336. où » il dit que de ces Poëtes les uns furent vagabonds & pau» vres, les autres aveugles ou exilez, & qu'Orphée fut de» chiré. Joignez à cela la fraude pieuse de la vision de » Pythagoras. Voïez dans mon Diction. l'art. *Pythagoras.* » rem. F.

(q) » La preuve de toutes ces choses se voit dans le li» vre de Léon Allatius *de patria Homeri.* Voïez aussi le » *Chronicus Canon* de Marsham *Secul.* xv. *pag. m.* 436. *&* » *suiv. & l'Apotheosis Homeri* de Mr. Cuper, dont on voit » l'extrait dans les Nouvelles de la Républ. des Lettres, » mois de Mars 1684. art. 8.

(r) » Voïez ci-dessus ch. 81. pag. 307. col. 2. & ch. 87.

(s) Πολλάκι καὶ ξύμπασα πόλις κακοῦ ἀνδρὸς ἀπαύρα
Ὅστις ἀλιτραίνει, καὶ ἀτάσθαλα μηχανάαται.
Τοῖσιν δ' οὐρανόθεν μέγ' ἐπήγαγε πῆμα Κρονίων,
Λιμὸν ὁμοῦ καὶ λοιμόν. ἀποφθινύθουσι δὲ λαοί.
Οὐδὲ γυναῖκες τίκτουσιν. μινύθουσι δὲ οἶκοι,
Ζηνὸς φραδμοσύνῃσιν Ὀλυμπίου.
Sæpeque universa civitas malum ob virum punitur.
Qui peccat, & iniqua machinatur.
Illis autem cœlitus magnum importare solet malum Saturnius,
Famem simul & pestem; intereunt verò populi;
Neque mulieres pariunt; intereunt familiæ.
Jovis Olympii consilio.
Hesiod. Oper. & Dier. v. 240. pag. m. 232.

(t) » Voïez un exemple de cela dans le chap. 136. des » Pensées diverses.

leur prochain (a) s'ils étoient Athées. J'ajoute que le péril étant passé, les Idolatres reprenoient leur mauvais train : ils étoient même quelquefois plus insolens envers leurs Dieux dans le tems d'adversité (b) que dans le tems de prospérité. J'ai dit ailleurs (c) que les Temples furent lapidez dans Rome lorsqu'on eût apris la mort de Germanicus. Il y a mille exemples de (d) cette nature dans les Histoires, & cela fait voir que l'on se croïoit en droit de rendre aux Dieux mal pour mal. J'ai dit aussi (e) que les Idolatres du Japon & de la Chine exercent impudemment ce prétendu droit. Voici une nouvelle preuve de leur audace :

Les Chinois maltraitent souvent leurs Idoles.

(f) *On n'a pas toûjours* dans la Chine *pour les Dieux tout le respect que semble meriter leur qualité. Car il arrive assez souvent qu'après avoir esté bien honorez, si le peuple n'obtient pas d'eux ce qu'il demande, il se lasse enfin & les abandonne comme des Dieux impuissans; d'autres les traitant avec le dernier mépris, les uns les chargent d'injures, & les autres de coups. Comment*, chien d'esprit, *luy disent-ils quelquefois, nous te logeons dans un Temple magnifique, tu es bien doré, bien nourri, bien encensé; & après tous ces soins que nous prenons de toy, tu es assez ingrat pour nous refuser ce qui nous est nécessaire? Ensuite on le lie avec des cordes, & on le traisne par les ruës, chargé de boüe & de toutes sortes d'immondices, pour luy faire payer les pastilles dont on l'avoit auparavant parfumé. Que si durant ce temps-là ils obtiennent par hasard ce qu'ils souhaitent, alors ils rapportent l'Idole en cérémonie dans sa niche, après l'avoir bien lavée & bien essuyée : ils se prosternent mesme en sa presence, & luy font diverses excuses. A la verité, lui disent-ils, nous nous sommes un peu trop pressez; mais au fond n'avez-vous pas tort d'estre si difficile? Pourquoy vous faire battre à plaisir? Vous en coûteroit-il davantage d'accorder les choses de bonne grace? Cependant ce qui est fait est fait, n'y songeons plus. On vous redorera, pourvû que vous oubliez tout le passé.*

Et en font dégrader par Arrêt de Justice.

C'est du Pere le Comte que je tire cette histoire : il en fait une autre (g) qui a bien des agrémens, & qui contient l'accusation qui fut intentée dans les formes à une Idole par un Chinois de la Province de Nankin. Cet Idolatre aïant perdu sa fille unique malgré les prieres, & les ofrandes qu'il avoit faites à cette Idole, dont les Bonzes lui avoient vanté le pouvoir, *forma sa plainte devant le Juge du lieu*, & conclut, *vû la foiblesse ou la malice de cette Idole, à ce que son Temple fût rasé : ses Ministres honteusement chassez, & ellemesme punie en sa propre & privée personne. L'affaire parut au Juge de consequence, il la renvoya au Gouverneur, lequel ne voulant rien avoir à démesler avec les gens de l'autre monde, pria le Vice-Roy de l'examiner. Celuy-cy, après avoir écouté les Bonzes, qui paroissoient fort allarmez, appella leur partie, & luy conseilla de se désister de ses poursuites : Vous n'estes pas sage, luy dit-il, de vous broüiller avec ces sortes d'esprits. Ils sont naturellement malins, & je crains qu'ils ne vous joüent un mauvais tour. . . . Cet homme . . . . protesta toûjours qu'il periroit plustost que de rien relâcher de ses droits. . . . . Le Vice-Roy ne pouvant plus reculer fit instruire le procès, & en donna cependant avis au Conseil Souverain de Pekin, qui evoqua l'affaire à luy, & cita incessamment les Parties. Elles comparurent quelque temps après . . . Aprés plusieurs séances* l'accusateur *gagna hautement son procès.* » L'Idole fut » condamnée, comme inutile dans le Roïaume, » à un exil perpétuel; son temple rasé, & les Bon» zes qui représentoient sa personne furent rigou» reusement châtiez, faut à eux de se pourvoir » pardevant les autres esprits de la Province, » pour se faire dédommager du châtiment qu'ils » avoient reçu pour l'amour de celui-cy. » *En vérité*, ajoûte l'Historien, *ne faut-il pas avoir perdu le sens, pour adorer des Dieux de ce caractere, foibles, timides, & qu'on peut impunément maltraiter?*

On ne se soûmet volontiers qu'à une puissance équitable.

Croiez-moi, Monsieur, si l'on ne se persuade pas que les Dieux que l'on adore exercent leur toute-puissance selon les regles d'une souveraine justice, on ne se soûmet guéres à leurs châtimens : on regimbe contre l'aiguillon, & à l'exemple des chiens on mord la pierre dont on est frapé. On murmure hautement, on fait des reproches d'ingratitude, & l'on cesse quelquefois d'honorer des Dieux qui, à ce que l'on prétend, n'ont pû, ou n'ont point voulu reconnoître les services qui leur avoient été faits. Le véritable moïen de se soûmettre à un Dieu vengeur, c'est de le croire parfaitement juste. Ce fut par cette idée que l'Empereur Maurice soûtint son malheur avec une fermeté » (h) qui égale tout ce qu'on peut imaginer » de plus sublime, & de plus au-dessus de l'hom» me dans les enseignemens, & les maximes de » la Philosophie Chrétienne. . . . . Il regarda » sans s'émouvoir, & sans gémir, la cruelle exe» cution que l'on faisoit de ses enfans, & quand » après qu'on en avoit égorgé un, il retiroit » pour un moment les yeux de ce sanglant spe» ctacle, ce n'étoit que pour les lever au Ciel en » adorant Dieu, & disant avec une entiere soû» mission aux Arrêts de sa Justice, *justus es Do» mine, & rectum judicium tuum. Seigneur, vous » êtes juste, & votre jugement est équitable.* » On ne peut parler ainsi en cet état-là sans l'assistance divine, ou pour le moins sans le secours d'un certain (i) tempéramment élevé dans un païs où selon même les idées de l'honneur humain, il soit glorieux de faire paroître sous le poids des afflictions les plus accablantes, une ferme résignation aux ordres d'enhaut. Sans cela l'orgueil humain se mutine & se révolte contre Dieu, la crainte cesse dès que le fleau se retire.

Exemples de plusieurs qui ont perdu le respect pour les Dieux.

Je ne vous citerai point Caligula qui n'avoit peur de Jupiter que quand le tonnerre grondoit, & qui dans toutes les autres occasions, quelquefois même dans celle-là insultoit & bravoit les Dieux avec la derniere impudence. (k) Je ne veux vous citer que Pharao. Je crois que rien ne contribua davantage à son endurcissement que son orgueil, & la fausse idée qu'il se forma de l'injustice du Dieu des Juifs. Il s'imaginoit qu'un grand Monarque ne devoit pas être sacrifié à une troupe d'esclaves, & que c'étoit le traiter indignement, que de le vouloir contraindre à laisser sortir de ses Etats cette multitude d'Etrangers qui lui

(a) » Voïez ci-dessus ch. 133. pag. 377. col. 1. & je re» marque ceci afin qu'on voye si le Paganisme étoit plus uti» le que l'Athéisme au bien des Sociétez.

(b) » Voïez ci-dessus ch. 135.

(c) » Dans le ch. 132. des Pensées diverses.

(d) » Voïez ci-dessus ch. 135.

(e) » Dans le même chapitre 132. des Pensées diver» ses.

(f) » Le Pere le Comte, Nouveaux Mémoires sur l'état » present de la Chine, to. 2. pag. 104. 105. édit. d'Amst. » 1698.

(g) *Id. ib. pag.* 105. & *suiv.*

(h) » Maimbourg, Histoire du Pontificat de saint Gre» goire liv. 2. pag. 179. édit. de Holl.

(i) » Tel n'étoit pas celui du Duc de Biron : Voïez » dans mon Dictionnaire l'art. *Gontaut*, rem. E. F.

(k) » Voïez dans mon Diction hist. & crit. les remar» ques F, G, M. de l'article *Caligula.*

lui étoit fort utile. Il se moqua donc des premiers ordres, & s'il promit d'y acquiescer lorsque la verge de Dieu le frapoit très-rudement, il revenoit de sa premiere desobéïssance toutes les fois que la punition étoit suspenduë.

Je pourrois vous dire que le Roi de Perse qui fit éclater sa vengeance contre l'Hellespont avec un emportement plus digne d'un forcené que d'un simple fou, se fondoit principalement sur ce que la mer qu'il n'avoit jamais offensée, lui avoit causé un très-grand dommage (*l*).

Croïez-vous que tous les Chrétiens quelque pénétrez qu'ils soient de l'idée de la perfection infinie de Dieu, se garantissent de l'indignation(*m*) & d'une espece de dépit mutin quand Dieu les aflige? Si nous savions tous les murmures, & tous les blasphêmes qui leur échapent, nous saurions d'étranges choses. Souvenez-vous (*n*) du Duc de Biron, & de Codrus Urceus (*o*).

On entrevoit dans les (*p*) murmures de François I. que la Providence lui paroissoit un peu trop partiale pour Charles-Quint. Mais que direz-vous d'une Duchesse de Guise, qui avoit reçû quelque teinture des dogmes des Réformez à la Cour de la Duchesse de Ferrare sa mere très-bonne Huguenote? N'usa-t-elle pas de menaces contre Dieu quand elle eût apris l'action de Poltrot? Vous l'aprendrez de Brantome: *Je me souviens*, dit-il (*q*), *que quand feu son mary Monsieur de Guise eut son coup, dont il mourut, elle estoit pour lors au camp, & estoit venuë là pour le voir quelques jours auparavant; ainsi qu'il entra en son Logis blessé, elle vint au devant de lui jusques à la porte de son Logis, toute esperduë & esplcurée, & l'ayant salué, s'écria soudain: est-il possible que le malheureux, qui a fait le coup, & le malheureux qui l'a fait faire, (se doutant de Monsieur l'Admiral) en demeurent impunis? Dieu! Si tu es juste, comme tu le dois estre, venge cecy; autrement......& n'achevant le mot, Monsieur son mary la reprit, & luy dit: Madame, n'offensez point Dieu en vos paroles, si c'est lui qui m'a envoyé cecy pour mes fautes, sa volonté soit faite, & loüange luy en soit donnée: s'il vient d'ailleurs, puisque les vengeances luy sont réservées, il fera bien cette-cy sans vous* (*r*).

§. CXXXVIII.

Comparaison entre la crainte des Loix humaines, & la crainte des Loix divines.

CE qui me reste à vous dire par raport à votre sixiéme objection, n'est pas la moins considérable partie de ma réponse.

Objection. *Si la crainte des hommes a servi de frein, à plus forte raison la crainte des Dieux.*

Vous m'attaquez par un argument *ad hominem*; car puisque j'assûre, dites-vous, que les Loix humaines ont empêché les Athées de s'abandonner à leurs passions, je dois convenir que l'Idolatrie a été encore plus propre à réfréner les Païens, vû qu'ils savoient que la puissance des Dieux étoit plus grande que celle des Magistrats. Il seroit bien étrange que parce qu'ils étoient Idolatres, l'amour propre que la crainte de la peine rend si actif, se fût trouvé sans mouvement dans leur cœur, par raport aux châtimens épouventables qu'ils croïoient que la colere divine fait sentir aux hommes. Il faut dire au contraire que parce qu'ils étoient Idolatres, la superstition les remplissoit de timidité à l'égard des Dieux, & les empêchoit de commettre ce qui les pouvoit exposer à leur vengeance.

On obéït aux hommes mieux qu'à Dieu.

I. Pour répondre à cette dificulté je vous avertis en premier lieu, que vous suposez à tort que la crainte des loix humaines fait moins d'impression sur l'homme généralement parlant que la crainte des loix divines. L'expérience réfute cela invinciblement même parmi les Chrétiens, quoique les idées qu'ils ont de la puissance, & de la colere de Dieu, soient plus distinctes, & plus étenduës que celles que les Païens en avoient. Pour un Chrétien qui aime mieux obéïr à Dieu qu'aux hommes, il y en a mille qui aiment mieux obéïr aux hommes qu'à Dieu. Les Sermons les plus pathétiques, & qui ouvrent le plus sensiblement les enfers aux blasphémateurs, ont bien moins de force que la menace d'une amende (*a*). Mille & mille Courtisans ont avoüé que le quart des peines qu'ils se sont données pour plaire à leur Prince, eût suffi à leur assûrer l'entrée du Paradis. Or de quel genre sont ces peines? Non-seulement elles ne permettent point de songer à son salut, mais elles font prendre un chemin tout oposé. Les pechez que les Tribunaux des Magistrats laissent impunis, le mensonge, la médisance, les (*b*) juremens, l'impudicité, l'orgüeil, l'avarice, l'yvrognerie, la gourmandise &c. sont si communs que rien plus: le vol & le meurtre sont infiniment plus rares. Pourquoi? C'est que la justice humaine les fait punir. Que dirai-je du point d'honneur (*c*) qui a plus de force sur une infinité de gens, que ni la crainte des loix divines, ni la crainte des loix humaines.

Raison de cela.

Il ne laisse pas d'être vrai que les Chrétiens sont persuadez que la puissance de Dieu est plus grande que celle des hommes. Ils savent que l'homme ne peut tuer que le corps, mais que Dieu peut tuer le corps & l'ame en les condamnant à des suplices éternels. D'où vient donc que la crainte des hommes est plus active sur eux que celle de Dieu? C'est que celle-ci ne considére son objet qu'en éloignement, & avec les yeux de la foi, & que l'autre se raporte à un mal visible, certain & prochain. Il faut payer comptant lorsque l'on tombe entre les mains de la justice des hommes, & lorsqu'on s'expose à leurs arrêts sur le chapitre du point d'honneur.

Les Païens ne sacrifioient aux Dieux que par des vûës d'intérêt.

J'ai dit plusieurs fois que le Paganisme n'étoit qu'un trafic, ou qu'une banque entre les Dieux & les hommes; on s'attachoit aux cérémonies de cette religion par l'espérance des biens temporels &

(*l*) » Voïez Hérodote *lib. 7. cap. 35.*

(*m*) » Voïez ci-dessus pag. 381. note (*y*) les paroles de » Tite-Live.

(*n*) » Voïez ci dessus la citation de l'art. *Gontaut.*

(*o*) » Voïez la remarque *B* de son article dans mon Dic» tionnaire.

(*p*) » Voïez dans mon Diction. la remarque *E* de l'article » *François I.*

(*q*) » Brantome, Dames Galantes tom. 2. pag. m. 320. » 321.

(*r*) » Henri Estienne, *Apolog. d'Hérodote chap. 14. pag. m.* » 98 raporte les injures qui furent dites à Saint Jean-Bap» tiste par un dévot mécontent. Il raporte aussi *pag.* 85. » quelques blasphêmes de ceux qui perdent au jeu. Cela » est ordinaire & marque un desir de se venger de la pré» tenduë injustice de Dieu.

(*a*) » Jean Tafin qui a été successivement Ministre de » quelques Eglises Walonnes en Hollande au XVI. siecle, » a très-bien montré la fole coûtume, de faire plus de cas » des hommes que de Dieu. Voïez le 3. chapitre du 1. li» vre de son Traité de l'amendement de vie.

(*b*) » Les discours communs & de sang froid (parmi les » gens de guerre sur tout) en sont si hérissez que les bon» nes ames en frémissent.

(*c*) » Voïez les Pensées diverses sur les Cometes ch. 162. » & suiv. & le Diction. histor. & crit. à la remarque C de » l'article *Patin.*

& pour détourner les maux qui pouvoient nuire ou aux personnes, ou à la récolte, &c. Ces motifs mettoient les hommes en mouvement, ils alloient aux Temples, ils y offroient beaucoup de choses : l'avarice la plus crasse cédoit sans beaucoup de peine à l'avidité du profit que l'on espéroit. C'étoit en quelque façon prêter à usure & sur gages. Je crois que plusieurs particuliers se rebutoient de faire crédit aux Dieux : car on voïoit que la regle qu'on avoit posée, *La prospérité accompagne les affaires des dévots, leurs troupeaux, leurs moissons, leur négoce, &c. le contraire arrive à celles des indévots*, manquoit souvent. Si les grandes & fréquentes exceptions de cette regle ne furent pas révélées bien clairement au peuple Juif par Moïse, l'expérience les leur révéla. Nous voïons dans les (*d*) Pseaumes de David que la prospérité des méchans frapoit les esprits, & dans l'Ecclésiaste de (*e*) Salomon que le juste & le méchant, le bon, le net, le souillé, celui qui sacrifie, & celui qui ne sacrifie point, sont sujets aux mêmes accidens, c'est-à-dire, que le succès des affaires des uns, & des autres est tantôt heureux, tantôt malheureux. Il étoit si connu parmi les Païens que le Ciel ne distribuë point aux hommes la prospérité à proportion de leur mérite, que la prospérité des méchans a servi de lieu commun dans tous les Ouvrages pour ou contre la Providence. Néanmoins je crois qu'un très-grand nombre d'Idolatres s'étourdissoient sur ce point-là, & que leur cupidité les entretenoit dans la pensée qu'en servant les Dieux ils s'attireroient les présens de la fortune, & qu'ils détourneroient les calamitez.

Le culte des Dieux Païens n'influoit point sur les mœurs.

II. Je vous avertis en second lieu que quelque active qu'ait pû être cette prévention, elle n'a de rien servi à les rendre plus honnêtes gens, ils ne craignoient point que le vice les mît mal auprès des Dieux, leur crainte ne les engageoit qu'à bien pratiquer le culte externe : la vertu morale étoit inutile là-dedans : on pouvoit même s'imaginer que les Dieux desaprouveroient qu'on voulût les surpasser en bonnes mœurs ; & en tout cas on se flatoit qu'ils épargneroient leurs copistes. C'est ce que je vous ai prouvé dans les chapitres précédens. Mais comme vous déférerez beaucoup plus à l'opinion d'un fameux Théologien grand ennemi de la morale relâchée, je confirmerai mes raisons par deux passages tirez de ses Livres : » (*f*) Dans tout l'Empire Romain » avant qu'on y eust presché l'Evangile ceux qui » n'avoient point étudié, comme presque toutes » les femmes qui font la moitié du monde, les » villageois, les artisans & le reste de la populace, ne connoissoient point d'autres Dieux, » que Jupiter, Mars, Junon, Venus & autres » Divinitez qu'ils avoient prises des Grecs. Or » bien loin d'avoir la moindre pensée que les péchez que leurs passions les portoient à commettre, principalement ceux d'impureté, » leur eussent esté défendus par de tels Dieux : » ils croïoient au contraire que ces Dieux leur » en avoient donné l'exemple. Et mesme ils s'imaginoient que c'estoit un grand honneur à » leurs Héros de devoir leur naissance aux adulteres de ces Dieux ou de ces Déesses. Il n'y » auroit donc rien de plus absurde que de prétendre, qu'ils ne commettoient jamais de semblables pechez, qu'ils n'eussent quelque pensée ou quelque doute que leurs Dieux les leur » défendoient. » Cet Auteur aïant rapporté le raisonnement (*g*) du jeune homme de Terence, ajoûte (*h*) *qu'il faut remarquer que les Magistrats n'auroient pas souffert qu'on eust mis quelque chose dans les Comedies qui eust passé parmy le peuple pour une impiété envers les Dieux.* Puis aïant parlé de jeux infames de Flore, il observe que les Romains croïoient si peu que ce qui s'y pratiquoit *fust defendu par leurs Dieux*, qu'ils croïoient, *que c'estoit mesme pour les honorer qu'ils avoient esté instituez.*

L'autre passage contient ceci, (*i*) *Que servoit aux Païens cette idée générale & confuse de la Divinité . . . . . cette étincelle de lumiere si imparfaite, si foible, si confuse, sinon à les jetter dans de plus profondes ténebres, d'où ils se précipitoient avec moins de honte & moins de retenuë en toutes sortes d'impuretez & d'autres crimes. Car ne connoissant sous le nom de Dieu que des Dieux adulteres, avares, vindicatifs, & sujets à toutes sortes de passions honteuses & violentes, loin de croire que les actions de cette nature leur déplûssent, & qu'ils eussent fait quelque loi pour les défendre, ils les honoroient par des infamies publiques, & faisoient gloire de les imiter.*

§. CXXXIX.

C'est favoriser l'hérésie de Pélage que de soûtenir que la crainte des faux Dieux a contribué aux bonnes mœurs des Païens.

Si la crainte des faux Dieux servoit à retenir les passions foibles.

III. JE vous avertis en troisiéme lieu, que si vous voulez que votre sixiéme objection ait quelque force, vous devez prétendre que la crainte des faux Dieux à servi de frein à la malice de l'homme, non-seulement lorsqu'une passion tiede & lente l'excitoit à quelque petit desordre, mais aussi lorsqu'une passion violemment allumée l'excitoit à de grands crimes. Votre but est de montrer que l'Idolatrie païenne a été d'un grand usage pour la conservation des Sociétez, & que c'est à cause de cela que la Providence l'a préférée à l'Athéïsme. Il faut donc que vous suposiez qu'elle a été un principe réprimant par raport à des desordres, qui eussent été d'une pernicieuse conséquence pour le public, & que la raison toute seule, ni la crainte des Magistrats, ni les autres considérations qui influent sur la conduite des Athées, n'auroient pas été capables de prévenir. Il seroit absurde de dire que ces considérations-là n'ont pas la force de refréner une petite passion ; car par exemple si un homme n'a qu'un désir foible de s'aproprier un dépôt, sa raison demeure assez éclairée pour lui faire voir efficacement qu'il vaut mieux vaincre ce désir que de le suivre. Ce n'est que par la violence des passions que la raison s'obscurcit, & que ses conseils perdent leur force, & vous pouvez être assûré que si en Espagne on n'aime le vin que fort médiocrement, on ne succombera point à la tentation de s'enyvrer, & que l'on remportera cette victoire sans avoir besoin de se souvenir des suplices de l'autre monde. Le deshonneur qui accompagne l'yvresse en ce païs-là, est un motif sufisant pour ré-

(*d*) » Voïez nommément le Pseaume 73. Voïez aussi le » Livre de Job. ch. 21.

(*e*) » Chap. 9. v. 2.

(*f*) » Arnauld, Cinquiéme Dénonciat. du peché philosoph. pag. 31. 32.

(*g*) » Voïez les Pensées diverses chap. 18c. & ci-dessus » chap. 129. vers la fin.

(*h*) » Arnauld *ib. pag.* 32. 33.

(*i*) » Id. Etablissement du Philosophisme dans Marseille » pag. 104. 105.

réfréner, je ne dis pas l'amour excessif du vin, mais l'inclination médiocre qu'on auroit à boire. Nous pouvons apliquer cela à plusieurs autres passions, que l'on peut vaincre par diférens correctifs indépendamment de la Religion, pourvû qu'elles ne soient pas violentes. Il n'est pas nécessaire de vous dire, qu'il y a bien des passions à quoi l'on succombe sans que les Sociétez soient renversées, ou fort troublées (a). Vous n'avez qu'à jetter les yeux sur les Etats les plus florissans, & les plus heureux selon le monde, vous y trouverez une infinité de vices.

Quel est donc ici l'état véritable de la question? C'est de faire voir que l'Idolatrie a reprimé par la considération de la colere des faux Dieux, l'avarice, la cruauté, l'ambition, la perfidie, l'impudicité les plus enflammées dans les personnes qui gouvernoient un Etat, ou qui possedoient des charges, ou dont les richesses, le crédit & la noblesse se faisoient fort distinguer. Voilà les gens pernicieux au bien public, ce sont eux qui bouleversent, ou qui troublent la Société. Ils sucent par leurs extorsions le sang du peuple, ils font mourir, ils emprisonnent, ils exilent qui bon leur semble, ils enlevent ce qu'il y a de plus beau parmi la jeunesse, filles & garçons, afin d'assouvir leur lasciveté, ils vendent le gain des procès injustes. Sont-ils Intendans de Province? Ils font comme Verres, ils désolent le païs par leurs concussions. N'obtiennent-ils pas les emplois qu'ils ambitionnent? Ils conspirent contre leur patrie, comme Catilina. Prenez garde que je ne nie point qu'il n'y ait de simples particuliers fort incommodes à la République, gens querelleux & téméraires, voleurs, ou empoisonneurs, faussaires, &c.

Elle ne sufisoit pas pour réfréner les passions violentes & dangereuses.

Je vous avouë ingénument, que je ne vois pas que l'Idolatrie païenne ait été d'aucun usage pour réfréner les violentes passions de toutes ces sortes de personnes, si ce n'est tout au plus dans les circonstances passagéres de quelque terreur panique, ou de quelque (b) consternation générale; ce qui, comme je vous l'ai déja (c) dit, ne met point le Paganisme au-dessus de l'Athéïsme. Je ne comprens pas que la simple persuasion habituelle de ce qu'on disoit de Jupiter & de Neptune, de Minos & de Rhadamanthe, ait pû prévaloir dans l'ame de ces gens-là sur les habitudes du peché, au tems même que les objets émouvoient le plus les puissances. Je conviens que cette persuasion représentoit les faux Dieux comme des êtres à craindre, mais il ne s'ensuit pas qu'elle fit qu'on les redoutât actuellement. Il y a beaucoup de diférence entre les afirmations mentales du pouvoir terrible des objets, & le sentiment de la crainte des objets. Les meilleures ames Chrétiennes le savent par expérience. L'idée actuelle de la justice divine se présente mille fois à leur esprit sans exciter dans la machine du corps les mouvemens de la crainte; elles ne tombent que trop souvent dans les pechez d'infirmité au tems même qu'elles font des réflexions sur les loix de l'Evangile.

S'il n'est pas aisé d'avoir tout ensemble l'idée actuelle de Dieu & la crainte de ses jugemens, c'est sur-tout lorsque l'ame est agitée d'une passion violente inspirée par l'orgueil, ou par l'impudicité, ou par l'ambition, ou par l'avarice, &c. Ce ne seroit pas assez pour s'abstenir de mal faire en cet état-là, que de sentir quelque crainte de la vengeance divine: il en faudroit sentir une crainte qui ébranlât de telle sorte la machine du corps, qu'elle y suprimât les mouvemens qui excitoient les autres passions. Or le moïen de comprendre que des Païens aïent senti une telle crainte pendant le (d) Paroxysme de la passion de se vanger, ou de s'enrichir, ou de s'agrandir, ou de s'enyvrer, ou de goûter les plaisirs brutaux de l'amour? D'où leur seroit venuë cette grande crainte? La notion purement intellectuelle des Dieux pouvoit-elle réprimer les agitations violentes excitées par des objets presens & sensibles? Le pouvoit-elle faire dans des personnes qui savoient très-bien que les châtimens célestes suivent rarement de près une action mauvaise, & que les Dieux ne punissoient que la négligence de leur culte, & non pas le vice moral, auquel ils étoient sujets eux-mêmes? Enfin la raison & la volonté de l'homme dominent-elles assez sur la machine du corps pour y exciter si à propos les mouvemens qui sont capables de changer le cours des esprits, & les qualitez du sang, au moïen de quoi les objets sensibles allument dans l'ame une passion criminelle?

Les Païens n'étoient pas retenus par la grace de Dieu.

Je crois, Monsieur, que je puis réduire ceci à un dilemme. Ou c'est Dieu qui a excité dans les Païens cette fraïeur de sa justice, ou ils l'ont eux-mêmes excitée dans leur cœur par un bon usage de leur liberté. Si vous prenez le premier membre de l'alternative, vous choquerez les Théologiens les plus orthodoxes; car ils enseignent que les faveurs immédiates du St. Esprit, qui empêchent l'homme de tomber dans le peché, ne sont point pour les Infidéles. Si vous prenez l'autre membre, vous donnerez dans le Pélagianisme le plus outré.

Selon la bonne Théologie, c'est par une grace très-particuliére du Saint-Esprit que certains hommes prêts à pécher sentent tout à coup une idée vive de la presence de Dieu, & une crainte si forte de sa justice, qu'ils suprimment la mauvaise action qu'ils alloient commettre, & à quoi une passion violente les poussoit. Vous n'ignorez pas que la délectation prévenante, qui fait que l'homme peut surmonter les instincts de sa corruption naturelle, est une faveur insigne de la miséricorde de Dieu, & que l'un des plus grands effets de cette miséricorde est de nous dégoûter du vice autant ou plus que la Nature ne nous dégoûte de la vertu. Jugez, je vous prie, sur ce pied-là, si la crainte dont nous parlons a pû être l'une de ces graces que Dieu faisoit aux Païens, ses ennemis déclarez, dont son Eglise (e) lui demandoit la punition, & qu'il abandonnoit à leur mauvais train pour (f) punir leur attachement aux Idoles, & qui ne pouvoient avoir quelques égards, ou quelque respect pour leurs faux Dieux sans commettre des actes

(a) » Il y a bien des vices contre lesquels on ne fait aucune loi. Bodin *de Rep. lib. 6. pag. m. 986.* dit ceci *innumerabiles & olim fuerunt & hodie sunt qui tametsi ab edictis Prætorum & Principum legibus non desciscant, nequissime tamen vivunt.* Il cite *pag. 984.* Seneque qui a dit lib. 2. De ira c. 27. *quam angusta est innocentia ad legem bonum esse, &c.*

(b) » Caussée par un tremblement de terre, ou par des inondations, ou par des tempêtes, &c. Voiez ci dessus ch. 137. pag. 385. col. 1.

(c) » Ci-dessus, ch. 133. pag. 377.

(d) » C'est ainsi que les Médecins apellent l'état où les maladies sont dans leur plus grande force.

(e) » Tes indignations
» Espan sur nations
» Qui n'ont ta connoissance:
» Ce mal viendroit a poinct
» Aux Royaumes qui point
» N'invoquent ta puissance.
Pseaume 79. selon la version de Marot.

(f) » Voïez ci-dessus ch. 87.

actes d'Idolatrie encore plus détestables (g) aux yeux de Dieu, que la simple génuflexion devant les statuës.

Ni par le seul usage de leur franc arbitre.

Si vous dites que sans la grace de Dieu, & par les seules forces du franc arbitre, les Païens les plus excitez au mal par des passions irritées, ont surmonté la tentation à cause qu'ils apréhendoient la justice de leurs Dieux, vous serez contraint de dire qu'ils ont pû par les mêmes forces se porter aux bonnes actions dans l'espérance de se faire aimer de leurs fausses Divinitez, d'où il s'ensuivra qu'un Chrétien aidé seulement de ses forces naturelles, passe de la foi historique à la foi justifiante. Or ce seroit outrer l'hérésie des Pélagiens. Il est sans doute que les deux plus grands ressorts de la vie humaine sont l'espoir des récompenses, & la crainte des châtimens, & qu'ils sont aussi actifs (h) l'un que l'autre. C'est-pourquoi ce que l'on peut faire de peur d'être châtié de Dieu, on le peut faire dans la vûë de ses récompenses. Si l'on se peut abstenir du mal à cause que l'on ne veut pas être haï de Dieu, on peut se porter au bien à cause que l'on souhaite d'être aimé de Dieu; & si l'on peut craindre Dieu lorsque cette crainte paroît utile, on le peut aimer lorsque cet amour se présente sous l'idée de l'utilité, & par conséquent il est au pouvoir de l'homme sans qu'aucune grace du Saint Esprit le prévienne d'obéir à l'Evangile pour l'amour de Dieu.

Je vous expose ici à la bouche des Canons du Synode de Dordrecht, & je me bats contre vous avec un grand avantage, puisque je me trouve posté sous ces canons-là. C'est à vous à voir comment vous vous tirerez d'afaire.

Ce qu'on prouve par M. Nicolle.

Si je voulois vous embarasser, je vous sommerois de relire dans les Essais de Morale de Mr. Nicolle le traité de la crainte de Dieu. On y trouve que si nous voulons craindre Dieu, il faut le lui demander comme une grace, (i) *Le commencement de crainte que Dieu forme dans nostre cœur ne fait que nous convaincre que nous ne craignons pas assez. Nous voyons que Dieu est infiniment terrible, & que nous le craignons peu . . . . Souvent l'esprit est convaincu qu'il faut craindre Dieu, mais le cœur & la partie sensible de l'ame n'est pas pour cela touchée. Cependant c'est la crainte du cœur qui amortit les tentations, & non la persuasion de l'esprit. Et c'est-pourquoi le Prophête ne se contente pas de craindre Dieu par l'esprit:* à Judiciis enim tuis timui *; mais il veut que sa chair soit percée de cette crainte, afin que le vif sentiment qu'elle en aura, étouffe en elle toutes les tentations qui pourroient flater ses sens . . . .* (k) *La crainte semble estre un effet d'amour propre. Nous craignons le mal qui nous peut arriver, parce que nous aimons. Pourquoy donc est-il nécessaire de la demander à Dieu? N'avons-nous pas assez d'amour propre pour craindre ce qui nous peut causer le plus grand des maux? C'est que quelque grand que soit nostre amour propre, il est néanmoins aveugle, insensible, stupide, déraisonnable; il est pénétré de choses de néant; & il est insensible aux plus grands objets. Il craint sans raison; & il ne craint point lorsqu'il a toute sorte de raison de craindre . . . . . . Nul ne sçait précisement les resorts qu'il faut faire agir pour exciter* les mouvemens violens de tristesse, d'amour, de joie, de crainte, de desespoir; *& tout ce que l'on sçait est que la raison ne les peut produire comme elle voudroit, lors même qu'elle les jugeroit utiles; & qu'elle ne les peut de mesme reprimer, lorsqu'elle les juge pernicieux. Quand l'ame n'est touchée que par une partie insensible, rien n'est capable de l'émouvoir. Quand elle l'est par une partie sensible, tout est capable de la faire sortir hors d'elle-mesme. . . . . .* (l) *Quand il s'agit de passer de la spéculation à la pratique, les hommes ne tirent point de consequence; & c'est une chose étrange comment leur esprit se peut arrester à certaines véritez spéculatives sans les pousser aux suites de pratique, qui sont tellement liées avec ces véritez, qu'il semble impossible de les en separer.* Si je suis vostre Dieu, où est l'honneur qui m'est dû, *dit Dieu mesme dans l'Ecriture. C'est qu'il y a une suite nécessaire entre connoitre Dieu & l'honorer; mais quelque liées que soient ces connoissances, l'aveuglement de l'esprit humain les sçait bien desunir. Il connoît Dieu, & ne l'honore pas. Il en demeure là, & ne pense pas mesme qu'il soit nécessaire de l'honorer. Il est convaincu qu'il y a un Dieu, & il n'en tire aucune conclusion pour le reglement de sa vie.*

Voilà bien des choses qui confirment ce que je vous ai répresenté contre la suposition, que les Païens ont réprimé par la crainte de leurs idoles, les mouvemens impétueux, qui les poussoient à satisfaire leur attachement aux objets sensibles. Tout cet excellent traité de Mr. Nicolle est rempli de preuves de la these que je soûtiens contre vous.

Vous dirai-je que Mr. Despréaux dans la même lettre où il combat la sufisance de l'attrition, avouë que la crainte même servile est souvent un don de Dieu?

(m) . . . . . l'Homme au crime attaché
En vain, sans aimer Dieu, croit sortir du péché.
Toutefois, n'en déplaise aux transports frénétiques
Du fougueux Moine (*) auteur des troubles Germaniques,
Des tourmens de l'Enfer la salutaire peur
N'est pas toujours l'effet d'une noire vapeur,
Qui de remords sans fruit agitant le coupable
Aux yeux de Dieu le rende encore plus haïssable.
Cette utile fraïeur, propre à nous pénétrer,
Vient souvent de la Grace en nous prête d'entrer,
Qui veut dans notre cœur se rendre la plus forte,
Et pour se faire ouvrir déja frappe à la porte.

§. CXL.

Que l'on peut terminer par voie d'apel à l'expérience, la question, si la crainte des faux Dieux a conservé les bonnes mœurs parmi les Païens.

Je ne répeterai point ce que j'ai dit dans les Pensées (a) diverses, que mes principes emanent de ceux de Saint Augustin sur la corruption de l'homme. Vous voïez par là que les vôtres ne peuvent guere s'accorder avec le Synode de Dordrecht. Mais laissons là ce tribunal, en voici un autre où je prétens vous traduire, c'est celui de l'expérience: il n'y en a point de plus propre que celui-là, je ne dis pas à couper; mais à

(g) » Voïez ci-dessus chap. 49. à la fin.
(h) » C'est-à-dire, généralement parlant; car on ne nie » pas que certains particuliers ne soient plus sensibles ou » à la peine qu'à la récompense, ou à la récompense qu'à la » peine.
(i) » Nicolle Essais de Morale to. 1. pag. 122. édit. de » Hollande 1672.
(k) *Id. ib. pag* 123.
(l) *Id. ib. pag.* 130. 131.
(m) » Despréaux, Epitre 12. sur l'amour de Dieu.
(*) » Luther.
(a) » Aux chapitres 145. 146. 157. Voïez aussi l'Addition » aux Pensées diverses, ch. 6. n. 10.

à délier tout nœud Gordien. Je retouche les remarques que j'ai déja (b) faites là-dessus.

Etat de la question.

Il s'agit entre vous & moi de savoir si l'Idolatrie païenne a réprimé la malice, & la corruption du cœur de l'homme, & si elle a été fort utile aux bonnes mœurs. Vous l'afirmez, je le nie; vous avez vos raisons, j'ai les miennes, vous considérez ce que l'amour propre doit produire en conséquence de certaines opinions, je le considere aussi, & outre cela je dis que les opinions de l'entendement (c) ne sont pas la regle des actions de la volonté. Il vous paroît en considérant le systême des Païens, que les bonnes mœurs en ont dû être la suite. Il me paroît au-contraire que la corruption des mœurs en a dû être le résultat. Prenons pour de simples conjectures ce que nous jugeons l'un & l'autre, & cherchons si les phénomenes s'accordent mieux avec ce que vous conjecturez, qu'avec ce que je conjecture. C'est un bon moïen d'avérer si une hypothese a été heureusement imaginée.

Réduit à un fait.

C'est donc d'une matiere de fait que nous disputons; or comme elle regarde des siecles fort éloignez, nous n'y pouvons procéder que par la voie de témoins.

Preuves de ce fait tirées d'Auteurs sacrés.

Je vous allégue d'abord deux Auteurs dont l'un est reconnu canonique par tous les Chretiens, & l'autre par le plus grand nombre des Chretiens. L'un est l'Apôtre Saint (d) Paul, l'autre celui qui a fait le Livre de la Sapience, & qui a parlé ainsi: (e) *L'invention des idoles a esté le commencement de la paillardise, & la corruption de la vie .... Il ne suffit point d'avoir esté abusé en la cognoissance de Dieu, mais* les hommes *vivans en une grande guerre d'ignorance donnent à de si grands maux le nom de Paix. Car en faisant des sacrifices pour meurtrir les enfans, ou des cérémonies secrettes, ou demenans d'autres façons de dissolutions enragées, ils ne gardent ni maniere de vivre, ni mariage en pureté; mais ou l'un tue l'autre par trahison, ou l'un tourmente l'autre par adultere. Sang & meurtre, & larcin, fraude, corruption, desloyauté, tumulte, parjure, trouble des bons: Mescognoissance de bien-faits, pollutions des ames, changemens de lignée, désordres en mariage, adulteres, & intempérances dominent entre tous indifferemment: Parce que l'adoration des idoles, qui ne sont pas dignes d'être nommées, est le commencement, la cause, & le bout de tout mal. Car en se resjoüissant, ou ils deviennent enragés, ou ils prophetizent mensonges, ou ils vivent mal, ou ils se perjurent incontinent. Car ayant confiance en des idoles qui n'ont point de vie, en jurant faussement ils n'attendent point d'en avoir du mal. Mais pour ces deux causes ils seront justement punis: parce qu'ils ont mal jugé de Dieu, s'adonnant aux idoles, & parce qu'ils ont iniquement juré par fraude, méprisans la sainteté.*

Je pourrois vous alléguer plusieurs endroits de l'Ecriture où l'on voit la description des mauvaises mœurs des Cananéens, & de quelques autres peuples idolatres. Vous n'ignorez point cela, ni ce que les Peres ont reproché là-dessus aux anciens Païens. Je dois seulement vous prier de vous souvenir qu'ils attribuënt à la Religion païenne d'avoir fomenté la corruption. Combien de lubricité y avoit-il dans les honneurs que l'on rendoit à (f) Priape, & à la Déesse Vénus?

Et d'Auteurs profanes.

Si un Déiste vouloit prétendre que ces témoins-là sont suspects à cause de leur aversion pour le Paganisme, il seroit aisé de le mettre à la raison, en lui citant ce que les Auteurs païens ont dit eux-mêmes de l'afreux débordement de toutes sortes de vices. Ils n'ont pas omis les crimes abominables qui se commettoient (g) pendant la célébration des fêtes. La peur d'ofenser les Dieux étoit si petite que leurs Temples étoient les endroits, où se lioient les parties de débauche. Témoin ces deux vers d'Ovide:

(h) Neu fuge linigeræ Memphitica templa juvencæ,
Multas illa facit quod fuit ipsa Jovi.

Si vous voulez voir une description très-ample du déréglement des mœurs des Nations païennes, le tout bien prouvé par des citations, vous n'avez qu'à parcourir l'Ouvrage (i) que je vous indique. Vous verrez qu'il n'est gueres concevable que la corruption de l'homme puisse aller plus loin.

Vous m'opposerez deux choses, l'une qu'il y a de grands exemples de vertu parmi les Païens; l'autre que s'ils eussent été Athées, ils eussent été encore beaucoup plus vicieux.

Je vous répondrai à l'égard du premier article, que je suis aussi charmé & aussi édifié qu'aucun autre des belles actions, qui ont été faites par quelques Païens. (k) Je ne saurois soufrir la mauvaise humeur de ceux qui tachent de leur ôter cet éclat; mais je vous soûtiens que l'Idolatrie n'a point influé sur ces actes de vertu. Les préceptes de la Philosophie qui aprenoient qu'il n'y a rien de plus loüable, ni de plus digne de l'homme que de se conformer aux lumieres de la Raison, & aux idées de l'honnêteté, ont produit une partie de ces beaux exemples. L'éducation dirigée sur les notions de l'honneur humain en a produit une autre partie. Le tempérament, l'amour de la gloire en ont produit une autre. Je vous ai montré que (l) les Philosophes les plus graves, soit dans leurs discours, soit dans leurs actions, ne croïoient pas que les Dieux se missent jamais en colere; ni qu'ils donnassent d'autres biens que ceux qu'on apelle les biens de la fortune. Ils pratiquoient donc la vertu sans aucun égard aux Dieux, sans être bridez par la crainte de la justice divine. Si la Religion leur servoit de quelque chose, ce n'étoit point l'Idolatrie populaire; ils en connoissoient la vanité. Varron, Cicéron, Sénéque ne s'en font point tus; ils se conformoient aux rites publics qu'ils ne pouvoient réformer; mais ils ne cherchoient point là les regles de leur morale, leurs devoirs, & le modele de leur conduite. J'ai montré (m) touchant Lucrece en particulier que la Religion n'eut aucune part à sa vertu.

Quand

(b) » Dans les chapitres 129. & 145. des Pensées diverses.

(c) » C'est-à-dire pour l'ordinaire, & par raport aux passions du tempérament, & en exceptant les passions favorisées par les dogmes, & avec telles autres restrictions: » voiez le chap. 137. des Pensées diverses.

(d) » Voiez le 1. chapitre de son Epitre aux Romains.

(e) » Livre de la Sapience ch. 14. v. 12. & v. 22. & suiv. » Je me sers de la version de Geneve.

(f) » On croit qu'il étoit de Babalpeor dont il est parlé » dans le chap. 25. du livre des Nombres. Voïez Cornelius » à Lapide, & d'autres commentateurs.

(g) » Voïez Juvenal, Sat. 6. v. 307. & seq. & les notes » *de Britannicus.*

(h) *Ovidius de arte amat. lib. 1. pag. m. 159.*

(i) *Illustrium ab orbe condito ruinarum Decades IV.* C'est un Ouvrage du Jésuite Jean Bisselius: il est en plusieurs volumes in 8. La 2. édit. est de Dillingen. 1679.

(k) » Voiez dans le ch. 146. des Pensées diverses.

(l) » Ci-dessus ch. 54. & 61.

(m) » Dans le ch. 180. des Pensées diverses; & dans le » Diction. hist. & crit. rem. E. de l'art. *Lucrece*, Dame » Romaine.

Quand je répondrai à votre neuviéme objection je satisferai à votre second article qui est, que si les Païens n'eussent eu nulle Religion, leurs vices eussent été encore plus débordez.

§. CXLI.

Examen d'une pensée de Galien, & réfutation d'un moderne qui a crû qu'afin de craindre les Dieux il faut être persuadé qu'ils ne sont point corporels.

S'il est nécessaire pour la morale de croire Dieu spirituel.

SI je voulois me servir indiféremment de toutes sortes de raisons, je me prévaudrois de la pensée d'un fameux Jurisconsulte qui a crû, que la Religion ne peut réfréner la malice humaine, à moins que l'on ne se persuade que Dieu est incorporel. C'est une impieté selon lui que de dire avec Xénophon (a) qu'il n'importe point pour la bonne vie de croire l'immatérialité des Dieux, ou leur matérialité. Il réfute cela par la raison qu'il faut que tous ceux que la crainte de la Divinité doit détourner de malfaire, soient persuadez qu'il y a une Providence qui gouverne tout le monde. Mais si l'on croïoit que les Dieux sont corporels, on ne pourroit jamais assûrer qu'ils se répandent par tout : (b) *per omnes (c) terrasque tractusque maris cœlumque profundum*, qu'ils assistent à toutes nos actions, & qu'ils pénetrent même toutes nos pensées ; (d) or il est nécessaire néanmoins que ceux qu'on veut détourner du mal par le moien de la Religion, croïent cela.

Si la pensée de ce Jurisconsulte étoit bien fondée, je m'en servirois pour renverser de fond en comble votre prétention ; car il est incontestable que le peuple a crû parmi les Païens que les Dieux avoient un corps semblable au nôtre. Je ne voudrois pas nier que les personnes éclairées n'aient crû qu'ils avoient des corps infiniment moins grossiers que celui de l'homme, & même des corps non organisez, mais je suis sûr qu'elles leur donnoient une matiere subtile, & qu'à la réserve d'un très-petit nombre de Philosophes personne n'a prétendu qu'ils fussent incorporels. Si en conséquence de cette opinion l'on avoit jugé qu'ils ignoroient ce que font & ce que pensent les hommes, vous voïez bien que la crainte de la justice divine n'eût aucunement réfréné la corruption des Païens : mais comme je n'admets pas le principe de cet Auteur, je n'ai garde de faire en sorte que vous veüilliez bien l'admettre.

Galien croit que non.

J'ai examiné ce qu'il cite de Galien : voici ce que c'est. (e) Il ne convient qu'aux Philosophes spéculatifs d'examiner les matieres qui ne contribuent rien aux actions morales ; s'il y a quelque chose après ce monde ; quelle est cette chose ? si ce monde est contenu en lui-même ; s'il y a plus d'un monde ; s'il y en a une grande multitude ; si ce monde a été fait, ou s'il n'a pas été fait ; si en ce dernier cas il est l'ouvrage de quelque Dieu, (f) ou si une cause sans raison, sans art, l'a fait si beau fortuitement ; si un Dieu très-sage & très-puissant tout ensemble a présidé à la construction du monde : Ces sortes de questions ne servent de rien ni pour établir un bon ordre dans sa famille, ni pour régler comme il faut les affaires d'une Cité, ni pour être juste & bien-faisant envers ses parens, ses compatriotes, & les étrangers. Quelques-uns de ceux qu'on nomme (g) pratiques, se sont étendus jusqu'à ces questions, ils ont passé jusques-là à cause qu'elles ressembloient aux recherches profitables dont ils faisoient leur étude ; car il n'est pas inutile de rechercher ce qui concerne la Providence & les Dieux, comme il l'est de rechercher si le monde a commencé ou non. Il importe de connoître que les Dieux sont puissans & sages, mais (h) il n'est pas nécessaire de s'informer de leur essence, & s'ils sont entierement incorporels, ou s'ils ont des corps comme nous : ces choses & plusieurs autres ne servent de rien à la pratique de la vertu, ni à guérir les passions. Xénophon a très-bien écrit sur cela, il condamne l'inutilité de ces questions, & il ajoûte que Socrate en jugeoit de même.

Voilà le discours de Galien (i) : vous serez peut-être surpris que l'on y mette parmi les choses infructueuses la question de la présidence de Dieu sur la fabrique du monde, & parmi les recherches profitables la question de sa providence. Votre surprise auroit quelque fondement, car enfin ce sont deux questions qui dans le vrai se suposent l'une l'autre : si Dieu gouverne le monde, il a présidé à le construire : & s'il y a présidé, il le gouverne. Mais tous les anciens Philosophes n'y regardoient pas de si près. Il y en eut qui n'étendirent la Providence de Dieu que jusqu'au dernier (k) des orbes célestes, le genre humain n'y avoit donc point de part. Il y en eut aussi qui ne la firent gouverner que les afaires générales : ils la déchargerent du soin des intérêts des particuliers. (l) *Magna dii curant, parva negligunt*, disoit le Stoïcien Balbus. Ils ne crurent pas qu'elle s'abaissât jusques à veiller sur les moissons & sur les fruits de la terre. (m) *Minora Dii negligunt, neque agellos singulorum, nec viticulas persequuntur, nec si uredo, aut grando quippiam nocuit, id Jovi animadvertendum fuit. Ne in regnis quidem Reges omnia minima curant.*

Arnisæus d'un sentiment contraire.

Revenons au Jurisconsulte. Il ne devoit pas condamner le seul Xénophon, il devoit plûtôt faire tomber sa censure sur Galien ; mais sa principale erreur consiste en ce qu'il a crû qu'on ne pouvoit faire craindre aux hommes les châtimens de la justice céleste sans leur avoir persuadé que les Dieux étoient immatériels. Il ne prouveroit jamais qu'on

(a) *Numa Romanos ad virtutis studium adduxit cum* interesse rebus humanis cæleste numen *doceret* Liv. lib. 1. *Et hac opinio tantò magis pia est, quantò illa Xenophontis magis impia*, apud Galen. lib. 9. de placit. *qua negat ad mores corrigendos facere, utrum Deum incorporeum esse credamus vel corporeum.* Arnisæus de jure majestatis lib. 2. cap. 6. pag. 361. édit. Francof. 1610. in-4.

(b) *Id. ib.*

(c) *Virg. 4. Georg.*

(d) *Quod tamen necesse est ut credat quem volumus religione à malitia deterrere.* Arnis. ib.

(e) *Galenus ubi infra.*

(f) *Αἰτία δέ τις ἄλογός τε καὶ ἄτεχνος εἰργάσατο κατὰ τὴν τύχην οὕτως καλὸν αὐτόν. Sed causa quadam irrationalis & inartificio fortuitosa ipsum adeo pulchrum effecerit.* Galenus de Hippocr. & Platonis placitis lib. 9. cap. 7. pag. 266. to. 5. oper. édit. Paris.

(g) » C'est-à-dire, qu'il ne s'apliquoit qu'à la recherche » des choses qui se raportent à l'action & à l'usage.

(h) *Οὐ μὴν ὁποῖοί τινές εἰσι τὴν οὐσίαν οἱ θεοὶ, πότερον ἀσώματοι παντάπασιν ἢ καθάπερ ἡμεῖς οὕτως αὐτοὶ μετὰ σωμάτων ἀναγκαῖον σκοπεῖσθαι. Non tamen quales Dii sint substantia, utrum incorporei omnino, an quemadmodum nos, ita ipsi cum corporibus existant necessarium est considerare.* Id. ib. pag. 267.

(i) Notez que Grotius *in dissert. de dogmatis quæ Reipubl. noxia sunt aut dicuntur*, parle de ceci, mais au lieu de Xénophon, il dit Xénocrate : *Dicebat olim Xenocrates quæstionem, Deus esset corporeus an non, ad mores haud multum pertinere. Et Galenus plurima ait apud Philosophos disputari nullo ad vitam usu : quæstionem an Deus res curet humanas plurimum ad vitam pertinere.*

(k) » C'est-à-dire, jusqu'à la Lune. Ce sentiment est at- » tribué à Aristote.

(l) *Cicero, de nat. Deorum lib. 2. pag. m. 568.*

(m) *Id. ib. lib. 3. pag. 689.*

qu'on persuada cela aux Gentils ; & ne sufisoit-il pas à leur faire croire que la Providence divine s'étendoit par tout, & connoissoit tout, qu'on leur en donnât la même idée que les Cartésiens donnent de la matiere subtile ? Il n'en falloit pas tant : l'hypothése la plus grossiere, une simple afirmation sans nulle preuve produisoit tout ce qu'on vouloit.

La matérialité de Dieu seroit l'éponge de toute Religion.

Si notre Jurisconsulte s'étoit contenté de dire qu'en raisonnant conséquemment on ne se persuaderoit jamais qu'une nature corporelle puisse savoir ce que nous pensons, je me rangerois à son avis. Il me semble que la Religion des Païens, ce qu'ils disoient de la Providence, leur crainte de la justice divine, leur espérance des faveurs d'en-haut, étoient des choses qui ne couloient point de leur doctrine touchant la nature de Dieu : je parle même de la doctrine des Philosophes sur ce grand point. Cette doctrine bien pénétrée, & conduite exactement de conséquence en conséquence étoit l'éponge de toute Religion (n). Je m'engagerois à vous le prouver si je ne craignois de m'écarter trop. Je ne vous proposerai qu'une remarque.

Un Dieu corporel ne seroit pas une substance, mais un amas de plusieurs substances (o) : car tout corps est composé de parties. Si l'on invoquoit ce Dieu il n'entendroit point cela en tant que tout, puisque rien de composé n'existe hors de notre entendement sous la nature de tout. Il n'y a rien de plus pitoïable que de voir traiter fort sérieusement dans tous les cours de Philosophie scholastique la question, si le tout est distingué réellement de ses parties prises ensemble. Cette distinction du tout ne peut être qu'idéale : soïez en cela de la secte des Nominaux, & non pas de celle des Réaux : pour la commodité du langage on a inventé des mots qui expriment au singulier (p) ce qui n'est réellement qu'une multitude de substances. Si Dieu en tant que tout n'entendoit point les prieres, les entendroit-il pour le moins quant à ses parties ? Je dis que non, car ou chacune de ses parties les entendroit & les pourroit exaucer, ou cela n'apartiendroit qu'à un certain nombre de parties. Au premier cas il n'y auroit qu'une partie qui fût nécessaire au monde, toutes les autres passeroient sous le razoir (q) des Nominaux, la nature ne soufrant rien d'inutile. Bien plus cette partie-là même contiendroit une infinité d'inutilitez ; car elle seroit divisible à l'infini : on ne parvient jamais à l'unité dans les choses corporelles. Au second cas on ne pourroit jamais déterminer quel est le nombre des parties exauçantes, ni pourquoi elles ont cette vertu préférablement à leurs compagnes. Dans ces embaras on concluroit à n'invoquer aucun Dieu.

Cependant Galien avoit raison.

Mais comme les opinions inconséquemment & très-impertinemment tirées d'une hypothese n'ont pas moins de force pendant qu'elles sont enracinées dans les esprits que si elles émanoient nécessairement d'un bon principe, il faut convenir de la Maxime de Galien ; c'est-à-dire, que pourvû qu'on croie aussi fortement la Providence avec le dogme de la matérialité de Dieu qu'avec le dogme de son immatérialité, il ne sert de rien à la pratique des vertus morales, d'examiner si Dieu est un corps, ou un esprit. La vérité sur cela est une excellente perfection de l'ame de l'homme, mais par raport à la crainte & à ses effets, je ne saurois voir de diférence entre deux hommes également persuadez de la Providence & de la puissance &c. l'un d'une nature corporelle, l'autre d'une nature spirituelle, toutes choses étant égales d'ailleurs. Rejettons donc la pensée de notre Jurisconsulte.

Il n'y a point eu de Philosophes païens qui aient plus insisté sur le dogme de la Providence que les Stoïques. Ils croïoient pourtant que Dieu étoit corporel : ils joignoient donc ensemble la nature corporelle, & une intelligence répanduë par tout. Le Cotta de Cicéron avoit beau leur dire qu'il ne pouvoit pas même se former un petit soupçon d'une mer ou d'une terre doüées d'intelligence (r), Ils ne quittoient pas leur systême pour cela. Voulez-vous quelque chose de plus fort ? Il se trouve des Chretiens qui se contentent qu'on leur accorde que la Nature n'est pas insensible, & inanimée comme Strabon le prétendoit, mais que sa vertu est accompagnée de sentiment & d'intelligence. Nous voilà d'accord, représent-ils aux Athées qui font cet aveu, il n'y a plus entre nous qu'une dispute de mot. Vous douteriez peut-être du fait, si je négligeois de vous citer un passage du juste Lipse : je le tirerai d'une lettre qu'il écrivit pour tâcher de convertir un Athée qui attribuoit à la Nature les effets les plus admirables : *Quid ea* (Natura) *est ? vis aliqua non sentiens mundi huic insita, & per partes ejus omnes permeans ? Ita, inquit. Ita ? & hæc igitur sine sensu, sine mente, tam pulchra, tam varia, tam distincta facit, ordinat, atque etiam ipsa quæ animam atque animum habent ? Quomodo potest ignobile in nobilius, deterius in melius agere, & vim suam efficaciter exercere ? non sequentur, & parebunt. At sentiens, intelligens, & animata quædam illa vis est, dicet alius. Si ita, jam conventio inter nos est : & hoc quod Naturam sic appellas, ipsa est Deus. De nomine quid litigem (s) ?* Si Lipse a été un homme d'accommodement sur ce sujet Mr. de la Bruyere l'a été aussi : *La nature*, dit-il, (t) *ou elle est seulement esprit, & c'est Dieu ; ou elle est matiere, & ne peut par conséquent avoir créé mon esprit ; ou elle est un composé de matiere & d'esprit : & alors ce qui est esprit dans la nature, je l'appelle Dieu.* Voilà donc deux Auteurs célèbres qui se contentent d'un Dieu corporel, pourvû qu'à l'exemple du Dieu de Spinosa il soit un être pensant ? Un Spinoziste qui ne voudroit pas s'arrêter à des disputes de mot, avouëroit à Mr. de la Bruyere que Dieu *est un composé de matiere & d'esprit*, c'est-à-dire, une substance qui est étenduë & qui pense, & qu'on doit plus l'admirer (v) entant qu'elle pense, qu'entant qu'elle est étenduë.

A . . . . . le 12. de Juin 1704.

§ CXLII.

(n) » Voïez ci-dessus, ch. 105. pag. 332.

(o) » Voiez ci-dessus, ch. 26.

(p) » Voiez ci-dessus, ch. 26.

(q) » Voiez ci dessus, ch. 107.

(r) *Neptunum esse dicis animum cum intelligentia per mare pergentem : idem de Cerere. Istam autem intelligentiam aut maris, aut terræ non modo comprehendere animo, sed ne suspicione quidem possum attingere. Itaque aliunde mihi quærendum est, ut & esse Deos, & quales sint, discere possim, quam quales tu eos esse velis.* Cicero de nat. Deor. lib. 3. pag. 647.

(s) *Lipsius epist. 26. centur. 2. ad Belgas pag. m.* 869. 870.

(t) » La Bruyere, Caract. au ch. des Esprits forts, pag. » m. 685. Il dit page 688. qu'il ne dispute point des » noms.

(v) » C'est-à-dire, tirer son nom ou sa qualification de » Dieu, de ce qu'elle pense.

§. CXLII.

Septiéme objection : *L'Athéïsme excluant toutes les idées par lesquelles on discerne la vertu d'avec le vice, a dû être nécessairement plus pernicieux aux Sociétez que l'Idolatrie.*

Objection. *L'Athéïsme ne distingue pas le vice d'avec la vertu.*

PAssons à votre septiéme dificulté : vous la fondez sur cette doctrine ordinaire des Théologiens, qu'encore que le peché originel ait défiguré en l'homme l'image de Dieu, & perverti les facultez de notre ame, il n'a point entiérement confondu les bornes du bien & du mal moral. Les idées par lesquelles on discerne ce qui est honnête d'avec ce qui ne l'est pas, ont résisté aux ravages de la chûte du premier homme : la Providence de Dieu a conservé cette barriere, afin d'empêcher l'extinction totale de la vertu dans le genre humain, qui n'auroit pû sans cela se conserver sur la terre. Ces précieux restes de l'innocence primitive se sont maintenus dans le Paganisme par le moïen de la fausse Religion, car quelque fausse qu'elle fût, elle admettoit une Providence qui récompensoit & qui punissoit. Il est impossible que la foi d'une telle Providence soit séparée de la notion du vice & de la vertu : mais lorsqu'une ame n'est point persuadée de l'existence divine, c'est une nécessité qu'elle ignore qu'il y ait de la diférence entre le bien & le mal moral. Il faut donc dire, que les Athées foulent aux pieds cette diférence, & par conséquent qu'ils doivent être plus pernicieux aux Sociétez que les Idolatres les plus abrutis, & les plus abandonnez à l'iniquité.

§. CXLIII.

Réponse à l'objection précédente. Citation de quelques Auteurs qui ont reconnu que les Athées n'ignorent point la diférence du bien & du mal moral.

On a déja prouvé le contraire.

SI un autre que vous me faisoit cette objection, j'en serois moins étonné ; mais je ne puis revenir de la surprise qui me saisit la premiere fois que je lûs cette partie de votre critique. Vous avez lû sans doute avec attention mes Pensées sur les Cométes, puisque vous y avez cherché tous les endroits qui pouvoient vous donner lieu de fortifier les objections que vous aviez à me faire. Il a été pour le moins de votre devoir d'être extrêmement attentif à cette lecture, & de bien comparer ensemble ce qui m'avoit été objecté, & ce que j'avois répondu. J'ai donc supose avec beaucoup de vraisemblance que votre aplication là-dessus a été forte. Comment n'être pas étonné après cela de voir que vous suposez comme un principe incontestable que les Athées n'ont nulle notion du bien honnête ; que vous le suposez, dis-je, sans alléguer quoi que ce soit contre les preuves que j'ai données (*a*) du contraire ? ne songiez-vous pas & à la *Courte Revûë*, & à l'Addition à mes Pensées diverses ? Vous m'avez avoüé que vous aviez lû attentivement ces deux écrits. Pourquoi donc ramenez-vous sur la scene une objection confonduë ; pourquoi, dis-je, l'y ramenez-vous sans rien oposer à mes argumens ?

Mais oublions cette négligence, & attachons-nous au principal de l'affaire. Vous suposez deux choses, l'une que l'Idolatrie des Païens a été d'un grand usage pour conserver dans l'esprit de l'homme les idees de la vertu, l'autre que l'Athéïsme a été nécessairement la destruction de ces idées.

L'Idolatrie païenne étoit propre à confondre le vice avec la vertu.

Je ne m'arrêterai point à votre premiere suposition, je la compte pour suffisamment ruinée par les choses que je vous ai dites ci-dessus (*b*) lorsque j'ai parlé des idées abominables que les Gentils s'étoit faites de leurs fausses Divinitez, & que j'ai montré que ces idées auroient été la ruine totale des bonnes mœurs, si la Providence n'y avoit remédié. Il n'y avoit effectivement rien de plus propre à rompre toutes les barrieres qui séparent les vices & les vertus, que de dire comme faisoient les Païens, que Jupiter & les autres Divinitez avoient commis une infinité d'actions de toute nature, les unes conformes, les autres contraires aux notions de l'honnêteté. La conséquence de cela devoit être que la distinction que l'homme a mise entre les mauvaises mœurs & les bonnes mœurs est un vain fantôme, puisqu'au jugement des Dieux notifié par leur pratique il n'est pas plus malséant à ces natures suprêmes de se plonger dans le crime que de s'en abstenir. Cette bienséance seroit-elle égale de part & d'autre si la nature des choses avoit mis quelque distinction entre la vertu & le vice ? Il est donc indubitable que si les Païens ont conservé les idées de cette distinction, ils en ont été redevables à la lumiere naturelle, & à la Philosophie qui ont prévalu spéculativement pour le moins, aux effets funestes de la fausse Théologie.

Des-là vous pouvez connoître que votre seconde oposition est bien malade ; car si malgré le combat que les Païens ont eu à livrer à leur Religion pour se maintenir dans les idées naturelles qui font discerner le vice d'avec la vertu, ils ont eu la force de s'y maintenir, ils les auroient conservées à plus forte raison en cas qu'ils eussent été guéris de l'Idolatrie. Or les Athées en étoient guéris, ils pouvoient donc conserver plus facilement ces idées naturelles.

Mais parce que vous déferez beaucoup à l'autorité, je veux emploïer dans ce chapitre au lieu de raisonnemens le témoignage de quelques Auteurs célébres.

On prouve par le témoignage de M. Basnage, que les Athées distinguent entre la vertu & le vice.

I. Je commence par deux Ministres que je vous ai déja (*c*) alléguez. » (*d*) Il n'y a point d'ames » où la conscience se fasse moins sentir que dans » celle des Athées qui ont rejetté toute connois» sance de Dieu : cependant, quelque générale » que soit l'idée de la Divinité ; il faut avoüer » que les loix du bien & du mal sont encore » plus profondément imprimées dans le cœur, » on ne peut les détruire sans renoncer à toute » raison, & l'impie ne laisse pas d'être jaloux de » sa raison : & souvent même il n'est impie que » parce qu'il en est trop jaloux & qu'il veut lui » sacrifier tout : C'est pourquoi on en a vû quel» quefois dont la morale ne laissoit pas d'être as» sez pure ; & si les Athées de débauche ont étouf» fé tout sentiment de vertu pendant quelque » temps, il renaît infailliblement dans un autre ? » Ainsi la conscience ne se perd jamais, & l'on » ne peut être sans elle. » Vous voïez clairement dans ces paroles que ceux qui perdent la connoissance & la crainte de la justice de Dieu, ne perdent pas néanmoins le discernement de la vertu

(*a*) » Voïez les Pensées diverses chap. 178. & suiv. & » l'addition à ces Pensées chap. 4. réponse à la 10. & à la » 13. objection.

(*b*) » Dans le chapitre 126. & suivans, & *alibi passim.*

(*c*) » Ci-dessus ch. 100. pag. 325. & suiv.

(*d*) » Basnage, Traité de la conscience liv. 1. ch. 1. p. » 12. 13. édit. d'Amst. 1696.

vertu & du vice, ni même la force de préférer les actions honnêtes aux actions vicieuses.

Et par celle de M. Jurien.

II. Voici quelque chose de plus fort. Le Ministre qui a déféré mes Cométes, a soûtenu que si les Papistes, les Sociniens, les Juifs, les Païens, les Mahométans qui dogmatisent devoient être tolérez par les Magistrats, les Athées devroient joüir de la même tolérance. Il n'a pû soufrir que l'Auteur du Commentaire philosophique ait abandonné les Athées *à toute la rigueur des loix. Il a tort sans doute*, dit-il, (e) *& j'en apelle pour les Athées, car ils sont dans l'ignorance de bonne foi, qui disculpe dans les faits les plus criminels. Leur erreur porte chez eux toutes les livrées de la verité, elle entre donc dans tous ses droits. Ici nôtre Philosophe pressé, voit bien que pour se tirer d'affaire il faut prendre son haut ton; & de dessus son Tribunal il nous donne une raison*, (g) qui fermera pour jamais la bouche à tout chicaneur, quelque hardi qu'il puisse être. C'est qu'un Athée ne pouvant être poussé à dogmatiser par aucun mouvement de la conscience, ne pourra jamais alléguer aux Magistrats cette sentence de St. Pierre, (h) Il vaut mieux obéïr à Dieu qu'aux hommes. *C'est donc que les Athées n'ont point de conscience. Et qu'est-ce que c'est que la conscience? N'est-ce pas le sentiment intérieur que nous avons d'une verité ou d'une erreur habillée à la mode de la verité. L'Athée n'a-t-il pas un sentiment intérieur qu'il n'y a point de Dieu? Ne sent-il pas cela dans son intérieur & dans sa conscience? Quand donc il blasphême contre Dieu, que fait-il selon sa conscience? Il détruit une chimere qui incommode infiniment les humains, qui les tient dans une gêne perpétuelle, & proprement dans l'esclavage. Qui est-ce donc qui a droit de le punir? Ce ne sont pas les hommes*, (i) car afin qu'un blasphémateur soit punissable, il faut qu'il blasphéme selon sa propre doctrine. *Ce n'est pas Dieu non plus; car la regle est pour le tribunal de Dieu, aussi-bien que pour le tribunal des hommes. Il y a bien plus, Dieu non-seulement ne peut punir un Athée de bonne foi qui dogmatise contre la Divinité, il lui doit récompense: car il suit* (k) la loi éternelle & immuable, qui oblige l'homme sous peine du plus grand péché mortel qu'il puisse commettre, d'agir selon le dictamen de sa conscience.

Il est manifeste que ce Ministre déclare très-nettement qu'il croit (l) qu'il y a des Athées de bonne foi, que leur bonne foi les disculperoit, si la bonne foi d'un Juif ou d'un Hérétique disculpoit; qu'ils ont une conscience, & qu'ils peuvent avoir un tel zéle pour la doctrine qui leur paroît véritable, & une telle charité pour leur prochain qu'ils exposeroient leur vie, afin de le délivrer d'un joug incommode, & que Dieu seroit obligé de leur accorder les récompenses du Paradis, en cas que la bonne foi des Papistes, des Sociniens, des Juifs, & des Turcs & leur zéle pour leurs veritez prétenduës les pussent mener au salut. Vous voilà bien éloigné des opinions de ce Ministre; vous qui croïez que les Athées sont incapables du discernement de la vertu.

Si Jurieu a changé de sentiment.

Vous m'objecterez qu'il a changé de sentiment, puisque dans la *Courte Revuë* il a traité de (m) *proposition impie* ce que j'avois dit qu'une Société d'Athées se feroit des loix de bienséance & d'honneur, & que l'Athéïsme n'exclut pas les idées de la gloire & de l'honnêteté. Outre qu'il observe (n) *que l'opinion de la verité d'un Dieu, des peines & des récompenses, est la source de la connoissance de la vertu & du vice.* Si vous aimez mieux appeller cela un changement d'opinion, que de l'apeller une contradiction, je ne m'y opose pas, il me sufit que ce Ministre ait condamné formellement votre seconde suposition dans un Ouvrage qu'il publia l'an 1687. Il étoit dans sa cinquantiéme année plus ou moins, & Professeur en Théologie depuis environ 15. ans. Si jamais il a dû connoître ce qui étoit effectivement impie, ç'a été en ce tems-là. Or il regardoit comme un dogme véritable ce qu'il a traité d'impie dans la Courte Revûë l'an 1691. Comment me montreriez-vous que son second sentiment est plus croiable que le premier? Considérons de plus que son Ouvrage sur le droit des deux Souverains, a été vendu publiquement, & que la Courte Revûë n'a passé que sous les yeux d'un très-petit nombre de personnes. Elle ne réparoit donc pas le préjudice qu'avoit pû faire au public la proposition impie de cet Ouvrage. D'où vient que l'Auteur ne s'est jamais rétracté publiquement de cette impiété, afin d'éfacer le scandale, & de guérir l'infection qu'elle avoit causée? Voilà bien des raisons qui m'autorisent à me prévaloir de ce qu'il a publié en 1687. J'ajoûte qu'en 1690. il avoüa dans une Lettre publique (o) qu'*il y a des Athées qui vivent moralement bien.* Il ne prétendoit pas qu'ils le fissent sans aucune idée des vertus morales: il faudroit être visionnaire jusqu'à l'excès pour avoir une semblable prétention. Si dans sa Courte Revûë peu de mois après il déclara (p) que c'est une chose scandaleuse & qui *tend à diminuer l'horreur qu'on a pour l'Athéïsme*, que d'avancer *que les Athées ne se sont pas distinguez par la corruption des mœurs*, que voulez-vous que j'y fasse? Oublioit-il ses propres maximes en si peu de tems? Espéroit-il que les mêmes impiétez seroient aprouvées dans ses Livres, & condamnées dans ceux des autres? Il en sera ce qu'il vous plaira: je m'en mets fort peu en peine.

La même chose prouvée par M. Arnauld.

III. Je joindrai à ces deux Ministres un fameux Docteur de Sorbonne. Voici comment il parle aux Jésuites: » (q) Tous vos Auteurs qui » ont parlé du peché philosophique ont reconnu » deux choses dans une mauvaise action, la contrarieté à la droite raison, & la contrarieté à » la loy de Dieu. Or il est plus clair que le jour » qu'on peut connoistre l'un, & ne pas connoistre l'autre, que l'on peut par exemple sçavoir que l'adultere est une méchante action, » parce que l'on juge qu'elle est contraire à » la droite raison, & à l'honnesteté naturelle, & ignorer entiérement & involontairement, selon la notion que vous donnez de » ce mot, qu'elle est défenduë par la loy de » Dieu. » Cela seul ne prouveroit point qu'il avoüe que les Athées savent que certaines actions sont mauvaises, parce qu'ils jugent qu'elles sont con-

(e) » Jurieu, des droits des deux Souverains pag. 63. & » 64. édit. de Rotterd. 1687.
(g) » Comment. Philosophique 2. part. ch. 9. pag. 431. » col. 1.
(h) » Notez en passant que Mr. Jurieu ne répond rien à » ceci où étoit la force de l'objection
(i) » Com. Phil. 2. part. ch. 7. pag. 421. col. 1.
(k) » Id. Com. 2. part. ch. 8. pag. 425. col. 1.
(l) » Voïez ci-dessus ch. 100. vers la fin.

(m) » Voïez l'Addition aux Pensées diverses ch. 4. à la » 13. objection & à la 18.
(n) » Voïez la même Addition *ib.* à l'objection 17.
(o) » Jurieu, Tableau du Socinianisme page 213.
(p) » Voïez l'Addition aux Pensées sur les Cométes ch. » 4. à la 14. objection.
(q) » Arnauld, 4. Dénontiat. du peché Philosophiq. » pag. 35.

contraires à l'honnêteté, mais la suite de son discours fait voir manifestement qu'il reconnoît tout cela : *Un exemple*, ajoûte-t-il, *nous le fera mieux comprendre* . . . . . (r) *tous les habitans* des Antilles étoient Athées *avant qu'elles eussent été decouvertes par les Chrestiens*. . . . . (s) *Cependant on n'ignoroit pas dans ces Isles que l'adultere ne fût une méchante action. Car un* des *Auteurs* qui nous ont donné l'histoire de ce païs-là *raporte qu'un de ces insulaires ayant tué sa femme, parce qu'il avoit decouvert qu'elle s'abandonnoit à un autre, vint trouver son beau-pere & lui dit : J'ay tué ta fille, parce qu'elle m'estoit infidelle, à quoy le beau-pere répondit : Tu as bien fait ; mais sa jeune sœur est plus belle qu'elle, je te la donnerai si tu veux.*

Comme aussi par tous ceux qui ont admis le peché philosophique.

IV. Pour vous donner tout à la fois une fort grande nuée de témoins, je vous citerai en gros tous les Auteurs (t) qui ont admis le peché philosophique comme distinct du peché théologique. C'est un peché théologique, selon eux, que de commettre une action que l'on sait avoir été défenduë de Dieu, mais de la commettre lorsqu'on ignore qu'il y ait un Dieu, ce n'est qu'un peché philosophique. Ils ne pourroient pas croire qu'elle fût un peché philosophique, s'ils ne suposoient que ceux qui la font savent qu'elle est oposée à l'honnêteté ; car comme de ce qu'on ignore qu'elle soit contraire à la loi de Dieu, il s'ensuit qu'elle n'est pas un peché théologique, il s'ensuivroit de ce qu'on ne sauroit pas son oposition aux regles de la morale, qu'elle ne seroit point un peché philosophique. Ils enseignent donc qu'en ignorant qu'il y ait un Dieu, on ne laisse pas de savoir qu'il y a de bonnes & de mauvaises actions. Le Jésuite dont Mr. Arnauld dénonça la these soûtenuë sur ce sujet, avouë (u) *Que toutes les nations de la terre ou qui ne connoissoient point Dieu, ou qui ignoroient que Dieu eust rien commandé ou deffendu aux hommes, n'ont pas laissé de regarder* l'action d'un fils qui empoisonne son pere *comme un peché détestable & digne des plus grands châtimens.*

Si vous me répondiez que le dogme du peché philosophique est (v) abominable, & que les Jésuites mêmes (vv) l'ont condamné, ce seroit un coup perdu ; car je ne vous allégue les Auteurs de cette doctrine que par raport à une chose dont on ne les blâme pas, & que Mr. Arnauld leur dénonciateur aprouve lui-même (x). Je n'ai prétendu vous les faire considérer qu'en ce qu'ils suposent qu'on peut vivre dans l'ignorance de Dieu, & reconnoitre néanmoins l'honnêteté, la beauté & la justice de certaines actions.

Et par ceux qui avoüent qu'il y a des Athées de bonnes mœurs.

V. Je vous donnerois une autre grande nuée de témoins si je vous citois tous les Auteurs qui avoüent qu'il y a des Athées dont les mœurs sont très-loüables. Mais comme ce catalogue nous meneroit trop loin, je vous citerai seulement Mr. (y) Thomasius. Son témoignage sera ici d'autant plus fort que je le titre d'une These où l'on avoüe que l'Athéïsme (z) est de sa nature une chose qui éteint non-seulement l'amour de Dieu, mais aussi l'amour du prochain, & que les Athées spéculatifs s'accommodent du bien d'autrui quand ils en trouvent l'occasion sécrettement. Ce n'est pas avoir dessein de les ménager, & néanmoins on déclare qu'ils ont de coûtume de mener, quant à l'extérieur, une vie honnête & vertueuse, parce que la raison leur montre qu'ils seroient très-misérables s'ils se plongeoient dans la sensualité, (*) *Quamvis igitur Athei theoretici externa specie vitam honestam & virtuosam agere SOLEANT, hoc tamen non ex amore erga alios, sed sui ipsius provenit, quia ratio ipsis monstrat, eos fore miserrimos, si vita bestiali indulgere velint. Quod si autem clanculum aliis nocere possint, id religioni non ducunt*, &c.

On avoüe que (†) pour l'ordinaire ils ont un esprit subtil. Il seroit superflu de vous dire qu'on ne peut avancer ces choses-là sans prétendre qu'ils ont du discernement, & qu'ils connoissent ce qui est loüable ou blâmable.

§. CXLIV.

Preuves de fait que les Athées ont eu les notions de l'honnêteté, & de la vertu, & de la gloire.

Si vous m'objectiez que les témoignages que je raporte dans le chapitre précédent, ne signifient autre chose si ce n'est que plusieurs personnes errent comme moi, il me pourroit sufire de vous renvoïer aux observations que j'ai faites (a) ci-dessus ; mais quelque capables qu'elles soient de former mon apologie complete, & de ruiner cette nouvelle chicane, je vous veux combler la mesure, en vous réfutant par des témoignages de fait. Les vraisemblances les plus plausibles dégénerent en visions & en illusions dès qu'elles se trouvent démenties par l'expérience. Ce sera le fort de votre septiéme objection, car je m'en vais la combattre par des faits qui ont une pleine certitude.

Les Athées ont les idées des vertus & des vices. Ce qu'on prouve par l'exemple des Epicuriens.

N'allez pas craindre que je ne confonde ensemble les diverses classes de l'Athéïsme, je veux bien m'en tenir à la division de Mr. du Bosc (b), & distinguer comme lui les Athées de l'existence de Dieu d'avec les Athées de la Providence. Mais cela ne m'empêche pas de soûtenir très justement que les idées d'honnêteté qui se sont trouvées dans l'ame des Epicuriens sont une preuve de fait, qu'elles sont très-compatibles avec l'Athéïsme de l'existence de Dieu ; car ce que les Epicuriens enseignoient de cette existence, ne pouvoit rien contribuer à leurs idées des bonnes mœurs. Les Dieux, disoient-ils, ne se soucient de rien, ils n'ont rien commandé, ni rien défendu à l'homme, & ils ne font du mal, ni du bien à qui que ce

(r) » Voïez ci-dessus, ch. 100. pag. 324. col. 2.

(s) » Arnauld *ibid.*

(t) » Ils sont en grand nombre. Voïez la 2. Dénonciation » de Mr. Arnauld & les suivantes.

(u) » Arnauld, premiere Dénonciation du peché Philo- » sophique pag. 17.

(v) » Notez que bien des gens croïent 1. qu'il coule » naturellement de conséquence en conséquence de la » doctrine qui établit qu'une action faite sans la liberté » d'indiférence n'est ni méritoire ni déméritoire : (con- » ferez ce que dit Mr. Arnauld pag. 41. de la 4. Dénon- » ciation) 2. qu'il pourroit être victorieusement soûtenu » si on consultoit seulement la lumiere de la raison, & » non pas ce que l'Ecriture engage les Théologiens a soû- » tenir touchant le peché.

(vv) » Voïez la 3. Dénonciation de Mr. Arnauld, & » la réponse du Pere Daniel aux Provinciales de Mr. Pas- » cal, Entretien 5. pag. m. 146. 149.

(x) » Voïez ci-dessus la pag. préced.

(y) » C'est un célébre Professeur en Droit dans l'Acadé- » mie de Hal.

(z) *Athei theoretici nullum agnoscentes Deum ex necessaria illatione amore erga Deum & per consequens erga proximum destituuntur, adeoque omnem pietatis sensum amittunt.* Dissertat. de vera pietate juridica, præside Dn. Christiano Thomasio, &c. pag. 14. Cette These fut soûtenuë à Hal le 9. de Février 1701.

(*) » *Ibid. pag.* 15. 16.

(†) *Athei theoretici ut plurimum subtilibus ingeniis præditi sunt.* Ibid. pag. 16.

(a) » Dans les chapitres 78. & 79.

(b) » Voïez ci-dessus, ch. 84. pag. 310. col. 2.

ce soit. Il est évident que ces Philosophes aïant forgé eux-mêmes cette notion de la nature divine, forgeoient aussi (*c*) eux-mêmes les notions des vertus morales, sans se regler sur aucun acte de la volonté des Dieux, mais sur la seule conformité avec la droite raison. Il est de la même évidence que les Philosophes qui ne croïoient aucun Dieu, n'avoient pas moins de pouvoir que les sectateurs d'Epicure de se former des idées des vertus morales en examinant ce qui étoit, ou qui n'étoit pas conforme aux regles de la raison. Et l'on ne peut pas dire que les Epicuriens consultoient l'idée de quelque qualité de leurs Dieux, car cela leur eût plûtôt fait méconnoître que connoître les devoirs de la morale. Ils n'eussent pû se proposer pour modéle les qualitez de leurs Dieux sans se croire dispensez de toute sorte d'obligations par raport à leur famille, à leur patrie, à leurs voisins, &c. Or ils n'ont point crû qu'ils s'en pouvoient dispenser. Ils ont donc trouvé uniquement dans les lumieres de la raison & sans nul raport à des Dieux oisifs les idées des devoirs. C'est ce qu'ont pû faire aussi les autres Athées. Grotius & Pufendorf ont dit (*d*) avec beaucoup de raison, qu'à l'égard de la morale c'est précisément la même chose ou de nier la Providence, ou de croire qu'il n'y a point de Dieu. J'ai montré (*e*) cela fort amplement.

De Pomponius Atticus, & de Cassius.

Pour vous prouver d'une maniere invincible que les sectateurs d'Epicure ont eu les idées des vertus morales, je n'aurois qu'à vous faire souvenir de Pomponius Atticus, & du Cassius qui fut l'un des assassins de Jules-César. Voilà deux fameux Epicuriens. Vous trouverez leurs articles dans mon Dictionnaire. Pomponius Atticus a été l'un des plus honnêtes hommes de l'antiquité. Sa vie écrite par Cornelius Nepos, & une infinité de Lettres que Cicéron lui a écrites, marquent hautement de tous côtez que personne n'étoit mieux instruit que lui des devoirs de la morale. Cassius auroit pû vivre dans l'abondance des richesses & des honneurs, s'il eût préferé l'utile à ce qui lui paroissoit honnête. Il n'y avoit rien qu'il n'eût pû attendre du crédit de Jules-César par la voie de la flaterie, & en s'attachant tout de bon aux intérêts de l'usurpateur, mais il aima mieux courir après la gloire de délivrer sa Patrie. Il fut pénétré de cette idée aussi vivement que Brutus le Stoïcien. Il la suivit au travers de mille embarras, & il lui sacrifia son repos, & sa fortune, & sa vie même. Lisez dans Plutarque, & dans Appien ses actions & ses discours, & vous me direz après cela s'il ignoroit la diférence qui se trouve entre la vertu & le vice.

D'Epicure même, & de Lucrece.

Voulez-vous des preuves plus parlantes. Il nous reste des fragmens des Ouvrages d'Epicure. Lisez-les dans Diogene Laërce, & pour une plus ample instruction parcourez ce que Gassendi a rassemblé touchant la vie & touchant les mœurs de ce Philosophe, vous verrez qu'il n'y a rien de plus sensé que ses canons de morale, & qu'il avoit des maximes qui méritent notre admiration. L'amour pur, l'amour désintéressé dans le service divin ne lui fut pas inconnu. J'en parle dans (*f*) les Pensées diverses. Le poëte Lucrece auroit-il semé dans son Ouvrage tant de sentences exquises (*g*) & tant de belles moralitez, s'il avoit manqué des idées qui font discerner ce qui est vicieux d'avec ce qui est honnête?

De Diagoras.

Voulez-vous des Athées de la première classe? On vous en indiquera, afin que vous n'aïez point sujet de vous plaindre, que dans des questions de fait on vous propose une simple preuve de raisonnement, c'est-à-dire, une conséquence spéculative tirée d'un fait. Je vous dirai donc que Diagoras qui fut surnommé l'Athée par excellence, dicta (*h*) de très-belles loix au Législateur de Mantinée. Le fit-il sans être capable de discerner ce qui est juste d'avec ce qui est injuste? Je vous attens-là.

De Pline.

On doit mettre Pline parmi les Athées de la premiere classe: il n'admettoit point d'autre Dieu (*i*) que la Nature, & il se moquoit du dogme de la Providence, quoiqu'il le jugeât utile. Il fait un peu le railleur lors même qu'il parle de cette utilité: (*k*) *Irridendum vero agere curam rerum humanarum illud quidquid est summum. Anne tam tristi atque multiplici ministerio non pollui credamus dubitemusve? Vix prope est judicare, utrum magis conducat generi humano, quando aliis nullus est deorum respectus, aliis pudendus* . . . . (*l*) *Verum in his Deos agere curam rerum humanarum credi, ex usu vitæ est: pœnasque maleficiis aliquando seras occupato Deo in tanta mole, nunquam autem irritas esse: nec ideo proximum illi genitum hominem, ut vilitate juxta belluas esset.* C'est-à-dire, selon la version de du Pinet. » Au » reste, c'est grande moquerie de penser, que » le Souverain quel qu'il soit, ayt soucy des cho- » ses de ce monde. Car comme seroit-il possible » de pouvoir durer, & se contenir, sans se pol- » luer en un ministere si fascheux & divers? Et » neantmoins il est bien difficile de juger, lequel » est le meilleur aux hommes, de croire que les » Dieux ayent soucy de nous, ou de ne le croi- » re point: veu que les uns n'ont aucun respect » des Dieux: & que la superstition des autres, » fait honte & vergongne à ceux qui en par- » lent . . . . Toutesfois la plus (*m*) saine » opinion & la plus convenable à la vie humai- » ne est, de croire, que les Dieux pourvoyent » aux choses basses, & inferieures: & que les » malefices ne demeureront impunis, quoyque » la punition tarde, pour les grands empesche- » mens, que Dieu a après ceste grande machi- » ne. Item que l'homme que Dieu a créé quasi » semblable à soy, n'a esté faict pour estre avilé, » ou reduit quasi au ranc des bestes brutes. » Oseriez-vous bien prétendre que Pline n'avoit nulle idée de la vertu? Son Ouvrage n'est-il pas tout par-

(*c*) » On dit ceci sans aucun égard aux principes des » Cartésiens sur la cause des idées, & sans vouloir préju- » dicier à cette doctrine.

(*d*) *Et revera negare Deum esse, aut negare à Deo curari actiones humanas, si moralem effectum respicimus, tantumdem valet.* Grot. de jure belli & pac. lib. 2. cap. 20. n. 46. pag. m. 394. *Quoad effectum moralem hæc duo* (si quis vel ipsum Deum existere neget, vel ab eo res humanas curari abnuat) *æquipollent, & per utrumque omnis religio tollitur inter & ludibria frauanda rudi plebecula rejicitur.* Pufendorf. de jure naturæ & gent. lib. 3. cap. 4. n. 4. pag m. 259.

(*e*) » Voïez mon Diction. à la remarque *A* de l'art. *Sennonacodom.*

(*f*) » Au chap. 178. Voïez aussi le chap. 174.

(*g*) » Voïez dans mon Diction. la remarque G de son » article.

(*h*) » Voïez dans mon Dictionnaire la rem. *H.* de l'arti- » cle *Diagoras.*

(*i*) » Voïez le 2. livre de Pline au commencement du 1. » chap. & à la fin du 7. & considérez ces paroles du Pere » Hardoüin à la fin de sa Préface. *Vir fuit hic noster sane ma-* » *gni laboris & studii, quod ejus opera arguunt: sed suspectus* » *idem ἀθεότητος, cæcitate ingenti, quod mirere, cum fue-* » *rit castis integerrimisque moribus, dum penitius naturæ* » *scrutatur arcana, naturæ ipsius auctoris oblitus.*

(*k*) *Plin. lib. 2. cap. 7. pag. m. 144.*

(*l*) *Id. ib. pag. 146.*

(*m*) » Pline n'a point dit cela.

parsemé non-seulement de traits d'esprit, mais aussi de réflexions judicieuses, & qui marquent une connoissance fine de ce qui concerne les mœurs?

De Panétius;

Je ne veux pas afirmer que Panétius ait été Athée, je croi qu'on ne trouve que dans les écrits de saint Epiphane (*n*) qu'il traitoit de rêveries toutes les choses qui étoient dites de Dieu. Cette unité de témoignage me tient un peu en suspens, mais on ne sauroit nier que ce fait-là ne soit très-probable; car en premier lieu nous savons que Panétius ne croïoit rien de ce que ses maîtres lui avoient apris touchant les augures, & les autres sortes de divination, l'une (*o*) de leurs grandes preuves de l'existence divine. Il avoit été disciple des Stoïciens, & il fut ensuite le (*p*) chef & l'ornement de leur secte. Ils enseignoient tous comme une chose très-certaine qu'il y a de la vérité dans les prédictions des auspices, & des oracles & des songes & des astrologues, &c. Il n'en croïoit rien (*q*). En second lieu il nia l'immortalité de l'ame: l'admiration particuliere qu'il eut pour la doctrine de Platon, ne l'empêcha pas de l'abandonner sur ce point-là: *Credamus igitur Panætio à Platone suo dissentienti. Quem enim omnibus locis divinum, quem sapientissimum, quem sanctissimum, quem Homerum Philosophorum apellat hujus hanc unam sententiam de immortalitate animorum non probat. Vult enim quod nemo negat, quicquid natum sit, interire* (*r*). Je vous allégue toutes ces paroles afin que vous connoissiez qu'il avoit écrit fortement contre l'immortalité de l'ame. Si nous avions son traité (*s*) de la Providence, nous serions mieux en état de juger de ses sentimens sur la Religion. Quoi qu'il en soit, je vous le donne pour un très-excellent moraliste: l'Ouvrage qu'il avoit écrit sur les devoirs, est le modele (*t*) des offices de Cicéron, & vous savez que ce livre de Cicéron est incomparable (*v*), & qu'on l'a nommé (*vv*) *l'Evangile de la loi naturelle.*

Et de Spinoza.

Mais pour vous donner un exemple non-seulement plus moderne, mais aussi plus éclatant, je n'ai qu'à vous prier de jetter les yeux sur la morale de Spinoza. Vous y trouverez tout ensemble l'Athéisme le plus formel qui ait jamais été enseigné, & un grand nombre de bonnes maximes sur les devoirs de l'honnête homme.

§. CXLV.

Continuation du même sujet. Exemples tirez de la Chine & des barbares de l'Afrique.

VOus vous tromperiez, Monsieur, si vous vous imaginiez qu'il n'y a que l'ancienne Grece & l'ancienne Rome qui me puissent fournir des exemples. Je m'en vais vous transporter aux extrémitez de l'Orient.

Les Athées de la Chine distinguent la vertu du vice.

Je ne vous dirai pas que Confucius qui a laissé d'excellens préceptes de morale étoit Athée (*a*). Ceux qui l'afirment trouvent des contredisans, je passe donc à des faits non-contestez. Le Dieu Fo est la principale idole de la Chine. Les Bonzes assûrent (*b*) qu'il *a esté le Sauveur du monde, & qu'il est né pour enseigner la voye du salut, & pour expier tous les péchez. Il y a, ajoûtent-ils, cinq commandemens qu'ils nous a laissez. Le premier défend de tuer les creatures vivantes de quelque nature qu'elles soient; le second de prendre le bien d'autruy; le troisiéme, de s'abandonner à l'impureté; le quatriéme, de mentir; & le cinquiéme de boire du vin.* » (*c*) Il mourut à l'âge de soixante & » dix-neuf ans; & pour mettre le comble à » son impieté, après avoir établi l'idolatrie » durant sa vie, il tascha d'inspirer l'Athéisme » à sa mort. Pour lors il déclara à ses disci- » ples qu'il n'avoit parlé dans tous ses discours » que par énigme: & qu'on s'abusoit, si l'on » cherchoit hors du néant le premier principe » des choses. C'est *de ce néant*, dit-il, *que tout est* » *sorti; & c'est dans le néant que tout doit retom-* » *ber. Voilà l'abisme où aboutissent nos esperances.* » Il se forma parmi les Bonzes une secte parti- » culiere d'Athées, fondée sur ces dernieres pa- » roles de leur maistre. Les autres, qui eurent » de la peine à se défaire de leurs préjugez, » s'en tinrent aux premieres erreurs. D'autres » enfin taschèrent de les accorder ensemble, en » faisant un corps de doctrine où ils enseignent » une double loy, qu'ils appellent la loy exté- » rieure & la loy intérieure. » Vous trouverez un plus long narré sur tout ceci dans mon Dictionaire (*d*).

Vous avez vû ci-dessus (*e*) que la physique des Philosophes Chinois est un systême d'Athéisme. L'Auteur que je vous allégue ajoûte (*f*) qu'*à l'égard de la morale ils paroissent beaucoup plus raisonnables. En voici la principale maxime. La fin que le sage se propose est uniquement le bien public. Pour y travailler avec succès, il doit s'appliquer à détruire ses passions, sans quoi il lui est impossible d'acquerir la Sainteté, qui seule le met en estat de gouverner le monde, & de rendre les hommes heureux. Or cette Sainteté consiste dans une parfaite conformité de ses pensées, de ses paroles & de ses actions avec la droite raison. Ce n'est pas que les passions soient mauvaises, quand on en sçait faire un bon usage; mais comme elles troublent presque toûjours la tranquillité de l'esprit, il faut en retrancher la trop grande vivacité, & faire ensorte qu'elles ne soient plus des emportemens outrez de la cupidité, mais de justes sentimens de la nature.* Prenez la peine de considérer cette morale, & jugez après cela si ceux qui nient l'existence de la Divinité sont privez nécessairement des notions par où l'on discerne la vertu d'avec le vice.

On

(*n*) *Epiphanius in expositione fidei catholicæ pag.* 1090. 1091. *to.* 1. *oper. edit. Colon.* 1682.

(*o*) » Voïez Cicéron *de nat. Deor. lib.* 2. *circa fin.*

(*p*) Voiez *Jonsius de Scriptor. histor. philos. pag.* 215.

(*q*) *Quum Panætius princeps prope (meo quidem judicio) Stoicorum, ea de re dubitare se dicat, quam omnes præter eum Stoici certissimam putant, vera esse aruspicum auspicia, oracula, somnia, vaticinationes, seque ab assensu sustineat.* Cicero academ. quæst. lib. 2. fol. m. 210. B. *Panætius qui unus è Stoicis astrologorum prædicta rejecit . . . . . Vides me non ea dicere quæ Carneades sed ea quæ princeps Stoicorum Panætius dixerit.* Id. lib. 2. de divinat. fol. 319. C. & 320. A.

(*r*) *Id. Tuscul. quæst. lib.* 1. *fol.* 250. *D.*

(*s*) » On en voit le titre dans la 8. lettre du 13. livre de » Cicéron *ad Atticum.*

(*t*) *Cicero de offic. lib.* 3. *cap.* 2.

(*v*) » Voïez la Préface du traducteur François des Offi- » ces de Cicéron: j'entens le traducteur qui a donné en » notre langue les lettres de saint Augustin.

(*vv*) » Voïez le Journal des Savans du 30. Mars 1665. » pag. m. 251.

(*a*) » Voïez ci-dessus ch. 28. pag. 229. & les paroles de » Mr. Arnauld que j'ai citées dans mon Diction. à l'article » *Maldonat* remarque *L.*

(*b*) » Le Comte, nouveaux Mémoires de la Chine *to.* 2. » *pag. m.* 108.

(*c*) *Id. ib. pag.* 103.

(*d*) » A l'article *Spinosa*, la remarque *AΔ* de la 2. édit. » ou *B.* de la dern.

(*e*) » Ch. 113.

(*f*) » Le Pere le Gobien, Histoire de l'Edit de l'Em- » pereur de la Chine, au dernier feuillet de la feuille *a* de » la Préface.

On feroit fort déraisonnable si l'on m'objectoit que je ne cite que des Athées d'étude, qui ont pû trouver dans des Livres orthodoxes les notions du bien honnête. Cette objection seroit ridicule, car il ne s'agit entre vous & moi que d'un point de fait si les Athées ont eu ces notions. Il ne s'agit pas de rechercher d'où ils les ont prises: votre procès est perdu entierement s'ils les ont euës, quelle qu'en puisse être l'origine; mais j'ai encore de quoi refuter ceux qui me feroient cette extravagante chicane, & qui ne se souviendroient pas de ce que j'ai déja dit (g) des habitans des Antilles. Je puis citer des Athées qui n'ont jamais étudié, & qui menent une vie presque sauvage. Lisez un peu ce qui suit.

Comme font aussi les Athées barbares de l'Afrique.

» (h) Tous les Caffres sont des peuples plongez dans la derniere ignorance: mais par la » fréquentation des Hollandois, ils commencent » un peu à se dérouiller & même à apprendre le » Flamand. Cependant tout grossiers qu'ils sont, » on voit en eux de beaux restes de la lumiere » naturelle, & on peut bien comprendre par la » réponse, qu'on a rapportée ci-dessus, de ce » Caffre prisonnier aux Hollandois, que les Hottentots les plus barbares n'agissent pas sans raison, & qu'ils savent le droit des gens & de la » nature. J'ose même dire que leur amour mutuel, leur fidélité & leur désinteressement doit » couvrir les Chretiens de confusion: ils n'ont » presque rien de propre, & quand l'un a quelque » chose, il en fait part à l'autre libéralement & » sans le reprocher . . . . On remarque » même qu'ils se piquent d'honneur. » Pour vous épargner la peine de chercher dans l'Ouvrage que je cite la réponse du Prisonnier, je mets ici son discours: (i) *On lui fit toute sorte de bons traitemens pour l'obliger à decouvrir les motifs qui avoient poussé sa nation à prendre les armes. Et vous Hollandois, répondit-il en colere,* » *qui vous oblige à défricher nos terres & à semer du blé dans nos paturages? Par quel droit vous venez-vous emparer de l'heritage de nos peres, d'un pais qui nous appartient de temps immémorial? Et en vertu de quelle loi pourez-vous nous défendre de mener paitre nos troupeaux dans des terres qui sont à nous, & sur lesquelles on ne vous a permis de descendre que pour vous y rafraichir en passant? Et cependant vous disposez de nos biens en souverains, & vous nous faites tous les jours quelque nouvelle défense, d'approcher de telle ou telle terre. Que diriez-vous, si l'on vous alloit ainsi quereller dans votre pais, seriez-vous d'humeur à le souffrir?* » Se peut-il rien voir de plus sensé que ce discours? Et ne peut-on pas bien lui appliquer ce que disoit Pyrrhus après avoir reconnu l'armée Romaine, (k) *Ce campement des Barbares n'est point barbare*? On verra mieux le bon sens, & la justice que ce Caffre répandit dans ses paroles, si on les compare avec la réponse qui lui fut faite. » (l) On luy répondit que sa nation avoit perdu le Cap & les » terres qui en dépendent par le sort des armes, & » qu'il leur étoit fort inutile de tenter de le ravoir. » Quel sophisme! quel mépris de l'état de la question! étoit-ce soudre la dificulté? N'étoit-ce point s'en écarter de mille lieuës, & alléguer pour toute raison la loi du plus fort? Si l'on ne jugeoit que par là des lumieres de ceux qui ont part dans ce dialogue, on concluroit que les Chretiens n'avoient nulle idée de l'équité, & que les Athées en étoient tout pénétrez. Remarquons que parmi les Caffres (m) *une fille qui a fait un enfant est perduë d'honneur pour toute sa vie*: qu'ils punissent séverement le vol, le meurtre, l'adultere: qu'ils font soufrir aux incestueux *un suplice horrible*, & qu'ils se comportent dans le jugement des crimes avec tant d'égard aux varietez des circonstances, qu'ils font voir que *tout sauvages qu'ils sont, ils ont pourtant un grand amour pour la vertu & l'équité naturelle* (n). Je vous prie de vous souvenir que l'Auteur qui dit cela, est Hollandois, (o) & qu'il assûre que l'on ne remarque point qu'ils adorent aucune Divinité.

§. CXLVI.

On réduit à trois remarques la réponse à la septiéme objection. Pourquoi on s'est tant étendu à la réfuter.

Récapitulation de ce qu'on a répondu à cette objection.

VOtre septieme objection qui roule sur ce point de fait que les Athées n'ont pas les notions qui servent à discerner le mal & le bien moral, a été déjà combatuë par deux raisons très-puissantes, car je vous ai montré,

I. Que votre supposition est contraire au sentiment d'une infinité de Docteurs graves, & (a) orthodoxes.

II. Quelle est contraire à des faits certains concernant les dogmes ou les opinions de divers Athées.

III. Il me reste à dire qu'elle est réfutée par autant d'expériences qu'il y a eu de personnes qui ont vêcu dans la pratique des bonnes mœurs, sans être persuadées de l'existence ou de la Providence divine. Vous ne me nierez pas que si j'ai pû soûtenir (b) que ceux qui avouënt que des Athées *vivent moralement bien*, sont des témoins contre vous, je ne puisse soûtenir que chacun de ces Athées porte témoignage contre votre prétention, & la renverse absolument; car on ne se conforme point aux régles de la morale plûtôt qu'aux instincts de ses passions sans connoitre ce que l'on fait, & sans user de discernement. L'usage de la raison, & l'essence d'une action morale, d'une action, dis je, qui est ou bonne ou mauvaise, digne de loüange ou de blâme, emportent nécessairement & pour le moins que l'on agisse avec choix & avec délibération *ex prævio consilio*. Les témoins qui s'élevent ici contre vous ne sont pas en petit nombre. J'en ai nommé quelques-uns dans (c) mes Pensées diverses: j'en ai produit plusieurs autres dans mon Dictionnaire, & cela sans affectation, quoique je l'eusse pû faire très-justement

(g) » Voïez ci-dessus chap 143. pag. 394. col. 2. vers la » fin, les paroles de Mr. Arnauld.

(h) » Dapper, Descript. de l'Afrique, pag. 385.

(i) *Id. ib. pag.* 377. 378. NOTEZ que Mr. de Rochefort Ministre de l'Eglise Walonne de Roterdam, homme d'une piété distinguée, a dit dans son Histoire des Antilles, liv. 2. pag. m. 4<8. *que les Caraibes* (qu'il reconnoit Athées, pag. 469.) *savent fort bien reprocher aux Européens comme une injustice manifeste l'usurpation de leur terre natale.* Il raporte leurs discours & ajoûte, *cette plainte n'a pas un air trop sauvage.*

(k) » Plutarch. *in Pyrrho pag.* 393. *A.*

(l) Dapper *ubi supra pag.* 378.

(m) *Id. ib. p.* 388.

(n) *Id. ib. pag.* 388. 389.

(o) » Voïez ci-dessus ch. 104. pag. 329.

(a) » C'est-à-dire, qu'à l'égard de ce sentiment particu» lier ils ne sont point accusez d'hétérodoxie.

(b) » Ci-dessus ch. 143. pag. 39<. col. 1. Voiez aussi pag. » 394.

(c) » Au chapitre 174. Ce que j'y ai dit de Pline, se peut » confirmer par les paroles du Pere Hardoüin raportées » ci-dessus pag. 396. n. (i).

ftement avec quelque (*d*) affectation : & j'en pourrois alléguer (*e*) encore bien d'autres.

Il arrive quelquefois à ceux qui ne favent de quel côté fe tourner dans une difpute où les raifons de l'adverfaire font accablantes, de nier les points les plus évidens. Gardez-vous bien de cela, Monfieur, ne vous fervez point ici de la négative : le même foudre qui eft parti de la main de Mr. Arnauld contre le péché philofophique tomberoit fur vous, je me fervirois fort à propos de ce paffage de fa cinquiéme Dénonciation : » (*f*) Tout » ce qui vous refteroit donc feroit de dire, qu'il » n'y a point de tels Athées, & qu'il eft impof» fible qu'il y en ait. Il eft vrai qu'il y en a peu » qui fe déclarent dans les pays des Chreftiens, » ou des Mahométans, parce qu'il y en a peu qui » fe veulent expofer à eftre (*g*) brulez. Mais dire » qu'il eft impoffible qu'il y en ait, c'eft un para» doxe extravagant, quoyqu'avancé par (*h*) » quelques-uns de vos Auteurs pour rendre voftre » Philofophifme moins odieux. Les jugemens fo» lemnels rendus contre ces monftres, dont quel» ques-uns ont efté affez impies pour tirer va» nité de leur Athéïfme, comme fit Vanino bru» lé à Touloufe, font affez voir, quoyqu'à la » honte du genre humain, qu'il peut y avoir de » ces Athées pofitifs, qui ne reconnoiffent aucune » divinité ni vraie ni fauffe. Or dès qu'il y en a, » quoyqu'en petit nombre, & quand il n'y en » auroit qu'une douzaine dans tout le monde, » vous ne fauriez répondre à l'argument qu'on » vous vient de faire, qui détruifant votre chi» cane d'une *hypothefe impoffible*, vous oblige de » reconnoître qu'il, &c. »

Je vous quitte pour un moment, afin de me difculper auprès de ceux qui pourront trouver étrange que j'aïe emploïé tant de machines à prouver que les idées de l'honneur, & de la vertu font féparables de la foi de l'exiftence, ou de la Providence divine. Il y a long-tems que j'ai crû (*i*) que la peine de prouver cela pourroit fembler fuperflué. Cependant je m'appliquai avec foin (*k*) à mettre la chofe dans la derniere évidence, ce qui n'a pas empêché que cette thefe n'ait été dénoncée (*l*) comme une impieté par un délateur dont les Ouvrages (*m*) contenoient la même doctrine. Je foûtins tout de nouveau (*n*) la vérité de ma thefe, & néanmoins vous ne laiffez pas de pofer en fait que je me trompe, & de bâtir fur cette fuppofition votre feptiéme argument. Il y a peut-être bien des Lecteurs qui vous reffemblent en cela : il a donc falu que je m'étendiffe fur cet article, foit afin que je les défabufaffe pour une bonne fois, foit afin que je montraffe plus clairement le ridicule du délateur.

§. CXLVII.

Huitiéme objection : *fi les Athées ont mis quelque diftinction entre la vertu & le vice, ce n'a point été par le moien des idées du bien & du mal moral, mais tout au plus par le moien des idées du bien utile, & du dommage.*

Object. *Les Athées n'ont diftingué le bien du mal que felon leur utilité.*

JE viens moi-même à votre fecours ; je veux vous fuggérer une inftance qui vous donnera quelque répit, & qui eft la plus plaufible & la plus fubtile difficulté que l'on puiffe propofer fur cette matiere. Répliquez-moi ce qui fuit.

Diagoras, Pline, & tous les autres Athées qui ont vécu parmi les Païens, ne jugeoient pas que ce fut un bien moral que de pratiquer la vertu, ils favoient feulement que l'on en jugeoit ainfi dans le monde, & ils mettoient ce jugement parmi les erreurs populaires tout comme la Religion. Mais voïant qu'en conféquence de cette erreur il étoit utile de s'aquérir la réputation d'honnête homme, & que la débauche expofoit les gens au mépris, & à un dommage réel ; ils ont preféré les bonnes mœurs au déréglement de la vie. Il n'y avoit rien de bon dans leur intérieur, ils fe contentoient de fe conformer à la morale dans leurs paroles, & dans leurs actions extérieures toutes les fois que le bien utile le demandoit. Cela n'empêchoit pas qu'ils ne jugeaffent que la diftinction entre la vertu & le vice eft une chimere, & ainfi lorfque la crainte des hommes ne leur pouvoit pas fervir de frein, ils préféroient le mal moral au bien moral felon l'intérêt de leurs paffions corrompuës.

§. CXLVIII.

Premiere réponfe à la huitiéme objection. Il importe peu au bien temporel des Sociétez que les penfées ne foient pas bonnes, pourvû que dans fes paroles & dans fes actions on fe conforme aux loix de l'Etat.

Réponfe.

JE m'imagine que dès auffi-tôt que vous aurez lû cette inftance, vous croirez qu'on ne la fauroit réfoudre. C'eft-pourquoi je vous exhorte à ne point précipiter votre jugement, fufpendez-le, je vous prie, jufques à ce que vous aïez bien examiné toutes mes réponfes.

Ce font les actions des hommes, & non pas leurs penfées qui font utiles ou nuifibles à la Societé.

Je commence par vous faire fouvenir de l'état de la queftion. Il s'agit de favoir fi le Paganifme a été plus propre que l'Athéïfme à maintenir les Societez : or il eft conftant qu'elles fe maintiennent, ou qu'elles fe ruinent par les actions extérieures, & non pas par de fimples affirmations mentales. Si donc les Athées fe comportoient quant aux actions extérieures tout comme un fuperftitieux, s'ils parloient & s'ils s'aquitoient de tous les devoirs de citoïen tout comme lui, ils étoient tout auffi propres que lui à maintenir la Société,

(*d*) » Voïez le 1. Eclairciffement à la fin de mon Dictionnaire.

(*e*) » Conférez ce que j'ai dit ci-deffus à la fin du chap. » 18.

(*f*) Arnauld cinquiéme Dénonciation du péché philo» fophique pag. 45.

(*g*) » Notez qu'ils font punis lors même qu'ils fe repen» tent. Mr. Arnauld dans fa 1. Dénonciation pag. 35. » parle d'*un Gentilhomme de Pologne* qui aiant *été convaincu* » d'Athéïfme, fut *condamné à la mort en 1689. quoiqu'il* » *euft reconnu & abjuré fon impieté.*

(*h*) » Ces quelques-uns font pouffez par un intérêt parti» culier de difpute ; car en général les Jéfuites avoüent auffi » franchement que qui que ce foit l'exiftence de Athées. Voi» ci des paroles de Mr. Arnauld pag. 103. du Philofophifme » de Marfeille : *Depuis la découverte des peuples de l'Amé*» *rique on a mieux connu les fentimens que peuvent avoir fur* » *l'exiftence d'un Dieu, comme Auteur du monde, les peu*» *ples barbares : & Molina avec d'autres Jefuites rend témoi*» *gnage, que ceux du Brefil n'avoient aucune idée de la Divi*» *nité, avant qu'on leur eût porté la lumiere de l'Evangile.*

(*i*) » Voïez les Penfées diverfes ch. 180.

(*k*) » Dans les Penfées diverfes depuis le chapitre 178. » jufques au 182.

(*l*) » Voïez ci-deffus ch. 143. pag. 394.

(*m*) » Voïez ci-deffus chapitre 143. pag. 394.

(*n*) » Voïez dans le chapitre 4. de l'Addition aux Penfées » diverfes la réponfe à la 13. & à la 17. objection.

ciété, quoiqu'ils jugeassent qu'il n'y a point de diférence réelle entre ce qu'on nomme vice, & ce qu'on nomme vertu. Les Législateurs humains (a) n'établissent point de peines contre les pensées. Un homme qui avouëroit qu'il a eu envie de dérober, mais qui n'auroit rien dérobé effectivement, en seroit quitte pour une légere exhortation. On ne punit pas même ceux qui ont tâché (b) d'ôter la vie à un autre. Si on leur inflige quelque châtiment c'est toûjours à proportion de ce qui a été exécuté, & non pas à proportion de (c) ce qu'ils ont eu dessein de faire. Tant il est vrai que les Juges séculiers renvoient à Dieu le jugement des pensées, & ne se réservent que le jugement des actions, & des paroles. Ce qui prouve qu'ils sont très-persuadez qu'il n'importe point au bien de l'Etat qu'un particulier pense ceci ou cela, pourvû que d'ailleurs il parle & il vive selon les loix.

Si l'on m'objecte que quand un homme se persuade qu'il n'y a pas plus d'honnêteté intérieure dans la vertu que dans le vice, & qu'il n'y a point de Divinité qui commande les bonnes actions sous la promesse de la récompense, & qui défende le crime sous la menace de la punition, il s'abandonne au péché dès qu'il ne craint plus le blâme des hommes, ni les poursuites des Tribunaux; si l'on ajoûte à cela qu'un homme très-bien instruit de la nature de la vertu, & très-bien persuadé qu'il y a un Législateur invisible qui connoît tout, qui récompense d'une béatitude éternelle les bonnes actions, & qui condamne les pécheurs à des suplices qui ne finiront jamais, s'abstient du vice, & s'attache à la vertu lors même qu'il n'a rien à craindre, ni à espérer du côté des hommes; si, dis-je, l'on m'objecte ces deux choses, je répondrai que l'on change l'état de notre question; car on compare les Athées avec ceux qui connoissent le vrai Dieu, & il ne les faut comparer ici qu'avec les Païens. Or je vous ai montré (d) que les Païens ne prétendoient pas que leurs faux Dieux eussent fait des loix de Morale. Je vous ai montré (e) que leurs idées de la nature divine étoient moins propres à les détourner du mal qu'à les y encourager; & que ce seroit ouvrir la porte à la doctrine de Pélage (f) que de dire que par le seul motif de l'amour, ou de la crainte de Dieu ils avoient la force de réprimer leurs passions les plus fougueuses.

Nous verrons ailleurs (g) si la religion du serment servoit de beaucoup parmi eux au maintien des Sociétez, & si les cas où les personnes délicates sur le chapitre de la réputation peuvent commettre des crimes, sans avoir rien à craindre de la part des hommes, se présentent fréquemment & d'une maniere préjudiciable au repos public.

§. CXLIX.

Seconde réponse à la huitiéme objection: Si l'on peut soûtenir sans crainte de se tromper, que les Athées tirent de leur hypothese les conséquences qui confondent les vertus avec les vices. Deux remarques sur cela. Disproportions fréquentes entre les pensées & les actions de l'homme & nommément en matiere de Religion.

Systême général de l'Athéïsme.

On peut réduire l'Athéïsme à ce dogme général, que la Nature est la cause de toutes choses, qu'elle existe éternellement, & d'elle-même, & qu'elle agit toûjours selon toute l'étenduë de ses forces, & selon des loix immuables qu'elle ne connoît point. Il s'ensuit de là que rien n'est possible que ce qu'elle fait, qu'elle produit tout ce qu'il y a de possible; qu'aucun effort des hommes n'est capable de rien changer, de rien déranger dans l'enchaînement de ses effets; que tout arrive par une nécessité fatale & inévitable; qu'aucune chose n'est plus naturelle que les autres, ni moins convenable à la perfection de l'Univers; (h) qu'en quelque état que soit le monde, il est toûjours tel qu'il doit être & qu'il peut être; que la Nature étant une mere qui ne connoît point (i) ses enfans, n'a point de prédilection; qu'elle n'en favorise point les uns au préjudice des autres: mais qu'elle donne à chacun tous les attributs & toutes les qualitez qu'il doit, & qu'il peut avoir selon les tems & les lieux; enfin qu'elle ne destine nulles peines à ce qu'on nomme mauvaises mœurs, ni aucunes récompenses à ce qu'on nomme vertu. Je parle des peines & des récompenses diférées au tems à venir; car pour celles qui pourroient être immédiatement unies à certains actes de la volonté comme la perception d'amertume, ou de douceur est immédiatement liée à l'action du fiel, ou du sucre sur la langue, c'est une autre chose.

Conséquences affreuses qu'on en peut tirer.

Il est certain qu'un homme qui a conduit jusques là les conséquences de son systême d'Athéïsme, peut aller encore beaucoup plus loin. Il peut se persuader qu'il lui est indiférent de faire ceci ou cela; que n'y aïant point de franc arbitre, mais que tout arrivant par une fatalité aveugle & irrévocable, il doit se tenir les bras croisez sans se soucier de rien, sans s'exciter à quoi que ce soit, sans y exciter les autres; qu'il doit abandonner tout à l'activité de la Nature; que puisque l'ignorance & la science, le mensonge & la vérité, la vertu & le vice sont également des émanations du premier être aussi nécessaires les unes que les autres, à la perfection de l'Univers, il est ridicule de travailler ou à sa propre instruction, & à sa propre réformation, ou à celle des autres hommes, & qu'enfin si l'on se veut donner quelque mouvement, ce ne doit être qu'afin de se procurer tous les plaisirs de la vie.

Com-

(a) *Lex humana versatur tantum circa actiones externas, de cogitationibus verò internis, solitariè & citra omnem externum actum consideratis, nihil constituit. Undè vulgo dicitur:* Cogitationis pœnam nemo luit. *Balth. Meisnerus dissertat. de legib. pag.* 39.

(b) » Il faut excepter certains cas particuliers, comme » le dessein d'assassiner un Monarque, &c. Voïez Bodin » ch. 7. du 4. liv. de la République pag. 657. de l'édit. » Françoise & pag. 734. de l'édit. Lat.

(c) » Il peut y avoir des circonstances où ceci soufre exception. Voïez *Julius Clarus Sententiar. lib.* 5. §. *finalis* » *quæst.* 92.

(d) » Ci-dessus chap. 53. 54. & *alibi.*

(e) » Voïez ci-dessus chap. 126. & suiv.

(f) » Voïez ci-dessus le ch. 138.

(g) » Dans le 3. tom. de cet Ouvrage lorsque j'examinerai l'objection fondée sur ce que l'on a toûjours crû » que la Religion est le fondement du repos public. L'Au» theur n'a pas eu le tems de faire ce troisiéme tome.

(h) » Les Stoïques soutenoient cela comme il paroît par » divers endroits du livre de l'Empereur Marc-Aurele; & il » y a des gens qui veulent que le dogme de la Prédestina» tion emporte la même conséquence, que pour le moins » elle naisse de la doctrine de ceux qui disent avec J. C. » Scaliger *in Cardan. exerc.* 249. *cap.* 3. que Dieu a fait » toutes choses de la meilleure maniere possible.

(i) » Il y eut au XVI. siecle quelques Athées qui donnoient » de la raison à la Nature: *Naturam definiunt, vim quan*» *dam esse rationis atque ordinis participem, à qua, & in* » *qua omnia, extra quam nihil.* Petrus Paschalius in epistol. » pag. 117. édit. Lugd. 1548. in-8. Conférez les paroles de » Lipse ci-dessus ch. 141. vers la fin.

Comme il est avantageux à la bonne cause de faire voir aux Athées ces conséquences afreuses de leur principe, il n'en faut jamais perdre l'occasion, quand même ils déclareroient qu'ils ne les admettent point; car si on leur montre qu'en raisonnant conséquemment ils sont obligez a les admettre, c'est un grand pas pour les éclairer sur la fausseté de leur principe. C'est ainsi que l'on en use dans toutes les controverses. On y étale les conséquences d'un dogme. Si elles sont reconnuës *virtuellement* pour le moins, on les propose comme un nouveau chef d'accusation. Si elles sont rejettées, on ne laisse pas de les proposer comme un argument qui montre l'erreur du systême. Il n'y a point de sujet où il faille faire mieux valoir cette méthode *(k)* que dans celui que nous traitons.

Mais autant qu'il est certain que les conséquences étalées ci-dessus se peuvent tirer du principe des Athées, autant est-il incertain qu'ils les en tirent effectivement. Vous prendrez ceci pour un nouveau paradoxe, c'est pourquoi je ne saurois m'empêcher de vous dire mes raisons.

On ne raisonne guéres conséquemment de la théorie à la pratique.

I. Premiérement, je vous prie de considérer qu'il n'y a guéres de choses, dont la limitation de l'esprit de l'homme le rende plus incapable que de suivre avec la derniere justesse une longue gradation de raisonnemens. On s'égare beaucoup moins dans les matieres purement *(l)* spéculatives, que dans celles qui sont composées de spéculation & de pratique. Mais quelles disparates ne trouvet-on pas dans celles-ci, & principalement lorsqu'un systême contient plusieurs lieux communs! N'étant pas tous également importans, & les uns faisant plus d'impression que les autres, on les cultive avec beaucoup d'inégalité, & quand on a une fois admis certains corollaires, on n'en veut point démordre, quoiqu'ils combatent ce qu'on établit en d'autres endroits. Les disputes des Théologiens en sont une preuve manifeste. Les uns accusent éternellement les autres tantôt de mal raisonner, tantôt de se contredire, tantôt d'alier ensemble des choses contraires, tantôt d'imputer des conséquences qui ne sont point reconnuës. On a écrit sur les mêmes choses, & sur ce ton-là pendant je ne sai combien d'années, & chaque parti s'en tient encore à ses premiéres prétentions. La disparate est visible, principalement lorsque l'on compare la théorie avec la pratique. Regardez-moi cinq ou six sectes qui sont quelquefois dans le même lieu: leurs mœurs se ressemblent comme deux goûtes d'eau, leurs principes ou leurs dogmes sont très-diférens, aucune d'elles ne vit selon ses propres principes. J'ai parlé de cela dans *(m)* mes Pensées diverses. Mr. Nicolle a fait beaucoup *(n)* de remarques sur le peu de soin qu'on a dans le Christianisme de mettre d'acord ses actions avec ses persuasions: *Quand il s'agit de passer de la spéculation à la pratique*, dit-il, *(o) les hommes ne tirent point de consequence; & c'est une chose étrange comment leur esprit se peut arrester à certaines veritez spéculatives sans les pousser aux suites de pratique, qui sont tellement liées avec ces veritez, qu'il semble impossible de les en separer..... Il y a une suite nécessaire entre connoitre Dieu & l'honorer, mais, &c. (p)...... Qui ne croiroit que les hommes estant parvenus a la connoissance de l'immortalité de leur ame, ils la porteroient bien avant, & qu'ils en concluroient qu'il faut donc employer toute leur vie à luy procurer un estat heureux après la mort. Il n'y a point de consequence plus sensible que celle-la. Cependant combien de grands Esprits ont travaillé a l'établissement de ce point, qui ne paroissent pas avoir beaucoup songé à cette conséquence.* Ce n'est-là qu'une partie des exemples alleguez par cet Auteur.

Comme on voit par l'exemple du mensonge.

J'y en vais joindre un autre qui n'est ignoré de personne. L'un des plus sanglans afrons que l'on puisse faire, est de donner un démenti. Les gens les plus modérez perdent patience sur une injure si atroce, & en demandent assez souvent la réparation l'épée à la main. C'est un signe qu'ils sont pénétrez fort vivement de cette idée, qu'il n'y a rien de plus indigne d'un homme d'honneur que le mensonge. Il faut donc qu'on juge que la verité a quelque chose de si beau, & de si conforme aux devoirs de la créature raisonnable qu'on ne peut s'en éloigner sans infamie. Cependant il n'y a point de défaut plus commun que le mensonge: c'est beaucoup si dans les conversations ordinaires il se débite deux veritez parmi trente faussetez. Il ne seroit pas hors de propos de remarquer le doigt de la Providence en ce que le démenti passe pour un grand afront; car l'inclination de l'homme à raconter des faits faux est si violente qu'elle a un besoin extrême d'un principe réprimant, tel qu'est cette idée de l'honneur humain qu'une accusation de mensonge est une ofense mortelle. Le mal est que ce principe aïant à combattre un ennemi bien fortifié, ne fait pas de grands progrès. Le monde est rempli de gens qui de gaïeté de cœur, & par plaisir unique d'exercer leur langue, mentent sans poids & mesure, quoiqu'ils sachent que dès que l'on s'est aquis la réputation de menteur *(q)*, on ne trouve plus de creance lors même qu'on dit une verité. Le même homme qui vient de tirer l'épée pour se venger d'un démenti, raconte les circonstances de son duel avec mille déguisemens. Voici donc un exemple insigne de la mesintelligence de la théorie des hommes avec leur pratique.

N'allez pas vous imaginer que les sectateurs de l'Athéïsme sont exemts de la disparate, & que leurs mœurs s'accordent très-bien avec leur dogme. Le contraire a paru dans la secte d'Epicure: elle *(r)* vivoit mieux qu'elle ne parloit. Il n'est donc nullement certain qu'ils tirent de leur principe toutes les conséquences qui en émanent.

Le systême & la pratique des Athées se contredisent.

II. En second lieu, vous devez considérer qu'il y a quelques-unes de ces conséquences qu'ils ne tirent aucunement. Ils ne concluent point que les loix de la nature étant immuables, & que n'y aïant nulle liberté dans l'homme non plus que dans une pierre, il faut se tenir les bras croisez, & abandonner toutes choses à l'activité aveugle

gle

(k) » Je m'en suis servi dans mon Dict. à la remarque » I. de la 2. ed. ou N. de la dern. de l'article *Spinoza* n. » VI. & je l'ai suposée bonne dans le chap. 181. des Pensées » diverses.

(l) » Comme est par exemple une longue suite de dé» monstrations géométriques.

(m) » Voiez-y les chapitres 135. & suiv. 176. 181. & » *alibi passim*.

(n) » Dans le Traité de la crainte de Dieu n. 13. & » suiv. pag. m. 130. & suiv. du 1. tome des Essais de Mo» rale.

(o) » Essais de Morale *ibid*.

(p) » La suite de ce passage est ci-dessus pag. 189. » col. 2.

(q) Ἀριστοτέλης ἐρωτηθεὶς τί περιγίνεται κέρδος τοῖς ψευδομένοις, Ὅταν, ἔφη, λέγωσιν ἀλήθειαν, μὴ πιστεύεσθαι. Aristoteles interrogatus, *Quidnam mendaces lucrarentur? Ut cum vera*, inquit, *dixerint, non illis credatur.* Diogen. Laërt. l. 5. n. 17. pag. 277.

(r) » Voiez les Pensées diverses ch. 176. & notez que » par raport à la morale c'est toute la même chose d'admet» tre l'existence de Dieu sans la Providence, que d'en nier » l'existence. Voiez ci-dessus ch. 144.

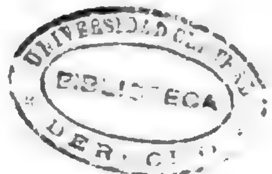

gle de leur cause. Ils sont aussi attentifs à leurs afaires, que s'ils se croïoient doüez de la liberté d'indiférence, & il est même très-possible que plusieurs d'entre eux croient bonnement en être doüez. C'est pourtant une opinion incompatible avec leur systême. Mais n'étoit-elle pas incompatible avec celui des Stoïciens & avec celui d'Epicure? Et y a-t-il eu des Philosophes qui parlassent (s) du franc arbitre avec plus d'emphase que les Stoïciens? N'est-il pas sûr aussi que l'on enseignoit dans la secte d'Epicure que l'homme agit librement, je veux dire avec cette espece de liberté qui fait qu'une action est méritoire ou déméritoire, à quoi, selon Epicure, non plus que selon le Pape, qui a condamné les propositions de Jansénius, il ne sufit pas qu'elle soit faite sans contrainte. Car il étoit visible à tout Philosophe Païen que si une force majeure eût poussé invinciblement l'ame humaine à une action en lui imprimant l'acte de vouloir, cette *spontanéité* n'eût pas pû sufire à mettre un homme en état d'être justement blâmé ou loüé.

Quoiqu'il en soit, Monsieur, voici trois choses indubitables: 1. Le *fatum* des Stoïciens & le systême des atomes d'Epicure ruïnoient pleinement le franc arbitre. 2. On poussa tellement à bout ces deux sectes de Philosophes, que toutes leurs réponses pour accorder leurs hypotheses avec notre liberté, ne furent (t) qu'un galimatias incompréhensible & visiblement absurde. 3. Ces Philosophes ne laisserent pas de soûtenir que l'homme a un franc arbitre, & de se regler sur cette suposition dans le maniment de leurs afaires. Je sai bien qu'il se trouva des particuliers qui devinrent négligens sur le chapitre de la Religion (v) à cause qu'ils crurent la fatalité de la destinée; mais leur nombre fut très-petit en comparaison de ceux qui tirerent une toute autre conséquence de cette fatalité. Prenez un peu garde à ceci, ou les Stoïques & les Epicuriens croïoient tout de bon qu'ils étoient doüez de la liberté d'indiférence, ou ils ne le croïoient pas. S'ils le croïoient, ils avoient une opinion incompatible avec leur systême: s'ils ne le croïoient pas, leurs actions ne s'accordoient point avec leur dogme; car ils s'apliquoient à leurs afaires tout comme s'ils avoient crû qu'elles dépendissent de leur prudence. Or puisque ces grands Philosophes ont raisonné ou agi inconséquemment, (vv) pourquoi suposeriez-vous que les Athées raisonnent ou agissent toûjours conséquemment à leur principe? N'avez-vous pas ici un exemple du contraire? Ne se conduisent-ils pas comme s'ils étoient persuadez du franc arbitre de l'homme?

Ce qu'on reproche aussi aux Prédestinateurs.

Si vous leur objectiez cette inconséquence, il seroit à craindre qu'ils n'abusassent des chicaneries que l'on fait à la doctrine de Calvin touchant les décrets de la Prédestination. Les Catholiques Romains, les Luthériens, les Arminiens, les Sociniens ne cessent de la combattre par des conséquences odieuses. C'est plûtôt une vexation ou une persécution, qu'un exercice de controverse. Ils y ont tellement aguerri les peuples, que les laïques fort ignorans savent objecter que s'il y avoit une telle Prédestination, il seroit fort inutile de se donner la moindre peine; car, ajoûtent-ils, on auroit été prédestiné à la damnation ou au salut. Au premier cas on seroit damné, quelque soin qu'on eût de bien vivre. Au second cas, on seroit sauvé, quelque mal que l'on vécût, & ainsi c'est une doctrine qui porte ou au desespoir, ou à la sécurité charnelle, ou à l'inaction. Vous croïez que tout est reglé par des décrets absolus & irrévocables, dit-on, à un homme qui commande à son valet de le venir éveiller à cinq heures du matin. S'il est écrit dans le livre de ces décrets que vous vous leverez demain à cinq heures, vous n'avez que faire ni de monter votre réveille-matin, ni de donner ordre que l'on vienne éveiller. Il est absolument impossible que vous ne vous leviez à cette heure-là. Mais s'il est écrit que vous dormirez jusqu'à 8. heures, c'est en vain que vous prenez des précautions pour ne dormir que jusques à cinq. Il vous seroit plus facile de bouleverser la mer & la terre que de changer un ïota dans le livre des décrets de Dieu.

Comment les Calvinistes répondent & rétorquent.

Vous savez mieux que moi ce que l'on répond à ces chicanes, & à celles qui sont fondées sur la doctrine du même Calvin, que nous sommes nécessitez au mal sans la grace, & au bien avec la grace, de sorte que nous ne faisons quoi que ce soit avec une liberté d'indiférence. On les réfute directement, & on les rétorque; & quant au reste, il est sûr que les Calvinistes les plus rigides ne sont pas moins vigilans sur leurs afaires qu'un Socinien, qui ôte à Dieu la prévision des actes libres de l'homme, & qu'ils se conduisent comme s'ils étoient persuadez de la doctrine du franc arbitre. Ils sont aussi attentifs que les autres hommes à prendre leurs précautions; ils exhortent, ils censurent, ils menacent, ils disent dans l'occasion tout comme feroit un Arminien, ou même un Socinien, *Si j'avois eu la prudence de faire cela, je serois aujourd'hui fort à mon aise*, & mille choses semblables. Vous avez tenu cent fois de pareils discours, non pas par inadvertance & à la volée, mais le plus sérieusement du monde: vous n'avez jamais négligé ni vos afaires temporelles, ni les intérêts du salut: vous avez excité vos soins, votre vigilance, votre industrie autant qu'un autre. Si quelqu'un vous objectoit que vos paroles & vos actions ne s'accordent pas avec le principe de la Prédestination absoluë, & de la nécessité irrésistible qui meut notre volonté, que lui répondriez-vous, Monsieur? De très-bonnes choses, mais dont la plûpart pourroient servir à un Spinoziste si vous lui reprochiez que le soin qu'il prend de sa personne, de sa famille, de son bien, ne s'accorde pas avec son systême.

Il ne semble pas qu'il y ait des gens qui dûssent se mieux tenir en repos que ceux qui croient avoir une connoissance certaine de l'avenir, soit qu'ils prétendent que Dieu le leur a révélé immédiatement, soit qu'ils prétendent qu'il n'a fait que leur donner des secours particuliers pour déveloper les mysteres de l'Apocalypse. Mais tant s'en faut qu'ils se reposent sur les soins de la Providence, qu'il n'y a sorte de mouvement qu'ils ne se donnent (x) pour faire venir l'effet de leur prédiction. Ils agissent comme s'ils se défioient de la puissan-

ce

(s) » Voiez cent passages de Séneque là-dessus & le Ma-
» nuel d'Epictete.

(t) » Voiez dans le Diction. histor. & crit. la remar-
» que *H* de l'article *Chrysippe*, & la remarque derniere de
» l'article *Epicure*.

(v) *Circa Deos ac religiones negligentior* (Tiberius) *quippe addictus mathematicæ, persuasionisque plenus cuncta fato agi.* Sueton. in Tiberio cap. 69.

(vv) » Si vous voulez voir avec quelle force on mon-
» troit aux Stoïciens, que leur *fatum* étoit la ruine de la
» liberté, vous n'avez qu'à lire le *Jupiter confutatus* de
» Lucien, *Oper. to. 2. pag. m.* 173. *& seq.* le Traité d'Alex.
» d'Aphrodisée *de fato* (Grotius l'a inséré dans son *Senten-*
» *tiæ Philosophorum de fato*) & Némésius au ch. 35. *de na-*
» *tura hominis.*

(x) » Voïez dans mon Dictionnaire la remarque *B* de
» de l'article *Drabicius*.

ce de Dieu, ou comme si l'événement ne dépendoit que (y) de l'industrie humaine. Tant il est vrai que l'homme sçait peu concerter ses actions avec ses principes !

Vous n'ignorez pas les conséquences odieuses dont on charge la doctrine des Eglises réformées touchant la justification par la seule foi, la certitude du salut, & l'inamissibilité de la grace. Quel bruit & quelles tempêtes n'excite-t-on pas (z) contre ces dogmes, comme s'ils ruinoient la pratique des bonnes œuvres, & s'ils renversoient toute la Morale de l'Evangile; Vous ignorez encore moins ce que répondent les Réformez. Vous êtes donc fort en état de connoître par un grand exemple que l'on est sujet à imputer à un parti plusieurs choses que l'on croit couler nécessairement de ses principes, & qu'il desavoüe néanmoins, soit que faute de pénétration ou d'attention il ne voïe pas qu'elles soient des suites de son hypothese, soit que les conséquences de quelque autre dogme fassent plus d'impression sur l'esprit, & absorbent celles-là, soit qu'enfin on puisse alléguer une morale pratique qui détruit l'accusation. Cela vous doit aprendre, Monsieur, qu'afin d'être bien assûré qu'un Stratonicien se gouverne selon toutes les conséquences qui émanent de son systême d'Athéïsme, il ne sufit pas de voir leurs raports & leur liaison, mais qu'il faut de plus s'informer exactement s'il les admet, & s'il les réduit en acte.

Il n'y a rien où l'on soit plus exposé aux inconséquences, que dans les matieres de Religion.

Exemples de l'opposition qu'il y a entre les principes & les pratiques des Païens.

Y eût-il jamais de raisonnement plus facile que celui-ci ? *Les Dieux ont mille moyens de perdre l'homme, ils lui peuvent ôter les biens, l'honneur, & la vie quand il leur plait, & ils sont vindicatifs excessivement: donc l'homme ne doit jamais être plus soigneux de ne les irriter pas que lorsqu'il sait qu'ils sont en colere.* Mais cette conséquence quelque naturelle qu'elle fût, a été renversée très-souvent par les Paiens; car combien y a-t-il eu de rencontres où l'audace d'ofenser les Dieux a été d'autant plus énorme que l'on sentoit par quelque coup d'adversité qu'ils étoient fâchez ? Je vous ai prouvé par de grands exemples, 1. Qu'on étoit persuadé que même les crimes les plus ignominieux (a) étoient quelquefois l'instrument de leur vengeance. 2. Que l'on se moquoit de leur colere, & qu'on la bravoit (b). L'Amérique me va fournir un nouvel exemple :

Des Américquains.

Quelqu'un d'entre les Caraibes travaillant un jour de Dimanche, Monsieur du Montel rapporte qu'il luy dit, » Celuy qui a fait le » Ciel & la Terre sera fâché contre toy de ce que tu » travailles aujourd'huy : Car il a ordonné ce jour pour » son service. Et moy, lui répondit brusquement le Sauvage, je suis fâché contre luy : Car tu dis qu'il est le Maître du Monde, & des saisons. C'est donc luy, qui n'a pas envoyé la pluye en son temps, & qui a fait mourir mon Maniac & mes Patates, par la grande secheresse. Puisqu'il m'a si mal traitté, je veux travailler tous les Dimanches pour le fascher (c).

Des Stoïciens.

Plusieurs Philosophes Paiens ont enseigné, que l'ame de l'homme étoit (d) une partie de Dieu. Les Stoïciens principalement adopterent ce mauvais dogme: l'Empereur Marc Aurele le supose à tout bout de champ. Il étoit naturel d'en conclure que chaque homme étoit un Dieu, qu'il méritoit donc les honneurs divins; les autels & les sacrifices, qu'il n'avoit point de défauts, & que ce seroit une audace impie que de l'accuser de quelque faute, & que de lui donner des avis pour s'en corriger. A-t-on reconnu ces conséquences ? Ces Philosophes ont-ils jamais dit que l'on devoit adorer les hommes vivans? Les peuples mêmes les plus idolatres, ceux qui adoroient les herbes de leurs jardins, ne se sont-ils point abstenus de l'adoration de leur prochain ? Et si vous exceptez quelques exemples d'une flaterie (e) outrée, n'a-t-on pas toûjours attendu à rendre à quelques personnes les honneurs divins, qu'elles fussent mortes ? Y a-t-il eu des Philosophes qui aïent plus déclamé que les Stoïciens contre les imperfections de l'homme, ou qui aïent donné plus de regles de morale qui tendoient à corriger les vices énormes qu'ils déploroient ? Le mal étoit trop visible, me dira-t-on, il auroit falu se crever les yeux, ou être de la derniere stupidité pour ne pas savoir les défauts de l'homme, & le besoin qu'il avoit d'être exhorté à s'en corriger. Il faloit donc conclure, répondrai-je, que son ame n'étoit pas une partie de Dieu; car le Dieu suprême, le grand Jupiter qui existe éternellement, & qui a produit le monde, & qui le gouverne ne peut point être composé de parties défectueuses. S'il est un animal, comme le disoient les Stoïciens, non-seulement il ne peut pas être mutilé de quelque membre, mais aussi il ne peut pas en avoir aucun qui soit languissant & atrophié. Chacune de ses parties doit avoir toûjours tout autant de perfections qu'il lui en convient. Le curieux spectacle que ç'eût été qu'une dispute entre un Professeur Stoïque, & ses disciples débauchez qui lui auroient soûtenu par des argumens *ad hominem* qu'ils n'avoient que faire de ses remontrances, qu'ils étoient aussi-bien que lui une partie de l'Etre souverainement parfait, & qu'il étoit bien téméraire de prétendre que les Dieux avoient besoin de ses leçons pour se corriger de leurs défauts ! Il auroit été encore plus embarassé que s'ils lui eussent soûtenu qu'en s'abandonnant au vice, & en niant la fatale (f) destinée, ils obéïssoient aux loix du destin tout comme lui qui s'apliquoit à la vertu, & qui l'enseignoit aux autres, & qui afirmoit le *fatum*. Je ne parle point de l'inconséquence qui se trouve à invoquer un Dieu qui a des parties, j'en ai parlé ci-dessus (g). Mais je dirai en passant que les Mystiques qui assûrent, que l'ame humaine est une émanation de la substance de Dieu, (h) & *une particule de la Divinité*, seroient exposez aux mê-

(y) » Voïez dans le même Dict. la remarque B de l'article *Acosta*.

(z) » Mr. Arnauld sur-tout a bien crié dans son gros » volume du renversement de la morale & dans les Livres » qu'il a publiez pour justifier celui-là.

(a) » Voïez ci-dessus, ch. 147. vers le milieu qu'ils » poussoient à l'impudicité : ajoûtez-y l'exemple des Propætides que Vénus fâchée de ce qu'elles n'avoient pas re- » connu sa divinité, poussa à se prostituer :

Sunt tamen obscœna Venerem Propœtides ausa
Esse negare deam : pro qua sua numinis ira
Corpora cum forma prima vulgasse feruntur.
Ovid. Metam. lib. 10. v. 238.

(b) Voïez ci-dessus le ch. 135. 137.

(c) » Rochefort hist. natur. & morale des Isles Antilles » liv. 2. ch. 13. pag. 469. 470. édit. de Rotterd. 1665.

(d) » Voïez ci-dessus ch. 26. vers le milieu.

(e) » Alexandre, Auguste, &c. voïez le ch. 105. des » Pensées diverses.

(f) » Effectivement on pouvoit dire, qu'il n'étoit pas » moins de la fatale destinée que ceux qui la nioient la » niassent, qu'il l'étoit que ceux qui l'afirmoient l'afirmassent : d'où il s'ensuit que l'afirmation n'est pas plus dans » l'ordre que la négation, & ainsi du reste. Les Stoïciens » eussent pourtant rejetté cette conséquence quelque sensible qu'elle soit.

(g) » Ch. 141. pag. 392.

(h) » Voïez Mr. Poiret dans le 1. tome de l'Œconomie » divine pag. 277. & suiv.

mêmes foudres que ce Professeur Stoïcien, s'ils ne se couvroient sous des expressions inintelligibles.

Des Siamois.

La théorie & le culte des Idolatres modernes ne se suivent point. Les Siamois invoquent un Dieu en croïant qu'il n'entend point leurs prieres, & on ne les desabuse pas quoiqu'on les réduise au silence quand on raisonne avec eux sur l'absurdité de leur culte. Nous aprenons cela du Pere Tachard. » Je priai un Talapoin, dit-il (i), » de nous expliquer quelques-unes des paroles » qu'il chantoit à sa priere. Après plusieurs questions & réponses, il me fit entendre qu'il y » demandoit du merite. Nous le priâmes de » nous dire à qui il s'adressoit pour en obtenir, » il répondit que c'étoit à Dieu ? Nous continuâmes à luy demander, où étoit le Dieu qu'il » invoquoit, & sur ce qu'il nous répliqua qu'il » étoit depuis près de deux mille ans dans le (k) » Nireupan, c'est le Paradis des Epicuriens, » nous eûmes lieu de luy faire diverses instances » car il vouloit que son Dieu ne fût occupé que » de ses plaisirs, & néanmoins qu'il entendoit » encore sa priere, ce qui ne s'accorde pas. Nous » le pressâmes de nous expliquer nettement comment il concevoit que cela se pût faire ; il nous » repartit que si son Dieu n'entendoit pas, il avoit » laissé du moins un commandement de prier, » qu'il accomplissoit en priant. Nous combatîmes sa réponse, en luy montrant que si son » Dieu ne pensoit plus à nous, l'observation de » ses commandemens étoit inutile, & nous luy » prouvâmes ce raisonnement par une comparaison familiere. Tandis que le Maître de la maison vit, les serviteurs exécutent ses ordres, parce qu'ils espérent de luy plaire, ou qu'ils craignent d'en être punis : mais quand il est mort, » chacun se retire de son service, les bons serviteurs ne pouvant plus luy plaire, ni les méchans en aprehender aucune punition. Nous » luy demandâmes pour quelle raison il n'en usoit » pas de la sorte, son Dieu étant hors d'état de » luy faire du bien & du mal. » Le Talapoin ne sçut rien répondre, mais en se retirant il ne laissa pas d'allumer un cierge devant son Idole. Les Missionnaires prierent Dieu (l) *d'éclairer une Nation que l'esprit de ténébres aveugloit tellement sur les premieres notions de la Divinité, qu'en ôtant à Dieu le principal de tous ses attributs qui est la puissance, il leur avoit persuadé d'adorer une Divinité qui n'agit point, & qui n'a nulle providence* (m).

L'irréligion n'est pas plus juste dans ses conséquences que l'Idolatrie. Les Athées des Isles Marianes (n) croïent l'immortalité de l'ame : il y a d'autres Athées qui sont persuadez des enchantemens & de la sorcellerie (o), & qui reconnoissent des esprits les uns bons, les autres mauvais (p). Ajoûterai-je que les Athées de la Chine admettent une récompense de la vertu & un châtiment du peché (q) ? Je vous citerai ci-dessous (r) le Pere Lami, qui a connu des Athées qui rejettoient absolument quelques-unes des conséquences de leur principe.

§. CL.

Deux autres remarques sur la matiere du chapitre précédent.

Nouvelle preuve que les Athées ne reglent pas leur conduite sur la théorie de leur systême.

III. IL faut considérer en troisiéme lieu qu'encore que Straton, Spinoza & tels autres naturalistes soient obligez d'afirmer que toutes choses sont également parfaites & nécessaires, eu égard à leur nature absoluë & par raport à l'Univers, il est impossible qu'ils se persuadent qu'elles conviennent également les unes aux autres. S'ils avoient prouvé par une démonstration géométrique qu'il n'y a pas moins de réalité, ni de perfection dans une pierre que dans l'or, & que c'est un aussi grand ornement à la Nature de contenir de la bouë que de contenir du pain, ils ne laisseroient pas de croire que l'or & le pain leur sont plus utiles que les pierres & que la bouë. Ils ne peuvent jamais regarder comme une chose indiférente de manger du pain, ou des pierres, de boire du vin ou du vif argent. Ils renonceroient plûtôt aux démonstrations les plus évidentes de la géométrie qu'aux notions par où ils discernent ce qui convient à leur santé d'avec ce qui ne lui convient pas. Ces notions, ces preuves de sentiment & d'expérience leur feront trouver mille distinctions entre les effets de la Nature, & les porteront infailliblement à préférer les uns aux autres. Ils n'écouteront point là-dessus une théorie de leur systême qui mettroit de l'égalité entre toutes choses : soïez bien sûr que ce n'est jamais la regle de leur conduite.

Ils suivent leur goût, leur inclination, &c. tout comme les autres hommes.

S'ils savent que tous les corps qui tombent sous la main, ne leur sont pas également convenables, ils savent aussi que toutes les qualitez de l'ame ne leur conviennent pas également. Ils ne sauroient s'empêcher de voir que l'ignorance est un état d'imperfection par raport à l'homme, quoique selon leur systême elle soit une modalité aussi réelle, aussi nécessaire à l'Univers que l'érudition. Ils sentent très-vivement qu'une qualité qui leur attire des éloges est préférable aux qualitez qui les feroient mépriser. Oubliant donc dans l'usage de la vie, & dans le train de leur conduite les conséquences de leur hypothese, ils vont aux objets de l'inclination : ils suivent leur goût & ils se conforment aux idées qui peuvent flater l'amour propre. Ils étudient s'ils aiment la science ; ils préférent la sincérité à la fourberie, s'ils sentent plus de plaisir après avoir fait un acte de bonne foi, qu'après avoir dit un mensonge ; ils pratiquent la vertu, s'ils sont sensibles à la réputation d'honnête homme : mais si leur tempérament les pousse vers

(i) » Tachard, second voïage de Siam, liv. 4. p. 154. » édit. de Holl.

(k) » Voïez dans le Diction. hist. & crit. la remarque *A* » de l'article *Sommona-codom*.

(l) » Tachard *ib.* pag. 155. Conférez le Journal de l'Abbé Choisi pag. m. 301.

(m) » NOTEZ qu'encore que la conduite de ces Idolatres soit très-absurde, & sur-tout dans un Talapoin aussi » ignorant que celui-ci, on ne peut pas dire en général » qu'ils doivent croire que leurs prieres sont tout-à-fait inutiles. Voïez mon Dictionnaire *ubi supra*.

(n) Voïez ci dessus le ch. 14.

(o) » Des barbares en la Religion les uns ne recognoissent aucune Divinité, & néanmoins sont adonnez aux » enchantemens & sorcelleries : Comme aucuns Historiens escrivent qu'anciennement estoient les Huns quand » ils sortirent de leur pays : & que sont encore plusieurs » peuples Septentrionaux, & en l'Amérique les Brasiliens » Chichimecs *Le Conseiller d'estat 1. part. ch. 15. pag. 47. édit. de Holl. in-12.* Ce Livre est attribué au Marquis de » Bethune dans le Journal des Savans du 7. Mars 1667. p. » 98. édit de Holl.

(p) » Voïez Mr. de Rochefort, Hist. des Isles Antilles » liv. 2. ch. 13. Et NOTEZ que ces barbares qui joignent » l'irréligion avec la croïance des esprits, & de la sorcellerie ne raisonnent point sur les principes dont j'ai parlé » dans mon Diction. remarque D. de l'article *Rugeri*.

(q) » Voïez mon Dict. à l'article *Sommona-codom*, remarque *A*.

(r) » Ch. 154.

vers la débauche, & s'ils aiment mieux la volupté, que l'aprobation du public, ils s'abandonnent à leur penchant. Il faut dire la même chose par raport aux autres qualitez bonnes ou mauvaises; ils donnent la préférence ou à celles-ci, ou à celles-là, non pas selon les principes spéculatifs qui résultent de leur premiere hypothese, mais selon les preuves de sentiment & d'expérience que l'amour propre leur fournit.

Ils suivent les apparences, tout comme les Pyrrhoniens, contre leurs principes.

IV. En quatriéme lieu je vous prie de songer aux Pyrrhoniens, & nommément à (s) Carneade. Ils soûtenoient l'incertitude avec autant de vivacité que les Dogmatiques soûtenoient la certitude. Il n'y avoit point d'éfort d'imagination, ni point de subtilité d'esprit qu'ils n'emploïassent pour faire voir que l'on ne sait pas quelle est la nature des choses absolument parlant, & que l'on ne sait sinon qu'elles nous paroissent telles ou telles; mais ils ne laissoient pas de se comporter quant à l'usage tout comme les Dogmatiques. Il leur sufisoit que tels & tels alimens leur parussent bons, que telles & telles actions leur parussent justes: cette aparence les déterminoit à préférer ceci à cela, avec la même sécurité que s'ils eussent crû connoître la nature intérieure & absoluë des objets. Qui nous empêche de suposer une pareille conduite dans les Athées? Ils doivent s'imaginer selon leurs principes que l'ignorance & la science, que le vice & la vertu sont des choses aussi parfaites en elles-mêmes les unes que les autres, eu égard à l'univers; mais ils sentent évidemment qu'elles ne paroissent pas aussi parfaites les unes que les autres par raport à l'homme. N'avoir point d'esprit, être sot, être méprisé, sont des choses qui paroissent tout-à-fait hideuses: le contraire paroît beau & agréable. La vertu paroît belle & honnête, le vice paroît laid & deshonnête. Pourquoi voulez-vous que ces aparences aïent moins d'activité sur les Athées que sur les Pyrrhoniens, & qu'elles ne soient pas le mobile & le ressort de leurs actions, comme de celles des Sceptiques? Vous devez en tout cas, vous informer si à l'exemple de ces anciens Philosophes, ils ne se conduisent point conformément aux aparences, plûtôt que conformément à des hypotheses abstraites touchant les qualitez intérieures & absoluës des objets. Vous ne pouvez pas douter qu'ils ne tiennent ce chemin à l'égard des choses physiques. Il est trop clair qu'ils n'ont jamais pû confondre (t) les bons alimens avec les mauvais, ni la loüange avec le blâme, ni les paralogismes avec les bonnes raisons. Il est donc possible qu'ils n'aïent pas confondu effectivement le bien & le mal moral.

Vous ne doutez pas que le livre de Marc-Auréle ne soit rempli de la plus solide morale, que la Philosophie païenne pût fournir. Ce sera donc vous citer une autorité de grand poids que de vous dire que cet Empereur Philosophe remarque que d'être conduit par la Raison vers les choses qui paroissent des devoirs, est une qualité commune aux Athées avec les hommes de bien (u).

§. CLI.

Si un Athée peut s'imaginer qu'il y à naturellement & moralement de la diférence entre la vertu & le vice.

Comment les Athées peuvent confondre la vertu & le vice.

V. Ma cinquiéme considération est plus digne de votre examen que toutes les autres. Il n'y a ce me semble que deux manieres de concevoir comment les Athées peuvent confondre le vice avec la vertu; la premiere est que ne croïant pas qu'une intelligence infiniment sainte ait rien ordonné, ni rien défendu à l'homme; ils doivent se persuader qu'en elle-même aucune action n'est ni bonne, ni méchante, & que ce qu'on nomme bonté morale, ou défaut moral, ne dépend que de l'opinion des hommes; d'où il s'ensuit que de sa nature la vertu n'est point préférable au vice, & qu'on peut indiféremment la préférer, ou la postposer selon que le cœur en dit. La seconde est, que ne croïant point de Providence: ils doivent se persuader qu'il n'y a point d'autres récompenses, ni d'autres peines que celles qui peuvent venir de l'homme, & qu'ainsi il est tout-à-fait indiférent de s'attacher à la vertu plûtôt qu'au vice, ou plûtôt au vice qu'à la vertu, moïennant que l'on prenne bien ses mesures par raport aux loix humaines.

Je conviens qu'il est fort probable que plusieurs Athées raisonnent ainsi, & ce ne sont pas les pires de tous; car ils conservent des motifs de préférence pour la vertu, en cas que l'éducation, le tempérament, l'amour des loüanges, & de la belle gloire, la crainte du blâme, & telles autres considérations les aident à réprimer les attraits du vice. Mais il est très-possible que bien des Athées philosophent autrement, & qu'ils trouvent dans la vertu une honnêteté naturelle, & dans le vice une dès-honnêteté naturelle.

Par quelles raisons ils peuvent aussi préférer la vertu.

Pour comprendre cela vous devez vous souvenir des (a) Stratoniciens, & des (b) Philosophes Chinois. Ils disent que la beauté, la symmétrie, la régularité, l'ordre que l'on voit dans l'Univers, sont l'ouvrage d'une Nature qui n'a point de connoissance, & qu'encore que cette Nature n'ait point suivi des idées, elle a néanmoins produit une infinité d'espèces dont chacune a ses attributs essentiels. Ce n'est point en conséquence de nos opinions que le feu & l'eau diférent d'espece, & qu'il y a une pareille diférence entre l'amour & la haine, & entre l'afirmation & la négation. Cette diférence spécifique est fondée dans la nature même des choses; mais comment la connoissons-nous? N'est-ce pas en comparant les propriétez essentielles de l'un de ces êtres, avec les propriétez essentielles de l'autre. Or nous connoissons par la même voie qu'il y a une diférence spécifique entre le mensonge & la vérité, entre la fidélité & la perfidie, entre l'ingratitude & la gratitude &c. Nous devons donc être assûrez que le vice & la vertu diférent spécifiquement par leur nature, & indépendemment de nos opinions. Vous voïez donc qu'il n'a pas été dificile aux Stratoniciens de découvrir que la même nécessité de la

(s) » Personne n'étoit aussi capable que lui de soûtenir » que rien n'est juste de sa nature, (voïez mon Diction. » à l'art. *Carneade* rem. G. H.) & néanmoins ses maxi- » mes de morale étoient de la derniere rigidité; *ibid.* » rem. *H.*

(t) » C'est-à-dire, se servir indiféremment d'une nour- » riture qu'ils croïoient bonne, ou d'une nourriture qu'ils » croïoient mauvaise; aimer autant qu'on les estimât que » de se voir méprisez; employer indiféremment une rai- » son qu'ils trouvoient absurde, ou une raison qu'ils trou- » voient forte.

(u) *Τὸ δὲ τὸν νοῦν ἡγέμονα ἔχειν ἐπὶ τὰ φαινόμενα καθήκοντα καὶ τῶν θεοὺς μὴ νομιζόντων. Porro mentem ducem habere ad ea quæ apparent esse officii, eorum etiam est qui deos esse negant.* M. Antonin. de vita sua lib. 3. sub fin. pag. 183. *edit. Basil.* 1568.

(a) » Voiez ci-dessus, chap. 105.

(b) » Voiez ci-dessus, chap. 113.

la Nature; qui selon eux avoit mis de la diférence entre les proprietez essentielles de l'amour & les propriétez essentielles de la haine, avoit donné à la vertu une essence diférente de celle qu'elle avoit donnée au vice. Ils ont donc pû reconnoître que le vice & la vertu étoient deux especes de qualité naturellement séparées l'une de l'autre. Voïons comment ils pouvoient savoir qu'elles étoient outre cela séparées moralement.

Ils attribuoient à la même nécessité de la Nature l'établissement des raports que l'on voit entre les choses, & celui des régles par lesquelles nous distinguons ces raports. Il y a des régles de raisonnement indépendantes de la volonté de l'homme. Ce n'est point à cause qu'il a plû aux hommes d'établir les régles du syllogisme qu'elles sont justes & véritables: elles le sont en elles-mêmes, & toute entreprise de l'esprit humain contre leur essence, & leurs attributs seroit vaine & ridicule. Un Sophiste a beau les broüiller & les violer, on le ramene sous le joug des loix du raisonnement, il ne sauroit décliner ce tribunal, & si ses preuves ne se trouvent pas conformes aux régles du syllogisme, il est condamné sans rémission, & on le couvre de honte (c).

S'il y a des régles certaines & immuables pour les opérations de l'entendement, il y en a aussi pour les actes de la volonté. Les régles de ces actes-là ne sont pas toutes arbitraires: il y en a qui émanent de la nécessité de la Nature, & qui imposent une obligation indispensable; & comme c'est un défaut que de raisonner d'une maniere oposée aux régles du syllogisme, c'est aussi un défaut que de vouloir une chose sans se conformer aux régles des actes de la volonté. La plus générale de ces régles-ci est qu'il faut que l'homme veuille ce qui est conforme à la droite raison, & que toutes les fois qu'il veut ce qui n'y est pas conforme, il s'écarte de son devoir. Il n'y a point de vérité plus évidente que de dire qu'il est digne de la Créature raisonnable de se conformer à la raison, & qu'il est indigne de la Créature raisonnable de ne se pas conformer à la raison. Ainsi tout homme qui connoîtra qu'il est conforme à la raison d'honorer son pere, d'observer les conventions d'un contrat, d'assister les pauvres, d'avoir de la gratitude &c. connoîtra pareillement que ceux qui pratiquent ces choses sont loüables, & que ceux qui ne les pratiquent point sont blamables. Il connoîtra donc qu'il y a du déréglement dans les actes de ceux-ci, & de l'ordre dans les actes de ceux-là, & que c'est une nécessité d'en juger de cette maniere, puisque la conformité avec la raison n'est pas d'un devoir moins indispensable dans les opérations de la volonté, que dans celles de l'entendement. Il verra donc qu'il y a dans la vertu une honnêteté naturelle & intérieure, & dans le vice une deshonnêteté de la même espece, & qu'ainsi la vertu & le vice sont deux especes de qualitez naturellement & moralement diférentes. J'ajoûte qu'il est très-facile de connoître que l'on se conforme à la raison quand on respecte son pere, quand on tient ce qu'on a promis, quand on console les afligez, quand on assiste les pauvres, quand on a de la gratitude pour son bienfaiteur &c.

Si vous m'objectiez qu'un Stratonicien ne peut pas connoître cela puisqu'il n'admet pour principe de toutes choses qu'une Nature destituée de connoissance, votre objection prouveroit trop. Elle prouveroit qu'il ne peut connoître que c'est un défaut que de se servir d'un syllogisme à quatre termes, & que tous les hommes sont obligez de bien raisonner en se conformant aux régles de la Logique. Vous conviendrez aisément qu'il seroit très-ridicule de supose qu'il ne peut connoître une telle vérité; car comment est-ce que Straton eût été le Chef de l'Ecole d'Aristote, s'il eût été d'une si crasse ignorance? Mais à quoi bon réfuter des choses si visiblement absurdes. Soïez sûr qu'il n'y a jamais eu de Philosophes Athées qui aïent crû qu'il étoit indiférent de raisonner selon les régles de la Logique, ou de ne les pas observer, ils ont tous connu manifestement qu'un paralogisme, ou un sophisme étoit honteux à celui qui l'emploïoit ou expressément, ou par ignorance. Ils ont donc jugé que la Nature imposoit à l'homme une obligation indispensable de conformer ses raisonnemens à ces régles-là. Pourquoi voudriez-vous les faire incapables de reconnoître qu'on est obligé de conformer à la raison les actes de sa volonté, c'est-à-dire, de pratiquer les régles de la Morale? N'avez-vous pas vû (d) ce que les Athées de la Chine prescrivent touchant les mœurs? N'ont-ils point parlé d'une sympathie naturelle entre la vertu & le bonheur, & entre le vice, & le malheur; & n'ont-ils pas dit qu'une Nature qui ne connoît rien, a établi cette sympathie (e).

Les Philosophes Théistes ne fondoient les devoirs de la morale sur les mêmes principes avec les Athées.

Je veux bien vous avertir que la plûpart des Philosophes païens, qui croïoient la Providence, ne fondoient les devoirs de la morale, que sur ce qu'il est de l'ordre de la Nature que l'homme régle sa conduite selon les idées de la droite raison. Je vous ai cité (f) sur cela un passage de Mr. Arnauld. Vous y avez vû la preuve du fait donnée par Cicéron. Lisez encore cet autre passage: (g) » Pour peu qu'on ait de teinture de Philosophie, on doit avoir posé pour principe, que » QUAND on pourroit tromper les yeux des hommes & des Dieux mêmes, on ne doit jamais se » laisser aller à aucun mouvement d'avarice, » d'injustice, de débauche, & d'intemperance .... (h) Quand on demande à quelqu'un » ce qu'il feroit, si sans être vû ni soupçonné de » personne, il pouvoit se contenter sur tout ce » que l'avarice, l'ambition, l'impudicité & la » passion de regner peuvent inspirer; & s'il se » contiendroit ou non, seur que les hommes ni » les Dieux ne sçauroient jamais rien de ce qu'il » auroit fait. Ils (i) disent que ce qu'on supose est » impossible: .... mais ...... ils ne » voyent pas à quoi tend cette question .... » on les met hors d'état d'échapper par aucune » défaite. Car ils ont beau faire, il faut nécessairement qu'ils répondent, ou qu'ils se contenteroient sur tout ce que je viens de dire, s'ils » étoient assûrez de l'impunité, & ce seroit se » déclarer des scélérats; ou que l'assûrance de l'impunité ne les empêcheroit pas de se contenir; » & c'est avoüer que TOUT ce qui est contraire » à l'honnêteté, doit être rejetté pour cela seul qu'il

(c) » Notez que lors même qu'il est le seul qui découvre son faux raisonnement il se chagrine, il se mortifie » de sa bévûë. C'est ce qui arrive aussi quand on s'aperçoit » qu'on a mal traduit un passage, qu'on a fait un solécisme &c Voiez ci-dessus le chap. 95.

(d) » Ci dessus ch. 145.

(e) » Voïez dans mon Diction. remarque *A.* de l'article *Sommona-codom.*

(f) » Ci-dessus ch. 54. vers la fin.

(g) » *Cicero de Offic. lib.* 3. *cap.* 8. Je me sers de la traduction de Mr. du Bois.

(h) » *Id. ib. cap* 9.

(i) » C'est-a-dire quelques Philosophes.

» qu'il lui est contraire. » Vous trouverez une semblable maxime dans Aulugelle (k), & si vous consultez un autre Ouvrage de Cicéron vous y verrez avec quelle force il prouve que l'honnêteté est naturelle à la vertu, & que la déshonnêteté est naturelle au vice, & que ce n'est point la vûë des récompenses, ou des peines, mais la nature même de la vertu & du vice qui nous doive exciter aux bonnes actions, & nous détourner des mauvaises (l). Il y a dans les écrits des Païens une infinité de (m) sentences qui décident, que la vertu est digne par elle-même de notre amour & qu'elle se sert à elle-même de récompense.

Je vous prie de faire un peu d'attention sur ces paroles d'un savant Pere de l'Oratoire : (n) *Les Philosophes Payens . . . . . professoient une Religion dont les Dieux adulteres, & impudiques, yvrognes, homicides, voleurs ne leur donnoient point d'idée de la vertu qui fût favorable (o) à cette doctrine; ils étoient eux-mêmes dereglez. Ainsi s'ils ont reconu des loix naturelles, il faut qu'ils ayent vû dans leur cœur, ce que tous les hommes apperçoivent quand ils y font attention. Ils sont convenus que pour bien vivre il falloit suivre la nature, c'est-à-dire les sentimens intérieurs d'estime, & de plaisir qu'elle nous inspire pour ce qui est bien fait, & de honte & de douleur, qu'elle nous fait sentir quand nous allons contre ses loix. Aussi nous voyons qu'ils ont dit de la vertu, tout ce qui s'en peut dire. Ils vivoient mal, mais pour se faire considerer ils declamoient contre le vice. Ils ne se seroient pas condamnez eux-mêmes par leurs paroles, s'ils n'eussent esté contraints d'estimer ce qu'ils ne faisoient pas, & s'ils n'eussent esté convaincus que la vertu est une si belle chose que non seulement ceux qui la possedent, mais encore ceux qui en parlent comme il faut, meritent l'estime & la considération des hommes.*

Objection. L'objection la plus spécieuse qu'on me pourroit faire, seroit de dire, qu'il y a eu tant de peuples à Religion qui n'ont pas laissé d'ignorer la plûpart des régles de la Morale, qu'il n'est point du tout aparent que les Athées les aïent connuës.

Réponse. Je répons en 1. lieu qu'on ne peut nier que les ténébres qui ont obscurci divers principes de morale, en sorte que ce qui a paru honnête à certains peuples, a paru deshonnête à d'autres peuples, n'embroüillent beaucoup (p) la doctrine du droit naturel, & ne fournissent des armes au Pyrrhonisme; mais il me sufit que les régles les plus générales des mœurs se soient conservées (q) presque par tout, & que pour le moins elles se soient maintennës dans toutes les Societez où l'on cultivoit l'esprit; car en 2. lieu ce que je soûtiens n'est pas que tous les Athées ont senti, que la vertu étoit belle de sa nature. Ceux qui se plongeoient dans la sensualité sans se soucier de méditation, ni d'esprit, pouvoient fort bien croire que moralement parlant aucune chose n'est préférable à une autre. Je dis seulement qu'il y a eu des Athées, qui ont pû voir avec la derniere évidence la vérité des principes de Morale, & conclure que les bonnes mœurs émanent des loix naturelles, & non pas des réglemens positifs des Societez. Je répons en 3. lieu qu'il n'est pas facile de comprendre, qu'il y ait des gens assez brutaux pour ne pas sentir l'infamie ou la beauté d'un certain ordre d'actions. Suposez que l'un de ces Cannibales qui n'avoient aucune idée de Divinité, tuë son frere en trahison peu de jours après que ce frere lui avoit sauvé la vie. Suposez qu'un autre Canibale se jette dans l'eau pour secourir un de ses anciens amis avec qui il est broüillé depuis quelques jours. Suposez enfin que l'on exhorte le Cannibale meurtrier de son frere à comparer son action avec celle de l'autre Cannibale, je m'assûre que vous ne pourrez douter qu'il ne sente qu'il a très-mal fait, & que l'autre a très-bien fait.

On peut aimer la vertu sans la crainte de l'Enfer. Puisque Mr. Despréaux (r) nous aprend, que l'Athéisme a fait des progrez parmi même les personnes de l'autre sexe, nous pouvons bien supposer que Flavie & Pulchérie deux grandes Dames de la Cour sont devenuës Athées; celle-là par le chemin de l'étude, celle-ci par le chemin de la volupté. Suposons que l'Athéisme de l'une soit connu de l'autre, & que la premiere étant avertie qu'il meurt de faim une infinité de gens, ne fasse servir sur sa table que du bœuf & du mouton, afin d'emploïer au soûtien des pauvres l'argent qu'elle épargne en renonçant à la bonne chere. Suposons que l'on raporte à Pulchérie cette charité de Flavie, & qu'on lui demande ce qu'elle en juge, je suis persuadé qu'elle répondra, *Cette action est belle, je voudrois l'avoir faite : je l'admirerois beaucoup moins dans Artenice qui est fermement persuadée qu'elle peut éviter l'Enfer, & mériter le Paradis en donnant l'aumône, mais que Flavie, qui ne croit point de Divinité, se soit privée des plaisirs du goût afin de sauver la vie à plusieurs pauvres, c'est un héroïsme incomparable. Je lui envie cette perfection.* C'est-là, Monsieur, une chose que je trouve très-vraisemblable. Il me paroît sûr ordinairement parlant, que les mondains aiment mieux ne rien retrancher du superflu de leur table, que de le faire servir à sauver la vie à plusieurs familles; mais je ne puis guere comprendre que s'ils veulent se recueïllir pour examiner la conduite de Flavie, ils ne la trouvent très-conforme à la raison, & aux devoirs de l'humanité, toute considération de l'Enfer & du Paradis mise à part.

Les scélerats mêmes ont l'idée de la justice. C'est un grand abus que de croire que les scélerats ont perdu toutes les notions de la justice : » (s) Un mary adultére peut-il soufrir l'infidelité de sa femme? Si on la débauche il s'en fache, il croit qu'on lui fait un outrage, il s'en venge. Comment pourroit-il donc ignorer que l'adultere est un mal, puisqu'il le condamne & qu'il le punit si sévérement? S'il est adultére luy-même, suporte-t-il avec patience qu'on le lui reproche? Bien loin de-là, il s'en défend, il en rougit. Comment en a-t'il honte,

(k) » *Aul. Gellius lib.* 12. *cap.* 11. On peut voir aussi le » chap. 178. de mes Pensées diverses.

(l) » Voiez Cicéron *lib.* 1. *de legibus fol. m.* 330. *verso* » & 331.

(m) » Barthius en a compilé un grand nombre dans son » commentaire sur ces paroles de Claudien le Consul. » Malii Theodori init. *Ipsa quidem virtus sibi pretium* » &c.

(n) » Bernard Lamy, Entretien 2. sur la morale pag. » 149. 150.

(o) » C'est à-dire, qu'il y a des loix naturelles de morale.

(p) » Voiez ci-dessus, ch. 24. II.

(q) » C'est à dire quant à la théorie. Voïez ci-dessus » ch. 130. pag. 371. col. 1. n. (l) où je cite un passage de » Saint Augustin : Joignez-y ceci. *Quæ natio non comitatem,* » *non benignitatem, non gratum animum, & beneficii memorem diligit? quæ superbos, quæ maleficos, quæ crudeles,* » *quæ ingratos non aspernatur? non odit?* Cicero de legib. » l. 1. fol. 330. B. *Quod si homines ab injuria pœna non natura arcere deberet, quanam solicitudo vexaret impios sublato suppliciorum metu, quorum tamen nemo tam audax unquam fuit, quin aut abnueret à se commissum esse facinus, aut justi sui doloris causam aliquam fingeret, defensionemque facinoris à naturæ jure aliquo quæreret.* Id. » ib. D.

(r) » Dans sa 10. satire.

(s) » Bernard Lamy *ubi supra* pag. 158. 159. Voïez aussi » Mr. Basnage au Traité de la conscience liv. 1. ch. 1. » pag. 12. édit. d'Amst. 1696.

» te, s'il croit que l'adultére est permis ? Quand » les voleurs partagent entre-eux le butin qu'ils » ont fait, ils veulent que le partage se fasse » également. Ils ont (t) de l'indignation contre » ceux de leurs compagnons qui ne leur font pas » une part raisonnable de ce qu'ils ont gagné en » commun, ils les traitent de mal-honnêtes gens. » Ils sçavent donc que le larcin est un mal. » Voilà un passage qui ne convient pas moins aux Athées qu'aux autres hommes, & qui est propre à réfuter ceux qui soûtiennent que pour le moins on s'aveugle à l'égard de certains crimes favoris. Considérez ces paroles d'un Critique : » (v) La Religion de temperament de Mr. de » S. E. ne m'a point surpris, je n'ay jamais vû » homme du monde qui ne s'en soit fait une à sa » mode, toute fondée sur son humeur. La Cour » étant à Fontaine-Bleau, je rencontray un jour » dans les jardins feu L. V. qui après m'avoir » entretenu de ses Ambassades, tomba, selon sa » coûtume, sur la Religion, il avoüa qu'il n'y » en avoit de bonne que la nôtre, mais que pour- » tant il *vouloit se ranger, & aller voir sa voisine*, » ce sont ses propres termes, & il traitoit tous » les autres péchez de mentir, de calomnier, de » voler, &c. comme des actions de coquin ; qu'un » honnête homme, disoit-il, ne s'avisoit ja- » mais de faire : mais que comme la galanterie » regarde le plaisir, & la vengeance l'honneur, » il ne pouvoit renoncer à ces deux sentimens, » & se soumettre aux préceptes qui les défendent. » Si ce galant homme eût eu une femme ou une sœur, ou une fille que quelqu'un lui eût débauchée, il eût déclaré hautement par la poursuite de la vengeance, qu'il étoit très-persuadé de l'injustice des galanteries.

On voit mieux les défauts d'autrui que les siens.

Je veux confirmer cela par un lieu commun qui semble faire contre moi, c'est que l'homme ne connoît point ses propres défauts ; mais remarquez, je vous prie, que l'on ajoûte qu'il connoît très-bien les défauts d'autrui, ceux-mêmes qui sont de la même espéce que les siens. Je m'en vais vous citer Sénéque : *Où trouveras-tu un juge*, demande-t-il (vv), *qui soit* assez *équitable* pour *dire secretement en soy-mesme, toutes les fois qu'on l'offense, j'ay faict aussi ceste faute . . . . Car (x) celuy qui convoite & poursuit toutes les autres femmes mariées, & pense avoir assez juste cause de les aymer, parce que ce sont les femmes d'autruy, neanmoins ne peut permettre qu'on jette les yeux sur la sienne. Le desloyal & perfide demande qu'on luy garde la foy : Celuy qui s'est parjuré, poursuit un autre d'un mensonge : & un calomniateur ne peut prendre patience qu'on le mette en procès. Celuy qui n'a point pardonné à la pudicité de sa propre personne, ne veut pas qu'on attente sur celle de ses jeunes esclaves. Nous portons les vices d'autruy devant nos yeux, & jettons les nostres derriere l'espaule. Il advient de là qu'un pere grand despensier, reprendra les festins que son fils fera bien à propos. Celuy ne pardonne en aucune façon à la superfluité d'autruy, qui n'a jamais rien refusé à la sienne. Un Tyran se courrouce contre un meurtrier, & un sacrilege punit les larcins. La plus grande partie des hommes se courrouce contre les vicieux, & non point contre les vices.* Vous voïez par-là que les plus aveugles sur leurs défauts ont assez d'idées pour juger que ce sont des imperfections. Ils ne manquent qu'en ce qu'ils n'emploïent leurs idées que pour juger de leur prochain. Ils ne sentent pas ce qu'il y a d'incommode dans leurs vices : un grand parleur ne sent pas qu'il est à charge à ceux qui l'écoutent, mais il sent très-bien que les autres grands parleurs lui sont à charge. Les vices sont comme les élémens (y), ils ne pesent point dans leurs propres lieux : & néanmoins il arrive assez souvent que l'on se corrige de certaines choses après avoir reconnu dans son prochain ce que les défauts qui nous sont communs avec lui, ont de condamnable. Si l'on ne s'en corrige pas, c'est parce que l'habitude est trop forte, ou qu'elle plaît trop. Et pour ce qui est des grands crimes il est rare qu'on les commette sans savoir que ce sont des crimes, on préfere au bien honnête le plaisir ou l'utilité, parce qu'on succombe à des passions lors même que l'on connoît leur injustice. Souvenez-vous de la sentence de Médée, (z) *Video meliora proboque, deteriora sequor.*

§. CLII.

Ce que les Docteurs Chretiens enseignent qu'il y a des choses qui sont justes (a) antécédemment aux décrets de Dieu, est une confirmation du chapitre précédent.

De grands Docteurs soûtiennent qu'il y a des choses justes & injustes de leur nature, & indépendamment de la volonté de Dieu.

C'Est une doctrine très-commune parmi les Théologiens & parmi les Philosophes du Christianisme, que certaines choses sont bonnes ou mauvaises en elles-mêmes indépendamment des actes libres de la volonté de Dieu. Mr. Turrettin s'est déclaré pour ce sentiment : il admet (b) la distinction que l'on pose entre la matiere des loix positives, & la matiere des loix naturelles. Cette distinction établit qu'il y a des choses que Dieu commande parce que de leur nature elles sont justes, & qu'il y a des choses qui ne sont justes que parce que Dieu les commande. Les cérémonies Judaïques sont de cette derniere espéce de choses ; l'amour de Dieu & du prochain est de la premiere. Il seroit juste d'aimer Dieu & son prochain, & nous y serions obligez, quand même Dieu ne nous l'ordonneroit pas. C'est ce que Mr. Turrettin décide, & qu'il prouve par de très-fortes raisons. Mr. Des-Marets dont il étoit un disciple, a soûtenu (c) le même dogme. Une infinité d'autres Auteurs très-célébres l'ont soûtenu pareillement. Ils ajoûtent en conséquence qu'il y a certaines actions qui par leur essence

&

(t) » Mr. du Hamel dans son *Philosophia vetus & nova* » *ad usum scholæ accommodata, tract. 3. Ethica quæst. 3.* » *pag. m. 719.* cite un passage de saint Chrysostome *in* » *cap. 4. ad Ephes.* qui contient cette pensée.

(v) » Dissertation sur les œuvres mélées de Monsieur de » saint Evremont pag. 277. édit. de Paris 1698.

(vv) » *Seneca de ira lib. 2. cap. 28. pag. m. 545.* Je me » sers de la version de Chalvet.

(x) *Is qui nullius non uxorem concupiscit & satis justam causam putat amandi quod aliena est, idem uxorem suam aspici non vult ; & fidei acerrimus exactor, est perfidus : & mendacia persequitur, ipse perjurus : & litem sibi inferri ægerrime calumniator patitur. Pudicitiam servulorum suorum attentari non vult, qui non pepercit suæ, &c.* Id. ib. Conférez avec ceci ce que j'ai cité ci-dessus ch. 134. n. (a).

(y) *Elementa non gravitant in propriis locis.*

(z) » Voiez dans mon Diction. l'article *Helene*, la rem. » T Δ de la 2. édit. ou T de la dern.

(a) Entendez une priorité de nature ou d'ordre & non » pas une priorité de tems.

(b) *Bene dictum est, res quasdam esse bonas, quia Deus vult ; qualis est observatio cæremoniarum, & mandata omnia positiva, alias verò Deum velle, quia justa sunt & bona, qualis est amor Dei & proximi, quia tales sunt per se & naturâ suâ, & si per impossibile Deus eas non præciperet, non desinerent esse justa, adeoque à nobis præstanda.* Franc. Turrett. theol. elenct. to. 1. pag. m. 146.

(c) *Samuel Maresius in systemate univ. Theolog. loco 7. de lege Dei pag. m. 140. 141.*

& par leur nature sont si justes que Dieu ne peut pas nous en dispenser.

Grotius déclare que nous serions obligez de suivre le droit naturel quand même nous suposerions qu'il n'y a point de Divinité, ou aucune Providence : (*d*) *Et hac quidem qua jam diximus locum aliquem haberent, etiamsi daremus, quod sine summo scelere dari nequit, non esse Deum, aut non curari ab eo negotia humana.* Quelques-uns de ses commentateurs trouvent à redire à ce passage; ils prétendent (*e*) que dans la suposition impossible qu'il n'y a point de Dieu, l'homme ne seroit point chargé de l'obligation de se conformer au droit naturel, car cette obligation supose le commandement d'une autorité supérieure. Ils reconnoissent néanmoins qu'il y a des choses honnêtes antécédemment aux ordres de Dieu (*f*). Ne leur en déplaise, je m'en tiens à la doctrine de Grotius : il me semble que l'homme est tout autant obligé de se conformer aux idées de la droite raison dans les actes de sa volonté, que de suivre les regles de la Logique dans les actes de son entendement. Or il est incontestable que dans la suposition même des Athées on passeroit pour ridicule si l'on se vouloit mettre au-dessus des loix du raisonnement. L'un des commentateurs dont je parle, a cité (*g*) Thomas d'Aquin, qui assûre que le mensonge seroit un peché quand même la loi divine ne l'auroit pas défendu, & quand même il n'y auroit point de Divinité.

Il n'est nullement nécessaire de vous dire que Gabriel Vasquez (*h*), Mr. du Hamel (*i*), Mr. Strimesius (*k*) & une infinité d'autres Ecrivains célébres suivent le même parti que Mr. Des-Marets & que Mr. Turretin. Je leur pourrois associer le fameux Molina, qui observe qu'Aristote au chapitre 7. du 5. livre de sa morale a établi pour marque de distinction entre le droit naturel & le droit positif, que celui-là oblige antécédemment au précepte, & celui-ci seulement en conséquence du précepte. Molina aprouve beaucoup ce caractere, & il en parle comme d'une chose reçuë communément : *Accipe EGREGIUM HOC DISCRIMEN inter jus naturale, & positivum. Quod obligatio juris naturalis oritur à natura objecti, indeque se diffundit in preceptum. Ea verò de causa dici consuevit, ea, que sunt juris naturalis, probibita esse, quia mala, & non ideo mala esse, quia probibita. Similiter in bonis, jussa esse quia bona, & necessaria ut fiant, & non ideo esse bona, necessariaque ut fiant, quia jussa. E contrario vere obligatio juris positivi oritur à precepto & voluntate precipientis, indeque derivatur in objectum. Atque idcirco de iis, que juris sunt positivi, dici consuevit, ea esse mala, quia probibita, & non ideo probibita, quia in se mala. Similiter in bonis, esse bona necessaria ut fiant, quia imperata & non ideo imperata, quia de se bona necessaria ut fiant* (*l*). A cela se peut raporter une dispute de Socrate (*m*) où il paroît soûtenir que les choses saintes sont aimées de Dieu à cause qu'elles sont saintes, mais qu'elles ne sont point saintes à cause qu'elles sont aimées de Dieu.

Ainsi selon la doctrine d'une infinité d'Auteurs graves, il y a dans la nature & dans l'essence de certaines choses un bien ou un mal moral qui précede le décret divin. Ils prouvent principalement cette doctrine par les conséquences afreuses du dogme contraire; car de ce que ne faire tort à personne seroit une bonne action non pas en soi-même, mais par une disposition arbitraire de la volonté de Dieu, il s'ensuivroit que Dieu auroit pû donner à l'homme une loi directement oposée en tous ses points aux commandemens du Décalogue. Cela fait horreur. Mais voici une preuve plus directe, & tirée de la Métaphysique.

On prouve qu'il y a des veritez eternelles, indépendamment des décrets de Dieu.

C'est une chose certaine que l'existence de Dieu n'est pas un effet de sa volonté. Il n'existe point parce qu'il veut exister, mais par la nécessité de sa nature infinie. Sa puissance & sa science existent par la même nécessité. Il n'est pas tout-puissant, il ne connoît pas toutes choses, parce qu'il le veut ainsi, mais parce que ce sont des attributs nécessairement *identifiez* avec lui-même. L'empire de sa volonté ne regarde que l'exercice de sa puissance, il ne produit hors de lui actuellement que ce qu'il veut, & il laisse tout le reste dans la pure possibilité. De-là vient que cet empire ne s'étend que sur l'existence des Créatures, il ne s'étend point aussi sur leurs essences. Dieu a pû créer la matiere, un homme, un cercle, ou les laisser dans le néant, mais il n'a pû les produire sans leur donner les propriétez essentielles. Il a falu nécessairement (*n*) qu'il fît l'homme un animal raisonnable, & qu'il donnât à un cercle la figure ronde, puisque selon ses idées éternelles & indépendantes des décrets libres de sa volonté, l'essence de l'homme consistoit dans les attributs d'animal & de raisonnable, & que l'essence du cercle consistoit dans une circonférence également éloignée du centre quant à toutes ses parties. Voilà ce qui a fait avoüer aux Philosophes Chretiens que les essences des choses sont éternelles (*o*), & qu'il y a des propositions d'une éternelle vérité, & par conséquent que les essences des choses, & la verité des premiers principes sont immuables. Cela ne se doit pas seulement entendre des premiers principes théorétiques, mais aussi des premiers principes pratiques, & de toutes les propositions qui contiennent la véritable définition des Créatures. Ces essences, ces veritez émanent de la même nécessité de la nature que la science de Dieu : comme donc c'est par la nature des choses que Dieu existe, qu'il est tout-puissant, & qu'il connoît tout en perfection, c'est aussi par la na-

(*d*) *Grotius de jure belli ac pacis in prolegom. n.* 11. *pag. m.* v.

(*e*) » Voïez Osiander (pag. 60.) & Xieglerus (pag. 7.) » sur ces paroles de Grotius.

(*f*) *Hoc quidem certum est, dari quadam bona vel mala antecedenter ad voluntatem divinam, qua ideò bona sunt, non quia* DEUS *voluit, sed quia in se habent bonitatem, & dari quadam mala, qua non ideò mala sunt, quia* DEUS *illa noluit, sed quia in se sunt fœda & turpia.* Osiand. in Grot. pag. 59.

(*g*) *Similia babet Thomas* in 1. 2æ. qu. 71. art. 6. *Tametsi Deus non esset, nec mendacium lege probibuisset, fore tamen mendacium peccatum,* &c. Caspar. Ziegler. in Grot. pag. 7.

(*h*) » Voïez Osiander *ubi supra pag.* 71.

(*i*) » Voïez son *Philosophia vetus & nova ad usum schola* » *accommodata, tract.* 3. *Ethica quæst.* 3. pag. 713. & seq. » edit. Norimb. 1681.

(*k*) » Professeur en Droit à Francfort sur l'Oder. Voïez » son *Philosophia moralis demonstrativa pag.* 28. *edit.* 1677.

(*l*) *Ludov. Molina de justitia & jure tract.* 1. *disput.* 4. *pag.* 9. *edit. Veneta.* 1611.

(*m*) » Voïez l'Euthyphron de Platon pag. m. 7. & seq.

(*n*) *Si concedatur illa, qua Juris natura locum habitura, dato non esse* DEUM, *aut non curari ab eo negotia humana non tamen id de Existentia illorum erit intelligendum, qua citra dependentiam ab illo nulla; sed de essentia in pracisione, ut res possibilis bujus vel illius natura ita dicitur, non quia* DEUS *voluit esse possibilem, sed quia ex se non implicat contradictionem ut esse possit; & sicut* DEUS *juxta Mendozam volens producere hominem, non potest ei tribuere essentiam lapidis vel bruti, quia non faceret hominem, sed lapidem.* Osiander in Grot. de jure belli & pacis pag. 60

(*o*) » Voïez ci-dessus ch. 114. vers la fin.

nature des choses que la matiere, que le triangle, que l'homme, que certaines actions de l'homme, &c. ont tels & tels attributs essentiellement. Dieu a vû de toute éternité & de toute nécessité les raports essentiels des nombres, & l'identité de l'attribut & du sujet des propositions qui contiennent l'essence de chaque chose. Il a vû de la même maniere que le terme *juste* est enfermé dans ceux-ci: *Estimer ce qui est estimable: aimer ce qui est aimable: avoir de la gratitude pour son bienfaiteur: accomplir les conventions d'un contrat*, ainsi de plusieurs autres propositions de morale. On a donc raison de dire que les préceptes de la loi naturelle suposent l'honnêteté & la justice de ce qui est commandé, & qu'il seroit du devoir de l'homme de pratiquer ce qu'ils contiennent, quand même Dieu auroit eu la condescendance de n'ordonner rien là-dessus.

Prenez garde, je vous prie, qu'en remontant par nos abstractions à cet instant idéal où Dieu n'a encore rien décrété, nous trouvons dans les idées de Dieu les principes de morale sous des termes qui emportent une obligation. Nous y concevons ces maximes comme certaines & dérivées de l'ordre éternel & immuable, *Il est digne de la Créature raisonnable de se conformer à la raison: une Créature raisonnable qui se conforme à la raison est loüable: elle est blamable quand elle ne s'y conforme pas.* Vous n'oseriez dire que ces veritez n'imposent pas un devoir à l'homme par raport à tous les actes conformes à la droite raison, tels que ceux-ci: *Il faut estimer tout ce qui est estimable: rendre le bien pour le bien: ne faire tort à personne: honorer son pere: rendre à un chacun ce qui lui est dû*, &c. Or puisque par la nature même des choses & antérieurement aux loix divines les veritez de morale imposent à l'homme certains devoirs, il est manifeste que Thomas d'Aquin & Grotius ont pû dire que s'il n'y avoit point de Dieu, nous ne laisserions pas d'être obligez à nous conformer au droit naturel. D'autres ont dit que (p) quand même tout ce qu'il y a d'intelligences périroit, des propositions véritables demeureroient véritables. Cajetan (q) a soûtenu que s'il restoit seul dans l'Univers, toutes les autres choses sans nulle exception aïant été anéanties, la science qu'il avoit de la nature d'une rose, ne laisseroit pas de subsister.

Et qu'ainsi les Athées peuvent trouver la vertu aimable & le vice detestable par la nature même des choses.

Vous devinez sans doute quelles sont les conclusions que je me propose. Je veux conclure que par la doctrine de Mr. Turrettin & une infinité d'autres Docteurs, les uns Catholiques, & les autres Protestans ont adoptée, & que l'on apuie sur de très-fortes raisons, il faut convenir que les Athées peuvent être persuadez qu'il y a dans la vertu une beauté, une honnêteté *intrinseque* & naturelle, & dans le vice une diformité, & une dèshonnêteté pareillement *intrinseque* & naturelle. Les Docteurs dont je parle demeurent d'accord que ces attributs conviennent respectivement à la vertu & au vice par la nature même des choses & avant aucune dispensation de la Providence, ou aucun décret divin. Comment pourroient-ils se persuader après cela qu'un Athée est hors d'etat d'apercevoir que ces propriétez essentielles du vice & de la vertu émanent de la nécessité de la Nature? S'il aperçoit une fois cette verité, il s'y tiendra; car soit que la Nature agisse avec liberté & avec intelligence, ou sans liberté & sans intelligence, chaque chose doit avoir nécessairement ce qui lui est essentiel. Tout homme qui a connu l'essence du cercle, assûrera sans hésiter que, s'il existe quelque cercle, c'est une figure dont toutes les parties de la circonférence sont également distantes du centre. Que ce cercle se soit produit lui-même, qu'il ait eté fait par quelque coup de hazard, ou selon la suite des loix naturelles, sans direction, ou par la volonté d'une cause intelligente, tout cela revient à la même chose à l'egard de ce point-ci, que c'est une figure ronde, &c. Or dès-là qu'un Athée peut s'appercevoir que les veritez de morale sont fondées sur la nature même des choses, & non pas sur les fantaisies de l'homme, il se peut croire obligé à se conformer aux idées de la droite raison comme à une regle du bien moral distingué du bien utile (r).

Si vous m'objectiez qu'il mépriseroit cette regle dès qu'une passion le pousseroit d'un autre côté, & qu'à moins que d'avoir en vûë la loi de Dieu accompagnée de promesses & de menaces, on ne se conduit que par l'impulsion de la nature corrompuë, vous sortiriez de notre question; car il ne s'agit pas ici de comparer les mœurs d'un Athée avec les mœurs des personnes qui connoissent le vrai Dieu & sa parole: il ne s'agit que de savoir s'il est vraisemblable qu'il puisse connoitre la vertu comme un bien moral. J'ai prouvé, ce me semble, l'afirmative, & c'est tout ce que j'avois à faire en cet endroit-ci. Votre remarque quant au fond attaqueroit le Paganisme autant pour le moins que l'Athéisme, car les Paiens ne connoissoient ni le vrai Dieu, ni sa loi.

§. CLIII.

Examen des observations qu'un Auteur Anglois a faites contre un endroit de mes Pensées diverses.

Aïant été informé que Mr. Harris (a) a inseré dans un Sermon quelques remarques qui me concernent, je priai un de mes amis qui entend l'Anglois, de me dire en quoi elles consistent, & j'ai sçû par-là qu'elles reviennent à ceci.

I. Que les raisons que j'ai alléguées pour montrer que l'Athéisme ne conduit point nécessairement à la corruption des mœurs, sont défectueuses, puisqu'elles ne sont fondées que sur ce qu'il y a eu toujours des Chrétiens qui ont mené une vie aussi méchante que s'ils n'eussent eu nulle Religion, & sur ce qu'il y a eu des Athées qui ont vêcu réguliérement.

Objections de M. Harris.

II. Qu'on peut m'accorder tout cela sans que j'en puisse inferer que l'Athéisme ne renverse point la morale, & ne conduit point au vice.

III. Car on n'a jamais soûtenu ni que l'Athéisme soit le seul moïen de devenir fort mechant, ni que les Athées doivent être nécessairement coupables de toute sorte de crimes.

IV.

(p) *Cavendum ne in hoc argumento ultra Deum progrediamur cum iis, qui pronuntiant etiam sublato Deo, sublato omni intellectu, (consequenter etiam divino) mansuras esse nihilominus connexionum veritates.* Jac. Thomasius in dilucidat. Stahlianis pag. 66.

(q) *Rectè etiam Fonseca pag. 325. lit. B. Caietani persuasionem castigat, statuentis, si omnia, ne primâ quidem causâ exceptâ annihilarentur, me solo remanente, mansuram tamen scientiam meam de rosâ.* Id. ib.

(r) » Notez qu'il ne peut pas à tous égards distinguer en» tre l'honnêteté & l'utilité, car toute action honnête em» porte avec soi la satisfaction intérieure de l'esprit, & c'est » un bien très-utile. Voiez ci-dessus ch. 151. pag 406. 2. » col. & 407. 1. col. & ci dessous ch. 154. à la fin, & Joa» chim Camerarius. *Decuria 2. problemat. cap. 2. ex Galeno.*

(a) » Il est membre de la Société Roiale.

IV. Qu'il est néanmoins certain que leur hypothese les conduit à se contenter sur tout ce qui flate leurs passions vicieuses, & de quoi ils peuvent joüir sans craindre aucun châtiment.

V. Que ce n'est que par un principe d'amour propre qu'ils s'abstiennent des actions qui les pourroient exposer aux rigueurs des loix humaines, ou à l'infamie & au mépris.

VI. Qu'encore qu'ils soient exemts de certains vices particuliers, on ne peut pas dire moralement parlant, que ce soient des hommes de bien.

VII. Que s'ils ne sont pas tout-à-fait stupides ou sots, ils se procurent tous les plaisirs dont ils sont capables de joüir dans cette vie, le temps unique où ils peuvent être heureux ; & que pour se procurer ces plaisirs ils se servent indiféremment de toutes sortes de moïens bons ou mauvais, lorsqu'ils n'ont rien à craindre de la part des autres hommes.

VIII. Qu'ils choisissent donc plûtôt les mauvais moïens que les voies légitimes lorsqu'ils peuvent plus facilement se rendre heureux par le mal que par le bien, & lorsqu'ils peuvent pécher en secret, ou qu'ils ont assez de puissance pour arrêter les procédures de la justice.

IX. Que puisqu'ils croïent qu'il n'y a naturellement aucune action qui soit meilleure qu'une autre, & que toute la diférence que l'on met entre le vice & la vertu, n'est fondée que sur l'opinion des hommes, & sur un droit positif qui varie selon les tems & les lieux, ils n'ont point d'autre régle de leur conduite que les intérêts de l'amour propre, & par conséquent ils ne se conforment à l'honnêteté que dans les cas où il leur seroit desavantageux de la négliger. Ils n'agissent de bonne foi que lorsqu'ils voient que la fourberie leur seroit préjudiciable (*b*).

Rép. à la 1. Object. Qu'on a déjà fait voir que l'idée qu'on a de Dieu n'est pas toûjours la regle des actions des hommes.

I. Ma réponse à la premiere de ces neuf remarques est que pour montrer que l'Athéïsme ne conduit pas nécessairement aux mauvaises mœurs, il n'y a point de preuve plus courte ni plus suffisante que celle dont je me suis servi ; car c'est une preuve fondée sur l'expérience ou sur la pratique. J'ai fait voir (*c*) que les plus grands scélérats dont l'histoire ancienne fasse mention, ont été persuadez de la Providence des Dieux, & qu'un très-grand nombre de Chretiens ont (*d*) porté & portent encore le crime jusques aux excès les plus énormes sans qu'on puisse leur suposer quelque doute des veritez capitales du Christianisme. J'ai nommé outre cela (*e*) plusieurs Athées qui ont vêcu réguliérement. Ce sont des faits d'où il résulte que les opinions que l'on a sur la nature de Dieu, ne sont pas le vrai principe des actions de l'homme, & que l'Athéïsme n'est cause des mauvaises mœurs que par accident, que pour le moins il n'en est pas une cause nécessaire ; car une telle cause est toûjours suivie de son effet, & c'est là son caractere. Il n'y a que deux mobiles de la volonté de l'homme ; l'amour propre & la grace du Saint Esprit. Tous ceux que Dieu ne dirige point par une grace efficace, se conduisent par les intérêts de l'amour propre : ils sont esclaves du peché originel & de ses suites. Mr. Harris qui est Protestant, ne peut point nier cela. Si l'on veut donc savoir pourquoi entre ceux qui n'ont nulle part aux graces du Saint Esprit les uns ne sont pas aussi méchans que les autres, il ne faut point s'informer principalement de leur théorie sur la Religion. Ce n'est point-là que l'on peut trouver les vraies causes de la diférence, elles résident dans la diversité des tempéramens, & des passions particulieres à chaque personne. Les uns sont sujets à l'avarice, les autres à la prodigalité : les uns aiment les loüanges, les autres préférent les plaisirs des sens à l'estime du public, & ainsi du reste.

Et qu'autant qu'elle influe sur les mœurs elle rend les Idolatres plus méchans que les Athées.

Je ne prétens point que la théorie de la Religion soit toujours sans influence sur la morale pratique dans tous les Réprouvez : je veux bien qu'en général elle soit prise pour une cause auxiliaire : (*f*) je crois que lorsqu'elle favorise les inclinations de la nature corrompuë, elle augmente la dépravation, & que si des Casuistes relâchez décident que certaines choses sont exemptes de péché, ils encouragent à les commettre bien des gens qui sans cela se rempliroient de scrupules. Mais il est bon de considérer que les influences de l'esprit sur le cœur doivent être plus pernicieuses lorsqu'elles partent d'un lieu tout rempli de matiere infecte, que lorsqu'elles partent d'un lieu vuide. On ne me sauroit contester une these si évidente. Or elle montre visiblement que la morale pratique des Idolatres a dû être plus mauvaise que celle des Stratoniciens, puisque les Idolatres avoient la tête toute remplie d'opinions furieuses & monstrueuses sur la nature de Dieu, & prodigieusement favorables aux passions les plus déréglées. Les Stratoniciens nioient simplement la science & la Providence de Dieu : à cela près leur entendement étoit une place vuide quant aux matieres de Religion. Tout ce que l'on peut prétendre est qu'ils n'étoient pas réfrénez par la crainte des châtimens célestes ; mais ce mal quelque grand qu'on se le puisse figurer, est-il comparable à celui que devoit produire une Religion qui excitoit au peché par le desir d'imiter les Dieux, & de s'attirer leurs bénédictions, & d'éviter leurs malédictions? Cette fausse théorie a poussé actuellement à des actions criminelles, mais il a falu qu'elle ait trouvé des dispositions à cela dans le caractere de chaque particulier, car sans ces dispositions elle n'eût point eu assez de force. Un homme fort paresseux, fort indiférent pour les richesses, fort content de son état, ne se tourmenteroit point la nuit & le jour afin d'amasser du bien, quand même il seroit persuadé que Dieu ordonne de s'enrichir. Tous les Chretiens ne sont-ils pas persuadez que l'Evangile leur a défendu de travailler à l'acquisition des richesses? Et néanmoins ils y travaillent presque tous avec ardeur. Si Dieu l'avoit commandé, ce seroit une cause auxiliaire qui seconderoit les tempéramens déja inclinez vers l'avarice, mais qui n'ébranleroit (*g*) point ceux qui seroient dans un plein repos.

Puisque Mr. Harris avoüe qu'un Chretien spéculatif, & qu'un Athée spéculatif peuvent être également scélerats, il doit avoüer que la croïance d'un Paradis & d'un Enfer laisse quelquefois la bride aussi longue à la corruption du cœur que l'Athéïsme. On croit pouvoir assûrer que si deux hom-

b » Tiré d'un Sermon prêché à Londres dans l'Eglise » Cathédrale de Saint Paul le 3. de Janvier 1698. par Mr. » Harris, en exécution d'une fondation pieuse de l'illustre » Mr. Boyle. Ce sermon est intitulé *Immorality and pride* » *the great causes of Atheism.*

(*c*) » Voiez le chap. 130. des Pensées diverses, & le ch. » 153. à la fin.

(*d*) » Voïez les mêmes Pensées au chap. 139. & suiv. » 142. 148. & suiv.

(*e*) *Ib.* chap. 174.

(*f*) » Conférez ce que j'ai dit chapitre 140. pag. 390. col. » 1. n. (*c*).

(*g*) » Bien entendu qu'on ne parle ici que d'une persuasion » qui n'est pas accompagnée de l'efficacité de la grace.

hommes également corrompus, l'un quant aux crimes de la sensualité, l'autre quant aux crimes de l'esprit, l'un spéculativement Chrétien, l'autre spéculativement Athée, faisoient un troc de leur ame, de sorte que par une maniere de transfusion celle de l'Athée passât au corps du Chrétien, & celle du Chretien au corps de l'Athée, on verroit une telle métamorphose de leurs mœurs, que celui qui avoit été sensuel, ne seroit sujet qu'aux crimes d'esprit, & que celui-ci seroit seulement sujet à la sensualité.

Rép. à la 2. Objeît. De l'aveu de M. H. un Chretien spéculatif peut être aussi scélérat qu'un Athée spéculatif.

II. Vous voïez par-là, Monsieur, le défaut de la seconde remarque; car en avoüant ce que l'on avoüe dans la premiere, on doit convenir que l'Athéïsme ne conduit au vice qu'entant qu'il n'opose pas la crainte de la Providence au principe qui conduit au mal. Or la simple theorie de la Providence n'opose point cette crainte à ce principe du mal; puisque des Chrétiens spéculatifs sont assez souvent aussi déreglez que les Athées. On me doit donc accorder que le vrai principe qui conduit au mal est dans les passions du cœur, & non pas dans les opinions de l'entendement, & que l'amour propre tourne & modifie ces passions avec toute la même liberté sous la simple théorie de la Providence que sous l'Athéïsme; de sorte que s'il trouve mieux son compte dans la pratique extérieure des bonnes mœurs, que dans le déréglement de la vie, il conduit un Athée aussi facilement qu'un Idolâtre à la régularité. Si l'on veut donc faire connoître le préjudice que l'irréligion peut causer à la morale, il faut comparer les Athées aux véritables Chrétiens. Cette comparaison fera voir une insigne diférence entre les uns & les autres; les Chrétiens qui sont conduits par l'esprit de Dieu, ont un principe qui réfréne la corruption de la nature, & qui attache à l'amour solide de la sainteté. Mais je n'ai jamais prétendu établir aucun parallele entre les mœurs des véritables Chrétiens, & les mœurs de ceux qui nient ou l'existence de Dieu, ou sa Providence. Je me suis borné à comparer (*b*) les mœurs de ceux-ci avec les mœurs des Païens. Cette comparaison nous montre le même défaut dans les principes pratiques des uns & des autres. L'amour propre les dirige également, & n'est pas plus traversé par la théorie de la Religion païenne, que par l'Athéïsme.

On admet les remarques 3. 4. 5.

III. Je n'ai rien à observer contre la troisiéme remarque.

IV. V. Ce qui est contenu dans la quatriéme & dans la cinquiéme, s'accorde parfaitement avec (*i*) mes Pensées diverses.

La 6. 7. & 8. rem. sont aussi appliquables aux Idolatres qu'aux Athées.

VI. VII. VIII. Je répondrai à la sixiéme & aux deux suivantes en répondant à la neuviéme. Je dis seulement ici qu'elles se peuvent apliquer aux (*k*) Païens tout comme aux Athées, qu'elles ne concernent point ce que vous avez appellé mon paradoxe, dont le but n'étoit que de faire voir que l'Athéïsme n'est pas plus funeste que le Paganisme à la morale nécessaire au maintien des Societez.

Qu'on a déja fait voir que les Athées peuvent connoître la diférence entre le bien & le mal moral, par la nature des choses.

IX. J'aurois (*l*) peut-être acquescé à la neuviéme remarque, si on me l'avoit donnée à examiner lorsque je fis faire une seconde édition de ma Lettre sur les Cometes l'an 1683. Mais presentement je ne saurois adopter cette remarque après les choses que j'ai dites (*m*) ci-dessus. Il me paroît évident que des Athées peuvent distinguer entre le bien agréable, le bien utile, & le bien honnête, & trouver dans la nature même & non pas dans les opinions de l'homme le fondement de ces trois especes de bien. On me l'accordera sans dificulté à l'égard du bien agréable tel qu'est le plaisir, & à l'egard du bien utile tel qu'est la santé, la force du corps, la vigueur des sens externes, & de la mémoire, & de l'esprit, & du jugement, mais on me le niera à l'égard du bien honnête. Qu'on réponde donc à mes raisons, qu'on me fasse voir qu'il est hors de toute vraisemblance que des gens qui ont connu qu'il est du devoir de l'homme de raisonner selon les regles de la dialectique, n'ont pû connoître aucunement qu'il est du devoir de l'homme de vivre selon les regles de la morale. Oseroit-on bien soûtenir qu'ils se sont persuadez que les régles du raisonnement dépendoient de l'opinion, ou du caprice de l'homme, & qu'elles n'étoient pas fondées dans la nature des choses? Je ne crois pas que personne voulût imputer cela ni aux anciens Stratoniciens, ni aux modernes. Pourquoi donc soûtiendroit-on qu'ils ont tous crû que la Nature qui a donné à chaque être (*n*) des proprietez essentielles, n'a pas donné à la vertu une honnêteté intérieure? Disons donc qu'on juge un peu trop à la volée qu'ils n'ont pû agir moralement, ou que leurs actions n'ont pû avoir aucune *moralité*. Elles ont pû en avoir autant que les actions des Païens. Ceux-ci ne pouvoient donner à leurs vertus que l'honnêteté qui résulte de ce qu'on fait une chose parce qu'on la trouve conforme à la droite raison; car pour la *moralité*, qui procede de ce qu'on fait une chose par un principe d'amour divin, ils n'en étoient point capables.

Je sai bien que le motif de faire une chose parce qu'on sait que le vrai Dieu l'a commandée, & qu'il y a un Paradis à gagner en la faisant, & un suplice éternel à craindre en ne la faisant pas, doit avoir beaucoup plus de force que le seul motif de la faire, parce qu'elle est conforme aux idées de la droite raison. Mais il ne s'agit pas de cela presentement. Il ne s'agit que de savoir si des Athées peuvent découvrir qu'il y a une honnêteté naturelle dans certaines choses, & si cette connoissance avec la satisfaction intérieure d'avoir préféré la droite raison à un profit malhonnête, peut les conduire à une action qui auroit d'autant plus de *moralité* (*o*) qu'elle ne leur paroîtroit pas attachée à

(*b*) » Voïez ci dessus ch. 73. & 75.

(*i*) » Voïez-y les chapitres 129. 144. Voïez aussi l'Addition ch. 4 réponse à la 20. objection.

(*k*) » Généralement parlant, & avec très-peu d'exceptions.

(*l*) » C'est avec beaucoup de raison que je dis *peut-être*, car voïez le ch. 178. des Pensées diverses.

(*m*) » Dans les chapitres 151. 152.

(*n*) » Il n'y a rien de plus beau que le discours où Cicéron montre (en se servant même de cette comparaison) que l'honnêteté de la vertu est naturelle: *Atqui nos*, dit-il, *legem bonam à mala, nulla alia nisi natura norma dividere possumus. Nec solum jus & injuria à natura dijudicatur, sed omnino omnia honesta, ac turpia. Nam & communis intelligentia nobis notas res efficit, easque in animis nostris inchoavit, ut honesta in virtute ponantur, in vitiis turpia. Hæc autem in* opinione *existimare, non in* natura *posita, dementis est. Nam nec arboris, nec equi virtus, quæ dicitur (in quo abutimur nomine) in opinione sita est, sed in natura. Quod si ita est; honesta quoque, & turpia natura dijudicanda sunt. Nam si opinione universa virtus, eadem ejus etiam partes probarentur. Quis igitur prudentem, &, ut ita dicam, cautum, non ex ipsius habitu, sed ex aliqua re externa judicet? est enim* virtus perfecta ratio. *Quod certè in natura est. Igitur omnis honestas eodem modo. Nam ut vera, & falsa, ut consequentia, & contraria, sua sponte non aliena judicantur: sic constans, & perpetua ratio vitæ, quæ est virtus, itemque inconstantia, quod est vitium, sua natura probatur.* Cicero de legib. lib. 1. fol. 331. *A.*

(*o*) » Mais notez que d'ailleurs elle seroit dépoüillée de la plus belle moralité, savoir de celle qui résulte du motif d'obéïr à Dieu.

à des récompenses divines. Je ne prétens pas qu'en se conduisant ainsi ils renonceroient aux vûës intéressées de l'amour propre : ce ne seroit qu'un rafinement de cette passion. La complaisance avec laquelle ils contempleroient la force qu'ils auroient euë de préférer la vertu, leur donneroit beaucoup de joye, & en se félicitant d'une belle qualité qui est si rare parmi les hommes ils sentiroient des suavitez inexprimables. Rien n'est plus doux que d'être content de soi-même : rien n'est plus fâcheux que de se voir comme forcé à se mépriser soi-même pour une conduite lâche & infâme qui fait sentir des remors. Ils éviteroient cette rude persécution intérieure, & se trouveroient dans le bonheur oposé. Je ne compte point les idées agréables qui leur viendroient par l'espérance d'être louez, & admirez des autres hommes.

§. CLIV.

Petite digression sur l'aveu de l'Auteur Anglois qu'il y a eu & qu'il y a des Athées spéculatifs.

Preuves qu'il y a des Athées spéculatifs.

COmme vous suivez (a) le parti nombreux de ceux qui nient l'existence de l'Athéisme spéculatif, je dois vous dire que Mr. Harris vous condamne pleinement ; car il réfute (b) avec chaleur un écrivain qui a nié ce fait-là. Il me semble que c'est se réduire à de fâcheuses extrêmitez que de donner le démenti à tant d'Auteurs (c) graves qui assûrent qu'ils ont connu de cette sorte d'Athées. Vous avez vû (d) ce qu'un homme qui avoit été Ministre, raconte de certaines gens qui se trouvoient malgré eux dans l'Athéisme, & vous allez voir un pareil exemple dans le recit d'un Auteur qui a exercé le saint ministère jusques à sa mort : *Le commun peuple*, dit-il, (e) *reproche aux doctes l'Athéisme & le mespris de toute la Religion. Accusation trop véritable, au regard de plusieurs . . . . Mais certes il faut rapporter ce crime à leur ignorance, non pas à leur sçavoir . . . .* (f) *Si l'Athéisme estoit fondé en science, la persuasion en seroit plus forte, en lieu que sa foiblesse est sujette à mille esbranlements, qui lassent mesmes les plus obstinez comme j'ay veu en un homme de lettres assez fameux en sa profession, qui m'ayant appellé comme pour le consoler en maladie m'asseura sur le silence qu'il exigea de moy, que sa convalescence dépendoit de la résolution d'un poinct, lequel il n'avoit jamais peu croire, & en demandoit la preuve, à sçavoir qu'il y ait un Dieu.* A votre avis un tel homme si fâché de ne pouvoir croire qu'il y eût un Dieu, qu'il en tomboit malade, étoit-il de vos (g) Athées de pratique ?

J'omets le témoignage de Henri Estienne : vous pouvez voir dans l'un de ses livres (h) qu'il y a deux sortes de blasphemateurs : *Les uns nonobstant les remors de conscience qu'ils sentent, veulent contrefaire les Athéistes . . . & se fachent de ce qu'ils ne se peuvent oster de la fantaisie qu'il n'y ait* un Dieu, & *qu'ils ont des remors de conscience à l'encontre du reniement de sa Providence.* Les autres *sont du tout Athéistes, & ne disent* de Dieu *que ce qu'ils en pensent.* Quelques-uns d'eux *confessent estre bien marris qu'ils ne peuvent croire qu'il y a un Dieu.* De ce nombre *estoit un Seigneur Italien* (i), *qui avoit quitté son pays pour demeurer en France. J'entens ce Seigneur qui mourant à la guerre d'un coup de pistolet, au lieu que les autres se recommandoyent à Dieu, pria qu'on le recommandast au roy, & qu'on luy dist qu'il perdoit un bon serviteur. Ce personnage confessoit souvent (à ce que j'ay entendu de ceux qui luy ont esté familiers) qu'il desireroit de croire en Dieu, comme les autres, mais qu'il ne pouvoit.*

Le Pere Bernard Lamy a fait des Dialogues de Morale où l'un des interlocuteurs assûre (k) *qu'il connoit* des Athées *qui ont horreur des conséquences* (l) que l'on tire de leur système. *Ils aiment la justice, & ils détestent tous les crimes que* les autres hommes condamnent. *C'est*, dit un autre interlocuteur, *parce que leur cœur n'est pas si corrompu, que leur esprit. Leurs mœurs sont meilleures que leurs sentimens. Leurs actions démentent leurs pensées. Ils disent qu'il n'y a point de justice que la nature ait établie ; mais, ils ne pourroient se résoudre à faire ce qu'elle deffend, sans en avoir de terribles remords, qui les empêchent de suivre leur doctrine dans la pratique.* Ces Athées-là peuvent-ils être de la seule classe que vous admettez ?

Quelle extrêmité n'est-ce pas que d'être contraint à s'inscrire en faux contre tant de relations qui assûrent (m) que la plûpart des gens lettrez de la Chine sont Athées, & que leurs mœurs sont meilleures sans comparaison que celles des Bonzes ou des Prêtres des Idoles ? On nous représente (n) ces Bonzes comme les plus grands fripons de la terre : ils sont méprisez du peuple même à cause de leurs impudicitez, & de leur crasse ignorance, & de leur fainéantise. Cela fut cause que les Jésuïtes qui s'étoient habillez au commencement comme les Bonzes, s'habillerent en suite comme les Lettrez : (o) *Cujus mutationis hæc fuit ratio, quòd Bonzii apud Sinas, contra reliquarum gentium consuetudinem, contemptui sint, & de fæce plebis habeantur, teneanturque Mandarinis seu Præfectis servire . . . . . A reliquo etiam populo parvi æstimantur, quòd eos parum honestos, libidinosos, & ignorantes, sine ulla bona arte, sine humanitate, sine ingenio, sine literis credant : quodque hoc genus vitæ eligant, ut sine cura & labore, pecorum instar, ventrem farciant, certe annuo fructu à Rege illis assignato.* On voit dans le volume dont je tire ce passage, une réflexion sur ce que des gens aussi doctes que les Lettrez de la Chine, & aussi grands amateurs de l'honnêteté sont assez aveugles pour ignorer qu'il y ait un Dieu : *Quod ad Religionem spectat, honorem cœlestibus debitum, & primæ tabulæ præcepta, in genere loquendo, Sinæ Athei sunt, maximè verò literati . . . . Atque ut Athei sunt, & omnia mortali hac vita definiunt, sic nulla de futura*

(a) » Voïez ci-dessus les chap. 97. 99.
(b) » Dans un Sermon intitulé *the Atheist's objection that » we can have no Idea of God, refuted.*
(c) » Voïez ci-dessus ch. 34. ce que je cite du Sieur De- » rodon.
(d) » Ci-dessus ch. 19. pag. 213. col. 1.
(e) » Jean d'Espagnet, Erreurs populaires sect. 1. ch. » 6. pag. 27 édit. de la Haye 1639.
(f) *Id. ib.* pag. 28.
(g) » Voïez ci-dessus, ch. 98. & 99.
(h) » Henri Estienne, Apologie d'Hérodote chap. 14. » pag. m. 89. & 90.
(i) » Je croi qu'il parle de Pierre Strozzi Maréchal de » France, qui fut tué d'un coup de mousquet au siege de » Thionville l'an 1558.
(k) » Bernard Lamy, Entretien 2. sur la Morale ch. 16. » pag. 144.
(l) » Savoir que quand on peut croire que personne » n'en saura rien, on doit empoisonner son pere, voler, » assassiner, &c.
(m) » Voïez ci-dessus ch. 18. vers la fin & ch. 113.
(n) » Voïez dans mon Diction. la rem. *F.* de l'article » *Japon.*
(o) » Nicolaus Longobardus, *Epist. de Missione Sinensi* » pag. m. 914. C'est une lettre écrite de la Chine au Gé- » néral des Jésuites l'an 1598. L'édition dont je me sers » est un gros recueil de semblables pieces, imprimé à An- » vers l'an 1605.

futura illis cogitatio ; nec de animæ immortalitate, justorum præmiis, aut damnatorum post hanc vitam pœnis pro merito quorumcunque, disputant. Quod non parvam admirationem movet, homines scilicet tanto judicio, in litteris exercitatissimos, HONESTI AMANTISSIMOS, adeo cæcos esse in rebus tam claris, tanti ponderis & momenti, ut sunt Deum unum esse, Creatorem & Gubernatorem universi : Animam rationalem immortalem esse, & juxta admissa præmiis aut pœnis afficiendam, ejusdemque generis alia. Avez-vous là des Athées de spéculation, ou des Athées de pratique ?

Dans quelle classe mettrez-vous le bel *(p)* esprit qui est mort à Londres depuis quelques mois ? Je ne sai pas ce que l'on dira dans la Préface de ses œuvres, mais je sai que plusieurs lettres ont assûré unanimement qu'il avoit fini sa longue course en esprit fort, tout tel qu'il avoit vêcu. Il est non-seulement vrai que ses écrits sont depuis longtems l'admiration de toute l'Europe, mais qu'il a toûjours passé pour très-honnête homme, & qu'il a suivi exactement les principes de l'honneur humain. Il aimoit la bonne chere, mais combien y a-t-il d'orthodoxes, même dans la Cléricature qui ne sont pas moins sensibles à ce plaisir ? Quoi qu'il en soit vous passeriez pour un grand menteur si vous le mettiez dans votre classe. Un pareil exemple, si Platon l'avoit connu, l'auroit obligé à limiter la proposition universelle *(q)* qu'il a avancée.

§. CLV.

Doctrine des Philosophes païens sur le fondement de la morale. Que les Chrétiens mêmes reconnoissent un fondement de moralité *distinct des décrets de Dieu.*

Que des Païens ont aimé la vertu pour sa beauté & haï le vice à cause de sa turpitude.

S*Ed à diverticulo in viam :* Je reviens à mon sujet. Vous avez vû *(a)* que les Philosophes païens qui croïoient la Providence divine, n'établissoient le bien honnête ou le bien moral que dans la conformité avec la droite raison, sans nul motif d'obéir à Dieu, ou d'éviter sa colere. Ils soûtenoient aussi que le bien honnête ne pouvoit jamais être séparé du bien utile, & ils se fondoient sur ce que les bonnes actions se récompensent *(b)* elles-mêmes, & que les crimes *(c) portent nécessairement avec eux* leur *punition.* On n'entendoit pas *celle des loix que* les méchans *trouvent souvent moyen de fouller aux pieds, mais celle de la honte & de l'infamie qui est sans comparaison la plus grande de toutes.* C'est Cicéron qui avance un si beau dogme. Il s'objecte *(d) que de deux maux il faut éviter le pire ; & par conséquent la misere plûtôt que la honte. Mais Y A-T-IL un plus grand mal*, répond-t'il, *que ce qui nous rend infames ? Car SI L'ON est si choqué de la difformité du corps ; combien plus le doit-on être de celle d'une ame couverte de honte & d'infamie ?* Le nouveau Traducteur de Cicéron a fait sur cela une remarque qui mérite de vous être proposée, afin que vous connoissiez les bornes de la vertu des Païens, & que vous puissiez conclure que la vertu des Athées se pouvoit étendre jusques-là, puisque les Philosophes n'y faisoient entrer aucun égard ni aux loix humaines ni aux loix divines. L'infamie dont Cicéron parle ici, dit-il, *(e)* » N'est pas celle que les méchans s'attirent par » leurs mauvaises actions, quand elles éclatent » dans le public ; puisqu'elle se peut éviter lorsqu'on a assez d'adresse pour se cacher ; & que » c'est si peu par la crainte de celle-là que Cicéron veut qu'on s'abstienne de faire le mal, » qu'il déclare, comme on a vû dans ce même » Livre, à la fin du chap. 8. que *quand on pourroit tromper les yeux des hommes, & des Dieux mêmes, il ne faut jamais faire aucun mal.* Il » entend donc icy cette autre sorte d'infamie, qui » rend tous les méchans infames à leurs propres » yeux, par les reproches de la conscience, qui » font que les méchans ne peuvent se soufrir eux-mêmes ; & qu'ils cherchent sans cesse quelque » chose qui les tire au dehors, & qui les empêche de se voir. C'est l'état où toutes les mauvaises actions *(f)* nous jettent nécessairement ; » & nous ne sçaurions l'éviter, qu'en vivant d'une maniere où nous soyons d'accord avec notre » raison, qui est notre Juge aussi-bien que notre » régle. Voilà ce que les Payens mêmes ont vû : » mais ils n'ont pû aller au-delà. Les principes » de la Religion Chretienne nous élevent bien » plus haut ; & ils nous apprennent que ce n'est » pas précisément pour être d'accord avec notre » raison, qu'il faut s'abstenir du mal, & faire le » bien ; mais pour être d'accord avec la raison » éternelle, à laquelle nous devons rapporter » toutes nos pensées & toutes nos actions. »

Il faut vous dire encore que Cicéron combatant à fer émoulu la Providence, adoucit le coup en déclarant *(g)* qu'il ne le porte qu'à regret, parce qu'il semble que son discours encourage au crime. Cette aparence, ajoute-t-il, seroit bien fondée si le témoignage de la conscience tant à l'égard de la vertu qu'à l'égard du vice n'étoit d'un grand poids sans aucun raport à la justice de Dieu. C'est le mépris de ce témoignage qui fait négliger tous les devoirs. Je ne vous cite ces choses que pour vous montrer quelles étoient les idées de plusieurs Gentils.

Des Chrétiens mêmes préferent la vertu au vice indépendamment des Commandements de Dieu.

Mais j'ose bien dire sans craindre de me tromper que les Chretiens mêmes les plus vertueux & les mieux instruits de leur Religion ont de semblables idées. Toute femme Protestante, ou Catholique Romaine qui fait profession d'honneur, & à qui l'on demanderoit, *si vous étiez assurée que ni Dieu*

(p) » Mr. de S. Evremont.

(h) *Τὸ μηδένα πώποτε λαβόντα ἐκ νέου ταύτην τὴν δόξαν περὶ θεῶν ὡς οὐκ εἰσὶ, διατελέσαι πρὸς γῆρας μείναντα ἐν ταύτῃ τῇ διανοίᾳ. Profectò* NULLUS *eorum ab adolescentia usque ad senectam in hac opinione quòd dii non sint perseveravit.* Plato de Legib. lib. 10. pag. 947. B. Cette maxime de Platon seroit plus certaine s'il avoit dit que ceux qui ont crû aux Dieux dans leur jeunesse, & qui ensuite tombent dans la mécréance retournent au premier état lorsqu'ils sont vieux ou prêts à mourir. Voïez dans mon Dictionnaire l'article de *Bion Borysthenite*, la remarque *D* de la 2. ou *E* de la dern. édit. & l'article *Des-Barreaux*, la remarque *E* de la 1. édit. ou F. de la dern. Voïez aussi la Réponse aux questions d'un Provincial ch. 21.

(a) » Ci-dessus, ch. 54. vers la fin.

(b) » Voïez ci-dessus ch. 151. p. 406. 2. col. & 407.

(c) » Cicéron au ch. 8. du 3. livre des Offices selon la » version de Mr. du Bois.

(d) *Nam quod aiunt, minima de malis, id est, ut turpiter potius, quam calamitose : an est ullum majus malum turpitudine ? quæ si in deformitate corporis habet aliquid offensionis, quanta illa depravatio & fœditas turpificati animi debet videri ?* Id. ib. cap. 29. pag. m. 369.

(e) » Du Bois, remarques sur les Offices de Cicéron liv. » 3. ch. 29 pag. 383. édit. de la Haie 1691.

(f) » Voiez ci-dessus les chap. 94. & 95.

(g) *Invita in hoc loco versatur oratio : videtur enim auctoritatem afferre peccandi : & rectè videretur, nisi & virtutis & vitiorum sine ullâ divinâ ratione grave ipsius conscientiæ pondus esset : quâ sublatâ jacent omnia.* Cicero de natur. Deor. lib. 3. pag. 689.

Dieu, ni les hommes ne sauroient jamais le commerce que vous auriez avec un galant, ne feriez-vous pas infidelle à votre mari? répondroit que non, & protesteroit que la seule malhonnêteté de l'adultere l'empêcheroit d'y tomber. Chicanez tant qu'il vous plaira, figurez-vous, à propos ou mal à propos, que cette protestation seroit quelquefois un grand mensonge: peu m'importe, ce seroit toûjours un hommage rendu à la vérité que je soûtiens, & une preuve que l'on connoît clairement que la vertu par ses qualitez naturelles indépendamment de toute loi, est digne de notre amour.

Un brave vous soûtiendra que quand même il seroit sûr de l'impunité & dans ce monde & dans l'autre, il ne fausseroit point la parole qu'il auroit donnée de défendre une place autant que les loix de la guerre l'exigent.

Il n'y a point de jeune homme assez effronté pour oser dire sérieusement qu'il n'y a que la crainte des loix divines & humaines qui le détourne d'empoisonner son pere & sa mere, & que sans cela il auroit écrasé dans le berceau tous ses freres & toutes ses sœurs.

Parcourez tous les grands crimes qui exposent au deshonneur, interrogez là-dessus les honnêtes gens, ils vous répondront tous qu'ils s'en abstiendroient quand même ils seroient assûrez de toute sorte d'impunité & pour le présent & pour l'avenir. Concluez de là que la connoissance dont je vous parle, cette connoissance, dis-je, de la turpitude naturelle du péché, & de la beauté naturelle de la vertu, se trouve communément parmi les Chretiens, & qu'elle leur montre que de cela seul qu'un acte de la volonté est conforme ou non conforme à la droite raison, l'homme est obligé ou de le faire ou de l'éviter. Je ne vous dis pas que cela sufise à retenir les passions, je m'en garde bien, il faut que de plus puissans motifs s'en mêlent, & que l'amour propre trouve ses dédommagemens.

Il seroit bien étrange que la Religion Chretienne qui a étendu les connoissances de la morale, les eût rétrécies dans ce point-ci. Vous savez que des Païens (*h*) se sont vantez que l'étude de la Philosophie leur avoit donné cet avantage, qu'ils faisoient d'eux-mêmes ce que la plûpart des autres ne faisoient que par la crainte des loix.

§. CLVI.

Réponse à la neuvieme objection *qui est que les Païens eussent été beaucoup plus méchans s'ils n'eussent eu nulle Religion.*

Object. Les Païens auroient été bien plus méchans s'ils eussent été Athées.

NE pouvant nier que la corruption des mœurs n'ait été horrible parmi les Païens au milieu des superstitions les plus outrées, vous vous reduisez à dire qu'elle eût été encore plus grande s'ils eussent vêcu sans aucune Religion, & qu'ainsi c'étoit gagner beaucoup que d'empêcher que l'Athéisme ne prît la place de l'Idolatrie, & que quand les Cometes n'auroient servi qu'à cela, c'étoit bien la peine de les produire par miracle.

Vous ne m'avez point fait d'objection aussi foible que celle-ci: elle est sufisamment ruïnée par le grand nombre de raisons, & d'autoritez & de faits dont j'ai rempli ce second tome de la Continuation de mes Pensées diverses. Je pourrois m'en tenir là, & vous dire seulement qu'il faut qu'une cause soit bien désespérée lorsque pour la soûtenir on se réduit à deviner les évenemens possibles. Mais je ne laisserai pas de faire encore deux ou trois observations pour vous donner mieux à connoitre la nullité de votre instance.

Les scélérats ne sont pas retenus par la crainte des Dieux.

Vous prétendez sans doute que les scélérats qui ont vêcu dans le Paganisme, auroient fait encore plus de mauvaises actions si la crainte de la justice de Dieu n'avoit réprimé leur fureur. Que par exemple Tarquin le Superbe qui se défit de son beau pere pour usurper la Couronne, & qui fit mourir ensuite quantité d'honnêtes gens, auroit fait de plus grands ravages, s'il n'avoit été persuadé de la Providence des Dieux. Sur ce pied là il auroit pû dire, *De concert avec Tullie ma belle sœur, & puis ma femme, j'ai empoisonné ma premiere épouse, & mon frere, j'ai fait massacrer le Roi mon beau pere, j'ai pris sa place, j'ai fait mourir quantité de Sénateurs, j'ai exercé mille violences pendant mon Regne tyrannique, j'aurois voulu porter plus loin ma méchanceté, mais par crainte ou par respect pour les Dieux je l'ai réduite à certaines bornes.* Voulez-vous voir le ridicule de ce discours, représentez-vous un Prêtre qui entretient deux Concubines, l'une chez lui, l'autre chez quelque voisin, & qui non-content de cet ordinaire, va voir quelquefois les Courtisannes, & chercher fortune dans les bonnes maisons; représentez-vous, dis-je, ce Prêtre fort vigilant à faire avorter ses Concubines, & celles de ses pénitentes, ou enfin quelqu'autre fille de condition qu'il compte parmi ses joüissances casuelles; homme d'ailleurs adonné au jeu, coupable de simonie, usurier, fourbe, que jugeriez-vous de lui si vous saviez qu'il disoit, *J'ai commis beaucoup de crimes énormes, mais j'en eusse commis bien davantage en cas que je n'eusse pas aprehendé d'irriter Dieu?* Ne trouveriez-vous pas dans ce discours une raillerie profane, & une espece de blasphême?

Ils se réglent sur leurs passions, sur leur politique.

Ce n'est pas dans cette crainte qu'il faut chercher les limites de la violence de Tarquin. Il fit mourir les personnes dont la vie étoit un obstacle à son ambition, (*a*) ou qui lui étoient suspectes, ou dont les biens le pouvoient accommoder. Il épargna les autres pour ne pas commettre de crimes qui ne lui eussent servi de rien, ou qui eussent pû même lui devenir préjudiciables. Ses passions & sa politique furent la régle de ce qu'il fit (*b*) & de ce qu'il ne fit pas. Si la Religion eût eu quelque force sur son ame, elle ne lui eût pas permis d'être si méchant.

Ou par des respects humains.

Disons aussi qu'un Chretien qui n'a qu'une Femme & trois Concubines, entretiendroit bien cinq ou six maîtresses, si d'autres raisons que la crainte de l'Enfer ne l'en empêchoient. Seroit-il assez visionaire pour prétendre qu'il évitera la damnation moïennant qu'il ne se plonge dans l'adultere qu'avec trois Concubines, mais que s'il en ajoûtoit une quatrieme, il seroit infailliblement damné? Ce seroit une extravagance qui ne peut presque point tomber dans l'esprit d'un homme. Disons donc que si ce mari Chretien n'a que trois maîtresses, c'est parce qu'elles sufisent à son incontinence,

(*h*) Ἀριστοτέλης ἐρωτηθεὶς τί ποτ' αὐτῷ περιγέγονεν ἐκ φιλοσοφίας, ἔφη· Τὸ ἀνεπιτάκτως ποιεῖν ἅ τινες διὰ τὸν ἀπὸ τῶν νόμων φόβον ποιοῦσιν. *Aristoteles interrogatus quid ex philosophia lucratus fuisset? Hoc,* inquit, *ut injussus ea facerem, quæ plerique per legum metum faciunt.* Diog. Laërt. lib. 5. n. 20. pag. m. 279. Voiez le chap. 178. des Pensées diverses.

(*a*) » Voïez Tite-Live *lib.* 1. *pag. m.* 31.

(*b*) » Conférez ce que j'ai dit ci-dessus, ch. 121. page » 357.

continence, ou qu'il n'est pas assez riche pour en entretenir un plus grand nombre, ou qu'il ne peut pas débaucher certaines filles qui lui plaisent, ou qu'il ne se soucie point de quelques autres qu'il corromproit aisément, ou qu'enfin d'autres considerations humaines le portent à s'arrêter-là. Si un fils qui empoisonne son pere, n'empoisonne point aussi sa mere, ce n'est pas à cause qu'il se veut sauver; car si cette volonté l'empêchoit d'ôter la vie à sa mere, elle ne lui permettroit pas d'ôter la vie à son pere. Les respects humains sont donc la cause qu'il n'ajoûte pas à son premier parricide le second.

On se seroit bien moqué de la Dame de Brinvilliers si étant interrogée pourquoi elle n'avoit pas fait plus de crimes, (c) elle eût répondu que c'étoit à cause de la crainte de l'enfer. On auroit jugé avec raison qu'elle se moquoit de l'Ecriture. Et notez en passant qu'elle étoit bonne Catholique quant à la spéculation; car on trouva parmi ses papiers un long mémoire qu'elle avoit dressé pour (d) sa *confession religieuse*, & où elle s'accusoit *de tous les crimes* pour lesquels le Parlement de Paris la (e) condamna à la mort, *& même de plusieurs autres.* Je ne vous dis point que son Avocat prétendit (f) que ce papier ne pouvoit servir de preuve, vû le secret inviolable de la confession, je vous prie seulement de remarquer que c'est une preuve de la catholicité de la Dame, & de me dire si étant Athée elle eût commis plus de crimes qu'elle n'en commit, & si elle n'eût pas trouvé les mêmes obstacles qui ont limité effectivement la dépravation de son cœur.

Si l'on trouvoit dans l'ancienne histoire qu'une Ville sans Religion avoit été subjuguée & désolée parce qu'en violant le droit des gens, elle avoit irrité un peuple voisin, outre que l'insolence, la mutinerie, & la molesse voluptueuse de ses habitans étoient extrêmes, on ne manqueroit pas d'observer que tous ses desordres étoient venus de son Athéisme. Mais pour connoitre l'illusion qui est là-dedans, vous n'avez qu'à voir ce que les Auteurs nous aprenent de la ville de Tarente. C'étoit une Colonie Grecque aussi idolatre qu'aucune autre: les jours de fête (g) y surpassoient en nombre les jours ouvriers. Les Tarentins furent insolens, séditieux, voluptueux, & si superbes de leurs richesses, qu'ils s'attirerent par leur mauvaise conduite l'inimitié du peuple Romain, qui les châtia comme il falut. Lisez Florus au chapitre 18. du 1. livre. Ils abusoient si étrangement de leur liberté populaire qu'ils apelloient tyrannie (h) tout ce qui gênoit un peu leurs plaisirs.

Si un homme qui est esclave de la volupté, ne se porte point à tous les excez imaginables, c'est que les forces de son corps ou de sa bourse sont bornées, & s'il venoit nous dire sérieusement, *je ne m'enivre que quatre fois la semaine, je ne vais aux lieux publics que de deux jours l'un, parce que j'ai quelque crainte du nom de Dieu, car autrement je m'enivrerois & j'irois voir les Courtisanes chaque jour de la semaine*, nous serions plus scandalisez de son blasphême moqueur, que de ses débauches. J'aimerois autant qu'on nous vantât les égards pieux de ce voleur (i) qui se contentoit le jour de Pâques d'ôter la bourse aux passans, & qui leur laissoit le manteau, en consideration, ajoûtoit-il, de ce que je viens de communier, & du grand mystere que nous célébrons aujourd'hui.

Les Diables croïent un Dieu, & n'en sont pas moins méchans.

Il n'y a point de Créatures plus persuadées des attributs de la nature divine que les Diables. Ils croient qu'il (k) n'y a qu'un Dieu, & ils en tremblent. Mais cette foi & cette crainte du vrai Dieu n'afoiblit point leur malice. Ils commettent tout le mal qu'ils peuvent. Oseriez-vous dire que s'ils étoient Athées ils seroient encore beaucoup plus méchans? Ils le seroient au-contraire beaucoup moins, parce qu'ils ne seroient point animez de la furieuse passion de faire la guerre à Dieu à toute outrance, & que la haine enragée qu'ils ont conçuë pour son saint nom & pour les fideles, n'existeroit point. Par cet exemple vous pouvez connoître facilement que la simple persuasion qu'il y a un Dieu dont la justice est terrible, n'avance guere les bonnes mœurs.

Je vous passerois vos conjectures si vous disiez que les habitans d'une ville seroient encore plus méchans, en cas que toutes leurs passions fussent plus boüillantes, & qu'ils eussent du mépris pour une bonne réputation. Cet aliment du vice est beaucoup plus suculent, que d'ignorer la Providence.

La croïance d'un Dieu n'influe point sur les mœurs sans le secours de la Grace.

Il n'y a guere que de francs Pélagiens qui puissent dire, *si l'on parloit d'une telle chose à de telles gens, ils la croiroient & ils ne l'auroient pas plûtôt crue, qu'ils pratiqueroient exactement toutes les vertus.* Le Ministre Jean d'Espagne est beaucoup plus orthodoxe quand il dit: » (l) Il n'y a rien » de si commun que ceste voix; si j'en voy la » preuve, je le croiray. Mais ils promettent ce » qu'il n'est pas en leur puissance: Car mesme » la foy historique est un don de Dieu; & la » foy salutaire provient d'une grace particuliere » du Ciel . . . . (m) Avec pareille vanité » plusieurs s'asseurent, que s'ils eussent veus les » miracles que Dieu fit en Egypte, ou ceux que » Jesus-Christ fit en Judée; ils n'eussent pas manqué de croire en luy. Ils s'estonnent de la stupidité des Juifs, & pensent bien que si telles » merveilles se presentoyent à leurs yeux ils n'auroyent garde d'estre incredules. Mais certes » quand un homme verroit toutes les rivieres con-

verties

(c) » Elle avoit commis adultere, empoisonné son pe- » re, & ses deux freres, & attenté à la vie de sa sœur. » Voiez le Mémoire de son procés imprimé à Paris & en » Hollande l'an 1676.

(d) » Voiez son Factum fait par Mr. Nivelle pag. 42. » édit. de Holl.

(e) » Elle fut décapitée le 17. de Juillet 1676.

(f) » Voiez le même Factum pag. 41. & suiv.

(g) *Strabo lib. 6. pag. m. 193.*

(h) » Pyrrhus voiant que le peuple de Tarente ne pou- » voit ni se sauver de lui-mesme, ni estre sauvé par au- » trui sans une étroite contrainte, pource qu'ils faisoyent » leur conte que Pyrrhus combatroit pour eux, & cepen- » dant ils ne vouloyent bouger de leurs maisons à se ba- » gner, estuver, banqueter & faire grand'chere, il fit » premierement fermer tous les parcs où ils souloient aller » se promener & s'ébatre aux exercices du corps, & en » se promenant par maniere de passe-temps, discourir » ensemble des afaires de la guerre, & combatre de pa- » roles sans mettre la main à l'œuvre: & defendit toutes » assemblées de festins, mommeries, & toutes autres » joyeusetez qui lors estoyent de saison, la ramenant à » l'exercice des armes, & se monstrant severe sans par- » donner aux monstres de ceux qui estoient enrollez & » tenus d'aller à la guerre: de maniere qu'il y en eût » plusieurs qui n'ayans pas accoustumé d'estre aussi rigou- » reusement traitez & commandez abandonnerent de tout » poinct la ville, appellans servitude de non avoir plei- » ne licence de pouvoir vivre entierement à leur plaisir. » *Plut. in Pyrrho p. 392.* Je me sers de la version d'Amiot.

(i) » Je me souviens d'avoir lû quelque chose de sem- » blable dans les avantures du sieur d'Assouci.

(k) » Epitres de Saint Jaques chap. 2. v. 19.

(l) » Jean d'Espagne, Erreurs populaires 1. part. ch. 5. » pag. m. 23.

(m) *Id. ib. pag. 24.*

» verties en sang, la mer se fendre, le ciel ou-
» vrir ses portes, les montagnes se soulever, le
» Soleil s'arrester, les morts sortir des abismes,
» les roches fondre en eau; quand il auroit esté
» luy-mesme au ciel, ou seroit remonté des en-
» fers, il n'en reviendroit pas meilleur, si Dieu
» ne luy donnoit pas un autre entendement & un
» autre cœur capable de ceste foy. »

Conformément à ce principe vous devez être persuadé, Monsieur, qu'afin que la crainte de Dieu réprime les mauvaises inclinations de l'homme il faut qu'elle soit fondée sur toute autre chose que sur une persuasion vague de la Providence, je veux dire qu'il faut qu'elle soit accompagnée du secours d'enhaut.

Je vous renverrai (n) encore une fois à Mr. Nicolle. (o) » Si je croyois, disent certains (p) » Calvinistes, que le corps de Jesus-Christ » fust present dans l'Hostie, je porterois bien un » autre respect à ce Sacrement que les Catholi- » ques. Ils jugent qu'ils feroient ce qu'ils de- » vroient faire; & ils s'imaginent que cette con- » noissance feroit dans leur esprit l'impression qu'il » seroit raisonnable qu'elle y fist: & en effet, » quand on nous dit que le Roy est present, cha- » cun se compose & se tient dans le respect. Mais » en parlant ainsi, ils font voir qu'ils ne connois- » sent pas le fond de leur cœur. S'ils prenoient » la peine de se consulter eux-mesmes, ils ver- » roient qu'en mille rencontres leur connoissan- » ce demeure sterile sans produire les effets qu'il » semble qu'elle devroit produire naturellement. » Ne croyent-ils pas eux-mesmes que Dieu est » present par tout, & cependant sont-ils plus re- » glez dans leurs actions que les autres: & la con- » noissance de cette presence les retient-elle plus » en leur devoir que s'il n'étoit que dans le ciel? »

Les Libertins sont des fanfarons lorsqu'ils disent: *Si nous étions persuadez de l'immortalité de l'ame, nous renoncerions à tous les plaisirs du monde, afin de nous procurer le Paradis: les Chrétiens sont bien méchans puisqu'avec cette persuasion ils vivent dans le desordre.* Il y a une pareille fanfaronerie dans le discours que tient quelquefois un Protestant voluptueux: *Si je croïois le Purgatoire, je coucherois sur la dure, je me réduirois au pain & à l'eau afin de rabattre d'autant sur les peines de l'autre monde.* Abus que tout cela; s'il croïoit le Purgatoire, il feroit ce que plusieurs Catholiques font: il n'en perdroit pas un morceau, pas un coup de vin. Mais c'est une matiere qu'aparemment j'examinerai dans mes réponses à vos autres objections.

Les hommes sont entrainez par leurs passions malgré leur créance.

Vous connoissez des gens qui croient avoir une fort bonne pensée lorsqu'ils disent. » Tels & tels » Auteurs sont sans doute condamnables, de ce » qu'aïant publié un fort grand nombre de Li- » vres, ils n'y ont jamais fait paroître qu'ils eus- » sent des intervalles d'humilité & de débonnai- » reté. Leur orgueil, leur emportement se sont » peints à chaque ligne. Ces Messieurs-là ne se » sont point contentez de faire en sorte que l'on » débitât (q) dans les ruës les loüanges qui leur » étoient écrites par des amis préoccupez, ou » par des ames vénales, & des loups béans, ils se » sont couronnez de leurs propres mains, ils ont » fait eux-mêmes leur éloge publiquement dans » des préfaces présomptueuses, & ailleurs; ils » ont traité avec le dernier mépris tous ceux qui » ne les aplaudissoient pas, ils ont laissé dans tous » leurs Ouvrages une infinité de monumens de » leur fierté, & de leur esprit vindicatif; mais » ce desordre seroit bien plus grand s'ils n'eus- » sent été réfrénez par l'orthodoxie, & par de » fréquentes méditations sur les veritez révélées, » & sur les quatre fins dernieres; si en un mot » l'amour & la crainte de Dieu n'eussent mis des » bornes à l'impétuosité de leur esprit. Elle eût » été bien plus effrénée dans un Païen ou dans un » Déiste. » Que dites-vous de cette pensée, Monsieur? Vous paroît-elle judicieuse? Ne trouvez-vous pas qu'elle ne fait guéres d'honneur à l'efficace du Christianisme? Elle lui fait arrêter une passion qui a épuisé ses forces. Un taureau fougueux est bien facile à dompter en cet état-là. Peut-être même que ces Messieurs auroient été plus modestes, & plus débonnaires s'ils n'avoient pas pû s'excuser sur les intérêts de la Religion. Peut-être, dis-je, que s'ils eussent été simplement des Philosophes, ils eussent mieux profité de cette leçon de Juvenal:

(r) At vindicta, bonum vita jucundius ipsa.
Nempe hoc indocti, quorum præcordia nullis
Interdum, aut levibus videas flagrantia caussis
Quantulacunque adeo est occasio, sufficit iræ.
Chrysippus non dicet idem, nec mite Thaletis
Ingenium, dulcique senex vicinus Hymetto,
Qui partem acceptæ sæva inter vincla cicutæ
Accusatori nollet dare.

C'est-à-dire, (s) *Ah, mais la vengeance est quelque chose de plus agréable que la vie même! De plus agréable . . . . . Oüy aux brutaux; ils ne sçavent pas vivre, ils s'emportent à toute heure pour un rien. Mais un Chrysippe, un Thales, un Socrate, qui tout enfermé qu'il est dans un cachot, ne voudroit pas, quand il le pourroit, faire prendre à son ennemy mortel, une partie du poison qu'il vient d'avaler, ces Philosophes, dis-je, si moderez, si maîtres d'eux mêmes, ne tiendroient pas ce langage.*

Soufrez, je vous prie, que je fasse alte ici. Je me trouve fatigué d'une longue marche par des chemins un peu bien scabreux. Je reprendrai donc haleine, & je renverrai à un autre tems l'examen du reste de vos objections.

A . . . . . le 16. de Juillet 1704.

(n) » Voïez ci-dessus, ch. 139. vers la fin.
(o) » Nicolle, Essais de Morale *to.* 1. *pag.* 132. 133.
(p) » On attribuë cela au Maréchal de Gassion: Voiez » le Dict. hist. & crit. art. *Theon.* rem. *A.*
(q) - - - - *Omnes Gestiet à furno redeuntes scire lacuque Et pueros & anus.* Hor. sat. 4. lib. I.
(r) *Juven. sat.* 13. *v.* 180.
(s) » Je me sers de la version du Pere Tarteron.

FIN de la Continuation des Pensées diverses, &c.

OEUVRES
DE
M^R. P. BAYLE.
TOME III.
II. PARTIE.

OEUVRES DIVERSES DE Mr. PIERRE BAYLE,

PROFESSEUR EN PHILOSOPHIE, ET EN HISTOIRE, A ROTTERDAM:

Contenant tout ce que cet Auteur a publié sur des matieres de THEOLOGIE, de PHILOSOPHIE, de CRITIQUE, d'HISTOIRE, & de LITTERATURE; excepté son DICTIONNAIRE HISTORIQUE ET CRITIQUE.

NOUVELLE ÉDITION CONSIDERABLEMENT AUGMENTÉE.

Où l'on trouvera plusieurs Ouvrages du même Auteur, qui n'ont point encore été imprimez.

TOME TROISIEME.

II. PARTIE.

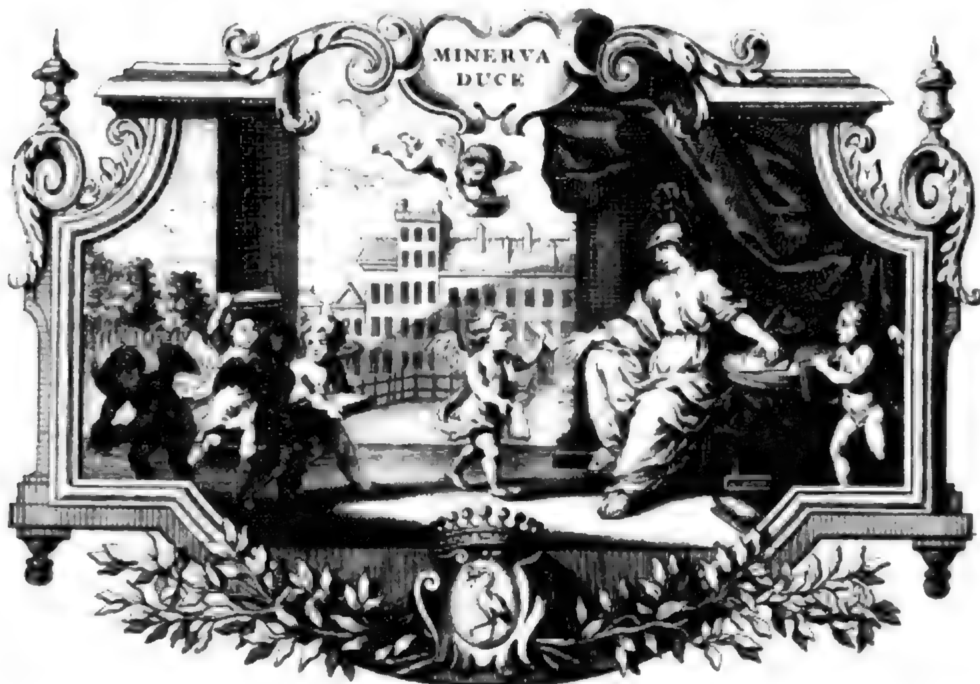

A LA HAYE,
PAR LA COMPAGNIE DES LIBRAIRES.

M. DCC. XXXVII.

AVEC PRIVILEGE.

TABLE

DES CHAPITRES DE LA PREMIERE PARTIE DE LA

RÉPONSE AUX QUESTIONS D'UN PROVINCIAL.

TABLE

DES CHAPITRES DE LA SECONDE PARTIE DE LA

REPONSE AUX QUESTIONS D'UN PROVINCIAL.

T A B L E

Des Chapitres contenus dans la Réponse aux Questions d'un Provincial.

TROISIEME PARTIE.

TABLE

TABLE

Des Sections contenuës dans la Réponse pour Mr. Bayle

A Mr. LE CLERC.

TABLE

DES CHAPITRES CONTENUS DANS LA QUATRIEME PARTIE DE LA

REPONSE AUX QUESTIONS D'UN PROVINCIAL.

FIN DE LA TABLE DES CHAPITRES DES QUATRE PARTIES DE LA REPONSE AUX QUESTIONS D'UN PROVINCIAL.

PENSÉES

REPONSE
AUX
QUESTIONS
D'UN
PROVINCIAL.

REPONSE AUX QUESTIONS D'UN PROVINCIAL.

PREMIERE PARTIE.

AVERTISSEMENT AU LECTEUR.

Utilité des Ouvrages tels que celui-ci.

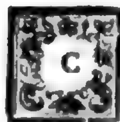

CE Livre n'est proprement que l'abregé de diverses Lettres, la plûpart fort longues, qu'on auroit fait imprimer toutes entieres, si l'Auteur y avoit voulu consentir; mais comme elles lui ont paru trop chargées, ou de raisonnemens, ou d'autoritez, il a trouvé plus à propos d'en détacher seulement quelques parties, & de les réünir sous la forme qu'il leur a donnée. La regle qu'il a suivie dans cette réduction est de composer un Ouvrage qui tînt le milieu entre ceux qui servent aux heures d'étude, & ceux qui servent aux heures de récréation. Le monde a besoin de plusieurs sortes de Livres; il en faut pour s'occuper, & il en faut pour s'amuser; & parce qu'il y a des gens qui lors même qu'ils ne lisent que pour délasser leur esprit, souhaitent de rencontrer des choses sérieuses, qui ne soient pas indignes de la curiosité d'un homme de Lettres, il est bon qu'il y ait des Livres, qui sans demander beaucoup d'attention, ni sans être destinez à la bagatelle, puissent procurer un délassement instructif.

Idée de ce Livre.

On a tâché de communiquer à celui-ci cette qualité. On se contente de couler légerement sur certaines choses qui auroient pû être approfondies: on passe promptement d'une matiere à une autre, afin d'introduire la varieté; & s'il a fallu donner quelque suite à certains sujets, on l'a fait de telle sorte que chaque chapitre les représente par des côtez différens. Mais au reste ce n'est point un Livre dans le goût qui regne depuis quelques années, & dont peut-être le Public se lasse déja. Ce n'est point un recueïl de pensées détachées, ou de maximes, ou de caracteres, ou de bons mots, ou de bons contes. Qu'est-ce donc? Il seroit peut-être bien difficile de le définir, & l'on en laisse le soin à chaque Lecteur: on dira seulement que cet Ouvrage ressemble un peu aux écrits qui parurent en si grand nombre dans le XVI. siecle, sous le titre de *divers leçons*, ou sous un titre qui revenoit à cela.

On a fait ensorte que les chapitres ne fussent jamais fort longs, & qu'assez souvent ils fussent très-courts. L'incomparable Michel de Montaigne n'avoit pas bien consulté le goût du Public, ou bien on étoit en ce tems-là d'un autre goût que présentement. Il crut enfin que pour attirer davantage l'attention, & la curiosité des Lecteurs, il devoit donner beaucoup d'étenduë à chaque chapitre de ses

Essais (*a*). Aujourd'hui rien n'engage mieux à commencer la lecture d'un chapitre, que de savoir qu'il n'est guéres long, & qu'on trouvera bientôt une pause.

Remarques sur certaines choses qu'on y a omises.

Il y aura sans doute beaucoup de gens qui s'étonneront que l'on n'ait pas employé ici certaines pensées, ou certains faits qui ont une liaison essentielle avec les choses que l'on a dites. Ceux qui ont la mémoire heureuse, & une grande lecture, trouvent ordinairement qu'un Auteur auroit dû dire ce qu'il n'a point dit. Ils le blâment d'avoir ignoré ce qui étoit le plus propre à illustrer sa matiere. Mais avant que de prononcer cet arrêt de condamnation, il faudroit savoir si l'Auteur n'a pas omis tout exprès ces choses-là, parce qu'il ne vouloit user de redites, ni en se copiant soi-même, ni en copiant ce que tout le monde se souvient que d'autres ont publié. Il y a des Livres qui ont paru depuis peu, & qu'on a tant lûs & relûs, qu'il n'est nullement nécessaire de répeter ce qu'ils contiennent. On s'en doit faire même un scrupule. C'est toute autre chose si un Livre commence à passer pour suranné: on en peut tirer des remarques, & des preuves qui paroîtront nouvelles à une infinité de gens.

La lecture comparée à un voyage ou à un repas.

Il n'y a point lieu de douter que certains Lecteurs ne jugent qu'il y a dans cet Ouvrage un peu trop de citations. C'est un desordre, diront-ils, qui n'est pas moindre que celui des villes (*b*) où les étrangers sont en plus grand nombre que les bourgeois. Mais qu'importe à des voyageurs qu'un tel désordre paroisse dans un pays, pourvû qu'ils n'y trouvent que d'honnêtes gens. Rien n'empêche de comparer la lecture à un voyage. Les Lecteurs peuvent aussi se considérer comme des personnes conviées à un repas. Ils se doivent donc mettre peu en peine si selon l'ancienne frugalité campagnarde (*c*) tout ce qu'on leur donne est de son crû, ou si au lieu des animaux domestiques, & des fruits de son jardin & de sa vigne, on leur sert ce que l'on a acheté. L'importance est que les viandes soient bien aprêtées, que les vins soient bons, &c.

Unde habes quærit nemo, sed oportet habere.

Où sont aujourd'hui les gens qui (*d*) aimeroient mieux une table couverte de mets domestiques, qu'une table chargée de mets étrangers?

C'est aller contre la nature des choses que de prétendre, que dans un Ouvrage destiné à prouver & à éclaircir des faits, l'Auteur ne se doit servir que de ses propres pensées, ou que pour le moins il doit citer rarement.

Le 28. de Septembre 1703.

(*a*) „Parce que les coupures si fréquentes des Chapitres „de quoi j'usois au commencement, m'a semblé rompre „l'attention avant qu'elle soit née, & la dissoudre; dédaignant s'y coucher pour si peu, & se recueillir: je „me suis mis à les faire plus longs, qui requierent de la „proposition & du loisir assigné. En telle occupation, „quand on ne veut donner une seule heure, on ne veut „rien donner. Et ne fait-on rien pour celui, pour qui „on ne fait qu'autre chose faisant. *Montaigne, Essais* „*liv. 3. ch. 9. p. m. 382.*

(*b*) *Apud vos plures sunt peregrini quàm cives.*

(*c*) .... *Mensas dapibus onerebat inemptis.* Virgil. Georg. Lib. 4. v. 133. „Voyez aussi Horace Epod. od. 2.

(*d*) *Non me Lucrina juverint conchylia, Magisve rhombus, &c.* Horat. ib.

REPONSE

REPONSE AUX QUESTIONS D'UN PROVINCIAL.

PREMIERE PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

S'il est avantageux de naître dans une grande Ville.

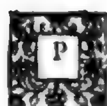

PUISQUE vous voulez savoir ce que je juge d'une reflexion, que vous avez faite sur un passage de Plutarque, je vous dirai qu'elle ne me paroît point solide. C'est vous parler sans façon; mais vous vous souviendrez, s'il vous plaît, que nous sommes convenus de bannir de notre commerce les phrases de compliment.

Plutarque refuté Pensée d'Euripide expliquée.

Plutarque (a) ayant rapporté qu'on lisoit dans un éloge (b) d'Alcibiade, que l'homme heureux doit avoir une patrie célebre, ajoûte que pour lui il n'est pas de ce sentiment, & il se fonde sur deux raisons. La premiere, que par rapport à la veritable felicité qui consiste principalement dans les bonnes mœurs, c'est toute la même chose que d'être d'une petite Ville, ou que d'être fils d'une laide & petite femme. La seconde, qu'il seroit fort ridicule de prétendre que la petite Ville de Julis peut bien produire d'excellens Poëtes, mais non pas un homme vertueux. Vous approuvez ces pensées de Plutarque, & je m'en étonne, Monsieur, car il me paroît évident qu'elles sont hors d'œuvre, & très-inutiles en cet endroit-là.

L'Auteur (c) qu'il veut critiquer ne prétendoit que ceci, que (d) la premiere faveur qui soit accordée à ceux à qui la fortune destine le comble de ses bienfaits, doit être de leur donner pour patrie une Ville florissante. Il ne prétendoit pas que ce qui est opposé à cette premiere faveur soit un mal irreparable, ni qu'on naisse dans une grande Ville avec plus de disposition à la vertu que dans un bourg. Sa pensée étoit que les dons de la nature prosperent plus facilement, & plus avantageusement, lorsque l'on est élevé dans les grandes Villes, que lorsqu'on est élevé dans de petits lieux. Il ne consideroit pas la felicité elle-même, mais seulement les préparatifs qui y conduisent, & ces graces prévenantes de la fortune qui applanissent les chemins, & qui écartent les embarras. C'étoit le stile ordinaire (e) des Panegyristes de faire valoir les avantages anterieurs, comme la Noblesse de l'extraction, les richesses de la famille, la gloire de la patrie; & ce sont en effet de grands avantages, lorsqu'on en sait bien user, & qui épargnent mille peines très-capables de retarder la bonne fortune. A quoi songeoit donc Plutarque en critiquant cet Auteur? Quelle necessité y avoit-il de faire considerer la veritable felicité, celle qui consiste dans les bonnes qualitez de l'ame?

Le sejour d'une grande ville est utile à toutes sortes d'Auteurs.

Permettez-moi de vous faire reflechir sur ce qu'il avouë dans le même endroit. Nous avons vû qu'à l'égard des vertus morales il lui paroît indifferent, que l'on soit d'une grande Ville, ou d'une petite; mais il n'étend pas cela jusqu'aux qualitez de l'esprit: il convient (f) que les sciences & que les arts languissent dans les petits lieux, & qu'il est fort necessaire qu'un Auteur demeure dans une grande Ville. *Il est bien vrai*, dit-il, (g) *que celuy qui a entrepris de composer quelque œuvre, d'écrire quelque histoire.... il faut que premierement devant toutes choses il soit demeurant en une grosse & noble Cité, pleine de peuple & de grand nombre d'hommes, aimant les choses belles & honnestes, afin qu'il ait abondance de toutes sortes de Livres, & qu'en cherchant çà & là, & entendant dire de vive voix beaucoup de choses [...] les autres Ecrivains ont omises [...] soient de plus grande foy, pour avoir été conservées en la memoire des hommes, il puisse rendre son ouvrage accompli & parfait de toutes ses parties*, et l'endroit se lit ainsi au commencement de la vie: *qu'en cherchant çà & là, & entendant dire de vive voix beaucoup de choses [...]*

(a) *Plut. in vitâ Demosth. init. pag. 846.*

(b) »Fondé sur ce qu'il avoit gagné le prix de la »course de cheval aux Jeux Olympiques. *Id. ibid.*

(c) »C'étoit Euripide, selon l'opinion commune. *Id.* »*ibid.*

(d) Χρῆναι τῷ εὐδαίμονι πρῶτον ὑπάρξαι τὴν πόλιν εὐδόκιμον. *Oportere felicem in clarâ genitum urbe* [...] *esse.* Id. ibid.

(e) »Pindare en usoit ainsi dans ses Odes à la loüange »de ceux qui gagnoient le prix aux jeux de la Grece.

(f) Ἐν ταῖς ἀδόξοις καὶ ταπειναῖς πόλεσιν ἀπομαραίνεσθαι. *In obscuris & contemptis oppidis elanguescere.* Id. ibid

(g) *Id. ibid.* »Je me sers de la version d'Amyot.

beaucoup de choses, que les autres Historiens auront à l'avanture obmis à escrire, & qui seront de tant plus croyables qu'elles seront encores demeurées en la mémoire des hommes vivans, il puisse rendre son œuvre de tout poinct accomplie, & non defectueuse de plusieurs choses necessaires.

Ce n'est pas seulement aux Historiens que le sejour dans les grandes Villes est necessaire. Mr. Sallo a bien fait comprendre, que cela s'étend sur plusieurs sortes d'Auteurs; car ce qu'il a dit d'un Medecin de Province, peut être appliqué à un grand nombre de gens, qui ont traité d'autres matieres. Voici ses paroles: *(h)* Cet Auteur » étant éloigné de Paris, n'a pas connoissance de » tous les Livres qu'il devroit avoir lûs pour » travailler à ces nouvelles opinions. Par exem» ple, en un endroit il dit que personne jusqu'à » présent n'a decrit les canaux qui servent à la » salive, ni les conduits par lesquels elle est por» tée à la bouche. Cependant Wharton Anglois, » & Stenon Danois, en ont traité très-particulie» rement, & beaucoup d'autres qui leur dispu» tent la gloire de l'invention de ces canaux sali» vaires.

Raison de cela. Exemple de Pascal.

Je reviens au Panegyriste d'Alcibiade. Soyez assuré, je vous prie, qu'il n'a pas eu tort de compter pour un bonheur la naissance dans une Ville celebre. C'est particulierement un grand avantage aux gens d'étude que de naître dans la Capitale du païs, ou que d'y être envoyez pendant l'enfance. C'est-là qu'ils trouvent les maîtres les plus excellens en toutes sortes de facultez, les objets d'émulation les plus puissans, les conferences & les conversations les plus doctes, & l'abondance de Livres. C'est-là que sans beaucoup de travail on peut acquerir la politesse du langage, la bonne prononciation & le bon goût. Mr. Pascal le pere qui étoit un fort habile homme, me fournit ici un bon argument. Il avoit un *(i) fils dont la vivacité lui faisoit concevoir des esperances très-avantageuses*, & qu'il voulut *instruire lui-même. Ce fut la principale raison qui l'obligea de quitter la Province pour s'établir à Paris, dont le sejour lui paroissoit plus favorable pour son dessein.* Son fils n'avoit alors *(k)* que huit ans. C'étoit le tirer de la Province assez tôt, mais non pas trop tôt. Malheur à ceux qui croupissent jusqu'au tems de la pleine barbe dans des lieux qui non seulement sont fort éloignez de la Capitale, mais qui ne sont pas même voisins *(l)* d'une bonne Ville.

Défauts des Provinciaux.

Que voulez-vous que fasse un écolier campagnard qui ne voit pendant ses vingt premieres années qu'un petit coin de sa Province? Quelque esprit, quelque mémoire que la nature lui donne, ne faut-il pas que ses progrez soient mediocres, & qu'il contracte de fausses idées, un faux goût, un mauvais accent, & une habitude étroite avec mille barbarismes? Les Provinciaux qui ne sortent de leur canton qu'un peu tard, ne se rendent-ils pas méprisables & ridicules, soit à cause qu'ils admirent tout ce qu'ils voyent dans la Capitale, soit à cause qu'ils jugent des choses *(m)* selon les basses idées dont ils sont imbus? Avec quelle peine se corrigent-ils de leurs préjugez, & de leur mauvais langage? Quelques-uns qui ont commencé par se refondre à l'égard du style, n'y ont réussi que peu-à-peu, & on leur diroit volontiers trente ans après: *Vous avez corrigé les défauts de votre terroir, mais les traces en ont duré long-tems, & ne sont pas encore entierement effacees:*

(*n*) Grave virus
Munditiæ pepulêre: sed in longum tamen ævum
Manserunt, hodieque manent vestigia ruris.

Quand il faut acquerir avec tant de soin, & avec tant de difficulté, ce que la premiere éducation, ce que l'usage courant *(o)* donnent aux autres, les peut-on atteindre?

Ceux d'entre eux qui ont été savans, l'auroient encore été davantage dans la Capitale.

Je sai que vous pourrez m'opposer beaucoup d'exemples. La plûpart des Livres qui nous restent des anciens Romains, ont été écrits par des Provinciaux; mais ces Auteurs-là étoient allez de bonne heure à Rome. Je vous répondrai quelque chose de semblable touchant les exemples modernes: & si cela ne se peut pas dire de tous, il faudra pour le moins avoir égard à l'éducation, qu'on peut avoir euë dans les grandes Villes de Province; car elles doivent participer au privilege que le Panégyriste d'Albiade avoit en vûë. On fait par une telle éducation plus de la moitié du chemin, après quoi le reste devient plus facile, encore qu'on ne soit pas jeune lorsqu'on se transplante dans la Capitale du Royaume. Vous me pourrez alleguer, je le sai bien, quelques Savans du premier ordre, qui ont passé toute leur vie dans la Province; mais prenez-y garde, vous verrez que pour l'ordinaire ce sont des gens qui ont vêcu dans quelque Ville d'Université, ou de Parlement: & enfin je pourrai vous dire qu'ils cultivoient un bon fond avec une extrême diligence. Cela les faisoit aller loin; mais s'ils eussent pu joindre à cette culture exacte de leurs beaux talens les secours de la Capitale, ils fussent montez encore plus haut. Que si vous prétendiez me combattre par des paralleles que vous feriez à votre poste, je rejetterois avec justice tous ceux où il n'y auroit point de part & d'autre égalité de dons naturels & égalité de culture. Il n'y auroit rien de plus trompeur que de comparer ensemble ceux qui n'ont pas eu les mêmes dispositions naturelles, ou qui n'ont pas été également attentifs à les cultiver. On sait bien que de deux hommes, dont l'un neglige ses avantages, & l'autre n'oublie rien pour reparer ses desavantages, celui qui devroit aller devant, se trouve derriere.

Vous ne savez peut-être pas ce que je vais vous citer. Je le tirerai d'un Livre qui commence à devenir rare; c'est un dialogue sur les Avocats du Parlement de Paris au XVI. siecle. L'un des Interlocuteurs ayant observé *(p) que les plus excellens Avocats de la Cour avoient toujours été Parisiens*, nomme les plus celebres des Provinciaux & des Parisiens, & puis il assure que ceux-ci *estans mis en contrepois feroient pancher la balance de leur costé, tant pour leur grand & éminent savoir, que principalement pour leur bon sens & jugement naturel, & pureté du langage François; au lieu qu'en la plusspart des autres, on reconnoissoit*

(*h*) » Journal des Savans du 2. Mars 1665. pag. 181. » édit. de Holl. dans l'extrait d'un Livre imprimé à An» gers, & composé par Jaques Chaillon, Docteur en » Medecine.

(*i*) » Préface de l'équilibre des liqueurs.

(*k*) » Vie de Mr. Pascal.

(*l*) » Mr. Pascal n'étoit point dans ce cas là, il étoit » de Clermont la Capitale d'Auvergne.

(*m*) *Urbem, quam dicunt Romam, Melibæ, putavi*
Stultus ego huic nostræ similem, quò sæpe solemus
Pastores ovium teneros depellere fœtus. Virg. Ecl 1. v. 20.

(*n*) *Horat. Epist. 1. lib. 2.*

(*o*) » On pourroit appliquer ici ce qui est dit de la » bourgeoisie de St. Paul, & de celle du Capitaine dans » les Actes des Apôtres, ch. 22. v. 28.

(*p*) » Opuscules d'Antoine Loisel, pag. 556.

noissoit du Picard, de l'Auvergnac, du Lyonnois, & de leur jargon naturel & estranger.

Si vous lisez la Préface qu'un Poëte qui s'étoit retiré dans sa Province, mit au-devant d'une piece de Théâtre, vous y trouverez ces paroles (*q*) *les fruicts de l'esprit, aussi-bien que ceux de la terre, ne meurissent pas facilement lorsqu'ils sont éloignez du soleil.* Il vouloit s'excuser par-là de n'avoir pas fait une bonne piece.

CHAPITRE II.

S'il y a des raisons qui doivent dégoûter de la Ville Capitale les personnes de Lettres.

JE souhaiterois, Monsieur, par l'intérêt que je prends aux progrez de vos études, que les choses que je viens de vous écrire vous inspirassent le dessein de vous établir dans la Capitale du Royaume. Je n'ignore pas que le lieu de votre séjour vous fournit beaucoup de commoditez. Vous y trouvez même desagrémens par rapport aux Lettres. Vous avez des voisins qui les cultivent avec ardeur : ils sont d'un fort bon commerce. Vous êtes souvent avec eux, & vous conférez ensemble de vos études ; & s'il y en a quelqu'un dont les manieres soient un peu trop décisives & les travers un peu fantasques, il assaisonne cela de telle sorte, que vous pouvez vous en divertir. Mais tout cela n'est rien en comparaison de ce que vous trouveriez dans la Capitale.

Remarques sur les incommoditez de Paris

Les incommoditez que Mr. Despréaux (*a*) a si bien décrites, ne doivent pas vous en dégoûter. S'il n'y eût pas été exposé plusieurs années, il ne fût point parvenu à la gloire & à l'opulence qui l'environne, & dont il est si digne. Sorbiere avant lui avoit fait une espece (*b*) d'invective contre Paris ; mais si vous l'examinez bien, elle vous encouragera beaucoup plus qu'elle ne vous découragera, & surtout si vous vous donnez la peine de la comparer avec la réponse (*c*) de Mr. l'Abbé de Marolles, où il cita tant de passages de Juvénal, qui contiennent une vive description des embarras de l'ancienne Rome. Je puis ajoûter qu'une partie des choses dont Sorbiere se plaignoit ne subsistent plus, & que même en ce tems-là il ne songeoit à rien moins qu'à reprendre le chemin de sa Province : il remuoit ciel & terre pour être en état de se fixer à Paris.

Ne comptez pas trop sur ce que Mr. Doujat remarque, lorsqu'il veut répondre à ceux qui trouvoient mauvais que le Dictionnaire de l'Académie Françoise se fit attendre si longtems. L'une de ses excuses est sur ce que (*d*) *l'Academie de la Crusca* avoit employé 40. ans entiers *à faire son Vocabulaire*, quoiqu'elle le composât *dans un pays & dans une ville où les affaires ne sont pas à beaucoup près si vives, ni en si grand nombre qu'à Paris; où les occasions des devoirs & du commun de la vie civile sont bien moins fréquentes; où les particuliers n'ont presque point d'occupations que celles qu'ils se font pour ne pas tomber dans l'oisiveté, & où par conséquent l'assiduité à ce qu'ils peuvent avoir entrepris, est beaucoup moins détournée.* Si l'on a infiniment plus de loisir à Florence qu'à Paris, vous conclurez que l'intérêt de vos études exige que vous ne suiviez pas mon conseil ; car dans le lieu où vous êtes, vous n'avez pas autant d'occasions de quitter vos Livres, que si vous étiez à Florence, & ainsi vous pouvez être incomparablement plus assidu à l'étude que si vous étiez à Paris. Ne raisonnez point de la sorte, je vous prie.

Elles n'influënt pas sur un homme de Lettres.

Je conviens qu'un emploi public & ses dépendances détournent beaucoup de l'étude, dans les grandes Villes. Je conviens de-plus que si l'on se met à Paris au nombre des loups béans ; si l'on s'intrigue pour faire fortune, si l'on fait sa cour avec assiduité à divers patrons qui promettent, mais ni ne se pressent guéres de servir, on ne peut pas étudier tout à son aise, car il faut songer à des sollicitations qui demandent beaucoup de soins & beaucoup de tems. Mais est-ce la faute de la Ville ? N'est-ce pas à l'ambition dont on brûle qu'il s'en faut prendre ? Tout homme qui se contentera d'un patrimoine qui fournit de quoi s'entretenir honnêtement, pourra étudier dans Paris autant qu'il voudra. Il ne sera obligé de quitter son cabinet que lorsqu'il sera trop las de lire. Il se pourra même délasser d'une maniere profitable à ses études. Il n'aura qu'à s'en aller à des assemblées de gens d'esprit, ou à quelque Bibliotheque publique où l'on rencontre toûjours de bonnes conversations. L'utilité que l'on tire de cela est très-grande. En un mot, Monsieur, il dépend de la liberté d'un chacun de se détourner, ou de ne se pas détourner. On vous le prouveroit par cent exemples (*e*), & je suis sûr que les visites importunes & inutiles vous font perdre plus de tems, qu'elles ne vous en déroberoient à Paris. Mr. Pascal le pere que je vous ai déjà allégué, y trouva plus de loisir (*f*) qu'il n'en eût trouvé en Province. C'est quelquefois un fort bon moyen de se procurer les avantages de la solitude, (*g*) que d'aller loger dans les Villes les plus grandes & les mieux peuplées, & ce n'est pas une solitude comme celle de la campagne. On peut s'en tirer à l'heure même qu'on le souhaite. Veut-on se partager entre le monde & ses Livres ? On le peut facilement ; & si l'on perd quelque chose d'un côté, on le regagne de l'autre. Si l'on n'acquiert pas une science très-profonde, on polit ce que l'on apprend. Une érudition médiocre accompagnée de politesse, fait souvent beau-

(*q*) »Claveret, préf. de la Comédie intitulée *l'Ecuyer ou les faux Nobles mis au billon.*

(*a*) »Dans sa 6. Satire. Voyez aussi la 1.

(*b*) »C'est un discours sceptique à Philotime, *& signé Aletophile*, & daté du 28. de Septembre 1656. Mr. l'Abbé de Marolles l'inséra dans la suite de ses Memoires pag. 53. & suiv. édit. de Paris 1657. Il ne désigna l'Auteur que par ces deux lettres S S qui signifient »Samuel Sorbiere : mais Sorbiere l'a inseré pag. 573. & suiv. dans les Lettres & discours qu'il publia à Paris en 1660. *in* 4°. Il retrancha quelques passages de l'édition précédente.

(*c*) »Elle est à la page. 3. & suiv. & à la page 25. & suiv. du 2. Tome, ou de la suite de ses Mémoires.

(*d*) »Doujat, réponse à la Lettre de Furetiere pag. 151. édit. de la Haie, 1688.

(*e*) »Voyez ce qui est dit de Mr. Auberi dans l'onzieme Journal des Savans 1695. pag. 90. édit. de Holl.

(*f*) »Il est sans doute qu'il n'auroit pû prendre le même soin de son fils dans la Province, où l'exercice de sa charge & les compagnies continuelles qui abondoient chez lui, l'auroient beaucoup detourné : mais il étoit à Paris dans une entiere liberté : il s'y appliqua tout entier, & il eut tous les Livres que purent avoir les soins d'un pere aussi intelligent & aussi affectionné qu'on le puisse être. *Vie de Mr. Pascal, pag.* 4.

(*g*) »Il y a des gens qui au milieu des grandes Villes font ce à quoi Horace, *Od.* 29. *lib.* 3. exhorte, & qu'il croit qu'on ne peut faire sans les quitter.

» . . . . *Omitte mirari beatæ.*

»*Fumum, & opes strepitumque Romæ.*

beaucoup plus d'honneur qu'une érudition profonde sans politesse. Ce goût-là regne assez en France présentement, & l'on s'apperçoit que les gens de Lettres s'y conforment. Vous n'aurez donc, Monsieur, qu'à opter.

Qu'il vaut mieux être le dernier d'une grande Ville que le premier d'une petite.

Il pourroit y avoir des gens qui feroient difficulté de s'établir dans la Capitale, parce qu'ils se voyent les plus savans de leur canton; qu'ils y brillent comme un Soleil; qu'ils y sont considerez comme un oracle. A Paris ce ne seroit plus cela: tout leur éclat disparoîtroit à la présence des grands luminaires; ils ne seroient plus une étoile de la premiere grandeur; mais une étoile nébuleuse, ou plûtôt une de ces étoiles que l'on ne découvre qu'avec de bons télescopes. Ils se croyent menacez d'un destin semblable à celui des fleuves, qui après avoir coulé glorieusement dans leur lit, perdent leur nom, & deviennent invisibles en tombant dans l'Océan. Un homme de ce caractere préferera toûjours les apparences à la réalité; & bien-loin d'abandonner la Province pour s'établir à Paris, il sortiroit de Paris, s'il se voyoit confondu avec la foule des gens de Lettres; *unus è multis*, & s'en iroit en quelque coin de Province, s'il y espéroit une grande distinction, de quoi il se peut flatter facilement selon le proverbe (*h*). Cette ambition est à-peu-près aussi furieuse que celle de César, (*i*) qui aimoit mieux être le premier dans une bicoque, que le second dans Rome. Ceux qui tendent au solide aiment mieux être les derniers du second ordre, que les premiers du troisieme; car dans les subordinations le dernier degré d'un rang supérieur surpasse le premier degré d'un rang inférieur. (*k*) »Ce peintre Espagnol qui ne »pouvoit faire que de gros traits, & qui répondit »un jour fierement à des gens qui y trouvoient »à redire, qu'il aimoit mieux être *primero en* »*aquella grosseria, que segundo en la delicadeza*» avoit le goût dépravé: vous ne sauriez en disconvenir, & je suis sûr que rien de semblable à ce que je viens de dire, ne vous obligera de rejetter mon conseil.

Après tout, il est juste de se souvenir que la vie humaine ne souffre pas que l'on ait le choix entre une condition tout-à-fait commode, & une condition incommode. Il faut faire son compte que l'on trouvera des incommoditez partout; & que le meilleur état est celui où se rencontrent les moins grandes, toute compensation faite proportionnellement. Le mélange se fait d'ordinaire entre les petites commoditez & les petites incommoditez, & entre les grandes commoditez & les grandes incommoditez. C'est aussi de cette façon que se combinent pour l'ordinaire les vices & les vertus: mais quoiqu'il en soit, la préference doit être donné à l'état où l'on peut le mieux se perfectionner, quant aux qualitez de l'ame.

Remarques sur un Ouvrage de Burchelat.

Vous avez parmi vos Livres, je le sai certainement, le (*l*) *convivium dialogicum septem physicorum* d'un Médecin (*m*) Italien; mais peut-être ne l'avez-vous point lû encore d'un bout à l'autre, ni examiné ce que l'on y trouve pour & contre la campagne, & pour & contre les Villes. C'est la matiere du dialogue quatre, intitulé *de civili rusticatione*. Ne vous laissez point tromper à cet Auteur-là: l'interlocuteur qu'il fait parler pour les Villes, est un prévaricateur qui suprime ses avantages, & qui ne replique rien à son adversaire. Celui-ci tient presque toûjours le dé, & représente adroitement & pompeusement tout ce qu'il a de meilleur à dire. Il n'a pas oublié de citer Horace (*n*) se plaignant des incommoditez de Rome, qui l'empêchoient de versifier, & admirant (*o*) les douceurs de la campagne. Il ne faut considérer cela que comme des jeux d'esprit: soyez sûr que si ce Poëte n'eût jamais goûté que les plaisirs de la vie rustique, il y a long-tems que son nom & ses Ouvrages seroient aussi inconnus que son sépulcre. Mais dès l'enfance on le tira du pays natal, & il recueillit à Rome tous les fruits d'une bonne éducation, sous les yeux mêmes de son pere, qui étoit allé s'y établir dans ce dessein-là. C'est à quoi il attribuë le mérite qu'il acquit (*p*).

A quelles personnes le sejour de la campagne peut être avantageux.

Je ne voudrois pas nier qu'une maison de campagne ne soit utile, & peut-être même nécessaire aux gens d'étude qui ont des charges publiques, dont ils remplissent les devoirs avec beaucoup d'assiduité. Il est bon que de tems en tems ils aillent jouir des délices de la campagne, & c'est quelquefois dans ces retraites qu'ils peuvent songer le mieux à une composition; & surtout s'il s'agit d'un Poëme, ou d'une démonstration géométrique, ou de quelque autre Ouvrage qui ne demande pas tant le secours des Livres, que celui d'une profonde méditation. Il est même vrai que ceux qui ont pris dans les Villes Capitales toute la culture necessaire, peuvent ensuite se fixer dans un autre lieu, sans que les Livres qu'ils composent en souffrent extrêmement; & s'ils choisissent une retraite au voisinage de (*q*) Paris, comme a fait Mr. Despréaux, & comme firent les Solitaires de Port-Royal, c'est toute la même chose par raport aux productions de leur plume, que s'ils demeuroient dans Paris même. La commodité d'être averti, & d'être fourni promptement de toutes les choses dont on peut avoir besoin, secondoit les Port-Royalistes tout comme s'ils eussent logé dans les chambres de Sorbonne.

Heureux ceux qui comme Ciceron & Pline le jeune, & quelques autres anciens Romains, peuvent s'aller délasser dans leurs maisons de campagne, & s'y réünir avec les Muses de tems en tems, avec plus de liberté que les affaires de la Capitale ne leur en permettent; mais prenez-y garde, Monsieur, c'est une félicité qui consiste en ce qu'ils peuvent quitter la campagne quand il leur plaît. Maison à la ville, maison aux champs, & pouvoir passer de l'une à l'autre selon que le cœur en dit, c'est-là l'importance. Je vous souhaiterois volontiers une pareille condition; car peut-être seriez-vous sujet comme (*r*) Horace à vous ennuier, si le changement de demeure ne vous étoit pas permis. Que savez-vous si un jour vous ne pourrez pas vous appliquer ce que Térence fait dire à l'un de ses personnages, (*s*) que tour-à-tour, dès qu'il sent venir l'ennui ou à la Ville, ou à sa terre, il change

(*h*) *Inter cæcos regnat strabus*: »au Royaume des aveu»gles les borgnes sont Rois.

(*i*) *Plutarch. in Cæsare pag.* 712. F.

(*k*) »Bouhours 4. entret. d'Ariste & d'Eugene *p. m.* 239.

(*l*) »Imprimé à Trevise l'an 1593. *in* 4°.

(*m*) »Nommé Barthelemi Burchelat.

(*n*) *Horat. epist.* 2. *lib.* 2.

(*o*) *Id. epist* 10. *lib.* 1. » Voyez-le aussi *Epod. ode* 2. & *Sat.* 6. *lib.* 2.

(*p*) »Voyez la Satire 6. du 1. livre d'Horace v. 70. & »suiv. & notez qu'il souhaitoit Rome quand il n'y étoit »pas, *Romæ Tibur amem ventosus, Tibure Romam.* »*Epist.* 8. *lib.* Voyez aussi *Sat.* 7 *lib* 2. v. 28.

(*q*) »On parle ainsi par exemple: chacun pourra appli»quer la même chose aux premieres villes de chaque »nation. Entendez ceci pareillement des observations »de même nature faites ci-dessus.

(*r*) »Ci dessus. Note (*p*).

(*s*) *Ex meo propinquo rure hoc capio commodi.*
Neque agri neque urbis odium me unquam percipit.
Ubi satias cœpit fieri, commuto locum. Terent. Eunuch. act. 5. sc. 6.

ge l'une pour l'autre ? Il faut avoüer que la simple (*t*) profession des Lettres conduit rarement à cette fortune-là : bien des Auteurs sont réduits à loüer des chambres proche du toît, & ne peuvent pas païer ponctuellement le propriétaire, ni éviter l'exploit d'un Sergent : & tant s'en faut qu'ils possedent des maisons de rechange, ils n'ont guéres qu'un habit. Mais vous n'avez pas oublié la sentence (*u*) de nos ancêtres.

Ce que tu vois arriver à quelcun,
Tu le peux voir arriver à chacun,

& vous n'ignorez pas que la condition d'Horace (*v*), cette condition où l'on peut dire, *j'ai enfin ce que j'ai tant souhaité, une jolie maison proche de la ville*, n'est pas aujourd'hui sans exemple parmi les disciples des Muses.

Si vous aviez oublié l'endroit du Ménagiana où les Parisiens sont loüez, & qui finit par ces parole, (*vv*) *de là vient que ce Provincial qui venoit tous les ans à Paris, disoit: Je viens interrompre la prescription de la barbarie*, je vous conseillerois de le revoir, & d'y faire réflexion. Voyez aussi (*) Michel de Montaigne. Je n'ai garde de croire que vous comptiez pour quelque chose le Poëme (*x*) intitulé *Paris Burlesque*, ni celui qui a pour titre (*y*) *Paris ridicule*. Ce ne sont que des bouffonneries. (*z*)

Si vous m'objectiez que je vous conseille une chose que je n'ai point faite, vous ne seriez pas bien fondé, car vous ne considéreriez pas que les obstacles qui se sont trouvez dans mon chemin, ne se trouvent pas dans le vôtre, & que les exhortations d'un homme qui a ressenti le préjudice de la privation, ne sont pas moins dignes d'être écoutées que celles d'un homme qui a éprouvé les avantages de la possession.

Excuse sur la longueur de ce Chapitre, & méthode que l'Auteur suivra.

Au reste si je ne vous fais point d'excuse de ma prolixité, c'est à cause que vous m'avez fait connoître que vous souhaitiez, que je considérasse vos questions comme un texte à expliquer de la maniere qui me sembleroit la plus commode. Je pouvois expédier en très-peu de mots votre question sur la pensée critique de Plutarque, & néanmoins je me suis donné carriere, j'ai amené des preuves, j'ai prévenu des objections, j'ai cité des témoigages. Au bout de tout cela l'occasion de vous donner un conseil s'étant présentée, je m'en suis saisi, & il a falu recommencer la manœuvre d'auparavant. Vous m'avez donné lieu de croire que ce seroit vous écrire selon votre goût, & que je me pouvois considérer à cet égard-là comme chargé d'une commission illimitée. Je n'en abuserai pas, mais je m'en servirai lorsque le sujet le comportera, ou que d'autres affaires ne m'en détourneront point.

S'il m'arrivoit d'en abuser, je vous prie de m'en avertir; vous me trouverez docile; je me ferai plutôt quelque violence, que de m'exposer à devenir importun. Il me sera plus facile de retrancher ce qui seroit superflu, que de supléer ce qui manqueroit au nécessaire.

CHAPITRE III.

De l'Auteur qui s'est surnommé Callidius Chrysopolitanus.

De différens Ouvrages de Corneille Loos.

Vous avez raison de soupçonner que le *Cornelius Callidius Chrysopolitanus*, que vous avez vû à la tête (*a*) de quelques Livres, ne s'appelloit pas ainsi. Le premier de ces trois mots lui convenoit effectivement. Mais les deux autres sont un nom artificiel qu'il fabriqua en latinisant son nom (*b*) de famille, & en grécisant son épithete de (*c*) patrie. Il s'appelloit Corneille Loos, & il étoit de Tergou ville de Hollande. Il y fut Chanoine; mais les guerres de religion qui troublerent ce pays-là, après le milieu du XVI. siecle, le contraignirent à se retirer ailleurs. Il suporta son exil avec beaucoup d'impatience, & il s'en vengea autant qu'il put à coups de plume. Cela est assez ordinaire. Il réfuta (*d*) la harangue que le Sieur de Sainte Aldegonde avoit faite à la Diete de l'Empire, au nom de l'Archiduc Matthias, & des Etats Généraux; & vous jugerez par le seul titre de l'Ouvrage qu'il publia l'an 1579. qu'il étoit bien en colere contre les Protestans : *Spiritus vertiginis*, c'est ainsi qu'il intitula (*e*) son Livre, *utriusque Germaniæ in religionis dissidio (unde cuncta calamitates) vera origo, progressus, ac indubitatus curandi modus.* Je ne vous parlerai pas des Ouvrages de controverse qu'il écrivit contre un certain Christianus Francken qui avoit été Jesuïte, & qui après avoir embrassé la Communion Protestante rentra dans celle de Rome. Je ne vous dirai point non-plus qu'outre plusieurs autres Livres, il publia (*f*) un catalogue des illustres Ecrivains d'Allemagne, dans lequel il cria beaucoup contre l'érection des nouvelles chaires Episcopales du Pays-bas, & où sans presque rien dire des Auteurs, il décrit les villes de leur naissance. Mais je m'arrêterai un peu sur un (*g*) Ouvrage qu'il ne put faire imprimer, & qui lui attira beaucoup de chagrins.

De son Livre sur la magie. Sa rétractation à cet égard.

Il ne croyoit rien de tout ce que l'on raconte des sorciers, & il trouvoit fort étrange que l'on fit mourir tant de personnes accusées d'avoir fait un pacte avec le Démon, & d'aller aux assemblées nocturnes du Sabat, &c. Il ne se contenta point d'ouvrir là-dessus son cœur en conversation, & d'écrire plusieurs Lettres qui tendoient à faire cesser les procédures des Magistrats contre les sorciers, il composa aussi un Livre *de vera & falsa magiâ*, & l'envoya secretement à Cologne à un Libraire qui devoit le faire imprimer. Sa résolution ayant été découverte, il fut mis en arrêt par ordre du

(*t*) »C'est-à-dire, non conjointe avec l'emploi d'A»vocat, ou de Médecin. &c.

(*u*) »On l'exprime ainsi en Latin, *cuivis accidere po»test, quod cuiquam potest*. Publius Syrus apud Senecam, *de »tranquillit. animi cap.* 11. *p. m.* 667. Voyez aussi le »même Séneque, *de consolat. ad Marciam, cap.* 9.

(*v*) *Hoc erat in votis : modus agri non ita magnus, &c.* Horat. Sat. 6. lib. 2. init.

(*w*) »Menagiana pag. 340. de la 1. édit. de Hollande.

(*) »Essais, liv. 3. ch. 9. *p. m.* 337.

(*x*) »Imprimé l'an 1654.

(*y*) »Imprimé l'an 1668. & composé par un certain »C. le Petit, qui fut brulé pour ses impiétez.

(*z*) »Notez qu'on trouvera ci-dessous dans le chapitre »XVIII. vers la fin, quelque chose qui confirme quel»ques-unes des observations que j'ai faites ci-dessus.

(*a*) »Voyez l'épitome de la Bibliotheque de Gesner »pag. 174. Vous trouverez à la pag. 175. *Cornelius Loo»sæus Callidius* comme un autre Auteur, mais c'est le même.

(*b*) »Loos en Flamand signifie adroit, ou rusé.

(*c*) »Goud en Flamand veut dire de l'or. Gouda »(autrement Tergou) étoit la patrie de cet Auteur.

(*d*) »Cette réfutation est en Latin, & fut imprimée »à Luxemb. l'an 1578.

(*e*) »Voyez l'épitome de Gesner pag. 175.

(*f*) »A Maience l'an 1581. *in* 8.

(*g*) *Valer. Andr. Desselius Bibl. Belg. pag.* 158.

du Nonce Apostolique dans le Monastere de Saint Maximin proche de Treves, & on l'obligea à se dédire ignominieusement. Je ne sai pas si les fautes dont il s'accusoit au Confessional, étoient plus noires que celles qu'il avoüoit dans l'écrit de rétractation qui fut signé de sa main. C'est une palinodie où il se dit à lui-même tant de grosses injures, qu'un Poëte satirique n'auroit guéres pû le maltraiter davantage. Il reconnoît (h) qu'il a soûtenu plusieurs articles erronez & scandaleux, suspects d'hérésie & de leze-majesté, séditieux & téméraires, & que son Livre est tout plein de calomnies impudemment & insolemment répanduës sur les Magistrats séculiers & Ecclésiastiques. (i) *Has omnes & singulas assertiones cum plurimis calumniis, mendaciis & sycophantiis, in Magistratus tàm Sæculares quàm Ecclesiasticos, petulenter & inverecundè, falsoque profusis, quibus scripta mea de magicis scatent, expressè, scienterque condemno, revoco, atque rejicio.* Il demande humblement pardon de toutes ces choses à Dieu & à ses Supérieurs; il promet de n'enseigner jamais ni de vive voix, ni par écrit, rien de semblable; & en cas qu'il ne tienne point sa promesse, (k) il se soumet à toutes les peines que les loix ont établies contre les Hérétiques relaps, les réfractaires, les séditieux, les criminels de leze-majesté, les calomniateurs convaincus publiquement, & les parjures.

De l'Editeur de cette rétractation. Mort de Loos.

Cette rétraction fut revêtuë de toutes les formes juridiques. Un Notaire assisté de deux témoins en dressa l'acte dans le Couvent de Saint Maximin le 15. de Mars 1592. en présence de plusieurs personnes vénérables, & nommément de Pierre Binsfels, Evêque d'Azote, & Suffragant de l'Archevêque de Treves. Cet acte est devenu public par les soins de Martin del Rio, qui aïant sçu où étoit l'original, en fit tirer (l) par un Notaire une copie qu'il inséra dans le second tome (m) des *disquisitiones magicæ*. Il n'auroit voulu pour rien du monde, que les Tribunaux diminuassent leur vigilance à faire brûler les sorcieres, & il avoit peur que l'Ouvrage de notre Corneille Loos ne fût enfin imprimé par les soins de quelque Diable : *Metuunt nonnulli ne tandem cacodæmon aliquis id perficiat (n).* C'est pourquoi il rendit publique la rétractation de cet Auteur, afin qu'elle servît d'antidote (o) en cas que ce malheur arrivât.

Vous savez que Corneille Loos chassé (p) de Treves se retira à Bruxelles, & y fut Vicaire (q) de l'Eglise de Notre-Dame de la Chapelle. Il fut accusé de continuer dans ses premieres opinions, & emprisonné comme relaps. Il sortit après une longue captivité; mais une troisieme accusation étoit toute prête à éclore contre lui, lorsque la mort l'en délivra (r). Il mourut à Bruxelles (s) environ l'an 1597.

Peut-être ne serez-vous point fâché de savoir qu'entre autres propositions, il rétracta celle-ci: (t) *Les rigueurs de la question obligent les prétenduës sorcieres à confesser ce qu'elles n'ont jamais fait : c'est une boucherie du sang innocent, & une nouvelle chymie qui convertit en or & en argent le sang humain.*

Si l'on s'avisoit d'écrire des histoires paralleles entre des Auteurs Catholiques, & des Auteurs Protestans, comme Plutarque a fait celles des hommes illustres Grecs & Romains, on ne sauroit faire un meilleur couple que d'apparier notre Callidius Chrysopolitanus avec Mr. Bekker (u), l'un Prêtre, l'autre Ministre, tous deux châtiez canoniquement pour avoir nié la diablerie. Mr. Bekker publia un Livre sur ce sujet en Flamand (v) l'an 1691. On censura cet Ouvrage, on le réfuta, & il parut beaucoup d'écrits de part & d'autre. Enfin l'Auteur fut déposé du ministere, & il est mort sans qu'on croïe qu'il eût changé d'opinion. Son Ouvrage a été traduit en François.

Remarques sur Bekker.

Je suis sûr que vous ne vous plaindrez pas de ce que ma réponse contient plus de chefs que votre question. Vous m'avez tant de fois écrit que vous n'êtes pas du goût de certaines gens, qui se contentent d'une Bibliotheque assortie de tailles-douces, sans se soucier de ce qu'on appelle personalitez, que je ne dois pas craindre que vous trouviez dans ce que je viens de vous dire quelque digression désagréable. Vous ne vous contentez pas de connoître les auteurs en effigie, & par le titre de leurs Ouvrages, vous me faites paroitre une curiosité qui s'étend sur les particularitez de leur vie & de leurs écrits. Je pénetre votre intention, je comprens très-bien que vous souhaitez que pour peu que l'occasion s'en présente, je vous communique ce que je saurai en ce genre-là. Je me le tiens pour dit, & m'en souviendrai en tems & lieu.

CHAPITRE IV.

Prophétie concernant le Roy de Pologne.

D'un Livre qui contient une prophétie sur le Roy de Pologne qui est accomplie en partie.

La prophétie sur laquelle vous me consultez est une chose dont je n'ai ouï rien dire à personne; mais voici ce que j'en ai lû dans un Ouvrage (a) imprimé l'an 1700. L'Electeur de Saxe, Roy de Pologne, se divertissant un jour à examiner les peintures d'une galerie, (b) considéra avec attention le tableau qui représentoit un homme attaqué par des lions, & secouru par des tigres, & voulut savoir ce que cela signifioit. Un vieux Médecin lui répondit que ç'avoit été le songe d'un certain personnage, & qu'il avoit lû autrefois beaucoup de choses là-dessus dans un Livre composé depuis long-tems. La Reine de Pologne eut une extrême passion de voir ce vieux Livre, & promit deux cents ducats à quiconque le lui montreroit. Quelqu'un (c) qu'on ne connoît point, le lui porta le 30. d'Octobre 1698. & reçut tout aussitôt la somme promise. C'est un Ouvrage composé au 15. siecle ou au 16. & il contient une prédiction merveilleuse touchant la maison de Saxe, sa-

(h) »Voyez Martin del Rio *disquisit. magic. lib.* 5. *in* »*appendice* 1. pag. 823. edit. Colon. 1633.

(i) *Ibid. pag.* 824.

(k) *Si contra fecero, subjicio me, exinde prout ex nunc, omnibus pœnis juris contra relapsos, hæreticos, refractarios, seditiosos, reos læsæ Majestatis, injuriosos, sycophantas publicè convictos, necnon & in perjuros statutas.* Ibid.

(l) *Ibid. pag.* 823.

(m) »Vers la fin du 2. appendix du 5. livre.

(n) *Ibid. pag.* 823.

(o) *Ibid. & lib.* 5. *sect.* 14. *pag.* 719.

(p) *Ibid. pag.* 719.

(q) *Ibid. pag.* 825.

(r) *Ibid.*

(s) »Valer. Andr. Dessel. *ubi suprà.* François SWertius *Athen. Belg. pag.* 191. met sa mort au 3. de Février »1595.

(t) *Del Rio pag.* 823. 824.

(u) »Frison de nation. & Ministre d'Amsterdam.

(v) »Il ne publia alors que les 2. premieres parties. »Les deux dernieres parurent l'an 1693.

(a) »Intitulé *commentarius rerum toto orbe gestarum.* »Voyez-y le chapitre 7. pag. 30.

(b) »Dans le Château d'Altembourg

(c) *Venus nescio quis.*

ſavoir qu'un Electeur de cette maiſon obtiendroit la couronne de Pologne l'an 1696. que long-tems après il mourroit à Andrinople, ayant été couronné Empereur de Grece; qu'il ſeroit enterré à Conſtantinople, & qu'il auroit pour Général de ſes armées un Seigneur iſſu (*d*) des maiſons de Dannemarc, de Holſtein, & de Wirtemberg. Ce dernier fait ſe trouve vrai: celui qui concerne la couronne de Pologne l'eſt auſſi, hormis l'erreur de calcul d'un an ſeulement, car l'Electeur de Saxe fut élu Roy de Pologne l'an 1697. Quand ſur deux articles tels que ceux-là on attrape de ſi loin la vérité à venir, cela ne va pas mal. Cette réflexion eſt de l'Auteur qui raporte tout ce narré: il ajoûte que dans 50. ans on ſaura avec plus d'évidence ce qu'il faut juger de cette inſigne prédiction. Je ſouhaite que vous viviez aſſez pour en pouvoir décider. Attendez-la toûjours au paſſage. Si l'évenement la confirme, on ne pourra pas chicaner qu'elle eſt venuë après coup. Là voilà imprimée dès l'an 1700.

Ce livre ſuſpect de falſification à cet égard.

Les deux faits qui ſe trouvent déja véritables n'embarraſſeroient pas un eſprit fort: il diroit que l'eſpérance de deux cents ducats a excité l'induſtrie de quelque fourbe qui aura fait faire un carton, ſi le vieux Livre étoit imprimé, ou réformer une page du manuſcrit. Cet artifice a été mis en uſage aſſez ſouvent. Vous avez ouï dire ſans doute que l'on a vû de fort vieilles éditions de Noſtradamus, qui contenoient des quatrains tout-à-fait précis ſur des avantures fraîchement écloſes. Ils avoient été forgez depuis peu, & imprimez ſur un feuillet de vieux papier, que l'on ajuſtoit fort proprement à la place d'un autre feuillet, en reliant tout de nouveau les exemplaires. On a pluſieurs fois emploïé de ſemblables ruſes pour falſifier les manuſcrits. Il ſeroit donc très poſſible que la Reine de Pologne eût été trompée par celui qui obtint d'elle les deux cents ducats. Mais pourquoi n'auroit-il pas mis l'an 1697. au lieu de l'année précédente? Cette objection n'eſt pas ſans replique; on trompe mieux quelquefois par une petite erreur de calcul, que par des ſupputations exactes; celles-ci n'ont pas le même air d'ingénuité qu'une légere mépriſe.

Eclairciſſemens néceſſaires à cette prédiction. Inſtabilité des ouï-dire.

Ne me demandez point ce que je penſe ſur la poſſibilité de pareilles prédictions, je voudrois avant que de raiſonner ſur cela, être bien certain du fait. Cette certitude ſupoſe pluſieurs éclairciſſemens; car en 1. lieu il faudroit ſavoir que la Reine de Pologne a reçu le Livre; & puis, qui eſt-ce qui le lui a préſenté, où il l'avoit pris, & ſi des perſonnes d'honneur voudroient atteſter qu'elles en avoient connoiſſance avant l'élection du Roy de Pologne. Enfin il faudroit examiner le Livre page par page, pour connoître en quel tems il a été compoſé, quel eſt le but, le principe & le caractere de l'auteur, & ſi l'on y a fait gliſſer quelques additions poſtiches.

Au reſte quand je conſidere ce qu'un voyageur Allemand vous a conté de ce pronoſtic, je vois combien les choſes varient en paſſant de bouche en bouche. Il y a une extrême différence entre ſon narré, & celui du Livre que je vous cite. Tenez-vous-en à ce dernier. Ce n'eſt que par l'écriture que les faits parviennent à un état de conſiſtence. La définition ordinaire (*e*) du corps ſec leur convient alors, ils ſe contiennent aiſément ſous leur figure, & s'accommodent difficilement à celle des autres. Mais pendant qu'ils n'ont point d'autre ſoûtien que la tradition orale, & qu'ils ne ſe communiquent que de vive voix, ils changent de forme comme Protée: chaque raporteur leur imprime les couleurs, le contour, les linéamens de ſon imagination: ils reſſemblent aux corps liquides (*f*) qui retiennent malaiſément leur figure, & qui s'accommodent très-facilement à celle des autres corps. Rendons graces au Nouvelliſte Latin qui a fixé ce mercure, en le mettant dans un Ouvrage imprimé.

CHAPITRE V.

Fauſſeté de quelques prédictions; impoſtures qui s'y mêlent.

De la prédiction contenue dans la Chronique de Magdebourg.

Vous ſerez peut-être bien aiſe que je vous diſe qu'il y a long-tems que l'on fait courir en Allemagne, auſſi bien qu'ailleurs, de ſemblables prophéties. Carion en raporte trois ou quatre dans une Chronique qu'il acheva l'an 1532. Il les aplique à Charles-Quint; il s'eſt trouvé démenti par l'évenement. Je m'en vais vous en copier la principale, ſelon le vieux Gaulois du traducteur Jean le Blond; vous y trouverez par-là un air d'antique qui convient beaucoup aux oracles. (*a*) On a trouvé à » Magdebourg paſſé à cent ans, une Chronique en » Latin, où ſont ces paroles: Du ſang de Charles » Empereur, & des Roys de Gaule, naiſtra un Em» pereur nommé Charles, qui dominera en toute » Europe, & par lequel l'eſtat de l'Egliſe ſera réfor» mé, & l'ancienne gloire de l'Empire reſtituée. » Alors viendra un peuple, qui ſera dict ſans chef, » & adonc courra malediction ſur les preſtres, » la navire ſainct Pierre endurera beaucoup: » mais les flotz s'apaiſeront finablement, & aura » la victoire. Horribles & diverſes mutations » de tous royaumes apparoiſtront, & l'eſtima» tion des moines ſera à néant. La beſte » d'Occident & le Lyon d'Orient domineront » tout le monde, & les Chreſtiens chemine» ront en ſeureté quinze ans parmi l'Aſie; » puis on orra choſes terribles de l'Antechriſt. »

On ne peut ſauver l'honneur de cette Chronique de Magdebourg, qu'en ſupoſant que la prophétie a été mal apliquée à Charles-Quint, vû qu'il ne deſcendoit pas d'un Empereur nommé Charles. Elle eſt donc encore une pierre d'attente, & le ſera juſques à ce que l'on voie ſur le thrône impérial un Charles iſſu d'un Empereur Charles, & de la maiſon roïale de France. Nous pouvons donc croire raiſonnablement que cela regarde ceux qui viendront après nous,

(*b*) . . . . *Et noſtros ea fata manere nepotes.*

Les prédictions comparées aux prodiges. Fauſſeté de celle de Carion.

Je me ſuis étonné plus d'une fois qu'à l'exemple de Lycoſthene qui a compilé un gros recueil de prodiges, perſonne n'ait encore compilé un recueil de prédictions. Il y a beaucoup de raport entre ces deux choſes, elles ſont fréquentes toutes deux, & viennent l'une d'un déreglement de la matiere, l'autre (*c*) d'un déreglement de

(*d*) *Ex ſtirpe Danicâ, Holſaticâ & Wurtenbergenſi.*

(*e*) *Siccum eſt*, diſent les Péripateticiens, *quod facile ſuis, difficile verò alienis terminis continetur.*

(*f*) *Humidum eſt*, diſent ils, *quod difficile ſuis, facile verò alienis terminis continetur.*

(*a*) » Chronique de Jean Carion liv. 3. fol. 261. édit. de » Paris 1556. in 16. traduite en François par Jean le » Blond.

(*b*) » *Virgil. Æneid. lib. 2. v. 194.*

(*c*) » On excepte ce qui eſt prédit par inſpiration divine.

de l'eſprit; & ſi de l'aveu de tout le monde les prédictions regardent le tems à venir, les prodiges dans la prétention d'une infinité de gens ſont annonciateurs des calamitez futures. Vous remarquerez, s'il vous plaît, que ceux qui débitent des prédictions menacent preſque toûjours le Public : leurs objets ſont pour l'ordinaire triſtes & lugubres, révolutions ſanglantes, armemens affreux, comme la Sibylle d'Enée ils découvrent de grands combats, ſurtout vers le Tibre.

> . . . . (*d*) *Bela, horrida bella,*
> *Et Tibrim multo ſpumantem ſanguine cerno.*

Si quelqu'un s'engage à recueillir les prophéties, il faudra qu'il mette une marque à celles dont le tems eſt expiré, ſans qu'elles ayent été confirmées par l'évenement. Cette marque ſera ſouvent néceſſaire; le bon homme Carion ne la pourra point échaper, car il a fini ſa Chronique par une déclaration que le monde périroit bien-tôt, (*e*) que la fabrique en étoit ſemblable aux vieux bâtimens qui menacent ruïne, un pan de muraille tombant aujourd'hui, un autre demain; que l'Empire des Turcs tomberoit ſans doute dans quelques années, ce qui ſelon le Prophete Daniel doit être ſuivi promptement de la fin du monde, & qu'auſſi-tôt que Charles-Quint auroit fermé l'œil, l'Empire d'Allemagne ſeroit infailliblement déchiré par les Allemans eux-mêmes, qui ſe partageroient entre deux compétiteurs. Rien de tout cela n'eſt arrivé : nous voici dans la 171. année depuis cette prédiction, & nous voyons le monde auſſi vigoureux que jamais, plus de politeſſe, & plus de ſcience dans l'Europe qu'il n'y en avoit l'an 1532.

Et de celle d'un Prêtre Calabrois. Tremblemens de terre que rapporte Aleſſandro Sardo.

Vous avez vû dans une (*f*) Gazette, qu'un certain Prêtre Calabrois fut mis aux priſons du Saint Office de Rome, à cauſe qu'il *prétendoit avoir prédit par les regles de l'aſtrologie les tremblemens de terre arrivez le* 14. de Janvier, & le 2. de Février 1703. & qu'il en prédiſoit un plus terrible pour le 19. Février. Il s'eſt trompé, & nous en pouvons conclure, qu'à l'égard des deux précédens il devinoit après coup. Ce n'eſt point par l'aſtrologie qu'on peut deviner de telles choſes, mais tout au plus par quelques ſignes (*g*) topiques & bien voiſins de l'évenement ; & cela même demanderoit une longue expérience, comme eſt celle des pilotes, qui devinent les tempêtes qui commenceront bien-tôt. Je ſai que vous avez les *diſcorſi* d'Aleſſandro Sardo. Si vous liſez celui qui concerne les tremblemens de terre, ne vous arrêtez point aux ſignes que cet Auteur en marque au Ciel, & dans l'air, arrêtez-vous principalement aux exemples qu'il raporte. Vous pourrez par-là confondre je ne ſai combien de gens qui aſſurent, que jamais on n'avoit vû de tels ravages que ceux que les tremblemens de terre ont cauſez en Italie depuis quelques mois; d'où ils concluent que le monde tend à ſa fin, ou que l'on eſt à la veille des plus étranges révolutions qui ayent jamais paru. Ces gens-là ignorent l'hiſtoire, & feront bien de conſulter (*h*) Aleſſandro Sardo, qui leur apprendra des exemples bien plus funeſtes que tout ce qui eſt arrivé depuis peu en Italie. Il remarque que ſur la fin de l'année 1298. il y eut des tremblemens de terre, qui obligerent le Pape Boniface VIII. qui ſe tenoit à Riéti avec toute ſa Cour, de ſe loger (*i*) pendant le plus grand froid de l'année, dans une cabanne faite de planches. Le Pape d'aujourd'hui s'eſt montré infiniment plus courageux. Il ne chercha point d'autre azyle que la priere, lorſque les terribles ſecouſſes du 2. de Février 1703. firent ſortir de l'Egliſe preſque tous les aſſiſtans. Il tenoit alors Chapelle dans le Vatican, & (*k*) il *continua l'Office avec une fermeté extraordinaire.* Je ne vous marque point les autres preuves de ſon intrépidité. Vous les avez vûës dans la (*l*) Gazette.

Enfans apoſtez pour faire des Prophéties.

L'impoſture qui ſe mêla dans les prétenduës prédictions qui donnerent tant d'allarmes aux habitans de Rome, la nuit du 3. au 4. de Février 1703. eſt une choſe abominable. (*m*) *Un inconnu natif de Bruges*, *qui* étoit à Rome *depuis quelques mois en habit d'Hermite*, fut *ſoupçonné d'avoir donné occaſion à un ſi grand déſordre*, & on le mit *aux priſons du Saint Office*. Le 18. du même mois le *Cardinal Ottoboni* faiſant faire *l'expoſition du Saint Sacrement* à la Chieſa Nuava, il y eut *un enfant de douze ans*, qui *au milieu de la cérémonie . . . ſe mit à crier avec de grands gémiſſemens, que la ville ſeroit abimée la nuit ſuivante par un nouveau tremblement. On le conduiſit dans la maiſon, où après pluſieurs menſonges il confeſſa qu'il avoit été apoſté par ceux qui avoient déja donné une pareille allarme, en courant la nuit par toutes les rues* (*n*). L'Auteur du Mercure hiſtorique obſerve (*o*) qu'il y a des ſcélérats qui *travaillent à épouvanter les peuples* en Italie, *en faiſant prophétiſer des enfans qui prédiſent de nouveaux tremblemens de terre.* Il déteſte (*p*) cette impoſture, & il déplore la crédulité du peuple Romain: » Ce peuple, dit-il (*q*), » écoute de jeunes enfans auſquels on a apris à » dire machinalement que la Ville Sainte va être » renverſée. Il croit que ce ſont de véritables » Prophéties, des Oracles qui deſcendent du Ciel. » Voici de nouveaux petits Prophetes dans le cen» tre de la Catholicité, qui vont dédommager le » Proteſtantiſme des inſultes qui lui ont été faites » par les Catholiques Romains, au ſujet des petits » Prophetes du Dauphiné. On n'a plus rien à ſe » reprocher la-deſſus; on eſt à préſent à deux de jeu » dans les deux partis, & il faudra déſormais que le » Catholique convienne qu'il y a des gens foibles » & crédules dans l'Egliſe Romaine, auſſi-bien » que dans la Proteſtante. » Que direz-vous de ces reflexions ? Douterez-vous qu'elles ne ſoient très-

ſenſées,

(*d*) *Virgil Æneid. lib. 6. v. 86.*

(*e*) *Mundi fabrica, ingentis & vetuſtiſſimi edificii imaginem videtur præ ſe ferre, quod ſubinde magis ac magis ruinam comminatur, collabente nunc hoc muro, nunc alio pariete decidente. Ad eundem modum mundus ad caſum praceps videtur hoc tempore, & graviorem ſenſim ruinam trahit ſecum, aliis atque aliis regnis ſuccumbentibus.* Cario in fine Chronic.

(*f*) » Celle de Paris du 10. de Mars 1703. à l'article » de Rome du 13. de Février 1703.

(*g*) » C'eſt-à dire, obſervez ſur les lieux mêmes.

(*h*) » On peut auſſi conſulter Simon Maiol. au 1. Dia» logue de ſes jours Caniculaires, *p.* 54. & *ſeq.* édit de Ro» me 1597. *in* 4.

(*i*) *Terremoti . . . . con alcuni intervalli continuati in Piſtoia, in Spuleti, & in Rieti talmente, con ruine, che Papa Bonifacio VIII. il quale con la Corte era nell'ultima Città nominata, per timore di oppreſſione nello algentiſſimo freddo habitò in Capannuccia di aſſe.* Aleſſ. Sardo, diſcorſi pag. 204. édit. de Veniſe 1586. *in* 8.

(*k*) » Gazette de Paris du 3. de Mars 1703. à l'ar» ticle de Rome du 6. de Février 1703. Voyez auſſi les » nouvelles des Cours de l'Europe. mois de Mars 1703. » pag. 246. & les lettres hiſtoriques du même mois, » page 226.

(*l*) » De Paris du 3. de Mars 1703.

(*m*) » Gazette de Paris, *Ibid.* Voyez auſſi les Lettres » Hiſtor. Mars 1703. pag. 232. 233.

(*n*) » Tiré de la Gazette de Paris du 17. de Mars 1703. » à l'article de Rome du 20. Février 1703.

(*o*) » Mercure Hiſtor. de Mars 1703. pag. 251.

(*p*) *Ibid. pag.* 261.

(*q*) *Ibid. pag.* 263.

fensées ? Il y a long-tems que des Imposteurs ont tâché de rencontrer dans des prédictions menaçantes (r) l'occasion de piller Rome. Lisez la vie de Marc-Aurele.

Fausseté d'une prédiction sur la succession d'Espagne.

Je ne finirai point sans vous faire part d'une chose que j'ai lûë dans un Livre (f) intitulé, *Entretiens de Mr. Colbert avec Bouin.* On y parle (t) *d'un certain Devin que le Duc de Montmout vanta* à une (u) *Princesse* de France, *& qu'il croyoit beaucoup plus infaillible que le Pape.* On assure *qu'en paroles couvertes*, il avoit prédit à ce Duc la mort tragique qui l'ôta du monde sur un échafaut. On suppose que Mr. Colbert objecta, *qu'il est bien aisé, quand les choses sont arrivées, de dire qu'un homme les a prédites*; mais on répond (v) que ce Devin-ci *dit encore une chose qui doit arriver un jour, c'est que ce sera un Grand d'Espagne qui aura cette Couronne après la mort de* Charles II. *& non pas l'Empereur, ni le Roi de France.* On soutient qu'il le dit ainsi à Mr. de Louvois qui *l'envoya dans la Citadelle de Besançon*, parcequ'il lui avoit confirmé ce qu'un autre Devin lui avoit déja (vv) prédit. L'évenement nous a montré qu'il ne voyoit goûte dans la succession d'Espagne.

CHAPITRE VI.

Fausse Lettre inserée dans les Memoires du Duc de Rohan.

Lettre de M. de la Valette faussement attribuée au Duc de Rohan.

LA raison que je vous ai alleguée, pour vous desabuser de l'impression que vous aviez prise au sujet d'une Lettre du Duc de Rohan, ne reçoit aucune atteinte de ce que vous m'objectez. La Lettre en question est une réponse au Prince de Condé, qui avoit écrit au Duc de Rohan en termes tout-à-fait durs. Cette réponse est vigoureuse & d'un tour adroit. Elle reproche au Prince finement & d'une maniere piquante (a) certains endroits de sa vie, qui ne lui faisoient guéres d'honneur; mais le mauvais succès du siege de Dole en 1636. & du siege de Fontarabie en 1638. n'y entre point, & n'y pouvoit pas entrer, car elle est dattée du 6. de Novembre 1628. Voilà ce que je vous représentai, après avoir vû que vous vous imaginiez que le Duc railla le Prince sur ces deux disgraces.

Vous venez de m'objecter qu'on vous a montré dans les Memoires du Duc de Rohan une Lettre, qui reproche au Prince de Condé la honte de ces deux sieges; mais si vous lisez cette Lettre avec attention, vous connoitrez qu'elle n'est point de ce Duc, & qu'elle a été écrite par une personne qui avoit servi sous le Prince de Condé au siege de Fontarabie. Cela ne peut convenir au Duc de Rohan, & il est aisé de voir que Mr. de la Valette, fils du Duc d'Epernon, est celui qui écrivit de la sorte au Prince de Condé. Je ne saurois vous dire par quelle raison (b) cette piece a été cousuë aux Memoires du Duc de Rohan, ni si Sorbiere qui (c) les fit imprimer en Hollande, ignora qu'elle fût illegitime; mais je crois qu'on fait souvent de pareilles fautes en publiant des écrits posthumes, & qu'il est bien necessaire de prendre garde qui sont ceux qui mettent en ordre ou les Memoires, ou les Lettres que l'on trouve parmi les papiers d'un defunt. Il ne suffit pas qu'ils ayent du discernement, il faut de-plus qu'ils ayent une grande probité. Le discernement seul peut bien faire qu'ils n'employent point de choses de nulle importance, mais non pas qu'ils ne falsifient point les pieces. On ne peut donc se reposer justement sur leur bonne foi, si l'on ne se persuade qu'ils sont consciencieux.

Faute de cette nature commise dans les Lettres de Morisot.

Vous avez pû remarquer la supercherie qui s'est glissée dans les Lettres de Morisot: elle a été découverte depuis quelques mois. Je ne sai point encore ce que vous en avez jugé, mais je puis vous dire qu'après un examen bien exact de ce qui a été dit là-dessus dans la vie du Pere Joseph (d) & dans le Journal (e) des Savans, & dans le Journal (f) de Trevoux, je suis convaincu à-peu près que Morisot n'a point écrit ce qui concerne la retractation de Richer. C'est une addition postiche, & un fruit de la passion de celui qui publia les Lettres posthumes de Morisot. Je ne vous articule rien; car je suppose que vous avez lû la vie du P. Joseph, l'une des plus curieuses histoires qui ayent paru depuis long-tems, & que l'article que les Journaux en ont donné ne vous est pas inconnu.

CHAPITRE VII.

Examen d'une pensée de Mademoiselle Barbier.

EST-ce pour me mettre à l'épreuve, ou tout de bon, que vous m'avez consulté sur une pensée que vous avez lûë à la fin d'une préface ? Vous me paroissez douter si cette pensée est aussi conforme aux loix du raisonnement qu'elle est subtile & ingenieuse, & j'ai de la peine à croire que vous soyez incertain sur ce sujet-là. Il est trop facile de connoître, que l'illustre Mademoiselle Barbier n'a point voulu s'assujettir aux regles de la Logique avec la même exactitude qu'à celles de la poëtique.

Elle remarque (g) que sa tragedie a été trouvée meilleure peut-être *qu'elle n'auroit dû le souhaiter, puisque certaines gens en ont pris occasion de dire, qu'une femme n'étoit pas capable de si bien réussir.* Elle refute cette prévention & nomme des femmes qui ont produit d'excellentes pieces; » & s'il faut y ajoûter, continuë-t-elle, quel» que chose au sujet du Poëme Dramatique, les » Tragedies de Mademoiselle Bernard sont trop » recentes pour être effacées de la memoire des » envieux de notre gloire. Ils diront sans doute » que

(r) *Plano cuidam qui diripiendæ urbis occasionem cum quibusdam consiis requirens*, &c. Julius Capitol. *in M. Antonino Philosopho*, cap. 13. p. 342. tom. 1. *Hist. Aug.*

(f) „ Imprimé en Hollande l'an 1701.

(t) » Second entretien de Mr. Colbert avec Boüin, » pag. 154.

(u) „ Mademoiselle, qui épousa le Roi d'Espagne „ l'an 1679.

(v) *Ibid. pag.* 155-156.

(vv) » C'est-à-dire, que quand Mr. de Louvois *se* „ *trouveroit saisi d'une grande frayeur, la fin de sa vie ap-* „ *procheroit.* Ibid. prem. Entret. pag. 176.

(a) Voyez Mr. le Vassor, Hist. de Loüis XIII. tom. „ V. pag. 877. ad ann. 1628.

(b) „ Elle est à la fin du 2. tome des Memoires du Duc „ de Rohan. Ce tome est intitulé, *Discours politiques du* „ *Duc de Rohan.* La Lettre du Prince de Condé & la ré- „ ponse du Duc de Rohan sont pag. 108. du même tome

(c) „ Voyez la Préface du Sorberiana.

(d) „ Imprimée à Paris en 2. vol. *in* 12. l'an 1702. „ & composée par Mr. l'Abbé Richard. Voyez le 2. to- „ me vers la fin.

(e) „ Du 21. d'Août 1702. pag. 922. & suiv.

(f) „ Du mois de Janvier 1703. édit. de France.

(g) „ Mademoiselle Barbier, Préface de la Tragedie „ d'Arris & Petus imprimée à Paris l'an 1702.

» que nous ne faisons que prêter notre nom à » tous les Ouvrages qu'on nous attribuë. Mais » comment les hommes nous cederoient-ils une » gloire qui n'est pas à nous, puisqu'ils nous dis- » putent même celle qui nous appartient ?

Exemples qui concilient l'opposition apparente qui se trouve dans la pensée de Mlle. Barbier.

J'accorderai, si l'on veut, qu'il y a de l'opposition (*b*) entre ces deux choses, *ceder à quelqu'un une gloire qui ne lui appartient pas, & lui disputer celle qui lui appartient*, & j'avouerai tout court que deux qualitez opposées ne se peuvent pas trouver en même tems & sous les mêmes égards, dans un seul & même sujet ; & cependant il est très-possible que les hommes fassent les deux choses, que Mademoiselle Barbier a marquées. Il est non seulement très-possible que l'une convienne à quelques hommes, & l'autre à quelques autres, mais aussi qu'elles conviennent toutes deux aux mêmes hommes. Qu'une partie des hommes blâme trop les femmes, & que l'autre partie les loüe trop, n'est pas un fait plus surprenant que mille & mille diversitez que nous voyons tous les jours dans la maniere dont les hommes jugent des choses. Ce qui déplaît à ceux-ci, plait à ceux-là, les uns ont en abomination ce que les autres adorent, & vous savez le proverbe, (*i*) *il y a autant de sentimens que de têtes.* La doctrine des Logiciens touchant les oppositions ne trouve rien là qui choque ses regles : les sujets sont differens ; elle n'en trouve point nonplus en ce qu'un même homme est trop passionné contre une nation, & trop indulgent pour une autre : les objets sont differens ; mais ne le sont-ils pas aussi lorsqu'un même homme est trop favorable à certaines femmes, & trop rigoureux envers quelques autres ? Il n'est point rare de voir qu'un homme qui a de la haine en general pour une nation, contracte plus d'amitié avec un particulier de cette nation qu'avec nul autre homme. Je vous dis cela pour vous préparer à ce qui suit.

Application de ces exemples au cas en question.

Les Savans les plus orgueilleux, & qui ont le plus de mépris pour le genie du beau sexe, peuvent avoir une estime & une amitié particuliere pour une certaine femme qui étudie. Supposez qu'un d'eux ait de telles relations avec un femme de Lettres, qu'elle le choisisse pour son directeur d'esprit, qu'il lui suggere le dessein de quelque Ouvrage, qu'elle lui en montre le plan, qu'il le trouve très-mauvais, & qu'il lui en donne un autre, qu'elle suive ce nouveau projet, qu'elle l'execute très-mal, qu'il lui refonde tout ce qu'elle a composé, qu'il lui communique des materiaux, qu'il leur donne lui-même une forme exquise, que par ses soins & par ses secours l'Ouvrage devienne enfin excellent, & qu'il se fasse un plaisir de voir qu'elle se procurera la reputation d'avoir composé une belle piece : supposez, dis-je, toutes ces choses, vous aurez un homme plus disposé que qui que ce soit à crier qu'un très-bon Livre qui court sous le nom de quelque autre femme, ne vient point d'elle. S'il ne savoit point par experience le grand besoin qu'on a eu de lui, il rendroit aux femmes plus de justice. Concluons qu'il est très-possible que les hommes cedent aux femmes une gloire qui n'est pas à elles, & qu'ils leur disputent même celle qu'elles ont acquise legitimement. La diversité des objets efface ici toutes les ombres de contradiction. Je n'ai que faire de vous dire qu'on ne conclut rien (*k*) du particulier au particulier, ni (*l*) du particulier au general. Vous vous souvenez assez de ces regles de la Dialectique, & vous avez vû sans doute que le terme *d'hommes*, ne se prend jamais universellement dans le passage de la préface, mais tantôt pour certains hommes, tantôt pour d'autres.

Rien de tout ce que je viens de dire n'attaque le fond des plaintes de Mademoiselle Barbier, & j'approuve fort ce que vous m'avez écrit, qu'elle & plusieurs autres personnes de son sexe sont plus capables d'aider les hommes à faire un bon Livre, qu'elles n'ont besoin qu'ils les aident à composer un bel Ouvrage.

De la jalousie à l'égard de la science.

Quelle singularité ne seroit-ce point, Monsieur, si les hommes s'alloient charger d'un nouveau genre de jalousie à l'égard des femmes, & si elles leur donnoient martel en tête par leur esprit & par leur érudition, desorte qu'ils apprehendassent que l'empire des sciences ne tombât enfin en quenouille ? Vous avez lû dans les mélanges de Vigneul-Marville (*m*) que *l'épouse d'un savant Arabe disoit, qu'elle avoit plus de jalousie des Livres de son mari que de ses maitresses.* Il pourra bien arriver que les Savans qui épouseront des femmes savantes, seront plus jaloux d'elles entant qu'Auteurs qu'entant que maris.

CHAPITRE VIII.

S'il a été defini dans quelque Concile que la foi donnée a des Hérétiques ne doit point être gardée.

Le Concile de Trente n'a point decidé qu'on pouvoit manquer de parole aux Hérétiques.

Les Livres de controverse ne vous ont guéres détourné de vos autres occupations, puisque vous me demandez s'il est vrai que les Protestans accusent l'Eglise Romaine d'avoir défini, que l'on n'est pas obligé de garder aux Héretiques la foi qu'on leur a jurée. Si l'homme qui vous a dit qu'un Ministre des Vaudois attribuë au Concile de Trente cette décision, avoit été attentif à la suite du passage, il auroit vû très-facilement que par une erreur de mémoire cet Auteur avoit mis *Trente* au lieu de *Constance*. Est ce, dit-il, (*n*) que pour Monsieur le Colonel Holzhalb *on auroit renoncé à l'Article du Concile de Trente*, de non servandâ fide hæreticis, *ensuite duquel on a brulé Jean Hus & Hierôme de Pragne, nonobstant le passeport de l'Empereur & du Roi de Bohême ?* Cela ne regarde que le Concile de Constance. Je n'ignore pas qu'il y a eu des Auteurs qui ont attribué le même decret separement au Concile de Constance & au Concile de Trente ; mais plus on les a pressez de donner des preuves à l'égard de celui de Trente, (*o*) moins en ont-ils pû produire.

Cette accusation vous paroît abominable, & vous m'assurez que si elle étoit bien fondée, Dieu auroit eu un grand sujet d'envoyer la Lettre de divorce à son Eglise, & de se repentir d'avoir fait l'homme, & que vous auriez honte d'être homme, puisqu'un tel attentat au droit naturel seroit une ignominie qui rejailliroit sur toute l'espece humaine. Mais ne vous allarmez pas tant : calmez

(*b*) » Non pas dans un sans de rigueur & de précision, » mais dans un sens vague & general.

(*i*) *Quot capita tot sensus.*

(*k*) *A particulari ad particulare non valet consequentia.*

(*l*) *A particulari ad universale non valet consequentia.*

(*m*) » A la page 224. du 2. Tome édit. de Holl.

(*n*) » Etat des pauvres Eglises Evangeliques des Vallées de Piémont pag. 24, 25. édit. de la Haye 1662 » in 4. Voyez aussi le passage de la Gazette de Hollande, » cité par Mr. Arnauld, Apologie pour les Cath. tom. I. pag. 424.

(*o*) » Voyez *Becanus in quæst. miscellan. pag. 94. & seq.* » 2. *tom. Opuscul. & in quæst. Bataviçis, pag. 157. & seq. 3.* » *tom. Opusc.*

mez un peu, je vous prie, vos inquiétudes: la question de droit ne souffre ici nulle atteinte: les deux parties contestantes s'accordent parfaitement à cet égard-là: elles conviennent toutes deux que le décret dont il s'agit, seroit criminel; car les Protestans l'imputent à un Concile, comme une chose détestable, & les Catholiques rejettent cette imputation comme une noire & affreuse calomnie. Il n'y a donc point de controverse sur la qualité de la décision. Il ne s'agit plus que d'une simple dispute sur un point de fait; les uns soûtenant que le Concile de Constance a décidé sur cela, & les autres le niant.

Disputes sur la question, si le Concile de Constance l'a décidé.

Cette these fut fort agitée environ l'an 1610. Vous en trouverez l'occasion dans un (p) Ouvrage de Mr. Arnauld. On peut ajoûter Becanus aux deux (q) Ecrivains qu'il a citez. Molanus avoit déja traité cette matiere l'an 1584. C'est un combat ambigu: les attaquans peuvent faire des objections spécieuses, mais les attaquez opposent des distinctions où il est bien difficile de les forcer. Ce sont là des occasions de témoigner * sa bravoure, & non pas de remporter la victoire: c'est une de ces (r) guerres où l'on ne triomphe point.

CHAPITRE IX.

S'il y a quelques Docteurs qui aprouvent l'inobservation de la foi donnée à des Hérétiques.

Jurisconsultes qui ont opiné contre ce manque de parole.

VOus me demanderiez sans doute si pour le moins il est constant que des Docteurs particuliers ayent soutenu la these qui vous scandalise. Je préviens votre demande, & je vous dis qu'il y en a quelques-uns (a), la plupart Jurisconsultes. Je ne vois point que l'on cite (b) de fameux Théologiens. Simanca l'un des principaux qu'on allegue, étoit plus versé (c) dans les matieres de Droit, que dans celles de Théologie, quoiqu'il eût été promu à la dignité Episcopale. Je vois même (d) que l'on tâche d'adoucir ses expressions, & qu'on se plaint que ceux qui l'objectent, le mutilent & l'entendent mal. Quoiqu'il en soit, il est sûr que les Jurisconsultes, qui aussi-bien que les Philosophes Scholastiques & les Casuistes, mettent en dispute toutes choses, se sont partagez sur la question, s'il faut garder aux Hérétiques la foi qu'on leur a jurée; mais le plus grand nombre, & les plus fameux se sont rangez à l'affirmative. Jaques Menochius, & Prosper Farinacius ont pris ce parti, & l'on ne sauroit douter qu'André Fachineus ne le prenne, puisqu'il soûtient (e) que le saufconduit donné aux bandits coupables d'un crime tout-à-fait énorme, doit être inviolable. C'est le sentiment ordinaire des Docteurs, ajoûte-t-il (f). Vous trouverez tous ces faits & une infinité d'autres dans Jaques Schultes, Jurisconsulte Allemand, qui ayant été consulté sur notre question publia un Livre (g) en 1599. où il prouva par le droit divin & humain, & surtout par le droit canon & le droit civil, qu'il faut garder aux Hérétiques la foi qu'on leur a donnée. Il remarque qu'il n'y a ni canon, ni loi, ni coutume qui favorise le sentiment opposé, & que Menochius convainc de faux ceux qui ont voulu se prévaloir du suplice de Jean Hus, & de Jérome de Prague. Je citerai ses paroles pour votre édification. (h) *Denique . . . . ut omni dubitatione liberemus lectorem amantissimum: sciat is, usque adeò nullam exstare vel canonis, vel legis, vel consuetudinis sanctionem, quæ hæreticos fidei extorres esse jubeat, ut potius contrarium juri magis sit consentaneum; eam enim sententiam verbis disertis magnoque studio tuetur celeberrimus Italiæ Jureconsultus Jacobus Menochius*, Cons. 100. . . . . *ubi latè contendit, etiam hæreticis datam fidem servandam esse, & Salomonium Petrumque Placam, existimantes, Constantiense Concilium salvos conductus hæreticis promissos non servasse, manifestæ falsitatis arguit.*

On ne sauroit en imputer l'aprobation à ceux qui condamnent la tolérance de l'héresie & de l'idolâtrie.

Si à force de bras & de machines on faisoit entrer dans la classe de ceux qui ont pris la négative sur cette question, tous les Docteurs qui condamnent la tolérance de l'idolâtrie & de l'héréfie, je conviens qu'on feroit un catalogue dont la longueur seroit prodigieuse: mais il n'est point permis d'imputer à un Auteur les conséquences de son principe, à moins qu'il ne les admette nettement & distinctement. Une infinité de personnes soûtiennent que les Magistrats sont obligez de punir les infracteurs de la loi de Dieu, tant à l'égard de la premiere table du Décalogue, qu'à l'égard de la seconde: Que ceux qui enseignent l'idolâtrie, ou l'hérésie, sont plus pernicieux que les voleurs & les assassins: Que ceux-ci n'ôtent qu'un bien temporel, au lieu que ceux-là enlevent la vie éternelle, & font profession ouverte d'empoisonner l'ame: Qu'en un mot la tolérance de l'idolâtrie ou de l'hérésie ne doit être jamais accordée, à moins qu'on n'y soit nécessité par le péril d'un plus grand mal, ou par l'occasion d'un plus grand bien. Les Catholiques Romains ne sont pas les seuls qui adoptent ces principes: on ne sauroit crier avec plus de force que (i) les Centuriateurs de Magdebourg, contre ceux qui souffrent que la fausse Théologie soit enseignée; & vous trouverez dans une these qu'un Professeur en Théologie a fait soûtenir publiquement à Franeker, cette décision: (k) *Les Magistrats commettent un très-grand péché, s'ils accordent la liberté de conscience aux idolatres, sans que la nécessité les force a l'accorder.* Il explique quelle peut être la nécessité qui les disculpe, & il n'admet point pour un cas de nécessité la vûë d'un plus grand bien;

(p) »Au chapitre 22. de l'Apologie pour les Catholi-»ques tom. 1.
(q) »Rosweidus, & Swertius.
* Voi. sur ceci la Préface du 2. tome de cet Ouvrage, No. I.
(r) »Comme les civiles de Rome:
Bella geri placuit nullos habitura triumphos.
Lucan. l. 1. v. 12.
(a) »Comme Marius Salomonius, Jaques Simanca, »Conrad Brunus, &c.
(b) »Voyez Rosweide *de fide hæreticis servandâ*, p. 130. 131.
(c) »Voyez le même *ibid.* p. 128.
(d) »Voyez *Declaratio apologetica Sebastiani Heissii ad* »*aphorismos doctrinæ Jesuitarum*, pag. 80. *& seq.* & Becanus »*quæst. misc. pag.* 140.
(e) *Certum est quod salvum conductum à principe promissum servari oporteat, etiam bannito ob scelus enormissimum, uti tradidit juris in Academiâ Ingolstadianâ interpres celeberrimus Andreas Fachineus.* Jacobus Schultes ubi infra n. 292.
(f) *Eam (sententiam) communi Doctorum suffragio munitam esse asserit.* Id. ibid.
(g) »Ce Livre fut réimprimé à Francfort l'an 1651. »Le Sieur Konig s'est imaginé que l'Auteur donna lui-»même cette édition.
(h) *Jacobus Schultes in quæstione singulari an rex vel princeps aliquis Christianus ac Catholicus datam hæretico fidem servare teneatur, ex jure divino & humano, maximè autem Pontificio ac Cæsareo examinata*, n. 271. *& seq. fol.* N. 2. *verso edit.* 159.
(i) »Voyez la Préface de leur 7. Centurie pag. 14.
(k) *Nicolaus Vedelius de libertate conscientiarum disput.* 6. n. 2. *pag.* 122. *edit. Franek.* 1641. *in.* 12.

bien; car il prétend que même avec ce motif ils pechent très-grievement, & qu'ils attirent la malédiction de Dieu sur eux & sur leur famille, & sur leurs Sujets: (l) *Magistratus igitur quando volens permittit, & non coactus libertatem illam Hæreticis, gravissimè peccat, & maledictionem Dei atque iram illius sibi, familiæ, regno, provinciæ, aut urbi suæ attrahit. Nec purgat eum prætextus majoris boni consequendi per libertatem illam; firmum enim stat axioma Apostoli*, Non sunt facienda mala, ut eveniant bona, *Rom.* 3. *vers.* 8.

Que les sermens de tolérer l'hérésie n'obligent point, & pourquoi.

Les conséquences naturelles des principes dont je viens de vous parler sont, 1. Que les sermens de tolérer l'hérésie n'obligent point. 2. Que tout au plus ils n'obligent que pendant que dure la nécessité qui les extorque. Tous les partis conviennent (m) qu'un serment par lequel on s'engageroit à commettre un crime, est nul. Or si l'on est aussi obligé de punir les ennemis de la verité révelée, violateurs de la premiere table du Décalogue, que les meurtriers, & les brigans, violateurs de la seconde, ce seroit un crime que de permettre aux hérétiques & aux idolâtres d'exercer leur religion; on n'est donc point obligé à leur tenir la parole que l'on leur auroit jurée pour la liberté publique de leur conscience. L'exécution de ce serment seroit contraire à un serment primitif, naturel, & antérieur, c'est à savoir à ce serment qui oblige à l'observation des commandemens de Dieu. Elle seroit aussi mauvaise que si l'on gardoit la foi à des voleurs, à des assassins, & à des empoisonneurs. Au pis aller, il faudroit rompre son engagement, dès qu'on n'auroit plus à craindre les malheurs & les ravages qu'on avoit été forcé de prévenir en promettant de tolérer l'hérésie.

Mais quelque naturelles que puissent être ces conséquences, il faut avouër que la plupart des Docteurs qui admettent le principe d'où elles sortent, ne les reconnoissent point. Le Professeur de Franeker que j'ai cité, reconnoit qu'il faut tolérer l'hérésie, si l'on s'y est engagé par des conventions & par des Edits. C'est l'un des cas de nécessité qu'il pose, (n) & c'est à ceux, ajoûte-t-il, qui sont entrez dans ces conventions, à répondre devant Dieu, s'ils les ont passées légitimement.

Ce qu'il y a de remarquable, est que l'on désaprouve dans la théorie, ce que l'on aprouve dans la pratique. On s'engage dans un systême où l'on ne se suit pas, où l'on ne se soûtient pas, puisqu'on nie qu'il faille manquer à la foi jurée aux sectateurs d'une fausse religion; mais on se redresse en exhortant les Souverains à violer cette foi, & les louant de ce qu'ils cassent les Edits les plus authentiques. Nous en avons des exemples si modernes, & d'un tel éclat, qu'il seroit très-inutile de vous en parler.

CHAPITRE X.

Si Elizabeth, Reine d'Angletere, interrompoit les Prédicateurs.

Imputation de Sanderus à Elizabeth.

ON vous a dit que c'étoit une coutume de la Reine Elizabeth d'interrompre les Prédicateurs qui n'expliquoient point leur texte à sa fantaisie, & de leur marquer comment elle souhaitoit qu'ils continuassent leurs sermons, & vous me demandez si cela est véritable. Ma réponse sera que je n'en sais rien, & qu'aparemment ce conte doit son origine à ces paroles de Sanderus. (a) *Ut ostendat in hoc munere* (potestatis spiritualis) *meram superioritatem suam, aliquando è solio regio alloquitur, & interrumpit coram amplissimo auditorio ecclesiasten suum his ferè verbis:* Domine Doctor, vagaris, & effutis multa impertinentia, recipe te ad textum quem nobis exponendum suscepisti. C'est-à-dire, selon la vieille version (b) *& pour monstrer qu'elle a entiere supériorité & authorité en ceste charge* (de la puissance spirituelle) *quelquefois de son siege Royal elle parle à son Prédicant, & l'interrompt même en présence d'une grandissime assistance, usant presque de ces termes:* Monsieur le Docteur, vous extravaguez, & dites beaucoup de choses à la volée, fort mal à propos: retournez à vostre texte, lequel vous avez entrepris de nous exposer.

d'interrompre les Prédicateurs.

Sanderus débite tant de mensonges dans l'Ouvrage dont j'ai tiré ces paroles, qu'il ne seroit pas de la prudence de croire qu'elles sont vraies, à moins que l'on n'eût de meilleurs témoins. Mais si l'on entreprenoit de le réfuter par la raison que je m'en vais dire, l'on s'y prendroit mal, ce me semble.

Défense faite par St. Paul aux femmes de parler dans les Eglises.

Cette raison pourroit être ainsi tournée; cette Reine avoit été si bien instruite dans la parole de Dieu, qu'elle ne pouvoit ignorer cet Oracle de Saint Paul: (c) *Que les femmes parmi vous se taisent dans les Eglises, parce qu'il ne leur est pas permis d'y parler; mais elles doivent être soumises, selon que la loy l'ordonne. Que si elles veulent s'instruire de quelque chose, qu'elles le demandent à leurs maris, lorsqu'elles seront dans leurs maisons; car il est honteux aux femmes de parler dans l'Eglise.* (d) *Que les femmes se tiennent en silence & dans une entiere soumission, lorsqu'on les instruit. Je ne permets point aux femmes d'enseigner ... mais* je leur ordonne *de demeurer dans le silence.* Elle étoit d'ailleurs trop bien versée dans l'art de régner, pour contrevenir si hautement à une telle défense de Saint Paul, devant un peuple rempli de la premiere ferveur qu'une nouvelle réforme établie selon la pure parole de Dieu pouvoit inspirer. Ce que Sanderus débite est donc un mensonge. Voilà l'argument que je vous ai dit n'être point solide.

Si sa qualité de Reine, ou de fille, la dispensoit de cette défense.

On le pourroit combattre en disant que cette Princesse n'avoit pas eu moins de soin de s'informer des prérogatives roïales, que de ce qu'on lit dans l'Ecriture. Or par l'une de ces prérogatives il y a des loix dont les têtes couronnées sont exemptes, à moins qu'elles n'y ayent été comprises nommément & expressément; & c'est en vertu de cela que l'on prétendit que le Duc d'York, frere de Charles II. pouvoit montrer sur le thrône, quoique les loix du Royaume donnassent aux Nonconformistes l'exclusion de toutes les charges; car, disoit-on, la couronne n'a point été nommément comprise parmi les dignitez affectées à la profession de l'Eglise Episcopale. Puis donc que Saint Paul n'a pas fait mention des Reines, sa dé-

(l) *Id. ibid. n.* 5. *pag.* 123.

(m) » Voyez Sebastien Heissius *ubi suprà pag.* 81. 82.

(n) *Quartus igitur casus est. Quando Princeps seu Magistratus per leges, sive constitutiones fundamentales, edicta & pacta mutua, constringitur tolerare Hæreseos & Idololatriæ exercitium liberum. Quæ pacta rectène an secus inita sint, Deo rationem reddituri sunt ii, qui illa iniêre.* Vedelius ubi suprà n. 17. pag 139.

(a) *Sander. de Schism. Anglic. lib.* 3. *pag. m.* 304.

(b) » Faite par J. T. A. C. & imprimée l'an 1587. in » 8. Voyez-y fol. 321. verso.

(c) » I. épitre aux Corinth. chap. 14. v. 34. & 35. On » se sert de la traduction de Mons.

(d) » I. épitre à Timothée ch. 2. v. 11. & 12.

défense ne les regarde point, elles peuvent se dispenser de cette loi par l'éminence privilégiée de leur condition, & la Reine Elizabeth n'ignora point son immunité à cet égard-là, & voulut en faire usage.

Ce seroit badiner dans une chose sérieuse, que de prétendre que sous prétexte qu'elle n'étoit point mariée, elle ne se crut point comprise dans la défense de Saint Paul. J'avouë que des chicaneurs outrez, qui s'attacheroient grossierement à la lettre, pourroient dire qu'il a limité son ordonnance, & qu'il ne l'a étenduë que jusques aux femmes, qui sont actuellement en état de se faire instruire par leurs maris; mais pour peu que l'on veuille suivre l'esprit des paroles de ce grand Apôtre, l'ont voit clairement qu'elles comprennent toutes les filles, & toutes les veuves qui pourroient former des difficultez, si la permission de parler dans les l'Eglises leur étoit donnée. Il faut supposer par un sens *d'accommodation*, qu'il les renvoie à leurs peres, ou à leurs freres, ou à leurs oncles, quoiqu'il ne parle que de l'instruction, que les femmes doivent demander à leurs maris, quand elles sont retournées à leurs maisons. Il n'y a donc que la qualité de Reine, qui ait pû faire juger à Elizabeth, que la defense de Saint Paul ne s'étendoit pas jusques à elle.

Ce seroit encore une chicane très-absurde que de dire, que puisqu'elle n'a point cru être dispensée des commandemens du Décalogue, qui ne font aucune mention des Reines, elle n'a pû croire qu'une défense de parler dans les Eglises, qui ne comprenoit pas nommément les Reines, ne la regardoit aucunement; car il y a loix & loix. Celles qui établissent les devoirs de la piété, & de la justice, la chasteté, la probité & les autres actes d'une moralité *intrinseque*, (s'il m'est permis de parler ainsi) ne sont pas moins obligatoires pour les Monarques, que pour un particulier, quoiqu'elles ne fassent nulle mention d'eux nommément & expressément. Mais pour ce qui est des loix qui défendent certaines choses indifférentes, elles souffrent beaucoup d'exceptions: on se propose de prévenir des abus, & d'établir une discipline mieux reglée, & l'on n'entend pas que l'interdiction envelope toutes les personnes en tout tems & en tout lieu (*e*), lors même que la dispense ne sauroit produire de mauvais effets. Nous voici dans le cas. Qu'une femme propose ses doutes dans une Eglise, qu'elle y déclare ses sentimens sur un point de foi, est une chose qui considerée en elle-même n'enferme aucun vice, rien d'opposé au droit naturel, ou aux bonnes mœurs; elle est indifférente de sa nature: cependant comme elle pourroit avoir de mauvaises suites, Saint Paul jugea nécessaire de la défendre.

Inconveniens de la liberté qu'on donneroit aux femmes de parler dans les Eglises.

C'est ici qu'un déclamateur qui préfereroit la plaisanterie à des descriptions fideles, se donneroit bien l'essor. Il diroit que la modestie & la soumission qui doivent être l'ornement des femmes, se pourroient abatardir par la liberté de parler dans les assemblées Ecclesiastiques; qu'il se glisseroit par-là trop de babil, trop de confusion dans ces assemblées; que cela pourroit enfin dégénerer en cohuë; que les femmes qui auroient le plus d'esprit ne seroient pas les seules qui proposeroient des questions, & même des decisions; que les bigotes ne se tairoient point, & qu'elles se rendroient au contraire les plus importunes; qu'une infinité d'autres voudroient joüer de la langue; qu'on ne finiroit jamais avec elles; qu'un pauvre prédicateur seroit obligé d'être en faction depuis le matin jusques au soir, s'il vouloit résoudre tous les doutes qui lui seroient proposez; que l'impatience de quelques-unes ne leur permettroit pas d'attendre que les autres eussent achevé de parler; que l'interruption seroit mal reçuë, & pourroit causer des picoteries: que sait-on même si quelques causeuses n'en viendroient pas jusques à se décoëffer? Que les parentes & les amies de part & d'autre entreroient dans la querelle; que l'émotion seroit furieuse, & qu'apparemment cet homme dont (*f*) le Poëte parle; cet homme, dis-je, vénerable par sa pieté & par son mérite, dont la présence ferme la bouche à un peuple mutiné, & le prépare à être attentif à un discours qui appaisera le soulevement, seroit introuvable.

Je veux que les inconvéniens dans ce dégré-là soient imaginaires, & une pure fiction d'esprit: toûjours sera-il certain que Saint Paul en a prévu de très-grands, qui l'ont obligé de faire un statut, pour empêcher non seulement que les femmes n'enseignassent dans l'Eglise, mais aussi qu'elles n'y parlassent. Il a voulu joindre ces deux choses, parce que la permission de parler entraîneroit tôt ou tard la coûtume de dogmatiser; & ainsi à cause des suites il a interdit une liberté, qui en elle-même n'est point un mal. Or comme la Reine d'Angleterre savoit très-bien, qu'il ne résulteroit pas de mauvais effets de ce qu'elle parleroit dans l'Eglise, il ne faudroit point s'étonner qu'elle eût cru que le statut de Saint Paul n'étoit point d'obligation à son égard: l'exemple d'une Reine en ce cas-là ne tire point à conséquence pour les autres femmes.

Voilà donc des choses qui n'ôtent point à Sanderus la grace de la probabilité: en voici d'autres qui ne la lui donneront pas.

Circonstances qui pouvoient dispenser Elizabeth de cette défense.

Comme il n'y a rien dont les chicaneurs ne fassent fleche, il pourroit y avoir des gens qui s'aviseroient ici de mettre en jeu les illusions de l'amour propre, & de dire qu'il n'est jamais aussi séduisant, que dans le cœur d'une Reine accoutumée à se considerer au-dessus de tout ce qui l'environne; & qu'ainsi la Reine Elizabeth, adorée de tout une grande nation, se pouvoit persuader facilement, que sa dignité l'exemptoit de la discipline du silence; discipline très-onéreuse à son sexe, & qui l'étoit à un si haut point pour les Reines, qu'il n'y avoit point d'apparence que Saint Paul eût voulu les y soumettre. Elles sont accoûtumées à être partout le mobile & l'ame des conversations. On ne parle dans leurs cercles & à leur table que suivant le train qu'elles donnent, & qu'autant qu'il est nécessaire ou pour les divertir, ou pour appuyer ce qu'elles ont dit. On ne parle dans leur Conseil que par leur ordre, elles y ont toûjours le droit d'interrompre, & d'interroger, & de se défaire du joug du silence, toutes les fois qu'il les incommode. Après une si douce habitude, il

(*e*) »Il y a long-tems qu'on ne se croit point obligé de »faire garder l'ordonnance de Saint Paul (I. épitre aux »Corinth. chap. 11.) sur la couverture de la tête des »femmes dans l'Eglise.

(*f*) *Ac veluti magno in populo cùm sæpè coorta est Seditio, sævitque animis ignobile vulgus,*
Jamque faces & saxa volant: furor arma ministrat.
Tùm pietate gravem, ac meritis, si fortè virum quem Conspexere, silent, arrectisque auribus astant:
Ille regit dictis animos, & pectora mulcet.
Virgil. Æneid. lib. 1. v. 148.

il leur seroit bien dur d'être obligées à se taire dans l'Eglise, pendant plus d'une heure ou deux. Il seroit à craindre que les Prédicateurs naturellement enclins à passer l'heure, n'étendissent trop leurs discours, par le plaisir de parler devant tout ce qu'il y a de plus brillant & de plus auguste dans le Royaume. Voilà donc bien des circonstances en vertu desquelles la Princesse qui régnoit à Londres, a pû se considérer comme dispensée de la discipline de Saint Paul.

Si cette défense est trop dure.

C'est ici que les plaisans dont j'ai déja fait mention, donneroient encore beau jeu à leur humeur satirique, à leurs médisances outrées, & à ce déchaînement injuste, qui leur fait écrire tant de scenes pour le Théâtre Italien. Ils se divertiroient à représenter combien est dure à l'égard des autres femmes la discipline dont il s'agit: Que si à l'issuë du Sermon il y a proche des temples un bruit (*g*) de foire, c'est à cause que l'on a été long-tems sans parler, & que ce silence a été une espece de suffocation ou d'opression, qui demande un prompt remède: Que la parole ayant été retenuë comme les eaux d'une digue, s'élance (*h*) avec impétuosité, dès que l'obstacle s'en va: Qu'on sort de l'Eglise plus las & plus fatigué de s'être tû, que le Prédicateur d'avoir bien crié: Qu'un équivalent, qu'un bon dédommagement est ce qui restaure les esprits, & qui chasse cette lassitude: Qu'il y en a qui sortent avant la fin du Sermon par la crainte d'une véritable defaillance, qui pourroit venir de ce qu'on n'a pas les occasions de parler: Que d'autres feignent une défaillance, afin de donner la liberté à la parole captive: Que les hommes mêmes n'y peuvent résister, qu'ils donnent des marques scandaleuses de leur impatience, si l'heure sonne avant qu'on ait entamé le second point du Sermon, qu'ils marmotent entre leurs dents: *Abuse de ma patience sans misericorde, épuise toute mon attention, acheve & prens ma vie*, (*i*).

Non missura cutem nisi plena cruoris hirudo;

Mais que d'autres gagnent la porte effrontément. Conclusion, que puisqu'il ne s'agit pas d'une loi morale, mais d'un statut de discipline, la Reine dont nous parlons a pû inférer de la rigueur même de ce statut, qu'il n'avoit pas été fait pour elle.

Ce (*k*) m'est un faix importable
Qui m'accable,

Eût-elle dit, comme le Roi David le disoit dans une occasion plus légitime; je m'en puis donc dispenser.

Application de cela à la Reine d'Angleterre.

Il est nécessaire quelquefois de poursuivre la chicane dans tous ses replis, & de la forcer dans tous ses retranchemens. Voilà pourquoi, Monsieur, je ne laisse pas sans réponse les caprices de ces gens-là. Je dis donc 1. que l'expérience nous fait voir que ce qu'ils appellent loi onéreuse pour le sexe, ne l'est point du tout. Les femmes sont plus assiduës aux exercices publics de la Religion, & y témoignent plus de zele généralement parlant que les hommes. 2. La Reine d'Angleterre étoit plus capable qu'une autre femme, de bien moderer sa langue; car l'une des maximes de l'art de regner, & de cette profonde politique où elle étoit consommée, est de savoir parler, & se taire, selon la diversité des conjonctures. 3. D'ordinaire les Prédicateurs de Cour entendent la science des égards, ils évitent la longueur; & s'ils ne le faisoient pas, un mot d'avis après le Sermon les corrigeroit peut-être. Il en faudroit faire l'essai avant que de les brusquer pendant l'action même; & s'il retomboient en faute, l'on n'auroit qu'à établir le reglement qui se pratique à la Cour de Rome, où il y a des gens préposez à l'examen des Sermons qui se doivent faire devant le Pape. Cet examen ne consiste guéres qu'à compter les lignes du manuscrit, & si l'on trouve que ce Sermon ne seroit pas de la brieveté qu'on demande, on fait effacer le surabondant. Que si la Reine d'Angleterre eût trouvé là des difficultez, elle auroit eu la politique de se gêner plûtôt elle-même, que de gêner ses Prédicateurs.

Passons à une objection qui est plus sérieuse, mais non pas plus forte.

Elle n'avoit point été établie juge des controverses. Difficultez & lenteur des inspirations infaillibles.

On s'abuseroit sans doute si l'on supposoit avec Sanderus, que cette Reine censuroit publiquement les Prédicateurs, afin de montrer sa jurisdiction sur les choses spirituelles, & que cette censure étoit un acte, ou une fonction de la suprématie Ecclésiastique, qui lui avoit été conferée par le Parlement. Illusion toute pure. Car en 1. lieu les Théologiens du pays (*l*) ont mille fois déclaré qu'en l'établissant Chef de l'Eglise Anglicane, on n'avoit point prétendu l'ériger en Juge des controverses, ni soumettre à son Tribunal l'explication de l'Ecriture, & la définition ou la qualification des dogmes théologiques; ni réünir en sa personne la Royauté & le Sacerdoce, comme on le pratiquoit assez souvent (*m*) parmi les Payens. En 2. lieu quand même on en auroit fait proprement parlant une Papesse, il ne s'ensuit pas qu'elle en eût voulu faire les fonctions si brusquement, & si cavalierement. L'exercice de cette autorité demande plus de façons. Les Tribunaux qui se croyent infaillibles ne se dispensent point des formalitez: ils ne jugent pas sur le champ, & leurs Décrets ne sont pas des *impromptu*. Les Conciles Oecuméniques font examiner les matieres, ils entendent les raisons de part & d'autre, & après cela ils recourent aux Messes du Saint Esprit, & au chant du *Veni Creator Spiritus*, pour se préparer à la décision. Les jugemens des Papes n'ont point une autorité suffisante, s'ils n'ont pas été prononcez *ex Cathedrâ*; ce qui suppose plusieurs conditions dont on n'a pû encore déterminer ni le nombre, ni le caractere. On n'a jamais prétendu que l'inspiration infaillible se présentât à toute heure. C'est une affaire de rubrique, elle a son cérémonial, & en dépend. Combien de préparatifs (*n*) ne falloit-il pas à la Prêtresse de Delphes, avant quelle prononçat l'Oracle?

(*g*) Cela n'est pas toûjours vrai: le Pere Rapin, *Réflex. sur l'éloquence de la chaire n. 23. pag. m. 89. 90.* assure que l'on gardoit un profond silence, quand on sortoit des Sermons du Pere de Lingendes: il dit aussi, *que la plus grande loüange d'un Prédicateur est le silence de ses auditeurs, qui se levent tout pensifs de leurs chaises après le Sermon, & sortent de l'Eglise sans dire mot.*

(*h*) On se sert aussi de la comparaison de l'air comprimé de sa vertu élastique, ou de la comparaison des vents enfermez dans la caverne d'Eole:

.... Venti velut agmine facto,
Quâ data porta ruunt.....
Virg. Æneid. lib. 1. v. 82.

(*i*) » Horatius de arte poët. v. ult.

(*k*) » Pseaume 38. selon la version de Marot.

(*l*) » Voyez Mr. Daillé dans la replique à Cottiby, » part. 2. ch. 11. *p. m.* 78. 79.

(*m*) *Rex Anius, rex idem hominum Phœbique sacerdos.*
Virgil. Æneid. lib. 3. v. 80.

(*n*) » Voyez van Dale *de Oraculis dissert. 1 cap. 5. & seq.*

cle? Il s'en faloit bien que tous les jours & toutes les situations lui fussent propres. Et la Sybille de Cumes n'eut-elle pas besoin de préliminaires (o) avant qu'elle pût répondre aux questions d'Enée? Si la Reine Elizabeth eût voulu faire parade de sa qualité de Chef de l'Eglise, comme Sanderus se l'est faussement imaginé, elle l'eut fait dans les formes, & eût reservé ses foudres pour des doctrines, qui après un bon examen auroient mérité d'être condamnées comme hérétiques, ou scandaleuses, &c. Mais nous voïons par le témoignage même de Sanderus qu'à l'égard de l'orthodoxie elle laissoit en repos les Prédicateurs, & qu'elle ne censuroit que leurs épisodes.

Véritabe sens du passage de Sanderus.

Le Latin de Sanderus signifie seulement, qu'elle les blâmoit de quitter leur texte pour s'amuser à des digressions, & qu'elle leur ordonnoit de revenir à la matiere qu'ils avoient entreprise. On ne peut point inférer de là qu'elle trouvât des erreurs ou des faussetez dans leur doctrine, ni même que leurs digressions lui semblassent peu éloquentes, peu ingénieuses, ou peu doctes. Elle ne faisoit que ce que font ceux qui président aux Audiences du Barreau: *Avocat venez au fait: au fait, au fait, Avocat*, disent-ils, quand ils voïent qu'un Avocat se promene trop autour de la Cause sans y entrer, & qu'il emploie trop de tems à des préambules, à des figures de Rhétorique, à des comparaisons, &c. Toutes ces choses peuvent être belles & brillantes, & débitées éloquemment, néanmoins elles déplaisent parce qu'elles sont hors d'œuvre, & qu'elles n'appartiennent point au sujet de la question. Tel auroit été le goût de la Reine Elizabeth.

Explication des mots vagari, impertinens, *&* extravaguer.

Le traducteur de Sanderus ne devoit point se servir de l'expression, *Monsieur le Docteur, vous extravaguez*; car le mot Latin *vagaris* ne signifie dans l'original sinon, *vous allez deçà & delà hors de votre texte*. Mr. Maucroix (p) l'a fort bien compris dans sa version du même ouvrage. Il a reconnu aussi que le mot *impertinentia* est beaucoup plus doux que ne l'est le terme François *impertinentes*. C'est le devoir d'un traducteur de ne se pas laisser tromper aux conformitez étymologique: les mots qui passent de langue en langue ne conservent pas toûjours le même sens, ils deviennent tantôt plus odieux, & tantôt moins. Les premier Jurisconsultes qui ont emploïé le terme *impertinens*, l'ont simplement opposé à *pertinens*. Or qu'est-ce que *ratio pertinens, une raison pertinente?* Ce n'est pas une raison démonstrative, une preuve à quoi l'on ne peut rien repliquer, c'est seulement une raison qui appartient à la cause dont il s'agit. C'est pourquoi leur *ratio impertinens, une raison impertinente*, ne vouloit pas dire une raison sotte & absurde, mais seulement une raison qui n'appartient point au sujet. Dans la suite le sens de ce mot est devenu très-injurieux (q), & si l'on disoit aujourd'hui qu'un Avocat, qu'un Prédicateur, qu'un Auteur allegue des raisons impertinentes, qu'il débite des impertinences, on voudroit signifier que ce qu'il allegue ne vaudroit rien à quelque sujet qu'on l'appliquât.

On peut faire une semblable remarque sur *extravaguer*, mot qui dans sa signification primitive correspond à *courir hors de son sujet*; mais qui enfin a servi pour désigner l'état d'un homme qui ne dit que des folies. Je m'en vais vous citer un passage de Sorel: *Le tiltre d'Extravagant n'est pas si estrange que l'on ne s'en soit servi pour des ordonnances humaines, & pour des ordonnances divines. Ce mot signifie quelquefois une chose qui est diverse, ou qui n'est pas du sujet des autres; ainsi quelques Constitutions d'Empereur qui sont dans le Cours Civil, s'apellent Extravagantes, & l'on voit quelques revelations de sainčte Brigitte, qui portent ce même nom.* (r) Je m'étonne qu'il ne dise rien des Décrétales qui sont encore aujourd'hui nommées Extravagantes. On les appella ainsi (s) *parce que n'estant pas mises par ordre dans un Recueil, elles vaguoient hors du corps du Droit Canon.*

On doit conclure de tout ceci, qu'encore que la Reine d'Angleterre se fût servi de l'expression qu'on a vûë ci-dessus, elle n'auroit point pourtant dit au Prédicateur: *Vous extravaguez, & vous débitez mille impertinences.*

Réflexions générales sur tout cela. Inattention du Prince Maurice & du Duc de Sulli au Prêche.

Tout bien compté la conduite qu'on lui attribuë lui feroit honneur à certains égards. Ce seroit une bonne preuve 1. Qu'elle n'alloit pas au sermon comme tant d'autres, ou afin de bien dormir, ou pour donner de l'occupation aux yeux, ou pour laisser faire à son imagination ce qu'il lui plairoit; mais pour être bien attentive à l'exposition de la parole de Dieu. 2. Qu'elle avoit du goût pour cette parole, & qu'elle se connoissoit en bons sermons. Si elle n'eut pas été attentive, (t) elle n'eut pas apperçu les écarts & les digressions du Prédicateur; & si elle eût été indifférente pour cet exercice de piété, elle n'eût pas donné ordre au Sermonaire de s'attacher à son sujet, & de ne battre plus la campagne; & enfin si elle n'eût pas été bonne connoisseuse, elle n'eût point préféré un discours suivi & méthodique, à un discours où l'auteur se donne carriere à droite & à gauche. Les Prédicateurs qui battent l'estrade, & qui font des courses de tous côtez, peuvent être beaucoup plus brillans, & ramasser plus de pensées ingénieuses, que ceux qui s'enchaînent dans leur texte. Il y a beaucoup d'auditeurs qui se mettent peu en peine si les choses qu'on leur débite se raportent exactement au sujet, il leur suffit qu'elles soient belles & curieuses. Ce n'est pas être dans le bon goût.

J'ai dit que beaucoup de gens vont au sermon sans avoir dessein d'être attentifs. Cela doit s'entendre principalement des grands Seigneurs. Avez-vous pris garde à ces mots du Scaligerana (u) *quand le Prince Maurice est au Presche, il songe à autre chose, il devise ou badine. La Religion des Princes est nulle.* L'Historien de l'Edit de Nantes rapporte que (v) *l'on avoit presque toûjours*

(o) „ Voïez le 6. livre de l'Enéide.

(p) „ Voici comment il traduit les paroles de Sanderus „ *pag. m.* 368. *Monsieur le Docteur, vous sortez de votre sujet & vous débitez des choses inutiles, revenez au texte* „ *que vous avez entrepris de nous expliquer.*

(q) „ Mr. Arnauld pag. 292. de son Avocat du public „ aïant apellé *tout-à-fait impertinente* une réponse qu'il réfutoit, ajoûte: *Mais afin que vous ne vous offensiez pas de* „ *ce mot d'*impertinent, *je vous déclare que je n'entens par là* „ *que* non pertinens, *c'est-à-dire, ce qui n'est pas à propos,* „ *& qui ne touche pas seulement la difficulté que l'on doit résoudre.*

(r) „ Sorel, remarq. sur le Berger extravagant, *pag. m.* „ 7. & 8.

(s) „ Doujat, hist. du Droit Canonique 2 part. ch. 16 „ pag. 185. édit. de Paris 1677. Voïez aussi chap. 19. „ pag. 192.

(t) „ Apliquez ici ce qu'Horace, *epist.* 12. *lib.* 1. dit de „ Démocrite.

„ *Miramur si Democriti pecus edit agellos,*

„ *Cùm tua que dum peregre est animus sine corpore velox.*

„ Un homme qui fait des voïages d'imagination ne verroit point que les bêtes mangent son blé, & ne s'apercevroit point des égaremens d'un Prédicateur.

(u) „ Scaligerana, au mot *Maurice pag. m.* 153.

(v) „ Hist. de l'Edit de Nantes to. 2. liv. 10. pag. 536.

jours vû le Duc de Sulli, *assister au Prêche qui se faisoit dans sa maison*, (vv) *d'une maniere fort indécente. Après s'être fait long-tems attendre, il venoit prendre la place d'honneur. Il demeuroit assis & la tête couverte, même pendant les prieres: & le plus souvent il jouoit avec un petit chien qu'il avoit sur ses genoux. Un jeune Ministre le corrigea peu-à-peu de ses mauvaises habitudes.* On auroit pû faire des digressions en sa présence inpunément.

CHAPITRE XI.

Circonstance notable de la frugalité des Lacédémoniens.

Objections contre la frugalité des Lacedemoniens.

IL y a dans votre voisinage un homme docte à qui vous donnez l'épithete de Platonicien, parce qu'il se pique de bien entendre les écrits de Platon, & d'en faire son étude principale. Vous m'aprenez que s'étant trouvé depuis peu chez Monsieur de ***, pendant que l'on y faisoit l'éloge de la vie austere des Lacédémoniens, il affecta de la tourner en ridicule, ou pour le moins d'en obscurcir tout le mérite. Ce n'est pas une grande loüange, disoit-il, que de renoncer à la bonne chere & au luxe, quand on est pauvre: faut-il admirer que les Lacédémoniens ne se traitassent pas délicatement, eux qui cultivent un terroir ingrat, & qui n'avoient point de négoce, & par consequent point de richesses? Il n'y a point de pauvres (a) qui ne soient contraints d'être mal logez, mal vêtus, & mal nourris. Il faudroit être bien bon, si on leur faisoit un mérite d'une telle frugalité. Il s'échauffa, & il se donna des airs de maitre qui firent juger, qu'on exciteroit des contestations incommodes, si l'on s'amusoit à le contredire. On fit donc changer la conversation.

Leur richesse.

Mais pour le mortifier un peu, vous voudriez bien que je vous fournisse quelque chose qui l'embarrassât. Il me sera aisé de vous satisfaire, puis qu'il fait tant de parade de sa lecture de Platon. Vous n'avez qu'à le prier de jetter les yeux sur les œuvres de ce Philosophe, à la page 441. & à la page 442. de l'édition de Francfort 1602. C'est un endroit où Socrate assure (b) qu'Alcibiade comparé aux Lacédémoniens, quant à la modération, à la tempérance, à la patience, & à plusieurs autres vertus, ne paroitroit qu'un enfant, & que s'il vouloit leur oposer ses richesses, il se trouveroit très-inférieur. Les Lacédémoniens, ajoûte Socrate, (c) sont incomparablement plus riches que les Athéniens, & il y a plus d'or & d'argent à Lacédémone, que dans tout le reste de la Grece.

Voilà un coup à brûle-pourpoint, & l'on n'éludera pas cette preuve par le *distingue tempora*, par la différence des tems, puisque vous voïez que lors même que les Lacédémoniens étoient si riches, ils surpassoient hautement les Athéniens en frugalité; desorte qu'en dérogeant aux loix qui leur défendoient l'usage de l'or & de l'argent, ils n'avoient pas laissé de se maintenir dans le mépris pour le luxe, & dans leurs coutumes austeres.

Je ne comprens pas que votre Platonicien se puisse tirer d'intrigue. Cependant je ne voudrois point révoquer en doute qu'il n'ait lû plus d'une fois d'un bout à l'autre les œuvres de Platon, comme il s'en vante. Je sai que dans les Livres que l'on a le plus feuilletez, il y a des choses à quoi l'on n'a pas pris garde, ou que l'on a oubliées entierement.

Motifs de leur frugalité.

Je ne saurois réfléchir sur la maxime de votre voisin, sans connoitre qu'il l'applique mal aux habitans de Lacédémone. Je veux bien les considérer, non pas dans l'état d'opulence que Platon nous a décrit, mais dans l'état où ils n'étoient guéres riches, & je soûtiens qu'alors même leur sobriété, leur éloignement du luxe méritoient de grands éloges. Je conviens qu'un homme qui s'est ruiné par ses débauches, ne doit point se faire un mérite de ce qu'il est mal vêtu, & mal couché, & qu'il ne se nourrit que de pain & d'eau. S'il regrette ses voluptez passées, & s'il désire passionnément d'y revenir, son ame est dans le désordre autant que jamais, & ni lui ni quelque autre pauvre que ce soit, ne peuvent passer pour tempérans, qu'à proportion qu'ils aquiescent à la dureté de leur fortune, & qu'ils ne souhaitent pas les aises & les commoditez de la vie. Ceux qui ont beaucoup d'argent, & qui néanmoins, à cause qu'ils sont avares, ne font que peu de dépenses pour s'habiller & pour se nourrir, seroient loüez injustement de leur prétenduë frugalité. Ils domptent un vice par un autre, la vertu n'a point de part à ce bel exploit. Les parasites qui font chez eux très-mauvaise chere, soit que leur fortune ou leur avarice ne leur permette pas d'avoir une bonne table, seroient ridicules de se vanter de sobriété, eux qui cherchent les bons morceaux avec tant d'empressement, & qui les mangent avec tant de joie, lorsqu'il ne leur en coute rien. Il y a peut-être d'autre cas où la maxime de votre voisin seroit recevable, tout comme dans ceux-ci; mais cela importe peu aux Lacédémoniens; ils se trouvent hors de la portée du trait. La rigueur qu'ils exercerent sur leurs corps n'avoit point d'autre principe, que le mépris qu'ils avoient pour les richesses, pour les voluptez, pour le luxe, & que le désir de se rendre plus capables de toutes les fonctions militaires. S'ils avoient aimé les plaisirs, ils se seroient attachez aux occupations lucratives, ou ils auroient fait la guerre pour s'enrichir des dépoüilles des autres peuples; mais ils ne cherchoient que l'honneur de vaincre: il faut donc conclure que leur frugalité est aussi digne d'admiration que leur courage.

Bon mot du Maréchal de Bassompierre à leur sujet.

Je vous renvoie aux premieres pages d'un Livre de Mr. Guillet; on y trouve, entre autres choses, que (d) *le Maréchal de Bassompierre ne rencontra pas mal sur l'austérité & la bravoure des Lacédémoniens. Un jour que des Gentils-hommes de sa connoissance, nouvellement reçus dans la Compagnie des Mousquetaires du Roy, le vinrent saluer, & qu'ils le trouverent attaché à lire les coutumes de ce peuple renommé, il leur dit agréablement à sa maniere: En vérité, si la Religion & l'ordre des tems ne me détrompoient, je jurerois que tous les Lacédémoniens étoient autant de Chartreux & de Mousquetaires.*

CHAPITRE

(vv) „ Il eût mieux valu placer ces paroles immédiate-„ ment après *assister*, car il semble qu'on dise que c'étoit „ le prêche qui se faisoit *d'une maniere fort indecente*.

(a) *Frugalitas miseria* (d'autres lisent *inserta*) *est rumoris boni*. Publ. Syrus apud A. Gellium, lib. 16. cap. 14.

(b) *Plato in Alcibiade* 1. *p. m.* 441.

(c) *Id. ibid. pag.* 442.

(d) Guillet, Lacédémone ancienne & nouvelle to. I. „ pag. 3. édit. de Holl.

CHAPITRE XII.

De la Doctrine de Platon sur l'immortalité de l'ame.

APrès ce que vous m'avez écrit de vôtre Platonicien, je doute qu'il ait bien examiné les sentimens de Platon concernant l'immortalité de l'ame; car il les trouve très-orthodoxes, & il faut que je vous dise, puisque vous me consultez là-dessus, qu'ils ne le sont point, & qu'ils vont même jusqu'à l'impieté.

Fausseté de la doctrine de Platon sur l'immortalité de l'Ame.

La preuve que Platon a donnée de l'immortalité de l'ame se peut réduire à ceci. (*a*) Le principe du mouvement est incréé, & par conséquent indestructible. Or l'ame est le principe du mouvement, car elle se meut d'elle-même, & meut toutes les autres choses; elle est donc indestructible, éternelle, & ne peut cesser de vivre & de se mouvoir. Faisons de cela une de ces propositions qu'on nomme causales, *l'ame est immortelle, parce qu'elle est increée, & le premier principe du mouvement*, nous verrons que toute cette Doctrine de Platon est fausse. L'immortalité de l'ame est vraye, j'en conviens, si nous ne considérons que ces termes-là; mais si nous les considérons comme la conséquence d'un faux principe, elle n'est point vraye; car vous savez bien ce qu'on dit dans la dialectique, que la verité d'une proposition causale demande que les deux parties qui la composent, & le terme qui leur sert de liaison soient veritables. Elle est sans cela tout-à-fait fausse. Il n'est pas besoin de vous dire, qu'il y a de l'impieté dans l'hypothese que l'ame de l'homme est un principe improduit, qui est la cause premiere de son mouvement, & du mouvement du corps.

Si vous souhaitez de voir le discours de Platon dans toute son étenduë, & en Latin de Ciceron, vous n'aurez qu'à consulter l'ouvrage (*b*) que je vous indique; & si vous êtes curieux de voir dans toutes les formes du Syllogisme cette prétenduë démonstration, vous n'aurez qu'à consulter, ou (*c*) Macrobe, ou les notes de Beroalde sur le 1. livre des Tusculanes de Ciceron, ou plûtôt le commentaire de Ramus (*d*) sur le Livre que je vous ai indiqué. Vous trouverez dans ce commentaire la critique du dogme de Platon, & même celle de la traduction de Ciceron.

Cette doctrine combatue par Aristote que Valla a voulu réfuter.

Je ne pense pas que vous ignoriez que cette doctrine de Platon a été subtilement & fortement combatuë par Aristote, qui a soutenu (*e*) l'immobilité d'un premier moteur, & qui a ôté à l'ame la qualité de mobile par rapport à elle-même. Ses objections & les réponses qu'on y a faites se peuvent voir dans un (*f*) Livre de Macrobe. J'ai de la peine à comprendre que George Valla, qui faisoit profession d'être Chretien, ait osé dire, que cette démonstration Platonique de l'immortalité de l'ame est très-vraye, & charger d'injures Aristote qui l'a combatuë. Vous ne croiriez pas peut-être, si je vous montrois ses paroles, qu'il ait pû s'abandonner à ces excez. (*g*) *Adversus hanc verissimam, gravissimam, & acutissimè inventam à Platone de anima immortalitate argumentationem*, dit-il, après avoir rapporté le Grec de Platon, *quam sanè omnes Græci pariter & Latini Philosophi mirificè comprobarunt, Aristoteles nimium protervè adversus præceptorem commixius est inire certamen: ut tamen videas dum nimio livore succenditur, lixas & calones adversus cataphractos inducere, & pro sagittis paleas jaculari: at enim multitudine quisquiliarum, præstigiarum, stropharum obruere oculos posse putavit, ne verum cerneremus: cumque alioqui soleat argutè acutèque quandoque argumenta contexere, in hac parte non magis acutum se ostendit, quàm pistillum aut tympanum.* Il tâche ensuite de réfuter les objections d'Aristote.

L'ame des bêtes est comprise dans cette doctrine. Erreur de Lactance à ce sujet.

Lactance a reconnu quelque foiblesse dans l'argument de Platon; mais il ne l'a point placée où il falloit. Il la trouve (*h*) en ce que Platon n'a point eu d'égard au souverain bien. Il s'est apperçu d'un autre défaut, & y a remedié de sa grace. Il a vû que la preuve de ce Philosophe s'étendoit jusques à donner à l'ame des bêtes une nature immortelle, & il a dit qu'on avoit eu soin de prévenir cette objection, en faisant valoir la science, qui est le propre de l'ame de l'homme. (*i*) *Quod argumentum etiam mutis animalibus æternitatem daret, nisi adjectione sapientiæ discrevisset. Addidit igitur, ut effugeret hanc communitatem, fieri non posse, quin sit immortalis animus humanus, cujus miranda solertia inveniendi, & celeritas cogitandi, & facilitas percipiendi, atque discendi, & memoria præteritorum, & providentia futurorum, & artium plerumque innumerabilium scientia, qua cætera careant animantes, divina, & cœlestis appareat.* Mais il est sûr que Platon n'a pas eu ce soin, & qu'on lui prête ce bon office. Il a dit positivement & sans aucune ombre d'exception, que (*k*) tout corps dont le mouvement procede d'une vertu extérieure est inanimé, & que tout corps qui se meut par une force intérieure, est animé, telle étant la nature de l'ame; & il a conclu de ce principe, que puisqu'il n'y a que l'ame qui se meuve d'elle-même, elle est nécessairement improduite, & imperissable. S'il avoit exclu de cette immortalité l'ame des bêtes, il faudroit qu'il les eût considerées comme de pures machines, ainsi que font aujourd'hui les Cartesiens: (Or c'est ce qu'il n'a point fait) ou qu'il eût cru qu'elles ne se meuvent & qu'elles ne sentent que par l'impulsion que leurs organes reçoivent de la matiere qui les environne. Mais en ce cas-là il auroit dû dire qu'elles sont inanimées, & il n'auroit pû répondre à ceux qui lui auroient soutenu, que l'homme n'est point animé, n'étant pas possible de démontrer que l'opération de l'ame humaine est indépendante des objets, & que celle de l'ame des bêtes en est totalement dépendante. Il

(*a*) *Plato in Phædro pag.* 1221.

(*b*) *Cicero in somnio Scipionis circa finem.* » On peut voir » aussi le 1. livre des Tusculanes de Ciceron, & son dia- » logue *de senectute cap.* 21.

(*c*) *Macrob. ubi infrà cap.* 13.

(*d*) *Petrus Ramus, prælect. in somnium Scipionis pag.* 444. *& seq. edit. Basil.* 1580.

(*e*) *Macrobius in somnium Scipionis lib.* 2. *cap.* 14.

(*f*) *Ibid. & cap.* 15. *&* 16.

(*g*) *Georg. Valla comment. in lib.* 1. *Tuscul. quæst. Ciceronis fol. m.* 59. *verso.*

(*h*) *Lactant. lib.* 7. *cap.* 8. *pag. m.* 471.

(*i*) *Idem, ibid.*

(*k*) Πᾶν γὰρ σῶμα ᾧ μὲν ἔξωθεν τὸ κινεῖσθαι, ἄψυχον· ᾧ δὲ ἔνδοθεν αὐτῷ ἐξ αὐτοῦ, ἔμψυχον· ὡς ταύτης οὔσης φύσεως ψυχῆς. εἰ δ᾽ ἔστι τοῦτο οὕτως ἔχον, μὴ ἄλλό τι εἶναι τὸ αὐτὸ ἑαυτὸ κινοῦν, ἢ ψυχὴν ἐξ ἀνάγκης ἀγένητόν τε καὶ ἀθάνατον ψυχὴ ἂν εἴη.

Omne enim corpus cui motus extrinsecus incidit, inanime est, cui vero intus ex seipso id inest, animatum, tanquam hæc animæ natura sit. Quod si ita est ut non sit aliud quicquam quod seipsum moveat præter animam, necessario ingenita & immortalis est anima. Plato ubi suprà.

Il faut donc de deux choses l'une, ou qu'il n'ait ſçu ce qu'il diſoit, ou que ſon dogme de l'improduction & de l'immortalité de l'ame comprenne l'ame des bêtes, & il eſt ſûr qu'il n'a point parlé du correctif que Lactance lui attribuë.

Paſſage de Le Roi là-deſſus. Si Platon s'eſt contredit.

J'admire que Loüis le Roi (*l*) citant tout entier ce paſſage de Lactance, n'en marque pas le défaut. Il ſe ſert d'une autre défaite pour éluder les conſéquences du dogme de Platon. *Pluſieurs*, dit-il, (*m*) *ont mal prins ce lieu, & meſmement les Peripateticiens, cuidans que Platon vouluſt dire les ames des beſtes brutes être auſſi immortelles. Mais ilz ſe ſont lourdement deceuz : car Platon n'eſtime pas les ames des beſtes être proprement ames, ains quelques vies & ſimulachres des ames... elles ne ſont ames ſelon Platon, que par métaphore.* Peu après on cite un paſſage du Timée, pour montrer qu'il les croit mortelles. Mais tout cela eſt plus capable ſans comparaiſon de faire voir qu'il s'eſt contredit, que de le juſtifier. N'a-t-il pas cru la (*n*) tranſmigration des ames, je veux dire leur paſſage d'un corps d'homme à celui d'un animal ? N'eſt-ce pas prétendre que l'ame des bêtes eſt immortelle ?

On n'a pas été aſſez aveugle pour méconnoître que ſon principe traine après ſoi (*o*) l'exiſtence néceſſaire de notre ame, *& pluſieurs autres abſurditez & impietez*. On reconnoît que ſes (*p*) raiſons tendent à prouver que notre ame eſt (*q*) *éternelle & ingénérable*. Mais on prétend qu'*il ſe contrarie* en cela, puiſqu'au dialogue qu'il intitule *Timée* il explique *la création* de l'ame. Je doute que ce ſoit le vrai moyen de le convaincre de contradiction ; car s'il a dit quelque choſe de la création de l'ame, ce n'eſt point pour lui donner un commencement (*r*) de mouvement ou d'exiſtence, ce n'eſt que pour lui donner un commencement d'union avec un corps organiſé, &c.

Origine de la faute de Lactance.

Si vous me demandiez d'où a pû venir l'erreur de Lactance, je vous répondrois qu'aparemment elle eſt venuë de la lecture de Ciceron. Il avoit vû que Ciceron (*ſ*) en étalant pluſieurs preuves de l'immortalité de l'ame, n'oublie point celle que l'on tire de la grandeur de l'eſprit humain, qui a inventé tant de ſciences & tant de beaux arts, & qui ſe ſouvient de tant de choſes. Cette preuve eſt ſuivie de celle que Platon a expoſée dans ſon Phedre, & de celle que l'on fonde ſur ce que l'ame étant ſimple n'eſt point ſujette à la diviſion, & de celle que l'on fondoit ſur l'hypotheſe, que tout ce que nous apprenons dans ce monde n'eſt qu'une réminiſcence des choſes, que nous avions ſçuës avant que de naître. Ciceron n'a pas plûtôt fini ce diſcours, qu'il ajoûte : (*t*) *Hæc Plato noſter, voilà ce que Platon enſeigne.* Il auroit pû parler de la ſorte, quand même Platon ne ſe ſeroit ſervi que des trois dernieres preuves, & alors l'erreur de Lactance ſeroit plus groſſiere. Mais elle ſera toûjours aſſez lourde, ſoit qu'on ſuppoſe que Platon a fait valoir la premiere preuve ; ſoit qu'on ne le ſuppoſe pas : il ne l'a point employée dans le même livre où il s'eſt ſervi d'une raiſon, qui étend juſques à l'ame des bêtes l'ingénérabilité, & incorruptibilité. S'il l'a employée dans un autre Livre, ç'a été comme une nouvelle raiſon plus populaire que la premiere ; mais non pas comme un appendix ou un correctif de celle-ci, & par conſéquent Lactance s'eſt érigé en apologiſte de Platon un peu bien mal à propos.

Il y a tant de conformité entre ſes paroles & celles de Ciceron, que ma conjecture ne ſauroit paroître peu vraiſemblable à ceux qui prendront la peine de les conférer.

Je vous prie de prendre garde à la réponſe que Ciceron prête à ſon auditeur, après avoir rapporté le dogme que Platon a expoſé dans ſon Phedre. (*u*) *J'ai ſouffert avec plaiſir qu'il ne s'élevât aucun doute dans mon ame, tant je favoriſe ce ſentiment.* Cela ne montre-t-il pas combien il dépend de nous qu'une raiſon paroiſſe bonne ou mauvaiſe ? Nous n'avons qu'à être bien prévenus en faveur de la doctrine qu'elle ſoûtient, nous ſerons ſi aiſes d'entendre la confirmation de nos préjugez, que nous donnerons bon ordre qu'aucune objection ne vienne nous interrompre. Ceci ne doit pas être entendu ſans de grandes exceptions.

Je vous prie auſſi de conſiderer que dans le Phedon de Platon, où Socrate peu de tems avant ſa mort raiſonna le mieux qu'il lui fut poſſible ſur l'immortalité de l'ame, on ne trouve rien de la preuve (*v*) unique rapportée ci-deſſus. Marſile Ficin (*vv*) prétend que Socrate en uſa ainſi à cauſe que cette preuve n'appartient pas moins à l'ame des Dieux, & à celle des Démons qu'à celle des hommes, & à cauſe que dans le Phedon il convenoit que les raiſons fuſſent plus appropriées à notre ame. Il n'eſt pas évident que Platon ſe ſoit réglé à de tels motifs : le croire c'eſt courtoiſie. Mais quand cela ſeroit vrai, je pourrois toûjours ſoûtenir que non ſeulement ſa grande preuve comprend les ames des bêtes, mais auſſi qu'elle eſt fondée ſur des impietez.

Impieté de cette doctrine de Platon, par rapport à la tranſmigration des ames.

Plus j'y penſe, plus je m'étonne que votre voiſin ſoit perſuadé de l'orthodoxie de ce Philoſophe. Cela pourroit faire croire, ou qu'il ne l'entend point, ou qu'il a des ſentimens très-éloignez de la verité. Comment peut-on approuver un homme qui établit l'immortalité de l'ame ſur une hypotheſe impie, & qui par d'autres hypotheſes (*x*) arbitraires, & plus dignes d'un Roman, que d'un Ouvrage dogmatique, nous veut expliquer l'union de l'ame avec la matiere ? Ses égaremens n'ont pas été inconnus à Loüis le Roi : il traite juſtement de rêverie ce que Platon a enſeigné touchant la tranſmigration des ames, liſez ſes notes (*y*) ſur les Phedon, vous y trouverez les paſſages où ce grand Philoſophe

(*l*) » Loüis le Roi dans ſes notes ſur le diſcours du Phe»dre de Platon, touchant l'immortalité de l'ame, pag. »301. 302. édit. de Paris 1553. *in* 4°.

(*m*) *Idem, ibid. p.* 300. 301.

(*n*) » Voyez la fin de ce chapitre.

(*o*) *Idem, ibid. pag.* 309.

(*p*) » Celles qu'il expoſe dans le Phedre & dans le 10. »livre *de Republicâ*, pag. 758. 759

(*q*) » *Id.* dans ſes notes ſur le Phedon de Platon p. 77.

(*r*) » Voyez Plutarque au Traité *de creatione animæ.* »pag. 1014. 1015

(*ſ*) *Cicero de ſenect. cap.* 21. *pag. m.* 449.

(*t*) *Id. ibid.* Les manuſcrits varient beaucoup ; mais » c'eſt toûjours à-peu-près le même ſens. Voyez le com»mentaire d'Alde Manuce le jeune.

(*u*) *Ego vero facile ſum paſſus ne in mentem quidem mihi aliquid contra venire, ita iſti faveo ſententiæ.* Cicero Tuſcul. lib. 1.

(*v*) » Celle qui eſt expoſée dans le dialogue intitulé »*Phedre* : Voyez ci deſſus au commencement du Chap.

(*w*) » *Marſil. Ficinus in argumento Phædonis.*

(*x*) „ Comme celle des trois chariots. Voyez le dia„logue que Leonice a fait là-deſſus.

(*y*) „ A la page 113. & ſuiv.

sophe enseigne cela : vous y trouverez aussi ses variations, ses contradictions, & dequoi bien refuter la prétention de Lactance, que ce Commentateur a néanmoins approuvée. Vous y verrez que les ames passent des hommes aux bêtes, & qu'elles retournent enfin à leur condition primitive (z). *Il dit ainsi* dans son Timée: *Que celluy qui passeroit honnestement le temps à lui donné pour vivre en ce monde, il s'en iroit après sa mort à l'astre qui lui seroit député, & là meneroit une heureuse vie à jamais. Qui feroit du contraire, il seroit transmué en la seconde naissance d'homme en femme. Que si lors il ne s'amendoit, tant qu'il iroit en avant, il seroit toûjours transmué ès bestes brutes semblables à ses meurs, sans avoir jamais repos, jusques à ce qu'il recommençast suivre la conversion de la nature mesme & semblable qu'il avoit dedans soy auparavant, & eust perdu la malice & confusion turbulente qu'il avoit acquise du feu, de l'eau, de l'air & de la terre, & recouvrast sa premiere & parfaite habitude.*

Peut-on établir plus clairement l'immortalité de l'ame des bêtes ? Où est donc ce soin dont parle Lactance de prévenir l'abus qu'on auroit pû faire d'un bon principe ? Eusebe (a) & Saint Augustin (b) ont très-bien connu les rêveries de Platon sur cette importante matiere, & en ont donné la refutation.

CHAPITRE XIII.

Application d'un proverbe. Force du temperament.

Comparaison de la nature à un arbre & de la vertu à une gréfe.

LE petit homme qui a regenté la troisieme plus de 40. ans au College de *** & qui mêle tant de trippes de Latin dans tout ce qu'il dit, est heureux en applications, s'il en fait souvent d'aussi bonnes que celle que vous m'avez communiquée. On lisoit en sa présence une (c) Comédie où il y a un dialogue entre un vieux garçon & son jardinier. Celui-ci voyant son maître dans la resolution d'épouser une jeune fille (d) lui représente quelques inconveniens, & sur ce qu'on lui répond que la vertu de la future ôte tout sujet de crainte, il replique, (e) *Il n'y a, morgué, vartu qui tienne. La vartu est antée sur la nature, voyez-vous ? Et quand l'abre est trop fort, & que la gréfe est trop foible, il n'y a pas moyen qu'alle profite, la séve l'étouse.* Le Regent prié de dire comment il trouvoit cette pensée, s'écria tout aussi-tôt:

(f) Sæpe etiam est olitor valdè opportuna locutus.

L'application de ce proverbe vous a semblé ingenieuse; & puisque vous me demandez ce que j'en pense, je vous dirai qu'elle me paroît très-digne du fameux Montmaur.

Je crois au reste que la métaphore de ce jardinier est une des plus vives images, & l'un des plus forts emblêmes par où l'on puisse décrire les victoires du temperament sur la Raison. Le Regent le comprit fort bien, puisque sans donner le tems au Lecteur de passer outre, il vous dit : *Voyez-vous, Messieurs, cette séve de la nature est un feu qui ruine les fruits de l'éducation, c'est un torrent qui les renverse de fond en comble : les peres & les meres ne peuvent voir qu'avec la derniere consternation cette perte de leur travail. Je vous expliquerai cela par cinq beaux vers de Virgile:*

In (g) segetem veluti cùm flamma furentibus Austris
Incidit, aut rapidus montano flumine torrens
Sternit agros, sternit sata læta, boumque labores,
Præcipitesque trahit sylvas : stupet inscius alto
Accipiens sonitum saxi de vertice pastor.

Un autre Poëte pareillement. . . .

Il auroit enfilé plusieurs passages, s'il n'avoit été interrompu par le lecteur de la Comédie.

Je ne vous renvoye ces endroits de votre derniere Lettre, qu'afin de vous mieux marquer qu'ils m'ont plu extrémement.

Foiblesse de la Raison contre la nature.

Plût à Dieu que la religion & la morale sçussent enter la vertu sur la nature, aussi-bien que l'agriculture fait enter de bonnes gréfes sur des troncs sauvages ! Elles profitent très-souvent, & remportent sur la nature une victoire complete ; mais dans l'homme c'est presque toûjours le tronc qui prédomine sur la gréfe : la raison ne peut tenir contre le temperament : elle se laisse mener en triomphe, ou en qualité de captive, ou en qualité de flateuse. Elle contredit les passions pendant quelque tems, & puis elle ne dit mot, & se chagrine en secret, & enfin elle leur donne son approbation. Voiture ne pensoit peut-être qu'à debiter une maxime galante, lorsqu'il disoit :

Quelquefois (h) ma raison, par de foibles discours
M'incite à la révolte, & me promet secours ;
Mais lorsqu'à mon besoin je me veux servir d'elle,
Après beaucoup de peine & d'efforts impuissans,
Elle dit qu'Uranie est seule aimable & belle,
Et m'y rengage plus que ne font tous mes sens.

Mais dans le fond il philosophoit : le meilleur moraliste ne peindroit pas plus fidelement la foiblesse humaine.

CHAPITRE XIV.

De l'Antipathie des François & des Espagnols.

Ouvrage de la Mothe le Vayer sur la contrarieté d'humeurs des François & des Espagnols.

VOus avez rencontré depuis peu parmi de vieux Livres un petit traité qui s'intitule : *Discours de la contrarieté d'humeurs qui se trouve entre de certaines nations, & singulierement entre la Françoise & l'Espagnole : traduit de l'Italien de Fabricio Campolini, Veronois.* Vous le croyez rare, mais je vous assure qu'il ne l'est point, & que tout ce que vous pourriez justement prétendre, est qu'il seroit très-difficile de trouver un exemplaire semblable au vôtre. Il est sans doute de la premiere édition, & elle a été

(z) » Loüis le Roi notes sur le Phedon pag. 114.
(a) *Euseb. præp. lib. 13. cap. 16. & seq.*
(b) *August. de civit. Dei, lib. 10. cap. 30. & 31.*
(c) » Intitulée *le Bal d'Auteuil*, & imprimée à Paris » l'an 1702.
(d) » Bal d'Auteuil pag. 18.
(e) *Ibid. pag. 19.*

(f) » Ce Proverbe est rapporté en Grec par Aulu-» gelle *lib. 2. cap. 6.* Mais on croit que le mot κηπωρὸς, » *olitor*, n'y doit pas être : Voyez Erasme *Chil. 1. cent. 6.* » *n. 1.*
(g) *Virgil. Æneid. lib. 2. v. 304.*
(h) » Voiture dans le Sonnet d'Uranie, pag. 451. édit. » de Wesel 1668. in 12.

a été suivie de tant d'autres beaucoup meilleures, qu'on l'a entierement negligée. La Mothe le Vayer qui est l'Auteur de ce discours, ne voulut point se faire connoitre la premiere fois qu'il le publia : il n'eut point le même scrupule lorsqu'il le fit réïmprimer avec quelques autres opuscules de sa façon, & il l'a fait mettre depuis dans toutes les éditions de ses œuvres, & par consequent c'est un Livre très commun. Prenez garde, je vous prie, à ces paroles de l'avertissement du Libraire: (*a*) *Il supprima* son nom *à la premiere impression du Livre de la Contrarieté d'humeurs, outre qu'il fit passer l'Ouvrage, sur des raisons du tems, pour une Traduction d'Italien en François. Je veux bien vous avertir que c'est un veritable original, & que ce Fabricio Campolini dont le titre parle, ne doit être pris que pour une personne tout-à-fait imaginaire.* Si ce passage vous eût été connu, vous n'eussiez pas souhaité que je vous donnasse quelques éclaircissemens sur la vie d'un Ecrivain de Veronne nommé *Fabricio Campolini*.

Autre de Carlo Garsia sur la même matiere. Idée de ce Livre.

Mais si ce discours de la Mothe le Vayer *est un veritable original* à cet égard-là, il peut passer à certains autres égards pour une espece de copie, tant il est rempli de choses, qui se trouvent dans un Docteur Espagnol, nommé *Carlo Garsia*. Ce Docteur composa un Livre en sa langue maternelle, au tems du mariage de Loüis XIII. avec l'Infante d'Espagne. Je n'en ai vû qu'une traduction en Italien imprimée à Venise (*b*) l'an 1637. sous le titre de *Antipatia de Francesi e Spagnuoli*, & faite *da Clodio Vilopoggio*. C'est un Ouvrage assez curieux, & qui eût été meilleur si l'on en eût retranché les pensées théologiques & philosophiques, qu'on y a mêlées en trop grand nombre. Le Docteur Carlo Garsia est incomparablement plus civil & plus honnête envers la France, que la Mothe le Vayer envers l'Espagne. Il (*c*) donne de si grands éloges à la nation Françoise, qu'il craint (*d*) avec quelque fondement, que les Espagnols n'en soient jaloux. La circonstance du tems, je veux dire, le mariage de Loüis XIII. avec l'Infante lui inspirerent sans doute ce style-là. Je ne vous donnerai point le détail de ses pensées, qui sont le plus souvent un peu trop speculatives; je vous dirai seulement qu'il observe (*e*), que comme dans le monde naturel les premiers principes sont opposez les uns aux autres, & cela pour le bien commun de l'Univers, il faut aussi dans le monde politique que les deux nations, qui donnent le branle à toutes les autres, & qui sont les premiers principes, les premiers mobiles des affaires de l'Europe, se contrequarrent mutuellement. Il reconnoît en cela cette providence divine, qui veille à la conservation de tous les peuples; mais il veut (*f*) que l'antipathie, qui s'est jointe à la contrarieté naturelle de ces deux nations, soit un effet de la malice du Diable, & qu'il n'y ait rien que les Turcs (*g*) desirent avec plus d'ardeur, que la durée (*h*) de cette haine. Il reconnoît (*i*) visiblement le doigt de Dieu dans l'alliance qui venoit d'être cimentée entre les François & les Espagnols par le mariage de Loüis XIII. Il n'en sauroit juger autrement lorsqu'il se remet devant les yeux tous les obstacles que le Demon avoit excitez, & toutes les machines qui avoient été employées pour éloigner la conclusion de ce mariage. Tout cela fut inutile, quoique fomenté par l'antipathie inveterée des deux nations. Il s'imaginoit (*k*) qu'elle trouveroit son tombeau dans ce lit nuptial. Son esperance fut vaine, & au fond pourquoi croyoit-il que ces nôces auroient une plus grande efficace, que celles de François I. avec une sœur de Charles-Quint, & que celles de Philippe II. avec une fille de Henri II ?

Quand il recherche les causes de cette furieuse antipathie, il n'obmet point (*l*) ce qu'il avoit lû dans les histoires de France touchant l'entrevûë de Loüis XI. & du Roi de Castille, & il observe qu'un fondement plus petit encore que celui-là pouvoit suffire au Demon. Vous savez peut-être qu'on a refuté (*m*) Mr. Varillas, qui a donné cette entrevûë pour l'origine de la haine, qui a tant regné entre les François & les Espagnols.

Témoignage d'un Auteur sur l'union de ces deux nations.

Ce qu'il y a de certain est que sous les regnes précedens, ces deux nations n'avoient point été ennemies, & qu'il s'étoit formé quelquefois entre elles une très-grande liaison. L'Auteur des droits de la Reine Marie Therese en donna un grand exemple : *Ne sçait-on pas*, dit-il, (*n*) *qu'il n'y eust jamais deux Nations plus unies dans les siecles passez ? Le puissant secours des François pour delivrer l'Espagne des Sarrazins qui la ravageoient, & cette noble confederation par laquelle Charles V, Roi de France, surnommé le Sage, & Henry II, Roy de Castille, duquel sont descendus les Roys d'Espagne, qui tiennent aujourd'hui le Sceptre, jurerent une sainte Alliance entre eux, non seulement de Roy à Roy, & de Royaume à Royaume, mais encore d'homme à homme ; ensorte que partout où les Espagnols se trouveroient avec des François, ils seroient obligez de s'assister, & de se defendre fraternellement ; ne sont-ce pas des monumens éternels de l'étroite correspondance des deux nations?* Je vous renvoye au Livre qu'un (*o*) Prêtre François fit imprimer à Lion l'an 1660. *in* 4. *de antiquâ Gallias inter atque Hispanias in divinis & humanis rebus communione.*

Intelligences des Catholiques François & des Espagnols.

Cette sympathie, & la nouvelle antipathie parurent tout à la fois en France, au tems de Philippe II. Roi d'Espagne. Catherine de Médicis déféra beaucoup aux conseils de ce puissant Prince, qui lui envoya des troupes aux premieres guerres de Religion, & l'on a cru qu'à l'entrevûë de Bayonne elle concerta avec les Espagnols la journée de la Saint Barthelemi. Les Catholiques de France les plus zelez implorerent de très-bonne heure (*p*) la protection de ce même Prince. Il fut l'esprit qui anima la grande machine de la Ligue. Elle ne se remuoit que par les inspirations que les

(*a*) » Au-devant du discours sur la bataille de Lutzen » pag. 164. du 2. Tome des œuvres de la Mothe le » Vayer, édit. 1681. *in* 12.

(*b*) » C'est une nouvelle édition de la traduction Ita» lienne, elle est *in* 12. & contient 216. pages.

(*c*) » Au chapitre 6. *pag. m.* 68. & suiv.

(*d*) » Au commencement du Chapitre 7. pag. 77.

(*e*) » Au chapitre 8.

(*f*) » Au chapitre 9.

(*g*) » Au chapitre 16. pag. 171.

(*h*) *Hoc Ithacus velit, & magno mercentur Atridæ.* Virgil. Æneid. lib. 2. v. 104.

(*i*) » Aux chapitres 18. & 19.

(*k*) » Pag. 197. & suiv.

(*l*) » Pag. 199.

(*m*) » Voyez le Dictionaire Historique & Critique à » la remarque X de l'article de Louis XI.

(*n*) » Traité des droits de la Reine Très-Chrétienne » pag. 100. 101. édit. de Paris 1667. *in* 12.

(*o*) *Petrus Rosellus.*

(*p*) Voyez dans l'histoire des Eglises Réformées liv. 5. » pag. 731. & suiv. la Lettre qu'ils lui écrivirent. Voyez » aussi Fra Paolo hist. du Concile de Trente liv. 5. *pag.* » *m.* 431.

les couriers lui apportoient de Madrid. Ils ne faisoient qu'aller & venir, & cela avec tant de diligence que l'on apella (q) *éperons liguez* la nouvelle mode d'éperons, que l'on inventa *acerez comme le bec d'un héron*. Je vous laisse à penser si le Jésuïte, qui fut surnommé le Postillon de la Ligue, s'en sçut bien servir. Il est sûr qu'un très-grand nombre de François souhaiterent que le Roi d'Espagne devînt Roi de France, ou que pour le moins en faveur de ses enfans on annullât la loi Salique; & s'il eût été aussi actif que son pere, on ne sait pas trop ce qui seroit arrivé, tant étoit grande l'affection qu'avoit pour lui une partie de la nation. Il y a un Livre où l'on introduit Henri IV. se plaignant (r) que les *Liguez* avoient *tant amené d'Espagnols, qu'il n'y avoit petit quanton de la France qui ne fût espagnolisé*, que *tout grouilloit de Marabais, de Galliciens, Portugais, Castilliens, Arragonnois, Grenadins, Siciliens, Mores, Cartageois, Lucquois & Baramedois*. Je vous renvoie au fameux écrit intitulé, *Satyre Ménippée de la vertu du Catholicon d'Espagne*. Cette vertu jetta de telles racines, que la France ne fut tout-à-fait *désespagnolisée* qu'après la mort de tous ceux qui avoient eu part à la Ligue. Les enfans mêmes y prirent une teinture qu'ils garderent jusqu'au tombeau, les uns plus, les autres moins.

Haines des Religionnaires pour l'Espagne. Discours de Louis Dorleans à cette occasion.

Mais pendant que cette partie de la nation étoit si affectionnée à l'Espagne, l'autre partie composée de ceux de la Religion & de plusieurs Catholiques, redoubla sa haine contre le nom Espagnol. Quelques-uns même de ceux qui avoient embrassé la Ligue, travaillerent (ſ) sous main à l'énerver, quand ils se furent apperçus des intentions du Roi d'Espagne. On rendit odieuse la Ligue en lui reprochant sans fin & sans cesse qu'elle avoit introduit en France l'ancien ennemi de la nation. Louïs Dorleans, Avocat général de cette partie du Parlement de Paris qui suivit la Ligue, tâcha de répondre à ce reproche, & avoua que le pas étoit glissant. *Ils nous chargent*, dit-il, (t) *d'avoir introduict au Royaume de France les anciens ennemis de ce Royaume, & s'efforcent par ceste inique accusation .... de faire croire à la posterité, que nous sommes & avons été ennemys de la partie, en favorisant les estrangers. Enquoy, Messieurs, je n'ignore point*, quàm scopuloso, quàm periculoso, & quàm difficili in loco verser: *& sçay combien ce discours peut être chatouilleux aux aureilles de plusieurs, & de difficile digestion à leurs pensées. Toutesfois en telles anxietez je m'exclameray toûjours avec le deu de ma charge*, vincat veritas, vincat publica utilitas!

Il tâche ensuite de montrer que cette épithete d'anciens ennemis de la France ne convient point aux Espagnols, mais aux Anglois que l'autre partie de la nation avoit introduits dans le Royaume, jusqu'à leur livrer le Havre de Grace, &c. Il étale les (u) anciennes & fidelles alliances des François & des Espagnols, &c. Vous savez avec quel zele les ennemis des Jésuites (v) les rendoient odieux, en les accusant d'être dévouez aux interêts de l'Espagne dans le cœur même de la France.

Reflexions generales sur tout cela.

J'oserois bien vous assurer que toutes ces antipathies dont on met la cause dans la diversité des tempéramens & des coutumes, & que sous ce prétexte-là on voudroit faire passer pour incurables, sont des chiméres. Laissez à des nations voisines la difference de mœurs & d'usages, ôtez-leur la jalousie, & l'affectation ou d'égalité, ou de superiorité, & faites que les mêmes intérêts d'Etat les regardent, vous les verrez sympathiser en peu de tems, & charier bien ensemble. Combien a-t-on vû de peuples passer de l'inimitié inveterée à l'union intime, & d'une longue & cordiale confédération à des animositez furieuses, dès que la situation des affaires a fait changer les interêts de l'Etat? Il seroit inutile d'en indiquer des exemples: chacun en sait de fort éclatans.

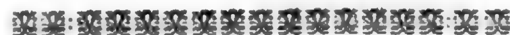

CHAPITRE XV.

Signification impropre du mot regne.

Le mot de regne employé pour celui de Royaume. Inutilité des explications de ces sortes de mots dans un dictionnaire.

Je puis vous expliquer l'expression, que vous avez vûë dans les Essais de Montaigne, *un cheval du regne*. Je n'ai tiré aucun secours de ce qui précede ni de ce qui suit, car vous ne m'avez marqué ni la page, ni le chapitre des Essais; & sans cela où est l'homme qui voudroit prendre la peine de chercher un mot dans un Livre si rempli de digressions? Mais Mr. de Balzac m'a tiré d'affaire: je me suis souvenu de ce qu'il a dit dans son Socrate Chrétien (a), *qu'autrefois à la Cour ceux qui italianisoient en François, appelloient les Coursiers de Naples, les chevaux du* Regne, *parce qu'en Italie le Regne est le Royaume de Naples*. Il dit cela dans le chapitre où il censure la phrase *prendre possession de son regne*. Celui qui parloit ainsi confondoit *regne* avec *royaume*. Un grand poëte que Balzac (b) ne nomme point, tomba *deux fois* dans cette faute *en moins de deux lignes:*

Et vray Roy Très-Chretien son Regne aggrandira
Des Regnes & des Roys au nom de Christ rebelles.

Inferons de tout ceci que le mot *regne* (c) se trouve employé pour signifier le païs où un Roi domine. Il eût falu faire cette remarque dans le Dictionnaire de Furetiere, & je connois des gens de bon goût, qui souhaiteroient qu'on fit un Livre particulier sur l'histoire de plusieurs mots, tant bons que mauvais, qui nous en apprît la premiere introduction, & les changemens qu'ils ont soufferts, leur décadence, leur exil, & leur rétablissement, ou leur fin totale. Mais à vous parler franchement, je croi qu'un tel Livre donneroit plus de peine à un Auteur, que de profit aux Lecteurs, dont la plûpart se soucient peu de ces petites curiositez. Une infinité de gens négligent tout ce qu'ils n'entendent pas au premier coup d'œil, & ils courent si rapidement vers ce qui suit, qu'ils ne se souviennent pas d'avoir rencontré

(q) » Voyez la satire intitulée *les paraboles de Cicquot*. » pag. 13. édit. de Paris 1593.
(r) » Paraboles de Cicquot. pag. 65.
(ſ) » C'est ce que fit, entre autres, le Président Jeannin. Voyez son éloge au-devant de ses Mémoires.
(t) » Louis Dorleans, plaidoié sur la cassation d'un » pretendu arrêt donné au prétendu Parlement de Cha» lons pag. 73.
(u) » *Ibid*. pag. 75. & suiv.

(v) » Voyez le plaidoyer d'Antoine Arnauld contre » les Jesuites.
(a) » Au discours 10. pag. 194. de l'édition de Paris » 1652. in 8.
(b) *Ibid*.
(c) » La traduction de Geneve au verset 42. du chapitre » 23. de Saint Luc, met *quand tu viendra en ton regne*, mais » il faloit dire *Royaume*, comme a fait le Port Royal.

contré des mots dont la signification ne leur étoit pas connuë. Ceux qui sont d'un autre humeur experimentent souvent à leur grand regret, que le tems qu'ils donnent à chercher dans les Dictionnaires le sens d'un vieux mot, est un tems presque perdu, & que s'ils trouvent ce qu'ils cherchent, ils font une acquisition qui ne vaut pas ce qu'elle coûte.

Je ne vous dis pas cela pour vous détourner entierement de la methode que vous suivez, qui est de vous arrêter quand vous rencontrez des phrases qui ne vous sont pas connuës, & de recourir aux Dictionnaires, ou aux Commentaires. C'est la marque d'un Lecteur curieux & fort attentif.

CHAPITRE XVI.

De Martin Antoine del-Rio.

De l'humilité en géneral.

Vous ne sauriez croire une chose, que vous avez luë concernant Martin Antoine del-Rio, qu'après s'être rendu illustre par ses écrits, & par l'exercice de quelques (*a*) charges de Magistrature, il se fit Jesuite en 1580. à l'âge de 29. ans, & que néanmoins il (*b*) *renonça tellement à luy mesme en se dépouillant de* ses qualitez *d'Auteur*, & de *Docteur en Droit*, *qu'il se remit à l'Alphabet de toutes choses, par une humilité plus que de Novice, & recommença ses études avec les Enfans dans des Ecoles publiques.* Mais que trouvez-vous là qui vous passe? Ignorez-vous que la véritable humilité, c'est-à-dire en general, un desir sincere de s'anéantir, ou de se mortifier, ne garde pas toûjours de justes mesures? Et que la fausse humilité, je veux dire le desir de se distinguer par des apparences de mépris pour l'honneur humain, ne trouve jamais mieux son compte, que dans les manieres outrées? Mais sans recourir à ces machines, je vais vous donner un dénouëment qui dégagera cette affaire-ci.

Comment Martin del-Rio recommença ses études. Ses occupations précédentes.

Il ne faut point prendre à la lettre ce retour *à l'Alphabet de toutes choses*, ni même s'imaginer que Martin del-Rio se remit aux Rudiment, ou à la sixieme Classe. Sa mortification ne consista qu'en ce qu'il refit un Cours de Philosophie, & comme il fut obligé par-là d'être pendant trois années sur les bancs avec de simples écoliers, la plûpart fort jeunes, on a cru qu'il y avoit dans cette conduite un assez grand fond d'humilité pour l'en loüer (*c*), & j'avouë qu'elle étoit assez notable pour être inserée dans le recit de sa vie; mais après tout elle n'étoit pas aussi extraordinaire que vous le pourriez prétendre. Elle vous paroîtra d'une espece assez naturelle, si vous faites réflexion qu'apparemment les Jesuites le trouverent un sujet propre à regenter un jour la Théologie dans leurs principaux Colléges, & qu'ils lui firent entendre qu'ils le destinoient à cet emploi. Il n'auroit pû le remplir sans savoir à fond la Philosophie Scholastique, dont je pense qu'il avoit perdu toute la teinture, & ainsi rien ne lui parut plus nécessaire que de subir tout de nouveau les fatigues d'un Cours entier.

Ce qu'il avoit pû apprendre de cette Philosophie sous Maldonat à Paris, n'avoit pas jetté des racines; son inclination le portoit à d'autres études qui occupoient tout son loisir; & puisqu'à l'âge de 19. ans il avoit pû composer sur les Tragedies de Seneque un recueil de notes, où il discutoit avec beaucoup de diligence les opinions d'onze cens Auteurs plus ou moins, dont quelques-uns étoient inconnus à Juste Lipse (*d*), soyez sûr qu'il avoit fort negligé ses cahiers. Il ne le consulta guéres dans la suite; l'étude de la Jurisprudence, & les emplois politiques ne le lui permirent point; & sans doute il auroit pû tenir le même langage, que l'honnête homme qui disoit à Mr. Rohault (*e*) *quoi qu'après etre sorti de ma Philosophie, j'aye eu bien soin de faire relier mes Livres, je ne les ai pourtant point relus depuis, ayant eu d'autres affaires.*

Ses autres travaux. Quel est l'Auteur de sa vie.

Sur ces conjectures très-vraisemblables j'oserois bien mettre en fait, que Martin del-Rio ne se souvenoit presque plus des leçons de Maldonat, lorsqu'il prit l'habit de Jésuite. Que pouvoit-il donc entreprendre de plus à propos que de se remettre sur les bancs? C'étoit-là le vrai moyen de se rendre propre à régenter comme il fit, (*f*) la Philosophie à Doüai en 1589. la Théologie Morale à Liege quelque tems après, & les Saintes Lettres à Louvain au bout de quatre ans, & dans l'Academie de Grats en 1601. & à Salamanque en 1604. On le rappella à Louvain, & ce fut sans doute ou pour un semblable emploi, ou pour quelque autre plus considerable. Mais il y mourut trois jours après son arrivée le 19. d'Octobre 1608 (*g*).

Vous jugerez par-là qu'on le regardoit dans la Compagnie comme l'un des principaux ornemens. Aussi est-il l'un de ces Jesuites privilegiez dont la vie (*h*) a été imprimée. L'Auteur qui la composa étoit un Jesuite Flamand, & se nommoit *Nicolaus Susius*. Il y prit le nom de (*i*) *Hermannus Langeveltius.*

Sa dispute avec Scaliger. Livres à cette occasion.

Quoique vous m'ayez demandé le catalogue des Ouvrages de Martin del-Rio, je ne vous l'envoye point: vous le trouverez dans Alegambe, & dans la Bibliotheque Belgique de Valere André Desselius. Je vous parlerai seulement de deux ouvrages posthumes & pseudonymes qui sont dans ce catalogue: l'un fut composé l'an 1606. & imprimé (*k*) l'an 1609. in 12. & a pour titre *periculus soriarum elenchi Scaligeriani pro Societate Jesu, Maldonato, Delrio Auctore Liberio Sanga Verino (l) Cantabro ad Carolum Bonarscium Belgam.* L'autre fut imprimé à Madrid en Espagnol l'an 1610. & à Cologne en Latin l'an 1611. in 4. Il s'intitule *Commentarius rerum in Belgio gestarum à Petro Henriquez Comite Fontano*, addito *Tracta-*

tu

(*a*) „Il avoit été Conseiller au Conseil suprême de Brabant, Auditeur general de l'Armée, Vicechancelier de „Brabant, & Procureur Fiscal. Voyez Alegambe *Bibl.* „*Script. Soc. pag.* 324. & Valere André *Bibl. Belg. p.* 943.

(*b*) „Baillet, Enfans Célebres pag. 198.

(*c*) *Philosophiam Naturalem jussus accuratiore studio repetere, vir tot clarus Magistratibus gestis, tantâ Scientiarum varietate, ad Miraculum conspicuus, post doctissimos libros in lucem editos, post adeptam in Jure Lauream, post scriptos legum Commentarios, triennium non erubuit cum pueris atque adolescentibus publico in ludo versari.* Alegambe ibid.

(*d*) „*Id. ibid.*

(*e*) „Rohault. Entret. sur la Philosophie *pag. m.* 56. 57.

(*f*) „Alegambe, *ubi suprà.*

(*g*) „Valere André, *ubi suprà.*

(*h*) „Elle fut imprimé a Anvers *typis Plantinianis* l'an „1609. *in* 4.

(*i*) „Alegambe *ibid.* & pag. 357. Notez que Valere André p. 644. le nomme ainsi, mais que p. 697. il le nomme *Gaspar Hartevelius.*

(*k*) „A Anvers, quoique le titre porte *Metelloburgi* „*Mattiacorum.* Notez que le Villani pag. 72. de *la visiera* „*alzata* n'en copie pas bien le titre.

(*l*) „Il étoit né a Anvers, mais son pere étoit de Biscaye.

tu de tumultibus Belgicis, auctore (m) Rolando Mirisso Onatino. L'Auteur étoit en colere quand il fit le premier de ces deux Livres : il le remplit d'injures & de plaintes d'avoir été injurié. La vérité est que de part & d'autre cette querelle fut poussée avec tout l'emportement, que l'orgueil le plus rustique ait de coutume d'inspirer. La principale dispute de Scaliger & de ce Jésuite eut pour fondement la question, si les écrits que l'on attribuë à Denys l'Aréopagite, sont du Denys qui fut converti par Saint Paul. Il seroit superflu de vous avertir que Scaliger ne prenoit pas l'affirmative.

Eloge de son Commentaire sur Seneque, & de son Traité sur les Sorciers.

Je ne vous conseille point d'acheter tous les Ouvrages de notre Martin, & encore moins de les lire. Il en a fait trois ou quatre en l'honneur de la Sainte Vierge, qui sont plus dignes d'un idolâtre, ou d'un dévot indiscret, que d'un Catholique bien sensé. Mr. Drelincourt (*n*) s'est bien souvenu de lui dans ses vastes citations des Auteurs les plus outrez sur ce chapitre. Si j'avois à vous recommander quelques-uns des autres écrits de cet Auteur, ce seroit son Commentaire sur les Tragédies de Seneque, & ses *disquisitiones magicæ*; le premier, parce qu'on y trouve de la bonne érudition ; l'autre, parce que c'est un ramas de tous les contes les plus grotesques qui ayent jamais couru touchant les sorceleries. La lecture que Martin del-Rio y étale est prodigieuse ; il y cite des Auteurs dont le nom & les Ouvrages sont effacez de la mémoire de presque tous les humains ; & s'ils ne tombent pas un jour dans un oubli général, ils en seront plus redevables aux citations de ce Jésuïte, qu'à eux-mêmes ; car j'oserois bien vous assurer que ses recherches résisteront à toutes les injures du tems. Elles ont été si souvent réimprimées, que pour en faire périr toutes les copies, il faudroit que de nouvelles invasions de Wisigoths & d'Ostrogoths s'en mêlassent. Je croi même qu'à mesure que les anciennes éditions manqueront, on en procurera d'autres. Les esprits forts seroient les premiers à se donner ce soin-là, & ils seroient secondez par beaucoup de bons Chrétiens, qui désaprouvent (*o*) les procédures que l'on exerce contre les femmes accusées d'aller au Sabath. Il n'y a rien de plus propre à servir d'excuse à l'incrédulité, que de produire les excez de crédulité, qui paroissent dans cet Ouvrage de del-Rio, soûtenus par la pratique des Tribunaux.

Quelles éditions il faut choisir de ces deux Ouvrages.

Quant au commentaire sur les Tragédies de Seneque, il faut choisir non pas (*p*) l'édition de 1576. mais celle (*q*) de l'an 1594. en trois volumes in 4. ou celle (*r*) de l'an 1620. Pour ce qui est des *disquisitions magiques*, je vous conseille d'en avoir deux éditions, la premiere & l'une des dernieres. Celle-là fut faite sous les yeux mêmes de l'Auteur à Louvain (*s*) l'an 1599. & l'an 1600. (*t*). Il revit, il corrigea, & il augmenta très-considérablement deux fois son travail depuis la premiere édition. Il est donc nécessaire que vous ayez quelqu'une des éditions qui ont été faites sur la derniere révision ; mais les Imprimeurs y ont commis tant (*u*) de fautes, que l'on a besoin de la premiere pour se tirer des obscuritez & des embarras où ils jettent les Lecteurs qui examinent de près jusqu'aux moindres choses. Vous êtes de ceux-là, & non pas de ceux qui ne faisant que courir de page en page sans attention, ne trouvent rien de difficile. Ayez donc l'édition de Louvain, elle vous rendra souvent du service ; car quoiqu'elle ne soit pas assez correcte, elle l'est plus que les éditions de Mayence & de Cologne. Je vous parle par expérience, je me suis bien trouvé plusieurs fois de la conférer avec celle de Cologne de 1633.

Vous savez peut-être, & néanmoins je vous l'écrirai à tout hazard, que Martin del-Rio eut pour précepteur (*v*) Louis Carrion ; ce qui lui fut d'un grand avantage pour s'avancer dans les Belles-Lettres, & que pendant son séjour à Liege il fut le convertisseur (*vv*) de Juste Lipse. Cette conquête, si je ne me trompe, ne lui couta pas beaucoup. Lipse en sortant de Leide savoit bien que son changement de religion étoit résolu ; & s'il se fit prier, ou s'il disputa, croyez-moi, ce ne fut que pour la forme.

Dans quel tems il composa son Commentaire sur Seneque.

Vous trouverez peut-être quelque ombre de contradiction en ce que j'ai rémarqué, que les *adversaria* sur Seneque furent imprimez l'an 1576. & que del-Rio les composa à l'âge de 19. ans. N'avoit-il pas, me direz-vous, vingt-cinq ans lors que cet Ouvrage fut mis sous la presse ? Je vous l'accorde ; mais en même tems je vous avertis que la Préface de l'Auteur est datée de Louvain le 10. d'Août 1571. & qu'à la fin du Livre il déclare dans une apostille signée de sa main, qu'il le composa (*x*) l'an 1571. les derniers mois de son année 19. & qu'il le revit ensuite, & y fit quelques additions. Si l'on ajoûte foi à l'Epitre (*y*) Dédicatoire, il se repentit d'avoir consenti qu'on le publiât, & il falut l'imprimer à son insçu. Ses notes sur Solin imprimées à Anvers *typis Plantinianis* in 8. sont le premier Livre qu'il publia.

CHAPITRE XVII.

Examen d'un endroit des (a) Lettres de Mr. Nicolle, où il semble dire que ceux qui font des panégyriques ne se servent d'aucune preuve.

VOici ma réponse à votre question touchant la Lettre où Mr. Nicolle avouë, qu'il n'a nul talent ni pour les panégyriques, ni pour les épitaphes. Cela vient, ajoûte-t-il, (*b*) de ce que je

(*m*) » C'est l'anagrame de *Martinus Antonius del Rio.*

(*n*) » Dans ses demandes à Mr. Camus Evêque du » Bellai.

(*o*) » Voyez Deckherrus *de scriptis adespotis*, pag. 245. » édit. 1686.

(*p*) » Elle a pour titre *in Senecæ Tragœdias Adversaria*, » & ne contient qu'un volume in 4. *Antverpiæ apud Plantinum.*

(*q*) » A Anvers *typis Plantinianis* : elle est intitulée » *Syntagma Tragœdiæ Latinæ.*

(*r*) » Elle est de Paris.

(*s*) *In Officinâ Gerardi Rivii.*

(*t*) » Cela veut dire que le 1. tome fut imprimé l'an » 1599. & le 2. & le 3. l'année suivante.

(*u*) » Mauvaises ponctuations, mauvaise orthographe, » mots oubliez, joints ensemble, ou séparez mal à propos, marques de citation mal placées, abréviations » difficiles à remplir, &c.

(*v*) » Valere André *ubi suprà* pag. 643.

(*w*) » Allegambe *ubi suprà.*

(*x*) *Anno salutis nostræ* CIↃ. IↃLXXI. *ætatis vero meæ* XIX. *desinente, ea exegi ; postea tamen paucis quibusdam additis eadem recognovi.*

(*y*) » Elle est adressée par Jérome del-Rio (frere de » l'Auteur) à Louïs del-Rio son frere, Maître des Requêtes du Roy d'Espagne, & datée de Salamanque le 30. » de Janvier 1574.

(*a*) » Elles ont été imprimées à Liege l'an 1702. in » 12. Voyez le 40. Journal des Savans de l'an 1702.

(*b*) » Nicolle, Lettre 47.

je n'ai aucune disposition *à réussir dans les Ouvrages qui demandent de l'invention, & de la beauté d'esprit, où il faut se soutenir de soy-même, & prêter de la beauté à ce que l'on traite. Il faut qu'il y ait quelque chose à prouver & à démêler; à moins de cela je tombe.*

Comment M. Nicolle entend le mot prouver.

Vous vous étonnez qu'un si grand Auteur ait pû parler de la sorte. Ignoroit-il, me demandez-vous, que l'art de prouver est du ressort de la Rhétorique, aussi-bien que du ressort de la Logique? Ne savoit-il pas que les Oraisons de Démosthene sont un tissu de raisonnemens? Combien les preuves y sont entassées? Et que si elles sont plus au large dans les Oraisons de Cicéron, elles y sont néanmoins en fort grand nombre? Prétendoit-il que nos Avocats & nos Sermonaires ne prouvent rien? Je vous réponds, Monsieur, que vous n'entrez pas dans sa pensée, & que vous lui donnez plus d'étenduë qu'il ne faut. Sa proposition ne tombe pas sur la Rhétorique, ni en général sur les anciens Orateurs, ni sur nos Prédicateurs & nos Avocats; il se borne aux Panégyriques & aux épitaphes. Outre cela vous supposez qu'il prend le terme *prouver* dans le sens le plus général; mais il est sûr qu'il l'a pris dans la signification la plus étroite, comme je le montrerai bien-tôt. Au reste je vous louë de convenir avec lui à l'égard des épitaphes: vous ne prétendez pas que l'on y prouve, ou qu'on y démêle quelque chose.

Les Journalistes de Trévoux le lui accordent, car ils ne le critiquent qu'à l'égard du premier point. (*c*) *N'y a-t-il donc rien à prouver dans un Panégyrique*, demandent-ils; *& toute cette sorte de discours est-elle autre chose qu'une preuve continuelle, que les actions du Saint méritent notre estime & notre imitation?* Il est aisé de répondre à cette demande.

En quels sens se prennent les mots raisonnable *&* raisonnement.

Les mots *prouver*, *raisonnable*, & plusieurs autres se prennent en divers sens. On leur donne quelquefois une signification générale, qui convient à deux especes opposées, & on les affecte quelquefois à l'une de ces especes. Si je dis que l'homme est un animal raisonnable, je veux seulement signifier qu'il arrange de telle sorte ses pensées, que les secondes sont tirées des premieres, & tendent à les confirmer, à les éclaircir, à les prouver. Je fais abstraction de la qualité des conséquences, qu'il tire de ses principes. Sont-elles justes & exactes, ou ne le sont-elles pas? C'est ce que je ne décide point. Mais si je dis qu'un certain homme n'est pas raisonnable, ou qu'il est raisonnable, je prens ce terme dans un sens étroit & spécifique, & je veux signifier que cet homme ne se conduit pas, ou qu'il se conduit selon la droite Raison.

Autre exemple. Quand on dit que le Poëme de Lucrece est un Ouvrage de raisonnement, & que ceux de Virgile ou d'Ovide ne le sont point, on ne prétend pas que ces deux derniers Auteurs avancent sans preuve tout ce qu'ils disent. On sait fort bien que les *quia*, les *etenim*, les *quippe*, les *ergo*, & telles autres particules qui dénotent un raisonnement, sont fréquentes dans leur vers, & qu'il les faut sousentendre en cent mille endroits, où elles n'ont pas été mises. Qu'entend-on donc? Que le fort de leurs ouvrages, leur but & leur caractere dominant n'est pas d'éclaircir un dogme, & de le prouver avec la derniere précision; mais de raconter des avantures, ou de peindre des sentimens, & de répandre sur cela les beautez de l'invention, suivant les regles de l'art poëtique. Le Poëme de Lucrece est d'une toute autre nature: on y expose un systême de physique, on le prouve, on répond aux difficultez, & l'on réfute l'opinion contraire, & l'on fait de tout cela son principal soin. Voilà pourquoi cet ouvrage est appellé par excellence un Poëme de raisonnement. Qu'un Théologien, qu'un Jurisconsulte fasse son fort de prouver les choses par un grand nombre d'autoritez, on dira tout simplement, il compile, il ne raisonne pas. Qu'un autre s'attache principalement aux preuves de Droit, & à tirer des conséquences de ce qu'il cite, on dira tout court, il raisonne, il ne compile pas. Il est pourtant certain qu'il y a des raisonnemens dans le Livre du Compilateur, & des citations dans celui du Raisonneur. Mais on fonde l'épithete (*d*) sur ce qui domine dans un ouvrage.

C'est par une semblable idée, que l'on peut dire qu'il n'y a rien à prouver, rien à démêler dans certains ouvrages, & qu'il y en a d'autres où il faut prouver & déveloper. On ne prétend pas en parlant ainsi, qu'il y ait des Livres sans raisonnement ou sans preuve: cette prétention seroit folle: les contes de la Fontaine, les Romans les plus badins sont tous parsemez de *donc*, de *car*, de *parceque*, de *puisque*, & de semblables liaisons qui indiquent un argument. Il les faut sousentendre en mille lieux où la servitude de la poësie, & le goût du style concis les ont éclipsées. Les Païsans les plus lourds ne sauroient dire trente mots pour soûtenir quelque chose, qu'ils ne fassent des Syllogismes virtuels. Telle est notre maniere de penser, que l'une de nos idées naît de l'autre pour lui servir de confirmation, ou pour l'éclaircir. Il n'y a donc point de matiere où il ne faille prouver; mais il y en a où il faut prouver d'une maniere distinguée; & c'est alors que l'on peut dire simplement & par excellence, qu'un Auteur prouve. Le panégyrique n'est pas de ce genre-ci, & voilà pourquoi Mr. Nicolle prétend qu'on n'y trouve rien à prouver, ni à démêler.

Explication du mot prouver *au sens de M. Nicolle. Remarques sur les panégyriques.*

Je suppose avec raison que par le mot de *prouver* il entendoit à-peu-près ceci; entreprendre une matiere dogmatique & contestée; établir certains principes; déveloper les conséquences; écarter les équivoques; ne quitter point une preuve, qu'elle n'ait été portée au plus haut point de solidité dont le sujet soit capable; prévenir toutes les objections de l'adversaire, & lui ôter autant qu'on peut toutes les armes défensives & offensives. Mr. Nicolle s'étoit extrêmement aguerri dans cette espece d'Ouvrages: c'étoit son fort, mais ce n'étoit pas le moyen de devenir bon panégyriste. Les panégyriques sont des Ouvrages, où la pompe de l'éloquence doit entrer nécessairement: les preuves y doivent être enfermées dans quelque figure de rhétorique: c'est tantôt une simple interrogation, & tantôt une exclamation. Je parle des preuves qu'on tire des faits; car pour les faits mêmes on ne les prouve pas, on les suppose incontestables. Ajoûtons que quand on passe aux moralitez, on s'arrête aux preuves les plus propres à toucher le cœur, & l'on ne court pas après celles qui pourroient convaincre un dialecticien incrédule. Il faut dire quelque chose de nouveau & d'ingénieux; car on parle à des gens qui ont entendu plusieurs fois l'éloge du Saint, & qui l'ont lû de la façon des

(*c*) „Journ. de Trévoux, Mars 1703. pag. 381. 382. „edit. de France.

(*d*) *A majori parte sumitur denominatio.*

de plus grands maîtres. On ne peut donc se soutenir que par des pensées d'un nouveau tour, &marquées néanmoins au coin de la rhetorique de la chaire. Mr. Nicolle dans un tel ouvrage se sentoit tomber, il n'avoit point pris le pli nécessaire; car les figures de rhetorique, & ce qu'on appelle bel-esprit, ne doivent entrer dans les Ouvrages de controverse & de discution, qu'avec un extrême ménagement, & rien ne leur peut tant nuire que ce qui sent la déclamation.

Les Journalistes de Trevoux ont deviné à-peu-près ce qui l'empêchoit de réussir en Sermons. Ils conviennent (e) qu'il a *montré* beaucoup *d'invention*, beaucoup *de beauté d'esprit en des matieres.... stériles*; mais que *sa maniere de penser en toutes choses étoit toûjours subtilisée, & quelquefois même un peu abstraite*. Il est certain que sa coutume de pousser les raisonnemens jusques aux derniers recoins de la Dialectique, & de s'élever jusqu'à l'abstraction, le rendoit mal propre à composer une piece d'éloquence.

Discours du P. le Camus allégué pour exemple, que l'on ne prouve rien dans un Panégyrique.

Faisons voir à ces Messieurs par un exemple qu'ils nous fournissent eux-mêmes, que le Panégyrique est un Ouvrage, où à proprement parler l'on ne prouve rien. Ils nous donnent l'analyse d'une harangue prononcée à Paris dans le Collége des Jesuites par (f) le Pere le Camus, & intitulée *imago nascentis herois, &c. le portrait d'un heros naissant, tiré sur celuy du Roy d'Espagne & du Duc de Bourgogne.* (g) » Son dessein est » de prouver *que se faire aimer des peuples est la qua-* » *lité la plus essentielle à un heros naissant*, puisque ce » soin de se faire aimer, 1. *Rend les peuples heu-* » *reux.* 2. *Acquiert au Prince une gloire immor-* » *telle*.... La premere campagne du Roy d'Es- » pagne & de Monseigneur le Duc de Bourgogne lui a fourni des preuves à choisir. » L'une de ces preuves est que (h) la vûë du Roi d'Espagne *a fait tomber les poignards des mains des conjurez*, dont *l'infâme projet* avoit *été concerté ailleurs* qu'à Naples où on *l'a découvert & prévenu*. Mr. Nicolle seroit tombé tout de son long en cet endroit-là; il n'auroit rien eu à prouver, ni à démêler; car quand même on lui auroit mis en main les pieces justificatives, il n'auroit pû les mettre en œuvre dans une harangue. Mais il eût retrouvé ses forces si on l'eût chargé de composer un factum, ou une dissertation contre ceux qui voudroient nier ce *projet infâme*. C'est-là qu'il auroit trouvé de l'occupation pour sa Logique. Plusieurs phrases des Lettres interceptées; la comparaison des faits que les délateurs, ou que les complices auroient avouëz; l'assemblage des circonstances, les adminicules des indices; & cent autres choses lui eussent ouvert une ample carriere: & si l'Eminence qui a été accusée (i) de ce complot, avoit fait faire des écritures pour sa justification, il leur eût livré combat, & c'eût été une nouvelle occasion de prouver & de démêler. Il auroit tiré parti de tout cela aussi-bien qu'homme du monde, je n'en excepte pas même Mr. (k) Arnauld. Mais un simple fait à alléguer sans aucune preuve, sans aucune discussion; un fait, dis-je, très obscur encore, qu'il faut proposer en style de Panégyriste, eût été pour lui un banc de sable.

Une autre preuve du Pere le Camus est tirée (l) de l'*intrépidité* du Roi d'Espagne *à Santa-Victoria, à Luzzara, à Guastalla*, où il a eu des succez heureux, *qui ne sont que les premices* d'une *longue suite de victoires*. Ce n'est point ce qu'on appelle prouver. Voilà des faits que l'on donne pour incontestables; mais on n'enseigne pas comment on en peut convaincre ceux qui les voudroient révoquer en doute. Les Allemens s'attribuent toute la gloire de la bataille de Luzzara. Tous leurs Alliez la leur adjugent, & traitent de bagatelle les deux autres choses.

Réfutation de deux faits & de deux maximes qu'il rapporte.

Les preuves touchant le Duc de Bourgogne consistent en simples affirmations de quelques faits à quoi l'on ajoûte des circonstances qui avoient un grand besoin d'être prouvées, & que l'on ne prouve pas. On assure (m) que *la fuite précipitée d'une armée plus forte que la sienne, a épargné aux ennemis la perte qui suit une entiere défaite, & n'a pû luy ôter la gloire qui suit une victoire*; & que *s'ils ont fait quelques conquêtes, ils n'ont vaincu qu'en son absence*. Voilà des faits & des maximes en même-tems, mais non pas des preuves.

Il y a là deux maximes & autant de faits. Le 1. de ces deux faits est que l'armée de Hollande prit la fuite précipitamment lorsque le Duc de Bourgogne marcha vers Nimegue. Le 2. est qu'elle étoit plus forte que celle du Duc de Bourgogne. Le premier passe pour faux en Hollande, où l'on assure que ce fut une retraite en très-bon ordre. Il est donc contesté, il ne sauroit donc faire preuve à moins que l'on ne renverse la prétention de l'ennemi. Le second est faux par la notorieté publique, & l'on n'a pû s'en servir qu'à la faveur d'une équivoque, qui même ne prouve rien. Si l'on avoit dévelopé cet endroit là, comme l'ont fait quelques Nouvellistes de Paris, l'on se seroit contenté de dire que l'avant garde Françoise, qui fit décamper les Hollandois, étoit en plus petit nombre qu'eux. Mais cela ne prouve point qu'ils ayent cédé à un ennemi inferieur; l'art militaire demandoit qu'ils n'engageassent pas une action avec des troupes inférieures, soûtenuës d'un grand corps d'armée, qui les eût envelopez, s'ils lui eussent donné le tems d'avancer. Il doit donc passer pour constant qu'ils n'ont cedé qu'au grand nombre.

La premiere des deux maximes ne peut rien prouver; car il y a des retraites qui font plus d'honneur à un Général qu'une victoire. Mr. le Prince de Vaudemont s'acquit un brillant qui éclata par toute l'Europe d'une maniere surprenante, lorsqu'il évita l'armée Françoise, qui tâchoit de l'enveloper en Flandres l'an 1695. Toute la gloire de cette journée fut pour lui; le Maréchal de Villeroi son aggresseur, n'y trouva que du chagrin; cette affaire l'exposa cruellement à la satire. Il n'est donc pas vrai, généralement parlant, comme le veut le Jesuite le Camus, que la retraite de l'ennemi *n'ôte point la gloire qui suit une victoire*. Il y a cent occasions où

(e) » Journ. de Trevoux. *ibid*. pag. 383.
(f) » Il enseigne la Rhétorique dans ce College.
(g) » Journ. de Trevoux. *ibid*. pag. 445. 446.
(h) » *Ibid. pag.* 447.
(i) » Dans la Gazette d'Anvers plus nettement, & dans » les entretiens politiques de M. le Noble moins précisé- » ment.
(k) » Il n'étoit pas plus propre que Monsieur Nicol- » le à faire des Panégyriques, il se seroit excusé sans » doute de faire l'Oraison funebre de Mylord Staf- » ford décapité à Londres le 8. de Janvier 1681. mais » il s'engagea de bon cœur à discuter les procédures. » Voyez son Apologie pour les Catholiques Tome 1. » ch. 20. & 21.
(l) „ Journ. de Trevoux. *ibid*. pag. 448.
(m) „ *Ibid. pag.* 449.

où l'armée devant laquelle les ennemis se retirent, se couvre de honte (*n*) pour avoir manqué son coup.

La seconde maxime est plus fausse que la premiere. On la peut changer en cette proposition; *c'est une grande gloire pour un Prince lorsque ses ennemis ne vainquent qu'en son absence.* Cela pourroit être vrai en certaines occasions; mais en cent autres cela est très-faux, & il n'y auroit rien de plus honteux pour un Prince, que de se tenir enfermé dans son Palais (*o*) pendant que les ennemis lui enleveroient toutes ses frontieres. Ainsi pour tirer quelque avantage de la maxime, il la faudroit necessairement déterminer à des circonstances qui montrassent, qu'il y a eu de la gloire à n'avoir pas été où les ennemis ont vaincu. Le Pere le Camus n'a point fait cela; il n'a point refuté ceux qui peuvent dire, que l'on n'a pas attendu à faire le siege de (*p*) Venlo, que Mr. le Duc de Bourgogne se fût retiré: Qu'il ne s'est point retiré pour courir à des dangers plus pressans, ou pour faire ailleurs des conquêtes plus considérables que ne le seroient les pertes dont son absence seroit cause: Qu'on ne sauroit imaginer d'autre raison de sa retraite, que l'impossibilité où étoient ses troupes d'entreprendre de s'opposer à l'ennemi: Qu'il ne s'est donc absenté que pour n'avoir pas le chagrin de voir tomber sous ses yeux trois ou quatre places; & qu'enfin si son absence pouvoit causer tant de pertes, il ne devoit pas se retirer, ni donner lieu aux Espagnols de se plaindre, qu'il eût refusé sa présence dans une occasion où elle eût suffi à sauver la Gueldre & tout le pays de Liege.

Le Pere le Camus n'est pas le seul qui ait encensé le Duc de Bourgogne, par la maxime dont dont je vous parle; mais je suis sûr que ce Prince à trop de lumiere, & trop de bon goût pour ne s'être pas indigné de tels éloges, s'ils sont venus à sa connoissance.

De la nature du Panégyrique.

Au reste je n'ai nullement prétendu, que ce Jesuite ait été obligé de déveloper les faits, & de les prouver. La nature de son Ouvrage ne permet pas de pareils détails: un Panégyrique deviendroit la plus misérable piece du monde, si on le chargeoit de ces discussions. Il faut dans un discours d'éloquence, qui ne doit durer qu'une heure, s'arrêter peu sur chaque chose, & laisser tout ce qui n'a pas un air de grandeur; si l'on y dispute, il faut le faire impérieusement & en peu de mots. J'ai seulement prétendu vous fairé voir par un exemple, que Mr. Nicolle a raison de croire, qu'un Panégyrique est un Ouvrage où il n'y a rien à prouver, ni à démêler; car ce n'est pas prouver que d'alléguer des raisons, qui ont elles-mêmes besoin d'autres raisons qu'on n'allegue pas.

Ce n'est pas seulement à Paris, mais dans tous les pays du monde, que les harangues sur les succez d'une Campagne sont des discours qui ne prouvent, & qui ne démêlent rien. On y récite partout comme incontestables un certain nombre d'évenemens; on ne se met point en peine si l'ennemi en tombe d'accord: on est juge & témoin en sa propre cause: une bonne dose de rhétorique donne du relief aux circonstances avantageuses, & fait disparoître celles qui ne le sont pas, &c.

Critique d'une expression de l'Evêque de Toulon.

Il faut convenir que les harangueurs ont des privilèges fort particuliers; car par exemple Mr. l'Evêque de Toulon haranguant Sa Majesté Très-Chretienne l'an 1702. au nom du Clergé, ne lui dit-il pas que Keiserswert avoit été imprenable, pendant qu'Elle l'avoit pris sous sa protection? Je ne puis pas vous répondre, que je me serve de ses propres paroles; mais je puis vous garantir que j'en donne bien le sens. Or je vous demande s'il n'y a pas dans Lycophron beaucoup de vers plus intelligibles que cet endroit de la harangue du Prélat? N'est-ce pas une proposition si envelopée, si obscure, si énigmatique, qu'il faudroit plus de deux pages pour l'éclaircir, & pour la prouver? Elle est d'autant plus impénetrable, que tous les sens que l'on chercheroit à lui donner, paroissent faux & absurdes; desorte que l'on n'ose se flatter d'avoir entendu ce que Mr. l'Evêque de Toulon a voulu dire. On suppose donc par honnêteté & par équité, qu'il y a quelque figure dans ses paroles, & quelque allusion dont il connoît seul le secret. Pardonneroit-on à d'autres Auteurs cette maniere mystique de s'exprimer sur un point d'histoire? Ne faut-il pas être Panégyriste pour espérer cette permission?

CHAPITRE XVIII.

De Mr. Boileau (Gilles) l'un des quarante de l'Académie Françoise. Confirmations d'une (a) chose déja remarquée.

Diverses traductions du Manuel d'Epictete.

LE Pere Mourgues Jesuite, Professeur Royal dans l'Université de Toulouse, dédiant à Mr. l'Archevêque d'Albi sa traduction (*b*) du Manuel d'Epictete le 15. de Septembre 1700. remarque qu'il la *fit pour s'amuser à la Campagne pendant les dernieres vacations.* J'ignorois alors, ajoûte-t-il, *qu'il y eût une traduction moderne* de ce Manuel *en notre langue. Ayant sçu depuis qu'elle étoit d'une bonne main, je l'ai cherchée; mais à ma maniere tiede, si bien que je n'ai pû encore l'avoir; ce qui m'auroit peut-être fait éviter quelques fautes que vous ne manquerez pas de découvrir dans ma Traduction.* Ces paroles vous embarrassent, vous ne trouvez pas qu'elles se rapportent ni à l'ancienne version de Mr. le Président du Vair, ni à l'Ouvrage (*c*) moderne de Mr. l'Abbé de Bellegarde. Vous avez raison; & puisque vous souhaitez que je vous tire de peine, je vous dirai qu'elles se rapportent à une version composée par Mr. Boileau, frere de Mr. Despréaux. Elle est bonne, & précedée d'une vie d'Epictete la plus ample & la plus exacte que j'aye vûë jusqu'ici. L'érudition & la critique y ont été répanduës

(*n*) » Personne n'ignore les railleries & les insultes que » le Maréchal de Bouflers a essuyées dans les livrets des » Nouvellistes, à l'occasion de l'affaire de Nimegue, & » de celle de Santen, antérieure de quelques semaines.

(*o*) » Voyez Mr. Auberi, *hist. du Cardinal de Richelieu* » *liv. 7. ch. 5. pag. m.* 383. 389. où il rapporte un dis» cours du Cardinal de la Cueva.

(*p*) » Cette Place fut investie le 29. d'Août 1702. » (Voyez les Lettres Historiques de Sept. 1702. pag. » 371.) & le Duc de Bourgogne ne partit de son camp » qu'au commencement de Septembre.

(*a*) Savoir que c'est un avantage de naître ou de de» meurer dans la ville capitale.

(*b*) » Elle a été imprimée à Paris avec d'autres pieces » l'an 1702. Voyez l'extrait que l'on en donne dans les » Nouvelles de la Rep. des Lettres, Avril 1703, pag. » 391. & suiv. & dans le Journal de Trevoux, Avril » 1703. pag. 577. & suiv. édit. de France.

(*c*) » Intitulé les *Caracteres d'Epictete.* Voyez les Nou» velles de Mr. Bernard, Mars 1701. pag. 335.

panduës habilement. La traduction du tableau de Cebes fut jointe à celle du Manuel d'Epictete. Tout cela fut bien reçu du Public, j'en ai la troisieme édition, qui est de Roüen 1667. in 12.

Particularitez touchant M. Gilles Boileau.

Je ne vous dirai pas que l'Auteur étoit Avocat au Parlement de Paris, & qu'il eut une querelle avec Mr. Ménage, & avec Mr. Costar. Ce sont des choses que vous pouvez lire dans le Dictionaire de Moreri. Vous y trouverez aussi quelques autres faits qu'il seroit par conséquent très-inutile que je copiasse, quand même je les joindrois avec ce qu'on trouve dans Mr. Sorel (*d*). Il vaut beaucoup mieux que je me borne à éclaircir, & à suppléer quelques particularitez.

Ce Mr. Boileau fut reçu à l'Académie Françoise l'an 1659. non pas à la place *de Mr. de Servien*, comme l'assure (*e*) l'Abbé de Marolles, mais à la place de Mr. Colletet. Il avoit publié en 1656. *Avis à Monsieur Ménage sur son Eglogue intitulée* Christine, *avec un remerciment à Monsieur Costar*. Le Moréri parle de deux dissertations; je n'ai vû que celle-là: elle est de 36. pages in 4°. L'Auteur y traite fort mal Mr. Ménage. Sa colere n'étoit pas encore passée lorsqu'il publia en 1667. la 3ᵉ édition de son Epictete; car il y donne dans la Préface un rude coup à son ennemi.

Sa passion pour la critique; ses traits de satire contre M. Ménage.

On assure dans le Moréri que *son génie le portoit à la satire*: je n'en doute point, & je ne me fie pas beaucoup à ce préambule de son Avis à Monsieur Ménage: » (*f*) Ce n'est pas, à vous » dire vray, que j'aye grande inclination à re» prendre les autres; peu de personnes y ont na» turellement plus d'aversion que moy. J'avois » pensé jusques ici, que cet amusement étoit de» meuré en partage aux gens de College: mais » comme j'ay toûjours préferé vos sentimens aux » miens, j'ay cru que la haine que j'avois con» çuë contre cette sorte d'occupation n'étoit pas » raisonnable, & qu'elle pouvoit bien être l'e» xercice d'un honnête-homme, puisque vous en » faisiez votre principale estude. »

S'il a forcé son inclination, ce n'a pas été sans avoir l'adresse de bien cacher la violence qu'il se faisoit, car selon les apparences il critique d'aussi bon cœur qu'homme du monde. Il ne faudroit plus dire, qu'un Auteur exécute négligemment tout ce qu'il fait malgré lui, & il faudroit dire qu'en quelques rencontres une censure, que l'on entreprend à regret, ressemble aux festins d'un avare. Croiroit-on bien que Mr. Boileau critiquoit avec répugnance, lorsqu'il cherchoit des sens détournez dans les paroles de son adversaire, & qu'il lui parloit ainsi? » (*g*) Vos plus gran» des douceurs sont mêlées de fiel d'absinthe. » En effet, Mr. ne dites-vous pas une chose » fort obligeante à la Reine de Suede, quand dans » ces beaux vers que vous avez faits, pour mettre » au bas de son portrait, vous lui parlez ainsi?

» *Quidquid agit blandè veneres comitantur agentem.*

» Et un peu après;

» *Seu movet ad certos mollia membra modos.*

» Cette Galanterie n'est-elle pas ingénieuse? » Ne fait elle pas une Equivoque fort agréable? » N'est-ce pas-là une belle façon d'honorer une » des plus sçavantes, de plus vertueuses & des » plus grandes Reines du monde? Confessez la » verité, si vous aviez à parler d'une *Lays*, vous » pourriez-vous servir de termes plus choisis, » plus propres & plus énergiques? » Trouver du poison dans ces vers Latins de Mr. Ménage, & ne pas craindre d'offenser la Reine Christine, en étalant le venin que l'on prétendoit avoir deterré, n'est-ce pas faire connoître que l'on sacrifie tout à l'envie de critiquer son ennemi?

On n'a pas bien caracterisé dans la vie (*h*) de Mr. Ménage cet écrit de Mr. Boileau, puisqu'on y assure que l'Auteur se contenta de remarquer, que la Reine de Suede *n'étoit pas assez loüée* dans *l'Eclogue* de Mr. Ménage, & que *les vers en étoient trop pompeux*. Ce n'étoit qu'une petite partie de la censure. Voyez l'Anti-Baillet à la page 278. du 2. Tome.

Ses démêlez avec Scaron. Autres particularitez sur son sujet.

Pour vous bien persuader que le génie de cet Adversaire de Mr. Ménage *le portoit à la satire*, comme on l'assure dans le Moréri, je ne vous dis pas qu'il s'attaqua au fameux Scaron, dont la plume étoit si terrible. Ce ne seroit point être exact: il ne fut point l'aggresseur, mais il se vengea si cruellement qu'il déconcerta son homme. On n'a point parlé de cette querelle dans le Moréri; elle fit pourtant beaucoup de bruit; vous en trouverez quelques détails dans une Lettre de Scaron à Mr. Fouquet. Il y en a plusieurs éditions, & elle commence par ces paroles: *Peut-être ce qui s'est passé depuis peu entre Boileau & moi, & les Epigrammes dont nous nous sommes estocadez, pourront vous divertir.*

Le Moréri assure que Mr. Boileau mourut *Intendant des menus plaisirs du Roy, l'an 1671. âgé de 38. ans.* Il avoit été (*i*) Payeur des rentes de l'Hôtel de Ville de Paris, & Controlleur de l'argenterie du Roy, & (*k*) *il se proposoit de faire un commentaire sur la Poëtique d'Aristote.* Cette date de sa mort ne me paroît pas facile à concilier avec celle de la réception de Mr. de Montigny à l'Académie Françoise. Il y entra (*l*) l'an 1669. à la place de Mr. Boileau. Il seroit inutile que je vous marquasse que Mr. l'Abbé Boileau Docteur de Sorbonne, si connu par son mérite & par ses écrits, est le frere aîné de celui dont je viens de vous parler, & le *Jacobus Bevilaqua* à qui Mr. de Launoi à écrit des (*m*) Lettres. On n'a pas goûté cette maniere de latiniser (*n*) le mot *Boileau*. Il y a en Italie une famille, qui se nomme *Bevilaqua*: le Nonce du Pape aux conférences de Nimegue s'appelloit ainsi. Il eût mieux donc valu, pour ne pas broüiller les Lecteurs, latiniser par *Boileaus*.

Avantage qu'il y a à vivre dans une ville capitale.

Je reviens à mon début, & c'est pour vous proposer une remarque qui servira de confirmation à une chose que je vous ai dite autrefois (*o*) tou-

(*d*) » Sorel, Bibliot. Françoise pag. 270. édit. 1667.
(*e*) » L'Abbé de Marolles, dénombrement des Auteurs pag. 399.
(*f*) » Gilles Boileau, avis à Mr. Ménage pag. 4.
(*g*) *Idem, ibid. pag.* 33.
(*h*) » Mise au-devant de la suite de Ménagiana.
(*i*) » Hist. de l'Académie Françoise pag. 612. édit. de » Paris 1672.
(*k*) » Marolles, dénombrement des Auteurs pag. 309.
(*l*) » Hist. de l'Acad. pag. 614.
(*m*) » Trois selon Mr. de Marolles, *ibid.* mais j'en » trouve quatre, la 4. de la 2. partie, la 6. de la 5. la » 12. de la 6. & la 15. de la 8.
(*n*) » Voyez Marolles *ibid.*
(*o*) » Ci-dessus chap. 1. & 2.

touchant l'avantage que les Auteurs trouvent à séjourner dans la ville capitale. Considerez un peu que le Pere Morgues, ProfesseurRoyal dans une Ville, qui est le siege du second Parlement & de la seconde Université de France, & renommée du côté des Lettres autant ou plus qu'aucune autre ville de Province, ignoroit en 1700. que Mr. Boileau eût publié une version d'Epictete; & cependant c'étoit un Ouvrage qui avoit été imprimé pour la troisieme fois l'an 1667. Ce même Jesuite averti enfin de l'existence de ce Livre, le fait chercher, & ne le recouvre point, & appréhende que par cette privation il n'ait fait des fautes qu'il eût évitées sans cela. S'il eût demeuré à Paris, il n'eût pas été exposé à cet inconvénient; l'Ouvrage de Mr. Boileau lui auroit été connu, & la maniere la plus tiede de le chercher lui auroit suffi pour en recouvrer un exemplaire.

Gardez-vous bien de me dire qu'il y a des gens, qui ne se plaignent de n'avoir pû trouver un certain Ouvrage, qu'à cause qu'ils souhaiteroient que l'on ne s'apperçût pas du profit qu'ils en ont tiré. Je veux croire que cette ruse n'est pas toûjours sans emploi parmi les Auteurs; mais le plus souvent ce qu'ils racontent là dessus est historique. Je vous avoüerai aussi, que par le moyen des Journaux on peut apprendre les nouvelles litteraires dans les Provinces, beaucoup mieux qu'on n'en étoit informé au tems de nos peres; & c'est un engagement pour tous ceux qui comme vous & comme moi se trouvent loin de la source, à benir la memoire de l'inventeur des Journaux, & le travail de ses successeurs & de ses imitateurs; mais enfin cela ne fait que diminuer de telle sorte la necessité, que ce qui en reste n'est encore que trop grand.

Objections contre ce sentiment.

Vous m'avez opposé la conduite d'un Auteur, qui pour composer plus commodément se retira dans une espece de solitude. Mais si vous lisez un peu toute la Préface d'où vous avez pris ce fait, vous y trouverez une preuve de mon sentiment. Cette Préface nous dit que Jean de Sponde, Maître des Requêtes de Henri IV. quitta la Cour, *& se retira au dernier bout du Royaume, dans les montagnes de Bisquaye*, afin de mieux vaquer à l'étude des Saintes Lettres; qu'il entreprit de répondre à un Livre de Théodore de Beze; qu'*à peyne étoit-il à my chemin, qu'il se trouva desnüe de plusieurs bons Livres qui lui étoient necessaires*; que *pour les recouvrer, & pouvoir communiquer avec les Doctes*, il s'en alla à Bourdeaux (p).

Vous m'avez aussi allégué les plaintes d'un fort docte personnage, qui a vêcu sous Henri II. sous Charles IX. & sous Henri III. *Que peut faire*, disoit-il, (q) *un Courtisan vagabond, distrait par affaires, se trouvant ordinairement près les grands personnages à leur lever, coucher & manger, sans pouvoir estudier parmy infinies indignitez, & entre tant de traverses & troublemens qu'apporte la Cour, si non par emblées.* Il venoit de nous apprendre (r) qu'il avoit été domestique de deux ou trois Chanceliers; qu'il avoit été à la Cour de l'Empereur, à celle d'Angleterre; qu'il avoit *suivi quelquefois les armées, & visité les régions plus renommées.* Je vous avouë que tout cela est fort propre à empêcher d'étudier, & que je condamne avec vous la décision de Seneque (ſ) qui a traité de menteurs ceux qui disent que la multitude des affaires est un obstacle à leurs études. Mais votre objection n'a point de force contre ce que je vous ai proposé; car je ne vous conseille point de vous établir dans la Capitale pour y chercher un maître, ou une nécessité de vous intriguer; mais pour y être à portée de tous les secours qu'une personne bien studieuse & de loisir, se peut promettre.

Remerciment de Platon aux Dieux de ce qu'ils l'avoient fait naître dans Athenes.

Je vous trouve plus qu'à demi converti, puisque vous tombez d'accord qu'il vous eût été avantageux de naître dans une très-grande Ville, & que vous avez beaucoup de regret de n'y avoir pas été élevé. Le goût de Platon vous frappe. Vous avez lû que des trois choses dont il remercioit les Dieux, (t) la seconde & la troisieme étoient qu'ils l'avoient fait naître dans Athenes, (u) & cela au tems de Socrate. Un Commentateur (v) de Ciceron allegue cela sur les paroles, où cet illustre Romain déclare, que son fils ayant été déja un an à l'école de Cratippe, & cela dans Athenes, devoit avoir en abondance les lumieres de la Philosophie. (*w*) *Te, Marce fili, annum jam audientem Cratippum,* IDQUE ATHENIS, *abundare oportet præceptis, institutisque Philosophiæ, propter summam & Doctoris auctoritatem, & urbis, quorum alter te scientia augere potest; altera exemplis.*

Longueil étoit dans les mêmes sentimens.

Je m'attribuerois ces commencemens de votre conversion, si vous ne m'aviez cité un passage de l'histoire du Cardinal de Richelieu. C'est l'endroit où Mr. Auberi observe, que ce Cardinal étant né à Paris » (x) eut d'abord un avantage » qu'avoit souhaité autrefois Cristophle de Lon» gueil, ce fameux Orateur, & cet autre Cicé» ron pour l'élegance & la pureté de son style; » lequel dans la premiere de ses deux Apologies, » qu'il fut obligé de prononcer à Rome devant » le Pape & le Sacré Collége, déclare ingenû» ment, qu'il s'estimeroit bien glorieux, & croi» roit avoir tout sujet de vanter sa naissance, si » elle étoit arrivée en cette Ville, Capitale du » premier Royaume de la Chretienté, & qui » est sans contredit, la plus célebre de celles » du Septentrion & du Midy. » Voilà sans doute une autorité, qui a fait plus d'impression sur votre esprit, que tout ce que j'ai pû vous dire. Mais savez-vous bien que Longueil se glorifie dans cette même harangue d'avoir été envoyé à Paris à l'âge de huit ans, & d'y avoir étudié pendant huit années: (y) *Ut primum litteris vestris ad humanitatem informari potui, statim à parentibus Lutetiam Parisiorum sum missus, annum tum*

(p) » Voyez la Préface de Florimond de Ræmond (car » c'est ainsi qu'il écrit son nom, audevant de la re[ponse] » de Jean de Sponde au traite de Theodore de Beze, sur » les marques de l'Eglise.

(q) » Loüis le Roi, Préface sur le 3. livre du Sympose » de Platon fol 182. édit. de Paris 1559. *in* 4°.

(r) *Idem, ibid. fol.* 181.

(ſ) *Mentiuntur qui sibi obstare ad studia liberalia turbam negotiorum videri volunt. simulant occupationes, & augent, & ipsi se occupant.* Seneca epist. 62. *pag. m.* 676.

(t) » La premiere étoit qu'ils l'avoient fait homme & » non bête. Voyez Marsile Ficin *in vitâ Platonis.* On a fort » critiqué cette pensée de Platon; mais dans son systême » elle n'étoit point absurde, car il croyoit que la même » ame qui pouvoit être unie au corps d'un homme, le » pouvoit être aussi au corps d'une bête. Voyez ci-dessus » chap. 12.

(u) » Voyez quelques remarques sur ce sujet dans la » Préface du 2 Tome de cet Ouvrage, N°. II.

(v) » Voyez les Offices de Ciceron *cum notis variorum* » fol. 4. verso edit. Paris. 1562. *in* 4.

(w) *Cicero de Offic. init.*

(x) » Auberi, du Cardinal de Richelieu, liv. 1. ch. 2. » *pag. m.* 9.

(y) *Christoph. Longolius Orat.* 1. *fol. m.* 20. *verso.*

tum quidem adhuc octavum agens, sed vel id ætatis, nec ab litteris abhorrens, nec propinquorum meorum sententia immaturus, qui in celeberrimo illo optimarum artium atque studiorum domicilio jam tum eruditer atque liberaliter instituerer. Ibi cùm annos circiter octo, optimis Doctoribus, ac Roberto Fortunato Durceo inprimis usus, operam bene posuisse judicarer; profectus sum in Hispaniam.

Fautes d'Auberi relevées.

Je me trouve obligé en conscience de vous avertir, que l'Historien du Cardinal de Richelieu, ne s'attache point exactement à l'original. Il amplifie ce que Longueil avoit dit, (z) & il lui impute faussement d'avoir donné à la ville de Paris, la préference sur toutes celles du Midi. Cet Orateur se garda bien de cela dans une harangue destinée à sa justification, devant le Sénat Romain, contre ceux qui l'accusoient d'avoir manqué de respect à la majesté de Rome. Et notez que cette harangue ne (a) fut jamais prononcée, & qu'on y adresse la parole non pas au Pape & aux Cardinaux, mais aux Sénateurs. Voilà donc encore deux fautes de Mr. Auberi.

CHAPITRE XIX.

Fausseté touchant la cause du siege de Mons en 1491.

Si vous avez cru que je vous confirmerois dans votre incredulité, sur la question que vous m'avez proposée touchant le siege de Mons, votre espérance sera trompeuse; car je vous puis assûrer comme témoin oculaire, que ce que l'on vous a dit que l'on avoit lû dans un petit Livre, y est effectivement. Je vous excuse néanmoins d'en avoir douté. Il y a tant de personnes qui se vantent faussement d'avoir vû ou lû ceci & cela, qu'il n'est pas de la prudence de plier d'abord sous l'affirmation d'autrui. Il faut être bon ménager de sa foi, & surtout lorsque les choses sont aussi éloignées de la vraisemblance, que celle dont il s'agit entre nous présentement.

Combien l'Auteur de la Lettre sur le siege & la prise de Mons s'est mal deguisé.

Le petit (b) Livre dont on vous a entretenu est intitulé, *Lettre écrite de Paris au sujet du siege & de la prise de Mons.* Il est daté *de Paris le 14. Avril 1691.* & il fut imprimé peu de tems après. L'Auteur fait semblant d'être dans les intérêts de la France, mais jamais homme ne se déguisa si mal. On ne sauroit rencontrer dans toute sa piece une seule période, qui puisse faire douter de sa préoccupation, & de son animosité contre la nation dont il se dit. Jacob ne pouvant se déguiser entierement, se déguisa du moins en partie, (c) *cette voix est la voix de Jacob*, lui dit son pere, *mais ces mains sont les mains d'Esau.* L'Auteur dont je vous parle a été moins fin: tâtez-le partout, vous le trouvez en corps & en ame, & depuis les pieds jusques à la tête, un Anti-François. La seule chose qu'il a imitée du langage de la ville, où il feint qu'il a composé sa Lettre, est qu'il donne ponctuellement la qualité de Prince d'Orange au Roi d'Angleterre. Je conviens qu'il est difficile de soûtenir si habilement le faux personnage dans ces sortes de fictions, que le veritable ne se laisse appercevoir; mais il n'est pas impossible de mêler les choses, & de varier les phrases, d'une maniere qu'un Lecteur soit presque désorienté, & qu'il ait besoin de beaucoup de pénétration, & de beaucoup d'application pour parvenir au discernement des deux personnages. Il est possible de le mettre en peine là-dessus quand on a beaucoup d'esprit, & beaucoup de jugement, & beaucoup d'impartialité. Les deux premieres de ces trois choses ne suffisent pas sans l'autre, celle-ci est la plus necessaire de toutes; & comme elle est fort rare, il n'arrive guéres, que les Auteurs qui se veulent déguiser, y réussissent. Quoiqu'il en soit, jamais homme n'y a plus mal réussi que le prétendu François qui a fait la Lettre dont je vous parle.

Le siege de Mons attribué par cet Ecrivain à la haine des Jesuites pour cette ville, à cause de l'impression du Nouveau Testament.

Voyons en quoi consiste ce que vous n'avez pû croire qu'il ait débité, tant vous trouvez hors de toute vraisemblance, qu'un Auteur publie une telle chose. *Toutes les nouvelles*, remarque-t-il, *(d) disoient bien que le Roi avoit quelque dessein sur quelque place des Pays-Bas, qu'il anticiperoit la Campagne, & l'ouvriroit par quelque Siége: mais on n'avoit jamais parlé de celle-là. Cependant, le Prince d'Orange n'a eu en vûë que de se tenir en garde à l'égard de Mons. Cette Place a été plus fournie, soit d'hommes, soit de munitions, que pas une des autres qui sont sous la domination d'Espagne.*

Il raporte ensuite quelques raisons fondées sur la science militaire, qui auroient pû faire juger au Prince d'Orange, que l'on en vouloit à Mons; mais il assure que ces raisons-là n'eurent pas de poids, & que si ce Prince conclut que la Place que le Roi de France vouloit subjuguer, (e) *ne pouvoit être que Mons*, ce fut à cause que (f) *les Jésuites regardent les Habitans de Mons, comme de veritables Hérétiques, depuis la premiere Edition du Nouveau Testament que M. de Sassy traduisit, il y a plusieurs années, & qui fut imprimé dans leur Ville.* Il allegue plusieurs endroits de la Préface de cette Version, & il soûtient qu'ils ont dû rendre tout-à-fait odieuse aux Jesuites cette Ville-là. Personne ne l'ignore, ajoûte-t-il: (g) » Ils ont soûtenu, & ils le soûtiennent » encore, que si cette Ville eût refusé de pu» blier cette Version, il ne s'en fut trouvé au» cune qui soit de la dépendance de l'Eglise, » qui l'eût voulu faire, & qu'ainsi les Jansé» nistes eussent été obligez de la faire imprimer à » Geneve, ou dans quelqu'autre Etat Protestant; » ce qui l'eût renduë, comme l'on voit, entie» rement suspecte à une infinité de bonnes ames, » qui se sont souillées de ce poison, à ce qu'ils » disent. » Voilà, continuë-t-il, *ce qui a causé le siege de Mons. . . . (h) les Jesuites ont sollicité si puissamment* le Roi *à cela, que contre la politique il l'a assiegée, & a sacrifié l'élite de ses Troupes pour la prendre.* L'Auteur fait ici quelques remarques de controverse, & puis il reprend son fil & acheve

(z) „ Voici ses paroles: *Ego Maclinia sum natus. . . . Neque vero hæc eò dico, Patres Conscripti, ut si Lutetiæ Parisiorum natus atque procreatus essem, non fuerim apud vos tantâ origine etiam gloriaturus, quàm constat omnium quæ ad septentriones solisque occasum pertinent urbium longè principem.* Longol. ubi suprà fol. 31. verso.

(a) „ Voyez la vie de Longolius fol. 12. audevant de „ l'édition de ses œuvres faite à Paris par Badius l'an „ 1533. in 8.

(b) „ Il ne contient que 47. pages in 12.

(c) „ Genese chap. 27. v. 22.

(d) „ Lettre au sujet du siege & de la prise de Mons „ pag. 10.

(e) *Ibid. pag.* 16.

(f) *Ibid. pag.* 17.

(g) *Ibid. pag* 25.

(h) *Ibid. pag.* 26.

ve son raisonnement par ces paroles » (*i*) Le » Prince d'Orange, qui passe pour un Calviniste » outré, n'ignore pas ce que firent les Jésuites, » lors que le nouveau Testament de Mons pa- » rut. Il a lû, soyez-en persuadé, toutes les » injures que ces Peres vomirent contre M. de » Sassy & les Approbateurs de sa Version; tou- » tes les défenses que les Jansenistes mirent au » jour, pour se justifier des Héresies dont on les » accusoit; & tous ces petits Livres qui ont été » faits de part & d'autre, depuis plus de vingt » ans. En un mot, il sçait toute l'histoire de » cette guerre inveterée qu'il y a entre les Dis- » ciples de S. Augustin & de S. Ignace: & » comme il sçait fort bien, qu'une maxime des » Jésuites est de ne jamais pardonner à ceux dont » ils ont reçu quelque offense, il n'a pas eu de » la peine à deviner, que le Roi (*k*) se laissant » conduire par eux, ils ne manqueroient pas, » voyant qu'il faisoit couler des Troupes en Flan- » dres, de le solliciter à faire tomber sa fureur » sur Mons, pour se vanger de l'imprudence » qu'eut cette Ville de les outrager, en faisant » imprimer la Traduction du Nouveau Testa- » ment qu'avoient composée leurs adversaires; & » l'évenement a fait voir que ce Prince ne s'est » pas trompé dans sa conjecture. Car de dire » qu'il a découvert le dessein du Roi par le moyen » des Espions ou des Pensionnaires qu'il a à la » Cour de France, c'est une vision des plus ri- » dicules, personne ne pouvant douter, que lors » que Sa Majesté délibere quelque chose, il est » toûjours seul avec le P. la Chaise, qui est » l'homme de tout l'Univers le plus secret, » le plus politique & le plus fidele à sa Société.

Pour mieux établir cette profonde pénetration, & ces lumieres exquises que la lecture des Livres de controverse avoit données au Prince d'Orange, l'Auteur nous assure que les Ministres d'Etat avoient convaincu le Roi de France, par leurs solides raisons, qu'il ne faloit point faire de siéges. *On sçait, de fort bonne part*, dit-il, (*l*) *que deux jours avant que Sa Majesté partit pour aller joindre son Armée, elle n'avoit résolu que de faire battre l'estrade à ses Troupes, & cependant, de choisir un poste avantageux, & s'y retrancher. La vûë que le Roi avoit, étoit de ne faire absolument rien dans ce Pais-là, & d'y laisser tremousser les ennemis. Ses Troupes, comme chacun voit, eussent pû, durant plus d'un mois, exiger des contributions capables d'entretenir la moitié de l'Armée; & quand le Prince d'Orange eût paru, l'Armée Françoise eût cessé ses pillages, & se fût retirée dans ses Retranchemens..... Le Roi donc qui avoit entendu raisonner ses Ministres, avoit bien reconnu que le plus grand gain qu'il pouvoit faire en Flandres étoit de n'y rien perdre. De sorte qu'il avoit formé le dessein de s'y tenir seulement sur la défensive, afin que cette Campagne se passant, à peu près comme les autres, les Alliez vinssent à s'impatienter, & que quelqu'un se detachât de la Ligue. Mais les Conseils du P. la Chaise lui ayant fait changer de sentiment, tout d'un coup, il fit attaquer la Place dans les formes, & declara hautement qu'il la vouloit prendre, quoiqu'il en coûtât.*

Que le Nouveau Testament ne fut point imprimé dans cette Ville.

Ceux qui vous ont parlé de cette Lettre, n'ont pas oublié ce que l'on y trouve par rapport aux Livres qui ont été publiez pour ou contre la Version de Mons; mais par cela même ils vous ont rendu incredule; car est-il possible, me demandez-vous, qu'un Auteur si bien instruit de ces démêlez des Jésuites & des Jansenistes, ait ignoré que cette Version n'a point été imprimée à Mons? N'a-t-il point lû que le Pere Annat reprocha à Mrs. de Port-Royal, qu'ils avoient fait mettre au titre de leur traduction, le nom d'une Ville où elle n'avoit pas été imprimée, & le nom d'un Libraire qui ne l'avoit pas imprimée? N'a-t-il point sçu qu'ils avoüerent le fait, & qu'ils prétendirent seulement, qu'il n'y avoit nulle fraude dans leur conduite? (*m*) *Il y a du plaisir de l'entendre dire après cela*, c'est du Pere Annat qu'ils parlent, *que le Nouveau Testament n'est pas imprimé ny à Mons ny chez Gaspard Migeot: Mais afin de ne les pas interrompre, je dirai seulement qu'il suffit que Gaspard Migeot soit Libraire, qu'il demeure à Mons, & qu'il ait obtenu le privilege du Livre pour y mettre son nom & le nom de cette Ville, quelque part qu'il ait été imprimé, parceque c'est lui qui en doit répondre; cela est dans l'usage commun de toute la France, & on le fait tous les jours à Paris. Ecoutez maintenant le Pere Annat comme il se divertit, en disant que* Migeot signifie tous les Imprimeurs, qu'ils sont tous des Migeots, & que parmy tous ces Migeots il n'y a que le veritable Migeot, qui sans partir de Mons, & sans manier ni Presse ni Caracteres, *quippe qui nullos habet*, a travaillé par toute la France. *Le bon Pere ne riroit pas tant s'il sçavoit ce qu'il dit; car il prouve lui-même, malgré qu'il en ait, que le Testament qu'il condamne, & que l'on imprime partout, est dans une approbation generale, que la lecture en est permise dans tous les Diocéses, & qu'elle n'est deffenduë que dans celui où les Jesuites sont tout-puissans* (*n*).

Réflexions sur tout ceci.

Cette réponse est un aveu que Gaspard Migeot ne fit nullement imprimer à Mons cet Ouvrage de Mrs. de Port-Royal. Les Jésuites prenoient avantage de cela, ils en tirerent une objection qui fut publiée par le Confesseur du Roi. D'où seroit donc venuë leur haine pour la Ville de Mons? Le Pere de la Chaise ignoroit-il les découvertes du Pere Annat? Je sai, Monsieur, que cette difficulté est embarrassante; mais je puis vous assurer que les extraits que je vous envoie sont très-fideles. Je les ai copiez de mot-à-mot sur l'original imprimé. Si vous persistiez dans vos doutes, je vous enverrois mon exemplaire, quoique ce petit Ouvrage ne se trouve presque plus, & qu'il mérite d'être gardé à cause des imaginations incroyables que l'on y débite. Quoi de plus étrange que de supposer, que la prévision du siége de Mons fût bâtie par le Roi d'Angleterre, sur un fondement aussi frivole que l'est la Chimere de la prétenduë aversion des Jésuites pour une Ville qu'ils reconoissoient très-innocente de l'édition d'un Ouvrage qui leur déplaisoit?

Au reste, Monsieur, vous ne devez pas vous étonner qu'un homme ait lû les écrits des Jansenistes & des Jesuites, sur cette Version de Mons, & qu'il ignore soit par oubli, ou autrement, l'endroit qui concerne Gaspard Migeot.

CHA-

(*i*) *Ibid. pag. 36 & 37.*

(*k*) ,, Si tout ceci étoit vrai, ce seroit un grand exemple ,, en faveur de ceux qui auroient à soûtenir qu'il importe ,, aux Princes de lire toutes les disputes des Théologiens.

(*l*) *Ibid pag. 37. & seq.*

(*m*) ,, Lettre à un Conseiller du Parlement, sur l'Ecrit ,, du P. Annat, intitulé, *Remarques sur la conduite qu'ont tenuë les Jansenistes dans l'impression & la publication du ,, Nouveau Testament imprimé à Mons.* Cette Lettre est à la ,, pag. 584. & suiv. du 1. tome du Recueil des pieces touchant le nouveau Testament de Mons, édit. de Geneve ,, (*le titre porte Cologne*) 1669 in 8.

(*n*) ,, Lettre à un Conseiller *ubi suprà* pag. 594. 595.

CHAPITRE XX.

Que les Nouvellistes feroient bien de ne pas anticiper sur l'avenir.

De la prédiction de la décadence de la France par l'Auteur de la Lettre sur le siege & la prise de Mons.

QUant aux prédictions sur la Campagne de l'an 1691. que l'on vous a dit que l'anonyme a répanduës dans sa Lettre, & qui ont été très-fausses, je puis vous assurer qu'on n'a point voulu vous en faire accroire. Il est certain qu'il représenta (*a*) la France, comme voisine du précipice, & qu'il insinua même que la conquête qu'elle venoit de faire de la Ville de Mons, contribuëroit notablement aux grandes, & aux surprenantes victoires des Alliez, qui accableroient la Monarchie Françoise cette année-là. Mais il faut que je vous avertisse, qu'il ne prédisoit point ces choses comme Prophete inspiré, ou en se fondant sur l'explication de quelque Oracle de l'Ecriture : il ne se fondoit que sur des raisons de politique, & il est probable qu'à force d'avoir entendu parler de cela, & surtout à force de l'avoir souhaité, il en avoit conçu de très-vives esperances, & qu'enfin il l'avoit cru tout de bon. Ceux qui sont mécontens de leur état (*b*) portent d'ordinaire leurs vûës sur l'une ou sur l'autre des extrémitez. Ils croyent immanquable, les uns ce qu'ils craignent, & les autres ce qu'ils desirent. Ceux-ci sont incomparablement moins malheureux que ceux-là. Ils goûtent par avance les douceurs de l'avenir qu'ils esperent ; & s'il ne vient point, ils ont toûjours eu ce préciput. C'est autant de pris sur l'ennemi.

Erreurs & mensonges de Mrs. de Vizé & le Noble.

J'avouë avec vous qu'ils se devroient contenter de la possession (*c*) secrete de ce charme, ou de raisonner sur cela en conversation, & qu'ils devroient bien se donner de garde de faire imprimer leurs pensées. Il n'y a rien de plus trompeur que l'avenir ; il nous échappe lors même que nous croyons l'avoir empaumé. Vous connoissez par leurs Ouvrages quelques (*d*) Auteurs qui ont beaucoup de génie, & qui se sont fort exercez sur les affaires du tems. Ils battent le fer là-dessus, depuis je ne sai combien d'années ; mais ce long usage ne les empêche point de se tromper de mois en mois à l'égard de l'avenir, & je m'étonne qu'après tant d'experiences, ils veuillent continuer à se commettre. Le présent & le passé ne donnent-ils pas une tablature assez ample ? Pourquoi donc annonce-t-on ce qui est encore à faire ? Ne doit-on pas craindre que si l'on se trompe, l'on sera bien insulté par les Ecrivains de l'autre parti ? Permettez-moi de vous faire souvenir de ce passage du Mercure Galant du mois d'Octobre 1702. (*e*). » On assure que la Flotte » des deux Nations a paru devant Vigo depuis son » départ de Cadix, & que les vents contraires » l'ont obligée de se retirer. On peut dire que » les vents l'ont bien servie, puisque l'affront » qu'elle auroit reçu devant cette Place auroit » été plus grand que celui qu'elle a reçu devant » Cadix ». Ces paroles ne sont pas fort éloignées de la fin du Livre datté du 8. de Novembre 1702. jour où l'on savoit déja à Paris l'affreuse nouvelle de ce qui s'étoit passé à Vigo. Vous pouvez juger de l'indignation des Lecteurs, qui rencontroient un tel passage dans le Mercure, lorsque tout retentissoit de l'évenement contraire.

Hardiesse de ce dernier à annoncer le rétablissement de Jacques II.

Combien de fois ces deux Auteurs ont-ils annoncé comme prochain, ou comme certain tôt ou tard le retablissement de Jacques II ? L'un d'eux en promit l'histoire dès l'an 1689. il la promit, dis-je, dans l'Epitre Dédicatoire d'un Ouvrage (*f*) imprimé avec Privilege, & avec son nom. Je ne m'arrête point à ses Ouvrages clandestins & anonymes. Il assure dans cette Epitre Dédicatoire, que Dieu n'a permis *cette aveugle conspiration universelle* contre le Roi Jacques, *que pour reserver* au seul Loüis XIV. *toute la gloire d'un si grand œuvre*, c'est-à-dire, *de relever de son oppression* le Roi déthrôné. » Vos fléches aiguës, continue-t-il, » en parlant au Roi son Maître, perceront le » cœur des ennemis de ce Roi que vous avez » pris sous votre protection, ses peuples perfides » tomberont sous l'effort de vos armes . . . . . » Quelle joye pour moi, SIRE, quand dans la » suite de cette Histoire, je décrirai l'accomplissement de ce Chef-d'œuvre de votre pieté, à » la confusion des Ennemis de Dieu & des vôtres » ! Le Pere d'Orleans fut plus sage, il se contenta de faire des vœux (*g*) pour une nouvelle revolution, qui lui donnât lieu de continuer ses histoires. Les fanatiques qui prédisent sont peut-être plus excusables que ceux qui annoncent l'avenir sans prétendre à l'inspiration. Les erreurs de ces gens-ci sont innombrables.

Or s'ils se trompent de mois en mois, quel fond y a-t-il à faire sur les pronostics qui enveloppent toute une année ? Ne sait-on pas qu'il y a eu des Campagnes (*h*) dont l'ouverture promettoit beaucoup, & qui neanmoins ont été fort malheureuses ? Vous avez donc raison de trouver blâmable notre Anonyme, qui se hazarda d'imprimer le pronostic de la Campagne de 1691.

Défaut des Nouvellistes de pénétrer l'avenir. Erreur d'un Auteur sur leur sujet.

Ce n'est pas qu'on n'ait remarqué, qu'il y a eu des personnes qui ont eu beaucoup de bonheur à conjecturer les évenemens (*i*), mais le nombre de ces gens-là est si petit ; de ces gens, dis-je, qui avec une grande sagacité naturelle se trouvent en place, qu'il ne faut point esperer de les pouvoir imiter lorsque l'on n'est point à la suite des affaires, & que l'on ne connoît pas l'interieur des Cours, & le caractere de ceux qui conseillent, & de ceux qui executent, & le veritable état des choses présentes, mais seulement ce qu'il plaît aux Princes, ou aux Nouvellistes d'en publier. Ceux qui en sont réduits là devroient avoir la prudence de ne point mettre la main sur l'avenir, non-plus que sur un fer chaud ; & néanmoins la plû-

(*a*) » Lettre au sujet du siege & de la prise de Mons » pag. 4. & suiv. & pag. 42. & suiv.

(*b*) *Quod nimis miseri volunt,*
Hoc facile credunt.
Immo quod metuunt nimis,
Nunquam amoveri posse nec tolli putant.
Seneca in Herc. furente v. 314.

(*c*) » *In sinu gaudere*, selon l'ancien proverbe qu'Erasme explique *Chil. 1. Centur. 3. n. 13.* Où il rapporte, » entre autres autoritez, ce vers de Tibulle :
» *Qui sapit in tacito, gaudeat ille sinu.*

(*d*) *Mr. de Vizé, Mr. le Noble.*

(*e*) „ Mercure Galant, Oct. 1702. pag. 455.

(*f*) „ Intitulé *Histoire de l'établissement de la Republique* „ *de Hollande par Mr. le Noble ancien Procureur General au* „ *Parlement de Mets.* J'en ai la 2. édition qui est de Paris „ 1692. La 1. est de Paris 1689.

(*g*) „ Voyez la derniere page du 2. tome de son histoire des Revolutions d'Angleterre.

(*h*) „ Celle des François au Pays-Bas l'an 1702. en est „ un exemple.

(*i*) „ Voyez la suite du Menagiana, p. 226. édit. de Hol.

plûpart des Nouvellistes s'émancipent tous les jours à decider de ce qui arrivera.

C'est ce qui a été cause que je n'ai pû lire sans étonnement la 23. page d'un Imprimé qui a couru sur l'affaire du cas (k) de conscience, qui a fait un si grand bruit. Cet imprimé s'intitule : *Lettre d'un Nouvelliste de Paris à un Theologal de Province, où on répond à differentes questions qui ont été faites sur les 40. Docteurs.* La derniere de ces questions est ainsi conçuë : *Les 40. seront-ils punis?* La réponse commence de cette maniere. „ Qui a jamais oüi parler qu'on „ demandât à un Nouvelliste pareille chose ? N'est- „ ce pas assez, Monsieur, de vous dire exactement „ ce qui s'est fait, sans entreprendre encore de „ vous raconter ce qui se doit faire ? Cependant „ comme vous n'êtes pas le seul qui fassiez au- „ jourd'hui cette question, à me tenir dans les „ bornes de mon métier, & sans faire le Prophete, „ je puis vous répondre & satisfaire votre curio- „ sité, en vous disant ce que disent les autres. Ma surprise en lisant cela est qu'un homme qui soutient le personnage de Nouvelliste, suppose comme un fait certain, que les Nouvellistes ne parlent pas de l'avenir, que le présent & le passé sont leur sphere, & qu'ils ne vont point au-delà. Il ne connoît donc guéres la conduite de ceux parmi lesquels il s'est enrôlé. Accordons-lui seulement qu'il connoît très-bien ce qu'ils devroient faire.

Leur caractere.

On a caracterisé avec beaucoup de succès les Nouvellistes dans le (l) Mercure Galant. C'est une peinture aussi vive & aussi naturelle qu'on en puisse voir. On y marque, entre autres traits, leur coutume de se repandre sur l'avenir :

Ils (m) sçavent le présent, LE FUTUR, le passé,
Et souvent un Arrêt qui n'est point prononcé :
Mais entre eux toutefois ils ne s'accordent guére,
Chacun ayant divers souhaits ;
Le Guerrier conclut à la Guerre,
Et le Pacifique à la Paix.

Il y a des pays où ils hazardent non seulement leur reputation, mais aussi leur bourse. Ils parient de grosses sommes, que telle chose arrivera dans un certain tems, & ils savent bien qu'en cas d'erreur on les raillera de la fausseté de leurs lumieres, & de la perte de leur argent. Les Nouvellistes Auteurs parient peu : ils se contentent de mettre en risque la gloire de leurs conjectures.

Je vous avertis, Monsieur, que la derniere maxime contenuë dans les vers que je viens de vous citer, n'est pas toûjours veritable. Mr. Leti, fameux Auteur, comme vous savez, & qui pouvoit tenir tête sur les nouvelles à qui que ce fût, & sur ce qu'on nomme *politiquer*, souhaitoit la paix, & croyoit pourtant quelle ne se feroit pas. Il vit arriver le contraire peu de tems après.

Si un homme est plus à plaindre dans la crainte d'un mal chimerique, que dans l'esperance d'un bien chimerique.

Je vous cite ses paroles, parcequelles semblent combattre ce que j'ai dit ci-dessus (n), qu'on est plus à plaindre lorsqu'on apprehende un mal chimerique, que lorsqu'on espere un bien chimerique. Je ne comprens pas, dit-il, (o) „ comment la Paix se peut faire, à cause des „ grandes difficultez que j'y vois, & par conse- „ quent je ne puis la croire ; cependant je pour- „ rois bien me tromper, comme je le desire de „ tout mon cœur ; je serois ravi de me mécomp- „ ter ; cette erreur me seroit bien douce & bien „ agreable, si contre mon opinion je voyois con- „ clure une bonne paix. Qu'on la croye, ou „ non, il importe fort peu, pourvû que les „ Plenipotentiaires la traitent & la signent, il „ suffit. Selon le commun Proverbe il vaut „ mieux, *credere il male, & ingannarsi, riceven-* „ *do il bene, che credere il bene, & poi restar de-* „ *luso per giunta del male ; croire le mal & se* „ *tromper en recevant du bien, que croire le bien* „ *& se voir frustré de son attente par de mauvais* „ *succez* „. Rien n'est plus certain generalement parlant que ce Proverbe ; mais ceux dont j'ai parlé y apportent une exception. Ils n'ont pas plûtôt senti la joye de voir arriver un bien qu'ils n'avoient pas attendu, qu'ils se jettent dans la crainte d'un autre mal. Ceux qui sont du caractere opposé n'ont pas plûtôt ressenti la confusion de se voir frustrez de leur esperance, qu'ils s'accrochent à un autre évenement dont ils se promettent des merveilles, & ainsi ils poussent toûjours le tems à l'épaule par de nouvelles esperances, qui leur font passer des nuits tranquilles, pendant que d'autres ont plus d'inquietude pour l'avenir, que de joye des biens présens. Les Nouvellistes d'esperance sont donc les moins malheureux, quoiqu'il arrive. Il y a beaucoup de réalité dans leurs sentimens agreables, quelque chimerique qu'en puisse être le fondement. Aussi ne souffrent-ils pas volontiers qu'on les desabuse, & ils disent quelquefois, quand on leur étale les raisons de croire, que les nouvelles qui les rejoüissent sont douteuses ou très-fausses : *Pourquoi nous enviez-vous le plaisir que nous goutons ? Ne troublez point notre fête, ne nous ôtez pas le pain des mains.* Un ami plus opposé à l'erreur que charitable, est un raisonneur incommode ; & s'il vient à bout de leurs chimeres, ils lui en veulent du mal (p). Gens au reste inépuisables de ressources, toûjours prêts à recommencer ; peu fermes dans les burlesques resolutions que le dépit leur fait prendre quelquefois de renoncer au nouvellisme, ou d'y être plus circonspects, afin de ne se plus exposer aux reproches, ni aux railleries des contredisans. Ils imitent les Marchands d'Horace, qui loüent la vie champêtre pendant le peril du naufrage ; mais qui par une indocilité extrême radoubent très-promptement leur navire délabré :

Luctantem (q) Icariis fluctibus Africum
Mercator metuens, otium, & oppidi
Laudat rura sui : mox reficit rates
Quassas, indocilis pauperiem pati.

CHA-

(k) „ Decidé par 40. Docteurs de la Faculté de Paris. „ Vous le trouverez dans le Journal de Trevoux, Mars „ 1703. édit. d'Amst. pag. 204. & suiv.

(l) „ Au 2. tome de l'an 1672.

(m) „ Merc. Galant, tom. 2. de l'an 1672. pag. 26. „ Edit. de Holl.

(n) *Id. ibid.* au commencement de ce Chap.

(o) „ Leti, critique sur les Lotteries part. 2. pag. 410. „ 411. édit. d'Amst. 1697. Il disoit cela lorsque Mr. de „ Cailleres avoit déja declaré les intentions de la France, „ & quelques mois avant qu'on signât la paix de Ryswik.

(p) „ Conferez ces vers d'Horace, epist. 2. l. 2. v. 138.

.... Pol me occidistis, amici :
Non servastis, ait : cui sic extorta voluptas,
Et demptus per vim mentis gratissimus error.

(q) *Horat. Od. 1. lib. 1.*

CHAPITRE XXI.

D'un bruit qui a couru touchant les dernieres heures de la Duchesse Mazarin.

Particularitez de la vie de la Duchesse Mazarin

VOus n'avez que faire que je vous dise, que Madame la Duchesse Mazarin s'appelloit Hortense Mancini; qu'elle étoit fille de (a) Lorenzo Mancini, Gentilhomme Romain, & de Jéronime Mazarin, sœur du Cardinal Mazarin: Qu'elle naquit à Rome: Qu'à l'âge de six ans (b) elle fut menée en France: Qu'en 1661. elle y épousa le Marquis de la Meilleraye fils du Maréchal de ce nom: Qu'elle & son mari furent héritiers du Cardinal Mazarin: Qu'ils ne firent pas bon ménage ensemble: Qu'après plusieurs séparations passageres elle le quitta tout-à-fait en 1668. & sortit hors du Roïaume: Qu'après avoir changé de demeure diverses fois elle se fixa en Angleterre, & qu'elle y mourut le deuxieme de Juillet 1699. Toutes ces choses vous étant assez connuës, & pouvant être trouvées dans des Livres (c) très-communs, je les y laisse, & m'en vais tout droit à votre question.

On vous a conté que cette Duchesse fit connoître dans les derniers jours de sa vie, qu'elle ne croïoit point l'immortalité de l'ame. Je l'ai ouï dire aussi-bien que vous, & je sai qu'il y a quelques Gazettes qui en font mention; mais je ne suis pas pour cela plus en état de vous garantir que le fait soit véritable. La question que vous me faites là-dessus demeurera donc indécise J'avois prié quelques personnes qui alloient en Angleterre lorsque ce bruit se répandoit, de l'approfondir. Elles me promirent des informations exactes, que je n'ai point reçuës.

Combien il est rare que les Esprits forts meurent, comme ils ont vécu.

Si la chose s'étoit passée comme les Gazettes la racontent, nous aurions là une de ces Capanées dont parle Mr. Despréaux (d); une Dame, dis-je, qui voulant encore moins que (e) Cléopatre, mourir en femme, auroit déclaré ouvertement son irreligion, dans le tems même qu'elle étoit malade à la mort. Cela est rare non seulement parmi les personnes de l'autre sexe, mais aussi entre ces hommes que l'on appelle *Esprits forts*. Ils font les fiers & les braves contre Dieu pendant la vigueur de leur santé, & dans la bonne fortune; mais quand ils se voïent accablez ou de maladie, ou de disgraces, ou de vieillesse, ils passent ordinairement jusqu'à la superstition, & s'ils se croïent au voisinage de la mort, ils ont plus de soin que les autres de se munir de tous les préparatifs du voïage de l'autre monde. Quelques-uns de ceux qui dans le lit de la mort se conforment aux cérémonies de l'Eglise, ne le font peut-être que pour éviter les charitables importunitez des Pasteurs de l'ame, ou celles de leurs parens, ou pour épargner à la famille le déshonneur (f) qu'elle auroit à craindre s'ils mouroient ouvertement (g) sans religion; mais la plûpart y procedent de bonne foi, & par des égards sinceres à leur salut éternel. Les sentimens de religion qu'ils avoient succez avec le lait, gagnent le dessus dès que les infirmitez du corps affoiblissent le libertinage: il n'avoit pas effacé, mais envelopé seulement les traces que l'éducation avoit formées. C'estpourquoi elles se dégagent à mesure qu'il se dissipe, & de-là vient la résurrection des vieilles idées, & de la premiere foi.

Cela choque la cabale des Esprits forts, ils murmurent de ce que la persévérance finale est si extraordinaire parmi eux, & ils s'étonnent que la force, qu'ils appellent impertinemment la grace de la Raison, soit si éloignée de l'inamissibilité. Ils se moquent de leurs confreres pénitens, & les accusent de retourner à l'enfance, *repuerascunt, bis pueri senes*, disent-ils. Mais que ce retour est heureux! JESUS-CHRIST ne disoit-il pas à ses Disciples, (h) que s'ils ne devenoient semblables à de petits enfans, ils n'entreroient point dans le Roïaume du Ciel? Et Saint Pierre (i) ne veut-il pas que les Chrétiens comme des enfans nouvellement nez, *quasi modo infantes geniti*, désirent avec ardeur le lait de la vérité Evangélique? Ces libertins en pied, ces esprits forts non encore réformez, qui blâment ainsi la conversion de leurs camarades, ont leur tour, ils les imitent tôt ou tard. Je ne veux pas dire qu'il n'y ait quelques exemples du contraire, & surtout dans les païs très-opposez à l'Inquisition, qui permet encore moins de mourir comme l'on veut, que de vivre comme on l'entend. Je ne sai pas ce que la Duchesse dont nous parlons, eût pû faire si elle eût eu à mourir hors d'un païs de liberté. Elle eût eu en France plus de combats à soûtenir, & peut-être qu'extérieurement pour le moins, elle y eût suivi la coutume.

Sentiment de Hénault & de Juste Lipse sur la durée de leur mémoire.

Vous avez quelque raison de dire, que si elle doutoit de l'immortalité de son ame, elle étoit du moins fort assurée de l'immortalité de son nom, qu'elle voïoit consacré dans les Ouvrages d'un Ecrivain incomparable. Il durera en effet autant que les Livres de Mr. de Saint Evremont, & c'est-là un gage d'une éternelle durée, à parler des choses selon l'apparence, & selon le style courant. Mais ne vous y trompez pas, Monsieur, cette Duchesse auroit pû suivre son systême jusques à des résultats qui forment un style tout particulier, & qui font enfin périr tous les noms, tous les monumens, les arts, les sciences, & tout ce que l'Imprimerie produit. Hénault qui avoit traversé d'un bout à l'autre ce systême-là, & qui en qualité de Poëte (k) se seroit confié dans ses Ouvrages, pour l'immortalité de son nom, autant ou plus que dans les écrits de son prochain, a déclaré solemnellement qu'il (l) ne croyoit point que

(a) „ C'est ainsi que Naudé le nomme pag. 153. & 154 „ de son Mascurat, & il cite pag. 155. le Théâtre d'honneur de la Colombiere, où il est nommé *Laurens*. Le „ Pere Anselme *hist. de la Maison Roiale pag.* 172. & Moréri, le nomment *Michel Laurent*.

(b) „ Ce fut l'an 1653. comme on le peut inférer de „ quelques passages des Mémoires de la Connétable Colonna, *pag. m.* 8. & 9.

(c) „ Dans les Mémoires de la Duchesse Mazarin, on „ dans le Dictionnaire de Moréri, édit. de Paris 1699.

(d) „ &c. Despréaux, Satire 10.

(e) „ Voiez Horace Od. 37. lib. 1.

(f) „ Il y a plusieurs païs où l'on séviroit sur le cadavre de „ telles gens.

(g) *Sine crux, sine lux, sine Deus*, comme dit Patin Lettre 150. pag. 589 du 1.10. après Erasme.

(h) „ Evang. selon St Matthieu ch. 18. v. 3.

(i) „ I. épitre de St. Pierre ch. 2. v. 2.

(k) *In hoc genere* (Poëtarum) *nescio quo pacto magis quam in aliis, suum cuique pulchrum est, adhuc neminem cognovi Poëtam... qui sibi non optimus videretur.* Cicero Tusculan. lib. 5. fol. m. 275. C. Voiez aussi *Epist. ad Attic.* 20. *lic.* 14

(l) „ Voyez ses Oeuvres diverses imprimées à Paris „ chez Barbin l'an 1670. *in* 12.

que son nom dût être exempté de la mort, puis que sa personne n'en seroit pas exemptée.

S'il (m) est après ma mort quelque reste de moi,
Ce reste un peu plus tard suivra la même loi,
Fera place à son tour à de nouvelles choses,
Et se replongera dans le sein de ses causes.

Il étoit bien éloigné de la prétention de tant d'autres (n) Poëtes, qui ont cru que leurs Ouvrages résisteroient à toutes les injures du tems, & donneroient à leur nom une vie impérissable. Quoiqu'il se fondât sur une impiété, il se trouve néanmoins conforme à Juste Lipse, ce grand dévot de la Sainte Vierge. Vous devinerez sans peine que j'ai ici en vûë l'épitaphe que ce grand Critique se composa, où il décide que son nom finiroit, & qu'il n'y a dans le monde aucune chose dont la durée n'ait des limites, & que tout ce qui appartient à l'homme n'est que vanité, & qu'un rien.

(o) *Ego sum* LIPSIUS
Cui littera dant nomen, & tuus favor:
Sed nomen ipse abivi, abibit hoc quoque:
Et nihil hic orbis, quod perennet, possidet.
Vis altiore voce me tecum loqui?
HUMANA CUNCTA *fumus, umbra, vanitas,*
Et scena imago, &, verbo ut absolvam, NIHIL.

Jugez à présent, je vous prie, si la beauté incomparable (p) des écrits de Mr. de Saint Evremont, est une preuve convaincante que Madame Mazarin ait espéré que sa mémoire vivroit éternellement; & s'il n'est pas plus probable qu'elle a cru qu'il n'y auroit entre la durée de sa vie, & la durée de son nom, qu'une différence du plus au moins.

Eloignement de la Duchesse Mazarin pour la dévotion.

Ce que vous avez oüi dire touchant cette Duchesse à quelques personnes qui avoient eu l'honneur de la voir & de lui parler, m'a été dit par des gens qui avoient eu le même avantage. Elle étoit d'une beauté extraordinaire, assuroient-ils, & qui résistoit admirablement au cours des années; elle avoit des charmes surprenans dans son esprit & dans ses manieres; elle avoit de l'étude, elle aimoit à lire, elle se plaisoit à la conversation des Savans. Le docte Vossius, Chanoine de Windsor, étoit bien venu chez elle, & quelquefois elle lui disoit, *Vous, Monsieur Vossius, qui lisez toute sorte de bons Livres hormis la Bible, vous pourrez bien nous expliquer une telle chose.* Elle acquéroit ainsi la connoissance de plusieurs choses curieuses, & perdoit tantôt un article de sa foi, tantôt un autre. Cela alloit d'autant plus vîte, qu'elle n'avoit jamais eu de penchant à la dévotion. On sait ce qu'elle raconte elle-même: (q) *Une des choses sur lesquelles* le Cardinal Mazarin *étoit plus mécontent de* (r) *nous, c'étoit la dévotion. Vous ne sçauriez croire combien le peu que nous en avions le touchoit. Il n'est point de raisons qu'il n'employât pour nous en inspirer. Une fois entre autres se plaignant de ce que nous n'entendions pas la Messe tous les jours, il nous reprocha que nous n'avions ny piété, ny honneur*; au moins, *disoit-il*, si vous ne l'entendez pas pour Dieu, entendez-la pour le monde. *Quoy que j'eusse autant de part que les autres à ses remonstrances, néantmoins, &c.* Un peu plus bas elle raconte, que l'un des sujets des gronderies de son mari, étoit (s) qu'elle *ne prioit pas Dieu assez long-tems.* Si nous en croïons l'Avocat (t) du Duc Mazarin, elle se fortifia dans l'indevotion pendant son séjour en Angleterre.

CHAPITRE XXII.

Des Plaidoïez de Mr. Erard contre la Duchesse Mazarin.

MAis à propos de cet Avocat, je me souviens que c'est de ses Plaidoïez que vous tirez les idées les plus sublimes que vous puissiez concevoir des perfections de Madame Mazarin. Cependant ils sont tout pleins de choses injurieuses à cette Dame, & vous devez vous attendre qu'on vous dira que l'adresse qu'avoit Virgile (a) de tirer de l'or du fumier d'un autre Poëte, n'approche pas de la vôtre. Si je vous comprens bien, voici le tour que vous donnez à l'affaire.

Sollicitations du Duc Mazarin pour faire revenir sa femme. Son amour & son estime pour elle.

Mr. le Duc Mazarin (b) *fit solliciter sa femme* en 1689. *de revenir dans le Royaume & dans sa maison, offrant de l'y recevoir, & d'oublier tout le passé. Elle le refusa opiniâtrément: Il présenta Requête, & la fit assigner au Grand Conseil, à ce qu'il fut ordonné, qu'attendu son injuste retraite & son opiniâtreté à demeurer hors de sa maison & hors du Royaume, elle demeureroit déchûë & privée de sa dot & de ses conventions.* On ajoûta à ces conclusions, en commençant la Cause, *qu'il dépendroit de la prudence du Conseil de donner encore à cette Dame un temps pour revenir en France & dans la maison de son mary, après quoy cette peine demeureroit encourue par elle, en vertu de l'Arrêt, & sans qu'il en fut besoin d'autre.* Il demandoit aussi, *qu'il lui fut permis de la reprendre en tel lieu qu'il la pourroit trouver, & de la faire conduire en sa maison.* Mr. Erard, son Avocat, fit toûjours connoître que le grand but, & le principal désir du Duc Mazarin, étoit de recouvrer son épouse, afin de passer avec elle dans la société conjugale le reste de ses années. Tout tend dans ses Plaidoïez à faire ensorte que le Grand Conseil ordonne cette réünion, & il obtint un Arrêt conforme à cela. Mais il faut noter qu'il plaida les choses du monde les plus capables de servir de justification à un mari, qui bien-loin de redemander sa femme, auroit demandé aux Juges un divorce perpétuel, & la rejection des Requêtes qu'elle auroit présentées pour obtenir qu'il la reprît. N'est-ce pas une preuve que les belles qualitez de la Duchesse, les charmes inexplicables de son visage, & de toute sa personne les agré-

(m) *Ibid.*
(n) „ Voïez en une bonne liste dans le 2. tome de l'Anti-Baillet de Mr. Ménage au chap. 137. & suiv.
(o) „ *Aub. Miraus in vitâ Lipsii pag. m.* 27. & 28.
(p) „ Notez que Mr. de la Fontaine a fort loüé la Duchesse Mazarin. Voïez ses Oeuvres posthumes pag. 86. „ 97. 110. & suiv. édit. de Holl. 1696.
(q) „ Mémoires de la Duchesse Mazarin pag. 16. & „ 17. édit. 1676.
(r) „ Ce mot comprend, outre la Dame qui parle, sa „ sœur, qui fut mariée ensuite au Connétable Colonna, „ & son frere qui est aujourd'hui Duc de Nevers.
(s) *Ibid. pag.* 31.
(t) „ Voïez les Plaidoïez de Mr. Erard pour Mr. le „ Duc Mazarin, pag. 20. 42. 43. 62. 64. 106. edit. de „ Holl. 1698.
(a) *Cum is* (Virgilius) *aliquando Ennium in manu haberet, rogareturque quidnam faceret, respondit se aurum colligere de stercore.* Donatus in vita Virgilii col. m. * * 3.
(b) „ Erard *ubi suprà pag.* 3. & 4.

agrémens extraordinaires de son génie, avoient fait tant d'impression sur son époux, que malgré tous les sujets légitimes qu'elle lui avoit donnez de la haïr, & de ne vouloir plus vivre avec elle, il l'admiroit, il l'aimoit avec ardeur, & ne se pouvoit consoler de la perte d'un si grand trésor, & qu'il vouloit mettre tout en œuvre pour revenir à la possession des plaisirs inexprimables qu'il avoit goûtez auprès d'elle ? Un mérite qui peut effacer le souvenir des injures & des irrégularitez que l'Avocat du Duc Mazarin expose, n'est-il pas du plus haut étage ? Que ne doit-il pas être en lui-même, puisqu'il paroît tel à un mari, & à un mari offensé ? Quel fond de pudeur n'a-t-il pas dû reconnoître en elle, lui qui la sondoit de près, & qui avoit même, dit-on, senti vivement les atteintes de la jalousie, & qui néanmoins a fait déclarer en pleine Audience, qu'il ne la (c) soupçonnoit point d'infidelité, & qu'il ne vouloit rien dire (d) qui pût *donner au Public occasion de faire des jugemens défavorables de sa vertu ?* Il lui croyoit donc une vertu d'une complexion si robuste, qu'elle pouvoit disputer de force avec ces tempéramens qui préservent de toute contagion quelques-uns de ceux qui demeurent parmi des pestiférez ; car il fait narrer par son Avocat plusieurs occasions périlleuses où elle s'étoit trouvée. Vous prouvez cela par divers passages des Plaidoyez de Mr. Erard.

Conduite irrégulière de la Duchesse Mazarin. Passages des Plaidoyez pour son mari sur ce sujet.

Votre premier passage contient ceci : (e) Les justes causes qu'une femme peut donner de faire divorce avec elle » sont expliquées par l'Empereur » dans la Novelle 22. & dans la Novelle 117. » Et il y met entr'autres celles-cy : *Si mulierem* » *adulteram invenias* (ce n'est pas là notre cas, » graces au Ciel) : Mais il ajoûte, *Aut viro* » *nesciente vel etiam prohibente, gaudentem conviviis aliorum virorum nihil sibi competentium ; vel* » *etiam invito viro circa rationabilem causam foris* » *pernoctantem, nisi forsan apud proprios parentes.* » Voilà deux cas où (f) *Madame de Mazarin est tombée ... premierement, elle a donné & donne encore à M. de Mazarin les sujets de plainte qui mettoient autrefois un mary en droit de repudier sa femme, & de retenir sa dot.* Mulierem viro prohibente, gaudentem conviviis aliorum virorum nihil sibi competentium, *ne reconnoit-on pas là Madame de Mazarin ;* virorum nihil sibi competentium ? *Voilà tous ces Joueurs de profession, ces Milords qui mangent tous les jours chez elle, & qui y passent les jours entiers & une partie des nuits. Cette compagnie lui convient-elle ? Il n'y a pas d'hommes au monde avec qui elle dût avoir moins de societé.* Vel etiam invito viro foris pernoctantem. *Madame de Mazarin n'y a pas seulement passé les nuits & les jours, mais les semaines, les mois & les années.*

Le second passage est tel. (g) *Madame de Mazarin* sortit *de la maison de son mary, la nuit,* (h) *déguisée sous un habit d'homme, par une porte qu'elle avoit fait ouvrir dans une maison voisine....* » Monsieur le Duc de Nevers, son frere, lui prêta » d'abord la main & partit avec elle ; mais il la » laissa aussi-tôt entre les mains d'un jeune (i) » Seigneur des plus galans & des mieux faits de » la Cour, qui n'étoit point de ses parens, qui » avoit fourni les équipages & les relais nécessaires pour sa fuite, & qui après l'avoir accompagnée pendant quelques journées, luy donna un de ces Gentils-hommes & une partie de » ses Valets pour la conduire hors du Royaume. » Peut-on nier que toutes les circonstances de » cette évasion ne soient extrêmement criminelles » par elles-mêmes ? Ne seroit-il pas même permis » d'y soupçonner quelque autre crime plus grand, » & de croire qu'une femme qui s'est livrée de » la sorte, a mal gardé un trésor dont elle a » paru faire si peu de cas par le danger où elle » l'a mis volontairement ? Pour peu qu'un mary » eût de penchant à la jalousie, ne regarderoit-il » pas un enlevement de cette qualité comme une » entiere conviction ? Les Juges mêmes n'en » auroient-ils pas esté frappez, si l'on avoit poussé ce procès ? Et Madame de Mazarin ne doit-» elle pas se sentir fort obligée à Monsieur de » Mazarin, de la justice qu'il lui rend, & du » jugement (k) favorable qu'il a toûjours fait » de sa vertu, malgré l'imprudence de sa conduite ? »

De son Académie de jeu. Comparaison entre elle & la Reine d'Angleterre, épouse du Roi Jaques II.

Troisieme passage. (l) *Madame de Mazarin depuis son évasion a-t-elle vécu dans la modestie & dans la retraite, où la bienséance voudroit au moins que vêcut une femme que ses chagrins domestiques auroient forcée, comme on veut faire croire que la partie averse l'a été, à quitter sa maison, sa famille & son pays ? Je ne diray sur cela que ce qui est public, & que nous tâcherions inutilement de cacher : Madame de Mazarin a quitté la France pour aller établir dans Londres une Bassette, pour y faire de sa maison une Académie publique de jeu & de tous les désordres que le jeu entraîne, ou ausquels il sert ordinairement de couverture. Et les Magistrats regarderont ce scandale & ce désordre sans y apporter de remede ? Les Loix seront impuissantes pour le punir, & pour vanger un mary méprisé jusqu'à ce point ? Il n'y a rien de si contraire à l'honnêteté publique que cette prétention.*

Votre quatriéme passage est une comparaison entre la conduite de cette Duchesse, & celle de la (m) Reine d'Angleterre (n) » La Reine étoit » apliquée toute entiere aux affaires du Salut & de » l'Eternité, & aux exercices de notre Religion. » Madame de Mazarin l'étoit aux folies du Siecle, » & sembloit n'avoir d'autre désir que de se perdre » & de perdre les autres. La Reine s'occupoit à » rassembler dans son Palais le Troupeau des » Elûs, elle en faisoit une maison d'oraison & » d'édification. Madame de Mazarin faisoit de » sa maison un bureau public de jeu, de plaisirs » & de

(c) „ Outre les passages de Mr. Erard citez ci-dessous, „ on met ici ces paroles de la page 7. Mr. Le Duc de Mazarin *veut bien même avoüer que dans le tems qu'elle l'outrageoit le plus cruellement, il a toûjours pris soin lui-même de la justifier à ses yeux, & qu'il n'a jamais cessé d'avoir pour elle une tendresse qu'elle s'efforçoit inutilement de lui arracher.*

(d) „ Erard *ubi suprà* pag. 8. L'Auteur de la dissertation „ sur les Oeuvres de Mr. de Saint Evremont, dit pag. 573. „ que Mr. Erard *parmy les choses qu'il n'a pû se dispenser de dire contr'elle, a mis partout sa vertu en sureté, & n'a blâmé que des dehors, comme des occasions qu'elle pouvoit donner de soupçon, faute d'attention sur sa conduite.*

(e) *Id. ibid. pag.* 27.

(f) *Id. ibid. pag.* 31.

(g) *Id. ibid. pag.* 33. 34.

(h) „ Du 13. au 14. de Juin 1667. *Id. ibid. pag.* 16. „ mais les Memoires de la Duchesse *pag. m.* 73. portent „ que ce fut l'an *mil six cens soixante huit.*

(i) „ C'est à-dire, le Chevalier de Rohan qui fut décapité pour crime d'Etat l'an 1674.

(k) „ Mr. Erard pag. 19. remarque, que Mr. de Mazarin „ a été *touché vivement des mauvais bruits qu'elle donnoit lieu de faire courir d'elle, & ausquels il a néanmoins été assez sage & assez heureux pour ne point ajouter foy.*

(l) *Id. ibid. pag.* 35. 36.

(m) Femme du Roi Jaques II.

(n) „ *Id. ibid. pag.* 41. & 42.

» & de galanterie, une nouvelle Babilône où » des gens de toutes nations, de toutes (o) » sectes, parlans toute sorte de Langues, mar» choient en confusion sous l'étendart de la for» tune & de la volupté. La Reine travailloit » à soulager les pauvres, à briser les fers des » prisonniers: Madame de Mazarin travailloit » à dépouiller les riches, & à se faire des captifs. » La Reine descendoit de son Trône, pour s'humi» lier au pied des Autels, & rendre au Dieu vivant » le culte & les adorations qui luy sont dûës: » Madame de Mazarin idolâtre d'elle-même, cher» choit à se faire des adorateurs de qui elle exi» geoit un culte prophane & criminel. »

Vous n'oubliez point d'insister sur les mouvemens que Mr. le Duc Mazarin se donna pour recouvrer son épouse fugitive. L'affront qu'elle lui faisoit par son évasion devoit naturellement le remplir de haine & de colere; ces passions dans leurs premiers mouvemens devoient le porter à ne vouloir plus la voir, & à souhaiter qu'elle s'en allât au bout du monde: il fit neanmoins tout ce qu'il put pour la faire revenir, & il eut recours à l'autorité du Roi, qui lui répondit: (p) *Vous devriez plûtôt me demander des ordres aux Gouverneurs, pour l'empêcher de venir en France, que pour l'empêcher d'en sortir.*

Bonne opinion que cela peut donner de sa vertu.

Les conséquences que vous tirez de toutes ces choses, vous remplissent d'admiration pour Madame Mazarin: vous ne pouvez les envisager sans sentir une espece d'enthousiasme, qui vous fait dire qu'il faloit bien qu'elle fût la plus charmante, & la plus aimable de toutes les femmes, puisque son mari même ne pouvoit cesser de l'aimer, après tant d'offenses qu'il en avoit reçûës. Elle devoit avoir une chasteté à toute épreuve, puisque ce même mari, quoique jaloux, & dévot à toute outrance, & par conséquent très-soupçonneux, croyoit fermement qu'elle s'étoit conservée dans toute son integrité parmi (q) *tant d'égaremens & tant de courses suspectes*, & malgré tant d'occasions dangereuses, & tant de terribles tentations. Quelle autre chose, qu'un mérite extraordinaire auroit pû la soûtenir dans le cœur & dans l'esprit d'un tel mari, contre tant de raisons si redoutables? Et quelle meilleure regle pourroiton suivre pour définir ce qu'elle étoit, que le jugement de cet époux? N'est-ce pas encore un très-puissant préjugé à l'avantage de cette Duchesse, que (r) *deux Princes aussi grands par leur mérite que par leur naissance*, l'ayent honorée de *leur protection*, & ayent embrassé *son parti* dans le procès où Mr. Erard plaida contre elle; procès où il avoüa que (s) *le nombre, la qualité & le merite des personnes qui sollicitoient pour la defense de* cette Dame, étoient un moyen qu'il avoit à refuter? *Je demeure d'accord*, ajoûta-t-il, en s'adressant à Mr. Sachot Avocat de la Duchesse, *que vous avez dans votre parti, tous les avantages de la nature, & de la fortune, les grandeurs, le crédit, la faveur, les graces .... Monsieur de Mazarin n'a pour lui que son bon droit .... (t) mais vous ne deviez pas pour cela insulter à notre solitude ni à notre foiblesse.*

Voilà, ce me semble, l'usage que vous avez fait des Plaidoyez de Monsieur Erard: je ne crois point que j'aye manqué votre pensée.

Remarque sur la continence.

Je ne veux pas vous troubler dans vos extases: je veux au contraire vous fournir un fait dont vous ne vous êtes pas souvenu. Mr. le Duc Mazarin avoit éprouvé à son grand regret que Madame son épouse avoit le don de continence. Ils avoient plaidé l'un contre l'autre, & ensuite on les avoit racommodez; mais la Duchesse prévoyant que le procès recommenceroit, fit lit à part, & ne voulut point répondre aux instances réiterées de son époux, que les ferveurs de la dévotion n'empêchoient pas d'être attentif à cet article. Vous jugez bien qu'elle laisse à deviner une partie de ce que je dis; mais ses paroles signifient tout cela, & contiennent une raison qui suffit à persuader sa continence totale: *Nous ne mangions, ni couchions ensemble*, dit-elle (u), *Mr. Mazarin ne l'entendoit pas de la sorte; mais outre que notre écrit n'en disoit rien, je ne voyois pas apparence que les choses pussent demeurer comme elles étoient; & si par hazard nous en revenions au Parlement, je ne voulois pas m'exposer à solliciter étant grosse.* C'est effectivement une mauvaise figure pour une femme (v) qui est en procès avec son mari.

Caractere des Avocats.

Comme je suis résolu à ne vous contester point les principes & les conséquences que vous tirez des Plaidoyez de Mr. Erard, & dont vous croyez avoir formé une démonstration morale du mérite extraordinaire de la Duchesse Mazarin, je ne vous dis pas qu'il y auroit bien des choses à repliquer. Je vous dirai seulement, que si vous vous arrêtiez à la regle generale, que lorsqu'une proposition universelle est veritable, toutes les propositions particulieres qu'elle renferme le sont aussi, vous ne feriez pas éloigné de l'illusion; car pour vous convaincre que Mr. Erard est digne de foi sur toutes les choses qu'il avance concernant les intentions, ou les opinions du Duc Mazarin, vous supposeriez que tous les fameux Avocats sont croyables dans de pareilles conjonctures. Or ce seroit raisonner sur un principe tout-à-fait faux. Le Barreau demande beaucoup de circonspection: cette guerre de robbe (vv) longue n'a pas moins (x) ses stratagêmes, que celle d'épée: les plus fameux Avocats sont ceux qui les savent, & qui s'en servent le mieux. Il n'y a point de gens qui les égalent dans l'observation de cette regle du Despautere,

(y) *Supprimit Orator quæ rusticus edit ineptè.*

Quelquefois, comme (z) Quinte Curce, ils en disent plus qu'ils n'en croyent, & quelquefois aussi ils en croyent plus qu'ils n'en disent. Ils évitent comme un écueil les veritez qui pourroient pré-

(o) „ Conférez avec cela ce qu'il dit pag. 44 *Tous ces „ joueurs, ces libertins, ces Presbytériens, ces Episcopaux, ces „ Trembleurs: En un mot, ces gens de toutes Religions, hors „ la bonne, dont sa maison est remplie, sont-ils ses parens?*

(p) *Id. ibid. pag.* 88.

(q) *Id. ibid. pag.* 5. & 6.

(r) „ *Id. ibid.* pag. 66. Notez *qu'à peine* Mr. Erard eût „ *achevé de plaider, que des Princes Parens de Mad. Maza„ rin l'envoyerent remercier de sa modération.* Differtat. sur „ les Oeuvres de Mr. de St. Evremond pag. 373.

(s) „ Erard *ibid.* pag 122.

(t) *Id. ibid. pag.* 123.

(u) „ Mémoires de la Duchesse Mazarin pag. 62. 63.

(v) „ Qu'elle plaide les mains garnies, bon, mais „ non pas le ventre plein.

(vv) „ C'est dans le même sens que l'Auteur du Panégyrique *ad Pisonem*, attribué à Lucain, a dit *togata munera militia.*

(x) „ Voyez Cicéron *de Oratore*, Quintilien & tous ceux „ qui traitent à fond la Rhétorique.

(y) *Joannes Despauterius de Syntaxi, pag. m.* 58.

(z) *Equidem plura transcribo, quam credo.* Q. Curtius lib. 9. cap. 1. n. 34. „ Voyez là-dessus la note de Freinchemius.

préjudicier à leur cause (a). Mais aparemment, Monsieur, vous avez appris par des instructions particulieres, que Mr. Erard a cru vrai, & qu'il a dû croire vrai tout ce qu'il a dit des sentimens de sa partie.

Faits avancez en faveur de Mr. de Mazarin, sans son aveu, Remarques sur ses Mémoires.

Si je voulois vous donner des preuves de l'adresse avec laquelle les Avocats choisissent plutôt ce qui peut servir à leur cause, que ce qui est vrai, je n'aurois besoin que du Livre même de Mr. Erard. On y trouve (b) que Mr. Sachot, l'Avocat de notre Duchesse, avança des faits directement opposez aux Mémoires qu'elle avoit donnez au Public quelques années auparavant. On y trouve qu'il avoüa (c) *qu'il n'avoit reçu ni Mémoires, ni instructions de Madame de Mazarin*; d'où il s'ensuit que sans consulter cette Dame, ni sans s'informer si on la contrediroit, on suggéra à son Avocat ce qui pouvoit être utile. On consulta donc la prudence & les ruses du métier, & non pas le vrai fond des choses. On inséra dans ses défenses entre autres raisons celle-ci, (d) *qu'elle craignoit pour son salut.* Cette raison fut employée pour prouver qu'elle ne demandoit pas mieux que de quitter l'Angleterre. Voudriez-vous bien répondre qu'en cela on se conformoit à ses sentimens ? Ne demeura-t-elle point encore dix ans en ce pays-là, quoique l'Arrêt du grand Conseil lui eût ordonné (e) *de se retirer dans trois mois dans le Couvent des Filles de Sainte Marie de Chaillot, pour six mois après retourner dans la maison du Duc de Mazarin ?* La mort seule mit des bornes à son séjour en Angleterre.

Je vous dirai en passant qu'il y a beaucoup d'apparence, que c'est elle-même qui a écrit les Mémoires qui ont couru sous son nom. Ils ne s'étendent que jusques au tems de son arrivée à Chambéri. Ils ont été traduits en diverses langues, & imprimez plusieurs fois. La Lettre qui les accompagne est un éloge magnifique de sa beauté & de son esprit. Je n'ai jamais voulu croire, comme bien d'autres l'ont cru, que l'Abbé de Saint Réal fut l'Auteur de cette Lettre, & des Mémoires qui la précedent. Il avoit bien du mérite, il écrivoit (f) bien ; mais non pas de cette maniere aisée qui paroît dans ces deux Ouvrages.

Du Factum de St. Evremont en sa faveur.

Je ne pense pas que vous aïez lû la réponse de Mr. de Saint Evremont aux plaidoïez de Mr. Erard. Elle est intitulée, *Factum pour Madame la Duchesse Mazarin, contre Monsieur le Duc Mazarin son mari.* Il ne la fit qu'après l'édition que Mr. Erard donna d'un bon nombre de ses plaidoïez l'an 1690. Ceux qui concernent la Duchesse Mazarin se trouvent dans cette édition ; mais ils avoient été imprimez à part (g) peu après qu'ils eurent été prononcez. On en donna une nouvelle édition en Hollande l'an 1698. & l'on y joignit le (h) Factum de Mr. de Saint Evremont, qui est une piece tout-à-fait curieuse. On y auroit joint sans doute le plaidoïé de Mr. Sachot, si on l'avoit pû recouvrer. Je ne sai point s'il a été imprimé. La replique qui a été faite pour Mr. Erard au factum de Mr. de Saint Evremont, se voit à la fin d'un Livre (i) qui fut imprimé à Paris l'an 1698. & qu'on a réïmprimé en Hollande.

Ce factum, piece très-curieuse, & pleine de traits d'esprit, & le plaidoïé de Mr. Sachot, vous pourroient fournir dequoi confirmer la démonstration morale dont vous avez sçu trouver les matériaux dans les plaidoïez de Mr. Erard. Vous trouveriez dans l'un & dans l'autre de ces deux Ouvrages, je ne sai combien de choses par où le Duc Mazarin est fort exposé au ridicule. Vous avez pû voir que Mr. Erard (k) observe que Madame Mazarin n'avoit point autorisé son Avocat. Il le prouve *par les termes durs & outrageans dont on avoit usé contre Monsieur de Mazarin, & qui ne peuvent sortir de la bouche d'une femme raisonnable contre son mary.* Il ajoûte que si la Duchesse eût pris quelque soin de sa défense, » (l) elle se seroit bien gardé de vouloir deshonorer sans nécessité un nom qu'elle porte, & » tourner en ridicule un homme dont elle est engagée par sa condition à partager la gloire ou » le deshonneur. » Il remarque que (m) *Maître Sachot* avoit *avoüé de bonne foy, qu'il n'avoit reçu ny Mémoires, n'y instructions de Madame de Mazarin; Et je suis bien aise*, continuë-t-il, *pour l'intérêt de sa partie aussi-bien que de la mienne, qu'il ait fait cet aveu qui les justifie l'une & l'autre, en faisant connoître que ces railleries picquantes, ces faits calomnieux, ces accusations de perfidie, d'hipocrisie, de folie, ne viennent point de Madame de Mazarin, & que tout cela est suggéré par une passion étrangere. Mais Maître Sachot me pardonnera, si en loüant tout ensemble son zele & sa sincérité, j'ose me plaindre de la facilité qu'il a eüe de plaider sous le nom d'une femme tant d'injures contre son mary, non seulement sans preuves, mais même sans avoir d'elle ny ordre, ny Mémoire. Il me semble qu'un homme aussi exact que lui, qui veut que j'aye une procuration de Monsieur de Mazarin, pour avancer qu'il permet à sa femme d'aller à la Comédie, étoit bien plus obligé d'en avoir une de Madame de Mazarin, pour donner cette Comédie au Public aux dépens de son mary, & pour en faire une satyre qui retombe sur elle-même.*

Le Duc Mazarin exposé au ridicule.

Voilà des choses qui donnent l'idée d'une invective d'autant plus fâcheuse qu'elle pouvoit divertir les auditeurs ; & sur cela, il me semble, que je vous entens raisonner de cette maniere. » » Monsieur le Duc Mazarin avoit bien prévu » que son procès ameneroit cette scene désa- » gréable ; il étoit obligé de faire plaider & » des faits & des moyens qui piqueroient jus- » qu'au vif les parens de son épouse, & sur- » tout son épouse même ; il ne pouvoit donc (n) » s'attendre qu'à voir que l'on choisiroit à la » Du-

(a) *Non tam ut prosim causis elaborare soleo, quam ut ne quid obsim : non quin enitendum sit in utroque, sed tamen multo est turpius Oratori nocuisse videri causæ quam non profuisse.* Cicero de Oratore lib. 2. cap. 72. *Cum cæteris ejus laudibus hæc est vel maxima, quod non solum quod opus est dicat, sed etiam quod non opus est non dicat.* Id. ibid. cap. 73. *Omnis cura mea solet in hoc versari semper, si possim ut boni aliquid efficiam dicendo : sin id minus, ut certè ne quid mali.* Id. ibid. cap. 75.

(b) „ Erard *ubi suprà* pag. 75 & 83. & suiv.

(c) *Id. ibid. pag.* 76.

(d) *Id. ibid. pag.* 115.

(e) *Id. ibid. pag.* 127.

(f) „ En général ou en gros ; car dans le détail il fai- „ soit des fautes de stile très considérables. Voyez la „ Lettre de Mr. l'Abbé Carrel à Mr. Amelot de la Hous- „ saie sur une note de Mr. l'Abbé de St. Réal touchant „ l'usure, &c. Cette Lettre fut imprimée à Paris l'an „ 1691. & contient 60. pages in 8.

(g) „ Voyez la dissertation sur les Oeuvres mêlées de „ Mr. de Saint Evremont, pag. 366. édit. de Paris 1698.

(h) „ Il avoit déja été imprimé en Angleterre.

(i) „ Intitulé, *Dissertation sur les Oeuvres mêlées de* „ *Mr. de Saint Evremont.*

(k) „ Erard *ubi suprà* pag. 74.

(l) *Id. ibid pag.* 75.

(m) *Id. ibid. pag.* 76. *&* 77.

(n) *Qui quæ vult dicit, quæ non vult audiet.* „ Voyez „ Erasme sur ce proverbe, *Chil.* 1. *Centur.* 1. *n.* 27. où il „ a recueilli un grand nombre de pareilles sentences.

» Duchesse un Avocat qui le tourneroit en ridicule » sur sa dévotion, &c. qui l'échafauderoit dans » l'une des plus fameuses audiences du grand Con- » seil, & qui enfin l'immoleroit à la moquerie » publique. Mais la crainte de ce malheur n'étoit » point capable de le rebuter d'une procédure » destinée à lui faire recouvrer sa toute aimable, » sa toute charmante femme; (*o*) *plus belle que* » *Vénus, plus chaste que Lucrece.* Tout chemin lui » paroissoit beau, pourvû qu'il y rencontrât au » bout, l'épouse dont il ne pouvoit plus suporter » l'absence. »

Soyez bien assuré, Monsieur, que je ne vous envierai point ce raisonnement.

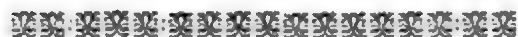

CHAPITRE XXIII.

Des dettes contractées par Madame Mazarin.

Persécutions faites à la Duchesse Mazarin pour dettes.

ON a bien moralisé sur l'état où la Duchesse Mazarin, (*a*) l'héritiere la plus riche qui fût dans la Chretienté, s'est vûë réduite. Elle avoit (*b*) *apporté vingt millions à son mari;* (*c*) *plus de bien que toutes les Reines de l'Europe ensemble n'en ont apporté aux Roys leurs Epoux*, & il a falu que pendant plusieurs années elle subsistât d'industrie & de charité, & aux dépens de ses créanciers; & si pendant sa vie ils ont épargné sa liberté, ils n'ont pas eu les mêmes égards pour son cadavre, qui dans son Systême étoit toute (*d*) sa personne. Ils le firent mettre sous la main de la Justice pour la sureté de leur payement, ce qui n'alloit pas à moins qu'à la priver des honneurs de la sépulture, non pas à cause de son Antichristianisme, mais à cause de sa pauvreté. Son corps fut donc dans l'état de ces captifs, que l'on détient en esclavage jusques à ce que leur rançon soit payée. On ne permit aux parens d'en disposer, que sous caution (*e*).

Il semble même que pendant sa vie elle ait senti les rigueurs de la servitude sous la verge des exacteurs; car ce nom des Commissaires (*f*) du Roy d'Egypte, qui fouloient le peuple de Dieu, n'est pas quelquefois trop fort pour les créanciers. Nous voyons que cette Dame (*g*) fit demander à ses Juges, qu'ils ordonnassent à son mari de païer les dettes qu'elle avoit été obligée de contracter en Angleterre, (*h*) & qui montoient à cent mille francs. Elle fit représenter que si elle ne les payoit point, il lui seroit impossible de quitter ce pays-là, où elle ne pouvoit *demeurer sans péril pour son salut, & pour sa vie.* Ce furent ses termes (*i*). Voulez-vous savoir ce qui fut dit par son Avocat? Jettez les yeux sur ces paroles. » (*k*) On vous a dit, MESSIEURS, » que tout cela seroit bon, si l'on avoit affaire » à des créanciers sujets à nos Coutumes, au » lieu que nous avons affaire à des Anglois dont » les Loix sont différentes des nôtres, & qui » exigeront par violence ce qu'ils ne pourroient » obtenir par Justice. On a exagéré sur cela » d'une maniere pathétique le péril où l'on pré- » tend qu'est la vie de la partie averse; comme » si l'on pratiquoit en Angleterre cette ancienne » Loy, qui permettoit aux créanciers d'un débi- » teur insolvable, de le déchirer par morceaux; » & l'on vous a représenté Madame de Mazarin » comme une personne qui attend à tous mo- » mens l'heure de son martyre. » C'étoient des hyperboles, je l'avouë; car le certificat Anglois qu'elle fit communiquer, & qui avoit été *délivré* (*l*) *par un Sergent & un Conseiller de la Ville de Londres, attestoit seulement,* » que l'usage du » Pays est, que les créanciers d'un étranger peu- » vent retenir ses biens & sa personne, & procé- » der de telle sorte qu'il ne sera pas permis à cet » étranger de sortir du Royaume, jusqu'à ce » qu'il ait payé ses dettes, ou donné caution. » Mais cela ne suffit-il pas à faire comprendre que Madame Mazarin étoit réduite à une espece de servitude? Mr. de Saint Evremont déclare qu'elle n'avoit pas la liberté qu'elle souhaitoit de s'en retourner en France. Il ne lui a pas été possible, dit-il (*m*) *de quiter un pays où ses créanciers la tiennent comme assiégée.* Or comme les loix leur permettoient de la prendre au corps, vous pouvez juger que sa liberté étoit un état bien mixte. Vous savez ce que dit Plutarque des personnes endettées, qui vivent dans un pays où la loi les garantit de la prison. Il ne laisse pas de les trouver malheureuses, & sujettes à une espece d'esclavage: Dequoi servit aux Athéniens, dit-il (*n*), » l'Ordonnance de Solon, par la- » quelle il ordonna, que pour dette civile on » n'obligeroit plus le corps: car ils sont serfs à » tous les banquiers: mais encore non pas à eux » seuls, car il n'y auroit pas trop grand mal, » mais à leurs esclaves superbes, insolens, barba- » res, outrageux, tels proprement comme Pla- » ton écrit que sont les diables & bourreaux en- » flammez aux enfers, qui tourmentent les ames » des méchans. Car ainsi ces malheureux usuriers » font du Palais, où se rend la Justice, un enfer » pour les poures detteurs, les plumans & dévo- » rans jusques aux os à coups de bec & de gri- » ses, qu'ils leur mettent dedans la chair comme » des vautours affamez: aux autres leurs estans » toûjours dessus, ils empeschent de toucher à » leurs propres biens, quand ils ont enserré leurs » bleds, & fait vendanges, ne plus ne moins » qu'à Tantalus. » Je laisse le mal moral dont il fait mention; car ordinairement les débiteurs s'en mettent beaucoup moins en peine que du mal plysique. Il dit (*o*) que les Perses les trouvoient coupables de deux péchez. Le premier étoit d'avoir des dettes; & le second, de mentir. Cet arrangement étoit fondé sur ce que les dettes sont cause qu'on débite cent mensonges. Mais a-t-on besoin ici de raisonnemens ou d'autoritez? Y a-t-il des gens qui nient que d'être tou-

Passage de Plutarque sur la rigeur des Créanciers.

(*o*) » C'est l'éloge que Mr. le Duc de Nevers a donné » à la Duchesse Mazarin. Voyez les Mémoires de cette » Dame pag. 91.

(*a*) » Mémoires de la Duchesse Mazarin pag. 22.

(*b*) » Saint Evremont, factum pour Madame Maza- » rin pag. 14. Mémoir. de la Duchesse Mazarin pag. 135.

(*c*) » Saint Evremont *ibid.* pag. 20. Il faut suposer qu'il » excepte les héritieres des Couronnes, &c. ou qu'il ne » parle que des Reines qui vivoient alors.

(*d*) » On a dit que Cremonin, pour témoigner sa » créance de la mortalité de l'ame, se fit cette épitaphe, » *Totus Cremoninus hic jacet.* Mais notez qu'à l'égard de la » Duchesse, je ne parle ici que sous la supposition de ce » qu'on a débité dans les Gazettes.

(*e*) » Je n'assure ceci que sur la foi de quelques » Gazettes.

(*f*) » Voyez le livre de l'Exode chap. 5.

(*g*) » Erard *ubi suprà* pag. 48.

(*h*) *Id. ibid. pag.* 47.

(*i*) *Id. ibid. pag.* 48.

(*k*) *Id. ibid. pag.* 104. 105.

(*l*) *Id. ibid. pag.* 50. 51.

(*m*) » Saint Evremont *ubi suprà.* pag. 26.

(*n*) *Plut. de vitando ære alieno pag. m.* 829. C. » Je me » sers de la Version d'Amiot.

(*o*) *Id. ibid.*

toûjours à la merci de ses créanciers, ne soit une triste condition?

Je croi néanmoins, soit à cause que les Grands ne se font pas une affaire d'être obérez, soit à cause qu'en particulier la Duchesse Mazarin n'engendroit pas mélancolie, que ses dettes ne l'empêchoit pas de dormir, & que son lit auroit merité la distinction avec laquelle l'Empereur Auguste (p) fit acheter celui d'un Romain.

Réflexions sur ce que l'Avocat du Duc Mazarin dit de ces dettes.

J'avois résolu de ne vous rien dire, qui pût vous donner des doutes sur la bonne foi de Mr. Erard; mais puisque vous m'avez demandé ce que je pense des raisons qu'il plaide contre les dettes de Madame Mazarin, je vous déclarerai ingénument, qu'il me paroît employer les ruses de son métier, ou n'avoir pas les instructions necessaires. Il est public à Londres qu'elle devoit beaucoup, & Mr. Erard, ce me semble, n'en eût point douté, s'il eût pû tirer de-là quelque raison spécieuse en faveur de sa partie. Je croi que si l'un de ses moyens eût été pris des grandes dépenses de la Duchesse, il n'eût point répresenté aux Juges, qu'elle avoit eu un fond suffisant de subsistance 1. dans les (q) *cent mil écus de pierreries, de vaisselle d'argent, d'argenterie & de meubles précieux* qu'elle avoit emportez. 2. Dans la pension de 58. mille livres, que le Roi Charles II. & le Roi Jaques II. lui faisoient payer *tous les ans.* 3. Dans (r) *ce profit peu honnête mais réel, ce tribut qu'on sçait trop qu'elle à toûjours tiré de ceux à qui elle donnoit à joüer, & qui monte plus haut que l'on ne peut s'imaginer.* Je croi aussi qu'il eût supprimé (s) qu'elle *n'a jamais eu de chevaux, ny d'équipage dans Londres.* Il eût laissé à son averse partie le soin de faire cette remarque, si les intérêts de l'époux eussent voulu qu'il déclamât fortement contre le luxe de l'épouse. Je vous avoüerai avec tout cela qu'il propose (t) des objections, qui dans les formes de procéder étoient valables, tant pour soûtenir que les dettes qu'on alléguoit ne pouvoient être légitimes, que pour faire douter qu'elles eussent de la réalité.

Si Mr. de Mazarin a emporté des pierreries.

Mr. de Saint Evremont (u) nie que Madame Mazarin ait emporté *de riches ameublemens, & beaucoup de vaisselle d'Argent.* Il soûtient qu'elle *n'a jamais eu aux pays étrangers ni meubles, ni argent, ni pierreries, si vous exceptez un simple collier qu'elle portoit ordinairement en France.* Ne doutez pas qu'il n'agisse de bonne foi en cela, & qu'il ne se fonde sur la parole de la Duchesse; mais soyez persuadé qu'elle ne se souvenoit plus de l'endroit de ses Mémoires, où elle raconte (v) qu'elle *fut si troublée en partant* de son Hôtel pour sortir de France, *qu'il fallut revenir de la porte S. Antoine prendre la cassette de son argent & de ses pierreries qu'elle avoit oubliées.* Ne dit-elle pas dans un autre lieu (vv) que Madame de Grignan *eut la charité de* leur (x) *envoyer des chemises à Aix, disant* qu'elles voyageoient en *vrayes Héroïnes de Roman, AVEC FORCE PIERRERIES, & point de linge blanc?*

Remarques sur la pension que le Roi d'Angleterre lui faisoit.

Ce que j'ai dit ci-dessus que pendant plusieurs années elle a subsisté d'industrie, & de charité, & aux dépens de ses Créanciers, sembleroit peut-être obscur à l'égard des deux premiers articles, si je n'ajoûtois que par *industrie* j'ai entendu (y) le *tribut* qu'elle tiroit *de ceux à qui elle donnoit à joüer.* Je ne sai point si les habitans de Londres ajoûteroient à cela quelques autres chefs, & surtout par rapport au tems où elle ne touchoit plus la pension du Roi d'Angleterre. J'ai entendu par le mot de *charité* cette pension-là, puisque Mr. de Saint Evermont (z) assure qu'elle ne lui étoit point donnée par la raison que Mr. Erard (a) suppose, c'est-à-dire, *en conséquence* d'une somme de neuf cens mille livres duë *à Monsieur de Mazarin*, par le Roi Charles II. (b) *Depte que les deux Roys ont toûjours traitée de chimérique & de ridicule.* Il n'y a pas en effet beaucoup d'apparence, que le Cardinal Mazarin, bon œconome qu'il étoit, eût voulu prêter tant d'argent à un Prince fugitif dont le rétablissement n'avoit aucune apparence, ou bien il faudroit dire qu'il lui prêta cette somme quand il le vit rappellé par ses Sujets.

Et sur les Statuës que son mari avoit fait mutiler.

Si vous voulez bien que je finisse par où j'ai commencé, il faut que vous trouviez bon que je remarque, que les moralitez viennent en foule quand on considere la dissipation des biens immenses de ce Cardinal. Mr. Sachot trouva là un beau champ de déclamation, & ce fut l'un des endroits foibles de la cause de Mr. Erard: Il (c) s'en tira en fort habile homme, & il mit en fait, (d) *qu'à l'égard des meubles, des pierreries, des statuës, des tableaux: tout cela est encore existant, à la réserve de ce que Madame de Mazarin en a emporté. Ma partie n'en a pas vendu pour un sol.* Mr. Sachot l'interrompit (e) *en cet endroit, pour dire que les Statuës n'estoient pas entieres. Mr. Erard lui repartit en ces termes.* » *Voilà une interruption faite bien à propos; est-ce pour cela que* » *votre partie a quitté le Palais Mazarin, & qu'elle* » *refuse d'y revenir? Prétendez-vous excuser par-* » *là son évasion?* » Il n'y a guéres de meilleures reparties parmi celles que (f) Ciceron & (g) Quintilien rapportent avec éloge. L'objection de Mr. Sachot étoit solide; car il est certain qu'une statuë mutilée ne trouveroit point d'Acheteurs au prix qu'elle avoit couté. Mr. Erard au lieu de répondre d'une maniere directe à cette objection, en tira une conséquence très-propre à mettre de son côté les rieurs, & à étourdir son adversaire.

Vous remarquerez s'il vous plaît, que Madame Mazarin trouva fort dur que l'on eût gâté de la sorte ces statuës. (h) *Un Eunuque Italien, Musicien de Monf. le Cardinal, homme de beaucoup d'es-*

(p) *Relatâ ad se magnitudine æris alieni, quam quidam Eques Romanus dum vixit excedentem ducenties celaverat, culcitam emi cubicularem in ejus auctione sibi jussit. & præceptum mirantibus hanc rationem reddidit:* Habenda est ad somnum culcita, in qua ille cum tantum deberet dormire potuit. *Macrob. Saturn. lib. 2. cap. 4. pag. m. 271.*

(q) » Erard *ubi suprà pag.* 55.

(r) *Idem, ibid. pag.* 56.

(s) *Idem, ibid.*

(t) *Idem, ibid. pag.* 52. *& seq.*

(u) » Saint Evrem. *ubi suprà* pag. 10.

(v) » Memoir. de la Duchesse Mazarin pag. 78.

(vv) *Ibid. pag.* 124. » Voyez le Menagiana pag. 82. de » la 1. édition de Hollande, où les circonstances sont » un peu diverses.

(x) » C'est-à-dire à elle & à sa sœur la Connétable » Colonna.

(y) » Erard *ubi suprà* pag. 56.

(z) » Saint Evrem. *ubi suprà* pag. 10.

(a) » Erard *ubi suprà* pag. 55.

(b) » Saint Evrem. *ibid.*

(c) Voyez ses Plaidoyez pag. 115. & suiv.

(d) *Ibid. pag.* 119. *&* 120.

(e) *Ibid. pag.* 120 » On rapporte ceci au rebours dans la » suite du Menagiana pag. 62. édit. de Holl.

(f) *Cicero lib. 2. de Oratore.*

(g) *Quintil. Instit. Orat. lib. 6. cap. 3. & 4.*

(h) » Memoir. de la Duch. Mazarin pag. 6.

*d'esprit, fut accusé de la * même chose ; mais il est vray que c'étoit également pour mes sœurs & pour moy. On lui faisoit même la guerre qu'il étoit encore amoureux des belles statues du Palais Mazarin, & il faut bien que l'amour de cet homme portât malheur, puisque ces pauvres statues en ont été punies si cruellement aussi-bien que moy, quoy qu'elles ne fussent pas plus criminelles.* Montaigne ** a dit quelque chose touchant la mutilation des statuës.

CHAPITRE XXIV.

Examen d'une nouvelle démonstration de l'immortalité de l'ame.

LE Memoire que l'Auteur du supplément des Essais de Littérature a employé (*a*) sous le titre de *démonstration de l'Immortalité de l'Ame*, vous sembla bien convaincant après la premiere lecture, & très-foible après la seconde. Depuis ce tems-là deux de vos amis ont disputé en votre présence plus de trois heures sur cette démonstration ; & au lieu de vous l'éclaircir, ils vous ont poussé dans un état de ténebres, où vous ne savez si elle est bonne, ou si elle ne l'est pas. Vous ne compreniez enfin rien dans ce qu'ils disoient, & eux-mêmes ne s'entendoient pas l'un l'autre. C'est pour l'ordinaire le sort des longues contestations. Mais puisque vous souhaitez de sovoir mon sentiment, je vous dirai que le Memoire dont il s'agit, ne tient rien moins que ce qu'il promet : vous pouvez à coup sûr vous arrêter au jugement que vous en fîtes après la seconde lecture. Je m'en vais vous apprendre ce qui me fait croire que cette démonstration ne vaut rien.

L'argument que l'on employe pour prouver l'immortalité de l'ame est assurément très-bon ; car on le tire (*b*) de ce que l'ame est un esprit, ou un être immateriel ; mais la preuve que l'on apporte de son immaterialité est très-mauvaise. On ne démontre donc rien, & tout le raisonnement tombe.

Preuve de l'immaterialité de l'ame, suivant l'Auteur du Supplément des Essais de littérature.

Cette preuve est tirée de ce (*c*) *qu'il y a presque toûjours opposition entre le jugement de notre entendement, & le jugement ou le rapport de nos sens.* Cela n'arriveroit point, si la cause qui produit le jugement de l'entendement, étoit de la même espece que la cause du jugement de nos sens : il faut donc dire que celle-ci étant corporelle, l'autre ne l'est pas, & il ne suffiroit point de soûtenir, que la matiere de l'une est plus subtile que celle de l'autre ; car cette différence (*d*) *du plus ou du moins* ne sauroit *rendre nos jugemens entierement opposez les uns aux autres.* Que *la matiere prétenduë de l'entendement* soit plus subtile ; qu'il y ait *plus de grossier & de matériel dans les sens*, c'est *toûjours de la matiere, & dans l'entendement & dans le sens ; ce qui sans contredit doit empêcher qu'il n'y ait entre eux une entiere opposition, un combat de deux contraires.* L'Auteur confirme cela par un exemple, je veux dire par la conformité (*e*) parfaite qui se rencontre entre *ce que notre imagination nous représente*, & *ce que nous représentent nos sens.* Il suppose que cette conformité procede de ce que *l'imagination & les sens dépendent du corps, c'est-à-dire, de la matiere, qui ne peut sans être contraire à elle-même, & sans changer de nature, les rendre entierement differents.* Si donc l'entendement dépendoit de la matiere, ce qu'il jugeroit ne seroit pas opposé au rapport des sens & de l'imagination. Or cela est contraire à l'expérience. Vous avez là tout le fort de cette nouvelle démonstration, qu'un (*f*) *Philosophe Cartesien* a fournie.

Refutation de cette preuve par les définitions de l'esprit & de la matiere, selon les Cartésiens.

Pour le réfuter j'employe d'abord ce qu'on appelle un argument à la personne, *argumentum ad hominem.* Les Cartésiens ont pour principe, que la pensée est l'attribut qui met une différence d'espece entre le corps & l'esprit. Leurs définitions du corps, ou de la matiere & de l'esprit, sont, que la matiere est une substance étenduë, & que l'esprit est une substance qui pense. C'est dire que la pensée est de l'essence de tous les esprits, & qu'aucun esprit ne peut avoir de l'étenduë ; que l'étenduë est de l'essence de tous les corps, & qu'aucun corps ne peut penser. C'est encore un principe des Cartésiens, que par la pensée il faut entendre non seulement les idées universelles, les méditations, les raisonnemens, les affirmations, mais aussi les sensations & les imaginations, & les passions. Il résulte de-là nécessairement, que la même ame qui raisonne, est celle qui voit les couleurs présentes, ou qui forme l'image des couleurs absentes ; qui sent la douleur & le plaisir, la faim & la soif, & ainsi de tous les actes des sens externes ou internes. Tant s'en faut donc qu'un Cartésien puisse trouver une différence spécifique entre notre entendement & nos sens, qu'il ne peut pas même y supposer une différence numérale. Il faut qu'il reconnoisse que le même esprit, le même en nombre fait le rapport des sens, & le condamne ; & ainsi par l'opposition qui se rencontre (*g*) *presque toûjours entre le jugement de notre entendement, & le jugement ou le raport de nos sens*, un Cartésien ne peut point prouver, que nos sens soient matériels, & que notre entendement soit spirituel.

De la différence spécifique entre l'entendement & les sens.

Je doute que notre Cartésien soit assez initié aux principes de sa secte ; car il dit que (*h*) *l'imagination est une faculté . . . qui dépend du corps . . .* (*i*) *que l'imagination & les sens dépendent du corps.* Qu'entend-il par-là ? Veut-il dire que nos organes concourent en qualité de cause efficiente à la production de nos sensations & de nos imaginations ? Si c'est sa pensée, il abandonne le Cartésianisme, qui ne reconnoît que pour des causes occasionnelles à légard des opérations sensitives de notre ame, tout ce qui se passe dans notre cerveau, ensuite de l'impression des objets sur nos organes. La matiere, selon les Cartésiens, n'est point capable de sentir ; il faut donc qu'ils disent qu'elle ne se peut point joindre en qualité de cause efficiente avec notre ame, pour produire les sentimens. S'il veut dire que notre faculté de sentir, d'imaginer, dépend du corps, comme d'une cause occasionnelle, il sera Cartésien ; mais il n'avancera pas sa démonstration, puisqu'on lui objectera, que notre entendement même dépend du corps comme d'une cause occasionelle, & qu'ainsi la différence spécifique qu'il veut

* » C'est à dire, d'aimer la Dame qui parle.
** » Montaigne, Essais liv. 3. ch. 5. *pag. m.* 129. & » & suiv.
(*a*) Supplém. des Essais de litterat. 2. part. pag. 110. » suiv.
(*b*) *Ibid. pag.* 113.
(*c*) *Ibid. pag.* 110.
(*d*) *Ibid. pag.* 111.
(*e*) *Ibid. pag.* 112.
(*f*) *Ibid. pag.* 115.
(*g*) *Ibid. pag.* 110.
(*h*) *Ibid. pag.* 111.
(*i*) *Ibid. pag.* 112.

veut établir entre notre entendement & nos sens, ne sera qu'un pur fantôme. Oseroit-il bien nier que les actes de l'entendement n'ont pas été combinez avec certaines dispositions de la matiere, par l'Auteur de l'union de l'ame & du corps? L'expérience ne nous apprend-t-elle pas qu'il y a des maladies qui renversent la Raison & la mémoire? Les plus grands Philosophes sont-ils toûjours bien disposez à traiter une question? N'y a-t-il pas d'habiles gens qui se trouvent épuisez, & comme stupides, après un travail de quelques heures? N'y a-t-il pas d'excellens Poëtes qui ne peuvent versifier qu'après avoir bû copieusement? Il est sûr que notre ame, pendant son union avec la matiere, a besoin du corps pour toutes ses opérations. Je n'en excepte point les plus intellectuelles. Voilà donc un nouveau moyen de bouleverser cette difference spécifique que l'on suppose entre notre entendement & nos facultez de sentir & d'imaginer.

Diverses Objections contre le Systéme de cet Auteur.

Pour comble d'embarras notre Auteur s'expose à une fâcheuse rétorsion; car on pourroit raisonner ainsi contre lui. Selon vous la conformité d'espece entre un corps subtil & un corps grossier, ne permet point que le jugement du corps subtil soit contraire au jugement, ou au rapport du corps grossier; donc à plus forte raison l'identité numérique, qui selon vos hypotheses Cartésiennes se rencontre entre l'entendement & les facultez sensitives de notre ame, ne peut pas souffrir que le jugement de l'entendement soit opposé au rapport des sens, ni à celui de l'imagination; ce qui, comme vous l'avoüez vous-même, répugne à l'expérience.

Quand même il ne seroit pas Cartésien, mais dans l'opinion commune des Scholastiques, cette objection l'accableroit. La plûpart des Scolastiques enseignent qu'il n'y a qu'une ame dans l'homme, & que tous les attributs, ou toutes les facultez de l'ame végétative & de l'ame sensitive, lui conviennent de telle sorte, qu'ils sont réellement *identifiez* avec ceux de l'ame raisonnable, n'y ayant qu'une distinction formelle, ou selon notre façon de concevoir, entre l'entendement, la volonté, l'imagination, la mémoire, l'appetit concupiscible, l'appetit irascible, la faculté de voir & d'oüir, &c. celle de croître & de se nourrir, &c. Ce dogme est une suite nécessaire de celui de l'indivisibilité, & de la spiritualité de notre ame. Supposez que notre Auteur suive ce dogme des Scholastiques, vous allez voir qu'il répondroit malaisément à l'objection qu'on pourroit lui faire en ces termes.

Si la distinction réelle qui se trouve entre les corps, & si la différence qu'il y a entre un corps subtil, & un corps grossier, ne suffisent pas à faire que le jugement d'un corps subtil soit opposé aux sensations & aux imaginations d'un corps grossier, comment trouverez-vous dans une substance unique, parfaitement simple & indivisible, & dont tous les attributs sont réellement *identifiez* avec elle, (*k*) & les uns avec les autres, cette opposition de jugemens & de rapports sur quoi se fonde votre nouvelle démonstration? Je m'étonne qu'il n'ait pas prévu cette instance.

Mauvaises consequences de son hypothese.

Mais je m'étonne encore plus qu'il n'ait pas pris garde à une suite très-incommode de son hypothese. L'opposition qu'il y a entre notre entendement & nos facultez sensitives, lui a fait conclure qu'elles ne sont pas de même espece que l'entendement; car tout de même, prétend-il, qu'elles s'accordent parfaitement ensemble à cause de leur conformité d'espece, notre entendement s'accorderoit avec elles, s'il n'étoit pas d'une espece différente. Il applaudiroit au rapport des sens, s'il étoit comme eux une faculté corporelle; mais ne l'étant point, & s'en trouvant désuni par (*l*) *une difference de nature, & essentielle*, il les combat. Demandons-lui, je vous prie, si l'entendement d'un Cartésien n'est pas de la même espece que celui d'un Péripatéticien? Il ne pourra point le nier, & cependant voilà deux entendemens qui se combattent l'un l'autre; ce que l'un nie comme faux, l'autre l'affirme comme vrai, & par consequent afin que notre intellect rejette le rapport de nos facultez sensitives, il n'est pas nécessaire qu'il soit immatériel, & qu'elles soient matérielles; car pourquoi 2. corps ne pourroient-ils pas être opposez l'un à l'autre, si deux esprits le sont bien?

Inconstance de l'ame.

Voici bien pis. L'entendement d'un même homme ne s'accorde pas toûjours avec lui-même: il n'y a rien de plus inconstant que notre ame raisonnable; elle aime, elle déteste, elle affirme, elle nie successivement les mêmes choses. Change-t-elle d'espece pour cela? Il le faudroit bien selon le principe de notre Auteur; mais en quelle espece passeroit-elle? Nous ne connoissons que deux especes de substance; la matiere & l'esprit deviendroit-elle un corps, quand elle réformeroit les Jugemens qu'elle auroit faits sous la nature spirituelle? Et reprendroit-elle l'essence d'esprit, quand elle reformeroit les jugemens qu'elle auroit faits sous la nature corporelle? Il le faudroit bien, puisque tout autre changement est impossible. Mais celui-ci n'est pas possible, l'essence des choses étant éternelle & immuable. Vous voyez donc à quel embarras on pourroit réduire l'Auteur de notre démonstration.

Son principe est plus propre à confirmer l'impieté qu'il veut détruire, qu'à la ruiner; car si une chose ne s'opposoit à un autre que quand la diversité d'espece les desuniroit, comment comprendroit-on que l'entendement d'un homme se pût refuter lui-même, pendant qu'il seroit un seul & unique individu, exempt de toute composition? Qu'il change comme une giroüette, qu'il approuve aujourd'hui ce qu'il désaprouvoit hier, on le comprend si l'on suppose que ses parties ne sont pas toûjours les mêmes; qu'elles ont tantôt plus de mouvement, & tantôt moins, &c. & si l'on avoit rejetté cette explication, parce qu'on croiroit que les corps respecteroient la sentence les uns des autres, on la reprendroit aussi-tôt que l'on auroit vû les suites du principe de notre Cartésien, qui sont que le même individu de la substance spirituelle fait main basse tous les jours sur ses propres jugemens.

Réflexions là-dessus.

La guerre des esprits est plus mal-aisée à concevoir que celle des corps, si l'on ne consulte que des idées abstraites sans descendre jusques à l'expérience. En effet on ne comprend guéres que des esprits qui n'occupent aucun lieu, & qui n'ont pour toutes armes que la pensée, se puissent contre-quarer réciproquement. Mais la seule idée d'une étenduë qui se meut, nous fait comprendre un choc, un combat continuel entre ses parties. Nos

(*k*) »Ces deux choses se suivent nécessairement par le »principe des Logiciens *Quæ sunt idem uni tertio, sunt* »*idem inter se.*

(*l*) *Ibid. pag.* 113.

Nos sens nous ont conduits sur cela à la pleine conviction. Les corps sont si éloignez de s'épargner, qu'ils se poussent & qu'ils se brisent les uns & les autres autant qu'ils peuvent. Jamais despotisme ne fut tel, que celui qui regne parmi eux: ils ne reconnoissent que la loi du plus fort, & il n'y a que l'impuissance, c'est-à-dire, que l'équilibre, qui arrête leurs hostilitez. Cependant si l'on en veut croire notre Auteur, ils respecteroient dans leurs semblables un faux jugement: la partie intellectuelle auroit la complaisance d'applaudir aux erreurs de la partie sensitive. N'a-t-il jamais consideré que les roues d'une horloge se meuvent en sens contraires, & que pendant que la moitié d'une même rouë monte, l'autre descend ?

Il auroit beaucoup mieux fait de nous donner quelque chose de nouveau sur la bonne preuve de l'immortalité de l'ame, je veux dire sur la preuve (*m*) que l'on tire de ce que toute matiere est incapable de sentiment; d'où il s'ensuit que notre ame n'est point matérielle. Dès que l'on accorde qu'une portion de matiere modifiée d'une certaine façon peut sentir, on ne sauroit plus convaincre aucune personne qu'une autre portion de matiere ne peut pas rectifier les erreurs des sens. On trouvera dans l'ame de l'homme tout autant de facultez que l'on voudra, les unes seront composées d'instrumens mieux assortis que les autres, & connoitront mieux par ce moyen la nature des objets. D'où vient, je vous prie, qu'un homme qui se sert d'une balance pour peser un morceau de plomb, corrige les faux jugemens qu'il avoit faits pendant qu'il n'avoit suivi que les lumieres de ses yeux ou de sa main? C'est qu'il employe un instrument beaucoup plus sûr. Il avoit cru en jugeant à vûë de pays, que ce plond (*n*) pesoit dix livres; & l'ayant sous-pesé, il avoit cru qu'il n'en pesoit pas plus de trois: la balance lui apprend qu'il en pese quatre.

Si l'ame étoit composée de divers arrangemens de matiere, les uns plus artistement travaillez que les autres, il ne seroit pas plus surprenant qu'il y eût en elle une machine qui jugeât des choses beaucoup mieux que les organes, que de voir les Cours Souveraines de Justice casser les Sentences des Présidiaux. On voit dans la même ville, & quelquefois dans le même corps de logis un Tribunal qui se trompe, & un Tribunal qui redresse ce faux jugement. Cela néanmoins seroit impossible selon l'hypothese de notre Cartésien; car tous les hommes sont de même espece, & selon lui les jugemens ne peuvent être jamais oposez, s'il n'y a entre les Juges une différence spécifique.

Pour ce qui est de cette parfaite conformité qu'il suppose entre l'imagination & les sens, je vous assure, Monsieur, qu'il en a trop dit. L'imagination n'est pas un dépositaire bien fidele de ce que les sens lui confient; elle broüille étrangement les especes: peu de gens rapportent les choses toutes telles qu'ils les ont vûës ou entenduës; ils confondent les noms, les lieux, & les tems, & plusieurs autres circonstances, & ils croyent néanmoins rapporter la verité. Il y a très-peu de Peintres qui pussent faire un portrait bien ressemblant, s'ils le faisoient de mémoire.

CHAPITRE XXV.

Réflexion sur une difficulté touchant l'étenduë considerée comme l'essence de la matiere, & touchant la divisiblité de cette matiere à l'infini.

JE passe à votre question sur l'autre Mémoire qui a été inseré dans le supplément (*a*) des Essais de Littérature. Il a été donné par un Philosophe (*b*) *anti-Cartésien*, & il a pour titre, *Difficulté sur l'étenduë considerée comme l'essence de la matiere, & sur la divisibilité de cette matiere à l'infiny.* Vos deux amis qui avoient été aux prises sur la prétenduë démonstration de l'immortalité de l'ame, se sont accordez à le soûtenir contre vos attaques. Vous les aviez tous deux sur les bras depuis une heure, lorsqu'une visite qui vous vint vous en delivra. Vous ne m'avez appris ni leurs raisons, ni les vôtres; vous me demandez seulement ce que je pense de cette *Difficulté*. Je vais vous le dire.

I. Je n'entens pas bien ceci: (*c*) *A ne consulter que la raison & l'idée de l'étenduë*, il est *nécessaire d'admettre l'immensité de la matiere .... mais la religion*, qui y est *interessée* oblige *en même temps à croire que Dieu, par un miracle*, empêche *cette immensité.* Nous savons tous que l'idée de miracle renferme une interruption du cours ordinaire de la Nature, une exception aux loix générales, un évenement supérieur aux causes secondes, & opposé à l'action qu'elles sont accoutumées de produire. Nous savons aussi que Dieu, qui est l'Auteur des miracles, fait cette exception aux loix génerales, afin qu'en manifestant aux hommes l'empire qu'il a sur toutes choses, il convertisse les incrédules, ou les rende inexcusables, &c. Or, selon cette idée on ne sauroit concevoir qu'il empêche *par un miracle* l'immensité de la matiere; car il faudroit qu'il l'eût empêchée au premier moment de la creation; c'est à-dire, qu'au lieu de créer une infinité de corps, comme les loix de la Nature l'auroient exigé, il n'eût produit qu'une certaine portion de matiere. Cette conduite d'aussi ancienne date que la nature, peut-elle passer pour une exception aux loix génerales, ou pour une interruption du cours ordinaire de la Nature; une interruption, dis-je, destinée à persuader aux hommes, qu'il y a un être plus puissant que toutes les causes naturelles dont ils ont éprouvé la force, & que cet être les veut attirer à son amour, & les rendre bienheureux? Un miracle antérieur à la production de l'homme, & qui n'a jamais été revelé, peut-il s'ajuster avec la notion de miracle que j'ai décrite?

Ce que c'est que miracle. Si Dieu a empêché par un miracle l'immensité de la matiere.

Non-seulement ce miracle n'a jamais été revelé à l'homme par les Prophetes, ou par les Apôtres, mais on peut même assurer, qu'il y a révelation naturelle, que l'étenduë est infinie. Il n'y a jamais eu d'homme qui ait pû y concevoir aucunes bornes. Ceux qui sont les plus persuadez que le monde n'est pas infini, soûtiennent en même tems qu'il y a des espaces infinis au-delà du monde. On ne peut se dispenser d'en venir là; car

Révelation naturelle de l'infinité de l'étenduë.

(*m*) » M. Descartes & plusieurs de ses sectateurs ont admirablement mis en œuvre cet argument-là. Voyez aussi » les caracteres de Mr. de la Bruyere vers la fin.

(*n*) Je suppose que ce plomb soit un globe creux, & que » l'homme avant que de l'avoir sous-pesé le crût solide.

(*a*) » A la 2. Partie pag. 116. & suiv.

(*b*) *Ibid. pag.* 115.

(*c*) *Ibid. pag* 116. » Ce n'est point l'Auteur du Mémoi» re qui affirme cela; il le rapporte comme le discours » d'un autre.

car l'idée d'une étenduë infinie est si nettement empreinte dans l'esprit humain, qu'elle se présente d'abord, & avec tout son éclat, toutes les fois qu'on la consulte. C'est ce qu'on peut appeller à juste titre *révélation naturelle*. On a besoin de plus d'attention pour trouver l'attribut de corps dans l'idée de l'étenduë; il faut pour cela livrer combat d'un côté aux préjugez populaires touchant le vuide, & de l'autre aux préjugez de religion, qui nous font craindre que si le vuide étoit impossible, la puissance de Dieu ne fût bornée; & que si la matiere étoit infinie, Dieu ne perdît le privilege de jouir seul de l'infinité. A cela se joignent quelques raisons de méchanique, qui font trouver à de grands esprits, que s'il n'y avoit point de vuide, il n'y auroit point de mouvement. Voilà d'où vient que la révélation naturelle sur l'*identité* de la matiere & de l'étenduë, est beaucoup moins évidente que sur l'infinité de l'étenduë; c'est, dis-je, ce qui a fait admettre deux especes d'étenduë, l'une spatiale, l'autre corporelle; celle-là indivisible, immobile, pénétrable & infinie; celle-ci divisible, mobile, impénétrable & limitée.

De l'étenduë spatiale.

La division de l'étenduë en ces deux especes est une source inépuisable de difficultez à quoi l'on ne peut parer; car il faut dire ou que l'étenduë spatiale est Dieu même, ce qui est impie; ou qu'elle n'est rien, ce qui est absurde; ou qu'il y a un être increé distinct de Dieu, & du corps, & de l'esprit, ce qui est tout à la fois impie & absurde. Il faut de-plus inventer une raison qu'on ne trouve pas, avec quelque soin que l'on visite tous les coins & tous les recoins de son esprit; j'entens une raison qui fasse que la matiere soit impénétrable, mobile, divisible, & qui ne soit point tirée de l'étenduë. Ce sont de grands embarras, & néanmoins il y a des Philosophes qui ont mieux aimé s'y précipiter, que d'admettre un plein infini. Ils sont obligez d'admettre ce qu'ils ne sauroient concevoir; mais ils croyent que cela est permis lorsqu'on ne sauroit autrement éviter les difficultez que l'on trouve insurmontables. C'est ainsi que la revélation naturelle sur l'*identité* du corps & de l'étenduë, s'est obscurcie. Je reviens au miracle dont il est parlé dans le Mémoire.

Vous le voyez déjà sujet à un grand inconvénient par la circonstance de sa date; mais ce n'est rien en comparaison du reste.

Il n'y a point de miracle qui puisse détruire l'immensité de la matiere liée avec l'idée de l'étenduë.

Tous les Philosophes Chretiens conviennent, qu'il n'y a point de miracles par rapport aux loix éternelles, mais seulement par raport aux loix arbitraires qu'il a plu à Dieu d'établir dans la Nature. Un Législateur libre qui exécute lui-même ses loix, en suspend l'exécution quand il le trouve à propos; mais si une loi émane de la nécessité des choses, si en conséquence de cela elle est immuable, n'y attendez point d'exception en aucun cas, c'est une affaire impossible. Or entre les loix, ou les véritez éternelles & immuables, il n'y en a point de plus certaine que celle-ci, que rien n'arrive contre l'essence des choses. Il a été possible à Dieu de ne créer aucun corps, mais non pas de créer des corps qui n'eussent pas l'essence du corps. Il peut anéantir une créature, mais non pas de telle sorte, qu'il en laisse subsister les attributs essentiels. Quand donc on affirme que l'immensité de la matiere émane nécessairement de l'idée de l'étenduë; & que Dieu empêche par un miracle cette immensité, on ne considere pas que les miracles ne sauroient atteindre jusques au point où on les éleve, car l'idée de l'étenduë & l'essence de l'étenduë c'est la même chose; il n'y a donc point de miracle, qui puisse empêcher l'immensité de la matiere, si elle est liée nécessairement avec l'idée de l'étenduë.

De l'essence de la matiere & des accidens.

Vous m'allez représenter ce que disent les défenseurs de la Transsubstantiation, que par miracle Dieu ôte à la matiere toute étenduë, & aux accidens l'inhérence à leur sujet. Cela, Monsieur, n'est d'aucune conséquence ici. Ceux qui parlent de la sorte demeurent d'accord, que l'étenduë actuelle n'est point de l'essence du corps, & que l'inhérence actuelle n'est point de l'essence des accidens. Ainsi selon leur doctrine il doit être (*d*) indifférent à la matiere d'avoir de l'étenduë ou de n'en avoir pas, & aux accidens d'exister dans un sujet ou sans nul sujet; car tout ce qui n'est pas de l'essence d'une chose lui est accidentel & indifférent. Comme donc il a été libre à Dieu de faire une loi sur le mouvement ou sur le repos de la matiere, indifférente de sa nature au mouvement ou au repos, il ne lui a pas été moins libre de faire une loi sur l'étenduë ou sur la non-étenduë de la matiere, & sur l'inhérence, ou sur la non-inhérence des accidens, s'il est vrai que de sa nature la matiere soit indifférente à l'étenduë, ou à la non-étenduë, & que les accidens soient par leur essence indifférens à inhérer dans un sujet, ou à subsister sans aucun sujet. Les loix de Dieu faites avec cette liberté sont suspenduës quand bon lui semble, sans que les créatures soient réduites à un état opposé à leur nature: l'état où elles se trouvent pendant cette surséance de la loi, leur est aussi (*e*) naturel que celui où elles se trouvent pendant le cours de la loi: & il n'y a point d'autre différence entre ces deux états, si ce n'est que l'un est conforme à la loi que Dieu a choisie pour le train commun de la nature, & que l'autre n'est conforme qu'à la (*f*) loi, qu'il a réservée pour certains cas extraordinaires. Vous voyez bien qu'il n'est pas possible d'appliquer ceci à l'hypothese de ceux qui avoüent que l'étenduë est de l'essence ou de l'idée du corps, & que l'immensité de la matiere émane nécessairement de l'idée de l'étenduë.

II. L'Auteur du Mémoire ajoûte, que (*g*) *dès qu'on fait consister l'essence de la matiere dans l'étenduë, on est réduit à ces extrémitez, à la nécessité d'admettre l'immensité de l'étenduë, de la matiere,* (*h*) *du monde; de parler d'indéfini, d'étenduë spatiale; de dire que par miracle Dieu empêche cette immensité.* Je vous assure, Monsieur, qu'il prend mal la chose: ceux qui ont une fois posé que l'essence de la matiere consiste dans l'étenduë, doivent dire que la matiere n'a point de bornes, mais non pas que Dieu empêche par miracle cette immensité. Vous venez de voir les raisons qui leur interdisent ce langage, & bien-loin

(*d*) „Je n'ignore pas qu'ils parlent de je ne sai quelle „exigence de l'étenduë ou de l'inhérence: mais ce ne sont „que des mots: les créatures inanimées ne demandent „point plutôt un état qu'un autre

(*e*) „C'est-à-dire, aussi conforme à leur essence par„ticuliere, quoiqu'il ne soit pas conforme au cours ordinaire établi dans la nature ou dans le monde.

(*f*) „J'appelle ainsi les décrets, qui font exception „aux loix générales.

(*g*) *Pag.* 116 117.

(*h*) „J'ai suivi sa ponctuation, quoi qu'elle me sem„ble vitieuse.

loin qu'ils soient obligez de recourir à l'*étenduë spatiale*, il faut nécessairement qu'ils la rejettent.

En disant que l'étenduë n'est pas l'essence de la matiere, on ne leve point la difficulté.

III. L'Auteur insinuë (*i*) que l'on feroit cesser ces difficultez, si l'on assuroit que l'étenduë n'est pas l'essence de la matiere. Il n'est pas plus heureux en ceci que dans sa remarque précédente; car que l'étenduë ait été produite comme l'essence de la matiere, ou comme une qualité inhérente à la matiere, les difficultez subsistent également. Une étenduë qui seroit un accident, & non pas une substance, entraîneroit les mêmes suites. Si entant que substance, elle intéresse la religion, elle ne l'intéresse pas moins entant qu'accident. Si elle subsiste sans sujet au-delà du monde, nouvelle difficulté, un accident sans sujet. Si elle y subsiste dans un sujet distinct du corps, autre nouvelle difficulté, une substance modifiée d'étenduë, & distincte de la matiere. Après tout si l'étenduë est infinie, voilà toûjours un être infini, qui n'est point Dieu; qu'il soit une substance, ou qu'il soit un accident, cela revient à la même chose.

IV. L'Auteur prétend que ceux qui disent (*k*) que la matiere est divisible à l'infini, & qui parlent des *infiniment petits*, tombent dans le le même abyme que ceux qui soûtiennent que la matiere est immense. Je croi qu'il à raison.

La Religion n'est point contraire à l'infinité numerale.

V. Il demande (*l*) *si dans la nécessité où la révélation & la Foy nous mettent de contredire l'idée d'une matiere infinie en grandeur, elles ne nous obligent pas aussi de contredire l'idée d'une matiere infinie en petitesse, c'est-à-dire, d'une matiere divisible à l'infini.* Je lui répons qu'il me paroît que ces deux idées méritent le même sort, mais qu'il avance sans preuve que la religion nous oblige à rejetter l'infinité de la matiere; car ce n'est pas une preuve que d'alleguer, que (*m*) *la religion nous enseigne que la créature est un Etre limité, & qu'il n'y a d'infini que Dieu.* L'infinité numérale des créatures n'empêche point qu'elles ne soient un être borné: un corps n'est pas plus parfait lorsqu'il existe avec un nombre infini d'autres corps, que s'il étoit seul. L'essence de l'espece est toute entiere (*n*) dans chacun de ses individus, & n'augmente point ses perfections, quand elle est communiquée à plusieurs sujets; & par conséquent un monde infini n'est autre chose qu'un assemblage d'une infinité d'êtres limitez. Cela ne préjudicie point à la doctrine que Dieu seul est infini, c'est-à-dire, qu'il n'y a que lui dont l'essence, la puissance, la sagesse, &c. soient infinies; que les perfections de tout autre être sont limitées; qu'il en est le créateur; qu'il peut les détruire, & en disposer comme bon lui semble. Une infinité numérale, communiquée, précaire, ne rend pas le monde moins sujet à la vanité & à la caducité dont parlent les Ecritures, que s'il n'avoit que deux lieuës de circuit.

Non plus que la divisibilité de la matiere à l'infini.

La preuve que l'Auteur tire de la Foy & de la révelation, l'oblige-t-elle à prétendre que les espaces imaginaires ont des bornes? Ne faut-il pas qu'il reconnoisse avec tous ceux qui ne veulent pas avoüer l'infinité de l'étenduë de la matiere, qu'ils sont infinis? Permettez-moi d'observer que la même preuve a paru bien foible aux Scholastiques, qui soûtiennent communément (*o*) que Dieu peut produire un infini, & qu'il y a actuellement (*p*) dans un grain de sable une infinité de parties. La divisibilité à l'infini passe pour certaine parmi presque tous les Philosophes Scholastiques. Les Cartésiens ont suivi la même opinion, les Géometres la supposent, & ils disent les uns & les autres, que (*q*) *les preuves en sont démonstratives, s'il en fut jamais.* Ils ne voyent donc pas que cela fasse nul tort à l'infinité de Dieu.

VI. Mais, dit l'Auteur (*r*), *ces preuves démonstratives doivent céder à la certitude, & à la verité de notre Religion.* D'accord, s'il est vrai que la Religion Chretienne nous ait appris que le nombre des créatures est fini, & qu'il ne peut être infini. Pour prouver que cela nous a été révelé, il faudroit que l'on citât des passages de l'Ecriture, qui traitassent dogmatiquement de l'hypothese de physique, que tout vrai Chretien est obligé d'adopter. On prie l'Auteur du Mémoire d'en rapporter quelques-uns, s'il peut.

Le vuide & les bornes de la matiere, contraires à l'essence du corps.

Vous savez que rien ne choque davantage dans l'hypothese qui établit l'étenduë pour l'essence de la matiere, que de voir qu'il s'ensuit de là que le vuide est impossible, que Dieu n'a pu créer un corps sans en créer une infinité, & qu'il ne peut en conserver un sans en conserver une infinité. On prétend que c'est renfermer la toute-puissance de Dieu dans des bornes trop étroites, & injurieuses à son empire absolu sur toutes choses. Mais ceux qui s'effarouchent de ces conséquences, devroient se ressouvenir de ce qu'on leur appris dans les Ecoles de Philosophie & de Théologie, que l'essence des créatures est immuable, tant par rapport à la puissance ordinaire du Créateur, que par rapport à sa puissance absoluë; c'est-à-dire, que par miracle il ne pourroit faire un corps sans lui donner l'essence & la nature de corps. Ainsi dès qu'il a été permis à Mr. Descartes de suivre l'idée que nous avons de l'étenduë, selon laquelle il n'y a nulle difference entre le corps & l'étenduë, il a dû nier que le vuide fût possible, & que la matiere fût bornée; car le vuide & les bornes de la matiere seroient contraires à l'essence & à la nature du corps.

Tout cela ne détruit point la liberté de Dieu.

Mais que deviendra la liberté souveraine du Créateur, s'il a été necessité de produire un nombre infini de corps, ou de n'en produire aucun, & s'il n'y a point eu de milieu entre ces extrémitez? Répondez, Monsieur, que la liberté de Dieu ne consiste pas à pouvoir se départir des loix immuables de l'ordre: l'infinité de ses perfections demande qu'il ne puisse point pécher, ni agir contre les idées de la sagesse, ou autrement que selon l'essence des choses. S'il est donc de l'essence de l'étenduë de n'être determinée à aucune situation, elle est nécessairement mobile: elle n'a donc pû exister sans avoir autour de soi un espace. De-là l'infinité de l'étenduë spatiale, & par conséquent corporelle, & toutes les autres conséquences.

Ceux qui tiennent la divisibilité à l'infini ne sont-ils pas obligez de reconnoître, que la matiere est d'une telle nature, qu'il est impossible de la créer,

(*i*) *Ibid. pag.* 117.
(*k*) *Ibid.*
(*l*) *Ibid. pag.* 118.
(*m*) *Ibid.*
(*n*) »Tout le monde sait les maximes des Philoso»phes, *essentia rerum consistunt in indivisibili: substantia* »*non suscipit magis & minus.* On a, ou toute la nature de »la substance, & de l'animal, &c. ou l'on n'en a rien.
(*o*) »Voyez Petrus Hurtadus de Mendoza *Philos. univers.* »*disput.* 13. *de physicâ. pag.* 312. *& seq. édit. Lugd.* 1624.
(*p*) *Id. ibid. disput* 15. *pag.* 337.
(*q*) »Ces paroles sont de l'Auteur du Mémoire *ubi* »*suprà* pag. 119.
(*r*) *Ibid.*

créer, composée d'un certain nombre de parties (f) dont l'une soit plus petite que toutes les autres. Pourquoi donc crier contre ceux qui soutiendront qu'elle n'a pû être composée d'un certain nombre de parties, dont l'une fût plus grande que toutes les autres? Si elle a dû renfermer un progrès à l'infini en descendant, pourquoi n'aura-t-elle pas dû avoir un pareil progrès en remontant?

Voudroit-on que Dieu cessât d'être libre dès qu'il ne pourroit pas faire une creature semblable à une autre sans en faire deux? L'ordre immuable n'impose-t-il pas une absoluë necessité de faire deux choses, s'il faut necessairement que l'une soit faite avec ressemblance?

CHAPITRE XXVI.

Veritable nom de l'Auteur qui s'est deguisé sous celui de Guillaume Wander.

Particularitez sur l'Abbé Lanion.

JE puis vous donner un plein éclaircissement par rapport au petit Livre intitulé, *Méditations sur la Metaphysique, par Guillaume Wander*. Il fut imprimé secretement à Paris l'an 1678. in 16. & non pas à Cologne comme le titre le porte. Vous auriez bien de la peine à trouver cette édition; mais vous trouverez cet Ouvrage dans le Livre que je vous envoye, qui est un *Recueil de quelques Pieces curieuses concernant la Philosophie de Monsieur Descartes*. Ce Recueil fut imprimé (a) en Hollande l'an 1684. in 12. La Préface & les Nouvelles de la (b) Republique des Lettres vous apprendront quelque chose touchant le mérite de ces Méditations du prétendu Guillaume Wander; mais comme vous n'apprendrez point là le veritable nom de l'Auteur, j'y supplée en vous disant que celui qui les a faites est Mr. l'Abbé de Lanion. Vous savez sans doute qu'il est de Bretagne, & d'une naissance distinguée; qu'il a beaucoup d'esprit; qu'il étoit alors de l'Academie Royale des Sciences, & qu'il passe avec justice pour un bon Mathématicien. Il est frere de Mr. de Lanion, Lieutenant General dans les armées de France.

CHAPITRE XXVII.

D'une Vie de Mr. de Turenne, dont l'Auteur s'est appellé faussement Mr. du Buisson.

Differens Ouvrages de l'Auteur de la vie de Mr. de Turenne.

L'Eclaircissement que vous souhaitez de moi sur la vie de Mr. de Turenne, imprimée l'an 1685. *in* 12. ne sera pas moins certain que le précedent. On assûre dans le titre, que cet Ouvrage fut imprimé à Cologne chez Jean de Clou, & que Mr. du Buisson, premier Capitaine, & Major du Regiment de Verdelin, en est l'Auteur. Ce sont deux mensonges. Il fut imprimé à la Haye par Henri van Bulderen, & composé par un homme qui est encore en vie, & qui depuis a fort occupé les Imprimeurs (c); car c'est lui qui a donné au Public les (d) nouveaux Interêts des Princes, la vie (e) de l'Amiral de Coligni, les Memoires de Rochefort, les Memoires d'Artagnan, les (f) Memoires de la Fontaine, les (g) Entretiens de Mr. Colbert avec Boüin, les Annales de la Cour & de Paris, la (h) Guerre (i) d'Italie, & une infinité d'autres Ouvrages. Il fit semblant d'ignorer l'inscription en faux, que Mr. l'Abbé de la Roque notifia de la maniere suivante: » (k) Nous sommes obligez » d'avertir ici le Public, que la Vie de Mr. » de Turenne imprimée à Cologne l'année » derniere, n'est point de Monsieur du Buisson, » premier Capitaine & Major du Régiment de » Verdelin, sous le nom de qui elle a esté pu» bliée. C'est ce qu'on a découvert par l'exacte » recherche que l'on a faite tant auprès de ceux » qui ont fréquenté cet Officier, que de ceux » qui ont eu soin de ses affaires devant & après » sa mort: Aussi cet Ouvrage ne sent-il ni son » esprit, ni son honnêteté, & il est entierement » éloigné du respect qu'il a toûjours eu pour les » personnes de consideration qui y sont maltrai» tées «. Notre Auteur, dis-je, dissimula son ressentiment; & au lieu de corriger son mensonge, il l'amplifia dans la Préface de (l) l'édition 1688. car comme il avoit fait quelques additions à son Ouvrage, & qu'il en avoit refondu le stile, il debita que feu Mr. du Buisson avoit laissé *deux copies de la même chose*, l'une plus ample & plus correcte que l'autre. Il ajoûta que la moins correcte avoit servi d'original à la premiere édition, & qu'il publioit la plus correcte, dont l'Auteur l'avoit rendu dépositaire un peu avant que de mourir. Il se fâcha contre le Libraire de Geneve, qui avoit contrefait l'édition de 1685. & qui se vantoit d'en avoir exclus beaucoup de mauvaises phrases. Il le traita d'homme *d'au-delà des Monts*, tant il est versé (m) en Géographie.

Sa negligence à l'égard des dates.

Vous pouvez voir une idée generale de cette vie de Mr. de Turenne, dans les Nouvelles (n) de la Repuplique des Lettres, & dans le Journal (o) de Leipsic. Mais comme je sai que vous souhaitez quelque chose de moins vague, je vous dirai que le prétendu Mr. du Buisson est un Ecrivain qui narre fort joliment. Il y a du vif & de la clarté dans son stile, & s'il eût donné plus de tems à composer cet Ouvrage, & à rechercher des Mémoires, il l'eût rendu beaucoup meilleur. On trouve à redire, & avec raison, qu'il n'ait point datté chaque évenement considerable, & que bien-loin d'en marquer le jour, il n'en ait pas même cotté l'année. C'est une negligence que l'on ne pardonne plus, on veut aujourd'hui sur ce point-là une entiere précision. Il étoit d'autant plus necessaire, qu'il s'assujettît

(f) » On considere ici les parties, entant qu'elles sont » proportionelles: par exemple, un pied, un demi pied, » un quart de pied, &c. ou un pied, deux pieds, quatre » pieds, &c.

(a) » A Amsterdam chez Henri Des-bordes.

(b) » Mois de Mars 1684. Art. 3. à la fin.

(c) Cet Auteur s'appelloit de Courtilz, il est mort en 1712. On peut voir un grand Article sur son sujet à la fin de la Bibliotheque Historique de la France par le P. le Long.

(d) » Voyez les Nouvelles de la Rep. des Lettres, » Nov. 1685. Art. 11. du Catalogue.

(e) » Voyez les mêmes Nouvelles, Mars 1686. Art. 5.

(f) » Voyez les mêmes Nouvelles, Mars 1690. Art. 5.

(g) Je les ai citez ci dessus Chap. V.

(h) » Voyez les mêmes Nouvelles, Janv. 1703. Art. 5.

(i) Conferez ceci avec le commencement du Chap. suivant.

(k) » Journ. des Savans du 16. de Sept. 1686. p. 447. » édit. de Holl.

(l) » C'est la 3. de la Haye.

(m) » Geneve à l'égard de la France est au-deçà, & » non au-delà des Alpes.

(n) » Au mois de Juillet 1685. Art. 1. du Catalogue » des Livres nouveaux.

(o) » Au mois de Mars 1686. pag. 130.

sujettît à datter, qu'il mêle presque toûjours les affaires generales avec celles de Mr. de Turenne. Les digressions deviennent fréquentes par-là, elles transportent d'une année à l'autre l'esprit du Lecteur; il faudroit donc que l'historien ne reprît jamais son fil sans une datte précise; mais c'est dequoi il se met fort peu en peine. Il se remet dans le droit chemin par un *cependant*: voilà tout le secret de sa transition: Rapportera qui voudra ce terme, ou au tems immédiatement précedent, ou au tems des premieres lignes de l'épisode. Ce dernier cas est pénible, & surtout lorsque l'année ne paroît pas à la marge. L'autre cas est une source d'illusion. On le comprendra par cet exemple.

L'Auteur (p) ayant conduit Mr. de Turenne jusqu'à la jonction avec les troupes Suedoises, nous parle de l'état de l'Italie, & de ce qui se passa en Flandres & à Paris, jusqu'au tems des barricades, & de l'arrêt du Parlement contre le Cardinal Mazarin. Il joint à cela le mauvais état où ces troubles de Paris reduisirent les affaires de la France en Catalogne & en Italie, & il finit par la levée du siege de Cremone. Cette digression qui contient environ dix pages, vous conduit jusques à l'année 1649. qu'il faut deviner, car on ne la marque point. Vous rentrez en matiere par un, (q) *cependant tout nous réüssissoit à souhait en Allemagne*, qui n'est pas même *alinea*. N'est-ce point brouiller & fatiguer les Lecteurs, ou les tromper? Ne s'imagine-t-on pas que pendant que la ville de Paris se rebelloit, Mr. de Turenne étoit très-heureux en Allemagne? Si l'on veut savoir que ces grands progrez précederent les commencemens de la rebellion, ne faut-il pas recourir à d'autres Livres?

Et à l'égard des evenemens qu'il confond.

Ce n'est point en ce genre-là le défaut le plus notable de l'Historien. Il est plus blâmable encore de ce qu'il confond les tems, lors même qu'il ne raconte que ce qui s'est fait dans le même lieu. Il fait préceder ce qui devoit suivre. Je ne vous en donnerai qu'un exemple, quoique j'en puisse marquer beaucoup. Il veut (r) que le Gardinal Mazarin soit rentré dans le Royaume, & dans Paris, avant que le Cardinal de Rets eût été emprisonné, & il suppose que le premier de ces Cardinaux, se voyant bien rétabli à la Cour, fit arrêter l'autre. Mauvaise transposition des évenemens; le Cardinal de Rets fut mis en prison (ſ) le 19. de Decembre 1652. & le Cardinal Mazarin ne fit son entrée à Paris (t) que le 3. de Fevrier 1653.

Son erreur sur l'âge de l'Electeur de Baviere.

C'est une legere faute; mais il la faloit pourtant éviter, que de dire que (u) l'Electeur de Baviere s'enfuyant de Munic s'embarqua *sur (v) l'Isere à l'âge de soixante & dix-huit ans.* Il se trouva dans ce triste état l'an 1648. qui étoit la 75. de son âge, & non pas la 78. car il étoit né (vv) le 14. d'Avril 1573.

Et dans ce qu'il dit du mépris de Mr. de Turenne pour la qualité de Maréchal de France.

Voici une faute plus considerable. L'Auteur assure que (x) *le Vicomte de Turenne . . . avoit été fait Maréchal de France (y); mais qu'il n'en voulut point prendre la qualité, ce qu'on trouva étrange à cause que son pere n'avoit pas été si délicat. Il ne le fit pourtant qu'avec bon conseil, & l'on crut que sa Maison ayant perdu sa Souveraineté, ils pourroient perdre leur rang avec le temps, à moins que d'user d'une grande précaution. Ce fut donc la raison pour laquelle on l'appella toujours le Vicomte de Turenne, ceux qui avoient été de cet avis ayant cru qu'il ne pouvoit se faire appeller Maréchal sans s'abaisser.* C'est aller bien vîte que de parler de la sorte, & c'est prendre une partie pour le tout. Mr. de Turenne n'a dédaigné la qualité de Maréchal de France, qu'après l'avoir portée un fort long-tems. On ne lui en donnoit point d'autre dans la Gazette de Paris, avant le Traité des Pyrenées. Il faloit donc qu'il la reconnût pour legitime; car toute la France sait bien que cette Gazette est d'une très-grande autorité, à l'égard des titres dont les personnes de cette (z) importance y sont qualifiées. Le Gazettier est fort exact en cela, & s'en pique même, n'ignorant pas que s'il y faisoit du préjudice aux droits de quelqu'un, on s'en plaindroit, & qu'il seroit obligé de se retracter. Il changea de style, lorsque Mr. de Turenne eût temoigné son mépris pour la qualité de Maréchal, & qu'il eût ôté de ses armes le bâton qui est la marque de cette dignité. Je pense qu'il n'en usa de la sorte qu'après que sa Maison eût obtenu d'être reconnuë comme une Maison de Prince, ou qu'après qu'on l'eût declaré Maréchal de Camp general. Il obtint ce grade (a) à Montpellier le 6. d'Avril 1660. On lui donnoit cette derniere qualité dans les Gazettes de Paris (b) l'an 1667. mais depuis 1672. jusques à sa mort, elles le nommoient simplement *le Vicomte de Turenne.* Il avoit souffert plusieurs années de suite qu'on le nommât Maréchal de France dans des Epitres Dédicatoires, & ce ne fut que peu-à-peu qu'il se dégoûta de ce titre. Son Historien s'est donc trompé quant au fait, & il se refute lui-même dans un (c) autre Ouvrage.

Fausseté de son raisonnement à ce sujet.

Il n'est guéres moins censurable du côté du raisonnement; car dequoi eût pû servir au Maréchal de Turenne de ne prendre pas le titre d'une charge dont il faisoit les fonctions, & qu'il avoit si bien acceptée, qu'il en avoit prêté (d) le serment de fidelité? Si le titre eût pû lui être préjudiciable *avec le tems*, s'il n'eût pû le prendre *sans s'abaisser*, l'acceptation de la charge, & l'exercice actuel de ses fonctions eussent été encore beaucoup plus à craindre. Or il ne craignit rien de ce côté-ci, pourquoi donc auroit-il craint les consequences du titre? Je veux croire que dès le commencement ses vûës de Souveraineté & d'Altesse ne trouverent pas bien leur compte dans la qualité de Maréchal de France: elle est dans le vrai au-dessous des Princes, & je m'étonne qu'un de nos Nouvellistes (e) n'ait pas songé à cela, lorsque

(p) » Vie de Mr. de Turenne, liv. 3. pag. 224.
(q) *Ibid. liv. 4. pag.* 234.
(r) » Vie de Mr. de Turenne, liv. 5. au commencement pag. 302. 303.
(ſ) » Du Londel, Fastes, pag. 193.
(t) *Priolus, lib. 9. cap. 1. pag. m.* 319.
(u) » Vie de Mr. de Turenne, liv. 4. pag. 237.
(v) » Il faloit dire l'*Iser*. & laisser le nom d'*Isere* à la riviere qui passe à Grenoble.
(vv) » Blanc, hist. de Baviere tom. 4. pag. 5.
(x) » Vie de Mr. de Turenne, liv. 3. pag. 173.
(y) » L'an 1643.
(z) » Je me sers de cette restriction, à cause que la Gazette de Paris se conforme assez a l'abus commun par rapport à une infinité de Marquis sans Marquisat, &c.
(a) „ Du Londel, *ubi suprà* pag. 198.
(b) „ Le Sieur Dalicourt la lui donne aussi dans sa rélation de la Campagne Royale ès années 1667. & 1668.
(c) „ Dans les Memoires d'Artagnan tom. 1. p. 354. où il parle ainsi: *Le Vicomte de Turenne avoit reçu le même honneur qui avoit été fait à Gassion. Il n'y avoit pas été indifferent comme on l'y a vû depuis: le titre & le Bâton de Maréchal ne lui avoit pas paru indigne d'être mis au devant de son nom, & au-devant & au-derriere de son Carosse.*
(d) „ Le 16. Novembre 1643. *Anselme hist. des grands Officiers* pag. 266. 267.
(e) „ Voyez les Lettres Historiques du mois de Fevr. 1703. pag. 171.

que sur un faux Memoire il a mis le Duc de Vendome parmi les mécontens, de n'avoir pas été compris dans la promotion du mois de Janvier 1703. Mais Mr. de Turenne passa pardessus tous ces scrupules, parce qu'il avoit envie de commander en Chef, & qu'il lui eût fallu toûjours obéir à des Maréchaux de France, s'il n'eût pas été de leur nombre.

Son peu d'exactitude à juger de la cause des évenemens.

Voici encore un exemple qui vous apprendra que le prétendu Mr. du Buisson n'examine pas les choses avec cette exactitude qu'un Historien se doit imposer. *Le Duc de Lorraine*, dit-il (*f*) *qui étoit du côté de la Moselle, n'eut pas plutôt appris cet* (*g*) *accident, qu'il attaqua le Maréchal de Crequi, nonobstant qu'il eût à passer la Sarre en sa présence, & après avoir défait entierement son armée, il prit la ville de Treves, où il s'étoit renfermé par désespoir.* C'est un des défauts les plus fréquens des Historiens, de donner aux évenemens une relation de cause & d'effet qui ne leur appartient pas. Notre du Buisson est tombé ici dans cette faute. La mort de M. de Turenne arriva le 27. de Juillet 1675. & sans doute elle fut sçûë du Duc de Lorraine le lendemain. Mais elle n'eut aucune influence sur la résolution d'attaquer Mr. de Créqui : on ne l'attaqua que le onzieme d'Août, & l'on y fut déterminé par les motifs les plus sages que la science militaire pût suggérer indépendemment du coup de canon qui avoit ôté la vie au Vicomte de Turenne. On assiégeoit Treves (*h*) avec *environ* 18. *mille hommes*, & l'on eut *avis de la marche du Maréchal de Crequi qui s'avançoit pour combattre* les assiégeans, *encore qu'il n'eût pas plus de huit mille hommes sous son commandement*. Le meilleur parti, le moyen le plus assûré de prendre Treves, étoit d'aller battre cette poignée de monde avec laquelle le Maréchal marchoit au secours des assiégez.

Ses fautes au sujet du Duc de Lorraine.

Nouvelle faute de l'Auteur. Ce ne fut point le Duc de Lorraine, qui battit Mr. de Créqui. Il n'assista point au combat, & il ne commandoit point l'armée qui assiégeoit Treves. Les Généraux qui allerent audevant de ce Maréchal eurent bien l'honnêteté de (*i*) *prendre le Conseil du Duc de Lorraine*; mais ce fut toute la part qu'il eut à l'expédition & au combat, à moins qu'on ne compte pour quelque chose que ses troupes y assisterent (*k*), & y firent bien leur devoir. Les assiégeans reçurent après la victoire (*l*) un renfort *d'environ* 5. *ou* 6. *mille hommes*, & attaquerent la Place *vigoureusement*. Elle leur fut renduë (*m*) le 6. de Septembre. Le Duc de Lorraine n'eut de part à cette conquête, qu'à proportion des troupes qu'il commandoit, qui comparées avec les autres n'étoient qu'une petite portion de l'armée. Il fut mécontent des autres Princes qui l'avoient (*n*) *traité avec si peu de confiance & d'honneur, les Alliez ne luy ayant jamais voulu ceder le premier commandement*. Voilà ce qu'un homme de (*o*) qualité, son Sujet, son fidelle serviteur, & en quelque sorte son Domestique, a fait savoir au Public.

Notre Auteur qui avoit pû lire cela, n'a pas laissé de raconter fort amplement dans un autre (*p*) Ouvrage cette prétenduë victoire du Duc, sans dire un mot des autres (*q*) Princes qui en eurent toute la gloire. Mais quant à la prise de Treves il abandonne son erreur; il assûre (*r*) que *les Princes de Luneboug prirent soin du siege*, & que ce furent eux qui réduisirent la place. Il est vrai qu'il dit aussi qu'ils ne se chargerent de ce soin, qu'à cause que le Duc de Lorraine, attaqué d'une fievre maligne, *s'étoit fait porter à Coblents où il mourut*. Voilà une étrange faute & pire que la premiere, car la ville capitula le 6. de Septemb. & ce Duc ne tomba malade que le 17. du même mois, (*s*) & il mourut le 20. non pas à Coblents, mais *dans un village de peu de marque nommé* Alembach. C'est ce que le prétendu Du Buisson auroit pû lire dans les Memoires de Mr. le Marquis de Beauvau.

Et dans la généalogie du Cardinal Mazarin.

Il paroît se piquer de la science généalogique; mais je vous assûre qu'il n'y est pas trop exact. Il dit (*t*) que le Cardinal Mazarin *destinoit* au Duc de Bouillon *une de ses nieces, fille de son frere, dont il avoit déja marié les deux aînées au Connétable de Colonne, & au Comte de Soissons*. En cherchant dans d'autres Livres le tems dont il veut parler, on trouve que c'est l'année 1658. Il a raison de dire, que l'une des nieces du Cardinal avoit été mariée à Mr. le Comte de Soissons, & il a tort dans ce qu'il assûre de l'autre, qui ne fut mariée au Connêtable Colonna qu'en 1661. mais sa plus grande faute est de dire, que ces Demoiselles étoient filles du frere du Cardinal Mazarin. Cette Eminence n'avoit des nieces que par ses deux sœurs. Il venoit de prendre l'une pour l'autre deux sœurs du Duc de Savoye; car il avoit dit dans la page précedente, qu'on parla de marier Loüis XIV. avec une Princesse de Savoye, qui épousa ensuite le Duc de Baviere, & qui a été mere de Madame la Dauphine. Il y a là une faute de généalogie, & une faute de chronologie. La mere de Madame la Dauphine avoit été mariée au Duc de Baviere 6. ou 7. ans avant qu'on parlât (*u*) de marier Loüis XIV. avec une sœur du Duc de Savoye. Jugez par-là si notre Auteur examine bien les choses.

Ouvrages meilleurs que le sien au sujet de M. de Turenne, surtout celui du Comte de Bussi-Rabutin.

Je ne prétens pas pour cela, Monsieur, vous déconseiller la lecture de la vie qu'il a donnée de Mr. de Turenne. Je souscris au jugement d'un Auteur (*v*) qui a décidé que cet Ouvrage *mérite d'être lû*, & qui y *renvoye les honnêtes gens qui veulent savoir* beaucoup *de choses de ce fameux Capitaine*. Mais si vous voulez le connoître encore mieux, vous devez consulter aussi quelques autres Ecrivains, & nommément Mr. de Langlade, & l'anonyme Walon, & surtout Mr. le Comte de Bussi-Rabutin. Ce qu'a fait le premier de ces trois Auteurs, se trouve (*w*) à la fin de ses Memoires

(*f*) » Vie de Mr. de Turenne pag. pénult. & derniere. » Notez que l'Auteur met quatre *il* dans sans sa période, » qui se rapportent alternativement à deux personnes. » Cela est contre les regles du style François.

(*g*) » C'est-à-dire, la mort de Mr. de Turenne.

(*h*) » Memoires du Marquis de Beauvau pag. 448. » 449. édit. de Cologne 1688.

(*i*) *Ibid. pag.* 449.

(*k*) *Ibid.*

(*l*) *Ibid. pag.* 450.

(*m*) » Du Londel *ubi suprà* pag. 217.

(*n*) » Memoires de Beauvau pag. 453.

(*o*) » Le Marquis de Beauvau.

(*p*) » Intitulé *Histoire de la guerre de Hollande*, & imprimé à la Haie chez Henri van Bulderen l'an 1689. 2. » vol. in 12. Voyez-y pag. 311. & suiv. du 1. Tome

(*q*) » Les Ducs de Brunswic.

(*r*) *Ibid. pag.* 317. & suiv.

(*s*) » Memoires du Marquis de Beauvau pag. 453.

(*t*) » Vie de Mr. de Turenne pag. 340. 341.

(*u*) » On en parla pendant le voyage que le Roi fit à » Lion l'an 1658.

(*v*) » Richelet, remarques sur les plus belles Lettres » Françoises Tome 1. pag. 335. édit. de Holl. 1699.

(*w*) » Sous le titre de *quelques particularitez de la vie & des* » *mœurs de Henry de la Tour d'Auvergne Vicomte de Turenne*.

res (x) de la vie de Fréderic Maurice Duc de Bouillon. L'anonyme est d'autant plus considérable, qu'il étoit dans le parti Espagnol, & qu'il publia son *abrégé de la vie de Mr. de Turenne, ou Reflexions sur les matieres du temps*, lors (y) que la guerre contre la France étoit la plus échaufée. Il a rendu beaucoup de justice aux qualitez éminentes de ce Général, & il en a dit des particularitez fort curieuses. Mais sa profonde capacité dans l'art militaire, ses grands coups de maître, sa conduite merveilleuse, ne paroissent nulle part dans un si beau jour que dans les Memoires du Comte de Bussi-Rabutin. Il faut être du métier pour décrire dignement de telles choses, & voilà pourquoi ce Comte y a si bien réüssi. Au reste ce qu'il témoigne est d'autant plus glorieux à la memoire de Mr. de Turenne, qu'il n'avoit pas sujet de se loüer de ce Maréchal de France. Il a bien voulu apprendre au Public, qu'il en avoit reçu de mauvais offices, & qu'il ne se gênoit guéres pour regagner ses bonnes graces. *Lorsque le Maréchal de Turenne*, dit-il, (z) *par des dégouts qu'un Général peut donner à des Officiers Généraux qu'il n'aime pas, ne m'a pas obligé de l'aimer, j'ay essayé de luy trouver des ridicules, ne pouvant le décrier sur la guerre; car sur cela ses meilleurs amis ne feront jamais plus d'honneur à sa vertu & à son héroïsme, que j'en ay toûjours fait.* Il fit contre lui une chanson, qui a été inserée dans la suite du Menagiana. (a) *Servant sous M. de* (b) . . . *il donna imprudemment dans une embuscade. Il envoya prier ce Général de lui donner secours pour le dégager. Mais M. de . . . . en fit des railleries: Hé quoy, disoit-il, donne-t-on encore aujourd'hui dans de telles embuscades? M. de Bussi qui sçut la raillerie qu'on avoit fait de lui, fit cette Chanson pour s'en vanger.*

Son Altesse de (c) . . . .
Soi disant Prince très-haut
Ressent l'amoureuse peine,
Pour l'Infante Gueneg (d). . .
Et cette grosse Climene,
Partage avec lui sa peine.

Il s'est blâmé lui-même (e) de n'avoir pas eu assez de souplesse par rapport à ce grand homme.

De tous les endroits où il le louë, il n'y en a point d'aussi beau, que celui où il rassemble tous les traits de son caractere. C'est un portrait fini s'il en fut jamais. On le trouve dans ses Memoires à la page 415, & dans son Usage des adversitez à la page 101. & 102. Je vous conseille de le comparer avec celui que Priolo (f) a donné de ce Maréchal, & avant celui que Mr. de Guilleragues en donna dans la Gazette de Paris, & qui a été inseré dans les Lettres (g) du Comte Rabutin.

Remarques sur le changement de Religion de ce Maréchal.

Vous trouverez le changement de Religion du Vicomte de Turenne dans tous les Auteurs, qui donnent quelque détail de sa vie; mais il n'y en a guéres qui parlent du dessein dont il s'entêta de réunir les deux Religions en France. Si vous voulez avoir quelque idée de cette entreprise, consultez (h) l'historien de l'Edit de Nantes. On a bien speculé sur les motifs de ce changement de Religion, & ceux qui croyoient qu'on s'étoit tourné de tous les côtez imaginables, ont pû voir dans le Journal (i) de Hambourg, qu'il manquoit encore quelque chose aux conjectures. Vous verrez là un nouveau motif. Revenons au prétendu Mr. du Buisson.

Grand nombre d'autres Ouvrages attribuez à ce même Auteur.

Je ne fais pas difficulté de vous assurer, qu'il est l'Auteur de l'*histoire de la guerre de Hollande*, qui fut imprimée à la Haie l'an 1689. en 2. volumes *in* 12 & qui s'étend depuis l'année 1672. jusqu'en 1678. Les Journalistes de Leipsic en ont parlé, & ont donné à connoître qu'ils y remarquoient bien des mensonges. Ils en indiquent trois ou quatre qui concernent des faits publics les plus éclatans que l'on puisse (k) voir. L'analyse que Mr. de Beauval vous fournira (l) de la même histoire est très-bonne. Vous y trouverez l'éloge (m) que l'Auteur mérite par rapport aux agrémens de la narration.

Il y a des gens qui le soupçonnent d'avoir composé divers écrits qui avoient paru avant qu'il donnât la vie de Mr. de Turenne, & dont quelques-uns réfutent les autres; car on croit que par complaisance pour les Libraires, il prenoit quelquefois la plume contre la France, mais que son inclination le portoit ensuite à réfuter ce qu'il avoit dit. On soupçonne donc qu'il publia en 1683. *La conduite de la France depuis la paix de Nimegue: Réponse au Livre intitulé, la conduite de la France depuis la paix de Nimegue*: & en 1684. *Histoire des promesses illusoires depuis la paix des Pirenées*; à laquelle histoire, si je m'en souviens bien, quelqu'un répondit quelque tems après. On le soupçonne encore d'avoir publié en 1684. *Memoires* (n) *contenant divers évenemens remarquables arrivez sous le regne de Loüis le Grand, l'état où étoit la France lors de la mort de Loüis XIII. & celuy où elle est à présent.* On lui attribuë aussi quelques pieces satiriques, qui difament cruellement plusieurs Dames de la Cour de France, & de celle de Bruxelles. Ces pieces sont intitulées, *Conquêtes amoureuses du grand Alcandre dans les Pays-Bas avec les intrigues de sa Cour*, à Cologne chez Pierre Bernard 1684. *Les intrigues amoureuses de la Cour de France*, à Cologne chez Pierre Marteau 1685. *Les conquêtes du Marquis de Grana dans les Pays-Bas*, à Cologne chez Pierre Marteau 1686. *Les Dames dans leur naturel, ou la galanterie sans façon sous le Regne de grand Alcandre*, à Cologne chez Pierre Marteau 1686. à quoi l'on peut joindre *le grand Alcandre frustré, où les derniers efforts de l'Amour & de la Vertu, Histoire galante*, à Cologne (o) chez Pierre Marteau 1696. Si l'on a raison ou non de lui imputer tous ces Ecrits-là, c'est

(x) „ Ils furent réimprimez à Amsterdam l'an 1693.

(y) „ L'an 1676.

(z) „ Bussi Rabutin, l'usage des Adversitez *sub. fin.* „ *pag. m.* 162. 163. Voyez les Memoires d'Artagnan Tom. „ 2. pag. 473, 475.

(a) „ Suite du Ménagiana pag. 237. édit. de Holl.

(b) „ C'est-à dire, *Turenne*.

(c) „ C'est à-dire, *Turenne*.

(d) „ C'est à-dire *Guenegaud*.

(e) „ J'ay eu tort avec le Maréchal: je devois dissimuler les chagrins qu'il me donnoit, & ne pas tirer „ au baston avec un homme de ce crédit-là, mon General, qui pouvoit ou faire valoir, ou taire mes services. *Bussy ubi suprà pag.* 162. 153. Voyez aussi ses Memoires pag. 417. édit. de Holl.

(f) *Priolus de rebus Gall. lib.* 1. *cap.* 2. Voyez aussi *lib.* 7. *cap.* 8.

(g) „ Dans la 142. de la 4. partie, *pag. m.* 205. 206.

(h) „ Aux endroits marquez dans la Table des matieres.

(i) „ Du 30. de Septembre 1695. pag. 214. & suiv.

(k) „ Voyez le Journal. de Leipsic, Sept. 1689. *pag.* „ 498. *& seq.*

(l) „ Voyez l'histoire des Ouvrages des Savans, Juillet 1689. pag. 442. & suiv.

(m) *Ibid. pag.* 456.

(n) „ Voyez les Nouvelles de la Republ. des Lettres, „ Mars 1684. Art. 4.

(o) „ Notez que tous les Ouvrages dont je viens de „ donner le titre sont in 12. & qu'aucun n'a été imprimé dans la Ville de Cologne.

c'est ce que je ne deciderai point. Je vous dirai seulement qu'il s'est rendu digne d'être soupçonné de les avoir faits; qu'il s'en est, dis-je, rendu digne par des Ouvrages qui sont effectivement de lui.

En general je vous avertis qu'on ne se peut guéres fier à un Historien, depuis qu'on a sçu qu'il a mis au jour mille & mille choses inventées à plaisir, ou puisées dans les bruits de Ville.

CHAPITRE XXVIII.

Si le Pape Innocent XII. reçut dans ses ports la Flote Angloise.

Fausseté qu'il rapporte du Pape Innocent XII. & de M. de Catinat.

C'Est pourquoi je vous conseille de continuer à douter de ce qu'il raconte (a) qu'en (b) 1695. l'Admiral Russel ayant amené sa Flote sur les cotes d'Italie, les Genois prêterent quatre millions au Roi d'Angleterre, *& le Pape lui-même tout ennemi qu'il est des Protestans, fut obligé de recevoir les Vaissaux Anglois dans ses ports, & d'envoyer complimenter de sa part* cet Admiral, *qu'il regala d'autres présens que de Reliques.* Je ne me souviens point d'avoir rien lû de cela dans les Gazettes de Hollande, ni dans leurs Commentateurs, & tous ceux que j'ai consultez m'ont répondu qu'ils n'en ont aucune idée. Comment seroit-il possible qu'un si grand sujet de triomphe, & une si ample matiere de reflexions & d'acclamations, eût laissé si peu de traces dans la mémoire de ceux qui lisent les écrits des Nouvellistes? Doutez donc du fait jusques à ce qu'il soit attesté par des personnes plus croyables que l'Auteur dont il s'agit. C'est un homme qui veut se faire lire, & qui pour en mieux donner à garder parle des choses comme témoin oculaire, quoiqu'il n'ait bougé de sa chambre. Il cherche à se debiter comme un grand registre d'Anecdotes, il seme partout des avantures qui puissent surprendre. On seroit bien simple si l'on croyoit sur sa parole, que Mr. de Catinat s'est déguisé (c) plusieurs fois en Moine, &c. pour le service du Roi, & nommément pour porter le Duc de Mantouë à recevoir dans sa Capitale une garnison Françoise.

Il y a tant de conformité entre les manieres de cet Auteur, & celles de l'Ecrivain qui a composé les Mémoires (d) du Comte de Vordac, qu'on ne sauroit trouver étrange qu'il y ait des gens qui conjecturent que ces deux Livres sont freres.

Remarques sur ses talens.

C'est dommage que cet homme ayant un genie si fécond, & le don d'écrire avec une facilité extraordinaire, & avec beaucoup de vivacité, n'ait point pris de mesures mieux entenduës pour employer ses talens. S'il se fût bien attaché à suivre les grands modeles de l'antiquité, & les loix que tant de maîtres de l'art historique ont noblement expliquées, il auroit pû devenir un très-bon Historien (e).

CHAPITRE XXIX.

De l'Abbé Cotin.

L'Abbé Cotin Auteur de la Version des Lamentations de Jeremie.

VOus avez vû parmi les Poëtes François dont l'Abbé de Villeloin a fait mention (f), *celuy qui a composé une si belle Version des Lamentations de Jeremie, & du chant nuptial de l'Espouse des Cantiques, aprés s'être assez signalé par d'autres pieces Philosophiques, & quelques autres encore un peu moins serieuses, quoique toujours fort honnêtes, dans son Theoclée, dans son livre de l'Ame immortelle, & dans son recueil d'énigmes,* & vous n'avez pû deviner à tant de marques le nom de cet homme-là. Vous voulez que je vous le dise; il me sera aisé de vous satisfaire: mais je crains que vous ne vous repentiez d'avoir été si curieux. Vous attendez sans doute quelque grand nom révéré sur le Parnasse, & vous ne recevrez qu'un nom excommunié, proscrit & abandonné en proye aux Comédiens, & il faudra que l'admiration ou l'estime que vous aviez préparée, fasse place à la pitié qui est duë aux malheureux; car c'est de l'Abbé Cotin que l'Abbé de Villeloin (g) a voulu parler.

Effet de la critique que Moliere fit de lui dans les Femmes savantes.

Cotin qui n'avoit été déja que trop exposé au mépris public dans les Satires de Mr. Despreaux, tomba entre les mains de Moliere, qui acheva de le ruiner de réputation, en l'immolant sur le theâtre à la risée de tout le monde. Je vous nommerois, si cela étoit necessaire, deux ou trois personnes de poids qui à leur retour de Paris, après les premieres représentations de la Comedie des femmes savantes, raconterent en Province qu'il fut consterné de ce rude coup, qu'il se regarda, & qu'on le considera comme (h) frappé de la foudre; qu'il n'osoit plus se montrer; que ses amis l'abandonnerent; qu'ils se firent une honte de convenir qu'ils eussent eu avec lui quelques liaisons; & qu'à l'exemple des Courtisans qui tournent le dos à un favori disgracié, ils firent semblant de ne pas connoître cet ancien Ministre d'Apollon & des neuf Sœurs, proclamé indigne de sa charge, & livré au bras seculier des Satiriques. Je veux croire que c'étoient des hyperboles; mais on n'a point vû qu'il ait donné depuis ce tems-là nul (i) signe de vie, & il y a de l'apparence que le tems de sa mort seroit inconnu, si la reception de Mr. l'Abbé d'Angeau, son successeur à l'Academie Françoise, ne l'avoit notifié.

Obscurité où il tomba.

Incertitude sur le tems de sa mort & sur son âge.

Cette reception fut cause que Mr. de Vizé, qui l'a décrite avec beaucoup d'étenduë, dit (k) en passant que Mr. l'Abbé Cotin étoit mort au mois de Janvier 1682. Il ne joignit à cela aucun mot d'éloge, & vous savez bien que ce n'est pas sa coutume. Les extraits qu'il a donnez (l) amplement de la harangue de M. l'Abbé d'Angeau, nous font juger qu'on s'arrêta peu sur le mérite

(a) » Dans son Livre de la guerre d'Italie, pag. 264. » 265. édit. 1702.

(b) Il n'est point l'Auteur du Livre de *la guerre d'Italie.* Voyez la Préf. du tom. 2. de cet Ouvrage, No. III.

(c) *Ibid. pag.* 10. 349. 350. 352.

(d) » Imprimez à Paris l'an 1702. & supprimez peu » après. (Voyez les Nouv. de la Rep. des Lettres, Août » 1702. pag. 238.) & réimprimez aussi-tôt en Hollande. » Voyez les mêmes Nouvelles, Oct. 1702. pag. 407.

(e) Conferez ce chapitre avec la Préf. du 2. tom. de cet Ouvrage, No. IX.

(f) » Michel de Marolles Abbé de Villeloin, Lettre à » l'Abbé de Condé à la fin de sa Traduction Françoise du » Poëme d'Ovide *in Ibin*

(g) ,, Il le louë aussi beaucoup à la pag. 174. & 176. ,, de ses Memoires.

(h) *Triste jaces lucis evitandumque bidental.*

Persius, Sat. 2. v. 27.

(i) ,, J'excepte un Sonnet inseré dans le Mercure Galant, Juillet 1678. *pag. m.* 15.

(k) ,, Mercure Galant du mois de Mars 1682. pag. ,, 143. Notez qu'il le louë, mois de Juillet 1678 *pag.* ,, *m* 16.

(l) *Ibid.* Mars 1682. pag. 147. & suiv.

rite du prédecesseur, & qu'il sembloit que l'on marchoit sur la braise en cet endroit-là. Rien n'est plus contre l'usage que cette conduite. La réponse du Directeur de l'Academie, si nous en jugeons par les extraits, (m) fut entierement muette par rapport au pauvre défunt. Autre inobservation de l'usage. Je suis sûr que vous voudriez, que Mr. Despréaux eût succedé à Cotin. L'embarras qu'il auroit senti en composant sa harangue, auroit produit une scene fort curieuse. Mais que direz-vous du Sieur Richelet (n) qui a publié, que l'on enterra l'Abbé Cotin à Saint Merri l'an 1673. Il lui ôte huit ou neuf ans de vie, & ils demeuroient l'un & l'autre dans Paris. Mr. Baillet qui demeure dans la même Ville, le croyoit (o) encore vivant en 1686. Voilà une grande marque d'abandon & d'obscurité, & une occasion de se souvenir de l'épitaphe qui fut faite *sur le champ par une* (p) *femme d'esprit*, lorsqu'on crut qu'une (q) Duchesse étoit *perie par la chute d'un pont :*

> *Cy git Olympe, à ce qu'on dit,*
> *S'il n'est pas vrai, comme on souhaite,*
> *Son épitaphe est toûjours faite ;*
> *On ne sait qui meurt, ni qui vit* (r).

Quelle revolution dans la fortune d'un homme de Lettres ! Il avoit été loüé par des Ecrivains illustres : il étoit de l'Academie Françoise (s) depuis 15. ans, & il s'étoit tant signalé à l'Hôtel de Luxembourg, & à l'Hôtel de Rohan, qu'il y exerçoit la charge de Bel-esprit juré, & comme en titre d'Office, & personne n'ignore que les (t) Nymphes qui y présidoient, n'étoient pas duppes. Ses œuvres galantes avoient eu un si prompt débit, il n'y avoit pas fort long-tems, qu'il avoit falu que la (u) seconde édition suivît de près la premiere ; & voilà que tout d'un coup il devient l'objet de la risée publique, & qu'il ne se peut jamais relever de cette funeste chute. Le goût de la vieille Cour n'est pas un rempart bien ferme. La Republique du bel esprit est comme la Cour (v) de Roboam, l'avis des jeunes Conseillers y est préferé à celui des vieux.

Circonstance de la critique que Moliere fit de lui.

Vous n'étiez point encore en âge de lire, lorsque le premier volume du Mercure Galant fut imprimé. Cela me fait croire que vous n'avez point de connoissance de deux faits que l'on y trouve. Voici le premier : (vv) *Bien des gens font des applications de la Comedie* des femmes savantes, *& une querelle de l'Auteur, il y a environ huit ans, avec un homme de Lettres, qu'on prétend estre représenté par Monsieur Trissotin, a donné lieu à ce qui en est publié ; mais Monsieur de Moliere s'est suffisamment justifié de cela par une Harangue qu'il fit au Public deux jours avant la premiere représentation de sa Piece : Et puis ce prétendu original de cette agreable Comedie, ne doit pas s'en mettre en peine, s'il est aussi sage & aussi habile homme que l'on dit, & cela ne servira qu'à faire éclater davantage son mérite, en faisant naître l'envie de le connoistre, de lire ses Ecrits, & d'aller à ses Sermons. Aristophane ne détruisit point la réputation de Socrate, en le joüant dans une de ses Farces, & ce grand Philosophe n'en fut pas moins estimé dans toute la Grece.* Voici l'autre fait : » (x) Monsieur l'Archevesque de Paris, Directeur de l'Academie Françoise, la mena ces jours passez à » Versailles pour remercier le Roy de l'honneur » qu'il a fait à cette illustre & spirituelle Compagnie, d'en vouloir prendre la place de Protecteur qu'avoit feu Monsieur le Chancelier. . . . Monsieur d'Angeau . . . qui est aussi » de l'Academie, traita magnifiquement ce Prélat avec tous les Académiciens ses Confreres. » Monsieur Cotin n'étoit point de ce nombre, de» peur, dit-on, qu'on ne crût qu'il s'estoit servy » de cette occasion pour se plaindre au Roy de » la Comédie qu'on prétend que Monsieur de » Moliere ait faite contre lui ; mais on ne peut » croire qu'un homme qui est souvent parmy les » premieres personnes de la Cour, & que Mademoiselle honore du nom de son Amy, puisse » estre crû l'objet d'une si (y) sanglante Satyre. » Le portrait en effet qu'on lui attribuë, ne » convient point à un homme qui a fait des Ouvrages qui ont eu une approbation aussi generale que ses Paraphrases sur le Cantique des » Cantiques. Je ne parle point de ses Oeuvres » Galantes, dont il y a plusieurs éditions ; ce » sont des jeux où il s'amusoit avant qu'il fit la » profession qu'il a embrassé avec autant d'austerité qu'on sçait qu'il la fait maintenant.

Ce qui a donné lieu à cette critique.

Je crois qu'on se trompe, quand on dit qu'une querelle de Moliere avec l'Auteur représenté sous le personnage de Trissotin, a donné lieu aux applications. Bien des gens ont cru que ce fut plûtot la querelle qu'eut Mr. Ménage avec Cotin au sujet de Mademoiselle de Scuderi. Vous en trouverez le détail dans un petit Livre intitulé (z) *la Menagerie*, que l'Abbé Cotin dédia à Mademoiselle. C'est une piece très-piquante & assez ingenieuse. Mais vous pourrez voir dans la suite (a) du Menagiana, que *la scene où Vadius se broüille avec Trissotin, parce qu'il critique le sonnet sur la fievre, qu'il ne sçait pas être de Trissotin, s'est passée veritablement chez Mr. B. . . . .* & que *ce fut M. D . . . . qui la donna à Moliere.*

Des autres Ouvrages de l'Abbé Cotin, & de son commerce avec les femmes.

La Theoclée (b) de Cotin, ou *la vraye Philosophie des principes du monde*, n'est pas un bon Livre, n'en déplaise à l'Abbé de Villeloin. Ses Oeuvres galantes sont en leur espece beaucoup meilleures. Il y a trop peu de nerfs dans cet Ouvrage philosophique, & trop de paroles : le dialogisme que l'Auteur employe est une source continuelle d'inutilitez.

Ses Sermons, au dire de Mr. Perrault (c) qui y avoit assisté sans y être au large, contentoient tout l'Auditoire. Je m'en rapporte à ce qui en est, & je pense que vous en faites autant ; mais si vous n'avez pas lû cet endroit des paralleles, vous

(m) *Ibid. pag.* 157. 158.
(n) „ Richelet, *ubi infrà.*
(o) „ Voyez les Jugemens sur les Poëtes, tom. 5. pag. „ 241. 244.
(p) „ Madame de Crecy. Voyez la suite du Menagia„ na, pag. 332. édit. de Holl.
(q) „ Madame de Mombazon.
(r) „ Voyez les Entretiens de Timocrate & de Philan„ dre sur les motifs de la conversion de l'Abbé de la „ Trappe, pag. 26. édit. 1685. & la suite du Menagia„ na, *ubi suprà.*
(s) „ Il fut reçu dans l'Academie Françoise l'an 1656.
(t) „ Mademoiselle, fille aînée de Gaston de France, „ Duc d'Orleans, & la Duchesse de Rohan.
(u) „ Elle est de Paris 1665.
(v) „ Voyez le 2. Livre des Chroniques, ch. 10.
(vv) „ Mercure Galant de l'an 1672. tom. 1, pag. 64. „ 65. édit. de Holl.
(x) *Ibid. pag.* 66. 67.
(y) » Cela est pourtant très-vrai.
(z) L'édition dont je me sers est de la Haye 1666. de » 37. pages in 12.
(a) » A la page 12. de l'édition de Holl.
(b) » Imprimée à Paris l'an 1646. in 4.
(c) » Perrault, paralleles des Anciens & des Moder» nes, tom. 2. pag. 174. édit. de Holl.

vous ferez bien de le lire. Vous y verrez des circonstances fort singulieres de la vie de l'Abbé Cotin; on l'y représenta grand Grec, & habile dans les langues Orientales. Si vous joignez à cela ce que Richelet (*d*) en a dit, vous ne manquerez pas de faire attention à la période, où on le fait d'une humeur (*e*) *un peu trop coquette pour un Abbé ; car il fréquentoit sans cesse les femmes : il n'en aimoit, il est vrai que l'esprit & la conversation, dans la pensée où il étoit, qu'elles polissoient les mœurs.* Je ne doute pas que Richelet en parlant ainsi ne se fondât sur la Préface, où Cotin expose, (*f*) que *l'heureux commerce qu'il a eu avec* les aimables personnes du beau sexe, *dès ses jeunes ans, & qui dure encore aujourd'hui avec joye, ne lui laisse rien à se reprocher.... Je leur dois rendre ce témoignage*, continuë-t-il, » que leurs innocentes faveurs ont » adoucy tout le chagrin de ma vie, & m'ont » mis en estat de me passer plus aisément de ce » qu'on appelle fortune. Ce n'est pas que j'aye » reçu jamais des Dames les plus magnifiques » aucun de ces avantages que les ambitieux & » les avares appellent des biens essentiels ; mais » c'est qu'en servant des personnes illustres, comme on fait la vertu, pour elles-mesmes, mes » services ont fait mon plaisir & ma recompense. » Les femmes de qualité ont poly mes mœurs, » & cultivé mon esprit, & comme je ne leur » ay jamais eu d'obligation pour ma fortune, » je n'ay jamais souffert auprès d'elles de servitude n'y de contrainte, & n'ai point eu d'attachement que très-volontaire. Avec la douceur de la vie, j'ai conservé parmy les plus » dangereuses la raison & la liberté. »

Voilà un très beau modele à proposer à ceux qui comme Cotin veulent *fréquenter sans cesse les femmes*. Il n'en aimoit que l'esprit, & que la conversation, il n'y cherchoit qu'à polir ses mœurs. Mais s'il se contentoit de cela, étoit-on bien aise qu'il s'en contentât ? Je vous donne cette question à examiner, & j'attens que vous me repondrez que si quelqu'un se propose ce modele, qui n'est pas moins difficile que bon, il doit en même tems se resoudre à le garder comme une instruction secrete, sans souffrir que l'on découvre les bornes qu'il s'est prescrites. Il doit se souvenir de ce qui a été dit (*g*) que *les conversations particulieres où l'amour n'a point de part, fatiguent presque toûjours.*

Critique de ce commerce.

Mais afin de pouvoir comprendre que cette inclination à coquetter s'étant renfermée dans de telles bornes, n'est point une tache sur la vie de l'Abbé Cotin, il faudroit savoir qu'il n'a point prêché. Or où est l'homme qui puisse en prétendre cause d'ignorance, après les satires de Mr. Despréaux ? Puis donc qu'on ne sauroit séparer sa qualité de Prédicateur d'avec celle de galant, il est impossible de ne pas trouver en lui un grand desordre. Un Prédicateur assidu auprès des femmes, & qui se met sur le pied de Bel-esprit, & de faiseur de Madrigaux, est bien-aise qu'elles les voyent en Chaire, & qu'elles admirent son éloquence; & pour cet effet il les avertit qu'il prêchera un tel jour; il n'oublie pas de dire qu'il redoute leurs oreilles délicates, & de se recommander à leur indulgence. On lui rend bien-tôt son encens, on lui jure qu'on sera charmé des beautez de son sermon. Les complimens se renouvellent deux ou trois fois de part & d'autre. Ce sera, si vous voulez, la clôture d'un long entretien sur des bagatelles de galanterie. On va l'entendre, & l'on voit que de la même bouche d'où sortent journellement mille fleurettes, il détaille les plus séveres maximes, & les plus profondes véritez de la Religion. Quel effet peuvent-elles faire ? Il va voir bien-tôt ses amies, & débute par les remercier de leur attention. Les coups d'encensoir commencent de part & d'autre par rapport à l'Homélie, & peu après on rentre dans les conversations ordinaires. Quel mélange ! quelle disparate !

L'ordre veut sans doute qu'un Abbé prenne le parti d'opter. S'il se mêle de prédication, il doit renoncer aux poësies & aux visites galantes ; & s'il n'y veut pas renoncer, il faut qu'il s'abstienne de la Chaire. Elle demande la gravité des mœurs, & le tient quitte de la politesse qui s'acquiert auprès des femmes. Mr. Baillet suivant ce principe a bien fait sentir les irrégularitez de l'Abbé Cotin. Si l'on prétend le loüer, dit-il (*h*) » comme un Poëte des plus galants d'entre ceux » qui ont lû & sçû par cœur la légende des » Ruelles, on est en danger de confondre avec » luy un célebre Prédicateur connu sous le nom » de Monsieur l'Abbé Cotin ; & dès qu'on aura trouvé dans un Abbé Séculier un sujet capable tout à la fois d'occuper la Chaire & le » Parnasse, on se verra embarrassé par cette alliance extraordinaire qu'il a pû faire des délices de la galanterie avec la séverité des maximes » de la Pénitence, du Renoncement à soi-mesme, & des autres vertus Evangéliques. »

Du tort que Boileau a fait à sa réputation.

Je ne sai si la mémoire de Cotin sera jamais réhabilitée : j'en doute un peu, car les traits dont Mr. Despréaux l'a percé (*i*) sont tournez d'une maniere que tout le monde les sait par cœur, & les applique à tout propos. Cela formente & perpétuë la prévention ; desorte qu'on ne sera guéres disposé à examiner les Ouvrages de Cotin, ou à leur rendre justice, quand même ils méritoient au fond quelques éloges ; & en le voyant tout couvert de playes, comme le Déiphobe de Virgile, on ne s'écriera point :

Quis (*k*) *tam crudeles optavit sumere pœnas ?*
Cui tantum de te licuit ?
(*l*) *Qu'elle étrange fureur*
D'un pareil attentat put concevoir l'horreur ?

CHAPITRE XXX.

Que Paul Emile n'est pas le premier qui ait donné le surnom d'Auguste à Philippe II. Roi de France.

De l'Auteur de la vie de Philippe Auguste. Mézeras refusé par

JE ne sçaurois vous dire mon sentiment sur l'histoire de Philippe Auguste publiée à Paris l'an 1702. Je ne l'ai point vûë, je ne la connois

(*d*) Richelet, vie des Auteurs François au-devant des » plus belles Lettres Françoises pag. LVI. & LVII. édit. de » Holl. 1699.
(*e*) *Id. ibid. pag. LVII.*
(*f*) » Cotin, Préface des Oeuvres Galantes.
(*g*) » Bouhours, Entret. d'Ariste & d'Eugene pag. 137. » de la 1. édition. Voyez les sentimens de Cléanthe, 2. » Part. pag. 38. édit. de Holl.
(*h*) » Baillet, Jugemens sur les Poëtes tom. 5. pag. 144. 145.
(*i*) *Impressit memorem dente labris notam.* Horat. Od. 13. lib. 1.
(*k*) *Virgil. Æneid. lib. 6. v. 501.*
(*l*) » Segrais dans la Traduction de l'Enéide *p. m.* 418.

Le témoignage de Robert Gaguin.

nois que par les extraits que j'en ai lûs dans le Mercure Galant, dans le Journal des Savans & dans le Journal de Trevoux. On prétend qu'elle vient de la même main que l'histoire de Charles VII. qui fut imprimée à Paris (*a*) l'an 1696. & qu'on attribuë à Mr. l'Abbé Genest.

Je puis mieux vous satisfaire à l'égard de la question, si Paul Emile est le premier qui ait donné le surnom d'Auguste à Philippe II. Roi de France. Je vous réponds positivement que cela est faux, & que vous devez compter pour rien ce passage de Mezerai : (*b*) *Les François donnerent au* Roi Philippe II. *le nom de CONQUERANT que Paul Emile a rendu en Latin par le mot AUGUSTUS, & qui a semblé si beau à tous ceux qui ont escrit depuis lui, qu'ils l'ont retenu, & ont presque oublié l'autre.* Il n'eût point parlé de la sorte s'il eût consulté Robert Gaguin, qui a écrit avant Paul Emile l'histoire de France, & qui a dit expressément, (*c*) *Philippus... Rex proculdubio gestorum magnitudine memorabilis, qui cum ad initio ætatis adeodatus appellaretur, Augustus quoque dictus est, tum propter ejus egregiam sanctamque virtutem, tum quia adeptum regnum auxit.*

Si quelqu'un de ceux à qui vous montrerez ce passage, vous objecte que Robert Gaguin a pû ouïr dire à Paul Emile, qu'il falloit en écrivant en Latin employer le mot *Augustus*, au lieu du terme de *Conquérant* dont les François se servoient, montrez-lui les premieres lignes de l'histoire de Philippe II. composée par Rigord. (*d*) *Incipit prologus in Librum gestorum Regis Philippi Augusti à Deo dati. Librum gestorum Philippi Augusti Christianissimi Francorum Regis mihi scribere gestienti, multa concurrerunt impedimenta.* Or en quel tems, je vous prie, vivoit Rigord ? N'étoit-ce pas sous le Regne de Louïs VIII. fils & successeur du Roi Philippe II ? Et ne dédia (*e*) t-il pas son Livre à Louïs VIII. peu après la (*f*) mort de Philippe Auguste ? Une autorité si forte me dispensera de vous alléguer Guillaume de Nangis, qui dans son histoire de Saint Louïs dediée à Philippe IV. qui commença de régner l'an 1285. s'est servi de ces paroles : (*g*) *Nobilissimo atque strenuissimo rege Franciæ Ludovico, filio illustrissimi Philippi Augusti regis Francorum, qui Normaniam subjugavit, apud Montpancier in Averniâ in reditu de terrâ Albigensium defuncto.*

Dans quel tems on donna à Philippe II. le surnom d'Auguste.

Vous me demanderiez peut-être, si l'on donna le surnom d'Auguste au Roi Philippe II. pendant sa vie ? Je ne le croi point, & je me fonde non seulement sur Paul Emile, qui observe que la posterité rendit à ce Prince cette justice : (*h*) *Augusti cognomen apud posteros promeruit* ; mais aussi & beaucoup plus sur ces paroles de Rigord : (*i*) *Sed forte miramini quod in primâ fronte hujus operis voco Regem Augustum. Augustos enim vocare consueverunt Scriptores Cæsares qui Rempublicam augmentabant, ab augeo ; (k) auges, dictos. Unde iste merito dictus est Augustus ab auctâ Republicâ. Adjecit enim regno suo totam Viromandiam, quam prædecessores sui multo tempore amiserant, & multas alias terras. Redditus etiam regni plurimum augmentavit.* Vous voyez qu'il appréhende que ses Lecteurs ne s'étonnent de ce qu'à l'entrée de son histoire, il donne le nom d'Auguste à ce Monarque, & qu'il s'en justifie par une raison qu'il tire des conquêtes de ce Roi. Cela insinuë manifestement deux choses ; l'une, que les François n'avoient point encore établi le surnom d'Auguste ; l'autre, qu'ils avoient déja établi le surnom de Conquérant ; car l'Historien suppose que la nouveauté de son mot Latin, ne fait qu'exprimer ce que l'on disoit en langue vulgaire.

Je suis sûr que si le surnom d'Auguste avoit été affecté à ce Monarque pendant sa vie, ou un peu après sa mort, Guillaume le Breton s'en feroit servi dans sa Philippide, qui est un Poëme sur les actions de ce grand Roi. Or c'est ce qu'il ne fait pas. Il lui donne les épitheres de *Magnus*, de *Magnanimus*, mais non pas celle d'Auguste. Il ne se passa pas beaucoup d'années entre la mort de ce Prince, & la publication de la Philippide. On le peut prouver par la conclusion de ce Poëme addressée à Carlot, fils naturel de Philippe Auguste, & disciple de Guillaume le Breton. On y trouve que ce Carlot (*l*) n'avoit pas plus de 15. ans. Le même Auteur a écrit en prose une histoire (*m*) de Philippe II. Il lui donne dans le titre (*n*) l'épithete *Magnanimus*. Il la lui donne aussi lorsqu'il parle (*o*) de son Sacre, & en quelques autres endroits. Je n'en voudrois pas conclure que ce fût un titre affecté, & érigé en surnom.

CHAPITRE XXXI.

De Don Francisco Ramos del Mançano.

L'Auteur de la *Relation des differends arrivez en Espagne entre Don Jean d'Autriche, & le Cardinal Nitard*, vous a appris que (*a*) *le Docteur Francisco Ramos del Mançano* fit une *sage & judicieuse réponse* au Manifeste que le Roi de France envoïa aux Espagnols, avant que d'entrer à main armée dans les Pays-Bas l'an 1667. Ce Docteur, ajoûte-t-on, *combatit fortement* le *prétendu droit* de la Reine Marie Therese sur le Brabant. Depuis que vous avez lû cela vous avez une forte envie de connoître ce Jurisconsulte Espagnol ; & n'ayant pû en rien apprendre de deux ou trois Avocats à qui vous vous êtes adressé, & qui ont beaucoup de Livres & de lecture, vous avez voulu essayer si je serois mieux informé qu'eux sur ce chapitre.

Vous

(*a*) „Voyez le 39. Journal des Savans. 1696. pag. „722. édit. de Holl.

(*b*) „Mézerai, Abregé Chronol. tom. 2. pag. 935. „636. édit. d'Amst. 1674.

(*c*) *Robertus Gagilinus de Francorum Regum gestis, lib. 6. fol. m. 107.*

(*d*) „Voyez *Historia Francorum ab anno Christi 900. ad* „*ann. 1285. Scriptores Veteres XI. pag. 159. edit. Franc.* „*1596. in fol.*

(*e*) *Serenissimo & amantissimo Domino suo Ludovico Dei gratiâ Philippi Regis Francorum semper Augusti illustri filio, regiæ indolis adolescenti gloriâ & honore sublimando ; Magister Rigodus natione.... vitam & sospitatem ab eo per quem reges regnant.* Ibid. pag. 158.

(*f*) „Arrivée le 14. de Juillet 1223. ibid. pag. 225.

(*g*) *Ibid.* pag. 401.

(*h*) *Paulus Æmilius de rebus gestis Francor. lib. 6. sub. fin. fol. m. 255. verso.*

(*i*) *Rigordus de gestis Philippi Augusti in Prologo pag. m.* 160.

(*k*) „Il suit la coutume des écoliers, qui en nommant „un verbe joignent la 2. personne à la premiere, *amo*, „*amas*, & en nommant un substantif ils joignent le géni- „tif au nominatif *mensa, mensæ*.

(*l*) *Quintus adhuc decimus tibi vix licet annus agatur.* Guil. Brito in Philippide sub. fin. pag. m. 396.

(*m*) *Gesta Francorum regis Philippi Magnanimi.*

(*n*) „Voyez le 5. tome des Historiens de France pu- „bliez par Du Chesne.

(*o*) *Anno ab Incarnatione Domini 1179. consecratus est in regem Philippus Magnanimus, in festo omnium Sanctorum.*

(*a*) „Relat. des différends arrivez en Espagne tome 1. „pag. 7. édit. de Holl.

Vous me trouverez fort dépourvu; mais ce que je pourrai vous dire sera pourtant un peu au-dessus de rien. Si j'avois la Bibliotheque des Ecrivains Espagnols du 16. & du 17. siecle, je pense que je pourrois vous fournir beaucoup de choses; car Don Nicolas Antonio, l'Auteur de cet exellent Ouvrage, estimoit beaucoup le Jurisconsulte dont il s'agit. Il avoit été son disciple, & il en parle avec éloge dans son traité *de exilio*. Malheureusement je n'ai plus cette partie de sa Bibliotheque: je l'ai euë d'emprunt trois ou quatre ans; après quoi je l'ai renduë comme de raison à celui qui avoit eu la bonté de me la prêter.

Differentes charges ausquelles Francisco Ramos del Mançano fut elevé.

Francisco Ramos del Mançano eut un mérite si prématuré, qu'à l'âge de 18. ans il disputa une chaire de professeur en Droit dans l'Académie de Salamanque, (*b*) & qu'elle lui fut adjugée. Il fut dès lors recommandé au Recteur, & à toute cette Université par le Conseil Souverain de sa Majesté Catholique (*c*). La premiere leçon qu'il fit fut imprimée, & passa pour une piece très-docte (*d*). Il publia aussi dans le même tems (*e*) une autre savante leçon; desorte qu'il fut Auteur à l'âge de 18. ans, & qu'on pourra le placer dans la seconde édition des *Enfans celebres* de Mr. Baillet. Il s'acquit ensuite un très-grand éclat dans l'Académie de Salamanque, dont il dévint le premier des Professeurs en Droit. On le trouva si digne d'une charge plus illustre, qu'il fut envoïé en Italie avec le caractere de Président du Conseil de Milan. Il fut rappellé en Espagne pour être mis dans de hauts emplois: on lui donna la charge de Conseiller au Conseil Souveran d'Italie. Il eut la même dignité dans le Conseil Souverain de Castille. C'étoit le poste qu'il occupoit lors qu'il fut choisi par sa Majesté Catholique, pour accompagner Don Louïs de Haro aux conférences de la paix des Pyrenées. Son nom paroît aux signatures du contrat de mariage de Louïs XIV. avec l'Infante d'Espagne, & il y paroît dans un rang (*f*) fort distingué. Il étoit Président du Conseil des Indes l'an 1663. comme je l'apprens d'une Epitre Dédicatoire où on l'exhorte à soutenir le projet de rétablir la navigation de la nouvelle Espagne, ou la flote de Barlovento. Le Licentié Jean Baptiste de Urquiola & Elorriaga, est l'Auteur de cette Epitre Dédicatoire. Il la mit audevant de sa (*g*) *disceptatio scholastica ad auspicatissimam Valentiniani & Valentis A. A. constitutionem in L. unica C. de Classicis, tit. XII. lib. XI. ad Euxonium P. P. emissam.* Il couronne de magnifiques éloges le Président du Conseil des Indes, & il observe que c'est une charge (*h*) qui donne de la supériorité sur les Vicerois du Pérou & du Maxique. Je vous remarque cela, afin que vous puissiez mieux connoître la fortune où notre Francisco Ramos del Mançano se vit elevé.

Grand nombre d'éloges qu'on lui a donnez.

Les loüanges qui lui ont été données par un grand nombre d'Auteurs sont bien pompeuses, & il est à remarquer qu'il ne se fit point un grand nom par la multitude de ses écrits imprimez: on le citoit principalement par raport à des Ouvrages, qui étoient encore manuscrits. On l'a encensé publiquement sur ce qu'il étoit presque le seul Professeur, qui eût reçu tant d'éloges, sans avoir donné des Livres au Public. *Professorum nemo, qui in Publicum opera non ediderunt, tot, & à tantis viris elogia fortius & promeritus fuit: quam Tu: nisi forte ex phylomusis Octavius Pantagathus, quem impense laudarunt magnus Lipsius, & alii, ex Jurisperitis Christophorus de Castellion dictus subtilitatum Princeps, cujus per utrinsque Raphaelis, Alexandri, Jasonis, & aliorum elogia memoriam retinemus, & ipsi praeclarum sui nomen ab oblivione vindicarunt* (*i*). C'est ainsi que lui parle Don Joseph Fernandes de Retes, Professeur en Droit à Salamanque, en lui dédiant son Commentaire *ad tit. de interdictis*. Il rapporte les éloges qui lui ont été donnez par l'anonyme qui fit imprimer à Milan le narré du suplice de Padilla. Il y ajoûte ceux que lui donnent Mercurialis Merlin Jurisconsulte de Forli; le Pere Antonin Diana; l'Abbé Paul Antoine de Larsia; Frere Nicephore Sebaste; le Médecin (*k*) Gaspar Caldera & Heredia; Cesar Carena; Grégoire (*l*) Brunelli; François (*m*) Stortius, de Venise; le Docteur Don Albert Navarre Burenus, de Pavie; Laurent (*n*) Matthieu Sanccius; Raphaël Villosa, de Barcelonne; Don Joseph d'Exea & Scartin; Don Pedro Valere Diaz, Arragonois; Don Jérome d'Altamira; Don Martin (*o*) Sarabia Professeur à Valladolid; Alphonse Benitez, & Juan Duran de Torres. Il cite le plus souvent ce qu'ils ont dit, & toûjours l'Ouvrage où ils l'ont dit, & il nomme leurs emplois & leur patrie. Ce détail est grand, je ne l'ai pas voulu copier partout, & j'eusse pû même me dispenser d'en transcrire une partie; car il vous sera aisé de trouver l'Ouvrage du Professeur Joseph Fernandez de Retes. Il fut imprimé à Lion (*p*) l'an 1660, in 4. Si je ne savois pas que la paresse est un dangereux tentateur, je me serois contenté de vous indiquer ce Livre-là. Mais dans l'incertitude si vous voudriez bien prendre la peine de le déterrer, j'ai cru qu'il faloit vous mettre en état de vous en passer, en cas qu'une information médiocre vous pût suffire.

Cet Auteur a fait une parenthese dans la page 70. pour remarqer que le Commentaire de' Francisco Ramos del Mançano *ad II. Juliam & Papiam* étoient sous la presse, *publico Musarum bono, praesertim civilis prudentiae*. Il cite quelquefois & avec des loüanges extraordinaires, un Ouvrage publié par ce Docteur. C'étoit une requête (*q*) présentée au Pape touchant les Eglises Cathédrales de Portugal. Le Licentié Don Juan Baptista de Urquiola & Elorriaga cite (*r*) *seculi nostri decus D. D. D. Franciscum Ramos del Mançano*

(*b*) *Josephus Fernandez de Retes epist. dedicat. commentar. ad tit. de interdictis & relegatis & deportatis, pag.* 13.

(*c*) *Id. ibid.*

(*d*) *Id. ibid. pag.* 11.

(*e*) *Id. ibid. pag.* 13.

(*f*) ,, Avant celui du Baron de Bateville Capitaine Gé- ,, néral dans la Province de Guipuscoa. Voïez l'histoire ,, de la paix, pag. 344. édit. de Cologne 1667.

(*g*) ,, Imprimée à Salamanque l'an 1663. in 4.

(*h*) *Merito not andum est, & cum observatione antiquitatis recolendam ejus* (classis) *curam commissam esse à prudentissimo, Magnoque Rege nostro Summo Praesidi Supremi Consilii Indici, sub quo uterque Prorex Peruanus, & Mexicanus merent .... negari non potest, majorem potestatem residere penes summum P. P. Indico, cui Proreges ipsi parent: à cujus mandatis pendent; qui in annos, in menses, in dies mittit vices Regia.* Joan Bapt. Urquiola Discept. Schol. pag. 17.

(*i*) *Jos. Fern. de Retes, ubi suprà pag.* 6.

(*k*) *In suo Tribunali Medico, Magico-Politico*, imprimé à Leide l'an 1658.

(*l*) *In elogiis virorum illustrium.*

(*m*) *In parte* 4. *sua Cassandra.*

(*n*) *In syllabo Auctorum, & in libro de regimine Valentiae.*

(*o*) *In disputatione pro dignitate humana natura, & sapientia Stoica.*

(*p*) ,, C'est une seconde édition augmentée La premie- ,, re est l'an 1642. l'Auteur la donna etant âgé de 22. ,, ans. *Retes ubi suprà pag.* 13. 14

(*q*) *Supplicatio ad Sanctissimam Sedem de Episcopatibus Lusitania rebellis.* Id. pag. 5. 90. 130.

(*r*) *Ubi suprà pag.* 4.

*çano in Academicis Commentariis ad tit. de Navicularii*s. Juan Francisco Ramos del Mançano fils de celui dont nous parlons, a quelque part aux éloges de son pere; car Don Joseph d'Exea & Scartin en parle ainsi : (*f*) *quam* (legem (*t*) deprecatio) *justo & ornatissimo Commentario illustravit V. C. D. D. Joannes Franciscus Ramos de el Mançano paterna eruditionis imago spirans*,

Voilà, Monsieur, tout ce que je puis vous dire concernant l'Auteur de la réponse au manifeste de la France sur la guerre de l'an 1667.

CHAPITRE XXXII.

D'une Lettre à Madame de Lionne.

De la coutume de falsifier les Manuscrits.

IL faut que celui qui vous a parlé d'une Lettre à Madame de Lionne, n'en ait vû que des copies falsifiées, ou qu'il ne soit pas connoisseur; car il n'est pas vrai, comme il vous l'a dit, que l'on y déchire grossierement & brutalement la réputation de cette Dame. Je vous le répete encore une fois, puisque ma premiere réponse sur cela n'a pû vous guérir de l'incertitude; je vous le répete, dis-je, après avoir lû tout de nouveau cette Lettre-là avec beaucoup d'attention. Je crains pourtant que ceci ne soit pas capable de vous fixer. Ce n'est pas que vous ne me rendiez assez de justice pour être bien persuadé que j'en use avec vous très-sincerement; mais d'ailleurs vous croïez connoître par plusieurs expériences la bonne foi & le bon gout de la personne qui vous a donné cette idée de la Lettre dont il s'agit. Vous demeurerez donc suspendu entre son témoignage & le mien, parce que vous jugerez, ou que je n'ai vû que des copies mitigées, ou que je ne trouve point grossier ce qui le paroit à d'autres; & vous douterez d'autant plus que j'aye vû une copie fidelle, que trois ou quatre personnes qui vous ont parlé differemment de cet écrit, s'accordent à le trouver trop rustique. Je ne vois point de meilleur expédient pour vous conduire à la certitude, que de vous envoïer une copie de cette Lettre, & de vous la garantir conforme aux Exemplaires imprimez qui en ont paru & disparu presque en même tems. Vous y pourrez ajoûter foi tout comme à l'original. Il n'est pas besoin de vous dire, vous le savez assez, qu'il y a des gens malins qui se plaisent à gâter les petites pieces qui courent en manuscrit. On y ajoûte ou l'on en retranche selon sa passion ce que l'on voudroit que l'Auteur y eût inséré, ou n'y eût pas inséré. Je ne doute pas que celle-ci n'ait eu ce destin. Il fut d'abord si difficile d'en trouver des Exemplaires imprimez, qu'il falut pour la faire vivre en multiplier les Exemplaires manuscrits, & apparemment on les a falsifiez pour la rendre plus choquante; desorte que c'est faire un bon service à la personne interessée, que de produire fidellement l'original, tel que je m'en vais vous l'envoïer.

» Lettre d'un homme de la Cour à Madame » de Lionne.

» Madame,

Original d'une Lettre à Madame de Lionne.

» Je vous suis très-obligé de m'avoir envoïé la » Lettre que vous avez écrite aux Jesuïtes, & » je vous assure que rien ne m'a jamais plus » réjouï; elle a aussi réjouï toute la Cour. Vous » sçavez qu'on s'y ennuie pour le moins autant » qu'ailleurs. Ainsi tout ce qui est nouveau & ex» traordinaire fait plaisir, & ne peut manquer » d'y être bien reçu. Ce n'est pas qu'on n'y ait vû » autrefois des essais de votre plume; mais on n'en » a pas vû encore de ce goût-là, & il semble » qu'on ne devoit pas même en attendre.

De ses Ecrits Théologiques, contre les Jésuites.

» Il faut convenir, Madame, que vous êtes de » ces génies heureux qui sont universels & » propres à tout. Dans vos belles années où » vous avez cru vous devoir au monde, vous » avez écrit des Lettres galantes avec plus de sen» timent, & de délicatesse que personne; & » maintenant que la saison des plaisirs est pas» sée, vous accommodant sagement au tems & » au parti de la dévotion que vous avez pris, » vous écrivez des Lettres sçavantes sur des matie» res de Religion, & vous le faites en Doc» teur. C'est ainsi que vous sçavez vous ren» dre célebre dans tous les états de votre vie; » mais c'est le propre du mérite distingué d'é» clater toujours de plus en plus.

» En effet quoy que vous ayez fait parler » de vous en tout temps, il est certain qu'on » en parle aujourd'hui plus que jamais; aussi » brillez-vous par un endroit bien singulier. » En vous voïant vous dérober aux yeux du mon» de sur le retour de l'âge, on avoit cru que vous » n'y aviez plus de personnage à faire, & que » vous vous réduisiez comme beaucoup d'autres » à celuy de pure dévote. Mais vous aviez de » plus grands desseins, vous n'avez quitté la scene » que pour y paroître avec plus d'éclat; votre » plus beau rolle n'etoit pas encore joüé, & un » Auteur de votre sexe, de votre rang, de votre » âge, qui traite de Théologie, de morale, d'I» dolatrie, est quelque chose de plus extraordi» naire que tout ce qu'on a vû jusqu'icy en votre » personne.

» Au reste, Madame, ne prenez pas tout cecy » pour un compliment. Quelque estime & quel» que attachement que j'aye pour vous, je ne » pourrois me résoudre à vous donner des loüan» ges que vous ne mériteriez pas, & comptez que » je vous dis ce que je pense véritablement, & tout » ce que le monde pense & dit icy comme moy.

» Il est vray que Messieurs des Missions Etran» geres partagent un peu l'applaudissement qu'on » vous donne. On loüe leur sagesse de vous avoir » mise à leur tête pour rétablir leurs affaires, & » on leur pardonne d'avoir laissé tomber en que» noüille la plume de leur parti, en vous la met» tant entre les mains. Le choix de ces Mrs. » paroît infiniment judicieux, & on regarde cela » comme un coup de maître, capable de décon» certer leurs adversaires, & de les mettre hors de » combat.

Comparée à Judith.

» Rien n'est effectivement plus propre à rem» plir de terreur la Société que de vous présenter » d'abord à elle, comme vous faites sous l'image » d'une Judith, qui va par l'ordre de Dieu » couper la tête à Holofernes. A vous prendre » précisément dans Bellechasse, où vous vous êtes » reti-

(*f*) *Apud Retes ubi suprà pag. 9. Voïez aussi pag. 11.*

(*t*) „ Il y a ainsi dans l'Original: les fautes d'impression „ sont fréquentes dans ce livre-là.

» retirée, la comparaison, Madame, que vous » faites de vous avec cette Héroïne ne laisse pas » d'être assez juste. C'étoit une veuve de qualité » qui vivoit dans la solitude, & qui n'en sortoit » que pour dissiper une armée d'Idolâtres qui me- » naçoient l'héritage du Seigneur.

» C'est ainsi que vous sortez de votre retrai- » te pour marcher contre vingt mille Jesuites, » qui adorent Confucius, & qui menacent l'Eglise » d'une ruïne entiere. Mais plus glorieuse encore » que Judith, vous attaquez à force ouverte, & » elle n'employe que l'artifice pour vaincre. El- » le ne triomphe que par les traits de sa beauté, » & vous prétendez le faire par les traits de votre » esprit, & de votre éloquence. Il ne s'agit » plus que de voir si vous aurez le même succès, » & peut-on en douter pour peu qu'on fasse at- » tention aux premiers coups que vous portez à » vos ennemis?

» Mais en attendant la défaite de la Société, » on doit toûjours, independamment du succès, » rendre justice à la grandeur de l'entreprise. On » a vû beaucoup de femmes marcher l'épée à la » main à la teste des armées, & affronter les plus » grands périls; mais on n'en a point vû à la » tête d'un corps de Prêtres & de Moines, com- » battre la plume à la main les ennemis du culte » de Dieu. Quelle gloire pour vous, Madame, » mais quelle gloire pour tout votre sexe! Il » avoit donné des Reines aux Etats, des Général- » les aux armées, des Saphos au Parnasse; il n'a- » voit point encore donné de Théologienne à l'E- » glise.

Et aux Sibylles.

» J'étois hier dans une compagnie de Dames, » qui toutes avoient lû votre Lettre, il falloit les » entendre sur votre chapitre. Un entre autres » qui a de l'esprit extrêmement, dit qu'autrefois, » lorsqu'à la fleur de l'âge vous écriviez ces » jolies Lettres dont je vous faisois souvenir tout » à l'heure, vous méritez bien d'être mise au » nombre des Muses; mais comme les Muses ne » vieillissent point, il falloit aujourd'huy vous » chercher une autre place digne de vous, & qu'el- » le opinoit à vous mettre au rang des Sibylles. » En effet, dit-on, Madame de Lionne paroit ins- » truite des choses les plus sublimes, & il faut bien » qu'elle soit inspirée; car elle n'a pas donné as- » surément ses plus beaux jours à l'étude. Enfin » on conclut, Madame, que les années gravées » sur votre visage, votre solitude, vos oracles » que vous débitez en personne sur des feuilles » volantes; on conclut, dis-je, que tout cela » sentoit parfaitement la Sibylle, & que votre » retraite pourroit bien être un jour aussi fameuse » que l'antre de Cumes. Une Dame amie des » Jesuites, qui ne prenoit pas plaisir à toutes les » loüanges que l'on vous donnoit, s'avisa de » plaisanter, & demanda de quel esprit vous estiez » inspirée; mais on se mocqua bien d'elle, & en » dépit qu'elle en eut, vous fûtes proclamée la » Sibylle de Bellechasse.

Son zele pour la Religion.

» Il doit vous être bien doux, Madame, de » vous voir ainsi applaudir, & d'être regardée » comme le plus bel ornement de votre siecle & » de votre sexe; mais il faut avoüer qu'il est aussi » bien héroïque de former de si hauts projets, » de brûler comme vous faites du zele de la gloire » de Dieu, & de souhaiter le martyre à votre » propre fils qu'il espéroit, comme vous l'insi- » nuyez, de souffrir par le ministere des Jésuites. » Des sentimens si purs sont une preuve bien sen- » sible que vous êtes appellée d'une maniere spé- » ciale au grand ouvrage que vous avez commen- » cé, & ils vous répondent en même temps du » succès. Cette fiere, cette orguilleuse Compagnie » qu'une infinité de puissans ennemis n'ont pû » encore abbattre, tombera infailliblement sous » vos coups, & ce que tant de Corps unis, ce que » Port-Royal, ce que la Sorbonne n'ont pû faire, » vous aurez la gloire de l'executer toute seule.

» Je m'imagine déja vous voir triompher, Ma- » dame, dans Paris au milieu d'une troupe de » Jacobins & de Missionnaires, comme on vit » autrefois la victorieuse Judith, que vous vous » proposez pour modele, triompher dans Béthu- » lie au milieu du peuple qu'elle avoit sauvé. Je » m'imagine entendre publier partout que vous » êtes, aussi-bien que cette fameuse Juïve, la gloi- » re de Jérusalem & la gloire d'Israël; mais en » même-temps qu'on vous rendra les honneurs » qui vous sont dus, on aura soin sans doute de » conserver à la postérité l'instrument de vos vic- » toires, & votre plume devenuë plus glorieuse » par la déroute des Jesuites, ne manquera pas » d'être placée auprès de l'épée de la Pucelle. Je » suis, &c. »

Remarque sur cette Lettre.

Je ne puis pas vous donner la datte: je sai seulement que cette Lettre parut en 1700. ou environ. Lisez-la sans préjugé, je m'assure qu'il vous paroîtra que l'Auteur ne raille point brutalement, & qu'au fond Madame de Lionne n'a dû guéres s'offenser; car puisqu'elle a renoncé aux vanitez de la terre, que lui importe qu'on dise qu'elle n'est point jeune? Cela ne choque que les femmes, qui lors même qu'elles sont âgées, vivent comme si elles étoient encore dans la fleur de la jeunesse. Ce sont celles-là qui n'entendent point raillerie sur le chapitre de l'âge; & si elles veulent que le nombre de leurs années soit inconnu, elles souhaitent encore plus qu'on ne fasse point entendre qu'on le connoit. Les preuves de chronologie sont autant d'affronts; mais dans la Lettre à Madame de Lionne, elles n'ont rien d'offensant à juste titre. Les autres choses qui portent coup, diroit-on, sont si vagues, & ont été touchées si doucement, qu'on n'en conclut rien si l'on veut.

CHAPITRE XXXIII.

De quelques prétenduës possedées.

S'il y a de la supercherie dans ce que Bodin rapporte de quatre-vingt deux femmes possedées.

N'Est-il pas bien vraisemblable, me demandez-vous, qu'il y a un peu de supercherie dans ces paroles de Bodin: (a) *Il se trouva à Rome 82. femmes Démoniaques l'an 1554. qu'un Moyne de France de l'Ordre de S. Benoist voulut conjurer: mais ils s'y trouva bien empesché, M. Fayus* (b) *Conseiller en Parlement, qui estoit lors a Rome, escrit que le lendemain les Diables enquis pourquoy ils les avoyent saisis, répondirent que les Juifs les avoyent envoyez aux corps de ces femmes (qui estoyent) par la plus part Juifves (despits) comme ils disoyent de ce qu'elle avoyent esté baptizées. Qui fut cause que le Pape Théatin, qui hayssoit les Juifs a mort, les vouloit bannir, si un Jesuite n'eust soustenu, que les hommes n'avoyent pas la puis-*

(a) » Bodin, Démonomanie liv. 2. ch. 3. pag. m. 164 » 165.

(b) *In lib. Energum.*

puissance d'envoyer le Diable au corps d'une personne: qui est chose bien certaine : ny le Diable mesme n'a pas ceste puissance, si Dieu ne luy permet : mais par une permission de Dieu il se peut faire. Il vous semble qu'il y a là quelques omissions affectées, & vous vous confirmez dans vos soupçons en considérant que Bodin lorsqu'il répete la (c) même histoire dans un autre endroit de son Livre, se laisse échapper qu'*en pensoit que Satan dit cela, parce qu'il estima que le Pape Théatin feroit mourir les Juifs, d'autant qu'il les* haïssoit *à mort*. Vous vous figurez que cet Auteur n'apprit pas cette particularité sans en apprendre bien d'autres, sur la découverte de cette imposture, mais qu'il suprima ce qu'il en savoit. Je vous avouë, Monsieur, que vos conjectures ne sont pas sans fondement ; car Bodin s'échaufoit de telle sorte à convaincre ses Lecteurs que tout est plein de sorceleries, qu'il n'eût pas été bien aise de faire mention des fraudes qui se pratiquent quelquefois en matiere de Démoniaques. Il savoit bien que les incrédules combattent par l'histoire d'une fausse possession, tout ce qui se débite touchant les Energumenes, & il y a peu d'apparence qu'il ait ignoré la catastrophe de ces 80. ou 82. prétenduës Démoniaques. On découvrit leur imposture long-tems avant qu'il publiât son traité de la Démonomanie. Voici ce qu'on trouve sur ce sujet dans les diverses leçons de Loüis Guyon.

Passages de Louis Guyon sur leur sujet.

Ces (d) Démoniaques de Rome *couroyent par les ruës, presques toutes nuës, ordes, sales, avec de si horribles cris qu'on les croyoit* possedées. (e) C'étoyent *des desbauchées caymandantes par les ruës, qui vouloyent vivre sens rien faire, & l'on leur disoit que si elles se faisoyent baptiser, qu'on leur donneroit au double. Ce qu'elles firent. Et aucuns Courtisans qui faisoyent la piaffe par Rome, n'ayans pas les moyens de faire bonne chere, & de s'abiller bravement, pour trouver des moyens, persuaderent à ces filles, & femmes desbauchées, de contrefaire les maniacles, & dire que les Juifs avoyent trouvé moyen de les faire posseder par des malins esprits: & toutes le disoyent. Or ces Courtisans sçavoyent que le Pape Teatin, qui présidoit lors, hayssoit extrêmement lesdits Juifs, & que soudain pour ces forfaits, estant poussé aussi par aucuns qui estoyent près de sa Sainteté, il donneroit les confiscations de leurs biens à ceux qui les demanderoyent, qu'avec ce pourroit commander qu'on les massacrast, ou pour le moins les chasseroit.*

L'issue (f) *de ceste Démoniaquerie* fut qu'il y eut des gens de bien qui *reconoissans, qu'il y avoit de la malice, & ruse de l'homme, obtindrent commission de sa Sainteté secrettement, d'intimider aucunes de ces filles, voire leur donner quelque gebenne, ou le fouët, pour leur faire dire la verité. L'on n'eut pas donné demi douzaine de coups de fouet à deux, que toutes dirent qu'une douzaine de Courtisans leur avoyent persuadez de contrefaire les Démoniaques, & les nommerent; ce qui fut escrit, & de plus, les monstrerent au doigt secrettement. Ce qui fut rapporté au Conseil secret du Pape, où il fut arresté, que par une nuict, ils seroyent prins: ce qui fut fait par le Barizel, qui fit leur procez, & furent soudain pendus de nuict....* (g) *Or quand le Barizel le matin vint trouver le Pape, & luy eust dit & récité ses diligences, pour récompense d'avoir si secrettement exécuté son mandement, il luy donna* 200. *ducas: puis dit: Sans mon bon Jesuite j'estoy damné, car jeusse fait mourir à tort les Juifs. Et prie Dieu qu'il les convertisse. Mais tant que je vivray, je ne les molesteray, ni hairay comme j'ay fait. Dont il acquit un grand honneur envers tous les Princes Chrestiens: ces choses avindrent* (h) *l'an* 1552.

Voici une autre histoire qui vous paroîtra curieuse. Je l'abrégerai autant qu'il sera possible sans en ôter les circonstances nécessaires, & je me servirai des propres mots de celui qui la raconte. C'est un Chirugien du Roi Henri III.

Et de Pierre Pigray sur une prétendue possédée dont la fourberie fut découverte.

L'an 1587. dit-il, (i) » le Roi me commanda de veoir une fille aagée de 27. ans, qui estoit dans le couvent des Capucins à Paris, travaillée de telle sorte, qu'on disoit qu'elle avoit le Diable au corps: Sa Majesté me commanda aussi de prendre avec moi deux de ses Médecins, qui furent Monsieur le Roy & Botalt, & que nous eussions à bien observer si c'estoit une maladie qui la travaillast, ou bien qu'il y eust quelque diablerie comme l'on disoit; nous l'alasmes trouver audit convent où elle estoit fort désolée & abattuë de travail, ce sembloit, accompagnée da sa mere; & après avoir interrogé la fille, qui nous contoit frivoles, comme si elle eust esté troublée de son esprit, je pris la mere à part, & lui demandai de la vie de sa fille, quelle maladie elle avoit eu, & d'où lui venoit ce malheur, & plusieurs autres choses particulieres sor les maladies des femmes; enfin je trouvai qu'elle la disoit avoir eu des fleurs blanches, que je reconnu estre ce que nous appellons une chaudepisse; après tout ce discours, vint le Prieur de là-dedans qui nous raconta avoir veu choses estranges en elle, & que si nous voulions il l'exorciseroit devant nous; ce que j'accordai volontiers, afin d'en rapporter plus fidelement ce qui m'estoit commandé: il la fit entrer dans le temple, les portes fermées, où il l'exorcisa; mais elle faisoit des cris admirables, & mouvemens estranges & horribles, principalement lorsque le Prieur disoit l'Evangile; ce Diable par la bouche de la femme respondit à quelques mots de Latin, mais non pas à tous, car il n'estoit pas des plus sçavants, comme nous verrons ci-après..... (k) Sa Majesté la voulant veoir, il commanda qu'elle fust menée hors de la ville, en un petit village près sainct Antoine des Champs.... il me commanda de parler à elle en particulier, & nous enferma tous deux en une chambre, mais il tenoit la porte entr'ouverte qui nous regardoit.... Il y eut un jeune garçon qui me dist qu'elle avoit eu le fouët à

Amiens

(c) » C'est dans le ch. 6. du 3. liv. p. 352. & notez qu'il » ne parle ici que de 80. possedées, & qu'il dit que le *Moine de S. Benoist* qui les exorcisa, avoit été mené à Rome » *par le Cardinal Gondy, depuis Evéque de Paris*: lequel » Moine *n'y fit pas grande chose, encores qu'il y fust 6. mois.*

(d) » Louys Guyon, diverses leçons Tom. 2. liv. 3. » ch. 9. pag. 485. Il dit qu'il y avoit 89. de ces prétenduës Démoniaques; néanmoins Bodin qu'il cite, n'en » compte que 80. en cet endroit-là, & 82. en un autre.

(e) *Idem, ibid. pag.* 486.

(f) *Id. ibid. pag.* 487. » Notez qu'il dit qu'il a sçu cela » d'un Abbé qui avoit demeuré à Rome, *& depuis d'un* » *sien frere Chapelain du Cardinal de Granvelle*, qui avoit » *demeuré à Rome depuis ces choses avenuës.*

(g) *Ibid. pag.* 488.

(h) » Bodin met la possession de ces Démoniaques à » l'an 1554. Ils se trompent tous deux au tems; car ils » prétendent que ceci avint sous le Pape Paul IV. qui » avoit été Théatin, mais il ne fut élu Pape qu'en 1555.

(i) » Pierre Pigray, Chirurgien du Roy ordinaire, & » Juré en l'Université de Paris, Chirurgie mise en Théorique, & Pratique liv. 7. ch. 10. pag. 445. & 446, » édition de Paris 1600. *in* 8.

(k) *Idem, ibid. pag.* 447. 448.

» miens il y avoit deux ans ; je le dis au Roi, » qui incontinent envoya querir l'Evesque qui » estoit à Paris, lequel vint aussi-tost ; mais quand » la mere & la fille virent l'Evesque, elles furent » fort estonnées, ce que fut aussi le diable, de » voir un Evesque si tost arrivé ; le Roi de- » manda à l'Evesque s'il les cognoissoit ; voici » les paroles de l'Evesque : SIRE, il y a environ » deux ans que ceste fille accompagnée de son » pere & de sa mere, & d'un petit garçon son » frere, vint à Amiens, disant qu'elle estoit pos- » sedée du diable ; on me demanda congé de la » faire exorciser, ce qui fut fait avec une grande » admiration du peuple qui la suivoit ; voyant » cela, je pensai qu'il y avoit quelque impostu- » re ; je la fis venir à l'Evesché pour la voir » exorciser & recognoistre ce diable ; je fis habil- » ler un de mes gens en habit de Prestre, avec » un surplis & une estole, auquel je baillai un » Livre, qui estoit les Epistres de Ciceron : ces- » te fille se met à genouil pour estre exorcisée, » comme elle avoit esté deux jours auparavant : » quand mon homme commença à lire ces Epis- » tres, le diable qui ne sceut pas bien discerner ce » Latin d'avec celui de l'Evangile, fist les mes- » mes effects qu'il avoit accoustumé ; lors je fis » prendre le petit garçon son frere, lequel après » l'avoir bien interrogé, nous descouvrit tout » le faict ; il nous dist comme son pere l'instrui- » soit la nuict, & lui apprenoit quelques mots » de Latin, ausquels elle respondoit aucunement, » quoi voyant, je la fis foüetter par ce gentil- » homme que voilà présent, duquel elle endura » douze coups de verges, les plus forts & les » plus violens qui se puissent veoir, & aussi » patiemment & constamment que l'on pourroit » dire, sans rien confesser ; mais quand elle vid » qu'on vouloit recommencer, elle se mit à ge- » nouil, & confessa tout ; son pere & sa mere » firent le semblable. Le Roi commanda de la » mettre en prison perpetuelle.

Loüis Guyon (l) ayant rapporté toute cette histoire, ajoûte que (m) *le but de ces contrefaiseurs de Démoniaques, n'est que pour avoir de l'argent. Aussi tous ceux qui jouent ces faux personnages ne sont que canailles & pauvres gens necessiteux. Et les prétendus Reformez se moquent des Catholiques, disans que tous les autres, que les Evesques ou autres Ecclesiastiques exorcisent, ne sont qu'abus, feignans ce qu'ils ne sont.*

L'Histoire de Marthe Brossier ne quadre pas mal avec celle là, & pourroit ici lui servir de suite assez à propos ; néanmoins je ne vous l'envoye pas : vous la pourrez voir dans les Dictionnaires.

Au reste je ne vous fais point d'excuse de ce que je me suis servi du vieux Gaulois de Guyon, & de Pigray. Vous m'avez appris qu'en matiere de témoignage vous aimez mieux la naïveté la plus grossiere des originaux, que les ornemens des meilleures Traductions.

CHAPITRE XXXIV.

S'il y a des Démoniaques d'imagination. Exemples insignes des effets de l'imagination.

Vous me demandez, s'il me semble, que toutes les Histoires qu'on publie des possessions, ressemblent à celle que Bodin n'a pas conduite jusques à la catastrophe. Je vous répons négativement ; car pour ne point dire que l'Ecriture ne permet point de douter qu'il n'y ait de veritables énergumenes ; je suis persuadé que le seul desordre de l'imagination peut produire de prétendus possedez, & qu'il n'est pas necessaire que la fraude, ou que la subornation soient toûjours de la partie.

Force de l'imagination à l'égard des effets de la sorcellerie.

Vous savez qu'en plusieurs Provinces de France, en Savoye, dans le Canton de Berne, & en plusieurs autres endroits de l'Europe, on ne parle que de sorceleries, & qu'il n'y a si petit bourg ni hameau, où quelqu'un ne soit reputé sorcier. Les contes d'apparitions, & de malefices sont infinis, on en remplit la tête des petits enfans, & cela les rend tout-à-fait credules & timides à cet égard-là. Vous n'entendez autre chose parmi le petit peuple sinon qu'une maladie a été donnée à tels & à tels par un sorcier, & qu'elle a été guerie ou par le même sorcier, ou par un de ses confreres. Et la verité est que l'on recourt à ces gens-là dès qu'on se figure qu'une maladie vient de sortilege. Il est encore vrai que plusieurs malades guérissent par de tels moyens ; mais il n'est pas moins vrai que ces guérisons, & ces maladies sont un effet de l'empire que l'imagination exerce sur les autres facultez du corps & de l'ame. Cet empire est quelquefois (a) si despotique que rien plus. Une imagination allarmée de la crainte d'une sorcelerie peut bouleverser l'œconomie animale, & produire ces symptômes (b) extravagans qui mettent à bout les Médecins les plus experts. Cette même imagination prévenuë de la confiance que le charme a été levé, & que la sorciere en donne une parole positive, en conséquence de quelques mots qu'elle a marmotez sur quelques herbes, &c. arrête le cours du mal. Il étoit entretenu par les inquiétudes de l'esprit, & par les terreurs paniques de l'ame : il cesse dès qu'on se croit délivré de l'enchantement. La tranquillité du cœur, la joie intérieure reviennent, & laissent reprendre aux facultez leurs fonctions interrompuës.

Je comprens donc qu'il est très-possible qu'une femme se persuade qu'on lui a mis le Diable au corps. Il suffit pour cela qu'on lui demande, lorsqu'elle croit avoir été ensorcelée, si le sorcier qu'elle soupçonne a fait auprès d'elle quelques grimaces, & a marmoté quelques mots qui sont des préliminaires de l'évocation du Demon qu'il veut faire entrer. Il suffit qu'on lui dise que c'est un homme qui a bien mis d'autres gens sous la possession

(l) » Guyon *ubi suprà* pag. 488. & suiv. Il la donne » comme tirée de M. Pigray, *que je connoy*, dit-il, *hom-* » *me docte & curieux en son estat.* Il dit que cela arriva » l'an 1588. mais Pigray marque l'an 1587.

(m) *Id. ibid. pag.* 491. 492.

(a) „ On peut dire de l'imagination ce qu'Horace „ *Od.* 3. *lib.* 1. dit du vent de Midi.

. . . . Nec rabiem Noti,
„ Quo non arbiter Hadriæ
„ Major, tollere seu ponere vult freta.

(b) » Voyez le Journal de Medecine publié à Paris en » 1686. Il en est parlé dans les Nouvelles de la Rep. des » Lettres, Août 1686. art. 8.

session du Diable. Elle se croira là-dessus une veritable possedée, & agira comme elle sait que les possedées agissent; elle hurlera, elle sautera, & ainsi du reste. Joseph du Chesne (c) nous parle d'un homme docte, qui se croyoit possedé de deux esprits, & que l'on guérit de cette fausse imagination, en lui faisant voir un prétendu Diable qui se vanta d'être plus fort que ces deux esprits. Ce fut une Scene où l'on employa les ceremonies magiques de l'évocation avec beaucoup d'industrie. Cela mérite d'être lû & bien pesé, comme aussi ce que Cardan (d) nous raconte de la maniere dont Joseph Niger, Professeur en Langue Grecque, guérit une femme.

Exemple d'Angele de Foligni qui croyoit être possedée.

Une semblable persuasion peut facilement tomber dans l'esprit de ces Religieuses devotes, qui lisent beaucoup de traitez remplis d'histoires de tentations & d'apparitions. Elles attribuent à la malice de Satan les mauvaises pensées qui leur viennent; & si elles remarquent une forte opiniâtreté dans leurs tentations, elles s'imaginent qu'il les persecute de plus près, qu'il les obsede, & enfin qu'il s'empare de leur corps. Angele de Foligni, grand nom parmi les Mystiques, me paroit dans la bonne foi lorsqu'elle raconte, que les Diables non contens de lui inspirer de mauvais desirs, la battoient cruellement. La description qu'elle donne des maux qu'ils lui faisoient souffrir en son corps & en son ame, inspireroit de la compassion au cœur le plus endurci. Ils excitoient dans son corps une telle flamme d'impureté, (e) qu'elle n'en pouvoit reprimer la force, que par le feu materiel; mais son Confesseur lui défendit ce remede. Ils chassoient de son ame toutes les vertus, ce qui lui causoit une douleur incroyable, & une colere si furieuse, que peu s'en falloit qu'elle ne se déchirât elle-même, & quelquefois elle en venoit jusqu'à se frapper horriblement. *Tormenta & animæ passiones, quas, sine comparatione acerbiores & plures esse dico, quam corporis, patior quasi assiduè ab ipsis dæmonibus..... quando anima mea videt subverti omnes virtutes, & dejicere, & quod non potest se ibi opponere; est tantus dolor animæ, quod vix aliquando possum plorare propter desperatum dolorem & iram, aliquando vero ploro irremidiabiliter, aliquando etiam tanta ira venit in me, quod vix possum me tenere, quin me totam dilaniem: aliquando non possum me tenere, quin me horribiliter percutiam, & percutiendo me ipsam tumefeci aliquando caput meum, & alia membra..... Video quod dæmonibus tradita sum multis, qui reviviscere faciunt vitia quæ horreo, & quæ fuerunt mortua, & addunt illa, quæ nunquam fuerant* (f). Il n'y avoit en son corps non-plus qu'en celui de Job aucune partie que les Diables n'eussent frappée. *Corporis sunt tormenta innumera à multis dæmonibus multipliciter excitata. Vix enim credo quod scribi possent infirmitates & passiones mei corporis. Nam non remanet in me aliquod membrum, quod non horribiliter patiatur è nunquam enim sum sine dolore, sine languore continuo: sum debilis & fragilis, plena dolore, ita quod oporteat me continuo jacere. Non est in me membrum, quod non sit percussum, tortum & pœnatum à dæmonibus & semper sum infirma, & semper tumefacta, & plena doloribus in omnibus membris meis: ita quod cum magna pœna possum me movere & sum fatigata jacere, nec etiam ad sufficientiam possum comedere* (g). Je n'oserois la soupçonner d'aucun mensonge; je crois qu'elle parle sincerement. Mais voyez dequoi est capable l'imagination qu'une vie trop contemplative a une fois demontée.

Je me suis un peu étendu sur l'histoire de cette femme, & je vous en ai cité un peu au long quelques morceaux, parceque je me suis souvenu que vous n'avez pas fait beaucoup de cas de ce que je vous ai écrit autrefois touchant l'amertume qui accompagne la vie devote. Vous avez continué à me temoigner que les Mystiques vous paroissent les hommes du monde les plus heureux. Il falloit donc vous convaincre par un grand (h) exemple, qu'ils ne goutent pas toûjours *ces illaps, & ces suavitez ineffables* que vous avez luës dans leurs Ecrits.

Effets de l'imagination sur les malades.

Il n'est pas necessaire que je vous donne des preuves de la force de l'imagination: vous en trouverez assez dans les Livres (i) qui ont été publiez sus cette matiere, & vous n'êtes pas à savoir ce que tout le monde dit, qu'il n'y a rien de plus important à un malade, que d'avoir une pleine confiance dans l'habileté de son Medecin, & dans la vertu des medicamens. La crainte de la mort inspire tant de chagrin & tant d'inquietudes à la plûpart des malades, quoiqu'ils n'en disent rien, que cela augmente leur mal beaucoup plus que les remedes ne le diminuent, & fort souvent ce sont-là les grands obstacles qui traversent les remedes. Otez cette cause, donnez au malade une pleine confiance, il aura l'esprit content, & ce sera sa guérison. C'est ainsi que des Moines fameux par leur sainteté & par le don des miracles, & que des reliques ont pû guérir bien des gens. C'est ainsi que des imposteurs ont fait suër plusieurs personnes, à qui ils avoient promis cette operation par des vertus sympathiques. L'agitation interieure avec laquelle on se prépare à cet effet dans un lit bien chaud, est le vrai sudorifique de ces gens-là: ils ne se décrieroient presque jamais, s'il ne leur tomboit entre les mains que des gens credules, & d'une imagination très-facile.

Et sur ceux qui croyent voir des fantômes.

N'accusez point d'imposture, je vous prie, tous ceux qui protestent qu'il leur est apparu des fantômes; car les contes qu'ils ont lus, ou qu'ils ont entendus faire de ces sortes d'apparitions, ont pû laisser dans leur cerveau une trace si profonde, que les esprits animaux n'y sauroient tomber sans exciter fortement l'idée d'un spectre. Si une vive

(c) *Joseph. Quercetanus Diatet. polyh. sect. 1. cap. 9. fol. 68. verso edit. Paris 1606.* „ Il rapporte dans ce chapitre „fol. 53. plusieurs exemples de maladies d'imagination.

(d) *Cardan. de subtilit. lib. 19. p. m. 680.*

(e) *In corpore ad minimum patior in tribus locis. Nam in locis verecundis est tantus ignis, quod consuevi apponere ignem materialem ad exstinguendum ignem concupiscentiæ, donec Confessor meus mihi prohibuit...... Vitium autem est tam magnum, quod verecundor illud dicere, & quod quando prædicta virtus est mihi abscondita, & videtur mihi quod me dimiserit, non est res, quæ posset tenere nec pro verecundiâ, nec pro pœnâ aliquâ, quin statim ruerem in peccatum.* Angela de Fulgino, cap. 19. vitæ suæ apud Mart. del Rio disq. mag. lib. 2. sect. 24. *pag. m.* 217.

(f) *Ibid.*

(g) *Ibid. apud Mart. del Rio, ibid. lib. 3. parte 1. quæst. 4. sect. 5. pag. 409.*

(h) „ Mr. Poiret dans sa Lettre touchant les Auteurs „ Mystiques, louë extremement (p. 35. & 36.) *Ste Angele* „ *de Foligni*, dont il a traduit en François la vie & les œu„vres, & il a publié cette version sous le titre de *la Theo-* „ *logie de la Croix*, à Amsterdam l'an 1696. *in 12.* Il dit „ que cette Sainte vivoit *il y a quatre cens ans*, & qu'é„tant veuve elle se fit Religieuse du Tiers-Ordre de S. „ François. Elle mourut le 4. de Janvier 1309.

(i) „ Voyez principalement le P. Mallebranche au 2. „ livre de la recherche de la verité, & sur tout au chapitre „ dernier, où il parle des Sorciers & des loups garous.

ve attention à ces objets-là, accompagnée de crainte, ébranle l'imagination, soyez assuré que l'action des esprits animaux sur cette trace sera plus forte que l'action de la lumiere sur les nerfs optiques. L'imagination alors sera plus forte que la vüë, & peindra ses objets comme présens; desorte qu'encore qu'on soit éveillé, on croira voir une chose qui n'est point présente aux yeux, mais seulement aux sens internes. Considérez un peu ce qui se passe dans nos songes. Les têtes les plus raisonnables extravaguent en dormant, (k) & forment des chimeres plus bizarres que les foux que l'on enferme dans les Petites-Maisons. Ces objets des songes paroissent comme présens aux sens externes: on croit voir des Faunes & des Satyres, entendre parler un arbre, ou une riviere, &c. D'où vient cela? De ce que l'action des sens est interrompuë, & que l'imagination domine. Il arrivera à proportion la même chose à ceux qui ne dorment pas, si par l'effet de quelque crainte, ou de quelques grande émotion intérieure, les actes de l'imagination ont plus de force que ceux de la vüë & de l'ouye, &c.

Remarques sur les noüeurs d'éguillette.

Je ne saurois m'empêcher de vous faire souvenir d'une chose qui est sans doute très-commune dans votre Province, & qui marque visiblement ce que peut l'imagination. Il arrive à quelques hommes de ne pouvoir consommer le mariage, & de croire (l) que cette impuissance est l'effet d'un sortilege. Dès-là les nouveaux mariez s'entre-regardent de mauvais œil, & leur discorde passe quelquefois jusques à l'inimitié la plus horrible: la vüë de l'un fait frissonner l'autre. Ce que je vous dis là ne sont point des contes de vieille, mais des faits certains & incontestables, & qui n'arrivent que trop souvent au vû & au sçû de tous les voisins dans les Provinces où l'on a beaucoup de foi pour les traditions de sorcelerie. L'opinion commune est que les sorciers rendent ce mauvais office à de nouveaux mariez, en prononçant certaines paroles pendant la benediction nuptiale; mais on dit aussi qu'il faut qu'ils fassent plusieurs (m) nœuds à un ruban ou à une corde, & de-là vient la phrase vulgaire *noüer l'éguillette.* On ajoûte que si les fiancez couchent ensemble avant les noces, l'enchantement n'est plus à craindre. C'estpourquoi il y a de bonnes meres qui consentent à l'anticipation pour attraper le sorcier. Mais je puis vous dire qu'on a des exemples de gens mariez depuis long-tems qui venoient à s'entrehaïr, (n) & à croire qu'un sorcier leur avoit donné cette aversion réciproque. On a aussi des exemples d'une aversion excitée ou entre des freres, ou entre des cousins, ou entre des domestiques de différent sexe; je parle de cette aversion dont les caracteres font juger qu'il y entre de la sorcelerie. Il ne faut donc pas considerer comme une maxime générale ce que disent quelques Auteurs, (o) que l'on ne peut pas noüer l'eguillette par rapport aux concubines. Je ne vous dis point qu'on assure que si le sorcier défait les nœuds de la corde, il leve le charme, & que si la corde tombe entre les mains de qui que ce soit qui la puisse dénoüer, tout le sortilege s'en va, mais qu'il grêle toûjours quand on la remet au premier état. Je ne vous dis point non-plus qu'on va quelquefois prier un sorcier de lever le charme, & qu'on l'engage à cela par quelque présent. Je dois supposer que toutes ces choses vous sont connuës.

Avantures de gens qui croyoient qu'on la leur avoit nouée.

Mais pour vous montrer qu'il n'y a là que de l'imagination, il suffiroit que je rapportasse une petite avanture que je puis vous garantir tout-à-fait certaine. J'ai connu un païsan qui s'étant remarié avec une veuve, & n'ayant pû consommer le mariage, se persuada qu'on lui avoit noüé l'éguillette, & il eut bien de la peine à prendre patience. Quelques semaines se passerent sans aucun autre changement que celui-ci, c'est que de jour en jour il devenoit plus mécontent, & sa femme plus mécontente. Ils alloient pourtant ensemble à leur travail. Or comme ils travailloient un jour à leur vigne il vint à pleuvoir, & ils se sauverent dans une de ces cabanes de sarmens que l'on dresse au milieu des vignobles, pour s'y retirer en cas de pluye. Ils n'y furent pas plûtôt qu'il tonna & qu'il grêla. Le bon homme se souvient alors de la tradition, qu'il grêle toutes les fois qu'on dénouë l'éguillette à quelqu'un, & s'étant imaginé que c'étoit la sienne qu'on dénoüoit, il sentit renaître toute sa virilité, & il consomma sur lechamp son mariage. Ne diriez-vous pas qu'il eut les mêmes auspices (p) qu'Enée & Didon: Il contoit la chose si naïvement lorsque l'occasion s'en présentoit, qu'il n'y a nul lieu de douter de son ingénuité. Je ne suis pas si certain d'une autre avanture que l'on m'a contée, qui est qu'une homme qui se trouvoit au même cas que ce païsan, se sentit guéri dès qu'on lui eût rapporté qu'un petit garçon, qui cherchoit des nids, avoit trouvé un cordon à plusieurs nœuds dans une haye, & qu'il avoit eu la patience de défaire tous ces nœuds l'un après l'autre, & que pendant qu'il y travailloit il tomba un peu de grêle. Ce fut sans doute une fraude pieuse. On ne fit ce conte à ce personnage-là qu'afin de lui faire croire qu'il n'étoit plus sous l'enchantement.

Autre exemple rapporté par Venette.

Mr. Venette, Médecin de la Rochelle, a publié un fait qui nous donne ici une une preuve plus convaincante. *Il y a environ 35. ans,* raconte-t-il, *que Pierre Burtel.... travaillant pour mon pere dans une de ses maisons de campagne, luy dit un jour de moy quelque chose de désavantageux, ce qui m'obligea le lendemain de dire au tonnelier, que pour m'en venger, je luy noüerois l'éguillette, quand il se marieroit, comme il le devoit faire en peu de temps avec une servante de notre voisinage. Cet homme crut bonnement ce que je luy disois; & bien que je ne luy parlasse qu'en riant, néanmoins ces feintes menaces firent une si forte impression sur son esprit déja préoccupé des charmes, qu'après être marié, il demeura près d'un mois sans pouvoir coucher avec sa femme. Il se sentoit quelquefois des envies de l'embrasser tendrement; mais, quand il falloit exécuter ce qu'il avoit résolu, il se trouvoit impuissant; son ima-*

(k) » Voyez le Pere Dom François Lami dans son » Livre intitulé *les Saints gémissemens de l'ame.* Il en est » parlé dans les Nouvelles de la Rép. des Lettres, Avril » 1701. pag. 474.

(l) » Il y en a qui disent, qu'un nœud suffit. Voyez la » Démonomanie de Bodin liv. 2. ch. 1. *pag. m.* 127.

(m) » Cette opinion est fort ancienne. Voyez Hérodote lib. 2. chap. 181.

(n) » Bodin *ubi suprà pag.* 126. rapporte qu'on peut lier » les gens depuis que le mariage est consommé.

(o) Voyez Pigray *ubi infra pag.* 434.

(p) *Interea magno misceri murmure cœlum*
Incipit: insequitur commistâ grandine nimbus.... e
Speluncam Dido, dux & Trojanus eandem
Deveniunt: prima & Tellus, & pronuba Juno
Dant signum: fulsere ignes, & conscius æther
Connubiis, summoque ulularunt vertice Nymphæ. Virgil. Æn. lib. 4. v. 160.

magination estant alors embarassée des idées du Sortilege. D'un autre costé, sa femme, qui estoit bien faite, avoit autant de froideur pour luy qu'il en avoit pour elle; & parceque cet homme ne la caressoit point, la haine s'empara aussi-tost de son cœur, & témoigna pour luy les mêmes répugnances qu'il avoit pour elle. C'estoit alors un beau jeu de les oüir publier l'un & l'autre qu'ils estoient ensorcelez, & que je leur avois noüé l'éguillette. Je me repentis alors d'avoir raillé de la sorte avec un homme si foible, & je fis tout ce que l'on peut faire dans cette occasion, pour leur persuader que cela n'estoit pas; mais plus je protestois au mary que ce que j'avois dit n'estoit que des bagatelles pour me venger de luy, plus il m'abhorroit & croyoit que j'estois l'auteur de toutes ses infortunes. Le Curé de Notre-Dame qui les avoit épousez employa même tout son esprit, & toute sa prudence à ménager cette affaire. Enfin, il en vint plustost à bout que moy, & rompit le charme par ses soins après vingt & un jours (q).

Il se sert de cet exemple pour prouver ce qu'il venoit d'établir que l'impuissance que l'on prétend être causée par une sorcelerie, ne vient que d'une imagination prévenuë.

Pigray cité sur le même sujet.

Citons encore Pierre Pigray qui refute fortement ceux qui supposent que l'on nouë l'éguillette (r) par *une certaine cérémonie que l'on fait en disant quelques paroles sainctes.* Il est tout notoire, dit-il, (s) » que la moindre passion d'esprit nous » empesche & destourne ce plaisir: il est bien » certain qu'elles se peuvent nouër sans aucune » cérémonie, c'est-à-dire, rendre les parties foi- » bles & débiles à un homme froid, craintif, » mélancholique & appréhensif, quand on lui » dira seulement qu'elle lui aura été nouée; la » seule crainte & appréhension qu'il aura (la for- » ce de laquelle est suffisante, non seulement de » nous troubler en cest acte; mais de nous faire » tomber en de grandes & extrêmes maladies) le » rendra pour un temps impuissant & inhabile: » mais à un homme sanguin, sain, gaillard & » sans appréhension, ni aucune passion d'esprit, » il est impossible à tous les enchanteurs de l'en- » dormir, s'il est auprès d'un subjeçt qu'il ai- » me, ni de l'empescher de bien faire & exécuter » sa naturelle fonction. J'ai veu un personnage » d'honneur être tombé en cet inconvénient, » auquel on n'avoit nullement pensé de noüer » l'esguillette; mais de sa seule appréhension il » en tomba en ceste impuissance pour quelque » tems. Et le remede duquel on use pour la » guarison de ce mal en démonstre assez l'abus, » qui est (ce dit-on) de faire pisser la femme » pardedans un anneau, comme si cela avoit » puissance de garir le mari; vrai est qu'il n'im- » porte quel soit le remede, pourveu qu'il oste » & guarisse la passion d'esprit. »

La vertu de certaines paroles n'est duë qu'à l'imagination.

Il n'y a guéres de superstition plus ancienne (t) que celle qui attribuë à certaines paroles la vertu de donner des maladies, ou de les guérir. Ceux qui ont compris que des paroles ne peuvent pas être la cause physique d'un tel effet, se retranchent à soûtenir qu'elles operent par un pacte *explicite* ou *implicite* avec le Démon. Mais pour les réfuter il suffit de dire, que si ceux qui employoient ces paroles, en employoient d'autres selon leur fantaisie, ils produiroient les mêmes effets. J'ai lû quelque part (u) qu'Hemmingius, Théologien fort célebre, cita deux vers barbares dans une de ses leçons, & ajoûta pour se divertir qu'ils pouvoient chasser la fiévre. L'un de ses auditeurs en fit l'essai sur son valet, & le guérit, & peu après on fit courir le remede, & il arriva que plusieurs fébricitans s'en trouverent bien. Hemmingius apprenant cela se crut obligé de dire qu'il n'avoit parlé de la sorte qu'en badinant, & que ce n'étoit qu'un jeu d'esprit. Dès-lors le remede tomba; on n'y ajoûta plus de foi. Vous verrez dans le 2. Tome des Avantures d'Assouci comment sans nulle magie on peut faire des guérisons qui passent pour surnaturelles.

❈❈❈❈❈❈❈❈❈❈❈❈❈❈❈❈❈❈❈

CHAPITRE XXXV.

Si l'on doit punir ceux qui se servent de ce qu'on appelle enchantement.

VOilà, Monsieur, bien des chimeres qui produisent de très-grandes réalitez. Quelle vision n'est-ce pas, quel ridicule, quelle sottise, quelle folie, que de prétendre que des paroles marmotées peuvent réduire à un état d'impuissance un jeune homme plein d'amour & de vigueur: bouleveser la Raison & la santé, & rendre démoniaque, &c! Et néanmoins c'est une sottise, c'est un ridicule qui a réduit bien des gens à cet état lamentable, *hæ nugæ seria ducunt in mala.* Une action qui en elle-même n'est capable de rien, devient capable de tout par la foiblesse des sujets à quoi on l'applique, leur imagination lui donne toute cette force. Pouvoir imaginaire, & néanmoins très-effectif & très-pernicieux.

Vous me demandez si ceux qui employent au dommage de leur prochain ces prétendus enchantemens de paroles, ou telles autres superstitions de sorts, & de caracteres, &c. sont punissables? N'en doutez point, vous répondrai-je; & pour vous déveloper, & vous prouver ma réponse, j'entrerai ainsi en raisonnement.

Ces gens-là sont ou de véritables sorciers, ou des sorciers imaginaires, ou bien ils n'ajoûtent aucune foi aux sorceleries (a).

Les veritables sorciers dignes de supplice.

S'ils sont de veritables sorciers, c'est-à-dire, s'ils ont fait réellement un pacte avec le Démon pour se donner à lui, & pour stipuler qu'il employera sa puissance à satisfaire leurs passions, ils sont dignes *ipso facto* du dernier suplice; car il n'y a point de méchanceté qui soit égale à la leur. Ils savent que le Démon est la plus maudite de toutes les créatures, qu'il est l'ennemi de Dieu & du genre humain, & ils lui consacrent leur corps & leur ame, qui de leur propre aveu appartiennent au Créateur de toutes choses, au principe de tout bien, au souverain être. Les Tolérans les plus outrez ne peuvent rien dire en faveur d'un tel sorcier, impie jusqu'au plus haut comble matériellement & formellement, au lieu que

(q) » Venette, Tableau de l'amour pag. 595. & suiv. » édit. 1696.

(r) » Pigray, Chirurgie mise en Théor. & Pratique » liv. 7. ch. 7. pag. 434.

(s) *Ibid. pag.* 435.

(t) Voyez Pline au chapitre 2. du livre 28.

(u) » Dans le chapitre 9. du 2. livre de Jean Christien » Frommann *de fascinatione* pag. 432. édit. Norimberg. » 1675. Voyez aussi *disquisitio de magia divinatrice & operatrice, Auctore* (à ce que porte le titre) *Francisco Moncaio Fridevalliano Atrebatio* pag. 167. édit. Lips. 1683.

(a) » Voyez dans la note (k) de la pag. 564. une quatrieme espece de gens.

que les hérétiques les plus impies matériellement, ne sont pas même hétérodoxes formellement; je veux dire qu'ils ne croyent pas s'écarter de la vérité le moins du monde, & qu'ils ne soutiennent leurs hérésies, que parce qu'elles leur paroissent véritables. Ils suivent les lumieres de leur conscience, & voilà pourquoi les Tolérans disent qu'on ne doit pas les punir. Mais les sorciers pechent contre leur conscience; ils renoncent volontairement & sciemment au service du vrai Dieu, & s'enrôlent dans le service du plus méchant de tous les êtres qu'ils reconnoissent pour tel.

Aussi-bien que les sorciers imaginaires.

Quant aux sorciers imaginaires, je veux dire ceux qui n'ayant point contracté effectivement avec le Diable, croyent néanmoins avoir traité avec lui, je les trouve aussi coupables & aussi punissables que les vrais sorciers. La malice & l'impiété formelle des uns sont aussi grandes que celles des autres; car d'où vient, je vous prie, la persuasion des sorciers imaginaires? N'est-ce pas ou de ce qu'ils croyent avoir vû le Diable, lui avoir parlé, lui avoir fait des propositions, & avoir conclu avec lui un certain pacte, ou de ce qu'ils croyent avoir été menez au Sabat, & y avoir été agrégez à la confrairie du Diable? Ils se sont addressez peut-être à quelque fameux sorcier, qui les menant de nuit dans quelque endroit à l'écart, y a fait trouver un homme qui s'est dit le Diable, & qui a reçu leur promesse, & leur a donné la sienne. Peut-être aussi que ce sorcier leur a seulement promis de les mener au Sabat, & de les y faire initier aux mysteres par l'adoration du bouc. De quelque maniere que la chose se soit passée, voilà des gens qui ont voulu s'enrôler au service du Démon, & qui se persuadent qu'ils y sont entrez effectiment, qu'ils lui ont rendu leurs hommages dans une assemblée solemnelle, & pour ainsi dire dans le chapitre général de l'Ordre, & qu'en un mot ils ont été mis dans la matricule de l'Empire de Satan. En quoi sont-ils donc moins criminels que ceux qui auroient la réalité de toutes ces choses? N'y a-t-il pas autant de dessein, & autant de volonté, & autant de persuasion dans ceux là que dans ceux-ci? Ils ont donc également les uns & les autres tout ce qui constituë le crime; car il est indifférent pour la qualité d'un acte de l'ame, que son objet existe réellement, ou qu'il n'existe qu'en (*b*) idée.

Il y auroit ici quelque différence à observer à la décharge de ceux qui auroient songé qu'ils assistoient au Sabat, mais qui n'auroient point souhaité d'y assister, & ne s'y feroient point préparez en se frottant de la drogue dont on dit qu'il faut se servir. Leur songe auroit été seulement la suite des discours qu'on leur auroit faits, & qui leur auroient trop fortement ébranlé l'imagination. Ces personnes-là seroient innocentes, si à leur réveil elles détestoient leur songe, & si elles travailloient sérieusement à faire en sorte qu'il ne revînt. Mais si elles se plaisent à ce songe, & si le prenant pour une réalité, elles souhaitent de retourner à ces assemblées, & pratiquent les cérémonies qui sont les préparatifs de ce voyage, elles deviennent aussi criminelles qu'un sorcier, & sont en effet des sorcieres d'imagination. Elles sont dignes par conséquent de la peine des sorciers. Vous savez la doctrine des (*c*) Casuistes touchant les songes.

Et cela même au jugement des Magistrats qui ne croiroient aucune sorcelerie; de Spinoza, par exemple.

Quand je dis que ces gens-là sont punissables, j'entens qu'ils le sont au jugement même des Magistrats qui ne croiroient aucune sorte de sorcelerie. Je prétens que Spinoza même, qui ne croyoit ni Dieu ni Diable, n'auroit pû se bien acquiter de la qualité de Juge dans un procès de magie, sans faire punir ceux qui sont persuadez qu'ils ont fait un pacte avec le Démon, & qu'ils l'adorent aux assemblées du Sabat. Vous m'accorderez sans doute, que si on lui eût donné à juger quels sont les Chretiens les plus orthodoxes, il auroit du prendre pour regle non pas son systême, selon lequel ils sont tous dans l'illusion, mais les principes dont ils conviennent. Or en se reglant sur cela, il eût dit aux uns, *vous vous trompez*, & aux autres, *vous avez trouvé le vrai sens de l'Ecriture*. Tout de même dans une cause de sorcelerie, il n'auroit point dû consulter son propre systême, mais celui (*d*) des accusez; & s'il les eût trouvez coupables, il auroit dû qualifier leur état par rapport à leurs principes, & non par rapport aux siens. Il eût donc trouvé dans l'ame de ces gens-là une malice furieuse, monstrueuse, exorbitante, capable de tous les crimes; car il y eût vû liées ensemble la foi de l'existence de Dieu, la renonciation à ce même Dieu, & l'adhérence aux Démons considérez comme le principe de tout mal. Il n'y a point de doute que cette impiété ne lui eût paru beaucoup plus énorme que celle de ces blasphémateurs que les loix condamnent à des peines corporelles; je parle des blasphémateurs du même Dieu qu'ils font profession d'adorer, & non pas de ceux qui ne sont blasphemateurs que dans les principes de leurs adversaires. S'il eût été Juge, il se seroit cru obligé de faire punir cette espece de blasphémateurs.

On ne peut regarder ces derniers comme des fous.

Vous m'allez dire que des gens qui croyent aller au Sabat ne doivent être considérez que comme des fous, ou des visionnaires, qu'il faut plutôt recommander aux Médecins que de les poursuivre en Justice; mais je vous réponds qu'ordinairement parlant ces gens-là ne donnent aucune marque d'imbécillité d'esprit. Ils ne sont pas moins industrieux, ni moins appliquez aux affaires de leur famille, que les autres hommes, & quelquefois même ils sont les plus fins matois du village, aussi-bien que les plus enclins à faire du mal. Je vous avouë que si quelques-uns de ceux qui s'imaginent être sorciers, étoient stupides, & s'ils avoient la forme tellement enfoncée dans la matiere, qu'on ne remarquât en eux aucune ombre de Raison, & de sens commun, il faudroit les épargner, & les traiter avec la même indulgence que l'on a pour les visionnaires qui s'imaginent être (*e*) de paille, & qui à cause de cela n'osent s'approcher du feu. Et quant à ceux que l'on trouveroit tourmentez de quelque passion maniaque, qui leur ôteroit absolument le franc-arbitre, il les faudroit enfermer avec les fous dans les Petites-Maisons. Mais pour ceux qui s'imaginent qu'ils ont du commerce avec le Diable, & qui

(*b*) „Et surtout lorsque l'ame est persuadée qu'il „existe réellement.

(*c*) „Les plus relâchez conviennent, qu'on est obligé „de prier Dieu de nous délivrer des songes impurs; que „si l'on a fait des choses pendant la veille, que l'on „sache propres à exciter ces impuretez en dormant, que „si l'on n'a point regret le lendemain de s'être plu à ces „songes, & que si l'on se sert d'artifice pour les faire „revenir, on peche.

(*d*) „C'est à quoi les Sectateurs de Callidius Chrysopolitanus (Voyez ci dessus ch. 3.) & de Mr. Bekker, „ne prenent pas garde lorsque sous prétexte qu'ils traitent de fable toute la magie, ils condamnent tous les „Juges qui font punir les sorciers.

(*e*) „Il y en a qui s'imaginent être de verre, ou de „beurre, avoir des cornes, un nez de trois pieds, &c.

& qui veulent le cultiver, & qui dans tout le reste de leur conduite font paroître le même usage de la liberté, & de la Raison que les autres hommes, ils méritent le châtiment des blasphémateurs & des impies formels. Car de prétendre que leur opiniâtreté à vouloir entretenir ce commerce est une maladie d'esprit, ce seroit vouloir soustraire aux mains du bourreau tous les scélérats qui persistent à vouloir commettre des brigandages, &c. après même qu'ils ont été châtiez, ou de la peine du foüet, ou de celle du fer chaud. Qui m'empêcheroit de vous objecter, que cette incurable obstination est une imbécillité d'esprit, & une folie de visionnaire?

Témoignage de Peiresc, & du P. Mallebranche là dessus.

Voulez-vous l'autorité d'un grand homme? Je vous citerai l'illustre Mr. de Peiresc. Il étudia avec tout le soin imaginable l'affaire de Louïs Gaufridi, prêtre de Marseille, qui fut brûlé comme Magicien l'an 1611. par arrêt du Parlement d'Aix. Il entra dans le sentiment vulgaire tout de son long; mais quelque tems après il vint à douter (f) que ce Prêtre eût été coupable d'une magie réelle; néanmoins il soutint toûjours la justice de l'Arrêt, parcequ'il crut que la seule volonté d'être magicien rendoit punissable ce Prêtre-là. Il disoit aussi que la seule volonté d'aller au Sabat, & le soin de s'y préparer, étoit un crime punissable. Gassendi, ce grand Philosophe si peu crédule, nous apprend cela, & ne dit rien qui fasse paroître qu'il desaprouvât cette pensée de Mr. de Peiresc. Vous pouvez lire dans le 2. tome du Mercure François l'histoire de Louis Gaufridi. Elle est si étrange qu'on ne la peut lire sans étonnement.

Je me veux encore fortifier de l'autorité du Pere Mallebranche. *Il est sans doute*, dit-il, (g) *que les vrais Sorciers meritent la mort, & que ceux mesme qui ne le sont que par imagination, ne doivent pas estre regardez comme innocens, puisque pour l'ordinaire ces derniers ne sont tels, que parce qu'ils sont dans la disposition du cœur d'aller au sabbat, & qu'ils se sont frottez de quelque drogue pour venir à bout de leur malheureux dessein.*

Importante raison qui rend ces sorciers dignes de châtiment.

Il y a une autre raison très-considérable qui rend dignes de châtiment ceux qui croyent être sorciers. Cette raison est fondée sur l'engagement où ils se trouvent à commettre toutes sortes d'abominations. Ils sont hommes-liges de Satan, ils lui voüent une obéïssance sans réserve, & ils s'imaginent qu'afin de se maintenir dans ses bonnes graces, il n'est rien tel que de faire mille crimes, de profaner les choses saintes, d'ôter la vie à des enfans, d'empoisonner ses amis, de jetter la mortalité sur les bestiaux, (h) d'employer des charmes pour inspirer de la haine, ou un amour impudique, pour causer des maladies, pour troubler l'œuvre du mariage, œuvre si nécessaire au repos, & à la conservation des familles. Ils deviennent la terreur de la Paroisse; une femme grosse ne sauroit se souvenir qu'une sorciere l'a regardée de mauvais œil, qu'elle ne tombe dans mille inquiétudes tant pour elle-même, que pour son fruit. Voilà donc des pestes (i) publiques qu'il semble que l'on ne sauroit exterminer trop promptement: le bien de la société, le repos des particuliers, le demandent.

Vous me direz peut-être que ces charmes ne sont que pures sottises qui n'ont aucune vertu: mais je vous réponds qu'il suffit à rendre exécrables, & pernicieux les sorciers imaginaires, qu'ils soient persuadez que ces choses font beaucoup de mal, & qu'ils le sachent par plusieurs expériences à quoi la foiblesse & la crédulité populaire ont donnée lieu (k).

Les sorciers qui n'ajoutent aucune foi aux sortileges, dignes aussi de supplice.

Il me reste à vous parler de ces personnes qui traitant de fable tout ce qui se dit de la magie, ne laisseroient pas de faire semblant d'attribuer beaucoup de vertu aux sortileges, & de s'en servir pour intimider les esprits crédules. Je vous déclare, Monsieur, que leur conduite me paroît fort criminelle & fort punissable; & s'ils étoient assurez qu'en marmottant quelques paroles sur la tête de quelqu'un, ils lui donneroient une maladie mortelle, & s'ils n'en usoient ainsi qu'avec cette ferme espérance, & avec ce dessein fixe, je les considérerois comme des meurtriers. Car qu'importe que l'on emploie contre la vie de son prochain ou le fer, ou le poison, ou des vetilles incapables par elles-mêmes de faire aucun mal? Cela, dis-je, n'amene point de différence, si d'ailleurs l'on est assuré que ces vetilles ôteront la vie à un homme, & si on les emploie dans cette intention. Il ne manque rien à cela de ce qui est nécessaire à l'essence de l'homicide, & c'est devant Dieu un meurtre complet, & je ne croi pas que les Juges de la terre se dispensassent de punir un tel meurtrier, s'ils connoissoient parfaitement son intention, & si son prétendu charme avoit fait mourir actuellement la personne qui auroit cru avoir été enchantée. Que l'instrument emploïé contre la vie de quelqu'un soit fort en lui-même, ou qu'il ne le soit que par la foiblesse du patient, cela revient à la même chose. Seroit-on moins homicide en faisant sentir du musc à une femme, que l'on sauroit certainement n'en pouvoir sentir sans perdre la vie, que si l'on donnoit du poison à une autre femme? Je conclus que les enchanteurs non persuadez sont dignes d'une peine corporelle, à proportion du mal qu'ils ont eu dessein de causer. Ceci ne regarde pas les gens qui par maniere de plaisanterie menaceroient de quelque charme une personne qu'ils croiroient d'un esprit trop ferme pour ne se pas moquer de cette menace. Comme il n'y a point de malice dans leur intention, ils ne seroient tout au plus coupables que d'une conduite inconsidérée.

Passages de la Peyrere sur ce sujet.

Voici un fait qui vous apprendra, que je me conforme au jugement d'un de plus habiles hommes

(f) *Dubitare postmodùm cœpit, num in toto negotio impostura quædam, aut stupor animi latuisset. Placitum tamen semper defendit, quo Curia Magum cremari jussit: quippe qui a'tâ sacrosancta Religionis Mysteria libidinosus pessumdedisset. Ajebat quoque tametsi Magi non tantùm habeant cum Dæmone, quantùm putatur, commercium: nihilominus puniendos esse ob pravum affectum, quo desciscunt à Numine, & Cacodæmonem implorant. Sic, licet facti unctionibus non transferantur reverâ in eas Synagogas, in quibus nihil non patrent nefandum: puniendam tamen voluntatem, qua id appetunt, seseque operi accingunt.* Gassendus in vitâ Peireskii lib. 2. sub fin. pag. 276. to. 5. oper.

(g) "Mallebranche, rech. de la verité to. 1. liv. 2. "chap. dernier *pag. m.* 337. 338.

(h) Voici selon Arnobe quelques-unes des actions des Magiciens: *Aut mortiferam immittere quibus libuerit tabem: aut familiarum dirumpere charitates: aut sine clavibus reserare quæ clausa sunt: aut ora silentio vincire: aut in curriculis equos debilitare, incitare, tardare: aut uxoribus, & liberis alienis, sive illi mares sint, sive fœminei generis, inconcessi amoris flammas, & furiales immittere cupiditates.* Arnob. lib. 1. pag. m. 25.

(i) ,, Voyez Mr. Amelot de la Houssaie, notes sur ,,le 2. livre des Annales de Tacite *pag. m.* 414.

(k) ,, Notez qu'il y a des gens qui ne croyent point ,, avoir fait de pacte avec le Démon, ni être sorciers, ,, mais néanmoins ils se font aprendre les cérémonies du ,, sortilege, & les pratiquent pour faire du mal, & avec ,, la persuasion qu'elles sont un sortilege. Il est clair ,, qu'ils sont punissables.

mes du Septentrion. Lorsque le docteur Wormius étoit Recteur de l'Académie de Copenhagen, *(l)* » un Escolier Islandois se plaignit à » luy, que son Lansmand & camarade, l'avoit » outragé dans des vers difamatoires. Le Rec- » teur apela le Poëte, qui avoüa les vers, mais » nia qu'ils fussent faits contre son camarade. Et » de fait M. Wormius n'y voyoit quoyque ce » soit, dont le Lansman se dût ofencer, selon la » connoissance qu'il a du langage Islandois, qui est » fondé sur l'ancienne langue Runique. L'Escolier » ofencé voyant que le Recteur croyoit ce que luy » disoit le Poëte, se mit à pleurer chaudement, » & à luy dire, qu'il estoit perdu s'il l'abandon- » noit. Et là-dessus luy fit comprendre, par un » destour estrange de figures, & de fables, les me- » disances qui estoient contenües dans cette Satyre. » Luy dit, qu'il passeroit pour un infame en Islan- » de, si ces vers y estoient portez; que ses biens » en dépériroient, & que cette poësie estoit telle, » qu'en quelque lieu du monde où il fût aller, le » charme, ou le sortilege de ces vers le suivroit » par tout, & le feroit mourir. Le Docteur » Wormius émeu de la frayeur de ce jeune hom- » me, tira le Poëte à part; lui mit devant les » yeux les devoirs de la charité Chrestiene, & » les rigueurs des loix de Danemarck, qui punis- » sent les sorciers de suplices très cruels: Et l'ayant » menacé de le mettre entre les mains de la » Justice, si par malheur son camarade tomboit » malade de l'appréhension qu'il avoit; il luy » imprima une telle peur, qu'il avoüa la malice » de ses vers, les déchira, promit de ne les dire » à personne, & courut embrasser son camarade, » qui tesmoigna une joye non-pareille d'avoir fait » sa paix avec le Poëte. » Ne m'avoüerez-vous pas que ce Recteur de l'Académie de Copenhagen eût rendu le même jugement, quoique l'Auteur de ces vers lui eût protesté qu'il prenoit pour une sottise chimérique le prétendu charme qui épouvantoit son compatriote? Il suffit, lui auroit-il répondu, que vous sachiez qu'on n'en juge pas ainsi en Islande.

Vous avez pu lire dans le *Promptuarium Juris* de Constantin Harmenopulus, que les mêmes loix *(m)* qui condamnent à l'exil & à la confiscation de tous les biens ceux qui préparent des philtres, ajoûtent que les philtres, suivant *(n)* les discours frivoles de quelques personnes, sont des choses par lesquelles on se peut faire aimer. Les Législateurs ont donc supposé que ce n'étoient que de pures charlataneries; & néanmoins ils ont ordonné de grosses peines contre cela.

CHAPITRE XXXVI.

Loix de Platon contre les enchantemens. Acte magique d'un Tribun du Peuple Romain. Conjecture sur l'origine de la magie.

Differentes peines établies par Platon contre les sorciers.

JE ne vous dissimulerai pas qu'on me pourroit objecter, que les loix de Platon n'étoient pas si rigoureuses, car elles établissoient une grande différence entre les peines des enchanteurs sans qu'il paroisse qu'il eût égard à la malice de leur dessein, mais seulement à la profession qu'ils exerçoient. Il ordonna la peine de mort contre l'enchanteur qui avoit la charge d'interpréter les présages, & il n'ordonna que des peines arbitraires contre un enchanteur qui n'avoit pas cette charge. Cette objection ne peut sembler forte qu'à ceux qui n'ont pas examiné profondement tout cet endroit de Platon. Je vous prie de le bien peser, & je m'assûre que vous jugerez que ce grand Législateur ne fonde la différence des peines que sur les divers dégrez de connoissance qu'il suppose dans les Auteurs du maléfice. Or n'est-ce pas supposer que les intentions des uns étoient plus mauvaises que celles des autres? La connoissance du mal qu'on veut faire ne multiplie-t-elle pas les dégrez de la qualité vicieuse d'un acte de la volonté? Il n'y a donc rien ici qui nuise à mon hypothese.

Est contre ceux qui se servent des poisons.

Platon *(a)* distingue deux sortes d'empoisonnemens: l'une est de faire avaler quelque poison, ou de l'apliquer aux parties extérieures; l'autre est de se *(b)* servir de quelques charmes magiques. Il dit qu'il n'est pas aisé de connoître quelle est la nature de ces charmes, & que si on le connoissoit, on ne le persuaderoit pas facilement à d'autres hommes, & que les esprits étant pleins de défiances là-dessus, & n'ayant nul dogme certain sur cette matiere, il n'est pas fort à propos d'entreprendre de leur persuader, qu'ils ne doivent tenir aucun compte des images de cire qu'ils verroient, ou à leurs portes, ou aux carrefours, ou aux sepulchres de leurs parens. C'estpourquoi en 1. lieu il exhorte à n'employer pas les charmes, & à n'épouvanter pas ainsi plusieurs personnes, & à ne pas contraindre le Législateur & les Magistrats de remédier à cette terreur. En 2. lieu il observe, que si l'on n'est pas Médecin, & que néanmoins on se serve de la premiere sorte d'empoisonnement, on ne sait ce que l'on fait. Il dit la même chose de ceux qui sans être Augures ou interpretes des prodiges, se veulent servir de l'autre sorte d'empoisonnement. En 3. lieu, il ordonne que ceux qui employeront des drogues pour faire du mal à leur prochain, ou à des bestiaux, soient condamnez au dernier supplice, s'ils sont Médecins, & à telles peines que la cour de Justice trouvera à propos, s'ils ne le sont point. Il ordonne la même distinction à l'égard de ceux *(c)* qui se servent de ligatures, & de paroles enchantées. S'ils sont Augures, ou interpretes des prodiges, il les condamne à la mort; & s'ils ne le sont point, il laisse à la prudence des Juges de leur infliger un châtiment convenable.

Objection contre lui à ce sujet.

Il est clair qu'il a suposé que ceux qu'il condamne à la mort pechent avec plus de connoissance, & avec plus de malice par conséquent, que ceux qu'il laisse à la discretion des Juges. On pourroit douter s'il devoit faire une semblable supposition; car des païsans qui ne connoissent autre chose de l'arsenic, si

(l) ,, La Peyrere, relation de l'Islande pag. 45. & suiv. ,, Il fit cette relation l'an 1644. & il dit que le Docteur ,, Wormius lui a raconté ceci comme une chose arrivée ,, depuis quelques années.

(m) *Harmenop. Prompt. Juris, lib. 6. tit. 10. p. 458. edit. 1587. in 4.*

(n) Ὡς φλυαροῦσί τινες. *Ut quidam nugantur.* Id. ibid.

(a) *Plato de legib. lib. 11. pag. m. 976.*

(b) Μαγγανείαις τέ τισι καὶ ἐπῳδαῖς καὶ καταδέσεσι. *Magicis veneficiis & cantibus nodisque quibusdam.* Id. ibid.

(c) Ἐὰν δὲ καταδέσεσιν ἢ ἐπαγωγαῖς, ἢ τισὶν ἐπῳδαῖς, ἢ τῶν τοιούτων φαρμακειῶν ὡντινωνοῦν δοκῇ ὅμοιος εἶναι βλάπτοντι· ἐὰν μὲν μάντις ὤν, ἢ τερατοσκόπος, τεθνάτω. ἐὰν δ' ἄνευ μαντικῆς ὤν τις φαρμακείας ὄφλῃ· ταυτὸν καὶ τούτῳ γιγνέσθω· περὶ γὰρ αὖ καὶ τούτου τιμάτω τὸ δικαστήριον ὅτι ἂν αὐτοῖς δεῖν αὐτὸν δόξῃ πάσχειν ἢ ἀποτίνειν. *Quando vero quis nodis, inductionibus, cantibus, similibusque veneficiis ad nocendum deprehensus sit, si aruspex aut prodigiorum interpres sit, occidatur. Sin vero non fuerit, judicium de ipso similiter quid dare pative debeat, statuat.* Id. ib. pag. 977.

si ce n'est qu'il tuë, & qui en donnent à quelqu'un dans le dessein & dans une entiere assurance de l'ôter du monde, pechent avec tout autant de connoissance & de malice, qu'un Medecin qui feroit la même action. Il ne faut compter pour rien la connoissance qu'il a de la maniere dont on compose l'arsenic, & de la maniere dont ce poison fait son effet. Cette connoissance ne sert de rien pour le rendre plus coupable que ces paysans. La plus petite attention vous suffira pour comprendre cette verité, & pour voir très-clairement que ce que j'observe de l'arsenic se peut appliquer aux sorts prétendus magiques. Un païsan qui les employe avec la simple persuasion qu'ils sont pernicieux, & avec une forte intention de les appliquer selon tout le mal qu'ils peuvent faire, est aussi coupable dans cette action-là que le plus habile magicien qui la commettroit. Voilà donc une objection, mais qui ne me regarde pas. C'est l'affaire de Platon, & non pas la mienne.

La même peine établie par Justinien contre ceux qui employent les paroles ou les poisons.

Justinien (*d*) a établi une autre jurisprudence: il a soumis à la même peine ceux qui ôtent la vie par des paroles, & ceux qui l'ôtent par le poison. Pensez-vous que dans cette jurisprudence on s'amusât à distinguer entre des sorciers d'imagination, & des gens qui n'auroient ajoûté aucune foi aux sorceleries, & qui auroient pourtant marmoté des mots pour inspirer des frayeurs mortelles à un esprit trop crédule? Seneque (*e*) remarque que ceux mêmes qui ignoroient la Philosophie, savoient fort bien que des paroles n'étoient pas capables de faire pleuvoir, ou d'empêcher de pleuvoir, comme on l'avoit cru anciennement. Il auroit pourtant condamné un homme qui connoissant cette impossibilité, se fût servi de ce prétendu sortilege contre des gens prévenus de l'ancienne superstition. Ne dit-il pas qu'une imprécation nous allarme, qu'elle nous remplit d'une fausse crainte? *Nocent qui execrantur, nam & horum imprecatio falsos nobis metus inserit* (*f*).

Charme jetté par le Tribun Ateius sur l'expédition de Crassus contre les Parthes.

Je vous dirai par occasion que les loix des douze tables condamnoient au dernier supplice (*g*) ceux qui prononçoient des enchantemens contre les biens de la terre, ou contre quelque personne, & néanmoins la République Romaine laissa (*h*) impunie l'action d'un Tribun du peuple, qui avoit jetté un charme de malédiction sur un Géneral qui alloit porter la guerre au pays des Parthes. C'est un fait fort singulier: la superstition de l'ancienne Rome y éclate d'une maniere si distinguée, que vous en serez surpris. Je vous épargne la peine de le chercher. (*i*) » Le Tribun » Ateius... à haute voix défendit à Crassus qu'il » n'eust à bouger de la ville avec grandes protesta» tions s'il faisoit au contraire: & voyant que » pour sa defense il ne laissoit pas d'aller son » chemin, il commanda à l'un de ses sergens » qu'il lui mist la main sur le collet pour l'ar» rester: ce que les autres Tribuns n'ayans voulu » permettre, l'officier lascha Crassus, & adonc » Ateius s'en courant incontinent vers la porte » de la ville, mit une chauferette pleine de feu » ardent tout au milieu de la ruë. Puis quand » Crassus fut à l'endroit, jetta dedans quelques » parfums, & fit dessus quelques aspersions en » prononçant certaines maledictions & impréca» tions espouvantables & horribles, & invoquant » des Dieux, dont les noms sont estranges & ter» ribles: si disent les Romains que ces malédic» tions-là sont bien anciennes, mais tenuës secret» tes, pource qu'elles ont telle efficace, que celui » qui en est une fois maudit, ne peut jamais » eschaper, ni aussi celui qui en use, il ne lui » en prend jamais bien: à raison de quoi peu de » gens en usent: & non jamais que ce ne soit » pour quelque grande occasion. A ceste cause » reprenoit-on grandement Ateius d'avoir pro» noncé telles imprecations & essayé de si efro» yables cérémonies, qui retournoyent au dom» mage de la chose publique, veu que c'estoit » pour l'amour d'elle qu'il vouloit maudire Cras» sus. » Vous n'ignorez pas qu'on eut lieu de croire que cette malédiction sortit son entier effet; il n'y eut jamais d'expédition plus malheureuse que celle de Crassus (*k*). Il auroit pû éviter ce funeste évenement, si l'on en croit Cicéron (*l*); mais cela ne s'accorde point avec l'efficace fatale dont Plutarque (*m*) a parlé.

Au reste rien ne sent plus la magie que cet acte du Tribun Ateius: l'efficace de l'enchantement ne dépendoit point d'aucune vertu naturelle des matériaux qu'il employa. L'ancienne magie de Medée & de Circé joignoit ensemble (*n*) la vertu des herbes & celle des paroles. Les marâtres dans Virgile (*o*) joignent les paroles au poison. Il y avoit là du superflu: le poison y suffisoit; mais peut-être n'employa-t-on ce mélange que pour établir la réputation des paroles, afin qu'ensuite elles pussent porter coup sans autre secours.

Vertu que les Payens attachoient aux paroles.

Mais j'abandonne cette conjecture: il me paroît plus probable que les Magiciens ont toûjours crû que les paroles faisoient une partie essentielle de leur cérémonial. Je croi que la magie a été une extension de la religion payenne, & qu'elle s'est élevée peu-à-peu sur les principes & sur les rites de cette fausse religion, qui admettoit des Dieux célestes, maritimes, infernaux, &c. les uns bienfaisans, & les autres malfaisans, & qui avoit des formulaires de priere si essentiels aux actes publics de la dévotion, qu'on croyoit que sans ces paroles consacrées, tout le reste de la cérémonie n'auroit pû servir de rien. On faisoit tellement dépendre de ces formulaires toute la vertu du sacrifice, que si celui qui les prononçoit, eût sauté, ou transposé quelque mot, on auroit crû toute l'affaire perduë. Pour prévenir ce malheur on les donnoit par

(*d*) *Nonne Justinian. Imp. lege Cornelia de sicariis perinde illos teneri sanxit: qui susuris, ut qui venenis, occidére?* Mart. del Rio disq. Mag. lib. 5. sect. 16. pag. 782. col. 1. *Il cite* d. vers. eadem lex de Publ. Jud.

(*e*) *Apud nos in duodecim tabulis cavetur, ne quis alienos fructus excantassit. Rudis adhuc antiquitas credebat & attrahi imbres cantibus, & repelli: quorum nihil posse fieri, tam palam est, ut hujus rei caussa nullius philosophi schola intranda sit.* Seneca nat. quæst. lib. 4. cap. 7. pag. m. 868.

(*f*) *Id. epist. 94. pag. 389.*

(*g*) „ Voyez Saint Augustin *de civit. Dei lib. 8. cap. 19.* & » François Hotman sur les loix des 12. tables, *qui fruges » excantassit.... qui malum carmen excantassit.....* pag. » m. 77. & Théodore Marcilius sur les mêmes loix pag. » m. 281

(*h*) » Il fut seulement noté par le Censeur qui en est re» pris dans Ciceron lib. 1. de Divinat. fol. m. 306. C.

(*i*) *Plutarch in vita Marci Crassi pag. 553.* » Je me sers » de la Version d'Amyot.

(*k*) „ *M. Crasso quid acciderit videmus dirarum obnuncia„ tione neglecta.* Cicero de Divin. lib. 1. fol. m. 306. C.

(*l*) *Id. ibid.*

(*m*) „ Voyez aussi Horace *Epod. Od. 5. v. 89.*

(*n*) „ Voyez Ovide Metam. lib. 7. v. 248. & lib. 14. „ v. 45. *Addit venenis verba, non istis minus metuenda,* dit „ Seneque en parlant de Medée, *in Medea v. 737.*

(*o*) *Pocula si quando sæva infecere novercæ,*
Miscueruntque herbas, & non innoxia verba. Virgil. Georg. lib. 2. v. 128. „ Voyez Theodore Marcilius *in leges 12. „ tabul. pag. 280.*

par écrit à une personne qui les lisoit mot-à-mot au Ministre officiant, & celui-ci prononçoit à proportion, & il y avoit une autre personne qui prenoit garde que ces deux-là ne bronchassent tant soit peu. On croyoit avoir des exemples de très-grands prodiges arrivez à cause qu'il s'étoit glissé quelque méprise dans le récit de la priere. J'ai un bon témoin à vous alléguer de toutes ces choses. (*p*) *Victimas cadi sine precatione non videtur referre, nec Deos ritè consuli. Praterea alia sunt verba impetritis, alia depulsoriis, alia commentationis. Vidimusque certis precationibus obsecrasse summos magistratus. Et ne quid verborum pratereatur, aut praposterum dicatur, de scripto praire aliquem, rursusque alium custodem dari, qui attendat, alium verò praponi, qui faveri linguis jubeat: tibicinem canere, ne quid aliud exaudiatur: utraque memoria insigni, quoties ipsa dira obstrepentes nocuerint, quotiesve precatio erraverit: sic repentè extis adimi capita, vel corda, aut geminari victimâ stante.*

Cela conduisoit naturellement à inventer des cérémonies proportionnées à l'idée que l'on avoit des Dieux infernaux & mal-faisans. Et il n'y avoit pas moyen de se passer d'un formulaire d'évocation, & de ne le juger pas absolument nécessaire. Voilà pourquoi Médée & Circé joignoient les prieres (*q*) à l'assemblage des poisons qu'elles préparoient; elles eussent cru qu'Hécate, les Dieux nocturnes, & les esprits souterrains eussent refusé leur secours, si une piece aussi essentielle aux cérémonies que la priere y eût manqué.

Si la magie doit sa naissance à la Religion, ou à la Medecine.

Je ne trouve pas mauvaise la conjecture de ceux qui prétendent que les inventeurs de nouvelles religions ont été aussi les inventeurs de la magie; (*r*) car ils avoient besoin de s'autoriser par des actions extraordinaires & prodigieuses. Rien n'étoit plus propre à faire accepter leurs innovations, & apparemment ils espérerent plus d'assistance des Divinitez souterraines, & des ames des morts, que des Dieux célestes, & ils crurent qu'après tout ils donneroient à leur Rituel une singularité plus mystérieuse & plus imposante, s'il y paroissoit un grand rapport à l'autre monde, c'est-à-dire, à l'enfer. Ce sera donc ainsi qu'Orphée inventeur de nouveaux rites, (*s*) aura donné dans la magie.

Pline a cru que la magie avoit été une extension de la Médecine. Il pourroit avoir raison, mais cela ne détruiroit point ce que j'ai dit. Je vous citerai ses paroles: il semble qu'elles confirment ma pensée; mais en tout cas elles nous montrent d'où vient qu'un art aussi vain que celui-là a eu tant de vogue. Je vous donnerai à comparer avec le Latin de Pline la version Françoise de Du Pinet. Vous vous plaisez à en rechercher les fautes, & vous me saurez dire en quoi vous la trouverez ici défectueuse. (*t*) *A bien considérer la Magie on ne s'estonnera point du crédit qu'elle a eu; veu qu'elle seule, entre toutes autres sciences, comprent en soy trois poincts, qui commandent aux esprits de tous hommes; & les tiennent comme assujetis. En premier lieu, tous tiennent pour résolu, que la magie est procédée de la medecine: sous le prétexte de laquelle elle s'est fort insinuée aux cœurs des hommes, comme néantmoins estant de plus haute estoffe, & ayant ses considérations plus hautes, & plus sainctes que la médecine. Et pour mieux se fortifier, & donner couleur aux belles promesses qu'elle fait, elle s'est armée du prétexte de la religion, qui est aussi un poinct qui tient la plus part du monde aveuglé. Non contente de ce, elle a meslé encores parmi la médecine, & parmi la religion, l'Astrologie & les sciences Mathématiques, pour enjamber davantage sur l'esprit des hommes, qui sont naturellement curieux de savoir ce qui leur doit advenir, & qui estiment toutes ces choses dépendre du corps & influence des astres. S'estant donc emparée par ces trois moyens de l'entendement de l'homme, ce n'est de merveilles si elle est venue au crédit, d'estre tenuë de la plus part du monde, pour le parangon des sciences, & si la plus part des Monarques & Princes de Levant se gouvernent entierement par icelle.*

CHAPITRE XXXVII.

De l'antiquité & des progrès de la magie.

Zoroastre inventeur de la magie.

Si je voulois vous parler de l'antiquité de la magie, je ne remonterois pas jusqu'au Paradis terrestre, où quelques-uns prétendent qu'elle commença avant la chute d'Adam, puisqu'ils suposent (*a*) que le discours que le serpent tint à Eve, fut un acte de magie. Je ne remonterois pas non-plus jusques au tems de la corruption énorme qui attira le déluge sur la terre, & qui, si nous en croyons quelques (*b*) Auteurs, infecta de la magie, entre une infinité d'autres crimes, le genre humain. Je laisserois aussi le conte de ceux qui disent que Cham conserva les dogmes (*c*) de cet art pernicieux, & les fit revivre après le déluge. Je me contenterois de remonter jusqu'aux premiers tems dont les Ecrivains profanes ayent pû donner l'histoire, & j'y trouverois Zoroastre l'inventeur de la magie (*d*) contemporain du Roy Ninus, qui est le premier Monarque dont l'historien Justin décrive les guerres. Zoroastre régnoit dans la Bactriane, & Ninus dans l'Assyrie, & ils combattirent l'un contre l'autre, non seulement par les armes, (*e*) mais aussi par les secrets de la magie. Il faloit donc que l'un & l'autre y fussent experts. On a prétendu (*f*) que Zoroastre a précedé de six mille ans la mort de

(*p*) *Plin. lib. 28. cap. 2. pag. m. 555. 556.*

(*q*) „Les Magiciens les considéroient comme nécessaires. *Ipsi* (Magi) *faciant, & cum suis ritibus faciant* „*quidquid maleffici graminis nutricant terrarum sinus, quid-* „*quid virium continet fremor ille verborum, atque adjuncta* „*carminum necessitates.* Arnob. lib. 1. pag. 31. 32.

(*r*) *Primam porro hinc Orpheo* (c'est-à dire, de ce qu'Orphée avoit inventé de nouvelles cérémonies de religion. Voyez Pausanias lib. 9. cap. 30. pag. 768.) *fuisse ad artes magicas viam vel Bilhami exemplum docet. Cùm enim novorum scena rituum miracula vel apportet secum vel requirat, ad sociandiam dæmonum opem itur.* Hoëlzlinus prolegom. ad Apollonium Rhodium pag. 33.

(*s*) „Voyez la citation précédente.

(*t*) *Auctoritatem ei* (Magiæ) *maximam fuisse nemo miretur quando quidem sola artium tres alias imperiosissimas humanæ mentis complexa in unam se redigit. Natam primùm è Medicinâ nemo dubitat, ac specie salutari irrepsisse velut altiorem sanctioremque Medicinam: ita blandissimis desideratissimisque promissis addidisse vires religionis, ad quas maximè etiamnum caligat humanum genus. Atque ut hoc quoque suggesserit miscuisse artes Mathematicas, nullo non avido futura de se sciendi, atque ea è cælo verissimè peti credente. Ita possessis hominum sensibus triplici vinculo, in tantum fastigii adolevit, ut hodieque etiam in magnâ parte gentium prævaleat, & in Oriente regum regibus imperet.* Plin. lib. 30. cap. I. pag. 724.

(*a*) *Perrerius de magiâ, cap. 13. pag. m. 90.*

(*b*) „Voyez Cassien *collat. 8. cap. 21.* & Bochart. *geogr. sacra lib. 4. cap. 1.*

(*c*) „Cassien *ibid.*

(*d*) „*Justin. lib. 1. cap. 1.*

(*e*) *Arnob. lib. 1. pag. m. 5.*

(*f*) *Eudoxus & Aristoteles apud Plinium lib. 30. cap. 1.*

de Platon, ou (*g*) de cinq mille ans la guerre de Troie, & qu'il avoit été instruit par Azonace. Voilà donc la magie un peu plus ancienne que lui, & c'est une antiquité qui nous meneroit bien loin.

La magie fort en vogue chez les Juifs.

Pline nous (*h*) a donné les raisons pourquoi cet art (*i*), le plus frauduleux de tous, a eu un si grand crédit par toute la terre pendant tant de siecles. On ne peut guéres douter qu'il ne fût bien établi en Egypte au tems de Joseph, si l'on considere dequoi se vantoit (*k*) ce Patriarche. Les Magiciens de Pharao au tems de Moyse firent (*l*) des choses si prodigieuses, qu'ils doivent être comptez entre ceux du premier rang, & de la plus grande force. Pline par une erreur tout-à-fait absurde les a faits Juifs, & les a associez avec Moyse, comme les chefs d'une secte particuliere de Magiciens, beaucoup plus moderne que celle de Zoroastre, & plus ancienne que celle de Cypre. *Est & alia*, dit-il, (*m*) *magices factio a Mose & Jamne* (*n*) *& Jotape Judæis pendens, sed multis millibus annorum post Zoroastrem. Tanto recentior est Cypria.* Balaam dans le même siecle passoit sans doute pour un fameux Magicien, puisque Balac (*o*) Roy des Moabites, le manda afin de faire maudire le peuple de Dieu. Il est à croire que l'on ne voulut l'employer à cet office, que parce que l'on étoit persuadé qu'il entendoit les cérémonies occultes de cette espece d'exécrations, que les Payens croyent fatales, & par lesquelles ils dévoüoient aux furies. Souvenez-vous ici de ce qu'Ateius (*p*) pratiqua contre un Général Romain, & de ces paroles de Pline (*q*) *defigi quidem diris deprecationibus nemo non metuit.* La Palestine dans le même siecle étoit infectée des arts magiques; car l'Ecriture (*r*) déclare que c'est l'une des raisons pourquoi Dieu vouloit en exterminer les habitans. L'ordre que Moyse donna aux Israëlites de ne point souffrir de telles abominations, n'empêcha point qu'elles ne glissassent parmi eux. Le Roy Saül, qui avoit chassé les sectateurs de ces arts infâmes, (*s*) ne laissa pas de trouver une Pythonisse qui lui fit voir l'ame du Prophete Samuel, & nous voyons le Roy Manassé (*t*) qui s'abandonne à de telles gens, & qui autorise leurs prédictions, & leurs sortileges. Je ne vous parlerai pas de la ville de Samarie, qui à ce que prétendent quelques (*u*) Auteurs, a été fort décriée de ce coté-là, & le siege de deux fameuses écoles de (*v*) Magiciens.

Aussi-bien qu'à la Cour de Babylone.

On ne sauroit raisonnablement douter que la Cour de Babylone n'ait été aussi infectée de ce mauvais art que celle d'Egypte. Nous voyons dans l'Ecriture (*vv*) que le Roy Nabuchodonosor cherchant l'interprétation d'un songe, fit venir les (*x*) devins, les magiciens, les (*y*) sorciers, & les Caldéens. Ceux-ci, selon Diodore de Sicile, tenoient parmi les Babyloniens le même rang que les Prêtres parmi les Egyptiens. Ils s'attachoient au culte des Dieux, ils cultivoient singulierement l'Astrologie, & s'attachoient beaucoup à deviner l'avenir. Ils se servoient de sacrifices & d'enchantemens pour détourner le malheur, & pour attirer le bonheur. Ἀντέχονται δ' ἐπὶ πολὺ καὶ μαντικῆς, ποιούμενοι προρρήσεις περὶ τῶν μελλόντων, καὶ τῶν μὲν καθαρμοῖς, τῶν δὲ θυσίαις, τῶν δ' ἄλλαις τισὶν ἐπῳδαῖς ἀποτροπὰς κακῶν καὶ τελειώσεις ἀγαθῶν πειρῶνται πορίζειν (*z*). *Interim divinationis magnopere studiosi res futuras prædicunt, & vel expiamentis, vel sacrificiis, vel INCANTIONIBUS quibusdam averruncationes malorum, bonorumque effectiones, producere conantur.* Je vous cite les paroles Greques de Diodore, afin que vous puissiez voir tout d'un coup qu'il attribuë aux Chaldéens une magie proprement dite. L'ambiguité du mot vous pourroit donner quelque défiance. La magie dans un certain sens n'étoit autre chose que la Philosophie, ou que la Théologie; mais je n'en parle ici qu'entant qu'elle étoit ce que nous nommons magie. Je vous le dis une fois pour toutes. Vous ferez de vous-même cette réflexion, c'est qu'en Babylone les mêmes gens que l'on préposoit au Culte Divin, exerçoient aussi l'art magique. Cela peut confirmer ma these, que la magie n'a été qu'une extension de la religion. Je ne vous citerai point le Théophraste d'Enée Gazée, où vous trouverez que ceux qui faisoient profession d'évoquer les Manes parmi les Chaldéens, & les Egyptiens, & les Grecs, (*a*) avoient l'intendance des sacrez mysteres.

Et chez les Perses, & les Grecs.

Passons aux Perses. Il n'y a personne qui ignore que la magie a plus régné parmi eux que dans aucune autre nation. Je sai bien qu'ils enfermoient sous ce nom-là plusieurs bonnes disciplines; mais il est sûr que la mauvaise magie y avoit sa part. Osthanes la répandit par le monde (*b*) à la suite du Roy Xerxès: un autre Osthanes fit la même chose sous Alexandre le Grand (*c*). Les manieres de deviner dont l'un d'eux faisoit mention, & de s'aboucher avec les morts, ne permettent pas de douter qu'il n'enseignât la magie noire (*d*). L'Osthanes qui suivit Xerxès en infecta tous les lieux par où il passa: les Grecs conçurent alors pour la magie un goût qui alloit jusqu'à la fureur, *velut semina artis portentosæ sparsisse, obiter infecto, quacunque commeaverat mundo . . . . hic maximè Osthanes ad rabiem, non aviditatem modo scientiæ ejus, Græcorum populos egit.* (*e*).

Mais il y avoit long-tems que cette science étoit connuë parmi les Grecs. L'Odyssée d'Homere en

(*g*) *Hermippus apud Plinium ibid.*
(*h*) » Chap. XXXVI.
(*i*) *Fraudulentissima artium plurimum in toto terrarum orbe, plurimisque seculis valuit.* Plin. ibid.
(*k*) » Genese chap. 44. v. 15
(*l*) » Voyez le livre de l'Exode chap. 7. & 8.
(*m*) *Plin. ubi suprà pag. m. 727.*
(*n*) » Saint Paul. II. Epitre à Timothée ch. 2. v. 8. les » nomme Jannes, & Jambres. Voyez Eusebe *præpar. lib.* » *9. cap. 8. pag. 411.*
(*o*) » Voyez le livre des Nombres ch. 22.
(*p*) » Chap. XXXVI.
(*q*) *Plin lib. 28. cap. 2. pag. 561.*
(*r*) » Deuteronome ch. 18. v. 9. & suiv.
(*s*) » I. livre de Samuel ch. 28.
(*t*) » II. livre des Chroniq. ch. 33.
(*u*) » Voyez Martin del-Rio, disq. Mag. lib. 1. cap. » 2. pag. 5.
(*v*) » Les uns apellez *Simoniens*, & les autres *Menan*» *driens*. Id. ibid. pag. 6.
(*vv*) Livre du Prophete Daniel ch. 2. v. 2.
(*x*) Ἐπαοιδούς, selon les Septante, *hoc est incantatores qui, ut Hieronymus exponit*, verbis rem peragunt. *Pererius in Daniel.* ibid. pag. m. 6.
(*y*) » Φαρμακούς, selon les Septante, *id est veneficos,* » *seu maleficos, qui Hieronymo interprete, sanguine & victi-* » *mis utuntur, ac sæpe corpora mortuorum contingunt, vulgo* » *Necromantici appellantur.* Id. ibid. pag. 87.
(*z*) *Diodor Sicul. lib. 2. pag. m. 81.* » C'est selon la » traduction de Rhodoman au chap. 29. du liv. 2. pag. » m. 111.
(*a*) Οἱ τὰς τελετὰς ἀφιεροῦντες *qui sacris & mysteriis præsunt.* Æn. Gazæus in Theoph. pag. m. 24.
(*b*) *Plin. lib. 30. cap. 1. pag. 727.*
(*c*) *Id. ibid.*
(*d*) » Voyez Pline. *ibid. cap. 2.*
(*e*) *Id. ibid. cap. 1. pag. 726.*

en est remplie. (*f*) Orphée, & (*g*) Tiresias, qui ont vécu avant la guerre de Troie, faisoient profession de l'art magique, si nous suivons les idées d'aujourd'hui, car ils évoquoient les ames des morts. Il faloit bien qu'en ce tems-là une telle chose ne fût pas odieuse, & ne passât point pour criminelle, puisque les Poëtes supposent que leurs Héros alloient consulter les morts. Ulysse le fait voir dans l'onzieme livre de l'Odyssée, & Enée dans le sixieme livre de l'Enéide, & Scipion l'Africain (*h*) au treizieme livre de Silius Italicus. Je passe sous silence que le pere & la mere de Jason, font la même chose dans le premier livre des Argonautiques de Valerius Flaccus, & que le poëte leur fait emploïer, non pas une Prophetesse, ou une Sibylle, mais une (*i*) vieille sorciere. Il n'y a pas de poëte Chretien qui voulût feindre aujourd'hui, que son Héros évoqua les manes. D'où vient cette différence? C'est que les Chretiens sont persuadez qu'une telle évocation est un acte de Magie noire, envelopé de cérémonies abominables. Il faloit donc au contraire qu'Homere, Virgile, & Silius Italicus, crussent qu'elle n'avoit rien de mauvais. Je vous prie de faire attention à ceci, c'est une réfutation solide de ceux qui m'objecteroient que la descente d'Orphée, & d'Ulysse, & d'Enée, & de Scipion dans les enfers, n'a pas d'autre fondement que les fables poëtiques.

Témoignages qui prouvent cela à l'égard des derniers.

Mais que diront-ils si je leur allegue des histoires? N'y a-t-il pas eu des temples où l'on évoquoit les morts? Pausanias, Roi des Lacédémoniens, n'alla-t-il pas tout exprès à Héraclée où il y avoit un de ces temples? Et les historiens ne disent-ils pas (*k*) qu'il y évoqua une ame dont il étoit persécuté? Ne disent-ils (*l*) qu'il fit un voïage à Phigalea dans l'Arcadie, pour emploïer certaines gens qui avoient le don d'évoquer, & de renvoïer les ames? N'est-ce pas une preuve que cette espece de gens faisoient un métier connu & autorisé? Car personne ne remarque que ce Prince se cachât, ou que le remede qu'il cherchoit ne fût pas permis? Et comment pourroit-on dire que cela fût deffendu? Ne savons-nous pas que les Lacédémoniens (*m*) firent venir d'Italie quelques-uns de ces gens-là, afin d'apaiser les Manes de ce même Pausanias, qui infestoient le temple où on l'avoit fait (*n*) mourir de faim? Plutarque ne dit-il pas que ces Italiens aïant fait leurs cérémonies chasserent le spectre, & que les habitans de Lacédémone se servirent d'eux, après que l'Oracle leur eût ordonné d'apaiser l'ame de Pausanias? Ne parle-t-il point d'un autre lieu situé au Promontoire de Ténare, où l'on apaisoit les ombres, & où le meurtrier d'Archilochus eut ordre d'aller pour expier son forfait (*o*). Il dit ailleurs (*p*) qu'un Italien qui vouloit connoître la cause de la mort de son fils unique, alla faire les cérémonies qu'il faloit dans l'un des temples dont nous parlons, & eut ensuite une conférence avec l'ame de son pere, & avec celle de son fils. Il y avoit une loi (*q*) touchant ces cérémonies; elles étoient donc autorisées. J'ajoûte que celles qui se pratiquoient dans la plûpart des Oracles, & qui faisoient partie de la religion publique, ne peuvent passer que pour des actions de magie selon le systême des Chretiens, & j'étens cela sur celles que l'on observoit (*r*) aux fêtes des morts, soit publiques, soit particulieres. Le vin, le lait, &c. répandus sur les sepulchres étoient une espece d'évocation; car on prétendoit, (*ſ*) que les ames venoient se repaître de ces liqueurs, & humer l'odeur des offrandes.

Nunc (t) animæ tenues, & corpora functa sepulcris
Errant: nunc posito pascitur umbra cibo.

La magie aussi en usage parmi les Romains.

Les Romains avoient de coutume, pendant les fêtes des morts, de sacrifier à la Déesse *Tacita* ou *Muta*. (*u*) Une vieille femme *entourée de quantité de jeunes filles* faisoit la fonction. *Elle mettoit trois grains d'encens avec trois doigts en un petit trou, comme font ceux des souris, à l'entrée de la porte, ayant 7. febves noires en la bouche; & puis elle prend la teste d'un certain simulacre qu'elle cole avec de la poix, & perce avec une aiguille d'airain, la jettant dans le feu & couvrant de mente; sur laquelle elle fait une infusion de vin tout doucement, & donne à boire du reste à ces filles, s'en reservant pourtant la meilleure part dont elle s'enyvre, & puis les renvoye en leurs maisons, les assurant qu'elle a par cette magie attaché les langues des médisans.*

Ecce anus in medis residens annosa puellis,
Sacra facit Tacitæ, nec tamen ipsa tacet.
Et digitis tria thura tribus sub imine ponit
Qua brevis occultum mus sibi fecit iter.
Tum cantata (*v*) tenet cum plumbo licia fusco:
Et septem nigras versa in ore fabas.
Quodque pice astringit, quod acu trajecit ahenâ
Obsutum mentâ torret in igne caput.
Vina quoque instillat: vini quodcumque relictum est
Aut ipsa aut comites, plus tamen ipsa bibit.
Hostiles linguas, inimicaque vinximus ora,
Dicit discedens, ebriaque exit anus.

L'Auteur dont j'emprunte cette traduction avec cette citation d'Ovide, n'a pas tort de nommer (*vv*) magie cet acte de religion: mais je doute que cette magie fût assez forte pour lier la langue des médisans: la magicienne donnoit une fausse confiance à la jeune troupe qui l'accompagnoit. On n'a point encore oüi dire qu'à cet égard-là il y ait eu quelque noüeur d'éguillette. Le meilleur sacri-

(*f*) „Voïez Servius sur ces paroles de Virgile, Æn. lib. „6. v. 119.
Si potuit Manes arcessere conjugis Orpheus.

(*g*) „Voïez Seneque *in Oedipo act. 3. v. 559. & seq.* & „Stace *Theb. lib. 4. v. 413.*

(*h*) „Il offrit nommément des victimes à Alecto, & à „Mégere, *Sil. Ital. lib. 13. pag. m. 549.*

(*i*) *Sævoque vocat gradæva tumultu.*
Thessalis exanimes atavos. Val. Flaccus lib. 1. v. 736.

(*k*) „Voïez Plutarque dans la vie de Cimon, pag. „482. & dans le traité *de sera numinis vindicta, pag.* 555.

(*l*) *Pausanias lib. 3. cap. 17. pag. m. 252. 253.*

(*m*) *Plut. de sera numinis vindicta, pag.* 560.„ Voïez aussi „le Scholiaste d'Euripide *in Alcest. sub fin.* J'en parle ci-„dessous vers la fin de ce Chap.

(*n*) „Voïez Elien *lib. 4. cap. 7.*

(*o*) „*Plut. ibid.*

(*p*) *Id. de consolat. ad Apollon. pag.* 109.

(*q*) *Id. ibid.*

(*r*) „Voïez Peucerus *de divinationibus, capite de magia,* „pag. m 295.

(*ſ*) „Voïez Kirchmannus *de funeribus Romanorum lib.* „4. *cap.* 5. où il cite Homere *Odyss. lib.* 11. Lucien, & St. „Augustin. Voïez aussi Servius *in Æn. lib. 3. v. 67.*

(*t*) „*Ovid. Fastor. lib. 2. pag. m. 43.*

(*u*) „Du Boulay, Antiq. Romaines. pag. 507. 508. Les „vers Latins qu'il raporte sont d'Ovide, *Fastor. lib. 2. pag.* „*m* 43.

(*v*) „Les meilleures éditions portent *ligat cum fusco licia* „*rhombo* Le mot *rhombus* étoit solemnel dans la magie. „Voïez Martinii Lexicon. DuBoulai n'a point traduit ce „vers-ci où le sortilege paroit si bien à cause du mot *can-*„*tata*, &c.

(*vv*) *Rosin Antiq Roman. lib. 4. cap. 6. pag. m.* 564. l'appelle aussi *sacrum quoddam magicum.*

sacrifice qu'on eût pû offrir à la Déesse *Tacita*, eût été de se comporter sagement, & cela même ne peut pas toûjours sauver de la fureur de la médisance.

Je reviens aux progrez de la magie. On prétend (*x*) que Pythagoras, Empedocle, Démocrite, & Platon, en furent si éperdus, que pour l'amour d'elle ils se rendirent Chevaliers errans, leurs longues courses aïant été plutôt (*y*) un exil, qu'un simple voïage. Etoient-ils de retour? Ils la loüoient magnifiquement, & la conservoient comme un mystere. Mais Démocrite ne cacha point ce dépôt, il expliqua les écrits de quelques anciens Magiciens, & en composa d'autres selon leurs principes, & les publia, & ils eurent un grand cours, quoiqu'ils fussent pleins de choses très-peu croïables. Je vous avertis que ce n'est pas moi qui assure tous ces faits, c'est Pline, & qu'il ajoûte que ceux qui ont de l'estime pour les autres œuvres de Démocrite, ne le croïent point Auteur de ces écrits-là, mais qu'ils se trompent.

La Magie & la Religion confonduës chez les Païens.

Je veux bien vous déclarer ici que Mr. Naudé, qui se donne tant de peine pour justifier de l'accusation de Magie Orphée, Pythagoras, Démocrite, &c. n'a peut-être pas pris garde à une chose qu'il eût été bon de considérer. C'est que les Payens qui admettoient une infinité de Dieux, & une infinie diversité de Cérémonies de Religion, pouvoient facilement croire qu'il y avoit des Divinitez fort puissantes desquelles on n'obtenoit rien si l'on ne savoit exactement la maniere de les invoquer. Ils pouvoient croire qu'elle consistoit non seulement dans un certain formulaire d'oraison, mais aussi dans le mélange de certaines herbes préparées avec telles ou avec telles Cérémonies, & accompagnées de divers autres (*z*) ingrédiens. Il n'est pas plus étrange que ce Rituel soit efficace, qu'il est étrange que les Cérémonies publiques des Athéniens, ou des Romains, fassent cesser la stérilité, la mortalité, la guerre, &c. A quoi bon auroit-on pû demander ces couronnes, (*a*) & ces rubans sur la tête des victimes, ce sel, ce lait, ce vin, cette farine, & cent autres choses qu'il faut emploïer précisément d'une certaine maniere? Y a-t-il là, si on l'examine à la rigeur, moins de puérilitez superstitieuses que dans les Livres magiques de Démocrite? Puis donc que les Payens trouvoient raisonnables les Cérémonies publiques, ils pouvoient faire le même jugement de celles des Magiciens, & ne mettre d'autre différence entre les unes & les autres, si ce n'est que ces dernieres concernoient des Divinitez dont le culte n'étoit connu qu'à un petit nombre de curieux, & de Philosophes. Joignez à cela que la Religion publique reconnoissoit des Cérémonies mystérieuses, & très-efficaces, qui n'étoient employées qu'en cachete. Les Magiciens, pouvoit-on dire, en savent encore plus de ce genre-là. Vous voyez donc que les Philosophes de la Grece ont pû souhaiter de se faire instruire pleinement des secrets de la Magie, & y ajoûter beaucoup de foi, sans prétendre devenir les supôts du Diable, ni renoncer à la Religion nationale, mais seulement lui donner plus d'étenduë par un accessoire utile mêlé de Physique, & de Théologie occultes. C'est sous cette idée qu'Empédocle a pû prétendre qu'il connoissoit les plus grands mysteres de la Magie. Nous avons encore de ses vers (*b*) qui nous apprennent qu'il se faisoit fort d'exciter les vents, ou de les faire cesser, & de donner du beau tems ou de la pluie, & de ressusciter même un homme. Ce n'étoit peut-être qu'un entêtement, & qu'une vaine crédulité sans nulle fraude, comme il est certain qu'il y a des gens qui croïent de bonne foi la pierre Philosophale.

Exemples de Numa Pompilius à ce sujet.

Voici un fait extrêmement propre à nous faire voir que des rites, que nous attribuerions avec raison à la magie la plus noire, n'étoient au jugement des Païens que des actes de Religion, & des articles d'une Théologie secrete & profonde à la vérité, mais néanmoins très-légitime. Numa Pompilius qui passoit pour le plus pieux de tous les hommes, savoit faire tomber la foudre, (*c*) & il avoit écrit un Livre qui contenoit toutes les cérémonies que cette opération demandoit. Il étoit si nécessaire de les observer avec la derniere précision, que le Roi Tullus (*d*) s'y étant trompé en quelque point, fut emporté d'un coup de foudre dans le tems même qu'il travailloit à cette magie. Voilà ce que les Romains croïoient, & ce que leurs Historiens rapportent. N'étoit-ce pas croire, que le Roi Numa se réservoit plusieurs points de Religion, qui étoient aussi légitimes en eux-mêmes, que ceux qu'il communiquoit au peuple?

Aussi-bien que de Zamolxis & d'Epiménide.

Nous voïons dans un dialogue de Platon, que pour guérir les maux de tête on se servoit d'une feuïlle, & d'un formulaire de priere, & que la feuïlle sans l'enchantement des paroles ne servoit de rien (*e*); que l'on faisoit grand cas des enchantemens d'Abaris & de Zamolxis, & qu'ils pouvoient même servir à la guérison des maladies de l'ame (*f*), c'est-à-dire, qu'ils étoient nécessaires principalement à ceux qui étoient encore plongez dans le vice. On chuchetoit à l'oreille les (*g*) enchantemens de Zamolxis, & comme il avoit été l'esclave (*h*) & le disciple de Pythagoras, il faut croire qu'il avoit appris de son maître cette sorte de charmes. On prétend que Platon emprunta des Traces (*i*), c'est-à-dire de Zamolxis, les formulaires d'enchantement, qui guérissoient les maladies. C'est ainsi que je traduis le ἐπῳδὰς τὰς ὑγιεῖς de Clément Alexandrin. N'étoit-ce pas là une magie pour le moins matérielle? Que dirons-nous d'Epiménide, qui se rendit si fameux par son art de deviner, & par la discipline des expiations? On le fit venir à Athenes afin qu'il chassât la peste, & il ordonna aux Athéniens de bâtir un temple aux furies infernales (*k*). On veut qu'il soit le premier Auteur des cérémonies par lesquelles on purifioit les maisons, & la campagne (*l*), & apparemment il composa quelques-uns des exorcismes que les vieilles femmes, la mere d'Epicure

(*x*) *Plinius lib. 30. cap. 1. pag. 726.*
(*y*) *Ad hanc discendam navigavere, exsiliis verius quam peregrinationibus susceptis.* Id. ibid.
(*z*) „ Comme billets cachetez, caracteres & figu-
„ res sur du papier, ou sur des lames de plomb, &c.
(*a*) *Jamque dies infanda aderat: mihi sacra parari,*
Et salsæ fruges & circum tempora vittæ. Virgil. Æn. lib. 2. v. 132
(*b*) „ Dans Diogene Laërce *lib. 8. n. 59.*
(*c*) *Plinius lib. 28. cap. 2. pag. 558.* „ Voïez Arnobe,
„ au commencement du livre 5.
(*d*) *Plinius ib. & lib. 2. cap. 53. pag. 207.* „ Voïez aussi
„ Tite Live *lib. 1. pag. m. 21.*
(*e*) *Plato in Charmide circa init. pag. 463. 464.*
(*f*) *Id. ibid. pag. 465.*
(*g*) *Julian. in Cæsar. pag. m. 22.*
(*h*) *Origen. contra Celsum lib. 2. cap. 9. & lib. 3. cap. 9.*
(*i*) *Clem. Alexandr. admon ad gentes pag. 46.*
(*k*) „ Voïez Diogene Laërce *lib. 1. in Epimenide*, &
„ les notes de Mr. Ménage.
(*l*) *Id. ibid. n. 112.*

re (*m*) entre autres, alloient lire dans les maisons. On appelleroit Magicien présentement un tel personnage ; mais l'antiquité Payenne en jugeoit tout autrement. Elle attribuoit à une faveur des Dieux la vertu de certaines ceremonies qui passeroient aujourd'hui pour des sortileges. Il y avoit des devins (*n*) qui couroient de lieu en lieu, & qui s'adressoient aux personnes opulentes, & leur persuadoient qu'ils avoient reçu des Dieux (*o*) le don d'expier les crimes par des sacrifices, & par des enchantemens. Si vous voulez vous venger de quelque ennemi, leur disoient-ils, vous le pouvez faire à peu de frais ; ait-il tort ou non, nous engageons les Dieux par certains attraits, & par certaines ligatures à nous servir en cela (*p*). Ils se fortifioient de l'autorité d'Homere, qui a dit que nos présens & nos oraisons flechissent les Dieux, & ils avoient les vieux rituels de Musée & d'Orphée, selon lesquels ils prétendoient proceder à l'expiation des crimes tant pour les vivans que pour les morts (*q*). Voilà comment la magie & la Religion se confondoient l'une avec l'autre.

Remarques sur le jugement de M. Naudé à cet égard.

Si Mr. Naudé a prétendu que les Philosophes Grecs que j'ai nommez n'ont pas été magiciens, non pas même dans le sens que j'ai décrit, il a eu peut-être peu de raison. Mais apparemment il n'est point entré dans ce *distinguo*, il n'a consideré la magie que sous l'idée que nous en avons présentement, & ainsi sa prétention est fort raisonnable, qu'Orphée, que Pythagoras, que Démocrite n'ont pas été magiciens; car sans doute ils n'ont jamais abjuré la vraye Divinité, pour se consacrer au service d'une intelligence maudite, ennemie de Dieu & des hommes, incapable de tout bien, & capable de tout mal. Il faut les mettre hors de la classe de ces Magiciens, qui n'ont cherché que l'assistance des furies infernales, & qui n'ont joint les enchantemens avec des drogues & avec des ceremonies, que pour attenter à la vie de quelqu'un, ou au bien public. Ils ont ouvert la porte à mille impostures, & à mille charlataneries dont les (*r*) Rois mêmes se sont laissé infatuer.

De l'introduction de la magie de Thessalie.

Il y a eu des païs où cet art-là s'est enraciné plus que dans d'autres. La Thessalie par exemple étoit si (*s*) féconde en sorcieres, que le nom de *Thessalienne* étoit celui qu'on donnoit en Italie à une femme qui se mêloit de ce métier (*t*). Le Scholiaste d'Euripide nous apprend que les Lacédémoniens firent venir de Thessalie les Exorcistes qui chasserent d'un Temple le fantôme de Pausanias. Il cite (*u*) Plutarque, & cela me fait conjecturer que dans le passage où vous avez vû ci-dessus (*v*) qu'ils les manderent d'Italie, il y a un mot mis pour un autre, ἐξ Ἰταλίας, pour ἐξ Θετταλίας. (*vv*) Les Copistes ont fait des fautes bien plus grandes que ne seroit celle-là.

Pline est en peine de savoir par qui la magie fut apportée en Thessalie ; il croiroit que ce fût par Orphée, s'il ne voyoit que la Thrace ne connoissoit point cet art. Je m'étonne qu'il n'ait pas songé à Medée, femme de Jason Roi de Thessalie. Il y a beaucoup d'apparence qu'elle enseigna aux Thessaliennes les sorcelleries qu'on lui avoit apprises aux extrémitez du Pont-Euxin. Seneque (*x*) suppose que Mycale enseigna la magie aux femmes Thessaliennes. Elle etoit mere (*y*) d'un des Lapithes qui se trouverent aux noces de Pirithoüs, & ainsi elle pouvoit être plus âgée que Medée. Ce que Pline dit de la Thrace est d'autant plus singulier, qu'elle devoit son nom (*z*) à une Nymphe, qui n'étoit pas moins experte (*a*) dans l'art magique que Medée & que Circé. Je parle de la Nymphe Thrace qui (*b*) eut de Saturne un fils appellé Doloncus, & de Jupiter (*c*) un autre fils appellé Bithynus. Ce Doloncus fut Roi de Thrace (*d*). Je vous marquerai en passant une grosse faute de Jean Filelac, qui a dit (*e*) que Pline assûre qu'Orphée étoit le premier qui eût apporté la magie dans la Thessalie.

Progrès de la magie dans tous les pays. Infamies du Sabat.

Pline observe que les Gaules avoient été infectées de la magie, & qu'elle regnoit tellement dans la Bretagne, qu'on pourroit s'imaginer que les Perses l'avoient tirée de là. Il dit aussi que Tibere en avoit purgé les Gaules par la suppression des Druides, & de tels autres Devins & Medecins. (*f*) *Gallias utique possedit, & quidem ad nostram memoriam. Namque Tiberii Cæsaris principatus sustulit Druidas eorum, & hoc genus vatum medicorumque. Sed quid ego hæc commemorem in arte Oceanum quoque transgressa, & ad naturæ inane pervecta? Britannia hodieque eam attonite celebrat tantis ceremoniis, ut dedisse Persis videri possit. Adeo ista toto mundo consensere, quanquam discordi & sibi ignoto.* La reflexion qu'il fait à la fin de ce passage, est digne de votre attention. Il admire que malgré tant de discordes, tous les pays du monde, ceux mêmes qui étoient inconnus les uns aux autres, se soient accordez à cultiver la magie. Il est certain qu'elle a penetré dans les regions les plus reculées : c'est en elle qu'a été accompli le (*g*) *Tibi serviat ultima Thule.* Les découvertes du nouveau monde en Orient & en Occident nous ont appris qu'elle s'est fourrée partout.

Le Christianisme qui selon l'opinion commune imposa silence aux Oracles Payens, n'a point arrêté les progrez de la magie. On n'a jamais fait tant de loix contre les sorciers, & elles n'ont jamais été plus necessaires que depuis que le nom Chretien a été connu ; & il faut même avoüer que la nouvelle magie contient des abominations dont

(*m*) *Ibid. lib. 10. n. 4.*

(*n*) *Plato de Republ. lib. 2. pag. 595.*

(*o*) Πείθουσιν ὡς ἔστι παρὰ σφίσι δύναμις ἐκ θεῶν ποριζομένη θυσίαις τε καὶ ἐπῳδαῖς, &c. *Persuadent se vim habere à Diis per sacrificia & carmina, &c.* Id. ibid.

(*p*) Ἐπαγωγαῖς τισι καὶ καταδέσμοις τοὺς θεοὺς (ὥς φασι) πείθοντες σφίσιν ὑπηρετεῖν. *Tum blandimentis quibusdam tum vinculis se Deos inducere asserunt ut sibi obsequantur.* Id. ibid.

(*q*) *Id. ibid.*

(*r*) Voyez le chapitre suivant.

(*s*) Voyez Barthius *in Statium tom. 2. pag. 30. 259. 710.*

(*t*) » Voyez Pline, *lib. 30. cap. 1. pag. 726. &* la note » du Pere Hardoüin.

(*u*) Ψυχαγωγοί, τινὲς γόητες ἐν Θετταλίᾳ οὕτω καλούμενοι, οἵτινες καθαρμοῖς τισι καὶ γοητείαις τὰ εἴδωλα ἐπάγουσί τε καὶ ἐξάγουσιν, οὓς καὶ Λάκωνες μετεπέμψαντο, ἡνίκα τὸ Παυσανίου εἴδωλον ἐξετάραξε τοὺς προσιόντας τῷ ναῷ τῆς Χαλκιοίκου, ὡς ἱστορεῖ Πλούταρχος ἐν ταῖς Ὁμηρικαῖς μελέταις. *Schol. Euripid. in Alcest. in fine.*

(*v*) » Vers le commencement de ce Chap.

(*vv*) Voyez encore sur cette conjecture la Préf. du 2. tom. de cet Ouvrage-ci No. IV.

(*x*) *Seneca in Herc. Oetæo v. 525.*

(*y*) *Ovid. Metam. lib 12. v. 263.*

(*z*) *Arrian. apud Eustath. in Dionys. Perieg. v. 322.*

(*a*) Σοφὴν χυσὶ ἐπῳδάς τε καὶ φάρμακα, &c. *Peritam incantamentorum, & veneficiorum, &c.* ibid.

(*b*) *Steph. Byzant. v. Θρᾴκη.*

(*c*) *Id. v. Βιθυνία.*

(*d*) *Id. v. Θρᾴκη.*

(*e*) *Plinius ait Orpheum è propinquâ Thraciâ primum intulisse in Thessaliam ipsam Magiam, Filess. de idol. magicâ* fol. 27.

(*f*) *Plin. ubi suprà pag. 728.*

(*g*) *Virgil. Georg. lib. 1. v. 30.*

dont les Payens ne parlent pas. Ils ne font point (*h*) mention de ces assemblées nocturnes dont les écrits des Demonographes modernes sont tout pleins; assemblées où l'on s'imagine que se commettent des énormitez qui surpassent la bestialité, & que l'on appelleroit le peché *sur-contre nature*, s'il étoit permis de forger des mots. Conjonctions monstrueuses entre des sujets *toto genere diversa*, qui non seulement différent d'espece, mais aussi de genre : (*i*) *Longe detestabilior* (Sodomiâ) *est spurcitties Magorum; quia, cum sint conjugati, adhuc versantur in continuo, quasi concubinatu cum dæmonibus, & sic non tantùm contra sexum, neque tantùm extra speciem peccant, sed etiam extra genus: quod detestabilius est, & pessimum omnium carnalium peccatorum.* Il y a des gens qui ont assuré (*k*) que les démons mêmes ont en horreur la sodomie, & qu'on ne lit pas que les incubes, ni les succubes se soient jamais départis de la regle de la difference des sexes; mais Silvestre Prierias qui est entré dans un fort vilain détail des ordures du Sabat (*l*) refute cela & les raisons qu'on en donne. Remarquez, s'il vous plaît, que ces vilainies ne se trouvent point dans les Auteurs, qui ont commencé à faire mention du Sabat. Ils ne parlent que des courses que les Sorcieres croyoient faire à cheval avec Diane, ou avec Herodias, & ils remarquent que ce n'étoient que des courses d'imagination. *Illud etiam non est omittendum, quod quædam sceleratæ mulieres retrò post Satanam conversæ, dæmonum illusionibus & phantasmatibus seductæ, credunt & profitentur se nocturnis horis, cum Diana Dea Paganorum, vel cum Herodiade & innumera multitudine mulierum, equitare super quasdam bestias, & multarum terrarum spacia intempestæ noctis silentio pertransire, ejusque jussionibus velut Dominæ obedire, & certis noctibus ad ejus servitium evocari.* Ces paroles sont tirées du droit Canon : on ne sait point à quel Concile il les faut attribuer. Il y a beaucoup de disputes là-dessus. Vous pouvez consulter Martin del-Rio (*m*).

Le Septentrion surtout infecté de l'art magique. Auteurs qui en ont traité.

Tous les païs de la Chretienté ne sont pas également infectez de la magie : elle a posé principalement son trône au Septentrion, (*n*) dans l'Islande, dans la Norwege, dans la Lapponie. Si vous voulez d'étranges contes en ce genre-là, vous en trouverez à choisir dans Saxon le Grammairien, dans Olaus Magnus, & dans l'histoire que Mr. Scheffer a donnée de la Lapponie, & que le Pere Lubin a mise en François. Ceux qui ont parlé de la Livonie & de la Lithuanie ne content pas moins de choses épouvantables & incroïables. Mais en general il est difficile d'aller plus loin qu'un Grillandus, qu'un Remigius, qu'un Binsfelds, qu'un Bodin, que le *malleus maleficarum*, & que plusieurs autres (*o*) Auteurs qui ont fait des Livres touchant les Sorcieres. Ce sont des Ouvrages plus remplis d'actions magiques, que les vieux Romans des Chevaliers de la Table Ronde, & des Amadis de Gaule, & que le poëme de l'Arioste. Pour ce qui est de la Pologne je me contente de remarquer ce que j'ai lû dans la vie du Docteur Fauste, qu'il devint curieux de l'art des enchantemens, lorsqu'il eut appris (*p*) qu'*il y avoit eu* (*q*) *ci-devant* à Cracovie » une grande Esco-» le de Magie, fort renommée : là où se trou-» voient telles gens qui s'amusoient aux paroles » Chaldéennes, Persanes, Arabiques & Grec-» ques : aux figures, caracteres, conjurations » & enchantemens, & semblables termes, que » l'on peut nommer d'exorcismes & sorcelleries, » & les autres pieces, ainsi denommées par ex-» près, les Arts Dardaniens, les Nigromances, » les charmes, les sorcelleries, la divination, l'in-» cantation, & tels Livres, paroles & termes que » l'on pourroit dire.

Les Mahometans adonnez à cet art.

On dit que les Mahométans ont été fort adonnez au sortilege, & que pendant que les Sarrazins dominerent en Espagne, (*r*) on enseigna publiquement la magie dans Tolede, dans Sevile & dans Salamanque. On montra à Martin del Rio le cachot où s'étoient faites ces leçons; (*s*) la Reine Isabelle de Castille l'avoit fait fermer. On parle de semblables écoles établies en Italie. *Di questa Magia se ne faceva professione publica nell' Academia di Salamanca, & s'insegnava publicamente in Italia nella scuola del Lago Norsino & altrove poi dalla pietà de padri catholici, è stato levato.* Ce sont les paroles de Strozzi Cigogna au chapitre 2. du 4. livre *del palagio del gl' incanti*.

Remarques sur la magie de Balaam.

Vous me feriez une question, si je ne vous en épargnois pas la peine. Vous me demanderiez sans doute pourquoi Dieu ne permit pas que Balaam maudit les Israëlites. C'eût été une occasion de desabuser les peuples qui attachoient, je ne sai quelle fatalité aux imprécations solemnelles. Dieu faisant prosperer son peuple en dépit des maledictions de ce Magicien, eût fait connoître qu'elles n'avoient aucune force; mais ce peuple foible & grossier ne pouvoit-il pas conclure de ce que Dieu en détourna la prononciation, qu'il ne reste plus de remede après qu'elles ont été lancées? N'y

(*h*) » On se rendroit ridicule si l'on prétendoit trou-» ver une image du sabat dans les danses des Nymphes & des Satyres.

» *Nympharumque leves cum Satyris Chori. Hor. Od.* 1. *l.* 1. » ou dans les assemblées des Satyres & des Nymphes au-» tour de Bacchus.

» *Bacchum in remotis, &c. Hor. Od.* 19. *lib.* 2. ou dans » les danses des Muses dont Hesiode *in Θεογονία init.* » fait mention. C'est là qu'Hoëlzlin *proleg. in Apollon.* » *pag.* 34. trouve le Sabat. Bodin. *Demonomanie liv* 2. » *ch.* 4. *pag. m.* 178. a prétendu le trouver dans Pompo-» nius Mela, Solin & Pline qu'il a citez impertinem-» ment * & ignoramment.

* » Joignez à ceci ce qui est dit sur cette accusation dans la Préface du tom. 2. de cet Ouvrage-ci, No. V.

(*i*) *Mart. del Rio disq. mag. lib.* 5. *sect.* 16. *pag.* 776. *col.* 2.

(*k*) » Voyez Silvestre Prierias *ubi infrà*.

(*l*) *His non obstantibus, in contrarium est veritas: quippe universaliter strigimagæ, quæ in ejusmodi spurcitiis versantur, aliquid turpissimum (quod tamen scribam) astruunt, videlicet dæmonem incubum uti membro genitali bifurcato, ut simul utroque vase abutatur.* Silv. Prierias de Strigimagarum Dæmonumque mirandis lib. 2. cap. 3. pag. 150. édit. Rom. 1575.

(*m*) *Del Rio disq. lib.* 5. *sect.* 16. *pag.* 786. *& seq.*

(*n*) » Voyez le chapitre suivant vers la fin.

(*o*) » Vous en trouverez une grosse liste dans le Traité » *de Magiâ* de Jean Adam Osiander pag. 35. 36. édit. » Tubing. 1687.

(*p*) » Histoire du Docteur Fauste pag. 13. édit. de » Rouen 1604.

(*q*) » Ce mot prouve que Simon Goulart n'a pas dû » dire dans sa Traduction de Camerarius tom. 1. liv. 4. » chap. 10. pag. m. 338. que Faustus *avoit apris l'art de* » *Magie à Cracow en Pologne, où l'on en tenoit eschole de ce* » *temps-là*. Il veut parler du 16. siecle. Camerarius a dit, » *Cracoviæ Magiam, ubi ea olim publicè docebatur, didicerat.* » Il a sans doute tiré cela des lieux communs de Jean » Manlius, *pag. m.* 39.

(*r*) *Mart. del Rio disq. in prologuio.*

(*s*) *In hac civitate* (Salmanticensi) *bonarum nunc artium matre, cum illic degerem, ostensa mihi fuit crypta profundissima gymnasii nefandi vestigium, quam virilis animi mulier Isabella Regina, Ferdinandi Catholici uxor, vix ante annos centum cæmentis saxisque jusserat obturari.* Id. ibid. » Notez la contradiction de cet Auteur : il dit, 1. » Qu'on enseignoit la magie publiquement. 2. Qu'on » l'enseignoit dans un cachot.

N'y a-t-il donc pas des raisons mystérieuses dans cette conduite ? Je n'en sai rien, Monsieur, mais je sai que toute la conduite de Dieu est infiniment parfaite.

Il faut encore que je vous prévienne sur une difficulté que vous formeriez à l'égard de la magie de Balaam. Vous me trouverez peut-être trop décisif. Car il y a des Docteurs qui le font participant de la bonne Prophétie. Je vous avouë qu'il est difficile de définir cet homme-là : son histoire est composée de parties si discordantes, que les uns y trouvent le caractere d'un Magicien, & les autres celui d'un Prophete. Vous n'avez qu'à voir les Commentateurs du livre des Nombres, ou la Dissertation (t) de Henri Kippingus *de Oraculis Balaami*.

CHAPITRE XXXVIII.

Refutation de ceux qui disent que la magie n'a jamais été que le partage de quelques esprits grossiers, & de la lie du peuple.

IL est naturel que je me souvienne ici d'une Lettre, où vous m'avez parlé de deux ou trois Esprits forts, qui vous ont dit plusieurs fois, que pour nier l'existence de la magie, on n'a besoin que de la preuve qui se peut tirer de la condition miserable de ceux qui ont été accusez de se mêler de cette art, gens élevez parmi les moutons, vous disoient-ils, grossiers, stupides, montagnars, quelques femmes de la lie du peuple, laides à faire peur, qui à peine ont dequoi vivre. Quelle apparence que le Démon ne se fût jamais communiqué qu'à de telles gens, & qu'il n'eût pas enrichi quelques-uns de ses sectateurs, pour donner envie à plusieurs autres personnes de se consacrer à son service ? Il vous sera bien aisé, Monsieur, de réfuter cette prétenduë preuve dont ces Messieurs font tant de cas. Elle est fondée sur une fausse supposition. Vous n'avez qu'à lire ma derniere (a) Lettre ; vous y verrez que des Princes & des (b) Princesses, & que de grands Philosophes ont cultivé la magie, qu'ils en ont fait profession, ou qu'ils se sont servis de ceux qui la professoient.

La magie exercée par Néron. Mais voici d'autres exemples. L'Empereur Néron poussa jusques aux derniéres bornes sa curiosité pour la magie, & jamais personne ne favorisa un art avec plus d'ardeur (c) qu'il favorisa celui-là. Il en fut aussi entêté que de la Musique ; rien ne sauroit être plus fort que cette comparaison. Tiridate, Roi d'Arménie, & grand magicien, vint lui faire sa cour à Rome, y amena plusieurs magiciens, & (d) l'initia aux mysteres de la magie. Il fit le voyage par terre, parce que les magiciens croyoient (e) qu'il n'est point permis de jetter aucune ordure dans la mer. Je vous remarque cela comme une preuve, ou qu'il y avoit quelquefois dans leur esprit beaucoup de persuasion, ou qu'ils avoient bien compris que les manieres mysterieuses & superstitieuses leur étoient fort importantes. Leur science se trouva trop courte auprès de Néron : il s'en dégoûta enfin, & les quitta, & néanmoins il avoit pû leur fournir tout ce qu'ils pouvoient souhaiter, soit par rapport aux talens du corps & de l'ame, soit par rapport aux dépenses & au choix du tems & des victimes. L'Auteur qui fait ces remarques, ajoûte judicieusement qu'on en peut conlure que la magie est un art trompeur. ***Immensum & indubitatum exemplum est falsæ artis, quam dereliquit Nero.... , Proinde ita persuasum sit, intestabilem, irritam, inanem esse*** *(f)*. Je m'étonne que Suétone qui avoit pû lire dans Pline toutes ces particularitez, n'en ait pas pris occasion de rechercher le détail des curiositez magiques de cet Empereur. Il n'en parle point du tout, (g) il dit seulement une chose que Pline n'a point marquée, c'est que Néron fit un sacrifice magique afin d'évoquer les Manes, & d'appaiser l'ame de sa mere dont le spectre le persécutoit (h). S'il étoit vrai, comme l'assurent tant de gens, que Simon le Magicien, après beaucoup de prestiges qui avoient extrémement plu à Néron, (i) ***se fit élever en l'air par deux Demons dans un chariot de feu*** ; mais que les prieres de Saint Pierre & de Saint Paul le firent tomber *par terre*, & qu'*il mourut de cette chute*, ou qu'il se cassa les jambes en présence de cet Empereur, je m'étonnerois que Pline n'en eût rien dit.

L'Empereur Hadrien avoit lû sans doute cet endroit de Pline, & néanmoins il fut fort infatué des secrets de la magie, comme le remarque Dion Cassius dans son Histoire. ***Par Hadrien & Marc Aurele.***

Le même Historien remarque (k) que l'Empereur Marc Aurele, ce Prince si sage & si Philosophe, avoit auprès de lui un Magicien qui étoit d'Egypte, & qui se nommoit (l) Arnuphis, & qui par les secrets de son art fit pleuvoir en abandance lorsque l'armée Romaine crevoit de soif. Il courut un bruit à Rome (m) que cet Empereur employa les Chaldéens & les Magiciens, à faire que les Marcomans fussent toûjours dévoüez au peuple Romain. On se servit pour cela d'enchantemens & d'une consécration, ***idque factis carminibus & consecratione.*** Il faut entendre par cette consécration (n) une espece de talisman, ou une statuë enchantée que l'on enterroit dans un certain lieu après avoir prononcé quelques charmes, & avoir offert quelques sacrifices. On prétendoit que les ennemis ne pouvoient passer ce lieu-là. Héliogabale (o) qui vouloit faire la guerre aux Marcomans y fit chercher la consécration de Marc Aurele, mais il ne la trouva point. Son dessein étoit de la détruire. Les Romains renouvellerent

(t) „ Elle est imprimée à la fin de ses 4. livres *antiquitatum Romanarum*. édit. de Brême 1679. in 8.

(a) „ C'est à-dire, le chapitre 37.

(b) „ J'ai parlé de Medée, & de Circé, & de Thrace, „ & j'aurois pû avec Theocrite *Idyll*. 2. associer aux deux „ premieres Perimede, qui au dire du Scholiaste de ce „ Poëte est l'Agamede d'Homere, *Iliad. lib. 11. v.* 739. „ fille d'Augeas Roi d'Elide.

(c) *Plin. lib. 30. cap.* 2.

(d) *Magicis etiam cœnis eum initiaverat*. Idem, ibid.

(e) *Navigare noluerat, quoniam expuere in maria aliisque mortalium necessitatibus violare naturam eam fas non putant*. Idem, ibid.

(f) *Idem, ibid.*

(g) „ Cependant le Pere Hardoüin, dans son commentaire sur cet endroit de Pline, nous renvoye ainsi „ à Suétone. *Vide multa in eam rem apud Sueton. in Ne*„ *rone cap.* 34.

(h) *Sueton. in Nerone cap.* 34.

(i) „ Tillemont, Hist. Ecclésiast. Tome 1. pag. 477. édit. de Brux. 1694.

(k) *Dio. lib. 71. pag. m.* 811.

(l) „ Selon Suidas, le Magicien qui fit pleuvoir, étoit „ originaire de Chaldée, & se nommoit Julien.

(m) „ Lampridius (& non pas *Spartianus*, comme „ dit Saumaise *in Vopisci vitam Aurel. cap. 18. pag. m.* „ 450.) *in Heliogab. cap.* IX.

(n) „ Voyez Saumaise *in Vopiscum in Aureliani vitâ cap.* „ *18. pag. 456. Tom. 2. hist. Aug.*

(o) *Lamprid. ubi suprà pag. 814. Tom.* 1.

vellerent cette espece de consécration (*p*) sous l'empire d'Aurelien, lorsqu'ils craignirent d'être ravagez par les Marcomans. Nous trouvons dans Photius (*q*) aux extraits d'Olympiodore deux exemples fort insignes de cette espece de consécration. Si l'on me veut soutenir que Marc Aurele ne consideroit cela que comme un article de Religion occulte, je ne m'y opposerai pas : il me suffit que ce fut réellement un acte magique (*r*).

Par Didius Julien, Caracalla, Héliogabale & Julien l'Apostat.

Didius Julien qui fut Empereur après Pertinax, eut beaucoup d'attachement a la magie. Il l'employoit, & pour adoucir le peuple, & pour émousser les armes de l'ennemi. *Fuit praeterea Juliano hac amentia, ut per magos pleraque faceret quibus putaret vel odium populi deliniri, vel militum arma compesci. Nam & quasdam non convenientes Romanis sacris hostias immolaverunt, & carmina profana incantaverunt, & ea quae ad speculum dicunt fieri, in quo pueri praeligatis oculis incantato vertice respicere dicuntur, Julianus fecit* (*ſ*).

L'Empereur Caracalla recourut à la Nécromantie pour consulter l'ame de son pere, & celle de l'Empereur Commode (*t*). Il fit venir de tous côtez un grand nombre de Magiciens, & d'Astrologues, & d'Aruspices. Mais il remarqua qu'ils le flattoient, (*u*) & il se défia d'eux. C'est pourquoi ayant plus de soupçon que jamais de quelque conspiration pendant son séjour dans la Mésopotamie, il ne voulut pas les consulter ; mais il écrivit à Rome à Maternien, en qui il avoit une extrême confiance, & le chargea d'assembler les plus excellens Magiciens, afin qu'ils évoquassent les Ombres, & qu'ils leur demandassent ce qui concernoit la vie de l'Empereur, & s'il y avoit quelqu'un qui travaillât à usurper la Couronne Imperiale (*v*).

L'Empereur Héliogable fut peut-être encore plus entêté de la magie que Caracalla. Voyez ce qu'en dit Lampridius (*vv*).

Vous savez ce que l'on a dit de l'attachement de Julien l'Apostat pour la magie (*x*).

Histoire d'un enchantement fait par des personnes de qualité sous l'empire de Valens.

Je m'en vais vous raconter une chose qui arriva l'an 371. sous l'empire de Valens. Un certain Pallade (*y*) *fort adonné à la Magie, ayant esté* mis à la question » déclara qu'il s'estoit tenu » depuis peu une Assemblée secrete, où, par des » sortileges, & des présages détestables, on avoit » appris la destinée de l'Empereur, & le nom » de celui qui devoit lui succéder à l'Empire. » Il nomma ceux qui y avoient assisté. Ils furent arrestez sur le champ, & n'oserent désavoüer une chose dont on sçavoit déja toutes les » circonstances. C'estoit une intrigue de quelques » personnes de qualité, & de plusieurs Philosophes Payens, qui s'estoient associez pour sçavoir » ce qui devoit arriver après la mort de l'Empereur...., Ces Philosophes... s'assemblerent » secretement dans une de leurs Maisons. Là, » ils firent un Trépié de branches de laurier, ressemblant à celuy de Delphes, & le consacrerent » avec des imprécations & des cérémonies extraordinaires. Ils mirent dessus un bassin composé de » différens métaux, autour duquel ils rangerent » les vingt-quatre lettres de l'Alphabet à distance » égale. Le Magicien le plus sçavant de la compagnie, envelopé d'un linceul, & portant en ses » mains de la verveine, s'avança, & commença » ses invocations, panchant sa teste tantost d'un » costé, tantost de l'autre. Enfin il s'arresta tout » court, tenant sur le bassin un anneau suspendu » à un filet. Comme (*z*) il achevoit de murmurer ses paroles magiques, on rapporte qu'on » vit tout-à-coup le Trépié se mouvoir, l'anneau » s'ébranler, & s'agiter insensiblement, & tomber » enfin ça & là sur les Lettres qu'il sembloit avoir » choisies. Ces lettres ainsi frappées sortoient de » leurs places, & s'alloient successivement ranger » sur la table ; on eust dit qu'une main invisible » les avoit ainsi assemblées. Elles composoient les » reponses en vers héroïques, que tous les assistans remarquoient attentivement. »

On apprit par-là que le nom de celui qui succéderoit à Valens commenceroit par ces lettres *Theod.* (*a*) & dès-lors on se flata que Théodore, l'un des Secretaires de l'Empereur, lui succéderoit. L'affaire ayant été découverte, Valens s'assura de Théodore, & l'ayant *convaincu de* (*b*) *s'estre flaté de la prédiction, & d'avoir consulté ses amis sur le temps & les moyens de l'exécuter*, il *luy fit trancher la teste*. Il *commanda qu'on cherchast tous ses complices, & qu'on exterminast tous les Philosophes, qui depuis l'Empire de Julien faisoient profession ouverte de Magie..... Cette cruelle Sentence fut exécutée, ...sur tout on brusloit les Magiciens avec leurs* (*c*) *livres, & personne n'osoit paroistre en manteau dans toute l'Asie, de peur que la ressemblance de l'habit ne les fist prendre pour des Philosophes.*

On ne sauroit dire combien l'Empereur se rendit odieux par les injustices barbares qui accompagnerent la punition des coupables. Pour comble de bizarrerie il laissa impuni le Tribun Pollentien, homme très-méchant, qui fut convaincu (*d*) par sa propre confession d'avoir éventré une femme grosse, afin de consulter les Démons sur la succession à l'Empire.

Jugez présentement si l'on a raison de soûtenir qu'il n'y a eu que de la canaille qui ait employé les arts magiques. Vous voyez sous l'empire de Valens, que des personnes de qualité, & des Philosophes célebres s'en sont servis, & bien à leur dam. Je vous prie de prendre garde, que pour le moins la plûpart de ces personnes y ajoûtoient une entiere foi.

Les Empereurs Andronic & Frederic II. adonnez à la magie.

Si je voulois parcourir toute la suite des Empereurs, je grossirois facilement ce recueïl d'exemples,

(*p*) *Vopiscus in Aureliano cap.* 18. *pag.* 456. 457. *Tom.* 2.

(*q*) *Phot. Bibl. cap.* 80. *p. m.* 181. 188. 190.

(*r*) » Voyez Saumaise *ubi suprà cap.* 20. *pag.* 465.

(*ſ*) *Spartian. in Didio Juliano cap.* 7. *pag. m.* 583. 584. *Tom.* 1. *hist. Aug. Scrip.* Voyez aussi Dion *lib.* 73. *pag. m.* 846.

(*t*) *Dio lib.* 76. *pag. m.* 887. 888.

(*u*) Ὑποπτεύων δ' αὐτοὺς ὡς οὐ τ' ἀληθῆ αὐτῷ ἀλλὰ πρὸς κολακείαν θεσπίζοντας. *Eos suspectans, ut parum vera loquentes, omniaque ad assentationem vaticinantes.* Herodian. ubi infrà pag. m. 208.

(*v*) » Tiré d'Hérodien *lib.* 4 *cap.* 12.

(*w*) » *Lamprid. in. Helieg. cap.* 8. *pag. m.* 810. *Tom.* 1. *hist. Aug.*

(*x*) „ Voyez Théodoret Hist. Eccles. lib. 3. cap. 26. „ Et Prudence *in Apotheosi*, v. 449. & *suiv.* & Gregoire „ de Naziance, *orat. in Julian.*

(*y*) „ Fleschier, hist. de Theodose liv. 1. pag. m. 60. „ & seq. Il cite Ammien Marcellin lib. 29. On peut voir „ aussi Socrate *lib.* 4. *cap.* 19. & Sozomene *lib.* 6. cap. 35.

(*z*) *Ammian lib.* 22. *Zoz. l.* 4.

(*a*) „ Notez que Théodose succeda à l'Empereur Valens.

(*b*) „ Fleschier *ibid. pag.* 64. 65.

(*c*) „ Ammien Marcellin *lib.* 29. *cap.* 1. *pag. m.* 556. dit „ qu'on brula par ce moyen beaucoup de bons Livres : „ *Congesti innumeri codices, & acervi voluminum multi sub* „ *conspectu judicium concremati sunt, ex domibus eruti variis* „ *ut illiciti, ad leniendam caesorum invidiam : cùm essent* „ *plerique liberalium disciplinarum indices variarum & ju-* „ *ris.*

(*d*) *Iisdem diebus convictum confessumque, quòd exsecto vivae mulieris ventre, atque intempestivo partu extracto, inferni manibus excitis de permutatione Imperii consulere ausus est.* Id. Marcell. lib. cap. 2. pag. 561.

ples ; mais comme j'ai seulement prétendu en étaler quelques-uns, je sauterai du 4. siecle au 12. où nous trouvons un acte magique de l'Empereur (e) Andronic. Ce fut un acte d'hydromancie. Consultez Strozzi Cigogna (f) au chapitre 7. du 3. livre *del Palagio de gl' incanti*, Ouvrage tout plein de faits de cette nature.

Si nous passons de l'Orient à l'Occident, nous trouverons au 13. siecle un Empereur qui avoit beaucoup d'esprit, & qui fit parler de lui autant ou plus qu'aucun autre Prince ; nous le trouverons, dis-je, attaché aux impostures des Magiciens. Je parle de l'Empereur Fridéric II. qui mourut l'an 1250. Il donna un jour audience avec beaucoup d'honnêteté au (g) Général des Dominicains, qui après plusieurs discours lui témoigna sa surprise de ce que Sa Majesté Impériale ne lui demandoit pas des nouvelles de ce qui se passoit par toute l'Europe, puisqu'il pouvoit lui en apprendre de fort certaines, à cause que sa charge l'avoit engagé à voyager en divers lieux. L'Empereur lui répondit que ses couriers, ses Ambassadeurs, l'instruisoient assez de toutes choses. Quand cela seroit vrai, repliqua le Général, dequoi je doute, vû que les Ministres des Princes ne leur parlent pas sincerement, vous devriez imiter notre Seigneur, qui n'ignorant rien ne laissa pas de demander à ses disciples ce que l'on disoit de lui. Si vous me faisiez une semblable question, je me trouverois embarrassé ; car on dit d'étranges choses de votre conduite, que vous avez trahi les intérêts de la Religion par une alliance avec les Infidelles ; que vous favorisez les Sarrazins; que vous vous appliquez aux enchantemens Magiques, &c. *ab auguriis, ET MAGICIS INCANTATIONIBUS non abhorrere* (h).

Si vous consultez Camerarius dans ses *Opera subcisiva*, & surtout au chapitre 70. du 1. Tome, vous trouverez bien des avantures, & nommément celle du Magicien de Wenceslas fils de l'Empereur Charles IV.

Charles V. & Sixte V. ont été dans le même cas.

Pour nous aprocher de notre tems, je vous ferai souvenir de ce que vous avez pû lire dans les extraits du voyage de Mr. Tollius. On lui montra à Prague (i) ***une chaise d'un bois fort pesant, & fort bien travaillé, d'où l'on prétend que le Demon rendoit des Oracles par la bouche d'un Magicien fort chéri de l'Empereur*** Rodolphe II. Cet Empereur cessa de vivre l'an 1612. Je n'ai point voulu vous parler de l'Empereur Charles-Quint, qui fit évoquer, dit-on, (k) ses prédecesseurs, & même Alexandre le Grand, &c. par le fameux Magicien Faustus; car je considere comme un (l) Roman l'Histoire qu'on a publiée de ce Magicien.

Je ne vous dirai rien de quelques Papes qui ont été accusez de Magie ; car ce sont des faits contestez. Le conte que les Espagnols firent courir de Sixte V. qu'ils haïssoient mortellement, me paroît une pure fable satirique. Mr. de Thou l'insera dans son histoire comme un simple conte de la faction Espagnol (m), & ne s'en voulut point rendre garant. Il a été retranché dans la plûpart des éditions de Mr. de Thou. Vous le trouverez dans d'Aubigné au 1. chapitre du 1. Livre de la Confession de Sanci, & au chapitre 7. du 3. livre du 3. Tome de son Histoire de France. Voyez aussi l'Anonyme qui a fait des notes sur Confession de Sanci : c'est un fort bon Protestant, & néanmoins il avouë (n) qu'*il y a bien des gens qui prétendent que tout cela n'est qu'une calomnie inventée par les Espagnols*.

Particularitez sur Gilles de Laval brulé pour sortilege.

Il y eut en même-tems deux grands Seigneurs, l'un en France l'autre en Espagne au 15. siecle, qui furent fort adonnez à la magie. L'Espagnol étoit Marquis de Villena : vous pourrez trouver ailleurs (o) ce qui le concerne. Le François étoit Gilles de Laval Seigneur & Baron de Raiz : (p) *Homme de bon entendement, belle personne & de bonne façon, de grand lieu & riche entre les plus, ayant de belles maisons, & de sa personne estoit vaillant, bon & hardy Capitaine, & qui par sa valeur estoit avenu Mareschal de France ; mais par curiosité s'estoit laissé approcher de quelques meschans hommes (q) estrangers.* On lui fit son procès l'an 1440. » Il » fut chargé de plusieurs grands & atroces cri- » mes, comme de sodomie, sortiléges, enchan- » temens, héréfies & homicides, & fut vérifié » que pour se servir de cette meschanceté, il » avoit fait mourir par moyen de deux de ses ser- » viteurs nommez Henriet & Poton, plusieurs » petits enfans, les corps desquels furent trouvez, » pour en avoir le sang, & en écrire characteres » pour invoquer le malin esprit. .... Le Juge » séculier fut maistre Pierre de l'Hospital Sénes- » chal de Rennes, & Juge universel du Pays, » & pour l'Eglise l'Evesque de Nantes, avec » Maistre Jean Blouyn, Official de Nantes & In- » quisiteur de la Foy : par Sentence duquel il fut » déclaré atteint & convaincu d'avoir commis le » crime de sodomie avec enfans de tous les deux » sexes, & outre de sortilége, & invocation des » Diables & Demons, d'avoir violé l'immunité » Ecclésiastique, & ce tant par sa confession que » par les dépositions de ses complices : pour répa- » ration dequoi il fut déclaré excommunié, & » par ledit de l'Hospital condamné d'estre bruslé » tout vif. Exécutant laquelle Sentence pronon- » cée en l'Auditoire de Nantes, il fut mené en la » prée près de ladite Ville, appellé de Brice, » & là attaché à une potence pour estre bruslé : » mais estant (r) estrangé, le feu toucha fort peu » le corps, lequel presque entier fut rendu à ses amis,

(e) » Il mourut l'an 1185.

(f) » A la pag. 362. & 366. de l'édition de Bresce » 1605. *in* 8. Il cite Nicetas Choniates.

(g) » Il s'appelloit Jordan : il étoit Saxon, & succeda » à Saint Dominique, le Fondateur & le premier Géné- » ral de l'Ordre.

(h) » Tiré de l'Apologie des Dominicains publiée par » le P. Vincent Baron T. 1. pag. 257. 258. Notez qu'An- » toine de Sienne, qui rapporte cette conversation pag. » 28. de la Chronique des Dominicains, & Gonsales Pon- » ce de Léon, qui la rapporte dans sa réponse *ad Leonhar- » tum Waremundum* pag. 72. citant Leandre Albert *apud » Surium*, ne font mention que d'*auguria* : mais ce mot » indique assez dans un Chretien la curiosité magique.

(i) » Journ. des Savans du 24. Mai 1700. pag. 384. » édition de Hollande.

(k) » Voyez l'histoire du Docteur Faustus, *pag. m.* 131.

(l) » Voyez Jeam Adam Osiander, *trait. theol. de Ma- » giâ pag.* 73. *édit. Tubing.* 1687. & notez qu'il met Maxi- » milien. I. au lieu de Charles-Quint.

(m) „ Voyez le *Thuanus restitutus*, pag. m. 87.

(n) „ Remarques sur la Confession de Sanci ch. 1. liv. „ 1. pag. 57. édit. 1699.

(o) „ Dans le Dictionnaire Historique & Critique à la „ page 2967. de la 2. édition

(p) „ D'Argentré, Hist. de Bretagne liv. 10. ch. 47. „ *pag. m.* 551.

(q) „ Je croi que ce mot signifie ici des gens qui font „ des choses étranges, & prodigieuses, ou comme par- „ le l'Amadis, *de estrangetez*. Voyez le Dictionnaire de Ni- „ cod au mot *estrangeté*. On n'y voit point la signification „ *d'estranger* de laquelle je parle ici par conjecture.

(r) „ Je croi que ce mot veut dire *charmé*, ou *enchan- „ té* (Voyez la note marginale précedente) je n'ai trou- „ vé cette signification dans aucun vieux Dictionnaire.

» amis, & mis en terre par femmes Religieuses en » l'Eglise des Carmes de Nantes. » Il mourut *en opinion d'homme repentant* (*s*).

Critique de Fulgose & de Monstrelet à ce sujet.

On conte (*t*) qu'*après avoir confessé huit homicides de petits enfans, & qu'il vouloit encore tuer le neufiesme, & le sacrifier au Diable, qui estoit son fils propre, qu'il avoit déliberé tuer au ventre de la mere, pour gratifier davantage à Satan*, il *confessa qu'il adoroit Satan en sa chambre, se mettant à genoux lorsqu'il se présentoit à luy en forme humaine, & luy faisoit encensement*. Baptiste Fulgose assure que ce Maréchal de France, adonné à la magie, avoit tué cent-vingt personnes, tant femmes grosses que petits enfans, & néanmoins il veut que Charles VII. en faisant pendre & brûler ce Prince, ait commis une (*u*) action tout-à-fait cruelle. Que d'erreurs de fait en peu de mots! Mais l'erreur de droit qu'ils contiennent est encore pire. Est-ce avoir du jugement, que de mettre le suplice d'un tel Magicien dans le recueïl des plus effroyables cruautez que l'on trouve dans l'Histoire? Monstrelet (*v*) raconte que ce Maréchal de France *confessa avoir fait mourir plusieurs enfans soubs âge, & femmes enceintes, sur intention de parvenir à aucunes haultesses & chevances, & aussi honneurs désordonnez*, & qu'après *qu'il eut cogneu tout son fait, d'en avoir fait mourir par ceste mauvaise maniere jusques au nombre de huict vingt, ou plus, il fut condamné, &c.* Voilà un Historien fort blâmable, il amplifie plus que Fulgose, il compte selon les bruits populaires, & il n'auroit dû se fier qu'aux Actes mêmes du procès. Si le Maréchal avoit avoüé le meurtre de plus de 160. personnes, Bodin ne se seroit pas borné au nombre de huit.

Attachement de la Cour de France à la magie sous Catherine de Medicis.

La Cour de France fut horriblement infatuée de la curiosité magique, depuis que la Reine Catherine de Medicis en eût apporté la mode. Cette Princesse fut (*w*) *fort crédule en matiere de Devins & de Sorciers.* Elle (*x*) *s'estoit gasté l'esprit par ses curiositez impies; elle avoit accoustumé de porter sur elle des caracteres. On en garde encore qui sont marquez sur des parchemins fort déliez, qu'on croit estre de la peau d'un enfant mort-né. Les esprits vains & légers se portoient facilement à suivre ses exemples: un Prestre nommé des Escheles qui fut exécuté en Greve pour avoir eu commerce avec les mauvais Demons, accusa douze cents personnes du mesme crime.* L'Auteur du Journal du regne de Henri III. amplifie beaucoup plus le nombre de ces personnes. Dominique Miraille, dit-il, (*y*) & sa femme le 27. de Fevrier 1587. » furent accusez de magie, furent pendus & estranglez, puis bruslez. On trouva ceste exécution toute nouvelle à Paris, pource que ceste » vermine y estoit toûjours demeurée libre & » sans estre recherchée. Et mesmes du tems du » Roy Charles IX. estoit parvenuë par l'impu» nité, jusques au nombre de trente mille, com» me confessa leur chef, l'an 1572. » Les images de cire (*z*) eurent une grande vogue en ce tems-là. Cosme Ruggeri fut accusé de s'être servi de ce sortilége contre la vie d'Henri IV. Les Dames de la Cour s'étant intriguées pour lui, firent cesser la poursuite, & le remirent en grace (*a*).

Après tout ce que je viens de vous écrire, ne vous moquerez-vous pas de ceux qui ont osé assurer qu'il n'y a jamais eu que de la canaille qui ait eu de l'attachement ou de la crédulité pour la magie? Il seroit à souhaiter qu'ils eussent raison; car en ce cas-là elle n'eût pas fait beaucoup de mal. C'est la curiosité des Grands & celle des Philosophes qui l'ont soûtenuë, & qui l'ont accréditée. Il n'y a point de gens aussi curieux de l'avenir, & aussi hardis à tenter les voyes occultes & surnaturelles, que ceux qui occupent les plus grands postes. Je n'oserois vous assurer que Tamerlan (*b*) se soit servi de la magie pour avancer ses conquêtes; mais je ne doute point de ce que Bonfinius (*c*) rapporte, que Matthias Corvin Roi de Hongrie attirant de toutes parts ceux qui excelloient dans les sciences, n'oublia pas les Magiciens.

La magie fort en vogue dans le Nord.

Si vous voulez voir beaucoup de Rois sectateurs de la magie, vous n'avez qu'à consulter les Historiens de Suede & de Dannemarck. On diroit que la magie faisoit des voyages dans les autres lieux du monde; mais qu'elle avoit fait élection de domicile dans les pays septentrionaux, (*d*) & que les climats glacez étoient son plus beau château de plaisance; que c'étoit pour elle ce que Carthage (*e*) pour la Déesse Junon. Les Magiciens ont été extrêmement honorez dans ces pays-là; d'où est venu qu'ils y ont formé de puissans obstacles à l'établissement de la foi Chretienne. (*f*) *Ars magica multum vigebat in hac terrâ* (Scandianorum, & inter eos Sueonum ac Gothorum) *cujus artis professores multa miranda & terrifica facientes, & alios ad stuporem vertentes, etiam ipsi amplo honore habiti sunt.* (*g*) *Magica ars in omnibus terris idololatriæ connata, maxima ubique præstitit impedimenta propagandæ fidei Christianæ, maxime verò in Sueciâ & regnis aquilonaribus.*

Les Islandois prétendent que l'enfer est dans leur Isle; car ils croyent que le mont Hecla (*h*) » est le lieu où les ames des damnez sont tour» mantées..... Ils voyent quelque fois, à ce » qu'ils disent, comme des fourmilieres de Dia» bles, qui entrent dans la gueule de ce Mont, » chargez d'ames damnées, & qui en ressortent, » pour en aller chercher d'autres. Et Blefkenius » rapporte, que lorsque cela a paru, on a remar» qué qu'il s'est donné une sanglante battaille » en quelque endroit. Les Islandois croyent » aussi, que le bruit que font les glaces, quand » elles heurtent & s'atachent à leurs rivages, sont » les

(*s*) D'Argentré *ibid.* Voyez aussi Bouchet aux Anna» les d'Aquitaine *fol. m.* 143. *verso.*

(*t*) » Bodin, Demonomanie liv. 2. ch. 5. pag. 202. » Voyez aussi liv. 4. ch. 4. pag. 411.

(*u*) *Sævius crudelitatis genus Carolus 7. Gallorum rex, in Principe Egidio de Raxa Gallici regni Marescallo exercuit.* Fulgos. lib. 9. cap. 2. *fol. m.* 318.

(*v*) » Monstrelet au 2. Volume des Chroniques *ad ann.* » 1440. *fol.* 172. édit. de Paris 1572. *in fol.*

(*w*) » Mézerai Abr. Chron. Tome 5. *ad. ann.* 1574. » *pag. m.* 181.

(*x*) *Idem, ibid.* 185.

(*y*) » Journ. du regne de Henri III. *ad. ann.* 1587. » *pag.* 98.

(*z*) » Voyez ci dessous dans le chap. 42. vers la fin, » le passage du Journal de Henri III.

(*a*) » Voyez Mr. de Thou *lib. 6. de vitâ suâ ad ann.* » 1598.

(*b*) Théodoric à Niem l'assure dans son 2. livre du » schisme *pag. m.* 114.

(*c*) » *Bonfin. histor. Hungar. dec. 4. lib. 7. pag. m.* 459.

(*d*) » Conferez ce qui a été dit ci-dessus vers la fin du » Chap. XXXVII.

(*e*) *Carthago .... Quam Juno fertur terris magis omnibus unam.*

Posthabitâ coluisse Samo: hic illius arma,

Hic currus fuit. Virgil. Æneid. lib. 1. v. 13.

(*f*) *Ericus Upsal. lib. 1. hist. Suec. apud Loccenium antiq. Sueo-Goth. pag.* 12.

(*g*) *Joh. Magnus lib. 1. hist. Episcop. Suec. pag. 23. edit. Rom. apud. Loccenium, ibid.*

(*h*) » La Peyrere, Relation de l'Islande pag. 20. 21.

» les cris & les gemissemens des damnez, pour » le grand froid qu'ils endurent. Car ils croyent » qu'il y a des ames condamnées à geler éternel- » lement, comme il y en a qui brûlent éternel- » lement ». Ils enlevent ainsi à l'ancienne Grece son cap de Ténare, & à l'ancienne Italie son Averne; voilà leur part des dépoüilles de la docte antiquité. Ils ont choisi pour leur butin la porte, ou l'entrée des regions infernales. Mais peut-être se trouve-t-il quelqu'un parmi eux qui ne convient pas qu'ils n'ayent que le ruisseau, & qui leur attribuë la fontaine. Il dit peut-être que le Nord a été le pays natal de la magie, aussi-bien que des beaux arts, & que l'Hyperboréen Abaris traversant les airs à califourchon sur sa baguette, la communiqua aux Grecs.

Remarques sur Necepsus, Roi d'Egypte.

Au reste si vous ne trouvez point dans ma liste le Monarque dont Ausone fait mention,

Quique (i) magos docuit mysteria vana Necepsus,

ne croyez pas que ce soit une omission condamnable; car outre que je n'ai rien moins prétendu, que de vous donner un catalogue complet, j'ai pris garde que Necepsus, Roi d'Egypte, ce grand Docteur des Magiciens, ne convenoit pas à mon but. Ce que nous savons de lui nous peut seulement faire juger (k) qu'il s'attacha principalement aux divinations fondées sur l'Astrologie. Cette partie de la magie n'étoit pas la moins trompeuse, ni la moins vaine de toutes; mais elle étoit moins abominable & moins criminelle que la Nécromance, & que ce que l'on entend par les mots de sortilege & de malefice.

CHAPITRE XXXIX.

Observations sur les Procez de Sortilege.

Je suis bien aise, Monsieur, que vous trouviez convaincante la derniere reponse (a) que je vous ai faite, & je le serois encore plus si je pouvois me persuader qu'elle ne vous a paru telle qu'après un rude examen. Quoiqu'il en soit, je me felicite de votre approbation; mais je ne sai si je la pourrai mériter à l'égard de ce que je réponds aujourd'hui à votre nouvelle demande. Elle me paroît plus chargée d'embarras, & plus embroüillée de labyrinthes; car vous souhaitez de savoir s'il ne seroit pas plus à propos d'interdire aux Juges la punition des sorciers, que de la leur commander, quoiqu'au reste les sorciers soient punissables.

S'il faut punir les sorciers.

Il est sûr qu'il y a des cas où l'on examine ces deux choses: 1. *Ces gens-là méritent-ils d'être punis?* 2. *Faut-il les punir?* La premiere question est bien-tôt vuidée, quand par exemple il s'agit d'un soulevement; mais la seconde est quelquefois si difficile, que les plus sages têtes ne savent quel parti prendre, & assez souvent après beaucoup de contestations, on conclut pour le parti le moins prudent. Que des sujets qui se revoltent soient punissables, cela ne souffre point de difficulté parmi les Docteurs en politique. C'est une premiere notion en matiere de gouvernement; mais il y a des conjonctures où il est de la prudence de les laisser impunis, (b) & d'empêcher que l'on n'informe contre les premiers mobiles de la sédition, & il n'arrive presque jamais que l'on étende la peine au-delà d'un petit nombre des plus coupables. Faudroit-il en user de même envers les sorciers? N'éviteroit-on pas un plus grand mal si l'on défendoit aux Juges de connoître de cette sorte de crimes: C'est à quoi, Monsieur, je me trouve embarrassé, & surtout après avoir fait reflexion sur le sentiment d'un des plus grands Philosophes de ce siecle. C'est du Pere Mallebranche dont je veux parler. Les paroles de son Livre que je vous ai alleguées ci-dessus (c) sont immédiatement suivies de celles-ci (d): » Mais en » punissant indifferemment tous ces criminels, la » persuasion commune se fortifie, les Sorciers par » imagination se multiplient, & ainsi une infini- » té de gens se perdent & se damnent. C'est » donc avec raison que plusieurs Parlemens ne » punissent point les Sorciers. Ils s'en trouve beau- » coup moins dans les terres de leur ressort: Et » l'envie, la haine & la malice des méchans ne » peuvent se servir de ce prétexte pour accabler » les innocens ». Dans la page précedente il avoit parlé ainsi: (e) *Dans les lieux où l'on brûle les Sorciers, on ne voit autre chose, parceque dans les lieux où on les condamne au feu, on croit veritablement qu'ils le sont, & cette croyance se fortifie par les discours qu'on en tient. Que l'on cesse de les punir & qu'on les traite comme des fous, & l'on verra qu'avec le temps ils ne seront plus Sorciers, parceque ceux qui ne le sont que par imagination, qui sont certainement le plus grand nombre, deviendront comme les autres hommes.*

Inconveniens de cette punition. Comment on devroit en user à leur égard.

Voilà, je crois, les principaux inconveniens des procez de sorcellerie. On y fait perir beaucoup d'innocens, & par le supplice même des coupables on fortifie la credulité populaire, qui est la source du desordre. L'importance dans cette affaire seroit de persuader aux peuples que les sorciers ne peuvent rien, & que l'on doit se moquer de leurs paroles enchantées, &c. Si l'on établissoit bien cette foi dans une Province, vingt ans suffiroient à faire cesser tout le crédit des sorciers. Le mépris les desarmeroit, ils n'auroient plus d'occasion de se faire craindre; l'imagination de ceux à qui ils voudroient nuire, ne seconderoit plus leurs méchans desseins. La Hollande est un exemple de ceci: on n'y a aucune foi pour les sortileges, & de-là vient que personne n'y est soupçonné d'aller au Sabat. Il semble donc que dans les Provinces où l'on ne parle que de sorciers, on n'a pas tant de besoin de bourreaux que de Catéchistes, & qu'au lieu d'envoyer aux Juges les gens soupçonnez d'être sorciers, il faudroit les envoyer aux Medecins du corps, & aux Medecins de l'ame. Ceux-là tâcheroient de dissiper par quelques potions l'humeur noire, qui excite les (f) songes Sabatiques: ceux-ci représenteroient l'abo-

(i) *Auson. epist. 19. pag. m. 656.*
(k) » Voyez le Chevalier Marsham *chron. can. Ægypt.* » *sec. 16. pag. m. 474. & seq.*
(a) » Ci-dessus dans le chapitre 35.
(b) » Voyez dans Mezerai *ad ann.* 1602. pag. 261. du » 6. tome ce qui fut conseillé à Henri IV. lors de la conspiration du Duc de Biron.
(c) » Chap XXXV.
(d) Mallebranche, recherche de la verité liv. 2. chap. » dernier, *pag. m.* 338.
(e) *Id. ibid. pag.* 337.
(f) » Il s'est trouvé plusieurs fois des Sorciers de » bonne foy, qui disoient generalement à tout le mon- » de, qu'ils alloient au sabbat, & qui en estoient si per- » suadez, que quoy que plusieurs personnes les veil- » lassent, & les assurassent qu'ils n'estoient point sortis » du lit, ils ne pouvoient se rendre a leur témoignage. » *Id. ibid. pag.* 336.

l'abomination qui se trouve dans la volonté d'assister à ces spectacles nocturnes, où l'on s'imagine que l'on adore le Diable, qu'il connoit charnellement les sorciers, & que les esprits succubes, & les esprits incubes commettent avec les hommes & avec les femmes, toutes sortes d'impuretez (g). L'experience de plusieurs siecles n'a fait que trop voir que le supplice des sorcieres n'en diminuë point le nombre, & que la credulité & toutes les tristes suites augmentent à proportion que l'on multiplie les procez de sortilege. C'est sans doute par cette consideration, que le Parlement de Paris renvoye tous les sorciers qui ne sont pas convaincus d'avoir donné du poison, &c. S'il en condamne d'autres il évite d'inserer dans ses Arrêts aucune clause qui puisse donner de l'autorité à l'opinion populaire, touchant la vertu des enchantemens, &c.

Sentimens des Jurisconsultes & des Casuistes là-dessus.

Le Jurisconsulte Duaren approuve cette coutume du Parlement de Paris de renvoyer les sorciers qui ne se trouvent coupables que de l'imagination d'aller au Sabat : (h) *De aniculis quæ volitare per aëra, & nocturno tempore saltitare, & choreas agere dicuntur, quæritur? Et solent plerique Quæstores in eas acerbius animadvertere, quàm jus & ratio postulet, cum Synodus Ancyrana definiverit quædam esse quæ à cacodæmone multarum mulierum mentibus irrogantur, itaque Curia Parisiensis (si nihil aliud admiserint) eas absolvere ac dimittere meritò consuevit*. Un autre Jurisconsulte François (i) a desaprouvé formellement le supplice des sorciers. Alciat (k) ne s'éloigne pas beaucoup de cette opinion, & il se fonde principalement sur ce qu'il est faux qu'elles aillent en personne au Sabat. Mais cette raison est bien foible ; car c'est un assez grand crime que de vouloir y aller, & que de s'y préparer par les onguens qu'elles croyent necessaires à cette horrible expedition. Je ne vous parle pas de Montaigne (l) qui dans sa maniere sceptique fait connoître clairement, qu'il voudroit qu'on leur ordonnât de l'ellebore plutôt que de la ciguë. François Hotman (m) consulté sur cette question, répondit qu'elles meritoient la mort. Thomas Erastus (n) a soutenu la même chose, & c'est-là le sentiment le plus ordinaire des Jurisconsultes, & des Casuistes, soit Catholiques, soit Protestans.

Abus à cet égard

En tous cas on ne peut nier qu'il ne se commette de très-grands abus dans les procez de sortilege; desorte que si les Souverains ne veulent pas interdire aux Magistrats la connoissance de ce crime, il faudroit pour le moins qu'ils fissent faire un nouveau Code là-dessus, & qu'ils ne la commissent qu'à des Juges éclairez, integres, & vuides de toute préoccupation. Il faudroit abolir plusieurs manieres de preuve (o) qui n'ont rien de convaincant, & qui sont très-propres à opprimer l'innocence. Il faudroit de-plus s'il étoit possible, couper chemin à l'avidité qu'on a de profiter des confiscations, & à cent autres desordres que la malice de ceux qui accusent, & l'ignorance, la prévention, la cupidité de ceux qui jugent, ont introduits.

Exemple.

Je vais vous donner un exemple dans les propres termes d'un de nos vieux historiens : (p) *En ceste année (1459.) en la ville d'Arras ou pays d'Artois, advint un terrible cas & pitoyable, que l'en nommoit Vaudoisie ne sçay pour quoy : mais l'en disoit que ce estoient aucunes gens, hommes & femmes qui de nuict se transportoient par vertu du Diable des places, où ils estoient. Et soubdainement se trouvoient en aucuns lieux arriere de gens, és bois ou és desers, la où ils se trouvoient en tres-grand nombre hommes & femmes : & trouvoient illec un diable en forme d'homme, duquel ils ne veoient jamais le visage : & ce diable leur lisoit ou disoit ses commandemens & ordonnances, & comment & par quelle maniere ils le devoient aorer & servir. Puis faisoit par chacun d'eux baiser son derriere, & puis il bailloit à chacun un peu d'argent. Et finalement leur administroit vins & viandes en grand largesse, dont ils se repaissoient : & puis tout accoup chacun prenoit sa chacune, & en ce point s'estaindoit la lumiere, & cognoissoient l'un & l'autre charnellement, & ce fait tout soudainement se retrouvoit chacun en sa place, dont ils estoient partis premierement.*

POUR ceste folie furent prins & emprisonnez plusieurs notables gens de la dicte ville d'Arras, & autres moindres gens, femmes folieuses & autres, & furent tellement gehinez & si terriblement tourmentez, que les uns confesserent le cas leur estre tout ainsi advenu, comme dit est. Et outre plus confesserent avoir veu & cogneu en leur assemblée plusieurs gens notables, Prélats, Seigneurs & autres Gouverneurs de Baillages & de Villes : voire tels selon commune renommée, que les Examinateurs & les Juges leur nommoient & mettoient en bouche : si que par force de peines & de torments ils les accusoient, & disoient, que voirement ils les y avoient veuz. Et les aucuns ainsi nommez, estoient tantost après prins & emprisonnez & mis à torture, tant & si treslonguement, & par tant de fois que confesser le leur convenoit : & furent ceux-cy qui estoient des moindres gens, executez & bruslez inhumainement. Aucuns autres plus riches & plus puissans se racheptèrent par force d'argent pour éviter les peines & les hontes que l'on leur faisoit. Et de tels y eut des plus grans, qui furent preschez & seduits par les Examinateurs, qui leur donnoient à entendre, & leur promettoient s'ils confessoient le cas, qu'ils ne perdroient ne corps ne biens. Tels y eut qui souffrirent en merveilleuse patience & constance les peines & les torments. Mais ne voulurent riens confesser à leur préjudice. Trop bien donnerent argent largement aux Juges, & à ceux qui les pouvoient relever de leurs peines. Autres y eut qui se absenterent & vuiderent du Pays, & prouverent leur innocence, si qu'ils en demourerent paisibles. Et ne fait ici à taire ce que plusieurs gens de bien cogneurent assez, que ceste maniere de accusation fut une chose controuvée par aucunes mauvaises personnes, pour gréver & destruire ou deshonnorer, ou par ardeur de convoitise aucunes notables personnes, que ceux hayoient de vieille haine : & que malicieusement ils feirent prendre meschantes gens tous premierement, ausquels ils faisoient par force de peines & de torments, nommer aucunes nota-

(g) » Voyez ci-dessus, chap. XXXVII.

(h) *Franc. Duarenus in tit. ad legem Corneliam de Sicar. apud Mart. del Rio, disquis. Mag. append. 1. lib. 5. pag. m. 813. col. 2.*

(i) *Petrus Ærodius lib. 5. rerum judicat. tit. de malef. cap. 11. & lib. 8. tit. de malef. cap. 14. édit. 2. apud del Rio ibid. pag. 813. 814.*

(k) *Alciat. in parerg. lib. 8. cap. 22. apud eumd. lib. 2. quæst. 16. pag. 167. & in recitation. ad Decret. apud eumd. ubi suprà pag. 812.*

(l) » Montaigne, Essais *lib. 3. ch. 11. pag. m. 448.*

(m) *Franc. Hotoman. consil. 98.*

(n) » Voyez sa *disputatio de Lamiis* édit. de Bâle 1578. » Il refute dans cette édition un Auteur qui avoit écrit » contre lui.

(o) » Voyez le traité *de examine sagarum* dont on a » donné l'extrait dans les Nouvelles de la Rep. de Let-» tres, Août 1686. Art. 2.

(p) » Monstrelet, au 3. volume des Chroniques fol. » 84. édit. de Paris 1572. *in fol.*

notables gens tels que l'en leur mettoit à la bouche : lesquels ainsi accusez estoient prins & tormentez, comme dit est. Qui fut pour veoir au jugement de toutes gens de bien, une chose moult perverse & inhumaine au grand déshonneur de ceux qui en furent notez, & au très-grand péril des ames de ceux qui par tels moyens vouloient déshonnorer gens de bien.

Passage de Baudouin sur ce sujet. On renouvella ces procédures dans la même Ville, & avec les mêmes iniquitez au bout d'environ 30. ans; mais le Parlement de Paris rendit justice aux parties par l'absolution des accusez, & par la condamnation des Juges. François Baudoin rapporte le fait comme une confirmation de ce qu'il venoit de dire, qu'en ces procez-là il est aisé d'opprimer les innocens : (q) *Quo gravius & ab hominis ingenio magis alienum est hoc malum, eo major adhibenda est cautio, ne quis ejus pretextu ab adversariis temerè obruatur. Facile enim hic quidvis confingere potest ingeniosa simultas, ut & multitudinem credulam statim commoveat, & attonitos judices irritet adversus eum, quem cum dæmonibus rem habere mentiatur. Ante annos sexaginta sensit infelix nostra patria, magno suo malo, hujusce generis calumnias. Magna erat Valdensium mentio, quos adversarii jactabant nescio quid commercii habere cum immundis spiritibus. Hujus criminis pretextu optimi quique statim opprimebantur. Sed tamen Parisiensis Senatus causa cognita, vidit meras esse sycophantias, infelices reos liberavit, improbos sycophantas cum iniquis judicibus damnavit. Exstatque adhuc ejus hac de re memorabile arrestum editum vicesimo die mensis Maii, anno 1491.*

Autre exemple. Voici un exemple qui n'est pas nouveau, mais néanmoins plus récent que celui-là. (r) *La Cour de Parlement* de Paris *estant réfugiée a Tours, nomma Messieurs le Roy, Falaiseau, Renard, Médecins du Roy, & moi* (c'est Pigray qui parle, il étoit Chirurgien de Henri III.) *pour voir & visiter quatorze tant hommes que femmes, qui estoient appellantes de la mort, pour estre accusées de sorcelleries : la visitation en fut faite par nous, en la présence de deux Conseillers de ladite Cour; nous vismes les rapports qui avoient esté faits, sur lesquels avoit esté fondé leur jugement par le premier Juge : je ne sçai pas la capacité, ni la fidelité de ceux qui avoient rapporté, mais nous ne trouvasmes rien de ce qu'ils disoient, entre autres choses qu'il y avoit certaines places sur eux du tout insensibles : nous les visitasmes fort diligemment, sans rien oublier de tout ce qui y est requis, les faisans despouiller tout nuds; ils furent piquez en plusieurs endroits, mais ils avoient le sentiment fort aigu; nous les interrogeasmes sur plusieurs poincts, comme on fait les mélancholiques, nous n'y reconnusmes que de pauvres gens stupides, les uns qui ne se soucioient de mourir, & les autres qui le desiroient ; notre advis fut, de leur bailler plustost de l'hellebore pour les purger, qu'autre remede pour les punir : la Cour les renvoia suivant notre rapport.*

J'attens avec impatience une dispute que le docte Mr. Thomasius, Professeur en Droit dans l'Académie de Hal, a fait soutenir *de Magia crimine.* On m'a dit que les Théologiens de ce pays-là en ont porté plainte à la Cour de Brandebourg; mais on m'a dit aussi que le Roi de Prusse est resolu d'ordonner à ses Tribunaux de Justice d'aller bride en main à l'avenir dans les procez de sorcelerie. L'Allemagne & le Nord ont encore plus de besoin que les Provinces voisines des Alpes & des Pyrenées, que l'on érige sur ce point-là (s) une Congrégation *de Propaganda Incredulitate*, qui leur expédie de bons Missionaires. Il y a long-tems (t) que l'on a représenté aux Magistrats d'Allemagne les injustices qui se commettent dans les procez des sorcieres.

Remarques sur l'excès de crédulité & d'incrédulité à cette occasion. Je ne sai si quand vous lûtes le Mercure Galant du mois de Janvier 1693. vous fites beaucoup d'attention à ces paroles d'une Lettre que l'on y a inserée. » Ne nous fâchons pas contre » ceux qui nient tout sans raison, ils sont plus » utiles qu'on ne pense à la Republique des Let» tres : sans eux on ne verroit que conteurs de » fables, & ce n'est pas peu de chose, que de » diminuer le nombre de telles gens. Pour moi » je n'entens jamais de conte, où le merveilleux » domine, que je ne sois ravi de rencontrer quel» que misanthrope toûjours prêt à vous dire en » face, cela est faux. On y regarde de plus près, » & il en revient ordinairement quelque avanta» ge. » Il me semble qu'il y a du bon dans cette pensée, & que s'il ne s'élevoit pas quelquefois certaines gens qui brusquent les fraudes pieuses, elles gâteroient tout un pays. La résistance de deux ou trois personnes a quelquefois arrêté le grand credit qu'une cabale mêlée de fanatisme & d'imposture, donnoit à une infinité de visions. Sans ces deux ou trois personnes qui lutoient de toute leur force avec les émissaires de la cabale, au mépris du mal qui leur en pouvoit arriver, l'innondation fabuleuse auroit été presque universelle. Mais encore qu'il soit utile qu'il y ait des gens qui nient tout, il faut éviter l'excès en ce genre-là comme dans les autres choses. Ne croire rien & croire tout (u) sont des qualitez extrêmes qui ne valent rien ni l'une ni l'autre. Mais ce qu'il y a de remarquable, c'est que nonobstant leur opposition, elles se prêtent la main (v) mutuellement ; je veux dire que comme il y a des gens qui deviennent incredules jusqu'à l'excès, parcequ'ils voyent l'excessive crédulité des autres, il y en a aussi qui passent à l'excessive crédulité, parcequ'ils voyent que d'autres sont d'une incrédulité excessive. Un tel nie cela, disent les uns, & puis encore cela, & de jour en jour il rejette de nouvelles choses, & enfin rien ne lui paroît croyable : évitons ce péril, & n'entamons point notre foi. Un tel croit cela, disent les autres, & puis encore cela, & il s'engage de jour en jour à n'oser douter de rien, car les doutes sur une chose le convaincroient de témerité sur les points qu'il a embrassez ; évitons ce péril, & n'entamons point notre négative.

(q) *Franc. Balduinus Comment. in tit. 18. lib. 4. instit. Justin. fol. 774. apud Mart. del Rio ubi suprà pag. 822. col. 1.* „ Notez que Martin del-Rio se trompe en supposant, que „ Baudoüin parle de la même histoire que Monstrelet, & „ qu'il l'a prise de Meier, qui avoit copié presque mot-à-„ mot Monstrelet. Notez aussi que Meier aplique cela à „ l'an 1454.

(r) „ Pigray, Chirurgie liv. 7. ch. 10. *pag.* 445.

(s) „ Allusion à ce qu'a dit Mr. Leibniz dans une Lettre „ inserée par Mr. Chauvin nouveau Journal des Savans de „ l'an 1696. pag. 279. que l'Espagne a autant de besoin de „ Missionaires en matiere de Lettres, que le Japon ou la „ Chine en ont besoin au regard de la foi, & que les Mis„ sionaires en matiere de science mériteroient une con„ grégation autant que Messieurs *de Propagandâ Fide.*

(t) „ Voyez le Livre intitulé *cautio criminalis, seu de pro*„ *cessibus contra sagas.* Il fut imprimé pour la 2. fois à Franc„ fort l'an 1632. *in* 8. Voyez aussi ci-dessus chap. XVI. „ & l'histoire des Ouvrages des Savans Nov. *1696. p.* 131.

(u) *Periculosum est credere, & non credere.* Phædr. fab. 10. lib. 3.

(v) „ Il ne faut pas entendre ceci comme une chose „ qui arrive ordinairement, mais seulement quelque„ fois.

ve. Vous n'imiterez jamais ces gens-là, si vous m'en croyez.

CHAPITRE XL.

Si la magie passoit pour un crime punissable parmi les anciens Payens.

VOtre nouvelle question, Monsieur, vient fort naturellement à la suite de la précedente, car vous me demandez si l'on a puni les Magiciens dans le Paganisme. Je vous répons qu'on ne trouve guéres de traces de procès de sorcelerie dans les monumens qui nous restent de l'ancienne Grece & de la République Romaine, & je ne croi pas que les délateurs, ou que les accusateurs en fait de magie, ayent bien donné de l'occupation aux Tribunaux des Athéniens, ou des Romains. Il est vrai que depuis que Rome fut gouvernée par des Empereurs, on fit plus souvent des loix concernant les malefices, & qu'elles furent exécutées avec plus de vigilance.

Difficulté qu'il y avoit de discerner les sortileges des cultes religieux, chez les Payens.

C'est avec beaucoup de raison que vous inferez de quelques-unes de mes remarques, qu'il étoit bien difficile aux anciens Payens de discerner les cérémonies magiques d'avec celles qui ne l'étoient pas. L'invocation du Chaos, & de l'Erebe, l'emploi de l'hippomanes, ou des ossemens des morts, tels gestes, telles figures, l'affectation de certains nombres, & cent autres choses puériles qui sentoient la superstition, ne pouvoient pas être un caractere de magie dans le systeme Payen; car il y avoit des cultes publics contre lesquels on auroit pû faire de semblables objections (a). Il me paroît très-certain qu'à ne comparer ensemble les opérations magiques, & les cultes autorisez, qu'en ce qui concerne les cérémonies & les (b) matériaux, on ne pouvoit pas prononcer juridiquement, *voilà un acte de magie, & voilà un acte de religion.* Examinez seulement ce qui se faisoit à Rome (c) en l'honneur de la Déesse *Tacita* pour reprimer la médisance, vous comprendrez la verité de ce que je viens de dire. Vous savez sans doute que selon le dogme des Platoniciens les mêmes Démons servoient de ministres entre Dieu & les hommes, tant par rapport aux enchantemens & à la magie, que par rapport aux autres parties du culte divin. Louis le Roi est un Auteur qui vous plaît; cela m'oblige à vous citer les paroles dont il s'est servi en traduisant le passage de Platon, qui m'est ici nécessaire: (d) » Toute la nature des Démons » est moyenne entre Dieu & les hommes mortelz.... Elle interprete & raporte les choses » humaines aux Dieux, & les divines aux hommes, des uns les prieres & sacrifices, des autres » les commandemens & rétributions de sacrifices. » Et estant au milieu elle remplit l'univers: de » maniere qu'il est uny & joint à soy mesme. » Toute vaticination procede d'eux, & l'art des » prestres touchant les sacrifices, initiations, en- » chantemens, & la divination, & la Magie (e). » Dieu ne se mesle point avec l'homme, ains est » faite par eux toute la communication, & par- » lement des Dieux aux hommes, tant veillans » que dormans. »

Comment les Romains ont fait cette distinction.

Il n'y avoit qu'un moyen de discernement entre la magie condamnable, & la religion; c'étoit de considerer le but qu'on se proposoit dans l'une & dans l'autre. Voilà, Monsieur, ce qui a fait reconnoître aux anciens Payens, qu'il y avoit des sorceleries qu'il ne faloit point souffrir. Ils ont découvert des enchantemens, que l'on destinoit à faire périr, ou les hommes, ou les bêtes, ou les plantes. Ils en ont découvert qui tendoient à inspirer quelque mauvaise passion, ou à démonter l'esprit. Ils ont sçu que des herbes venimeuses, ou des drogues empoisonnées, étoient les matériaux sur quoi quelques enchanteurs marmotoient leur formulaire. Tout cela leur ayant paru opposé au bien public, & très-pernicieux, ils ont fait des loix contre cette espece de magie, & ils ont soumis à la peine capitale ceux qui employoient des sortileges de cette nature. Ne doutez point qu'ils n'eussent permis à une sorciere de se servir de tout le même cérémonial, s'ils eussent été assûrez que par-là elle eût fait cesser la peste, ou fertilisé les terres, ou augmenté le courage des soldats, ou procuré quelque autre bonheur à la République. Vous avez vû (f) que Platon n'a condamné les sortileges qu'entant qu'ils faisoient du mal, ou aux hommes, ou aux bestiaux.

Exemple de Constantin.

Un fameux Jurisconsulte observe que l'Empereur Constantin ayant ordonné la punition de ceux qui par l'art magique attentent ou à la vie, ou à la pudicité de leur prochain, veut & entend que l'on ne fasse aucune affaire à ceux qui ont le secret de guérir les maladies, ou de détourner les vents & la grêle. (g) *Constantinus l. 4. C. de male. Postea quàm eos graviter puniri jussit, qui magicis artibus contra salutem hominum aliquid moliti sunt, aut pudicos animos ad libidinem deflexerunt adjicit: Nullis verò criminationibus implicanda sunt remedia humanis quæsita corporibus, aut in agrestibus locis innocenter adhibita suffragia, ne maturis vindemiis metuerentur imbres, aut ventis, grandinisque lapidatione quaterentur.* Puisqu'un Empereur Chretien a ordonné cette tolérance, vous pouvez croire que les Payens ne la désaprouvoient pas. Examinez, je vous prie, les observations d'un fameux Docteur (h) de Sorbonne.

Des loix des douze Tables à ce sujet.

Vous avez vû (i) que les loix des douze Tables défendoient à peine de la vie d'enchanter les biens de la terre, ou les personnes. Il y a beaucoup d'apparence que les Députez Romains trouverent toute établie dans la Grece cette ordonnance, lorsqu'ils y recueillirent les loix dont les douze Tables furent formées. On attribuoit aux enchantemens une vertu prodigieuse sur les plantes: on croyoit qu'ils faisoient tomber les fruits, & qu'ils ruïnoient les moissons, ou les transportoient d'un champ en un autre,

Car-

(a) *Quænam fuerit illicita divinatio non satis intellexerunt Romani, cùm suos tantopere colerent augures atque aruspices.* Fr. Balduin. ubi infrà.

(b) » Je les considere ici entant qu'on ne les destinoit » pas à empoisonner, car ce n'est plus magie dès qu'on » fait mourir par poison.

(c) » Voyez ci-dessus Chap. XXXVII.

(d) *Plato in convivio pag. 1194. A.*

(e) *Διὰ τούτου καὶ ἡ μαντικὴ πᾶσα χωρεῖ, καὶ ἡ τῶν ἱερέων τέχνη τῶν τε περὶ τὰς θυσίας καὶ τὰς τελετὰς καὶ τὰς ἐπῳδὰς, καὶ τὴν μαντείαν πᾶσαν καὶ γοητείαν. Per hanc vaticinium omne procedit, sacerdotumque diligentia circa sacrificia expiationesque, & incantationes, & divinationem omnem atque magicam.* Id. ibid. Conferez ce que j'ai dit ci-dessus Chap. XXXVII. en citant Enée Gazée.

(f) Ci-dessus Chap. XXXVI.

(g) *Franc. Balduinus in leges XII. Tabular. cap. 10. pag. m. 52.* „ Sous les Empereurs suivans on a défendu les » charmes, lors même qu'ils étoient destinez à faire du » bien. Voyez la Nouvelle 65. de l'Empereur Léon rapor- » tée par Filesac *de idol. magicâ fol. 70.*

(h) » Filesac, *ibid. fol. 30.*

(i) „ Ci-dessus Chap. XXXVI.

Carmine (k) læsa Ceres sterilem vanescit in herbam
Deficiunt læsa carmine fontis aquæ,
Ilicibus glandes, cantataque vitibus uva
Decidit; & nullo poma movente fluunt.

Vous pouvez consulter Servius sur ces paroles de Virgile, (l) *Atque satas alio vidi traducere messes*, & Pline dans l'endroit où il rapporte (m) le procès que l'on intenta à un certain Furius Cresinus. On l'accusoit de faire passer dans ses terres par des maléfices les moissons de ses voisins. Il vivoit après le milieu du 7. siecle de Rome; ce que je remarque afin que vous connoissiez que cette absurde crédulité dura long-tems. On la trouve dans le même Pline (n) plus de cent ans après. Ceux qui ont fait en France les Ordonnances des Eaux & Forêts n'étoient pas guéris de l'erreur qui est contenuë dans les loix des douze Tables, car ils défendent (o) de charmer les arbres. Quoiqu'il en soit, je m'imagine que la Grece avoit défendu la même chose, que les Romains défendirent dans ces douze Tables, par rapport aux enchantemens.

Témoignages de St. Augustin, de Lucain & d'Horace.

Saint Augustin (p) ayant à prouver que la magie avoit été condamnée par les Payens, n'allegue que cette loi de l'ancienne Rome, & qu'un passage de Virgile, & que le procès d'Apulée. C'est à mon avis le plus grand exemple que l'on trouve des procez de sorcelerie dans l'Antiquité. Quant au passage de Virgile, c'est celui où Didon déclare qu'elle n'a recours à la magie qu'à son grand regret,

Testor (q) cara, deos & te, germana, tuumque
Dulce caput, magicas invitam accingier artes.

Le grammairien Servius observe que le Poëte la fait parler de la sorte, afin de l'excuser en quelque façon, (r) vû que les Romains avoient toûjours rejetté les cérémonies magiques. Mais je ne sai si Virgile eût pû montrer une véritable différence entre ce que fit la magicienne de Didon, & ce qui fut fait pour Enée (s) par la Sibylle de Cumes. Cette magicienne étoit (t) prêtresse du temple des Hespérides, & y gardoit les rameaux sacrez, & l'on ne voit pas bien pourquoi ses cérémonies sont magiques, si celles de la Sibylle ne le sont pas. Je vous avouë néanmoins que ce passage de Virgile est une preuve, que ce qui passoit pour magie n'voit pas l'approbation des Romains. Je tire la même conséquence de ce que Lucain dit (u) des injures au fils de Pompée, lorsqu'il lui attribuë d'avoir consulté une sorciere (v) pour apprendre le succès que devoit avoir la guerre civile. Cette sorciere s'appelloit (vv) Erichtho, elle étoit Thessalienne, & ne suivit point l'ancienne méthode de la magie. Elle en inventa une nouvelle, dont Lucain vous donnera la description. Il a trouvé là-dessus l'occasion du monde la plus favorable à sa veine poëtique, qui aimoit extrêmement la sublimité, & le verbiage pompeux. Il a rencheri sur tout ce que les autres (x) poëtes avoient narré de la puissance de la magie.

Ce qu'Horace (y) conte de Canidia & de Sagana, deux sorcieres très-fameuses, est fort propre à nous faire voir que les Romains abhorroient de telles femmes, & qu'elles se rendoient très-dignes d'exécration. Il décrit admirablement leurs crimes, & les accable d'injures; mais après tout ce ne sont que des invectives; on ne trouve pas des arrêts de condamnation; il ne les menace pas de la poursuite des Juges; il ne leur dit point qu'ils les livreront au bourreau. C'est ce que nos Poëtes n'oublieroient pas aujourd'hui dans une pareille satire. Remarquez, je vous prie, qu'il ne dit rien d'aucun pacte avec les esprits malins, ni des assemblées abominables du sabat, ni de cette marque que l'on assure que le Démon imprime au corps des sorciers, & qui les rend insensibles en cet endroit-là. Ce sont toutes choses qui n'appartiennent qu'à la magie moderne. J'avoüerai cependant que les Philosophes Platoniciens qui ont vécu après l'établissement du Christianisme, ont reconnu assez nettement une magie qui dépendoit des mauvais Démons. Porphyre (z) en est demeuré d'accord; mais au reste il n'a guéres débrouillé cette matiere, & il a proposé là-dessus beaucoup de questions (a) embarrassantes, que Jamblique s'est efforcé de résoudre (b) sans y pouvoir réussir.

De la signification du mot saga. Passage de Quintilien sur les coutumes des sorciers.

Je ne doute pas qu'au tems d'Horace le mot *saga* ne fût aussi outrageant, que l'est aujourd'hui le nom de sorciere. La signification de *saga* fut d'abord avantageuse; on donnoit ce nom à une femme qui avoit beaucoup de sagacité, & qui souhaitoit de savoir beaucoup. Il signifia ensuite une devineresse, & puis une empoisonneuse, une maquerelle (c), trois qualitez qui pour l'ordinaire vont de compagnie. Témoin la Voisin. On se représentoit en ce tems-là une sorciere, tout comme aujourd'hui, sous l'idée d'une vieille femme laide à faire peur. C'est pour cela que Quintilien suppose qu'une courtisane accusée de maléfice, allegue entre autres moyens de sa justification, son air doux & agréable, & qu'elle défie son accusateur d'oser se servir de l'une des preu-

(k) *Ovid. Amor. lib. 3. Eleg. 7. pag. m. 146.* » Il dit cela pour prouver que peut-être une sorcelerie l'avoit rendu impuissant.

(l) *Virgil. Ecl. 8. v. 99.*

(m) *Plin. lib. 18. cap. 6. pag. m. 448.*

(n) *Id. lib. 14. cap. 4. pag. 146.* » où il parle du grammairien Palæmon. Notez que Vives *in August. de civit. Dei lib. 8. cap. 19.* raporte à cela très-mal à propos la transposition de quelques champs de laquelle Pline parle *lib. 2. cap. 83.* car un tremblement de terre en fut la cause.

(o) » Voyez Furetiere au mot *charmer*.

(p) *August. de civit. Dei lib. 8. cap. 19.*

(q) *Virgil. Æneid. lib. 4. v. 492.*

(r) *Cum multa sacra Romani susciperent, semper magica damnarunt. Probrosa enim ars habita est, ideo excusat.* Servius in Virgil ibid.

(s) » Voyez le sixieme livre de l'Enéide.

(t) *Virg. Æneid. lib. 4. v. 483. & seq.*

(u) *Lucan. lib. 6. v. 419. & seq.*

(v) » Kirchmannus *de funerib. Roman. lib. 3. cap. 13. pag. m. 440.* dit faussement, que ce fut Pompée même, qui eut cette curiosité: il cite le 4. livre de Lucain au lieu du 6. de Bodin aussi dans sa Démonomanie liv. 2. ch. 3. pag. 158. attribuë cela à Pompée. Il fait une autre faute dans le chap. 8. du même livre p. 237. où il dit qu'*Erichtho* étoit *Arcadienne*.

(w) *Lucan. ibid. n. 508. & seq.*

(x) » On trouve un ample recueil de leurs descriptions dans Martin del-Rio *disq. lib. 2. quæst. 9.* & dans Wier *de Lamiis lib. 3. cap. 1.*

(y) *Horat. Od. 5. & 17. Epod. & Sat. 8. lib. 1.*

(z) » Voyez Saint Augustin *de civit. Dei lib. 10. cap. 9. & seq.* & les Commentaires de Vives, & de Coqueus.

(a) » Voyez Saint Augustin *ibid. cap. 11. &* Eusebe *Prep. lib. 5. cap. 6. & seq.*

(b) *Jamblicus ..... ad supradictas omnes Porphyrii dubitationes respondere conatur: sed ejusmodi sunt omnia ejus responsa, ut mihi quidem videantur esse magis incredibilia & absurda, majoribusque implicata difficultatibus, quàm illa ipsa, quæ proposita sunt dubitationes.* Peterius de Magia cap. 5. pag. 28. 29.

(c) » Voyez le *Lexicon Martinii* au mot *saga*.

preuves les plus nécessaires: c'étoit de faire considérer la mine affreuse de son averse partie. (*d*) *Nescis, mihi crede, juvenis, sceleris quod detulisti, qualem mihi debeas probationem. Rem expecto me Hercule, ut sit ante omnia minax vultus, feralis habitus, horreant squalore crines, rigeat super nefandas cogitationes efferata tristitia. Facinus quod dicitur inquietare superos, sidera diris agitare carminibus, tumulos, busta scrutari, & amputatis cadaveribus ipsas in scelus armare manus, fieri non potest ut autorem suum non statim primo prodat aspectu. Vides venefica non horridos vultus, placidamque faciem. Si cogitationes, si consilia pertractes, sola cura de forma est omnis in hoc collata meditatio, ut sollicitet aspectu, sermone detineat.* Vous voyez dans ces paroles de Quintilien l'une des principales coutumes des sorciers: c'étoit de roder dans les cimetieres, & de déterrer des cadavres pour leur couper quelque membre. Apulée a (*e*) fort bien décrit cette coutume; elle ne tendoit qu'à faire périr les vivans: Desorte que si nous pouvions montrer des exemples du suplice des sorcieres, nous verrions qu'on les punissoit non simplement pour la magie, mais à cause qu'elles avoient fait du mal à quelqu'un. C'est à cause de cela sans doute que les Athéniens firent mourir avec toute sa parenté une certaine Théoride (*f*) qui fut déférée par sa servante. Elle se servoit de poisons (*g*) & d'enchantemens.

Ils joignoient les enchantemens aux poisons. Exemples.

Il est fort probable que la Martine de Tacite étoit sorciere, & qu'on lui eût fait son procès à Rome si elle ne fut pas morte (*h*) en chemin; mais on ne l'eût condamnée que pour avoir enchanté le poison qui fut donné à Germanicus. Elle étoit fameuse (*i*) par ses empoisonnemens. J'ai dit qu'elle avoit ajoûté le charme à la drogue empoisonnée, & j'entens par-là les sortileges qui furent mis en usage contre la vie de Germanicus. Si vous me demandez pourquoi on les employoit, (car le poison qu'on lui fit prendre devoit suffire à le perdre) je vous répondrai 1. Que c'étoit l'ancien usage (*k*) des magiciennes & des empoisonneuses, de marmoter sur les poisons. 2. Que l'effet du venin étoit plus certain lorsque le malade soupçonnoit quelque sortilége. Considérez un peu ces paroles de Tacite: (*l*) *Sævam vim morbi* (Germanici) *augebat persuasio veneni à Pisone accepti, & reperiebantur solo ac parietibus eruta humanorum corporum reliquiæ, carmina, & devotiones, & nomen Germanici plumbeis tabulis insculptum, semiusti cineres, ac tabe obliti, aliaque maleficia, quis creditur animas numinibus infernis sacrari.* C'est-à-dire, (*m*) » Germanicus redoubloit son mal par le soupçon qu'il » avoit d'être empoisonné. Car on trouvoit » dans les planchers & dans les parois de son palais des ossemens de cadavres déterrez, des » charmes & des sortiléges, le nom de Germanicus gravé sur des lames de plomb, des os à demi brûlez, & couverts de pus, & d'autres maléfices, par où les ames, à ce que l'on croit, » sont consacrées aux Dieux des enfers, » Ne doutez point que l'on n'eût pour but, entre autres choses, dans ces sortiléges, d'allarmer Germanicus, & de rendre ainsi plus infaillible l'effet du venin. Et voilà un exemple qui confirme ce que je vous ai écrit (*n*) touchant les suites d'une imagination prévenuë. Les scélérats voulant joüer au plus sûr, joignoient ensemble les cérémonies magiques & les poisons. C'est dans ceux-ci que consistoit la vertu de la magie, (*o*) si l'on s'en raporte à Pline. Il parle d'un œuf de serpent que les Druides vantoient beaucoup, comme une chose qui insinuoit à la cour des Princes, & qui faisoit gagner les procez. Il faloit le prendre à un certain jour de lune: c'est ainsi que les magiciens, ajoûte-t-il, savent colorer leurs fourberies. (*p*) *Atque, ut est Magorum solertia occultandis fraudibus sagax, certa luna capiendum censent.* Un Chevalier Romain, Gaulois de nation, ayant un procès à Rome, portoit dans son sein un de ces œufs: l'Empereur Claude le fit mourir pour cela (*q*). Voici donc un exemple qui nous apprend que l'usage de certains sorts a été puni du dernier suplice, quoiqu'on n'eût pas eu dessein ou sur la vie, ou sur la santé de quelqu'un. Un Jurisconsulte François (*r*) a trouvé juste la punition de ce Chevalier Romain; car il le regarde comme une personne qui avoit voulu troubler la raison & l'esprit de l'Empereur & des autres Juges, pour les empêcher de prononcer selon le droit. S'il eût entrepris la même chose par un breuvage, n'eût-il pas été punissable? Or qu'importe de quel instrument on se serve, pourvû que l'on vienne à bout de faire tourner la tête aux gens?

Punitions faites chez les Romains pour empoisonnemens plûtôt que pour sortileges.

Vous vous étonnerez peut-être que Saint Augustin ne fasse mention d'aucune des choses que je viens de vous alléguer, ni du procès que l'on fit à plusieurs Dames Romaines l'an 422. de la fondation de Rome. C'est un fait qu'il (*s*) n'ignoroit pas; mais il y a lieu de douter qu'aucune sorcelerie ait été mêlée dans le crime de ces Dames. Il y a beaucoup plus d'apparence qu'elles étoient seulement des empoisonneuses. On en (*t*) découvrit 170. que l'on condamna (*u*). Tite Live ajoûte que cet évenement fut consideré comme un prodige, & qu'on l'attribua beaucoup (*v*) moins à la malice du cœur, qu'à l'aliénation de l'esprit. Cela confirme mon sentiment. Les Romains n'avoient jamais eu encore des procédures à faire contre les empoisonneurs. (*w*) *Neque de veneficiis ante eam diem Romanæ quæstum est.* En vain m'objecteriez-vous que le mot Latin

(*d*) *Quintil. declam.* 15. *pag. m.* 177.
(*e*) *Apul. de Asino aureo lib.* 1. *pag. m.* 123, *& lib.* 3. *pag.* 136.
(*f*) *Demosth. Orat.* 1. *contra Aristogit. pag. m.* 500.
(*g*) Τὰ φάρμακα καὶ τὰς ἐπῳδάς. *Venena & incantamenta.* Id. ibid.
(*h*) *Tacit. Annal. lib.* 3. *cap.* 7.
(*i*) *Infamem veneficiis.* Id. lib. 2. cap. 74. *famosam veneficiis.* Id. lib. 3. cap. 7.
(*k*) » Voyez ci dessus Chap. XXXVI.
(*l*) *Tacit. ann. lib.* 2. *cap.* 69.
(*m*) » Je me sers de la traduction de Mr. Amelot de » la Houssaie.
(*n*) » Ci-dessus Chap. XXXIV.
(*o*) *Ita persuasum sit, intestabilem, irritam, inanem esse* (artem Magorum) *habentem tamen quasdam veritatis umbras, sed in his veneficas artes pollere non magicas,* Plin. lib. 30. cap. 1. pag. 730.
(*p*) *Id. lib* 29. *cap.* 3. *pag.* 681.
(*q*) *Ad victorias litium ac regum aditus mirè laudatur: tantæ vanitatis, ut habentem id in lite in sinu Equitem Romanum è Vocontiis, à Divo Claudio principe interemptum non ob aliud sciam* Id. ibid.
(*r*) *Petrus Ærodius decretor. lib.* 5. *tit.* 10. *pag.* 546. *edit. Paris.* 1573.
(*s*) » Voyez le chapitre 17. du 3. livre *de civitate* » *Dei.*
(*t*) » Orose *lib.* 3. *cap.* 10. les fait monter à trois cents: » il se trompe.
(*u*) *Titus Livius lib.* 8. *pag. m.* 226.
(*v*) *Prodigii ea res loco habita: captisque magis mentibus quam consceleratis similis visa* Id. ibid.
(*w*) *Id. ibid.* » Voyez aussi Valere Maxime *lib.* 2. *cap.* » 5. *n.* 3. *pag. m.* 171.

Latin *Veneficium*, auſſi-bien que le mot Grec (*x*) *φαρμακεία*, ſignifie indifferemment, ou le poiſon, ou le ſortilege; car je vous repondrois, 1. qu'il le faut prendre au premier ſens, ſi ce qui précede & ce qui ſuit ne determinent à l'autre; 2. que dans Tite-Live ce qui précede nous conduit à la premiere ſignification. Je vous dirai en paſſant que le Pere Labbe s'eſt trop avancé quand il a dit (*y*) ſous l'an de Rome 423. que *les Dames Romaines* furent *accuſées de ſe ſervir de poiſons, magies & enſorcellemens.*

Les Aſtrologues & les Magiciens bannis de Rome.

François Baudouin affirme que lorſque l'on abolit à Rome les Bacchanales, il y avoit fort long-tems que le Senat avoit ordonné de faire recherche de tous les Livres (*z*) de ſorcellerie & de divination, & de les jetter au feu. Il en dit trop: Tite-Live qu'il a cité ne fait mention que des livres des Devins, (*a*) *vaticinos libros conquirerent comburerentque.* Un autre Auteur (*b*) lui fait dire qu'il y avoit eu ordre de châtier ceux chez qui l'on rencontreroit des Livres magiques. C'eſt dequoi l'Hiſtorien n'a pas dit un mot. Remarquez que l'on ſupprima les Bacchanales l'an de Rome 568.

On chaſſa d'Italie les Caldéens, (*c*) c'eſt-à-dire, les Aſtrologues l'an 614. Cela proprement parlant ne concerne pas les Magiciens. Ainſi Saint Auguſtin a fort bien fait de n'en tirer point de preuve, non-plus que de l'ordre qui fut donné par le Senat à une certaine Propheteſſe Syrienne, nommée Marthe, de ſe retirer (*d*).

Mais il auroit pû alleguer ce que Dion nous apprend qu'on chaſſa de Rome les Aſtrologues (*e*) & les Enchanteurs l'an 721. Tacite (*f*) lui auroit fourni qu'en 769. les Aſtrologues & les Magiciens furent bannis d'Italie par un Arrêt du Senat, & que Lucius Pituanius, l'un d'eux, fut précipité.

Je ne vous parlerai point des peines qui ont été infligées aux Devins & aux Magiciens, ſous les Empereurs ſuivans. Cela nous meneroit trop loin, & vous avez ſans doute parmi vos Livres un Ouvrage de (*g*) Pierre Ayrauld, qui vous donnera de bons recueils ſur ce ſujet. Je remarquerai ſeulement que l'Empereur Caracalla (*h*) condamna ceux qui mettoient des remedes à leur cou pour ſe guérir de la fievre. Ces remedes ſuperſtitieux ont été ſouvent condamnez (*i*) par les Conciles. C'étoient ordinairement des choſes qui avoient reçu la prétenduë bénediction d'un marmoteur (*k*).

CHAPITRE XLI.

Examen de quelques objections qui ſemblent prouver que la magie étoit condamnée par les Egyptiens & par les Grecs, & qu'elle ne l'étoit pas par les Romains.

Deux eſpeces de magie chez les Egyptiens.

COmme vous m'avez écrit que vous aviez relu depuis quelques jours le Roman de Théagene & de Chariclée, où Calaſiris, Prophete Egyptien, joüe un rôle ſi conſiderable, je m'imagine que vous avez encore les idées toutes fraiches de ce qu'il jugea d'un acte de *necyomantie*, ou *necromantie*; dont il fut temoin par un pur hazard. Il déclara (*l*) que c'étoit un acte impie, & qu'il ne convenoit pas à un Prophete ni de ſe plaire, ni d'aſſiſter à un tel ſpectacle. Cela vous a fait conclure peut-être que les Egyptiens ont deteſté la magie; mais ſi vous avez pris garde à une autre obſervation du même Calaſiris, vous aurez vu qu'il y a ici une diſtinction à faire. Il condamne l'opinion commune que l'on avoit de la ſcience des Egyptiens; on ne la conſideroit pas comme diviſée en deux eſpeces, dont l'une étoit infiniment plus noble que l'autre. Celle-ci étoit populaire, & n'alloit que terre à terre; elle s'attachoit au ſervice des idoles, & rouloit autour des cadavres, entêtée d'herbes, appliquée aux enchantemens. Elle ne parvenoit jamais à un bon but, & n'y conduiſoit jamais ceux qui ſe vouloient ſervir d'elle. Tout ce qu'elle pouvoit faire, ſe réduiſoit à quelques preſtiges, & à inventer des actions mauvaiſes, & à procurer la joüiſſance de quelques plaiſirs criminels. Elle n'étoit que la corruption & le fruit bâtard de la veritable ſageſſe que les Prêtres & les Prophetes cultivoient dès leur enfance. Voilà l'autre membre de la diviſion de Calaſiris. Cette veritable ſageſſe s'élevoit juſques au ciel, étoit commenſale des Dieux, recherchoit les mouvemens des Aſtres, aimoit la préſcience de l'avenir, & ne tendoit qu'au bien honnête, & qu'à l'utilité des hommes (*m*).

Sur cela je vous prie de conſiderer 1. qu'Heliodore qui a fait parler ainſi le Prophete Calaſiris, s'eſt accommodé ſans doute aux idées que Porphyre, & quelques autres Philoſophes, moitié Platoniciens, & moitié Pythagoriciens, avoient données concernant la diſtinction des eſpeces de magie, depuis leurs diſputes avec les Chretiens. Deſorte que ceci ne conclut rien par rapport aux premiers âges de la magie, & ne doit pas nous faire croire que l'évocation des ames ait été toûjours blâmée. Conſiderez en 2. lieu que la corruption qui ſe gliſſe dans toutes les choſes du monde, gâte non ſeulement ce qui eſt bon, mais auſſi qu'elle rend pire ce qui eſt mauvais. Il y eut des ames venales, & des Charlatans qui introduiſirent tant d'abus & tant de pratiques criminelles dans la profeſſion de la magie, que ceux qui continuerent à la conſiderer comme une partie de la Religion & de la Philoſophie la plus relevée, ſe voulurent diſtinguer de ces fripons, ou plûtôt de ces ſcelerats, qui ne prenoient que la lie de la ſcience, & qui la pervertiſſoient de plus en plus. Voilà l'origine de deux eſpeces détaillées par Calaſiris. Enfin je vous prie de conſiderer combien ſon diſcours confirme ce que je vous ai écrit, (*n*) qu'*il n'y avoit qu'un moyen de diſcernement entre la magie condamnable & la Religion; c'étoit de conſiderer le but qu'on ſe propoſoit dans l'une & dans l'autre, &c.*

(*x*) » Voyez la Diſſertation de Thomas Eraſtus *de Lamiis pag. 7. & ſeq. & pag. 96. & ſeq.*

(*y*) » Labbe Chronol. tom. 2. pag. 213.

(*z*) *Omnes veneficiorum & vaticiniorum libros.* Bald. in leges XII. Tabul. pag. 53.

(*a*) *Livius lib. 39. pag. 751.*

(*b*) » Theoph. Raynaud. *de librer. confixione n. 51. pag.* » *m. 31.* Il cite le 29. livre de Tite Live au lieu du 39.

(*c*) *Val. Maximus lib. 1. cap. 3. pag. m. 41.*

(*d*) *Plut. in Mario p. 415.* » Marius à la recommandation » de ſa femme fit enſuite beaucoup de cas de cette Marthe.

(*e*) Τοὺς ἀστρολόγους καὶ τοὺς γόητας. *Dio. lib. 49.*

(*f*) *Tacit. ann. lib. 2. cap. 32.*

(*g*) *Petrus Ærodius decret. lib. 5. tit. 10. pag. m. 547. & ſeq.* » Voyez auſſi Jean Wier *de Lamiis lib. 6. cap. 3.*

(*h*) *Spartian. in Caracalla cap. 5. pag. m. 715. 716.*

(*i*) » Voyez Caſaubon *in Spartianum, ibid.*

(*k*) *Id. ibid.*

(*l*) *Heliodor. Æthiopicor. lib. 6. ſub fin. pag. 294. edit. Pariſ. 1619.*

(*m*) » Tiré d'Heliodore, *ibid. lib. 3. pag. 152. 153.*

(*n*) » Ci-deſſus Chap. XL.

La magie n'étoit point odieuse parmi les Grecs.

Il y a des gens qui veulent prouver par un (o) passage de Sophocle, que la magie étoit odieuse & décriée parmi les Grecs; mais ils me pardonneront, si je leur dis qu'ils ont mal examiné ce passage. Oedipe bien en colere contre Tiresias, disent-ils, le traite de magicien; c'étoit donc un terme injurieux. La consequence seroit legitime, si ce mot-là n'étoit pas joint à quelques autres qui contiennent toute la force de l'injure. Oedipe (p) se plaint que Créon pour le déthroner suborne Tirésias, magicien frauduleux, vagabond & sans aveu, qui n'entend rien dans son art, & qui n'a des connoissances que pour le gain. La profession la plus honorable deviendroit une grosse injure, si l'on en qualifioit quelqu'un avec un tel supplément.

Et elle étoit tolerée parmi les Romains.

Ne m'alleguez point Tibulle comme un témoin propre à refuter ce que Servius a dit (q) que les arts magiques n'avoient point été reçus dans Rome. Cela veut dire que les Romains n'avoient jamais adopté les cultes, ou les rites de la magie, comme ils avoient adopté les cultes de certaines Religions particulieres; mais cela n'empêchoit pas qu'il n'y eût à Rome, & des Magiciens & des Sorciers. Or qu'est-ce que dit Tibulle? (r) Qu'il a employé une sorciere pour obtenir le secret de joüir de sa maîtresse, sans que son mari présent pût l'appercevoir. Il décrit la toute-puissance de cette sorciere, & les ceremonies qu'elle employa, & il se vante de toute cette manœuvre. C'est pour le moins une marque, me direz-vous, que les Romains ne punissoient par les sorcelleries. Tout beau, Monsieur, attendez à tirer cette consequence jusques à ce que vous ayez bien prouvé, que l'on prenoit au pied de la lettre, & non simplement pour un jeu d'esprit, ce que les Poëtes racontoient de leurs amours, ce qu'Horace, par exemple, se fait (s) reprocher par la sorciere Canidia. Le passage de Tibulle est fort curieux: vous le trouverez dans la 2. Elegie du 1. livre.

Je vous ai déjà marqué (t) l'usage que Saint Augustin a fait des paroles de Didon; mais je ne vous dissimulerai pas le ménagement que Virgile paroît avoir pour la magie. Il a respecté jusques dans un acte qu'il reconnoissoit magique, la tradition qui attachoit aux imprécations une force inévitable (u). Il a tellement ménagé celles de Didon, qu'on ne peut par supposer qu'elles n'eurent point d'efficace. Il ne la fait point insister sur la priere qu'Enée n'abordât point en Italie:

(v) *Si tangere portus*
Infandum caput ac terris adnare necesse est,
Et sic fata Jovis poscunt, hic terminus hæret:
At bello audacis populi, &c.

J'accorderai facilement que les Romains n'étoient pas Inquisiteurs sur cette matiere; car s'ils l'eussent été, Appion (vv) n'eût pas dit si librement qu'il avoit évoqué les Ombres pour demander à Homere, *d'où étes-vous* (x)?

CHAPITRE XLII.

Si les Payens ont attribué aux Dieux quelque acte magique.

La magie attribuée aux Dieux par les Payens. Exemple de Junon à l'égard d'Alcmene.

L'Idée de Dieu, & l'idée de Magicien sont si opposées, que vous ne sauriez vous imaginer que la plus furieuse licence de la Poësie Païenne les ait jamais réunis. Cependant vous me demandez si quelque Poëte a été assez hardi pour attribuer aux Dieux quelque acte magique, aussi-bien que l'adultere, & tous les autres péchez de l'homme. Je vous répons, Monsieur, que si vous lisez les Métamorphoses d'Ovide, vous serez bien-tôt desabusé de votre pensée. Vous y trouverez que Junon, la plus grande des Déesses des Payens, empêcha autant qu'elle put par un acte de Magie qu'Alcmene en travail d'enfant n'accouchât d'Hercule. Lucine la Déesse des accouchemens subornée par Junon, (a) se posta proche d'un autel devant la porte d'Alcmene, (b) pressa de sa jambe droite son genou gauche, & entrelassa ses doigts, & marmota des paroles, & fit durer par ce moyen sept jours de suite le travail de l'enfantement. Il auroit duré jusques à la mort d'Alcmene, si une servante n'eût trompé Lucine, en lui disant que sa maitresse avoit accouché. Ces paroles firent que la Déesse desjoignit ses mains & se leva, & tout aussi-tôt Hercule naquit. Voilà de la magie toute pure; car la simple situation des mains & des jambes, & quelques mots prononcez entre les dents, n'ont nulle vertu naturelle. Pline (c) raconte que de prendre auprès des femmes grosses, ou de ceux à qui l'on donnoit un remede, la posture que prit Lucine, passoit pour un charme dont on prouvoit la vertu par l'experience d'Alcmene. Vous remarquerez que dans la Theologie des Payens, Junon & Lucine étoient la même divinité. Il y a des Auteurs qui disent (d) que les Parques concoururent avec Lucine dans cette action.

Pausanias (e) assure qu'on voyoit encore de son tems les statuës de certaines femmes que Junon avoit subornées pour s'opposer à l'accouchement d'Alcmene. Ces femmes exerçoient la sorcellerie, car on les nommoit φαρμακίδας. Elles empêcherent l'enfantement jusques à ce que la fille de Tiresias les eût trompées, en criant qu'Alcmene venoit d'accoucher. On a donc immortalisé par des monumens publics, l'opinion où l'on étoit que Junon s'étoit servie de l'art magique.

Et des Parques contre Meléagre.

Ce ne fut pas le plus grand exploit des Parques en

(o) *Tiresias certè vates ab Oedipode rege irato apud Sophoclem magus nominatur: ubi etiam apparet jam tum quidem probrosam fuisse magiam.* Hoëzlin. prolegom. in Apollonium pag. 35.

(p) Ὑφεὶς μάγον τοιόνδε μηχανοῤῥάφον Δόλιον, ἀγύρτην, ὅστις ἐν τοῖς κέρδεσιν Μόνον δέδορκε, τὴν τέχνην δ' ἔφυ τυφλός. *Id unum subornato mago hoc agit doli, & Versutiarum artifice, & impurissimo Circumforaneo, qui ubi lucri quæstio est, Acutus illic, atque mirè est perspicax. Artem requiras, cæcus est.* Sophocl. in Oedip. tyranno, v. 395.

(q) » Ci dessus Chap. XL.

(r) *Tibullus Eleg. 2 lib. 1.*

(s) *An quæ movere cereas imagines.*
Ut ipse nosti curiosus. Horat. Epod. 17.

(t) » Ci-dessus Chap. XL.

(u) . . . . *Dira detestatio*
Nulla expiatur victima. Horat. Epod. lib. Od. 5.
» Voyez ci-dessus Chap. XXXVI.

(v) *Virgil. Æneid. lib. 4. v. 612.*

(vv) *Plin. lib. 30. cap. 2. pag. 730.*

(x) Consultez sur la punition des sorciers la Préf. du 2. tom. de cet Ouvrage No. IX.

(a) *Ovid. Metam. lib. 9. v. 297.*

(b) . . . . . *Dextroque à poplite lævum*
Pressa genu, digitisque inter se pectine junctis
Sustinuit partus, tacitâ quoque carmina voce,
Dixit. Id. ibid. v. 299.

(c) *Plin. lib. 28. cap. 6.*

(d) *Anton. liberalis Metam. cap. 29.*

(e) *Pausan. lib. 9. cap. 11. pag. m. 732.*

en matiere de magie: elles se signalerent tout autrement chez Althée, un peu après qu'elle eût acouché de Méléagre ; car elles mirent une piece de bois au feu, & dirent que la vie de l'enfant ne dureroit qu'autant que cette piece de bois, & se retirerent (*f*) après avoir prononcé ce charme. Althée se leva très-pomptement pour éteindre ce tison, & pour le mettre en lieu de sureté. Méléagre devint illustre ; mais ayant tué les deux freres de sa mere, il l'irrita de telle sorte qu'elle mit au feu le tison fatal en invoquant les Furies. Ce brave homme tomba malade tout aussi-tôt, & sentit dans ses entrailles une chaleur qui le rongea jusques à ce qu'il rendit l'ame, en même-tems que le tison fut tout-à-fait consumé (*g*).

Y a-t-il rien qui ressemble mieux à ces images de cire dont on parle tant, & qui passent pour l'un des plus grands secrets de la plus fine magie? Buchanan (*h*) ne devoit pas ignorer que les Anciens en font mention. Théocrite (*i*) & Virgile (*k*) en ont parlé dans les Poëmes où ils ont décrit diverses sortes de charmes ; mais Ovide les a caractérisées beaucoup mieux. Voici ce qu'il dit de la magicienne Médée :

Per (*l*) *tumulos errat passis discincta capillis,*
Certaque de tepidis colligit ossa rogis.
Devovet absentes ; simulacraque cerea fingit,
Et miserum tenues in jecur urget acus.

Homere n'a point parle du tison fatal, il n'a donné pour la cause de mort de Méléagre que les imprécations avec lesquelles sa mere le dévoüa aux Dieux infernaux (*m*). Diodore de Sicile (*n*) rapporte les deux traditions. Si nous suivons la premiere, nous adjugerons aux Parques l'action magique ; & si nous suivons la seconde, ce sera Althée qui aura fait l'enchantement. C'est ainsi que l'on peut qualifier ses imprécations : vous avez vû (*o*) que Tacite met les *carmina & devotiones* au nombre des sortiléges avec lesquels on consacre une personne aux Dieux infernaux, & je m'en vais vous citer deux Commentateurs (*p*) qui ont trouvé de la magie dans l'action d'Althée : (*q*) *Quæ de fatali stipite in ignem conjecto referuntur, intelligenda sunt, ait Sabinus, de execrationibus magicis quibus Althæa Meleagro imprecata est mortem ; nam Homerus Iliad. 29. testatur eam orasse Plutonem & Proserpinam ut filio mortem inferrent ; ex quo manifestum est, eam magicis artibus usam esse.* Farnabe est du même avis, & il prétend (*r*) que le tison étoit quelque image ou quelque figure magique.

Ne vous faites point une difficulté sous prétexte que tout ce qu'on dit, ou sur le dessein de Junon contre la naissance d'Hercule, ou sur le tison de Méléagre, est fabuleux. Je ne vous allegue point ces contes comme des histoires, mais seulement comme des choses qui nous font voir ce que l'on croyoit des Dieux, & qui nous apprennent certainement qu'on leur a attribué l'exercice de la magie. De-là naît cette conséquence, que l'emploi des sortiléges pouvoit sembler légitime aux anciens Payens ; car pourquoi une femme n'auroit-elle pas raisonné ainsi ? *La Déesse Junon s'est bien servie d'enchantemens pour empêcher qu'une maitresse de son mari n'accouchât, à plus forte raison moi qui ne suis qu'une femme, puis-je me servir d'un sort, ou de la magie pour me venger.* Il y a un semblable raisonnement dans l'Eunuque (*s*) de Térence.

Autres exemples, & remarques sur la ceinture de Venus & les Philtres.

Je vous prie de faire attention à six ou sept choses. 1. Que la magicienne Circé a été (*t*) mise au nombre des Dieux, & que (*u*) Virgile la nomme Déesse. 2. Qu'Esculape fils d'Apollon, a reçu les honneurs divins comme l'inventeur de la Médecine. Or l'une des manieres dont il guérisoit les malades, étoit (*v*) l'enchantement de paroles. 3. Que la Déesse Venus enseigna à Jason un formulaire (*vv*) d'enchantement, pour inspirer à Médée une passion très-injuste, & ainsi Médée avant que d'ensorceller, fut elle même maléficiée & ensorcellée. 4. Que Vénus s'étoit fait une ceinture qui ne sauroit passer que pour un ouvrage de magie, car elle avoit toute la vertu des sorts & des caracteres. Toute autre femme qui l'auroit portée, auroit inspiré aux hommes un amour furieux. Junon l'ayant euë d'emprunt ralluma si promptement & si vivement les flâmes éteintes de son mari, qu'il sentit pour son épouse la même impatience que la premiere fois, & qu'il voulut à toute force jouïr d'elle en rase campagne, & qu'il protesta que jamais aucune de ses maîtresses ne lui avoit excité un si violent desir (*x*). Il étoit donc assujeti à la force des enchantemens pris à la lettre. Il avoit déjà passé par ces épreuves, puisque ce fut un philtre (*y*) qui le rendit amoureux de la belle Io. 5. Qu'lynx qui avoit donné ce philtre à Jupiter, fut changée par Junon en un oiseau (*z*) que la Déesse Vénus destina ensuite aux enchantemens, en l'attachant à une roue de quatre rais. Les forcieres faisoient tourner cette roue en marmotant leurs formulaires, quand elles vouloient exciter la passion d'amour (*a*). Voilà le (*b*) *rhombus* des magiciens. On croit que l'oiseau dont il s'agit, est celui que les Latins nomment *motacilla*. On n'en marque point le nom François dans le Calpin, on le désigne par la périphrase, (*c*) *un oiseau qui remue toujours la queue* : mais

(*f*) ..... *Quæ postquam carmine dicto,*
Excessere Deæ. Ovid. Met. lib. 8. v. 456.

(*g*) *Ex Ovidio ubi suprà v. 452. & seq.*

(*h*) *Buchan. Hist. Schot. lib. 6. pag. m. 179.*

(*i*) *Theocr. Idyll. 2.*

(*k*) *Virgil. Eclog. 8.*

(*l*) *Ovidius Epist. Hypsipyles ad Jason. pag. m. 22.*

(*m*) *Homer. Iliad. lib. 9. pag. m. 328.*

(*n*) *Diodor. Sicul. lib. 4. cap. 34 pag. m. 229.*

(*o*) » Ci-dessus. Chap. XL.

(*p*) » Voyez aussi Bodin Démonom. liv. 1. vers la fin » pag. 255.

(*q*) *Carol. Stephanus in Diction. Histor. voce* Méleager, *pag. 1289. Paris édit. 1620.*

(*r*) *Torris hic fatalis respicere videtur effigiem aliquam ex arte malefica : cùm præsertim Homerus . . . si quem enim immutare, infirmare, aut etiam perimere volunt malefici, imaginem ejus ex cera, luto aut plumbo effingunt, pectori nomen inscribunt, exorcizant, sub fumo, vel ad lentum focum tabescere sinunt perforatum aut acubus per latera transfixum.* Farnab. in Ovid. Met. lib. 8. v. 523. pag. m. 195.

(*s*) » A la scene 5. du 3. acte.

(*t*) *Italia Circe Diis etiam adscripta.* Plin. lib. 24. cap. 2.

(*u*) *Virgil. Æneid. lib. 7. v. 19.*

(*v*) Τὶς μὲν μαλακαῖς ἐπαοιδαῖς ἀμφέπων. *Quosdam mollibus incantationibus tractans. Pindar. Pyth. Od. 3. p. m. 305.*

(*vv*) Λιτάς τ' ἐπαοιδὰς ἐκδιδάσκησεν σοφὸν Αἰσονίδαν, *&c. Suplicatrices que incantationes docuit sapientem Æsoniden, &c.* Id. ibid. Od. 4. pag. 365.

(*x*) » Tiré du livre 14. de l'Iliade.

(*y*) *Scholiastes Pindari.* » Voyez le Commentaire de » Benoit sur Pindare *Od. 4. Pyth. pag. 364.*

(*z*) » Voyez Pindare, & le Commentaire de Benoit *ib.*

(*a*) *Ibid.*

(*b*) » Voyez Calepin, & le Dictionnaire de Martinius » au mot *rhombus.*

(*c*) » Calpin Tom. 2. pag. 85. édit. de Lion. 1681.

mais on eût pu dire, que son nom propre est (*d*) *hochequeue*, ou *haussequeue*. Après cela laissons aux Allégoristes le soin d'appliquer pourquoi les Poëtes ont feint que la Déesse Vénus choisit un tel philtre. 6. Que Junon voulant se venger d'Hercule, recourut à l'assistance de la Lune (*e*) qui par le moyen de l'art magique remplit d'écume un panier, d'où naquit un très-grand lion, &c. 7. Que Porphyre à reconnu que les Dieux avoient enseigné (*f*) à l'homme les cultes magiques; que s'il étoit permis de parler ainsi, ils étoient déclarez eux-mêmes (*g*) très-grands magiciens, & très-grands faiseurs d'horoscopes, & qu'il allegue un Oracle d'Apollon qui ordonnoit d'invoquer les Dieux par les paroles occultes que le plus grands des Magiciens avoit découvertes,

> Κλήσεσιν ἀφθέγκτοις, ἃς εὗρε Μάγων ὄχ' ἄριστος
> Τῆς (*h*) ἑπταφθόγγου βασιλεὺς, ὃν πάντες ἴσασι.
> *Vocibus arcanis, quas maximus ille Magorum*
> *Septisona Dominus reperit, notissimus idem*
> *Omnibus.* - - - - - - -

Vous savez la peine qu'Iynx & Vénus auroient méritées, si elles avoient été soumises au Droit Civil; vous savez, dis-je, que ceux qui usoient de sorts, ou de philtres, pour inspirer de l'amour, étoient condamnez au bannissement & à la confiscation de tous leurs biens, & quelquefois même au dernier suplice (*i*).

Et sur les images de cire.

Disons un mot de ces images de cire, qui ont tant d'affinité avec le tison de Méléagre. Il est très-certain qu'elles ont été employées comme un maléfice, & par les (*k*) anciens & par les modernes. Les Ligueurs s'en servirent pour faire mourir le Roi Henri III. (*l*) ». Furent faites » à Paris force images de cire qu'ils tenoient sur » l'Autel, & les picquoient à chacune des qua» rante Messes, qu'ils faisoient dire durant les » quarante heures en plusieurs paroisses de Paris, » & à la quarantieme picquoient l'image à l'en» droit du cœur, disans à chaque picqueure quel» que parole de Magie, pour essayer à faire » mourir le Roy. Aux processions pareillement, » & pour le mesme effet, ils portoient certains » cierges magiques qu'ils appelloient par moque» rie cierges bénits, qu'ils faisoient esteindre au » lieu où ils alloient, renversans la lumiere contre » bas, disans je ne sçay quelles paroles, que des » Sorciers leur avoient apprises. » Tout cela ne fit aucun mal à ce Monarque, & nous pouvons surement conclure, que ce sont des choses, qui en elles-mêmes n'ont point de vertu; mais elles en peuvent avoir beaucoup sur ceux qui les craignent; car cette crainte leur peut causer une maladie qui empirera de jour en jour, parce qu'on sera persuadé que l'effet funeste de cette sorcelerie est inévitable. Enfin on expirera, & c'est ainsi que certains exemples ont donné cours à ces maléfices. Pensons-en autant de plusieurs choses qu'on croit enchantées, ou pour faire aimer, ou pour inspirer de l'aversion. Elles operent quelquefois, à cause qu'on se persuade que leur vertu est infaillible.

Que ceux qui les employent sont dignes de suplice.

Vous ne me nierez point, je m'assure, que tous ceux qui tâchent de faire périr quelqu'un par ces images de cire, ne doivent être punis rigoureusement. Les Juges mêmes les plus convaincus de la vanité de ces images, sont obligez de châtier ceux qui les font, ceux qui en trafiquent, ceux qui en essayent la force. Celui qui les auroit faites auroit beau dire très-sincerement, qu'il n'y reconnoît aucune vertu, il faudroit néanmoins le condamner. C'est un imposteur qui fomente les intentions criminelles de celui qu'il trompe, & il ne sauroit douter que des esprits foibles à qui l'on aura fait savoir adroitement qu'il y a conspiration contre leur vie par ce moyen-là, ne puissent tomber dans des maladies mortelles. Il y a des gens qui croyent qu'on leur a donné du poison, & ils se trompent: mais ils contractent quelquefois une langueur qui dure long-tems, & qui resiste aux meilleurs remedes, & qui enfin les fait mourir. Un homme qui leur auroit fait accroire qu'on les a empoisonnez, & qui ne leur feroit cette avanie que parce qu'il seroit bien assûré qu'ils en tomberoient malades, ne mériteroit-il pas une punition corporelle?

J'aurois pû faire venir à mon sujet sans force de bras & de machines, le dessein que Junon exécuta de recourir aux Dieux infernaux, pour tâcher de venir à bout d'Enée. Si les puissances célestes ne me veulent pas seconder, dit-elle, (*m*) j'employerai les infernales; & en effet elle évoqua de l'enfer (*n*) la plus affreuse des Furies, & lui demanda ses bons offices.

CHAPITRE XLIII.

Si Plutarque a bien placé l'observation qu'il a faite, touchant une Dame de Thessalie qui persuada aux autres femmes qu'elle faisoit éclipser la lune.

Conseil de Plutarque aux maris touchant l'instruction de leurs femmes.

L'Un des conseils que Plutarque donne aux gens mariez, est que les maris fassent part à leurs épouses des sciences qu'ils étudient. Discourez-en avec elles, leur dit-il, (*o*) & leur rendez *familiers les meilleurs Livres*, & *les meilleurs propos que vous pourrez trouver.* Il seroit fort honorable à un mari *d'ouir une femme qui* lui *disoit*, vous êtes *mon précepteur*, *mon régent*, & *mon maistre en philosophie & en la connoissance de très-belles & très-divines sciences. Car ces sciences-là*

(*d*) » Voyez Nicod au mot *batemare.*

(*e*) [illegible] *Quâ arte magica utens.* Plut. de fluviis in Inacho pag. m. 61.

(*f*) » Voyez Eusebe *Præpar. Evang. lib. 5. cap. 11. & seq.*

(*g*) Ἄκρους τε μάγους καὶ ἄκρους γενεθλιαλόγους. *Summos magos summosque genethliacos.* Ib. ibid. cap. 14.

(*h*) » Touchant ce mot voyez Marsham, *Chr. can.* » *sec. 16. pag. m. 476. 477.* Je laisse à examiner s'il a pu » dire qu'*Ægyptus* αἴγυπτος, est un nom de 7. lettres. » aussi-bien que βαβυλών.

(*i*) Οἱ διὰ γοητείας σώφρονας λογισμοὺς εἰς πρὸς ἔρωτας τρέποντες, δημεύσει καὶ ἐξορίᾳ καθυποβάλλονται· εἰ δὲ καὶ πρὸς πρόσωπον ὑπερέχον τοῦτο τολμήσουσι, τὴν διὰ ξίφους τιμωρίαν ὑποστήσονται.... Οἱ τὰ φίλτρα ποιοῦντες, δημευόμενοι τὴν οὐσίαν καὶ πᾶσαν τὴν περιουσίαν, ἐξορίζονται. *Qui præstigiationibus pudicos animos ad amores impellunt, bonorum publicationi & relegationi subjiciuntur. Quòd si & in personam eximiam id facere ausi fuerint, gladio puniuntur ... Qui pocula miscent amatoria, universis bonis publicatis relegantur.* Harmenop. Prompt. Juris lib. 6. tit. 10. pag. 458. edit. 1587. in 4.

(*k*) » Voyez ci-dessus Chap. XXXVI. & vers le com» mencement de celui-ci.

(*l*) » Journal du Roi Henri III. *ad ann.* 1589. pag. 121. » 122. edit. 1699. Conférez avec cela ce que Bodin nar» re dans sa Démonomanie liv. 2. ch. dernier, pag. 253. » & suiv. & ce que Vigenere raconte dans ses notes sur » Philostrate au chapitre de la statuë d'Esculape, *fol. m.* » 157 *Tom. 2.*

(*m*) *Flectere si nequeo Superos, Acheronta movebo.* Virgil. Æneid. lib. 7. v. 312. » Voyez aussi Silius Italicus *lib. 2.* » *pag. m. 90.*

(*n*) *Id. Virgil. ibid. v. 325. & seq.*

(*o*) *Plut. de prac. conjug. circa fin. pag. 145.* » J'employe » en partie la traduction d'Amyot.

là & ces arts libéraux premierement retirent & destournent les femmes d'autres exercices indignes : car une Dame qui estudiera en la Géométrie, aura honte de faire possession de baller : & celle qui sera ià enchantée des beaux discours de Platon & de Xénophon, n'aprouvera jamais les charmes ni enchantemens de sorciers. Et s'il y a quelque enchanteresse qui lui promette d'arracher la lune du ciel, elle se moquera de l'ignorance & betise des femmes qui se laissent persuader cela. Plutarque ajoûte qu'elle se moquera de leur ignorance, si elle sait quelque chose de l'Astrologie, & de la fraude d'une Dame Thessalienne, qui ayant appris la vraie raison des éclipses de la Lune, & le tems où cette Planete entre dans l'ombre de la terre, persuada aux autres femmes que c'étoit elle qui l'arrachoit du ciel; & pour se rendre plus croyable, (p) elle travailloit à de prétendus enchantemens toutes les fois qu'il y avoit éclipse de Lune.

Exemple qu'il en donne qui paroit être contraire à ce conseil.

Vous croyez que si Plutarque eût été ici un fort bon Rhétoricien, il se seroit bien gardé de faire mention de cette Dame de Thessalie. Il avoit en vûë de persuader qu'il faut que les femmes ayent quelque érudition, & il avoit allegué de bonnes preuves; mais selon la Rhéthorique il ne devoit point représenter tout aussi-tôt à ses lecteurs un objet capable de les révolter contre lui, une femme qui abuse si horriblement & si criminellement de son savoir, qu'il est impossible d'y faire attention sans conclure qu'il est dangereux de mettre de telles armes entre les mains du beau sexe, & qu'il est plus à propos de le laisser dans l'ignorance, que de lui donner les moyens d'établir des impostures si pernicieuses; qu'en un mot il est moins désavantageux que les femmes soient trompées, que si elles trompent. Cette objection qui se présente d'abord peut nuire au but de Plutarque: il n'a donc pas bien suivi les regles, ou les adresses de l'art de persuader : il a mieux aimé faire usage de sa mémoire que de son jugement, & pour placer une érudition il a énervé ses preuves. C'est un grand défaut, dites-vous, & vous souhaitez de savoir ce que je pense de votre critique.

Critiqué à cet égard.

Je croi que cet Auteur est peut-être moins condamnable que vous ne dites. Il auroit pû aparemment alleguer beaucoup de choses pour ses excuses; mais je vous avoüerai qu'il a eu tort de faire voir sur la scene en cet endroit-là l'imposture abominable dont il nous parle. Elle ne servoit de rien à son but, & pouvoit y apporter du préjudice par la raison que vous avez alléguée. Or il n'est point d'un Ecrivain judicieux de fournir des armes sans nécessité contre ce qu'il veut persuader. Il faut qu'il suppose que ses Lecteurs cherchent le foible de ses preuves, & que s'ils peuvent lui résister, & le fraper au défaut de la cuirasse, ils n'y manqueront pas. Voilà pourquoi il doit écarter toutes les idées désavantageuses, tous les faits, & tous les exemples défavorables; & si la bonne foi & l'interêt de sa cause l'obligent à ne pas dissimuler certaines choses fâcheuses, il doit prévenir les objections, & les parer le mieux qu'il lui est possible. Ce n'est point par-là que l'on pourroit disculper Plutarque. Rien ne l'obligeoit à citer la Dame Thessalienne. Ses preuves étoient assez bonnes sans cela; car une femme qui entend un peu l'Astronomie est suffisamment armée contre l'erreur qui attribuoit aux enchantemens des sorciers les éclipses de la lune; elle n'a que faire de savoir l'origine de cette erreur. Il étoit donc inutile au but de Plutarque de joindre ce fait à ses argumens; mais d'autre côté c'étoit une chose qui fournissoit une instance contre la these qu'il vouloit prouver, & il n'a fourni là-dessus aucun antidote.

CHAPITRE XLIV.

Autres considérations sur ce passage de Plutarque.

Sentimens d'un Duc de Bretagne & du Comte de Bussy-Rabutin touchant l'éducation des femmes.

JE devine, ce me semble, le vrai motif qui vous a rendu de mauvaise humeur contre lui. Sa cause vous paroît très-bonne, & par-là vous êtes d'autant plus fâché qu'il l'ait gâtée. Vous approuvez dans le fond qu'il ait soutenu que les femmes doivent avoir part aux sciences, & peu s'en faut que vous ne vous mettiez en colere contre ce Prince dont on vous a conservé le mauvais goût. C'étoit un Duc (a) de Bretagne. Il voulut marier son fils avec (b) *Madame Isabeau fille du Roy d'Escosse. & comme il s'enquist, que c'estoit de la dicte Isabeau, on lui dist qu'elle avoit beaulté suffisante, & corps bien disposé pour porter enfans, mais qu'elle n'avoit pas grand & subtil langage. Et il feit responce qu'elle estoit telle qu'il la demandoit, & qu'il tenoit une femme assés saige, quand elle sçavoit mettre difference entre le pourpoint & la chemise de son mary.* Je suis fort aise, Monsieur, que vous préferiez le sentiment de Plutarque à celui-là, & je vous en fais une solemnelle déclaration, puisque vous me la demandez; & en cas que vous ne vous souveniez plus d'un endroit des Lettres du Comte de Rabutin, je vous en renouvelle ici la mémoire. Vous verrez que ce Bel-Esprit étoit du goût de Plutarque, & qu'une Dame très-illustre l'en loüoit. *Vous faites bien*, lui écrivit-elle, (c) *de ne point élever* vos filles *dans cette ignorance grossiere où nous sommes toutes nourries : Car enfin on dira tout ce qu'on voudra du grand Livre du monde, il faut en avoir lû d'autre pour sçavoir profiter de celui-là, & je me plains tous les jours de ce qu'on ne m'a rien appris.*

Anacronisme de Séneque & d'Ovide au sujet de la Magicienne Mycale.

Vous souhaitez que je vous dise comment on peut accorder Plutarque avec les Poëtes que je vous ai (d) alléguez. Je vous répons que la chose me paroît très-difficile. Seneque assure que Mycale enseigna les arts magiques aux femmes Thessaliennes, & qu'elle excelloit surtout à tirer la Lune du ciel :

Hoc (e) docta Mycale Thessalas docuit nurus
Unam inter omnes Luna quam sequitur magam
Astris relictis. - - - -

Il fait parler ainsi le Centaure Nessus, qui étoit contemporain d'Hercule. Il prétend donc que Mycale a vécu avant la guerre de Troye. Ovide le prétend aussi, (f) puisqu'il la fait mere d'un

(p) Ἐν ἐκλείψεσι σελήνης ἀεὶ προσποιουμένης γοητεύειν καὶ καθαιρεῖν αὐτήν. *Luna delinquente semper simulasse eam fuisse deducere veneficiis.* Id. de Orac. defectu pag. 417. A.

(a) „ Jean V. du nom. Il mourut l'an 1442. *Bouchet*, „ *annales d'Aquitaine fol. m. 143. verso.*

(b) „ Bouchet *ibid.*

(c) „ Madame de Sc. lettre au Comte de Bussy Rabu„ tin. C'est la 98. de la 3. partie pag. 175. édition de „ Hollande.

(d) „ Ci-dessus Chap. XXXVII.

(e) *Seneca in Herc. Oetao v. 515.*

(f) *Ovid. Metam. lib. 12. v. 263.*

d'un homme, qui fut tué au fameux combat des Centaures, & des Lapithes, aux noces de Pirithous. Il la caractérise (g) par le talent de forcer la Lune à quitter le Ciel. Inférons de-là que si elle fut la maîtresse des Thessaliennes dans l'art magique, elle leur enseigna principalement l'évocation de la Lune; car c'étoit le point (h) en quoi elles excelloient. Ce n'est point d'elle que Plutarque a voulu parler. Il nomme Aganice celle dont il parle. Il ne nous dit pas en quel tems elle vivoit; mais on ne sauroit douter qu'il n'ait pensé, que pour le plutôt elle a vêcu au tems de Thalès, (i) le premier des Philolophes qui ait connu la vraie raison des éclipses. Il n'a eu garde de croire qu'Aganice découvrit cette raison, mais seulement qu'elle l'aprit de quelqu'un de ceux qui profiterent des connoissances de Thalès. Il faut donc qu'il la fasse postérieure à Mycale pour le moins (k) de six cens ans; & s'il a raison de dire qu'elle apprit aux Thessaliennes à user de charmes contre la Lune, voilà dans Ovide, & dans Séneque, un étrange anachronisme. Je n'entreprens point de concilier ces choses, ne me sentant point capable d'en venir à bout.

Variation de Plutarque dans le nom d'une Dame Thessalienne dont il parle.

Je vous dirai en passant, que les traducteurs de Plutarque n'ont pas mis le même nom dans les deux endroits où il parle de cette Dame Thessalienne, qu'il fait toûjours fille d'Hégetor. Ils mettent *Aganice* au premier, & *Aglaonice* au second. Il y a une faute dans l'un, ou dans l'autre, & il n'est pas trop certain qu'elle vienne des Copistes; car il est assez ordinaire de se souvenir beaucoup mieux des terminaisons des noms propres, que des syllabes précedentes. Desorte que si l'on peut soupçonner les Copistes d'avoir erré, l'on peut soupçonner aussi Plutarque de ne s'être pas toûjours souvenu de tout le nom de la fille d'Hégetor, & d'avoir écrit *Aganice* dans le traité des préceptes du mariage, & *Aglaonice* dans celui de la cessation des Oracles. Si d'autres Auteurs avoient fait mention de cette Thessalienne, on pourroit savoir oùest la vraie leçon. Le Scholiaste d'Apollonius l'a nommée (l) Aglaonice fille d'Hégemon. Il lui attribuë non seulement ce que Plutarque en a dit, mais aussi d'avoir été châtiée de son imposture, & d'avoir donné lieu à un proverbe (m) qui s'appliquoit aux gens malheureux. Charles Etienne parle de cela dans son Dictionnaire Historique; mais il a commis deux fautes; il donne à Apollonius ce qu'il faut donner au Scholiaste, & il appelle (n) Aglatonice la femme que le Scholiaste a nommée Aglaonice.

Conséquences de l'imposture de cette Magicienne.

Tout cela est peu important: mais on pourroit faire une réflexion de conséquence, en considérant les suites de l'imposture de cette Thessalienne. Quelques femmes du voisinage y furent d'abord trompées, l'erreur se répandit peu-à-peu, & enfin ses progrez furent si grands, que plusieurs nations se persuaderent que le recit de quelques paroles (o) contraignoit la Lune à quitter le Ciel, qu'elle résistoit à la force de cet enchantement le mieux qu'il lui étoit possible, qu'elle succomboit dans ce combat, & qu'il faloit l'assister par des cris horribles, & par un grand tintamarre d'instrumens, afin d'empêcher qu'elle n'entendît les paroles des enchanteresses. (p) *In lunâ veneficia arguente mortalitate, & ob id crepitu dissono auxiliante.* Il faloit qu'on crût qu'elle avoit l'oreille bonne, ou qu'à son égard les sorcieres abandonnoient leur train ordinaire, qui étoit de marmoter, (q) ou de prononcer peu intelligiblement. Cette erreur sur les éclipses de la lune, & sur le secours que l'on pouvoit lui donner en faisant du bruit, a subsisté parmi les Chretiens pendant plusieurs siecles malgré tous les soins des Prédicateurs, (r) & des Auteurs Ecclésiastiques qui tâchoient de l'extirper.

Puissance excessive que les Payens ont donné à la magie sur les Dieux.

Cette erreur dans les Payens paroît plus étrange, quand on sait que la Lune étoit comptée parmi leurs grandes divinitez. Quel désordre n'étoit-ce pas que d'assujetir les Dieux à la parole d'une sorciere? Il est sûr que l'on a consideré la magie comme l'art de dominer sur les Dieux. C'est par cet endroit qu'elle flata la vanité de Néron, comme Pline le remarque, *primumque imperare Diis concupivit, nec quidquam generosius valuit* (s). Encore si l'on eût attribué cet Empire à des paroles de supplication; mais on supposoit que les magiciens, & les sorcieres se servoient aussi de paroles (t) menaçantes, & qu'ils commandoient à baguette. La sorciere Erichtho se mit sur un pied, que les Dieux ne se le faisoient pas dire deux fois. Ils redoutoient sa seconde sommation:

Omne (u) nefas Superi primâ jam voce precantis
Concedunt, carmenque timent audire secundum.

Lucain (v) se propose plusieurs questions sur cette force impérieuse de la magie, sans en décider aucune. Voyez aussi Palingenius au 10. livre (vv) de son Zodiaque. Eusebe (x) nous a conservé plusieurs passages, où les Dieux avoüent qu'ils cedent malgré eux à l'évocation, & où ils demandent comme une espece de grace d'être expédiez & congédiez. Clément d'Alexandrie remarque que les Magiciens se vantoient d'être les maîtres des Dieux, qu'ils les mettoient au nombre de leurs valets, & que leurs enchantemens les avoient nécessitez à devenir leurs esclaves (y). Quels affronts pour la pauvre raison humaine!

Il y a deux ou trois ans que je reçus une visite d'un voyageur, qui me conta qu'il s'étoit attaché plusieurs années à la magie, & qu'il n'avoit point trouvé de meilleur moyen de faire venir les esprits, que de les traiter comme des chiens, en

(g) - - - - *Quam deduxisse canendo*
Sæpe reluctanti constabat cornua Lunæ. Id. ibid.

(h) „Voyez Pline *lib.* 30. *cap.* 1. *pag. m.* 726.

(i) „Voyez Diogene Laërce *lib.* 1. *n.* 23. & les notes „de Mr. Ménage.

(k) „On compte environ 400. ans depuis la ruine de „Troie jusqu'à la I. Olympiade, Or Thalès fleurissoit „environ la 50. Olympiade.

(l) *Scholiastes Apollonii in lib.* 4. *v.* 59.

(m) *Τὴν σελήνην καθελκτῷ Lunam detrahit.* „Voyez „Erasme chil. 4. cent. 1. n. 59. pag. m. 873.

(n) Lloyd n'a corrigé que cette faute.

(o) *Carmina vel cœlo possunt deducere lunam*, Virgil. Ecl. 8. *v.* 69. „Il y a dans les anciens Poëtes une infinité de „tels passages.

(p) *Plin. lib.* 2. *cap.* 12. *pag. m.* 158. „Il y a une infinité de tels passages dans les anciens.

(q) „Voyez le Commentaire d'Heraldus sur Arnobe „*pag. m.* 43. 53.

(r) „Voyez leurs noms dans Mr. Thiers au chap. 23. du „traité des superstitions: dans le Pere Hardouin sur Pline „*lib.* 2. *pag.* 158. dans Barthius sur Stace tom. 2. pag. „437. dans Elmenhorst sur Minutius Felix *pag. m.* 128. „dans Wouwer *de umbra cap.* 9. *in fine.*

(s) *Plin. lib.* 30. *cap.* 2. *pag.* 729.

(t) „Voyez Tiresias dans Seneque *in Oedipo v.* 561. & „dans Stace. *Theb. lib.* 4. *v.* 500. *& seq.*

(u) *Lucan. lib.* 6. *v.* 527.

(v) *Ibid. v.* 492. *& seq.*

(vv) *Pag. m.* 286. *Voyez aussi lib.* 8. *pag.* 200.

(x) *Euseb. Præp. lib.* 5. *cap.* 8. *&* 9.

(y) *Clem. Alexandr. admonit. ad gentes. p.* 39. C,

en les accablant d'injures & de menaces. Il me fit souvenir des Chinois & des Japonois, qui traitent encore plus mal leurs Dieux, car ils les foüettent & les batonnent (z). Les anciens Payens n'étoient guéres plus modérez, quand ils se fâchoient contre leurs Dieux (a). Peut-être qu'en lisant ceci vous vous souviendrez de ce vieux distique.

De l'âne, du noier, de femme acariâtre,
On ne peut obtenir rien de bon sans les battre.

Ne semble-t-il pas que les magiciens, & que les Payens se font une telle idée des Esprits ?

CHAPITRE XLV.

D'un libelle intitulé l'apotheosi Melchiorrica.

JE n'ai point vû le petit Livre dont vous me demandez des nouvelles, & je ne puis vous en parler que par Procureur. Je vous communiquerai ce que j'en ai sçu d'un Gentilhomme qui revenoit d'Italie. Il m'avoit promis de me le prêter; mais ne l'ayant pas trouvé dans son coffre, il m'envoya dès le soir même le billet suivant.

» Il faut, Monsieur, que l'apothéose dont je » vous ai parlé soit dans une bale de Livres qui » est déja embarquée. Je souhaite que votre » curiosité se satisfasse par cette analyse-ci, que » j'ai pris la peine de tracer, lors que je n'espé» rois pas de retenir l'exemplaire qu'on m'avoit » prêté.

Précis de l'Apotheosi Melchiorrica.

» L'Ouvrage en question n'est que d'une feuil» le in 8. en petit caractere: il a été imprimé » en Italie, & il a pour titre *l'apotheosi Melchior» rica, fatto curioso auvenuto in Recanati nell' Oc» topre del* 1700. *Colla giunta d'una risposta alla » lettera di Madame de Lyonne*. Il comprend trois » pieces. La 1. est une Lettre d'un Gentilhomme » de Recanati à un de ses amis à Rome. Il lui ra» conte ce qu'avoient fait les Jacobins de Reca» nati, pour honorer la mémoire de la *Signora » Ottavia Melchiorri*, qui étant morte le 16. » d'Octobre 1700. leur avoit laissé environ sept » mille écus. Le Dimanche 17. ils commence» rent une Octave de Cérémonies solemnelles, » pour honorer cette Veuve leur bienfactrice. Ils » firent faire son portrait par Lorenzo Galli, qui » la représenta habillée à la Jacobine *da Pinzo» chera Domenicana, quale certamente non era » stata mai in sua vita.* Ils mirent son tableau » sur une table devant le grand Autel, sur lequel » le saint Sacrement étoit exposé: le tableau re» gardoit la porte de l'Eglise, & tournoit le dos » à l'Autel. Depuis la porte jusqu'au tableau il » y avoit deux rangs de flambeaux, & plusieurs » au-dessus & à côté. On chanta la grande Mes» se, après laquelle on encensa le tableau de tous » les quatre côtez. L'Octave finie on enchassa » le tableau dans la muraille avec une bordure » de plâtre, & on le plaça à main gauche de » l'Autel du Rosaire, qui est dans le mur du cô» té de l'Epitre du grand Autel. On ajoûte » une autre histoire, savoir que dans le même » Couvent de Recanati *si era segretamente insti» tutta una raumanza: capo della quale era un » Frate del medesimo Ordine, personna assai zelante » della purita della fede nelle presenti emergenze » della causa Cinese contro de Giesuiti. Era com» posta di molte persone Religiose e secolari, ed ha» veva per instituto l'inventare e spatellare bugie, » proponendesi maggiore il premio a chi le dicea piu » grosse*. Le saint Office en fut averti; mais les » Dominicains firent sortir leur Religieux, & » l'envoyerent Prieur, & Vicaire du saint Office » à Macerata. La 2. piece est une réponse à la » précedente. On y fait quelques réflexions sur » ces deux histoires des Jacobins, par rapport à » leurs différends avec les Jesuites sur les Cérémo» nies de la Chine. La 3. est la traduction de » la (b) Lettre à Madame de Lionne. Elle est » assez exacte hormis deux ou trois endroits; » mais le tour en est si bien Italien qu'on ne » diroit pas que ce soit une traduction.

» Ces trois pieces sont du même Auteur, & » fort bien écrites. Les expressions sont fort » Italiennes, mais le tour paroit être d'un Fran» çois qui aura long-tems demeuré en Italie, & » appris parfaitement la langue. »

CHAPITRE XLVI.

Du Mercure François.

Du tems de l'impression des differens volumes du Mercure François.

VOici ma réponse à votre question sur le Mercure François. Le premier tome commence à l'an 1605. & finit au sacre de Louis XIII. au mois d'Octobre 1610. & sert de suite à la Chronologie (c) Septenaire du Docteur Cayet. L'exemplaire dont je me sers fut imprimé à Paris l'an 1613. mais la date du privilege du Roi est du 29. de Novembre 1610. Le Libraire Jean Richer, qui imprima ce premier tome, en étoit aussi le compilateur; il nous l'apprend lui-même dans la Préface. Les volumes qui suivirent celui là jusques au 20. inclusivement, furent imprimez par (d) Estienne Richer, qui les compiloit. Le tome 20. fut imprimé l'an 1637. & comprend la derniere partie l'an 1634. & la premiere de l'an 1635. Le 21. tome fut imprimé à Paris en 1639. par Olivier de Varennes associé de Pierre Billaine, en faveur de qui le privilége avoit été expédié. Les trois volumes suivans dont le dernier se termine à la mort du Roi Louis XIII. au mois de Mai 1643. furent imprimez par le même de Varennes. Le 25. qui est le dernier, ce me semble, fut imprimé à Paris l'an 1648. chez Jean Hénault, & comprend la suite de l'an 1643. & l'an 1644.

Faute de Sorel touchant cet ouvrage.

Inférez de tout ceci que le Sieur Sorel se trompe quand il (e) donne les 20. premiers tomes au seul Jean Richer; & quand il dit qu'*il n'y a qu'un Tome ou deux de plus qui ont esté faits par le sieur* Malingre: *Ce Continuateur*, ajoûte-t-il, *prétendoit d'y introduire la seule Narration, faute de Mémoires secrets; mais cela ne luy a point réussi, de sorte*

(z) » Voiez les Pensées sur les Cometes ch. 132.
(a) Ibid.
(b) » Inserée ci-dessus Chap. XXXII.
(c) » C'est une histoire qui s'étend depuis 1598. jusqu'à 1604.

(d) » Fils ou frere de Jean Richer. Il y a quelques tomes, où l'on marque qu'ils sont imprimez par Jean & Estienne Richer.
(e) „ Sorel, Biblioth. Françoise pag. 359 édit. 1667.

forte que nostre Mercure François a trouvé-là son tombeau. Ce que Sorel avoit dit dans la page précédente vous plaira peut-être : (*f*) » Lors » que la liberté d'écrire estoit grande, il se fai» soit plusieurs pieces curieuses durant l'année, » dont l'Auteur de (*g*) ce Lvre grossissoit son » Ouvrage : Mais comme il vint un temps que ceux » qui avoient la conduite des affaires mirent ordre » très-sagement qu'il ne s'imprimast plus de ces Li» belles politiques, quelquefois trop hardis, le » Mercure n'eut plus rien à raporter que des Nar» rations communes, de sorte que la curiosité de » le voir ne fut plus guéres grande.

Autres Mercures faits à l'imitation de celui ci, dont on a même voulu prendre le titre.

Vous ne devez pas croire que Richer soit inventeur à l'égard du titre qu'il donna à son Ouvrage : on avoit vû avant la fin du XVI. siecle deux *Mercurius Gallo-Belgicus* ; l'un composé par un certain *D. M. Jansonius :* (*h*) *Docconensis Frisius*; & l'autre par un Auteur qui s'apelle *Gotardus Artusius.* Mais depuis Richer, les Mercures se sont fort accrus. On a vû le Mercure Jésuite (*i*) compilé à Geneve par Jaques Godefroi ; le Mercure Suisse imprimé l'an 1634. & composé par un (*k*) Ministre de Geneve ; le Mercure d'Etat imprimé l'an 1635. le Mercure Portugais (*l*) du Sieur de Grenaille, & plusieurs autres. Mr. Baillet (*m*) dit que le Mercure François a *mis au monde près d'une trentaine d'autres* Mercures *faits a sa ressemblance.*

On voulut dans Paris même empiéter le titre ; mais Richer s'y opposa : la chose mérite d'être rapportée. (*n*) » Le Collecteur & le Libraire » qui ont colligé & imprimé trois volumes de » l'Histoire de la Rébellion, ayant par une ma» lice & supposition faict une faulse premiere » page au troisiesme volume d'icelle, & mis le » tiltre ; De *Nouveau Mercure François Alleman*, » a esté le subject qui m'a nécessité de donner » icy advis au Lecteur de ceste villonerie ; & mes» mes de l'advertir aussi de ce qu'ayant descou» vert qu'ils continuoient la mesme falsification » & supposition au quatriesme volume de leur» dite histoire, & demandé le Privilége sous » le nom de *Suite du Mercure François :* Je m'y » suis opposé, & espere en tirer justice : n'estant » pas raisonnable qu'ayant glissé en leurs histoi» res plusieurs faulsetez & supositions malicieu» ses, pour rendre en mauvaise odeur les justes » intentions de sa Majesté Très-Chrestienne, ils » le passassent sous le tiltre du *Mercure Fran»çois*, & me fissent tenir un autre langage, ma» licieux, & contraire au service de mon Roy, » & à l'honneur de ma patrie. Ce sont des sub» tilitez des Adversaires de la France. »

But de ce Livre.

L'Auteur du Mercure François avoit quelque envie de n'en donner que sept tomes ; mais voici ce qui l'engagea à compiler le huitieme. Vous trouverez dans ses paroles le but général de l'Ouvrage, & je sai que vous regardez cela comme une partie essentielle de l'histoire des Livres : (*o*) » Quand je commençay mes Mercures, deux » choses m'y porterent : L'une, que tous les » historiens du tems avoient esté, ou partisans, » ou favorisans le party huguenot, ou celuy » des Ligueurs, ayans tracté dans toutes leurs » histoires indignement & malicieusement les » Rois, la Royne leur mere, & les Ministres » de l'Etat. Et l'autre, que faisant un Recueil » de temps en temps de toutes les Relations qui » se feroient, les Historiens auroient un Guide » par ce moyen de n'oublier rien dans leurs His» toires, & suivre la droicte route, sans pancher » de l'un ou l'autre party, ou du costé de ceux » qui en France prennent d'ordinaire quelque » mescontentement. Or s'étant imprimé depuis » quelques mois trois Histoires de ce qui (*p*) s'est » passé en l'année mil six cents vingt-deux, faic» tes par un mesme auteur (abus qui ne se de» vroit tolérer) & ce sous divers noms & til» tres, dans lesquelles l'on a inséré plusieurs cho» ses toutes contraires à la fidélité de l'Histoire : » Je me suis trouvé comme contrainct de faire » encore ce Huictiesme Tome pour le mesme » subject que j'ay faict les premiers. »

CHAPITRE XLVII.

Si l'on peut citer les Mercures & les Gazetes.

Vous doutez, Monsieur, si le Mercure François est un Ouvrage à citer, & vous connoissez des gens d'esprit qui se moquent des Historiens qui le citent. Je vous assure que ces gens d'esprit ont, ce me semble, bien peu de raison ; car il y a deux sortes de choses dans le Mercure François ; l'une consiste dans la narration des évenemens; & l'autre dans des pieces authentiques rapportées ou en leur entier, ou en longs extraits. Ce sont les édits, les déclarations, les Lettres, les manifestes des Princes, les harangues, les Mémoires, les instructions des Ambassadeurs, les arrêts des Cours Souveraines, les harangues & les actes des Assemblées du Clergé, ou des Etats Généraux de France, ou des Assemblées Politiques & Ecclésiastiques de ceux de la Religion ; les procédures de la Sorbonne; les addresses du Parlement d'Angleterre ; les résolutions des Dietes Impériales; les Traitez de paix; les Capitulations des Villes, &c. Je ne parle point des dissertations que l'Auteur a insérées, & qui ont été écrites sur des matieres curieuses par d'habiles gens. Le discours que la Mothe le Vayer composa sur la bataille (*a*) de Luzen, & qui (*b*) *fut imprimé trois ou quatre fois dès l'an* 1633. n'est-il pas dans le 18. volume du Mercure François ? Le discours du même Ecrivain *sur la proposition de tréve au Pais-Bas en* 1633. n'est-il pas dans le 19. volume ?

Des bonnes Piéces que contient le Mercure François.

Il est sûr qu'à l'égard de cette espece de choses ce Mercure peut être (*c*) cité par les Auteurs les

Le P. Maimbourg le cite. On

(*f*) *Id. ibid. pag.* 358.

(*g*) „ C'est-à-dire du Mercure François.

(*h*) „ Valere André *Bibl. Belg. pag.* 674. dit que Michel „ d'Isselt sous le faux nom de *Jacobus Doccomensis*, fit un „ *Mercurius Gallo-Belgicus*, qui commence au tems qui „ suivit la prise d'Anvers en 1585. mais cet Auteur se „ nomme *Jeansonius* & non pas *Jacobus*, & son Ouvrage ne „ commence qu'à l'an 1587. & s'étend jusqu'à 1593. Il „ fut imprimé à Cologne pour la seconde fois l'an 1594. „ *in.* 8.

(*i*) „ Le 1. tome fut imprimé l'an 1631.

(*k*) „ Fridéric Spanheim.

(*l*) „ Imprimé à Paris l'an 1643.

(*m*) „ A la p. 536. du 1. tom. des Jugem. des Savans.

(*n*) „ Préface du 10. tome du Mercure François. Notez „ que le Compilateur de cette histoire de la rébellion si„ gne au bas de l'Epitre Dedicatoire C. M. H. ce qui veut „ dire *Claude Malingre historiographe.*

(*o*) „ Préface du 8. tome du Mercure François

(*p*) „ Je croi qu'il parle de la même compilation dont „ il se plaint dans le passage précédent.

(*a*) „ C'est celle où Gustave Adolphe fut tué.

(*b*) „ Voyez le 2. volume des Oeuvres de la Mothe „ le Vayer pag. 64. édit. de Paris 1681. *in* 12.

(*c*) „ Voyez Mr. le Vassor, Préface du 2. tome de l'Histoire de Louïs XIII.

foit bien de le citer parce qu'il est commun.

les plus dignes & les plus graves, & qu'on feroit ridicule si l'on censuroit le Pere Maimbourg de l'avoir cité fort souvent dans un Ouvrage de (*d*) controverse, où il lui importoit de se prévaloir de la conduite qui avoit été tenuë en Hollande, pendant les querelles de l'Arminianisme. Il ne le citoit qu'à cause que l'on y trouve les actes publics, & les pieces les plus authentiques, qui concernent ces disputes. Mr. Arnauld pour donner du poids à un Ouvrage (*e*) du Sieur Soulier, remarque, que *c'est un Auteur judicieux qui ne parle pas en l'air comme les faiseurs de libelles; mais qui a tiré tout ce qu'il dit, ou des histoires . . . . écrites par des Huguenots, ou des pieces publiques, comme sont celles qui sont rapportées dans le Mercure François, ou des célebres manuscrits de Mr. de Lomenie* (*f*).

Vous m'allez dire que le Mercure François est un Ouvrage trop commun. Tant mieux, vous répondrai je; c'est cela même qui doit lui donner la préférence, afin qu'un Lecteur puisse d'autant plus facilement vérifier, & s'instruire à fond. Si on le renvoie à des manuscrits que presque personne ne peut consulter, ou à des Livres très-rares, dequoi lui servent les citations? Ne faut-il pas qu'il se réduise à faire usage de sa crédulité, comme quand la peine de vérification est si grande qu'on a recours au proverbe, *j'aime mieux le croire que de l'aller voir?* Si vous m'objectez que la citation d'un Livre vulgaire ne fait pas beaucoup d'honneur à un écrivain, qu'importe, vous répondrai-je, pourvu qu'un Lecteur y trouve sa commodité & son avantage. Un Auteur qui cherche sa propre gloire préférablement à l'utilité de ses Lecteurs, est un homme vain dont on doit craindre les supercheries. Ne vous fiez jamais à lui qu'à bonnes enseignes.

Jugement d'Edoüard Herbert sur ce Mercure.

Quant à l'autre espece de choses contenuës dans le Mercure François, j'accorderai facilement qu'il n'est pas d'une autorité fort grande, à moins qu'il ne s'agisse de quelque datte de nativité, ou de mariage, ou de mort, que l'Auteur a pû savoir très-certainement, & qu'aucun motif d'intérêt n'a demandé qu'il sophistiquât. Il y a encore d'autres faits sur quoi les mêmes raisons combatent pour lui. Je puis vous dire généralement parlant, que ses narrations ont été citées une infinité de fois dans l'histoire de l'expédition de l'Isle de Ré. Je parle de l'histoire (*g*) qu'Edoüard Herbert grand (*h*) Seigneur, & grand Auteur, a composée en Latin. Vous ne serez pas fâché de savoir son jugement sur le Mercure François. *Proximus*, dit-il, (*i*) *Mercurii Franci Author prostat, qui mira diligentia promiscuam omnigenum Scriptorum Farraginem contexens, Centonem non vulgarem exhibet. Plurima quidem eximia ille: neque satis novi utrum praclarior ullus luculentiorve hodiernum rerum statum explorare Satagentibus detur liber. Sed dum non satis idoneo delectu imperitos unà illustresque consarcinat compingitque Authores, non sine aliqua levitatis nota dispicitur. Hujus Farina Inverecunda scurrilia, nostrisque iniqua nimis carmina (ab illo dudum prodita) perhiberi possunt. Porro de dedenda Arce Consilium, quasi datâ operâ, supprimit, veritus fortasse ne in suos redundaret. Quinimo alia ingerere conatur probra; etiamsi neque debitam quandoque nostris invideat Gloriam.* Vous voyez qu'il loüe cette compilation par bien des endroits, & qu'il la méprise par beaucoup d'autres; & il a raison de dire que c'est un mélange de bonnes & de mauvaises choses. Mais cela n'empêche pas qu'on ne soit très-condamnable, lorsqu'on blâme en général ceux qui citent ce Mercure: car puisqu'il contient quantité de choses qui méritent d'être citées, ils ne sont blâmables qu'au cas qu'ils se servent de son autorité par les endroits où il ne faut point l'emploier. Vos gens d'esprit ont-ils fait ce discernement? Point du tout. Concluez, je vous prie, qu'il n'y a point d'historien qui ne puisse sans se faire tort renvoyer tous ses Lecteurs à Jansonius, à Artusius, à Richer, à Brachelius, à Tuldenus, à Merianus, à Latomus, & à tels autres Compilateurs de nouvelles entre-mêlées de documens authentiques. L'importance est d'y renvoyer à propos.

Avantages qu'il a sur les autres Ouvrages de cette nature.

Tout ce que je viens de dire se peut appliquer à proportion au Mercure (*k*) galant, au Mercure Hollandois, au Mercure historique & politique, & à cent autres Ouvrages, qui sans être intitulez *Mercure*, sont pourtant de la même étofe. Je dis *à proportion*, parce que Richer avoit deux grands avantages, qui manquent à la plupart des Auteurs des autres Mercures. Il ne produisoit qu'en gros Livre, & qu'une fois l'an, desorte qu'il avoit assez de place pour un bon nombre de longues pieces, & assez de tems pour voir si les premieres nouvelles se confirmoient, & pour choisir celles qui ne se trouvoient point fausses. Mais les Mercures qui paroissent tous les mois sont trop petits pour qu'on y puisse employer de longues pieces; & comme il faut que la presse roule à mesure que les couriers arrivent, on ne differe point l'impression des premiers avis jusques à ce qu'ils soient confirmez. Un second courier apprend-t-il que la victoire, que le premier avoit annoncée, est chimérique, cela vient trop tard pour le Mercure, les Imprimeurs ont déja tiré tous les Exemplaires: il n'est point commode de recourir aux cartons: c'est un travail trop pénible pour l'Ecrivain, & qui cause de la dépense au Libraire. Si le tems est précieux à l'un, l'argent l'est aussi à l'autre. Que faire donc? Se dédira-t-on à la fin du Livre, ou dans le Mercure suivant? Il faut bien en venir là quelquefois; mais ce n'est que dans les cas de nécessité urgente: on se décrieroit trop si l'on en usoit ainsi toutes les fois qu'on se trompe.

Raisons qu'il y a de le citer. Utilité des citations en général.

Nonobstant tout cela, Monsieur, soyez assuré que cette sorte de Livres peuvent être raisonnablement citez par un Auteur grave; car il peut les alléguer à cause des (*l*) pieces que l'on y insere,

(*d*) »C'est celui qui est intitulé, *la Méthode pacifique »pour ramener sans dispute les Protestans à la vraye foy sur »le point de l'Eucharistie.*

(*e*) »Intitulé, *histoire des édits de pacification.* Il fut »réimprimé en Hollande l'an 1682. *in* 12. Le Mercure »François y est cité fort souvent.

(*f*) »Arnauld, réflex. sur le préservatif *pag.* 119.

(*g*) »C'est un Ouvrage posthume, qui fut imprimé »à Londres l'an 1656 *in* 8. par les soins de Timothée »Balduin Docteur en Droit.

(*h*) »Il étoit Baron de Cherbury en Angleterre, & »du Château de l'Isle de Kerri en Irlande, & Pair de ces »deux Royaumes.

(*i*) *Edouardus Herbert in Præfat. expedit. in Ream Insulam.*

(*k*) »Voyez dans les Lettres recueillies par Richelet »pag. 325. du 2. tome édit. de Holl. 1698. la réfutation »de ceux qui méprisent ce Mercure.

(*l*) »Mémoires des Ambassadeurs, réponses à ces »Mémoires, Lettres des Princes, relations des Généraux d'armée, capitulations des villes, déclarations »de guerre, &c. Il y a aussi dans le Mercure galant plusieurs pieces de Poësie, & d'érudition.

re, ou à cause des dates, ou à cause de quelque particularité généalogique, ou de quelque réflexion ingénieuse, ou comme une preuve, je ne dirai pas de la réalité d'une victoire, mais des bruits qui en coururent dans un tel pays, ou enfin parce que n'ayant pas de meilleurs garans il aime mieux citer des Mercures & des Gazettes que de ne citer personne. Il ne doit pas craindre de transporter ses Lecteurs en pays perdu, lorsqu'il renvoie à ces Livres-là qu'on trouve partout, & il peut craindre que si un fait qu'il avance sans citer personne n'est pas vrai, toute la faute ne tombe sur lui, au lieu qu'il s'en décharge du moins en partie par la citation. On n'a jamais mieux connu qu'aujourd'hui (m) combien il est nécessaire de citer, & il seroit bon que l'on criât *tolle* contre ceux qui ne citent point: leur conduite vient de paresse, ou de vanité, ou de quelque chose de plus honteux: je veux dire d'un mauvais dessein de tromper, sans pouvoir être convaincu de fourberie. Et notez que par citer nous ne devons pas entendre l'allégation vague de quelque Livre, ou un simple catalogue des Auteurs dont on s'est servi marqué à la fin, mais une allégation exacte & articulée selon le plan qu'un railleur a très-bien décrit. *Chaque* Authorité, dit-il, (n) *étoit obligée en venant s'enrôler, d'avoir un* buletin de santé (o) *pour marquer le lieu d'où elle venoit, & elle devoit porter ce bultin avec soy, ou le laisser à un Contrôleur appellé* La Marge, *autrement on la tenoit pour venir d'un lieu suspect, & elle ne pouvoit passer ny être receuë.*

On devroit faire l'histoire des Mercures. On peut aussi citer les Gazettes.

Au reste le nombre des Mercures, ou des Ouvrages qui mériteroient ce titre, s'est si fort multiplié, qu'il seroit tems que l'on en donnât l'histoire, comme par la même raison on a donné celle (p) des Journaux de littérature. Il faudroit marquer où, quand, & par qui chacune de ces compilations a commencé, par qui elle a été continuée, quand elle a fini, ou si elle dure encore. Il ne faudroit pas oublier les différences des unes aux autres, ni refuser un appendix aux Gazettes, meres nourrices des Mercures, afin de faire savoir quand elles ont commencé en chaque ville, par qui, & comment, &c. Je ne saurois vous marquer si c'est à Paris qu'on a commencé de publier des Gazettes à certains jours fixes, & avec la permission de l'Etat; mais en quelque lieu que cette invention ait eu son commencement, elle a trouvé bien des copistes. Le nombre des Gazettes qui se publient régulierement par toute l'Europe est prodigieux.

On leur peut appliquer à proportion ce que j'ai dit touchant les Mercures, c'est qu'elles peuvent être citées par des Auteurs graves. Mr. Arnauld n'a point fait difficulté de citer (q) celles de Hollande dans des Ouvrages de controverse. Mr. Mussard Ministre de Lion, & Mr. de Lortie Ministre de la Rochelle, ont cité (r) celles de Paris dans des Ouvrages de même nature. Je pourrois vous alléguer bien d'autres exemples.

Origine du Mercure de la Haye.

Puisque je vous ai déja parlé (f) de l'Auteur de la vie de Mr. de Turenne, j'ajoûterai ici qu'il est le premier qui ait composé le Mercure Historique & Politique de la Haie. Il le commença au mois de Novembre 1686. & au bout de quelques années il l'abandonna, ne pouvant assez contraindre sa partialité pour la France. Il en en commença un autre après la paix de Riswic, & il le faisoit imprimer à Amsterdam sous le titre de *l'Elite des Nouvelles de toutes les Cours de l'Europe*, mais au bout de (t) cinq mois son Libraire fut chassé à cause de cette impression.

CHAPITRE XLVIII.

Si les Auteurs se peuvent citer eux-mêmes.

A Propos de citer, je me souviens d'une question que vous me fites il y a quelque tems, si les Auteurs qui citent leurs propres Ouvrages, doivent être censurez. Un galant homme de votre canton décide magistralement, que c'est à eux une vanité insupportable, & que l'on voit bien qu'ils se veulent rendre nécessaires, & forcer le monde à recourir à leurs Livres, & à ne pouvoir s'en passer. Doucement, Monsieur, n'allez point prendre sa décision pour un arrêt définitif: si ce galant homme avoit publié deux ou trois Livres, & qu'il en préparât quelque autre, il seroit peut-être tout le premier à se dédire.

Necessité qu'il y a de se citer soi-même dans un même Ouvrage.

N'allez pas croire non-plus que je veuille soutenir, que tous ceux qui se citent eux-mêmes sont exempts de la vanité dont il les accuse. Je soutiens seulement que plusieurs d'entr'eux agissent par de bons motifs, & qu'à tout le moins ils ne méritent aucun blâme. Il n'y a guéres de Livre un peu long, où les mêmes choses ne se présentent plusieurs fois; il faut donc ou se rendre ridicule par des redites, ou renvoyer son Lecteur à ce qu'on a déja dit. Rien n'est plus fréquent dans les Ouvrages des Ecrivains les plus illustres, que ces renvois: rien aussi n'est plus nécessaire, & personne ne s'en plaint. On trouve seulement incommode d'être renvoyé par les termes vagues, *comme je l'ai dit ailleurs*, *comme on l'a vû ci-dessus*, *comme on le verra ci-dessous*, &c. Les Scaligers, les Casaubons & les Saumaises, qui se servent si souvent de ces façons de parler, auroient fait plus de plaisir au Lecteur, s'ils avoient marqué ou la page, ou le chapitre qu'ils avoient en vûë. Cela est si nécessaire dans un gros Livre, qu'à moins que d'en user de la sorte, on fait perdre à ses Lecteurs tout le profit de son avertissement; ils ne veulent point prendre la peine de chercher ce qu'on leur indique d'une façon vague: ils craindroient d'y perdre un peu trop de tems. Mr. de Sponde (a) est admirable, & le plus commode de tous les Auteurs; ses renvois indiquent jusqu'au *numero*, & il y a d'ordinaire plusieurs *numero* dans chacune de ses pages.

Mais

(m) »Voyez l'Auteur du Parrhasiana: ses paroles se »trouvent dans le mêlange critique de littérature p. 450. »de l'édition d'Amsterdam 1702. Voyez aussi la derniere »pag. du 1. Journal des Savans de l'an 1703. & le Journal de Trevoux Janvier 1703. p. 57. édit. d'Amsterdam, »& les Nouvelles de Mr. Bernard en plusieurs endroits.

(n) »Furetierre, Nouvelle allégorique pag. 16. édit. »de Paris 1658. in 8.

(o) »Cela veut dire la citation, quand on désigne le »livre & le chapitre qu'on allegue.

(p) »Voyez l'histoire des Ouvrages des Savans Mars »1692. pag. 327.

(q) »Voyez son Apologie pour les Catholiques 1. »part. pag. 249. & ci dessus Chap. VIII.

(r) »Mussard dans son traité anonyme des conformitez des cérémonies anciennes avec les modernes, im»primé l'an 1667. Lortie dans sa défence du sermon de »Mr. Hesperien.

(f) »Ci-dessus Chap. XXIX.

(t) »Il commença en Janvier 1698. & finit au mois »de Mai inclusivement.

(a) »Dans ses Annales Ecclésiastiques.

A plus forte raison d'un Livre à un Autre. Comment on peut s'y trouver obligé.

Mais s'il est permis de renvoyer d'un chapitre à l'autre dans le même Livre, & si cela est très-nécessaire pour l'utilité, & pour la commodité des Lecteurs, comment pourra-t-on blâmer le renvoi d'un Livre à un autre Livre ? Les répétitions de la même chose sont-elles supportables, pourvû qu'elles soient dans des Ouvrages différens, composez par le même Auteur ? N'est-il pas encore plus nécessaire de rappeller le souvenir de ce qu'on a dit dans un autre Livre, que d'indiquer ce que l'on a dit dans un chapitre du même Livre ? N'est-il pas probable qu'un Lecteur est mieux imbu de ce qu'il y a dans un volume, que de ce qu'il y a dans divers Ouvrages d'un Ecrivain ? Vous voyez donc que les renvois d'un Livre à un autre ne sont pas moins légitimes que le renvoi d'un chapitre à un chapitre du même Ouvrage. Vous avez pû remarquer que les Journalistes, & les Auteurs des Mercures nous renvoient quelquefois du 10. Tome au 1. ou du 20. au 5. Qui voudroit les en blâmer seroit digne de mépris. Ils méritent des remercimens de la peine qu'ils se donnent de faciliter aux Lecteurs la réünion de plusieurs pieces dispersées.

Faites encore avec moi cette remarque. Un Auteur aura traité de son mieux une matiere, & lui aura donné tout l'assortiment de raisons & d'autoritez qu'il aura pû. Il travaillera à un autre Livre au bout de quelques années : il rencontrera le même sujet si naturellement, si & nécessairement, qu'il faudra qu'il le retouche. Il lui viendra quelque nouvelle pensée, il la débitera. Voudriez-vous qu'il y joignît avec quelques petits changemens toutes celles qu'il avoit déja publiées ? Mais en le faisant n'useroit-il pas de vaines redites, & ne serviroit-il pas au Public un plat réchauffé ? Voudriez-vous qu'il se contentât de sa nouvelle pensée, & qu'il se gardât bien de dire qu'il en a eu d'autres ? Mais pourquoi le voudriez-vous engager à faire faire un faux jugement à ses Lecteurs ? Pourquoi voudriez-vous que contre tout droit & raison, il fît ensorte qu'ils l'accusassent d'avoir été sec, & stérile au souverain point sur une belle matiere, & qu'ils s'écriassent : *Quelle pitié que de n'avoir eu à dire que si peu de chose dans une telle occasion !*

En quel cas cela seroit condamnable.

Pour éviter tous ces inconvéniens, & afin que ses Lecteurs ne soient pas frustrez de ce qu'il a dit, & qu'il ne veut point redire, il faut qu'il les renvoye à un autre Ouvrage qu'il avoit déja publié. Vous voyez donc que des motifs très-raisonnables peuvent porter les Auteurs à la citation de leurs propres Livres. Je vous accorderai tant qu'il vous plaira qu'ils sont obligez d'éviter jusqu'à l'ombre de l'affectation, & qu'ils seroient très-condamnables, si lors qu'ils connoissent d'autres Livres qui peuvent être citez, ils n'en parloient point. Ce seroit alors qu'ils pourroient être suspects de souhaiter que leurs Ouvrages fussent les seuls que l'on consultât, & d'une ambition semblable à celle de quelques Anciens que l'on accuse d'avoir voulu exterminer les Ecrits d'autrui, afin d'élever sur cette ruïne la gloire des leurs. Mais sous prétexte qu'un Ecrivain citeroit ses Livres plus fréquemment que ceux d'un autre, on n'auroit pas un juste sujet de l'accuser d'une vaine affectation. Cela pourroit venir de ce qu'il sait mieux ce qu'il y a dans ses Ouvrages, que ce qu'il y a dans ceux d'un autre. Je pourrois vous nommer des gens si éloignez de l'ostentation, qu'aux endroits mêmes où ils rapportent de longs passages d'un autre Ecrivain, ils se contentent d'un simple renvoi à leurs propres Livres, où néanmoins il y a des choses qui mériteroient mieux d'être rapportées, & qu'ils allégueroient effectivement, si un autre qu'eux les avoit dites. Ils sont très-loüables en cela, & cependant je ne blâme point ceux qui rapportent au long en quelques rencontres ce qu'on avoit déja vû dans quelqu'un de leurs Ouvrages. Mr. Arnauld en usoit ainsi quelquefois, & le devoit faire, parce (b) que c'étoient des passages essentiels à la question qu'il traitoit, & qu'en les donnant tout de nouveau il pouvoit placer ses Lecteurs au point de vûë, & les éclairer parfaitement sur l'état de la controverse, sans qu'il fallût qu'ils se levassent pour chercher un autre Livre, que peut-être ils n'auroient pas trouvé aisément.

Remarques sur les répétitions des Auteurs.

Aprèstout il vaut mieux sans comparaison se citer soi-même que de répéter les mêmes choses. Trop de gens choisissent ce dernier parti : ils multiplient leurs Ouvrages (c) sans multiplier leurs pensées : leurs nouveaux présens qu'ils font au Public ne sont qu'un nouvel arrangement de leur marchandise : ce n'est point une nouvelle monnoye, mais une circulation de la vieille. Ils se plaisent tellement aux répétitions, qu'ils les employent dans le même Ouvrage. On diroit qu'ils n'écrivent que pour ceux qui ne font que parcourir un volume, & qui commencent par les endroits où le hazard le fait ouvrir. Si l'on veut que de telles gens admirent ce que l'on a de plus beau, il est nécessaire de le situer en divers lieux ; car ils ne rencontreroient pas aisément ce qu'on n'auroit mis qu'en un seul endroit. Il y a aussi des Lecteurs qui en lisant un chapitre ont oublié ce qu'ils avoient lû dans les précédens. On n'a guéres à craindre qu'ils reprochent les redites ; il semble donc que certains Auteurs ne composent que pour de semblables gens. Mais il faut avoüer d'un autre côté qu'il y a des Ecrivains qui ne répetent les mêmes choses que parce qu'ils ne se souviennent plus de les avoir dites. Scioppius voyant qu'on lui reprochoit les répétitions qui se trouvent dans son *Scaliger Hypobolimæus*, s'en excusa sur l'oubli ; & pour s'excuser de cet oubli il allégua qu'à proportion qu'il composoit, il faisoit tenir les feüilles à l'Imprimeur de Mayence. (d)

Sentiment de Fra-Paolo là-dessus. En quel cas les renvois à un autre Livre peuvent être nécessaires ou inutiles.

Une maxime de Fra-Paolo m'arrêtera ici quelques momens. Il dit (e) qu'ayant fait l'extrait d'un des décrets, il eut *envie de le supprimer comme superflu, puisque tous les Décrets de ce Concile sont imprimez en un volume qu'un chacun a entre les mains. Mais ayant consideré*, ajoûte-t-il, *que plusieurs auroient plus de plaisir à voir tous dans un même Livre : & que ceux qui aimeroient mieux voir l'Original, pourroient se passer de lire mon extrait, je résolus de ne rien changer, & même de tenir le même ordre dans les matieres suivantes, vû le chagrin que j'ai toutes les fois que je vois omises dans Xenofon & dans Tacite de certaines choses, qui de leur tems étoient très-connues, & ne se sauroient aprendre maintenant. C'est pourquoi, je tiens pour maxime, qu'un Livre ne doit jamais renvoyer à un autre.* Je ne crois

(b) » Voyez par exemple la 2. partie de son Apologie » pour les Catholiques pag. 117. & suiv.

(c) » Voyez ce qui a été dit de St. Augustin dans les » Nouvelles de la Rép. des Lettres Janvier. 1703. p. 39.

(d) Voyez le Livre intitulé, *Oporini Grubinii Amphoti-* » *des Scioppiana*, pag. 176. 177.

(e) » Fra-Paolo Hist. du Concile de Trente liv. 2. pag. » 232. de l'Edition Italienne. 1629. Je me sers de la » traduction de Mr. Amelot *pag. m.* 208.

crois pas qu'on se puisse faire de cela une regle générale ; il me semble qu'il suffit de suivre ce goût, lorsqu'on entreprend de traiter à fond une matiere importante, & de l'épuiser. En ce cas-là point de renvoi à d'autres Livres pour ce qui est nécessaire à l'intelligence du sujet, & à l'instruction complete de ses Lecteurs. Il ne faut point se faire un scrupule d'employer ces sortes de choses, quoiqu'on les ait déja dites dans un autre Ouvrage, ou qu'elles se trouvent dans les Livres d'un autre Auteur. Mais si après avoir donné au Public un Ouvrage de cette nature, on en composoit d'autres, où ce qui étoit essentiel à celui-là ne s'offriroit que sous l'idée d'un ornement & d'un accessoire curieux, il seroit plus à-propos de renvoyer que de répeter. Et je suis sûr que Fra-Paolo en auroit usé ainsi, en cas que son Histoire du Concile de Trente eût été publique lorsqu'il composa d'autres Ouvrages. Je vous laisse à examiner plusieurs autres conjonctures où sa maxime peut avoir besoin de correction.

CHAPITRE XLIX.

Du Maréchal de Lorge.

VOus souhaitez que je vous envoye des observations sur ce que l'on trouve à la loüange de Mr. le Maréchal de Lorge dans le Mercure galant (a). En voici quelques-unes.

On peut considerer deux parties dans cet éloge : l'une regarde les actions guerrieres de ce Maréchal, l'autre ses qualitez morales.

Omissions condamnables dans le Mercure Galant au sujet du Maréchal de Lorge.

Ce seroit s'arrêter à des minuties que de se plaindre de ce qu'on n'a point marqué le tems & le lieu de sa naissance, & de sa premiere campagne, ni les dattes de ses premieres promotions ; mais il doit être permis, ce me semble, de trouver mauvais qu'on ait oublié la vigueur & la promptitude qu'il fit paroître si utilement pour le service de son Prince, en trois rencontres importantes. La premiere en 1692. lorsqu'ayant appris que pendant qu'il profitoit de l'avantage remporté à Pfortzeim sur le Duc de Wirtemberg, les Allemans avoient mis le siege devant le Château d'Ebernboug, il repassa le Rhin, & s'avança avec tant de (b) diligence vers le Honsruk, qu'ils se retirerent précipitamment. La seconde en 1693. lorsqu'il subjugua en très-peu de tems la ville & le Château d'Heidelberg. La troisieme en 1694. lorsque sur l'avis qu'il reçut aux environs de Mayence, que les ennemis passoient le Rhin entre Philisbourg & Strasbourg, il marcha si diligemment de ce côté-là, qu'il fut à portée de livrer bataille avant qu'ils eussent pû se fortifier ; d'où il arriva qu'ils jugerent necessaire de s'en retourner d'autant plus vîte que le Rhin les menaçoit d'un débordement furieux.

Je ne sai si vous trouverez plus excusables les transpositions des évenemens que les omissions. Vous en userez comme il vous plaira : qualifiez selon votre goût l'anachronisme que je vais marquer.

Anachronisme à son sujet.

On assure (c) que *si tost* que Mr. de Lorge fut Lieutenant Général, *Mr. de Turenne luy confia une armée entiere*, & qu'il *parut Général dès la premiere occasion qu'il eut de le paroître. Il commanda la Cavalerie au fameux combat d'Einzein, & on dut à sa valeur & à sa sagesse la meilleure partie de cette Victoire. Il commanda ensuite en Flandre, en Italie, en Allemagne, & en Hollande.* Il n'y a point de doute que cette *premiere occasion* dont on veut parler, ne soit le *fameux combat d'Einzein*, qui fut donné le quatre d'Octobre 1674. Or depuis ce tems-là Mr. de Lorge n'a point commandé en Italie, & Hollande. S'il a servi en Italie, ç'a été ou avant la paix des Pyrenées, ou lorsqu'on se préparoit à tirer raison de l'insulte que l'Ambassadeur de France reçut à Rome l'an 1662. Il n'a servi ou commandé en Hollande qu'en 1672. & 1673.

Voici une autre anachronisme. Mr. le Maréchal de Lorge (d) en 1690. *commanda en Chef l'armée du Roy en l'absence de Monseigneur le Dauphin. Lors que ce grand Prince arriva, tout le monde sçait quelle gloire revint sous ses ordres à Mr. le Marechal de Lorge, du fameux combat où il défit les Imperiaux, & où il fit Prisonier le Prince de Virtemberg, un de leurs principaux Généraux.* Ce combat ne fut point donné l'an 1690. mais l'an (e) 1692. Mr. le Dauphin n'étoit point alors à l'armée.

Anecdote sur M. de Turenne.

Je m'arréterai un peu plus sur l'anecdote que l'on trouve à la page 294. » Mr. (f) de Turenne écrivit au Roy peu de tems avant sa » mort, que les affaires estoient en bon estat, & » qu'il espéroit donner Bataille, remporter » la victoire. Quelques jours après, il dit à Mr. » de Lorge à qui il ne cachoit rien, qu'il se trou- » voit bien embarrassé, que les choses venoient » de changer de face, que les ennemis estoient » mieux postez que lui, & qu'il les voyoit en » estat de le venir attaquer, & de le battre. Il » alla les observer de plus près, & Mr. de Lor- » ge l'ayant vû emporté d'un coup de (g) ca- » non à son costé, fit jetter un manteau sur » son Corps, sans se troubler, & dit à ceux qui » estoient témoins de cette mort : *Messieurs,* » *nous aurons assez le temps de pleurer la perte* » *qu'on vient de faire, ne songeons qu'à vanger &* » *à soutenir les interests du Roy.* Alors se sen- » tant comme animé du génie de ce grand Hom- » me il renversa le Projet des Ennemis, & résis- » ta avec autant d'intrépidité que de sagesse à la » fureur de leurs attaques. Après avoir soutenu » leur choc, il les poussa à son tour, & par une » défaite presque entiere, il leur fit sentir que » nostre Armée n'étoit pas sans Chef, quoy » qu'elle eust perdu son Général. Six mille hom- » mes morts ou prisonniers, le Rhin passé sans » risque par une hardiesse inoüye, à la vuë de » l'Armée Imperiale, & la nostre conduite en » seureté dans l'Alsace, furent les fruits de ces » grands succès. »

Elle est contraire à la tradition générale.

La tradition générale porte que Mr. de Turenne écrivit au Roi le jour même de sa mort, qu'il alloit donner bataille, & que selon toutes les apparences il remporteroit la victoire. Tout le monde a oüi dire cela, car on ne parle jamais de la mort de ce Général sans faire mention de cette particularité. Les Livres ont confirmé la tradition

(a) » Mois de Novembre 1702. pag. 289. & suiv.

(b) » Voyez les Lettres Historiques de Novembre » 1692. pag. 537. *& suiv.*

(c) » Mercure galant de Novembre 1702. p. 290. 291.

(d) » Mercure galant *ibid. pag.* 301.

(e) » Le Pere du Londel le met au 27. d'Août. Ce fut » le 27. de Septembre.

(f) *Ibid. pag.* 294. *& suiv.*

(g) » Je ne me souviens point d'avoir vû des Relations » qui portent que Mr. de Lorge fût alors auprès de Mr. » de Turenne.

tion generale: nous apprenons par une Lettre imprimée avec celles de Mr. le Comte de Buſſi, que Mr. de Turenne, (*h*) diſoit-on, *n'avoit jamais été de ſi bonne humeur que le jour* qu'il fut tué. *Il diſoit que s'il avoit voulu poſter lui-même les ennemis, ils n'auroient pas été plus mal, & il aſſuroit par pluſieurs mouvemens qu'il leur voyoit faire, que la tête leur avoit tourné.* Vous remarquerez que cette Lettre fut écrite 7. ou 8. jours après l'avanture à Mr. le Comte de Buſſi, par un Comte qui ſervoit en Allemagne ſous ce General. Une Dame de la Cour avoit déja écrit au même Comte de Buſſi la circonſtance ſuivante: » Par le même Courier qui apporta la nouvelle » de la mort de Monſieur de Turenne, le Roi » en reçut une Lettre qu'il lui avoit écrite qua» tre heures avant que d'être tué, par laquelle » il lui mandoit qu'il alloit attaquer les ennemis, » quoiqu'ils fuſſent plus forts que lui; mais » qu'il eſperoit de les (*i*) battre «. Si ces deux autoritez imprimées ne ſuffiſoient pas, on y pourroit ajouter cet autre paſſage. *Perſonne n'a ſçu bien certainement par quels motifs* Mr. de Turenne *avoit fait une marche ſi longue & difficile, pour aller prendre le poſte où il fut tué: On ſçait ſeulement que peu d'heures avant ſa mort, il s'étoit promis de grands avantages de cette derniere journée de ſa vie; & il étoit ſi éloigné de toute préſomption, que quand il commençoit à bien eſperer de ſes entrepriſes, on pouvoit prendre ſes eſperances pour la certitude entiere d'un heureux ſuccès* (*k*). La relation (*l*) d'un Volontaire qui ſervoit alors en Allemagne confirme ceci, & il y a des Ecrivains (*m*) du parti contraire qui adoptent en quelque façon le même fait.

Mais cette tradition qui s'étoit ſi bien maintenuë & de vive voix & par écrit pendant plus de 27. années, tombe tout d'un coup aujourd'hui: le ſecret que le Mercure galant revele, & qui avoit été confié à Mr. de Lorge, la détruit entierement. Mr. de Turenne avoit bien écrit quelques jours avant ſa mort qu'il ſe trouvoit en état de battre les ennemis; mais le jour qu'il fut tué, la ſituation des choſes le menaçoit d'une défaite totale. Ce fait anecdote paroit d'autant plus veritable, qu'il nuit à la gloire de Mr. de Turenne, ſans contribuer quoique ce ſoit à celle de Mr. de Lorge. Il eſt deſavantageux à la mémoire du premier d'avoir laiſſé prendre à ſes ennemis un poſte qui leur aſſuroit la victoire, & cela ne ſert de rien au ſecond, puiſqu'il ne fut point attaqué dans ce camp déſavorable qui embarraſſoit M. de Turenne. A quelles relations ſe fiera-t-on deſormais, s'il faut que la circonſtance revelée par le Mercure galant ſoit veritable?

Si elle releve la gloire du Marechal de Lorge, & ſi elle eſt veritable.

Vous prétendez peut-être qu'on n'en a fait part au Public que pour relever la gloire de Mr. de Lorge; mais je vous le repéte encore un coup, il ne fut point attaqué dans ce camp-là: ce n'eſt donc point une loüange ſur ſon compte, que de dire que les ennemis avoient ſçu duper Mr. de Turenne, en ſe ſaiſiſſant de certains poſtes qui lui étoient infiniment deſavantageux. Je ſai bien que de la maniere dont on raconte les ſuites dans le Mercure galant, tout ce qui eſt enlevé à la gloire de Mr. de Turenne, ſert d'augmentation à celle de Mr. de Lorge; mais ſi vous développez ce qu'on a enveloppé, vous acquieſcerez à mon opinion. On a raconté les choſes comme ſi les Allemans avoient profité de leurs avantages en executant (*n*) tout à l'heure le deſſein de tomber ſur les François; le deſſein, dis-je, que Mr. de Turenne avoit déja vû tout formé, & qui lui donnoit tant d'inquietude. N'en croyez rien: ce General fut tué le 27. de Juillet 1675. l'Armée Françoiſe demeura dans ſon poſte (*o*) juſques à la nuit du 29. au 30. du même mois, ſans eſſuyer aucune attaque; elle decampa cette nuit-là, & ne fut attaquée que le lendemain.

Vous douterez apparemment de la verité de l'anecdote, ſous prétexte que Mr. de Montecuculi, General de l'Armée Imperiale, & l'un des plus experimentez Capitaines qui fuſſent au monde, ne chargea point les François dans ce camp deſavantageux, non pas même après avoir ſu la mort du Marechal de Turenne. Mais on pourra vous repondre; 1. qu'il douta (*p*) pendant quelque tems que la nouvelle de cette mort fût veritable; 2. qu'il crut que la victoire ſeroit plus certaine (*q*) s'il attaquoit les François pendant qu'ils ſe retireroient, que s'il les chargeoit dans leur camp.

Eloge de la retraite de ce Marechal.

L'Auteur du Mercure feroit plus d'honneur à ſa Nation, s'il ſe contentoit de dire que Mr. de Lorge fit une très-belle retraite; mais quand il nous parle d'une *défaite preſque entiere* des Allemans, & qu'il donne à cette action tous les airs d'un grand triomphe, il confirme les Etrangers dans le préjugé qu'ils forment que les Ecrivains (*r*) François ſont des exaggerateurs à toute outrance. Pourquoi eſt-ce que Mr. de Lorge auroit repaſſé le Rhin, s'il avoit preſque ruiné toute l'Armée Imperiale? D'où ſeroit venu que les Allemans ſe trouverent dans l'Alſace à-peu-près auſſi-tôt que lui, & qu'ils y paſſerent tout à leur aiſe le reſte de la campagne, pendant que le Grand Condé qui commandoit l'Armée Françoiſe n'oſoit preſque ſe montrer? La gloire de Mr. de Lorge n'avoit point beſoin ici de déguiſement. On pouvoit tomber d'accord qu'il avoit perdu beaucoup de monde, & ſoutenir néanmoins qu'elle étoit plus grande que celle de Mr. de Montecuculi; car les perſonnes du métier avoüent que naturellement parlant toute l'Armée Françoiſe devoit perir dans cette retraite, vû la longueur du trajet, & cent autres circonſtances. La conſternation de la Cour & celle de tout Paris, à la nouvelle de la mort de Mr. de Turenne, ne venoit pas ſeulement de ce qu'on avoit perdu un guerrier incomparable; mais auſſi de ce que l'on comptoit pour perduë toute l'Armée dont il avoit eu le commandement. On attendoit à toute heure avec horreur la nouvelle de ce deſaſtre. Je vous laiſſe à juger quelles furent les conſolations que

(*h*) » Lettre 141. de la 4. part. des Lettres de Buſſi Ra» butin, pag. 200. édit. de Holl.

(*i*) *Ibid.* Lettre 129. pag. 197.

(*k*) » Langlade Memoires de la vie du Duc de Bouil» lon pag. 243. édit. d'Amſt. 1693.

(*l*) » Voyez la relation de la Campagne de l'année » 1675. en Allemagne juſqu'à la mort de Mr. de Turen» ne, pag. 67. édit. de Holl. 1676.

(*m*) » Voyez l'Abregé de la vie de Mr. de Turenne, » ou reflexion ſur quelques affaires du tems pag. 99. » & ſuiv. édit. de Holl. 1676.

(*n*) » Alors ſe ſentant comme animé du genie de ce » grand homme, il renverſa le projet des ennemis, &c. » *Mercure galant*, *ubi ſuprà pag.* 295. Voyez ci-deſſus, » vers le comm. de ce Chap.

(*o*) » Voyez la 141. Lettre du 4. tome des Lettres du » Comte de Buſſi, *pag. m.* 201.

(*p*) » Voyez les Memoires de Chavagnac, pag. 420. » & ſuiv. édit. de Holl.

(*q*) » Voyez les mêmes Memoires, *ibid. pag.* 424.

(*r*) » On juge que lors même qu'ils ont changé de » pays & d'interêt, ils ſuivent le même eſprit en l'ap» pliquant d'un ſens contraire,

Cœlum non animum mutant qui trans mare currunt;
Horat. Epiſt. 11. lib. 1.

que l'on ressentit en apprenant (*s*) qu'on en étoit quitte à si bon marché. La conduite de Mr. de Lorge fut si admirable dans cette perilleuse retraite, qu'on ne doit pas revoquer en doute ces paroles du Mercure galant (*t*) : » Le Roi demanda à Monsieur le Prince ce qu'il pensoit de » cette conduite. Ce grand Prince lui répondit : *Sire, j'ai fait quelques actions en ma vie,* » *mais je voudrois bien avoir part à celle-là. Mr.* » *de Turenne en seroit jaloux, s'il vivoit encore,* » *quelque tendresse qu'il eût pour un si digne neveu.*

On ne sait plus où trouver de la bonne foi en matiere de relations d'un combat. Si les François ont employé l'hyperbole en parlant de cette belle retraite, les Allemans de leur coté ont grossi leurs avantages. Je n'ai encore rien vu de moins embrouillé, ni de plus probable sur cette fameuse (*u*) journée que ce qu'en raconte (*v*) Mr. le Marquis de Beauveau, qui en qualité de Lorrain devroit être plûtot suspect de partialité contre la France, que pour la France.

Si les Imperiaux furent d'abord la mort de M. de Turenne.

Voici une petite digression. On debita comme un fait certain, que la mort de Mr. de Turenne fut sçuë tout aussi-tôt au camp ennemi. J'en parlai un jour sur ce pied-là en présence d'une personne qui venoit de lire les Mémoires de Chavagnac : elle me répondit que tout le monde l'avoit ainsi cru, que néanmoins cela étoit faux, & que l'on ne sçut cette nouvelle dans l'Armée Imperiale que lorsque Mr. de Bouillon y eût envoyé demander (*vv*) *un passeport pour conduire le corps* de Mr. de Turenne *en France qu'il vouloit accompagner*. Je demandai des preuves, & on me cita les Memoires de Chavagnac. Je les consultai peu après, & j'y trouvai tout le contraire. J'y trouvai (*x*) *qu'un Chirurgien de Mr. de Bouflers* deserta, dès que Mr. de Turenne eût été tué, & porta cette nouvelle à Mr. de Montecuculi, & que le lendemain bon matin un autre (*y*) Chirurgien (*z*) *qui avoit aidé à embaumer son corps*, deserta pour annoncer la même nouvelle : le trompette du Duc de Boüillon arriva ensuite. Ce n'est pas la premiere foi que j'ai reconnu que ceux qui citent un Livre en conversation, se souviennent mal de leur lecture. Et quant au reste ce seroit un grand prodige, si personne n'avoit deserté pour faire savoir aux ennemis la mort de ce General. Pour un homme qui porte les armes avec des principes d'honneur, il y en a vingt qui vont à l'armée avec une lâcheté & avec une perfidie affreuse. Ils vont reveler tout ce qu'ils savent de plus important; ils préferent un écu de recompense au salut de leur patrie; ils font manquer les plus grands coups à leur parti; & ils font quelquefois cause que les ennemis entreprennent avec succès une affaire capitale. Se peut-il rien voir de plus digne de la roue?

Remarques sur les faiseurs d'éloges.

Voilà tout ce que vous aurez de moi à l'égard de la premiere partie de l'éloge, & vous n'aurez rien à l'égard de la seconde; car je n'ai rien à vous dire sur la question si elle n'est pas dans le goût de ces caracteres qui sont à la mode depuis quelque tems. Ceux qui les font, dites-vous, s'attachent principalement à employer des traits vifs, singuliers, extraordinaires, & un certain contraste de qualitez qui surprenne le Lecteur. On cherchera où l'on voudra l'original, ils ne se mettent pas trop en peine de le représenter dans son naturel, soit qu'ils loüent, soit qu'ils blâment. Ils font comme certains Peintres qui représentent la beauté ou la laideur, non d'après nature, mais d'après leurs idées; assez contens de leur travail, pourvû qu'on y trouve ce que l'art enseigne de plus exquis. La ressemblance n'est pas ce qu'ils cherchent, vous direz ce qu'il vous plaira. Je sai seulement que Mr. le Maréchal de Lorge a été loüé par un (*a*) des faiseurs de ces caracteres, homme qui disant du mal (*b*) de beaucoup de gens, ne dit du bien que de très-peu de personnes (*c*).

CHAPITRE L.

Quand on commença de se servir du pain levé au Sacrement de la Cene dans les Eglises Françoises du Canton de Berne.

Passage de M. Spon sur l'origine de la coutume de se servir de pain levé pour la Cene.

Vous avez lû dans Mr. Spon (*d*) qu'en 1613. » un Synode National des Eglises Protestantes de France, s'étant tenu à Paris, les Ministres & les Professeurs de Geneve lui écrivirent » en response aux Lettres qu'ils avoient reçuës du » Synode d'Alez, que comme ils estoient conformes aux Eglises de France dans les choses essentielles, ils le vouloient estre aussi dans » les indifferentes, & communieroient desormais » avec pain levé, comme on avoit déja commencé » aux terres des Bernois, ajoutant qu'on ne feroit » plus distribuer la coupe par les Anciens, comme on le pratiquoit, mais par les Pasteurs mesmes, » comme dans les Eglises de France. Tronchin » ayant charge du Conseil & du Consistoire, » avertit le Peuple un Dimanche au Presche du » soir, de cette innovation & changement, qui » se faisoit à la premiere Cene de Septembre, » exposant les motifs que le Consistoire en avoit, » & remontrant que c'estoit une chose indifferente ». Vous voudriez savoir la datte précise de l'innovation à l'égard des *terres des Bernois*, & vous trouvez un peu étrange que Mr. Spon ne l'ait pas marquée dans une note marginale. Voici dequoi vous contenter.

Livre Apologetique sur ce changement.

J'ai un Livre de 108. pages in 8. imprimé à Berne par Jean le Preux l'an 1608. Il a pour titre, *brief traité du pain de l'Eucharistie, auquel est donné resolution sur la question du changement du pain sans levain, au pain levé & ordinaire en l'usage de l'administration de la S. Cene.* C'est-là que j'ai lû que ce *changement*

(*s*) » Voici les paroles de Madame de Sevigni : » *faites vous pas une remarque que j'ai faite, qui est* » *que ce qui passe aujourd'hui pour une victoire d'avoir* » *repassé le Rhin sans avoir été taillez en pieces, depuis* » *la mort de Monsieur de Turenne, eut été un grand mal-* » *heur s'il eût été en vie.* Lettr. de Bussi, tom. 1. n. 58. » pag. 159. 160.

(*t*) Mercure galant, *ubi suprà pag.* 297.

(*u*) » Notez que les Anglois qui servoient dans l'ar- » mée de France, firent des merveilles ce jour-là selon » leur coutume.

(*v*) » Memoires du Marquis de Beauveau p. 444. 445.

(*vv*) » Memoires de Chavagnac, pag. 413.

(*x*) *Ibid. pag.* 419.

(*y*) *Ibid. pag.* 421.

(*z*) *Ibid pag.* 421.

(*a*) » C'est l'auteur des caracteres des principales per- » sonnes de la Cour de France. Voyez les Nouvelles de » la Rep. des Lettres. Octobre 1702. pag. 467. 468.

(*b*) » Mal à-propos quelquefois, comme on le lui » montre à l'égard du Cardinal de Boüillon dans l'his- » toire des Ouvrages des Savans, Juin 1702. pag. 283.

(*c*) Voyez encore sur ce Chapitre la Préf. du tom. 2. de cet Ouvrage ci. No. IX.

(*d*) » Spon. Hist. de Geneve liv. 3. p. 372. 373. édit. » d'Utrecht 1685.

gement du pain sans levain au pain commun a esté premierement mis en praticque à la célébration de la Cene de Noel l'an 1606. ès Eglises & Pays où est en usage la langue Françoise au Canton de Berne. On s'étoit servi jusques alors (*e*) *de pain sans levain cuit entre deux fers.* L'Auteur de ce traité ne se nomme point, & je ne vous saurois dire son nom; mais je puis vous assurer que son ouvrage est solide, & docte, & bien digeré. Il le composa pour servir d'apologie à l'innovation, & il avouë (*f*) qu'on ne douta point que ce changement ne semblât *estrange, & ne fût tenu pour matiere de scandale, voire pour usance nouvelle par plusieurs. Et notamment*, continuë-t-il, *d'autant que cest usage du pain sans levain a eu lieu dès la renaissance & restablissement premier de nos Eglises, a esté approuvé ou du moins toleré par ces grands flambeaux, roides & vaillans champions, qui armés de la vertu d'enhault, ont avec une magnanimité invincible combatu & terrassé Satan avec toute sa trouppe..... & consequemment depuis a été laissé en tel estre par ceux qui leur ont légitimement succedé au régime & gouvernement de l'Eglise jusques à ce jourd'huy. C'est ce qui faict, dis-je, qu'il semble à plusieurs que c'est trop entreprendre, voire témérité grande, que d'oser rien remuer ou attenter en cest endroict.* Ces (*g*) considérations l'obligerent à travailler avec beaucoup d'attention au traité où il expose *les raisons solides & de grand poids qui* doivent *induire* à recevoir un tel changement.

Je vous cite toutes ces choses, afin que vous ayez là un exemple de difficultez que l'on rencontre dans les moindres changemens qu'on veut introduire en matiere de Rituel.

Auteurs qui traitent de cette matiere.

Pour le fond même de la question je ne veux rien vous répondre; cela n'est pas nécessaire. Il y a des Livres qui en traitent pleinement. Le Pere Sirmond, & le Pere Mabillon, & plusieurs (*h*) autres ont examiné la matiere des azymes, qui a été une pomme de discorde entre l'Eglise Latine & l'Eglise Greque. Mais sans vous donner la peine de consulter ces Auteurs, vous n'avez qu'à recourir à Mr. Basnage qui vous donnera sur ce sujet les plus doctes & les plus nettes instructions que vous pourriez souhaiter. Voyez son histoire de l'Eglise au chapitre 3. du livre 14.

CHAPITRE LI.

De deux Lettres qui ont couru sous le nom du Maréchal de Catinat.

Modération des deux Lettres attribuées à M. de Catinat.

Vous me demandez si les deux Lettres qui coururent sous le nom du Maréchal de Catinat, lorsque le Maréchal de Villeroi alloit prendre le commandement de l'armée d'Italie au mois d'Aout 1701. sont légitimes, ou si elles furent supposées par quelqu'un de ces faineans malins, qui attendent un passage l'occasion de satiriser. Je ne puis vous repondre rien de positif. J'en entendis parler avant qu'on me le montrât, & sur ce que l'on m'en disoit, je crus à bon compte qu'elles étoient suposées; mais après les avoir luës je changeai de sentiment. J'y trouvai tant de caracteres d'ingénuité, & la nature si parlante, qu'il me sembla qu'un imposteur n'auroit jamais pû déguiser si heureusement son artifice. Je ne voyois point le *cui bono* de la supposition. Il n'y a rien de satirique dans ces deux Lettres: on n'y médit de personne ni directement ni indirectement. Ainsi l'imposteur n'auroit eu rien qui le payât de sa peine, & il n'en eût pas été recompensé par le plaisir de repandre des railleries malignes à tors & à travers, ou contre la Cour, ou contre les Géneraux.

Soumission des Courtisans d'à present aux ordres de leur maitre.

On m'objecta que ces Lettres sentent plutôt le Théologien, ou le bon Chretien, qu'un Maréchal de France maltraité par l'endroit le plus sensible. Je répondis que Mr. de Catinat a toûjours passé pour un homme qui ne posséde pas moins les vertus morales que les vertus militaires, qu'on le regarde comme un Philosophe guerrier, & que les deux Lettres en question répondent admirablement à ce caractere-là. J'ajoutai que la prudence d'un fin Courtisan exigeoit alors qu'il les écrivît avec cette grande modération, & avec cette parfaite résignation que l'on y trouve. Le tems est passé où les grands Seigneurs se donnoient des airs menaçans, soit que la Cour ne leur rendît pas justice, soit qu'ils voulussent, en faisant peur, extorquer des graces qu'ils n'avoient pas méritées. On se plaignoit alors durement, on faisoit mille reproches d'ingratitude, on capituloit avec son maître, on le menaçoit. Plusieurs se trouverent bien de cette conduite au commencement des regnes de Henri le Grand, & de Louïs le Juste, & sous le ministere du Cardinal Mazarin, (*a*) qui laissa revivre la licence que le Cardinal de Richelieu avoit si bien réprimée. Aujourd'hui ce n'est plus cela: le plus sûr moyen de se maintenir est de ne vouloir point avoir raison, si la Cour juge que l'on a tort. Je ne vous dis point ce qui me fut repliqué; je me contente de vous dire que si j'étois dans l'erreur, on ne me détrompa pas.

Remarques sur le désaveu de ces Lettres.

Mais parceque je souhaitois plus de certitude, je priai un de mes amis de me mander quel étoit le jugement des Parisiens sur ces Lettres-là. Il me répondit qu'on les tenoit pour supposées, & que (*b*) le frere de Mr. de Catinat les désavoüoit. Je lui fis une difficulté, c'est qu'un désaveu verbal ne suffisoit pas, puisque les Lettres étoient imprimées. Il ne m'a rien répondu là-dessus. Je consultai une autre personne & lui marquai ce que l'on m'avoit écrit du désaveu. Sa réponse fut que je pouvois être très-persuadé que Mr. le Maréchal de Catinat avoit écrit effectivement ces deux Lettres à Monsieur son frere, & que le désaveu pouvoit seulement signifier que l'on n'en approuvoit pas

(*e*) » Préface pag. 1.
(*f*) » Dans la Préface pag. 3.
(*g*) » Il dit *pag. 1. de la Préface* que ceux qui font des » *constitutions nouvelles ou abusivement reputées telles, doivent soigneusement adviser d'estre munis de raisons non spécieuses & plausibles seulement, ains vives, péremptoires & praignantes.*
(*h*) » Nommément Mr. Buddeus (présentement Professeur à Hal) dans une docte dissertation *de Symbolis Eucharisticis* qu'il publia à Wittemberg l'an 1688. & qu'il a inserée dans son *Parerga Historico-Theologica* imprimé à Hal » l'an 1703. Voyez-en la Préface pag. 13. & seq.
(*a*) » Voici des paroles très-considérables: *Inoleverat id » moris, cuncta per minas impetrandi: nec alia tunc temporis » ad opes & honores paratior via. Hæc, ut similia, in Galliam induxit, non tam secli calamitas, quam effrenis licentia Aulæ* (c'est-à-dire des Courtisans) *illo præsertim » tempore superbientis. Mazarinus oppressus omnia polliceri, » dummodò tantillo spatio se ab ærumnis vindicaret molli ad » negandum fronte. . . . . Quoties Gallus sessorem sentit invalidum, abutitur sine modo lenitate » Regentis, à fiducia veniæ factâ peccandi licentiâ. Non regitur, nisi metu, populus levis, nec ullus mortalium introrius novit indolem gentis Armando Richelio, primo auctore » Galliæ capistrandæ, & repertore terroris.* Priol. de rebus » Gall. lib. 5. cap. 37. p. m. 226. 227.
(*b*) » C'est à lui que l'on prétend que le Maréchal les » écrivit.

pas l'impression, faite apparemment sur quelque copie peu correcte.

Prenez vos mesures là-dessus, Monsieur : c'est tout ce que je puis vous dire sur ce sujet.

J'ajouterai par occasion qu'après l'affaire de la Hogue (c) l'on fit courir une Lettre (d) que l'on prétendoit que le Roi Jacques avoit écrit au Roi de France. Un Gentilhomme Ecossois qui étoit alors auprès du Roi Jacques m'a assuré que c'est une Lettre supposée, & qu'il l'a sçu de la propre bouche de ce Prince.

La Morale, nécessaire aux Généraux d'armée.

J'ai pensé oublier une reflexion qui ne sera pas ici hors de propos. Il n'y a point de gens qui ayent plus de besoin que les Généraux d'armée de faire provision de ces qualitez morales, qui sont utiles dans une vie de retraite. Le sort des armes est si changeant qu'on ne peut jamais s'assurer d'une glorieuse campagne. Ses faveurs passées ne répondent point de l'avenir, non pas même à ceux qui se les sont attirées par une très-grande habileté. Il faut toûjours craindre ses revers, & se préparer à la condition privée.

On dit que Mr. de Catinat est le plus content du monde dans sa maison de Saint Gratien, & qu'il y goûte à longs traits les plaisirs de (e) l'agriture. Voilà le fruit des vertus Chretiennes dont il s'étoit pourvu par avance. On croit qu'il donnera quelques heures de son loisir à composer des Mémoires de sa vie, à l'exemple de plusieurs autres guerriers.

Ce seroit un Ouvrage très-curieux, & où l'on verroit peut-être les raisons occultes du mauvais succès de la campagne de 1701. raisons qu'il auroit cru ne pouvoir encore apprendre au Public, quand même elles eussent pû lui servir d'apologie.

Vous avez vû cent personnes qui ont decidé hautement que ce fut pour lui une consolation bien agréable que de voir que les affaires empirerent sous le successeur qu'on lui avoit envoyé pour les rétablir. Certaines gens ont été assez malins pour dire qu'il contribua sous main à la continuation de la décadence; mais je le croi trop honnête homme pour le soupçonner d'une telle supercherie. Cette sorte de soupçons naissent principalement dans l'esprit de ceux qui se sentant très-capables de sacrifier à leurs passions tout le genre humain, s'imaginent que les autres hommes en usent ainsi.

Décision sur la Bataille de Fridlinger

Permettez-moi de ne faire pas grand fond sur les conjectures que vous avez entendu débiter à d'autres gens. Ils prétendent que la derniere campagne de Mr. de Catinat lui a été plus désagréable que la pénultieme. Ils supposent que l'état où il s'est trouvé réduit dans l'Alsace l'an 1702. devoit être très-mortifiant. Il a vû tomber Landau, l'une des plus fortes places de l'Europe; il l'a vû, dis-je, tomber après un siege d'environ trois mois, sans qu'il ait pû rien tenter ou pour secourir la ville, ou pour inquiéter les assiégans. Il a pû apprendre que les Gazettes répandoient par toute l'Europe, que lors même que toutes les troupes ennemies étoient occupées au siége de Landau, il n'étoit pas sans inquiétude dans un camp fort éloigné, & qu'enfin pour être hors d'insulte il se retira sous le canon de Strasbourg. Vos faiseurs de conjectures convienent qu'il se seroit moqué de ces contes, s'il en avoit eu connoissance; mais ils disent qu'après avoir eu le chagrin de marcher quelques journées vers l'ennemi, ce qui ne servit qu'à lui faire apprendre plus promptement la reddition de la place, il fut mortifié d'une autre maniere encore plus durement, savoir par l'heureux succès de l'affaire (f) de Fridlingen. Vous m'apprenez qu'ils se servent d'une distinction fort connuë aux Casuistes, c'est qu'ils disent qu'il ne s'affligea point de cette affaire, entant qu'elle étoit utile à la France, mais entant que tout l'honneur en revenoit à Mr. le Marquis de Villars qui devenoit par-là un soleil levant sur lequel on tournoit les yeux, ou qui alloit être le pivot sur quoi rouleroit ensuite toute la machine de la guerre d'Allemagne. Tâchez de corriger les spéculations téméraires de ces discoureurs, & au reste ayez l'équité de n'être pas décisif sur le combat de Fridlingen, & pour le moins d'ajouter toûjours cette clause, *sauf le droit des Allemans*; car vous devez savoir qu'ils s'attribuent tout l'honneur de cette journée, & l'on ne sauroit raisonnablement le leur disputer, si l'on en juge par la relation de Mr. le Prince Louïs de Bade. Lisez (g) la bien, vous y trouverez qu'encore que sa cavalerie eût pris la fuite, il demeura le maître du champ de bataille, & chassa jusqu'au pont de Hunningen l'Infanterie Françoise qui fut batuë entierement, & qui perdit son canon. Il ne manque donc rien là à une victoire complete, car vous savez que ce mot souffre le plus & le moins, & n'exige pas nécessairement que toute l'armée ennemie ait été mise en déroute, & qu'elle n'ait eu aucun avantage pendant le combat. Il suffit qu'une partie ait été taillée en pieces, & que l'autre ait été contrainte de se retirer sous son canon.

Vous me direz que la relation de Mr. le Marquis de Villars tient bien (h) un autre langage. Je vous l'avouë : les relations des deux Chefs sont très-conformes quant au tems & quant au lieu; mais sur tout le reste, selon la coutume, elles s'accordent comme le feu & l'eau, comme le jour & la nuit. Personne ne sauroit remédier à cela, mais chacun est obligé d'écouter les deux parties; & si à l'exemple de certains Juges (i) qui se déterminent par l'amitié dans les cas douteux, on croit plûtôt ce qui plaît que ce qui déplaît, l'ordre veut que l'on se souvienne de la clause *sauf le droit d'autrui en toutes choses*.

Plus j'examine la relation du Prince de Bade, plus me sens-je disposé à rejetter ce que vous m'avez écrit, que certaines gens, qui avoient vû plusieurs imprimez où l'on assure que le *Te Deum* (k) a été chanté à Vienne pour la bataille de Fridlingen, ont écrit à Vienne afin de s'en in-

(c) » Vers la fin de Mai 1692.

(d) » Elle a été imprimée dans les Livres des Nouvellistes de Hollande.

(e) » Il a planté un espalier & il le cultive lui-même. » Voyez là-dessus un petit poëme de Mr. de Varenne (frere du Pere Bernard Théatin, Auteur de divers Ouvrages) » dans le Mercure Galant du mois de Mai 1702. pag. 186.

(f) » Le 14. d'Octobre 1702.

(g) » Elle est dans les nouvelles des Cours de l'Europe mois de Novembre 1702. pag. 533. & suiv.

(h) » Voyez les réflexions vives & ingénieuses que » l'Auteur des Nouvelles des Cours de l'Europe fait là-dessus *ubi suprà* pag. 544. & suiv.

(i) » Le juge sera d'si bon entendement que vous vou» drez, si est-ce qu'il trouvera des questions si douteuses, » le *pro* & le *contra* remplis de si bonnes raisons, qu'il ne » sçaura quelle part incliner. A ce propos..... le Sci» gneur de Montagne dit avoir veu un Juge, qui mettoit » à la marge de son livre, *Question pour l'amy*, quand il » trouvoit quelque matiere agitée de plusieurs contrarietez. Et vouloit dire que quelquefois il y a tant de rai» sons d'un costé & d'autre, & la matiere si embrouillée & debatuë, qu'en pareille cause, il pouvoit en » conscience favoriser à celle des parties que bon lui » sembleroit. *Guillaume Bouchet 9. serée pag. m. 353.*

(k) Conferez ceci avec la Préface du 2. tome de cet Ouvrage-ci. No. IX.

informer, & que leurs correspondans leur ont répondu que ce fait est faux. Je ne saurois accorder ensemble cette relation, & cette réponse.

CHAPITRE LII.

Faute de Mr. Maucroix.

Particularitez sur Nicolas Harpesfeld.

MR. Maucroix a été cause que vous vous êtes donné beaucoup de peine inutilement. Un passage qu'il a mal traduit vous a fait chercher un Livre (*a*) dont les plus fameux Bibliothequaires n'ont pû vous donner nulle connoissance; mais si vous leur aviez copié toutes les paroles de ce Traducteur, ils vous auroient fourni bien-tôt un bon éclaircissement. Il dit (*b*) que *Nicolas Harpesfeld* étant en prison *composa contre les Centuriateurs de Magdebourg un excellent Livre intitulé* Corpus. On auroit d'abord connu par ces circonstances, que le Livre que vous demandiez est celui qui fut imprimé sous le nom d'Alanus Copus à Anvers (*c*) l'an 1566. in 4. & qui est intitulé, *Dialogi sex contra Summi Pontificatus, Monasticae vitae, Sanctorum, Sacrarum Imaginum oppugnatores, & pseudomartyres*, &c. C'est un fait connu (*d*) à tous les curieux de Livres, que Nicolas Harpesfeld, Archidiacre de Cantorberi, ne voulant pas reconnoître la suprémacie de la Reine Elizabeth, fut mis en prison l'an 1559. & qu'il y composa six dialogues, où de crainte des suites il ne voulut point faire paroître son nom. Il les envoïa à son ami Alanus Copus réfugié au Pays-Bas. Cet ami fit mettre au titre, *editi ad Alano Copo*, & à la fin ces dix Lettres capitales A. H. L. N. H. E. V. E. A. C. qui signifient *Auctor hujus libri Nicolaus Harpesfeldus: edidit vero eum Alanus Copus* (*e*). Mr. Maucroix a bronché en beau chemin, il n'y avoit rien de difficile dans ces mots Latins de Sanderus (*f*) *Nicolaus Harpesfeldus . . . etiam in carcere egregium opus contra Magdeburgenses, Copi nomine editum . . . adornavit.* On ne pourroit pas le tirer d'affaire en supposant qu'il se servit d'une copie où il y avoit *Corpi nomine editum*; car il devoit s'appercevoir de la faute, & n'ignorer point le fait notoire que je viens de vous décrire; & en tout cas il faloit tourner *publié sous le nom de* Corpus. Il y a bien de la différence entre ces deux expressions, *cet ouvrage fut imprimé sous un tel titre: cet ouvrage fut imprimé sous le nom d'un tel.*

Pour ce qui est de la personne, & des écrits de Mr. Maucroix, je vous renvoye au (*g*) Compilateur des plus belles Lettres Françoises, je n'ai rien à ajoûter aux choses qu'il en a dites.

CHAPITRE LIII.

Fautes concernant un Livre d'Harmenopulus.

Particularitez du Livre d'Harmenopulus sur le Droit Civil.

COnstantin Harmenopulus, Juge de Thessalonique, a fleuri vers le milieu du XII. siecle, & a composé quelques Livres; mais ce n'est pas dequoi il s'agit entre vous & moi présentement; vous ne m'avez consulté que par raport au *Dictionnaire de Droit Civil* que Mr. du (*h*) Pin lui attribuë, & dont vous n'avez trouvé personne qui vous ait pû donner des nouvelles. Je serai de ceux qui n'ont pû vous en donner, & j'oserai bien vous dire qu'on chercheroit vainement un tel Dictionnaire. L'ouvrage que Mr. du Pin nomme de la sorte méritoit un autre nom. Il fut (*i*) *imprimé en Grec à Paris l'an* 1540. *en Latin à Lion en* 1556. *& en Grec & en Latin avec les notes de Jean Mercerus & de Denis Godefroy, à Geneve en* 1587. A ces marques que Mr. du Pin en donne, l'on reconnoît clairement que c'est le πρόχειρον, ou ἑξάβιβλος d'Harmenopulus, Ouvrage qui sans aucune teinture de Dictionnaire contient l'abregé du Droit Civil. L'Auteur l'intitula ἑξάβιβλος, parcequ'il le divisa en 6. livres, & πρόχειρον, parcequ'il ne fit que refondre un Recueil que les Empereurs (*k*) Basile, Constantin, & Léon, avoient fait faire sous ce titre-là, afin de mettre à la portée, & pour ainsi dire, à la main de tout le monde le vaste & immense corps des loix. Il trouva que ce πρόχειρον étoit fort défectueux, qu'il y manquoit bien des choses, qu'il y en avoit de mutilées, de mal digerées, de mal expliquées, & il remédia le mieux qu'il put à tous ces défauts. Les Auteurs Latins nomment cet Ouvrage *Epitome Juris Civilis*, ou *Promptuarium Juris Civilis*, ou *Manuale Juris Civilis*, ou *Procheiron Legum*, ou simplement *Procheiron.*

Fautes de plusieurs Auteurs à l'occasion de cet Ouvrage.

Dans l'Epitome (*l*) de la Bibliotheque de Gesner, on le nomme *Prochicon*. C'est sans doute une faute d'impression: Mr. Teissier qui s'étoit servi du même titre dans la 1. édition (*m*) des Eloges tirez de Mr. de Thou, l'a ôté de la seconde; mais il n'en substituë point d'autre, il se contente de mettre (*n*) parmi les Oeuvres de Jean Mercier, *Traductio Latina Hermenopuli*: ce qui peut faire juger, que ce Traducteur a mis en Latin toutes les Oeuvres d'Harmenopulus. Le Moreri & Mr. Baillet font juger la même chose; car ils disent (*o*) en géneral qu'il a traduit Harmenopule. Scevole de Sainte Marthe les a pû tromper, il s'est servi de cette expression (*p*) *Harmenopulo è Graeca lingua . . . translato*; mais il eût mieux fait de dire comme Mr. de Thou (*q*) *Harmenopuli Epitoma . . . in Latinum versa*, & en-

(*a*) » On le demandoit simplement sous le titre de *Nicolai Harpesfeldi corpus.*

(*b*) » Maucroix, traduction du Schisme d'Angleterre » par Sanderus liv. 3. pag. 345. édit. de Holl. 1683.

(*c*) » Je n'ai point cette édition, mais celle de la même » ville *ex officinâ Christophori Plantini* 1573. in 4.

(*d*) » Voyez Placcius *de Pseudon. pag.* 137. où il cite » plusieurs Auteurs qui en parlent.

(*e*) » Voyez Pitseus *de illustr. Angliae Scriptor. pag.* 780. » 781. & Thomasius *de plagio litterario pag.* 78. 79.

(*f*) *Sanderus de Schism. Angl. lib. 3. pag.* 287. *edit. Ingolst.* 1588.

(*g*) » Richelet. Voyez la page LXIII. de la vie des Auteurs François, audevant du recueil des plus belles Lettres Françoises, édit. de Hollande 1699.

(*h*) » Du Pin, Bibl. tome 9. page 200. édit. de Holl.

(*i*) *Id. ibid.*

(*k*) » Il mourut le 1. de Mars 886. l'an 9. de son regne. » *Labbe Chron. tom. 4. pag.* 86.

(*l*) *Pag. m.* 472.

(*m*) » A la page 377. du 1. tome.

(*n*) » A la page 351. du 1. tome.

(*o*) » Moréri au mot *Mercier*. Baillet Jugem. des Sçav. » tome 4. pag 424.

(*p*) *Sammarth. Elog. lib. 1. pag. m.* 54.

(*q*) *Thuan. lib. 47. sub. fin.*

& encore n'eût-il pas touché au point de l'exactitune; car le titre d'Epitome se donne principalement à un autre Ouvrage d'Harmenopulus, qu'à celui que Jean Mercerus a mis en Latin, & ainsi Mr. de Thou tend un piege à ses Lecteurs: il les porte à s'imaginer faussement que Mercerus traduisit de Grec en Latin, *l'Epitome Divinorum Sacrorumque Canonum* d'Harmenopulus. Ce n'est pas lui, c'est Jean Leonclavius, qui en a fait la Version Latine. Le Pere Oudin a prétendu (*r*) que Jean Mercerus a traduit deux Livres d'Harmenopulus, intitulez, l'un *Promptuarium Juris Civilis*, l'autre *Procheiron Juris Civilis*. Ce n'est que la même chose.

D'une version de ce Livre antérieure à celle de Mercier. Remarques sur les traductions en général.

Ni lui, ni Mr. (*ſ*) du Pin, ni (*t*) Mr. Cave, n'observent qu'il y a une Traduction du *Procheiron Legum* antérieure à celle de Jean Mercier, & imprimée à Cologne *apud Martinum Gymnicum* l'an 1547. in 8. Cette Edition de Cologne n'est qu'en Latin, l'Auteur de cette Version étoit un Jurisconsulte nommé Bernard de Rey. Il indiqua (*u*) les sources, & il dédia le Livre à Guillaume Duc de Cleves. Son Epitre Dédicatoire est dattée de Cologne le 13. d'Août 1547. & mérite d'être luë. Vous y trouverez entre autres choses une bonne description des difficultez que l'on rencontre, quand on traduit un Ouvrage, que c'est un travail tout-à-fait pénible, & ingrat au bout du compte; car si le Livre traduit paroît beau, on en donne toute la loüange à l'original; & s'il paroît mauvais, on s'en prend au Traducteur. Cela est assez ordinaire, mais non pas universel; il se trouve des Lecteurs qui rendent justice, & il y a des Traducteurs qu'on a fort loüez. J'observerai en passant que l'Epitome *Divinorum Sacrorumque Canonum* traduite en Latin par Jean Leonclavius, a été inserée (*v*) dans la Compilation du Droit Grec-Romain que Marquard Freher (*vv*) publia l'an 1596. à Francfort in folio. Mr. Cave, & Mr. du Pin supposent que Leonclavius publia lui-même sa Version dans ce Recueil du Droit Grec-Romain, mais ils se trompent. Il étoit mort l'an 1593. Le Pere Labbe ne songeoit point à cela, lors (*x*) qu'il donnoit à cet Ecrivain la publication de ce Recueil. Le Pere Oudin (*y*) adopte cette méprise du Pere Labbe, & y en ajoûte une (*z*) autre.

Du temps où Harmenopulus vivoit.

Je vous prie de prendre garde, que je ne prétens point nier qu'Harmenopulus n'ait écrit un Dictionnaire; mais comme c'est un Ouvrage (*a*) qui n'a jamais été imprimé, & qui ne sert qu'à l'explication des termes Ecclésiastiques, Mr. du Pin n'a pû y faire aucune allusion, & ne s'est pas moins trompé que si ce Livre n'existoit pas. Remarquez aussi qu'en disant qu'Harmenopulus vivoit vers le milieu du XII. siecle, je n'ai pas ignoré qu'un Patriarche (*b*) de Constantinople le fait vivre l'an 1345. Seldenus (*c*) & (*d*) Lambecius ont fait là-dessus quelques considérations; mais puisqu'Harmenopulus fait mention des Bogomiles comme d'une secte bien nouvelle, & qu'il ne cite dans son *Procheiron* aucune loi postérieure à l'Empereur Manuel Comnene, la Chronologie que je vous marque est la plus sûre; car l'hérésie des Bogomiles naquit sous Alexius Comnene, qui commença de regner l'an 1080. & Manuel Comnene monta sur le thrône l'an 1143. Mr. Cave (*e*) fait valoir ces deux raisons: Mr. Doujat (*f*) s'étoit servi de la seconde pour prouver, que l'*Epitome Divinorum Sacrorumque Canonum* fut écrite environ l'an 1140. ou peu après. Mr. du Pin n'est pas tout-à-fait exact, lorsqu'il veut qu'*Harmenopule* ait fleuri *vers l'an 1150. dans le temps que parut l'hérésie des Bogomiles.* Les paroles (*g*) d'Harmenopulus font voir qu'elle commença avant qu'il naquit, & il est certain qu'elle commença (*h*) sous Alexis Comnene, qui monta sur le thrône l'an 1080.

CHAPITRE LIV.

Si Catherine de Médicis a fait fraper une médaille pour marquer le culte qu'elle rendoit au Démon.

ON vous a dit que l'Auteur d'un petit Livre imprimé pendant la derniere guerre, assure qu'il y a une médaille où Catherine de Médecis est représentée à genoux aux pieds du thrône du Diable, & sur cela vous me demandez deux choses, 1. Si je connoissois ce Livre, quand je vous parlai (*i*) de l'inclination de Catherine de Médicis à la magie. 2. En cas que je le connusse, pourquoi je ne vous en fis aucune mention.

Passage d'un Livre sur une médaille où on prétend que Catherine de Médicis rend un culte au démon.

Ma réponse à votre premiere demande est qu'en parcourant le petit Livre, dès (*k*) qu'il commença de paroître, je n'y vis presque rien de nouveau, que ce qui concerne cette médaille. Aussi est-ce par cet endroit-là que j'en ai gardé l'idée. Rien ne sauroit être plus singulier qu'un pareil morceau: il n'y eut jamais d'anecdote plus insigne. L'Auteur du livret se vante d'être le premier qui déterre ce monument infernal. *Témoin*, dit-il, (*l*) *ce que nous allons raporter*, & *que l'on avoit pris tant de soin de nous CACHER JUSQU'A CE JOUR.* Après ce début il nous représente Catherine de Médicis (*m*) *contrainte d'abandonner au Prince de Condé le maniement des affaires du Royaume*, & *si affligée*, *qu'elle se retira dans son Cabinet pour s'abandonner entierement à la solitude pendant quelques jours.*

Elle

(*r*) *Oudin Supplem. de Script. Eccles. pag.* 415.
(*ſ*) *Ubi suprà.*
(*t*) *Cave, Hist. Litterar. Script. Eccles. tome* 1. *pag. m.* 672. *edit. Lond.* 1688. & *tom.* 2. *pag.* 225. *edit. Genev.* 1699.
(*u*) *Adjectis passim in margine Responsorum ac Constitutionum capitibus ex quibus autor suam Epitomen compilavit.*
(*v*) » Au commencement du 1. tome.
(*vv*) *Doujat. praen. Canon. pag.* 428.
(*x*) » Labbe *de Scrip. Eccles. tom.* 2. *pag.* 398.
(*y*) » Oudin *ubi suprà.*
(*z*) » Le Pere Labbe avoit dit que Leonclavius étoit » *Amelburnus*, c'est-à-dire, *d'Amelburn* ville de Westphalie, & cela est vrai; mais le Pere Oudin a changé ce mot » en *Hamelburgensis.*
(*a*) » Il est dans la Bibliotheque de l'Empereur, comme Lambecius nous l'apprend. Voiez Mr. Cave *ubi suprà* » *tome* 2. *page* 225.
(*b*) *Philotheus in scholio Harmenopuli Epitomæ Canonum apposito apud. Cave, ibid.*
(*c*) *Seldenus de Synedr. lib.* 1. *cap.* 10. *apud Cave, ibid.*
(*d*) *Lambecius Bibl. Vindob. Comm.* 6. *pag.* 39. 40. *apud Cave, ibid.*
(*e*) » Cave *ibid.*
(*f*) » Doujat *ubi suprà.*
(*g*) *Affirmat* (*Harmenopulus lib. de sect. num. XIX. pag. m.* 574.) *Bogomilorum haeresin* οὐ πρὸ πολλοῦ τῆς καθ' ἡμᾶς γενεᾶς; *non multo ante nostram aetatem* exortam esse. *Cave ib.*
(*h*) *Id. ibid.*
(*i*) » Ci-dessus Chap. XXXIII.
(*k*) » Il fut imprimé l'an 1696. mais non pas à *Londres* » *chez Thomas Fullber*, comme le titre le porte.
(*l*) » L'art d'assassiner les Rois, enseigné par les Jesuites » à Louis XIV. & Jacques II. pag. 173.
(*m*) *Ibid. pag.* 174.

Elle ne voulut point, continuë (*n*) l'anonyme, » qu'aucun de sa Cour l'aprochât. Finale- » ment elle fit appeller Mr. de Mesme, . . . & » luy confia une boëte d'acier bien fermée à clef, » & lui dit que la guerre civile luy donnant de » mauvais présages de sa destinée, elle avoit ju- » gé à propos de luy remettre entre les mains ce » sacré dépôt, qui étoit le plus riche trésor qu'el- » le eût dans le monde, avec ordre de ne l'ouvrir » jamais, ni de la donner à personne, à moins » que ce ne fût par son commandement signé de » sa propre main; & engagea Mr. de Mesme à » faire serment qu'il luy tiendroit parole, sur » peine d'encourir sa haine & son indignation. » Cette Reine étant morte sans retirer la boëte » des mains de Mr. de Mesme, & celui-ci étant » pareillement décédé près (*o*) Catherine de » Médicis, les Héritiers de Mr. de Mesme la » garderent long-tems dans leur famille sans » l'ouvrir. Cependant le tems qui fait oublier » toutes choses rendit les Enfans de Mr. de » Mesme assez curieux pour l'ouvrir, dans la » pensée d'y trouver un Trésor inestimable. La » boëte étant ouverte, on trouva avec le dernier » étonnement une chose qui fait horreur. C'étoit » une Médaille de Guivre, ovale, en forme de » bouclier, ou de rondache semblable à celles » que les Anciens Romains consacroient à leurs » faux Dieux. La gravure de cette Médaille re- » présentoit Catherine de Médicis étant à genoux » en forme de supliante, faisant offrande au Dé- » mon qui étoit peint sur un Thrône relevé avec » des traits les plus afreux & les plus horribles » que l'on puisse imaginer. Cette Princesse avoit » à ses côtez ses trois Fils Charles, Henri & le » Duc d'Alençon, avec cette Devise en Fran- » çois. *Soit, pourvû que je regne.* L'on voit en- » core cette même Médaille aujourd'hui dans la » Maison de Mesme, dont est forti Mr. le Com- » te d'Avaux ci-devant Ambassadeur en Hol- » lande. Les Curieux qui voudront être infor- » mez des circonstances de cette histoire secre- » te, les pourront aprendre de la propre bouche » de ce Ministre. »

Silence de la maison de Mesmes à qui on attribue d'en être dépositaire. On feroit bien de détruire le mensonge dans son origine.

Voilà un Auteur qui veut paroître bien assuré de son fait, puisqu'il en prend à temoin Mr. le Comte d'Avaux, qui étoit en ce tems-là Ambassadeur du Roy de France auprès du Roy de Suede. Y avoit-il rien de plus facile que de le faire prier d'éclaircir cela? Il y avoit des gens à Paris qui se faisoient envoyer universellement tous les libelles que l'on publioit dans les Pays Etrangers, & qui les lisoient d'un bout à l'autre. Il étoit impossible que la description de cette médaille ne fit sur eux une très-forte impression, & ne leur donnât une vive curiosité de savoir ce qu'il faloit croire là-dessus. On leur indiquoit une source qu'ils pouvoient trouver à leur porte: ils n'avoient qu'à s'en aller à l'Hôtel de Mesmes. La passion que l'on a pour les médailles feroit faire deux cents lieuës à certaines gens, pour voir un bronze aussi extraordinaire que celui où Catherine de Médicis auroit fait graver son culte du Diable. Nouvelle raison de faire prier Mr. le Comte d'Avaux, ou Mr. le Président de Mesmes son neveu, de communiquer ce secret, puisqu'enfin la chose étoit devenuë publique, & qu'on les avoit dénoncez sur le pied de dépositaires, qui satisferoient la curiosité de tout le monde.

Je vous avouë que je m'étois figuré que Mr. le Comte d'Avaux, qu'on mettoit en jeu si hardiment, ne manqueroit pas d'en être averti; & comme je n'étois pas persuadé que la narration concernant cette medaille fût vraie, je croyois qu'il se donneroit la peine de la démentir publiquement. Il n'auroit eu qu'à faire donner un petit Mémoire à quelque Auteur de Mercure, ou de Journal, ou de Gazette. Je ne pense pas qu'il l'ait fait; il aura cru apparemment qu'un Livre sans nom, sans autorité, sans aveu, ne mérite que du mépris, & que ce seroit donner du poids à un libelle, que de témoigner que l'on y eût fait quelque attention. Je n'examine pas si l'on doit agir de la sorte, & s'il ne vaudroit pas mieux prévenir les conséquences que les médisans peuvent tirer de ce que personne ne s'inscrit en faux contre des faits imprimez. Je vous avouë mon inclination: je souhaiterois qu'on ruinât en herbe les mensonges, & qu'un démenti public les arrêtat dès aussi-tôt qu'ils paroissent; car si on néglige cela, le silence des intéressez passe pour une espece d'aveu: un second Auteur se croit en droit de citer ce qui n'a point été contredit. Un troisieme le cite encore plus hardiment, & puis un quatrieme, & ainsi la foule des témoignages, *nemine contradicente*, fait passer pour très-certain ce qui n'est au fond qu'un mauvais Roman. Quoiqu'il en soit, je persévere dans mon premier doute, quant au récit sur la médaille dont nous parlons.

Doutes sur la fausseté de cette Médaille.

Le soupçon que j'ai sur la fausseté de ce conte est une des raisons qui m'empêcherent de vous alléguer la Médaille de notre anonyme, lorsque je vous parlai des superstitions magiques de Catherine de Médicis, & c'est par-là que je commence ma réponse à votre seconde question. J'ajoûte que je n'aurois pû toucher à cette médaille, sans m'engager à un épisode, qui m'auroit trop écarté de mon chemin. Je jugeai donc qu'il étoit plus à propos de me taire sur ce fait-là, que de l'amener sur la scene, puisqu'il eût falu le discuter.

Le diable n'exige point de pareil culte. Danger auquel Catherine de Médicis se feroit exposée en cela.

Voici d'où naissent mes doutes. Premierement on ne sauroit deviner par quelle raison Catherine de Médicis auroit fait faire cette Médaille. Nous ne trouvons point dans les livres des Démonographes, que le Diable exige cette espece de monument. Pourquoi donc cette Princesse se seroit-elle portée à cette œuvre de surérogation? Elle ne pouvoit ignorer que son sacrifice au Diable étoit une action monstrueuse, & que si l'on venoit à savoir qu'elle s'étoit donnée à lui avec ses trois fils, elle deviendroit l'horreur de toute la terre, & s'exposeroit à la fureur des François. S'il y a des choses qui demandent l'obscurité la plus noire, c'est assurément le culte du Diable. Et nous croirions qu'une Reine qui étoit si politique, a fait graver sur le bronze sa consécration au Diable, sans craindre ni la durée de ce métal, ni les accidens qui le pouvoient faire tomber entre les mains d'un honnête homme, ni l'indiscrétion des ouvriers?

On me répondra qu'elle les fit empoisonner dès que la medaille fut faite. A la bonne heure. Mais je dis en second lieu, qu'il n'est point probable qu'elle ait voulu confier ce dépôt à aucun homme. La crainte d'une révolution qui eût exposé ses pierreries au pillage, l'eût obligée à faire enterrer ce monument infernal, ou à le cacher dans quelque mur, & non pas à l'envoyer à Mr. de

(*n*) *Ibid. pag.* 174. *& suiv.*

(*o*) » L'Auteur a voulu dire sans doute *après*.

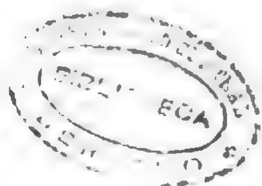

de Mesmes. Une femme aussi défiante que celle-là eût voulu jouer au plus sûr ; elle auroit plutôt chiosi un dépositaire inanimé, que l'homme du monde le plus fidele.

Il n'y a pas d'apparence qu'elle eût laissé un dépôt semblable entre les mains de M. de Mesmes.

En troisieme lieu je vous prie de considérer que cette grande incertitude de son fort qu'on nous a (p) représentée, ne dura que peu de mois au commencement de la premiere guerre civile en 1562. Les choses changerent en peu de tems. Catherine de Médicis fut bientôt au-dessus des affaires, & principalement après la paix du mois de Mars 1563. Pourquoi n'eût-elle pas retiré d'entre les mains de Mr. de Mesmes ce dépôt horrible, dès qu'elle se vit hors d'embarras ? Il n'entre point dans l'esprit qu'elle ait pû avoir l'étrange sécurité que l'anonyme lui attribuë, par raport à une boëte de cette conséquence. Il suppose qu'elle mourut avant le dépositaire, & par conséquent que celui-ci a vêcu (q) jusqu'en 1589. pour le moins. Elle auroit donc négligé pendant plus de 26. ans de redemander sa boëte. Cela n'a nulle apparence. Je sai que l'anonyme se trompe : Mr. de Mesmes (r) mourut au mois de Décembre 1569. mais n'abusons point de son erreur, quoiqu'elle montre qu'il n'a guéres examiné ce qu'il débite ; avoüons que la négligence de la Reine Mere n'auroit duré tout au plus qu'environ sept ans. N'est-ce pas un assez long terme pour faire juger qu'elle n'est aucunement vraisemblable ? (ſ).

Aucun Auteur ne parle de cette médaille. Les sources où l'Auteur a puisé ce fait, sont suspectes.

Mais que diriez-vous, pourroit-on me demander, si l'on vous montroit cette médaille ? Je dirois peut-être qu'elle est satirique, & que les ennemis de la Reine Mere la firent fraper : car il y a long tems que l'on se sert des médailles, aussi-bien que des libelles, pour diffamer les personnes à qui l'on veut nuire. Je ne nie point qu'il ne se présente ici une très-grande difficulté, puisqu'il seroit fort étrange que si l'on avoit fait fraper une médaille comme celle-là au deshoneur de Catherine de Médicis, il ne s'en trouvât aucune trace dans les Livres de ce tems-là, & qu'elle ne fût pas connuë des Médaillistes. Sans doute l'on ne se seroit pas contenté d'en avoir une, on en eût fait fraper plusieurs sur le même coin.

Que faudra-t-il s'imaginer de l'anonyme ? Je ne pense pas qu'il ait inventé la chose ; je croi qu'il en a été parsuadé, l'ayant ouï dire à des gens qui prétendoient la tenir de quelque vieux domestique de l'Hôtel de Mesmes. Ce sont des canaux par où quelquefois il passe des véritez fort curieuses & peu connuës ; mais pour s'y fier avec quelque sorte de prudence, il faut bien connoître le cœur & l'esprit de ceux qui révelent le mystere, & avoir de la premiere main ce qu'ils débitent, car chaque rapporteur y fait quelque changement. Nous voyons que le même homme, qui récite plusieurs fois une historiette de loin à loin, n'y garde pas l'uniformité. Il y met tantôt de nouvelles circonstances, & tantôt il en ôte des premieres, & il fait cela quelquefois sans avoir dessein de tromper, & sans s'appercevoir des défauts de sa mémoire. C'est bien pis lorsque successivement plusieurs personnes racontent ce qu'elles tiennent les unes des autres.

Je prévoi que si Mr. le Comte d'Avaux faisoit réfuter publiquement ce qui concerne la médaille prétenduë, l'anonyme ou ses amis repliqueroient qu'on n'a pas voulu convenir d'une vérité, qui seroit trop diffamante pour la mémoire de Catherine de Médicis. Mais pourquoi donc assuriez-vous, repliqueroit-on à l'anonyme, que Mr. le Comte d'Avaux étoit tout prêt de satisfaire les curieux (t) qui voudroient *être informez des circonstances de cette histoire secrete ?*

La prudence de cette Reine est une nouvelle raison de douter du fait. Particularitez sur le Duc de Bretagne.

Je vous avertis, Monsieur, que je doute, mais que je ne nie pas. Il me semble que pour nier un fait imprimé, il faut qu'il nous paroisse impossible, ou que nous sachions certainement le contraire. Je ne suis à l'égard de la médaille dans aucun de ces deux cas. Au reste ce n'est point l'atrocité de l'action, ou la piété de Catherine de Médicis, mais sa prudence qui m'empêche d'ajoûter foi au conte de l'Anonyme. Je ne pense pas que cette Reine eût fait scrupule de contenter son ambition, ou de conserver sa santé par les secrets des Magiciens, & il est bien apparent qu'elle n'eût pas imité le Duc de Bretagne qui mourut l'an 1457. (u) » Il tomba malade d'une grande » maladie qui l'exténua fort, ny jamais y put » estre trouvé remede, en sorte qu'il courut un » bruit, qu'il fut (v) envousté (comme ils di- » soient) c'est-à-dire, maléficié par enchante- » mens : car on le voyoit périr de langueur. » Quelques-uns lui donnoient conseil de se surve- » nir par le mesme moyen, & appeller de sem- » blables ouvriers, pour lever l'enchantement : » mais il ne voulut jamais l'endurer, disant qu'il » aymoit mieux mourir de par Dieu, que de vi- » vre par le secours du Diable. » (vv)

CHAPITRE LV.

Examen de quelques paroles de Monsieur de Mézerai rapportées (a) ci-dessus, touchant un sorcier qui vivoit sous Charles IX. Variations sur le nombre des sorciers.

IL vous semble que Mr. de Mézerai n'est point exact dans les dernieres paroles du passage que je vous ai allégué : (b) *Un Prestre nommé des Eschelles, qui fut exécuté en Greve, pour avoir eu commerce avec les mauvais Démons, accusa douze cens personnes du même crime.* Vous croyez qu'il y a là certaines choses qui peuvent être critiquées, & vous souhaitez de savoir de moi si votre soupçon est raisonnable. N'en doutez point, Monsieur, il me vint la même pensée lorsque je citai ce passage ; mais pour éviter une digression qui me paroissoit incommode en cet endroit-là, je ne voulus point faire le critique. La discussion se pourra faire aujourd'hui plus commodément.

Je m'imagine que Mr. de Mézerai a dit *des Es-*

(p) » Ci-dessus au comm. de ce Chap.

(q) » Catherine de Médicis mourut le 5. de Janv. 1589.

(r) » Voyez le Dictionnaire de Moréri au mot *Mesmes* » pag. 590. édit. de Paris 1699.

(ſ) » Joignez à cela qu'elle auroit dû être plus inquiete » après la mort de Mr. de Mesmes, & qu'ainsi n'avoir pas » redemandé aux héritiers *ce sacré dépôt*, ce seroit une sé- » curité encore plus surprenante.

(t) » Voyez ci-dessus vers le comm. du Chap.

(u) » D'Argentré, Hist. de Bretagne liv. 11. ch. 10. » *pag. m.* 585.

(v) » Je pense que ce mot vient d'*invotatus*, que l'on » aura dit dans la basse Latinité pour *devotatus*, dont » Apulée, *de Virtut. herbar. cap.* 7. s'est servi dans le sens » de *maléficié*. Voyez le Glossaire de Mr. du Cange *to.* 2. » *pag.* 71. où pour le dire en passant je croi qu'il explique » mal le terme *devotaturus*, qu'il cite du Poëme d'Al- » dhelmus *de laude Virg.*

(w) Conférez ce Chap. avec la Préf. du t. 2. de cet Ouvrage No. IX.

(a) » Dans le Chapitre 38. pag. 367.

(b) » Mezer. Abr. Chronol. to. 5. *pag. m.* 185.

Eschelles au lieu de *Troisechelles*. Si cela est, il a commis une grosse faute; car le sorcier Troisechelles ne fut point exécuté, il eut sa grace sous condition de reveler ses complices. Bodin parle de cela en plusieurs endroits, sans donner à cet homme-là le caractere de Prêtre, & l'on ne peut point attribuer cette omission à son respect pour le sacerdoce; car il fait mention de plusieurs Prêtres sorciers, & il dit même (c) *que les plus grands sorciers ont esté Prestres*. Il semble donc que Mr. de Mezerai s'abuse, & quant au nom, & quant à la qualité, & quant à la peine de son sorcier.

Particularitez sur le Sorcier Troiseschelles, tirées de Bodin.

Vous allez lire quelques particularitez de l'histoire de ce personnage. (d) *Le Sorcier Troiseschelles, à qui le Roi Charles IX. donna la grace pour accuser ses compagnons, dit au Roy, en présence de plusieurs grands Seigneurs, que les Sorciers estoyent transportez aux assemblées, où il se treuve nombre infiny de telles gens, qui adorent le bouc & le baisent aux parties de derriere, & puis dansent dos à dos sans se veoir, & après ils se couplent avec les diables en figure d'hommes & de femmes.* Cet Auteur avoit déja marqué la circonstance du tems; & quelques autres. » (e) Celui qui fut con» damné par le Prevost de l'Hostel M. D. LXXI. » qui s'appelloit Troiseschelles du Mayne, ayant » obtenu grace, pour reveler ses complices, quand » on le menoit és assemblées, il recognoissoit » ceux qu'il avoit veu aux Sabbats, ou bien » par quelque autre marque, qu'ils sçavent entre » eux. Et pour verifier son dire, il disoit qu'ils » estoyent marquez, & qu'on trouveroit la mar» que en les despouillant: & de faict on trouvoit » qu'ils estoient marquez comme de la patte ou » piste d'un (f) lievre, qui estoit insensible: en» sorte que les Sorciers ne sentent point les poinc» tures, quand on les perce jusques aux os, au » lieu de la marque. Mais il s'en trouva si grand » nombre, riches & pauvres, que les uns firent » eschapper les autres: ensorte que ceste vermi» ne a tousiours multiplié, avec un tesmoignage » perpetuel de l'impieté des accusez, & de la » souffrance des Juges, qui avoyent la commis» sion, & charge d'en faire le procés ». Il particularise les choses plus amplement en un autre lieu, où il dit que (g) *Troiseschelles se voyant convaincu de plusieurs actes impossibles à la puissance humaine, & ne pouvant donner raison apparente de ce qu'il faisoit, confessa que tout cela se faisoit à l'aide de Satan; & supplia le Roy luy pardonner, & qu'il en defereroit une infinité. Le Roi luy donna grace, à la charge de reveler ses compaignons & complices. Ce qu'il fit, & en nomma grand nombre par nom & surnom qu'il cognoissoit, & quant aux autres qu'il avoit veu aux Sabbats, & qu'il ne cognoissoit que de veuë, pour les cognoistre il se faisoit mener aux assemblées publiques, & faisoit regarder l'espaule, ou autre partie du corps humain de ceux qui en estoient, où l'on trouvoit la marque, & cognoissoit aussi entre deux yeux ceux qui n'estoyent point marquez, desquels le Diable s'asseuroit, & luy estoyent plus loyaux sujets. Et toutes fois la poursuite & delation fut supprimée, soit par faveur ou concussion, ou pour couvrir la honte de quelques-uns qui estoient (peut-estre) de la partie, & qu'on n'eust jamais pensé: soit pour le nombre qui se trouva, & le délateur eschappa.* Vous remarquerez de vous-même, & sans que je vous en avise, que Bodin veut faire passer pour un grand desordre ce qui au fond étoit fort loüable; car la suppression des procedures fondées sur la délation d'un tel coquin, & d'un pareil scelerat, fait voir qu'il y avoit encore de bons restes de justice dans le Royaume. Elles eussent ramené les maux qui furent commis (h) dans Arras au 15. siecle.

Martin del Rio assure que la grace qui fut accordée par Charles IX. à Troiseschelles, scandalisa (i) les honnêtes gens.

Voici un autre passage de Bodin: (k) *Le Roi Charles IX. estant en Poictou l'an* 1571. commanda après disner *qu'on luy amenast Troiseschelles, auquel il avoit donné sa grace pour accuser ses complices. Et confessa devant le Roy en présence de plusieurs grands Seigneurs, la façon du transport des Sorciers, des dances, des sacrifices faicts à Satan, des paillardises avec les diables en figure d'homme & de femmes: & que chacun prenoit des poudres pour faire mourir hommes, bestes & fruits. Et comme chacun s'estonnoit de ce qu'il disoit, Gaspard de Coligni lors Admiral de France qui estoit présent, dist qu'on avoit prins en Poictou peu de moys auparavant un jeune garçon, &c..... Troiseschelles alors en raconta beaucoup de semblables.*

Fautes de cet Auteur à ce sujet.

Mais pour vous donner un exemple des broüilleries de cet Auteur, il faut que je cite ces paroles: » (l) Et me souvient que Troiseschel» les Manceau, estant en la présence du Roy de » France, Henry III. fit un trait de son mes» tier qui estonna le Roy, à vray dire; car il » faisoit sortir les chainons d'une chaine d'or de » loin, & les faisoit venir dedans sa main, com» me il sembloit, & néantmoins la chaine se trou» va depuis entiere. Mais aussi tost le Roy le » fit sortir, & ne le voulut onques veoir: telle» ment qu'au lieu d'estre favory, on luy fit son » procez, & fut condamné comme sorcier par » le Prevost de l'Hostel, comme nous avons dit » cy-dessus ». On le condamna l'an 1571. selon Bodin; pourquoi donc dit-il ici que ce sorcier avoit déja fait ces prestiges sous le regne de Henri III? Ignoroit-il que ce Monarque ne commença de regner qu'en 1574? Mais de-plus n'a-t-il pas dit que Charles IX. donna audience (m) à Troiseschelles depuis l'Arrêt du Grand Prévôt de l'Hôtel? Pourquoi donc remarque-t-il qu'on l'avoit chassé avant même que le Grand Prévôt le condamnât? Il y a mille confusions semblables dans les Livres de Bodin.

N'oublions pas qu'il assure que (n) *Troiseschelles dist au Roi Charles IX. qu'il y avoit plus de trois cents mille Sorciers* en France. Mr. de Mezerai remarque que le Prêtre des Eschelles accusa douze cents personnes. *Un Auteur le rapporte ainsi*, ajoûte-t-il, (o) *je ne sçay s'il le faut croire, car ceux qui se sont une fois rempli l'imagination de ces creuses & noires fantaisies, croyent que tout est plein de Diables & de Sorciers.* Si le nombre de douze cents lui a fait faire cette reflexion, que n'eût-il

(c) » Bodin, refutat. de Jean Wier *pag. m.* 547.
(d) » Bodin, Démonomanie liv. 2. ch. 4. *pag. m.* 179. » 180.
(e) *Id. ibid. pag.* 173. 174.
(f) » Voyez le même Bodin. *ibid.* liv. 4. ch. 4. p. 422.
(g) *Id. ibid. liv. 4. ch. 1. pag.* 365. 366.
(h) » Voyez ci-dessus Chap. XXXIX. le passage de » Monstrelet.
(i) » *Rex Carolus IX. Triscalino, ut socios proderet, vitam » & libertatem permisit, non sine bonorum offensione.* Del » Rio disq. lib. 5. sect 2. pag. 701.
(k) » Bodin *ibid.* liv. 3. cap. 5. *pag.* 329. 330.
(l) *Id. ibid. cap. 3. pag.* 291. 292.
(m) » Voyez ci-dessus la citation (d) & la citation (l).
(n) *Id. ibid. liv. 4. ch. 5. pag.* 463.
(o) » Mezerai *ubi suprà.*

il pas dit sur celui de trois cent mille, & même sur celui de trente mille dont l'Auteur du journal (p) de Henri troisieme s'est contenté ? Il se fonde sur l'aveu que fit le chef des sorciers l'an 1571. Ne doutez pas qu'il ne parle de Troisefchelles,& voyez par-là les variations & les brouilleries des Ecrivains. Vous avez vû *trois cent mille* sans aucune ombre de doute, dans le dernier passage de Bodin : en voici un autre où il se réduit au tiers, non sans soupçonner que ce ne fût une hyperbole. (q) *Troisefchelles . . . . dict qu'il y avoit plus de cent mille* sorciers *en ce Royaume, peut estre faussement, & pour amoindrir son impieté ayant si belle compagnie. Quoiqu'il en soit il en desera fort grand nombre; mais on donna si bon ordre, que tous ou la plus part reschapperent, & encores qu'ils confessassent des meschancetez si execrables, que l'air en estoit infecté.*

Témoignage de Crespet & de Filesac sur la multitude des sorciers.

Un certain Crespet (r) assure que l'on défera en France sous le regne de François I. plus de cent mille sorciers. Cela est aussi peu croyable que ce que le Pere Mersenne debite (ſ) qu'il y avoit de son tems plus de 50. mille Athées dans la seule ville de Paris, & que souvent il s'en trouvoit une douzaine dans une seule maison. Pensez-vous que le Capucin Zacharie de Lizieux soit plus digne de créance, lorsqu'il décrit (t) les assemblées nocturnes, qu'il prétend que les Athées tenoient à Paris pour écouter le sermon de leur Patriarche ?

Le même Crespet (u) affirme que la connivence des Juges, & la protection secrete des Grands, étoient cause que le nombre des sorciers s'étoit augmenté d'une maniere prodigieuse, sous les successeurs de François I. Filesac Docteur de Sorbonne se plaignoit en 1609. que l'impunité des sorciers (v) en multiplioit le nombre à l'infini. Il ne les compte point par trois cent mille, ou par cent mille, mais il se sert d'un parallele qui va bien loin ; car après avoir cité deux vers de Plaute, qui signifient qu'il y a presque plus de femmes de joye, & de messagers d'amour, qu'il n'y a de mouches quand il fait extrêmement chaud, il affirme qu'il faut être fou pour nier que la multitude de ces personnes ne soit beaucoup moindre que celle des magiciens, & des sorcieres qui étoient alors dans le Christianisme. Il est bon que je vous rapporte ses propres termes: *(vv) Lepidè Plautus in Truculento, Act. 1. Scena, (x) Non omnis.*

Nam nunc lenonum & scortorum plus est ferè,
Quàm olim muscarum est cum caletur maximè.

Etiam Magos, Maleficos, Sagas, hoc tempore, in orbe Christiano, longe numero superare omnes fornices & prostibala, & officiosos istos, qui homines inter se convenas facere solent, nemo negabit nisi elleborosus existat, & nos quidem tantam colluviem miramur ac perhorrescimus.

Grand nombre de Courtisanes à Rome.

Je vous ai dit que cette comparaison va bien loin. Vous en serez convaincu, si vous ajoûtez quelque foi à ceux qui écrivent qu'en 1542. il y avoit dans la seule ville de Rome 45. mille courtisanes sur les registres du Pape Paul III. desquelles il se faisoit payer un certain tribut tous les mois, plus ou moins grand, à proportion qu'elles étoient plus ou moins achalandées (y). Un autre Auteur (z) dit que sous le Pontificat de Jules III. ces tributaires du Pape étoient dans Rome plus de 40. mille. Si cela est, il faut convenir que le monde ne va pas toûjours en empirant ; car lorsque selon l'usage qui s'observe à la fin de chaque siecle, on a fait à Rome au mois de Decembre 1700. le dénombrement des habitans, il ne s'est trouvé sur le total de cent quarante-six mille cinq cent quatre-vingt-dix ames que 532. courtisanes (a). Je me souviens de la question que vous m'avez faites là-dessus, mais je la renvoye à un autre tems.

CHAPITRE LVI.

Consideration sur ce qu'a dit le Jurisconsulte Pierre Ayrauld, qu'il n'y avoit plus que des paysans qui fussent sorciers.

Pierre Ayrauld qui a fleuri sous le regne de Henri III. observe (b) que la Secte des Magiciens ou des Sorciers subsistoit encore, mais qu'elle n'étoit plus composée de Philosophes, & de gens de condition, & qu'elle étoit devenuë le partage des paysans & des ignorans. Vous me demandez si j'ai fait quelque attention à ses paroles, quand j'ai refuté ce (c) que vous aviez oüi dire à des Esprits forts. Je vous entens, Monsieur, vous croyez que ce passage m'est contraire ; mais vous en jugerez autrement, si vous vous donnez la peine d'y regarder de plus près.

De quels Sorciers Pierre Ayrault a voulu parler.

La proposition que j'ai refutée par des faits incontestables concerne tous les tems & tous les lieux ; mais ce que dit Pierre Ayrauld ne concerne que la France sous le regne de Henri III. Il pourroit donc avoir raison, sans que mes preuves en souffrissent le moins du monde. Outre cela vous devez considerer qu'il y a une grande difference entre ceux qui sont sorciers, & ceux qui se servent des sorciers. Une infinité de personnes de qualité ou de condition ne voudroient pour rien du monde faire un pacte avec le Diable ; mais elles ne se font point un scrupule de consulter les Magiciens, soit pour apprendre l'avenir, soit pour acheter un sort qui les aide à contenter leur ambition, leur vengeance, leurs amours, leurs jalousies, &c. Or pour refuter vos Esprits forts, il me suffit que des personnes distinguées par leur naissance, ou par leur fortune,

(p) » Voyez ci-dessus Chap. XXXVIII.
(q) » Bodin, Préface de la Démonomanie *pag. 7.*
(r) » Crespet, de la haine de Satan liv. 1. disc. 2. » *apud Mart. del Rio disq. lib. 5. sect. 16 pag. m.* 803.
(ſ) » Dans son Commentaire sur la Genese imprimé » l'an 1623.
(t) Voyez le Livre intitulé *Seculi Genius Petro Firmiano Authore* pag. 181. & seq. Edit. de Paris 1663. » *in* 12.
(u) » Voyez del Rio *ibid.*
(v) *Diuturnâ impunitate furorem ali dixit Pitho Romana & Suadæ medulla, Ego & numerum insanum augeri & in immensum excrescere addiderim.* Filesacus de idololatriâ magicâ fol. 71. verso.
(vv) *Id. ibid.*
(x) » C'est-à-dire, la premiere v. 45.
(y) *Hieronymus Marius in Eusebio captivo apud Leonard. Hutterum præfat. actionis in Jacobum Gretserum de Imperatorum . . . in Sedem Apostolico-Romanam munificentia fol. D 2. verso, edit Witteb. 1613. in 4.*
(z) *Stanisl. Orichovius in libro de Lege cælibatus apud Hutterum, ibid.*
(a) » Voyez le Mercure Galant du mois de Janvier » 1701. pag. 110
(b) *Durat in hodiernum diem hæc, seu magorum, seu sortilegorum perniciosa factio, nisi quod ea non amplius Philosophorum aut honestorum Virorum sit, sed rusticorum & idiotarum, quæ res vanitati vanitatem adjecit.* Petrus Ærodius rerum judicatar. lib. 5. tit. de malef. cap. 11. edit. 2. apud del Rio ubi suprà append. lib 5. pag. 814.
(c) » Ci-dessus dans le chap. XXXVIII. à la fin, & » chap. XXXIX.

tune ou par leur habileté; recourent à la magique, sans en faire profession, & sans contracter nul engagement immédiat avec le Diable. Ce n'est pas de telles gens qu'Ayrault veut parler: il se borne à ceux qui exerçoient le métier de sorcelerie, qui avoient contre eux la prévention de tout le quartier, & qu'on poursuivoit quelquefois par les voies de la Justice. Que ce ne fussent alors que des idiots & des paysans, n'est pas une preuve contre ce que je vous ai écrit, & vous ne pourriez pas même en tirer une conséquence qui pût faire beaucoup d'impression; car on vous allégueroit la plainte des (d) démonographes que les sorciers avoient de puissans patrons, & qu'à cause de cela ils demeuroient impunis; qu'il n'y avoit que des misérables méprisez de tout le monde qui subissent le châtiment; & que c'étoit surtout pour cette espece de malfaiteurs que les loix (e) étoient semblables à une toile d'araignée. *Dat veniam corvis, vexat censura columbas (f)*. Quoiqu'il en soit, la crédulité & la curiosité pour la magie n'étoit pas alors une chose rare parmi les Grands du Royaume. Je vous l'ai prouvé (g) ailleurs, & cela fait que je ne vous alléguerai ici qu'un exemple, mais qui est d'une grande force, & du tems de Pierre Ayrauld.

Crédulité du Duc de Biron pour les sorciers.

La fortune du Duc de Biron s'éleva jusques aux nuës: personne ne brilla autant que lui à la Cour de Henri IV. La réputation de sa bravoure monta au souverain point, & il ne manquoit ni d'esprit, ni (h) d'érudition. Je pourrois vous dire qu'il consulta les devins les plus fameux, un (i) la Brosse, & un Cesar (k) *tenu à Paris pour Magicien*; mais je ne veux insister que sur un fait plus positif. Il déclara à ses Juges que la Fin, son accusateur, (l) *l'avoit tellement ensorcelé par des eaux enchantées, & par des images parlantes, qu'il se voyoit contrainct de se sousmettre à toutes ses volontez: Qu'il ne luy parloit qu'en secret en mots incogneus.... luy (m) mordant l'oreille gauche.* Il persista dans cette plainte depuis qu'il eût été condamné. Quel jugement, s'écrioit-il, (n) » sur le tesmoignage du » plus meschant, du plus exécrable homme du » monde, qui ne s'approchoit de moy sans en» chantement, ne s'en esloignoit qu'il ne m'eust » enchanté, me mordoit l'oreille, me faisant boi» re des eaux fanatiques, m'appellant son Roy; » son Prince, son Seigneur? Il ne dira pas qu'il » ne m'ait fait voir une image de cire parlante, » & qui disoit ces deux mots Latins, Tu mour» ras meschant Roi. S'il a eu le pouvoir sur un » corps inanimé, que n'a-il pû faire sur moi du» quel il tyrannisoit par sa magie les volontez, » & en faisoit ce qu'il vouloit? » L'Historien ajoûte que *la Fin dit qu'il ne sçavoit ce que c'estoit de ceste image*; mais Biron qui se voyant déja condanné protesta (o) *par le Dieu vivant & par sa part de paradis* que cela étoit véritable, mérite beaucoup plus de foi que son délateur. C'étoit un grand scélérat (p) que ce délateur; & ce ne fut point par un bon motif qu'il révéla le complot infâme dont il avoit été le principal instrument, & sans doute il employa les arts magiques, soit qu'il en fût prévenu lui-même, soit qu'il voulût abuser de l'esprit crédule du Duc de Biron.

Savez-vous bien qu'encore aujourd'hui les Grands, les personnes qui font figure, vont plus souvent chez les devins que les bourgeois. Si nous avions les registres de la Voisin, nous aurions de bonnes preuves de tout cela. Chacun fait cent contes sur les consultations des devins, & en peut lire dans des Histoires imprimées. Vous en trouverez un fort remarquable dans les Mémoires (q) du Sieur de Pontis.

Superstition des soldats qui croyent se rendre invulnerables par le moyen d'une hostie.

Je ne vous niera point qu'il n'y ait des superstions magiques qui sont infiniment plus communes parmi les petites gens que parmi les nobles. En voici un exemple. Très-peu d'Officiers sont assez simples pour croire qu'en portant sur eux quelque billet enchanté, ils éviteront tous les périls de la guerre; mais il y a beaucoup de soldats qui ont de telles imaginations. Mr. Masius, Professeur en Théologie à Coppenhagen, publia une (r) Dissertation l'an 1694. au sujet d'une profanation qui avoit été commise depuis peu. Un soldat Lutherien qui communioit, avoit tiré de sa bouche l'hostie consacrée, & l'avoit envelopée dans son mouchoir (s) afin de la faire servir à des usages magiques. On lui avoit fait accroire qu'elle le feroit aimer, qu'elle lui rendroit impénetrable la peau, &c. Un remors de conscience l'obligea bien-tôt à confesser cette action, & à nommer le soldat qui la lui avoit conseillée. On les mit tous deux en prison. Mr. Masius observe qu'on n'avoit point encore vû de semblables choses en Dannemarc, (t) mais qu'elles sont très-ordinaires en d'autres pays. Il cite un Théologien Allemand de la Confession d'Ausbourg, qui assure (u) que parmi les gens de guerre il n'y a presque rien de plus commun que de tirer de sa bouche secretement le pain de l'Eucharistie, & de l'enchasser dans une incision que l'on se fait à une certaine partie du corps. On se persuade que par-là l'on devient invulnerable.

CHA-

(d) » Voyez les passages de Bodin & de Crespet, & » de Filesac dans le Chapitre précédent.

(e) *Zaleucus Locrensium Legislator leges ajebat aranearum telis similes esse. Nam si musca aut culex inciderit, retinetur; si vero vespa, aut apes, disrupta tela avolant: ita se res habet etiam in legibus.* Stob Serm. 43. fol. m. 167. verso.

(f) *Juven. Sat. 2. v. 63.*

(g) » Ci-dessus Chap. XXXVIII.

(h) » Voyez les Entretiens de Balzac n. 4. vers la fin » *pag. m.* 73.

(i) » Cayet, Chronol. Septenaire fol. 319. *verso.*

(k) *Id. fol.* 320. *verso.*

(l) » Matthieu Hist. de Henri IV. liv. 5. *pag. m.* 316.

(m) » Cayet *ibid. fol.* 304. rapporte la chose autre» ment: il ne parloit jamais à moi, disoit Biron, qu'au » préalable il ne m'est baisé à l'œil gauche. Mr. de Thou » *lib.* 128. *pag.* 980. 982. s'accorde a cela.

(n) » Matthieu *ibid.* pag. 345.

(o) Cayet *ubi suprà fol.* 311.

(p) » Voyez d'Aubigné au 3. Tom. de son Histoire liv. » 5. ch. 6. & 14. pag. 644. 645. 677.

(q) » Au Tom. 1. pag. 31. & suiv. édit. d'Amsterdam » 1694.

(r) Intitulée *Discursus Theologicus de profanatione hostiæ consecratæ.*

(s) *Non alio consilio quam ut isto Symbolo, ad* Philtrum, incantationes, feriendi certitudinem, cutis indurationem, aliasque diabolicas artes abuteretur. *Masius in Præf.*

(t) *Idem, pag.* 110. 111.

(u) *Hoc abusu apud Martios pullos vix quicquam frequentius est, quando consecrata & ori jam immissa hostia, inde denuò clam extrahitur, vulneri, in certâ corporis parte facto adaptatur & quasi inoculatur, ac confidenter creditur, quemlibet hoc φυλακτηρίῳ munitum tàm à plumbi quàm ferri penetratione deinceps fore immunem, imò evasurum esse prorsus invulnerabilem.* Osiander, Theol. casuali de cœna Domini cap. 4. pag. 565. apud Masium ibid. pag. 111.

CHAPITRE LVII.

Plaisanteries sur ce que l'on dit ordinairement qu'il n'y a que de vieilles femmes qui soient sorcieres.

S'il n'y a que les vieilles femmes qui soient sorcieres.

JE comprens, Monsieur, par votre derniere Lettre, que vous vous êtes trouvé depuis peu avec quelques goguenards, qui ont plaisanté sur ce qu'on remarque que toutes les sorcieres sont pauvres, vieilles & (*a*) laides. On a prétendu, disoient-ils, que l'amour des belles femmes fut le premier péché des Anges, (*b*) ou qu'ayant été chassez du Ciel pour un autre crime, ils purent voir sur la terre les belles femmes, souhaiter ardemment de devenir leurs maris; (*c*) qu'ils choisirent chacun la sienne; qu'ils en eurent des enfans, & qu'ils enseignerent beaucoup de choses, & en particulier (*d*) la magie. Tel étoit avant le déluge le goût des Démons, ils n'en vouloient qu'aux belles: ils sont devenus moins délicats avec le tems, & les voilà enfin dans une autre extrémité, ils n'en veulent qu'à la laideur de la vieillesse. Ce n'est plus qu'avec des vieilles qu'ils se marient, s'il est permis de se servir de ce mot dans le commerce charnel qu'ils ont avec les sorcieres, & qui commence régulierement après le premier hommage qu'elles rendent au Président du Sabat, & se continuë ensuite toutes les fois qu'elles retournent à cette assemblée, *non aliter hac sacra constant*, sans compter les extraordinaires (*e*). On n'oublia pas de dire que vû la figure qu'ils prennent & l'hommage qu'ils exigent, les plus laides bouches seroient encore trop belles, *similes habent labra lactucas*, ajouta-t-on proverbialement. (*f*) *Estava en medio de este campo*, c'est ainsi qu'un Espagnol à décrit la cérémonie de l'initiation, *un throno muy alto edificato con gran sumptuosidad, y en medio del un cabron muy grande y feo, y venida cierta hora de la noche todos fueron a hazer su reverencia al cabron, y subiendo pro unas gradas del throno cada un llegava porsi, y le besavan* (*g*) *en la parte mas suzia que tenia*. On peut voir une description encore plus longue dans (*h*) Florimond de Remond, & dans la *Pneumalogie* de Sebastien Michaëlis (*i*).

Autorité de Bodin contraire à cela.

Il ne fut pas nécessaire que vous représentassiez à ces goguenards, que s'ils avoient fait quelque attention à toutes les particularitez que Bodin a racontées, ils auroient vû que le Démon n'a pas le goût aussi dépravé qu'ils le prétendent. Ils vous prévinrent là-dessus, & continuant à plaisanter sans se mettre en peine de leur contradiction, ils assurerent qu'il va quelquefois jusques au rafinement, & que pour se dédommager il a des tendrons choisis entre les plus jeunes. Ce n'est pas qu'il ne se conforme aux loix Romaines touchant l'âge de puberté; il n'anticipe point sur l'âge nubile qu'elles ont prescrit; mais aussi voilà tout le terme de son attente, il n'y a plus de délai après cela. Ils le prouverent par ces paroles de Bodin. » (*k*) Combien que les peres » & meres Sorciers consacrent, & dédient leurs » enfans aux Diables: les uns, si tost qu'ils sont » sortis: les autres devant qu'estre sortis du ven» tre de la mere, si est-ce que jai monstré cy» devant, que les Diables ne font point de pac» tion expresse avec les enfans, qui leur sont » vouëz, s'ils n'ont atteint l'âge de puberté, » comme j'ay appris par les interrogatoires de » Jeanne Harvilier, qui déposa que sa mere, qui » l'avoit dédiée à Satan si tost qu'elle fut née, » ne la maria point avec Satan, ny Satan ne de» manda point sa copulation, & renonciation à » Dieu, & à toute Religion, qu'elle n'eust at» teinct l'aage de douze ans. Et en cas sembla» ble Magdelene de la Croix, Abbesse des Mo» niales de Cordoüe en Espaigne, confessa que » Satan n'eust point copulation, ny cognoissan» ce d'elle, qu'elle n'eût douze ans.

Si les vieilles femmes sont sensibles aux plaisirs du Sabat.

Vous leur proposâtes un raisonnement qui auroit dû les faire rentrer dans le sérieux; mais qui au contraire leur donna un nouveau sujet de plaisanter. S'il n'y avoit que de vieilles femmes qui fussent sorcieres, leur dites-vous, tout ce que l'on conte du Sabat auroit bien la mine d'être une fable; car on assure d'un côté que le Demon donne très-souvent (*l*) ce spectacle, afin de mieux engager les femmes à son service, & de l'autre qu'elles sont fort assiduës (*m*) à ces assemblées, & qu'elles s'y plaisent infiniment. Or en quoi consistent les attraits que le Démon leur présente? N'est-ce pas dans la pompe d'un beau bal, & plus encore dans les caresses des incubes? La musique, la danse, la collation y sont suivies du dernier acte que les amans ont pour but. Mais en conscience sont-ce des attraits pour des vieilles femmes? Ces Messieurs comprirent sans doute la force de votre objection. Mais ils affecterent de la mépriser, afin d'avoir lieu de dire que c'est principalement pour les vieilles femmes que les attraits du Sabat doivent avoir de la vertu; que comme elles sont le rebut des habitans de la terre, elles se voyent réduites à se faire des chalans dans les enfers; que tout leur est bon en ce tems-là; que c'est la saison de s'écrier, (*n*)

Flectere si nequeo superos, Acheronta movebo;

Que le feu de l'amour ne s'éteint point comme la jeunesse, qu'il résiste aux injures des années, & qu'à l'exemple de la chaleur de l'air qui étant chassée de sa place par la qualité contraire, se retire & se renforce dans les lieux souterrains, il se concentre en se retirant des extrémitez, & y réunit toute sa vigueur; que l'antipéristase fait alors des siennes; qu'elle arrête les progrez de la vieillesse sur les bords de ce réduit, & qu'elle y maintient la jeunesse à l'abri de toute insulte; que c'est

(*a*) » Voyez Bodin au chap. 3. du livre 3. de la Dé» monomanie pag. 290.

(*b*) » Voyez Cornelius à Lapide sur le 2. verset du ch. » 6. de la Genese.

(*c*) » Voyez le 1. livre de la Prophétie d'Enoch (de la» quelle Syncellus a rapporté des Fragmens) *apud Scali» ger. not. in Græca Eusebii pag.* 404.

(*d*) Φαρμακείας, ἐπαοιδίας, σοφίας καὶ ἐπαοιδῶν λυτήρια. *Veneficia, incantationes, artes magorum & incantationum remedia.* ibid. *Voyez Marsham Chron. can. pag. m.* 142.

(*e*) » Voyez Bodin au chap. 4. & 7. du 2. livre de la » Démonomanie, & Antonio de Torquemada *ubi infrà » pag.* 297.

(*f*) *Torquemada. Jardin de flores curiosas, colloquio tercero pag.* 294. *edit. d'Anvers* 1575. *in* 12.

(*g*) Voyez ci-dessus Chap. LV. citation (*c*).

(*h*) » Au Traité de l'Antichrist ch. 7. n. 5. *fol. m.* 40.

(*i*) » Voyez Martin del Rio *disq. lib.* 5. *sect.* 16. *pag.* » 778. 779.

(*k*) » Bodin, Demonomanie liv. 4. ch. dernier. *pag.* » *m.* 465. Voyez aussi liv. 2. ch. 7. pag. 233. 234. & la » Préface au commencement.

(*l*) » Une fois chaque semaine pour le moins. Voyez » Frommann. *de Fascinat. in appendice pag.* 1062.

(*m*) *Frommann. ibid.*

(*n*) *Virgil. Æneid. lib.* 7. *v.* 312.

c'est-là une zone (o) torride dans le petit monde; que le froid n'y peut jamais pénetrer, non-plus que celui des poles ne se peut jamais étendre jusqu'à l'Equateur de la terre; que la nature fait là dans les corps vivans ce qu'elle fait dans quelques montagnes, dont les cavernes sont pleines de feu, & les sommets tout couverts de neige; que la bonne intelligence qu'elle établit entre le feu & la neige les engage à (p) *une telle fidelité, que ni la neige n'esteint le feu, ni le feu ne fait fondre la neige*, scit nivibus servare fidem.

Ils dirent cent autres choses sur le même ton, comme je l'apprens par le narré qu'il vous a plû de m'en écrire. Je vous renvoie un abregé de tous leurs discours, puisque vous souhaitez de leur montrer ce que j'en juge. Je suis sûr que s'ils ne sont pas contens de ce que je n'approuve point leurs plaisanteries, ils demeureront pour le moins d'accord que je les ai abregées sans les énerver.

Passage d'un Auteur sur ce sujet.

Mais savez-vous bien, Monsieur, qu'un Professeur grave & docte a répondu fort sérieusement à l'objection que vous avez proposée. Il est vrai qu'il n'avouë point le fait simplement & absolument; car il dit qu'il se trouve des (q) sorcieres de tout âge, & qu'il y en a beaucoup qui sont très-jeunes, ou au milieu de leur cours. Effectivement on conte qu'il y a de jeunes filles qui vont au Sabat avec leurs meres. Mais il soutient que sous prétexte que les sorcieres seroient fort âgées, on n'auroit point lieu de prétendre qu'elles seroient insensibles aux caresses des incubes. L'âge, dit-il, ne refrene pas toûjours ce feu-là, non pas même dans les honnêtes femmes qui achetent quelquefois à un très-grand prix le mariage d'un jeune homme. A plus forte raison faut-il juger que ces impudentes, & ces impies qui se donnent au démon, sont sujetes à l'incontinence jusqu'à la vieillesse. Je vous citerai ses paroles en Latin, car je ne pourrois vous les alléguer en François, non pas même avec préface d'honneur. (r) *Quod ad ipsas attinet striges, sunt illæ admodum libidinosæ, ut quæ se Diabolo hanc etiam ob causam facilius permittant. Quæ tales non sunt, non æquè promptè in hæc pacta veniunt. Equidem impias, adaces, impudentes, salaces, prorsus esse oportet, quæ tantum tamque horrendum facinus audent........ Nec excusat, quod stupidas & effœtas annis vocas. Falsum quippe est, vetulas solum irretiri. Vidi ego plurimas, at tam anum nullam vidi. Qui negat omnis ætatis in hoc fœdus recipi, etiam bis duo quatuor facere inficiari audebit. Deinde quis non novit, plurimas anus vehementius junioribus quibusdam prurire? Quam multas alioqui honestas anus viduas, hanc ob causam cernimus adolescentibus & juvenibus robustis nubere, adeoque connubia hæc multo ære emere? Hinc proverbio apud nostros factus est locus, vetulas capras libentius lingere sales juvenculis. Si quotidie talia fieri ab his conspicimus, quæ longè absunt ab illarum audaciâ, scelere, ac furore, quæque palàm nec impia sunt nec mala, quis dubitet illas immodestius, majoreque ardore ad impuritatem sine rationis fræno, aut infamia metu, brutorum instar ferri?*

(o) *Quinque tenent cœlum zonæ, quarum una corusco Semper sole rubens & torrida semper ab igni.* Id. Georg. lib. 1. v. 233.

(p) „ Voyez les Entretiens de Balzac n. 5. ch. 1. *page* „ m. 77.

(q) *Non solæ anus..... his malis irretiuntur, sed juvencula quoque & integra ætate plurimæ.* Tho. Erastus de Lamiis pag. 20.

CHAPITRE LVIII.

Eclaircissement sur ce qui a été dit ci (a) dessus de l'école de magie de Norcia.

En examinant les paroles de Cicogna que je vous ai alleguées, vous vous êtes souvenu de quelques Romans qui ont parlé de la Sibylle ou de la Fée de Norcia, & vous êtes en peine de savoir s'ils ont donné lieu à la tradition touchant l'école de magie de Norcia, ou si cette tradition les a fait naître. Vous me consultez là-dessus, & je vous répons qu'il me semble que la tradition a précedé le Roman.

Avanture d'Antoine de la Sale de la Caverne de la Fée Norcia.

Un certain Antoine de la Sale, Secretaire de René Roi de Sicile, raconte dans son Livre intitulé (b) *la Salade*, qu'il eut la curiosité de voir ce que c'étoit que (c) *ceste Fée ou Sibylle qu'on a feint tenir le Berland es Montaignes de* Norcia, *en la contrée des Sabins, auprès du Duché d'Espolette...... Il monta en deux jours jusqu'au hault de la montaigne*, il passa avec deux autres personnes jusques à un petit lac, & il descendit dans une caverne, & s'avança *par trente ou quarante marches taillées au roc jusques à une petite chambre, à l'un des coings* de laquelle il *y avoit un autre pareil escallier descendant plus bas, où ils n'oserent s'avanturer pour le grand vent qui en sortoit, & le bruict que faisoient les eaux dedans ces concavitez de rochers d'un fort estrange tintamarre, si que leur plus beau fut de s'en retorner le chemin qu'ils estoient allez.* J'ai suprimé le détail de ses descriptions.

Le Roman Italien de Guerin Mesquin assure que ce héros » (d) se hazarda de passer outre je » ne sçay combien de centaines de marches, » tousjours en bas, jusqu'à un petit torrent fort » impétueux, qu'il passa sur une planche molle » & obéïssante comme un sac de laine, comme » il luy sembloit, & l'ayant considerée de plus » prez, quand il fut oulte, à la lumiere qu'il » portoit il trouva que c'estoit un énorme & hi» deux serpent, lequel luy dit en voix humaine » qu'il s'appelloit *Macho*, & avoit ainsi esté » transformé, pour s'être trop curieusement entre» mis de rechercher les secrets de ceste Fée. Toute» fois il ne laissa de passer avant jusqu'à une porte » de bronze, où ayant heurté par trois fois, trois » belles jeunes Damoiselles luy vindrent ouvrir & » le recevoir, qui le menerent en un vergier où » il y avoit plusieurs aultres de leurs compai» gnes, lesquelles se leverent toutes au devant de » luy, fors une seule qui sembloit bien estre leur » dame & maitresse, d'une souveraine beaulté, » & parée somptueusement, assise dans un très» riche faudesteul soubs un grand dez tout de » drap d'or...... Elle le receut fort amou» reusement » & après un magnifique souper, elle *le mena coucher elle-mesme en une* très-belle chambre, *où l'ayant importuné de la cognoistre charnellement, il en fit refus, suyvant l'admonestement que luy en avoient donné les hermites, & la requit de luy déclarer qui estoient son pere & sa mere, dont elle*

(r) *Id. ibid. page* 113.

(a) „ Chap. XXXVII. à la fin.

(b) „ La Croix du Maine page 11. dit qu'il fut impri„ mé à Paris par Michel le Noir l'an 1521.

(c) „ Vinegere sur le Protesilaus de Philostrate folio „ 211. tome 2. édit. *in* 4.

(d) Vigenere *ibid.*

le lui en traça quelque ombrage: & le planta là comme toute indignée de son refus. (e) Elle lui donna le divertissement de la chasse : *ainsi passerent deux ou trois jours, elle tousiours le pressant de plus en plus de luy accomplir son vouloir, & luy s'en défendant du mieux qu'il pouvoit, jusques au vendredy au soir, qu'à soleil couchant il apperceut toute ceste compagnie changer à un instant de visage, & de leur beau accoustumé teint vermeil, devenir pasles & livides comme un trespassé de huict jours, qui se disparurent de luy. La nuict ensuivant il oit force plainte & lamantations effroyables. Puis le lendemain à l'aube du jour elles prinrent diverses formes, les unes de serpents & couleuvres, les autres de lezards & scorpions, crocodilles, & autres semblables vermines, où elles demeurerent tout le long du jour, demenans un très-laid & hideux service, jusques au soir qu'elles reprindrent leur accoustumée semblance. La fin fut que n'ayant voulu obtempérer aux lascifs, & lubriques désirs de ceste Fee, il fut honteusement chassé dehors par les espaulles, & s'en retorna le chemin qu'il estoit venu.*

Particularitez que Crespet rapporte de cette Fee.

Vous allez lire des choses qui n'ont pas été debitées comme un Roman, mais comme tirées (f) des registres de la Justice. Crespet (g) raconte qu'un magicien ayant été pris à Mante, avec les Livres qu'il avoit dessein de consacrer aux Sibylles qui président à la magie, fut amené à Paris, & confessa devant les Juges que l'un de ses camarades, nommé Scot, magicien fameux, avoit été voir la (h) Sibylle qui demeure dans la caverne de Norcia, qu'elle est de petite taille, qu'elle se tint assise sur une petite chaise, qu'elle a les cheveux pendans, qu'elle lui donna un Livre consacré, & un démon enchassé dans une bague, & qu'elle l'assura que par la vertu de ce livre & de cette bague, il se pourroit transporter où il voudroit, pourvû qu'il n'eût pas le vent contraire. Le magicien ajouta que le Pape fait mettre des gardes autour de la caverne, pour empêcher que personne n'aille consulter la Sibylle, & qu'il n'y a personne qui puisse avoir accès auprès d'elle, hormis les magiciens qui se rendent invisibles; que jamais ni un magicien, ni un autre homme ne lui parlent que tous les lieux d'alentour ne soient ébranlez par des tempêtes & par des tonnerres horribles. L'Auteur dont je prens ceci allegue Palingenius, qui témoigne qu'il s'éleve ordinairement une tempête qui ruine les vignes, ou les moissons, quand les magiciens s'enrôlent, ou qu'ils consacrent un Livre, ou qu'ils s'emparent de quelque thrésor caché.

Hos (i) ventos vel dii aërei, vel sidera mittunt.
Sæpe etenim quum thesauros tellure latentes
Vult auferre magus, vel consecrare libellum,
Vel magico ritu quicquam sibi subdere (k) divûm.
Audivi exortum ventum, vidi amque procellam,
Aut sata stravisse, aut hærentes vitibus uvas.

Curiosité d'Enée Silvius à cet égard.

Il y a dans les Lettres d'Enée Silvius (l) Piccolomini une chose qui sera plus décisive pour le fond de votre question. Il étoit encore bien loin de la dignité papale, lorsqu'un fameux Astronome, Medecin du Duc de Saxe, lui envoya un Exprès, pour lui demander ce que c'étoit qu'une montagne de Vénus en Italie. Le messager ne chercha point de détour, il déclara que l'on enseignoit sur cette montagne les arts magiques, pour lesquels son maître avoit une grande avidité. Silvius répondoit qu'il connoissoit proche des montagnes de la Ligurie le Port de Vénus, & en Sicile une montagne consacrée à Vénus; mais qu'il n'avoit pas ouï dire que l'on enseignât la magie dans aucun de ces lieux-là. En méditant là-dessus il se ressouvint qu'il y a un lac proche de la ville de Norcia, à l'endroit où une montagne forme une grande caverne, & qu'il avoit ouï dire (m) qu'il y avoit là des Sorcieres & des Démons, & des Fantômes nocturnes; & que ceux qui ont assez de hardiesse y voyent des esprits, & leur parlent, & apprennent la magie. Je n'ai point vû cela, ajoûte-t-il, (n) ni ne m'en suis soucié; car il vaut mieux ignorer les choses qu'on ne peut apprendre sans crime; mais le Jurisconsulte Savin m'a assuré que c'est un fait véritable, & m'a nommé & décrit le lieu. Ce détail s'étoit échapé de sa mémoire: c'estpourquoi il prie son frere, en cas que Savin soit encore en vie, de lui présenter le messager du Médecin du Duc de Saxe, & de le lui bien recommander; & il déclare qu'il recevra un très-grand plaisir du service que son frere & ce Savin lui voudront rendre en cela, vû que ce Saxon étoit un homme puissant & riche. Vous serez surpris d'une telle recommandation: & c'est sans doute une chose bien remarquable qu'Enée Silvius, qui n'ignoroit pas le crime d'une pareille curiosité, s'applique si sérieusement à la satisfaire. Mais laissons cet incident, attachons-nous à la conséquence que votre question exige.

Je dis, Monsieur, qu'il paroît évidemment par cette Lettre, que la tradition avoit précedé le Roman. Ne m'objectez pas qu'Enée Silvius & Antoine de la Sale ont été (o) contemporains, car cela ne fait aucun préjudice à ma prétention.

Ce que Léandre Alberti dit de cette Sibylle.

Je vous conseille de lire ce que Léandre Alberti a rapporté touchant cette prétenduë Sibylle de Norcia. Il parle du lac & de la caverne comme de deux lieux distincts, par rapport même aux desseins des consultans. La caverne est pour la Sibylle: le lac est le lieu où l'on jettoit les écrits magiques que l'on consacroit aux Demons. La Sibylle & tous ceux qui habitoient son Royaume, prenoient chaque nuit la figure de serpent, & il faloit que tous ceux qui vouloient entrer dans la caverne, eussent affaire avec quelqu'un de ces serpens. C'étoit leur début, & leur initiation, c'est ainsi que l'on payoit le droit d'entrée (p), *la notte tanto i mascoli, quanto le femine, deventano spaventose serpi, insieme con la Sibilla, & che tutti quelli che desiderano entrarci, gli bisogna primieramente pigliare lascivi piaceri con le dette stomacose serpi.* La réputation de ces lieux attira beaucoup d'Etrangers, dont les uns n'ayant rien vû ni ouï de tout ce qu'on leur avoit fait accroire,

(e) *Id. ibid. folio* 212.

(f) *Ex actis judiciariis.* Del Rio disq. mag. lib. 2. quest. 29. sect. 2. page m 282.

(g) *Crespet. de odio Satanæ disc. 6. apud del Rio ibid.* „ Voyez aussi e même del Rio *ibid. quest.* 4. *page* 101.

(h) *Convenisse Sibyllam illam nobilem quam in specu Nursino Itali ferunt habitare.* Ibid.

(i) „ Palingen. lib. 11. (& non pas *lib.* 2. comme dit „ del Rio page 283.) *pag. m.* 316.

(k) „ Il semble par quelques passages du 8. livre de Palingenius pag. 200. 201. & du 10. pag. 286. qu'il croyoit „ que la magie avoit du pouvoir sur les bons Anges. Martin del Rio *ibid. & pag.* 97. le maltraite là-dessus.

(l) „ Il a été Pape sous le nom de Pie II.

(m) *Illic meminit audisse me striges esse & dæmones ac nocturnas umbras ubi qui audaces animo sunt spiritus vident alloquunturque & artes ediscunt magicas.* Æneas Silvius epist. 46.

(n) *Hæc non vidi nec vidisse curavi: nam quod peccato discitur melius est ignorasse.* Id. ibid.

(o) Ils ont vécu au 15. siecle.

(p) *Léandre Alberti descritt. di tutta Italia fol. m.* 278.

re, se vanteront néanmoins d'un heureux voyage, afin que l'inutilité de leur peine & de leurs dépenses ne les exposât à la moquerie; les autres (q) eurent assez de bonne foi pour avoüer que l'observation exacte de tout ce que le grimoire prescrit, leur avoit été inutile. Les habitans du pays ayant remarqué ce concours de magiciens qui grimpoient sur les montagnes les plus escarpées, firent fermer la grotte, & mettre des gardes autour du lac. Léandre Alberti a remarqué avec raison que tout ce qu'on conte & de la Sibylle, & des Démons de ce lac, est fabuleux, & il ne sauroit se persuader que cette tradition soit fort ancienne, puisque ni Strabon, ni Pline, n'ont remarqué qu'il y eût en ces lieux-là aucun Oracle. Je ne vous ai indiqué qu'une partie de ce qu'il a dit; allez voir vous-même le reste dans l'original (r).

CHAPITRE LIX.

Si le Duc d'Albe a fait un Livre contre le Pape.

VOus voudriez que je vous tirasse du doute où vous êtes, si le du Duc d'Albe a fait un Livre contre le Pape. Je vous répondrai quelque chose; mais vous serez aussi incertain après cela qu'auparavant.

D'un Livre de Léonhart Waramund, & de la réponse que Don Gonsales Ponce de Leon y a faite.

Un certain Léonhart Waramund publia un Livre pour les droits de Gebhard Truchses, Archevêque de Cologne, qui vouloit retenir sa dignité conjointement avec une Demoiselle qu'il avoit épousée. Les Protestans tâcherent de le maintenir, mais ils ne purent en venir à bout, & il fut contraint de se réfugier en Hollande avec sa femme l'an 1584. (a). Son Apologiste exposa entre autres choses, qu'il y a eu de pieux Monarques qui se sont opposez au Pape. Il cite les Empereurs Frederic II. & Loüis de Baviere, le Roi de France Philippe le Bel, le Roi d'Angleterre Henri VIII. & il finit par Henri II. Roi de France, auquel il associe le Duc d'Albe, qui, assure-t-il, (b) a composé en Espagnol un Livre élegant, où l'autorité Papale est bernée tout comme si ce Seigneur avoit été le disciple des Protestans d'Allemagne, ou des Huguenots de France. Un Espagnol qui étoit à Rome y publia une réponse au Livre de Waramund l'an 1585. dans laquelle il nie que le Duc d'Albe ait jamais écrit contre le Pape. Il dit que c'est le propre des Hérétiques de se masquer sous de grands noms, pour semer leurs pernicieuses doctrines. Il allegue sur ce sujet le témoignage de Jean Maxentius, Evêque de Constantinople, & celui de Clement Romain. Il cite Saint Irenée, Saint Epiphane, & l'Empereur Charlemagne, & il prouve sa proposition par des exemples modernes; car il prétend qu'Oecolampade, Carlostad, Calvin, Bullinger, Bucer, ont publié sous des noms très-respectables dans l'Eglise quelques écrits de leur façon. Le dernier exemple qu'il allegue est celui de Waramund, qui tâche, dit-il de cacher un Calviniste sous le nom du Duc d'Albe. (c) *Nunc autem impudentissimus nugator Calvinistam quempiam aut Hugenottam contrà Apostolicam Sedem rabidum, Ducis Albani nomine, simulare contendit.* Cet Auteur Espagnol étoit de Seville, & s'appelloit Don Gonsales Ponce de Léon.

Je ne doute nullement que le Livre dont Waramund a parlé n'existe; mais je ne puis pas vous être garand que le Duc d'Albe en soit l'Auteur. Je croi que pendant la guerre qu'il fit au (d) Pape Paul IV. grand ennemi du Roi d'Espagne, il publia quelque (e) manifeste où la Cour de Rome d'alors, & toute la famille des Carafes étoient maltraitées, & c'est peut-être de ce manifeste que l'apologiste de Gebhard Truchses a voulu parler. Mais peut-être aussi qu'à l'occasion de ce manifeste, il se trouva quelque Protestant qui fit un écrit contre le Pape & qui l'imputa au Duc d'Albe. Cette espece de supposition étoit fort commune en ce tems-là, & n'est point devenuë rare dans la suite.

Respect du Duc d'Albe pour le Pape.

Je suis persuadé que si ce Duc fit un manifeste, il se garda bien de dire qu'il avoit ordre du Roi d'Espagne d'attaquer l'autorité de Paul IV. consideré entant que Pape. Il employa sans doute la distinction que l'on voit dans une Lettre qu'il écrivit au Cardinal de Tolede. Il lui protesta « (f) qu'ils n'en vouloient nullement à Rome, qu'il auroit déja pû prendre plusieurs fois, s'il l'avoit crû devoir faire, ni à la Sainte Eglise pour laquelle il avoit une profonde vénération: Qu'il ne cherchoit. . . . . nullement à faire le moindre mal au Saint Pere: Qu'il étoit tout prêt à luy baiser les pieds, & à luy rendre ses humbles respects, pourvû qu'il cessât d'être partial; mais que si Sa Sainteté ne changeoit de conduite, il se verroit obligé de se servir des armes pour vanger les insultes faites à son Maître: Qu'il fait la guerre à Paul Quatre, non comme au Vicaire de JESUS-CHRIST en terre, mais comme à l'Ennemi juré du Roy Catholique, & qu'il se serviroit des moyens les plus dures pour le forcer à se rendre digne du titre de Sainteté, que luy donnent les Fideles. Qu'au reste, il auroit soin de ne rien faire qui pût être désavantageux à la Religion, & d'éviter tout ce qui pourroit donner atteinte à la gloire de ses ayeux, & à la sienne en particulier. »

Voilà ce qu'on trouve dans la vie du Duc d'Albe imprimée en Latin à Salamanque l'an *1669.* & en François à Paris l'an *1699.* Si vous ne l'avez pas luë, je vous conseille de la lire.

CHA-

(q) C'étoit des Allemans doctes. *Tedeschi huomini dotti, & pratici.* Leandro Alberti ibid. verso.

(r) « Ceux qui auront la Version Latine de cet Ouvrage de Léandre Alberti, n'auront qu'à y consulter la page 421. & 422.

(a) « Voyez Calvisius *ad ann.* 1584. & Mezerai abregé Chronol. Tom. 5. *pag. m.* 275

(b) *Extat linguâ Hispanicâ libellus elegans à Ferdinando Toletano Duce Albano scriptus, quo Pontificiam auctoritatem non secus exagitat, quam si à Protestantibus (ut vulgò vocantur) Germaniæ, aut ab Hugonottis Galliæ didicisset.* Leon. Waramundus apud Gonsalum Ponce de Leon pag. *66.*

(c) *Gonsalus Ponce de Leon respons. ad librum Leonharti Waramundi cap. 8. pag. 78.*

(d) « L'an 1556. & suiv.

(e) « Conferez ceci avec la Préface du 2. Tom. de cet Ouvrage ci N°. VI.

(f) « Histoire du Duc d'Albe liv. 4. ch. 16. pag. *369.* « *370.* édit. de Paris *1699.*

CHAPITRE LX.

Si Gebhard Truchses pouvoit justement prétendre à la possession de l'Archevêché de Cologne, depuis qu'il se fut marié.

JE vous l'avois bien dit, que ma réponse à votre question sur le Livre attribué au Duc d'Albe, ne vous contenteroit pas. Je vous louë de l'ingénuité avec laquelle vous me déclarez que j'ai trompé votre attente. J'espere de répondre une peu mieux à votre nouvelle question. Ce que je vous ai écrit incidemment de Gebhard Truchses, vous oblige à me demander s'il pouvoit avec justice recourir aux armes, pour se conserver le poste d'Electeur & d'Archevêque de Cologne, depuis qu'il se fut marié. Je vous réponds, sauf meilleur avis, qu'il me semble qu'il ne le pouvoit: mais afin que ma réponse soit raisonnée, il faut que je vous expose d'abord le précis de sa conduite.

Intrigue de l'Archevêque de Cologne avec Agnès de Mansfeld.

L'Archevêché de Cologne devint vaquant par la démission volontaire (*a*) de Salentin, Comte d'Isenbourg le 13. de Septembre 1577. Ce Comte avoit été Electeur & Archevêque de Cologne pendant dix ans, & avoit tenu une conduite qui l'avoit couvert de gloire. Il n'abdiqua qu'afin de se marier, se voyant le seul mâle qui restât de sa maison, & il se maria bien-tôt après avec une fille du Comte d'Aremberg. Les Chanoines de Cologne mirent à sa place Gebhard Truchses (*b*) fils d'un frere du Cardinal d'Ausbourg (*c*). Il étoit de la famille (*d*) des Barons de Walbourg (*e*) dans la Suabe. Il fut en 1579. l'un des Commissaires de l'Empereur à l'Assemblée de Cologne pour la pacification des troubles du Pays-bas, (*f*) & ce fut lui qui proposa que pour attirer la bénédiction de Dieu sur les conférences, on fit une procession solemnelle. Elle se fit avec tout l'éclat imaginable, une infinité de personnes y accoururent de toutes part. Agnès de Mansfeld Chanoinesse de Girresheim fut de ce nombre (*g*). On dit qu'un (*h*) magicien très-fameux, qui divertissoit (*i*) quelquefois par ses prestiges Gebhard Truchses, lui promit de lui faire voir dans un miroir une belle fille qui étoit venuë à Cologne, & qu'il lui montra Agnès de Mansfeld beaucoup plus belle qu'elle n'étoit; que l'Archevêque en devint amoureux tout aussi-tôt, & qu'il s'empressa de lui rendre une visite (*k*). Ce qu'il y a de certain, est quelle entra avec lui dans des familiaritez qui la ruinerent de réputation; desorte que ses freres le menacerent de le tuer s'il ne réparoit l'honneur de la Demoiselle (*l*). Il promit de l'épouser & il l'épousa en effet (*m*) clandestinement environ le mois de Janvier 1582.

Suites de cette affaire.

Il falut songer ensuite aux moyens de conserver tout ensemble la possession de cette épouse, & celle de l'Archevêché, car il n'avoit nulle envie de renoncer ni à l'une ni à l'autre. Il ne trouva point de meilleur expédient que d'embrasser la Religon Protestante, dont il espéra d'assez grands secours pour se maintenir en cas de guerre. Encouragé par les offres qu'on lui fit de ce côté-là, il entreprit d'établir le Luthéranisme dans le Diocese de Cologne, & il commença par des procédures juridiques, savoir par une Requête que les Protestans présenterent au Magistrat de la Capitale, pour obtenir le libre exercice de leur Religion. Le Magistrat ne répondit rien, & l'affaire fut renvoyée à la Diete de l'Empire; mais il n'y fut rien conclu (*n*). Les choses s'aigrirent de jour en jour entre l'Archevêque & le Magistrat de Cologne: le Chapitre seconda le Magistrat: l'Archevêque fit des levées: l'autre parti fut secouru par le Roi d'Espagne, & l'on allégua (*o*) qu'il le pouvoit être légitimement, vû que ce Prince étoit membre de l'Empire, & que le pays de Cologne avoit depuis si long-tems une étroite liaison avec la maison de Bourgogne. L'Archevêque publia un Edit pour la liberté de conscience des Protestans dans son Diocèse, & se déclara hautement de leur Religion (*p*). Il ne se laissa point ébranler par les Députez que l'Empereur lui envoya, & il leur dit même tout net qu'il vouloit se marier, & conserver néanmoins la Dignité Electorale (*q*). Le Chapitre convoqua les Etats du Diocèse au 28. de Janvier 1583. La cause de Gebhard Truchses y fut examinée, & il fut conclu en conséquence d'un article de la paix de Religion, qu'il s'étoit rendu incapable de l'Archiépiscopat, que le Siege étoit vacant, & qu'il falloit proceder à une nouvelle Election (*r*). *In verba pacis Religioni Augustæ Vindelicorum data conclusum est. Sunt autem ea hæc:* Si quis Archiepiscopus, Episcopus, Antistes, aut alius Ordinis Ecclesiastici, à Religione veteri deficiat, is continuò discedat ab Episcopatu suo, Præfectura, Beneficio, simul omnibus etiam fructibus, quos inde percepit: & collegio, sive iis, ad quos ea res jure vel consuetudine pertinet, liceat, & integrum sit, in ejus locum eligere, vel constituere alium..... *Ideoque Archiepiscopum seipsum inutilem suo muneri reddidisse; Sedem vacare, & alium Diœcesen eligendum esse* (*s*).

Son mariage avec cette Chanoinesse, son excommunication & sa retraite en Hollande.

Le jour même que les Etats se séparerent, Gebhard Truchses (*t*) épousa Agnès des Mansfeld solemnellement & avec beaucoup de magnificence. Ce fut un Ministre (*u*) qui donna la benediction nuptiale. Mr. de Thou nomme *Vallem Rosarum* le lieu où se fit la cérémonie, & il ajoûte qu'Agnès fut menée avec beaucoup de pompe au Palais de son mari: (*v*) *Uxor in prætorium magna pompa de-*

(*a*) *Michaël ab Isselt histor. sui temporis pag.* 578.

(*b*) » *Ex eodem ibid.* On a dit faussement dans le Mo» reri qu'il succeda à Jean Gebhard de Mansfeld. Il y a » trois dégrez de succession entre ce Jean Gebhard de » Mansfeld & Gebhard Truchses. Voyez Mr. de Thou » *ubi infrà.*

(*c*) *Strada decad.* 2. *lib.* 5. *pag. m.* 309.

(*d*) *Isselt ibib.*

(*e*) *Thuan. lib.* 76. *pag.* 446.

(*f*) *Strada ibid.*

(*g*) *Idem, ibid.*

(*h*) Strada le nomme *Scotinius*: mais Martin del Rio *disq. lib.* 2. *quæst.* 2. *pag.* 96. l'appelle *Scotus Parmensis.* C'est le même dont j'ai parlé ci-dessus Chap. LVIII.

(*i*) *Is* (Scotinus *notum* per malas artes nomen) *in Truchsesii familiaritatem adscitus, dum hominem ad inania factiem, spectris ac præstigijs oblectat, quodam die ab epulis ac vino incalescenti, remotis arbitris, pollicetur, se in speculo, quod illic erat, imaginem formosissimæ puellæ Coloniam tunc profectæ repræsentaturum, statimque Agnetis facies, sed quàm ipsa venu*[illegible] *ior Truchsesii oculos everberavit.* Strada ibid.

(*k*) *Strada ibid.*

(*l*) *Idem, ibid.*

(*m*) *Thuan. ubi suprà.*

(*n*) *Idem, ibid.*

(*o*) *Isselt ubi suprà pag.* 788.

(*p*) *Thuan. ubi suprà pag.* 449.

(*q*) *Id. lib.* 78. *pag.* 489.

(*r*) *Isselt ubi suprà pag.* 786.

(*s*) *Id. ibid.* » il cite à l'égard de l'article de la paix » Sleidan, *lib.* 26.

(*t*) *Thuan. lib.* 78. *pag.* 490.

(*u*) *Strada ubi suprà pag.* 310.

(*v*) *Thuan. ubi suprà.*

deducta & festis plebis clamoribus excepta est. Par ce Palais vous ne devez pas entendre *le Palais Episcopal* de Cologne, comme a fait Moreri, qui n'a pas assez démêlé les paroles ambiguës (*vv*) de Famien Strada; vous devez entendre le Palais que les Archevêques de Cologne ont dans la ville de Bonn.

Le Pape n'ayant pu par ses remontrances ramener Gebhard au giron de son Eglise, l'excommunia (*x*) en plein Consistoire le 1. d'Avril 1583. La Sentence d'excommunication fut publiée à Cologne par l'Evêque de Vercel. (*y*) Le Chapitre s'assembla le 23. de Mai suivant, & élut pour Archevêque & pour Electeur de Cologne Ernest de Baviere (*z*). Voilà donc tout à la fois deux Electeurs; ils vuiderent leurs differends par la voie des armes; la fortune se declara pour Ernest, la ville de Bonn dont l'étoile est d'être (*a*) prise, & qui étoit presque la derniere ressource de Gebhard, tomba au pouvoir d'Ernest le 28. de Janvier 1584. avec Charles Truchses qui en étoit Gouverneur. Il étoit frere de Gebhard, & il eut le deplaisir de voir que la Garnison se souleva contre lui. Il falut enfin que Gebhard se retirât en Hollande. Lui & le fils de Don Antonio, Roi titulaire de Portugal, firent la Campagne de 1586. sous le Comte de Leicester, & n'y furent pas un objet peu désagréable; car on les consideroit comme des oiseaux de mauvais (*b*) augure. Quelques-uns ont dit qu'il se sauva en Hollande (*c*) *menant avec luy la seule Agnès comme ayant esté condamné à tenir toûjours devant ses yeux la funeste cause de ses maux, pour la detester davantage*. D'autres ont dit, » qu'il se retira à la Haye en Hollande, où il lan» guit le reste de ses jours dans l'obscurité & dans le » chagrin, esprouvant à loisir qu'une femme sans » biens est une chose bien plus incommode qu'un » Benefice sans femme (*d*) ». Selon Moreri il retourna *en Allemagne vers l'an* 1589. *& il y mourut miserablement*.

Faute de Mezerai à son sujet.

Je croi qu'on outre la description de son malheur. Il ne fut pas reduit à une si grande foiblesse qu'il ne se vangeât (*e*) par des ravages qu'il faisoit faire dans le pays de son ennemi. Il garda Rhimberg jusques en 1589. La ville de Bonn fut reprise en 1587. par le brave Martin Scheinck (*f*) qui se disoit son homme de guerre, & ne fut reconquise pour Ernest qu'en 1588. Je trouve très-vraisemblable ce que dit Moreri qu'il s'en retourna en Allemagne vers l'an 1589. Il se vit depuis la perte de Rhimberg un hôte inutile; mais avant cela il fournissoit un prétexte de faire la guerre dans l'Electorat de Cologne, sans qu'il parût que l'on attaquât l'Allemagne; car on n'agissoit qu'au nom & sous les auspices d'un Concurrent d'Ernest de Baviere. Assurons sans hésiter que Moreri a raison, & que Mezerai avance un mensonge; car Meteren rapporte (*g*) qu'en 1589. Gebhard Truchses *partit de Hollande vers Allemagne, pour voir s'il pourroit trouver quelque assistance en ses affaires*.

Par la seule exposition des faits vous avez pû découvrir l'injustice de son procédé; mais vous la connoîtrez beaucoup plus évidemment, si vous voulez bien examiner ce que je m'en vais vous dire.

Il y a des qualitez personnelles sans quoi l'on ne sauroit aspirer legitimement à une charge, lorsque la Loi l'a affectée à ceux qui les ont. Si la Loi accorde certains privileges à ceux qui ont trois enfans vivans, un homme qui n'en a que deux n'y doit point prétendre; & s'il en a joüi pendant la vie de ses trois enfans, il est obligé d'y renoncer dès que l'un d'eux vient à mourir. Une chaire qui auroit été fondée dans une Université, à condition d'être remplie par un homme qui n'auroit ni femme, ni enfans, devroit être ôtée à un Professeur qui viendroit à se marier; & s'il persistoit à vouloir en faire les fonctions pour joüir des émolumens, il seroit injuste, & digne des peines que meritent les infracteurs d'un statut fondamental. Il est aisé d'appliquer ceci à Gebhard Truchses.

L'Electeur de Cologne déchu de sa dignité par son mariage & par son changement de Religion.

Il savoit 1. que la dignité d'Electeur & d'Archevêque de Cologne étoit tellement affectée au célibat & à la profession de la Catholicité, qu'elle étoit incompatible & avec le mariage, & avec la profession d'une autre secte. 2. Qu'il n'auroit jamais été élu, & que même il n'auroit pas été éligible, s'il avoit été Protestant, ou s'il avoit eu une femme. 3. Que si par une erreur de fait les Chanoines de Cologne eussent donné leur suffrage à un Candidat Lutherien, ou marié, ils eussent declaré nulle leur élection, dès aussi-tôt qu'ils eussent connu ces obstacles essentiels & invincibles. Il devoit donc reconnoître de bonne foi, que son mariage & son Lutheranisme formoient en lui une irregularité & une incompatibilité, qui le rendoient incapable d'être Electeur & Archevêque de Cologne; & par consequent il devoit donner sa démission dès qu'il se fut resolu au mariage. Le Chapitre, le Pape, l'Empereur, avoient concouru à l'investir de ces dignitez sous la condition essentiellement présupposée qu'il vivroit dans le célibat & dans le Catholicisme (*h*). Cela ne l'engageoit point à se tenir dans la Communion de Rome contre les lumieres de sa conscience; mais s'il s'en vouloit separer afin de suivre ces lumieres, il devoit lui restituer les Bénéfices qu'elle lui avoit conferez, & se souvenir de la morale de l'Empereur Marc-Aurele (*i*), que lorsqu'on repudie sa femme il faut lui rendre sa dot. Il étoit d'autant plus obligé à faire cette restitution, qu'elle étoit formellement ordonnée (*k*) par le Traité de Passau confirmé & ratifié à la Diete de l'Empire, comme la base & la regle du repos public de l'Allemagne.

C'est en vain qu'on allegueroit pour l'excuser, que le célibat est trop incommode; car il savoit bien lorsqu'il brigua, ou qu'il accepta l'Electorat de Cologne, que c'étoit une charge sujette à cette

(*vv*) *Nuptamque in sacram Archiepiscopatus aulam maritus Præsul induxit*. Strada ibid. » Il met en marge que les » nôces furent celebrées dans Bonn, & c'est aussi ce que » dit David Chytræus *in Saxonia lib.* 26. *pag. m.* 725.

(*x*) *Isselt pag.* 790.

(*y*) *Id. pag.* 791.

(*z*) *Ibid. pag.* 792.

(*a*) » Elle l'a été trois fois sur les François dans l'espa» ce de 30. ans, savoir en 1673. en 1689. & en 1703.

(*b*) *Comitabantur castra Gebhardus Truchsesius, & Emanuel Antonii Lusitani filius, vana exercitûs additamenta, nec militi grata tanquam sinistrum omen secum ferrent*. Strada ubi suprà lib. 8. pag. 511.

(*c*) » Ce sont les paroles de Du Rier pour la traduction » de celles-ci, *unam secum Agnetem trahens, veluti damnatus ad funestam malorum suorum originem ante oculos semper habendam, semper adversandam*. Strada ubi suprà pag. 314.

(*d*) » Mezerai Abr. Chron. tom. 5. pag. 275.

(*e*) *Grotius Annal. lib.* 4. *pag. m.* 113.

(*f*) *Strada ubi suprà lib.* 10. *pag* 697.

(*g*) *Meteren liv.* 15. *fol.* 319. *verso, édit. de la Haye* 1618.

(*h*) » Consultez Mr. de Thou *lib.* 79. *pag.* 498.

(*i*) *Si uxorem dimittimus reddamus & dotem*. Capitol. in Marco Aurelio cap. 19. pag. m. 362. tom. 1. Script. Hist. Augustæ.

(*k*) » Voyez ci-dessus pag. 538. citation (*r*).

cette incommodité. On ne le trompa point, on ne lui cacha point cette servitude; & par consequent s'il eût dit ensuite, qu'il avoit été lezé, & qu'il pouvoit faire un procés aux Collateurs, on lui eût pû répondre :

Prudens (l) emisti vitiosum : dicta tibi est lex.
Insequeris tamen hunc & lite moraris iniqua.

Vous avez acheté vous-même un Esclave vicieux, le voyant & le sachant : on vous a dit les conditions. Cependant vous poursuivez le vendeur, & vous luy faites un procès injuste, Voilà ce que l'on disoit anciennement (m) lorsque l'on avoit declaré à *l'acheteur les vices que l'on connoissoit à l'Esclave* que l'on vendoit. Si l'on ne les avoit pas declarez, ou si l'on n'avoit pas excepté *expressement ce dont* on ne vouloit *pas répondre*, on pouvoit être forcé *de le reprendre, ou de reparer le dommage que l'Esclave avoit fait à son maître, qui avoit contre* le vendeur actionem redhibitoriam *pendant l'espace de six mois.* La cause de Gebhard Truchses étoit bien pire; car quoiqu'il eût sçû les défauts, les charges & les conditions du marché, on ne vouloit pas le contraindre à le tenir, on lui laissoit une pleine liberté de le rompre. Il ne tenoit qu'à lui de se défaire d'un Electorat qui lui imposoit la necessité de vivre hors du mariage, & dans la pratique des cultes de la Religion Romaine : les Chanoines de Cologne étoient tout prêts à accepter sa démission.

Supposition de ce qu'il auroit pû dire pour sa défense.

Vous supposerez peut-être qu'il eût pû plaider sa cause en ces termes-ci : » J'avouë que je savois que la dignité qui m'étoit donnée exigeoit de moi que je fusse Catholique, & que » je ne me mariasse pas; mais je ne savois point » encore que ce fussent deux conditions onereu» ses. J'étois alors dans une ignorance de bon» ne foi. Les beaux yeux d'Agnès de Mans» feld ont commencé mon instruction. Ils m'ont » fait naître des doutes que les menaces de ses » freres ont considerablement augmentez, & que » les promesses des Princes Protestans ont beau» coup fortifiez. Je me suis fait instruire, & » j'ai reconnu enfin que la doctrine Romaine étoit » fausse, non seulement à l'égard du célibat des » Ecclesiastiques, mais aussi à l'égard des autres » points qui la distinguent de la Reforme. De» puis ce tems-là les deux conditions que j'ai » marquées m'ont paru un joug si insupportable » que j'ai été obligé de le secoüer, & cela prin» cipalement pour les interêts de mon salut, qui » devoient être préferables à toutes les choses du » monde ». En lui prêtant un tel plaidoyé, vous ne lui rendriez pas beaucoup de service.

Refutation de ses raisons par un exemple.

Car il faut que vous sachiez, Monsieur, qu'il n'y a point de Tribunaux qui ne se moquassent d'un homme qui demanderoit la cassation d'un contrat, sous prétexte qu'il auroit connu par experience que les servitudes d'une terre qu'il auroit achetée étoient incommodes. On me les a exposées très-fidelement, avoüeroit-il, j'en ai connu toute l'étenduë & toute la qualité au tems de l'achat; mais je m'imagine qu'elles étoient fort supportables. Ce n'est que par l'épreuve que j'ai connu le contraire. S'il étoit majeur, on lui répondroit que son contrat est valable, & qu'en justice, non-plus qu'en guerre, on n'a point d'égard à des excuses fondées sur un (n) *je ne croyois pas.* C'est aussi ce que l'on eût répondu à notre Gebhard : *Que n'examinez-vous les choses avant que de vous engager? Il n'est plus tems de se plaindre, lorsqu'on a porté la mitre deux ou trois ans.*

(o) . . . . *Tecum prius ergo voluta*
Has animo ante tubas : galeatum sero duelli
Pœnitet.

Mais pour le mettre encore mieux dans son tort on lui eût dit : *Soyez marié & Lutherien tant qu'il vous plaira, pourvû que vous abdiquiez la dignité Electorale & Archiepiscopale, incompatible avec les deux qualitez dont la privation vous paroit si onereuse.*

En repliquant que la joüissance de cette dignité lui donnoit des avantages dont la privation lui sembloit très-dure, il ne se seroit pas bien tiré d'affaire; car l'ordre veut que ceux qui joüissent des commoditez d'une chose, en souffrent les incommoditez. C'est une regle du Droit (p).

Injustice de son procedé.

La meilleure justification de ce Prélat seroit de dire qu'ayant connu la veritable Religion, il devoit faire servir à son établissement l'autorité qu'il avoit en main. Or pour cela il étoit absolument necessaire qu'il conservât la dignité Electorale. Mais soyez certain, Monsieur, que cette raison ne le justifie pas. Il y a une grande difference entre la Souveraineté des Electeurs de Cologne & les Souverainetez héréditaires & arbitraires. Ils ne sont Souverains qu'avec des limitations dont le Chapitre les fait souvent souvenir. Il l'a fait dans ces dernieres années avec une pleine approbation des mêmes Etats qui secoururent Gebhard Truchses, & qui par consequent sont obligez de reconnoître qu'il avoit le droit de s'opposer à cet Archevêque marié. Les dignitez électives sont limitées autant qu'il plaît à ceux qui les donnent. Ils sont en droit de les déclarer incompatibles avec certaines qualitez personnelles. C'est au Candidat à examiner si le parti l'accommode avec ces limitations, & avec les capitulations qu'on lui fait jurer. S'il l'accepte sous ces conditions-là, il est obligé de les remplir à peine de destitution; & s'il les viole, il rentre de droit dans sa premiere condition de particulier. Tous les actes de Souveraineté qu'il exerce depuis que de droit il en est déchu, ne sont qu'une usurpation. S'il a du zele pour sa Secte, il ne peut travailler légitimement à l'établir que par des requêtes, mais nullement par ses armes, ou par celles de ses voisins. Il faut qu'il se souvienne alors de la maxime de Platon (q) qu'il ne faut tirer au bâton

contre

(l) *Horat. Epist. 2. lib. 2. v. 18.* » Je me sers de la Tra» duction de Mr. Dacier.

(m) » Voyez la note de Mr. Dacier sur ce passage » d'Horace *pag. m.* 479.

(n) *Illud ingenii magni est, præcipere cogitatione futura, & aliquanto ante constituere, quid accidere possit in utramque partem : &, quid agendum sit, cum quid evenerit : nec committere ut aliquando dicendum sit, non putaram.* Cicero de Offic. lib. 1. cap. 23. pag. m. 85. » Voyez dans le » *Lexicon Criticum* de Philippe Pareus *pag. m.* 799. & » 1010. plusieurs passages semblables.

(o) *Juven. Sat. 1. v. 168.*

(p) *Secundum naturam est commoda cujusque rei eum sequi quem sequuntur incommoda.* Paulus lib. 3. ad Sabinum. *Bronchorst expliquant cette regle de l'ancien Droit (c'est la 10.) dit*, Regula hæc & à contrario eleganter procedit, ut qui sentit lucrum, onus quoque sentire debeat.

(q) *Id jubet idem ille Plato quem ego vehementer auctorem sequor, tantum contendere in Rep. quantum probare tuis civibus possis : Vim neque parenti, neque patriæ afferre oportere. Atque hanc quidem ille caussam sibi ait non attingendæ Reip. fuisse : quod cum offendisset populum Atheniensem propè jam desipientem senectute, cumque eum nec persuadendo, nec cogendo Regi posse vidisset, cum persuaderi posse diffideret, cogi fas esse non arbitraretur.* Cicero Epist. 9. ad fam. lib. 1. pag. m. 50. *Voyez Manuce sur ce passage.*

contre sa partie, qu'autant que se peut étendre la force de la persuasion. Point de violence, point de contrainte. Il n'y a donc rien de juste dans ce que fit notre Gebhard, que les Requêtes & les négociations par lesquelles il tâcha d'obtenir du Magistrat de Cologne, & de la Diete de l'Empire, la liberté de conscience aux Luthériens. S'il avoit pû par de telles voies obtenir dispense de ses Superieurs pour posseder tout à la fois sous la profession du Luthéranisme, Agnès de Mansfeld & l'Archevêché de Cologne, on le devroit disculper. Mais la guerre (r) qu'il excita pour se maintenir, qui fit répandre tant de sang, qui désola la campagne, qui ruïna tant de familles, ne me paroît point excusable. Je n'en juge point ainsi à cause qu'il y échoüa, je la considere en elle-même indépendamment du succès, & je ne la croirois point juste quand même elle l'eût conduit à son but. Je vous le répete, il auroit dû imiter son prédécesseur qui opta entre l'Archevêché & le mariage, & se souvenir de la sagesse avec laquelle un autre de ses prédécesseurs (ſ) aima mieux céder à l'orage à quoi son changement de Religion l'avoit exposé, que d'allumer dans ses Etats le feu de la guerre.

Pourquoi du Plessis Mornai conseilla à Henri III. de secourir l'Archevêque de Cologne.

Mais d'où vient donc, demanderez-vous, que Mr. du Plessis Mornai, le plus grand homme de bien qui se soit mêlé d'affaires d'Etat, conseilla au Roi Henri III. de secourir Gebhard Truchses? D'où vient, vous demanderai-je à mon tour, qu'il eut assez de bonne foi pour n'alléguer à ce Monarque aucune raison fondée sur la Justice, & qu'il s'attacha uniquement au motif de l'utilité? Il fit voir qu'en appuyant cet Archevêque, on pourroit avoir quatre voix contre la Maison d'Autriche dans la prochaine Diette Electorale, & qu'ainsi selon les vûës des Princes auxiliaires de ce Prélat, on ôteroit l'Empire à cette Maison (t). Tout le reste de son mémoire (u) ne roule que sur des projets qui pouvoient nuire à l'Espagne. Etoient-ils justes ou non? C'est ce qu'il n'examina pas. Il savoit assez, me direz-vous, que la Cour de Henri III. ne se mettoit guéres en peine de la Justice; mais dans le fond, ajoûterez-vous, si l'on n'a pas d'autre regle que l'utilité pour s'allier avec tels & tels contre tels & tels, nous voilà bien proche du Machiavélisme. Je ne saurois qu'y faire, Monsieur, & peut-être le tems viendra-t-il qu'il faudra dire: Au moins, si l'on se contentoit de la politique de Machiavel.

Faute du Traducteur de Strada.

Permettez-moi de vous faire prendre garde à une faute du Traducteur de Famien Strada. *L'Electeur de Cologne adjoûta*, dit-il, (v) *qu'il falloit surtout implorer l'assistance Divine par des prieres solemnelles; soit que le bien public luy donnast cette pensée, soit que ce fust une feinte de ce Personnage, qui vouloit se servir de cette apparence de piété pour mieux establir le Siege qu'on luy avoit si long-temps disputé.* Comparons cela avec ce Latin: *(vv) Sed Divinam imprimis opem solemni placamento advocandam Septemvir addidit Coloniensis. Sive hæc publici cura fuit, sive simulatio hominis, illa Religionis specie abutentis ad initia constabilienda controversæ tamdiu Sedis suæ.* La faute du Traducteur consiste dans ces paroles *qu'on lui avoit si long-tems disputé*: il falloit dire, *qui lui fut si long-tems disputé.* Si l'on s'arrêtoit à la premiere de ces deux phrases, on jugeroit que les Chanoines de Cologne querellerent leur Archevêque, avant même qu'il eût vû Agnès de Mansfeld; d'où l'on concluroit que ses amours pour cette fille ne furent que le prétexte dont ils colorerent leur ancienne animosité. Voilà comment la négligence d'un Traducteur peut faire faire de faux jugemens à ceux qui le lisent. Il est faux qu'avant ce tems-là on eût disputé à Gebhard Truchses l'Archevêché de Cologne: ce n'est point le sens des termes de Strada; mais la conséquence que l'on tireroit de ce faux sens pour décrier les Chanoines de Cologne, seroit une erreur beaucoup plus considérable. Jugez par-là combien il est nécessaire qu'un Traducteur soit attentif aux moindres choses (x).

CHAPITRE LXI.

Ce que c'est que Touzelle.

Ayant trouvé dans le Dictionnaire de Richelet le mot *Touzelle* sans aucune explication, vous me demandez si je sai ce qu'il signifie. Je vous répons qu'on appelle ainsi au Bas Languedoc une espece de blé dont l'épi n'a point de barbe, & qui meurit un peu plûtôt que le froment, & dont la farine est plus blanche que celle des autres sortes de blé, & plus propre à faire d'excellent pain. Il y a quelques cantons où l'on appelle *Misole*, ce que l'on nomme Touzelle aux environs de Montpellier.

Le mot de Touzelle employé par Rabelais, la Fontaine, & Richelet.

C'est à Montpellier que Rabelais avoit appris ce mot-là. Il s'en sert dans le chapitre 45. du 4. Livre, où il parle de la convention passée entre un petit Diable, & un Laboureur de l'Isle des Papefigues. Ce Laboureur (a) *semoit de touzelle* son champ, lorsque ce Diable lui demanda ce *qu'il faisoit. Le povre homme lui respondit qu'il semoit celuy champ de touzelle, pour soy aider à vivre l'an suivant.* La suite montre que c'étoit du blé. Mr. de la Fontaine, qui a mis en vers (b) ce conte de Rabelais, s'est servi du mot de touzelle, & a marqué que c'est une chose qui porte épi, & qu'on met en gerbe; mais quelque tems après il avoüa qu'il ne savoit ce que c'étoit.

Mr. Richelet recourt à lui après avoir (c) *consulté plusieurs greniers ou grenetiers, & plusieurs herboristes fameux* qui avoient *tous* répondu *qu'ils ne savoient ce que c'étoit que la touzelle.* Vous savez qu'il raconte plaisamment cet entretien. J'ai vû, dit-il » le célebre Monsieur de la Fontaine, » à qui, après les premiers complimens, j'ai dit: *Vous*

(r) » Michel d'Isselt en a fait l'Histoire: il la fit imprimer à Cologne l'an 1584. *in* 8. Je ne l'ai point cité; car » je ne l'ai point. J'ai quelquefois cité un autre Livre » où il marque les principaux points: cela me suffit ici.

(ſ) » Voyez le Dictionnaire Historique & Critique » Art. WIDA (HERMAN DE) Voyez aussi Mr. de » Thou *lib.* 76. *pag.* 446.

(t) » Voyez les Memoires de du Plessis Mornai Tom. » 1. pag. 361. & suiv.

(u) » C'est-à-dire, du discours qui commence à la » page 357. du 1. Tome.

(v) » Du Rier traduct. Franc. de Strada Tom. 3. *pag.* » *m.* 204. Edit. de Paris 1675. *in* 8.

(vv) *Strada de Bello Belg. dec.* 2. *lib.* 2. *pag. m.* 113. 114. *ad ann.* 1579.

(x) Voy. un supplément à cet Art. dans la Préf. du 2. T. de la *Réponse aux Questions d'un Provincial*, No. VII.

(a) » Rabelais liv. 4. ch. 45. *pag. m.* 145.

(b) » Voyez parmi les Contes de Mr. de la Fontaine » celui du Diable de Papefiguiere pag. 133. du 2. Tom. » Edit. d'Amst. 1685.

(c) » Diction. de Richelet au mot *Touzelle* pag. 469. de » la 2. part. Edit. de Geneve 1679.

» *Vous vous êtes servi du mot de touselle dans vos* » *Contes, & qu'est-ce que touselle? Par Apollon je* » *n'en sai rien? m'a-t-il répondu; mais je croi que* » *c'est une herbe qui vient en Touraine, car Messire François Rabelais de qui j'ai emprunté ce mot,* » *étoit, à ce que je pense, Tourangeau.* » Mr. Richelet déclare que *s'il connoit jamais quelque habile homme de Touraine, il s'instruira de la touselle*, & qu'*en attendant il peut assurer que* c'est *un mot provincial*. Il a raison, mais les Tourangeaux sont moins propres que beaucoup d'autres à l'instruire sur ce point-là.

Vous voyez, Mr. combien il importe que les Dictionnaires expliquent les mots provinciaux dont les Auteurs se sont servis, & combien est fausse la délicatesse de ceux (*d*) qui disent, qu'il suffit que l'on y fasse mention des termes de l'usage universel. Cela suffiroit-il à faire entendre tous les mots dont Rabelais, Scaron & plusieurs autres Ecrivains célebres se sont servis?

Explication que ce dernier en donne. Sa différence d'avec le froment.

Etant sur le point de vous envoyer cette réponse, je me suis souvenu subitement, qu'il y a une Edition du Dictionnaire de Richelet postérieure de 13. années à celle que je vous cite. J'ai donc cru qu'il falloit voir si dans ce long intervalle l'Auteur avoit acquis plus de connoissance de la touzelle. J'ai fait chercher cette seconde Edition, & j'y ai vû (*e*) *qu'il a enfin rencontré un habile Tourangeau, qui lui a dit que la touzelle est une sorte de froment qui a une tige assez haute, un épi qui n'a point de barbe, & qui renferme un grain plus gros que celui du froment*, qu'elle croît en Languedoc, que la farine en est très-blanche, &c.

Je puis bien vous dire que la touzelle que j'ai vûë, ne surpasse le froment qu'en ce que sa farine est plus blanche & plus délicate; car quant au reste le froment est supérieur, il a la tige plus haute, l'épi plus grand, le grain plus gros, &c. & de-là vient que les paysans le considérent comme le mâle, & la (*f*) *missole* comme la femelle. La différence des terroirs peut produire à cet égard beaucoup de variations, & je ne prétends pas nier en général ce que Mr. Richelet a ouï dire à son *habile Tourangeau*.

Un Médecin de Lion (*g*) qui a parlé amplement de plusieurs sortes de blé, ne m'a rien fourni touchant la touzelle. Je n'ai pas trouvé plus d'instruction dans le Médecin Flamand qui a fait l'Histoire de ce que les Latins nomment *fruges*, & j'y ai lû une chose qui m'a fort surpris, c'est qu'il n'y a point de blé à épi barbu. (*h*) *Triticum omne aristis caret.* Vous savez bien le contraire.

CHAPITRE LXII.

D'un Livre intitulé apparitions Angloises.

Titre d'un Livre intitulé Apparitions, &c.

JE puis contenter le désir que vous avez de connoître tout le titre dont vous n'avez vû que l'abregé dans le Journal de Trevoux; mais je n'ai point vû le Livre même; & ainsi je ne pourrai pas vous en donner toutes les nouvelles que vous souhaitez. Vous n'êtes pas le seul à qui il n'ait pas été possible de suppléer ce qui manque à ces paroles: (*i*) *Apparition du Paneg. de Crom.* Je sai que plusieurs personnes y ont été acrochées; voici le titre tout entier, *Apparition du Panégyriste de Cromwel au* (*k*) *Panégyriste de la Princesse d'Orange, le 18. d'Août 1685. pendant le siege de Namur, & la démolition de Cazal.* On m'a dit que c'est un Livre de 56. pages in 12. qui fut imprimé à Lion l'an 1695. avec approbation & permission, & que la Préface est presque la même que celle qu'on voit audevant d'un autre Livre dont je puis vous rendre compte.

Autre Livre intitulé de même. Avertissement du Libraire sur cet Ouvrage.

Cet autre Livre est intitulé *Apparitions Angloises. Le siege de Namur.* Il contient 51. pages in 12. Il fut imprimé à Lion chez Thomas Amaulry l'an 1696. après que Monsieur Cohade, Docteur de Sorbonne, l'eût approuvé le 15. de Septembre 1695. & que sur cette approbation les Magistrats eurent permis d'imprimer. On donna deux (*l*) permissions: l'une est dattée du 4. & l'autre du 7. Juin 1696. Le Libraire Amaulry n'avoit point donné au Public l'approbation du Panégyriste de Cromwel, &c. Il avertit qu'il distribuëra (*m*) *tous les mois un de ces Dialogues, & que l'Auteur qui est d'un mérite distingué & tout d'érudition, a dessein de renfermer en douze Entretiens les suites naturelles & les raisons de la Révolution d'Angleterre. Les sujets seront tous choisis, & on tâchera de les rendre aussi agréables qu'utiles. Ce n'est à proprement parler qu'une ébauche de quelques Ouvrages sérieux & d'assez grande étendue, dans lesquels on prétend examiner à fond la conduite & les intérêts de la Nation Britannique. Le premier est prêt à* être mis sur la Presse, & aura pour titre Réflexions Historiques sur le rétablissement de l'Angleterre. *Il y aura deux volumes in douze. Cette Histoire est pleine d'érudition, & traite de matiere nouvelle dont le Public n'a aucune connoissance.* Tant s'en faut, continuë-t-il, » que jusqu'ici on ait tout dit sur le chapitre des Anglois, que je ne crois pas même qu'on ait » encore bien commencé; de-là vient le grand » avantage qu'ont du côté de la plume les Savans qui ont écrit en faveur de cette Nation. » En se mettant en tête avec ces gens-là, on a » bien à prendre garde de n'être pas superficiel, » ou de les attaquer armé à la légere. Si l'on » n'a pratiqué de longue main leurs Autheurs, » pour prendre chez eux-mêmes des armes afin » de les combattre, à peine peut-on remporter » sur eux le moindre avantage. On s'est donc » attaché à les étudier, afin de bien connoître » leur foible. » On suppose ici que le Chevalier Ashton, qui avoit été décapité pour les intérêts du Roi Jaques, apparoit à Mylord Godolphin qui étoit alors l'un des Régens d'Angleterre.

Troisiéme Livre qui porte le même titre.

J'ai aussi vu un autre Livre imprimé chez le même Libraire l'an 1696. avec les deux permissions nécessaires. Elles sont dattées de Lion le 27. de Juillet 1696. Ce Livre contient 66. pages in 12. & a pour titre *Apparitions Angloises. Les bombardemens maritimes.* Benjanson qui *a été le Moliere de l'Angleterre, apparoît au Comte de Torrington.* On m'a assuré que c'est la derniere piece qui

(*d*) „Par ce faux principe ils ont condamné mal-à-propos les observations de Mr. Ménage sur la Langue „ Françoise.
(*e*) „ Richelet dans l'Edition de Geneve 1690.
(*f*) „ C'est la même sorte de blé que la touzelle.
(*g*) *Jo. Bruyerinus Campegius de Re Cibaria lib.* 5.
(*h*) *Dodoneus in historia frugum fol.* 8. *edit. Antverp.* 1552. *in* 8.
(*i*) „ Jour. de Trevoux Janv. & Fevrier 1702. pag. „ 109. edit d'Amst.
(*k*) „ C'est-à-dire à Monsieur Abbadie, Ministre François.
(*l*) „ C'est l'usage ordinaire dans la Librairie à Lion.
(*m*) „ Le huitieme de chaque mois.

qui ait été publiée de l'Ouvrage qui devoit paroître tous les mois. C'est un signe que le Public ne goûta point ces apparitions. Elles eussent pû avoir plus de succès dans un autre siecle; mais aujourd'hui les connoisseurs ne se payent point de plaisanteries hyperboliques dans un sujet important. L'Auteur a fait trop d'efforts pour briller, il a trop lâché la bride à des imaginations outrées, & il a eu trop d'envie de divertir. Si pour avoir un prétexte de prendre un tour enjoüé, il vouloit faire parler un Comedien, il devoit le choisir beaucoup plus conforme au génie de Terence qu'à celui de Plaute; il faloit choisir le Moliere du Tartuffe, ou du Misanthrope, & non pas celui de Sganarelle, ou des fourberies de Scapin. Il n'y a rien de plus difficile que de bien railler dans ces sortes de fictions. Elles demandent un certain serieux tel que celui de Bocalin, que l'on attrape avec cent fois plus de peine que les excez de l'enjoüement. Vous n'ignorez pas que les meilleures Satyres sont celles d'un homme qui tient bien sa gravité, & qui garde les apparences d'un grand sens froid. Un bon faiseur de contes, un bon railleur se contente de sourire tout-au-plus, & rien n'est plus propre à empêcher qu'on ne rie d'un bon mot, que si celui qui le debite en rit le premier. En cas de ces choses, le contraire de cette maxime, (n) *si vous voulez que je pleure, il faut que vous m'en montriez l'exemple*, doit servir de regle.

Conjecture sur l'Auteur de ces Ouvrages, & particularitez sur son sujet.

Je ne sai si je me trompe, mais je conjecturerois volontiers que Mr. Paulian est l'Auteur de ces Livrets-là. Il étoit Ministre de Nîmes au tems de la révocation de l'Edit de Nantes, il changea de Religion, & il publia en 1689. une critique des Lettres Pastorales de Mr. Jurieu, dans laquelle on trouve beaucoup d'éloquence & beaucoup d'esprit. Vous avez pû lire dans l'Histoire des Ouvrages des Savans, qu'en 1696. il étoit (o) *Conseiller au Présidial de Nîmes*, & qu'il devoit *publier des remarques qui lui avoient été fournies sur l'état présent de l'Egypte.*

CHAPITRE LXIII.

De la Guerre & de la Paix.

Critique du Livre intitulé, les Triomphes du Roy. *Morceau d'un Sonnet scandaleux qui s'y trouve.*

J'Ai le Livre (a) dont vous voudriez connoître l'Auteur, mais je ne saurois satisfaire votre curiosité. Les lettres initiales P. L. A. D. L. F. qu'on voit à la signature de l'Epitre Dédicatoire sont une énigme que je ne puis deviner. La maniere d'écrire de cet Auteur est du dernier detestable; elle est confuse, pedamesque, & plus que Gothique; il redit cent fois les mêmes choses, & crie toûjours comme un forcené. On lui appliqueroit fort justement, si la Chronologie le pouvoit permettre, ces quatre vers de Sarrasin:

L'Herti le Roi des gens qu'on lie,
En son tems auroit dit cela:
Ne poussez point votre folie
Plus loin que la sienne n'alla.

Si vous m'aviez indiqué la page où se trouve plus de la moitié du Sonnet qui vous scandalise, vous m'auriez épargné un peu de peine; il m'a falu parcourir presque tout le Livre, avant que de rencontrer ce qui vous choque, & qui consiste en ce que le Huguenot (b) *qui tient tout l'eschaffaut* dans le 3. volume de l'estat de France sous Charles IX. *parle ainsi:*

La paix est un grand mal, la guerre est un grand bien,
La paix est nostre mort, la guerre est nostre vie,
La paix nous a espars, la guerre nous ralie,
La paix tuë les bons, la guerre est leur soustien.
Paix est propre au meschant, la guerre au vray Chrestien,
A celui donc qui a un bon repos envie,
Et qui veut recouvrer sa liberté ravie,
La guerre est necessaire, & la paix ne vaut rien.

Reflexion sur la préference qu'on y donne à la guerre sur la paix.

Ceux qui parloient de la sorte, me demandez-vous, & qui se donnoient par excellence la qualité d'Evangeliques, étoient-ils Chretiens? N'étoient-ils pas plûtôt de vrais Cannibales? Mais je vous demande à mon tour, ceux qui les forçoient à se servir de ces maximes, & qui les reduisoient à la cruelle necessité de haïr la paix, & d'aimer la guerre, étoient-ils Chretiens? N'étoient-ils pas plûtôt de vrais Turcs? Ne vous flatez pas de l'évidence que vous trouvez dans ces axiomes, *la paix est un bien, la guerre est un mal:* ne vous fiez pas trop aux belles Sentences des Poëtes & des Orateurs, & des Philosophes & des Peres de l'Eglise qui ont été compilées dans le *Polyanthea* à la loüange de la paix, & à l'execration de la guerre. Les propositions qui vous semblent si évidentes, ne le sont point; on les a modifiées par tant de distinctions & par tant de restrictions, qu'elles sont devenuës le joüet & la proie du Pyrrhonisme. Allez dogmatiser que la paix est préferable à la guerre, & qu'autant qu'il est permis de se défendre contre un aggresseur, autant est-il illicite d'attaquer ceux qui nous demandent la continuation de la paix. On vous répondra, *distinguo:* si la paix ne peut point guérir nos soupçons & nos défiances, si elle peut donner lieu à nos voisins de se rendre trop puissans, &c. (c) elle est préferable à la guerre, je le nie; si elle est exempte de ces inconveniens, je l'accorde. Vous voyez donc que l'on regarde le mal de la guerre comme l'amertume d'une medecine; un Particulier qui a un grand soin de sa santé prend des remedes non seulement lorsqu'il est malade, mais aussi lorsqu'il se porte très-bien. Il se purge, il se fait saigner par précaution; il imite ceux qui boivent pour la soif à venir; il ne sent encore aucune atteinte de maladie; il veut seulement prévenir une incommodité qui lui surviendroit peut-être. Les Etats se conduisent de la même sorte, ils s'engagent à la guerre nonseulement lorsqu'on les attaque, mais aussi lorsqu'il est probable qu'on les attaquera quelque jour. Ils ne veulent point la paix qu'on leur offre, s'il leur semble que c'est un piege qu'on leur tend, & qu'il n'y a que la foiblesse où l'on se trouve, & que le desir de se renforcer, qui fasse paroître ces sentimens pacifiques. Ils croyent qu'il faut profiter de l'occasion, &

(n) .... *Si vis me flere dolendum est Primùm ipsi tibi.* Horat. de Arte Poët.

(o) » Voyez l'Histoire des Ouvrages des Savans, Nov. » 1696. pag. 140.

(a) » Intitulé *les Triomphes du Roy.* On l'imprima à » Paris chez Gilles Robinot l'an 1609. in 8. il contient » 322. feuillets.

(b) » Triomphes du Roy, feuill. 275.

(c) » Voyez les Resolutions politiques de Jean de Marnix sect. 8. ch. 23.

& se prévaloir du bénefice du tems, & que le bien public est si précieux qu'il faut prévenir de loin ce qui le pourroit troubler. Les Sentences des Orateurs & des Poëtes, les raisons & les exemples ne leur manquent pas. Ainsi, Monsieur, ce que vous prenez pour une notion commune n'est qu'un problême. C'est l'une des conquêtes que la politique a faites au profit du Pyrrhonisme. Si vous voulez n'avoir rien à faire avec les Sceptiques, il faut que vous changiez votre these en celle-ci : *La paix est un bien quand elle est un bien : la guerre est un mal quand elle est un mal.* Je ne doute pas qu'ils ne la signent.

Autre partie du Sonnet rapporté dans cet Ouvrage.

Mais pour diminuer votre scandale, je m'en vais vous communiquer les deux tiercets du Sonnet qui ne sont pas dans votre Auteur. Ils vous feront voir que le Huguenot ne préferoit la guerre à la paix, qu'à cause qu'une fâcheuse experience lui avoit appris que la paix n'avoit point été accordée avec de bonnes intentions :

Je (d) ne suis toutesfois de la paix ennemy,
Je suis du bien public zélateur & amy,
J'ay en horreur les maux qui regnent sur la terre ;
Mais j'ose maintenir que nous estant pipez
Plusieurs fois par la paix, & par guerre eschappez,
Pour establir la paix, qu'il faut faire la guerre.

Au reste ce Sonnet se trouve dans un (e) *dialogue traitant de la puissance, authorité, & du devoir des Princes ; des divers gouvernemens ; jusques où l'on doit supporter la tyrannie? Si en une oppression extrême il est loisible aux Sujets de prendre les armes pour défendre leur vie & liberté? Quand, comment, par qui, & par quel moyen cela se doit & peut faire? Notable discours de l'authorité des Princes, & de la liberté des Peuples.* L'Auteur de ce dialogue est habile & très-bon Républicain. On ne voyoit autre chose en ce tems-là que de semblables Ecrits. Le tome des Mémoires que j'ai cité contient trois ou quatre pieces qui sont dans le goût de ce dialogue. On ne lit plus, on ne connoît plus aujourd'hui ces Livres-là, & l'on peut fort bien s'en passer. On en trouve assez d'autres composez nouvellement sur le même ton.

Remarques sur l'Auteur du Soldat François. Ouvrages faits à l'occasion de ce Livre.

Je reviens à l'Anonyme que vous souhaitez de connoître ; il adopte les maximes qui vous choquent : *La paix*, dit-il, (f) *nous couronne d'espines, nous travaille & nous met au tombeau, comme porte ce Sonnet qui est inseré au troisiesme volume de l'Estat de France*, &c. A cet esprit turbulent, & à tous les caracteres de son style, on le pourroit prendre pour ce fou (g) de l'Hostal, qui publia le Soldat François en 1604. & qui mit ces quatre vers au bas du titre :

La guerre est ma patrie,
Mon harnois ma maison,
Et en toute saison
Combatre c'est ma vie.

Il fit paroître la même humeur dans son (h) Avant-Victorieux imprimé l'an 1610. Il n'est pas pourtant l'Ecrivain que vous cherchez. Il étoit bon Protestant, & il n'exhortoit Henri IV. qu'à faire la guerre aux Espagnols. L'autre étoit bon Catholique, & animoit ce Monarque à la faire aussi aux Huguenots. A cela près ils se ressembloient comme deux goutes d'eau, & il n'est pas facile de décider qui des deux (i) écrit le plus mal. Je ne vous dirai point qu'il parut plusieurs Opuscules l'an 1604. contre ou pour le Soldat François. Tels furent *le Pacifique ou l'Anti-Soldat François : l'Antipseudopacifique, ou Censeur François, au Pseudopacifique refuté de point en point par le Sieur de la Barillere ; le Capitaine au Soldat François ; la responce du Soldat François au Capitaine ; la responce du Roy au Soldat François qui demande la guerre, & au Soldat Espagnol qui demande la paix : Qu'il ne fera ni la guerre ni la paix ; le Politique François pour reprimer la fureur au Pseudopacifique, ou Censeur François, par le Sieur* D. B. D. N. On imprima en la même année 1604. *le Polemandre ou Discours d'Estat de la necessité de faire la guerre en Espagne.* Vous y pourrez voir les raisons de ceux qui animoient Henri IV. à rompre la paix de Vervins, gens qui ne se faisoient point de la paix les mêmes idées que vous, & qui compiloient tous les passages de Tite-Live, de Tacite, &c. favorables aux infracteurs de la paix.

Reflexions sur les sentimens contenus dans ces Ouvrages.

Vous m'allez dire que toutes ces plumes martiales, qui conseilloient à ce Prince une guerre de précaution, le poussoient à renoncer à un bien présent, afin d'éviter des maux qui peut-être ne seroient jamais arrivez, & que c'étoit risquer le certain pour l'incertain. Et il vous souviendra de ces personnes qui se rendent effectivement malades en prenant des médicamens pour prévenir des maladies très-incertaines. Vous avez connu des gens qui pour avoir eu trop de soin de leur santé sont tombez dans un tel état, qu'on n'a commencé à connoître leur maladie que lorsque les Medecins & les remedes l'avoient renduë incurable. Vous croirez qu'il eût mieux valu conseiller à Henri IV. ce qu'un bel esprit de Rome conseilloit à un grand Ministre d'Etat : *Toûjours inquiet pour Rome*, lui disoit-il, (k), *vous craignez les Seres, les Peuples de la Bactriane & les Scythes qui habitent les bords du Tanaïs. Dieu par son infinie sagesse a caché l'avenir dans une profonde obscurité, & il se moque des hommes* (l) dont les craintes vont au-delà des justes bornes. *Souvenez-vous que nous ne devons travailler qu'à joüir de tout ce qui est présent. L'avenir est comme le Tibre, qui tantost retiré au milieu de son lit, coule paisiblement dans la mer Toscane, & tantost, lorsqu'un déluge d'eaux a grossi les fleuves, entraine rapidement les rochers, les arbres, les troupeaux & les maisons, avec un bruit qui fait retentir les forests voisines & les montagnes. ... La fortune. . . ne souffre pas que les biens & les honneurs qui dependent d'elle, soient longtemps en mesme lieu ;*

(d) » Memoires de l'estat de France sous Charles neu- » viéme fol. 104. *verso*.

(e) » Il a été inseré tout entier dans le 3. volume des » Memoires de l'état de France sous Charles IX. *fol.* 61. » & suiv. de la 2. édition 1578.

(f) Trophées du Roi *ubi suprà*.

(g) » C'est ainsi que Scaliger le nomme *in Scaligeranis* » au mot *Lostant*.

(h) » Il est nommé dans le Privilege Sieur de l'Hostal, » Sieur de Roquebonne, Sendos, Maucor, & Vice- » Chancelier de Navarre.

(i) » Les Livres d'amour ne sont pas les seuls qui sont » remplis de galimathias & d'autres stiles extravagans. » Le Soldat François, l'Avant-Victorieux .... tiennent icy » leur partie. *Sorel remarq. sur le Berger extravagant p.* 449.

(k) *Horat. Od.* 29. *ad Mæcenatem lib.* 3. » Je me sers de » la Traduction de Mr. Dacier. Les paroles d'Horace » sont :

Urbi solicitus times
Quid Seres & regnata Cyro
Bactra parent, Tanaisque discors.
Prudens futuri temporis exitum
Caliginosâ nocte premit Deus,
Ridetque si mortalis ultra
Fas trepidat. Quod adest, memento
Componere æquus : cætera fluminis
Ritu feruntur, nunc &c.

(l) » J'abandonne ici la version de Mr. Dacier.

lieu; elle leur fait souvent changer de place, & elle me donne aujourd'huy ce qu'elle donnera peut-estre demain à un autre. Mais je vous répondrai, Monsieur, que la bonne politique ne souffre point qu'on vive au jour la journée, & qu'il y a des occasions où elle doit travailler au bien à venir par le sacrifice du bien présent. Les aphorismes opposez à ceux d'Horace vous pourroient être citez en foule. L'importance est de bien discerner ces occasions; car ceux qui s'y trompent ne peuvent guéres manquer d'être pris pour des imprudens qui se sont rendus malheureux par leur propre faute. Voyez les résolutions politiques (*m*) du Sieur Jean de Marnix, & les beaux passages de Guicciardin qu'il a citez. Après tout, vous devez considerer que la Politique est aussi-bien que la Médecine une science conjecturale; le hazard y est donc mêlé nécessairement, & lorsqu'elle s'applique à la guérison des playes, elle ne peut point savoir avec une entiere certitude de quelle espece elles sont; car il y en a de deux sortes, il y en a que l'on empire (*n*) en y touchant, & il y en a d'autres qui deviendroient incurables, (*o*) si l'on n'y appliquoit pas le fer.

Objections contre les guerres civiles de Religion.

J'ai presque oublié le fondement principal de votre scandale. Rien ne vous indigne autant contre l'Auteur du Sonnet que de voir qu'il se passionne pour des guerres civiles de Religion; car que de simples particuliers prennent les armes pour établir les articles de leur foi; c'est une chose, dites-vous, aussi opposée à l'esprit de l'Evangile, que conforme à l'esprit de l'Alcoran, & jamais la guerre n'est plus détestable que lorsqu'on l'allume dans le sein de sa patrie. Vous me renvoyez au commencement de la 13. Philippique de Cicéron, où cet Orateur déclame si fortement contre les guerres civiles, qu'il (*p*) dégrade de la qualité d'homme ceux qui les aiment. Vous insistez sur ce qu'ordinairement parlant les crimes, & les désolations qui les accompagnent, & dont on se pourroit consoler (*q*) si l'on parvenoit par-là à une meilleure condition, ne servent qu'à établir une autorité plus tyrannique que celle que l'on prétendoit d'éviter; qu'en refusant d'obéïr à son légitime maître on se fait un chef, qui coute plus (*r*) que celui-là, & qui renverse en peu de tems plus de loix fondamentales, que l'autre n'en eût ébranlées en toute sa vie, comme les Anglois l'éprouverent (*s*) après la mort de Charles I. Vous me citez ces paroles d'un Ecrivain de cette nation: *Je pose en fait qu'en l'espace de vingt années depuis* 1640. *jusqu'à* 1660. *on ruina plus d'anciennes Maisons de Campagne, & de magnifiques Palais, qu'on n'en avoit détruit en quelques centaines d'années auparavant; desorte que nous aurions besoin d'un nouveau* Cambden, *pour nous dire où demeuroient nos Ancêtres, & que tels & tels Lieux étoient autrefois habitez.* (*t*)

Réponse à ces objections. Passage d'Amyraut là-dessus.

Mais croyez-moi, Monsieur, ne comptez pas trop sur toutes ces choses. Ce que vous dites arrive bien quelquefois, mais non pas toûjours, & vous ne sauriez ignorer que les meilleurs Architectes ne soient d'avis assez souvent, lorsqu'une maison menace ruine, de la renverser rez pied rez terre, afin d'en bâtir une autre qui soit plus durable que ne le seroit celle-là par le moyen des étançons. Vous devez vous souvenir que c'est le propre (*u*) de ceux qui se veulent rendre maîtres de l'Etat, de dire (*v*) qu'ils doivent être nécessairement injustes en certaines choses, afin de pouvoir être justes dans des occasions plus importantes. Le contraire de ce que vous croyez évident paroît manifeste à quantité de personnes doctes & illustres, & il n'y a point d'homme à bibliotheque, qui ne vous puisse prêter vingt apologies des guerres civiles de Religion. Ces matieres-là ont été si rebatuës, qu'il me doit suffire de vous renvoyer aux manifestes innombrables qu'on a donnez au Public toutes les fois que l'on en a eu besoin; & pour ce qui est du savant Ministre que vous me citez, & dont les maximes étoient opposées à l'esprit du Poëte qui vous choque tant, souffrez que je vous représente que vous n'entrez pas dans ses vûës. Vous vous imaginez qu'il ne condamne que ceux qui repoussérent la force par la force; mais il est sûr qu'il condamne encore plus la politique, qui mit leur patience à bout. Pesez bien tout le passage. Louïs XIII. (*vv*) « avoit reconnu que le zele de Religion, qui « avoit porté ses Prédecesseurs, ou à n'accorder « rien, ou à rompre les Edits qu'ils avoient ac- « cordez aux Reformez, avoit apporté sans com- « paraison plus de dommage à la pieté en géne- « ral, & mesmes à la Religion qu'ils profes- « soyent, que d'affoiblissement & de diminu- « tion à celle qu'ils vouloient éteindre. Car ou- « tre que chacun sçait que les guerres civiles pro- « duisent la licence & le débordement en la vie, « & la profaneté & l'irréverence aux choses di- « vines, & qu'en s'efforçant d'étouffer la Reli- « gion d'autruy, on s'accoustume à mépriser la « sienne propre, la Romaine n'estoit aucunement « pratiquée où les Réformez estoient les plus « forts, & où ils ne l'estoient pas; si n'estoit- « elle exercée sinon avec trouble & incommodi- « té, par tout où ils pouvoient porter le tumul- « te de leurs armes. »

Vous trouverez dans le Livre même où est le Sonnet guerrier une preuve d'inclination pacifique. L'Auteur de cet Ouvrage y a inseré (*x*) une *exhor-*

(*m*) „ A la section 3. ch. 1. pag. 115. édit de Bruxelles „ 1612. in 4. & page 334. edit. de Roüen 1631 *in* 8.

(*n*) *Curando fieri quædam majora videmus*
Vulnera, quæ melius non tetigisse fuit. Ovid. de Ponto lib. 3. Epist. 7.

(*o*) .... *Alitur vitium, vivitque tegendo,*
Dum medicas adhibere manus ad vulnera pastor
Abnegat, & meliora Deos sedet omnia poscens. ..
.2.. *Continuo culpam compesce priùs quàm*
Dira per incautum serpant contagia vulgus. Virgil. Georg. lib. 3. v. 454. 468.

(*p*) *Nec privatos focos, nec publicas leges videtur, nec libertatis jura cara habere, quem discordia, quem cædes civium, quem bellum civile delectat: eumque ex numero hominum ejiciendum, ex finibus humanæ naturæ exterminandum puto.* Cicero Phil. 13. init.

(*q*) .... *Scelera ipsa nefasque*
Hac mercede placent. Lucan. lib. 1. v. 37.

(*r*) „ *Omnia dabant ne decimam darent.* Grot. Annal. lib. „ 2. page m. 58.

(*s*) „ Voyez Mr. Merlat (Ministre refugié à Lausane) » dans son traité du pouvoir absolu des Souverains page » 161. L'extrait de ce Livre se trouve dans les Nouvelles » de la Republique des Lettres Août, 1685. art. 7.

(*t*) » Histoire du Parlement de l'an 1701. pag. 220.

(*u*) „ *Plutarch. de Repub. gerenda pag.* 818.

(*v*) Ὡς ἀναγκαῖον ἀδικεῖν τὰ μικρὰ τοὺς βουλομένους τὰ μεγάλα δικαιοπραγεῖν. *Necesse esse ut in minoris rebus injustè agant qui in magnis justitiam velint servare.* Jason Thessaliæ tyrannus ad Plutarch. ibid. » *Voyez aussi Aristo-* » *te* de Rhetor. lib. 1. cap. 12. page m. 418. *qui ne dit* „ *point* de petites injustices, *mais* quelques injustices, *&* „ *il laisse à deviner si elles ne sont pas quelquefois fondamen-* „ *tales.*

(*vv*) „ Amyraut Apolog. pour ceux de la Relig. chap. „ dernier page 482. 483. édit. de Saumur 1647. *in* 8.

(*x*) „ Voyez le 3. volume des Mémoires de l'estat de „ France sous Charles IX. *fol.* 485. *& suiv.*

exhortation (y) *à la paix aux François Catholiques*, & l'a fortifiée par un discours tout-à-fait propre à faire haïr les guerres civiles; car c'est une description étonnante des maux qu'elles produisoient. La remontrance à Henri III. qui fut imprimée l'an 1574. *sur le faict des deux Edits de Sa Majesté donnez à Lyon l'un du X. de Septembre, & l'autre du XIII. d'Octobre*, venoit du même parti, & tendoit au même but.

Objections contre les Manifestes. Passages de Dhuisseau & de Salluste à cette occasion.

Ne me repetez point, je vous prie, ce que vous m'avez déja allégué dans une occasion différente de celle-ci, savoir la remarque d'un autre Ministre sur la ruse de ceux qui publient des manifestes. *Dans toutes les divisions*, dit-il, (z) *qui travaillent les Estats Monarchiques, d'abord chaque party se vante par ses manifestes, de n'avoir pris les armes que pour le bien public, & le maintien de la Couronne & de l'authorité du Prince: Et quoy que ces partis soient contraires, & comme à lances baissées les uns contre les autres, chacun en particulier tâche de mettre de son côté la justice, & l'interest du Souverain. Cependant le tout aboutit, enfin, à une totale subversion de l'Estat, & à changer tout-à-fait le gouvernement. Et il arrivera souvent que dans ces contestations, les plus mutins & les plus séditieux se rendront les maistres de l'Authorité Souveraine.* Vous n'oubliâtes point d'observer sur ce passage, que la même chose convient aux divisions qui agitent les Etats non-monarchiques. Elles sont toûjours de part & d'autre adroitement déguisées sous le masque du bien public, & sous le prétexte de la Réformation des désordres. Vous me citâtes Salluste qui a remarqué que l'ambition de quelques particuliers fit naître les guerres civiles de Rome, sous le beau prétexte de remédier ou à l'oppression des nobles, ou à l'oppression du peuple. (a) *Plurimæ turbæ, seditiones & ad postremum bella civilia orta sunt: dum pauci potentes, quorum in gratiam plerique concesserant, SUB HONESTO PATRUM AUT PLEBIS NOMINE DOMINATIONES AFFECTABANT, bonique & mali cives appellati, non ob merita in rempublicam, omnibus pariter corruptis, sed uti quisque locupletissimus, & injuria validior, quia præsentia defendebat, pro bono ducebatur.* Enfin pour me montrer l'illusion des manifestes, vous me citâtes la conjuration de Catilina. Elle est reconnuë constamment dans tous les systêmes de politique pour un attentat infâme, & néanmoins il n'y eut jamais de rébellion qui alleguât de plus beaux motifs. On n'a qu'à voir les harangues de Catilina, où il décrit (b) d'une maniere si pathétique les furieux désordres du gouvernement, l'oppression des gens de bien, la nécessité de rétablir la liberté de la patrie & de se délivrer de l'esclavage. On n'a qu'à voir les supplications, les protestations que Manlius son complice fit présenter à celui qui commandoit l'armée Romaine: (c) *Deos hominesque testamur, Imperator, nos arma neque contra patriam cepisse, neque quo periculum aliis faceremus, sed uti corpora nostra ab injuria tuta forent: qui miseri, egentes, violentia atque crudelitate feneratorum, plerique patria, sed omnes fama, atque fortunis expertes sumus: neque cuiquam nostrum licuit, more majorum, lege uti, neque, amisso patrimonio, corpus liberum habere....* (d) *Nos non imperium, neque divitias petimus; quarum rerum caussa, bella, atque certamina omnia inter mortales sunt; sed libertatem, quam nemo bonus, nisi cum anima simul, amittit. Te, atque Senatum obtestamur, consulatis miseris civibus; legis præsidium, quod iniquitas Prætoris eripuit, restituatis; neve nobis eam necessitudinem imponatis, ut quæramus, quonam modo, maxume ulti sanguinem nostrum, pereamus.* En vain me rediriez-vous toutes ces choses, puisqu'il est évident que l'abus ne doit pas ôter l'usage, & que sous prétexte que la justice & l'injustice, la verité & le mensonge tiennent le même discours, il ne faut pas les confondre. Il y a des manifestes qui sont fondez sur la justice, & il y en a qui servent de couverture à de pernicieux desseins. Cela doit exciter notre industrie & notre attention, afin de pouvoir discerner de ce qui n'a que l'apparence ce qui a la vraie réalité. Il est peut-être plus possible qu'il ne vous le semble de découvrir une sûre distinction entre les motifs des personnes bien intentionnées, & les artifices de ces factieux dont le manege a été si bien décrit dans un Livre (e) du prétendu *Petrus Firmianus*.

Réponse à ces objections.

Amour de Claude d'Espence & de Louis Vivès pour la paix.

Je ne disputerai point avec vous sur les éloges que vous donnez à Claude d'Espence, Docteur de Sorbonne. Il fut si sensible aux maux que les troubles de Religion exciterent dans le Royaume, que le chagrin qu'il en eut (f) lui causa une très-longue & très-fâcheuse langueur. La maniere dont il déplore l'état où la France étoit réduite l'an 1562. nous fait voir qu'il détestoit également les violences des deux partis. Il condamne (g) avec une extrême liberté les Prédicateurs, & surtout les Moines qui servoient de boutefeu. Combien étoient-ils moins loüables, dites-vous, qu'un Erasme, qu'un Loüis Vives (h) que quelques autres Savans, plus attachez à l'étude des Belles Lettres qu'à celle de la Théologie, qui ne respiroient que la paix, qui détestoient les séditions, & qui ne cessoient d'exhorter les Princes à s'abstenir de la guerre. Je vous trouve bien frapé d'une remarque que faisoit Loüis Vives l'an 1524. On travailloit à pacifier l'Empereur, le Roi de France, & le Roi d'Angleterre. Chacun de ces trois Princes souhaitoit la paix, & néanmoins la médiation n'avançoit pas, aucun des partis ne voulant faire les premieres démarches. Cet Auteur affirme que c'étoit un faux point d'honneur apris dans (i) les écoles du Diable, & que si l'on savoit connoître le vrai prix des choses, on verroit qu'il n'y a rien de plus grand, de plus magnifique, de plus glorieux que de primer dans les offres de la paix. Il le prouve par la description des

(y) » Elle avoit été publiée au commencement du » regne de Henri III.

(z) » Dhuisseau, de la reünion du Christianisme chap. » 4. pag. 32. 33.

(a) *Sallust. in fragm. histor. lib. 1. pag. m. 393. 394.*

(b) *Sallust. in Bello Catil. p. m. 50. & seq. it. p. 177. & seq.*

(c) *Id. ibid. page 89.*

(d) *Id. ibid. page 91.*

(e) » Intitulé *Sæculi Genius*. Voyez-y le chapitre *de consueti regiminis impatientia* pag. 28. & suiv. C'est l'un des » caracteres que l'Auteur donne au 17. *siecle*, mais ce ca» ractere convient à tout les siecles. J'ai dit ci-dessus » Chap. LV. quel est le vrai nom de cet Auteur.

(f) » Voyez le Commentaire de Claude d'Espence » sur le chap. 4. de la 2. à Timothée page 133.

(g) *Et ad hos tamen cruentos zelos tribunitiis concionibus homines videlicet mundo mortui, perfecti, Apostolici, Angelici, viri αὐτοκατακρίτως religiosi, pro sancto pacis Evangelio bellicum canunt, quorum, si tales essent, quales propè solis haberi volunt, vel maximè foret, in patientia sua possidere animas suas. Luc. 21. O quàm contra, non manu tantùm, sed & lingua incruenti prisci Ecclesiastici, quibus, ut scribebat S. martyr Cyprianus, libro 4. epistola 6. occidere non licebat, occidi necesse erat.* Ibid. page 134.

(h) » Voyez ses Opuscules *de Europa statu actumultibus.*

(i) *Vare ex diaboli scholâ. Vives ubi infrà.*

Description que ce dernier fait des maux de la guerre.

des maux de la guerre. *Quanta est veri ignorantia? Si quis res ipsas acutius perspiceret, intelligeret nihil esse magnificentius, nihil amplius, honoratius, excelsius, quam ultro & priorem venire ad poscendam pacem. Quid enim est aliud, Faciamus pacem, quam, reprimamus cædes, depellamus latrocinia, constituamus concordiam, reducamus & confirmemus humano generi commercia, religionem, litteras, disciplinas, tranquillitatem, securitatem, gaudia, mundo novam quandam & hilarem faciem: discutiamus tristitiam orbis, vivant boni, & vigeant: malorum vero & consceleratorum hominum coherceatur audacia? Hoc qui prior dicat, qui alterum ad auxilium tanta & tam præclara rei advocet, non video cur inhonoratior habendus esset: si non inimicus homo superseminasset zizania, & veras rerum naturas corrupisset, ac pro solidis ac germanis virtutibus laudibusque depravatissimas opiniones humanis mentibus ingessisset* (k). C'est ainsi qu'il parle à l'Evêque de Lincoln, Confesseur de Henri VIII. Sa lettre, comme vous savez, fut dattée à Bruges le 8. de Jüillet 1524.

Les écrits d'Erasme sont parsemez d'exhortations à la paix, & de lamentations sur les fureurs de la guerre. Mais lui & Vives y perdirent leur beau Latin. Le monde ne changea point de conduite.

Zele ardent d'Erasme pour la paix.

Je doute qu'en lisant Erasme, vous soyez tombé sur une Epitre Dédicatoire, où il propose un moyen d'établir une ferme & longue paix dans la Chrétienté. Il voudroit que l'on prescrivît à chaque état certaines bornes, selon qu'on le trouveroit plus convenable au bien public; que ces bornes ayant été une fois réglées, il ne fût plus permis de les remuer, sous prétexte de successions testamentaires, ou de conventions matrimoniales, &c; & que tous les titres de cette nature, sur quoi l'on tâche de justifier presque toûjours la prise d'armes, fussent abolis. Il prétend qu'il vaudroit mieux faire renoncer à tous ces droits ceux qui s'y fondent, que d'exposer le genre humain aux malheurs horribles qui accompagnent la guerre (l). Voilà ce qu'il représentoit à Fréderic Electeur de Saxe, & au Prince George cousin de cet Electeur, en leur dédiant les Ecrivains de l'Histoire d'Auguste le 5. de Juin 1517. Mais où est l'homme qui ne voie que ce conseil est impraticable, & qu'il tient un peu de la vision? Vous pardonnerez aisément cela au grand Erasme, en faveur de son zele ardent pour la paix publique.

S'il seroit à souhaiter que la guerre fût plus funeste, pour en dégouter les hommes.

Cette passion si loüable peut inspirer quelquefois certaines pensées, qui vont un peu de travers. Vous m'en fournissez un exemple, Monsieur. Il n'y a personne qui déplore plus que vous les maux de la guerre, les meurtres, les incendies, les cruautez, les saccagemens, les profanations, les violemens, les impietez dont elle est la cause, & cependant vous me paroissez fâché qu'elle ne soit pas plus funeste. Peu s'en faut que vous ne soyez en colere de ce qu'elle n'est pas simplement & absolument un mal, qu'il s'y trouve quelque mêlange de bien, qu'elle enrichit certaines villes, qu'elle fait faire une très-grosse fortune à quelques particuliers, pendant qu'elle ruine le plat pays, & qu'elle met à l'aumone une infinité de gens. Ceux qu'elle enrichit font naître l'envie à d'autres de faire un grand gain par la même voie, & ils deviennent tous ensuite un cornet de guerre qui impose silence aux amateurs de la paix. Ils encouragent à la rupture, ils en pressent la nécessité, ils ne se donnent point de repos que les armes ne soient reprises. Cela n'arriveroit pas, si tout le monde avoit été épuisé par les guerres précédentes. Voilà l'illusion que vous vous faites, pour souhaiter que la guerre fût encore plus funeste qu'elle ne l'est. Par le même principe vous voudriez, ou qu'elle ne commençât point, ou qu'elle durât si long-tems que l'on en fût sou pour toute sa vie, & que l'on ne voulût, ni que l'on ne pût y revenir; car à cause qu'on ne fait que s'y lasser, qu'on n'acheve rien, qu'on se contente d'ébaucher & de s'entamer, on revient à la charge dès qu'on a repris haleine. C'est toûjours à recommencer.

Avantages de la guerre.

Je vous prie de reflêchir deux ou trois fois sur ces pensées, & je m'assûre que vous y appercevrez un peu de déreglement. Pardonnez-moi cette expression incivile. Vous voulez unir des idées qui ne peuvent compatir ensemble. La guerre a nécessairement ses usages; car pour ne pas dire comme faisoient les anciens (m), qu'elle soulage la terre qui gémiroit trop sous le poids de ses habitans, si la paix duroit toûjours, il ne se peut faire que plusieurs personnes ne s'enrichissent par la circulation que les besoins des armées donnent à l'argent, il n'est pas possible qu'une guerre soit bien longue, quand elle se pousse de part & d'autre avec beaucoup de vigueur. Ordinairement huit ou dix campagnes bien chaudes mettent les affaires en un tel état que la pax est nécessaire au parti vaincu, & qu'elle convient au parti vainqueur. La raison n'est pas tellement bannie de la terre, qu'il n'y ait partout quelques Ministres d'Etat qui comprennent manifestement qu'il faut laisser un cours libre aux vicissitudes de la haine & de l'amitié, que sans les retours de la paix la ruine entiere du genre humain seroit presque inévitable. Voici des vers qui furent citez par Erycius Puteanus dans un écrit où il conseilloit aux Espagnols de poser les armes: (n) *Per Bellum ad Pacem via est*, & Sapientes, *ut Sallustius ait*, Pacis caussâ bellum gerunt, laborem spe otii sustentant. *Quæ nostra verò conditio? Bellum belli finis est, labor laboris. Per calamitates ad calamitates pergimus, & non vincere melius aliqui putant, quam non pugnare. Tragici voce queri lubet:*

Si æterna semper odia mortales agant,
Nec cœptus unquam cedat ex animis furor,
Sed arma felix teneat, infelix paret;
Nihil relinquent bella: tum vastis ager
Squallebit arvis, subdita tectis face

Altus

(k) *Lud. Vives in Opuscul. de Europa statu pag. 312. 313. edit. Basil. 1538. in 4.*

(l) *Equidem si qui l novari possit absque rerum tumultu, judicarim ad publicam orbis Christiani tranquillitatem magnopere pertinere, si certis fœderibus ex usu publico sua cuique ditionis pomœria præscribantur, quæ semel constituta nullis affinitatibus, aut pactis, vel contrahi possint, vel proferri, prorsus antiquato veterum titulorum jure, quos quisque pro re nata, bello affectato, solet prætexere. Quod si quis forte clamitet, jus nescio quod suum adimi principibus, is illud mihi secum reputet velim, num æquum censeat, ob hujusmodi jura, quæ sive habet aliquis fortassis, sive fingit, orbem Christianum impiis ac parricidialibus armis sine fine collidi, tot innoxios aut interimi, aut perdi, tot immeritas fœminas affligi corrumpique; denique totam illam malorum tragœdiam, quam bellum omne secum defert, in vitam hominum invehi.* Erasmus Epist. Dedicat. Suetonii. *&c.*

(m) » Voyez les notes d'André Schott *in Procli Chresto» mathiam pag. 25. 26.*

(n) *Erycius Puteanus in statera belli & pacis, littera E. pag. m. 55.* Il fit ce livre l'an 1633.

Altus sepultas obruet gentes cinis.
Pacem reduci velle, victori expedit,
Victo necesse est (*o*).

L'une des raisons qui peuvent porter le parti vainqueur à souhaiter un traité de paix, est heureusement décrite dans les paroles suivantes: (*p*) » Hâtez-vous de faire la paix. Je n'ai, direz-» vous, aucune raison de la souhaiter. La con-» tinuation de vos succez vous doit être un pres-» sant motif de finir la guerre. En augmentant » le nombre de vos conquêtes, vous augmentez » le nombre de vos adversaires. Si la fortune » ne change, comptez vos alliez parmi vos en-» nemis. » Le grand Seigneur Polonis (*q*) dont on emprunte cette pensée dans le Journal de Trévoux, allegue quelques autres considérations bien fortes.

Que la paix ne sauroit toujours durer. Cause du penchant de certains Princes pour la guerre.

Mais si la constitution des choses humaines contient des principes qui ne souffrent pas que la guerre dure toûjours, elle en contient aussi qui ne souffrent pas que la paix soit de durée. On pourroit prouver par une démonstration morale, qu'elle ne peut subsister long-tems, & surtout dans un pays, comme l'Europe, partagé, entre tant d'Etats de différentes Religions, les uns plus foibles, les autres plus forts, tous remplis de jalousies & de défiances réciproques, & vigilans sur le chapitre de la prospérité & de la gloire. Rectifiez donc vos idées, & soyez sûr que les causes de la vicissitude de la paix & de la guerre dureront autant que le genre humain. Le monde a été toûjours varié ainsi, & le sera (*r*). Et savez-vous bien que très-souvent, lorsqu'on pacifie une guerre, on jette sans y penser les fondemens & les semences d'une autre, ou même de deux ou trois autres?

Vous me demandez si je puis comprendre l'aveuglement de certains Princes, qui lorsqu'il s'agit de choisir la paix ou la guerre, opinent dès la premiere séance pour la guerre, quoique leurs Etats soient tellement situez qu'ils mettront la nape dès le lendemain de la rupture, & qu'ils seront les premiers qu'on accablera de contributions. Vous pardonneriez cette promptitude Martiale à leurs Confreres, qui habitent dans l'autre extrémité du pays, où l'ennemi ne pénétrera jamais, & qui ne courent autre risque que celui de la quotte part. Mais je vous répons, Monsieur, que je conçois sans aucune peine les raisons de leur procédé. Etant plus exposez à l'invasion, ils doivent être plus ardens à recourir au remede.

CHAPITRE LXIV.

Du Despotisme.

Du Discours de Sorbiere sur le Despotime, & de son but en cela.

On vous a dit que Sorbiere a publié quelque chose en faveur du Despotisme; mais parce que vous n'avez rien vû de semblable dans ses deux (*a*) volumes de lettres & de discours, vous doutez du fait, & vous m'en demandez l'éclaircissement. Je vous dirai donc que vous devez être persuadé qu'il écrivit à Mr. l'Abbé de Marolles un discours sceptique l'an 1656. où il discuta *si la malice des hommes, qui vient de la Nature corrompue, n'est point augmentée en l'Estat du Gouvernement moins absolu, par les défauts de la Société.* Voilà le titre de la piece; mais Mr. l'Abbé de Marolles l'a représenté en moins de mots, & plus clairement; il a dit (*b*) que c'est un discours sceptique *en faveur des bêtes, & du gouvernement despotique.* Il l'a inséré dans la suite (*c*) de ses Mémoires, avec la réfutation qu'il en composa peu de jours après qu'il l'eût reçu.

Il n'est point facile de décider quel étoit le but de Sorbiere. Vouloit-il faire comprendre aux censeurs du gouvernement absolu, qu'ils ont trop bonne opinion de leurs principes? Vouloit-il montrer le triste sort de la condition humaine, qui ne peut sortir d'un mal que par un autre? Vouloit-il marquer la source des malheurs à quoi la France avoit été exposée par la trop grande autorité des puissances inférieures qui désobéyssoient impunément à leur Souverain? Vouloit-il que l'on connût la foiblesse de la raison, & l'incertitude de nos connoissances, ou se divertir sur un (*d*) paradoxe, pour satisfaire son inclination vers le Pyrrhonisme? Je croirois sans peine qu'il entroit un peu de tout cela dans son dessein. Mais pour ce qui est du motif que M. l'Abbé de Marolles lui attribuë, je pense qu'il n'y songeoit nullement: (*e*) » Le vertueux Aletophile a re-» gardé sans doute les grandes qualitez du Roy, » qui promettent des biens si veritables & si so-» lides pour l'avenir par ses glorieux commen-» cemens, estant si bien fait de sa personne, » & d'ailleurs ayant donné tant de marques de sa » valeur, de sa piété & de son jugement. Il » est vray qu'il ne faut point prescrire de bor-» nes par ses souhaits à la puissance d'un Prince » si bien né: aussi n'y en a-t-il point sur la » Terre qui soit plus grande, ny moins contes-» tée que la sienne; de sorte qu'elle ne voit au-» dessus d'elle que Dieu seul, à qui elle est » parfaitement soumise. Voilà ce qui a fait escri-» re au docte Aletophile, *Que les hommes vivent » plus heureusement sous un Gouvernement despoti-» que, que sous un Gouvernement moins absolu.* » Croyez plutôt, je vous prie, que s'il avoit eu un tel motif, il ne l'auroit pas donné à deviner. Il l'eût déclaré nettement, & n'eût point cédé à un autre l'occasion d'en faire sa cour. Il étoit plus habile que Mr. l'Abbé de Marolles dans l'art des loüanges insidieuses.

Faux motif qui lui attribuë l'Abbé de Marolles.

Il me paroît indubitable que la conduite des grands Seigneurs de France étoit l'une des choses qu'il avoit en vûë; car voici de quelle maniere il entend ces mots de Virgile *parcere subjectis & debellare superbos:* (*f*) » J'ay pensé que le Poë-» te vouloit que la souveraine puissance fust dou-» ce, traictable, & bénigne envers le peuple qui » se

Passages qui prouvent qu'il avoit en vûë la conduite des Grands de France.

(*o*) Ces vers sont de Seneque. Consultez la Préf. du t. 2. de la *Réponse aux Questions d'un Provincial*, No. VIII.

(*p*) » Journal de Trévoux, Juin 1703. pag. 1003. édit. » de France dans l'extrait du Livre *de vanitate consiliorum* » de Stanislas Lubomirski, Grand Maréchal de Pologne.

(*q*) *Stanislaus Lubomirski de vanitate consiliorum, consultat. 22. de causis pacis & tractatu ejus pag.* 115. *& seq. edit. Varsov.* 1702. *in* 12.

(*r*) » On peut appliquer ici ces paroles de Manile, *Non alium videre patres, aliumve nepotes Aspicient.*

(*a*) » Imprimez à Paris, l'un l'an 1659. *in* 4. (On a » mis au titre l'an 166) l'autre l'an 1660. *in* 8.

(*b*) » Dans la table du 2. tome de ses Mémoires.

(*c*) » Pag. 80. & suiv. édit. de Paris 1657. *in fol.*

(*d*) » L'Abbé de Marolles *ubi infrà pag.* 100. compare » ce discours de Sorbiere aux apologies de la goutte, de » la gravelle & de la fievre quarte.

(*e*) » *Id. ibid. pag.* 102. Notez que son discours est datté » du 31. de Décembre 1656.

(*f*) » Sorbiere dans les Mémoires de Marolles to. 1. » pag. 88.

se soumet; mais ferme, inflexible, & rigoureuse envers les Puissances subalternes, qui sortent de leur devoir & se comportent insolemment. Mais aux pays où la charité Chrestienne est en regne, on pratique tout le contraire; & je ne sçay si ce n'est point de là que viennent les troubles des Etats, & le malheur des Sujets. Un Gouverneur de place ou de Province désobeït (*g*) quelquefois impunément aux ordres du Souverain; & la moindre folie du peuple est séverement punie: comme si la desobeïssance des Grands n'estoit pas plus à craindre, que celle des petits; & comme s'il n'estoit pas plus glorieux & plus utile d'abattre l'orgueil, que d'insulter à la misere. » C'est sans doute dans le même esprit qu'en décrivant le bonheur des peuples qui vivent sous le pouvoir despotique, il se sert de ces paroles (*h*): *Cette entiere dépendance de leur vie & de leur fortune ne les rend pas plus malheureux. Au contraire, ils en sont mieux à couvert de quelques incommoditez qui nous travaillent; ils en ont moins à craindre les insultes des personnes privées; ils sont tous immédiatement sous la protection de leur Souverain. Il n'y a point là de Gentil-homme qui fasse du Roitelet, & l'Empereur est la seule teste, du caprice de laquelle il y ait à souffrir. Mais il n'est pas davantage à redouter que la foudre, qui ne tombe que par hazard sur les plus grands arbres; & il n'y a guéres que quelques* (*i*) *Inconsiderez qui le provoquent, ausquels il se fasse sentir. Tout le reste vit en paix, & sans danger de recevoir le moindre dommage.*

Autre passage de Sorbiere en faveur du Despotisme.

Je ne sai si sous prétexte qu'il a traduit en François, & comblé de loüanges le traité *de Cive* du fameux Hobbes, son bon ami, & le grand patron de la puissance absoluë, l'on pourroit juger qu'il embrassa tout de bon ce systême politique; mais il y a bien de l'apparence que les confusions où étoit alors la Pologne, & le souvenir des malheurs où la France avoit été plongée depuis quelque temps, par le mépris de l'Autorité Royale, faisoient beaucoup plus d'impression sur lui que les argumens de Hobbes. Je me fonde sur ce passage de son Discours: (*k*) » Ces malheureux que l'on estrangle dans le Serrail, ou ausquels on creve les yeux, sont des victimes que l'on immole à la tranquillité publique; & par les seules Loix de le Politique, il n'y a rien de plus sagement ordonné que de se racheter d'un incomparablement plus grand mal, qui est le trouble de l'Estat, par celuy que souffre un petit nombre de personnes capables de l'exciter. En nostre Europe toutes les désolations qui l'ont presque dépeuplée, & toute la misere que l'insolence des soldats ou l'avarice des Partisans font souffrir, ne vient-elle point de ces contrepoids qu'il y a à l'authorité Souveraine? La teste de Kmielniski, de Radzwil, du (*l*) Vice-Chancelier, & de cinq ou six autres, n'eust-elle pas épargné celle de cent mille personnes, que la descente du Roy de Suede a fait périr en Pologne? Cette prétenduë liberté des Estats à quoi a-t-elle servi qu'à déchirer le Royaume; & que fait-elle autre chose, si ce n'est que les Peuples ne vivent ny libres, ny soûmis; & que comme ils attaquent la Souveraineté, réciproquement la Souveraineté les attaque & les maltraicte, les désarme, les despoüille, & s'attire toute la force & toutes les finances, afin d'épuiser tout le sang & toute la vigueur de la rébellion? Mais de cecy, Monsieur, je m'en remets à ce que vous avez vû en cette (*m*) Ville pendant la furie des désordres, en laquelle on a éprouvé que la Liberté à laquelle on aspiroit dans le Peuple, estoit mille fois pire que le Ministere duquel la prospérité des armes du Roy, & le calme intérieur de l'Estat faisoient bien voir qu'on n'avoit pas sujet d'estre mécontent, & auquel à l'heure présente on trouve mieux son conte, que l'on ne faisoit à l'estat extravagant auquel on n'estoit ny aux champs, ny à la ville, ny sous l'Empire, ny dans les droits communs de la Liberté naturelle. »

Raisons qu'il avoit de lui donner la préférence. Passage là-dessus.

Il n'ignoroit point que la puissance arbitraire expose les peuples à des inconvéniens très-fâcheux; mais il ne voyoit cela qu'en éloignement, & il sentoit les mauvaises suites de la puissance partagée. Il avoit encore la mémoire toute récente des derniers troubles de Paris; il apprenoit chaque jour par les Gazettes l'état pitoïable de la Pologne, & il n'envisageoit que du beau côté une relation qu'on venoit de faire de l'état des Peuples Orientaux. Ces objets attirant son attention, il ne faut point s'étonner qu'il donnât la préférence au despotisme; car quand on discute un problême, on panche toûjours du côté qui frape le plus. Or il est certain que pour être plus frapé d'une chose que d'une autre, il suffit que l'on considere plus attentivement ce qui favorise un parti, que ce qui favorise le parti contraire. Voici des passages de cet Ecrivain, qui vous convaincront que je ne me fonde pas sur de simples conjectures en jugeant de ses motifs.

Je doute, dit-il, (*n*) » si tout nostre malheur & notre sottise ne vient pas de ce que nous ne vivons dans nos Societez civiles de l'Europe, ny tout à faict sous l'Estat de l'Empire, ny rendus à celuy de la Nature. Nous sommes en un certain milieu où se forme, comme en la moyenne région de l'air, la tempeste & les orages. Nos esprits sont partagez entre ces deux Estats; & tantost la sujection aux Puissances Souveraines nous abbat le courage, tantost les pensées de liberté nous le relevent, & nous font insulter témérairement contre les premiers que nous rencontrons en nous relevant. » Il fait ensuite une courte description du bonheur des (*o*) peuples qui n'ont pour regle que les loix de la Nature, & puis il parle de cette maniere: (*p*) » En Orient l'Empire absolu fait presque le mesme effect, ou du moins il semble que les peuples y vivent moins malheureux qu'en Europe, où la Souveraineté est tempérée, & où nous nous piquons de meilleure Politique & de plus de Liberté que les Peuples que nous nommons barbares. Je m'en rapporte & aux Relations escrites,

(*g*) » Cela n'étoit point rare en France. Mr. le Vassor » *Hist. de Louis XIII. to. 2. liv. 9. pag. 256.* en donne un » exemple très-notable. Conférez avec ceci ce que j'ai » dit ci dessus Chap. LI.

(*h*) » Sorbiere *ibid. pag. 84.*

(*i*) » Cela ne s'accorde guéres avec la penderie dont » il parlera ci-dessous.

(*k*) *Id. ibid.*

(*l*) » C'est celui dont il sera parlé ci-dessous Ch. LXV. » vers la fin, dans le passage de Mr. Linage de Vauciennes.

(*m*) » C'est-à-dire, Paris.

(*n*) *Id. ibid. pag. 82. 83.*

(*o*) » Les Sauvages de l'Amérique.

(*p*) *Id. ibid. pag. 83. 84.*

» crites, & plus encore à celles que vient de » nous faire le bon Monsieur de l'Estoille, qui » fort naïsvement & sans finesse, avec son seul es» prit d'un Négociant qui sçait bien faire son » conte, nous en a plus apris, que les Sçavans, » les Dévots, & les Politiques, qui n'ont fait que » passer aux pays où il a demeuré trente-cinq an» nées, & qui ont vu les choses de tout autre » œil que luy, avec les lunettes de leurs anticipa» tions. La souveraine Loy du Prince est sans re» plique à Constantinople, à Hispaham, & à » Agra; tous les Sujets s'estiment fort honnorez » du tiltre d'esclaves de leur Roy, & ne se dis» pensent jamais de son obeïssance. En faisant » leurs affaires particulieres, ils regardent tou» siours le thrône & la domination. Et cette en» tiere dépendance, &c. (*q*). »

Objection qu'il se fait sur la rigueur du Despotisme des Turcs.

Il me reste à prouver que le revers de la médaille ne l'étonnoit pas assez, quand il lisoit les relations du Levant. Il y a bien des personnes qui seroient épouvantées de ce revers, & qui en prendroient un juste prétexte de fulminer le despotisme: *A la verité*, dit-il, (*r*) *je vois bien que sous l'Empire des Ottomans, des Perses, & des Mogoliens, il se fait quelquesfois d'estranges ravages, qu'on prodigue le sang humain, & que jamais la félicité n'est entiere. Cette penderie que Monsieur de l'Estoille & son Indou virent vingt-cinq journées de long, dans les Indes, où les arbres estoient garnis des deux costez du chemin de plus de cent mille personnes que le Roy avoit fait mourir, pour vanger deux ou trois vols qui avoient esté commis, m'estonne & me surprend. Mais, Monsieur, laissant à part ces cruautez extraordinaires, qui font ce que les innondations, les tremblemens de terre, & les maladies épidémiques causent ailleurs: ne semble-t-il pas que ce qui se sauve & échappe à ces torrents, vit plus heureux, c'est à dire, plus tranquillement, que là où le Gouvernement moins absolu souffre tousiours quelque agitation.*

L'autorité absoluë, suivant Ricaut, leur convient mieux.

L'Auteur Anglois qui a publié l'état présent de l'Empire Ottoman, est plus raisonnable que Sorbiere; car il se contente de dire que l'autorité absoluë est plus convenable aux Turcs qu'un gouvernement non absolu, & que s'ils ne se sentent point malheureux sous le despotisme, c'est parce qu'ils y sont accoutumez. *Leur Empereur*, dit-il, (*s*) *est absolu & au-dessus des loix. . . . . De là resulte l'oppression des peuples & leur servitude. Mais cela n'empesche pas qu'ils ne se trouvent heureux, & contens sous l'esclavage & sous la tyrannie, parce que cela leur est aussi naturel qu'il est à un corps d'etre nourri d'une viande qu'il a accoutumé de prendre, & avec laquelle il s'est familiarisé dès sa naissance. Mais la tyrannie & la servitude ne sont pas seulement nécessaires parmi ces peuples, pour les empescher de devenir mutins & seditieux, en joüissant d'une liberté qui leur est inconnue; ils en ont encore besoin parce que la grande étendue de cet Empire demande de promptes expeditions, sans s'arrêter à des formalitez de justice qui pourroient prolonger les affaires.* Il ajoûte (*t*) que *c'est principalement cette autorité indépendante & absolue qui fait que les Turcs se maintiennent dans leur grandeur, & qu'elle est la premiere Maxime & le principal fondement de leur Empire. . . . . . (u).* » qu'il est » aisé de reconnoitre par la grande étenduë de » cet Empire, & par les succez de ses armes, » combien ce pouvoir absolu a été important & » avantageux aux Turcs. . . . . . que l'Empe» reur d'Allemagne auroit sans doute été au-de» vant des Turcs, & les auroit empesché d'en» trer, aussi facilement qu'ils firent, dans la » Hongrie, la premiere année de la derniere (*v*) » guerre, s'il eût eu un pouvoir absolu sur tout » l'Empire, & s'il n'eût pas été obligé à attendre » le consentement des autres Princes, & le ré» sultat d'une Diete, pendant que les Turcs étoient » déja prests à entrer dans l'Allemagne. En effet, » quand on a besoin de plusieurs testes & de plu» sieurs mains, toutes les affaires vont lentement, » & on pert plus de temps à disputer, pour tom» ber d'accord de la maniere d'agir, qu'il n'en » faudroit pour venir à bout de ce qu'il y a de » plus difficile dans l'exécution. Le Grand-Sei» gneur se trouveroit bien embarrassé, si lorsqu'il » veut faire la guerre, il étoit obligé de dépen» dre de la bonne volonté de ses sujets, ou du » jugement d'un Jurisconsulte qui s'opposeroit à » ses desseins, & qui censureroit ses entreprises, » comme les trouvant contraires aux loix & au» delà des bornes de ses privileges & de ses pré» rogatives. » Il conclut (*vv*) que les nations qui veulent brider de la sorte la puissance de leur Souverain, ne sauroient faire (*x*) des conquêtes considérables.

La Religion attribuë à cette grande obeïssance.

Si vous avez lû son Livre, vous y aurez pû remarquer (*y*) que l'obeïssance absoluë que les Turcs doivent à leur Sultan, *passe parmi eux plutôt pour un principe de religion que d'Etat*, & qu'ils (*z*) auroient mis *l'Empire dans une autre Race, pour voir s'ils en pourroient être traitez avec plus de douceur, s'ils n'avoient dans l'esprit une espece de dévotion religieuse & extraordinaire pour le sang de leur premier Prince, qu'ils considerent comme la source & l'instrument de la grandeur de leur Empire. Cela les obligera toûjours à avoir pour leurs Empereurs tout le respect & toute la vénération imaginable. Ainsi il n'y a nulle apparence que les belles paroles & les promesses d'un Esclave puissent détourner ce peuple de l'attachement religieux qu'il a pour son Prince, ou lui donner la pensée qu'il puisse jamais etre victorieux sous les enseignes d'un usurpateur.* Les Chretiens, continuë-t-il, » devroient ap» prendre cette leçon des Turcs, & ajoûter ce » principe aux articles fondamentaux de leur Re» ligion. On ne sçauroit prescher cette doctrine » nulle part plus à propos qu'en Angleterre; car » elle ne se fut pas plûtost détachée de l'obeïssance » & du respect qu'elle devoit (*a*) à son Prince, » qu'elle fut privée de tous ses droits Ecclésiasti» ques & Civils, & se vit tachée & souillée par » des mains profanes & impies. »

En cas que vous fassiez quelque réflexion sur ce passage, je vous prie de me la communiquer.

Explication que Ricaut donne de cette proposition, les Princes sont au-dessus des Loix.

Si ce que l'Auteur Anglois débite n'avoit pas pû contenter entierement le Sieur Sorbiere, je croi pour le moins que celui-ci eût été content de l'explication de l'autre à l'égard de cette proposition, *les Princes sont au-dessus des loix*; car il ne pré-
tend

(*q*) » La suite de ces paroles se trouve ci-dessus vers » le commencement du Chap. *citation* (*b*).

(*r*) *Id. ibid. pag.* 87. 88.

(*s*) » Ricaut, etat présent de l'Empire Ottoman liv. » 1. ch. 1. pag. 7. de la traduction de Bespier imprimée à » Roüen l'an 1677.

(*t*) *Id. ibid. pag.* 8.

(*u*) *Id. ibid. ch.* 2. *pag.* 19.

(*v*) » C'est celle qui fut terminée l'an 1664.

(*vv*) *Id. ibid. pag.* 20. 21.

(*x*) » Voyez ce que Silhon dit des Polonois dans son » Ministre d'Etat liv. 1. ch. 15. *pag. m.* 114.

(*y*) » Au chap. 3. du 1. livre.

(*z*) » *Id. ch.* 4. *pag.* 74.

(*a*) » C'est à-dire Charles I.

tend point qu'elle signifie qu'ils agissent toûjours justement, sagement, prudemment, soit qu'ils se conforment aux loix, soit qu'ils les enfraignent. Il déclare nettement (*b*) » que quoy que la Majesté des Princes, & la nécessité où l'on est » d'avoir un Souverain dans tous les Gouvernemens, exemptent ceux qui commandent, » de toutes les peines, & de toutes les corrections établies par les loix, & qu'il n'y ait » point de puissance sur la terre qui les puisse » obliger à rendre compte de leurs crimes, il » faut néanmoins, qu'un Monarque absolu fasse exécuter avec sévérité les loix du pays qui » lui est soûmis. Il y va de son interest & de » sa seureté, d'agir plûtost de la sorte que de vivre sans regles, & de se servir toûjours de son » autorité souveraine. » . . . . . (*c*) C'est ainsi » que le Grand-Seigneur même est assujetti aux » loix, sans que cela puisse borner le moins du » monde son autorité absoluë. »

Voilà de quoi réfuter ceux qui supposent qu'un gouvernement absolu est exclusif de toutes sortes de loix. Ils ne se font pas des idées justes des divers dégrez du despotisme.

CHAPITRE LXV.

Continuation du même sujet.

Des inquiétudes qui accompagnent la possession de la liberté.

VOus avez cru que s'il est vrai que Sorbiere ait fait l'éloge du gouvernement despotique, il n'aura pas oublié d'éxaggérer les inquiétudes qui accompagnent la possession de la liberté. Il vous semble qu'elle est un bien que l'on ne sauroit aimer sans jalousie, & vous comparez les peuples qui l'aiment de cette façon, à un homme qui est marié à une très-belle femme dont il est jaloux. Il ne peut vivre content, il trouve que son thrésor est de difficile garde, il se défie de tout, il invente mille précautions qu'il croit toûjours défectueuses: sa condition est cent fois plus triste que s'il étoit marié avec une laide femme, qu'il abandonnât entierement à sa bonne foi. Vous remarquez que la jalousie des peuples ne doit jamais être plus rongeante que dans les gouvernemens mixtes qui ont un Chef, ou sous le titre de Roi, ou sous celui de quelque autre charge unique & perpétuelle. C'est alors qu'ils sont obligez à redoubler leur vigilance. L'ennemi est à la porte, les rivaux obsédent la liberté; c'est comme si une belle fille étoit logée avec des galans très-dangereux, qui seroient toûjours à portée de la tenter, & d'appliquer leurs machines ou pour une séduction, ou pour un enlevement. Combien de soupçons, combien d'allarmes? Le mérite personnel du rival, ses grands services, sa gloire, la vénération qu'il s'attire, augmentent les inquietudes. Le zele de la liberté devient alors plus incommode, il ne laisse joüir d'aucune tranquillité. Vous me citez sur cela l'humeur ombrageuse des Athéniens, à laquelle il falloit sacrifier contre toute sorte de justice l'exil des plus illustres sujets. Le gouvernement mixte, ajoûtez-vous, nourrit toûjours pour le moins deux partis contraires dont l'un tâche d'empiéter sur l'autre. Chacun s'applique à bien maintenir ses droits, & pour cela il est nécessaire de s'efforcer de les étendre; car si l'on a gagné du terrain, on peut reculer, & se trouver néanmoins sur l'ancienne borne. Ce choc des partis excite beaucoup de factions, & beaucoup d'animositez: on s'aguerrit dans l'intrigue & dans les cabales: on commet par l'art (*d*) des ruses plus d'injustices qu'il ne s'en commet ailleurs par la violence; il se forme des éleves qui sentent enfin la capacité d'entamer des révolutions; & soit qu'ils y réüssissent, soit qu'ils y échoüent, ils causent beaucoup de miseres, & rendent la condition des particuliers plus fâcheuse que ne l'est celle des peuples qui se mettent entierement à la discrétion de leurs maîtres.

Ces inquiétudes réfutées par Sorbiere.

Vous conjecturez que Sorbiere n'aura pas manqué d'étaler toutes ces choses; mais je puis vous assurer qu'il n'est entré dans aucune de ces considérations, & qu'il a même donné dans un autre Livre un exemple très-éclatant qui pourroit vous réfuter sur ces défiances inquiettes dont vous parlez. Voici ce qu'il dit dans une Lettre où il parle du gouvernement des Provinces-Unies, & qui est dattée du 4. de Juillet 1660. (*e*) » Le Prince Guillaume refusa (*f*) la Souveraineté qui lui fut offerte, jugeant bien par le » naturel du peuple, qu'il payeroit plus volontiers à ses Députez, qu'à un Comte, les grandes charges qu'il y avoit à imposer. Cependant les Nations fort éloignées ont traité avec » les Estats, comme si c'estoit avec le Prince » d'Orange duquel ils fussent les subjets: & » l'Estat a souffert cette formalité, pour s'accommoder à la maniere des peuples qui vivent sous » le gouvernement Despotique, & qui n'ont pas » idée de la République. » Après cela il marque les fonctions, & l'autorité du Gouverneur général, & puis il ajoûte (*g*): *Le Prince d'Orange* Frideric Henri, *dont j'ai vu la Cour à la Haye, & les Armées en Flandres, me paroissoit le plus glorieux Prince du monde, & qui n'avoit pas à souhaitter le nom de Souverain, qui l'eust rendu odieux en un pays dont il estoit Souverain en effet. Il avoit tous les honneurs, tous les avantages, & toutes les marques de la Souveraineté, à la reserve d'un tiltre qui semble assez frivole. Il avoit son Palais dans toutes les bonnes Villes. Il y étoit gardé. Il y faisoit une dépense royalle. Il estoit le distributeur de toutes les graces, l'oracle des loix & de la Politique. On faisoit des Prieres publiques pour luy. Il gaignoit les batailles, il prenoit les Villes, la gloire de tous les bons succès luy estoit attribuée; & il n'encouroit jamais le blasme des mauvais évenemens, ni l'envie de tout ce qu'il y avoit de rude & de fascheux à supporter. Mais peut-estre,* MONSIEUR, *que je raisonne mal sur cette matiere, & que je n'entends pas le fin de la belle ambition.*

De l'abus réciproque que les Souverains & les peuples font de leurs droits.

Il n'a point fait non-plus la réflexion que vous avez cru si naturelle à son sujet. On a tort de croire, dites-vous, que le désordre n'a qu'une source,

(*b*) *Id. ib. ch. 2. pag. 15.* » Il venoit de dire que l'Empe» reur Justinien parlant de la prérogative des Princes, leur » donne cette regle, *quoy que nous ne soyons pas assujettis aux » loix, nous ne laissons pas de vivre selon les loix.*

(*c*) *Id. ibid. pag. 16.*

(*d*) » L'interest... oblige les hommes à se tenir sur leurs » gardes, dès qu'on s'approche d'eux, & principalement » en l'Estat du Gouvernement moins absolu, où la ruse & » les tromperies sont plus à craindre que la force & la » violence. *Sorbiere ubi suprà pag. 85. 86.*

(*e*) *Id.* » Relations, Lettres, & Discours. pag. 61. édit» de Paris *1660. in 8.*

(*f*) » Cela ne s'accorde point avec les preuves que Mr. » le Clerc rapporte dans le 2. tome de sa Bibliotheque » Choisie pag. 131 & suiv.

(*g*) » Sorbiere *ibid pag. 62.* & suiv.

source : l'abus se trouve de chaque côté, & si les Princes abusent de leur puissance, les peuples abusent autant ou plus de leurs privileges : la liberté est une des choses dont il est le plus difficile de ne pas faire un mauvais usage. Si elle donne les moyens de s'enrichir, on devient mutin & insolent, & l'on ne songe qu'à secoüer toute dépendance. Vous me citez ce qui arriva (*b*) à la Ville de Louvain. Les bons maîtres font les bons valets, dit-on proverbialement ; mais il faut dire aussi que les bons valets font les bons maîtres, & que si les bons Princes font les bons sujets, les bons sujets font les bons Princes. Les peuples souhaitent non seulement que l'ennemi ne leur fasse aucun dommage, mais aussi que la nation soit maintenuë dans toute sa gloire ; qu'elle soit l'arbitre de la paix & de la guerre parmi les voisins ; qu'elle soit d'un poids trébuchant de quelque côté qu'elle se tourne, & ils se fâchent de l'augmentations des impôts. Ce qu'ils veulent ne demande-t-il pas beaucoup de finances ? Mais croyez-moi, Monsieur, ces raisons ne sont guéres propres à établir la doctrine de Sorbiere. Trop d'exemples prouvent qu'il ne faut point se fier aux bons effets d'une aveugle soumission.

Ce que je ne vous nierai point est que pour le bonheur des peuples il faudroit qu'ils fussent soumis à un maître qui n'abusât jamais du pouvoir qu'on lui donneroit, & qu'ils n'abusassent jamais de la liberté qui leur seroit accordée, & qu'ainsi il se formât une confiance réciproque qui ôtat aux Princes toute crainte d'infidelité, & aux sujets toute crainte de commandement injuste ; mais soyez sûr qu'une telle forme de gouvernement ne se peut trouver que dans le pays des idées : elle demande des hommes formez tout exprès : la postérité d'Adam n'en est point capable : celle des Préadamites n'y suffiroit point peut-être, si elle existoit quelque part.

En qui doit résider la puissance de réformer les loix.

Vous me citez un Auteur qui écrivit contre les droits de la Reine très-Chretienne l'an 1667. & qui se servit de ces paroles : (*i*) *Besolde, fameux Jurisconsulte en son livre* de Majestate cap. 7. *dit qu'il n'est pas possible de prescrire des loix qui embrassent toutes les accurences publiques & particulieres, & qu'ainsi il est nécessaire qu'il préside dans les Royaumes une puissance capable de décider les cas qui n'ont pas esté prévenus, & d'agir même au-delà des loix en quelques occasions importantes pour le bénéfice public, défendant ou permettant des choses qui hors d'un tel cas seroient illicites. Sextus Cecilius dit que les loix sont entre les mains des Princes comme le gouvernail & les voiles en celles du Pilote*, quæ gubernacula essent inutilia, nisi ad omnem cœli faciem & opportunitatem moveri ac converti possent. *Cela veut dire qu'il faut ployer, estendre & tourner les loix tantost en un sens, tantost en un autre.* Mais cela ne vous peut servir de rien, car c'est un principe reconnu de tout le monde ; & il n'est question que de savoir si la puissance qui allonge, ou qui racourcit les loix, qui les abroge, qui en fait de toutes contraires, doit résider en une seule personne, ou en plusieurs. On vous avoüera que ceux que l'on associe au Prince pour la réforme, ou pour l'interpretation de loix, excitent souvent des discordes & des longueurs préjudiciables, & qu'ils gâtent tout quelquefois. Les Protestans de France en sçurent que dire. Mais on ne sauroit toûjours empêcher que les bonnes choses ne deviennent par accident la cause des maux.

Des motifs de ceux qui déclament contre le Despotisme.

Quant à ce que vous observez sur les motifs de tant de déclamations que l'on voit paroître contre la puissance monarchique, je ne saurois vous accorder mon suffrage. Vous prétendez que ceux qui affectent depuis quelques années de crier si haut là-dessus, & de déplorer la servitude des peuples sucez jusqu'aux os, sont des fourbes qui font semblant d'avoir compassion de la pauvreté de leur prochain ; mais, dites-vous, ce n'est pas là que le bât les blesse. Ils ne sont point affligez des exactions, parce qu'elles vuident la bourse des particuliers, mais parce qu'elles font trop craindre une puissance voisine. Si elles mettoient en état un Prince ami d'avoir trois ou quatre cent mille homme sur pied, on ne plaindroit point les peuples, & l'on trouveroit fort mauvais qu'ils alléguassent leurs priviléges pour refuser le payement des impositions. Permettez-moi de vous dire que vous vous érigez en juge d'une chose qui n'est point de votre compétence ; les dispositions du cœur des Ecrivains ne sont pas de votre ressort. Répondez si vous pouvez à leurs raisons, & laissez à Dieu le jugement des motifs cachez.

Les contradictions où il vous semble qu'ils s'embarrassent ne sont point réelles. Ils se fâchent, dites-vous, de ce que l'autorité absoluë regne où ils ne sont plus, & ne regne point où ils sont présentement. Vous me citez le petit Livre que vous avez voulu à toute force (*k*) que je vous envoyasse. On y fait parler ainsi un prétendu bon François : (*l*) » Le Prince d'Orange...... sçait tout » ce que doit faire Sa Majesté Très-Chretienne ; » & s'il ne lui rompt pas entierement ses mesures, » il ne tient ni à son courage, ni à sa prudence. Il n'est pas absolu, tout le monde le sçait, » & bien nous en prend qu'il ne soit pas aussi » Maître des volontez, de la bourse & des Troupes des Alliez, que Loüis XIV. l'est de ses » peuples........ (*m*) Il n'est pas le seul Chef » de ses Armées : & franchement la France est » heureuse de ce que les Princes & Etats Conféderez ne se sont pas avisez encore de lui accorder » un Pouvoir Despotique, jusqu'à ce que cette » Guerre soit terminée ; nos Troupes seroient battuës partout ». Désabusez-vous, je vous prie ; ce que vous prenez pour une contradiction ne l'est point. Croyez-vous qu'un républicain de l'ancienne Rome se fût contredit, s'il eût détesté la Dictature perpétuelle de César, & crû néanmoins qu'il étoit utile dans des cas de nécessité de créer un Dictateur pour un certain tems ?

La guerre des Protestans de France condamnable.

Vous me parlez d'une autre contradiction : c'est que d'un côté on donne beaucoup de louanges aux guerres civiles excitées pour arrêter les progrès de la puissance absoluë, & que de l'autre on fait valoir la fidelité des Protestans qui ont refusé de se joindre aux grands Seigneurs qui prenoient les armes pour s'opposer à la puissance arbitraire que les Cardinaux de Richelieu & de Mazarin établissoient. Il faudroit, dans un systême bien lié, avoir en horreur la conduite de ces Protestans, & non

(*b*) *Turba & copia ista (textorum) postea urbem perdidit, plebe divitiis atque opibus animosa suis adversus nobiles patritiosque tumultuante.* Valer. Andreas Desselius Topograph. Belg. pag. 12. 13.

(*i*) » Réponse aux droits de la Reine très-Chretienne » Notez que dans tous les Manifestes de la Maison d'Autriche pour la succession du Roi d'Espagne Charles II. on » suppose le même principe.

(*k*) » Voyez ci-dessus Chap. XIX.

(*l*) » Lettre au sujet du siege & de la prise de Mons » pag. 12.

(*m*) *Ibid. pag.* 15.

non pas la combler d'éloges ; car ils auroient été ennemis de leur patrie, & les arcboutans de la puissance arbitraire. Je vous répons, Monsieur, que si vous m'aviez nommé un Ecrivain qui eût joint ensemble ces deux choses, je pourrois vous avoüer qu'il s'est contredit ; mais si l'un de ces articles a été avancé par certains Auteurs, & l'autre par quelques autres, ce n'est point ce qu'on appelle se contredire ; car la contradiction suppose que les deux termes opposez se trouvent dans le discours d'un même homme.

De la conduite des Princes qui permettent que l'on enseigne que les Peuples ont droit de se revolter contre eux.

Quant à la surprise où je vous vois qu'il y ait des Souverains qui permettent que l'on enseigne que les sujets ont droit de se soulever, & d'exciter des guerres civiles, je vous répons qu'il n'y a rien là de fort admirable. Les Souverains qui souffrent cette doctrine, ne prétendent pas pour cela avoir moins de droit de châtier les seditieux. Ils supposent qu'il n'est permis de se soulever qu'en cas de commandement injuste, & ils n'accordent jamais que leurs Ordonnances soient injustes. Vous, nos Sujets, vous avez le droit, supposent-ils, de prendre les armes contre nous ; mais si vous les prenez vous serez pendus comme des rebelles. J'ai connu quelques personnes qui s'étonnoient que le Clergé Protestant eût permis à chaque Laïque d'examiner les Décisions Synodales, & de ne s'y conformer qu'au cas qu'elles parussent conformes à la parole de Dieu. Votre surprise ressemble à celle de ces personnes. Ne voyent-elles pas bien que c'est à-peu-près la même chose de dire : *Vous devez vous soumettre tout d'un coup à nos décisions*, & de dire, *vous avez le droit de les soumettre à votre examen ; mais si vous les trouvez mauvaises, vous serez excommunié ?*

Difficulté qu'il y a d'établir un gouvernement mixte, qui ne soit point sujet à des inconveniens. Exemple de la Pologne.

Si j'ai bien compris le sens de vos reflexions, il n'y a rien qui vous éblouïsse davantage que la difficulté de trouver un juste milieu dans un gouvernement mixte. Il faut observer tant de proportions dans le mélange des contraires, si l'on veut que le composé joüisse d'un fort bon temperament, qu'il est presque impossible de rencontrer la symmetrie. On met ou trop ou trop peu de quelqu'un des ingrediens, & c'est ce qui gâte tout, c'est un principe necessaire d'alteration & de maladie. En limitant d'un certain côté le pouvoir Roïal, on lui donne de l'autre beaucoup d'étenduë. Ce que l'on ôte au Prince tourne à l'avantage de la Noblesse, sans que le peuple en soit soulagé ; car au contraire le grand crédit des Gentilshommes (*n*) ne sert qu'à rendre plus malheureuse la condition des Roturiers. La Pologne nous fournit un bel exemple de tout ceci. La puissance Royale y est fort bornée ; les privileges des Gentilshommes y sont très-grands ; mais le peuple y est reduit à une espece d'esclavage ; le Roi dépend de la Noblesse en mille choses, mais on lui laisse le pouvoir de conferer toutes les charges. Il se fait par-là une infinité de creatures, & d'autant plus facilement que les charges retournent à sa disposition toutes les fois qu'elles sont vacantes par la mort de ceux qui les possedoient. Mais comme il ne peut par-là se faire beaucoup d'amis, sans mécontenter ceux qui n'ont pû obtenir les charges qu'ils croyoient avoir meritées, il s'expose à des ressentimens très-dangereux, parceque les mécontens ont mille facilitez de cabaler en vertu des privileges de la Noblesse. Elle s'attribuë le droit de s'assembler pour la revision de la conduite du Prince, & de celle du Senat. Elle peut former un Rokosz, nom plus terrible au Roi de Pologne, que celui du Concile ne l'est au Pape. C'est un Tribunal auquel le Roi, les Officiers de la Couronne & les Senateurs doivent se soumettre, & l'on peut infliger de grosses peines à ceux qui refusent d'y assister. (*o*) *Rocos. . vuol dire revisione generale del Regno, Sindicato del Senato, & anco dell'istesso Rè, nome tremendo, e spaventevole per il quale, tutti gl'Offitiali, Senatori, & anco il Rè, sono sottoposti al giuditio, e sentenza della nobiltà. . . . . . .* (*p*) *riservandosi in dette lettere a quelli, che non fussero venuti al detto Rocos, doppo ogni conclusione, e deliberatione, la pena da imporgli a suo beneplacito, tanto nella robba, come nella vita, e privatione di nobiltà, dicendo essere per antiche leggi tal pena per quelli, che non intervenivano à simile convocatione di Rocos.* Il eût été bien facile de prévoir en general, que de cette forme de domination naitroient les desordres que l'on rencontre dans l'Histoire de Pologne. Le Rokosz de l'an 1606. auroit abimé Sigismond III. si ce Prince ne l'eût combattu & par ses intrigues & par ses armes. On n'a qu'à lire la relation qu'Allessandro Cilli a donnée de cette guerre civile (*q*). Le Vice-Chancelier Ratgioski (*r*) disgracié sous le regne de Casimir V. que ne fit-il pas contre son Roi ? Il se retira en France, & retourna en Pologne avec des Lettres de recommandation du Roi & de la Reine, & du Cardinal Mazarin, & il dit au Duc d'Arpajon : *Si ces lettres que vous me donnez ne font effet, & si le Roy & la Reine de Pologne ne me rendent justice, j'espere avant que de mourir les voir aussi malheureux que moy* (*s*). Cela ne s'est trouvé que trop veritable, ajoûte l'Historien (*t*) ; « car le Roi de Suede s'estant jetté en Pologne » lorsqu'on y pensoit le moins, Ratgioski & » un autre Gouverneur luy livrerent deux des » plus belles Provinces du Royaume, & le Roy » & la Reine de Pologne se virent contraints de » sortir de leurs Estats, pour chercher une re- » traite dans les païs héréditaires d'Autriche. C'est la confusion & le desordre dont Sorbiere nous parloit (*u*) tantôt. Je n'ai rien à vous dire du triste état où se trouve ce païs-là depuis deux ans, vous le savez assez, & vous en tirez l'une de vos preuves, & vous ajoûtez que pour n'avoir nulle envie d'établir une succession non héréditaire, & un gouvernement mixte, on n'a qu'à lire l'histoire des diettes de ce Royaume Républicain, & la maniere tumultueuse dont elles élisent les Rois, & dont elles déliberent sur le bien public.

Autorité du Rokosz en ce Royaume.

Les desordres des Royaumes comparez à ceux des Républiques.

Mais pourquoi cherchez-vous à vous tromper ? Que ne jettez-vous les yeux sur d'autres formes de gouvernement où (*v*) l'abondance, la prosperité sont

(*n*) » Il faut excepter de ceci la Noblesse d'Angleterre, » car elle est autant jalouse de la liberté pour le bien du » peuple que pour le sien propre. Cela est très-loüable.

(*o*) *Alexandre Cilli, historia delle sollevationi notabili seguite in Pollonia gl'anni del Signore* 1606. 1607. e 1608 p. 36. » Il la fit imprimer à Pistoie sa patrie l'an 1627. in 4.

(*p*) *Id. ibid. pag.* 31.

(*q*) « Voyez aussi M. le Laboureur dans sa relation de » Pologne 2. part. pag. 185. mais ne croyez pas ce qu'il » dit, que la faction opposée au Roi étoit celle *des Rokosfiens, ainsi appellez à cause du lieu de Rokoff où ils commencerent de s'assembler.* Ce n'est point la raison de leur » nom. Ils s'étoient assemblez sous Sandomir, comme » nous l'aprend Alessandro Cilli, *ubi suprà pag.* 26.

(*r*) » Les Polonois écrivent *Radzieiowski.* Ce Vice- » Chancelier est le pere du Cardinal Radzieiowski, dont » les Gazettes parlent si souvent.

(*s*) » Linage de Vauciennes, l'origine du soulevement » des Cosaques pag. 207. édit. de Paris 1674.

(*t*) *Id. ibid.*

(*u*) » Ci-dessus Chap. LXIV.

(*v*) » En Angleterre & en Hollande, par exemple.

sont invisibles, & où les paysans mêmes sont bien (*vv*) vêtus, bien nourris & bien logez, & aussi à leur aise, qu'ils sont miserables sous le pouvoir arbitraire en tant de lieux de l'Europe? Pourquoi vous allez-vous figurer que la misere des Turcs, la foiblesse & la décadence de ce vaste Empire que Mr. du Vignau (*x*) a si bien représentées, ont pour cause non pas le despotisme, mais le naturel feroce de la nation & quelques autres défauts (*y*) particuliers? Pourquoi vous tournez-vous sur la Perse & sur la Chine où la puissance absoluë, dites-vous, ne s'oppose pas au bonheur du peuple? En pouvez-vous parler comme témoin oculaire, ou sur des memoires exacts?

Vous avez lû avec trop de complaisance les écrits de Loüis le Roi, où il rapporte amplement la description que Thucydide nous a laissée des factions épouvantables des Grecs, & ce que Salluste & Appien disent des factions de la Republique Romaine (*z*). Il écrivoit dans la vüë d'éloigner les divisions qui agitoient le Royaume.

Faites mieux, lisez-le dans les morceaux de son Livre qu'un autre Auteur a pillez, pour en orner la *methode qu'on doit tenir en la lecture de l'histoire.* Cet autre Auteur étoit Avocat au Parlement de Paris sous le Regne de Henri trois. Il vous dira des nouvelles des extorsions (*a*) Roïales, qui ont fait gémir si souvent les peuples. Il vous dira qu'elles furent l'une des raisons pourquoi les François déthronerent Childeric *leur quatriesme Roy.* (*b*) *Mais, Dieu tout-puissant*, continuë-t-il, *qu'eussent-ils dit s'ils eussent ouy parler d'un nombre infiny de nouvelles inventions survenuës depuis, & la plus-part de nostre mémoire? Comme un taillon, une cruë, aydes, gabelles, quatriesme, huictiesme, dixiesme, imposition de douze deniers pour livre, traicte & imposition foraine, Rone & haut passage, trespas de Loire, équivalens, octrois, munitions, garnisons de gens-d'armes tant de pied que de cheval, estappes, fortifications, avitaillemens, tribut de vin, solde de cinquante mille hommes, ports, peages, passages, appetissemens & autres impositions des villes, guets, gardes des portes & murailles, pont & passages, travers & destroits, fourniture & contributions d'estappes, de logis de charrois & chevaux d'artillerie, souchet, & autres infinies daces, doüanes & impositions qui se levent sur le pauvre populaire, outre les deniers communs pour les affaires particulieres de leurs villes & Communautez & emprunts. On leve pareillement sur le Clergé des décimes & dons-gratuits dont sortent deniers infinis, outre les ventes de leur bien temporel, lesquelles depuis l'an 1526. jusques à 1575. se montent à la somme (chose incroyable) de cinquante-sept millions de francs. Sur les Nobles aussi y a contribution du ban & arriereban* (*c*). Voilà des inventions propres à apauvrir les hommes & à enrichir les Dictionnaires.

De l'état de la Republique Romaine sous Auguste & sous ses Successeurs.

Ne vous laissez pas tant éblouïr par l'éclat de l'ancienne Rome sous Auguste, vous m'en paroissez enchanté: elle ne trouva, dites-vous, que sous l'état Monarchique de cet Empereur la fin des longues & des violentes tempêtes dont elle avoit été agitée pendant sa démocratie. Elle se vit sous Auguste plus redoutée & plus venerée de toutes les Nations qu'elle ne l'avoit jamais été. L'ordre, l'abondance, la pompe, la prosperité en un mot la firent briller extraordinairement; mais ne futelle pas redevable à l'amour qu'elle conçut pour cet Empereur, & à cette soumission sans bornes qui la porta jusqu'à lui dresser des Autels? Il vous semble que Virgile n'entendoit pas moins les affaires d'Etat que la Poëtique, puisqu'il jugea que pour l'interêt de Rome il faloit qu'Auguste continuât à regner: Auguste, dis-je, qui gouvernoit justement, & qui étoit adoré de ses Sujets (*d*). Vous vous pamez d'aise, en voyant que ce Monarque irresolu sur la question s'il abdiqueroit; (car les raisons d'Agrippa pour l'affirmative ne lui paroissoient point plus fortes que les raisons de Mécene pour la négative,) se fixa à ce dernier sentiment par la reponse de Virgile qu'il voulut bien consulter. Permettez-moi de vous dire que vous ne partagez pas assez votre attention, vous avez besoin du même avis qui fut donné à Mécene:

> *Omitte* (*e*) *mirari beatæ*
> *Fumum & opes strepitumque Romæ.*

Ne vous arrêtez pas à cette premiere scene de la Monarchie de Rome, considerez aussi son état sous les successeurs d'Auguste. Lisez avec soin ce qui se passa sous Tibere, & sous quelques autres tyrans: apprennez par cœur ces paroles de Tacite (*f*) *dedimus profecto grande patientiæ documentum, &c.* Quant au reste, je vous avouë que Virgile a très-bien marqué les deux fondemens du bonheur public (*g*); la difficulté est d'en rencontrer la jonction.

Charmes de la liberté.

Après tout soyez assuré, Monsieur, qu'il n'y a rien de plus doux que la liberté. On n'en peut pas dire comme on l'a dit de la guerre, qu'elle n'a des agrémens que pour ceux qui ne la connoissent pas. *Dulce bellum inexpertis.* Plus on la goûte, plus la veut-on goûter. Elle a principalement des charmes pour ceux qui ont éprouvé le joug de la servitude. Ils se felicitent de leur nouvel état avec les mêmes transports que ceux qui brisent les chaî-

(*vv*) » Voyez le Perroniana au mot *Paysans*, où après » avoir parlé de l'opulence des paysans Anglois, & de la » pauvreté des paysans François, on insinue qu'il convient » que ceux-ci soient en cet état, parceque *lorsqu'ils sont à* » *leur aise ils sont meschans & tuent leurs Seigneurs.* Con» ferez cela avec ce que dit Mr. Merlat pag. 29. du Trai» té du Pouvoir absolu.

(*x*) » Voyez son état présent de la puissance Ottoman» ne, imprimé à Paris l'an 1687. & a la Haye l'an 1688.

(*y*) » Voyez Mr. du Vignau *ibid.*

(*z*) » Voyez Loüis le Roi dans son exhortation aux » François pour vivre en concorde & joüir du bien de la » paix. Elle fut imprimée à Paris l'an 1570.

(*a*) » Pierre Droit de Gaillard, methode qu'on doit » tenir en la lecture de l'Histoire ch. 13. 21. &c.

(*b*) *Id. ibid.* 213. 214. *edit de Paris* 1580. *in* 8.

(*c*) » Il est à noter que ce passage est d'un Livre impri» mé avec Privilege du Roi. *L'instruction de Monseigneur le* » *Dauphin* par la Mothe le Vayer a été souvent imprimée » à Paris, & nommément l'an 1681. avec un semblable » Privilege. Elle donne directement des leçons aussi se» veres contre les impôts, & aussi favorables au Peuple, » que le pourroient être celles que Mr. l'Archevêque de » Cambrai donne indirectement dans son Roman de » Telemaque.

(*d*) *Augusti animus & hinc ferebatur & illinc erant enim diversa sententia variis rationibus firmata. Rogavit igitur Maronem an conferat privato homini se in sua republica tyrannum facere. Tum ille*, omnibus fermè, inquit, rempublicam aucupantibus molesta ipsa tyrannis fuit & civibus, quia necesse erat propter odia subditorum aut eorum injustitiam magna suspicione, magnoque timore vivere. Sed si cives justum aliquem scirent quem amarent plurimum, civitati id utile esset in eo uno omnis potestas foret. Quare si justitiam, quod modo facis, omnibus in futurum nulla hominum facta compositione distribues: dominari te & tibi conducet & orbi, benevolentiam enim omnium habes ut Deum te & adorent & credant. *Ejus sententiam secutus Cæsar principatum tenuit.* Donat. in vitâ Virgilii.

(*e*) *Horat. Od.* 29. *lib.* 3.

(*f*) *Tacit. in vitâ Agricolæ cap.* 2.

(*g*) » Voyez ci-dessus Chap. LXV. vers le commen» cement de ce Chapitre.

chaines qui les avoient fait soupirer pour une Iris inexorable. Vous savez combien il y a de chansons qui expriment (*) *les tourments dont les amans se plaignent. Ils les ressentent en effet .... mais pas si grands, je pense, comme ils les exagerent.* S'il y a de l'hyperbole dans leurs plaintes, il n'y en a point peut-être dans les descriptions qu'ils font du plaisir d'être délivrez de ces fers-là.

Je ne sai si cette comparaison vous pourra donner une juste idée de ce que je veux vous dire.

CHAPITRE LXVI.

De quelques petites fautes que l'on trouve dans un Ouvrage de Mr. du Pin.

Fautes commises sur la mort de Silvestre Prierias.

I. LE passage que je vous ai cité (*a*) de Silvestre Prierias, vous a donné tant d'envie de connoître cet Auteur, que vous avez été d'abord le chercher dans le Dictionnaire de Moreri, & dans la Bibliotheque de Mr. du Pin. Votre curiosité ne s'en est pas mal trouvée; mais vous voudriez bien savoir si je pourrois faire des additions à cet article. Je vous répons, Monsieur, que pour le présent je ne pourrois pas vous en fournir. Je vous avertirai seulement qu'il ne faut ajoûter aucune foi à ces paroles, (*b*) *il est certain que* Prierias, Général des Dominicains, *mourut à Rennes en Bretagne pendant le cours de sa visite le* 20. *d'Octobre* 1520. Cela ne peut être vrai puisqu'il dédia son Livre *de Strigimagarum dæmonumque mirandis*, au Cardinal Augustin Trivulse le 1. de Mars 1521. Il n'étoit encore que Maître du Sacré Palais. Erasme lui écrivit (*c*) une lettre l'an 1523. Le Pere Labbe a raison de reprocher aux Dominicains, qui ont parlé de ce Religieux comme de leur Général, la négligence de leur Chronologie; car au lieu de marquer le tems de sa promotion au Généralat de l'Ordre, & le tems de sa mort, ils se contentent de dire qu'il florissoit environ l'an 1520. D'autres assurent, continuë le Pere Labbe, (*d*) qu'il mourut à Rennes le 20. d'Octobre 1520. Ce Jésuite laisse passer cette faute sans la réfuter.

Ce qui a donné lieu à cette méprise est apparemment que le Général des Dominicains, qui mourut à Rennes pendant la visite de l'Ordre l'an 1528. s'appelloit François Silvestre. On le cite ordinairement sous le simple nom de *Ferrariensis*. Il n'est guéres moins commun de citer Silvestre Prierias sous le simple nom de *Silvestre*. Vous voyez donc qu'il n'a pas été fort difficile de confondre l'un avec l'autre. J'ai lû dans l'Histoire de Bretagne (*e*) que Francesco Silvestro Prierias Général des Jacobins, natif de Ferrare, mourut à Rennes le 20. d'Octobre 1528. Voilà une preuve de ce que je vous disois: Voilà *Franciscus Silvester Ferrariensis* confondu avec *Silvestre Prierias*. Les Imprimeurs auront aisément changé 1528. en 1520.

Aussi-bien que sur la Patrie de Jacques Merlin, & sur quelques circonstances de sa vie.

II. Vous doutez que Mr. du Pin (*f*) ait pû dire que Jacques Merlin étoit de Limoges. Votre raison est que vous avez lû dans les Essais (*g*) de Littérature, que *Jacques Merlin étoit* (*h*) *Anglois & Archidiacre de Bath, Eglise qu'il a rendu célébre par sa haute piété & par sa rare érudition.* Je vous prie de n'avoir aucun égard à ces paroles de l'Auteur de ces Essais. Elles sont tout-à-fait fausses. Il seroit bien embarrassé, s'il s'engageoit à donner le nom Anglois qu'il a dû entendre par son *Victurniensis*. Soyez assuré que Jacques Merlin étoit François. Il étoit né dans un village du Diocèse de Limoges. Son épitaphe le témoigne, dans laquelle on lit *Jacobus Merlinus . . . e vico Sancti Victurmuni, Lemovicensis Diœcesis.* Mr. de Launoi (*i*) la rapporte toute entiere, & c'est d'après lui que j'ai copié cette partie. Je ne me rends point garant de son orthographe, & j'ai quelque lieu de douter qu'il ait eu ici la précision de l'exactitude, car il avoit dit en commençant son article de Jacques Merlin (*k*) *gente Lemovicensis, & patria Victurniensis*. Vous voyez bien que ce dernier mot ne quadre pas avec *Sancti Victurmuni*. Je ne saurois vous dire le nom vulgaire de ce village de Limosin; mais quoiqu'il en soit, voilà le vrai lieu de la naissance du Docteur de Sorbonne que Mr. Pin a fait natif de Limoges. Il pourroit bien être qu'il y avoit dans son Manuscrit *du Diocèse de Limoges*, & que les Imprimeurs ont sauté les deux premiers mots; ce qui n'ayant pas gâté le sens par rapport à la Grammaire, les Correcteurs n'ont point apperçu la faute. Peut-être aussi que Mr. du Pin s'étant reglé sur l'épithete *Lemovicensis*, qui est ambiguë entre un homme Limosin en Général, & un homme né à Limoges, s'est fixé à la derniere signification. On a cent exemples d'une pareille méprise. Je ne vous en citerai qu'un. Il y a plusieurs Ecrivains qui disent que Nicolas Leonicenus étoit de Vicenze. Ce qui les a trompez est qu'il se donne l'épithete *Vicentinus*, & il le pouvoit faire justement, puisqu'il étoit né à Lunigo dans le Vicentin. De là vint son nom de *Leonicenus*, car Lunigo se nomme en Latin *Leonicum* (*l*).

Il ne seroit point ici à propos de marquer les fautes que l'Auteur des Essais de Littérature a commises concernant Jacques Merlin; mais puisque j'ai dit que l'exactitude de Mr. de Launoi n'est pas parfaite, il me doit être permis de vous en donner une autre preuve. Il raconte (*m*) que Loüis de Berquin ayant été condamné au dernier supplice, comme Luthérien l'an MDXXIII. & ayant été mené au lieu de l'exécution (c'est la place Maubert) Jacques Merlin fut choisi pour le préparer à la mort. C'est se tromper quant au tems, puisqu'il est certain que Loüis de Berquin ne souffrit le dernier supplice qu'au mois d'Avril 1529. Mr. de Launoi (*n*) dit aussi que Jacques Merlin fut emprisonné au Château du Louvre par ordre de François I. l'onzieme d'Avril MDXXVII. qu'il fut mis en liberté le douzieme

(*) » Guillaume Lamy, traité des Passions pag. 91.
(*a*) » Ci-dessus Chap. XXXVII. vers la fin.
(*b*) » Dictionnaire de Moreri au mot *Mazzolin* pag. » 562. Edit. de Paris 1699. Du Pin Bibl. des Auteurs » Ecclés. Tom. 14. pag. 115. Edit. de Holl. *Notez* que » dans les Editions précedentes du Moreri il y a *j'ai apris » que*, au lieu de *il est certain que*.
(*c*) » C'est la 51. du 20. liv.
(*d*) » Labbe dissert. de *Script. Ecclef.* Tom. 2. pag. 373.
(*e*) » D'Argentré Hist. de Bretagne liv. 12. ch. 69. pag. » m. 718.
(*f*) » Du Pin *ubi suprà* pag 160.
(*g*) » Du mois de Novembre 1702. pag. 314. Edit. » de Paris.
(*h*) *Victurniensis, Bathoniensis.*
(*i*) *Launoius Histor. Colleg. Navar. pag.* 668.
(*k*) *Id. ibid. pag.* 666.
(*l*) » Voyez Leandre Alberti *Descritt. di tutta Italia fol.* » m. 470.
(*m*) *Launoius ubi suprà pag.* 667.
(*n*) *Idem, ibid.*

ziéme d'Avril MDXXIX. & que sa cause ayant été jugée par des Commissaires, il fut exilé à Nantes. Or comme Berquin fut exécuté le 22. d'Avril 1529. il semble qu'on peut conclure que Merlin étoit *in reatu* & entre les mains des Juges au tems de cette exécution ; ce qui pourroit faire douter que le Parlement (*o*) l'eût choisi pour préparer à la mort le martyr du Luthéranisme. Mais cette raison de douter est d'autant moins recevable, que Théodore de Beze assure (*p*) que le *Docteur Merlin qui avoit conduit au supplice Louis* de Berquin, *contraint de dire*, &c.

Et touchant Cochlée.

III. Vous avez raison de trouver quelque embarras dans ces paroles de Mr. du Pin, (*q*) *Cochlée...... fit une réfutation de la Censure de Calvin sur les actes du Concile de Trente en 1549. avec trois additions des séditions, contre le Livre de Brunus.* Je ne comprens point cela, & je ne sai si les Imprimeurs n'ont point sauté quelques ligne. Quoiqu'il en soit, je puis bien vous assurer que Jean Cochlée n'a point écrit contre Brunus, & qu'au contraire il en a été l'admirateur. Conrad Brunus étoit un Jurisconsulte Bavarois, fort zelé pour la Communion Romaine, & fort pénetré de l'esprit de persécution. Il composa un Ouvrage qui a pour titre, *de seditionibus libri sex, rationibus & exemplis ex omni doctrinarum & authorum genere locupletati.* Cochlée le fit imprimer à Mayence l'an 1550. in folio, & y ajoûta un *appendix* de sa façon, intitulé *de seditiosis clamoribus & scriptis novarum sectarum.* Cet appendix est divisé en trois parties. Le titre de la premiere est *de impio & seditioso libello* (*r*) *Trigami Apostata, contra Interim.* La seconde a deux titres ; l'un général, *de excusatione Philippi Melanthonis adversus clamores Flacii Illyrici, & contra calumnias Magdeburgensium* ; l'autre particulier, *contra infœlices Philippi Melanthonis technas, aliorumque rebellium periculosas vociferationes.* La troisieme est intitulée, *contra seditiosa scripta Joannis Calvini ex Galliis profugi.*

Mr. du Pin semble supposer que ces trois Pieces furent ajoûtées à l'Ouvrage que Cochlée publia l'an 1549. sous le titre de *réfutation de la censure de Calvin sur les actes du Concile de Trente.* Croyez cependant ce que je viens de vous détailler.

Cochlée avoit déja publié (*s*) les six livres de Conrad Brunus *de Hæreticis*, & quelques autres avec des Préfaces remplies d'éloges.

IV. Vous avez raison de dire que ces paroles *quousque tandem abutère, Catilina, patientia nostra*, ne sont point *de la seconde Catilinaire*, (*t*) comme Mr. du Pin le prétend ; mais de la premiere.

CHAPITRE LXVII.

Découverte de quelques Auteurs Anonymes ou Pseudonymes.

A Ce que je voi, Monsieur, vous avez quelques voisins qui aiment les curiositez de littérature ; ils vous ont chargé de fournir la découverte d'un certain nombre d'Auteurs anonymes ou pseudonymes, & ils se sont chargez de payer chacun sa côtte-part. Je pourrai vous aider un peu, puisque vous le souhaitez.

Ouvrage de M. Fédé.

I. Il parut en 1683. sans nom d'Auteur ni (*a*) d'Imprimeur un petit Livre de 72. pages in 12. intitulé, *Méditations Métaphysiques de l'origine de l'ame, sa nature, sa béatitude, son devoir, son désordre & sa restauration.* Il fut réimprimé (*b*) en Latin & en François l'an 1686. Je pense que Mr. Fédé est l'Auteur de cet Ouvrage. Je ne vous en donne pas le précis, vous le trouverez dans (*c*) les Nouvelles de la République des Lettres. Vous savez sans doute ce que Mr. Baillet (*d*) a dit de Mr. Fédé.

De l'Auteur de la vie de Hobbes.

II. Avec votre permission je compterai parmi les écrits anonymes ceux dont les Auteurs n'ont marqué leurs noms que par les Lettres initiales. Sur ce pied-là je vous dirai que l'Auteur Anglois qui a composé une partie de la vie de Thomas Hobbes, s'appelle *Radulphus Bathurst.* Voici ce qu'on voit au titre de cet Ouvrage, *magni Philosophi Thomæ Hobbes Malmesburiensis vita, partim per seipsum, & reliqua per Dr. R. B. conscripta.* Je n'ai que l'Edition in 12. qui fut faite je ne sai où l'an 1682. sur celle de Londres. J'ai vû dans une (*e*) Préface que ce Radulphus Bathurst est Docteur en Théologie, & le plus grand Poëte Latin que l'on voye en Angleterre. L'*Euclides Physicus* de Thomas Anglus fut dédié par l'Auteur *Clarissimo & Eruditissimo Viro Radulpho Bathurstio, Medicinæ in celeberrima apud Oxonienses Academia meritissimo Prærogatori.* C'est un Livre qui fut imprimé à Londres l'an 1657. in 12.

De celui du Traité de la Raison humaine, & du Traducteur de cet Ouvrage.

III. Le Traité de la raison humaine, traduit de l'Anglois, & imprimé à Amsterdam (*f*) l'an 1682. est l'Ouvrage d'un Gentilhomme Anglois nommé Kliffort. Je sai cela d'une personne qui le pouvoit bien savoir, & qui m'en a parlé comme d'une chose indubitable. L'Auteur de la traduction Françoise y joignit une Préface qui est plus longue (*g*) que le Traité même. On m'a dit qu'il est Anglois, & Marchand de profession, qu'il s'appelle Poppel, & a demeuré à Bourdeaux. Sa Préface fut imprimée en Anglois à Londres l'an 1690. (*h*) *mais augmentée & mise en meilleur ordre.* Vous en trouverez l'analyse dans le 17. voulume (*i*) de la Bibliotheque Universelle. Il y en a une 2. Edition du Traité de la raison humaine, & de la Préface. Cette 2. Edition a été revûë & corrigée d'un grand nombre de fautes. Mr. de Beauval en

(*o*) *Tunc Merlini probitas & Religio fecit ut ab Senatu selectus fuerit qui Berquino morienti adesset, eum ab errore revocaret, & consolaretur.* Id. ibid.

(*p*) » Beze Hist. Eccles. des Eglises Réform. *lib.* 1. *pag.* 8.

(*q*) » Du Pin *ubi suprà pag.* 194.

(*r*) » C'est-à-dire Martin Bucer.

(*s*) » A Mayence l'an 1549. *in fol.*

(*t*) » Du Pin *ubi suprà pag.* 186.

(*a*) » Il fut imprimé a Amsterdam.

(*b*) » Au même lieu.

(*c*) » Mois de Septembre 1686. pag. 1085.

(*d*) » René Fédé, natif de Chateaudun, Docteur en » Medecine de la Faculté d'Angers, dont le mérite ne » peut être inconnu qu'à ceux qui n'ont pas ouy par- » ler de son zele pour la Philosophie Cartésienne. *Bail-* » *let, vie de Descartes Tom.* 2. *pag.* 324.

(*e*) » Celle que Mr. Kortholt a mise au-devant de » la. 2. Edition du traité de Mr. son Pere *de tribus Impos-* » *toribus.*

(*f*) » Il y a au titre, *pour l'Autheur, & se vend à Am-* » *sterdam, chez Jochem van Dyck sur le Dam.*

(*g*) » Elle contient 106. pages, & le Traité n'en con- » tient que 78. Il est vrai que le caractere de la Préface » est plus grand.

(*h*) » Biblioth. Univers. Tom. 17. pag. 387.

(*i*) » Pag. 387. & suiv.

en donna un fort extrait dans son Histoire (k) des Ouvrages des Savans. Ne vous fiez pas au Ministre qui assure (l) que ce Traité de la raison humaine n'a pas été traduit de l'Anglois. Il se trompe en cela, non moins qu'en ce qu'il soupçonne (m) qu'un Hollandois a fait ce Livre, & qu'un autre Hollandois est l'Auteur de la Préface.

Particularitez sur l'Auteur du Platonisme dévoilé. *Si M. le Clerc l'a fait imprimer.*

IV. Le Platonisme dévoilé, ou Essai touchant le Verbe Platonicien, que l'on imprima l'an 1700. in 8. est un Ouvrage posthume dont l'Auteur, qui étoit mort depuis peu en Angleterre, s'appelloit Mr. Souverain. Il étoit du Bas Languedoc, & il avoit été Ministre dans le Poitou. On l'avoit déposé du Ministere à cause de ses opinions. Il faisoit profession ouverte de la Doctrine d'Arminius, & il la prêchoit dogmatiquement; c'est-à-dire, dans cette partie du Sermon, où l'on expose le sens littéral du Texte; car pour l'autre partie, où l'on exhorte les Auditeurs à se corriger de leurs mauvaises habitudes, il n'y a point de Prédicateur qui ne soit Arminien, & c'est en ce sens-là qu'un des prédestinateurs les plus rigides a dit (n) qu'il faut prêcher à la Pélagienne. Mr. Souverain n'eût pas imité les Jansénistes, il n'eût point promis un silence respectueux par rapport aux décisions du Synode de Dordrecht, & j'ai ouï dire qu'il déclara à ses Supérieurs que s'ils ne vouloient lui laisser le Ministere qu'à condition de ne point prêcher l'Arminianisme, il leur rendoit sa robbe, il abdiquoit sa charge. Que cela soit vrai ou non, il est certain qu'il fut déposé deux ou trois années avant la révocation de l'Edit de Nantes. Il se retira en Hollande, & puis à Londres, où il fut réhabilité en s'agrégeant à la Communion Episcopale. Il a été toûjours suspect de l'hérésie Socinienne; quant au reste, c'étoit, dit-on, un grand Moraliste qui (o) *joignoit à beaucoup de pénétration une grande piété*, & qui *faisoit de l'étude de l'Ecriture Sainte ses plus cheres délices.*

Je ne vous dis rien de son Ouvrage posthume, vous en trouverez l'analyse dans les Nouvelles (p) de la République des Lettres, & dans l'Histoire des (q) Ouvrages des Savans. Je ne vous dirai point non-plus qu'un Jesuite de Paris (r) rapporte, qu'on lui a assuré que Mr. le Clerc a fait imprimer le Livre dont je vous parle. Il avoit déjà débité (ʃ) que l'Auteur du Platonisme dévoilé citoit *avec complaisance* Mr. le Clerc; mais on lui avoit répondu (t): *Vous êtes fort mal informé . . . il le cite en le mordant, & il en avoit même bien plus mal parlé dans la copie manuscrite de son Livre, comme on l'a appris de gens dignes de foi.* Enfin on lui répond (u) qu'il est très-faux que Mr. le Clerc ait fait imprimer le Platonisme dévoilé, & l'on ajoûte qu'il *n'a jamais fait connoissance, ni n'a eu aucun commerce avec Mr.* Souverain . . . . *que l'on dit être Auteur de ce Livre.* On (v) confirme ce que l'on avoit déja observé que le manuscrit étoit offensant.

D'un Ouvrage de M. Simon & d'un autre de M. Gousset.

V. On vous a dit que Mr. Gousset (w) Ministre François réfugié en Hollande, est l'Auteur d'un petit Ecrit qui a pour titre, *Lettre des Rabins des deux synagogues d'Amsterdam, à Monsieur Jurieu; traduite de l'Espagnol. Suivant la Copie imprimée à Amsterdam chez Joseph Athias, à Bruxelles*, 1446. Mais je puis vous assurer que cela est faux. Cette Lettre de 40. pages in 12. vient de la plume de Mr. Simon, l'Auteur célebre de l'Histoire Critique du Vieux & du Nouveau Testament. Deux choses ont pû tromper ceux qui l'ont attribuée à Mr. Gousset; l'une, qu'il est consommé dans la connoissance de l'Hebreu, comme il l'a fait paroître dans un Ouvrage (x) que les Journalistes vous ont pû notifier; l'autre, qu'il a effectivement publié un petit Livre contre l'accomplissement des Prophéties de Mr. Jurieu, mais d'une maniere sérieuse & honnête. Ce petit Livre est intitulé, *l'Examen des endroits de l'accomplissement des Prophéties de Mr. J. qui concernent la supputation des tems, & de quelques autres endroits considérables: par lequel il paroist que l'on ne peut compter sur ses explications. Avec un semblable* EXAMEN *de son* (y) APOLOGIE *nouvellement imprimée.* Il fut imprimé l'an 1687. & contient 144. pages in 12.

Particularitez concernant le P. Pithois.

VI. Le livre dont voici le titre, *l'Apocalypse de Meliton, ou révélation des mysteres cenobitiques par Meliton: A Saint Leger chez Noel, & Jacques Chartier* 1662. *in* 12. est l'Ouvrage d'un Auteur qui avoit été Minime, & qui s'étoit fait de la Religion. Il étoit de la Province de Champagne, & se nommoit le Pere Pithois. Il se distingua dans son Ordre par l'éloquence de la Chaire, & passa pour un grand Prédicateur Ayant eu dessein de quitter le froc, il se retira à Sedan, & y fit profession ouverte de la Religion Protestante. Il y persevera jusques à la mort avec une extrême fermeté. Il se fit recevoir Avocat, & réüssit au Barreau. Il fut aussi Professeur en Philosophie dans l'Académie de Sedan avec beaucoup de réputation: il entendoit à merveille les subtilitez des Scholastiques. Il mourut à Sedan en 1676. à l'âge d'environ 80. ans. Ce fut dans cette ville-là, si je ne me trompe, qu'il fit imprimer son Apocalypse de Meliton, qui est une espece d'abrégé d'un fort gros Livre que Jean Pierre Camus, Evêque du Bellai, avoit écrit contre les Moines.

De la Préface que M. Silhon a mise au-devant du Parfait Capitaine.

VII. La Préface du parfait Capitaine du Duc de Rohan a été faite par (z) Mr. Silhon. Elle est très-bonne, & très-digne de la plume de cet Ecrivain, qui a été sans contredit l'un des plus solides & des plus judicieux Auteurs de son siecle. Il a fait un bel éloge du Duc de Rohan dans cette Préface, & il auroit eu encore de beaucoup plus grands exploits à décrire, si ce Duc n'avoit pas eu des ennemis à la Cour qui s'opposoient à sa gloire, quelque préjudice que cela fit à l'Etat. M. Silhon nous

(k) » Mois de Juin 1699. pag. 251. & suiv.

(l) » Jurieu, Religion du Latitudinaire pag. 10. Edit. » de Rotterdam 1696. in 8.

(m) *Idem, ibid. pag.* 11.

(n) » Dans les Exhortations il faut necessairement par» ler à la Pélagienne. *Jurieu jugem. sur les méthodes pag.* 90.

(o) » Préface du Platonisme dévoilé.

(p) » Au mois de Juillet 1700. pag. 99. & suiv.

(q) » Mois de Mars 1700. pag. 79. & suiv.

(r) » Depineul, seconde réponse critique à Mr. le » Clerc pag. 118.

(ʃ) » *Id.* Réponse aux Réflex. de Mr. le Clerc pag. 44.

(t) » Jour. de Trevoux Janvier & Février. 1702. pag. » 153. Edit. d'Amst.

(u) Journ. de Trevoux, Mai 1703. p. 387. Edit. d'Amst.

(v) *Idem, ibid.*

(w) » Il est natif de Blois, & il a été Ministre à Poi» tiers, & puis à Dordrecht, & il est présentement Pro» fesseur dans l'Académie de Groningue.

(x) » Intitulé *Commentarii linguæ Hebraicæ*, &c. Voyez » le 40 Journal des Savans 1702. & les nouvelles de » M. Bernard Avril 1703. Art. 1.

(y) » Cette Apologie sert de Réponse aux éclaircisse» mens sur l'Apocalypse qu'un Théologien anonyme » (c'est M. Philipot qui avoit été Ministre à Clerac en » Guienne) avoit publiez. Il publia en 1687. la défense de » ces éclaircissemens contre cette Apologie de M. Jurieu.

(z) » Il le dit lui-même dans la Préface de son éclair» cissement de quelques difficultez touchant l'adminis» tration du Cardinal Mazarin.

nous apprend cette particularité dans une autre Livre. *J'ai traité cy-dessus*, dit-il, (a) *le mal-entendu volontaire de la part du Duc de Savoye, qui rendit inutile l'irruption que le Duc de Rohan avoit faite dans l'Estat de Milan, par la Valteline; sans parler des traverses secretes, que tous les desseins de ce Duc recevoient à la Cour par quelques Ministres* (b) *subalternes, qui jaloux de sa réputation & ennemis de sa gloire, auroient voulu en mesme temps deux choses incompatibles, & l'heureux succès des Armes qu'il commandoit, & que ces succez ne luy eussent point produit de l'estime.* Le nombre des Généraux qu'on fait échoüer par de semblables jalousies, est infini. Vous savez sans doute que le parfait Capitaine est un *abrégé des guerres des Commentaires de César, avec quelques remarques sur ces guerres, & un Traité de la guerre*, & qu'il fut imprimé à Paris l'an 1636. in 4. pendant la vie de l'Auteur, & avant qu'on publiât ses (c) Mémoires. Il a été réimprimé plusieurs fois avec un autre excellent Ouvrage du même Duc sur l'intérêt des Princes & des Etats de la Chrétienté. Je croi que la derniere Edition est de Hollande 1692. in 12. On y a mis la Préface de M. Silhon, où elle ne doit pas être; c'est-à-dire, au-devant de l'intérêt des Princes.

D'un Ouvrage de l'Abbé Terson, & d'un autre du P. Souri.

VIII. On imprima à Montpellier en 1687. une Lettre d'onze pages in 8. intitulée *Eclaircissemens sur une Lettre écrite de Batavia dans les Indes Orientales sous le titre de Nouvelles de l'Isle de Bornéo*, par un Ministre de *Méo* appellé *Stenor*. L'Abbé Terson qui mourut quelques années après, est l'Auteur de ces éclaircissemens. Stenor est l'anagrame de son nom. On a parlé de lui dans les Nouvelles de la Rébublique des Lettres. Je vous en marque (d) l'endroit.

IX. La *Dissertation apologétique pour le bienheureux Robert d'Arbrisselles, Fondateur de l'Ordre de Font-Evraud imprimée l'an* 1701. & dont vous avez pû voir l'analyse dans le 19. Journal des Savans 1702. est l'Ouvrage du P. Souri, Religieux de ce même Ordre. On avoit dit dans ce Journal-là qu'*un Auteur d'une autre Société* avoit *mis la main* à cette Dissertation, & l'on avoit désigné fort clairement le Pere Daniel Jésuite; mais on s'est retracté dans la Table (e) des Matieres.

Remarques sur l'Abbé de Chevremont, & sur M. de la Guette de Citri.

X. L'Ouvrage qui a pour titre (f) *le Christianisme éclairci sur les differends du temps en matiere de Quiétisme. Avec des remarques abrégées sur le Livre intitulé*, Traité Historique sur la Théologie Mistique, &c. *Par l'Abbé de* *** est de l'Abbé de Chevremont. Il le fit imprimer à Amsterdam l'an 1700. in 8. Cet Auteur avoit quitté l'Allemagne après la mort du Duc de Lorraine, Charles V. son Maître, & s'étoit retiré à Paris, où l'on crut pendant quelque tems sur sa parole qu'il savoit tout l'intérieur de la Cour de Vienne, & qu'il en pouvoit réveler des secrets fort importans à la France. Mais on s'apperçut bien-tôt que c'étoit un de ces hommes, qui ayant un très grand feu d'imagination, ne sont propres à rien moins qu'à la politique. Il fit imprimer le Testament politique du Duc de Lorraine l'an 1696. Voyez, je vous prie, le caractere qu'on lui donne dans le 38. Journal des Savans 1701. lorsqu'on fait l'extrait de son état actuel de la Pologne. Je ne vous parle pas de quelques autres écrits anonymes dont il est l'Auteur, je vous renvoye aux Mémoires de Trevoux (g) réimprimez en Hollande. Cet Abbé n'étoit plus en vie, quand le Journal des Savans parla de lui le 4. de Septembre 1702. Il avoit un grand flux de paroles, & n'oublioit point de dire qu'il étoit d'une noblesse fort ancienne & fort illustrée.

XI. L'Auteur de l'Histoire du premier & du second Triumvirat (h) imprimée à Paris en 2. volumes in 12. l'an 1682. s'appelle Mr. de la Guette de Citri. Il en donna un 3. Tome (i) l'an 1683. & deux autres Tomes (k) l'an 1686. qui contiennent l'Histoire d'Auguste, & les particularitez de la vie de César. Tout cela fut réimprimé en Hollande l'an 1694. Le même Auteur a traduit en notre langue l'Histoire (l) de la conquête de la Floride, & l'Histoire de la conquête du Mexique.

De même que sur l'Auteur du Livre intitulé Julien l'Apostat.

XII. Le Livre traduit de l'Anglois en 1688. & qui a pour titre *Julien l'Apostat*, est l'Ouvrage d'un Mr. Johnson, qui avoit été Chapelain de Mylord (m) Russel. Cet écrit a été cause que l'Auteur s'est vû successivement fort mal, & fort bien dans ses affaires. Il fut condamné à être mis au pilori, & il étoit actuellement en prison lorsque le Roi Jacques abandonna l'Angleterre. Il fut ensuite mis en liberté & comblé de biens. Il est mort au mois de Decembre 1701. Ce fut lui, dit-on, qui composa dans sa prison, sans aucun ordre ni aveu, la 3. Déclaration qui fut répanduë sous le nom du Prince d'Orange, pleine de terribles menaces contre les Papistes, & par conséquent d'un style bien opposé à celui des deux premieres Déclaration.

Voilà tout ce que vous aurez de moi présentement. Je me suis réglé sur les conditions que vous vous êtes prescrites, que chacun fourniroit son contingent sans se servir des Auteurs qui ont traité *ex professo* ce sujet, comme Mr. Placcius, Mr. Deckherrus, & l'Italien Pseudonyme dont on publia à Parme en 1689. *la viziera alzata.* Il se donna le nom de *Gio: Pietro Giacomo Villani*. Mais nous savons que c'est un Livre posthume (n) du Pere *Angelico Aprosio di Ventimiglia* (o).

(a) » Silhon, éclaircissement de quelques difficultez, liv. 1. *pag. m.* 175.
(b) » Le P. Joseph, entre autres.
(c) » Dont je parle ci-dessus dans le Chapitre 6.
(d) » Au mois de Septembre 1686. à l'article 4. du » Catalogue des Livres nouveaux.
(e) » Sous le mot *Font-Evraud*.
(f) » Voyez l'Histoire des Ouvrages des Savans, » Janvier, 1700. pag. 3.
(g) » Voyez-y le mois de Fevrier 1703. *pag.* 145.
(h) » Voyez le Journal des Savans 1682. *pag.* 36.
(i) » Journal des Savans 1683.
(k) » Journal des Savans, 1686. *pag.* 37.
(l) » Voyez Nouv. de la Rep. des Lettres, Mai » 1685. No. 4. du Catal.
(m) » Qui fut décapité à Londres pour crime d'Etat » sous le Regne de Charles II.
(n) » Voyez le *Giornale de Letterati* de l'an 1689. imprimé à Parme *pag.* 31.
(o) Voy. l'Art. IX. de la Préface suivante, note (n) qui renvoye à l'Hist. des Ouvr. des Scav. où l'on remarque que l'Auteur de la vie de Thomas Hobbes s'appelloit RICHARD BLACBURN, & non pas RADULPHE BATHURST, comme M. Bayle le nomme dans ce Chap. Art. II.

FIN DE LA I. PARTIE DES REPONSES AUX QUESTIONS, &c.

REPONSE

REPONSE AUX QUESTIONS D'UN PROVINCIAL.

SECONDE PARTIE.

PREFACE

DE LA SECONDE ET DE LA TROISIEME PARTIE.

Matiere des deux Parties suivantes.

VOICY *tout à la fois le second & le troisieme Volume de la Reponse aux Questions d'un Provincial. Ils different du premier, en ce qu'au lieu qu'il contient beaucoup de diversitez litteraires & historiques, & peu de matieres de raisonnement, ils contiennent beaucoup de cette sorte de matieres, & peu de cette sorte de diversitez. On n'avoit point oüi dire que personne se fût plaint qu'il y eût trop de matieres de raisonnement dans la premiere partie, & l'on avoit sû que bien de gens s'étoient plaints de n'y en trouver pas assez. On a donc jugé à-propos de changer les proportions, en faisant prédominer dans cette suite de l'Ouvrage ce qui n'étoit qu'un accessoire dans le premier Tome.*

Le choix est tombé sur des questions importantes & relevées, & dont quelques-unes se sont couvertes de poussiere, & chargées d'épines dans les Ecoles; mais comme l'on n'a pas été obligé de les manier de ce côté-là, l'on a pû les dégager d'une infinité de détails & de discussions cent fois rebatuës, desorte qu'on peut assurer les Lecteurs qui haïssent les longs circuits des disputes, & l'obscurité des subtilitez trop abstraites, qu'ils n'ont rien à craindre ici.

Quelques articles des Nouvelles de la Republique des Lettres, & quelques Chapitres du dernier Ouvrage de Mr. Jaquelot, sont les trois sujets principaux que l'on ait examinez.

Trois principaux sujets qu'on y traite. I. Sur un Livre Anglois touchant l'origine du mal.

Le premier de ces trois sujets regarde le Livre qu'un très-illustre Prélat Anglois a publié sur l'origine du mal. On n'a eu dessein que de faire des observations generales sur les principes de ce grand Auteur, & c'est pourquoi l'on n'a pas examiné son Livre même, qu'il eut été difficile de trouver; mais seulement l'analyse fort détaillée que M. Bernard en donne, & que l'on a cruë très-juste, tant à cause des raisons (a) que l'on a marquées, que parcequ'il n'a point paru que personne y ait trouvé à redire. Or c'est la coutume des Auteurs, lorsqu'ils trouvent qu'un Journaliste n'a pas bien représenté leur pensée, d'en faire avertir le Public, pour peu que la chose soit importante.

Il y a tant de pensées singulieres dans cet Ouvrage de l'origine du mal, grands & beaux efforts d'un esprit sublime, que cela suffit à faire comprendre combien cette matiere est environnée de difficultez. Il ne faudroit pas recourir à tant de nouvelles & profondes méditations, si le travail de tous les siecles précedens avoit pû combler cet abime. Mais quoiqu'il en soit, notre siecle se pourroit feliciter davantage, s'il en venoit enfin à bout, & si ce n'étoit pas un hydre (b) à qui l'on ne sauroit couper une tête qu'il n'en renaisse d'autres. Lorsque vous pensez avoir bouché l'ouverture d'une objection, il se trouve que vous avez ouvert la porte à plusieurs autres difficultez. On s'en convaincra peut-être en lisant les observations sur les extraits du nouvel Ouvrage de l'origine du mal.

II. Sur les raisons de Mr. Bernard en faveur du consentement des peuples.

Le second sujet concerne les raisons que Mr. Bernard a opposées à M. Bayle, pour retablir l'autorité du consentement des peuples. Ceux qui trouveront mauvais qu'au lieu qu'elles ne consistent qu'en peu de pages, la réponse qu'on y a faite remplit sept ou huit feuilles, sont priez de considerer que cette matiere tient à tant de choses qu'il est difficile de la resserrer sans l'affoiblir: il faut la mettre au large, si l'on ne veut pas la priver de plusieurs confirmations, & de plusieurs illustrations. On ne refute jamais pleinement, lorsqu'on se contente de s'opposer à la these generale d'un adversaire; il faut s'opposer aussi à chacune de ses preuves, & à toutes les observations qui leur servent de soutien. Pour peu qu'un Auteur neglige de confirmer & d'éclaircir ses pensées, & d'aller au-devant des objections, c'est par-là précisément que la critique fait des attaques. Si l'on veut donc bien répondre, on le fait avec quelque sorte d'étenduë.

III. Sur les moyens de M. Jaquelot pour concilier le mal moral & le mal physique avec la Philosophie.

Le troisieme sujet roule sur les moyens que M. Jaquelot employe dans son Livre de la Conformité de la Foi avec la Raison, *à concilier avec la Philosophie le mal moral & le mal physique, qui desfigurent &*

(a) » Voyez ci-dessous Chap. LXXIV.

(b) » Ceux qui philosophent sur cela, peuvent s'appliquer ce que disoit Pyrrhus de la guerre qu'il avoit avec » les Romains: *Video me plane Herculis sidere procreatum, cui quasi ab angue Lernæo tot cæsa hostium capita de sanguine suo renascuntur.* Flor. lib. 1. cap. 18.

& qui accablent le genre humain. Il a soutenu contre Mr. Bayle, que notre raison peut satisfaire à toutes les difficultez qui se présentent là-dessus. On examine amplement toutes ses preuves, & l'on croit lui avoir montré que la concorde qu'il tâche de moyenner par la voye (c) du franc arbitre, est impraticable. Si l'on ruine par-là quelque chose, l'on édifie en recompense ce qu'il y a de plus essentiel à la Religion Chretienne, dont le caractere est de demander la soumission de notre esprit à l'autorité de Dieu, qui nous a revelé des veritez qui surpassent infiniment la portée de notre raison. Cette déference à l'autorité divine est la veritable livrée du Chretien. C'est ce qui augmente le prix de sa foi, & qui contribuë le plus à la rendre raisonnable, & c'est le meilleur de tous les moyens d'accorder la Raison & la Religion (d). Je suis fort trompé, si Mr. Regis, illustre Cartésien, ne s'est servi de cette route dans l'Ouvrage qu'il publia l'année passée sous le titre de l'Usage de la Raison & de la Foi, ou l'Accord de la Foi & de la Raison. *Je n'en juge ainsi que sur les Extraits que les Journalistes (e) des Savans en donnent. Je n'ai pas vû le Livre même. Je crois pouvoir joindre à l'Ouvrage de ce Philosophe celui où l'année precedente un celebre Docteur (f) en Theologie avoit montré* qu'on abuseroit de la Raison: 1. Si l'on ne vouloit rien croire que ce que la Raison naturelle conçoit évidemment. 2. En entreprenant de prouver par la Raison des Mysteres qui ne sont connus que par la révelation. 3. En voulant expliquer tous nos Mysteres par les principes de la Philosophie.

Mais comme il y a des gens qui ne s'accommodent pas de cette voye d'accorder la Raison & l'Evangile, on sera bien aise qu'ils exécutent heureusement l'autre projet de reconciliation; & afin de les y encourager, & même de les y servir, on a fait ensorte qu'ils se fissent une juste idée des difficultez; car peut-être feroient-ils de plus grands efforts pour les resoudre, s'ils ne croyoient pas qu'elles sont petites & méprisables. On a donc travaillé à les bien représenter autant que l'ont pû permettre les ménagemens (g) indispensables en cette rencontre.

Ce seroit agir selon l'esprit des Préfaces, & selon l'usage, que de mettre ici en perspective quelques morceaux bien choisis des matieres que l'on a traitées. On n'en fera rien cependant; ce n'est pas qu'on ait resolu de faire bien courte cette Préface, c'est que l'on veut y ménager le terrain pour certaines choses qui serviront, ou de correctif, ou de supplément au premier volume de ce Livre.

Observations qui étendent, ou qui rectifient certains endroits du premier Tome.

Des Apologistes du Concile de Constance sur la décision, s'il faut garder la foi aux Hérétiques.

I. Nous avons dit (h) que la question, si le Concile de Constance a défini que l'on n'est pas obligé de garder la foi aux Hérétiques, est une occasion de témoigner sa bravoure, & non pas de remporter la victoire. *Nous aurions dû ajoûter qu'un Protestant, homme d'esprit, s'étoit signalé depuis peu (i) dans ce combat. Il replique nommément aux réponses du P. Alexandre. Joignez donc ce Dominicain avec les Jesuites qu'on a nommez, & qui ont été les Apologistes du Concile de Constance. On auroit pû nommer aussi le Pere (k) Fronton du Duc, & le Pere (l) Maimbourg.*

Auteurs qui rapportent le remerciement que Platon faisoit aux Dieux.

II. Dans le Chap. XIII. vers la fin en marquant les choses dont Platon remercioit les Dieux, nous n'avons cité qu'un Auteur moderne, savoir Marsile Ficin. Cette autorité n'est pas méprisable; car c'est celle d'un homme qui s'étoit fort appliqué à la lecture de Platon, & à la recherche de tout ce qui concernoit ce grand Philosophe. Mais après tout, il eût mieux valu citer quelque ancien Auteur. Reparons ici ce défaut, & disons que l'on trouve dans Lactance (m) le fait en question. On n'eût pas pû citer Plutarque, quoiqu'il dise (n) que Platon prêt à mourir remercia son Genie & la Fortune, prémierement de ce qu'il étoit né homme; secondement de ce qu'il étoit né Grec & non point Barbare (o) ni bête; en troisieme lieu de ce qu'il avoit été contemporain de Socrate. Cela ne contient pas l'article que l'on avoit principalement indiqué, qui est que ce Philosophe compta entre les sujets de sa gratitude d'être né dans la ville d'Athenes.

De l'Auteur des Mémoires de la guerre d'Italie.

III. Chap. XXVIII. nous avons attribué les Memoires de la guerre d'Italie au prétendu M. du Buisson, Auteur d'une vie de Mr. de Turenne; mais depuis nous avons sçu par un Memoire inseré dans les Nouvelles (p) de la Republique des Lettres, qu'il faut attribuer ce Livre à un certain M. de Grand-Champ, qui fut tué à l'attaque de la Citadelle de Liege l'an 1702.

Eclaircissement sur un passage de Plutarque.

*IV. Page 571. nous avons conjecturé qu'au lieu d'*ἐξ Ἰταλίας, ex Italiâ, *il faudroit lire dans un passage de Plutarque* ἐξ Θετταλίας, ex Thessaliâ. *Cette conjecture a besoin d'être éclaircie; elle est fondée sur ce qu'en un autre endroit Plutarque a dit que l'on fit venir de Thessalie les gens dont il est question. Pour mettre de l'uniformité dans ces deux passages, il n'est pas necessaire de se servir de la correction que j'ai indiquée; car on en pourroit faire une autre qui seroit de lire,* ἐν Ἰταλίᾳ, in Italiâ, *au lieu de* ἐν Θετταλίᾳ, in Thessaliâ, *dans le passage qui a été rapporté par le Scholiaste d'Euripide. D'ailleurs il n'est point necessaire de supposer que Plutarque ait toûjours mis, ou l'Italie, ou la Thessalie: il auroit pû mettre (q) par une erreur de mémoire l'Italie en un endroit, & la Thessalie en un autre, quoiqu'il n'eût en vûë que la même action. Il est certain qu'il y avoit en Italie (r) un de ces lieux où l'on évoquoit les morts: il seroit donc possible que les Lacedémoniens eussent fait venir de ce païs-là les gens qui entendoient l'art d'évoquer & de renvoyer les Manes. Ne dites pas qu'il y a plus d'apparence que l'on se servit des Thessaliens, qui étoient plus à portée que les Italiens; car en matiere de remedes, on a plus de confiance en ceux qui viennent de loin. Periander eût pû trouver au Péloponnese un lieu propre à évoquer les morts, & néanmoins il préfera celui qui étoit au païs des (s) Thesprotes dans l'Epire. Ceci confirme ce que j'ai dit, que la Nécromance, l'une des parties les plus horribles de la magie noire, s'exerçoit publiquement parmi les Payens. Periander, l'un des sept Sages de la Grece, s'en servit.*

Justification d'une Critique de Bodin sur les Sorciers.

V. Chap. XXXVII. j'ai dit que Bodin a prétendu

(c) »C'est la meilleure, ou pour mieux dire, la seule »qu'il pût employer.

(d) »Conferez ce que du Plessis-Mornai observe dans »la Préface de son Livre de la Verité de la Religion »Chretienne, en répondant à ceux qui disent que la foi »*ne se doit prouver ou déclarer par raison.*

(e) »Voyez le 17. Journal des Savans 1704. p. 407. »& suiv. de l'édit. de Holl.

(f) »Mr. du Pin. Voyez le 19. Journal des Savans »1703. pag. 498. édit. de Holl.

(g) »Voyez ci dessous Chap. CLII.

(h) »Au 1. Tome Chap. VIII. à la fin.

(i) »Voyez les Dialogues sur les matieres du tems »concernant la Religion Tom. 2. pag. 134. & suiv. édit. »d'Amst. 1700.

(k) »Voyez le 2. Tome de son Inventaire des faussetez chap. 11. art. 8.

(l) »Voyez son Histoire du grand Schisme d'Occident Tom. 1. pag. 217. & suiv. édit. de Holl.

(m) *Lactant. lib. 3. cap. 18. pag. m. 199.*

(n) *Plut. in Mario sub fin.*

(o) »Ceci est mal placé, Plutarque le devoit mettre »après *homme.*

(p) »Mois de Juin 1704. pag. 697.

(q) Conferez ce qui a été dit Chap. XLIV. de la 1. »Partie de la *Rep. aux Quest.*

(r) »Voyez Maxime de Tyr, dissert. 26. pag. m. 262. »& Ciceron, Tuscul. 1. fol. m. 248.

(s) Voyez Herodote *lib. 5. cap. 92. pag. m. 324.*

du que le Sabat des Sorciers se trouve dans Pomponius Mela, dans Solin, dans Pline qu'il a citez impertinemment & ignoramment. *Montrons que cette accusation n'est pas mal fondée. Voici ses paroles (t),* Olaus le Grand au Livre III. Chap. XI. dit que vers les peuples de Septentrion on voit en plusieurs lieux des danses de Diables & Sorciers. Et Pomponius Mela au Livre III. dit que cela est ordinaire au mont Atlas: & Solin au 38. Livre Chapitre 44. & Pline au premier Livre Chap. 5. *Pomponius Mela, dans le Chapitre où il traite de l'Ethiopie, parle d'une plaine déserte qu'on nommoit la plaine des Pans & des Satyres, parce que l'on y voyoit des feux pendant la nuit, & que l'on y entendoit des tambours, & un son de flutes extraordinaires, &c.* (u) Hinc opinio ea fidem cepit, *dit-il*, quod cum in his (*campis*) nihil culti sit, nullæ habitantium sedes, nulla vestigia, solitudo in diem vasta, & silentium vastius nocte, crebri ignes micant, veluti castra latè jacentia ostenduntur, crepant cymbala & tympana, audiunturque tibiæ sonantes majus humanis. *Solin dont l'Ouvrage n'est divisé qu'en 56. Chapitres, dit dans le 24. qu'il y a un silence affreux pendant tout le jour sur le mont Atlas; mais que la nuit on y voit des feux, & que les danses des Ægipans s'y font entendre de toutes parts, comme aussi le son des flutes, & des cymbales le long de la côte.* (v) Silet per diem universus, nec sine horrore secretus est: lucet nocturnis ignibus: choris Ægipanum undique personatur: audiuntur & cantus tibiarum, & tinnitus cymbalorum per oram maritimam. *Ces paroles de Solin ne sont qu'une imitation ou qu'un vol de ce passage de Pline:* (vv) Incolarum neminem interdiu cerni: silere omnia, haud alio, quam solitudinum horrore. .... Eundem (*Atlantem*) noctibus micare crebris ignibus, Ægipanum Satyrorumque lasciviâ impleri, tibiarum ac fistulæ cantu, tympanorumque & cymbalorum sonitu strepere. *Ces trois Auteurs disent-ils rien qui favorise Bodin? Ont-ils pour le moins insinué que des hommes & des femmes avoient quelque part à ces danses & à cette musique des Satyres & des Ægipans? Point du tout.*

Bodin n'auroit pas mieux réussi en citant Lucrece, qui a donné quelques conjectures sur la cause de la tradition de ces chants & de ces danses nocturnes. Il n'a pas oublié en cette occasion la trop grande (x) *avidité de l'esprit humain pour les sornettes; mais il paroît que, selon l'erreur qu'il réfute, tout se passoit entre les Satyres, les Faunes & le Dieu Pan. Les Sorciers ni les Sorcieres n'y entroient pour rien:*

Hæc (y) loca capripedes Satyros, Nymphasque tenere
Finitimi fingunt, & Faunos esse loquuntur:
Quorum noctivago strepitu, ludoque jocanti
Affirmant vulgò taciturna silentia rumpi:
Chordarumque sonos fieri, dulcesque querelas,
Tibia quas fundit digitis pulsata canentum,
Et genus agricolûm latè sentiscere, cùm Pan
Pinea semiferi capitis velamina quassans,
Unco sæpe labro calamos percurrit hianteis,
Fistula silvestrem ne cesset fundere musam.

VI. Chap. LIX. j'ai dit que je croyois que le Duc d'Albe publia quelque manifeste contre le Pape Paul IV. J'ai trouvé depuis dans le Recueil (z) *des Lettres des Princes une* (a) *Lettre qu'il écrivit à ce Pape dattée de Naples le 21. d'Aout 1556. Il y fait un dénombrement des injures que Sa M. Catholique avoit reçuës de Paul IV. Il l'exhorte à les réparer, & à conserver la paix, & le menace d'opposer la force à la force, & déclare en même tems quel est & sera toûjours le respect de Sa Majesté Catholique, & le sien pour le Saint Siege. Il déclara la même chose dans une Lettre qu'il écrivit au Sacré College le même jour. Si l'on n'a point d'autres preuves qu'il ait fait un Livre contre l'autorité du Pape, l'on a eu grand tort d'affirmer ce qui a été rapporté page 609.* **Du Manifeste attribué au Duc d'Albe contre le Pape Paul IV.**

VII. Touchant Gebhard Truchses, dont il a été parlé dans le Chapitre 60. il faut ajoûter qu'il écrivit une Lettre à la Reine Elizabeth le 23. de Novembre 1583. pour implorer son secours, & pour lui emprunter de l'argent. Cette Lettre a été imprimée depuis peu (b) *par les soins de Mr. de la Mothe, Ministre François à Londres. Elle est d'un style tout-à-fait théologique. Mr. Leti* (c) *raconte que ce Prelat écrivit deux Lettres à la même Reine,* avant que d'exécuter son dessein, mais sans aucun fruit; *qu'ensuite* il lui en écrivit une troisieme (d) de la Haye, par laquelle il lui demandoit quelque assistance, *& que la Reine* lui fit donner par son Ambassadeur la somme de deux mille écus, & lui écrivit une Lettre. *Mr. Leti l'a publiée: elle dut bien mortifier cet Electeur converti; car la Reine lui déclare* (e) *qu'elle avoit été fort* affligée d'apprendre les circonstances de son mariage, qui avoit fait voir clairement que la chair avoit plus de part à son dessein que l'esprit & le zele de la Religion. *Après plusieurs autres termes aussi forts & aussi piquans que ceux-là, elle lui refuse la permission qu'il lui demandoit de se réfugier en Angleterre. Cet Historien ajoûte* (f) *qu'Agnés de Mansfeld,* voyant que son mari n'avoit pû par ses Lettres obtenir de la Reine qu'elle lui accordât sa protection, resolut d'aller elle-même en Angleterre, persuadant qu'elle obtiendroit par ses larmes, ce que son mari n'avoit pû obtenir par des Lettres; ou du moins que si la Reine ne vouloit pas les protéger ouvertement, & employer ses soins ou ses armes pour les rétablir dans leur Electorat, elle ne leur refuseroit pas de leur donner refuge en Angleterre, & de quoy s'y consoler de leurs disgraces.... » *Dès qu'elle fut à Londres, elle s'adressa au Comte d'Essex, & le pria de la vouloir servir » auprès de la Reine. Le Comte.... lui fit donner » un appartement dans sa maison, & lui promit de » lui rendre tous les services dont il seroit capable. » Elle fut deux jours chez lui sans voir la Reine » qui* (g) *ayant* sçu tout ce qui s'étoit passé, *& étant* naturellement jalouse, soupçonna quelque amitié entre le Comte & cette Dame; desorte qu'elle lui envoya dire par Smith, de faire sortir cette femme sur le champ de sa maison, & fit dire à cette Dame

Des Lettres de Gebhard Truchses à la Reine Elizabeth.

(t) » Bodin Démonomanie liv. 2. chap. 4. *pag. m.* 178.
(u) *Pompon. Mela lib. 3. cap. 9. pag. m.* 63.
(v) *Solin. cap. 24. pag. m.* 46.
(w) *Plinius lib. 6. cap.* 1. (& non pas comme dit Bodin *lib. 1. cap. 5.*) *pag. m.* 523.
(x) .... *Ut omne.*
Humanum genus est avidum nimis auricularum. Lucret. lib. 4. v. 597.
(y) *Idem, ibid. v.* 584.
(z) » Fait par Jérôme Ruselli, & traduit d'Italien en » François par Belleforest. Voyez touchant ce Recuëil la » Bibliotheque Choisie de Colomiez pag. 162. Edit. » d'Amst. 1699.

(a) » Elle est au feüillet 392. de la Traduction Françoise » Edit. de Paris 1574. in 8. & deux fois dans le 3. vo» lume du Recuëil Italien Edit. de Venise 1581. in 4.
(b) » Dans un Livre imprimé à la Haie l'an 1705. & » intitulé *Correspondance fraternelle de l'Eglise Anglicane » avec les autres Eglises Réformées & Etrangeres.* Voyez-y » pag. 103. & suiv.
(c) » Vie de la Reine Elizabeth Tom. 2. pag. 103. Edit. » Françoise d'Amsterdam 1694.
(d) Celle que Mr. de la Mothe a publiée, est dattée » d'Arensperg en Westphalie.
(e) » Leti, *ibid. pag.* 104. (f) *Idem, ibid.* 107.
(g) *Idem, ibid. pag.* 108.

Dame par le même Smith, de sa part qu'elle étoit fort surprise, qu'après avoir écrit une Lettre à son mari, par laquelle elle lui faisoit connoître ses intentions, elle eût eu la hardiesse d'entrer dans son Royaume, sans lui avoir au moins fait demander si Sa Majesté l'approuvoit : & que comme elle avoit des mesures à garder avec les personnes qu'on avoit mises au Ban de l'Empire, qu'elle la prioit de sortir au plûtôt de ses Etats. *La Reine ,, (h) prit cette affaire si fort à cœur, qu'elle ,, ne voulut pas voir le Comte, jusques à ce que la Dame ,, fût partie de Londres, qu'elle fut obligée de quitter sans ,, avoir eu la permission de voir la Ville. Il est vray que la ,, Reine avoit donné ordre à Smith de l'accompagner, jusques à ce qu'elle fut embarquée, de la deffrayer, & de ,, lui faire un présent de sa part de la somme de mille écus. ,, On peut bien juger de l'affliction qu'un si mauvais succès ,, put causer à son époux qui l'attendoit à la Haye.,, Voilà des particularitez qui n'étoient guéres connues.*

Citation de Seneque.

VIII. Chap. LXIII. on a cité Ericius Puteanus qui rapporte quelques vers d'un Poëte tragique dont il ne dit pas le nom. Il eût fallu mettre à la marge que c'est Seneque in Hercule furente v. 361.

Autres Additions & Eclaircissemens pour la I. Partie.

IX. L'Article qui se trouve de ce premier Tome dans l'Histoire (i) des Ouvrages des Savans, peut servir d'appendix en quelque maniere. L'Etat de la question touchant les personnes accusées de sorcelerie qui meritent d'être châtiées, y est mieux develepé (k). On y satisfait à une objection qui pouvoit être proposée contre un endroit du Chapitre du Maréchal de Lorge (l), & l'on confirme un autre endroit du même Chapitre (m). L'on y corrige une faute du Chapitre des Ecrivains anonymes ou pseudonymes (n). Mais ce qui nous arrêtera un peu plus, est la réflexion qu'on y a faite (o) sur ce que l'Auteur avoit révoqué en doute les trois faits suivants. 1. Que le Pape Innocent XII. ait reçu dans ses ports la flotte Angloise l'an 1695. & régalé de présens l'Admiral Russel. 2. Que l'on ait chanté le *Te Deum* à Vienne pour la victoire remportée par Mr. le Prince Loüis de Bade sur le Marquis de Villars le 14. d'Octobre 1702. proche de Huningen. 3. Que Catherine de Médicis ait fait frapper une Médaille où elle adore le Diable, & se consacre à lui avec ses enfans. *On fit considerer ce doute comme un moyen infiniment propre à la découverte certaine de la verité, ou de la fausseté de ces trois faits : car on avertit ceux qui pouvoient donner là-dessus quelques éclaircissemens (p), qu'ils n'avoient* qu'à communiquer un petit Memoire pour être inseré dans une Gazette, ou dans quelque Journal ou Mercure, ou tel autre Ecrit qui paroit souvent & qui court par tout le monde. *On déclara* (q) que s'il se passoit quelques mois sans que personne fît inserer dans quelque Journal ou Mercure une attestation valable *sur l'affirmative de ces trois faits, le Public auroit lieu de croire qu'ils sont faux. On somma, on piqua d'honneur les intéressez, & l'on finit par ces paroles, ,, que tout le monde se taise, ou que des témoins ,, dignes de foi se produisent, ce sera presque un moyen également sur de discerner ce qu'il en faut croire.,,*

Que le Pape Innocent XI. n'a point reçu la flotte Angloise dans ses Ports.

Cette conduite a eu tout l'effet que l'on s'en pouvoit promettre (r) à l'égard de la médaille de Catherine de Médicis; mais elle a été inutile à l'égard des deux autres faits : personne qu'on sache n'a pris la peine de les éclaircir. Nous pouvons être pourtant assurez que ce qui concerne la flotte Angloise est très-faux, puisque Mr. Burchett n'en parle pas, & qu'il dit même que cette flotte ne put s'avancer jusqu'aux côtes de Provence (s). Il n'auroit pas ignoré une avanture de ce genre-là, si elle eût été veritable, & il ne l'eût point supprimée, s'il l'avoit sçuë : son Livre ne permet pas de douter d'aucune de ces deux propositions.

Si l'on chanta le Te Deum *à Vienne à l'occasion de la bataille de Fridlingen.*

Quant au Te Deum *de Vienne, nous n'avons encore pû rien découvrir qui confirmât ou la prétention de ceux qui le nient, ou la prétention de ceux qui l'ont affirmé. Ces derniers n'ont eu aucun soin de leur justification, il y a long tems que le terme qu'on leur marquoit pour cela, est expiré, sans qu'ils ayent fait éclore aucun éclaircissement. La négligence des autres n'a pas été moindre. Que conclurons-nous de ce silence des deux partis? Il seroit plus probable d'en conclurre que le* Te Deum *ne fut point chanté, que d'en conclure qu'il le fut. Mais je pense qu'il sera plus à propos de laisser la chose dans l'incertitude, & de prolonger le terme à ceux qui sont intéressez à prouver leur affirmation; car si l'on examine bien la Relation de Mr. le Prince Loüis de Bade, on y trouve plus de raisons qu'il n'en faut pour faire chanter un* Te Deum. *Je croi qu'une pareille rélation n'auroit point suffi dans l'ancienne Rome, pour faire ordonner une action de Grace publique, & cette maniere de procession que l'on appelloit* supplicationes ad omnia Deorum pulvinaria. *Mais les Etats Chretiens n'y regardent pas de si près; ils s'attribuent positivement la victoire, pour peu qu'elle ait été indécise. l'impossibilité absolue de cacher une défaite totale est la seule chose qui les réduit à ne faire point de feux de joie. L'abus est si grand qu'on ne peut plus discerner à la seule marque du* Te Deum, *de quel côté est l'avantage : on le fait chanter avec une égale pompe dans chaque parti. Cela est cause qu'en donnant ce témoignage public que l'on a gagné la bataille, on n'en persuade point les nations désintéressées, ni même dans son propre pays ceux qui, au lieu de se laisser dominer par leur prévention, conservent toûjours l'ascendent sur leurs préjugez : mais on persuade pleinement tout le monde que l'on se tient pour bien battu, lorsqu'on ne fait point chanter le* Te Deum. *C'est donc une nécessité nécessitante de le faire chanter toutes les fois qu'il importe de ne point donner une confession publique de sa defaite, & que l'on peut éluder les signes de son desavantage. Comme donc il y a dans la rélation de Mr. le Prince Loüis de Bade une raison très-plausible de s'attribuer la victoire, selon l'usage établi & dominant, il est contre toute sorte de vraisemblance que l'on n'ait point fait chanter le* Te Deum *à la Cour de Vienne.*

Ceux qui le nient se rendroient bien ridicules, s'ils alléguoient que l'on n'ajoûta point de foi à la rélation du General, & que l'on voulut attendre que les suites la confirmassent. Ce seroit lui avoir fait le même affront qu'à un Banquier dont on ne veut pas accepter les Lettres de change; cela, dis-je, ne mérite point d'être réfuté, tant c'est une chose destituée de vraisemblance. Ce n'est pas la coutume de differer le chant du Te Deum *jusques à ce que les fruits de la victoire annoncé par un Courier, confirment la rélation du Général. Si l'on avoit cette patience, plusieurs* Te Deum *chantez de chaque côté seroient encore à venir. Il n'est point rare que les deux armées, après avoir fait chacune beaucoup de bruit de sa victoire, passent le reste de la campagne à se regarder sans donner nul signe de vie. Listes bien enflées du nombre des blessez, des prisonniers, &c. courent par tout, & ne sont suivies que d'une longue inaction de part & d'autre.*

Dira-t-on que la rélation manuscrite envoyée par le Prince Loüis de Bade à l'Empereur ne ressemble point à celle qui a été imprimée? Dira-t-on en un mot que la rélation publiée dans les livrets des Nouvellistes est un Roman après coup, ou pour le moins qu'elle a été sophistiquée par des additions postiches, & par des mutilations? Alléguera-t-on qu'elle ne s'est point produite en Hollande par les voies ordinaires, qu'elle n'y a paru qu'assez tard, & que comme tombée des nues? Ajoûtera-t-on qu'il est certain que les rélations des Generaux mises en original dans les Archives, ne ressemblent pas toûjours aux copies qui en sont données au Public? Ce qui augmente étrangement le Pyrrhonisme Historique, parce que la plûpart des Historiens ne recourent qu'aux rélations imprimées, sans pouvoir consulter les originaux qui sont eux-mêmes (t) infidéles en une infinité de circonstances? On dira ce qu'on voudra; mais si l'on n'allegue rien de plus précis, on laissera ce fait-ci dans l'incertitude.

Le 2. de Decembre 1705.

(h) *Id. ibid. pag.* 109.

(i) ,, Mois de Juillet & d'Août 1703. pag. 316. & suiv.

(k) *Ibid. pag.* 362. (l) *Ibid pag.* 336. (m) *Ibid. pag.* 337. (n) *Ibid. pag.* 341. (o) *Ibid. pag.* 340. (p) *Ibid. pag.* 341.

(q) *Ibid. pag.* 342.

(r) ,, Voyez l'Histoire des Ouvrages des Savans, Décembre ,, 1704 pag. 545 & suiv.

(s) ,, La Flotte fit voile vers la Côte de Provence. Mais il ,, se leva une tempête si furieuse, accompagnée de pluye, de ,, tonnerres, & d'eclairs, que l'Amiral crut trop exposer la ,, Flotte, s'il continuoit sa route. C'est pourquoi il rebroussa ,, chemin, & arriva dans la Baye de Cadis vers la fin de Sep,, tembre. *Burchett, Secretaire de l'Amirauté, Memoires de tout ce qui s'est passé de plus considerable sur mer durant la guerre avec la France depuis l'an 1688. jusqu'à la fin de 1697. pag. 267. Edit. d'Amst.* 1704.

(t) Cela paroît visiblement lorsqu'on compare les rélations des partis contraires : Celle de chaque General est une refutation de celle du General ennemi. Il faut donc que pour le moins l'une des deux soit fabuleuse. Or si l'une l'est, l'autre le peut être aussi. Et comment discernera-t-on la fausse d'avec la vraie, supposé qu'elles ne soient pas toutes deux fausses?

REPONSE

REPONSE AUX QUESTIONS D'UN PROVINCIAL.

SECONDE PARTIE.

CHAPITRE LXVIII.

De Jaqueline de Baviere, Comtesse de Hollande.

Si c'est une infamie à une Princesse de confier à quelqu'un l'impuissance de son mari.

VOILA deux questions que vous me faites tout à la fois: 1. S'il est vrai que Jaqueline de Baviere, Comtesse de Hollande, se soit plainte à un jeune Prince d'avoir un mari impuissant: 2. Si cette plainte est aussi infâme que l'on a voulu vous le faire croire.

Car on vous a soutenu qu'il est du devoir d'une honnête femme réduite à ce dur état, de le sacrifier à Dieu avec un profond silence; que s'il faut de toute nécessité qu'elle parle pour soulager sa peine, elle ne doit révéler son mal que sous le sceau du secret à quelque proche parente, dont la vertu, la modestie, & la discrétion lui soient connuës; qu'elle ne doit jamais chercher de confident parmi les personnes de l'autre sexe, à moins qu'une étroite proximité de sang, & l'âge caduc ne puissent faire quelque exception (a); que ce seroit une impertinence scandaleuse, que de dire, que si elle peut découvrir son triste état, ce ne doit pas être à des personnes qui ne peuvent y apporter du remede, mais à des personnes qui ont le remede en main; que tant s'en faut que sous ce prétexte elle puisse plûtôt choisir un confident qu'une confidente, c'est au contraire un désordre très-impudent que de préférer le sexe viril; car si elle choisit pour dépositaire du secret un homme qui est encore de bon âge, ne lui met-elle pas le marché en main? Ne lui signifie-t-elle pas bien clairement qu'elle souhaite qu'il profite des avances qu'elle lui fait? On ajoûta que la complainte est surtout inexcusable, lorsqu'elle est faite à un homme non marié, & par une Princesse Souveraine; puisque, comme il a été dit fort sagement (b), que si la fidélité des paroles étoit banie du monde, elle devroit trouver un asyle dans la bouche des Roys; il est certain tout de même, que si la pudeur étoit chassée de la terre, elle devroit se réfugier dans la bouche des Princesses; n'y ayant rien de plus horrible qu'une Reine qui sert d'exemple d'impudicité, & dont la conduite encourage le beau sexe à fouler aux pieds la vertu qui lui est tombée en partage, & dont il doit être l'ange gardien. On conclut donc à ce que Jaqueline de Baviere, Souveraine de plusieurs Provinces, fut déclarée infâme, puisque le confident qu'elle choisit du chagrin d'être mariée à un époux impuissant, étoit un fort jeune Prince non marié.

Confidence de cette sorte qu'un Auteur prétend que Jacqueline de Baviere fit au Duc de Glocester.

Sur la premiere de ces deux questions, j'ai à vous dire, qu'un (c) Historien célebre raconte, que cette Princesse étant en conversation avec le Duc de Glocester, beau, jeune, & frere du Roy d'Angleterre, tomba bientôt, selon la coutume du pays, sur des discours vénériens, & déplora son malheur de ce qu'ayant pour mari un homme impuissant, elle ne pouvoit se servir de son mariage. *Vous êtes bien folle*, lui répondit le Duc de Glo-

(a) » Notez qu'il y a quelques exemples de retenuë & » de discretion sur ce point-ci. Voyez Coras observ. 22. » sur l'Arrêt contre le prétendu Martin Guerre.

(b) » On attribuë cette maxime à Jean Roy de France » Voyez Mézerai Abr. Chron. tom. 3. *pag. m. 67.*

(c) *Jacoba.... cum aliquando in colloquium ducis Clocestriæ Regis Angliæ germani venisset: atque ut est ejusce gentis mos, venereum facile sermonem commiscuisset, miseram se ait, quæ virum sortita frigidum atque impotentem, matrimonio uti non posset. Clocester, qui sine conjuge esset, neque forma careret egregia, stultam esse feminam dixit, quæ non viro nupsisset: aut postquam scisset impotentem, in eo conjugio perseveraret, in quo matrimonium esse non posset, seque conjugem obtulit, nisi ducem Clocestriæ Regis fratrem, ætate florentem, forma quam videret dedignaretur.* Joannes Gobellinus, Comment. Pii secundi, lib. 9. pag. 225.

Glocester, *d'avoir épousé un Prince qui n'est point homme, ou de continuer dans cette alliance, depuis que vous avez sçu qu'il est impuissant. Si vous ne dédaignez pas un frere du Roy d'Angleterre, un Duc de Glocester, qui est à la fleur de son âge, & fait comme vous le voyez, je m'offre à vous épouser.* Elle qui souhaitoit d'être mere, & d'embrasser un vrai homme, accepta le parti avantageux qui se présentoit, & joignit ce jeune Prince aussi-tôt qu'elle le (*d*) put. Quelques Historiens disent qu'elle lui donna le choix, ou de la prendre pour sa femme, ou de la prendre pour sa concubine (*e*).

Divers évenemens de la vie de cette Princesse.

Il n'est pas nécessaire d'exposer ici qu'elle étoit arriere-petite fille de l'Empereur Louïs de Bavière, & de Marguerite héritiere de Hollande, de Zélande & de Frise; ni qu'ayant été mariée au Dauphin de France qui mourut l'an 1417. elle épousa en secondes noces Jean Duc de Brabant; ni que l'affront qu'elle fit au second époux, en se mariant au Duc de Glocester, mit fort en colere Philippe le Bon; ni que la guerre qu'il lui déclara, eut pour prétexte l'injure faite au Duc de Brabant, & pour véritable cause la crainte (*f*) de ne pas succéder aux Etats de Jaqueline, comme il s'y attendoit si elle mouroit sans enfans; ni que le Duc de Glocester fit si peu de cas de la sentence du Pape Martin V. qui le déclaroit adultere, & non le mari de Jaqueline, qu'il s'ancra plus fortement dans la possession des terres de cette Princesse, & dans celle de ses (*g*) baisers; ni (*h*) qu'ayant été reduite à subir les conditions qu'il plut au Duc de Bourgogne de lui imposer, elle tâcha vainement d'adoucir l'esprit du mari qu'elle avoit quitté; ni que s'étant évadée en habit d'homme pour se retirer en Hollande, elle demanda du secours au Duc de Glocester; ni que ce secours fut battu par les troupes du Duc de Bourgogne; ni qu'après divers combats elle transigea tout de nouveau, se voyant veuve tout à la fois du Duc de Brabant qui étoit mort, & répudiée du Duc de Glocester qui avoit pris une autre femme en Angleterre; ni que par ce nouveau traité elle s'engagea à ne se marier jamais que selon l'avis du Duc de Bourgogne; ni qu'elle tint mal cette promesse: car elle se laissa tellement (*i*) coëffer d'amour, qu'elle épousa clandestinement un de ses sujets, sans en avertir le Duc; ni que ce Prince lui fit enlever ce nouveau mari; ni que pour le recouvrer, elle céda tous ses Etats au Duc de Bourgogne, & que moyennant cela on lui rendit son amant, qu'elle épousa dans toutes les formes, & avec lequel elle s'entretint de quelques pensions, & de quelques gouvernemens qu'on lui laissa; & qu'enfin au bout de trois ans elle mourut consumée de chagrin & de langueur le 9. d'Octobre 1436. (*k*) à l'âge de 36. ans (*l*).

Tous ces faits, & plusieurs autres, qui sont des scenes extrêmement intriguées (*m*) dans l'histoire de Hollande, seroient ici superflus, n'appartenant point à votre premiere question.

Comment la conduite de Jaqueline de Baviere auroit pû être excusable.

Passons à la seconde. Je n'examinerai point si la morale que l'on vous a débitée, est trop rigide. Ceux qui vous ont assuré qu'elle ne va pas jusqu'à la surérogation, en jugeroient sans doute tout autrement, s'ils avoient passé par les épreuves qu'ils soutiennent que l'on doit sacrifier à Dieu dans un profond & parfait silence; mais ils en parlent bien à leur aise, n'en ayant jamais senti les fâcheux inconvéniens. Faute d'expérience, ils ne sauroient jamais se représenter toute la rigueur d'une condition où l'on passe pour être femme, quoiqu'on n'en ait que le titre, & que l'on ne soit revêtuë de ce titre qu'à la maniere d'un Evêché *in partibus infidelium*. Je ne puis leur accorder ce qu'ils prétendent, qu'une Souveraine est principalement dans l'obligation de cacher un tel état; je croirois au contraire qu'il lui seroit plus permis qu'aux autres femmes, de se pourvoir contre l'impuissance d'un mari; car il y a bien des rencontres où il importe au Public, que le mariage d'une femme de ce rang ne soit point stérile. Si Mademoiselle d'Aumale, mariée à Don Alfonse Roy de Portugal, a été excusée d'avoir révelé l'impuissance de ce Prince, ç'a été principalement sur ce qu'il y alloit du bien de l'Etat; & ainsi Jaqueline de Baviere pourroit trouver une excuse dans sa qualité de Comtesse de Hollande, &c. si elle avoit procédé selon les formes, & avec tous les ménagemens de la pudeur, à faire rompre son mariage, pour avoir la liberté d'épouser un homme qui lui pût faire des enfans. Ce qu'il y a donc de condamnable dans sa conduite, est qu'ayant quitté furtivement (*n*) la maison de son mari, elle se sauva en Angleterre, & y épousa un autre Prince, sans avoir fait les procédures en tels cas requises, qui sont de s'adresser aux Juges des causes matrimoniales, & (*o*) d'attendre ce qui sera prononcé par eux sur la nullité, ou sur la validité des noces. Si elle eût pris ce parti, & qu'elle n'y eût pas gardé la plus rigoureuse bienséance que la pudeur impose à son sexe, elle eût mérité bien des censures; & n'y eût-il rien de plus mauvais dans son procédé, que le discours qu'elle tint au Duc de Glocester, on seroit très-justement scandalisé de son audace, ou plûtôt de son impudence. C'étoit se jetter à la tête d'un jeune homme; c'étoit lui offrir la carte blanche. Le Duc de Glocester auroit entendu ce que cela vouloit dire, quand même il auroit été moins esclave de l'amour qu'il ne l'étoit. Or il l'étoit à un point qu'il épousa (*p*) une concubine dont il n'a-voit

En quoi cette conduite est condamnable.

(*d*) *Mulier quæ mater fieri, & virum qui vir esset amplecti cuperet, ubi tantum sponsum offerri sibi cognovit, non recusavit conditionem, sed ut primum potuit, ad illum divertit.* Id. ibid.

(*e*) *Comincio à trattar di congiungersi ò per moglie, ò per concubina con Onfrido duca di Glocestra.* Cesar Campana della vita de Filippo secondo, parte 4. fol. 137.

(*f*) „*Gobel ibid.* Voyez aussi Pontus *Heuterus rer. Bur-* „*gund. lib. 4. pag. m.* 102.

(*g*) *Glocester sententiam summi Præsulis parvi pendens cum possessioni terrarum, tum complexibus adulteræ fortius hæsit.* Id. ibid. »D'autres Historiens disent qu'il abandon- »na Jaqueline, dès que le Pape eût prononcé que leur »conjonction étoit adultere.

(*h*) *Aventin. annal. Boior. l. 7. apud Boxhorn. hist. univ.* 941.

(*i*) *Sicuti otio lascivia glíscere solet, & omnes homines à labore proclives sunt ad libidinem, animum inconsulto amitino, ad nuptias impares applicat, clam Franconi Borsilio, capite minori, nubit.* Id. ibid. apud eund. pag. 943.

(*k*) »Tiré d'Aventin, *ibid.* Voyez aussi le Diction. »Histor. & Crit Art. BOURGOGNE (PHILIPPE DUC »DE, SURNOMMÉ LE BON).

(*l*) *Snoius rerum Batavic. lib. 10. p.* 140.

(*m*) »Personne que je sache ne les a plus nettement »décrites que Mathieu Vossius, aux derniers livres de ses »Annales de Hollande.

(*n*) *Aventin, apud Boxhorn. ubi suprà pag.* 940.

(*o*) »Il bien vrai qu'avant que d'épouser le Duc de »Glocester, elle avoit intenté un procès à son mari de- »vant le Pape; (voyez Snoius *rerum Batavic. lib. 9. pag.* »137.) mais elle n'attendit pas le jugement de la cause.

(*p*) »Ce que (*savoir la sentence du Pape sur la validité* »*du mariage du Duc de Brabant & de Jaqueline*) fléchit le »cœur superbe de l'Anglois: voire (comme il estoit »personage léger) incontinent il se maria avec une sien- »ne amie & concubine, que l'on ne réputoit trop asseu- »rée, pour avoir faict plusieurs faveurs à autres qu'à »ce Duc. *Gollut Histoire de la Franche Comté, p.* 721. »Voyez aussi Paradin, Annal. de Bourgogne, *pag.* 697.

voit pas été le seul qui eût joui. Un Historien Hollandois observe que ce Prince prit la bale au bond, & qu'il s'offrit à Jaqueline dès qu'elle lui eût déclaré qu'elle s'étoit séparée du Duc de Brabant à cause qu'elle avoit besoin d'un mari & d'un heritier. *Istiusmodi amoris tale fuisse initium ferunt. Serentibus iis sermonem inter se rogasse Glocestrium dissidii caussam, atque adeo divortii: tum eam subjecisse, marito sibi esse opus & herede. Tam commoda occasione arrepta, Glocestrium obtulisse operam suam* (q). Quel manque de modestie! quelle audace! Vous avez là mon avis sur votre seconde question.

On pourroit avoir quelque indulgence pour notre Jaqueline de Baviere, par rapport à l'effronterie de sa déclaration d'amour au Duc de Glocester, si elle n'eût point passé jusques à l'exécution, ou si pour le moins elle eût réparé par une vie reglée la faute qu'elle fit alors; mais elle ne fit rien moins que cela, car elle tint une conduite qui a été cause qu'on l'a comparé à une Reine dont la mémoire est infâme. Je vous le prouverai par ces paroles de Gollut: (r) *Les amours de Dame Jaqueline, Comtesse d'Hainault, ne furent guéres moins pernicieuses aux Pays-Bas, que les paillardises de Dame Jeanne Reine de Naples, qui en ce temps mesme, havoit mis ses pays en guerres civiles, par les infamies de ses vilains plaisirs.* Comment voulez-vous que l'on définisse la foiblesse qu'elle eut d'épouser (f) un de ses Sujets à l'insu du Duc de Bourgogne, qui par un traité solemnel l'avoit engagée à ne se marier jamais qu'avec son consentement? Que la veuve d'un Dauphin de France, & puis d'un Duc de Brabant, & qui avoit eu avec ce second mari un troisieme époux, frere du Roi d'Angleterre, se marie enfin avec l'un de ses Sujets par une infraction notoire de son serment, n'est-ce pas une incontinence si effrenée, une rage d'amour, une fureur utérine si prodigieuse, qu'elles ne permettent pas de compter pour quelque chose le scandale & le mépris de toute la terre? Disons-en autant de la veuve de Louïs XII. Roi de France.

Apologie que quelques Historiens font de cette Princesse.

Il y a des Historiens, qui pour ménager la réputation de Jaqueline, ont suprimé les reproches qu'elle faisoit à son second mari d'être impuissant. Ils disent qu'on lui jetta des scrupules de Religion dans l'esprit, qui la poussérent à se separer de lui; car comme il étoit son cousin germain, on lui mit en tête que son mariage n'étoit point conforme à la loi de l'Evangile; que c'étoit un mariage incestueux, & qui attireroit sur l'Etat la malédiction de Dieu; qu'à la vérité le Pape avoit accordé une dispense, mais que Dieu ne l'avoit point approuvée. On insinua les mêmes choses à la mere de Jaqueline; & par ce moyen ces deux Dames, agitées de superstition comme c'est le propre de leur sexe, conclurent (t) qu'il faloit abandonner le Duc de Brabant. Vous trouverez tout cela dans ces paroles d'Aventin: (u) *Tandem ex composito Jacobæ ad aures (ut sunt mulierum variæ atque mutabiles voluntates) crebro atque secreto obganniunt. Ipsam cum marito sanguinis vinculo quam arctissimo conjunctam esse. Proinde adversus leges Christianas initum istuc matrimonium, inauspicatum ac planè incestum esse, denique calamitosum Reipubl. fore: Pontificem quidem Rom. indulgere, at Deum Opt. Max. non subscripsisse aiunt. Eadem apud Margaretam, matrem Jacobæ, repetunt. Quid plura? mater filiaque (ita sunt omnes mulieres natura religiosa, & plus superstitione trahuntur quam consilio reguntur) superioribus consultoribus fidem habent, illorumque suasu Jacoba (quicquid illud fuit quod ei in marito displicuit) à Brabantino clam discedit, cum matre in Hannoniam se confert, inde in Angliam navigat.* Remarquez bien la parenthese, où Aventin se contente de marquer en géneral, qu'il y avoit dans la personne du mari quelque chose qui déplaisoit à la femme. Pontus Heuterus nous apprend ce que c'étoit: il dit (v) que le Duc de Brabant étoit valétudinaire, d'un esprit doux & d'un fort petit courage; mais que Jaqueline avoit beaucoup de santé, l'esprit ardent, le cœur fier, un désir extrême d'avoir des enfans, & qu'elle étoit persuadée qu'elle n'en auroit jamais d'un tel mari; que pour ces raisons elle chercha une cause & une occasion de divorce; & s'étant retirée dans le Hainaut, elle déclara qu'elle ne retourneroit point chez son époux, parce qu'il étoit son parent à un tel degré que son mariage ne pouvoit être légitime, outre qu'elle ne l'avoit épousé que par contrainte.

Remarques sur l'impuissance de son mari.

Voilà quels furent ses moyens dans le procès qu'elle intenta au Duc de Brabant; elle ne fit aucune mention de l'impuissance prétenduë, quoiqu'auparavant elle eût fait courir ce bruit par ses émissaires, pour orner de quelque aparence de droit sa rupture de tout commerce avec son mari. *Ab eo tempore palam Comes Jacoba est aversata Brabantum, omnemque ejus congressum refugit. Ac, quo majori jure id agere videretur, per suos vulgavit esse eum ad sobolem procreandam inidoneum* (vv). Il y a beaucoup d'aparence que leur mariage avoit été consommé, & que la Dame ne desespéroit d'avoir des enfans, que parce que la santé de son mari étoit très-infirme. Elle appelloit impuissance l'état où les maladies le réduisoient, & qui l'empêchoient de fournir à l'apointement, selon les désirs impétueux d'une femme vigoureuse. *Ella.... Giovane poi, come dice il Meiero, præstanti animo, ingenio acri, forma egregia,* SUCCI PLENA, *dotibusque tum animi tum corporis felix, trovò... suo marito* TENERA ADMODUM HABITUDINE CORPORIS, VIRIBUS NON FORTIBUS, *hebetique & tardo ingenio; il che se nascer tra loro discordia d'animi tale, che non fu bastante alcuno à riconciliarli* (x). Or une telle impuissance n'a jamais suffi à faire rompre le lien conjugal. De dire qu'elle avoit été (y) cinq ans auprès de ce Duc sans concevoir, n'étoit pas une raison; ce pouvoit être sa faute: car on ne voit point qu'ayant eu quatre maris, elle ait jamais (z) été grosse; & aprés tout, de cela

(q) *Matthæus Vossius Annal. Hollandiæ lib. 18. pag. 552. ad. ann. 1422.*

(r) *Gollut ubi suprà pag. 716.*

(f) „ Aventin le nomme *Franco Borsilius.* Snoius le „ nomme *Franco Borsaliensis.* On le nomme en notre lan„gue *François Borsel*, ou *Borselle.*

(t) „ Notez que selon Paradin pag. 676. des Annales de „ Bourgogne, Jaqueline se retira en Angleterre *au desceu* „ *de sa mere.*

(u) *Aventin apud Boxhorn. pag. 939. 940.*

(v) *Joannes Brabantiæ Dux, vir erat inconstantis valetudinis, ingenii mitis, ac animi parvi. Contra Jacoba prosperæ valetudinis, ingenii acris, ac alti animi, supra modum avida liberorum, quos è Joannis Brabanti matrimonio nunquam se consecuturam sibi persuaserat, proinde causam occasionemque divortii quærens, &c.* Pont. Heuter. rerum Burgund. l. 4. p. m. 102

(vv) *Matth. Vossius ubi suprà pag. 551.*

(x) *Cesar Campana ubi suprà.*

(y) „ Elle l'épousa *par dispense du Concile de Constance* „ *l'an 1417.* (Voyez le Pere Anselme Genealog. de la „ Maison Royale pag. 216.) & le quitta l'an 1422. Voyez „ Paradin Annal. de Bourgogne pag. 676.

(z) „ L'Auteur du grand Théatre Historique, imprimé à „ Leide

cela seul qu'une femme qui a fait preuve de fécondité, ne conçoit point d'un mari; il ne s'ensuit pas que ce mari soit impuissant. Si la Cour de Rome n'étoit pas contente du reste, & si elle dissolvoit les mariages, parceque les femmes se plaindroient de n'être pas devenuës grosses, on lui appliqueroit justement la raillerie de Martial,

(a) . . . . Nondum tibi Roma videtur
Hoc satis? exspectas nunquid & ut pariat?

Les raisons mêmes alléguées par Jaqueline au Commissaire du Pape, prouvent que son mari étoit puissant; car elle feignoit de craindre que son mariage ne fût incestueux. Il s'y passoit donc des choses qui eussent été un inceste, si la dispense eût été illégitime, comme elle le prétendoit. Quant à ses scrupules de conscience, je les prens pour une fiction, & je les compare à ceux de Henri VIII. qui ne commença à dire qu'il doutoit de la validité de la dispence qui lui avoit été accordée de se marier à la veuve de son frere, que lorsqu'il eut un ardent désir d'épouser Anne Boulen. Si le Pape l'eût démarié pour d'autres raisons que celle-là, sa puissance dispensatrice n'auroit point paru douteuse, & il n'auroit point perdu sa domination sur l'Angleterre.

Et sur ce qu'elle épousa le Chevalier François Borselle.

Pour ce qui regarde le mariage inégal, on a tâché de justifier Jaqueline, par la raison qu'elle devoit de si grosses sommes au (b) Chevalier qu'elle épousa, qu'elle se trouvoit incapable de l'en rembourser; desorte qu'il lui falut recourir à son propre corps, pour payer des detes aussi légitimes & aussi dignes de reconnoissance que celles-là, & ainsi elle se livra elle-même à son créancier. L'Auteur qui rapporte ces circonstances, ne laisse pas d'ajoûter que le peuple trouva infâme cette conduite, & s'aliéna de la Princesse, & se saisit de son mari. *Ceterum quum jam magnam argenti vim mutuo accepisset, nec solvendo satis esset, ipsa his dictis Franconem aliquando compellare; Debeo tibi, at qui debitum dissolvam non video. Cui dicenti plurimum pecuniarum sibi adhuc superesse, quibus uti posset si vellet, recolligens se, ait, quando impræsentiarum non est mihi, unde æs hoc diluam, meipsam tibi dedo ac propriam dico, nuptiæque Hagæ celebratæ. Factum hoc non ferre urbes & ignominiosum putare, quod Borsaliensis auratus tantum eques, ad claritatem generis illius non accederet. Certè Borsaliensi nobilium nemo favere nec etiam parere volebat. Itaque concitatoribus iis, aut saltem conniventib. Burgundus in Hollandiam postquam adventasset, se totum a Comite avertere, Franconem ad epulas vocare, & fraudulenter noctu navigio probo impositum per Delfum, Rotterodamum, ac Dordracum Ripelmondam propter Schaldim avehere, captivitate vinculisque asservandum* (c). Effectivement ce n'étoit pas une maniere pardonnable de payer ses dettes; & comme les Grands ne sont guéres consciencieux sur cet article, l'on peut raisonnablement assurer que l'incontinence dirigea cet évenement. Matthieu Vossius, Annaliste Hollandois, ne le dissimule point. Il dit que celui qui avoit prêté tant d'argent à Jaqueline, étoit un bel homme, & d'un esprit agréable, & qui par les charmes de ses conversations donna de l'amour à cette Princesse, (d) assez enclinée naturellement à cette passion. Il ajoute que ce feu étant réprimé par la bienséance devint plus ardent; desorte qu'il falut enfin lui donner une ouverture. La Dame fit toutes les avances; elle offrit toute sa personne en payement de ses dettes. (e) *Me ipsam tibi offero, non velut donum, sed tanquam solutionem debitorum.* Grotius, tout bon Hollandois qu'il étoit, n'a point cru que la mémoire de Jaqueline dût être ménagée. Il a feint que Jean de Baviere, son oncle, lui écrivit (f) une Lettre très-piquante. On lui dit là ses veritez un peu fortement. Je ne sai ce qu'il faut croire du bruit qui courut (g) qu'elle fit empoisonner cet oncle.

Fautes de Heiss touchant Jaqueline de Baviere, & de Gobellin touchant le Duc de Glocester.

Permettez-moi de remarquer quelques fautes dans ces paroles de Mr. Heiss: (h) *Jacobée de Baviere, après avoir survécu quatre maris; savoir* Jean *fils de Charles VI. Roi de France,* Jean *dernier Duc de Brabant, & même du vivant de celui-cy, le Duc* Homerede *de Glocestre, & en dernier lieu* François Rozelen *Comte d'Ostervvant, laissa par donation la Hollande & la Zélande à Philippe le Bon Duc de Bourgogne, & mourut l'an* 1430. Il est certain que son deuxieme mari ne fut pas le (i) dernier Duc de Brabant, & que son quatrieme mari ne s'appelloit pas François Rozelen, mais Francon ou François Borsel, & qu'il lui survêcut plusieurs années. Il vivoit encore lorsqu'en 1468. on tint l'onzieme Chapitre de l'Ordre de la Toison d'Or; (k) mais il n'étoit plus en vie quand on tint le douzieme Chapitre l'an 1473. Il est certain aussi que Jaqueline mourut l'an 1436. & que le Duc de Glocester ne mourut (l) que l'an 1447. Aucune de ces cinq fautes de Mr. Heiss n'est aussi considérable que celle du premier Historien que j'ai cité dans ce Chapitre. Je vous la ferai connoitre comme une chose qui nous peut apprendre avec quelle précaution il faut retenir son jugement, lorsqu'on trouve des injures dans une histoire. Cet Auteur a débité un mensonge très-choquant, & qui va jusques à perdre d'honneur le Duc de Glocester. Il l'accuse d'avoir offert au Duc de Bourgogne la voie du duel entre eux deux, pour la décision de leurs différends, & d'avoir manqué à l'assignation qui avoit été réglée, & il veut que cette lâcheté lui ait fait perdre le Hainaut. (m) *Qui se armis servare non poterat, astu saltem quæsivit. Scripsit Philippo indignum esse, duorum hominum contentione tot oppida, totque hominum millia periclitari, æquius singulari pugna certamen fieri, se illi accincturum, si conditio recipiatur,*

ut

„ Leide l'an 1703. se trompe, quand il dit pag. 56. du 4. „ tome, qu'elle eut des enfans de François de Borselle; car „ Pontus Heuterus, *Rer. Burg. lib. 6. pag. m. 87. 89.* dit „ qu'elle mourut stérile, n'ayant eu des enfans d'aucun de „ ses quatre maris.

(a) *Martial Epigr. 42. lib. 12.*

(b) „ François Borselle s'étant signalé dans un combat „ contre les Anglois l'an 1425. fut créé Chevalier de la pro- „ pre main du Duc de Bourgogne sur le champ de bataille. „ (Voyez Fabert pag. 90. de l'Hist. des Ducs de Bourg.) „ Il fut fait Chevalier de la Toison d'Or, non pas l'an 1432. „ comme Pontus Heuterus pag. m. 110. Fabert pag. 186. „ Blanc, Hist. de Baviere, tome 3. page 303. le disent, „ mais l'an 1445. Voyez Gollut pag. 736.

(c) *Suenus Rerum Batavic. lib. 10. pag. 140.*

(d) *Animum ejus, sua quoque sponte amoribus debitum, tacito quodam & dulci desiderio perfunderet.* Matth. Vossius ubi suprà lib. 20. pag. 611.

(e) *Id. ibid.*

(f) „ Elle sert de réponse à la Lettre que Janus Douza le „ pere avoit feint que Jaqueline avoit écrite à son oncle. „ Voyez *Grotii poëmata pag.* 180. *& seq.*

(g) „ César Campana *ubi suprà*, qui dit aussi que la me- „ re de Jaqueline fut accusée de cet empoisonnement; „ c'est-à-dire, qu'on l'imputa ou à l'une ou à l'autre.

(h) „ Heiss, Hist. de l'Empire tom. 2. *pag. m.* 301.

(i) „ Il laissa ses Etats à son frere qui mourut sans pos- „ terité légitime l'an 1430. C'est celui-ci qui a été le der- „ nier Duc de Brabant.

(k) „ Voyez Gollut, Hist. de la Franche Comté page „ 740. 742.

(l) „ Voyez le Pere d'Orléans tom. 2. des Révolut. „ d'Anglet. pag. 241.

(m) *Joan. Gobellinus ubi suprà.*

ut victori omnia cedant, de quibus lis agitur. Quam rem facile à magnanimo principe impetravit, ac eo pacto constituta die in Angliam transfretavit. Sed homo non tam armis, quàm plumis & libidinibus aptus, magnificis quæ jactaverat verbis haudquaquam satisfecit, nec tanti famam quanti vitam duxit. Ob quam rem cum non rediisset ad præstitutam diem omnis ab eo Annonia defecit. Rien de plus contraire à la verité. Monstrelet & Paradin, partiaux pour la maison de Bourgogne, rapportent tous les cartels de défi qui concernent cette affaire, & font voir que si ce combat ne se fit pas, ce ne fut ni la faute du Duc de Glocester, ni celle de Philippe le Bon.

CHAPITRE LXIX.

Du second mariage de Marie d'Angleterre, veuve de Louis XII. Roy de France.

Comme une pensée en amene une autre, je n'ai pû considérer la mésalliance de Jaqueline de Baviere, sans me souvenir (*a*) de celle de la veuve de Louïs XII. ce qui m'a renouvellé l'idée d'une chose que vous m'aviez écrite depuis un assez long tems. Elle est romanesque, & sent plutôt les annales de l'ancienne Chevalerie, que le goût d'un Historien. Je l'ai néanmoins trouvée dans le Continuateur de la Chronique de Jaques Philippe de Bergame. Je ne sai si vous l'avez luë dans un autre endroit.

Fables débitées par un Auteur touchant Marie d'Angleterre & le Duc de Suffolk.

Ce Continuateur raconte qu'Henri VIII. voulut que sa sœur veuve de Loüis XII. sortit de France, & retournât en Angleterre; mais que François I. n'y voulut point consentir, parce que selon les loix du Roïaume, la troisieme partie des revenus de la Couronne appartient à la Reine Doüairiere; que néanmoins de-peur d'être traversé dans l'expédition d'Italie, par quelque déclaration de guerre de la part de Henri VIII. il lui proposa un expédient, qui fut d'envoïer un Anglois avec ordre de soutenir un combat, & à telle condition que la Reine veuve seroit le prix de la victoire; qu'il espéra que cet Anglois seroit vaincu par quelqu'un des Gentilshommes François qui se battroient avec lui; qu'Henri VIII. sur cette proposition déclara aux Barons de son Roïaume, que celui d'entr'eux qui accepteroit ce combat, & qui en remporteroit la gloire, seroit marié avec cette Reine, & avancé aux premieres dignitez; que (*b*) le Grand Ecuïer de ce Prince demanda d'être choisi pour cette affaire, & se fit fort d'en venir à bout; qu'il passa en France; qu'il entra en lice, & qu'il vainquit quatre Chevaliers François; que sur cela il obtint du Roy de France la permission de ramener en Angleterre la veuve de Louïs XII. qu'il l'y ramena effectivement; qu'il l'épousa; & qu'il fut fait Duc de Suffolk, à la très-grande consolation de tout le Royaume d'Angleterre (*c*).

Histoire de leur mariage par M. de Larrey.

Il n'y a pas un mot de vrai dans tout ce récit. Pour vous en convaincre, je n'ai qu'à vous rapporter la narration d'un historien illustre, François de nation; mais qui sans une grande injustice ne pourroit être suspect d'aucune partialité pour la France, & encore moins contre l'Angleterre. *Le Duc de Suffolk*, dit-il (*d*), qui fut envoïé en France comme Ambassadeur de Henri VIII. peu après la mort de Louïs XII. *avoit conservé sa passion pour Marie d'Angleterre, & sentit renaître ses espérances, en la voyant veuve de Louis XII. & cette Princesse de son côté se sentit pour cet amant la même inclination qu'elle avoit eue avant que d'épouser un Roy. Sa qualité de Reine fut un leger obstacle au bonheur de Suffolk, dont le mérite la touchoit plus qu'une Couronne. Henri avoit chargé cet Ambassadeur de savoir d'elle dans quelle résolution elle étoit, soit de revenir en Angleterre, ou de s'établir à la Cour de France. Il lui avoit aussi écrit, la priant de ne s'engager point à un second mariage sans sa participation. La crainte de déplaire au Roy son frere l'embarrassoit; & Suffolk étant venu la voir un jour qu'elle étoit combattuë par les réflexions de son devoir & de son amour, elle lui fit une déclaration où sa fierté paroissoit moins que sa foiblesse.* Si vous ne vous mettez, *lui dit-elle*, dans quatre jours en état de m'épouser, n'y pensez plus jamais. *Son amant sçut si bien ménager ce tems fatal d'où dépendoit sa félicité, qu'ayant obtenu le consentement du Roy de France, après avoir écrit à celui d'Angleterre pour obtenir le sien, il épousa secrettement cette Reine, la sœur de son maitre, la veuve d'un grand Roy, dans la fleur de sa jeunesse, & d'une beauté incomparable, Il y a peu de semblables exemples. Mais ce qu'il y eut de plus heureux pour Suffolk, c'est qu'une action si hardie ne lui fit point perdre les bonnes graces de son maitre. La Reine Duchesse, c'est le nom que se donna la Princesse depuis son second mariage, fit savoir à son frere ce qui s'étoit passé; & se chargeant de toute la faute, elle le pria de n'en faire tomber son indignation que sur elle seule, & de pardonner à Suffolk. Ce Duc écrivit de son côté à Volsey, qui persuada le Roy qu'il étoit plus avantageux pour lui, que sa sœur eût épousé un sujet fidelle & dévoué à son service, qu'un Prince étranger, & souvent mal intentioné. Ainsi la Reine-Duchesse s'en retourna en Angleterre avec son nouveau mari, & l'un & l'autre furent bien reçus du Roy, qui voulut que leur mariage fût célebré solemnellement à Greenwich, où ils débarquerent.*

Et par Varillas qui varie dans quelques circonstances.

Mr. Varillas ne s'éloigne de ce récit qu'à l'égard de quelqus circonstances. Il dit (*e*) que Charles Brandon, fils de la nourrice de Henri VIII. s'insinua dans les bonnes graces de ce Monarque, qui lui donna *la principale charge de sa Venerie*, & la qualité *de Comte de Suffolk*; que la Princesse Marie aimée de ce Comte, en devint amoureuse (*f*); qu'il la suivit en France (*g*) *en qualité de Chevalier d'honneur*; que la passion dont ils brûloient l'un pour l'autre, fut connuë en France avant même la mort du Roy Louïs XII; que l'on promit à Suffolk, *s'il vouloit donner assurance de se contenir dans le respect*, qu'on lui laisseroit *épouser la Reine* après la mort du Roy, & qu'on lui *donneroit en France l'établissement qu'il souhaiteroit, en attendant qu'il eût fait sa paix avec le Roy d'Angleterre*; que François I. exécuta ponctuellement cette promesse; car malgré les raisons de

(*a*) „ Voyez ci-dessus vers le milieu du Chap. LXVIII.

(*b*) *Maestro di Stalla della Maestà Reale d'Inghilterra.*

(*c*) „ Tiré *del supplemento delle Croniche del Frate Jacobo Philippo da Bergamo lib. 17. fol. 348. edit. Veneta 1540. in fol. ad ann. 1520.*

(*d*) „ De Larrey, Hist. d'Anglet. to. 1. pag. 115. *ad ann* 1515.

(*e*) „ Varillas, Hist. de François I. *pag. m.* 15. *ad ann.* 1515.

(*f*) *Id. ibid pag.* 16. *& seq.*

(*g*) „ Selon Mézerai *Avr. Chron. to.* 4. *pag. m.* 471. *ad ann.* 1514. il suivoit la Cour de France en qualité d'Ambassadeur d'Angleterre.

de ses Ministres, *il soufrit que Suffolk épousât secretement la Reine veuve;* que le Roy d'Angleterre eut *de l'indulgence pour sa sœur; qu'il lui pardonna; qu'il agréa son second mariage, & qu'il la fit repasser en Angleterre, aussi-tôt qu'on l'eut assurée de soixante mille livres de rente qu'on avoit assignées pour son doüaire.*

Quelle différence entre ces récits, & celui du Chroniqueur Italien, qui n'a pas même observé la juste datte! Car il transporte à l'année 1520. ce qui devoit être mis sous l'an 1515.

Cette mésalliance de la sœur & de la veuve de deux grands Roy, vous pourra persuader que Mr. de Varillas n'a pas dit sans une grande raison, que la beauté de cette Princesse (*h*) *étoit un mal domestique* à Henri VIII. & que ce Prince se trouvoit (*i*) *pressé de se défaire de sa sœur.* Elle témoignoit sans doute tant de panchant au mariage, qu'on avoit à craindre des coups de jeunesse & de folie, capables d'embarrasser tout le Royaume.

(*k*) Elle mourut l'an 1533. » & laissa de son » second mariage deux filles, que Henri nomma » par son testament, pour succéder à la Couron» ne d'Angleterre, au préjudice de la famille des » Stuards. Ce testament n'étoit pas valable..... » Jeanne Gray, sortie de l'aînée de ces deux fil» les, ne monta sur le trône que pour paroître » avec plus d'éclat sur l'échafaut.

Exemples de Princesses qui se se sont mésalliées.

Que ce soit un caprice & une injustice, ou une chose fondée en (*l*) raison, ce qu'il y a de certain est qu'on s'indigne beaucoup plus contre une femme, que contre une homme qui se mésallient. On pardonne plus facilement la faute de se marier à sa servante, que la faute de se marier à son valet. Cela n'empêche pas qu'il n'y ait eu bien des Reines qui se sont flêtries par un mariage inégal. On peut mettre de ce nombre Catherine de France, veuve de Henri V. Roy d'Angleterre; Marie Stuart, veuve de François II. Roy de France, & Marguerite d'Angleterre, veuve de Jaques IV. Roy d'Ecosse. Il est à noter à l'égard de cette derniere, qu'elle étoit sœur de la veuve de Louïs XII. desorte que l'on put voir en même tems les deux sœurs de Henri VIII. tomber dans la même faute. Marguerite devoit être Régente d'Ecosse, pourvû qu'elle ne se remariât point (*m*); cependant dès le sixieme mois de son veuvage elle épousa le Comte d'Angus. Cette impatience la rendit odieuse (*n*) à Henri VIII. & suspecte d'amour impudique. Ces soupçons se fortifierent de plus en plus; car cette Princesse ayant fait casser son second mariage (*o*), en contracta un troisieme avec Henri Stuard, *d'un sang illustre à la verité, mais sans biens & sans charges.* C'est ce qui fait dire à un Historien moderne, (*p*) *qu'elle s'abandonnoit à sa passion avec trop d'aveuglement, & qu'elle oublioit toutes les considérations de la bienséance & de la politique, lorsqu'il s'agissoit de se satisfaire.*

(*h*) » Varillas *ibid. pag.* 13.
(*i*) *Id. ibid. pag.* 16.
(*k*) » De Larrey *ubi suprà pag.* 271.
(*l*) » Il y a pour le moins une raison à alléguer, c'est » que la condition du mari est la regle de la condition de » la femme, & non au contraire.
(*m*) » De Larrey *ubi suprà pag.* 113.
(*n*) *Henricus sororem Margaritam oderat, quod vixdum abstersis ab regis funere lacrymis, privato consilio virum imparem regia stirpe, suspecta parum pudici amoris impatientia quaesivisset.* Jovius histor. sui temp. lib. 16. p. m. 340.
(*o*) » De Larrey *ibid. pag.* 234. *ad ann.* 1526.
(*p*) » De Larrey *ibid.*

✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠✠

CHAPITRE LXX.

Du Maréchal de la Meilleraie, & du Duc de Mazarin son fils.

VOici encore deux questions que vous me faites en même tems: 1. Charles de la Porte, Maréchal de la Meilleraie, avoit-il été de la Religion? 2. Etoit-il petit-fils d'un Avocat? Je réponds affirmativement sur l'un & sur l'autre point, & je m'en vai vous fournir preuve imprimée, puisque vous n'en voulez point d'autre.

Mort du Pere du Marechal de la Meilleraye dans la Religion Protestante, & ses précautions pour y faire perseverer ses enfans.

Voici des paroles d'un Ministre Poitevin, Professeur en Théologie à Leide, qui vous apprendront que le pere de ce Maréchal mourut très-bon Huguenot, & avec une grande envie que son fils persévérât dans la Communion Protestante. Ce Ministre ne parle pas sur un ouï-dire, mais comme un témoin oculaire. Feu Monsieur de la Meilleraye, dit-il, (*a*), » me faisoit l'honneur de » m'aimer, & me recevoit fort courtoisement en » sa maison, en laquelle j'ay passé souvent, lors » que j'allois de Thouars à St. Maixent voir mes » parens. Monseigneur l'Evesque de Luçon (*b*) » son neveu, n'a pû ignorer que ledit sieur se » voyant proche de sa fin, les Médecins ne luy » donnant aucune espérance de guérir d'une hy» dropisie qu'ils appellent *tympanites*, m'envoya » querir à Thouars pour me descharger sa con» science, & verser en mon sein la peine en laquel» le il se trouvoit, pour retenir Monsieur son fils » & Madamoiselle sa fille en la Religion en la» quelle il les avoit nourris: & devant moy leur » fit sur cela de sérieuses remonstrances, envoyant » par mon advis à Loudun pour avoir un Con» seiller que je luy nommay, afin qu'il luy dres» sast la clause du testament par laquelle il y » vouloit pourvoir. Si j'eusse esté un homme am» bigu, & d'une humeur accommodante en ceste » matiere, il ne m'eust pas choisi pour cela, & » je n'eusse pas porté le regret qui m'accompa» gnera toute ma vie, de ce que sa derniere vo» lonté n'a pas esté suivie. »

Je vous cite tout ce long passage, parce qu'il contient des particularitez domestiques qu'on trouveroit difficilement ailleurs, & dont il y a bien des gens qui ne sont pas moins curieux que vous.

Que l'Ayeul de ce Maréchal étoit Avocat.

La preuve que l'ayeul de ce Maréchal de France étoit Avocat, n'est pas mal aisée à fournir. Nous lisons dans les Opuscules d'Antoine Loisel, que François de la Porte (*c*) natif de Parthenai en Poitou, étoit Avocat (*d*) au Parlement de Paris, & qu'il fut (*e*) grand-pere du Cardinal de Richelieu. Une infinité de Livres vous apprendront que (*f*) la mere de ce Cardinal s'appelloit Susanne de la Porte. C'étoit la fille de François de la Porte l'Avocat. Or elle étoit sœur du pere du Maréchal de la Meilleraie. Cela est marqué

(*a*) » Rivet, responses à trois Lettres du Sieur de la » Milletiere, pag. 95. 96. édit. 1642. Voyez aussi le Dic» tion. historique & critique dans la remarque K. de l'ar» ticle *Amyraut.*
(*b*) » C'est le même que le Cardinal de Richelieu.
(*c*) » Opuscules de Loisel pag. 739.
(*d*) *Ibid. pag.* 505. 511. 517. 518.
(*e*) *Ibid. pag.* 739.
(*f*) „ Auberi, hist. du Cardinal de Richelieu liv. 1. „ chap. 1.

qué en termes précis (g) dans l'Etat de la France. Concluez donc sans aucun doute que le grand pere de ce Maréchal étoit Avocat. Dispensez-moi de vous dire s'il étoit Gentilhomme ou non, si le Maréchal se fit dresser une belle généalogie, (h) *si d'Hozier lui trouva cent ayeux dans l'histoire*; car je n'en sai rien. Je trouve dans un Etat de la France imprimé l'an 1657. (i) qu'il étoit *sorty d'une ancienne maison de Poitou*; mais ces paroles ne paroissent point dans l'édition de l'an 1661. Le Pere Anselme qui étoit si grand Généalogiste, & si attentif à détailler tous les Ancêtres des Officiers de la Couronne, s'est contenté de marquer que ce Maréchal (k) *étoit fils de* CHARLES *de la Porte, Sieur de la Mesleraye, & de Claude de Champlais*. Je ne doute point que son Ayeul ne fût bien riche, puisqu'il trouva un (l) gendre qui faisoit beaucoup de figure à la Cour de Henri III. & qu'il fut l'un des Avocats qui eurent (m) le plus de pratique dans le Parlement de Paris.

Ce que dit de ce Maréchal l'Auteur des Memoires d'Artagnan que l'on releve d'une faute de Généalogie.

Si vous voulez vous payer d'un ouï-dire imprimé, vous serez content de la citation suivante: » (n) On avoit dit, quand le Maréchal de la Meilleraye avoit fait fortune sous le Ministere du » Cardinal de Richelieu dont il étoit cousin germain, que l'Avocat la Porte son (o) pere n'étoit nullement de la Maison de la Porte de Vesins, quoiqu'il eût tâché de s'en dire, & le » Marquis de Vesins l'avoit prétendu lui-même; » desorte que s'il eût osé l'attaquer sur les Armes » de sa Maison qu'il avoit prises, il l'eût fait de » tout son cœur. Mais la fortune du Cardinal » l'obligeant à de grandes mesures, il garda le » silence, ou s'il le rompit, ce ne fut qu'avec » ses amis particuliers, à qui il dit en goguenardant que ceux qui lui conseilloient de faire un » procès là-dessus au Maréchal, lui donnoient sans » doute un méchant conseil; qu'il ne voyoit pas, » comme ils le prétendoient, que le Maréchal le » deshonorât pour vouloir s'enter dans sa Maison; que c'étoit au contraire une marque qu'il » la croyoit meilleure que beaucoup d'autres, » dont il lui étoit fort obligé ».

Je vous ai dit autrefois (p) qu'un Auteur moderne, qui se pique de la science généalogique, n'y est pas toujours fort exact. En voici une marque. Il (q) assure que le Maréchal de la Meilleraie avoit *obligation.... de son élevation à l'alliance du Cardinal* de Richelieu, *veu que sa femme étoit fille d'une sœur de son pere*. Il a plus de raison lorsqu'il lui donne une bravoure & une capacité dans le métier de la guerre, qui l'eussent pû élever à une grande fortune, indépendamment de la protection du premier Ministre son *proche parent*. Il est certain que Mr. de la Meilleraie fut un des meilleurs guerriers de son siecle, & parmi tant de braves qui brillerent de son tems, il y en eut peu qui l'égalassent. Il étoit si intrepide qu'il avoit besoin que la Cour le fit avertir (r) de n'affronter pas les dangers avec si peu de ménagement. (s) *Son experience particuliere au fait des sieges a etonné les plus fameux Capitaines de son temps, & lui devroit avoir acquis le surnom, que l'antiquité a donné à quelques autres*, d'Assiegeur, *ou plutôt*, de Preneur de Places. C'est ainsi que s'est exprimé Mr. Auberi dans l'Histoire du Cardinal de Richelieu; mais il y a des Auteurs qui assurent qu'effectivement (t) *les troupes donnoient* à ce Maréchal *le nom de Preneur de Places*. Je ne vous donnerai point les dattes de ses promotions; vous les trouverez dans le P. Anselme, & dans le Moreri. Je ne vous marquerai point non-plus les occasions principales où il signala sa fidelité, sa valeur, son experience. Une infinité de Livres vous ont pû rendre savant sur tout cela. Je vous dirai seulement, que s'il sçut rendre des services signalez à sa patrie, ce ne fut pas en negligeant ses propres affaires; car il amassa des biens immenses, comme vous le pourrez conclure de ce que son fils parut au Cardinal Mazarin un parti sortable pour son héritiere.

Bravoure du Maréchal de la Meilleraie.

Particularitez du mariage de son fils, depuis Duc de Mazarin, avec une niece du Cardinal Mazarin.

Ce Cardinal qui n'avoit encore marié ses nieces (u) qu'avec des Princes, jetta les yeux sur le Marquis de la Meilleraie, pour lui faire épouser l'une de ses autres nieces, savoir Marie (v) Mancini. Ce Marquis avoit été pourvu de la charge de Grand-Maître de l'Artillerie, que le Maréchal son pere avoit exercé si glorieusement. Il refusa le parti que le Cardinal lui avoit fait présenter; sa raison fut qu'il avoit une si violente passion pour Hortense Mancini, sœur de Marie, (vv) *qu'il dit une fois à Madame d'Eguillon, que pourvû qu'il épousât* cette maitresse, *il ne se soucioit pas de mourir trois mois après*. » (x) Il s'estoit dé» voüé... à Hortense, dès le premier moment » qu'il l'avoit veuë, avec des circonstances si parti» culieres, qu'il avoit dit hautement, qu'il pas» seroit plutost sa vie dans un Couvent, que d'en » épouser une autre qu'elle ». (y) *Aux premieres nouvelles que Mr. le Cardinal apprit de cette passion, il parut si éloigné de l'approuver, & si outré du refus que Mr. de la Meilleraie avoit fait* de Marie Mancini, *qu'il dit plusieurs fois*, qu'il donneroit plutost à un valet sa niece Hortense. Cependant ce fut au Marquis de la Meilleraie qu'il la donna, en la déclarant son héritiere. Vous savez que depuis ce mariage ce Marquis s'est fait appeller Duc de Mazarin, selon les clauses du Contrat.

Des motifs qui porterent ce Cardinal à cette alliance.

La plus commune opinion fut que le Cardinal ne fit ce choix qu'à cause des grandes richesses du Maréchal de la Meilleraie, qui n'avoit que ce fils-là. J'avouë que Mr. Auberi (z) prétend qu'*on n'a pas douté d'assurer que les motifs qu'eut le Cardinal.... furent que ce Maréchal étoit proche parent du*

(g) » L'Etat nouveau de la France tom. 1. pag. 108. » édit. de Paris 1661. chez Estienne Loison.
(h) » Voyez la Sat. 5. de Mr. Despreaux.
(i) » Page 90.
(k) » Anselme, Hist. des Grands Officiers, pag. 359.
(l) » Mr. de Richelieu, pere du Cardinal.
(m) » Voyez les Opuscules de Loysel, pag. 517. 518.
(n) » Annales de la Cour & de Paris pour les années » 1697. & 1698. pag. 179. 180. édit. 1701. NOTEZ que » l'Auteur de ces Annales est aussi l'Auteur des Memoi» res d'Artagnan que je citerai bien tôt.
(o) » Il faloit dire son Grand pere.
(p) » Ci-dessus chap. 27.
(q) » Memoires d'Artagnan tom. 1. pag. 143.
(r) » Voyez l'Histoire du Cardinal de Richelieu liv. » 5. ch. 30.
(s) » *Ibid.* liv. 6. chap. 34. *pag. m.* 216.
(t) » Memoires d'Artagnan tom. 1. pag. 363.
(u) » Il en avoit marié une avec le Duc de Mercœur, » une avec le Prince de Conti, & une avec le Duc de » Modene.
(v) » Et non pas Olimpe, comme on l'assure dans » le second entretien de Mr. Colbert avec Bouin, » pag. 10. Celle-là fut mariée en 1657. avec le Comte » de Soissons.
(vv) » Memoires de la Duchesse Mazarin, pag. 5. » édit. 1676.
(x) » Memoires de la Connétable Colonna, pag. 12. » édit. de Leide 1678.
(y) » Memoires de Madame Mazarin, pag. 6.
(z) » Auberi, Hist. du Cardinal Mazarin, liv. 8. » pag. 592. 593.

du Cardinal de Richelieu, & qu'il avoit parfaitement bien servi l'Etat; mais je sai aussi que M. de Rabutin (*a*) remarque » qu'on parla diversement » des raisons qui l'obligerent à faire ce choix, & » qu'on ne lui voulut jamais faire l'honneur de croi- » re que ce fust par reconnoissance de sa fortune » au Cardinal de Richelieu (*b*) oncle d'Armand » de la Porte, fils du Maréchal de la Meilleraie.

Vous avez pû voir dans quelques Livres, que le Cardinal Mazarin (*c*) *s'ouvrit à l'Evêque de Frejus, & lui demanda son avis sur plusieurs partis qu'il avoit dans l'esprit*; que l'Evêque *gagné par* Mr. de la Meilleraie, *moyennant une promesse de cinquante mille écus, n'oublia rien pour les meriter; qu'il ne les a pourtant jamais touchez; qu'il rendit le billet qu'on lui en avoit fait d'abord, en se laissant entendre* qu'il aimeroit mieux l'Evêché d'Evreux, s'il se pouvoit; *mais que le Roy en ayant disposé ailleurs, après deux mois d'importunité de M. Mazarin, M. de Frejus redemanda les cinquante mille écus, &* que Mr. Mazarin *ne se trouva plus en état de les donner*. On déclama beaucoup sur cette avanture en plaidant pour Madame Mazarin; mais Mr. Erard soutint (*d*) *que ce fait est une pure fiction*, & il lut en pleine Audience la Lettre qu'il avoit reçuë du Duc Mazarin, & qui commence par ces paroles: (*e*) *Rien au monde n'est plus faux que la convention des cinquante mille écus avec Monsieur l'Evêque de Frejus, il n'en a jamais esté dit ni stipulé un mot*. Il ajoûta quelques réflexions pour confirmer le contenu de la Lettre. Cependant Mr. de Saint Evremond allegua tout de nouveau le même fait (*f*) dans son Factum contre Mr. Erard. L'Auteur anonyme des Entretiens de Mr. Colbert avec Boüin a debité (*g*) amplement la même histoire, sans nul égard à la Lettre du Duc Mazarin. Ce qu'il y a de considerable en faveur du Duc, est que l'on n'avoit nulle preuve contre lui, desorte que (*h*) *la simple denegation* lui suffisoit.

Quoiqu'il en soit, jamais mariage ne fut plus mal assorti que celui là: l'évenement l'a fait voir, & il n'est pas necessaire que je vous repéte (*i*) les circonstances du Procès où Mr. Erard plaida si éloquemment contre la Duchesse Mazarin.

La devotion du Duc de Mazarin, cause de sa desunion avec sa femme.

On croit que la jalousie du mari fut la pomme de discorde; mais que si sa dévotion n'eût pas mis le feu à la playe, il y auroit eu moyen de prévenir la rupture. Le Duc Mazarin qui étoit déja dévot avant que de s'engager au mariage, le devint de plus en plus depuis ce tems-là. Il est rare que les grands Seigneurs se tiennent dans la médiocrité à l'égard de cette vertu, & pour l'ordinaire ils n'ont presque point de dévotion, ou ils en ont jusques à l'excès. Celui dont je parle outra les choses sur cet article avec une distinction surprenante. Il ne faut donc pas s'étonner que la desunion de cœur se soit glissée entre lui & son épouse, qui n'étoit pas fort disposée à la dévotion, & qui ayant été élevée dans l'éclat du monde, souhaitoit de s'y maintenir. Mais comment le faire avec un mari dévot? Il est impossible & qu'un homme chargé de scrupules fasse une grande fortune, & que si elle lui vient toute faite, il la conserve ni à la Cour, ni à l'armée. Une conscience tendre est fort propre à la conquête du Ciel, mais nullement à la conquête d'un Royaume; soit qu'il faille le recouvrer sur des sujets révoltez, soit qu'il faille l'usurper. Il est même à craindre qu'elle ne dépoüille d'un Royaume possedé legitimement. C'est à proportion la même chose par rapport à toutes les dignitez de la terre, & aux biens de la fortune. Ainsi la Duchesse Mazarin ne pouvoit manquer de prévoir une fâcheuse décadence, par le mépris où tomberoit son mari avec tant de dévotions dont il s'entêtoit.

Excès de cette devotion qui pousserent la Duchesse à bout.

Elle eût pû se consoler, & se resoudre à la patience, si elle n'eût pas été continuellement chicanée sur les moindres libertez qu'elle se donnoit, & si l'argent se fût conservé en abondance dans sa maison. Mais la dévotion de son mari augmentoit si fort les défiances que la jalousie lui inspiroit, qu'il trouvoit du mal dans les moindres choses. Tout lui étoit suspect, & ce n'étoient plus que censures & que gronderies. *L'innocence de mes divertissemens*, dit la Duchesse (*k*), *capable de rassurer un autre homme de son humeur qui auroit conservé quelque égard pour mon âge, luy faisoit autant de peine, que s'ils eussent esté fort criminels. Tantost c'étoit péché de jouer à Colin-Maillard avec mes gens; tantost de se coucher trop tard. Il ne put jamais alleguer que ces deux sujets de plainte, une fois que Mr. Colbert voulut savoir tous ceux qu'il avoit. Souvent on ne pouvoit pas aller au Cours en conscience, à plus forte raison à la Comedie; une autrefois je ne priois pas Dieu assez longtems; enfin son chagrin sur mon chapitre étoit si puissant, que si on lui eût demandé comment il vouloit que je vecusse, je croy qu'il n'auroit pas pû en convenir avec luy-méme.... (l) ... Imaginez-vous des oppositions continuelles à mes plus innocentes fantaisies; une haine implacable pour tous les gens qui m'aimoient, & que j'aimois, un soin curieux de présenter à ma vûe tous ceux que je ne pouvois souffrir, & de corrompre ceux en qui je me fiois le plus, pour savoir mes secrets, si j'en eusse eu; une application infatigable à me décrier partout, & donner un tour criminel à toutes mes actions; enfin tout ce que la malignité de la cabale bigotte peut inventer & mettre en œuvre dans une maison où elle domine avec tyrannie, contre une jeune femme simple, sans égard, & dont le procedé peu circonspect donnoit tous les jours de nouvelles matieres de triomphe à ses ennemis.* Pour comble de disgrace, elle voyoit depérir son bien par la devotion (*m*) de son mari, & ce fut (*n*) *l'article fatal qui poussa sa patience à bout.*

Raisonnement sophistique de M. Erard en faveur du Duc.

Permettez-moi de vous parler d'un petit sophisme, que votre prévention pour (*o*) Mr. Erard vous a peut-être empêché de decouvrir. Il avouë (*p*) que l'un des *trois* (*q*) *grands défauts* dont on accu-

(*a*) » Memoires du Comte du Bussy Rabutin tom. 2. » pag. 182. édit. de Hollande.

(*b*) » Il y a beaucoup d'apparence que M. de Rabutin » croyoit que le Marechal de la Meilleraie étoit beaufrere » du Cardinal de Richelieu; qu'il prend, dis-je, le mot » d'oncle dans un sens de rigueur, & non pas pour signi- » fier un oncle à la mode de Bretagne; c'est à-dire, un » homme qui a le germain sur l'autre. C'étoit le degré » de parenté entre le Cardinal & le fils du Marechal.

(*c*) » Memoires de Madame Mazarin, pag. 20. 21.

(*d*) » Erard, Plaidoyez contre Madame de Mazarin, » pag. 77. édit. de Holl. 1698.

(*e*) *Id. ibid. pag.* 78.

(*f*) » Pag. 16. édit. de Holl. 1698.

(*g*) „ Dans le 2. Entretien pag. 16. & suiv.

(*h*) „ Erard *ibid. pag.* 77.

(*i*) „ Voyez ci-dessus chap. 22.

(*k* Memoires de la Duchesse Mazarin, pag. 31. 32.

(*l*) *Ibid. pag.* 38. 39.

(*m*) „ Je me sers hardiment du mot de cabale bigote. „ Car je ne croy pas que les plus rigoureuses loix de la „ charité Chrétienne m'obligent de présumer, que les de- „ vots par qui M. Mazarin s'est gouverné, soient du nom- „ bre des veritables, après avoir dissipé tant de millions. *Ib.*

(*n*) *Ibid. pag.* 39.

(*o*) „ Voyez ci-dessus chap. 22.

(*p*) „ Erard *ubi suprà pag.* 112.

(*q*) „ Les deux autres sont qu'il est jaloux & dissipateur.

accusoit le Duc Mazarin, est d'être *dévot & scrupuleux par excès*, & cependant il suppose dans toutes ses réponses, qu'il ne s'agit simplement que de le justifier d'être dévot. Voilà l'un des sophismes contre quoi les Logiciens nous mettent en garde. » (*r*) C'est ce qu'on appelle dans l'Ecole, *à dicto* » *secundum quid ad dictum simpliciter*, passer de » ce qui est vray à quelque égard, à ce qui est » vray simplement. » Il est aisé de s'imaginer qu'en donnant ainsi le change, il s'ouvrit une très-belle carriere; car qu'y avoit-il de plus propre à rendre odieuse la Duchesse Mazarin, que de supposer qu'un mari dévot lui étoit si désagréable; que c'étoit l'une des principales raisons pourquoi elle refusoit de se réünir à lui? Ne pouvoit-on pas dire là-dessus & contre elle, & pour son époux, les choses du monde les plus spécieuses, & les plus éblouïssantes? Si Mr. Erard eût été du tems où le barreau ne retentissoit que de citations Latines, & où les proverbes n'y étoient pas de contrebande, il n'eût pas manqué de se servir du (*s*) *novum crimen, Cai Cæsar, & ante hunc diem inauditum*, & du *vous vous plaignez que la mariée est trop belle*. Il mania ce sujet avec toutes les adresses d'un excellent Rhétoricien; mais il s'exposoit à cette replique très-embarassante: *Vous changez l'état de la question, on ne blâme pas le Duc Mazarin d'être dévot, mais de l'être avec des bizarreries & des disparates ridicules* (*t*).

Il ne fait point semblant de savoir que ce fût par-là que se fit l'attaque. *A l'égard de la dévotion*, répond-il (*u*), *c'est un défaut trop beau pour nous en défendre; mais peut-il fonder la demande de Madame de Mazarin? Si l'Apôtre ne permet pas à une femme fidele de quitter un mary infidele, tant les devoirs de cette société sont sacrez; comment pourroit-on permettre à Madame Mazarin de quitter son mary, parce qu'il est fidele & exact aux devoirs de sa Religion?* Il se prévaut de ce que Mr. Sachot avoit avoüé, (*v*) *que Monsieur de Mazarin estoit dévot dès le temps de son mariage. Elle l'a épousé dévot*, continue-t-il, *j'ajouterai même qu'elle l'a aimé dévot, pourquoi ne le gardera-t-elle pas dévot? Et s'il est permis d'apliquer à cette qualité dans laquelle consiste la perfection d'un Chrétien, ce qui a été dit touchant les vices effectifs des choses qui sont dans le commerce; ne pourroit-on pas oposer à Madame de Mazarin ce brocard vulgaire*, prudens emisti vitiosum, dicta tibi est lex (*vv*).

Ce brocard de droit est ici d'autant plus plausible, qu'il n'en va pas du mariage comme de quelques autres contrats, où le vendeur est obligé de révéler (*x*) les défauts de sa marchandise, à peine d'être obligé de la reprendre, ou d'indemniser l'acheteur, si elle ne se trouve pas bien conditionnée. Les parens ne sont point tenus de découvrir les imperfections personnelles de ceux qu'ils marient; c'est aux postulans à s'en informer au voisinage, où par telles autres voies dont ils peuvent s'aviser; mais si après le contrat conclu & consommé ils découvroient des défauts qui les fissent repentir de leur emplette, ils n'auroient aucune action à intenter contre les parens, puisqu'on ne s'étoit point obligé à garantir les vices occultes, & qu'on n'avoit pas été tenu de les déclarer. Mais si on les déclare naïvement par un passedroit que la prudence conseille en quelques rencontres; si, par exemple, on avertit un soûpirant que la personne qu'il recherche a eu le malheur d'être abusée, de telle sorte qu'elle a eu besoin d'une sage-femme, & si malgré cet aveu il va jusqu'à l'épouser, & à vivre quelques mois avec elle, il se met infiniment plus hors d'état de former des plaintes, ou d'intenter un procès avec quelque ombre de raison. Il ne peut pas alléguer qu'il avoit cru que la victime (*y*) étoit sans tare. Le brocard, *prudens vitiosam emisti, dicta tibi est lex*, tomberoit sur lui, & l'écraseroit sans miséricorde. Cela vous montre que Mr. Erard se servoit bien de ses avantages. La Duchesse Mazarin a épousé un mari dont elle savoit la dévotion, pour quoi le refuseroit-elle aujourd'hui sous prétexte qu'il est dévot? Il ne lui serviroit de rien de répondre qu'elle ne croïoit pas alors que la dévotion d'un mari fût si incommode à sa femme. J'ai réfuté ce subterfuge (*z*) dans autre occasion.

Passage du Plaidoyé de cet Avocat sur ce sujet.

Le sophisme de Mr. Erard est plus manifeste dans un autre plaidoïé, où il suppose tout net (*a*) que *la seule chose* qui fut reprochée à Mr. de Mazarin par *les partisans* de sa femme, & *sur quoi roulassent toutes leurs plaintes, ou pour mieux dire leurs railleries, c'étoit la dévotion.* Il déclame sur cela avec beaucoup de finesse: *Qui a jamais oüy dire*, s'écrie-t-il, *que la dévotion soit une cause de séparation? On a pretendu, que quand un homme se faisoit Juif ou Payen, ou qu'il tomboit dans l'hérésie, sa femme pouvoit se séparer de luy & même faire résoudre son mariage: mais qu'elle puisse le quitter quand il devient dévot & qu'il faille qu'il abjure la dévotion, pour obtenir qu'on luy rende sa femme, c'est une pretention que l'on n'oseroit soutenir ouvertement. C'est-là néanmoins tout ce que Madame de Mazarin trouve à reprocher à son mari ..... (b) J'avoüe qu'il a le défaut d'estre dévot & d'avoir envie de faire son salut; défaut qui toutefois n'en doit pas estre un aux yeux d'une femme qui n'a pas celuy d'estre un peu indévote. J'avoueray même encore si vous voulez, qu'il peut y avoir en France & en Angleterre des hommes plus jolis, plus galans, plus éveillez, qui ont enfin des manieres plus tendres que Monsieur de Mazarin, ou plus de simpatie avec les inclinations de Madame de Mazarin; mais s'ensuit-il que l'on doive pour cela mépriser & quitter un mary tel que Monsieur de Mazarin? .... (c) La devotion d'un mari est-elle un défaut si insupportable qu'elle doive estre seule exceptée du précepte qui nous enjoint de supporter les défauts les uns des autres? .... (d) Madame Mazarin ne lui pardonnera-t-elle pas ce vice unique de dévotion, que tant de femmes raisonnables souhaiteroient de trouver dans leurs maris?* Avoüons que c'est la tourner en ridicule d'une maniere bien fine, & que rien n'auroit pû faire plus d'impression sur l'esprit des Juges, s'ils n'eussent sû qu'il s'agissoit non pas de la dévotion en général, mais d'une espece de dévotion déreglée & capricieuse.

Autre adresse de M. Erard à attribuer à Mr.

Voici une autre adresse de cet Avocat; il tâche de persuader à Madame Mazarin qu'elle est plus dévote

(*r*) » Art. de penser 3. part. chap. 18. n. 7. *pag. m.* 336.
(*s*) *Cicero pro Q. Ligario init.*
(*t*) » Voyez le factum de Mr. de St. Evremond, pag. » 15. & suiv. & dans la Préface, & le second entretien » de Mr. Colbert avec Bouin, pag. 26. & suiv.
(*u*) » Erard *ubi. suprà, pag.* 103.
(*v*) » Erard *ibid. pag.* 114.
(*vv*) » Conferez ce qui a été dit ci-dessus chap. LX.
(*x*) » Voyez ci-dessus chap. LX.
(*y*) .... *Intacta cervice juvenca.* Virgil. Georg. *lib.* 4. *v.* 540.
(*z*) » Ci-dessus chap. LX.
(*a*) » Erard *ubi suprà pag.* 61.
(*b*) » Erard *ibid. pag.* 63.
(*c*) » Erard *ubi suprà pag.* 64.
(*d*) *Ibid. pag.* 65.

Mazarin plus de dévotion qu'elle n'en avoit, & à diminuer l'austérité de celle de son mari.

dévote qu'elle ne pense. Il le prouve en 1. lieu par la raison qu'elle est (*e*) *formée du même sang* que la Reine d'Angleterre, & que feuë la Princesse de Conti. Mauvaise raison. En 2. lieu il raisonne de cette maniere : » (*f*) Vous voyez, » MESSIEURS, par ses défenses, qu'elle craint » pour son salut : cette crainte est le commencement de la sagesse. Elle demande à se retirer » en tel Monastere que vous lui voudrez assigner. » Il y a donc apparence qu'elle se sent plus de » disposition qu'elle n'en avoit autrefois à vivre » de la maniere dont on le doit faire dans ces » Maisons. Et cela estant pourquoi ne s'accoûtumeroit-elle pas à celle de Monsieur de Mazarin ? » Rien ne ressemble mieux à un Couvent, pour la » régularité, que sa maison. Toute la différence » est, que dans un Couvent elle seroit hors de l'ordre où la Providence l'a placée, au lieu qu'estant chez son mary, elle accomplira cet ordre. Et » quand elle y sentiroit dans les commencemens » quelque répugnance, elle s'accoûtumera en peu » de temps à ce joug qui n'a que de la douceur » pour ceux qui s'y sont une fois soumis, & il arrivera ce que dit l'Apôtre au même endroit, » que le mary fidele sanctifiera la femme infidele. »

N'oublions pas qu'il tâche de l'apprivoiser, en lui disant que la dévotion de son mari étoit plus traitable qu'autrefois. » (*g*) Si la dévotion de » Monsieur le Duc de Mazarin qui estoit alors » dans la ferveur de son commencement, avoit » quelque chose de farouche & de trop austere, » comme cela arrive ordinairement ; Madame de » Mazarin trouvera cet excès modéré par le temps » & par l'habitude. Et je ne doute pas aussi que » du côté de Madame de Mazarin, la maturité » de l'âge, les traverses qu'elle a essuyées, les » réflexions qu'elle a faites, n'ayent tempéré la » passion excessive qu'elle avoit en ce temps-là » pour tous les plaisirs. »

Reflexions là-dessus.

Tout cela, comme vous savez, ne fut point capable de la faire mordre à la grappe. Elle n'alla ni chez son mari, ni dans un Couvent ; elle continua son ancien train en Angleterre jusques à sa mort. Je ne suis pas étonné que les raisons de Mr. Erard ne l'ayent point persuadée ; elle étoit trop habile pour ne voir pas qu'il abusoit du nom vénérable de la dévotion : il le prenoit dans le sens le plus favorable, au lieu qu'on le lui avoit objecté dans le sens odieux d'une farouche superstition. Et d'ailleurs elle ne pouvoit pas se figurer que celle de son mari fût devenuë plus traitable. Il est vrai que l'âge peut diminuer la ferveur des gens bigots ; mais il augmente leurs vains scrupules, & les rend sujets à de nouvelles foiblesses, desorte que leur prétenduë dévotion les rend d'un commerce plus incommode, plus fastidieux, & plus chagrinant.

Mais pour ne vous rien dissimuler, je vous avouë qu'il me semble que la Duchesse Mazarin ne redoutoit pas seulement les dévotions de son époux, entant que bizarres & absurdes, mais qu'elle en auroit eu même beaucoup de peur, quoiqu'elles eussent été solides & bien réglées. Un mari véritablement dévot n'eût jamais été son fait, & l'auroit été moins que jamais, depuis qu'elle eût goûté à Londres pendant plusieurs années une certaine liberté, où sans scandaliser personne elle parloit cavalierement de toutes choses. Je croi aussi que les charmes de l'indépendance à quoi elle étoit accoutumée, ne lui eussent pas permis de s'accommoder d'un mari très-indévot, qui eût voulu être le maitre dans sa maison. S'il eût voulu laisser à sa femme la bride sur le cou, & ne la gêner en rien, c'eût été une autre chose. Par la même raison que je tire de ce qu'elle s'étoit accoutumée aux plaisirs de l'indépendance, & à la liberté de l'indévotion, je croi que son offre de se renfermer dans un Couvent n'étoit point du tout sa pensée, & qu'elle ne s'en servit que pour amuser les Juges, & que pour leur jetter de la poudre aux yeux.

Contradiction où est tombé St. Evremont en voulant justifier Me. Mazarin.

Mais à propos de Couvent, je vous avertis que Mr. de Saint Evremond n'a pû la justifier sans la contredire. Voici toute la suite de ce fait, il vous divertira peut-être.

Mr. Erard avoit dit (*h*) que *durant* le premier procès qu'elle eut avec son mari, *elle se retira d'abord dans le Monastere de Ste. Marie ; mais* que *sa conduite ayant bien-tost lassé les Religieuses, elle fit en peu de mois trois autres Convents, où elle laissa aussi peu d'édification que dans le premier.* Il avoit représenté aux Juges (*i*) que s'ils la laissoient entrer dans quelque Couvent, on n'en pouvoit *attendre qu'un entier renversement de la discipline dans le Monastere, auquel ils feroient ce dangereux présent.* Il avoit allégué *une expérience réiterée plusieurs fois. Madame de Mazarin avant sa sortie du Royaume*, avoit-il dit, *avoit déja honoré plusieurs Convents de sa présence ; l'Abbaye du Lys, celle de Chelles, les Filles de Ste. Marie, & quelques autres se souviendront à jamais de cet honneur par les tours d'esprit que Madame de Mazarin y a faits, & dont la mémoire se conservera par tradition dans ces Maisons durant plusieurs siecles.* Mr. de Saint Evremond comptant les mensonges qu'il prétendit que Mr. Erard avoit avancez, mit ceci en ligne de compte : » (*k*) Qu'elle a scandalisé tous les Convens » où elle a esté, quoiqu'on l'ait veuë chérie, & » honnorée de Madame de Chelles, de Madame » Dulis, & de toutes les Supérieures des Maisons » où elle a vécu » Avoit-il bien consulté les Mémoires de Madame Mazarin ? Se souvenoit-il de cet endroit ? (*l*) *J'eus la complaisance pour* Madame de Courcelle, *d'entrer dans quelques plaisanteries qu'elle fit aux Religieuses* de Sainte Marie. » On fit cent contes ridicules au Roy ; que » nous mettions de l'ancre dans le bénitier pour » faire barboüiller ces bonnes Dames ; que nous » allions courir par le dortoir pendant leur premier sommeil, avec beaucoup de petits chiens, » en criant *Tayaut* ; & plusieurs autres choses semblables, ou absolument inventées, ou exaggérées avec excez. Par exemple, ayant demandé à » nous laver les pieds, les Religieuses s'aviserent » de le trouver mauvais, & de nous refuser ce » qu'il faloit, comme si nous eussions esté là pour » observer leur regle. Il est vray que nous remplimes d'eau deux grands coffres qui étoient sur » le dortoir ; & parcequ'ils ne la tenoient pas, » & que les ais du plancher joignoient fort mal, » nous ne primes pas garde que ce qui répandit perçant ce mauvais plancher, alla moüiller » les lits de ces bonnes Sœurs. Si vous étiez alors » à la Cour, il vous souviendra qu'on y conta » cet

(*e*) *Ibid. pag.* 114.
(*f*) *Ibid. pag.* 115.
(*g*) „ Erard *ubi suprà pag.* 70.
(*h*) „ Erard *ubi suprà pag.* 14.
(*i*) *Id. pag.* 66.

(*k*) „ Factum pour Madame de Mazarin, pag. 10.
(*l*) Mémoires de la Duchesse de Mazarin, pag. 54. 55. „ Voyez aussi pag. 58. Notez que pag. 52. elle dit qu'elle „ étoit satisfaite de l'Abbesse de Chelles, qui en usoit „ honnêtement avec elle.

» cet accident comme un franc tour de Page. Il » est encore vray, que sous prétexte de nous tenir » compagnie, on nous gardoit à vuë. On choisis- » soit pour cet office les plus âgées des Religieu- » ses, comme les plus difficiles à suborner; mais » ne faisant autre chose que nous promener tout » le jour, nous les eûmes bien-tost mises toutes » sur les dents l'une après l'autre; jusques-là, » que deux ou trois se demirent le pied pour avoir » voulu s'obstiner à courir avec nous. »

Il est clair que ce passage favorise plus Mr. Erard que Mr. de Saint Evremond.

Le nom de dévot devenu odieux.

Au reste quand je vous ai dit que le mot de dévotion pris en general est vénerable, j'ai consideré que la notion désavantageuse qu'il commence de contracter, n'est point encore parvenuë jusqu'au barreau. Je n'ignore pas que selon le stile des conversations le nom de dévot court en poste vers la signification odieuse. Il lui arrive le même sort qui arriva anciennement aux mots de tyran & de sophiste. Cela vient, dit-on, de ce que le monde s'appliquant plus que jamais à étudier la conduite des dévots, découvre que d'ordinaire ils sont sujets à beaucoup d'imperfections; qu'ils sont soupçonneux, crédules, médisans, vindicatifs, superbes, ambitieux, emportez, inquiets, intriguans, inquisiteurs, &c.

Puisque vous aimez à être payé de preuve imprimée, je m'en vais vous citer des vers où vous apprendrez qu'à Paris on se défend de la qualité de dévot comme d'une injure:

(m) Hé devenez devote,
Ne le devient-on pas à la ville, à la Cour?
Moi devote! qui moi! m'écriai-je à mon tour,
L'esprit blessé d'un terme employé d'ordinaire,
Lors que d'un hypocrite on parle avec detour.

Ces vers sont de la très-illustre Dame Des-Houlieres. Vous comprenez bien qu'il faudra chercher incessamment un nouveau nom aux véritables dévots, gens rares, le sel de la terre, & qu'on ne sauroit assez honorer.

Si vous me demandiez la raison pourquoi le Cardinal Mazarin ne maria point à un Prince celle de ses nieces qu'il faisoit son héritiere, je vous répondrois que ce fut à cause qu'il vouloit faire porter son nom à celui qui épouseroit cette niece-là. Et vous voyez bien qu'un Prince n'eût pas accepté cette condition.

CHAPITRE LXXI.

Erreur concernant la Connétable Colonna, niece du Cardinal Mazarin.

Plainte à Louis XIV. attribuée à Marie Mancini le jour de son depart.

PUisque l'occasion s'est présenté de vous parler (a) de Marie Mancini, je veux réfuter un conte qui a trompé bien des gens. Que le Roi l'ait aimée, qu'elle ait esperé de l'épouser, & que le Cardinal Mazarin ait rompu cette passion, c'est ce que l'on ne doit pas révoquer en doute; & si l'Auteur du libelle qui fit tant de bruit n'avoit debité que cela, on ne pourroit pas lui ôter l'éloge de fidelle Historien: mais il a cousu à ces faits constans une très-mauvaise fable, qui néanmoins a fait donner dans le panneau une infinité de Lecteurs. *Le Cardinal*, dit-il (b), *maria enfin sa niepce au Duc de Colonna. Nostre Prince pleura, cria, se jetta à ses pieds, & l'appella son Papa; mais enfin il estoit destiné que les deux amans se sépareroient. Cette amante desolée estant preste à partir, & montant pour cet effect en carosse, dit fort spirituellement à son amant, qu'elle voyoit plus mort que vif par l'excès de sa douleur: Vous pleurez, vous estes Roi, & cependant je suis malheureuse & je pars. Effectivement le Roi faillit à mourir de chagrin de cette séparation; mais il étoit jeune, & à la fin s'en consola selon les apparences.* Je suis sûr que vous me pourriez nommer plus de cent personnes qui vous ont allegué ce discours de la Demoiselle Mancini, non seulement comme une pensée délicate & ingénieuse, mais aussi comme un fait certain; & cependant ce n'est qu'une fable romanesque & très-impertinemment inventée.

Réfutation de ce fait. Passages des Mémoires de cette niece du Cardinal Mazarin sur ce sujet.

Car lorsque Marie Mancini partit de France pour aller épouser en Italie le Connétable Colonna, elle n'avoit plus de part à l'amour du Roi, & il n'étoit plus possible qu'elle conservât aucune espérance. Il y avoit plus de neuf mois que l'Infante Marie Thérese étoit actuellement l'épouse de ce Prince. Il avoit consommé son mariage le 9. de Juin 1660. & Marie Mancini ne partit pour l'Italie (c) qu'après que le Connétable Colonna l'eût épousée par Procureur. Le Cardinal Mazarin n'étoit plus en vie, & vous savez qu'il mourut le 9. de Mars 1661.

La Connétable Colonna a fait elle-même des Mémoires de sa vie qui ont été imprimez. Elle y raconte la passion que le Roi lui témoigna, pendant même que le Cardinal Mazarin & Don Louïs de Haro (d) travailloient en 1659. à la paix des deux Couronnes, & au mariage de l'Infante. Il ne pouvoit la lui témoigner que par des Lettres, car ils étoient absens l'un de l'autre. Marie Mancini ne revit le Roi que lorsqu'elle fut mandée (e) par le Cardinal son oncle, pour faire la révérence à la nouvelle Reine à Fontainebleau. *Je ne m'estois pas imaginée*, dit-elle (f), *que le Roy me pût recevoir avec l'indifférence qu'il me reçut. . . . C'est un défaut ordinaire à nostre sexe de ne pouvoir souffrir qu'on louë les autres, quand mesme ce seroient les gens du monde qui meritent le mieux des loüanges; mais quand c'est une Personne que nous aimons, qui donne ces louanges, & qu'elles regardent celle qui nous dérobe son cœur, je ne crois pas qu'il y ait rien de si sensible. C'est une cruauté qui surpasse toutes les autres. Le Roi me réduisit plusieurs fois en cet estat-là.* (g) Elle voulut *contenter son cœur en accusant* de dureté celui du Roi. *Les impatiens désirs qu'elle en eut, l'obligerent enfin à chercher deux ou trois fois l'occasion de s'expliquer avec sa Majesté, qui reçut si mal mes plaintes*, dit-elle, *que je résolus dès ce moment-là de ne me plaindre plus.* Son mariage avec le Connétable fut conclu quelque tems après. Elle partit pour l'Italie, *& en prenant congé de leurs Ma-*

(m) » Madame Des-Houlieres. Epitre chagrine au Reverend Pere de la Chaise, *pag. m.* 4.

(a) » Ci-dessus Chapitre LXX. vers le commencement.

(b) » Le Palais Royal, ou les amours de Madame la Valiere, page 66. édition 1680. Notez que l'Auteur de la vie du Duc de Lorraine Charles V. p. 48. édit. d'Amst. 1691. a fait allusion à ce passage, en copiant les Mémoires de Beauvau citez ci-dessous vers la fin du Chap.

(c) „ Voyez les Memoires de la Connétable Colonna, „ pag. 39. & suiv. édit de Leide 1678.

(d) „ Mémoires de la Connétable Colonna pag. 29. „ & suiv.

(e) *Ibid. pag.* 33.

(f) *Ibid. pag.* 34.

(g) *Ibid. pag.* 35.

Majestez, le Roi eut la bonté de l'asseurer qu'elle auroit toujours part dans son souvenir, & qu'il l'honnoreroit de son affection, quelque part du monde qu'elle fût.

Voilà les termes de l'adieu selon le témoignage même de la personne qui le reçut. Pourroit-on après cela condamner trop fortement l'audace d'un Ecrivain qui substituë d'autres termes, qui ne sont que ses rêveries, & que des fictions forgées sans connoissance de cause ?

Et de la Duchesse Mazarin. Réflexions là-dessus.

La Duchesse Mazarin confirme ce que sa sœur conte de l'indifférence de son amant. Voici ses paroles : » (*h*) Au retour de la (*i*) Frontiere on » nous fit venir à Fontainebleau où la Cour étoit. » Le Roy traita ma sœur assez froidement, & » son changement commença de la résoudre à se » marier en Italie. Elle me prioit souvent de luy » en dire le plus de mal que je pourrois. Mais » outre qu'il étoit assez difficile d'en trouver à » dire d'un Prince fait comme luy, & qui vivoit » parmy nous avec une familiarité & une douceur » charmante, l'âge de dix (*k*) ans où j'étois » alors, ne me permettoit pas de bien comprendre » ce qu'elle souhaitoit de moy ; & tout ce que » je pouvois faire pour son service, la voyant fort » désolée, & l'aimant tendrement, c'étoit de pleu» rer avec elle son malheur, en attendant qu'elle » m'aidât à pleurer les miens. »

Arrêtons-nous, s'il vous plaît, un petit moment sur un passage des Mémoires de cette Duchesse : (*l*) *Mr. le Connestable, qui ne croyoit pas qu'il pût y avoir de l'innocence dans les amours des Roys, fut si ravy de trouver le contraire dans la personne de ma sœur, qu'il compta pour rien de n'avoir pas esté le premier maître de son cœur. Il en perdit la mauvaise opinion qu'il avoit, comme tous les Italiens, de la liberté que les femmes ont en France, & il voulut qu'elle joüit de cette même liberté à Rome, puisqu'elle en sçavoit si bien user.* Mais comment est-ce, demanderoit-on, que Mr. le Connétable trouva le contraire de ce qu'il croyoit ? La Duchesse le donne à deviner ; elle suposoit aparemment une tradition dont beaucoup de Médecins se moquent, & qui a ses usages ; elle peut servir de frein à celles qui ne sont pas mariées, & de sujet de triomphe à celles qui le sont ; car le mécontentement du mari n'ayant point paru, c'est un signe, &c. Je ne vous parle pas de ce Grand Duc de Toscane, qui avoit eu des soupçons, sous prétexte qu'il épousoit une Princesse élevée à la Cour de France, & qui trouva aussi le contraire. Voyez dans Brantome (*m*) les assurances préliminaires qu'il voulut avoir.

L'Auteur des Memoires d'Artagnan *a donné encore dans de plus grandes erreurs.*

L'Auteur des Mémoires d'Artagnan romanise encore plus que l'Ecrivain que j'ai refuté. Il raconte une fort longue conversation du Roi, & de la niece du Cardinal. (*n*) Cette niece fait des reproches qui ne sont pas bien reçus ; elle se fâche, elle raisonne, elle cite des exemples, & ne pouvant rien gagner, elle se retire brusquement, & s'en va prier son oncle de la marier au Connétable Colonna. Le Cardinal la prend au mot, il arrête ce mariage, il en signe les articles, & dit (*o*) à sa niece *deux jours après de se tenir prête pour aller en Italie.* C'est *un coup de foudre pour elle que cette parole :* elle tâche de faire rompre cet engagement ; elle attendrit son oncle qui lui conseille de parler au Roi. Elle suit ce conseil, & n'en retire aucune satisfaction. Le Roi lui fait des reproches ; elle en fait au Roi ; (*p*) *mais tout cela ne faisant qu'aigrir leurs esprits, ils se séparerent si malcontens l'un de l'autre, qu'elle part quelques jours après pour l'Italie*, & que le Roi se réjouït de la voir partir. Vous remarquerez que l'Auteur place toutes ces choses au tems des conférences du Cardinal Mazarin & de Don Loüis de Haro en 1659.

Réfutation de cet Auteur.

Pour refuter ce long tissu de mensonges, on n'a besoin que d'établir ce seul point de fait, que Marie Mancini s'étant séparée du Roi, quand le Cardinal s'en alla à ces conférences, ne le revit que lorsqu'elle fut saluer la nouvelle Reine à Fontainebleau. Cela est certain par ses Mémoires. Cette séparation (*q*) affligea cruellement les deux parties, & l'on soulagea par un commerce de Lettres le mieux que l'on put cette affliction. Le Cardinal ayant fait une partie du voyage avec ses nieces, les envoya (*r*) au pays d'Aunix, & puis il les renvoya à Paris, (*s*) *où elles arriverent un peu avant que la Cour partist de Bourdeaux*, & il ne les rappella à la Cour qu'après que la nouvelle Reine fût venuë à Fontainebleau (*t*). Pendant qu'elles furent à Broüage, il fit proposer à Marie Mancini le mariage avec le Connétable Colonna. L'Evêque de Frejus fut dépéché pour cela ; sa proposition fut rejettée par la (*u*) Demoiselle, qui ensuite l'agréa un peu avant que le Cardinal mourut (*v*).

La comparaison de ce récit avec l'autre vous fera compter sans peine toutes les erreurs de l'anonyme qui a composé les Mémoires d'Artagan. C'est un homme qui débite ses fictions, & qui les place sans aucun égard à la bonne chronologie.

Autre faute du même Ecrivain au sujet de l'offre d'Hortense Mancini à Mr. de Turenne.

Ses ouvrages sont remplis de pareilles fautes : je vais vous en marquer deux qui ont quelque liaison avec mon sujet. Il assure (*w*) que le Cardinal Mazarin espéra de faire Reine de France sa niece Marie Mancini, & qu'en 1658. il (*x*) offrit à Mr. de Turenne sa niece Hortense. La fausseté de ce dernier fait raconté fort jolìment (*y*) vous fera rire. Vous n'avez pas oublié que le Vicomte de Turenne épousa en 1653. Mademoiselle de la Force, qui ne mourut qu'en 1666. L'Auteur que je réfute dit ailleurs, que ce Vicomte *s'étant marié à Mademoiselle de la Force, sur ce qu'il avoit découvert qu'Hortense n'ayant nulle inclination pour lui, avoit prié son Eminence de ne*

(*h*) » Mémoires de la Duchesse Mazarin *pag.* 15.

(*i*) » C'est-à-dire, de l'entrevuë des deux Rois en 1660.

(*k*) » La Duchesse Mazarin se brouille un peu sur son » âge : elle avoit dit pag. 5. *qu'elle fut ramenée en France » à l'âge de six ans.* Or elle y fut amenée l'an 1653. Elle » avoit donc 13. ans en 1660. lors qu'elle ne s'en donne » que dix, contredisant ce qu'elle remarque p. 10. qu'elle » avoit 3. ans plus que sa sœur Marianne qui en avoit six » (*pag.* 8.) au tems du voyage de la Fere, c'est-à-dire, » comme je croi, en 1656.

(*l*) » Mémoires de la Duchesse Mazarin, pag. 24. 25.

(*m*) » Brantôme, Dames galantes, tom. 1. p. 187. 188.

(*n*) » Mémoires d'Artagnan tom. 3. pag. 143. & suiv.

(*o*) *Ibid. pag.* 146.

(*p*) *Ibid. pag.* 149.

(*q*) » Voyez les Mémoires de la Connétable p. 26. 27.

(*r*) *Ibid. pag.* 20.

(*s*) *Ibid. pag.* 32.

(*t*) *Ibid. pag.* 33.

(*u*) » Mémoires de la Connétable pag. 30. 31. Voyez » aussi les Mémoires de la Duchesse Mazarin page 15.

(*v*) „ Memoires de la Connétable pag. 36. 37.

(*w*) „ Mémoires d'Artagnan tom. 3. pag. 142.

(*x*) *Ibid. pag.* 51.

(*y*) „ Le Vicomte de Turenne qui avoit déja quelque „ âge par devers lui, trouva que ce qu'il lui proposoit-„ là, étoit bien aussi perilleux que quelque entrepri„ se qu'il eût jamais faite à la guerre. La Demoiselle „ étoit éveillée à un point qu'il n'y avoit rien de mê„ me. Cela n'accommodoit pas un homme qui avoit „ quarante-cinq ans passez ; ainsi préferant son repos „ aux grandes richesses, & aux grands établissemens „ que ce mariage lui eût donnez, il laissa faire cette „ folie à un autre qui ne tarda guéres à s'en repentir. *Ibid.*

ne lui plus proposer pour mari (z). C'est non-seulement se contredire (a), mais prétendre aussi qu'Hortense étoit en âge d'être mariée l'an 1653. or elle n'avoit alors que six ans. Si l'on avançoit l'autre fait comme une simple conjecture, on ne laisseroit pas de choquer la vraisemblance; à plus forte raison devoit-on bien s'abstenir de l'affirmer positivement. Si le Cardinal avoit esperé cela, il l'auroit aussi souhaité, & il auroit travaillé à l'exécution; mais il paroit au contraire qu'il travailla fortement à la détourner. On ne peut pas donner plus d'application à une chose qu'il en donna (b) à oter du cœur du Roi l'amour de Marie Mancini. Madame Mazarin (c) laisse en doute si ce fut par modestie ou par dissimulation; mais selon toutes les apparences il y procédoit de bonne foi: C'étoit un homme d'une prudence consommée; il savoit très-bien discerner les occasions où il faloit préferer le solide à l'éclatant. Il n'ignoroit pas que rien n'a été plus préjudiciable à la gloire & à la fortune des Favoris & des Ministres d'Etat, que de n'avoir sçu donner des bornes à leur ambition. Il connoissoit sans doute qu'en combattant cette amourette du Roi, il s'attireroit une approbation universelle, au lieu que s'il en abusoit, il se rendroit execrable à toute la France, où il n'avoit déja que trop d'ennemis. Il y a plus, car il n'aimoit (d) point cette niece, & il en étoit haï, desorte qu'il pouvoit prévoir qu'il rencontreroit en elle une Reine fort redoutable.

Severité du Cardinal Mazarin pour ses nieces.

Il étoit rude envers ses nieces, & il leur faisoit (e) sentir durement ces censures d'oncle (f), qui ont toûjours passé pour rigides. Il avoit sans doute ses raisons; mais ce n'étoit pas le moyen de se faire aimer. *A la premiere nouvelle que nous eumes de sa mort*, ce sont les paroles de Madame (g) Mazarin, *mon frere & ma sœur pour tout regret se dirent l'un a l'autre:* Dieu merci il est crevé. *A dire vray je n'en fus guéres plus affligée, & c'est une chose remarquable qu'un homme de ce mérite, apres avoir travaillé toute sa vie pour élever & enrichir sa famille, n'en ait reçu que des marques d'aversion, même après sa mort. Si vous sçaviez avec quelle rigueur il nous traitoit en toutes choses, vous en seriez moins surpris. Jamais personne n'eut les manieres si douces en public, & si rudes dans le domestique, & toutes nos humeurs & nos inclinations étoient contraires aux siennes. Ajoûtez à cela la sujection incroyable où il nous tenoit.* Madame de Venelle, leur Gouvernante, les épioit de fort près. Elle (h) *étoit si accoutumée à faire son métier de surveillante, qu'elle se levoit même en dormant pour aller voir ce qu'elles faisoient.* On dit que son Eminence trouvoit plus de peine à gouverner sa famille, qu'à gouverner le Royaume.

Passage des Memoires de la Connétable Colonna sur l'amour du Prince Charles de Lorraine.

Il ne faut pas que j'omette que pendant que la Cour étoit en Province, & les nieces du Cardinal à Paris, le Prince Charles de Lorraine en conta à notre Marie Mancini. Autant galant que bien fait, dit-elle (i), » il commença à me faire l'a» mour; mais j'estois encore peu disposée à » recevoir une nouvelle passion. La chute que » je venois de faire estoit trop grande, & il fal» loit du tems pour m'en consoler, & non pas » des soupirs. Mes sœurs ne se plaisoient point » aux assiduitez de ce Prince; & comme elles se » trouvoient souvent engagées à me suivre aux » Tuilleries, elles se lassoient de ces continuelles » promenades, ou ce Prince me suivoit toûjours; » & il estoit souvent l'objet de leur censure, jus» qu'à le railler sur les soins qu'il me rendoit, & » sur l'estime particuliere que j'avois pour luy, » & que je ne pouvois refuser à son mérite. Le » Duc de Lorraine, son oncle, ayant penetré » dans le dessein de son neveu, & craignant que » ce Prince, comme son legitime Successeur, » avec le mariage qu'il projettoit, n'entrât dans » les interêts du Cardinal, mon oncle, & qu'il » ne receust de son Eminence des avantages qui » auroient pu tourner à son préjudice, chercha le » moyen de s'opposer à ces inconvéniens, & il » voulut même occuper sa place, mais assez mal, » parcequ'un homme de son âge ne pouvoit pas » remplir celle d'un jeune Prince, & que son em» pressement à me suivre partout ne pouvoit pas » avoir le même succès que les assiduitez de son » Neveu.

Si elle aimoit ce Prince.

L'aveu qu'elle fait de l'*estime particuliere* qu'elle eut pour le Prince Charles, ne signifie ici guéres moins qu'une passion amoureuse. Le Marquis de Beauvau prétend qu'elle eut beaucoup de tendresse pour ce Prince. La Demoiselle, dit-il (k), *le trouvoit beau & bien fait, & (l) à son gré, & lui donnoit souvent des rendez-vous, tantôt au Jardin des Tuilleries, tantot en des Eglises; car sa Gouvernante ne lui permettoit pas de le voir chez elle, & bien souvent ils n'osoient se parler, de-peur qu'on ne soupçonnat leur inclination mutuelle. Le Prince de son côté se laissoit enflammer d'une passion ardente & assez ordinaire aux jeunes gens, lorsqu'ils rencontrent une fille qui leur fait beau jeu. Ce n'est pas que cette Demoiselle fût belle, mais elle avoit l'esprit vif & engageant, & il la consideroit comme un sujet capable de retablir sa Maison; desorte que leur impatience reciproque gâta tout.* Le Cardinal (m) » contraignit » sa niece de forcer l'inclination qu'elle avoit » prise pour ce Prince, & qui étoit si forte qu'elle » avoit souvent osé déclarer, ou qu'elle l'épou» seroit, ou qu'elle se feroit Religieuse, pour la » marier au Connétable Colonne, avec lequel il » la relégua en Italie contre sa volonté propre, » & avec un desespoir si violent qu'elle ne put » s'empêcher de reprocher au Roi la foiblesse qu'il » avoit témoigné pour elle en cette occasion, & au » Cardinal l'outrage qu'il lui faisoit de faire un » sacrifice de son cœur & de sa personne.

Remarques sur son mariage avec le Connétable.

Vous voyez bien que ce Marquis donne dans l'erreur de beaucoup d'autres à l'égard de ce dernier fait; car il suppose que la Demoiselle se voyant releguer en Italie, fit des reproches au Roi, &c. Il se fut garanti de cette méprise, s'il eût mieux consulté les dattes, & s'il se fut souvenu que le mariage de l'Infante Marie-Therese étoit consommé depuis plusieurs mois, lorsque Marie Mancini fut accordée au Connétable Colonna. Je crois d'ailleurs qu'elle parle sincerement, lorsqu'elle assure (n) qu'ayant enfin consenti à épouser le Connétable,

(z) » Entret. 2. de Mr. Colbert avec Boüin, pag. 15.
(a) » Voyez la citation (vv) de la page précedente.
(b) » Voyez les Lettres qu'il a écrites pendant les conferences de la Paix des Pyrenées.
(c) » Memoires de la Duchesse Mazarin, pag. 14.
(d) *Ibid. pag.* 16. 17.
(e) » Voyez les Memoires de la Connétable, pag. 17. » & ci-dessous la citation (g).
(f) „ Voyez Lambin sur ces paroles de l'Ode 12. du „ livre 3. d'Horace: *Patruæ verbera linguæ.*
(g) „ A la page 22. de ses Memoires.
(h) *Ibid. pag.* 13.
(i) „ Memoires de la Connétable, pag. 32. 33.
(k) „ Memoires du Marquis de Beauvau, pag. 179
(l) *Ibid. pag.* 180 (m) *Ibid. pag.* 181.
(n) „ Memoires de la Connétable, pag 36. 37.

nétable, elle fit solliciter son oncle *pour achever au plutost* l'affaire, & qu'après le decès du Cardinal (o) elle eut *l'ame pleine de soucis & d'inquietude, voyant que les articles que le Connétable devoit envoyer signez, ne venoient point.* Elle ajoûte que le Roi lui ayant offert plusieurs partis, elle répondit *que si le Connétable avoit changé de sentiment, elle vouloit aller passer le reste de ses jours dans un Convent.... (p) On vit enfin arriver le Courier qui apporta les articles* qu'elle attendoit : les cérémonies de son mariage furent faites ; le Marquis Angelelli l'épousa comme Procureur du Connétable ; elle sollicita son départ *avec beaucoup d'empressement, ne pouvant avoir de repos qu'elle ne se fut mise en chemin.*

Fait honorable à sa Gouvernante.

Ce qu'elle dit des recherches du Duc de Lorraine est certain ; mais elle ne savoit pas que ce n'étoit qu'une feinte, par laquelle il se proposoit seulement de traverser le Prince Charles son neveu, & d'amuser le Cardinal. Vous verrez ce fait dans les Memoires (q) du Marquis de Beauvau, & vous y trouverez une chose qui fait honneur à la Gouvernante des nieces du Cardinal. » (r) Le Duc afin » d'interrompre la poursuite de Monsieur son Ne» veu, pour le mariage de Mademoiselle de Manci» ni, affecta de l'aller voir souvent, & d'user de tou» tes sortes de cajollerie & de persuasion, pour lui » faire croire qu'il avoit dessein de l'épouser lui» même ; & pour mieux engager Madame de » Venelle, sa Gouvernante, à lui être favorable, il » lui jetta un jour une pierrerie dans son sein, qu'elle » avoit refusée d'accepter de sa main ; sur quoi il » arriva que cette Dame pensant la lui avoir re» jettée dans la genoüillere de sa botte, elle tom» ba par terre, & fut trouvée par un laquais qui » en profita, le Duc ni Madame de Venelle ne » l'ayant pas voulu reprendre.

Quoiqu'il en soit, nous pouvons conclure que Marie Mancini avoit trouvé le secret de se consoler du mariage du Roi, en devenant amoureuse du Prince Charles, & qu'elle avoit pris feu tout de bon.

CHAPITRE LXXII.

Si les objets obscenes sont plus dangereux, quand on les représente delicatement, que lorsqu'on les représente grossierement.

VOus savez que les Moralistes de Port-Royal ont dit (s), que les matieres qui ont du rapport à l'impureté sont plus dangereuses, quand on les traite poliment, que lorsqu'on les traite grossierement ; mais vous croyez que cette opinion n'est point celle des Casuistes, qui ne passent pas pour rigides, & vous me priez de vous déclarer franchement si vous vous trompez. Vous allez lire votre condamnation.

La peinture délicate des objets obscenes condamnée par les Jesuites & par l'Abbé de Bellegarde.

Les Jesuites qui composent le Journal de Trevoux, ont sur cela les mêmes maximes que le Port-Royal ; car voici comment ils parlent des petits Livres de galanterie que l'on ne cesse de publier : (t) » Quand avec l'agrément que la pas» sion y fait trouver, ils auroient encore tout » ce qui peut contenter un esprit juste, ils n'en » seroient que PLUS DANGEREUX, & la lecture » n en seroit que PLUS DEFENDUE, non seule» ment aux personnes soigneuses de leur salut, » mais à tous ceux qui craignent avec raison les » suites toûjours criminelles & toûjours funestes » d'un engagement ; le soin qu'on y prend d'ô» ter à l'amour tout ce qui le feroit paroître une » passion honteuse & grossiere, le rend PLUS » PROPRE à s'insinuer dans les ames bien élevées. C'est ainsi qu'ils parlent au sujet d'un petit Roman (u) intitulé *la Princesse de Portien.* Mr. l'Abbé de Bellegarde ne s'éloigne pas de ce goût ; car il prétend (v) qu'*a mesure que les pieces de Theatre commencerent à se polir & à se perfectionner, elles commencerent aussi à devenir* PLUS DANGEREUSES. *Voilà pourquoi*, continue-t-il, *plusieurs Docteurs qui ne sont pas même les plus severes, décident qu'on ne peut assister, sans peché mortel, aux Comedies, telles qu'on les représente aujourd'hui, par le péril où l'on s'expose ; car quoique l'on ait retranché les grossieres équivoques, & tout ce qu'il y avoit de trop libre dans les anciennes Comedies, & que les modernes soient plus delicates & plus fines, elles n'en sont pas pour cela moins dangereuses.*

Critique du Pastor Fido par Baillet & par Vittorio Rossi.

Mr. Baillet n'est point propre à être cité ici, car c'est un Prêtre d'une Morale rigide ; néanmoins ce qu'il a dit me semble si beau, que je me fais un plaisir de l'inserer dans cette Lettre. Voici donc deux choses qu'il remarque sur le *Pastor Fido* : (vv) » Quand les Prédicateurs & les Directeurs » de conscience seroient venus à bout de bannir du » monde toutes les tendresses de l'amour illicite, » on les trouveroit presque toutes dans ce perni» cieux Poëme. Personne n'a encore mieux réüssi » à diminuer l'horreur du vice, personne ne l'a » coloré d'un fard plus delicat & plus trompeur. » On n'a point encore vû de Poëtes lascifs, ni » d'Auteurs de Romans, qui ayent sçu dégui» ser plus agreablement l'infamie des passions hon» teuses. En un mot, personne n'a rendu un » service plus signalé au Demon de l'impureté, » pour s'insinuer adroitement dans les esprits & » les cœurs les plus éloignez de luy, & il y a » peu de Livres qui ayent séduit plus de mon» de ». C'est sa 1. remarque, vous allez voir la 2. *Nous pouvons en croire* le (x) Sieur Vittorio Rossi, (y) *lorsqu'il nous assure que le Pastor Fido a été le corrupteur general de la jeunesse, qu'il a jetté une infinité de jeunes filles dans la prostitution, & qu'il a causé des desordres pitoyables dans les familles entre les personnes mariées.*

Conclusion.

Je pourrois vous citer des (z) Auteurs tout-à-fait laïques, qui ont été dans le même sentiment que ceux qui composent les Memoires de Trevoux ; mais je renvoye cela en un autre lieu, & je finis par vous faire remarquer que les Moralistes dont nous parlons doivent prétendre, s'ils raisonnent consequemment ; 1. que les Poësies d'Ovide sont plus pernicieuses que celles de Catulle ; 2. qu'il y a plus de danger à lire les Livres galans du goût nouveau, que ceux que l'on publioit au com-

(o) *Ibid. pag.* 38.
(p) *Ibid. pag.* 39.
(q) „ Pag. 181. 182.
(r) „ Memoires de Beauvau, pag. 182.
(s) „ Voyez la Réponse à l'Apologie du P. Bouhours „ pag. LXXIII. & suiv. édit. 1700. & Mr. Nicolle Lett. 1. „ des Visionnaires, *pag. m.* 253.
(t) „ Journal de Trevoux, *Fevrier* 1703. art. 26. pag. „ 311. 312. édit. de France.
(u) „ Imprimé à Paris l'an 1703.
(v) „ Bellegarde, Lettres curieuses de Litterature & „ de Morale, pag. 253. édit. de la Haye 1602.
(vv) „ Baillet, Jugem. sur les Poetes tom. 4. pag. „ 124. 125.
(x) *Janus Nicius Erythraus Pinacoth.* 1. *num.* 51. *pag.* 95. 96.
(y) Baillet *ibid. pag.* 126.
(z) „ Des Accords (entre autres) & Sorel.

commencement du XVII. siecle, lorsque les Libraires vendoient hautement la Muse folâtre, les Muses ralliées, l'Histoire comique de Francion, &c. Le poison étoit présenté tout pur dans ces Livres-là : mais aujourd'hui on le cache, & on l'envelope. C'est un moyen de tromper plus sûrement les bonnes ames (*a*) qui n'ont point encore d'expérience. C'est emploïer pour la ruïne de la vertu le même artifice dont on se sert innocemment, pour encourager la jeunesse à (*b*) prendre une médecine, & à (*c*) étudier. Si l'on déroboit à la vûë la saleté de l'objet, afin d'introduire dans l'ame une instruction profitable, on mériteroit un éloge.

Così (d) à l'egro fanciul porgiamo aspersi,
Di soave liquor gli orli del vaso,
Succhi amari ingannato in tanto ei beve
E da l'inganno suo vita riceve.

Mais la politesse, la délicatesse dont on se pique, & ce grand soin d'écarter les apparences de l'impureté, ne sont qu'une amorce pour mieux faire prendre le venin.

CHAPITRE LXXIII.

Mauvais effet de la lecture des Livres d'amour.

Vous me demandez un commentaire par des exemples sur ces quatre vers du Sieur Des-Accords.

(*e*) Des Amadis
Qui voudra voir ces escrits,
Les lise auprès de s'amie,
Car ils donneront envie
A tous deux d'estre lascifs.

C'est-à-dire, Monsieur, que vous voudriez que je vous nommasse quelques personnes que la lecture des Livres d'amour ait précipitées dans les désordres de l'impureté. Le passage (*f*) de Mr. Baillet ne vous suffit pas : il est trop vague, & ne contient en particulier le nom d'aucune personne. Je pourrois peut-être vous satisfaire, si vous me donniez du tems ; mais vous me faites entendre que la chose presse, & je conjecture que vous pourriez bien vous être engagé dans quelque pari. Je vous envoie donc à la hâte ce que je rencontre sous ma main. C'est l'exemple d'une Dame d'Italie dont le sort fut bien funeste.

Mauvais effet que fit la lecture d'un Roman sur

Elle étoit fille de Gui de Polenta, Seigneur de Ravenne, & l'une des plus belles femmes de son tems. Son époux, fils aîné de Malatesta Seigneur de Rimini, étoit brave, (*g*) *mais laid, boiteux, & de mauvaise grace. Au contraire son frere puis-né nommé Pol fut* (*h*) *beau, affable, & de gentiles meurs : si bien que Françoise sa belle seur par la fréquentation qu'ils avoient, en devint amoureuse, & souvent s'accommodoient ensemble plus indiscretement qu'il n'estoit besoing.* Le mari *les trouvant tous deux sur le faict, les tua d'un mesme coup.* Ceci arriva vers la fin (*i*) du XIII. siecle.

Pol Malatesta & sa belle-sœur.

La lecture d'un Roman fit venir l'heure du berger à ce beau-frere, comme nous l'apprenons du poëte Dante, qui a introduit la Dame lui parlant ainsi dans les enfers ;

Noi (k) leggiavamo un giorno per diletto
Di Lancilotto, come amor lo strinse :
Soli eravamo, e senza alcun sospetto.
Per più fiate gli occhi ci sospinse
Quella lettura ; e scolorocci il viso :
Ma sol un punto fu quel che ci vinse.
Quando leggemmo il desiato (l) riso
Esser baciato da cotanto amante ;
Questi, che mai da me non fia diviso,
La bocca mi baciò tutto tremante :
Galeotto fu il libro, e chi lo scrisse :
Quel giorno più non vi leggemmo avante.

Le précis de cela est, que Pol Malatesta & sa belle-sœur se divertissant un jour, sans témoins, à (*m*) la lecture du Roman de la Table ronde, sentirent de vives atteintes par la description des amours de Lancelot pour Genevre (*n*). Ils s'entre-jetterent des œillades, & ils pâlirent ; mais ils en demeurerent là jusqu'à l'arrivée de l'endroit où Lancelot donne un baiser à Genevre. Alors Malatesta en donna aussi un à sa belle-sœur, & la lecture fut finie pour ce jour-là. Les Commentateurs remarquent (*o*) que le Poëte ne se sert de cette idée de cessation de lecture, que pour ménager la pudeur de cette Dame, & que pour donner à deviner ce qu'il n'eût pû dire honnetement.

Le Vellutello dévelope avec un grand soin toutes les finesses de l'art, qui sont contenuës dans le récit de cette Dame : *Comminciа Francesca*, dit-il (*p*), *la sua oratione, laqual è tutta piena d'arte perche dimostra in tal origine de l'amor tra lei e Paulo esser concorsi tutti i mezi da doverli indur a l'atto Venereo. Prima, perche dice, ch'essi leggevano per diletto, che significa ch'erano in ocio, il qual è notrimento de l'amore. Secondo, perche leggevano cose lascive, come era nel libro de la tavola ro-*

Passage de Vellutello sur ce sujet. Remarques sur une Epigramme de Cotin.

(*a*) *Ut puerorum ætas improvida ludificetur.*
Lucret. lib. 1. v. 938. & lib. 4. v. 14.
(*b*) *Lucret. ibid.*
(*c*) *Ut pueris olim dant crustula blandi*
Doctores elementa velint ut discere prima.
Horat. Sat. 1. lib. 1.
(*d*) » J'ai trouvé ces vers dans les Lettres morales de » Mr. d'Urfé.
(*e*) » Touches du Sieur Des-Accords fol. 55. *verso*, » édit. de Paris 1614.
(*f*) » Ci-dessus vers la fin du chap. précédent.
(*g*) » Grangier notes sur Dante, au chant 5. de l'en- » fer pag. 49. Il tire cela du Commentaire d'Alexandre » Vellutello sur Dante.
(*h*) » Il étoit surnommé *il bello*, le beau. *Sansovino* » *Orig. delle case fol.* 223.
(*i*) » Sansovino *ibid.* mais *fol.* 50. il le met au XIV. sie- » cle.
(*k*) » Dante au chant 5. de l'enfer.

(*l*) » C'est à dire la bouche. Francesco Alumno n'a » pas remarqué cette signification poëtique du mot *riso* » dans sa *Fabrica del mondo.*
(*m*) » Voyez les notes du Vellutello & celles de » Granger.
(*n*) » Grangier pag. 51. dit qu'elle étoit *femme du* » *Roy Marc* : mais le Gesualdo sur le chap. 3. *del trionfo* » *d'amore* de Petrarque, dit qu'elle étoit femme du Roy » Artus, & que la femme de Marc Roy de Cernovie, » s'appelloit Isotta, & étoit aimée de Tristan.
(*o*) *Lassando ne la mente dei lettore quello, che essi feron da poi, per non poterlo senza rossor e vergogna esprimere. Vellutello fol. D.* » Touchant ce qu'il dict aprez, *Quel giorno* » *più non leggemmo avante*, il monstre qu'ils s'amuserent » à autre chose qu'à lire. Ce qui ne se peut représenter » honnestement, dont Dante le laisse à deviner. *Grangier* » *ubi suprà pag.* 51.
(*p*) *Vellutello espositione di Dante, fol. D. edit. de Venise* 1544. *in* 4.

rotonda l'essempio di Lancilotto e di Ginevra. Terzo, perche erano soli, e non haveano ad haver rispetto ad altri che a se stessi. Quarto & ultimo, perche erano senza sospetto. Lequali cose tutte insieme poteano mover ad atto dishonesto ancora quelli, che non si fossero amati. Per piu fiate gli occhi ci sospinse, dice, che quella lettura suspinse loro piu volte gli occhi, intende a rimirarsi l'un l'altro, Perche gli atti lascivi, che di Lancilotto e di Ginevra leggevano, glincitava a far quello, che poi fero. E scolorò a ciascuno il viso, per lo timore che ognun di loro havea di comminciare, Ma che solo un punto fu quello che li vinse e diede loro ardire, Il qual fu, quando lessero, che Lancilotto baciò Ginevra, Perche allhora dice, che Poulo similmente baciò la bocca di lei Tutto tremante. Vous voyez qu'entre les choses qui préparerent les voies au dernier acte, il n'omet point ces deux-ci : 1. qu'ils lisoient un Livre d'amour : 2. qu'ils étoient seuls. Cela montre qu'il faut être ou tout-à fait seul, ou en bonne compagnie, si l'on veut se garantir des impressions contagieuses d'un Roman ; que pour le moins, si l'on n'est que deux, il ne faut pas que l'amour serve de tiers. Vous ignorez peut-être cette épigramme de Cotin :

> Iris (q) s'est renduë à ma foy,
> Qu'eust elle fait pour sa défence !
> Nous n'estions que nous trois, elle, l'Amour, & moy,
> Et l'Amour fut d'intelligence.

Une Princesse, (r) *une jeune Héroine qui étoit toute la joye & l'admiration du Louvre*, leut cette épigramme *avec plaisir*, & y fit cette réflexion : (s) *Cela est merveilleux: d'ordinaire un tiers gaste tout, & ici c'est un tiers qui accommode toutes choses.*

Au reste, le Sansovino (t) réfute le Gesualdo, qui a dit (u) que Françoise de Polenta fut mariée à Lancelot Malatesta. Il prétend que le mari de cette Dame se nommoit *Giovanni Zotto*, & néanmoins dans un autre lieu (v) de ce même Ouvrage, il le nomme Lancelot, qui est aussi le nom que lui donne le Vellutello. Mais ce sont des minuties.

Il y a peut-être bien des gens qui sont parvenus par les mêmes voies que ce Malatesta, à ce qu'on nomme bonnes fortunes; mais (w) faute d'Auteur qui en parle, cela ne passe pas la porte.

Conjectures sur le silence de Léandre Alberti à cet égard.

J'ai été surpris de ce que Léandre Alberti, qui donne d'assez grands (x) détails sur la famille des Malatesta, ne dit pas un mot de ce parricide, ni de deux où trois autres qui la souïllerent, & qui se suivirent de près, comme un autre historien (y) le remarque bien précisément. C'étoit peut-être une famille que ce Léandre avoit des raisons de ménager. Je ne saurois croire qu'il ait fondé son ménagement sur ce que cette avanture salit l'imagination; car il en raporte d'autres qui ne la salissent pas moins. Voyez, par exemple, ce qu'il dit d'un Seigneur d'Urbin (z) qui fut tué pour un attentat à la pudeur d'une Demoiselle.

CHAPITRE LXXIV.

Réflexions sur un Ouvrage touchant l'origine du mal. Si l'on peut dire que Dieu a créé le monde pour sa gloire.

On vous a fait un si grand éloge d'un Livre Latin imprimé à Londres l'an 1702. & composé par Mr. King (a) sur l'origine du mal, que vous avez une curiosité extrême de le lire, & que n'ayant pû le faire venir, vous souhaitez passionnément que pour le moins je vous apprenne ce que j'en pense. Mais savez-vous bien que c'est un Livre que je n'ai point lû? Je ne laisserai pas de vous en entretenir, car je le connois par les analyses que Mr. Bernard en a données. Je m'y fie d'autant plus, qu'il paroit avoir redoublé à l'égard de ce Livre-ci son attention & son travail, à cause des difficultez & de l'importance de la matiere, & à cause qu'il la trouvoit profondément discutée par un habile homme.

Remarques générales sur l'Ouvrage de M. King touchant l'origine du mal.

I. La premiere chose dont je doive vous avertir est, que Mr. King dispute non pas avec ceux qui reconnoissent la révélation; mais (b) avec ceux qui la combattent. C'est pourquoi il n'emploïe que des principes tirez de la lumiere naturelle, à moins qu'il n'ait à répondre *à des objections tirées de cette même révélation.* Je croi qu'il peut lui être désavantageux en quelques rencontres, d'avoir de cette espece d'objection à examiner; car comme il admet l'Ecriture, il est obligé de satisfaire aux argumens que l'on en tire contre lui; mais ceux qui la rejettent, & qui en ont néanmoins emprunté ces argumens, ne sont point du tout obligez à se païer des solutions qu'il en tire. Ainsi il ne se bat point à armes égales.

La fin de Dieu dans la création de l'Univers n'est point l'intérêt de sa gloire.

II. L'un de ses principes est, que Dieu (c) *agit toujours pour une fin; & que cette fin dans la création de l'Univers a été d'exercer sa puissance ou sa force, & de communiquer sa bonté; que ce n'est qu'improprement qu'on peut dire que Dieu a créé toutes choses pour sa gloire : puisqu'on ne peut attribuer à Dieu un desir de gloire que de la même maniere qu'on lui attribue de la colere, de l'amour, de la vengeance, des yeux & des mains*; & que *si l'Ecriture dit que le monde a été créé pour la gloire de Dieu, cela ne peut signifier si ce n'est que ses attributs divins, sa puissance, sa bonté, & sa sagesse éclatent autant dans tous ses Ouvrages, que s'il n'avoit en d'autre veuë que de les étaler aux yeux de ses créatures.*

Ce principe a paru bon à (d) Mr. Bernard, & se

(q) » Cotin, Oeuvres galantes to. 1. pag. 278.
(r) *Id. ibid. pag.* 277.
(s) *Id. ibid. pag.* 278.
(t) *Sansovino ubi suprà fol.* 223. *verso.*
(u) » Dans son Commentaire sur Pétrarque *nel terzo capitolo d'amore.*
(v) » Au feuillet 50.
(w) *Sed omnes illacrymabiles.*
Urgentur, ignotique longa.
Nocte, carent quia vate sacro. Horat. Od. 9. lib. 4.
(x) „ Dans *sa descrittione di tutta l'Italia fol. m.* 299. 300.
(y) „ *Joannes Gobellin. Commentar. Pii II. lib.* 10. *pag.* 252. *& seq.*
(z) *Costui volendo sodisfare à suoi sfrenati desideri con una nobil Donzella, fu ucciso dal popolo ancor molto giovane, e strascinato per la città, & tagliatoli il membro genitale, & postogli nella bocca fu così lasciato vituperosamente.* Leand. Alberti descrit. di tutta Ital. fol. 293. verso.
(a) » Alors Evêque de Londonderri, & depuis Archevêque de Dublin. Voyez Mr. Bernard, Nouvell. de la Rép. des Lettres, Mai 1703. pag. 554. 555.
(b) » Bernard *ibid.* mois de Juin 1703. pag. 629.
(c) *Id ibid.* mois de Mai. 1703. pag. 560.
(d) » S'il étoit permis de prendre parti dans cette matiere, je dirois, que je suis entierement dans le sentiment de notre Auteur contre ceux qui croyent que Dieu a tout fait pour sa gloire; à moins qu'on n'emende cette proposition en ce sens, que *la gloire de Dieu résulte de tous ses Ouvrages. Id. ibid.* pag. 561.

& se peut prouver par des notions évidentes que la lumiere naturelle nous fournit ; car elle nous montre manifestement que l'Etre éternel & nécessaire, & souverainement parfait, trouve en lui seul (*e*) une plenitude de félicité & de gloire, qui ne peut jamais ni rien perdre, ni rien acquérir. C'est une gloire, c'est une félicité inaltérable ; on n'y peut jamais ajoûter de nouveaux dégrez, ni en retrancher quoique ce soit ; & par consequent un tel Etre ne peut point avoir sa gloire pour le but de ses productions, puisque ce seroit un signe qu'il auroit besoin de ses créatures, afin d'augmenter ou de conserver sa gloire, & qu'avant que de les produire il n'auroit été heureux qu'imparfaitement. Aucune cause ne peut avoir sa gloire pour la fin de ses actions, qu'au cas qu'elle se propose ou le maintien, ou l'accroissement de sa gloire par ses actions ; & si connoissant que sa gloire ne peut jamais augmenter ni diminuer, elle ne laissoit pas d'en faire le but de ses ouvrages, il est clair qu'elle tendroit à une fin inutile, qu'il y auroit d'étranges superfluitez dans sa maniere d'agir. Or il n'y a rien de plus indigne d'un Agent sage que cela, ni de plus incompatible avec l'Etre souverainement parfait, incapable d'ignorer l'immutabilité de sa suprême & glorieuse béatitude.

Cette gloire est le but que se proposent les Conquérans.

Tout ce qu'il y a de gens de bon sens condamnent comme une foiblesse, ou bien comme une fureur, (*f*) la vanité de ces guerriers ambitieux qui s'exposent nuit & jour aux fatigues les plus violentes, & aux dangers les plus terribles, afin que par leurs conquêtes ils se fassent une réputation qui vole de toutes parts, & qui serve de sujet aux déclamations des Orateurs, (*g*) & à des pieces de Poësie. On les peut néanmoins excuser sur ce que leur constitution naturelle les rend si sensible aux loüanges, qu'ils se font un plaisir très-vif en s'imaginant que toute la terre parle d'eux, & que leur nom sera conservé dans l'histoire jusqu'aux siecles les plus reculez. Cette flateuse imagination leur est nécessaire ; car ils se chagrineroient mortellement, s'ils se voyoient dans l'obscurité, & réduits au seul témoignage de mérite qu'ils se rendroient à eux-mêmes. J'avouë que cette maniere de les excuser n'empêche pas qu'on ne se moque justement de leur orgueil ; mais ils seroient encore plus ridicules, ou plus blâmables s'ils avoient en vüë une renommée qui ne leur causeroit aucun plaisir, & qui ne les exempteroit d'aucune inquiétude. J'avouë encore que le seul moyen de faire paroître légitimes à la droite Raison les mouvemens qu'ils se donnent, seroit de dire qu'ils ne se proposent que l'utilité du genre humain, & que sans souhaiter d'être loüez ni remerciez, ils traversent & les mers & les montagnes, afin d'établir partout la justice, la concorde, les bonnes mœurs, & d'exterminer les Tyrans, & tous les Pertubateurs du repos public. Si un Alexandre, si un Annibal, si un César n'avoient eu qu'un si beau motif de toutes les peines qu'ils se sont données, & de tous les dangers qu'ils ont essuyez, on auroit dû les considérer, non pas comme de grands hommes ; mais comme des Dieux, qui sous la figure d'homme seroient descendus sur la terre pour la combler de bienfaits. Ne demandons pas néanmoins qu'on use de tant de rigueur envers les Héros : leur nature est trop limitée pour se suffire à elle-même. Permettons-leur donc de se proposer comme une rétribution des travaux qu'ils sacrifieroient au Public les monumens qu'on érigeroit à leur gloire. Permettons leur aussi d'être un peu fâchez de ce qu'il arrive (*h*) assez souvent qu'on n'a pas pour eux toute la reconnoissance qu'ils ont attenduë & méritée.

Vous voyez par-là que le désir de la gloire, motif des actions Héroïques, est une chose que notre Raison tolere plûtôt qu'elle ne l'approuve. On connoît évidemment que le caractere du vrai mérite est de s'attacher à la vertu, à cause d'elle-même, & qu'il n'y a point d'éloge plus exquis que de pouvoir dire d'un grand homme (*i*),

Il ne veut pas sembler juste, mais l'être.

Nonobstant cela on pardonne aux plus grands Héros de s'animer par l'amour des louanges, & de l'immortalité de la renommée ; on le leur pardonne, dis-je, parce qu'on sait que notre nature inséparable de l'imperfection, ne peut pas remplir elle même tous ses vuides, ni se soûtenir sans un aliment étranger, & (*k*) que l'amour de la vertu ne seroit pas un ressort assez actif, si l'amour des loüanges ne le poussoit, & qu'enfin ce motif-là est incomparablement plus beau (*l*), que la passion de s'enrichir, qui donne le branle aux ames vulgaires. Je laisse à dire que l'expérience fait sentir que l'acquisition des loüanges répand une extrême joie dans le cœur, & que la privation des éloges est un état chagrinant. Ainsi tout ce qui nous fait supporter que l'homme agisse pour acquérir de la gloire, est une marque de l'imperfection de notre nature. On ne peut donc concevoir par les lumieres de la Raison, que l'Etre souverainement parfait se propose la gloire pour la fin de ses actions.

Et les Savans.

Les Savans qui par un travail continuel & infatigable ont poussé l'étude aussi loin qu'ils le pouvoient, & qui ont sacrifié à cela leur santé, leur fortune, leur patrimoine, ne pourront jamais faire approuver leurs motifs à la Raison, s'ils avoient eu d'autres vûës que de perfectionner leur ame, & que de se rendre (*m*) utiles à leur pochain. Si outre cela ils se proposent l'applaudissement populaire, les loüanges & des grands & des petits, ils

(*e*) *Ipsa suis pollens opibus, nihil indiga nostri.* Lucret. lib. 1. v. 16.

(*f*) . . . *I demens & sævas curre per Alpes,*
Ut pueris placeas, & declamatio fias. Juven. Sat. 10. v. 166.

(*g*) » Voyez le Diction. Histor. & Crit. à la Remar- » que C de l'Article MACEDOINE.

(*h*) *Romulus, & Liber pater, & cum Castore Pollux,*
Post ingentia facta, Deorum in templa recepti,
Dum terras, hominumque colunt genus, aspera bella
Componunt: agros assignant: oppida condunt:
Ploravere suis non respondere favorem
Speratum meritis. Horat. Epist. 1. lib. 2. v. 4.

(*i*) » Voyez dans le Diction. Histor. & Crit. la Re- » marque H de l'Article AMPHIARAUS, & la Remar- » que L de l'Article CESAR.

(*k*) . . . . . . *Ad hæc se*
Romanus, Graiusque ac barbarus induperator
Erexit, causas discriminis atque laboris
Inde habuit: tanto major famæ sitis est, quàm
Virtutis, quis enim virtutem amplectitur ipsam,
Præmia si tollas? *Juven. Sat.* 10. *v.* 137.

(*l*) De-là vient cet éloge de Jason,

. . . *Tu sola animos mentemque peruris,*
Gloria: te viridem videt immunemque senectæ,
Phasidis in ripa stantem juvenesque vocantem.
Val. Flaccus Argon. lib. 1. v. 76.

(*m*) » Voyez le motif de Pline *lib.* 18. cap. 1. & dans » sa Préface à l'endroit où il censure Tite-Live. Voyez » aussi dans le Dictionn. Crit. la Remarque B de l'Ar- » ticle ANTESIGNAN.

ont besoin que l'on tolere leur infirmité, & qu'on l'excuse sur ce que naturellement, & presque involontairement ils se trouvent très-sensibles au plaisir d'être louëz ; mais on ne les excuseroit pas, si l'on savoit que le seul motif de leurs veilles est d'acquérir du renom, & de servir de matiere aux Panégyristes. Donner l'aumône, rendre mille bons offices au tiers & au quart dans la seule vûë de s'acquérir des éloges, c'est une pure vanité, & non pas une vertu. On ne pardonne point (n) la foiblesse de ceux qui disent. *Que me serviroit de savoir une telle chose, si tous les autres hommes ignoroient que je la susse ? Ce n'est pas assez qu'un tel Savant m'ait écrit qu'il admire mes Ouvrages, il faut que je montre sa lettre, que j'en fasse tirer des copies, que je la fasse imprimer ; car sans cela l'admiration de ce Savant demeureroit enfermée dans mon cabinet.* Si l'on a blâmé Démosthene (o) d'avoir connu avec plaisir que les servantes s'entre-disoient à l'oreille, quand elles le voyoient passer : Voilà Démosthene ; à combien plus forte raison l'eût-on blâmé de n'avoir eu pour la fin de ses travaux que les loüanges du Public ? Après tout, il faut prendre garde que si l'on ne condamnoit pas ceux qui ne travaillent que pour la gloire, ce seroit à cause que l'homme est tellement conditionné que la gloire lui est utile, & qu'elle l'encourage à faire des choses dont il ne viendroit pas à bout sans ce motif-là (p).

Quel étoit le but de Dieu en créant l'Univers.

Ces observations étant bien pesées, vous jugerez sans doute, Monsieur, que l'on ne peut dire que Dieu ait créé le monde pour sa gloire ; car si le motif de la gloire est un défaut dans les actions d'une créature à qui ce motif est utile & nécessaire, qu'en diroit-on à l'égard d'un Etre dont la perfection & la félicité infinies, & non susceptibles du plus ou du moins, sont absolument indépendantes de tout autre Etre ? Si Dieu a voulu avoir des témoins & des panégyristes de sa perfection, ou ce qui est la même chose (q) s'il a voulu que la création du monde manifestât sa gloire, il n'a pû considérer en cela les intérêts de sa gloire, qui ne peut rien perdre par le silence des créatures, ni rien gagner par leurs éloges ; il n'a considéré que les intérêts des créatures intelligentes, pour qui c'étoit une source de bonheur que de connoître, que de louër, que d'admirer, que d'adorer l'Etre souverainement parfait. Concluons donc qu'il n'a créé l'Univers que par un excès de bonté, c'est-à-dire, qu'afin de faire du bien aux créatures qui seroient capables de bonheur.

Voilà comment on peut confirmer par les notions de la lumiere naturelle le principe de Mr. King. Si elles ne sont pas conformes aux veritez révélées dans l'Ecriture, il faut les abandonner, & les soûmettre à ce Tribunal infaillible. Je ne vous les propose qu'à cette condition.

Examen des principes de Mr. King sur cette matiere.

III. Ces paroles de Mr. King : (r) *La fin de Dieu dans la création de l'Univers a été d'exercer sa puissance ou sa force, & de communiquer sa bonté*, semblent établir deux motifs collatéraux ; l'un l'exercice de la puissance ; l'autre la communication de la bonté. J'aimerois mieux subordonner la premiere de ces deux fins à la seconde, & supposer que Dieu n'a employé sa puissance qu'afin de faire du bien à ses créatures. Je comprens sous ces derniers termes ce que Mr. King exprime par *communiquer sa bonté*. Il entend, ce me semble, que Dieu a communiqué aux créatures sa qualité de bien-faiteur, & qu'elles ont été produites, afin qu'à proportion elles fussent bonnes, comme Dieu est bon, c'est-à-dire, constamment disposées à s'entr'aimer, & à se rendre réciproquement tous les services possibles. Cette disposition est contenuë dans les termes dont j'aimerois mieux me servir, qui sont que Dieu n'a créé le monde, qu'afin de faire du bien à ses Ouvrages ; car cela signifie qu'il a eu pour but de donner aux créatures intelligentes un bonheur fondé sur l'amour Divin, & sur l'amour du prochain, ce qui comprend toutes les vertus. La difficulté qui résulte de cette Doctrine, & principalement de celle de Mr. King, est que Dieu eût été frustré bientôt de la fin qu'il se seroit proposée ; car l'homme ne conserva que très-peu de tems son innocence, & il n'y a presque point de vice qui ait plus régné dans le genre humain, que la haine que les hommes se portent les uns aux autres. Elle paroît non seulement en ce que l'assassinat, le poison, & les duëls, & surtout la guerre (s) sont les principaux instrumens de la mort ; mais aussi dans la joye générale qui transporte les Nations, lorsqu'elles apprennent que leurs soldats ont fait périr deux cents mille hommes, & désolé dix Provinces par le fer & par le feu, n'épargnant ni sexe, ni âge, ni condition, desorte que tout ce qui a pû échaper à leur barbarie, meurt de faim dans les bois & dans les cavernes. A la réception de ces nouvelles tout un grand Peuple se rejoüit extraordinairement : les femmes les plus éloignées de la cruauté se sentent saisies d'un plaisir inconcevable : ce ne sont que fêtes, que feux de joie, que sons de cloches, que tonnerres d'artillerie, qu'illuminations, que chansons, que danses, & que vœux ardens pour la continuation de pareils exploits.

CHAPITRE LXXV.

Du mal d'imperfection. S'il y a plus de bien que de mal. Amour de la vie dans les miseres. Rétorsion contre le systême des deux principes.

Le mal d'imperfection nécessaire.

IV. MR. King remarque qu'il y a trois especes de mal, & que la premiere consiste en ce que (a) *certaines choses n'ont pas certaines perfections*,

(n) ... *O mores ! usque adeone*
Scire tuum nihil est, nisi te scire hoc sciat alter.
At pulchrum est digito monstrari, & dicier, hic est, &c. Persius Sat. 1. v. 26.

(o) *Leviculus sanè noster Demosthenes, qui illo susurro delectari se dicebat, aquam ferentis mulierculæ, ut mos in Græcia est, insusurrantisque alteri. hic est ille Demosthenes. Quid hoc levius ? At quantus orator. sed apud alios loqui videlicet didicerat, non multum ipse secum. Intelligendum est igitur nec gloriam popularem ipsam per se expetendam, nec ignobilitatem extimescendam.* Cicero Tuscul. lib. 5. fol. mihi 277. D.

(p) ... *Non parvas animo dat gloria vires,*
Et fœcunda facit pectora laudis amor.
Ovidius Trist. lib. 5. Eleg. 12.
Excitat auditor studium, laudataque virtus
Crescit & immensum gloria calcar habet.
Idem de Ponto lib. 4. Eleg. 2. Il y a une infinité de pareilles Sentences dans les Livres des Anciens.

(q) » En effet voici la définition de la gloire selon Ciceron : *Gloria est frequens de aliquo fama cum laude.* Lib. 2. de invent. *Gloria est illustris ac pervagata multorum & magnorum vel in suos, vel in patriam, vel in omne genus hominum fama meritorum.* Orat. pro Marcello.

(r) » Nouvelles de la Republique des Lettres, Mai » 1703. pag. 560.

(s) » Voyez ce que Ciceron *de Officiis lib. 2. cap. 5.* » dit d'un Livre de Dicearque.

(a) » Nouvelles de la Republique des Lettres *ubi suprà* » pag. 562. 563.

tions, ou certaines commoditez qui se trouvent dans d'autres; que la seconde *comprend les douleurs, les incommoditez, la privation de certaines choses que demandent des désirs naturels, & tout ce que l'Ecole appelle* des maux physiques; & que la troisieme comprend *les mauvais choix, les mauvaises déterminations de la volonté, & en un mot tout ce qu'on appelle* des vices. Il répond (*b*) sans peine aux difficultez qui se peuvent présenter à l'égard de la premiere de ces trois especes. Ce sont des difficultez dignes d'un esprit qui ne cherche qu'à chicaner. L'exemple de nos machines nous aprend, qu'il est de leur perfection que quelques-unes de leurs pieces ayent moins de force & moins d'emploi que les autres; & de-là il est facile de recueillir que ce n'est pas une imperfection dans la machine de l'Univers, qu'elle soit composée de parties inégales; car celles qui nous paroissent avoir moins de perfection que les autres, ne rempliroient pas leur rôle, si elles n'étoient dans ce degré d'inégalité. Mais outre cela il est tout-à-fait indifferent aux créatures insensibles d'avoir plus ou moins de qualitez & de perfections; ce n'est qu'aux créatures sensibles qu'il peut importer d'avoir ceci ou cela, ou de ne le point avoir; desorte que le mal proprement dit n'est contenu que sous l'espece du mal physique, ou sous l'espece du mal moral. Etre boiteux n'est un mal qu'entant que l'on se chagrine de l'être, ou que l'on en souffre des douleurs & des incommoditez. Un boiteux qui seroit content de sa condition, seroit plus heureux qu'un homme bien fait qui ne seroit pas content de la sienne.

Du bien & du mal répandu dans le monde. Amour des hommes pour la vie.

V. Mr. King affirme (*c*) *qu'il y a beaucoup plus de bien que de mal dans le monde, & il n'en faut pas d'autre preuve*, ajoûte-t-il, *que le désir de conserver sa vie, qui ne peut s'éteindre dans ceux-là même qui paroissent le plus accablez de ces maux dont on se plaint tant.* On ne peut douter qu'il ne se borne à la seconde espece de mal, c'est-à-dire, au mal physique; car on ne sauroit comprendre qu'il ait pû s'imaginer que le bien moral surpasse le mal moral: ce (*d*) seroit une fausseté trop manifeste. Sa these est donc que le bien physique a été repandu dans le monde plus abondamment que le mal physique. Il y aura sans doute bien des personnes qui nieront cette these (*e*), & la preuve que Mr. King en apporte. Cette preuve ne sauroit être solide, puisqu'elle est fondée sur l'une des plus grandes infirmitez que les Théologiens & les Philosophes ayent remarquée dans l'homme. Il n'y a rien peut-être sur quoi l'homme fasse des jugemens plus erronez, que sur la vie & sur la mort. Il aime la vie passionnément, & il craint la mort comme la chose la plus effroyable. Les Chretiens mêmes les plus vivement persuadez du bonheur du Paradis, sont pour l'ordinaire aussi foibles que les autres hommes sur le chapitre de la mort; ils la voudroient faire reculer, si cela étoit possible, lors même que la caducité de l'âge, & une compilation de miseres les attachent à un lit d'infirmité. Peut-on dire que ce désir de la vie naisse alors de ce qu'ils jugent qu'il y a beaucoup plus de bien dans ce monde qu'au Paradis? Ils seroient pires que les Payens, s'ils faisoient ce jugement. Disons donc qu'ils ne le font pas, & qu'ils jugent au contraire qu'il y a incomparablement plus de bien dans le Paradis que dans ce monde; & néanmoins ils craignent la mort, & ils ont un grand désir de conserver cette vie. Il ne faut donc pas conclure de ce que les gens les plus accablez de miseres craignent de mourir, qu'ils ont éprouvé que le bien surpasse le mal. Leur crainte est plus machinale que raisonnée, & il est même à remarquer que plusieurs de ceux qui craignent la mort, ne voudroient pas prendre au mot (*f*) celui qui leur promettroit de les remettre dans la même carriere qu'ils ont fournie depuis le berceau jusqu'à l'âge de 60. ans.

Raisons qui empêchent les hommes de se donner la mort.

Je passe sous silence cette observation, c'est qu'encore que ceux qui désirent sincerement la mort au milieu d'un long chagrin, ou d'une longue maladie, soient en petit nombre en comparaison des autres, ils ne sont pourtant point aussi rares que l'on diroit bien. Ceux qui se donnent la mort pour mettre fin à leur triste état, sont beaucoup plus rares; mais ils ne le seroient pas tant, si quelqu'une de ces trois choses, ou toutes ensemble, n'empêchoient l'exécution du dessein que l'on auroit de s'ôter la vie. La premiere est, que pour une telle expédition il faut un certain degré de courage, que tout le monde n'a pas dans l'abatement d'une noire mélancolie ou d'une langueur. La seconde est, qu'on jette les yeux sur l'ignominie à quoi l'on exposeroit son cadavre & sa parenté. La troisieme est, qu'on appréhende la damnation éternelle, si l'on se porte à ce coup de désespoir. Les esprits forts sont plus sujets à ces coups-là que ceux qui croyent l'Evangile, & il ne s'en faut pas étonner, ou y trouver quelque chose qui soit au-dessus du cours ordinaire; car il est plus naturel qu'un homme qui croit la mortalité de l'ame, attente à sa vie lorsqu'elle lui est à charge, qu'il n'est naturel qu'un homme se porte à cet attentat, lorsqu'il est persuadé (*g*) qu'immanquablement on va dans l'enfer par cette voie. Les hommicides d'eux-mêmes étoient plus fréquens parmi les Payens (*h*), tant à cause qu'il y avoit des Philosophes qui avoient attaché une idée de grandeur d'ame à cette action-là, & une idée de lâcheté à vouloir traîner une vie langoureuse ou ignominieuse, qu'à cause que le Paganisme ne sévissoit point (*i*) sur les cadavres de ces gens-là, & n'adjugeoit point leurs ames à des supplices éternels précisément pour cet acte.

Expédient que les Payens trouverent pour prévenir ces sortes d'homicides. Passages de Pline.

J'observerai en passant qu'il y eut quelques rencontres, (*k*) où la menace que les Payens firent d'exposer à l'ignominie les cadavres de ceux qui se tuëroient, fit cesser les résolutions désespérées dont on avoit une multitude d'exemples. Si

très-

(*b*) „Nouv. de la Rép. des Lettres *ubi suprà*, pag. 564. „& suiv.

(*c*) *Ibid. pag.* 563. 564.

(*d*) „Voyez dans le Diction. Hist. & Crit. la remarque „C de l'article *Xenophanes*.

(*e*) „Voyez dans le même Diction. les remarques D. „& suiv. de l'article *Xenophanes*.

(*f*) „Voyez dans le Dict. Histor. & Crit. la remarque „F de l'article *Vayer*.

(*g*) „A cause que ne survivant pas à cette action, il „n'a rien à esperer par la repentance, au lieu qu'à l'égard „des autres pechez qu'il a cru mortels, & qu'il a commis „très-souvent, il a pu se flater de l'espérance de s'en re„pentir.

(*h*) „Ils sont aujourd'hui très-fréquens parmi les Chi„nois. Voyez Trigaut *pag. m.* 106.

(*i*) „On parle de ceci en general, & sans comprendre „les conjonctures particulieres, ou les statuts de quelque „pays.

(*k*) „Lors par exemple, que les filles de Milet se fai„soient mourir. Voyez Plutarque *de virtut. mulier. pag.* „249. (Brodeau *Miscellan. lib.* 5. *cap.* 27. rapporte une sem„blable manie des filles de Lion) & lors que les habitans „de Rome employez à travailler aux cloaques, se pen„doient. Voyez Pline *lib.* 36. *cap.* 15. *pag. m.* 311. & Ser„vius *in Æneid. lib.* 12. *v.* 603.

très-peu de gens avoient mieux aimé souffrir les miseres de la vie, que de s'en délivrer par la mort, je croi que Pline n'auroit point dit que la terre touchée de compassion pour les hommes a produit divers poisons, afin que ceux qui sont las de vivre, ne fussent pas obligez de se servir d'un genre de mort beaucoup moins commode que ne l'est d'avaler une liqueur empoisonnée. *Quin & venena nostri miseratam* (terram) *instituisse credi potest: ne in tadio vitæ fames, mors terræ meritis alienissima, lenta nos consumeret tabe, ne lacerum corpus abrupta dispergerent: ne laquei torqueret pœna præpostera, incluso spiritu, cui quæreretur exitus: ne in profundo quæsita morte, sepultura pabulo fieret: ne ferri cruciatus scinderet corpus. Ita est, miserta genuit id, cujus facillimo haustu, illibato corpore, & cum toto sanguine extingueremur, nullo labore, sitientibus similes: qualiter defunctos, non volucris, non fera attingere terraque servaretur, qui sibi ipsi perisset. Verum fateamur, terra nobis malorum remedium genuit, nos illud vitæ fecimus venenum* (*l*).

Le mélange du mal avec le bien ne répugne point à la bonté de Dieu, suivant le système des deux principes.

VI. Selon Mr. King (*m*) *l'établissement de deux Principes ne leve point la difficulté* de l'origine du mal, *puis qu'il ne répugne pas moins à la bonté divine, d'avoir créé des Etres qu'il prévoyoit devoir être corrompus par un autre principe, que d'en avoir créé, qui fussent d'eux-mêmes corruptibles.* On ne conviendra point que cette récrimination soit bien fondée; car il y a une grande difference entre une cause qui ne prévient pas le mal qu'elle ne peut prévenir, & une cause qui laisse introduire un mal qu'elle pouvoit détourner. Tous les Orthodoxes conviennent qu'absolument parlant il étoit facile à Dieu de maintenir l'homme dans l'état d'innocence; mais selon le système des deux principes il ne pouvoit point arrêter l'action de son ennemi. Je croi que la plûpart des sectateurs de ce système reconnoissoient trois premiers êtres, deux actifs, & un passif: ils ne donnoient la qualité de principes qu'aux deux natures actives, dont l'une étoit bonne, l'autre mauvaise. L'être passif leur paroissoit indifférent au bien & au mal, & susceptible de l'un & de l'autre. C'étoit une matiere informe, la proie du premier occupant. Le mauvais principe n'avoit pas moins d'autorité que le bon sur cette matiere; & s'il ne pouvoit pas empêcher que le bon principe n'y produisît de bonnes choses, il ne pouvoit pas non-plus être empêché par le bon principe d'y en fourrer de mauvaises. Si le bon principe se fût tenu dans l'inaction, il n'y auroit eu que du mal dans les créatures; il s'est donc vû obligé d'agir, afin de mêler dans le monde autant de bien qu'il pourroit; mais il ne lui étoit pas possible d'empêcher le mauvais principe d'y mêler du mal selon toute l'étenduë de ses forces. Ainsi le mélange du mal *ne repugne point à la bonté divine*, puisque c'est un inconvénient qu'elle ne pouvoit prévenir, & qu'elle a fait tout ce qu'elle a pu afin que de deux maux le monde évitât le pire.

Comment quelques Philosophes justifioient Dieu à cet égard, sans ce Système.

Il y a eu des Philosophes, qui sans admettre deux principes actifs, l'un bon & l'autre mauvais, justifioient la Divinité, en suposant que le principe passif, ou la matiere qui avoit reçu son action, avoit des défauts absolument incorrigibles (*n*) de sorte que le mal qui est dans le monde avoit été inévitable. On ne pouvoit pas dire sur ce pied-là que Dieu eût permis le mal; permettre une chose, c'est proprement parlant lui laisser un cours que l'on lui pourroit ôter. Et en ce cas-là, lorsque la chose n'est point bonne, on se rend aussi blâmable que si on la produisoit. Voilà pourquoi les rigides Prédestinateurs, quand ils se voyent pressez à l'occasion des décrets de Dieu touchant le peché, rétorquent (*o*) que leurs adversaires par les décrets de permission d'un péché prévu, s'embarrassent dans les mêmes inconvéniens, puisqu'il s'agit de la permission d'un mal que Dieu pouvoit empêcher. Mais la rétorsion seroit nulle, si l'exclusion du mal avoit été impossible; car ce seroit abuser des termes que de prétendre que l'on permet ce que l'on ne peut éviter. Il semble donc que Mr. King ne doit pas se fier beaucoup à la récrimination; car voilà ce que les adversaires qu'il combat lui repliqueroient.

CHAPITRE LXXVI.

Des sources du mal physique.

Impossibilité à la Raison de comprendre que le mal physique ait été absolument nécessaire.

VII. Il fait beaucoup plus d'observations pour éclaircir l'origine (*a*) *de la seconde espece de mal.... tels que sont les douleurs, les maladies, la tristesse*, &c. que pour resoudre les difficultez qui concernent la premiere espece. Et d'abord il établit un principe tout-à-fait capable de terminer la dispute, pourvû qu'il soit sans réplique, savoir (*b*) *que tout ce qui est tiré de la matiere est nécessairement sujet* aux douleurs, aux maladies, à la tristesse, &c. Si c'est une nécessité, il n'y a pas le moindre mot à repliquer; la necessité n'a point de loi; (*c*) la dialectique la plus subtile, la plus chicaneuse, & la plus pyrrhonienne doit subir ce joug. Le mal est que notre Raison ne découvre là aucune nécessité. Elle voit bien que la matiere sans mouvement seroit inutile, & qu'ainsi il a été nécessaire qu'il y eût du mouvement dans les corps; elle comprend aussi que les changemens de la matiere, les générations, & les corruptions peuvent être des suites inévitables du mouvement; mais elle ne sauroit comprendre que de toute nécessité il y ait une liaison entre certains mouvemens des corps, & les sentimens fâcheux de froid & de chaud, de faim & de soif, de douleur & de tristesse. Elle juge donc que cet alliage a été reglé par une puissance arbitraire, qui n'a pû agir en cela sous la qualité de principe bienfaisant, & elle demande qu'on lui explique comment il a pû se faire qu'une cause bienfaisante, qui pouvoit aussi aisément lier une sensation agréable qu'une sensation douloureuse, avec l'action du feu sur la main de l'homme, ait mieux aimé y joindre un sentiment de douleur, qu'un sentiment de plaisir; & comme il ne paroît pas possible de lui expliquer cela, elle se jette dans cette supposition, que cet alliage a été fait par un principe ennemi de l'homme, tout de même que l'alliage du sentiment de plaisir, avec l'action de cer-

(*l*) *Plinius lib. 2. cap. 63. pag. m. 215. & 216.*

(*m*) „Nouv. de la Républ. *ubi suprà*, pag. 564.

(*n*) „Voyez la Continuation des Pensées diverses, „Chap. LV. au troisieme alinea.

(*o*) „Mr. Ling aprouve cette retorsion. Voyez ci-dessus „Note (*m*)

(*a*) „Nouvel. de la Républ. des Lettres *ibid.* pag. 567.

(*b*) „*Ibid.* Conferez cet Art. VII. avec ce qui est dit vers la fin de l'Art. VI. du Chap. XXII. de la 4. part. de „cet Ouvrage.

(*c*) Ἰσχυρότατον ἀνάγκη, κρατεῖ γὰρ τοῦ παντός. *Validissima est omnium necessitas, omnia enim ei subsunt.* Thales apud „Plut. de placit. philosoph. lib. 1. cap. 25 p. 884 „Voyez „aussi le même Plutarque *in septem sapientium convivio pag.* „153. *où Thales ayant repondu que la necessité est la plus* „forte de toutes les choses, en allegue pour raison „qu'il n'y a qu'elle qui soit insurmontable, μόνον γὰρ „ἀνίκητον.

certaines viandes sur la langue humaine, a été fait par un principe ami de l'homme. Desorte que la voilà réduite à reconnoitre que deux causes opposées, l'une bienfaisante, l'autre malfaisante, ont réglé le sort des créatures sensibles.

Examen des maux ausquels les ames sont sujettes.

VIII. Ce que Mr. King observe, (d) que de prétendre que *la Terre n'a été faite que pour l'homme, est une pensée chimérique que l'orgueil & l'ignorance de l'homme lui ont suggéré*, lui sert à résoudre heureusement (e) plusieurs objections; mais la grande difficulté qui vient d'être proposée n'en reçoit nul soulagement: car cela ne sert de rien à expliquer d'où est venu que certaines modifications de la matiere sont toûjours suivies d'un sentiment douloureux, & pourquoi, sous prétexte que la matiere insensible, qui peut recevoir toutes sortes d'agitations sans en recevoir aucun dommage, meut d'une certaine façon, ce je ne sai quoi, qui est capable de sentiment dans les animaux, se trouve accablé de douleur & de tristesse. C'est-là le nœud Gordien qu'il faut délier ou rompre: il est inutile sans cela de faire voir que les loix du mouvement (f) ont dû assujettir l'homme à la mort, & ne lui permettre pas de se transporter en tous lieux, quand il le voudroit. Ce n'est point là le fondement de la plainte. La raison la plus concentrée avec l'amour propre, approuvera qu'on ait enfermé les ames humaines dans des corps lourds & pesans, & sujets à la destruction, pourvû qu'elles soient exemptes du chagrin que pourroit causer ou l'impossibilité de courir le monde en peu de tems, ou la vûë de la mort. Une ame qui verra avec plaisir, ou avec indifférence, qu'elle est attachée à un corps pesant, & sujet à perdre tantôt un bras, tantôt une jambe, & enfin à se dissoudre, ne sera pas moins fortunée que si elle étoit unie à un corps subtil & immortel; car le malheur ne consiste pas à être privé de certaines choses, mais à se fâcher d'en être privé. En quoi donc consiste le malheur des ames? C'est en ce qu'elles dépendent d'un corps, qui malgré qu'elles en ayent, les assujettit à des désirs inutiles & incommodes, & à des chagrins & à des douleurs innombrables, & que néanmoins elles ne sauroient envisager la destruction de ce corps qu'avec des frayeurs horribles. Un esprit qui examine cette servitude sans autre secours que celui de la Raison, peut facilement tomber dans cette pensée, que les ames ne sont unies aux corps qu'afin d'être le joüet d'un mauvais principe, (g) qui se divertit à les tourmenter, & à les rendre ridicules en mille manieres. S'il ne se divertissoit qu'à faire piroüetter en tous sens les natures insensibles, & à leur donner toutes sortes de postures, le jeu seroit innocent, & ressembleroit à nos spectacles de marionnettes; mais de se régaler des inquietudes d'un mari jaloux, & des larmes d'une veuve désolée, & des cris que la goutte, la gravelle, un bras disloqué, & cent autres choses arrachent aux plus patiens, c'est comme si un Monarque s'alloit divertir à voir foüetter & torturer ses Sujets.

Concluez, je vous en prie, Monsieur, qu'en disant qu'il a été nécessaire que les corps fussent agitez de telle sorte, (h) que le combat des élémens, les générations, & les corruptions en résultant, on n'affoiblit en rien les objections de ceux qui admettent deux principes.

CHAPITRE LXXVII.

Si les sentimens de douleur sont nécessaires.

IX. MR. King observe ensuite (i) qu'*il falloit que l'homme sentit du plaisir, ou souffrît de la douleur, pour être averti d'une maniere courte & aisée de ce qui étoit utile ou nuisible au corps pour éviter l'un, & rechercher l'autre.... & que la crainte même de la mort qu'on peut regarder comme le plus grand des maux physiques de l'homme, lui est extrêmement nécessaire, pour conserver son corps pendant quelque tems contre tout ce qui tend à le ruiner & à le détruire. Que sans cette frayeur de la mort on ne peut comprendre comment un corps si fragile pourroit vivre si long-tems. Mais que l'Ame saisie de cette crainte ne néglige rien, pour éviter une dissolution qui l'effraye. Qu'on ne pouvoit donc éviter les inconvéniens de la douleur & des passions, sans tomber dans d'autres inconvéniens beaucoup plus grands. Que par les mêmes raisons la faim, la soif, & le travail étoient nécessaires.*

La nécessité du mal emporte la nécessité de deux principes.

Je suis persuadé, autant que personne, que vû l'état où les choses sont réduites, les sentimens de douleur sont nécessaires, pour faire éviter aux animaux un grand nombre de périls: mais cela ne leve point la difficulté. Les Sectateurs des deux principes objecteront que cette utilité même des maux prouve que cet Univers est l'Ouvrage de deux causes, l'une bienfaisante, l'autre malfaisante: que s'il n'étoit que l'Ouvrage d'un bon principe, le bien y seroit tout pur; car si ce bon principe eût agi selon toute l'étenduë de sa bonté infinie, accompagnée d'une science, d'une puissance, & d'une liberté infinies, c'est-à-dire, sans être aucunement traversé par une cause contraire, il n'eût destiné à conserver les animaux qu'une suite continuelle de moyens commodes & agréables; mais n'ayant pû tailler en plein drap, & ayant trouvé des obstacles de la part du mauvais principe, il a fallu qu'il se contentât de tirer quelque profit des douleurs que son adversaire répandoit à pleines mains sur les créatures animées. Le mauvais principe s'est dédommagé en mêlant de l'amertume, ou du dégoût, ou des suites pernicieuses dans les plaisirs que le bon principe répandoit à pleines mains sur les mêmes créatures. De-là le mélange de bien & de mal que nous éprouvons, l'utilité de la peine, le dommage de la joie.

La félicité éternelle du Paradis renverse cette nécessité du mal.

Aucun Orthodoxe ne peut dire qu'il y ait une nécessité absoluë, que les corps vivans soient conservez par le moyen des passions fâcheuses; car que deviendroit le dogme de la félicité éternelle du Paradis? Ne prouve-t-il pas que la nature des choses souffre que les créatures humaines passent un tems infini dans une joie toute pure? Si elles en sont susceptibles, pourquoi n'auroient-elles

(d) „ *Ubi suprà pag.* 571.
(e) „ L'hypothese que l'Univers n'a été fait que pour „ l'homme, & que l'homme est le Roi de toutes les „ creatures, est sujette à de grandes difficultez. Voyez „ la Continuation des Pensées diverses sur les Cometes, depuis le Chapitre LV. jusques au LX.
(f) „ Bernard. *ibid.* pag. 572. & suiv.
(g) „ Sousentendez ici la part qu'on prétendroit que le „ bon principe a euë dans cette union, & qui a tempéré „ les influences du mauvais.
(h) „ Nouvel'es de la Rép. *ubi suprà* pag. 568.
(i) „ *Ibid.* pag. 573. 574.

elles pas été constituées en cet état-là dès leur naissance ? Pourquoi n'y auroient-elles pas été conservées sans aucune discontinuation ? Est-ce le propre d'un principe infiniment bon de renvoyer à un long terme les effets de sa libéralité ? N'est-ce pas le caractere d'une cause bienfaisante, de donner gratuitement & promptement ? N'est-ce pas perdre le mérite d'un bien-fait, que de le faire acheter par une patience souvent frustrée, & que d'y affecter des remises ? Quand on louë les Rois de la terre, ne leur dit-on pas qu'ils préviennent jusqu'aux souhaits de leurs serviteurs? Passe-t-on pour officieux & pour obligeant parmi les hommes, lorsqu'on peut mener tout droit à quelque bien, & que l'on n'y fait parvenir que par des détours desagréables (k) ? On disculpe ceux qui sont forcez à employer ces longs circuits; mais non pas ceux qui s'en pourroient bien passer. C'est ainsi, concluroit un Manichéen, que nous disculpons le bon principe; il a été traversé par le mauvais; qui a compagnon a maître.

Il étoit aussi facile d'éviter le péril par le plaisir que par le mal. Qu'il y a des douleurs inutiles.

Vous direz sans doute, qu'il n'y a point de conséquence à tirer de l'état du Paradis à l'état terrestre, où le corps des animaux est continuellement exposé au combat des élemens; mais on vous répondra qu'un bon principe qui auroit pû disposer des choses parfaitement à son gré, n'eût point mis sous un tel choc des élemens les créatures sensitives, si elles n'eussent pû subsister dans cette situation sans y être malheureuses, & qu'en ce cas-là il les eût placées dans un meilleur poste. Souffrez aussi que je vous dise que vous donneriez d'étranges bornes à la science & à la puissance de Dieu, si vous prétendiez que les sentimens de douleur ont été absolument nécessaires aux animaux afin d'éviter ce qui leur peut nuire. Ils pourroient l'éviter aussi promptement, aussi sûrement par le seul attrait des plaisirs, augmentez ou diminuez selon certaines proportions. Un avant-goût de joie plus grande à recueillir sur une chaise éloignée d'un grand feu, ne vous feroit-elle pas quitter le voisinage de ce grand feu, sans qu'il fût besoin que vous en sentissiez l'incommodité ? Autre expédient : que l'ame ait à point nommé une claire idée du péril qui environne sa machine; que cette idée soit suivie de la même promptitude des esprits animaux qui accompagne aujourd'hui les sentimens de douleur, on s'éloignera du péril toutes les fois qu'il le faudra, comme on s'en écarte présentement. Remarquez enfin qu'il y a bien des douleurs dont on ne sauroit marquer les utilitez. A quoi servent, je vous prie, les douleurs qui font mourir tant de gens ? Les douleurs d'un homme mortellement malade à quoi servent-elles ? Est-ce qu'elles l'obligent à faire venir les Médecins ? Mais assez souvent c'est à son dam, & pour le moins faut-il confesser que les douleurs de la goutte & de la gravelle, & tant d'autres étoient inutiles avant l'invention des remedes; invention qui n'a suivi que de fort loin l'existence des maladies. Outre que l'on ne manqueroit pas de consulter les Médecins, quand même les douleurs de la goutte & de la gravelle seroient dix fois moins violentes qu'elles ne le sont. Et les douleurs de l'enfantement à quoi servent-elles ? On se détermine par-là, me répondrez-vous, à mander un Accoucheur ou une Accoucheuse malgré la honte, & à faire des efforts qui contribuent à la naissance de l'enfant. Mais si la mere & l'enfant expirent au milieu de la douleur, & en dépit des remedes, comme il arrive assez souvent, qu'aurez-vous à me répondre ? Et doutez-vous que si le plaisir croissoit à proportion des efforts de faire sortir l'enfant, on ne se déterminât pas encore mieux à appeller une Sage-femme, à tout le reste (l) ?

C'estpourquoi il me semble que Mr. King ne dissipe point les difficultez de l'origine du mal Physique, en alléguant les utilitez de la douleur, & en prétendant qu'elle étoit inévitable, à moins que l'on n'eût voulu ouvrir la porte à *d'autres inconvéniens beaucoup plus grands*.

De la voye de propagation admise par Mr. King.

X. Je ne puis point faire de réflexions sur ses sentimens (m) à l'égard des trois principales manieres *dont Dieu pouvoit conserver le genre humain*, qui sont *la voie de l'immortalité accordée à chaque homme la création de nouveaux individus à la place de ceux qui meurent, & la propagation*; car Mr. Bernard n'ayant pû marquer dans un article qui étoit déja assez long, le détail des preuves qui concernent cette matiere, s'est contenté de dire, que l'*Auteur fait voir que* la voie de la propagation *étoit la plus convenable à la bonté & à la sagesse de Dieu*; que *les réflexions qu'il a fait sur les avantages de la propagation sont délicates*, & que *les raisons qu'il allegue pourquoi Dieu a voulu que les hommes naquissent dans la foiblesse, & passassent de l'age viril aux infirmitez de la vieillesse, méritent aussi d'être luës.* Je dirai seulement qu'avec moins d'esprit qu'il n'en a, on feroit de chacune des deux autres manieres une Utopie, ou une République idéale, dans laquelle on détriroit plus de beautez, plus de convenances & plus d'avantages, qu'il n'en a trouvé dans la voye de la propagation & dans les quatre âges de la vie humaine.

CHAPITRE LXXVIII.

Si l'erreur & l'ignorance sont des suites naturelles de l'imperfection des etres créez. Objection contre l'unité du premier principe.

Remarques sur la condition des animaux.

XI. POur ce qui est de ses remarques sur la condition des animaux, je ne m'y arrêterai pas beaucoup. Il croit (a) qu'ils ne peuvent point *se plaindre qu'ils ayent été destinez à servir de pature à un autre animal* : la raison qu'il en donne est, qu'*ils n'ont reçu la vie qu'à cette condition*, & qu'*ils ne l'auroient pas euë sans cela.* Cette raison prouve trop; car elle ôteroit tout sujet de la plainte à un esprit qui n'auroit reçu la vie qu'à condition de brûler dans les enfers éternellement. Les bêtes, (b) ajoûte-t-on, vivent » sans aucune inquiétude, joüissant du pré» sent, ayant oublié le passé, & ne refléchissant » point

(k) „ Voyez sur tout ceci le Dictionnaire Historique & „ Critique à la Remarque E de l'article d'*Origene*. Mais „ principalement voyez Seneque *de Beneficiis lib. 2. cap.* „ 1. & 5. & l'Aristippe de Balzac. *pag. m.* 146.

(l) „ Il est à noter qu'une femme qui seroit seule dans „ un désert, sentiroit autant de douleur que dans une „ ville : disons la même chose de cent autres circonstan„ ces où la douleur ne peut servir à faire trouver nul re„ mede. Conférez ceci avec ce qui est dit vers la fin du „ Chap. XXII. de la 4. Partie de cet Ouvrage.

(m) „ Nouvelles de la Républ. *ubi supra* pag. 575. „ 576.

(a) „ *Ibid. pag.* 574.

(b) „ *Ibid. pag.* 575.

» point sur l'avenir ; elles ne sont tourmentées ni » de regret, ni de crainte ; & on ne sauroit nier » qu'elles n'ayent été plus heureuses de joüir de » la vie pour quelques tems, que de n'en avoir » point du tout joüi. » Par ce principe la vie seroit toûjours un présent digne de l'Etre infiniment bon, pourvû qu'elle fût accompagnée de plus de bien que de mal ; mais notre Raison est trop foible pour comprendre que cela soit vrai ; elle croit voir que la bonté infinie ne fait pas de tels présens, & que ce mélange de mal & de bien ne peut convenir qu'aux dons qui viennent d'un bienfaiteur dont la puissance & la bonté sont très-bornées. Un peu d'attention sur l'état des bêtes peut faire douter, que leur portion des maux de la vie soit aussi petite que Mr. King la représente. Ne sont-elles pas sujettes au froid & au chaud, à la faim & à la soif, aux douleurs & aux maladies ? La guerre qu'elles se font les unes aux autres, & celle que l'homme leur fait, & les fatigues qui leur impose, ne sont elles pas un fond de malheur ? Sont-elles exemptes d'affliction quand on leur ôte leurs petits ? Sont-elles exemptes de la crainte de la mort ? Un pauvre lievre que ne fait-il pas pour sauver sa vie ? Et la plûpart du tems, après tant d'efforts, ne périt-il pas d'une mort très-violente & très douloureuse (c) ?

Que l'erreur & l'ignorance ne sont point une suite naturelle de l'imperfection de l'homme.

XII. Mr. King, » (d) fait voir, que l'i» gnorance & l'erreur sont des suites naturelles » de l'imperfection de l'homme, lesquelles on ne » doit point blâmer, à moins qu'on ne s'engage » à soûtenir, ou que l'homme pouvoit être créé » parfait, ou qu'il valloit mieux ne le point créer ; » deux maximes également insoutenables. » Il me semble qu'en prenant droit sur le Christianisme de ce Prélat, on lui peut nier la plûpart des choses qu'il nous dit là. (e) N'avouë-t-il point que les bons Anges, & les Saints du Paradis ont un dégré de lumiere, qui ne permet pas qu'on dise qu'ils vivent dans (f) l'erreur & dans l'ignorance ? Ils sont néanmoins des créatures, & par conséquent imparfaits. Il n'est donc point vrai que l'erreur & l'ignorance soient des suites naturelles de l'imperfection de l'homme. Ce qu'il y a de certain est, que l'erreur & l'ignorance sont compatibles avec tout être créé ; mais il ne s'ensuit pas qu'elles doivent actuellement convenir à la créature. Il ne tient qu'à Dieu de l'en délivrer. La plûpart des Théologiens croyent qu'Adam fut créé si docte, que quoique sa science ne fût point infinie, ce seroit une absurdité manifeste que de soûtenir qu'il étoit dans l'erreur & dans l'ignorance. Personne pourtant n'a prétendu qu'il avoit été créé parfait ; car la perfection ne peut convenir qu'à l'Etre éternel & nécessaire. N'en déplaise donc à Mr. King, il y a quelque milieu entre ces deux choses, *être créé parfait*, *être dans l'erreur & dans l'ignorance*. Quant à la question s'il eût mieux vallu ne point créer l'homme, que de le créer malheureux, il y a bien des gens qui se rangeroient à l'affirmative, ou qui ne la croiroient pas insoutenable.

Si le monde est le seul Ouvrage de Dieu.

XIII. Je m'en vais joindre à ces douze réflexions une considération générale, qui est que les solutions sur l'origine du mal, tirées de ce que les suites des loix générales ont amené ceci ou cela, que Dieu (g) ne fait point de miracles continuels ; qu'il ne trouble point la simplicité de ses voies, &c. ne peuvent pas correspondre à toute la force de l'argument *ad hominem*, de ceux qui combattent l'unité du premier principe. Selon vous, disent ils à leurs adversaires, ce principe unique est infini en bonté, en sainteté, en science, en sagesse & en puissance. Il lui est libre de créer un monde, ou de s'en abstenir ; s'il se détermine à créer, il choisit entre une infinité de plans que l'infinité de sa science lui découvre, celui-ci ou celui-là, & il l'exécute selon son bon plaisir, & laisse tous les autres dans la pure possibilité. Il n'a pas besoin d'agir hors de lui pour augmenter sa béatitude (h) ni sa gloire ; c'est uniquement par un acte de bonté qu'il se détermine à la création ; le propre du bien (i) est d'être communicatif. C'est donc sa bonté infinie qui l'a dirigé à choisir un certain plan préférablement à tout autre, parmi cette infinité de systêmes que sa science lui montroit. Comment donc seroit-il possible qu'il eût préféré à tous les autres systêmes, celui dont les suites devoient être inévitablement le malheur des créatures sensitives ? Quoi, parmi une infinité de plans ou simples, ou combinez, il ne s'en trouvoit aucun qui ne dût avoir ou ces suites-là, ou d'autres encore plus funestes à la créature ? Et ce mal étoit sans remede, nonobstant que l'étenduë soit un être purement passif, sans résistance à son moteur, & susceptible de toutes sortes de configurations & d'agitations, & que les êtres pensans soient des tables rases qui recevront toutes les idées, tous les sentimens qu'il plaira à Dieu de leur imprimer ? Cela n'est pas concevable. Mais s'il s'est trouvé quelque plan dont les suites dussent rendre l'homme constamment heureux & vertueux, voilà celui que Dieu eût choisi, & qu'il eût mis en exécution ; puisque sa bonté le dirigeoit, & que son amour pour la sainteté est infinie, & qu'il peut tout ce qu'il veut. Or l'expérience nous montre que ce systême n'a point été exécuté : donc le monde n'est point l'ouvrage de ce seul principe infiniment bon, &c.

Il ne me souvient point d'avoir lû aucune réponse, dans laquelle on ne fasse voir (k) que l'on suppose qu'il n'y a eu qu'une maniere d'agir que Dieu ait pû suivre. Mais que seroit donc devenuë l'infinité de sa science ? Une science qui ne découvre qu'un seul plan, & une seule maniere d'exécution, n'est-elle pas très-bornée, tant s'en faut qu'elle soit infinie ?

CHA-

(c) » Conférez avec ceci le Chap. 59. de la Continua» tion des Pensées diverses.

(d) Bernard *ubi suprà pag.* 578.

(e) Conférez ceci avec ce qui est dit au commence» ment du Chap. XXIII. de la 4. partie de cet Ouvrage.

(f) » Notez qu'on n'appelle pas ainsi l'imperfection de » la science, c'est-à-dire, qu'encore qu'une créature ne » puisse avoir qu'une connoissance bornée (la science » infiniene pouvant être qu'en Dieu) elle peut savoir » assez de choses, & se garentir assez bien des faux ju» gemens, pour mériter d'être distinguée des créatures » actuellement croupissantes, comme l'homme, dans » l'erreur & dans l'ignorance.

(g) » Bernard *ubi suprà pag.* 576.

(h) » C'est en particulier la Doctrine de Mr. King. » Voyez ci-dessus Chap. LXXIV. au commencement.

(i) » *Bonum natura sui diffusivum est.* Dionys. de divin. » nomin. Chap. 4.

(k) » C'est à-dire, qu'encore que l'on admette ver» balement plusieurs manieres possibles, on les détruit » réellement sans y penser.

CHAPITRE LXXIX.

Argument ad hominem *contre l'hypotese que l'on examine.*

Contradictions où tombe Mr. King.

JE confirme mes objections par un argument *ad hominem.* Monsieur King avouë formellement certaines choses qui détruisent son hypothese. Il dit (a) » que si notre Ame étoit unie à une » matiere éthérée, uniforme, parfaitement flui» de, exempte de pesanteur & de résistance, » elle transporteroit ce corps où elle voudroit. » Ce corps obéïroit exactement à tous les ordres » de la volonté. S'il recevoit quelque atteinte » des corps voisins, elle pourroit la réparer, & » par conséquent, pourvû que la volonté y con» sentît, ce corps seroit immortel. C'est, peut» être, en cela que consistera l'immortalité des » corps des bienheureux; ils connoitront tout » ce qui pourroit corrompre le corps ou lui cau» ser de la douleur, & ils pourront le prévenir. » Peut-on parler de la sorte, sans avouër qu'il n'y a aucune liaison nécessaire entre la condition de l'homme & les maux physiques? Pourquoi donc a-t-on assuré (b) *que tout ce qui est tiré de la* (c) *matiere, est* NECESSAIREMENT *sujet à ces sortes de maux?* N'admet-on point un état dans le Paradis, où l'homme ne sera sujet à aucun mal? Si c'est à cause quil sera uni à une matiere fluide, il ne falloit point assurer en général que tout ce qui est tiré de la matiere a des liaisons inévitables avec les maux naturels. Il ne falloit dire cela que de ce qui est composé d'une matiere pesante & crasse. Mais comment fait-on qu'il y ait dans cette espece de matiere une qualité maligne dont les corps subtils soient exempts? N'avouë-t-on pas (d) que si les hommes avoient conservé leur innocence, ils n'auroient été sujets ni aux maladies, ni à la mort? Ils eussent été composez néanmoins de chair & d'os, comme ils le sont aujourd'hui; car de vouloir nous payer de cette raison, *qu'on ne peut guéres savoir comment le corps* d'Adam & celui d'Éve *étoient composez* (e), c'est faire naître de nouvelles difficultez, au lieu de résoudre les précedentes, qui n'étoient déja que trop nombreuses & trop embroüillées. Ce qu'on ajoûte que (f) *les hommes étant devenus pécheurs, Dieu les a abandonnez à leur mortalité & aux autres inconvéniens qui suivent* NECESSAIREMENT *des loix de la Nature*, renferme une espece de contradiction; car s'il y eût eu une nécessité naturelle que l'homme fût exposé aux chagrins, aux maladies & à la mort, son innocence ne l'en auroit pas garanti; & si elle l'en eût garanti, ce seroit un signe que la matiere est indifférente de sa nature, ou à nous exposer à la douleur, &c. ou à ne nous y exposer pas: desorte qu'elle n'a été déterminée à l'un plûtot qu'à l'autre, que par des dispositions arbitraires du bon plaisir du Créateur. Il ne faut donc plus nous aliéguer ces suites inévitables & nécessaires de (g) de la nature des corps; il vaut mieux dire avec le commun des Docteurs, que les loix de la Nature qui auroient été admirablement commodes au genre humain innocent, ont été changées en d'autres loix incommodes depuis la chûte de l'homme. Mr. King en revient là tout comme les autres; car il reconnoît (h) que les hommes ont été assujettis aux maladies, &c. *à cause de leurs péchez*, & que (i) *pour punir l'homme de son péché, les lions sont devenus plus féroces, & les serpens plus venimeux, qu'ils n'étoient au commencement.* Ainsi la dispute sur l'origine du mal est encore au premier pas.

CHAPITRE LXXX.

Examen d'une nouvelle explication de l'origine du mal moral. Premiere remarque sur la liberté de l'homme. Qu'il n'est pas nécessaire, afin de s'estimer heureux dans le bon choix, d'être persuadé qu'on l'a fait par le seul usage des forces de son franc-arbitre.

NOus voici au plus chaud de la mêlée, à la grande, à la principale difficulté de l'origine du mal, puisqu'il s'agit non du mal de peine mais du mal de coulpe. Mr. King a déployé sur cela ses meilleures forces.

De ce que M. King dit de la liberté de l'homme.

Il recourt au dénouëment ordinaire, qui est le franc-arbitre de l'homme; mais il ne l'explique pas comme les autres Docteurs: il n'approuve (a) ni ceux qui disent que la liberté n'est qu'une exemption de contrainte, ni ceux qui la font consister dans l'indifférence, ni ceux qui assujettissent la volonté (b) au *dernier acte de l'entendement qu'on appelle* pratique. Il veut (c) que la liberté soit une force de choisir ceci ou cela, sans aucune dépendance ni des autres facultez ou attributs de l'Agent libre, ni des qualitez des objets. Il suppose que les objets ne deviennent bons & agréables qu'en conséquence du choix de la liberté, & qu'ainsi la liberté est la source du bonheur; mais qu'on se rend malheureux, si l'on choisit mal (d). Il prouve ensuite, ou il (e) *entreprend de prouver que l'homme a été doüé* d'une telle liberté. Je m'imagine qu'il ne donne tous ces caracteres à la liberté, qu'afin de mieux faire entendre que Dieu ne pouvoit donner aucune atteinte à celle d'Adam, puisque ç'eût été troubler dans sa source la félicité humaine. J'aurois bien des choses à remarquer contre cette prétention; mais je me bornerai à 4. points.

Du plaisir que causent les inspirations subites qui font que l'on change de sentiment.

XIV. En 1. lieu nous savons par expérience, qu'afin d'être très-content de sa personne, & de s'applaudir du choix qu'on a fait, il ne faut pas que l'on croye que l'on n'a été dirigé insensiblement & imperceptiblement par aucune cause extérieure & invisible. Il y a des gens qui après une longue & mûre délibération, concluent enfin qu'ils doivent faire une telle chose; mais pendant qu'ils se préparent à l'exécuter, il s'éleve tout-d'un-coup dans leur esprit une autre vûë qu'ils suivent impétueusement & aveuglément, quelque différente

(a) » Bernard *ubi suprà* pag. 571. 572.
(b) » *Ibid. pag.* 567.
(c) » L'homme en est tiré quant à son corps.
(d) » *Idem, ibid. pag.* 572 576.
(e) » Bernard *ubi suprà* pag. 572.
(f) » *Idem, ibid. pag.* 573.
(g) » Ce seroit presque le sentiment de l'incorrigibi» lité de la matiere, duquel je parle ci-dessus à la fin du » Chap. LXXV.

(h) » Bernard *ubi suprà pag.* 576.
(i) » *Idem, ibid. pag.* 577.
(a) » Nouv. de la Républ. des Lettres Juin 1703. » pag. 604. & suiv.
(b) » *Ibid. pag* 607.
(c) » *Ibid. pag.* 609 *& suiv.*
(d) » *Ibid. pag.* 622.
(e) » *Ibid. pag.* 620. 621.

ferente qu'elle soit de leur premiere résolution. S'ils se trouvent bien d'avoir préferé cet instinct tumultueux au parti que plusieurs raisons mûrement examinées leur avoient fait prendre, ils en conçoivent une joie extraordinaire; car ils s'imaginent ou que Dieu, ou que leur Ange Gardien, ou qu'un, je ne sai quoi, qu'ils se représentent sous le nom vague de Fortune, (*f*) les a poussez de ce coté-là, sans leur laisser la liberté d'un examen qui auroit pû leur faire perdre une occasion avantageuse. Que leur raison & leurs lumieres n'ayent point été la cause de leur bonheur, mais qu'une espece d'inspiration les y ait poussez, ce n'est point pour eux un rabat-joye, c'est plûtôt une augmentation de plaisir.

J'ajoûte que d'être fortement persuadé que nous ne faisons qu'obéïr aux impulsions & aux directions divines dans la pratique de la vertu, est une chose qui bien-loin de diminuer la satisfaction de la conscience, la rend encore plus délicieuse. Un Pharisien qui se persuade que par les forces de son franc-arbitre il obéït à la loi de Dieu, sent bien du plaisir, mais beaucoup moins que les vrais dévots de la Communion Reformée, qui ne se jugent capables d'aucune bonne œuvre, qu'entant qu'ils sont poussez par une grace invincible du Saint Esprit. Un Calviniste, dis-je, qui donnant l'aumône, se persuade que c'est Dieu qui lui en a inspiré la pensée, & qui lui a donné la force de l'exécuter, est plus content qu'un Philosophe Stoïque qui s'attribueroit toute la gloire d'une action de charité. Effectivement la persuasion d'un homme qui ne croit pas même qu'il puisse cooperer avec la grace, est fort propre à fortifier son union & son commerce avec Dieu, & par consequent la satisfaction de son ame.

Application de cela à l'égard des évenemens des guerres.

La connoissance de l'avenir, le don des langues & des miracles étoient aux Prophetes & aux Apôtres un sujet de consolation d'autant plus grand, qu'ils savoient que ce n'étoit point le fruit de leur industrie, mais une grace immédiate de Dieu. Aucun Mathématicien n'a plus de plaisir de ce qu'à force de méditer, & à la sueur de son front il a pû resoudre un problême, qu'un Commentateur de l'Apocalypse n'en ressent, s'il se persuade que Dieu lui inspire tout d'un coup le vrai sens du texte. Le bonheur des Mystiques n'est jamais plus grand, disent-ils, que lorsque l'esprit de Dieu tombe tellement sur eux, qu'il s'empare de leurs facultez, qu'il les reduit à l'inaction, & qu'il se revêt de la charge de seul mobile. Lorsque des Fanatiques se sont engagez à une guerre de Religion, ils sont plus joyeux de leurs victoires, que s'ils se persuadoient qu'ils ne les remportent point par une faveur extraordinaire de Dieu. Ceux qui sans être Fanatiques se rendent chefs de parti dans une semblable guerre, sentent aussi vivement, ou même plus vivement le plaisir de leurs triomphes, si comme de nouveaux Josuëz, ou de nouveaux Macchabées ils les attribuent à la protection particuliere du Ciel, que s'ils ne les attribuoient qu'à leur prudence & qu'à leur courage. Et ne me dites point que depuis long-tems il n'y a plus de ces gens-là, & que tous ces chefs de parti ne songent qu'à satisfaire leur ambition, en se prévalant adroitement du zele des peuples: je veux croire que ceux qui agissent par un motif de Religion, sont très-rares, *rara avis in terris*; mais je ne voudrois pas qu'absolument & sans exception, ces chefs de parti fussent tous suspects d'une fine & d'une ambitieuse politique; & quoiqu'il en soit, nous avons l'exemple de Josué & du peuple Juif, qui s'estimoient d'autant plus dans leurs triomphes, qu'ils s'en croyoient uniquement redevables au bras du Dieu fort. Et que dirons-nous des victoires que les Payens ou que les Chretiens des Croisades ont cru remporter quelquefois par l'assistance visible des Dieux, ou des Anges (*g*)? Cette opinion diminuoit-elle le plaisir d'avoir vaincu? Ne l'augmentoit-elle pas plûtôt? Il est sûr que les rejoüissances dont je vous parlois (*h*) n'aguéres, redoublent parmi les peuples, quand ils s'imaginent que la victoire a été un coup du ciel. Ils se font une joie particuliere du dénombrement des circonstances qui ont quelque chose de miraculeux. Enfin il est très-certain que ceux qu'on loue le plus d'avoir réüssi merveilleusement dans quelque affaire, ne retranchent rien de leur plaisir interieur, lorsqu'ils répondent, même fort sincerement, (*i*) *Non nobis Domine, non nobis, &c.*

(*k*) Non point à nous, non point à nous, Seigneur,
Mais à ton nom donne gloire & honneur.

Croire fermement & justement que l'on a reçu de Dieu un privilege particulier; que l'on est son vaisseau d'élite, son favori, peut bien étendre (*l*) l'orgueil, mais non pas diminuer le contentement de l'ame. Cela peut faire qu'on n'encense pas à ses filez, mais non pas que l'on ne se sente très-heureux.

Les Poëtes & les Historiens Payens faisoient valoir ces inspirations.

Je puis assurer que les Payens n'ont pas cru qu'il y allât du bonheur & de la gloire d'un grand homme, s'il ne se determinoit point de lui-même, sans nulle impulsion divine. Rien n'est plus fréquent dans les Poësies d'Homere, que de voir des Divinitez qui inspirent aux Heros certaines pensées qui les determinent à de certaines actions, ou qui les detournent de leurs desseins. Si le Public avoit jugé que c'étoit ôter aux Heros un bonheur, un honneur solide, le Poëte ne se seroit point servi de cette fiction; mais il s'en servit, parcequ'il savoit très-bien qu'il assureroit, & qu'il fortifieroit l'idée de leur felicité, & de leur grandeur, en supposant qu'ils étoient sous la conduite particuliere d'une puissante Divinité. Le Heros de l'Enéide ne marche que sous un telle direction: c'est le destin qui le pousse. Son Poëte suppose que (*m*) c'est une verité éclatante, & que les preuves de la protection du Ciel avancent l'exécution de la grande affaire.

(*n*) Non hæc humanis opibus, non arte magistrâ
Proveniunt: neque te, Ænea, mea dextera servat
Major agit Deus, atque opera ad majora remittit.

C'est-à-dire;

(*o*) Ce n'est point par mon art, ni par l'humain secours
Que ma main, grand Heros, a prolongé tes jours:
Un

(*f*) »Voyez ce qui a été cité de Jovien Pontanus »dans le Dict. Histor. & Crit. Art. *Timoleon*, rem. K. »VI. Ref. sur la fin.

(*g*) »Voyez la Continuat. des Pensées diverses ch. *63*.

(*h*) »Ci-dessus à la fin du Chap. LXXIV.

(*i*) »Il y a dans les Essais de Montaigne liv. 3. ch. 10. »*pag. m.* 420. un joli conte qui a du rapport à ceci. »Voyez aussi les Nouv. de la Rep. des Lettres, Nov. »1686. art. 4. & le 3. Journal des Savans 1703. pag. »53. édit. de Hollande.

(*k*) »Pseaume 115. de la version de Marot.

(*l*) »Cela même est très difficile, car S. Paul eut be»soin d'un préservatif. Voyez les Entretiens sur la Caba»le Chimerique à la fin du troisieme Entretien, depuis »Pu. *Je vous entens*, &c. jusqu'à Ao.

(*m*) *Nam te majoribus ire per altum.*
Auspiciis manifesta fides.
Virgil. Æneid. lib. 3. v. 374.

(*n*) *Id. lib. 12. v.* 427.

(*o*) Selon la version de Mr. de Segrais.

Un plus grand Dieu paroît, & par ce grand présage
A de nouveaux lauriers reserve ton courage.

Les Poëtes ne sont pas les seuls qui prennent ainsi les choses; les Historiens & les Orateurs les plus graves les imitent quelquefois en cela, (p) ils nous assurent qu'on attribuoit aux Dieux d'inspirer aux hommes certaines pensées, pour l'exécution d'une entreprise, où la fortune des Particuliers, & même celle du Public se trouvoit interessée. Ciceron soutint (q) que les Dieux avoient inspiré à Milon le dessein & le courage de tuer Clodius. Prétendoit-il diminuer la satisfaction ou la gloire de Milon? Ne vouloit-il pas au contraire les augmenter?

Les grands Capitaines en tiroient vanité.

C'est par le même principe que les plus grands Capitaines ont plus compté sur leur fortune (r) que sur leur valeur, que sur leur prudence, & que les Empereurs étoient ravis que l'on donnât à leur genie tutelaire (s) une vertu d'ascendant & de superiorité. C'étoit un éloge très-fin que de leur dire qu'ils vainquoient & par leurs troupes & par les Dieux qu'ils prêtoient à leurs Generaux. (t) *Te copias, te consilium, & TUOS PRÆBENTE DIVOS.* Claudien ne trouva point de flaterie plus exquise, que d'assûrer que le destin d'Honorius avoit soulevé la nature contre l'ennemi de l'Empereur Theodose son pere, & que ce fut sous les auspices du fils que le pere remporta une victoire signalée avec les secours des vents & du Ciel.

(u) Victoria velox
Auspiciis effecta tuis, pugnastis uterque:
Tu fatis, genitorque manu, te propter & Alpes
Invadi faciles, cauto nec profuit hosti
Munitis hæsisse locis. Spes irrita valli
Concidit, & scopulis patuerunt claustra revulsis.
Te propter gelidis Aquilo de monte procellis
Obruit adversas acies revolutaque tela
Vertit in auctores, & turbine reppulit hastas.
O nimium dilecto Deo, cui fundit ab antris
Æolus armatas hiemes; cui militat æther,
Et conjurati veniunt ad classica venti.

On auroit fait dans le monde un grand tort à un General, si l'on avoit dit qu'il étoit un grand Capitaine, mais malheureux (v); car lorsqu'il s'agissoit de choisir un chef d'une grande expedition, on consideroit non seulement la fidelité, la vigilance, la valeur & la science militaire; (vv) mais aussi la fortune du sujet. Un grand Capitaine qui se reconnoît malheureux, a bien de la peine à se consoler par son merite, au lieu que s'il est heureux, il se pardonne plus facilement ses fautes, on peut même s'imaginer que ce ne sont point des fautes. Vous voyez par-là que les choses qui contentent l'homme ne sont point liées à la persuasion qu'elles sont le fruit d'une pleine liberté.

Aussi bien que les Auteurs.

Les plus grands esprits du Paganisme se seroient bien estimez heureux, s'ils avoient pû se figurer que leurs lumieres étoient un présent divin. Les Poëtes n'eussent pas été fâchez de persuader aux autres, & de se persuader à eux-mêmes, que les Muses qu'ils invoquoient au commencement de leurs Ouvrages, & dont ils se disoient inspirez, leur dictoient effectivement ce qu'ils avoient à écrire. Ils eussent trouvé beaucoup plus commode d'acquerir ainsi les perfections de leur art, que par une étude gênante, & par des efforts d'imagination qui leur donnoient la migraine, ou qui épuisoient leur patience avant que d'avoir achevé dix ou douze vers. Les Poëtes qui enfantent avec une peine extrême, portent envie (x) au bonheur de ceux à qui les bons vers ne coutent que peu de travail; & s'il y a des Poëtes à qui les mots & les pensées dont ils ont besoin pour un excellent Ouvrage, viennent s'offrir volontairement, vous m'avoüerez que leur sort est digne d'envie, & que s'ils s'estiment heureux, ce n'est point mal-à-propos.

Les meilleurs Auteurs ont éprouvé que les choses qu'ils avoient cherchées inutilement avec une longue & forte attention, se présentent d'elles-mêmes, (y) lorsqu'ils n'y songent plus; sont-elles pour cela moins agreables? Il y a des Ecrivains à qui les meilleures pensées qu'ils ayent mises dans leurs Ouvrages, sont venuës sans qu'ils les cherchassent, & sans qu'ils en eussent aucune notion. Ils ne peuvent deviner eux-mêmes d'où sont sortis ces coups de hazard si fortunez; mais ils les reçoivent avec le plus grand plaisir du monde; & si quelque chose les inquiete (z), c'est de n'être pas toûjours en état de les écrire, faute dequoi ils ne pourront les rappeller au besoin. Ils ne s'inquietent nullement de ce que ce sont des thrésors qu'ils n'ont point acquis par leur travail, par leur raison, par l'usage de leur franc-arbitre. Lorsqu'un Chymiste trouve par hazard ce qu'il n'avoit point cherché, il en est tout aussi aise que s'il avoit trouvé ce qu'il cherchoit, pourvû qu'il y ait de l'égalité entre ces deux choses. Tant il est vrai que nos plaisirs ne supposent pas que ce qui les cause soit le fruit de notre raison & de notre libre arbitre: Il importe d'avoir de l'esprit, une memoire heureuse, une belle imagination; mais peu importe (a) que ce soient des dons naturels, ou des dons acquis, & c'est un plus grand bonheur de les tenir de la nature, que de n'en être redevable qu'à un grand travail. Delà vient le proverbe, *gaudeant benè nati.* Delà vient aussi que les flateurs du beau sexe mettent l'esprit des femmes au-dessus de l'esprit des hommes. Voici des vers sur ce sujet. L'Auteur les adresse aux femmes: (b) *Le Mercure Galant*, leur dit-il, *fait bien plus de cas de vous que des hommes; & je trouve qu'il a raison:*

L'esprit des femmes préferable à celui des hommes par cette raison.

L'esprit des Hommes d'ordinaire
Est un pur ouvrage de l'Art.
Si les Grecs, les Latins en reclamoient leur part,

Il

(p) » Voyez la Continuation des Pensées diverses sect. » LIV. & la Preface de Mr. Dacier sur son 2. tom. de Pla» ton, où il rapporte un passage de Plutarque *in Vita Coriol.*

(q) » Voyez la même Continuation sect. 127.

(r) » Voyez dans le Diction. Hist. & Crit. la remarque » B. de l'art. *Aristandre*: la remarque H. de l'art. *Cesar*, » & les remarques I. & K. de l'article *Timoleon.*

(s) » Voyez *ibid.* la remarque C. de l'art. *Cainites.*

(t) *Horat. Od. 16. lib. 4.*

(u) *Claudian. de 3. Consulatu Honorii v. 86. pag. 39. édit. Barth.* » Voyez sur cela le Commentaire de Bar» thius pag. 507. *& seq.*

(v) » C'est ce que Florus *lib. 3. chap. 22. n. 2.* a dit de » Sertorius, *vir summa quidem, sed calamitosa virtutis.*

(vv) Voyez Ciceron *pro lege Manilia.*

(x) » Voyez la Satire 2. de Mr. Despreaux.

(y) » Voyez ce que M. Despreaux *ibid.* dit de la rime.

(z) » Mon ame me déplaist, de ce qu'elle produit „ ordinairement ses plus profondes resveries, plus fol„ les, & qui me plaisent le mieux, à l'improveu, & „ lors que je les cherche moins: lesquelles s'évanoüis„ sent soudain, n'ayant sur le champ où les attacher, „ à cheval, à la table, au lict. . . . Des discours for„ tuits qui me tombent en fantaisie, il ne m'en reste en „ memoire qu'une vaine image: autant seulement qu'il „ m'en faut pour me faire ronger & dépiter après leur „ queste inutilement. *Montaigne, Essais liv. 3. chap. 5.* „ *pag. m. 161. 162.*

(a) „ *Unde habeas quærit nemo, sed oportet habere.*
Juven. Sat. 14. v. 207.

(b) „ Préface du 1. tome de l'Extraordinaire du Mer„ cure Galant.

Il ne nous en resteroit guere.
Nous parer sans façon de ce qu'ils ont écrit,
Voilà nostre plus grande gloire,
Et nous appellons bel Esprit
Ce qui n'est que belle Mémoire.
Mais nous avons tout lieu de paroistre jaloux
De ce que la Nature a soin de vous apprendre.
Grecs, ny Latins, n'y peuvent rien prétendre,
Et tout votre esprit est à vous.

Les ames les plus vulgaires sont du même goût en ceci que les grands génies. Si un villageois ayant ouï dire qu'il y a un thrésor caché dans une bruïere, travailloit vingt nuits de suite à les découvrir, & le découvroit enfin, il seroit sans doute bien content: mais il se croiroit plus heureux encore, si en travaillant à son jardin, il rencontroit sans y penser dès le premier coup de bêche un pareil thrésor. Dites-moi, je vous prie, Monsieur, un homme qui dans un moment gagne trente mille écus à une loterie, n'a-t-il pas bien plus de joye que s'il les gagnoit par un travail continuel de 15. ou 20. ans?

Aristote & Séneque critiquez.

Qu'on parcoure toutes les conditions, on ne trouvera point de gens assez bizarres, ou d'une assez fausse délicatesse, pour énerver le sentiment de leur bonheur, sous prétexte que leurs fatigues, & l'application de leur liberté n'en sont pas la seule cause, & que c'est plûtôt un présent du Ciel, ou de la Nature. Vous souvenez-vous d'avoir lû qu'on a blâmé Aristote, (c) d'avoir dit que la fierté de son magnanime procedé de la possession des vertus qu'il s'est acquises par ses propres forces? *Séneque*, ajoûte-t-on (d), *va bien plus loin, & enchérit par-dessus conformément à son humeur fanfaronne. Il esleve son sage qui n'est vertueux qu'à force de travail & de peine, au-dessus des Dieux qui le sont naturellement, & sans qu'il leur en couste rien.* Muret (e) appelle cela un orgueil insupportable & impie. Lipse, quelque grand admirateur qu'il ait été des Stoïciens, prend cette pensée de Séneque pour le (f) comble de la folie. Il n'y a personne qui la puisse considérer autrement que comme un blasphême, qui n'est pas moins éloigné des idées de la Religion, que de celle du sens commun.

Remarques sur le franc-arbitre d'Adam.

Il faudroit donc qu'Adam eût été plus déraisonnable dans son état d'innocence, que ne l'est sa posterité dans l'état de corruption, s'il eût pû se chagriner au milieu de son triomphe, en apprenant qu'il le devoit au secours de Dieu. Voilà le travers d'esprit que la nouvelle hypothese de la liberté donné à Adam; car elle insinuë qu'il n'auroit pû s'estimer heureux d'avoir resisté à la tentation, & d'avoir choisi le parti de l'obéïssance, s'il eût sçu qu'étant prêt à désobéïr, il auroit été déterminé au parti contraire par une grace de Dieu. Je croirois que cela n'auroit dû contribuer qu'à le rendre plus heureux, en l'attachant au souverain Etre par les liens d'une nouvelle reconnoissance d'autant plus forts, qu'il auroit connu les suites funeste du mauvais choix dont Dieu l'auroit garenti. Mais Mr. King en juge tout autrement: il lui donne sur le chapitre de l'indépendance une délicatesse qu'il a mieux valu ménager, que de sauver tout le genre humain en la blessant tant soit peu. Mais quoi! n'y avoit-il point de remede? Ne pouvoit-on pas épargner au premier homme, sans qu'il en coûtât rien ni à lui ni à sa postérité, le déplaisir de ne s'être pas déterminé tout seul? Il n'y avoit qu'à ne lui pas reveler l'assistance imperceptible & invisible qu'on lui eût donnée. Il se fût persuadé qu'il étoit la vraie cause de sa détermination; car la volonté humaine ne discerne point si les actes lui sont imprimez, ou si elle les produit activement. Ce qu'elle sent dans l'un & dans l'autre de ces deux cas, est la même chose; d'où vous conclurez en passant que la preuve du franc-arbitre, tirée de ce que nous sentons que notre ame est doüée de liberté, n'a rien qui convainque.

Réfutation d'une objection de Mr. King.

Si Mr. King m'objecte que les Philosophes, qui ne craignoient rien tant que de passer (g) pour *opinateurs*, ne se fussent pas estimez heureux, d'avoir fait choix de la verité par un pur coup de hazard, c'est-à-dire, avant que d'être parvenus à l'évidence par un examen sévere des raisons du pour & du contre: je répondrai 1. Que leur chagrin fût venu de ce qu'ils auroient consideré le choix de la verité comme un mauvais choix, lorsqu'elle auroit été choisie sans connoissance de cause: 2. Que cet exemple ne feroit rien à notre question où il s'agit de montrer que la connoissance d'avoir bien choisi, ne plairoit pas, si d'ailleurs l'on n'étoit persuadé que le choix a dépendu entierement de nos propres forces: 3. Que rien ne feroit aussi capable de dissiper ce chagrin, que de savoir qu'une direction particuliere de Dieu eût appliqué notre volonté au choix d'une chose, que l'on n'auroit pas suffisamment examinée: 4. Qu'Adam n'eût point été exposé au déplaisir d'avoir été *opinateur*, s'il n'eût pris le bon parti qu'en conséquence d'une lumiere très-vive de son entendement, par laquelle il auroit compris, qu'afin de se bien conduire en homme sage, il faloit se conformer aux ordres de Dieu. On ne peut jamais ni être accusé, ni s'accuser de témérité, lorsqu'on affirme ce qui est aussi évidemment veritable que cette proposition, *il vaut mieux obéïr à Dieu qu'à la créature.* Or cette affirmation auroit été suffisante à déterminer Adam à choisir le bon parti. On peut donc dire que par la seule représentation de cette idée, Dieu l'auroit pû préserver & du mauvais choix, & du déplaisir de ne s'être point déterminé de lui-même; car il n'est point contraire à la liberté d'indifférence, de choisir plûtôt ce que l'on connoit devoir être préferé, que ce qu'on connoît devoit être postposé. Voilà donc un nouveau remede, & plus commode que (h) l'autre, puisqu'il n'eût agi que d'une maniere morale sur la liberté d'Adam.

CHAPITRE LXXXI.

Trois autres raisons sur le même sujet.

Quel que soit la liberté de l'homme, il en est toujours content.

XV. JE dis en 2. lieu que s'il étoit vrai, comme Mr. King le suppose, qu'afin que la liberté de l'homme soit la cause de son bonheur, il faut qu'elle soit laissée sur sa bonne foi de la part

(c) Silhon Ministre d'Etat, 3. part. ch. 7. *pag. m* 100.

(d) *Id. ibid.* Les paroles de Seneque *Epist.* 53. *in fine p. m.* 526. sont, *est aliquid quo sapiens antecedat Deum: ille naturæ beneficio non suo sapiens est.*

(e) *Muret. not. in Senecam ibid.*

(f) *Culmen stultitiæ.* Lipf. manuduct. lib. 3. diss. 14. *pag. m.* 789.

(g) Voyez dans le Dict. Histor. & Crit. la remarque C de l'article *Nicolle.*

(h) Celui qui a été indiqué ci dessus.

part de Dieu, & que les autres facultez de l'ame, ni les qualitez des objets ne donnent aucune atteinte à laplénitude de sapuissance de se déterminer elle-même, nous remarquerions que les hommes sentent du chagrin de n'être point indéterminez à l'égard de la béatitude. Ils n'ont point (*a*) d'autre liberté à l'égard du bien en général, que celle qui ne consiste que dans l'exemption de contrainte. Or selon Mr. King, cette espece de liberté n'est point du tout une liberté. Cependant je ne pense pas qu'il y ait jamais eu d'homme qui se soit plaint de n'avoir pas de l'indifférence pour être heureux, ou pour être malheureux. Ceux qui croyent que la liberté, à l'égard même du bien en particulier, ne consiste qu'à choisir sans nulle contrainte, & que les actes de la volonté suivent nécessairement le dernier acte practique de notre esprit, s'estiment aussi heureux en cas de bon choix, que ceux qui se persuadent qu'ils possédent la liberté d'indifférence, ou celle que Mr. King a décrite. En un mot, dans quelque systême que l'on vive concernant la liberté, on est également content de soi-même, lorsque ce que l'on a choisi nous accommode. Je ne répete point les exemples qui ont fait voir ci-dessus (*b*), que d'être persuadé que l'on n'est que l'instrument du Saint Esprit, n'empêche pas que l'on ne goûte une joie aussi sensible pour le moins que celle d'un Pharisien ou d'un Stoïcien. Mais que dira Mr. King, si on lui montre que la liberté, qu'il juge si nécessaire à notre bonheur, ne se trouve ni parmi les bons Anges, ni parmi les Saints du Paradis? N'est-ce pas l'avoir bannie du séjour de la beatitude? Les bons Anges sont parfaitement déterminez à l'amour de Dieu, & dès que l'ame de l'homme est introduite dans le Paradis, elle cesse d'avoir de l'indifférence pour le bien & pour le mal; elle ne peut plus faire que de bons choix. Ne seroit-il pas bien étrange qu'une liberté qui ne dure qu'autant que notre malheureux séjour sur la terre, & qui finit dès que la vraie béatitude de l'homme commence, fût si nécessaire à notre bonheur, qu'elle ne nous eût été donnée que pour en être la source?

De quelle espece doit être la liberté de l'homme.

XVI. Disons en 3. lieu que Mr. King doit se souvenir, que les adversaires qu'il combat, se fondent principalement sur les attributs qu'il donne à Dieu, & que s'il en vouloit ôter quelque chose, ils seroient les premiers à s'y opposer. Ils argumentent *ex concessis* sur ce qu'il accorde que la bonté, la science, la sagesse, la puissance de Dieu sont infinies; que la liberté de Dieu est tellement illimitée, qu'il ne choisit point les choses (*c*) parce qu'elles sont bonnes, mais qu'il les rend bonnes en les choisissant, & qu'il n'a pas créé cet Univers pour sa gloire (*d*), mais afin de communiquer sa bonté. C'est donc par pure bonté qu'il a produit la nature humaine; & s'il lui a donné la liberté comme une source, ou un instrument de bonheur, cette liberté ne devoit pas être semblable à celle que Mr. King à décrite; mais elle devoit être liée comme l'est celle des Anges & des Saints du Paradis, avec une ferme détermination à faire en toutes rencontres le bon choix; car une liberté abandonnée à elle-même, & qui comme une girouette peut tourner à toutes sortes de vents, ne peut pas être une voïe sûre de bonheur. Il faudroit pour le moins la garder à vuë, & se tenir toûjours prêt à la tourner du bon côté, dès que l'on s'appercevroit qu'elle va pancher vers l'autre. C'est ainsi qu'une nourrice qui veut faire le plaisir à un enfant de le laisser marcher seul, prend de très-justes mesures pour l'empêcher de tomber. Un danseur de corde ne se fie point à l'adresse de ses apprentifs, lorsqu'ils font leur coup d'essai. Quelqu'un se met sous la corde, & les suit de pas en pas, afin de les recevoir en l'air en cas de chûte (*e*).

De celle qu'une mere donne à sa fille, & un mari à sa femme.

Vous me direz peut-être qu'il y a des occasions où l'on marque sa bonté, en se dispensant d'une exacte vigilance sur la conduite d'autrui. Je vous l'accorde. C'est faire beaucoup de plaisir à une femme, ou à un fille, que de les laisser sur leur bonne foi, & que de leur témoigner par-là qu'on fait un jugement très-avantageux de leur sagesse. On croiroit les désobliger par des signes de défiance, & de-là vient qu'on a la bonté de suprimer tous ces signes; mais prenez bien garde que cela suppose dans un mari & dans une mere qui font leur devoir, un juste sujet de ne rien craindre, & un forte disposition à prendre d'autres mesures dès que le péril se présentera. Un mari quitteroit & le jeu & la bouteille pour aller séparer les combattans, s'il apprenoit que sa femme cajolée par un tentateur, s'étoit d'abord très-bien défenduë, mais qu'elle commençoit à molir, desorte qu'il y avoit plus à craindre qu'à esperer. Une mere qui apprendroit une nouvelle semblable touchant sa fille, quitteroit la pâte, les cartes, le bal pour courir à ce feu là, afin de l'éteindre. Après de telles épreuves l'ordre, la prudence, & la charité exigent que l'on exerce d'une autre maniere les devoirs de l'amitié, c'est à-dire, en éclairant de fort près les personnes qui ne sont pas encore bien affermies dans la vertu.

On peut ôter par bonté certains présens.

Nous ne connoissons point d'espece de supérieurs, qui faisant bien leur devoir n'ôtent leurs présens à celui qui en abuse. Un pere qui aura donné des couteaux à ses enfans, les leur ôtera dès qu'il aura vû qu'ils ne sauroient les manier sans se faire du mal ou à eux-mêmes, ou les uns aux autres. Les Souverains qui ont accordé des priviléges à une ville, les révoquent, s'ils s'apperçoivent qu'elle en abuse à sa propre ruïne & au dommage de l Etat; & l'on n'attendroit pas même à les révoquer que l'abus se fût montré; on le préviendroit, si l'on le pouvoit prévoir avec certitude. Ce seroit une espece de contradiction que d'accorder un grace, & de ne la pas révoquer dès qu'elle devient funeste à ceux à qui on l'avoit donnée. La même bonté qui l'accorde, oblige à l'ôter en ce cas-là.

Ceci appliqué à Adam.

Vous voyez déja aisément ce qu'il faudroit répliquer à ceux qui diroient que le premier homme a été d'une si grande délicatesse sur le chapitre de la liberté, qu'il n'eût pû se croire heureux, à moins que d'être bien sûr que Dieu lui abandonnoit entierement l'exercice de cette puissance, & se reposoit sur lui de tout ce qui en pourroit arriver. C'est à quoi il semble que Mr. King se veut réduire. Mais premierement, si Adam eût eu cet excès de délicatesse, n'eût-il pas été déja dans le désordre? Un esprit si mal tourné pouvoit-il sortir de la main de Dieu? N'auroit-il pas déja été gâté par les influences du mauvais principe? En second lieu, le principe infiniment bon & saint eût-il eu égard à de tels caprices? Eût-il laissé de suivre les instincts de sa bonté? S'il avoit voulu par

(*a*) » C'est l'opinion generale des Philosophes, & l'expérience peut nous convaincre que nous ne pouvons » aimer le mal entant que le mal.

(*b*) » Au commencement du Chap. précedent.

(*c*) » Bernard *ubi suprà* pag. 618. 619.

(*d*) Voyez ci-dessus Chap. LXXIX. au commencem.

(*e*) » Ou bien on entasse plusieurs matelas sur le lieu » où le danseur pourroit tomber.

par bonté qu'Adam fût libre, n'auroit-il pas voulu aussi par bonté que ce présent lui fût salutaire ? Ne l'auroit-il pas empêché d'en faire un abus qui damnoit tout le genre humain, & qui amenoit dans le monde le péché, la chose la plus opposée de toutes à la sainteté de Dieu ? Ne lui auroit-il pas ôté un présent qui devenoit si funeste ? Ou ne l'auroit-il pas métamorphosé en cette espece de franc-arbitre, que la plûpart des Chretiens admettent, qui s'accorde avec une grace efficace & victorieuse par elle-même, ou donnée si à-propos, qu'encore qu'on puisse lui resister, on ne lui resiste jamais ? Ce moyen-là étoit infaillible, & pour assurer le bonheur d'Adam, & pour lui laisser la satisfaction de croire qu'il étoit la cause de sa détermination. Il semble qu'il étoit plus digne de cette grace avant son péché, que les pécheurs à qui Dieu l'accorde. Mais quand même on ne l'auroit pû sauver qu'en lui faisant une grande violence, il auroit falu en venir là ; car c'est le devoir des peres & des superieurs, & même celui des simples amis, d'empêcher de vive force, quand ils le peuvent, que l'on ne se précipite ou par ignorance, ou par passion, dans un péril évident. Si (*f*) cela déplaît d'abord à celui qui souffre cette violence, il n'est pas plûtôt revenu à lui, qu'il remercie de tout son cœur ceux qui ont pris cette peine. Il admire leur bonté & leur amitié ; & il seroit le premier à se plaindre d'eux, s'ils avoient eu la complaisance de le laisser faire.

La volonté de faire du bien est l'essence de toutes les especes de bontez.

Il ne faut pas ici prétendre que la bonté de l'Etre infini n'est point soumise aux mêmes regles que la bonté de la creature ; car s'il y a en Dieu un attribut qu'on puisse nommer bonté, il faut que les caracteres de la bonté en general lui conviennent. Or quand nous reduisons la bonté à l'abstraction la plus generale, nous y trouvons la volonté de faire du bien. Divisez & subdivisez en autant d'especes qu'il vous plaira cette bonté generale en bonté infinie, en bonté finie, en bonté Royale, en bonté de pere, en bonté de mari, en bonté de maître, vous trouverez dans chacune comme un attribut inséparable la volonté de faire du bien. Mais comme ce n'est pas vouloir faire du bien, que de vouloir donner une bonne chose dont on sait que ceux à qui on la donnera feront (*g*) un usage qui leur sera pernicieux, & qu'on leur permettra de faire, quoiqu'on puisse les en empêcher très-facilement, il s'ensuit que la volonté de donner une bonne chose avec ces circonstances, n'est point contenuë dans l'idée de la bonté, quelque espece de bonté que l'on considere. Il ne peut donc point convenir à la bonté infinie, d'avoir donné une liberté dont elle savoit que l'homme ne se serviroit qu'à la damnation du genre humain, & de lui avoir permis d'en faire un usage si pernicieux, quoiqu'elle eût pû l'en detourner sans aucune peine.

Quelle doit être la difference entre une bonté infinie, & une bonté finie.

Nous concevons clairement que l'une des differences entre la bonté finie & la bonté infinie, est que celle-ci doit être infiniment plus éloignée que l'autre de tout ce qui a les caracteres de la malice. Or l'être le plus malin que l'on puisse concevoir, nous paroît capable de repandre des présens sans nombre, & d'un très-grand prix, lorsqu'il sait qu'ils feront la ruïne de ceux qui les recevront. Vous savez comment la Sainte Ecriture argumente (*h*) de l'amitié humaine à celle de Dieu, c'est *à minori ad majus*, du moins au plus. Mr. King se pourra-t-il bien tirer de ce labyrinthe avec sa nouvelle idée de la liberté ?

Embarras extrême où l'on tombe en attribuant à Dieu l'origine du mal.

XVII. Ma quatrieme observation sera que cette nouvelle idée n'est d'aucun usage dans l'article principal qu'il doit vuider contre le systême des deux principes ; car la plus grande difficulté qu'il y ait ici, est de répondre à deux questions : 1. D'où est venu le mal moral, si l'Auteur de toutes choses est infiniment bon, infiniment saint, infiniment (*i*) sage, infiniment puissant, infiniment libre ? 2. Comment disculpera-t-on ce principe unique de toutes choses, puisqu'il y a dans ses ouvrages tant de mal moral ? Mr. King avoüera que le monde fut achevé sans qu'il y eût aucun mal moral. Il faut donc, lui dira-t-on, que ce mal ait été produit après que l'Auteur de toutes choses eût mis la derniere main à son ouvrage. Si ce principe fatigué d'un si grand travail, s'étoit plongé dans l'indolence, ou dans la fainéantise des Dieux d'Epicure ou des Divinitez Siamoises, on pourroit dire, comme dans la parabole du Semeur, que (*k*) *pendant que les hommes dormoient, son ennemi est venu qui a semé de l'ivroie parmi le bled, puis s'en est allé.* Mais vous enseignez qu'il gouverne l'Univers avec une vigilance continuelle, à qui rien n'échape, ce n'est donc point à son insu que le péché s'est fait une porte pour se fourrer dans le monde. Il a donc permis au péché de faire cette irruption qui rend malheureux & méchant le genre humain. Il n'a donc pas une bonté, une sainteté infinie ; car s'il l'avoit, il eût conservé ses créatures dans un état de felicité & de pureté. Y a-t-il eu de la surprise ? Avoit-il esperé que le premier homme appliqueroit bien les forces qu'il lui avoit données, & dont il l'avoit laissé le maître absolu ? Mais l'esperance convient-elle à un esprit qui sait tout ? S'il ne connoit pas l'avenir aussi-bien que le présent & le passé, nous raisonnons sur une fausse supposition ; car nous supposons que la science est infinie. S'il a prévu le péché d'Adam, & qu'il n'ait pas pris des mesures très-certaines pour le détourner, il manque de bonne volonté pour l'homme, ou il ne haït guéres le crime, ou il est borné dans ses connoissances ; ce qui est encore contre la supposition. S'il a fait tout ce qu'il a pû pour empêcher la chûte de l'homme, & qu'il n'ait pû en venir à bout, il n'est donc pas tout-puissant comme nous le supposions. Il reste à dire qu'il n'a point voulu donner atteinte à la liberté d'Adam ; mais c'est une réponse qu'on a dejà (*l*) refutée.

Ainsi le grand embarras pour notre pauvre raison dans cette dispute, est qu'elle ne peut sauver tous les attributs d'un seul principe de toutes choses : il faut qu'elle en sacrifie quelques-uns au maintien des autres.

CHA-

(*f*) „ Voyez sur ceci quelques éclaircissemens dans „ le Commentaire Philosophique sur *Contrains-les d'entrer*, part. 3. n. 8. & 9.

(*g*) „ Voyez Erasme sur le proverbe : *Hostium munera, non munera.* (c'est le 35. de la 3. Centurie de la 1. „ Chiliade.) & le Diction. Histor. & Crit. à la remarque „ E. de l'article *Origene*, n. I.

(*h*) „ Voyez le ch. 49. d'Isaïe v. 15. & ces paroles de Jesus Christ : „ Si vous, quoique vous soyez mauvais, savez donner à vos enfans des choses bonnes, „ COMBIEN PLUS votre Pere celeste donnera-t'il des „ biens à ceux qui les lui demandent ? *Evangile de Saint Matthieu chap. 7. v. 11.*

(*i*) „ Entendez sous ce mot la science & la prudence.

(*k*) „ Evangile de S. Matthieu chap. 13. v. 25.

(*l*) „ Voyez la page précedente.

CHAPITRE LXXXII.

Examen des trois raisons que l'on allegue, pourquoi Dieu a permis le péché ? Refutation des prétendus inconvéniens de la premiere maniere de prévenir le mauvais usage du franc-arbitre.

Manieres dont Dieu, selon Mr. King, pouvoit prévenir le mauvais usage de la liberté.

MR. King prétend faire (*a*) *voir que Dieu ne pouvoit empêcher le mauvais usage de la liberté qu'en trois manieres.* 1. *En ne créant aucun Etre doüé de cette Liberté.* 2. *En employant sa toute-puissance, pour empêcher que les Agens libres n'abusassent de leur liberté.* 3. *En transportant l'homme dans une autre habitation, où il n'y eût aucunes occasions qui pussent le porter à faire un mauvais choix.* Si donc aucune de ces trois manieres n'a été praticable, il faut conclure que la permission du péché est legitime.

Inconvéniens qu'il trouve dans la premiere de ces manieres.

Voici les inconveniens de la premiere maniere : (*b*) *Le monde n'eût été qu'une pure machine, incapable d'aucune action.* (*c*) Il n'y eût point eu de creature dans laquelle Dieu eût pû se plaire beaucoup, & » l'on ne sauroit douter que celle » qui se meut d'elle-même, qui se plait en elle-» même, qui est capable de recevoir & de recon-» noître un bienfait, ne soit plus excellente, & » ne doive plaire davantage à celui qui l'a faite, » que celle qui est incapable d'agir, de sentir, » de reconnoître un bienfait.

Refutation de ces inconvéniens.

XVIII. Je répons que pour prévenir ces deux inconveniens, & cent autres de même nature, il suffisoit que Dieu fit des ames déterminées au bien, comme le sont les bons Anges & les Saints du Paradis. Voilà les créatures qui sont principalement l'objet de la complaisance de Dieu. Et si quelques hommes pécheurs sont l'objet de la même complaisance, ce n'est qu'entant qu'ils sont dirigez au bien par une grace du Saint Esprit, victorieuse & efficace d'elle-même, (*d*) ou donnée si à-propos, que la liberté de l'homme n'y resiste jamais. L'Univers ne seroit-il qu'une machine, si l'obéïssance aux loix de Dieu y regnoit partout, comme elle regne dans le Paradis ? Quel inconvénient, quel desordre y auroit-il, si depuis le commencement du monde les êtres intelligens se fussent conduits comme ils se conduisent dans le Ciel ? Quel préparatif pour avoir des créatures en qui l'on se pût plaire, que de leur donner une liberté qui au bout d'un jour les rendroit abominables aux yeux de Dieu ?

Incompatibilité de la supposition de M. King avec la préscience de Dieu.

XIX. Mr. King suppose que les inconvéniens de la liberté humaine n'ont été considerez de Dieu, que comme des (*e*) *maux simplement possibles.* Un Socinien qui nie la préscience des évenemens contingens, pourroit parler de la sorte, & cela même ne lui donneroit pas un bon moyen de disculper Dieu ; car il ne paroît pas convenable à l'Etre infiniment bon & saint, de risquer la corruption & le salut de ses créatures, & de ne les pas secourir, lorsqu'un peu avant qu'elles péchent il peut deviner par des conjectures presque évidentes, ce qu'elles vont faire. Cette conduite, qui mériteroit quelque excuse dans une Dame qui sauroit par plusieurs experiences que ses filles sont assez fortes pour se tirer des plus mauvais pas, lors même qu'il semble que le seducteur va remporter la victoire, seroit inexcusable si cette Dame en usoit ainsi avec ses filles tout-à-fait novices, & sans avoir fait aucun essai de leur jugement, ni de leur vertu. Un Socinien qui voit là une objection assez délicate, peut néanmoins dire que le succès de la tentation étoit incertain, & que l'on s'étoit flaté de la réüssite. Mais Mr. King, orthodoxe sur la préscience de Dieu, comment se peut-il imaginer que la desobéïssance de l'homme n'a été dans l'entendement divin, que comme un objet *simplement possible ?* N'y a-t-elle pas été comme un objet infailliblement futur ?

Le mal moral est plus grand que le mal physique.

XX. Tous les bons Casuistes se recrieront contre Mr. King, qui croit que le mal physique est un plus grand mal (*f*) que le péché. Ils enseignent que le péché étant une offense de l'Etre infini, est une chose plus mauvaise que ni la peste, ni la famine, & qu'il ne seroit pas permis de faire cesser ces fleaux-là, s'il le faloit faire par un faux serment, ou par un acte d'idolâtrie.

Les Anges & les Saints parfaitement heureux, quoique dépouillez de la liberté.

XXI. Lorsqu'on prétend (*g*) *que la condition de l'homme eût été plus malheureuse, s'il eût été privé de la liberté, puisqu'il n'y a que les Agens libres qui puissent être parfaitement heureux*, on ne considere pas qu'il ne manque rien au bonheur des Anges & des Saints du Paradis, quoiqu'ils n'ayent point la liberté en question, & qu'il faille même pour assurer leur felicité, les dépouiller de la malheureuse indifference dont l'homme est en possession sur la terre. On ne considere pas que plus les hommes sont favorisez du Ciel, moins sont-ils abandonnez à leur liberté, & plus sont-ils déterminez à une bonne élection par des graces particulieres du Saint Esprit. L'exemple du bonheur du Paradis refute invinciblement le doute qu'on a (*h*), s'il étoit possible de déterminer notre volonté à faire un bon choix.

CHAPITRE LXXXIII.

Réfutation des prétendus inconvéniens de la seconde maniere d'empêcher l'abus de la liberté.

Inconvéniens que Mr. King trouve dans la seconde maniere de prévenir le péché.

LEs inconvéniens de la seconde maniere de prévenir le péché, sont : 1. (*a*) *Qu'il ne faut pas une moindre puissance pour empêcher l'action de la liberté, que pour arrêter le cours du Soleil.* 2. *Qu'il faudroit que Dieu changeât entierement sa maniere d'agir avec les Agens libres, qui est de les retenir dans le devoir par les motifs des peines & des recompenses.* 3. *Qu'il empêcheroit ce qu'il nous plaît le plus dans nos déterminations, qui est d'être bien persuadez que nous aurions pû ne pas nous déterminer.* 4. *Que ce seroit vouloir ôter à Dieu l'exercice de l'une des plus excellentes de ses vertus, que de vouloir qu'il interposât sa puissance pour empêcher toutes les mauvaises déterminations de la volonté, qui sont l'exercice le plus excellent de sa Sagesse, & dans lequel elle reluit d'une façon toute particuliere.* Voilà quatre inconvéniens qui paroissent pires (*b*) à M. King, que ceux de la chûte du premier homme ; c'est-à-dire,

(*a*) » Nouv. de la Rep. des Lettres *ubi suprà* pag. 624.
(*b*) » Nouv. de la Rep. des Lettres *ubi supra* pag. 624.
(*c*) *Ibid. pag.* 625.
(*d*) » J'employe cette disjonction pour m'accommo-» der aux differentes hypotheses des Chretiens sur la li-» berté de l'homme.

(*e*) *Ibid.*
(*f*) *Ibid. pag.* 626.
(*g*) *Ibid.*
(*h*) *Ibid. pag.* 627.
(*a*) *Ibid.*
(*b*) *Ibid.*

à-dire, que cet effroyable débordement de miseres & de pechez, qui couvre la terre, & qui remplit les enfers. Vous verrez bien tôt qu'il n'y a point de comparaison entre ces deux sortes d'inconveniens.

Réfutation du premier inconvenient.

XXII. Le premier est très-petit; car rien ne coûte, rien n'est pénible à une nature toute-puissante ; & comme d'ailleurs sa bonté est infinie, si quelque chose lui étoit aisée beaucoup plus qu'une autre, ce seroit d'empêcher la ruïne de ses créatures. Souvenez-vous, s'il vous plait, que M. King fait consister notre liberté dans une force qui se tient en équilibre, lors même que les passions, les sensations, les appétits, les lumieres de l'entendement la sollicitent à faire un choix. En ce cas-là même elle peut suspendre toutes ses opérations. Il est donc bien plus facile de la faire pancher d'un certain sens, que d'arrêter le Soleil qui tend avec une extrême force vers un point déterminé. Quand deux poids sont en équilibre, pour peu que vous ôtiez de l'un, ou que vous joigniez à l'autre, vou faites descendre celui qu'il vous plait. Vous comprenez donc facilement que rien ne coûteroit moins à Dieu, que d'incliner du bon côté le franc-arbitre, suspendu également entre le pour & le contre.

Du second.

Le second inconvénient doit paroître nul à un Evêque de l'Eglise Anglicane; car il ne peut disconvenir que Dieu ne propose sur la terre aux Prédestinez les motifs des peines & des récompenses; & néanmoins ils sont secourus, & dirigez, & même déterminez dans leurs bonnes œuvres, par des graces efficaces du Saint Esprit.

Du troisieme.

Quant au troisiéme inconvénient, l'expérience fait voir que les vrais dévots Calvinistes sont aussi contens, ou même beaucoup plus contens d'une bonne action Chrétienne, à laquelle ils croyent qu'une grace irrésistible les a poussez, qu'un Philosophe Stoïque de ses bonnes mœurs. Ajoûterai-je qu'un Spinoziste, qui n'attache pas une moins fatale nécessité aux actions de l'ame qu'aux mouvemens de la matiere, est aussi sensible qu'un autre homme au plaisir d'avoir choisi une chose qui lui convenoit? Il n'est donc point vrai, que de se persuader que l'on auroit pû se tenir dans l'équilibre, soit ce qui nous plaise le plus dans nos déterminations. On est bien fâché en plusieurs rencontres, de ne se pouvoir déterminer entre deux partis, & l'on seroit bien-aise que le conseil d'un bon ami, ou quelque secours d'enhaut nous poussât à faire un bon choix.

On croiroit agir librement si l'on ignoroit que Dieu determine la volonté.

Au reste, si le Calviniste, & le Spinoziste dont je parle, ne consultoient que ce qu'ils sentent, ils se persuaderoient fortement qu'ils sont une cause libre de leurs déterminations; mais l'un consultant son Catéchisme, & l'autre son systême de Philosophie, ils renoncent aux preuves de sentiment, & adoptent d'autres principes, par lesquels ils jugent qu'une cause externe & nécessitante les a fait déterminer. Je ne remarque cela qu'afin de montrer à Mr. King, qu'il n'y avoit rien de plus facile que de laisser joüir les hommes de ce qu'il croit leur être le plus agréable dans leurs déterminations. Il n'y avoit qu'à ne leur pas révéler que Dieu les déterminât. S'ils eussent ignoré cela, ils eussent suivi leurs preuves de sentiment, & ils eussent crû avec une entiere certitude, que lorsqu'ils avoient choisi une telle chose, il étoit en leur puissance de ne la pas choisir, ou de se déterminer à un choix contraire (c).

Argument qui preuve que Dieu a été libre par rapport aux loix de l'union de l'ame & du corps.

Remarquez aussi que les goûts sont fort differens. Il y a plusieurs personnes qui font plus de cas d'un bien qui leur a couté beaucoup de peine, que d'un bien qui leur est tombé des nuës, pour ainsi dire. Quantité d'autres personnes seroient bien-aises que le bien leur vînt en dormant. Elles mangent avec plus de satisfaction (d) les revenus de leur patrimoine, que si c'étoit le fruit de leurs longs travaux. Elles trouvent un bien-fait plus doux lorsqu'il prévient leurs demandes, ou que pour le moins il ne leur coûte qu'une petite sollicitation. S'ils ne l'avoient obtenu qu'à force d'importunitez, & au prix d'une patience, & d'une fatigue accompagnée de mille chagrins, ils en seroient peu contens: le souvenir de la peine rendroit insipide la possession. Il y a des gens (e) à qui un semblable souvenir est agréable. Quelques-uns de ceux qui de la lie du Peuple s'élevent par leur mérite aux plus hautes dignitez, se félicitent d'avoir été seuls les Artisans de leur fortune, & affectent d'avouër que leur naissance leur a été plus nuisible qu'avantageuse. Mais quelquefois aussi ils apprennent avec chagrin qu'on leur objecte la bassesse de leur extraction, & ils recourent à la fourberie pour réfuter ce reproche. Ils font fabriquer de faux titres, & des Généalogies fabuleuses, qui les entent sur toutes les souches de la Noblesse la plus illustrée du Pays. Ceux qui naissent Ducs & Pairs, se glorifient de devoir cette dignité à une longue suite d'ancêtres; & quoiqu'ils disent en quelques rencontres,

Qu'un homme ne vaut rien, s'il ne vaut par lui-même,

& que le mérite personnel est la seule chose (f) qu'ils veuillent mettre en avant, ils ne changeroient pour rien du monde leur condition avec celle d'un nouveau Noble, parvenu glorieusement aux grandes Charges. Croyez-vous que si l'on disoit à une Dame prête à partir de ce monde, & persuadée de la métempsycose: *Vous n'avez qu'à choisir; aimez-vous mieux renaître une Duchesse trés-belle, ou une paysanne qui par une attention continuelle aux ajustemens, & aux artifices qui la rendront la plus agréable, réparera ses désagrémens naturels, & qui avec le secours de mille intrigues parviendra enfin à la qualité de Duchesse*; croyez-vous, dis-je, que cette Dame choisiroit le dernier parti? Pour une Duchesse qui par des travers d'esprit préféreroit ce parti-là, il y en auroit quatre-vingt qui choisiroient l'autre.

Je m'en vais vous dire à quoi je tens par cette note sur la diversité des goûts. J'en veux conclure qu'il n'y a point de liaison nécessaire (g) entre le sentiment de plaisir, & une telle ou une telle connoissance des causes, & des moyens qui nous mettent en possession de quelque chose; car dans quelques hommes le plaisir dépend de ce qu'ils con-

(c) » Conférez ce qui a été dit ci-dessus Chapitre » LXXX.

(d) » Martial Epigr. 47. lib. 10. compte entre les fé» licitez de la vie le bien d'héritage & non acquis: *Res » non parta labore, sed relicta.*

(e) » *Forsan & hæc olim meminisse juvabit.* Virgil. » Æneid. lib. 1. v. 203.

(f) » *Nam genus & proavos, & quæ non fecimus ipsi,* » *Vix ea nostra voco.* Ulysses apud Ovidium Metam. lib. » 13. v. 40.

(g) » Notez que ceci a des exceptions: car il est à » croire que l'ordre demande qu'il y ait une liaison na» turelle entre le sentiment de plaisir, & la persuasion » d'avoir bien fait, & entre le sentiment de déplaisir, » & la persuasion d'avoir mal fait. Voyez la Continua» tion des Pensées diverses Chap. 94. 95.

connoissent qu'ils n'ont rien contribué à leur bonheur, & dans quelques autres il dépend de ce qu'ils connoissent qu'ils sont la cause de leur fortune. Or si la jonction du plaisir se fait indifféremment avec des conoissances opposées, il a été facile au Créateur d'attacher par une loi générale & de sa science, pleine puissance, & autorité Divine, le sentiment du plus doux plaisir avec la persuasion qu'auroit l'homme de ne s'être pas déterminé sans une assistance particuliere d'enhaut, du péril qui le préservoit d'un mauvais choix. Il ne falloit point faire de violence aux dispositions naturelles de la créature pour établir cette loi-là ; car les véritables gens de bien goûtent un plaisir incroyable de se figurer (h) que Dieu les dirige, & les inspire, & les détourne du mauvais chemin, & ils ne seroient pas aussi contens, s'ils se figuroient que Dieu ne prend point d'interêt particulier dans leurs affaires.

C'est une imperfection que de pouvoir faire un mauvais choix.

Je croi qu'on se fonde sur un fait faux, quand on assure *que ce qui nous plait le plus dans nos déterminations, est d'être bien persuadez que nous aurions pû ne pas nous déterminer*. L'expérience montre le contraire : c'est une satisfaction incroyable que de se persuader que l'on est si affermi dans l'amour de la vertu, que sans hésiter le moins du monde l'on rejetteroit une tentation malhonnête. Un homme à qui l'on propose de faire une action opposée à son devoir, à son honneur & à sa conscience, & qui répond sur le champ qu'il est incapable d'un tel crime, & qui en effet ne s'en trouve point capable, est bien plus content de sa personne, que s'il démandoit du tems pour y songer, & s'il se sentoit irrésolu pendant quelques heures quel parti prendre. Il n'y a point d'éloge qui puisse mieux flatter les honnêtes gens, que de leur dire ce que Pyrrhus (i) disoit d'un très-illustre Romain, qu'il seroit plus difficile de le détourner du chemin de la vertu, que d'écarter de sa route le Soleil. Il est donc sûr que d'être capable d'un mauvais choix est un grand défaut, & que d'être si déterminé au bon choix qu'on puisse se persuader que l'on n'auroit pû agir autrement que de la maniere loüable qu'on a suivie, est une très-grande perfection : C'est le plus haut dégré de nos habitudes. Tout honnête homme sentira une extrême mortification, s'il se souvient, que dans une affaire où il s'est enfin déterminé au bon choix, il avoit tellement la force ou de demeurer suspendu, ou d'embrasser le parti contraire, qu'il n'a tenu qu'à peu de chose qu'il n'ait agi contre son devoir.

Que le libre-arbitre rendroit la condition de l'homme plus malheureuse.

Pour bien comprendre que Dieu a lâché la bride à la liberté des hommes, afin de leur laisser comme ce qui leur plaisoit le plus dans leurs déterminations, le moyen *d'être bien persuadez qu'ils auroient pû ne se pas déterminer*, il faudroit qu'il eût prévu qu'ils feroient un bon usage de leur franc-arbitre ; car lorsqu'on en fait un mauvais usage, c'est un moien sûr de se chagriner, que de croire qu'il n'a tenu qu'à nous d'agir autrement. Ceux qui se disent à eux-mêmes qu'une violente passion les a engagez au mauvais parti, ou que les conseils & les instances d'un parent leur ont presque ôté la liberté du suffrage, se consolent en quelque façon. Il n'y a point de meilleure Apologie que celle qui est fondée sur la nécessité (k). Rien n'étoit plus fréquent parmi les Payens, que de s'excuser sur l'instigation des Dieux, ou de son mauvais Génie, ou sur la malignité des Astres & de la Fortune, ou sur l'irrévocabilité des loix du Destin. *Sic erat in fatis.* Un Spinoziste se console en s'imaginant que tout arrive par une nécessité fatale, qui ne nous laisse point la force de faire ce qu'on n'a point fait. Puis donc que la liberté humaine dès le premier coup d'essai devoit prendre le mauvais parti, & continuer de même presque toûjours, on ne peut dire que ce soit par complaisance pour les hommes, & afin de leur laisser le plus doux plaisir de leurs déterminations, que Dieu leur en ait abandonné l'exercice. On auroit plus de sujet de croire qu'il ne le leur auroit abandonné, qu'afin de rendre leur condition plus malheureuse, parce qu'ils seroient presque toûjours accablez de cette triste réflexion, & de ce cruel remors : *Nous aurions pû faire le bon choix ; nous étions entierement les maitres de notre destin, & par notre pure sottise, sans que nous puissions nous en prendre qu'à nous-mêmes, nous voila dans l'infortune*. C'est une façon de parler très-ordinaire, que les premiers mouvemens ne sont point à nous, que nous n'en sommes pas les maîtres. On se disculpe par-là en mille occasions, & l'on trouve des gens assez équitables pour nous excuser. Les Juges mêmes les plus séveres ont égard aux circonstances qui ont suspendu, ou fort affoibli l'Empire de la raison. En un mot, c'est une consolation à ceux qui ont faits des fautes, que de croire qu'ils y ont été poussez par quelque force majeure, ou par un je ne sai quoi qui les privoit d'une libre détermination.

Réfutation du quatrieme inconvenient.

Le quatriéme inconvénient prouveroit que la sagesse de Dieu n'a rien à faire dans le Paradis, où les volontez créées n'ont aucune liberté d'indifférence ; & qu'afin que cet attribut de Dieu ne manque pas d'exercice, l'état où sont aujourd'hui les choses durera éternellement. Néanmoins la foi nous enseigne qu'il ne durera que jusques à la résurrection, qui sera suivi d'une éternité où aucune créature ne sera libre ; car les réprouvez pécheront nécessairement, & les élus aimeront Dieu nécessairement.

S'il ne s'agissoit que de permettre que les Agens libres courussent de choix en choix par rapport à des objets indifférens, ou dont les uns seroient moins utiles que les autres, notre raison admettroit sans peine que Dieu permet à ces Agens de se déterminer eux-mêmes, & selon leur fantaisie, & cela seroit un assez beau champ à la sagesse de Dieu. Mais il s'agit de choisir entre une chose criminelle, & une chose moralement bonne, & c'est un choix où la créature ne peut se tromper sans être rébelle à son Créateur, & sans se rendre misérable. C'est pourquoi notre raison ne comprend point, qu'un principe qui est la bonté, la sainteté même, laisse prendre à ses créatures le mauvais parti dans un cas comme celui-là, quoique ce fût un moyen de donner de l'exercice à ses autres attributs (l). La raison ne sauroit goûter qu'il soit loüable à un Prince, de laisser tomber

(h) » Conférez avec ceci les jugemens des Payens ; » d'Horace, par exemple, qui disoit dans l'Ode 17. du » Livre 1. *Di me tuentur. Dis pietas mea & musa cordi est.*

(i) » *Tum Rex* (Pyrrhus) *admirans eum, dixisse fertur : » Ille est Fabricius qui difficilius ab honestate quàm sol à cur- » su diverti potest.* Eutropius lib. 2.

(k) » Rapportez à ceci ce que dit Laberius, se voyant » chargé d'un rôle indigne sur le Théâtre.

Necessitas, cujus cursus transversi impetum
Voluerunt multi effugere, pauci potuerunt,
Quò me detrusit pæne extremis sensibus !

» Macrob. Saturnal. lib. 2. cap. 7. pag. m. 277. Voyez » ci-dessus Chap. LXXVI. au commencement.

(l) » Notez que ce qu'on réfute ici, ne s'accorde » guéres avec le principe que Mr. King a établi ci-dessus » Chap. LXXIV. touchant le motif de Dieu dans la » création du monde.

ber dans la confusion les affaires de son Roïaume, afin de se procurer les occasions de faire paroître son habileté.

Il y a plus: ce quatriéme inconvénient prouve trop: il nous conduit à conclure qu'il a été nécessaire que l'homme péchât, puisque s'il s'étoit toûjours très-bien servi de son franc-arbitre, il eût enlevé à Dieu les occasions de faire éclater de la maniere la plus excellente l'un de ses plus beaux attributs. S'il y a nécessité que Dieu l'exerce de la maniere la plus excellente, & si cette maniere ne peut avoir lieu sans les mauvaises déterminations de la volonté humaine, il y a nécessité que l'homme fasse de mauvais choix, & par conséquent l'on doit renoncer à l'hypothese du franc-arbitre de l'homme; les raisons mêmes sur quoi on l'apuie la renversent. Ajoûtez à cela qu'un Agent sage doit toûjours avoir ses mesures prêtes, quel que soit l'événement des affaires contingentes. De sorte que si le bon choix de la volonté humaine a été aussi possible que son mauvais choix, il a falu que le Créateur ait eu des moyens aussi convenables de faire éclater sa sagesse, en cas que les hommes se servissent bien de leur liberté, qu'en cas qu'ils en abusassent; car à moins que d'être également préparé à tout événement, la prudence ne permet pas qu'on laisse les choses dans l'équilibre du cas fortuit: elle veut qu'elles soient fixées au parti le plus avantageux, ou le moins desavantageux. Si donc le mauvais usage de la liberté humaine a été plus favorable à l'exercice de la sagesse de Dieu, que ne l'eût été le bon usage, il a été nécessaire que Dieu fixât le mauvais usage, & qu'il détournât le bon, c'est-à-dire, qu'il ne donnât point à l'homme cette pleine liberté que Mr. King a décrite.

La Philosophie la plus rébelle aux véritez de la Religion, admireroit la sagesse qui éclate parmi les desordres de la malice de l'homme, si l'on supposoit que cette malice étant l'ouvrage d'une cause nécessaire & indépendante, il n'a pas été possible au bon Dieu de la prévenir. Cette Philosophie rébelle prétendra donc que le systême des deux principes explique mieux les phénomenes de Morale.

CHAPITRE LXXXIV.

Réfutation des prétendus inconvénients de la troisiéme maniere d'empêcher le même abus.

Inconvénient que M. King trouve dans la troisieme maniere de prévenir le péché.

» (a) POur ce qui regarde le troisieme moyen » d'empêcher les mauvais choix de la » Liberté, qui seroit de transporter l'homme dans » une autre habitation; » en voici l'inconvénient: c'est que *ce seroit vouloir détruire entiérement le genre humain, qui a été fait pour habiter sur la Terre & non ailleurs. Il est vrai que les bons doivent être un jour transportez dans un autre lieu, pour y demeurer éternellement; mais ce n'est qu'après qu'ils auront été préparez sur la Terre, comme les Sauvageons dans une pepiniere, avant que d'être transplantez dans un Jardin, pour produire les fruits qu'on en attend.*

Examen de cet inconvénient.

XXIII. Il y a bien des choses à dire contre cela; car premierement je demande ce qu'on jugeroit d'un Prince qui feroit faire des cachots pour y enfermer les personnes de 60. ans, & qui sur la remontrance qu'elles y sont fort incommodées, repondroit qu'il ne peut y remédier, parce qu'il faudroit les tirer de là, & qu'ainsi ces cachots demeureroient vuides, quoiqu'ils eussent été faits afin d'être le séjour des personnes sexagénaires. Il ne donneroit que sa volonté pour raison,

(b) *Hoc volo, sic jubeo, sit pro ratione voluntas.*

Ce seroit à lui à voir s'il s'est proposé une fin qui soit conforme à la bonté & à la justice. Elle y seroit manifestement contraire.

Si Dieu pouvoit rendre l'homme aussi heureux sur la terre, que les Anges & les Saints le sont dans le Ciel.

Mais d'ailleurs c'est supposer un fait faux, que de prétendre que la terre soit incapable de contenir des habitans déterminez au bon choix. Dans quelque portion du monde que Dieu eût voulu loger le genre humain, il pouvoit l'y rendre heureux: les propriétez de chaque partie du monde sont des choses qui dépendent des dispositions arbitraires du Créateur; il les a répanduës comme bon lui a semblé, & il lui est toûjours facile de proportionner celles de la terre à l'état qu'il lui plaira de donner à l'homme. Et voici une question embarrassante: A-t-il créé l'homme pour lui faire du bien ou non? S'il ne l'a pas créé afin de lui faire du bien, Mr. King se trompe en assurant que Dieu n'a créé l'Univers que pour répandre, (c) & que pour communiquer sa bonté. La Théologie seroit trompeuse, qui nous enseigne qu'Adam fut créé dans un état très-heureux. Que si Dieu a créé l'homme afin de lui faire du bien, il faut que la terre n'ait rien d'opposé au bonheur de l'homme; car ce fut sur la terre que Dieu le plaça, & qu'il l'eût entretenu dans un état de félicité, si le crime n'y avoit point mis d'obstacle.

Autre question embarrassante. Les corps ont-ils quelque vertu naturelle de faire du mal ou du bien à l'ame de l'homme? Si Mr. King répond qu'oui, il s'engage dans un furieux labyrinthe; car puisqu'il croit que l'ame de l'homme est une substance immatérielle, il faudra qu'il dise que le mouvement local de certains corps, est une cause efficiente des pensées d'un esprit; ce qui est contraire aux notions les plus évidentes que la Philosophie nous donne. S'il répond que non, il sera contraint d'avouër que l'influence de nos organes sur nos pensées, ne dépend ni des qualitez intérieures de la matiere, ni des loix du mouvement, mais d'une institution arbitraire du Créateur. Il faudra donc qu'il avouë qu'il a dépendu absolument de la liberté de Dieu, de lier telles ou telles pensées de notre ame à telles & à telles modifications de notre corps, après avoir même fixé toutes les loix de l'action des corps les uns sur les autres. D'où il résulte qu'il n'y a dans l'Univers aucune portion de matiere, dont le voisinage nous puisse nuire, qu'autant que Dieu le veut bien; & par conséquent que la terre est aussi capable qu'aucune autre lieu, d'être le séjour de l'homme heureux. Qu'a-t-elle qui puisse empêcher que la liberté humaine ne fasse toûjours un bon choix? Mr. King ne dit-il pas que la liberté est indépendante des sensations, & des passions que les corps excitent dans l'homme, & même de la bonté objective des choses qu'elle

(a) » Républ. des Lettres ibid. pag. 628.
(b) » Juvenal. Sat. 6. v. 223., aliàs 226.)

(c) » Voyez ci-dessus Chap. LXXIV. au commen» cement.

qu'elle choisit ? Enfin il est évident que pour *empêcher les mauvais choix de la liberté*, il n'est pas besoin de transporter l'homme hors de la terre ; Dieu pourroit faire sur la terre, à l'égard de tous les actes de la volonté, ce qu'il fait quant aux bonnes œuvres des prédestinez, lorsqu'il en fixe l'évenement, soit par des graces efficaces, soit par des graces suffisantes, qui sans faire nul préjudice à la liberté, sont toûjours suivies du consentement de l'ame. Il lui seroit aussi aisé de produire sur la terre que dans le ciel la détermination de nos ames à un bon choix.

Argument ad hominem *contre M. King.*

N'oublions pas ce que Mr. King avouë touchant le libre arbitre de Dieu : c'est que Dieu ne choisit pas une chose parce qu'elle est bonne, mais qu'il la rend bonne en la choisissant. Il résulte de là 1. Que si le systême que nous voyons établi, a été préferé à tous les autres qui étoient dans l'entendement divin, ce n'a pas été à cause qu'il étoit le meilleur de tous : 2. Que dans l'infinité de systêmes que la science de Dieu lui représentoit, il n'y en avoit aucun qu'il ne fût possible & libre à Dieu de choisir : 3. Que le systême quelconque qu'il auroit choisi, lui seroit devenu bon & agréable, & lui eût servi à déploier sa bonté & ses autres attributs : 4. Qu'il eût donc pû choisir un systême selon lequel aucun conflit des élémens, aucun choc des corps n'eût été cause que les habitans de la terre sentissent de la douleur, ni rien qui les inclinât vers un mauvais choix.

Réfutation d'une distinction de ce Prélat.

Cette quatriéme conséquence ne peut pas être combattuë par la distinction que Mr. King fait entre les premieres élections de Dieu & leurs suites. (*d*) L'indifférence qu'il lui attribuë » ne » regarde proprement que ses premiéres Elec» tions ; car posé une fois que Dieu veuille quel» que chose, il ne peut ne point vouloir la même » chose, ou quelque autre qui ait une liaison » nécessaire avec celle-là. De-plus, comme Dieu » est bon, en voulant l'existence de certaines cho» ses, il a aussi voulu par-là même l'avantage de » chacune en particulier, autant qu'il s'est pû » accorder avec l'avantage du tout. Ayant donc » fait le monde, il est impossible que ce qui est » capable de bouleverser ou de troubler son » Ouvrage, lui puisse plaire. » J'avouë que suivant cela il est vrai, que depuis que les loix du mouvement ont été établies telles que nous les voyons dans le monde, il faut de toute nécessité qu'un marteau qui frappe une noix, la casse, & qu'une pierre qui tombe sur le pied d'un homme, y cause quelque contusion, ou quelque dérangement des parties. Mais voilà tout ce qui peut suivre de l'action de cette pierre sur le corps humain. Si vous voulez qu'outre cela elle excite un sentiment de douleur, il faut supposer l'établissement d'un autre code que celui qui regle l'action & la réaction des corps les uns sur les autres ; il faut, dis-je, recourir au systême particulier des loix de l'union de l'ame avec certains corps. Or comme ce systême n'est point nécessairement lié avec l'autre, l'indifférence de Dieu ne cesse point par rapport à l'un depuis le choix qu'il a fait de l'autre. Il a donc combiné ces deux systêmes avec une pleine liberté, comme deux choses qui ne s'entresuivoient point naturellement. C'est donc par un établissement arbitaire, qu'il a ordonné que les blessures du corps excitassent de la douleur dans l'ame, qui est unie à ce corps. Il n'a tenu donc qu'à lui de choisir un autre systême de l'union de l'ame & du corps : il a donc pû en choisir un selon lequel les blessures n'excitassent que l'idée du reméde, & un désir vif, mais agréable de l'appliquer. Il a pû établir que tous les corps qui seroient prêts à casser la tête d'un homme, ou à lui percer le cœur, excitassent une vive idée du péril, & que cette idée fût cause que le corps se transportât promptement hors de la portée du coup. Tout cela se seroit fait sans miracle, puisqu'il y auroit eu des loix générales sur ce sujet. Le systême que nous connoissons par expérience, nous apprend que la détermination du mouvement de certains corps change en vertu de nos désirs. Il a donc été possible qu'il se fît une combinaison entre nos désirs, & le mouvement de certains corps, par laquelle les sucs nutritifs se modifiassent de telle sorte, que la bonne disposition de nos organes ne fût jamais altérée.

Mr. King en doit venir là, s'il ne veut abandonner la saine Théologie, qui pose en fait que les hommes n'eussent été assujettis ni aux maladies ni à la mort sur la terre, s'ils eussent persévéré dans l'innocence. Dieu avoit donc choisi un autre systême de loix de l'union de l'ame & du corps, que celui qui regne depuis le péché.

Et de sa comparaison tirée de la conduite des Jardiniers.

La comparaison fondée sur la conduite des Jardiniers à l'égard de leurs pépinieres & de leurs sauvageons ; cette comparaison, dis-je, & cent autres que l'on allegue ou que l'on pourroit alléguer, sont nulles, parce que si les hommes ne font les choses que lentement & avec de grands circuits, c'est que la limitation de leur connoissance & de leur puissance les y contraint. S'ils pouvoient produire du blé dans une heure, ils ne s'amuseroient pas à labourer pendant un an la terre qu'ils sement. Une bonté, une science, une puissance infinies ne paroissent guéres propres à donner raison des délais & des circuits, & de tant de préliminaires incommodes à la créature.

Jugez après tout cela, Monsieur, si l'on peut dire qu'un soin efficace de prévenir le péché eût produit de grands inconvéniens.

CHAPITRE LXXXV.

Réflexion particuliere sur ce que l'on dit, que les inconvéniens objectez n'auroient pû être prévenus que par d'autres inconvéniens encore plus grands.

Si le mal qui est dans le monde n'auroit pû être prévenu que par un plus grand mal.

XXIV. Il me semble que ceux qui disent que le reméde de certaines choses, qui paroissent défectueuses dans l'Univers, eût été pire que le mal, se servent sans y penser d'une expression moins convenable à leur systême qu'à celui des deux principes. Mr. King, par exemple, a observé (*a*) que si les damnez souhaitoient d'être détruits, *cela ne seroit point contraire à la sagesse & à la bonté de Dieu, qui ne pouvoit éviter un tel inconvénient,* SANS TOMBER DANS UN PLUS GRAND *qui auroit rejailli sur tout son ouvrage.* Ceux qui admettent ou deux principes actifs, l'un bon & l'autre mauvais, ou deux principes l'un actif, l'autre passif, celui-là bon, celui-ci mal conditionné, (*b*) une

(*d*) » Républ. des Lettres *ubi suprà* pag. 610.

(*a*) » Nouvelles de la Rép. des Lettres *ubi suprà* pag. » 612.

(*b*) » C'est de là que plusieurs anciens Philosophes ont » tiré la cause du mal. Voyez la Continuation des Pen» sées diverses § cxxxii.

» Conférez ceci avec ce qui est dit Chap. XXIII. No. » XI. de la 4. partie de cet Ouvrage.

une matiere revêche & incorrigible à plusieurs égards, doivent avoüer de toute nécessité, qu'il y a des imperfections & des désordres dans le monde, & ils en peuvent excuser le bon principe, sur ce qu'il n'a pû tirer de l'état des choses un meilleur parti que celui qu'il en a tiré; mais ces excuses ne sauroient être pertinentes, quand on enseigne que l'Auteur du monde est un Etre dont la puissance & la science ne sont pas moins infinies que la bonté & la sainteté. Rien ne résiste à un tel Etre; il imprime à la matiere toutes les figures, tous les mouvemens qu'il lui plaît, & aux natures immatérielles toutes les pensées que bon lui semble. Il n'y a point d'inconvénient qu'il ne connoisse, & qu'il ne puisse éviter; & par conséquent les petites imperfections ne sont pas moins impossibles dans ses Ouvrages, que les grandes.

Dilemme contre M. King.

Outre cela voici un fâcheux dilemme. Ou l'on peut marquer ce plus grand inconvénient qui eût réjailli sur tout l'Ouvrage de Dieu, ou l'on ne le peut. Si on le marque, on fera naître une dispute qui sera bien longue; car il se présentera beaucoup d'objections capables de faire voir qu'il n'étoit pas difficile de le prévenir, ou qu'en tout cas il n'est pas plus grand que celui qui a été introduit. Si l'on ne marque point ce plus grand inconvénient, c'est un signe que l'on ne s'en peut former aucune idée, & que l'on n'en parle qu'en vertu de ce raisonnement général. *Ce qu'une cause infiniment sage & libre a choisi, est meilleur que ce qu'elle n'a point choisi; donc l'état des damnez est un moindre inconvénient que celui qui résulteroit du salut de tous les hommes.* Il y a deux désavantages dans ce parti-là: l'un est qu'on n'oppose à un inconvénient réel, sensible, & actuellement opposé à nos manieres ordinaires de juger des choses, qu'un inconvénient vague dont on n'a aucune idée: l'autre est, que l'on tombe dans la pétition du principe; car on suppose ce qui est en question, & l'on donne pour certain que l'universalité des êtres est l'Ouvrage d'une seule cause infiniment bonne, infiniment libre, &c. Mais c'est-là le grand sujet de la dispute où Mr. King est entré. Il veut prouver à des (c) gens qui n'admettent point la révélation, la doctrine des Chrétiens sur l'origine du mal. Il veut donc la prouver à des personnes qui soûtiendroient le système des deux principes, & il leur allegue pour raison, toutes choses ayant été faites par une cause infiniment sage, infiniment bonne, infiniment libre, &c. il ne peut y avoir dans l'Univers aucun inconvénient, qui ne soit moindre que les inconvéniens inconnus qui rejailliroient sur tout l'Ouvrage, si les choses étoient autrement disposées qu'elles ne le sont. Il est visible qu'il suppose non pas un principe qui lui soit commun avec ceux qui disputent contre lui, mais le principe même qui est le sujet de sa controverse. Son raisonnement est démonstratif par rapport à des Chrétiens considérez comme Chrétiens; mais il seroit foible par rapport à des Chrétiens, qui mettroient à part durant la dispute l'autorité de la révélation, & qui ne voudroient être convaincus que par des preuves purement philosophiques.

Je pourrois vous envoyer encore quelques remarques sur d'autres points de la Doctrine de M. King; mais la crainte d'être trop long m'en empêche.

CHAPITRE LXXXVI.

Si l'on peut dire que l'homme est heureux.

Le parfait bonheur n'a jamais été le partage de l'homme.

XXV. J'Ajoûterai néanmoins, que lorsqu'il suppose (a) *qu'il y a peu de gens parfaitement heureux*, c'est-à-dire, qu'il y en a pour le moins un certain nombre, il me paroît se tromper; car je ne croi point qu'aucun homme ait jamais joui (b) d'un parfait bonheur. (c) *Qu'il y en ait beaucoup plus qu'on ne pense qui sont médiocrement heureux*, & que *nous croyons tel homme fort heureux qui dans le fonds est très-misérable, & que tel excite notre pitié, qui exciteroit peut-être notre jalousie, si nous le connoissions bien*, c'est ce que je lui accorde; mais à ne consulter que notre foible raison, cela devroit être ainsi beaucoup plûtôt selon le systême des deux principes, que selon le vrai systême de l'unité de principe.

Personne n'est content de sa condition.

On s'imagine ordinairement que les personnes de la premiere qualité sont très-heureuses, lorsque leurs richesses, leur puissance, leur réputation correspondent au rang sublime où la naissance les a placées; mais on se trompe (d). Il y a peu de jours où elles ne portent envie au contentement d'esprit, dont elles supposent que les Paysans jouïssent. On voit sur cela une belle scene dans le Pastor Fido;

(e) A juger sainement, tous les biens de ce monde
Sont des plus grands malheurs la source trop féconde;
Le plus riche est plus indigent;
Et pour un malheur sans remède,
Lorsqu'il croit posséder son or & son argent,
Il en est possédé plus qu'il ne le possede.
. . . .
. . . .
A quoi sert la beauté, la jeunesse, & l'honneur,
Le sang illustre & la grandeur:
On a beau posséder mille & mille héritages,
Avoir des Parcs & des Châteaux,
Nourrir mille & mille Troupeaux
Dans de gras pâturages,
Ce n'est que fumée & que vent,
Si parmi tous ces biens le cœur n'est pas content.
Que cette Bergere est heureuse,
Qui n'étant point ambitieuse,
Qui riche d'elle-même, & non pas de dehors,
A peine couvre son beau corps
D'une juppe qui n'est ni riche ni pompeuse,
Dont la seule blancheur jointe à la propreté
Fait tout le prix & toute la beauté!
Sans douleur, & sans espérance,
Elle n'a rien: mais elle ne sent pas
Les soucis devorans que font naître ici bas
Et la misere & l'abondance:
Son cœur n'a point d'ambition;
Ce désir d'amasser que l'avarice enfante,

N'a

(c) » Voyez ci-dessus, Chap. LXXIV. au commencement.
(a) » Républ. des Lettres *ubi suprà* pag. 619.
(b) » C'est-à-dire, à prendre toute une portion considérable de sa vie, & non pas un petit nombre de jours, » comme ceux des fiançailles, aux noces, la semaine » du gain d'une bataille, &c.
(c) *Ibid.*
(d) » Voy. le Diction. Hist. & Crit. Art. XENOPHANES.
(e) » Pastor Fido act. 2. sc. 5. Je me sers de la Traduction de l'Abbé Torche.

N'a jamais fait sur elle aucune impression ;
Rien ne la trouble, & rien ne la tourmente,
Elle est pauvre, il est vrai, mais son ame est
contente.

Je laisse la suite de la description du bonheur de cette Bergere. Mais si les Dames qui l'estiment si heureuse, savoient bien ce qui se passe dans son cœur, elles cesseroient bien-tôt de lui envier son sort. Ne croyez pas qu'elle soit exempte de chagrins, ou qu'elle vive contente. Elle envie à son tour la félicité des filles qui ont de quoi se parer, & qui ne travaillent pas. Personne, en un mot, n'est content de sa condition (*f*). Cela est passé en proverbe, & vous savez comment Horace (*g*) a traité ce triste sujet. Il en a compris le fin & le ridicule; car il suppose que si quelque Dieu offroit aux hommes de les faire passer dans la condition qu'ils ont souhaitée, ils feroient la sourde oreille. Il auroit dû dire comme a fait Maxime de Tyr (*h*), que s'ils acceptoient effectivement cette offre, ils s'en repentiroient bien-tôt, & redemanderoient leur premiere condition. C'est que chacun sent ses maux, & non pas ceux de son prochain; mais après l'échange de parti l'on feroit l'expérience d'une nouvelle incommodité, qui paroîtroit moins supportable que les maux dont on se seroit fait une espece d'habitude ; & ainsi l'on aimeroit mieux réjouer son ancien rôle: & quand même il seroit permis d'en changer tous les huit jours, on ne trouveroit jamais celui qu'il faudroit. On ne voudroit point de mélange de bien & de mal, & il y en a partout. Virgile (*i*) & Horace (*k*), qui décrivent si bien le bonheur des Paysans, se seroient bien-tôt lassez de manier la charruë ; ils auroient senti que cet état-là ne garantit poit des chagrins & des inquiétudes, & que l'on y porte envie à ceux qui vivent de leurs rentes, ou qui ne redoutent pas la (*l*) grêle, le passage des soldats, & mille autres choses. Et remarquez, je vous prie, que la félicité des Paysans est dépendante d'une condition (*m*) qui n'existe point.

Ceux qui aiment la lecture de l'Histoire, ont pû apprendre que certains Princes ne rabattoient rien de leurs divertissemens, quoiqu'en un seul jour ils eussent perdu de grandes conquêtes, & même outre cela leurs Etats patrimoniaux, ou quoique pendant quelques années de suite ils joüassent aux barres avec leur ennemi, c'est-à-dire, qu'ils s'éloignassent régulierement de la ville dont il s'approchoit, & qu'ils courussent vers la ville dont il s'éloignoit, obligez même de tems-en-tems d'aller chercher un asyle hors de leur Royaume. Leurs plaisirs de chasse, & de jeu, leurs bals, leurs festins, leurs opera alloient néanmoins leur train ordinaire. On ne verroit point cela, disent quelques-uns, s'il y avoit un mauvais principe dans l'Univers. Cette conséquence seroit juste, si ce mauvais principe étoit seul le maître de toutes choses ; mais ceux qui prétendirent que pendant qu'il faisoit au genre humain le plus de mal qu'il pouvoit, le bon principe employoit toutes ses forces à réparer le dommage, trouvoient leur compte dans ces divertissemens que la mauvaise fortune n'avoit pû faire cesser. Cette continuation n'empêchoit pas le mêlange de l'amertume. La plaie ne laissoit pas de saigner. L'extérieur étoit en fête pendant (*n*) que l'intérieur étoit rongé d'inquiétude. Mais enfin, si le mauvais principe perdoit quelque chose par la constance, ou par l'indolence de ceux qui sont maltraitez de la fortune, il se dédommageroit par le chagrin que conçoivent les vainqueurs, en voyant que leur ennemi ne s'afflige pas beaucoup de ses pertes; car ils sont frustrez par-là de leur principale fin, (*o*) qui n'est pas de lui ôter ses Etats, mais de le mortifier, de l'humilier, de l'accabler de douleurs. C'est à quoi sont subordonnées la plûpart du tems les victoires que l'on tâche de remporter.

Réfutation d'une pensée de M. Fromentin sur le bonheur de l'homme.

Vous me renverrez peut-être à un Ouvrage (*p*) qu'on a publié depuis peu. Je n'en connois que ceci : (*q*) On entreprend d'y prouver *que tous ceux qui se plaignent de la Fortune sont dans l'erreur ; que Dieu n'a point créé l'homme pour être malheureux, & que ce seroit en quelque sorte contredire sa sagesse que d'être dans ce sentiment.* » On y » assure (*r*) que dès que l'homme a l'usage de » la raison, il est non seulement heureux dans » tous les âges, & dans toutes les conditions de » la vie, mais qu'il ne cesse pas de l'être dans » les différentes situations où il se trouve, quoi- » qu'au sentiment du vulgaire, il paroisse très- » misérable. Voilà le plan de . . . . l'Auteur. » Ne me renvoyez point, je vous prie, à cet Ouvrage ; car sans l'avoir lû, je suis très-persuadé qu'il ne roule que sur des équivoques, ou sur de nouvelles définitions des mots. On y entend sans doute par les termes de *bonheur* & de *malheur*, quelque autre chose que ce qu'ils signifient ordinairement. C'est ainsi que les Stoïciens fonderent une nouvelle Morale toute remplie de paradoxes, en limitant la notion du bien & du mal. Ce n'étoit dans le vrai (*s*) qu'un jeu de mots. Les galériens, les prisonniers, les malades sont-ils heureux? A toutes les preuves qu'on m'apportera sur l'affirmative, je répondrai simplement, qu'ils ne feroient point tant d'efforts pour sortir de leur état, s'ils s'en trouvoient bien, & que puisqu'ils s'y déplaisent, ils sont malheureux. Je ne prétens pas que leur infortune leur paroisse le plus grand de tous les maux, & que la plûpart n'aiment mieux vivre dans cet état que de mourir : mais est-on heureux dès-là que l'on envisage un état pire que celui où l'on se trouve ? Ceux qui (*t*) dans les douleurs les plus vives craindroient la mort, pourroient-ils être appellez heureux, sous prétexte qu'au milieu de leurs souffrances, ils seroient exempts d'un malheur qui à leur compte est encore plus terrible?

Morale des Stoïciens, pleine de paradoxes sur la notion du bien & du mal.

(*u*)

(*f*) » Voyez les Adages d'Erasme chil. 1. centur. 6. » n. 71. pag. m. 218.

(*g*) » Dans la 1. Satire du 1. Livre. On peut voir aussi » son Epitre 14. du 1. Livre.

(*h*) » Voyez Mr. Dacier sur la 1. Satire du 1. Livre » d'Horace pag. 31. Edit. de Hollande.

(*i*) » Virgil. Georg. lib. 2. v. 458. & seq.

(*k*) » Horat. Od. 2. lib. 5.

(*l*) „ Ils ne sont point de ceux dont parle Hor. *od.* 1 *l.* 3. que
Verberatæ grandine vineæ,
Fundusque mendax ; arbore nunc aquas,
Culpante, nunc torrentia agros,
Sidera, nun hyemes iniquas, n'inquietent point.

(*m*) » Savoir qu'ils connoissent leur bonheur :
O fortunatos nimium sua si bona norint
Agricolas. Virgil. *ibid.*

(*n*) » *Spem vultu simulat, premit altum corde dolorem.* » Virgil. Æneid. lib. 1. v. 209.

(*o*) » Notez que ceci est sujet à des exceptions.

(*p*) „ Intitulé *Traité du Bonheur*. Mr. Fromentin en est „ l'Auteur. Voyez le Mercure Galant *ubi infrà*.

(*q*) „ Mercure Galant du mois de Mars 1505. pag. 207.

(*r*) *Ibid. pag.* 209.

(*s*) „ Voyez l'Art de penser part. 4. Chap. 4. pag. m. „ 400.

(*t*) „ C'étoit le goût de Mecene. Voyez Seneque *Epist.* „ 101. Voyez aussi touchant le désir de vivre, Spizelius *in* „ *litterato felicissimo pag.* 360. *& seq.* & Nouv. Lett. Crit. „ sur l'Hist. du Calvinisme, Lettre XXI. pag. 320. de „ cette Edition, & Lettre XXII. pag. 331.

(u) ? Souvenez-vous bien qu'il ne s'agit pas ici de trouver la cause d'un mal tout pur, mais celle du mélange du bien & du mal.

CHAPITRE LXXXVII.

Examen de ce que l'Auteur du livre de l'origine du mal a dit sur les peines de l'enfer.

J'Avois résolu de ne faire nulle réflexion sur les pensées de Monsieur King touchant les peines des damnez; mais tout d'un coup je me suis ressouvenu d'une question que vous m'avez faite il y a long-tems, & qui m'a porté à croire que vous trouveriez mauvais que je ne vous écrivisse rien sur ce sujet-là. Je m'en vais donc vous en dire quelque chose.

Embarras de la raison sur la doctrine des peines éternelles.

XXVI. Il n'y a rien qui étonne plus notre raison dans la doctrine de la permission du mal moral, que de voir que la damnation éternelle de presque tous les hommes en est la suite. Dès que les Sociniens eurent bien envisagé cette conséquence, ils crurent qu'ils ne la pourroient admettre, sans renoncer à leur grand principe, que tout ce qui choque les idées de la lumiere naturelle, & qui est absolument incompréhensible, doit passer pour faux. Ils nierent donc l'éternité des enfers, comme une chose manifestement incompatible avec la souveraine bonté de Dieu. On ne s'est point amusé à la recherche de quelques adoucissemens sur une doctrine qui les effarouche. Les Théologiens orthodoxes n'ont point affoibli l'idée de la peine des damnez: ils ont continué d'y mettre tout ce qui se peut concevoir de plus affreux, & d'en éloigner tout ce qui pourroit sentir le moindre mélange de douceur. Et comme ce seroit une espece de douceur, que de dire que les damnez aiment mieux leur condition, que de n'être point du tout, on soûtient pour l'ordinaire que ce qui aggrave la rigueur de leur état, est qu'ils souhaitent d'être anéantis, & qu'ils ne peuvent jamais en avoir aucune espérance. Je ne vous dirai point que plus il manque de détails dans les Livres Canoniques, plus la curiosité humaine s'est occupée à particulariser ce qui regarde les damnez, & à disputer sur cette matiere. Je vous renvoie à un livre publié par un Luthérien (a) l'an 1683. & je vous dirai seulement que Mr. King n'est pas de ceux qui portent les choses au plus haut comble de la séverité; mais que les manieres qu'il adopte ne sont pas assez mitigées pour donner une bonne solution.

Si les damnez aiment mieux leur état que d'être anéantis.

Il » (b) croit fort probable que les damnez » seront tout autant de fous, qui sentiront vi» vement leurs miséres; mais qui s'applaudiront » pourtant de leur conduite, & qui aimeront » mieux être & être ce qu'ils sont, que de ne » point être du tout. Ils aimeront leur état, » tout malheureux qu'il sera, comme les gens en » colere, les amoureux, les ambitieux, les envieux » se plaisent dans les choses mêmes qui ne font » qu'acroître leurs miséres. » Vous voyez bien que c'est reconnoître qu'on peut concevoir un état encore plus malheureux, que celui qu'il attribuë aux damnez; car il n'y a point de doute que la condition la plus triste où l'on se puisse trouver sur la terre, ne soit celle qui avoit été souhaitée par imprécation à l'Empereur Hadrien, & dans laquelle il tomba effectivement (c). Ce fut celle de vouloir mourir, & de ne trouver personne qui le délivrât de la vie. Ce seroit donc un plus triste état pour les damnez, de souhaiter vainement la nonexistence, que de la considérer comme le plus grand de tous les maux, & d'être assurez qu'ils vivront éternellement, & de se faire de cette assurance un sujet de consolation. Si l'on disoit qu'ils sont incertains sur ce point-là, l'on détruiroit d'une main ce que l'on auroit bâti de l'autre. On auroit voulu adoucir leurs peines par l'amour de l'existence, & on les aggraveroit par la crainte de l'anéantissement. Mais je doute que Mr. King, ni aucun autre Théologien orthodoxe voulussent dire, que les damnez ne savent pas certainement l'éternité de leur condition, & qu'ils esperent un changement favorable. Or si je suppose qu'il leur attribuë la connoissance certaine de l'éternité de leur malheur, l'adoucissement qu'il leur acccorde par un autre endroit sera bien petit, & paroîtra d'autant plus foible, que l'on fera attention aux paroles qu'il ajoûte: c'est » (d) que les impies auront tel» lement accoutumé leur esprit à de faux ju» gemens, qu'ils n'en feront plus désormais » d'autres. Passant perpétuellement d'une er» reur dans une autre ils ne pourront s'empêcher » de désirer perpétuellement des choses dont » ils ne pourront joüir, & dont la privation » les jettera dans des désespoirs inconcevables, » sans que l'expérience les puisse jamais rendre plus » sages pour l'avenir; parceque par leur propre » faute, ils auront entiérement corrompu leur » entendement, & l'auront rendu incapable de ju» ger sainement d'aucune chose. » Les Philosophes qui disoient (e) que la folie, c'est-à-dire le défaut de droite raison, est le plus grand de tous les maux, trouveroient-ils ici une description mitigée de l'infortune des damnez? Ne parlons pas des Philosophes; disons en géneral qu'il n'y a point d'hommes qui doivent croire que les adoucissemens de Mr. King sont capables de diminuer les difficultez.

Inutilité de leurs peines pour contenir les Saints glorifiez dans leur devoir.

Qui sait d'ailleurs, demande-t-il (f), *si les peines des damnez ne sont point utiles aux gens de bien pour les retenir dans leur devoir, & pour les faire persévérer dans le bien?* Un Théologien doit changer en these cette demande: S'il s'agit des gens de bien encore vivans, la doctrine de l'éternité des peines leur peut être utile pour les retenir dans leur devoir; mais les Saints du Paradis n'ont plus de besoin de cette bride. (g) Il semble donc que l'on veuille nous insinuer qu'après la resurrection il y aura de nouveaux hommes sur la terre qui sauront ce qui se passe dans l'en-

(u) » Ceci sert à réfuter la pensée de Mr. King rapportée » ci-dessus Ch. LXXV. au commencement; car si les hom» mes les plus accablez de miseres souhaitent de vivre, cela » ne prouve pas qu'ils ont trouvé que le bien surpasse le » mal: leur souhait pourroit venir de ce qu'ils considerent » la mort comme un mal encore plus grand que les mise» res de cette vie. Voyez cy-dessous le Chap. XXVI. de la 4. part. de cet Ouvrage, N°. XXIV.

(a) » Nommé Jean Fechtius. Son Livre est intitulé, *Consideratio status damnatorum quod actiones ipsorum imprimis malas, concernit.* Vous en trouverez un extrait dans le » Journal de Leipsic, mois d'Avril 1685. p. 179. & suiv.

(b) » Nouvelles de la Republiq. des Lettres *ubi suprà* » pag. 631.

(c) » Voyez dans le Diction Histor & Crit. la remarque » N de l'article de l'Empereur HADRIEN.

(d) Nouv. de la Repub. des Lettres *ubi suprà*.

(e) » Voyez les paroles de Cicéron rapportées dans la » Continuation des Pensées diverses § LVIII.

(f) Nouv. de la Repub. des Lettres p. 631.

(g) Voyez cy-dessous Chap. XXIII. N° XIII. de la 4. Partie de cet Ouvrage.

l'enfer, & qui en profiteront. Mais qui est-ce qui se voudra payer d'une hypothese qui n'a aucun fondement dans l'Ecriture, & que toutes les Ecoles de Théologie rejetteroient unanimement? Ainsi l'objection que l'on prétendoit résoudre, demeure toûjours; savoir que les peines éternelles (h) *ne peuvent servir ni pour porter les méchans à l'amendement, ni pour empêcher que les autres ne tombent dans les mêmes crimes.* J'observerai par occasion que Mr. Bernard n'a pas pû dire (i) que les Magistrats *n'infligent pas proprement des peines pour la correction des méchans, mais seulement pour les empêcher de mal faire, & pour détourner les autres de tomber dans les mêmes crimes.* Cela n'est vrai qu'à l'égard de la peine capitale; mais on ne sauroit douter que les Magistrats qui font fouëtter un larron, ou une (k) prostituée, & qui bannissent, ou qui emprisonnent pour quelque tems certaines personnes, ne se proposent de leur apprendre à mieux vivre à l'avenir. Si ce n'est pas là leur but principal, c'est néanmoins proprement l'une de leurs vûës.

Reponse à une objection de Mr. King.

On pourroit former une autre difficulté contre ce qu'il semble que Mr. King insinuë, qu'après la résurrection il y aura sur la terre un nouveau genre humain, à qui les suplices des damnez pourront servir de leçon. On demandera s'il n'y a point d'autre voie de retenir ces nouveaux hommes dans leur devoir, que de leur mettre en spectacle ces suplices infernaux? Si Mr. King répondoit négativement, il donneroit trop de bornes à la puissance divine, & il choqueroit la lumiere naturelle, qui nous fait concevoir comme très-possible un certain degré de prudence, avec lequel l'homme fasse toûjours un bon choix, sans faire aucune attention à la misere éternelle de quelques autres créatures. Si la réponse tournoit sur l'affirmative, on objecteroit que l'on ne sauroit comprendre, que sans aucune nécessité le malheur éternel d'une partie des hommes eût été choisi comme la leçon des autres. Cela ne s'ajuste point avec l'idée de pere commun, muni de plusieurs manieres d'instruire, & de sauver ses enfans.

L'anéantissement est préférable à un supplice éternel.

Mr. King abandonnant le Stoïcien Simplicius (l), dont il a suivi plusieurs maximes (m) *doute qu'il vaille mieux ne point exister, que de souffrir les peines les plus rigoureuses préparées aux méchans.* Il y a bien des Docteurs qui ont la même pensée: je m'en étonne: car ne doutent-ils pas d'une chose que JESUS-CHRIST a decidée très-nettement, lorsqu'il a dit (n) qu'il eût été bon à Judas de n'être point né (o)? S'accordent-ils bien avec eux-mêmes? Car s'ils prétendent que l'anéantissement est pire qu'un tourment perpétuel, ils devroient prétendre que selon la secte Socinienne, qui veut que Dieu anéantisse les méchans, la justice divine est encore plus rigoureuse que selon les Orthodoxes; & néanmoins il accusent cette secte d'énerver les droits de la Justice de Dieu, & de le faire trop indulgent. On les peut convaincre de contradiction par un autre endroit: il n'y a nul lieu de douter qu'ils ne croient avec les autres hommes, que ceux que l'on veut faire mourir sont traitez avec moins de severité lorsque l'on les expédie promptement, que lorsqu'on ne leur prolonge la vie qu'afin de faire durer davantage leurs douleurs & leurs miseres. Cette notion est si évidente, que je pourrois assurer sans temerité qu'elle est commune non seulement à tous les doctes, mais aussi à tous les peuples du monde, en quelque pays qu'ils vivent connu ou inconnu. Je ne pense pas qu'aucun Auteur ait jamais nié cette maxime de Séneque: (p) *La plus dure cruauté est celle qui fait durer la peine, & c'est une espece de pitié de faire mourir promptement, parceque le dernier tourment est la fin de tout le tourment, & que le tems qui précede est la plus grande partie du supplice que l'on doit souffrir.* Les Tyrans les plus impitoyables ont bien sû cela. Tibere ne répondit-il pas à l'un de ses prisonniers, qui le prioit de faire hâter son supplice, *tu n'est pas encore rentré en grace auprès de moi?* (q) *In recognoscendis custodiis, precanti cuidam pœnæ maturitatem, respondit, nondum tecum in gratiam redii.* Ne forçoit-il point à vivre ceux qui souhaitoient de mourir? (r) *Mori volentibus vis adhibita vivendi.* Caligula n'avoit-il pas de coûtume de faire mourir à petit feu, je veux dire, par de petits coups réïterez? N'avoit-il pas réduit à ce formulaire ses ordonnances: *Frappez-le de telle sorte qu'il se sente mourir* (f)? Peut-on rien voir de plus pathétique & de plus vrai tout ensemble, que la description que Lucain nous donne de ces meurtriers qui mutiloient tous les membres avec une extrême précaution de ne point blesser mortellement? *Preuve de cela tirée de la conduite des Tirans.*

(t) Cùm laceros artus, æquataque vulnera membris
Vidimus, & toto quamvis in corpore cæso
Nil animæ letale datum, moremque nefandæ
Dirum sævitiæ, pereuntis parcere morti.
Avulsæ cecidere manus, exsectaque lingua
Palpitat, & muto vacuum ferit aëra motu.
Hic aures, alius spiramina naris aduncæ
Amputat: ille cavis evolvit sedibus orbes,
Ultimaque effodit spectatis lumina membris.

Revenons à la maxime de Séneque, & disons qu'elle est reçuë pour véritable non seulement par les personnes habiles, mais aussi par les esprits les plus populaires & les plus lourds. On m'avouëra sans doute que si les Anthropophages avoient une haine particuliere pour quelcun de leurs prisonniers, ils ne le tuëroient pas tout d'un coup; mais au contraire ils le mangeroient tout vif piece à piece, & qu'ils seroient bien-aises de trouver, comme l'aigle de (u) Promethée, que les morceaux

(h) Nouv. de la Républ. des Lettres *ubi suprà*.
(i) *Ibid. pag. 606.*
(k) „Il y a des filles débauchées que leur parens font „enfermer dans des maisons de correction, afin que le „travail & la mauvaise nourriture les engagent à renon„cer à leurs mauvaises inclinations.
(l) „Voyez ses paroles dans la continuation des Pen„sées diverses § LXXVII.
(m) „Nouvell. de la Republ. des Lettres pag 632.
(n) „Evangile de St. Matthieu chap. 26. v. 24. & de „St. Marc chap. 14. v. 21.
(o) Voyez ci-dessous, Chap. XXIII. N° XVI. de la 4. Partie de cet Ouvrage.
(p) „*Acerbissima crudelitas est quæ trahit pœnam: & mi„sericordiæ genus est citò occidere, quia tormentum ultimum „finem sui secum affert, quod antecedit tempus maxima ven„turi supplicii pars est.* Seneca de benef. lib. 2. cap. 5.
(q) *Sueton. in Tiber. cap. 61.*
(r) *Id. ibid.*
(f) *Non temere in quemquam, nisi crebris & minutis ictibus animadverti passus est, perpetuo notoque jam præcepto;* Ita feri, ut se mori sentiat. *Id. in Calig. cap. 30.*
(t) *Lucan. lib. 2. v. 177.*
(u) „Voyez Hesiode in Theogonia v. 523. où il dit „qu'autant que l'aigle mangeoit du foie de Promethée „pendant le jour, autant en recroissoit-il pendant la „nuit. Et notez que Promethée *apud Ciceron. Tuscul.* 2. „*fol. m.* 256. se plaint que Jupiter ne lui permet pas „de trouver la mort, qu'il cherche comme la fin de „sa peine. *Amore mortis terminum inquirens mali, sed „longè à leto numine aspellor Jovis.*

ceaux qu'ils lui auroient enlevez & des cuisses & des bras à belles dents, se réparoient toutes les nuits, & que si enfin leur cruauté étoit assouvie, & faisoit place à quelque espece d'humanité, ce seroit alors qu'ils le tueroient. Seroit-il possible que les Docteurs que j'ai ici à réfuter, rejettassent ces notions? Je ne saurois le croire. Je conclus donc qu'ils se contredisent, lorsqu'ils veulent que les tourmens éternels soient préférables à l'anéantissement.

Et de celle des Juges à l'égard des criminels.

Ils savent bien que dans les pays où le supplice de la rouë est en usage, on appelle coup de grace le coup que le bourreau donne pour achever le criminel, après lui avoir cassé les bras & les jambes, & qu'on exclut de cette faveur les criminels qui ont mérité un peine très-sévere; car après qu'on leur a cassé les os, on les laisse vivre sur la rouë tant qu'ils peuvent. Cela fait de la peine au peuple, malgré l'idée des crimes épouvantables de ce patient. Mais on peut être très-assuré que le peuple se mutineroit contre les Juges, s'ils s'avisoient de faire donner de tems en tems à ce malheureux quelques cordiaux pour lui prolonger la vie un mois entier. La rébellion seroit plus certaine, s'ils lui faisoient rétablir les bras & les jambes, afin de le faire rouëer encore une fois, & ainsi de suite. Ils auroient beau justifier que c'étoit le plus infâme scélérat que la terre eût jamais porté, cela ne seroit point capable de faire approuver leur conduite. Elle seroit cruelle, puisqu'ayant raison de punir, ils ne se contiendroient pas dans les justes bornes (*v*). C'est par-là que Phalaris se rendit odieux, quoique les personnes qu'il punissoit fussent coupables. Le public ne se paye point d'une telle raison: il veut qu'on fasse mourir ceux qui le méritent, & non pas qu'on les fasse vivre dans les tourmens. Tant il est vrai que cette notion est imprimée dans tous les esprits, que la mort est préférable à une vie douloureuse sans ressource.

Autre preuve tirée de ce que la mort considérée comme la fin des maux est préférable à la vie.

Vous avez pû lire dans un Auteur grave (*w*), qu'un Tyran qui fait mourir toutes sortes de personnes, n'entend point son métier; car s'il l'entendoit, il ordonneroit de vivre aux malheureux, & de mourir aux gens heureux. Je croi aussi que vous avez lu que les Dieux du Paganisme se plaignoient dans leurs afflictions de ce qu'ils ne pouvoient pas mourir.

(*x*) Nec finire licet tantos mihi morte dolores:
Sed nocet esse Deum; præclusaque janua lethi
Æternum nostros luctus extendit in ævum.

C'est un signe manifeste qu'une immortalité séparée du bonheur, paroissoit une condition onéreuse, & non pas avantageuse. On faisoit le même jugement de la vieillesse accompagnée d'infirmité, & d'affliction. Nestor se plaignit amerement de sa longue vie, & demanda quel grand crime il pouvoit avoir commis qui lui eût attiré cettte punition.

(*y*) Parumper
Attendas, quantum de legibus ipse queratur
Fatorum, & nimio de stamine; cum videt acris
Antilochi barmam ardentem, nam quærit ab omni
Quisquis adest socio; cur hæc in tempora duret.
Quod facinus digum tam longo admiserit ævo.

Rien n'est plus ordinaire dans les livres des anciens, que (*z*) les plaintes d'avoir trop vêcu, & que la résignation à la mort, par la raison qu'elle est la fin de nos peines.

(*a*) Nec mihi mors gravis est posituro morte dolores.

Je ne citerai point Pline (*b*), car il a outré les choses, & je ne parlerai point des raisons philosophiques (*c*), par lesquelles on prouvoit que la mort considérée comme un passage à l'insensibilité, n'étoit pas un mal. Mais je dois vous avertir que les Magistrats qui condamnent à la mort les malfaiteurs, & qui abregent la peine autant que l'humanité l'exige, ne se reglent pas sur le dogme de l'immortalité de l'ame. Ils en useroient précisément tout comme ils en usent, s'ils étoient persuadez que la mort est une extinction totale de la vie du criminel, comme elle est un anéantissement totale de sa condition par raport à la République, ou à la société civile.

Le plus sûr sur cette matiere est de captiver sa raison sous l'autorité de Dieu.

C'est donc, ce me semble, un mauvais moyen de faire goûter à notre raison l'éternité des suplices infernaux, que de dire qu'il vaut mieux être malheureux, que de ne pas exister. Il n'y a rien au contraire qui soit plus capable de gendarmer notre raison, & le plus sûr est à mon avis de la captiver sous cet oracle de l'Ecriture: (*d*) *Les voies & les pensées de Dieu sont aussi élevées au-dessus des voies & des pensées de l'homme, que le ciel est élevé au-dessus de la terre*, & de l'obliger à s'écrier avec St. Paul humblement & respectueusement: (*e*) *Que les jugemens* de Dieu *sont impénétrables, & ses voies incompréhensibles; Car qui a connu les desseins de Dieu, ou qui est entré dans le secret de ses conseils? Qui lui a donné quelque chose le premier, pour en prétendre récompense? Tout est de lui: tout est par lui, & tout est en lui.* Pour bien disputer sur cette matiere, il faut commencer & finir par ces maximes de St. Paul, & gourmander à son exemple en cette maniere la Philosophie. (*f*) *Mais, ô homme, qui estes-vous pour contester avec Dieu? Un vase d'argile dit-il a celuy qui l'a fait: Pourquoi m'avez-vous fait ainsi?* Ce seroit supposer, me direz vous,

(*v*) *Illos crudeles vocabo, qui puniendi caussam habent, modum non habent. Sicut in Phalari, quem aiunt, non quidem in homines innocentes, sed super humanum ac probabilem modum sævisse* Seneca de clementia lib. 2. cap. 3. pag. 613.

(*w*) *Qui morte cunctos luere supplicium jubet,*
Nescit tyrannus esse: diversa irroga:
Miserum veta perire; felicem jube. Seneca in Herc. furente v. 510. pag. m. 201.

(*x*) » *Ovid. metam. lib. 1. v. 661.* en faisant parler le fleu»ve Inaque, après qu'Io sa fille eût été convertie en vache.

(*y*) » Juven. Sat. 10. v. 250. Il a emprunté de Pro» perce *eleg.* 13. *lib.* 2. cette pensée. Voyez La Cerda sur » ces paroles du livre 11. de l'Eneïde v. 158.
» *Tuque, ô sanctissima conjux, Felix morte tua*; où il rap» porte plusieurs passages semblables.

(*z*) » Voyez entre autres les murmures d'Hecube » dans Ovid Met. l. 13. v. 518.

(*a*) Ovid. Metam. lib. 3. v. 471.

(*b*) » Il condamne ceux qui croïent qu'il y a une autre » vie après celle-ci, & il dit que ce seroit le moyen de n'a» voir jamais de repos, & que cela trouble le principal » bien que la nature nous fasse, qui est la mort. *Quæ* » (*malum*) *ista dementia est* (dit-il lib. 7. cap. 55. pag. m. » 93.) *iterari vitam morte? quave gentis quies unquam, si* » *in sublimi sensus animæ manet, inter inferos umbra? Perdit* » *profecto ista dulcedo credulitasque præcipuum naturæ bonum,* » *mortem: ac duplicat obitus, si dolere etiam post futuri æsti*» *matione evenit. Etenim si dulce vivere est, cui potest esse* » *vixisse.* Voyez aussi ce qu'il a dit ci-dessus Chap. LXXV. » au commencement.

(*c*) » Voyez Ciceron *lib.* 1. *Tuscul. Quæst.*

(*d*) » Isaïe chap. 55. v. 9

(*e*) » Epître aux Romains ch. 11. v. 33. & suiv.

(*f*) *Ibid. chap.* 9. *v.* 20.

vous, l'autorité de l'Ecriture, en disputant contre ceux qui la rejettent. Cela, je vous l'avouë, n'est pas dans l'ordre; mais lorsqu'il s'agit de nos mysteres, & nommément de celui de la Prédestination, je croi que l'on doit d'abord demander aux opposans, *admettez vous l'Ecriture?* Et s'ils répondent que non, leur déclarer ce que l'on déclare à ceux (g) qui nient les principes, *nous ne disputerons donc point avec vous.*

Je n'examine point cette remarque de Mr. King, que *quand même* les damnez *souhaiteroient d'être détruits, cela n'est pas contraire a la sagesse & à la bonté de Dieu, &c.* Je l'ai déjà (h) examinée.

Comment M. Nicolle a traité M. Jurieu au sujet des systêmes qui damnent une infinité de gens.

Si je pouvois croire que vous ne vous souvenez plus de la question qui m'a fait dresser ce Chapitre, je vous dirois que vous me la fites en ces propres termes: *Est-il vrai, comme on me l'a soûtenu en ton de maitre, que Mr. Jurieu s'étant servi des expressions les plus fortes pour accuser l'Eglise Romaine d'une cruauté inouïe, sous prétexte qu'elle damne tous ceux qui sont séparez de sa Communion, Mr. Nicolle lui représenta modestement & civilement, qu'il ne faloit pas crier ainsi à la cruauté, puis que ce seroit imiter les Sociniens qui rejettent comme une doctrine cruelle le dogme du peché originel, & celui de l'éternité des suplices infernaux; que Mr. Jurieu répliquant à Mr. Nicolle, le traita avec tout l'orgueil d'un Régent de Classe, qui corrige un mauvais theme de son écolier; qu'il n'y a point d'insultes qu'il ne lui fit, & que pour donner quelque couleur à ses invectives, il tronqua malicieusement les paroles en quoi consistoit toute la force des réflexions de son adversaire?* Voilà, Monsieur, votre question: je n'y ai point répondu, & je n'ai point dessein d'y répondre présentement. Rien ne presse; vous attendrez bien ma commodité. Mais je veux bien vous dire dès aujourd'hui, qu'il y a de l'hyperbole dans ce que l'on vous a soûtenu en ton de maître. Je vous avouë que Mr. Nicolle étant un Auteur aussi distingué qu'il l'étoit, auroit dû être traité avec beaucoup moins de mépris qu'ils ne le fut, puisqu'il avoit montré l'exemple d'une maniere de réfuter honnêtement & civilement. C'est une remarque qui fut faite en ce tems-là par une personne d'esprit; mais je me souviens qu'une autre personne lui représenta, que les manieres civiles & honnêtes de Mr. Nicolle cachoient quelquefois des duretez, & que

(i) C'étoit jouër d'adresse, & médire avec art:
C'étoit avec respect enfoncer le poignard.

Qu'outre cela son (k) impolitesse de Logique détruisoit tout le mérite de la politesse de son langage; qu'il avoit montré beaucoup de paralogismes, & démonté plusieurs argumens de son adversaire, & que c'étoient des offenses qui ne se pardonnoient pas; qu'une réplique dans ces occasions faite par un Ecrivain qui a naturellement de la fierté, ne sauroit être qu'insultante; parce que l'Auteur se voyant surpris dans un mauvais pas, est obligé de païer d'audace, & de faire bien du bruit pour empêcher qu'on ne s'apperçoive de son desordre. Je vous rapporte, sans en garantir la justesse, l'observation de cette personne. Mais j'ajoûterai de mon chef, que je ne puis me persuader que Mr. Jurieu soit coupable de la malice dont on l'accuse. Il a rapporté les paroles de Mr. Nicolle sans les tronquer: il est vrai qu'il les a réfutées, comme si elles ne contenoient pas les clauses où consiste tout le fort de l'objection, & que par-là sa réplique, qui est très-mauvaise, paroit admirable à ceux qui ne s'apperçoivent point que ces clauses-là ont été passées sous silence: mais je ne puis croire qu'il ait usé de supercherie; ç'a été plûtot une de ces illusions où l'ardeur de vaincre fait tomber un Ecrivain. Il ne s'est donc point fait expressément & sciemment un fantome desarmé pour s'assurer la victoire; mais par un éblouïssement d'imagination il a pris pour un ennemi, qui avoit toutes ses armes, un fantome desarmé.

La comparaison des passages de ces deux Auteurs vous éclaircira tout ceci en tems & lieu (l).

CHAPITRE LXXXVIII.

Si le mal a été nécessaire.

Selon M. King le mal physique est nécessaire & le mal moral simplement casuel.

Les Journalistes de Leipsic, qui depuis 25. ans se font admirer par toute l'Europe, ont donné du livre de Mr. King un extrait beaucoup plus court, que celui que l'on en trouve dans les Nouvelles de la République des Lettres. Ils ont néanmoins remarqué une chose que Mr. Bernard a omise; c'est la réponse de l'Auteur à une difficulté (a) qu'Epicure avoit proposée. Si Dieu, disoit ce Philosophe, ne veut point ôter le mal, il est envieux; s'il ne peut l'ôter, il est foible. Mr. King répond (b) que Dieu ne veut, ni ne peut ôter le mal; que c'est une contradiction que l'universalité des choses existe, & que le mal soit oté; comme il est contradictoire que le cercle existe, & que l'égalité des diametres du cercle n'existe point, qu'entre les maux Dieu a choisi le plus petit, & par conséquent qu'il n'est ni foible ni envieux, quoiqu'il ne puisse & qu'il ne veuille ôter le mal. L'objection d'Epicure ne concerne que le mal physique: j'ai donc lieu de croire que Mr. King ne parle que du même mal, & qu'ainsi sans être tombé en contradiction, il a pû se persuader que le (c) *mal moral n'est ni nécessaire, ni utile*, & que ce mal n'a point d'autre cause que le choix de la liberté humaine. Il fait consister cette liberté dans une telle indépendance, que bien-loin qu'il puisse dire que la détermination du premier homme au mauvais choix est une chose nécessaire, il doit avouër, raisonnant conséquemment, qu'elle a été contingente par rapport à toute sorte de cause; car elle n'est point arrivée parce que Dieu l'avoit prévûë; c'est parce qu'elle devoit arriver que Dieu la prévit: elle est donc arrivée par hazard à l'égard même de Dieu (d). Voilà donc deux sortes de maux bien differens; l'un à été nécessaire & inévitable,

(g) *Adversus negantem principia non est disputandum.*
(h) „ Ci dessus chap. LXXXV. au commencement.
(i) „ Voyez Mr. Despreaux Sat. 9. pag. m. 56.
(k) „ Conferez avec ceci le commencement de la Réplique de Mr. des Maizeaux à Mr. Jaquelot, dans l'article 4. des Nouvelles de la Rep. des Lettres, Fevrier 1703. pag. 187.
(l) Cy-dessous, Chap. CLXXVII.

(a) „ Vous la trouverez dans le Diction. Histor. & Crit. à la remarque E de l'article Pauliciens.
(b) „ Voyez le Journ. de Leipsic, au mois de Juin 1704. pag. 274.
(c) „ Bernard *ubi suprà* pag. 624.
(d) „ Voyez Mr. Arnauld, Réflex. sur le systême du Pere Mallebranche tom. 1. pag. 260.

vitable, la nature des choses ne s'en pouvoit passer non-plus qu'un cercle de l'égalité de ses diamétres, l'autre a été casuel, & dans une égale possibilité d'être, ou de n'être pas.

Inconvéniens de cette Doctrine.

XVII. Cette doctrine me paroît environnée de grandes difficultez; car tant s'en faut que notre raison comprenne que la douleur & la tristesse doivent entrer necessairement dans l'ouvrage d'un Dieu infiniment bon, & qui peut tout ce qu'il veut, elle ne sauroit comprendre qu'elles y puissent entrer. Elle ne voit rien de moins convenable à un Etre d'une souveraine bonté, que de rendre malheureuses les choses qu'il produit. S'il étoit impossible que la nature universelle manquât du mal physique, ce seroit à cause qu'elle ne pourroit pas être universelle, lorsqu'elle ne contiendroit pas tout ce qu'il y a d'entitez possibles. Mais en ce cas-là il faudroit être persuadé que Dieu a produit necessairement tout ce qui n'est pas contradictoire; ce qui ruïneroit l'opinion commune des Theologiens sur la puissance de Dieu, & l'opinion particuliere de Mr. King sur la liberté divine. Les Theologiens enseignent communément que la puissance de Dieu est inépuisable, & qu'il n'a fait qu'une partie des choses qu'il pouvoit faire. Mr. King prétend que la qualité des objets n'a point déterminé Dieu à les choisir, & qu'ils ne sont devenus bons, que parcequ'il a plu à Dieu de les choisir préférablement aux autres. Cela seroit faux, s'il avoit été necessité de créer tout ce qui étoit possible; car il n'y auroit eu aucun choix à faire; il auroit falu tout prendre & ne rien laisser. Ajoûtons que si la nature universelle n'avoit pû être complete sans les douleurs & sans les chagrins, elle auroit été défectueuse sans les crimes; puisqu'il est certain que les actes criminels de la volonté humaine ont autant de réalité & d'entité, que les sentimens de douleur & de tristesse. Ceci meneroit tout droit au systême de Spinoza. Nous ne savons que trop par experience que le péché est possible. Donc, si tout ce qui étoit possible, devoit entrer necessairement dans la masse universelle des choses, le mal moral a été aussi necessaire que le mal physique. Il est donc faux que les creatures ayent jamais eu une liberté qui leur donnât un plein-pouvoir de faire un bon choix, ou un mauvais choix. Il étoit d'une fatalité inévitable qu'elles fissent un mauvais choix. Dieu seroit donc l'auteur du péché, pour le moins en qualité de cause éloignée; car il auroit produit des ames qui devoient pécher necessairement. Or c'est toute la même chose, de produire le péché par (e) soi-même, ou de le faire produire par une autre cause. Bien des gens assurent que de faire Dieu auteur du péché, est un sentiment aussi affreux, ou plus affreux même (f) que le dogme des deux principes.

(e) „ C'est ici que l'on pourroit appliquer la maxime „ *quod est causa causæ est causa causati.*

(f) „ Voyez la Continuation des Pensées diverses. „ §. LXXVII. No. XV. & XVI.

(a) „ Ci-dessus Chap. LXXX.

CHAPITRE LXXXIX.

Additions aux remarques sur la nouvelle idée du franc-arbitre, rapportée ci-dessus dans le Chapitre LXXX. S'il faut donner quelques bornes à la liberté d'indifference de Dieu. Comparaison entre deux hypotheses sur la liberté.

Puisque vous voulez des preuves demonstratives d'une proposition que j'ai avancée, vous en aurez. Je vous ai dit (a) que les quatre considerations que je voulois faire sur le dogme de Mr. King à l'égard de la nature de la liberté, n'étoient pas les seules que je lui pourrois opposer. Vous doutez de cela, & vous me déclarez franchement que vous souçonnez que je n'ai parlé ainsi qu'à l'imitation d'une infinité d'Ecrivains, qui ayant dit tout ce qu'ils savoient, ne laissent pas de se vanter qu'il leur reste beaucoup d'autres choses qu'ils suppriment, afin d'éviter la prolixité. Vous souhaitez cependant avec quelque sorte de passion, qu'en cas que vous vous trompiez, je vous desabuse le plus fortement qu'il se pourra. Je m'en vais tâcher de vous satisfaire.

Si la liberté de Dieu est sans bornes, & s'il est l'auteur libre de la moralité & de la verité de toutes choses.

I. Et pour cet effet je remarque premierement, que Mr. King s'expose à de très grandes difficultez, lorsqu'*il rejette* (b) *l'opinion de ceux qui prétendent que Dieu a choisi certaines choses parcequ'elles sont bonnes*, & qu'*il soutient que la bonté des choses dépend au contraire uniquement du choix que Dieu en a fait*, & que *si Dieu avoit été determiné à agir par la bonté des choses mêmes*, il *seroit un Agent entierement necessité dans ses actions, ce qui ne peut compatir avec sa liberté.* La consequence de cette doctrine sera, qu'avant que Dieu se déterminât à créer le monde, il ne voyoit rien de meilleur dans la vertu que dans le vice, & que ses idées ne lui montroient pas que la vertu fût plus digne de son amour que le vice. Cela ne laisse nulle distinction entre le droit naturel & le droit positif; il n'y aura plus rien d'immuable ou d'indispensable dans la morale, il aura été aussi possible à Dieu de commander que l'on fût vicieux, que de commander qu'on fût vertueux; & l'on ne pourra pas être assuré que les loix morales ne seront pas un jour abrogées, comme l'ont été les loix cérémonielles des Juifs. Ceci en un mot nous mene tout droit à croire que Dieu a été l'auteur libre non seulement de la bonté de la vertu, mais aussi de la verité & de l'essence des choses. Voilà ce qu'une partie des Cartésiens prétendent, & j'avouë que leur sentiment (c) pourroit être de quelque usage en certaines rencontres; mais il est combatu par tant de raisons, & sujet à des conséquences (d) si fâcheuses, qu'il n'y a guéres d'extrémitez qu'il ne vaille mieux subir que de se jetter dans celle-là. Elle ouvre la porte au Pyrrhonisme le plus outré; car elle donne lieu de prétendre que cette proposition, *trois & trois sont six*, n'est vraye qu'où & pendant le tems qu'il plaît à Dieu; qu'elle est peut-être fausse dans quelques parties de l'Univers, & que peut-être elle le sera parmi les

(b) „ Bernard *ubi suprà*, pag. 618.

(c) „ Voyez la Continuation des Pensées sur les Cometes §. CXIV. vers la fin.

(d) „ Voyez le Chapitre 152. de la même Continuation.

les hommes l'année qui vient ; tout ce qui dépend du libre arbitre de Dieu, pouvant avoir été limité à certains lieux & à certains tems, comme les cérémonies Judaïques. On étendra cette conséquence sur toutes les loix du Décalogue, si les actions qu'elles commandent sont de leur nature aussi privées de toute bonté, que les actions qu'elles défendent.

La distinction de Mr. King laisse subsister en leur entier les fâcheuses conséquences qui suivent de cette Doctrine.

Mr. King n'ôtera point cet embarras, en supposant (e) que lorsqu'une chose a des liaisons necessaires avec ce que Dieu a choisi, Dieu ne peut pas ne la point vouloir. Il en donne pour exemple la pieté, la sobrieté, la justice, & la chasteté de l'homme. Dieu, dit-il, (f) *ayant voulu créer l'homme tel qu'il est*, *n'a pu n'en pas exiger* ces vertus-là, parcequ'il est impossible (g) que ce qui est incapable de bouleverser, ou de troubler son ouvrage, lui puisse plaire. Que conclurez-vous de-là, Monsieur ? N'y verrez-vous pas encore un très-grand cahos ? N'y trouverez-vous pas que si Dieu a exigé de l'homme ces quatre vertus, ce n'a pas été à cause qu'elles étoient bonnes moralement ; mais à cause des utilitez qu'elles pouvoient apporter, en éloignant ce qui étoit propre à troubler sa societé civile ? Ne direz-vous pas qu'en ce cas-là il ne suffisoit point d'exiger de l'homme *qu'il fût pieux*, *sobre*, *juste & chaste* ; qu'il faloit aussi le conserver tel effectivement ? Ou bien ne direz vous pas que puisque les vices opposez à ces vertus ont regné dans le genre humain, c'est un signe qu'ils n'étoient point capables de bouleverser, ou de troubler l'ouvrage de Dieu, & par consequent qu'il a été libre à Dieu d'exiger, ou de ne pas exiger de l'homme ces vertus-là, qui n'avoient point de liaison necessaire avec la conservation du monde, vû que le monde se conserve en dépit des vices opposez à la pieté, à la sobrieté, à la justice & à la chasteté ? Il vous semblera donc que Mr King se contredit, & que s'il raisonne consequemment, il doit avoüer que Dieu est libre & à l'égard des secondes élections, & à l'égard des premieres, je veux dire, & à l'égard (h) des devoirs imposez à l'homme, & à l'égard de la création même de l'homme.

On comprendra mieux cela, si l'on considere que par les principes de Mr. King les vertus n'étoient point bonnes antécedemment au choix de Dieu, elles ne sont devenuës bonnes que parceque Dieu les a choisies. Il suit de-là que les vices seroient devenus bons, si Dieu les avoit choisis. Il auroit donc pû exiger de l'homme les quatre choses qui sont opposées aux quatre vertus qu'on a marquées ; & si ces choses-là pouvoient acquerir par le choix de Dieu la bonté morale, elles pouvoient aussi acquerir par le même choix la bonté physique, ou l'aptitude necessaire à la conservation du monde. Et quand même par une inconsequence visible on voudroit nier ce dernier point, on ne m'empêcheroit pas de soutenir, qu'il eût été libre à Dieu d'exiger de l'homme le contraire des quatre vertus en question ; car comme cette exigence n'eût point fermé la porte aux quatre vertus, puisque l'homme n'auroit pas moins pû desobéir en ce cas-là à son Createur, qu'il lui a desobeï dans l'autre cas, elles se seroient introduites dans le monde, & peut-être plus facilement qu'elles ne l'ont fait lorsqu'elles ont été commandées ; & ainsi elles y auroient produit les bons effets dont on suppose qu'elles ont été capables. Voilà donc la liberté de Dieu aussi pleine à l'égard des seconds choix, qu'à l'égard des premieres élections. N'aurez-vous pas horreur de ces consequences ?

Opinions des Molinistes sur cette matiere.

Je voudrois que Mr. King n'eût point donné plus d'étenduë que les Molinistes à la liberté de Dieu. Ils se trouvent fort incommodez des exemples que l'on oppose à leur prétention, que pour mériter d'être blâmé ou loüé, puni ou recompensé, il ne suffit pas qu'une action soit volontaire ; mais qu'il faut aussi qu'elle soit faite avec une pleine liberté d'indifference. On leur allegue qu'il n'y a rien de plus loüable que les actions des bienheureux, qui aiment Dieu necessairement, ni rien de plus détestable que les actions des Démons, qui haïssent Dieu necessairement. On leur allegue que l'obéïssance que Jesus-Christ a renduë à Dieu son pere sans avoir la faculté de desobéïr, a merité le salut du genre humain, & que c'est une perfection souveraine de la Divinité, de ne pouvoir haïr le bien, ni aimer le mal. Ils éludent autant qu'ils peuvent la consequence que l'on tire de l'*impeccabilité* de Jesus-Christ ; mais quant à la détermination naturelle & necessaire qui est en Dieu à aimer le bien, & à haïr le mal, (i) ils ne font aucune difficulté de la reconnoître. Je sai qu'il échapa à l'un d'eux de dire que Dieu avoit la puissance de pécher ; mais il se vit poursuivi au sujet de ce blasphême, & ne se sauva que par un galimatias. Voici le fait :

Un Theologien de Louvain a osé dire que Dieu pouvoit pécher.

» (k) Schinkelius Professeur en Theologie dans » l'Université de Louvain, présidoit en 1642. à » une dispute où l'on soutenoit que la liberté de » la volonté consistoit dans l'indifference, c'est-» à-dire, dans la puissance d'agir, ou de n'agir » pas. Un Theologien . . . attaqua cette propo-» sition avec beaucoup de force, en se servant de » l'autorité & du raisonnement de S. Augustin, » & montrant que Dieu étoit souverainement li-» bre, & s'aimoit soi-même très-librement, & » tout ce qu'on peut dire être veritablement un » bien, quoiqu'il ne soit & ne puisse être in-» different pour soi-même, ni pour ce qui est un » veritable bien ; c'est-à-dire, quoiqu'il ne pût » ni ne se pas aimer, ni aimer le mal, ce qui » faisoit son impeccabilité. Ce raisonnement » étourdit de telle maniere le pauvre Président, » que pour accorder l'indifference à faire l'un » ou l'autre, avec l'impeccabilité qui faisoit que » Dieu ne pouvoit aimer ni vouloir le mal, il » s'avisa de répondre que Dieu n'étoit point su-» jet au péché, eu égard à la droiture de sa vo-» lonté, qui ne se peut changer ni défaillir ; mais » qu'il n'en étoit pas exempt, par rapport à sa » puissance ; parcequ'étant tout-puissant, sa vo-» lonté avoit les forces necessaires & suffisantes » pour faire le mal. Ainsi cet ancien Docteur » ayant honte de renoncer à la fausse idée qu'il » avoit de la liberté, dont il vouloit que l'essen-» ce consistât à pouvoir faire le bien ou le mal, » se vit réduit à dire que Dieu pouvoit pécher » *in*

(e) „Bernard *ubi suprà* pag. 620.

(f) *Id. ibid.*

(g) „Voyez ci dessus Chap. LXXXIV.

(h) „J'entends les quatre devoirs que Mr. King a „marquez.

(i) *Libertas quoad speciem actus convenit Deo, quia ex multis potest hoc aut illud eligere sicuti vult, tametsi* NON POSSIT *malum aut turpe eligere. Hac enim est imperfectio libertatis qua in nobis locum habet, non in Deo.* Becanus de libero arbitrio, pag. m. 101. 102. Voyez aussi le Dictionnaire Hist. & Crit. art. Synergistes, rem. C. vers la fin.

(k) » Hist. du Jansenisme tom. 1. pag. 52. 53.

» *in actu primo*, comme parle l'Ecole; quoi-» qu'il ne le pût *in actu secundo*; c'est-à-dire, » que Dieu pouvoit pécher, & qu'il en avoit la » puissance; mais qu'il ne péchoit jamais, la droi-» ture de sa volonté empêchant que cette puissance » fut jamais reduite en acte. Cette proposition » du Docteur Schinkelius parut si horrible & si » impie aux Theologiens de cette Université, » qu'ils la dénoncerent à l'Archevêque de Mali-» nes. Après avoir pris le témoignage de ceux qui » l'avoient entenduë. . . . . . (*l*) *il écrivit a l'Internonce à Bruxelles une lettre, où il reconnois-soit d'assez bonne foi, avoir dit dans une dispute que Dieu peut pécher* in actu primo; *& que s'il ne péche pas, ce n'est pas qu'il n'en ait la puissance; mais que la droiture de sa volonté empêchoit qu'il ne fist le mal qu'il pouvoit. Quelque impie & horrible que fût cette proposition, il tâchoit de l'expliquer par des chicanes & des biais qui n'avoient ni sens ni raison; comme s'il avoit seulement prétendu dire que Dieu peut pécher en ce qu'il peut concourir avec la créature à la substance d'une action qui est mauvaise & péché: ce qui ne touchoit en rien la question.*

Vous voyez bien que ces subterfuges sentoient la retractation, & qu'après tout sa réponse même n'étoit qu'un pur jeu de mots, qui revenoit à ceci (*m*): *Dieu pourroit pécher s'il vouloit; mais il ne peut pas vouloir pécher.*

Si j'ai bien compris la doctrine de Mr. King, ou si Mr. Bernard l'a bien exposée, elle étend à tout l'indifference de la volonté de Dieu; elle veut que Dieu n'aime rien necessairement. Ne devroit-on pas aussi craindre de faire tort à la liberté de Dieu, si l'on disoit qu'il n'a pû connoître les choses que de la maniere qu'il les a connuës? Or si l'on donne une fois à l'entendement divin la liberté d'indifference, on ne saura plus où s'arrêter quant aux attributs necessaires de la nature divine.

Que Mr. King ne peut rejetter la liberté d'indifference enseignée par les Scholastiques.

II. Passons à une seconde remarque. Je ne vois pas que Mr. King soit bien fondé à rejetter la liberté d'indifference que les Scholastiques enseignent; car ils la délivrent de toute sorte de détermination qui ne dépend pas de la volonté; ils disent que la volonté peut aimer, ou n'aimer pas, ou haïr même une chose, quelles que soient les dispositions des autres facultez de l'ame: ils disent (*n*) qu'elle n'est point necessitée par le jugement pratique de l'entendement; & si quelques-uns d'entr'eux avouënt qu'elle se conforme toûjours à ce jugement pratique, ils prétendent qu'elle a influé sur ce jugement, & qu'elle le peut écarter, & en faire substituer un autre; & par-là ils lui conservent le vrai principe de ses déterminations. Que voudroit-on davantage? Ces caracteres n'entrent-ils point dans l'hypothese de Mr. King sur la liberté? Peut-il rien dire de plus commode pour la solution des difficultez de l'origine du mal? Si la liberté d'indifference des Molinistes ne lui paroit point suffire à disculper Dieu, doit-il se flater que le nouveau caractere qu'il donne à la liberté y suffira? Ce nouveau caractere consiste dans la force qu'il attribuë à la volonté, de se rendre convenables par la vertu de son élection les objets qui de leur nature ne lui étoient point convenables. L'abus d'une telle liberté est-il plus propre que l'abus de la liberté des Molinistes, à resoudre les difficultez de l'origine du mal?

Que l'experience est contraire à Mr. King.

III. Je dis en troisieme lieu que l'experience favorise beaucoup plus l'hypothese des Molinistes, que celle de Mr. King, & c'est une très-forte raison contre lui; car (*o*) *il compte surtout beaucoup sur l'experience & sur* les pensées *de ceux qui ont suivi la nature & les simples lumieres de la raison, sans s'attacher aux subtilitez de la Philosophie*, & il met la question de la liberté au nombre de ces *questions de fait, dont le peuple juge d'ordinaire plus sainement que les Philosophes.* Or n'éprouvons-nous pas que le choix que nous faisons d'une chose préférablement à une autre, est toûjours fondé sur les jugemens que nous portons de la convenance des objets? Esperons-nous qu'une chose qui ne promet aucun avantage par ses qualitez interieures, sera notre bien dès-là que nous lui ferons l'honneur de la choisir? Eprouvons-nous, lorsque nous croyons avoir bien choisi, que notre bonheur procede non pas de la qualité qui étoit auparavant dans l'objet de notre choix, mais de la qualité que nous y avons introduite en le choisissant? Et lorsque nous nous repentons d'avoir preferé une chose à une autre, cela ne vient-il pas de ce que nous éprouvons qu'elle n'a point les qualitez que nous lui avions attribuées, & qui nous avoient determinez à la choisir? Toute personne qui reflechira sur les manieres dont elle se sert de son franc-arbitre, & sur les suites de ses élections, trouvera que ses experiences ne s'accordent point avec les idées de Mr. King. Mais s'accorde-t-il bien lui même avec ses principes, lorsqu'il dit: Que (*p*) *puisque l'homme ne peut changer la nature des choses externes, ni empêcher qu'elles n'agissent de telle ou de telle maniere sur lui, conformément à leur nature, l'homme ne peut se rendre heureux, qu'en accommodant son choix a la nature des choses.* Où est donc cette liberté humaine, qui ne choisit point les choses parcequ'elles lui sont convenables; mais qui se les rend convenables parcequ'elle les choisit? Il y a, ce me semble, un peu de contradiction à supposer d'un côté que l'homme a reçu de Dieu un franc-arbitre de ce caractere, & à supposer de l'autre que l'homme fait souvent (*q*) un mauvais usage de sa liberté; car comment en pourroit-il faire un mauvais usage, si (*r*) *par rapport* à sa liberté *les objets ne sont bons que parcequ'elle se détermine à les choisir, tout autre objet pouvant avoir la même bonté, si elle avoit voulu de même le choisir* (*s*)?

CHA-

(*l*) » *Ibid.* pag. 54. 55.

(*m*) » Conferez avec ceci ce qui se trouve dans le Dic-» tion. Hist. & Crit. art. RIMINI, *au sujet de Mr. Wolzo-» gue, qui avoit dit que Dieu pourroit tromper, s'il vouloit.*

(*n*) » Voyez Becanus *ubi suprà pag.* 29 *& seq.* Leonard. » Lessius *de gratia efficaci*, &c. *cap.* 5. *pag. m.* 56. & plu-» sieurs autres.

(*o*) » Bernard *ubi suprà* pag. 621.

(*p*) » *Id. ibid.* Il dit dans la page suivante, que plus » nous conformerons notre choix A LA NATURE des » choses, plus nous augmenterons, plus nous épurerons » notre felicité.

(*q*) » Mr. King employe la 3. section de son livre à ex-» pliquer les mauvais choix que nous faisons en plusieurs » manieres. *Ibid.* pag. 622.

(*r*) » *Id. ibid* pag. 612. Voyez aussi 611.

(*s*) » Joignez à ceci ce qui sera dit dans le Chapitre » suivant vers la fin.

CHAPITRE XC.

Suites des mêmes additions. Si l'on a pû dire ce que l'on a dit de la liberté, comme de l'unique source du bonheur de l'homme.

La liberté d'Adam fut limitée par les Loix de Dieu.

IV. Voici ma quatrieme remarque. Mr King suppose (a) que Dieu n'a donné à l'homme cette espece de liberté qu'afin de le rendre heureux, la felicité étant une chose qui dépend d'une telle liberté. Mais nous allons voir que cela est incompatible avec les loix que Dieu imposa à l'homme; car ce fut lui ordonner de choisir certaines choses, & de ne point choisir les autres, & dèslors il n'y eut plus d'indifference dans les objets, ils acquirent une relation de convenance, ou de non-convenance au bonheur de l'homme indépendemment de ses élections. Qu'on ne me dise pas que Dieu ne donna qu'une loi au premier homme; car ce seroit dire qu'il ne lui inspira point la connoissance du bien honnête, & qu'il lui permit toutes sortes de desirs, hormis celui de manger du fruit défendu. On ne sauroit douter que les idées des bonnes mœurs n'aient été imprimées dans l'ame d'Adam; or c'étoient autant de loix qui limitoient sa prétenduë faculté transformatrice des objets; car il seroit contre l'ordre, qu'il eût trouvé son bonheur en choisissant ce qui ne se fut pas accordé avec les idées de la vertu; desorte que si cette faculté transformatrice lui avoit été donnée comme le seul instrument de son bonheur, cette source de felicité eût été ouverte & bouchée presque en même tems. Je ne dis rien de tant de loix & divines & humaines, à quoi les hommes devoient être assujettis selon les Décrets de Dieu dans toute la suite des siecles.

S'il oublia la menace qui lui avoit été faite.

Pour confirmer cette quatrieme remarque, je dis que la peine dont Adam fut menacé en cas qu'il touchât au fruit défendu, ne s'accorde point avec l'hypothese de Mr. King; car si le bonheur de l'homme devoit dépendre de l'exercice d'une aussi pleine liberté que celle dont nous parlons, il étoit de l'ordre que l'interdiction d'un certain fruit ne fût point accompagnée de la menace d'être tué tout-à-l'heure. Les loix humaines cassent les engagemens où l'on n'est entré que par la crainte d'une mort prochaine. C'est qu'elles supposent que l'on n'agit point librement, lorsque l'on promet ce qu'un homme exige de nous le pistolet à la gorge. Personne ne peut nier que le franc-arbitre ne diminuë à proportion de la crainte, ou de l'esperance qui nous agitent. On ne compte point pour une action méritoire (b) de n'avoir pas tué son voisin, & surtout lorsqu'il n'y avoit aucune apparence d'éviter la corde. On juge qu'en un tel cas la crainte du dernier supplice produit une détermination necessaire dans la volonté. La plûpart des homicides se flatent de l'esperance qu'ils éviteront le gibet: plusieurs exemples les confirment dans cette pensée, & cela soutient les forces du franc-arbitre contre la crainte du bourreau. Mais on ne peut supposer rien de semblable dans nos premiers peres. Dieu (c) leur avoit déclaré qu'ils mourroient le jour même qu'ils lui désobéïroient. Ils ne connoissoient aucun exemple d'impunité, & ils pouvoient être certain qu'en quelque lieu qu'ils se retirassent, la main de la Justice divine tomberoit sur eux. Aujourd'hui qu'on a tant d'exemples de la misericorde divine, & des délais de ses jugemens, l'attention aux loix de Dieu n'est pas une détermination necessitante; mais on ne conçoit guéres qu'elle pût ne l'être pas dans l'ame d'Adam, desorte que nous nous voyons obligez de croire que sa chûte fut précedée d'un oubli total (d) de la menace de Dieu. Mais si nous supposons qu'il eût été obéïssant en vertu du souvenir de cette menace, nous devrions dire selon l'hypothese de Mr. King, qu'il n'eût pû trouver aucune satisfaction dans son bon choix; car il n'eût point pû se persuader qu'il s'y fût déterminé indépendamment de sa raison, & de la qualité des objets, & avec ces caracteres de la liberté que l'on nous donne pour l'unique source du bonheur humain. Il eût bien senti que la crainte d'une mort & prompte & inévitable eût servi de joug à son franc-arbitre. Ainsi la nouvelle hypothese nous conduiroit à juger, que comme Dieu ne promit nulle recompense à nos premiers peres s'ils étoient obéïssans, il auroit dû ne les menacer de rien s'ils étoient desobéïssans. Ils eussent eu alors un plus legitime sujet de croire qu'ils avoient joui d'une entiere liberté.

S'il pouvoit esperer d'être conservé dans son état.

Souffrez que je vous dise en passant qu'ils ne furent point sans esperance; car ils crurent sans doute qu'il y avoit dans la loi de Dieu une promesse tacite, d'être conservez dans leur état s'ils obéïssoient. Comment eussent-ils pû croire que la condition heureuse où Dieu les avoit placez avant qu'ils eussent rien mérité, ne leur seroit pas continuée pour le moins après un acte d'obéïssance aux ordres de leur Créateur? Or qui peut s'imaginer que les objets de leur esperance n'ayent pas été des limitations de leur franc-arbitre? Il est si vrai que la menace d'une prompte mort étoit un joug sur leur liberté, que le tentateur débuta par les delivrer de cette crainte; il ne crut point que sans cela il les pût faire déterminer au parti qu'il souhaitoit: mais pour les y engager il substitua un autre joug, (e) savoir l'esperance d'un plus haut degré de lumiere.

Qu'une liberté qui ne peut resister à la verité clairement connuë, est plus solide que la liberté de Mr. King.

V. Mais pour montrer que le franc-arbitre de Mr. King n'a pû être le seul fondement du bonheur de l'homme, je dis en cinquieme lieu, qu'une liberté fort differente de celle-là est un avantage incomparablement plus solide. J'entens une liberté qui suive toûjours les jugemens de l'esprit, & qui ne puisse resister à des objets clairement connus comme bons. Je ne connois point de gens qui ne conviennent que la verité clairement connuë necessite le consentement de l'ame; l'experience nous l'enseigne. Nous ne pouvons jamais nier interieurement ce qui nous paroît une verité, ni affirmer interieurement ce qui nous paroit un mensonge. Les Pyrrhoniens qui resistent à l'évidence des objets, ne le font que parcequ'ils doutent que l'évidence soit un caractere certain de la verité; car ils s'accordent à dire avec tous les autres hommes, que l'on ne peut refuser son consentement à des veritez certaines. Ce défaut de

(a) „*Ibid. pag.* 621.

(b) „*Nec furtum feci, nec fugi, si mihi dicat,*
„*Servus habes pretium, loris non ureris, aio:*
„*Non hominem occidi, non pasces in cruce corvos.*
„Horat. Epist. 16. lib. 1.

(c) „Genese chap. 2. v. 17.

(d) „Si l'on suppose qu'Eve lui apprit les discours du „tentateur, on pourroit croire non pas qu'il oublia la „menace, mais qu'il la crut fausse.

(e) „Cela est certain à l'égard d'Eve; mais à l'égard „d'Adam on n'en peut avoir que des conjectures charitables, vû que l'Ecriture raconte qu'il mangea du „fruit sans s'informer des raisons qui avoient obligé „Eve d'en manger. Voyez le 3. chap. de la Genese.

de franc-arbitre par rapport à ces véritez, n'est point une imperfection de l'ame humaine; ce seroit plûtôt une imperfection que de pouvoir les nier, ou les révoquer en doute. Soit donc conclu que l'entendement est une faculté nécessaire à l'égard de la verité, & que cette détermination nécessaire n'est pas un défaut.

Si celle de la volonté est nécessitée par les jugemens de l'entendement.

On enseigne constamment dans les Ecoles, que comme le vrai est l'objet de l'entendement, le bien est l'objet de la volonté; & que comme l'entendement ne peut jamais affirmer que ce qui se montre à lui sous l'apparence de la verité, la volonté ne peut jamais rien aimer qui ne lui paroisse bon. On ne croit jamais le faux entant que faux, & l'on n'aime jamais le mal entant que mal. Nous pouvons pousser un peu plus loin le parallele de l'entendement & de la volonté. Il y a dans l'entendement une détermination naturelle au vrai en général, & à chaque verité particuliere clairement connuë. Il y a dans la volonté une détermination naturelle au bien en général, d'où plusieurs Philosophes concluent que dès que les biens particuliers nous sont connus clairement, nous sommes nécessitez à les aimer. J'ajoûte que l'entendement ne suspend ses actes que quand ses objets se montrent obscurément, desorte qu'il y a lieu de douter s'ils sont faux ou véritables; & de-là plusieurs concluent que la volonté ne demeure en équilibre, que lorsque l'ame est incertaine si l'objet qu'on lui présente est un bien à son égard; mais qu'aussi-tôt qu'elle se range à l'affirmative, elle s'attache nécessairement à cet objet-là, jusques à ce que d'autres jugemens de l'esprit la déterminent d'une autre maniere. Ceux qui expliquent de cette sorte la nature de la liberté, y croient trouver une assez ample matiere de mérite & de démérite, parce qu'ils supposent que ces jugemens de l'esprit (f) procedent d'une application libre de l'ame à examiner les objets, à les comparer ensemble, & à en faire le discernement. Je ne dois pas oublier qu'il y a (g) de fort savans hommes qui soûtiennent par des raisons très-pressantes, que la volonté suit toûjours nécessairement le dernier acte pratique de l'entendement. Je n'examinerai point ici cette controverse; il me suffit de dire que s'ils ont raison, ils donnent à l'homme une liberté préférable à celle de Mr. King.

Que la liberté d'indifference à l'egard du bien en général seroit une imperfection.

Déjà ce ne peut pas être un défaut dans l'ame de l'homme, que de n'avoir point la liberté d'indifférence quant au bien en général; ce seroit plutôt un desordre, une imperfection extravagante, si l'on pouvoit dire véritablement : *Peu m'importe d'être heureux ou malheureux; je n'ai pas plus de détermination à aimer le bien qu'à le haïr, je puis faire également l'un & l'autre.* Or si c'est une qualité loüable & avantageuse, que d'être déterminé quant au bien en général, ce ne peut pas être un défaut que de se trouver nécessité quant à chaque bien particulier reconnu manifestement pour notre bien. Il semble même que ce soit une conséquence nécessaire, que si l'ame n'a point de liberté d'indifférence quant au bien en général, elle n'en ait point quant aux biens particuliers, pendant qu'elle juge contradictoirement que ce sont des biens pour elle. Que penserions-nous d'une ame qui ayant formé ce jugement-là, se vanteroit avec raison d'avoir la force de ne pas aimer ces biens, & même de les haïr, & qui diroit : *Je connois clairement que ce sont des biens pour moi, j'ai toutes les lumieres nécessaires sur ce point-là; cependant je ne veux point les aimer, je veux les haïr, mon parti est pris, je l'exécute; ce n'est pas qu'aucune (h) raison m'y engage, mais il me plait d'en user ainsi;* que penserions nous, dis-je, d'une telle ame? Ne la trouverions-nous pas plus imparfaite, & plus malheureuse que si elle n'avoit pas cette liberté d'indifférence?

La liberté de Mr. King rendroit l'homme indisciplinable.

Non seulement la doctrine qui soûmet la volonté aux derniers actes de l'entendement, donne une idée plus avantageuse de l'état de l'ame, mais elle montre aussi qu'il est plus facile de conduire l'homme au bonheur par ce chemin-là, que par celui de l'indifférence; car il suffira de lui éclairer l'esprit sur ses véritables interêts, & tout aussitôt sa volonté se conformera aux jugemens que la raison aura prononcez. Mais s'il a une liberté indépendante de la raison, & de la qualité des objets clairement connuë, il sera le plus indisciplinable de tous les animaux, & l'on ne pourra jamais s'assurer de lui faire prendre le bon parti. Tous les conseils, & tous les raisonnemens du monde pourront être très-inutiles; vous lui éclairerez, vous lui convaincrez l'esprit, & néanmoins sa volonté fera la fiere, & demeurera immobile comme un rocher:

(i) Nec magis incepto vultum sermone movetur,
Quàm si dura silex, aut stet Marpesia cautes.

Une quinte, un vain caprice la fera roidir contre toutes sortes de raisons; il ne lui plaira pas d'aimer son bien clairement connu; il lui plaira de le haïr. Trouvez-vous, Monsieur, qu'une telle faculté soit le plus riche présent que Dieu ait pû faire à l'homme, & l'instrument unique de notre bonheur, comme le prétend Mr. King? N'est-ce pas plutôt un obstacle de notre félicité? Est-ce de quoi se glorifier que de pouvoir dire: *J'ai méprisé tous les jugemens de ma raison, & j'ai suivi une route toute differente par le seul motif de mon bon plaisir?* De quels regrets ne seroit-on pas déchiré en ce cas-là, si la détermination qu'on auroit prise étoit dommageable?

Aveu de ce Prélat là-dessus.

Mr. King me permettra, s'il lui plaît, de lui emprunter ici son suffrage. Il emploie contre la liberté d'indifférence entre autres raisons celle-ci, qu'elle (k) *seroit plus nuisible qu'utile aux hommes*, parceque l'entendement ne représenteroit pas assez bien toute la bonté des objets, pour ôter à la volonté la force de la réjection. *Il vaudroit donc infiniment mieux pour l'homme*, continuë-t-il (l), *qu'il fût toujours nécessairement déterminé par le jugement de l'entendement, que de permettre a sa volonté de suspendre son action; car par ce moyen il parviendroit plus facilement & plus certainement à son but.* Je ne vois point par quelles machines on empêcheroit que cette objection ne frapât le dogme de Mr. King, qui laisse notre volonté pleinement indéterminée, après même que l'entendement

(f) »Notez que plusieurs nouveaux Philosophes soutiennent après Descartes, que nos affirmations & nos »négations sont des actes de la volonté.

(g) »Bellarmin *lib.* 3. *de gratia & libero arbitrio cap.* 8. »& 9. parmi les Catholiques, & Cameron *in responsione »ad epistolam viri docti (id est Episcopi)* parmi les Protes»tans sont de ce nombre. Voyez aussi Heereboord *in* »*Collegio Ethico pag. m.* 42. & *seq.*

(h) »C'est à-dire, quelque autre raison que celle »qui est fondée sur *tel est mon bon plaisir.*

(i) »*Virgil. Æneid. lib.* 6. *v.* 470.

(k) »Bernard *ubi suprà* pag. 608.

(l) »*Id. ibid.* pag. 609.

dement a représenté tout ce qu'il a pû. Je sai bien que ce Prélat pourra alléguer cette différence entre son systême, & celui des Molinistes, que selon lui (*m*) l'entendement qui *s'acquitte bien de son devoir*, ne représente pas les choses ou comme bonnes, ou comme mauvaises, mais simplement comme indifférentes, au lieu que les Molinistes veulent que l'entendement qui (*n*) *s'acquitte bien de son devoir*, marque *ce qui est le meilleur*; je sai bien, dis-je, que Mr. King se peut servir de cette disparité; mais je ne saurois comprendre qu'elle lui puisse être utile, puisque dans son hypothese notre volonté est indépendante des qualitez des objets, & qu'elle peut suspendre toute son action, soit que l'entendement s'acquitte bien, ou s'acquitte mal de son devoir. C'est d'ailleurs une doctrine qui me paroît bien étrange, que l'entendement du premier homme n'ait pû s'acquitter de son devoir, qu'en représentant comme une action indifférente l'obéïssance à la loi de Dieu, & qu'aujourd'hui l'entendement soit déréglé, lorsqu'il s'ingere de représenter la vertu comme une chose qui a du rapport au bonheur de l'homme, & le vice comme une chose qui ne nous est point convenable. Cela suit nécessairement de ces paroles, (*o*) *comme toutes les choses sont indifférentes* au franc-arbitre *avant sa détermination, si l'entendement s'acquitte bien de son devoir, il ne fera que représenter cette indifférence, & ne marquera point qu'on doive préférer un objet à l'autre.* Il regne donc un grand desordre dans l'ame de l'homme; car il n'y a presque point d'entendement qui ne juge dans la spéculation, que la vertu est meilleure que le vice. Il est sûr que les idées de Mr. King sur la liberté sont contraires à l'expérience. Il veut que l'entendement (*p*) ne doive juger que de la possibilité, ou de l'impossibilité des objets, & cependant cette faculté juge aussi par toute la terre s'ils sont bons; & l'on ne l'en blâme point lorsqu'elle ne se trompe pas. Il importeroit fort peu qu'elle excédât sa commission naturelle, qui est selon Mr. King de représenter seulement l'indifférence de tous les objets, si d'ailleurs notre liberté demeurant parfaitement la maîtresse de ses déterminations, pouvoit nous rendre convenable tout ce qu'elle choisiroit. Mais nous n'éprouvons que trop qu'elle ne le peut; & & quoique l'on nous avouë (*q*) que ce qu'elle rejette devient mauvais, on ne laisse pas de convenir qu'elle s'engage à des entreprises qui nous rendent malheureux (*r*).

CHAPITRE XCI.

Continuation du même sujet. Si Adam eût dû souhaiter la liberté d'indifférence. Facilité à Dieu de réprimer les passions,

S'il étoit de l'intérêt d'Adam de demander le franc-arbitre.

VI. Faisons une sixiéme remarque, qui nous puisse bien faire juger si le franc-arbitre de Mr. King a été le seul fondement du bonheur de l'homme. Je supposerai pour cela que Dieu ait eu la complaisance de parler ainsi à nos premiers peres dans le Jardin d'Héden: » Je vous » ai donné ma connoissance, la faculté de juger » des choses, & un plein-pouvoir de disposer de » vos volontez. Je vous donnerai des instructions » & des ordres; mais le franc-arbitre que je vous » ai communiqué, est d'une telle nature, que » vous avez une force égale de m'obéir, & de » me désobéir. Vous serez exposez à plusieurs » dangers; on vous tendra des pieges: si vous » faites un bon usage de votre liberté, vous se» serez heureux; si vous en faites un mauvais usa» ge, vous serez malheureux. C'est à vous à » voir si vous voulez me demander comme une » nouvelle grace, ou que je vous permette d'a» buser de vos forces, lorsque vous en forme» rez la résolution, ou que je vous en empêche. » Songez-y bien, je vous donne vint-quatre heu» res. »

Supposons qu'ils accepterent ce terme, afin de délibérer ensemble plus mûrement sur cette proposition, & de la pouvoir tourner de tous les côtez. Je vous prie, Monsieur, de me dire si vous pouvez comprendre qu'ils eussent fait choix du parti que Mr. King trouve le meilleur. S'ils eussent raisonné selon ses principes, ils eussent conclu qu'il faloit demander en grace de n'être jamais troublez dans l'exercice de leur liberté, & de retenir toûjours la pleine disposition de leurs forces, soit afin d'en bien user, soit afin d'en abuser; car autrement la source de leur félicité ne manqueroit point de tarir; ils ne pourroient point se plaire en eux-mêmes, ni se rendre témoignage qu'ils seroient la cause de leurs bonnes déterminations. Ne comprenez-vous pas clairement que leur raison, qui n'avoit pas été encore obscurcie par le péché, les eût fait conclure qu'il faloit demander à Dieu, comme le comble des faveurs dont il les avoit honorez, de ne point permettre qu'ils se perdissent par le mauvais usage de leurs forces? Connoissez-vous de jeunes hommes assez corrompus pour refuser l'offre que Dieu leur feroit d'un Ange Gardien, qui ne souffriroit jamais qu'ils voulussent faire des choses opposées à leurs véritables intérêts? Les Pélagiens les plus outrez, les Sociniens, qui disent que Dieu ne prévoit pas même l'usage qu'ils font de leur liberté, ne lui demandent-ils pas tous les jours par l'Oraison Dominicale, qu'il lui plaise de les délivrer des tentations? Et nous croirions qu'Adam dans son état d'innocence, & avec toutes les graces dont son ame étoit ornée, auroit refusé une direction divine, qui eût mis sa félicité à couvert de tous les périls dont il étoit averti? Nous croirions qu'il se feroit fait un point d'honneur de se conduire lui-même, & de prendre tout à ses risques & fortunes, plutôt que de partager avec Dieu la gloire de ses bonnes déterminations? Il eût été en ce cas-là l'original des Phaëthons & des Icares (*a*), & de tout ce qu'il y a d'exemples de la présomption la plus téméraire & la plus fole. Pesez bien, je vous prie ces paroles de Luther qui témoignent qne s'il dépendoit de lui d'avoir les forces du franc-arbitre, ou de ne les avoir point, il les refuseroit de tout son cœur. Les raisons qu'il en donne sont admirables (*b*).

Qu'il auroit été de la bonté de Dieu de le lui refuser.

Je passe plus avant, & je dis qu'à suivre les ma-

(*m*) » Bernard, *ubi suprà* pag. 613.
(*n*) » *Id. ibid.* pag. 608.
(*o*) » *Id. ibid.* pag. 613.
(*p*) » *Id. ibid.* pag. 614. (*q*) *Id. ibid.*
(*r*) » Voyez ci-dessus Chap. LXXXIX pag. 677. à la fin.
(*a*) » Notez qu'Icare se perdit parce qu'il eut la téme» rité de se soustraire à la conduite de son pere, malgré » les avis qu'il en avoit reçus.

Me duce carpe viam, lui disoit Dædale, *pariter præcepta volandi*
Tradit . . .
Hortaturque sequi, damnosasque erudit artes . . . . .
Cum puer audaci cœpit gaudere volatu,
Deseruitque ducem. » Voyez Ovide au livre 8. des » Métamorph. v. 208. & *seq.*

(*b*) » *Ego sanè de me confiteor, Si qua fieri posset, nollem mihi*

manieres humaines de juger des choses, nous conclurions que si nos premiers parens avoient eu la témerité de demander qu'au hazard même de se perdre, il leur fût permis de faire tout ce qu'ils voudroient, Dieu auroit rejetté cette requête, non seulement dans le cas de la prévision infaillible de leur chute, mais aussi dans le cas d'une conjecture presque certaine. Il leur auroit dit: *Vous ne savez ce (c) que vous demandez, vous courez à votre ruine en souhaitant de moi ce nouveau présent (d): la bonté que j'ai pour vous ne me permet pas de vous l'accorder.* Voilà où nous conduisent nos manieres ordinaires de juger des choses. Vous savez que les meilleurs Moralistes de l'antiquité Payenne ont décidé, que l'on ne doit point tenir sa promesse lorsqu'elle seroit dommageable à celui qui l'a reçuë. Ils ont dit que le Dieu Apollon qui s'engagea par un serment irrévocable à donner tout ce que son fils Phaëton lui demanderoit, eût été plus sage s'il eût révoqué sa parole, qu'il ne le fut en accordant à ce jeune témeraire la conduite du Soleil; chose dont il le jugeoit très-incapable, & qui le perdit: *Ac ne illa quidem promissa servanda sunt, quæ non sunt iis ipsis utilia, quibus illa promiseris. Sol Phaethonti filio (ut redeamus ad fabulas) facturum se esse dixit, quidquid optasset: optavit ut in currum patris tolleretur: Sublatus est, atque insanus antequam constitit, ictu fulminis deflagravit. Quanto melius fuerat, in hoc promissum patris non esse servatum (e).*

Un bon Pere en useroit ainsi avec ses enfans.

Nos idées les plus claires nous découvrent qu'un pere bon & sage ne s'imposera jamais la nécessité d'accorder à ses enfans tout ce qu'ils lui demanderont; il veut savoir avant que de rien promettre, si leurs demandes seront raisonnables. Il peut bien pour les éprouver mettre à leur choix deux choses contraires; mais s'ils choisissent celle qui leur seroit pernicieuse, il se garde bien de se conformer à leur élection. Il ne croiroit pas même qu'une promesse positive l'y engageât. Ainsi la conduite d'Apollon, & l'emblême de celle d'un pere, qui plus imprudent encore que ses enfans, leur jure qu'il leur donnera tout ce qu'ils voudront; & s'ils lui demandent ce qui ne sauroit manquer de les perdre, il s'afflige, il fait mille remontrances (f), & n'y gagnant rien, il leur accorde enfin les instrumens de leur ruïne. Lors donc que nous consultons les idées de la bonté d'un pere sage, nous ne pouvons pas comprendre que si nos premiers parens eussent été assez fous pour souhaiter qu'on leur laissât faire tout ce qu'ils voudroient, quoiqu'il en pût arriver, Dieu qui les aimoit, & qui vouloit qu'ils fussent heureux, se fût conformé à leurs désirs téméraires & funestes (g).

Si Dieu a créé le monde pour sa gloire.

Ceux qui prétendent qu'à proprement parler il n'aime rien hors de lui, & qu'il n'a produit les hommes qu'afin de se procurer la gloire de manifester sa justice & sa miséricorde, ne s'embarrasseroient point de ce que je viens de dire; mais lorsqu'on soûtient avec (h) Mr. King, qu'il n'a créé l'Univers qu'afin d'exercer sa force, & de communiquer sa bonté, je ne sai pas ce qu'on pourroit me répondre. Ce principe au reste n'est pas une pensée nouvelle de Mr. King: vous trouverez dans un Ouvrage de Mr. Arnauld (i) la réfutation de cette maxime du Pere Mallebranche, *qu'on trouve dans l'idée de l'Etre parfait qu'il ne peut vouloir agir au-dehors, que pour se procurer un honneur digne de lui.* Mr. Arnauld prouve *que Saint Augustin, Saint Thomas, & tous les habiles Théologiens y ont trouvé tout le contraire.* Que puis-je trouver dans cette idée, demande-t-il (k), „ qui frappe d'abord plus vivement mon „ esprit, qu'un fond inépuisable & incompré„ hensible de biens, de perfections, de bonheur? „ Car l'Estre parfait, l'Estre mesme, & la pléni„ tude de l'Estre, ne forme en nous que la mesme „ idée. Et la plénitude de l'Estre comprend tout „ ce que j'ay voulu marquer par ce fond inépuisa„ ble de perfection & de bonheur. Il n'a donc „ plus rien à désirer, puisqu'il a tout, qu'il pos„ sede tout, & qu'il est tout d'une maniere suré„ minente. Or me laissant conduire à cette lumiere, „ que me fait-elle voir? „ que ce *qui l'a pû déterminer* à me vouloir donner l'estre, *n'est pas qu'il eust besoin de moy: car il n'a besoin de rien. Il faut donc qu'il y ait esté porté par une bonté toute gratuite, par une liberale (l) effusion de son Etre sur toutes les choses qu'il a rendu capables d'y participer en leur en communiquant ce qu'il luy a plu. Et ce seroit le rabbaisser à la condition des hommes, & ne pas assez consulter* cette vaste & immense idée de l'Etre infiniment parfait, *que de prétendre qu'il n'ait pû se résoudre à me créer moy & les autres créatures, que pour quelque avantage qu'il ait voulu se procurer en nous créant. Or c'est à quoy on le rabbaisse, en voulant qu'il n'ait pû se déterminer à rien créer au-dehors que pour se procurer un honneur digne de luy, comme s'il ne l'avoit pû faire que par une vûe interessée; ce qui me paroist manifestement contraire à* la vaste & immense idée de l'Estre infiniment parfait. Cette doctrine de Mr. Arnauld ne paroît pas moins évidente que contraire à l'abandon du premier homme à sa liberté. Rapprochons-nous de notre matiere.

Qu'Adam n'auroit pû sans impiété refuser les secours divins pour se déterminer au bon choix.

Si Adam eût fait consister la félicité où Mr. King la constituë, il auroit bien-tôt compris son erreur; car dès le premier essai qu'il donna de sa puissance de bien choisir ou de mal choisir, il pécha

„ *hi dari liberum arbitrium, aut quippiam in manu mea relin-* „ *qui, quo ad salutem conari possem, non solum ideo, quòd in* „ *tot adversitatibus & periculis, deinde tot impugnantibus Dæ-* „ *monibus, subsistere & retinere illud non valerem, cùm unus* „ *Dæmon potentior sit omnibus hominibus, neque ullus hominum* „ *salvaretur: Sed quod etiam si nulla pericula, nulla adversi-* „ *tates, nulli Dæmones essent, cogerer tamen perpetuo incertum* „ *laborare & aerem pugnis verberare, neque enim conscientia* „ *mea, si in æternum viverem & operarer, unquam certa &* „ *secura fieret, &c.* Luther. de servo arbitr. cap. 244.

(c) „ *Non est tua tuta voluntas.*
„ *Magna petis, Phaëthon, & quæ nec viribus istis*
„ *Munera conveniant, nec tam puerilibus annis.* Ovid. Metam. lib. 2 v. 53.

(d) - - - - - - „ *Vero nomine pœna,*
„ *Non honor est: pœnam Phaëthon pro munere poscis.*
„ Id. ibid. v. 98.

(e) „ Cicero de Offic. lib. 3. cap. 25. pag. m. 361. 362. „ Voyez aussi lib. 1. cap. 10. & Seneq. *de benefic. lib. 4. cap. 36.*

(f) „ Tout cela se voit dans le récit que nous donne „ Ovide *ubi suprà*, de ce qui se passa entre Apollon & „ Phaëthon.

(g) „ *Ipsi Dii poëtici* (Sol & Neptunus) *si scissent perniciosa* „ *fore illa filiis, peccasse in beneficio putarentur.* Cicero de „ natura Deorum lib. 3. pag. m. 669.

(h) „ Voyez ci-dessus Ch. LXXIV. au commencement.

(i) „ Voyez le 2. & le 3. Chapitre du 2. tome de ses Ré„ flexions sur le systême du Pere Mallebranche.

(k) „ Arnauld *ibid.* pag. 12.

(l) „ Joignez à cela ces paroles de la page 14. L'Etre par„ fait regorgeant, pour ainsi dire, de ses propres biens, n'a „ garde de n'avoir voulu agir au-dehors que pour s'en pro„ curer d'ailleurs. Ce n'est donc que par l'affluence mes„ me de ses biens infinis, dont il estoit de sa grandeur & „ de sa bonté qu'il fit quelque part à ce qui ne pouvoit „ avoir d'estre que par la communication qu'il leur en fe„ roit, qu'il s'est résolu de créer le monde, & non pas le „ désir d'un nouveau bien qu'il n'auroit pas eu encore.

pêcha actuellement. Il eût donc compris que ses véritables interêts n'étoient pas d'avoir une telle puissance, & qu'il eût trouvé un fondement plus solide de bonheur dans la détermination au bon choix, ou dans des secours divins qui eussent toûjours attiré son ame vers le bon parti. Car de prétendre qu'un bon choix inspiré d'enhaut, ne l'eût pas laissé (m) jouïr de la complaisance en soi-même, ce seroit le faire presque aussi impie que l'Ajax de Sophocle (n) qui vouloit vaincre sans l'assistance des Dieux, & qui disoit que les plus poltrons feroient fuïr leurs ennemis avec une telle assistance. Je ne pense pas qu'Adam & Eve après leur chûte eussent voulu que pour la seconde fois on les laissât à la merci de leurs propres forces.

(o) Vitaret cœlum Phaëthon, si viveret, & quos
Optarat stultè tangere, nollet equos.

S'il avoit été aussi sage qu'on le suppose dans son état d'innocence, il devoit souhaiter d'être necessairement déterminé au bien.

VII. Je tire ma septieme remarque de ce que les vrais amateurs de la sagesse ont pour but de se délivrer de l'inconstance, soit à l'égard des jugemens de l'esprit, soit à l'égard des actions de la volonté. Ils considerent comme une honteuse imperfection, la facilité avec laquelle nous affirmons aujourd'hui les mêmes choses dont nous douterons demain, & que nous nierons deux jours après. Ils se choquent encore plus de la malheureuse facilité avec laquelle nous passons de l'amour à l'indiférence, au mépris & à la haine pour les mêmes choses en très-peu de tems. Leurs veilles & leurs méditations ne tendent qu'à parvenir à la certitude, afin de n'avoir plus la puissance de nier, ou d'affirmer, ou de douter; mais d'être fixé à l'affirmation, ou à la négation. Et pour ce qui est de la volonté, il s'efforcent d'en fixer les actes par l'acquisition d'une vertu habituelle, qui diminuë & qui abolisse enfin le pouvoir du vice, ensorte qu'ils soient si déterminez au bien, qu'ils cessent d'avoir la malheureuse faculté d'aimer le mal. Ils ne s'estiment heureux qu'à proportion des progrez de cette habitude de vertu, & ils se croiroient au comble de la félicité corporelle, s'ils acqueroient dès cette vie un indissoluble attachement aux bonnes actions (p). Cela est bien éloigné des idées de Mr. King, qui prétend que la créature raisonnable ne sauroit être heureuse sans la faculté de faire le mal & le bien. S'il dit qu'une habitude de vertu assez parfaite pour nous déterminer au bien, ne pourroit nous plaire qu'entant que nous l'aurions acquise en faisant souvent un bon usage de notre liberté, il me permettra de lui répondre que les véritables amateurs de la sagesse n'ont point ce goût-là. Ils seroient ravis d'acquérir cette habitude par le premier acte de vertu, & d'être dès l'âge de 15. ans hors de la nécessité de luter avec les vices; & après tout si cette habitude est un état très-heureux dans la vieillesse, pourquoi ne le seroit-elle point dès qu'on a l'usage de la raison? S'il n'est (q) jamais trop tard d'entrer dans le bon chemin; c'est-à-dire, si c'est une mauvaise raison de n'y pas entrer, que de prétendre qu'il n'est plus tems de le faire, il est encore plus vrai que l'on ne sauroit y entrer trop tôt. D'où je conclus que si Adam étoit aussi sage qu'on le suppose dans son état d'innocence, il devoit souhaiter comme la source de son bonheur, non pas la faculté de pécher, mais la détermination à ne point pécher. Il devoit prendre pour un ennemi domestique cette liberté que l'on nous vante, & prier Dieu de l'en garantir. Les Pélagiens modernes ne font pas difficulté de dire, que nos plus dangereux ennemis sont dans notre propre cœur.

Les sermons & les Loix n'ont pour but que de déterminer les hommes à la vertu.

A quoi tendent, je vous prie, les travaux de ceux qui veillent sur les ames? Que se proposent-ils par tant de sermons, & par tant de livres où ils représentent les devoirs du vrai Chretien, la fidelité qu'on a tant de fois promise à Dieu dans l'usage des Sacremens, la beauté de la vertu, la laideur du vice, la recompense du Paradis, & les peines de l'enfer? Veulent-ils faire ensorte que le franc-arbitre soit maintenu dans l'indiférence au bien & au mal? Ne souhaitent-ils pas au contraire de nous affermir si fortement dans l'amour de la vertu, que nous ne puissions plus vouloir tomber dans le vice? Et les loix des Magistrats qui défendent le vol, le meurtre, &c. sous des peines si rigoureuses, quel but ont-elles? N'est-ce pas de déterminer aux bonnes actions, en ruïnant autant que faire se peut la puissance de vouloir faire des crimes (r)? Vous voyez donc que les plus beaux réglemens des sociétez ecclésiastiques & des états séculiers, supposent contre Mr. King que le vrai bonheur de l'homme consiste, non pas à pouvoir floter entre le vice & la vertu, mais à ne pouvoir s'écarter de la vertu, & à trouver à l'entrée du chemin du vice une barriere insurmontable.

Rien n'est plus facile à Dieu que de changer le cœur humain.

VIII. Je finis par une remarque qui se rapporte à la peine que Mr. King se figure, que le dessein de prévenir les malheurs du genre humain, & les abus du franc-arbitre auroit coûté. Je vous ai déjà écrit (s) quelque chose là-dessus, & j'ajoute ici qu'il n'en coûteroit que des pensées; car le contentement de l'esprit, la connoissance de son devoir, l'harmonie de la volonté avec cette connoissance, ne sont que des pensées qu'il est infiniment plus facile à Dieu de communiquer à nos ames, qu'il ne nous est facile de cacheter une lettre. On s'imagine qu'à moins que de faire mourir Alexandre qui bouleversoit le monde, & qui se moquoit & des mers & des montagnes, il eût falu pour l'arrêter se servir des plus grandes forces de la Nature. Mais il faut savoir qu'une pensée, je veux dire le contentement de l'ame, y auroit suffi; & peut-être que si on lui eût bouché dix ou douze portes par-ci par-là dans le cerveau, il seroit devenu naturellement (t) le plus moderé de tous les hommes; ensorte que la petite Isle de Sériphe lui auroit paru un trop vaste (u) Etat, quoiqu'auparavant il crût trop petit pour lui l'Empire de l'Univers. Que des Conquérans s'acharnent tant qu'ils voudront les uns contre les autres, le cachet de contentement imprimé dans leurs esprits arrêtera leurs entreprises,

(m) „J'ai refuté cela ci-dessus Chap. LXXX. N° XIV. „& suiv. par divers exemples.

(n) „Voyez le Diction. Histor. & Crit. à la remarque „D de l'article Ajax, *fils de Telamon.*

(o) „*Ovid. lib. 1. Trist. Eleg. 1. pag. m. 132.*

(p) „Conferez ce qui a été dit ci-dessus Chap. LXXXIII. „pag. *666.*

(q) „*Sera nunquam est ad bonos mores via.*
„Seneca in Agamemn. v. 240.

(r) „Conferez ce qui a été dit ci-dessus Chap. XC. „pag. 778. & suiv.

(s) „Ci-dessus Chap. LXXXIII. pag. *665.* & *666.*

(t) „C'est à dire, selon les loix ordinaires de l'union „de l'ame & du corps.

(u) „*Unus Pellæo juveni non sufficit orbis.*
„*Æstuat infelix angusto limite mundi,*
„*Ut Gyara clausus scopulis parvaque Seripho.*
„Juven. Sat. 10. v. 167.

ses, & ramenera promptement le calme. Il en sera comme du combat des abeilles (v), qu'un peu de poudre fait cesser. Il n'est que de connoître comment se forme cette modification de l'ame : Or Dieu le connoît parfaitement. Ceux qui ignorent le jeu des machines, se fatiguent, & se tourmentent en vain pour les mettre en mouvement, ou en repos. Le Machiniste le fait sans peine.

CHAPITRE XCII.

Conclusion des remarques sur le livre de l'origine du mal. Quel usage on en doit faire

L'origine du mal est l'écueil de la raison.

JE finis ici mes remarques sur les extraits du Livre de l'origine du mal. Elles serviront, je m'assure, à vous convaincre que cette origine est bien obscure, & que ce qui a été dit de celle du Nil (a) qu'elle étoit plûtôt un objet d'admiration qu'un objet de connoissance, lui convient parfaitement. Elle est hors de la portée de notre raison : la Philosophie peut sentir par-là son fort & son foible. Quand elle charge le systême des deux principes, elle l'enfonce, elle le met en déroute, sans le pouvoir rallier ; mais quand elle tourne ses batteries contre l'unité de principe, elle y fait des brêches qu'elle ne répare pas, quelque soin qu'elle s'en donne. Elle peut donc connoître que si elle a quelque force pour élever des broüillards, elle est trop foible pour les dissiper. Nous devons par-là lui donner de bons coups de caveçon, afin qu'elle soit moins orgueilleuse, & que cette humiliation, ou cette mortification lui apprenne à se captiver sous l'obéïssance de la foi. Il faut la dompter comme l'on dompta Bucephale (b), en l'empêchant de voir son ombre, & en le tournant vers le Soleil ; c'est-à dire, qu'il faut qu'elle se détache de son esprit de dispute, pour ne consulter que l'oracle de la révélation (c).

Au reste la liberté que j'ai prise de combattre les opinions de Mr. King, n'empêche pas que je ne me fasse une grande idée de son génie, & n'ôte rien à mon respect pour sa dignité & pour sa personne. Je sai que son esprit & sa science, sa vertu & son attention à remplir tous les devoirs de l'Episcopat, le rendent un des Prélats les plus illustres de l'Eglise Anglicane.

CHAPITRE XCIII.

De Germaine de Foix Reine d'Arragon.

Pourquoi on n'a pas mis Germaine de Foix entre les Reines Doüairieres qui se sont mésalliées.

J'Ai entrevû une espece de censure dans votre question, pourquoi je n'ai pas mis Germaine de Foix entre (d) les Reines Doüairieres qui se sont flêtries par un mariage inegal ? Vous me demandez cela d'une maniere qui me fait comprendre que vous soupçonnez qu'il y a eu quelque partialité, ou quelque acception de personnes dans cette omission. Défaites-vous de cette pensée, si vous l'avez, & prenez garde que mon sujet ne demandoit pas que je dressasse des listes. J'aurois pû m'arrêter au seul exemple de la veuve de Loüis XII. & si j'en ajoûtai quelques autres par occasion, ce fut à cause qu'ils étoient arrivez dans la même Isle que celui-là. Ce fut toute la raison de la préférence. Je ne songeai point du tout à la veuve de Ferdinad le Catholique : je vous avoüerai même que je la connoissois peu ; vous êtes cause que je l'ai cherchée dans quelques livres ; mais comme les écrits qui eussent pû m'en apprendre beaucoup de particularitez, ne sont pas en mon pouvoir, je n'ai recueïlli que des choses générales, & très-communes. Je ne laisse pas de vous les écrire.

Son mariage avec Ferdinand le Catholique.

Germaine de Foix, sœur du brave Duc de Nemours qui fut tué à la bataille de Ravenne l'an 1512. étoit fille de Jean de Foix Comte d'Etampes, & Vicomte de Narbonne, & de Marie d'Orléans sœur de Loüis XII. Roi de France (e). Ce Prince (f) *la faisoit élever auprès de ses filles*, & la maria en 1505. avec Ferdinand Roi d'Arragon. Elle avoit (g) alors 18. ans. Son mariage fut consommé à (h) Duegnas l'an 1506. Elle fut menée quelque tems après à Valladolid, où son mari la laissa pendant qu'il fut recevoir Philippe d'Autriche son gendre, qui étoit parti du Pays-Bas avec son épouse pour venir prendre possession du Royaume de Castille. Elle accompagna le Roi Ferdinand au voyage qu'il fit à Naples la même année, & brilla beaucoup lorsqu'à son retour en Espagne Ferdinand fut s'aboucher (i) à Savonne avec Loüis XII. l'an 1507. L'un des motifs qui l'avoient poussé à épouser une si jeune Princesse, fut l'envie d'avoir un fils qui frustrât d'une partie de l'Espagne le Roi Philippe dont il étoit mécontent. Quelques Auteurs s'imaginent que la France se flatta qu'il ne viendroit pas à bout de ce désir. (k) *Ferdinand à la verité n'étoit pas vieux ; mais son incontinence passée l'avoit affoibli desorte que ses Médecins n'osoient plus espérer qu'il eût encore des Enfans. Il avoit eu des commerces longs & fréquens avec la Comtesse d'Eboly*, & avec deux autres (l) maîtresses .... *Il étoit à présumer que cette inclination amoureuse secondée par l'embonpoint & par la vigueur de Germaine, envoyeroit bien-tôt Ferdinand en l'autre monde, & que par conséquent la France n'attendroit pas long temps à entrer dans le Royaume de Naples*, comme le contrat de mariage le portoit (m) en cas que Germaine ne donnât point d'enfans mâles à son mari.

Elle

(v) » *Hi motus animorum, atque hæc certamina tanta,*
» *Pulveris exigui jactu compressa quiescent.*
» Virgil. Georg. lib. 4. v. 86.

(a) » *Arcanum natura caput non prodidit ulli,*
» *Nec licuit populis parvum te Nile videre,*
» *Amovitque sinus, & gentes maluit ortus*
» *Mirari, quam nosse tuos.* Lucan. lib. 10. v. 295. pag. » m. 244.

(b) » *Alexander comprehensis equi habenis, eum ita statuit,* » *ut in adversos solis radios conversus, umbram suam conspi-* » *cere non posset : ea enim antea exterritum acrius ferocisse ob-* » *servaverat.* Freinshem. Supplem. in Q. Curtium lib. 1. » cap. 4. n. 16. ex Plutarcho in Alexandro pag. 667.

(c) » Voyez sur ceci le Diction. Histor. & Crit. à la fin » du 2. éclaircissement, & ci-dessus Ch. LXXXVII. p. 673.

(d) » Voyez ci-dessus le Chap. LXIX. à la fin.

(e) » Voyez le Pere Anselme Hist. de la Maison » Royale pag. 181.

(f) » Varillas, Pratique de l'éducation des Princes » pag. 88. Edit. de Hollande.

(g) » Fléchier, Hist. du Cardinal Ximenès pag. 241. » Edit. de Hollande.

(h) » Mayerne Turquet, Hist. d'Espagne pag. 1161. » Edit. de Paris 1635.

(i) » Voyez la relation de cette entrevûë imprimée à » Paris l'an 1612. par les soins de Théodore Godefroi.

(k) » Varillas *ubi suprà* pag. 90.

(l) » Mr. Varillas nomme ici les quatre enfans natu- » rels que Ferdinand eut de ses maîtresses, & cite *le trois* » *de Mayerne.* Il crut sans doute que les ignorans pren- » droient ce livre pour quelque piece fort rare, qu'ils » n'eussent point fait, s'il eût cité l'Histoire d'Espagne de » Mayerne, Ouvrage commun, dont il y a 3. Editions. » Et notez que Mayerne p. 1556. compte 4. meres de ces » 4. enfans naturels de Ferdinand.

(m) *Idem, ibid.*

Breuvage qu'elle donna à son Mari.

Elle lui donna un fils l'an 1509. (*n*) mais qui *ne vécut qu'une heure*; desorte que *le regret de le perdre fut plus sensible au Roi Catholique, que n'avoit été la joye de sa naissance*. La consolation qui lui resta fut d'espérer, que puisque sa femme n'étoit point stérile, il pourroit cultiver avec succès un si bon fond. Il ne s'y épargna pas, s'il est vrai, comme quelques Historiens l'assurent, que les excez où il se porta dans les exercices de l'amour & dans les travaux de la chasse, épuiserent tellement ses forces, que tous les secours de la Médecine ne purent les réparer. (*o*) *Ferunt eum, quum jam quintum & sexagesimum ætatis annum attigisset, assiduo ac laborioso venandi studio, quod per adversas etiam tempestates, quominus feras longissime peteret, nullis cœli injuriis terretur, intemperatioreque subinde Veneris usu, usque adeo senescentes corporis vires afflixisse, ut jam exhausta & collabentes ulla reparari medicatione nequiverint.* Mais ce qui donna la plus vive atteinte à sa santé, fut le breuvage qu'on lui prépara pour ranimer sa vigueur quant au devoir conjugal. Je m'en vais vous copier une narration de ce fait-là (*p*) en vieux Gaulois. » (*q*) Les grandes prospéritez » de . . . . Ferdinand d'Arragon . . . . étoient » accompagnées d'un regret de ce qu'il n'avoit » aucun légitime heritier masle : mais la Roine » Germaine sa seconde femme, & de laquelle il » n'avoit aucuns enfans, en estoit plus en peine » que luy, pour son interest : & par affection » feminine cherchoit curieusement tous artifices, » pour concevoir, cuidant par art, & remédes » humains, pouvoir obtenir ce qui vient de la » pure liberalité, & benediction de Dieu. Partant il advint cette année, on ne sçait par le con» seil de qui, tant y a que ce fut du consentement » du Roy, que la Reine mesme, & D. Marie » de Valasco femme de Jean Velasque de Cuel» lar super-Intendant des Finances, & D. Isabel » Faure, composerent un breuvage, ou potage, » au Roy, pour luy donner force, vigueur » d'engendrer, de telle façon que tost aprés l'a» voir pris il sentit nature offensée d'incurable in» firmité, dont il vescut en perpetuelle langueur, » & en fin mourut. Ce mesnage se fit à Car» roncillo, où le Roy s'estoit venu resjouyr » avec les Dames, & n'est pas croyable qu'elles » luy présentassent ce medicament à autre fin que » pour l'esveiller au jeu d'amours : car de la vie » du Roy dépendoit tout le bien, & la gran» deur de la Royne Germaine : somme, il en » pensa mourir au Monastere de la Mejorade. » Après qu'à force de remédes on l'eût remis sus, » il vint à Vailledolit, à l'assemblée des Estats, » où il dépescha plusieurs affaires. » Ceci se passa l'an (*r*) 1513. & le Roi vécut encore jusques au 23. de Janvier 1516.

Les Historiens qui parlent de cette avanture, sans remarquer que Ferdinand consentit à la préparation du breuvage, sont très-blâmables, puisque leur omission est injurieuse à la mémoire de Germaine de Foix. Mr. Fléchier lui a rendu toute sorte de justice; car il a dit (*s*) que Ferdinand consulta les Médecins, & qu'ils lui permirent ce reméde, & qu'ils en apprirent à la Reine la composition. André Favin a moralisé ici impertinemment : (*t*) *Les breuvages amoureux que femmes donnent à leurs maris pour les exciter & forcer à les aymer, n'ont d'ordinaire autre fin, que rendre leurs maris insensez, ce dit fort à propos Plutarque. Les Philtres d'une Dame pour seul posseder son mary, sont la modestie en paroles & en ses accoustremens, & le soin de son mesnage : autre science ny est requise, ces rares perfections estants en une femme, il est impossible qu'elle ne soit aimée, cherie & honorée de son mary. Quant à la procreation, c'est un benefice qui depend de Dieu seul, l'homme & la femme ne sont que simples instruments d'icelle. Les Rabins tiennent fort à propos que Dieu a quatre Clefs qu'il ne communique a personne non pas aux Anges mesmes. C'est-à-dire, quatre choses qui ne sont dependants des causes secondes, ainsi de la premiere seulement. Savoir est*, Clavis pluviæ, Clavis Cibationis, Clavis Sepulcrum, & Clavis sterilitatis. *Les Clefs de la pluye ; de la nourriture ; de la Resurrection des Morts ; & de la génération & procreation des enfans.* Tout cela est hors de propos; le Roi Ferdinand avoit assez d'amitié & de tendresse pour son épouse; il n'y avoit que les forces corporelles qui lui manquassent, & il est permis en ce cas-là de consulter les Médecins, & pour ce qui est de la clef de génération, il y eut un homme qui s'en cru si bien pourvû, qu'il eut la hardiesse de l'offrir à la Reine. Ce fut le (*u*) Chancelier d'Arragon. Le Roi le (*v*) *fit constituer prisonnier, informé qu'il avoit présumé de tenter la chasteté de la Royne sa femme : car la voyant par trop désireuse d'avoir enfans, & que le Roy son mary, à cause de sa vieillesse, & de son infirmité, y estoit peu habile, il y avoit trop privément offert son service. Ce Chancelier demeura en ceste prison jusqu'après la mort du Roy, & lors fut délivré par le Cardinal Ximenès, qui fut Gouverneur d'Espagne.* Mr. Varillas (*vv*) rapporte cette avanture avec beaucoup de décorations, qui donnent un grand relief au mérite de cette Reine.

Moralitez impertinentes d'André Favin à cette occasion.

Vertu de Germaine de Foix.

Elle eût de très-bonnes qualitez, & surtout un attachement solide à la fidélité conjugale. C'est dequoi l'on ne peut douter, lorsque l'on fait réflexion qu'étant fort jeune & fort enjoüée, & ayant un mari avancé en âge, chagrin, endurci à la gravité Espagnole, & soupçonneux, elle en fut toûjours aimée, & considérée, & qu'elle n'accoucha qu'une seule fois. Si depuis cet accouchement elle eût été bien secondée, il y a toutes les apparences du monde qu'elle eût eu d'autres enfans. Elle souhaitoit un fils avec une extrême passion; c'étoit pour elle un intérêt capital : elle voyoit son mari violemment agité de la même envie : leurs Sujets souhaitoient avec ardeur la même chose. Que de motifs pour employer les moyens illégitimes! Et cependant il est très-probable qu'elle en fut toûjours très éloignée; & nous savons qu'elle s'offensa comme elle devoit, de l'impudence du Chancelier qui lui offrit ses services. Je vous dirai en passant que sa vertu fut une bonne fortune nonseulement pour la maison d'Autriche, mais aussi pour les Sujets de Ferdinand; car s'il eût laissé un fils, l'Arragon & les Etats qui en dépendent, eussent été détachez de la Castille, & auroient eu bien des guerres avec Charles-Quint, à qui ils n'auroient pû

(*n*) » *Idem*, pag. 108. 109.
(*o*) » *Paulus Jovius, Histor. sui tempor. lib. 16. fol. m.* 340.
(*p*) » Ceux qui en voudront voir une phrase en beau » François, n'ont qu'à lire Varillas à la page 138. de la » Pratique de l'éducation des Princes. Il vaut mieux en» core s'adresser à Mr. Fléchier pag. 476. de l'Hist. du » Cardinal Ximenès, où il cite les Auteurs qui ont parlé » de cela.
(*q*) » Mayerne Turquet *ubi suprà* pag. 1202.
(*r*) » Mr. Fléchier *ibid.* le met sous l'an 1512.
(*s*) „ Fléchier *ibid.*
(*t*) „ André Favin, Histoire de Navarre pag. *696*.
(*u*) „ Il se nommoit Antoine Augustin.
(*v*) „ Mayerne *ubi suprà* pag 1212.
(*vv*) „ Varillas *ubi suprà* pag. 152. & suiv.

pû résister sans des troupes auxiliaires ; ce qui est toûjours une triste condition. Mais comme ils demeurent unis à la masse des Couronnes Espagnoles, ils ne furent point le Théâtre de la guerre, & ils eurent part à la glorieuse supériorité dont l'Espagne fut en possession pendant un assez long-tems.

Anachronisme où est tombé à son sujet l'Auteur du Théâtre Historique.

Comme je sai que vous vous plaisez à la Critique des Anachronismes, où les Historiens tombent par la passion de rapporter des faits raisonnez, je vous marque ici une faute que j'ai trouvée dans le Théâtre Historique imprimé à Leide l'an 1703. L'Auteur ayant dit que Ferdinand le Catholique s'empara de la Navarre, ajoûte ceci : » (x) Il est vrai que *Ferdinand* après son injuste » occupation, voulut acquerir un droit sur ce » Royaume, & que pour cet effet il épousa sur » ses vieux jours *Germaine* Princesse de la Maison » de Foix. » Ce motif d'un mariage contracté l'an 1505. est chimérique, puisque la Navarre ne fut usurpée qu'en 1512.

Gayeté de cette Reine.

Que la Reine Germaine fut enjoüée, vous l'avez pû apprendre par ces paroles de Mr. l'Evêque de Nîmes : (y) *Revenant de tenir les Etats d'Arragon, elle passa par Alcala, où le Cardinal* Ximenès *la reçut & la traita avec une magnificence Royale. Cette Princesse aimoit* (z) *tant la joye, qu'encore qu'elle se vist à la veille de perdre son Mary, & toute sa grandeur avec luy, elle jouissoit du présent & ne s'inquiétoit pas de l'avenir. Aussi-tôt qu'elle fut en liberté dans le Palais d'Alcala, ce ne furent que jeux & que festins. Comme les Dames Espagnoles n'estoient pas faites à son humeur, elle se renfermoit dans sa petite Cour, & dansant avec les filles & les femmes qui la servoient, qu'elle avoit accoûtumées à la franchise & à la gayeté Françoise, elle tâchoit de se dedommager en particulier de cette gravité contrainte, que la présence de son Mary, & la coûtume du Pays luy avoit fait garder en public.* Mr. Varillas assure (a) qu'elle fit de très-grands coups de Politique dans cette assemblée d'Arragon, où Ferdinand l'avoit envoyée *en sa place* l'an 1515.

Elle ne peut voir Ferdinand dans sa maladie, qu'après qu'il eût cassé son Testament.

En partant d'Alcala elle dit au Cardinal, (b) *qu'elle se chargeoit de représenter au Roi* les raisons qu'il avoit eûës de n'aller pas à la Cour ; *mais quelque diligence qu'elle fist, elle trouva son Mary mourant, & ne put luy parler ni des affaires des autres, ni des siennes* (c). Comme elle arriva lorsque (d) *le Conseil étoit assemblé, qu'on craignoit de n'avoir pas assez de tems pour régler les affaires, il luy fut impossible de voir le Roy, & on ne luy permit que de pleurer. Lorsque tout fut achevé, elle entra : mais ce Prince, soit qu'il s'affoiblist à tout moment, soit que l'application qu'il avoit eue l'eust abbatu, ne la reconnut presque pas.*

Il ne seroit pas étonnant que l'application qu'il avoit eüe, l'eût mis à bout ; car il venoit de combattre avec trois Conseillers d'Etat, qui à force de raisons avoient enfin obtenu qu'il casseroit son Testament, & qu'il en signeroit un autre qu'ils avoient dressé, où il sacrifioit au bien & à la gloire de la Monarchie d'Espagne les inclinations & les passions qui avoient pris dans son cœur les plus profondes racines. Mr. Varillas (e) a mis dans un très-beau jour la victoire que ces trois Conseillers d'Etat remporterent sur ce Monarque moribond. Il n'auroit pas travaillé avec plus d'étude à déveloper & à orner cette scene, s'il avoit prévu quel seroit le Testament de Charles II. mais ce n'a été que par hazard, & par le goût particulier qu'il avoit pour cette sorte de matieres, qu'il a détaillé un grand exemple à ceux qui voudront écrire en faveur du Cardinal Portocarrero. Je ne voudrois pas jurer qu'il n'ait mis de la broderie à ses détails ; mais la chose, quant au fond, est veritable. Mr. l'Abbé Marsolier, (f) en donne le principal dans un Ouvrage qui a été fait six ou sept ans avant que Charles II. mourut ; & ce qui est encore plus fort, Mr. Fléchier (g) l'avoit déjà rapportée avec un peu plus d'étenduë, & en donnant à ses marges ce qui plaît le plus aux Lecteurs exacts, je veux dire, qu'il avoit cité les Historiens Espagnols les plus authentiques.

Digression sur les chagrins de ce Prince.

Je ferai ici une petite digression, s'il vous plaît de me le permettre. Il a fait une peinture si vive des chagrins & des langueurs qui accompagnerent les dernieres années de Ferdinand, qu'on ne peut s'empêcher de dire que ce grand Monarque fut moins heureux que malheureux. Son mariage avec Isabelle de Castille unit diverses Couronnes à celles que la naissance lui donnoit. Il conquit trois (h) beaux Royaumes sans autre titre que la raison du plus fort. Il découvrit un nouveau monde dans l'Amérique ; & comme il se plaisoit à tromper, il fut très-souvent heureux de ce côté-là. Il trompa la France autant de fois qu'il voulut, & toujours impunément ; car elle ne put, ou ne sut jamais s'en ressentir. Mais ses disgraces domestiques servirent de contrepoids aux faveurs de sa fortune. Il perdit en 1497. le Prince Don Juan son fils unique (i), marié à Marguerite d'Autriche, qui fut si touchée de la mort de son mari, qu'elle accoucha d'une fille morte (k). Cette affliction poussa Ferdinand & Isabelle son épouse à ordonner par un Edit que toute l'Espagne portât le deuil, & que les mains des Artisans se reposassent pendant 40. jours (l). L'année suivante il perdit sa fille aînée, femme de Don Manuël Roi de Portugal : elle mourut accouchant d'un fils qui ne vécut que deux ans (m). Il eut le chagrin de voir que l'Infante Jeanne sa seconde fille, qui étoit devenuë son héritiere, étoit folle à lier : il reçut mille chagrins du Prince qui l'avoit épousée ; il n'aima pas l'Archiduc Charles qui devoit être son successeur, & il ne put faire du bien à l'Infant (n) qui étoit l'objet de sa tendresse. J'ai

(x) » Le Grand Théâtre Historique Tom. 4. pag. 178.
(y) » Fléchier *ubi suprà* pag. 495. *ad ann.* 1515.
(z) » Mr. Varillas *ubi suprà* pag. 220. parle ainsi : *On* » *a vu* (je n'ai pas trouvé le passage où il renvoye) *que* » *la Reine Germaine de Foix n'étoit pas tentée par l'ambition,* » *& n'aimoit qu'à vivre agreablement & sans embarras* » *dans la Danse & dans les Festins.*
(a) » Varillas *ubi suprà* pag. 151.
(b) » Fléchier *ibid.* pag. 596.
(c) » Si cela est, il faut dire que Mr. Varillas *ubi suprà* » *pag.* 249. 250. nous donne un Roman dans le discours » pathétique qu'il rapporte de Germaine à son mari » agonisant.
(d) » *Id. ibid.* pag. 504. 505.
(e) » Varillas *ubi suprà* depuis la page 169. jusqu'à » la page 182.
(f) » Voyez son Histoire du Cardinal Ximenès pag. » 365.
(g) Fléchier *ubi suprà* pag. 499. & suiv.
(h) » Celui de Grenade, celui de Naples, celui de » Navarre.
(i) » Mr. Leti se trompe lorsqu'il dit pag. 35. & 45. » du premier Tom. de son Charles-Quint, que Ferdinand » Roi de Naples étoit le frere puîné de ce Don Juan.
(k) » Mayerne pag. 1136.
(l) » J'ai lu cela dans un livret qui fut imprimé l'an » 1671. sous le titre *De la Monarchie universelle.*
(m) » Fléchier pag. 118.
(n) » C'est-à-dire, Ferdinand d'Autriche second fils » de l'Infante Jeanne.

J'ai déjà parlé (o) du regret de la prompte mort du fils que Germaine sa seconde femme lui avoit donné. Il souhaita passionnément & vainement qu'elle lui en donnât un autre, & il ruïna de telle sorte sa santé pour satisfaire cette envie, que les deux ou trois années qu'il vêcut encore, ne furent qu'un tissu d'infirmitez & d'inquiétudes insuportables. Il se laissoit (p) amuser par les prétenduës révélations d'une dévote. (q) *Il aidoit luy-même à se tromper par un aveuglement déplorable; & comme il croyoit par ses voyages continuels, faire accroire aux Castillans qu'il étoit guéri, il prenoit de son costé le soulagement de ses maux, pour une entiére guérison* (r).

Ce que Germaine fit après la mort de son mari.

Revenons à Germaine de Foix. Il (s) *lui avoit laissé en mourant par un Codicille* (t) *cinquante mil Ducats de rente, outre son Doüaire, assignez sur le Royaume de Naples.* Elle en voulut *être payée par quartiers*, & il fallut que le Cardinal Ximenès la payât *de son argent*. Mais on ne tarda guéres à prendre d'autres mesures. Le Conseil de Flandres « (u) conclut à diminuer les pensions » de cette Princesse si l'occasion s'en présentoit, » parcequ'on la croyoit dans les intérêts de l'In» fant; ou du moins à luy en assigner le fond » dans la Castille, parce qu'on craignoit qu'une » Reine Françoise ne se servist de ce bien pour » favoriser les restes du parti d'Anjou dans le » Royaume de Naples, ou pour y établir le Prin» ce de Tarente prisonnier alors en Espagne, » qu'elle avoit envie d'épouser. » Le Cardinal Ximenès chargé (v) de la faire consentir *à prendre en échange de sa pension* quatre villes de Castille, *négocia si adroitement cette affaire, qu'après avoir fait convenir la Reine qu'elle ne vouloit pas sortir d'Espagne, & que ne pouvant trouver un Mary de la dignité du premier, elle ne songeoit pas à de secondes nopces, il luy montra évidemment que la condition qu'on luy offroit, & qu'il feroit agréer au Roy, estoit plus honorable, plus commode & plus avantageuse pour Elle, que celle que le feu Roy luy avoit faite. Sur cela on voulut mettre cette Princesse en possession de ces quatre Places pour en jouir pendant sa vie.* Mais on trouva des oppositions, & pendant que le Cardinal agissoit pour les lever, « (vv) » la Reine Germaine cherchoit de lui nuire, & » se liguoit secrétement avec le Gouverneur & le » Précepteur de l'Infant. Elle auroit voulu voir » ce jeune Prince sur le Trône à la place du Roy » son Frere. Elle luy offrit, non seulement son » crédit; mais encore les quatre Villes qu'on luy » donnoit, qui par leur situation & par les For» tifications qu'on y avoit faites, estoient deve» nuës si considérables, qu'on, &c.... Le Car» dinal qui avoit l'œil sur la Maison de l'Infant, » & qui ne manquoit pas de bons avis, décou» vrit bien-tost cette intelligence, & manda » promptement au Roy Catholique qu'il n'estoit » pas seur de donner à une Princesse inquiéte des » moyens de troubler le repos public, & que » c'estoit assez de luy laisser pour ses pensions la » ville de Madrigal avec son Territoire..... » (x) Du reste, il prioit qu'on ne s'étonnast » pas des plaintes & des invectives de la Reine; » & qu'encore qu'elle menaçast de s'en retourner » en France, il falloit croire qu'il n'y avoit point » de lieu où elle pust faire plus de mal à l'Espa» gne qu'en Espagne même. Le Conseil de Flan» dres luy répondit qu'il pouvoit faire là dessus » ce qu'il jugeroit à-propos. Il se contenta pour» tant de veiller sur les actions de la Reine, & » laissa l'affaire indécise jusqu'à ce que (y) Sa » Majesté fust arrivée dans le Pays.

On veut la marier à la l'Empereur Maximilien.

Tout ceci se passa l'année même de la mort de Ferdinand. Je ne sai pas ce qui fut réglé par Charles-Quint à l'égard de notre Germaine, après qu'il fut arrivé en Espagne sur la fin de Septembre 1517. mais on eut dessein avant ce tems-là de la marier avec l'Empereur Maximilien. L'Evêque d'Astorga Précepteur de l'Infant Ferdinand, s'intriguoit pour faire tomber la couronne d'Arragon sur la tête de son disciple, & (z) il avoit *entierement engagé* la Reine Germaine *dans ses interêts, en lui promettant de la faire Imperatrice. Maximilien qui approchoit de soixante ans, n'étoit plus que foiblement tenté de se remarier;* il ne pouvoit attendre de Germaine ni des terres ni de l'argent; elle étoit libérale, *& n'avoit rien épargné des gratifications qu'elle avoit tirées du Roi Catholique son Mary; & d'ailleurs quoiqu'elle eût hérité des biens de Gaston de Foix son frere..... le Roy François Premier ne vouloit pas consentir qu'elle les vendit & en portât l'argent à l'Empereur, de crainte qu'il ne prit fantaisie à ce Prince de le dépenser au desavantage de la France. De-plus Maximilien avoit aussi peu de crédit que d'argent; & comme il n'avoit pû trouver à emprunter ce qu'il falloit pour faire le voyage d'Espagne avec un équipage convenable à sa Dignité*, il renonça *au dessein d'épouser la Reine Germaine.*

Quelque broüillée qu'elle fut avec le Régent du Royaume le Cardinal Ximenès, elle ne laissa pas de répondre d'une maniere très-obligeante au compliment qu'il lui fit faire un peu après l'arrivée du Roi Charles. On devoit tenir les Etats à Valladolid (a): Le Cardinal avoit fait marquer *pour soi le logis du Docteur Bernardin; mais Terremonde Gentilhomme de Flandres pourvû de la Charge de Grand Maréchal de la Cour, ne laissa pas de le marquer pour un autre; & afin que le Cardinal eût moins de prétexte de s'en plaindre, on destina ce logement pour la Reine Germaine. Ximenez persuadé que puisqu'il avoit retenu le logis il y alloit de son honneur de le conserver, écrivit au Roy pour se plaindre de la dureté de Terremonde, & envoya un Gentilhomme à la Reine Germaine pour la prier d'avoir égard à son indisposition. Le Roy luy fit justice; & la Reine luy manda civilement qu'elle logeroit plûtôt à la belle étoile, que de le déloger. La Maison luy fut donc laissée.*

Depuis ce tems-là, c'est-à-dire, depuis le mois de Novembre 1517. jusques au 18. d'Octobre 1538. qui fut (b) le jour de sa mort, je n'ai rien trouvé qui concernât cette Reine, excepté son

(o) „ Ci dessus pag. 683.
(p) „ Fléchier *ubi suprà* pag. 497.
(q) „ *Idem ibid.* pag. 498.
(r) „ On peut associer Ferdinand (& on l'a fait dans le „ Diction. Hist. & Crit. Art. XENOPHANES, rem. D) „ aux exemples rapportez dans ce Diction. à la remarque „ Q de l'article *Elizabeth*, à la remarque T de l'article „ *Louis XI.* & à la remarque B de l'article *Louis XIII.*
(s) Varillas *ubi suprà* pag. 220. 221.
(t) „ Ou plûtôt trente mille, comme le dit Varillas „ pag. 250. & Mr. Fléchier pag. 517. 584.
(u) » Fléchier *ubi suprà* pag. 584. Voyez aussi Varillas » pag. 252.
(v) » Fléchier *ibid.* pag. 585.
(w) » Fléchier *ibid.* pag. 589.
(x) » *Ibid.* pag. 590.
(y) » C'est-à-dire, Charles-Quint.
(z) » Varillas *ubi suprà* pag. 286. Voyez aussi Fléchier » pag. 706.
(a) *Idem, ibid.* pag. 309.
(b) » Elle mourut à Valence ce jour-là, selon le Pere » Anselme Hist. de la Maison Royale pag. 181.

son mariage, qui est une chose dont je vous ferai un chapitre à part.

Pourquoi on a cité Varillas avec plus de confiance qu'on ne fait ordinairement.

Je veux bien vous avertir que j'ai cité Mr. Varillas avec plus de confiance que je ne ferois en d'autres rencontres; car je n'ai eu à citer que sa Pratique de l'éducation des Princes, qui est l'un de ses meilleurs Ouvrages, & celui qu'il paroît avoir travaillé avec le plus d'application. C'est un préjugé favorable que de savoir que ce livre-là n'a point été inutile à l'un des deux Ecrivains de l'histoire du Cardinal Ximenès. J'ajoûte pourtant que c'est un Auteur assez habile pour avoir pû se passer de ce secours.

CHAPITRE XCIV.

Si Germaine de Foix se mésallia après la mort du Roi Ferdinand. Comment on peut excuser les mariages inégaux des Reines veuves.

VOyons maintenant si notre Germaine de Foix rompit sa viduité par un mariage indigne.

Histoire du mariage inégal de Germaine de Foix avec le Duc de Calabre.

J'ai lu dans le Pere Anselme (*a*) qu'*elle prit une seconde alliance avec Jean Marquis de Brandebourg, Gouverneur de Valence, en* 1519. *& qu'elle eut pour troisiéme mari Ferdinand d'Arragon Duc de Calabre.* Mais Mr. Varillas nie qu'elle ait épousé le Marquis de Brandebourg; il ne parle que du mariage contracté l'an 1519. avec le Duc de Calabre. Voici son récit; (*b*) La Reine Germaine s'ennuyoit de son veuvage, & s'étoit » ouvertement expliquée de ne pas vouloir achever sa vie en cet état. Elle n'étoit plus assez » belle ni assez jeune pour espérer de trouver » un mari de la qualité du premier, & elle se » fût contentée d'un Prince: mais il n'y en avoit » point en Espagne, & d'ailleurs le Roy Catho» lique n'eût pas permis qu'elle en prît un en » France. Le Marquis George de Brandebourg » Frere de l'Electeur de même nom, & de l'E» lecteur de Mayence, l'avoit recherchée dans les » formes; mais elle l'avoit refusé parceque ce Prin» ce étant Cadet & par conséquent pauvre, » n'eût pû entretenir le quart du train qu'elle » avoit, & de-plus elle appréhendoit la rigueur » du Climat d'Allemagne après avoir été élevée » dans la douceur des Climats de Guyenne & » d'Espagne. Il ne se présentoit point d'autre » Amant, & vray-semblablement elle fût morte » dans son veuvage, si Chiévres n'eût persuadé » au Roy Catholique de luy donner un Epoux » qui ne croyoit pas être pour elle, comme elle » ne croyoit pas être pour luy. »

Cet époux fut Ferdinand d'Arragon Duc de Calabre, *qui étoit détenu en Espagne dans une espece de prison* (c) depuis 18. années. *Il étoit fils unique & héritier du dernier Roi de Naples,* » (*d*) » & il s'étoit comporté en homme qui avoit par» faitement oublié ce qu'il avoit été, & ne pen» soit qu'à satisfaire deux seules passions qui le » dominoient; l'une, de ne se charger d'aucune » affaire tant soit peu embarassante; l'autre, de se » divertir à toutes les occasions qu'il en trouvoit. » Chiévres qui le voyoit trop engagé dans la vie » molle pour craindre qu'il s'en retirât, fut d'a» vis de le marier avec la Reine Germaine. Ses » raisons furent que ce seroit la couple la mieux » appareillée qu'il y eût en Espagne, & que la » Reine bien loin de détourner le Duc de ses » plaisirs, l'y engageroit plus avant: qu'elle épar» gneroit au Trésor Royal la dépense que l'on » faisoit auprès de luy en Espions, & que l'on » pourroit impunément le laisser sur sa bonne foy, » après luy avoir donné une telle Femme: qu'ils » vivroient ensemble sans souci; & que ni l'un » ni l'autre ne penseroit jamais à troubler le re» pos de l'Etat, pourvû que les pensions viage» re dont ils subsistoient & qui seroit leur uni» que bien, leur fussent régulierement payées. » . . . . . . Le Roy Catholique approuva cette » proposition, & Chiévres eut ordre de Sa Ma» jesté d'en parler aux deux parties: Le Duc en » fut ravi, & la Reine n'y trouva point d'autre » difficulté que celle de la crainte de perdre son » rang: Mais on y remédia en luy promettant » de le conserver, & l'expédient dont on usa » pour cela fut que le Roy Catholique assista » aux noces, & après qu'elles furent faites il traita » Germaine de Reine & de Mere comme il fai» soit auparavant. Les Courtisans n'oserent se » dispenser d'imiter leur Roy, & Germaine en de» meura si redevable à Chiévres, qu'elle le préfe» ra à tous ses parens dans une conjoncture trop » singuliere pour être oubliée. Elle avoit du » bien en France. Elle ne croyoit pas que le » Roy François Premier luy laissât la liberté d'en » disposer à sa fantaisie après qu'elle avoit épousé » le Duc de Calabre sans la participation de sa » Majesté Très-Chrétienne, & elle en fit à Chié» vres une donation (*e*) entre vifs. »

Je ne pense pas qu'elle ait vécu dans la splendeur avec ce mari; car l'exécution de ce que Ferdinand le Catholique avoit ordonné par son testament que l'on donnât au Duc de Calabre une dignité & des revenus qui le fissent vivre en Prince, fut differée jusqu'en 1533. sous divers prétextes, dont on a toûjours bonne provision à l'égard des malheureux (*f*). Cette remarque est de Mariana.

Elle ne se seroit pas moins mésalliée si elle eût épousé le Marquis de Brandebourg.

Si Germaine épousa un Marquis de Brandebourg, il est visible qu'elle tomba de bien haut. (*g*) Je sai bien que les Maisons des Electeurs & des anciens Princes de l'Empire possedent les principaux droits de la souveraineté, & que les Empereurs & les plus grands Rois y ont pris des femmes, & y ont marié de leurs filles: mais comme ce

(*a*) » Anselme *ibid.*

(*b*) » Varillas *ubi suprà* pag. 330. 331.

(*c*) » Mr. Varillas avoit déja parlé ainsi pag. 251. *Chié» vres apprit que la Reine Germaine ennuyée de son veuvage » pensoit à se remarier avec l'infortuné Prince de Tarente fils » unique de Frederic Roi de Naples, que le grand Capitaine avoit » détenu prisonnier & envoyé en Espagne après avoir juré sur » la sainte Hostie de le laisser en liberté.*

(*d*) *Id. ibid.* pag. 332.

(*e*) » Mr. Varillas *ibid.* pag. 339. dit que Chiévres ne » put jamais profiter de la donation, & que les biens que » Gaston avoit possedez furent donnez à ses trois cousins » germains paternels, Lautrec, Asparaut, & le Maréchal » de Foix, sans que les héritiers de Chiévres en ayent » été dédommagez.

(*f*) *Ut Calabriæ Dux offensa quamvis multipliciter ,, gravi, redderetur libertati, mandavit, addito etiam Caro,, li munificentia idoneo principatu & vectigalibus unde vitam ,, principalem sustentaret. Quod tamen decretum non ante ,, annum millesimum quingentesimum tricesimum tertium ,, obtinuit. Varia causa excusata, prompta semper adversus ,, prostratos & parata.* Mariana de rebus Hispan. lib. 30. ,, cap. 27. pag. m. 637.

(*g*) Voyez dans les Lettres de M. Bayle, celle qu'il écrivit à M. la Croze le 25. d'Octobre 1706. où il est fait mention d'un imprimé intitulé, *Avis charitable à M. Bayle touchant un fait historique qui regarde la Sérenissime Maison de Brandebourg, &c.* Dans lequel Mr. Bayle est repris fort mal-à-propos, d'avoir parlé avec mépris dans cet article de la Maison de Brandebourg.

ce Marquis n'étoit que cadet, & qu'en qualité de Gouverneur de Valence il étoit censé à la solde, & sujet justiciable du Roi Catholique, on pouvoit prétendre que la Reine Doüairiere épousoit l'un des sujets de la Couronne qu'elle avoit portée. Le Roi de Portugal, dira-t-on, ne fit point difficulté d'épouser (*h*) Mademoiselle d'Aumale, fille d'un cadet de la Maison de Savoye établi en France, & sujet du Roi de France. Je répons que le rang des Princes ne dépendant point du rang des femmes qu'ils épousent, comme le rang des Princesses (*i*) dépend du rang de leurs maris, cela fait ici une notable différence au désavantage de la veuve de Ferdinand. Son mariage avec le Duc de Calabre fut aussi une mésalliance, puisque ce n'étoit qu'un pauvre Prince dépouillé de son Royaume, & hors d'état de le recouvrer. On pouvoit la juger, & la condamner par ses paroles; car ayant su que Bernardin de Velasco Connétable de Castille, veuf d'une fille naturelle du Roi Ferdinand, épousoit la fille du grand Capitaine, elle lui reprocha comme une chose honteuse, de vouloir se marier avec la fille de Gonsalve, après avoir eu pour femme la fille d'un puissant Roi. Il répondit qu'en cela il suivoit un grand exemple, c'étoit celui du Roi même qui l'avoit épousée, quoiqu'elle ne fût point fille de Roi (*k*). Cette repartie qui choqua le Roi & la Reine d'Arragon, ne valoit rien: j'en ai donné la raison en parlant du mariage de Mademoiselle d'Aumale.

Serez-vous content, Monsieur? Me soupçonnerez-vous encore de quelque partialité? Ne verrez-vous pas que j'avouë que si l'on fait entrer Germaine de Foix dans le catalogue des Reines Doüairieres, à qui un mariage inégal a causé du déshonneur, ce ne sera point à force de bras & de machines, ou en la tirant par les cheveux?

Si on peut excuser les Reines qui se mésallient.

Vous m'aprenez qu'en discourant sur ces matieres avec quelques-uns de vos amis, vous vous aperçûtes qu'ils trouvoient étrange la rigueur que l'on vouloit exercer sur les veuves des Monarques, comme si elles étoient obligées d'être de l'humeur de ce Prince de Macédoine (*l*), qui ne voulut entrer en lice qu'avec des Rois. Les Têtes couronnées, vous disoit-on, sont en petit nombre; il est donc fort difficile aux veuves des Rois de se remarier à des Rois. Sera-t-il dit pour cela qu'elles frauderont la Nature? La maxime de Saint Paul, (*m*) *qu'il vaut mieux se marier que brûler*, n'est-elle pas faite pour elles aussi-bien que pour les autres? Mais croyez-moi, Monsieur, c'est donner le change; on ne prétend pas que les Reines Doüairieres qui ne peuvent se contenir, ni trouver une seconde alliance qui soit digne de la premiere, fassent un peché quand elles se mésallient. On ne les accuse que d'une certaine constitution de tempérament si peu loüable, que jamais un panégyriste n'oseroit en faire mention, & que pour rien du monde l'on ne marqueroit dans une épitaphe; au lieu que la qualité contraire, le don de continence, la force de résister à l'amour, sont les endroits les plus brillans dans les Oraisons funebres d'une Princesse. Vous savez que ceux qui loüent Anne de Bretagne, n'oublient pas de remarquer que quand (*n*) *ses plus privées Dames la plaignoient de la voir vefve de* Charles VIII. *& mal aisément pouvoir retourner à un si haut estat (car le Roi Louis estoit marié avec Jeanne de France) elle répondoit qu'elle demeurreroit plustost toute sa vie vefve d'un Roy, que de s'abaisser à un moindre que luy.* Si les intérêts de son salut l'avoient engagée à se servir de la maxime de Saint Paul par une mésalliance, on auroit dit pour le moins qu'elle n'avoit pas tant de grandeur d'ame, que de vigueur de corps, & l'on auroit regardé cette vigueur comme un endroit foible, & comme une infirmité mortifiante. Je ne vous renverai point aux Jurisconsultes qui ont commenté la regle de Droit, *tout ce qui est permis n'est pas honnete, non omne quod licet honestum est* (*o*), ni à Grotius qui a remarqué très-bien que par le mot de permis on peut entendre des choses qui peuvent être faites justement & pieusement; mais qu'il seroit plus loüable de ne point faire. Il en donne (*p*) deux exemples, le mariage, & les secondes nôces.

Pourquoi on condamne la mésalliance des Femmes, & qu'on fait grace à celle des Hommes.

Vos amis ne se lassoient point d'exagerer la dureté que l'on a euë, en jugeant si differemment de la conduite des deux sexes. On condamne dans les femmes ce que l'on ne blâme point dans les hommes. On veut que la qualité d'une femme ne soit point la regle de la condition de son mari, & qu'au contraire la qualité d'un homme soit la regle de la condition de sa femme. Un Sultan qui se marie à une esclave, ne perd rien de sa dignité; mais si une Sultane veuve se marioit à un Bourgeois, elle ne seroit qu'une Bourgeoise. On n'a point blâmé Philippe Marie Duc de Milan, d'avoir épousé une (*q*) veuve un peu âgée, & qui n'étoit point de sa condition: on l'a seulement blâmé de l'avoir payée d'ingratitude (*r*); car les quatre cent mille ducats qu'il en eut en dot lui ayant servi à recouvrer son pais, il devoit par reconnoissance surmonter tous les dégoûts que la vieillesse de cette épouse lui donnoit; mais il oublia tous ses devoirs, & la fit décapiter publiquement (*s*) le 13. d'Août 1417.

sous

(*h*) ,, L'an 1666.

(*i*) ,, Il faut excepter les héritieres des Roïaumes, car elles peuvent être Reines sans que leurs maris soient Rois. ,, L'Angleterre nous en fournit présentement un exemple. ,, Conferez au reste ici ce qui se trouve ci-dessus ch. LXIX.

(*k*) ,, *Ob id quoque Regina Germana subaustero oculo Velascum compellans, dixerat, an tu qui non es insulsus & ,, degener non dedecori fore existimas, si tibi cum filia Gonsalvi nuptias omnino faciendas putes, quum Regis filiam in ,, matrimonio dudum habueris? Ad id verò Velascus quum se ,, praclarum in ea re exemplum quod sequeretur habere res- ,, pondisset; ut ejus suscepti consilii minime dispuderet, non obscurè Regina animum pupugit, qua nequaquam Regis filia, ,, magni tamen Regis conjugium meruisse videretur. Ex eo ,, mordaci sermone Regem cum Regina usque adeo offensum ,, ferunt, ut &c.* Paulus Jovius in vita magni Gonsalvi ,, lib. 3. pag. m. 178.

(*l*) ,, *Dicentibus*, quoniam cursu plurimum valeret, ,, (*Alexander*) debere profiteri nomen suum inter eos qui ,, Olympicis ludis certaturi essent cognominis sibi regis ,, exemplo: magnam ea re per Græciam sibi famam ,, comparaturum facerem, *inquit*, si reges haberem adversarios. *Freinshem. Supplem. in Curtium lib. 1. cap. 1. ,, fol. m. A. 3.*

(*m*) ,, Epitre I. aux Corinthiens ch. 7. v. 9.

(*n*) ,, Brantome aux vies des Dames illustres pag. m. 7.

(*o*) ,, M. Strykius Professeur à Hal a bien traité cette ,, matiere dans un livre *De jure liciti, sed non honesti*, imprimé l'an 1702. in 4.

(*p*) ,, *Interdum licere dicitur id quod rectum ex omni parte ,, piumque est, etiam si forte aliud quid fieri possit laudabilius . . . sic licet matrimonium contrahere, sed laudabilior ,, est ex pio proposito calebs castitas . . . repetere quoque nuptias licet, sed laudabilius est uno contentum esse matrimonio.* Grot. de jure belli ac pac. lib. 3. cap. 4. n. 2.

(*q*) ,, Vecchia nondimeno e di conditioni molto disuguale *Campana della vita di Philippo II. parte 4. fol. 84.* cette veuve s'apelloit Béatrix de Tende, & avoit été mariée ,, à Fascino Cane, qui étoit de la maison des Marquis de ,, Montferrat, & l'un des grans Capitaines de son tems. ,, On dit qu'il mourut l'an 1412. Voyez la Chronique de ,, Jaques Philippe de Bergame fol. m. 272.

(*r*) ,, Campana *ibid.*

(*s*) ,, La même Chronique *ibid.*

sous prétexte qu'elle avoit commis adultere avec un homme de sa Musique (*t*). La mésalliance lui est pardonnée; on ne le condamne que de n'avoir pas été un bon mari, & surtout lorsqu'on suppose, comme font quelques Auteurs (*u*), qu'il n'eut point de bonnes preuves de l'infidélité de sa femme. Vous auriez pû répresenter à vos amis, que l'injustice dont ils parloient fournit aux femmes une occasion de parvenir à la gloire; car dès que l'usage a établi les bienséances, il est glorieux d'en subir le joug, & honteux de le secouër.

S'il vaut mieux que les Princesses Doüairieres entretiennent un commerce criminel que de se mésallier.

Voudroit-on, ajoûtoient-ils, que les Princesses Doüairieres fussent fort jalouses de leur rang, & qu'afin d'y joindre la qualité de Régentes ou de Tutrices, elles se gardassent bien de convoler en secondes noces inégales; mais qu'elles ne fissent point scrupule d'un commerce clandestin avec quelques-uns de leurs domestiques? Ne vaut-il pas bien mieux qu'elles épousent un simple particulier, que de faire ce que faisoit Bonne Sforce (*v*) Reine Doüairiere de Pologne, ou Bonne de Savoie veuve de Galéas Sforce Duc de Milan? Cette veuve & les freres de son mari avoient la tutele de son fils; (*vv*) mais s'étant laissé gagner par un Cico de Calabre, elle fit banir ou périr les autres tuteurs. (*x*) *Avec ce Calabrois estoit admis au maniement de l'Estat & des finances un Ferrarois nommé Antoine Thesin, lequel gouvernoit privement sa Maistresse, tranchoit devant elle, logeoit près de sa chambre, la portoit en crouppe par la Ville, ceste Dame se gouvernant avec lui avec toute impudence & enrichissant ce mignon de couchette de dons immenses que ceste Duchesse mal sage lui faisoit au veu & sceu de ses subjects. Le Calabrois estoit pareillement soupçonné d'avoir part aux faveurs & bonnes graces de sa Maistresse.* Non, Monsieur, on ne veut rien de semblable; on accorde que de deux maux il faut éviter le pire, & qu'il vaut mieux se mésallier, ou en secret, comme (*y*) fit la mere de Henri IV. ou publiquement, que de faire l'amour d'une maniere illégitime. On veut seulement que d'être obligée à recourir à une basse mésalliance, soit manquer d'une bonne qualité, & d'une très-grande & très-glorieuse perfection.

Les Veuves des Roys électifs se marient quelquefois aux successeurs de leurs Maris.

L'observation que vos amis firent que les veuves des Roys électifs ont plus d'occasions d'éviter les mésalliances, n'est point mauvaise; car on ne sauroit nier que les peuples qui travaillent à remplir leur thrône vacant, ne fassent ensorte que le choix tombe sur un candidat qui puisse se marier avec la veuve du défunt, & que toutes choses étant égales d'ailleurs, ils ne donnent la préférence à celui dont ils peuvent stipuler ce mariage. La veuve ne s'oublie pas; elle a d'ordinaire une faction bien puissante, qu'elle fait servir en faveur du candidat qui la pourra épouser. Assez d'exemples prouvent qu'en Pologne, & qu'en Hongrie le nouveau Monarque a succédé tant au lit qu'au thrône de son prédécesseur. On a même quelquefois voulu (*z*) que le frere épousât la veuve du frere, comme si l'on eût vécu sous la loi du Lévitique. Mais ces mariages interessez, & où la disproportion des âges peut faire violence à la nature, ne sont pas toûjours de durée. Béatrix d'Arragon, fille de Ferdinand Roy de Naples, en est un exemple. Voici un précis de son histoire.

Peu de durée de ces mariages. Exemple de celui de Béatrix d'Arragon.

Ferdinand la maria avec le fils de Marin de Marciano Duc de Sessa; mais il rompit cet acord avant que les parties fussent en âge de puberté. Comme il n'avoit eu pour but que de désarmer par cette alliance le Duc de Sessa, l'un des principaux chefs de la faction Angevine, il ne se vit pas plutôt au-dessus de ses affaires, & maître de la destinée de ce Duc, qu'il fit revenir sa fille (*a*). Il la maria » à Matthias Corvino Roy de Hongrie, & deuxiesmement à Ladislas, frere du Roy de Pologne, » qui fut aussi Roy de Hongrie; Princesse douée » de tant de vertus, que ses mérites ayant gaigné » l'inclination des Hongariens, & les ayant soûmis agréablement aux volontés de son premier » mary, furent cause, que Maximilian d'Austriche creut aussi bien que le même Ladislas, » compétiteurs de cette couronne, que de l'espouser étoit autant qu'acquérir le Royaume. Le » sort tomba donc sur Ladislas: voylà pourquoi » étant couronné à Albe Royale en qualité de » Roy de Hongrie, il resta durant dix ans avec » Béatrix assis sur le throsne, au bout desquels » estant autant desgouté de l'âge déja avancé de » la Reyne, que charmé par la fameuse beauté » d'Anne de Candale (*b*), Françoise, proche » parente du Roy Louïs (*c*), avec qui il » jugeoit à propos, pour le bien de ses affaires, de s'unir, & sollicité beaucoup par la facilité qu'il y avoit à Rome, à faire dissoudre » les mariages, sollicita dans cette cour, non pas » sans noircir sa reputation d'une tache d'ingratitude tout-à-fait scandaleuse, la dissolution » de sondit mariage sous des prétextes emprunntés de nullité, & l'obtint; parce qu'on avoit » tout pour de l'argent, & qu'on faisoit tout » ce que l'on pouvoit sans aucun respet à la honte & au préjudice de la maison d'Arragon de Na-

(*t*) » Favin hist. de Navarre pag. 650.

(*u*) » Campana *ibid. Jovius in elog. viror. bell. pag. m.* » 145.

(*v*) » Voyez le Diction. Histor. & Crit. à la remarque » G de l'article ARRAGON (ISABELLE D')

(*w*) » André Favin. hist. de Navarre pag. 651.

(*x*) » André Favin. *ibid.*

(*y*) » On ne parle de cela dans le Diction. Histor. & » Crit. Art. NAVARRE (JEANNE D'ALBRET REINE DE) Rem. Q, que comme d'une tradition incertaine ou fausse; mais depuis peu un fort honnête homme, & qui a beaucoup d'esprit, m'a assuré, enjoignant à son récit un grand nombre de circonstances, » qu'il est certain que Jeanne d'Albret épousa en 2. noces » à petit bruit le Comte de Goion qui fut tué à la Saint » Barthelemi; qu'elle en eut un fils qu'un Seigneur de la » Maison d'Albret fit élever *incognito* sur les frontieres d'Espagne; que ce fils étant repassé en Guienne se maria » avec la fille d'un Cabaretier, dont il eut un fils qui fut » Ministre à Bourdeaux, & pere de Mr. Goion aussi Ministre à Bourdeaux, & qui mourut à Amsterdam quelques » années après la révocation de l'Edit de Nantes.

Celui qui a fait ce récit à M. Bayle est un nommé M. Boyd, Auteur d'un petit Ouvrage intitulé *Essais sur la Providence.* Il est de Bourdeaux, & il a connu très particulierement M. Goion de qui il tenoit les particularitez qu'il a racontées à M. Bayle.

(*z*) » Le Roy de Pologne Jean Casimir, élu l'an » 1649. épousa la veuve de son frere Uladislas.

(*a*) » Voyez *Jovien Pontanus histor. Neapolit. lib.* 5. *pag.* » *679. 686. edit. Dordr.* 1618. Notez que celui qui a traduit en François la vie de César Borgia, a fait ici de » très-grosses fautes. Il y a dans l'Italien pag. 257. *Era* » *questa Beatrice figlia di Ferdinando il vecchio Rè di Napoli,* » *prima promessa in matrimonio dal Padre al picciolo figliolo* » *di Marino da Marciano Duca di Sessa, e poi per la sconfitta* » *di questi, e de gli Angioini ritoltagli, e maritata in prime* » *nozze à Matia Corvino.* Et dans la version Françoise pag. » 289. Cette Beatrix estoit fille de Ferdinand le vieux » Roy de Naples, promise en premier lieu par le pere au » petit-fils de Marin pour Marcian, Duc de Sessa, & mariée ensuite en premieres nopces, après la deffaite de » celuy-cy & sa prise par les Angevins, à Mathias Corvino.

(*b*) » Elle étoit fille de Jean de Foix II. du nom, & » cousine germaine de Germaine de Foix.

(*c*) » C'est-à-dire, Louis XII. Roy de France.

» Naples ; de sorte que le Pape (*d*) donna la sentence en plein Consistoire, par laquelle il déclaroit, nonobstant les protestations & les deffenses des Ambassadeurs de Naples, que le mariage de Ladislas avec ladite Béatrix étoit nul & présomptif, ordonnant à celle-cy de garder un perpétuel silence, & de payer 25000. ducats sous pretexte qu'on luy avoit fait grace en lui donnant un present d'une griefve sentence, ainsi qu'on avoit convenu en secret avec le Roy, lequel fit en sorte que les deniers de son dot servissent à faire la guerre à cette Dame mal deffenduë, & l'obligeassent à succomber sous la violence d'un ingrat mary, & d'un pere commun tout à fait meschant & pervers (*e*). »

Je tire ceci de l'Historien du Duc de Valentinois. Vous ne devineriez pas facilement à quel propos il a inséré cet épisode : je m'en vais donc vous le dire ; c'est afin de critiquer la joie extrême que Sancia d'Arragon, fille naturelle d'Alfonse II. Roy de Naples, & bru du Pape Alexandre VI. avoit fait paroître de ce qu'un soldat François avoit été vaincu en duël par un soldat Bourguignon. Pour la confondre de s'être tant réjouïe de si peu de chose, on lui représente entre autres disgraces de sa maison, le divorce de Béatrix Reine de Hongrie. *Dame Sancia*, ajoûte l'Historien (*f*), *devoit lire avec des yeux pleins de larmes, les advis des tristes evenemens de sa parenté avec la maison de Borgia, si elle ne se fut pas disposée, estant bien instruite dans les arts infames de cette mesme maison, à rachetter sa vie au prix de son honneur, aussi bien que de sa pudeur.*

Voilà un anecdote dont je ne sai pas le détail ; je puis seulement comprendre que la Dame Sancia s'est renduë digne d'être fourrée dans la liste des Dames galantes de Brantome.

Pourquoi la Veuve de Michel Koribut, Roy de Pologne, ne doit pas entrer dans la liste des Reines qui se sont mésalliées.

Je ne m'opposerai point à la remarque que vos amis firent en faveur de la Reine de Pologne, veuve de Michel Koribut. Ils soutinrent avec beaucoup de raison, qu'elle ne doit point entrer dans le catalogue des Reines qui se font beaucoup de tort par un second mariage. Elle étoit sœur de l'Empereur Léopold (*g*), & avoit été distinée (*h*) au Prince (*i*) Charles de Lorraine, en cas qu'il montât sur le thrône de Pologne l'an 1669. Il ne fut point élu : le choix tomba sur le Prince Wiesnowiski Michel Koribut, qui épousa ensuite cette Princesse. Elle devint veuve l'an 1673. & fit tout ce qu'elle put pour procurer au même Prince de Lorraine la couronne de Pologne, & déclara qu'elle vouloit l'épouser (*k*). Ses soins & ses peines furent inutiles. Jean Sobieski fut donné pour successeur au Roy Michel Koribut l'an 1674. L'Empereur, ni la Reine Doüairiere de Pologne sa sœur, ne changerent point de sentiment pour le Prince Charles, qui devint de droit Duc de Lorraine l'an 1675. Il fut marié avec cette Princesse l'an 1678. Elle fut très-excusable ; car outre les raisons particulieres indiquées ci-dessus, elle étoit sure de joüir du rang de Reine à la Cour Impériale, & elle pouvoit espérer de se voir bien-tôt actuellement souveraine dans le Duché de son mari, & même de recouvrer un jour le Roïaume de Pologne, puisqu'il y avoit apparence que le thrône seroit vacant pendant la vie du Duc de Loraine, & que ce Prince seroit plus heureux à une (*l*) troisiéme Diete Electorale de Pologne, qu'il ne l'avoit été aux précédentes. Il avoit des qualitez si héroïques, qu'elles peuvent fournir une autre excuse à cette Princesse.

Je vous déclare, Monsieur, que je n'ai rien à opposer à ces raisons de vos amis, & que je vous louë d'avoir critiqué celui d'entre eux qui observa que quelque sublime qu'ait pû être le mérite de ce Duc, sa réputation fut encore bien plus grande, parce que s'étant dévoüé aux intérêts de la Maison d'Autriche, dans un tems où presque tous les princes Chrétiens la favorisoient, il eut le bonheur avec quelques autres Chefs de la même cause commune, que toutes les trompettes de la renommée faisoient retentir sur le plus haut ton tout ce qu'il faisoit ; desorte que des exploits qui eussent paru médiocres, s'ils fussent partis de la main des ennemis de l'Empereur, étoient vantez comme des coups de partie, quand ils venoient d'une autre main. Une infinité de Nouvellistes de tout pays & de toutes langues les proclamoient à l'envie avec toutes les décorations de l'art. Les passions & la politique font en peu de tems d'assez bons Rhétoriciens sur cette espece de choses. Je vous fais bon gré, Monsieur, d'avoir traité tout cela de spéculation un peu trop quintessenciée.

CHAPITRE XCV.

Introduction à l'examen des raisons, par lesquelles M. Bernard a prétendu rétablir l'argument de l'existence divine fondé sur le consentement général des peuples.

Qu'on ne doit pas se prévenir en faveur d'une preuve, parce qu'on désire qu'elle soit solide.

VOus êtes fort loüable de ce que lors même que votre cœur est prévenu pour ou contre certains dogmes, vous suspendez votre jugement jusques à ce que vous ayez pû examiner les raisons des deux parties. Vous ne vous laissez point surprendre par vos préjugez, comme font tant d'autres lecteurs ; & si le désir qu'une objection soit mauvaise, vous la représente d'abord comme pitoïable, ou si le désir qu'une preuve soit solide, vous la représente d'abord comme telle, vous ne prononcez pas pour cela précipitamment, ou en faveur de la preuve, ou au désavantage de l'objection. Vous vous défiez de l'activité contagieuse & séduisante de l'amour propre, & vous attendez ce qu'une plus ample, & plus tranquille discussion vous pourra faire découvrir. C'est ainsi que vous vous êtes conduit depuis peu,

lors

(*d*) » C'est à-dire Alexandre VI.

(*e*) » Thomas Thomasi, vie du Duc de Valentinois » pag. 289. 290.

(*f*) *Ibid.* pag. 290.

(*g*) » Qui est mort le 5. de Mai de cette année 1705.

(*h*) » Voyez la vie de Charles V. Duc de Lorraine » pag. 162. édit. d'Amst. 1691.

(*i*) » Il n'étoit point encore Duc de Lorraine : le Duc » Charles IV. vivoit encore, & étoit en possession de ses » Etats. Mr. de la Bizardiere se trompe lorsqu'en ce tems » là il l'en fait dépossedé, & qu'il suppose qu'un Palatin » l'assura dans une harangue à la Diete de Pologne. Voyez son Histoire des Dietes de Pologne pag. 144. 150. » édit de Holl.

(*k*) » Voyez la même vie pag. 183. 235. Les Mémoires de Beauvau pag. 380. La Bizardiere *ubi suprà* pag. » 166. & suiv.

(*l*) » Elle se tint l'an 1697. La brigue de l'Empereur » y prévalut, & y fit élire le Duc de Saxe : mais sans » doute elle n'eût agi que pour le Duc de Lorraine, s'il » eût été en vie. Il étoit mort en 1690.

lorsque Mr. . . Avocat au Parlement de . . . vous a fait savoir ce qu'il jugeoit des objections & des réponses touchant la question, si le consentement general est une preuve solide de l'existence de Dieu. Il vous avoit écrit avec beaucoup de chagrin, *que l'on avoit été évincé de la possession de cette preuve par le plaidoyé (m) de Mr. Bayle*; mais depuis il vous a mandé avec beaucoup de plaisir, *que le plaidoyé (n) de Mr. Bernard nous rétablissoit dans l'ancienne possession, & que c'étoit un arrêt de réintegrande.*

Pour bien juger il faut comparer les raisons de part & d'autre.

Quoique vous ayez participé & à son chagrin & à sa joye, vous n'avez pas laissé de demeurer irresolu, & vous avez souhaité de comparer les deux plaidoyez. Il n'a pû vous envoyer que celui de Mr. Bernard. Vous l'avez lû & relû avec beaucoup de satisfaction; mais cela ne vous a point empêché de croire que le procès n'étoit pas assez instruit par rapport à vous, puisque vous ne connoissiez qu'en fragmens, ou (o) qu'en petites particules détachées les raisons de Mr. Bayle. Vous vous êtes souvenu de ce qui vous arriva l'année passée. Un homme d'esprit vous montrant des theses de Philosophie qui contenoient quelques sentimens assez singuliers, les critiqua fortement, & par des remarques qui vous parurent les percer à jour; mais quelque tems après vous jugeâtes qu'elles n'avoient fait que les effleurer, & vous en jugeâtes ainsi à cause que vous aviez lû les cahiers du Professeur, & que vous y aviez vû ses theses remparées de toutes parts. Il les avoit entourées de bonnes preuves; il les avoit éclaircies en plusieurs manieres; il avoit ruïné par avance une infinité d'objections: En un mot, il s'étoit armé de toutes pieces; desorte que les mêmes coups qui vous avoient paru assommer ses theses nuës, ne vous sembloient pas les (p) toucher quand elles étoient sous les armes. Devenant donc plus circonspect depuis cette experience, vous attendez à juger si l'argument que l'on tire du consentement general des peuples, est bien retabli ou non, que vous ayez lû le livre de Mr. Bayle; & comme vous n'êtes guéres assuré de le pouvoir lire bien-tôt, l'impatience qui vous prend vous fait souhaiter que je vous écrive ce que je penserai là-dessus, après avoir comparé ensemble les raisons du pour & du contre. Je ferai pour le moins une partie de ce que vous souhaitez. Je vous enverrai quelques remarques sur les objections de Mr. Bernard. Vous avancerez par ce moyen l'instruction de ce procès.

(m) „C'est-à-dire, par ce qui se trouve dans la Continuation des Pensées diverses, depuis le chapitre 5. „jusques au chapitre 38.

(n) „C'est à dire, le 1. article des Nouvelles de la „Rep. des Lettres, mois de Fevrier 1705.

(o) „On ne peut faire que cela dans un Journal tel „que les Nouvelles de la Republique des Lettres.

(p) „*Telumque imbelle sine ictu*
„*Conjecit: rauco quod protinus ære repulsum,*
„*Et summo clypei necquicquam umbone pependit.*
Virgil. Æneid. lib. 2. v. 544.

CHAPITRE XCVI.

Examen des trois premieres remarques de Mr. Bernard. Si l'on doit se rendre aux difficultez insolubles. Ce que demandent les preuves de fait.

Les objections ne doivent pas faire abandonner ce qui est certain.

I. MR. Bernard commence par une très-bonne maxime, qui est, (a) *qu'il ne faut jamais rejetter une opinion, surtout quand elle est generalement reçuë, sous prétexte qu'elle est sujette à des difficultez, ou qu'on peut faire des objections contre elle.* Il ajoûte qu'il n'y a rien sur quoi l'on ne puisse disputer, & que cette proposition très-certaine, *les trois angles d'un triangle sont égaux à deux droits*, pourroit être combattuë par des objections insurmontables, dont il indique les sources. J'ai vû des gens qui n'approuvent pas ce qu'il dit sur ce point-là; mais ils ne m'ont point persuadé qu'ils eussent raison, & je ne doute nullement que l'on ne puisse (b) embarrasser les Mathematiciens. Il conclut (c) *que quand une opinion est fondée sur des raisons claires & évidentes, il la faut regarder comme sûre, quoiqu'elle soit accompagnée de grandes difficultez qui naissent des bornes étroites de notre esprit*, & que sans cela l'on tomberoit *necessairement dans le Pyrrhonisme le plus outré.* Cette conclusion me paroit fort veritable, & je crois même que la plupart des Pyrrhoniens l'admettent en certains cas. Peuvent-ils s'empêcher de croire, que puisqu'aujourd'hui il existe quelque chose, il y a quelque être qui n'a point eu de commencement? Ne paroît-il pas évidemment impossible qu'il y ait aujourd'hui quelque chose, si rien n'a été éternel? On est donc forcé à convenir comme d'une verité necessaire, que nous avons été précedez d'une éternité. Si cette éternité est successive, elle est combattuë par des objections insurmontables: si elle n'est qu'un instant, les difficultez qu'elle entraine sont encore plus insolubles & plus incomprehensibles. Il y a donc quelque dogme que les Pyrrhoniens mêmes doivent retenir, quoiqu'ils ne puissent resoudre les objections qui les combattent; & si quelqu'un de leurs confreres persistoit à disputer, je ne doute pas qu'ils n'employassent contre lui la maxime contenuë dans la conclusion de Mr. Bernard.

C'est pourtant un avantage dans la dispute de reduire son adversaire à ne pouvoir répondre aux objections qu'on lui fait.

Il faut donc la considerer comme une de ces machines de guerre, dont les Assiégeans se servent aussi-bien que les Assiégez. C'est un lieu commun dont les Sectes les plus opposées font usage, lorsque la necessité les oblige d'y recourir. Tantôt c'est le tour de l'une, & tantôt celui de l'autre. Mais cela n'empêche pas que dans la méthode la plus legitime de disputer, il ne soit permis de reduire ses adversaires, si on le peut, à la fâcheuse necessité de reconnoître qu'ils ne sauroient

(a) „Bernard, Nouvelles de la Rep. des Lettres, Fevrier 1705. pag. 129.

(b) „Voyez un échantillon sur ceci dans le Diction. „Histor. & Crit. à la remarque F de l'article ZENON „D'ELÉE, & à la remarque D de l'article ZENON „L'EPICURIEN. Joignez-y ces paroles de Ciceron Academ. Quest. lib. 2. fol. m. 211. A. *Non quæro ex his* „(Geometris) *illa initia Mathematicorum, quibus non* „*concessis, digitum progredi non possunt, punctum esse* „*quod magnitudinem nullam habeat, extremitatem, &* „*quasi libramentum, in quo nulla omnino crassitudo sit* „*lineamento sine ulla latitudine carentem.* Ce passage „de Ciceron est fort corrompu: mais on ne laisse pas „de connoître quel en est le sens: c'est de combattre la „définition du point & des superficies, & les lignes „Mathematiques.

(c) „Bernard, *ubi suprà* pag. 131.

roient se tirer des objections qu'on leur propose. Tous ceux qui se mêlent de la polemique, cherchent ardemment à se procurer un tel avantage; ils n'épargnent rien pour y parvenir, & ils ruïnent par cette route une infinité d'erreurs; car il n'y a point de gens aussi exposez au chagrin de ne pouvoir satisfaire aux objections, que ceux qui enseignent des dogmes absurdes. La Physique Peripateticienne nous en fournit bien des exemples. Puis donc qu'il est ordinaire, & qu'il est utile de se servir de cette méthode, personne ne sauroit être raisonnablement blâmé de l'employer. quand ce seroit même contre des dogmes generalement reçus. Ciceron s'en servit très-bien contre la doctrine des Augures, & de plusieurs autres especes de divination qui étoient pourtant une partie très-notable de la Religion de tous les peuples de ce tems-là. Le premier Philosophe qui admit le mouvement de la Terre, n'attaqua-t'il point lui seul l'opinion de tous les hommes? Et quand Copernic renouvella ce systême, n'avoit-il pas contre lui les suffrages de tous les Savans, aussi-bien que de tous les ignorans? De quel côté se trouvoit la bonne cause? N'étoit-ce pas du côté de Ciceron & de Copernic?

Je ne prétends point par-là rendre douteuse la conclusion de Mr. Bernard; je conviens que si les doctrines que Ciceron & Copernic ont combattuës, eussent été fondées sur des *raisons claires & évidentes*, il auroit falu s'y tenir, quand même l'on n'auroit pû resoudre les difficultez de leurs Adversaires;& par consequent je tombe d'accord que si l'argument que Mr. Bayle a combattu, étoit composé de raisons claires, évidentes, démonstratives, il faudroit compter pour peu de chose les objections à quoi il seroit sujet, fussent-elles presque insolubles, ou même insolubles. Mais nous allons voir que cet argument n'a nulle évidence.

Que la majeure de l'argument adopté par Mr. Bernard n'a aucune évidence par elle-même.

Il est fondé sur ce point de droit, *ce qui est cru par tous les peuples est veritable*, & sur ce point de fait, *tous les peuples ont cru la Divinité*. La premiere de ces deux propositions n'est nullement évidente par elle-même,& l'on se sent bien plus de disposition à la rejetter qu'à l'approuver, lorsqu'on a beaucoup de connoissance du monde, soit pour avoir voyagé, soit pour avoir lû plusieurs relations de voyages; car on sait alors qu'il regne dans chaque peuple quantité d'erreurs grossieres, & que les mêmes erreurs se trouvent dans plusieurs nations differentes. On voit donc d'abord que si plusieurs peuples se trompent, il est possible que tous les peuples se trompent. Or si la proposition dont il s'agit n'est point évidente par elle-même, elle a besoin qu'on la prouve. Mais comment la prouvera-t-on? Sera-ce en disant qu'une chose adoptée par tous les peuples, est d'une telle proportion avec l'ame humaine, que nous pouvons discerner facilement la vraye image, & trouver en nous assez de ressources pour éviter toute seduction; desorte qu'aucun des motifs qui nous font errer sur d'autres matieres, le défaut d'examen, l'obscurité des objets, la stupidité, la cupidité, la credulité, la prévention, &c. ne peuvent ici nous nuire? Rien de tout cela n'est aussi probable que ce que l'on allegueroit pour le refuter. Dira-t-on que quand tous les peuples croyent une chose, c'est un signe qu'elle est dans notre ame par des idées innées? Mais ne seroit-ce pas s'engager dans une dispute encore plus embarrassée que l'autre,& qui dureroit si longtems, qu'on auroit bien de la peine à retrouver le bout du fil qu'on auroit quitté? Dira-t'on que les opinions communes à tous les peuples ne peuvent être que la voix de la Nature? Mais que pourroit-on gagner par-là, puisque la nature humaine est un fond si corrompu, & une source de tant de vices & de tant d'erreurs, qu'il est plus probable de conclure de ce qu'une chose en sort qu'elle est fausse, qu'elle est mauvaise, que de conclure qu'elle est veritable, qu'elle est bonne? Après donc qu'il seroit constant que c'est une voix de la Nature, il s'agiroit d'examiner si c'est une verité ou une erreur. Il est donc inutile d'établir que c'est une voix de la Nature. C'est un principe qui n'épargne aucune peine, & qui n'ayant aucune évidence, ne prouve rien, si d'autres raisons, ou si d'autres discussions ne le mettent à quelque profit; & quand même par ces discussions on decouvriroit qu'une certaine opinion, qui feroit la voix de la Nature, seroit veritable, il faudroit dire qu'elle ne seroit point veritable entant que la voix de la Nature, mais indépendamment de cela; car si c'étoit un fondement necessaire de verité, tout ce qui émane de la nature de l'homme seroit bon & veritable. Or rien n'est plus faux que cette proposition, comme il paroît par les preuves (*d*) que les Theologiens alleguent, lorsqu'ils parlent du péché originel. Si vous voyez jamais le livre de Mr. Bayle, vous y trouverez beaucoup de remarques sur tout cela, on pourroit y en ajoûter encore bien d'autres, mais cela seroit ici superflu; car (*e*) Mr. Bernard ne pousse point ses prétentions jusques à dire, qu'il y ait de l'évidence dans *l'argument dont il s'agit*.

Que le systême de Copernic, quoique contraire à l'opinion generale, n'a pas laissé d'être approuvé.

II. Il se contente de dire, (*f*) *qu'ayant été reçu pour bon par tout ce qu'il y a de grands esprits dans tous les siecles, c'est un préjugé en sa faveur, & qu'il faut que les difficultez qu'on lui oppose soient de la derniere force pour pouvoir en ébranler la persuasion*. Je lui accorde que c'est un préjugé favorable, je ne veux pas être présentement aussi difficile que l'Auteur de l'Art de penser. Vous savez que c'étoit un grand Auteur, & qu'il n'a pas même voulu que les suffrages du plus grand nombre servissent de préjugé. *Souvent*, dit-il (*g*), *on ne regarde que le nombre des témoins, sans considerer si ce nombre fait qu'il soit plus probable qu'on ait rencontré la verité; ce qui n'est pas raisonnable. Car comme un Auteur de ce temps a judicieusement remarqué dans les choses difficiles, & qu'il faut que chacun trouve par soy-mesme, il est plus vray-semblable qu'un seul trouve la verité, que non pas qu'elle soit découverte par plusieurs. Ainsi ce n'est pas une bonne consequence; cette opinion est suivie du plus grand nombre des Philosophes, donc elle est la plus vraye.* Laissons cette pensée, acquiesçons pleinement à la seconde remarque de Mr. Bernard; elle n'a rien que l'on n'ait pû dire contre Copernic, dont le systême a été enfin approuvé par les plus grands Astronomes, quoiqu'il fût con-

(*d*) „L'experience confirme l'*existence du péché originel* d'une maniere qui doit confondre l'héresie. Car „elle nous fait voir que les enfans sont corrompus, „méchans dans le berceau, & que tout aussi-tôt que „leur raison & leur volonté se deployent, c'est pour y „laisser lire les perverses inclinations qui y sont imprimées. *Jurieu de l'Unité de l'Eglise pag.* 377.

(*e*) „On en parlera plus à propos ci-dessous dans le „Chapitre CV.

(*f*) „Bernard *ubi suprà* pag. 131. 132.

(*g*) „Art de penser 3. part. chap. 19. n. 6. pag. m. 373. 374.

contraire à l'opinion generale (*h*) de tous les siecles. Je sai bien qu'il y auroit eu beaucoup de temérité dans la conduite de Copernic, s'il n'avoit pû opposer à cette opinion generale que de foibles objections; mais je sai aussi que les personnes équitables se sont contentées de ce qu'il a mis dans son systême plus de probabilité qu'il n'y en a dans celui de Ptolomée, & qu'elles n'ont point rejetté son innovation, sous ombre qu'elle n'étoit pas exempte de difficultez. Quoiqu'il en soit, Monsieur, je ne m'engagerai pas à examiner quel est le dégré de force des raisons que Mr. Bayle a proposées contre l'argument dont il s'agit, il me suffira de faire des notes sur les défenses de Mr. Bernard.

Que la mineure de l'argument de Mr. Bernard n'est pas plus évidente que la majeure.

Je vous ai dit que la mineure de cet argument est un point de fait; c'est-à-dire, qu'elle suppose que tous les peuples de la terre ont admis l'existence de la Divinité. Cette mineure est donc fondée non pas sur une notion évidente, mais sur une verité historique, qui ne peut être évidente qu'à ceux qui ont voyagé par tout le monde, ou qui prennent pour évidemment certain le témoignage des Auteurs qui ont assuré que tous les peuples de la terre professent une Religion. On ne peut bien parvenir à l'évidence par ce moyen-là. Combien s'est-il passé de siecles, à l'égard desquels on n'a pû rendre témoignage de la Religion des peuples? Combien y a-t-il eu de nations qui même durant les siecles historiques n'ont été connuës d'aucun Ecrivain? Ne reste-t-il pas encore après tant de nouvelles découvertes en Occident & en Orient beaucoup de peuples à découvrir? Sait-on rien des terres Australes? Il n'est donc point possible de donner une bonne preuve de cette proposition, *tous les peuples de la terre ont toujours cru la Divinité.*

Elle ne peut se prouver que par des preuves positives & certaines.

III. Mr. Bernard (*i*) assure que cette objection *est peu importante, parcequ'elle n'est fondée que sur un* peut-être, *auquel on peut opposer d'autres* peut-être, *qui ne sont pas moins apparens. Car, peut-être, que* si les pays que nous ne connoissons point sont habitez, *on y trouvera quand ils seront découverts . . . quelque idée de la Divinité.* Mais il n'a point pris garde que les *peut-être* qu'on peut alleguer de part & d'autre, ne sont point ici équivalens. La mineure qui est en question ne peut point être prouvée par un fait possible, comme elle peut être énervée par un cas possible. Ceux qui refusent leur consentement à cette mineure, n'ont pas besoin de prouver qu'il y a certaines nations qui ignorent Dieu. Il leur suffit de dire qu'ils ne sont pas assurez qu'il n'y ait point de telles nations; mais ceux qui affirment la these dont il s'agit, sont obligez de faire voir positivement & certainement, qu'il n'y a nulle nation au monde destituée de la connoissance de Dieu. Ils ne sauroient donc se tirer d'affaire par un *peut-être.* Le *peut-être* qu'on leur oppose suspend toute la vertu de leur argument. Leur *peut-être* ne la peut faire avancer; elle demeurera immobile avec ce *peut-être,* jusques à ce que les relations favorables d'un voyageur soient arrivées.

Que les hommes

Je veux bien que Mr. Bernard *se moque* tant qu'il lui plaira, (*k*) *d'un homme qui pour prouver que, peut-être, tout ce qu'il y a d'etre raisonnable sur la terre ne descend pas d'Adam, s'aviseroit de lui dire, que nous ne savons si les habitans de la Terre Australe, ayant d'ailleurs une raison aussi parfaite que la notre, n'ont pas le corps semblable a celui d'un chien ou d'une grue, ou de quelque nouvelle espece d'animal que nous ne connoissons point.*

pourroient ne se ressembler point quant aux attributs accidentels.

Pour éviter toute sorte d'incidens, je conviendrai avec lui qu'*homme,* & *animal raisonnable* peuvent être affirmez reciproquement l'un de l'autre dans une proposition universelle, tellement qu'il soit aussi vrai de dire, *tous les hommes sont des animaux raisonnables,* que de dire, *tous les animaux raisonnables sont des hommes.* Je lui accorderai donc que si les pays qui n'ont pas été encore découverts, sont habitez par des creatures raisonnables, on peut assurer dès aujourd'hui qu'ils sont habitez par des hommes (*l*) *à-peu-près faits comme nous.* Je dirai même que ces hommes nous ressemblent parfaitement, quant à tous les attributs qui sont essentiels à l'homme, & que la forme que nous croyons essentielle au corps humain, & qui comprend un certain nombre, & une certaine situation d'organes, & un certain amas de proprietez par lesquelles nous discernons le corps d'un homme d'avec le corps d'une bête; que cette forme, dis-je, convient (*m*) à ces hommes-là; mais je ne voudrois pas assurer qu'*à-peu-près ils sont faits comme nous,* quant aux choses accidentelles, comme les arts & les sciences, les loix, les coûtumes, la maniere de juger des bienséances & du mérite, & de distribuer la louange & le blâme, &c. & je m'imagine que Mr. Bernard ne voudroit pas l'assurer non-plus.

Ce n'est que par induction qu'on peut dire que tous les peuples s'accordent à reconnoître la Divinité.

Si la religion étoit un attribut essentiel à l'espece humaine, on n'auroit besoin ni de voyages, ni de relations de voyages, pour pouvoir dire veritablement que tous les peuples du monde reconnoissent la Divinité, & l'ont toûjours reconnuë, & la reconnoîtront toujours. Il ne faudroit pour être bien assuré de cette proposition universelle, que considerer l'idée que l'on a de l'homme. On y verroit clairement cette verité, sans s'être servi de l'induction, comme l'on y voit sans cette voye que tous les hommes sont des animaux raisonnables. Mais parceque la Religion est accidentelle à notre espece, comme il paroît de ce que si l'on suppose qu'un homme est privé de religion, on ne laisse pas de connoître que l'essence, ou que la définition de l'homme lui convient encore totalement; on ne peut être assûré, sans se servir de l'induction, que tous les peuples de la terre donnent leur consentement à l'existence divine. Permettez-moi de vous expliquer ceci par l'observation d'un très-grand maître dans l'art du raisonnement.

Ce que c'est qu'induction.

On appelle induction, dit-il (*n*), „lorsque la „recherche de plusieurs choses particulieres nous „mene à la connoissance d'une verité generale. „Ainsi lorsqu'on a éprouvé sur beaucoup de „mers que l'eau en est salée, & sur beaucoup „de rivieres que l'eau en est douce, on conclut „generalement que l'eau de la mer est salée, & „celle

(*h*) „Notez que l'argument dont il s'agit a souffert „autant d'exceptions pour le moins que le systême du „mouvement du Soleil autour de la Terre.

(*i*) „Bernard *ubi supra pag.* 132.

(*k*) „*Id. ibid.* pag. 132. 133.

(*l*) „*Id. ibid.* pag. 132.

(*m*) „Il ne faut ajoûter aucune foi à ce que Pline *lib.* 7. „*cap.* 2. rapporte de certains peuples differens des autres „à l'égard de quelques parties du corps: mais si cela „étoit vrai, l'on pourroit prétendre qu'il y a diverses „especes d'homme, comme il y a diverses especes de „chien, ou d'oiseau de proye, &c.

(*n*) „Art de penser, 3. part. ch. 18. n. 9. pag. m. „339. 340.

» celle des rivieres douce. Les diverses épreuves qu'on a faites que l'or ne diminuë point au feu, a fait juger que cela est vray de tout or. Et comme on n'a point trouvé de peuple qui ne parle, on croit pour certain que tous les hommes parlent, c'est-à-dire, se servent des sons pour signifier leurs pensées. . . . . . Mais il est vray néanmoins que l'induction seule n'est jamais un moyen certain d'acquerir une science parfaite. . . . . . Ce n'est pas l'examen particulier de tous les Triangles qui m'a fait conclure generalement & certainement de tous, que l'espace qu'ils comprennent est égal à celuy du Rectangle de toute leur baze & de la moitié de leur hauteur; (car cet examen seroit impossible,) mais la seule consideration de ce qui est renfermé dans l'idée de Triangle que je trouve dans mon esprit. Quoy-qu'il en soit . . . . les inductions défectueuses, c'est-à dire, qui ne sont pas entieres, font souvent tomber en erreur ». Il en rapporte *un exemple remarquable.*

Les Incompletes peuvent induire à erreur. Exemple de cela.

Si nous n'estions asseurez, continuë-t-il (o), *de cette verité*, le tout est plus grand que sa partie, *que par les diverses observations que nous avons faites depuis nostre enfance, nous ne serions que probablement asseurez, puisque l'induction n'est point un moyen certain de connoistre une chose que quand nous sommez asseurez que l'induction est entiere; n'y ayant rien de plus ordinaire que de découvrir la fausseté de ce que nous avions cru vray sur des inductions qui nous paroissoient si generales qu'on ne s'imaginoit point y pouvoir trouver d'exception.* Ayant dit ensuite qu'on avoit trouvé depuis peu qu'une chose qu'on croïoit indubitable, étoit fausse, il ajoûte: (p) » Tout cela fait voir que les seules inductions ne nous sauroient donner une certitude entiere d'aucune verité, à moins que nous ne fussions assûrez qu'elles fussent generales, ce qui est impossible. Et par consequent nous ne serions que probablement assûrez de la verité de cet axiome, *le tout est plus grand que sa partie*, si nous n'en estions assûrez que pour avoir vû qu'un homme est plus grand que sa teste, une forest qu'un arbre, une maison qu'une chambre, le Ciel qu'une étoile; puisque nous aurions toûjours sujet de douter s'il n'y auroit point quelqu'autre tout auquel nous n'aurions pas pris garde qui ne seroit pas plus grand que sa partie. Ce n'est donc point de ces observations que nous avons faites depuis nostre enfance, que la certitude de cet axiome dépend; puisqu'au contraire il n'y a rien de plus capable de nous entretenir dans l'erreur, que de nous arrester à ces préjugez de nostre enfance. Mais elle dépend uniquement de ce que les idées claires & distinctes que nous avons d'un tout & d'une partie enferment clairement, & que le tout est plus grand que la partie, & que la partie est plus petite que le tout.

Vous verrez dans ces remarques d'un grand Auteur la confirmation de ce que j'ai dit, que l'indiction est necessaire pour savoir si tous les peuples reconnoissent une Divinité, & qu'elle ne seroit pas necessaire au cas que la Religion fût de l'essence de l'homme, ou un attribut de son idée tel que celui d'*animal* & de *raisonnable*. Le même Auteur nous fera conclure que pendant que l'induction est incomplete, on ne peut savoir certainement que tous les peuples du monde connoissent Dieu; & ainsi l'argument que Mr. Bayle combat, devient inutile entre les mains d'un homme qui n'oseroit assûrer que tous les peuples du monde sont connus, & qui se contenteroit de dire que peut-être on trouvera une Religion parmi les peuples qu'on découvrira à l'avenir, & que même cela est probable. Souvenez-vous que l'argument en question n'a pas été combattu sur le pied d'une probabilité, mais entant qu'on le propose comme une preuve métaphysique, ou du moins comme une très-bonne preuve.

Coûtumes étranges de quelques Peuples.

Croiriez-vous qu'un étranger qui pendant un long séjour en France auroit reconnu dans un très-grand nombre de François un certain défaut, voulût jurer qu'un François qu'on lui montreroit à Rome, & dont il n'auroit nulle connoissance, est sujet au même défaut? Ne seroit-ce pas une témérité prodigieuse que de jurer une telle chose? Si un homme après avoir voyagé tous les coins de l'Europe, assûroit qu'il n'y a point de Nation au monde dans laquelle les loix de la bienséance ayent établi que (q) la virginité des filles ne soit point destinée à leurs maris, ne se tromperoit-il pas? Et d'où viendroit son mensonge? De ce qu'il entreprendroit de juger en general, sans attendre que l'induction fut generale. Il y a des choses si absurdes, & si contraires aux usages, que de gens qui ne font que voyager trouvent établis partout où ils passent, qu'ils se porteroient aisément à dire qu'elles n'ont été pratiquées dans aucun pays du monde. Telle est la coûtume de ne prendre aucun soin des accouchées, mais de faire mettre leurs maris au lit, & de les y traiter comme des malades. Telle est encore la coûtume de se soüiller avec des femmes aux (r) yeux de tous les passans. Il y a eu néanmoins des peuples (s) qui ont pratiqué de telles choses. La Mothe (t) le Vayer qui se faisoit une étude particuliere de recueillir dans les rélations des voïageurs beaucoup d'exemples de l'opposition qui se trouve entre les manieres & les goûts de divers pays, vous pourra convaincre qu'on s'expose à l'illusion & au mensonge, si l'on se hazarde de nier, que telles ou telles coûtumes ayent jamais été suivies en aucun lieu.

Concluons de tout ceci que ceux qui raisonnent de cette maniere, *on a trouvé une Religion dans tous les peuples qui ont été découverts; il y en a donc une dans tous les peuples qui restent à découvrir*, tirent une consequence qui est douteuse, & qu'ainsi leur argument ne peut rien prouver.

Mais non-seulement cette consequence est sujette à contestation, l'antecédent d'où on la tire est encore plus incertain, puisqu'il est nié par des Auteurs graves qui nous ont donné des relations du nouveau monde, & que ce qu'ils disent de l'Athéïsme de quelques nations découvertes dans l'Amerique, dans l'Orient, & dans l'Afrique, est reçu pour vrai par de grands Théologiens (u) de

(o) *Ibid.* 4. part. ch. 5. pag. 421.

(p) *Ibid.*

(q) „ Voyez la Mothe le Vayer aux Dialogues d'Orasius Tubero pag. m. 44. Voyez aussi Jacques Lydius „ *Sermon Convivial*, *pag. m.* 38. & Balthasar Boniface, „ *Histor. ludicra lib.* 2. *chap.* 21.

(r) „ Herodote *lib.* 1. *cap.* 216. dit cela des Messagetes, *lib.* 3. *cap.* 101. des Indiens. Strabon *lib.* 4. *pag. m.* 139. dit que les Irlandois se méloient publiquement avec leurs sœurs & leurs meres.

(s) „ Voyez le Diction. Histor. & Crit. art. *Tibareniens*, rem. Y. & Z. art. *Mosyniens*, rem. A.

(t) „ Voyez entre autres endroits de ses Oeuvres le „ Traité sur *N'avoir pas le sens commun*, pag. 225. & „ suiv. du tom. 9. édit. in 12. 1681.

(u) „ Mr. Bayle a cité non seulement Mr. Arnauld, „ mais aussi Mrs. Spanheim le pere, Jurieu, &c. "

de l'une & de l'autre Communion. Que répond à cela Mr. Bernard ?

CHAPITRE CXVII.

Si Mr. Bernard peut tirer quelque avantage de l'incertitude des relations des voyageurs.

Que M. Bernard ne gagne rien en rendant suspects les recits des voyageurs.

IL dit (*a*) que les relations de voyages sont remplies de mensonges, & que lorsqu'on a *un peu de penchant pour le Pyrrhonisme de l'Histoire*, on en doit *avoir surtout pour le Pyrrhonisme* de ces relations. C'est faire entendre que Mr. Bayle a pris pour certain ce qu'elles contiennent touchant l'Athéïsme de plusieurs peuples ; mais on voit tout le contraire dans sa dispute contre l'argument en question ; car il n'y suppose point que Mr. Fabrice qui s'inscrit en faux contre la déposition de ces voyageurs, se trompe (*b*) ; il en conclut seulement que ce conflict des Ecrivains, dont les uns assûrent qu'il y a des peuples Athées, & les autres le nient, forme un problême qu'il faut éclaircir avant que de se determiner. Et là-dessus il montre la peine incroyable qu'il faudroit prendre pour s'assûrer de cette question de fait, & c'est-là l'un de ses moyens contre la preuve qu'il attaque ; car puisqu'elle impose la necessité de parcourir le nouveau monde, & de prendre des informations exactes de la foi de plusieurs nations, elle ne sauroit passer pour bonne. L'objection étant assez forte, quoiqu'on laissât incertain si les voyageurs ont eu toute la sincerité & toute l'exactitude necessaires, Mr. Bayle n'a nullement prétendu qu'on se garantît ici du Pyrrhonisme historique. J'ai dit que sans cela l'objection est assez forte, & je le prouve de cette maniere : La mineure de l'argument affirme que tous les peuples du monde donnent leur consentement à l'existence de Dieu. On ne peut prouver cela dans tous ses points sans le témoignage des voyageurs. Or si ce témoignage est contraire à ceux qui affirment la mineure, & qui par consequent la doivent prouver, qui ne voit que leur preuve est accrochée ? Ils seroient vaincus absolument, s'ils admettoient la validité de ce témoignage ; mais ils ne vainquent point en le rejettant comme faux ; il se présente dès-là un incident très-difficile à vuider. (*c*) L'opposant ne peut-il pas dire au soutenant ? *Vous recusez les témoins que je vous oppose : je les ai choisis tous les meilleurs que j'ai pû trouver, & je sai que des Docteurs de Sorbonne & des Evêques, & de fameux Ministres les jugent croyables : vous ne devez pas exiger de moi que sur des reproches vagues d'une partie interessée, comme vous l'êtes, je les condamne positivement ou de peu de sincerité, ou de peu d'exactitude ; mais je consens que vos raisons de recusation rendent la chose douteuse ; permettez-moi donc de suspendre mon jugement, jusques à ce que l'on ait pû questionner tout de nouveau ces peuples sauvages, & qu'on ait commis à cela des personnes propres à s'en acquitter habilement & fidelement.*

Si Mr. Bernard pese bien ces choses, il se souviendra que Mr. Bayle n'a point garanti la bonne foi & l'habileté des voyageurs dont nous parlons, & n'a point eu même d'interêt à les garantir. L'incertitude du fait lui a été suffisante. Remarquez bien, je vous prie, que Mr. Bernard ne décide pas que leurs relations soient fausses ; il dit seulement (*d*) *qu'il y a beaucoup plus d'apparence que d'ordinaire ils se sont trompez, ou qu'ils veulent nous tromper, qu'il n'y en a que tant de peuples vivent sans aucune connoissance de la Divinité.* Quand on n'a de son côté que la plus grande apparence, on est encore bien éloigné de la conclusion de la dispute, & surtout lorsque la preuve solide que l'on doit donner, se rapporte à des matieres de fait.

Que les superstitions de quelques Peuples Athées ont pû se prendre pour des marques de Religion.

Au reste je n'ai nulle envie de contester à Mr. Bernard, ce qu'il observe pour décrediter les relations de voyages. On peut seulement lui représenter que si elles sont suspectes de fausseté entant qu'elles font mention de l'Athéïsme de quelques peuples, elles peuvent aussi l'être entant qu'elles attribuent la connoissance de Dieu à certains peuples sauvages de l'Afrique & de l'Amerique. Un voyageur qui sera persuadé qu'il est necessaire ou avantageux à l'orthodoxie, que les nations les plus ignorantes & les plus brutales ayent conservé l'idée de Dieu, ne se fera-t-il pas un scrupule d'inserer dans ses relations qu'il a trouvé des peuples Athées ? Se fera-t-il un scrupule d'alterer la verité par un mensonge officieux, ou par une fraude pieuse ? Ne pourra-t-il pas pour le moins interprêter selon les instigations de ses préjugez la moindre pratique qu'il observera dans quelque pays, & prendre pour quelque culte de Religion ce qui est toute autre chose ? On assûre qu'il y a des peuples qui n'ayant aucune idée de Dieu, croyent (*e*) pourtant l'immortalité de l'ame (*f*), le retour des esprits, le sortilege, les (*g*) augures. Cela ménagé par des imposteurs qui font acroire qu'ils sont Devins, attire bien des pratiques superstitieuses, qu'un voyageur penetré de la pensée qu'il y a partout quelques vestiges de culte de Dieu, peut prendre aisément pour des actes de Religion. Ainsi ceux qui soutiennent l'argument du consentement general, & qui rejettent le témoignage des voyageurs qui les incommode, doivent s'attendre qu'on chicanera le témoignage des voyageurs qui les favorise, & par-là cette dispute s'embarrasse de plus en plus, à cause que le travail des nouvelles informations qu'elle exige, devient plus long & plus fatiguant.

Mr. Bernard voudroit-il bien dire que Mr. Jurieu est trop credule dans ces paroles ? (*h*) *Les Americains & les Cannibales* QUI N'ONT POINT DE SENTIMENT DE DIVINITÉ, CROYENT POURTANT *qu'après la mort il y a des biens & des maux, des peines & des récompenses.*

CHA-

(*a*) „ Bernard *ubi suprà* pag. 133.

(*b*) „ Voyez la Continuation des Pensées iverses „ §. XIII. & XVIII.

(*c*) „ On se sert des termes d'*opposant* & de *soutenant*, „ parcequ'on fait allusion à ce qui a été supposé par Mr. „ Bayle §. XIII. de la Continuation des Pensées diverses, „ que l'argument dont il s'agit étoit une these exposée „ à la dispute.

(*d*) „ Bernard *ubi suprà* pag. 135.

(*e*) „ Voyez la Continuation des Pensées diverses „ chap. 57. & Maffée *Histor. Indic :r. lib.* 2. pag m. 73.

(*f*) „ La même Continuat *ibid.*

(*g*) „ *Ibid.* chap. 149. à la fin. Joignez ces paroles de „ Maffée *ubi suprà* pag. 71. touchant certains peuples du „ nouveau monde : *Nullos omnino colunt Deos : ominibus „ tantum & auguriis ad insaniam dediti, & ariolis impostoribusque miserandum in modum quaestui sunt.*

(*h*) „ Jurieu, de l'Unité de l'Eglise pag. 379.

CHAPITRE XCVIII.

Quatre notes sur ce que Mr. Bernard observe touchant l'ignorance des peuples que l'on dit n'avoir point de Religion.

JE doute que Mr. Bernard ait prévû les suites à quoi il s'expose par cette déclaration-ci: (a) *S'il y a des peuples entiers qui n'ont nulles idées* de Dieu, *on peut dire qu'ils approchent plus de la bête que de l'homme, & qu'ils ne doivent point être comptez, comme une exception à la regle generale. Ils sont d'ailleurs si abrutis, & ils ont fait si peu de progrès dans tous les Arts qui peuvent servir à l'homme à passer la vie commodement, que c'est leur faire trop d'honneur que de compter leur suffrage pour quelque chose. . . . Ils ne doivent pas être comptez parmi ceux dont on demande le suffrage sur l'existence d'une Divinité, & l'autorité de la moindre personne prise dans une Nation civilisée, qui me dira qu'elle a l'idée d'un Dieu, & qu'elle en croit un, fera plus d'impression sur mon esprit, que celle de plusieurs millions d'hommes semblables à ceux que je viens de décrire.* J'ai quatre notes à faire sur ce passage.

Si la stupidité des Peuples qui croyent l'existence de Dieu, fortifie la preuve de cette existence.

1. La premiere est, que ceux qui se sont servis de l'argument en question, n'y ont pas consideré comme une chose de peu d'importance, mais comme le fort de la preuve, le consentement des nations barbares. Il n'y a point de nation si abrutie, disoient-ils (b), qui n'admette la Divinité. Ils alloient par-là plus sûrement à leur but, qui étoit de soutenir que l'idée de l'existence de Dieu est profondement gravée dans l'esprit de tous les hommes, que s'ils n'eussent allegué que la croyance des nations civilisées, savantes, ingenieuses. Car si les sauvages les plus brutaux & les plus stupides savent qu'il y a un Dieu, il est plus probable que cette persuasion vient de la nature, & non pas de l'éducation, que si elle ne se trouvoit que parmi les peuples qui ont eu des Philosophes & d'habiles Legislateurs. En ce dernier cas on pourroit s'imaginer que l'existence divine est une verité si enveloppée, qu'elle ne se montre qu'à ceux qui méditent profondement, qui ensuite la persuadent aux autres par la voye de l'éloquence, ou par celle de l'autorité. On pourroit même s'imaginer que les premiers Philosophes, qui parlerent de l'existence de Dieu, ne l'admirent que sur le pied d'une hypothése qui leur paroissoit plus propre à donner raison des phénomenes, & surtout de la generation du monde, que les qualitez élementaires, ou que les atómes & le vuide, ou que les divers dégrez de rarefaction & de condensation. On pourroit ajoûter que ces Philosophes ayant trouvé plus heureuse cette hypothése qu'aucune autre, par rapport à l'explication des effets de la nature, & plus utile aussi au bien des societez, la recommanderent aux Magistrats, comme une chose qui devoit servir de loi dans la Republique. Toutes ces imaginations s'évanoüissent, dès qu'on vient à considerer que même les peuples qui tiennent plus de la bête que de l'homme reconnoissent une Divinité. Cela fait penser qu'ils la reconnoissent par un instinct de la nature, & que c'est un caractere indelebile avec lequel nous naissons tous, ou que pour le moins l'existence de la Divinité est si clairement marquée dans les ouvrages de la nature, qu'un chacun s'en appercevroit, quoique personne ne lui en parlât. On ne peut point décider ainsi, lorsqu'on sait qu'il y a des peuples assez stupides pour ignorer qu'il y ait un Dieu. On se croit alors obligé de dire que la Religion est une chose qu'il faut apprendre, & que l'homme ne sauroit pas s'il n'y étoit élevé. Je vous laisse maintenant juger si Mr. Bernard a pû prétendre que le suffrage de tous les peuples sans exception n'est point ici necessaire, & que l'exception est surtout nulle, quand les peuples qui ignorent Dieu, ignorent aussi les arts & les sciences, & vivent dans une affreuse barbarie.

2. Je remarque en second lieu que plusieurs peuples idolâtres que l'on a trouvez dans le nouveau monde, étoient aussi ignorans & aussi brutaux que ceux qu'on y a trouvez sans religion (c), & qu'ils se faisoient des idées de la Divinité plus foles, plus extravagantes, plus injurieuses à Dieu que l'Athéïsme. Que ferons-nous de leurs suffrages? Les compterons-nous au *prorata* de leur nombre? En ferons-nous l'évaluation à cent pour dix, desorte que mille idolâtres Americains soient d'aussi grand poids que cent idolâtres Atheniens? Mais quelle juste regle trouverons-nous pour cela? Et Mr. Bernard n'auroit-il pas double poids & double mesure, lui qui ne veut point qu'on *compte pour quelque chose* le suffrage des nations qui n'ont point de Dieu? Le soutenant de la these ne doit pas s'imaginer qu'on lui laissera la disposition des choses à sa fantaisie. L'opposant lui dira sans doute, *les armes doivent être égales entre vous & moi; puis donc que vous recusez mes témoins à cause qu'ils sont ignorans & abrutis, je recuse de vos témoins tous ceux qui ont le même défaut.* Quelle brêche ne fera-t-on point par-là au consentement universel? Ne sera-ce pas un principe qui ôtera le droit de suffrage à je ne sai combien de peuples de l'ancien monde, grossiers & brutaux?

Si le suffrage des Idolâtres doit être d'un plus grand poids que celui des Peuples Athées.

Au fond je ne blâme point Mr. Bernard, de compter pour rien le suffrage des peuples athées; il a raison, ce sont des gens qui ne savent pourquoi ils croyent ce qu'ils croyent; ils nont rien examiné concernant la Religion, & ils ne sont pas capables de comparer preuve à preuve, difficulté à difficulté. Mais leurs voisins idolâtres sont tout-à-fait dans le même cas; ils n'ont point fait d'examen, & ils n'en ont pas été capables; ils esperent qu'en offrant quelque chose à une Idole, ils seront heureux à la guerre, à la pêche & à la chasse, & ils apprehendent d'y être malheureux sans cela. Ils ont embrassé ces sentimens, parce qu'ils ont oüi dire que les choses se passent ainsi; ils n'en ont jamais demandé la moindre raison, desorte que ni les voix des uns, ni les voix des autres ne doivent être mises en ligne de compte; ils ont tous été également incapables de prononcer un Arrêt contradictoire sur la question s'il y a un Dieu.

Que les Grecs n'ont fait aucun usage de leur esprit dans les matieres de Religion.

3. Ma troisiéme remarque fera une nouvelle brêche qui ne sera pas petite. Je crois qu'afin que Mr. Bernard puisse donner une si grande superiorité au suffrage *de la moindre personne prise dans une Nation civilisée*, il doit supposer que cet-

te

(a) „Bernard, *ubi suprà* pag. 135. 136.

(b) „*Nec ulla gens usquam est adeo extra leges moresque „projecta, &c. Nulla gens tam fera, nemo omnium tam sit „immanis, &c. Nulla gens est, neque tam immansueta, neque „tam fera, &c.* Voyez la Contin. des Pensées div. §. VII. „au commencement, & §. XXXII. au commencement.

(c) „Voyez la Continuation des Pensées diverses, „chap. 86. 87. 88.

te personne s'est servie de son esprit en s'attachant à la Religion; car c'est toute la même chose, de manquer d'esprit, & de ne pas faire usage de l'esprit qu'on a. Or il est sûr que les Grecs n'ont fait nul usage de leur raison, ni de leur génie, quand il s'est agi de la Religion. Il faut donc dire que leur suffrage n'a pas plus de poids que celui des Idolâtres de Canada. Les Grecs se sont conduits comme des enfans dans les choses qui concernoient le culte Divin. Ils ont embrassé aveuglément & folement toutes les fables, toutes les extravagances impies qui leur ont été proposées concernant les Dieux. Ils n'ont rien examiné; ils n'ont rien donné à examiner à leurs Philosophes; & bien-loin d'être disposez à les préposer à l'examen de la Religion, afin de n'y rien admettre que ce qui seroit approuvé par cette espece de Savans, ils les persécutoient avec la derniere fureur, dès qu'ils les voyoient désaprouver ou les dogmes, ou les cultes que les Prêtres soûtenoient. Je ne sai donc pas dans quel endroit du Paganisme Mr. Bernard pourra rencontrer cette personne, dont le suffrage doit faire plus d'impression que celui *de plusieurs millions* d'Américains. Si on la pouvoit trouver quelque part, ce seroit sans doute dans Athenes. Or les bourgeois d'Athenes ont agi sur le Chapitre de la Religion, tout de même que s'ils eussent été aussi abrutis, & aussi stupides que les Canadois, ou les Antillois; & par conséquent le suffrage d'un Athénien n'est point plus considérable à cet égard-là, que celui d'un Iroquois. La même raison qui porte Mr. Bernard à ôter le doit de suffrage aux Athées du nouveau monde, le doit faire ôter aux Idolâtres Américains. Si vous l'ôtez à ceux-ci, il faudra l'ôter aux Grecs: si vous l'ôtez aux Grecs, vous ne sauriez le laisser ni aux Egyptiens, ni aux Romains, ni à nul des autres Peuples de l'ancien Paganisme. Les Idolâtres de la Chine, du Japon, de Siam, &c. méritent-ils moins aujourd'hui d'être dépoüillez *tanquam senes depontani* de toute voix délibérative & définitive dans cette matiere-ci? Avois-je tort de vous annoncer (*d*) que cette nouvelle brêche ne seroit pas petite?

Preuve de cela par la fiction d'un Dialogue entre un Etranger & un Athénien.

Mr. Bernard croit (*e*) qu'un Polythéïste *en établissant plusieurs Dieux, en établit un.* Lors donc qu'il affirme que (*f*) *l'autorité de la moindre personne prise dans une Nation civilisée, qui lui dira qu'elle a l'idée d'un Dieu, & qu'elle en croit un, fera plus d'impression sur son esprit, que celle de plusieurs millions* de Sauvages, il nous donne droit de lui proposer un Athénien. Ce sera une *personne prise dans une Nation civilisée*, & qui croira un Dieu, puis (*g*) qu'elle en admet plusieurs. Feignons, s'il vous plaît, un petit dialogue entre un étranger & cette personne.

» *L'Etranger.* Avez-vous l'idée de Dieu?

» *L'Athénien.* Oui sans doute.

» *L'Etranger.* Dites-moi, je vous prie ce que » vous vous représentez par cette idée.

» *L'Athénien.* La plus excellente espece d'E» tre qui soit dans la nature des choses.

» *L'Etranger.* Ce terme d'espece me fait com» prendre que vous vous servez du mot *Dieu* » pour signifier une multitude de Dieux, com» me vous vous serviriez du mot *homme* pour si» gnifier tout le genre humain.

» *L'Athénien.* Vous êtes au fait: le mot *Dieu* » signifie une nature spécifique qui contient sous » elle un nombre innombrable d'individus, les » uns plus parfaits que les autres; les uns mâles, » les autres femelles; les uns naissent Dieux, les » autres le deviennent en récompense de leurs » mérites. Il y en a qui se marient, & il y en » a qui ne se marient point. Les uns sont fort » chastes, les autres gardent très-mal fidélité » conjugale. Il s'éleve des disputes entre eux; » car, par exemple, Minerve qui est née de la » tête de Jupiter, contesta beaucoup avec Nep» tune (*h*) à qui nommeroit notre ville. Elle rem» porta la victoire; elle est notre grande Patro» ne, &c.

» *L'Etranger.* Je connoîtrois peut-être plus » distinctement votre croyance, si vous vouliez » me donner votre profession de foi.

» *L'Athénien.* Très-volontiers. La voici; Je » croi que Jupiter fils du Dieu Saturne & de la » Déesse Cybele est le pere des Dieux & des » hommes; qu'il est marié avec sa sœur Junon; » qu'il lance le tonnerre; qu'entre autres enfans » illégitimes il a procréé Apollon, Diane, Bac» chus, Hercule, &c. qu'il s'en fallut peu qu'il » ne périt au berceau, parce que son Pere tâcha » de le dévorer; qu'il fut nourri du lait d'une » chevre; qu'il détrôna Saturne; que Neptune » son frere regne sur la mer; que Venus préside » à l'amour, & qu'elle a eu bien des batards; » qu'il est pieux d'assister aux anniversaires qui » conservent le souvenir de toutes ces choses, & » d'une infinité d'autres; comme par exem» ple....

» *L'Etranger.* Arrêtez-vous là, je vous en su» plie; je n'en veux pas savoir davantage. Je » veux seulement vous demander si vous avez » bien examiné tous ces articles avant que de les » croire?

» *L'Athénien.* Qui, moi? Point du tout: j'en » ai été persuadé avant l'âge de raison, & je m'y » suis confirmé de plus en plus, en considérant » que c'étoit la foi de toute la ville. Je ne me » suis jamais avisé de me demander à moi-même, » si une Religion qui de tems immémorial a fleu» ri dans notre Patrie, pouvoit être fausse.

„ La sage antiquité n'a rien fait sans raison.

» L'autorité (*i*) de nos Ancêtres m'a tenu lieu de » de toute preuve. »

Parlez-moi franchement, Monsieur, faites-moi savoir au plûtôt, si l'autorité de cet Athénien, fût-il plus habile que Demosthene, feroit plus d'impression sur votre esprit que celle d'un Cafre. Ne prenez pas le parti de l'affirmative sans m'en donner des raisons; car je ne puis deviner sur quoi vous vous fonderiez. Il me semble que l'idée que cet homme prétend avoir, n'est pas plus l'idée de Dieu, que l'idée d'un Cercle est l'idée d'un Pentagone. Outre cela son esprit & sa science ne peuvent donner nul relief à l'idée prétenduë qu'il a de Dieu; il ne l'a point acquise par méditation; ses lumieres ne lui ont pas plus servi

(*d*) „ Ci-dessus à la fin de la page précedente.
(*e*) „ Bernard *ubi suprà* pag. 144.
(*f*) *Idem, ibid. pag.* 136.
(*g*) „ Cette conséquence sera amplement examinée „ & réfutée ci-dessous dans les Chapitres 107. 108.

(*h*) „ *Servius in Georg. lib.* 1. *v.* 13. Voyez aussi Hygin „ fab. 164.
(*i*) „ Voyez le Chapitre 31. de la Continuation des „ Pensées diverses.

servi pour l'acquérir, que si elles eussent été hors de son entendement.

Que les Nations les plus savantes sont tombées dans les erreurs les plus grossieres en fait de Religion.

C'est ici que je dois résoudre la difficulté qui peut naître de ce que j'ai dit ci-dessus (*k*), que la principale force de l'argument en question consiste en ce que les Nations mêmes les plus sauvages reconnoissent la Divinité. Vous ne pourrez lire cela sans qu'il vous vienne dans l'esprit, que le suffrage des Nations savantes & civilisées doit être d'une plus grande force; car il est incomparablement plus difficile de les tromper, que de tromper un Peuple barbare: il est à présumer qu'elles examinent avant que de croire, & il est certain qu'elles sont capables d'un examen approfondi. Enfin il est très-probable qu'avec le tems elles se détromperoient, & que si l'existence Divine étoit une erreur, elles n'y auroient point croupi pendant une longue suite de siecles. Je vous avouë que généralement parlant il n'y a rien de plus raisonnable que ce préjugé; mais si l'on consulte l'expérience, on le trouve extrêmement foible. Votre objection prouveroit trop; elle nous obligeroit à croire que le Polythéïsme n'est pas une erreur, puisque les Grecs & les Romains, Nations si savantes & si polies, y ont croupi si long-tems. Cet exemple vous fait voir que l'autorité du suffrage des Nations civilisées & doctes n'est ici d'aucune valeur. Les Grecs & les Romains n'ont point employé les lumieres de leur esprit à examiner leur vieille Théologie. Ils se sont conduits à cet égard-là comme les plus ignorans de tous les hommes, & en insensez. Je vous renvoye (*l*) à Saint Paul.

Mr. Bernard donne à l'universalité du consentement les mêmes bornes que Mr. Bayle.

4. Enfin je remarque en quatriéme lieu, que si l'on interprete les principes de Mr. Bernard par les conséquences à quoi ils conduisent, on trouvera qu'il a réduit l'autorité de l'argument en question aux mêmes bornes que l'Auteur qu'il a voulu réfuter y avoit posées, c'est-à-dire, qu'il ne faut avoir égard qu'au suffrage d'*un certain nombre de particuliers distinguez par leur génie & par leur érudition* (*m*). Cela me fait souvenir d'un très-fameux Partisan, qui après avoir fait une longue course sur les frontieres des ennemis, se retira par une route qui aboutissoit à leur camp. (*n*). *Sensit medios delapsus in hostes.*

IV. Je vous prie d'observer que Mr. Bernard dans sa quatriéme remarque, abandonne (*o*) *l'universalité métaphysique*, selon laquelle l'on a proposé la preuve que Mr. Bayle combat. Il se contente du consentement de *la plûpart des Nations*, & *surtout* (*p*) *de celles qui sont éclairées, & qui d'ailleurs ne sont presque d'accord sur rien.* Ce consentement unanime *à reconnoître une Divinité*, lui persuade *que ce sentiment est appuyé sur un fondement solide & inébranlable.* Nous verrons ci-dessous (*q*) qu'un tel fondement ne sauroit être solide, puisqu'il a servi de base à des faussetez affreuses. En attendant disons ici qu'on doit renoncer à l'universalité Physique, & se contenter de l'universalité morale, comme est celle de cette proposition, (*r*) Tous *les hommes aiment leurs enfans*, ou celle de ces mots d'Epiménide (*s*), *les Crétois sont* TOUJOURS *menteurs.*

CHAPITRE XCIX.

Continuation de l'examen des raisons de Monsieur Bernard. Il lui est impossible de prouver la perpétuité de son dogme.

De quel poids peut être la durée d'un Dogme.

La cinquiéme observation de M. Bernard nous va donner lieu de montrer de plus en plus l'incertitude de l'argument qu'il veut rétablir. Ses adversaires ne demanderont pas mieux que de voir qu'il fasse fonds sur la durée du consentement général. *Il ne faut pas seulement appuyer*, dit-il, (*a*), *sur ce que la plûpart des Nations reconnoissent l'existence d'une Divinité; mais aussi & principalement sur ce qu'autant que nous avons de connoissance de leur Histoire, elles l'ont toujours reconnuë, & qu'on ne peut point marquer d'époque où elles ayent passé de l'Athéïsme au dogme de l'existence d'un Dieu.* Cela ne peut rendre que plus difficile à prouver la mineure de l'argument; car il faudra qu'on la propose de cette façon, TOUS *les peuples de la terre ont* TOUJOURS *donné leur consentement à l'existence de Dieu.* L'opposant n'est pas obligé à faire voir qu'elle est fausse: toute la preuve regarde le soutenant, & ne peut être fournie que par des faits: ceux qui affirment dans les matieres de fait, ne sont pas reçus à se dispenser de la preuve sous prétexte que leurs documens ont péri dans un incendie. Ils ne peuvent point suppléer ce défaut de titres par des raisonnemens vagues, par des vraisemblances, par des motifs de crédibilité, ou en défiant la partie adverse de justifier qu'ils avancent un mensonge (*b*). On les arrête suffisamment pourvû qu'on leur puisse dire, que pendant qu'on ne verra pas les actes ou les pieces du Procès, il sera douteux si ce qu'ils soutiennent, est vrai ou faux. C'est à quoi il semble que Mr. Bernard n'ait pas fait assez d'attention.

Considérations sur le passage de l'Athéïsme au Déïsme.

Car tout son plaidoyé se réduit à dire. 1. Que dans tous les tems qui nous sont connus, la plûpart des peuples ont cru une Divinité, & *qu'on ne peut point marquer d'époque où elles ayent passé de l'Athéïsme au* (*c*) Déïsme. 2. Que si on lui oppose des possibilitez & des exceptions, il alléguera aussi des possibilitez; il niera la plûpart des exceptions, & il ne comptera pour rien celles qu'il ne voudra pas nier. 3. Que puisqu'il ne voit point que le Déïsme ait commencé chez les peuples, il lui paroît beaucoup plus vraisemblable que ce sentiment est aussi ancien qu'eux. 4. Que si on lui dit qu'il y a des peuples qui ont passé de l'Athéïsme au Déïsme, il répondra que,

(*k*) » Au commencement de ce Chap.

(*l*) » Ils se sont égarez dans leurs vains raisonnemens, » & leur cœur destitué d'intelligence a été rempli de te» nebres. En voulant passer pour les sages *du monde* ils » sont devenus fous & insensez, & ils ont transféré l'hon» neur qui n'est dû qu'au Dieu incorruptible, à l'image » d'un homme corruptible, &c. *Epitre aux Romains chap.* » 1. *v.* 21. *& suiv. selon la version de Mons.*

(*m*) » Voyez la Continuation des Pensées diverses » Chap. XXXIII. à la fin.

(*n*) » *Virgil. Æneid. lib.* 2. *v.* 377. J'applique ces paro» les au Partisan.

(*o*) » Bernard *ubi suprà* pag. 136.

(*p*) » C'est à quoi l'on se rabat ordinairement. Voyez » la Contin. des Pensées div. § XXX. au commencement.

(*q*) » En examinant la 9. observation de Mr. Bernard.

(*r*) » Elle souffre beaucoup d'exceptions, comme on le » verra ci-dessous dans le Chapitre CIV.

(*s*) » Voyez l'Epitre de Saint Paul à Tite Chap. 1. v. 12.

(*a*) » Bernard *ubi suprà* pag. 136. 137.

(*b*) » Conférez avec ceci les artifices dont se sert le Car» dinal du Perron dans sa réplique au Roi d'Angleterre » *liv.* 2. *observat.* 4. *ch.* 3. *p. m.* 628. *& suiv.* pour se dis» penser de donner des preuves de la Tradition de tous les » premiers siecles. Les Protestans rejettent ces artifices. » Voyez la Continuation des Pensées diverses ch. 22.

(*c*) » C'est-à dire, (comme il l'explique dans une no» te marginale) la Doctrine de l'existence de Dieu.

que peut-être, cela n'eſt pas vrai, & qu'en tout cas *en remontant plus haut, ſi on avoit leur Hiſtoire*, on trouveroit, peut-être, qu'ils ont été *(d)* Déiſtes avant que d'être Athées *(e)*.

Chacun voit que malgré toutes ces choſes la preuve de la mineure eſt en fort mauvais état, puiſqu'afin qu'elle avance il ne ſuffit point qu'elle ſoit montée ſur des poſſibilitez, & ſur des *peut-être*, mais qu'afin de l'arrêter tout court il ſuffit de lui oppoſer des *peut-être* & des poſſibilitez. C'eſt donc à tort que l'on s'imagine que les *peut-être* du ſoutenant ont la même force que les *peut-être* de l'oppoſant. La plus grande complaiſance que celui-ci pourroit avoir, feroit de dire: *On me prouve qu'il y a beaucoup d'apparence que la mineure eſt vraie, mais on m'avoit promis de me prouver qu'elle eſt très-certaine, on en eſt encore bien loin; car comme la concluſion d'un ſyllogiſme ſuit (f) la condition de la plus foible des premiſſes, la concluſion de l'argument ſera celle-ci.* Il y a beaucoup d'apparence que Dieu exiſte.

Conſiderez, s'il vous plaît, Monſieur, que ſi l'argument dont il s'agit, eſt une très-forte preuve de l'exiſtence de Dieu, il doit être propre à la converſion de ceux qui cherchent encore le parti qu'ils doivent prendre. Il ne faut donc pas ſuppoſer que l'on diſpute avec des gens, qui admettent comme nous l'Hiſtoire de la Geneſe. Il faut tout au plus prétendre qu'ils la reconnoiſſent comme un monument de l'opinion d'un petit peuple qui habitoit en Judée, c'eſt-à-dire, qu'en recueillant les diverſes traditions des peuples ſur la durée du genre humain, ils ont trouvé une Nation qui affirme que depuis le premier homme juſques à nos jours il ne s'eſt paſſé que ſix mille ans plus ou moins. Ils ne ſe croient pas obligez de préférer cette hypotheſe à celle de tous les autres peuples du monde, qui ont fait remonter beaucoup plus haut leur origine. Ils ſavent que l'érudition & l'eſprit ont plus brillé parmi quelques-uns de ces peuples que parmi les Juifs, & que tous les Philoſophes de la Grece ont fait le monde éternel, ou d'un commencement ſi obſcur, qu'ils *(g)* le laiſſoient indéfini. Permettez-moi de vous citer quelques faits, que je tire d'un Ouvrage que vous ne mépriſez pas.

Rêveries des peuples ſur leur Antiquité.

Sur l'incertitude du tems de la production de la terre *(h) il y eut beau champ à la vanité des peuples qui diſputoient de l'Antiquité. Ce fut à qui ſe rapprocheroit le plus près des premiers ſiecles .... Ils s'imaginoient que cette Antiquité leur donnoit quelque droit ſur les autres, qu'ils regarderoient comme leurs Cadets. Les Egyptiens, les Ethiopiens & les (i) Scythes prétendirent à cette gloire, & déclarerent, qu'ils eſtoient immédiatement ſortis de la terre. Les Athéniens ſe donnerent par la même raiſon le tiltre honnorable d'Autholtons, qui porte le même ſens. Mais les Egyptiens trouverent le moyen d'enchérir ſur cet Eloge, par ce rafinement aſſez rare: Que ſi les Athéniens eſtoient ſortis des champs de l'Attique comme des potirons, l'Attique elle-même comme toutes les Provinces du Monde eſtoient ſorties de l'Egypte; parce que l'Egypte eſtoit la mere commune de toutes les terres.* Ægyptus terrarum parens. . . . . *Mais il n'y en eut point qui portaſſent plus loin cette diſpute que les Chaldéens & les Ægyptiens, qui avoient conçeu les uns contre les autres une furieuſe jalouſie touchant ce point. Les premiers diſoient au rapport de Diodore & de Cicéron, qui s'en moquent, que lors qu'Alexandre paſſa en Aſie, il y avoit quatre cent ſepçante mille ans, de compte fait, qu'ils s'appliquoient à l'eſtude des Aſtres. Auſſi ils ne s'amuſoient plus à compter par années le temps des regnes de leurs Roys: ils compoſent diverſes périodes les unes de ſix mille ans, les autres de ſix cent, les plus petites de ſoixante, avec leſquelles ils marquoient leur durée . . . les Ægyptiens . . . trouverent dans leurs Archives, ſelon Hérodote & Pomponius Méla, que depuis qu'ils ſubſiſtoient ſous le nom d'Egyptiens, tous les Aſtres avoient fait quatre fois leur grande révolution, c'eſt-à-dire s'eſtoient remis quatre fois dans la même diſpoſition, où ils eſtoient, lorſqu'ils commencerent à tourner; ce qui comprend un nombre incroyable de ſiecles. D'ailleurs comme ils ſe piquoient d'entendre du moins auſſi-bien l'Aſtrologie que les Caldéens, ils ſe vantoient de garder les Ephémérides d'une infinité d'années, & les Hiſtoires des Rois qui les avoient gouvernez pendant tout ce temps. Un de leurs Auteurs cité par Saumaiſe (k) en compte juſqu'à trente races, les unes de Dieux, les autres des Héros, les troiſiémes d'hommes, qui avoient regné plus de dix millions d'années. Mais comme tout cela ne contentoit pas ces gens inſatiables d'antiquité, ils jugerent plus à propos de dire que le Dieu Vulcain un de leurs Rois, avoit régné pendant une infinité de ſiecles: mais que les Annales de ſon regne s'eſtoient perduës: Que néanmoins le Soleil ſon fils avoit tenu l'Empire d'Egypte après luy pendant ſix vens mille ſix cens ſoixante & ſeize ans.* Je m'étonne que l'Auteur que je viens de vous citer, n'ait rien dit de la vanité des Chinois. Ils *(l)* diſent que leur grand Philoſophe Confucius naquit trois millions deux cens ſoixante-ſept mille ans après la création du monde. Je ne vous parlerai pas des calculs *(m)* de quelques autres nations touchant leur antiquité, & je laiſſe ce que l'on diſoit des Arcades, que leur origine *(n)* précédoit celle de la lune. C'étoit pour ſignifier qu'elle étoit ſi éloignée qu'on ne la pouvoit découvrir *(o)*.

Avantage qu'on en peut tirer contre les Défenſeurs de l'argument du conſentement univerſel.

Le ſoutenant répondra qu'il faut ſe moquer de toutes ces rêveries. Mais on pourroit lui répliquer qu'on le bat de ſes propres armes, & que ne tenant nul compte de quelques nations qui ne ſuivent pas le conſentement général des autres ſur le point dont on diſpute avec lui, il ne doit pas trouver mauvais que l'on préfere à l'opinion d'un petit peuple auſſi obſcur que les Juifs, le ſentiment général des autres Nations, parmi leſquelles il y en a de ſi ſavantes & de ſi polies. De-là naîtroit un incident qui retarderoit beaucoup le progrès de la queſtion principale, ſigne manifeſte que l'argument

(d) » Au même ſens que dans la note précédente.

(e) » Bernard, *ubi ſuprà* pag. 137. 138.

(f) Concluſio ſequitur debiliorem partem.

(g) » Epicure même n'auroit oſé dire que le monde » n'avoit encore duré préciſément qu'un tel ou qu'un » tel nombre d'années.

(h) » Traité de Religion contre les Athées, &c. pag. » 146. & ſuiv. Edit. de Paris 1667. (Le Pere Mauduit » Prêtre de l'Oratoire en eſt l'Auteur: on l'a redonné » comme nouveau l'an 1698. Cela paroît par les Lettres » Hiſtoriques de Sept. 1698. pag. 337.) Voyez auſſi le » Pezron antiquité des tems Chap. 12. & 13.

(i) » Voyez Juſtin *Hiſtor. lib. 2. cap. 1.*

(k) » *In præf. ad annos Climact.*

(l) ,, *Quæ temporum ratio ſi veritate ſubniteretur, Sinenſium ſe origines ultra Ægyptiorum retro Chaldæorumque ambitioſam vetuſtatem porrigerent. Neque deſunt, qui dicant; ab orbe condito ad* Cumfucium *Philoſophum annos ter millies ducenties ſexagies ſeptities mille fluxiſſe.* Martinus Sinicæ Hiſtor. lib. 1. pag. m. 14.

(m) ,, Voyez Saint Auguſtin *de Civit. Dei lib. 12. cap.* ,, 10. & ſes Commentateurs.

(n) ,, *Plutarch. in Quæſt. Roman. pag. 282. Clem. Alexandr. in Protrept. p. 5.*

(o) ,, Voyez *Boxhornius in Plutarch. Quæſt. Roman. pag.* ,, 132.

gument dont il s'agit n'est guéres propre à établir la verité. Il faudroit, dis-je, abandonner la dispute commencée, & courir après une autre pour savoir si l'hypothese des Hébreux est mieux fondée que celle de toutes les autres Nations.

Impossibilité de prouver la perpétuité de ce consentement, même en suivant le systême des Hébreux.

Mais je veux que l'opposant soit plus traitable, & qu'il accorde que le monde n'a duré qu'autant que le veulent les Hébreux : ne lui restera-t-il pas encore beaucoup de difficultez contre la mineure de l'argument ? Le genre humain, selon la Bible Hébraïque, avoit duré quatre mille ans plus ou moins lorsque l'Empereur Auguste mourut. Ces quatre mille ans peuvent être divisez en trois périodes qui comprennent le tems inconnu, le tems fabuleux, le tems Historique. Je ne vous dis pas que je me sers là de la division de Varron le plus savant de tous les Romains. Vous n'ignorez pas que c'est ainsi qu'il a partagé les tems *(p)*. Il a mis la fin du premier de ces périodes au déluge d'Ogyges : Pour ce qui est du commencement *(q)*, il l'a cru incompréhensible, soit que l'on suppose l'éternité du monde, soit qu'on ne la suppose pas. Le second période selon lui a commencé à ce deluge d'Ogyges, & a fini à la premiere Olympiade qui est le commencement du tems Historique, le dernier des trois périodes. Or comme la premiere Olympiade a précedé d'environ *(r)* huit siecles la mort d'Auguste, il est sûr que lorsqu'il mourut, le tems Historique n'avoit pas encore duré le quart des quatre mille ans qui faisoient l'âge du monde. Il faut donc donner plus de trois mille ans au tems inconnu & au tems fabuleux. Il est difficile de bien marquer sa portion au tems fabuleux : on le commenceroit peut-être trop tôt si l'on en mettoit la naissance à l'expédition de Colchos, qui précéda de cinq cens ans plus ou moins la premiere Olympiade. Faisons-le donc remonter plus haut, n'ayons point d'égard à Lucrece qui a prétendu *(ʃ)* que les Poëtes n'avoient rien chanté au-delà des guerres de Thebes, & de la ruïne de Troie. Montrons-nous plûtôt libéraux que chiches ; donnons mille ans au tems fabuleux. Que nous importe ? Il se trouvera nonobstant cette prodigalité, que sous l'Empire d'Auguste un homme qui auroit eu à prouver la Thése dont nous parlons, eut été contraint d'abandonner plus de la moitié de la durée du monde, & qu'encore aujourd'hui le tems Historique est plus court que les deux autres périodes unis ensemble. Or de quel front notre soutenant prendroit-il sur soi de prouver qu'il y a eu toûjours de la Religion parmi tous les peuples, lui qui d'abord se verroit contraint de représenter, qu'il n'est pas possible de fournir des preuves concernant les deux premiers millénaires, parce que tous les titres & les documens de presque toutes les Nations du monde sont absolument péris à l'égard de cet espace de tems ? Cette excuse est fort valable ; car personne n'est tenu à l'impossible : mais rien aussi n'est plus propre que cela à démontrer que la preuve de l'argument est échoüée sur un banc de sable, qu'on eût été bien téméraire en s'engageant à la fournir.

Parce que le tems inconnu n'en fournit aucune preuve.

Et que le tems fabuleux a produit le Polithéïsme.

Elle voguera beaucoup plus heureusement sur les espaces du tems fabuleux. Il nous en reste de beaux monumens, où les licences Poëtiques n'empêchent pas qu'on ne voie que le culte de plusieurs Divinitez étoit établi dans plusieurs nations. L'on ne peut raisonnablement douter qu'au tems d'Homere, c'est-à-dire, un peu avant la premiere Olympiade le Paganisme des Grecs ne fût déja dans une espece de plénitude ; mais on chercheroit vainement si ses autels & ses sacrifices, ses augures & ses oracles ont commencé dès les premiers siecles du tems fabuleux. Tout cela peut avoir été inférieur aux tems à quoi Homere l'applique : les Ecrivains, & surtout les Poëtes, & principalement en matiere de Religon, ne se font pas un scrupule d'attribuer à l'antiquité les usages de leur siecle. Qu'il nous suffise donc de savoir en général, que le Paganisme des Grecs s'est formé dans le second période de Varron. C'est dans cet espace de tems qu'ont vécu & que sont morts les Dieux de la Grece, Dieux qui avoient été *(t)* des hommes qui s'étoient rendus recommandables ou par leurs exploits ou par les services qu'ils avoient rendus aux peuples, soit en les retirant de l'état de dispersion, & en leur donnant des loix justes & utiles, soit en inventant beaucoup de choses nécessaires pour couvrir & pour nourrir le corps plus commodément, & pour conserver ou rétablir la santé. Ils inventerent les Manufactures de lin & de laine, l'Architecture, l'Agriculture, l'art de faire du pain & du vin, d'avoir du miel & de l'huile, &c. ils enseignerent des remedes, qui soulageoient les blessez & les malades, & ils s'acquirent par tant de bienfaits la vénération & l'admiration du Public. Voilà l'origine de plusieurs idoles des Payens, comme quelques-uns d'entr'eux le reconnurent *(u)*. La vanité des peuples fomenta & multiplia l'idolâtrie : chacun se piqua d'avoir eu pour Fondateur ou un Dieu, ou le fils d'un Dieu, & lui consacra des fêtes & des statuës. La flaterie joüa bien son rôle : on voulut que les Conquérans, où les grands Monarques fussent honorez après leur mort, & que leurs sujets continuassent à leur faire des prieres. La politique ne s'oublia point : on crut que des gens farouches que l'on venoit de réduire sous le joug des loix, obéiroient plus facilement, *(v)* & s'humaniseroient beaucoup mieux, si on leur établissoit un formulaire de culte comme le moyen d'éviter les maux, & de prospérer dans ses affaires. Lactance vous apprendra de quelle maniere ont été produits les Dieux des Payens. Lisez seulement le Chapitre quinze de son premier livre. Vous y verrez bien décrite la métamorphose des hommes en Dieux.

Si les Grecs n'ont été amenez au Polithéïsme que par le Déïsme.

Je sai qu'on peut soutenir qu'il n'eût pas été possible d'amener les anciens Grecs à ce point-là, s'ils n'eussent eu par avance les idées de la Divinité, & j'avouë que c'est une prétention probable ; mais il

(p) „ Voyez le Traité de Censorin *de die natali.*

(q) „ *Primum tempus sive habuit initium sive semper fuit,* „ *certe quot annorum sit, non potest comprehendi.* Varro apud „ Censorinum de die natali.

(r) „ On ne marque qu'en gros la Chronologie : la „ précision n'est point necessaire ici.

(ʃ) „ *Cur supera bellum Thebanum & funera Troiæ,* „ *Non alias alii quoque res cecinere Poetæ ?* Lucret. lib. 5. „ v. 327.

„ (t) „ Voyez-en la preuve dans Lactance *divin. instit.* „ *lib. 1. cap* 11.

(u) „ *Persaus Zenonis auditor eos dicit esse habitos Deos,* „ *à quibus magna utilitatis ad vitæ cultum esset inventa, ipsasque res utiles & salutares Deorum esse vocabulis nuncupatas.* Cicero de Nat. Deor lib. 1. m. 60. *Prodicus* „ *Chius ea quæ prodessent hominum vitæ Deorum numero habita esse dixit.* Id. ibid. pag. 170. *Suscepit vita hominum,* „ *consuetudoque communis, beneficiis excellentes viros in* „ *cælum famâ ac voluntate tollerent. Hinc Hercules, hinc* „ *Castor & Pollux, hinc Æsculapius, hinc Liber etiam.* Id. „ ibid. lib. 2. pag. 319. Voyez là-dessus le Commentaire „ de Lescalopier.

(v) „ *Dixerunt (quidam) totam de Diis immortalibus* „ *opinionem fictam esse ab hominibus sapientibus Reipublicæ* „ *causa, ut quos ratio non posset, eos ad Officium Religio duceret.* Id. ibid. lib. 1. pag. 170. Voyez la Continuat. des „ Pensées diverses. ch. 71.

il n'est guéres moins probable qu'ils auroient pû embrasser cette nouvelle instruction, quand même ils auroient été tout tels que les habitans des Antilles, qui ont été trouvez dépourvûs de toute idée de Divinité. Les anciens peuples de Grece vivoient dans la plus crasse barbarie avant que les premiers Philosophes les eussent humanisez. Ils étoient sauvages, le meurtre étoit commun parmi eux, ils n'avoient aucune regle quant à la génération des enfans, ils ne mettoient nulle différence entre le sacré & le profane. Voilà de quoi il falut que les Philosophes les corrigeassent.

(w) Silvestreis homines sacer, interpresque Deorum
Cædibus & victu fœdo deterruit Orpheus:
Dictus ob hoc lenire tigres, rabidosque leones.
. . . .
. . . .
. . . .
Fuit hæc sapientia quondam,
Publica privatis secernere, sacra profanis:
Concubitu prohibere vago, dare jura maritis,
Oppida moliri: leges incidere ligno.

C'est-à-dire (x), » Orphée, ce sacré Interprete » des Dieux, ayant détourné du meurtre les hom» mes encore sauvages, & leur ayant fait quitter » la vie brutale qu'ils menoient, on publia qu'il » adoucissoit les tigres, & qu'il apprivoisoit les » lions les plus furieux. . . . Anciennement on » ne connoissoit d'autre sagesse, que celle qui » enseignoit à distinguer le bien du public de » celuy des particuliers, & les choses saintes d'avec » les prophanes: à réprimer la fureur des hom» mes qui croyoient avoir droit de disposer de » toutes les femmes: à donner des regles aux gens » mariés, pour les faire bien vivre dans leur famil» le: à bâtir des villes, & à établir des loix. »

Barbarie des Grecs au tems du siege de Troie.

Il faloit que la barbarie de ces peuples-là fût bien grande, puisque l'on a remarqué comme une preuve de la sagesse avec laquelle Pelasgus Roi d'Arcadie avoit inspiré à ses sujets quelque éloignement de leurs coûtumes rustiques, l'instruction de manger du gland & non pas de l'herbe (y). Les Grecs & les peuples du voisinage avoient été si accoutumez à brigander, qu'au tems du siege de Troie il n'étoit pas incivil de demander à un honnête homme s'il menoit une vie vagabonde comme les voleurs (z).

Qu'il est plus facile de faire embrasser le Polythéisme à des Peuples ignorans, qu'à ceux qui ont l'idée de Dieu.

Que des peuples ignorans qui vivent sans loix, & qui comme des oiseaux de proie ne subsistent que de Brigandage, ou qui n'ont pas assez d'esprit pour se garantir des injures de l'air; qui en un mot ne sont pas moins dereglez quant à la morale que stupides d'entendement, perdent l'idée de la Divinité, c'est ce qui ne choque point la vraisemblance. Mais qu'étant une table rase à cet égard-là, ils acceptent pour des Dieux tels sujets qu'il plaît à des personnes qu'ils ont en vénération de leur indiquer, c'est aussi une chose d'une grande probabilité. Il seroit plus difficile de comprendre qu'avec l'idée de Dieu ils reconnoîtroient pour de véritables Dieux les hommes morts qu'on voudroit leur faire adorer, qu'il n'est difficile de comprendre que n'ayant aucune idée de Dieu ils ont consenti à reconnoître pour Dieux Jupiter, Neptune, Bacchus, Junon & Minerve, &c. Vous verrez ceci plus clairement, si vous faites réflexion que pour obliger de tels peuples qu'on supposeroit Athées, à reconnoître des Dieux, il ne faudroit que leur expliquer l'idée qu'ils ont d'une cause des effets de la Nature. Les Cannibales les plus brutaux & les plus athées, n'ignorent pas qu'il existe quelque chose qui produit la pluie, le tonnere, &c. ils ignorent seulement que cette chose soit (a) intelligente. Mais si un homme qu'ils respecteroient à cause de son esprit, & à cause des grands biens qu'il leur auroit fait, les assuroit que les ames de leurs premiers fondateurs étoient montées au ciel, qu'elles y regnent, qu'elles conservent une affection particuliere pour leurs descendans, & qu'elles sont toûjours prêtes à leur procurer les bonnes pluies qu'ils demanderont; que par conséquent il leur faut consacrer des temples, & les adorer à l'avenir comme des Dieux, ils croiroient cela très-facilement. Numa Pompilius eût persuadé aux Romains tout ce qu'il auroit voulu en matiere de religion. Il ne seroit pas possible de persuader à une ame penetrée de la veritable notion de Dieu, que Jupiter le persécuteur de son pere, le galant de plusieurs femmes, le ravisseur de Ganymede, est le vrai Dieu qui a fait & qui conduit tout l'Univers; mais des peuples si ignorans qu'ils ne savent ce qu'il faut entendre par le mot *Dieu*, admettent tout ce qu'on leur en dit.

Preuve de cela tirée de la crédulité des Américains.

La crédulité des Américains a été telle, que Fernand de Soto Gouverneur de Cuba & General de la Floride, leur persuada que (b) *les Chretiens étoient immortels. . . . Comme l'ignorance de cette nation leur fait recevoir pour des véritez tout ce qui passe la portée de leur connoissance, ce Général leur avoit persuadé que rien ne luy estoit caché de leurs desseins les plus secrets, sans qu'ils pussent comprendre comme cela se pouvoit faire, & que sa figure qu'il leur montroit dans son miroir luy disoit toutes leurs pensées. Sur ce fondement ils n'osoient pas même penser à la rébellion.*

Et de celle des Allemans.

La vanité étoit fort propre à faire accroire aux anciens Payens que les Dieux font des enfans. C'étoit un motif de s'imaginer que chaque peuple avoit quelque fils de Dieu pour son fondateur. Il ne fut pas jusqu'aux Allemans, qui ne donnassent dans cet orgueil chimérique. Ils se disoient descendus d'un Dieu (c) né de la terre (belle idée de la Divinité!) & ils prétendoient que le fils de ce même Dieu avoit eu trois fils qui avoient fondé trois peuples. Quelques-uns même par la licence qu'on se donne en parlant des choses anciennes, augmentoient beaucoup le nombre des petits-fils de cette Divinité.

Vous voyez donc clairement que s'il est probable que les anciens Grecs ne passerent pas de l'Athéïsme au Déisme pendant le période fabuleux, il est pour le moins aussi probable qu'ils firent ce saut; d'où

(w) „ *Horat. de Arte Poët. v* 391.

(x) „ Je me sers de la Traduction de Mr. Dacier.

(y) „ *Eustath. apud Carol. Stephanum in Lexico Histor.* „ *voce* Arcadia.

(z) „ Voyez la Mothe le Vayer dans les dialogues d'O- „ rasius Tubero pag. m. 50. où il prouve cela par un pas- „ sage de l'Odyssée. Sextus Empiricus *Pyrrhon. hypotyp.* „ *lib. 3. cap. 24. pag. m.* 182. avoit deja fait la même re- „ marque. Grotius dans les notes sur son livre *de veritate* „ *Religionis Christ. pag m* 386. *& seq.* cite pour cela Thu- „ cydide & plusieurs autres Auteurs.

(a) „ Je veux dire qu'elle gouverne le genre humain, „ & en exige du culte.

(b) „ Histoire de la Conquête de la Floride pag. 231. „ édition de Paris 1685.

(c) „ *Tuistonem Deum terra editum & filium Mannum, ori-* „ *ginem gentis conditoresque. Mannotris filios assignant. . . . .* „ *Quidam autem licentia vetustatis plures deo ortos. . . . af-* „ *firmant.* Tacit. de Germania cap. 2.

d'où vous conclurez que la preuve de la mineure n'avance point son chemin; car les vraisemblances qu'on allegue en sa faveur, peuvent être combatuës par des vraisemblances encore plus grandes. C'est ce qu'il seroit facile de montrer si de-peur de me rendre trop prolixe je ne m'abstenois de la recherche des autres probabilitez que le soutenant peut produire.

Notez qu'à l'égard même du tems fabuleux il ne pourroit prouver sa mineure que par rapport à la plus petite partie des habitans de la terre. Où trouveroit-il des faits certains concernant la religion des Sarmates & des Bretons, &c. de ce tems-là ?

Que c'est aux soutenans à donner des preuves certaines de leur these.

Mais afin que vous ne tiriez pas de tout ceci une fausse conclusion par rapport à moi, je vous avertis d'une chose que je vous prie d'appliquer partout où il sera nécessaire. C'est que pour mon usage particulier je me conforme au sentiment le plus commun sur les disputes de fait qui viennent de vous être décrites. Je préjuge toûjours pendant que je ne sai pas certainement le contraire qu'un peuple professe une religion, je croi donc que les Grecs & les autres peuples de la terre en avoient une avant même le commencement du période fabuleux. Je sens là une probabilité qui me détermine à croire nonobstant la probabilité des objections. Il n'y a guéres de gens qui n'éprouvent la même chose; ils préferent une opinion à une autre par le sentiment d'un certain attrait qui les empêche d'avoir égard aux doutes qui se présentent. Mais ce que je préjuge ne suffiroit pas à m'engager à soûtenir these. Car si j'exposois à la dispute publique cette proposition, *la plûpart des peuples ont* TOUJOURS *admis la Divinité*, il faudroit que je donnasse des preuves certaines, & capables de convaincre les opposans. Je n'aurois point de telles preuves, & je ne pourrois point faire passer dans l'esprit d'un autre l'attrait, le sentiment intérieur, ce je ne sai quoi qui me détermine. Cet attrait est quelquefois si puissant qu'il fait choisir une opinion, lors même que les motifs de douter considérez (*d*) en général paroissent plus vraisemblables que les motifs de croire.

CHAPITRE C.

Si Mr. Bernard peut suppléer par la voie des raisonnemens le défaut de preuves de fait.

Que M. Bernard ne peut prouver que les Grecs avoient une Religion avant le tems fabuleux.

VOus vous souvenez de la dispute de Mr. Claude avec Mrs. de Port-Royal, qui prétendirent que pour prouver que le dogme de la présence réelle est véritable, il suffisoit de faire voir qu'il a toûjours été crû, & qu'afin de démontrer ce point de fait il suffit qu'on montre que l'Eglise n'a pu passer du sentiment de l'absence réelle au sentiment de la présence réelle, sans que cela excitât de violentes oppositions; dequoi l'on ne trouve aucune trace dans l'Histoire Ecclésiastique. On a depuis étendu (*a*) cette méthode sur les autres controverses. Il seroit superflu de dire que Mr. Claude trouva fort irrégulier que l'on réduisît à une question de fait un point de droit, & qu'après cela l'on se servît de preuves de droit pour décider la question de fait. Il ne seroit pas moins superflu de se souvenir que Mrs. de Port-Royal justifierent leur méthode le mieux qu'il leur fut possible. Mais il ne sera pas hors de propos de faire voir que Mr. Bernard ne peut recourir à une semblable procédure. L'hypothese de l'impossibilité du changement dont j'ai parlé concernant les Grecs; c'est-à-dire, de leur passage de l'Athéïsme au Déïsme, n'est pas assez bien fondée pour en pouvoir conclure, qu'il faut tenir pour indubitable qu'ils avoient une religion dans les tems qui précederent le période fabuleux. Toutes les raisons de l'impossibilité du changement sur des matieres de controverse manquent ici.

Car en 1. lieu on ne peut pas alléguer le silence des Historiens sur l'opposition des Grecs prétendus athées au culte de Jupiter & des autres Dieu du Paganisme. Nous n'avons aucune histoire ni aucun détail de ce qui se fit en Grece lorsque les peuples sauvages se laisserent persuader de se soûmettre à une forme de gouvernement; & ainsi quand même ils auroient fait les rétifs à l'égard de l'admission du culte des Dieux, il ne faudroit pas s'imaginer que le peu d'Auteurs qui nous restent, en auroient parlé.

Réflexions sur le passage de l'irreligion à la Religion.

En 2. lieu les oppositions que l'on forme ou à une nouvelle religion, ou au changement de quelques articles de foi, sont fondées sur ce qu'on se persuade que l'on ne pourroit abandonner l'ancienne doctrine sans s'exposer à la colere de Dieu, & à une infinité de malédictions que l'on regarde comme des suites du mépris de la vérité céleste. Les Grecs prétendus athées ne pouvoient apréhender rien de semblable en adoptant l'idolâtrie. Quelque stupides qu'ils fussent, ils ne pouvoient pas s'imaginer qu'une vertu invisible répanduë dans la Nature, leur tiendroit compte de ce qu'ils refuseroient de changer d'état, & les en recompenseroit, ou que s'ils cessoient d'être athées, elle les en puniroit. S'ils ne craignoient point les mauvais offices de cette vertu, ils n'en attendoient nonplus aucun bon office. Il ne leur servoit donc de rien de résister à la religion qu'on leur proposoit, & ils ne risquoient rien en l'acceptant. Elle ne leur imposoit point le joug d'une morale sévere, & leur promettoit non seulement de beaux spectacles & des ceremonies divertissantes, mais aussi une source continuelle de bénedictions sur leurs familles, & sur le travail de leurs mains, moyennant quelques offrandes ou quelques génuflexions soit aux idoles publiques, soit aux idoles domestiques (*b*) qui récompensoient magnifiquement les honneurs qu'on leur faisoit. Faudroit-il être surpris après cela qu'ils fussent passez de l'Athéïsme au Déïsme sans se faire dragonner, ou sans en venir eux-mêmes aux armes ? Ne seroit-il pas naturel qu'ils eussent changé d'état agréablement & promptement ?

En troisieme lieu nous devons considerer qu'ils vivoient dans une crasse ignorance. S'ils étoient athées, ce n'étoit point par choix, ou par quelque suite de raisonnement, c'étoit faute d'instruction, c'étoit par brutalité. Ainsi le faux point d'honneur, l'esprit de dispute, le désir de faire valoir une hypothese contre des gens qui se croient plus éclairez, & qui se piquent de vaincre leurs antagonistes, ne pouvoient pas les rendre opiniâtres.

(*d*) „ Je parle ainsi parce qu'alors ces motifs de doute „ ne sont pas appliquez à la matiere particuliere dont on „ porte jugement.

(*a*) „ Voyez le Journal des Savans du 6. Février 1702. „ pag. 130. & suiv. edit. de Hollande.

(*b*) „ Plaute dans le Prologue de l'*Aulularia* introduit „ un Dieu domestique qui déclare que pour reconnoître „ le soin que la fille du logis avoit eu de l'orner de bouquets, il faisoit ensorte que le jeune homme qui l'a„ voit engrossée l'épousât.

tres. Les Athées de la Chine qui se piquent d'érudition, & qui regardent de haut en bas & avec le dernier mépris les Bonzes ou les Prêtres des Idolâtres, pourroient bien s'opiniâtrer dans leurs sentimens par un principe d'orgueil, & s'opposer même de vive force, s'ils le pouvoient, à un Prince qui entreprendroit de les contraindre à l'abjuration publique de leur systême; mais des gens sauvages ne sont point sujets à une ambition de cette nature.

Remarquons en 4. lieu que les Grecs dont il s'agit, n'ont pas été attirez à la Religion par des personnes odieuses qui la leur proposassent fierement & impérieusement; mais par des personnes qui pour mieux s'insinuer dans l'esprit de ces barbares (c) se servirent de la Poësie, & qui s'acquirent la vénération publique en conséquence de leur sagesse & de leur vertu. Leur éloquence, leurs discours insinuans apprivoiserent ces peuples farouches, & les porterent à se soûmettre à une forme de gouvernement, & aux loix qu'on leur proposa pour leur sureté & pour leur commodité. La Religion fut la principale de ces loix. On la leur montra par des côtez si brillans, qu'ils n'eurent garde d'y contredire.

Et de la Religion à l'irreligion.

Voilà des raisons qui montrent que le passage de l'irreligion à la Religion se peut faire dans tout un Pays à l'amiable & de gré-à-gré en très-peu de tems. Mais pour le passage de la Religion à l'irreligion on ne peut le concevoir qu'environné de lenteurs imperceptibles, & il faut même supposer qu'il commença dans des (d) familles dispersées qui vivoient sans loix, sans forme de gouvernement, sans Prêtres, & sans étude; car il ne vient point dans l'esprit qu'un grand guerrier subjuguant une Nation, fasse mourir tous les adultes, & élever tous les enfans dans l'Athéïsme. Les Conquérans ne cherchent point de sujets Athées, & s'ils tâchent quelquefois de leur ôter une Religion, ce n'est que pour leur en faire prendre une autre. On ne peut concevoir qu'un Fondateur (e) de société établisse une forme de gouvernement sans y prescrire un culte Divin, dont il donne la direction à des personnes qui dès-là deviennent comme sacrées, & par conséquent fort respectables; d'où il résulte qu'elles se trouvent engagées par un intérêt essentiel à maintenir la Religion, & à la recommander au peuple sous de terribles menaces de la part de Dieu en cas de mépris, & sous de magnifiques promesses de la protection d'en-haut en cas de zele. Voilà un gage presque infaillible d'une éternelle durée, ou sous un tel cérémonial, ou sous un autre selon qu'il arrivera des révolutions. On s'opposera aux changemens tant que l'on pourra, parce qu'ils seront considérez comme des innovations dangereuses. On ne souffrira point que les Rites établis soient critiquez, on regardera les censures de cette espece comme une profanation punissable. Plus la Religion aura duré, plus inspirera-t-elle de l'ardeur contre ceux qui l'attaqueront ou directement ou indirectement: son antiquité servira de preuve qu'elle est Divine, & de réponse à toutes les objections. Un Roi qui ne la protegera point, ou qui voudra lui faire du tort, n'aura qu'à se bien tenir, il courra grand risque ou de sa vie, ou pour le moins de sa Couronne. Mais si enfin il se présente quelque fatale nécessité qui contraigne de renoncer à sa Religion, ce ne sera pas pour passer à l'Athéïsme; la rejection de tout culte feroit encore plus d'horreur que l'introduction d'un nouveau culte; ce sera donc pour changer d'objet, ou de Rites.

CHAPITRE CI.

Quelle conséquence on peut tirer de la durée d'un Dogme. En quel sens on peut dire que la verité est plus ancienne que l'erreur.

Que l'antiquité & l'étendue sont communes à la verité & à l'erreur.

CE que je viens de vous dire, vous fait deviner, ce me semble, l'observation que je vais faire, qui est que Mr. Bernard ne doit pas prétendre qu'un consentement donné à une doctrine par la plûpart des peuples depuis je ne sai combien de siecles, soit un caractere de vérité; car si une Religion étant une fois établie, est soûtenuë de la maniere que je vous ai représentée, elle durera naturellement autant que le genre humain quelle qu'elle soit, à moins que la force des armes humaines, ou l'efficace de la parole de Dieu, ou les artifices d'un imposteur n'y apportent du changement; & en ce cas-là même il n'arrivera nulle cessation de Religion, ce ne sera qu'une continuation de Religion sous une nouvelle forme. Le mensonge y subsistera toûjours, si vous exceptez l'Eglise qui est l'Epouse de JESUS-CHRIST.

Témoin la longue durée du Paganisme.

Serrons un peu mieux le nœu en citant l'expérience. Suivons les peuples du monde depuis le premier moment où les livres nous les font connoître, jusques à la mort de JESUS-CHRIST: Nous les trouvons tous idolâtres, excepté les descendans du Patriarche Jacob. Cette idolâtrie de tant de peuples porte le nom general de Paganisme. Elle fut fort ébranlée par la Prédication des Apôtres, & par celle de leurs successeurs. Ils convertirent une infinité de gens, & néanmoins le Paganisme étoit encore la Religion dominante, & persécutante au commencement du quatriéme siecle. Il reçut ensuite un terrible coup par la conversion de l'Empereur Constantin à la foi Chretienne; il diminua depuis de plus en plus malgré les ressources que le regne de Julien l'Apostat lui avoit ouvertes; mais avec tout cela il le fallut assommer à coups de massuë. L'Eglise qui aussi-bien que les Puissances Séculieres se sert de la force comme de sa derniere raison, employa l'autorité Imperiale pour faire cesser le culte payen. Sans cela il subsisteroit encore aujourd'hui, si l'on en veut croire Mr. Jurieu (a), qui assûre que *le Paganisme seroit encore debout, & que les trois quarts de l'Europe seroit encore Payens, si Constantin & ses successeurs n'avoient employé leur autorité pour l'abolir.* Mahomet & ses successeurs le détruisirent à force ouverte en plusieurs endroits du monde. Il a fallu pour le ruïner en Allemagne & dans le Nord, la mettre à feu & à sang; & quoiqu'il en soit, il subsiste encore dans une telle étenduë en Afrique, en Asie & en Amérique, que d'habiles gens ont supputé que (b) si l'on divise *les Régions connuës*

(c) „Voyez Mr. Dacier sur l'Art Poëtique d'Horace „pag. 341. Edition de Hollande.

(d) „On pourroit peut-être supposer qu'un homme „sans Religion se trouva seul dans quelque Isle, & que „de lui sont descendus tous les habitans des Isles Antilles, ou des Isles Marianes.

(e) „On suppose ici un Fondateur qui croie ou qui „connoisse quelque Religion.

(a) „Voyez dans le Diction. Histor. & Crit. la re„marque O de l'Article *Mahomet*.

(b) „Brerewood, recherches sur la diversité des Lan„gues & Religions ch. 14. p. 203. Edit. de Paris 1640. in 8.

contitiës de la terre en trente parties esgales, la portion *des* Chretiens *sera comme cinq, celle des* Mahometans *comme six, & celle des* Payens *comme dix-neuf.*

Que la durée prouve également l'existence des faux Dieux, & celle du veritable.

Que conclurons-nous d'une si longue durée? La prendrons-nous pour une preuve solide de l'existence de Dieu sous prétexte que tant de Nations ont donné pendant un si grand nombre de siecles leur consentement à cette existence? Voilà ce que Mr. Bernard en veut inférer: mais par la même raison il faudra prendre ce consentement pour une preuve solide de l'existence des faux Dieux; car si l'on en peut faire deux actes dont l'un tombe sur l'existence Divine en général, & l'autre sur l'existence particuliere des fausses Divinitez, ce n'est que par une abstraction de Logique: ces deux formalitez sont réellement la même chose dans l'entendement des Payens; ils n'ont jamais séparé la foi de l'existence Divine, & la foi de l'existence de leurs Idoles, & ainsi leur foi ne sauroit être une bonne preuve de l'existence de Dieu sans être en même-tems une bonne preuve qu'il existe de faux Dieux, & que l'idolâtrie est une bonne Religion. D'où paroît que la durée ni l'étenduë du consentement des peuples ne sont point des caracteres de la vérité. Le tems est le pere de la verité, dit-on ordinairement; l'expérience a justifié plusieurs fois cette maxime, car il y a eu bien des impostures qui ont été enfin découvertes: mais si l'on vouloit appliquer cette maxime à toutes sortes de sujets, on en seroit bien la duppe. Par quel motif a-t-on assuré dans un Ouvrage de Ciceron que (c) le tems ruïne les Fables? N'a-ce pas été afin de conclure que les Dieux du Paganisme, dont le culte subsistoit depuis tant de siecles, & se fortifioit de jour en jour, étoient de vrais Dieux? Etoit-ce bien raisonner (d)? N'abusoit-on pas de la maxime?

Si la verité est plus ancienne que l'erreur.

Cependant, me direz-vous, on ne peut contester à la verité le droit d'ainesse sur le mensonge, elle est nécessairement plus ancienne que l'erreur. Distinguons, s'il vous plaît, & considérons d'abord la verité sous deux égards, c'est-à-dire entant qu'elle est dans l'entendement Divin, & entant qu'elle est dans l'entendement de l'homme. Elle existe de toute éternité au premier égard, & ainsi elle précede de toute une éternité le mensonge, car il n'a pû exister que dans des entendements créez. Il seroit impossible sans la parole de Dieu de décider la question si les premiers jugemens que l'homme a portez, étoient faux ou veritables; mais selon l'Histoire de la Genese nous devons être assurez que la faculté de juger donnée à Adam, commença d'agir par une affirmation veritable, & nous savons littéralement qu'il jugea bien (e) de l'origine de sa femme. Voilà donc la verité dans l'entendement humain antérieure à la fausseté. Celle-ci la suivit bien-tôt; l'état d'innocence fut très-court, le premier pas vers la chûte fut une fausse affirmation; desorte que la verité & le mensonge sont filles de l'entendement presque aussi âgées l'une que l'autre. Il n'est pas possible de savoir si du premier coup Adam jugea véritablement de la grandeur & de la distance du Soleil & de la Lune, ou si à force d'examiner il découvrit que ses premieres pensées là-dessus avoient été fausses. Mais nous pouvons dire sans aucune témerité, que ses descendans errerent mille & mille fois avant qu'ils fissent une affirmation veritable. On ne sauroit croire qu'Abel ait bien compris ce qu'on lui disoit de Dieu avant l'âge de dix ou douze ans, je veux dire qu'il formoit de Dieu certaines notions peu conformes à la nature Divine (f).

La verité révélée & la fausse interprétation de cette verité, sont presque aussi anciennes l'une que l'autre.

Divisons en deux classes la verité entant qu'elle est une modification de l'ame de l'homme: mettons dans la premiere les choses qu'il a plu à Dieu de nous révéler extraordinairement, & dans la seconde les choses qu'il a exposées à nos recherches. Je dis à l'égard du premier point que les véritables affirmations ont été antérieures aux fausses; car sans doute les Prophetes qui recevoient une inspiration immédiate, en faisoient un bon jugement. Mais ceux à qui ils alloient annoncer leurs révélations, n'étoient pas tous disposez à les bien comprendre: on les entendoit différemment, les uns comme il falloit, & les autres de travers. La (g) prédication des Apôtres a eu ce même destin dans une même séance. Il y avoit tel auditeur qui en sortoit hérétique pendant que d'autres en sortoient très-orthodoxes. Voilà donc la verité & la fausseté, filles de cette prédication, l'une légitime, l'autre bâtarde, qui naissoient en même tems, & quelquefois (h) presque aussi-tôt que leur (i) mere. Je passe sous silence que les Apôtres ont plûtôt mal connu que bien connu le vrai caractere du Royaume du Messie, & qu'il y a des gens qui soûtiennent que les Juifs n'ont jamais bien entendu le vrai sens du Décalogue en ce qui concerne les images (k).

Au contraire la fausseté en fait de Physique est plus ancienne que la verité.

Pour ce qui regarde la nature, ou les objets de la recherche des Physiciens, il n'est que trop évident que la fausseté est plus ancienne que la verité. Le monde a été sans Philosophes pendant plusieurs siecles: les Philosophes ont tâtonné assez long-tems, & avancé bien de fausses conjectures sur la cause des éclipses, avant que de rencontrer la veritable raison. On doit les comparer à ceux qui tirent au blanc, qui le manquent plus de cent fois avant que d'avoir l'adresse de le toucher. Il n'y a que très-peu de choses dont la Physique ait pû découvrir la verité. Le travail des modernes depuis cent ans, a fait rejetter comme des erreurs absurdes je ne sai combien de doctrines qui avoient passé pour véritables. Mais le monde est néanmoins, tout comme autrefois, un Opéra où l'on voit le jeu des machines sans en connoître les ressorts. De tant d'hypotheses qu'on a inventées, ou replâtrées depuis deux ou trois mille ans, il se pourroit bien faire qu'aucune ne (l) fût veritable; mais non pas qu'il y en eût plus d'une de veritable (m).

Reproches que Fracastor fait à la Nature sur ce sujet.

Je me servirai de cette occasion pour vous envoyer les vers que vous m'avez demandez. Ce sont

(c) « *Opinionum commenta delet dies, &c.* Voyez le Diction. Histor. & Crit. à la remarque P. de l'Article *Launoi* (Jean de)

(d) « Voyez sur ce passage de Ciceron le même Dictionnaire *ibid.*

(e) « Genese ch. 2. v. 23.

(f) « Ajoûtez à cela toutes les erreurs de l'enfance, « âge où l'on affirme aveuglément tout ce que les sens « externes rapportent.

(g) « Conferez ce que dit Saint Pierre dans le ch. 3. de « sa 2. Epit. v. 16. que certaines gens tordoient les Epitres « de S. Paul, & les autres Ecritures à leur perdition.

(h) « Par exemple lorsqu'un Prophete annonçoit ce que « l'esprit de Dieu venoit de lui suggérer.

(i) « Par accident à l'égard de l'heresie.

(k) « Voyez les remarques de Mr. Arnauld sur une « lettre de Mr. Spon pag. 13. & 107. & suiv.

(l) « C'est-à-dire, quant à toutes ses parties; car en « general il faut que si Copernic se trompe quant au « mouvement de la terre, ceux qui supposent qu'elle est « en repos, disent la verité.

(m) « *Quorum opiniones cum tam variæ sint, tamque « inter se dissidentes, alterum fieri profecto potest, ut earum « nulla, alterum certe non potest ut plus una vera sit.* Cicero de nat. Deor. lib. 1. p. m. 7.

ſont de très-mauvais vers ; mais puiſque vous en êtes curieux depuis que l'on vous a dit qu'ils ſe trouvent dans un Ouvrage ſur les équivoques, il faut vous ſatisfaire. Je ne vous dirai pas que l'Auteur de cet Ouvrage les employe lorſqu'il ſe propoſe l'objection que ſes adverſaires fondent ſur ce que la Nature nous tient un langage très-ambigu, & qu'elle nous trompe en effet ; d'où ils concluent qu'il nous eſt permis d'uſer d'équivoques. Cette objection eſt très-mauvaiſe; mais la maniere dont on y a répondu, ne vaut guéres mieux. Cela ſoit dit en paſſant. Voici ce que vous m'avez demandé.

» (*n*) Fracaſtor . . . en ſon Poëme à An-» thoine Flaminius & Galéas Florimont, blaſme » en ces termes la Nature de ſimulation & de » tromperie comme un autre Prothée, diſant :

„ Pendant que bien heureux vous liſez les Poëtes,
„ Et que vous recherchez les obſcures cachettes
„ Des ſecrets moins cogneus, vos ames nourriſ-
„ ſans
„ De divines leçons vos eſprits raviſſans :
„ Que diray-je (*o*) où j'employe une vie ennuyeu-
„ ſe,
„ En cherchant ſans repos la Nature envieuſe
„ Qui s'eſchappe de moy ; ſi je crois la tenir,
„ Elle change auſſi-toſt, & la voy devenir
„ Comme un autre Prothée en mille differences,
„ Fuyant quand je la ſuy, trompant mes eſperan-
„ ces,
„ Me fait plaindre le temps qu'ainſi je vas per-
„ dant:
„ Car ainſi que n'aguere en ce travail mordant,
„ Je cherchois curieux les eſpeces des choſes,
„ Et les formes qu'on dit toujours en eſtre eſ-
„ cloſes
„ Et partout s'eſcouler : & que pour ceſte fin
„ J'errois dans les deſerts au cours de mon deſſin.
„ Enfin j'ay recogneu que ces ſpectres volages
„ Me trompoient grandement, & faiſoient mille
„ outrages,
„ En ſurprennant les ſens, & ſe coulant touſjours
„ Dedans l'ame & dehors par un trop libre cours.

» Et enfin il conclud avec ceſte accuſation pi-» quante des choſes mortelles, ou pluſtoſt natu-» relles, en ces termes :

„ Juſques à quand veux-tu t'addoner à la terre ?
„ Ne quitteras-tu point ce manoir ocieux ?
„ Et n'eſleveras-tu aux eſtoiles les yeux ?
„ Ne ſçais-tu que çà bas dans ceſte nuict obſcure,
„ Rien n'y peut eſtre au vray, & n'y eſt qu'en fi-
„ gure ?
„ Que ce tout n'eſt rien qu'ombre, ou au plus un
„ miroir,
„ Qui l'image d'autruy en ſa glace fait voir.
„ Ce ſont ombres, qui ſont à l'eſprit voir en ſonge
„ Ce qu'il eſtime vray, quoy que ce ſoit menſon-
„ ge.

Que la Morale eſt encore plus incertaine que la Phyſique.

Telle eſt l'incertitude de la Phyſique. Elle dégoûta Socrate, & l'obligea de ſe tourner d'un autre côté; mais (*p*) *on peut s'étonner avec raiſon de ce qu'étant rebuté de l'étude des choſes naturelles, il crut trouver mieux ſon compte dans l'étude de la Morale ; puiſque les concluſions en ſont encore moins certaines, & que ſi la Phyſique eſt difficile à cauſe qu'il faut ſouvent chercher pluſieurs cauſes pour expliquer un effet naturel, la Morale le doit eſtre encore davantage par le grand nombre des choſes qu'il faut ſouvent conſiderer pour bien juger de ce que nous devons ſuivre ou éviter.*

CHAPITRE CII.

Adminicule tiré de la controverſe : Si l'étenduë & l'antiquité ſont des marques de la vraye Egliſe.

La controverſe ſur l'autorité de la tradition fortifie les raiſons de M. Bayle.

JE vous avertis que les raiſons de Mr. Bayle contre l'argument en queſtion, ont été fortifiées (*a*) d'un adminicule qu'il a tiré de la controverſe qui regne entre les Catholiques & les Proteſtans, ſur l'autorité de la tradition. Il auroit pû indiquer deux choſes : 1. Les remarques que Mr. Saurin a faites contre le fameux principe de Vincent de Lerins, (*b*) *ce que tous les Chretiens dans tous les tems & dans tous les lieux ont crû & tenu pour veritable, l'eſt auſſi :* 2. Le mauvais ſuccès d'une penſée de Mr. Jurieu touchant les articles fondamentaux de la Religion Chretienne (*c*) ; *c'eſt que tout ce que les Chretiens ont crû unanimement, & croyent encore partout, eſt fondamental & neceſſaire au ſalut.* Si Mr. Bernard ſe donne la peine d'examiner les obſervations de Mr. Saurin (*d*) ſur ce principe de Vincent de Lérins, & ſur cette penſée (*e*) de Mr. Jurieu, & les objections que d'autres (*f*) ont faites à ce dernier, & qui l'ont réduit à l'abſurde & au ſilence, il verra que l'argument qu'il veut rétablir, eſt d'une foibleſſe extrême, & qui doit ſurtout ſe faire ſentir à un Proteſtant.

Voici

(*n*) „ Jean Barnes Traité contre les équivoques chap. „ 32. pag. 333. 334. édit. de Paris 1625. *in* 8.

(*o*) „ Voici les paroles de Fracaſtor à la page 68. de „ ſes Poëſies, édit. de Geneve 1637.

„ *Quid dicam miſerum me agere, & quam ducere vitam,*
„ *Irequietum animi, & quarentem indagine vana*
„ *Naturam ſemper fugientem, qua ſe ubi paulùm*
„ *Oſtendit mihi, mox facies in mille repentè,*
„ *Ceu Proteus, converſa ſequentem eludit, & angit*
„ *Mœrentem ſeniique horas, caſſumque laborem ?*
„ *Nuper enim tenues ſpecies, ſimulachraque rerum*
„ *Quæ fluere ex ipſis dicuntur, perque meare*
„ *Omnia dum ſector meditans, taciturſque requiro*
„ *Avia ſylvarum, & ſecreta ſilentia ſolus,*
„ *Cognovi tamen his ſpectris illudier ipſis :*
„ *Ut ſenſus feriant noſtros, ſemperque laceſſant,*
„ *Perque foros, caulaſque animæ vadantque meentque,*
„ *Ac remeent, ipſamque nec inter ſomnia linquant*
„ . . . . *Quo tandem ô ſemper mortalia quærens*
„ *Hanc celere uſque voles terram ? Nunquam relinques*
„ *Has tenebras, nunquam-ne in lucem lumina tolles ?*
„ *An neſcis, quæcunque hic ſunt, quæ hac nocte teguntur,*
„ *Omnia res prorſus veras non eſſe ſed umbras,*
„ *Aut ſpecula, unde ad nos aliena eluceat imago ?*

(*p*) „ Mariotte, Eſſai de Logique pag. 154.

(*a*) „ Voyez le chap. 22. de la Continuation des Pen-„ ſées diverſes.

(*b*) „ Voyez Mr. Saurin, Examen de la Theologie „ de Mr. Jurieu, pag. 705. Voyez auſſi les Nouvelles de „ la Rep. des Lettres, mois de Sept. 1685. art. 7.

(*c*) „ Voyez Mr. Saurin *ibid. pag.* 70.

(*d*) „ Saurin *ibid.* pag. 708. & ſuiv. & dans la juſtifi-„ cation de ſa doctrine pag. 107. & ſuiv.

(*e*) „ *Ibid. pag.* 718. *& ſuiv.*

(*f*) „ Voyez Mr. Nicolle de l'Unité de l'Egliſe pag. „ 355. & ſuiv. & le *Janua cœlorum reſerata Tract. II.* §. „ *XII.* Voyez auſſi dans le Diction. Hiſtor. & Crit. la „ remarque F de l'article *Arius.*

Comme aussi les réponses des Protestans aux reproches que les Catholiques leur font de la nouveauté de leur secte.

Voici un second adminicule. Les Catholiques Romains prétendent que la multitude des sectateurs & l'antiquité sont des marques de la vraye Eglise, & que par consequent la secte des Anabaptistes, celle de Luther, celle de Calvin, celle de Socin sont fausses; car elles ont commencé au XVI. siecle, & n'ont chacune qu'une étenduë très-bornée. Les Protestans ont rejetté ces deux marques de l'Eglise, & ont fait voir que si elles étoient bonnes, les premiers Chrétiens auroient perdu leur procès, & qu'encore aujourd'hui l'Eglise Romaine perdroit sa cause, vû qu'elle ne peut se glorifier d'une antiquité qui égale celle des Payens de la Chine, ni d'une étenduë qui égale celle des Mahométans. Ils se sont servis (g) des mêmes réponses que les anciens Peres firent aux Payens qui se prévaloient du consentement immémorial d'une infinité de peuples, & qui insultoient la nouveauté du petit troupeau de Jesus-Christ. Il est étonnant que les Catholiques Romains ayent voulu distinguer (h) la vraye Eglise par des caracteres qui conviennent mieux au Paganisme & au Judaïsme, qu'au Christianisme, & qui sont communs avec l'Eglise Romaine aux Eglises Grecques, qu'elle tient pour fausses. Il ne faut point douter que ce ne soit une chose qui a paru toûjours ridicule à Mr. Bernard. D'où vient donc qu'il nous allegue la longue durée d'une opinion, comme un caractere de verité? La doctrine des Sociniens que Jesus-Christ n'est qu'un homme, n'a-t-elle point fait une secte pendant la vie des Apôtres? Et si elle n'a point prosperé sous les auspices d'Ebion, ou de Paul de Samosate, ou de Photin, n'a-t-elle point eu sous les auspices de Mahomet la prosperité la plus éclatante qui se puisse voir? La voilà donc tout ensemble fort ancienne & fort étenduë. L'opinion que l'ame des morts reçoit du soulagement par les bons offices des vivans, n'est-elle pas établie dans presque toutes les Religions du monde? Cherchez-en l'origine tant qu'il vous plaira, vous ne la trouverez point; elle est aussi ancienne dans la Paganisme, que les premieres preuves que l'on peut donner de l'existence de la Religion des Grecs. Il y a beaucoup d'apparence que les Payens & les Juifs qui embrasserent la foi Chretienne, retinrent l'usage des prieres pour les morts, & qu'ainsi c'est un usage aussi ancien que le Christianisme, quoique les Apôtres ne l'ayent pas ordonné. Mr. Bernard voudroit-il que pour le convaincre qu'il se trompe, lorsqu'il condamne ou le Socinianisme, ou la priere pour les morts, on se prévalût *ad hominem* des remarques qu'il a faites en faveur de l'argument en question? Peut-il adopter cet argument contre les Athées, & le rejetter lorsque les Payens le braqueront contre lui? Ne seroit-ce pas avoir *pondus & pondus*, poids & poids?

Et l'antiquité de la priere pour les morts.

Mépris que fait M. Jurieu du consentement des Peres.

Représentons-lui le peu de compte que Mr. Jurieu a fait du consentement des Peres. On puise *les preuves dans trois sources*, dit-il (i), 1. *l'Ecriture Sainte*, 2. *les Peres*, 3. *la raison. La premiere source est l'unique d'où l'on tire des preuves d'un poids suffisant, pour faire succomber la résistance de l'esprit de l'homme. Mais la troisieme est celle d'où sortent les lumieres qui le touchent le plus. . . . . Et pour ce qui est de la* (k) *troisieme source qui est l'authorité des Peres, non seulement c'est la moindre; mais elle est de si petite importance que rien plus. Quand les Anciens se rencontrent avec l'Ecriture Sainte & avec la raison, cela fait un très-grand plaisir a une ame Chrétienne qui aime bien à prendre toute sorte de seuretez. Que si les Peres s'éloignent de l'Ecriture & de la raison, nous avons sujet d'en être fâchez & de les plaindre; mais la foi n'en sçauroit recevoir grand préjudice. Premierement, parceque cette source de preuves n'est de la portée que de très-peu de gens. Tous sont appellez à croire en Dieu & à ses veritez, mais peu de gens en sont dans l'obligation & en* (l) *état de lire les Peres, & de sçavoir ce qu'ils ont dit. Secondement c'est une source obscure & douteuse. Car ceux-là même qui nous produisent les témoignages des Peres avec tant d'apparat, n'oseroient nous dire qu'ils sont infaillibles. Tellement qu'après nous avoir accablez de témoignages, au bout du compte il faut qu'ils avouent que tout cela peut être faux.*

Il se fait ensuite une objection: *N'est-il pas fâcheux de se mettre tous les Peres sur les bras?* Et voici ce qu'il répond: » (m) Il faut sçavoir » que le consentement des Peres n'est qu'un consentement d'hommes, qui ne sont pas infaillibles pris separement, & qui ne le sont pas davantage pris conjointement. Il est vrai que nous avons regardé comme une maxime du bon sens cette regle de Vincent de Lérins, » *que ce que tous les hommes ont crû en tout tems & en tous lieux, doit être veritable.* Et c'est une chose dont Mr. Nicolle se sert pour me convaincre. Mais il y a bien de la difference entre tous les hommes, ou *tous les Chrétiens, & tous les Peres:* entre *tous les tems*, & sept ou huit siecles, ou même plus. Les Peres ne sont pas tous les Chrétiens; les siecles depuis Saint Augustin, jusqu'au siecle de la Réformation ne sont pas tous les siecles. Ainsi le consentement des anciens ne sçauroit faire une preuve, c'est tout au plus qu'il fasse un favorable préjugé. . . . . (n) Les Anciens se sont suivis, & se sont imitez les uns les autres pour certaines (o) opinions fausses . . . . le consentement des Peres dans une doctrine qui n'est aucunement fondée dans l'Ecriture Sainte, ne peut pas même faire un préjugé.

Si Mr. Bernard se veut prévaloir de la restriction qu'on donne ici à la maxime de Vincent de Lérins, il ruïnera de fond en comble la preuve qu'il tâche de fortifier. Car si cette maxime a perdu sa verité depuis le grand Schisme du XVI. siecle, parcequ'on ne peut plus dire que tous les Chretiens s'accordent à croire certaines choses, le consentement de tous les peuples ne pourra

(g) „ Voyez entre autres Mr. du Plessis Mornai au „ chap. 3. de son Traité de l'Eglise, & Mr. Drelincourt „ au chap. 7. de la 2. partie du triomphe de l'Eglise.

(h) „ Conferez avec ceci ce que l'on voit au Diction. „ Histor. & Crit. à la remarque P. de l'article *Mahomet.*

(i) „ Jurieu XI. Lettre pastorale de la 2. année pag. „ 241. édit. in 12. Notez que Mr. Saurin dans la justification de sa doctrine chap. 15. où il fait de bonnes „ remarques sur l'argument de l'autorité, se sert pag. „ 412. de cet endroit des Pastorales de Mr. Jurieu, „ pour lui montrer ses contradictions; mais il le suppose „ mal aux prises avec Mr. l'Evêque de Meaux; c'est avec „ Mr. Nicolle que Mr. Jurieu dispute.

(k) „ Il falloit dire la seconde.

(l) „ Ceci combat l'argument que Monsieur Bernard „ veut rétablir; car peu de personnes sont capables de „ verifier si tous les peuples ont consenti à telle ou à „ telle chose.

(m) „ Jurieu *ibid. pag.* 244.

(n) „ *Id. ibid. pag.* 246.

(o) „ Il en donne pour exemple l'opinion de ce certain „ lieu de sequestre où alloient les ames apres la mort „ pour y être gardées jusqu'au jour du jugement, qui a „ eu pour elle le consentement unanime des Anciens.

pourra servir de preuve, qu'entant que nous serons assurez qu'il ne sera point interrompu dans les siecles à venir. Or c'est une chose très-incertaine. De-plus si pour savoir qu'elle a été la créance de tous les Chretiens, il ne suffit pas de connoître sur quoi tous les Peres s'accordent, & si l'on a raison de supposer que la créance du peuple n'a pas été conforme à la doctrine de tous ses Pasteurs, il ne sera jamais possible de découvrir ce à quoi les peuples ont donné leur consentement. Ce fut donc très-mal à propos que Mr. Jurieu se servit de la maxime de Vincent de Lérins.

On pourroit peut-être représenter à Mr. Bernard, que la Confession (p) de foi des Eglises Réformées déclare, que *nous connoissons les livres* de l'Ecriture *estre Canoniques, & reigle très-certaine de nostre foi*, NON PAS TANT PAR LE COMMUN ACCORD ET CONSENTEMENT DE L'EGLISE, *que par le tesmoignage & persuasion du Saint Esprit*. Cela signifie que le témoignage du Saint Esprit nous suffiroit sans le consentement de l'Eglise, mais que ce consentement ne seroit pas une bonne preuve sans le témoignage du Saint Esprit.

CHAPITRE CIII.

Examen de la sixiéme remarque de Mr. Bernard, où il exprime son opinion sur l'origine du (a) Déisme. Si l'homme a plus de disposition à l'erreur qu'à la verité. Folies de quelques Payens modernes.

VI. PAssons à la sixiéme remarque de Mr. Bernard. *Je crois*, dit-il (b), *que le* Déisme *qu'on a trouvé établi de tout tems presque dans toutes les Nations, n'a point généralement d'autre origine que la Tradition, ensorte que je ne me mets nullement en peine d'examiner si les idées innées sont vrayes ou fausses. Nous avons tous un Pére commun qui est* Adam. *C'est lui qui nous a appris à tous, qu'il y a une Divinité. Les Péres l'on dit à leurs enfans, & cette opinion s'est trouvée si conforme à toutes leurs autres idées, si proportionnée à leur nature, qu'ils l'ont reçuë sans peine, & l'ont transmise à leurs enfans.*

Inutilité de l'argument du consentement général, s'il a besoin de la Révélation.

Cette explication change beaucoup la nature de l'argument combatu par Mr. Bayle: il étoit destiné à convaincre de l'existence de Dieu ceux qui n'auroient d'autre ressource que la lumiere naturelle; mais Mr. Bernard, le limite d'une telle sorte, que pour en tirer quelque profit, il faut être persuadé que le livre de la Genese est un ouvrage inspiré de Dieu. Il ne prétend pas que la majeure de l'argument, *ce à quoi tous les peuples de la Terre consentent est vrai*, soit prouvée par la supposition que la voix de la Nature est véritable, que les idées innées ne peuvent jamais tromper, &c. Il ne fait aboutir l'analyse de la preuve qu'à l'autorité de la parole de Dieu. Il veut que si le consentement général des peuples est une marque certaine de l'existence divine, ce soit à cause qu'à commencer par Adam créé de la propre main de Dieu, & la tige du genre humain, tous les peres ont communiqué à leurs enfans la foi de cette existence. Cette tradition ayant une telle origine est nécessairement vraie; mais comme nous ne savons que par l'Ecriture, que tous les hommes descendent d'Adam formé de la propre main de Dieu, il est visible que l'argument en question ne peut plus avoir de force qu'envers les personnes persuadées de la divinité du livre de la Genese, c'est-à-dire, qu'envers les personnes qui croient déja très-certainement qu'il y a un Dieu. Ainsi cet argument devient inutile.

Cette inutilité prouvée par un passage de M. Saurin.

Si Mr. Bernard ne m'en veut point croire, je le prie de faire attention à ces paroles de Mr. Saurin: (c) *Si on prend à la lettre* la maxime de Vincent de Lérins, *on n'y trouvera pas de difficulté. Car cette universalité*, tous les tems, tous les lieux, toutes les personnes, *renferme les Apôtres, & tous les membres de l'Eglise Chrétienne. Or on ne doute pas que ce que les Apôtres ont crû & enseigné, ne soit véritable: mais il n'y a pas d'apparence, que Vincent de Lérins ait donné toute cette étenduë à sa maxime; parce que, pour s'en pouvoir servir, il auroit dû supposer ou prouver, que les Apôtres avoient enseigné la doctrine qu'il vouloit défendre par ce consentement unanime. Et alors sa maxime lui seroit devenuë inutile: car dès que l'on a le suffrage des hommes inspirez, & de ceux dont Dieu s'est servi, pour nous donner ses Oracles, & nous révéler ses Mystéres, le consentement du reste des hommes est superflu.* Il est facile d'appliquer cela à l'hypothese de Mr. Bernard, puisqu'il enferme dans la masse des suffrages de tous les peuples, le suffrage d'Adam, & d'Abel, & de Noé, & d'Abraham, &c. & qu'il assure que tous les autres descendans d'Adam ont opiné comme ceux-là, quant à l'idée générale de l'existence de Dieu. On n'a que faire du consentement des peuples, dès qu'on s'appuie sur le témoignage d'Adam & de Noé, comme sur un témoignage divin. On peut donc dire qu'alors l'argument du consentement général est superflu; & s'il avoit de la force à l'égard de ceux qui rejettent la révélation, Mr. Bernard ne l'auroit pas appuïé, comme il a fait, sur le témoignage de l'Ecriture. Rien ne montre mieux qu'il en a senti très-vivement la foiblesse.

Effectivement, toute personne qui n'admet pas la révélation, ou qui la veut mettre à part, afin d'éprouver si l'argument dont il s'agit, est bon en lui-même & nous peut conduire surement, & sans le secours d'aucune autre preuve à la conclusion, *Donc il y a un Dieu*, priera Mr. Bernard de lui prouver qu'une tradition est véritable dès là qu'elle vient du premier homme. On lui déclarera qu'on veut bien lui accorder que tous les hommes descendent d'un seul; mais que l'on fait abstraction de tous les moyens dont ce premier homme a pû être produit. Il est évident que dans cet état d'abstraction rien ne peut prouver que cet homme-là ait bien instruit ses enfans. Il s'est trompé peut-être dans l'article qui a passé de génération en génération; il est donc juste d'examiner ce que c'est, pourquoi s'en fieroit-on au consentement des peuples qui se sont trompez en tant de choses? Le seul remede contre ces instances est, de supposer que le premier homme a été fait & instruit par Dieu lui-même, c'est-à-dire, qu'il faut faire venir la révélation au secours d'un argument, qui sans cela ne prouveroit rien.

Nouvelle difficulté à la ...

Il se presente une autre difficulté. On découvre

(p) „ dans l'article 4.
(a) „ Entendez ce mot comme ci-dessus chap. XCIX. „ notte (c).
(b) „ Bernard *ubi suprà* pag. 128.
(c) „ Saurin *ubi suprà* pag. 708 709.

le raisonnement de Mr. Bernard est sujet.

vre par les plus anciens monumens de l'histoire deux sectes générales, l'une très-petite, l'autre fort étenduë. Celle-ci admet plusieurs Dieux, & les adore sous toutes sortes de figures corporelles, celle-là, n'admet qu'un Dieu, & l'adore sans aucune image. Comment saurons-nous laquelle de ces deux sectes a mieux conservé les leçons du premier homme? Si Mr. Bernard répond que c'est la petite, parce que son dogme est plus raisonnable que celui de la pluralité des Dieux, il supposera un fait qu'on ne lui a point accordé, & qu'il ne sauroit prouver indépendemment de l'Ecriture, savoir que le premier homme étoit plus habile que ne l'ont été ses descendans. Il faut d'ailleurs qu'il avouë que la tradition qui s'est conservée dans presque tous les peuples, est fausse; ce qui décrédite entierement l'autorité de la tradition: & comme on nous fait entendre que les instructions du premier homme se sont conservées à cause qu'elles se trouvoient (*d*) *conformes à toutes les autres idées* de ses descendans, & *proportionnées à leur nature*, il s'ensuivra que les leçons qui ont fait les plus grands progrez, ont été les plus conformes & les mieux proportionnées à la nature de l'homme. Or si c'est un signe de verité, il faudra conclure nécessairement que l'idolatrie païenne est plus véritable que le systême des Juifs. Conclusion impie & abominable!

L'idolâtrie conforme au goût du Peuple.

Si l'on juge des choses par l'évenement, il sera incontestable que rien ne s'accorde mieux en matiere de religion au goût naturel de l'homme, que d'avoir devant ses yeux les objets du culte divin. On trouve établi dans les familles apparentées aux plus anciens Patriarches (*e*) l'usage des Dieux portatifs. Les Israëlites, à qui Dieu avoit interdit si sévérement le service des images, violerent très-souvent cette défense, malgré les punitions qu'ils s'attiroient de la part de Dieu. Ils ne furent bien guéris du panchant à l'idolâtrie qu'après la captivité de Babylone, qu'ils considérerent comme un châtiment de cette infidélité. On n'a presque point vû de nation païenne qui n'ait eu des simulacres. Les Romains s'en abstinrent pendant (*f*) quelque tems; mais nature pâtissoit trop; il falut abandonner cette coûtume qui avoit tant plus au Roy Numa. Les Chretiens ne virent pas plûtôt qu'il ne leur étoit plus nécessaire de reprocher aux Gentils l'adoration des simulacres, qu'ils commencerent à goûter cette espece de dévotion, & peu-à-peu ils s'y affectionnerent de telle sorte, que les efforts les plus violens de (*g*) trois ou quatre Empereurs ne purent guérir cette maladie. Les partisans des images triompherent enfin, & leur triomphe dure encore plus ou moins par toute la Chretienté, si l'on excepte les Communions qui se séparerent de Rome au XVI. siecle. Cependant le Décalogue étoit connu de tous les Prélats. Mais le panchant naturel avoit suggéré des explications. Si à la vüë de ces choses on s'écrioit que le culte des images nous est enseigné par la Nature; que tous les hommes l'apprenent d'un même maître, & qu'à moins de cela il ne se fût point établi presque partout pour un si grand nombre de siecles, Mr. Bernard & tous les autres Protestans le trouveroient-ils à-propos?

Que les hommes sont plus disposez à recevoir l'erreur que la verité.

Je puis vous assurer en général que ce n'est point du tout une marque de verité, que de voir que certaines choses entrent aisément dans l'esprit de l'homme, & s'y enracinent profondément. J'avouë qu'il (*h*) n'adhere jamais à l'erreur, que lorsqu'elle est revêtuë des apparences de la verité; mais comme les objets qui n'ont que ces apparences, sont difficiles à discerner de ceux qui sont réellement vrais, la paresse le détermine à se contenter des premiers fantômes qu'on lui présente; & comme ces fantômes sont innombrables, au lieu que la verité est unique, il nous est bien plus aisé d'en trouver quelqu'un, que de la trouver elle-même. C'est ainsi que lorsqu'on a fait tirer un grand nombre de copies d'un portrait, les curieux ont moins de peine à rencontrer une copie, qu'à rencontrer l'original. Il semble même que notre ame soit naturellement mieux proportionnée au mensonge qu'à la verité. Celle-ci est insipide pour les enfans; la fable leur est si propre, qu'il s'en faut servir pour les instruire. Les hommes faits se plaisent infiniment mieux aux histoires romanesques, qu'aux histoires véritables; & dans les siecles mêmes les plus savans, s'il y a un homme d'un goût assez épuré pour préférer au fard, & aux artifices du mensonge la simplicité naïve de la verité, il y en a mille qui la méprisent, afin de courir après les décorations de l'imposture. Je vous renvoie à un excellent passage de Macrobe (*i*) touchant les avantures de Didon. N'avez-vous pas souvent remarqué que pour un homme qui se plaît à rapporter exactement une nouvelle, il y en a mille qui ne sauroient s'empêcher d'y coudre des circonstances de leur invention; ce qui fait qu'au bout de vint-quatre heures cette nouvelle n'est presque point reconnoissable? Ne faut-il pas que les Politiques se servent de mille mensonges pour bien gouverner les peuples? Tant ils reconnoissent la disproportion de la verité à l'esprit humain! Cette maxime des politiques a été surtout emploïée dans ce qui regarde la religion. Chacun sait le dicton vulgaire, *quandoquidem populus vult decipi, decipiatur: puisque le peuple veut être trompé, qu'il le soit.* Les Philosophes mêmes qui se sont le plus appliquez à la recherche de la nature divine, n'en ont eu que des pensées si fausses, (*k*) que l'on a dit qu'elles valoient moins que celles des Poëtes. N'a-t-il pas été nécessaire que le vrai Dieu se révélât sous des images très-fausses, qu'il se donnât des pieds, & des mains, du repentir & de la colere, &c? Pourquoi cela, si n'est afin de s'accommoder à la foiblesse de l'esprit humain, qui n'eût pû porter le poids de la verité toute pure? Si l'on rassembloit toutes les remarques qui nous peuvent faire juger

(*d*) » Bernard *ubi suprà*.

(*e*) » Voyez le livre de la Genese chap. 31. v. 19.

(*f*) » Cent soixante ans, selon Plutarque dans la Vie » de Numa pag. 65.

(*g*) » Voyez le Pere Maimbourg dans l'histoire des » Inconoclastes.

(*h*) » On ne parle ici que de l'intérieur; car on sait assez » que l'homme soûtient bien des choses contre sa con- » science.

(*i*) » *Quod ita elegantius . . . digessit* (Virgilius) *ut* » *fabula lascivientis Didonis, quam falsam novit univer-* » *sitas, per tot tamen secula speciem veritatis obtineat, &* » *ita pro vero per ora omnium volitet: ut pictores fictoresque* » *& qui figmentis liciorum contextas imitantur effigies hac* » *materia vel maxime in efficiendis simulacris tamquam* » *unico argumento decoris utantur: nec minus histrionum* » *perpetuis & gestibus & cantibus celebretur, tantum va-* » *luit pulchritudo narrandi, ut omnes Phœnissæ castitatis* » *conscii nec ignari manum sibi injecisse reginam, ne pa-* » *teretur damnum pudoris, conniveant tamen fabulæ;* » *& intra conscientiam veri fidem prementes malint pro* » *vero celebrari, quod pectoribus humanis dulcedo fingen-* » *tis infudit.* Macrob. Saturn. lib. 5. cap. 17. pag. m. » 409.

(*k*) » Voyez la Continuation des Pensées diverses, » § LXVIII. à la fin. Voyez aussi § XX. & conferez les » paroles de Pierre Charron rapportées dans le Diction. » Histor. & Crit. Art. *Simonide*, rem. G.

juger que notre esprit a plus de dispositions à l'erreur qu'à la verité, on feroit un livre. Ceci suffira, je m'assure, à vous montrer que le principe (*l*) de Mr. Bernard est pour le moins très-douteux, & que les conséquences lui en seroient bien contraires.

Preuve de cela tirée du soin qu'on prend d'empêcher les Hérétiques & les Esprits forts de dogmatiser.

Mais je veux néanmoins ajoûter encore une petite question. Je lui demande si le soin qu'on prend d'empêcher que ceux que l'on tient pour hérétiques, ou pour esprits forts, ne dogmatisent publiquement, & ne fassent imprimer des livres, n'est pas une marque que l'on suppose que l'homme se laisse plus attirer par le mensonge que par les doctrines véritables? Voudra-t-il bien recuser le témoin que je m'en vais lui citer, qui a dit en propres termes: (*m*) *Qu'on mette un Prédicateur Mahométan, un Socinien, un Papiste & un Reformé dans une Ville sans que le Magistrat y intervienne par son autorité, ni Dieu par son esprit & ses miracles, & vous verrez bien-tôt la verité succomber entierement, à cause de la corruption du cœur & de l'esprit humain, qui s'accorde beaucoup mieux avec la Religion corrompue.* Enfin on ne sauroit nier que le culte raisonnable ne soit moins à la portée de l'esprit de l'homme que la superstition. On démentiroit l'expérience si l'on ne convenoit pas de cela.

M. Bernard parle trop doucement du Paganisme.

Il ne faut pas être surpris, ajoûte Mr. Bernard (*n*), *si dans une si longue suite de siecles, quelques-uns ont alteré l'idée* de la Divinité qu'Adam avoit enseignée à ses enfans. Si vous n'êtes point surpris de cela, je suis sur que pour le moins vous serez surpris que Mr. Bernard réduise tout le Paganisme *à quelques personnes*, & qu'il ne traite l'Idolâtrie Payenne que d'altération de la vraie idée de Dieu. Elle en étoit un renversement total, il y a plus loin de la vraie idée de Dieu à la nature des idoles du Paganisme, que de l'idée d'un homme à celle d'un arbre. Croyez-vous que les Prophetes & les Apôtres eussent fulminé l'abomination de l'idolâtrie des Gentils, comme ils ont fait, s'ils en avoient eu une idée aussi radoucie que Mr. Bernard? Je m'en vais vous copier deux exemples des notions que les Payens d'aujourd'hui se font de Dieu: elles sont pitoyables, mais non pas plus fausses que celles des anciens Payens.

Extravagances des Payens modernes.

(*o*) *Si les* (*p*) *Tungules après avoir adoré un de leurs faux Dieux, ne réüssissent pas à la chasse, ou à la pêche, & qu'ils ayent le malheur de ne rien prendre du tout, ils se saisissent de ces mêmes Dieux imaginez, & les tiennent suspendus entre le Ciel & la Terre, jusques à ce qu'ils ayent le bonheur de réüssir. Ont-ils fait une bonne prise, il faut voir de quelle maniere ils regalent l'Idole qui préside sur la chasse, ou sur la pêche. Ils la servent alors de leurs viandes les plus délicates, qu'ils passent devant elle, & qu'ils lui portent même à la bouche. Peut-on voir une semblable folie, & l'aveuglement de ces Peuples, sans être saisi d'étonnement?* » (*q*) » Les Mongales (*r*) . . . . ont leurs Idoles, » qu'ils tiennent dans les maisons, & devant » lesquelles ils posent plusieurs petits pots, remplis » de viandes & de boisson. . . . Un jour Mon» sieur l'Envoyé ayant aperçu une Religieuse » *Mongale*, qui le Chapelet à la main, marmotoit » sans cesse, il lui demanda ce qu'elle adoroit. *J'a-* » *dore*, lui répondit-elle, *le Dieu que votre Dieu* » *a chassé du Ciel; mais notre Dieu y doit remonter* » *& en chasser à son tour le vôtre, & c'est alors* » *qu'on verra plusieurs changemens parmi les Fils* » *des hommes.* »

CHAPITRE CIV.

Examen de la septieme remarque de Mr. Bernard, où il dit que le devoir des enfans d'honorer leurs peres est une impression de la Nature.

VII. L'Exemple que Mr. Bernard employe à donner du lustre à ses six premieres observations, est très-bien choisi: il n'auroit pû en trouver qui lui fût plus avantageux. Il dit (*a*) que quand on n'auroit aucune autre preuve de cette proposition, *les enfans doivent honorer leurs peres*, que le consentement géneral & perpétuel de tous les peuples, on seroit très-bien fondé à soûtenir qu'elle est veritable, qu'elle nous est *enseignée par la Nature, que la raison la dicte à chaque homme, ou que nous l'avons tous aprise d'un même maitre.* Il ajoute que cette preuve ne peut point être affoiblie par les objections qu'on voudroit tirer: 1. De ce que nous ne connoissons pas toutes les Nations: 2. De ce que nous en connoissons quelques-unes qui ne suivent point sur cet article le consentement géneral: 3. De ce *que même parmi les peuples où le sentiment qu'on doit honorer son pere a été reçu, il s'est trouvé de tems en tems des Philosophes habiles* qui l'ont refuté. Il soûtient que ces trois difficultez n'ont aucune force *contre une opinion que la Nature elle-même a dicté à tous les hommes*; qu'en dépit de la 1. difficulté *on est en droit de conclure qu'il est très-probable qu'on trouvera* cette opinion dans les terres qui restent à découvrir; qu'il faut réfuter la 2. difficulté en comptant pour rien les peuples, qui font ici une exception à la regle génerale, peuples qui font voir *par leur conduite qu'ils sont devenus betes*; que la 3. difficulté sera refutée suffisamment, pourvu qu'on dise que *ce petit nombre de Philosophes qui nient qu'on doive honorer son pere, sont des enragez qui ont voulu se faire un nom en avançant les paradoxes les plus étranges.*

Si l'on doit fonder sur le consentement général, l'honneur que les Enfans doivent à leurs Peres.

Je vous avoüe que je ne suis point de l'avis de Mr. Bernard, je ne voudrois point me servir de sa méthode pour me convaincre avec une pleine certitude que les enfans doivent honorer leurs peres, & je ne vois pas d'autre bon moyen de connoître cette vérité certainement, que de consulter les loix de l'ordre, & les idées qui nous découvrent les principes de la morale; car pour ce qui est du consentement géneral des peuples, il a ici d'autant moins de force qu'on peut concevoir avec la derniere facilité, que sans consulter beaucoup la justice ils se feroient accordez à imposer aux enfans l'obligation d'honorer leurs peres. Ce ne sont pas les enfans qui ont fait les loix, ni qui introduisent les coûtumes, ce sont les peres. Puis donc que les peres avoient un grand intérêt à être honorez de leurs

(*l*) » C'est-à-dire, ce qu'il suppose sur la proportion, » entre notre ame & les objets véritables.

(*m*) » Jurieu, Tableau du Socinianisme p. 519. Il avoit » dit pag. 506. que si l'on suivoit les principes des tolerans » la fausse religion auroit toûjours plus de partisans que la » véritable, selon que le mal est plus contagieux que le bien » n'est communicatif de lui-même. Voyez le Dict. Hist. » & Crit. Art. ACOSTA, rem. B. & Art. LUBIENIETZ- » KI. rem. D.

(*n*) „ Bernard *ubi suprà*.

(*o*) Evert Isbrand, relation de son voyage à la Chine „ pag. 71. édit. d'Amst. 1699.

(*p*) „ Nation tributaire du Grand Duc de Moscovie.

(*q*) „ *Id. ibid.* pag. 112.

(*r*) „ Peuple de Tartarie.

(*a*) „ Bernard *ubi suprà* pag. 139. 140. 141.

La Politique a établi la loy qui impose aux enfans cette obligation.

leurs enfans, il est visible que l'amour propre les eût engagez de reste à faire passer cela en forme de loi. Les Législateurs n'avoient garde de négliger une chose qui non seulement étoit utile au bien general de la société, mais qui de-plus leur étoient avantageuse en particulier. Ils étoient ou Peres ou oncles: ils espéroient pour le moins de le devenir, & en tout cas il ne leur pouvoit jamais paroître indifférent que les personnes âgées tombassent dans le mépris, & que la témerité des jeunes gens eût la bride sur le cou. Cet interêt du Public & de chaque chef de famille, n'est point affecté à une Nation: il regarde toutes les sociétez, toutes les familles; il ne faudroit donc pas admirer que par tout le monde on eût instruit les enfans à porter honneur à leurs peres, & que pour rendre plus efficace cette instruction, on eût exposé au blâme, & même à des châtimens, ceux qui manqueroient à ce devoir; & que l'on eût destiné de grands éloges à ceux qui le rempliroient: cela, dis-je, ne nous devroit point surprendre quand même nous ne saurions pas qu'il est très-juste que les enfans honorent leurs peres. J'aquiesce donc très-volontiers à cette opinion de Mr. Bernard, *qu'il est très probable* que dans les pays qui sont encore inconnus il regne la même loi quant à ce point-ci que dans les pays connus. Les habitans de la Terre Australe sont interessez autant que ceux de l'Europe à faire que les enfans honorent leurs peres.

Possibilité d'une loi contraire dans les pays inconnus.

Mais nonobstant cette grande probabilité il est très-possible que dans les pays inconnus, il y ait des peuples où il est libre aux enfans d'honorer ou de ne pas honorer leurs peres. Cela me paroît possible (b) dans deux cas fort opposez. L'un seroit de s'imaginer une Nation qui pour attacher plus fortement aux interêts de l'Etat les passions de tous les particuliers, ordonne que tous les enfans soient censez apartenir nonpas à leurs peres, mais à la République, (c) qu'ils soient élevez par les soins des Magistrats, & destinez par les mêmes soins à un emploi plûtôt qu'à un autre, & laissez ensuite dans une pleine liberté de se choisir des patrons & des amis, sans que les relations fondées sur la naissance soient mises en ligne de compte. Une passion outrée d'étendre la liberté des particuliers, afin que des interêts de famille ne les pussent jamais détourner du zéle du bien public pourroit être cause de cet établissement. Le despotisme en pourroit être la cause en d'autres lieux: car si un Monarque étoit le proprietaire de tous les biens des particuliers, rien ne lui conviendroit mieux que de faire élever tous les enfans à-peu-près comme le grand Turc fait élever dans le Serrail un certain nombre de jeunes esclaves. Il romproit par ce moyen ce qui attache les enfans aux peres: ceux-ci ne créeroient point d'héritiers: tous les usufruitiers seroient nommez par le Prince. Il seroit consideré comme le pere commun des habitans; on ne seroit redevable qu'à lui de l'éducation que l'on auroit euë, & de la fortune que l'on feroit. Vous comprenez bien, Monsieur, que dans ces deux formes de gouvernement, l'indiférence que l'on auroit pour son pere & pour sa mere, ne seroit pas un sujet de blâme.

Ceux qui ont fait

Voici une consideration qui vous persuadera que

La Loi qui oblige les enfans d'honorer leurs peres, n'ont consulté que leur interêt particulier.

le consentement général des peuples à cette proposition, *les enfans doivent honorer leurs peres*, vient de la raison que j'en apporte. L'expérience nous fait voir que l'amour descend plus qu'il ne monte, je veux dire que la tendresse des peres pour leurs enfans est plus grande que la tendresse des enfans pour leurs peres (d). Mr. Bernard ne sauroit nier que les peres ne soient aussi obligez d'aimer leurs enfans, que les enfans d'honorer leurs peres. Nous voyons avec autant d'évidence la loi naturelle de l'amour des peres pour les enfans, que la loi naturelle du respect des enfans pour leurs peres. Il semble même qu'il soit beaucoup plus contre la Nature qu'une mere manque d'amitié pour son fils, que non pas qu'un fils manque de respect pour sa mere. Cependant il y a eu beaucoup de Nations où les peres & les meres avoient un plein droit de disposer de la liberté, & de la vie même de leurs enfans, & se servoient de ce droit sans qu'on y trouvât à redire. On ne laissoit pas dans ces Nations-là de maintenir en sa vigueur la loi qui oblige les enfans d'honorer leurs peres. N'est-ce pas une preuve que ceux qui ont fait les loix & les regles de la loüange & du blâme, ont eu plus d'égard à leurs interêts qu'à la justice & qu'à la droite raison? Sera-ce donc une bonne preuve *qu'honorer son pere est un devoir enseigné par la nature, dicté à chaque homme par la raison*, que d'alléguer le consentement des peuples? Si les peuples avoient suivi ces deux regles la Nature & la raison, n'auroient-ils pas également maintenu l'obligation d'aimer ses enfans, & l'obligation d'honorer son pere? Pourquoi se sont-ils relâchez sur celle-là, & non pas sur celle-ci? N'est-ce pas à cause que les auteurs, & les directeurs des statuts trouvoient mieux leur compte dans le premier relâchement qu'ils n'eussent pû le trouver dans le second?

Preuve de cela tirée du droit que les Nations les plus polies donnoient aux peres de tuer leurs enfans.

On ne peut pas dire que les Nations qui autorisoient les peres à vendre ou à tuer leurs enfans, étoient barbares, & si abruties qu'on ne leur doit pas faire l'honneur de les compter pour quelque chose. C'étoient les Nations les plus polies & les plus savantes qui fussent au monde, c'étoient (e) les Grecs, c'étoient les Romains. Je ne vous allegue point la loi de Lycurgue (f) en vertu de laquelle on faisoit mourir à Lacédémone les enfans malfaits, délicats & foibles, loi qu'Aristote (g) a fort approuvée; vous me répondriez que cette inhumanité étoit la faute de l'Etat & non pas celle des peres: je vous alléguerai donc les loix qui permettoient (h) à chaque particulier de se défaire de ses enfans nouveaux nez, s'il n'aimoit mieux leur sauver la vie. Ces loix subsistoient encore sous l'Empire de Constantin, & n'ont été abrogées que par les Empereurs Valentinien, & Valens & Gratien. Lisez sur tout cela le traité qu'un très-habile Jurisconsulte (i) publia à Leide l'an 1700. Les Journalistes de Leipsic (k) n'oublierent pas dans l'Extrait qu'ils en donnerent, de marquer les illusions où l'on tombe en se glorifiant du suffrage des Nations polies & civilisées.

De la pratique des Chinois à cet égard.

Parmi les Chinois, Nation savante & ingénieuse, un pere chargé de famille vend ses enfans un très-vil prix, deux ou trois pistoles: comme si ce

n'étoit

(b) » On en pourroit encore imaginer d'autres.

(c) » Lycurgue ordonna aux Lacédemoniens quelque » chose de semblable: voyez sa vie dans Plutarque p. 49.

(d) » Conferez ce que dit Aristote *lib. 9. de morib. cap.* » *7. pag. 90. 91. édit. de Genev.* 1605.

(e) » C'est à-dire quelques-unes des nations Greques.

(f) *Plutarc. in Lycurgo* pag. 49.

(g) » *Aristot. polit. lib. 7. cap. 16. pag. m.* 337.

(h) » Les anciens Peres ont reproché cela aux Payens. » Voyez les notes de Grotius sur ces paroles de son 2. livre ,, de la verité de la Religion Chretienne pag. m. 69. *exponere liberos quotidianum.*

(i) Mr. Noodt Professeur en Droit à Leide. Son livre ,, est intitulé *Julius Paulus, sive de partus expositione & ,, nece apud Veteres.*

(k) ,, *Acta Erudit. Lipsiens.* 1701. *pag.* 458. *& seq.*

n'étoit qu'un pourceau; il en use même ainsi lorsque la cherté des vivres ne le réduit pas à l'étroit. Il expose par-là ses fils & ses filles à une dure captivité; car celui qui les achete, les fait servir à tout ce que bon lui semble, & quelquefois même on les transporte hors du Roïaume, ce qui est suivi d'un esclavage éternel. (*l*) *Crescentem familiam cum ultra sustinere non possint, filios ac filias in servitutem distrahunt eo fere pretio, quo sus aliquis aut triste jumentum venit, quod ad duos tresve aureos excrescit, id quod etiam faciunt extra carioris annonæ angustias; & in perpetuum filii à parentibus separantur, liberumque fit emptori, qua maxime in re velit, servo uti.... Non pauci etiam extra regni fines ab Lusitanis Hispanisque exportantur in perpetuam extra solum patrium servitutem.* Il y a quelques Provinces de la Chine où les peres font noïer (*m*) *leurs enfans, principalement quand ce sont des filles, lorsqu'ils appréhendent de ne les pouvoir nourrir & élever. Et cela se fait même par des personnes qui ne sont pas des moindres du peuple, parce qu'ils craignent que s'ils tomboient dans la nécessité, ils ne se trouvassent obligez de vendre ces enfans à des étrangers & des inconnus. L'erreur de la Métempsycose leur fait prendre cette cruauté pour une piété, parce que croiant que les ames des hommes passent d'un corps a un autre, ils se persuadent qu'ils font du bien à leurs enfans lorsqu'ils les tuent, d'autant que par ce moyen estant délivrez de la pauvreté de leurs familles, ils doivent bien-tost renaistre en une meilleure fortune. De-là vient que ce carnage des enfans ne se fait pas en cachette, mais au vû & au sçû de tout le monde.* Dirai-je que dans le Japon (*n*) *c'est une chose fort ordinaire entre les femmes de se faire avorter par le moyen de certaines boissons dont les* (*o*) Bonzes *leur conseillent d'user; comme encore d'étouffer leurs enfans, quand ils sont encore à la mammelle, en leur mettant le pied sur la gorge quand elles en sont lasses, ou qu'elles n'ont pas dequoy les faire élever.*

Et de celle des Japonois.

Je suis bien sûr que Mr. Bernard n'excusera point l'inhumanité de ces Chinois; car si une femme Chretienne étouffoit dans le berceau ses enfans sous prétexte de mettre en sureté leur salut, il ne manqueroit pas de la traiter de dénaturée comme elle le mériteroit.

Qu'on peut conclure de-là qu'il y a plusieurs Nations chez lesquelles les peres sont dispensez d'aimer leurs enfans.

Je ferois une longue liste si j'entreprenois de nommer toutes les Nations qui permettent que les peres ayent un plein droit de vendre leurs fils & leurs filles. Il y a même des peuples Chretiens qui soûtiennent, (*p*) *que c'est charité de tuer les enfans nouveaux nez quand on n'a pas le moyen de les nourrir.* Tout ceci me fait conclure qu'il y a bien des Nations, les unes savantes, les autres barbares, qui ne donnent point leur consentement à cette these, *les peres sont obligez d'aimer leurs enfans.* Diroit-on qu'une Chretienne aimeroit sa fille, si elle l'exposoit en vente dans Constantinople? Ne lui feroit-elle point perdre la liberté, l'honneur & la foi presque en même tems, puisqu'il faudroit que cette esclave fut la concubine de son maitre, & qu'elle embrassât le Mahométisme? Si les Chretiens jettoient dans l'eau une partie de leurs enfans, diroit-on qu'ils les aimeroient? Mr. Bernard ne m'avoüera-t-il pas qu'il y a autant d'évidence dans cette poposition *les peres sont obligez d'avoir soin de la vie de leurs enfans*, que dans celle-ci, *les peres sont obligez d'aimer leurs enfans?* Ne lui est-il pas manifeste que la premiere de ces deux propositions est contenuë dans la seconde, & que de la verité ou de la fausseté de chacune on conclura justement la verité ou la fausseté de l'autre? Ainsi toutes les Nations qui n'ont pas donné leur consentement à la premiere, l'ont refusé dans le fond à la seconde; & néanmoins celle-ci n'est pas moins certaine, moins fondée sur la Nature que cette proposition, *les enfans sont obligez d'honorer leurs peres.* Si donc les les mêmes peuples qui ont permis aux peres de n'aimer point leurs enfans, n'ont point permis aux enfans d'oublier l'honneur qui est dû aux peres, cela témoigne qu'ils se sont conduits par les intérêts de l'amour-propre, & non pas selon l'évidence des objets. Ainsi leur consentement n'est point une preuve de la verité d'une these.

Coûtumes étranges de quelques Peuples envers les vieillards.

Je demande à Mr. Bernard s'il ne trouve point autant d'évidence dans ces paroles, *pour honnorer son pere il faut lui sauver la vie le mieux qu'on peut*, que dans celles-ci, *il faut honnorer son pere?* Je croirois lui faire tort, si je ne supposois pas qu'il prendra l'affirmative. Je continuë à lui faire des questions: Que dit-il de certains peuples où les vieillards étoient tuez & mangez par la parenté? Elle s'assembloit lorsqu'un homme étoit parvenu à la vieillesse, elle l'immoloit avec quelques animaux, elle faisoit cuire la chair de ces victimes, & la mangeoit. On ne trouvoit point de genre de mort aussi heureux que celui-là. Si quelque personne mouroit de maladie, on l'enterroit; & parce qu'elle n'avoit pas eu le bonheur d'être immolée, on ne la croïoit pas digne qu'on la mangeât (*q*). Hérodote qui nous apprend cela, fait ailleurs cette remarque, (*r*) que si l'on donnoit à tous les hommes la liberté de choisir les loix qu'ils jugeroient les meilleures, chaque peuple après les avoir examinées toutes, choisiroit les siennes. Il confirme sa pensée par un fait notable. (*s*) Darius ayant mandé les Grecs qui habitoient dans ses Etats, leur demanda par quelle somme d'argent on les pourroit engager à manger leurs peres, ils répondirent qu'ils ne le feroient jamais, quelque argent qu'on leur donnât. Tout aussitôt en présence de ces Grecs, il demanda à des (*t*) Indiens par quelle somme d'argent on obtiendroit d'eux qu'au lieu de manger le cadavre de leurs peres, comme c'étoit leur coûtume, ils le brûlassent. Ils se récrierent étrangement à cette proposition qui leur parut abominable. Voilà le train du monde, conclut Hérodote, & ce n'est pas sans une grande raison que Pindare a dit que la coûtume (*u*) est le Monarque universel. Sextus Empiricus (*v*) assure généralement des Scythes, que lorsqu'ils avoient passé l'an soixante, ils étoient

(*l*) » *Trigantius de expedit. apud Sinas lib. 1. cap. 9. pag.* » *m.* 105.

(*m*) » Arnauld, Dénonciation 4. du péché philoso» phique pag. 32. Il cite (& fidélement) le pere Trigaut » *ubi suprà pag.* 106.

(*n*) » Ambassades de la compagnie Hollandoise vers » l'Empereur du Japon pag. 51. 52. édit. de Leide 1686.

(*o*) » Ce sont les Prêtres du pays.

(*p*) » Nouvelles de la Républ. des lettres Sept. 1686. » Art. 7. dans l'Extrait du Voyage de Mr. Chardin.

(*q*) » Hérodote liv. 1. chap. dernier en parlant des » Massagetes. Voyez aussi Strabon *lib. 11. pag. m.* 353.

(*r*) » *Herod. lib. 3. cap. 38. pag. m.* 177.

(*s*) » On a cité dans la Continuation des Pensées » diverses §. XXXVIII. Mr. Parker qui a rapporté ce » fait, mais avec d'autres circonstances: car il dit » qu'Alexandre le Grand fut celui qui fit la proposi» tion, & qu'il la fit aux Massagetes avec menace des » plus grans suplices s'ils n'enterroient leurs peres, &c. Il » ne cite personne.

(*t*) » Nommez Callaties.

(*u*) Νόμον πάντων βασιλέα: *morem omnium esse regem.*

(*v*) » *Sext. Empir. Pyrhon. Hypotyp. lib. 3. c. 24. pag.* » *m.* 180. 181.

étoient égorgez par leurs enfans. Strabon dit (*vv*) que les Derbices n'en venoient là qu'après qu'un homme étoit plus que septuagénaire. Il remarque que la chair de ces vieillards égorgez servoit de pâture à la famille. Il dit aussi (*x*) que les Irlandois mettoient au nombre des belles actions de manger le cadavre de son pere. (*y*) *Les histoires modernes des Indes, tant Orientales qu'Occidentales, nous marquent infinies provinces, où cette mesme coustume est encore en usage : ces nations se persuadant que c'est comme faire revivre & animer de nouveau ceux ausquels ils sont redevables de leurs vies, les convertissans ainsi & les transformans par la nourriture en leur propre nature & substance. Desorte que les nostres qui leur prêchoient nos inhumations & enterremens, recevoient avec indignation cette recompense d'eux : O pauvres gens, comment laissez-vous manger cette chair précieuse aux sales vers de la terre, & quel monument plus digne luy pouvez-vous donner, que celuy de vos propres entrailles?* On seroit trop long si l'on nommoit tous les peuples qui approuvoient que les enfans tuassent leurs peres & les mangeassent, ou que pour le moins ils les mangeassent.

Que cela detruit la validité du consentement général.

Que dira Mr. Bernard sur la différence que tous ces peuples ont mise entre deux propositions (*z*) aussi évidemment vraies & justes l'une que l'autre, & dont il ne doute pas que la premiere ne soit contenuë nécessairement dans la seconde? Ces peuples-là sont tombez d'accord que les enfans doivent honorer leurs peres, & ils ont crû néanmoins que les enfans doivent égorger leurs peres à un certain âge, & les manger. D'où est venuë cette différence? N'est-ce pas de l'éducation & de la coûtume? S'ils avoient consulté la raison, ils auroient retenu également l'une & l'autre de ces deux theses: 1. *Il faut honorer ceux qui nous ont mis au monde*: 2. *Il faut avoir soin de leur vie autant & le mieux qu'on peut, & se garder bien de les manger.* Ayant donc suivi aveuglément le chemin batu, ils ne donnent nulle autorité à leur suffrage, & l'on peut compter pour rien leur consentement à la premiere de ces deux theses, comme Mr. Bernard compte pour rien qu'ils ayent nié la seconde. Ceci fera une large brèche à la majeure de l'argument en question.

Quels sont les véritables fondemens de la gratitude des enfans pour leurs Peres.

Disons un mot sur ces Philosophes que Mr. Bernard traite d'enragez. Je n'ai pas le tems de chercher leus noms, ni leur pays, ni leur siecle; mais je déclare à bon compte, qui (*a*) qu'ils soient, que leur paradoxe qu'un enfant n'est pas obligé d'honorer son pere, me paroît faux & abominable. Les raisons qu'on peut alléguer contre ceux qui disent que dès-là qu'un homme fait un enfant, il s'acquiert sur cet enfant tous les droits de reconnoissance que les loix de la gratitude ont établis en faveur des bienfaicteurs, ne sont pas faciles à réfuter; il en faut convenir. Séneque (*b*) les a touchées, non pas pour diminuer la vénération qu'on doit aux peres; mais seulement afin de prouver qu'il y a des cas où les bienfaits qu'un pere reçoit de son fils, surpassent ceux que le fils a reçus du pere. Il est sûr que la tendresse des peres, & les soins qu'ils ont de faire élever leurs enfans, de les établir, de les rendre heureux, est le principal fondement de la gratitude respectueuse qu'on leur doit. Un grand Philosophe de ce tems insinuë que le droit des peres n'est fondé que sur l'ordonnance de Dieu. *Qu'un pere ne s'imagine pas*, dit-il, (*c*) *que sa qualite de pere lui donne sur son fils une souveraineté absolue & indépendante. Il n'est pere que par l'efficace de la puissance de Dieu: il ne doit lui commander que selon sa loi. Il n'est pere qu'en conséquence d'une action brutale, dans laquelle il ne sçait point ce qu'il fait: car ce n'est même que l'expérience qui lui apprend qu'en satisfaisant à sa passion, il conserve son espéce. Quel droit peut donner sur l'esprit & le cœur d'un autre homme, une action semblable à celles des bêtes; une action de laquelle on doit rougir, & dont j'ai honte de parler? . . . . Néanmoins qu'un fils tremble, lorsque ses parens sont en colere contre lui, parce que Dieu qui lui donne & qui lui conserve l'être, Dieu qui peut le précipiter dans les enfers, Dieu qui a sur lui toutes sortes de droits, lui ordonne par sa loi de leur obeir, & par ce commandement leur donne droit de lui commander. Mais que les parens n'usent point de ce droit contre la volonté de celui dont ils le reçoivent: Qu'ils ne se l'attribuent pas, comme une récompense d'une action criminelle, ou du-moins indécente & brutale.*

Que l'action brutale par laquelle on devient Pere ne donne aucun droit.

Si cette action brutale ne fonde nul droit généralement parlant, qu'en dira-t-on si elle est considérée dans les circonstances particulieres, où l'on en redoute les suites, bien-loin de les souhaiter? Par quelle raison blâmeroit-on un bâtard qui dans le cas que je m'en vais supposer, préféreroit les intérêts de son maitre à ceux de son pere? Voilà un Gentilhomme amoureux d'une jeune fille, il s'en fait aimer, il en jouït, & apprenant qu'elle est grosse, il concerte avec elle les moyens d'une fausse couche. Il lui fait prendre cinq ou six sortes de drogues, la tumeur ne laisse pas de grossir de jour en jour, & malgré tous les attentats contre la vie de l'enfant, il vient au monde. On le fait porter tout aussi-tôt à la ruë, & on ne songe plus à lui. Il est élevé aux Enfans Trouvez, & dès l'âge de douze ans il va servir chez un grand Seigneur: il commence par être laquais, il devient ensuite valet de chambre, puis maître d'hotel, puis intendant de la maison. Le hazard lui fait découvrir de qui il est fils, & ce qu'on a fait pour le perdre avant sa naissance, & jusqu'à quel point il a été négligé depuis par son pere & par sa mere. Il voit s'élever un grand procès entre son maitre & ce pere, & il s'attache aux intérêts de son maitre préférablement à ceux de son pere. A-t-il tort? Je croi que non.

Tout bien considéré, je le dis & je le répéte, le paradoxe allégué par Mr. Bernard est condamnable; mais je ne trouverois pas étrange, que les Philosophes qui ont examiné les fondemens des coûtumes, & qui ont vû qu'on donnoit aux peres un plein droit sur la liberté & sur la vie (*d*) de leurs enfans, eussent raisonné contre cela, afin de prouver que la gratitude ne devoit être exigée des

(*w*) » *Strabo lib. 11. pag. 358.*

(*x*) » *Id. lib. 4. pag. 139.*

(*y*) » La Mothe le Vayer, Dialogue 1. d'Orasius Tubero pag. m. 38. Voyez le aussi au tome 9. de ses œuvres pag. 252 édit. 1681. in 12.

(*z*) » On les voit ci dessus à la pag. précédente.

(*a*) » Je sai que Lactance *lib. 3. cap. 17.* reproche à Epicure d'avoir enseigné qu'il n'y a point de lien naturel par raport aux peres cruels, *adversus impios parentes nullum esse vinculum naturæ*. Mais voyez ce que Gassendi au chap. 2. du 1. livre de sa morale, *oper. to. 2. pag. 754.* » dit là dessus.

(*b*) » *Seneca de benefic. lib. 3. cap. 29. & seq.* Voyez » aussi la Mothe le Vayer Dialog. 1. d'Orasius Tubero » pag. m. 56. & Cyrano Bergerac, Etat & Empire de la » lune pag. m. 95. 96.

(*c*) » Mallebranche traité de Morale chap. 23. pag. » 155. 156.

(*d*) » Solon permit aux peres de faire mourir leurs » fils: Voyez Sextus Empiricus *ubi suprà* pag. 182. Les » Gaulois donnoient aux peres la même puissance: » Voyez Cesar *de bello Gallico lib. 6. pag. m. 132.*

des enfans, qu'à proportion des bienfaits qu'ils avoient reçus depuis leur naissance, & qu'en un mot la politique avoit plus de part que la justice dans quelques statuts de ce genre. Notez que les Philosophes ne savoient pas ce que l'Ecriture nous a appris des desseins de Dieu sur le genre humain.

CHAPITRE CV.

Ce que c'est proprement qu'une chose qui émane de la Nature. Si pour savoir qu'une chose est bonne il suffit de savoir que la Nature nous l'apprend.

Difficulté de discerner ce qui vient de la Nature.

REmarquez, je vous prie, que Mr. Bernard ne nous donne point comme une preuve immédiate de la verité de cette proposition, *les enfans doivent honorer leurs peres*, le consentement général des peuples. Il le fait seulement servir à prouver que cette proportion-là nous est enseignée par la Nature; d'où il prétend inférer qu'elle est veritable. Mais il me permettra de lui dire que ce chemin n'est point propre à nous faire rencontrer certainement la verité que nous cherchons; car en 1. lieu il est assez difficile de discerner si les jugemens que nous faisons de certaines choses nous sont inspirez par la Nature, ou si nous en sommes redevables à l'éducation: & en 2. lieu la conséquence n'est point certaine, *cela vient de la Nature, donc cela est bon & juste*. Vous voyez donc que Mr. Bernard suppose un principe tout-à-fait obscur & embarrassé, & qu'il en conclut une maxime peu assurée.

Il n'y a guéres de mots dont on se serve d'une maniere plus vague, que de celui de *Nature*. Il entre dans toutes sortes de discours tantôt en un sens, tantôt en un autre, & l'on ne s'attache presque jamais à une idée précise (*a*). Mais quoiqu'il en soit, ceux qui philosophent exactement m'avouëront, que pour être bien assuré qu'une telle & une telle chose nous sont inspirées par la Nature, il faudroit savoir que de jeunes gens les connoissent, sans le secours d'aucune instruction. Je ne croi pas qu'on ait des expériences de ce qui se passe dans l'esprit d'un homme, à qui l'on n'ait rien appris. Si l'on avoit fait élever un certain nombre d'enfans par des personnes qui se fussent contentées de les nourrir, sans leur enseigner aucune chose, nous verrions de quoi la Nature toute seule est capable; mais nous ne connoissons que des gens que l'on a siflez dès le berceau, & à qui l'on a fait accroire tout ce que l'on a voulu. Les peres dans tous les pays du monde ne manquent pas d'inspirer à leurs enfans la crainte & l'obéïssance; il y va de leur intérêt: desorte que si par impossible nous supposions que ces leçons-là sont injustes, nous ne laisserions pas de connoître qu'elles formeroient une maxime generale, que les enfans doivent honnorer leurs peres.

Il y a dans la Nature un très-sage méchanisme, par lequel l'opinion d'être pere d'un enfant, est combinée avec l'amitié pour cet enfant. Prenez garde que je ne dis pas que cette combinaison soit établie entre la paternité réelle, & l'amitié paternelle. L'opinion n'est pas ici moins efficace (*b*) que la verité. Un mari ne discerne point si les enfans de sa femme ont été changez par la nourrice, ou s'ils sont l'ouvrage de quelque galant. Il n'a pas moins de tendresse pour ceux qui seroient un tel ouvrage, il suffit qu'il croye qu'ils ne le sont point. La nature s'y trompe, mais la combinaison qu'elle a faite, n'est point frustrée pour cela. Cependant combien de rencontres où à cet égard-là même les institutions de la Nature sont perverties? Que devient cette combinaison lorsque tant de peres (*c*) vendent leurs enfans, ou les font perir? Fiez-vous après cela à la Nature quant à la combinaison qu'elle a faite entre l'opinion qu'on est fils d'un certain homme, & le sentiment d'amitié & de respect. Si cette combinaison subsistoit partout, ce seroit par la vertu des coûtumes que l'amour propre auroit conservées habilement, & que l'éducation auroit imprimées de bonne heure dans les esprits.

Moyen sûr de faire ce discernement.

Mais je veux que la durée, & que l'universalité de ce sentiment soit un ouvrage de la Nature, s'ensuivra-t-il qu'il est véritable? Point du tout; (*d*) car nous voyons dans le genre humain beaucoup de choses très-mauvaises, quoiqu'on ne puisse douter qu'elles ne soient le pur ouvrage de la Nature. Le moyen de s'assurer qu'une chose vient de la Nature & non pas de l'éducation, est de voir qu'elle est générale parmi les hommes, quoique l'éducation l'ait traversée autant qu'elle a pû, & de savoir certainement que tous les efforts de l'éducation seroient incapables de la suprimer. Si l'on étoit assez ridicule pour faire ensorte qu'un enfant ne souhaitât point de manger quand il a faim, & de boire quand il a soif, & qu'il ne sentît point de plaisir en appaisant sa faim & sa soif, on perdroit toute sa peine. On peut donc dire certainement que ce désir, & ce plaisir nous viennent de la Nature indépendemment de l'instruction. Je vois que les peres les plus pieux, & les plus affectionnez à instruire leurs enfans aux veritez évangéliques, ne peuvent venir à bout de réprimer le désir de la vengeance, celui des loüanges, celui du jeu, celui de l'amour impur: je vois que tous les petits enfans sont vindicatifs, & que si on les laissoit faire ils ôteroient à un autre plus foible qu'eux ses joüets, ses pommes, & qu'ils le battroient. Je leur vois un grand penchant à la vanité, ils aiment les loüanges, & ils sont jaloux des caresses que l'on fait à d'autres enfans (*e*). Ce sont des défauts qui précedent l'éducation, & que l'on ne peut extirper par l'industrie la plus adroite. Les enfans sont-ils parvenus à un certain âge, les voilà soûmis aux impuretez de l'amour. On a tâché de les prémunir contre cette peste, on continuë à les menacer de l'enfer, & à leur promettre le paradis: un pere leur déclare qu'il les chassera s'ils se laissent débaucher par ses servantes, ou s'ils les débauchent, ou s'ils vont aux lieux publics. Quelques jeunes gens se réfrenent par des respects divins ou humains, très-peu profitent de l'instruction. Je conclus que c'est la Nature, qui communique & l'esprit vindicatif, & l'esprit de vanité, & les passions impudiques, & je suis sûr idépendemment des relations

(*a*) » On donne onze significations au mot *Nature* employé par Saint Paul dans la 1. Epitre aux Corinthiens c. » 11. v. 14. *La Nature même ne nous enseigne-t-elle pas &c.* » Voyez Revius *de usu Capillitii pag.* 236.

(*b*) » Elle est même plus efficace; car si un homme s'imaginoit faussement qu'il n'est point le pere d'un certain enfant, il ne l'aimeroit point du tout.

(*c*) Voyez ci-dessus Chap. CIV. pag. 710. 711 & 712.

(*d*) » Cette matiere a été traitée dans les chap. 23 24. » de la Continuation des Pensées diverses.

(*e*) » Conférez ce qui a été dit ci-dessus Chap. XCVI. » page 691.

lations de voyages, que ces désordres se voyent dans tous les peuples du monde.

Si ce qui vient de la Nature est véritable & raisonnable.

Si l'on me vient dire après cela que puisqu'une chose nous est enseignée par la Nature, elle est véritable & raisonnable, je nierai la conséquence, & je ferai voir qu'il n'y a rien de plus nécessaire à l'acquisition de la sagesse, que de ne point suivre les instigations de la Nature sur le chapitre de la vengeance & de l'orgueil, & de l'impudicité. N'a-t-il pas falu que les loix divines & les loix humaines refrénassent la Nature : Et que seroit devenu sans cela le genre humain ? La Nature est un état de maladie. Mr. Bernard qui a signé le Synode de Dordrecht, sait mieux qu'une infinité d'autres gens quel est le parti qu'il faut prendre dans ce dilemme du Pastor fido (*f*).

Si l'instinct & la loi par des effets contraires,
Ont également attaché,
L'un tant de douceur au peché,
L'autre des peines si severes,
Sans doute ou la Nature est imparfaite en soi,
Qui nous donne un penchant que condamne la Loi,
Ou la Loi doit passer pour une Loi trop dure,
Qui condamne un penchant que donne la Nature.

Si l'on ne pouvoit donc me prouver cet axiôme, *les enfans doivent honorer leurs peres*, que par la raison que la Nature nous l'enseigneroit, je n'y acquiescerois pas; cette raison prouve trop, j'examinerois l'axiôme avec autant de précision que si l'on ne m'eût rien dit pour me le prouver, & je l'admettois à cause que je le verrois conforme aux idées de la droite raison. Ce fondement-là est bien plus ferme que les suffrages des peuples. S'ils m'étoient contraires sur ce point-ci, je ne changerois pas pour cela de sentiment. Je me souviendrois d'une maxime de Mr. Saurin (*g*), & j'y joindrois ce que l'on trouve dans la Continuation (*h*) des Pensées diverses de Mr. Bayle.

CHAPITRE CVI.

Examen de la comparaison de Mr. Bernard entre les diverses choses à quoi l'on pourroit prétendre que les peuples ont consenti.

Ce n'est que par la Bible qu'on peut prouver que le culte du vrai Dieu est plus ancien que l'idolâtrie.

VIII. LA huitiéme remarque de Mr. Bernard est destinée à faire voir, que l'argument en question ne tire point à conséquence pour les faussetez qui ont été adoptées par un grand nombre de peuples. Sa raison est que le dogme de l'existence de Dieu se peut vanter d'une durée & d'une étenduë qui ne conviennent point à ces erreurs-là. *On peut marquer*, dit-il (*a*), *la naissance presque de toutes les opinions; mais celle de l'existence d'un Dieu n'a point de commencement que celui du monde; & ceux qui croyent le Monde éternel auroient bien de la peine de montrer que la persuasion de l'existence d'un Dieu n'est pas éternelle.*

Mes observations sur cela sont : 1. Qu'il seroit très-malaisé de marquer le tems où le Paganisme a commencé de deviner par les songes, ou par le vol des oiseaux, ou par les entrailles des victimes. Je ne doute point que toutes ces choses n'ayent eu un commencement; mais je ne voudrois pas m'engager à faire voir que précisément elles commencerent en un tel tems, & qu'avant cela il ne s'en faisoit aucune mention. On n'a point les monumens nécessaires à éclaircir de tels points de fait. 2. Nous avons des actes pour prouver à un Chretien, que la foi de l'existence de Dieu est aussi ancienne que l'homme; mais si nous le voulions prouver à ceux qui n'admettent point la Bible, nous ne saurions comment nous y prendre. 3. Ceux qu'on veut réduire par l'argument en question, ne sont chargez d'aucune (*b*) preuve; c'est en vain qu'on les défie de montrer, que dans la supposition de l'éternité du monde, la persuasion de l'existence de Dieu n'est pas éternelle. C'est à vous, répondroient-ils à Mr. Bernard, à prouver que la Religion est aussi ancienne que le monde, & dès que vos preuves de fait ne sont pas valables, la dispute va très-mal pour vous : 4. Toutes les preuves que Mr. Bernard donnera de l'antiquité & de l'étenduë du dogme de l'existence de Dieu, lui seront très-inutiles, à moins qu'elles ne démontrent que ce dogme a été séparé de l'idolâtrie, ou de la pluralité des Dieux ; car si tous ceux qui ont reconnu ce dogme, avoient été idolâtres, son antiquité & son étenduë ne seroient point une marque de vérité; elles ne conviendroient pas moins à l'idolâtrie qu'à la foi de l'existence de Dieu. On ne peut prouver que par l'Ecriture, que l'idolâtrie est moins ancienne que la connoissance du vrai Dieu ; mais d'ailleurs l'Ecriture nous apprend que le dogme de l'unité de Dieu étoit renfermé dans une petite Nation, pendant que toute la terre étoit idolâtre. Desorte qu'en permettant à Mr. Bernard de se servir de la Bible, on ne laisseroit pas de lui ôter tous les moyens de justifier que l'étenduë convienne au vrai dogme de l'existence de Dieu. Si l'on ne veut pas admettre l'Ecriture, où trouvera-t-il des monumens qui fassent foi qu'avant que les hommes adorassent plusieurs Dieux, ils avoient passé plusieurs siecles dans l'adoration d'un seul Dieu ?

L'argument du consentement général employé par les Payens pour la défense de l'idolâtrie.

Puisque vous n'avez pas le livre de Mr. Bayle, je vous avertis d'une chose que les extraits de Mr. Bernard ne vous feroient pas deviner. On voit dans ce livre là (*c*) que l'argument en question a été mis en usage par les Payens pour la défense de leur idolâtrie, & de ses diverses branches. Ainsi les mauvais effets de cet argument n'ont pas été proposez comme de simples possibilitez, mais comme des choses actuellement arrivées. Mr. Bernard n'a point jugé à propos de refléchir sur cela, il s'est contenté de choisir entre les exemples d'erreurs populaires indiquez comme en passant par Mr. Bayle (*d*), celui qui lui a sem-

(*f*) *Se'l peccar è si dolce,*
E'l non peccar si necessario, ò troppo
Imperfetta natura,
Che repugni à la legge :
O troppo dura legge,
Che la natura offendi.

„ Pastor fido atto 3. scena 4. pag. m. 173. Je me sers „ de la traduction que la Comtesse de la Suze a fait de „ cette scene.

Cette Traduction est de la façon de M. l'Abbé Regnier Desmarais, & elle se trouve à la tete de ses Poësies Françoises imprimées à la Haye en 2. vol. in 12. 1716.

(*g*) „ J'avoue que cela (*c'est-à dire que tous les anciens „ & les modernes depuis Jesus-Christ, eussent crû la transsubstantiation & le servire des images*) me feroit aussi une „ peine étrange, mais par un autre principe. Je serois „ surpris & affligé d'un aveuglement si universel; mais ma „ foi n'en feroit nullement ébranlée. Quand toute la terre „ conspireroit pour soûtenir que 2. & 2. ne font que 3. je „ croirois toûjours contre l'avis de toute la terre, que 2. „ & 2. font 4. *Saurin Examen de la théolog. de Mr. Jurieu,* „ *pag.* 728.

(*h*) „ §. XXXIII.

(*a*) „ Bernard *ubi suprà* pag. 141 142.

(*b*) „ Voyez ci dessus Chap. XCVI. pag. 693.

(*c*) „ Continuation des Pensées diverses chap. 30. & „ suivant.

(*d*) *Ibid.* chap. 32. à la fin.

a semblé le plus commode. *Peut-on comparer*, demande-t-il (e), *le Dogme de la vertu de la Canicule, qui n'a commencé que quand on a commencé à connoître le mouvement annuel du Soleil, & qui n'a peut-être été crû que par les Grecs, par les Romains, & par un petit nombre d'autres peuples, avec le dogme de l'existence d'un Dieu, qui a toûjours été cruë dans le Monde, & par presque tout ce qu'il y a eu de peuples répandus sur la Terre.*

Antiquité de l'opinion de la vertu de la Canicule.

On peut assurer que si quelques peuples n'ont point été infatuez de la vertu de la Canicule, ce n'est qu'à cause qu'ils n'en avoient rien ouï dire; car puisque les Egyptiens, les Grecs, les Romains, les Nations les plus savantes qui fussent au monde, n'ont point douté de cette vertu, & que la plûpart des peuples Chretiens la croient encore avec les erreurs touchant les (f) Eclipses, il est sans doute que les Sarmates, les Allemans, les Gaulois, & tout autre peuple ignorant l'auroient cruë, si quelque Astrologue, ou si quelque Prêtre les en eût instruits. Il suffira d'ailleurs que cette doctrine soit aussi ancienne que l'Astronomie, elle n'eût pas pû la devancer. Ceux qui soûtiendroient à Mr. Bernard, que l'argument de l'autorité ne peut pas toûjours contenir toutes les mêmes circonstances vû la grande varieté de la nature des sujets, l'embarrasseroient peut-être.

De la validité des exceptions contre l'universalité.

Car il faut se souvenir qu'il renonce (g) à l'universalité métaphysique, & qu'il appelle perpétuel & universel un consentement dont il ne donne nulle preuve par rapport aux tems (h) qui ont précedé le période fabuleux, & qu'il ne sauroit prouver que par rapport à une partie des peuples qui ont vécu dans les tems postérieurs. Après tant d'exceptions peut-il se flatter que l'on admettra pour bonnes les difficultez qu'il fondera sur ce qu'on se sert de l'argument en faveur de certains dogmes qui n'ont ni l'antiquité, ni l'étenduë du sien? Ce ne sont que des différences du plus au moins, répliquera-t-on: Quand on vous objecte l'exception de quelques peuples, vous vous en moquez. Avez-vous une regle pour fixer le nombre des peuples dont l'exception doit passer pour considérable? Si vous méprisez celle de dix peuples, nous prétendrons pouvoir mépriser celle de vingt.

CHAPITRE CVII.

Réfutation des remarques par lesquelles Monsieur Bernard a voulu montrer, que l'argument en question n'est point favorable au Polythéïsme.

L'argument du consentement general favorable au Polythéïsme.

De toutes les difficultez que Mr. Bayle a proposées contre l'argument en question, il n'y en a point de plus capable d'en faire sentir la foiblesse, que celle dont je vais vous entretenir. Elle consiste à montrer que cet argument ne peut être bon, qu'il ne s'ensuive que le dogme de la pluralité des Dieux est veritable. Considérez, s'il vous plaît, ce syllogisme.

Ce à quoi tous les peuples de la terre ont donné leur consentement, est veritable.
Or tous les peuples de la terre ont donné leur consentement au dogme de la pluralité des Dieux.
Donc ce dogme est veritable.

C'est ainsi que les anciens Payens ont proposé l'argument: (a) ils ne l'ont point destiné à la preuve de l'unité de Dieu; mais à la preuve du Polithéïsme. Les Juifs n'eussent pû parer ce coup; Mr. Bayle le montre (b) en réfutant plusieurs choses, qui semblent leur pouvoir donner des ouvertures pour chicaner le terrain. Voyons si M. Bernard, qui est venu à leur secours, les aura mis en état de bien combattre.

Nouvelles conditions que Mr. Bernard met à ce consentement.

IX. Il dit (c) *que si tous les peuples du Monde s'étoient toûjours accordez & s'accordoient encore aujourd'hui à croire un certain nombre fixé de Divinitez, plus ou moins, & telles Divinitez particulieres, ce seroit un fort argument que toutes ces Divinitez existent;* mais qu'*on ne voit rien de tel. Après que les hommes ont dit d'une commune voix, il y a une Divinité, ils se partagent en une infinité de Sectes différentes; l'on ne trouve pas deux peuples, qui admettent, ni les mêmes Dieux, ni un même nombre de Dieux.*

I. Observation sur ces conditions.

1. Ma premiere observation sur ces paroles est, qu'elles mettent dans la majeure de l'argument une condition nouvelle, & qui n'est capable que de le rendre inutile. Il faudra desormais exprimer ainsi cette majeure: *Ce à quoi tous les peuples de la terre ont toûjours donné & donneront toûjours leur consentement, est veritable*; & pour prouver la mineure il faudra non seulement que l'on produise des faits concernant l'Etat de la Religion depuis l'origine du genre humain jusqu'au tems présent, mais aussi que l'on donne des cautions pour l'avenir. Si la premiere partie de la preuve est impossible, comme on l'a fait voir (d) ci-dessus, l'autre partie est encore plus impossible; car qui peut répondre de ce qui arrivera en matiere de Religion dans tous les siecles qui succéderont au nôtre? Mais parce qu'on pourroit prétendre que Mr. Bernard n'exige pas tout ce que je viens de dire, il faut que je fasse voir sur quoi je me fonde.

Il déclare que l'argument ne lui paroîtroit solide pour l'existence de Jupiter & d'Apollon, &c. qu'en cas que tous les peuples du monde se fussent toûjours accordez & S'ACCORDASSENT ENCORE AUJOURD'HUI à croire la Divinité de Jupiter & d'Apollon, &c. Si donc cette accord ayant duré depuis le commencement du monde jusqu'à l'an de Grace 1600. se trouvoit interrompu aujourd'hui par un changement de créance arrivé dans toute l'Europe au 17. siecle, Mr. Bernard ne se croiroit plus obligé à y déferer; & par conséquent s'il acquiesçoit à cette preuve en cas que cet accord des Nations subsistât encore aujourd'hui, il faudroit qu'il fût assuré qu'elles continuëroient dans leur créance pendant tous les siecles futurs: Car s'il prévoyoit certainement qu'à la fin du 18. siecle il arriveroit des révolutions de Religion, il ne pourroit plus se fier à l'ar-

(e) „ Bernard *ubi suprà* pag. 142.

(f) „ L'éclipse de Soleil du mois de Septembre 1699. „ fit prendre dans la ville de Vienne en Autriche (les „ Gazettes en parlerent) & dans les Etats hereditaires „ plusieurs précautions, qui marquoient des terreurs „ paniques. Voyez Marc Gerbezius Médecin des Etats „ de Carniole *Chronol. medica anno 3. pag. 61.*

(g) „ Voyez ci-dessus Chap. XCVIII. à la fin.

(h) „ Voyez ci-dessus Chap. XCIX. pag. 700.

(a) „ Voyez la Continuation des Pensées diverses „ §. XXV.

(b) *Ibid.* § XXVI.

(c) „ Bernard *ubi suprà* pag. 142. 143.

(d) „ Chap. XCIX. pag. 700.

l'argument, il seroit obligé de le reconnoître faux par rapport aux hommes qui verroient ces révolutions. Mais comment pourroit-on prendre aujourd'hui pour bien solide une preuve que l'on sauroit devoir être nulle dans cent ans d'ici? Il est donc manifeste que les conditions que Mr. Bernard exige afin que l'argument soit valable, supposent qu'on soit assuré des siecles suivans. Or comme cela est impossible, il n'en faut pas davantage pour faire tomber la preuve que Mr. Bayle combat, elle est plus impraticable que jamais depuis que Mr. Bernard l'a modifiée le plus avantageusement qu'il a pû.

II. Observation. 2. Ma seconde observation est, qu'il montre très-bien que l'argument en question ne prouve pas l'existence des Divinitez particulieres à chaque peuple; car puisque le consentement général des Nations est necessaire à établir la verité, on ne peut se servir de cette preuve qu'à l'égard des Dieux qui auroient été communs à tous les peuples de la terre: elle est inutile à l'égard des Divinitez qui ont été adorées par quelques Nations, & rejettées par les autres. Mais je vous avertirai aussi que Mr. Bayle n'a point prétendu qu'elle doit être appliquée à l'existence de telles, ou de telles idoles en particulier, il a dit en général qu'elle (e) établiroit, si elle étoit bonne, le dogme impie de la pluralité des Dieux; parce qu'en effet toutes les Nations de la terre, hormis les Israëlites, s'accordoient sur ce dogme-là, quoiqu'elles ne convinssent pas toutes d'adorer les mêmes Divinitez.

III. Observation. 3. J'observe en troisiéme lieu, qu'il y a une équivoque dans ces mots de Mr. Bernard, (f) *après que les hommes ont dit d'une commune voix, il y a une Divinité.* Qu'entend-il par *une Divinité?* Entend-il une Nature spécifique qui comprend sous soi des invidus? Ou entend-il une Nature essentiellement incommunicable, qui ne se peut trouver que dans un seul individu? S'il admet le premier sens, il avouë que les hommes ont commencé par dire *d'une commune voix*, il y a plusieurs Dieux: cela ruïne ses prétentions. S'il se tient au second sens, on le défie de prouver ce qu'il avance.

M. Bernard fonde son argument sur l'autorité de Moïse. *Comment peut-on prouver*, continuë-il (g), *que tous les peuples ont toujours crû le Polythéisme? Est-ce par le témoignage* d'Orphée, *d'*Homére, *ou* d'Hésiode? *Mais faisons l'honneur à Moyse de lui donner autant d'autorité qu'à ces trois anciens Poetes. C'est bien le moins qu'on lui puisse accorder. Or cet ancien Législateur m'apprend, qu'il s'est passé près de deux mille ans sans que les peuples ayent pensé à la pluralité des Dieux; puisque, s'ils y eussent pensé, il nous en auroit dit quelque chose. Il y a même quelque apparence, que le Polythéisme n'est pas plus ancien que la Tour de Babel; comment donc se pourroit-il vanter d'un consentement aussi uniforme, que le* Déïsme?

Si cette autorité auroit été respectée du tems d'Auguste. 1. La premiere réponse à cela est, que toutes les preuves par lesquelles on peut montrer aux Athées, qu'ils ont contre eux le consentement des Nations, rendent témoignage au Polythéïsme, si vous exceptez la Sainte Ecriture, & si vous vous arrêtez au tems qui a précédé l'Evangile. Et prenez garde que l'argument en question étoit déjà dans sa force avant l'Empire d'Auguste. Mr. Bayle l'a examiné tel qu'il se trouve dans Cicéron, qui s'en est servi contre l'Athéïsme. Un Payen qui en ce tems-là eût voulu chercher sans aucune préoccupation les preuves de fait, eût eu infailliblement bien des égards pour les livres de Moïse. Mais qu'auroit-il fait après les avoir comparez avec ceux d'Orphée, d'Homere, d'Hesiode, &c.? Il eût dit qu'il trouvoit deux opinions sur l'origine du monde; que selon l'une il n'y avoit qu'un Dieu antérieur au cahos, & l'Architecte de cet Univers; que selon l'autre il y avoit plusieurs Dieux postérieurs au cahos; & qu'en tout cas ç'eût été une impiété que de n'admettre qu'un Dieu; que la premiere de ces deux opinions n'étoit suivie que par les Juifs, peuple ignorant, très-peu connu, & fort méprisé par tout où il étoit connu; que la seconde opinion étoit celle de tous les autres peuples du monde; qu'on n'en pouvoit marquer le commencement; qu'il étoit donc probable qu'elle étoit aussi ancienne que le genre humain; & qu'enfin si l'Athéïsme doit être abandonné, puisque le consentement général des peuples le condamne, le Judaïsme qui a contre lui ce consentement général, ne mérite que la rejection.

2. Autre réponse. Moïse a parlé si succinctement de ce qui concerne les hommes qui ont vêcu avant le déluge, que son silence ne peut point avoir la force de l'argument négatif (h). La suite généalogique que l'on trouve dans la Genese depuis Adam jusques à Noé, ne prend qu'une seule branche. Nous pouvons juger que cette branche conserva la bonne Religion; mais si les autres branches la conserverent, ou si elles se pervertirent à cet égard-là, comme dans ce qui concerne la morale pratique, c'est de quoi Moïse n'a pas dit un mot. Il y a des gens qui croyent (i) qu'elles tomberent dans l'Athéïsme; on croit aussi qu'elles devinrent idolâtres, & l'on se fonde entre autres raisons sur ce que Dieu (k) vit *que la malice des hommes étoit très-grande sur la terre, & que toute l'imagination des pensées de leur cœur n'étoit autre chose que mal en tout tems.* Mr. Bernard nous donne une troisiéme opinion, qui est que toute la postérité d'Adam conserva *près de deux mille ans* l'orthodoxie de l'unité du vrai Dieu. Il y aura bien des personnes qui ne pourront croire que des gens si orthodoxes eussent pû porter le crime à ces excez effroyables qui attirerent les eaux du déluge sur la terre; mais d'autres personnes jugeront que cela ne choque point la vraisemblance. Quoiqu'il en soit, la preuve que Mr. Bernard veut fonder sur le silence de Moïse, ne peut avoir nulle force; puisque malgré ce silence il y a des Théologiens célebres qui ont soûtenu que l'Idolâtrie étoit en vogue avant le déluge. Ils s'appuient sur des raisons assez plausibles (l). *Si l'idolâtrie a régné avant le déluge.*

Les Polythéistes, ajoûte Mr. Bernard, (m) *en établissant plusieurs Dieux en établissent un; mais tous les Peuples qui n'ont reconnu qu'un Dieu n'ont point reconnu le Polythéisme.* S'il a raison en cela, il est bien fondé à dire, qu'*il lui semble* que Mr. Bayle *Incompatibilité du Polythéïsme avec l'unité de Dieu.*

(e) „ Voyez la Continuation des Pensées diverses §. „ XXV. au commencement.

(f) „ Bernard *ubi suprà.*

(g) „ *Idem, ibid. pag.* 143.

(h) „ Notez que quand on employe cet argument, on „ suppose qu'il reste un bon nombre d'Ecrivains contem- „ porains qui n'ont rien dit d'une chose qui seroit entrée „ naturellement dans leur sujet.

(i) „ Voyez Mr. Jurieu à la pag. 404. 405. de son Hist- „ toire Critique des Dogmes, &c.

(k) „ Genese Chap. 6. v. 5.

(l) „ Voyez Mr. Heidegger, *Histor. Patriarch. Tom.* 1. „ *pag.* 145. *& seq.*

(m) „ *Ubi suprà* pag. 144.

Bayle *n'a pas fait assez d'attention à l'âge & à la perpetuelle durée du dogme de l'existence d'une* (n). *Divinité*. Effectivement si le dogme de l'unité de Dieu s'étoit conservé dans toutes les sectes idolâtres, ou dans toutes les Religions Payennes, l'antiquité, la perpetuité, l'étenduë, le consentement general des peuples seroient des choses qui ne lui pourroient être disputées, & l'on auroit prétendu mal-à-propos que la doctrine de la pluralité des Dieux pouvoit se les approprier. La question est si Mr. Bernard a pû dire ce qu'il a dit, & s'il n'a point avancé un paradoxe tout-à-fait insoutenable. Vous l'en accuserez sans doute après avoir bien pesé ce que je vais remarquer.

Equivoques de cette proposition, qu'où il y a plusieurs Dieux il y en a un.

Pour prétendre que *les Polythéïstes en établissant plusieurs Dieux en établissent un*, il faut se faire un langage tout particulier, qui ne soit conforme ni au style dogmatique, ni à l'usage du peuple, mais qui cache des équivoques, ou des pointes destinées à surprendre les Auditeurs. Tout le monde sait qu'après la mort du Vicomte de Turenne il y eut huit Lieutenans Generaux qui furent faits Maréchaux de France. Si quelqu'un disoit gravement dans une bonne compagnie: *On créa un Maréchal de France dès qu'on eût appris à la Cour la mort du Vicomte de Turenne*, il surprendroit extrêmement toute l'assistance; car on le soupçonneroit ou d'ignorer ce qui est connu de tout le monde, ou de sousentendre quelque chose de mysterieux. Si pour tirer de peine la compagnie il disoit: *Je sai que l'on fit alors huit Maréchaux, cependant j'ai pû dire qu'on en fit un; car où il y a huit Maréchaux, il y en a un*, quel jugement feroit-on de lui? Voilà, Monsieur, en quel sens les Polythéïstes établissoient qu'il y a un Dieu: *Où il y a cent Dieux, il y en a un*, eussent-ils pû dire; mais comme ce sens est éloigné des façons communes, & qu'il ne seroit point supportable dans une matiere aussi grave que la Religion, vous devinerez sans peine qu'un Polythéïste qui s'expliqueroit ainsi, ne se feroit pas admirer, & après tout il ne diminueroit en nulle maniere la fausseté de son dogme.

Selon l'usage constant c'est toute la même chose de dire: *Un tel a laissé un fils, & a eu deux femmes*, & de dire: *Un tel n'a laissé qu'un fils, & n'a eu que deux femmes*. Je pourrois vous montrer par cent exemples de nos expressions ordinaires une semblable équivalence; mais elle est surtout manifeste entre ces deux propositions, *il y a un Dieu; il n'y a qu'un Dieu* (o). Tout bon Chretien se fâcheroit s'il se voyoit accusé de mettre entre ces deux propositions la plus petite difference qui se puisse concevoir, & ce seroit dans le fond un blasphême épouvantable que de dire, *il y a un Dieu*, en sousentendant que s'il y en a plusieurs, il y en a un. Mais pour faire voir plus clairement l'incompatibilité du systême des Payens avec le dogme, *il y a un Dieu*, je la reduirai à l'opposition contradictoire qui est la plus grande de toutes.

Contradiction qu'elle renferme.

Je suppose comme une verité incontestable, que cette proposition, *il y a un Dieu* signifie, *qu'il n'y a qu'un Dieu*. Or cette derniere proposition est équivalente à celle-ci, *il n'y a pas plus d'un Dieu*; & la proposition des Payens, *il y a plusieurs Dieux*, est équivalente à celle-ci, *il y a plus d'un Dieu*. Il y a donc une opposition contradictoire entre le Polythéïsme & le dogme de l'Unité de Dieu; car tout de même que ce dogme se réduit à cette these, *il n'y a pas plus d'un Dieu*, le Polythéïsme se réduit à cette proposition, *il y a plus d'un Dieu*, laquelle est la contradictoire de, *il n'y a pas plus d'un Dieu*. Pourrez-vous comprendre après cela que Mr. Bernard ait pû dire que *les Polythéïstes en établissant plusieurs Dieux en établissent un?* Il est au contraire très-évident que qui établit plusieurs Dieux, nie de toute necessité l'existence & la nature d'un Dieu. C'est une maxime reçuë communément parmi les Théologiens, que le Polythéïsme est proprement parlant un Athéïsme. Mr. Bernard le savoit très-bien, avant que d'avoir trouvé dans le livre (p) de Mr. Bayle les citations qui prouvent ce fait. Concluons que sous prétexte que tous les peuples du monde auroient été toûjours ou Polythéïstes, ou dans la croyance qu'il n'y a qu'un Dieu, Mr. Bernard ne pourroit point attribuer une perpetuelle durée au dogme de l'existence d'une Divinité. Ce dogme n'a eu précisément que la durée, & que l'étenduë de ce petit nombre (q) d'hommes qui ont rejetté le Polythéïsme.

Si le Paganisme est aussi peu de chose que Mr. Bernard le croit.

Voici une autre Apologie des Idolâtres: (r) » Presque tous les Peuples qui ont reconnu plusieurs Dieux en ont reconnu un au-dessus de » tous les autres. Je n'en sache point qui ait » mis de l'égalité entre tous les Dieux. Or ces » Dieux subalternes ne sont pas proprement des » Dieux. Ils ne tiennent dans le Polythéïsme » que le même rang que tiennent dans le dogme » de l'Unité d'un Dieu, les Anges & les Saints » glorifiez, qui sont les Ministres de Dieu». Sur ce pied-là il y eût eu une difference si petite entre les Juifs & les Gentils, que les Ecrivains Sacrez qui ont tant crié contre les faux Dieux, auroient fait grand bruit pour peu de chose, & qu'un Payen eût pû les traiter de déclamateurs, & même d'insignes calomniateurs. Soyez assuré, je vous en prie, que la Religion Payenne étoit moins proche du bon chemin, que Mr. Bernard ne croit; les Philosophes qui tâcherent de la défendre contre les rudes attaques des premiers Chretiens, inventerent je ne sai combien d'adoucissemens & d'explications; mais cela ne leur réüssit point (s), leurs machines furent renversées par les anciens Peres.

Si les Payens ont reconnu un Dieu suprême.

Ne soyez point la dupe des titres pompeux que l'on donnoit à Jupiter, ni de la prééminence, ou même de l'autorité (t) monarchique qu'on lui attribuë quelquefois sur les autres Dieux. Ne vous figurez point que selon le Paganisme Jupiter regnoit sur le monde, comme les Monarques de la Terre regnent sur leurs Etats, lorsqu'ils ne donnent à quelques-uns de leurs sujets que de simples commissions de gouverner les Provinces: Représentez-vous plûtôt un grand Empereur, qui partageant ses Royaumes en retient pour lui une partie, & donne les autres en pleine souveraineté

(n) » Notez ici la même équivoque que ci-dessus pag. » 716. note (f).

(o) „ Voyez du Plessis Mornai, réponse à l'Evêque d'E- „ vreux pag. 736. édit. de Saumur 1602. in 4. & Drelin- „ court, Examen de la replique de l'Evêque de Bellei „ pag. 41. & Réponse à la meme replique pag. 736.

(p) „ Voyez le chapitre 84. de la Continuation des „ Pensées diverses.

(q) „ Je ne parle que des tems qui ont précédé la „ publication de l'Evangile.

(r) „ Bernard *ibid*. pag. 144.

(s) „ Voyez la Continuation des Pensées diverses „ chap. 131.

(t) „ Voyez la même Continuat. §. CXV. au milieu.

veraineté à ses enfans. C'est ainsi que Jupiter céda à ses freres, à l'un l'empire des eaux, à l'autre celui de la terre: ou bien représentez-vous quelqu'un de ces Empereurs Romains, qui conferoient à leurs fils, ou à quelques autres personnes la dignité de César, & même celle d'Auguste, & qui gouvernoient conjointement avec eux tout le corps de la Monarchie, ou qui leur laissoient la totale direction du tiers ou de la moitié. S'ils avoient été les maîtres de toute la terre, ils auroient été necessairement contraints de multiplier le nombre de leurs Collegues, & l'on auroit vû une grande pluralité d'Empereurs égaux. Mais je veux que Jupiter n'ait conferé que des appanages, que des fiefs, que des commissions, s'ensuivra-t-il qu'il y ait eu entre lui & les autres Dieux une inégalité de nature? Ne sera-ce pas tout au plus une inégalité de pouvoir & de qualitez? L'inégalité qui se trouve entre un Monarque & les Princes de son sang, empêche-t-elle qu'ils ne soient d'aussi bonne maison que lui, & non-seulement de la même espece que lui, mais aussi de la même famille? Il y aura des Dieux moins puissans que Jupiter, tant qu'il vous plaira, ils participeront néanmoins univoquement à la nature Divine tout comme lui, puisqu'ils sont ou ses freres, ou ses sœurs, ou ses enfans, & qu'il a eu pere & mere, ayeul & ayeule au même sens qu'eux. Le droit d'aînesse qui est un pur accident, aura pû lui conferer l'avantage de la superiorité, & le faire l'arbitre du partage de ses enfans & de ses parens. On sait bien que dans les familles nobles, & principalement dans les familles roïales, la portion des cadets est plus petite que celle de l'aîné; mais cela n'empêche pas qu'ils ne participent également à la dignité & au caractere naturel de l'extraction.

Les douze grands Dieux de Rome, étoient Collegues de Jupiter.

Je ne veux point étendre ceci sur toutes les Divinitez des Payens; je sai qu'on les divisoit (u) en plusieurs especes; je me contente de parler des douze grands Dieux de Rome, (v) Collegues de Jupiter, six mâles & six femelles, & je dis que la nature divine leur convenoit au même sens qu'à Jupiter, fils de Saturne & de Cybele par voye de generation, comme Apollon & Diane étoient enfans de Jupiter & de Latone. Voici donc une pluralité de Dieux proprement dits, quelle que puisse être l'inégalité de leurs forces. Leur soumission à un chef n'établit point une difference qui puisse être comparée avec celle que les Chrétiens reconnoissent entre Dieu & les Anges. Notez qu'on croit ordinairement qu'il y a un chef suprême de tous les Démons; & néanmoins on ne croit pas qu'il n'y ait qu'un Diable, & que la pluralité des Diables ne soit vraye dans le sens le plus litteral.

Jupiter n'étoit que le chef des Dieux, ou le primus inter pares.

C'étoit une suite inévitable que tous les peuples qui admettoient plusieurs Dieux, attribuassent à chacun un emploi particulier, & s'attachassent par-là plus fortement au culte de l'un qu'au culte de l'autre. Les goûts furent differens sur cela selon la diversité des Nations, & changerent même quelquefois dans un même peuple. Nos anciens Gaulois n'imiterent ni les Grecs, ni les Romains dans le choix du Dieu principal. Ils donnerent la primauté (vv) à Mercure, & non pas à Jupiter. Celui-ci ne fut qu'au troisieme rang de leurs quatre Divinitez moins principales. Pendant quelque tems les Romains eurent plus de dévotion (x) pour le Dieu Summanus qu'ils faisoient l'auteur des foudres nocturnes, que pour Jupiter à qui ils attribuoient les foudres qui tomboient pendant le jour; mais depuis que l'on eût bâti un superbe temple à Jupiter, la foule des adorateurs attirez par la beauté de l'édifice fut si grande, qu'enfin le Dieu Summanus ne fut pas même connu. Il y eut des choses que l'on crut que Jupiter ne pouvoit faire (y) sans l'avis de quelques autres Divinitez. Il faloit alors qu'il tînt son Conseil d'Etat. Voilà donc une necessité de concevoir de la subordination entre les Dieux, une Cour semblable aux Tribunaux de Judicature, où il faut toujours qu'il y ait un Chef, & un Président. Mais ne seroit-ce pas une absurdité que de raisonner ainsi? *Il n'y a qu'un chef dans cette Cour de Justice, donc il n'y a qu'un Juge. Il n'y a qu'un Président dans ce Synode, donc il n'y a qu'un Evêque, ou qu'un Ministre.* L'inégalité entre les Pasteurs ne sauroit être plus grande qu'elle l'est dans la Communion de Rome; cependant quoique ses Evêques n'ayent qu'un chef, ils participent univoquement avec ce chef, c'est-à-dire, avec le Pape au caractere Episcopal; toute l'essence de la qualité d'Evêque leur appartient. Il n'est donc point vrai que les Payens ayant reconnu beaucoup d'inégalité entre leurs Dieux sous un même chef, ce soit un signe qu'ils ayent admis l'unité de Dieu, & que leurs Divinitez inferieures n'ayent pas été considerées *proprement* comme des Dieux. Tout ce qu'on pourroit prétendre est que le titre de *Dieu* s'encanailla parmi les Payens comme les titres de *Dame* & de *Demoiselle* se sont encanaillez en France. Mais comme malgré cet abus de la vanité & de la civilité Françoise, il y a toûjours un certain nombre de femmes (z) de rang inégal à qui le titre de Dame est donné selon sa propre & rigoureuse signification, il est certain aussi que les abus du Paganisme n'empêchoient pas que la qualité de Dieu ne fût donnée dans le sens propre & de rigueur, à un certain nombre de Divinitez.

Avez-vous pris garde en lisant le Dictionnaire de Moreri à ces paroles de l'article de Platon? *Aristote reconnoît un premier Moteur; mais il lui joint 56. autres Dieux qui donnent le mouvement aux Corps célestes; ainsi il fait une Anarchie, ou une Polyarchie, c'est-à-dire, un Monde sans Souverain, ou gouverné par plusieurs Souverains.* On donne cette observation comme tirée des Ecrits du docte (a) François Patrice. Vous en ferez telle application qu'il vous plaira.

Les Juifs sans quitter l'adoration du vrai Dieu, adoroient souvent de fausses Divinitez.

J'ajoûte que pendant que les Juifs étoient orthodoxes, ils croyoient & que le Dieu qui les avoit tirez d'Egypte, étoit plus puissant lui seul que tous les Dieux des Payens ensemble, & qu'il n'y avoit que lui qui fût le vrai Dieu; mais lorsqu'ils tomboient dans l'idolâtrie proprement dite, (b) ce qui leur arrivoit très-souvent, ils avoient toute une autre idée du Dieu d'Abraham, & d'Isaac & de Jacob. Ils continuoient à l'adorer comme

(u) ,, Voyez le *Pantheum mysticum* de Pomei *p. m. 6.*

(v) ,, Voyez Dempster *Paralipom. ad cap. 3. lib. 2.* ,, *Rosini.*

(vv) ,, *Deum maximè Mercurium colunt: hujus sunt* ,, *plurima simulacra hunc omnium inventorem artium* ,, *ferunt, hunc viarum, atque itinerum ducem: hunc ad* ,, *quæstus pecuniæ, mercaturasque habere vim maximam* ,, *arbitrantur, post hunc, Apollinem, & Martem, &* ,, *Jovem, & Minervam.* Cæsar de Bello Gall. lib. 6. ,, pag. m. 132.

(x) ,, Augustin *de Civit. Dei lib. 4. cap. 23. pag. m. 455.*

(y) ,, Voyez Seneque *natur. quæst. lib. 2. cap. 41.*

(z) ,, Les Princesses du Sang, par exemple, les Du- ,, chesses, les Maréchales de France, &c.

(a) ,, L'Auteur du Supplement de Moreri cite trois ,, Ouvrages de François Patrice, & dit que le premier ,, fut dédié au Pape Gregoire XIV. l'an 1591. mais dans ,, l'édition de Hollande 1698. (je n'ai pas consulté les ,, autres) on a mis 1519. & dans celle de Paris 1699. ,, on a mis par une autre faute 1619.

(b) ,, Voyez la Continuation des Pensées diverses §. ,, XXVI. au commencement.

comme un vrai Dieu, & ils reconnoissoient en même tems pour de véritables Divinitez celles des Payens; car ils ne pouvoient pas se figurer qu'elles tinssent de la Divinité qui les avoit délivrez de la tyrannie de Pharao, la puissance qu'ils leur attribuoient de faire du bien & du mal. Les Assyriens qui transporterent les dix Tribus, se persuaderent facilement que la Divinité du pays d'où elles avoient été transportées, étoit revêtuë d'une puissance qui ne dépendoit point des Dieux d'Assyrie. C'est pourquoi quand ils voulurent faire cesser les maux qu'ils crurent que cette Divinité envoyoit aux nouvelles Colonies de ce pays-là, ils ne s'addresserent point à leurs Dieux, ils donnerent ordre que cette Divinité fût adorée comme elle le souhaitoit. Chacune de ces nouvelles Colonies adopta ce nouveau culte, & continua néanmoins d'adorer comme sa principale Divinité, celle à qui elle avoit toûjours déferé le premier rang (c). Voilà cette Polyarchie dont on nous parle dans le Moreri, ou ce gouvernement divin partagé entre plusieurs Souverains. Cette idée a été la plus commune parmi les Nations Payennes. Nous ne pourrions pas conclure des épithetes qui marquent une primauté monarchique, qu'on a exclus la multitude de Souverains. Croïez-vous que ceux qui donnent dans l'Orient à leur Monarque les titres les plus fastueux, ou qui dans l'Occident même disent que c'est le plus grand Roy de la terre, (d) qu'il fait trembler tout le monde, &c. ignorent l'indépendance des autres Roys? Ce sera une espece de courtoisie si l'on accorde, que les Payens ont reconnu un Chef suprême de tous les Dieux.

Je pourrois faire dans ce pis aller plusieurs remarques sur les raisons qui doivent conduire ceux qui admettent la pluralité des Dieux à leur partager inégalement l'autorité sous un même Chef, sans que cela signifie qu'ils attribuent à ce Chef une nature différente & plus proprement divine; mais ce que j'ai dit me paroit assez capable de réfuter la prétention de Mr. Bernard.

CHAPITRE CVIII.

Continuation du même sujet, & confirmation de ce qui vient d'être dit, que le dogme de la pluralité des Dieux bien-loin d'établir le dogme qu'il y a un Dieu, le renverse entierement.

LA derniere partie de sa neuviéme remarque est digne d'une attention particuliere. *Quand on me montrera*, dit-il, (a) *que la plûpart des Nations, dans tous les Siécles se sont accordées à reconnoître quatre ou cinq Divinitez égales & les mêmes, alors, ou je commencerai de douter de la solidité de l'argument que je défens, ou je me rangerai à leur opinion.*

On ne sauroit parler d'une maniere plus conséquente; car si l'argument que Mr. Bayle combat est bon, il n'y a point d'homme qui ne fût obligé de souscrire à l'existence des (b) douze grands Dieux de Rome, en cas que la plûpart des Nations dans tous les siecles se fussent accordées à la reconnoître. Mais s'il se trouvoit une personne qui la rejettât après avoir vû un accord si perpétuel & si unanime de la plûpart des Nations, il faudroit que l'argument dont il s'agit lui parût mauvais. Il me semble que j'ai lieu de croire que ceci confirme ce que Mr. Bayle a soûtenu, que si le chemin impraticable de cet argument aboutissoit à quelque chose, ce seroit à établir la pluralité des Dieux. Souffrez qu'afin de vous mettre plus en état de discerner si j'ai raison ou si j'ai tort, je vous transporte par un jeu d'imagination au siecle d'Auguste, & que je vous fasse ce petit Roman.

Fiction d'un Concile convoqué par Auguste contre l'Athéïsme.

Cet Empereur ayant appris qu'il y avoit dans Athenes, & même dans Rome, & principalement depuis la publication d'un (c) livre de Ciceron, certains Esprits-forts qui répandoient des semences d'Athéïsme, & que rien ne seroit plus propre à remédier à ce mal que la décision d'un Concile composé des Deputez de tous les peuples du monde, s'appliqua si fortement à cette bonne entreprise, que ses ordres par tout l'Empire Romain, & ses prieres partout ailleurs firent trouver au lieu qui avoit été marqué tous les Députez nécessaires. Les Esprits-forts ayant reçu les saufconduits convenables, s'y rendirent ponctuellement. On leur déclara qu'on avoit en main dequoi les convaincre par une preuve très-courte renfermée dans ce syllogisme:

Ce qu'on y propose aux Esprits-forts.

Ce à quoi tous les peuples de la Terre ont donné & donnent encore leur consentement, est véritable. Or tous les peuples de la Terre ont donné & donnent encore leur consentement à l'existence divine. Donc l'existence divine est véritable:

& qu'on espéroit qu'ils seroient assez raisonnables pour se soumettre à une si grande autorité dès qu'elle leur seroit certifiée par le témoignage du Concile qui n'avoit été assemblé qu'afin de notifier la tradition de toute la Terre.

Réponse qu'ils font.

Ils répondirent qu'ils venoient avec les meilleures dispositions du monde, & que pour montrer qu'ils étoient fort éloignez de vouloir se rendre difficiles, ils déclaroient qu'ils renonçoient à toutes les objections qui se pouvoient proposer contre la majeure de cet argument, & qu'ils dispensoient la compagnie de donner des preuves de la mineure à l'égard des tems & des peuples inconnus; qu'ils souhaitoient seulement qu'on éclaircît l'équivoque qu'ils trouvoient dans ces deux mots *l'existence divine*; qu'ils ne savoient point si l'on entendoit par-là qu'il existe plusieurs Dieux, ou qu'il n'en existe qu'un; qu'il leur paroissoit de la derniere importance d'être éclaircis sur ce point; car, dirent-ils, s'il n'y a qu'un Dieu, & que nous en servions plusieurs, nous serons dans une erreur

(c) »Voyez le 2. livre (autrement le 4.) des Roys »chap. 17.

(d) »Plusieurs Nations de l'Europe s'expriment ainsi »en parlant de leurs Souverains.

(a) »Bernard *ubi suprà* pag. 144.

(b) »Ennius les enferma dans ces deux vers.
»*Juno, Vesta, Minerva, Ceres, Diana, Venus, Mars,*
»*Mercurius, Jupiter, Neptunus, Vulcanus, Appollo.*
»Voyez Dempsterus *ubi suprà.*

(c) »Celui *de natura Deorum*. Ciceron lui-même insinuë, que cet ouvrage pouvoit nuire à la religion; car »il introduit son frere *lib. 2 de Divinat. fol. m.* 304. C. »parlant ainsi: *Dicitur quidem istud* (se sic disputare ut »Stoicorum magis argumenta confutet quam hominum »deleat religionem) *à Cotta, & vero sapius, credo ne com»muni jure migrare videatur: sed studio contra Stoicos defe»rendi Deos mihi videtur funditus tollere.* Voyez le Dictio»naire Hist. & Crit. à la remarque B. de l'article *Vorst»ius*, vers la fin, & la Continuation des Pensées diver»ses §. CV vers la fin.

erreur très-grossiere, & nous offenserons le vrai Dieu sans obliger qui que ce soit : les Dieux chimériques ne nous tiendront aucun compte de notre encens, & le Dieu véritable nous punira d'avoir partagé entre lui & des idoles ce qu'il veut avoir lui tout seul. Que s'il y a plusieurs Dieux, & que nous n'en servions qu'un, notre erreur sera capitale, & pour une Divinité que nous obligerons, nous en desobligerons peut-être cent mille; desorte qu'il y auroit beaucoup plus à perdre qu'à gagner pour nous dans ce culte de religion (*d*). Ils demanderent donc qu'il plût à la compagnie de délibérer mûrement & sérieusement sur l'équivoque proposée. On le leur promit.

Décision du Concile.

Peu de jours après on leur fit savoir ce qui avoit été décidé. On leur apprit que l'Athéisme étoit la premiere chose qui avoit été examinée, & que tous les Députez, hormis (*e*) celui d'un petit peuple d'Espagne, & celui d'un petit peuple d'Ethiopie, l'avoient unanimement déclaré faux & détestable; qu'on avoit ensuite examiné si les Députez de ces deux peuples seroient exclus des Assemblées, & si nonobstant qu'ils n'eussent pas opiné comme les autres, il seroit dit que tous les peuples de la terre ont donné & donnent encore leur consentement à l'existence divine; que tous les Députez avoient pris l'affirmative sur l'un & sur l'autre de ces deux points; qu'après cela l'on avoit déliberé sur le sens de ces deux termes, *l'existence divine*, & que toutes les voix, hormis celle du Député Juif, avoient conclu qu'ils signifient qu'il existe plusieurs Dieux; que tout aussi-tôt on avoit déliberé sur la question, si à cause que le Député Juif avoit eu un sentiment tout particulier, on devoit se faire un scrupule de dire, que tous les peuples de la Terre ont consenti & consentent à la pluralité des Dieux; que la négative l'avoit emporté, tous les membres de l'Assemblée ayant crû que puisqu'il avoit voté, qu'il ne faloit avoir aucun égard aux deux petites Nations athées, il se trouvoit condamné par son propre jugement.

Soûmission des Athées à sa Décision.

Les Esprits-forts se soûmirent à la décision du Concile, & déclarerent que puisqu'il étoit constant que tous les peuples du monde ont consenti & consentent à la pluralité des Dieux, ils se conformoient à cette opinion générale, & se sentoient infiniment redevables à la compagnie qui leur avoit épargné les fatigues & les frais de plusieurs voïages, & mille autres difficultez qu'il leur eût falu essuïer afin de connoître si le fait contenu dans la mineure de l'argument, étoit véritable; qu'ils avoient encore une grace à demander, c'est qu'il plût à la compagnie de leur apprendre le nombre précis des Dieux qu'ils devoient servir, & le caractere de chaque Divinité. On leur promit d'examiner cet article; mais on y trouva une si prodigieuse variété de sentimens, qu'il fut impossible de convenir d'aucun formulaire de décret, qui contînt le témoignage du consentement de tous les peuples; desorte qu'on fut obligé de leur avoüer, que l'argument de l'autorité générale ne s'étendoit pas jusques-là. Tout le remede qu'on leur put donner fut de leur dire que par provision ils se conformassent aux cultes de leur pays.

Plaintes du Député Juif, & réponse qu'on lui fait.

Le Député de Jérusalem fit de grandes plaintes de ce que l'on n'avoit eu aucun égard à son suffrage touchant l'unité de Dieu. Il représenta que les Députez des deux petits peuples athées avoient été méprisez fort justement, puisqu'ils avoient tort dans le fond : mais que lui qui soûtenoit la vérité, & qui s'offroit de la prouver par des actes authentiques, ne méritoit pas un semblable traitement. On lui répondit que son exception ne pouvoit pas plus préjudicier à la regle générale, que celle des deux petits peuples athées; que l'on ne s'étoit point assemblé pour examiner le droit de chaque Nation à l'égard du culte qui lui étoit particulier, mais pour déclarer le point, ou le centre d'unité de tous les peuples du monde; que si la Nation Judaïque prétendoit que ses traditions particulieres fussent préferées à celles des autres peuples, elle prétendoit ce qui lui étoit contesté (*f*) par toutes les autres, & ce que chacune s'approprioit; qu'on ne finiroit jamais les disputes si l'on entroit dans la discussion des droits de chaque Nation; que ce que les Juifs nommoient actes authentiques, livres de Moyse, &c. étoit traité de fable par les Egyptiens, &c. tout de même que les traditions des Egyptiens, &c. étoient traitées de fables par la Nation Judaïque; qu'ainsi il avoit été absolument nécessaire de s'arrêter au point général de réunion, sans avoir plus de respect pour le suffrage d'un seul Député, que ce seul Député n'en avoit eu pour le suffrage de deux autres.

Voilà mon Roman, Monsieur : il ruïne de fond en comble les prétentions de Mr. Bernard. Si vous en faites un autre qui nous puisse représenter par une image plus fidelle les suites de l'argument en question, je vous promets d'y aquiescer.

Que les conditions que Mr. Bernard apose à son argument ne le rendent pas meilleur.

Je croi que Mr. Bernard a raison de dire que pour se persuader légitimement par la voie de l'autorité, qu'il existe quatre Divinitez, il faudroit savoir que la plûpart des Nations se sont toûjours accordées à reconnoitre les quatre mêmes Divinitez; mais je croi aussi qu'il faut qu'il avouë, que pour se persuader légitimement par la même voie, qu'il n'existe qu'un seul Dieu, il est nécessaire de savoir que la plûpart des Nations se sont toûjours accordées à reconnoître le même Dieu; car si toutes les Nations n'avoient adoré qu'un Dieu, & que les unes n'eussent adoré que le Soleil, ou que la Lune, ou que l'air, ou que l'Océan, & que les autres n'eussent adoré que le mont Atlas, ou que le Caucase, ou qu'un chêne, ou qu'un certain bœuf, &c. le consentement général des peuples ne pourroit jamais nous conduire à une juste persuasion de l'existence d'un seul Dieu. Que si Mr. Bernard prétendoit que cette diverse attribution de l'idée de l'unité de Dieu n'empêcheroit pas que le point de réunion de tous les peuples à l'unité de Dieu, ne fût une preuve qu'il existe un Dieu, je lui répondrois qu'il se réfute lui-même, parce qu'on lui soûtiendra très-justement que le point de réunion de tous les peuples à l'idée de quatre Dieux feroit une preuve qu'il existe quatre Dieux, encore que les quatre Dieux de certains peuples fussent les quatre élémens, ou les quatre vents cardinaux, ou quatre (*g*) signes du Zodiaque; & que les quatre Dieux des autres peuples fussent ou

(*d*) „ Apliquez ici cette pensée d'Arnobe lib. 3. pag. „ m 121. 122. *aut* Ephorus *eradit atque interficit sex divas Musas, si esse illas constat novem : aut* Hesiodus *sex apponit, qua nulla sunt, tribus solis in veritate constantibus : ut neque sciri possit, aut comprehendi, quanam debeant addi, qua demi, & in periculum deducatur religionis ipsius susceptio, aut id quod non est colens, aut quod sit fortasse pratereuns.*

(*e*) „ Voyez la Continuation des Pensées diverses §. „ VI. au commencement, & §. XIII.

(*f*) „ Pour savoir le mépris où étoit la Religion Judaïque parmi les Payens, on n'a qu'à lire Ciceron *orat. pro L. Flacco cap.* 28. Voyez aussi la Continuation des „ Pensées diverses §. XXV.

(*g*) „ Les deux équinoctiaux, par exemple, & les „ deux solstitiaux.

ou quatre Legislateurs, ou quatre forêts, ou quatre fontaines, &c. d'où paroît que toutes les conditions que Mr. Bernard apose à l'argument de l'autorité pour en tirer des consequences qui lui puissent être favorables, & pour éluder les consequences que l'on en voudroit tirer contre lui, n'empêchent pas qu'en effet cet argument ne lui devienne ou très-inutile, ou très-desavantageux.

CHAPITRE CIX.

Examen de la dixieme remarque de Mr. Bernard. Si les Payens se pouvoient servir de l'argument en question contre les Chretiens. Quel étoit le centre d'unité du Paganisme.

Ce que Grotius dit du Paganisme.

X. Afin de refuter les Payens qui se servoient de l'autorité du plus grand nombre pour rejetter le Christianisme, (*a*) il observe *qu'il n'y avoit point de peuple dans le Paganisme qui pût prouver que son sentiment en matiere de Religion avoit alors, & avoit toûjours eu le consentement unanime.* Il a raison; car comme Grotius (*b*) l'a remarqué judicieusement, le Paganisme étoit un nom que l'on donnoit à des Sectes fort differentes les unes des autres. Mais il est néanmoins vrai que l'on y trouvoit un grand corps de peuples qui pouvoit passer pour une seule Religion, vû qu'au tems de JESUS-CHRIST toutes les Nations soumises à l'Empire des Romains adoroient les mêmes Dieux, ou ne desaprouvoient point les Divinitez particulieres à quelque Province, ou à quelque ville. La remarque de Mr. Bernard, *que ce qui étoit adoré chez une Nation, étoit chez une Nation voisine immolé aux Dieux qu'on y adoroit*, est vraye à l'égard de l'Egypte, comme Juvenal (*c*) nous l'apprend; mais je ne pense pas qu'on la pût fonder sur beaucoup d'autres exemples pris de l'Empire Romain. L'esprit de tolerance y a regné d'une façon toute singuliere. Quoiqu'il en soit, ce grand corps de Paganisme, que l'on pouvoit prendre generalement parlant pour une secte, avoit une antiquité & une étenduë qui lui donnoit lieu de se prévaloir *ad hominem* de l'argument en question. Voici comment.

Argument ad hominem *que les Payens pouvoient faire aux premiers Chretiens, sur le consentement general.*

Les premiers Chretiens, tout comme les Juifs, convenoient avec les Payens que le consentement general des peuples étoit un bon argument contre l'Athéïsme. Supposons qu'un Philosophe Payen ait parlé ainsi à quelques Chretiens du premier siecle: » Vous convenez avec moi que sans s'informer d'autre chose il faut condamner les Athées » dès-là que leur sentiment est opposé à celui de » tous les peuples du monde. Vous avoüez que les » Athées, soit qu'on ne les trouve que dispersez parmi les peuples qui ont une religion, soit qu'ils forment quelques petites communautez, n'empêchent pas qu'on ne doive dire que tous les peuples du monde reconnoissent la Divinité. Quel » droit avez-vous de dire après cela, que s'il manque cinq, dix, quinze ou vingt petites Nations au » Paganisme, il ne se peut plus vanter du consentement general? Une exception un peu plus grande » que celle que vous ne comptez pour rien, fera-t-elle passer l'argument du oüi au non? Elle pourra » tout au plus le faire descendre de la certitude » à une très-grande probabilité; desorte que la » probabilité d'une Religion sera plus petite, ou » plus grande, selon le nombre des peuples plus ou » moins grand qui suivront une autre foi. Comment donc resisterez-vous à l'instance que nous » appuyons sur ce que la Religion dominante dans » tout l'Empire Romain est depuis un tems immemorial la Religion de tant de peuples, & » d'un plus grand nombre de Nations qu'il n'y » en a qui professent un autre culte particulier? » Quelle probabilité avez-vous qui dérive de l'argument que vous trouvez démonstratif contre » les Athées? Vous annoncez une doctrine qui » avoit été toûjours inconnuë, & vous n'êtes » qu'une poignée de gens; vous n'égaleriez pas » les Athées si l'on pouvoit compter tous ceux » qui le sont.

Ne m'avoüerez-vous pas qu'un Chretien qui eut pû répondre qu'il n'avoit jamais trouvé aucune force contre l'Athéïsme dans l'argument en question, se seroit moqué du discours de ce Philosophe; mais qu'un Chretien qui auroit pris cet argument pour une preuve solide, se seroit senti bien battu par ses propres armes?

Les bigarrures du Polythéïsme, ne détruisent pas les raisons de Mr. Bayle contre l'argument de M. Bernard.

Il n'y a point d'uniformité dans le Polythéïsme, dit enfin Mr. Bernard (*d*), *toute la consequence qu'on peut tirer de toutes ces opinions differentes, c'est que toutes les Nations ont reconnu qu'il y avoit une Divinité, qui est la consequence que nous en tirons. Le Polythéïsme est trop bigarré, pour qu'on puisse rien conclure en sa faveur.*

Il me permettra de lui dire qu'il s'éloigne de l'état de la question; car il suppose que Mr. Bayle a prétendu que l'argument pouvoit servir à justifier l'existence des Divinitez particulieres du Paganisme, celle de Jupiter, par exemple, ou celle de Venus. Or il est certain que Mr. Bayle n'a point prétendu cela. Il savoit que tous les peuples de la terre n'ont point consenti à l'existence des Dieux des Grecs. Leur Jupiter & leur Venus étoient des Divinitez inconnuës en plusieurs endroits de la Terre. Les Allemans n'en avoient pas (*e*) même oüi parler. Ainsi selon Mr. Bayle, la retorsion de l'argument n'eût rien valu en faveur des differences qui se rencontroient dans le Paganisme; elle ne pouvoit être employée qu'au profit du dogme qui étoit le centre d'unité de toutes les sectes des Gentils? Or quel étoit ce centre? Quel étoit le dogme auquel tous les peuples de la terre, hormis les Juifs, avoient donné leur consentement? N'est-ce pas la pluralité des Dieux? Si la diversité de langage se glissa parmi les Payens, ce ne fut pas à cause que quelques-uns dirent, *il n'y a qu'un Dieu;* & que les autres dirent, *il y a plus d'un Dieu*, ce fut à cause que les uns servirent tels & tels Dieux, & que les autres s'attacherent au service de tels & tels autres Dieux. Conclure de là, comme fait Mr. Bernard, *que toutes les Nations ont reconnu qu'il y a un Dieu*, ce seroit bien s'abuser; car quiconque dit, (*f*) *il y a un Dieu*, dit aussi, *il n'y a qu'un Dieu.* Or tous les Payens se sont trouvez réünis dans ce

(*a*) „Bernard *ibid.* pag. 145.

(*b*) „*Si Paganismum dixeris, nomen unum dixeris, non „Religionem unam. Nam nec idem adorabant: alii enim „astra, alii elementa, alii pecudes, alii res non subsistentes, „nec eâdem ex lege, nec ullo communi magistro.* Grotius de „Veritate Relig. Christ. lib. 2. pag. m. 82.

(*c*) „Juvenal. Sat. 15.

(*d*) „Bernard *ubi suprà* pag. 145 146.

(*e*) „Voyez César *de Bello Gallico lib. 6.* & conferez „tout ce que Cluvier rapporte de la Religion des Allemans *lib. 1. cap.* 22. de son *Germania antiqua.*

(*f*) „Voyez ci-dessus Chap. CVII. pag. 717.

ce point de foi, *il y a plus d'un Dieu*; rien n'est donc plus faux que de leur attribuer qu'ils ont tous connu *qu'il y a un Dieu*; il faloit dire qu'ils ont tous connu *qu'il y a des Dieux*. Si donc ce à quoi presque tous les peuples de la terre donnent leur consentement étoit veritable, il seroit vrai qu'il existe plusieurs Dieux; les Payens n'auroient pas erré en croyant cela, mais en ce qu'ils auroient ou mal compté, ou mal caracterisé, ou entierement ignoré les Dieux veritables, & qu'ils auroient substitué de faux objets au lieu des justes objets du culte, avec une infinité de variations. Vous voyez par-là que Mr. Bernard n'a point combatu la consequence que Mr. Bayle a tirée de l'argument en question, afin de montrer que ce n'est pas un bon argument; vous voyez, dis-je, que Mr. Bernard s'est forgé une consequence fort differente de celle qui avoit été objectée.

These que tous les Payens auroient signée.

Mais pour mieux connoitre si la consequence, *il y a un Dieu*, qu'il veut qu'on tire de l'opinion generale des Payens, est plus juste que la consequence, *il existe plusieurs Dieux*, que Mr. Bayle en a tirée, servons-nous d'une abstraction de Logique; separons de la Religion Payenne ce qui fait la difference de ses Sectes, & ne retenons que l'attribut general qui leur est commun à toutes; poussons notre abstraction jusqu'à une these que nous puissions esperer qu'elles signeront unanimement. Proposons-la-leur en deux manieres: 1. *Il y a un Dieu, c'est-à-dire, il n'y a qu'un Dieu*. 2. *Il y a plusieurs Dieux*. Je mets en fait que la premiere sera rejettée par tous les Payens, & qu'ils signeront tous la seconde. Je n'en excepte pas même les Nations qui n'adoroient qu'un idole; car si on les interrogeoit, on trouveroit qu'elles ne se bornent à cela qu'à cause qu'elles croyent que chaque pays, ou chaque Nation est sous la tutele d'un seul Dieu, & qu'il faut laisser aux autres pays le soin de servir leurs Dieux, & se contenter d'honorer le sien: Ou bien on trouveroit que ce sont des peuples qui ne vivent que de rapine, qui ne savent que manier les armes, & qui s'imaginent qu'il leur suffit d'adorer le Dieu de la guerre, & que c'est aux Nations marchandes, &c. d'adorer les Dieux qui président au negoce, &c. De pareils adorateurs d'une seule idole ne signeroient pas qu'il n'y a qu'un Dieu dans tout l'Univers.

Source de l'erreur de Mr. Bernard sur le consentement general.

Si j'ai bien compris la pensée de Mr. Bernard, la raison pourquoi il a crû que la consequence du consentement general des Payens tomboit non pas sur la pluralité des Dieux, mais sur l'unité de Dieu, est que les Nations Payennes ne se sont jamais toutes accordées à servir les mêmes Divinitez. Je ne saurois goûter cette raison, & je puis vous en démontrer la fausseté par un exemple sensible. Il y a dans le monde plusieurs sortes de gouvernement que l'on peut reduire à deux par un acte d'abstraction. L'un sera le monarchique, & l'autre le républicain. Ce dernier se subdivise en plusieurs manieres, le nombre des Magistrats, le tems de leurs charges, l'étenduë de leur pouvoir, la façon de les élire, & cent autres choses sont differentes selon la diversité des lieux. Mais quand même le gouvernement seroit partout très-uniforme, chaque République auroit ses maîtres particuliers distinguez réellement des maîtres de chacune de toutes les autres, & quelquefois il y auroit une violente haine entre les uns & les autres. Il seroit pourtant vrai que tous les peuples qui auroient choisi un gouvernement républicain, donneroient leur consentement à cette proposition, *il faut avoir plusieurs maîtres*. Ils signeroient cette these unanimement au milieu des guerres les plus violentes qu'ils s'entreferoient. Il n'est pas moins vrai qu'encore qu'en chaque Royaume l'on obéïsse à un maître réellement distinct du maître de chacun des autres Roïaumes, tous les peuples qui vivent sous le gouvernement monarchique, donnent leur consentement à cette proposition, *pluralité de Seigneurs n'est point bonne, il ne faut avoir qu'un maître*. Ils mêleroient leurs seings pour cela dans les conjonctures mêmes où les uns detesteroient reciproquement les Rois des autres. Ainsi la plus mortelle guerre que l'on se pourroit figurer entre les Sectes des Gentils, n'empêcheroit pas qu'après avoir détesté les Divinitez les uns des autres, ils ne fussent toûjours prêts à signer cette these generale, *il existe plus d'un Dieu*. Leur accord sur ce point-là seroit aussi plein que si les Dieux des uns étoient numeriquement les mêmes que les Dieux des autres. Peut-on rien voir de plus affreux que les controverses des Juifs avec les Chretiens, & que celles des Chretiens prédestinateurs rigides avec les Pélagiens, ou avec les Sémipélagiens, &c.? Les injures les plus atroces sont employées par ceux-ci contre le Dieu des Calvinistes, qui en revanche tournent fort en ridicule le Dieu des Partisans de la liberté d'indifference, & surtout le Dieu des Sociniens. Il se trouve des Docteurs qui nient que les Juifs soient adorateurs du vrai Dieu: cependant il est très-vrai que les Juifs, les Mahometans & tous les Chretiens, tant les Orthodoxes que les Hérétiques, sont parfaitement réünis dans ce point, *il n'y a qu'un Dieu*.

Jugez après cela si Mr. Bernard pourroit exiger de ceux qui concluent que toutes les Sectes Payennes consentent & ont toûjours consenti à l'existence de plusieurs Dieux, qu'ils prouvassent qu'elles ont toûjours adoré les mêmes Divinitez. Si cette preuve étoit necessaire, il seroit impossible de montrer que plusieurs Sectes opposées ayent donné leur consentement à l'existence d'un seul Dieu, puisque chacune le caracterise à sa maniere, & condamne les attributs qu'il reçoit des autres. Mr. Bernard se doit souvenir d'une pensée (g) très-raisonnable par où il finit l'article que je viens d'examiner.

CHAPITRE CX.

Reflexion sur ce que M. Bernard observe contre ce que M. Bayle a dit de la doctrine des Philosophes Payens touchant l'unité de Dieu.

OUtre les dix remarques qui viennent d'être discutées, & qui ont pour but de rétablir l'autorité du consentement general, Mr. Bernard en a fait une contre ce que Mr. Bayle a dit que presque tous les Philosophes Payens qui ne parloient que d'un Dieu, lui donnoient une substance composée; & par consequent qu'ils lui ôtoient l'u-

(g) „On peut remarquer sur ce que tous les Payens „n'ont pas eu la même idée de Dieu, que si pour être „tous d'un même sentiment sur un même sujet, il faloit „que chacun eût précisément la même idée de ce sujet, „on ne pourroit pas dire que deux hommes du monde „fussent du même sentiment sur quoi que ce soit: puis-„qu'il n'y en a pas deux qui en ayent précisément la „même idée. Bernard *ubi suprà* pag. 153.

l'unité. Mr. Bernard (a) *avouë qu'il ne comprend pas bien cette question*. Il pourroit bien être que ce que Mr. Bayle a dit d'abord (b) là-dessus, fût une de ces pensées qui se présentent subitement dans la chaleur de la composition, & à l'heure même que les Imprimeurs attendent avec impatience qu'on leur donne de la copie. Un Auteur dans ces circonstances imite les Peres qui marient une fille avant que de l'avoir élevée, ou même dès le berceau. Il met en place sur le papier ce qui ne vient que de naître dans son esprit, & de là vient que les Lecteurs ne trouvent pas de telles choses assez bien dévelopées; mais il aiment mieux quelquefois qu'on leur présente un fruit vert qui peut mûrir d'autant plûtôt que l'on se sera hâté de le cueillir, que si l'on usoit de longues remises. Cette pensée précoce de Mr. Bayle pourra inspirer à quelqu'un l'envie de la faire servir contre (c) les Sociniens, ceux-ci la refuteront, on leur répliquera; & s'il se peut faire que ce combat répande plus de ténebres sur la question, il pourra arriver aussi qu'il y répandra plus de clarté. Quoiqu'il en soit, voyons les notes Critiques de Mr. Bernard.

Si l'unité d'un Dieu a été connue aux Philosophes Payens.

1. La premiere est, qu'il y a eu des Théologiens Chretiens (d) que l'on n'a pas accusez *d'admettre plusieurs Dieux*, quoiqu'ils ne reconnussent pas la simplicité de Dieu, & qu'ils prétendissent *que toute sorte de composition n'étoit pas une imperfection dans la Divinité.* Mais il y a une grande différence entre-eux & les Philosophes dont il s'agit, qui faisoient Dieu corporel, l'ame du monde, &c. Un Dieu corporel, un Dieu qui est l'ame de tous les hommes, &c. contient nécessairement plusieurs parties distinctes dont chacune a toute l'essence d'un substance. Or cette substance n'est-elle pas Divine? Une substance Divine n'est-elle pas un Dieu? Il y a donc autant de Dieux dans l'ame du monde, si elle est Dieu, que de parties distinctes. Vorstius & quelques autres Théologiens qui reconnoissoient en Dieu la composition de substance & d'accident, ont toûjours nié la composition de parties intégrantes, voilà pourquoi on ne pouvoit pas les accuser *d'admettre plusieurs Dieux.*

2. *Pierre est un composé*, continuë Mr. Bernard (e) *ce n'est pourtant qu'un homme.* Si cet exemple prouvoit quelque chose, il faudroit dire que l'être éternel & nécessaire ne seroit qu'un Dieu, quoiqu'il fût composé d'un corps & d'une ame. Mais ce corps ne seroit-il pas composé de parties dont chacune seroit un corps? Il ne seroit donc pas un corps, mais un assemblage de plusieurs corps dont chacun seroit une substance; Chacune de ces substances, ne seroit-elle pas Divine? Peut-il y avoir moins de Dieux que de substances Divines? L'unité ne convient à Pierre ni sous la notion de substance, ni sous la notion de corps: il est réellement deux substances, l'une corporelle, l'autre incorporelle, & puis entant que corps il est composé d'un très-grand nombre de corps dont chacun est une substance. Il nous a plu de donner un nom singulier à ce grand amas de substances; mais la Nature ne lui donne point de veritable unité. Il est indifférent à la matiere du corps humain de composer le corps de Pierre, ou de ne le composer pas; mais il ne seroit pas indifférent à la matiere de Dieu de composer Dieu, ou de composer une autre chose; elle seroit donc essentiellement une matiere Divine, & par conséquent chacune de ses particules seroit une substance Divine. Or encore un coup, on ne conçoit point de différence entre Etre un Dieu, & Etre une substance Divine.

3. *L'eau elle-même*, ajoûte Mr. Bernard (f), *est un composé, c'est pourtant un corps unique qu'on appelle l'eau. Car une seule partie similaire d'eau, n'est pas de l'eau, puisque l'essence de l'eau consiste dans la fluidité, & qu'une partie d'eau prise séparément n'est pas fluide, soit que ce soit un petit corps rond, comme le veulent quelques-uns, soit que ce soit un petit corps long & flexible, comme le veulent quelques autres.* Je suis surpris qu'on ait pû s'imaginer que l'eau est *un corps unique*; car si vous versez dans dix phioles l'eau qui remplit une bouteille, vous aurez dix corps qui seront chacun de l'eau. Ils seront plus éloignez les uns des autres que quand ils étoient dans la bouteille; mais ils ne seront pas plus distincts réellement les uns de autres. Ils etoient donc dix corps distincts pendant qu'ils étoient dans la bouteille. Disons la même chose de toutes les autres divisions que l'on peut faire de ce liquide jusques à ce qu'on soit parvenu aux parties insensibles. La plus petite goûte qu'on pourra voir & toucher, sera de l'eau, & un corps réellement distinct de toutes les autres goûtes. Si chaque partie insensible de cette goûte n'est pas de l'eau, cela vient de ce que l'essence de l'eau consiste dans une certaine forme qui modifie la matiere, laquelle forme demande une certaine quantité de particules: dès que la division est arrivée au-dessous de cette quantité, la forme d'eau cesse, mais l'essence de corps ou de matiere ne cesse point. J'ajoûte que l'essence de corps naturel, c'est-à-dire, d'un composé de matiere & de forme, ne cesse point non-plus, car la matiere ne sauroit être sans quelque forme; & ainsi ces particules qui ne sont point (g) une eau, sont néanmoins une matiere revêtuë de quelque forme. Par la même raison si Dieu étoit un composé de matiere & de forme, chacune de ses parties seroit une matiere modifiée de la forme de Dieu, elle seroit donc un Dieu.

Il n'y a guéres d'exemples (h) qui me puissent être ici plus commodes que celui de l'eau; car c'est un corps homogene dont toutes les parties sensibles ont le même nom, & la même essence que leur tout. Si nous pouvons dire d'un grand lac, *c'est de l'eau*, nous le pouvons dire aussi de chaque goûte de ce lac. Comme donc si Dieu étoit corporel il devroit être plûtôt un tout homogene qu'un tout hétérogene, chacune de ses parties auroit le nom & l'essence de son tout, & seroit par conséquent un Dieu.

4. *Je ne vois pas*, poursuit-on (i), *comment de plusieurs Etres différens, il n'en peut point résulter un Etre total, qu'on puisse appeller en un sens un Etre*

(a) „ *Idem. ibid.* pag. 152.
(b) „ Voyez la Continuation des Pensées §. XXVI. vers „ le commencement. Cette matiere a été retouchée *ibid.* „ §. LXV. Voyez aussi §. CXLI. au 5e. *alinea.*
(c) „ Voyez la fin de ce Chapitre.
(d) „ *Idem. ibid.*
(e) „ *Idem ibid.*
(f) „ *Ubi supra.*
(g) „ C'est ainsi qu'on peut parler selon la verité des „ choses, quoique selon la grammaire on ne puisse „ compter les goûtes par une eau, deux eaux, trois „ eaux, &c. comme l'on compte les pierres d'une muraille par une pierre, deux pierres, &c. Gregoire de „ Nysse s'est abusé sur ceci: Voyez les passages que Mr. „ Saurin en cite dans la justification de sa doctrine pag. „ 160. & suiv.
(h) „ Celui du corps, ou de la matiere est encore „ plus commode, parce qu'il n'y a aucune partie de „ matiere, qui ne soit matiere & corps.
(i) „ Bernard *ibid* pag. 153.

Etre simple, & dont l'essence consiste in indivisibili, *comme parlent les Métaphysiciens. Une maison, n'est qu'une maison, une horloge n'est qu'une horloge; quoique l'un & l'autre soient composez de plusieurs parties.* On auroit pû s'appercevoir que l'une des objections de Mr. Bayle est (k) de dire que si Dieu étoit corporel ou étendu, l'ame du monde, &c. il n'y auroit point d'autre unité qui lui convînt que celle qu'on attribuë à un peuple, à une maison, à une machine. Qu'on fasse tous les efforts qu'on voudra, on ne concevra jamais que de l'assemblage de plusieurs Etres il puisse résulter un Etre total, qui soit *en un sens* un Etre simple, & dont l'essence consiste *in indivisibili*. Il y a des Scholastiques qui se figurent qu'outre la production de la forme substantiele, la Nature produit un tout qui est distinct des parties du composé jointes ensemble. En ce cas-là ce *ratio totius*, ce tout existant réellement seroit quelque chose d'unique; mais les (l) raisons qui combattent ce prétendu tout, sont si fortes que les chicanes les plus subtiles d'un Scotiste Hibernois qui auroit à faire à un Physicien moderne, ne les sauroient éluder. Il a plû aux hommes d'inventer des mots dont chacun sert à signifier nonseulement un assemblage de plusieurs corps, mais aussi tous les assemblages semblables. Le mot *maison* signifie quantité de pierres, & de planches, & de poutres, & de tuiles, &c. rangées d'une certaine maniere. Il y a un nombre innombrable de pareils arrangemens, c'est pourquoi il faut les compter par un, & par deux, & ainsi de suite; mais sous prétexte que l'on se sert de l'unité en disant *une maison*, il ne faut pas croire que la chose signifiée par ce mot soit un être. Nos expressions ne changent rien dans la nature des choses: une maison est toûjours réellement une multitude de corps distincts, elle est même formellement dans notre esprit une multitude de corps; il nous seroit impossible de la réduire à l'unité par la pensée, si ce n'est entant que nous la distinguons des autres maisons; mais quand nous la considérons en elle-même, nous trouvons dans son idée, confusément pour le moins, une multitude de substances materielles sous une certaine situation. Disons la même chose de l'horloge: le mot qui la signifie est au singulier; mais la chose signifiée contient plusieurs rouës dont l'une est aussi peu l'autre qu'une montagne est une forêt. Il n'existe point une horloge hors de notre esprit; ce que nous nommons une horloge, n'est qu'un assemblage de plusieurs pieces de fer. Il est vrai que réellement cet assemblage n'est pas le même en nombre que les autres assemblages qui lui ressemblent, & c'est pour cela que nous le comptons par un. Mais il n'est un ni sous l'idée de substance, ni sous l'idée de matiere, ni sous l'idée de rouë, ni sous aucune autre idée simple quelle qu'elle soit. Si l'on veut se servir de ces exemples pour faire l'apologie des Philosophes qui ont dit qu'il n'y a qu'un Dieu, mais qu'il est la Nature universelle, ou l'ame du monde, il faudra que l'on suppose qu'ils ont employé le mot *Dieu* pour la commodité du discours afin de signifier promptement un certain monceau de choses, qui ne peut être qu'unique, & auquel d'ailleurs aucune autre sorte d'unité ne convient que celle de mot. Je demande si ce monceau-là pourroit être mieux comparé qu'à une ville qui n'est qu'un amas de bâtimens dont chacun est une maison. Ce monceau que l'on eût appellé un Dieu, ne seroit au fond qu'un composé de plusieurs parties qui seroient chacune un Dieu.

Ils l'admettoient de parole & la rejettoient en effet.

Je croi qu'on peut dire que les Philosophes Payens on reconnu de parole l'unité de Dieu; mais que d'effet ils l'ont rejettée, comme l'on a dit qu'Epicure (m) admettoit des Dieux verbalement & les détruisoit réellement. Quel moyen de se figurer que Pythagore ait donné à Dieu une véritable unité pendant qu'il croyoit que (n) nos ames sont autant d'écoulemens de la substance Divine? C'étoit aussi l'opinion (o) de plusieurs autres Philosophes.

Objection qu'on pourroit faire aux Sociniens sur l'unité de Dieu.

Si l'on faisoit servir contre les Sociniens cette pensée de Mr. Bayle, on les embarrasseroit ce me semble. Ils donnent à Dieu une étenduë bornée: comment se pourroient-ils dispenser d'y reconnoître des parties (p) réellement distinctes les unes des autre? Le côté oriental peut-il être la même chose en nombre que le côté occidental? S'il y a une distinction réelle entre ces deux parties, il y en a aussi entre les autres. Mais chaque partie considérée séparément est-elle un Dieu? (q) Si elle l'est il sera faux qu'il n'y ait qu'un Dieu. Si elle ne l'est pas, qu'est-elle donc? On ne lui sauroit refuser la nature de substance increée, éternelle, immortelle, divine, comment donc ne seroit-elle point un Dieu? On répondra que la nature de Dieu suppose l'assemblage & le concert de toutes les pieces qui forment l'étenduë de la substance de Dieu, & qu'ainsi aucune des pieces séparément ne peut être un Dieu. Laissons-les joüir d'une réponse qui leur est si nécessaire, & qu'il seroit très-facile de réfuter par cent endroits. Objectons-leur seulement qu'ils ne pourront plus prouver que le monde ait une autre cause que la Nature; car si les parties de la substance Divine se sont trouvées éternellement rangées comme elles le devoient être afin de composer Dieu sans qu'aucune idée les dirigeât, les parties de la matiere auront pû avoir à plus forte raison le même destin, puisque le monde est un ouvrage infiniment moins parfait que Dieu. Toute secte qui n'exclura point de la nature Divine la composition de parties, s'exposera à cette (r) rétorsion des Stratoniciens sans y pouvoir faire face. Il n'est point de mon sujet de dire ici que les Sociniens s'y trouveroient bien embarrassez quand même ils attribuëroient à Dieu une aussi parfaite spiritualité que Mr. Descartes; car puisqu'ils veulent que la matiere soit increée, ils sont obligez d'avoüer que ses parties ont eu d'elles-mêmes

(k) „ Voyez la Contin. des Pensées diverses §. XXVI.

(l) „ Voyez *Pererius de Principiis rerum natural. lib. 7.* „ *cap. 18. & seq.* personne n'a plus chimerisé que Cara- „ muel sur la prétenduë distinction entre le tout & ses „ parties: Voyez son *rationalis & realis philosophia pag.* „ *337. & seq. Edit. Lovan. 1642. in fol.*

(m) „ *Epicurus re tollit, oratione relinquit Deos.* Cicero „ de nat. Deor. lib. 1. sub. fin.

(n) „ *Audiebam Pythagoram Pythagoreosque. . . . . nunquam dubitasse quin ex universa mente divina delibatos* „ *animos haberemus.* Cicero de Senect. cap. 21. pag. m. „ 448.

(o) „ Voyez les notes de Wolfius, & celles de l'Edi- „ tion de Grævius sur ces paroles de Ciceron au 3. livre „ des Offices ch. 10. *Deum si adhibere testem, id est (ut* „ *arbitror) mentem suam.*

(p) „ Il faut noter qu'ils rejettent ce que l'on dit ordi- „ nairement que les esprits sont *toti in toto spatio, & toti* „ *in qualibet parte.* Voyez Crellius *de Deo & ejus attributis cap. 27. pag. m. 496. & seq.* Voyez aussi Vorstius *in* „ *notis ad disputat. 3. de Deo. pag. m. 220.*

(q) „ Notez qu'il n'y a rien de plus chimérique que ce „ que disent quelques Philosophes, que les parties du „ continu ne sont point distinctes les unes des autres, pen- „ dant qu'elles ne sont point divisées. Voyez Caramuël „ dans sa *Metalogica pag. 125. & seq. Edit. Francof. 1654.*

(r) „ Voyez la Continuation des Pensées diverses §. „ CVI. vers le commencement.

mêmes un certain arrangement plûtôt qu'un autre. Quelle raison donneroient-ils pourquoi elles n'ont pas eu aussi tôt l'arrangement qui fait le monde, que cet autre arrangement ?

Voilà, Monsieur, ce que j'ai broché en examinant les notes critiques de Mr. Bernard pour vous en dire mon avis le plutôt qu'il me seroit possible, comme vous le souhaitiez avec impatience. Si après avoir examiné mûrement mes réflexions vous ne les trouvez pas solides, je n'en serai pas moins votre serviteur & votre ami; & si vous jugez que celles de Mr. Bernard sont non seulement ingénieuses, belles, & très-dignes d'un aussi habile Philosophe & Théologien qu'il l'est, mais aussi qu'elles remportent la victoire, je ne m'écarterai de votre avis qu'à l'égard du dernier point; car il me semble que la principale raison pourquoi l'on doit lui savoir gré de les avoir publiées, est qu'elles peuvent donner lieu de montrer de plus en plus que l'argument attaqué par Mr. Bayle n'a guéres de force.

CHAPITRE CXI.

Examen des nouvelles raisons de Mr. Bernard. Si le consentement tacite des peuples peut fortifier l'argument. Observation sur Mr. Sherlock.

Lorsque je croyois avoir fini le travail que vous avez exigé de moi par rapport aux notes dont je viens de vous rendre compte, j'ai sçu qu'il en paroît de nouvelles qu'il ne faloit pas négliger. Je reprens donc la plume afin de vous dire ce que je pense sur les additions de Mr. Bernard. Un livre du célébre (a) Mr. Sherlock lui a donné une très-bonne occasion de les faire, parcequ'il y a trouvé comme la seconde preuve de l'immortalité de notre ame le consentement général des peuples (b).

Si l'argument de M. Bernard peut tirer quelque force du consentement tacite.

S'étant servi de cette occasion favorable, il a dit (c) *qu'on peut distinguer de deux sortes de consentemens, un consentement exprès & un consentement tacite. Le premier est lorsqu'on est actuellement persuadé d'une verité, parcequ'on la conçoit & qu'on la connoît. Le second, lorsqu'on n'a jamais pensé à cette verité; mais qu'elle est telle par sa nature, que toutes les personnes raisonnables qui la connoissent, en sont persuadées, & qu'on peut s'assurer, que ceux qui ne la connoissent pas en seront persuadez, dès qu'ils viendront à s'en former l'idée & à la comprendre.* Appliquons ceci aux Peuples, continuë-t-il (d), » qu'on soûtient n'avoir aucune connoissance de Dieu; parceque tout occupez des soins de cette vie, ils n'y ont jamais pensé. On peut dire qu'ils donnent un consentement tacite à l'existence de Dieu; parcequ'on peut s'assurer que cette existence est si conforme à toutes les autres idées, qu'il suffira de leur faire comprendre ce qu'on veut dire, pour leur persuader cette existence. . . . . A parler en général, ou tous les hommes croyent un Dieu, parcequ'ils y ont pensé; ou s'ils n'en croyent point, ce dont on peut encore douter, c'est parcequ'ils n'y ont pas pensé. Cet Athéïsme négatif ne fait rien contre le consentement général & positif de tous les autres peuples du monde. «

Vous devinerez sans peine que selon cela il faut donner à l'argument en question cette forme-ci:

Les choses à quoi tous les peuples ont donné leur consentement, ou le donneroient dès qu'elles leur seroient proposées, sont veritables.
Or tous les peuples du monde ont donné leur consentement à l'existence divine, ou l'y donneroient dès qu'elle leur seroit proposée.
Donc elle est véritable.

On peut soûtenir à l'égard de la majeure, qu'elle est sujette aux mêmes difficultez qu'auparavant, & à l'égard de la mineure, qu'elle ne sauroit passer que pour probable quant à l'addition que vous voyez; car enfin quelque vraisemblable qu'il soit que les peuples que l'on prétend n'avoir eu nulle connoissance de la Divinité, auroient admis une Religion si elle leur avoit été proposée, & que les peuples qui n'ont point encore de Religion, admettront l'existence divine dès qu'on leur en parlera, ce n'est point une décision valable dans une matiere de fait. La mineure de l'argument roule sur un fait, il faut donc qu'elle soit prouvée non pas par des vraisemblances, mais par un expérience positive & très-certaine.

Si l'Athéïsme rend l'homme plus difficile à convertir que l'Idolâtrie.

Permettez-moi d'observer par occasion, que Mr. Bernard est de ceux qui croyent que l'Athéïsme négatif indispose moins contre la foi du vrai Dieu que l'Idolâtrie Payenne. On voit bien qu'il juge que dès que l'on parleroit du vrai Dieu à des Nations qui seroient athées, elles en embrasseroient le culte. L'expérience nous a fait savoir que les Payens n'ont pas été si dociles, & qu'au contraire ils ont persecuté cruellement les Prédicateurs de la vraie Religion. Il faut donc qu'il avouë que ceux qui prétendent que les Athées sont plus malaisez à convertir que les Idolâtres, & par conséquent que le Paganisme est un moindre mal que l'Athéïsme, raisonnent mal (e).

Le consentement tacite est plus favorable à l'erreur qu'à la verité.

Mais voici une difficulté considérable que je lui propose. Ce consentement tacite des peuples à l'existence de Dieu ne prouve rien en faveur de la verité, puisqu'il est encore plus favorable au mensonge (f); car il ne faut point douter que les pensées grossieres des Idolâtres ne trouvassent une entrée plus facile dans l'esprit des peuples qui n'auroient aucune connoissance de Dieu, que les idées d'un culte divin tout spirituel que la véritable Religion propose. En général il est presque indubitable que le premier qui leur parleroit de Religion, leur feroit prendre pour Dieu tout ce qu'il voudroit, & non seulement le Soleil, la Lune, la Mer, la Terre, mais aussi un marmouzet qu'il tireroit de sa poche, un serpent, un arbre, &c. Il suffiroit qu'il se fût acquis de l'autorité parmi eux en leur enseignant quelques secrets profitables, & qu'en un mot ils les regardassent comme un homme bien intentionné, & fort habile. Il n'y a point d'extravagances, point d'horreurs que l'on n'ai persuadées à l'homme sur le chapitre de la Divinité. L'histoire ancienne, l'histoire moderne (g) n'en fournissent que trop de preuves. Vous n'ignorez pas ce que les nouvelles relations de Siam nous

(a) „ Doyen de Saint Paul à Londres.
(b) Voyez les Nouvel. de la Repub. des Lettres, Avril „ 1705. pag. 378. 389.
(c) „ Bernard *ibid.* mois de Mai 1705. pag. 523.
(d) *Id. ibid.* pag. 524. 526.
(e) „ Voyez sur tout ceci la Continuation des Pensées „ diverses chap. 80.
(f) „ Notez que cette nouvelle remarque de Mr. Bernard fortifie une réponse que je lui ai faite ci-dessus „ Chapitre CVI. au sujet de la Canicule.
(g) „ Voyez ci-dessus Chap. CIII. à la fin.

nous ont apris de la sotte Religion d'un peuple qui d'ailleurs ne manque pas de génie. Disons donc que la facilité avec laquelle les hommes qui auroient vécu sans Religion adopteroient l'existence du vrai Dieu dès qu'on la leur feroit connoître, ne peut servir de rien à Mr. Bernard, puisqu'ils admettroient ou aussi facilement, ou même plus facilement, les erreurs crasses de l'idolâtrie, un systeme qui multiplieroit les Dieux, & qui les assujettiroit à la matérialité & à plusieurs basses imperfections, afin de se proportionner à la foiblesse de l'esprit, & à la corruption du cœur de ces hommes-là. Les conséquences nécessaires qu'on pourroit tirer de cette facilité, sont seulement que ces hommes se sont formé une idée vague d'une cause de la pluie & du beau tems, &c. & qu'ils souhaiteroient bien de se garantir de toutes les injures de l'air. Or c'est de quoi on leur donne quelque espérance par le culte des idoles.

Antiquité & origine de l'Idolâtrie.

Les plus anciens monumens des Nations Payennes faisoient voir qu'elles n'avoient jamais connu la Divinité qui a fait le monde. Les premiers Dieux que l'on trouve qu'elles ayent adorez, étoient des Astres & les Elémens, & il n'y eut guéres de Philosophes qui n'expliquassent la génération du monde sans faire aucune mention d'une intelligence qui en fut la cause (*h*). Sanchoniathon même qui avoit lû, à ce qu'on prétend, les écrits de Moïse, expliqua la premiere formation des choses (*i*) sans y faire intervenir aucune Divinité. On dit qu'il vivoit avant le siege de Troie, & puisqu'il avoit fait une collection des plus anciens monumens des Phéniciens, il faudroit conclure que la (*k*) vraie tradition se perdit bien-tôt; desorte qu'il ne considéra que comme une fable les premiers Chapitres de la Genese. Or après que les Phéniciens, les Egyptiens, & tels autres peuples eurent reconnu pour Dieux pendant plusieurs siecles les Astres & les Elémens, ils se laisserent persuader de reconnoître une autre espece de Divinité, savoir certains hommes (*l*) qui avoient rendu de bons offices au Public. Les fables les plus ridicules concernant ces prétenduës Divinitez, n'abolirent point la dévotion populaire, & ne l'empêcherent point de se répandre d'Asie en Europe (*m*), où les Grecs l'assaisonnerent selon leur goût. Les premiers objets du culte avoient été considerez comme des êtres immortels à qui la Divinité étoit naturelle (*n*), les nouveaux objets du culte furent considerez comme des natures mortelles à qui la Divinité étoit un bien d'acquisition. Il est donc vrai que le dogme de l'unité d'un Dieu créateur tomba bientôt pour faire place à des impietez absurdes qui s'enracinerent promptement dans l'esprit humain, & y firent des progrez extraordinaires. Si les fables concernant des Dieux mortels furent reçuës par des gens qui ne se souvenoient point d'avoir jamais negligé l'adoration des corps célestes, concluez qu'elles se seroient encore mieux insinuées dans des esprits neufs, & vuides de Religion.

Occupez-vous, je vous prie, à la recherche des moyens de concilier avec le livre de la Genese les anciennes traditions du Paganisme, qui nous apprennent que la création du monde étoit inconnuë. Il est aisé de comprendre qu'un homme qui n'auroit rien ouï dire du vrai Dieu, se porteroit à l'adoration du Soleil, mais non pas que peu après le deluge cette idolâtrie ait eu tant de vogue parmi des gens issus de Noé.

Si le consentement general est la voix de la Nature.

Je vous avertis que Mr. Sherlock (*o*) suppose que le consentement général du genre humain est la voix de la Nature, & par conséquent un caractere certain de la verité. Cela prouve trop: si quelque chose peut passer pour la voix de la Nature, c'est qu'il faut se vanger, & satisfaire l'amour impudique (*p*) tout comme la faim & la soif. Cette voix de la Nature est-elle bonne & véritable? Les questions qu'a faites (*q*) ce savant Docteur comme si le consentement des peuples à croire l'immoralité de l'ame ne pouvoit venir que de la Nature ou de la Révelation, prouvent trop aussi; car on peut proposer toutes les mêmês questions en faveur de l'Idolâtrie, & assigner bien des causes qui auroient suffi encore mieux à maintenir la doctrine qu'il soûtient, qu'à maintenir comme elles ont fait la doctrine de la pluralité des Dieux. Si nous supposions par impossible que l'ame de l'homme est mortelle, nous ne laisserions pas de comprendre que le dogme de son immortalité auroit pû se maintenir, soit parceque les hommes (*r*) seroient bien-aises de n'être jamais anéantis, soit parcequ'il a été consideré comme un article fondamental de la Religion, & comme une loi fondamentale de la République, soit parce que l'on ne sauroit donner aucune preuve évidente (*s*) du dogme contraire. Lorsqu'une erreur ne paroît pas interessante pour l'Etat, & qu'on peut impunément la combattre par des raisons qui en démontrent la fausseté, si on ne la ruïne pas tôt ou tard, on lui fait perdre du moins une très-grande partie de ses sectateurs; mais lorsque les circonstances sont toutes contraires à celles-ci, il est très-possible que cela n'arrive point.

Passage de Pline contre l'immortalité de l'ame.

Quant aux raisons que M. Sherlock appuye sur ce qu'il suppose que la voix de la Nature & les idées innées ont la même signification, je ne les examine point. Je lui laisse toute entiere cette dispute avec les amis de feu Mr. Locke. Vous savez que Mr. Bernard (*t*) a renoncé à ces idées innées, ainsi je n'ai que faire de m'en mêler.

Qu'on peut sans blesser l'orthodoxie combattre l'argument de Mr. Bernard.

La seule chose qui me reste à faire, & dont je vous prie de vous souvenir, est que je ne prétens point révoquer en doute ce que la Philosophie & la Théologie peuvent nous apprendre concernant les im-

(*h*) „ Voyez Eusebe *Præpar. Evang. lib.* 1. *cap.* 6. *& seq.*
(*i*) „ Euseb. *ibid. cap.* 10. *pag.* 33.
(*k*) „ Comparez ceci avec ce que Mr. Bernard a observé ci-dessus Chap. CIII. au commencement.
(*l*) „ *Philo Byblius apud Euseb. ibid. cap.* 9 *pag.* 32. Voyez „ ci-dessus Chap XCIX. pag. 700. 1. colomne.
(*m*) „ *Id. ibid. cap.* 10. *pag.* 39.
(*n*) „ *Id. ibid. pag.* 33.
(*o*) „ Bernard *ubi suprà.* pag. 521.
(*p*) „ Voyez ci dessus Chap. CV. vers la fin.
(*q*) „ Bernard *ubi suprà* pag. 527.
(*r*) „ Il n'y a rien de plus impie que ce que dit Pline „ *lib.* 7. *cap.* 55. *pag. m.* 92. contre l'immortalité de l'ame „ dequoi il se figure que les hommes se sont persuadez par „ vanité: *Eadem vanitas in futurum etiam se propagat, &* „ *in mortis quoque tempora ipsa sibi vitam mentitur: aliis* „ *imortalitatem animæ, alias transfigurationem, alias sensum inferis dando, & Manes colendo, Deumque faciendo,* „ *qui jam etiam homo esse desierit . . . . . puerilium ista deliniamentorum avidaque numquam desinere mortalitatis* „ *commenta sunt.* Cependant on peut dire que le desir de „ l'immortalité dispose l'homme à croire que l'ame ne „ meurt jamais.
(*s*) „ Notez que Mr. Sherlock observe qu'il n'est pas „ même possible de prouver démonstrativement la mortalité de l'ame des betes. *Il n'y a rien de si incertain* (dit-„ il dans les Nouvel. de la Républ. des Lettres, mois d'A-„ vril 1705. p. 385.) *que la mortalité de leur ame.* Cela me „ fait croire qu'il veut refuter ceux qui concluent de la „ mortalité de l'ame des bêtes celle de l'ame de l'hom-„ me. Pline *ubi suprà* s'est servi de cette raison: *Cum vero* „ *ullo modo spirandi ratio homini à ceteris animalibus distet:* „ *aut non diuturniora in vita multa reperiantur quibus nemo* „ *similem divinat immortalitatem.*
(*t*) „ Voyez ci-dessus Chapitre CIII. au commencement.

impressions de la verité gravées dans notre cœur par l'esprit de Dieu. Je prétens seulement qu'il faut se servir de meilleures preuves que ne me le paroît l'argument dont il s'agit. La plus rigide orthodoxie me le peut permettre, comme Mr. Bayle le fait voir dans le chapitre (*u*) où il propose cinq remedes contre les scrupules qui pourroient venir de ce qu'il a combattu la preuve fondée sur le consentement general. Vous ne pourriez pas deviner par les extraits (*v*) de son livre qu'il ait étalé ces cinq remedes. J'ai donc crû qu'il faloit vous en avertir pour votre édification.

Fautes dont un Auteur s'apperçoit moins qu'un Lecteur capable.

Je m'imagine que dès aussi-tôt que l'on vous aura donné avis que M. Bernard a fait des observations encore plus vives sur le 2. tome de la Continuation des Pensées diverses, vous me chargerez de vous en mander l'examen. Si vous ne le souhaitez que foiblement, je m'en dispenserai avec beaucoup de plaisir; mais si vous le voulez absolument, il faudra vous satisfaire, (*vv*) en attendant le parti que vous prendrez, je vous dirai que la faute que Mr. Bernard (*x*) a indiquée après coup est effective. Il falloit mettre *un mal moins affreux*, & non pas *un mal plus affreux*. Cette faute qui fait dire à Mr. Bayle le contraire de ce qu'il a dû dire, est passée de son Addition aux Pensées sur les Cométes, à la Section LXXIII. de la Continuation des mêmes Pensées. Il paroît étrange qu'un Auteur puisse lire & relire son Ouvrage sans s'appercevoir d'une telle opposition entre ce qu'il a voulu écrire, & ce qu'il a écrit actuellement. Mais néanmoins cela n'est point rare; je vous en pourrois alleguer beaucoup d'exemple (*y*). Ce ne sera pas un paradoxe que de vous dire qu'un Lecteur capable s'apperçoit plûtôt de ces sortes de défauts que l'Auteur même. Vous serez donc surpris que Mr. Bernard n'ait apperçu la faute en question qu'après un nouvel examen. Il a été surpris lui-même de l'avoir connuë si tard (*z*).

CHAPITRE CXII.

Addition destinée à refuter l'une des remarques que les Journalistes de Trevoux ont faites en parlant des objections de Mr. Bayle contre l'argument du consentement general des peuples.

J'Allois commencer l'examen de quelqu'une de vos autres questions, lorsque j'ai reçu les Extraits que vous avez pris la peine de faire de l'article 87. du Journal de Trevoux 1705. Votre promptitude à me les envoyer n'auroit pû être plus grande, & néanmoins je ne les ai pas reçus assez-tôt pour pouvoir suivre votre intention qui a été, que les notes que j'aurois à faire sur cet article, fussent rangées chacune en sa place parmi mes observations sur l'article de Mr. Bernard. Celles-ci vous avoient été déja expediées. Je suis fâché de ce contre-tems. Ne souhaitez point, je vous en conjure, que je rentre dans la carriere, je ne pourrois examiner en détail les reflexions des Journalistes de Trevoux sans redire les mêmes choses; contentez-vous de l'assurance que je vous donne, qu'ils ne proposent aucune difficulté dont on ne puisse trouver une pleine solution ou dans le Livre même de Mr. Bayle, ou dans l'examen que j'ai fait des remarques de Mr. Bernard. Au reste je crois sans peine sur votre parole que l'analyse qu'ils font du premier volume de l'Ouvrage de Mr. Bayle dans leur mois de Juin de cette année, est d'un tour bien entendu, & qui sent la main de cette espece d'habiles gens dont l'esprit & l'érudition coulent de source.

Mr. Bayle critiqué par Mrs. de Trevoux.

Si je ne m'arrête pas ici tout court c'est à cause que vos préjugez (*a*) en faveur de la preuve contestée, vous jetteroient peut-être dans l'illusion par rapport à ce que ces Messieurs assurent comme une chose qui doit surprendre. (*b*) *C'est que Mr. Bayle lui-même établit très-nettement l'argument qu'il veut détruire. Voici ses propres termes*, ajoutent-ils: » Il n'y a rien de plus facile que de connoître qu'il y a un Dieu, si vous n'entendez » par ce mot qu'une cause premiere & universelle: le plus stupide paysan est convaincu que » tout effet a une cause, & qu'un très-grand » effet suppose une cause dont la vertu est très-» grande. Pour peu qu'il refléchisse, ou de soi-» même, ou par l'avertissement de quelqu'un, il » voit clairement cette verité. Le consentement » general ne souffre aucune exception à cet égard-» là; on ne trouve ni aucun peuple, ni aucun par-» ticulier qui ne reconnoisse une cause de toutes » les choses «. *Comment après cet aveu*, demandent-ils, *chicaner ceux qui employent la preuve qui déplait à Mr. Bayle? Ont-ils jamais supposé que tous les peuples avoient la même idée de Dieu? Ils n'ont prétendu que ce qu'on leur accorde, & c'est leur accorder assez pour qu'ils puissent amener les personnes raisonnables à la connoissance des perfections de Dieu. Les Athées, dit Mr. Bayle, signeront tous cette proposition*, il y a une cause premiere. *Tant mieux, il n'y a donc point d'Athées; car le même sens commun qui fait connoître que tout effet a une cause, qu'il y a une cause premiere universelle, éternelle, dicte que la cause des êtres intelligens est intelligente, qu'elle est infinie;* car rien *n'a pu limiter la perfection de la cause premiere;* or *il est difficile de concevoir* qu'elle soit infinie & qu'elle ne soit pas unique; *ensorte*, concluent-ils, *que l'aveu de M. Bayle établissant l'argument qu'il vouloit renverser, établit non-seulement l'existence de Dieu, mais développe encore son essence.*

La maniere dont vous me parlez de ce passage, me fait soupçonner qu'il vous a presque persuadé qu'à l'exemple de plusieurs autres Auteurs Mr. Bayle a détruit d'un coup de plume ce qu'il avoit prétendu établir avec un fort long travail. Si vous aviez son livre je me contenterois de vous prier de faire attention à ce qui précéde, & à ce qui suit les paroles que les Journalistes de Trevoux ont rapportées. Cela vous suffiroit pour connoître pleinement la fausseté de leur critique; mais puisque cette voye vous manque, je m'en vais vous

(*u*) » C'est le chapitre 33. de la Continuation des Pen- » sées diverses.

(*v*) » C'est-à dire, par ceux que M. Bernard en a faits, » car ceux qui s'en trouvent dans l'Histoire des Ouvrages » des Savans mois de May 1704. pag. 265. & suiv. font » expressément mention de cet endroit capital.

(*vv*) Conferez ceci avec le commencement du Chap. IX. de la 3. partie de cet Ouvrage.

(*x*) » Au revers du titre de ses Nouvelles de May 1705.

(*y*) » Il y en a un dans les Nouvelles de la Republique » des Lettres, Août 1705. pag. 238.

(*z*) » Voyez le revers du titre de ses Nouvelles de May » 1705. Il avoit copié le passage de Mr. Bayle dans ses » Nouvelles du mois de Mars précedent.

(*a*) » Voyez ci-dessus Chap. XCV. au commencem.

(*b*) » Memoires de Trevoux Juin 1705. pag. 931.

vous secourir par un petit nombre d'observations (c).

Examen de leur Critique.

1. En premier lieu vous devez savoir que Mr. Bayle n'a point employé le consentement general comme une preuve de la verité de cette proposition, ***il y a une cause premiere, ou un être éternel & necessaire.*** Cette proposition n'a aucun besoin de (d) preuve non-plus que celle-ci, *le tout est plus grand que sa partie.* On ne s'avise point de prouver de telles choses (e) par le consentement general des peuples. Il ne parle de ce centre d'unité qu'afin de faire discerner ce qu'il y a de facile d'avec ce qu'il y a de difficile dans la question de l'existence de Dieu. Tout y est à la portée des esprits les plus grossiers, si par le mot *Dieu* on n'entend qu'un être éternel & necessaire, la cause de ce qui se passe dans la Nature; mais si l'on entend un esprit qui ait fait de rien cet Univers, & qui le gouverne avec une souveraine liberté, &c. la question devient difficile, & n'est point de la competence (f) du peuple: il faut appeller à son secours les raisonnemens, & répondre à des objections épineuses, & s'excuser quelquefois sur la profondeur infinie de l'objet, & sur la foiblesse de l'esprit humain, de ce qu'on ne peut satisfaire pleinement aux repliques de l'Antagoniste. Les esprits vulgaires se perdroient dans cet abîme s'ils entreprenoient de le sonder par la voie des discussions & des disputes en forme; les Philosophes s'y sont égarez en cent manieres pitoyables, comme Mr. Bayle l'a fait voir. Retenez bien à quoi il destine les paroles que ces Messieurs ont citées, & dont ils n'ont pas marqué le but.

Le veritable état de la question consiste à fixer le point de separation entre l'Athéïsme & le Déïsme.

2. Sachez en second lieu quel est l'état de cette question. La difference specifique entre le (g) Déïsme & l'Athéïsme n'est pas que ceux qui suivent le Déïsme, admettent une premiere cause éternelle & universelle qui soit niée par ceux qui suivent l'Athéïsme: les uns s'accordent parfaitement bien avec les autres jusques-là; mais ils se divisent entant que les premiers veulent que cette cause premiere dispose de tout avec une pleine liberté, qu'elle distribuë les biens & les maux selon son bon plaisir, qu'elle exauce ou qu'elle rebute nos prieres comme elle le trouve à-propos, doctrine qui est ignorée, ou rejettée par les derniers (h). Or tant s'en faut qu'en avoüant la these de réünion l'on ait affoibli l'attaque de l'argument, qu'au contraire on l'a renduë plus forte; car s'il étoit bon, les Athées pourroient prétendre qu'il n'y a de bien certain dans cette matiere que ce qui est reconnu par tous les hommes sans exception, & que puisqu'il s'éleve tant de disputes dès qu'il s'agit de tels ou de tels attributs de l'être éternel, ce sont des choses tout-à-fait douteuses (i).

Prétention des Journalistes de Trevoux mal fondée.

3. Vous comprendrez par-là que les Memoires de Trevoux n'ont pas dû dire que l'on accorde à ceux qui se servent de l'argument tout ce qu'ils prétendent; car encore qu'ils n'ayent ***jamais supposé que tous les peuples avoient la même idée de Dieu,*** ils ont pour le moins supposé que tous les peuples consentoient en general à donner à l'Etre éternel une providence distributrice des biens & des maux, selon qu'il trouvoit à-propos d'avoir égard d'une telle ou d'une telle maniere aux actions de l'homme. Il ne faut pas moins que cela pour la distinction entre le Déïsme & l'Athéïsme. C'est necessairement le centre de réunion de tous ceux qui rejettent l'Athéïsme; on leur ôte donc le suffrage de ceux qui croyent que l'Etre éternel & necessaire est une cause immanente de tous les effets de la nature, qu'il n'est point distinct du monde, qu'il agit sans liberté, qu'il n'entend point nos prieres, &c. Est-ce convenir des prétentions de ceux qui employent la preuve que Mr. Bayle combat? Ne sont-ils pas refutez si on leur montre ce qui manque à l'universalité du consentement?

4. Prenez garde que c'est ne rien dire que d'alleguer qu'on leur ***accorde assez pour qu'ils puissent amener les personnes raisonnables à la connoissance des perfections de Dieu.*** Il ne s'agit nullement de ce que les gens raisonnables ont dû conclure de ce principe, ***il y a une cause premiere.*** Il ne s'agit que d'un fait, je veux dire de savoir si tous les peuples, & si tous les Philosophes ont tiré de ce principe les consequences qui en doivent naître. Sur cette question de fait l'Histoire n'est rien moins que favorable à ceux qui se servent de l'argument.

Opinion de quelques Chinois sur la Divinité, rapportée par le P. Trigaut.

5. Il n'y a donc point d'Athées, concluent les Journalistes, & ils prétendent le prouver parceque le même sens commun qui fait connoître qu'il y a une cause premiere, dicte de degré en degré qu'elle est un être intelligent & infini en toutes sortes de perfections. Mais encore un coup, il ne s'agit point de ce que le sens commun a dû dicter, il ne s'agit que de ce qu'il a dicté effectivement. Or c'est un fait incontestable, qu'il y a eu des Philosophes qui reconnoissant d'un côté un Etre éternel & necessaire la cause immanente de tous les effets de la nature, ont nié de l'autre qu'il connût & qu'il dirigeât les actions humaines, qu'il eût de la liberté, qu'il sçût même ce qu'il faisoit. Il y a encore de semblables Philosophes dans l'Orient, comme nous l'apprennent les (k) relations des Jesuites. Je ne parle point de Spinoza & de ses fauteurs. C'est un fait recent & si certain, qu'il seroit fort inutile d'en donner des preuves.

Concluez hardiment, Monsieur, que les paroles (l) rapportées dans les Mémoires de Trevoux sont en fort bonne intelligence avec les autres parties de la dispute de Mr. Bayle contre l'argument fondé sur les suffrages de tous les peuples.

CHA-

(c) Voyez ci-dessous, chap. XI. de la 3. part. de cet Ouvrage, ce que les Journalistes de Trevoux opposerent à ces remarques, & ce qu'on leur replique.

(d) „Conferez ce qui se trouve ci dessus Chap. XCVI. „au commencement.

(e) „Voyez ci-dessus Chap. XCVI. pag. 694. & Chap. „CV. à la fin.

(f) „Ceci doit servir à refuter ces paroles des Journa- „listes de Trevoux *ubi suprà* p. 929. *M. Bayle prouve que* „*dans le secret des arts, dans les difficultez des sciences le vul-* „*gaire n'est pas un bon Juge, est-ce de cela qu'il s'agit?* Sans „doute; il s'agit d'un point de Philosophie très-profond, „comme M. Bayle l'avoit montré dans les chapitres 20. „& 21. de la Continuation des Pensées diverses.

(g) „Entendez ce mot comme ci dessus Chap. XCIX. „note (c) & notez qu'on ne prétend pas considerer „les varietez ou les exceptions de peu d'importance „qu'un chicaneur pourroit alleguer.

(h) „Conferez ce qui est dit dans la Continuation „des Pensées diverses Chap. XXI. n. VIII.

(i) „Voyez Lucien *in Jove tragœdo pag.* 223. *oper.* „*tom.* 2. *édit. Salmur.* 1619.

(k) „Voyez la Continuation des Pensées diverses „§. CXIII. au commencement, §. CIIV. à la fin, & „ajoûtez que selon le P. Trigaut *de Christ. expedit. lib.* 1. „*pag. m.* 116. la plus celebre opinion parmi les Chinois „introduite depuis cinq siecles, reduit l'Univers à une „seule substance: *Asserit universitatem hanc ex unâ* „*eademque constare substantia, illiusque conditorem unà* „*cum cœlo ac terra, hominibus ac brutis, arboribus ac plan-* „*tis, & quatuor denique elementis continuum corpus unum* „*conflare, cujus magni corporis singula res singula sunt* „*membra.*

(l) „Elles sont ci-dessus au commencement de ce Chap.

CHAPITRE CXIII.

Examen d'une faute touchant l'Ambassade de Carnéade & de deux autres Philosophes.

VOus avez assisté depuis peu à une Assemblée Académique où l'on faisoit la distribution de quelques prix. Vous y entendîtes un discours où l'on mettoit en parallele l'éloquence des Athéniens & celle des Romains, pour donner à celle-ci la préference. Entre autres preuves on allegua que trois Philosophes Grecs, Ambassadeurs de la République d'Athenes, ayant employé tous les secrets de leur Rhétorique auprès du Sénat Romain, s'en retournerent persuadez qu'ils avoient trouvé à Rome une éloquence supérieure à la leur, & l'avouërent publiquement lorsqu'ils rendirent compte de leur ambassade. Vous eûtes raison de douter de ce fait-là, & vous vous servîtes d'un très-bon expédient, lorsque n'ayant rien trouvé de semblable dans le Dictionnaire Critique (a), ni dans d'autres compilations encore plus étenduës, vous fûtes trouver l'Orateur pour le prier de vous dire d'où il avoit pris cette singularité. Il se contenta de vous répondre qu'il ne l'avoit pas inventée, & qu'il savoit qu'elle étoit en fort bon lieu. Sa réponse ne vous satisfaisant point, vous souhaitez que je vous indique la source du fait. Cela passe mes forces, & je puis seulement vous garantir que je l'ai lû dans un Ecrivain moderne qui ne mérite là-dessus aucune créance. Demandez un peu à cet Orateur sans faire semblant de rien s'il a lû le Traité politique touchant les ambassades, composé par le Sieur de Galardi. S'il vous répond qu'oui, ce sera un préjugé qu'il n'a point d'autre original que celui là.

Le Sieur de Galardi critiqué sur ce qu'il dit de l'Ambassade de Carnéade.

Quoiqu'il en soit, je vous envoye tout le passage du Sieur de Galardi. (b) *Comme il n'est rien de si essentiel pour* l'emploi d'Ambassadeur, *que l'éloquence, ce grand charme des ames, j'avanceray qu'Athenes pour cette raison même envoya trois Ambassadeurs à Rome, afin d'en obtenir la remission d'une peine à laquelle l'on avoit condamné cette République. Mais le choix en fut si judicieux & avec tant de concert, que Carnéade (dont Crassus avoit déjà mandé que l'on se précautionnât contre son éloquence, qui pouvoit leur être très-pernicieuse) Diogene, & Critolaus, cette essence de la Philosophie Grecque, haranguerent trois jours de suite séparément, & avec tant d'approbation du Sénat, qu'ils ébranlerent ces Peres Augustes. Mais chacun de ces Ambassadeurs déploya son éloquence avec un stile particulier, & different des deux autres. Carnéade étala une violence empressée, & entrainante; Diogene agit avec une subtilité éclairée, & Critolaus déduisit ses raisons avec une energie qui étoit modeste & délicate. Cécilius Sénateur Romain prit la parole, & leur répondit sur le champ, divisant son oraison en trois parties, afin de l'opposer aux stiles différens de ces trois grands hommes, (dont il usa aussi) avec tant (c) d'ambiguité, & si disertement, qu'ils en furent surpris, & porterent de retour dans l'Aréopage leurs applaudissemens: & après des raisons très-fortes, ils encherirent pardessus les précedentes, concluant que Rome ne s'étonnoit pas des doctes de Grece.* Cet Auteur finit par ce beau trait d'érudition, » (d) » Ainsi George Léontin remplit plusieurs fois les » Ambassades d'Athenes, non pas qu'il fût le » plus noble des Latins, mais le plus éloquent.» Il veut parler du Sophiste Gargias qui étoit Latin comme vous & moi.

J'ignore que Crassus ait averti par avance les Romains de se bien précautionner contre l'éloquence de Carnéade. Le Sieur de Galardi auroit eu bien de la peine à citer un bon témoin de cette particularité. Le caractere particulier qu'il donne à l'éloquence de chacun de ces trois Ambassadeurs, se trouve à-peu-près dans Aulugelle (e); mais on n'y voit pas que le Sénateur Cecilius ait fait la réponse dont il s'agit: on y voit seulement qu'il fit la fonction d'Interprete (f) de ce que les Ambassadeurs proposerent au Sénat, & ce ne fut point devant le Sénat qu'ils firent paroître chacun son talent particulier *trois jours de suite séparément*, ce fut devant un autre Auditoire (g). Je ne critique point le reste j'en demande seulement des preuves.

Votre Académicien brilla beaucoup dans les argumens quil tira des circonstances. L'éloquence des Athéniens étoit encore dans sa grande force: celle des Romains ne faisoit que de sortir de l'enfance. Les Athéniens choisirent les sujets les plus éloquens, un Carnéade dont la langue étoit un foudre qui renversoit tout. Les Grecs étoient la vanité même, ils méprisoient, & ils traitoient de barbares les autres Nations. Cependant ils avouërent leur infériorité à l'égard de Rome dans l'art de parler, ils l'avouërent non dans la ville de Rome même, ce qui eût pû être une hypocrisie d'Ambassadeur, mais au milieu de l'Aréopage. *Habemus confitentem reum*, s'écria plus d'une fois votre Orateur.

Ce qui ne doit pas entrer dans des recueils.

Ne seroit-ce pas une chose bien risible, si comme on pourroit le conjecturer, il n'eût entrepris son parallele que parcequ'il avoit mis dans ses recueils ce passage de Galardi? Il n'arrive que trop souvent à ceux qui lisent un livre nouveau, d'en copier tout ce qu'ils y trouvent de notable, & puis de chercher les occasions de mettre à profit cette partie de leurs recueils. De-là vient que ceux qui parlent en Public avancent touchant les anciens, certaines choses singulieres & merveilleuses que les plus grans Humanistes n'avoient jamais rencontrées dans de bons Auteurs. On va quelquefois prier le Prédicateur de vouloir bien indiquer où il a trouvé cela, & l'on decouvre que c'est dans quelque moderne dont l'autorité ne vaut guéres mieux que celle du Sieur de Galardi. Parlà se bâtissent beaucoup de moralitez sur le néant, ou

(a) „ A l'article de *Carneade* remarque F.

(b) „ Galardi Capitaine de Cavalerie entretenu au ser„ vice de sa Majesté Catholique, Traité politique tou„ chant les Ambassades, Ligues & les Ordres Militaires „ d'Espagne pag. 99. & suiv.

(c) „ Je ne sai ce qu'il entend par ce mot qui signifie un „ grand défaut dans un discours. Il entend peut-être que „ Cécilius méla si artistement les trois caract. res d'élo„ quence possedez séparément par les trois Ambassadeurs, „ qu'on avoit de la peine à les discerner dans sa réponse.

(d) „ *Id. ibid.* pag. 101.

(e) „ *Animadversa eadem tripertita varietas est in tribus „ Philosophis, quos Athenienses Romam ad Senatum Pop. Q. R. „ legaverant . . . . erant isti Philosophi Carneades ex Aca„ demia, Diogenes Stoicus, Critolaus Peripateticus: & in Se„ natum quidem introducti interprete usi sunt Cæcilio senato„ re. Sed antè ipsi seorsum quoque quisque ostentandi gratia „ magno conventu hominum dissertaverunt, tum admiratio„ ni fuisse aiunt Rutilius & Polybius Philosophorum trium sui „ cujusque generis facundiam. Violenta, inquiunt, & rapida „ Carneades dicebat, scita & teretia Critolaus, modesta Dio„ genes & sobria* Aul. Gellius lib. 7. cap. 14.

(f) „ Voyez la citation précedente.

(g) „ Voyez la même citation.

ou sur le mensonge. Il seroit bon de se faire cette maxime, que tout Ecrivain moderne qui parle de l'antiquité sans une citation sûre, fût jugé indigne de rien fournir pour les recueils du lecteur.

CHAPITRE CXIV.

Si le Fondateur des Capucins a été brûlé comme Martyr Protestant.

ON vous a dit que le Fondateur des Capucins se défroqua de telle sorte qu'il se fit Ministre, & qu'il aima mieux souffrir la mort que de renoncer à la doctrine des Eglises Réformées. On n'a point voulu vous nommer les Auteurs qui rapportent ce fait-là, & comme vous n'avez pû le trouver dans aucun livre, vous souhaitez de savoir de moi s'il le faut croire. Je vous assûre, Monsieur, qu'il n'y a rien de plus faux, & je serois fort trompé si Hospinien n'étoit point la cause de l'erreur que l'on a voulu vous persuader.

Hospinien critiqué sur ce qu'il dit du Fondateur des Capucins.

Prenez la peine de lire le 4. tome des dissertations que de savans hommes ont publiées à Hal : vous y verrez critiqué (*a*) Hospinien d'avoir dit que *Gottofredus Varaglius* Fondateur des Capucins, connut ensuite la verité, & souffrit même le martyre. On observe qu'il cite l'histoire des Eglises Réformées de France, & on le réfute par l'histoire que Pierre Gilles a publiée des Eglises Réformées du Piémont, & l'on suppose que c'est celle qu'il a prétendu citer. Or comme elle dit seulement que ce *Gottofredus Varaglius fut compagnon de Bernardin Ochin de Sienne, Inventeur des Capucins*, on le convainc d'une bévûë très-grossiere; car il applique à Varaglius ce qui ne se doit entendre que de Bernardin Ochin. On n'a pas pris garde qu'il n'a pû citer cette histoire des Eglises des Vaudois; car il y avoit long-tems qu'il étoit mort quand elle fut imprimée. Elle le fut l'an 1644. & il mourut l'an 1616. Je laisse à dire que la derniere édition qu'il donna de son Traité *de Monachis*, qui est celui où l'on prétend qu'il a commis cette faute, est de l'an 1609. Soyez bien certain qu'il ne se fonda que sur l'histoire Ecclésiastique des Eglises Réformées du Royaume de France. C'est une histoire que l'on attribuë à Théodore de Beze, & qui fut imprimée à Anvers l'an 1580. Voici le passage qui a trompé Hospinien.

Passage de Beze qui a trompé Hospinien.

» Geoffroy Varagle de Busque en Piedmont, » autre-fois compagnon de frere Bernardin Ochin, » Siennois, auteur & géneral de l'Ordre des Ca- » pucins, & depuis ayant suivi le Cardinal » Caraffe Legat du Pape allant en France, jus- » ques à Lion, dont il s'étoit retiré à Geneve » pour estre mieux instruit, fut pris en la ville » de Barges, comme il retournoit de Busque en » Angrogne, où quelque tems auparavant il » avoit esté envoyé Ministre à l'instance de ceux » du lieu, & de là mené à Turin lors estant en » la puissance du Roi, après y avoir constam- » ment defendu la verité, comme il est contenu » au livre des Martyrs, fut bruslé devant la por- » te du Chasteau le penultieme de Decembre l'an » 1557. (*b*). ».

Pierre Gilles rapporte le même fait que Beze.

Pierre Gilles donne un plus grand détail : *Geofroy Varaille*, dit-il (*c*), *se fit moine l'an 1520. devint après grand prescheur Papal, fut ordonné lui douziesme de son Ordre, pour aller prescher par les villes d'Italie, & fut en telle mission compagnon de Bernardin Ochin de Sienne, inventeur des Capucins ; en estudiant pour prescher aux autres, il reconnut plusieurs des erreurs de la Religion Papale, depuis il accompagna le Legat du Pape, allant resider à la Cour du Roy de France, où il avoit honorable entretien, outre la jouyssance de quelques Benefices Ecclesiastiques, & passa ainsi jusqu'à l'an 1556. remarquant journellement plus d'erreurs en la Papauté, lesquelles ne pouvant plus dissimuler, ni se descouvrir sans danger, il quitta le Legat, & se retira à Geneve, où il continua à s'instruire en la verité, & en la vraye methode de la bien enseigner, jusqu'à ce qu'il fut recognu propre pour estre employé au Ministere de la Parole de Dieu, qui fut en l'an 1557. Audit temps l'Eglise de S. Jehan de Luserne n'avoit point de Pasteur ordinaire resident sur le lieu, & en requeroit un de la langue Italiene. Parquoi de Geneve lui fut envoyé le susdit Varaille, qui y prescha quelque mois avec grand fruict. Puis estant requis d'aller faire une visite à Busque sa patrie, & ès environs, où estoyent plusieurs fideles, il y employa quelques jours, à la grande édification & consolation de plusieurs .... s'en revenant il fut arresté à la ville de Barge le 17. de Novembre par le Lieutenant du Juge du lieu .... On le conduisit à la maison dudit Lieutenant où.... il confessa librement quel il avoit esté, & quel il estoit.... De là il fut mené à Thourin estroitement lié & tous jours harassé par toutes sortes de personnes, ausquelles il respondit pertinemment. Il fut recognu à Thurin par l'Archevesque, par le President S. Julien, & autres Grands, qui l'avoyent veu ailleurs en grande réputation, & plaignoient sa présente condition, lui faisant de grandes promesses, s'il vouloit consentir à retourner en l'Eglise Romaine ; mais il perdirent leur temps..... finalement ses Juges tant Ecclesiastiques, que seculiers, ayant perdu toute esperance de le gagner à eux après l'avoir degradé, le condamnerent à estre bruslé. Ce qui fut executé à Thurin le 29. de Mars 1558. en sa cinquantiesme année ... il fut estranglé puis bruslé.*

Comme aussi Jean Leger.

L'expression qui trompa Hospinien, se trouve aussi dans une autre histoire des Eglises Réformées du Piemont : » L'excellent (*d*) Monsieur *Geo- » froy Varaille*, Ministre d'Angrogne.. fut pu- » bliquement brûlé dans la place du Château de » Turin, chantant hautement les loüanges de » Dieu (*e*) dans les flammes jusqu'à son dernier » soupir l'an 1557..... Il se fit Moine l'an » 1520. fut ensuite en Compagnie du fameux » *Bernardino Ochino*, de Sienne, Inventeur des Ca- » pucins, & 10. autres associez, établi grand » Mis-

(*a*) » *Errat hac in re Hospinianus, qui Gottofredum Vara- » glium, postea cognitis Pontificiorum erroribus reformatum, » indeque martyrem factum, aulterem facit Ordinis Capuci- » norum.* Observat. select. ad rem litterariam spect. m to. » 4. pag. 410. *On cite* de Origine Monachatus cap. IX p. » 297. Je n'ai pû verifier cette citation, car cet ouvrage » d'Hospinien à l'edition dont je me sers qui est celle de » Geneve 1669. est divisé en 6. livres dont chacun est » divisé en plusieurs Chapitres. Ce dequoi il s'agit n'est » point à la page 297. ni dans le chap. 9 d'aucun des 6. » livres, ni dans l'endroit où l'Auteur parle des Francis- » cains.

(*b*) Histoire Ecclesiastique des Eglises Reformées tome 1. page 158.

(*c*) » Pierre Gilles Hist. Eccles. des Eglises Vaudoises » pag. 65. & suiv.

(*d*) » Jean Leger Histoire gener. des Eglises Vaudoises » 2. part. pag. 29.

(*e*) » Cependant selon Pierre Gilles il fut étranglé » avant que d'être jetté au feu.

» Missionnaire contre les Vaudois . . . . mais plus » il travailloit à la conversion de ces prétendus » Heretiques , plus il estoit touché des raisons » qu'ils luy opposoient. »

Il ne tiendra qu'à vous présentement de mortifier un peu ceux qui ont tâché de vous faire acroire que le Fondateur des Capucins a été martyrisé pour la Religion Protestante. Vous pourrez leur faire voir qu'ils ont suivi un Auteur qui se fondoit sur un passage dont il n'entendoit pas bien le sens. Si vous le voulez excuser , à vous permis ; car il est vrai que les expressions de Théodore de Beze étoient équivoques , & très-éloignées de cette netteté d'arrangement qui fait qu'un Lecteur ne prend jamais l'un pour l'autre , lors même qu'il n'est pas instruit sur la matiere ; mais Hospinien ne devoit-il pas savoir ce qui avoit été dit de Bernardino Ochino , & débrouiller par-là l'équivoque du passage qu'il citoit ? Je laisse cela à votre discrétion.

Tous ses Auteurs se trompent.

Je dirai en passant que Théodore de Beze , Pierre Gilles , Jean Léger , & tous les autres Auteurs qui assurent qu'Ochin a été l'Instituteur ou le Fondateur des Capucins , se trompent (*f*). Mais n'allez pas croire que leur erreur ait donné lieu à celle que je vous mets en état de réfuter. Ne vous imaginez pas qu'on ait prétendu vous parler du fameux Ochin ; car même ceux qui se figurent faussement qu'il a fondé les Capucins , savent très-bien qu'il n'a pas été Martyr des Eglise Réformées , & qu'au contraire il en a été (*g*) persécuté. Quelques Auteurs ont même été assez mal instruits pour débiter (*h*) qu'il est mort Martyr de la Foi Romaine.

Leurs variations sur les dattes.

Ne serez-vous pas surpris que sur la datte du Martyre de ce Ministre des Vaudois il y ait tant de différence entre Théodore de Beze & Pierre Gilles ? L'un donne le 30. de Décembre 1557. l'autre le 29. de Mars 1558. Beze (*i*) dans un autre Ouvrage a marqué le 30. de Décembre 1558. Quoi de plus facile que de fixer le jour & l'année de pareilles choses ? Et néanmoins les variations s'y glissent prodigieusement , & avec beaucoup de promptitude ; vous en trouverez un exemple dans les récits du martyre (*k*) de Loüis de Berquin. Bien d'autres événemens notables (*l*) sont sujets aux mêmes variations.

CHAPITRE CXV.

Remarques concernant les Réformez des Vallées du Piémont.

Des Vaudois qui demeurent dans les Vallées du Piémont.

I. AYant oüi-dire plusieurs fois , & ayant lû dans divers Ouvrages que les Protestans des Vallées du Piémont avoient presque toûjours battu les troupes du Duc de Savoye qui les vouloient exterminer , & qu'ils avoient fait périr un nombre innombrable de leurs persécuteurs , vous aviez crû qu'à l'exemple des descendans d'Abraham ils s'étoient multipliez comme le sablon de la mer. Vous vous étiez fortifié dans cette pensée en considerant que lorsqu'on en fit un massacre l'an 1655. toutes les Puissances Protestantes se remuerent de telle sorte pour eux , qu'il sembloit que la fortune de tout le Parti Evangélique dépendoit de là. Cependant vous avez lû depuis deux jours dans un Ecrivain (*a*) Piémontois, qu'ils n'étoient pas plus de 20. mille à la Vallée de Lucerne lorsque Mr. de Lesdiguieres s'en empara l'an 1592. Vous soupçonnez cet Ecrivain qui n'étoit pas de leur Religion , d'avoir trop exténué leur nombre , & vous voudriez bien que je vous disse ma pensée là-dessus. Je n'y manquerai point , & vous serez bien surpris de ma réponse , puisqu'elle vous apprendra que l'on a traité d'hyperbolique le calcul de ce Piémontois.

Leur nombre fort petit.

Voici un passage d'un Ministre qui pouvoit être aussi bien instruit de cette affaire qu'homme du monde : *Pour ce qui regarde* , dit-il (*b*) , *le nombre des habitans (c)* Vallées de Piémont, *il n'est rien de ce qu'en dit* Giovani Botero Benese , *en son livre intitulé* Relationi Universali , *imprimé à Venize l'an* 1639. *asseurant* que la Vallée de Lucerne seule , fait vint-cinq mille personnes dont cinq mille seulement font profession de la Religion Romaine , tous les autres étans hérétiques, *comme il les nomme ; ni toute la Vallée n'a pas 25000. personnes ni près de-là, ni ceux de la Religion n'y font qu'environ la moitié de ce qu'il dit , quoique cet Auteur ajoûte qu'il croit* que depuis le tems que le Connétable Lesdiguieres se saisit des Vallées , ils s'y soient encore multipliez de beaucoup. Parce (*dit-il*) qu'en ce tems-là les soldats prenoient le très-Saint Sacrement en leurs mains , (*d*) & l'alloient porter de tous côtez, s'écrians , qui est-ce qui veut acheter son Dieu ? *Gazettes & impostures qui ne sont en ce pays-là que fraudes pieuses & meritoires. . . . Les Vallées de Peirouze & S. Martin ne contiennent pas aussi plus de personnes de la Religion que le Val Luzerne; ascavoir de sept à huit mille personnes : en ayant moymême fait faire des rooles bien exacts au sujet des distributions des Charitez qui leur ont été faites après les massacres , qui se devoient distribuer par tête. Dans toutes les dites Vallées de* Piémont , *on ne sauroit pas trouver plus de quatre à cinq mille hommes capables de porter les armes, encore dans tous les prodigieux combats dont nous vous parlerons dans le 2. Livre , ils n'ont jamais pû faire une armée ou* camp volant, *comme nous le nommons, de plus de* 1500. *ce qui même n'est arrivé qu'une ou deux fois tout au plus , la plupart du tems n'ayant esté que d'environ la moitié , les autres estans necessaires pour garder chacun sa propre Vallée ou Communauté. De sorte qu'on verra qu'en verité & à la lettre ils n'ont pas seulement & souvent experimenté la promesse du Cap.* 26. *du Levitique* , Cinq d'entre vous en poursuivront cent , & cent en poursuivront dix mille , & vos ennemis tomberont par l'épée devant vous ; *mais même par fois celle de Deut.* 32. une en poursuivra mille , & deux mille.

Voilà le témoignage de Mr. Léger dans son Histoire des Eglises Vaudoises , dont il avoit été long-tems le Modérateur. Vous vous y fierez beaucoup plus qu'à celui de Jean Botero , si vous m'en

(*f*) » Voyez le Diction. Hist. & Crit. à la remarque ,, *A* de l'Article *Ochin* , & le 4. Tom. des *Observat. select.* ,, *ubi suprà pag.* 411. *& seq.*

(*g*) ,, Voyez la remarque *L* de son article dans le Diction. Hist. & Crit.

(*h*) ,, Voyez les remarques *O* & *AA* de son article *ibid.*

(*i*) ,, *Beza in iconibus fol. Cc* ii.

(*k*) ,, Voyez dans le même Diction. la remarque *A* de ,, l'article *Berquin.*

(*l*) » Voyez la même remarque à la fin , & les Memoi- » res de Trévoux Sept. 1704. à l'article 125.

(*a*) » Jean Bottero.

(*b*) » Jean Léger , Hist. generale des Eglises Vaudoi- » ses 1. part. pag. 11.

(*c*) » C'est-à dire de celle où il y a des Vaudois.

(*d*) » On ne comprend guéres que ce soit un bon » moyen de multiplier dans un pays le nombre des » Protestans.

m'en croyez. Or si ce dernier Auteur est tombé dans un tel mensonge à l'égard d'un pays qui étoit, pour ainsi-dire, à sa porte, que jugerons-nous de ce qu'il raconte touchant les Nations éloignées? Comment s'assurer sur ses Rélations qui ont trouvé tant de presses, tant de Traducteurs & tant de Copistes? En général on peut croire qu'il n'y a rien de plus douteux que ce qui se dit touchant le nombre des habitans tuez ou blessez dans une bataille, &c. Rien n'est plus sûr que l'arithmétique des Géometres, rien n'est plus fautif que celle des Historiens: il semble que ce soit la matiere ou l'occasion favorite du mensonge.

Comment ils ont pû résister à tant d'ennemis

Mais pour vous aider à comprendre que les Vaudois sans être en grand nombre ayent pû détruire tant d'ennemis, il faut vous faire considérer qu'ils habitent des Vallées dont on peut facilement garder les entrées & les issuës. Il y a telle gorge, tel défilé où cent hommes peuvent arrêter une Légion entiere. Ils ont d'ailleurs des montagnes où ils se peuvent retirer, & que l'on peut rendre inaccessibles à l'ennemi, en y occupant certains postes qu'ils connoissent parfaitement, & où ils savent grimper mieux que les soldats qui les attaquent. N'allez pas vous imaginer que le grand zele qu'ils témoignent pour leur Religion, est un signe qu'hormis la culture de la terre, & les fonctions des métiers, ils ne s'occupent que du chant des Pseaumes, & de la lecture de la parole de Dieu, & qu'ainsi ils n'acquierent aucune adresse dans le maniment des armes. Ce seroit une illusion: ils n'ont jamais négligé l'exercice corporel qui peut rendre propre à se bien défendre; & s'étant considérez comme des gens que l'Inquisition avoit en butte, ils ont eu soin de tout ce qui est nécessaire à repousser les attaques des persécuteurs. Leur Historien nous apprend (e) *qu'ils s'exercent au palet, à la longue paume, à la course, à la fronde*, ET SUR TOUT À BIEN TIRER DE L'ARQUEBUSE, *& que pour s'y mieux accourager les uns les autres, l'on* FAIT SOUVENT DES PRIX *pour ceux qui reüssissent le mieux, & l'on fait des Rois de l'Arquebuse, à qui l'on fait beaucoup d'honneur.* Voilà une bonne méthode de faire périr d'aussi loin qu'on les apperçoit les principaux Officiers des troupes qui se présentent; & vous ne devez pas douter que des soldats qui voient leurs Chefs par terre, ne se rebutent dans des chemins difficiles, & que le désordre ne se mette parmi eux d'une maniere qu'ils ne se peuvent retirer qu'avec une extrême perte.

Leurs exercices.

Objection contre ce qu'on a avancé sur leur petit nombre.

II. Vous vous êtes ménagé une retraite en cas que je vous prouvasse que ces Vaudois n'étoient point aussi nombreux que vous l'aviez crû; car vous m'avez déclaré que s'il faut rabattre beaucoup de la multitude que vous vous êtes figurée, il faudra qu'à proportion l'on diminuë la multitude d'ennemis qu'on prétend qu'ils ont fait périr. Vous croyez être bien fort dans ce poste de retraite; vous m'alléguez que c'est la coûtume de tous les partis de diminuer la perte qu'ils ont faite dans les combats, & d'exagérer la perte de leurs ennemis. Les mêmes Nouvellistes qui font foible l'armée ennemie, & qui représentent la leur comme supérieure en nombre, renversent leur supputation dès qu'il y a eu une bataille: car alors ce sont les ennemis qui ont été plûs nombreux, & cependant l'on affirme qu'ils ont perdu plus de monde. L'hyperbole est principalement employée quand il s'agit d'une guerre de Religion; c'est une matiere où l'on croit plus aisément que le Ciel fait des prodiges, & où l'on se flatte de la même bénédiction dont on trouve des promesses & des exemples dans l'Ecriture du Vieux Testament. Ceux qui savent les circonstances d'une victoire, ne se croient pas obligez de les révéler, ils laissent courir les Rélations fabuleuses, ils les croient propres à nourrir les sentimens de reconnoissance pour la protection visible de Dieu, les espérances de pareils succez. Ces Rélations se conservent dans les Archives du Parti, & servent de preuve à ses Historiographes. Vous prétendez confirmer par un exemple tout-à-fait récent vos observations, je veux dire par les nouvelles qui ont été débitées des derniers troubles des Cévennes. Les Gazettiers de Hollande, dites-vous, trompez par les Nouvellistes de Geneve & de Bâle, ont fait périr une multitude prodigieuse de soldats sous le couteau d'une poignée de soulevez. L'amplification s'est mêlée de cela d'une maniere insuportable; elle entrera dans les histoires les plus authentiques: on y fourrera la lettre (f) qui après avoir servi aux Gazettieres, fut imprimée à la Haie par l'Imprimeur des Etats, & puis sur cette copie en un autre lieu avec des réflexions graves, mystérieuses & insultantes. Ce n'est pourtant, continuez-vous, qu'un pur Roman. Si les Gazettiers doivent se flatter que leurs nouvelles trouveront place dans les Histoires du Parti, les Docteurs graves qui s'érigent tout à la fois en Politiques & en Casuistes, doivent espérer encore plus que leurs narrez passeront d'Histoire en Histoire, & qu'ainsi les siecles suivans donneront comme des faits authentiques & incontestables ceux que nous lisons dans (g) *l'Avis à tous les Alliez sur le secours qu'on doit donner aux Soulevez des Cévennes.* On y voit (h) qu'une petite troupe d'environ trois mille hommes, *gens sans armes, sans expérience de la guerre & sans Chefs*; mais à qui Dieu donna *des Chefs lui-même* qui firent voir *qu'ils savoient parfaitement le métier de la guerre sans l'avoir jamais appris, a depuis deux ou trois ans, peut-être donné cent combats, & a été victorieuse en plus de quatre ving-dix*, quoiqu'elle eût à résister à *quinze ou vingt mille hommes tant de Troupes reglées que de Milices armées*, commandées par le Maréchal de Montrevel. Cela, dites-vous, est bien apocryphe, & voilà des contes dont ceux qui sont voisins de la scene se moqueront bien.

Réponse à cette objection.

Je pourrois vous répondre beaucoup de choses sans vous renvoyer aux mensonges des Historiographes de Savoye touchant les Vaudois, ni à ceux des Gazettiers du Pays-Bas Espagnol touchant les prétendus fanatiques des Cévennes; je pourrois, dis-je, opposer beaucoup de choses à vos remarques sans employer une telle récrimination, qui ne serviroit qu'à vous endurcir à cause des difficultez que des narrations contraires excitent dans les Lecteurs; mais je me contenterai de vous ramener à ce point fixe, c'est qu'on ne sauroit douter que les Vaudois n'ayent résisté à plusieurs attaques par lesquelles les Ducs de Savoye ont tâché en divers tems, & avec de très-grands efforts, de venir à bout de cette Secte, & que l'on n'y a jamais réussi qu'en 1686. lorsqu'avec de puissans renforts des troupes de France, celles de Savoye re-

(e) » Jean Léger *ubi suprà* pag. 210.

(f) » C'est une lettre écrite de Cauvisson le 26. de » Mai 1704. dans laquelle on assure que quatre mille » Cévennois avoient attaqué & défait quatorze mille » hommes des troupes du Roi.

(g) » Imprimé l'an 1705. Il contient 34. pages in 4.

(h) » Pag. 10.

renouvelerent l'entreprise. On contraignit alors les Vaudois à sortir de leurs demeures, mais ils y rentrerent à main armée l'an 1689. Il est vrai qu'on s'imagine (i) que Mr. le Duc de Savoye qui méditoit une rupture avec la France, les encouragea sous main à entreprendre cette expédition. Quoiqu'il en soit, eussent-ils pû soûtenir tant d'autres guerres violentes, s'il n'y avoit beaucoup de faits très-certains parmi les récits que l'on fait de leurs victoires, où le petit nombre a triomphé du grand nombre? Je vous dirai même que leur résistance en 1686. couta la vie à quantité de leurs aggresseurs, & sur cela je vous renverrai à un (k) Ecrivain qui se servit de ce préambule la premiere fois qu'il fit mention de cette guerre: » (l) Nous voudrions bien pouvoir rapporter » au vray tout ce qui en est; mais il n'est rien » de si difficile que de le savoir; tous ceux qui » l'écrivent ou sont suspects, ou en sont mal informez; les uns tenans pour S. A. le Duc de » Savoye, nous disent qu'ils ont esté entierement » détruits, les autres disent au contraire qu'ils » subsistent encore, peut-estre parce qu'ils souhaiteroient que la chose fût ainsi, par la part qu'ils » y prennent à cause de la Religion. De sorte » que voicy encore un nouvel argument pour » ceux qui tiennent pour le Pyrrhonisme de l'Histoire. Ce qu'on peut faire sur ce sujet, c'est » de ne s'en fier pas absolument ni aux uns, ni » aux autres; de prendre pour assuré ce dont conviennent & l'un & l'autre parti, & de ne se » jetter pas dans des excez, dans lesquels se jettent ceux qu'on sait estre intéressez dans ces » affaires. Nous tâcherons donc de suivre cette » reigle autant qu'il nous sera possible. » Un tel préliminaire vous paroîtra judicieux, & pourra vous disposer à la confiance. Lisez donc ce que cet Auteur raconte, je ne vous en citerai que ce passage. (m) *Les Vaudois qui n'avoient pas encore mis bas les armes, ont obtenu des Passeports, on leur a donné des ôtages & des gens pour les conduire jusques à Geneve: ils sont sortis avec armes & bagage, & ont fait une composition aussi avantageuse qu'ils pouvoient la souhaiter, vû leur petit nombre, la rigueur de la saison dans laquelle ils entroient, & le peu d'apparence qu'il y avoit qu'ils subsistassent davantage dans les lieux affreux où ils s'estoient retirez. Ce qui a obligé son Altesse à leur accorder tous ces avantages, & à les traiter si doucement, est qu'il n'y avoit plus personne qui voulût acheter les fonds que ces miserables avoient abandonnez, & que ceux même qui en avoient déja acheté se retiroient; estant tous les jours inquietez par ceux qui s'étoient réfugiez dans les montagnes, qui faisoient toutes les nuits de nouvelles insultes à ces nouveaux hôtes, les égorgeoient dans leurs maisons, ou leur tiroient des coups de fusil, & faisoient rouler de grosses pierres sur eux du haut des rochers......* (n) *La gloire que ces pauvres gens ont acquise, en obtenant une composition si honorable pour eux, fait voir combien ils auroient pû donner de peine à leurs ennemis, s'ils eussent esté de bonne intelligence entre eux, s'ils n'eussent point esté trahis, & s'ils eussent eu quelque bon Chef: car enfin, ceux qui ont obtenu ce passeport n'étoient qu'une poignée de gens, qui faisoient bien de la peine au Duc de Savoye, & desquels il n'auroit pas encore pû venir à bout par la force.*

Ce que Cromwel a fait en leur faveur.

III. On ne vous a point trompé quand on vous a dit que Cromwel voulut leur donner des habitations commodes en Irlande, lorsqu'ils furent si maltraitez l'an 1655. La raison que vous avez euë de douter de ce fait-là ne doit point vous sembler solide. Ils les eussent acceptées ces habitations commodes, dites vous, s'il eût été à leur choix de les accepter; car pour des gens qui ne cherchent que la liberté de servir Dieu selon les lumieres de leur conscience, tout pays est bon lorsqu'ils y trouvent cette liberté, & ils doivent même préferer les lieux où elle ne peut pas être troublée. Telle étoit l'Irlande à l'égard des Vaudois. Ils s'y fussent vûs de la Religion dominante, bien-loin d'y avoir à craindre comme en Piémont, tantôt les vexations chicaneuses des Missionnaires, tantôt la persécution ouverte. Lorsque ce raisonnement vous a frapé, vous n'avez pris garde ni à la passion (o) naturelle que l'on a pour son pays, ni aux ressorts de politique qui firent changer les premieres vûës de Cromwel. Laissez moi vous dire ce que le Député des Vaudois nous a révélé. J'écrivis au Protecteur, dit-il, (p) & lui envoyai *mon Manifeste. Sa premiere reponse fut qu'il ne voyoit autre remede à nos maux, que de faire transporter toutes nos Familles en Irlande, où il s'offroit de les faire conduire à ses frays, & de les y partager avantageusement sur les biens des Massacreurs Papistes qu'il en avoit exilez: mais quand par ma replique j'eus représenté à son Altesse l'interest qu'avoit toute l'Europe Reformée à conserver encore les Anciennes Meres-Eglises dans les Vallées, & qu'elle eût fait de serieuses réflections sur les raisons que je luy en donnois, elle changea bien-tôt d'advis, & sans delay deputa Monsieur* Samuel de Morland, *en qualité de son Commissaire extraordinaire auprès du Duc de Savoye.*

Cromwel fin politique entendit bien-tôt le *tu autem*: il comprit qu'il importoit qu'à cause de la situation de ces Vallées on y conservât des habitans qui fussent comme des épines aux côtez des Espagnols & des François, selon que le Duc de Savoye seroit bien ou mal avec les uns, ou avec les autres. Il est certain que dans la derniere (q) guerre l'armée de France a été extrêmément incommodée par les Vaudois. Pour ce qui est d'une conjoncture où la Savoye fut en guerre avec la France & avec l'Espagne, comme elle l'est (r) aujourd'hui, elle nétoit point sous la prévision de Cromwel. Les politiques les plus pénétrans n'en eussent pû soupçonner la moindre chose; mais en ce cas même il eût été de la prudence de rétablir les Vaudois dans leurs Vallées. Ce sont des gens de service.

Réfutation des calomnies répanduës contre eux dans la Gazette de Paris.

IV. Quant à l'Article de la Gazette de Paris que vous croyez faux, & dont vous voudriez que je vous fournisse une bonne réfutation, je puis satisfaire votre curiosité. Vous avez raison de dire que pour prouver que c'est un mensonge, il ne suffit pas que les Vaudois nient la chose; car on

(i) » Voyez le Mercure Histor. du mois de Sept. 1689. » pag. 929.

(k) „ Mr. Bernard dans son 1. Tom. de l'Histoire abregée de l'Europe. Voyez-y les articles du Piemont.

(l) „ *Idem, ibid.* mois de Juillet 1686. pag. 9. & 10.

(m) » *Idem, ibid.* mois de Dec. 1686. pag. 611. 612.

(n) » *Ibid. pag.* 613.

(o) *Nescio qua natale solum dulcedine cunctos*
Ducit & immemores non sinit esse sui.
Quid melius Roma? Scythico quid littore pejus?
Huc tamen ex illa barbarus ille fugit.
Ovid. de Ponto lib. 1. Epist. 3.

(p) » Jean Leger *ubi suprà* 2. part. pag. 366.

(q) » Celle qui fut terminée par le Traité de Riswick » l'an 1697.

(r) On écrit ceci l'an 1705.

on n'avouë jamais la justice d'une telle accusation, & il faut se tenir toûjours en suspens entre l'affirmation, & la négation jusques à ce qu'on voie des preuves de l'une ou de l'autre. La Gazette de Paris du 1. de Mai 1655. à l'article de Turin du 24. d'Avril précedent, assûra (*s*) *que les Barbets ou Huguenots de la Vallée de Lucerne, avoient écorché des Prêtres, & des Moines tous vifs, & fait des étendars de leurs peau après avoir mené des Anes dans les Eglises, & leur avoir fait manger les Hosties consacrées: Qu'on avoit châtié legerement ces Religionaires, parce qu'après avoir chassé tous les Prêtres & Religieux que S. A. R. entretenoit ès Vallées dont aucuns avoient esté cruellement massacrez, encore avoient-ils pris les armes contre leur Prince.* L'Historien des Vaudois ayant rapporté cela, ajoûte (*t*) que ce sont des » fourberies dont l'Enfer » auroit horreur, puisqu'ils n'en sont pas seulement pleinement justifiez par le Delegat & Auditeur *Gastaldo*; mais même que luy, ni le » Marquis *de Pianesse*, ni le President *Truchis*, » qui du depuis ont écrit & en Suisse & ailleurs » tout ce qu'ils se sont imaginez de pouvoir alleguer contre ces pauvres gens, n'en ont jamais » osé faire la moindre mention, & qu'il ne s'en » trouve pas un seul mot en aucune des Lettres » par lesquelles S. A. R. de Savoye repondant à » toutes les puissances Réformées qui luy avoient » témoigné le grand ressentiment qu'elles avoient » du rude traitement qu'ils avoient reçu; mais » mêmes que le grand Manifeste (*u*) imprimé, » par lequel la Cour de Thurin a prétendu justifier son procedé par tout le monde, & pour » cet effet n'a rien omis de ce que les esprits les » plus rafinez ont sçeu excogiter contre ces fideles, n'en remarque pas seulement la moindre » chose. »

Vous m'avoüerez qu'un tel silence sert ici d'une pleine justification, & qu'il réfute invinciblement la Gazette de Paris.

S'ils ont donné la premiere Version Françoise de la Bible sur l'Hebreu, & sur le Grec.

V. Sur la question, s'il est vrai que les Protestans soient redevables de la premiere Version Françoise de la Bible aux Vaudois de ces Vallées, je puis vous répondre que c'est un fait incontestable; car ce fut par leurs soins & à leurs dépens, que l'on imprima à Neufchatel en (*v*) 1535. la Bible Françoise qu'Olivetan, l'un de leurs Pasteurs avoit traduite, & avant ce tems là les Protestans n'avoient point traduit la Bible en François. Vous trouverez des preuves de tout cela dans la Préface (*vv*) qui fut mise par Olivetan au-devant de cette Bible de Neufchatel, & qui est dattée (*x*) des Alpes le 17. de Février 1535. Et si vous voulez le témoignage de Théodore de Beze, il sera facile de vous le fournir. (*y*) *Id tantum abest ut Valdenses perterrefecerit, ut contrà auctis animis, non suas modò & Calabrensium fratrum Ecclesias, priorum temporum veluti rubigine quadem obsitas, repurgarint, sed etiam (seculis omnibus memorabili in omnes Gallicas Ecclesias* BENEFICIO) *quavis inopes, & undique turbulentissimis illis temporibus Satana ipsos adoriente, primam illam Gallicam ex Hebraeis Bibliorum interpretationem, auctore quidem Petro Roberto Hebraea Lingua peritissimo, adjutore verò Joanne Calvino absolutam, suis sumptibus Neocomi, anno Domini 1535. excudendam curarint: ut quòd hodie Biblia gallicè leguntur, (quamquam paulatim postea exactiore cura cum Hebraeis collata) VALDENSIUM ECCLESIIS ACCEPTUM MERITO FERATUR.* Le commencement de ce passage signifie que les Vaudois ne se rebuterent point de ce que Martin Gonin l'un de leurs Ministres qu'ils avoient député en Suisse pour conférer avec les Réformateurs, avoit été arrêté à Grenoble en s'en retournant, & martyrisé. Nonobstant cela, dit Théodore de Beze, ils entreprirent entr'autres choses la Version Françoise du Vieux & du Nouveau Testament, & la firent imprimer l'an 1535. Mais pourquoi a-t-il donc dit (*z*) dans une autre livre que Martin Gonin fut martyrisé le 26. d'Avril 1536? Pierre Gilles (*a*) a broüillé les choses sur ce point là tout comme Théodore de Beze.

Voici un autre passage qui ne vous déplaira point. Il est de Mr. Simon. » (*b*) Robert Olivetan, parent de Jean Calvin, fit imprimer à » Neufchatel en 1535. une Version Françoise de » toute l'Ecriture sur le Texte Hebreu & sur le » Grec. Avant ce tems-là on lisoit à Geneve » une autre Version Françoise qui avoit été faite sur la Vulgate en l'année 1294. & qui n'a » point été imprimée. Mais elle se conserve encore » présentement manuscrite dans la Bibliothéque » publique de Geneve, leur étant devenuë entierement inutile, depuis qu'ils en ont fait d'autres » sur les Originaux. Olivetan assure dans une » Apologie qu'il a mise à la tête de son Ouvrage, qu'il est le premier qui ait traduit la Bible » d'Hebreu en François, & que jusqu'à son tems, » qui étoit le commencement de la Réformation » de Calvin, on s'étoit servi *d'une Version en* » *Langue vulgaire, écrite à la main depuis si longtems qu'on n'en avoit point de souvenance.* » Tout ce qui a été dit d'Olivetan dans le Moreri, a été tiré de Mr. Simon, hormis ces paroles l'année 1535. (*c*) *est la premiere année de la prétenduë Réformation des Hugenots.* Mr. Simon est trop exact pour commettre une telle faute: il savoit qu'avant l'année 1535. plusieurs personnes avoient embrassé la Réformation en France, & que tout au plus on devoit dire que la prétenduë Réformation s'établit cette année-là à Geneve par l'autorité du peuple, & par celle du Sénat. La faute est devenuë plus grande dans les Editions du Moreri postérieures à l'an 1689. puisqu'on y voit que la Bible d'Olivetan (*d*) *a été imprimée à Neufchatel en 1553. qui est la premiere année de la prétenduë Réformation des Huguenots.*

Particularitez concernant Olivetan.

Je suis sûr que dès aussi-tôt que vous aurez lû ceci, vous irez chercher dans le Moreri l'article d'Olivetan, & que vous serez fâché de n'y trouver que ce qui concerne la Traduction de la Bible. Cela suffisoit à Mr. Simon, & ne devoit pas suffire au Continuateur de Moreri, qui par la nature

de

(*s*) » Voyez Jean Leger *ubi suprà* pag. 90. & 367.
(*t*) „ *Idem ibid.* pag. 90.
(*u*) » Publié en Italien, en François & en Latin, & diligemment semé par toute l'Europe. *Id. ibid. pag.* 144.
(*v*) » Et non pas en 1537. comme le dit Mr. Leger *ubi infrà* pag. 164. ou en 1538. comme Mr. Spon & Mr. » Leti le disent dans leur Histoire de Geneve l'un pag. » m. 211. l'autre pag. 493. du Tom. 2.
(*w*) » Mr. Leger *ubi suprà* pag. 165. 166. de la 1. partie, rapporte divers extraits de cette Préface.
(*x*) » Leger *ibid.* pag. 161.
(*y*) » *Theodor. Beza in iconib. Virorum Doctrina simul & » pietate Illustrium fol. Cc. i. verso.* Voyez aussi son Hist. » Ecclésiast. Tom. 1. pag. 21.
(*z*) » Beze Hist Ecclesᶠ. Tom. 1. pag. 23.
(*a*) » Pierre Gilles, Hist. des Eglises Vaudoises pag. 43.
(*b*) » Simon Hist. Critique du Vieux Testament liv. 2. » ch. 24. pag. 342. Edit. de Rott. 1685.
(*c*) » Supplem de Moreri p. 915. Edit de Paris 1689.
(*d*) » Diction. de Moreri au mot *Olivetan* pag. 53. » Edit. d'Amst. 1698. Cette faute est demeurée dans les » Editions de Paris 1699. & 1704.

de son Ouvrage étoit obligé à rechercher les avantures d'Olivetan. Je m'en vais vous dire le peu que j'en sai. Ce Traducteur de la Bible étoit (e) de Noyon, il fut le premier qui inspira à Calvin de se dégoûter de la doctrine de Rome. Théodore de Beze me l'apprend lorsqu'il expose pourquoi Calvin ne s'attacha pas selon son premier projet à l'étude de la Théologie, mais à celle de la Jurisprudence. Son pere qui lui avoit procuré quelques Bénéfices (f), se résolut *puis après de le faire estudier aux Loix, voyant que c'estoit un meilleur moyen pour parvenir aux biens & aux honneurs.* Calvin *aussi de sa part ayant desja par le moyen d'un sien parent & ami, nommé M. Pierre Robert, autrement Olivetanus, qui depuis a traduit la Bible d'Hebrieu en François, imprimée a Neufchastel, gousté quelque chose de la pure Religion, commençoit à se distraire des superstitions Papales, qui fut cause, outre la singuliere réverence qu'il portoit à son pere, qu'il s'accorda de suivre plustost l'estude des Loix, que de la Théologie, comme elle estoit lors és escoles toute corrompue.* Olivetan (g) étoit à Geneve l'an 1533. & y enseignoit la jeunesse chez un Bourgeois, nommé Jean Chantemps. Il eut le courage d'interrompre un Dominicain qui prêchoit contre le Lutheranisme, & de le refuter publiquement. Cette hardiesse lui auroit coûté la vie, s'il n'avoit trouvé des patrons qui le déroberent à la fureur monachale. Je crois qu'il se retira aux Vallées de Piémont, & qu'il y fut Ministre. Il (h) étoit à Rome l'an 1538. on lui donna là un poison qui lui causa une langueur dont il mourut à Ferrare. Mr. Spon (i) a broüillé un peu ceci; car il a dit qu'*on tient qu'il fut empoisonné à Ferrare.* Je vous avertis d'une méprise de Théodore de Beze; il dit (k) que la persecution excitée en France contre les Fideles l'an 1535. fut cause que *plusieurs excellens personnages s'en bannirent volontairement, desquels furent Jean Calvin, & avec luy un autre tresdocte en Hebrieu, nommé Pierre Robert Olivetan.* Si ce dernier n'étoit pas sorti de France avant l'année 1535. il n'auroit pas publié en la même année sa traduction de la Bible. Mr.

Erreur de Mr. Léger sur l'origine de la famille de Calvin.

Léger (l) remarque que Calvin s'est reconnu parent de Robert Olivetan, *sur la fin de la belle Lettre Latine qu'il a mise au frontispice de la Bible de* Neufchastel, *où il dit que c'est le sang qui l'empêche de s'étendre sur les éloges des belles & rares qualitez* du Traducteur de cette Bible. Mais le fondement que le même Mr. Léger donne de cette parenté, ne me semble point recevable. Il suppose que les ancêtres de Calvin se retirerent des Vallées en Picardie, & il ajoûte qu'il y a *encore des* Calvins *dans la Vallée de S. Martin.* Il paroît être persuadé que les vallées étoient la patrie d'Olivetan; il faut donc qu'il croye que des ancêtres communs à ces deux Ministres, les uns demeurerent dans les Vallées, & les autres se retirerent en Picardie. Sur ce pied-là le parentage de Calvin & d'Olivetan n'eût été guéres reconnoissable; car depuis un bon espace de tems les Vaudois avoient disparu en Picardie, & il est certain que la famille de Calvin n'étoit point Vaudoise, ni atteinte d'aucun soupçon d'héterodoxie auprès des Catholiques Romains. Ce qu'il y a de plus fort, est qu'Olivetan & Calvin étoient de la même ville de Noyon en Picardie.

Remarques sur la communauté de noms.

La communauté de nom est une marque très-équivoque de parenté, & surtout lorsqu'un nom est pris d'une qualité corporelle, comme *Noir, Grand, Bossu, Chauve.* Le véritable nom de Calvin étoit *Chauvin*, ou selon le patois des Picards *Cauvin.* Il y a plusieurs familles en France qui portent le nom *Chauvin*, sans être sorties de la même souche. Il se pourroit bien faire que par le changement d'une lettre les Calvins dont parle Mr. Léger, fussent descendus d'un homme qui à cause qu'il étoit chauve, fut nommé Chauvin.

Si le rétablissement des Vaudois fut prédit par l'Evêque de St. Asaph.

VI. Il me reste encore une question à expedier. Vous me demandez si l'on doit croire le conte qui est parvenu jusques à vous, qu'un Evêque Anglois qui a travaillé avec une profonde application sur les Prophéties de l'Apocalypse, y trouva que les Vaudois seroient rétablis l'an 1689. Je vous répons qu'après qu'ils furent rentrez dans leurs Vallées, il y eut des gens qui dirent que Mr. l'Evêque de St. Asaph avoit prévû cet évenement en consequence de ses explications apocalyptiques. Mais comme elles n'étoient point sorties de son cabinet, & que personne n'osoit m'assurer que l'on eût vû dans son manuscrit cette prédiction particuliere, je ne m'arrêtai pas beaucoup à ce que j'entendois dire sur ce sujet. Il ne se trouve que trop de gens qui assurent après que les choses sont arrivées, qu'elles avoient été prédites; mais si on les presse de le prouver ils demeurent courts, & cependant cette preuve seroit la piece la plus necessaire du sac. Je ne vous cacherai point ce que j'ai lû dans une Lettre Pastorale publiée le 1. de Juillet 1689. par un autre Commentateur de l'Apocalypse: *On nous dit,* assure-t-il, (m) *que Monsieur l'Evêque de Saint Asaph a fait un excellent ouvrage sur l'accomplissement des Prophéties, où il renvoye la chose à deux* (n) *ans; n'ayant pas encore pû le voir, nous ne saurions juger de ses principes. Mais je crois que l'an* 1690. (o) *commencera à nous faire voir bien des choses.* La chose renvoyée à deux ans par ce Prélat est *l'ascension des témoins au ciel, c'est-à-dire,* selon Mr. Jurieu (p), *l'élevation de la Religion Protestante en France sur le thrône.* Il est donc certain que sans attendre l'évenement l'on a dit que ce docte Evêque Anglois prévoyoit certaines choses; mais je ne me souviens point si l'on a dit avant l'année 1689. qu'il avoit prévû que les Vaudois se rétabliroient dans leur patrie cette année-là. Ce dequoi je me souviens est, qu'il y eut des personnes qui remarquerent que cette expedition des Vaudois n'étoit pas d'une assez grande consequence pour avoir été marquée dans les révélations de St. Jean. Aussi voyons-nous que Mr. Jurieu donne une plus grande étenduë à la prédiction

Si cet évenement étoit assez considerable pour être révélé dans l'Apocalypse.

(e) „*Spanhem. in Genevia restituta pag.* 56. Mr. Konig „qui le nomme mal *Olevitanus*, le fait faussement Pa-„risien.

(f) „Beze Préface sur le Commentaire de Calvin „sur Josué pag. 5.

(g) „*Spanhem. ubi suprà.*

(h) „*Olivetanus is ipse est, cui Bibliorum Gallicorum trans-„lationem, Valdensium fratrum sumtu susceptam, & Neocomi „excusam debemus, cui postmodum anno* CIↃ IↃ XXXVIII. „*Romam delato toxicum inter epulas propinatum, quo sen-„sim confectus mortalitatis leges Ferrariæ, ea parte quâ „mori potuit explevit.* Id. ibid.

(i) „Spon Hist. de Geneve pag. m. 211.

(k) „Beze, Hist. Eccles. des Eglises tom. 1. pag. 21.

(l) „Jean Léger *ubi suprà pag.* 167.

(m) „Jurieu 21. Lettre Pastorale de la 3. année pag. „517. édit. in 12.

(n) „Si cela est, nous pouvons conclure que cet Evê-„que s'est trompé.

(o) „Cela s'est trouvé faux non-moins que ce que „l'Auteur assure pag. 518. que le Prince d'Orange Roi „d'Angleterre, étoit destiné de Dieu à rétablir en Fran-„ce la Religion.

(p) „*Id. ibid. pag.* 516.

II. PART.

tion de Mr. l'Evêque de Saint Asaph, de laquelle il avoit oüi parler. Il insinuë qu'elle concerne la conversion de toute la France, ou une insigne révolution dans l'Empire de l'Antechrist. Cela seroit assez notable pour être marqué sous les énigmes, ou sous les emblêmes de S. Jean; mais ni un échec tel que celui des Eglises Reformées de France & de Piémont, ni leur retour au premier état ne seroient pas d'une assez grande importance (q) au Corps de l'Eglise pour pouvoir être ce qui a été préfiguré comme le plus pesant coup que l'Eglise dût recevoir, & comme la plus entiere restauration qu'elle dût attendre. Cela est principalement certain selon les principes de ceux qui ont publié (r) que la cassation de l'Edit de Nantes diminuoit extrêmement les forces de la Catholicité, & augmentoit extrêmement celles du Protestantisme. Ne se moqueroit-on pas de la Communion Romaine, si elle consideroit comme l'un des plus grands fleaux dont l'Apocalypse ait menacé l'Epouse de JESUS-CHRIST, la persecution que souffriroient les Catholiques d'Irlande? Ne la trouveroit-on pas surtout ridicule, si d'ailleurs elle prétendoit que cette persécution auroit été aussi nuisible au parti persécutant, que profitable au parti persécuté? Si elle cherchoit parmi ses pertes énigmatiquement annoncées dans l'Apocalypse, le schisme des Grecs, ou la Réformation de Luther & de Calvin, on ne pourroit pas lui dire que cela n'en vaut pas la peine: *De minimis non curat Pretor.*

CHAPITRE CXVI.

Eclaircissement d'un endroit des Pastorales de Mr. Jurieu, &c.

Mr. Merlat critiqué par Mr. Jurieu.

CEst ici que je dois vous répondre sur ce que vous m'avez demandé depuis long-tems, à qui en veut Mr. Jurieu quand il refute ces paroles: (a) *Un habile & pieux Docteur, s'émancipant un peu trop, ce semble, a osé publier qu'au mois de Mars prochain, (c'est-à-dire de cette année 1689.) la France en corps embrasseroit notre Religion, & nos Eglises se rétabliroient.* Il en veut à Mr. Merlat Ministre François refugié à Lausanne; car ce fut Mr. Merlat qui débita ces paroles dans un Sermon qu'il fit ensuite imprimer: Mr. Jurieu (b) lui montra par plusieurs raisons qu'il n'avoit point assigné à l'an 1689. la conversion de la France. Je ne sai point ce que fit Mr. Merlat au sujet de cette réfutation, il devoit ou prouver ce qu'il avoit avancé, ou s'en retracter publiquement. Je n'ai pas oüi dire qu'il ait fait ni l'un ni l'autre de ces deux choses. Il lui eût été peut-être aussi facile de trouver dans le livre de Mr. Jurieu les preuves qui lui étoient necessaires, qu'il fut facile à Mr. Jurieu d'y trouver dequoi se justifier; car c'est un livre tout plein de variations & de replis. Il fit acroire à un très-grand nombre de personnes, que la Religion Reformée seroit rétablie pompeusement en France l'an 1689. & cependant il contenoit plusieurs choses qui ne promettoient rien moins que cela. L'Auteur (c) se plaint de ce qu'*une infinité de gens, partie par éblouïssement, partie par envie de surprendre les gens en faute, ont posé en fait qu'il avoit écrit que la délivrance de l'Eglise devoit arriver précisément au bout de trois ans & demi à compter depuis la revocation de l'Edit de Nantes.* il est certain que l'on s'étoit trop éblouï; mais si le livre n'étoit pas assez capable d'y contribuer, les explications verbales que l'on apprenoit chez l'Auteur, suppléoient peut-être ce défaut-là, & engageoient les Auditeurs à ne douter point que le livre ne promît positivement aux Réformez leur restitution en France pour l'année 1689. Mr. Nicolle donna ce sens aux promesses de Mr. Jurieu, qui ne s'en défendit point (d) lorsqu'en 1688. il refuta une Préface de cet Ecrivain de Port-Royal; c'est une Préface, ou il y a plusieurs railleries d'autant plus incommodes qu'elles sont serieuses, & debitées avec un grand air de moderation. Mais pour prouver que cet ouvrage de M. Jurieu n'avoit pas été méprisé par beaucoup de Protestans, comme l'assuroit Mr. Nicolle, on lui fit savoir (e) *qu'il s'en estoit debité en moins de dix huit mois huit ou dix mille exemplaires, en six éditions, & en quatre langues, en François, en Anglois, en Flaman, & en Allemand.* Cette preuve seroit bonne si Mr. Nicolle avoit dit que la plûpart des Protestans avoient meprisé ce livre-là. Elle n'est donc point bonne puisqu'il a insinué (f) que bien des gens se plaisoient à ces découvertes prophétiques, & s'en repaissoient; d'où il avoit conclu qu'il n'y avoit *guéres de solidité d'esprit dans ces prétendus Réformez.* Cette conclusion s'accorde très-bien avec la déclaration qu'il venoit de faire, *qu'il conseilleroit aussi peu à personne d'entreprendre la réfutation* des Prophéties de M. Jurieu, *que de s'appliquer serieusement à refuter les Centuries de Nostradamus.* Mr. de Meaux n'en a pas jugé de la sorte; il a travaillé avec soin non-seulement à l'explication de l'Apocalypse, mais aussi à la réfutation des hypotheses de Mr. Jurieu, & cela nous peut apprendre que ce Ministre a outré les choses lorsqu'il a dit (g) *qu'il n'y a peut-être rien de plus juste dans tout le livre de Mr. Nicolle,* que le parallele entre la réfutation de son accomplissement des Prophéties, & la réfutation des Centuries de Nostradamus: CAR IL EST VRAI, ajoûte-t-il, *que ces Messieurs font honneur aux Révélations de Saint Jean de les regarder à-peu-près comme les gens de bon sens regardent les révelations de Nostradamus.* Comment prouveroit-il qu'ils ne tiennent pas l'Apocalypse pour un Livre Canonique (h)?

Les prédictions de Mr. Jurieu raillées par Mr. Nicolle.

Et refutées par M. de Meaux.

Dispensez-moi, je vous prie, de répondre à la question que vous m'avez faite plusieurs fois, si cet interprête des Prophéties est enfin tombé d'accord qu'il n'y avoit pas réüssi. Je ne pourrois vous payer que d'un oüi-dire, & cela ne devroit pas vous contenter. Je sai bien qu'il assure dans sa Lettre Pastorale du 1. de Juillet 1689. que jusqu'alors (i) il n'avoit point de sujet de se repentir d'avoir publié ses conjectures sur l'interprétation

Si M. Jurieu a avoüé lui-même qu'il s'étoit trompé.

(q) » Il n'est point apparent que le Saint Esprit ait ré» velé dans l'Apocalypse toutes les avantures de l'Eglise » petites & grandes; ce détail seroit infini, il falloit » donc s'arreter aux points capitaux:

. . . . *Longa est historia longa*
Ambages, sed summa sequar fastigia rerum.
Virgil. Æneid. lib. 1. v. 341.

(r) » Il a paru plusieurs livrets sur cette matiere. Mr. » Jurieu est un des Auteurs qui l'ont retouchée le plus » souvent.

(a) » Jurieu *ubi suprà* pag. 496.
(b) » *Ibid.* (c) » Jurieu *ibid.* pag. 493.
(d) » Voyez M. Jurieu de l'Unité de l'Eglise pag. 20.
(e) » *Id. ibid. pag.* 19.
(f) » Nicolle Préface de l'Unité de l'Eglise pag. 27.
(g) » Jurieu de l'Unité de l'Eglise pag. 20.
(h) » Notez qu'ils en publient souvent des explica» tions, dont on a pû voir les analyses dans le Journal » des Savans ces dernieres années.
(i) » *Id.* 21. Lettre Pastor. de la 3. année, pag. 518.

prétation des oracles, & sur l'application des prophéties à leur tems, & que ses conjectures n'avoient guéres manqué. Immédiatement après il se félicite d'une chose (k) où il ne fut pas supérieur au petit peuple. Que depuis ce tems-là jusques à la paix de Riswic, & même pendant toute la vie du Roi Guillaume il ait soutenu en chaire, & quelquefois aussi par de petits imprimez, que l'évenement ne démentoit pas ses espérances; c'est ce que certaines gens m'ont assuré, sans que personne m'ait dit qu'on lui ait jamais entendu dire que ses conjectures avoient été fausses. Je croi que ceux qui le voient, savent trop bien leur monde pour l'exposer aux occasions de se déclarer. On seroit effectivement très-incivil si l'on ne détournoit pas adroitement tout ce qui pourroit faire tomber la conversation sur les interprétes de l'Apocalypse. Quoiqu'il en soit je ne puis vous rien apprendre de positif touchant ces choses; mais j'ose bien vous assurer qu'il a confessé publiquement d'une maniere indirecte l'erreur de ses prédictions. Voici comment je le prouve.

Réfutation indirecte qu'il a faite de ses prédictions.

Il a crû (l) que la ruïne du Papisme commenceroit environ l'an 1690. & qu'elle seroit achevée *environ l'an* 1710. *ou* 1715. & que le Royaume de France seroit le premier de tous (m) qui secouëroit le joug du Pape. Nous voyons néanmoins dans un Ouvrage publié l'an 1699. qu'il prouve d'une maniere très-forte, que depuis l'an 1690. la France est devenuë plus Papiste qu'elle ne l'avoit jamais été. On n'a qu'à voir les reflexions (n) qu'il a faites sur l'acte de soûmission qu'une partie des Prélats François firent au Pape (o) l'an 1692. Il faut voir surtout comment il déclame contre le Bref de condamnation d'un livre de l'Archevêque de Cambrai. Ce Bref du Pape est datté du 12. de Mars 1699. & c'est au dire de Mr. Jurieu, (p) *une pleine & entiere victoire du Siége Papal dans ce combat qui dure depuis tant de siecles, sur les droits du Pape en France. Les Parlemens & la Sorbonne ont presque toujours accourci ces droits, par des pieces odieuses à Rome, comme sont*, une Pragmatique-Sanction; des Appels comme d'abus; des Libertez de l'Eglise Gallicane, &c. *Cette Eglise prétend n'être pas sujette aux Papes comme les autres.... Voici donc le plus terrible coup qui pouvoit être porté aux Libertez de l'Eglise Gallicane; les voila renversées par une seule foudre. Gerson & son Apologiste, Richer, le Jesuite Maimbourg lui-même, Gerbais, le Pere Quesnel, Elie du Pin, & tous ceux à qui les démêlez d'Innocent XI. avec le Roi Loüis XIV. avoient donné le courage de lever la tête contre les usurpations de la Cour de Rome, sont terrassez. Aussi-bien que tant d'Arrêts rendus par la Cour de Parlement pour la conservation des Libertez de l'Eglise Gallicane: Tant de reglemens, de decisions, & de declarations faites par le Clergé de France, tendant au même but: Tout est aneanti.*

Mais ce Bref qui foudroie tant de choses ne met-il pas aussi en poudre le Systême Prophétique de Mr. Jurieu? L'Auteur n'en convient-il pas virtuellement, implicitement pour le moins? Qu'on aille dire après cela qu'il n'avouë point sa faute, & que pour s'en exempter il donne la gêne à tous les évenemens afin de les ajuster à ses prédictions.

Mr. Cocquelin le réfute avec trop de mépris.

Mr. Cocquelin Docteur de Sorbonne fit un Livre (q) contre lui l'an 1690. je m'en souviens bien; mais au lieu de vous donner en détail, comme vous le souhaiteriez, le jugement que j'en porte, je me contente de vous dire que c'est un ouvrage où il y a trop de feu & d'emportement. Mr. Jurieu y est traité avec un peu trop de hauteur & de mépris, & les injures dont il y est accablé, sont trop grossieres. Ces paroles de la Préface: (r) *Il avoit avancé hardiment qu'il viendroit porter bien-tôt la verité jusques dans le Thrône du mensonge, & il avoit publié, qu'avant qu'il fut trois ans il viendroit prêcher dans l'Eglise de Paris. Ce temps est, graces à Dieu, passé, & l'on apprend par des lettres non suspectes, qu'en changeant le temps & les lieux de ses prédictions, il se rend la fable de ceux qui l'écoutent*; ce passage, dis-je, contient des choses que l'on prouveroit difficilement? Je ne croi pas que Mr. Jurieu ait publié qu'il iroit prêcher dans l'Eglise de Paris une telle ou une telle année. Mr. Cocquelin ne devoit point avancer une telle chose sans une bonne citation: ce n'est pas un fait que par la voie des conséquences, il ait pû tirer des expressions qu'il avoit luës à la fin de la Préface d'un livre imprimé l'an 1686. Les voici ces expressions: » (s) Nous irons bien-tôt porter » la verité jusques dans le Thrône du mensonge, & le relevement de ce que l'on vient d'abattre se » fera d'une maniere si glorieuse, que ce sera l'é» tonnement de toute la terre »

CHAPITRE CXVII.

Quelles ont été les conjectures du Cardinal de Cusa sur la destinée de l'Eglise.

Est-il vrai, me demandez-vous, que le Cardinal de Cusa se soit mêlé de prophétiser? Comment s'y est-il pris? Et quel a été le succès de ses prédictions? Je m'en vais vous satisfaire autant que je le pourrai.

Prédictions du Cardinal de Cusa.

On voit à la fin du second Tome de ses Oeuvres un petit traité (a) qu'il composa l'an 1452. & qui contient ses conjectures sur l'avenir, & que l'on a rimprimé (b) en Latin & en François avec des notes l'an 1700. Il ne se fonde ni sur les oracles de Daniel, ni sur ceux de l'Apocalypse, mais sur une nouvelle hypothese qu'il invente. Il dit que plusieurs Auteurs s'étoient fatiguez à découvrir ce mystere; qu'ils avoient eu chacun un sentiment opposé à celui des autres; que l'évenement s'est trouvé tout autre qu'ils n'avoient crû; & qu'ainsi plusieurs s'en étoient allez, & s'en iroient avec leurs diverses interprétations du Prophete Daniel; que pour lui il n'avoit rien vû dans leurs

(k) » C'est d'avoir prédit à Mr. le Prince d'Orange prêt » à passer en Angleterre, qu'il *seroit maitre de l'Angleterre*, » avant *la fin de l'an* 1688. Il n'y avoit presque personne » en Hollande qui ne crût la même chose: c'étoit l'en» tretien ordinaire des ruës & des cabarets.

(l) » Jurieu Accomplissement des Prophéties Tom. » 2. pag. 167. 170. de la 1. Edition.

(m) » *Ibid.* pag. 208. 222. & dans la 21. Lettre Pastorale de la 3. année. pag. 516.

(n) » Voyez le livre intitulé Traité Historique sur la » Théologie mystique pag. 317. & suiv.

(o) » Voyez dans le Diction. Histor. & Crit. la remar» que B de l'article *Ottoboni*.

(p) » Le même Traité Histor. pag. 305.

(q) » Intitulé Traité de ce qui est deu aux Puissances, » & de la maniere de s'acquitter de ce devoir.

(r) » Pag. 13. 14.

(s) » Jurieu le Vrai Systême de l'Eglise à la fin de la » Préface.

(a) » Il a pour titre *conjectura de novissimis diebus*.

(b) » A Amsterdam chez Daniel Pain in 8.

II. Part.

leurs écrits qui enfermât l'hypothese qu'il avoit suivie. (c) *Multa alia de hac re scripta reperiuntur. Multi enim se in his fatigarunt, quos varia consideratio, ad varias duxit opiniones, ut quisque suo sensu abundet, & nemo cum alio consentiat. Suntque jam transacta plura tempora, quæ docti etiam viri non putarunt futura. Et transiverunt sic plurimi, & transibunt, in varietate interpretationis Prophetiæ Danielis, Ego eorum scripta diligenter perquisivi, & nihil in illis de hac præmissa consideratione annotatum inveni.* Il pose pour le fondement de son systême que l'Eglise (d) conformément à Jesus-Christ, dont elle est le corps mystique, doit monter au Ciel après un état de pélerinage sur la terre, & cela avec un rapport merveilleux de durée & de condition; desorte que chaque année de la vie de Jesus-Christ corresponde à un Jubilé ou à 50. ans de l'Eglise, & que chacun de ces Jubilez ait le caractere de l'état où Jesus-Christ s'est trouvé pendant l'année de correspondance. L'Auteur n'avoit pas trouvé son compte dans les tems déjà passez: aussi ne les considere-t-il point, il ne considere que les Jubilez à venir. S'il y avoit eu de la ressemblance entre les 29. premieres années de Jesus Christ, & les 29. premiers Jubilez de l'Eglise, le Christianisme jusqu'en 1450. auroit été dans l'inaction, ou tout au plus dans l'exercice tranquille de la vertu, si vous exceptez le premier siecle, où à cause du transport de Jesus-Christ en Egypte, il auroit dû être exposé au bannissement. Mais bien-loin que ses 29. premiers Jubilez ayent été un état d'obscurité & de repos, on y voit l'Eglise dans les agitations les plus chaudes, d'abord persécutée, puis persécutante. Ce ne sont que combats de plume, & combats d'épée, qu'anathemes, que foudres, que croisades, que dépositions de Princes. Elle est le premier mobile des révolutions, elle influë dans les révoltes des Sujets, dans les guerres étrangeres, & dans les guerres civiles; elle s'incorpore & s'impatronise de telle façon dans le monde, qu'elle en devient l'ame:

Fondement & défaut de son systême.

(e) Spiritus intus alit, totamque infusa per artus
Mens agitat molem, & magno se corpore miscet.

Et l'on pourroit presque l'apostropher de la maniere que Ciceron apostrophoit Catilina. (f) *Nullum . . . facinus extitit nisi per te: nullum flagitium sine te tibi uni multorum civium neces, tibi vexatio direptioque sociorum impunita fuit ac libera: tu non solum ad negligendas leges ac quæstiones, verum etiam ad evertendas perfringendasque valuisti.* Voilà sans doute un très-grand défaut dans l'hypotese de Cusanus: mais quoiqu'il en soit, voyons ce qu'il conjecture sur les Jubilez à venir depuis le 30. jusques au dernier.

I. Conjecture, qu'il y aura 34. Jubilez de 50. ans depuis l'Ascension de J. Christ, jusqu'au dernier Jugement.

I. Premierement il trouve que depuis l'Ascension de Jesus-Christ jusques au dernier jugement il y aura plus de 33. Jubilé, & que lorsqu'il écrivoit son livre en 1452. on étoit au 29. Jubilé. C'est assurément sa pensée, quoique ses paroles la défigurent étrangement dans l'Edition dont je me sers. Les voici: (g) *Tali enim ratione conjicimus plusquam 50. usque ad Ecclesiæ resurrectionem instare Jubilæos, & sic nos nunc annos Jubilæi 29. egisse cum à Christi Ascensione 1452. anni hoc tempore numerantur effluxi.* Tous ceux qui lisent avec attention ce qui précede, & qui réfléchissent sur le fondement & sur le but de l'Ouvrage, voient qu'il faut mettre de toute nécessité 34. au lieu de 50. & *agere* au lieu de *egisse*, ou que si effectivement l'Auteur a écrit *egisse*, c'est par inadvertance & par une glissade de plume, qui a trahi son intention qui étoit d'écrire *agere*; car il est visible que depuis l'Ascension de Jesus-Christ jusqu'en 1434. il n'y a que 28. Jubilez, & que les 29. s'étendent jusques à l'année 1484. Outre que la distraction de l'Auteur est manifeste dans l'endroit où il assure qu'il écrit lorsque 1452. ans étoient déjà écoulez depuis l'Ascension de Jesus-Christ. On ne pouvoit parler de la sorte qu'en 1486. & il n'a vêcu que jusqu'en 1464. Il y a une autre faute peu après: (h) *Augebitur continuè numerus fidelium, & dilatabitur lux Doctrinæ successivè usque ad Jubilæum* 40. Celui qui a fait des notes sur cet Ouvrage, a observé (i) *qu'il y a dans quelques Exemplaires 34. au lieu de* 40. & que dans l'Edition de Paris *ex Officina Ascensiana* 1514. *il y a jusques au* 34. *Jubilé*, usque ad Jubilæum 34. & qu'*en effet cela est plus conforme au Systême de l'Auteur*. Cette observation est juste; mais il falloit aussi la faire sur le passage où l'on avoit vû *plusquam* 50. &c. & le corriger par celui de la page 20. où il y a expressément que la résurrection de l'Eglise arrivera *in* 34. *Jubilæo à resurrectione Christi*.

II. Conjecture, qu'avant la fin du 29. Jubilé, il s'éleveroit des Prédicateurs animez de l'esprit d'Elie.

II. Secondement Cusanus observe que puisque pendant la 29. année de Jesus Christ, (k) *Jean-Baptiste animé de l'Esprit d'Elie batisoit au desert, & lavoit les taches du peché par sa Doctrine afin de préparer au Seigneur un peuple parfait*, on verroit bien-tôt, c'est-à-dire, avant la fin du 29. Jubilé, s'élever quelques Disciples du même esprit d'Elie, dans lesquels Elie se manifesteroit par la parole de la prédication, & montreroit au doigt Jesus-Christ au monde, & la verité de la vie & de la justice; qu'ils laveroient de telle sorte l'Eglise, que le Saint Esprit descendroit sur elle visiblement comme autrefois sur Jesus-Christ sous la forme d'une colombe; qu'alors quelques Saints s'attacheroient à une longue macération, & se sépareroient du monde, & qu'ayant vaincu le tentateur, ils reviendroient pour annoncer les paroles de vie; qu'ils opéreroient des choses miraculeuses par l'esprit de Jesus-Christ; que cet esprit austere d'Elie souffriroit persécution dans ses premiers Prédicateurs comme dans S. Jean, parce que (l) la paillardise de ce monde qui fut cause de la mort de Saint Jean, ne les laisseroit point vivre; mais que le nombre des fideles s'augmenteroit continuellement, & s'étendroit successivement par la lumiere de la Doctrine jusques au 34. Jubilé; que par elle se feroit des signes & des prodiges qui expliqueroit la vie de Jesus-Christ écrite dans les Evangiles; & qu'il n'y auroit point de lieu habitable privé de la connoissance de Jesus-Christ, & de la foi.

Tout ceci regarde les Jubilez qui répondent aux années de Jesus-Christ 30. 31. 32. & 33. jusqu'à sa Passion exclusivement. Nous allons voir ce qui concerne le Jubilé, qui correspond à l'an

(c) „ *Nicolaus Cusanus in conjectura de novissimi diebus* „ *pag.* 30. *Edit. Amstel.* 1700.
(d) „ *Idem, ibid* pag. 6 & seq.
(e) „ *Virgil. Æneid. lib* 6. *v.* 726.
(f) „ *Cicero Orat.* 1. *in Catilinam cap.* 7. *pag.* 628. & „ 629. *Tom.* 3. *Edit. Grav.*
(g) „ *Cusan. ubi suprà* pag. 12.
(h) „ *Idem, ibid. pag.* 14.
(i) „ *Ibid. pag.* 40.
(k) „ *Cusan. ibid pag.* 12. & *seq.*
(l) „ *Illecebritas fornicaria hujus mundi. ibid.* pag. 14.

l'an 34. de JESUS-CHRIST, c'est-à-dire, à sa Mort, à sa Résurrection, à son Ascension.

III. Conjecture, qu'au 34. Jubilé, l'Antéchrist persécuteroit l'Eglise, après quoi elle triompheroit.

III. Cusanus observe (*m*) en troisiéme lieu, qu'après que les choses qu'il vient de conjecturer seront arrivées, l'esprit satanique de l'Antéchrist excitera contre l'Eglise une grande persécution; que ce sera la derniere tribulation; qu'il n'y en a jamais eu de plus horrible, & qu'elle (*n*) expliquera l'histoire de la passion du Fils de Dieu; que l'Eglise même paroîtra éteinte, parce que les Apôtres, semeurs de la parole de Dieu, l'abandonneront & s'enfuïront; que le Successeur de Saint Piere, ni celui d'aucun autre Apôtre ne tiendra point ferme; qu'ils seront tous scandalisez; que quand le corps de JESUS-CHRIST, c'est-à-dire, son Eglise aura été ainsi exposé à l'ignominie sous les yeux des insensez, comme s'il avoit été enlevé du monde par la crucifixion, les Saints reprendront courage, parce qu'ils verront l'Eglise ressusciter en peu de tems avec plus d'éclat après la mort des Saints; que les infideles sectateurs de l'Antéchrist voyant que l'Eglise a prévalu, & qu'ils ont été vaincus, se soûmettront à JESUS-CHRIST le vainqueur; que toutes les Nations reviendront à lui, afin que l'héritage de notre Seigneur par toute la terre soit le bercail d'un seul Pasteur; que Saint Pierre pleurera amerement, parce qu'il aura fui; que les autres Apôtres, c'est-à-dire, les Evêques & les Prêtres l'imiteront, & qu'ils trouveront lieu à la repentance; que l'Eglise étant glorieusement ressuscitée de l'oppression de l'Antéchrist, se rendra si visible qu'elle convertira tous les incrédules, & leur inspirera une telle foi qu'ils seront prêts à séeller de leur sang la verité, si cela est nécessaire; qu'alors pendant la tranquillité où elle se trouvera, elle commencera à méditer la paix éternelle, & à souhaiter les embrassemens de son époux dans le Paradis; mais qu'il faudra qu'elle attende un peu jusques à ce qu'elle se soit purifiée de toute tache, après quoi JESUS-CHRIST viendra juger les vivans & les morts, & enlevera au Ciel son épouse pour la faire régner avec lui éternellement.

Fausseté de ces conjectures.

Selon les conjectures de Cusanus tout ce que je viens de dire doit arriver pendant le 34. Jubilé depuis la Résurrection de JESUS-CHRIST, c'est-à-dire s'il comproit exactement, depuis l'an 1684. jusqu'en 1734. mais il aime mieux poser pour ses deux bornes l'an 1700. & l'an 1734. (*o*) *Poterit quisque verisimilius quid futurum sit in Ecclesia, pravidere: ut sic in 34. Jubilæo à Resurrectione Christi resurrectionem Ecclesiæ, depulso Antichristo, Dei pietate speres victoriosè gloriosam. Et hoc erit post annum 1700. ante annum 1734. Post illud autem tempus, ascensio Ecclesiæ futura est, Christo sponso adveniente ad judicium.*

Il est visible que jusqu'ici (*p*) rien de tout ce qu'il a prédit n'est arrivé.

On n'a point vû depuis l'an 1452. jusqu'en 1484. ni même jusqu'à la fin du 15. siecle, ces Disciples de l'esprit d'Elie qui devoient laver la Chretienté, & attirer sur elle une descente visible de l'esprit de Dieu.

On ne sauroit où trouver ces Prédicateurs austeres, ou ces Précurseurs que le monde a fait mourir, comme Hérodias fit mourir Saint Jean.

On ne trouve nulle part ces Anachoretes qui après une longue macération devoient reparoître au monde afin d'y semer la parole de vie, & faire bien des miracles.

Si le Christianisme s'est étendu depuis l'an 1500. & s'il a été annoncé dans les Indes Orientales & dans l'Amérique, on n'en est point redevable à cette restauration que les nouveaux Disciples de l'esprit d'Elie devoient préparer, & que les Anachoretes victorieux du Tentateur devoient achever. Les Missionaires du Pape qui ont étendu en Orient & en Occident le Christianisme, n'avoient point participé à un autre esprit que les Moines ou que les Chretiens qui vivoient lorsque Cusanus composa son livre.

Quant aux conjectures sur les 34. premieres années du 18. siecle, il y a beaucoup d'apparence qu'elles ne seront pas moins fausses que celles qui se rapportent aux tems précédens.

Un homme d'esprit n'a pas laissé de les admirer.

Qui n'admirera qu'il y ait eu un homme d'esprit qui (*q*) admire que Cusanus ait rencontré si heureusement ce qui s'est passé. Allez vous étonner après cela que l'on trouve dans le style énigmatique des Prophetes tout autant de prédictions que l'on veut. Si Cusanus qui s'exprime avec la derniere simplicité, & selon l'usage courant des mots, a pû fournir un prétexte de lui attribuer la prévision des évenemens du 16. & du 17. siecle, que sera-ce des Auteurs qui écrivent tout exprès obscurément, & sous le voile des allégories, & des sens mystiques? Pourquoi ne trouveroit-on pas sous ces enveloppes la persécution que Louïs XIV. a exercée sur les Réformez de France, puisqu'on la trouve (*r*) dans un passage de Cusanus, qui marque très-nettement une vexation universelle, où les Evêques, & le Pape même seront les sujets patiens, succombans, & fugitifs? C'est une illusion que de fonder un caractere d'universalité sur ce que (*s*) la France a fait chasser les Vaudois, (ce qui n'a duré que fort peu de tems) & une poignée de François établis en Portugal, à Constantinople, à Smirne. Il vaudroit mieux établir ce caractere en remontant jusqu'à l'an 1655. comme a fait (*t*) Mr. Jurieu; mais il ne faudroit pas à son exemple aider à la lettre par un mensonge. Il affirme que *la persécution qui commença en Pologne peu de tems après . . enveloppa les vrais Réformez dans la même ruine avec les Heretiques, Sociniens, Antitrinitaires. Ils furent chassez du Royaume, & furent errans dans la Transylvanie, dans la Hongrie, & dans l'Allemagne.* Cela est faux, il n'y eut que les Sociniens qui furent chassez.

CHAPITRE CXVIII.

Si les conjectures de ce Cardinal peuvent prouver qu'il doutât de l'infaillibilité de l'Eglise.

Si elles peuvent s'accorder avec l'infaillibilité de l'Eglise.

EXaminons une objection qui est assez spécieuse. On prétend (*a*) que Nicolas de Cusa n'a pû parler commme il a fait, sans croire *non seulement que l'Eglise Romaine n'est pas infaillible, mais qu'elle est dans de grandes erreurs contraires à la vie & à la justification;* car il a dit » que dans peu de » tems des hommes extraordinairement envoyés » dans

(*m*) » *Ibid. pag.* 16. *& seq.*
(*n*) » *Quæ est explicatoria historiæ Passionis Christi.* ibid.
(*o*) » *Ibid. pag.* 20.
(*p*) » On écrit ceci en 1705.
(*q*) » Voyez les 2. notes sur le traité de Cusanus dans » l'édition d'Amsterdam 1700.
(*r*) » Voyez les mêmes notes pag. 88. & suiv.
(*s*) » *Ibid. pag.* 90.
(*t*) » *Ubi suprà* tom. 2. pag 171.
(*a*) » *Ibid. pag.* 83.

II. PART. » dans la vertu & l'Esprit d'Elie, apporteront la » parole & la doctrine pour laver & purifier l'E» glise. » *Il ne s'agit pas seulement*, ajoûte-t-on, *de la purification à l'égard des mœurs, c'est à l'égard de la foy; car les docteurs doivent* montrer au doigt Christ & la verité de la justice & de la vie, *c'est-à-dire, selon le sens des phrases de l'Ecriture qu'il emprunte*, la Verité Justifiante & vivifiante.... *Si l'Eglise Romaine connoit & enseigne suffisamment la doctrine salutaire de Jesus-Christ, l'Eglise n'a pas besoin de nouveaux Predicateurs. Il faut seulement que Dieu donne de nouveaux degrés d'efficace à ceux qui sont déja en office de Pasteurs*, ils répandront la parole de vie, *dit l'Auteur. Elle n'étoit donc pas encore répanduë.* Ces premiers Prédicateurs venus dans l'Esprit d'Elie souffriront persécution. *Et qui les persecutera, s'ils prêchent dans l'Eglise Latine, authorisez par le Pape, qui est le Chef de l'Eglise? Si cet homme a entendu ce qu'il disoit, il a donc compris que le Pape Chef de l'Eglise Latine, n'est point le Vicaire de Jesus-Christ, ni Juge infaillible de la doctrine.* Enfin on remarque (*b*) que puisqu'il a dit que la lumiere de la doctrine deviendra toûjours plus grande successivement jusqu'au 34. Jubilé, *il n'a pu croire que l'Eglise Romaine possedât la pleinitude de la connoissance & de la Verité sans erreur*

Bornes que les Catholiques donnent à cette infaillibilité.

L'examen de cette difficulté demande que je fasse considérer l'état où se trouvent aujourd'hui les plus ardens défenseurs de l'infaillibilité, soit qu'ils l'attachent à la personne du Pape parlant *ex cathedra*, soit qu'ils l'attachent au Concile œcuménique. Ils ne sauroient nier que la lumiere qu'ils croyent que le Saint Esprit répand sur le tribunal de l'infaillibilité, ne soit très-bornée. Ils avouënt que les (*c*) matieres de fait, les préambules des Constitutions, les Motifs qui sont énoncez dans une Bulle, & plusieurs propositions incidentes qui se glissent dans les actes d'un Concile, échapent souvent à cette lumiere. Ils la font tomber uniquement sur les termes de la décision, ou du Canon. Ils veulent bien que la décision convainque l'esprit, c'est-à-dire, que chaque particulier soit obligé de s'y soûmettre, falût-il qu'il sacrifiât ses connoissances; mais ils ne prétendent pas qu'elle éclaire toûjours l'esprit des particuliers. Voilà bien des bornes, c'est presque dire que le Saint Esprit ne communique le don de l'infaillibilité qu'à l'égard d'un petit nombre d'articles absolument nécessaires au salut, ou à la paix de l'Eglise, à peu près comme si un pere ne donnoit des alimens à ses enfans qu'autant qu'il leur en faudroit pour ne pas mourir de faim. Mais voici bien pis, on ne voit que des disputes entre les Théologiens. Les uns entendent d'une maniere les paroles de l'Ecriture, ou les termes des Canons, les autres d'une autre. Les Thomistes & les Scotistes s'entre-réfutent à tout propos. Les Dominicains & les Jansénistes accusent les Jésuïtes de doctrines pernicieuses, les Jésuïtes leur rendent la pareille. Les Congrégations de l'*Index* censurent incessamment divers écrits, & c'est tous les ans à recommencer. Combien y a t-il de Casuistes que les Universitez, les Prélats, les Assemblées du Clergé, le Pape même foudroient de tems en tems sans que cela fasse cesser le désordre? Combien de Sectes terrassées comme celle de Molinos, trouvent l'art de se maintenir sous d'autres formes, & donnent de nouvelles occupations au Juge des controverses? Combien y a t'il de questions qu'il faut laisser indécises, & abandonner à la dispute, (*d*) parce qu'on ne les pourroit définir sans choquer des Communautez entieres, d'où pourroient naître de grands désordres? Telle est par exemple la dispute *de auxilis*, qui fut agitée si chaudement sous les Papes Clément VIII. & Paul V. J'avouë qu'un Protestant peut tirer de là de très-fortes objections contre le dogme de l'infaillibilité; mais je croi néanmoins qu'on ne peut pas dire que ceux qui sont persuadez de ce dogme, doivent rejetter l'accroissement successif dont Cusanus fait mention; car puisqu'ils sont obligez de reconnoître beaucoup de bornes dans la lumiere infaillible communiquée à l'Eglise, ils doivent nécessairement juger qu'il y manque plusieurs dégrez, & qu'elle peut croître successivement, & qu'afin qu'elle pervînt à la plénitude, il faudroit que comme les premiers Chretiens (*e*) n'avoient qu'un cœur & qu'une ame, les derniers Chretiens n'eussent qu'un entendement. Si l'on doit avouër cela aujourd'hui lorsque l'on cultive avec tant d'art le dogme de l'infaillibilité, comme le principal bouclier de la controverse, on le pouvoit avouër encore plus franchement au tems de Cusanus.

Réponse à la question cy-dessus.

Rien n'empêche donc, ce me semble, qu'il n'ait crû l'infaillibilité de l'Eglise, & en même tems la limitation de la lumiere du tribunal infaillible. Il avoit écrit sur une question fort capable de le convaincre des bornes dont nous parlons. Il avoit prouvé (*f*) que le Concile est supérieur au Pape, il étoit alors dans les intérêts du Concile de Bâle contre le Pape Eugene IV. mais ensuite (*g*) il se rangea du côté de ce même Pape pendant que d'autres soûtenoient toûjours la supériorité du Concile. Il voyoit donc que sur ce point important les lumieres du Saint Esprit n'étoient pas communiquées avec l'abondance que l'on devoit souhaiter; car il seroit fort avantageux à la Communion de Rome qu'on sçût une fois bien certainement si le Concile est inférieur ou supérieur au Pape, & si c'est au Pape ou au Concile que Dieu accorde le privilege de l'infaillibilité. C'étoit peut-être selon les vûës de Cusanus, l'un des nouveaux dégrez de lumiere qui seroient donnez à l'Eglise lorsque les Prédicateurs revêtus de l'esprit & de la vertu d'Elie la viendroient purifier. Quoiqu'il en soit, sans sortir des préjugez ordinaires, il pouvoit prétendre que l'efficace des prédications de ces Disciples d'Elie produiroit une augmentation de lumiere qui dissiperoit peu-à-peu les erreurs des faux dévots & des mauvais Casuistes, & tant de disputes autorisées ou tolérées qui prouvoient nécessairement que l'on enseignoit des faussetez dans la Communion Romaine; car il étoit impossible, par exemple, que les Scotistes & les Thomistes apointez contraires sur une infinité de dogmes, ne fussent les uns ou les autres des Docteurs d'erreur. Notez, je vous prie, encore un coup, que ceux qui prétendent que le Pape ou les Conciles n'errent jamais en définissant les points de foi, ne prétendent pas que les Professeurs en Théologie, les Casuistes, les Prédicateurs de la Communion Romaine n'enseignent jamais de fausses doctrines. Or quelle augmentation de lumiere ne seroit-ce pas si tous ces

(*b*) » *Ibid. pag.* 86.

(*c*) » Pour le moins certaines matieres de fait.

(*d*) » Conférez ce qui est dit dans les Nouvelles de la » Rép. des Lettres, mois de Fevrier 1686. art. 1.

(*e*) » Actes des Apôtres chap. 4. v. 32.

(*f*) » Dans son traité *de concordia Catholica*.

(*g*) » Voyez Bellarmin *de Scriptor. Eccles. pag. m.* 403.

ces gens-là étoient constamment & invariablement orthodoxes?

Cela suffit à sapper tout le fondement de l'objection qui a été proposée contre Cusanus.

Ce qu'on dit que son Eglise n'auroit pas eu besoin de nouveaux Prédicateurs si elle eût enseigné suffisamment la doctrine salutaire de JESUS-CHRIST, ne l'eût guéres embarrassé. Il eût répondu qu'elle avoit besoin de Prédicateurs qui dans la vertu & dans l'esprit d'Elie ranimassent les vertus Chrétiennes, & vivifiassent l'homme intérieur, sans quoi la doctrine veritable n'est qu'un son qui frape l'oreille, & surtout dans un siecle aussi dépravé que le 15. Et pour ce qui est de la nouvelle efficace qu'il eût falu seulement donner (*h*) aux Prédicateurs ordinaires, il eût répondu que le veritable moyen de changer les cœurs par les nouveaux degrez d'efficace ajoûtez à l'annonciation de la parole de Dieu, étoit de pousser de nouveaux ouvriers dans la moisson fortifiez de l'esprit d'Elie. Ceux-là ne prêchant que les mêmes veritez qui avoient été déjà répanduës, étoient pourtant ceux qui répandroient la parole de vie, car la parole de Dieu vivifieroit par leur ministere.

Mais, demande-t-on, qui les persécutera si le Pape les autorise? Qui est-ce, demanderai-je à mon tour, qui fit (*i*) mourir Saint Lambert désaprouvant le concubinage de Pépin? Qui est-ce qui persécuta Thomas Bequet Archevêque de Cantorbéri? Ne fut-ce pas un Roi d'Angleterre? Les nouveaux Disciples d'Elie devoient avoir le même destin que Saint Jean-Baptiste qui fut mis à mort (*k*) non pas à l'instigation des faux Prêtres, mais à l'instigation d'une femme.

Que le Cardinal de Cusa ne pouvoit croire que le Pape fût l'Antechrist.

L'Auteur de l'objection que je discute n'ose affirmer (*l*) que Cusan ait crû que le Pape étoit l'Antechrist. Il ne laisse pas de dire (*m*) *qu'il se peut faire que ce Cardinal* ait pensé cela. Mais comment l'eût-il pensé, puisqu'il assure (*n*) que le Pape persecuté par l'Antechrist succombera à la tentation, & se relevera par la repentance?

CHAPITRE CXIX.

Court recit touchant la personne du Cardinal Cusan.

Abregé de la vie de ce Cardinal.

PUisque vous trouvez à redire que je ne vous aie point parlé de la personne de ce Cardinal, je vous en dirai quelque chose. Sachez donc que Nicolas de Cusan fut ainsi nommé parcequ'il étoit de Cusa village sur la Moselle au Diocese de Treves. Ce fut l'un des plus illustres personnages du 15. siecle; & nonobstant la bassesse de (*a*) son extraction, il s'éleva par son mérite jusques à la dignité de Cardinal, qui lui fut conférée (*b*) le 20. de Décembre 1448. Il mourut à (*c*) Todi en Italie le 11. d'Août 1464. à l'âge de 63. ans (*d*), & fut enterré à Rome dans l'Eglise de Saint Pierre aux Liens (*e*). Ce n'est pas une petite marque de son esprit que la pensée qu'il eut, que le Soleil ne tourne pas autour de la Terre, mais que la Terre tourne autour du Soleil. Je vous indique un (*f*) Ouvrage où l'on rapporte le biais qu'il prenoit pour satisfaire aux scrupules de ceux qui trouvoient trop de différence entre l'Eglise du 15. siecle, & l'Eglise primitive à l'égard de l'explication de l'Ecriture. Ce biais n'étoit point mal imaginé. Cet Auteur savoit les Langues Orientales, & il étoit fort profond dans la Philosophie, dans la Théologie, & dans les Mathématiques. Il écrivit beaucoup de livres; la meilleure édition de ses œuvres est celle de Bâle 1565. en 3. volumes in folio, dont chacun a (*g*) son *caractere particulier. La Méphysique regne dans le premier, la Théologie dans le second, & les Mathématiques dans le troisieme.* Cela est exprimé plus en détail dans le titre de ses œuvres à l'édition que j'ai marquée. Voici ce titre, *D. Nicolai de Cusa Cardinalis, utriusque Juris Doctoris, omni Philosophia incomparabilis Viri, Opera. In quibus* Theologiæ *mysteria plurima, sine Spiritu Dei inaccessa, jam aliquot seculis velata & neglecta, revelantur. Praterea nullus locorum communium* Theologiæ *non tractatur.* Item *In* Philosophia *prasertim in* Mathematicis, *difficultates multa quas ante hunc autorem (cuhumana mentis captum excedentes) nemo prorsus aggredi fuit ausus, explicantur & demonstrantur.* Postremo. *Ex utroque Jure de maximis Civilibus & Ecclesiasticis rebus consilia & responsa dantur: Et inextricabiles causa deciduntur.* On a mis dans la même édition l'éloge que Jaques Faber d'Etaples a fait des vertus, & du savoir de notre Cusanus. En voilà plus qu'il n'en faut, puisque vous pouvez consulter la Bibliotheque (*h*) de Mr. du Pin, & le Dictionnaire (*i*) de Moréri. Mais corrigez trois fautes dans ce dernier: I. au lieu de ces paroles, *l'Abbé Pennetto Autheur d'une histoire Tripartite,* il faloit dire *l'Abbé Pennot Autheur d'une histoire Tripartite des Chanoines réguliers.* II. Au lieu de *Doyen de Saint Florent de Constance*, je crois qu'il faloit dire, *Doyen de Saint Florin à Conblentz;* car je trouve dans une (*k*) édition du traité *de concordia Catholica*, écrit par Cusanus pendant le Concile de Bâle, qu'il étoit alors *Decanus Sancti Florini Confluentia.* Il est plus probable qu'il étoit Doyen à Coblentz, ville du pays où il étoit né. Cependant Ghilini, le Pere Labbe, Mr. du Pin, & une infinité d'autres Auteurs le font Doyen de Constance. III. Il ne faloit pas dire qu'il mourut l'an 1266. mais l'an 1464. *Moréri critiqué*

CHA-

(*h*) „Ceci se doit entendre en supposant la réponse „que Cusan auroit pû faire à l'objection.
(*i*) „Je dis cela selon l'opinion commune qui n'est „pas fort certaine: voyez dans le Dictionnaire de Mr. „Bayle l'article *Lambert*.
(*k*) „Evang. de Saint Matth. chap. 14.
(*l*) „Notes sur Cusan pag. 91.
(*m*) „*Ibid.* pag. 93.
(*n*) „Cusan pag. 18.
(*a*) „Il étoit fils d'un pauvre pescheur. *Du Pin Biblioth. tom. 12. pag. 96. édit. d'Amst.*

(*b*) „Labbe *de Script. Eccles. tom. 2. pag. 116.*
(*c*) „En Latin *Tudertum.*
(*d*) „*Id. ibid.*
(*e*) „*Nomenclator Cardinal. pag. 90.*
(*f*) „Le Dictionnaire Hist. & Crit. dans la remarque „G de l'article du Jurisconsulte *Balde.*
(*g*) „Du Pin Bibl. tom. 12. pag. 67. édition d'Amst.
(*h*) „*Ubi suprà.*
(*i*) „Sous le mot *Nicolas.*
(*k*) „Celle de Bâle *apud Oporinum* 1566. avec d'autres „traitez de même nature.

CHAPITRE CXX.

De Jean Sforce Seigneur de Pésaro, & gendre du Pape Alexandre VI. Il fit mourir Pandolphe Collénuccio. Méchanceté du Duc de Valentinois fils de ce Pape.

VOus avez conçu tant d'indignation contre la mémoire de Jean Sforce Tyran de Pésaro, qui fit étrangler un Auteur illustre, nommé Pandolphe Collénuccio, que vous avez cherché à la détester encore par d'autres endroits, comme si votre compassion pour cet homme docte pouvoit vous devenir plus agréable, en cas que celui qui le fit mourir vous parût plus digne de l'exécration publique. Vous avez donc tâché de le connoître plus particuliérement; mais vous vous êtes bientôt rebuté à cause que vous ne trouviez presque rien qui le concernât dans les Auteurs que vous consultiez. Vous avez esperé d'être plus heureux en cherchant par Procureur, & vous m'avez choisi pour cela: mais vous n'y trouverez par votre compte. Je ne puis venir à votre secours que foiblement; car outre que je n'aurai guéres de faits à vous alléguer, ce que j'ai pû recueillir n'est point propre à vous rendre odieuse la mémoire de ce prétendu Tyran de Pésaro.

Généalogie de Jean Sforce.

Voici sa généalogie. Alexandre Sforce, fils du fameux Giaccomuzzo Attendolo, & frere de François Sforce Duc de Milan, fut marié avec Constance Malatesta, fille de Galéas Malatesta, Seigneur de Rimini, & de quelques autres places de la Romagne. Ce Galéas donna Pésaro à son gendre tant pour la dot de sa fille, (*a*) qu'à cause de 20. mille florins d'or qu'il reçut de lui. Constans Sforce sortit de ce mariage, & succeda à son pere dans la Seigneurie de Pésaro. Il fit bâtir de belles maisons, il aima les Lettres, il eut de très-bonnes qualitez, & il épousa une Dame illustre tant par sa naissance que par son mérite personnel. Ce fut Camilla d'Aragon Napolitaine, & amatrice des Sciences. Leurs nôces furent célebrées avec une pompe merveilleuse: la relation en fut imprimée, & on la lut avec beaucoup de plaisir. Constans Sforce ne laissa point d'enfans légitimes; mais Jean Sforce l'un de ses deux bâtards, fut son successeur dans la Seigneurie de Pésaro (*b*). Voilà l'homme que vous cherchez.

Son Mariage avec Lucrece Borgia dissolu sous le faux prétexte d'impuissance.

Je m'en vais vous dire le peu que je sai de son histoire. Il aima la Philosophie, & il gouverna ses Sujets avec beaucoup de douceur (*c*). Il se maria environ l'an 1492. avec la fameuse Lucrece Borgia fille naturelle du Pape Alexandre VI. Il fut démarié au bout de (*d*) quatre ans. Quelques Auteurs (*e*) disent que le Pape déclara nul ce mariage pour des raisons qu'il ne voulut pas déclarer; mais Guicciardin assure que par la Sentence des Commissaires du Pape, fondée sur la déposition de faux témoins, le mari fut declaré (*f*) *froid, & du tout inhabile aux œuvres de mariage.* (*g*) *Dissolve il matrimonio gia consummato, havendo fatto innanzi a giudici delegati da lui provare con false testimonianze, & di poi confermare per sentenza che Giovanni era per natura frigido è impotente ad coito.* Il ne servirdit de rien à la justification de Jean Sforce de dire que Lucrece Borgia étoit d'un tempérament trop lascif pour supporter pendant quatre années l'impuissance d'un époux; car on pourroit répliquer qu'elle étoit aussi trop habile, & trop peu honnête pour ne faire pas suppléer à un tel défaut. La Chronique Scandaleuse, comme Guicciardin (*h*) rapporte, la faisoit fort liberale de ses faveurs non seulement à ses deux freres, mais aussi à son pere. On fit là-dessus des vers satiriques que les Protestans (*i*) ont alleguez en mille rencontres. Quand l'inceste n'étonne pas une femme, elle ne se feroit pas un scrupule de la simple infidelité à un mari titulaire. Ce qu'il faut donc dire pour réfuter en peu de mots le prétendu fondement de la Sentence qui déclara nul le mariage de Lucrece avec le Seigneur de Pésaro, est que celui-ci ayant épousé une autre femme, en eut des enfans comme je vous le dirai bien-tot.

Perd Pésaro.

Il perdit sa Seigneurie l'an 1500. & donna un beau témoignage de son affection pour ses Sujets. César Borgia fils du Pape, se préparoit à se rendre maître de cette ville. (*k*) *Jean Sforza . . . se trouvant obligé par l'amour & la foy des habitans, à n'exposer pas avec peu ou point du tout d'esperance leur beau & fleurissant pays au pillage d'une armée ennemie, & leurs personnes à la discretion de celuy qui fait des conquestes par la force; il leur recommanda en premier lieu de conserver tous-jours pour luy les mêmes inclinations dans leurs cœurs qu'ils avoient eues, jusques à ce que les affaires changeassent de face, & de temporiser cependant le mieux qu'il leur seroit possible sous l'empire du Tyran. Il prévint l'arrivée du Duc par son despart, & donna ordre qu'on luy remit la ville entre ses mains sans perdre temps.* (*l*) Il se réfugia à Venise, & y épousa Genevre Tiépoli, Demoiselle très-vertueuse, & attendit-là tranquillement que les choses changeassent de face: elles en changerent après la mort d'Alexandre VI. l'an 1503. Il retourna à Pésaro, & y fut reçu des habitans avec toute l'affection imaginable. Il les gouverna avec beaucoup de douceur, & mourut dévotement. Son fils Constans lui succéda, & mourut fort jeune; après quoi Genevre Tiépoli sa mere, se fit Religieuse de sainte Claire à Morano, & y vécut saintement. Galéas Sforce (*m*) frere de Jean, succéda à Constans son neveu dans la Seigneurie de Pésaro; mais ne pouvant point en obtenir l'investiture de Jules II. il lui remit la place, & se fit indemniser le mieux qu'il lui fut possible. Ce Pape en investit François Marie della Rouvere son neveu (*n*).

Se refugie à Venise, s'y marie, & rentre dans sa Seigneurie.

Reproche qu'on lui fait d'avoir fait étrangler Collénuccio.

Vous ne trouverez dans ce que je viens de vous dire de Jean Sforce aucune ombre de tyrannie, vous n'y verrez que des marques d'un bon & d'un juste gouvernement; mais enfin, me direz-vous, il fit étrangler Collénuccio Gentilhomme de Pésaro, célebre par ses emplois & par son savoir, un Jurisconsulte qui (*o*) avoit exercé la Préture dans les plus considérables

(*a*) „ *Leandre Alberti descritt. di tutta Italia fol. m.* 292.
(*b*) „ Tiré du même, *ibid.*
(*c*) „ *Idem, ibid.*
(*d*) „ Tomasi vie du Duc de Valentinois pag. 204.
(*e*) „ *Id. ibid. pag.* 203.
(*f*) „ Guicciardin traduit en François par Chomedey „ liv. 3. *ad ann.* 1597. *fol.* 123. *verso* édit. de Geneve 1593.
(*g*) „ Guicciardin *lib.* 2. mais notez que ce passage fut „ retranché dans la 2. édition.
(*h*) „ *Idem. ibid.*
(*i*) „ Voyez nommément Mr. du Plessis Mornai au „ Mystere d'iniquité pag. 564. & Mr. Jurieu aux Préju„gez legitimes tome 1. pag. 249.
(*k*) „ Tomasi *ubi suprà* pag. 314.
(*l*) „ *Leandre Alberti ubi suprà.*
(*m*) „ L'autre bâtard de Constans Sforce.
(*n*) „ Tiré du même.
(*o*) „ *Jovius elogior. cap.* 46. *p. m.* 107.

ſiderables (*p*) villes d'Italie, un Député du Duc de Ferrare à l'Empereur Maximilien : un homme qui harangua cet Empereur à Inſpruc (*q*) avec une merveilleuſe éloquence, un eſprit vaſte & délicat en même tems, que le ſervice de ſon Prince, les conſultations des plaideurs, la profeſſion de Juriſconſulte, en un mot mille diſtractions domeſtiques (*r*) n'empêchoient point d'étudier toutes ſortes d'arts & de ſciences, (*ſ*) & de critiquer même ceux qu'on y faiſoit paſſer pour les plus grands maîtres ; car il ne pouvoit approuver que ce qui étoit très-excellent, il n'avoit que du dégoût pour les choſes médiocres. Vous ajoûterez à ceci très-facilement quelques autres preuves de ſon mérite & de ſa réputation ; vous n'aurez qu'à conſulter Mr. Moréri, qui de ſon côté n'a pas eu beſoin d'un grand travail pour les recueillir, puiſqu'il n'a fait autre choſe que copier Voſſius. Mais que gagnerez-vous à cela ? Tant d'eſprit, tant de ſavoir & tant d'emplois prouvent-ils néceſſairement que Collenuccio n'a pas mérité le dernier ſupplice ? Voilà le point déciſif, c'eſt dequoi il eſt queſtion principalement.

Je ne ſai qu'en gros la cauſe de ſon malheur. Paul Jove a ſeulement remarqué qu'il offenſa par des lettres qui furent interceptées le tyran de Peſaro; que celui-ci diſſimula ſon reſſentiment, quoique l'idée de l'injure étant plus fraîche lui tînt plus au cœur que celle des anciens ſervices de Collenuccio; & que le coupable ſe fia trop imprudemment au Tyran, & qu'il ne méritoit point d'être étranglé dans la priſon comme il le fut. (*t*) *Multa lectu jucunda, eleganter inchoata abſolvere nequivit, quum apud Joannem Sfortiam Piſaurenſium Tyrannum, quem deprehenſis litteris offenderat, ſuprà veterum officiorum memoriam, diſſimulata recentis odii libido valuiſſet : Vir enim incautè Tyranno fidens, ea nece indignus, in carcere ſtrangulatus interiit.* Piérius Valerianus a obſervé en general (*u*) que Collenuccio s'étant engagé dans une faction oppoſée aux interêts de Jean Sforce au tems des troubles & des changemens qui arriverent par les entrepriſes du Duc de Valentinois, ſe rendit ſuſpect à ce Seigneur de Péſaro, & fut étranglé indignement, (*v*) *indigna paſſus*.

Cette action ne prouve pas qu'il fût un Tyran.

Quelque vagues que ſoient ces récits, on en peut pourtant conclure qu'il étoit coupable de crime d'Etat. Or pour ſavoir s'il en fut puni trop ſeverement, il faudroit connoître les circonſtances de ſon infidélité. Je les ignore, & néanmoins je me hazarde à vous avoüer qu'il me paroît vraiſemblable qu'on uſa de trop de rigueur, & même de trop d'inhumanité envers lui. Mais cela ne prouveroit pas que Jean Sforce eût mérité le titre odieux de Tyran. Il avoit pardonné à Collenuccio, me direz-vous, & tout auſſi-tôt il le fit mourir. En êtes-vous bien aſſuré, vous repondrai-je ? En avez-vous un meilleur garant que (*vv*) les trois vers que vous avez lûs dans Paul Jove ? Voudriez-vous répondre que depuis l'accord du pardon Collenuccio ne fit rien qui témoignât ſa mauvaiſe volonté ? Que ſavons-nous s'il ne donna pas à connoître que la clémence que l'on avoit eüe pour lui ne l'empêchoit pas de cabaler en ſecret contre ſon Seigneur ? On a mille exemples d'une pareille opiniâtreté. Jean Sforce en ce cas-là ſeroit moins inexcuſable d'avoir traité avec la derniere rigueur ſon Sujet rebelle. Mais poſons qu'il n'ait pas pû ſe ſervir de cette ſorte d'excuſe, il s'enſuivra tout au plus qu'il s'eſt trop abandonné au reſſentiment, & qu'un caprice, ou qu'un dépit particulier lui ont fait commettre une action trop rigoureuſe. Les meilleurs Princes ne conçoivent-ils pas quelquefois une indignation qui les porte à être durs ? Loüis XII. qui étoit ſi bon qu'il fut ſurnommé le Pere du peuple, traita pendant pluſieurs années avec une extrême rigueur Ludovic Sforce ſon priſonnier (*x*).

Paul Jove critiqué.

On peut pardonner aux Poëtes qui n'ont point crû pouvoir déplorer l'infortune de Collenuccio ſans ſe ſervir d'invectives contre l'Auteur de ſa mort, d'avoir appellé (*y*) Tyran le Seigneur de Péſaro ; mais Paul Jove qui écrivoit en Hiſtorien n'eſt point excuſable de s'être ſervi de la même qualification. Il ne l'a point priſe ſelon l'idée des premiers tems, où le mot *Tyran*, & le mot *Monarque* ſignifioient la même choſe; il l'a priſe dans le ſens le plus odieux. Mais ce ſens-là ne pouvoit pas être appliqué à notre Jean Sforce, qui n'étoit ni Tyran d'uſurpation, ni Tyran d'adminiſtration. Il poſſédoit une Seigneurie que ſes Ancêtres avoient acquiſe légitimement ; il l'exerçoit d'une maniere équitable, comme il paroît par l'affection que ſes Sujets lui témoignerent, & par celle qu'il leur témoigna (*z*).

Et Moréri.

Puiſque je vous ai dit que Mr. Moréri n'a preſque fait autre choſe que copier Voſſius, il faut que j'ajoûte quelques autres traits critiques. Il a copié une faute de Voſſius en diſant que Collenuccio a fait *une Apologie de Pline contre Leonicus*. Je penſe que les Imprimeurs de Voſſius s'abuſerent dans ces paroles, (*a*) *Plinium adverſus Leonicum defendit*, & qu'ils mirent *Leonicum* au lieu de *Leonicenum*. Le dernier mot eſt le bon ; car c'eſt contre Nicolas Leonicenus, l'un des plus ſavans Medecins de ce ſiecle-là, que Pandolphe Collenuccio écrivit (*b*) en faveur de Pline. Je crois qu'il y a une autre faute dans Voſſius que Mr. Moréri n'a point copiée, & qui ne vient pas des Imprimeurs, c'eſt de dire que Collenuccio a fait en Latin une Hiſtoire abregée du Royaume de Naples, & en Italien l'Hiſtoire du même pays. Il n'a fait qu'en Italien cette Hiſtoire-là, & ce n'eſt qu'un abregé qui a été traduit en Latin par un Griſon Profeſſeur à Bâle, nommé Jean Nicolas Stoupp. Mr. Moréri conſulta deux des Ecrivains que Voſſius lui indiquoit, Paul Jove & Piérius Valerianus. Il emprunta du premier une piece de Poëſie, qui a été retranchée du Moréri de

(*p*) „ A Florence nommément. Voyez la lettre 32. „ du 7. livre de Politien *fol. m.* 170.

(*q*) „ Voyez la même lettre de Politien. Cette harangue de Collenuccio fut imprimée à Bâle l'an 1510.

(*r*) „ Voyez la même lettre de Politien.

(*ſ*) „ *Inſatiabili cupiditate ſemper vagus in omnes diſciplinas ferebatur, quum eſſet ex profeſſo jure conſultus : ut facilè reliquarum facultatum principes, diſputatione, ſcriptiſque laceſſeret ; quòd nihil, niſi valde excellens probare eſſet ſolitus, & quæque mediocria faſtidiret*, Jovius ibid.

(*t*) „ *Jovius ubi ſuprà pag.* 108.

(*u*) „ *Incidit is in res novas, & rerum, quæ ſub Valentino Cæſare evenerunt, viciſſitudines, ſuſpectuſque Principi, quòd adverſæ factionis eſſet, laqueo vitam finire juſſus. Pier. Valer. de litter. infel. lib.* 2. *pag. m.* 79.

(*v*) „ *Id. ibid*

(*vv*) „ *Ignoſcit Colenuccio Tyrannus,*
„ *Mox illum necat : ò ſcelus nefandum,*
„ *Vincens ſævitiam Neronianam.*
„ *Ferdinand. Balamius apud Jovium ubi ſuprà.*

(*x*) „ Voyez Mézerai Abr. Chron. tom. 4. pag. m. 425. *ad ann.* 1500.

(*y*) „ Voyez les vers que Paul Jove *ubi ſuprà* a rapportez outre ceux de la citation (*vv*).

(*z*) „ Voyez ci-deſſus la 2. colonne de la page précedente.

(*a*) „ *Voſſius de Hiſtor. Latin. pag.* 673.

(*b*) „ Son livre intitulé *Defenſio contra Leonicenum Pliniomaſtigem*, ſe trouve dans le 2. tom. de l'*herbarium Othonis Brunfelſii*. Voyez *Geſneri Biblioth. fol.* 534. *verſo*.

de Hollande, & il vit dans le second une chose que Vossius n'y avoit point vuë, & qui n'y est point du tout, c'est que le Duc de Valentinois César Borgia fut celui qui fit étrangler Collenuccio. Je vous ai cité (c) les paroles de Piérius Valerianus, vous y pouvez voir qu'il insinuë au contraire que Collenuccio cabaloit pour le compte de ce Borgia. Cette particularité nous fait connoître que ce savant homme fut étranglé avant que Jean Sforce se retirât à Venise, incapable qu'il étoit de resister au Duc de Valentinois. Puis donc que ce Duc entra dans Pésaro l'an 1500. il faut dire que Mr. Moréri se trompe lorsqu'il dit que Collenuccio *vivoit encore au commencement du XVI. siecle vers l'an* 1501. La même particularité peut servir à nous indiquer une cause de l'irritation de Jean Sforce. Il devoit être d'autant plus indigné contre Collenuccio, qu'il le voyoit dans les intérêts d'un homme dont il avoit reçu des offenses tout-à fait sensibles; d'un homme, dis-je, qu'il regardoit comme le corrupteur de son lit nuptial, & comme le promoteur de la rupture de son mariage sous le faux prétexte d'impuissance. Il y a des livres où l'on trouve que ce fut César Borgia (d) qui le fit démarier en le calomniant de certaines choses. Quant au reste je conviendrai avec qui voudra, que le supplice de Collenuccio est un acte beaucoup plus digne du Duc de Valentinois que de Jean Sforce.

Mauvaise foi de Gonsalve envers le Duc de Valentinois excusée par Paul Jove.

Ce Duc a été l'un des plus abominables scelerats dont l'Histoire ait fait mention. L'abregé de ses crimes a été l'un des principaux moyens dont Paul Jove (e) s'est servi en faisant une apologie très-bien travaillée pour un acte insigne de mauvaise foi. C'est celui qui fut commis par le grand Gonsalve de Cordouë, lorsque nonobstant le saufconduit qu'il avoit donné dans la forme la plus authentique au Duc de Valentinois, il l'envoya captif en Espagne (f). La prison eût été aussi longue que la vie de ce Duc, s'il n'eût trouvé le moyen de se sauver après environ deux ans (g) de captivité. Il se retira auprès du Roi de Navarre, & fut tué dans un combat (h) l'an 1507. Il ne méritoit point de mourir (i) ainsi au lit d'honneur, mais plutôt sur un échaffaut. Je crois que si ceux qui le tuerent, & qui le dépouillerent, (k) l'avoient reconnu, ils auroient mis son cadavre en un tel état qu'il n'auroit pas été enterré comme il le fut dans une Eglise de Viana. Il étoit indigne de cet honneur, & plus encore de l'épitaphe (l) qui fut mise sur son tombeau. Il n'y a point de plus forte preuve de la haine que l'on avoit pour ce scelerat, que l'insensibilité du Public pour la perfidie de Gonsalve. Elle étoit des plus énormes, & néanmoins je suis sûr qu'on la loüa beaucoup plus qu'on ne la blâma. Gonsalve fut peut-être le seul qui ne la put applaudir. Elle lui causoit des remords, (m) c'étoit l'une des trois choses dont il se trouvoit la conscience un peu chargée. Tant il est vrai que la conscience est un Juge très-malaisé à corrompre, & que (n) *se judice nemo nocens absolvitur!* Quel bruit, quels vacarmes n'a-t-on point fait & ne fait-on pas encore tous les jours au sujet du violement de la promesse faite à Jean Hus! L'Empereur Sigismond qui ne maintint pas la validité de son saufconduit, auroit essuié mille & mille exécrations, si l'on n'eût trouvé plus à-propos de décharger sa colere sur le Concile de Constance. Le grand (o) Capitaine fut traité bien plus favorablement, parceque César Borgia s'étoit rendu exécrable à toute la terre.

Quelque méchant qu'il fût, il n'entreprit point de dépouiller notre Jean Sforce, & quelques autres Seigneurs, sans se couvrir d'un titre de droit. Il se fonda sur une Bulle du Pape colorée de très-beaux prétextes. Ce morceau d'histoire est si curieux que je me sens obligé de vous indiquer le livre (p) où l'on développe admirablement tout ce mystere.

CHAPITRE CXXI.

Si quelques Princes de la Maison d'Autriche ont favorisé la Religion Protestante.

LA Maison d'Autriche s'est tellement signalée par son zele pour la Catholicité, & par son esprit de persécution, que vous avez consideré comme un paradoxe tout-à-fait étrange ce qu'on vous a dit, qu'elle a eu des Princes qui ont été les fauteurs & les promoteurs des Protestans. Vous niâtes cela, & l'on ne put vous convaincre par des faits; cependant il vous est venu des doutes depuis deux jours, & vous souhaitez de savoir ce que j'en pense.

Les Princes favorisent en un lieu la Religion qu'ils persecutent en un autre.

Avant que de vous répondre là-dessus, je vous prierai de remarquer qu'il y a deux differentes manieres de soutenir les interêts d'une Religion. L'une est directe, l'autre indirecte. On les soutient directement, si par des principes d'équité ou d'approbation on lui fait avoir une pleine liberté de conscience avec de bons privileges, & si l'on s'oppose aux machinations de ses ennemis Messieurs les Intolerans. Mais si par de simples vûës de politique on arrête les desseins de ceux qui la voudroient opprimer, ce n'est qu'indirectement, ce n'est que par accident qu'on la favorise, & cela n'empêche pas qu'un Souverain ne la déteste dans son cœur, & ne la persecute vivement dans ses Etats. François I. & Henri II. faisoient brûler dans leur Royaume les Sectateurs de Luther & de Calvin, & (a) leur rendoient des services infinis en Allemagne & en Suisse. Loüis XIII. faisoit la guerre à ses Sujets de la Religion, & les haïssoit

(c) ,, Ci-dessus note (x).
(d) ,, *Leandro Alberti ubi suprà.*
(e) ,, *Jovius in vita Magni Gonsalvi lib. 2. pag. m. 554. & seq.*
(f) ,, Voyez le détail de cette perfidie dans Tomasi ,, *ubi suprà* pag 482. & suiv.
(g) *Jovius ibid. pag. 559.*
(h) ,, Et non pas l'an 1516. comme le dit Mézerai ,, dans le tom. 4. de son Abregé Chronol. pag. m. 436.
(i) ,, Mort à la verité qui semble trop honorable & ,, trop heureuse pour une personne qui meritoit une fin ,, plus desastrueuse, puisqu'il mourut en guerrier & plus ,, qu'en César. *Tomasi pag. 486.*
(k) ,, Le Roi Jean d'Albret venant après avec le ,, gros de son armée trouva le corps du dict César des- ,, poüillé de tous les habillemens & tout nud, ayant ,, ses parties honteuses couvertes d'une pierre. *André* ,, *Favin, hist. de Navarre liv. 11. pag. 660. 661.*
(l) ,, Elle est dans Favin *ibid.* pag. 660.
(m) ,, Voyez Paul Jove *ubi suprà* pag 561. Voyez aussi ,, Tomasi *ubi suprà* pag. 484. & notez que selon Paul Jo- ,, ve l'une des deux autres choses étoit la perfidie dont ,, j'ai parlé ci dessus Chap. XCVI. pag. 687. note (c) & ,, qu'il tint toûjours cachée la troisiéme.
(n) ,, Juven. Sat. 13. *init.*
(o) ,, C'est le même que Gonsalve de Cordouë.
(p) ,, La vie de César Borgia, descrite par Tomaso ,, Tomasi pag. 264. édit. de Leide 1671.
(a) ,, Voyez dans le Diction. Hist. & Crit. la remarque ,, *N.* de l'art. *François I.* & la remarque *V.* de l'art. *Henri II.* ,, & notez que l'Anonyme qui donne avec tant d'esprit ,, & avec tant de brillant les Nouvelles des Cours de l'Eu- ,, rope, a fait souvent des reflexions sur cette conduite des ,, Princes. Voyez nommément son mois de Juillet 1705

haïssoit de toute son ame; mais les secours qu'il envoya aux Protestans Etrangers, & les alliances qu'il fit avec eux, furent le principal instrument de leur grandeur & de leur prospérité. Louïs XIV. qui a revoqué l'Edit de Nantes, a secouru & assisté encore les Protestans de Hongrie soûlevez contre l'Empereur.

La Maison d'Autriche en a souvent usé ainsi.

Il seroit très-inutile de vous prouver que la Maison d'Autriche a soûtenu de cette maniere indirecte la Religion Protestante. Vous avez des yeux, & ainsi vous ne sauriez ignorer ce qui se passe dans l'Europe depuis plus de 30. ans, ni ce que des livres (*b*) assez modernes vous peuvent avoir appris de la conduite des Rois d'Espagne Charles V. Philippe II. & Philippe IV. Dans tout cela rien ne peut paroître aussi singulier que ceci, c'est que le Duc de Rohan ayant résolu (*c*) de se cantonner dans quelques Provinces de France, & d'y fonder une République, moyennant les secours & la protection de Philippe IV. ses propositions furent goûtées par le Conseil de conscience de ce Prince. A propos dequoi je me souviens d'une chose qui apparemment n'a point été imprimée, & que je tiens d'un homme grave qui la pouvoit savoir d'original à-peu-près. Le Comte de Soissons maltraité par le Cardinal de Richelieu, ne se fut pas plûtôt refugié à Sedan, qu'il y forma divers projets de guerre civile avec le Duc de Bouillon son hôte. Mais comme ils avoient besoin du concours des Espagnols, ils députerent à Bruxelles pour savoir ce que l'on pouvoit attendre de cette Cour-là. Leurs Députez ayant vû que le Commissaire qui leur fut donné, étoit un Moine à qui la barbe pendoit jusqu'à la ceinture, craignirent qu'il ne gâtat tout par des objections de bigoterie: mais il les désabusa bientôt; car après les avoir écoutez fort patiemment, il leur répondit: *Voilà qui va le mieux du monde, pourvû qu'avant toutes choses le Comte de Soissons se déclare publiquement Huguenot, & fasse prendre les armes à tout le parti à l'imitation du Prince de Condé qui en fut le chef sous le regne de Charles IX.*

Compatibilité de cette Politique avec son zele pour la Catholicité.

Il ne faut pas que sous prétexte de je ne sai quelles incompatibilitez on s'inscrive en faux contre les histoires qui supposent dans les Princes dont nous parlons, un grand zele pour la Catholicité, & une très-forte aversion pour les Hérétiques. J'avouë qu'il seroit moins mal-aisé de concevoir que des esprits forts étant persuadez de l'indifférence des Religions, se gouvernassent de telle maniere, qu'en oprimant des hérésies qu'ils croiroient pernicieuses à leurs Etats, ou qu'ils verroient très-odieuses à un Clergé, dont la faveur est utile, & la haine fort à craindre, ils les fomentassent chez leurs voisins comme une semence de troubles, & comme un moyen d'affoiblir un Souverain redoutable; mais cependant il n'est pas aussi difficile qu'on le diroit, bien de comprendre clairement la compatibilité de cette conduite avec la persuasion très-forte d'une certaine Religion; car on ne doit point douter de ceci, c'est que si des passions opposées ne peuvent pas s'accorder ensemble, elles partagent leurs différends, ou bien elles regnent tour-à-tour selon que l'une est plus puissante que l'autre. Le fort emporte le foible dans le cœur de l'homme ainsi que partout ailleurs. Il y a tel sentiment qui convient aux Souverains entant qu'ils sont hommes, & il y a tel autre sentiment qui leur convient entant qu'ils dominent. S'ils sont zelez pour la gloire de leur Etat, c'est entant que Souverains: s'ils sont zelez pour leur Religion, c'est entant qu'hommes, & ils peuvent même entant que Princes exercer ce zele; mais c'est toûjours saufs les interêts temporels de leurs souveraineté; car lorsque l'exercice de ce zele est préjudiciable à cette sorte d'interêts, l'amour divin suspend son opération, & se trouvant plus foible que les maximes d'Etat, il quitte la partie, & cede la place à l'art de régner.

En considérant les Princes sous ces deux égards, on trouve sans beaucoup de peine la compatibilité dont je vous parle. Leur zele de Religion peut être si fort, qu'ils souhaitent & que tous leurs Sujets soient orthodoxes, & que toute la terre soit exempte d'hérésie; mais ce souhait n'exclut pas cette condition, *Pourvû que notre autorité, notre indépendance ne reçoive aucun préjudice, & ne soit pas exposée à la discretion de nos voisins:* car dans le cas d'un tel péril on aime mieux que les bornes du regne de Dieu soient retrecies, & que les sectes soient florissantes, que si l'extension du regne de Dieu, & l'extirpation des hérésies augmentoient trop le pouvoir d'une certaine Nation. Voilà donc deux desirs, celui de l'homme, & celui du Prince: l'un se raporte à l'extension de la vraie foi, l'autre au maintien de la gloire temporelle de l'Etat. Ce sont deux principes dont le premier est moins fort que le second; & voilà pourquoi s'il faut opter entre l'un & l'autre, celui-ci a du dessous; mais sans qu'on en puisse conclure que la pieté n'est que grimace & que feinte dans le cœur du Souvèrain, qui donne la préférence à la sûreté de sa gloire temporelle.

N'exigeons point des Politiques une pieté si achevée qu'en faveur d'un Etat émule qui cherche à convertir par la voye de conquêtes les Schismatiques & les Hérétiques, elles les engage à négliger leur domination. N'attendons pas que les Souverains soient jamais assez devots pour dire: *Que nous importe que nous dominions ici, ou qu'un autre y domine, pourvû que la vraye Religion triomphe partout.* On fera toûjours ce que la France, ce que la Maison d'Autriche ont fait tour-à-tour: on ira comme au feu au secours des sectes qui ne pourroient être détruites sans que des Etats orthodoxes tombassent dans un état à craindre plus leurs voisins, qu'à s'en faire craindre.

Les Papes mêmes ont favorisé les Protestans.

Les Papes ont suivi le même principe. Sixte V. en qualité de Chef de l'Eglise excommunioit l'Angleterre; mais en qualité de Prince jaloux de son indépendance, il assistoit (*d*) contre l'Espagne le même pays qu'il avoit excommunié. On prétend qu'Innocent XI. s'est conduit (*e*) par une pareille maxime, & l'on accusa de quelque chose d'approchant (*f*) Urbain VIII. On pourroit ajoûter

(*b*) „ Voyez Mr. Arnauld, Apologie pour les Catholiques 1. part ch. 6. & l'Avis aux Refugiez p. 590. & 591.

(*c*) „ Ce fait est non seulement avoué, mais aussi aprouvé par M. le Vassor historien Protestant Voyez son „ histoire de Louïs XIII. tom. vi. part. 1. pag. 64. & suiv. „ *ad ann.* 1619. Voyez aussi le Testament politique du „ Cardinal de Richelieu ch. 1. pag. 21.

(*d*) „ Voyez dans le Dictionnaire Histor. & Crit. la re„marque P. de l'article *Elizabeth*. On y cite M. Leti; mais „ avant lui le Chevelier Edwin Sandis avoit touché quel„que chose de cela dans le chap. 29. p. m. 246. de sa „ Relation de la Religion.

(*e*) „ Voyez la remarque F de son article dans le mê„me Dictionnaire.

(*f*) „ Voyez le livre intitulé *l'homme du Pape & du Roi*. „ On y voit entre autres choses pag. 127. que dans un fes„tin solemnel *les Protestans beurent à la santé d'Urbain VIII.* „ *qu'ils qualifierent leur bon ami.* L'addition au Manifeste

II. Partie.

Princes de la Maison d'Autriche qui ont protegé directement le Luthéranisme.

ter à ces exemples celui (*g*) du Pape Paul III.

En voilà trop sur cet article; car selon toutes les apparences vous n'avez pas prétendu nier quant à la maniere indirecte, ce que l'on vous soutenoit touchant quelques Princes de la Maison d'Autriche, mais tout au plus quant à la maniere directe. J'ai à vous dire que même à cet égard-là vous avez eu tort de nier Vous ne l'auriez pas fait si vous aviez eu connoissance d'un livre (*h*) qui fut imprimé l'an 1664. Je m'en vais vous en copier un long passage » (*i*) Charles-Quint ... creut que c'estoit assés pour luy (*k*) que d'avoir estably les Protestans par la Paix Religieuse, qui fut reçeüe avec tant de joye par ceux de cette Religion, qu'ils estimerent que son inclination passoit de leur costé: de sorte qu'un Auteur Allemand a escrit de luy après cette action: *Credibile sanè est Carolum sapientissimum, cum jam longo usum Religionem Lutheranam forte longè aliam conspexisset, postea quam in comitiis Wormacensibus ipsi primùm depicta fuerit*: & depuis ce temps les deux Religions ont esté permises & tolerées dans l'Empire, & il laissa le reste à ses successeurs. Ferdinand son Frere luy succéda, qui favorisoit ouvertement la Religion de Luther. Voicy ce qu'en escrit Joannes Crato, son Médecin. *Illud*, inquit, *reticere non debeo: quod Dominus Ferdinandus Imperator crebris sermonibus ante obitum usurpavit, inter summa beneficia quæ Deus in gubernatione Imperii concessisset, primum atque maximum, vero animi judicio, optimaque conscientia hoc se dicere, quod ad sedandas discordias publicas animum adjecisset, & tolerantia in Religione formulam benignissimus Deus sibi in mentem dedisset*. Et de fait, il se void de ses lettres à l'Electeur de Saxe, par lesquelles il paroist, qu'ils estoient fort d'accord sur les points de la Religion. Et les instances qu'il faisoit faire par ses Ambassadeurs au Concile de Trente, pour le mariage des Prestres, & pour la Communion sous les deux especes, monstrerent bien quels estoient ses sentimens, qui donnerent plus de peine au Pape que tout le reste du Concile. Il ne resta à Maximilien son successeur que la profession ouverte de cette Religion, toute l'Allemagne n'ayant jamais douté de sa créance. Ce fut luy qui accorda cette Constitution favorable aux Protestans en l'année 1577. dans laquelle il disposa souverainement de tous les biens Ecclesiastiques, malgré la resistance des meilleurs Catholiques. Rodolphe son frere ne leur fut point contraire dans les terres héréditaires mesme. Ils prit soin de faire venir du Duché de Brunsvic le plus grand Docteur de cette Religion, à qui il donna de grandes pensions, pour instruire ses peuples. Les Ambassadeurs de l'Empereur, le Comte de Lamberg, & le Docteur Crans furent les premiers, qui en déplorant les malheurs de l'Allemagne & de la Religion, donnerent connoissance au Sieur Comte de Servien des sentimens sur la Religion de ces trois Princes, dans le logis du Comte de Lamberg à Osnabrug, au mois de Septembre 1648. »

Pour ce qui concerne Charles-Quint, je vous en parlerai à part dans (*l*) un autre lieu, je me contente de vous dire ici que vous ne devez nullement revoquer en doute ce qui fut dit en confidence à Mr. le Comte de Servien touchant les trois autres Empereurs, puisque l'Auteur qui le rapporte, y joint des preuves, & que les histoires confirment cela. Les Ecrivains Protestans se sont fort loüez de la conduite de ces trois Princes, & leur ont donné de grands éloges par rapport à la piété. Si vous prenez la peine de jetter les yeux sur le Théatre Historique de (*m*) Christian Matthias, vous y trouverez (*n*) les paroles de Craton (*o*) rapportées ci-dessus, qui nous apprenent que l'Empereur Ferdinand I. regardoit comme une grace particuliere de Dieu l'esprit de tolérance dont il avoit été animé. Vous y trouverez (*p*) une lettre qu'il écrivit à Luther l'an 1537. & deux lettres qu'il écrivit à George Cassander l'an 1564. & si vous ne jugez pas qu'elles témoignent qu'il étoit plus que demi-Luthérien, vous ne serez pas connoisseur. Et que direz-vous de l'ordre qu'il donna à son Confesseur? ***Je veux***, lui dit-il, ***que quand vous me préparerez à la mort, vous ne vous serviez d'aucun titre de mes dignitez, tenez-moi ce langage***: Ferdinand, mon très-cher frere en Christ, mettez aujourdhui toute votre confiance au Fils de Dieu. ***Ne me proposez autre chose que son mérite, son sang, sa mort, sa resurrection. Je veux sortir du monde, & ressusciter avec cette confiance.*** (*q*). C'étoit exclure (*r*) & l'intercession des Saints, & plusieurs autres articles des dévotions monachales.

Preuves du Luthéranisme de Ferdinand I.

Vous verrez dans le même livre que l'Empereur Maximilien II. dit à l'Electeur de Saxe: ***Je suis de votre Religion; mais montrez moi, je vous prie, le moyen de sortir des labyrinthes où je me trouve enfermé***: (*s*) ***Frater, tua ego sum fidei & doctrinæ; sed age, quæso, viam ostende extricandi me è labyrinthis quibus involutus hæreo;*** qu'il reçut favorablement le Ministre Selneccerus qui lui présenta son Pseautier par ordre du même Electeur, & qu'en présence de son Chancelier il lui dit entre autres choses: ***Priez pour moi qui par la grace de Dieu vivrai & mourrai dans votre doctrine;*** qu'il entretint auprès de lui pendant quelque tems un Prédicateur Luthérien, & que l'ayant congedié il lui conserva une pension an-

Et de celui de Maximilien II.

„ du Duc de Baviere p. 86. nous apprend qu'encore *que Ferdinand II. voulût faire passer la guerre qu'il faisoit de son tems pour une* guerre sacrée, Urbain VIII. *ne laissa pas de s'allier avec plusieurs Puissances des plus considérables de l'Europe pour rompre ses veritables projets.* Les sujets de plainte de la Maison d'Autriche contre lui se voyent dans le Traité politique du Sieur de Galardi sur les Ambassades pag. 65. & suiv.

(*g*) „ Voyez la même addition pag. 85. 86. & Mézerai Abr. Chron. *ad ann.* 1547. p. m. 546. 549. Voyez aussi Fra Paolo Hist. du Concile de Trentre liv. 2. p. m. 184.

(*h*) „ Intitulé Recueil de diverses pieces curieuses pour servir à l'histoire.

(*i*) „ Motifs de la France pour la guerre d'Allemagne pag. 65. & suiv. du recueil de diverses pieces, &c.

(*k*) „ Pour entendre ces paroles voyez le commencement du Chap. suivant.

(*l*) „ Dans le Chapitre suivant.

(*m*) „ Docteur en Théologie & Professeur à Altorf. & puis à Sora.

(*n*) „ Christian. Matthias, *Theatr. Histor. pag.* 1085. *édit. Amst.* 1668.

(*o*) „ Elles sont dans une lettre qui a été imprimée au devant de l'histoire de Boheme de Dubravius.

(*p*) „ *Ibid. pag.* 1086. *& seq.*

(*q*) „ *Ferdinandus I. Imperat. August. Confessionario suo in mandatis dedit*, ut imminente mortis agone, non amplius uteretur titulis dignitatum & honorum, sed diceret: Ferdinande, carissime in Christo frater, omnem tuam fiduciam hodiè in Christum colloca; neque quisquam aliud ipsi proponeret, quam meritum, sanguinem, mortem & resurrectionem Christi. In hac fiducia se velle ex hac vita discedere, & in novissimo die resurgere. *Apol. Cathol. Gerhardi epit. part. ult. pag.* 834.

(*r*) „ Notez que ce n'est qu'en ce sens-là que le discours de cet Empereur peut être pris pour une preuve de Lutheranisme, comme il paroîtra par le Chapitre suivant. Appliquez ceci où il le faudra.

(*s*) „ *Christian. Matthias, ibid pag.* 1094.

annuelle ; qu'il fit observer ponctuellement la paix de Passau ; qu'il permit à ses Sujets d'avoir des Ministres de la Confession d'Ausbourg ; que divers Papistes irritez de cela l'exhorterent à persécuter les Hérétiques ; qu'il leur répondit (*t*) qu'il n'y a point de plus grand péché que de vouloir dominer sur les consciences, & que ceux qui prétendent à cet empire en matiere de Religion, s'opposent à Dieu ; que dans une lettre sur les troubles du Pays-Bas il desaprouva la conduite de ceux qui se servoient de la violence pour venir à bout des sectes ; & qu'il déclara qu'il ne les loueroit jamais à moins que Dieu ne permit qu'il ne devint fou, ce qu'il tâcheroit d'éviter par des prieres ardentes (*u*) ; que se sentant proche de la mort il fit dire à un Evêque qui se présentoit pour l'assister dans l'agonie, qu'il ne le laisseroit entrer que sous la promesse de ne parler d'autre chose que du mérite & de la sueur du sang de notre Seigneur JESUS-CHRIST. *Cum ad ipsum Episcopus Neapolitanus* D. Lambertus Gruterus *accederet, noluit eum ad se intromitti, nisi prius polliceretur*, se de nulla alia re verba facturum, quam de Christi merito, & sanguineo ejus sudore (*v*) ; que l'Evêque ayant observé cela très exactement, l'Empereur fit cette déclaration qu'il ne mourroit que dans cette foi (*vv*) ; que son successeur Rodolphe (*x*) n'écouta jamais les conseils de ceux qui tâchoient éternellement de l'engager à faire la guerre aux Hérétiques ; & qu'il accorda un libre exercice de Religion aux Protestans de Hongrie l'an 1606, & des lettres *majestatiques* en 1609. aux Protestans de Boheme, de Silésie & de Moravie, par lesquelles il leur permettoit d'avoir des Temples & des Ecoles, & défendoit sous de grieves peines de les inquiéter là dessus.

Conseil que cet Empereur donna à Henri III. Roy de France.

Je puis ajouter deux choses à celles que cet Historien a dites de Maximilien II. L'une est le conseil qu'il donna à Henri III. Roy de France, l'autre est la condamnation d'un livre qui lui avoit été dédié. Pour vous faire entendre cela je dois vous dire 1. qu'Henri III. abandonnant la Pologne pour s'en retourner en France, passa par Vienne, & que l'Empereur Maximilien (*y*) l'exhorta charitablement de faire cesser les violences que les François avoient exercées inutilement contre ceux de la nouvelle Religion. 2. Que le Docteur George Ederus ayant fait un livre, où les Luthériens étoient maltraitez, & l'ayant dédié à sa Majesté Impériale, elle lui fit signifier dans les formes que cet ouvrage lui déplaisoit infiniment, & qu'elle n'auroit jamais pû se persuader qu'il fût capable d'une telle audace, lui qui ayant eu l'honneur d'exercer long-tems la charge de Conseiller Aulique, ne pouvoit pas méconnoître son obligation à se conformer aux loix qui défendoient si sévérement de faire cette sorte d'attentats à la paix de la Réligion. Ce Décret de l'Empereur mérite d'être pesé mot après mot. Vous le trouverez (*z*) tout entier dans le 3. volume des Constitutions Impériales recueillies par Goldast.

Nouvelles preuves de son

Au reste je suis surpris que les personnes que vous avez contredits, n'ayent pû vous alléguer sur le champ aucun des faits que je viens de vous détailler, & que pour le moins elles ne se soient pas avisées de vous renvoïer à Fra-Paolo & au Cardinal Palavicin, deux fameux Historiens du dernier Concile Oecuménique. Ce Cardinal (*a*) observe que le Pape étoit fort fâché de ce que Ferdinand I. avoit en quelque façon confié aux Luthériens l'éducation de son fils Maximilien qui étoit tout entouré de ces Hérétiques, & qui souffroit dans sa Cour leurs Prédicateurs ; que le (*b*) premier but du Pape lorsqu'il envoya en Allemagne Cornelio Musso, fut de ramener à la Catholicité Maximilien Roy de Boheme, à qui l'on représenta vainement les avantages que la faveur des Catholiques lui procureroit, *je préfere ma conscience à tous les intérêts du monde*, répondit-il. Fra-Paolo n'a point oubliée de remarquer que ce Prince (*c*) étoit fort suspect à Paul IV. *qui un jour dans une audience secrete, qu'il donnoit à Martin Gusman, ne put s'empêcher de lui dire, que le fils de l'Empereur étoit fauteur d'hérésie. Le même soupçon continuant à Rome après la mort de Paul, le Pape fit dire à Maximilien, par le Comte d'Arcos, que s'il ne persistoit dans la Foi Catholique, au lieu de le confirmer Roy des Romains, il le priveroit de tous ses Etats. Mais depuis, il ne laissa pas d'être averti, que ce Prince entendoit souvent un Prédicateur, qui avoit introduit la communion du Calice en divers lieux, non pas pourtant dans la ville de Prague : & Maximilien même couloit quelque-fois en passant, qu'il ne pouvoit pas recevoir la communion sans le Calice. Et quoiqu'il n'en fût pas venu à l'exécution, néanmoins ces paroles donnoient bien à penser au Pape. Car presque par toute l'Allemagne le Calice se donnoit a ceux qui le vouloient, sans que personne s'opposât aux Prêtres qui l'administroient* . . . . . (*d*) *Ce qui affligoit davantage la Cour de Rome, c'est que Marc d'Altemps, qui depuis fut Cardinal, ayant exhorté, au nom du Pape, son Oncle, le Roy de Boheme d'être bon Catholique, & lui ayant représenté qu'il auroit bien de la peine à parvenir à l'Empire s'il faisoit autrement, ce Prince avoit répondu qu'il remercioit le Pape de ses bons soins, mais que le salut de son ame lui étoit plus cher que tous les biens du Monde. Ce qui fut pris à Rome pour une aliénation de l'obeissance du Saint-Siége, cette réponse, disoient-ils, sentant le Luthéranisme.*

CHAPITRE CXXII.

Si Charles-Quint est mort Luthérien.

Charles Quint accusé d'avoir sacrifié les intérêts de la Religion à son ambition.

VOici ce que j'ai à vous dire touchant Charles-Quint. Plusieurs Ecrivains l'accusent d'avoir négligé les occasions favorables, qu'il avoit en main d'exterminer le Luthéranisme, & ils prétendent qu'il aima mieux le laisser croître, & qu'enfin il le combla de bienfaits, afin de s'en servir

(*t*) „ *Nullum peccatum gravius est, quam conscientiis dominari velle : DEO enim ipsi se opponunt, qui conscientiis in* „ *causa Religionis dominari volunt.* ibid. pag. 1095 *On cite* „ Crato in Orat. Funebr.

(*u*) „ *In Epist. de sedit. Belg.* in hunc modum scribit : „ *Eorum actiones, qui suppliciorum crudelitate, sectionibus &* „ *ustionibus hanc rem confici posse defendunt, mihi minime* „ *placent : nec unquam adducar, ut eas laudem, nisi forte,* „ *quod tamen serio deprecabor ne fiat, DEUS permittat ut in* „ *furorem & insaniam prolabar.* Ibid.

(*v*) „ Ibid. pag. 1099. On cite *Crato in Orat. ejus* „ *Funebr.*

(*w*) „ *Id. ibid.*

(*x*) „ *Ibid. pag.* 1102.

(*y*) „ Voyez Mr. de Thou *lib.* 58. *pag. m.* 67. *ad ann.* „ 1574.

(*z*) „ On en voit une partie dans l'ouvrage d'Hoornbeeck contre une Bulle d'Innocent X. pag. 183. 184.

(*a*) „ *Palavic. Istor. del Concil di Trento lib.* 14. *cap.* 6. „ *n.* 4. *pag. m.* 508. *ad ann.* 1558.

(*b*) „ *Id. ibid. cap.* 13. *n.* 8. *pag.* 551. *ad ann.* 1560.

(*c*) „ Fra Paolo Hist. du Concile de Trente livre 5. „ pag. 408. de la version d'Amelot.

(*d*) „ *Id. ibid. pag.* 411.

II. Part.

servir utilement pour les intérêts de son ambition (*a*). L'anonyme que j'ai déjà cité, assure (*b*) que ce grand Prince s'étant formé l'idée de la Monarchie universelle, & en jugeant l'exécution *presque impossible tant que les Princes & les Estats de l'Empire demeureroient dans l'union & dans la correspondance*, résolut de les diviser, & *prit le pretexte de la religion nouvelle de Luther, qu'il fut cent fois en son pouvoir d'estouffer dans sa naissance: afin que dans cette diversité de Religions, l'esprit de division se glissast parmy les Princes & les Estats, pour les embarquer dans une guerre Civile, qui luy faciliteroit, ou à ses successeurs, le moyen de changer la forme de l'Empire*, On ajoûte ce que vous avez vû (*c*) ci-dessus, que *comme ces grandes mutations arrivent lentement, il creut que c'estoit assés pour luy que d'avoir estabili les Protestans par la paix Religieuse . . . & qu'il laissa le reste à ses successeurs*. Je ne sai si vous nierez le fondement de cette hypothese politique: vous serez peut-être de ces esprits qui affectent la singularité, & qui prétendent qu'il y a eu bien de la ruse dans l'accusation qui a été intentée à la Maison d'Autriche d'aspirer à la Monarchie universelle; que ceux qui ont fait le plus de bruit à ce sujet, & dans d'autres occasions de plus fraîche datte ont été les moins persuadez de la justice d'une telle imputation; qu'ils n'ont tant crié qu'afin d'animer les peuples à soûtenir les dépenses de la guerre, & qu'afin de former des Ligues dont ils seroient les principaux directeurs; qu'il n'y avoit qu'à gagner pour eux dans ces vastes & spécieuses entreprises, car ils trouvoient des avantages jusques dans les mauvais succez, *fruebantur Diis iratis*, ils se rendoient plus nécessaires, ils extorquoient de plus grans secours, ils se procuroient de nouvelles alliances, & qu'enfin sous le beau prétexte de combattre l'ambition d'autrui, ils contentoient pleinement toutes leurs passions injustes (*d*). Si vous m'en croïez, Monsieur, vous n'adopterez nullement ce paradoxe, & vous en ferez aussi peu de cas que de la récrimination chimérique de ceux qui voudroient vous persuader qu'il y a des peuples, qui sans vouloir conquérir aspirent à la Monarchie universelle par un autre route qui n'est pas moins perturbatrice du repos public. C'est, disent-ils, de vouloir faire la loi aux autres Nations, & y être les arbitres de la paix & de la guerre, & des droits de succéder, &c. de sorte que l'on prescrive à chacune ses bornes & ses démarches, & qu'on déthrone les Princes dont on ne s'accommode pas, & qu'on leur donne des successeurs dont on puisse disposer comme de ses créatures. Vous n'avez aucun besoin, ce me semble, du paradoxe dont j'ai parlé; car je suppose que vous n'avez pas prétendu nier que Charles Quint n'ait été utile par accident à la Religion Protestante, c'est-à-dire, qu'il ne l'ait favorisée pour en tirer du profit dans l'exécution de ses desseins, & dans les guerres où il se voyoit embarqué. Je m'assure que vous niâtes seulement qu'il ait fait du bien au Luthéranisme par un motif d'amour ou d'approbation.

S'il a aspiré à la Monarchie universelle.

S'il est mort bon Catholique.

Je vous conseille à cet égard-là de persister dans la négative. Ce n'est pas qu'il n'y ait des traditions qui le font mourir presque Luthérien, mais elles sont mal fondées & combatuës par des faits bien circonstantiez. Je vous indique un ouvrage (*e*) où vous trouverez des discussions que vous pourrez opposer à vos adversaires; mais comme vous n'y verrez rien touchant la preuve que l'on tire de ce que cet Empereur agonisant ne mettoit sa confiance qu'au mérite de Jesus-Christ, je vais vous communiquer des réflexions là-dessus.

Chytræus Auteur Luthérien, rapporte dans son Oraison (*f*) Funebre de Charles Quint, que ce Prince fut si éloigné d'espérer le Ciel par le mérite de ses bonnes œuvres, qu'il n'eut recours qu'à la mort de Jesus-Christ, & qu'à la miséricorde de Dieu. Il y a des gens qui en concluent qu'il rejettoit donc la Papisme, & qu'il embrassoit de tout son cœur la Religion Protestante. Mais c'est se tromper grossierement.

Preuves de cela tirée des dernieres circonstances de sa mort.

I. Car en premier lieu Chytræus & plusieurs autres (*g*) qui décrivent les dernieres heures de cet Empereur, observent qu'il exprimoit ces pensées affectives en baisant un Crucifix, (*h*) *Propriis meritis fidere, non fidei, sed perfidiæ esse* (ex Gerhard. serm. 5. in vigil. Nativit.) *peccata remitti per Dei indulgentiam, ideoque credere nos debere, peccata deleri non posse, nisi ab eo, cui soli peccavimus, & in quem peccatum non cadit, per quem solum peccata nobis condonantur, &c. Imaginem Christi crucifixi identidem in oculis, ulnis, ore & totâ mente complexum, in eo solo se omnem salutis suæ spem collocare declarasse, sumtoque Viatico dixisse: In me mane, dulcissime Salvator, ut ego in te maneam.* Je vous laisse à penser si les Protestans peuvent dire qu'un homme qui a expiré avec tant de dévotion pour un Crucifix, & qui tomboit par-là selon eux dans l'idolâtrie, est mort de leur Communion.

Si la confiance au mérite de Jésus-Christ, à l'exclusion des bonnes œuvres, est une marque de non-Catholicité.

II. En second lieu il n'y a rien de plus compatible avec la qualité de Catholique Romain, que de mettre à l'heure de la mort sa confiance non pas sur ses bonnes œuvres, mais sur la miséricorde de Dieu, & sur le mérite de la mort de Jesus-Christ. On peut suivre en faisant cela l'esprit de quantité de Docteurs très-bons Papistes. C'est ce que Mr. Daillé (*i*) vous apprendra dans un ouvrage, où il réfute un Jésuïte & un Ministre nouveau réuni. Il leur allegue ce passage du Cardinal

(*a*) „Voyez le Pere Maimbourg Hist. du Luthéran. „tom. 1. pag. 247. 248. & tom. 2. pag. 159.

(*b*) „Motifs de la France pour la guerre d'Allemagne „pag. 94. 95.

(*c*) „Pag. 559.

(*d*) „Conférez avec ceci ces paroles du Baron de Lisola: *L'expérience a fait connoitre que* les François *ne rendoient suspecte la puissance* de la Maison d'Austriche *que pour élever la leur, qu'ils ne faisoient peur* de cette puissance, *que pour se rendre nécessaires, & ne leur offroient leur protection, que pour devenir leurs Maistres, & les faire servir d'instrumens à leurs fins. Plusieurs ont donné aveuglement dans ce piege, & pour éviter un danger imaginaire, sont tombez dans un veritable précipice.* Voilà comme il „parle dans le 6. chap. du Bouclier d'état & de justice „pag. m. 319 Il est certain qu'encore aujourd'hui ceux „qui ne sont pas les partisans de la Maison d'Autriche, „continuent à l'accuser d'aspirer à la Monarchie universelle. Voyez le Testament politique du Duc de Lorraine, & l'Etat actuel de la Pologne, deux ouvrages de „l'Abbé de Chevremont, qui étoit Lorrain & mécontent „de la Cour de Vienne.

(*e*) „Voyez dans le Diction Histor. & Critique la remarque C de l'article *Carranza*, & la remarque R de „l'article *Charles Quint*.

(*f*) „Il la présenta à l'Empereur Maximilien II. à Vienne.

(*g*) „*Bucholzerus in Chronico, Thuanus lib.* 21. Voyez la „Confession Catholique de Jean Gherard pag. 833. de „l'épitome de la derniere partie édit 1661. où il y a de „plus que Polycarpe Lyserus a rapporté dans un écrit Allemand, que Charles de Zelking, qui avoit été longtems domestique de Charles Quint, avoit confirmé de „vive voix en présence de plusieurs personnes de qualité „en Autriche, cette relation de la mort de l'Empereur.

(*h*) „*Epitome Confess. Cathol. Joh. Gherardi parte ult.* „*pag.* 833.

(*i*) „Daillé réplique à Adam & à Cottibi 3. part. „chap. 24. *sub. fin. pag. m.* 305.

dinal Bellarmin, (k) *A cause de l'incertitude de nôtre propre justice, & pour le péril de la vaine gloire, le plus seur est de mettre toute notre fiance en la seule misericorde & benignité de Dieu ..... C'est pour la mesme raison*, continuë Mr. Daillé, *que le Cardinal Contarein* (l) *a préferé la justice* imputée *par la grace de Dieu à* l'inherente, *qui consiste en nos bonnes œuvres; & que le Cardinal Hosius* (m) *en son testament n'a recours qu'au merite de Jesus-Christ, & proteste*, que c'est sa justice, sa satisfaction, sa redemption, & sa propitiation, *& entre vous-mesmes tous ceux qui ont quelque connoissance du Seigneur & d'eux-mesmes, suyvent cet exemple, surtout quand ils sont à l'article de la mort*. Le Docteur Calixte (n) a compilé un fort grand nombre de passages de même nature, non pas pour prouver que les Auteurs qui parlent ainsi étoient Protestans, mais pour prouver que la doctrine des Protestans se trouve conforme à celle de plusieurs Docteurs bons Catholiques Romains. Jean Ghérard (o) a fait de vastes compilations dans la même vûë.

Preuve du contraire par un Formulaire de l'Eglise Romaine, cité par un Ministre.

III. Considérons en troisieme lieu que tant s'en faut qu'il soit de l'essence d'un Catholique Romain de se confier en ses mérites à l'article de la mort, & qu'ainsi quand on ne le fait pas, on doive passer pour non Catholique Romain, qu'au contraire l'usage des Liturgies, ou des Formulaires, est d'obliger les agonisans à ne recourir qu'aux mérites de la mort de JESUS-CHRIST. Prenez la peine de lire ceci, Je le tire d'un Ouvrage composé par un Ministre de Charenton: » (p) Il est certain » qu'il y a dans l'Eglise Romaine de certaines er» reurs dont ceux de sa communion faisoient avant » la Réformation, & dont ils font encore une abju» ration à l'article de la mort; par exemple on en» seignoit dans l'Eglise Romaine, comme on le » fait encore, la Doctrine *du merite de condignité;* » on y enseignoit la Doctrine *des satisfactions hu» maines;* mais on abjuroit ces Doctrines en faisant » à l'article de la mort la Profession que voicy: *Le » Prestre. Croyez-vous que vous ne sauriez parvenir » à la gloire par vos propres merites, mais par la » vertu & par le merite de la passion de notre Sei» gneur Jesus-Christ?* Que le malade réponde, » *Je le croy*. Le Prestre. *Croyez-vous que notre Sei» gneur Jesus-Christ est mort pour nôtre salut, & qu'au» cun ne peut estre sauvé par ses propres merites, ny » par autre moyen si n'est par le merite de sa passion?* » Que le malade réponde, *Je le croy*. Et un peu » après, le Prestre. *Si Dieu vous vouloit juger selon » vos pechez, dites-lui: Seigneur Dieu, je mets la mort » de Jesus-Christ mon Seigneur entre moy & vôtre » jugement, & encore que j'aye merité la mort éter» nelle à cause de mes pechez, j'interpose seulement » le merite de la passion de Jesus-Christ au lieu du » merite que je devois avoir miserable que je suis, & » que je n'ay pas.* »

D'où ce Formulaire & quelques autres semblables sont tirez.

Sans doute vous serez surpris que ce Ministre de Charenton n'ait cité aucun Rituel, aucun autre ouvrage qui contienne ce qu'il rapporte, & vous souhaiterez que j'y supplée si cela m'est possible. Voulant faire tout ce que je pourrai, je vous renvoie au Cardinal Hosius qui vous apprendra (q) que l'on attribuë à Anselme Archevêque de Cantorberi, d'avoir prescrit un formulaire d'interrogations & de réponses pour les mourans, lequel se rapporte à celui que je viens de vous copier. Il ajoûte (r) que ce formulaire a été inséré dans un livre qui a pour titre *hortulus animæ*, & il cite les demandes & les réponses qu'il a luës dans le *Sacerdotale Romanum*. Elles sont précisément les mêmes que celles dont parle le Ministre de Charenton. Cet endroit du Cardinal Hosius excita la curiosité du Docteur Calixte, & l'engagea à rechercher les plus vieux bouquins, où il espéra de rencontrer de cette sorte de formulaires. Vous serez content si vous lisez son recueil. Vous y trouverez (s) le formulaire d'Anselme, & celui du *Summula Raymundi*, ouvrage imprimé à Cologne l'an 1498. vous apprendrez que l'*Agenda Ecclesiastica* imprimé à Paris l'an 1512. pour être distribué dans le Diocese de Sleswic, & l'*Agenda Moguntina* imprimé l'année suivante, contienent les mêmes demandes & réponses que le *Sacerdotale Romanum*, & qu'elles se trouvent aussi (t) dans un livre imprimé l'an 1627. & intitulé *Rituale Monasticum, justorumque infirmantibus, moribundis, nec non vita functis persolvendorum ratio ex optimis quibusque Romano præcipue & antiquiori Benictino depromptum*, & dans (u) l'*Ordo baptizandi cum modo visitandi juxta ritum Sancta Romana Ecclesia*, réimprimé à Venise l'an 1575.

Si le mérite de condignité est enseigné comme un article de foi dans l'Eglise Romaine.

Je ne sai si le savant homme qui n'a pas voulu prendre la peine de citer aucun de ces Rituels, a prétendu que la doctrine du mérite de condignité a été enseignée & l'est encore dans l'Eglise Romaine comme un article auquel chacun doit se tenir. Si ç'a été sa pensée, il me permettra de lui dire qu'il se trompe: le dogme du mérite de condignité est une affaire d'Ecole; il est disputable, il a été nié par de (v) très-célebres Docteurs: Et comme les Peres du Concile de Trente s'apperçurent que les Scholastiques étoient partagez là-dessus, ils formerent leur Décret avec un tel ménagement (w) qu'il ne condamne ni les uns ni les autres.

Je veux que le plus grand nombre des Théologiens se soit déclaré, & se déclare pour le dogme du mérite de condignité, & que cela paroisse par le soin qu'a pris la Congrégation de *l'Index* d'ordonner que l'on efface de l'*Ordo baptizandi*, &c. réimprimé à Venise l'an 1575. les propositions qui excluent le mérite de nos bonnes œuvres, cela n'empêche pas qu'un homme ne puisse être très-bon Catholique Romain en niant le mérite de condignité, & en se conformant au Formulaire que l'on a vû ci-dessus. Les Cardinaux Hosius & Bellarmin (x) n'ont pas crû qu'il fût contraire aux décisions de Trente de ne se fier qu'aux mérites de JESUS-CHRIST, & il est fort apparent que les Casuistes qui relevent avec le plus d'emphâse le mérite des bonnes œuvres, n'insistent pas beaucoup sur cela lorsqu'ils préparent à la mort un grand pécheur. S'ils jugent utile de presser

(k) » *Bel. l. 5. de Justific. c. 7. §. sit tertia.*
(l) » *C. Contar. de Justific. p. 588. ad 596.*
(m) » *Hosius in Testam. suo* rapporté par Callixte *Digress.* » *de Arte nova p. 2. 9.*
(n) » Dans son *tractatus de arte nova pag. 290. & seq.*
(o) » Voyez l'Epitome de la derniere partie de son » *Confessio Catholica pag. 831. & seq.* Si je ne cite que l'E» pitome, c'est parce que je n'ai que cela.
(p) » Allix, Réflexions critiques & théologiques sur » la controverse de l'Eglise pag. 230. 231. édit. 1686.
Ce Livre n'est pas de M. Allix, mais de M. Charles le Çene, Ministre refugié en Angleterre.

(q) » *Hosius Confess. fidei chap. 73. pag. m. 291.*
(r) » *Id. ibid. pag. 292.*
(s) » *Calixtus de arte nova pag. 423. & seq.*
(t) » *Ibid. pag. 425.* Voyez aussi la derniere partie de » *l'Epitome Confess. Cathol.* de Jean Ghérard pag. 771.
(u) » *Calixt. ibid. pag. 427.*
(v) » C'est ce qui a été prouvé amplement par Geor» ge Calixte *ubi suprà* pag. 290. *& seq.* & dans l'*Epitome* » *du* Confess. Cathol. de Jean Gherard *ubi suprà* pag. 766. » & seq.
(w) » Voyez Calixte *ibid.* pag. 419. 420.
(x) » Voyez ci-dessus le passage de Mr. Daillé.

ser le dogme de la condignité en instruisant les personnes qui se portent bien, ils trouvent sans doute plus sûr d'ouvrir une autre ressource à un agonisant que celle de ses bonnes œuvres, puisqu'ils sont assez convaincus que pour l'ordinaire elles sont très-imparfaites. On dit (y) que George Electeur de Saxe consolant son fils prêt à mourir, & l'exhortant à se confier aux mérites de JESUS-CHRIST, & à ne songer point du tout à celui de ses bonnes œuvres, la femme de ce Prince agonisant demanda à cet Electeur, pourquoi il ne permettoit pas que cette doctrine fût publiquement prêchée dans ses Etats? C'est à cause, lui répondit-il, que de telles choses doivent être proposées non pas aux mourans, mais à ceux qui se portent bien. Il semble en effet que l'on anime davantage à la pratique des bonnes œuvres en y attachant un prix extrême, qu'en les faisant considérer comme des choses qui ne sont d'aucun mérite : mais à l'article de la mort cette raison doit cesser; on va au sûr.

Conclusion en faveur de la Catholicité de Charles Quint.

De tout ceci l'on peut aisément conclure que les dernieres paroles de Charles-Quint ne sont nullement une marque qu'il ne fut pas un bon Catholique Romain; & quand même dans tout le cours de sa vie il eût crû le dogme du mérite de condignité, il devoit dans ses derniers momens se remettre tout entier à la miséricorde de Dieu; car que pouvoit-il espérer de ses actions mêlées de tant de vices qui avoient causé tant de ravages? Le seul sac de Rome étoit capable de consterner sa conscience. Vous remarquerez, s'il vous plaît, que Laurent de Médicis qui mourut avant la naissance du Luthéranisme, n'eut à l'article de la mort (z) pour sa ressource que le sang de JESUS-CHRIST. Le Cardinal Hosius (a) propose cela en exemple.

Si tous les Princes de la Maison d'Austriche ont le don des Miracles.

Quant à ce que vous me demandez, s'il est vrai que tous les Princes de la Maison d'Austriche ayent le don des miracles, je vous répons que je n'en sai rien. Je puis seulement vous dire que j'ay lû dans un Ouvrage composé par un Conseiller du Duc de Wirtemberg (b), qu'ils *ont receu de grandes graces de Dieu & de la nature* .... *de la nature en ce qu'ils ont tous le menton long, & les levres grosses, ce qui temoigne leur pieté, constance, & integrité : De Dieu, en ce que donnant de leur main un verre d'eau à un goitreux, ils le guérissent ; & baisant un begue, ils denoüent sa langue*. Vous savez ce qu'on a dit de l'Empereur (c) Vespasien, & ce que l'on attribuë (d) à diverses Maisons Roïales. Cela ne mérite point la peine d'être examiné; & quand même vous auriez assez de loisir pour chercher dans les écrits de physionomie, si la nature a joint ensemble la longueur du menton, la grosseur des levres, la piété, la constance & l'intégrité, je ne vous conseillerois point de donner aucun moment à cette recherche.

(y) » Voyez l'Epitome du *Confessio Catholica Gherardi* » *ubi suprà pag.* 835.

(z) » Voyez l. 2. lettre du 4. livre de Politien.

(a) » *Hosius ubi infrà pag.* 292.

(b) » Louïs du May, l'Etat de l'Empire tom. 1. pag. » 126. édit de Montbeliard 1665.

(c) » Voyez les Nouvelles de la République des Let» tres Juin 1686. Art. 1.

(d) » Voyez *Mollenbecius, dissert. Juridica de genio prin»cipis [illegible]*. 11.

(e) » Voyez les Nouvelles de la République des Let» tres mois d'Avril 1685. Art. 3.

CHAPITRE CXXIII.

Examen d'un passage de Mr. Jurieu touchant le Concile de Constance.

Passage de Mr. Jurieu contre les Peres du Concile de Constance.

A-T-on répondu, me demandez-vous, aux Préjugez légitimes contre le Papisme imprimez à Amsterdam l'an 1685? (e) Et si l'on y a répondu, qu'a-t-on dit contre ce passage? » (f) » Le concile de Constance .... étoit la fleur » de tout le Clergé de l'Europe assemblée sous les » auspices de tous les Roys Chrétiens de l'Occi» dent; cependant on trouve dans le Catalogue » des personnes qui furent à Constance à l'occa» sion de ce Concile.

„ Femmes Publiques	450
„ Barbiers	600
„ Basteleurs, Joüeurs de flustes „ & autres gens semblables.	320

» C'étoit peu que quatre cent cinquante Femmes » publiques pour trois cents quarante six Arche» vêques & Evêques & cinq cents soixante & qua» tre Abbés & Docteurs, que la même liste y con» te, chacun ne pouvoit pas avoir la sienne. Ce» pendant c'estoit beaucoup pour la ville de Cons» tance qui n'est pas extraordinairement grande. » Il y a lieu de croire que toutes les autres fem» mes qui n'étoient pas publiques eurent part à » la corruption. Ainsi le Saint Concile pouvoit » faire au peuple de Constance à-peu-près la mê» me harangue qui fut faite à celui de Lion après » le Concile General de l'an 1245. que toute leur » ville n'étoit qu'un bordel par le benefice du Sa» cré Concile, dans une ville où il y avoit qua» tre cent cinquante putains publiques à l'usage » du (g) Concile, il étoit fort à craindre que » l'honnêteté & la pudeur des autres femmes » ne fût pas trop en sureté. »

Deux Réponses de l'Abbé Richard à ce passage.

Je vous répons qu'en 1690. il parut un livre (h) intitulé *Critique ou examen des Préjugez de Mr. Jurieu contre l'Eglise Romaine, & de la suite de l'Accomplissement des Propheties. Par Mr. l'Abbé Richard.* Je vous dirai une autrefois (i) le vrai nom de ce prétendu Abbé. Il suffira présentement que je vous envoie ce qu'il répondit au passage dont il est question. Il (k) rejette d'abord l'autorité qu'on avoit citée : Il dit que *c'est un miserable & infame Ecrit sans nom & sans aveu, & qui se détruit lui-même par le dénombrement qu'il fait & qu'il invente des Putains, des Barbiers, & des Bâteleurs qui étoient, dit-il, à Constance, durant le fameux Concile qui se tint en cette Ville-là.* Est-ce là, continuë-t-il, » (l) un de ces plus » GRAVES AUTEURS, sur les passages desquels » Mr. Jurieu nous promet dans le titre de ce Cha» pitre, qu'il établira l'histoire qu'il entreprend » de

(f) » Jurieu Préjug. légit. contre le Papisme tom. 1. » pag. 330 Il cite *Pareleypomena du Chronique de l'Abbé* » *d'Usperg*. Il faloit dire *Paraleipomena de la Chronique de* » *l'Abbé d'Ursperg*.

(g) » Mr. Jurieu a mis en marge ces paroles, *Pu*» *tains & Comediens établis à Constance à l'usage du* » *Concile*.

(h) » C'est un *in quarto* de 623. pages.

(i) » Ci-dessous chap. dernier de cette seconde Par» tie.

(k) » Critique des Préjugez de Mr. Jurieu pag. 255.

(l) » *Ibid. pag.* 256.

» de faire de la corruption de l'Eglise dans ces » trois derniers siecles ? S'imagine-t'il que le » monde soit assez duppe, pour prendre cet » Ecrit (m) pour l'Ouvrage de l'Abbé d'Ursperg qui étoit mort environ deux cens ans » avant le Concile de Constance ? Tout le ju» gement qu'on peut raisonnablement faire de » cet Ecrit sans aveu, est, que c'est une pie» ce que quelque ami de Jean Hus & de » Hierome de Prague composa, pour se vanger » de ce Concile, qui avoit condamné & fait » brûler ces deux Hérésiarques. En effet on sçait » que celui qui a donné au Public cet ouvra» ge, est un appellé (n) Cratomelius de Shele» stad, disciple de Melanchton. Ne voilà-t-il pas » un Auteur bien grave & bien digne de foi ? » Mais quand même il mériteroit quelque créance, » & qu'il y auroit eu à Constance autant de fem» mes débauchées, de Barbiers, & de Joüeurs » de flute, que ce GRAVE Historien a pris soin » d'y en compter; Mr. Jurieu n'en sauroit inferer » ce qu'il a entrepris de prouver, qu'en violant » toutes les regles de l'équité & du bon sens. » Toutes les regles du bon sens, comme nous » l'avons déjà dit tant de fois, ne défendent-elles » pas de conclure du particulier au general; & » par consequent de conclure que l'Eglise Latine » étoit horriblement corrompuë dans toutes ses » parties, sans presque aucune exception; parce» qu'il s'est trouvé, selon cet Auteur, un grand » nombre de femmes débauchées, & de Joüeurs » de flute à Constance au tems du Concile; com» me si toute l'Eglise Latine avoit été renfermée » dans ce Concile & dans cette Ville, qui n'en » faisoit pas la cent millieme partie ? Toutes les » regles de l'équité ne défendent-elles pas aussi » d'imputer à tout un Corps sans presque aucune » exception, les fautes de quelques particuliers; » & par consequent d'imputer à toute l'Eglise » Latine, sans presque rien excepter, les desordres » qui, si on en croit cet Auteur, se commirent à » Constance pendant le Concile ?

Je vous ai copié tout ce long passage, parceque j'ai crû que votre dessein étoit de faire une exacte comparaison entre les paroles de Mr. Jurieu, & celles de son Antagoniste, afin de juger plus surement si la défense est meilleure que l'attaque. Je serai bien aise de savoir ce que vous prononcerez là-dessus, & en attendant je m'en vais vous dire ce que j'en pense.

Défaut de la seconde.

Je crois que l'Abbé Richard a mieux réüssi dans sa premiere reponse qui est de nier le fait, que dans la seconde où il nie les consequences qu'on avoit tirées du fait. Car s'il étoit une fois certain que trois cent quarante-six Prélats & cinq cent soixante-quatre Abbez & Docteurs choisis comme *la fleur de tout le Clergé de l'Europe sous les auspices de tous les Rois de l'Occident* pour former un Concile Oecumenique destiné à faire cesser un Schisme qui désoloit l'Eglise Romaine depuis longtems, se fussent pourvûs de quatre cent cinquante femmes de joye, & de trois cent vingt bâteleurs & joüeurs de flute; s'il étoit, dis-je, une fois certain qu'une telle provision fût faite à l'usage d'un tel Concile, ce seroit un violent préjugé de la corruption la plus generale qui se puisse concevoir. Or il suffit à Mr. Jurieu dans ce livre-là de former des préjugez légitimes. Reponre que le reste du Clergé se comportoit sagement tandis que le desordre regnoit parmi les Peres du Concile de Constance, ce seroit se moquer du monde, & prouver tout le contraire de ce qu'il faudroit prouver; car quelle plus grande marque d'une corruption universelle donneroit-on, que de dire que les Prélats & les Docteurs les plus corrompus furent choisis préferablement à tous les autres pour former dans une telle conjoncture un Concile Oecuménique ? Si l'on disoit que tout le Clergé étoit corrompu, mais que les Laïques qui sont la partie la plus nombreuse de la Chretienté pratiquoient les bonnes mœurs, on diroit une chose très-éloignée de la vraisemblance.

Si la corruption du Clergé est plus grande que celle des Laïques.

Soyez bien persuadé que toûjours ou presque toûjours, quelque débordée que puisse être la sensualité des Ecclesiastiques, celle des gens du monde l'est encore plus. Les Pasteurs des ames causent plus de mal par la contagion de leur exemple que par leurs actions personnelles. Que si ceux qui ont souhaité la réformation des mœurs, ont fait des peintures plus vives de la corruption du Clergé que de celle des mondains, cela ne signifie pas qu'au pied de la lettre ceux-ci fussent moins déreglez; cela montre seulement qu'on jugeoit qu'il étoit surtout necessaire de corriger les Ecclesiastiques, parcequ'autrement on ne viendroit jamais à bout de reformer les vices du peuple. Ajoûtons qu'une impudicité mediocre dans le Clergé est plus criante, plus scandaleuse, & plus digne d'anathême qu'une grande impudicité dans les mondains. L'experience vous a pû faire savoir que l'on fait plus de vacarmes dans une ville lorsque quelques Religieuses se gouvernent mal, que lorsque la plûpart des femmes Laïques sont dans le desordre. Vous avez pû remarquer aussi que plus la débauche est debordée dans une ville, moins y murmure-t-on du relâchement des Cloîtres. Ce qui peut nous persuader que la corruption du peuple & la corruption des Ecclesiastiques s'assistent reciproquement. La corruption du Clergé encourage les Laïques à la débauche, elle leur fournit un exemple extrêmement contagieux; mais à son tour la corruption des Laïques fortifie celle du Clergé, parcequ'un peuple qui s'abandonne aux mauvaises mœurs supporte avec beaucoup plus d'indulgence les dereglemens des Ecclesiastiques. Je crois néanmoins que la consequence de la corruption du troupeau à la corruption du Pasteur, est infiniment moins sûre que la consequence de la corruption des Pasteurs à celle de leurs troupeaux; & je ne pense pas qu'il soit jamais arrivé que pendant que les Ecclesiastiques d'un païs s'abandonnoient hardiment aux desordres sensuels, les Gentilshommes, les riches Bourgeois, & tous les Laïques que la pauvreté ne refrenoit pas, ne fussent encore plus débauchez chacun selon l'étenduë de ses forces; car il faut ici avoir égard aux regles de proportion. Je conclus que Mr. Jurieu est très-bien fondé à préjuger la corruption generale sur la corruption particuliere du Concile de Constance, & qu'il n'a rien à craindre de ces loix de l'équité & du bon sens ausquelles on l'a renvoyé.

Défaut de la premiere réponse de l'Abbé Richard.

Pour ce qui regarde la premiere réponse de l'Abbé Richard, on ne sauroit mieux la définir que si l'on

(m) » Cette question est absurde: car M. Jurieu n'avoit » cité que la Continuation de la Chronique de cet Abbé.

(n) » Il faloit dire *Crato Mylius*. C'étoit un Libraire de » Strasbourg. Il donna une nouvelle édition de la Chronique de l'Abbé d'Ursperg, qu'il fit corriger par un Etu» diant qui compila aussi le *Paraleipomena* cité par Mr. » Jurieu, Ouvrage que Crato Mylius dédia à Melanch» thon, & imprima l'an 1538. *in fol.*

II. PARTIE.

l'on disoit qu'elle est un peu moins mauvaise que la seconde. Il devoit savoir que le passage de Mr. Jurieu étoit pour le moins capable d'inspirer un préjugé dont on ne guériroit point les gens par une simple récusation du témoin. Quoi de plus vague que d'avancer sans aucune preuve que c'est l'écrit de quelque ami de Jean Hus, un livre dicté par un esprit de vengeance, un misérable & infâme écrit ? C'est dire des injures à un témoin, & non pas prouver par des raisons qu'on le recuse légitimement.

Ni Mr. Jurieu ni lui n'ont lû le Continuateur de l'Abbé d'Ursperg.

J'ajoûte que pour l'honneur & de celui qui attaque, & de celui qui défend, on doit supposer que ni l'un ni l'autre n'ont vû cet écrit. Si Mr. Jurieu qui le cite l'avoit vû, il seroit coupable ou d'un grand défaut d'attention, ou d'une insigne mauvaise foi. Il vaut donc mieux croire charitablement qu'il n'a connu cet endroit du Continuateur de l'Abbé d'Ursperg que par la lecture de quelque rhapsodie de passages. On peut croire que cette rhapsodie rapporte par plusieurs dégrez de succession sa naissance à quelque Ecrivain dont le zele aveugle ou l'artifice furent cause qu'il ne prit de ce Continuateur que les morceaux qui l'accommodoient. L'Abbé Richard de son côté seroit ou le plus mal habile de tous les hommes, ou un franc prévaricateur, si ayant lû l'Ouvrage cité par son Adversaire, il eût répondu comme il a fait. Croyons donc charitablement qu'il ne l'a point lû.

Liste que donne ce Continuateur de toutes les personnes qui se trouverent à Constance pendant la tenuë du Concile.

Afin que vous ne me supçonniez pas de parler ici en l'air, je vous donnerai toute la liste dont Mr. Jurieu n'a rapporté qu'un morceau. Le Continuateur de l'Abbé d'Ursperg raconte (*o*) que pendant la tenuë du Concile on compta dans Constance entre la fête de Pâques & celle de Pentecôte, soixante mille cinq cent personnes étrangeres, parmi lesquelles il y avoit 346. Archevêques & Evêques, 564. Abbez & Docteurs, 16. mille Princes, Ducs, Comtes, hommes de guerre & Ecuyers, 450. femmes publiques, 600. bateleurs, fluteurs, cuisiniers, &c. On aura si l'on veut la même opinion des membres de ce Concile que Mr. Jurieu, je ne m'y oppose point; mais j'ose bien soutenir qu'elle ne peut pas être fondée sur l'Auteur qu'il a cité; car cet Auteur, bien-loin de dire comme on le lui impute, que les 450. Courtisanes étoient-là pour l'usage du Concile, nous donne lieu d'en juger tout autrement.

Cette liste fournit une bonne reponse à l'accusation de M. Jurieu.

Voici ma preuve : Puisqu'entre les soixante mille cinq cent étrangers qui se trouverent à Constance, il n'y avoit que neuf cent dix Ecclésiastiques, il s'ensuit qu'il y avoit 59. mille 690. Laïques. Or parmi ces Laïques on comptoit jusqu'à 16. mille Princes, Ducs, Comtes, gens de guerre, (*p*) Ecuyers. L'Empereur Sigismond étoit en personne à Constance avec une grosse Cour. Les Ambassadeurs des Rois & des Princes y étoient aussi. Je vous laisse à penser si les 450. Courtisanes auroient manqué d'occupation quand même tous les Députez au Concile auroient été aussi chastes que Joseph. Vous voyez donc que l'Abbé Richard a perdu une très-belle occasion de confondre son Adversaire; car on n'auroit pû lui rien repliquer s'il avoit dit que ces Courtisanes se rendirent-là, non pas à cause des Ecclésiastiques, mais à cause de la foule prodigieuse de toute sorte de gens, & surtout de grands Seigneurs & de Gentilshommes qui allerent à Constance durant la célebration du Concile.

Combien les citations des Controversistes doivent être suspectes.

Il y a des gens qui ne rapportent qu'une partie d'un passage sans qu'on puisse les accuser d'artifice; mais il y en a d'autres qui ne tronquent une citation que parceque les consequences qu'ils en tirent paroîtroient absurdes, s'ils l'alleguoient toute entiere. C'est aux Lecteurs à recourir aux originaux s'ils se veulent assurer de la bonne foi d'un Controversiste, chose très-sujette à caution. Quoiqu'il en soit, je suis sûr que l'Abbé Richard s'est mis en colere mal-à-propos contre le Continuateur de la Chronique de l'Abbé d'Ursperg. Cette continuation a été faite par l'homme d'Imprimerie de Crato Mylius, & c'est un homme qui n'avance rien de lui-même. Il est vrai que par une très-mauvaise façon de citer, il a mis (*q*) seulement à la fin du livre le nom des Auteurs qu'il avoit suivis; desorte que l'on ne sait pas de qui il a pris la liste dont Mr. Jurieu n'allegue qu'un petit fragment. Mais qui que ce soit qui ait publié cette liste, on ne sauroit avec raison le soupçonner de médisance, ni d'impudence. Ses détails sont plus propres à justifier qu'à diffamer le Concile, & il n'est nullement contraire à l'honnêteté de marquer que par le dénombrement des habitans d'une ville on a trouvé tant de Courtisanes. Celui qui se fait à Rome à la fin de chaque siecle, & qui est communiqué au Public (*r*), contient entre autres rôles la quantité de cette espece de femmes. Pourquoi voudroit-on qu'un Auteur eût fait scrupule de publier le dénombrement des étrangers qui se trouverent à Constance, partagé selon les differens rôles qui en furent dressez ? J'avouë qu'il y a des Auteurs qui ont supprimé le rôle des femmes publiques & celui des baladins. Mais cela ne peut faire préjudice au droit de personne. Le Lutherien Dresserus (*s*) n'a point marqué ce rôle-là, & peut-être en a-t-il usé de la sorte parcequ'il avoit compris que les seize mille Princes, Ducs, Comtes, Barons & Gentilshommes qui entroient dans ses rôles, ne permettoient pas de se prévaloir du reste au deshonneur des Ecclesiastiques.

Eloge de la moderation du Continuateur de la Chronique d'Ursperg.

Il est bon de vous avertir qu'encore que l'Etudiant qui compila cette (*t*) continuation de la Chronique de l'Abbé d'Ursperg, fasse connoître qu'il suivoit la Religion Protestante, il ne laisse pas de se contenir dans une moderation & dans une simplicité qui marquent qu'il n'écrivoit point d'une maniere passionnée. La Chronique de Carion a été l'une de ses sources. C'est à quoi David Chytreus n'a pas pris garde lorsqu'il a dit (*u*), qu'il y a beaucoup de choses dans cette Chronique qui ont été tirées mot pour mot du *paraleipomena* de l'Abbé d'Ursperg.

La fausseté de quelques citations ne dispense pas de l'examen des autres.

Je ne sai si je dois vous avertir d'une autre chose qui n'a pas beaucoup d'agrémens pour des lec-

(*o*) „ *Paraleipomena rerum memorabil. Historia Abbatis* „ *Ursperg. per quendam studiosum annexa pag.* 72.

(*p*) „ *Armigeri.*

(*q*) „ Notez qu'en certaines occasions il marque à la „ fin d'un narré le nom de l'Auteur qu'il abrege, ou qu'il „ copie.

(*r*) „ Voyez ci-dessus le Chap. LV. à la fin.

(*s*) „ *Convenerunt certatim, ex Italia, Germania, Gallia, Hispania, Anglia, aliisque nationibus plurimi, ad* „ *sexcenta* (il faloit dire *sexaginta*) *millia hominum* „ *Ecclesiasticorum & profanorum & 500. exteri, Episcopi* „ *& Archiepiscopi 346. Abbates & Doctores 564. Principes, Duces, Comites, Barones, Nobiles 16000. Academia 37.* Matthæus Dresserus Isagog. Histor. part. 5. „ pag. 197. 198.

(*t*) „ Elle s'étend depuis l'an 1230. jusqu'en 1538.

(*u*) „ *Ex quibus* (Paraleipomenis) *permulta in primis* „ *editionibus Chronici Carionis ad verbum descripta sunt.* „ Chytræus in Chronol. Histor. Herodoti pag. 51. édit. „ Helmest. 1586. in 4.

lecteurs paresseux, & amateurs néanmoins de la certitude solide. C'est que dans les controverses qui se traitent par des citations, on ne peut pas bien s'assurer d'un fait, quoique l'on sache que l'Antagoniste interessé à le nier ne le nie pas. Quelle seroit ici notre illusion si sous prétexte que Mr. Jurieu n'a pas été contredit sur le passage qu'il avoit cité, nous nous figurions qu'il l'a bien cité? Il faut donc que les lecteurs qui veulent juger sûrement, aillent aux sources après même qu'ils ont comparé ensemble les écritures des deux partis. Or quelle peine n'est-ce pas? Notre paresse trouveroit son compte dans l'établissement de ce principe, que dès qu'un Auteur a été surpris en faute sur un certain nombre de citations, il n'est plus digne de créance, il doit être condamné en géneral comme un faussaire. Ce seroit une autre illusion: l'expérience qu'on a ou de l'infidelité, ou du peu d'exactitude d'un Ecrivain, peut bien faire que l'on se défie de ses citations que l'on n'a pas examinées, mais non pas qu'on les condamne positivement. La regle, *semel malus semper præsumitur malus in eodem genere malitiæ*, n'est point applicable ici. Vous le savez, car vous avez lû le (v) livre de Mr. l'Abbé du Mas.

❋❋❋❋❋❋❋❋❋❋❋❋❋❋❋❋❋❋

CHAPITRE CXXIV.

S'il est vrai que l'Empereur Maximilien I. ait souhaité d'être Pape.

Vous aviez bien ouï dire (a) que Charles-Quint & son fils Philippe II. ont eu quelque envie d'être Papes; mais vous ne saviez pas qu'on eût attribué le même désir à l'Empereur Maximilien I. Vous fûtes donc surpris il y a deux ou trois mois, quand vous lûtes que l'on débitoit une telle chose sur la foi d'un Auteur grave, & vous avez bien de la peine à ne la pas considerer comme un conte chimérique. Vous en penserez ce que vous voudrez. Il me suffit de repondre à la question que vous me faites, si je connois des Auteurs qui ayent parlé de cela.

Occasion qui a porté à examiner ce fait.

Je ne savois que juger de ces paroles: (b) *Maximilien I. a été l'unique entre tous les Empereurs d'Occident, qui ait fait inserer parmi ses titres celui de* Pontifex Maximus, *& selon le rapport de Mariana, il a cherché à l'occasion du Concile de Pise, à detrôner* Jule II. *pour se faire reconnoître* Chef de l'Eglise. Elles me paroissoient singulieres, & néanmoins je n'y faisois pas beaucoup d'attention: mais le hazard m'a fait tomber sur une lettre qui m'a rendu moins indiférend. Elle est imprimée dans un recüeil intitulé *Monita politica ad Sacri Romani Imperii Principes de immensa Curiæ Romanæ potentia moderanda*; c'est-à-dire, *avertissemens politiques aux Princes de l'Empire de donner des bornes au pouvoir immense de la Cour de Rome.* Je ne vous marquerai pas toutes les pieces de ce Recüeil, & je ne vous dirai pas qu'il commence par une harangue que l'on prétend que Cæsarius de Branchedoro, Gentilhomme de Turin, a faite à l'Empereur, aux Rois, aux Princes, & aux Républiques sur le changement de l'Empire Romain, & sur l'origine des Papes. Je vous dirai seulement que cette harangue est suivie d'une lettre de l'Empereur Maximilien I. sur l'union de la dignité Pontificale avec la dignité Impériale, *de pontificia & imperatoria dignitate conjungenda.* Il y a au-devant de cette lettre un petit prologue tiré de la page 19. d'un livre (c) pseudonyme dont l'Auteur étoit Chancelier (d) du Prince Jules Duc de Brunswic. Ce prologue nous aprend que l'Auteur avoit ouï dire à un fort grand politique, qu'il importeroit au bien public que l'Empereur possédât conjointement avec l'Empire toute la puissance papale. Ce même politique avoit loué Maximilien I. d'avoir tenté cette réunion, & avoit prouvé le fait par une lettre que ce Prince avoit écrite au Baron Paul de Liechteinstein le 16. de Septembre 1511. Pourquoi n'eût-il pas entrepris cela? (e) ajoûte l'Auteur, puisque le Pape s'est saisi de cette double dignité; car Boniface VIII. parut en Public l'épée au au côté, & la Couronne Impériale sur la tête, & s'écria *Je suis Empereur & Pontife.*

Lettre de Maximilien I. qui prouve que cet Empereur a brigué la Papauté.

Voici la substance de cette Lettre de Maximilien. Nous ne doutons pas, dit-il au Baron, que vous ne vous souveniez des entretiens que nous avons eus avec vous sur les raisons qui nous ont portez à vouloir briguer la Papauté, (f) si par quelque voye que ce puisse être nous y pouvons parvenir. Nous n'avons cessé depuis ce tems-là de diriger à ce but toutes nos pensées; car nous sommes persuadez, & avec raison, que rien ne nous pourroit arriver de plus honorable, & de plus glorieux, & de plus utile que de recouvrer la dignité papale qui nous appartient proprement. Puis donc que le Pape Jules II. est fort malade, nous sommes entierement déterminez à travailler autant qu'il sera possible à faire réüssir notre dessein. Nous en avons conferé avec le (g) Cardinal Adrien qui a exercé auprès de nous la dignité de Légat en Allemagne; il nous a encouragez à cette entreprise, & nous en a fait esperer l'exécution assez aisée. C'est pourquoi comme il n'y a point d'apparence (h) que Jules II. guérisse, nous avons envoyé à Rome (i) l'Evêque de Gurc afin de disposer les choses selon les vûës que nous avons de recouvrer le Papat; & parce que cela demande de grosses sommes d'argent, nous avons jugé à pro-

(v) „ Sa Deffense de l'histoire des cinq propositions. „ Voyez-y page 166. & suiv. de l'édition de Liége „ 1701.

(a) „ Voyez dans le Diction. Histor. & Critique la re- „ marque T de l'article *Charles Quint.*

(b) „ Manifeste de l'Electeur de Baviere, à l'addition „ pag. m. 92. édit. 1704.

(c) „ Intitulé *Verisimilia Theologica, Juridica, ac politica* „ *de Regni subsidiis, ac oneribus subditorum lib. 1. Samuelis* „ *cap 8. tradita.* L'Auteur qui se nommoit Eberhard de „ Wethe, s'y donne le nom de Wahremundus ab Ehren- „ bergk. Voyez Placcius *de Anonym. & Pseudon. pag.* 187.

(d) „ Placcius *ibid.* pag. 166.

(e) „ *Et cur non? cum Pontifex duplicem hanc dignitatem* „ *sibi vindicarit. Bonifacius enim VIII. ense accinctus &* „ *Corona Imperiali coronatus in publicum venit, exclamans:* „ *EGO SUM CÆSAR ET PONTIFEX.* Monita politica „ pag. 33. edit. Franc. 1609. On cite Paralipom. Ursper- „ gens. Cuspinian. in vita Alberti.

(f) *Si quoquo modo ad illum pervenire possemus.* Ibid. „ pag. 34.

(g) „ On met en marge que c'est celui qui fut Pape „ après Leon X. mais c'est une faute; car celui qui succeda „ à Leon X. ne fut fait Cardinal qu'en 1517. Il faut en- „ tendre le Cardinal Adrien Cornetto.

(h) „ *Si Papa hoc morbo defungatur (id quod omninò verendum est, quum & omnem edendi libidinem jam amiserit, nec alios cibos capiat quam crudos fructus, tanta autem potione repleatur, ut de valetudine ejus actum esse nunciatur.)* Ibid. pag. 34.

(i) „ Matthieu Langius qui depuis fut Cardinal & Ar- „ chevêque de Saltzbourg.

propos de promettre trois cent mille ducats aux Cardinaux & aux autres Grans de Rome que nous tâchons de gagner. Les Fuggers qui nous préteront cette somme la feront compter au jour préfix; & si ce que nous leur donnerons en gage ne suffit point, nous leur assignerons la troisiéme partie des revenus de notre Pontificat, & la leur ferons payer toutes les années jusques à l'aquit entier de la dette.

Son savoir & sa pudeur.

Vous voyez par-là que ce Prince s'étoit extrémement entêté de la pensée de se faire Pape, & de conserver en même tems l'autorité d'Empereur. Il y avoit beaucoup de vision en tout cela. Je m'étonne que ses démarches pour l'exécution de ce projet ayent été si peu connuës. Au reste s'il eût obtenu le Pontificat, il n'eût pas été le moins docte de tous les successeurs de Saint Pierre, ni le moins pudique. Il entendoit bien le Latin, & il auroit pû composer en cette langue sa propre histoire (k), & il voulut mourir ayant des caleçons qui ne lui fussent point ôtez après sa mort. (l) *Præcepit ut mox sibi subligaculum indueretur, ne pudenda ejus post mortem quispiam videret. Erat enim omnium mortalium verecundissimus, adeò ut nemo unquam ex cubiculariis suis viderit naturæ opera exercentem. Nemo neque meiere, neque egerere. Paucissimi medici ejus urinam, dum ægrotaret, viderunt, tanta erat verecundia.* Vous trouveriez difficilement dans la vie des plus chastes Reines autant de traits de pudeur qu'il y en a de marquez dans ce passage Latin. C'eût été un plus bel endroit dans les éloges d'un Pape, qu'une autre chose que le même Maximilien ordonna, & qui sent je ne sai quelle superstition. Il commanda qu'après sa mort on lui coupât & les poils & les cheveux, & qu'on lui arrachât les dens, & qu'on enterrât tout cela sur du feu au cimetiere (m).

CHAPITRE CXXV.

Refutation d'une fausseté concernant le mariage d'Anne de Bretagne avec Charles VIII.

Si Anne de Bretagne doit être traitée en Héroïne de Roman.

Quand on vous soûtint qu'Anne de Bretagne fut traitée en Héroïne de Roman, c'est-à-dire que Charles VIII. qui en étoit amoureux, n'eut pas plutôt découvert qu'elle avoit donné son cœur à Maximilien d'Autriche Roi des Romains, qu'il fit un acte de Chevalier errant, qu'il se mit en campagne, & qu'il l'enleva, vous ne fites que plaisanter. Vous objectâtes qu'il est de l'essence du Roman (a) que l'Héroïne enlevée n'ait point encore un mari, & qu'elle n'épouse point ensuite son ravisseur, deux choses qu'on ne peut pas dire d'Anne de Bretagne; car elle étoit mariée à Maximilien d'Autriche au tems de l'enlevement, & elle épousa Charles VIII. On vous passa la seconde différence, l'on convint que dans les Romans le ravisseur ne jouït pas de sa proie, on ne voulut point discuter si cela (b) choque la vraisemblance, on se contenta de réfuter l'autre partie de votre objection, en vous disant qu'Anne de Bretagne étoit fille lorsque Charles VIII. l'enleva; car Maximilien d'Autriche ne l'avoit épousée que par Procureur, & s'étoit si peu pressé de l'aller voir en personne, & même de lui envoyer l'assistance qu'elle lui demandoit, que l'histoire l'a traité de (c) *pauvre & de froid amant qui ne fit point les efforts qu'il devoit pour une si belle Maistresse.* Ce mariage ne consista donc que dans une vaine & creuse cérémonie, & c'étoit se repaître de chimeres que de prétendre, comme fit Maximilien, (d) que l'engagement auroit beaucoup plus de réalité à cause que son Procureur mit une jambe sous les draps de la Princesse. Vous ne fites que badiner là-dessus, & ainsi finit la conversation.

Maximilien d'Autriche ne l'épousa que par procureur.

Mais depuis vous avez songé sérieusement à cette avanture, & vous avez cru qu'on pouvoit nier que Charles VIII. ait employé l'enlevement. Vous avez raison, & voici ce que j'ai à vous apprendre sur ce sujet, puisque vous avez voulu que je vous épargnasse la peine de la recherche des preuves.

Historiens qui ont parlé de son enlevement par Charles VIII.

Les Historiens Allemans ont traité de rapt ce qui fut fait par Charles VIII. en cette rencontre. Les uns disent (e) qu'il ôta de vive force Anne de Bretagne à son époux Maximilien d'Autriche. Quelques autres marquent qu'il l'arracha aux Ambassadeurs (f) qui la conduisoient à ce Prince Autrichien leur Maître. Quelques autres assurent que ce Maximilien ayant convoqué à Constance une Diete de l'Empire l'an 1492. s'y plaignit de l'enlevement de sa femme; & demanda du secours afin de tirer vengeance de cette injure, & ils expliquent cela en observant que l'année précedente Charles VIII. fit arrêter en chemin Anne de Bretagne lorsqu'on l'amenoit à son mari (g). Il y a quelques Auteurs qui donnent encore plus de circonstances; car après avoir marqué *le ravissement* de cette Princesse comme un fait insigne, ils ajoûtent ces paroles: » (h) Elle avoit été » fiancée à *Maximilien*, & il avoit déjà fait ac- » complir le mariage par le Prince d'Orange, (i) » à

(k) „ Voyez la Chronique de Carion *lib.* 3. pag. m. 563.

(l) „ Cuspin. in Maximil. pag. m. 610. *L'Auteur du „ choix de plusieurs histoires appariées imprimé à Paris l'an „ 1608. s'exprime ainsi pag.* 638. 639 L'Empereur Maximi- „ lien . . . . ne permit jamais à personne d'entrer en sa „ garderobbe lors qu'il alloit à ses affaires, mesme en def- „ fendoit l'entrée à ses valets de chambre & de garderobbe „ & étoit si céremonieux en cela qu'il se desroboit pour „ laisser aller de l'eau seulement . . . les Princes de mainte- „ nant n'ont point beaucoup d'esgard à telle bienseance, „ car c'est dedans ce salle endroit qu'ils depeschent leurs „ plus serieux & importantes affaires, & sont ceux-là les plus „ favorits lesquels y peuvent avoir entrée pour leur four- „ nir le papier & odorer telles putrefactions qui se trou- „ vent quelquefois insupportables. Car tant plus les prin- „ ces sont délicats & traitez de viandes exquises, & plus „ sont infectes leurs ejections.

(m) „ *Præcepit ut postquam animam efflaret pilis ejus ton- „ sis toto corpore* (cela ne s'accorde pas avec les paroles „ précédentes, *ne pudenda ejus, &c.*) *omnes dentes evelle- „ rentur, in foveaque suppositis carbonibus ac igne in cimi- „ terio obruerentur.* Cuspin. ibid.

(a) „ C'est-à-dire des Romans qui se faisoient vers le „ milieu du 17. siecle.

(b) „ Voyez le Dict. Hist. & Crit. aux rem. C. & c A „ de la 1. édit. ou D & E de la dern. édit. de l'art. *Helene.*

(c) „ Mézerai Abr. Chron. *ad. ann* 1491. pag. m. 372. „ du 4. tome.

(d) „ *Nocte insequenti Anna nuda torum conjugalem ma- „ tronis nonnullis ac principibus testibus ingreditur, & procu- „ rator mariti vice, cujus in eo negotio vicarius erat, alte- „ rum crus genu tenus intra stragula injicit, perinde quasi „ ita cum puella cubando matrimonium pro consummato ha- „ beatur.* Polyd. Virgilius. histor. Angl. lib. 16. pag. 581. „ édit. Basil. 1556.

(e) „ *Carolus . . . . Annam . . . Maximiliano desponsatam, „ vi eripuit.* Cuspinian. in Maximil. pag. m. 605. *Vio- „ lenter surripuit.* Id. ibid pag. 612.

(f) „ *Legatis Maximiliani eam deducentibus eripuit.* „ Christ. Matthias theatr. hist. in Maximil. I. p. m. 1010.

(g) „ *Britannica sponsa ad Maximilianum ducebatur quam „ in itinere intercepit & abduxit Rex Franciæ Carolus.* Mat- „ theus Dresserus isagog. histor. parte 5. pag. 198.

(h) „ Le Grand Théatre Historique imprimé à Leide „ l'an 1703. tom. 4. pag. 129

(i) „ Selon d'autres par le Comte de Nassau : *Matri- „ monium per Procuratum erat consummatum, misso Nassovia „ Comite, cum ipse adesse debuisset; qui ut erat armatus, pe- „ dem inter stragula lecti Annæ ei incubantis immiserat.* „ Huber. histor. civil. tom. 2. pag. 73.

» à demi-armé, à la mode des Princes de ce » temps-là. Mais comme *Charles* VIII. Roi de » France ne voyoit qu'à regret que ce mariage se » fit, & que *Maximilien* eût un pied en France, » il résolut de ne le pas souffrir; & quoiqu'il » fût promis lui-même à *Marguerite* fille de *Ma-* » *milien*, & que selon le Traité qui avoit été » fait, elle fut élevée pour ce sujet à la Cour » de France, le mariage de la Princesse de Bre- » tagne lui parut d'une telle importance, que sça- » chant qu'on la menoit à *Maximilien*, il la fit » épier & enlever par les Ducs de Bourbon & » d'Orléans, & se la fit amener à Tours malgré » elle, où moitié par prieres, moitié par menaces » il la contraignit de renonçer à *Maximilien*, & » de l'épouser. » L'Auteur qui parle de la sorte, a oublié deux circonstances qui se trouvent dans Albert Krantz, savoir que les Ambassadeurs de Maximilien avoient obtenu de Charles VIII. un Passeport authentique, & que Charles VIII. fut en personne au lieu où on leur ôta la Princesse (*k*).

Fausseté de ce fait, & son mariage avec Charles VIII. sans enlevement.

Le nombre des Ecrivains qui ont assuré cet enlevement, est innombrable: cependant le fait est faux, les raisons d'intérêt qu'on représenta à Charles VIII. le firent songer au mariage avec l'héritiere de Bretagne: l'amour n'y eut point de part. Ce pas étant fait, on se servit de la voie des insinuations, & des négociations auprès de cette Princesse, & de son Conseil, & ce fut ainsi qu'on l'engagea à épouser le Roi de France. *(l) Ensuite de la déliberation des Estats de Bretagne le contract de mariage fut passé à Langeais en Touraine le 16. de Decembre 1491. & le mariage accompli le même jour.* Vous trouverez le détail de cette intrigue dans Mr. Varillas (*m*) sans la moindre ombre d'enlevement, ou voyage commencé par la Princesse vers son mari Autrichien. On n'en voit non-plus aucun vestige dans Bertrand d'Argentré qui détaille si amplement, si exactement, comme la nature de son Ouvrage le demandoit, ce qui se passa depuis la mort du Duc de Bretagne pere de la Princesse Anne, jusques à ce qu'elle fut mariée avec Charles VIII. (*n*). Cet Historien assure que le Roi de France redoutant les ligues qui s'étoient formées en faveur de la Princesse, prit l'expédient de la demander en mariage, & (*o*) *fist un voiage en personne jusqu'aux fauxbourgs de Rennes*, & y attendit ce que produiroient les raisons qui seroient représentées à la Princesse, & aux Etats du Pays. On y conclut que la demande du Roi seroit acceptée. Il en fut *merveilleusement joyeux; mais bien davantage quand le Duc d'Orleans le vint querir* aux fauxbourgs de Rennes, *sous la seureté duquel il entra en la Ville à son simple train & sans gens d'armes; car ainsi estoit-il convenu, tant pour voir la Duchesse, que pour ratifier & conclure ce Traité de paix & mariage.* . . . . (*p*) *Après les conventions accordées il fut arresté que pour consommer le mariage & espouser, la Duchesse iroit à Langeais en Touraine trouver le Roy, suivant quoi elle y fut conduite au mois de Decembre 1491. par un Gentilhomme Breton Sieur de Pont-Briand qui eut la charge de ce faire, ayant icelle seulement pour son conseil le Chevalier de Montauban & le Grand Maistre de Coetquen.* Quel air y a-t-il là de l'enlevement dont les Auteurs Etrangers nous parlent?

Silence de tous les Historiens François sur cet enlevement.

Qu'on ne dise pas que les Historiens François ont eu honte d'avouër l'enlevement; car qu'une telle Princesse allant trouver le Roi des Romains son époux, soit arrêtée dans les chemins, ou dans une hôtelerie, & entraînée à la Cour de France, est une chose d'un si grand éclat qu'il est impossible qu'elle échape à tous les Historiens d'une Nation. Il se pourroit faire que quelques-uns d'eux n'en disent mot; mais non pas qu'ils gardassent tous le silence. Je vous répons que Mézeraï ne l'auroit pas suprimé; vous savez qu'il se faisoit un plaisir de remarquer tout ce qu'il trouvoit d'injuste, & même d'ignominieux dans la conduite de la France. Croyez-vous qu'un homme qui observe (*q*) que Charles VIII. *étoit trop puissant pour ne pas violer bien-tôt les loix & la liberté de la Bretagne*, soit bien propre à dissimuler une verité aussi éclatante que le seroit l'enlevement dont nous parlons?

Maximilien se contente de faire beaucoup de bruit contre Charles VIII.

Si vous vous retrouvez avec les personnes qui vous ont parlé d'Anne de Bretagne comme d'une Héroïne de Romans, vous pouvez leur dire que le Prince, à qui ils prétendent que son rival l'enleva, fit paroître le même ressentiment que les Héros de Roman; mais qu'il n'eut jamait le bonheur qui leur arrive tôt ou tard de recouvrer leurs maîtresses. (*r*) *Il fit par ses Ambassadeurs & par ses Emissaires un étrange bruit dans toutes les Cours de l'Europe contre Charles huit;* & ayant conclu une Ligue avec le Roi d'Angleterre, il attaqua son Rival. Ce que l'on remarque de jeunes veuves, lui arriva:

On fait du bruit & puis on se console.

Renonce par accommodement à Anne de Bretagne.

Il se plaignoit de deux grands affronts, on lui avoit ôté la Duchesse de Bretagne son Epouse, on avoit rompu le mariage de sa fille avec Charles VIII. Il tâcha de mettre toute l'Europe en armes pour tirer raison de ces injures, & il se vit obligé d'en venir à un accommodement par lequel il renonça à ses prétentions sur l'héritiere de Bretagne, & reprit sa fille, dont on lui rendit (*s*) la dot qui étoit l'Artois & la Comté de Bourgogne. Il y avoit là d'assez bons sujets de consolation, ce sont deux Provinces qui ne valent guéres moins que la Bretagne, & par lesquelles la France pouvoit être attaquée en des endroits aussi tendres que les frontieres du pays qui faisoit la dot de la Princesse Anne. On se consola aussi par un autre mariage. Ce fut à la verité une mésalliance; car Maximilien se maria avec Blanche Marie (*t*) Sforze, dont le sang n'étoit point encore épuré

Se mésallie.

(*k*) „ *Incolume iter ab rege Francorum cum puella, & securitatem publicam deposcerant: Non negatur. Igitur rebus in provincia constitutis ex sententia, cum puella & honesto comitatu iter per Franciam invadunt, freti praestita securitate. Jam pervenere in locum qui Franciae regi ad institutum suum visus est idoneus. Aderat rex ipse cum aliquot ex regno proceribus: Puellam sibi sisti jubet.* Alb. Krantz. in » Saxon. lib. 13. cap. 15. pag. m. 937.

(*l*) » Mezerai *ubi suprà* pag. 373.

(*m*) » Varillas Hist. de Charles VIII. liv. 1. pag. m. » 122. & seq.

(*n*) „ L'alliance défensive & offensive de la Princesse » Anne avec le Roi d'Angleterre, (qui néanmoins avoit » été assisté du Roi de France pour *defaire son ennemi & parvenir à la Couronne*) les troupes qu'il lui envoia, » celles qu'elle reçut du Roi d'Espagne, les dissensions » de la Cour de la Princesse, les hostilitez des François, » les voies d'accommodement, le mariage avec Maximi- » lien, les embarras où se trouva Charles VIII. en voiant » la formidable Ligue qui se faisoit contre lui, &c.

(*o*) „ D'Argentré, Hist. de Bretagne liv. 12. ch. 58. » m. 660.

(*p*) » *Idem, ibid. pag.* 661.

(*q*) » Mezer. *ibid.* pag. 372.

(*r*) » Varillas *ubi suprà*, pag. 133.

(*s*) Mezer. *ibid.* pag. 376. *ad. ann.* 1493.

(*t*) „ Fille de Jean Galéas Duc de Milan.

II. PART.

épuré de la souillure d'origine, vû qu'elle étoit petite-fille d'un bâtard & d'une bâtarde; mais elle apporta (*u*) beaucoup d'argent, dont son époux se fit un très-grand plaisir.

Sa Fille Marguerite mariée à Charles VIII. & renvoyée.

Il y eut dans le renvoi de la Princesse sa fille un endroit fort désagréable, & que l'Ambassadeur du Roi Catholique n'oublia pas lorsqu'en 1495. on parla de la marier avec le Prince d'Espagne, & de marier l'Archiduc Philippe avec l'une des filles de Ferdinand & d'Isabelle. (*v*) *Il insinua avec toutes les précautions qui pouvoient empêcher Sa Majesté Imperiale de s'en choquer, que la passion que les Rois Catholiques avoient d'entrer dans son alliance, les faisoit passer sur un* grand inconvenient ..... qui *consistoit en ce que la Princesse Marguerite avoit été non seulement promise au Roi de France, & élevée auprès de lui, lorsqu'il n'étoit que Dauphin; mais que de-plus les cerémonies de leur mariage avoient été faites, & qu'il n'y avoit manqué que la consommation: Que la préférence que le même Roi avoit accordée à l'Héritiere de Bretagne après de pareilles démarches, ne pouvoit être que très-injurieuse à l'Archiduchesse; & que Charles VIII. pourroit avec raison se vanter un jour, que le Prince d'Espagne, destiné à la succession de tant de Couronnes, n'avoit eu que son reste.* Voilà comment ce fin (*vv*) négotiateur qui vint à bout de ce double mariage, mettoit à profit le désavantage de la Princesse, afin d'obtenir comme par une espece de dédommagement qu'on n'exigeât pas l'aînée des filles de leurs Majestez Catholiques; mais que l'on se contentât de la puînée qui étoit offerte. Maximilien comprit parlà que sa fille ne lui étoit point revenuë de France avec tout son prix naturel, & qu'il y avoit là quelque décadence qui lui imposoit la nécessité des compensations. Il ne pouvoit pas rendre la pareille à Charles VIII. car comme il n'avoit jamais été auprès de sa femme Anne de Bretagne, personne ne pouvoit s'imaginer que le Roi de France n'eût eu que les restes du Roi des Romains; mais on pouvoit former de pareils soupçons à l'égard du Prince qui épouseroit la premiere femme de Charles VIII. Il y a des gens si délicats que lors même qu'ils sont persuadez qu'un fiancé n'a point joui de sa fiancée, ils s'inquiettent beaucoup de tant d'autres libertez qu'il a pû prendre. Et combien y a-t-il de gens qui disent qu'ils n'épouseroient que sur le pied d'une veuve une fille qui auroit souvent reçu des visites de son fiancé? La délicatesse, je l'avouë, est moins bien fondée à l'égard des Maisons Royales, où il est presque impossible qu'avant le terme choisi pour la consommation du mariage les fiancez ou les épousez par Procureur ayant la commodité de se trouver seuls, comme cela est facile aux personnes d'un rang médiocre; mais néanmoins il y a toûjours un je ne sai quoi qui peut donner des ombrages, & ce ne sont pas seulement les fiancez qui dans le cas de rupture se vantent (*x*) que le successeur n'a eu que leurs restes: ceux mêmes dont les amours n'ont fait qu'approcher du contract, donnent quelquefois dans de semblables vanteries. Vous n'avez pas besoin d'un plus long discours afin de comprendre les désagrémens que le beau-pere de Charles VIII. devoit trouver dans le divorce de sa fille.

Brûle le Livre, où il avoit écrit les injures que la France lui avoit faites.

Un Historien moderne a observé que l'Empereur Maximilien gardoit dans un livre (*y*) rouge les injures que l'Allemagne, & lui principalement avoient reçûës de la France; mais que s'étant réconcilié avec les François, il jetta au feu ce livrelà. C'est sur la foi de Guicciardin que l'on assure une telle chose, & il est certain qu'il en fait mention sous l'année 1509. sans marquer de quelle couleur (*z*) étoit le livre: *Maximilien arriva à Trente*, dit-il, (*a*) *d'où il escrivit au Roy* (Loüis XII.) *lettres par lesquelles il le remercia de ce que par son moyen il avoit recouvré ses terres, & en asseuroit, que pour donner mieux à connoistre la bonne volonté qu'il portoit au Roy, & afin que la memoire des offenses anciennes se perdist du tout, qu'il avoit fait brusler un livre qu'on gardoit à Spire, auquel estoyent escrites toutes les injures que les Rois de France avoyent faites par le passé à l'Empire & à la nation Allemande.* Je viens de jetter les yeux sur un Manifeste, où l'on trouve que cet Empereur, *par une reconnoissance digne de lui, fit en 1506. brûler publiquement un Livre, que l'on conservoit à Spire, qui ne contenoit que des imputations injurieuses faites à la Couronne de France par ses Ennemis* (*b*). Si l'année 1506. est bien (*c*) marquée, il faut avouër que cet Empereur changea bien-tôt de volonté; car il harangua (*d*) contre la France avec le dernier emportement dans la Diéte de Constance l'an 1507. mais il ne faudroit point s'étonner d'une si prompte vicissitude. Les Souverains passent aussi aisément de l'amitié à l'inimitié que de l'inimitié à l'amitié. Ils agissent en cela comme les enfans, ils n'ont rien de fixe que leur intérêt. Ils oublient par politique avec la même facilité les bienfaits & les injures, (*e*). Vous allez voir un exemple du premier de ces deux oublis.

Ingratitude & inconstance des Souverains.

Mr. Varillas ayant débité que l'Archiduc Maximilien ne put conclure une alliance qu'avec l'Angleterre après qu'Anne de Bretagne eût épousé Charles VIII. ajoûte cette réflexion. (*f*) *On n'a vû*

(*u*) „ Quatre cens mille ducats en argent comptant & „ 40. mille en joyaux, selon Guicciardin *lib.* 1. *fol. m.* 13. „ *verso.* mais l'Auteur du Grand Théâtre Historique *ubi* „ *suprà* pag. 135. dit qu'elle apporta cent mille ducats „ en argent & deux cens mille en joyaux.

(*v*) „ Marsolier Hist. du Cardinal Ximenès pag. 132. „ Edition de Hollande 1694.

(*w*) „ Il se nommoit Jean Manuel.

(*x*) „ Le Duc de Mommorenci n'est pas tout-à-fait un „ exemple de ceci, il s'en faut quelque chose. Voyez les „ Nouvelles de la Republ. des Lettres Dec. 1699. p. 674.

(*y*) „ *Quas* (injurias) *rubeo codici inscriptas reservabat* „ *Maximilianus, sed quem aliquando cum Gallis reconciliatus esset, ab eo combustum refert Guicciardinus.* Huber. Hist. „ civil. Tom. 2. n. pag. 96.

(*z*) „ Je croi que Mr. Huber qui vient d'être cité, a „ joint ensemble ce qu'il avoit lû dans Guicciardin & „ Mézerai, & a mis tout sur le compte du premier. Mézerai *Abr. Chron. T.* 4. *p. m.* 441. *ad ann.* 1506 ayant dit que „ Loüis XII. fiança sa fille aînée avec le Duc de Valois, „ quoiqu'il l'eût promise à Charles d'Autriche, ajoûte „ nouvelle injure que Maximilien put bien ajouster dans „ son livre rouge où il écrivoit toutes celles que les François lui avoient faites; semblable à ceux qui arrestent „ assez de parties & qui n'ont jamais dequoy les payer.

(*a*) „ *Condussesi finalmente à Trento, donde ringratiò per* „ *lettere il Re di Francia d'avere mediante l'opera sua* „ *ricuperate le sue terre, & si affermava, che per dimonstrare a quel Re maggiore benivolentia, & accioche in tutto* „ *si spegnesse la memoria delle offese antiche, havea fatto* „ *ardere un libro, che si conservava à Spira, nelquale erano scritte tutte l'ingiurie fatte per il passato da' Re di Francia all' Imperio, & alla natione de gli Alamanni.* Guicciard. lib. 8. fol. m. 225. *Je me sers de la Tradition de* „ *Chomedei.*

(*b*) „ Manifeste de l'Elect. de Baviere dans l'addition „ de ce qui est plus essentiel dans le Manifeste de l'Elect. „ de Cologne pag. 136. Edit. 1704. in 8.

(*c*) „ Je ne le croi pas; mais qu'au lieu d'un 9. on a mis „ un 6.

(*d*) „ Voyez Guicciardin *lib.* 7. *fol.* 196.

(*e*) „ Voyez le Diction. Hist. & Crit. rem. *D* de l'art. *Gontaut* (Charles de) Duc de Biron, & rem. *L* de l'art. *Poitiers.*

(*f*) Varillas *ubi supra.*

vû que Henri sept étoit redevable de sa Couronne au Roy Charles huit qui lui avoit fourni une flotte d'argent, & des troupes, avec quoi il avoit défait & tué Richard Trois; mais plusieurs Roys ont prétendu dans tous les temps que ce qu'ils devoient à leurs Monarchies, les dispensoit de quelques obligations qu'ils eussent auparavant contractées, pourvu qu'elle (g) y fut tant soit peu contraire.* Cette remarque de Mr. Varillas n'est défectueuse qu'en ce qu'elle est trop limitée. Il pouvoit dire en général que tous les Etats Souverains (h) se moquent de la gratitude lorsqu'elle ne s'accorde pas avec leur profit. Ils ne se contentent point de l'ingratitude de ne rendre pas le bien pour le bien, ils vont jusqu'à rendre le mal pour le bien.

Variations sur la datte du mariage d'Anne de Bretagne avec Charles VIII. & sur la personne du Procureur qui l'épousa au nom de Maximilien.

En faisant les petites recherches que vous venez de voir, j'ai rencontré une chose dont on a beaucoup d'exemples, & qui n'a pas laissé de me causer quelque surprise. Il n'y a guéres d'événemens dont la datte dût être moins exposée aux variations que celle du mariage des Roys. Cependant il y a eu (i) des Historiens qui ont placé sous l'année 1489. le mariage de Charles VIII. avec Anne de Bretagne. D'autres le placent sous l'année 1491. & (k) se fondent sur ce que l'original du Contract est datté du 6. de Décembre 1491. Après cela l'on ne doit pas s'étonner des variations qui concernent la personne qui épousa par procuration Anne de Bretagne au nom de Maximilien d'Autriche. Ce Procureur étoit le Comte de Nassaw, si l'on en veut croire (l) Mézerai. C'étoit le Prince d'Orange si l'on en croit (m) Louis Gollut, & l'Auteur (n) du Grand Théâtre Historique. Mr. Varillas (o) le nomme Valfurg Polayne. Du Ferron (p) l'appelle *Volphangus Polaymus*. L'Inventaire de Jean de Serres (q) porte que Maximilien envoya en Bretagne quatre Députez, le Comte de Nassau, Wolphgang Baron de Polhem en Autriche, Jaques de Condebaut son Sécrétaire, & Lopian son Maître d'hôtel. D'Argentré prétend que tous quatre eurent commission d'accorder le mariage, & de fiancer & d'épouser la Duchesse, & qu'ils l'épouserent solemnellement (r). Cuspinien n'attribuë cet honneur qu'au Baron de Polhaim, (s) *quam* (Annam) *per Wolfgangum de Polhaym Austria Baronem, & deinceps Australium terrarum supremum Capitaneum, suum Oratorem condormivit, sed non traduxit.* On pourroit confirmer la narration de d'Argentré par une remarque d'Albert Krantz, qui dit que ceux qui tâcherent de justifier la conduite du Roy de France, alléguerent que le plein-pouvoir des Ambassadeurs de l'Archiduc n'attachoit (t) à aucun d'eux nommément la procuration d'épouser Anne de Bretagne, mais la leur donnoit à tous conjointement; ce qui étoit une nullité, puisque le mariage est une action personnelle, & individuelle, & que ce seroit autrement la polygamie. On ne se peut guéres fier à un Auteur qui a été assez mal instruit pour assurer que l'Archiduc supporta en Philosophe l'injure que le Roy de France lui avoit faite, & ne se soucia point d'en tirer la moindre vengeance, & que même il se divertit à un tournoi le jour qu'il reçut la nouvelle de l'enlevement d'Anne de Bretagne; d'où l'on doit conclure qu'il n'avoit jamais eu à cœur d'épouser cette Princesse. Voilà ce qu'on trouve dans Albert Krantz (u). Peut-on être assez surpris de ce qu'il ignore les grands mouvemens que Maximilien se donna pour se venger de Charles VIII? On pourroit croire que ces deux Princes eurent plus à cœur de posséder les Etats d'Anne de Bretagne, que de posséder sa personne, quelque mérite qu'elle eut; mais on ne sauroit s'imaginer que l'Autrichien n'ait senti de vives douleurs en voyant que la Province de Bretagne lui échapoit, & en même tems le moyen de porter le fer & le feu en France par les secours des Anglois, & des Espagnols qui trouvoient là une porte toûjours ouverte. Si l'humanité se pouvoit mêler dans les sentimens des Politiques, on auroit vû avec plaisir que le mariage d'Anne de Bretagne avec le Roy de France coupoit la racine des calamitez qui tourmentoient les Bretons depuis plusieurs siecles. Ils s'étoient fait une habitude de vouloir du mal à la France, & de lui en faire; ils ne pouvoient soûtenir de si mauvaises intentions, & qui leur coûtoient si cher, qu'en se livrant aux ennemis de la France. Ils devenoient par-là le théâtre de la guerre; & si l'ennemi les fourrageoit, ils avoient d'ailleurs une grosse charge sur le dos, (v) je veux dire les troupes auxiliaires. Ces malheurs finirent par l'incorporation de la Bretagne à la Monarchie Françoise. On en fut fâché dans tout le reste de l'Europe, parce que cela diminuoit non pas les occasions de faire du bien, mais celles de faire du mal. Aucun Prince n'étoit plus intéressé à s'en affliger que celui qui au dire d'Albert Krantz y fut insensible; car comme il tenoit déjà la France assiégée du côté de la Picardie, de la Champagne, & de la Bourgogne, & qu'il se pouvoit promettre d'avoir toûjours à sa dévotion les Allemans, les Anglois, & les Espagnols, que n'eût-il pas pû espérer s'il eût été encore le maître de la Bretagne? C'est un cas assez singulier qu'on ne lui fit point l'honneur de le craindre en le voyant acquérir par des mariages, ou en sa personne, ou en celle de (vv) son fils, tant de Provinces & tant de Royaumes. L'on fut fâché au contraire de ce qu'il n'aggrandit point ses Etats par la possession de la Bretagne.

Qu'on ne fut point jaloux de l'aggrandissement de Maximilien.

CHA-

(g) ,, On ne sait à quoi ce pronom singulier se peut rapporter.

(h) ,, Voyez dans le Diction. Histor. & Crit. la remarque G. △ de l'article *Elisabeth*. de la 2. édit. & *H*. de la derniere.

(i) ,, Du Tillet dans sa Chronique abregée pag. m. 144. est de ceux là.

(k) ,, Varillas *ibid*. pag. 130. 131.

(l) ,, Mézerai *ubi suprà* pag. 371. Voyez aussi ce que j'ai cité ci-dessus pag. 754. 2. colonne note (i).

(m) ,, Gollut Mémoires de la Franche-Comté pag. 938. & notez qu'en ce tems-là Orange n'appartenoit pas encore à la Maison de Nassau.

(n) ,, Voyez ci-dessus pag. 754. 2. colonne note (h).

(o) ,, Varillas *ubi suprà* p. 121.

(p) ,, *Arnold. Ferronus in Histor. Caroli VIII. fol. m.* 3. *verso*.

(q) ,, Dans la vie de Charles VIII. pag. m. 959. *ad ann.* 1489.

(r) ,, D'Argentré *ubi suprà* chap. 56. pag. 686.

(s) ,, *Cuspin. in Maximil. pag. m.* 612.

(t) ,, *Unum & id ipsum tenue, ex juris superficie quæsitere adminiculum, qui regis Franciæ factum tuentur: Scripturas scrutantur, quòd procuratores ad contrahendum matrimonium missi, mandatum habuerint, non pro se quisque in solidum, sed omnes conjunctim, cùm sit matrimonium opus personale, nec cadat unum in plures.* Albert. Krantz. in Saxon. lib. 13. cap. 16. pag. 938.

(u) ,, *Non magnoperè fuisse cordi Romanorum Regi has nuptias, vel indè perpenditur, quòd nunquam visus sit tantam injuriam vel minimo vindicasse: Deindè aliis etiam colligitur conjecturis, &c.* Id. ibid.

(v) ,, Conférez ce qui est dit dans l'Histoire des Ouvrages des Savans 1704. pag. 404. & ci dessus Chap. XCIII. pag. 684. 2. colonne, & pag. 685. 1. colonne.

(w) ,, Philippe I. Roy d'Espagne.

CHAPITRE CXXVI.

D'où a pû venir que tant d'Auteurs Allemans ont assûré qu'Anne de Bretagne fut enlevée par Charles VIII.

Après avoir examiné ma réponse à votre question précédente, vous vous êtes souvenu de ce qu'on dit qu'il n'y a point de Roman qui n'ait quelque fondement dans l'Histoire; d'où vous concluez que les Auteurs qui assûrent que Charles VIII. enleva l'Héritiere de Bretagne, se fondent sur quelque fait historique, & vous me demandez si ce n'est point là ma pensée. Sans doute, Monsieur, ils se fondent sur quelque chose, & voici ma conjecture.

Sur quoi on a fondé la fable de l'enlevement d'Anne de Bretagne.

Il est certain que depuis qu'Anne de Bretagne eût conclu son mariage avec l'Archiduc Maximilien, & qu'il l'eût épousée par Procureur, Charles VIII. le supplanta, & fit agir si puissamment les cajoleries, les raisons d'Etat, les menaces, les prieres, les intrigues en un mot, que la Princesse ne put se défendre de s'engager avec lui, & de rompre son premier engagement. Il est visible que selon l'exacte signification des mots ce n'est point ce qu'on appelle enlever une femme; mais dans toutes les langues l'usage autorise peu-à-peu l'extension des termes, desorte qu'enfin ils signifient des choses assez éloignées les unes des autres. Cela est inévitable, parce que la vivacité des passions pousse les hommes à outrer tout ce qu'ils disent, & à se servir des mots les plus expressifs, & selon le sens le plus odieux, & le plus capable de toucher. C'est ainsi qu'un homme qui par les ruses de ses ennemis se trouve frustré d'une charge qui lui avoit été promise, & qui lui eût donné dequoi subsister, se plaint qu'on lui enleve son pain, qu'on le lui arrache des mains; & si par la voie des prieres & des menaces on portoit une fiancée à se dégager de sa promesse pour se marier à un autre homme, & qu'il vînt de là un procès, l'Avocat du fiancé ne manqueroit point de dire aux Juges non seulement que l'on avoit suborné la fille, mais aussi qu'on l'avoit ôtée, ravie, enlevée à son fiancé. Il ne faut donc pas trouver étrange que l'Archiduc Maximilien ait dit ou dans ses lettres, ou dans les harangues de ses Ambassadeurs, qu'on lui avoit enlevé sa femme. Les termes *auferre*, *eripere*, *rapere* ne lui sembloient pas trop forts, & il n'étoit point fâché qu'on les entendît selon le sens le plus rigoureux. Voilà, ce me semble, le fondement du Roman.

Comment elle fut adoptée par les Historiens.

Car il se trouva sans doute quelque compilateur de Chroniques, & de nouvelles, qui prit ces mots dans la signification d'un véritable enlevement, & qui s'exprima d'une maniere à ôter toute équivoque. Ceux qui le copierent, se servirent de la Logique pour développer ce fait: ils raisonnerent, ils tirerent des conclusions, & ils les donnerent comme les véritables circonstances de l'avanture. Sachant qu'Anne de Bretagne voyoit son pays en guerre ouverte avec la France, & déchiré en plusieurs factions dont chacune (*a*) vouloit s'assûrer de sa personne (*b*), ils conclurent qu'elle se tînt renfermée dans quelque place bien forte; de-là ils tirerent cette conséquence, que Charles VIII. ne l'enleva point en Bretagne: car il n'eût pû le faire qu'en l'assiégeant dans quelque ville, & en l'obligeant à se rendre à lui par les articles de la Capitulation; mais cela n'eût pas été un enlevement, ç'eût été une victoire & une conquête légitime par le droit des armes. Donc, conclurent-ils, il l'enleva dans quelque endroit de la France. Or elle ne pouvoit être en France que pour y passer en allant trouver son époux Maximilien, & elle ne l'alloit trouver qu'étant conduite par les Ambassadeurs de ce Prince; elle fut donc arrachée à ces Ambassadeurs pendant le voïage. Le Roman ayant été conduit jusques-là, il y eut des Historiens qui raisonnerent ainsi: Ces Ambassadeurs n'étoient pas assez téméraires, ni assez ignorans pour s'engager à ce passage par la France sans s'être munis d'un bon passeport du Roy; il faut donc que Charles huitiéme ait enlevé la Princesse contre la foi de son saufconduit. Quelle perfidie!

Voilà, Monsieur, les illusions à quoi s'exposent les Historiens en mille rencontres, lorsqu'au lieu de consulter les pieces originales, les actes publics, les preuves certaines des faits, ils s'abandonnent à leur imagination, & aux jalousies nationales.

Les Allemans ont gâté une bonne cause en la chargeant de circonstances calomnieuses. Ils avoient d'assez bons prétextes de crier contre la conduite de Charles VIII. en s'arrêtant uniquement sur ce qu'il cassa son mariage avec la fille de Maximilien, & le mariage de Maximilien avec Anne de Bretagne. Philippe de Comines (*c*) assûre que plusieurs Docteurs en Théologie lui avoient dit que cela n'étoit point conforme aux Saints Canons, mais que plusieurs autres lui avoient dit le contraire. Charles VIII. ne manqua pas d'Apologistes. Robert Gaguin Général des Mathurins, & son Ambassadeur en Allemagne, le justifia le mieux qu'il put dans une (*d*) lettre qu'il écrivit à Wimphelingius qui avoit déclamé en vers & en prose contre ce Prince. Après tout, de tems immémorial (*e*) les Souverains se gouvernent de telle sorte qu'ils sacrifient la justice à l'utilité, & qu'ils n'ont point d'autre regle que de s'opposer aux avantages de leurs voisins toutes les fois qu'ils en redoutent les suites. Il est impossible de compter les maux présens & réels qui résultent de ce que l'on s'impatiente sur des maux qni ne sont encore que dans l'imagination, & que divers cas imprévûs pourroient détourner. Mais ainsi va le monde, ainsi ira-t-il tant qu'il durera.

Les Souverains sacrifient tout à l'utilité.

CHA-

(*a*) „Les Anglois qui étoient venus à son secours voulurent faire la même chose. Voyez d'Argentré *ubi suprà* „chap. 54. pag. 682.

(*b*) „D'Argentré Hist. de Bretagne liv. 12. Ch. 50. „51.

(*c*) „Comines liv. 7. ch. 3. pag. m. 433.

(*d*) „Elle a été insérée par Linturius dans l'*Appendix* „du *Fasciculus temporum ad ann.* 1493. Voyez Mr. de „Sponde *ad ann.* 1488. *n.* 7.

(*e*) „Voyez dans le Diction. Hist. & Crit. la remar„que G. de la 1. édit. ou H. de la derniere édit. de l'arti„cle *Agesilaus*, & la remarque C. de l'article *Aristide*, „& la remarque A. de l'article *Philomele*. Voyez aussi „*Paschii inventa novo-antiqua pag.* 189. 190. *edit.* 1700.

CHAPITRE CXXVII.

Considérations sur un prétendu serment fait au grand Turc par François I. Serment exigé de Saint Louis en Egypte.

JE suis bien aise que vous trouviez raisonnables les conjectures que je viens de vous écrire; mais elles vous ont donné lieu de me proposer une question que je résoudrai d'une maniere qui apparemment ne sera ni de votre goût ni de celui de vos voisins.

Ils vous ont persuadé qu'on ne doit pas être plus sévere contre ceux qui ont accusé François I. d'avoir prêté au Grand Seigneur un serment (*a*) horrible, que contre ceux qui ont accusé Charles VIII. d'avoir enlevé Anne de Bretagne; que les uns & les autres ne sont dignes de censure que parcequ'ils ont affirmé comme des faits les conséquences qu'ils tiroient eux-mêmes d'un fait connu; mais qu'on les doit décharger également de la note d'un calomniateur qui connoît sa calomnie; que les accusateurs de François I. savoient d'une part que le serment en question est un formulaire solemnellement usité à la Cour Ottomane, & de l'autre que ce Prince avoit fait une alliance avec Soliman; qu'ils pouvoient donc conclure qu'il en avoit juré l'observation selon les termes de ce formulaire. Cette apologie vous a paru bonne, & vous me demandez si je n'en fais point un semblable jugement. Je vous repons qu'elle me paroît mauvaise.

Le serment prêté par St. Louis & par le Bâtard de Chypre aux Soudans d'Egypte, ne prouve point que François I. en ait prêté un semblable à Soliman.

Car en premier lieu on peut bien prétendre que le formulaire dont il est question, étoit établi à la Cour des Soudans d'Egypte; mais cela ne prouve point qu'il le soit aussi à la Cour de Constantinople. En second lieu on sait bien par l'histoire de Saint Louïs, & par celle du Bâtard de Chypre, que les Sarrasins d'Egypte ont quelquefois proposé ce modele de serment; mais ce n'est pas une preuve qu'ils les proposassent en toute occasion. En bonne Logique (*b*) on ne conclut rien du particulier au particulier. Enfin de ce qu'ils auroient imposé le joug de ce formulaire à Saint Louïs leur prisonnier dans l'état le plus lamentable du monde, & à un Bâtard qui pour usurper une Couronne recouroit à eux comme aux Seigneurs Suzerains, & se constituoit leur vassal & leur tributaire, on ne pourroit pas inférer (*c*) qu'ils exigeoient le même serment de tous les Princes avec qui ils concluoient des Traitez. Voilà donc de très-grans défauts dans la maniere de raisonner de ceux dont vous prenez le parti; car elle se réduit à cet enthymême.

Saint Louïs en captivité (*d*) & dans le plus miserable état où l'on se puisse trouver, & un Bâtard qui obtint (*e*) l'investiture d'un Royaume dont il souhaitoit passionnément l'usurpation, ont juré aux Soudans d'Egypte telle & telle chose. Donc François I. contractant une alliance avec Soliman contre leur commun ennemi, a juré à Soliman la même chose.

Je ne pense pas qu'on puisse prouver que la Porte ait jamais soûmis ses tributaires & ses feudataires Chretiens, les Princes de Moldavie, de Valachie, de Transilvanie à lui prêter un serment tel que celui dont nous parlons. Mais quand même on le prouveroit, il ne s'ensuivroit nullement qu'elle prescrit ce formulaire ni à l'Empereur, ni au Roi de France, &c. lorsqu'elle conclut avec eux des Traitez de Paix. Vous voyez donc manifestement que ce seroit une conduite tout-à-fait absurde, que de faire intervenir dans une alliance de François I. avec la Porte, un certain cérémonial sous prétexte qu'il auroit eu lieu à la Cour des Soudans d'Egypte en des occasions d'une toute autre nature. Un Historien qui n'auroit qu'un semblable fondement des faits qu'il affirme, mériteroit d'être sifflé quelle que fût sa matiere; mais il mériteroit surtout l'indignation du Public quand il s'agiroit d'une chose très-injurieuse à des Princes & à des Nations.

Les Emissaires de Charles-Quint ont inventé cette calomnie contre François I.

Il ne faut point croire que les premiers accusateurs de François I. ayent peché par ignorance, c'étoient apparemment quelques émissaires de Charles-Quint, & ils connoissoient fort bien qu'ils avançoient une calomnie. Ils savoient qu'on avoit voulu faire honte aux Vénitiens (*f*) du serment du Bâtard de Chypre, & ils copierent presque mot à mot sur le formulaire de celui-là le serment qu'ils supposerent que François I. avoit fait. Leurs autres (*g*) supercheries peuvent repondre de celle-ci. Je ne voudrois pas affirmer que tous ceux qui dans la suite des tems ont allegué cette imposture, ayent crû que c'étoit une calomnie; mais je n'oserois disculper l'Auteur qui a répondu à la harangue de Mr. de Rébénac. Il vous sera facile d'apprendre (*h*) comment on l'a critiqué. Il est peut-être l'Auteur d'un livre où l'on m'a dit que se trouve l'imputation de ce prétendu serment, & qui a été publié sur les droits de la Maison d'Autriche à la succession d'Espagne depuis la proclamation de Charles III. Ce qui feroit voir que cet Auteur a voulu se copier lui-même à l'égard d'un fait qu'il n'eût point falu répeter avant que d'en produire des preuves d'autant plus soigneusement que l'on s'étoit plaint de sa négligence. Vous voyez par-là que le tems ne sauroit venir à bout d'un certain genre de mensonges, lorsque les occasions d'en profiter ne cessent point.

L'Auteur de la Réponse à la harangue de M. de Rébénac, blâmé.

Le P. Maimbourg & le nouvel Historien de St. Louis prétendent que ce Roi ne fit point le serment qu'on lui proposoit.

Ne croyez pas au reste qu'en alléguant sans nulle contradiction l'exemple du Roi Saint Louïs, j'aye prétendu condamner ceux qui soûtiennent qu'il ne se put jamais résoudre à jurer ce qu'on vouloit qu'il jurât. On exigeoit de lui » (*i*) qu'il fit » un terrible serment conçu en ces termes: *Qu'au » cas qu'il manquât d'accomplir ses promesses il vou» loit estre reputé parjure, comme un Chretien qui » a renié Dieu, son Baptesme, & sa Loy, & qui » en dépit de Dieu crache sur la Croix, & la fou» le aux pieds.* Mais il eut tant d'horreur de ces » effroyables expressions, qu'il protesta qu'il per» droit

(*a*) » Vous le trouverez dans le Diction. Histor. & » Critique à l'article de *François* I. remarque G Δ de la 2. » édit. & *I.* de la derniere.

(*b*) » *A particulari ad parti ulare non valet consequentia.*

(*c*) » Il est à noter que le serment que l'on demanda à » Saint Louïs, fut de l'invention de quelques Chretiens » renégats. Voyez Jonville au chap. 46. pag. m. 165.

(*d*) » L'an 1250.

(*e*) » L'an 1459.

(*f*) » Voyez le Diction. Histor. & Crit. à l'art. *Fran» çois* I. rem. G Δ aux additions du 2. vol. de la 2. édit ,, & rem. *I.* de l'article *François* I. dans la derniere édi,, tion. Vous y trouverez en François le serment de ce ,, Bâtard. On le trouve en Latin dans Nauclerus *gener.* ,, *49. tom. 2. pag. m. 964.* & dans Gobellinus, *comment.* ,, *Pii II. pag. m. 177.*

(*g*) ,, Voyez dans le même Dictionnaire la remarque ,, G de l'article de *François* I. ou *H.* de la dern. Edit.

(*h*) ,, Voyez le même Dictionnaire à la remarque G Δ ,, de l'art. de *François* I. de la 2. édit. & *I.* de la derniere.

(*i*) ,, Maimbourg, Hist. des Croisades tom. 4. pag. ,, 191. édit. de Holl.

» droit plûtost la vie que la conscience, en faisant un pareil serment. Il se trouva pourtant » des gens de savoir & d'autorité, qui soutinrent qu'il le pouvoit faire en conscience, (k) » pourveu qu'il fût résolu d'accomplir de bonne » foi tout ce qu'il promettoit. Le Patriarche de » Jerusalem, que les Admiraux avoient déja fait » lier à un poteau, (l) pour le tourmenter, parce qu'ils croioient que ce fût lui qui mit dans » l'ame du Roi ce scrupule, lui crioit de toute » sa force, qu'il jurât hardiment, & qu'il en prenoit le peché sur soi. Et un certain Maitre » Nicolle habitué dans la ville d'Acre, fort estimé des Sarrasins, (m) dont il savoit les cous» tumes & le langage, & qui se servoient de lui » dans les occasions où ils esperoient profiter de » son industrie, lui dit nettement, pour le persuader, que s'il ne faisoit ce serment, ces Infidelles étoient fort résolus de lui faire trancher la » teste aussi-bien qu'à tous les autres Prisonniers. » Mais tout cela ne put ébranler la constance de » Louïs, qui ne vouloit pas s'exposer au danger » de faire un crime, & qui ensuite répondit avec » une admirable fermeté, qu'ils fissent tout ce » qu'ils voudroient; mais que pour lui il ne feroit jamais ce qu'ils vouloient en une chose de » cette nature, où il y alloit de sa conscience: » sur quoi les Emirs admirant cette grandeur d'ame, bien-loin de l'outrager, se soumirent avec » respect, & recevant de lui la loi, se contenterent du serment qu'il lui plut de faire. » Le nouvel (n) Historien de Saint Louïs affirme la même chose avec encore plus de circonstances, & sur la foi de divers Auteurs. Paul Emile assure que ce Prince rejetta ce formulaire de serment comme une impiété qui ne pouvoit sortir de la bouche, ni entrer dans la pensée sans crime (o). Cet Historien dit même qu'un Auteur ne se doit point permettre de rapporter de telles paroles.

Jonville laisse le fait indécis.

Ce qui me détourne d'oser être aussi décisif que ces Historiens-là, est que le Sire de Jonville qui accompagnoit Saint Louïs dans cette funeste expédition, & qui rapporte les paroles avec lesquelles le Patriarche de Jérusalem combattoit la fermeté & les scrupules de ce Prince, avouë, *qu'il ne sçait pas si en la fin le serment fut fait; mais*, ajoute-t-il, *quoiqu'il en soit les Admiraus se tindrent contens au dernier du serment que le Roy leur avoit fait* (p). Cette incertitude de Jonville est d'un grand poids, ce me semble; car eût-il pû ignorer une action aussi glorieuse à Saint Louïs, que le seroit d'avoir toûjours rejetté le formulaire, quelque terribles que fussent les menaces des Sarrazins? Pouvoit-il être assez négligent pour ne vouloir pas s'informer de la conclusion de la dispute? Le Roi lui eût-il caché sa persévérance, ou son acquiescement à la décision du Patriarche de Jérusalem? Si l'on examine bien la chose, on se persuadera que Jonville savoit très-bien de quelle maniere cet incident se termina, & que n'osant dire que Saint Louïs succomba enfin, ni le nier absolument, il prit le parti de dire qu'il ignoroit la conclusion de cette affaire. Si l'on peut blâmer en lui l'aveu de cette ignorance, on ne le sauroit blâmer en moi; je déclare donc hardiment que je ne décide rien sur la question si Saint Louïs se laissa enfin fléchir, ou s'il persista toûjours à refuser cette maniere de serment.

Raisons qui doivent faire regarder comme une calomnie ce que l'on a imputé à François I.

Mais pour ce qui regarde François I. j'ose soutenir positivement qu'on le calomnie quand on lui impute d'avoir juré selon la teneur du formulaire produit par l'Auteur de la Réponse à la harangue de Mr. de Rébénac. Mes raisons sont 1. Que cet Ecrivain n'a cité aucun Auteur bon ni mauvais. 2. Que ce formulaire est incomparablement plus énorme que celui que l'on proposa au Roi Saint Louïs. Il est chargé (q) d'un plus grand nombre d'articles blasphématoires, profanes, sales, burlesques, & tels en un mot que si de telles images se présentoient à l'esprit d'un vrai Chretien, il seroit obligé d'en avoir horreur, & de les chasser avec la derniere détestation, tant s'en faut qu'il y pût être attentif comme on le doit être aux objets des sermens les plus authentiques. 3. Les égards pour la Religion ne sont pas le seul motif qui doit faire détester à un Chretien un semblable formulaire: l'honneur humain l'y engage suffisamment; car on ne peut choisir cet attirail d'expressions sans insulter la personne que l'on veut faire jurer, & sans lui faire paroître le dernier mépris; desorte que tout homme qui subiroit une loi si fiere & si outrageante, se perdroit d'honneur dans le monde, & passeroit justement pour le plus lâche de son siecle. François I. supportoit impatiemment les rigueurs de sa prison, jamais Prince ne se chagrina davantage dans un tel état; cependant je ne doute point qu'il n'eût mieux aimé passer sa vie dans les fers, que d'obtenir sa liberté par un serment dont les clauses eussent témoigné que Charles-Quint le bafoüoit, & l'exposoit à l'ignominie. D'où je conclus en 4. lieu que François I. traitant d'égal à égal avec le Grand Turc, l'un étant en France, l'autre en Turquie, chacun d'eux ayant besoin de l'autre, n'a jamais engagé sa parole selon le prétendu formulaire dont il est ici question.

CHAPITRE CXXVIII.

D'un livre publié par Mr. Jaquelot sous le titre de *Conformité de la Foi avec la Raison; ou défense de la Religion contre les principales difficultez répandues dans le Dictionnaire Historique & Critique de Mr. Bayle*

L'Impatience que vous me marquez de voir le livre que Mr. Jaquelot vient de publier, me paroît extrême. Ceux qui vous ont écrit que cet

(k) » *V. Spond. Herold. contin. Bell. Sac. l. 4. c. 7.*

(l) » Jonville.

(m) » *Idem.*

(n) » Histoire de Saint Louïs imprimée à Paris l'an » 1687. liv. 9. pag. 65. & suiv. édit. de Holl. 1688.

(o) » *Addebat Sultanus, ut juraret Rex se eas* (conditiones) *servaturum: sin fidem falleret, ea verba addebat, » quæ etiam rerum scriptoribus referre effarique nefas sit. » Aversatus est carmen illud impium Francus: tantum in » eo sceleris esse, ut vel mente concipi, vel ex dentium vallo » erumpere formulam illam jurisjurandi scelus sit.* Paulus » Æmilius de rebus gestis Francor. in Ludov. IX. fol. m. » 271. verso. Notez que Paul Emile se trompe en attribuant au Soudan ce qui ne fut fait que par les Grands du » Royaume après qu'on eût tué le Soudan.

(p) » Jonville Chronique, & vie de Louïs IX. ch. 46. » pag. m. 167.

(q) » C'est à-peu-près le même que celui du Bâtard de » Chypre. Or voici ce que Frere Estienne de Lusignan a » dit de ce formulaire dans son histoire de Chypre fol. m. » 168. verso. Il jura sur les Saintes Evangiles, qu'il seroit » à tout jamais fidele subject, tributaire & amy du Soul» dan, amy de ses amis, ennemy de ses ennemis, adjous» tant plusieurs autres execrables juremens & promesses, » non bien seantes ny honnestes, & du tout abhorrentes de » la profession d'un Chretien, lesquelles j'aime mieux taire » que declarer, tant pour la turpitude dont ils sont pleins, » que pour ce qu'ils sont au long declarez par Ænée Silvie.

cet ouvrage à vû le jour, ne le savent que par les Nouvelles (a) de Mr. Bernard, & ils n'ont pû même vous les envoyer, & peut-être ne les avoient-ils point luës. Ils vous ont seulement appris en gros que Mr. Bayle a été très-bien refuté; & comme vous souhaitiez avec passion qu'on vous tirât de la peine où ses difficultez vous avoient mis, ils vous ont fait naître une curiosité si excessive qu'elle ne vous donne aucun repos. Vous cherchez partout le livre en question, ou pour le moins le Journal qui en a donné l'analyse, & vous ne trouvez personne qui vous puisse procurer ce plaisir-là, ni qui soit même un Nouvelliste médiocrement instruit là-dessus. Vous voilà donc comme forcé à me prier à mains jointes de vous rendre compte de cet Ouvrage de Mr. Jaquelot. Ne comprendrez-vous pas enfin avec combien de raison je vous conseillois (b) d'abandonner la Province, & de vous aller établir dans la Capitale. Vous ne pourrez jamais sans cela contenter votre faim & votre soif de nouvelles de littérature; mais si vous suiviez mon conseil, on s'addresseroit à vous dans les mêmes termes que vous employez aujourd'hui en demandant de cette sorte de nouvelles. Vous vous servez des paroles que Virgile addresse aux Muses:

> (c) Et meministis enim, Divæ, & memorare potestis:
> Ad nos vix tenuis famæ perlabitur aura.

Je suis d'autant plus sensible à votre impatience que j'ai passé par-là une infinité de fois, & que j'y passe encore souvent eu égard à plusieurs livres. Ainsi je viens à votre secours très-promptement, & je me hâte de vous dire que j'ai lû d'un bout à l'autre l'Ecrit de Mr. Jaquelot, & que je suis en état de vous envoyer plusieurs réflexions que j'y ai faites.

Quelles sont les matieres sur lesquelles Mr. Bayle & Mr. Jaquelot sont en dispute.

C'est un livre où il y a du bon: les endroits où l'Auteur montre que l'existence de Dieu, plusieurs veritez revelées, la spiritualité & l'immortalité de notre ame, &c. s'accordent avec les lumieres philosophiques, sont beaux. Je vous les détaillerois si vous ne m'aviez fait connoître que votre curiosité ne tend qu'aux choses qui concernent Mr. Bayle. Or vous devez savoir qu'il n'y a nul différend entre Mr. Jaquelot & lui à l'égard de ces endroits-là qui sont néanmoins la portion la plus notable de l'ouvrage. Les matieres où Mr. Bayle est interessé se réduisent à ces trois-ci: 1. à la liberté d'indifférence. 2. à l'origine du mal: 3. aux objections que le Pyrrhonisme peut fonder sur quelques dogmes revelez. Quelle est donc, demanderez-vous, la raison du second (d) titre de l'ouvrage de Mr. Jaquelot? A-t-on ignoré que la qualification d'un tout se doit prendre (e) ou de la plus grosse, ou de la principale partie? Sur cela, Monsieur, je n'ai rien à vous répondre, car je n'en sai point la raison, & je ne me mêle point de deviner.

Mr. Jaquelot loué.

Tout ce que je puis vous dire est, que j'ai vû beaucoup de gens qui se figurent que l'avidité que l'on témoigna pour le livre de Mr. Jaquelot dès que Mr. Bernard l'eût annoncé (f), vint de ce que le titre fit esperer la refutation pleine & entiere des objections sur l'origine du mal que l'on avoit luës dans le Dictionnaire de Mr. Bayle. Si l'avidité du Public fut grande, parcequ'on s'interessoit au dénouëment de ces objections, son espérance ne le fut pas moins parce que l'on étoit assuré que personne n'étoit plus propre que Mr. Jaquelot à expédier cette affaire. Il a beaucoup de pénétration, il a joint à l'étude de la Théologie celle de la Philosophie moderne, & il s'est signalé dans des ouvrages de raisonnement. Aussi puis-je bien vous attester que ceux qui trouvent qu'il ne leve point les difficultez, ne s'en prennent point à lui, mais aux embarras insurmontables de la matiere qu'il a traitée. J'ai été de ceux qui comptoient beaucoup sur son génie métaphisique; & lorsque j'ai vû qu'il ne venoit point à bout de son grand projet, je n'ai point cru que ce fut sa faute, & je lui ai appliqué le (g) *si Pergama dextera*, &c. J'aurois souhaité autant qu'aucun autre qu'il eût pleinement reconcilié avec les maximes de notre raison tout ce que le systême Chretien nous enseigne sur la chute du premier homme, & sur les suites de cette chute. Cependant il m'a paru après avoir bien examiné ce qu'il a dit là-dessus, que cette réconciliation n'étoit pas plus avancée qu'auparavant. Je vous conseille d'en inférer tout comme moi que c'est une chose impraticable.

Rien n'est plus souhaitable que la concorde entre la raison & la foi.

Si vous êtes fâché de cette nouvelle, je ne vous en blâmerai pas, pourvû que vous évitiez un certain point d'illusion. Il nous doit être permis de souhaiter que si un Auteur objecte de grandes difficultez, on lui fasse de bonnes réponses. *A beau jeu, beau retour: bien attaqué, bien défendu; Duro nodo, durus cuneus: triplici nodo, triplex cuneus:* c'est un spectacle très-propre à divertir notre esprit, & à le fortifier, & si l'objection suppose qu'il y a de la mésintelligence entre la Philosophie & la Théologie, c'est une consolation pour notre cœur que de voir que la réponse fait disparoître cette mésintelligence; car encore que la foi du vrai Chretien soit assez solidement établie sur l'autorité de Dieu, elle est bien-aise qu'il n'y ait point de discorde entre la lumiere naturelle & la lumiere revelée. Il ne faut jamais refuser à notre foi une pareille satisfaction quand on peut la lui procurer. Rien donc de plus légitime que d'avoir souhaité que l'Ouvrage de Mr. Jaquelot ruinât toutes les difficultez que l'on peut faire contre l'unité de ce principe. Qu'il vous soit donc permis d'être fâché qu'il ne les ait pas ruïnées. Mais arrêtez-vous là, s'il vous plaît, & n'allez pas vous imaginer que si elles sont insolubles, la foi Chretienne ne pourra point être inébranlable. Ce seroit une illusion que je ne saurois vous pardonner. Nos veritez Théologiques ont pour fondement l'autorité de l'Etre infini qui ne peut tromper, ni être trompé. Voilà le motif & la base de notre persuasion. Que la Philosophie cherche à y mordre tant qu'elle voudra, elle trouvera que c'est un bouclier d'airain impenetrable, (h) *& fragili quærens illidere dentem offendet solido.* Si ses arrêts s'ajustent avec les articles de notre foi, tant mieux, c'est une surabondance de droit; mais de laquel-

(a) „ Voyez l'article 4. de celles du mois de Mars „ 1705.
(b) „ Voyez ci-dessus le chap. 1. de la premiere part. „ de cet Ouvrage.
(c) „ *Virgil. Æneid. lib. 7. v. 645.*
(d) „ C'est-à-dire, de celui qui explique le premier, & „ qui commence à la particule disjonctive *ou*.
(e) „ *A majori ou à nobiliori parte sumitur denominatio,* „ disent les Ecoles.
(f) „ Dans les Nouvelles de la République des Let„ tres, Janvier 1705. pag. 116.
(g) „ *Virgil. Æneid. lib. 2. v. 291.*
(h) „ *Horat. Sat. 1. lib. 2.* appliquez ici la fable 7. du „ livre de Phedre, où une vipere mord une lime.

Conduite des Catholiques à l'égard du dogme de la présence réelle.

le nous nous passerons aisément dès qu'elle nous manquera.

La plûpart du monde Chretien n'est-elle pas persuadée de la présence réelle malgré les objections insolubles qu'il pleut à verse sur ce dogme ? N'a-t-il pas falu en faveur de cette doctrine condamner de fausseté les axiômes les plus évidens de la Physique ? Ne prétend-on pas que cela donne du relief à la foi, & la rend plus méritoire, tant s'en faut que l'on se figure qu'elle en soit détruite ou affoiblie ? Pourquoi vous feriez-vous donc une affaire de l'insolubilité de certaines objections des Manichéens ? Vous est-il possible de concilier avec toutes les maximes des Philosophes le mystere de la Trinité, & celui de l'Incarnation du Verbe éternel ? Direz-vous que la Prédestination n'est pas un mystere, mais une doctrine dont il est permis de retrancher tout ce qui n'est pas à la portée de notre esprit ? Je crois m'être apperçu par quelques-unes de vos lettres, qu'à l'égard de la Trinité & de quelques autres articles du Christianisme, vous prétendez que la raison soit obligée de se captiver sous l'autorité de Dieu; mais que pour ce qui regarde le peché d'Adam & toutes les suites, il faut soûmettre les paroles de l'Ecriture au Tribunal des Philosophes. Vous me feriez pitié si vous aviez effectivement cette pensée, & si vous poussiez si loin la disparate.

Je vous prie de bien peser tous ces avertissemens que j'ai crû vous devoir donner avant toutes choses.

CHAPITRE CXXIX.

Omission par laquelle Mr. Jaquelot fait perdre de vûë le vrai état de la question entre lui & Mr. Bayle.

Vous avez vû (a) que le titre de l'Ouvrage de Mr. Jaquelot est trompeur, en ce qu'il représente comme le tout ce qui n'est qu'une petite partie; mais je m'en vais vous y montrer un autre défaut bien plus essentiel que celui-là.

Mr. Bayle n'a point attaqué la Religion.

Il n'y a point de Lecteurs, qui à la vûë de ce titre ne doivent juger que Mr. Bayle a attaqué la Religion, & cependant il s'est réduit à montrer que les objections philosophiques contre ce que la Théologie nous enseigne sur l'origine & sur les suites du peché, sont si fortes, que notre raison est trop foible pour les résoudre, & qu'ainsi nous nous devons comporter quant au mystere de la Prédestination tout comme quant aux autres mysteres Evangéliques; les croire sur l'autorité de Dieu quoique nous ne puissions ni les comprendre, ni les faire quadrer aux maximes des Philosophes. S'il a répandu dans son Dictionnaire quelques autres difficultez, elles sont toutes marquées à ce même coin. Or si c'est attaquer la Religion, il n'y a point de Théologien orthodoxe qui ne l'attaque, vû qu'il n'y a point de Ministre Protestant qui ne dise que la Trinité des personnes, & l'union hypostatique sont des mysteres que notre raison ne sauroit comprendre, mais qu'elle doit croire en se soûmettant à l'autorité de Dieu qui nous les a revelez.

On ne peut le soûtenir qu'on ne dise la même chose de tous les Théologiens Orthodoxes;

Mr. Jaquelot seroit lui-même un aggresseur de la Religion, puisqu'il avouë que, (b) *nous recevons* le mystere de la Trinité *de la maniere qu'il nous est enseigné, sans appeller la Raison au secours, pour refuser notre acquiescement à l'autorité de Dieu*, & puisqu'il condamne ceux qui *ont la témerité de refuser de croire ce que la Revelation nous enseigne parcequ'ils ne sauroient le comprendre.* Il avouë que leur temerité s'excuse sur *ce que le sens* des saintes Lettres *qui se présente d'abord à l'esprit est hors de la portée de leur raison;* mais il rejette cette excuse à cause que *les lumieres naturelles de l'homme ne doivent pas etre la regle unique de toute verité.* Et notez qu'il leur oppose un argument *ad hominem*; car après avoir dit (c) que toutes les sciences sont accompagnées *de difficultez, qui sont à la Raison humaine autant de détroits & de labyrintes où ELLE SE PERD sans pouvoir se reconnoître*, il ajoute: *Quelle injustice seroit-ce donc de proscrire la Religion, à cause de quelques mysteres qui feroient peine a la Raison, pendant qu'on admet sans répugnance, & comme très-certaines, des Sciences fondées sur des principes qui ne sont pas moins INEXPLICABLES.*

Et même de tout le Corps des Eglises Réformées.

Mais non seulement chaque Ministre en particulier attaqueroit la Religion, s'il suffisoit pour cela de reconnoître que le Christianisme ne peut faire quadrer tous ses dogmes avec les principes de la raison: tout le Corps des Eglises Réformées se trouveroit dans le même cas, puisqu'elles font profession de croire (d) que Jesus-Christ *nous repaist & nourrit VRAIEMENT de sa chair & de son sang à ce que nous soyons un avec lui, & que sa vie nous soit commune*, & que *combien qu'il soit au ciel... toutes fois par la vertu secrette & INCOMPREHENSIBLE de son esprit, il nous nourrit, & vivifie DE LA SUBSTANCE DE SON CORPS ET DE SON SANG. Nous tenons bien*, ajoûte-t-elle, *que cela se fait spirituellement, non pas pour mettre au lieu de l'effet & de la vérité, imagination ne pensée, mais d'autant que ce mystere SURMONTE EN SA HAUTESSE LA MESURE DE NOSTRE SENS ET TOUT ORDRE DE NATURE, bref pource qu'il est celeste, il ne peut estre APPREHENDÉ QUE PAR FOI.* Ce seroit se faire illusion que de prétendre qu'on peut résoudre les difficultez qu'un Philosophe proposera contre un mystere qui établit que des ames qui sont sur la terre, mangent la substance d'un corps qui est au ciel. Averroës ne se seroit guéres mieux accommodé de cette doctrine que de celle (e) des Catholiques Romains.

Artifice de Mr. Jaquelot pour rendre odieux son adversaire.

Mr. Jaquelot prétendra-t-il qu'on ne doit point dire de la Prédestination ce que l'on dit des Mystere que Dieu nous a revelez, qu'elle est incompréhensible & tout-à-fait au-dessus de notre raison ? Mais ne condamnera-t-il pas tout ce qu'il y a de plus respectable parmi les Docteurs de la religion

(a) „Ci-dessus pag. précedente.

(b) „Jaquelot, Conformité de la Foi avec la raison „pag. 109. Voyez aussi ce qu'il dit pag. 110.

(c) *Id. ibid.* pag. 105. 106. voyez-le aussi pag. 275. „Mr. Bellin Evêque de Bellei se sert du même argument „dans ses preuves convaincantes du Christianisme. Sa „premiere observation *regarde les objections qu'on peut fai-„re pour combattre le Christianisme, desquelles on ne peut pas „dissimuler ny le nombre, ny la force. Mais il dit qu'il faut „aussi demeurer d'accord, qu'on en fait encore de plus fortes „contre la composition du continu, le mouvement local, l'an-„gle de contingence, & plusieurs autres choses naturelles „qu'on ne laisse pas néantmoins de croire, & dont l'existen-„ce est certaine.* Journ. des Savans du 15. Feyr. 1666. pag. „m. 131 132.

(d) „Confession de Foi des Eglises Reformées art. 36.

(e) „Voyez dans le Diction. Histor. & Crit. la remar-„que H. de l'article *Averroës.*

ligion Réformée ? L'Apôtre Saint Paul (*f*) ne sera-t-il pas compris tout le premier dans cette condamnation ? Vous voyez donc manifestement qu'on déguise d'une étrange sorte l'état de cette dispute, & que Mr. Jaquelot a inseré dans l'inscription même de son ouvrage l'artifice des Rhéteurs qui pour quêter les bonnes graces de l'Auditoire, *captare auram popularem*, le préviennent en leur faveur par un exorde étudié, & l'irritent contre leurs adversaires. Il se donne d'abord pour le Protecteurs des Autels contre les profanes qui s'efforcent de les détruire. Qui ne concevroit dès-là beaucoup d'amitié pour lui, & beaucoup d'indignation contre l'Auteur réfuté ?

Il déguise l'état de la question.

La même ruse de Rhétorique a été répanduë dans tous les endroits de l'ouvrage qui concernent les objections que Mr. Bayle a proposées. Mr. Jaquelot suppose toûjours qu'elles ne font qu'attaquer la Religion ; & s'il marque quelquefois que l'on a dit qu'il falloit les mépriser & en faire un sacrifice à la foi, il le marque en très-peu de mots & d'une maniere capable d'insinuer que ce n'est qu'une mommerie. Encore un coup, c'est un étrange déguisement de l'état de la question ; car pour agir avec la candeur d'un vrai Philosophe il falloit dire que Mr. Bayle n'a jamais étalé ces difficultez sans y apposer de bons correctifs qui font connoître l'usage qu'on en doit tirer en faveur de la Foi Chrétienne, & qu'ayant sû qu'on n'avoit pas assez pris garde à ces correctifs, il a fait exprès (*g*) deux longues Dissertations, où il montre par de grands exemples, & par des autoritez vénérables, & par le caractere de l'Evangile, & par plusieurs autres moyens, que les Mysteres de la Religion ne dépendent pas des maximes des Philosophes, & qu'il faut les croire soit que la Philosophie s'en accommode, soit qu'elle ne puisse s'en accommoder, ou qu'elle puisse même les combattre invinciblement. Tout ce qu'il a dit là-dessus est de la plus saine & de la plus rigoureuse orthodoxie. Et voilà ce que Mr. Jaquelot étoit obligé d'exposer fidelement à ses Lecteurs ; après quoi il lui eût été permis de combattre cette méthode de soûtenir nos Mysteres. Ils pouvoient dire qu'il la trouvoit exposée à des inconvéniens qui faisoient qu'il aimoit mieux suivre un autre chemin, qui étoit de faire voir que tous les dogmes de la Religion Chretienne sont d'accord avec toutes les maximes de la lumiere naturelle.

Et s'érige en deffenseur de la Foi.

Mais il n'eût point trouvé son compte dans une exposition si fidelle de l'état de la question : il ne lui suffisoit pas de prendre le rôle de deffenseur de la Foi, il falloit aussi qu'il donnât à son adversaire le rôle de pur attaquant, & non pas celui de deffenseur de la foi par une voie moins sûre. C'étoit pourtant ce dernier rôle qu'au pis aller il eût laissé à Mr. Bayle, s'il eût mis l'affaire dans son veritable point de vûë ; car il est visible à tous ceux qui ont bien examiné les choses, que les objections sur l'origine du mal, & les autres difficultez proposées dans le Dictionnaire Historique & Critique, aboutissent à la nécessité de captiver notre entendement sous l'autorité de Dieu. Tout ce donc qu'on pourroit prétendre, est que cette voie de soûtenir les Mysteres n'est pas la bonne, (*h*) & que pour les bien soutenir il faut les concilier avec tous les aphorismes des Philosophes.

Mais Mr. Jaquelot connoissoit trop bien l'air du bureau pour se promettre favorables les préjugez de la Communion Réformée, s'il avertissoit naïvement ses Lecteurs ; qu'y ayant deux manieres de plaider la cause de l'origine & des suites du péché, il laissoit à Mr. Bayle celle qui fait plier la Raison sous l'autorité de Dieu, & prenoit celle qui s'apprivoise le mieux avec la Philosophie. Il savoit bien que cette seconde maniere est fort suspecte aux Orthodoxes, & qu'ils la regardent comme le grand chemin ou au Pélagianisme, ou au Socinianisme. Il n'a donc pû se résoudre à représenter cette controverse sous sa veritable forme. De-là ce grand nombre d'omissions qui la défigurent. Vous ferez au fait immanquablement si vous examinez avec attention ce que je viens de vous dire.

CHAPITRE CXXX.

Digression sur les Théologiens que l'on nomme Rationaux.

MAis pour vous convaincre plus aisément de la verité de ces remarques, je vous donnerai un petit détail de quelques faits.

Par quel principe les Unitaires ont nié les Mysteres Evangeliques.

La secte des Unitaires qui subsiste encore en Transilvanie, est redevable de ses commencemens à une petite troupe d'Italiens, qui après avoir embrassé la Réforme de Calvin, subtiliserent si hardiment sur le mystere de la Trinité, que ne pouvant se tirer de leurs propres objections, ils boulverserent cet article, & se firent ainsi une ouverture pour renverser peu-à-peu tout ce qui leur paroissoit inconcevable dans le systême Chretien. Ils établirent pour principe que le sens littéral d'un Texte de l'Ecriture qui ne peut aucunement s'accorder avec la lumiere naturelle, est faux. La Raison renduë par-là le Souverain Juge de la parole de Dieu, les mena bien-tôt à nier la préexistence de JESUS-CHRIST, sa qualité de victime expiatoire de nos pechez, les Decrets de la prédestination, la nécessité de la Grace, la manducation (*a*) spirituelle du Corps de Notre-Seigneur, le peché originel, la présence Divine des évenemens contingens, l'éternité des Enfers, l'immensité de Dieu, la création de la matiere, &c. Les Catholiques Romains & les Protestans eurent horreur d'un principe qui conduisoit à des conséquences si funestes, & ils se sentirent plus obligez à retenir la Doctrine qui engage le Chrétien à captiver son entendement à l'obéïssance de la foi. Ils s'intéresserent à cela en faveur des grands Mysteres dont la croyance leur est commune ; mais parce que les Catholiques Romains ont un besoin tout particulier de soûmettre la Raison à l'autorité de Dieu, à cause que leur Doctrine de la Transsubstantiation est combatuë par des raisons Philosophiques tout-à-fait évidentes, ils crierent beaucoup plus contre la maxime des Unitaires que les Réformez. Un semblable motif engagea les Luthériens à crier plus que ceux-ci contre la même maxime : elle les incommodoit par rapport au dogme de la présence réelle, & à celui de l'ubiquité. Les Réformez les harceloient continuellement là-dessus

Les Luthériens ne veulent pas que la Raison soit la regle du sens de l'Ecriture.

(*f*) „ Voyez ci-dessus Chap. LXXXVII. pag. 673.

(*g*) „ Mr. Jaquelot pag. 181. dit simplement que Mr. „ Bayle a fait une Dissertation pour se justifier.

(*h*) „ On parlera de cela ci-dessous dans le Chapi„ tre 137.

(*a*) „ Notez que les Arminiens la rejettent aussi. Voyez „ Védélius *de arcanis Armin. lib. 1. cap. 4.* & les Professeurs „ de Leide *Censura in confess. Remonstr. cap. 23. p. 306. & „ seq.* & l'Apologie des Remontrans fol. 250. où ils „ soûtiennent que c'est une fiction perilleuse & absurde.

dessus par des argumens Philosophiques : ils faisoient la même chose pour ruïner la Transsubstantiation, & ils ne croyent pas agir en cela inconséquemment ; car ils prétendoient que les attaques de la Raison sont mal fondées contre les mysteres de la Trinité & de l'Incarnation, & de la manducation spirituelle, & de la prédestination ; mais qu'elles sont bien fondées contre la présence réelle, & contre l'ubiquité. Quoiqu'il en soit, les Luthériens se distinguerent par l'attention à limiter les usages (b) de la Philosophie dans les matieres de Théologie, & il s'excita de grandes querelles dans leurs Ecoles (c) à l'occasion d'une These que Luther avoit soûtenuë (d), qu'il y a des choses fausses en Philosophie, qui sont vraies en Théologie. Quelques-uns de ses Sectateurs prirent chaudement l'affirmative sur ce point-là, & trouverent des oppositions qui durerent assez long-tems ; mais ces disputes n'empêchoient point que les uns & les autres ne convinssent en général, que toute Doctrine révélée dans l'Ecriture doit passer pour veritable, quoiqu'elle ne soit pas conforme aux principes de la lumiere naturelle. On se réünissoit parfaitement sur ce point-ci, que la signification littérale d'un Texte ne doit point être rejettée sous prétexte qu'elle est incompréhensible, & qu'on ne la pourroit pas concilier avec quelques axiômes qui paroissent très-évidens à nôtre raison. On rejettoit unanimement tout ce spécieux prétexte comme la source des héréfies des Sociniens, & comme le caractere du Socinianisme.

Si la distinction entre ce qui est contre & ce qui est au-dessus de la raison, est bien fondée.

Je ne vous dis pas que Chemnice, & l'un des plus célebres Théologiens de la Confession d'Ausbourg, a soûtenu nettement qu'il y a des veritez dans la parole de Dieu qui sont non seulement au-dessus de la raison ; mais aussi contre la raison (e). Je vous dirai seulement qu'il n'est pas fort nécessaire de pousser jusques au *contre*. Il suffit de s'arrêter à *au-dessus* ; car dès qu'un dogme est au-dessus de la Raison, la Philosophie ne sauroit ni l'expliquer ni le comprendre, ni répondre aux difficultez qui le combattent. C'est ce qu'un Auteur Luthérien a représenté à Védélius qui avoit critiqué Chemnice. L'Ecriture, lui dit-il, ne contiendra rien qui soit au-dessus de la Raison, si l'on doit tenir pour faux le sens des passages qui ne sera pas conforme aux principes de la Raison ; car c'est se contredire que de prétendre que ce qui excede la Raison & l'ordre de la nature, est conforme à la Raison & à ses maximes. Ce seroit l'éponge de tous nos Mysteres, il ne nous resteroit plus aucun article de foi proprement dit. Il conclut de-là, que dès qu'il conste que les paroles de l'Ecriture doivent avoir un tel sens l'on y doit acquiescer quoique ce sens passe les bornes de la raison & de la nature. Voici le Latin de cet Auteur : (f) *Si sola verba Scripturæ ad veri sensus cognitionem nunquam sufficere possunt, sed illud, quod per verba significatur, semper ad rationis principia examinari debet, ut nisi his congruat, tanquam falsum rejiciendum sit, nil supererit in Scriptura, quod naturæ ordinem excedat. Repugnat enim, aliquid esse supernaturale, seu naturæ ordinem excedere ; & tamen esse rationi ejusque principiis conforme : atque sic nullum relinquetur mysterium, nullus articulus fidei, qui propriè talis sit : quod absurdum est. Manebit ergò, quod interdum in controversiis Theologicis, quibus de sensu Scripturæ disceptatur, ad sola verba Sripturæ mentes deducendæ sint, ut in sensu, qui per verba propriè accepta significatur, tandem acquiescant, non obstante, quod rationem & naturæ ordinem res significata excedat.*

L'autorité que les Sociniens donnent à la Raison rejettée par les Reformez.

Je vous avertis que Védélius & quelques autres Réformez, qui trouvant commode d'attaquer par des argumens Philosophiques l'ubiquité & la présence réelle des Luthériens, n'approuvoient pas les limites que ceux-ci vouloient donner à la Raison, convenoient pourtant avec eux de la maxime que l'on opposoit aux Sociniens. Védélius (g) s'en est servi contre l'Arminianisme. Il n'a point dit que notre raison trouvât conformes aux idées de la perfection de Dieu les Décrets de la prédestination absoluë : mais il a soûtenu néanmoins qu'il falloit croire qu'ils y étoient conformes, & que de prétendre qu'en expliquant l'Ecriture l'on peut rejetter le sens qui est hors de la portée de notre raison, c'est (h) ruïner tous les Mysteres de l'Evangile, & l'exposer à devenir le jouët de tout le monde. Il n'y eut pas deux voix sur cela parmi ceux qui combattirent l'Arminianisme : ils s'accorderent tous à foudroyer la maxime des Arminiens, que puisque le sens littéral des Textes de l'Ecriture où il est parlé de la prédestination, choque les idées des attributs de Dieu, il faut expliquer les choses d'une maniere plus conforme à notre raison. Ils alléguerent tout ce qu'ils purent pour justifier le sens littéral ; mais après tout ils se retrancherent dans l'exclamation de Saint Paul, (i) *ô profondeur des richesses !* & ils conclurent, que lorsque Dieu parle, c'est à la Philosophie à se taire, & à subir humblement le joug de la foi.

Nom de Rationaux donné aux Théologiens qui vouloient faire usage de la Philosophie dans la Religion.

Depuis les grands mouvemens de cette dispute qui aboutirent à un schisme qui dure encore, l'on a observé de plus près les Théologiens qui avoient quelque penchant à s'écarter du chemin battu, & à forger des méthodes qui rendissent moins incompréhensibles les dogmes de la Religion Chrétienne. On a tenu pour suspects ces chercheurs d'adoucissemens, & on s'est défié de l'usage qu'ils vouloient faire de la Philosophie : On les a décriez comme des empoisonneurs de la source du salut : Le nom de *Rationaux* qu'on leur a donné, est une espece de flétrissure ; & pendant qu'ils sont regardez comme des Inovateurs dont les desseins sont à craindre, les autres Théologiens sont considérez comme la postérité légitime de Calvin, descenduë de lui en droite ligne sans aucun mélange de sang étranger, sans nul mariage hors de la Tribu, sans s'être jamais détachée du gros de l'arbre. Ce sont eux qui passent pour les véritables dépositaires de l'orthodoxie, & pour les guettes d'Israël, qui s'opposent à l'introduction des nouveautez. Les plaintes qu'ils ont faites contre quel-

ques

(b) » Voyez entr'autres Ouvrages la *Philosophia sobria* » de Meisnerus.

(c) » Dans l'Académie d'Helmestad principalement. » Voyez le Diction. Hist. & Crit. à la remarque C. de » l'article *Hoffman*.

(d) » Voyez dans le même Diction. la remarque FF » de l'article *Luther* 2. édit. & rem. KK de la derniere.

(e) » Voyez-en les preuves dans le *Rationale Theologicum* de Nicolas Védélius *lib. 3. cap. 2. pag. 343. & seq.*

(f) » *Joch. Musæus, de usu principior. rationis & Philosophia in controversiis Theolog. pag. 510. 511. Edit. Jenens.* » *1665.* Notez que Taurellus ayant travaillé à concilier » la Philosophie avec la Théologie, fut accusé d'avoir » moins de foi qu'un Turc. Voyez la Préface du 3. livre » de son *Philosophia triumphus*.

(g) „ Voyez le 4. chap. de son 1. livre *de arcanis Arminianismi*.

(h) „ *Quis non videt sic ansam dari hæreticis evertendi* „ *omnia mysteria fidei !* Vedel. ubi suprà pag. 19 *per eam* „ *hypothesin totam Religionem Christianam ludibrio exponi.* „ Idem, ibid. pag. 20.

(i) „ Voyez ci-dessus Chap. LXXXVII. pag. 673. 674.

ques Professeurs qui introduisoient la Philosophie de Descartes dans les Ecoles de Théologie en Hollande, & la vivacité avec laquelle ils ont représenté les dangers (*k*) que cela faisoit courir à l'Orthodoxie, ont paru dans plusieurs Ouvrages.

Mr. Wolzogue attaqué pour les avoir favorisez.

On ne sauroit décrire l'empressement avec lequel ils réfuterent un livre Socinien qui fut imprimé l'an 1666. sous le titre de *Philosophia Scripturæ interpres*. Ils y coururent comme au feu; & parce que Mr. Wolzogue (*l*), l'un de ceux qui travaillerent à éteindre l'embrasement, ne parut pas limiter assez l'usage de la Philosophie dans l'interprétation de l'Ecriture, on lui fit beaucoup d'affaires : on l'accusa d'avoir été prévaricateur, on le déféra aux Synodes, on fit des livres contre lui; il se justifia & il fut absous : cependant on l'a toûjours crû favorable au parti des Rationaux, & par conséquent orthodoxe non pas de la vieille roche, mais à gros grain (*m*). Ce préjugé pouvoit venir d'une disposition d'esprit trop soupçonneuse & trop méfiante.

Tentative qu'ils firent dans l'Académie de Franeker.

Les Rationaux firent en 1686. dans l'Académie de Franeker une démarche qui fit grand bruit. Ils y firent soutenir une these, où l'on blâma ceux qui disent, (*n*) *que si la raison nous dictoit quelque chose d'opposé à l'Ecriture, il faudroit plûtôt en croire celle-ci, comme si l'Ecriture & la raison pouvoient être opposées, ou que deux choses contraires pussent être toutes deux vrayes, ou que ce qui est contraire à la raison pût être véritable.* Cette proposition tout-à-fait conforme (*o*) aux principes des Sociniens, fut vivement réfutée; mais on ne laissa point sans réponse ceux qui la réfuterent; chaque Parti publia beaucoup de livres, & se préparoit à continuer lorsque les Etats de la Province interposerent leur autorité pour arrêter ce torrent.

Le Ministre Bekker déposé pour avoir préferé la Raison à l'Ecriture.

Les Théologiens du gros de l'arbre n'avoient jamais eu une plus belle occasion de pousser leurs adversaires que celle qu'ils eurent l'an 1692. lorsque Mr. Bekker Ministre d'Amsterdam, Rational outré, publia un gros Ouvrage contre l'opinion ordinaire touchant la Magie, & le pouvoir des Démons. Ce fut là que donnant la préférence sur le témoignage de l'Ecriture à des argumens Philosophiques qui lui paroissoient convaincans, il donna tel sens qu'il voulut aux paroles claires & précises des Ecrivains Sacrez qui ne favorisoient point son hypothese. Il n'est pas croyable combien il y eut de gens qui l'applaudirent, & qui employerent en sa faveur les moyens les plus efficaces, je veux dire que par cent plaisanteries ils tournoient en ridicule le sentiment qu'il combattoit. Il eut d'ailleurs bien des patrons parmi les personnes de crédit. Mais les Synodes comprirent si bien l'importance de cette affaire, où il y alloit de savoir si l'Ecriture est capable ou non, de nous prouver quelque chose, qu'ils dégraderent Mr. Bekker de la charge de Ministre. On publia contre lui une infinité d'Ouvrages, & l'on n'oublia pas de marquer (*p*) les tentatives funestes qu'avoient faites en divers tems ceux qui soumettrent l'interprétation de l'Ecriture aux principes Philosophiques. On fit voir qu'il n'y auroit point de principe plus pernicieux à la Religion Chretienne que de prétendre qu'il ne faut point croire ce qui surpasse la compréhension de notre esprit, ou ce qui n'est point conforme aux notions de la Raison humaine. Effectivement un tel principe n'est capable que de faire considerer l'Ecriture comme un livre que l'on peut interpreter à sa poste, tantôt selon le sens littéral, tantôt par des emblêmes & par des allégories, toûjours selon la mesure des idées philosophiques qui nous semblent les meilleures, jamais avec la docilité qui fait plier la Raison sous l'autorité de Dieu, qui la convainc qu'encore que Dieu ne nous fasse pas comprendre une chose, il ne laisse pas d'exiger que nous la croyons sur le témoignage de ceux qui l'affirment de sa part.

M. Saurin attaqué comme Rational. Ce que M. Jurieu dit de son principe.

L'une des attaques que les Rationaux ont essuyées, est celle que Mr Jurieu commença l'an 1591. contre Mr. Saurin & contre Mr. Jaquelot, qu'il regardoit comme leurs deux principales colonnes parmi les François de Hollande. Elle fut fort longue, fort vive & fort intriguée, & surtout à l'égard de Mr. Saurin qui disoit que la Foi Chretienne doit marcher toûjours à la clarté de (*q*) l'évidence. Mr. Jurieu lui opposa (*r*) une nuée de témoins composée de tout ce qu'il y a de plus ancien & de plus digne de vénération dans l'Eglise Réformée, & soûtint que le principe de son adversaire *conduit* (*s*) *au Socinianisme, au Pyrronisme, & au Déisme.* Il lui allegua aussi l'article 4. d'une Déclaration qui fut donnée par les Etats de la Province de Hollande le 18. de Décembre 1694. Je m'en vais vous copier cet article afin que vous soyez averti que la Puissance Souveraine a crû qu'il étoit de son devoir de prévenir les suites fâcheuses du principe de ces Théologiens Rationaux qui ne parlent que d'accord entre la Philosophie, & les véritez révélées.

» (*t*) 4. ARTICLE DE LA DECLARATION.

Declaration des Etats de Hollande, portant défense aux Théologiens d'expliquer les Mysteres par la Philosophie.

» En quatriéme lieu, surtout les Professeurs » & Lecteurs en Théologie s'abstiendront de pro» duire quoy que ce soit dans leurs écrits & dans » leurs leçons & disputes publiques ou particu» lieres, qui donne lieu aux Etudians d'expliquer » les Mysteres de la Foi Chretienne selon les regles & » selon la méthode de la Philosophie, & qui leur fit » rejetter tout ce dont on ne peut pas rendre une » raison si exacte & si claire que des choses na» turelles : d'autant que par de telles maximes la » Re-

(*k*) » Voyez entr'autres livres le Traité que Samuel Des» Marests publia à Groningue l'an 1670. *de abusu Philosophiæ* » *Cartesianæ surrepente & vitando in rebus Theologicis & fidei.*

(*l*) ,, Il étoit alors Ministre de l'Eglise Wallone d'U,, threcht : il a depuis été Ministre de l'Eglise Wallone ,, d'Amsterdam, & Professeur en Théologie dans l'E,, cole illustre de la même ville.

(*m*) ,, Voyez ce que ses amis publierent après sa mort ,, pour tâcher de le justifier; voyez, dis-je, l'*Apologia* ,, *parentalis* imprimée à Amsterdam l'an 1693. & Mr. ,, Saurin, *Défense de la doctrine des Eglises Reform. pag.* ,, 241. 296. *& suiv.*

(*n*) ,, *Neque eos culpa libero qui asserere sustinent si Ratio* ,, *aliud quid nobis dictaret quam Scriptura, huic potius esse* ,, *credendum : quasi aut Scriptura Rationi adversari, aut con-* ,, *traria simul vera, aut illud verum esse posset quod Rationi* ,, *contrariatur.* Voyez *Ulric. Huberi de concursu rationis &* ,, *Scripturæ, in appendice pag.* 2. & 3. Voyez aussi la Bi,, bliotheque Universelle tom. 6. pag. 424. 425.

(*o*) Voyez la Biblioth. Universelle *ibid.* pag. 431. 432.

(*p*) ,, Lisez entre autres Ouvrages celui de Mr. Ley,, dekker, *Dissertatio Historico-Theologica de vulgato nuper* ,, *Cl. Bekkeri volumine, & Scripturarum authoritate ac ve-* ,, *ritate pro Christiana Religione apologetica.*

(*q*) ,, Il n'entendoit pas l'évidence de l'objet, mais ,, l'évidence du témoignage.

(*r*) ,, Dans le Livre intitulé *Défense de la doctrine uni-* ,, *verselle de l'Eglise, & particulierement de Calvin, & des* ,, *Réformez sur le principe & le fondement de la foi.*

(*s*) ,, Voyez le Livre intitulé *la Religion du Latitudi-* ,, *naire pag.* 380.

(*t*) ,, Jurieu *ibid.* pag. 381.

» Religion Chretienne feroit en grand péril de » faire naufrage dans peu de tems, & les Egli» ses tomberoient dans la derniere confusion & » désordre.

CHAPITRE CXXXI.

Quatre considérations sur ce qui a été exposé dans le Chapitre precedent.

QUoique je veüille gagner chemin autant qu'il me sera possible, je ferai pourtant quelques considérations sur ce que je viens de vous détailler.

Les Rationaux ne sont pas tous coutables des desseins dont on les soupçonne.

I. La premiere est que les Orthodoxes de la vieille roche, qui conservent le précieux dépôt qui leur a été transmis de main en main depuis que la Confession de Foi des Eglises Réformées a été dressée, ont bien l'avantage de soûtenir les principes des premiers Réformateurs, & de s'opposer à des nouveautez qui pourroient enfin ruiner les Mysteres de l'Evangile; mais qu'ils ne sont pas toûjours exempts des passions injustes qui entraînent à calomnier. Je suis très-sûr qu'il y a des Rationaux à qui l'on a imputé des hérésies, & des desseins dont ils n'étoient nullement coupables. Ils peuvent même avoir eu de très-bonnes intentions, & n'avoir pas envisagé les mauvaises suites de leur méthode. A Dieu ne plaise donc que j'imite ceux qui les accusent tous d'être des Sociniens cachez, & de commencer par l'attaque du mystere de la Prédestination, afin de s'ouvrir une porte pour faire entrer dans l'Eglise le systême entier des Unitaires. Ce début est assez fin, ajoûte-t-on; car les difficultez du systême des Calvinistes sur la Prédestination, peuvent être plus facilement employées que celles du mystere de la Trinité à effaroucher les peuples. Or si une fois on changeoit le Calvinisme en Arminianisme, la métamorphose de l'Arminianisme en Socinianisme ne seroit pas malaisée. Pour moi, Monsieur, je n'adopte point tous ces soupçons, & quelque vraisemblable que je trouve que les Rationaux voudroient principalement faire abolir les décisions du Synode de Dordrecht, je pense que plusieurs d'entr'eux s'arrêteroient là, s'ils y parvenoient.

Ils croyent la Trinité, quoiqu'ils reconnoissent qu'elle est incomprehensible.

II. Je dis en second lieu qu'il me paroît étonnant que l'on ait eu des controverses si longues, & si poursuivies sur l'usage plus ou moins grand de la Raison dans la recherche du vrai sens de l'Ecriture. Car tous les Rationaux qui vivent dans la Communion Réformée, protestent qu'ils croïent le mystere de la Trinité, & avoüent qu'il est incompréhensible. Je vous ai cité (*a*) les paroles de Mr. Jaquelot, & je vais les confirmer par celles d'un Théologien anonyme du parti des Rationaux. Il addressa un Avis à Mr. Jurieu l'an 1690. & lui parla en ces termes: » (*b*) Si l'on entend » par *estre au-dessus de la Raison*, un dogme, où » je ne vois rien de clair, un dogme que la rai» son perd de vûë par toutes ses faces. Je veux » dire que toutes les propositions qu'on peut en » extraire ne paroissent pas compréhensibles, » comme celle-ci, par exemple, *Que trois Person» nes Divines ne fassent qu'un seul Dieu*, &c. Il » semble *qu'estre au-dessus de la raison*, en ce sens, » soit *estre entierement inaccessible à la raison.* Ce » qui ne differe que de mots avec *estre contre la » raison.* Du moins on ne voit pas comment on » en peut estre persuadé, & croire véritablement » ce que notre raison ne peut atteindre par aucun » endroit.» Se voyant accusé de l'hérésie Socinienne à cause de ce passage, il protesta de son innocence, & dit (*c*) que si l'on pouvoit donner la moindre preuve de cette accusation, *il consentoit de passer pour un scelerat qui auroit eu l'intention de mentir à Dieu & aux hommes: Je traiterai*, ajoûta-t-il, *cette accusation de* méchante *& de* noire impostûre *si Mr. Jurieu ne la prouve, dequoi je le défie.* Voilà donc un Théologien qui déclare qu'il trouve inaccessible à la Raison le mystere de la Trinité, & qu'il ne laisse pas de le croire.

Passage d'un Avis qui fut donné à M. Jurieu.

Passages de M. Saurin qui confirment la même chose.

Je pourrois vous citer plusieurs passages de Mr. Saurin, mais je me contenterai de ces trois-ci: (*d*) *Nous devons recevoir avec obeïssance de foi le mystere* de la Trinité, *qui nous est revelé dans la Parole de Dieu; & nous devons ignorer volontairement & humblement la nature du mystere. C'est une lumiere inaccessible peut-être aux Anges mêmes, & aux fideles élevez dans la gloire, & qui pourra être éternellement l'objet de la foi, & non pas de la raison & de la vûë. C'est pourquoi nous devons arrêter les entreprises de nôtre raison temeraire, & nous souvenir que* celui qui voudra sonder la majesté, sera englouti par la gloire. » (*e*) Les Orthodoxes reçoivent également l'Unité & la Trinité, parceque l'une & l'autre leur est également révelée dans l'Ecriture. Ils sont persuadez qu'en Dieu il y a *un* & *trois* à divers égards, » quoiqu'ils ne comprennent pas bien ces divers » égards, & qu'ils ne puissent pas les expliquer. » (*f*) Le second ordre de veritez revelées renferme ces sortes de Mysteres qui » non seulement sont inaccessibles à la raison avant » que d'être revelez, mais qui lors même qu'ils » nous sont manifestez dans la parole de Dieu, » n'ont aucun rapport à nos idées naturelles, de» meurant toûjours absolument incompréhensi» bles, & si élevez au-dessus de la raison, qu'ils » luy paroissent être directement opposez. Tel » est le mystere de la (*g*) Trinité. . . . (*h*) » Ni la manifestation de ce Mystere, ni l'expli» cation que les Théologiens s'efforcent de nous » en donner dans leurs lieux communs, ne sont » pas capable de nous faire trouver dans ce Mys» teres quelque rapport avec les principes de la » raison naturelle qui nous le rende vraisembla» ble, en le considérant précisément en lui-mê» me, & non pas dans sa liaison avec les autres » veritez Chretiennes. Il n'y a aussi ni distinc» tion

(*a*) „ Ci-dessus Chap. CXXIX. au commencement.

(*b*) Avis sur le Tableau du Socinianisme, Traité 1. pag. 15. 16. Quoique M. Bayle sçût que la voix publique attribuoit cet *Avis* à M. Jaquelot, il a eu l'honnêteté de ne le point insinuer ici pour ne lui point nuire. Mais dans la suite, poussé à bout par ce Théologien, il ne garda plus de ménagement avec lui, & lui attribua cet Ouvrage. Voyez *Entretiens de Maxime & de Themiste*, ou Réponse à l'Examen de la Théologie de M. Bayle par M. Jaquelot Chap. I. au commencement.

(*c*) „ *Ibid.* Traité 3. pag. 7. & 8.

(*d*) „ Saurin, Examen de la Théologie de M. Jurieu „ pag. 859.

(*e*) » *Mem.* Préface de la Justification de sa doctrine.

(*f*) » Mr. Jurieu rapporte en caracteres italiques ces » paroles dans la p. 46. de la Religion du Latitudinaire: » il les rapporte aussi dans la p. 384. & met à la marge » *Saurin pag.* Mr. Saurin ne les desavouë pas dans la » Justification de sa doctrine pag. 51. Il dit au contrai» re *qu'il n'y a rien de plus innocent ni de plus veritable* » que cela; *les plus sages & les plus graves de nos Théolo» giens*, ajoûte-t-il, *tiennent le même langage*, & il en » produit des exemples dans la suite.

(*g*) » Mr. Jurieu ajoûte ici ces paroles: *Il pouvoit ajouter celui de l'Incarnation.*

(*h*) » Saurin *apud* Jurieu *ibid.* pag. 43. & 44.

» tion, ni raisonnement, ni reflexion qui puisse » nous satisfaire (i) pleinement sur les absurditez » & les contradictions apparentes que ce Myste- » re présente aux yeux de tous les cotez. »

Que peuvent demander davantage les Théologiens opposez aux Rationaux? Et ceux-ci après de tels aveus ne doivent-ils pas reconnoître que l'un des plus grands articles de la dispute est entierement vuidé, savoir que le véritable sens d'un texte de l'Ecriture ne dépend pas de sa conformité ou de sa non-conformité avec les idées de la lumiere naturelle? Pourquoi trouveroient-ils donc mauvais que l'on appliquât au dogme de la Prédestination absoluë ce qu'ils disent du Mystere de la Trinité, c'est qu'il faut le croire encore que notre Raison n'y comprenne rien, & qu'elle y voie des difficultez inexplicables?

Les Anti-Rationaux laissent à la Raison un champ fort libre.

Ils sont d'autant moins fondez à entretenir cette dispute qu'on leur laisse un champ très libre pour l'usage de leur Raison; car s'ils se plaignent que l'on veut qu'en renonçant à la faculté qui les distingue des bêtes, ils croyent aveuglément & sans nul motif raisonnable, ils seroient les plus injustes de tous les hommes: on leur permet de raisonner à perte de vûë, & de faire usage de la Grammaire, & de la Critique, & de la Dialectique, & de toute la Philosophie (k). On veut seulement que s'ils n'ont à opposer aux textes formels & précis de l'Ecriture, qu'une maxime de la lumiere naturelle, ils ajoûtent plus de foi à l'Ecriture qu'à cette Maxime, & on leur montre que rien ne sera plus conforme à la Raison qu'une telle préference, puisqu'elle sera fondée sur un (l) axiôme de Métaphysique aussi évident que cette proposition, ***le tout est plus grand que sa partie.*** On ne peut s'empêcher de croire qu'il entre dans cette dispute ou beaucoup de fraude, ou un ridicule malentendu; car les Anti-Rationaux ne prétendent pas que l'on croie les Mysteres contre toute raison, ou sans aucune raison: ils en fondent la foi sur la plus certaine, & sur la plus évidente de toutes les raisons du monde, savoir la *véracité* de Dieu: ils veulent seulement que l'on ne défere pas à quelques-uns (m) des aphorismes de la lumiere naturelle, & ils ne négligent pas de se servir de plusieurs principes philosophiques, soit pour montrer que l'incomphéhensibilité d'une chose n'est pas un juste sujet de la nier, ou d'en douter, soit pour affoiblir une objection en élevant autel contre autel, comme il est facile en Philosophie, soit pour attaquer leurs adversaires. Combien d'idées la Métaphysique ne nous fournit-elle pas contre le dogme des Arminiens sur la Prédestination? A quelles extrémitez ne les peut-on pas réduire lorsqu'on les contraint de faire attention à l'autorité suprême de Dieu? Est-elle compatible avec l'abandon des hommes à faire tout ce qu'ils voudront de plus opposé à la volonté divine?

Les Rationaux qui se sont lassez du malentendu, ont enfin levé le masque: ils ont reduit la dispute à son veritable état dans (n) la these de Franeker: on croit qu'elle fut dressée par un homme qui en fait bien long.

Les uns & les autres également bien intentionnez pour la Religion, quoiqu'ils la défendent par une méthode différente.

III. En troisiéme lieu j'observe qu'il seroit à souhaiter que de part & d'autre on ne fût pas si soupçonneux. N'y a-t-il pas quelquefois dans les Républiques deux factions qui tendent sincerement au bien public quoique l'une conseille la paix, & l'autre la guerre? Chacune accuse l'autre d'être mal intentionnée? Mais ne se rendroient-elles pas plus de justice en croyant qu'elles ne different que dans le choix des moyens de parvenir au bonheur de la patrie? Je voudrois que les Rationaux & leurs Adversaires se pussent revêtir de cet esprit d'équité. On peut avoir de très-bonnes intentions soit en tâchant de montrer que la Raison est d'accord avec nos Mysteres, soit en montrant qu'ils ne peuvent être qu'un objet de foi, & qu'il en va d'eux & des notions de la Raison comme de (o) deux quantitez incommensurables. Qu'un Evêque de (p) Belley publie un livre, où il montre (q) qu'*au travers des obscuritez de la Foy, on ne laisse pas d'appercevoir beaucoup de lumieres:* Loüons son travail; mais demandons aussi qu'il nous soit permis de croire avec (r) *la plusspart du monde, qu'il est impossible de prouver par raison la verité de nos mysteres, & qu'il semble que leur obscurité serve à monstrer l'excellence de leur objet, & à augmenter notre merite.* Voilà les paroles de Mr. l'Abbé Gallois dans l'extrait du livre de cet Evêque. Que divers Auteurs s'efforcent d'approcher de notre esprit le mystere de la Trinité en rassemblant des images empruntées de la nature: Loüons leur zele, mais sans renonçer au droit d'en juger comme les Jesuïtes qui travaillent aux Mémoires de Trévoux. Voici de quelle maniere ils parlent dans l'extrait d'une nouvelle démonstration Evangélique. L'Auteur » (s) auroit peut-être mieux » fait de ne pas vouloir expliquer par des idées » communes le mystere de la Trinité. Tous » ceux qui l'ont entrepris ont échoüé. Il n'est » pas surprenant que l'homme qui ne peut con- » noître sa propre nature toute bornée qu'elle est, » ne puisse concevoir ce qu'il y a de plus inti- » me & de plus profond dans la nature incom- » préhensible de Dieu. La Religion propose ce » mystere à notre foi, & non pas à notre ima- » gination; elle veut qu'on le croie, & n'exige » pas qu'on le conçoive. Son incomprehensibi- » lité est plus propre à le faire croire qu'une clar- » té sans nuages. Ce qu'on dit de la nature in- » finie de Dieu, doit être au-dessus des connois- » sances finies, & comme un Pere a dit avec au- » tant de solidité que d'éloquence, c'est nier en » quelque maniere Dieu, que de s'en former des » idées trop humaines: *Deum quodam modo negat* » *qui*

(i) » Mr. Jurieu dit que *le terme* pleinement *est un piege* » *& un voile pour couvrir l'hétérodoxie.* Je n'approuve point » cette glose, mais je croi que cet adverbe n'est point ici » en sa place; car on ne s'en doit servir que lors que nos » connoissances ne sont pas tout-à fait claires, & non » pas lors qu'elles sont tout-à-fait obscures, comme à » l'égard de la Trinité.

(k) » Voyez le Systême de Samuel des Marests *loco* 1. » & à la fin, où est sa harangue inaugurale *De usu & abu-* » *su rationis in rebus theologicis.*

(l) » Savoir que l'Etre souverainement parfait, inca- » pable de tromper ni d'être trompé, est plus digne de » créance que toute autre chose.

(m) » Comme que rien ne se fait de rien: qu'un fils & » un pere sont deux individus de la même espece: qu'on » ne peut affirmer d'une nature, ou d'une substance la » même chose que l'on en nie, &c.

(n) » Voyez ci-dessus le Chap. précedent pag. 765. 1. » colonne.

(o) » Voyez ci-dessus *ibid.* page 764. le passage de » Museus.

(p) » Mr. Bellin. Son livre intitulé, *les preuves convain-* » *cantes du Christianisme*, fut imprimé à Paris l'an 1666. » Voyez le Journal des Sçavans du 15. de Février 1666. » pag. 130. édit. de Holl.

(q) » Journal des Sçavans *ibid.* pag. 131.

(r) » *Ibid.*

(s) » Mémoires de Trévoux, Avril 1705. pag. 581. » 582. dans l'extrait du livre de Mr. Charon intitulé, » *Démonstration Evangélique*, &c.

» *qui hunc rationibus humanis metitur.* Ces similitudes, ces comparaisons, ces conjectures qu'on » employe pour accommoder la Trinité des per- » sonnes dans l'unité de nature avec nos manieres » de concevoir, sont toûjours defectueuses. Il » est inutile de s'étudier à rendre ce mystere sen- » sible, on n'y reüssira pas. Il suffit de le ren- » dre croyable, & il est aisé de le faire en mon- » trant que Dieu l'a revelé non seulement aux » Chretiens, mais aux Juifs, aux Patriarches. » On pourroit comparer ce passage avec celui d'un (*t*) célebre Professeur en Théologie à Leide.

Les Rationaux croyent la Trinité quoiqu'ils n'admettent pas les explications qu'on en donne.

IV. Ma quatriéme considération sera qu'il n'y a point de Docteurs plus disposez que nos Rationaux à rejetter tout ce qu'on invente d'explications du mystere de la Trinité. Ils se moquent des subtilitez des Scholastiques : toutes les comparaisons leur semblent impertinentes : à peine se veulent-ils servir des mots de *personne*, d'*hypostase*, de *personalité*, qui sont d'invention humaine, & non pas dans l'Ecriture. Mr. Saurin a refuté avec une extrême force les emblêmes de la Trinité que Mr. Jurieu prétend que l'on trouve dans la nature; (*u*) il a fait même des observations critiques sur la maniere dont les plus graves Théogiens tâchent d'expliquer la génération du Verbe, & la spiration du Saint Esprit; & voici ce qu'il répond à ceux qui voudroient lui objecter : (*v*) *Qu'on ne doit pas raisonner sur des mysteres élevez au-dessus de la raison, ni vouloir pénétrer des Objets impénetrables. J'en demeure d'accord,* dit-il, *mais je soutiens aussi qu'on ne doit pas entreprendre d'expliquer des mysteres inexplicables, ni de prouver par la raison des véritez qui ne sont pas l'objet de la raison. En établissant la Trinité sur des raisonnemens, on s'expose à être réfuté par des raisonnemens, & l'on s'engage à y répondre dans les formes.* Il paroît donc que pour croire la Trinité il ne s'est servi que du témoignage de l'Ecriture sans aucun secours des idées philosophiques. Mr. Jaquelot est sans doute dans le même (*vv*) goût que Mr. Saurin. Il a donc un interêt tout particulier à ne souffrir pas que l'on condamne ceux qui avouënt que les maximes de la lumiere naturelle (*x*) ne les aident point à être persuadez des Mysteres de l'Evangile, & qu'ils n'ont aucun autre fondement que l'autorité de Dieu, sous laquelle ils se mettent en repos malgré les difficultez philosophiques qu'ils ne sauroient bien resoudre. Ne veut-il pas étendre cela sur l'origine du mal, ou sur la Prédestination ? Qu'il le permette à ceux qui s'y trouvent aussi embarrassez qu'il le seroit sur le mystere de la Trinité, s'il n'avoit recours à l'Ecriture.

Vous voyez par-là à quoi s'exposent les Rationaux qui ne se voulant payer d'aucune raison naturelle, sur la Trinité, & assurant néanmoins qu'ils sont très-persuadez de ce mystere, tâchent de rendre suspects ceux qui disent que la Révélation leur persuade des choses qui ne peuvent être conciliées avec la Raison.

Ceux qui croyent pouvoir confirmer par des preuves philosophiques les veritez revelées, font fort bien de réünir ces deux sources; mais ceux qui croyent que les secours philosophiques sont superflus, ou incapables de résister à l'ennemi, méritent plus de loüange que de blâme s'il ne les employent pas. Voilà comment deux manieres de se conduire peuvent être bonnes quoiqu'elles soient opposées. Mr. Sherlock va me fournir un exemple.

Mr. Sherlock ne fonde le Dogme de l'Immortalité de l'ame que sur la Révélation.

Il avouë (*y*) que les argumens philosophiques pour l'immortalité de l'ame ne forment point de démonstration, & ne peuvent point nous arracher le consentement : *Notre Foi sur cet article*, dit-il, *de même que sur tous les autres, est fondée principalement sur la Révélation. C'est-là le fondement le plus sur, le plus infaillible, & le plus évident de nos espérances.* Jésus-Christ *ni ses Apôtres n'ont jamais eu recours à ces preuves naturelles ou Morales, quelle qu'en puisse être la force ; parce qu'un homme qui voudra douter, doutera toûjours, malgré toutes ces preuves, & aura toûjours quelque chose à leur opposer. Si Dieu a promis une autre vie en termes formels, il n'y a plus à disputer, une autre vie est aussi sure que notre propre existence; on ne peut plus disputer que sur la certitude de la Révélation, certitude qu'on peut prouver beaucoup plus facilement, qu'il n'est facile de prouver une autre vie, sans le secours de la Revelation. Tout homme qui sera parfaitement persuadé de la verité de l'Evangile, sera aussi parfaitement convaincu qu'il y a une autre vie, où les méchans seront punis & les bons recompensez ; & tout homme qui doutera de la verité de l'Evangile, ne se laissera pas persuader par les autres raisons qu'on lui alleguera, pour lui prouver une autre vie, quelque évidentes qu'elles paroissent, & quoiqu'elles approchent fort de la Demonstration.* Il est très-dangereux, ajoûte-t-il, (*z*) » d'appuyer notre foi sur d'autres raisons que sur » celles que nous fournit la Revelation. Premié- » rement, c'est une espece d'infidelité, ou du » moins, un penchant à ce crime. Il semble » que nous nous défions des promesses de Dieu, ou » que nous doutions de la verité de l'Ecriture, » quand, non contens de son témoignage, nous » allons chercher ailleurs de quoi fortifier notre » foi & appuyer nos espérances. . . . (*a*) Il craint » qu'en raisonnant trop sur l'immortalité de l'Ame » & l'existence d'une autre vie, on ne s'embarrasse dans les subtilitez des Impies chicaneurs, » & qui ne manquent pas d'esprit. . . . . (*b*) En » second lieu le grand dessein de la Révélation est » de nous délivrer des incertitudes de la Raison » humaine, & de nous donner un fondement plus » solide de notre foi. C'est de nous mettre à l'abri » de toutes les chicaneries des Philosophes, qui » lors que leur humeur de contradiction les saisit, disputent contre les veritez les plus clai- » res, & cherchent à répandre des ténebres sur » les propositions les plus évidentes. Les Apôtres » n'ont point disputé par la Raison contre ceux » qu'ils ont voulu ou convaincre ou persuader ; » ils ont toûjours eu recours à l'autorité de » celui qui les envoyoit, en prouvant la vérité de leur envoi par les miracles qu'ils » opéroient. C'est pour trop raisonner, qu'on » voit l'Athéïsme & l'Infidelité faire tous » les jours de nouveaux progrez, pour ne » rien dire de quelques autres hérefies pernicieu- » ses.

Inconvéniens de la dispute.

Mr. Sherlock ne laisse pas de faire valoir *les*

(*c*) *ar-*

(*t*) » Mr. Hoornbeech. Voyez ses paroles dans Mr. » Saurin pag. 160. de la Justification de sa doctrine.

(*u*) » Voyez Mr. Saurin dans l'Examen de la Théolo- » gie de Mr. Jurieu depuis la p. 829. jusques à la p. 861.

(*v*) » Saurin *ibid.* pag. 853.

(*vv*) » Il dit p. 107. que toute la Philosophie de l'E- » cole ne peut être d'aucun usage dans la question de la » Trinité.

(*x*) » Il faut excepter les maximes dont je parle ci-des- » sus pag. 761. 1. colonne & ci-dessous Chap. CXXXIII. » pag. 770. 1. colonne, note (*c*).

(*y*) „ Voyez les Nouvelles de la Républ. des Lettres, „ Avril 1705. pag. 365. 366.

(*z*) „ *Ibid.*

(*a*) „ *Ibid. pag.* 368.

(*b*) „ *Ibid. pag.* 369.

(c) *argumens que la Raison nous fournit en faveur d'une autre vie*, & d'en montrer les usages; mais je suis sûr qu'il loüeroit un Ecrivain qui ne croyant pas que ces argumens soient bons, les supprimeroit, & s'attacheroit uniquement à l'Ecriture.

CHAPITRE CXXXII.

Que ce qui a été dit dans le Chapitre 129. peut servir à représenter le vrai état de la dispute entre Mr. Jaquelot & Mr. Bayle.

Correctifs dont M. Bayle a accompagné les objections philosophiques qu'il a faites contre le Systême des Chretiens touchant le peché.

C'Est ici, Monsieur, que je vous prie de faire attention à deux choses; l'une est que si Mr. Bayle a prétendu que la Raison ne pouvoit résoudre les difficultez qui accompagnent le systême des Chretiens touchant le peché & les suites du peché, il n'a pas soutenu cette prétention sans faire voir en même tems que c'est une chose qui n'importe point à la Religion Chretienne, vû que la foi des mysteres est nécessairement indépendante de la clarté des objets, & de leur conformité avec tous les axiómes de la Philosophie. Si après avoir étalé les objections, & avoir montré amplement qu'elles étoient insolubles, il se fût contenté de dire (a) en deux mots, *cependant il faut croire la chute d'Adam & ses suites, puisque l'Ecriture en parle*, on auroit un juste sujet de crier; mais il s'est fort étendu sur l'obligation de se soumettre à l'Ecriture préférablement à la Philosophie, il a traité ce lieu commun de Théologie avec toute la gravité & avec toute la force dont il a été capable. Il en a répandu le précis partout où il étoit nécessaire, & il a recueilli dans deux longues Dissertations ce qu'il y a de plus important à dire sur ce sujet. Il a donc suivi l'une des doctrines qui selon l'esprit des premiers Réformateurs & de leurs disciples les plus orthodoxes, sont les plus essentielles à la Religion Chretienne. La seconde chose que je vous prie de considerer est, qu'à proportion que l'on s'éloigne de cette doctrine, l'on est censé s'approcher des Unitaires, & l'on s'acquiert dans l'Eglise Réformée le titre odieux & suspect de Théologien Rational.

Quel personnage M. Jaquelot devoit revêtir dans cette dispute.

Il est visible de-là que les qualitez des Parties dans le procès entre Mr. Jaquelot & Mr. Bayle doivent être autrement réglées qu'elles ne l'ont été par le premier de ces deux Auteurs (b). Mr. Jaquelot ne doit point garder pour lui le rôle de défenseur de la Religion, ni donner à Mr. Bayle le rôle d'aggresseur de la Religion. Mais voici le vrai réglement de leurs qualitez.

Mr. Jaquelot Théologien Rational s'engage de faire voir que la Prédestination Arminienne s'accorde très-bien avec la Raison, & de réfuter Mr. Bayle qui a soûtenu que les hypotheses différentes de celle du Synode de Dordrecht ne sont pas plus capables que celle-là de résoudre les difficultez insurmontables que la Raison nous suggere contre ce que l'Ecriture nous apprend de l'origine & des suites du péché, mais qu'un vrai fidele doit regarder de sang froid & avec la derniere indifférence cette victoire philosophique, puisque la foi n'a pour fondement que l'autorité de Dieu, & que ce seroit une grande infirmité que d'attendre à croire ce que Dieu nous a révélé manifestement, que la Raison eût compris la chose, & n'y pût opposer que des objections qu'elle résoudroit elle-même aussi aisément qu'elle les proposeroit.

Je dirai en passant que Mr. Bayle peut passer pour avoir rendu un bon service aux Canons du Synode de Dordrecht; car la plus forte batterie qu'on puisse leur opposer est, qu'ils attribuent à Dieu une conduite qui ne paroît nullement conforme aux idées que nous avons de la bonté, & de la sainteté & de la justice. Mais on renverse cette batterie dès que l'on montre que les autres hypotheses sur la Prédestination n'otent pas la difficulté, & ainsi rien ne doit plus empêcher que l'on ne suive le sens littéral des expressions de l'Ecriture, sur quoi se fondent les rigides Prédestinateurs.

Concluez de tout ceci que l'*audiet cives acuisse ferrum, &c.* n'a pas été bien (c) appliqué à Mr. Bayle.

CHAPITRE CXXXIII.

Trois grandes illusions répanduës dans l'ouvrage de Mr. Jaquelot.

CEtte fausse application me détermine à vous avertir de trois grandes illusions que j'ai remarquées dans l'ouvrage de Mr. Jaquelot.

Fausse supposition qu'il fait. Caractere de la Religion Chretienne.

La 1. est qu'il suppose que ceux qui prouvent ou qui avouënt que le systême orthodoxe des Chretiens comprend des articles qu'on ne peut concilier avec la Philosophie, attaquent la Religion, & la livrent toute entiere aux Libertins afin qu'ils la menent en triomphe. Rien de plus faux que cela. N'y a-t'il pas une différence extrême entre ce qu'ils disent, & ce que diroient des gens qui prétendroient que l'Evangile n'enseigne rien qui soit conforme aux principes de la Raison? Ceux que Mr. Jaquelot attaque, n'avouënt-ils pas que l'existence de Dieu se prouvent par des argumens philosophiques tout-à-fait certains? Ne disent-ils pas que les preuves de la Divinité de la Religion Chretienne sont très-solides? Et ne prétendent-ils pas que même ce qu'ils avouënt de l'élevation de ses mysteres au-dessus de la Raison, est un argument très-fort de sa verité? Ne disent-ils pas que rien ne la sauroit rendre plus auguste, ni lui imprimer un plus sensible caractere d'une origine céleste que de soutenir qu'elle demande la soumission de l'esprit à des Mysteres incompréhensibles à la Raison? N'a-t-on pas pû voir cela dans tous les écrits que les Catholiques Romains & les Protestans ont publié contre le Socinianisme? A-t-on pû oublier que cela se trouve dans des ouvrages (a) faits en Hollande, dans lesquels on étoit personnellement intéressé? A-t-on pû dissimuler que cela se trouve dans le 2. & dans le 3. éclaircissement qui sont à la fin du Dictionnaire Critique? Comment se peut-il faire que le livre de Mr. Jaquelot ne contienne pas une période par où l'on puisse juger qu'il ait jamais ouï dire que l'on se fonde sur de

(c) „ *Ibid. pag.* 370.
(a) „ On pourroit recueillir du livre de Mr. Jaquelot „ qu'en effet Mr. Bayle n'a parlé que d'une façon aussi „ succincte & aussi superficielle que celle-là. Mr. Jaquelot est donc coupable d'une ommission essentielle. „ Voyez ci-dessus Chap. CXXIX. pag. 763. 1. colonne.

(b) „ Voyez ci-dessus *ibid.*
(c) „ Jaquelot, Préface.
(a) „ Ceux de Mr. Jurieu contre Mr. Saurin. Voyez „ aussi la 2. Lettre du Tableau du Socinianisme & l'Avis „ sur ce Tableau, Traité 2. p. 91.

II. Part.

de très-grandes raisons, & sur de très-fortes autoritez, lorsqu'on rejette la nécessité de l'accord de la Raison avec les Mystères du Nouveau Testament ? Comment n'a-t-il pas apprehendé d'irriter hors de saison les Luthériens, qui veulent qu'on croye que l'humanité de Jesus-Christ est présente d'une certaine maniere au Ciel, & d'une autre maniere partout, & d'une autre maniere encore dans l'Eucharistie, quoique les idées philosophiques sur la nature du corps humain s'opposent visiblement à ce dogme-là ? Pourra-t-on sous ce prétexte les accuser de combattre la Religion, & de travailler à sa ruine ? Suffit-il de leur faire sa cour en leur sacrifiant le Synode de Dordrecht ? Vous voyez bien que Mr. Bayle se peut faire honneur d'une accusation qui enveloppe les plus grandes lumieres de l'ancienne Eglise, & les plus zelez défenseurs du Protestantisme. Mr. Jaquelot approuve-t-il que les Rationaux soient accusez de favoriser les Sociniens, & que l'on prétende que (b) *d'établir pour principe de la foi les notions communes, c'est livrer la Religion pieds & poings liez aux heretiques & aux impies* ? S'il le désapprouve il ne doit point accuser les non-Rationaux de laisser en proye la Religion aux Libertins.

Comment on doit se servir de la Raison dans la Religion.

Sa seconde illusion est qu'il argumente contre les non-Rationaux, comme s'ils disoient que la Raison en général, ou l'Universalité de la Raison s'oppose à la foi des Mysteres Evangeliques. Ce n'est point du tout leur pensée. Ils n'entendent par la Raison que quelques-uns des axiômes par lesquels nous avons accoutumé de juger des choses naturelles, & d'en discerner la fausseté & la verité. Ils ne nient pas qu'il n'y ait d'autres axiômes (c) très-certains & très-évidens qui nous autorisent à consentir aux Mysteres. Ils ne prétendent pas qu'il y faille consentir ni contre toute raison, ni sans aucune raison ; car ils fondent au contraire leur consentement sur la véracité de Dieu qui est la notion la plus évidente de l'esprit humain, & ils trouvent dans la sphére de la Raison plusieurs moyens de justifier leur conduite, (d) & d'attaquer même leurs ennemis. Mr. Jaquelot auroit pû se souvenir de la méthode du Théologien anonyme qui donna quelques avis à Mr. Jurieu. Il (e) assura qu'il ignoroit la maniere dont Dieu connoît les évenemens contingens ; *mais il me suffit*, ajoûta-t-il, que la parole de Dieu me convainque *pleinement de la verité du fait*, & que la Raison m'enseigne d'ailleurs, que l'ignorance de l'avenir étant un défaut, ne peut se trouver dans l'être souverainement parfait. C'est ainsi qu'un Supralapsaire accorde la foi avec la Raison (f) : il ne connoît pas comment la bonté de Dieu s'accorde avec le décret du péché ; mais l'Ecriture les convainc de ce décret, & la Raison d'ailleurs le convainc que la malice qui est une imperfection, ne peut se trouver en Dieu : il ne conclut donc pas sans l'agrément de la Raison, qu'il y a réellement de l'accord entre ce décret & la bonté souveraine. Vous avez pû voir dans le Dictionnaire de Mr. Bayle (g) l'axiôme métaphysique *ab actu ad potentiam valet consequentia*, appliqué à fortifier la certitude de l'accord réel qu'on ne comprend pas entre l'unité de principe, & la corruption de l'homme. Il a donné aussi d'autres ouvertures (h) philosophiques pour fortifier par la Raison la créance de ce même fait révelé.

Il ne suffit pas pour trouver l'accord de la Raison avec la Foi, de répondre aux objections.

La troisiéme illusion consiste en ce que Mr. Jaquelot se persuade que pour faire voir l'accord de la Religion & de la Raison, il suffit de pouvoir répondre quelque chose directement, & par rétorsion aux difficultez objectées, & de s'appuyer sur quelques maximes de Philosophie, comme sont celles-ci : *De deux inconveniens il faut éviter le pire : Le bien du tout est préferable à celui d'une partie : Les interêts de la gloire de Dieu doivent l'emporter sur ceux de l'homme.* Mais si ces moyens étoient suffisans à vuider une question, il n'y auroit presque point de dogme absurde qui ne pût passer pour bien soûtenu. Quel cahos ! quelle multitude d'opinions bizarres ne trouve-t-on pas dans les gros volumes des Scholastiques ! Y en trouvez-vous une seule (i) que l'on ne soûtienne par des réponses, par des récriminations, par quelques principes ? La Raison n'est-elle pas un marché public où chaque secte va faire ses provisions tant bien que mal ? Ceux même qui toûjours disposez à croire les évenemens les plus incroïables, vont faire emplete à ce marché, ne s'en retournent pas les mains vuides : ils en remportent cet axiôme très-certain (k) qu'il est vraisemblable qu'il arrive bien des choses qui ne sont point vraisemblables, & (l) qu'il est de l'ordre que de tems en tems il se fasse quelque chose contre l'ordre. Mais pour presser davantage Mr. Jaquelot, je lui demande s'il n'est pas vrai que les Catholiques Romains ont des réponses à toutes les objections que leur font ceux qui leur veulent prouver que la Transsubstantiation est contraire à la Raison ? Les Luthériens sont-ils muets lorsqu'on leur objecte que l'ubiquité & la présence réelle sont incompatibles avec la Philosophie ? Les Prédestinateurs ont-ils laissé sans réponse aucune des objections par lesquelles on prétend leur faire voir que leur dogme est irréconciliable avec la lumiere naturelle ? Voilà trois sortes de gens qui selon Mr. Jaquelot (m) enseignent des dogmes contraires à la Raison. Cependant ils répondent, ils rétorquent, ils alleguent des maximes & des principes. Il doit donc dire que cela ne suffit point.

Il faut outre cela que les réponses soient aussi claires & aussi évidentes que les objections.

Qu'est-il donc besoin de faire pour prouver qu'on a mis d'accord la Raison & la Religion ? Il faut montrer non seulement qu'on a des maximes philosophiques qui sont favorables à notre foi ; mais aussi que les maximes particulieres qui nous sont objectées comme non conformes à notre Catéchisme, y sont effectivement conformes d'une maniere que l'on conçoit distinctement. Pour cet effet nous avons besoin d'une réponse qui soit aussi évidente que l'objection ; & s'il faut répliquer

(b) „ Jurieu, Religion du Latitudinaire pag. 390.

(c) „ Par exemple celui ci : *Tout ce que Dieu affirme est „ necessairement vrai*, & celui-ci : *l'incomprehensibilité „ d'une chose n'est pas une raison suffisante de la révoquer „ en doute.*

(d) „ Voyez ci-dessus Chap. CXXXI. pag. 767. 1. col.

(e) „ Avis sur le Tableau du Socinianisme, Traité 1. pag. 31.

(f) „ C'est-à-dire, non pas avec tous les axiômes „ philosophiques, mais avec celui qui porte que l'Etre „ souverainement parfait ne peut avoir aucune malice, „ puisque ce seroit avoir une imperfection.

(g) „ Dans la remarque D de l'article *Manichéens*, „ & dans la remarque E de l'article *Pauliciens.*

(h) „ Voyez le 2. Eclaircissement, dans la Réponse à „ la VI. objection. Cet Eclaircissement est à la fin du „ Dictionnaire Hist. & Crit.

(i) „ Je n'excepte point les Maximes de morale les „ plus relâchées d'un Escobar, &c.

(k) „ Voyez le Dict. Hist. & Critique à la remarque F de l'article *Agathon.*

(l) „ *Ordinatissimum est minus interdum ordinate fieri.* „ Bernard. epist. 276. ad Eugen. III.

(m) „ Il paroît par tout son livre qu'il ne trouve point „ d'autre dénouement sur la Prédestination, que de supposer une liberté fort differente de celle des Calvinistes, & une Prédestination posterieure à la prévision „ des actes du franc-arbitre.

quer & dupliquer, nous ne devons jamais demeurer en reste, ni prétendre que nous soyons venus à bout de notre dessein pendant que notre adversaire nous répliquera des choses aussi évidentes que le sauroient être nos raisons. Si l'on prétendoit que faisant une objection évidente il doit se payer d'une reponse que nous ne pouvons donner que comme une chose possible & que nous ne comprenons pas, on seroit injuste.

Nous verrons en son lieu que l'adversaire de Mr. Bayle n'a point rempli cette tablature, & que les mêmes principes qui engagent les Arminiens (n) à soûtenir que la Prédestination Calvinienne ne peut s'accorder avec la raison, prouvent que les autres hypotheses sont soûmises au même inconvénient.

La Philosophie & la Religion, peuvent être en discorde sur certains points, & être d'accord sur plusieurs choses.

Avec votre permission je confirmerai par deux remarques la matiere de ce Chapitre. L'une est que comme l'on dit très-proprement qu'il y a de la discorde entre deux sectes de Philosophie, ou de Religion, quoiqu'elles s'accordent en plusieurs points, l'on peut dire aussi sans choquer l'exactitude, qu'il y a de la discorde entre la Philosophie & le vrai système des Chretiens, quoiqu'en plusieurs choses ce système soit d'accord avec la Philosophie. L'autre est qu'il y a des matieres philosophiques où la raison ne se sauroit accorder avec elle-même. Prenez tel parti qu'il vous plaira entre ces trois, que la matiere est composée d'atomes, qu'elle est un assemblage de points mathématiques, qu'elle est divisible (o) à l'infini; choisissez entre les définitions du mouvement celle qui vous paroîtra la meilleure, vous ne répondrez rien qui vaille aux objections, & vous y succomberez manifestement: (p) néanmoins vous soûtiendrez votre these par de très-fortes raisons, & vous aurez quelques réponses à poposer à vos adversaires. Cela donc ne suffit pas pour pouvoir dire que l'on a concilié avec la Raison ce que l'on soûtient. Cet accord demande non seulement que votre these soit conforme à plusieurs maximes philosophiques, mais aussi qu'elle ne soit pas victorieusement combattuë par quelques autres maximes de la Raison. Or elle en sera combattuë victorieusement si vous ne pouvez vous défendre que par des distinctions inintelligibles, ou qu'en vous excusant sur la profondeur impénetrable du sujet.

CHAPITRE CXXXIV.

Autres omissions de Mr. Jaquelot. La principale concerne ce que Mr. Bayle a dit des mœurs des Athées.

Supposition calomnieuse de M. Jaquelot contre Mr. Bayle.

JE vais vous parler de quelques endroits du livre de Mr. Jaquelot bien differens de celui où il suppose que selon Monsieur Bayle (a) *la Religion est toûjours obligée de reculer devant la Raison*. Cet endroit-ci peche dans l'excès, & c'est une calomnie aussi mal fondée qu'atroce; car Mr. Bayle n'a point dit qu'il faille que la Religion sonne la retraite dans tous ses combats, mais seulement lorsqu'il s'agit de quelques Mysteres, & en particulier de celui de la Prédestination. Mr. Jaquelot doit avouër la même chose à l'égard de la Trinité, & de l'union hypostatique. Les autres endroits dont je veux parler, pechent par la suppression des choses qu'ils devoient contenir nécessairement. Vous m'avouërez que pour censurer avec une exacte sincerité il faut décrire de telle sorte tout l'état de la question, qu'un Lecteur voie pleinement dequoi il s'agit, quoiqu'il ne consulte que le livre du censeur.

Lui impute faussement d'avoir favorisé les Athées.

Vous n'en seriez pas en ces termes si vous lisiez cette partie de la Préface de Mr. Jaquelot. » On avoit averti Mr. Bayle qu'on trouvoit étran» ge qu'il affectât de faire paroître les Athées, » comme d'honnêtes gens dans le monde, & de » montrer avec grand soin les défauts de ceux » qui témoignent avoir de la Religion. Il se dé» fend par la raison qu'un Historien doit être sin» cere dans ses recits, & que la verité des faits » est un bon & suffisant garand. Mais il me per» mettra de remarquer, que c'est passer à côté de » la question. Quand on parle d'*honnêtes gens*, » on entend des gens de probité & de vertu. » Mr. Jaquelot ajoûte que *pour avoir de la vertu, il faut en avoir les principes; autrement ce ne sont que de fausses apparences, ... que par conséquent, il faut de nécessité entrer dans les principes qui font agir, pour donner à une personne la qualité d'homme de probité & de vertu, d'honnête homme en un mot, si on veut parler exactement. Que ce n'est donc rien faire que d'alleguer quelques exemples d'Athées qui ont eu les dehors d'honnêtes gens. A-t-on connu leurs crimes secrets pour faire si hardiment leur éloge . . . . qu'on doit conclure qu'ils ont vécu suivant leurs principes, toutes les fois que des raisons du tempérament, de santé, d'interêts ne les auront point engagez dans des routes contraires. Que puisqu'il faut recourir aux principes qu'on suit, pour bien juger des actions d'une personne, il n'est pas possible que Mr. Bayle s'imagine que le systême de l'Athéisme conduise à la probité & à la vertu, avec plus d'efficace que le systême de la Religion & de la piété . . . . combien de pieux Martyrs qui n'ont été gens de bien, que parcequ'ils ont été Disciples de l'Evangile? Quelques Athées ont été en apparence d'honnêtes gens; mais il étoit impossible qu'ils eussent une veritable vertu, puisqu'ils n'en avoient pas les principes. C'est ce que Monsieur Bayle devoit remarquer, & ne pas abandonner un Lecteur disposé à critiquer la Religion par de fausses consequences & par des reflexions pernicieuses à son salut.*

Que penseriez-vous, Monsieur, après avoir lû ces choses, si vous ne connoissiez rien des écrits de Mr. Bayle? Ne jugeriez-vous pas qu'il a fait un parallele entre les Athées & les Religionaires? (permettez moi de me servir de ce mot pour désigner en commun les Juifs, les Payens, les Chretiens, les Mahométans, &c.) Qu'il n'a fait entrer que d'honnêtes gens dans la premiere partie de son parallele, & que de malhonnêtes gens dans la seconde? Que par le terme d'honnêtes gens il a entendu ceux qui ont une véritable probité, & non pas

(n) » Ceux d'Angleterre font plus de bruit là-dessus » presentement que ceux de Hollande. Voyez ce qui a été » cité du Docteur Parker dans la Continuation des Pen» sées diverses § LXXVII. p. 300. colonne 1. & § LXXXI. » au commencement. Voyez aussi le *Tractatus adversus* » *reprobationis absoluta decretum* imprimé à Londres l'an ,, 1683. dont il est parlé dans le Journal de Leipsic 1685. ,, pag. 94. & la description de l'Isle Formosa imprimée à ,, Amsterdam 1705. & dressée sur les mémoires du Sieur » George Psalmanaazar pag. 277. 279. & suiv.

(o) ,, Voyez la solide & pieuse réflexion que Mr. le ,, Duc de Bourgogne fait sur cela dans un livre dont les ,, Nouvelles de la Republique des Lettres font mention ,, au mois de Septembre 1705. pag. 357.

(p) ,, Voyez le Dictionnaire Historique & Criti- ,, que aux remarques E & suiv. de l'article *Zenon* ,, *d'Elée*.

(a) ,, Jaquelot dans sa Préface. Il repete la même ,, chose en toute occasion: voyez nommément les pages ,, 238. 265 270. de son livre.

II. PARTIE

pas ceux que l'amour propre, le tempérament, &c. déterminent à se conformer aux dehors de la vertu? Qu'il s'est imaginé que le systême de l'Athéïsme conduit à la probité & à la vertu avec plus d'efficace que le systême de la Religion & de la pieté? Et qu'il n'a point fait savoir à ses lecteurs que l'honnêteté qu'on a pû voir dans la conduite des Athées, est une fausse vertu dont on ne doit tirer nulle consequence préjudiciable à l'orthodoxie? Voilà sans doute le plan que vous vous feriez de son systême, si vous n'en jugiez que suivant la description que nous en donne Mr. Jaquelot. Quel seroit donc votre étonnement si par la lecture de ce que Mr. Bayle a écrit sur ce sujet depuis la premiere occasion qu'il eut d'en parler jusqu'à la seconde édition de son Dictionnaire que Mr. Jaquelot a vûë, vous connoissiez les faits certains que je vais vous détailler?

Apologie de ce que Mr. Bayle a dit de leurs mœurs.

Vous sauriez 1. Qu'il ne commença de parler des mœurs des Athées que lorsqu'il fut obligé de réfuter ceux qui prétendroient que des miracles très-propres à fomenter l'idolâtrie payenne auroient été dignes de la sagesse de Dieu; parce qu'ils auroient empêché l'introduction de l'Athéïsme qui auroit détruit toutes les Societez: 2. Qu'il répondit que le culte d'un grand nombre de Divinitez aussi criminelles que celles des anciens Payens, n'étoit pas plus propre que l'ignorance de Dieu à conserver parmi les hommes cette portion d'honnêteté qui est absolument nécessaire au maintien des Societez; & qu'ainsi une Societé d'Athées n'auroit pas porté nécessairement la corruption des mœurs plus loin que ne la porterent les Idolâtres dont nous connoissons l'histoire: 3. Qu'il montra que les hommes ne vivent pas selon leurs principes, & qu'excepté ceux qui sont aidez par des graces efficaces du Saint Esprit, tous les autres se gouvernent selon l'interêt de l'amour propre, ils suivent leur goût, leur tempérament, & ce à quoi la crainte des loix humaines, ou du deshonneur humain, le désir des loüanges, ou des biens de la fortune, &c. les déterminent: 4. Qu'il fit voir que les Payens n'ont point plus de part que le Athées aux graces du Saint Esprit qui font faire des actions par le principe de l'amour de Dieu, & rapportées à sa gloire comme à leur derniere fin; & par conséquent que les vertus des uns & des autres ne peuvent avoir que l'extérieur de l'honnêteté, puisqu'elles n'ont point d'autre ressort que l'amour propre, le desir de la gloire, le plaisir que le tempérament, ou que l'étude de la Philosophie peut faire trouver dans une action faite selon de belles idées: 5. Qu'il convint que les Athées s'abandonnent à tous les désordres à quoi ils peuvent être poussez par leurs passions, lorsque la crainte des loix humaines, ou quelque autre motif humain ne peut pas les refrener; mais qu'il prétendit qu'il ne faut pas conclure de là, ni qu'ils se portent nécessairement à toutes sortes de mauvaises actions, soit qu'elles s'accordent, soit qu'elles ne s'accordent pas avec leurs interêts, ni qu'ils soient nécessairement plus corrompus que les Idolâtres que Dieu *livra (b) aux convoitises de leurs propres cœurs*, & qui se portent aux déreglemens les plus exécrables, comme Saint Paul (c) le leur reproche: 6. Que pour réfuter une maxime qui peut passer pour génerale, & qui est néanmoins fausse, il cita quelques Athées dont on a loüé les bonnes mœurs. Cette maxime est que l'Athéïsme conduit nécessairement à la corruption des mœurs, & qu'il est absolument impossible de conserver en Societé une troupe de personnes qui n'adorent ni le vrai Dieu ni aucun faux Dieu: 7. Qu'afin de continuer à refuter par l'expérience cette même maxime que l'on ne cessoit de lui objecter comme très-sûre, il a donné dans son Dictionnaire l'article d'un petit nombre de gens qui ont nié ou la Providence ou l'existence divine, & qui n'ont pas laissé de pratiquer d'une maniere distinguée les devoirs de la vertu: 8. Que tout l'éloge qu'on voudroit prétendre qu'il a fait de ces gens-là ne consiste qu'à rapporter historiquement les témoignages des Auteurs: 9. Qu'il y a de semblables gens dont il n'a rien dit, & qu'il a parlé d'un assez grand nombre d'Idolâtres qui ont vêcu vertueusement, & de plusieurs Chretiens dont les vertus sont admirables, & qu'il n'omet point (d) ce qui se trouve dans les Auteurs concernant les mauvaises qualitez de quelques Athées. Ce qui montre qu'il n'y a point eu (e) d'affectation dans son procédé: 10. Que s'il a fait remarquer que les plus grands scélerats dont l'histoire fasse mention, ont été ou idolâtres, ou même superstitieux jusqu'à la bassesse, cela n'est propre qu'à confirmer la doctrine de la grace: 11. Que tant s'en faut qu'il abandonne les lecteurs à des consequences pernicieuses au salut, il a mis au dernier tome de son Dictionnaire un assez long éclaircissement qui peut dissiper jusqu'aux plus malignes chicaneries de ses ennemis: 12. Qu'il y a nommément déclaré (f) qu'il n'avoit jamais prétendu attribuer aux Athées que des vertus extérieures, & ce que Saint Augustin appelle *splendida peccata*, des péchez brillans.

M. Jaquelot a obmis tout ce qui pouvoit justifier Mr. Bayle.

Voilà douze faits qui vous paroîtront incontestables si vous lisez les Pensées diverses sur les Cometes, & le premier Eclaircissement qui est à la fin du Dictionnaire Critique. Je ne sai pas ce qu'ils vous feront juger de l'exactitude de Mr. Jaquelot; mais je suis sûr que vous gageriez tout ce qu'on voudroit, que s'il eût voulu seulement prendre la peine de lire l'Eclaircissement que je viens de vous indiquer, sa Préface ne contiendroit pas un seul mot de ce que j'en ai cité au commencement de ce Chapitre.

Cette conduite blâmée.

Tant d'omissions qui nous empêchent de trouver le moindre vestige de ces douze faits dans cette partie de sa Préface, ne sont pas aisées à comprendre: elles font naître mille conjectures; mais je ne veux adopter que celle qui pourra être la moins désagréable. Mr. Jaquelot est d'une grande vivacité, c'est le propre des Esprits vifs de s'imaginer qu'ils comprennent du premier coup tout ce qu'ils lisent, & d'aimer mieux suivre leurs méditations que de se donner la peine de rechercher & de confronter des passages, travail de patience & le partage des esprits pesans. Il aura crû juste la premiere idée qu'il se forma des sentimens de Mr. Bayle; il aura travaillé de mémoire là-dessus, & n'aura pas crû nécessaire de perdre du tems à renouveller l'information. Voilà d'où vient, ce me semble, que le portrait qu'il nous donne de la doctrine de Mr. Bayle ne ressemble en rien à l'original: je ne saurois me persuader qu'il l'ait fait

(b) » Epitre aux Romains chap. 1. v. 24.
(c) » Dans le 1. chapitre de la même Epitre.
(d) » Voyez dans le Dictionnaire Historique & Critique les articles de *Bion Borysthenite*, & *de Critias*.

(e) » Expliquez ceci par le 1. Eclaircissement qui se » trouve à la fin de son Dictionnaire, N°. IX.
(f) Voyez ce même Eclaircissement N°. VII.

fait si dissemblable tout exprès : Je le croi trop consciencieux pour vouloir faire une semblable supercherie, & trop prudent pour n'en vouloir pas éviter les mauvais succez. Quand on a un mérite comme le sien, on ne manque pas de ces envieux qui observent de bien près leur émule, & qui ne perdent point d'occasions de profiter de ses fautes. On doit craindre leurs confrontations de passages, lors même que l'on croiroit que l'Auteur qu'on a combatu, ne répondra pas.

Contradiction où est tombé Mr. Jurieu sur le sujet des Athées.

Ceux qui ont vû comment Mr. Bayle a justifié tout de nouveau (*g*) sa doctrine, pardonneront plus mal aisément à Mr. Jaquelot de s'en être fait une idée si peu conforme à la verité. Ils ont vû entre autres choses que le Ministre qui a fait le plus de bruit sur ce sujet-là, a combatu lui-même des propositions qu'il avoit avancées peu auparavant. Mais je m'étonne qu'on ne lui ait pas objecté un passage plus décisif que tous les autres. Je m'en vais vous en parler. L'une des objections de Mr. Jurieu contre les Sociniens a été de dire (*h*) qu'ils ôtoient *à la vertu tous ses apuys*, en soutenant le sommeil de toutes les ames depuis leur sortie du corps jusqu'à la fin du monde, & ensuite l'anéantissement des méchans. Il veut que ce soit lâcher la bride à la corruption humaine. » (*i*) On peut dire avec certitude que » si la mortalité & l'anéantissement des ames étoit » passé en dogme il n'y auroit plus aucune espece de » sureté dans le monde. Il n'y a point de crime qui » ne s'y commit par ceux qui croiroient pouvoir » dérober la connoissance de leur actions à la justice » humaine. Ainsi clairement c'est ouvrir la porte » à tous les desordres que de dire que les ames sont » mortelles & seront anéanties. » *Mais pourquoi donc*, se demande-t-il (*k*), *tous les Sociniens ne sont-ils pas des scelerats? Voilà une belle difficulté*, répond-il : *Et pourquoi y a-t-il des Athées de profession plus honnêtes gens que les Sociniens? Pourquoi les sages Payens étoient-ils sans comparaison plus reglez?* Il faut qu'il parle des Payens qui nioient l'immortalité de l'ame; car les autres seroient ici alleguez mal-à-propos. *Le démon*, ajoûte-t-il, *a diverses voyes pour seduire les hommes, & quand il les tient par un endroit il lui importe peu qu'ils lui échapent par l'autre.* Je ne m'arrête point à vous faire voir là-dedans une grosse contradiction (*l*), je vous dirai seulement que si cela est orthodoxe, ce que Mr. Bayle a dit l'est encore plus; car à proprement parler il n'a fait un parallele qu'entre les mœurs des Athées & celles des Payens; mais le parallele de M. Jurieu est entre les mœurs des Athées & celles des Sociniens. Or il est de notorieté publique qu'il n'y a point de secte qui à l'égard des mœurs s'approche plus de la simplicité & de la rigidité des premiers Chretiens que le Socinianisme. Outre cela vous devez savoir que Mr. Bayle (*m*) attribuë à la sagesse de la Providence divine ce que Mr. Jurieu attribuë à la paresse du (*n*) Démon. On pourroit prier Mr. Jaquelot de faire attention à tout ceci.

Remarque qu'il fait sur la conduite du Diable.

II. PARTIE.

Réponse à un reproche de Mr. Jaquelot.

Je passe à ses autres omissions. En voici une qui est moins considérable que les précedentes. *Mr. Bayle*, dit-il (*o*), *ayant été averti de faire réflexion sur les inconveniens de sa methode, y a persisté dans une seconde édition, bien-loin d'essayer s'il ne pourroit point repondre lui-même aux difficultez qu'il avoit entassées dans la premiere.* Mr. Jaquelot en parlant ainsi supprime un fait; car il suppose que Mr. Bayle n'a rien écrit pour lever les inconvéniens qu'on trouvoit dans sa méthode. Mais n'a-t-il pas mis à la fin de la 2. Edition le remede de ces inconvéniens? Ne l'a-t-il pas enfermé dans deux longues Dissertations qui renferment toutes les difficultez, en faisant voir que nos Mysteres ne dépendent pas de ce que l'on peut ou que l'on ne peut répondre aux objections des Philosophes? N'est-ce pas avoir répondu lui-même aux difficultez qu'il avoit entassées? M. Jaquelot ne peut pas dire que M. Bayle n'a point essayé de les réfuter directement, il ne peut point savoir cela, ni si Mr. Bayle trouvant la chose impossible n'a point voulu l'entreprendre.

Remarques sur les retranchemens qu'on fait dans une seconde Edition.

Je me souviens que vous m'écrivîtes, lorsque la 2. Edition de son Dictionaire fut portée en France, qu'il y eut des gens qui furent fâchez de ce que les objections sur l'origine du mal n'avoient pas été retranchées. Si vous avez gardé la réponse que je vous fis vous y trouverez le nom de quelques personnes, d'autant de zele que de jugement, qui désapprouverent le chagrin de ces gens-là, & qui crurent que la suppression qu'ils souhaitoient eût été plus préjudiciable que profitable à l'orthodoxie; car tel homme qui n'avoit point crû considérables les difficultez dont il s'agit, les auroit jugées invincibles, s'il avoit vû qu'on n'avoit osé les laisser dans une 2. Edition. Les Libertins eussent pris cela pour une matiere de triomphe, les endroits supprimez auroient acquis de l'éclat par leur absence (*p*), & il n'étoit point à propos de laisser personne dans cette erreur que les réponses que Mr. Bayle avoit données, ne suffisoient pas. Il avoit donné deux sortes d'armes à ses Lecteurs, les unes philosophiques, les unes théologiques. Il avoit montré que l'idée de l'Etre souverainement parfait renferme l'unité nécessairement & évidemment; d'où il résulte par une conséquence nécessaire, que ce qui nous semble opposé à quelques-uns de ses attributs, y est néanmoins conforme. En se tenant donc à ce principe l'on rejette les objections que l'on ne sauroit résoudre, & l'on n'impute ce défaut qu'aux bornes de nos lumieres. C'est ainsi que par l'idée de l'étenduë l'on embrasse sa divisibilité à l'infini, quoique l'on ne puisse concevoir aucun accord entre une étenduë (*q*) de trois pieds & l'infinité de ses parties, & quoiqu'on succombe aux objections innombrables qui attaquent la divisibilité à l'infini. Outre ces armes philosophiques Mr. Bayle a donné à ses Lecteurs celles de la Théologie, savoir que quand l'Ecriture parle, il n'y a point de Chretiens qui ne doivent mépriser les objections qu'ils ne peuvent soudre. Ils en usent de la sorte à l'égard de la Trinité, & de

(*g*) „ Dans la Continuation des Pensées diverses.
(*h*) „ Voyez le Tableau du Socinianisme p. 77. & suiv.
(*i*) „ *Ibid. pag.* 78.
(*k*) „ *Ibid. pag.* 82.
(*l*) „ En effet les exemples avoüez par cet Auteur „ ruinent la maxime rapportée ci-dessus note (*i*) : & s'il „ importe peu au démon que ceux qu'il tient par le dog„me de la mortalité de l'ame lui échapent par les bon„nes mœurs, la même maxime tombe.
(*m*) „ Voyez le 1. Eclaircissement qui se trouve à la „ fin du Dict. Histor. & Crit. n. XIV.
(*n*) „ Conferez avec ceci le conte que M. Heidegger „ *myster. Babyl. magna tom.* 2. *pag.* 410. rapporte, après „ avoir dit que selon les Papistes, *Diabolus eorum cœtus* „ *frequentius abit & infestat quia elapsuros sibi metuit, Hæreticorum deserit quia jam sibi mancipatos novit.*
(*o*) „ Jaquelot *ubi suprà.*
(*p*) „ Appliquez à ceci ce que Tacite remarque sur ce „ que les effigies de Brutus & Cassius ne parurent pas „ dans une pompe funebre, & voyez le Diction. Histor. „ & Crit. Art. *Arnauld (Antoine)* Rem. *X.* & Art. *Bos„quet (François)* Rem. *A.*
(*q*) „ Voyez les Nouvelles de la République des Let„tres, mois de Sept. 1705. pag. 356. 57.

II. Part.

de l'Union hypostatique. Est-ce que la Prédestination n'est pas un mystere impénétrable ? Le peut-on nier sans contredire Saint Paul, & ce qu'il y a eu de plus éminens Docteurs de la Chretienté? On en citeroit un nombre innombrable, si ceux dont Mr. Bayle (r) a rapporté les paroles, ne suffisoient pas.

Autre faute d'omission de Mr. Jaquelot.

Je ne sai si je dois mettre au nombre des omissions ce que je m'en vais critiquer, & que je trouve dans la page 238. du livre de Mr. Jaquelot. *Je me trompe fort*, dit-il, (s) *ou j'ai lû en quelque endroit que* Mr. Bayle *admet l'immortalité de l'ame, comme une juste consequence de cette supposition qu'elle est un Etre immateriel & spirituel. Mais dans l'article de M. Perrot d'Ablancourt, il change de stile pour ne point trop accorder à la Religion.* Si selon la maxime qu'il faut donner des noms honorables aux choses, l'on veut appeller ceci une omission, je ne m'y opposerai pas; mais vous devez être bien persuadé que l'inattention ou la paresse ont fait tomber ici Mr. Jaquelot dans une faute qui n'est pas petite. Il y a dans le Dictionnaire de Mr. Bayle cent endroits où il se déclare pour l'opinion des Cartésiens, que la matiere n'est point capable de penser; & par conséquent que l'ame de l'homme n'est point matérielle, & par conséquent qu'elle est immortelle. Or tant s'en faut que dans l'article qu'on nomme il ait changé le langage, qu'il y a dit positivement (t) que puisque Mr. d'Ablancourt ne fondoit l'immortalité de l'ame que sur la révélation, les bons Cartésiens le regarderoient *comme hétérodoxe en Philosophie*.

Je marquerai (u) ci dessous une omission qui n'est qu'une branche de la (v) premiere.

CHAPITRE CXXXV.

Si Mr. Jaquelot est excusable d'avoir differé si longtems d'écrire contre les difficultez de l'origine du mal. Conformité là-dessus entre Mr. Jurieu & Mr. Bayle.

Pourquoi il n'a point attaqué Mr. Jurieu qui a soûtenu la même thèse que Mr. Bayle.

Après tous ces préliminaires il seroit temps d'entamer le fond; mais vous m'arrêtez encore par une nouvelle demande. Je viens de recevoir la lettre où vous m'apprenez que l'on s'étonne que Mr. Jaquelot ait attendu si long-tems à faire voir que les objections sur l'origine & sur les suites du peché ne sont pas considérables. Il savoit, vous a-t-on dit, que Mr. Jurieu déclara dans un Ouvrage (a) imprimé l'an 1686. & reimprimé l'an 1688. qu'il n'y a point d'hypothese qui puisse résoudre les difficultez que notre Raison propose sur la Providence de Dieu à l'égard du mal. D'où a pû venir, me demandez-vous, le silence de Monsieur Jaquelot quant à ce livre ? Est-il vrai au fond que par les mêmes motifs qui l'ont fait prendre la plume contre Mr. Bayle, il ait dû écrire contre ce Traité de Mr. Jurieu ?

Pour bien répondre à vos deux questions il faut commencer par la derniere. Puis donc que vous ne connoissez pas cet Ouvrage de Mr. Jurieu, je m'en vais vous en communiquer quelques extraits.

Passage d'un livre de Mr. Jurieu, qui prouvent sa conformité de sentiments avec Mr. Bayle.

L'Auteur considerant d'un côté l'idée de l'Etre souverainement parfait; & consultant de l'autre la Sainte Ecriture, se forme un systême de la Providence tout tel que celui de Calvin, après quoi il parle ainsi: (b) *Mais quand je tourne les yeux sur le monde, sur l'histoire & sur les évenemens, j'y trouve des abîmes où je me perds, j'y rencontre des difficultez accablantes. Il est vrai que je voi Dieu qui crée toutes choses, bonnes dans le commencement. L'homme sortant des mains de Dieu étoit juste, pur & saint. Mais aussi-tôt je trouve que Dieu abandonne cette créature qu'il venoit de mettre au monde, & qu'il la laisse tomber dans le peché: Peché dont les suites devoient être si funestes & si terribles.* Il propose sur cela un grand nombre de difficultez, & il les fortifie par les choses que la Révélation nous apprend de la haine que Dieu a pour le peché, & de son désir du salut des hommes, à quoi ils mettent des obstacles en faisant un mauvais usage de leur franc-arbitre. *Ces difficultez énormes*, ajoûte-t-il, (c) *ont agité les Philosophes Chretiens, & les ont obligez à se tourner de cent côtez. C'est ce qui a produit toutes ces méthodes relâchées sur la Providence & sur la Grace . . . . . Chacun cherche une maniere d'expliquer & la Providence & la Grace qui sauve la sainteté & la justice de Dieu, qui la mette entierement à couvert, qui mette l'homme en pleine liberté, qui le fasse unique auteur de ses malheurs, ensorte que rien n'en puisse être imputé à Dieu. C'est un bon dessein. Et si quelqu'un est capable de trouver une methode qui execute parfaitement ce dessein, & qui me leve toutes les difficultez, je déclare dès à présent que je m'y range. Car il n'y a personne qui soit plus incommodé que moi de ces difficultez. Mais devant que de changer de parti, & de laisser l'Ecole de S. Augustin, je souhaite ces deux choses. 1. La premiere, qu'on ne donne aucune atteinte à l'idée de l'Etre infiniment parfait. 2. La seconde, qu'on me leve absolument toutes ces difficultez, ensorte qu'il n'en reste plus rien. Car si après m'avoir transporté dans une de ces methodes de relâchement, je me trouve encore accablé de ces mêmes pesanteurs, il est évident qu'on m'a trompé, on ne m'a rien tenu de ce qu'on m'avoit promis. Il valoit autant me laisser où j'estois premierement.*

Promesse qu'il fait d'abandonner le Systême de Calvin, si on remplit deux conditions qu'il propose.

Voilà les deux conditions sous lesquelles il promet d'abandonner le systême de Calvin; mais il est persuadé que sa promesse ne l'engage à rien, puisqu'il ne trouvera dans nulle méthode les deux conditions qu'il stipule. Il examine toutes les méthodes inventées jusques ici; & trouvant qu'elles donnent toutes quelque atteinte à l'idée de l'Etre infiniment parfait, il ne s'en peut accommoder: il repete (d) les conséquences odieuses dont on charge son systême, & il dit qu'il les en *éloigne le mieux qu'il lui est possible; qu'il sent cependant qu'il n'y reussit pas aussi-bien qu'il le voudroit.* Je trouve, continuë-t-il, (e) » dans » la conduite de Dieu des choses qui me sont » incompréhensibles, j'ai beaucoup de peine à » réconcilier la haine qu'il a pour le peché avec » la Providence. Et cette épine m'est si in- » commode

(r) „ Voyez le Diction. Histor. & Crit. entre autres „ endroits le 2. Eclaircissement à la réponse à la III. „ Objection 5. *alinea*.

(s) „ Jaquelot Conformité de la Foi avec la Raison „ pag. 238.

(t) „ Voyez le Diction. Histor. & Crit. Art. *Perrot* „ *(Nicolas)* Remarque L.

(u) „ A la fin du Chapitre CXXXV. pag. 776. 2. colonne note (o).

(v) „ Marquée ci-dessus Chap. CXXIX. p. 763. 1. col.

(a) „ *Intitulé*, Jugement sur les méthodes rigides & „ relâchées d'expliquer la Providence & la Grace.

(b) „ Jurieu, Jugement sur les méthodes pag. 19.

(c) „ *Id. ibid. pag.* 22.

(d) „ *Id. ibid. pag.* 44.

(e) „ *Id. ibid.*

commode que si quelqu'un me la peut ôter, je me déclare sans balancer pour lui, & je lui sacrifie mon idée de l'Etre infiniment parfait. Mais si je la trouve également partout & dans toutes les méthodes relâchées, comme dans la mienne, on me doit permettre de demeurer où je suis. C'est la seconde chose que j'ai demandée, pour m'obliger à entrer dans quelqu'une de ces méthodes relâchées sur la Grace & sur la Providence: Savoir qu'on me fasse sentir parfaitement que la haine que Dieu a pour le peché, s'accorde sans aucune difficulté avec sa conduite. Et c'est aussi la seconde chose que j'ai à prouver; qu'il n'y a point de méthode si relâchée dans laquelle cette difficulté ne demeure. » Il le fait voir d'une maniere sensible en parcourant l'une après l'autre toutes *ces méthodes*.

Ce qu'il dit contre les Luthériens.

Voici comment il pousse les Luthériens, il décrit les ravages du peché, & puis il se fait cette question » (*f*) Y a-t'il personne qui soit assez peu sincere pour dire que cela ne lui fait point de peine, & qu'il accorde cela facilement avec la haine infinie que Dieu a pour le peché? Si Dieu haït le peché infiniment, pourquoi le prévoyant ne l'a-t'il pas empeché? Pourquoi a-t'il fait des créatures, dont les autres créatures pouvoient abuser? Pourquoi a-t'il fait naître des hommes qu'il savoit bien se devoir damner? Pourquoi n'arrête-t'il ces hommes dans leurs courses criminelles? Pourquoi n'arrête-t'il la plûpart des hommes dans ces courses qui les ménent à l'enfer? Il auroit pû sauver un million de personnes, & n'en laisser perdre qu'une. Au contraire il n'en sauve qu'un cent, & en laisse perdre un million. C'est peut-être qu'il ne peut rien dans cette affaire: Mais qui est-ce qui peut résister à sa volonté, & puis qu'il sauve cent personnes, pourquoi n'en pourroit-il pas sauver des millions par les mêmes moyens? Croit-on se pouvoir tirer de là, en disant qu'après tout par ces méthodes radoucies & relâchées on empêche Dieu de faire le peché lui-même, parce qu'il ne fait pas de décrets absolus & positifs sur les pechez, & qu'il ne les fait pas lui-même dans le tems? C'est ce que nous disons tous. Mais cela suffit-il pour faire voir clairement cette haine infinie que Dieu a pour le peché? Diroit-on qu'un Roi auroit une souveraine aversion pour les maux & pour les calamitez de son peuple, qui prévoyant que les trois quarts & demi se vont perdre & se jetter dans le précipice, leur ouvriroit le chemin, leur feroit faire large, & les laisseroit courir, les pouvant empêcher?

Si tant de crimes, dit-il, (*g*) lorsqu'il repasse sur les méthodes les plus relâchées, *sont entrez au monde par la disposition de la très-profonde sagesse de Dieu, soit qu'on appelle cette disposition, ou permission, ou volonté, on ne satisfera jamais les esprits téméraires, & jamais on ne fera voir clairement que cela s'accorde bien avec la haine que Dieu d'ailleurs fait paroitre pour le peché. On n'empêchera jamais que les Libertins n'accusent le Christianisme de faire Dieu auteur du peché; car le sens commun de tous les hommes va là; c'est à croire que celui qui pouvoit empêcher la chute du premier homme tout aussi facilement comme il l'a permise, & qui a ouvert toutes le voies dans lesquelles les hommes se sont égarez, les pouvant fermer si facilement, peut être consideré comme auteur d'un mal qu'il devoit empêcher selon ses principes & la haine qu'il a pour le mal, & qu'il eût pû arrêter sans aucune peine.*

Comment il réfute le Systême de la science moyenne.

Il réfute ainsi la science moyenne; » (*h*) on a beau dire que Dieu avant que d'avoir rien décerné sur l'évenement, avoit prévû que l'homme posé dans ces circonstances tomberoit, & que tous ses enfans se perdroient: cela ne diminuë rien de la difficulté. Car je pourrai toûjours dire: Puisqu'ainsi est que Dieu avoit prévû qu'Adam posé dans ces circonstances se perdroit lui & une infinité de millions d'hommes, par son libre arbitre, & que cependant il l'a posé dans ces tristes circonstances, il est clair qu'il est le premier auteur de tous les maux. Un Souverain qui sauroit avec une parfaite certitude, qu'en mettant un homme l'épée à la main dans une foule il y excitera une sédition, & causera un combat dans lequel dix mille hommes seront tuez, pourroit dans toute la rigueur de la justice être consideré comme le premier auteur de tous ces homicides. Il ne satisferoit jamais personne en disant: Je n'ai point donné ordre à cet homme de fraper de l'épée, je ne lui ai point commandé d'exciter de sédition; au contraire je lui ai défendu, je n'ai point poussé son bras pour tuer, ni formé sa voix pour solliciter au combat. On lui dira toûjours: Vous saviez bien & avec certitude, que cet homme posé dans ces circonstances causeroit tous ces malheurs: Il ne tenoit qu'à vous de le poser dans des circonstances plus favorables, d'où il feroit venu toutes sortes de biens. Je suis assuré qu'il n'auroit rien à répondre qui fût capable d'arrêter les murmures. Et si l'on veut parler sincérement, on avoüera que l'on ne sauroit rien répondre pour Dieu qui puisse imposer silence à l'esprit humain. »

Ce qu'il dit contre les Sociniens.

Il attaque ensuite les Sociniens. » (*i*) Ils ne se tireront pas de cette difficulté, en supposant que Dieu n'a point sû les évenemens futurs dépendans des causes libres & contingentes; car s'il ne les a pas sû certainement, au moins il a pu les deviner par conjecture. Il a bien soupçonné que les créatures libres se pourroient dérégler par le mauvais usage de leur liberté. Il a dû prendre ses suretez pour empêcher les desordres. Au moins il a pu savoir les choses quand il les a vû arrivées. Il n'a pû ignorer quand il a vû Adam tomber & pecher, qu'il alloit faire une race d'hommes méchans. Il a dû employer toutes sortes de moyens pour mettre

(*f*) » *Id. ibid.* pag. 63. 64. Notez qu'il s'écrie à la fin de la page 65. *O que les hommes sont téméraires & peu judicieux quand ils croyent avoir inventé les methodes qui épuisent & qui sondent les profondeurs infinies de Dieu, & quand ils croyent avoir mis en une souveraine évidence l'accord qui est entre la conduite de sa Providence & la souveraine haine qu'il a pour le peché!*

(*g*) *Id. ibid. pag.* 68. 69.

(*h*) » *Ibid.* p. 69. 70. Ceci a été extrêmement bien poussé par Voëtius, qui montre *disput. theolog. tom.* 1. *pag.* 330. que les mêmes reproches d'injustice, de cruauté & d'hypocrisie que les Jesuites & les Remontrans disent que selon le systême des Prédestinateurs, les réprouvez pourroient faire à Dieu, ont tout autant de fondement selon le systême de la science moyenne. *Non procedimus hic*, dit-il ensuite, *nisi Jesuiticis & Remonstranticis consequentiis, quas si bene solvant, rem facient nobis gratissimam.*

(*i*) » *Id. ib.* pag. 72. Voyez ci-dessus Chap. LXXXII. au commencement.

» tre des digues à cette malice, & pour l'empê» cher de se multiplier autant qu'elle a fait. Au » lieu de cela on voit un Dieu qui laisse courir » durant quatre mille ans tous les hommes dans » leurs voyes, qui ne leur envoye ni Conducteur, » ni Prophetes, & qui les abandonne entierement » à l'ignorance, à l'erreur & à l'idolâtrie; n'ex» ceptant de cela que deux ou trois millions d'a» mes cachées dans un petit coin de la terre. Les » Sociniens pourront-ils bien répondre à cela, & » satisfaire parfaitement les incrédules?

Pour conclure, continuë-t-il, (*k*), *je soûtiens qu'il n'y a aucun milieu commode depuis le Dieu de S. Augustin, jusqu'au Dieu d'Epicure qui ne se mêloit de rien, ou jusqu'au Dieu d'Aristote dont les soins ne descendoient pas plus bas que la Sphere de la Lune. Car tout aussi-tôt qu'on reconnoit une Providence générale & qui s'étend à tout, de quelque maniere qu'on la conçoive, la difficulté renait, & quand on croit avoir fermé une porte, elle rentre par une autre.*

Ces extraits vous feront connoître facilement que Mr. Jurieu convient que de quelque côté que l'on se tourne, l'on ne peut trouver la solution des difficultez de l'origine du mal. Et ne vous imaginez point, sous prétexte qu'il ne parle quelquefois que des esprits téméraires & libertins, qu'il veuille dire qu'il n'y a qu'eux qui ne puisse voir de la concorde entre tous les attributs de Dieu & l'état du genre humain; car il se met lui-même au nombre de ceux qu'aucune hypothese ne contente, il veut donc qu'on croye que les esprits les mieux disposez trouvent là des embarras dont on ne peut les tirer. Appliquez cette remarque à tous les endroits de sa réponse (*l*) à Mr. Scultet Théologien de la Confession d'Ausbourg, dans lesquels il dit que les profanes & les impies peuvent répondre ceci & cela. Ce ne sont que des ménagemens d'expression qui n'empêchent pas qu'il ne veuille dire que les objections qu'il prête à cette sorte de gens, n'ont pas moins de force dans la bouche d'un bon Religionaire. Il seroit effectivement fort étrange d'alleguer aux Luthériens comme une bonne difficulté ce qui ne feroit aucune peine à des Orthodoxes; car si les réponses des Luthériens levent pleinement la difficulté par rapport aux Orthodoxes, Mr. Jurieu devroit reconnoître qu'il en est content, & en ce cas-là il se réfuteroit lui-même d'une façon pitoyable. L'Histoire des Variations (*m*) vous a pû faire savoir ce que c'est que sa réponse à Mr. Scultet; mais pour plus grande sureté je veux vous dire, que c'est un Ouvrage où Mr. Jurieu rétorque (*n*) contre les Luthériens tous les argumens qu'ils employent lorsqu'ils accusent les Calvinistes de faire Dieu auteur du peché. Il y persiste dans son opinion qu'il n'y a point d'hypothese qui satisfasse aux difficultez de l'origine du mal.

Attaqué vainement par Mr. Scultet.

Vous pouvez donc être très-assuré que sur cet article-là lui & Mr. Bayle sont parfaitement d'accord, & que s'il y a entre eux quelque différence, elle ne consiste qu'en ce que le dernier a traité plus amplement la question, & a prouvé avec un plus grand détail la these que Monsieur Jurieu avoit soutenuë, & s'est proposé directement une fin plus ample, savoir (*o*) de convaincre tous les partis qu'ils doivent sacrifier leurs foibles lumieres à l'autorité de la Révélation. C'est aussi le but de Mr. Jurieu par conséquence, & indirectement. Vous devez donc croire que si Monsieur Jaquelot a prétendu que les intérêts de la Religion l'obligeoient à prendre la plume contre Mr. Bayle, il a dû prétendre aussi qu'ils l'obligeoient à écrire contre Mr. Jurieu. Voilà ce que je puis dire sur votre seconde question. Vous allez voir ma réponse à la premiere.

CHAPITRE CXXXVI.

Que le mauvais succès des attaques livrées à Mr. Jurieu au sujet de la doctrine rapportée dans le Chapitre précedent, & quelques autres considérations servent d'excuse legitime au silence de Mr. Jaquelot.

Ceux qu'on vous a dit s'étonner du silence de Mr. Jaquelot quant à la doctrine de Mr. Jurieu, ne sont pas les seuls que ce silence surprennent. Je connois des gens qui m'ont assuré qu'ils ne peuvent rien comprendre dans cette longue résignation de Mr. Jaquelot à tous les dangers dont il a dû croire que la Religion étoit menacée depuis que Mr. Jurieu avoit publiée en François & en Latin, que notre Raison ne peut connoître aucun accord entre tous les attributs de Dieu, & la destinée de l'homme. Si cette doctrine étoit dangereuse dans le Dictionnaire de Mr. Bayle, elle l'auroit été infiniment davantage dans des Ecrits publiez par Mr. Jurieu l'an 1688. tems où ses Lettres Pastorales répanduës par toute l'Europe, le faisoient considérer comme l'oracle des Réformez, & où par son livre de l'Accomplissement des Propheties il s'étoit acquis un tel ascendant sur le Peuple, qu'une infinite de gens se persuaderent comme en vertu de sa parole que l'Eglise Réformée seroit rétablie pompeusement en France l'an 1689. Je dis *comme en vertu de sa parole*; car il a fait savoir au Public (*a*) qu'il n'avoit point fait esperer cela pour l'année 1689. & qu'au contraire il avoit posé des principes qui éloignoient un peu plus le terme de ce rétablissement. C'étoit protester en quelque maniere contre la crédulité de ses lecteurs, c'étoit s'en laver les mains. Or si son autorité étoit si grande que l'on croioit même ce qu'il ne disoit pas, quel sujet de crainte n'y avoit-il point que l'on ne crût ce qu'il affirmoit d'une maniere si positive sur l'impossibilité de concilier le peché de l'homme avec les idées de la Raison? Mr. Jaquelot ne devoit pas s'endormir dans un danger si terrible: il s'est avisé trop tard d'y remedier: son indolence a été un peu trop longue, puisqu'elle

Raisons qui devoient engager Mr. Jaquelot à répondre à Mr. Jurieu.

(*k*) „ *Ibid. pag.* 73.

(*l*) „ Elle est en Latin, & fut imprimée l'an 1688. sous „ le titre *de pace inter Protestantes ineunda consultatio.*

(*m*) „ Voyez à la fin de cet Ouvrage de Mr. de Meaux „ l'addition au livre 14.

(*n*) „ Voyez-y le chapitre 6. de la 2. Part. intitulé, *Solvuntur alia dubia circa hanc accusationem in particularissimum quod faciat Deum authorem peccati, & fundamenta religionis destruat*; & le chapitre suivant intitulé, *quarto suadetur tolerantia ex eo quod doctrina fratrum Augustanorum iisdem laborat difficultatibus, nec facilius conciliari possit cum summo, quo Deus peccatum prosequitur, odio.*

(*o*) „ C'est ce que Mr. Jaquelot supprime d'une maniere impardonnable: car il dit pag. 239. que M. Bayle „ en déclarant que M. Jurieu a refuté invinciblement les „ méthodes relachées, n'a parlé ainsi *qu'en faveur du Manichéisme, & pour lui donner gain de cause.* Il est vi„ sible à tous les lecteurs que ce prétendu triomphe du „ Manichéisme ne tend qu'au triomphe de la Foi.

(*a*) „ Voyez sa 21. Lettre Pastorale de la 3. année. „ elle est dattée du 1. Juillet 1689. & ci-dessus Chap. „ CXVI. au commencement.

le a duré plus de 15. ans. Voilà ce que j'ai ouï dire à des personnes d'esprit. Mais je sai que d'autres personnes plus sensées raisonnent tout autrement, & qu'elles décident qu'il n'est point blâmable de s'être tenu en repos à cet égard-là. Le mauvais succès des entreprises de ceux qui parlerent, étoit une juste cause de se contenir dans le silence. Quiconque peut alleguer pour ses excuses le (*b*) *quia me vestigia terrent*, *&c.* est excusable.

Comment on peut excuser son long silence.

Que gagna Mr. Papin lorsqu'il attaqua Mr. Jurieu l'an 1688? Il eut beau représenter (*c*) que *l'interêt de la Religion Chretienne*, *& l'amour du prochain* le faisoient agir. Il eut beau dire: Je suis *affligé de voir un homme que nous regardons comme un de nos Docteurs les plus éclairez*, *abandonner presque le Christianisme aux insultes des profanes & des impies*, *en déclarant qu'il a de la peine à reconcilier la Providence avec la haine que Dieu a pour le peché*; (*d*) *qu'il* est accablé *de cette difficulté*, *& qu'il n'y a aucune Secte de Chretiens qui n'en soit aussi accablée que luy*. *Quel sujet de triomphe pour les ennemis du nom Chretien*, *si on ne se met pas en devoir de justifier la doctrine de Jesus-Christ*, *de la mettre à convert des objections de cette importance*, *& de démontrer qu'elle s'accorde parfaitement avec la sainteté de Dieu?* . . . . *Ce seroit pecher contre la* charité Chretienne *que d'entendre gemir Mr. Jurieu* (*e*) sous les pésanteurs dont il est accablé, *sans venir à son secours*, *sans se mettre en peine de le soulager*. Les Lecteurs furent moins dociles aux solutions qu'il voulut donner qu'à la petite Préface (*f*) où Mr. Jurieu pour toute réponse l'accusa de l'Hérésie Socinienne après l'avoir traité avec le mépris le plus superbe dont aucun Auteur ait donné d'exemple. C'est un coup dont Mr. Papin ne se releva jamais: le chef (*g*) de son parti fut foudroyé dans la Préface, & l'on n'a point ouï dire qu'il ait osé répliquer le plus petit mot.

Au bout de quelque tems Mr. Saurin & d'autres Ministres firent des extraits des livres de Mr. Jurieu, & les présenterent au Synode Wallon, comme des choses qui doivent être censurées. Mr. Saurin (*h*) ne toucha pas à la matiere dont il est ici question, mais les autres observateurs la déférerent. Le Synode de Breda n'eut égard qu'à quatre de leurs observations dont celle-là ne fut point; & ainsi elle eut le sort de toutes les autres. Ce sort fut, si l'on en croit Mr. Jurieu, (*i*) *qu'on les laissa à quartier dans les balieures*. (*k*) *On trouve aussi parmi ce fatras*, ajoûte Mr. Jurieu, *une observation sur ce que j'ai dit quelque part*, *que quelque méthode que l'on suive on ne levera jamais parfaitement les scrupules que les objections des profanes jettent dans l'esprit au sujet de la providence de Dieu sur le péché*. *Si ces Messieurs savent un moyen d'éclaircir parfaitement ces difficultez*, *ils nous obligeront de nous le donner*. *Cette observation est Pélagienne & Socinienne*. *Car les Pélagiens & Sociniens sont les seuls qui prétendent avoir trouvé le vrai secret pour nettoyer absolument l'idée de la Providence*. Mr. Saurin à l'occasion de ces paroles allegue l'un des passages que j'ai (*l*) citez ci-dessus, & dit (*m*) qu'il a pardonné ces propositions *à un homme qui succombe sous le poids abîmant des difficultez*, & *qu'il est vrai que ces propositions*, *prises à la rigueur & dans toute l'étenduë de leur signification*, *contiennent la plus horrible de toutes les impietez*, *qui est de faire Dieu premier auteur du peché*. Il examine quelques uns des autres passages de Mr. Jurieu, que vous pouvez lire dans le Chapitre précedent, & les refute le mieux qu'il lui est possible; mais rien n'est plus foible que ses reponses, elles sont ou ce qu'il y a de plus trivial dans les lieux communs, ou si elles contiennent quelque tour particulier, elles ouvrent la porte à des repliques plus embarrassantes que ce à quoi il veut satisfaire. Jugez combien doit être disgratiée une matiere, où un raisonneur aussi fecond & aussi profond que lui est si sec. C'est l'un des endroits de sa dispute qui lui ont le moins réussi; car il lui échapa de dire (*n*) *qu'un Dieu tel que Mr. Jurieu le représente*, *si un tel Dieu pouvoit être*, *ne seroit adoré que de la même maniere que les Japonnois adorent le Diable*. Il subit un interrogatoire synodal (*o*) sur cela, & il fut contraint de déclarer, *qu'il ne disputoit ni contre les Supralapsaires ni contre les autres Orthodoxes*, *mais contre Mr. Jurieu & sa maxime*. Cependant il est manifeste que Mr. Jurieu n'avoit parlé que selon l'idée du Synode de Dordrecht. Les Synodes au reste ne firent aucune attention aux remarques de Mr. Saurin, sur les passages du Jugement des méthodes, & ils déclarerent orthodoxe Mr. Jurieu (*p*). Vous remarquerez qu'en 1696 il parloit aussi fortement qu'en 1686. En voici la preuve: « (*q*) A quel point d'aveuglement faut-» il être monté pour dire que devant ce tribu-» nal de la raison nous gagnerons notre cause, » sur la Trinité, sur l'Incarnation, sur la satis-» faction, sur le PECHÉ du premier homme, » sur l'éternité des peines, sur la résurection des » corps? Ceux qui disent cela ne le peuvent croi-» re: On ne nous persuadera jamais qu'ils par-» lent de bonne foy. Car toutes les fausses lu-» mieres de la raison se révoltent contre ces Mys-» teres. Et ces fausses lumieres sont telles, qu'il » est impossible de les distinguer des vrayes que » par les lumieres de la foy.

Raisons qu'il a eues de le garder, lorsqu'il étoit en Hollande. & de le rompre étant à Berlin.

Vous m'avouërez qu'à la vûë de toutes ces choses Mr. Jaquelot a dû se resoudre au silence. Joignez à cela qu'il étoit dans un pays où l'on avoit exigé de tous les Ministres Réfugiez qu'ils signas-

(*b*) » *Horat epist.* 1. *lib.* 1.

(*c*) » Voyez la 1. page de la Préface de ses Essais de » Théologie sur la Providence & la Grace.

(*d*) » Jugement. pag. 64. pag. 28. pag. 64.

(*e*) » Pag. 34.

(*f*) » Elle est audevant de la 2. Edition du Jugement » sur les méthodes.

(*g*) » Il ne fut point nommé dans la Préface, mais on a » crû que c'étoit l'un des plus savans Ministres Refugiez » en Angleterre. *Il n'est que trop vrai*, ce sont les termes » de la Préface, *que la Théologie de ces Messieurs est toute* » *Socinienne*, *puisque leur chef a bien voulu adopter*, *aug-* » *menter & faire imprimer de son authorité un livre tout* » *Socinien*. celui de Mr. Papin)

(*h*) „ Voyez Mr Saurin dans son Examen de la Théo- „ gie de Mr. Jurieu pag. 341.

(*i*) „ Voyez Mr. Saurin dans la Préface de son Examen „ de la Théologie de Mr. Jurieu fol. **** 3.

(*k*) „ Jurieu *apud* Saurin, Examen pag. 340. 341.

(*l*) Chap. CXXXV.

(*m*) Saurin *ibid*. pag. 341.

(*n*) „ *Id. ibid. pag.* 347.

(*o*) „ Voyez la suite de sa Justification pag. 230.

(*p*) „ Il eût mérité des remerciemens synodaux pour „ son Jugement sur les méthodes; car la plus courte, la „ plus sûre voye d'arrêter les interruptions des adver- „ saires du Synode de Dordrecht, & de leur renvoyer „ l'éteuf, de leur rétorquer leurs objections, & de leur „ dire, *quand vous aurez satisfait à nos récriminations, on* „ *vous répondra*.

(*q*) „ Jurieu, Religion du Latitudinaire pag. 383. „ 384. édit. de Rotterdam 1669.

signassent le Synode de Dordrecht, quoiqu'ils fussent censez y avoir souscrit en France selon les reglemens des Synodes nationaux. Or si Mr. Jaquelot eût voulu écrire contre le Jugement des méthodes, ç'eût été en adoptant une hypothese toute différente du Synode de Dordrecht, ce qu'il n'eût pû faire sans s'exposer à des inconvéniens très-fâcheux, vû principalement qu'il avoit à dos à la Haye une faction formidable qui épioit sa conduite, ses discours & ses sermons, & qui eût fait valoir contre lui l'ordonnance dont j'ai parlé (r) ci-dessus. Il a donc falu qu'il attendît ou un changement de tems, ou une station nouvelle dans les climats libres eu égard au Synode de Dordrecht; & c'est ce qu'il a trouvé en Brandebourg, depuis qu'il a été fait Chapelain du Roi de Prusse. Mais pouvant là réfuter tout à son aise le Jugement sur les méthodes, il ne s'est attaché à découvert qu'au Dictionnaire Critique. Il lui a suffi qu'en ne nommant qu'un Auteur, (f) il en réfutât réellement deux tout à la fois. C'étoit faire d'une pierre deux coups, & cela dans des circonstances qui lui faisoient esperer qu'encore qu'il fût impossible de refuter l'un de ces deux Ecrivains sans réfuter l'autre, celui qu'il ne nommoit pas n'oseroit faire semblant d'avoir été attaqué. On peut croire aussi qu'il lui a paru infiniment plus commode de n'écrire directement que contre l'Auteur du Dictionnare; car sans compter d'autres raisons, il pouvoit être assuré qu'il ne couroit risque que d'une réponse civile & honnête.

Enfin que sait-on s'il n'a pas trouvé à la Cour de Prusse quelques disputeurs qui abusoient du Dictionnaire Critique, & qu'il a compris par-là qu'il faloit bien-tôt communiquer à tout le monde de quoi tenir tête aux Libertins.

CHAPITRE CXXXVII.

Si le vrai moyen de disputer sur les mysteres est de les vouloir concilier avec la Raison. Pourquoi j'ai cité & je citerai.

Qu'il faut demander à ceux qui combattent les Mysteres, s'ils admettent la Revelation, & leur en prouver la verité, s'ils la nient.

LA question est si pour bien s'y prendre il ne vaudroit pas mieux leur demander (a) avant toutes choses, *admettez-vous la Sainte Ecriture?* S'ils répondent qu'ils l'admettent, il n'y a plus de dispute ni sur l'unité de principe, ni sur l'origine du mal, ni sur la compatibilité entre tous les attributs de Dieu, & les malheurs & les crimes du genre humain. Ce sont des veritez de fait, qui lors même qu'elles semblent les plus incompréhensibles, n'ont aucun besoin de preuve à l'égard de ceux qui croient la Révelation; & s'ils proposent des difficultez, ce ne peut être qu'*animi gratia*, que par forme d'entretien, ce n'est pas une affaire. Mais si l'on répond à Mr. Jaquelot que l'on ne croit pas la Révelation, il devroit peut-être au lieu d'insister sur ces matieres, s'appliquer uniquement à prouver à ces gens-là l'inspiration de l'Ecriture. C'est ainsi qu'il en useroit par rapport à la Trinité & à l'Union hypostatique: il se retireroit dans l'asyle de la Révelation, & ne craindroit pas derriere ce retranchement (b) qu'ils se moquassent de lui. Pourquoi n'en pas faire autant sur l'origine du mal, & sur toutes les annexes de la Prédestination, qu'il est moins aisé de faire goûter à notre Raison sans l'Ecriture, que de lui prouver la divinité de l'Ecriture? Vous pouvez appliquer ici le passage (c) de Mr. Sherlock.

Comment on doit disputer de Philosophe à Philosophe sur le peché.

Quand on dispute de Philosophe à Philosophe sur le peché, il faut suivre son Antagoniste jusques (d) aux dernieres extrémitez du raisonnemnet, & ne pas s'attendre que pourvû qu'on lui réponde toûjours quelque chose, on le vaincra: il faut que nos réponses soient pour le moins aussi voisines de l'évidence que ses objections & que ses ripostes. Or il est bien difficile de parvenir à une telle égalité pendant qu'on se tient sur la défensive. Les choses changeront de face si au lieu de repousser les aggresseurs de l'unité de principe, nous attaquons le systême des deux principes, soit que les Manichéens le défendent mal, soit que des gens plus fins qu'eux l'ayent bien fortifié. Et cela même nous montre combien il est important de trouver une barriere dans la Révélation, & un fondement inébranlable dans le secours de la foi, & combien l'accord des Mysteres avec la Philosophie est au-dessous du grand prix que tant de gens y veulent mettre. Si la Raison étoit d'accord avec elles-mêmes, on devroit être plus fâché qu'elle s'accordât mal aisément avec quelques-uns de nos articles de Religion; mais c'est une coureuse qui ne sait où s'arrêter, & qui comme une autre Penélope, détruit elle-même son propre ouvrage: (e) *Diruit, ædificat, mutat quadrata rotundis.* Elle est plus propre à démolir qu'à bâtir, (f) elle connoît mieux ce que les choses ne sont pas que ce qu'elles sont. Vous savez la belle remarque de Lactance, que tout ce que la Philosophie a pû faire, a été de s'appercevoir que l'on se trompoit en matiere de Religion; mais que n'ayant pas le secours d'enhaut, elle n'a pû parvenir jusques à la verité. (g) *Falsum intelligere est quidem sapientia, sed humana. Ultra hunc gradum procedi ab homine non potest. Itaque multi philosophorum, religiones (ut docui) sustulerunt. Verum autem scire, divina est sapientia. Homo autem per seipsum pervenire ad hanc scientiam non potest nisi doceatur à Deo. Ita philosophi, quod summum fuit humana sapientia, assecuti sunt, ut intelligerent, quid non sit: illud assequi nequiverunt, ut dicerent, quid sit.* Trouvez-vous, Monsieur, qu'il faille bien s'affliger, si une source publique comme est la Raison, où toutes les Sectes quelque opposées qu'elles soient entre elles, vont puiser leur provision de maximes (h) plus propres à faire des nœuds qu'à les défaire, fournit quelques argumens qu'elle ne peut accorder avec une telle ou une telle doctrine

Imperfection de la Raison.

(r) » A la fin du Chap. CXXX.

(f) » On peut appliquer ici ces paroles de Montaigne » ch. 10. du 2. livre p. m. 133. *Je veux qu'ils donnent une » nazarde à Plutarque sur mon nez, & qu'ils s'échauffent à » injurier Séneque en moi.*

(a) » Voyez ci-dessus Chap. LXXXVII. p. 673. à la fin » de la 2. colonne, & 674. au commencement de la 1.

(b) „ Je fais allusion à ce qu'il dit dans la Préface que „ les Libertins se moqueroient de Mr. Bayle & de sa re„ traite derriere les retranchemens de l'Ecriture.

(c) „ Cité ci-dessus Chap. CXXXI p. 768. 1. colonne.

(d) „ Conferez les paroles de M. Saurin ci-dessus Chap. „ CXXXI. p. 767. 2. colonne. & voyez la Continuation „ des pensées sur les Cometes § XIII. au commencement, „ § XXIV. au commencement, ci-dessus Chap. CXXXIII. „ pag. 770. 2. colonne à la fin. & 771. 1. colonne au com„ mencement, & ci-dessous p. suivante 2. colonne.

(e) „ *Horat. epist. 1. lib. 1.*

(f) „ *Mihi non tam facile in mentem venire solet quare „ verum sit aliquid quam quare falsum.* Cicero de Nat. „ Deor. lib. 1. pag. m. 81 *Utinam tam facile vera inveni„ re possim quam falsa convincere.* Id. ibid. pag. 133.

(g) „ Lactant. lib. 2. cap. 3. pag. m. 89.

(h) „ Voyez ci-dessus Chap. CXXXIII. p. 770. 2. col.

doctrine théologique ; par exemple, avec celle de la Prédestination ?

Disputes philosophiques sur les points de Foi, comparées aux Tournois.

Ce qui donne le courage de commettre à une dispute philosophique les points de foi, est qu'après tout il n'y a point d'objection à laquelle on ne réponde (*i*) ou d'une maniere ou d'autre, & cela avec la satisfaction d'une infinité de lecteurs qui étoient déjà persuadez. Si l'on ne travailloit que pour eux, l'on rempliroit bien son plan; mais si l'on se propose la conviction des incrédules, il faut employer d'autres choses que des possibilitez & que des probabilitez, & choisir des armes plus fortes que les ordinaires. Il y a bien des livres (*k*) dont *on pourroit dire en quelque façon ce qu'un Envoyé (l) du Grand Turc disoit de nos anciens Tournois :* Si c'est pour vous divertir, c'est trop ; si c'est pour vous battre tout de bon, ce n'est pas assez. *Si ces Auteurs n'ont en vûe que de confirmer le peuple dans sa foy, ils en font trop ; mais s'ils ont envie d'illuminer les esprits forts, ils n'en font pas assez.*

Livre du Cardinal Sfondrate sur la Prédestination.

La conduite du Cardinal Sfondrate a paru fort singuliere. Il a prétendu délier, autant que cela est possible à l'homme, le nœu de la Prédestination. *Nodus prædestinationis ex sacris litteris, doctrinaque SS. Augustini & Thomæ quantum, homini licet, dissolutus.* C'est le titre de son ouvrage imprimé à Rome l'an 1696. Il le divisa en deux parties; il sua sang & eauë dans la premiere pour se tirer des difficultez : il outra le Molinisme, il entassa erreurs sur erreurs, paradoxes sur paradoxes, contradictions sur contradictions; & néanmoins l'autre partie de son livre ne se réduit qu'à ceci, » (*m*) 1. Que » l'Ecriture Sainte & les Saints Peres défendent » expressément de sonder le secret de la Prédestination; 2. Que la nature contenant des » causes inconnuës de certains effets, quoique » vrais, avec bien plus de raison il falloit » penser de même sur la profondeur de la Prédestination. 3. Qu'enfin si on demandoit raison des jugemens de Dieu, on y pouvoit satisfaire par quelque chose de plus fort & de » plus puissant que les démonstrations mêmes, » en disant que Dieu, qui est la souveraine justice » & la souveraine sagesse, n'a pû rien faire que » de juste & de convenable : dequoi nous devons » être convaincus par tout ce qu'il y a de plus » certain dans la foi, & de plus sensible & plus » intelligible dans les ouvrages de Dieu qui sont » à notre portée. » Sur cela voici la réflexion d'un très-grand Prélat : (*n*) *On peut observer en comparant la premiere partie de l'ouvrage avec la seconde, que l'auteur tombe dans une contradiction visible. Il s'efforce dans la premiere partie de penetrer le secret de la Prédestination : dans la 2. il prouve que l'Ecriture Sainte, & les Saints Peres nous défendent de sonder ce mystere. S'il avoit commencé son ouvrage par la 2. partie, il se seroit épargné la peine de composer la premiere* (*o*).

Quelle est la meilleure méthode de disputer de la Prédestination.

Voici encore une observation considérable. Ceux qui reconnoissent humblement qu'ils n'ont pas assez de lumieres pour rendre raison de la conduite de Dieu par rapport au peché de l'homme, que c'est un mystere dont ils adorent les profondeurs, & sur quoi ils sacrifient au témoignage des Ecrivains inspirez tout ce que la Philosophie peut objecter, arrêtent quand il leur plaît un disputeur libertin; leur these même les dispense honorablement de le suivre dans toutes ses difficultez & dans toutes ses instances. Il se voit bien-tôt réduit à changer d'attaque, & s'il tourne ses batteries contre la soumission à l'Ecriture divinement inspirée, ils se trouvent plus au large, ils ont lieu de se promettre qu'ils se maintiendront dans leur poste, & qu'ils gagneront du terrain. Mais ceux qui prétendent que la conduite de Dieu à l'égard du peché & des suites du peché, n'a rien dont il ne leur soit possible de rendre raison, se livrent à la merci de leur adversaire. Ils sont obligez de le suivre partout où il les voudra mener, & ils reculeroient honteusement, & demanderoient quartier s'ils avoüoient que notre esprit est trop foible pour résoudre pleinement toutes les instances d'un Philosophe. Je me souviens ici d'Amésius, qui représenta aux Arminiens qu'il n'étoit pas obligé de satisfaire à toutes leurs objections, lui qui enseignoit que l'Election est au-dessus de l'intelligence humaine ; mais qu'il avoit droit de presser toutes les suites de leur dogme, les pousser à bout, puisqu'ils se vantoient de pouvoir donner raison des Décrets divins (*p*).

Bornes dans lesquelles on renfermera la réponse à Mr. Jaquelot.

Mais voilà trop de remarques sur la recherche de la meilleure maniere de disputer de la Prédestination, *jacta & alea*, le Rubicon est passé, Mr. Jaquelot a pris son parti. Il ne s'agit plus que d'examiner si la pacification qu'il a concluë entre la Raison & ce mystere, est solide. C'est sur cela que je vous dirai mon sentiment, comme aussi sur les autres endroits où il réfute Mr. Bayle. Je me donnerai ces bornes, puisque vous me faites paroître que votre principale curiosité ne s'étend pas au-delà. Vous souhaitez même que je ne vous rende compte que de ce qu'on peut appeller raisonnement. Je ne ferai donc aucune attention à ce qu'on appelle trait d'esprit, insinuations, personnalitez, ironies, & autres figures de rhétorique.

Pourquoi on citera beaucoup dans cet Ouvrage.

Au reste je suivrai à l'égard des citations la méthode que j'ai suivie jusques ici : je prouverai, je confirmerai par des passages d'Ecrivains célebres ce qui en aura besoin par rapport à votre goût qui est en cela celui d'une infinité de gens. Il n'a point falu être grand devin pour connoître par vos questions, que rien ne seroit plus propre à vous détromper, que si je vous faisois voir que les sentimens de Mr. Bayle sont conformes à l'orthodoxie que l'on trouve dans des Auteurs graves. Le monde se prévient facilement contre

ce

(*i*) Conferez ce que j'ai dit ci-dessus Chap. 133.

(*k*) Nouvelles de la Republ. des Lettres, Nov. 1684. „ art. 9. pag. 957.

(*l*) L'Abbé de Saint Réal p. m. 47. de l'usage de l'his„toire, dit *qu'on conte que sous le regne de Charles VIII. le „Grand Seigneur envoya un Chiaoux en France*, à qui l'on „fit voir les combats de barriere : *& comme, après le jeu „fini, on vint à lui demander, ce qu'il lui en sembloit, il ré„pondit ingénuement*, que si c'étoit tout de bon, ce n'é„toit pas assez ; & que si c'étoit pour rire c'étoit trop. „Mais Balthasar Castiglione au 2. livre de son Courti„san pag. m. 295. dit que Gemes frere du Sultan fit „cette reponse étant prisonnier à Rome *ch' el giostrare, „come noi usiamo in Italia, gli parea troppo per scherzare, e „poco per far da dovero.*

(*m*) „ Lettre de Mr. l'Archevêque de Reims inserée „ dans les Lettres Historiq. du mois d'Av. 1697. p. 416.

(*n*) „ *Id. ibid.*

(*o*) „ Outre cette Lettre de Mr. l'Archevêque de Reims „ qui contient une critique du livre du Cardinal Sfondra„te, il y a une autre critique du même livre dans les Let„tres Historiques du mois de Mars 1698. Voyez aussi „ dans le Journal de Leipsic, Juin 1697. pag. 281. l'ana„lyse du livre de ce Cardinal.

(*p*) „ *Ut sui dogmatis consectariis omnibus urgeantur ipsi, „non iniquum esse, quippe qui consilii divini, totiusque decre„ti quod electionem attingit, rationem se redde posse dicunt ; „à nobis vero non æque requiri posse ut consequentias omnes „calumniose colligatas cuique præstemus, qui mysterium hoc „mortalem omnem superare mentem ut credimus, sic & ubi„que docemus.* Amesius, rescript. ad responsum Grevin„chovii cap 5. pag. 82. edit. 1645.

ce qui passe pour une opinion nouvelle, & surtout en ce qui a du rapport à la Religion, les raisonnemens les plus solides destinez à soûtenir une pensée n'ont presque jamais la force de guérir les préjugez : le meilleur remede est de montrer que l'on s'imagine sans raison qu'un sentiment soit nouveau. Je m'apperçois déjà que vous goûtez ce remede, & que les passages que j'ai employez depuis que je vous parle du livre de Mr. Jaquelot, sont ce qui vous dispose le plus à vous figurer qu'il pourroit bien avoir tort. Votre derniere lettre me fait entendre cela quoique vous y ménagiez vos termes avec beaucoup de circonspection ; elle me le fait, dis-je, connoître assez clairement. C'est m'encourager à faire un mélange de raisons & d'autoritez quand les conjonctures l'exigent comme elles l'exigeront fréquemment dans la suite de l'examen que vous attendez de moi.

CHAPITRE CXXXVIII.

Examen des observations de Mr. Jaquelot contre Mr. Bayle sur le chapitre de la liberté.

JE vous ai marqué (*a*) les trois articles qui concernent Mr. Bayle dans l'ouvrage de Mr. Jaquelot. Commençons par la liberté qui est le premier.

Mr. Bayle n'a parlé de la liberté d'indifférence dans l'article de Buridan qu'en historien, & pour refuter Spinoza.

Mr. Bayle en parlant de l'âne de Buridan, quolibet qui a été fort fameux dans les Ecoles, (*b*) refute Spinoza qui a prétendu qu'un homme autant pressé de la faim que de la soif, & situé entre des forces égales du pain & de l'eau, mourroit de faim & de soif (*c*). Si vous voulez bien connoître ce que Mr. Bayle remarque contre cette prétention, vous devez surtout prendre garde à ces paroles : *Ceux qui tiennent le franc-arbitre proprement dit, admettent dans l'homme une puissance de se déterminer, ou du côté droit ou du côté gauche, lors même que les motifs sont parfaitement égaux de la part des deux objets opposez ; car ils prétendent que notre ame peut dire, sans avoir d'autre raison que celle de faire usage de sa liberté : J'aime mieux ceci que cela, encore que je ne voie rien de plus digne de mon choix dans ceci que dans cela.* Vous voyez que Mr. Bayle n'agit là qu'en Historien, il ne déclare pas s'il approuve ou s'il désaprouve ceux qui admettent un tel franc-arbitre, qui n'est autre chose que la liberté d'indifférence. Lors donc qu'il ajoûte que l'une des voies par lesquelles on se peut tirer de l'équilibre, est celle qu'il a déjà alléguée, il continuë d'agir en Historien, & il fait seulement l'application de la doctrine de la liberté d'indifference au sujet qu'il traite. On ne peut donc point prétendre qu'il ait combatu en cet endroit-là le franc-arbitre proprement dit, il n'a fait que rapporter ce que peuvent faire ceux qui sont persuadez qu'ils possédent ce franc-arbitre. Voici le passage tout entier. » (*d*) Pour le » dire en passant, l'aveu de Spinoza est très-mal » fondé ; car il y a pour le moins deux voies » par lesquelles l'homme se peut degager des pié» ges de l'équilibre. L'une est celle que j'ai dé» jà alléguée ; *c'est toûjours Mr. Bayle qui parle,* » c'est que pour se flater de l'agréable imagina» tion qu'il est le maître chez lui, & qu'il ne » dépend pas des objets, il feroit cet acte, je » veux préferer ceci à cela, parce qu'il me » plaît d'en user ainsi. Alors ce qui le détermi» neroit ne seroit pas pris de l'objet ; le motif » ne seroit tiré que des idées qu'ont les hommes » de leurs propres perfections, ou de leurs fa» cultez naturelles. L'autre voie est celle du sort » ou du hazard. »

Et n'a point condamné dans cet article le dogme du Franc-arbitre.

Mr. Jaquelot n'a pas eu raison de croire qu'il y ait dans ce passage aucune condamnation du dogme du franc-arbitre ; car au contraire sans déclarer si l'on tient pour faux ou pour vrai, on le fait servir à réfuter la prétention de Spinoza. On représente dans cette vûë la conduite que pourroit tenir un homme en certaines circonstances, un homme, dis-je, qui se feroit un plaisir d'être bien persuadé de ce dogme ; & quoiqu'on dise qu'il se flatte de cet agréable imagination, l'on n'assure pas qu'il a tort, on laisse cette question indécise. Vous m'avouërez que si un homme disoit : *Je me flatte d'avoir donné la résolution d'un problême, je me l'imagine agréablement*, il n'auroit aucun dessein de nier qu'il ne l'eût donnée : ce langage seroit modeste, & sieroit fort bien à un homme même qui auroit donné une veritable solution. Ne croyez pas que toutes les fois qu'on dit, *un tel se vante d'avoir expliqué cela, & se flatte de cette agréable imagination*, on décide qu'il se trompe. Il faut que les circonstances du sujet, & ce qui précede ou ce qui suit ce discours, nous déterminent à juger que l'on décide cela : les termes même n'y suffisent point. Or il est sûr que dans les passages du Dictionnaire Critique que j'ai rapportez ci-dessus, & que Mr. Jaquelot allegue aussi, il n'y a rien qui fasse entendre que ces paroles, POUR SE FLATTER DE L'AGREABLE IMAGINATION QU'IL EST LE MAITRE CHEZ LUI, sont prises au sens odieux. Ce qu'il y a de certain est, qu'elles fondent une objection contre Spinoza ; car il eût dû convenir que ceux qui se persuadent qu'ils sont les maîtres de leurs volontez, & qui sont bien aises de s'en convaincre, peuvent profiter de l'occasion de l'équilibre des objets des sens. Cet état peut exciter dans leur esprit la fausse (*e*) idée de leur franc-arbitre, après quoi par les liaisons naturelles des modifications de l'ame il doit arriver que l'homme en question veüille plutôt prendre du pain que de l'eau, ou de l'eau plûtôt que du pain. Il sera toûjours véritable que les action de la volonté sont précedées d'une action de l'entendement, & Spinoza eût pû dire que cette action de l'entendement nécessite la volonté, & fait cesser l'équilibre que les objets externes ne pouvoient faire cesser.

Mr. Jaquelot fait trois réflexions sur les passages du Dictionnaire Critique après avoir dit en général qu'on (*f*) *se tire de ce mauvais pas d'une maniere qui lui paroît un peu cavaliere. Ce seroit quelque chose d'assez extraordinaire, & de singulier*, ajoûte-t-il (*g*) dans sa premiere réflexion, *si l'homme passoit effectivement pardessus l'arrêt, où l'équilibre le met par la seule imagination d'être libre & maître chez lui, quoiqu'en effet il ne* le

(*a*) » Ci-dessus Chap. CXXVIII. au commencement.
(*b*) » Diction. Histor. & Crit. remarque B de l'article » *Buridan.*
(*c*) » *Dico me omnino concedere quod homo in tali æquilibrio positus (nempe qui nihil aliud percepit quam sitim & famem, talem cibum & talem potum qui æque ab eo distans) fame & siti peribit.* Spinoza part. 2. Ethic. p. 91.
(*d*) » Diction. Histor. & Crit. *ubi supra apud* Jaquelot » pag. 153.
(*e*) » C'est-à-dire fausse, selon Spinoza.
(*f*) » Jaquelot pag. 152. 153.
(*g*) » *Ibid. pag.* 153. 154.

le soit pas ; mais au contraire toûjours déterminé par les objets à agir necessairement. Desorte que cette réponse est plûtôt une plaisanterie qu'une réponse grave & serieuse. S'il avoit pris garde à une chose que l'experience nous apprend, il n'auroit pas fait cette réflexion.

Objets qui déterminent l'ame

Je m'explique. Les objets des sens externes, ou les sensations de l'ame ne sont pas les seuls ressorts de la volonté. Ce que l'on appelle imaginations, réminiscences, idées abstraites, &c. ont assez de force pour exciter des affirmations, & des désirs ou des volitions, d'où naissent ensuite les mouvemens des organes. Les erreurs ne sont pas moins actives que les jugemens bien fondez : elles déterminent l'ame à vouloir certaines choses, & par conséquent Spinoza n'eût pas été obligé de dire que lorsque les objets externes réduiroient la volonté à l'inaction, elle ne pourroit pas être mise en mouvement par une fausse pensée. Dès que l'on suppose que les modifications de l'ame viennent nécessairement les unes à la suite des autres, ensorte que par exemple un degré médiocre de clarté dans une idée, soûtenu d'un ardent desir, détermine nécessairement à l'affirmation, on doit supposer que toute idée vraye ou fausse qui a ce degré de clarté, & qui est accompagnée d'un ardent desir, produira dans l'ame la persuasion, & ensuite toutes les volitions naturellement liées avec ce jugement de l'esprit. Et voilà ce que Mr. Jaquelot ne démêle point. Il semble croire que quand on dit que les objets déterminent toûjours nécessairement notre ame, on ne veut parler que des objets qui frapent les sens externes ; mais il est certain qu'on entend aussi tous les objets (*b*) que la mémoire peut rappeller, & même ce qui sert d'objet aux actes réflexes. On peut donc dire très-conséquemment & très-gravement que les fausses imaginations déterminent l'ame. Il n'y a donc rien de singulier dans cette these, *la seule imagination d'être libre & maître chez soi quoiqu'en effet on ne le soit pas, peut faire passer un homme pardessus l'arrêt où l'équilibre des autres objets le met.* Cette fausse imagination de liberté n'est-elle pas une modification aussi réelle dans l'ame, que l'idée la plus juste ? Ne peut-elle donc pas être liée nécessairement avec certaines volitions ? Tout ceci pourroit être dit par un homme qui ne décideroit pas la question du franc-arbitre, mais qui contesteroit seulement la preuve qu'en alleguent ceux qui (*i*) répondent au quolibet de l'âne de Buridan.

Contradiction que M. Jaquelot impute faussement à M. Bayle.

Mr. Jaquelot suppose dans la seconde réflexion que (*k*) Mr. Bayle dit *en cinq ou six lignes des choses contradictoires.* Je n'en conviens point : Vous jugerez si je me trompe, & souvenez-vous toûjours que Mr. Bayle a parlé en Historien de ce qui se passe dans les ames persuadées du franc-arbitre, soit à tort, soit avec raison ; & ainsi l'on pourroit prétendre qu'il limite à ces ames-là ce qu'il dit *des idées qu'ont les hommes de leurs propres perfections.* Son sens seroit donc que le motif qui détermine ces ames, est tiré des idées qu'elles ont de leurs facultez. Cela dissiperoit la contradiction objectée ; car on l'établit entre deux passages, dont l'un, *savoir que l'homme se flatte de l'agréable imagination qu'il est le maître chez lui*, ne nie (*l*) pas le franc-arbitre, & l'autre suppose que ceux qui croyent être doüez du franc-arbitre, se fondent sur les idées qu'ils ont de leurs propres perfections ou de leurs facultez naturelles.

L'homme à de fausses idées de ses proprietez naturelles.

Mais il y a un autre moyen beaucoup plus sûr de faire voir que Mr. Bayle ne s'est nullement contredit. Accordons par complaisance, ou par un *dato non concesso*, que selon le premier des deux passages l'homme se trompe en s'attribuant le franc arbitre, & que le second passage signifie qu'au jugement même de Mr. Bayle le motif dont il est question n'est tiré que des idées qu'ont les hommes de leurs propres perfections, ou de leurs facultez naturelles ; s'ensuivra-t-il que l'on soit tombé en contradiction ? Point du tout ; car le dernier des deux passages ne suppose point que les hommes qui s'attribuent la liberté d'indifference, soient bien fondez à le faire. Ils se peuvent tromper, & ils se trompent souvent dans l'idée qu'ils se forment de leurs propres perfections, ou de leurs facultez naturelles. La volonté est sans doute une perfection ou une faculté naturelle de l'homme. Or, selon Mr. Jaquelot & un très-grand nombre de Théologiens, notre volonté est doüée du franc-arbitre, & selon Luther, Calvin, & quantité d'autres Théologiens, elle n'en est pas doüée. Les uns ou les autres se trompent donc dans l'idée qu'ils se forment de leur propre volonté. C'est donc à tort qu'on prétend (*m*) que si l'imagination agréable dont l'homme se flatte d'être le maître chez lui, est l'idée qu'il a de ses propres perfections ou de ses facultez naturelles, *cette imagination est réelle & bien fondée, l'homme est effectivement maître chez lui.* Cette conséquence est nulle, puisque nous sommes sujets à nous faire des fausses idées de ce qui nous appartient effectivement. La volonté est de ce genre de biens : la plûpart des hommes s'imaginent qu'elle est la cause efficiente du mouvement de leurs bras : les Cartésiens le nient & prouvent par de très-fortes raisons leur sentiment. Il faut ou qu'ils se trompent, ou que les autres hommes se fassent une fausse idée du pouvoir de leur volonté. Je m'étonne que Mr. Jaquelot ait confondu (*n*) nos facultez naturelles ou les perfections propres à l'homme avec les jugemens que nous en portons. Il est très-vrai qu'elles sont quelque chose de réel, & non pas une vaine imagination ; mais il est très-vrai aussi que nous pouvons leur attribuer des proprietez qu'elles n'ont pas, & même des proprietez chimériques. Les Écoles Péripatéticiennes en fourniroient des exemples à milliers. Mr. Jaquelot ne s'est pas assez méfié de la premiere notion que la lecture des passages de Mr. Bayle lui a donnée. S'il eût eu la patience de les examiner plus d'une fois, il eût vû qu'ils ne contiennent aucune contradiction.

M. Jaquelot pour répondre à M. Bayle change l'état de la question.

Sa troisiéme réflexion est subtile, mais non pas exacte. *Mr. Bayle*, dit-il (*o*), *eût parlé plus conformement à la verité, s'il eût dit que l'homme dans le cas supposé, se serviroit du pouvoir qu'il a sur lui-même, en faisant ce raisonnement, qu'on doit tourner à droit ou à gauche, non par aucune différence qu'on remarque dans l'objet, mais par la raison qu'il vaut mieux se déterminer de ce côté-là,* que

(*b*) „Notez que quand Mr. Bayle dit, *alors ce qui le „détermineroit ne seroit pas pris de l'objet*, il ne parle que „des objets égaux que l'ame ne trouveroit point préfe„rables les uns aux autres : mais il ne parle point de „toutes sortes d'objets il ne prétend pas exclure, mais „plûtôt designer l'objet de cet acte *je veux préferer, &c.*

(*i*) „J'ai rapporté leur réponse ci-dessus au com„mencement de ce Chapitre.

(*k*) „Jaquelot, *ibid. pag.* 154.

(*l*) „Voyez ci-dessus la page précédente, 2. colonne.

(*m*) „Jaquelot *ubi suprà* pag. 154.

(*n*) „Sans contredit des *facultez naturelles*, & des *per„fections* qui sont *propres* à l'homme, ne sont point une „vaine imagination. *id. ibid.*

(*o*) „*Ibid. pag.* 155.

que de mourir de faim. Il n'y a personne qui ne sente la verité & l'équité de cette conduite, & qui ne puisse conclure de là, en faveur du pouvoir que l'homme a sur ses propres actions. Sur cela je vous prie de remarquer : 1. que Mr. Bayle en réfutant la pensée de Spinoza ne s'est point assujeti au cas supposé, il a consideré en général tous les cas de l'équilibre : 2. dans le cas particulier semblable à l'âne de Buridan, il ne s'agit point de choisir entre la vie & la mort, mais entre le remede de la faim & le remede de la soif, & ainsi Mr. Jaquelot laisse le principal point de la question, qui est de savoir si l'homme commenceroit plûtôt par boire que par manger, ou par manger que par boire : 3. un exemple où il s'agit de choisir entre la vie & la mort dans un cas semblable (*p*) à celui que Mr. Jaquelot a supposé, n'est guéres propre à prouver la liberté d'indifférence; car l'intérêt de la vie est alors un motif si déterminant, qu'il n'y a point d'apparence qu'il laisse à l'homme le pouvoir prochain de choisir ou l'un ou l'autre des deux contraires : 4. on peut expliquer aussi nettement ce phénomene par la liberté des Calvinistes, que par celle de Mr. Jaquelot. On n'en peut donc rien conclure en faveur du franc-arbitre proprement dit. Je dis la même chose de tous les autres phénomenes que l'on étale en répondant à un autre endroit du Dictionnaire Critique.

CHAPITRE CXXXIX.

Continuation du même sujet. La liberté comparée a une balance.

Cet endroit se trouve dans l'article d'Helene, & regarde la coutume qu'avoient les anciens Payens de se plaindre que les Dieux les avoient poussez à certains crimes. Mr. Bayle dit sur ce sujet (*a*) que *ceux qui n'examinent pas à fonds ce qui se passe en eux-mêmes se persuadent facilement qu'ils sont libres*, mais que d'ordinaire les personnes *qui ont étudié avec soin les ressorts & les circonstances de leurs actions . . . . . doutent de leur franc-arbitre, & viennent même jusqu'à se persuader que leur Raison & leur esprit sont des esclaves, qui ne peuvent résister a la force qui les entraîne où ils ne voudroient pas aller.* Plusieurs Passages qu'il cite, plusieurs réflexions qu'il y joint avec des exemples de la tyrannie de quelques passions, aboutissent au dénouëment que le systéme Chretien fournit sur cela par le dogme du peché originel & de la necessité de la grace. Mr. Jaquelot (*b*) a répondu que *la conscience dicte à tous les hommes qui s'examinent un peu eux-mêmes qu'ils sont libres, & que si leur volonté se porte au mal, c'est par un choix dont ils sont seuls les maitres.* Je ne lui oppose point ce que tant de gens ont publié (*c*) de la foiblesse de la Raison, ni que Saint Paul (*d*) a dit de l'empire du peché; mais il me permettra de lui soûtenir que tous les bons Calvinistes sont persuadez que l'ame humaine n'a point la force de faire une bonne action sans la grace, ni une mauvaise action avec la grace; & ainsi ils ne peuvent se croire libres qu'en supposant que la détermination à l'un des contraires, & que la necessité d'agir ne nuisent point à la liberté, pourvû qu'on agisse volontairement, & (*e*) sciemment. Il y a donc des hommes à qui la conscience ne dicte point qu'ils sont libres au sens de Mr. Jaquelot, & par conséquent il se sert d'une proposition universelle *tous les hommes, &c.* qui est fausse. Il n'est pas étonnant que les Calvinistes sentent les remors de la conscience, quoiqu'ils soient persuadez qu'ils n'ont pas la force de ne pas pécher; car on leur enseigne qu'une impuissance morale qui est la peine du peché, ne disculpe pas. Je n'examine point ici la question de droit; elle a été si amplement discutée durant les troubles de l'Arminianisme, que chacun n'a qu'à recourir aux écrits sans nombre qui virent le jour en ce tems-là. Je ne m'arrête qu'à la question de fait, si tous les hommes se croyent pourvûs d'un franc-arbitre proprement dit, qui est celui des Molinistes & des Remontrans, & il me suffit de prouver la négative par l'exemple des vrais sectateurs de la confession de foi des Eglises Réformées. Je ne fais pas cette remarque comme une chose destinée à servir de préjuge quant au fond contre Mr. Jaquelot. Je m'en tiens à la déclaration qu'il a faite (*f*) qu'il parle *du libre arbitre en Philosophe & non en Théologien*, & je lui souhaite que tout le monde se contente de cette déclaration.

Les Calvinistes ne croyent pas avoir la liberté d'indifférence, & croyent pourtant pecher.

Je puis bien vous assurer, ce me semble, que de simple Philosophe à Philosophe la dispute de la liberté est au-dessus de la décision. Le Molinisme a de l'avantage sur l'autre Parti au tribunal de la Morale; mais il a du désavantage au tribunal de la (*g*) Métaphysique. Ses principales forces consistent dans les conséquences qui résultent de ce que l'homme agiroit toûjours nécessairement : il faut avoüer que ces conséquences sont bien terribles; mais un Philosophe qui ne seroit point Chretien, les affoibliroit beaucoup, soit à cause qu'il n'admettroit pas ce que l'Ecriture nous apprend sur les peines du peché, soit à cause qu'il effaceroit de la liste des pechez un très-grand nombre d'actions que l'Ecriture y renferme. Les patrons du peché philosophique, & ceux qui soûtiennent que pour pecher il faut connoître (*h*) actuellement que l'on peche, se voudroient frayer le chemin à une notable réduction; mais la saine Théologie leur oppose des obstacles invincibles, qui ne seroient point insurmontables à un Philosophe tout pur. C'estpourquoi il soûtiendroit plus facilement la définition que Luther & que Calvin ont donné de la liberté de l'homme. Le supplice que les Loix humaines font souffrir aux malfaiteurs ne suppose point qu'ils ayent une liberté d'indifférence, on se déferoit des perturbateurs du repos public comme on se défait des bêtes féroces, quand même on croiroit qu'ils n'ont point de franc-arbitre (*i*).

La liberté plus facile à soûtenir par un Philosophe dans le sens de Luther & de Calvin, que dans celui des Molinistes.

(*p*) » Notez bien ceci; car je ne veux point parler de » l'alternative qui est proposée aux Martyrs, &c.

(*a*) » Diction. Histor. & Crit. à l'article *Helene* la re- » marque T Δ de la 2. édit. & Y. de la derniere.

(*b*) » Jaquelot *ubi suprà* page 155.

(*c*) » Voyez des Passages sur cela dans le Dict. Histor. & Crit. à l'ar. *Ovide* la remarq. G de la 2. éd. & *H* de la dern.

(*d*) » Vous le trouverez dans ce même endroit du Dictionaire à la fin de cette même remarque *G* ou *H*.

(*e*) » Ou comme disent les Ecoles, *ex pravio consilio*.

(*f*) » Jaquelot *ubi suprà* page 159.

(*g*) „ Notez que les Remontrans s'appliquent avec „ plaisir à décrier la Metaphysique. Voyez les Entretiens „ sur diverses matieres de Théologie imprimez à Amster- „ dam chez Weltein l'an 1685. Il en est parlé dans les „ Nouvelles de la République des Lettres Avril 1685. à „ la fin. „ Mr. le Clerc est l'Auteur de ces Entretiens.

(*h*) „ Voyez Mr. Arnaud 1. Dénonciation du peché „ philosophique p. 11. & suiv. & 4. Dénonciat. p. 52. & „ suiv. l'Apologie des Lettres Provinc. 6. & 7. lettre.

(*i*) „ Voyez dans le Dict. Histor. & Crit. la remarque F de l'article *Rorarius*.

Comment Mr. Jaquelot répond à l'objection tirée de la force des passions.

La remarque faite par Mr. Bayle dans l'article d'Helene, ne peut passer tout au plus que pour une bonne difficulté; ce n'est ni une démonstration, ni une très-forte preuve, & il ne l'a point donnée sur ce pied-là. Mais aussi dois-je vous dire que les réponses de Mr. Jaquelot ne sont tout au plus qu'un échange de difficultez. Elles montrent qu'il a quelque chose à dire pour faire durer la dispute, & non pas pour mettre ses adversaires hors de combat. Il dit (*k*) que l'objection de Mr. Bayle prise de ce que les passions *emportent souvent les hommes, & leur font commettre des actions contraires à leur bonneur, à leur intérêt, & même contre leur conscience & leur propre Raison, peut servir à prouver la liberté de l'homme, au lieu de la détruire; car si l'homme n'avoit point de pouvoir sur lui-même, il arriveroit toûjours que dès qu'une passion se seroit rendu maitresse de son cœur, elle y jouiroit paisiblement de son empire, sans que rien pût l'en chasser. Ce seroit un poids qui l'entraîneroit nécessairement. Desorte qu'autant qu'il y a de conversions de pecheurs, & de changemens du vice à la vertu, ce sont autant de preuves que l'homme n'agit pas comme une machine qui suit nécessairement son poids & ses ressorts sans pouvoir y résister. Mais on comprend beaucoup plus aisément, que l'homme entraîné par une passion peut être arrêté par des raisons tirées de la conscience & de la Religion, & qu'étant le maitre de ses actions, il juge à propos de changer de route pour suivre la voye de la vertu.*

Son raisonnement refuté par la comparaison de la volonté avec une balance.

Rien de plus facile que de répliquer à cela par l'hypothese que la volonté de l'homme est une balance qui se tient en repos quand le poids de ses deux bassins sont égaux, & qui panche toûjours nécessairement (*l*) ou d'un coté ou de l'autre selon que l'un des bassins est plus chargé. Si les raisons *tirées de la conscience & de la Religion* convertissent un vieux scélérat, c'est à cause qu'elles font un poids supérieur à celui du vice. Le bassin ou de la crainte des enfers, ou de l'esperance du paradis se trouve alors plus chargé que le bassin des passions charnelles, il attire donc l'ame invinciblement de son côté. La nouvelle idée rayonne plus vivement que la vieille, & attire nécessairement l'esprit à ce jugement pratique qu'il vaut mieux changer de route que de se tenir dans le premier train. L'entendement nécessité par cette nouvelle idée à juger ainsi, nécessite la volonté à l'acceptation de la vertu. Vous comprendrez mieux ceci par l'examen que je vais faire d'un autre passage de Mr. Jaquelot.

Autre raisonnement de Mr. Jaquelot contre la même objection.

Si (*m*) *le Prince faisoit défense sous de grosses peines* à des gens qui suivent leurs habitudes *de vivre comme ils font, ils changeroient bien-tôt leurs manieres. Dira-t on que l'impression que fait dans l'esprit cette défense du Prince, est un poids qui l'emporte sur la passion dominante? Mais il n'est pas difficile de découvrir la fausseté de cette supposition. Car il n'est pas possible que la seule idée prévale sur une vieille habitude, & cela du premier coup. De-plus, si l'impression seule faisoit agir l'homme, comme un poids fait baisser la balance, il quitteroit ses premieres habitudes sans peine & sans chagrin. On doit donc conclure que ce changement si subit, n'arrive qu'à cause que l'homme ayant approuvé la raison qui le porte à ce changement, employe son pouvoir pour executer ce qu'il a résolu, & pour vaincre la résistance qu'il rencontre.*

Reprenons nos deux bassins de balance, nous expliquerons tous ces phénomenes aussi aisément pour le moins qu'on a prétendu les expliquer.

Refuté par la même comparaison.

Je laisse tous les exemples qui nous montrent que les loix des Princes sont mal observées par ceux dont elles combattent les habitudes. On a beau défendre les jeux de hazard, le luxe, l'intemperance, on se voit forcé à les tolérer, parce qu'il faudroit punir un trop grand nombre d'infracteurs. Mais accordons qu'il y a des habitudes que l'on arrête par la défence des Princes, & que par exemple un homme qui ne se plaît qu'à étudier, (*n*) ou qu'à manger & qu'à boire, cesseroit de lire, ou renonceroit à la crapule, si le Prince le commandoit sous de grosses peines. Cela prouveroit-il autre chose si ce n'est que cet homme-là craindroit plus le châtiment qu'il n'aimeroit ou les livres, ou la bonne chere? Voilà effectivement ce qui se remarque dans la conduite des hommes: ils sont le joüet de leurs passions tantôt de l'une tantôt de l'autre. Il y a des passions qui peuvent fort bien s'accorder ensemble; mais il y en a d'autres qui se disputent le terrain, & c'est toûjours la plus forte qui demeurent la maîtresse. Son empire est quelquefois court, & sujet à mille vicissitudes, desorte qu'alternativement elle a le dessus ou du dessous dans un même jour: mais quelquefois aussi elle s'établit si fermement qu'elle se tourne en habitude, ce qui ne la garantit pas d'une espece de révolutions subites dont elle ne se releve jamais.

La volonté peut changer en un moment.

Un Courtisan ambitieux qui a été grand joüeur toute sa vie, pourra tout d'un coup renoncer au jeu s'il est menacé d'une prison perpetuelle en cas qu'il rejouë, ou flatté de la promesse d'un Gouvernement de Province au cas qu'il ne jouë plus. Mr. Jaquelot comprendra facilement s'il veut y faire attention, que ce n'est pas une simple idée qui prévaut alors du premier coup sur une vieille habitude, mais que c'est une idée réünie ou avec une grande crainte, ou avec une grande espérance. Ne sait-on pas qu'un seul mot qui excita beaucoup de peur, l'emporta dans l'ame de l'Apôtre Saint Pierre sur l'habitude de fidelité qu'il avoit pour JESUS-CHRIST? Un Général d'armée n'appaise-t-il pas quelquefois par sa présence, ou par un petit discours la mutinerie la plus furieuse de ses soldats? C'est un clou qui chasse l'autre. C'est un nouveau cours des esprits suivi d'un changement de pensée qui fait baisser le bassin dont le poids étoit inferieur au poids du bassin prédominant.

Pour ce qui est de la peine & du chagrin qui accompagnent l'abandon des premieres habitudes, c'est un phénomene que notre balance explique fort nettement; car si l'amour de la vie dans l'un des bassins est plus pesant que l'amour de la crapule dans l'autre, l'ame renoncera à la crapule, mais sans oublier les plaisirs de la bonne chere. L'idée de ces plaisirs se présentera souvent, & fera que l'ame sera fâchée de se trouver dans des circonstances où pour éviter un plus grand mal, il faut qu'elle se soumette à la privation d'un bien agréable. Le cha-

(*k*) „ Jaquelot *ibid.* pag. 156.

(*l*) „ *Ut enim necesse est lancem in libra ponderibus impositis deprimi, sic animum perspicuis cedere. Nam quo modo non potest animal ullum non appetere id quod accommodatum ad naturam appareat, Graci id οἰκεῖον appellant: sic non potest objectam rem perspicuam non approbare....... cujus (virtutis) omnis constantia & firmitas ex his rebus constat quibus assensa est, & quas approbavit, omninoque ante videri aliquid quàm agamus, necesse est, eique quod visum sit assentiamur.* Cicero Academ. Quæst. lib. 2. (alias 4.) fol. m. 205. A. Voyez Gassendi Oper. tom. 2. pag. 824.

(*m*) „ Jaquelot *ibid.* pag. 157.

(*n*) „ Ce sont les deux exemples employez par Mr. Jaquelot pag. 157.

chagrin peut venir d'une autre source; une ame qui a été entraînée par le poids prédominant de la vertu, voudroit trouver dans l'exercice de ses devoirs la même vivacité de plaisirs que dans ses anciennes habitudes, ou pour le moins être délivrée de l'impression des objets des sens qui ayant laissé de profondes racines au cerveau, réveillent les tentations du monde avec trop de facilité. Les idées du bien solide, quelque superieures qu'elles soient aux idées du bien mondain, ne laissent pas d'être traversées par celles-ci; desorte que l'entendement ne forme pas sans quelque peine le jugement qui nécessite la volonté à la préference de la vertu. Je ne sai si Mr. Jaquelot donne une bonne raison du chagrin & de la peine qu'il objecte.

Car si l'ame a un veritable pouvoir de rompre avec ses premieres habitudes, d'où viendra ensuite la résistance qu'on nous dit qu'elle rencontre? Ne fait-elle point ce qu'elle veut? N'est-elle pas la maîtresse chez soi? Elle n'a donc qu'à vouloir, & tout aussi-tôt ce chagrin & cette peine dont on nous parle s'évanoüiront.

Elle n'est point libre. Preuve de cela tirée de l'exemple de ceux qui jettent leurs marchandises à la mer pour sauver leur vie.

Vous savez que dans les cours de morale le chapitre des actions mixtes contient ordinairement ce que font ceux qui jettent leurs marchandises dans la mer, lorsqu'on leur apprend que sans cela le vaisseau feroit naufrage. On ne peut pas dire que leur action soit involontaire, puisque c'est par un acte formel de leur volonté qu'ils jettent leurs marchandises; mais on peut bien assurer qu'ils ne forment point cet acte avec ce qu'on nomme liberté d'indifférence; car ils n'ont point le pouvoir prochain ou de vouloir vivre, ou de vouloir mourir, ils sont sans doute déterminez à vouloir vivre; & s'ils vouloient exciter en eux cet acte *je veux périr*, ils s'en trouveroient incapables. Je voudrois que les partisans du franc-arbitre se tâtassent quelquefois le poux, & qu'ils essayassent leurs forces dans l'alternative ou de vivre ou de mourir. Je suis sûr que la plupart tâcheroient en vain d'extorquer de leur volonté cette proposition interne, *je veux la mort, & je la préfere à la vie*. Leur impuissance à cet égard-là les avertiroit que le désir de la vie est un poids qui pousse leur ame invinciblement, desorte qu'elle ne pourra se tourner d'un autre sens qu'en cas que le désir de la mort charge son bassin plus pesamment: mais en ce cas-là ils seroient déterminez à la mort sans aucun pouvoir prochain à l'égard de cet acte-ci, *je veux vivre*. Ce que disent quelques malades, qu'il leur est indifférent ou de mourir ou de vivre, est une marque que leurs deux bassins sont chargez également.

Mais revenons à l'homme qui jette ses marchandises pour éviter le naufrage: il les jette volontairement, & néanmoins à regret & avec chagrin, & il ne se pique guéres de franc-arbitre en cette rencontre; car il sent fort bien que la crainte de la mort est un poids prédominant dont il n'est rien moins que le maître. Il est fâché de se trouver dans des circonstances où cette crainte victorieuse de sa liberté lui coûte de grosses sommes d'argent. Voilà pour le moins un crayon de l'état de ceux qui ne peuvent suivre leurs anciennes habitudes, parcequ'on le leur défend sous de grosses peines. Ils y ont d'autant plus de regret, qu'ils sentent que s'ils se conforment à la défence, ce n'est point par un choix libre de leur volonté, mais par la force prédominante de la crainte des peines. Jugez par-là si l'on peut dire que le chagrin qui accompagne l'abandon des premieres habitudes prouve qu'on ne les abandonne point par *un poids qui fait baisser la balance*. Rien au contraire n'augmente plus le chagrin que de voir que des principes externes forcent nos inclinations, & que l'impression d'une crainte à l'égard de laquelle notre ame est un sujet purement passif, nous extorque des volitions. J'ajoûte qu'un poids qui ne peut descendre sans faire monter un poids un peu moins pesant, se meut avec moins de promptitude que s'il étoit le double ou le triple de l'autre poids. Cela montre qu'une passion qui ne prévaut que tant soit peu sur une autre, ne fait pancher la volonté qu'avec une extrême peine, & qu'elle est vaincuë facilement dès que l'attention de l'esprit se détourne un peu; car ce détour peut redonner à l'autre passion ce qui manquoit à l'égalité, & la rendre même superieure. De-là ces changemens successifs, & ces irrésolutions que l'on éprouve en peu de tems dans les actes de la volonté.

Et par celui des nouveaux Réunis de France qui vont à la Messe pour éviter l'amende.

Si les principes qui nous déterminent dans toutes les occasions cachoient leur activité, nous ne regretterions point nos anciennes habitudes. Il y a en France plusieurs nouveaux Réunis qui vont à la Messe avec un dépit qui approche de la fureur. Ils savent qu'ils offensent Dieu mortellement; mais comme chaque absence leur coûteroit deux pistoles plus ou moins, & qu'ayant bien supputé ils trouvent qu'au bout d'un certain tems cette amende autant de fois payée qu'il y a de jours de Fêtes & de Dimanches, les réduiroit eux & leurs enfans à mandier de porte en porte, ils concluent qu'il vaut mieux offenser Dieu que de se réduire à la mendicité. Or c'est cette conclusion forcée qui les chagrine & qui les indigne; car ils en connoissent deux causes indépendantes de leur franc (*o*) arbitre; l'une éloignée, savoir les ordres du Magistrat; l'autre prochaine, savoir la crainte de la mendicité. Se trompera-t-on si l'on dit que cette crainte est comme un poids de cent livres, pendant que la crainte d'offenser Dieu en assistant à la Messe n'est qu'un poids de soixante livres? Et comment veut-on qu'un poids de soixante livres fasse perdre terre à un poids de cent livres? Des gens qui auroient une pleine force, telle que Mr. Jaquelot la suppose, de choisir à leur fantaisie ou d'aller à la Messe, ou de payer deux pistoles pour chaque absence, choisiroient-ils le premier parti en sachant qu'il est criminel au-delà de toute mesure? Voulez-vous qu'ils choisissent bien? Otez cinquante livres au poids de la crainte de la pauvreté, ou ajoûtez-en cinquante au poids de la crainte de Dieu. Si l'on savoit ce secret-là, où est l'homme de conscience parmi ces nouveaux Réunis, qui ne le mit en pratique (*p*)?

Les deux Exemples alleguez par M. Jaquelot expliquez par les considérations précedentes. Luther cité.

Pour confirmer le raisonnement que je fonde sur ces sortes d'observations, je reviens aux deux exemples que Mr. Jaquelot allegue (*q*), l'un est celui d'un homme qui aime passionnément l'étude, l'autre est celui d'un homme qui aime passionnément les plaisirs du goût. Le premier s'abstiendra de lire, & le second vivra sobrement si cela leur est commandé sous de grosses peines. Mais n'obéiront-ils pas à cet ordre avec une extrême répugnance? L'un ne sentira-t-il pas un désir de lire d'autant plus ardent qu'il ne peut le satisfaire? L'autre ne sentira-t-il pas une passion d'autant plus vive pour l'intempérance qu'il ne peut la

(*o*) „On fait ici abstraction des differentes définitions „de la liberté.

(*p*) „Pour savoir comment leur conscience leur peut „causer des remors, & ne les disculper pas. Voyez ce que „je remarque ci-dessus au commencement de ce Chap.

(*q*) „Voyez ci-dessus la 1. col. de cette p. au 2. alinea.

la contenter? Qu'y a-t'il de plus incommode que l'état violent où ils se trouvent? Ignorent-ils que rien ne sauroit être plus conforme à leurs véritables interêts dans cet état-là que l'indifférence pour les plaisirs de l'étude, ou pour les plaisirs de la bonne chere? Pourquoi ne se donnent-ils pas cette indifférence s'ils sont les maîtres chez eux, je veux dire s'ils ont la force de vouloir ceci ou cela & de ne vouloir pas? Il ne travaillent point à changer leurs inclinations, me répondrez-vous peut-être. Mais serez-vous bien content de cette réponse? Pourrez-vous croire après y avoir été attentif, qu'ils ignorent qu'ils trouveroient mieux leur compte à se conformer intérieurement à l'ordre qui leur a été imposé, qu'à ne s'y conformer qu'extérieurement? Seroit-il possible qu'ils ignorassent une telle chose? Soyons-leur plus équitables, & disons qu'ils la connoissent très-bien, & que s'ils ne travaillent pas sans fin & sans cesse à se donner une inclination proportionnée à leur état, c'est qu'ils éprouvent que cela surpasse leurs forces (r). Consultez-vous vous-même, & vous jugerez que tout homme raisonnable se plie le mieux qu'il peut à faire agréablement ce qu'une force majeure le contraint de faire. Il est infiniment plus utile d'obéïr volontairement, que d'obeïr malgré soi. Puis donc qu'il y a tant de rencontres où l'obéïssance est désagréable, c'est un signe que l'on n'est pas le maître de ses volitions. Luther s'est servi de cette preuve contre l'hypothese du franc-arbitre. Il renvoye ses lecteurs à l'expérience, il les prie de considerer qu'on ne persuade point ceux qui sont touchez de quelques passions à l'égard desquelles on leur fait de la violence; s'ils cedent, c'est ou à la force, ou à quelque interêt plus puissant, & pour ce qui est d'une personne non passionnée, elle laisse aller les choses comme il leur plaît (f).

CHAPITRE CXL.

Suite du même sujet. S'il faut se fier beaucoup au jugement que nous faisons de nos facultez.

Si le Sentiment que nous avons de notre liberté est une preuve que nous sommes libres.

VOyons ce que Mr. Jaquelot a dit contre ces paroles de Mr. Bayle : *Nous* (a) *n'avons aucune idée distincte qui puisse nous faire comprendre qu'un Etre qui n'existe point par lui-même, agisse pourtant par lui-même. Zoroastre dira donc que le libre-arbitre donné à l'homme, n'est point capable de se donner une détermination actuelle puisqu'il existe incessamment & totalement par l'action de Dieu.* Ce passage, comme vous voyez, est composé de deux périodes dont la seconde ne fait qu'appliquer au franc-arbitre ce qui avoit été dit en géneral dans la premiere. Mais ni l'une ni l'autre ne développent la difficulté. C'est dans un autre article que Mr. Bayle la développe. Mr. Jaquelot l'y a suivi, comme nous verrons ci-dessous. Pour ce qui est du passage à deux périodes, il s'est contenté de le combattre par cette question: (b) » Je demande si nous n'avons pas une idée distincte » de notre existence, quand nous disons *je pense,* » *donc je suis*; cependant nous n'existons pas par » nous-mêmes. Il n'est donc pas plus difficile » de conclure, *je connois & je sens clairement &* » *distinctement que je fais ce que je veux dans l'é-* » *tendue de ma sphére d'activité, donc je suis libre;* » quoique je sois dans la dépendance de mon » Créateur, pour agir, comme pour exister. »

Réponse à cette question.

On peut répondre bien des choses à cette question, & j'ose bien vous assurer que le parallele dont Mr. Jaquelot s'est voulu servir, fait plus de mal à sa cause qu'on ne sauroit dire; car on le peut tourner contre lui de cette façon: Je sens clairement & distinctement que j'existe, & néanmoins je n'existe point par moi-même. Donc quoique je sente clairement & distinctement que je fais ceci ou cela, il ne s'ensuit pas que je le fasse par moi-même. Prenez garde, je vous prie, que par le sentiment clair & net que nous avons de notre existence, nous ne discernons pas si nous existons par nous-mêmes, ou si nous tenons d'un autre ce que nous sommes. Nous ne discernons cela que par la voie des réflexions, c'est-à-dire qu'en méditant sur l'impuissance où nous sommes de nous conserver autant que nous voudrions, & de nous délivrer de la dépendance des êtres qui nous environnent, &c. Il est même sûr que les Payens (c) ne sont jamais parvenus à la connoissance de ce dogme véritable que nous avons été fait de rien, & que nous sommes tirez du néant à chaque moment de notre durée. Ils ont donc crû faussement que tout ce qu'il y a de substances dans l'Univers existent par elles-mêmes, & qu'elles ne peuvent jamais être anéanties, & qu'ainsi elles ne dépendent d'aucune autre chose qu'à l'égard de leurs modifications sujettes à être détruites par l'action d'une cause externe. Cette erreur ne vient-elle pas de ce que nous ne sentons point l'action créatrice qui nous conserve, & que nous sentons seulement que nous existons, que nous le sentons, dis-je, d'une maniere qui nous tiendroit éternellement dans l'ignorance de la cause de notre être si d'autres lumieres ne nous secouroient. Disons aussi que le sentiment clair & net que nous avons des actes de notre volonté, ne nous peut pas faire discerner si nous nous les donnons nous-mêmes, ou si nous les recevons de la même cause qui nous donne l'existence. Il faut recourir à la réflexion, ou à la méditation afin de faire ce discernement. Or je mets en fait que par des méditations purement philosophiques on ne peut jamais parvenir à une certitude bien fondée que nous sommes la cause efficiente de nos volitions; car toute personne qui examinera bien les choses, connoîtra évidemment que si nous n'étions qu'un sujet passif à l'égard de la volonté, nous aurions les mêmes sentimens d'expérience que nous avons lorsque nous croyons être libres. Supposez que Dieu ait reglé de telle sorte les loix de l'union de l'ame & du corps, que

(r) » Voyez dans Térence *Andr. act.* 2. *sc.* 1. ce qui fut » répondu à ce bon conseil.
» *Quoniam id fieri quod vis non potest,*
» *Velis id quod potest.*

(f) » *Hanc libentiam seu voluntatem faciendi, non potest* » (homo) *suis viribus omittere coërcere aut mutare, sed* » *pergit volendo & lubendo, etiam si ad extra cogatur aliud* » *facere per vim, talem voluntas intus manet aversa, & in-* » *dignatur cogenti aut resistenti. Non autem indignaretur,* » *si mutaretur, ac volens vim sequeretur. Hoc vocamus mo-* » *do necessitatem immutabilitatis, id est, quod voluntas sese* » *mutare & vertere alio non possit, sed potius irritetur magis* » *ad volendum, dum ei resistitur. Quod probat ejus indigna-* » *tio. Hoc non fieret, si esset libera vel haberet liberum ar-* » *bitrium. Interroga experientiam, quàm sint impersuasibi-* » *les qui affecti aliqua re hærent. Aut si cadunt, vi vel ma-* » *jore alterius rei commodo cadunt, nunquam libere cadunt.* » *Si autem affecti non sunt sinunt ire & fieri, quæcunque tunt* » *ac fiunt.* Luther. de servo arbitrio ad Erasmum, post » medium fol. D.

(a) » Diction. Hist. & Crit. Art. *Manichéens*, rem. D.

(b) » Jaquelot pag. 243.

(c) » Il faut dire la même chose des Socinieus, puisqu'ils nient la creation.

II. PARTIE. que toutes les modalitez de l'ame, sans en excepter aucune soient liées nécessairement entre-elles avec l'interposition des modalitez du cerveau, vous comprendrez qu'il ne nous arrivera que ce que nous éprouvons : il y aura dans notre ame la même suite de pensées depuis la perception des objets des sens qui est sa premiere démarche jusqu'aux volitions les plus fixes, qui sont sa derniere démarche. Il y aura dans cette suite le sentiment des idées, celui des affirmations, celui des irrésolutions, celui des velléitez, & celui des volitions. Car soit que l'acte de vouloir nous soit imprimé par une cause extérieure, soit que nous le produisions nous-mêmes, il sera également vrai que nous voulons, & que nous sentons que nous voulons ; & comme cette cause extérieure peut mêler autant de plaisir qu'elle veut dans la volition qu'elle nous imprime, nous pourrons sentir quelquefois que les actes de notre volonté nous plaisent infiniment, & qu'ils nous menent selon la pente de nos plus fortes inclinations. Nous ne sentirons point de contrainte : vous savez la maxime, *voluntas non potest cogi* : ne comprenez-vous pas clairement qu'une girouëtte à qui l'on imprimeroit toûjours tout à la (*d*) fois le mouvement vers un certain point de l'horizon, & l'envie de se tourner de ce côté-là, seroit persuadée qu'elle se mouvroit d'elle-même pour executer les desirs qu'elle formeroit ? Je suppose qu'elle ne sauroit point qu'il y eût des vents, ni qu'une cause extérieure fît changer tout à la fois & sa situation & ses désirs. Nous voilà naturellement dans cet état ; nous ne savons point si une cause invisible nous fait passer successivement d'une pensée à une autre. Il est donc naturel que les hommes se persuadent qu'ils se déterminent eux-mêmes. Mais il reste à examiner s'ils se trompent en cela comme en une infinité d'autres choses qu'ils affirment par une espece d'instinct, & sans avoir employé les meditations philosophiques. Puis donc qu'il y a deux hypotheses sur ce qui se passe dans l'homme ; l'une qu'il n'est qu'un sujet passif, l'autre qu'il a des vertus actives, on ne peut raisonnablement préferer la seconde à la premiere pendant que l'on ne peut alleguer que des preuves de sentiment ; car nous sentirons avec une égale force que nous voulons ceci ou cela, soit que toutes nos volitions fussent imprimées à notre ame par une cause extérieure & invisible, soit que nous le formassions nous-mêmes. Je ne prétends pas employer cet argument contre la doctrine de Mr. Jaquelot, mais seulement contre la preuve qu'il en allegue en toute occasion, & qu'il tire après Mr. Descartes (*e*) du sentiment vif que nous avons de l'activité de notre ame. Si l'on n'avoit point d'autres preuves du franc-arbitre que celles que la Physique & la Métaphysique peuvent fournir, on seroit bien-tot battu, ou bien l'on ne se pourroit soûtenir qu'en objectant des conséquences. La morale & la Religion doivent être la ressource de l'hypothese de Mr. Jaquelot.

Que selon les Cartésiens notre ame est passive.

Il a trop de connoissance du Cartésianisme pour ignorer avec quelle force l'on a soûtenu de nos jours qu'il n'y a point de Créature qui puisse produire le mouvement, & que notre ame est un sujet purement passif à l'égard des sensations, & des idées, & des sentimens de douleur & de plaisir, &c. Si l'on n'a point poussé la chose jusqu'aux volitions, c'est à cause des veritez revelées ; car sans cela les actes de la volonté se seroient trouvez aussi passifs que ceux de l'entendement. Les mêmes raisons qui prouvent que notre ame ne forme point nos idées & ne remuënt point nos organes, prouveroient aussi qu'elle ne peut point former nos actes d'amour, & nos volitions, &c.

Qu'on ne peut le nier par rapport aux perceptions.

Comme l'ame pourroit être active à l'égard des volitions, quoiqu'elle ne le fût pas quant aux sensations & aux idées universelles, je croi que Mr. Jaquelot ne fera point difficulté d'avouër qu'elle est purement passive par rapport aux perceptions de l'entendement. S'il l'avouë, j'en tirerai de l'avantage, puisqu'il est certain qu'hormis quelques Philosophes tous les hommes sentent vivement & distinctement que lorsqu'ils jettent les yeux sur un arbre ils produisent dans leur esprit une image de cet arbre, & qu'après avoir comparé ensemble quelques arbres ils se donnent activement une idée generale d'arbre. Allez vous fier après cela dans cette matiere aux preuves de sentiment, & notez que nous nous servons d'un verbe actif, lorsque l'ame n'est point la cause efficiente, *je voi ceci*, *je sens de la douleur*, *je pense à cela*, comme nous nous en servons quant aux actes de la volonté, *je veux ceci*, *j'aime cela*, on ne pourroit donc rien conclure de ce que nous exprimons de la sorte nos volitions

Que notre ame n'est point la cause efficiente de nos idées, non plus que du mouvement de nos bras, quoique nous nous l'imaginions.

C'est une chose étonnante que presque (*f*) tous les Philosophes ayent crû avec le peuple que nous formons activement nos idées. Où est l'homme néanmoins qui ne sache d'un côté qu'il ignore absolument comment se font les idées, & de l'autre qu'il ne pourroit coudre deux points s'il ignoroit comment il faut coudre ? Est-ce que de coudre deux points est en soi un ouvrage plus difficile que de peindre dans son esprit une rose, dès la premiere fois qu'elle tombe sous les yeux, & sans que l'on ait jamais appris cette sorte de peinture ? Ne paroît-il pas au contraire que ce portrait spirituel est en soi un ouvrage plus difficile que de tracer sur la toile la figure d'une fleur, ce que nous ne saurions faire sans l'avoir apris ? Nous sommes tous convaincus qu'une clef ne nous serviroit de rien à ouvrir un coffre si nous ignorions comment il faut l'employer, & cependant nous nous figurons que notre ame est la cause efficiente du mouvement de nos bras, quoiqu'elle ne sache ni où sont les nerfs qui doivent servir à ce mouvement, ni où il faut prendre les esprits animaux qui doivent couler dans ces nerfs. Nous éprouvons tous les jours que les idées que nous voudrions rappeller, ne viennent point, & qu'elles se présentent d'elles-mêmes lorsque nous n'y pensions plus. Si cela ne vous empêche point de croire que nous en sommes la cause efficiente, quel fond fera-t-on sur la preuve du sentiment qui paroît si démonstrative à Mr. Jaquelot ? L'autorité sur nos idées est-elle plus souvent trop courte que l'autorité sur nos volitions ? Si nous comptions bien, nous trouverions dans le cours de notre vie plus de velléitez que de volitions, c'est-à-dire, plus de témoignages de la servitude de notre volonté que de son empire. Combien de fois un même homme n'éprouve-t-il pas qu'il ne pourroit

(*d*) » Ensorte pourtant que la priorité de nature, ou » si l'on veut même, une priorité d'instant réel convien- » droit au désir de se mouvoir.

(*e*) » Ceux qui voudront savoir ce que Descartes a dit » de la liberté, en trouveront un recueil dans le livre de » Mr. de la Forge sur l'esprit de l'homme chap. 11. page » 146. & suivant, édit. de Paris 1666. in 4. ou édition » d'Amsterd. in 12.

(*f*) » Il en faut excepter les interpretes d'Aristote qui » ont admis un intellect universel distinct de notre ame » & la cause de nos intellections. Voyez dans le Diction. » Histor. & Crit. la remarque E de l'article *Averroes*.

roit faire un certain acte (g) de volonté, y eût-il cent pistoles à gagner sur le champ, & souhaitât-il avec ardeur de gagner ces cent pistoles, & s'animât-il de l'ambition de se convaincre par une preuve d'expérience qu'il est le maître chez soi?

Qu'une cause efficiente doit connoître ce qu'elle fait.

Pour réünir en peu de mots toute la force de ce que je viens de vous dire, je remarquerai qu'il est évident à tous ceux qui approfondissent les choses, que la veritable cause efficiente d'un effet doit le connoître, & savoir aussi de quelle maniere il le faut produire. Cela n'est pas nécessaire quand on n'est que l'instrument de cette cause, ou que le sujet passif de son action; mais l'on ne sauroit concevoir que cela ne soit point nécessaire à un veritable agent. Or si nous nous examinons bien, nous serons très-convaincus, 1. Qu'indépendemment de l'expérience notre ame fait aussi peu ce que c'est qu'une volition que ce que c'est qu'une idée. 2. Qu'après une longue expérience elle ne fait pas mieux comment se forment les volitions qu'elle le savoit avant que d'avoir voulu quelque chose. Que conclure de cela sinon qu'elle ne peut être la cause efficiente (h) de ses volitions, non-plus que de ses idées, & que du mouvement local des esprits qui font remuer nos bras?

CHAPITRE CXLI.

Examen de l'argument contre la liberté tiré de ce que la conservation des Créatures est une création continuée, & qu'il n'y a point d'accidens distinguez de la substance.

Objection de M. Bayle contre la liberté, tirée de l'impossibilité qu'il y a de concevoir qu'un être créé soit un principe d'action.

LA derniere objection de Mr. Bayle que Mr. Jaquelot a combatuë concernant la liberté, consiste dans ces paroles: » (a) Par les idées » que nous avons d'un être créé, nous ne pou» vons point comprendre qu'il soit un principe » d'action, qu'il se puisse mouvoir lui-même, » & que recevant dans tous les momens de sa » durée son existence & celle de ses facultez, » que la recevant, dis-je, toute entiere d'une » autre cause, il crée lui-même des modalitez » par une vertu qui lui soit propre. Ces moda» litez doivent être ou indistinctes de la sub» stance de l'ame, comme veulent les nouveaux » Philosophes, ou distinctes de la substance de » l'ame, comme l'assurent les Péripatéticiens. » Si elles sont indistinctes, elles ne peuvent être » produites que par la cause qui peut produire » la substance même de l'ame. Or il est mani» feste que l'homme n'est point cette cause, & » qu'il ne le peut être. Si elles sont distinctes » elles sont des êtres créez, des êtres tirez du » néant, puisqu'ils ne sont pas composez de » l'ame, ni d'aucune autre nature préexistente: » elles ne peuvent donc être produites que par » une cause qui peut créer. Or toutes les sec» tes de philosophie conviennent que l'homme » n'est point une telle cause, & qu'il ne peut » l'être. » Mr. Jaquelot avouë (b) que *cette difficulté vaut bien la peine* de l'examiner. S'il s'est souvenu d'un petit Livre qui fut imprimé en Hollande l'an 1690. il aura mieux senti encore le poids de cette objection; car l'Auteur voulant apprendre de Mr. Jurieu à la résoudre la lui proposa de cette maniere

Cette objection mise dans tout son jour par Mr. Jaquelot même.

» (c) Je suppose que, selon le Systême de Mr. » Jurieu, la conservation n'est autre chose qu'u» ne continuation de Création, parce que les » momens du tems n'ayant aucune liaison né» cessaire l'un avec l'autre, Il ne s'ensuit pas de » ce que je suis à ce moment, que je subsiste » au moment qui suivra, si la même cause, » qui me donne l'être pour ce moment, ne me » le donne aussi pour l'instant suivant. Cela » étant posé, selon les principes de la Philosophie » & de la Théologie de Mr. Jurieu, il me » semble qu'il faut conclure, que Dieu fait » tout, qu'il n'y a point dans toutes les Créa» tures de causes premieres, ni secondes, ni mê» me occasionnelles. Il est aisé de le prouver: » Car en ce moment où je parle, je suis tel » que je suis, avec toutes mes circonstances, » avec telle pensée, avec telle action assis ou de» bout: Que si Dieu me crée en ce moment » tel que je suis, comme on doit nécessairement » le dire dans ce Systême, il me crée avec telle » pensée, telle action, tel mouvement, & telle » détermination. On ne peut dire que Dieu » me crée premierement, & qu'étant créé, il » produise avec moi mes mouvemens & mes dé» terminations. Cela est insoutenable pour deux » raisons. La premiere est, que quand Dieu me » crée, ou me conserve à cet instant, il ne me » conserve pas, comme un être sans forme, » comme une espece, ou quelqu'autre des uni» versaux de la Logique. Je suis un Individu, » il me crée & me conserve comme tel, étant » tout ce que je suis dans cet instant, avec tou» tes mes dépendances. La seconde raison est, » que Dieu me créant en cet instant, si l'on dit » qu'ensuite il produise avec moi mes actions, » il faudra nécessairement concevoir un autre in» stant pour agir; car il faut être avant que » d'agir. Or ce seroit deux instans, où nous » n'en supposons qu'un. Il est donc certain dans » cette hypothese, que Dieu fait tout, que les » créatures n'ont ni plus de liaison, ni plus de » rélation avec leurs actions, qu'elles en eurent » avec leur production au premier moment de la » Création. »

Ce même Auteur montre ensuite les conséquences de cela, & finit par ces paroles: (d) *On ne peut concevoir l'obligation qu'on aura à Mr. Jurieu, s'il apprend à ceux qui suivent ce Systême, à se tirer de ces épouvantables absurditez.* Il n'obtint aucune instruction (e), & je m'imagine qu'il crut qu'on ne garda le silence sur ce point que parcequ'on se trouvoit incapable de bien répondre.

Si les accidens

S'il s'est souvenu de ce petit Livre, & des raisons

(g) » Par exemple un acte d'amour pour un homme qui » viendroit de l'offenser: un acte de mépris d'un beau son» net qu'il auroit fait: un acte de haine pour une maîtres» se: un acte d'approbation d'une épigramme ridicu» le. Notez que je ne parle que d'actes internes expri» mez par un *je veux*, comme *je veux mépriser, approu» ver*, &c.

(h) » Notez qu'on ne prétend pas decider ici absolu» ment cela, on ne le considere que relativement aux » principes de l'objection.

(a) » Diction. Histor. & Crit. remarque F de l'article » *Pauliciens.*

(b) » Jaquelot *ubi suprà* pag. 253.

(c) » Avis sur le Tableau du Socinianisme, Traité 1. » pag. 36 37.

(d) » *Ibid. pag.* 37. 38.

(e) » Mr. Jurieu n'a pas jugé à propos de dire un mot » des difficultez que je lui avois faites sur son Systême. » Je ne m'en étonne pas, peut-etre qu'il n'en sent aucune, » & qu'il les regarde comme des tentations d'un *esprit gâ» té*, parcequ'il dispose de son cœur, comme il lui plait. » *Ibid. traité* 3. *pag.* 3.

II. PART. *sont distincts de la substance.*

sons que nos Philosophes modernes ont fait servir à démontrer que les accidens ne sont pas des êtres réellement distinguez de la substance, il aura compris toute la force de l'objection; car ces raisons-là ne sont pas des simples difficultez, ce sont des argumens qui accablent, & qu'on ne sauroit résoudre. Prenez la peine de les chercher, ou dans le Pere Maignan, ou dans le Pere Mallebranche, ou dans (*f*) Mr. Calli, ou dans le Pere Saguens (*g*) disciple du Pere Maignan; & si vous voulez qu'un seul Auteur vous suffise, choisissez Dom François Lami Religieux Bénédictin, & l'un des plus forts Cartésiens qui soient en France. Vous trouverez parmi ses Lettres philosophiques imprimées à Trevoux l'an 1703. celle *où par la méthode des Géometres il démontre que Dieu est l'unique vraie cause de tout ce qui est reel.*

Réponse de Mr. Jaquelot à l'objection ci dessus, & réfutation de cette réponse.

Voyons si Mr. Jaquelot a pû secouër le joug. Il ne veut pas nier (*h*) que la conservation des Créatures ne soit une création continuée; mais il dit qu'au second moment de leur durée Dieu ne fait point seul & sans qu'elles y concourent, tout ce qu'elles ont de réalité. Il se sert d'un exemple. *Considérons*, dit-il, (*i*) *le premier instant où Dieu créa un œil & le Soleil. . . . On conçoit sans peine que si dans le premier instant Dieu a créé l'œil & le Soleil opposez directement l'un à l'autre, il s'ensuivra nécessairement qu'au second instant, Dieu conserve, ou, si on veut, il continuë à créer un œil qui voit actuellement la lumiere, & qui agit d'une maniére proportionnée à sa nature.* Vous voyez que par rapport au premier instant il donne toute l'activité au Créateur, & qu'il ne laisse aux Créatures que la qualité d'être passifs. Or elles ont autant de besoin d'être créées au second instant qu'au premier, puisque leur conservation est une création continuée, il doit donc dire qu'elles sont autant un être passif au second instant qu'au premier, & que l'œil *qui voit actuellement la lumiere* au second instant, n'y concourt que de la même maniere qu'il y a concouru au premier, c'est-à-dire, que comme un sujet purement passif.

Que la Créature ne peut concourir à sa conservation.

Vous savez que l'on démontre dans les Ecoles (*k*) que la Créature ne sauroit être ni la cause totale, ni la cause partiale de sa conservation; car si elle l'étoit elle existeroit avant que d'exister, ce qui est contradictoire. Vous savez qu'on raisonne de cette façon: ce qui se conserve, agit; or ce qui agit, existe, & rien ne peut agir avant que d'avoir son existence complete; donc si une Créature se conservoit, elle agiroit avant que d'être. Ce raisonnement n'est pas fondé sur des probabilitez, mais sur les premiers principes de la métaphysique, *non entis nulla sunt accidentia: operari sequitur esse*, clairs comme le jour. Allons plus avant. Si les Créatures concouroient (*l*) avec Dieu pour se conserver, elles agiroient avant que d'être, l'on a démontré cela. Or si elles concouroient avec Dieu pour la production de quelque autre chose, elles agiroient aussi avant que d'être; il est donc aussi impossible qu'elles concourent avec Dieu pour la production de quelque (*m*) autre chose que pour leur propre conservation, & puisque leur conservation est une création continuée, & que Mr. Jaquelot & tout ce qu'il y a d'hommes au monde qui admettent la création, doivent avouër qu'elles ne peuvent concourir avec Dieu au premier moment de leur existence, (*n*) ni pour se produire ni pour se donner aucune modalité, (car ce seroit agir avant que d'être) il s'ensuit évidemment qu'elles ne peuvent concourir avec Dieu dans nul des momens suivans, ni pour se produire elles-mêmes, ni pour produire quelque autre chose. Si elles y pouvoient concourir au second moment de leur durée, rien n'empêcheroit qu'elles n'y pussent concourir au premier moment, ce que Mr. Jaquelot n'a osé ni pû prétendre.

Equivoques & contradictions renfermées dans la réponse de M. Jaquelot.

Il veut qu'au second moment l'œil agisse *d'une maniere proportionnée à sa nature*, & qu'un esprit (*o*) soit conservé *produisant telle ou telle pensée*, comme *deux corps* qui *s'entreheurtent* sont conservez *avec toutes les déterminations que ce choc produit.* Cela ne veut rien dire: on lui avouëra qu'au second instant les yeux concourent *d'une maniere proportionnée à leur nature*; mais quelle est cette maniere? La même qu'au premier instant, c'est d'être un sujet passif de l'action de Dieu soit à l'égard de leur substance, soit à l'égard de leurs accidens. On avouëra qu'*au second instant de l'existence d'un Esprit, Dieu le conserve produisant telle ou telle pensée*; mais on soûtiendra que ce n'est que de la même maniere qu'il l'avoit créé au premier instant avec telle ou telle pensée. Mr. Jaquelot avouë (*p*) avec les Cartésiens, que *l'essence* d'un esprit *est de penser*. Il faut donc que la pensée soit aussi-tôt que l'existence dans un esprit, & par conséquent qu'un esprit soit créé pensant. Or Mr. Jaquelot convient qu'au premier moment de la création Dieu produit tout ce qui se trouve dans la Créature. Il faut donc que quand Dieu commence de donner l'être à un esprit, il lui donne une certaine pensée, comme il est vrai que lorsqu'il commence de donner l'être à un corps, il lui donne une certaine figure, & une certaine situation, une certaine maniere d'être déterminée; car rien n'existe d'une façon vague, tout ce qui existe, est déterminé, *& hoc aliquid.* Comme donc de ce qu'un esprit est créé pensant, il ne s'ensuit pas qu'il soit la cause efficiente de sa pensée au premier instant, il ne s'ensuivra pas de ce qu'au second instant il sera créé ou conservé avec une telle ou une telle pensée, qu'il se donne à lui-même cette pensée. Ainsi la prase de Mr. Jaquelot, *au second instant Dieu le conserve* PRODUISANT *telle ou telle pensée*, est équivoque: Signifie-t-elle, *l'action creatrice de Dieu ne tombe au second instant que sur la substance des esprits, & sur la puissance qu'ils ont de penser, & leur laisse toute entiere la production de la pensée?* On la niera. Signifie-t-elle, *au second instant Dieu conserve les esprits* (*q*) *produisans en qualité de sujets passifs, ou d'instrumens telle ou telle pensée?* On l'accordera. Mais ce second sens renverse toute la doctrine de Mr. Jaquelot; & pour ce qui est de l'autre sens le

(*f*) » Professeur en Philosophie à Caën.

(*g*) » On trouve dans les Nouvel. de la Rep. des Let- » tres, Juin 1702. pag. 633. & suiv. l'extrait de son *acci-* » *dentia profligata.*

(*h*) Jaquelot *ubi suprà* pag. 254.

(*i*) » *Ibid.*

(*k*) » Voyez *Arriaga disputat. 9. Phys. sect. 6. & præsertim* » *subsect. 3. pag. m. 334. 335.*

(*l*) » On entend ici un concours actif, & non pas un » concours d'instrument passif.

(*m*) » Comme le mouvement local, une affirmation, » une volition, entitez réellement distinctes de leur subs- » tance, à ce qu'on prétend.

(*n*) » Notez que Thomas d'Aquin & plusieurs autres » Scholastiques enseignent que si les Anges avoient péché » au premier moment de leur création, Dieu seroit l'au- » teur du peché. Voyez le Feuillant Pierre de Saint Joseph » pag. 318. & seq. du *Suavis concordia humanæ libertatis.* » C'est un signe qu'ils reconnoissent qu'au premier ins- » tant la Créature ne peut point agir en quoi que ce soit.

(*o*) » *Ubi suprà* pag. 255.

(*p*) » *Ibid.*

(*q*) » Supposé que ce terme puisse être joint sans trop » d'abus avec les suivans.

le ſeul dont il ſe puiſſe ſervir, il doit le conſiderer comme inſoûtenable, puiſqu'il reconnoît 1. que la conſervation des Créatures eſt une création continuée: 2. qu'au premier moment de leur durée elles n'agiſſent pas, & puiſqu'enfin l'on ne ſauroit ſoûtenir ſans admettre des abſurditez inconcevables, qu'il y a une diſtinction réelle entre la ſubſtance des eſprits, leurs facultez, & les actes de ces facultez. La ſubſtance ſpirituelle, ſa faculté de penſer, la penſée qu'elle a dans chaque moment, ne ſont qu'une ſeule choſe; elles ne font point nombre. Qui touche l'une, touche les autres; ainſi l'action créatrice qui tombe ſur la ſubſtance des eſprits, & ſur leur capacité de penſer, tombe néceſſairement ſur leur penſée actuelle. Il y auroit contradiction que de trois choſes réellement identifiées, Dieu en créât deux & ne créât pas la troiſiéme.

Les accidens ſeroient créez s'ils étoient diſtincts de la ſubſtance.

L'une des abſurditez qui émanent de la prétenduë diſtinction que l'on veut admettre entre les ſubſtances & leurs accidens, eſt que ſi les Créatures produiſoient des accidens, elles auroient une puiſſance créatrice & annihilatrice; deſorte qu'un petit enfant ne pourroit pleurer ou manger de la boüillie ſans créer un nombre (r) innombrable d'êtres réels, & ſans en réduire au néant une (ſ) infinité. J'obſerve en paſſant qu'il n'y a rien de plus incommode pour ceux qui admettent les formes ſubſtantielles, que l'objection que l'on fait qu'elles ne pourroient être produites que par une veritable création. Les Scholaſtiques font pitié (t) quand ils tâchent d'y répondre.

Examen des trois réponſes de M. Jaquelot aux difficultez tirées de la création continuée.

Mr. Jaquelot ne ſauroit cacher ſon embarras: Ses trois réponſes le font ſentir clairement à ſes Lecteurs. *Sans vouloir diſputer du mot*, dit-il, (u) *que ce ſoit création ou non, c'eſt un pouvoir que Dieu a donné aux Créatures, comme cela paroît par les effets & par l'experience & par la Revelation, lorſque Dieu dit que la terre produiſe les plantes, & que les animaux multiplient par la generation.* Mais comment n'a-t-il point vû que ſi c'eſt une création, l'experience ni l'Ecriture ne nous peuvent point apprendre qu'un enfant & qu'une pierre ont la force dont nous diſputons; car il n'y a qu'une vertu infinie qui puiſſe créer. Il ne faloit donc pas ſe ſervir d'une indifference ſi bruſque, ni traiter ceci comme une queſtion de grammaire. Qui lui a dit que l'experience nous apprend que les corps ſe meuvent d'eux-mêmes, (v) & qu'ils ne ſont pas toûjours pouſſez par une main inviſible? A quoi bon nous alleguer des paſſages de l'Ecriture qui prouveroient que Dieu ne fut point la ſeule cauſe des premieres plantes & des premiers animaux; ce qui eſt pourtant certain par l'hiſtoire de la création?

Il tâche dans ſa ſeconde réponſe de diminuer les entitez qui ſelon ſon hypotheſe ſont tirées du néant, & réduites au néant par la ſeule force des cauſes ſecondes. Il diſtingue entre les nouveaux êtres, & les (vv) *réſultats de telle ou telle détermination & ſituation des corps*, & il ſe contente d'ajoûter de nouveaux êtres à ces réſultats dans les cauſes libres. Ce n'eſt point ſe débarraſſer, vû que la millieme partie de ces nouveaux êtres ſuffit à rendre inexplicable la difficulté. Outre que ſi les réſultats innombrables qu'il admet, ne ſont pas des réalitez diſtinctes de la ſubſtance, ils ne peuvent être produits que par le même être qui eſt la cauſe de ſa ſubſtance. Or aucune cauſe ſeconde ne peut produire ni la ſubſtance des corps, ni la ſubſtance des eſprits.

Sa troiſieme réponſe conſiſte à dire (x) que ſi Dieu ſeul étoit la cauſe de toutes choſes, il s'enſuivroit ceci ou cela. Et là deſſus il déclame éloquemment contre le ſyſtême des cauſes occaſionelles. Il avoit déja commencé cette récrimination quelques pages auparavant, je veux dire dans un endroit (y) où il veut que la *création continuée* ſoit une *création diverſement modifiée par les Créatures, tant que Dieu ne détruira pas les loix de l'Univers qu'il a lui-même établies.* Car s'étant bien apperçu que c'eſt par-là que les Philoſophes Carteſiens, ſans admettre des vertus actives créées, donnent la raiſon du changement ſucceſſif & régulier des modalitez des Créatures, il tomba ſur eux tout d'un coup, & leur fit des objections. Je n'ai pas deſſein de le ſuivre dans ce combat-là, puiſque votre commiſſion me borne aux matieres où Mr. Bayle eſt intereſſé. Il peut laiſſer dire tout ce qu'on voudra contre les cauſes occaſionelles, quoique d'ailleurs il fût très-perſuadé qu'elles ſont à préferer à l'hypotheſe commune.

Les Philoſophes Sceptiques ſeroient l'embarras des Manichéens, auſſi bien que celui des Orthodoxes.

Il n'a point fait en qualité de Carteſien les objections dont il s'agit, mais au nom de Zoroaſtre, ou de tels autres Philoſophes qu'il vous plaira, qui s'aviſeroient aujourd'hui de propoſer des difficultez contre l'unité de Principe, & qui déclareroient avant toutes choſes qu'ils demandent qu'on les conſidere comme des Sceptiques qui n'ont fait encore aucun choix de ſecte, mais qui ſont très-réſolus d'embraſſer le Chriſtianiſme ſi on leur leve les difficultez ſur l'origine du mal. On auroit beau dire à un homme de ce tour-là que le ſyſtême des Manichéens eſt abominable. Je le ſai bien, répondroit-il, ils ſont très-abſurdes avec leurs deux Principes, & plus encore avec les détails dont ils ſe chargent ſottement. Je croi même que ſi des Philoſophes plus habiles qu'eux fortifioient ce ſyſtême dans tous les endroits par où ils ſavent qu'on l'a attaqué, ils n'en feroient jamais rien de bon, & qu'ils pourroient ſeulement ſe mettre mieux en état de ſe défendre. Je ſai que vos attaques ſont victorieuſes, mais juſqu'ici je n'ai pas vû que vous réſiſtiez au choc de vos adverſaires. Je vous compare à ces Nations qui ne peuvent empêcher que l'ennemi ne faſſe des courſes dans leurs pays, & ne s'en retire chargé de butin; mais qui prennent leur revanche; elles vont ravager à leur tour les terres de leurs voiſins, & s'en retournent avec ce qu'elles y ont pillé. Elles ſubſiſtent ainſi les unes aux dépens des autres. Vos diſputes reſſemblent extrêmement à cela; vous les ſoûtenez beaucoup mieux par la foibleſſe de vos antagoniſtes, que par vos propres forces (z) s'ils vous

(r) » Tout autant qu'il y a de parties dans ſa langue » qui acquierent du mouvement.

(ſ) » Tout autant qu'il y a de parties dans ce qu'il » mangent qui perdent leur forme, qui deviennent du » chyle, du ſang, &c.

(t) » Voyez Sebaſtien Baſſon *Philoſoph. natural. pag.* » 152. *& ſuiv. édit.* 1621.

(u) » Jaquelot pag. 260.

(v) » Le témoignage de nos ſens n'eſt bon qu'à nous » aſſurer de l'apparence des choſes. Mais la realité in» terieure des objets & de leurs cauſes, doit être cher» chée par la Raiſon: les ſens ne vont pas juſques-là.

(vv) » *Ibid.*

(x) » *Ubi ſuprà* pag. 261.

(y) » *Ibid.* pag. 255. 256.

(z) » A cette occaſion je remarquerai ici que l'eſprit » de l'homme eſt plus fort dans l'offenſive que dans la dé» fenſive. (Voyez Chap. CXXXVII. au commenc.) Cice» ron diſoit cela de l'Orateur Cælius qui accuſoit mieux » qu'il ne défendoit, ſa main droite étoit bonne, & ſa » main

II. PART.

vous réduisent à l'extremité par les conséquences qu'ils tirent de votre hypothese, vous leur montrez que la leur n'est pas exposée à de moindres inconvéniens, c'est imiter les Romains qui furent porter la guerre devant Carthage, afin de faire sortir de leurs Etats les armées d'Annibal.

Les objections de Mr. Jaquelot contre le systême des causes occasionelles, ne regardent point Mr. Bayle.

Vous m'avouërez que si un tel homme avoit objecté qu'il ne peut point y avoir de franc-arbitre selon le systême qui pose que la conservation des Créatures est une création continuée, & que les modalitez d'une substance ne sont point distinctes de cette substance, il ne serviroit de rien de lui alleguer que le systême des causes occasionelles est rempli d'écueils. Que m'importe, répliqueroit-il, je ne suis point Mallebranchiste, ni ne le veux être : un Manichéen conviendroit-il qu'il faut être ou sectateur de votre hypothese, ou de celle des Cartésiens ? Ne vous montreroit-il pas un autre parti ? Un Spinoziste ne montreroit-il pas un systême qui ne seroit ni celui des Manichéens, ni celui d'aucune secte Chretienne ? Voilà quelle est la figure sous laquelle l'on se doit représenter ceux que Mr. Bayle suppose pouvoir faire des difficultez contre l'origine & les suites du peché. Vous voyez donc qu'il n'a aucun intérêt dans les objections que Mr. Jaquelot propose contre le systême des causes occasionelles, & que ce dernier n'éluderoit point la difficulté quand même il remporteroit de grands avantages sur ce systême. Je puis vous dire en passant qu'un Mallebranchiste ne s'embarrasseroit guéres de ces objections ; il a fermé la porte à la principale en laissant aux esprits créez l'activité à l'égard des volitions bonnes ou mauvaises moralement. Je m'étonne que Mr. Jaquelot s'imagine (*a*) que par le systême des causes occasionelles il faudroit qu'un homme qui a un désir ardent de marcher sur l'eau, y marchât. Il a oublié que ceux qui suivent ce systême, prétendent que nos désirs ne déterminent que le mouvement des esprits animaux, & non pas celui de la matiere séparée du corps de l'homme.

Mr. J. se vante comme on fait dans chaque Secte, d'éviter les plus grandes difficultez.

Prenez bien garde à ceci, Monsieur : on avoue (*b*) que l'argument de Mr. Bayle a quelque chose qui embarrasse, & (*c*) qu'*il y a quelques difficultez* dans cette matiere ; mais on ajoûte que cet argument *est* (*d*) *l'obscurité même* (*e*) *à notre esprit fini*, & que les difficultez (*f*) *sont sans comparaison plus grandes & plus considerables dans le systême de ceux qui détruisent la liberté & la Religion, que dans le systême de ceux qui admettent l'un & l'autre de ces deux principes*, (*g*) *& qu'il est bien plus raisonnable de confesser qu'on ne connoît pas bien la nature de la conservation & du concours de Dieu avec les Creatures, que de changer les Creatures en ombres & en phantômes, &c.* On avoit déja rejetté cette maxime, (*h*) *il faut nier les choses les plus certaines si nous ne savons comprendre la maniere dont Dieu les execute par sa sagesse & par sa puissance infinie.* Est-ce-là ce qu'on nous avoit promis dès le titre même de l'Ouvrage, la Concorde de la Religion & de la Raison ? Ne devoit-on pas se souvenir que ceux qui trouvent quelque discorde entre ces deux choses, ne se fondent que sur ce que la Religion a des véritez incompréhensibles à la Raison, & combatuës par des maximes philosophiques qui paroissent évidentes ? Et voici Mr. Jaquelot qui demande grace sur des incompréhensibilitez, il nous exhorte à ne nier pas une doctrine sous prétexte qu'on ne connoît pas bien, & que l'on ne sait comprendre ce qu'elle renferme. Il ne prétend pas que si l'on préfere son hypothese, ce soit à cause qu'elle n'est point exposée à de grandes difficultez, mais parceque les difficultez de l'autre hypothese sont sans comparaison plus considérables. Quelle consolation (*i*) ! Il n'y a point de parti qui ne se vante de cela sur la doctrine du peché. Un Socinien avouë que d'ôter à Dieu la prévision des évenemens contingens est une fâcheuse démarche ; mais il prétend que les embarras des autres sectes sont incomparablement plus incommodes. L'Augustinien ou le Calviniste partage ainsi en sa faveur les difficultez, il assure que celles qu'il évite sont plus grandes que celles qu'il ne sauroit éviter. Le Moliniste parle encore plus fierement à son avantage. Un Manichéen même qui auroit ou de l'esprit ou quelque sincerité, confesseroit ingénûment que le systême des deux principes est d'un embarras inexplicable ; mais il soûtiendroit que cet embarras est moindre sans comparaison que de faire sortir d'une source qui seroit la bonté même, tous les maux dont le genre humain est accablé. Faudra-t-il donc croire sur la parole de Mr. Jaquelot que son hypothese est sans comparaison moins épineuse que celle du parti contraire ?

Il prétend que la preuve de sentiment soit préferée à celle de raisonnement en ce cas.

Non, il ne veut pas en être cru sur sa parole ; car il donne des raisons. *Il n'y a guéres de propositions*, dit-il, (*k*) *de la verité desquelles on soit plus sensiblement persuadé & convaincu, que de ces deux ci. L'une, que nous agissons librement : le sentiment que nous en avons est aussi clair & aussi distinct, que celui que nous avons de vivre, de voir & d'agir. L'autre proposition qui est aussi certaine, c'est que les Créatures agissent d'une maniere proportionnée à leurs facultez.* Il ajoûte (*l*) qu'un argument *de metaphysique* aussi *abstrait* & *difficile* que celui de Mr. Bayle, ne doit avoir aucune force contre nos *plus intimes & plus claires connoissances*, c'est-à-dire, contre ces deux propositions-là, & qu'on seroit trop docile si l'on *se les laissoit ravir* par une telle objection.

Sur cela je vous prie de remarquer que si les hommes se conformoient à ce principe de Mr. Jaquelot, ils ne voudroient jamais croire ce que la bonne Philosophie nous apprend que les couleurs ne sont point dans les objets de la vûë, que la douceur n'est pas dans le sucre, que l'odeur n'est point dans la rose, que la chaleur n'est point dans le feu, que la terre tourne autour de son centre, &c. car le sentiment qu'ils ont du contraire de tous ces dogmes philosophiques, est aussi clair & aussi distinct que celui des deux propositions que Mr. Jaquelot allegue. Il y a des Nations entieres qui traiteroient de rêveur & d'extravagant tout homme qui oseroit avancer que la blancheur que nous voyons en jettant les yeux sur la nege, n'est

„ main gauche mauvaise, *M. Calium meliùs objicientem „ crimina quam defendentem, bonam dextram malam si„ stram habere dicebat* Quintil. lib. 6. cap. 3. & 4. pag. m. „ 294. *c'est une allusion à l'épée & au bouclier.*

(*a*) „ Jaquelot *ubi suprà pag.* 258.

(*b*) „ *Id. ibid. pag.* 263.

(*c*) „ *Ibid. pag.* 254. 266.

(*d*) „ *Ibid. pag.* 263.

(*e*) „ Comment cela ? Puisqu'il est fondé sur des principes évidens. Voyez ci-dessus pag. 788.

(*f*) „ Jaquelot, *Ibid. pag.* 265.

(*g*) „ *Ibid. pag.* 263.

(*h*) „ *Ibid. pag.* 251.

(*i*) „ C'est comme si l'on disoit à un homme qui cherche un appartement commode : *Venez chez moi ; „ vous y serez à l'étroit, mais non pas tant que chez mon „ voisin, quoiqu'il vous dise que vous serez moins à l'étroit „ chez lui que chez moi.*

(*k*) „ Jaquelot *ubi suprà* pag. 253.

(*l*) „ *Ibid. pag.* 254.

n'est point dans la nege, & que le Soleil est immobile. Toutes les raisons qu'on leur donneroit pour tâcher de leur faire perdre le sentiment qu'ils ont là-dessus, passeroient pour des pensées abstraites & chimériques, & ils diroient comme Mr. Jaquelot, qu'ils ne veulent point se laisser ravir par de telles subtilitez leurs *plus intimes & plus claires connoissances.* Il dira sans doute que ces raisons-là sont moins obscures que l'argument de Mr. Bayle: je lui répons que si sous prétexte d'obscurité on rejette cet argument, tout fondé qu'il est sur des (m) maximes évidentes, & qui a été prouvé (n) d'une maniere géométrique, il n'y aura plus rien qu'on ne puisse rejetter comme trop abstrait & trop difficile.

Et il veut le contraire dans un autre.

De-plus je vous prie d'observer que Mr. Jaquelot est un exemple contre lui-même: car il n'y a guéres d'opinion que la nature nous fasse sentir plus vivement que celle qui attribuë de la connoissance aux bêtes. Cependant les difficultez qu'il rencontre dans cet opinion, l'obligent à la combattre, (o) & il seroit bienaise que les hommes eussent un assez grand fond de docilité pour se laisser ravir ce sentiment par les raisons qu'il croit capables de prouver que les bêtes ne sont que des machines. Ces raisons-là ne sont-elles pas abstraites? Sont-elles plus évidentes que l'argument de Mr. Bayle?

Les deux propositions sont equivoques.

Enfin je vous prie d'observer que les deux propositions qu'il avance sont équivoques. Car les termes *agir librement* se peuvent prendre ou pour agir sans contrainte, volontairement, & avec discernement, ou pour agir avec un pouvoir prochain de n'agir pas, & de choisir même le contraire de ce que nous choisissons. On lui accordera qu'au premier sens nous avons un sentiment vif, clair & distinct que nous agissons librement; mais on lui soutiendra que nous l'aurions quand même la conclusion de l'argument de Mr. Bayle seroit véritable, (p) c'est à-dire, quand même Dieu produiroit toutes les pensées de notre ame. Ainsi ce sentiment clair & distinct dont Mr. Jaquelot se veut prévaloir, ne prouve pas que notre ame soit la cause efficiente de ses volitions. Que s'il s'arrête au second sens de ces termes *agir librement,* on lui niera que nous ayons ce sentiment clair & distinct; car les Thomistes, les Jansénistes, & les Protestans Réformez ne croyent pas que nous ayons un franc-arbitre de cette nature. La seconde proposition n'est guéres moins équivoque que la premiere, & elle est si vague qu'on ne peut y rien fonder; car qu'est-ce que cette *maniere d'agir proportionnée aux facultez des Créatures?* N'est-ce pas nous ramener aux chimeres de Scholastiques, aux facultez innombrables qu'ils ont entassées pour expliquer par des mots qui n'excitent aucune notion les phénomenes de la Nature? Faudra-t-il donc dire que les corps pesans descendent d'eux-mêmes par la ligne la plus courte? Les préjugez de l'enfance nous font sentir qu'une faculté interne détermine ces corps-là à s'approcher de la terre, que rien ne les y pousse, & qu'ils agissent ainsi d'une maniere proportionnée à leur nature. Mr. Jaquelot ignore-t-il la fausseté de cette opinion qui a été si generale parmi les Philosophes, & qui est encore celle du peuple? Ne seroit-on pas bien déraisonnable si la coûtume de juger que les corps produisent le mouvement, si une coûtume, dis-je, qui s'est introduite dans notre ame par les impressions des objets, étoit préferée aux raisons méthaphysiques par lesquelles les Cartésiens démontrent que les corps ne peuvent avoir la force de produire le mouvement? Dès-là toutes les prétenduës facultez actives de la matiere qui sont si cheres à Mr. Jaquelot, disparoissent comme des fantômes. Et comment me réfuteroit-il si admettant ses propres paroles je lui soûtenois que la maniere d'agir proportionnée aux facultez des Créatures, est d'agir comme les limes & les marteaux, & tels autres instrumens?

(m) „Voyez cy-dessus pag. 788.
(n) „Par Dom François Lami: voyez ci-dessus pag. „788.
(o) „Jaquelot *ubi suprà* pag. 174. & suiv.
(p) „Voyez ci dessus Chap. CXL. pag. 785. 2. colon„ne & pag. 786. 1. colonne.

CHAPITRE CXLII.

Pourquoi on n'entre pas plus avant en dispute avec Mr. Jaquelot sur le chapitre de la liberté. Réfutation de ce qu'il a dit sur la prévision des évenemens contingens. Combien la question de la liberté est épineuse.

Pourquoi on n'examinera pas ce qu'il dit pour prouver le libre-arbitre.

La même raison qui m'a détourné de l'examen des difficultez qu'il propose contre les causes occasionnelles, me détourne de le suivre dans les divers argumens qu'il a semez par-ci par-là pour prouver le franc-arbitre proprement dit. Je ne saurois m'engager à cette dispute sans exceder votre commission, cela ne regarde point le Dictionnaire Critique. Il est d'ailleurs fort indifférent pour la principale affaire dont il s'agit ici, que la liberté de l'homme soit dégagée non seulement de toute contrainte, mais aussi de toute espece de nécessité, ou qu'elle ne soit exempte que de la contrainte. Dans l'un & dans l'autre cas la concorde des attributs de Dieu avec le peché de l'homme est également difficile à découvrir à notre foible raison. Mr. Jaquelot prétend néanmoins (a) que *le libre-arbitre suffit pour detruire toutes les difficultez*, & que c'est à cause de cela que ceux qui les font, *tournent tête contre cette liberté afin de l'aneantir.* Cela ne convient nullement à Mr. Bayle. On n'a trouvé dans son Dictionnaire que trois objections concernant le franc-arbitre, & j'ai fait voir (b) que la premiere n'est rien moins qu'une objection. La seconde peut passer pour une difficulté considérable, mais non pas pour un combat dans les formes. La troisiéme est embarrassante, mais il ne l'a proposée qu'en (c) passant & qu'en peu de mots, au lieu que les objections dirigées contre ceux qui se retranchent dans l'hypothese du franc-arbitre, sont très-étenduës. C'est-là le grand choc, & le capital de la controverse. Qu'on juge après cela de ces paroles de Mr. Jaquelot: (d) *Mr. Bayle* a bien senti *que les pechez & les miseres sur quoi il fonde la difficulté, sont des suites du libre-arbitre. C'EST-POURQUOI IL FAIT TOUS SES EFFORTS pour le détruire.* Vous pouvez prendre cet endroit-là pour l'un des moins raisonnables du livre dont je vous rends compte.

Remarques sur la permission de pecher.

Je serois plus exact si je vous disois que l'on a trouvé une quatriéme objection dans le Dictionnaire Critique en un endroit où Mr. Bayle n'avoit

(a) „Jaquelot *ubi suprà* pag. 250.
(b) „Ci-dessus dans le Chapitre CXXXVIII. au com„mencement.
(c) „Mr. Jaquelot pag 238. reconnoit que Mr. Bayle „la *touche en passant.*
(d) „*Idib. pag.* 233.

voit point en vûë de contester l'existence de la liberté humaine. C'est dans ce passage » (e) il » est impossible de comprendre que Dieu n'ait » fait que permettre le peché, car une simple per- » mission de pecher n'ajoûtoit rien au franc-ar- » bitre, & ne faisoit pas que l'on pût prévoir si » Adam persévereroit dans son innocence, ou s'il » en décherroit. » Je me persuade que ces paroles ont donné lieu à Mr. Jaquelot de dire : (f) *On nous objecte enfin que la liberté ne peut compatir avec la préscience que Dieu à des évenemens libres. . . . . . . (g) Mr. Bayle dit qu'on ne sauroit comprendre que l'Etre tout parfait puisse prévoir les déterminations d'une cause libre.*

Si les futurs contingens peuvent être l'objet de la préscience divine.

Puisque Mr. Jaquelot le veut, comptons cela pour une objection, & voyons sa reponse : *Les decrets de Dieu*, dit-il (h) *ne détruisent pas la liberté, parcequ'ils sont conformes à la nature des Creatures. . . . Il a décreté que Cyrus agissant très-librement, permettroit aux Juifs de retourner en Judée. La difficulté sera de concevoir, comment ces décrets s'exécutent sans violer la liberté de l'homme en quoi que ce soit. Quoi donc, faudra-t-il établir cette maxime, de nier les choses les plus certaines, parceque nous ne saurions comprendre la maniere dont Dieu les exécute par sa sagesse & par sa puissance infinie?* Voilà pour ce qui regarde les décrets qui précedent la prévision. Ceux qui en sont précedez paroissent à (i) Mr. Jaquelot moins embarassans, & il montre qu'ils n'empêchent pas l'usage de la liberté. Mais il n'étoit point question de cela : il s'agissoit de montrer comment de deux choses également possibles l'une a été éternellement prévuë comme future plûtôt que l'autre. La difficulté est si grande que les Sociniens n'ayant pû la digérer ont ôté à Dieu la préscience des évenement contingens, & que les Thomistes, les Jansénistes, & les Calvinistes soûtiennent que la prévision des actes libres de l'homme n'est fondée que dans les décrets de Dieu ; desorte qu'ils ne nient pas que les sectateurs de Socin ayant une fois ôté les décrets, n'ayent dû ôter par une conséquence nécessaire la préscience. Les Scholastiques se tournent de tous côtez pour trouver le fondement de la prévision des actes libres de la Créature, mais ils ne sauroient s'accorder : ce qui plaît aux uns, est refuté (k) par les autres, & il y en a d'assez ingénus (l) pour avouër que la foi seule nous rend certains que Dieu connoît les évenemens contingens, mais qu'il est impossible à l'homme d'en comprendre la maniere.

Le Théologien Réformé qui adressa un Avis à Mr. Jurieu l'an 1690. s'exprima par ces paroles : » (m) Dieu peut connoître l'avenir de mille ma- » niéres qui me sont inconnuës. C'est même » une témerité, à mon avis, de vouloir dire » précisément comment il le connoît. Il me suf- » fit, que cette multitude de prédictions, que » la parole de Dieu contient, me convainquent » pleinement de la verité du fait : la raison m'ensei- » gnant d'ailleurs, que si la connoissance de l'ave- » nir est une perfection, si l'ignorer est un défaut, » je dois nécessairement renfermer dans l'idée que » j'ai d'un être souverainement parfait, la connois- » sance des futurs Contingens. » Mr. Jaquelot (n) insinuë que les dispositions du cœur humain, & celles des circonstances font connoître à Dieu infailliblement le choix que l'homme fera. Quelques Molinistes le disent aussi, & ils persuaderoient le lecteur s'ils ne parloient que de connoissances conjecturales : mais de dire que n'y ayant point de liaison nécessaire entre tel & tel penchant de l'homme, tel & tel amas de circonstances, & une telle détermination de la volonté, Dieu a prévu éternellement avec une pleine certitude que l'ame se fixeroit à un tel parti plûtôt qu'à un autre qu'elle avoit un pouvoir égal de préferer, (o) c'est ce qui sera toûjours inconcevable. M. Jaquelot fera bien de répeter ici sa question, *Quoi donc faudra-t-il établir cette maxime de nier, &c. (p)* ? Mais ne sera-ce pas s'être donné une grande peine pour réfuter un Auteur dont il faut de gré ou de force adopter enfin les maximes ? Ne sera-ce pas se bien tourmenter pour mettre d'accord la Raison & la Religion, & au bout du compte imposer à la raison la nécessité de croire ce qu'elle ne peut comprendre (q) ?

Comment Maimonides traite la matiere de la liberté.

Le Rabin Maimonides a été sans doute le plus habile écrivain de sa Nation. Il étoit bon Philosophe, & il s'apliquoit extrêmement à éclaircir les (r) difficultez les plus embrouillées : il avoit pour cela des dons éminens. Voulez-vous que je vous dise de quelle maniere il traite la question de la liberté ? Il se déclare hautement pour le franc arbitre ; il l'établit sur les preuves les plus fortes ; car il remarque que la fatale destinée rendroit inutiles les loix, les promesses, les menaces, les exhortations, qu'elle imprimeroit une note d'injustice aux châtimens, qu'elle feroit Dieu auteur du péché, &c. Il triomphe pendant qu'il emploie ces raisons ; mais quand il s'agit de réfuter celles du parti contraire, la chance tourne, & il rend enfin les armes, puisque c'est les rendre que d'avouër comme il fait, & comme il a dû le faire, que l'accord de la liberté de l'homme avec la préscience (s) de Dieu nous est aussi incompréhensible que l'essence même de Dieu (t). Qui empêchera ses adversaires de lui opposer une semblable réponse quand ils se verront pressez par ses objections ? Que diroient alors les spectateurs du combat ? ne diroient-ils point, *vous voilà à deux de jeu ?*

Raisonnement des Sociniens contre la prévision des futurs contingens, mal refuté.

Par occasion je vous dirai que lorsqu'on se moque des Sociniens qui disent que la préscience de Dieu

(e) » Diction. Hist. & Crit. remarque F de l'article » *Pauliciens*. Il y a peut-être d'autres endroits dans le Dic- » tionnaire qui indiquent qu'il est incompréhensible que » Dieu ait prévu independemment de ses decrets l'usage » que l'homme feroit de son franc-arbitre ; mais Mr. Ja- » quelot ne citant aucune page, on se voit réduit à croi- » re qu'il se fonde sur cet endroit-ci.

(f) » Jaquelot pag. 159.

(g) „ *Id. pag.* 251.

(h) „ *Ibid.*

(i) „ *Ibid. pag.* 252.

(k) „ Suarez *de scientia futuror. contingr. lib.* 1. *cap.* 3. *& „ seq.* réfute 7. ou 8. opinions, & en prend une autre qui „ n'est pas moins embrouillée que celles qu'il refute.

(l) „ Les Nominaux principalement. Voyez Suarez „ *ibid. cap.* 8. *pag.* 396. *édit. Mogunt.* 1600. *in* 4.

(m) „ Avis sur le Tableau du Socinianisme, Traité 1. p. „ 31. Notez qu'un anonyme Arminien qui publia des „ Entretiens sur diverses matieres de Théologie à Amster- „ dam l'an 1685. avouë p. 244. & suiv. qu'il est impossi- „ ble de comprendre la prévision des évenemens contin- „ gens.

(n) „ *Ibid.* pag. 318. & suiv.

(o) „ Voyez dans le *Suavis concordia* de Pierre de Saint „ Joseph p. 579. 580. des objections contre ceux qui disent „ que l'on peut deviner à quoi l'homme se déterminera.

(p) „ La suite est ci-dessus au 1. *alinea* de cette page.

(q) „ Conferez ce qui a été dit ci-dessus Chap. prece- „ dent pag. 790. à la fin de la 1. colonne & au commen- „ cement de la seconde.

(r) „ Cela paroît par son *More Nevochim* ou *doctor per- „ plexorum*.

(s) „ Il dit que la solution de cette difficulté (de celle „ qui est fondée sur la science divine) est plus longue „ que la terre & plus large que la mer.

(t) „ Voyez son Traité *de pœnitentia cap.* 5. *&* 6. & les „ notes de Mr. Clavering page 148. *& seq.* à l'édition „ d'Oxford 1705.

Dieu empêcheroit la liberté de la Créature, on n'entre pas bien dans leur systême; car on leur oppose cet exemple, de ce que nous voyons jouër deux personnes il s'ensuit nécessairement qu'elles jouënt, mais elles ne laissent pas de jouër très-librement. Il est donc ridicule de raisonner de cette maniere: Si Dieu a prévû que Pierre péchera demain, il s'ensuit nécessairement que Pierre péchera demain; donc Pierre péchera demain nécessairement. Cette conclusion nous meneroit à ce point d'absurdité, que quand nous voyons qu'un homme marche nous sommes cause qu'il le fait nécessairement, ou sans se servir de son libre-arbitre. Voilà ce qu'on dit contre les Sociniens, mais on ne rend pas leur pensée: on ne considere pas 1. qu'ils supposent que la prévision doit avoir pour fondement la liaison nécessaire d'un effet avec sa cause: 2. que la suite légitime de cette supposition est que si Dieu a prévu la chûte d'Adam, il y a eu une liaison nécessaire entre cette chûte & l'ame d'Adam; ou que si l'on nie cette liaison, il faut nier que Dieu ait prévu la chûte d'Adam. Vous voyez par-là comment ils concluent que la préscience divine ameneroit la nécessité des actions humaines. (u) L'exemple qu'on leur oppose est inutile, puisque nous ne voyons le jeu de deux hommes qu'entant qu'il a une liaison nécessaire avec sa cause: car il n'y a point de liberté dans notre ame par rapport aux actes à quoi elle s'est déjà determinée, & il est impossible qu'un homme qui marche soit en repos dans le tems qu'il marche.

Ce raisonnement fondé sur le même principe de Cicéron.

Je pourrois vous dire que les Sociniens sont sur ce point-là dans le goût de Ciceron & du Portique. Ciceron lorsqu'il dispute contre l'art de deviner, suppose que c'est un art qui a pour objet les évenemens fortuits, & non pas les choses certainement déterminées; d'où il conclut que c'est un art chimérique, parceque les évenemens contingens ne peuvent être prévus, non pas même par la Divinité; car si elle les prévoyoit, ils arriveroient certainement, & en ce cas-là il n'y auroit plus de fortune ni de contingence; mais s'il n'y avoit point de contingence, & que tout arrivât selon des décrets éternels où seroient les choses fortuites qui doivent être l'objet des divinations? (v) *Qui potest provideri quicquam futurum esse, quod neque causam habet ullam, neque notam quur futurum sit? . . . . Qui thesaurum inventurum, aut hereditatem venturam dicunt, quid sequuntur, aut in qua rerum natura inest id futurum? Quod si hac eaque qua sunt ejusdem generis habent aliquam talem necessitatem, quid est tandem quod casu fieri, aut forte fortuna putemus? Nihil enim est tam contrarium rationi & constantia quàm fortuna, ut mihi ne in deum quidquid cadere videatur, ut sciat quid casu, & fortuitu futurum sit. Si enim scit, certe illud eveniet. Sin certe eveniet, nulla fortuna est. Est autem fortuna, rerum igitur fortuitarum nulla prasensio est. Aut si negas esse fortunam, & omnia qua fiunt, quaque futura sunt, ex omni aternitate definita dicis esse fataliter, muta definitionem divinationis quam dicebas prasensionem esse rerum fortuitarum. Si enim nihil fieri potest, nihil accidere, nihil evenire, nisi quod ab omni aternitate certum fuerit esse futurum rato tempore, qua potest esse fortuna? qua sublata qui locus est divinationi, qua à te rerum est fortuitarum dicta prasensio?* Je ne vous cite ce long passage qu'afin que vous connoissiez la conformité des sentimens de Cicéron avec l'hypothese Socinienne. Il lioit ensemble la préscience de Dieu & la nécessité des évenemens, & il fondoit cette préscience sur les arrêts du destin; desorte que ne voulant point admettre la fatalité de toutes choses, il nioit la préscience divine par rapport aux évenemens casuels, je veux dire qui peuvent être & ne pas être. Saint Augustin (vv) s'est démélé de cela le mieux qu'il a pû, mais non pas heureusement. Les Stoïciens voulant prouver que les Dieux connoissent les choses que nous appellons fortuites, & qui sont l'objet des divinations, se contentoient d'établir (x) que les Dieux avoient statué sur ces choses-là. On auroit donc tort de prétendre que Socin a inventé les principes dont il s'est servi. Il les a trouvez dans l'antiquite payenne. Les Philosophes ont très-bien compris par les seules lumieres de la Raison que la préscience divine ne peut pas être frustrée, qu'il faut donc nécessairement que tout ce que Dieu a prévu arrive, & qu'il n'est donc point possible que le contraire de ce qu'il a prévu arrive jamais. Or s'il étoit au pouvoir de l'homme de choisir entre deux actions contraires celle-ci ou celle-là, il seroit possible que le contraire de ce que Dieu a prévu arrivât, & qu'ainsi sa préscience fût fausse, ce qu'on ne peut dire sans une impieté absurde. On ne savoit donc comment accorder ensemble la préscience de Dieu, & la liberté humaine. Ceux qui entre les Chretiens se tirent de cette difficulté en supposant que les choses n'arrivent pas à cause que Dieu les a prévuës, mais qu'il les a prévuës à cause qu'elles devoient arriver, que font-ils? que gagnent-ils? C'est qu'ils évitent une grande incomprehensibilité par une plus grande. Est-ce concilier la Religion avec la Philosophie? N'est-ce pas toûjours exiger que notre Raison se soûmette très-humblement au joug de la foi? Si l'accord de la préscience de Dieu avec notre franc-arbitre surpasse notre compréhension, celui de la providence avec notre liberté n'est pas moins incompréhensible. Les Stoïciens (y) y succomboient visiblement: Mr. Descartes n'a point trouvé d'autre résolution (z) que la petitesse de l'esprit humain. Je vous dis cela pour vous faire souvenir que notre raison, si elle

(u) „Notez que l'objection qu'ils pourroient fonder sur „ce que selon les idées d'un bon gouvernement le Prince „qui prevoit un mal, est obligé de l'empêcher, & que s'il „ne l'empêche pas lorsqu'il le peut, il en est censé l'une „des causes, il en est complice & responsable, peut être „retorquée contre eux. Voyez ci-dessus Chap. CXXXV. „vers la fin, & le Diction. Histor. & Crit. remarque F de „l'article *Pauliciens*.

(v) „*Cicero de Divinat. lib. 2. fol. m. 314. D.*

(vv) „*August. de Civit. Dei lib. 5. cap. 9*

(x) „*Neque ignorant* (dii) *ea qua ab ipsis constituta & „designata sunt . . . . . sequitur porro nihil Deos ignorare,* „QUOD *omnia sint ab iis constituta*. Cicero ibid. fol. 320.

(y) „Voyez Mr. Jaquelos au Chap. 11. de la 2. Partie, & le Dictionnaire de Mr. Bayle à la remarque *H* de „l'article *Chrysipe*.

(z) „Pour répondre à la difficulté que l'on peut avoir à „accorder la liberté de notre volonté avec l'ordre de la „Providence Eternelle de Dieu, il dit ces mots (dans l'art. „41. de la 1. part. de ses principes) Nous n'aurons point du „tout de peine à nous déliberer, si nous remarquons que „notre pensée est finie, & que la Science & Toute-puissance de Dieu par laquelle il a non seulement connu de „toute Eternité tout ce qui est ou qui peut être, mais aussi „il l'a voulu, est infinie; ce qui fait que nous avons bien assez d'intelligence pour connoître clairement & distinctement que cette puissance & cette Science sont en Dieu; „mais que nous n'en avons pas assez pour comprendre „tellement leur étenduë, que nous puissions sçavoir comment elles laissent les actions des Hommes entierement „libres & indéterminées. Toutefois la Puissance & la Science de Dieu ne nous doivent pas empêcher de croire que nous

II. Part.

si elle n'étoit point soûtenuë de la foi, se perdroit dans ces matieres, lors même qu'elle n'y considéreroit pas les endroits particuliers au Christianisme, qui augmentent les difficultez.

Combien est difficile la matiere de la liberté.

Au reste Mr. Bayle n'avoit garde de faire servir de préliminaires la dispute du franc-arbitre. C'eût été le moïen d'acrocher pour bien du tems la dispute principale: on ne finit point quand on s'engage aux questions de la liberté; chaque parti a des ressources infinies. C'est d'ailleurs une matiere si embarrassée & si féconde en équivoques, que lorsqu'on la traite à fond on se contredit mille fois, & que la moitié du tems l'on tient le même langage que ses antagonistes, & que l'on forge des armes contre sa propre cause par des propositions qui prouvent trop, qui peuvent être rétorquées, qui s'accordent mal avec d'autre choses que l'on a dites. Le pere Gibieuf de l'Oratoire publia un Traité (*a*) Latin de la liberté de Dieu & de la Créature l'an 1630. On écrivit contre lui, & on lui fit voir un recueil de 70. contradictions tirées du premier livre de son ouvrage & des deux premiers chapitres du second livre. Vingt ans après on lui reprocha le silence qu'il gardoit encore (*b*). Qui ne croiroit après le fracas des Congrégations *de Auxiliis*, que les Thomistes enseignent des choses touchant la nature du franc-arbitre entierement opposées au sentiment des Jésuites? Et néanmoins quand on considere les passages (*c*) que le P. Annat a extraits des Ouvrages des Thomistes, on ne sauroit voir au fond que des disputes de mots entre ces deux sectes. La grace efficace par elle-même des uns laisse au franc-arbitre tout autant de force de résister que les graces congruës des autres. Jansénius étoit habile homme d'un esprit systématique, & fort laborieux: il a travaillé 22. ans à son *Augustinus*: l'une de ses vûës a été de refuter les Jésuites sur le dogme du franc-arbitre; cependant on n'a pû encore décider s'il rejette ou s'il adopte la liberté d'indifférence: on tire de son ouvrage une infinité d'endroits pour & contre ce sentiment (*d*). Il y a plus de 50. ans que cette question de fait occupe l'Eglise Romaine, & l'on ne voit pas qu'on soit prêt à la vuider. Je n'ai que faire de vous avertir du Livre de M. (*e*) l'Abbé du Mas; car c'est vous qui m'en avez donné la premiere connoissance. Vous vous souviendrez sans doute qu'en m'apprenant que son Histoire des cinq Propositions étoit dressée avec beaucoup d'art, & qu'elle avoit surpris beaucoup de personnes qui s'étoient fait une autre idée des Jansénistes, vous me marquâtes qu'il faisoit voir (*f*) qu'ils avoient point pû changer de langage, quoiqu'ils n'eussent point changé d'opinion. Tant il est aisé de repandre des ténebres sur cet article.

Contradictions de M. Jaquelot.

Cela seul m'empêcheroit d'examiner davantage ce qui concerne cette matiere dans le livre de Mr. Jaquelot. Je ne pense pas qu'il ait évité les contradictions, & je ne vois point quel accord il pourroit mettre entre ce qu'il dit (*g*) contre l'indifférence de la volonté, & ce qu'il avoit dit peu auparavant. Mais c'est dequoi je ne me mets pas en peine, non-plus que d'examiner si la raison pour laquelle il ne veut point d'indifférence dans le franc-arbitre, est qu'il suppose que cela diminueroit la suprême autorité de l'ame sur ses actions. Je consens qu'il donne encore plus d'étenduë que le (*h*) Cardinal Sfondrate à l'empire de la liberté. Il ira s'il veut j'usqu'au Pélagianisme qui est presque le seul poste où l'on se puisse bien servir (*i*) des preuves de la liberté d'indifférence. Ce ne sera pas la clef dont il a besoin dans son entreprise: les difficultez Manichéennes n'en seront pas affoiblies. C'est ce que nous allons discuter.

CHAPITRE CXLIII.

Pourquoi il seroit nécessaire que ceux qui liront ce que Mr. Jaquelot a répondu aux difficultez sur l'origne du mal, eussent à côté d'eux le Dictionnaire Critique, afin de confronter toute la réponse avec toute l'objection.

C'est sur l'origine du peché que roule le fort de la dispute.

NOus voici au second article de la dispute de Mr. Jaquelot & de Mr. Bayle. C'est le principal point de leur différend, c'est celui qui roule sur les difficultez de l'origine du peché, & des suites que la désobéïssance d'Adam a euës selon le systême des Chretiens. La matiere est ample & féconde, & cela vous doit faire craindre que je n'y sois trop prolixe. Je tâcherai d'y être court, & je l'espere d'autant plus qu'avant que d'avoir vû le livre de Mr. Jaquelot, je vous avois envoyé (*k*) beaucoup de remarques sur les extraits de celui de Mr. King, lesquelles m'épargneront ici une partie très-considérable du travail, puisqu'elles combattent les pensées du premier de ces deux Auteurs autant que les pensées du second. Vous avez un grand sujet de craindre en considerant l'étenduë des difficultez (*l*) dans le Dictionnaire Critique, que je n'aie ici besoin d'un fort long détail de discussions: mais pour dissiper cette crainte je dois vous dire que Mr. Jaquelot ne s'est point assujetti aux détails. Il a tout réduit à un petit nombre de propositions génerales: & il a cru (*m*) mettre toute la force des argumens de Mr. Bayle dans très-peu de lignes, quoiqu'il ait falu y enfermer le *précis de 25. colonnes in folio de petit caractère*. Cela me sera aussi commode qu'a lui; car à mesure qu'il aura laissé sans réponse (*n*) certaines choses, & qu'il aura employé des observations qui avoient été refutées par avance, qu'il les

„ nous avons une Volonté libre: car nous aurions tort de „ douter de ce que nous appercevons intérieurement, & „ sçavons par expérience être en nous, parceque nous ne „ comprenons pas une autre chose que nous sçavons être „ incomprehensible de sa nature. *La Forge, Traité de l'esprit de l'homme c. 11. p. 166. Ed. de Paris, & 168. Ed. d'Amst.*

(*a*) „ Voyez Mr. Baillet dans la vie de Mr. Descartes „ tom. 1. pag. 223.

(*b*) „ Voyez le Pere Annat *de incoata libertate pag. 158. edit. Rom. 1654. in 4.* Mais notez que le Pere Gibieuf „ étoit mort quelques années auparavant.

(*c*) „ Voyez le livret du Pere Annat intitulé *Jansenius Thomistis gratia per seipsam efficacis defensoribus condemnatus*, imprimé à Paris l'an 1653. in 4.

(*d*) „ Voyez l'ouvrage du P. Annat *de incoacta libertate*.

(*e*) „ Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, & „ de la Societé de Sorbonne.

(*f*) Voyez le 4. éclaircissement de son histoire des „ cinq Propositions pag. 90. & suiv.

(*g*) „ Dans la page 149. & 150.

(*h*) „ *De quo suprà* Chap. CXXXVII. pag. 779. 1. col.

(*i*) En effet quand on suppose que le libre-arbitre est „ malade, & qu'il a besoin d'être secouru d'enhaut, on „ n'allegue contre la doctrine de Luther & de Calvin que „ des raisons qui prouvent trop. C'est ce que Luther ob„ jecte perpetuellement à Erasme.

(*k*) „ Voyez ci-dessus depuis le Chapitre 74. jusqu'au „ 92.

(*l*) „ Elles se trouvent principalement dans l'article „ *Pauliciens*: mais elles occupent aussi beaucoup de pla„ ce dans l'article des *Manichéens*, des *Marcionites* d'O„ *rigene* & de *Prudence*.

(*m*) Jaquelot *ubi suprà* pag. 239.

(*n*) „ Il en a laissé beaucoup, comme s'en pourront „ convaincre ceux qui confronteront tout son texte avec „ tout le texte de Mr. Bayle.

les aura, dis-je, employées (o) purement & simplement sans toucher aux réfutations, je me trouverai dispensé de vous en parler.

Pour bien réfuter il faut rapporter tout le raisonnement de l'adversaire.

Agréez que je remarque par occasion que la méthode que Mr. Jaquelot a suivie est la plus commune. On se contente ordinairement de ne prendre dans le livre que l'on réfute que les *summa capita*, soit que l'on appréhende que si l'on vouloit rapporter mot à mot toutes les raisons de son adversaire, il ne falût s'engager à des détails de réponse fastidieux au lecteur, soit que d'autres motifs fassent éviter le détail; mais il est certain que cette méthode ordinaire ne donne point au lecteur assez d'instruction pour juger des coups; & qu'il faut pour en bien juger qu'il compare tous les passages de l'un des Antagonistes avec tous les passages de l'autre; car si l'on réduit à un petit nombre de chefs géneraux un long plaidoyé, l'on fait bien connoître sur quoi portent les moyens de l'Avocat, mais on fait entierement disparoître la force qu'il leur à donnée en dévelopant ses preuves, & en les liant ensemble afin qu'elles se soûtiennent réciproquement. Il les a ornées, & confirmées de plusieurs façons, il est allé audevant de l'ennemi, il lui a coupé par avance le chemin: il leur a donné en un mot toutes les armes nécessaires, il les a mises en état de persuader (p). Si on les dépouille de tout cet équipage, on leur ôte la vie & le mouvement, ce ne sera plus qu'un squélette. Les lecteurs qui ne connoîtront les objections de Mr. Bayle que par le livre de Mr. Jaquelot, ne pourront voir que des membres dispersez & décharnez, au lieu qu'ils verront les réponses avec tous leurs ornemens, & avec tout le meilleur suc dont on a pû les animer. S'ils veulent donc être équitables, ils doivent suspendre leur jugement jusques à ce qu'ils ayent vû les originaux des pieces de l'autre partie. Un homme qui vous dira qu'il est en état de juger des livres que Mr. Arnauld & Mr. Claude ont écrits l'un contre l'autre; car j'ai lû tout entiers, ajoûtera-t-il, les livres de l'un, & toute la table des chapitres de ceux de l'autre, dans laquelle j'ai trouvé un sommaire fort exact de chaque argument, un tel homme, dis-je, vous paroîtra-t-il bien fondé? Ne lui répondrez-vous pas qu'il y a une extrême différence entre une preuve ou une objection contenuë dans le sommaire d'un chapitre, & la même preuve, ou objection détaillée dans le chapitre? Votre réponse seroit aussi claire que le Soleil en plein midi.

Cette méthode peu suivie.

Je ne vous tiens pas ce langage pour condamner la méthode que Mr. Jaquelot a suivie. C'est celle de la plûpart des Auteurs. Si elle a des inconvéniens, la méthode d'inserer dans un ouvrage tout celui que l'on réfute, & que Mr. Des-Marets a pratiquée (q) en repondant à Volkélius, est sujette de son coté à beaucoup d'incommoditez, & il est fort difficile de s'y garantir des repétitions ennuïantes, & des réflexions superfluës. L'Auteur qui réfuta le *vindiciæ contra tyrannos* d'Etienne Junius Brutus en l'insérant mot-à-mot dans son écrit, recommanda vainement l'importance de sa méthode: il eut beau représenter entre autres choses, que (r) *si on ne s'arreste qu'à ruiner seulement les principales colomnes de l'édifice*, les adversaires *y trouvent tousiours assez d'habitation pour y loger leur opiniastrise. Mais quand tout y a esté bouleversé & despecé depuis le toict jusques au fondement; qu'on a rompu tous les planchers, tous les ais, toutes les poutres & solives, & qu'on a cassé & brisé toutes les pierres, les briques & ardoises, il ne reste plus rien pour s'y musser & cacher: il est impossible à l'ouvrier de reparer ni refaire son ouvrage: car il luy convient faire la queste de nouveaux materiaux. Mais lors qu'on a seulement abattu les plus fortes défenses, qu'on a respondu seulement aux principaux arguments, le corps du bastiment demeure tousioure en pieds, sert d'abry & retraite, même maintesfois est plus estimé par ceux du parti contraire, qui se persuadent & croyent fermement, que celui, qui l'a ainsi attaqué & escarmouché en quelques membres seulement, s'est reconnu trop foible pour le combattre en toutes ses parties.* Il eut beau citer les plaintes que faisoit le Ministre Pierre du Moulin, qu'on ne répondoit qu'à des mourceaux de ses livres, & lui reprocher (s) qu'il donnoit la même même occasion de plainte à ses adversaires, la nation des Auteurs n'a point changé de conduite.

CHAPITRE CXLIV.

Quelle est la doctrine Théologique que Mr. Jaquelot doit accorder avec la Raison, touchant l'origine du mal & ses dépendances, & quelles sont les Maximes Philosophiques avec quoi il doit l'accorder.

En quoi Mr. Jaquelot est d'accord avec Mr. Bayle.

J'Entre en matiere, & d'abord je vous avertis que si je représente librement la force des objections, il ne faut pas que cela pique la délicatesse de votre conscience; car il ne s'agit ici d'aucun article de foi. Mr. Jaquelot & Mr. Bayle sont parfaitement d'accord sur le fond du dogme. Ils conviennent l'un & l'autre que l'état passé, présent & futur des hommes n'a rien qui ne soit conforme à la souveraine perfection de Dieu, & que non seulement l'Ecriture, mais aussi la Raison nous en convainquent pleinement; l'Ecriture, puisqu'elle nous enseigne tout ce qui regarde l'origine & les suites du peché; la Raison, puisqu'elle nous montre avec la derniere évidence que nous devons croire bien fait tout ce que Dieu fait. De quoi s'agit-il donc? D'un accessoire peu important au Christianisme. C'est de savoir si notre Raison peut comprendre l'accord réel & effectif qui

(o) »On voit un exemple de ceci dans la pag. 198. du »livre de Mr. Jaquelot, où il dit que s'il n'y avoit point »de crimes, on ne connoistroit point la vertu. Mr. Bayle »a refuté cela amplement dans les remarques E & G de »l'article *Pauliciens*.

(p) »Conférez ce qui a été dit ci-dessus Chap. XCV. »au commencement, & notez que Mr. l'Archevêque de »Cambrai montre très-éloquemment la différence qu'il »y a entre des propositions nuës & détachées, & le livre même qui les expose & qui les prouve. Voyez son »Ordonnance contre le Cas de Conscience, sect. 3. pag. »415. & suiv. du 2. tome de l'Histoire du Cas de Conscience imprimée l'an 1705.

(q) »Voyez dans le Dictionnaire Historique & Critique la remarque B de l'article *Volkelius*.

(r) »Baricave Chanoine de l'Eglise Métropolitaine »de Toulouse, Préface de la défense de la Monarchie »Françoise imprimée à Toulouse l'an 1614. in 4.

(s) »Néanmoins il a mieux aimé encourir honteusement le même blasme, & se condamner par sa propre »bouche, que d'oser entreprendre, de mettre & inserer »dans sa replique, toute la réponse entiere d'aucun de »ses adversaires. . . . . . Tellement qu'il s'est mis à »grapiller & picquotter par cy par là la response des »Docteurs Catholiques, à frapper à droite & à gauche, »en desordre & en gros, s'étant attaché à cela seulement, que bon luy a semblé, & où il a trouvé plus de »prinse, bref en la même façon, qu'il avoit dit, que les »Docteurs Catholiques avoient fait respondans à son »escrit. *Id. ibid.*

II. Partie.

qui se trouve entre les attributs de Dieu & le système de la Prédestination, & si elle peut satisfaire aux difficultez qui nous couvrent la connoissance ou les idées de cet accord, il est question, dis-je, de savoir si elle peut non seulement convaincre mais éclairer (a) aussi notre esprit sur ce sujet. Mr. Jaquelot prend l'affirmative dans cette question, en quoi il a ce désavantage qu'il suit les maximes du parti des Rationaux, (b) parti suspect de favoriser ou à dessein ou sans y penser les hérésies de Socin, au lieu que Mr. Bayle qui se range à la négative se conforme à l'hypothese des premiers Réformateurs & de leurs disciples les plus fideles. Il faut même vous dire qu'il y a des Rationaux qui avoüent avec lui que la Raison ne découvre point ce que Mr. Jaquelot a prétendu qu'elle découvre. Je ne vous citerai que Mr. Saurin qui a pensé être Martyr du Rationalisme: *Ce que Dieu nous a revelé de ses voyes*, dit-il, (c) *est incomparablement plus incompréhensible, & plus capable de faire murmurer notre aveugle & insolente raison, que les deux (d) faits que Mr. Jurieu trouve impossibles, & indignes de la miséricorde & de la sagesse de Dieu. Que Dieu ait reprouvé de toute éternité la plus grande partie des hommes, qu'il ait decreté d'employer les lumieres de la Nature & celles de la Révelation pour les rendre plus criminels & plus malheureux; c'est ce qui souléve une raison qui ne juge que sur des lumieres superficielles, & qui ne s'est pas fait une assez juste idée de la grandeur de Dieu & du neant de la Creature.... C'est* LA REVELATION SEULE *qui nous peut déterminer (e) là-dessus, & nous apprendre ce qu'il étoit convenable que Dieu fit, en nous apprenant ce qu'il a fait.*

Après vous avoir montré en general de quoi il s'agit entre Mr. Jaquelot & Mr. Bayle, il faut vous dire ce que Mr. Jaquelot en particulier a dû faire pour venir à bout de son dessein. Il a dû prouver que l'on peut faire connoître à notre Raison la parfaite intelligence qui se trouve entre la doctrine théologique du peché, & un certain nombre de Maximes Philosophiques.

Cette doctrine Théologique est renfermée dans ces si ou sept propositions.

Propositions Théologiques que M. Jaquelot doit accorder avec la Raison.

1. Dieu l'Etre éternel & nécessaire infiniment bon, saint, sage, & puissant, posséde de toute éternité une gloire & une béatitude qui ne peuvent jamais ni croître ni diminuer. 2. Il se détermina librement à la production des Créatures, & il choisit entre un infinité d'êtres possibles ceux qui lui plut, pour leur donner l'existence & en composer cet Univers, & laissa tous les autres dans le néant. 3. La nature humaine ayant été du nombre des êtres qu'il voulut produire, il créa un homme & une femme, & leur accorda entre autres faveurs le franc-arbitre; desorte qu'ils eurent le pouvoir de lui obéir & de lui désobéir: mais il les menaça de la mort s'ils désobéïssoient à l'ordre qu'il leur donna de s'abstenir d'un certain fruit. 4. Ils en mangerent pourtant, & dès-lors ils furent condamnez eux & toute leur postérité aux miseres de cette vie, à la mort temporelle & à la damnation éternelle, & assujettis à une telle inclination au peché, qu'ils s'y abandonnent presque sans fin & sans cesse. 5. Il lui a plû par son infinie miséricorde délivrer un très-petit nombre d'hommes de cette condamnation, & en les laissant exposez pendant cette vie à la corruption du peché & à la misere, leur donner des assistances qui les mettent en état d'obtenir la béatitude du Paradis qui ne finira jamais. 6. Il a prévu éternellement tout ce qui arriveroit, il a reglé toutes choses, & les a placées chacune en son lieu, & il les dirige & gouverne continuellement selon son bon plaisir, tellement que rien ne se fait sans sa permission ou contre sa volonté, & qu'il peut empêcher comme bon lui semble, autant & toutes les fois que bon lui semble, tout ce qui ne lui plaît pas, le peché par conséquent qui est la chose du monde qui l'offense & qu'il déteste le plus, & produire dans chaque ame humaine toutes les pensées qu'il approuve. 7. Il offre des graces à des gens qu'il sait ne les devoir pas accepter, & se devoir rendre par ce refus plus criminels qu'ils ne le seroient s'il ne les leur avoit pas offertes, & il leur déclare qu'il souhaite ardemment qu'ils les acceptent, & il ne leur donne point les graces qu'il sait qu'ils accepteroient (f).

Les Maximes Philosophiques dont il s'agit sont les suivantes.

Quelles sont les maximes Philosophiques qu'il doit accorder avec ces propositions.

I. Comme l'Etre infiniment parfait trouve en lui-même une gloire & une beatitude qui ne peuvent jamais ni diminuer, ni croître, sa bonté seule l'a déterminé à créer cet Univers: l'ambition d'être loué, aucun motif d'interêt de conserver ou d'augmenter sa béatitude & sa gloire, n'y ont eu part (g).

II. La bonté de l'Etre infiniment parfait est infinie, & ne seroit pas infinie, si l'on pouvoit concevoir une bonté plus grande que la sienne. Ce caractere d'infinité (h) convient à toutes ses autres perfections, à l'amour de la vertu, & à la haine du vice, &c. elles doivent être les plus grandes que l'on puisse concevoir.

III. Une bonté infinie ayant dirigé le Créateur dans la production du monde, tous les caracteres de science, d'habileté, de puissance, & de grandeur qui éclatent dans son ouvrage, sont destinez au bonheur des Créatures intelligentes. Il n'a voulu faire connoître ses perfections qu'afin que cette espece de Créatures trouvassent leur félicité dans la connoissance, dans l'admiration & dans l'amour du souverain Etre.

IV. Les bienfaits qu'il communique aux Créatures qui sont capables de félicité, ne tendent qu'à leur bonheur. Il ne permet donc pas qu'ils servent à les rendre malheureuses; & si le mauvais usage quelles en feroient, étoit capable de les perdre, ils leur donneroient des moyens sûrs d'en faire toûjours un bon usage; car sans cela ce ne seroient

(a) »Chacun sait qu'il y a des démonstrations qui »nous convainquent sans nous éclairer.

(b) »Voyez ci-dessus le Chapitre 130.

(c) »Saurin Examen de la Théologie de Mr. Jurieu »pag. 337. 338.

(d) »Savoir 1. que Dieu fasse prêcher sa parole dans »des lieux où il ne sauve personne. 2. que la connoissan»ce de Dieu ait été renfermée dans les seules familles »des Patriarches.

(e) »C'est-à-dire, sur les deux faits de la note précé»dente.

(f) »Notez que j'ai évité tous les termes qui ne »conviendroient pas au système du franc-arbitre, & des »décrets postérieurs à la prévision des évenemens con»tingens.

(g) »Voyez ci-dessus le Chapitre 74. & le Chap. XCI. »pag. 581. & suiv.

(h) »Voyez Mr. Jurieu dans les trois premieres sec»tions du Jugement sur les méthodes, où il raisonne »continuellement sur ce principe comme sur une premie»re notion. Voyez aussi dans Mr. Wittichius *de Providen»tia Dei* n. 12. ces paroles *Augustinus lib.* 1. *de doctrina* „*Christ. cap.* 7. cum cogitatur Deus ita cogitatur ut ali„quid quo nihil melius sit atque sublimius. *Et paulopost*, „nec quisquam inveniri potest qui hoc Deum credat „esse quo melius aliquid est.

roient pas de veritables bienfaits, & sa bonté seroit plus petite que celle que nous pouvons concevoir dans un autre bienfaicteur (*i*).

V. Un être malfaisant est très-capable de combler de dons magnifiques ses ennemis, lorsqu'il sait qu'ils en feront un usage qui les perdra. Il ne peut donc pas convenir à l'Etre infiniment bon de donner aux Créatures un franc-arbitre dont il sauroit très-certainement qu'elles feroient un usage qui les rendroit malheureuses. Donc s'il leur donne le franc-arbitre, il y joint l'art de s'en servir toûjours à propos, & ne permet point qu'elles négligent la pratique de cet art en nulle rencontre; & s'il n'y avoit point de moyen sûr de fixer le bon usage de ce franc-arbitre, il leur ôteroit plûtôt cette faculté que de souffrir qu'elle fût la cause de leur malheur (*k*). Cela est d'autant plus manifeste que le franc-arbitre est une grace qu'il leur a donnée de son propre choix & sans qu'ils la demandassent; desorte qu'il seroit plus responsable du malheur qu'elle leur apporteroit, que s'il ne l'avoit accordée qu'à l'importunité de leurs prieres.

VI. C'est un moyen aussi sûr d'ôter la vie à un homme, de lui donner un cordon de soye dont on sait certainement qu'il se servira librement pour s'étrangler, que de le poignarder soi-même, ou que de le faire poignarder par quelque tiers. On ne veut pas moins sa mort quand on se sert de la premiere maniere que quand on employe l'une des deux autres: il semble même qu'on la veut avec un dessein plus malin, puisqu'on tend à lui laisser toute la peine & toute la faute de sa perte.

VII. Un veritable bienfaicteur donne promptement, & n'attend pas à donner que ceux qu'il aime ayent souffert de longues miseres par la privation de ce qu'il pouvoit leur communiquer d'abord très-facilement, & sans se faire aucune incommodité. Si la limitation de ses forces ne lui permet pas de faire du bien sans faire sentir de la douleur ou quelque autre incommodité, il passe par là; (*l*) mais ce n'est qu'à regret, & il n'employe jamais cette maniere de se rendre utile lorsqu'il peut l'être sans mêler aucune sorte de mal à ses faveurs. Si le profit qu'on pourroit tirer des maux qu'il feroit souffrir, pouvoit naître aussi aisément d'un bien tout pur, que de ces maux-là, il prendroit la voye droite du bien tout pur, & non pas la voye oblique qui conduiroit du mal au bien. S'il comble de richesses & d'honneurs, ce n'est pas afin que ceux qui en ont joui venant à les perdre, soient affligez d'autant plus sensiblement qu'ils s'étoient accoûtumez au plaisir, & que par-là ils deviennent plus malheureux que les personnes qui ont été toûjours privées de ces avantages. Un être malin combleroit de biens à ce prix-là (*m*) les gens pour qui il auroit le plus de haine.

VIII. La plus grande & la plus solide gloire que celui qui est le maître des autres puisse acquerir, est de maintenir parmi eux la vertu, l'ordre, la paix, le contentement d'esprit. La gloire qu'il tireroit de leur malheur, ne sçauroit être qu'une fausse gloire.

IX. Le plus grand amour que ce maître-là puisse témoigner pour la vertu, est de faire s'il le peut, qu'elle soit toûjours pratiquée sans aucun mélange de vice. S'il lui est aisé de procurer à ses Sujets cet avantage, & que néanmoins il permette au vice de lever la tête, sauf à le punir enfin après l'avoir toleré long temps, son affection pour la vertu n'est point la plus grande que l'on puisse concevoir, elle n'est donc (*n*) pas infinie. II. PARTIE.

X. La plus grande haine que l'on puisse témoigner pour le vice, n'est pas de le laisser régner fort long-tems, & puis de le châtier, mais de l'écraser avant sa naissance, c'est-à-dire, d'empêcher qu'il ne se montre nulle part. Un Roi par exemple, qui mettroit un si bon ordre dans ses finances qu'il ne s'y commettroit jamais aucune malversation, feroit paroitre plus de haine pour l'injustice des Partisans, que si après avoir souffert qu'ils s'engraissassent du sang du peuple il les faisoit pendre.

XI. Un maître attaché aux intérêts de la vertu & au bien de ses Sujets, donne tous ses soins à faire ensorte qu'ils ne désobéissent jamais à ses loix; & s'il faut qu'il les châtie pour leur désobéissance, il fait ensorte que la peine les guérisse de l'inclination au mal, & rétablisse dans leur ame une ferme & constante disposition au bien, tant s'en faut qu'il veuille que la peine de la faute les incline de plus en plus vers le mal.

XII. Permettre le mal que l'on pourroit empêcher, c'est ne se soucier point qu'il se commette ou qu'il ne se commette pas, ou souhaiter même qu'il se commette.

XIII. C'est un très-grand défaut dans ceux qui gouvernent de ne se soucier point qu'il y ait ou qu'il n'y ait point de désordre dans leurs Etats. Le défaut est encore plus grand s'ils y veulent & s'ils y souhaitent du désordre. Si par des voyes cachées & indirectes, mais infaillibles, ils excitoient une sédition dans leurs Etats pour les mettre à deux doigts de la ruine, afin de se procurer la gloire de faire voir qu'ils ont le courage & la prudence nécessaires à sauver un grand Royaume prêt à périr, ils seroient très-condamnables. Mais s'ils excitoient cette sédition parcequ'il n'y auroit d'autre moyen que celui-là de prévenir la ruine totale de leurs Sujets, & d'affermir sur de nouveaux fondemens, & pour plusieurs siecles la félicité des peuples, il faudroit plaindre la malheureuse (*o*) nécessité où ils auroient été réduits, & les loüer de l'usage qu'ils en auroient fait.

XIV. La permission d'un certain mal n'est excusable que lorsque l'on n'y sauroit remedier sans introduire un plus grand mal; mais elle ne sauroit être excusable dans ceux qui ont en main un remede très-efficace contre ce mal, & contre tous les autres maux qui pourroient naître de la suppression de celui-ci.

XV. L'Etre infiniment puissant, & créateur de la matiere & des esprits, fait tout ce qu'il veut de cette matiere & de ces esprits. Il n'y a point de mouvement, ni point de situation & de figure qu'il ne puisse communiquer à la matiere, ni point de pensée qu'il

(*i*) „ Je veux dire dans une cause qui joindroit à ses présens l'adresse sûre de s'en bien servir.

(*k*) „ Voyez ci-dessus Chapitre LXXXI. pag. *663*. 1. „ colonne.

(*l*) „ Voyez le Diction. Histor. & Critique art. *Origene* „ rem. E n. IV.

(*m*) „ Rapportez à ceci ce passage d'Aristote. *Rhetor.* „ *l.* 2. *c.* 23. *p. m.* 446. Οἷον εἰ δοίη ἄν τις τινι, ἵνα ἀφε- „ λόμενος λυπήσῃ· ὅθεν καὶ τοῦτ' εἴρηται,

„ Πολλοῖς ὁ δαίμων οὐ κατ' εὔνοιαν φέρων,

„ Μεγάλα δίδωσιν εὐτυχήματ', ἀλλ' ἵνα

„ Τὰς συμφορὰς λάβωσιν ἐπιφανεστέρας.

„ *Ut, si quis aliquid alicui det, ut* postea hoc ipsi *erepto,* „ ipsum *afficiat dolore. Unde etiam illud est dictum, Multis* „ *Deus non propter benevolentiam afferens, Magna dat pros-* „ *peritatis beneficia; sed ut clades accipiant insigniores.*

(*n*) „ Voyez la 1. Maxime ci-dessus page préced. 2 col.

(*o*) „ Voyez ci dessus Chap. LXXV. vers la fin, Chap. „ LXXVI. au commencement, & Chap. LXXXIII. pag. „ *666*. ce qui a été dit de la force de la necessité.

II. PART.

qu'il ne puisse communiquer aux esprits. S'il permettoit donc un mal physique, ou un mal moral, ce ne seroit pas à cause que sans cela quelque autre mal physique, ou moral encore plus grand seroit tout-à-fait inévitable. Nulle des raisons du mêlange du bien & du mal, fondées (p) sur la limitation des forces des bienfaicteurs, ne lui sauroit convenir.

XVI. On est autant la cause d'un évenement lorsqu'on le procure par des voyes morales, que lorsqu'on le procure par des voyes physiques. Un Ministre d'Etat qui sans sortir de son Cabinet, & se servant seulement des passions des directeurs d'une cabale, renverseroit tous leurs complots, ne seroit pas moins l'auteur de la ruine de cette cabale, que s'il la détruisoit par des coups de main.

XVII. C'est toute la même chose d'employer une cause nécessaire, & d'employer une cause libre en choisissant les momens où on la connoît déterminée. Si je suppose que la poudre à canon a le pouvoir de s'allumer ou de ne s'allumer pas quand le feu la touche, & que je sache certainement qu'elle sera d'humeur à s'allumer à huit heures du matin, je serai autant la cause de ses effets en y appliquant le feu à cette heure-là que je le serois dans la supposition véritable qu'elle est une cause nécessaire. Car à mon égard elle ne seroit plus une cause libre, je la prendrois dans le moment où je la saurois nécessitée par son propre choix. Il est impossible qu'un être soit libre ou indifférent à l'égard de ce à quoi il est déja déterminé, & quant au tems où il y est déterminé. (q) Tout ce qui existe, existe nécessairement pendant qu'il existe.

XVIII. Quand tout un grand peuple s'est rendu coupable de rébellion, ce n'est point user de clémence que de pardonner à la cent milliéme partie, & de faire mourir tout le reste sans excepter les enfans à la mammelle.

XIX. Les Médecins qui parmi beaucoup de remédes capables de guérir un malade, & dont il en a plusieurs qu'ils seroient fort assûrez qu'il prendroit avec plaisir, choisiroient précisément celui qu'ils sauroient qu'il refuseroit de prendre, auroient beau l'exhorter & le prier de ne le refuser pas; on auroit néanmoins un juste sujet de croire qu'ils n'auroient aucune envie de le guérir; car s'ils souhaitoient de le faire, ils lui choisiroient l'une de ces bonnes médecines qu'ils sauroient qu'il voudroit bien avaler. Que si d'ailleurs il savoit que le refus du remede qu'ils lui offriroient augmenteroit sa maladie jusqu'à la rendre mortelle, on ne pourroit s'empêcher de dire qu'avec toutes leurs exhortations ils ne laisseroient pas de souhaiter la mort du malade.

Le franc-arbitre est le moien dont Mr. Jaquelot se sert pour résoudre les objections du peché.

Voilà, Monsieur, les deux partis qu'il est question de pacifier, 7. Propositions Théologiques d'un côté, 19. Maximes Philosophiques de l'autre. Vous appercevrez du premier coup d'œil que la mesintelligence n'est pas petite, & vous préjugerez peut-être que Mr. Jaquelot n'aura pas trouvé un médiateur plénipotentiaire dont la négociation ait été heureuse. Suspendez votre jugement jusques à ce que je vous aye rendu compte de ce qu'il a fait par l'emploi du franc-arbitre. C'est le grand médiateur qu'il a choisi, c'est ce qu'avoient fait les anciens Peres dans leurs disputes avec les Manichéens, c'est ce que font tous les modernes (r), & c'est le seul parti (s) que l'on puisse prendre. Bernard Trevisan, Noble Venitien, qui a publié depuis peu un gros volume de méditations, où il y a bien des pensées d'un tour nouveau, & d'une profonde métaphysique, n'a point trouvé d'autre voye que d'élever au-dessus des nuës les privileges de la liberté humaine (t).

CHAPITRE CXLV.

Examen de la maniere dont Mr. Jaquelot prétend que le franc-arbitre peut résoudre toutes les difficultez de Monsieur Bayle.

Excellence qu'il attribuë à la liberté.

MR. Jaquelot suppose & le répete en toute occasion que la liberté, c'est-à-dire, (a) *le pouvoir que l'homme a sur ses actions, desorte qu'il fait ce qu'il veut, parcequ'il le veut; si bien que s'il ne le vouloit pas, il ne le feroit pas, & feroit même le contraire*, est la plus grande perfection que Dieu puisse communiquer à la Créature. Un être qui a cette liberté, dit-il, (b) *est de beaucoup le plus excellent & le plus parfait de tous les Etres créez*; car (c) *un Etre qui seroit déterminé de sa nature, à faire le bien & à suivre la vertu, comme le Soleil est déterminé à éclairer, & le feu à brûler, ne seroit digne de loüange en façon du monde, non-plus qu'un Etre déterminé de la même maniere à faire le mal, ne seroit point blâmable.* La capacité *de faire un bon ou un mauvais usage de son intelligence*, & l'empire sur ses actions est *assurément l'endroit par lequel l'homme approche de plus près la Divinité.* (d) Dieu ayant formé cet Univers pour sa gloire, c'est-à-dire, (e) pour être connu dans ses ouvrages, & pour recevoir des Créatures l'adoration & l'obéissance qui lui est duë, l'Etre libre étoit seul capable de contribuer à ce dessein du Créateur. » Les adorations d'une Créature » qui ne seroit pas libre, ne contribuëroient pas » davantage à la gloire du Créateur, que feroit » une machine de figure humaine, qui se prosterneroit par la vertu de ses ressorts. Dieu aime » la sainteté. Mais quelle vertu y auroit-il, si » l'homme étoit déterminé nécessairement par sa » nature à suivre le bien, comme le feu est déterminé à brûler? Il n'y pouvoit donc avoir » qu'une Créature libre qui pût executer le dessein de Dieu. » On conclut de tout cela, (f) *qu'encore qu'une Créature libre pût abuser de son franc-arbitre, néanmoins un Etre libre étoit quelque chose de si relevé & de si auguste, que son excellence & son prix l'emportoit de beaucoup sur les suites les plus facheuses que pouvoit produire l'abus qu'on en feroit. Il est donc de la derniere évidence, que Dieu ne doit pas être consideré comme la cause du peché pour avoir créé des Etres libres, qui*

ont

(p) „ Voyez Chap. LXXXV. au commencement, & „ ci-dessus la VII. Maxime Philosophique.

(q) „ Τὸ εἶναι τὸ ὂν ὅταν ᾖ, καὶ τὸ μὴ ὂν μὴ εἶναι „ ὅταν μὴ ᾖ, ἀνάγκη. *Necesse est id quod esse, quando est,* „ *esse: & id quod non est, quando non est, non esse.* Aristot. „ de interpret. cap. 9. pag. m. 33. E. *Les Nominaux ont* „ *adopté cette maxime d'Aristote. Scot & plusieurs autres* „ *Scholastiques semblent la rejetter: mais au fond leurs* „ *distinctions reviennent à la même chose. Voyez les Jesuites* „ *de Conimbre sur cet endroit d'Aristote pag. m. 380. &* „ *seq.*

(r) „ Voyez cidessus Chap LXXX. au commencement.

(s) „ Notez que même les Supralapsaires suppo- „ sent un franc-arbitre dans le premier homme, quelle „ que puisse être la différence des définitions de ce franc- „ arbitre.

(t) „ Voyez la page 591. & suiv. & ailleurs de ses *mé-* „ *ditazioni filosofiche* imprimées à Venise l'an 1704. in 4.

(a) „ Jaquelot pag. 143.

(b) „ *Id. pag. 162. & passim alibi.*

(c) „ *Ibid. pag. 164. 165.*

(d) „ *Ibid. pag. 164.*

(e) „ *Ibid. pag. 181.*

(f) „ *Ibid. pag. 182.*

ont peché parcequ'ils ont abusé de leur liberté.

Ce qu'il en dit est injurieux à J.C. & aux bienheureux.

Je ne veux pas examiner si la conséquence que vous voyez à la fin de ces citations, est juste; mais je dois vous faire prendre garde que le principe de Mr. Jaquelot n'est nullement propre à débrouiller cette matiere; car il augmente les disputes, & il renferme des faussetez évidentes. S'il étoit vrai, l'amour nécessaire que Dieu a pour la vertu ne mériteroit aucune loüange, la mort de Jesus-Christ ne seroit d'aucun mérite, la sainteté des Anges, & celle des enfans de Dieu dans le Paradis ne vaudroient rien, les Démons ne mériteroient aucun blâme, & la haine qu'ils ont pour Dieu ne seroit pas un peché. J'ajoûte que puisque l'une des plus sublimes perfections de Dieu est d'être si déterminé à l'amour du bien qu'il implique contradiction qu'il puisse ne les pas aimer, une Créature déterminée au bien seroit plus conforme à la nature de Dieu, & par conséquent plus parfaite qu'une Créature qui a un pouvoir égal d'aimer le crime & de le haïr. Je n'ai pû lire sans étonnement, je vous l'avouë, que Mr. Jaquelot nous veüille faire passer pour (g) *un éloge prononcé par un automate & par les ressorts d'une machine*, les loüanges que les bienheureux donnent à Dieu dans le Paradis. Il faut qu'il s'en fasse cette idée, ou que seul entre tous les Théologiens il s'imagine que les bons Anges, & les Saints du Paradis retiennent toûjours le pouvoir prochain de désobéïr à Dieu & de le haïr.

Elle se trouve selon lui dans les Saints du Paradis.

Mais pour vous faire savoir ce qu'il pense là-dessus, je vous citerai un passage de son livre: (h) *L'état des Bienheureux est un état de récompense, dans lequel la connoissance est si élevée, si épurée & si vive, qu'elle conduit de telle sorte l'amour-propre & l'amour des biens du corps, qui sont dans cette vie les sources du peché, qu'elle porte toûjours la liberté au bien, & ne la sollicite jamais au mal.* Remarquez bien qu'il prétend que le libre-arbitre se conserve dans cet état des bienheureux; car il venoit de faire entendre qu'il ne goûte pas le dogme de beaucoup de Théologiens qui *distinguent ce qui est simplement* volontaire *de ce qui est* libre, *& qui n'accordent aux Bienheureux que le* volontaire; & puis il avoit déclaré expressément, *qu'il est persuadé que le libre-arbitre est de l'essence d'un Etre intelligent.* Ainsi selon sa doctrine les bons Anges & les Saints du Paradis joüiront toûjours du libre-arbitre, & cependant ils ne tourneront jamais du mauvais côté. Or puisqu'il avouë que cet Etat est un *état de récompense*, il le doit considérer comme un état plus parfait & plus excellent que celui où nous vivons. Il se contredira donc manifestement. De tout cela il résulte des conséquences qui renversent son projet d'accord.

Que son sentiment là-dessus ne differe point de celui des Prédestinateurs.

Premierement je vous prie d'observer qu'il n'y a dans le fond nulle différence entre lui, & ces autres Théologiens qui n'accordent aux bienheureux que le volontaire; car ils ne prétendent pas ôter aux Anges & aux Saints du Paradis le pouvoir éloigné de vouloir des choses contraires à leur devoir, non-plus qu'ils n'ont jamais dit que les réprouvez manquent de la puissance éloignée d'obéïr à Dieu. Prenez-moi Luther dans le temps qu'il écrivoit son ouvrage *de servo arbitrio*: prenez-moi Calvin lorsqu'il écrivoit le plus fondement sur les matieres de la prédestination: prenez-moi les Supralapsaires les plus outrez, ils vous avouëront tous que les ames les plus damnées, & que les Démons les plus méchans sont des esprits susceptibles en eux-mêmes d'une très-bonne affirmation, & d'une très-bonne volition, & qui embrasseroient le vrai bien s'ils le voyoient d'une certaine façon après que la cause qui les détermine au mal, auroit été écartée. L'arrêt irrévocable de Dieu fera qu'ils ne seront jamais délivrez de la détermination au mal, mais non pas qu'ils perdent leurs facultez naturelles, & la susceptibilité générale de toutes les modifications des Esprits. Cela montre également que les bienheureux auront toûjours une faculté de vouloir des choses qu'ils ne voudront jamais: ce ne sera pas un pouvoir prochain de vouloir le mal, la vision béatifique les en délivrera toûjours, ce sera une puissance éloignée: je veux dire que si les motifs déterminans cessoient leur action, & que d'autres motifs se présentassent avec un certain dégré de force, les volitions déréglées pourroient suivre. D'où je conclus que le franc-arbitre qui convient selon Mr. Jaquelot aux bons Anges & aux Saints du Paradis, ne differe point du volontaire, ou de la détermination au bien que les Prédestinateurs leur accordent. Il me semble que cet Auteur qui a l'esprit fort pénétrant, auroit mieux compris leur doctrine sur la liberté, s'il s'étoit donné la peine de l'approfondir, & de la comparer exactement avec la sienne.

D'où il s'ensuit qu'il ne doit pas croire qu'il soit de l'essence des agens libres d'être les maîtres de leur volonté.

Je dis en second lieu, que puisqu'il avouë que toute l'essence du libre-arbitre se conserve dans le Paradis, il ne doit plus croire qu'il soit de l'essence des agens libres non seulement de (i) connoître ce qu'ils font, & les raisons de leur conduite, mais aussi *d'être les maîtres de leurs actions par l'empire de leur volonté*; car il ne peut pas prétendre que le souverain bien clairement connu, que la vision béatifique, que (k) *cette connoissance si élevée, si épurée, si vive, qui porte toûjours la liberté au bien, & ne la sollicite jamais au mal*, laisse aux bienheureux une telle autorité, ou un tel empire sur leurs actions, qu'il dépende absolument de leur choix ou d'aimer Dieu, ou de le haïr. Il ne pourroit prétendre cela sans prétendre aussi (l) que nous sommes pleinement les maîtres de nous aimer nous-mêmes, ou de nous haïr, d'aimer ou de haïr la félicité en général. Or ce seroit une prétention démentie par l'experience, n'y ayant jamais eu d'homme qui n'eût tâché vainement de former cet acte interne de sa volonté, *je veux mon mal entant que mon mal.*

Ni qu'ils soient nécessaires à l'Univers.

Que de brêches dans le systême de Mr. Jaquelot! Que ferons-nous des raisons pourquoi il prétend que les êtres libres ont été si nécessaires à l'Univers? Il en faloit selon lui; car autrement (m) les adorations des Créatures n'eussent pas contribué *davantage à la gloire du Créateur que feroit une machine de figure humaine qui se prosterneroit par la vertu de ses ressorts*, & (n) *l'Univers n'eût été qu'une vaste masse insensible & inanimée, qui n'auroit contribué en rien à la gloire de Dieu.* Voilà un grand inconvénient, mais très-facile à éviter, pourvû

(g) „ *Ubi suprà pag.* 186.

(h) „ *Ibid. pag.* 230.

(i) „ *Ibid. pag.* 181.

(k) „ *Ibid. pag.* 230.

(l) „ Mr. Jaquelot pag. 182. avouë que dans les es„prits créez *l'amour propre est une suite infaillible de la „connoissance que l'on a de son Etre, parceque le néant & „l'être sont trop opposez, pour permettre à une Créature „d'être indifférente à l'égard de ces deux extrêmes.*

(m) „ *Ubi suprà pag.* 181.

(n) „ *Ibid. pag.* 197.

II. PARTIE.

pourvû que l'on donne seulement aux Créatures intelligentes le libre-arbitre tout tel que celui des bienheureux. Pourquoi ne s'en contenteroient-elles pas ? N'a-t-il pas, de l'aveu même de Mr. Jaquelot, toute l'essence du libre-arbitre ? Si elles sont conduites sûrement, infailliblement au bien en toute rencontre par des connoissances claires de leur devoir, l'Univers (o) sera complet; il ne sera pas *imparfait par le défaut des Créatures libres*, mais il sera délivré des êtres méchans & malheureux dont le mauvais usage de la liberté l'a rempli. C'est peu de chose, selon Mr. Jaquelot, en comparaison du vuide qu'il y auroit eu dans la Nature, si le Créateur n'avoit point donné le libre-arbitre à quelques êtres. Parle-t-il ainsi dans ses Sermons ? Seroit-il le seul Prédicateur qui ne parlât point du peché comme d'un monstre qui a introduit dans l'Univers les désordres les plus affreux & les plus abominables ? Laissons tout cela : avoüons-lui pour cette heure que le défaut de Créatures libres seroit une imperfection plus grande que le peché. Il faudra que pour le moins il nous avouë que le libre arbitre sans le peché rendroit le monde plus parfait qu'avec le peché. Or il a été facile de joindre ensemble constamment & invariablement le libre-arbitre & la pratique de la vertu : Mr. Jaquelot reconnoît dans le Paradis cette jonction. Il ne lui sert donc de rien de tant rehausser l'excellence des êtres libres : cette excellence ne lui peut fournir aucun argument pour justifier la permission du peché, puisqu'il faut qu'il reconnoisse que l'union constante & invariable de la volonté de l'homme avec la vertu ne nuit point au franc-arbitre. Tout le prix que la liberté peut donner au culte & à l'obéïssance que l'on rendroit à Dieu, se trouveroit sur la terre dans les actes d'une volonté aussi attachée à ses devoirs que les Saints du Paradis. Par conséquent la gloire & la sainteté de Dieu n'ont aucun besoin des êtres libres abandonnez au mauvais usage de leur liberté, puisqu'ils peuvent être fixez au bon usage sans être moins libres.

Ce qu'il dit de l'état d'épreuve & de celui de recompense, laisse subsister les difficultez.

Vous allez trop vîte, me dira Mr. Jaquelot, n'anticipez pas; ne confondez pas les tems : il y a (p) un *état d'épreuve*, & un *état de récompense* : il suffit dans cette vie qui est l'état d'épreuve, que l'homme puisse faire le bien. Le bonheur de ne s'en écarter jamais, est reservé pour l'autre vie qui est l'état de récompense. Si Dieu a voulu que ceux qui connoissent sa révélation, marchent *premierement par foi avant que d'être confirmez en grace, & admis à la possession de la gloire*, cela n'est-il pas bien raisonnable ? Je répons que le Philosophe le plus critique trouvera fort raisonnable que l'Etre infiniment bon augmente de tems en tems ses bienfaits, pourvû que les moindres suffisent toûjours à rendre contentes les Créatures. Qu'elles croissent donc successivement en vertu & en félicité, mais toûjours exemptes de vice & de misere, cela ne donne point lieu à des objections. Ce sera toute autre chose si l'état d'épreuve est rempli de corruption & de misere pour être à l'égard du plus grand nombre des gens le chemin d'une corruption & d'une misere encore plus grandes, & qui ne finiront jamais. Notre raison ne voit point là les caracteres d'une bonté & d'une sainteté infinies. Elle ne les voit pas même dans l'état d'épreuve qui est suivi de la gloire béatifique; car elle conçoit qu'une bonté, qu'une sainteté qui ôteroient de l'état d'épreuve toutes sortes de malheur & de peché, seroient plus grandes (q), elle ne peut voir qu'aucun état puisse être appellé un état d'épreuve par rapport à une cause premiere, qui avant que de placer les causes secondes sait tout ce qu'elles feront, & qui en un mot ne les applique qu'entant que déterminées à l'un des partis. Qu'elles y soient déterminées par leur propre choix, cela n'empêche pas qu'à chaque instant elles ne soient une cause nécessaire par rapport à l'acte choisi. (r). Souvenez-vous de la maxime d'Aristote. Mr. Jaquelot pourroit se servir des termes *d'état d'épreuve*, s'il nioit la prescience des évenemens contingens. Or il ne le fait pas; il avouë au contraire avec beaucoup de raison que la cause des futurs contingens (ſ) *ne laisse pas d'être déterminée par rapport à la connoissance de Dieu*, quoiqu'elle soit *indeterminée en elle-même*. Il ne doit pas craindre d'ailleurs qu'aucun Critique trouvât de la prodigalité dans une distribution de faveurs où l'état de récompense auroit été précedé d'un état pur & net de toute malice & de toute misere. L'œil d'un Philosophe n'est point (t) *malin de ce que Dieu est bon.*

Et il rend l'accommodement plus difficile en relevant le prix de la liberté.

On doit prendre garde que plus on releve le prix de la liberté, plus on fortifie l'idée de la bénéficence du Créateur. On nous (u) articule 7. ou 8. sortes de combinaisons dans un Etre spirituel : on insinuë que peut-être elles existent toutes hormis la (v) cinquiéme, & l'on décide que la plus excellente de toutes est la liberté donnée à Adam. Il faut donc croire que les Esprits que Dieu a doüez du franc-arbitre, sont les Créatures qu'il a aimées le plus; car si la liberté est le plus excellent don que Dieu ait pû faire à la Créature, il faut qu'il soit une marque de la plus grande bonté de Dieu pour les Créatures. Or s'il a fait ce présent à l'homme gratuitement & non sur le pied d'une récompense, pourquoi n'y eût-il pas joint sur le même pied l'art infaillible de se bien servir de ce présent ? La prédilection pour l'homme de laquelle émane ce présent le plus magnifique de tous, l'a dû destiner au bonheur de l'homme, & fixer par conséquent le bon usage de la liberté, puisque le mauvais usage ne pouvoit être que le malheur éternel de l'homme. Or afin que le franc arbitre puisse passer pour la plus insigne faveur que la Créature ait obtenuë, il faut que Dieu ait prévu que cette faveur seroit l'instrument du bonheur du genre humain; car en prévoyant le contraire il n'auroit pû la donner par un principe de bonté, & il n'eût rien fait (w) qu'une cause très-ennemie de l'homme n'eût pû faire. Une telle cause auroit

(o) » Voyez Mr. Jaquelot pag. 229.
(p) » Jaquelot pag. 230.
(q) » Voyez ci-dessus Chap. CXLIV. Maxime X.
(r) » Voyez ci-dessus Chap. CXLIV. Maxime XVII. & » notez que ceci frape ces paroles de Mr. Jaquelot page » 231. *Je doute fort qu'on ne reconnoisse quelque chose de plus » grand & de plus excellent dans le dessein de Dieu, qui a » formé les hommes en état de jouir de toutes les parties de ce » bonheur, & qui pardessus tout cela, a voulu donner des » loix à des Créatures capables de faire le bien & le mal, » avec promesse de recompenser ceux qui feroient bien, d'un » bonheur beaucoup plus exquis & plus relevé, & de punir » ceux qui abuseroient de leur liberté pour faire le mal.* La » raison ne comprend point qu'une récompense soit des» tinée à une cause que le dispensateur des évenemens » n'applique qu'entant que déterminée à l'action con» traire à celle qui doit mériter la récompense.
(ſ) » Jaquelot. pag 79.
(t) » Voyez l'Evangile de S. Matthieu ch. 20. v. 15.
(u) » Jaquelot. pag 194. & suiv.
(v) » C'est d'être determiné toûjours au mal, parce » qu'on n'auroit aucune connoissance du bien.
(w) » *Voyez ci-dessus Chap. CXLIV. Maxime II. III. IV. » V. VI. & VII.*

roit volontiers élevé les hommes au plus haut faîte de la perfection, si elle avoit sû que la tête leur tourneroit dans cet état-là, & qu'ils se précipiteroient, & se briseroient d'autant plus certainement, & d'une maniere d'autant plus funeste, que le lieu d'où ils tomberoient, seroit haut. Vous savez la sentence de Claudien, (*x*) *Tolluntur in altum ut lapsu graviore ruant*. Vous voyez donc qu'à force de relever le prix de la liberté, Mr. Jaquelot rend plus difficile l'accommodement qu'il a entrepris, vû surtout que la gloire & la sainteté de Dieu n'ont point été interessées à modifier sa bonté, puisqu'en empêchant le mauvais usage du franc-arbitre on n'eût pas laissé (*y*) de conserver toute l'essence de la liberté, & tout le cours des vertus. Outre cela Dieu entant que saint a été encore plus obligé qu'entant que bon à fixer le juste usage d'une chose dont l'abus étoit un crime.

CHAPITRE CXLVI.

Continuation du même sujet. Que de quelque côté qu'on se tourne, l'on ne peut faire servir le franc-arbitre au dénouement des difficultez sur l'origine & sur les suites du mal moral.

Si le libre arbitre consiste dans l'approbation qu'on donne aux raisons determinantes.

VOus ne pouvez pas ignorer que la premiere réponse de ceux à qui l'on demande quelque raison de la permission du peché, ne soit de dire, que Dieu ne pouvoit prévenir la chûte d'Adam sans lui oter la liberté, la plus précieuse & la plus magnifique faveur qu'il lui eût communiquée. Vous savez aussi qu'on leur réplique que s'il n'y avoit pas d'autre moyen d'éviter que le genre humain ne tombât dans le malheur & dans le crime, il valoit mieux révoquer le privilege de la liberté que de le laisser à l'homme à ce prix-là, & qu'il paroît clairement que la bonté & la sainteté de Dieu l'eussent plûtôt porté à la cassation du privilege qu'à un ménagement de la liberté si pernicieux à la Créature, & si injurieux au Créateur. Les comparaisons (*a*) qui confirment cette réplique la mettent dans un si haut point d'évidence, que Mr. Jaquelot qui ne les pouvoit ignorer, n'a pas crû qu'il fût utile à sa cause de les soûmettre à son examen. Je ne répeterai point ce que j'ai dit ci-dessus dans le (*b*) Chapitre 81. ni ce que j'ai observé dans le Chapitre 90. que la peine dont Adam fut menacé, ne marque point trop que Dieu ait voulu avoir de si grands ménagemens pour le libre-arbitre: & avouez-moi, Monsieur, que la promesse du Paradis & la menace de l'enfer seroient des motifs nécessitans pour des Créatures bien raisonnables; d'où l'on conclura que le but de la parole de Dieu n'est pas de nous laisser libre *in utramque partem*, à droite & à gauche l'usage de la volonté. Que Mr. Jaquelot ne nous dise pas que la liberté trouve amplement son exercice dès là qu'elle accorde son approbation & son consentement aux raisons déterminantes; car si cette approbation peut remplir l'idée de la liberté, il s'ensuivra que nous nous servons du franc-arbitre quand nous affirmons une conclusion évidemment démontrée, une regle d'arithmétique, par exemple; & ainsi Mr. Jaquelot ne dira de la liberté que ce qu'en disent les Supralapsaires.

Que Dieu peut le diriger comme il lui plait. Du Moulin cité contre les Arminiens.

Mais voici une seconde réplique beaucoup plus forte que la précedente. Tous les Partis Théologiques conviennent chacun selon la définition qu'il donne de la liberté, que Dieu a des moyens sûrs & infaillibles de nous conduire où il trouve à propos sans donner aucune atteinte au libre-arbitre. Laissons ceux qui tiennent pour les décrets absolus, arrêtons-nous seulement à l'hypothese de Mr. Jaquelot. C'est à-peu-près celle de Molina, ou en géneral celle qui pose que la prévision de l'usage de la liberté humaine est antérieure aux décrets divins. Cette hypothese reconnoît une suite de grace congruës qui menent certainement au port du salut les prédestinez. Or le propre de ces graces congruës est d'être toûjours accompagnée d'une bonne détermination du franc arbitre, quoiqu'elles ne nous soient profitables qu'autant qu'il nous plaît de les accepter & d'y consentir. (*c*) Arminius & ses Sectateurs reconnoissent infaillible l'effet de ces graces, & par-là ils les distinguent des graces incongruës qui étant données à contre-temps ne sont jamais acceptées quoiqu'on puisse les accepter. (*d*) Mr. Jaquelot ne peut admettre aucune grace qui affoiblisse la liberté, puisqu'il veut que toute l'essence du franc-arbitre (*e*) se conserve dans le Paradis, & nous avons son aveu formel dans la conclusion qu'il tire de plusieurs remarques (*f*) sur l'accord de *ce qui est nécessaire avec ce qui est libre. Tellement*, dit-il (*g*) enfin, *que l'on peut conclure que Dieu qui connoît le cœur de l'homme & ses dispositions, & qui est d'ailleurs le Maître des conjonctures & de toutes les circonstances qui les accompagnent, dirige infailliblement la liberté de l'homme comme il lui plait, sans violer les droits de cette liberté, ni sans être auteur du peché.*

Que pouvant donner à Adam le don de perseverer dans le bien sans blesser sa liberté, on est en

Ceci nous apprend que la persévérance continuë & finale dans le bon choix ne préjudicieroit nullement au franc-arbitre. L'on persistera donc à demander pourquoi Adam ne l'a point euë, quelque

(*x*) » *Claudian in Rufin. lib. 1. circa init.* Voyez aussi les » paroles d'Aristote ci dessus Ch. CXLIV. p. 797. note (*m*)

(*y*) » Voyez ci dessus pag. 799. 1. colonne.

(*a*) » Voyez le Dict. Hist. & Crit. article *Pauliciens*, les » rem. E & K Δ Δ de la 1. édit. ou E & M de la dern. & » joignez-y ces paroles de Mr. Jurieu p. 200. de son livre » contre Mr. Scultet: *Quare Deus hac horâ, hoc momento* » *non torsit animum Adami ut lapsu revocaret?* At voluit, » *inquies*, obsequium indifferentiæ. *An ergo illud obsequium* » *indifferentiæ tanti est ut morti æternæ & cruciatibus infinitis* » *omnium fere hominum æquiparari possit? An injuriam* » *intulisset Adamo Deus & illius generi, si voluntatem ipsius* » *ab Apostasia revocasset tollendo pro illo momento libertatem* » *indifferentiæ? An injuriam fecit Sauli persecutori quando furentem humi dejecit, & voluntatem ipsius sine ulla libertate* » *indifferentiæ ad se pertraxit? nonne hic ajes impius? Deus sane vester est durè & crudeliter misericors, qui ut parcat criminibus totum corpus in voraginem igneam præcipitari patitur.* *Qui vult* propter adeo jejunum finem, *permittere* » *lapsum unde nascitura sciebat certò tot horrenda scelera, unde* » *tot diri cruciatus: certe vult & peccata & cruciatus. At quomodo hæc consistant cum illo summo odio Dei in peccatum,* » *& cum ipsius infinita misericordia non video.*

(*b*) » Pag. 662. & suiv.

(*c*) Les Arminiens n'admettent point de graces congrues, & Mr. Bayle a avoüé ingénument qu'il s'étoit trompé, en leur attribuant cette créance. Voyez sa Réponse à Mr. le Clerc, § IV.

(*d*) » Voyez Pierre du Moulin *anatome Arminianismi* » *cap. 43. pag.* 243. de la 1 édition, où après avoir cité les » paroles d'Arminius il ajoûte, *familiare est Arminianis dicere quosdam vocari a Deo modo incongruo, quo qui vocantur* » *nunquam sequuntur: et si possunt sequi, quosdam modo &* » *tempore congruo quo qui vocantur, certissimè sequuntur.*

(*e*) » Voyez ci-dessus le Chap. préced. p. 799. 1. colon.

(*f*) » C'est le sujet du Chap. 11. de la 2. partie de » son ouvrage.

(*g*) » Jaquelot pag. 220.

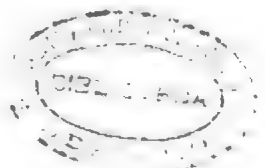

II. Partie.

droit de demander pourquoi il ne l'a pas fait.

que conforme qu'elle fût à la bonté & à la Sainteté de Dieu; car on ne voit point que jusqu'ici le libre-arbitre serve de rien à résoudre cette question. Mr. Jaquelot me va fournir un passage très-propre à prouver qu'il étoit fort convenable à ces deux vertus divines que les hommes n'abusassent jamais de leur liberté : *Supposons*, dit-il (*h*), *que tous les hommes avec cette liberté de suivre la vertu ou le vice, fissent constamment le bien par délibération & par choix, je demande si cet état ne seroit pas beaucoup plus excellent & plus parfait, que si les hommes privez de liberté eussent été déterminez de leur nature & dans la nécessité de bien faire? Personne n'en sauroit douter.* Sans lui accorder ce qu'il affirme dans la derniere période, je lui demande comment il pourra faire sentir l'accord de la bonté & de la sainteté de Dieu avec la chûte de l'homme; car enfin si la liberté, cette prérogative la plus excellente de toutes les perfections créées, a été propre, pourvû qu'on en fit un bon usage, à mettre l'homme dans un état plus accompli que l'état des Créatures naturellement déterminées au bien, l'ordre vouloit qu'elle servît à cela. Elle avoit été donnée par un motif de bonté, elle devoit donc être employée par les endroits les plus utiles. Or elle pouvoit être dirigée constamment & invariablement au bien sans rien perdre de sa nature. Comment donc dès son premier coup d'essai a-t-elle produit & le crime & la misere sous les yeux d'un Dieu infiniment bon, infiniment saint & infiniment puissant? Avoit-elle été donnée pour cela? Mr. Jaquelot doit presque répondre qu'ouï; car encore que la prévision qu'il donne à Dieu soit antérieure aux decrets, elle n'empêche pas qu'on ne puisse dire que Dieu a voulu tout ce qui est arrivé, & qu'il n'a destiné les choses qu'à ce qu'elles ont produit chacune en son tems. Cela rend fort difficile le traité de paix que Mr. Jaquelot a voulu conclure.

Que M. Jaquelot tombe en contradiction avec lui-même.

Son habileté me persuade pleinement que pour rien du monde il ne voudroit faire ici aucun usage de ces deux Maximes Philosophiques, (*i*) 1. Dieux & la Nature ne font rien inutilement: (*k*) 2. une faculté qui ne se réduit point en acte, est inutile. Il semble qu'elles nous portent à croire que si l'homme a été créé avec la puissance de faire le bien & le mal, il a dû faire tantôt l'un & tantôt l'autre; car s'il n'eût jamais peché, sa puissance de pécher auroit été inutile, & s'il avoit toûjours peché, sa puissance de faire une bonne action auroit été superfluë. Peut-on donc supposer, comme je fais, qu'il n'est point contraire à l'essence de la Créature libre qu'agissant toûjours avec une pleine liberté, elle en fasse toûjours un bon usage? Je puis sans doute supposer cela, & sans craindre les deux axiômes en question. Mr. Jaquelot ne pourroit point traiter d'inutile dans des hommes qui ne pécheroient jamais, la puissance de pécher, puisque selon lui ils ne pourroient jamais faire de bonnes actions s'ils n'avoient la faculté d'en produire de mauvaises. Le second axiôme est sujet à tant de limitations (*l*) qu'il ne peut guéres servir dans une dispute. Si je me voulois prévaloir de quelques-unes de ces restrictions, elles suffiroient à expédier l'affaire; mais je puis me passer de ce secours, j'ai sans cela trois choses à dire qui renversent toute cette nouvelle instance.

Je dis 1. que le second axiôme pourroit être retorqué contre Mr. Jaquelot qui reconnoit que l'alternative ou la vicissitude du bon & du mauvais usage de la liberté cessera avec la vie présente, après quoi les agens libres ne feront qu'un bon usage de leurs forces dans le Paradis, & qu'un mauvais usage dans les enfers. S'il étoit donc vrai qu'une puissance qui ne se réduit point en acte, est inutile, la faculté de pécher auroit ce défaut pendant toute une éternité dans les bienheureux, & la faculté de faire une bonne action seroit éternellement sujette au même défaut dans les reprouvez. 2. Si en conséquence de ce que Dieu ne fait rien en vain, la faculté de commettre des pechez a dû être réduite en acte, vû qu'autrement elle eût été inutile, Dieu n'eût pû donner aux hommes la liberté sans une intention directe & formelle qu'ils s'en servissent tantôt bien & tantôt mal, & ainsi le peché ne seroit pas moins que la vertu l'objet nécessaire de la volonté divine. 3. De-là sort un conflict ou un contraste, ou même une incompatibilité de dogmes, un renversement de la liberté par l'hypothese même de la liberté. Car s'il est de l'essence de la Créature libre de pouvoir faire également l'un ou l'autre des deux contraires, & si sans cela un acte de la volonté n'est moralement ni bon ni mauvais, il n'y aura ni vertu ni vice parmi les hommes lorsqu'ils feront nécessairement un tel ou un tel usage de leur liberté. Or si la puissance de se tourner vers le mal, & la puissance de se tourner vers le bien, doivent être quelquefois réduites en acte à peine de passer pour inutiles, & par conséquent pour contraires à l'ordre immuable qui ne fait rien en vain, la nécessité veut & ordonne que les agens libres se servent de leur faculté tantôt bien & tantôt mal. Quand donc ils s'en servent bien, ils le font par nécessité; & quand ils s'en servent mal, ils le font aussi par nécessité; & par conséquent ils sont libres (*m*) & ne le sont point, leurs actions sont ou bonnes ou mauvaises moralement, & ne le sont point. Je n'ai garde de croire que Mr. Jaquelot se veüille servir d'une instance qui l'entraîneroit dans une telle contradiction.

Qu'il a passé sous silence une objection de Mr. Bayle qu'il a trouvé insoluble

Je vous dirai sans avoir besoin de parenthese, que je ne saurois comprendre qu'un Auteur puisse joüir de quelque repos d'esprit lorsqu'il soûtient une cause qu'il voit combattuë par des objections qu'il se voit forcé de supprimer, n'osant pas même se servir de la ressource ordinaire, qui est de dire qu'elles sont si méprisables qu'on ne veut pas perdre son tems à les mettre en poudre. Mr. Jaquelot s'est trouvé dans ce cas-là. Il avoit vû dans le Dictionnaire (*n*) de Mr. Bayle, que selon toutes les hypothéses des Théologiens nous pourrions suivre constamment & invariablement le chemin de la vertu par des secours du Saint Esprit qui ne feroient aucun préjudice à notre liberté. Il a trouvé insoluble cette objection, & il n'a point pris d'autre parti qu'un profond silence. Vous croirez sans doute que cette nécessité de ne dire pas un seul mot là-dessus, a eu quelque chose de mortifiant.

CHA-

(*h*) „ Jaquelot pag. 232.

(*i*) „ Ὁ Θεὸς καὶ ἡ φύσις οὐδὲν μάτην ποιοῦσι. *Deus & natura nihil faciunt frustra*. Aristot. lib. 2. de cœlo cap. 4.

(*k*) „ *Frustra est potentia quæ non traducitur in actum.* „ *Aristote* ibid. *fournit l'idée de cette maxime.*

(*l*) „ Voyez *Jacobi Thomasii dilucidationes Stablianas* „ *pag. 94. & seq.*

(*m*) „ C'est-à-dire, qu'ils sont libres selon la suposition de M. Jaquelot, & qu'ils ne le sont point selon l'objection. C'est ainsi que dans les disputes on réduit un „ soûtenant aux termes de la contradiction.

(*n*) „ Dans la remarque F Δ de l'article *Marcionites*, de „ la 2. édit. ou G de la dern. & dans la remarque K Δ Δ de „ l'article *Pauliciens* de la 2. édit. & M. de la derniere.

CHAPITRE CXLVII.

Suite du même sujet. Si par le moyen du franc arbitre on peut éviter de faire Dieu auteur du peché.

Que l'hypothese de M. Jaquelot ne leve pas mieux que celle de Calvin la difficulté qui naît de la permission du peché.

L'Un des principaux avantage dont les Sectateurs de l'hypothese du libre-arbitre se soient flattez, est d'éviter l'accusation qu'ils intentent aux rigides Prédestinateurs en soûtenant que, selon le dogme des decrets absolus, non seulement Dieu a voulu le peché, mais aussi qu'il en est la cause. Calvin a toûjours nié ce dernier article; mais comme il avoit un discernement exquis & une sincerité peu commune, il est convenu du premier en y apposant une distinction: *Il faut que nécessairement on concede*, dit-il (*a*), en parlant du peché d'Adam, *que Dieu n'a point ignoré quelle devoit en estre l'issuë* (*b*), *puis qu'il y pouvoit resister, s'il lui eust pleu. Au reste, quand je parle de Permission, j'entend qu'il avoit ordonné ce qu'il en vouloit faire. Et là-dessus survient une dissension de plusieurs, qui imaginent le liberal arbitre avoir été tellement permis à Adam, que Dieu n'a point voulu qu'il tombast. Ils prennent pour tout resolu ce que je leur confesse, qu'il n'y a rien moins probable, que Dieu soit estimé cause de peché, lequel il punit par tant & si griéves peines. Mais quand je dy, qu'Adam n'est point tombé sans l'ordonnance & volonté de Dieu, je ne le prens pas ainsi comme si le peché luy eust pleu, ou voulu simplement que le commandement qu'il avoit donné fust violé. Entant que la cheute d'Adam a été un renversement du vray & droit ordre, & que ç'a été une rebellion contre Dieu, & transgression de sa justice, il est certain qu'elle a esté contraire à la volonté de Dieu. Mais rien de tout cela n'empesche que Dieu n'ait voulu que l'homme tombast, pour certaine cause, combien qu'elle nous soit incognuë. Les oreilles d'aucuns sont offensées, quand on dit, que Dieu l'a voulu. Mais, je vous prie, qu'est-ce autre chose de la permission de celuy qui a droit de défendre, ou plûtôt qui a la chose en main, qu'un vouloir?* Vous voyez qu'il avouë que Dieu a voulu la chûte d'Adam non pas entant qu'elle étoit un crime, mais sous quelque autre notion qui ne nous est pas connuë. On a beau crier contre cette distinction, & la comparer à celle (*c*) des Casuistes relâchez, vous pouvez repondre hardiment: *Il est bien aisé de reprendre, mais mal aisé de faire mieux.* Je me souviens que vous m'écrivîtes il y a trois ou quatre ans, qu'un livre (*d*) d'un Théologien de la Confession d'Ausbourg vous étant tombé par hazard entre les mains, vous vous obstinâtes à y chercher quelque chose d'intelligible, mais que ce fut inutilement. Cet Auteur tâche de répondre aux objections d'un Théologien de Leide, qui font voir que le decret de permission touchant le peché ne sauroit remplir les idées que l'Ecriture nous donne de la Providence de Dieu, & qu'ainsi l'on ne sauroit s'empêcher de dire que Dieu veut positivement tout ce qui se fait. Ce qu'on lui répond est si obscur que non-plus que vous je n'y saurois rien comprendre; cette obscurité ne vient pas de l'Ecrivain, car il s'exprime nettement, mais des embarras du sujet. Mr. Jaquelot à cru sans doute avoir ici de grans avantages sur les Prédestinateurs: il croira ce qu'il voudra, je suis bien persuadé que son hypothese n'est pas plus propre qu'une autre à éclaircir la difficulté.

En quoi consiste la difficulté.

Elle ne consiste pas seulement en ce que ni dans le décret conditionel, ni dans le décret absolu une (*e*) simple permission ne pouvoit suffire à faire prévoir la chûte d'Adam, il faut dire aussi qu'une telle permission sans autre chose ne donneroit à Dieu que la qualité de spectateur, & par conséquent afin d'assurer sa providence il faut le faire intervenir d'une autre maniere aux actions vicieuses. Il faut qu'il dirige les circonstances, qu'il les distribuë, qu'il les combine, & que par des graces incongruës & par l'application des objets, & par d'autres voyes il rende infaillible l'évenement. Selon Mr. Jaquelot il a prévu la chûte de l'homme avant que de l'avoir décretée. Or si antécedemment à ses décrets il a connu qu'Eve & Adam posez dans de telles circonstances désobéiroient à ses ordres, il a connu aussi que posez en d'autres circonstances, ils feroient précisément ceci plûtôt que cela. Nous voici donc dans l'infinité des prévisions qui concernent la science moyenne. Dieu a connu une infinité de combinaisons de circonstances dans lesquelles Adam se comporteroit de telle ou de telle façon: il feroit absurde de dire qu'il n'y a point eu de combinaisons de circonstances où il ait prévu qu'Adam feroit son devoir. N'assure-t-on pas qu'il a prévu que les habitans de Tyr & même ceux de Sodome auroient fait un bon usage de leur franc-arbitre, s'ils avoient été les (*f*) témoins des miracles de J. CHRIST? C'étoient néanmoins des gens habituez au peché, & bien éloignez de l'innocence qui précéda la premiere transgression. N'avouë-t-on pas formellement que les pecheurs les plus opiniâtres entreroient dans la bonne voie par mille moyens si Dieu qui connoît la proportion de ces moyens, s'en vouloit servir, & ne les leur refusoit pas (*g*)? Disons donc qu'il a prévu que le premier homme selon la diversité des circonstances se serviroit de sa liberté tantôt bien & tantôt mal. Or entre toutes ces combinaisons infinies il lui a plû d'en choisir une où Adam devoit pecher, & il l'a renduë future par son

(*a*) » Calvin, Commentaire sur la Genese ch. 3. pag. » 44. 45. édit. de Geneve 1554.

(*b*) » C'est-à-dire l'issuë de la tentation du serpent.

(*c*) » Ceux qui disent par exemple qu'on peut souhaiter la mort de son pere non pas entant qu'elle est un mal » à son égard, mais entant qu'elle est un bien pour ses hé» tiers.

(*d*) » C'est un livre imprimé à Strasbourg l'an 1645. » composé par Jean George Dorscheus, & intitulé, *Interpellationes necessaria ad meditationes Jacobi Triglandii in » opinione variorum de voluntate Dei gratia universali & » scientia media.*

(*e*) » *Nuda permissio rem relinquit in medio & in arbitrio » ejus, cui permittitur, quod cum imperio & excitatione, de » qua hic agitur, non consistit. Deinde si ille cui permittitur, » forte mutet voluntatem & non perficiat inceptum, permissio tune fine suo frustrabitur, quod cum certa Dei providentia » stare non potest. Quapropter permissio illa vel est otiosa, » segnis, profecta ex incuria & neglectu, vel certo consilio » facta. Prius est omninò absurdum Deo tribuere. Posterius » justum Dei judicium exhibet.* Jacobus Triglandius apud » Dorscheum ubi suprà pag. 163.

(*f*) » Voyez l'Evangile de S. Matthieu chap. 11. v. 21. » & suiv.

(*g*) » *Multi sunt qui pœnitentiam agerent, si talibus auxi» liis prævenirentur: imò verius dici potest, nullum esse adeò » obfirmatum in malo, quin mille modis converti possit & » hoc optimè novit Deus, qui nihilominus innumeris denegat » ea auxilia, cum quibus videt fore ut converterentur, si ea » haberent.* Petrus à Sancto Joseph in suavi concordia p. » 572.

II. PART.

son décret préférablement à toutes les autres. Appellez à votre secours tant qu'il vous plaira la machine du franc-arbitre, vous ne ferez jamais comprendre que Dieu n'ait voulu qu'Eve & Adam pechassent, puisqu'il a rejetté toutes les combinaisons où ils n'eussent pas peché, & qu'il en a choisi une où il les savoit (h) déterminez à désobéïr à ses ordres. Voilà une difficulté que Mr. Jaquelot ne pouvoit pas ignorer; il a pû la lire dans (i) un ouvrage de Mr. Jurieu & dans le Dictionnaire (k) Critique; cependant il ne s'est pas mis en devoir d'y satisfaire. Il pourra montrer par le franc-arbitre que Dieu ne poussa pas physiquement Adam & Eve à désobéïr, & c'est aussi ce que les Supralapsaires prétendent; mais il sera bien embarrassé s'il veut faire voir bien clairement que Dieu ne participe point en qualité de cause morale (l) à toutes les actions des hommes quelles qu'elles soient. Les Luthériens se retranchent à objecter que selon les Calvinistes Dieu est la cause morale du peché; mais on rétorque (m) contre eux toutes leurs preuves, & Mr. Jurieu a déclaré que s'ils peuvent satisfaire à ses rétorsions, il se livrera (n) à eux pieds & poings liez.

CHAPITRE CXLVIII.

Que Mr. Jaquelot a été contraint de se couvrir du même retranchement que les Prédestinateurs.

Qu'on ne peut concevoir que Dieu promette des récompenses à ceux qu'il a mis dans des circonstances à ne les pouvoir retenir.

IL me semble avoir remarqué que Mr. Jaquelot évite d'exciter dans ses lecteurs l'attention au principal attribut de Dieu, à cet attribut de très-bon que les Payens même (a) faisoient préceder celui de très-grand. J'avouë qu'il dit (b) que *la bonté de Dieu* paroît *en ce que* les *Créatures* libres *peuvent aspirer à un bonheur éternel.* Mais que ne disoit-on aussi que Dieu leur destine à presque toutes une suite de combinaisons de circonstances dans lesquelles il avoit prévu qu'elles pécheroient, & s'attireroient infailliblement la damnation éternelle? On n'avoit garde d'ajoûter cela: ce n'étoit pas une preuve de l'accord des idées naturelles de la bonté avec le dogme de la Prédestination Arminienne. Proposer des récompenses à des hommes qui ensuite d'une longue chaîne de conjonctures qui leur a été préparée après la prévision des désordres qu'ils y commettroient, iront en enfer infailliblement, leur proposer, dis-je, des récompenses qui sont (c) *un bonheur si excellent que nous ne pouvons le concevoir*, est une chose qui pour ne rien dire de pis, ne paroît avoir rien de sérieux quand on n'en juge que par des lumieres purement philosophiques (d). Je m'étonne donc de la confiance avec laquelle Mr. Jaquelot s'est imaginé, qu'il réfutoit pleinement ceux qui demandent s'il est *de la bonté divine* (e) *de rendre des Créatures éternellement malheureuses.* Je demande, à mon tour, répond-il, » s'il est » contraire à la bonté de Dieu, de destiner une » récompense aux Créatures qui useroient bien » de leur liberté, & de laisser les autres dans les » regrets d'en être éternellement privez, par l'a» bus qu'elles auront fait du pouvoir qu'elles » avoient reçu du Créateur de faire le bien ou le » mal? »

Qu'il me soit permis à mon tour de faire cette demande: Seroit-il de la bonté d'un Prince, 1. de donner à cent messagers autant d'argent qu'il en faut pour un voyage de deux cens lieuës? 2. de promettre une récompense à tous ceux qui acheveroient le voyage sans avoir rien emprunté, & de menacer de la prison tous ceux à qui leur argent n'auroit pas suffi? 3. de faire choix de cent personnes dont il sauroit certainement qu'il n'y en auroit que deux qui mériteroient la récompense; les 98. autres devant trouver en chemin ou une maitresse, ou un joueur, ou quelque autre chose qui leur feroit faire des frais, & qu'il auroit eu soin lui-même de disposer en certains endroits de la route? 4. d'emprisonner actuellement 98. de ces messagers dès qu'ils seroient de retour? N'est-il pas de la derniere évidence qu'il n'auroit aucune bonté pour eux, & qu'au contraire il leur destineroit non pas la récompense proposée, mais la prison? Ils la mériteroient, répondra Mr. Jaquelot. Soit. Mais celui qui auroit voulu qu'ils la méritassent, & qui les auroit mis dans le chemin infaillible de la mériter, seroit il digne d'être appellé bon sous prétexte qu'il auroit récompensé les deux autres?

Mr. Jaquelot a eu un peu plus de soin de nous avertir de la sainteté de Dieu, mais c'est principalement dans la vûë de prouver l'existence du franc-arbitre, sans lequel, à ce qu'il prétend, les Créatures n'auroient pas été capables de pratiquer la vertu. Cette remarque ne lui sert de rien, & peut même nuire à ses prétentions; car s'il est nécessaire afin qu'il y ait de la vertu parmi les hommes qu'ils puissent pécher, il n'est pourtant point nécessaire qu'ils péchent jamais, & il auroit été très-facile de les préserver toûjours du peché (f) sans donner aucune atteinte à leur libre-arbitre. De-plus si la sainteté de Dieu a demandé qu'il y eût de la vertu parmi les hommes, elle n'a pas moins demandé qu'il n'existât aucun vice parmi eux. Mr. Jaquelot ne trouve donc pas son compte dans cet attribut divin: c'estpourquoi il le touche légerement, & n'insiste que sur la gloire & sur la sagesse de Dieu.

Ce qu'on entend par sa sagesse.

Par la sagesse de Dieu entant que (g) distincte de sa sainteté, on ne peut entendre qu'une vertu intellectuelle, je veux dire (*) ce que nous nommons habileté à bien choisir les moyens. Il y aura donc cette différence entre la science & la sagesse divine; que la science voit tout, & que

la

(h) » Car à l'égard de Dieu l'instant du consentement ,, de leur ame à la desobéïssance étoit une chose presente. ,, Or ils ne pouvoient être considérez dans cet instant-là ,, que comme nécessitez par raport à l'acte qu'ils devoient ,, commettre; voyez ci-dessus, Chap. CXLII. pag. 793. ,, 1. colonne; Chap. CXLIV. Maxime XVII. & Chap. ,, CXLV. pag. 800. 2. colonne.

(i) ,, Voyez ci dessus Chap CXXXV. pag. 775. 1. co- ,, lonne à la fin & 2. colonne.

(k) ,, A la remarque *F* de l'article *Pauliciens.*

(l) ,, Conformement à la 16. Maxime Philosophique ,, ci-dessus Chap. CXLIV. Voyez tout ce que Mr. Jaque- ,, lot dit depuis la page 313. jusqu'à la page 320.

(m) ,, Mr. Jurieu l'a fait dans son *De pace inter Protestantes ineunda consultatio pag.* 196. *& suiv.*

(n) ,, *Si tu nodum solvere & omnem scrupulum eximere* ,, *possis pedibus manibusque vinctis me tibi trado.* Ib. p. 200.

(a) ,, Leur style ordinaire étoit de dire *Deus optimus* ,, *maximus.* Voyez le Diction. Hist. & Crit. à l'article *Pericles* la remarque *I.* de la 1. édit. & *K* de la dern.

(b) ,, Jaquelot pag. 188.

(c) ,, *Id pag.* 189. 190.

(d) ,, Conferez ce qui a été dit ci-dessus Chap. CXLV. ,, pag. 800. note *R.*

(e) ,, Jaquelot. *Ibid. pag.* 250.

(f) ,, Voyez ci-dessus Chap. CXLVI. pag. 801. 2. colonne, & 802. 1. colonne.

(g) ,, Je fais abstraction ici des autres significations de ,, ce mot soit dans la Philosophie d'Aristote soit dans l'u- ,, sage ordinaire.

(*) ,, C'est-à-dire, formellement, ou par abstraction ,, de logique.

la sagesse choisit dans tout ce qui lui paroît le plus convenable, & le mieux proportionné à l'exécution de ses desseins. Comme donc les desseins de Dieu ne tendent qu'à sa propre gloire, & qu'il y a une plus ample moisson de gloire dans la direction des agens libres qui abusent de leur liberté, que dans la direction d'un genre humain toûjours vertueux, la permission du peché & les suites du peché sont une chose très-conforme à la sagesse divine. On ne peut douter que ce ne soit la pensée de Mr. Jaquelot; car il assure (*i*) qu'un *être libre, de quelque maniere qu'il use de son franc-arbitre, ne peut qu'il ne contribuë à la plus grande gloire de Dieu en servant à la manifestation de ses plus glorieux attributs.... Que David selon le dessein de Dieu*, ajoûte-t-il, » monte sur le Trône » d'Israël, malgré la haine & la persécution de » Saül; qu'il y soit conduit à travers mille pé» rils, & par la combinaison d'une multitude d'é» vénemens dirigez par la Providence vers ce but, » quelques contraires qu'ils paroissent à cet effet, » c'est ce qui doit faire admirer la sagesse de Dieu, » dans la direction de ces causes libres, qu'il con» duit avec tant de délicatesse & de réserve, s'il » est permis de s'exprimer ainsi. On peut donc » assurer qu'un Etre libre est une matiere de » triomphe à la sagesse de Dieu, & à son pou» voir. »

Que selon Mr. Jaquelot il ne se propose d'autre but que celui de sa gloire.

Il s'exprime plus clairement en un autre lieu, où il se fait l'objection qu'on fonde sur ce que les crimes outragent Dieu, & renversent la Societé. Ceux qui s'embarrassent de ces difficultez, répond-il (*k*), » semblent avoir la vûë trop bor» née, & vouloir réduire tous les desseins de Dieu » à leurs propres interêts. Quand Dieu a for» mé l'Univers, il n'avoit d'autre vuë que lui» même & sa propre gloire: desorte que si nous » avions la connoissance de toutes les Créatures, » de leurs diverses combinaisons & de leurs dif» férens rapports, nous comprendrons sans peine » que cet Univers répond parfaitement à la sa» gesse infinie du Tout puissant. » Il se fait ailleurs cette objection: (*l*) *Quelle apparence que Dieu ait formé l'homme dans une état dont il prévoyoit qu'il devoit abuser, & remplir la Societé civile de crimes, de confusion & de dereglemens?* Et voici ce qu'il repond: » Pour dissiper ces ténebres & éclaircir » ces difficultez, il faut rappeler les choses à leur » origine, & se réprésenter les Créatures intelli» gentes & libres, que Dieu créa saintes & in» nocentes, comme le Chef-d'Oeuvre de ses » mains, & le centre où se réunissoient les rayons » de lumiere & de gloire de tous les attributs » de la Divinité, comme nous en avons souvent » parlé ci-dessus. Cette raison de la gloire est » infiniment plus forte que toutes les difficultez » qu'on oppose, parce qu'elle est tirée immédia» tement de la gloire du Créateur; au lieu que » les difficultez qu'on forme sont toutes prises » des Créatures, de leur utilité ou de leur dom» mage; ce qui ne sauroit être de poids à balan» cer la gloire du Créateur. »

Développons la réponse qu'il a faite dans un autre endroit, nous verrons ou qu'elle ne sert de rien, ou qu'elle prouve que la gloire de Dieu a demandé qu'il y eût des Créatures qui péchassent. (*m*) *Dieu a connu & prévu toutes les tristes suites de la liberté des Créatures, & on demande, s'il n'auroit pas été mieux, qu'elles fussent privées de cette prérogative, que d'en joüir pour leur propre perte.* Voilà l'objection, & voici la solution.

Il n'y a aucune apparence de justice ni d'équité, dit-il (*n*), dans la prétention que les desordres qui doivent arriver du libre-arbitre, *étoient une raison assez forte pour empêcher la Divinité de former la plus excellente Creature qu'elle pouvoit produire.* » Il s'ensuivroit premierement de cette » maxime, que Dieu ne devoit donner aux hom» mes ni connoissance, ni raison ni sentiment, » parce que ces facultez sont cause des craintes, » des inquiétudes, & des douleurs qui nous agi» tent. » Pour ne pas couper mon fil je mets à la marge (*o*) une observation contre cette premiere réponse. Il nous donne ensuite le dénombrement des différentes combinaisons que l'on peut se représenter *dans un Etre spirituel*, & il compte pour la plus excellente le libre-arbitre; d'où il conclut (*p*) *que le fâcheux usage que les hommes* en *feroient ne devroit pas empêcher Dieu de former des Créatures libres, comme des Etres de la plus haute excellence, sans lesquels tout l'Univers n'eût été qu'une vaste masse* (*q*) *insensible & inanimée qui n'auroit contribué en rien à la gloire de Dieu.* Il seroit inutile de dire, continuë-t-il, » que Dieu n'a» voit pas besoin des Créatures pour sa gloire. » Je répons que puis que Dieu a créé le monde, » il a eu ses vûës & ses raisons pour le former » comme il a fait. Or ces raisons ne peuvent » être que celles de sa gloire. D'où il s'ensuit » nécessairement qu'il a dû créer dans l'Univers, » des Etres intelligens pour connoître les Créa» tures; & que de-plus il falloit que ces Etres » fussent libres, pour juger des différens degrez » de beauté & de perfection qui se rencontrent » dans les Créatures, afin de les estimer à pro» portion de leur excellence; & sur tout pour » reconnoître & pour admirer dans la beauté de » ces Ouvrages, la sagesse, la bonté & la puissan» ce du Créateur. »

Si vous comparez cela avec l'objection qu'on s'étoit faite, vous trouverez qu'elle demeure dans toute sa force à moins que vous n'y joigniez ceci, *il faloit enfin que ces êtres libres abusassent de leur faculté.* Mr. Jaquelot a trop d'esprit pour ne voir pas que sans cette clause sa réponse est tout-à-fait inutile: car les êtres qui feroient toûjours un bon usage de leur liberté, ne feroient-ils pas pour le moins aussi en état que les êtres qui en abusent, de discerner les divers dégrez de perfection, & d'admirer Dieu dans ses ouvrages? Il a donc voulu, ou il a dû dire qu'il étoit très-nécessaire aux interêts du Créateur qu'il y eût des Créatures qui péchassent.

Qu'il en trouve plus dans un monde corrompu que dans un monde vertueux.

On doit tenir pour indubitable que c'est ce qu'il a voulu dire: car peu-après il nous étale les utilitez (*r*) du vice, & entre autres l'œconomie

(*i*) » Jaquelot pag. 167.
(*k*) » *Id. pag.* 186.
(*l*) » *Id. pag.* 191.
(*m*) » *Id. ibid. pag.* 192.
(*n*) » *Ibid. pag.* 193.
(*o*) » Ciceron, comme Mr. Jaquelot l'a pû voir dans » le Dict. Crit. Art. *Pauliciens* à la fin de la rem. *E*, a pro» posé bien des objections sur les maux dont la raison est » la cause. Mais sans avoir égard à cela je dis que rien n'est » plus foible que ce que Mr. Jaquelot dit ici; car ces fa» cultez, si Dieu vouloit, ne causeroient aucune crainte ni » inquiétude ni douleur. Voyez ci-dessus Ch. LXXXIII. p. » 665. 2. colonne. Chap. LXXXIV. p. 677. 2. colonne.
(*p*) » Jaquelot. *ibid.* pag. 196. 197.
(*q*) ,, Voyez ci-dessus Chap. LXXXII. la réfutation » d'une semblable pensée de Mr. King Voyez aussi Chap. ,, CXLV. pag. 799. 2. colonne & 800. 1. colonne.
(*r*) ,, Sans s'être souvenu que Plutarque (cité dans le ,, Dict. Hist. & Crit. rem. G de l'art. *Pauliciens*) triom» phe des Stoïciens qui alléguoient les utilitez du vice.

II. PARTIE.

mie de la grace, les merveilles de la rédemption, l'ignorance (*ſ*) où l'on ſeroit de la vertu, le prix de la foi relevé par l'incrédulité, la patience & la confiance en Dieu filles de l'affliction, l'éclat extrême qui réſulte de ce qu'un homme eſt fidelle à Dieu (*t*) *à travers tous les maux qui le preſſent*, la gloire qui revient à Dieu de préſider ſur les déſordres du crime (*u*) *comme ſur les eaux de la mer, & d'amener tous les évenemens à ſon but*, & de ſe ſervir *des méchans comme il fait des vents, du feu, de la grêle, & du tonnerre.* On découvre encore la penſée de Mr. Jaquelot dans l'endroit où il declare, (*v*) *que l'Univers complet par toutes ces diverſes Créatures étoit quelque choſe de plus grand & de plus conforme à la majeſté, à la ſageſſe & à la puiſſance du Créateur, que ne ſeroit un Univers imparfait par le défaut de Créatures libres: encore que le mauvais uſage du franc-arbitre dût produire des méchans & des malheureux.* C'eſt inſinuer clairement qu'afin que Dieu nous fit voir *l'étendue de ſa ſageſſe dans la varieté des Créatures*, & afin que l'Univers fût complet, il a falu qu'il y eût des êtres qui abuſaſſent de leur liberté.

Et à créer des êtres libres qui abuſeront de leur liberté.

Continuons à montrer qu'il cherche ſes principaux dénouëmens dans les intérêts de la ſageſſe de Dieu. Suppoſons par impoſſible, dit-il (*vv*), »que Dieu n'ait pû . . . empêcher le mauvais »uſage que les hommes feroient de leur franc- »arbitre ſans les anéantir, on conviendra que ſa »ſageſſe & ſa gloire l'ayant déterminé à former »des Créatures libres, cette puiſſante raiſon de- »voit l'emporter ſur les fâcheuſes ſuites que pour- »roit avoir cette liberté qu'il donnoit aux hom- »mes. Puis qu'après tout, ce mauvais uſage, »quel qu'il pût être, ne mettoit aucun évene- »ment hors de la direction de la Providence . . . »(*x*) la préſcience de Dieu ne change en rien »l'état de la queſtion; Dieu ayant trouvé con- »forme à ſa ſageſſe, à ſa puiſſance & à ſa gloire »de créer des Etres intelligens & libres, com- »me ſon plus excellent & ſon plus précieux ou- »vrage, les inconvéniens des conſéquences n'é- »toient pas capables de contrebalancer les raiſons »tirées de ſa ſageſſe, de ſa puiſſance, & de ſa »gloire . . . (*y*) Dieu a créé des Etres libres »pour ſa gloire. Il ne devoit pas les détruire, »quelque mauvais uſage qu'ils en fiſſent: les mê- »mes raiſons vouloient qu'il les conſervât.

Source de l'erreur de M. Bayle, ſelon Mr. Jaquelot.

On peut rapporter à la même claſſe de dénouëmens ceux qu'il emprunte de la petiteſſe de nos lumieres eu égard à l'infinité de Dieu. *Pour répondre aux difficultez de Mr. Bayle*, dit il (*z*), *je remarquerai que la ſource de ſon erreur vient* 1. *De ce qu'il ſe renferme dans l'enceinte de la ſocieté humaine, comme ſi c'étoit tout l'Univers.* 2. *De ce qu'il conſidére Dieu, & qu'il en parle, comme en parleroit d'un Roi, d'un Pere, d'une Mere, d'un Maitre, liez à leurs ſujets, à leurs enfans, à leurs ſerviteurs, par la conformité de la nature humaine. Si on prend garde à ſes argumens, il va d'abord chercher dans ſes comparaiſons, dequoi les ſoutenir. . . .* (*a*) *Mais pour en parler plus diſtinctement, il faut premierement remarquer, qu'il n'y a rien de commun entre le Créateur & la Créature, un eſpace infini ſe trouve entre deux, ſans aucune proportion. Secondement, il faut obſerver, que pour oſer critiquer les ouvrages de Dieu, il faudroit avoir connoiſſance de tout l'Univers, du rapport & des liaiſons que les Créatures ont entre elles. Autrement on juge & on parle des ouvrages de Dieu, comme feroit une fourmi, ſuppoſé qu'elle eût quelque petit degré de connoiſſance, qui cenſureroit l'ongle du pied d'un homme, parce qu'elle n'en connoîtroit pas l'utilité . . . . . .* (*b*) *Toutes les difficultez que peut faire une Critique temeraire & inſenſée ſe diſſipent d'elles-mêmes, quand on conſidére cet immenſe Univers, comme un Tout, un composé de parties infinies, dans une telle relation & liaiſon les unes avec les autres, que cette multiplicité ſi variée de Créatures contribue à la manifeſtation de la ſageſſe, de la puiſſance & de la bonté du Créateur.*

Je vous ai fait ce long tiſſu de paſſages tant à cauſe qu'il ſe paſſera peut-être pluſieurs mois avant que le livre de Mr. Jaquelot vienne juſqu'à vous, que parceque j'ai voulu que vous connuſſiez facilement & clairement qu'il ſe ſert des mêmes réponſes que les Prédeſtinateurs rigides. Or il ne croit pas qu'ils puiſſent réſoudre les difficultez. Il nous permettra donc de croire la même choſe de lui. Vous aurez de mes nouvelles au premier jour ſur ce ſujet.

CHAPITRE CXLIX.

Conſidérations générales ſur quelques termes dont Mr. Jaquelot s'eſt ſouvent ſervi, & ſur l'article de ſa Doctrine rapporté dans le Chapitre précedent.

Que des Philoſophes qui ne ſeroient pas chrétiens ſe moqueroient des raiſonnemens de Mr. Jaquelot.

J'Ai quelques réflexions à vous envoyer ſur cette retraite de Mr. Jaquelot derriere les retranchemens des Supralapſaires; mais avant toutes choſes j'obſerverai qu'il employe inceſſamment certaines façons de parler qui ne ſont recevables que de Chretien à Chretien, & que l'on ne pourroit faire trouver ſenſées à un pur Philoſophe qu'en raiſonnant ſelon l'hypotheſe qui nie la préſcience des futurs contingens. Je mets dans ce genre d'expreſſions ce qu'il a dit pluſieurs fois que Dieu propoſe des récompenſes & des peines (*c*). Si l'on avoit raiſonné ainſi avec Ariſtote après lui avoir declaré qu'avant la création du monde Dieu ſavoit de toute éternité ce que les hommes feroient depuis le moment de leur naiſſance juſques à leur mort, & qu'il ne ſe fait jamais aucun changement dans la route qui leur a été (*d*) deſtinée, Ariſtote auroit répondu que l'on ſe moquoit de lui, qu'il n'y a point de Légiſlateur qui n'eſpere, & qui ne ſouhaite quelque bon effet de ſes menaces & de ſes promeſſes; mais que la prévision certaine des évenemens immuables eſt incompatible avec les ſouhaits, & avec les eſpérances. Vous voyez par-là que les ſeuls Sociniens ſe peuvent ſervir des phraſes ſi ordinaires à Mr. Ja-

(*ſ*) »Voyez ci-deſſus Chap. CXLIII. au commen- »cement de la note (*d*).

(*t*) » Jaquelot *ibid.* pag. 199.

(*u*) » *Ibid. pag.* 200.

(*v*) » *Ibid. pag.* 229.

(*vv*) » *Ibid. pag.* 232.

(*x*) » *Ibid. pag.* 233.

(*y*) » *Ibid. pag.* 240.

(*z*) ,, *Ibid. pag.* 243.

(*a*) ,, *Ibid. pag.* 244.

(*b*) ,, *Ibid. pag.* 247. 248.

(*c*) ,, Voyez ci-deſſus le commencement du Chapitre ,, précedent.

(*d*) ,, Notez que ſelon Mr. Jaquelot cette route a été ,, marquée après la prévision de ce que feroit chaque ,, homme s'il étoit placé ſucceſſivement dans une certaine ,, ſuite de combinaiſons de circonſtances. Mais encore ,, que la prévision ait précedé le décret, la ſuite des évé- ,, nemens eſt auſſi certaine & invariable que ſi le decret ,, avoit précedé la prévision.

II. Partie. Jaquelot; s'en servir, dis-je, selon le sens de rigueur qu'il faloit qu'il employât, puisqu'il se chargeoit d'accorder avec la Philosophie les secrets de la Prédestination.

Que les Sociniens seroient mieux fondez que lui à se servir des expressions qu'il employe.

Ce qu'il dit aussi tant de fois que la Créature libre méritoit d'être créée, quelles que pussent être les suites de l'usage de la liberté, seroit bon & raisonnable dans la bouche des Sociniens; car comme ils supposent que Dieu ignoroit entierement quel seroit l'usage que nos premiers peres feroient de leur libre-arbitre, ils peuvent se persuader qu'il en espera un bon succès avec une probabilité qui surpassoit sans comparaison l'aparence du contraire, vû la menace qui accompagnoit sa loi. Je ne prétens pas que cela suffise aux Sociniens pour résoudre les (e) objections sur l'origine du mal, je dis seulement que leur hypothese autorise les expressions qui ne représentent la chûte d'Adam que comme possible, & que comme le pis aller. Mais Mr. Jaquelot qui admet la prévision infaillible de cette chûte & de tout ce qui en est sorti, ne peut faire aucun usage de cette sorte d'expressions.

Ses obmissions sur la doctrine de l'Enfer.

Il est tombé dans le même abus lorsqu'il a mis sous ce point de vûë le sujet de la controverse: (f) *Dieu a formé des Etres intelligens & libres, & a réservé un état de gloire pour ceux qui feroient un bon usage de leur libre-arbitre, de laquelle gloire ceux qui abuseroient de leur liberté seroient privez.... Est-ce bien là dequoi faire tant de clameurs?* Voilà comment un Socinien pourroit proposer l'état de cette question; mais Mr. Jaquelot ne sauroit le proposer de la sorte sans en éclipser les principaux caracteres, & tout ce qui effarouche davantage notre raison. On lui feroit un grand tort si on l'accusoit d'avoir éteint avec une goûte d'encre toutes les flammes de l'Enfer; car il se déclare hautement pour l'éternité des peines dans un autre endroit de son livre, comme nous verrons ci-dessous. Il est néanmoins certain que le passage (g) où il a crû mettre tout l'état de la question, marque manifestement que toute la peine du mauvais usage de la liberté sera une simple privation de la vie bienheureuse du Paradis, soit que l'on anéantisse les méchans, soit qu'on les réduise à l'insensibilité, ou à l'état que les Catholiques Romains assignent aux enfans qui meurent avant le batême. Nous voyons par là pourquoi il dit quelque part (h) que s'il n'y avoit *point de peines après cette vie, la critique que l'on fait du libre-arbitre* seroit nulle. Il sait donc que la doctrine de l'Enfer est la principale pierre d'achopement, & voilà pourquoi il l'a ôtée du passage, où il veut qu'on prenne la juste notion du sujet de la dispute. Il en a ôté une autre chose qui devoit y être nécessairement, & qui ne quadre pas beaucoup avec les idées de la bonté. Suppléons ce qu'il a omis.

Ce qu'il devoit dire pour bien proposer l'état de la question.

Dieu savoit de toute éternité 1. que s'il faisoit une Créature indéterminée au bien & au mal, elle choisiroit tantôt l'un & tantôt l'autre selon la diversité infinie des conjonctures où elle seroit placée. 2. Que s'il la mettoit dans le Paradis terrestre sous un tel concours de circonstances, elle abuseroit de sa liberté, ce qui seroit suivi de toutes les choses que l'expérience & la révelation nous apprennent. 3. Que par une grace congruë il la pourroit préserver de ce mauvais choix sans diminuer en rien le libre-arbitre dont il l'auroit honorée. 4. Qu'étant secouruë de la sorte, elle feroit une bonne action qui la maintiendroit dans l'innocence & dans la félicité. Cependant il a plû à Dieu de créer Adam capable de bien choisir & de mal choisir: & entre toutes les combinaisons possibles de circonstances il lui a destiné précisément la situation qui étoit liée avec le peché du Jardin d'Eden, & ne lui a point accordé la grace congruë qui les rendant victorieux de la tentation sans préjudice de sa liberté, eût garanti le genre humain & du vice & de la misere, &c.

Pourquoi il a supprimé tous les traits qui en auroient donné une idée.

Mr. Jaquelot ne peut nier que tous ces traits ne soient de l'essence de l'état de la question; mais il a jugé à propos de les laisser à l'écart, il a bien compris qu'il ne pouvoit les laisser paroître sans faire sentir à ses lecteurs que toutes les espérances qu'il fondoit sur le franc-arbitre, étoient nulles; car de prétendre que la Raison qui ne se sera point captivée sous le joug de l'autorité de l'Ecriture, avouëra que cette conduite de Dieu est très-conforme à l'idée de la bonté & de la sainteté infinie, & qu'au moyen du franc-arbitre l'on voit clairement cette relation de conformité, ce seroit se faire une illusion pitoyable. Je n'oserois vous écrire ce qu'une infinité d'ouvrages publiez contre l'hypothese de la Prédestination absoluë me pourroient fournir. Je ne veux pas que mon papier porte la charge de ces horreurs, & à peine ai-je le courage de vous dire en géneral que l'on assure dans ces livres, qu'il n'y a rien de plus monstreux, ni de plus digne d'abomination qu'un Dieu tel que ce systême le représente. Mais jettez un peu les yeux sur l'hypothese que M. Jaquelot adopte, & considerez-la dans tous les traits qu'elle renferme, vous verrez quelle est sujette aux mêmes inconvéniens, & qu'elle n'a point d'autre avantage que de mener par un peu plus de détours à l'analyse de l'autre. Quelle différence y a-t-il entre placer un homme dans les conjonctures où l'on sait qu'il pêchera nécessairement, & le placer dans les conjonctures où l'on sait qu'il pêchera infailliblement? Est-on moins la cause morale de l'adultere si l'on fait trouver les acteurs ensemble, où & quand on sait qu'infailliblement ils ne se sépareront point sans coup férir, que si l'on étoit assuré que cela arriveroit nécessairement? Soyez bien certain, Monsieur, qu'il n'y a guéres de meilleur signe qu'un dogme ne peut s'accorder avec la Raison, que de voir que les Unitaires de Pologne l'ont rejetté. Puis donc qu'ils nient la préscience du peché d'Adam, il faut conclure qu'ils ont bien compris qu'elle énerve toutes les objections qu'ils proposent contre la Prédestination absoluë, & que donnant lieu à une pleine retorsion, il n'y a rien à gagner ni sur les Supralapsaires, ni sur les Infralapsaires, pendant que l'on attribuë à Dieu la prévision infaillible des évenemens contingens. Que Mr. Jaquelot cesse donc de s'étonner que la Raison (i) fasse *tant de clameurs.* & qu'elle *excite tant d'orages.* Il n'y résisteroit point s'il ne se mettoit enfin au même abri que les prédestinateurs.

Qu'il s'est retiré derriere les retranchemens de Jurieu.

Considerez, je vous prie, les passages que j'ai recueillis dans le Chap. précedent: ils nous apprennent que sa derniere ressource n'est autre chose que

(e) » Elles se trouvent dans le jugement sur les métho» des (Voyez ci-dessus Chap. CXXXV. p. 775. 2. col. & » p. 776. 1. col.) & dans le Diction. de M. Bayle à la rem. » F de l'art. *Pauliciens* Voyez aussi ci-dessus Ch. LXXXII.

(f) » Jaquelot pag. 244.

(g) » Celui qu'on vient de citer de la pag. 244.

(h) » Jaquelot pag. 198.

(i) » Jaquelot *ubi suprà* pag. 244.

que la gloire & la sagesse de Dieu, que le néant de la Créature, que l'ignorance qui nous empêche de bien juger de ce qui convient à la nature universelle, nous qui n'en sommes qu'une si petite portion, &c. Voilà le meilleur parti, & le seul parti qu'on puisse prendre. Mr. Jurieu lui en a montré le modele; car pour répondre aux difficultez d'un Luthérien sur la Prédestination absoluë, il a dit entre autres choses (k) que Dieu a permis le peché afin de manifester sa gloire, & son admirable Providence qui brille avec d'autant plus d'éclat que les fureurs & les confusions du peché sont capables de bouleverser le monde. C'est dans les tempêtes, ajoûte-t-il, que l'art du pilote se démontre: si le genre humain étoit sage & se tenoit en repos, la gloire de la Providence divine éclateroit moins qu'elle n'éclate aujourd'hui. Les vertus de Dieu qui se manifestent en mille manieres dans le monde corrompu, seroient demeurées inconnuës dans un monde sain (l). Il s'objecte que Dieu en se procurant ce grand nombre d'occasions de manifester sa gloire, a laissé périr une infinité de gens. N'importe, répond-il, les hommes n'ont aucun sujet de se plaindre de la Divinité, ils périssent par leur propre faute; Dieu n'est point lié à eux par aucune loi. Les Créatures sont un pur néant devant lui:il aime sa gloire plus que toutes les Créatures; car il a fait toutes choses pour sa gloire. Il est la fin, & elles sont les moyens: de quelque maniere que les moyens menent à la fin, il est toûjours vrai que l'agent suprême parvient à son but. (m) *At, ajes, Deus non potuit sibi tot gloriæ fontes aperire quin simul permitteret miseros homines innumeros perire. Res. Homines non habere quod de Deo conquerantur: pereunt propria voluntate per spontaneam & liberrimam à Deo defectionem. Deus non tenetur ullis, respectu creaturæ, legibus: Creaturæ sunt coram Deo merum nihil, & gloriam suam plus amat Deus quam omnes creaturas, quia fecit omnia in suam gloriam. Ipse est finis, illæ sunt media, quorumque modo media ducant ad finem, intentum suum summum agens assequitur.*

Derriere ceux des Prédestinateurs.

Tous les Prédestinateurs font bouclier des intérêts de la sagesse & de la gloire de Dieu, & surtout lorsqu'à l'exemple de Piscator ils s'expriment de bonne foi. Ce Docteur ne s'entortille point, ni ne biaise point: *Si Dieu*, dit-il, (n) *ne vouloit aucunement que le peché se fist, il ne permettroit point qu'il se fist, mais l'empêcheroit, puisqu'il le peut empecher. . . . Dieu veut non seulement que les pechez puissent être faits, mais deplus il veut qu'ils se fassent pour ce qu'il veut faire voir aux créatures raisonnables & sa justice en punissant les pechez, & sa misericorde en les pardonnant. . . . Dieu procure la manifestation de sa justice & misericorde aux pechez, ou pour les punir, ou pour les pardonner. Doncques il procure les pechez mêmes, veu que sans eux il ne pourroit procurer cette manifestation. . . . . Dieu a destiné quelques-uns des hommes au salut qui leur sera donné par la misericorde qui pardonne les pechez, les autres à la perdition qui leur sera aportée par la justice qui punit les pechez. Doncques il a destiné generalement les hommes aux pechez veu que sans eux il ne pourroit effectuer ces fins.* Nous verrons ci-dessous (o) que Théodore de Beze ne s'exprimoit pas avec moins de précision.

Des Rationaux.

Les Rationaux mêmes se servent du même bouclier. Citons seulement quelque chose de Mr. Saurin: *Il est vrai*, dit il, (p) que Dieu met les hommes *dans une situation dans laquelle il prévoit qu'ils pécheront, mais dans laquelle ils ont une infinité de motifs de ne point pécher. Il en use ainsi pour des raisons très-dignes de sa souveraine sagesse: & la fin qu'il se propose est un bien infiniment plus grand & plus considérable que tous les maux qu'il prévoit. On ne peut donc pas le regarder comme l'auteur du peché. Dieu produit les évenemens. Pour ce qui regarde la malice de l'homme, il la prévoit, il la dirige à une bonne fin, il en tire sa gloire, mais il ne la produit pas. . . . Un Souverain . . . est obligé non seulement à ne pas faire le mal, mais à l'empêcher de tout son pouvoir. Ainsi celui qui ne sauve pas la vie à son prochain le pouvant faire, est un homicide, quoi qu'il n'ait contribué ni directement ni indirectement à sa mort. Mais Dieu étant le Maître absolu de l'Univers, & ayant un droit sans bornes sur les créatures, on n'a pas droit de lui reprocher les crimes qu'il a prévûs, & qu'il pouvoit empêcher, parce qu'il n'étoit pas obligé à les empêcher efficacement.*

Et même derriere ceux des Supralapsaires

Ces principes sont les mêmes que ceux dont Mr. Jaquelot s'est servi pour couper le nœud des objections du Dictionnaire Critique. Il pouvoit voir aisément par-là l'inutilité de ses autres observations sur l'excellence de la liberté des Créatures; car ceux qui nient qu'il y ait un franc-arbitre tel qu'il le prétend, & qui soûtiennent la Prédestination absoluë, se servent aussi-bien que lui des raisons fondées sur les intérêts de la sagesse & de la gloire de Dieu, &c. C'est-là le grand Fort des Supralapsaires, & ce seroit aussi le grand Fort d'un homme qui ne voudroit entendre parler d'aucun adoucissement par rapport aux textes de l'Ecriture, qui étant pris dans la rigueur du sens litteral, font Dieu la cause efficiente du peché; ce seroit, dis-je, le Donjon & la Forteresse imprenable d'un homme qui expliqueroit au pied de la lettre ces paroles, *j'endurcirai le cœur de Pharao*, & plusieurs autres semblables, & qui assureroit sans aucun détour que Dieu poussa (q) invinciblement Eve & Adam à vouloir manger du fruit dé-

(k) „*Mundus in ruinam per peccatum collabi videtur. Homines cupiditate tanquam æstro perciti furiose agitantur, ita ut omnia sedibus suis convellenda & plane subruenda videantur. Mundus est velut immensum pelagus procellâ & turbine concitatum, quod omnibus navibus præsentem perniciem minatur. Sicut in eo elucet summa peritia Naucleri, quod navem suam tanta cum arte moderetur, ut tuta sit inter tot pericula & tandem incolis portum appellat: sic procul dubio providentiæ divinæ gloria longè est praclarior, dum inter tot motus & tam varios, humanum genus conservat & mundum sapientissimè regit, quàm si in tuto & tranquillo res omnes essent.* Jurius de ineunda pace p. 185.

(l) „*Mille ac mille modis gloria Dei, potentia, sapientia, bonitas, clementia, longanimitas, justitia, & aliæ omnes ipsius virtutes manifestantur in mundo corrupto: quæ plane delituissent in mundo integro.* Id. ibid. pag. 186.

(m) „*Id. ibid.*

(n) „Voyez la Table chronographique de Jaques Gaultier pag. 879. édit. de Lion 1651. il dit qu'il tire d'un livre de Conrad Vorstius contre Piscator ces propositions de Piscator. Voyez dans les *Acta Synodalia* des Remontrans *parte* 2. *pag.* 27. *& seq.* plusieurs passages du même Piscator & de divers autres Prédestinateurs. Jean Himmelius, Professeur en Théologie à Jene, a recueilli plusieurs passages de Piscator au feuillet 113. de son *Calvino-Papismus* imprimé l'an 1622.

(o) „Au Chap. CLII. au commencement.

(p) „Saurin examen de la Théologie de Mr. Jurieu p. 344. 345.

(q) „Il nieroit que cela prouve que Dieu soit l'auteur du peché; car pour pecher, diroit-il, il faut agir contre une loi; or il n'y a point de loi qui lie le Créateur à la Créature. C'est ce que M. Jurieu décide ci-dessus au passage coté (m). Notez que Zuingle, Twissius, Rétorfort, citez par Hulseman à la p. 614. de sa dispute *de auxiliis gratiæ edit.* 1705. disent nettement que Dieu ne sauroit pécher quoiqu'il fasse, puis qu'il n'est sujet à aucune loi.

défendu. J'ose bien dire que Mr. Jaquelot ne pourroit faire aucune objection contre cet homme à laquelle on n'opposât ce bouclier-là, tout comme il l'oppose aux objections de Mr. Bayle. S'il ne m'en vouloit point croire, je m'offrirois à l'essai.

Il s'en faut donc encore beaucoup que l'accord de la Raison & de la Religion, quant à l'article du mal moral ne soit conclu; car voici plusieurs grans défauts dans les moyens que Mr. Jaquelot employe pour cette pacification.

CHAPITRE CL.

Réflexions particulieres sur le même article de la doctrine de Mr. Jaquelot.

Que les réponses de Mr. Jaquelot ne font rien contre les Pyrrhoniens, ni contre les Manichéens.

I. PRemierement tout ce qu'il y a de bon dans ses réponses, ne se réduit qu'aux dénouëmens qui lui sont communs avec les Supralapsaires, je veux dire dont les Supralapsaires se servent aussi efficacement que lui. Il faut donc qu'il avouë qu'elles prouvent trop, puisqu'elles justifient la Prédestination absoluë qu'il ne croit pas compatible ni avec la liberté de l'homme, ni avec les attributs de Dieu. Outre cela ce sont des réponses qu'il ne pourroit faire servir ni contre les Pyrrhoniens, ni contre les Manichéens; car elles supposent comme certaine & comme déjà prouvée l'unité de principe, & néanmoins ce seroit de cette unité qu'il disputeroit avec ces gens-là, de sorte que pour leur prouver que sa these est d'accord avec la Philosophie, il supposeroit incessamment le sujet de la question, sophisme condamné généralement dans les Ecoles sous le titre de *pétition de principe*.

Qu'elles sont trop obscures pour détruire l'évidence des objections.

II. En second lieu il s'agissoit de résoudre des objections si évidentes qu'un enfant les comprendroit du premier coup, & l'on n'y oppose que des principes qui n'éclairent point l'esprit. Il n'y a rien par exemple, de plus évident que ces deux Maximes: (a) *Ceux qui permettent le mal qu'il leur est aisé d'empêcher, sont blâmables:* (b) *Ceux qui laissent perir une personne qu'ils pourroient facilement sauver, sont coupables de sa mort.* Demandez à une simple païsane, *les meres qui regorgeant de lait aimeroient mieux laisser mourir de faim leurs enfans que de leur donner à teter, ne seroient-elles pas aussi criminelles que si elles les jettoient dans l'eau? Les peres qui voyans un de leurs fils tout prêt à mettre dans sa bouche un morceau empoisonné, le laisseroient faire, quoi qu'ils sçussent qu'un petit mot d'avis, ou un clin d'œil l'empêcheroit de s'empoisonner, ne seroient-ils pas aussi dénaturez que s'ils lui donnoient du poison eux-mêmes?* Elle vous répondra, ces questions ne souffrent aucune difficulté: pour qui me prenez-vous? Est-ce que vous vous imaginez que je ne sai pas distinguer ma main droite d'avec ma main gauche? Mais si l'on disoit à de fort grands Philosophes, *il est très-digne de la bonté, & de la sainteté & de la justice de Dieu de laisser tomber plûtôt tout le genre humain dans le crime & dans la misere que de lui prêter une assistance congruë qui, quelque petite qu'elle fût, le conserveroit dans l'innocence & dans la felicité; car comme Dieu ne travaille que pour sa gloire, & qu'il preuve un plus beau champ de gloire en gouvernant un genre humain criminel qu'en gouvernant un genre humain vertueux, l'ordre demande que Dieu laisse pecher l'homme, & ne l'en empêche point comme il le pourroit facilement*; si dis-je, l'on tenoit un tel discours à de fort grands Philosophes, ils répondroient sans doute que la preuve qu'on leur allegue d'une proposition qu'ils croyent très-fausse, leur paroît embarrassée; & que de-peur de s'y méprendre ils la veulent examiner à plaisir. Ne doutez point que l'ayant examinée ils ne répondissent que cette expression, *Dieu ne travaille que pour sa gloire*, leur paroît bien équivoque; qu'ils ne peuvent comprendre que l'Etre infini qui trouve dans ses propres perfections une gloire & une béatitude aussi incapables de diminution que d'augmentation, (c) puisse avoir pour but en produisant des Créatures quelque acquisition de gloire; qu'ils le conçoivent au-dessus de tout ce qu'on nomme désir de loüanges, désir de réputation; qu'ils ne sauroient concevoir en lui d'autre motif de créer le monde que la bonté; mais que si des motifs de gloire l'y déterminoient, il leur semble qu'il choisiroit plutôt la gloire de maintenir parmi les hommes la vertu & le bonheur, que la gloire de montrer que par une adresse & par une habileté infinie il vient à bout de conserver la Societé humaine en dépit des confusions, & des désordres, & des crimes, & des miseres dont elle est remplie; qu'à la verité un grand Monarque se peut estimer heureux lorsque contre son intention & mal-à-propos la rebellion de ses Sujets, & le caprice de ses voisins lui ont attiré des guerres civiles & des guerres étrangeres qui lui ont fourni des occasions de faire briller sa valeur & sa prudence; qu'en dissipant toutes ces tempêtes il s'aquiert un plus grand nom, & il se fait plus admirer dans le monde que par un regne pacifique: mais que si de crainte que son courage & les grans talens de sa politique ne demeurassent inconnus faute d'occasions, il ménageoit adroitement un concours de circonstances dans lesquelles il seroit persuadé que ses Sujets se révolteroient, & que ses voisins dévorez de jalousie se ligueroient contre lui, il aspireroit à une gloire indigne d'un honnête homme, & il n'auroit pas de goût pour la véritable gloire; car elle consiste beaucoup plus à faire regner la paix, l'abondance & les bonnes mœurs, qu'à fomenter des factions afin d'apprendre au Public qu'on a l'adresse de les réfrener les unes par les autres: ou qu'à procurer sous main qu'il se forme de puissantes & de formidables ligues que l'on saura repousser & dissiper. Ils ajoûteroient qu'il leur semble que si Dieu gouvernoit le monde par un principe d'amour pour la Créature qu'il avoit faite à son image, il ne manqueroit point d'occasions aussi favorables que celle que l'on allegue de

Si Dieu a créé le monde par des motifs de gloire ou de bonté.

(a) » Voyez ci-dessus Chap. CXLIV. vers la fin.

(b) » Voyez ci-dessus les paroles de Mr. Saurin à la fin » du Chap. précedent.

(c) » Voyez ci-dessus Ch. CXLV. maxime I. & notez » que Wendelin Auteur célèbre parmi les Protestans Réformez cite *p. 48. 49. contempl. physic. tom. 2.* des passages » de l'Ecriture, & de Denys l'Aréopagite, & de Platon, & » d'Alcinous, & de Philon pour prouver que Dieu n'a créé » le monde que par un principe de bonté. Il le prouve encore par ce dilemme *aut communicanda, aut acquirenda* » *bonitatis gratiâ Mundum Deus condidit: tertium excogitari* » *non potest, Posterius admitti nequit: Quia perfectissimo re-* ,, *pugnat bonitatis extra se quicquam quærere, vel ac-* ,, *quirere, sic enim non optimum nec perfectissimum esset.* ,, *Prius igitur necessariò dandum fuerit.* Lambert Daneau ,, avoit déjà prouvé la même Doctrine par autoritez (en- ,, tre lesquelles sont trois anciens peres de l'Eglise) & ,, par raisons dans le Chap. 19. de sa *Physica Christiana*.

de manifester ses perfections infinies, vû que sa science & que sa puissance n'ayant point de bornes, les moyens également bons de parvenir à ses fins, ne peuvent pas être limitez à un petit nombre. Si l'on répliquoit à ces Philosophes qu'il ne faut point juger de Dieu selon les petites manieres dont nous jugeons des Monarques, ne doutez pas qu'ils ne répliquassent aussi, & quand ils n'auroient qu'à représenter ce que Dieu déclare dans l'Ecriture *(d)* qu'il a autant ou plus d'affection pour l'homme que les peres pour leurs enfans, ils ne manqueroient pas de matiere. Tout ce que l'on pourroit espérer de leur plus grande docilité, seroit de les engager à dire qu'il faut nécessairement, ou que la preuve alléguée, ou que quelque autre soit bonne, puisqu'ils savent par expérience que le genre humain est criminel & malheureux, & par raison que tout ce que Dieu fait, doit être bien fait; mais ce n'est pas dissiper par un détail d'évidence l'évidence particuliere des objections. Je m'en vais vous le faire voir par un exemple sensible.

Fiction d'un puissant Monarque dont on critiqueroit la sagesse.

Représentez-vous un puissant Monarque qui ait toutes les plus grandes qualitez que notre imagition puisse donner à un Heros de Roman lorsque nous voulons former l'idée d'un Prince accompli. Représentez-vous qu'il entre en campagne avec une armée de deux cent mille hommes bien aguérris, bien disciplinez, & qu'il n'en ramene que dix mille, la faim, les maladies, les combats désavantageux ayant fait périr tous les autres. Ajoûtez à cela que ses marches, ses contremarches, ses campemens, ses ordres par rapport aux magazins, toutes ses entreprises en un mot ayent été opposées aux loix de l'art militaire, & que cette oposition soit visible non seulement aux Officiers géneraux, mais aussi aux vieux soldats. Vous ne manquerez pas de croire qu'il s'est élevé des murmures, & que la conduite de ce Monarque a été fort censurée. Si vous supposez qu'on le justifie par la raison génerale que sa prudence est supérieure à celle des autres hommes, & que lorsqu'il ne suit pas les maximes ordinaires, il a des motifs particuliers qu'une sagesse extraordinaire lui découvre, vous comprendrez que tous les censeurs se rétracteront, pourvû qu'ils se persuadent qu'en effet cette raison génerale est très-solide. Mais ils ne laisseront pas de voir l'opposition qu'ils voyoient auparavant entre les regles de l'art militaire & le manege, ou la manœuvre de cette campagne-là, & toutes les fois qu'ils compareront la conduite de ce Prince avec les loix de la guerre, ils se trouveront incapables de sentir l'accord des deux parties de cette comparaison. Ils croiront & ne verront pas: il fonderont sur un préjugé le consentement de leur esprit, & non pas sur des connoissances distinctes.

Et qu'on ne pourroit justifier qu'en faisant tort à sa gloire.

Si l'on vouloit les éclairer sur l'accord de la conduite de ce Héros avec la prudence, il faudroit entrer dans les détails. Il faudroit montrer par des lettres interceptées, ou par le raport de ses espions, ou par les intelligences qu'il entretenoit au camp ennemi il savoit des choses qui demandoient selon les regles de la prudence qu'il se conduisît comme il avoit fait. On feroit voir en examinant ces choses-là & toutes les autres situations, que les mesures qu'il avoit prises, quelque folles qu'elles parussent aux Officiers Géneraux, étoient néanmoins très-sages, & qu'il y avoit lieu de s'en promettre un heureux succès. On apprendroit ainsi au Public que le Prince avoit été malheureux, sans avoit été imprudent. Les personnes équitables le plaindroient plus qu'elles ne le blâmeroient d'avoir donné dans des panneaux finement tendus, mais après tout sa gloire ne laisseroit pas de souffrir; car il n'est point glorieux aux Princes d'être la dupe de leurs ennemis ou au cabinet, ou à l'armée. Je pourrois faire une semblable remarque sur tous les détails que l'on voudroit employer pour la justification du Héros dont nous parlons. On ne pourroit réparer une bréche de sa gloire que par une autre.

Car si l'on disoit qu'il ne s'étoit écarté des regles de l'art militaire que parcequ'il avoit dessein de faire périr la plûpart des soldats, on lui sauveroit la qualité *(e)* d'habile homme, mais on lui ôteroit celle d'honnête homme. Que si pour sauver ces deux qualitez en même tems, on supposoit que par des vûës d'une politique nécessaire il avoit été obligé d'en user ainsi, craignant la rébellion de ses troupes tôt ou tard, & voulant même se vanger de quelque mutinerie passée, on ne conserveroit plus l'idée d'un Prince accompli. On le priveroit de l'avantage de se faire aimer de ses soldats, & l'on borneroit tellement ses lumieres, qu'il ne pourroit prévenir un mal que par un autre.

Ceux qui entreprendroient son apologie & qui trouveroient des contredisans, auroient tort de s'écrier que l'on est bien témeraire de ne pas aquiescer à leurs raisons, & que c'est manquer au respect qui est dû au Prince, & se dépouiller de l'idée que l'on doit avoir de ses vertus éminentes; car on leur pourroit répondre, *ou vous savez les véritables motifs de sa conduite, ou vous n'en parlez que par conjecture. Si vous les savez, votre zele est indiscret, vous devriez les cacher pour l'honneur de notre Monarque; puis qu'au lieu que par le préjugé de sa sagesse on se feroit persuadé que ses raisons avoient été bonnes, on ne peut douter en les connoissant & en les examinant qu'elles ne nuisent à sa gloire & à sa réputation. Que si vous ne nous donnez que vos conjectures nous pouvons les contredire sans blesser l'idée que nous avons de sa sagesse, nous l'admirons sans en savoir ni les ressorts ni les vûës, nous ne disputons que contre vous, & nous en avons le droit: vos pensées ne doivent prévaloir sur les nôtres qu'à proportion que vous ferez voir qu'elles sont meilleures.*

Quoiqu'il en soit, Monsieur, vous voyez dans cette image 1. ce qu'il faut faire pour éclairer notre esprit lorsqu'il croit trouver de l'opposition entre deux choses. 2. que Mr. Jaquelot ne dissipe point par un détail d'évidence l'évidence particuliere des objections.

CHA-

(d) „ Voyez le Pseaume 103. v. 13. & ci-dessus Chap. „ LXXXI. pag. 663. 2. col. & notez qu'encore que le pas- „ sage du Pseaume 103. limite l'affection de Dieu aux „ hommes qui le réverent, cela n'affoiblit point l'argu- „ ment à l'égard d'Adam & d'Eve avant leur peché, „ c'est-à-dire pendant qu'ils révéroient Dieu. Ce passa- „ ge donc donne lieu de dire qu'en ce tems-là Dieu les „ aimoit comme un pere aime ses enfans: or un pere ne „ permettroit pas que ses enfans se perdissent.

(e) „ Il faut un génie & une capacité extrême pour „ empêcher en couvrant son jeu qu'une belle armée ne „ fasse rien, ou pour la faire périr.

CHAPITRE CLI.

Suite des mêmes réflexions. Difficultez de l'hypothese qui veut que le peché soit necessaire à la manifestation de la gloire de Dieu. Examen d'un dogme du Pere Mallebranche.

Les solutions de Mr. Jaquelot ne levent point la difficulté de l'origine du mal.

III. DE-là vient la troisiéme chose que j'ai à vous dire. Mr. Jaquelot peut esperer légitimement que les solutions qu'il emprunte des Supralapsaires, & qu'il expose éloquemment & noblement, serviront beaucoup à ceux qui sont déja persuadez de la Religion Chrétienne, & qui sont ravis que la Raison confirme leur Foi. Mais il me permettra de croire qu'elles ne suffisent pas à son traité d'accommodement. Les Philosophes Payens, un Chrétien même qui par curiosité voudroit essayer si la Raison toute seule leve la difficulté de l'origine du mal, les trouveroient défectueuses. Elles nous plongent dans la profondeur impenetrable de l'Etre infini, si notre esprit y peut trouver sa conviction, ce sera sans y trouver de la clarté: elles sont pour le moins incertaines, & nous font abandonner toutes nos manieres ordinaires de juger des choses. Elles ont de plus l'incommodité d'être opposées à des objections qui brillent dans notre esprit avec un éclat d'évidence tout particulier, & de donner lieu à des repliques évidentes & tout-à-fait embarrassantes. Je ne veux point parcourir tout le détail de ces solutions, je ne m'arrêterai qu'à la principale, qui est que puisque la permission du peché étoit necessaire à la manifestation de la gloire de Dieu, elle a été juste & conforme à toutes les perfections divines.

Elles tendent à prouver qu'un Dieu a nécessairement aimé le vice entant que vice.

Cela jette notre Raison dans des embarras encore plus grands que les premiers. Seroit-il possible, dit-elle, qu'une Nature dont la bonté, la sainteté, la sagesse, la science, la puissance sont infinies, qui aime la vertu souverainement, & qui hait le vice souverainement, comme son idée claire & distincte nous le fait connoître, & comme chaque page presque de l'Ecriture nous l'affirme, n'auroit pû trouver dans la vertu aucun moyen convenable & proportionné à ses fins? Seroit-il possible que le vice seul lui eût offert ce moyen? On auroit crû au contraire qu'aucune chose ne convenoit mieux à cette Nature que d'établir la vertu dans son ouvrage à l'exclusion de tout vice. Mais si le vice a été préferé à tous les autres moyens, ne s'ensuit-il pas évidemment qu'il étoit le seul moyen que la sagesse de Dieu pût choisir pour arriver à son but, c'est-à-dire, à la manifestation de sa gloire? Car si la vertu ou quelque autre moyen que ce soit distinct du peché avoient eu autant de convenance que le vice avec les fins du Créateur, le vice n'auroit pas eu la préférence; il faut donc qu'il ait été l'unique moyen dont le Créateur ait pû se servir. Il a donc été employé par pure necessité, & par la même necessité avec laquelle Dieu aime sa gloire & la manifestation de sa gloire. Comme donc il aime sa gloire non pas avec une liberté d'indifférence, mais nécessairement; il faut qu'il aime nécessairement tous les moyens sans lesquels il ne pourroit parvenir à manifester sa gloire. Or si le vice a été le seul moyen de parvenir à ce but, il s'ensuivra que Dieu l'a aimé nécessairement, quoiqu'il nous ait revelé tout le contraire, & puisque le vice ne pouvoit être ce moyen qu'entant que vice, il s'ensuivra que Dieu a aimé nécessairement le vice entant que (*a*) que vice, ce à quoi l'on ne peut songer sans horreur. Autre conséquence affreuse: la fatalité de toutes choses revient; il n'aura pas été libre à Dieu d'arranger d'une autre maniere les évenemens, puisque le moyen qu'il a choisi de manifester sa gloire, étoit le seul qui fût convenable à sa sagesse. Que deviendra donc le franc-arbitre de l'homme? N'y aura-t-il pas eu nécessité & fatalité qu'Adam pechât; car s'il n'eût point peché, il eût renversé le plan unique que Dieu s'étoit fait nécessairement.

Et à rétablir la fatale nécessité de toutes choses.

Comme il n'y a presque point de verité évidente que les Scholastiques n'ayent embrouillée par leur esprit de contradiction, & par leurs spéculations outrées, vous ne devez pas vous étonner que quelques-uns d'eux ayent contesté au subtil Scot ce qu'il affirme avec tant de jugement (*b*), que si Dieu n'avoit point de liberté d'indifférence, aucune Créature ne pourroit avoir cette espece de liberté. Suivons le bon sens, & n'écoutons point les vaines subtilitez d'un disputeur, nous comprendrons sans aucune peine que si Dieu avoit été nécessité par sa nature à faire tout ce qu'il a fait, l'ame humaine ne feroit rien avec cette liberté d'indifference que les Molinistes, les Arminiens, & les Lutheriens lui attribuent. Nos volitions seroient une suite nécessaire de quelque autre chose qui seroit une suite nécessaire de quelque autre, & ainsi du reste jusques à ce qu'on fût arrivé aux décrets du Créateur formez nécessairement. Or si Dieu ne s'est point déterminé à créer le monde par un mouvement libre de sa bonté, mais par les intérêts de sa gloire qu'il aime nécessairement, & qui est la seule (*c*) chose qu'il aime; car elle n'est point differente de sa substance, & si l'amour qu'il a pour lui-même, l'a nécessité à manifester sa gloire par le moyen le plus convenable, & si la chûte de l'homme a été ce moyen-là, il est évident qu'elle est arrivée de toute nécessité, & que l'obéïssance d'Eve & d'Adam aux ordres de Dieu étoit impossible. Prenez la peine de lire ce que Mr. Arnaud (*d*) observe pour faire voir que si Dieu n'avoit pas été indifferent par rapport au choix des moyens, il ne l'auroit pas été non-plus quant au dessein même de créer ou de ne pas créer quelque chose; car s'il a connu qu'il étoit plus convenable à sa gloire de créer que de ne pas créer, il n'aura point choisi librement le premier parti, mais par l'amour nécessaire qu'il se porte. Voilà quelle est la conséquence que Mr. Arnaud (*e*) a tirée de ce que le Pere Mallebranche a representé la divinité comme obligée à *produire l'ouvrage le plus parfait*, & à le produire par *les voyes les plus simples*. C'est ôter *à Dieu sa liberté*

(*a*) "Notez que Rétorfort *De providentia divina cap.* "18. *pag.* 130. approuve Beze & Rocollus qui ont rejetté "cette proposition *Deus vult peccatum quatenus est peccatum*. Il veut qu'on dise que Dieu a voulu permissivement le peché entant que punissable & pardonnable. "Cela revient à la même chose; car une action n'est "punissable & pardonnable qu'entant que vicieuse. Voïez "ci dessous Chap. CLII. vers le milieu.

(*b*) "Voïez Oviedo dans son Cours de Philosophie "imprimé à Lion l'an 1651. to. 2. pag. 173. & la Métaphysique de Suarez to. 1. disput. 19. sect. 3.

(*c*) "C'est-à-dire, selon l'hypothese raportée ci-dessus "à la fin de la 1. colonne de cette page & au commencement de la 2. & tirée des passages de Mr. Jaquelot citez "Chap. CXLVIII. pag. 805. 2. colonne & p. 806. 1. col.

(*d*) "Arnaud, Réflex. sur le systême du Pere Mallebranche tom. 2. chap. 26.

(*e*) "*Id. ibid. pag.* 345. 346.

II. PARTIE.

liberté d'indifference par deux sortes de servitudes. Il n'y auroit donc (*f*) *de libre à l'égard de Dieu que d'avoir voulu créer quelque chose : tout le reste a esté l'effet d'une fatalité plus que Stoicienne.* Mais cette liberté même de créer ou de ne pas créer tombent par les mêmes raisons qui amenent les deux servitudes qu'on a marquées (*g*). Luther ne se feroit pas embarrassé de cela (*h*), lui qui condamne le Concile de Constance d'avoir censuré la doctrine de (*i*) Wiclef, que toutes choses arrivent nécessairement. Il en faut venir là dès qu'on assure que Dieu n'a été indifférent ni par rapport à manifester sa gloire, ni par rapport à se servir du moyen qu'il a employé (*k*).

La bonté de Dieu est l'attribut qu'on tâche surtout de conserver.

Je vous l'ai (*l*) déja dit ; ce qui embarrasse le plus notre raison, est qu'elle demande que l'on conserve tous les attributs de Dieu dans toute leur étenduë, & non pas que l'on en sacrifie quelques-uns au maintien des autres. La bonté est celui de tout qu'elle juge devoir être principalement conservé ; car il lui semble que c'est le principal caractere de la nature Divine, & que le devoir le plus essentiel de l'homme étant d'aimer Dieu plus que toutes choses, il faut que Dieu soit souverainement aimable, & par conséquent d'une souveraine bonté. La Révélation nous confirme dans ces idées ; elle nous apprend que Dieu exige sur toutes choses que nous l'aimions, & que nous ayons pour lui une crainte filiale, qui n'est autre chose qu'un amour mêlé de respect, de vénération & de confiance. Nous ne connoissons point d'imperfection plus digne de haine qu'un pouvoir (*m*) qui ne se soucie pas d'être aimé pourvû qu'on le redoute. Prenez y bien garde, vous verrez que tous les systêmes supposent ou formellement ou implicitement, que si l'homme est vicieux & malheureux, ce n'est pas manque de bonne volonté en Dieu, mais à cause des obstacles (*n*) externes ou (*o*) internes, qui n'ont point permis à sa bonté de se déployer autant qu'elle auroit voulu. Tant il nous paroît manifeste que si l'on ne peut éviter tous les inconvéniens, il faut pour le moins éviter de dire que de gayeté de cœur Dieu a exposé les hommes aux malheurs qui les accablent. Un pere dont les fils ne valent rien, peut justement être accusé de barbarie s'il a négligé tous les moyens dont il eût pû se servir pour corriger leurs mauvaises inclinations ; mais s'il a fait tout ce qu'il a pû pour en faire d'honnêtes hommes, on l'accuseroit très-injustement d'avoir manqué de bonté.

Opinion du Pere Mallebranche sur la sagesse de Dieu.

Vous avez lû sans doute le systême du Pere Mallebranche (*p*) : c'est un ouvrage d'un génie supérieur, & l'un des plus grands efforts de l'esprit humain. On tâche d'y accorder ensemble deux véritez révelées, (*q*) l'une *que Dieu veut que tous les hommes soient sauvez*, l'autre *que tous les hommes ne sont pas sauvez* ; & afin de résoudre la difficulté l'on suppose que l'amour de Dieu pour sa sagesse est plus fort que son amour pour les hommes, & qu'ainsi sa volonté que tous les hommes soient sauvez ne devient point efficace, elle doit ceder aux intérêts de sa sagesse (*r*). Il l'*aime infiniment davantage* qu'il n'aime les hommes, *car il l'aime invinciblement : il l'aime d'un amour naturel & necessaire. Il ne peut donc se dispenser d'agir de la maniere la plus sage & la plus digne de lui, & de suivre la conduite qui porte plus le caractere de ses attributs.* (C'est à dire, d'agir par des loix generales, & non par des volontez particulieres) *Or Dieu agissant par les voyes les plus simples & les plus dignes de sa sagesse, son ouvrage ne peut estre ni plus beau ni plus ample qu'il est. Donc la sagesse de Dieu l'empêchant de composer ses voyes, ne lui permettant pas de faire des miracles à tout moment, il ne sauve point tous les hommes, quoiqu'il veuille veritablement les sauver tous. Car enfin quoiqu'il aime toutes ses créatures, il ne fait pour elles que ce que sa sagesse lui permet de faire.*

Voilà l'un de ces obstacles internes dont je vous parlois tantôt. On laisse la bonté de Dieu en son entier ; mais on suppose qu'elle est renduë impuissante par l'amour qu'il a pour l'un de ses autres attributs, (*s*) » *Sa sagesse le rend impuissant* » en ce que suivant ses conseils il ne luy est pas » libre d'agir par des volontez particulieres. Et » c'est par là que *le Pere Mallebranche* prétend » oster tout ce qui peut paroître dur dans la con- » duite de Dieu au regard du salut des hommes » car le résultat de *cet adoucissement* est (*t*) *qu'on n'a aucun sujet de se plaindre de ce que tant de personnes sont exclues du salut contre le dessein que Dieu a que tous les hommes soient sauvez. C'est à-dire en deux mots qu'on auroit grand tort de se plaindre de Dieu, puisqu'il n'a pû sauver plus d'hommes qu'il n'en a sauvé.*

Critiquée par Mr. Arnaud.

Suivant cela une petite correction pourroit suffire à repousser cette objection de Mr. Arnaud, (*u*) » peut-on prétendre sans se vouloir aveugler soi- » même, qu'une conduite qui n'a pû estre sans » cette suite fâcheuse, qui est que la plupart des » hommes se perdent, *porte plus le caractere de la* » *bonté de Dieu*, qu'une autre conduite qui au- » roit esté cause, si Dieu l'avoit suivie, que tous » les hommes se seroient sauvez ? Or ce sont les » différents effets que l'Auteur attribuë aux dif- » férentes conduites ou manieres d'agir, *par des* » *volontez generales*, ou *par des volontez particu-* » *lieres.* Comment donc a-t-il pû penser après » cela, que Dieu a esté obligé de rejetter la der- » niere, & de suivre la premiere, parcequ'elle » porte plus le caractere de ses attributs : com- » me si sa bonté n'en estoit pas un ? » On pareroit ce coup-là si au lieu de ces paroles, *la conduite*

(*f*) „ Arnauld *ubi suprà*, *pag.* 344.

(*g*) „ Voyez les Entretiens sur diverses matieres de „ Théologie pag. 264. *de quibus suprà* Cap. CXXXIX. au „ commencement.

(*h*) „ *Fateor articulum illum Wigl. phi (omnia necessitate* „ *fieri) esse falso damnatum Constantiensi Conciliabulo, seu* „ *conjuratione potius & seditione.* Luther de servo arbitrio „ ad Erasmum Roterodamum pag. 11. fol. M. (*je marque* „ *ainsi l'endroit parcequ'il n'y a point de chiffres aux pages*) „ *édit.* 1526. *in* 8.

(*i*) „ Voyez Mr. de Meaux dans l'Histoire des Varia- „ tions to. 2. pag. 213. & suiv. édit. de Hollande.

(*k*) „ Conferez ce qui a été dit dans le Diction. Hist. „ & Critiq. aux remarques *H* & *M* de l'article *Berenger.*

(*l*) „ Ci-dessus Chap. LXXXII à la fin.

(*m*) „ *Oderint dum metuant* est une Maxime des Ty- „ rans. Voyez les notes de Mr. Pitiscus sur Suetone *in* „ *Caligula cap.* 30.

(*n*) „ Comme le mauvais principe selon les secta- „ teurs des deux principes, ou l'incorrigibilité de la ma- „ tiere selon d'autres Philosophes, ou l'inflexibilité de „ l'ame humaine selon les Sociniens.

(*o*) „ C'est à dire, qui émanent de quelques attributs „ de la nature divine, comme on le verra ci-dessous.

(*p*) Voyez-en l'extrait dans les Nouvelles de *la Répu-* „ *blique des Lettres* Mai 1684. Art. 4.

(*q*) Voyez les Réflexions de M. Arnaud sur le nouveau „ systême de la nature & de la grace to. 2. p. 60. & suiv.

(*r*) „ *Ibid. pag.* 59. NOTEZ que je fais abstraction si „ Mr. Arnaud a bien compris les pensées du P. Malle- „ branche, qui s'est toûjours plaint qu'on les réfutoit „ sans les entendre.

(*s*) „ *Ibid pag.* 384.

(*t*) „ *Ibid. pag.* 385. Voyez aussi pag. 313.

(*u*) „ *Ibid pag.* 362.

duite qui porte plus le caractere de ses attributs, on disoit *la conduite qui porte plus le caractere de quelques-uns de ses attributs, & autant qu'il est possible celui des autres.* Nous ne faisons point de tort à la bonté de Dieu, diroit-on; car il est impossible qu'elle ait plus d'étenduë que nous ne lui en donnons. *Mais avez-vous bien pensé*, repliqueroit Mr. Arnaud, (*v*) *qu'en avançant de telles choses. . . . . vous entreprenez de renverser le premier article du Symbole par lequel nous faisons* profession de croire en Dieu le Pere tout-puissant?

Difficulté qu'il y a a accorder ensemble les differens attributs de Dieu.

Jugez, je vous prie, Monsieur, si ces matieres sont faciles à éclaircir. On ne peut répondre à une difficulté que par des suppositions qui font naitre des difficultez encore plus grandes. On transporte même les gens hors de la question. Ils prétendoient disputer avec un homme qui supposât avec eux que la bonté & que la puissance de Dieu sont infinies aussi-bien que sa sagesse, & ils voient qu'à proprement parler cet homme suppose que la bonté & que la puissance de Dieu sont renfermées dans des bornes assez étroites, qu'il n'y a aucune liberté en Dieu, qu'il est necessité par sa sagesse à créer, & puis à créer précisément un tel ouvrage, & enfin à le créer précisément par de telles voïes. Ce sont trois (*vv*) servitudes qui forment un *fatum* plus que Stoïcien, & qui rendent impossible tout ce qui n'est pas dans leur sphere (*x*).

Si l'on adopte de tels éclaircissemens, on se voit contraint de renoncer aux notions les plus évidentes sur la nature de l'Etre souverainement parfait. Elles nous apprennent que toutes les choses qui n'impliquent point contradiction, lui sont possibles, que par conséquent il lui est possible de sauver des gens qu'il ne sauve pas; car quelle contradiction résulteroit-il de ce que le nombre des Elus seroit plus grand qu'il ne l'est? Elles nous apprennent que puisqu'il est souverainement heureux, il n'a point de volontez qu'il ne puisse executer. Le moyen donc de comprendre qu'il veuille sauver tous les hommes, & qu'il ne le puisse? Nous cherchions quelque lumiere qui nous tirât des embarras où nous nous trouvons en comparant l'idée de Dieu avec l'état de genre humain, & voilà que l'on nous donne des éclaircissemens qui nous jettent dans des tenebres plus épaisses. Laissons cent autres difficultez que nous pourrions proposer, & contentons-nous de deux syllogismes qui auront quelque relation au dogme de Mr. Jaquelot.

Argument contre l'hypothese du Pere Mallebranche.

Dieu ne peut rien vouloir qui soit opposé à l'amour necessaire qu'il a pour sa sagesse.
Or le salut de tous les hommes est opposé à l'amour necessaire que Dieu a pour sa sagesse.
Donc Dieu ne peut pas vouloir le salut de tous les hommes.

La majeure est évidente par elle même: la mineure est la doctrine du Pere Mallebranche; car il dit que rien ne pourroit sauver tous les hommes qu'en agissant par des volontez particulieres, ce qui seroit très-indigne de sa sagesse. Il faut donc qu'il nous accorde la conclusion, & qu'il ne prenne plus la peine d'accorder ensemble les deux veritez revelées qu'on a vûës ci-dessus (*y*)

L'ouvrage le plus digne de la sagesse de Dieu comprend entr'autres chose le peché de tous les hommes, & la damnation éternelle de la plus grande partie des hommes.
Or Dieu veut necessairement l'ouvrage le plus digne de sa sagesse.
Il veut donc necessairement l'ouvrage qui comprend entr'autres choses le peché de tous les hommes, & la damnation éternelle de la plus grande partie des hommes.

La majeure est la doctrine du P. Mallebranche, puisqu'il veut que ce que Dieu a fait, soit l'ouvrage le plus digne de sa sagesse: la mineure est aussi la doctrine de ce même Pere. Il faut donc qu'il nous avouë que Dieu a voulu necessairement qu'il y eût & des pecheurs & des damnez; car sans cela son ouvrage n'auroit pas eu tout ce qui le rend le plus digne de sa sagesse. Mais comment sera-t-il vrai que les hommes pechent avec une liberté d'indifference, si Dieu a voulu nécessairement qu'ils péchassent?

Autre objection. Tout ce qui n'est pas arrivé, étoit indigne de la sagesse de Dieu: la puissance de Dieu ne se peut étendre sur les choses incompatibles avec sa sagesse. Disons donc que l'obéïssance d'Adam étoit impossible. A-t-il donc pû désobéïr avec cette liberté d'indifference qui donne le pouvoir prochain de faire l'un & l'autre des 2. contraires.

CHAPITRE CLII.

Continuation du même sujet. Application à la doctrine de Mr. Jaquelot de ce que l'on vient de dire.

Appliquez à celle de Mr. Jaquelot.

POussons Mr. Jaquelot dans de semblables perplexitez. Vous avez vû qu'à l'imitation de nos Prédestinateurs il employe les intérêts de la sagesse de Dieu pour résoudre les difficultez de l'origine du mal. C'est réduire à une espece d'impuissance la bonté divine. Il y a cette différence entre eux & le Pere Mallebranche que celui-ci ne considere la sagesse de Dieu qu'entant qu'elle brille par une fécondité admirable de grans effets qui émanent d'un petit nombre de loix generales, simples, uniformes; mais pour eux ils considerent la même sagesse entant qu'elle brille dans les confusions du peché, & entant qu'elle choisit les moyens les plus convenables de manifester la gloire de Dieu, sa misericorde, sa justice, &c. On pourroit leur reprocher qu'ils semblent craindre que le genre humain innocent n'eût pas été assez malaisé à conduire pour mériter que Dieu s'en mêlât. La scene eût été si unie, si simple, si peu intriguée (*a*) que ce n'eut pas été la peine d'y mêler la Providence. Un Printems perpetuel, la terre fertile sans culture, la paix, la concorde des animaux & des élemens, & tout le reste de la (*b*) description de l'âge d'or n'étoient pas des choses où l'art divin pût trouver un assez noble exercice. (*c*) Ce n'est que dans les tempêtes, & au milieu des courans & des écueils que

(*v*) » *Ibid. pag.* 385.
(*vv*) » Voyez ci-dessus la page précedente 1. colonne.
(*x*) » Il semble que selon ce systême Dieu auroit pû » dire avant même que de former ces decrets: Je ne » puis sauver un tel homme ni damner un tel autre, » *quippe vetor fatis*: ma sagesse ne me le permet pas.
(*y*) » Pag. préc. à la fin de la 1. col. & au comm. de la 2.

(*a*) » *Nec Deus intersit nisi nodus vindice dignus* » *Inciderit.* . . . . . Horat. de Art. Poët.
(*b*) » Voyez Ovid. Metam. *lib.* 1. *v.* 89 *& seq.*
(*c*) » Voyez ci-dessus Chap. LXXVIII. pag. 666. 1. » colon. & 667. 1. col. Chap. CXLIX. pag. 807. à la fin » de la 2. col. & pag. 808. 1. colonne.

II. Partie. que la ſcience de naviger ſe rend admirable. Je néglige ces objections. Vous en avez déja (*d*) vû la conſéquence : mais je ne puis pas me diſpenſer de vous faire ici une deſcription du ſyſtême de ces Meſſieurs. Je ſuivrai celle que Theodore de Beze (*e*) en donna dans la fameuſe Conference de Montbelliard l'an 1586. Je ne changerai rien à ſon vieux langage : il importe qu'on le voye au naturel.

Syſtême des Prédeſtinateurs ſur la neceſſité du peché, expoſé par Beze dans la Conference de Montbelliardt.

Dieu, comme treſſage ouvrier, duquel la ſageſſe eſt infinie, quand il euſt arreſté de créer le monde & ſur tout l'homme avoit une certaine fin qu'il s'eſtoit propoſé. . . . . . le propos de Dieu éternel & immuable précedent toutes les cauſes auſſi ſelon l'ordre a été que il a arreſté en ſoy-meſme des l'éternité de créer tous les hommes a ſa gloire. Or la gloire de Dieu n'eſt ni cognuë ni celebrée ſi ſa miſericorde & ſa juſtice n'eſt declarée : Pour ceſte cauſe il a fait un arreſt éternel & immuable, par lequel il a deſtiné aucuns certains hommes, de pure grace, à vie éternelle, & aucuns par juſte jugement a damnation éternelle, afin de demonſtrer en ceux la ſa miſericorde, & en ceux ci ſa juſtice : Or comme Dieu avoit ceſte fin propoſée en la création des hommes il a eſté neceſſaire qu'il penſaſt de la voye & la maniere pour pouvoir parvenir à ceſte fin, afin que tant ſa miſericorde que ſa juſtice fuſt manifeſtée. Car veu que la miſericorde préſuppoſe la miſere, & qu'il n'y peut avoir lieu à la miſericorde, ou qu'elle ne peut eſtre declarée, la où il n'y a point de miſere : pour ceſte cauſe il a fallu que l'homme fut creé de telle ſorte que il y aye peu en luy avoir lieu à la miſericorde de Dieu : Ce qui ne s'eſt peu faire ſans que la miſere précedaſt. Ainſi veu que la juſtice préſuppoſe la coulpe, ſans laquelle la juſtice ne peut eſtre exercée (car là ou il n'y a point de coulpe, là auſſi la juſtice n'a point de lieu) pour ceſte cauſe auſſi a il fallu que l'homme fut creé tellement, que la nature gardée il fut propre à ce que Dieu declaraſt ſa juſtice en luy : car il n'euſt peu declarer ſa juſtice en l'homme s'il ne l'euſt deſtiné à damnation éternelle. Dieu donc a propoſé & fait un arreſt immuable de toute éternité devançant toutes les cauſes ſecondes, que ſelon ſa miſericorde infinie il veut eſlire quelques hommes pour les ſauver en Chriſt, mais qu'il en veut rejetter aucuns ſelon ſa juſtice, pour eſtre par leur propre faute damnez. Pour parvenir a ceſte fin veu que Dieu de ſa nature eſt bon, voire la bonté même, Dieu n'a peu ni voulu créer l'homme mauvais. Auquel eſtat ſi l'homme fuſt demeuré, il n'y euſt point eu de lieu, pour declairer en lui, ni la miſericorde ni la juſtice. Il a doncques fallu trouver une voye par laquelle l'homme fut appareillé & diſpoſé à l'un & l'autre. Parquoy il a creé l'homme en un droit eſtat voirement bon, juſte & ſainct, mais toutesfois muable, lequel eſtant delaiſſé en la main de ſon conſeil, peut cheoir & tomber en miſere, en laquelle par après il y euſt lieu & à la miſericorde & à la juſtice. Car s'il euſt creé les hommes immuables, tellement qu'ils n'euſſent peu tresbucher & pecher : Dieu ne ſe fuſt point ouvert la voye ni à miſericorde ni à juſtice, pour autant que la miſere ne fut point entrée au monde, ſans laquelle la miſericorde de Dieu n'euſt peu eſtre declarée. Ainſi auſſi ſi le peché ne fuſt point entré au monde, la juſtice de Dieu n'euſt point eſté manifeſtée : pour ceſte cauſe il a fallu que l'homme fuſt creé bon, de-peur qu'il ne ſemble que Dieu ſoit autheur du mal, non point toutesfois immuable, mais muable, & qui peut pecher (toutesfois ſans aucune coulpe de Dieu) afin que Dieu peut parvenir à l'execution de ſon conſeil & ſecret propos.

On rapporte enſuite la chûte du premier homme, & l'on aſſure *qu'il a fallu qu'Eve fût perſuadée par Satan à tranſgreſſer avec ſon mari la loi de Dieu*, » à laquelle tranſgreſſion elle n'a eſté » contrainćte ni de Dieu ni de Sathan, mais de » ſa franche volonté, volonté qui eſtoit bonne, » juſte, ſainćte, entiere & non corrompuë, elle » a conſenti à la perſuaſion du ſerpent. Et cela » non point outre le gré de Dieu, ni ſans qu'il » le ſceuſt, ni par par une preſcience oyſeuſe de la » volonté duquel les petits paſſereaux meſme ne » ſont point exceptez, ni auſſi par quelque nuë » & oyſeuſe permiſſion qui ſoit ſeparée de la » volonté & arreſt d'iceluy. Car puis qu'il a » ordonné la fin, il eſt auſſi neceſſaire qu'il aye » conſtitué des cauſes qui conduiſiſſent à ceſte » fin, ſi ce n'eſt que nous veuillions dire que » ceſte fin eſt advenuë ou temerairement, ou par » les cauſes ordonnées par quelque autre Dieu, » ſelon l'opinion des Manichéens. Pour ceſte » cauſe l'homme n'eſt point cheu à la volée, » eſtant conſtitué en un eſtat entier. Si ce n'a » pas eſté à la volée, certes c'eſt par la provi» dence de Dieu. Pource qu'il a fallu que ce » que Dieu a arreſté advindt, lequel en la cheu» te de l'homme s'eſt cherché une voye & moyen » pour manifeſter ſa gloire, en declarant ſa mi» ſericorde & ſa juſtice, toutesfois de telle ſorte » que Dieu ne ſoit point enveloppé en la faute, » pour-autant que l'homme n'a pas eſté contraint » à pecher : mais il a peché de libre volonté, » luy qui pouvoit & devoit reſiſter à la perſua» ſion du ſerpent, lequel ſollicita l'eſprit d'Eve » contre le commandement de Dieu. Mais afin » que Dieu obtînt la fin de la création de l'hom» me, il a fallu qu'Eve & Adam fuſſent deceuz » par Sathan, afin qu'il y peut avoir lieu à la mi» ſericorde en pardonnant le delićt (*f*).

Conformité de ce Syſtême avec celui des Supra & des Infralapſaires.

Cette doctrine de Théodore de Beze (*g*) eſt manifeſtement celle des Supralapſaires. Elle étoit moins rare en ce tems-là qu'elle ne l'eſt aujourd'hui : les Infralapſaires (*h*) ſont plus nombreux depuis long-tems parmi les Théologiens Réformez, dont quelques-uns même ont tâché d'inventer encore quelques nouvelles mitigations par divers arrangemens des decrets de Dieu, juſques à mettre, comme fait Mr. Jaquelot, au-devant du décret qui concerne le peché, la prévision du mauvais uſage du franc-arbitre, mais ils retiennent quant au fond le dogme de Théodore de Beze,

(*d*) „ Ci-deſſus Chap. CL. vers le commencement.

(*e*) „ Il parla une heure & demie ſur ce ſujet dans un „ ſi grand détail, que Jaques André lui dit : *Vous m'avez* „ *ſemblé avoir été aſſis en ce ſecret conſeil de Dieu, & avoir* „ *non ſeulement ouy en préſence toutes les choſes que la Sainte* „ *Trinité, le Pere, le Fils & le Saint Eſprit a deliberé tou*„ *chant la création de l'homme, mais auſſi qu'avez été com*„ *me leur Conſeiller.* Voyez les Actes du Colloque de „ Montbelliardt pag. 526. 527. de l'Edition Françoiſe de „ Montbelliardt 1588. in 8.

(*f*) „ Tiré des mêmes Actes pag. 516. 517. 518. On „ trouve dans Grevinchovius *Diſſert. Theolog. de duabus* „ *quaeſtionibus*, *pag.* 77. *& ſeq.* un Recueil de divers Paſſa„ ges de Beze, de Calvin, de Sturmius, &c. ſelon le „ même principe.

(*g*) „ Courcelle *ubi infrà cap.* 10. *pag.* 100. rapporte „ quelques paſſages de Théodore de Beze, (mais non „ pas celui-ci) pour prouver qu'il étoit Supralapſaire.

(*h*) „ Si l'on en croit Courcelle, l'hypotheſe des In„ fralapſaires eſt pire que celle des Supralapſaires : voyez „ ſa Diſſertation *de jure Dei in creaturas innocentes cap.* „ 10. *pag. m.* 112. *& cap.* 11. *pag.* 115. Notez que le Sy„ node de Dordrecht s'eſt declaré hautement pour le „ ſyſtême des Infralapſaires ; ce qui n'a pas empêché „ Gomarus, Maccovius, Voëtius, &c. de perſiſter dans „ l'autre hypotheſe.

Beze, & les (*i*) conclusions qu'il prit, & ils ne sauroient nier les propositions suivantes.

1. Dieu à créé le monde pour sa gloire.

2. Cela signifie qu'il l'a créé pour manifester sa misericorde, sa justice, &c.

3. Le peché de l'homme a été un moyen nécessaire de manifester la gloire de Dieu, c'est-à-dire, sa misericorde, sa justice, &c.

Propositions qu'on en peut tirer conformes à celles que Mr. Jaquelot admet.

La preuve démonstrative de cette derniere proposition se trouve dans le discours que j'ai rapporté de Théodore de Beze. Les deux autres propositions n'ont pas besoin d'être prouvées. Ce sont deux principes de Mr. Jaquelot. Or voilà trois Theses d'où l'on peut tirer ces deux conséquences : 1. Que Dieu a voulu le peché entant que peché : 2. Qu'il n'a pas été possible qu'Adam conservât son innocence.

Argumens contre ces propositions.

Argumentons ainsi.

Quand Dieu veut une fin, il veut nécessairement le moyen unique de parvenir à cette fin.

Or Dieu veut la manifestation de sa justice & de sa misericorde comme une fin, & il n'y a que le peché de la Créature qui soit le moyen de parvenir à cette fin.

Donc Dieu veut nécessairement le peché de la Créature.

Le peché de la Créature ne peut pas être le moyen de parvenir à cette fin entant que c'est une action réelle, & par conséquent (*k*) *bonne, mais entant que c'est une privation d'une bonne qualité, & par conséquent un vice.*

Il n'a donc pû être l'objet de la volonté de Dieu comme le moyen de parvenir à cette fin qu'entant (*l*) *qu'il étoit un vice.*

Il est impossible que Dieu ne parvienne à la fin qu'il se propose par le moyen unique d'y parvenir.

Or il auroit été impossible à Dieu d'y parvenir par ce moyen-là, si Adam eût fait un bon usage de sa liberté.

Il a donc été impossible à Adam de faire un bon usage de sa liberté.

Dieu comme un Agent infiniment sage & puissant prend des mesures si justes pour l'exécution de ses desseins, que rien n'est capable de les renverser.

Or si Adam eût fait un bon usage de son franc-arbitre, il eût renversé les desseins de Dieu.

Donc Dieu a pris des mesures si justes pour l'exécution de ses desseins, qu'Adam n'a pas été capable de faire un bon usage de son franc-arbitre.

De la supposition qu'une chose qui est possible, existe actuellement, il ne s'ensuit aucune contradiction (*m*).

Or de la supposition qu'Adam & Eve obéïront à la Loi de Dieu, il se seroit ensuivi une contradiction, c'est-à-dire, que Dieu auroit été sage & amateur de sa gloire, comme cela est hors de dispute, & qu'il ne l'auroit pas été ; car il se seroit laissé derober le moyen le plus convenable qu'il eût choisi de manifester sa gloire.

Il n'étoit donc pas possible qu'Adam & Eve obéïssent à la Loi de Dieu. Ils ont donc désobéi par une nécessité antecedente & absoluë ; car il est absolument necessaire que les choses que Dieu ne peut s'empêcher de decréter, arrivent ; & telles sont les choses sans lesquelles il ne pourroit pas manifester ce qu'il a pour but de manifester en créant le monde.

Je ne vous donne point ces argumens comme bons ; mais je puis bien vous assurer que quand je me romprois la tête un mois de suite à examiner la Logique d'Aristote au traité *de sophisticis elenchis*, je ne trouverois point à quelle classe de sophismes il les faudroit rapporter ; & ainsi je serois capot si je soûtenois les trois Theses (*n*) en question, & que l'on argumentât contre moi de cette maniere-là. J'aurois beau crier : *Ce sont des sophismes, les prémisses* (*o*) *n'ont qu'une fausse apparence de verité, puisque la conséquence que l'on en tire est abominable* : on me répondroit : *C'est à vous à indiquer le défaut du raisonnement, & sans cela vous n'êtes recevable à qualifier de sophismes les objections qu'on vous propose.*

Vous me direz sans doute, Monsieur, que le décret concernant le peché d'Adam porte qu'Adam pecheroit avec une pleine liberté ; ou bien vous direz que la prévision certaine de ce peché n'empêcha pas qu'Adam ne retînt un pouvoir prochain de ne pecher pas lorsqu'il fit un acte de désobéïssance. Je vous accorderai qu'il faut que la chose soit ainsi, ou de quelque autre maniere qui concilie le peché de l'homme avec les perfections infinies du Créateur ; je n'en doute nullement, quelque peu de possibilité que j'y trouve ; car mon principe est que ce que nous concevons ne doit pas être la mesure de ce que nous devons croire. Or il n'est point question de cela ici : il ne s'agit que de voir si l'on peut résoudre au contentement des lumieres Philosophiques les difficultez qui se présentent.

Objections contre le franc-arbitre.

Si Mr. Jaquelot peut tirer de ce labyrinthe notre raison, il lui rendra un très-bon service. Il doit craindre qu'en comparant certains morceaux de son Ouvrage les uns avec les autres, on ne lui reproche d'avoir précipité tout d'un coup dans un abîme ce qu'il avoit élevé sur le plus haut faîte de la perfection créée. Je veux parler du franc-arbitre. Vous avez vû (*p*) les éloges qu'il lui

(*i*) „ Je conclu donc, afin que Dieu s'ouvrist la voye à „ misericorde, que voirement le premier homme est tombé par contingence, sans qu'aucune necessité le pressast „ ou contraignist, mais librement au regard de sa volonté : toutesfois necessairement quant à Dieu. Car Dieu „ par son decret éternel a tout enclos soubs le peché afin „ qu'il aye pitié de tous comme parle l'Apostre, pour ceste „ cause aussi a il fallu que l'homme pechast, non pas par la „ nue & oyseuse permission de Dieu separée de sa volonté & decret : mais toutesfois sans la faute de Dieu, de sa „ porpre volonté, par laquelle il a plûtôt obéi au serpent „ qu'à Dieu. *Actes du Colloque de Montbel*, *pag.* 519. „ 520.

(*k*) „ Car si sous cette bonté il pouvoit être le moyen en „ question, toute autre action, un acte de vertu par exemple, eût pû être ce moyen. *Non dicendum*, dit Rétorfort „ pag. 220. *Deum non velle peccatum, qua peccatum, sed* „ *qua nudus actus entitativus est, quia actus entitativus* „ *peccati non est formaliter ostensivus gloriæ, &c.*

(*l*) „ Les Remonstrans dans leurs *Scripta & acta Synodalia parte* 2. *pag. m.* 40. citent ces paroles de Zanchius *ad* „ *peccatum* QUA PECCATUM *quatenus ex eo Dei bonitatem* „ *& gloriam declarari oportuit praordinati sunt tam electi* „ *quam reprobi*. Voyez ci-dessus Chap. CLI. au commencement.

(*m*) „ A cela se raporte cette maxime d'Aristote *prior. Analyt. cap.* 13. *pag. m.* 51. λέγω δ' ἐνδέχεσθαι καὶ τὸ „ ἐνδεχόμενον, οὗ μὴ ὄντος ἀναγκαίου τεθέντος δ' ὑπάρ- „ χειν οὐδὲν ἔσται διὰ τοῦτ' ἀδύνατον : *Contingere autem* „ *& contingens* idem, *appello, quod cum non sit necessarium, si ponatur esse nihil inde sequitur impossibile.*

(*n*) „ Raportées ci-dessus au haut de la 1. col. de cette page.

(*o*) „ On peut, je l'avouë, y opposer des distinctions ; „ mais ce sont des distinctions, contre lesquelles il est „ facile de proposer des argumens aussi forts que contre „ la These même : elles sont donc inutiles.

(*p*) „ Ci-dessus Chap. CXLV. au commencement.

lui donne ; si nous l'en voulons croire les agens libres sont d'une telle excellence, que Dieu ne les a créez qu'afin que l'Univers ne fût pas privée de son plus bel ornement. Mais ce qu'il dit (q) ensuite renferme qu'ils n'ont eté mis au monde qu'afin qu'il y eût des vices & des vertus ; car selon lui il ne pourroit point y en avoir sans le franc-arbitre, & il étoit nécessaire qu'il y eût des vices, puisque sans cela Dieu n'auroit point pû se manifester dignement. Il aura autant de peine à concilier ensemble ces deux articles de son dogme qu'à concilier sa Théologie avec la Philosophie. Comment fera-t-il voir qu'Adam & Eve ont desobéi à Dieu avec cette liberté qu'il a caracterisée, & que néanmoins leur obeïssance étoit un évenement impossible non seulement après la supposition du décret divin, mais antecédamment même à ce décret. Je le prouve. Si par les abstractions de notre esprit nous remontons à cet instant de raison qui précede les décrets de Dieu, nous y concevons clairement que Dieu ne pouvoit se déterminer aux choses contraires à sa sagesse & à sa gloire. Ces choses étoient donc déjà impossibles. (r) Or selon Mr. Jaquelot un genre humain innocent eût été contraire aux intérêts de la sagesse & de la gloire de Dieu ; il doit donc dire que Dieu ne pouvoit se déterminer à consentir à l'obeïssance du premier homme.

Il n'en faut pas tant pour embarrasser Mr. Jaquelot. Il suffiroit de lui proposer le dogme unanimement reçu dans l'Eglise Réformée, savoir qu'il est impossible à l'homme d'accomplir parfaitement la Loi de Dieu. Il est donc impossible à l'homme d'éviter toûjours le peché. Il peche donc quelquefois nécessairement. Or selon Mr. Jaquelot c'est une contradiction que de dire que ce que l'on fait nécessairement, ou sans l'usage de la liberté d'indifférence, soit bon ou mauvais moralement. Il faut donc qu'il suppose contre les Reformez, qu'il est possible à l'homme d'éviter toûjours le peché, & par consequent d'accomplir sans que rien y manque, tous les préceptes de l'Evangile, ou bien il faut qu'il suppose qu'il y a des actions mauvaises qui se font sans le franc-arbitre qu'il a décrit.

Doctrine de Mr. Jaquelot sujette aux mêmes rétorsions que celle des Prédestinateurs.

Je pourrois vous montrer en détail que toutes (s) ses autres réponses sont sujettes à des rispostes semblables à celles que je vous communique, & par conséquent qu'elles ne sauroient éclairer l'esprit sur la concorde de la Foi avec les Maximes Philosophiques étalées (t) ci-dessus. Mais vous trouverez peut-être que j'en ai trop dit. Mr. Jaquelot a un avantage que ses adversaires n'ont pas : il peut choisir les expressions les plus fortes, les couleurs les plus vives ; & quant à eux ils sont obligez (u) à de grands ménagemens, à émousser leurs traits. Mr. Jurieu s'est moins gêné que beaucoup d'autres ; cependant lorsqu'il accable de ses rétorsions Mr. Sculter, il suppose que c'est un impie (v) qui les peut faire. Je ne saurois comprendre l'utilité de cela ; car la force ou la foiblesse des objections est quelque chose d'interne, & qui ne dépend nullement ni des vertus ni des vices de celui qui les propose. Un homme pieux ne rend point solide un mauvais raisonnement : un impie ne rend point mauvaises les bonnes raisons. Ce n'est pas entant qu'impie, mais entant que bon Logicien qu'il peut faire des objections embarrassantes. Le plus orthodoxe de tous les hommes le fera aussi-bien que lui s'il l'égale en esprit, & ne fera point difficulté de les proposer ou dans une dispute publique, ou dans l'examen d'un aspirant au Doctorat.

Ma troisiéme réflexion à été longue : celle qui suit ne le sera point.

Que Mr. Jaquelot raisonne comme Mr. Bayle.

IV. En quatrieme lieu je remarque que Mr. Jaquelot employant enfin les mêmes raisons que les Prédestinateurs rigides, prend au fond le même parti que Mr. Bayle. C'est de montrer à notre Raison qu'elle est trop foible pour juger de ce qui convient ou de ce qui ne convient pas à l'Etre infini, & à l'Univers, & que lorsqu'elle s'érige en critique, elle ressemble à (w) *un enfant qui traitteroit de ridicule un Mathématicien à cause des lignes qu'il lui verroit tracer pour former sa démonstration.* Il n'a qu'à tirer de ce principe la conséquence qui en émane, & il sera tout-à-fait d'accord avec Mr. Bayle. Cette conséquence est que notre Raison étant trop bornée pour juger de nos Mysteres, doit se soumettre à l'autorité de Dieu, & se contenter d'un (x) argument général sans attendre qu'on l'éclaire en particulier sur les objections qu'elle tire des idées naturelles.

Ce que dit Séneque contre ceux qui souhaitent du mal, afin d'avoir occasion de faire du bien.

Lorsque je vous rapportois (y) dans ma 2. réflexion ce que répondroient les grands Philosphes, j'avois en vûe principalement Séneque. Souffrez donc que je vous cite un très-bel endroit de ses Ouvrages : » (z) Qui pourroit croire qu'Enée » eust aucun sentiment de pieté dans son ame, » s'il souhaittoit que la Ville fust prise, pour » avoir l'honneur de sauver son pere d'entre les » mains des ennemis ? Ou les jeunes hommes Siciliens, si pour servir d'un exemple de vertu » à la posterité, ils avoyent souhaité que le mont » Gibel jettast à l'impourveu une abondance de » flamme plus grande que de coustume ; qui leur » donnast occasion de faire cognoistre leur amour » & leur pieté, en sauvant leurs peres, & les portant sur leurs espaules par le milieu de cest embrasement ? Rome ne seroit redevable d'aucune chose à Scipion, s'il avoit desiré que la » guerre de Carthage durast longuement, afin » que ce fust luy seul, qui eust l'honneur de l'avoir mise à fin. Rome ne devroit rien aux » Deciens, d'avoir sauvé leur patrie par leur mort, » s'ils avoient auparavant desiré que l'extreme » danger, où Rome se vit reduitte, leur donnast occasion de vouër courageusement leur vie » aux Dieux, pour le bien de tout le Peuple Romain. C'est une grande honte à un medecin, » de souhaiter d'avoir besongne. Plusieurs qui » avoyent fait croistre & empirer les maladies » afin qu'ils eussent plus d'honneur de les guerir, » n'ont pû après en venir à bout ; ou s'ils l'ont » faict,

(q) „ Ci-dessus dans le Chap. CXLVIII. pag. 805.

(r) „ Conferez ce qui a été dit ci-dessus pag. precedente à la fin de la 1. col. & au commencement de la 2.

(s) „ C'est-à-dire, celles qui sont contenuës ci-dessus dans le Chapitre CXLVIII.

(t) „ Dans le Chap. CLXIV.

(u) „ Vous en avez un exemple dans ces paroles de „ Mr. Arnauld pag. 386. du 2. Tome de ses Réflexions „ sur le systéme du pere Mallebranche, *on voit assez ce „ qui suit delà. Mais j'aime mieux le laisser deviner à ceux „ qui ne feroient pas capables de l'appercevoir tout d'un coup, „ que d'avancer rien, quoiqu'en refusant de fausses suppositions, qui fût cause qu'en lisant ceci on prononceroit quel- „ que parole qui ne seroit pas assez conforme au profond respect & à la vénération infinie que doivent avoir de chetives Créatures pour le Souverain Estre, tout parfait, tout „ bon, tout puissant, tout juste, & tout sage.*

(v) » Voyez ci-dessus Chap. CXXXV. à la fin.

(w) » Jaquelot pag. 245.

(x) Voyez ci-dessus Chap. CXXXIII. pag. 770. » 1 col.

(y) » Ci dessus Chap. CL. au commencement.

(z) » *Seneca de benefic. lib. 6. cap. 36.* je me sers de la » version de Chalvet.

» faict, ç'a esté après avoir miserablement tourmenté les malades . . . . . (*a*) Celuy n'a pas » le cœur & l'affection d'un homme recognoissant, qui souhaitte voir en extreme necessité, » une personne qui autrefois lui a faict des biens, » afin qu'il le puisse après racheter de ceste calamité. Car jaçoit que sa pensée soit bonne: » toutesfois ses vœux & ses souhaits sont meschans. C'est un pauvre secours, & une bien » petite gloire, d'avoir esteint un feu que tu » avois expressement allumé. » Saint Augustin avoit la même pensée: votre affection est cruelle, disoit-il (*b*), si pour témoigner votre pitié à quelcun vous voulez qu'il soit misérable.

Ce ne seroit pas à Séneque que l'on devroit s'adresser avec les maximes contenuës dans le passage (*c*) de Mr. Jurieu, & adoptées (*d*) par Mr. Jaquelot. C'étoit un Philosophe si plein de l'idée de la bonté divine, qu'il ne croyoit pas (*e*) que les Dieux fussent la cause d'aucun mal de peine. Il s'est néanmoins un peu contredit (*f*).

CHAPITRE CLIII.

Examen de la réponse de Mr. Jaquelot à la comparaison prise d'une mere qui ne laisseroit point aller ses filles où elle sauroit qu'elles perdroient leur honneur. Réflexion sur les deux volontez attribuées à Dieu. Si Dieu n'aime rien que lui.

SElon Mr. Jaquelot (*g*) les comparaisons ont été la principale force des argumens de Mr. Bayle. *Hors de ces comparaisons*, ajoûte-t-il, *à peine sent-on ses difficultez*. Cependant il n'a point jugé à-propos d'en examiner aucune hormis celle d'une mere. Voyons comment il s'en est tiré.

I. Réponse de M. Jaquelot à l'exemple d'une mere.

Il la propose en ces termes: » (*h*) On allegue » en preuve l'exemple d'une mére, qui ne laisse» roit pas aller ses filles au bal, ni dans les com» pagnies du monde si elle pouvoit sûrement pré» voir que ses filles abuseroient de cette liber» té au préjudice de leur honneur. » Il répond (*i*) *qu'il n'y a rien de moins juste que cette comparaison*. Sa premiere raison est que *la mere est liée par des engagemens particuliers, & obligée de veiller sur la conduite de ses filles: Elle est renfermée dans cette sphére; ce doit être son principal soin.*

Défaut de cette réponse.

Il en demeure là, & laisse au lecteur la peine de suppléer tout ceci; *mais Dieu n'est point lié par des engagemens particuliers, ni obligé de veiller sur la conduite des hommes: il n'est point renfermé dans cette sphére, ce ne doit pas être son principal soin.* Si le hazard a été cause de cette omission de la seconde partie du parallele, il n'a pas moins bien rencontré que le dessein; car pour croire que la premiere réponse de Mr. Jaquelot soit bonne, il faut supposer de toute nécessité que le second membre de la comparaison n'y manque pas, & on la trouvera très-foible dès que l'on verra tout ce qu'elle doit contenir. Tous les Orthodoxes savent que la Providence de Dieu ne peut négliger quoi que ce soit, & que si elle pouvoit négliger quelque Créature, elle eût moins choisi Adam & Eve pour l'objet de sa négligence que la plûpart de ses autres productions. En un mot la Raison nous dicte qu'encore que la Providence de Dieu ne soit renfermée dans aucune sphére, elle est aussi attentive à chaque chose (*k*) que si elle n'avoit à veiller que sur celle-là. Si Mr. Jaquelot a voulu dire que Dieu étant le pere commun de tous les êtres doit préférer le bien du tout au bien des parties, il a supposé que la chûte de nos premiers peres devoit apporter de grands avantages à l'Univers. Mais à qui fera-t-on comprendre que cette chûte & ses suites contribuent quelque chose à la régularité des Cieux, ou au bien de quelque partie du monde? Ne savons-nous pas au contraire que (*l*) la terre fut maudite à cause du péché d'Adam, & que ce péché répandit sa contagion (*m*) sur toutes les Créatures. Je pense que Mr. Jaquelot a souvent prêché avec beaucoup d'éloquence sur les désordres que le péché a introduits dans les élémens, &c. c'est un thême très-favorable & très-ordinaire aux Prédicateurs. Il en faut venir enfin à cette disparité. Les intérêts d'une mere sont que sa fille soit sage, mais les intérêts de la gloire de Dieu étoient qu'Eve fût vaincuë par le tentateur. Or il étoit juste que les intérêts de sa gloire fussent plus chers à Dieu que les intérêts du genre humain. Si Mr. Jaquelot avoit emploïé ce principe des Supralapsaires, il auroit mieux réussi.

II. Réponse.

Sa seconde réponse est que si une » (*n*) mere » avoit un dessein si grand, si noble & de si vaste » étenduë, que la permission qu'elle accorderoit » à ses filles de sortir, fût un des moyens entre » mille autres qui contribueroient à son grand » dessein, cette mere, sans contredit, ne seroit » pas obligée de tenir ses filles renfermées, prin» cipalement si elle les avoit bien instruites de » leur devoir, & si elle avoit fait tout ce qui dé» pendoit d'elle & qui étoit nécessaire pour les » porter à la vertu. » Voici encore une omission très-considérable, elle sera si vous voulez un coup de hazard, mais enfin elle change tout l'état de la question; car il ne s'agit pas d'une mere qui laisse sortir ses filles, on sait assez qu'elle peut leur accorder cette permission lors même qu'elle n'a d'autre vûë que le divertissement honnête qu'elles peuvent rencontrer hors du logis (*o*). Il n'est pas nécessaire que pour justifier la liberté qu'elle leur donne, elle puisse dire que leurs visites servent à l'exécution d'un très-beau dessein. Elle peut très-justement n'avoir pour motif qu'une bagatelle, & surtout lorsqu'elle n'a nulle défiance. C'est l'ordinaire des meres d'avoir bonne opinion de la sagesse de leurs filles. Cela se remarque principalement dans les meres tendres, & qui ont été vertueuses dès leurs jeunes ans. Les meres qui n'ont pas beaucoup d'amitié, & qui se souviennent d'avoir couru beau-

(*a*) „ *Id. ibid. cap.* 27.
(*b*) „ Crudelem esse benevolentiam *dixit olim rectissime S. Augustinus*, velle aliquem miserum esse ut ejus „ miserearis. *Acta & Scripta Synodalia Remonstr. part.* 2. „ *pag.* 243.
(*c*) „ Cité ci-dessus chap. CXLIX. note (*b*).
(*d*) „ Implicitement pour le moins & équivalamment.
(*e*) „ Voyez la Continuation des Pensées diverses „ Chapitre LXI.
(*f*) „ Voyez la même Continuation *ibid.*
(*g*) „ Jaquelot *ubi suprà* pag. 244.
(*h*) „ *Ibid. pag.* 193.
(*i*) „ *Ibid. pag.* 201.
(*k*) „ C'est de la Providence de Dieu que l'on peut „ dire ce que les Philosophes disent ordinairement de „ son immensité, *tota in toto, & tota in singulis partibus.*
(*l*) „ Genese chap. 3. v. 17.
(*m*) „ Voyez l'Epitre aux Romains ch. 8. v. 20. & suiv.
(*n*) „ Jaquelot *ibid.*
(*o*) „ Ceci ne se doit entendre que par raport aux „ Pays où l'usage n'établit pas que les filles soient tenuës „ de fort court & renfermées.

II. PARTIE.

beaucoup de périls, ou d'avoir succombé plus d'une fois aux tentations, sont pour l'ordinaire plus méfiantes à l'égard de leurs filles. Mais quoiqu'il en soit, il s'agit uniquement d'une mere qui seroit persuadée que ses filles ne reviendroient point au logis avec leur honneur si elle les laissoit aller en un certain lieu à une telle heure. Il est évident que si elle leur permettoit d'y aller, elle voudroit formellement, positivement leur deshonneur, & qu'elle seroit complice de tout leur crime; & quand même cela serviroit au bien de l'Etat, elle seroit néanmoins coupable d'un péché mortel.

Réfutation de cette réponse par l'exemple d'une Reine qui permettroit le deshonneur de ses filles, pour exécuter de grands desseins.

Ne nous servons point de l'exemple de Catherine de Médicis qui engageoit ses filles d'honneur (*p*) dans des intrigues de galanterie afin d'éventer les secrets des mécontens, & pour d'autres vûës de politique. Suposons non pas une Reine décriée comme celle-là, mais une Reine de Roman, & feignons qu'elle a dessein de réformer de grans abus, & d'établir ensuite dans le Royaume le meilleur ordre qu'on ait jamais vû. Plusieurs Grans qui profitent de ces abus, s'opposent à la reforme, & menacent de se soûlever. Il est nécessaire ou de les désunir, ou de gagner les principaux; les propres filles de la Reine, & ses filles d'honneur font par son ordre à qui mieux mieux tout ce qui est nécessaire pour l'exécution de son projet. Mais toutes leurs adresses étant inutiles à moins qu'elles ne promettent la derniere faveur, elles la promettent, & se préparent pour le Rendez-vous. La Reine en est avertie, & ne doute point que si elle ne l'empêche, ce qui a été promis ne soit accordé, cependant elle ne dit mot, & permet tout. Je dis que le dessein *grand, noble, de vaste étenduë* qu'elle a en tête, ne la peut point disculper: elle veut le deshonneur de ses filles, elle les prostituë, (*q*) elle est criminelle, les Casuistes les plus relâchez me l'avouëront. Son crime seroit encore plus noir, si d'abord elle eût destiné à l'exécution de son pro, et la galanterie de ses filles comme le moyen le plus sûr & le plus court de le faire réussir; car cette destination eût renfermé non pas la simple intention de permettre qu'elles s'abandonnassent, mais aussi une ferme résolution de les pousser à un commerce impudique par des ressorts adroitement & sécretement ménagez, & même par un ordre verbal, s'il en faloit venir là pour vaincre leur répugnance. Et si pour l'édification du Public, & pour garder les bienséances elle eût censuré & menacé vertement cette troupe de jeunes filles, lorsqu'elle auroit vû que l'on se scandalisoit de la trop grande familiarité qui étoit entre elles & leurs galans, & qu'on présumoit qu'elles n'étoient pas fort loin de la chute, il n'y eût eu que de la grimace dans son fait sans aucun désir que ses remontrances & que ses menaces fussent écoutées, & sans nul scrupule de rendre plus inexcusable la faute qu'elle vouloit qu'on commît. Elle n'eût cherché qu'à tromper le monde, & qu'à se ménager des prétextes de protester qu'elle n'avoit point eu de part aux désordres de ces amours.

III. Réponse.

La troisiéme réponse de Mr. Jaquelot est précédée d'un avis: c'est qu'il ne faut (*r*) pas confondre les termes de *virginité* & de *vertu*, ni croire qu'une fille *renfermée entre quatre murailles, prête néanmoins de se prostituer, si cela étoit possible*, soit digne du titre de fille d'honneur, quoiqu'elle ait sa virginité. Cela prépare les voies à cette supposition, que si une mere vouloit (*s*) *faire de grands avantages à celle de ses filles qui auroit une véritable vertu*, elle ne devroit point renfermer *toutes ses filles sans voir le monde, ni souffrir qu'elles parlassent à aucun homme, ni même sans savoir ce que signifieroient les mots de* pudicité, *&* impudicité, *ni sans avoir le pouvoir de choisir entre ces deux états? Ce seroit, sans contredit, une extravagance à une telle mere, de former le dessein de récompenser celle de ses filles qui auroit le plus de vertu, puisque ces deux choses seroient également impossibles, savoir 1. celles qui auroient de la vertu, & 2. laquelle en auroit le plus. Ces deux propositions ne contiendroient que des chiméres. Il faudroit laisser ces filles instruites de leur devoir & de la récompense ou du chatiment que la mere leur destine, à leur propre conduite, du moins pour quelque tems, afin que leur mere pût exécuter son intention, avec connoissance de cause, avec justice & équité.*

Réflexions générales sur cette III. Réponse.

Mes reflexions sur cela seront aussi précedées d'un mot d'avis. C'est qu'il ne faudroit point blâmer une mere qui n'ayant pas d'autre moyen de conserver la virginité de ses filles que de les mettre entre quatre murailles, se serviroit de cette clôture. Car de deux maux ne faut-il pas éviter le pire? Or c'est un moindre mal que des filles soient possédées de mauvais désirs, que si elles se prostituoient: elles pechent seules au premier cas, & ne perdent point l'honneur externe qui est un avantage de grand prix dans la société civile: elles pécheroient avec leur prochain dans le second cas, & perdroient l'honneur externe, & deshonnoreroient leur parentée. Il est donc de la prudence & de l'affection d'une mere qui sait que ses filles ne manqueroient pas aux occasions, de mettre ordre que les occasions leur manquent. Il n'est pas nécessaire de vous dire que son devoir ne se borne pas à cela: vous savez assez qu'elle a dû & qu'elle doit faire tout son possible pour leur inspirer une véritable chasteté, & qu'il n'y a point d'honnête femme qui ne donnât le bon tour au tempérament le plus indomptable de ses filles, si elle en savoit les expédiens. Elle leur donneroit des graces congruës en toute occasion si elle en pouvoit disposer; mais pour les graces incongruës quand elle en auroit toûjours mille dans sa poche, elle ne leur en donneroit jamais aucune, car cela ne serviroit (*t*) qu'à les rendre plus coupables & plus punissables. Nous vivons dans des Pays où rien n'est plus contraire à l'usage que cette clôture des filles, qui a (*u*) été & qui est encore une partie essentielle de leur éducation dans une infinité de climats. Néanmoins je pense que Mr. Jaquelot approuveroit que les peres & les meres missent en pratique dans l'occasion ce précepte d'un Ecrivain qui passe parmi les Catholiques Romains pour un Auteur inspiré: (*v*) *Renforce la garde sur la fille effrontée afin qu'elle ne t'expose point à la moquerie de tes ennemis, & qu'elle ne face point que tu sois la raillerie de toute une ville & le commun bruit du peuple, & que tu n'en reçoives de la honte tout publiquement.* La diffé-

(*p*) »Voyez l'article *Limueil* dans le Diction. Histor. » & Crit.

(*q*) »C'est ici que quadre admirablement la sentence, »*Qui non vetat peccare, cum possit, jubet.* Seneca in »Troade v. 289.

(*r*) » Jaquelot pag. 201.

(*s*) » *Ibid.*

(*t*) »Voyez les Nouvelles de la République des Let»tres Nov. 1686. art. 3. & la 1. Dénonciation du péché »philosophique pag. 10. & la Continuation des Pen»sées diverses Chap. CII. au commencement.

(*u*) »Voyez une infinité d'autoritez sur cela dans les »deux dissertations de Pfeiffer *de cura Virginum apud Ve»teres*, rimprimées à Rotterdam l'an 1699.

(*v*) »Ecclesiastique ch. 42. v. 11. Voyez aussi le ch. » 26. v. 13.

différence des coûtumes n'empêche point qu'aujourd'hui l'on ne soit aussi persuadé qu'anciennement de la verité de cette maxime d'un Poëte Romain :

(w) Docte & sapienter dicis! non nimis potest
Pudicitiam quisquam servare filiæ.

Elle change l'état de la question.

Examinons présentement la réponse. Je dis qu'elle est entierement hors de la question ; car Mr. Bayle a supposé une mere qui sauroit certainement ce que ses filles feroient, & Mr. Jaquelot suppose une mere qui ne le sait pas. Cette ignorance de l'avenir une fois posée, le reste de la supposition est tout-à-fait juste. Mais remarquons, je vous prie, que si la mere dont il parle se vouloit convaincre plus certainement des divers degrez de la vertu de ses filles, & que pour cet effet elle leur laissât une pleine liberté, & leur permit même de s'exposer aux assauts les plus dangereux, elle ne pourroit justifier sa conduite que dans le cas d'un bon succès ; car s'il arrivoit qu'elles se plongeassent dans les désordres de l'amour, nonobstant ses instructions, ses menaces & ses promesses, on blâmeroit justement son imprudence. Ce seroit en vain qu'elle diroit pour ses excuses : *Si j'avois observé de près mes filles, & si je les avois tenuës éloignées du péril, je n'aurois pas pû connoître leurs forces : j'aurois eu sujet de croire que leur continence étoit autant l'effet de mes précautions que de leur vertu : afin donc qu'elles tirassent plus de gloire de leur sagesse, j'ai imité un* (x) *Capitaine Romain, je les ai laissé combattre toutes seules avec l'ennemi :* on lui répondroit qu'elle avoit choisi une conduite qui a besoin absolument de réussir pour être excusée, & que même en ce cas-là elle n'eût pas évité les dents des censeurs, gens qui ne pardonnent rien, & qui ne respectent pas les témeritez que la Fortune favorise; qu'ils lui auroient dit pour le moins, *vous avez été plus heureuse que sage*, de quoi elle eût pû ne se mettre pas en peine ; mais que les choses ayant mal tourné, il ne lui restoit aucune consolation contre les reproches de la conscience ni contre la juste critique du Public.

Ce que les Sociniens répondroient à M. Jaquelot.

Mr. Jaquelot est si content de ses trois réponses, qu'il les finit par ces paroles : (y) *Si on applique ces Réflexions au Créateur, on les trouvera d'un poids infiniment plus grand & de plus haute importance.* Mais comment veut-il que l'on applique au Créateur qui de toute éternité a connu parfaitement l'avenir, ce qu'il nous dit d'une mere qui n'en a nulle connoissance ? Il convient à une telle mere de donner des instructions à ses filles, & de leur proposer des recompenses & des châtimens ; mais les Sociniens soûtiendront que dans le systême de Mr. Jaquelot qui admet la préscience divine, cela ne peut convenir au Créateur. Ils lui soûtiendront que si une mere qui sauroit certainement que ses filles se laisseroient débaucher, & qu'elle ne s'y opposeroit pas, les exhortoit à leur devoir avec des promesses & avec des menaces, ce seroit une pure Comédie : que les instructions, les promesses & les menaces (z) supposent le désir & l'esperance d'un bon succès, & ne peuvent par conséquent compatir avec la pleine certitude d'un mauvais succès inévitable. Il pourroit leur répliquer qu'en niant la préscience ils ne se tirent pas d'affaire, puisqu'ils attribuent à Dieu une conduite qui n'a point du tout réussi, & qu'on ne pouvoit excuser qu'au cas qu'elle réussît. Soumettre tout le sort du genre humain au hazard d'une pensée qui pouvoit être tout aussi-tôt méchante que bonne, c'est une imprudence infiniment pire que si Loüise de Savoye avoit soumis au hazard d'un seul coup de dez l'honneur, la vie, le Royaume de François I. son fils. Mais après tout Mr. Jaquelot ne se pourroit pas adresser heureusement aux Sociniens avec la métamorphose (a) qu'il a faite de la comparaison de Mr. Bayle. Il doit s'adresser à des fideles qui par leur docilité, & par leur humilité s'éloigneront des abîmes dont les profondeurs les engloutiroient s'ils vouloient trop les sonder, à de veritables Chretiens, dis-je, qui marchent d'un pas ferme dans le chemin de la foi au travers des brouillards épais qui le couvrent. C'est à eux qu'il fera gouter facilement la doctrine, qui lui est commune (b) avec tous les prédestinateurs, & qu'il (c) a fort bien expliquée. Je parle de la doctrine des deux volontez dont l'une convient à Dieu comme au souverain directeur de l'Univers; & l'autre convient aussi à Dieu comme au suprême Législateur. Aristote avec son esprit analytique pourroit tailler bien de la besogne là-dessus, & il pourroit arriver que des Rationaux qui l'auroient oui disputer sur cette matiere, se trouveroient dans l'état où Ciceron met l'un de ses personnages de dialogue. *Je veux*, lui fait-il dire, *que le dogme des Stoiciens sur la formation & sur la nature du monde soit vrai, il est néanmoins incompréhensible, & je vois fondre sur eux le torrent de l'éloquence d'Aristote. A quoi m'en tiendrai-je ?* Je vous mets en marge (d) le Latin dont je ne vous donne qu'une idée en gros, ne m'engagez pas je vous prie à la discussion.

Si Dieu n'aime rien que lui-même.

Je connois une personne qui a dit que pour renverser la comparaison de Mr. Bayle on n'a qu'à répondre que ce qui fait qu'une mere ne permettroit pas à ses filles d'aller perdre leur honneur, & qu'elle ne pourroit le leur permettre sans se rendre coupable, est qu'elles les aime & qu'elle les doit aimer; mais que Dieu n'aimant point les Créatures, & n'étant point obligé de les aimer, a permis qu'elles péchassent, & l'a pû permettre sans blesser aucun de ses attributs. Je n'ignore pas que les

(w) „ *Plautus in Epidico act. 3. sc. 3. v. 23.*

(x) „ J'ai lû (je ne sai presentement si c'est dans Plu„tarque ou dans Tite Live. &c.) qu'un Géneral Romain „ayant sû que son fils à la tête d'un détachement étoit „aux prises avec l'ennemi s'avança pour le secourir, mais „qu'ayant raisonné de cette maniere, si je contribuë à le „dégager, je lui ôterai *toute la gloire du succès, elle lui de„meurera toute entiere si je ne me mêle point de l'action*, il ne „le secourut point.

(y) *Ubi suprà* pag. 203.

(z) „ Voyez ci-dessus Chap. CXLIX. au commence„ment.

(a) „ On a vû ci-dessus au commencement de ce „Chap. pag. 817. les travestissemens qu'il y a mis.

(b) „ Voyez le livre Latin de Mr. Jurieu contre Mr. „Scultet ch. 1.

(c) „ Voyez la pag. 314. & 315. de son livre.

(d) „ *Hunc mundum esse sapientem, habere mentem, quæ „& se & ipsum fabricata sit, & omnia moderetur, moveat „regat. Erit enim persuasum etiam solem, lunam, stellas „omnes, terram, mare, deos esse, quod quædam animalis „intelligentia per omnia ea permeet, & transeat, fore tamen „aliquando, ut omnis hic mundus ardore deflagret. Sint ista „vera. Vides enim jam me fateri aliquid esse veri, com„prehendi ea tamen & percipi nego. Quum enim tuus iste „Stoicus sapiens syllabatim tibi ista dixerit, veniet illud flu„men orationis aureum fundens Aristoteles, qui illum desipe„re dicat. Neque enim ortum esse unquam mundum, quod „nulla fuerit novo consilio initio tam præclari operis inceptio, „& ita esse eum undique aptum, ut nulla vis tantos queat „motus mutationemque moliri, nulla senectus diuturnita„te temporum existere, ut hic ornatus unquam dilapsus occi„dat.* Cicero Academ. quæst. lib. in. 2. fol. 211. B.

les Prédestinateurs rigides s'approchent assez de cette pensée : *Dieu agit pour une fin*, dit l'un d'eux, *& cette fin générale, c'est sa gloire, car comme il est le seul beau & le seul bon, aussi travaille-t-il uniquement pour lui-même. Il n'aime que lui parce qu'il est le seul être, & n'aime les créatures qu'autant qu'elles sont ses ombres & ses images, & qu'autant qu'elles servent à sa gloire* (e). Un autre Ecrivain (f) qui a composé une apologie pour les Réformez sur la Prédestination, assure (g) *qu'à ne dire que ce que l'on conçoit, il paroit que Dieu ne sauroit aimer que lui, qu'il ne peut penser qu'à lui, qu'il ne peut travailler que pour lui . . . que s'il forme le dessein de créer l'homme, ce ne peut être que pour lui, ce ne sauroit être que pour en tirer sa gloire. . . . .* (h) *Cet amour que Dieu se porte uniquement, paroit d'autant plus dans la création de l'homme, qu'il l'a disposé seulement de la maniere qu'il falloit qu'il fût, pour procurer sa gloire. Car s'il n'avoit aimé dans l'homme que l'homme même, il lui auroit pû donner un esprit incapable de prendre le change, une volonté que pas un plaisir dangereux n'eut pû séduire. Enfin il avoit une infinité de moyens pour arrêter l'homme indispensablement dans son devoir, & pour empêcher qu'il ne se vit jamais dans le comble de la misere où le peché l'a fait tomber. Tout cela sans doute auroit été plus avantageux à l'homme : mais non pas à son Auteur. . . .* La chûte d'Adam est ce qui montre le (i) *mieux que Dieu n'aimoit pas l'homme pour lui-même, & qu'à proprement parler, ce Créateur se recherchoit uniquement dans son ouvrage. . . .* (k) *Dieu cherche en formant* l'homme *son profit, sa gloire, les interêts de l'amour qu'il se porte ; mais par sa prévoyance infinie il n'ignore pas que l'homme doit tomber, cependant il ne laisse pas de le faire & de le faire fragile, car il voit encore que sa chute ouvrira une ample carriére à tous ses attributs, à sa justice & à sa misericorde, qui ne pouvoient paroitre autre* (l).

C'est ce qu'il faudroit établir pour détruire toutes les difficultez de Mr. Bayle.

Je vous avouë que pour détruire d'un seul coup toutes les difficultez étalées dans le Dictionnaire Critique il suffiroit d'établir que Dieu n'aime rien que lui-même ; car toutes ces difficultez supposent comme un principe reconnu de part & d'autre que Dieu est infiniment bon & saint, & que la premiere de ces deux épithetes ne s'entend pas dans le sens métaphysique selon lequel il n'y a point d'être (m) qui ne soit bon, qu'elle s'entend dans le sens moral, qu'elle signifie une qualité bienfaisante, & que la seconde épithete emporte que tant s'en faut que la vertu & le vice soient des êtres indifférens à Dieu, & dont il n'emploie l'un préférablement à l'autre qu'à proportion des utilitez qu'il en peut tirer, il aime nécessairement la vertu, il hait nécessairement le vice. Si les objections de Mr. Bayle ont supposé ce principe comme certain, elles seront nulles dès qu'on le lui niera. Il faudroit donc que ceux qui proposent des difficultez sur l'origine & sur les suites du peché, changeassent de batterie, & qu'ils s'attachassent à prouver que la (n) béneficence & l'amour de la vertu sont deux des principaux attributs de l'Etre souverainement parfait, qu'il n'a nul besoin (o) de l'existence des Creatures pour la plénitude de sa gloire, & que si son bonheur ne pourvoit être accompli sans que sa gloire fût manifestée, il trouveroit une manifestation plus glorieuse dans un monde exempt de péché & de misere que dans un monde criminel & malheureux. Je ne sai si le remede que l'on prétendroit trouver dans une conduite (p) où Dieu n'auroit égard qu'à sa propre utilité, ne seroit point pire que le mal, & si l'on se défendroit mieux contre les nouvelles batteries, que contre les premieres. Je suppose toûjours que l'on ne dispateroit que de Philosophe à Philosophe.

Comparaisons entre Dieu & les Créatures, employées par les partis opposez.

Vous devinerez par-là les embarras à quoi l'on s'exposeroit par des reponses détaillées à chacune des comparaisons (q). Il eût mieux valu ne répondre à celle d'une mere que comme à toutes les autres par ce principe géneral que nos manieres de juger de la vertu sont une mesure courte & défectueuse quand on les applique à l'Etre infini. Mais notez que les mêmes Orthodoxes qui rejettent les comparaisons proposées par Mr. Bayle, ne négligent point celles qui les accommodent. Mr. Jaquelot (r) en est un exemple. On peut même dire que les plus forts argumens qu'il proposeroit contre les Supralapsaires, seroient fondez sur les notions, qui nous font juger que si les princes faisoient ceci ou cela, ils seroient injustes. Les partis opposez emploient donc tour-à-tour les mêmes manieres d'attaquer & de se défendre, & c'est une chose qui peut semer de la confusion sur ces matieres.

CHAPITRE CXLV.

Considération plus ample sur les deux volontez attribuées à Dieu.

Puisque la priere que je vous ai faite (a) n'a servi qu'à vous donner une curiosité plus enflâmée qui ne vous permet pas de m'accorder la dispense que je souhaitois, je m'en vais reprendre cette partie de mon sujet.

Il

(e) „ Jurieu, Tableau du Socinian. pag. 52. Voyez „ ci-dessus Chap. CXLIX. vers la fin.

(f) „ M. de Vallonne Ministre prosélyte mort à la Haye „ en 1705. Il avoit été Chanoine de sainte Genevieve.

(g) „ Valone, Apologie pour les Réformez pag. 124.

(h) „ *Id. ibid. pag.* 126 127.

(i) „ *Id. ibid pag.* 129.

(k) „ *Id. ibid. pag.* 130. 131.

(l) „ Voyez dans les Nouv. de la Rép. des Lettres, Avril „ 1703. l'extrait d'un autre livre de cet Auteur qui s'en „ plaignit : mais Mr. Bernard publia un imprimé où il le „ convainquit d'avoir soûtenu ce qu'on lui avoit imputé.

(m) „ Le mauvais Principe des Manichéens seroit bon „ en ce sens là s'il existoit. Voyez l'Histoire des Ouvrages „ des Sçavans, 1704 p. 373. 374.

(n) „ Voyez le Diction. Hist. & Crit. à la remarque *I* „ de l'article *Pericles*.

(o) „ Mr. Wittichius dans ses Theses *de Providentia Dei actuali n.* XII. cite ce passage de Pic de la Mirandole cap. „ 11. de Providentia Dei pag. 125. *Cum Deum dicimus* „ *rem maximam & optimam æternamque exprimimus, quæ* „ *nil auctionis, minutionisque pati possit, nulloque queat ex-* „ *trinsecus perfici.* Conferez ci-dessus Chap. CXLIV. pag. „ *796.* note (*h*).

(p) „ Elle est combattuë par raisons (voyez ci dessus „ Ch LXXIV.) rejettée par de grands Théologiens (voyez „ dessus Chap. LXXIV. au commencement Chap XCI. „ p. 681. 2. col Chap. CL. au commencement) & con- „ traire à une notion commune rapportée ci-dessus Ch. „ CXLIV. I. Maxime Philosophique.

(q) „ Le Jésuite Lescalopier *in Ciceron. De nat. Deor. p.* „ *671.* répond aux comparaisons d'un pere, d'un precep- „ teur, d'un Médecin alleguées par Ciceron ; mais ses dis- „ paritez qui sont celles qu'on avance ordinairement, „ laissent la porte ouverte à des repliques insolubles.

(r) „ Il se sert d'une comparaison (pag. 322.) qui sert „ à tourner en ridicule la doctrine de Calvin sur la liber- „ té de l'homme : voyez une autre comparaison dans la „ pag. 327.

(a) „ Ci-dessus vers la fin de la pag. précedente.

Contradictions où tombent ceux qui admettent deux volontez en Dieu.

Il n'y a point de morceau plus difficile à digérer dans cette matiere que celui des deux volontez de Dieu, soit qu'on nomme l'une la volonté cachée, & l'autre la volonté révélée, soit qu'on mette en œuvre la division que Mr. Jaquelot explique, soit que l'on se serve de quelques autres notions. Les Arminiens (*b*) & les Molinistes trouvent là beau jeu, & quoiqu'ils dussent craindre les rétorsions, ils ne laissent pas de lâcher la bride à leurs argumens. Vouloir une chose, & vouloir dire soi-même, ou faire dire par ses Ambassadeurs qu'on ne la veut pas, sont sans doute deux volontez qui s'accordent bien ensemble dans l'ame d'un Prince, mais alors il ne peut passer que pour un menteur. C'est ainsi que Bécan réfute ceux qui disent que Dieu veut le péché par sa volonté cachée, & qu'il ne le veut pas par sa volonté révelée (*c*). Mr. Jaquelot avouë (*d*) que *rien n'arrive contre la volonté* de Dieu: on en conclura que rien n'arrive que selon la volonté de Dieu; car le milieu qui se peut trouver entre ces deux termes *contre* & *selon* est insoûtenable ici: c'est l'indifférence des Dieux d'Epicure qui ne se soucient de rien, qui ne veulent ni qu'on péche, ni que l'on ne péche pas. Sous la Providence de Dieu tout ce qui n'est pas conforme à sa volonté, y est contraire, & tout ce qui n'y est pas contraire y est conforme. Je parle selon les lumieres philosophiques; car dès que Saint Augustin (*e*) déclarera que c'est d'une maniere ineffable, que ce qui arrive contre la volonté de Dieu n'arrive pas néanmoins sans la volonté de Dieu, je me soûmets, je n'allegue plus les idées naturelles. Mais Mr. Jaquelot ne peut point nous renvoyer à des manieres ineffables; car puisqu'il veut accorder la doctrine du péché avec la Raison, il s'engage à nous donner des notions distinctes. Or ce n'est point en donner que de nous dire simplement: (*f*) *Il est certain que Dieu ne sauroit être Auteur du péché, & que néanmoins rien n'arrive que conformément à sa volonté. Il dispose des conjonctures, mais le pécheur prend sa résolution dans sa malice, & la tire de son propre fonds*. Mais puisque cette résolution est conforme à la volonté de Dieu, comment est-elle mauvaise? Et puisqu'elle est liée infailliblement avec la disposition des conjonctures de laquelle Dieu est l'auteur, comment se pourroit-il faire que Dieu n'en fût point la cause morale? Enfin on ne comprend pas que Dieu veuille ce qu'il désapprouve, & l'on comprend que rien de ce qu'il approuve n'est mauvais. Il faut donc se servir ici non pas de la lumiere naturelle, mais de la Foi.

Que M. Jaquelot ne peut se servir de la distinction entre la volonté permissive de Dieu & sa volonté d'approbation.

Je n'ignore pas la distinction des Ecoles. On dit qu'il y a bien une volonté en Dieu par laquelle il veut tout ce qui arrive, mais qu'il ne veut d'une volonté d'approbation que ce qui arrive conformément aux loix qu'il nous a données. On assure en conséquence de cela, qu'il voulut *permissivement* la chûte d'Adam, mais sans l'approuver, ou plutôt en la désapprouvant. Je ne nie point que cette sorte de distinction, ou quelque autre qui ne nous est pas connuë, ne soit véritable, (*g*) & si Mr. Jaquelot la proposoit comme un objet de notre Foi, il se pourroit légitiment promettre l'aquiescement de tous les Chretiens: mais son entreprise va plus loin, il promet de satisfaire la Raison, & de repousser toutes les attaques d'un Philosophe. Il faudroit donc qu'il réfutât clairement & solidement cette instance-ci: Dieu par ses décrets a rendu infaillible la chûte d'Adam comme une chose très-convenable aux intérêts de sa gloire; & il a laissé dans le néant l'obéissance d'Adam, comme une chose nuisible à ces mêmes intérêts. Dieu aime sa gloire souverainement & nécessairement. Il n'a donc pû désapprouver ce qu'il a choisi comme avantageux à sa gloire, ni approuver ce qu'il a exclus de ses décrets comme préjudiciable à sa gloire. Je suis bien sûr qu'il n'y a dans l'Univers aucune langue qui puisse fournir des termes propres à faire connoitre la fausseté de cette objection.

Comparaison dont Descartes se sert pour accorder la liberté humaine avec la toute puissance de Dieu.

Mr. Descartes voulant répondre à une question de la Princesse Elizabeth touchant l'accord de la liberte humaine avec la toute-puissance de Dieu, se servit d'une comparaison. Il supposa un Monarque qui a défendu les duels, & qui sachant certainement que deux Gentilshommes se battront s'ils se rencontrent, prend des mesures infaillibles pour les faire rencontrer. Ils se rencontrent en effet, ils se battent, leur désobeïssance à la loi est un effet de leur franc-arbitre, ils sont punissables. Ce qu'un Roy peut faire en cela, ajoûte-il, » touchant quelques actions libres de ses sujets, Dieu qui a une » préscience & une puissance infinie le fait infailliblement touchant toutes celles des hommes: Et » avant qu'il nous ait envoyez en ce monde, il a » sceu exactement quelles seroient toutes les inclinations de nostre volonté, c'est luy-mesme qui » les a mises en nous, c'est luy aussi qui a disposé » toutes les autres choses qui sont hors de nous, » pour faire que tels & tels objets se présentassent » à nos sens à tel & tel tems, à l'occasion desquels » il a sceu que nostre libre-abitre nous détermineroit à telle ou telle chose, & il l'a ainsi » voulu, mais il n'a pas voulu pour cela l'y » contraindre. Et comme on peut distinguer en » ce Roy deux différens degrez de volonté; l'un » par lequel il a voulu que ces Gentils-hommes » se battissent, puisqu'il a fait qu'ils se rencontrassent; & l'autre par lequel il ne la » pas voulu, puisqu'il a défendu les duels. » Ainsi les Théologiens distinguent en Dieu » une volonté absoluë & indépendante, par » laquelle il veut que toutes choses se fassent ainsi qu'elles se font, & une autre » qui est rélative, & qui se rapporte au merite ou » dé-

(*b*) „Voyez le livre intitulé, *Fur prædestinatus* C'est „un Dialogue entre un Ministre & un voleur condamné „à être pendu. Il fut imprimé à Anvers pendant que „quelques Arminiens s'y réfugierent après le Synode de „Dordrecht. Voyez Voëtius *in Thersite heautontimorumeno pag.* 312. & reïmprimé en Angleterre au tems de „Cromwel. Le Docteur George Kendal en donna la réfutation à Oxford l'an 1657. sous le titre de *Fur pro Tribunali*: le Dialogue y est inséré. Voyez-y pag. 145. & suiv.

(*c*) „*Velle peccatum, & nolle peccatum, sunt contraria: ergo si Deus vult peccata, sequitur in Deo non esse voluntatem qua nolit peccata, ac proinde voluntatem illam in Scripturis revelatam nihil aliud esse, quàm voluntatem mentiendi. Quid enim est velle peccata, & tamen dicere ac revelare se nolle peccata, nisi velle mentiri?* Becanus, „Summa Theolog. pag. m. 232. Bellarmin *lib.* 2. *de gratiâ cap.* 8. avoit déjà dit la même chose: Bécan l'a copié presque mot à mot.

(*d*) „Jaquelot pag. 313.

(*e*) „Voyez Théodore de Beze à la page 227. de la 2. „partie de sa Réponse à la relation de la Conférence de „Montbeliard: *Scripsi Lapsum illum*, dit-il, *ita à voluntario Adami motu profectum, ut tamen non invito Deo acciderit, cui miro quodam & incomprehensibili modo placet, ut id quoque quod quatenus peccatum est non probat, non tamen sine ipsius voluntate eveniat*. Sic autem explicare „planiùs studui quod ait Augustinus, nempe, *miro & ineffabili modo fieri ut non fiat præter Dei voluntatem, quod fit contra Dei voluntatem*.

(*f*) „Jaquelot pag. 341. 342.

(*g*) „Conférez ce qui a été dit ci-dessus Chap. CLII. „pag. 815. 2. col.

II. PARTIE.

» démerite des hommes, par laquelle il veut » qu'on obeïsse à ses Loix (*b*).

Cette comparaison ne résout point la difficulté.

Ce grand Philosophe s'abuse beaucoup, ce me semble. Il n'y auroit dans ce Monarque aucun dégré de volonté ni petit ni grand que ces deux Gentilshommes obéissent à la loi, & ne se battissent pas. Il voudroit pleinement & uniquement qu'ils se battissent. Cela ne les disculperoit pas, ils ne suivroient que leur passion, ils ignoreroient qu'ils se conforment à la volonté de leur Souverain; mais celui-ci seroit véritablement la cause morale de leur combat, & il ne le souhaiteroit pas plus pleinement quand même il leur en inspireroit l'envie, ou qu'il leur en donneroit l'ordre. Représentez-vous deux Princes dont chacun souhaite que son fils aîné s'empoisonne. L'un emploie la contrainte, l'autre se contente de causer clandestinement un chagrin qu'il sait suffisant à porter son fils à s'empoisonner (*i*). Douterez-vous que la volonté du dernier soit moins complete que la volonté de l'autre? Mr. Descartes suppose donc un fait faux, & ne résout point la difficulté. Si la Reine dont je vous parlois (*k*) tantôt, avoit défendu sous de grosses peines les commerces de galanterie aux personnes de son sexe, elle pourroit conserver généralement parlant la volonté que ses loix fussent suivies; mais elle ne la conserveroit aucunement par rapport à ses propres filles, & à ses filles d'honneur dans le cas que j'ai supposé.

Si un Pape peut croire entant que Pape ce qu'il ne croit pas entant qu'homme.

Je vous laisse toute la peine de tirer les conséquences que notre raison voit sortir de ce qu'il lui paroît impossible qu'un même être veuille entant que législateur ce qu'il ne veut pas entant que substance personnelle. Vous êtes bien assuré que si un Pape affirmoit mentalement une chose entant que Pape, il ne seroit pas possible qu'il la niât mentalement entant qu'homme, & que si prononçant *ex Cathedra* il ordonnoit qu'on enseignât une doctrine qu'il croiroit fausse, il voudroit & entant que Pape & entant qu'homme que l'on enseignât une fausseté; (*l*) car visiblement il est impossible qu'il forme deux actes contraires en même tems, l'un entant qu'homme, l'autre entant que Pape. Il pourroit bien former une volition tout ensemble, & une velléité qui seroient contraires. Il pourroit par exemple en voulant entant que Pape que l'on enseignât une erreur, souhaiter entant qu'homme que les circonstances du tems lui permissent d'ordonner que l'on enseignât ce qu'il juge véritable; mais vouloir & ne pas vouloir une même chose en même tems, c'est ce qu'il ne sauroit faire. Il seroit inutile de vous avertir qu'une nature souverainement parfaite n'est pas capable de vélléitez.

Mettons sous un nouveau point de vûë la difficulté par le moyen d'un dilemme, afin que Mr. Jaquelot puisse voir plus facilement ce qui manque encore à l'exécution de son projet.

Dilemme contre les deux volontez.

Ou Dieu a voulu qu'Adam & Eve lui obéissent, ou il ne l'a pas voulu. L'opposition entre les deux membres de cette proposition est contradictoire; il faut donc nécessairement que l'un ou l'autre soit vrai, & que si l'un est vrai, l'autre soit faux.

Si Dieu a voulu qu'Adam & Eve lui obéissent, il se fait des choses dans le monde contre la volonté de Dieu, car ils lui ont désobéi. Or rien n'est plus contraire aux notions communes que de dire qu'il se fait des choses dans le monde contre la volonté de l'Etre souverainement parfait, souverainement (*m*) heureux, le maître & l'ordonnateur absolu de tous les évenemens. Consultez Mr. Descartes (*n*).

S'il n'a pas voulu qu'Adam & Eve lui obéissent, il n'étoit pas possible qu'ils lui obéissent, car rien ne se peut faire sans la volonté de Dieu.

Inutilité des distinctions ausquelles on pourroit avoir recours pour répondre à ce dilemme.

De la maniere que le dilemme a été proposé on exigeroit légitimement que la réponse fût faite par *oui*, ou par *non*. Mais comme ce seroit donner la gêne à un soutenant, laissons-le recourir aux distinctions, (*o*) la grande & l'ordinaire ressource de ceux qui soûtiennent une these. Il répondra donc: *Je distingue, si vous entendez une volonté cachée, j'accorde que Dieu a voulu qu'Adam & Eve lui desobeïssent; mais si vous entendez une volonté révélée, je le nie.* Ou bien: *Si vous entendez sa volonté de directeur de l'Univers, je l'accorde; mais si vous entendez sa volonté de législateur, je le nie.* Criblez & sassez tant qu'il vous plaira ces distinctions, vous n'en tirerez autre chose que ceci, 1. que Dieu a voulu qu'Adam & Eve lui désobéissent: 2. qu'il a voulu qu'ils crussent qu'il vouloit qu'ils lui obéissent. Or sans faire revenir la réflexion de Bécan rapportée (*p*) ci-dessus, & qui est si propre à révolter les notions communes, ne voyons-nous pas que l'objet de cette seconde volonté de Dieu n'a rien d'opposé à l'objet de la seconde, & qu'ainsi la nécessité inévitable avec laquelle les objets de la premiere volonté doivent exister chacun en son tems, n'est diminuée en quoi que ce soit par la seconde volonté. S'il est donc impossible à la Créature de faire des choses opposées à la premiere volonté de Dieu, la révélation de la seconde volonté n'a point pû rendre possible l'obéissance d'Adam, & il est contre les idées de l'Etre infiniment parfait, qu'ayant voulu comme ordonnateur du grand ouvrage de l'Univers ce qui lui servoit à manifester sa gloire, il ne l'ait point voulu en qualité de Législateur,

(*b*) » Descartes, Lettre 10. du 1. vol. pag. 51. 52. » Conférez avec cela ce que Mr. Arnauld to. 2. pag. » 188. & suiv. de ses Réflexions sur le systême de Mallebranche, raporte de Thomas d'Aquin sur la volonté » antécédente & conséquente de Dieu.

(*i*) » Voyez ci dessus Chap. CXLIV. Maxime VI. & » Chap. CL. au commencement.

(*k*) » Ci-dessus Chap. CLIII. pag. 817. 1. col.

(*l*) » Conférez avec ceci la lettre 27. de la Critique » générale de Maimbourg.

(*m*) » Bradwardin Archevêque de Cantorbéri au 14. » siecle a dit judicieusement *lib. 1. de causa Dei cap. 1. n.* » 8. que Dieu seroit misérable s'il vouloit quelque chose » qu'il n'eût pas, & qui n'arrivât pas: *Si Deus quicquam* » *vellet, & illud non haberet, nec fieret, non esset summe* » *beatus & felix, sed miser, præsertim cum nihil velit aut* » *velle possit nisi justè.* Conferez ce qui sera dit ci dessous » à la fin de la 2. col. de la pag. suivante & au haut de la » pag. 824.

(*n*) „ Toutes les raisons qui prouvent l'existence de „ Dieu, & qu'il est la cause premiere & immuable de „ tous les effets qui ne dépendent point du libre arbitre „ des hommes, ce me semble en même façon qu'il est „ aussi la cause de toutes les actions qui en dépendent. „ Car on ne sçauroit démontrer qu'il existe, qu'en le „ considérant comme un être Souverainement Parfait; „ & il ne seroit pas Souverainement Parfait, s'il pouvoit arriver quelque chose dans le monde qui ne vinst „ pas entierement de luy .... la seule Philosophie sufit „ pour connoître qu'il ne sçauroit entrer la moindre „ pensée en l'esprit d'un homme, que Dieu ne veüille, „ & n'ait voulu de toute éternité qu'elle y entrast. *Descartes lettre 8. du 1. tom. pag. 41.*

(*o*) „ *Sæpe nega, concede parum, distingue frequenter,* „ sont les trois préceptes du droit polémique des Ecoles. „ On lit dans l'Apologie des Remontrans *fol. 96. verso*, „ qu'une distinction est un remede universel (d'autres „ pourroient dire *le passe partout*) *distinctio academica* „ *universale pharmacum est, & panacea qua se curant subtiles Doctores cum in solvendo argumento laborant.* J'ai „ lû un Traité de Logique de Mr. de Launai, Philosophe „ Gassendiste, où l'on fait jurer un Hibernois par la vertu toute-puissante du *distinguo*.

(*p*) Chap. CLIV. au commencement.

teur; car autrement il pourroit vouloir sous cette derniere qualité ce qui seroit préjudiciable aux interêts de sa gloire, & destructif de ses desseins. Or, selon Mr. Jaquelot (q), il a voulu comme directeur de l'Univers le peché de l'homme, il n'a pû donc sous aucune autre qualité vouloir le contraire proprement & physiquement parlant; & puisque le contraire de sa volonté n'est point au pouvoir de la Créature, nous ne saurions concevoir que l'ame d'Adam ait eu le pouvoir prochain de lui obéïr tout comme le pouvoir prochain de lui désobéir. Où étoit donc le franc-arbitre que Mr. Jaquelot nous a tant prôné?

La volonté de Dieu comme ordonnateur des évenemens, présuppose sa volonté de Législateur.

Quand on objecte à nos Prédestinateurs qu'ils donnent à Dieu deux volontez dont l'une est contraire à l'autre, je ne sai si l'on entend bien ce que l'on dit; car il me semble que la volonté de Dieu ordonnateur des évenemens, & la volonté de Dieu Législateur, sont contenuës l'une dans l'autre, & combinées de telle sorte, que la seconde est essentiellement nécessaire à la premiere. Comment pourroit-on dire que Dieu a voulu en qualité d'ordonnateur des évenemens, qu'Adam tombât, & qu'il ne l'a point voulu en qualité de Législateur? Le décret qui a rendu necessaire, ou pour le moins infaillible la chûte d'Adam, l'a considerée comme une chose qui serviroit à la manifestation de la justice & de la miséricorde de Dieu. Elle n'y pouvoit servir sans être un peché, & elle ne pouvoit être un peché sans la revelation de la volonté législatrice. Il faut donc que la volonté de Dieu Législateur ait été présupposée dans le décret touchant la futurition du peché d'Adam. Un décret conçu de cette maniere, *je veux qu'il arrive qu'Adam mange du fruit d'un tel arbre*, auroit été exécuté sans que Dieu parvînt à son but si Adam eût ignoré le décret législatif. Il faloit donc que la volonté de Dieu touchant cet évenement fût exprimée de cette maniere: *Je veux qu'il arrive qu'Adam mange du fruit d'un tel arbre, après avoir su que je ne veux point qu'il en mange.* Mr. Jaquelot peut-il esperer après cela qu'en distinguant les deux volontez de Dieu comme il les distingue, il levera les difficultez, il conservera sa définition de la liberté? S'il répond qu'encore que la Créature libre fasse toûjours ce que les décrets de Dieu rendent nécessairement inévitable, elle le fait de telle maniere qu'elle pourroit ne le pas faire; si, dis-je, il nous parle ainsi, sans ajoûter que c'est une chose ineffable, inexplicable, inconvenable, & dont (r) le contraire paroît évident, personne ne doit lui prêter l'oreille, & s'il ajoûte cette clause, il avouë tacitement pour le moins, qu'il n'accorde pas ce grand mystere avec les notions communes.

On ne doit pas craindre qu'en avouant que l'on ne peut faire cet accord, on se rangeroit soi-même parmi les esprits d'une petite étenduë, & que l'on ne se donneroit pas le relief que l'on peut attendre de ce que l'on se fait fort d'expliquer ce que d'autres trouvent insoluble. Il y a des Auteurs dont l'esprit, le savoir, & le zèle sont très-distinguez, qui ont reconnu ingénument que cet accord-là passoit leurs forces. Je n'en citerai qu'un; ce sera le Pere Quesnel, qui persécuté pour le Jansénisme déclare & proteste en toutes rencontres qu'il condamne les cinq propositions extraites du livre de Jansénius: il ne doit donc pas être suspect à Mr. Jaquelot, ou lui paroître récusable. Considerez bien ce qui suit.

II. PARTIE.

Aveu du P. Quesnel sur l'incomprehensibilité de la volonté de Dieu.

Je (s) declare . . . qu'à l'égard de cet Oracle du Saint Esprit, Que Dieu veut que tous les hommes soient sauvez, *ce qui peut y paroître contraire ou contradictoire à d'autres passages de l'Ecriture, je ne suis non-plus obligé de trouver le moyen de l'accorder ni de le comprendre, que d'accorder & resoudre les difficultez que le sens humain trouve dans les mysteres impenetrables de la Trinité, de l'Eucharistie, de la Prédestination des Saints, & des autres verités: & que je n'ai point de honte de me voir réduit avec Saint Paul à dire*, O altitudo, &c. . . . *Je suis prest avec S. Augustin, d'admettre* les explications du (t) passage de l'Apôtre » pourveu qu'on ne nous oblige pas de croi- » re, dit ce Saint (u) Docteur, que Dieu tout- » puissant ait voulu quelque chose qui n'ait point » été faite: puisque s'il est clair comme la véri- » té le chante, *Qu'il a fait tout ce qu'il a voulu* » *dans le ciel & dans la terre*, il s'ensuit indu- » bitablement qu'il n'a point voulu ce qu'il n'a » point fait. Et il seroit encore plus indigne & » plus honteux, qu'il n'eût pas fait ce qu'il au- » roit voulu faire; si c'étoit que la volonté de » l'homme eût empeché que le Tout-puissant ne » fit ce qu'il vouloit. »

Que les velléitez ne se trouvent point en Dieu.

Ceux qui recourent aux velléitez, ne se tirent pas d'affaire. Car le moyen de comprendre en Dieu un véritable dessein de sauver les hommes pourvû qu'il n'en coûte que des graces non efficaces qui pourroient suffire à des gens bien disposez, mais qui ne suffiront pas à des gens vicieux. Prenez la chose d'un autre biais. Dieu souhaite que tous les hommes se sauvent en concourant avec lui, mais il sait certainement qu'ils ne le feront point, & il voudroit qu'ils le fissent, & si les interêts de sa gloire le lui permettoient, il les sauveroit actuellement par des graces efficaces. Que diroit contre de telles hypotheses un Cotta animé de l'éloquence de Cicéron? (v) Quels ravages n'y feroit-il pas? Quoi! l'Etre infini est-il sujet à souhaiter quelque chose dont il ne vient point à bout? Cela est-il compatible avec la souveraine béatitude? Et ne seroit-ce pas une source inépuisable (vv) de chagrins, & un sentiment continuel de sa propre imperfection? S'il souhaitoit que les interêts de sa gloire lui permissent ce qu'il ne fait point, ne reconnoîtroit-il pas lui-même sa servitude, & n'en gémiroit-il pas?

Si c'est rendre les armes aux Libertins que de leur avouer qu'on ne peut résoudre leurs difficultez.

Mr. Jaquelot dira peut-être ce que Mr. Saurin objecta à Mr. Jurieu, que c'est donner trop d'avantage aux Libertins que de confesser que l'on ne sauroit résoudre leurs difficultez: mais prenez garde, je vous prie, que Mr. Saurin nous apprend lui-même ce qu'il faut répondre pour Mr. Jurieu. Je ne dis pas qu'il ait eu dessein de lui rendre ce bon

(q) „ Jaquelot pag. 214.

(r) „ Notez que ceci se doit entendre eu égard à la liber- „ té des Molinistes & des Remontrans: car pour ce qui est „ de la liberté qui ne consiste que dans l'exemption de con- „ trainte, elle subsiste en son entier dans la supposition de la „ fatalité la plus Stoicienne. Spinoza même reconnoît cet- „ te liberté, il ne nie point que par raport à differens tems „ les hommes ne puissent haïr & aimer les mêmes choses.

(s) „ Le pere Quesnel, Anatomie de la Sentence de „ Malines pag. 195. 196.

(t) „ C'est-à-dire, de ces paroles, *Dieu veut que tous* „ *les hommes soient sauvés.*

(u) „ *Enchir. cap. 95. & 103.*

(v) „ *Si invaserit in has . . . . rationes* (Academia) *ni-* „ *mias edet ruinas.* Cicero de legib. lib. 1. fol. m. 330.

(vv) „ Voyez dans le Dict. Hist. & Crit. l'article *Epi-* „ *cure*, rem. K de la 2. edit. ou S de la dern. & ci-dessus „ la note (n) de ce Chap.

II. Part.

bon office, ma pensée est que l'on peut tirer cela de ses remarques. *Si l'on ne ferme pas la bouche*, dit-il, (x) *aux adversaires par des réponses qui expliquent la maniere en laquelle on peut accorder la prédestination & la providence avec la liberté de l'homme, on les confond; & si on ne les convertit pas, on les rend inexcusables par les argumens convaincans, qui démontrent d'un côté l'existence de Dieu, la prescience & le concours de sa providence dans toutes les actions des créatures, & de l'autre sa sainteté & la haine irreconciliable qu'il a pour le peché. . . . . (y) Si un Socinien m'embarrasse par des argumens qui ôtent à Dieu sa prescience, faudra-t-il que je donne les mains, & que je convienne de la force & de la solidité de ces raisons, sous prétexte qu'en prenant un autre parti, je ne me tirerois pas d'affaire? Ce seroit un coup de désespoir: ce seroit se précipiter dans un abîme pour se délivrer du danger d'y tomber. Quand nous sommes convaincus de deux veritez qui paroissent incompatibles, nous ne devons pas en rejetter une pour retenir l'autre; nous devons les conserver toutes deux, (z) & croire que les raisons par lesquelles on veut prouver leur prétendue incompatibilité, ne sont que des sophismes, quoique nous n'y puissions pas répondre.*

Ces remarques-là sont très-solides, c'est dommage qu'elles soient si mal appliquées; car Mr. Jurieu ne prétendoit point qu'en avoüant aux Libertins qu'on ne pouvoit satisfaire à leurs objections, on leur rendoit les armes, & l'on reconnoissoit que leur cause étoit la bonne. Il prétendoit que ces objections étoient réellement sophistiques, quoiqu'on ne pût pas y répondre, & il vouloit que sans y avoir égard on retînt les veritez qu'elles combattoient, & que l'on prouvoit d'ailleurs par des argumens solides. Voilà dans le vrai la prétention de Mr. Bayle, & ainsi Mr. Jaquelot feroit mal de se servir contre lui des observations que Mr. Saurin voulut faire contre Mr. Jurieu.

Si c'est une marque de victoire dans la dispute, que de ne vouloir jamais se taire.

Au reste, si ce que Mr. Jurieu & Mr. Bayle ont avoüé peut flatter l'audace des Libertins, on l'augmente encore plus lorsqu'on se pique de répondre à toutes leurs difficultez, & d'en faire voir la foiblesse. Car ordinairement on leur donne lieu de s'applaudir, parceque l'on n'exécute pas son entreprise. Il n'est point de l'interêt d'une bonne cause de la commettre à toute sorte de conflict. Son tenant à beau s'imposer la loi de ne se laisser jamais réduire au silence, cela peut suffire auprès des témoins ignorans & prévenus: mais les gens d'esprit tels que sont pour l'ordinaire les Libertins, comme le remarque Mr. Jurieu (a), ne se payent pas d'une preuve aussi équivoque de victoire que l'est de parler toûjours. Un bon disputeur ne s'obstine point quand il remarque qu'on n'a rien de bon à lui répondre, & que néanmoins on ne veut démordre de rien, & (b) il n'entreprend pas de *faire avouer* à ses adversaires *qu'ils ont tort*, *il lui suffit que ceux qui sont présens le connoissent.*

CHAPITRE CLV.

Examen des pensées de Mr. Jaquelot sur le mal physique.

POur le coup je ne vous dis pas que je (c) tâcherai d'être court, je vous promets positivement que je le serai. Ce n'est pas que la matiere qui s'offre soit stérile, c'est que je l'ai déja examinée en vous parlant du livre de Mr. King, dont la plûpart des pensées sur le mal physique sont assez semblables à celles de Mr. Jaquelot.

Embarras des Philosophes pour accorder la bonté de Dieu avec les miseres de l'homme.

Je ne croi pas me tromper si j'assure que le caractere de la nature divine le mieux marqué dans son idée est la bonté; (d) car les esprits les plus populaires se portent par une espece d'instinct & presque sans réflexion à conclure, que plus on se plaît à faire du bien aux autres, plus on s'approche de la nature divine. Les Philosophes ayant été dès l'enfance imbus de cette notion, se sont trouvez dans la suite bien embarrassez en réflechissant sur les miseres du genre humain, & ne pouvant pas les mettre d'accord avec l'idée de la la bonté divine, ils ont mieux aimé la plûpart donner des bornes à la puissance de Dieu, que de le faire l'auteur des malheurs de l'homme. De là est sortie l'hypothese des deux Principes, l'une des plus anciennes opinions dont la mémoire se soit conservée. D'autres Philosophes en grand nombre, & des plus fameux, ont imputé les maux physiques à des défauts insurmontables de la matiere, ou aux loix de la Nature, selon lesquelles le bien du tout ne se pouvoit procurer que par le mal de quelques-unes des parties. Quelques-uns se sont élevez plus haut, & jusques à supposer que l'homme avoit offensé la Divinité, (e) qui sans cela n'eût jamais agi qu'entant que bonne. De toutes les opinions celle-là est devenuë la plus génerale, puisque c'est celle que les peuples ont embrassée. Cette supposition ne levoit pas la difficulté à moins qu'on n'y ajoûtât que Dieu n'avoit pas eu la puissance de prévenir le peché de l'homme; car s'il est de l'ordre éternel & immuable, disoit-on, que ceux qui pechent soient punis d'une infinité d'afflictions, l'homme n'aura jamais fait de crime sous une Divinité infiniment bonne, & infiniment puissante, puis qu'entant que bonne elle n'aura point voulu qu'il fût soûmis au malheur, & qu'entant que puissante elle aura eu la force de le garantir de tout ce qui le soûmettroit à la peine. Joignez à cela que les peuples à qui l'on avoit persuadé que la corruption du genre humain attiroit les fleaux de la justice divine, ne purent concilier l'expérience avec l'idée de la bonté de Dieu, & c'estpourquoi ils s'imaginerent qu'il y avoit des Divinitez naturellement malfaisantes, cruelles, injustes, capricieuses, jalouses des prospéritez humaines; & c'étoient sur celles-là principalement & plus encore sur la Fortune qu'ils déchargeoient leur chagrin &

(x) » Saurin Examen de la Théol. de M. Jurieu p. 345.
(y) *Id. ibid. pag.* 346.
(z) » Conferez avec ceci les paroles de M. Descartes » rapportées ci-dessus Ch. CXLII. p. 793. 2. col. note (z)
(a) Un Libertin qui a de l'esprit, comme ordinaire» ment ces sortes de gens n'en manquent pas, ne voit-il pas » bien, &c. *Jurieu Tableau du Socinian. pag.* 81. Voyez ci» dessus Chap. CXXXI. à la fin, l'aveu de Mr. Sherlock.
(b) » Voyez Mr. Mariotte dans son Essai de Logique » pag. 198. 199.
(c) » Voyez ci-dessus Chap. CXLIII. au commencem.
(d) » Voyez plusieurs recueils sur cela dans le Dict. de M. » Bayle à l'art. *Pericles*, rem. I. de la 1. édit. ou K de la dern.
(e) » *Audax Japeti genus*
» *Ignem fraude mala gentibus intulit*,
» *Post ignem ætherea domo*
» *Subductum, macies, & nova febrium*
» *Terris incubuit cohors*. Horat. od. 3. lib. 1.

& leurs invectives. Ils aimerent mieux en venir là que de faire (*f*) les bons Dieux la cause de tant de miséres & de tant d'évenemens bizares qu'on voit dans le monde. Telle étoit la difficulté de trouver des hypotheses qui contentassent les esprits sur l'explication du mal. Les Doctes & les Peuples s'y virent embarrassez.

D'où est venu le grand progrès du dogme des deux principes.

Voilà ce me semble ce qui a le plus contribué à l'étenduë & à la durée du dogme des deux Principes, ou à celui de l'impuissance de Dieu par rapport à certains defauts de la matiere & de l'ame humaine, ou à celui des Divinitez malfaisantes & envieuses. On a crû que s'il falloit sacrifier l'un des attributs divins aux autres, (*g*) la puissance devoit être la victime plûtot que la sainteté & que la bonté. Les Romains qui donnerent à Jupiter le surnom *Très-bon*, & le surnom *Très grand*, mirent la bénéficence au-dessus de la puissance; car ils crurent qu'il y a plus de grandeur dans un être qui se rend utile à tout le monde que dans un être qui a de grandes richesses (*h*). Ciceron qui a fait cette remarque a dit en un autre endroit, qu'il n'y a rien par ou l'on puisse s'avancer de plus près vers la nature divine qu'en sauvant la vie aux hommes. Votre fortune, ajoûta-t-il en s'adressant à Cesar, n'a rien de plus grand que de pouvoir conserver plusieurs personnes, & votre ame n'a rien de meilleur que de les vouloir conserver. (*i*) *Homines ad Deos nulla re propius accedunt quam salutem hominibus dando: nihil habet nec fortuna tua majus quam ut possis, nec natura tua melius quam ut velis conservare quamplurimos.* Il eût pû dire en consequence de cela, que l'Empereur à qui il parloit étoit plus grand par son caractere de bonté que par l'éminence de sa fortune. Ne doutez point que cet Orateur ne donnât à la bonté la préference sur les autres attributs de la nature divine. Il entrevit par-là (*k*) que les miseres des hommes sont l'expiation de leurs fautes; ce qui, comme je l'ai déjà (*l*) dit, ne leve point les difficultez.

Mais il n'est plus question de cela: Mr. Jaquelot ne s'arrête qu'aux difficultez qui peuvent embarrasser ceux qui sont déjà d'accord avec lui touchant la chûte de l'homme. Il réduit (*m*) ces difficultez à quatre chefs: 1. Aux afflictions des gens de bien. 2. Aux douleurs des petits enfans. 3. Aux maux des bêtes. 4. Aux peines éternelles des damnez.

Refutation de ce que Mr. Jaquelot dit de l'utilité des afflictions.

I. Sur le premier point il étale les utilitez qui resultent des afflictions; mais on peut repliquer à cela destructivement, & il ne doit pas exiger qu'on menage les repliques, puis (*n*) qu'il a soumis cette dispute au Tribunal de la lumiere naturelle. On lui repliquera donc que ses solutions suffisent à remplir l'idée d'un Etre borné ou dans sa puissance, ou dans son inclination à faire du bien; mais qu'elles sont fort au-dessous de l'idée (*o*) d'une nature infinie & en bonté & en puissance. Faire du mal, & puis y remedier, signifie ou une amitié qui succede à la haine, ou une amitié qui succombe à des obstacles invincibles. Nous trouvons plus de grandeur & plus de bonté dans une conduite qui fait que l'on n'a jamais besoin de remede, que dans une conduite qui fait trouver les remedes (*p*) qu'elle a rendus necessaires.

Et des maladies mortelles des enfans.

II. Ce qu'il dit sur le second point, ne regarde que les maladies qui font mourir les enfans; car pour celles dont ils guérissent il nous laisse ignorer ce qu'il en pense. Et quant aux autres il s'est contenté de remarquer qu'elles sont utiles aux enfans, puisqu'elles les font passer au séjour des bienheureux. Il ne distingue point entre ceux qui ont reçu le baptême, & ceux qui ne l'ont point reçu. Quoiqu'il en soit, la replique précedente revient ici: une bonté qui transporteroit les enfans au sejour de la beatitude, sans qu'ils eussent souffert aucun mal dans cette vie, seroit plus grande que celle qui les fait passer par la douleur, avant que de leur faire du bien.

Principe dont il se sert pour éclaircir ces deux articles.

Mr. Jaquelot s'est servi d'un autre principe pour éclaircir l'un & l'autre de ces deux points. Il veut que l'on considere (*q*) le petit nombre de loix *très-simples & très-uniformes*, par lesquelles Dieu produit *tous ses effets infinis & si variez qu'on remarque dans la vaste étendue de l'Univers*. L'effet de ces loix ne peut être suspendu que par un miracle. Or Dieu ne fait point de miracles (*r*) *sans des raisons fortes & au-dessus de toute exception, & il faudroit supposer une infinité de miracles pour faire que les gens de bien & les petits Enfans ne fussent pas emportez avec les méchans, lorsque l'air infecté cause la peste ou d'autres maladies mortelles dans une ville. . . . Et pourquoi tous ces miracles?* demande Mr. Jaquelot, n'est-ce pas un avantage *aux bons & aux petits enfans de changer d'état & de vie? . . .* (*s*) Changer *l'ordre de l'Univers est quelque chose de plus haute importance infiniment, que la santé & la prosperité d'un homme de bien pendant la courte durée de cette vie.*

Si ce principe emprunté du P. Mallebranche, est aussi solide qu'éblouissant.

Cette pensée a quelque chose d'éblouissant: le Pere Mallebranche l'a mise dans le plus beau jour du monde, & il a persuadé à quelques-uns de ses Lecteurs qu'un systême simple & très-fecond est plus convenable à la sagesse de Dieu, qu'un systême plus composé & moins fecond à proportion; mais plus capable de prévenir les irregularitez. M. Bayle a été de ceux qui crurent que le Pere Mallebranche donnoit par-là un merveilleux dénouëment; mais il est presque impossible de s'en payer après avoir lû les Livres de Mr. Arnauld contre ce systême, (*t*) & après avoir bien consideré l'idée vaste & immense de l'Etre souverainement parfait. Cette idée nous apprend qu'il n'est rien de

(*f*) » Notez que je passe sous silence que les Payens » attribuoient beaucoup de défauts a leurs plus grands » Dieux.

(*g*) » Voyez les paroles de Plutarque dans le Diction. » Hist. & Crit. à la remarque G. de l'article *Paulitiens*, » Voyez aussi la Contin. des Pensées diverses §. LXXXI.

(*h*) » *Jupiter à Majoribus nostris Optimus Maximus* (dici- » tur) *& quidem ante optimus, id est beneficentissimus, quàm* » *maximus, quia majus est, certeque gratius prodesse omni-* » *bus quàm opes magnas habere.* Cicero de Nat. Deor. » lib. 2. pag. m. 330.

(*i*) » *Id. Orat. pro Ligario in fine*. On fait allusion à ce- » la depuis peu dans une Harangue où l'on a dit *que la di-* » *gnité suprême des Rois n'a rien de plus grand que de pouvoir* » *faire du bien, ni rien de meilleur que de vouloir*. Voyez le » Mercure Galant du mois de Septembre 1705. p. 261.

(*k*) » Voyez le Diction. Histor. & Crit. à la Remar- » que R. de l'article *Tullie*.

(*l*) » Ci-dessus vers la fin de la page précedente.

(*m*) » Jaquelot pag. 204. 205.

(*n*) Voyez ci-dessus Chap. CXXXVII. au commence- » ment.

(*o*) Voyez ci-dessus Chap. CXLIV. Maxime VII.

(*p*) » Voyez ci dessus vers la fin du Chap. CLII. le » passage de Seneque.

(*q*) » Jaquelot pag. 206. & suiv.

(*r*) » *Id. ibid. pag* 207.

(*s*) » *Id. ibid. pag*. 208.

(*t*) » Voyez aussi les Entretiens sur quelques matieres » de Theologie imprimez à Amsterdam 1685. pag. 277.

de plus aisé à Dieu que de suivre un plan simple, fecond, regulier & commode en même tems à toutes les Creatures. Une intelligence bornée se pourra piquer de faire paroître son habileté plus que son amour pour le bien public. Un Prince qui fait bâtir une Ville, pourra par un faux goût de grandeur aimer mieux qu'elle ait des airs de magnificence, & un caractere hardi & singulier d'Architecture, quoique d'ailleurs elle soit très-incommode aux habitans, que si avec moins de magnificence elle leur faisoit trouver toutes sortes de commoditez. Mais si ce Prince a une veritable grandeur d'ame, c'est-à-dire, une très-forte disposition à rendre heureux ses Sujets, il préferera (*u*) l'Architecture commode, mais moins magnifique, à l'Architecture plus magnifique, mais moins commode. Quelque habiles & quelque bien intentionnez que puissent être nos Legislateurs, ils ne peuvent jamais inventer des reglemens qui soient commodes à tous les Particuliers; (*v*) ainsi la limitation de leurs lumieres les force à s'attacher à des loix qui tout bien compté sont plus utiles que dommageables. Rien de tout cela ne peut convenir à Dieu qui est aussi infini en puissance & en intelligence, qu'en bonté & qu'en veritable grandeur. Desorte que Mr. Jaquelot ne doit guéres se fier à son principe (*vv*). On y repliquera destructivement.

Si la vertu ne se connoît que par le vice.

C'est ici que je dois vous faire part de la surprise que me causa la lecture de ces paroles: *Supposons*, dit-il, (*x*) *qu'il n'y ait point de peines après cette vie, surquoi établira-t-on la critique qu'on fait du libre-arbitre? Ce ne pourra être que sur les crimes. Mais présentement, s'il n'y avoit point de crimes, on ne sauroit ce que c'est que la vertu & la sainteté, suivant la maxime de l'Ecole que les contraires se font connoître l'un l'autre.* Vous voyez qu'il ne compte pour rien les miseres de cette vie, quoiqu'il avouë (*y*) qu'elles sont très-grandes. Mais où a-t-il esperé de rencontrer des Lecteurs assez dociles pour lui passer que les malheurs du genre humain ne sont qu'une bagatelle, & que la raison seroit ridicule si elle fondoit là-dessus quelque plainte contre la permission du péché? Je fus encore plus surpris de l'autre partie du passage: elle suffit à refuter tout le Livre de l'Auteur; car si pour connoître la vertu il faut (*z*) qu'il y ait des crimes, ce ne sera plus une chose contingente que l'homme se serve de sa liberté ou bien ou mal; il faut de toute necessité qu'il s'en serve tantôt bien & tantôt mal, & ainsi le vice & la vertu seroient des choses également necessaires & inévitables. Accordez un peu cela avec notre libre-arbitre. Il s'ensuit de-plus qu'Adam ne pouvoit avoir aucune idée ni du vice ni de la vertu avant qu'il péchât, puisque, selon Mr. Jaquelot, ce sont deux contraires dont l'un fait connoître l'autre. Mais si Adam eût été dans cette ignorance, son premier péché n'eût pas été libre; car il est de l'essence d'une action libre que l'on connoisse la nature des objets.

Si ce que M. Jaquelot dit du mal Moral joint au Physique, est digne d'un Philosophe & d'un Theologien.

Je veux aussi vous faire part d'une autre surprise. Ni le Philosophe ni le Théologien qui se remarquent avec distinction dans la personne de Mr. Jaquelot, ne se firent voir à moi lorsque je lus ce passage. » (*a*) Quelle difference y a-t-il au » fond, qu'une ville soit consumée par une flam» me poussée par le vent ou par une incendie; » la Societé n'en est pas moins troublée. Il n'y » a rien de particulier, sinon que cet Incen» diaire s'est rendu coupable & qu'il rendra compte » à Dieu de ce crime. Mais l'Univers n'en est » pas troublé davantage. Desorte qu'il faut porter » la critique jusqu'à vouloir reformer l'Univers, » les naufrages, les embrasemens, les pestes, les » malignes influences, la ferocité de ces animaux » qui dévorent les hommes, le venin mortel des » autres, & tout ce que nous appellons desordres » par rapport à nous-mêmes & au poste que nous » occupons sur la terre; ou il ne faut plus trouver » à redire au mauvais usage que les méchans font » de leur liberté ». Il repete en moins de mots la même pensée (*b*) en un autre endroit.

Je crois que vous serez surpris de cela aussi-bien que moi; car il est visible que le desordre & le sujet d'objection & de scandale sont beaucoup plus grands lorsque le mal Moral est combiné avec le Physique, que si le Physique étoit tout seul. Il est certain aussi que cette combinaison trouble beaucoup plus la Societé. Supposons qu'un Prince envoye secretement des Incendiaires qui soient la cause de la destruction de quelques Villes de ses voisins, cela ne peut-il pas être le sujet d'une rupture entre deux Etats, ou engager le parti souffrant à suborner des Incendiaires qui feront le même dommage au Prince voisin? Qu'un homme meure de la chûte d'une pierre, ses parens & ses amis se contenteront de le regretter; mais s'il meurt d'un assassinat, ils seront capables d'exciter une sédition qui fera perir cent mille hommes. Les plus grandes guerres n'ont eu bien souvent pour cause que le caprice, que la jalousie, que le ressentiment de quelques particuliers (*c*). Il seroit inutile de refuter par l'Histoire M. Jaquelot, prions-le seulement de jetter les yeux sur l'experience journaliere; il verra que les mauvaises actions des hommes sont ce qui cause le plus de ravages dans la Societé. Si les tempêtes, les foudres & les tremblemens de terre font un dégât qui monte à 30. millions, la chose ne va pas plus loin; mais si une partie des hommes reçoit de l'autre un préjudice de cent mille francs, il en naîtra une guerre horrible qui durera quelquefois dix ou douze années. Il arrive même que cent peuples courent aux armes & mettent tout en combustion, parcequ'ils s'imaginent que peut-être sans cela ils seroient exposez à quelque malheur au bout de 20. ans. Les hommes se font plus de mal les uns les autres que le reste des Créatures ne leur en fait. (*d*) Ciceron, (*e*) Seneque, (*f*) Pline, & plusieurs autres Ecrivains celebres remarquent cela.

III.

(*u*) „ On suppose le cas où l'Architecte ne seroit point „ assez habile pour joindre ensemble la magnificence de „ l'ouvrage & l'utilité.

(*v*) „ *Nulla lex satis commoda omnibus est: id modo quæritur si majori parti & in summam prodest.* Cato apud „ Livium lib. 34. circa init. pag. m. 622.

(*w*) „ Voyez ci dessus les Chap. LXXVI LXXVIII. & „ LXXIX.

(*x*) „ Jaquelot *ubi suprà* pag. 198.

(*y*) „ On seroit trop long de représenter ici toutes les „ miseres de la vie humaine, d'ailleurs, qui les pourroit „ ignorer? Elles ne sont que trop connuës & trop sensi„ bles. *id. pag.* 204.

(*z*) „ On a montré que cela est faux: voyez ci-dessus „ Chap. CXLIII. au commencement.

(*a*) „ Jaquelot *ibid.* pag. 200.

(*b*) „ Par rapport aux évenemens réels de l'Univers, „ ces crimes n'y apportent aucun changement, un hom„ me est autant mort de la chûte d'une pierre ou d'un „ arbre de la forêt, que s'il avoit été assassiné des voleurs. „ Pour l'action interieure des méchans elle est toute en„ tiere sur leur propre compte. *Ibid. pag.* 249.

(*c*) „ Voyez les Pensées diverses sur les Cometes, „ Chap. 236. & le Commentaire d'Abram sur l'Orai„ son de Ciceron *pro Sextio pag.* 166.

(*d*) „ *Cicero de Officiis lib.* 2. *cap.* 5. Voyez ci-dessus „ Chap. LXXIV. à la fin.

(*e*) „ *Seneca epist.* 103.

(*f*) „ *At Hercules homini plurima ex homine sunt mala*, „ Plin. lib. 7. in Præfat.

Considerations sur les miseres des bêtes.

III. Quant aux malheurs à quoi les bêtes sont assujetties, Mr. Jaquelot (*g*) avouë que tous les systêmes qui posent qu'elles ont du sentiment, ont *des difficultez épouvantables*, & il voudroit bien qu'elles ne fussent que des machines; mais comme (*h*) *la plûpart du monde ne goûteroit pas* ce sentiment, il se retranche à dire qu'elles n'ont été exposées à leur douleur (*i*) que *pour leur propre utilité & pour leur conservation*. J'ai déjà (*k*) réfuté cette réponse. Il en tire une autre de ce qu'il doit y avoir de la subordination entre les êtres vivans. Mais à moins qu'il ne prouve que cette subordination a dû faire que de toute nécessité le malheur des uns soit utile aux autres, il ne prouve rien; car on lui demandera: La subordination des Créatures vivantes pouvoit-elle subsister sans qu'elles se persécutassent mutuellement, & chacune demeurant exempte de toute incommodité? S'il répond que non, il donnera des bornes indignes à la puissance & à l'intelligence du Créateur. S'il répond qu'oui, il ne sauvera point l'idée de la bonté infinie.

Si les miseres des Créatures vivantes servent au bien general de l'Univers.

Vous voyez qu'en quelque endroit qu'on jette la sonde, elle ne sauroit trouver de fond. Si vous dites que les sentimens douloureux déterminent à éviter le péril, ou à faire ce que demandent les circonstances, on vous répondra que cette nécessité même de fuïr le péril est un désordre, & que les Ouvrages d'un Etre infiniment bon, sage & puissant, ne doivent jamais courir aucun risque. On ajoûtera que le plaisir est la voie la plus sûre de déterminer les animaux, comme il paroît par l'exemple des fonctions requises à la conservation des especes, ou à la generation de nouvaux individus. Si vous dites que pour épargner aux Créatures vivantes les peines à quoi elles sont assujetties, il eût fallu ouvrir la porte à des inconvéniens encore plus grands: on vous répondra que vous donnez des limites injurieuses à la puissance de Dieu, & l'on vous priera de marquer quels seroient ces autres inconvéniens; car sans cela nous ne pourrions prononcer qu'avec une extrême témerité, que le remede n'est pas pire que la maladie (*l*). Si vous dites que les miseres des animaux servent au bien general de l'Univers, & qu'il est juste que le bien public ou le bien du tout soit préferé au bien de quelques particuliers, ou à l'utilité de quelques membres, la même réponse reviendra; car ce seroit une imperfection dans une machine si les principales pieces ne pouvoient se conserver, ni executer leurs fonctions que par la rupture des moins principales. Quand il faut couper la jambe à un homme pour lui conserver la vie, est-il dans son état naturel? N'y a-t-il pas un très-grand désordre dans sa Constitution? Outre cela comment savons-nous que les maladies épidemiques par exemple servent au bien de l'Univers, & qu'elles empêchent que la machine du monde ne se détraque? N'est-ce point parler en l'air? N'est-ce point deviner, & recourir à des hypotheses purement gratuites? Je ne nie point la réalité de quelques exemples par lesquels on montre que la ruïne d'un pays est la richesse d'un autre. Bernardo Trévisano (*m*) s'est servi de cette raison, afin de résoudre la difficulté: mais cet expédient n'est pas meilleur que celui qu'il va chercher dans la politique humaine, qui en faveur du bien public néglige les commoditez d'un particulier. (*n*) *Nella nostra mondana politica in cui pure tuto si dirige con istudiate deliberationi, non si suol dire tal volta, che ad* (*o*) prudentem gubernatorem pertinet negligere aliquem defectum bonitatis in parte, ut faciat augmentum bonitatis in toto; *e condanneremo poscia la providenza, se pare che talvolta lasci correr alcuna cosa che ci rassembra men buona, perche tutto al miglior bene di questo mondo ridondi? E assioma delle medesime nostre leggi mondane, che* (*p*) propter bonum, quod ex aliquo malo sequitur, ipsum malum tolerantur; *ed oseremo poscia di risentirci, se Dio alternatamente dispone qualche men grata vicenda, fra quel tanto bene, che noi godiamo?* Tout cela tombe par la différence établie ci-dessus entre un agent infini, & un être aussi borné que l'entendement humain.

Impieté de la Doctrine des Stoïciens sur les adversitez.

Je ne vous dis pas que ces prétenduës solutions viennent originairement de l'école des Stoïques qui y mêlerent de très-grandes impietez, puisqu'ils prétendirent, que les maux de l'homme étoient nécessaires à la santé de l'Univers, & à la félicité de Dieu. Ils exhortoient par-là les hommes à supporter patiemment les adversitez, vû que cette patience conservoit à Dieu sa prosperité, & même sa vie (*q*), parceque nos chagrins dérangent les causes, & y mettent une interruption qui mutile (*r*) l'Univers. L'Ouvrage de Marc Aurele est (*s*) tout parsemé de cette impieté qui résultoit naturellement de l'hypothese des Stoïciens, que le monde étoit un animal non distinct de Dieu; mais d'ailleurs rien ne pouvoit être plus mal lié avec leurs principes que de soûtenir que l'enchaînement fatal des causes étoit rompu par notre impatience. Dieu sur ce pied-là eût-il jamais pû vivre en repos? N'auroit-il pas eu toûjours plusieurs membres estropiez ou disloquez? Nos inquiétudes devoient-elles moins appartenir à la chaîne des évenemens que notre résignation (*t*)?

Le corps de l'homme critiqué.

On a feint que Momus (*u*) critiquant la construction du corps humain, trouva à redire que l'architecte n'eût point mis autour du cœur quelques fenêtres dont l'ouverture manifestât ce que chacun

(*g*) „ Jaquelot pag. 178.
(*h*) „ *Idem pag.* 210.
(*i*) „ *Ibid.*
(*k*) „ Voyez ci-dessus le Chap. LXXVII.
(*l*) „ Voyez ci-dessus le Chap. LXXXV. & conferez ce „ qui se trouve dans le Diction. Histor. & Crit. à la Re„marque Q de l'Article *Anaxagoras*.
(*m*) „ *L'annientamento d'una Città non partorisce la de„solatione di tutte l'altre; anzi che dalla sua distruttione le „vicine spesso treggono gl' incrementi: Dalla distruttione di „ molte riconobbe Venetia le sue grandezze.* Trevisano me„ditazioni filosofiche pag. 556.
(*n*) *Idem, ibidem.*
(*o*) „ *D. Thom. Cont. Gen. l. 3. c. 71.*
(*p*) „ *C. deniq. 4. dist. C. nem. cir. fin. l. 13. dist.*
(*q*) „ *Ἀσπάζου πᾶν τὸ γινόμενον, κἂν ἀπηνέστερον „δοκῇ, διὰ τὸ ἐκεῖσε ἄγειν, ἐπὶ τὴν τοῦ κόσμου ὑγίειαν, καὶ „ τὴν τοῦ Διὸς εὐοδίαν καὶ εὐπραγίαν. Quidquid evene„rit, quamvis asperius visum fuerit, libens admittito, „quandoquidem ad mundi integritatem Jovisque prosperita„tem atque felicitatem, ferat .... κατὰ δύο λόγους στέρ„γειν χρὴ τὸ συμβαῖνόν σοι. καθ' ἕνα μὲν ὅτι σοι ἐγίνετο, „καὶ σοι συνετέτακτο, καὶ πρός σέ πως εἶχεν. ἄνωθεν „ ἐκ τῶν πρεσβυτάτων αἰτίων συγκλωθόμενον. καθ' ἕτε„ρον δὲ, ὅτι τῷ τὸ ὅλον διοικοῦντι τῆς εὐοδίας, καὶ τῆς „συντελείας, καὶ νὴ Δία, συμμονῆς τῆς αὐτῆς αἴτιόν ἐστι: „ Duplici ratione diligas oportet, quidquid evenerit tibi. Al„terâ, quod tibi natum & tibi coordinatum, & ad te quo„dammodo affectum est, à caussis antiquissimis retro tibi „ contextum. Alterâ, quod universi gubernatori prosperitatis „ & consummationis, atque adeò permansionis ipsius procu„randa ex parte caussa sit.* Marc Antoninus lib. 5. cap. 8. „ pag. 37. 38. édit. Londin. 1697.
(*r*) „ *Idem, ibid.*
(*s*) „ Voyez dans l'édition de Gataker les endroits „ où il renvoie de l'un à l'autre, & ceux qu'il cite dans „ ses notes. Voyez nommément ses notes sur le ch. 8. „ du liv. 5. pag. 195. où il cite d'autres Auteurs qui ont „ dit que le mal des parties est le bien du tout.
(*t*) „ Conferez la Continuation des Pensées diverses „ §. CXLIX. vers la fin.
(*u*) „ Voyez Lucien in Hermotimo pag. 549. Tom. 1.

chacun pense, & fit discerner s'il ment ou s'il ne ment pas. Il y a des gens qui critiquent par un autre endroit le corps humain, c'est à cause des puanteurs & des immondices qui en sortent; mai tous ces censeurs téméraires auroient été moins inexcusables s'ils n'avoient consideré que les maladies sans nombre (v) ausquelles il est sujet. Saint Chrysostome nous apprend (vv) qu'il y avoit beaucoup de Gentils & d'Heretiques qui nioient que Dieu fut l'auteur du corps de l'homme, & qui pour montrer que c'étoit une machine indigne d'être attribuée à un si grand Ouvrier, alléguoient non seulement les sueurs & les ordures, mais aussi les peines & les miseres qui l'accompagnent. Ce sont des suites du peché, répondit Saint Chrysostome, elles ont été necessaires pour réprimer notre orgueil. Il ne touche point aux répliques, & il faisoit bien de n'entrer pas plus avant dans cette dispute. Ce qu'il répond ne sert de rien à l'égard des difficultez fondées sur le corps des bêtes, & suppose que l'objection du mal moral ne subsiste plus; mais peut-on supposer cela avant que d'avoir soudé ses comptes avec ceux qui la proposent?

Que selon les Théologiens le peché est la cause des miseres de l'homme.

Mais qu'arriveroit il enfin si, contre toutes les apparences de la possibilité, Mr. Jaquelot venoit à bout de persuader aux Philosophes que le mal Physique est au fond un avantage, un très-grand bien à notre espece, & que les utilitez de la douleur prouvent que Dieu ne l'a établie que par un effet de sa bonté; qu'arriveroit-il, dis je, en ce cas-là? C'est que Mr. Jaquelot termineroit un procès avec les Philosophes, & s'engageroit dans une querelle plus terrible avec les Thologiens; car bien-loin que ceux-ci prétendent que l'homme soit assujetti à la douleur par un bienfait de la liberalité de Dieu, ils la considerent comme un effet de la colere céleste qui punit le peché de l'homme (x). Ils disent que ni la douleur, ni le chagrin, ni aucune autre incommodité Physique n'auroient troublé le bonheur d'Adam s'il eût conservé son innocence (y).

CHAPITRE CLVI.

Examen de ce que Mr. Jaquelot a dit nommément sur les peines éternelles des damnez.

Peines des Damnez comparées à celles des envieux.

IV. SUr le quatrieme point Mr. Jaquelot confesse que (a) *la pensée des peines éternelles effraie l'imagination*, & que non seulement (b) *on en est embarrassé, mais même épouvanté*. Il représente sans déguisement la force de l'objection, & après avoir rejetté le dogme des Sociniens, & celui des Origénistes, il ne trouve point d'autre solution que d'insinuer que de la part de la justice divine toute la peine des Damnez ne consistera qu'à être privez du bonheur du Paradis, & qu'ensuite ils seront eux-mêmes la cause de leur tourment. *Ils doivent subsister éternellement*, dit-il (c), *privez de la gloire des bienheureux. . . . . qui sait si cette privation de la béatitude ne fera point l'origine & la cause de toutes leurs peines par les réflexions que ces malheureuses Créatures feront sur leurs crimes, qui les auront privées d'un bonheur éternel? On sait quels cuisans regrets, quelle peine l'envie cause a ceux qui se voient privez d'un bien, d'un bonheur considérable qu'on leur avoit offert, & qu'ils ont rejetté, surtout lorsqu'ils en voient d'autres revêtus. Etre dévorez par ces regrets dans toute l'éternité, se voir pour toujours dans la disgrace de son Créateur: quel cruel tourment, quelle damnation!* Pour ne mettre pas sur le compte de la justice divine ce qui suivra la privation de la gloire du Paradis, il faudroit prétendre que Dieu ne sait point ce que feront ceux qu'il privera de cette gloire, s'ils se consoleront stoïquement, ou s'ils se chagrineront. Or Mr. Jaquelot avouë que Dieu connoît tous les futurs contingens, & qu'il y a des décrets divins éternels & irrévocables (d) sur chaque évenement contingent. Il doit donc imputer à la justice divine toutes les peines des Damnez, & il ne doit pas prétendre sous prétexte qu'il ne les fait pas consister dan un sentiment de brûlure, qu'il affoiblit cette idée de rigueur qui effraie & qui épouvante la Raison humaine; car il doit se souvenir qu'on a soûtenu que Phalaris & autres tels Tyrans (e) n'ont inventé aucun supplice qui soit plus grand que l'envie. Il sait sans doute que l'imprécation la plus forte qu'un Poëte (f) grave ait imaginée, est de souhaiter que Dieu condamne les méchans à secher sur pied à la vûë de la vertu qu'ils n'ont point suivie (g).

Mr. Jaquelot laisse sans réponse la difficulté tirée de la multitude des Damnez.

Il y a deux difficultez sur les peines de l'Enfer; l'une, qu'elles sont éternelles; l'autre, que presque tous les hommes y sont condamnez. Je vous ai appris comment Mr. Jaquelot s'efforce de résoudre la premiere; mais je ne saurois vous dire comment il veut satisfaire à la seconde. Il s'est contenté de la (h) proposer, & n'y a point répondu. Elle est donc encore en guerre ouverte avec la 18. (i) Maxime Philosophique. Je ne saurois vous apprendre si l'on a inventé quelque solution bonne ou mauvaise sur ce sujet: je ne me souviens pas d'avoir rien lû qui s'y rapporte, & je croi que le grand principe des Supralapsaires n'y sert de rien. Car quand même il y auroit cent fois plus de gens

(v) „ Voyez Naudé *De fato & vitæ termin. pag. m. 65. „ & seq.*

(w) „ Voyez Saint Chrysostome *Homil. 11. ad. populum „ Antiochenum pag. 128. Tom. 1. oper.*

(x) „ Voyez ci dessus Chap. LXXIX. à la fin.

(y) „ Voyez Saint Augustin *De civit. Dei lib. 14. cap. „ 10. 26. & alibi.* Il y a divers passages semblables dans „ les Livres des Peres, &c. Les Payens mêmes ont dit „ que les miseres de cette vie n'ont commencé qu'après „ le peché. Voyez ci dessus Chap. CLV. au commence„ment, ce que j'ai cité d'Horace, & qu'il avoit pris d'Hé„siode; mais notez que selon Virgile, *Georg lib. 1 v. 121. „ & seq.* le bonheur dont les hommes avoient joüi dans „ le siecle d'or & sous le regne de Saturne, ne cessa que „ que parce que Jupiter voulut prévenir les effets de l'oi„siveté & exciter l'industrie, *curis acuens mortalia corda.*

(a) Jaquelot pag. 215.

(b) „ *ibid. pag. 205.*

(c) „ *Ibid. pag. 220.*

(d) „ Quoique la prévision selon l'ordre de nature „ précede ces decrets, disent la plûpart des Chretiens, „ Mr. Jaquelot pag. 314. 315. reconnoît inévitables, „ irrésistibles, & d'une exécution nécessaire tous les de„crets de Dieu.

(e) „ *Invidia Siculi non invenere Tyranni*
„ *Majus tormentum.* Horat. Epist. 2. lib. 1.

(f) „ *Magne pater Divûm, sævos punire tyrannos*
„ *Haud alia ratione velis, cum dira libido*
„ *Moverit ingenium ferventi tincta veneno:*
„ Virtutem videant, intabescantque relicta. *Persius sat.* „ 3. v. 35. Voyez le Commentaire de Casaubon sur ces „ paroles de Perse.

(g) „ Joignez avec ceci ce que j'ai dit ci-dessus dans „ le Chap. LXXXVII.

(h) „ La Difficulté ne consiste donc plus à concevoir „ des Créatures capables du bien & du mal; mais elle „ dépend uniquement du grand nombre des méchans & „ des malheureux, en comparaison du peu de bons & „ de bienheureux, *Jaquelot ubi suprà pag. 232.*

(i) „ Ci-dessus Chap. CXLIV. pag. 798. 1. col.

gens dans le Paradis que dans l'Enfer, Dieu ne laisseroit pas de faire paroître sa justice, non pas à la verité avec autant d'étenduë que sa misericorde, mais cette préference de la débonnaireté s'accommoderoit extrêmement avec nos idées, & ne nous paroîtroit pas faire rien perdre aux droits d'une punition rigoureuse. Si Mr. Jaquelot prétendoit avoir levé cette grande difficulté par la remarque generale qu'il a faite que nous ne devons point juger de Dieu comme nous jugeons des Princes, il n'y auroit plus de différend entre lui & Mr. Bayle, puisque la prétention de ce dernier ne se réduit qu'à ceci, que la Religion nous a révelé des choses qui seroient fausses, si nous en voulions juger selon les idées philosophiques qui nous servent de regle dans nos autres jugemens, & que le fait étant une fois certain par le témoignage de l'Ecriture, nous devons nous y tenir, quoique nous n'en ayons point d'idée, & qu'il ne soit pas conforme aux idées que nous avons. Mr. Jaquelot se coupera s'il recourt à cette Maxime; car il se représente la Foi comme portée sur un char de triomphe attelé de la Raison & de la Révelation.

Comment il réfute les Sociniens.

Cela paroît en particulier dans la maniere dont il réfute le dogme des Sociniens sur les peines de l'autre vie; car il le combat & par la Raison & par l'Ecriture. Ce qu'il emprunte de la Raison est (k) qu'elle „ ne sauroit consentir à l'anéantissement des méchans, parce qu'il n'est pas de la „ sagesse de Dieu, ce semble, de détruire son „ Ouvrage & de faire rentrer dans le néant un si „ grand nombre de Créatures d'une nature excel„ lente qu'il en a tirées. Ce seroit un vuide & un „ défaut dans le plan de la création, dont l'Etre „ très-parfait ne peut-être capable..... former „ des Créatures libres, prévoir que la plus gran„ de partie sera un mauvais usage du franc-arbi„ tre, décreter de les anéantir à cause de ce mau„ vais usage, cela ne paroît en aucune maniere „ conforme à la sagesse du Créateur.

Ce que de purs Philosophes lui répondroient.

Il seroit à craindre pour Mr. Jaquelot que presque tous les Philosophes ne le condamnassent, si on les prioit de dire ce qu'ils trouvent de plus conforme à la sagesse de Dieu en ne consultant que la lumiere naturelle. Ils diroient sans doute qu'il leur semble: 1. Que si l'Etre infiniment parfait avoit sû qu'en cas qu'il donnât l'existence à des Créatures libres, il les faudroit punir éternellement à cause de leurs pechez, il eût mieux aimé les laisser dans le néant, ou ne leur permettre pas d'abuser de leur franc arbitre, que de se voir obligé de leur infliger des peines qui ne finiroient jamais. Le sens commun dicte qu'il vaut mieux n'avoir point d'enfans que d'en avoir qui se moquent de nos instructions & de nos ordres, & qui ne font que nous chagriner & que nous deshonnorer: 2. Que rien ne s'éloigne plus des idées de la sagesse que de choisir un genre de peine que l'on fait durer autant qu'il peut sans qu'il soit d'aucun (l) usage à ceux qui ne le souffrent point, & sans qu'il diminuë la malice de ceux qui le souffrent, qui au contraire en deviennent plus méchans: 3. Qu'il est conforme aux idées de la sagesse de choisir un genre de peine qui fasse périr promptement & totalement celui qui l'a merité. C'est la pratique des Societez les mieux reglées, & rien ne seroit plus indigne d'une personne de bon sens que de garder une montre détraquée; si l'on ne veut ou si l'on ne peut la faire raccommoder, on l'abandonne, on la démonte. On coupe les arbres à qui l'on ne peut faire produire les fruits que l'on en avoit attendus: on démolit les maisons que l'on ne sauroit réparer. La prudence nous inspire cette conduite dans tous les cas semblables: 4. Que l'anéantissement des méchans ne formeroit pas un vuide opposé à la sagesse du Créateur; car il a été un temps (m) où il n'y avoit que deux ames humaines, & cependant l'Univers ne manquoit de rien d'essentiel: 5. Qu'aucune chose n'ayant pû être faite de rien, (n) aucune chose ne pouvoit être anéantie, & qu'ainsi l'on ne doit point entendre par l'anéantissement des méchans la destruction d'aucune substance; mais seulement la destruction de quelques modalitez, ou de quelques formes, ce qui ne répugne point à la sagesse de Dieu; car tous les jours il arrive de semblables destructions, sans que cela cause aucun vuide ni aucun défaut dans le plan du Créateur.

Ce sera à Mr. Jaquelot à nous prouver que les Philosophes qui feroient ces cinq réponses, n'auroient pas consulté de bonne maniere la Raison sur les idées de la sagesse. Quelle évidence trouvet-il dans l'opposition qu'il suppose entre la sagesse de Dieu & la destruction d'une Créature qui ne feroit que maudire son Créateur pendant tout le tems qu'elle vivroit? Si presque personne ne s'apperçoit de cette évidence, on ne peut y rien fonder. Il ne sera pas plus heureux à réunir avec les notions de la bonté & de la justice la peine éternelle infligée (o) aux *pecheurs pour quelques années qu'ils auront vécu dans l'ignorance, dans le vice & dans l'impieté.* Il prétend que cela est très-conforme à la bonté & à la justice de Dieu: la difficulté qu'on voudroit former, dit-il, *tombe d'elle-même.* Il suffit de répondre: 1. *Que nous n'avons aucune connoissance* (p) *de la nature des peines des damnez*: 2. Qu'elles pourront consister en ce qu'ils ne seront que dévorez éternellement d'un cruel regret de se voir privez d'un avantage dont d'autres jouïssent, & ausquels ils porteront envie (q). Ne voilà-t-il pas un bon moyen de satisfaire notre Raison?

Réflexion sur la conversion d'un Japonnois.

Il faut qu'à ce sujet-là je vous fasse part d'une réflexion que je fis en lisant l'Histoire de la conversion d'un Japonnois. C'est une jeune homme de beaucoup d'esprit. Il ne voulut jamais embrasser ni la Religion Romaine, ni la Luthérienne, ni celle des Calvinistes. Il se fût accommodé de cette derniere, si elle n'eût point enseigné le dogme de la Prédestination, (r) qu'il trouva *si absurde qu'il seroit demeuré plus opiniatrement que jamais dans son idolâtrie; car il proteste encore actuellement que ces terribles décrets de la Prédestination & de la Réprobation absoluë lui avoient fait envisager Dieu comme un Tiran cruel & inexorable, qui n'avoit pas de plus grand plaisir que de voir souffrir éternellement ses Créatures. Cette idée lui paroissoit si effroyable, & si contraire à la loi generale de toutes les*

(k) „ Jaquelot *ubi suprà* pag. 219.

(l) „ Voyez ci-dessus Chap. LXXXVII. pag. 6‥1. 2. col.

(m) „ Celui qui précéda la naissance de Caën.

(n) „ Voilà ce que les Sociniens doivent répondre à „ Mr. Jaquelot.

(o) „ Jaquelot pag. 219.

(p) „ Mais l'Ecriture ne nous permet pas de douter „ qu'elles ne soient insupportables, & cela réfute tout ce „ raisonnement de notre Auteur.

(q) „ Voyez ci dessus au commencement de ce Chap.

(r) „ Description de l'Isle Formosa pag. 281. 282. „ Edit. d'Amst. 1705.

les Religions du monde, dont la fin prochaine est la punition du vice & la récompense de la vertu, qu'il s'étonnoit que des gens doüez de raison eussent pû se résoudre à adopter un principe si déraisonnable, & si peu conforme à l'idée qu'ils veulent qu'on ait de Dieu, comme d'un être infiniment bon & misericordieux. Que fit-il donc ? Il choisit l'Eglise Anglicane. Or tout ce qu'il y pouvoit espérer étoit qu'on lui permettroit de croire le dogme de la Prédestination Arminienne.,, Il faudroit pourtant qu'il vécût en communion religieuse avec des Calvinistes sur ce point-là ; car l'Eglise Anglicane n'a point condamné encore la Prédestination absoluë. Mais au fond que gagnoit-il étant toleré avec le systême des Arminiens ? Ne devoit-il pas en premier lieu se rebuter de ce qu'on vouloit qu'il crût la prévision infaillible d'un évenement contingent ? Y eût-il jamais rien de plus incomprehensible ? Et ne faut-il pas que ceux qui veulent contenter un peu leur Raison à cet égard-là supposent comme a fait Mr. Descartes (*s*) une telle proportion entre les objets, & les dispositions de l'homme dans de telles ou de telles circonstances que l'effet ne peut manquer ; c'est-à-dire, proprement parlant qu'il y a une liaison nécessaire entre la détermination de l'ame & un tel concours de circonstances ; car si la liaison n'étoit que probable, la prévision ne pourroit être qu'une conjecture. On retombe donc dans la même fatalité que l'on cherchoit d'éviter. Mais en second lieu un homme du caractere d'esprit que l'on donne au Japonnois, ne devoit il pas comprendre que ni l'Arminianisme ni le Molinisme ne servent de rien à la solution des difficultez qui se rencontrent dans le Calvinisme ? N'est-il pas de la derniere évidence que l'on veut également la perte d'un homme soit qu'on le mette dans les circonstances où l'on sait qu'il se perdra immanquablement, soit qu'on le mette dans les circonstances où l'on sait qu'il se perdra nécessairement ? Si de ces deux voies de perdre ses ennemis, l'une en les faisant pendre, l'autre en leur écrivant une lettre qui les détermineroit certainement à se pendre, l'on choisissoit la derniere, seroit-on moins malin que si l'on prenoit la premiere (*t*) ? Le Japonois pouvoit donc voir que les décrets postérieurs à la prévision ne donnent à Dieu aucun dégré d'amabilité qui ne se puisse trouver dans les Décrets absolus. Je laisse mille autres choses que j'ai déjà dites, le choix des circonstances du Jardin d'Eden entre je ne sai combien de combinaisons de circonstances où Adam eût fait son devoir : le choix d'une suite de graces incongruës préferablement à une suite de graces congruës, lorsqu'il étoit aussi aisé de préferer celles-ci qui auroient sauvé le pécheur, à celles-là qui le rendent plus méchant & plus malheureux, &c. Quant au reste le prosélite Japonois n'eût rien vû de plus dans la doctrine des Calvinistes touchant la peine & le nombre des Damnez, que ce qu'il trouve dans la doctrine des Episcopaux d'Angleterre ; & si les Episcopaux prétendent que cette peine est très-juste, les autres ne le prétendent pas moins. Je ne sai si on lui pourroit demander,

(*u*) *Quid te exempta juvat spinis de pluribus una ?*

Parmi tant d'épines dont vous étiez blessé, que vous sert-il d'en arracher une seule ?

Au reste, puisque Mr. Jaquelot ne s'est point servi de la pensée de ceux qui veulent que l'anéantissement soit une peine plus rigide qu'une souffrance éternelle, il faut qu'il la trouve déraisonnable. On doit l'en loüer ; car ceux qui recourent à un paradoxe (*v*) si étrange pour apprivoiser notre Raison avec l'idée des supplices éternels, l'effarouchent d'un autre côté : ils sont cause qu'elle juge qu'une hypothese qu'on se voit réduit à justifier par de semblables expédiens, est tout-à-fait insoutenable. Il faut bien que ce systême ait paru choquant, puisqu'il y a eu tant de personnes éclairées de la Révelation, qui ont cherché mille biais pour diminuer le nombre des ames damnées, ou pour les réconcilier toutes à Dieu par les prieres des Elus. Saint Augustin (*w*) s'est fort appliqué à réfuter ces hypotheses mitigées. On les soutenoit de son tems, & il se trouve encore aujourd'hui des Origénistes. Mr. Oléarius (*x*) nous l'apprend dans une docte Dissertation *de Angelis desertoribus*, imprimée à Leipsic l'an 1705. Je ne dis rien de quelques Docteurs du moyen tems (*y*) qui ont crû que nos prieres peuvent soulager les Damnez. Ils se fondoient sur un passage de Saint Augustin qu'ils n'entendoient pas. Je ne dis rien non-plus de quelques phrases (*z*) de la Messe des morts, lesquelles semblent prouver que la charité de l'Eglise militante s'est étenduë jusqu'à demander à Dieu la délivrance des Damnez. Cette preuve est trop foible pour tenir contre les raisons qu'on a de croire qu'un tel sentiment n'a pas été celui de l'Eglise.

Si l'anéantissement est pire qu'une souffrance éternelle.

CHAPITRE CLVII.

Examen d'une réponse indirecte de Mr. Jaquelot concernant le mal physique.

VOici une réponse indirecte de Mr. Jaquelot aux objections concernant le mal physique. Il prétend qu'elles prouvent trop, & que si notre Raison avoit quelque droit de se plaindre du triste état du genre humain, on trouveroit (*a*) *dequoi faire le Critique à chaque pas.* Dieu, diroit-t-on, *ne devoit créer que des Esprits purs, saints & parfaits*

Que Mr. Jaquelot n'a pas compris l'état de la question, au sujet du mal physique.

(*s*) ,, Ci-dessus Chap. CLV. pag. 821. 2. colonne. ,, Voyez aussi Mr. Jaquelot pag. 318. & suiv. & surtout ,, pag. 330. & notez que pag. 337. il veut bien que l'on ,, se serve du mot d'*irresistible* en un sens moral par rap- ,, port aux raisons & aux motifs de la conversion.

(*t*) ,, Voyez ci-dessus Chap. CXLIV. Maxime VI.

(*u*) ,, *Horat. Epist. 2. lib. 2.*

(*v*) ,, Je l'ai réfuté ci-dessus Chap. LXXXVII. pag. ,, 672. 1. c. & j'ai cité quelques pensées des Anciens ; ,, mais Thomas Gataker dans son Commentaire sur Marc ,, Aurele *lib. 8. n. 58.* pag. 319. 320. *Edit. Londin. 1697.* ,, en a compilé un grand nombre d'autres, & a rejetté le ,, paradoxe en question : *Cui* (Christo) dit-il, *ego credere malim quam viro eruditissimo qui contendit deterioris* ,, *conditionis esse, omnino non esse, quam esse in miseria pœna interminata.* Wolfius dans ses Notes sur Simplicius ,, *in Epictet. pag. m.* 137. réfute le même paradoxe, & ,, allégue l'experience de ses maladies & de ses chagrins. ,, *Quis non malit vel saxum vel nihil omnino potius esse,* ,, *quàm æternas scelerum, easque intolerabiles, dare pœnas ?* ,, *Nemo mihi certè quidem, unquam persuadebit, ut malim* ,, *in cruciatu esse, quàm nihil esse : variorum morborum car-* ,, *nificinas expertus, ut alias ærumnas & molestias taceam.*

(*w*) ,, *August. de civit. Dei lib. 21. cap. 17. & seq.*

(*x*) ,, Gotfridus Olearius Professeur à Leipsic.

(*y*) ,, Voyez le 42. Journal des Savans 1703. pag. ,, 1103. Edition de Hollande dans l'extrait d'un livre ,, de Mr. Thiers sur les superstitions qui regardent les ,, Sacremens, &c.

(*z*) ,, Mr. Thiers les explique en 15. manieres. Voyez ,, le Journal des Savans *ibid.* pag. 1104.

(*a*) ,, Jaquelot pag. 245.

faits. Pourquoi les rochers *ne font-ils pas couronnez de feuilles & de fleurs?* Pourquoi les plantes ne peuvent-elles pas fe mouvoir? Pourquoi les vers font-ils le rebut des autres animaux? Pourquoi les fourmis ne font-elles pas des pans? Pourquoi les Américains font-ils fauvages? (*b*) *Le Pauvre préfenteroit requête contre le Riche, le Valet contre le Maître*... (*c*) *les gens d'efprit eux-mêmes fe plaindroient de ce que la raifon ne femble leur avoir été donnée que comme une fource inépuifable de craintes, d'inquietudes & de chagrins. Partout, on pourroit appliquer ce dilemme, ou Dieu n'a pû faire autrement, ou il n'a pas voulu; le premier eft contraire à fa puiffance, & l'autre à fa bonté*. Il n'y a guéres d'endroits que l'Auteur ait autant ornez, égaïez & animez que celui-ci; mais après tout ce n'eft que pure déclamation. Perfonne n'a jamais prétendu qu'un Etre infiniment bon & puiffant foit obligé de conférer à toutes les Créatures les mêmes graces & les mêmes privileges. Tous les bienfaits que les Créatures peuvent recevoir de lui, font finis néceffairement, (*d*) puifqu'elles font un être fini. Celles qui font infenfibles ne peuvent être capables ni de différens dégrez de bonheur, ni d'aucun dégré de bonheur. Il leur eft indifférent d'être ou un rocher, ou de la bouë, ou un arbre (*e*). Il n'y a que les fubftances penfantes à qui il puiffe importer d'être plûtôt fous un tel état que fous un autre. La Bonté infinie agiroit fuffifamment felon fa nature, pourvû que depuis le plus bas dégré de grace jufques au plus haut, il n'y en eût aucun qui ne contentât la Créature qui l'auroit reçu. Prefque tous les Théologiens croient qu'il y a divers dégrez de gloire dans le Paradis, où néanmoins la béatitude de chaque fujet eft pleine & entiere. Si les fourmis font contentes de leur fort, peu leur importe de n'être pas des pans ou des aigles. Si les Américains étoient contens de leur condition, leur bonheur leur fuffiroit fans aucune connoiffance des beaux arts. Mr. Jaquelot me pardonnera fi je me perfuade qu'en cet endroit-ci il ne comprend rien dans l'état de la queftion. La difficulté qu'il devoit réfoudre ne confifte pas en ce que les êtres créez de Dieu font inégaux en qualitez, qu'il y a des hommes riches, & des hommes pauvres, &c. mais en ce que tant les pauvres, que les riches, &c. font fujets à mille chagrins, à mille douleurs, & à mille inclinations criminelles. Les plus vertueux & les plus pieux gémiffent fous le fardeau du péché: les hommes les plus patiens ont bien de la peine quelquefois à ne pas maudire le jour de leur naiffance. Je vous ai parlé d'un livre (*f*) dont le deffein m'a femblé fort creux: on y traite du bonheur de l'homme. Un autre ouvrage dont j'ai connu quelque chofe par le même canal, (*g*) repréfente beaucoup mieux le trifte fort de notre efpece. Ne me dites pas que s'il eft de l'ordre que la diverfité des conditions fe voie parmi les hommes, il faut de toute néceffité qu'il y ait des malheureux, & que ce feroit violenter & boulever fer la Nature que de vouloir joindre le bonheur de chaque particulier avec la variété de tant de fubordinations. Vous vous tromperiez en me parlant de la forte, & vous choqueriez la plûpart des Théologiens, puifqu'ils reconnoiffent de la fubordination parmi les bons Anges. Il ne faut pour le bonheur de la vie qu'être fi content de fon état que l'on ne forme aucun fouhait en voyant la condition de fes fupérieurs,

(*h*) Quod fis effe velis nihilque malis.

Ce feul vers auroit fuffi à Martial dans la defcription de la vie heureufe. Nous cherchons par mer & par terre la félicité, nous la trouverions partout fi nous pouvions nous donner un efprit tranquille. Il n'en coûteroit (*i*) à Dieu qu'une penfée pour nous donner ce contentement:

(*k*) Strenua nos exercet inertia: navibus, atque.
Quadrigis petimus bene vivere: quod petis, heic eft,
Eft Ulubris animus fi te non deficit æquus.

Il échapa à Mr. Defcartes d'écrire à la Princeffe Elizabeth que (*l*) *la raifon naturelle nous apprend que nous avons toûjours plus de biens que de maux en cette vie*. Il ne fatisfit point à l'objection qu'il s'attira; car fa réponfe aboutit à cette thefe, (*m*) que fi l'on étoit fort Philofophe, une bonne partie des chofes que nous appellons des maux ne nous affligeroient pas. La vraie Philofophie, dit-il ailleurs (*n*), *enfeigne que même parmi les plus triftes accidens, & les plus preffantes douleurs, on y peut toûjours être content, pourveu qu'on fçache ufer de la raifon*. C'eft ne rien dire, c'eft nous marquer un remede dont prefque perfonne ne fait la préparation (*o*), mais que Dieu pourroit donner avec la même facilité que celle dont parle Mr. Jurieu à l'égard de la fuppreffion du mal moral. *Il ne tenoit qu'à* Dieu, dit-il (*p*), *d'empêcher* les hommes & les Démons, *non feulement en les anéantiffant, mais en changeant leurs cœurs, ou en les confervant dans leur innocence, ou en leur rendant leur innocence, ou en tournant leurs inclinations ailleurs: Car* il tient le cœur des hommes en fa main comme le décours des eaux. *Cela ne lui eût rien coûté; car il n'avoit qu'à dire la parole & à faire un acte de volonté, en difant*, je veux.

M. Defcartes réfuté fur ce qu'il avoit avancé que l'homme a plus de biens que de maux.

Il ne feroit pas néceffaire au bonheur de l'homme, ou qu'on lui donnât des fentimens vifs de plaifir, l'exemption du mal, l'indolence y pourroit fuffire, ou qu'on le laiffât dans l'oifiveté & dans la molleffe: il le pourroit trouver dans le travail le plus fatigant, (*q*) pourvû qu'il s'y plût, & qu'il ne fût pas fruftré de fon efpérance.

CHA-

(*b*) „ *Ibid* pag. 246.
(*c*) „ *Ibid*. pag. 247. & notez que Mr. Jaquelot ne „ devoit pas ignorer qu'en effet les gens d'efprit font fou- „ vent ces plaintes: il auroit pû voir dans le Diction Hif- „ tor. & Crit. à la remarque E de l'article *Pauliciens* les „ plaintes de Ciceron contre le préfent de la Raifon que „ que les Dieux ont fait à l'homme.
(*d*) „ Voyez Mr. Jaquelot pag. 102.
(*e*) J'ai déja parlé de ceci ci-deffus Chap. LXXV. au „ commencement.
(*f*) „ Ci-deffus Chap. LXXXVI. pag. 670. 2. col.
(*g*) „ Le Mercure Galant d'Avril 1705. pag. 350. parle „ d'un livre nouveau intitulé *la Lanterne* divifé en 27. traitez „ ou Chapitres, le dernier defquels contient les plus „ forts principes dont on fe puiffe fervir pour fe confoler „ dans les plus ordinaires difgraces de la vie. Quand il „ n'y auroit dans ce livre que ce Traité, on devroit pref- „ que toûjours l'avoir à la main, parce qu'on a prefque „ toûjours befoin des remedes qu'il renferme.
(*h*) „ *Martial*, *Epigr*. 47. *lib*. 10.
(*i*) „ Voyez ci-deffus Chap. XCI. à la fin.
(*k*) „ *Horat*. *Epift*. 11. *lib*. 1.
(*l*) „ Defcartes, Lettre 9. du 1. to. pag. 47.
(*m*) „ *Id*. Lettre 10. pag. 52. 53.
(*n*) „ *Id*. Lettre 8. pag. 42.
(*o*) „ Notez que Mr. Defcartes *ibid*. pag. 52. 53. rai- „ fonne à peu près comme Mr. King ci deffus Chap. LXXV. „ vers le commencement, & que fur le franc arbitre com- „ me la fource du bonheur il raifonne *ibid*. pag 5. comme „ Mr. King ci deffus Chap. LXXX. au commencement.
(*p*) „ Jurieu, Jugement fur les Méthodes pag. 63.
(*q*) „ Les chaffeurs en font un exemple, ils fe fatiguent „ avec

CHAPITRE CLVIII.

Conclusion du second chef (c'est celui de l'origine du mal; de la dispute de Mr. Jaquelot & de Mr. Bayle. A quoi on la doit fixer ou réduire.

JE finis ici mes remarques sur le second chef de la dispute. Je vous laisse après cela le soin & la peine de comparer partout où il sera convenable les solutions de Mr. Jaquelot avec les Maximes philosophiques articulées (*a*) ci dessus. Si vous attendez à prononcer sur cette dispute que vous ayez pû examiner le livre même de Mr. Jaquelot, vous ne serez point blâmable; mais comme je n'ai point réduit à de simples propositions nuës & seches ses raisonnemens, & que j'ai rapporté ses propres paroles avec assez d'étenduë, & qu'ainsi je vous ai mis sous les yeux tout ce qu'il a de plus fort, j'ose bien vous dire que vous pourrez rendre un jugement provisionel, dès que vous aurez examiné ce que je vous ai écrit. Je vous laisse néanmoins sur tout cela une pleine liberté.

Il ne s'agit entre M. Jaquelot & M. Bayle, que de sçavoir si les Mystères sont conformes à la Raison.

Je vous réitere un avis que l'on ne sauroit trop recommander aux lecteurs; car soit qu'ils n'ayent pas assez de lumieres, soit qu'une prévention maligne & opiniâtre les empêche de porter la vuë sur le véritable état des choses, ils sont fort accoûtumez à les prendre de travers. Quoiqu'il en soit, je conclurai par une remarque que j'ai déjà (*b*) faite, c'est qu'il ne s'agit point entre Mr. Jaquelot & Mr. Bayle de savoir si les Mysteres de l'Evangile sont conformes à la Raison généralement parlant. Ces deux Auteurs sont d'accord sur cet article. La dispute ne roule que sur la question si la lumiere naturelle ou philosophique nous présente les idées dont on a besoin pour montrer l'accord de nos Mysteres avec tous les axiômes de la Raison, & pour répondre nettement & précisément aux difficultez qui naissent de quelques Maximes Philosophiques qui ont toûjours paru évidentes. Je ne saurois emploïer ici rien plus à-propos qu'un passage de Mr. Arnauld. Vous savez que cet Auteur avoit un esprit tout-à-fait analytique.

Comment M. Arnauld explique St. Augustin sur l'impénétrabilité des Décrets de Dieu.

Voyons la remarque qu'il a faite sur ces paroles du Pere Mallebranche, » (*c*) Saint Augustin » dit en cent endroits, que les jugemens de Dieu » sont impénétrables; mais il ne dit nulle part » que ces jugemens ne sont point conformes à la » raison & à la sagesse que tous les hommes con» sultent lorsqu'ils font taire leurs sens & leurs » passions. »

Pour juger, dit Mr. Arnauld (*d*), *si saint Augustin a dit ou n'a pas dit quelque chose de semblable, il faudroit sçavoir ce que l'on entend, par* estre conforme à la Raison & à la Sagesse que tous les hommes consultent. *Car cela est équivoque & peut avoir deux sens. L'un est, que ces jugements de Dieu, pour estre impénétrables, ne laissent pas d'estre conformes à la raison souveraine qui est Dieu mesme. L'autre, que pour estre impénétrables, les hommes ne laissent pas d'en connoistre la raison, lorsqu'ils consultent la sagesse de Dieu, en faisant* taire leurs sens & leurs passions. *Le 1. de ces deux sens est indubitable, & l'Auteur a Raison de dire que S. Augustin n'a jamais nié cela. On peut dire mesme qu'il l'a toujours assez fait entendre, lorsqu'en plusieurs de ces endroits où il dit que les jugemens de Dieu sont impénétrables, il ajoute, qu'on ne doit pas douter qu'ils ne soient* (*e*) justes, *& qu'il dit quelquefois que* la Raison de cette justice cachée est un secret qu'il s'est réservé à lui seul. *C'est pourquoi il est bien certain, que ni luy, ni qui que ce soit qui ait connu Dieu*, n'a point craint d'assurer, que ses jugemens sont justes, sages, raisonnables, pleins de bonté & d'équité. *Il faudroit estre impie pour en douter lorsque l'on en demeure dans ce général.* On fait voir ensuite que le second sens ne s'accorde ni avec (*f*) Saint Paul, ni avec Saint Augustin, & » (*g*) que Saint Augustin a été bien eloigné » d'avoir cru, que les jugemens de Dieu ne sont » impénétrables qu'en ce que *nous n'en sçaurions » connoistre le détail* . . . . Ce Saint n'a jamais » eu la pensée de restreindre à ce *détail* l'impéné» trabilité de ces jugements divins; mais il déclare » expressément qu'ils sont impénétrables, parce » *qu'ils n'en sont pas moins justes pour nous estre » inconnus*: parce que *c'est un profond abysme qu'on » ne peut sonder sans se mettre au hazard de tomber » dans le précipice*: parce qu'*on ne peut sans témérité » vouloir expliquer, ce que Dieu a voulu tenir ca» ché*, & qu'il suffit que nous sçachions *que sa vo» lonté ne sçauroit estre que juste*; parceque *l'on ne » doit pas demander raison d'une chose, dont on ne » sçauroit trouver de raison*; parce que *le sage con» noissant que c'est un mystere profond & caché, » l'ignorance de l'imprudent consiste en ce qu'il » ne connoist pas seulement qu'il est profond*: & » que c'est *ce qui a esté cause, que plusieurs ayant » voulu rendre raison de cette profondeur incom» préhensible, sont tombez en des imaginations » vaines, & en des opinions pleines d'erreur & d'é» garement.*

Qu'il faut y aquiescer sans les comprendre.

Voilà dans le vrai le centre où aboutissent comme autant de lignes tous les points de la dispute de Mr. Bayle sur l'origine du mal, & sur ce qui a suivi la chûte du premier homme. Tout ce que Dieu a permis ou décrété à cet égard, est conforme à toutes les perfections infinies; mais la raison en étant cachée dans les profondeurs impénétrables de l'Etre souverainement parfait, nous ne la saurions découvrir. Il nous doit suffire que le fait nous ait été révelé: (*h*) la Raison & la Philosophie nous montrent après cela par leurs axiômes les plus évidens, que nous ne saurions tenir une conduite plus juste que d'aquiescer sans les comprendre aux Mysteres que Dieu nous a révélez. C'est ce que Mr. Bayle expose, déclare & répete en cent occasions, & si vous y prenez garde, vous verrez facilement qu'il y a plus de dispute de mots, que de dispute réelle entre Mr. Jaquelot & lui; car la meilleure réponse que Mr. Jaquelot ait faite, a été de dire que nous sommes trop ignorans pour juger de la conduite de Dieu.

CHA-

» avec plaisir, ils oublient tout pour cela,
» . . . . *Manet sub Jove frigido*
» *Venator, teneræ conjugis immemor*,
» *Seu visa est catulis cerva fidelibus*,
» *Seu rupit tereteis Marsus aper plagas.* Horat. Ode 1. lib. 1.

(*a*) » Ci-dessus Chap. CXLIV. pag. 796. 797. & 798.

(*b*) » Ci-dessus Chap. CXLIV. au commencement. » Voyez aussi chap. CXXXIII. pag 770. 1. colonne.

(*c*) » Voyez les Réflexions de Mr. Arnauld sur le nou» veau systême de la nature & de la grace to. 2. pag. 129.

(*d*) » Arnauld *ibid.*

(*e*) » *Lib. 2. de pecc. & merit. c.* 18.

(*f*) » A cet égard-là Mr. Arnauld renvoie à son ou» vrage contre Mr. Mallet.

(*g*) » *Id. ibid pag.* 136.

(*h*) » Voyez ci-dessus Chap. CXXXIII. pag. 770. 1. » col.

CHAPITRE CLIX.

Passage de Mr. Saurin qui confirme ce qu'on vient de remarquer. Note sur la distinction ordinaire entre être au-dessus de la Raison *&* être contre la Raison.

L'accord des Mysteres avec la Raison n'est pas évident. Aveu de Mr. Saurin là-dessus.

SI par hazard Mr. Jaquelot ne se mettoit point en peine de ce que Saint Augustin & Mr. Arnauld ont pû penser, je lui citerois Mr. Saurin dont l'orthodoxie ne sauroit lui être suspecte. On avoit reproché à Mr. Saurin (*a*) *que selon lui la Révélation n'a rien qui ne s'accorde parfaitement avec les notions communes & avec la droite Raison.* Prenez bien garde à sa réponse. Selon moi, dit-il (*b*), „ cet accord ne consiste, qu'en ce que „ la Révélation ne dit rien de contraire aux vé„ritez éternelles. Mais je n'entens pas que la „ foible Raison, que nous avons en partage du„rant cette vie, soit assez pénétrante pour dé„couvrir cette conformité entre les véritez que „ cette même Raison envisage, & celles qui lui „ sont cachées. La Trinité n'est pas contraire à „ l'Essence Divine, puisqu'elle y est enfermée. „ Mais la Raison qui nous fait connoître l'Es„sence Divine par quelques-uns de ses attributs, „ ne nous en fait pas voir la liaison naturelle & „ nécessaire avec la Trinité. Cependant il est in„dubitable que la Trinité n'est pas contraire aux „ idées & aux notions communes que nous avons „ de l'Essence Divine. „ Il n'est pas besoin que je dévelope ce passage pour vous faire voir clairement qu'on y met de la distinction entre ces deux theses; l'une, *tous les dogmes du Christianisme s'accordent avec la Raison:* l'autre, *la Raison humaine connoit qu'ils s'accordent avec la Raison.* Mr. Saurin affirme la premiere de ces deux theses, mais non pas la seconde, & c'est justement la doctrine de Mr. Bayle; car il n'a point mis en doute si nos Mysteres sont conformes à la Raison suprême & universelle qui est dans l'entendement divin, ou à la Raison en général; il a seulement soutenu qu'ils ne paroissent point conformes à cette portion de Raison dont l'homme se sert pour juger des choses. Ainsi Mr. Jaquelot se tourmenteroit inutilement pour prouver qu'ils ne sont nullement contraires à la Raison: la seule chose qu'il devoit faire, étoit de montrer que le foible & que la petite portion de Raison qui est en l'homme, connoît leur accord avec la souveraine Raison, & avec la verité éternelle.

Qu'il y a une equivoque dans la distinction être au-dessus de la Raison & être contre la Raison.

Je vous dirai en passant qu'il me semble qu'il s'est glissé une équivoque dans la fameuse distinction que l'on met entre les choses qui sont au-dessus de la Raison, & les choses qui sont contre la Raison. (*c*) Les Mysteres de l'Evangile sont au-dessus de la Raison, dit-on ordinairement, mais ils ne sont pas contraires à la Raison. Je croi qu'on ne donne pas le même sens au mot *Raison* dans la premiere partie de cet axiôme, que dans la seconde, & qu'on entend dans la premiere Raison (*d*) de l'homme, & dans la seconde la Raison (*e*) en général. Car supposez que l'on entende toujours la Raison en général, ou la Raison suprême, la Raison universelle qui est en Dieu, il est également vrai & que les Mysteres évangéliques ne sont point au-dessus de la Raison, & qu'ils ne sont pas contre la Raison. Mais si l'on entend dans l'une & dans l'autre partie de l'axiôme la Raison humaine, je ne vois pas trop la solidité de la distinction; car les plus orthodoxes avoüent que nous ne connoissons pas la conformité de nos Mysteres aux Maximes de la Philosophie. Il nous semble donc qu'ils ne sont point conformes à notre Raison. Or ce qui nous paroît n'être pas conforme à notre Raison, nous paroît contraire à notre Raison, tout de même que ce qui ne nous paroît pas conforme à la verité, nous paroît contraire à la verité; & ainsi pourquoi ne diroit-on pas également & que les Mysteres sont contre notre foible Raison, & qu'ils sont au-dessus de notre foible Raison? Voilà une note que je hazarde, vous en jugerez ce qu'il vous plaira: je n'y prens pas beaucoup d'intérêt.

Confirmation de cela par un exemple tiré d'une tour quarrée qui paroit ronde de loin.

Je veux néanmoins la confirmer par un exemple que je tire de la vûë qui est à l'égard des corps colorez ce que l'entendement est à l'égard des choses intelligibles. Une tour quarrée nous paroit ronde quand nous la voyons de loin, & nous pourrionsdire à un homme qui nous assureroit qu'elle est quarrée, que cela est contraire au témoignage de notre vûë. S'il le nioit, & s'il soutenoit que la figure quarrée de cette tour est seulement au-dessus de notre vûë, ou audelà de sa portée, nous lui pourrions répliquer que non seulement nos yeux déposent très-clairement qu'ils n'apperçoivent rien de quarré dans cette tour, mais aussi qu'ils y découvrent une figure ronde incompatible avec la figure quarrée. Si nous ajoûtions foi au témoignage de cet homme, parceque nous considererions qu'il a été sur les lieux, nous croirions une chose contre le témoignage non pas de la vûë (*f*) en général, mais de notre vûë particuliere. C'est ainsi qu'un Orthodoxe pourroit dire que contre le témoignage de sa Raison en particulier, & non pas de la (*g*) Raison en général, il croit le Mystere de la Trinité; car je le croi sur le témoignage de l'Ecriture, ajoûteroit-il, quoique mon esprit non seulement n'apperçoive pas une unité de nature dans trois personnes dont chacune fait ce que les deux autres ne font point, mais qu'il apperçoive aussi trois natures ou trois substances dans ces trois personnes.

La distinction qu'on fait entre la droite Raison & la Raison corrompuë, ne leve pas l'équivoque.

Je ne sai si l'on écarte suffisamment les équivoques quand on dit, qu'à la verité les Mysteres de l'Evangile sont contre la Raison corrompuë, mais qu'ils sont seulement au-dessus de la droite Raison (*h*). Si par la droite Raison on entend celle d'un Théologien orthodoxe, & par la Raison corrompuë celle d'un Hérétique, on n'éclaircit rien, & au contraire l'on ouvre la porte à de nouvelles disputes. Que si la droite Raison signifie celle des Saints du Paradis, & si la Raison corrompuë signifie celle de l'homme pécheur, l'on avouëra

(*a*) „ Saurin, Défense de la veritable doctrine, pag. „ 164.
(*b*) „ *Id. ibid.*
(*c*) Voyez ci-dessous le Chap. XXV. de la 4. part. de cet Ouvrage, n. XX.
(*d*) „ Ou la Raison *in concreto.*
(*e*) „ Ou la Raison *in abstracto:* on employe assez sou„vent dans les Ecoles cette distinction.

(*f*) „ Car il y auroit des personnes dont la vûë té„moigneroit que cette tour est quarrée.
(*g*) „ Car les Ecrivains inspirez rendent temoignage „ à ce Mystere.
(*h*) „ *Mysteria fidei sunt quidem contra rationem corrup„tam, sed sunt tantum supra & praeter rationem rectam.* „ Turret. Theolog. elenct. to. 1. pag. m. 28.

II. PARTIE.

avouëra que pendant cette vie les Mysteres sont contre la Raison de l'homme. La distinction employée par un Théologien de la Confession d'Ausbourg laisse en leur entier les difficultez. Il veut (*i*) que les Mysteres de l'Evangile soient contraires, & même contradictoirement opposez aux Maximes de la Raison, non pas entant qu'elle a été suffisamment corrigée & fortifiée par les lumieres de la nature, ou de la parole de Dieu, mais entant qu'elle est obscurcie par les mauvais effets du peché originel. Pour faire voir l'inutilité de cela il suffit de dire que sur le Mystere de la Trinité l'évidence de l'objet n'étoit pas plus grande dans l'ame de Martin Luther que dans l'ame de Socin, & que la différence entre ceux qui nient & ceux qui affirment ce Mystere, ne consiste pas en ce que les uns y trouvent plus d'incomprehensibilitez que les autres; mais en ce que les premiers concluent que puisqu'on ne le peut accorder avec les notions philosophiques, il n'a pas été revelé, & que les autres concluent que puisqu'il a été revelé on doit passer pardessus tous les argumens philosophiques, & les immoler à l'autorité de l'Ecriture.

CHAPITRE CLX.

Examen des réponses de Mr. Jaquelot à ce qui concerne les conséquences que les Pyrrhoniens pourroient tirer des veritez revelées.

Silence de Mr. Jaquelot sur plusieurs objections des Manichéens.

AVant que de vous entretenir du dernier article de la dispute de nos deux Auteurs, je vous dirai que l'on trouve dans le livre de Mr. Jaquelot (*a*) quelques irruptions vigoureuses sur le systême des Manichéens. Elles sont utiles, car toutes les objections insolubles que l'on peut leur proposer, sont autant de confirmations du vrai systême de l'unité de principe. Mr. Bayle s'est servi de cette méthode, (*b*) il agit offensivement contre le systême des Manichéens, l'affaire est aisée, leur fort n'est pas à se défendre, mais à attaquer. Il a recueilli les plus fortes objections qu'on leur puisse faire. Mr. Jaquelot auroit bien pû rencherir, mais il s'est borné à refuter quelques-unes des réponses que l'on leur avoit prêtées. Puisqu'il commençoit il devoit finir, & cependant il a laissé en repos une partie de leurs réponses qu'il eût pû trouver dans le Dictionaire Critique. Ce sont les moins mauvaises.

Il a très-bien fait voir l'endroit foible des Pyrrhoniens.

Voyons le troisiéme chef de la dispute, il comprend certaines choses qu'il a trouvées dans ce Dictionaire à l'article de Pyrrhon. Le Chapitre où il traite de cela, expose très-bien l'endroit foible & le ridicule du Pyrrhonisme, & les usages de la Raison dans les matieres de foi, & il passeroit justement pour l'un des plus beaux morceaux de l'Ouvrage, si l'on n'y voyoit répanduë beaucoup plus qu'ailleurs, l'illusion perpetuelle dont je vous ai (*c*) déja parlé. C'est celle qui consiste à prendre pour une même chose l'aveu que les Mysteres Evangeliques doivent être crus encore que notre Raison n'y voye goute, & le dessein de ruiner la Religion en prétendant qu'elle est toujours opposée à la Raison. Je vous ai montré (*d*) la différence qui se trouve entre ces deux choses, n'y revenons plus, admirons seulement que des personnes d'esprit se fassent de tels fantômes pour les combattre, & qu'ils s'échauffent comme s'ils avoient à faire à un ennemi réel, & non pas à une chimere que le défaut d'attention leur a fait produire.

Mais il répond mal à leurs objections.

J'aurai bien-tôt expedié le compte que je vous dois rendre de ce Chapitre de Mr. Jaquelot. Prenez la peine de consulter (*e*) le Dictionaire Critique: vous y trouverez un Pyrrhonien qui dit: » Il est évident (*f*) que les choses qui ne » sont pas différentes d'une troisiéme, ne different point entre elles: c'est la base de tous nos » raisonnemens, c'est sur cela que nous fondons » tous nos syllogismes, & néanmoins la Révéla» tion du Mystere de la Trinité nous assure que » cet axiôme est faux. Inventez tant de distinc» tions qu'il vous plaira, vous ne montrerez ja» mais que cette Maxime ne soit pas démentie » par ce grand Mystere. Il est évident qu'il n'y » a nulle différence entre individu, nature, per» sonne: cependant le même Mystere nous a con» vaincus que les personnes peuvent être multi» pliées, sans que les individus & les natures » cessent d'être uniques. » Or voici la réponse de Mr. (*g*) Jaquelot: *Cette objection est très-foible & porte à faux. Car pour dire que* trois sont un, *dans un sens contradictoire, il faudroit que le mot de* Personne *signifiât dans le Mystere de la Trinité, une nature singuliere, séparée & distincte de toutes les autres, selon le sens qu'il doit recevoir, quand il s'agit des Créatures. Ce qui n'est pas dans la Divinité, quand on parle de ce Mystere, comme chacun sçait.*

Pour me servir des mêmes termes de M. Jaquelot, je dis que cette réponse est très-foible & qu'elle porte à faux; car on n'avoit pas objecté que le dogme de trois personnes en une seule nature est contradictoire; mais seulement qu'il est combatu par une proposition évidente, & qu'il nous ôte la certitude que nous fondions sur cette évidence. Mr. Jaquelot auroit dû prouver que cela est faux, & que cet exemple de la fausseté des propositions évidentes ne donne aucun lieu aux Pyrrhoniens de se défier des propositions qui nous paroissent les plus certaines. Au lieu de cela il nous dit que le mot *personne*, quand il s'agit de la Trinité, signifie (*h*) toute autre chose que partout ailleurs, & il ne marque point ce qu'on doit entendre par ce mot dans le Mystere de la Trinité. Il avouë que c'est un mot (*i*) qui dans ce Mystere *ne se peut representer par l'idée d'aucune chose qui soit dans les Créatures, qu'Aussi l'esprit humain ne sauroit s'en former aucune notion distincte;* (*k*) *qu'il est vrai que la Raison ne comprend pas ce Mystere;* (*l*) *qu'il en faut croire ce que l'Ecriture*

(*i*) „ *Mysteria fidei non sunt propriè contra rationem, quatenus illa in se extra corruptionem, & ut pars residua imaginis divinæ spectatur*, sive quando jam naturæ vel scripturæ luce sufficienter castigata, informata & illuminata est. . . . . *Mysteria fidei reverâ sunt contra rationem, quatenus illa, ex accedente vitio corruptionis primævæ imperfectè sapius intelligit*, & antequam debito modo illuminatur: Atque sic mysteria fidei & rationis dictata non tantùm contrariè, sed & contradictoriè sæpius sibi opponuntur. *Stegmannus in Photinian. disput.* 2. *p. m.* 13.

(*a*) » A la page 241. & suiv.

(*b*) „ Voyez à la fin de son Dictionaire le 2. Eclaircissement à la reponse à la VI. objection.

(*c*) „ Ci-dessus Chap. CXXIX. & CXXXIII.

(*d*) Ci-dessus Chap. CXXXIV. au commencement.

(*e*) „ A la Rem. *B de* l'article *Pyrrhon*.

(*f*) „ *Quæ sunt idem uni tertio sunt idem inter se.*

(*g*) „ Jaquelot pag. 190.

(*h*) „ *Id. ibid.*

(*i*) „ *Id. pag.* 106. 107.

(*k*) „ *Id. pag.* 190.

(*l*) „ *Id. ibid.*

ture nous apprend. . . . (m) *Mais* que l'ignorance de la Raison *à cet égard ne peut être un fondement pour établir cette proposition*, que la Religion reçoit par la Foi des choses qui impliquent contradiction, & détruisent entiérement la Raison.

L'objection qu'il devoit résoudre ne passoit pas ce fondement, c'est se battre contre des fantômes que l'on a forgez soi-même, que de représenter ainsi ce que l'on veut réfuter. Il eût bien mieux vallu nous apprendre comment il peut être vrai qu'on suit un chemin très-différent de celui de Mr. Bayle, lorsqu'on exige que nous ayons une pleine foi pour les dogmes contenus dans l'Ecriture, quoique notre esprit ne puisse *former aucune notion distincte*, & que la Raison ne les comprenne pas. Il eût bien mieux vallu aussi nous apprendre qu'une doctrine qui impliqueroit contradiction si l'on entendoit les termes dans le seul sens que notre raison s'en peut former, cesse d'être contradictoire pourvû que nous ne leur donnions point ce sens-là, mais un autre dont nous n'avons nulle idée. Vous voyez donc bien qu'il manque à cette réponse de Mr. Jaquelot beaucoup de choses qui lui seroient nécessaires pour résister ou à un Socinien ou à un Pyrrhonien.

Ce que M. Barrault dit de la Trinité.

Mr. Jaquelot me fait souvenir d'un fameux Prélat qui écrivit contre Pierre du Moulin, & qui avoüa que le Mystere de la Trinité semble d'abord *être contraire* à la Raison humaine; car, ajoûta-t-il, (n) » c'est un principe irréfragable » ès termes de la nature, que les choses qui sont » identifiées à une autre, sont aussi une même » chose par ensemble : dont s'ensuivroit, s'il falloit argumenter par les exemples naturels, que » le Pere, le Fils, & le Saint Esprit, ne sont » pas distincts réellement l'un de l'autre, à raison » de leurs personnes ou hypostases, pource que » ces mêmes personnes sont une même chose réel- » lement avec l'essence divine. » Il avoüa deplus qu'*il n'y a que la parole de Dieu qui captive l'intellect en ce poinct si contraire à l'imagination;* mais il prétendit néanmoins que par la Philosophie on peut *soûtenir contre les Payens & autres, que le mystere de la Trinité n'implique pas contradiction, & que les inconveniens qu'ils en veulent déduire ne sont en façon quelconque considerables*. Pourrez-vous comparer la conclusion de ce discours avec ce qui la précede, & ne voir pas que l'Auteur a poussé trop loin la disparate? Il en dit trop au commencement, ou il n'en dit pas assez à la fin; car il est impossible que les objections *ne soient en façon quelconque considerables* lorsqu'elles sont proposées contre un dogme qui paroît contraire au fondement general du syllogisme. Et n'est-ce pas un très-grand inconvénient que d'enseigner une chose qui paroît apporter une exception à un principe (o) dont l'universalité absoluë est necessaire à la certitude de tous nos raisonnemens? Est-ce disputer avec succès que de dire à ses adversaires qu'il n'y a qu'une fausse apparence d'opposition entre le Mystere de la Trinité & les principes de la Philosophie, puisque cette apparence n'est fondée que sur la notion ordinaire de personne? Comment voulez-vous qu'un Payen se contente de cela pendant que vous lui avouërez que toute autre idée du mot *personne* vous est incompréhensible? Les contradictions apparentes ne se résolvent que par le moyen d'une clarté supérieure à celle qui les environne. Mr. Jaquelot a donné dans la disparate tout autant que l'Antagoniste de Pierre du Moulin. Un Payen, un Socinien lui répondront qu'il fait les choses ou trop faciles d'un côté, ou trop difficiles de l'autre, & que s'il n'a point d'autres voies d'accorder ensemble notre Raison & la Trinité, il entreprend de mettre d'accord la lumiere avec les tenebres.

Objection Pyrrhonienne sur le mot personne, mal rapportée par Mr. Jaquelot.

Allez encore au même endroit du Dictionnaire, vous y trouverez ceci : » (p) Il est évident que » pour faire un homme qui soit réellement & » parfaitement une personne, il suffit d'unir en- » semble un corps humain & une ame raisonna- » ble. Cependant le Mystere de l'Incarnation nous » a appris que cela ne suffit pas. D'où il s'ensuit » que ni vous ni moi ne saurions être certains » si nous sommes des personnes; car s'il étoit es- » senciel à un corps humain & à une ame raison- » nable unis ensemble de constituer une person- » ne, Dieu ne pourroit jamais faire qu'ils ne la » constituassent : il faut donc dire que la person- » nalité leur est purement accidentelle. Or tout » accident est séparable de son sujet en plusieurs » manieres : il est donc possible à Dieu de nous » empêcher par plusieurs moyens, d'être des per- » sonnes, quoique nous soyons composez de » corps & d'ame. Qui nous assurera qu'il ne se » sert pas de quelcun de ces moyens pour nous » dépouiller de la personnalité? Est-il obligé de » nous réveler toutes les manieres dont il dispose » de nous? Mr. Jaquelot a défiguré cette objection; car il la rapporte ainsi : (q) *Le Mystere de l'Incarnation paroit ensuite sur les rangs pour favoriser le Pyrrhonisme; parce, dit-on, que s'il est essenciel à l'ame & au corps humain unis ensemble de composer* une Personne, *Dieu ne pourroit jamais faire qu'ils ne la constituassent, ni par conséquent que l'homme cessât d'être une Personne, quoique cela arrive néanmoins en Jesus-Christ, à cause de l'Incarnation.* Il explique ensuite fort ingénieusement le dogme de l'union hypostatique par l'exemple du corps humain & de l'ame raisonnable qui ne composent qu'une personne. Mais tout cela porte à faux, puisque l'objection ne tendoit pas à contester ce Mystere; mais seulement à montrer que la verité de l'Incarnation rend douteuses d'autres veritez qui nous paroissent évidentes. C'étoit la seule chose que l'on auroit dû réfuter, & c'est la seule qu'on n'a point touchée. Je m'étonne qu'une esprit aussi pénétrant n'ait point vû qu'il n'étoit nullement question ici d'expliquer les difficultez de nos Mysteres; car on les supposoit veritables dans l'objection, & il falloit même qu'on les supposât veritables, puisque de-là on vouloit conclure que l'évidence n'est pas le caractere certain de la verité. (r) C'est uniquement cette conséquence que Mr. Jaquelot auroit dû détruire.

Il trouve (s) mauvais que l'on ait parlé de la Transsubstantiation; mais il devoit prendre garde qu'en introduisant un Catholique Romain, on eût

choqué

(m) » *Ibid. pag.* 291.

(n) » Jean Jaubert de Barrault Archevesque d'Arles, » Bouclier de la Foi Catholique pag. 430. 431. Edit. de » Paris 1631. in fol.

(o) » Pour savoir combien le principe *quæ sunt idem uni tertio, &c.* embarrasse les Scholastiques lorsqu'ils » traitent de la Trinité, on n'a qu'à lire Caramwel *pag.* 71. » *& seq. Rational. & realis Philosoph. Edit. Lovan.* 1642. » *in fol.* où après avoir rejetté plusieurs reponses il se » réduit à traiter de faux cet axiôme comme contraire » à la Trinité.

(p) » Diction. Hist. & Crit. article *Pyrrhon*, rem. *B.*

(q) » Jaquelot pag. 291.

(r) » Voyez ci-dessous au commencement du Chap. » XXIV. de la 4. Part. de cet Ouvrage.

(s) » Jaquelot *ibid. pag.* 293.

choqué toutes les Loix de la vraisemblance, l'on n'eût pas mis sur les rangs ce Mystere du Catholicisme.

Egard qu'il devoit avoir pour l'impanation.

Il devoit aussi se souvenir que pendant qu'il étoit Ministre en France, il eût été obligé de donner la Communion aux Luthériens quoique leur Mystere de l'impanation soit sujet aux mêmes (t) difficultez Philosophiques que celui de la Transsubstantiation. Il faut donc qu'il reconnoisse que des Protestans avec qui il a pû entretenir une Communion Ecclésiastique, mettent au nombre des Mysteres de l'Evangile non seulement la Trinité & l'Incarnation, mais aussi la Présence réelle du corps de Jesus-Christ, en plusieurs lieux à la fois. Le lien de cette fraternité devoit l'obliger à répondre aux conséquences que les Pyrrhoniens tirent de la Transsubstantiation. Ceux qui la soûtiennent prétendent qu'elle est au-dessus de la Raison, mais non-pas contre la Raison. C'est aussi ce que prétendent les Luthériens à l'égard de leur doctrine sur la Présence réelle.

Mr. Jaquelot approuve (u) la solution qu'il a trouvée dans le Dictionnaire à une (v) subtilité du Pyrrhonien; mais il prétend qu'on n'a pas laissé de lui *donner indirectement gain de cause.* Il ne fonde sa prétention que sur ce que l'on dit *qu'il falloit avant toutes choses faire sentir* aux Pyrrhoniens *l'infirmité de la Raison, afin que ce sentiment les porte à recourir à un meilleur guide qui est la Foi.* Mr. Jaquelot trouve cela fort suspect. Il seroit pourtant facile de lui faire voir (w) que des personnes très-pieuses, très-éclairées & très-zelées pour l'orthodoxie Evangélique ont bâti sur ce fondement.

CHAPITRE CLXI.

Que la compassion de Mr. Jaquelot pour ceux qui croient les Mysteres de l'Evangile en captivant leur esprit sous l'autorité de Dieu, est tout-à-fait injurieuse aux plus illustres Docteurs de la Chrétienté.

Cessez, Monsieur, de douter de ce qu'on vous a écrit que Mr. Jaquelot regarde comme une situation funeste l'état de ceux qui ne fondent point la foi des Mysteres de l'Evangile sur l'accord de notre Raison avec la Révelation. Vous n'avez point trouvé de remarques particulieres sur cela dans le compte que je vous ai rendu de son Ouvrage, mais vous n'en devez point conclure que l'on vous ait mal informé. Eclaircissons un peu la chose puisque vous souhaitez avec ardeur d'être tiré de l'incertitude à cet égard-là.

Mr. Jaquelot (a) ayant supposé que *l'intention* de Mr. Bayle *est d'obliger les Chrétiens d'abandonner la droite Raison & le bon sens, pour se mettre derriere les retranchemens de la Révelation & de la Foi : comme si la Religion, la Foi & la Raison ne pouvoient compatir ensemble*, ajoûte : » Je » ne veux point pénetrer les vûës secrettes de » cet Auteur; mais je le plains extrêmement en » l'état où il est. Si le Christianisme n'est établi » dans son cœur que sur les ruïnes de sa Raison : » faudroit-il bien le couronner de cet éloge ? *O* » *homme ta Foi est grande !* Dieu le sait : gar» dons-nous des jugemens téméraires. » Voilà sans doute le fondement de ce qu'on vous a écrit, voilà dequoi vous convaincre que vos correspondans ne vous en ont point donné à garder, & qu'ils n'ont pas tort de dire que Mr. Jaquelot juge de la Foi tout autrement que Jesus-Christ qui a déclaré (b) heureux ceux qui croyent sans avoir vû.

Si c'est agir contre le bon sens que de soûmettre la Raison à la Révelation.

Puisqu'ils vous ont assuré que selon Mr. Jaquelot, *abandonner la droite Raison & le bon sens pour se mettre derriere les retranchements* de la parole de Dieu, *établir le Christianisme dans son cœur sur les les ruïnes de sa Raison*, n'est autre chose que croire sur le témoignage de l'Ecriture ce que l'on ne sauroit concilier avec la Philosophie, il faut qu'ils ayent lû son Ouvrage attentivement. S'ils n'avoient fait que le parcourir avec peu d'application, je ne croi pas qu'ils eussent pû démêler cette hypothese, ni se figurer qu'un habile homme ait tant abusé de la signification des mots. C'est, je vous l'avouë, une chose tout-à-fait étrange que cet Auteur avec tout son beau génie ait pû croire que l'on agit contre le bon sens lorsque l'on a plus de déference pour les Ecrivains inspirez de Dieu que pour les Maximes des Philosophes; car que pourroit-on faire de plus conforme & à la droite Raison & au bon sens que d'aimer mieux obéïr à Dieu qu'aux hommes, soit qu'il s'agisse de la morale pratique, soit qu'il s'agisse d'un dogme de spéculation ? Mais comme je vous ai assez parlé (c) de cet article, & des équivoques qui se cachent sous les expressions qu'on y emploie, il seroit inutile de vous dire ici qu'en un certain sens il n'y a point de Foi mieux établie sur la Raison que celle qui est établie sur les ruïnes de la Raison.

En quel sens ce qui est fondé sur les ruïnes de la Raison, est fondé sur la Raison.

Je m'explique : il n'y a point de verité plus certaine que celle-ci. *Le témoignage de Dieu est préferable à celui des hommes.* Si l'on en conclut, *il n'y a donc rien de plus raisonnable que de croire plutôt ce que Dieu dit, que ce que la lumiere naturelle dicte, il faut donc abandonner ce qu'elle dicte qui ne s'accorde point avec l'Ecriture Sainte*, n'établit-on pas son Christianisme sur l'une des plus évidentes Maximes de la Raison ? Qu'on foule aux pieds tant qu'on voudra, s'il est nécessaire, toutes les autres Maximes de la Raison, s'ensuivra-t-il que l'on établit sa Foi sur les ruïnes de la Raison ? Et si l'on veut accorder cette conséquence à Mr. Jaquelot, afin de ne se point rendre difficile sur les termes, ne lui pourra-t-on pas soutenir qu'un Christianisme établi en ce sens-là sur les ruïnes de la Raison est le veritable Christianisme, le Christianisme le plus raisonnable ? Il insinuë néanmoins que c'est une fausse Foi, & à qui l'on ne peut donner de la grandeur que par ironie. Mais on peut lui répondre que ceux qui suivent ses idées sont dignes littéralement de cette censure de Jesus-Christ, (d) *ô gens de petite foi*, (e) *& tardifs de cœur à croire* ! Comme l'Apôtre Saint Thomas ils attendent le témoignage de leurs yeux & de

(t) » Non pas à tous égards; mais en ce qui concerne la » pénetration des dimensions, la réplication des corps, &c.

(u) » Jaquelot *ibid. pag* 295.

(v) » Celle par laquelle il inferoit de ce que la con» servation est une création continuée que nous ne pou» vons pas être assurez d'être le même homme deux » momens de suite.

(w) ,, C'est ce que l'on montre dans les 3. ou 4. cha,, pitres suivans.

(a) ,, Jaquelot pag. 222.

(b) ,, Evangile de Saint Jean chap. 20. v. 29.

(c) ,, Voyez ci dessus Chap. CXXXI. pag. 767. 1. col. ,, CXXXIII. pag. 770. 1. col. CXLIV. au commence,, ment & CLIX. au commencement.

(d) ,, Evang. de S. Matth. ch. 8. v. 26. & ch. 16. v. 8.

(e) ,, Evang. de Saint Luc. chap. 24. v. 25.

& de leurs mains. Ils ne se veulent soûmettre aux oracles du Saint Esprit que lorsque leurs petites lumieres y auront mis leur attache. Veulent-ils que l'on soit persuadé ou qu'ils ne croient point les Mysteres, ou que la superiorité de leur esprit comble l'abîme qui sépare de la Raison de l'homme ces objets inconcevables, & que leur philosophie est si sublime qu'elle rejoint par les deux bouts notre Raison, & ce qui est (*f*) audessus de notre Raison? C'est à eux à choisir.

Comme vos correspondans vous apprennent qu'on est fort scandalisé d'une compassion qui est si injurieuse à la plûpart des Chretiens, & qu'ils en demeurent là, vous voulez savoir ce qu'ils prétendent. Ils veulent dire que lorsqu'on plaint, comme fait Mr. Jaquelot, ceux qui croyent les Mysteres malgré les oppositions de leur(*g*)Raison, on insulte non seulement la foi des simples, mais aussi celle des plus grands Théologiens.

St. Augustin approuvé par M. Arnauld, avoue qu'on ne peut rendre raison des Mysteres.

Saint Augustin, par exemple, ne doit-il pas faire pitié à Mr. Jaquelot? Combien de passages (*h*) ne pourrois-je pas vous citer de ce grand Docteur de l'Eglise, qui marquent qu'il faut subir humblement le joug de la foi sans attendre le suffrage des lumieres philosophiques. Consultez M. Arnauld, vous aurez par-là deux témoins pour un; car il ne cite St. Augustin qu'en l'approuvant. (*i*) » Ce que dit Saint Augustin sera toûjours vray: » (*k*) *Multi de isto profundo quærentes reddere ra-» tionem, in fabulas vanitatis abierunt*. Il y a bien » des gens qui ont tâché de rendre raison de la pro-» fondeur des jugemens de Dieu.... Mais tout » ce qu'ils ont gagné par leurs recherches pré-» somptueuses, a esté de s'égarer en de vaines & » d'extravagantes fables. » Voici *ce que le mesme Saint dit en un autre endroit à ces chercheurs de raisons, qui s'imaginent pouvoir faire comprendre ce que S. Paul nous assure ne pouvoir estre compris:* (*l*) Quæris tu rationem, ego expavesco altitudinem. Tu rationare, ego miror. Tu disputa, ego credam; altitudinem video, ad profundum non pervenio. *Vous cherchez des raisons où l'Apôtre n'en a point trouvé. Mais pour moy je demeure effrayé de ce qui l'a effraié lui-même. Je vous laisse donc raisonner, mais pour moy je croy. Je voy un un profond abysme, mais je n'arrive point jusques à en voir le fond. Adjouteray-je ce que ce Pere ajoûte, qui est encore plus terrible.* Si inscrutabilia scrutari venisti, & investigabilia investigare venisti, crede, nam peristi. *Si vous entreprenez de pénetrer ce qui est impénetrable, & de comprendre ce qui est incompréhensible: arrêtez-vous, & contentez-vous de croire, autrement vous êtes perdu.*

Son sentiment sur l'incompréhensibilité du peché cité avec éloge.

Je remplirois plusieurs pages si je vous nommois tous ceux qui citent avec éloge, & pour confirmer leur propre opinion sur les incompréhensibilitez du premier peché, l'aveu que fait ce grand Saint. Si l'on demande, dit-il, pourquoi Dieu qui savoit qu'Adam & Eve succomberoient à la tentation, permit qu'ils fussent tentez, je répons que je ne puis pénetrer la profondeur de cette conduite, (*m*) & j'avouë que mes forces n'y atteignent point, il s'en faut beaucoup. Il y a donc là une raison plus occulte qui par une faveur de Dieu plûtôt qu'à cause de leurs mérites, est réservée (*n*) aux plus grands Saints. Et notez qu'il parle ainsi quoiqu'il débite (*o*) les raisons les plus spécieuses que l'esprit humain puisse inventer là-dessus.

Les autres Peres de l'Eglise (*p*) n'insistent pas moins que lui sur la soûmission de la Foi, & sur le mépris des raisonnemens d'un Philosophe disputeur.

Si depuis ce Pere les matieres concernant la chûte de l'homme ont été mieux éclaircies.

Vous croirez peut-être que depuis la mort de St. Augustin l'on a disputé si fortement sur les matieres qui concernent la chûte de l'homme, (*q*) qu'on les a mieux développées, & qu'il n'est donc plus permis d'avouër que notre Raison soit incapable de les comprendre. N'ayez point cette pensée, je vous en prie. Un fameux Dominicain qui vivoit au 17. siecle vous apprendra (*r*) que l'une des principales opinions sur ce sujet, porte que par la seule lumiere de la nature l'on ne peut connoître ou comprendre (*s*) parfaitement l'accord de la liberté humaine avec l'infaillibilité de la Préscience; & de la Providence & de la Prédestination divine, avec l'efficacité de la grace; qu'il faut donc croire cet accord, & captiver son entendement à l'obéïssance de la foi. Il ajoûte que Cajetan après avoir rapporté l'opinion de ceux qui disent que le même évenement contingent est évitable en soi-même, & inévitable entant que prévu, conclut ainsi: (*t*) *Notre esprit se reposera non sur l'évidence de la vérité connuë, mais sur la profondeur inaccessible de la vérité cachée. Et cela paroit assez raisonnable à mon petit esprit, tant à cause de la raison alleguée ci-dessus, qu'à cause que, comme dit Saint Grégoire, celui qui ne croit touchant la divinité que ce qu'il peut mesurer avec son esprit appetisse l'idée de Dieu. Cependant je ne soupçonne pas qu'il faille nier quelqu'une des choses que nous savons, ou que nous* (*u*) *croyons appartenir à l'immutabilité, à l'actualité, à la certitude, à l'universalité, &c. de Dieu; mais je pense qu'il y a ici* (*v*) *quelque secret, ou à l'égard de la relation qui est entre Dieu & l'évenement prévu,* ou

Témoignage de Cajetan, & de Bannez, cité par un Dominicain.

(*f*) » Les Sociniens mêmes avouënt qu'il y a dans la » Religion Chretienne beaucoup de choses audessus de la » Raison. Voyez Stegmannus *in Photinian. disput. 2. p. m.* » 12. Or comment on peut inférer de là que les Mysteres » ne peuvent s'ajuster avec la Philosophie, voyez ci-dessus Chap. CXXX. vers le commencement.

(*g*) » Supposez toûjours l'exception de la Maxime rap-» portée ci-dessus Chap. CXXXVI. pag. 667. 1. colonne, » & qu'on vient de répeter.

(*h*) » Voyez ci dessus Chap. CLIII. à la fin, & CLVIII. » au commencement.

(*i*) » Arnauld, Réflexions sur le systême du Pere Mal-» lebranche tom. 3. pag. 303. 294.

(*k*) » *Serm. 7. de verbis Apost.*

(*l*) » *Serm. 27. n. 7.*

(*m*) » *Altitudinem consilii ejus penetrare non possum, & » longe supra vires meas hoc esse confiteor: est ergo aliqua » causa fortassis occultior quæ melioribus sanctioribusque reser-» vatur illius gratia potius quam meritis eorum.* August. de » Genesi ad lit. lib. 11. cap. 4.

(*n*) » Peu importe de traduire ainsi, quoique peut-être » le vrai sens des termes Latins soit, *à de plus grands hom-» mes de bien, & à de plus grands Saints que moi.*

(*o*) „ *Id. & alibi.* Voyez le Commentaire de Coqueus » sur *de civit. Dei. lib. 14. cap. 27.*

(*p*) » On trouve un ample recueil de leurs passages dans » la *Theologia Christiana* de Michel Neander Docteur Lu-» terien, aux chapitres *de Deo & de prædestinatione.*

(*q*) » Notez qu'au contraire les disputes violentes qui » se sont élevées là dessus de tems en tems, n'ont servi » qu'à mieux faire voir que ce sont des matieres inexpli-„ cables.

(*r*) » *Didacus Alvarez de auxiliis divinæ gratiæ lib. 12.* » *disput. 118. n. 5. pag. 931. edit. Colon. 1622.*

(*s*) » Notez que cet abverbe n'est qu'un pur ménage-» ment; car dans le fond on sait bien que l'accord dont il » s'agit n'est pas même connu imparfaitement. Voyez » ci-dessus Chap. CXXXI. pag. 767. col. 1. note (*i*).

(*t*) „ *Cajetan. 1. part. quæst. 22. art. 4. § ad hanc du-„ bitationem apud Alvarez. ibid.*

(*u*) „ C'est-à dire, par la Foi ou par la Révelation.

(*v*) „ *Aliquod occultum latere arbitror.*

II. Partie.

ou par rapport à ce qui lie l'évenement même avec sa prevision. Ainsi considérant que l'intellect de notre ame est l'œil de la chouëtte, je ne trouve son repos que dans l'ignorance. Car il vaut mieux & pour la foi Catholique & pour la foi philosophique, avouër notre aveuglement, que d'assurer comme des choses évidentes ce qui ne tranquillise pas notre esprit, puis que c'est l'évidence qui le met en tranquillité. Je n'accuse pas de présomption pour cela tous les docteurs qui en bégaiant ont tâché d'insinuer comme ils ont pû l'immobilité, l'efficace souveraine & éternelle de l'entendement, & de la volonté, & de la puissance de Dieu par l'infaillibilité de la relation de l'élection divine à tous les évenements. Rien de tout cela ne nuit au soupçon que j'ai (vv) qu'il y a là quelque profondeur plus abstruse qui nous est cachée. Et certainement, si l'on s'en tenoit là aucun Chretien peut-être n'erreroit sur la prédestination comme il n'y a personne qui erre sur la Trinité, parceque l'on dit & que l'on écrit conformement à la verité, qu'elle est cachée à l'entendement humain & que la foi seule suffit. Notez que Claude Despense paroît approuver ce sentiment: (x) il abrege de telle sorte ce passage, qu'il y met plus de netteté & plus d'énergie.

Le Dominicain (y) assure qu'il a copié ces paroles de Cajetan, parcequ'elles sont très-pieuses, & qu'elles sentent la modestie & l'humilité Chretienne. Il allegue ensuite Bannez, qui a dit que s'il y a des gens qui n'entendent pas comment les actes de la liberté humaine sont libres, & néanmoins prédéterminez par la Providence de Dieu, il faut qu'ils se servent de la Foi, & qu'avant toutes choses ils doivent croire ce qu'ils disent qu'ils ne peuvent point entendre; car nous autres Catholiques, ajoûte-t-il, nous croyons le Mystere de la Trinité quoique nous ne l'entendions pas. (z) *Quem imitatus M. Bannez, inquit: (a) Si quis non intelligit quomodo usus liberi arbitrii sit liber, & nihilominus sit effectus jam prædefinitus a divina providentia, oportet eum credere.* (b) Et alibi: *Primum omnium debuissent credere, quod ajunt se non posse intelligere, credimus enim Catholici mysterium Trinitatis, etiamsi non intelligamus.* Notre Dominicain déclare qu'il croit vraie cette opinion, & conforme à Saint Augustin & à Saint Thomas d'Aquin.

Les Molinistes mêmes doivent avoir recours à la Foi sur le peché d'Adam.

Retenez bien, s'il vous plaît, 1. qu'il fut élevé à l'Archiepiscopat après avoir été Professeur en Théologie dans Rome même. 2. Que lorsqu'il fit imprimer son livre, le systême de Molina sur la Concorde de la liberté & de la grace, avoit déja donné lieu aux plus profondes discussions que ces matieres eussent jamais essuiées. 3. Que Cajetan a été l'un des plus puissans génies du XVI. siecle, & aussi hardi qu'aucun autre Scholastique à inventer de nouvelles solutions. 4. Qu'encore que le systême de Molina ait fait fortune malgré les efforts extraordinaires que l'on fit pour l'étouffer au berceau, il se trouvera, si l'on compte bien, que le nombre de ceux qui le combatent est plus grand que celui des sectateurs. 5. Que de l'aveu même des Jésuites (c) il trouve bien des écueils en son chemin, & de très grandes difficultez (d). 6. Que tout l'avantage qu'on en peut tirer, est l'accord de la Présience de Dieu avec notre franc-arbitre, mais que cela ne sert de rien quant à l'accord de la bonté & de la sainteté de Dieu avec la situation d'Adam & d'Eve dans les circonstances où ils devoient pécher; situation qui a été préférée (e) à toute autre combinaison de circonstances, où ils auroient obéi à Dieu. Ce dernier accord est invisible à ceux qui le cherchent dans l'idée de l'Etre souverainement parfait. Ils ont beau la contempler avec toutes les forces de l'entendement, c'est comme s'ils ouvroient bien les yeux dans les tenebres pour discerner le rouge d'avec le jaune. Non seulement ils ne trouvent pas cette concorde, mais ils croient voir que l'innocence permanente de l'homme devroit être une suite nécessaire des attributs de son Créateur. C'est donc par la Foi, ou par une conséquence (f) génerale, & non pas par une notion de l'objet, qu'ils sont orthodoxes.

Qu'une infinité de Docteurs ont avoué qu'il falloit sur cette matiere soûmettre notre Raison à la Foi.

Quoiqu'il en soit, persuadez-vous que depuis même que la concorde moyennée par les Molinistes, parut avec éclat, une infinité de Docteurs graves ont continué de dire que cette matiere surpasse notre entendement, que c'est un Mystere incompréhensible, qu'il demande que l'on captive sa Raison sous l'obéïssance de la Foi. Outre Bannez & Alvarez je vous puis nommer Verdu, Ledesma, Ram, Nazarius, Zumel, Estius, Navarrette, & Rispolis, (g) qui ont parlé de la sorte. Une infinité d'autres Auteurs que je ne nommerai point, ont crû que l'entreprise de Molina étoit téméraire en elle-même vû l'élevation de cet article de Foi au-dessus de l'esprit humain, & que d'ailleurs elle porte sur des Maximes opposées à l'Ecriture. On a fait un semblable jugement (h) de la nouvelle tentative du Cardinal Sfondrate, & il y eut en France cinq (i) Prélats qui s'associerent pour la faire condamner à Rome, de quoi peut-être ils seroient venus à bout si l'Auteur n'avoit pas été membre du Sacré College. Si vous voulez savoir que les Jansénistes condamnent ouvertement ceux qui cherchent à mettre sous la portée de notre Raison la doctrine de la Grace, vous n'avez qu'à voir ce qui a été cité par Mr. Bayle à la fin de son Dictionnaire (k).

Ce que dit Mr. Arnauld contre ceux qui font notre Raison juge de la sagesse de Dieu.

Mr. Arnauld en particulier relance très-vivement ceux qui veulent que notre Raison soit le juge de ce qui est plus digne ou moins digne de la sagesse

(vv) » *Quæ altius quid in eis latere credit.*

(x) » *Claud. Espencæus in 2. epist. ad Timoth. p. 63. edit.* » *Paris. 1564. in fol.*

(y) » *Alvarez ubi suprà pag. 932.*

(z) » *Id. ibid.*

(a) » *Bannez 1. p. q. 23. art 5.*

(b) » *2. 2. q. 10. art. 1.*

(c) » Voyez Paulus Leonardus, *Respons. ad expostul.* » *contra scientiam mediam parte 2. n. 34. pag. m. 136.*

(d) » On se convainc facilement de cela lorsqu'on lit les » livres contre la science moyenne composez ou par les » Catholiques Romains, ou par les Contre-Remontrans. » Voyez entre ceux-ci *Voetius, Disput. tom. 1. p. 309 & seq.* » *& Rétorfort, Disput. de divina Providentia cap. 3. 4. & 5.*

(e) » Voyez ci-dessus Chap. CXXXV. pag. 775. 2. col. » & Chap. CXLVII. pag. 803. 2. colonne.

(f) » Voyez ci-dessus Chap. CXXXIII. p. 670. 1. col. » & LVIII. p. 832. 2. col. Chap. CLXI. p. 863. 2. col.

(g) » Le Jésuite Paul Leonard *ubi suprà parte 3. n. 18.* » *p. 260.* cite tous ces Auteurs là pour prouver que les » Thomistes recourent au Mystere, car il venoit de dire: » *Cùm ab optimis ingeniis sæpè desideratum esset, ut decreta* » *illa prædeterminantia, quibus innititur certitudo, & infal-* » *libilitas divinæ scientiæ futurorum liberorum sub conditione,* » *methodo dilucida, & intelligibili traderentur, quo percipi* » *queat quo pacto nec libertatem de medio tollerent, nec Deum* » *pravorum factorum causam propriè facerent: respondent,* » *arcanum esse, & grandis mi[illegible] velut sacramentum, ideo* » *quemadmodum in fidei celebrioribus articulis intellectûs cap-* » *tivitatem subeundam, & quo discursu capere non valeat,* » *submissè ac religiosè venerandum esse.*

(h) » Voyez ci-dessus Chap. CXXXVII p. 779. 1. col.

(i) » Les Archevêques de Paris & de Reims, & les » Evêques de Meaux, d'Arras, & d'Amiens.

(k) » Second Eclaircissement, à la fin de la réponse à » la III. Objection.

la sagesse de Dieu : *Où en serions-nous*, demande-t-il, (*l*) *si Dieu avoit remis ce jugement à la raison humaine aussi foible qu'elle est devenue depuis le peché, pour penetrer les secrets de Dieu ? Chaque Métaphysicien se mêleroit de réformer la conduite de Dieu sur ses méditations. Dès qu'une certaine conduite luy paroîtroit plus digne de sa Sagesse infinie, il assureroit hardiment qu'il est nécessaire que ce soit celle-là qu'il ait suivie......* (*m*) *Ainsi les Chinois se pourroient croire bien fondez, de ne vouloir pour leur Sauveur qu'un* Jesus-Christ *glorieux, & de n'en vouloir point de Crucifié. Car il est si vray que le premier paroît plus digne de la Sagesse de Dieu à ceux qui n'en jugent que par la raison humaine, que c'est pour cela que St. Paul appelle le Mystere de la Croix, que l'on prêchoit aux Gentils*, la folie de la prédication, *parce qu'il n'y avoit rien en cela qui ne parût insensé à ceux qui ne sont pas éclairez par l'esprit de Dieu.*

Il rapporte ensuite avec éloge un long passage (*n*) de Mr. l'Evêque de Meaux. En voici la derniere partie : *L'homme ... a oublié la raison ; Dieu la lui veut faire oublier d'une autre sorte. Un* (*o*) *Ouvrage dont il entendoit la sagesse ne l'a point touché ; un autre ouvrage luy est présenté, où son raisonnement se perd, & où tout luy paroît folie : c'est la Croix de* Jesus-Christ. *Ce n'est point en raisonnant qu'on entend ce Mystere ; c'est* en captivant son intelligence sous l'obeïssance de la Foy ; *c'est* en détruisant les raisonnemens humains, & toute hauteur qui s'éleve contre la science de Dieu. *En effet, que comprenons-nous dans ce Mystere, où le Seigneur de gloire est chargé d'opprobres, où la Sagesse Divine est traitée de folle, où celuy qui a assuré en luy même de sa naturelle grandeur*, n'a pas crû s'attribuer trop quand il s'est dit égal à Dieu, s'est anéanti luy-même jusqu'à prendre la forme d'esclave, & à subir la mort de la Croix ? *Toutes nos pensées se confondent ; & comme disoit S. Paul, il n'y a rien qui paroisse plus insensé à ceux qui ne sont pas éclairez d'enhaut.*

Les Philosophes mêmes reconnoissent l'incapacité de notre Raison.

Ce ne sont pas seulement les Théologiens qui avoüent l'incapacité de la Raison, les Philosophes le font aussi, comme je pourrois le montrer par beaucoup d'exemples ; mais je me contenterai de citer un Espagnol & un François, Vallesius (*p*) très-savant homme & très judicieux ; & Mr. Régis l'un des ornemens & des pilliers de la Secte Cartésienne. (*q*) *Hoc est immensæ* INDICIBILISQUE *sapientiæ Dei argumentum, ita rerum omnium causas disposuisse, & aliarum ex aliis ductum, quem Stoici vocabant Fatum, ut cùm nulli liberæ causæ detrahat deliberandi, atque eligendi facultatem, omnia tamen sint futura, cùm & ut ille disposuit, quæ est altitudo divitiarum, sapientiæ, & scientiæ Dei.* » (*r*) » *Touchant* la liberté de l'homme j'ai déclaré, » & je déclare encore que j'entens parler des actions de cette liberté les plus communes, & » non pas de celles qui dépendent de la grace » Divine à l'égard desquelles nous devons croire » tout ce que la Foy nous enseigne, sans nous » mettre en peine de vouloir expliquer comment » leur liberté s'accorde avec la Toute-puissance » de Dieu & l'efficacité de ses Décrets, parce » que nous sçavons que la grace qui nous fait » agir, est un Mystere dont nous devons admirer la nature & les effets, sans qu'il nous soit » permis d'en vouloir pénetrer le fonds.

CHAPITRE CLXII.

Ce que les Journalistes des Savans ont dit du livre de Mr. King sur l'origine du mal.

Témoignage des Journalistes de Paris.

Je veux joindre à tant de personnes illustres condamnées par le jugement inique de Monsieur Jaquelot ceux qui travaillent au Journal des Savans. Vous connoissez leur mérite, & les lumieres incomparables de Mr. l'Abbé Bignon, & vous savez que leur (*a*) *ouvrage se forme sous ses yeux, & se perfectionne par ses conseils.* Vous m'avez écrit qu'ils possedent un secret semblable en quelque façon à celui de la fameuse Médée, puisqu'ils ont rajeuni du premier coup ce Journal-là qui tomboit dans les langueurs de l'âge caduc, & qu'ils lui ont redonné d'abord toute la force, toute la vivacité qu'il avoit euë dans son état le plus florissant, qui fut celui de ses deux ou trois premieres années. Voici une partie de ce qu'ils ont dit en parlant du livre (*b*) de Mr. King.

La (*c*) solution générale à l'égard du mal physique, » est qu'il faut regarder l'Univers comme » un Ouvrage composé de diverses pieces qui font » un tout, que suivant les Loix établies dans la » nature quelques parties ne sçauroient être mieux » que d'autres ne fussent plus mal, & qu'il n'en » resultât un systême entier moins parfait. Ce » principe est bon, mais si l'on n'y ajoûte rien » il ne paroît pas suffisant. Pourquoi Dieu a-t-il » établi des Loix d'où naissent tant d'inconvéniens, » diront des Philosophes un peu difficiles ? N'a-t-» il point pû en établir d'autres qui ne fussent » sujettes à aucuns défauts ? (*d*) Et, pour trancher plus net, d'où vient qu'il s'est prescrit » des Loix ? Que n'agit-il sans Loix générales, selon toute sa puissance, & toute sa bonté ? » L'Auteur n'a pas poussé la difficulté jusques-là ; » ce n'est pas qu'en démêlant ses idées on n'y » trouvât peut-être de quoi la résoudre ; mais il » n'y a rien là-dessus de développé chez lui.

» Pourquoi (*e*) Dieu a-t-il permis le peché ? » ne l'a-t-il pas prévû ? ne le pouvoit il pas empêcher ? Voila le fort de la question, sur laquelle » l'Auteur dit de bonnes choses ; mais qu'il ne » résout pas suffisamment. » *Il propose une nouvelle* opinion *sur la liberté* dont *il pousse l'indifférence jusqu'à soûtenir que le plaisir n'est pas le motif, mais l'effet du choix de la volonté*, placet res quia eligitur, non eligitur quia placet. *Cette pensée le fait tomber dans beaucoup de contradictions.*

Après avoir rapporté les deux réflexions qu'il fait sur

(*l*) » Arnauld, Réflex. sur le syst. du Pere Mallebranche Tom. 2. pag. 336.

(*m*) » *Idem, ibid. pag. 337.*

(*n*) » Tiré de la 2. Partie du Discours sur l'Histoire » Universelle.

(*o*) » C'est-à-dire, le monde.

(*p*) » Il fut Professeur en Philosophie à Complute, & » Médecin de Philippe II.

(*q*) » *Franciscus Vallesius De sacra Philosophia cap. 70. in fine pag. 367. Edit. Lugd. in 8. 1652.*

(*r*) » Regis Systême de Philosophie Tom. 1. au Chap. 20. » de la 2. part. du 2. livre de la Métaphysique pag. 435. » Edit. de Lion 1691. in 12.

(*a*) » Voyez la Préface du Journal des Savans de l'an » 1702.

(*b*) » *De quo suprà Chap. LXXIV.*

(*c*) » Journ. des Savans du 16. Mars 1705. *pag.* 168. » Edition de Paris, in 4.

(*d*) » Conférez ce qui a été dit ci-dessus Chap. CLV. » *pag.* 825. à la fin de la 2. col. & pag. 826. 1. col.

(*e*) » Journal des Savans, *ubi suprà pag.* 169.

II. PART. sur la peine des Damnez, les Journalistes observent qu'*on doute qu'étant ainsi proposées*, elles *contentent bien des gens*.

Voici la fin de l'article. » (*f*) Comme le » sujet que l'on traite dans tout cet Ouvrage est » très-difficile, & qu'il dépend de la connoissance » des desseins & des voyes de Dieu, qu'il n'est » pas permis à tout le monde de pénetrer, on ne » doit pas être surpris que l'Auteur ait mêlé presque partout les ténebres avec la lumiere, & » le faux avec le vrai. S'il ne voit pas toûjours » distinctement la verité, il semble souvent qu'il » l'entrevoit, du moins on peut dire en sa faveur » qu'il fait tous ses efforts pour la découvrir. Le » plus sûr est de se tenir ferme à la Révelation, » & de s'écrier avec Saint Paul sur les difficultez: » *O profondeur des trésors de la sagesse & de la* » *science de Dieu! que ses jugemens sont impénetra-* » *bles & ses voyes incompréhensibles!*

CHAPITRE CLXIII.

Exemples tirez du Protestantisme qui montrent que la vraie Foi ne se fonde pas sur l'accord qu'on voit entre les Mysteres de l'Evangile & notre Raison. Divers passages de Luther.

MR. Jaquelot n'a qu'à faire bonne provision de pitié, voilà bien des gens qui à son compte en ont beaucoup de besoin. Je ne le croi pas capable de dire qu'il se soucie peu d'avoir porté un jugement qui choque St. Augustin, une Légion de Scholastiques, les Jansenistes, une infinité de Catholiques Romains, & que ce ne feroit pas à de telles gens qu'il se croiroit obligé de faire réparation, s'il les avoit offensez. Non, je ne le crois pas capable d'une telle pensée; mais en cas que des personnes moins raisonnables que lui se voulussent tirer d'affaire par un tel expédient, il faudroit les avertir d'une autre nécessité qui les presseroit par rapport aux Communions Protestantes, qui ont eu tant de sujets illustres dont la Foi seroit suspecte, si l'on suivoit les idées de Mr. Jaquelot. Prouvons ceci par quelques exemples.

Ce que dit Luther de l'incompréhensibilité des jugemens de Dieu.

Je commencerai par Luther. Si l'on trouve difficile, dit-il (*a*), de connoître l'équité & la clémence de Dieu dans le supplice des méchans qui n'ont pû être gens de bien, il faut donner pour le moins quelque chose à sa sagesse en croyant qu'il est juste lorsqu'il nous semble qu'il est injuste; car si sa justice étoit telle que l'esprit humain en pût juger, elle ne seroit pas divine & ne differeroit point de celle des hommes: mais puisqu'il est incompréhensible & inaccessible à la Raison humaine, l'ordre & même la nécessité veulent que nous puissions comprendre sa justice, & de-là vient l'exclamation de S. Paul, *ô profondeur des richesses, &c.* La Raison même nous apprend que notre force, notre sagesse, notre science, notre substance ne sont rien en comparaison de la force, & de la sagesse, & de la science & de la substance de Dieu. Quel travers n'est-ce donc pas que de ne point avoüer que notre justice n'est rien en comparaison de celle de Dieu, & que de prétendre que les jugemens de Dieu doivent subir notre examen, & nous être compréhensibles? Dans tout le reste nous reconnoissons en lui une Majesté suprême, il n'y a que sa justice que nous osions contrequarrer, & nous ne voulons point croire (*b*) par provision qu'il soit juste, quoiqu'il nous ait promis que le tems viendra où sa gloire étant révelée, tous les hommes verront clairement qu'il a été & qu'il est juste.

Luther confirma cette pensée par un exemple. La prospérité des méchans, & l'adversité des gens de bien, continua-t-il, sont de choses que notre raison goûte si peu, qu'elle en conclut ou que Dieu n'existe point, ou qu'il est injuste. Néanmoins cette injustice apparente (*c*) & prouvée par des argumens à quoi aucune raison ni la lumiere naturelle ne peuvent résister, se dissipe facilement par la lumiere de l'Evangile, qui nous assure que les impies ne sont heureux qu'à l'égard du corps, & qu'ils se perdent à l'égard de l'ame. Il ne faut qu'un mot pour résoudre cette question insoluble. Il suffit de savoir qu'il y a une autre vie où ce qui n'a pas été puni & récompensé dans celle-ci le sera. Puis donc que la lumiere de l'Evangile vient si aisément à bout des difficultez que tant de siecles avoient vainement tâché de résoudre, ne faut-il pas se persuader que la lumiere de la gloire dissipera facilement toutes les difficultez qui sont encore inexplicables sous la lumiere Evangelique? Qu'il soit juste que les gens de bien soient affligez, & que les méchans prosperent, est une chose que la lumiere de la nature ne peut point comprendre, mais la lumiere de la grace délie ce nœu insoluble. La damnation d'un homme qui n'a pû être que méchant, est inexplicable par la lumiere de la grace. Cette lumiere concourt avec celle de la nature à dicter que c'est la faute de Dieu injuste, & non pas la faute de cette homme malheureux. Mais la lumiere de la gloire dicte une autre chose, & nous montrera que Dieu dont le jugement est aujourd'hui d'une justice incompréhensible, est d'une justice très-juste & très-manifeste, afin que nous le croyons en attendant, avertis & confirmez que nous sommes par l'exemple de la lumiere de la grace qui accomplit dans la lumiere de la nature un pareil miracle (*d*). Il avoit déja dit que notre Raison doit trouver aussi injustes les Couronnes du Paradis données à ceux qui en sont indignes, que les supplices de l'Enfer infligez à ceux qui ne les méritent point; mais qu'il faut croire l'une & l'autre de ces deux choses, quoiqu'elles ne puissent être comprises que lorsqu'on joüit de la lumiere de la gloire. *Si placet tibi Deus indignos coronans, non debet etiam displicere immeritos damnans. Si illic justus est, cur non hic justus erit? Illic gratiam & misericordiam spargit in indignos, Hic iram*

(*f*) „ *Ibid. pag.* 1-0.

(*a*) „ *Luther. De servo arbitrio cap.* 245. *pag.* 383. *Edit.* „ *Neustad.* 1603. *in* 8.

(*b*) „ *Nec tantisper possumus credere eum esse justum cùm* „ *nobis promiserit fore, ubi gloriam suam revelaverit, ut* „ *omnes tum videamus & palpemus eum fuisse & esse justum.* „ Idem, ibid. 384. 385.

(*c*) „ *Hac iniquitas Dei vehementer probabilis & argu-* „ *mentis talibus traducta quibus nulla ratio aut lumen na-* „ *tura potest resistere.* Idem. ibid. cap. 246. pag. 386.

(*d*) „ *In lumine gratia est insolubile, quomodo Deus dam-* „ *net eum, qui non potest ullis suis viribus aliud facere, quàm* „ *peccare & reus esse. Hic tam lumen natura, quàm lumen* „ *gratia dictant, culpam esse, non miseri hominis, sed iniqui* „ *Dei, nec enim aliud judicare possunt de Deo; qui hominem* „ *impium gratis sine meritis coronat, & alium non coronat,* „ *sed damnat, forte minus vel saltem non magis impium.* „ *At lumen gloria aliud dicta, & Deum cujus modo est ju-* „ *dicium incomprehensibilis justitia, tunc ostendet esse justis-* „ *sima & manifestissima justitia tantum, ut interim id cre-* „ *damus, moniti & confirmati exemplo luminis gratia, quod* „ *simile miraculum in naturali lumine implet.* Idem ibid. „ pag. 387.

iram & severitatem spargit in immeritos, utrobique nimius & iniquus apud homines, sed justus & verax apud seipsum. Nam quomodo hoc justum sit, ut indignos coronet, incomprehensibile est modo, videbimus autem, cum illuc venerimus, ubi jam non credetur, sed revelata facie videbitur. Ita quomodo hoc justum sit, ut immeritos damnet, incomprehensibile est modo, creditur tamen, donec revelabitur filius hominis (e).

Comment il se tira du désespoir où il pen'a tomber à la vûe de ces abimes.

Le livre où Luther parle de la sorte est tout rempli d'observations vives contre ceux qui veulent soûmettre au tribunal de notre Raison les veritez révélées, & qui ne s'apperçoivent pas que c'est frayer le chemin au renversement de tous les Mysteres de l'Evangile. Il nous donne lieu de croire que sans une grace du Saint Esprit il ne se seroit jamais tiré du profond abîme de désespoir où il étoit tombé (f) en considérant ces deux choses : 1. Que la Préscience, & la Toute-puissance de Dieu ne laissent aucune liberté à la Créature : 2. Que par le bon plaisir de Dieu les hommes sont abandonnez à leurs passions, endurcis, & damnez éternellement, comme si Dieu, dont la bonté, la miséricorde sont tant vantées, se divertissoit aux pechez & aux tourmens éternels des misérables. Il a semblé inique, cruel & insupportable, ajoûte-t-il, d'avoir de Dieu une telle idée qui a choqué pendant tant de siecles un si grand nombre de grands personnages. Et qui n'en seroit choqué ? (g) J'en ai été scandalisé moi-même plus d'une fois avec un tel désespoir, que je souhaitois de n'avoir jamais été créé homme. Je ne savois pas alors combien un tel désespoir est salutaire & voisin de la grace. Ne voit-on pas clairement par ces paroles, que la Foi seule le délivra des abimes où sa Raison le précipitoit.

Le P. Thomassin critiqué.

Je vous dirai en passant qu'il me semble que le Pere Thomassin a fait un mauvais usage d'une citation de Sandérus. Je ne puis pas verifier si elle est tronquée ; mais je croi qu'on n'y a point mis le remede que Luther avoit trouvé, & qu'on rapporte seulement la description qu'il a faite d'un mal guéri. Quoiqu'il en soit, je vous allégue les paroles du pere Thomassin : » (h) Sander dit » que Luther dans la Préface du premier Tome » de ses Ouvrages . . . déclare en termes formels » que non seulement il n'aimoit pas, mais qu'il » haïssoit Dieu, comme auteur des peines dont » les pecheurs sont châtiez, *Ego non amabam, » imo odiebam Deum justum & punientem peccatores.* Sa bouche ne proféroit pas ces blasphe» mes contre Dieu, mais son cœur étoit plein » d'indignation & de murmures contre lui, & » cela alloit jusqu'à la fureur : *Tacitaque si non » blasphemiâ, certe ingenti murmuratione indigna» bar, & post furebam sæva & perturbata conscien» tia.* Il falloit être bien impie, pour former » ces blasphêmes dans son cœur. Mais il falloit » être monté au comble de l'insolence pour les » écrire & en informer le Public. Celui qui at» taquoit ainsi Dieu même, pouvoit-il épargner » après cela ou les Rois de la terre, ou les Papes, » ou l'Eglise de Jesus-Christ ?

❀❀❀❀❀❀❀❀❀❀❀❀❀❀❀❀❀❀

CHAPITRE CLXIV.

Continuation du même sujet. Passages de Melanchthon, de Calvin, &c.

Mélanchthon avoue que les difficultez sur le péché sont inexplicables.

Melanchthon ayant exposé son sentiment sur la cause du peché, veut que ses lecteurs embrassent de toute leur ame ce dogme sans s'arrêter aux prestiges des disputes ; & quoique des gens subtils rassemblent sur cette matiere un grand nombre de difficultez inexplicables, tenons-nous-en, continuë-t-il, aux témoignages de l'Ecriture, quoique nous ne puissions pas développer toutes les chicaneries qu'on nous oppose (a). Et notez qu'il parloit ainsi dans un tems où il avoit abandonné le sentiment de Luther sur la servitude de la volonté humaine, & qu'il s'étoit fort approché du relâchement des Catholiques Romains quant au dogme de la liberté (b).

Selnecker veut que la Raison se soûmette à la parole du Fils de Dieu.

Selneccer (c) commentant ces paroles de Saint Paul, *les armes de notre milice amenent prisonniere toute pensée à l'obéissance de Jesus-Christ*, observe que c'est soûmettre la Raison, le jugement, la nature, la sagesse humaine, la Philosophie, la chair & le sang, l'homme tout entier avec sa science à la parole du Fils de Dieu, & que la veritable Foi embrasse sans hésitation & sans dispute, les dogmes de l'Evangile, quelque diamétralement qu'ils paroissent opposez à la Raison & à toute la Philosophie, quelque impossibles & absurdes qu'ils nous semblent : (d) *Sicut captivi onera sustinent, & sine tergiversatione faciunt operas sibi injunctas ; ita vera fides sine omni dubitatione & controversia amplectitur doctrinam Evangelii, & Sacramentorum, quantumvis cum* ratione & omni Philosophia *è diametro pugnare, & impossibilis & absurda esse videatur.* Hic enim valet illud, αὐτὸς ἔφα. Sic dicit Dominus. La suite (e) de ce passage est fort longue & d'une force admirable.

Rungius est du même sentiment.

Rungius qui a été Professeur en Théologie à Wittemberg, dit en commentant les mêmes paroles de S. Paul, que la certitude de la Foi Chrétienne ne se fonde point sur les axiômes de Physique, mais sur les paroles de Jesus-Christ ; que la Raison humaine se moque de nos Mysteres dans les incrédules, & qu'elle excite même des doutes dans les vrais fideles ; que c'est pour cela qu'on compare à cette haute tour d'où les Diables & la chair combattent contre le Fils de Dieu, qu'il la faut réduire en captivité & sous le joug de la doctrine céleste, afin qu'elle se soûmette humblement à Dieu : (f) *Sed ideo* captivanda est & constringenda

(e) „ *Idem, ibid. cap.* 174. *pag.* 264.
(f) „ *Idem, ibid. cap.* 160.
(g) „ *Et quis non offenderetur ? Ego ipse non semel offensus sum usque ad profundum & abyssum desperationis, ut optarem nunquam esse me creatum hominem, antequam scirem, quam salutaris illa esset desperatio & quam gratiæ propinqua.* Idem, ibid.
(h) „ Thomassin Traité Dogmatique & Historique „ des Edits Tom. 1. pag. 270. Edit. de Paris 1703. Il ci„ te *Sand. l. 7. de Visib. Monar.*
(a) „ *Etsi autem homines acuti multa hic inextricabilia „ colligunt, tamen nos omissis prestigiis disputationum, ve„ ram sententiam, quam dixi, toto pectore amplectamur : & „ teneamus testimonia de ea tradita divinitus, etiamsi non „ possumus omnes argutias quæ opponuntur extricare.* Me„ lancht. in locis Theolog. pag. 67. Edit. Basil. 1555.
(b) „ Voyez le Diction. Hist. & Crit. à la remarque „ *A* de l'article *Synergistes.*
(c) „ Il fut Ministre, & il enseigna la Théologie „ publiquement à Leipsic au 16. siecle.
(d) „ *Selneccer. in* 2. *ad Corinth. cap.* 10. *v.* 5. *apud „ Himmelium in Calvino-Papismo fol.* 28.
(e) „ Elle est dans Himmelius qui rapporte aussi *ibid. „ fol.* 26. un long passage semblable du Commentaire „ du même Selneccer sur l'Epitre aux Romains Cap. „ XI.
(f) *Rungius disp.* 11. *in* 2. *Corinth.* 10. *parte* 2. *apud „ Himmelium ibid. fol.* 30.

II. Part.

ftringenda *vinculis doctrina cœlestis, ut submittat se humiliter Deo, veritatem ac potentiam illius opponat regulis suis: Sicut* Augustinus *de ingressu Christi per januas clausas reverenter ait:* Demus Deum aliquid agere posse, quod fateamur nos investigare non posse. Cessent paulisper pondus & modus. Ille hæc fecit, cui nihil est impossibile. *Et Paulus vult Christianum* stultum *fieri*, scilicet *coram mundo, ut verè fiat* sapiens. Cor. 2. Je pourrois citer un nombre infini de Théologiens de la Confession d'Ausbourg, qui ont parlé de cette matiere avec tout autant de force. Mais ceux-ci me suffisent. Passons aux Protestans (*g*) réformez.

Aveus de Calvin sur la Prédestination.

Il y a dans les livres de Calvin je ne sai combien de passages, qui montrent qu'il ne se fondoit que sur l'Ecriture pour soûtenir ce qu'il soûtenoit concernant le peché de l'homme & la Prédestination; car il avoüoit ingénument qu'il ne pouvoit point donner raison de ces matieres incompréhensibles, & il ne croyoit pas que l'esprit humain dût entreprendre de pénetrer des Mysteres si abstrus. Consultez le (*h*) le Dictionnaire de Mr. Bayle, (*i*) & considérez un peu ce que je vais copier.

J'ai (*k*) ici à exhorter les Lecteurs, c'est Calvin qui parle, » qu'en honorant celui qui les a créez & formez, comme il en est digne, ils n'apportent point un regard audacieux & hautain, à considerer son conseil qu'il a eu en créant le genre humain : mais plutôt qu'ils le regardent comme d'embas, d'un œil pur de foy, & avec toute reverence & sobrieté. Je say qu'à grand-peine peut-on dire un mot de la predestination, qu'incontinent il ne vienne beaucoup de sottes imaginations & lourdes en l'esprit humain. Et pourtant il y a des hommes modestes, qui voudroient bien que jamais on n'en tinst propos pour ne donner point occasion aux esprits volages de s'esgayer outre mesure. » (*l*) *Dieu avant la chute d'Adam avoit deliberé ce qu'il avoit à faire, & ce pour des causes qui nous sont* CACHE'ES.... *Il reste donc qu'il ait eu justes causes pour reprouver une partie des hommes; mais à nous* INCOGNUES. » (*m*) J'entens que ce que dit Sainct Augustin (*n*) a été vrayement accompli : C'est que d'une façon estrange, & qu'on ne peut exprimer, (*o*) ce qui a même été fait contre sa volonté, ne fût pas fait outre sa volonté, pource qu'il ne se fust pas fait, s'il ne l'eust souffert. Or il est ainsi, qu'il ne souffre rien maugré luy, mais de son vouloir. De faict, ce bon Docteur prend-là une maxime qu'on ne peut nier : C'est, que tant l'homme que les Diables, entant qu'en eux étoit, ont fait ce que Dieu ne vouloit point; mais qu'ils ne l'ont peu faire, quant à la puissance d'iceluy. Je m'accorde donc à cette sentence qu'il adjoûte puis après : C'est que le Diable & l'homme en pechant, ont tellement fait ce que Dieu ne vouloit point, que Dieu par leur mauvaise volonté a fait ce qu'il vouloit. Si quelcun replique que cela surmonte sa capacité : je confesse le semblable de moy. Mais se faut-il esmerveiller, si la Majesté incomprehensible de Dieu outrepasse notre petitesse? Or tant s'en faut que j'entreprenne d'exposer un si haut Mystere au contentement & à l'appetit des hommes, que plûtôt je desire que chacun pense à ce que j'ay desia protesté : C'est que tous ceux qui desirent de savoir plus que Dieu ne leur a revelé, sont hors du sens. Prenons donc plus de plaisir à une sage ignorance, qu'à une curiosité desbridée de plus savoir que Dieu ne nous permet. Quoyqu'il en soit, que tous nos sens se tiennent sous ceste reverence & humilité : Que Dieu, quant au peché du premier homme, n'a rien voulu qui ne convinst à sa justice ..... Quant à ce qu'il a été ordonné par la prescience & decret de Dieu, que l'homme devoit tresbucher, comme il a fait; & néanmoins qu'on ne peut enveloper Dieu parmi telle faute, comme s'il en étoit autheur, ou s'il l'eust approuvée : n'ayons point de honte de confesser notre ignorance en cest endroit : veu qu'on cognoist assez que c'est un secret qui est cachée à l'esprit humain, quelque aigu qu'il soit. En somme, qu'il ne nous fasche point, si nous sommes fideles, de ne point savoir ce que Dieu a retiré en sa clarté inaccessible, &c. (*p*).

Et sur l'Eucharistie.

Il se sert de la même solution lorsqu'il traite du Sacrement de l'Eucharistie selon les idées de la Confession de foi dont vous avez vû (*q*) l'article; car après avoir décidé qu'il faut *que Jesus-Christ s'unisse vraiement à nous, & nous repaisse de la nourriture de son corps & de son sang*, il ajoûte, » que s'il semble incroyable, que la chair de Jesus-Christ étant eslongnée de nous par si longue distance, parvienne jusqu'à nous pour nous être viande, pensons de combien la vertu secrette du Sainct Esprit surmonte en sa hautesse tous nos sens, & quelle folie ce seroit de vouloir comprendre en notre mesure l'infinité d'icelle. Pourtant, que la foy reçoive ce que que notre entendement ne peut concevoir : c'est que l'Esprit unit vrayement les choses qui sont séparées de lieu (*r*).

Ce que dit Beze sur la Prédestination.

Théodore de Beze ayant à parler de la Prédestination dans la Conférence de Montbelliardt, se servit de ce prélude : (*f*) *Nous entrons ici en un profond*

(*g*) » Notez qu'Himmelius *ibid. fol.* 137. en cite plusieurs qui ont parlé fortement sur le devoir de soûmettre la Raison à la Révelation. Il le fait pour les accuser de se contredire, eux qui opposent la Philosophie à quelques dogmes des Luthériens. Conférez ci-dessus Chap. CXXX pag. 764. 1. & 2. colonne.

(*h*) » Article *Synergistes* rem. B. & le 2. Eclaircissement, à la réponse à la III. Objection.

(*i*) » Voyez aussi ci-dessus Cap. CXLVII. au commencement.

(*k*) » Calvin, Traité de la Prédestination pag. 1431. de ses Opuscules Edit. de Geneve 1611.

(*l*) ,, *Idem, ibid. pag.* 1433.

(*m*) ,, *Idem, ibid. pag.* 1451. 1452.

(*n*) » Au Manuel à Laurent, Chap. 99.

(*o*) » Voyez ci-dessus Chap. CLIV. pag. 821. 1. colonne notte (*e*).

(*p*) » Notez que ce qui suit dans le livre de Calvin pendant une page toute entiere, est de la même force &, que dans son Instruction, liv. 1. ch. 18. n. 3. pag. m. 138. il parle ainsi : *Quand nous ne comprenons point comment Dieu veut que ce qu'il defend de faire, se face, que nostre debilité & petitesse nous vienne en memoire : & aussi que la clarté en laquelle il habite n'est pas en vain nommée inaccessible, pour ce qu'elle est enveloppée d'obscurité.* Il avoit dit peu auparavant : *Quant à ce qu'ils objectent, s'il n'advient rien que par le vouloir de Dieu, qu'il y aura deux volontez contraires en luy, entant qu'il decerneroit en conseil estroit les choses qu'il a manifestement defenduës par la Loy, la solution est facile.* Mais il paroît qu'il ne fonde cette facilité que sur ce qu'il a recours *à nostre rudesse & debilité de sens*, selon laquelle *nous ne comprenons pas comment* Dieu *veut & ne veut point en diverses manieres qu'une chose se face.* On a beau lui objecter comme a fait le Jesuite Jean Hai, que c'est répondre par un *je n'en sçai rien*, & que *per verbum nescio solvitur omnis quæstio* : sa candeur ne permettoit pas qu'il répondît que comme il a fait.

(*q*) ,, Ci-dessus Chap. CXXXIX. pag. 262. 2. colon.

(*r*) ,, Calvin, *Institut. lib.* 4. ch. 17. n. 10. pag. m. 932.

(*f*) Actes du Colloque de Montbelliardt pag. 516.

profond abisme, pour ceste cause nous devons specialement prier le Seigneur, qu'il nous gouverne par son S. Esprit, & nous addresse en ce mystere au sentier de la verité. Car il n'y a aucune partie de la Doctrine Chretienne qui soit PLUS CONTRAIRE AU SENS ET A LA RAISON HUMAINE. Vous avez (*t*) vû l'exposition qu'il en fit.

Piscator.

Piscator (*u*) ayant à répondre à cette question de Vorstius, *que pourroit-il avoir de plus indigne de Dieu que de prédestiner les hommes aux péchez mêmes, & cela par un décret absolu qui fait que les hommes péchent necessairement, ou ne peuvent pas ne point pécher*, se servit de ces paroles: *C'est ainsi que la raison humaine juge, mais l'Ecriture contient une autre doctrine; de ce que la raison humaine est offensée par de telles choses, il ne s'ensuit pas qu'elles soient fausses & blasphematoires* (*v*). Il n'y a guéres d'Ecrivain Prédestinateur qui se fasse lire avec plus de plaisir que Piscator; car il avouë rondement & précisément ce que d'autres enveloppent & entortillent de telle maniere qu'on ne peut plus voir de quoi il s'agit, & que ce qu'ils affirment en un lieu, est au fond ce qu'ils nient en d'autres termes dans un autre. Il convient des consequences de sa doctrine, (*vv*) & sans chicaner sur le fait, il s'arme des Textes de l'Ecriture pour se soutenir sur le droit. La Préface de son Traité de la Prédestination est merveilleuse. Il avertit ses Lecteurs de venir à lui avec un esprit d'humilité qui se soumette à la parole de Dieu, & il veut qu'ils se préparent à l'étude de ce Mystere par une serieuse méditation sur quelques passages de l'Ecriture qu'il leur indique, & qui concernent les profondeurs impenetrables des jugemens de Dieu, & la necessité de la Foi, & il s'assure que ceux qui profiteront de ses avis, c'est-à-dire, qui se fonderont uniquement sur l'Ecriture, ne (*x*) permettront pas que le jugement de leur raison les empêche d'embrasser la doctrine qu'il expose. Il craint qu'il n'y ait même des gens pieux qui s'offenseront de cette doctrine, parce qu'elle est d'une telle sublimité qu'il est impossible que la raison humaine n'en soit pas choquée (*y*), lorsqu'elle en veut juger selon ses notions. Ne vous semble-t-il pas que cette Préface dénonce à de purs Philosophes ce que l'on signifioit aux profanes, (*z*) qu'ils eussent à s'éloigner des Mysteres?

Que les Theologiens Reformez ont recours à l'exclamation de S Paul, lorsqu'ils traitent de la Prédestination.

Il est si ordinaire aux Theologiens Reformez de s'écrier, *ô profondeur des richesses*, lorsqu'ils traitent de la Prédestination, que leurs Adversaires les en raillent, comme si par exemple les Contre-Remontrans lors des troubles de l'Arminianisme, eussent eu cela pour refrain: (*a*) *Collocutores Hagienses pag.* 119. *edit. Brandii fatemur: Quando nostram absolutam prædestinationem tueri non possumus, habemus semper in ore Pauli verba Rom.* 11. *ô profunditatem divitiarum, &c.*

Effectivement on trouve dans leurs cours de Theologie, ou dans leurs lieux communs, qu'après avoir employé tout ce que les distinctions, les divisions, les subdivisions peuvent fournir pour satisfaire aux difficultez, ils finissent par un aveu sincere & modeste de l'inferiorité de leurs forces. Je me contenterai de vous alleguer Mr. Turrettin & Mr. Wittichius.

Mr. Turretin cité.

La conclusion du Chapitre où Mr. Turrettin traite de l'accord de la contingence des actions morales avec le concours de Dieu, est qu'il y a là beaucoup de choses inaccessibles à l'esprit de l'homme; que les voyes de Dieu ne ressemblent pas aux nôtres; qu'il faut les admirer & non s'en informer temerairement; qu'il nous doit suffire à nous autres pauvres mortels, de nous tenir fermement au fait que l'Ecriture nous revele clairement, quoique la raison ou la maniere du fait ne soit pas présentement à notre portée. (*b*) *Si quid præterea in re obscurissima hæret scrupuli, vel aliquid, quod nostrum superet captum, ut sanè non diffitendum est multa nobis hîc esse impervia, satius est id ignorare humiliter, quàm definire temerarie, & meminisse decet, vias Dei non esse sicut vias nostras, mirandas esse, non temerè rimandas, & nobis homuncionibus sufficere debet τὸ ὅτι, quod clarissimè traditur in verbo, firmiter retinere, licet τὸ διότι, vel τὸ πῶς nobis non detur* (*c*) *plenè nunc assequi.* Je pourrois vous avertir que cette fin du Chapitre s'accorde très-bien avec le commencement (*d*).

Et Mr. Wittichius.

Mr. Wittichius Professeur en Theologie à Leide (*e*) fait consister le libre-arbitre en ce que nous sommes portez de telle façon vers les objets qui se présentent à notre ame pour être affirmez ou niez, aimez ou haïs, que nous ne sentons point qu'aucune force exterieure nous détermine. Il ajoûte (*f*) que quand Dieu produit lui-même nos volitions, c'est alors que nous agissons le plus librement, & que plus l'action de Dieu est efficace & puissante sur nous, plus sommes-nous les maîtres de notre action. Il semble, continuë-t-il, que ceux qui veulent être sages avec sobrieté

(*t*) „ Ci-dessus Chap. CLII. pag. 814. 1. colonne.

(*u*) „ Je l'ai déja cité ci-dessus Chap. CXLIX. pag. „ 808. 1. & 2. colonne.

(*v*) „ *Nempe sic judicat humana ratio, sed aliud dictat* „ *verbum Dei* ..... *Ista non ideo sunt falsa & blasphema* „ *quia illis offenditur humana ratio.* Piscator notis ad ami- „ cam collat. Vorstii pag. 157. apud Acta & Scripta Sy- „ nodalia Remonstrant. parte 2. pag. 40.

(*vv*) „ Je ne veux pas étendre ceci sur tous les en- „ droits de ses disputes, repliques, dupliques à l'égard „ de cette matiere: je parle en gros, & je dirai même „ qu'il rejetta enfin le systême des Supralapsaires, de quoi „ Twisse le blâma fort. Voyez Samuel Des-Marêts *in* „ *Xeniis Academicis* pag. 61.

(*x*) „ *Non patietur sibi judicium rationis suæ obstare quo-* „ *minus doctrinam hic traditam amplectatur.* Piscator Præf. „ disput. de prædestin. edit. Herborn. 1598.

(*y*) „ *Doctrina hæc propter sublimitatem suam ita compa-* „ *rata est, ut ratio humana per seipsam judicium faciens, non* „ *offendi ea non possit.* Id. ibid.

(*z*) „ Voyez les Commentateurs d'Horace sur ces pa- „ roles de l'Ode 1. du 3. livre.

„ *Odi profanum vulgus & arceo*, & Barthius sur ces pa- „ roles de Claudien de raptu Proserp. lib. 1. v. 4.

„ *Gressus removete profani.*

(*a*) „ *Hulsemannus de Auxiliis gratiæ cap.* 1. *in fine pag.* „ *m.* 159. Il met ce sommaire en marge, *Calvinistæ quando se expedire non possunt, vociferantur ô altitudo!*

(*b*) „ *Franciscus Turretin. Theol. elenct. tom.* 1. *loco* 6. *quæst.* „ 6 *pag. m.* 554. 555. Voyez aussi pag. 659. 660 ce qu'il „ y dit sera rapporté ci-dessous dans le Chap. CLXVII.

(*c*) „ Appliquez à cet adverbe ce qui a été dit ci dessus „ Chap. CLXI. pag. 837. 2. col. note (*f*).

(*d*) „ *Quomodo ista duo inter se possint consistere, nemo* „ *mortalium perfectè in hac vita assequi potest. Nec mirum* „ *videri debet, cùm Deus mille modos habeat nobis incompre-* „ *hensibiles concurrendi cum voluntate nostra, & nobis se in-* „ *sinuandi, & corda nostra flectendi, ut agendo libere quod* „ *volumus, nihil tamen præter Dei voluntatem & determi-* „ *nationem faciamus, ut hic meritò, si uspiam alibi excla-* „ *mare liceat, ὦ βάθος.* Quàm imperscrutibilia sunt „ Dei judicia, & ejus viæ impervestigabiles? *Rom.* 11. „ 33. *Id. ibid.* pag. 551.

(*e*) „ *Wittichius de Providentia Dei actuali n.* 61.

(*f*) „ *Quin imo dicendum est, quo magis & efficacius* „ *Deus in nobis operatur, eo magis nos habere actionem in nos-* „ *tra potestate. Efficit enim Deus suâ operatione ipsum velle* „ *Phil.* 11. 13. *Quò igitur efficacius illud operatur, eò magis* „ *volumus: quod autem cum volumus facimus, id maximè* „ *habemus in nostra potestate.* Id. ibid. n. 62. Notez que „ pour croire cela il ne faut pas moins de Foi que pour „ croire les Mysteres les plus incomprehensibles.

II. PARTIE.

sobrieté, doivent se contenter de cela pourvû qu'ils fassent souvent cette reflexion qu'ils sont finis & que Dieu est infini, & par consequent qu'on ne doit pas s'étonner des difficultez qui nous empêchent de bien connoitre ses voies. Il cite là-dessus avec éloge (*g*) Bradwardin qui a foudroyé l'orgueil de ces Philosophes qui ne voyant pas que l'infinité de Dieu nous est incomprehensible, cherchoient la raison de tous ses secrets. (*h*) *Optime hic Thom. de Bradvvardinâ lib.* 1. *de Causa Dei cap.* 1. *corollario* 32. Erubesce, Philosophe & scientia superbiens, dedignare tàm parvum Deum habere, ut tu parvus per parvam mentem tuam ipsum totum scruteris, omnia ejus secreta rimeris, capias & cognoscas plenarie ipsum totum. Deus namque sicut est infinitæ entitatis, ita & infinitæ veritatis & cognoscibilitatis; quare à nullo finito per virtutem suam finitam plenè cognoscitur. Mr. Wittichius discute avec beaucoup de précision ce qui se dit dans les Ecoles sur la Providence de Dieu à l'égard du péché de l'homme, & il conclut (*i*) par dire qu'il ne se faut pas promettre de comprendre (*k*) pleinement les voyes de Dieu, & il allegue l'un des passages de Calvin que j'ai citez. Il avouë que la plus grande difficulté est d'accorder le libre arbitre avec le décret divin. J'ai tenté, ajoûte-t-il, cet accord; mais si je n'ai pas réüssi dans cette entreprise, ou s'il faut même la considerer comme impossible, il ne faut pas néanmoins nier ni la liberté de l'homme, ni l'efficace de l'operation de Dieu, & il nous renvoye à Saint Augustin (*l*) qui se reconnoissoit incapable de resoudre ces grandes difficultez.

Je dois vous dire que Mr. Wittichius est un témoin d'autant plus considerable qu'il étoit l'un des pilliers du parti Carthesien & rational, & qu'il s'étoit fort appliqué à concilier l'Ecriture Sainte avec la Philosophie; ce qui avec sa Theologie Carthesienne l'exposa à plusieurs critiques qu'il lui falut repousser.

Ce ne sont pas seulement les *Lieu-Communistes* qui avouent en traitant de ces matieres *ex professo* ce que vous venez de voir; on l'avouë aussi dans des ouvrages d'une autre nature si l'occasion s'offre de parler incidemment de nos Mysteres. Je ne vous en donnerai que deux exemples.

Ce que Pierre Du Moulin le fils dit de la Prédestination.

Pierre Du Moulin le fils qui a très-bien soutenu son nom, parle dignement de cette matiere. La doctrine de la Prédestination, dit-il, (*m*) » est » l'assurance & l'affermissement de l'ame quand on » l'embrasse par la foi; mais elle y met le trouble » & la perplexité, quand on l'examine curieuse- » ment par la raison, parce qu'elle est par la raison, » par-dessus la raison. En ce haut point la raison » a accoûtumé de faire des objections contre la » justice de Dieu; pourtant avant qu'elle ait fait » beaucoup de chemin, elle a besoin d'estre ar- » restée tout court, par ceste reproche que St. » Paul luy donne: O homme qui es tu, qui » resistes contre Dieu? Si vous ne pouvez satis- » faire à votre raison, sur les actions & sur » les Conseils de Dieu, souvenez-vous que la » raison a esté faite pour l'homme & non pas » pour Dieu, & arrestés votre curiosité. De mes- » me en ces points incomprehensibles de la con- » currence de la grace de Dieu avec la volonté » de l'homme, & comment son decret invaria- » ble subsiste avec les agens libres, il faut que » la raison s'impose silence entierement, recon- » noissant qu'en cette rencontre du fini & de » l'infini, la raison estant finie ne peut com- » prendre que les choses de son ressort, & puis » qu'il y a quelque chose d'infini en cette con- » jonction, il en faut laisser la comprehension à » Dieu, à qui seul appartient de connoistre ses » œuvres infinies. Ce qui nous appartient en » cette occurrence, est de n'avoir autre volonté » que celle de Dieu, de recevoir promptement » & franchement sa grace, & nous fier en ses pro- » messes, & de nous abandonner à la conduite de » sa providence. C'est un sage Conseil plus fa- » cile à observer qu'à comprendre, qu'en l'œu- » vre de nostre conversion & sanctification, il en » faut donner à Dieu toute la gloire, & à nous » toute la tasche. Quant à cette autre merveille, » comment les volontez qui resistent à Dieu, » neantmoins font sa volonté, sans que Dieu » participe au mal qu'ils font. Et pour ce qui » est de la sagesse de ce grand moderateur, qui » pour sa gloire souffre le regne du Diable au » milieu de son regne, ce sont matieres pour no- » tre admiration & non pour notre recherche; » c'est une belle estude d'estre disciple de la sa- » gesse & de la providence de Dieu. Mais quand » la veue nous y defaut, contentons nous de » croire que Dieu est tout sage & tout bon, » qu'il face donc ce que lui semblera bon, & fai- » sons ce que nous devons.

Et M. Abbadie.

Vous avez l'ouvrage de Mr. (*n*) Abbadie sur la Religion Chretienne. Relisez-y le Chapitre (*o*) où il la fait considerer *dans ses Mysteres*, vous y trouverez qu'encore qu'ils ayent un côté lumineux, (*p*) *ils sont impenetrables à notre esprit*, & *qu'il n'est ni sûr, ni permis ni possible d'en sonder la profondeur.* Vous y verrez pourquoi ils demandent le sacrifice (*q*) *de nos vains raisonnemens*, & l'humiliation de notre (*r*) *raison superbe*, & que Dieu veut *regner sur nous par la soumission de nos esprits qui croyent des veritez incroyables.* Tout ce chapitre-là & le suivant où l'on parle de la convenance des Mysteres avec les lumieres de la raison, persuadent tous les Lecteurs attentifs que l'Auteur ne nous appelle qu'à une humble soumission, & qu'au mépris des raisonnemens Philosophiques qui par leurs subtilitez feroient perdre terre & patience à tous ceux qui s'appliqueroient à leur tenir tête. Voilà les deux exemples que je voulois vous alleguer.

Témoignage de Thomas Sprat.

Je veux vous citer un illustre Theologien Anglois (*s*). C'est celui qui a fait l'Histoire de la Société Royale, & qui depuis a été promu à l'Episcopat. Il n'y a point de *Philosophie*, dit-il (*t*),

(*g*) „ Celebre Theologien en Angleterre au 14. siecle.
(*h*) „ *Id. ibid.*
(*i*) „ *Id. ibid. n.* 153.
(*k*) „ Appliquez ici la note marginale faite ci-dessus „ Chap. CLXI. pag. 837. 2. col. note (*f*).
(*l*) „ *Audiamus Augustinum in Johannem tract* 53. Non „ ergo, fratres, ad hanc penetrandam altitudinem, ad „ hanc abyssum discutiendam, ad inscrutabilia perscru- „ tanda expectatio vestræ charitatis impingat. Agnosco „ modulum meum, sentire mihi videor etiam modulum „ vestrum. Altius est hoc incrementis meis & fortius „ viribus meis, puto quia & vestris. *Id. ibid.*

(*m*) „ Du Moulin, de la Paix de l'ame Livre 6. „ chap. 5.
(*n*) „ Il étoit Ministre d'une Eglise Françoise à Berlin „ lorsqu'il publia ce Livre.
(*o*) „ C'est le 8. de la derniere section du 2. tome.
(*p*) „ Abbadie, Verité de la Relig. Chret. tom. 2. „ pag. m. 408.
(*q*) „ *Ibid. pag.* 411.
(*r*) „ *Ibid. pag* 415. 416.
(*s*) „ J'en pourrois citer un grand nombre de la même „ Nation, & entre autres Joseph Hall qui a été Evêque: „ Voyez son Livre intitulé *Via media*.

(t) » qui puisse atteindre jusqu'à la partie » *spirituelle & supernaturelle du Christianisme :* Et » dans les choses familieres il n'y en a point du » tout besoin : Desorte qu'elle en est excluse » par ces deux raisons. En quelques *Doctrines* » elle est inutile à cause de leur sublimité, en » des autres à cause qu'elles sont ordinaires. On » peut voir combien peu d'assistance elle apporte » dans les points mêmes, où il semble que son » Empire ait lieu, qui sont les *décrets de Dieu,* » son *immaterialité*, son *éternité* & le saint Mys» tere de la *Trinité*. En tous lesquels nous som» mes portez par elle à une plus docte obscurité » seulement, & ausquelles profondeurs insondables » tous reconnoissent enfin que notre seul refu» ge est de *croire* simplement. Il est vrai que » nonobstant le grand bruit qu'elle a fait dans la » *Religion*, si nous avions suivi sa lumiere, nous » aurions toûjours adoré le *Createur* & le *Re*» *dempteur du monde*, sous le même titre que ses » Prédecesseurs avoient fait précedemment à » *Athenes*, comme le *Dieu inconnu*.

Ce que Wolfius & Heereboord disent de la permission du péché.

Je veux vous citer aussi deux Laïques, l'un de la Confession d'Augsbourg, l'autre Reformé. Puisque la plûpart des hommes, dit Jerôme Wolfius (*u*), abusent de leur franc-arbitre à leur perte & à celle de leur prochain, que dirons-nous? Pourquoi donner une épée à un enfant, ou plutôt à un furieux? Ce sont des secrets divins impénetrables à tous les hommes. Si ce n'est que l'on voulût approuver cette Maxime, que la puissance de Dieu se jouë des choses humaines; mais l'Ecriture déteste ce jeu, cet esprit moqueur qu'on voudroit donner à Dieu (*v*). Heereboord fameux Professeur en Philosophie à Leide, agite amplement ce qui concerne le concours de Dieu; mais pour ce qui est de la Providence divine par rapport au premier péché de l'homme, il ne veut pas seulement s'en approcher. Il croit que l'Ecriture étant si succincte là-dessus, c'est une marque que Dieu veut que nous ignorions cette matiere. Il applique à ce sujet deux vers Latins qui signifient que c'est une docte ignorance que de ne vouloir pas savoir ce que le grand Maître ne veut pas enseigner (*vv*).

Ne curiosus quære caussas omnium,
Quæcunque libris vis Prophetarum indidit
Sacrata cœlo, plena veraci Deo:
Nec operta sacri supparo silentii
Irrumpere aude, sed prudenter præteri.
Nescire velle, quæ magister optimus
Docere non vult, erudita inscitia est.

Scaliger est l'Auteur de ces vers-là dont les deux derniers sont ceux qu'Heereboord a appliquez. Je pense que Scaliger les composa à l'occasion des disputes de Gomarus & Arminius sur la Prédestination. Il n'y a point d'entreprise plus opposée à l'esprit de ces sept vers que celle de Mr. Jaquelot; car pour accorder ensemble ce qui se passe dans le monde, ce qui s'enseigne dans les Ecoles de Theologie, & les Maximes de la Raison, ou les idées que l'on a de la bonté & de la justice, de la sainteté & de la puissance de l'Etre infini, il faut foüiller dans les secrets les plus intimes de cet Etre, & en rassembler les plus grands détails qu'il soit possible d'en pénetrer.

Témérité du jugement de Mr. Jaquelot.

Le Catalogue que je viens de vous écrire de quelques Auteurs ou Catholiques Romains, ou Protestans qui sont percez du même coup que Mr. Bayle, est fort petit en comparaison de l'étenduë presque infinie qu'il pourroit avoir. Vous y pourriez faire des additions en ne consultant que les remarques (*x*) que je vous ai communiquées contre Mr. Jaquelot, & vous le trouverez lui-même (*y*) dans votre chemin. Ne serez-vous pas bien surpris que cet Auteur se soit comporté comme s'il n'avoit eu nulle connoissance de toutes ces choses, ni même de la Confession de foi (*z*) des Eglises Reformées. On sait néanmoins qu'il a beaucoup de lecture, & il lui auroit suffi de jetter les yeux sur les Eclaircissemens qui sont à la fin du Dictionaire de Mr. Bayle. Il y eût trouvé bien des passages tout-à fait semblables à ceux que je viens de vous compiler. Il n'a daigné, si je ne me trompe, prendre la peine de lire ces Dissertations de Mr. Bayle, c'est une negligence, c'est une securité impardonnable, & pour un homme qui s'efforce de persuader qu'il évite les jugemens temeraires, il s'est hazardé trop legerement à condamner ceux qui avoüent que les Mysteres du Christianisme ne paroissent pas conformes aux Maximes de la Raison humaine. Il auroit dû s'informer avant toutes choses s'il y a des Theologiens illustres & venerables qui ayent été dans ce sentiment. S'il a sû que cela est vrai, il devoit être plus circonspect dans sa censure. Quoiqu'il en soit, il me semble qu'on est plus digne d'envie qu'à plaindre, lorsqu'avec une si bonne compagnie l'on est condamné par le jugement de cet Auteur.

CHAPITRE CLXV.

Discussion d'un passage de Mr. Diroys par laquelle se confirme ce qui a été observé contre Mr. Jaquelot à l'égard d'une consequence qu'il a tirée de l'objection du mal Physique.

SAns attendre ma réponse vous pouviez décider hardiment qu'une observation que j'ai faite (*a*) sur ce que Mr. Jaquelot oppose aux objections

(t) „ Thomas Sprat, Histoire de la Societé Royale, „ part. 3. sect. 18. pag. 435. édit. de Geneve 1669.

(u) „ *Quia vero plerique omnes hac libertate ad perniciem* „ *& suam & aliorum abutuntur, quid dicas? Cur puero* „ *gladium, aut potius furioso? Sunt hæc arcana Dei, nul-* „ *lo humano ingenio explicabilia, nisi quis illud fortè* „ *probes,*

„ Ludit in humanis divina potentia rebus.

„ *Sed hunc ludum rßumque Dei Socraticum, Sacra Litteræ* „ *detestantur.* Hier. Wolfius in notis ad Simplicii Com„ mentar. in Epictet. pag. m. 137.

(v) „ Θεῶν παίγνια ἄνθρωποι, disoient les Grecs, *les* „ *hommes servent de joüet aux Dieux*, comme Lambin le „ remarque sur ces paroles du Prologue des Captifs de „ Plaute:

„ *Enimvero Di nos quasi pilas homines habent.*

» On sait le . . . *Quoties voluit fortuna jocari* de Juve» nal. *Sat.* 3. *v.* 40.

(vv) » *Heereboord pneumat. lib.* 1. *cap.* 18. *p. m.* 171.

(x) » Voyez ci-dessus Chap. CXXIX. pag. 762. CXXX. » pag. 664. CXXXI. pag. 666. 667. 668. CXXXIII. à » la fin: CXXXV. au commencement; CXXXVI. pag. » 777. 778. CXXXVII. pag. 779. CXLII. pag. 792. 793. » 794. CXLIV. pag. 796. 1. col. CXLVI. & CXLVII. » au commencement; CLIV. pag. 823. 2. col. CLVIII. » pag. 832. & CLX. pag. 835. 1. col.

(y) » Voyez ci-dessus Chap. CXXIX. au commence» ment, CXLI. pag. 790. 1. col. CXLVIII. à la » fin.

(z) » Je l'ai citée ci dessus Chap. CXXIX. au commen» cement. & je la citerai ci-dessous dans le Chap. CLXXI.

(a) » Voyez ci dessus Chap. CLVII. au commencem.

tions du mal Physique, ne peut avoir une pleine force si l'on ne refute Mr. Diroys, qui a prétendu aussi qu'elles prouvent trop. Je vous remercie de m'avoir marqué ce qui me restoit à faire sur ce sujet, je veux prendre pour un avertissement la question modeste que vous m'avez proposée.

Objection tirée de l'impossibilité d'accorder les miseres des animaux avec la bonté de Dieu.

Rien n'est plus dans l'ordre que de montrer quand on le peut que les consequences d'une objection sont absurdes. Ainsi Mr. Jaquelot seroit loüable d'avoir cherché ce défaut dans l'argument que l'on fonde sur ce que les infirmitez & les miseres des animaux ne s'accordent pas avec les idées de la souveraine bonté du Createur de toutes choses. Le mal est qu'il n'a pas raison de croire qu'il ait trouvé ce qu'il cherchoit, je veux dire qu'il ait prouvé que cet argument prouvoit trop. On vous a fait voir (*b*) qu'il a eu tort d'en conclure que les plantes se pourroient plaindre de n'avoir pas la faculté de se transporter de lieu en lieu, &c. Voyons si Mr. Diroys a mieux réüssi en maniant une semblable pensée.

Comment Mr. Diroys se la propose.

Il y a encore une difficulté, dit-il, (*c*) *à laquelle il n'est pas moins important de satisfaire qu'aux précedentes, puisqu'elle fait plus de peine à ceux qui jugent des biens & des maux par des considerations fondées sur les maximes les plus pures & les plus élevées. C'est que Dieu estant la sagesse & la bonté souveraine, il leur semble qu'il devroit faire toutes choses comme les personnes sages & vertueuses souhaiteroient qu'elles se fissent suivant les regles de sagesse & de bonté que Dieu leur a imprimées, & comme ils seroient obligez de les faire eux-mesmes, si elles dépendoient d'eux. Ainsi voyant que les affaires du monde ne vont pas si bien qu'elles pourroient aller à leur avis, & qu'elles iroient s'ils s'en méloient, ils concluent que Dieu qui est infiniment meilleur & plus sage qu'eux, ou plûtost la sagesse & la bonté mesme, ne s'en méle point.* On seroit blâmable si l'on accusoit M. Diroys d'avoir affoibli l'objection : il la représente dans toute sa force, & ne se sert point de la ruse (*d*) des Controversistes.

Comment il y répond.

Il répond deux choses, dont la premiere n'étant pas de mon sujet doit être mise à quartier; je ne m'arrête qu'à la seconde où il prétend que l'objection prouve trop.

» (*e*) S'il n'est pas convenable à la sagesse & » à la bonté souveraine de ne faire pas ce qui est » meilleur & plus parfait, il s'ensuit que tous les » estres sont éternellement, immuablement & » essentiellement aussi parfaits & aussi bons qu'ils » puissent estre; puisque rien ne peut changer » qu'en passant d'un état moins bon à un meil- » leur, ou d'un meilleur à un moins bon. Or » cela ne peut arriver, s'il ne convient pas » à Dieu de ne point faire ce qui est meilleur » & plus parfait, lorsqu'il le peut : il fau- » dra donc que tous les Estres soient éternelle- » ment & essentiellement remplis d'une connois- » sance & d'une vertu aussi parfaite que Dieu » puisse leur donner. Or tout ce qui est éternel- » lement & essentiellement aussi parfait que Dieu » le puisse faire, procede essentiellement de luy; » en un mot est éternellement & essentiellement » bon comme lui, & par consequent il est Dieu » comme luy. Voilà où va cette maxime, qu'il » repugne à la justice & à la bonté souveraine » de ne faire pas les choses aussi bonnes & aussi » parfaites qu'elles puissent estre; car il est essen- » tiel à la sagesse & à la bonté essentielle d'éloi- » gner tout ce qui luy repugne absolument. Il » faut donc établir comme une premiere verité » touchant la conduite de Dieu à l'égard des crea- » tures, qu'il n'y a rien qui repugne à cette bon- » té & à cette sagesse de faire des choses moins » parfaites qu'elles ne pourroient estre, ny de » permettre que les biens qu'elle a produits, ou » cessent entierement d'être, ou se changent & » s'alterent; puisqu'il ne repugne pas à Dieu » qu'il y ait d'autres estres que luy, c'est-à-dire, » des estres qui puissent n'estre pas ce qu'ils sont, » & ne faire pas ce qu'ils font, ou faire ce qu'ils » ne font pas.

Refutation de sa réponse.

J'ose bien vous assurer, Monsieur, que cette réponse est pitoyable; car ceux qui proposent des difficultez contre l'unité de principe, se fondent principalement sur la souveraine liberté de Dieu. Ils raisonnent sur cette supposition que s'il n'y a qu'un principe de toutes les Créatures, elles sont l'ouvrage d'une cause infiniment bonne, infiniment sainte & infiniment puissante; d'où ils concluent l'exclusion du mal Physique & du mal Moral; parceque cette cause universelle étant d'ailleurs infiniment libre, a donné à sa puissance telles bornes qu'il lui a plu. Si elle avoit été necessitée par sa nature à produire tout ce qu'elle pouvoit, il auroit falu bon-gré mal-gré qu'elle en eût, qu'elle donnât l'existence à tous les êtres possibles, & par consequent à la douleur & à la tristesse; mais ayant eu une pleine liberté ou de créer quelque chose, ou de n'en créer aucune, c'est par un choix libre de sa volonté qu'il s'est resolu à créer cet Univers. Il y a mis une partie des êtres possibles, & a laissé tous les autres dans l'état de pure possibilité. Son bon plaisir infiniment sage a été la seule regle de ce discernement. Il a falu, on l'avouë, qu'après s'être librement déterminé à créer des corps & des esprits, il leur donnât necessairement les attributs qui constituoient leur essence; mais il est demeuré libre par rapport à leurs qualitez accidentelles, il a pû comme bon lui a semblé les orner ou de celles-ci ou de celles-là, & former divers degrez de perfection & de subordination. Il n'y a point de disciple de Zoroastre qui trouve rien là qui ne soit conforme aux idées d'une bonté & d'une puissance infinies, pourvû que le mal ne soit pas du nombre des qualitez des Creatures, & que chaque être soit content de sa condition, quelque inferieur qu'elle soit à celle des autres (*f*).

Qu'il change l'état de la question.

Vous voyez donc que Mr. Diroys change l'état de la question, & que sa réponse n'est pas dans les termes de la difficulté qu'il s'étoit faite. Il ne s'étoit point objecté que *Dieu estant la sagesse & la bonté souveraine*, doit toûjours produire ce qu'il y a de meilleur & de plus parfait, & néanmoins il suppose dans sa réponse que c'est en cela que consiste l'objection. Il y a bien de la difference entre ces deux theses : 1. (*g*) *Dieu doit faire toutes choses comme les personnes sages & vertueuses souhaiteroient qu'elles se fissent suivant les regles de sagesse & de bonté que Dieu leur a imprimées, & comme ils seroient obligez de les faire eux-mesmes, si elles dépendoient d'eux :* 2. (*h*) *Il n'est pas convenable à la sagesse & à la bonté souveraine de ne faire pas ce qui est meilleur & plus parfait.* La premiere de

(*b*) „ Ci-dessus Chap. CLVII.
(*c*) „ Diroys, Preuves & Préjugez pour la Religion „ Chretienne, pag. 30. édit. de Paris 1683.
(*d*) „ Qui est de supprimer ou d'énerver ce qu'il y a „ de plus fort dans l'argument de l'adversaire.
(*e*) „ *Id. ibid. pag.* 31.
(*f*) „ Conferez ce qui a été dit ci dessus Chap. LXXV. „ au commencement, & CLVII. pag. 831. 1. col.
(*g*) „ Diroys *ubi suprà* pag. 30.
(*h*) „ *ibid. pag.* 31.

de ces deux propositions est celle que Mr. Diroys s'objecte, & la seconde est celle à quoi il répond. Quel désordre & quelle inexactitude! les gens sages & vertueux voudroient-ils de l'égalité entre tous les membres de la République? Et si les choses dépendoient d'eux, feroient-ils que chaque bourgeois fût extrêmement savant ou aussi savant qu'aucun autre? Point du tout: l'inégalité des conditions leur paroîtroit un ornement plûtôt qu'un désordre, pourvû que chacun s'aquittât bien de son emploi, & en fût content. Mr. Diroys devoit supposer que ce qui les embarrasse est la misere & la méchanceté du genre humain, & non pas que l'homme n'ait point la force d'un taureau, & qu'un Païsan n'ait pas le science d'un Philosohe, &c.

Fausseté des conséquences qu'il tire.

Il est sûr que les personnes que Mr. Diroys a prétendu réfuter, mettent à part la question si Dieu a pû faire les choses autrement qu'il ne les a faites, & plus accomplies qu'il ne les a faites. C'est une question très-difficile; les raisons du pour & du contre y sont très-fortes, mais il n'est point nécessaire d'y prendre parti pour proposer l'objection que cet Auteur a combattuë: il ne devoit donc pas se donner des adversaires qui ayent pris la négative, c'est son premier défaut. En voici un autre. Les conséquences qu'il tire de ce que les Créatures seroient les meilleures & les plus parfaites que Dieu auroit pû produire, ne valent rien. Tous les êtres, dit-il, seroient éternels. Fausse conclusion; car de ce qu'une cause veut donner à ses effets toute la bonté & toute la perfection qu'ils peuvent avoir, il résulte seulement qu'elle la leur donnera quand il lui plaira de les produire; cela ne l'engage point à leur donner une durée éternelle qui est peut-être incompatible avec leur nature, & qui certainement leur est quelque chose d'accidentel. *Tout ce qui est éternellement & essentiellement aussi parfait que Dieu le puisse faire*, ajoûte Mr. Diroys, *procede essentiellement de luy, en un mot est éternellement & essentiellement bon comme luy, & par consequent il est Dieu comme luy.* Nouvelle fausseté & plus absurde que la précédente. Je m'étonne qu'un Docteur en Théologie de la Faculté de Paris eût oublié tant de questions qui s'agitent dans les Ecoles sur la puissance de Dieu. Il y a des Scholastiques qui soûtiennent que Dieu peut communiquer à la Créature une (i) science infinie, & même la faculté de créer, & néanmoins ils soûtiennent qu'elle seroit toûjours une simple Créature destructible *ad nutum*, bien-loin de croire qu'elle seroit Dieu. Ils soûtiennent que les Créatures ont pû exister éternellement, mais qu'une pierre que Dieu auroit créée de toute éternité, ne seroit pas d'une autre espece ni d'un rang plus noble que les pierres qui se forment aujourd'hui. Ils ont raison. On peut demander aussi d'où vient que Mr. Diroys a oublié la Maxime si véritable des Scholastiques, *quidquid recipitur ad modum recipientis recipitur* (k); ce qui prouve que tous les effets que Dieu produit dans une nature finie, sont finis nécessairement, & qu'ainsi ce Docteur s'abuse lorsqu'il veut *que les Etres éternellement & essentiellement remplis d'une connoissance, & d'une vertu aussi parfaite que Dieu puisse leur donner*, auroient une connoissance & une vertu infinies. Puisqu'il est de l'essence des Créatures d'être finies, la plus grande faculté qu'elles recevroient de Dieu éternellement & essentiellement seroit finie. Le triangle le plus parfait que Dieu puisse faire auroit-il les qualitez d'un cercle? On voit par cet exemple que la nature des choses créées ne souffre point qu'elles ayent toutes sortes de perfections, elles peuvent seulement avoir celles qui sont contenuës dans l'idée parfaite de leur espece.

Jugez maintenant de la dispute de Mr. Diroys. Il a falsifié l'objection, & néanmoins il n'a pû la réfuter qu'en supposant faussement qu'elle conduit à des conséquences absurdes.

Qu'il dit avec raison que Dieu peut faire ou permettre tout ce qui se fait.

Ce qu'il dit en suite est très-bon: (l) » C'est » qu'aussi-tost qu'on reconnoît un Dieu tel qu'on » l'a démontré, tout sage, tout bon, tout-puis- » sant, & qui est seul essentiellement; il faut né- » cessairement convenir qu'il ne répugne pas à sa » sagesse & à sa bonté, que les choses soient & » qu'elles arrivent comme on les voit arriver. Il » ne s'agit donc que de sçavoir s'il est plus con- » venable à ses perfections, que les choses arri- » vent indépendamment de luy & malgré luy, » que par sa volonté ou par sa permission. Mais » peut-on faire une telle question? Et lorsqu'on » considere que Dieu est un Estre infiniment par- » fait, peut-on concevoir que rien puisse arriver » sans qu'il le sçache, ou sans qu'il veüille le » faire ou le permettre. Et puisque ce qui répu- » gne à l'Estre essentiellement bon & sage, ne » peut être, & ne peut se faire, il s'ensuit né- » cessairement que Dieu peut faire ou permettre » tout ce qui se fait, ou qui arrive. » C'est ainsi que Mr. Bayle dénouë toutes les difficultez, & qu'il ramene les Philosophes au vrai point de quiétude. (m) Le péché s'est introduit dans le monde; Dieu donc a pû le permettre sans déroger à ses perfections: *Ab actu ad potentiam valet consequentia.*

Qu'il avance sur la sagesse & la bonté de Dieu deux Maximes qui se contredisent.

Rien, selon Mr. Diroys, (n) *ne repugne absolument à la sagesse & à la bonté Essentielle, que de produire des choses qui soient essentiellement mauvaises & injustes, & d'être l'auteur des mouvemens par lesquels les creatures raisonnables passent de la bonté & de la justice, à la malice & à l'injustice.* Mais il n'est pas trop aisé d'accorder cela avec cette autre Maxime, » (o) qu'il n'est pas nécessaire que la » bonté & la sagesse essentielle fasse toûjours ce » qui nous paroît plus conforme à la justice & à » la bonté, ou qu'elle empesche les maux qui y » sont contraires: Qu'il est même essentiel à cet- » te justice & à cette bonté de pouvoir faire ce » qui est moins bon & moins parfait, & de pou- » voir même permettre les péchez. » Je dis que ces deux Maximes ne paroissent point s'accorder ensemble; car s'il *repugne à la sagesse & à la bonté essentielle d'être l'auteur des mouvemens par lesquels les creatures raisonnables passent de la bonté à la malice*, il répugnera aussi à cette sagesse & à cette bonté de (p) laisser pécher les Créatures raisonnables, & de leur choisir non pas un poste où l'on sait certainement qu'elles ne pécheroient point; mais un poste où l'on sait certainement qu'elles pécheront. Il ne faut point qu'on se flatte: nous ne voyons pas plus clair

(i) » Cela est contraire à la Maxime que je rapporte- » rai bien-tôt.

(k) » Voyez ci-dessus Chap. CLVII. au commence- » ment.

(l) » Diroys *ibid. pag.* 31. 32.

(m) » Voyez ci-dessus Chap. CXXXIII. pag. 770.

(n) » Diroys *ibid.* pag. 32.

(o) » *ibid. pag.* 33.

(p) » On n'a qu'à voir avec quelle force les Prédestinateurs rétorquent contre la permission du péché tous » les argumens qu'on leur objecte sur le décret absolu. » Voyez ci-dessus Chap. CXLVII. à la fin.

clair dans la seconde Maxime que dans la premiere; il semble donc que Mr. Diroys ne se débarrasse d'un côté qu'en s'embarrassant de l'autre. Il croit néanmoins (q) que *la lumiere* de sa seconde Maxime *dissipe tous les embarras que l'esprit humain peut former contre la providence de Dieu à l'égard de ce monde, & contre les décrets que la véritable Religion luy attribuë à l'égard de l'autre vie.* Si ce n'est pas expliquer *obscurum per obscurius*, une chose obscure par une chose plus obscure, c'est du moins faire servir d'éclarcissement ce qui a besoin d'éclaircissement.

Si Dieu peut faire ce qui est le moins bon.

Ces paroles, *il est même essentiel à la justice & à la bonté essentielle de pouvoir faire ce qui est moins bon & moins parfait*, sont ce qu'il y a de moins difficile à concilier avec la Raison dans la seconde Maxime de Mr. Diroys. Ce n'est pas qu'elles ayent quelque sorte de clarté en elles-mêmes, car au contraire elles sonnent mal du premier abord, elles choquent, elles soulevent l'esprit, & on les combat par des raisons presque insolubles; mais c'est qu'en les comparant avec la doctrine opposée qui est combattuë par des raisons encore plus invincibles, on peut se persuader enfin qu'il en faut demeurer là comme au parti le plus sûr, ou le moins embarrassé. Les conséquences de l'autre dogme consternent notre Raison: elle ne se peut représenter sans frémir que Dieu ait eu un si grand besoin des crimes de l'homme qu'ils lui ayent été absolument nécessaires. Cela seroit pourtant vrai selon beaucoup de Théologiens (r), & nommément selon un Ministre François qui a écrit il n'y a pas fort long tems contre l'hypothese Lutherienne. Voici un passage de son livre.

» (s) M. Morel se trompe quand il dit que, » *lorsque nous jugeons sur les Arbitres de Dieu qu'il* » *doit chercher sa gloire, nous ne sçaurions détermi-* » *ner s'il n'a pas des moyens inconnus de contribuer* » *davantage à cette gloire*; car puisque Dieu veut » invinciblement sa plus grande gloire, nous » devons conclure, que l'ordre selon lequel l'ex- » perience nous montre qu'il agit, doit être assû- » rément le moyen le plus propre à mettre sa » gloire dans tout son jour. » Voici une occasion favorable de vous expliquer une chose dont je vous ai déjà parlé, mais que vous vous plaignez d'avoir trouvé trop obscure.

Le moyen le plus propre pour parvenir à une fin est nécessairement unique: donc si Dieu a été porté invinciblement à se servir de ce moyen-là, il s'en est servi nécessairement, & n'a pû se vouloir servir d'aucun autre. Donc il n'a pû faire que ce qu'il a fait: donc ce qui n'est point arrivé, ou n'arrivera jamais, est absolument impossible. Donc la persévérance d'Adam dans l'innocence à été toûjours impossible. Donc sa chûte étoit absolument inévitable, (t) & antécédemment même au décret de Dieu; car il impliqueroit contradiction que Dieu pût vouloir une chose opposée à sa sagesse; & ainsi en feignant un point de temps antérieur à ses décrets nous l'y concevons incapable de se déterminer à un systeme qui ne renfermeroit pas le péché de l'homme. Cette proposition est donc véritable dans ce point de tems imaginaire: *Dieu ne pourra pas vouloir un genre humain innocent*: celle-ci est donc véritable, *il est impossible que le genre humain soit innocent*. Prenez garde que c'est au fond la même chose de dire, *cela est impossible à Dieu*, & de dire, *Dieu le pourroit faire s'il le vouloit, mais il ne peut pas le vouloir*. Wiclef avoüa, dit-on, (u) cette identité, lui qui croïoit la doctrine dont je vous ai dit que les conséquences consternent notre Raison.

CHAPITRE CLXVI.

Examen de ce que Mr. Régis a dit que les facultez de l'homme ne peuvent être plus excellentes qu'elles le sont.

Conséquences fâcheuses qui naissent de la doctrine qui ôte à Dieu la liberté d'indifférence.

JE pourrois accumuler plusieurs autres conséquences de cette même doctrine, qui ôtant à Dieu la liberté d'indifférence, réduit son pouvoir à des bornes bien étroites, rend nécessaire tout ce qui arrive, & contradictoire tout ce qui n'arrive point, ramene tout pour le *fatum* du Stoïcisme, & convertit en chimere le franc-arbitre de l'homme. Mais il seroit inutile de s'étendre davantage là-dessus pour vous communiquer l'horreur que je sens à la vûë de ces conséquenes; je sai l'émotion que vous causa l'analyse que Mr. l'Evêque (a) de Meaux a donnée d'un Ouvrage de Wiclef. Ne parlons plus de semblables choses: réfrénons même la curiosité que les Nouvelles de Mr. Bernard pourroient exciter pour un petit livre qui a paru en Angleterre contre les discours (b) de Mr. Clark sur l'existence de Dieu. On pretend (c) que ce Docteur *établit plutôt qu'il ne détruit, & confirme plutôt qu'il ne réfute l'hypothese de* Spinoza. Je conjecture avec Mr. Bernard (d) que l'on se fonde sur ce que Mr. Clark ne laisse à Dieu nulle liberté d'indifférence. Mais laissons toutes ces choses, examinons seulement si Mr. Régis a donné dans cette opinion, & si l'on peut l'en convaincre par le chapitre 26. du 2. livre de la 1. partie de sa Métaphysique, comme vous le prétendez.

Si Dieu pourroit faire l'homme plus parfait qu'il n'est.

Ce chapitre-là est intitulé, *Que les facultez que Dieu a données à l'homme sont les plus excellentes qu'elles puissent estre, suivant l'ordre général de la Nature.* Pour le prouver l'Auteur dit, » (e) qu'à » ne considérer que la puissance de Dieu, & la » nature de l'homme en elles-mêmes, il est très- » facile de concevoir que Dieu a pû rendre » l'homme plus parfait qu'il n'est; mais que si » l'on veut considérer l'homme, non en luy-mê- » me, & séparément du reste des créatures, mais » comme une membre de l'Univers, & une par- » tie

(q) » Diroys *ibid.* pag. 33.

(r) » Voyez ci-dessus Chap. CLI. au commencement » & à la fin, & Chap. CLII. pag. 815.

(s) » Vallone (*de quò suprà* Chap. CLIII. vers la fin). » Défense de l'Apologie pour les Réformez au sujet de la » Prédestination to. 1. pag. 55-56. édit. de la Haye 1702.

(t) » Conférez ce qui a été dit ci-dessus Chap. CLII. » pag. 825. & 826.

(u) » *Haretici conditionalem illam admittent*, homo potest dissentire gratiæ, si velit: *sed negabunt eum posse id* » *velle; eo modo quo Wicleffus concedebat Deum posse creare* » *alios mundos, si velit; sed negabat fieri posse ut Deus id ve-* » *lit; & consequenter putabat absolutè esse impossibile quòd* » *alius mundus à Deo crearetur, ut testatur Valdensis apud* » *Penn... lib. 4. propugnaculi cap. 5.* Petrus à Sancto Jo- » seph suavis concord. pag. 218.

(a) » Voyez son Histoire des Variations to. 2. pag. » 213. & suiv. édit. de Hollande.

(b) » On en voit l'analyse dans les Nouvelles de la » Rép. des Lettres, Août 1705. pag. 123. & suiv. & Sept. » 1705. pag. 295. & suiv.

(c) » Voyez les mêmes Nouvelles, Août 1705. pag. » 230.

(d) » *Ibid.* mois de Sept. 1705. pag. 314. 315.

(e) » Régis, Systême de Philosophie to. 1. pag. 511. » édit. de Lion 1691. in 12.

» tie qui est soumise aux loix générales des mouvemens, on sera obligé de reconnoître que l'homme est aussi parfait qu'il l'a pû être. En effet, » Dieu suivant l'ordre qu'il a étably, n'a pû donner à l'homme une connoissance plus grande » que celle qu'il a; car comme toutes les pensées » de l'ame sont des suites & des dépendances » nécessaires du mouvement de quelques parties » du cerveau, dont le nombre est déterminé, » Dieu n'a pû, sans changer les loix de la nature, donner à l'homme d'autres connoissances » que celles qui répondent aux mouvemens de » ces parties, ni par conséquent lui donner que » des pensées bornées & limitées. » Mr. Régis fait une pareille remarque par rapport à la volonté & aux passions, & il assure (f) *que nous ne concevons pas que Dieu ait pû employer aucun autre moyen plus propre que la douleur pour* conserver notre corps. Je vous ai fait voir (g) la fausseté de cette pensée. *On ajoûtera*, continuë-t-il, (h) *que Dieu devoit en faveur de l'homme établir des regles du mouvement qui fussent moins contraires à sa conservation. A quoy je répons qu'il ne nous appartient pas de fonder les devoirs de Dieu, & que Dieu étant un être parfait, nous sommes obligez de reconnoître qu'il a établi dans la nature des loix du mouvement les plus excellentes qu'il est possible de concevoir, & par conséquent que c'est une temerité de croire qu'il en devoit établir d'autres.* C'est assurément une très-bonne réponse, (i) la meilleure maniere de fixer l'esprit; vous ferez tomber par-là toutes les difficultez; la Raison humaine sacrifiera volontiers ses objections à ce principe général, dès qu'elle sera convenuë avec vous qu'il n'y a qu'une cause de toutes choses, & que cette cause est infiniment parfaite. Si un Sceptique n'est pas encore d'accord avec vous sur ce point-là, il se pourroit plaindre que vous vous servez de la pétition du principe, & que pour votre derniere ressource vous supposez comme certain & prouvé le dogme même dont il dispute avec vous. Il faudroit donc ne l'attaquer que par les preuves de l'unité & de la souveraine perfection de toutes choses.

Il n'y a point d'homme qui ne doive se soumettre à l'évidence de cet axiome, *tout ce que Dieu fait est bien fait.* La critique la plus vraisemblable de quelque endroit des œuvres de Dieu passera toûjours pour téméraire, dès qu'on jettera la vûë sur cet axiome; mais si vous entreprenez d'opposer à cette critique un détail de raisonnemens particuliers, vous ouvrez le champ à la dispute, & vous ne devez pas trouver étrange que l'on examine vos raisons: vous ne devez pas exiger que l'on captive son entendement sous ces raisons-là qui ne sont que vos raisons particulieres (k); on a droit de les comparer avec ses propres notions; & en cas que celles-ci ayent ou plus d'évidence ou autant d'évidence que les vôtres, on peut justement vous contredire. On peut donc contester à M. Régis le détail d'éclaircissement qu'il a donné.

M. Régis réfuté.

Si nous nous plaignons, dit-il, (l) d'être *privez de beaucoup de perfections que nous concevons pouvoir convenir à notre nature considerée en elle-même*, » notre plainte seroit aussi déraisonnable que » celle du balancier d'une montre qui se plaindroit de ce qu'il est d'acier, tandis que le reste » de la montre est d'or, ou de quelque autre matiere encore plus prétieuse; car comme l'Horloger pourroit répondre au balancier qu'il ne l'a » pas fait pour luy-même, mais pour la montre, » & qu'il en tempere mieux les mouvemens estant » d'acier que s'il estoit d'or, Dieu pourroit dire » aussi à l'homme qui se plaindroit de n'estre pas » assez parfait, qu'il ne l'a pas fait pour luy-même, mais pour l'Univers, à la perfection » duquel il contribuë plus estant tel qu'il est que » s'il étoit autrement. » Rien n'empêche que l'on ne réponde à cela que la plainte du balancier seroit raisonnable, si sa condition l'assujettissoit à des douleurs rigoureuses; car il pourroit dire à l'Horloger, *vous deviez en me destinant à une telle fonction m'exempter du mal que j'y trouve, & qui ne me rend pas plus propre à m'acquitter de ma charge.* Si vous supposez que l'Horloger répondra, que le balancier n'a pû être propre à sa fonction sans la sentir très-rigoureuse, vous supposerez non pas un fait évident, mais un fait obscur, incompréhensible, opposé à nos idées les plus claires, & d'ailleurs vous bornerez d'une étrange sorte la capacité de cet ouvrier. Il y a le même défaut dans cette supposition (m) de Mr. Régis que les malades qui gémissent dans les Hôpitaux, contribuent plus à la perfection de l'Univers, que s'ils joüissoient d'une parfaite santé. Avons-nous aucune idée distincte sur ce fait-là. N'avons-nous pas plûtôt des idées du contraire? Un goûteux ne voit-il pas clairement que les douleurs qui le retiennent au lit, & qui l'empêchent de réprimer les friponneries de ses valets & de ses servantes, le rendent propre, non pas à perfectionner l'Univers, car il se considere comme une charge (n) inutile de la terre en cet état-là, mais à laisser croître les désordres & les confusions de son domestique? Mr. Régis dira-t-il que les débauches des valets & des servantes de ce goûteux servent à la perfection de l'Univers, & que cela est manifeste?

Inconvéniens de la génération.

Mais voici de l'évidence, si nous en croyons ce grand Philosophe: *Cela paroît évident*, continuë-t-il, (o) *par le seul exemple de la mort, qui est sans doute le plus grand défaut de l'homme dans l'état de nature; car il est visible que si Dieu avoit exempté l'homme de mourir, nous ne verrions plus cette suite de générations infinies qui font la principale beauté de l'Univers; ou si nous la voïons, la terre seroit trop petite pour contenir tous les hommes, ce qui feroit dans le monde un défaut pire que la mort même. Ainsi après avoir bien raisonné sur cette matiere, on trouvera à la fin que les choses sont bien comme elles sont, & que la réforme qu'on prétendroit d'y apporter, gâteroit tout. C'est donc une chose constante, que tout est également parfait à l'égard de l'Univers . . . . . & que dans* le sens composé *la plus grande perfection de chaque chose est d'être ce qu'elle est, & ce que les loix de la nature exigent qu'elle soit.* Mais qui a dit à Mr. Régis que la maniere dont se fait le remplacement des hommes qui meurent, soit la principale beauté de l'Univers vers?

(f) » *Id. ibid. pag.* 512.
(g) » Ci-dessus Chap. LXXVII. au commencement & » CLV. pag. 817.
(h) » Regis ibid. *pag.* 514.
(i) » C'est à quoi Mr. Bayle conclut toûjours. Voyez » ci-dessus le Chap. précedent, pag. 847. 2. col.
(k) » Voyez ci-dessus Chap. CL. à la fin.

(l) „ Régis *ubi suprà* pag. 516.
(m) „ Elle est une suite necessaire des dernieres paro„les de la citation précedente.
(n) „ Ἐτώσιον ἄχθος ἀρούρης, *telluris inutile pondus.* „ Horat. Iliad. lib. 18. v. 104.
(o) „ *Ubi suprà* pag. 517. 518.

II. Part.

vers ? N'ouvre-t-elle pas la porte à tous les crimes de l'impureté ? Les fonctions les plus légitimes qu'elle demande, ne (p) cherchent-elles pas les ténebres ? N'est-ce pas un caractere d'imperfection ? Combien de femmes ne fait-elle pas périr dans l'accouchement ? Combien paroît (q) elle moins parfaite que plusieurs autres moyens (r) qu'un forgeur de Républiques sur des idées de Roman articuleroit à Mr. Régis ? N'est-il pas certain qu'un tel forgeur, s'il a du génie, marquera plus de commoditez, & moins d'incommoditez, dans les systêmes qu'il inventera, que l'on ne pourroit lui indiquer de commoditez, ou d'éloignemens d'incommoditez dans le systême qui existe ? Deplus si tout est également parfait à l'égard de l'Univers, & si la réforme qu'on prétendroit y apporter, gâteroit tout, les impénitens qui résistent aux plus fortes remontrances de leurs Directeurs, auroient fait du préjudice à l'Univers en cas qu'ils se fussent convertis, puisque par leur impénitence ils ont été tels qu'ils devoient être pour la perfection de l'Univers. Si l'on se plaignoit que je transporte Mr. Régis de la physique à la morale, je me servirois de l'exemple d'un estropié que les Chirurgiens n'ont pû guérir. Le voilà estropié pour le reste de ses jours ; il s'ensuit que la perfection de l'Univers demandoit cela ; donc les Chirurgiens s'ils l'avoient guéri, eussent fait beaucoup de tort à la nature universelle. Sont-ce des choses évidentes ? Ont-elles pour le moins une probabilité à-peu-près égale à la probabilité du contraire ? Je vous avertis que le Philosophe Celsus tâcha d'éluder quelques objections par l'utilité des maux, (s) mais qu'Origene lui fit des réponses que je vous prie de consulter.

Si Dieu a établi les loix generales du mouvement par sa liberté d'indifference.

Pour ce qui est des loix généales des mouvemens, selon lesquelles, à ce que dit Mr. Régis, l'homme est aussi parfait qu'il l'a pû être ; d'où s'ensuit qu'un monstre est tout tel que la perfection de l'Univers le demande, je voudrois savoir si Dieu les a établies par un acte de sa liberté d'indifference. S'il a établi de cette sorte les loix générales de la communication des mouvemens, & les loix particulieres de l'union de l'ame humaine avec un corps organisé, il pouvoit donc établir de toutes autres loix, & adopter un systême (t) dont les suites n'enfermassent ni le mal moral ni le mal physique. Il n'y a donc point d'objection Manichéenne que Mr. Régis n'ait à résoudre : & il ne pourra pas s'en tenir par les intérêts (u) du maintien des loix, on lui répondra toûjours, *S'il a plû à Dieu de faire des loix qui devoient assujettir les animaux à la misere, il lui a plû aussi de les rendre miserables, ce qui repugne à une bonté infinie qui dispose librement de son pouvoir absolu.* Si Mr. Régis répond que Dieu a été nécessité par sa souveraine sagesse a établir les loix qu'il a établies, voilà le *fatum* des Stoïques à pur & à plein, toutes les conséquences que je vous ai (v) indiquées, reviennent en foule. La sagesse aura marqué un chemin à Dieu dont il lui aura été aussi impossible de s'écarter que de se détruire soi-même.

Si Mr. Régis ne donne à Dieu qu'une liberté de spontaneité.

Je vous trouve bien fondé à soutenir que Mr. Régis dans ce chapitre s'est déclaré pour l'opinion qui ne donne à la liberté de Dieu qu'une *spontaneité* accompagnée de connoissance, & qui exclut bien la contrainte, mais non pas la détermination naturelle & immuable à l'un des partis. Il y a deux choses qui pourroient faire douter que ce fût son sentiment. L'une est qu'il avouë, (w) *qu'à ne considerer que la puissance de Dieu & la nature de l'homme en elles-mêmes, il est très-facile de concevoir que Dieu a pû rendre l'homme plus parfait qu'il n'est.* L'autre, qu'il dit simplement que les loix que Dieu a établies dans la Nature (x), sont *les plus excellentes qu'il est possible de concevoir.* Il veut dire peut-être que l'homme n'en peut concevoir de plus excellentes ; ce qui n'empêcheroit pas que Dieu n'en connût de meilleures. Mais je croi que l'on doit prendre sa proposition dans le sens le plus étendu, & qu'il veut qu'absolument les loix établies soient les plus excellentes que Dieu ait connuës. Son autre proposition ne roule que sur des précisions de Logique, qui ne changent rien, & qui n'établissent rien dans la nature réelle des objets de notre esprit. Il veut dire que si par des abstractions mentales nous considérons la nature humaine comme séparées des autres parties du monde, & la puissance de Dieu comme séparée de sa sagesse, il nous paroît que les perfections de l'homme peuvent être plus grandes qu'elles ne sont : mais puisque l'homme ne peut être séparé des autres parties de l'Univers, & que la puissance de Dieu ne sçauroit être affranchie des bornes que sa sagesse lui prescrit, il doit conclure qu'absolument il est impossible que les choses soient autres qu'elles ne sont. Les Mathématiciens séparent dans leur esprit les dimensions de la matiere les unes des autres. Ils considerent la longueur sans la largeur, cela leur donne des lignes. Ils considerent la longueur & la largeur sans la profondeur, cela leur donne des superficies. Mais ces lignes & ces superficies n'ont aucune réalité hors de notre esprit ; car *à parte rei*, comme on parle dans les Ecoles, il n'y a point de ligne qui n'ait quelque profondeur & quelque largeur. Une possibilité qui n'a d'autre fondement que des idées abstraites, peut donc être chimérique réellement & absolument.

CHAPITRE CLXVII.

Suplément à ce qui a été dit ci-dessus du décret de permission touchant le peché. Si la doctrine de Mr. Jaquelot sur ce point là se peut accorder avec ce qu'il dit du franc-arbitre.

Vous avez quelque raison de croire que j'ai touché trop légerement (a) ce qui concerne le décret de la permission du peché : Et comme d'une part vous ne sauriez bien comprendre la nécessité

(p) » Voyez St. Augustin *de civit. Dei lib.* 14. *cap.* 18.
(q) » Prenez garde à ce mot : car il ne s'agit ici que » de ce que notre Raison juge parfait, ou imparfait, » bon, meilleur, &c. & non pas de ce que les choses » sont en elles-mêmes.
(r) » Conferez ce qui a été dit ci-dessus Chap. LXXVII. » à la fin, & consultez dans le Dictionaire Histor. & » Crit. l'article *Sadeur.*
(s) » *Origen. contra Celsum lib.* 4. *pag.* 209. Conferez » ce qui est marqué ci-dessus Chap. CXLVIII. pag. 805. » note (r).
(t) » Voyez ci-dessus Chap. LXXVIII. vers la fin & » Chap. LXXXIV. au commencement, & joignez ce que » les Journalistes des Savans ont dit ci-dessus Chap. » CXLII. à la fin.
(u) ,, Voyez ci-dessus Chap. LXXXIV. n. XXIII.
(v) ,, Ci-dessus Chap. CLXV. à la fin, & CLXVI. au » commencement.
(w) » Régis *ubi suprà* pag. 311.
(x) » *Id. ibid. pag.* 515.
(a) » Ci-dessus Chap. CXLII. au commencement, & » Chap. CXLVII. pag. 803. 2. col.

necessité d'un tel décret dans le systême du franc-arbitre, & que de l'autre vous ne sauriez vous imaginer qu'il suffise à la prévision de Dieu dans le systême de la Prédestination absoluë, vous souhaitez que je retouche cette matiere. J'y consens, & je vais tâcher de vous éclaircir ce qui cause votre incertitude. Mais n'attendez pas que je vous dise pourquoi les partisans de la liberté d'indifférence veulent qu'outre le décret de donner à la volonté humaine cette espece de liberté, Dieu en fait un autre pour permettre à l'homme de faire un mauvais usage de ses forces. Je ne sai point leurs raisons, ni comment ils évitent l'inutilité ou la superfluité du second décret qui me semble suffisamment contenu dans le premier.

Comment les Prédestinateurs expliquent le décret de la permission du peché.

Je vous dirai donc seulement que ceux qui suivent le systême de la prédestination absoluë, ont très bien compris que le décret d'une simple permission ne donneroit point à Dieu la préscience certaine des évenemens contingens: c'est pourquoi ils rejettent avec hauteur cette permission oiseuse dont on parle dans l'autre systême; ils disent que la soustraction d'un secours, sans lequel Adam ne pouvoit faire son devoir, est contenuë dans le décret divin de permettre le péché d'Adam, & ainsi du reste. Il y a donc une liaison nécessaire entre la chûte d'Adam & ce décret; & par conséquent cette chûte a été prévuë dans ce décret-là avec une science infaillible, puisque la soustraction de ce secours une fois posée, il n'est pas possible qu'Adam ne tombe. On explique diversement cette soustraction; les uns veulent qu'elle consiste en ce (b) que l'une des graces qui avoient été faites à Adam lui fut ôtée: les autres la font consister en ce qu'une nouvelle faveur qui lui étoit nécessaire pour se maintenir dans l'innocence, ne lui fut point accordée (c): ce dernier sentiment est le plus commun, & l'on aime mieux même l'exprimer par une simple *dénegation de grace*, que par *l'abandon négatif*. Vous allez voir cela dans ces paroles d'un Professeur de Geneve. (d) *Sunt qui hanc gratiæ negationem, per* desertionem *solent exprimere* non privativam, *quasi gratia interna & habitualis jam data ablata fuerit*, *sed* negativam, *quâ suspenditur nondum data. Sed quum desertio propriè videatur supponere deserti culpam aliquam antecedentem, præstat uti voce* negationis, *vel* nondationis, *ut dicatur Deus non dedisse homini gratiam actualem efficaciter Adamum determinantem ad standum, ex qua negatione secutum quidem fuerit peccatum necessariè necessitate consequentiæ & hypotheticâ à parte Dei, sed liberè tamen à parte hominis, qui sibi conscius fuit, solâ voluntate, & nullâ interna necessitate ad peccandum impulsum fuisse.* Ne soyez donc plus en peine comment le décret de permission peut assurer la préscience divine. Vous voyez qu'on y a pourvû d'une maniere qui met la chose dans la derniere évidence.

II. PARTIE.

Difficulté de l'accorder avec nos idées de bonté & de justice.

Il n'est pas si aisé de voir la concorde de ce décret avec les notions communes que nous avons de la bonté & de la justice, ni de satisfaire aux (e) objections des Remontrans. J'avouë qu'elles peuvent être rétorquées à l'égard de la nonconformité aparente de ce décret avec l'idée de la bonté; car la permission oiseuse (f) paroît choquer cette idée irréconciliablement: mais la rétorsion ne semble point bonne quant à ce qui concerne les idées de la justice. Il est vrai, comme les Contre-Remontrans le disent, que Dieu sans cesser d'être juste (g) peut donner à ses faveurs telles bornes que bon lui semble; mais il ne paroît pas que la justice permette qu'on châtie ceux qui n'ayant pas les secours (h) sans quoi ils ne pouvoient obéïr, ont désobéï. Les Remontrans ont poussé à toute outrance cette objection. On leur a répondu tout ce que des esprits subtils payez pour cela, & animez d'un grand zéle & d'une forte passion de vaincre, ou de n'être pas vaincus, ont pû inventer de distinctions; mais enfin on se retranche derriere l'incompréhensibilité des voies de Dieu. *Non negandum sane hic sapientiæ Dei βάθος occurrere, admirandum potius quam rimandum quod rationis (i) captum longissimè superat, Qui scilicet voluerit Deus gratiam istam homini adhuc immerenti denegare, sine qua prævidebat eum lapsum vitare non posse (k) . . . . . Si quid porro in hac Dei dispensatione, adhuc occurrat quod facile à nobis percipi non possit, meminerimus Vias Dei non esse vias nostras, & sobriè nobis esse hic sapiendum, ne scrutantes Majestatem, opprimamur à gloria (l).*

Aveu du célébre Mr. Marck sur ce sujet.

Le livre le plus nouveau que je connoisse où il soit traité de la chûte du premier homme, est l'*Historia Paradisi illustrata* de Mr. Marck, Professeur en Théologie dans l'Académie de Leide. C'est un Ouvrage recommandable non seulement par l'étenduë des recherches curieuses, mais aussi par la netteté avec laquelle les dogmes y sont discutez. L'Auteur avouë que le seul décret de permission qui enfermoit la soustraction d'une assistance nécessaire, rendoit inévitable la chûte d'Adam; & après avoir soûtenu que cette difficulté ni aucune autre ne prouvent rien au préjudice de la sainteté de Dieu, il adopte les paroles de Coccejus qui a dit qu'il faut s'arrêter sur les bords de cet abîme, & croire humblement les oracles de l'Ecriture sans vouloir être curieux des secrets impenetrables de la Divinité (m).

Objection d'un Docteur Anglois contre la tentation du Serpent.

Vous comprendrez par-là que l'objection qu'un fameux Docteur Anglois a proposée (n) contre le sens littéral de l'histoire de la tentation, ne peut faire aucune peine aux Théologiens Réformez. Il prétend qu'Eve auroit pris la fuite (o) dès qu'elle auroit apperçu qu'un serpent parloit, ou que si elle eût été assez ignorante pour croire que les bêtes avoient le don de parler, les bons An-

ges

(b) „Voyez l'Apologie des Remontrans fol 46. & 68.
(c) „*Fateor hic cum permissione accessisse negationem gratiæ & auxilii efficacis, quo actu staret: Nam si tale auxilium dedisset, Adamus lapsus non fuisset.* Turrett. Theolog. Elenc. loco 9. quæst. 7. n. 14. p. m. 659.
(b) „*Id. ibid n. 15.* Voyez aussi *loco. 6. quæst. 7. p. 559.*
(e) „Voyez *Grevinchov. dissertat. theolog. p. 371. & seq. & p.* 388. & l'Apologie des Remontrans *ubi suprà.*
(f) „Voyez ci-dessus Chap. LXXXI. pag. 662. 2. col. & Chap. XCI. page 681.
(g) „*Satius est hic acquiescere in solo liberrimo Dei beneplacito, gratiam suam vel dantis vel negantis pro libitu sine cujusdam injuria* Turret. ubi suprà n. 16.
(h) „*Deus non removit gratiam quam concesserat, nimirum sufficientem, tantum non gratificatus est gratiam ad vitandum peccatum efficacem. Deo autem non dante gratiam efficacem necesse fuit ut peccaret Adam*, &c. Twissus animadv. ad Collat. Arminii cum Junio apud Turret. ibid. n. 17. pag. 660.
(i) „Il y a *lapsum* dans l'original, mais c'est une faute d'impression.
(k) „*Turret. ibid. n. 16. pag. 659.*
(l) „*Id. ibid. n. 18. pag. 660.*
(m) „Voyez *Johannis Marckii historia Paradisi illustrata p. 379. 380. & p. 557. & seq. edit. Amst. 1705.*
(n) „Voyez dans le Diction. Histor. & Crit. la rem. *A* de l'Article *Eve.*
(o) „C'est l'une des 22. objections que Simplicius Philosophe payen a faites contre les premiers chapitres de la Genese. Othon Casman les rapporte toutes & les refute dans les Prolégomenes de son *Cosmopœia* edit. de Francfort 1598.

ges l'auroientt secouruë. Mais on lui répondra qu'il ne leur étoit point permis d'empêcher un évenement décreté & inévitable, (p) Διὸς δ' ἐτελείετο βουλή, *Jovis autem perficiebatur consilium.*

Ce que dit Mr. Jaquelot de la permission du peché.

Puisque vous voulez savoir ce que Mr. Jaquelot a dit touchant le décret de permission, je vous dirai qu'il en parle conformément aux principes du Synode de Dordrecht. Voici ses termes: » (q) Cette permission de Dieu ne doit pas être » considerée comme une simple permission d'une » chose indifférente. Mais comme Dieu dirige » tout par sa sagesse, quand on dit qu'il permet » quelque chose, ce n'est pas seulement pour di- » re qu'il ne veut pas l'empêcher, il dirige de » plus les choses qu'il permet, à l'exécution de » ses desseins. Il met des bornes à l'iniquité des » méchans, & l'empêche d'aller ici ou là, pour » la conduire précisément au but qu'il s'est pro- » posé. Tant que l'heure de Jésus-Christ n'est » pas venuë, pour être condamné à mort, il » empêche ses ennemis d'exécuter leur dessein » pernicieux. Tantôt ils n'osent se saisir de lui, » parce qu'ils craignent le peuple. Tantôt le Fils » de Dieu se dérobe à leurs yeux; tantot ceux » qu'ils envoyent pour le prendre retournent » charmez de ses discours. Ainsi la permission » de Dieu fait que les choses arrivent quand il » lui plaît, & comme il lui plaît.

Ses contradictions là-dessus.

Ce morceau qu'il a tiré d'un autre Systême, & qu'il a cousu au sien, y fait un contraste qui choque la vûë. C'est une Combinaison préjudiciable. Il auroit falu se souvenir que (r) *personne ne met une piece de drad neuf à un vieux vestement, parceque le neuf emporte encore une partie du vieux & la rupture en devient plus grande.* Vous voyez bien que je veux dire que Mr. Jaquelot a délabré par ce passage ce qu'il avoit eu tant de soin de fortifier en faveur du libre-arbitre. Se peut-il faire, lui demandera-t-on, que la permission de Dieu étant supposée, la chose permise n'arrive point? S'il avouë que cela est impossible, il amene une aussi fatale nécessité que celle que les Remontrans attribuent à un décret absolu. Les conséquences de sa doctrine sont précisément les mêmes que celles de l'opinion de Calvin. S'il prétend que le contraire de ce que Dieu a permis peut arriver, il ne rencontrera pas de plus petits inconvéniens. Il s'ensuivra que la permission dirige les choses à l'exécution des desseins de Dieu, & que cependant elles peuvent parvenir à un autre but qu'à celui de Dieu leur Directeur. Or ne seroit-ce pas un défaut d'adresse & d'intelligence ou une impuissance dans le Directeur? Ne seroit-ce pas se contredire, puisque l'on a établi que la permission de Dieu *met des bornes à l'iniquité des méchans, & l'empêche d'aller ici ou là pour la conduire* PRECISEMENT *au but qu'il s'est proposé?* Cette iniquité ainsi refrénée peut-elle franchir les bornes où Dieu la met? Si elle le peut, les mesures du directeur ne sont pas justes; car elles ne peuvent frustrer de son intention. Qui pourra croire que les Juifs n'osant se saisir du Messie parce qu'ils craignoient le peuple, & ayant été conduits par la direction de Dieu à ce défaut de courage, ont eu néanmoins ce franc-arbitre qui fait qu'on peut se tourner vers les deux contraires? Mais si pendant cette crainte ils n'avoient pas eu la force de se saisir de JESUS-CHRIST, leur retenuë eût été un acte de nécessité, & non pas un acte de ce franc-arbitre que Mr. Jaquelot suppose. Cela ruineroit sa supposition; car il n'y a point d'évenement où il ne doive reconnoître une direction de Dieu toute semblable à celle qu'il reconnoît dans les exemples qu'il allegue, c'est-à-dire, une direction qui mene toûjours les choses précisément au but de leur Directeur.

Qu'il s'ensuit de sa doctrine que Dieu a voulu la désobéïssance d'Adam.

Appliquons un peu cette doctrine au premier péché. Mr. Jaquelot doit dire que cette proposition, *Dieu a permis le peché d'Adam & d'Eve*, emporte que Dieu a tellement dirigé les choses qu'elles sont arrivées au but qu'il se proposoit. Or elles sont arrivées à la désobéïssance d'Adam & d'Eve. C'étoit donc le but que Dieu s'étoit proposé, & cette désobéïssance est arrivée, *quand il a plû à Dieu & comme il lui a plû.* Y a-t-il rien de plus fort dans la doctrine de Calvin? Et comment comprendre qu'Adam & Eve ayent pû ne pas pécher entourez, obsédez & (s) pénétrez qu'ils étoient de mille choses que Dieu dirigeoit, comme prétend Mr. Jaquelot, au but où elles parvinrent, qui fut la désobéïssance de nos premiers peres?

Et qu'Adam n'a eu qu'une liberté de spontanéité.

Remarquez bien, je vous prie, que rien ne peut arriver sans la permission de Dieu. Tous les Chretiens en conviennent; mais ils ne définissent pas tous de la même sorte cette permission. Vous avez vû que selon Mr. Jaquelot elle renferme la direction des choses vers l'objet permis, & que cette direction ne manque jamais son but. Il faut qu'il ajoûte que cette permission est tellement nécessaire afin que les Créatures réduisent en acte leurs facultez, que si elle leur manque elles ne pourront jamais agir quoiqu'elles ayent en main toutes les autres choses nécessaires à l'action. Elle est donc essentiellement l'une des parties qui rendent completes *in actu primo* les causes secondes. D'où je conclus que si elle n'a point concouru à l'obéïssance d'Adam, il n'a point été une cause complete *in actu primo* de l'acte d'obéïssance, il n'a donc point désobéï avec le pouvoir prochain d'obéïr, il a donc desobéï sans faire usage du franc-arbitre, & il n'a eu que la liberté qu'on fait consister dans l'exemption de contrainte, ou dans sa spontanéïté accompagnée de connoissance. Voici comment je prouve que selon Mr. Jaquelot la permission de Dieu ne concouroit pas avec Adam pour l'acte d'obéïssance. Cette permission dirige les choses de telle maniere qu'elles parviennent infailliblement & précisément au but de Dieu; elle les dirige donc à ce qui arrive. Or nous savons par l'évenement que l'acte d'obéïssance du premier homme n'est point arrivé. Donc Dieu ne dirigeoit pas les choses vers cet acte d'obéïssance; car s'il les avoit dirigées elles y seroient parvenuës. Donc Dieu ne permettoit point à Adam de lui obéïr. Il manquoit donc à Adam l'une des choses essentiellement nécessaires au pouvoir prochain d'obéïr à Dieu. Il étoit donc impossible qu'il lui obéït.

Mr. Jaquelot ajustera comme il pourra avec sa définition de la liberté les conséquences nécessaires que je tire de son dogme sur la permission de Dieu. Il auroit philosophé plus conséquemment s'il n'avoit admis qu'une permission oiseuse. Mais il auroit craint, direz-vous, d'admettre une chose trop incompatible avec la suprême Providence de

(p) „ *Homer. Il. lib.* 1. *v.* 5.
(q) „ Jaquelot p. 313. 314.
(r) „ Evangile selon S. Matthieu Ch. IX. v. 16.

(s) „ Car entre les choses que Dieu dirige Mr. Jaque- „ lot doit mettre nécessairement les modifications de „ l'ame de l'homme.

de Dieu. Pourquoi donc, vous répondrai-je, ne reconnoissoit-il pas qu'il manioit une matiere si tuée entre deux précipices (t) dont on le pourroit pousser dans l'un à mesure qu'il tâcheroit d'éviter l'autre?

Remarques sur les causes directrices.

Vous pouvez juger présentement s'il peut employer comme une très-bonne preuve (u) du franc-arbitre le sentiment vif que nous avons d'être les Maitres des actes de notre volonté; ensorte que quand nous voulons une chose, nous savons très-clairement qu'il ne tient qu'à nous de vouloir tout le contraire. Vous voyez bien que son dogme de la permission infailliblement directrice le doit engager à soûtenir que le sentiment que nous avons d'un certain pouvoir de faire ou de ne pas faire, ou de faire même le contraire de ce que nous faisons, est une pure illusion qui ne vient que de ce que nous ne sentons pas la main invisible de la Providence qui nous dirige à son but, & qui nous y fait parvenir *quand il lui plait & comme il lui plait*. Si un homme persuadé de ce dogme raisonne bien, il conclura que lorsqu'il a fait un acte de haine, il n'avoit point immédiatement avant que de le produire le pouvoir de faire un acte d'amour; car il saura qu'il a été dirigé par la Providence Divine à l'acte de haine, & qu'il n'auroit pû le produire s'il n'y avoit été dirigé, & par conséquent qu'afin de pouvoir produire un acte d'amour, il auroit fallu nécessairement qu'il y eût été dirigé par la même Providence. Or comme elle ne dirige jamais en même tems une Créature à l'acte de haine & l'acte d'amour, il s'ensuit que ceux qui forment un acte d'amour, n'ont point été dirigez à former un acte de haine; car ce seroit renverser l'hypothese de Mr. Jaquelot que de prétendre que Dieu dirige les choses aussi-bien vers le but où elles ne parviennent pas, que vers le but où elles parviennent, & ce seroit d'ailleurs faire une injure à la sagesse & aux autres perfections de Dieu. Il faut donc dire, selon cette hypothese, que ceux qui ont fait un acte d'amour, ont manqué de la direction de Dieu vers l'acte de haine, sans laquelle direction il leur étoit impossible néanmoins de former un acte de haine. S'ils croient donc que lorsqu'ils ont fait un acte d'amour, il ne tenoit qu'à eux de faire un acte de haine, ils sortent de leurs principes, & ils raisonnent d'une façon pitoyable.

Considération sur la définition Molinienne de la liberté.

Ce qui aide à les tromper, est qu'ils se souviennent d'avoir aimé & haï les mêmes choses successivement. Ils en devroient conclure non pas que dans les mêmes circonstances, & sous la même direction de Dieu ils peuvent aimer ou haïr la même chose; mais que lorsqu'ils aiment un objet, ils conservent la faculté de le haïr dans un autre amas de conjonctures, & sous une autre direction de Dieu. La définition Molinienne de la liberté est très-véritable, si par une abstraction de Logique l'on transporte l'ame de l'homme dans l'état imaginaire qui a précedé les décrets de Dieu. L'ame en cet état est également capable de haïr, de ne pas haïr, d'aimer même un certain objet. Mais si vous la considérez dans la rélation qu'elle a aux décrets de la Providence, & si vous enfermez dans ces décrets à l'égard du mal la direction infaillible que Mr. Jaquelot suppose, il faut nécessairement changer de définition.

Ce que Mr. Regis dit sur la liberté de l'homme examiné.

Un Auteur célebre paraphrasant la doctrine de Mr. Descartes sur la liberté de l'homme, a dit qu'il faut s'éloigner des deux écueils où (v) *la plus part des Philosophes sont tombez, en ce que les uns ne pouvant comprendre le rapport qui est entre les actions libres & la Providence de Dieu, ont nié que Dieu fût la cause efficiente premiere des actions du libre-arbitre, ce qui est un sacrilége: & les autres, ne pouvant concevoir le rapport qui est entre l'efficacité de Dieu & les actions libres, ont nié que l'homme fût doüé de liberté, ce qui est une impieté.* Le milieu qu'il trouve entre ces deux extrémitez, est de dire, (vv) *que quand nous ne pourrions pas comprendre (x) tous les rapports qui sont entre notre liberté, & la Providence de Dieu, nous ne laisserions pas d'estre obligez à reconnoitre que nous sommes libres & dépendans de Dieu, parceque ces deux veritez sont également connues, l'une par l'expérience, & l'autre par la Raison, & que la prudence ne veut pas qu'on abandonne des veritez dont on est assuré, parce qu'on ne peut pas concevoir tous les rapports qu'elles ont avec d'autres veritez qu'on connoit.* Cela revient à ceci. Il y a trois opinions sur la liberté; la premiere est sacrilege; la seconde impie; la troisiéme incompréhensible, & néanmoins véritable. Mr. Jaquelot n'a qu'à parler de la sorte, & à ne plus soûtenir que son hypothese ne demande pas que l'on captive son entendement, il n'aura plus rien à démêler avec Mr. Bayle.

CHAPITRE CLXVIII.

Autre maniere de montrer les contradictions où Mr. Jaquelot s'est précipité par son dogme sur la permission du mal. Examen de quelques pensées de Mr. de Vallone.

Contradiction entre l'opinion de Mr. Jaquelot sur la permission du peché, & ce qu'il dit du franc-arbitre.

Si vous comparez sa doctrine de la permission du peché avec la peinture qu'il a faite du franc-arbitre, vous trouverez surement qu'il s'est contredit. L'idée qu'il a d'un Etre libre, contient le plus haut dégré d'excellence que la Créature puisse posséder. Il n'y a selon lui que les Etres libres (a) qui soient propres *à remplir le dessein de Dieu*: sans eux (b) *tout paroît être formé en vain*, Dieu (c) *caché derriere les créatures pour entendre le jugement qu'on en feroit*, n'eût eu aucun juge de ses Ouvrages,

(t) » *Dextrum Scylla latus, lævum implacata Charybdis Obsidet*..... Virgil. Ænéide lib. 3. v. 420.

(u) » Notez que cette preuve de la liberté humaine est » la principale dont Mr. Descartes, Mr. de la Forge, » Monsieur Regis, & plusieurs autres Auteurs se soient » servis. Voyez les Entretiens sur diverses matieres de » Théologie, imprimez à Amsterdam chez Westein » 1685. pag. 322. & suiv.

(v) » Régis, Systême de Philosophie Tom. 1. *pag.* » 486. Edit. de Lion 1691. in 12. c'est au Chap. XXII. de » la 2. Part. du 2. livre de la Méthaphysique.

(vv) » *Idem, ibid. pag.* 485.

(x) » Notez que cette expression de Mr. Régis est dé- » fectueuse, 1. en ce qu'elle laisse croire que nous connois- » sons tous ces rapports. 2. En ce qu'elle suppose que nous » en connoissons pour le moins une partie. Mais a-t-on ja- ,, mais pû marquer quelle est cette portion-là? 3. En ce ,, qu'elle n'indique point que nous connoissons des rap- ,, ports entre les actions de l'homme & la Providence de ,, Dieu lesquels nous paroissent incompatibles avec no- ,, tre liberté. Tous ou presque tous les Auteurs employent ,, ces expressions ménagées qui affoiblissent l'état de la ,, question. Voyez ci-dessus Chap. CLXI. note (f). Ils sup- ,, posent que la difficulté vient uniquement de ce qui nous ,, manque de lumieres, au lieu qu'ils devroient dire qu'el- ,, le vient principalement des lumieres que nous avons, ,, & que nous ne pouvons accorder avec les Mysteres.

(a) Mr. Jaquelot pag. 162.

(b) ,, *Idem. pag.* 163.

(c) ,, *Idem, pag.* 165.

II. PART. Ouvrages, ni aucun adorateur qui n'eût ressemblé à une machine (*d*) que la vertu de ses ressorts feroit prosterner. Sans eux enfin il n'y auroit rien (*e*) *digne de blâme ou de louange, car la liberté du choix* n'interviendroit dans aucune action. Ce que je vous dis là d'une maniere très-simple & très-abrégée, a été magnifiquement, pompeusement, amplement décrit dans l'Ouvrage de Mr. Jaquelot. Vous voyez bien qu'une liberté dont les rapports aux desseins, à la sagesse & à la gloire de Dieu, sont tels qu'on les représente, doit agir par elle-même, & se diriger elle-même plûtôt vers un tel ou tel but que vers un autre; car si le choix qu'elle feroit en préferant ceci à cela ne dépendoit point de son action, mais d'une cause supérieure, l'on retomberoit dans les inconvéniens que l'on vouloit éviter. Tout se feroit machinalement, avec cette différence néanmoins que nos machines ne savent pas où elles tendent, & que les êtres intelligens & prétendus libres connoîtroient ce qu'une cause invincible leur feroit faire, & ne sentiroient point l'action ou la direction de cette cause.

Preuve de cela tirée de la comparaison des Soldats & du Général.

Vous m'avouërez que si une Armée campe tantôt ici tantôt là, pendant quatre jours, & non pas pendant un mois, & que si en décampant elle suit une telle route plûtôt qu'une autre, ce n'est pas l'effet du franc arbitre des soldats, ils ne font que suivre la direction du Général, ils ne choisissent rien, ils exécutent le choix d'un autre. Il faudroit dire la même chose du Général s'il avoit un Ange Gardien, qui lui fit prendre telle ou telle résolution pendant tout le cours d'une campagne. Il y auroit seulement cette différence qu'il ne sauroit pas qu'il fût dirigé; mais les soldats sauroient bien qu'ils ne font que suivre les ordres d'autrui. L'idée que Mr. Jaquelot nous donne des êtres libres, ne sauroit répondre ni à ce que font les armées ni à ce que feroit un tel Général. Elle enferme que ces êtres-là sont traitez comme les soldats que l'on licentie en leur déclarant qu'ils peuvent aller où ils voudront. C'est en ce cas-là qu'ils sont les maîtres du choix des routes, & qu'ils peuvent se vanter d'avoir suivi un chemin plûtôt qu'un autre comme il leur a plû. Servons-nous d'une autre comparaison.

De celle des Chevaux & du cocher.

Les chevaux qu'on laisse seuls dans une prairie, font ce qu'il leur plaît, ils s'arrêtent, ils marchent, ils courent tantôt d'un côté, tantôt d'un autre selon leur instinct; mais quand ils sont attellez ils ne se meuvent que selon le bon plaisir du cocher qui les dirige; & s'ils s'avancent plûtôt vers un certain lieu que vers un autre, ou s'ils se détournent pour entrer dans une certaine ruë plûtôt que dans toutes les autres, ils n'en sont nullement la cause, ils ne font que suivre les volontez du cocher.

Cela nous montre qu'afin que la liberté humaine remplisse toute la notion que Mr. Jaquelot en a, il ne suffit point que nous ayons la faculté de choisir entre d'eux partis contraires; mais qu'il faut qu'étant question de choisir actuellement, nous soyons laissez & abandonnez à nos propres forces, sans qu'il nous manque rien de ce qui est nécessaire aux choix actuel, & sans qu'une direction étrangere nous détermine. Car s'il nous manquoit quelque chose de nécessaire, ou si une autre cause nous dirigeoit, nous ne pourrions point choisir, ou bien nous ne serions pas la vraie cause du choix. Nous devons être par rapport à Dieu dans l'état où se trouve un Secretaire par rapport à son maître qui lui dit: *Voilà de l'encre, du papier, des plumes, vous écrirez si vous voulez, vous n'écrirez point si vous ne voulez* (*f*). Il est visible qu'en ce cas-là le Secretaire peut choisir entre écrire & ne pas écrire, & qu'il est la vraie cause du parti qu'il prend ou d'écrire ou de ne pas écrire. Mais si on ne lui laissoit que des plumes & du papier, toute la liberté de choisir lui seroit ôtée; car faute d'encre il seroit nécessité à ne pas écrire, & si on lui conduisoit la main pour lui faire écrire plûtôt ceci que cela, il ne seroit point la cause pourquoi ce qu'il écriroit seroit ceci plûtôt que cela. Que fait Mr. Jaquelot? Il met les Agens libres au premier état de ce Secretaire quand il décrit la liberté, & au second quand il parle de la permission Divine. Il renverse donc lui-même son propre Ouvrage.

Et de celle d'un Secretaire & de son Maître.

Que Mr. Jaquelot admet une permission efficace.

Pour vous en convaincre je n'ai qu'à vous faire souvenir qu'il rejette la permission oiseuse, & qu'il admet une permission efficace (*g*), par laquelle les choses sont conduites précisément au but que Dieu s'étoit proposé, & y arrivent quand il plaît à Dieu. Souvenez-vous aussi que la permission efficace par rapport à la désobéïssance d'Adam renferme la soustraction (*h*) d'un secours sans lequel il ne pouvoit obéïr. Il ressembloit donc à des Secretaires qui ayant des plumes & du papier, mais non pas de l'encre, sont privez de la liberté de choisir entre écrire & ne pas écrire; car ils sont nécessitez à ne pas écrire. Il étoit nécessité à désobéïr, & incapable par conséquent de faire choix entre l'obéïssance & la désobéïssance. Si vous joignez à cela tout ce que je vous ai dit (*i*) à l'égard de la direction Divine que Mr. Jaquelot admet, & si vous faites réflexion qu'il fait entrer (*k*) plus fortement l'action de Dieu dans les bonnes œuvres humaines, vous conclurez que son franc-arbitre n'est plus qu'un fantome, & qu'il l'a réduit à la simple spontaneité accompagnée de connoissance. Il dira peut-être qu'encore que nos volontez soient dirigées infailliblement par la Providence Divine à un certain but, elles ne laissent pas d'être proprement & réellement la vraie cause de leurs directions, ou ce qui est la même chose, & de se diriger elles-mêmes; mais à moins qu'il n'ajoûte que c'est un Mystere aussi incomprehensible, & aussi éloigné des notions communes & de la signification des mots, que le Mystere qu'il veut accorder avec la Raison, il ne satisfera aucun esprit raisonnable. Tous les Grammairiens, tous les Philosophes lui répondront que son langage leur est absolument inintelligible.

Pensées de Mr. de Vallone sur la liberté.

Mr. Jaquelot n'est pas le seul qui se soit broüillé avec soi-même dans les questions de la liberté. Nous allons voir Mr. de Vallone dans le même cas. Vous avez vû son principe, (*l*) que Dieu n'aime rien que sa gloire. Dieu, ajoûte-t-il, (*m*) *avoit une infinité de moyens pour arrêter l'homme indispensablement dans son devoir, & pour empêcher qu'il ne se vit jamais dans le comble de la misere où le péché l'a*

(*d*) „ *Idem, ibid pag.* 181.
(*e*) „ *Idem, pag.* 164.
(*f*) „ Mais pour faire la comparaison plus juste, „ sous-entendez que le Secretaire est menacé de quelque „ peine s'il n'écrit pas.
(*g*) „ Voyez ci dessus le Chap. précedent pag. 851. 2. „ col. & 852. 1. col.
(*h*) „ Voyez ci-dessus le Chap. précedent p. 851 2. col.
(*i*) „ Ci-dessus le Chap. précedent pag. 853. 1. col.
(*k*) „ Voyez le livre de Mr. Jaquelot pag. 328. & suiv.
(*l*) „ Voyez-ci dessus CLIII. à la fin.
(*m*) „ Vallone, Apologie des Reformez, p. 117. 118.

l'a fait tomber. Tout cela sans doute auroit été plus avantageux à l'homme ; mais non pas à son Auteur. Il est certain que la plus grande gloire de cet Auteur étoit que l'homme l'aimât d'un amour de choix, & non pas d'un amour de necessité. Cet amour de choix demandoit que l'homme fût dans un état où l'on pût lui laisser l'alternative entre le Createur & la Creature, & cet état s'opposoit à tous les grands avantages dont Dieu auroit pû le combler. Cependant Dieu n'est point devenu par-là l'Auteur de sa misere, encore moins l'est-il du péché qui l'a causée ; car il n'a rien refusé à l'homme de tous ce qui étoit necessaire pour faire un bon choix. . . . Il y avoit dans Adam *des graces suffisantes pour se conserver dans une justice qu'elles établissoient.* Si Dieu l'a laissé tomber (n), c'est à cause que cette chûte ouvroit *une ample carriere à tous ses attributs, à sa justice & à sa misericorde, qui ne pouvoient paroître autrement, &c.* » (o) L'amour que Dieu se porte fait qu'il n'a pour le pécheur que de la haine. . . . (p) Quelque haine que Dieu ait necessairement pour le péché, il continue toûjours de donner l'existence au Pécheur, il aime toûjours la gloire qu'il tire de cette existence. (q) Dieu devoit créer l'homme dans un état à pouvoir choisir selon que nous avons dit plus haut, qu'il étoit de sa gloire de se faire aimer de l'homme d'un amour de choix ; ensorte que c'étoit dans la puissance de faire ce choix que consistoit la liberté; cependant une puissance de cette nature n'enveloppe point d'indifference. Adam conservoit avec elle un amour invincible pour le souverain bonheur, il avoit même des lumieres pour lui montrer que ce grand avantage se trouvoit dans la possession de Dieu ; mais il y a de deux sortes de choix, il y en a de contingens, & il y en d'assurez, & Adam n'avoit pas le pouvoir d'en faire un dans ce dernier ordre. Il pouvoit à la verité choisir le meilleur, mais avec condition ; c'est à-dire, supposé qu'il ne perdît point de vûë les lumieres qui lui découvroient que la souveraine felicité dépendoit de son Createur ; car il y avoit des causes qui pouvoient pour un tems écarter ces lumieres de son esprit.

Je laisse la suite de ce discours : On nous y fait entendre (r) que la beauté d'Eve, & *ce à quoi elle pouvoit être utile* à son mari, le firent tomber. Pensée creuse, & qui n'a nul fondement dans le récit de Moïse, & qui sert de planche à l'hypothese de ceux qui ont dit (s) que la joüissance d'Eve fut le premier de tous les péchez de l'homme. Robert Flud a fait un chapitre entier pour prouver cela dans un Ouvrage (t) où il prit le nom de Rudolfus Otreb, & qu'il dédia aux Freres de la Rose-Croix. Cela soit dit en passant. Continuons de faire parler M. de Vallone: » Adam ne péche ici que parcequ'il n'est pas créé dans l'indifference ; que parce qu'il est créé avec un amour invincible pour le souverain bonheur que le plaisir lui fait supposer dans sa femme. Il pouvoit choisir à la verité, c'est-à-dire, qu'à la difference du reste des animaux, sa volonté ne se portoit vers un objet, qu'autant que son esprit jugeoit qu'il étoit le souverain bien, ou à cause du souverain bonheur ; car c'est en quoi consiste essentiellement le pouvoir de choisir & non pas à être indifferent. Adam n'a donc pas eu une liberté d'indifference, lors même que Dieu lui laissoit l'alternative (u).

Examen de ses raisonnemens.

I. Sans vouloir faire le critique, on peut assurer premierement que si la gloire de Dieu avoit été interessée à un amour de choix, la direction de Dieu auroit menagé dans l'ame d'Adam un acte d'obéïssance & non un acte de desobéïssance. Jugez des choses par l'évenement, & reglez-vous sur les idées de M. de Vallone, ne direz-vous pas que Dieu a plûtôt cherché la haine de choix que l'amour de choix ? Ce qu'il a trouvé étoit sans doute ce qu'il cherchoit ; or il a trouvé le choix de desobéïr à ses ordres, & non pas le choix d'y obéïr, il cherchoit donc le choix de desobéïr. Un Agent sage qui peut fixer un évenement de la derniere importance pour sa gloire, l'objet unique de son amour ne laisse point dans l'incertitude d'un cas fortuit. Mr. de Vallone doit donc assurer que le choix de la desobéïssance a été rendu infaillible par les soins de Dieu, & par consequent que toute ouverture a été bouchée à l'amour de choix ; d'où il s'ensuit que la désobéïssance d'Adam n'a pas été un acte de choix ; car on ne peut pas choisir entre deux choses dont l'une est hors de notre portée & de notre disposition. En tout cas ce Theologien aura dit mal à-propos qu'*il est certain que la plus grande gloire de Dieu étoit que l'homme l'aimât d'un amour de choix ;* car la chose n'est point arrivée, & ne pouvoit pas même arriver selon les dispositions que Dieu avoit faites. C'est donc par une contradiction visible que l'on établit d'un côté que la souveraine regle de tout ce que Dieu a fait ou permis, est l'amour qu'il a pour sa gloire ; & de l'autre, qu'*il étoit de sa plus grande gloire qu'*Adam *l'aimât d'un amour de choix.*

II. En second lieu je voudrois savoir comment Mr. de Vallone qui écrit pour la Prédestination rigide des Contre-Remonstrans, accordera avec le décret de la permission du péché cette plenitude de graces suffisantes dont il nous parle. Ignore-t-il que par le systême dont il fait l'apologie, la soustraction d'une assistance necessaire, (v) est renfermée dans ce décret qui sans cela ne pouvoit fondre la prévision du péché d'Adam ? Il devoit savoir outre cela que les objections insolubles qu'il propose (vv) contre les graces suffisantes des Lutheriens, tombent à plomb sur les graces suffisantes qu'il attribuë au premier homme.

III. Qu'y a-t-il de plus mal lié avec ses principes*: Dieu n'aime que sa propre gloire, Dieu n'agit que pour sa gloire, le péché a fourni à Dieu le meilleur moyen de manifester sa gloire*, que ce qu'il ajoûte touchant la haine que Dieu a necessairement pour le

(n) „ *Id. ibid. pag.* 131.
(o) „ *Id. ibid. pag.* 132.
(p) „ *Id. ibid. pag.* 134.
(q) „ *Id. ibid. pag.* 161.
(r) „ La vûë de cet objet que Dieu lui avoit donné „ pour compagne, qui remplissant son esprit de l'idée „ d'un nouveau charme, écartoit pour un tems les clar„ tez qui lui découvroient les perfections de Dieu. . . . . „ l'esprit encore plein de l'idée du plaisir que lui don„ noit la présence de ces charmes dangereux, il ne fut „ plus en état de consulter les lumieres qui lui auroient „ appris que c'étoit à l'obéïssance qu'il devoit à son „ Dieu que son bonheur étoit attaché : si bien qu'il fal„ lût de necessité décider en faveur de sa femme, & „ supposer qu'elle pouvoit le rendre heureux. *Id. ibid.* „ *pag.* 162. *& suiv.*
(s) „ Voyez dans le Diction. Hist. & Crit. la remar„ que *B* de l'article *Eve.*
(t) „ Imprimé à Oppenheim l'an 1617. in 4. sous le „ titre *de Tractatus Theologo-Philosophicus de vita, morte & „ resurrectione.*
(u) „ Vallone *ubi suprà* pag. 164.
(v) „ Voyez ci dessus le Chap. préced. p. 851. 1. col.
(vv) „ Vallone *ubi suprà* pag. 171. & suiv.

le péché & pour le pécheur ? La suite de ses principes n'est-elle pas que Dieu n'aime dans ses Creatures que ce qu'il y trouve de convenable à sa gloire, & qu'il les aime plus ou moins selon qu'elles servent plus ou moins aux interêts de sa gloire ? Ainsi dès que l'on prétend que rien ne s'est trouvé aussi propre que le péché aux interêts de la gloire de Dieu, l'on doit dire que le péché est ce que Dieu aime le plus dans ses Creatures. Cela nous mene à cette autre consequence, qu'il n'a point plus d'amour pour les élus que pour les damnez, & qu'il ne les conserve éternellement les uns & les autres que parcequ'il trouve la gloire de sa misericorde dans les uns, & la gloire de sa justice dans les autres. Si l'on repondoit qu'il a de la haine pour les pêchez quoiqu'il les aime entant que propres à la manifestation de sa gloire, on s'exposeroit à deux repliques embarrassantes, La 1. est qu'ils ne sont propres (x) aux vûës de Dieu qu'entant que péchez ; d'où il s'ensuit qu'ils ne peuvent être un objet de haine sous cet égard-là, s'ils sont un objet d'amour sous l'autre égard. La 2. est qu'il faudra dire qu'il n'aime point les vertus, entant que vertus, mais entant que propres à la manifestation de sa gloire. Ou seront alors les fondemens de la gratitude des Prédestinez ?

IV. Ce que Mr. de Vallone observe contre la liberté d'indifference, me fait juger qu'il n'étendoit point le dogme des Scholastiques sur ce point-là. Ils n'ont jamais prétendu qu'elle consiste dans l'indolence, ou qu'elle exclue les inclinations & les plaisirs prévenans. Ils n'entendent autre chose par cette espece de liberté qu'une puissance de se determiner soi-même, & de resister si l'on veut aux impressions des objets & aux passions, &c. Mr. Jaquelot n'a point entendu non-plus ce dogme des Scholastiques. Il l'admet réellement (y), & il le combat sous une fausse notion qu'il s'en est faite.

Comment Luther a combattu la liberté.

Vous serez peut-être surpris que ces deux (z) Théologiens & plusieurs autres ayent ruiné eux-mêmes par leur doctrine sur la permission du péché, ce qu'ils avoient établi touchant l'excellence du franc-arbitre, la seule cause, selon eux, d'un acte des Creatures digne de Dieu. Ne pouvoient-ils pas éviter de se contredire ? Ils n'avoient qu'à s'en tenir à la permission oiseuse, qui est la seule qu'on peut nommer proprement une permission; car ce n'est point permettre à la volonté humaine de produire un acte plûtôt qu'un autre, que de la diriger (a) efficacement infailliblement à un certain but. Mais ne vous étonnez point de leur conduite ; on ne sauroit concevoir une plus grande incompatibilité que celle qui se rencontre entre la permission oiseuse, (b) & quantité de passages du Vieux & du Nouveau Testament. Bien plus, les idées de l'Etre souverainement parfait sont absolument incompatibles avec cette sorte de permission. La lumiere naturelle nous démontre que Dieu a fait toutes choses, & qu'il les gouverne avec une science infaillible de tout ce qui arrivera, & avec une souveraine autorité sur tous les évenemens. La consequence necessaire de cette notion commune est que toutes choses arrivent selon cette prévision & selon cette ordonnance de Dieu, & qu'il est impossible qu'elles arrivent d'une autre maniere. Tout arrive donc necessairement, & la liberté d'indifference est chimerique. C'est ainsi que Luther raisonne : *Concessa*, dit-il (c), *præscientia & omnipotentia, sequitur naturaliter irrefragabili consequentia, nos per nos ipsos non esse factos, nec vivere, nec agere quicquam, sed per illius omnipotentiam. Cum autem tales nos ille ante præscierit futuros, talesque nunc faciat, moveat & gubernet, quid potest fingi, quæso, quod in nobis liberum sit, aliter & aliter fieri, quam ille præscierit aut nunc agat ? Pugnat itaque ex diametro præscientia & omnipotentia Dei, cum nostro libero arbitrio. Aut enim Deus falletur præsciendo, errabit & agendo (quod est impossibile) aut nos agemus & agemur secundum ipsius præscientiam & actionem.* Il remarque (d) que c'est en vain que l'on obscurcit cette lumiere par des distinctions, vains mots d'une science faussement ainsi nommée dont on étourdit les ignorans. On dissipe ce charme, ajoûte-t-il, dès que l'on est attentif aux idées de la science & de la puissance de Dieu, la raison naturelle qui fait tant d'efforts pour éloigner la necessité des évenemens, & qui en est si choquée, se voit convaincuë par son propre jugement lors même qu'elle ne consulte pas la révelation. Je vous prie d'examiner tout ce qu'il dit là-dessus (e). Consultez aussi Mr. Abbadie dans l'endroit où il observe que *la prévision de Dieu fait naitre les mêmes difficultez à certains égards que la prédestination*, & que ces difficultez ne sont pas moindres dans les choses naturelles que dans celles qui regardent la Religion (f). Il n'en faut pas davantage pour vous faire trouver judicieuse la conduite des Theologiens qui n'admettent qu'une permission efficace, ou infailliblement directrice. Ils s'accommodent par-là aux idées d'une Providence suprême.

Incompatibilité entre la direction infaillible de Dieu, & le pouvoir de ne point pécher.

Mais ils tombent dans une autre opposition aux idées naturelles de la perfection de Dieu lorsqu'ils enseignent conformement à la verité que l'homme péche, & qu'il est justement puni ; car il est évident à notre raison que pour pécher il faudroit avoir une puissance prochaine & complete de ne pas pécher. Or on ne l'a pas lorsque l'on est dirigé infailliblement à un certain but par une puissance externe. Mr. Jaquelot, Mr. de Vallone & plusieurs autres devoient reconnoitre qu'il est impossible de faire sentir à notre raison la compatibilité que Dieu a mise entre ces deux choses. Ils tâchent de persuader qu'elles ne paroissent pas incompatibles, & ils ne s'apperçoivent point que leur entreprise surpasse les forces humaines, puisqu'elle demande une cessation de l'activité des notions communes qui représentent à notre esprit cette incompatibilité. Ils ne s'apperçoivent point non-plus des contradictions où ils s'embarrassent. Mr. Jaquelot a déclamé terriblement contre le systême des causes occasionnelles, & néanmoins il en introduit le méchanisme jusques dans les actes de la volonté de l'homme ; car s'ils n'arrivent jamais qu'au but où Dieu les dirige, notre volonté agit toûjours en qualité d'instrument (g).

CHAPI-

(x) » Voyez ci dessus Chap. CLII pag. 815. 1. col.
(y) » Voyez son livre p. 143. & suiv. jusqu'à p. 150.
(z) » Mrs. Jaquelot & de Vallone.
(a) » Il faut noter que les volitions ne peuvent être dirigées depuis qu'elles sont produites ; car tout ce qui » existe est deja déterminé autant qu'il le peut être ; ce » n'est donc que dans le tems qu'elles se forment qu'elles » sont dirigées.
(b) » *Confer quæ suprà* Chap. CXLVII. p. 803. 1. col.
(c) » *Luther. de servo arbitr. cap.* 159.
(d) „ *Reperta distinctiones de voluntate Dei ordinata & „ absoluta, de necessitate consequentiæ & consequentis, & „ multa similia. Sed quibus nihil est profectum, nisi quod rudibus impositum est, inanitate verborum & oppositione „ falso nominatæ scientiæ.* Id. ibid. cap 160.
(e) „ Conferez ci-dessus Chap. CXLII. pag. 793. „ 1. col.
(f) » Abbadie, Traité de la Verité de la Religion » Chret. Tom 2 sect. 4. chap 9. pag. m 456.
(g) „ Notez que une chose ne laisse pas d'être un instru- „ ment

CHAPITRE CLXIX.

Des embarras où se trouva un Jésuite au sujet de la rétorsion de ses argumens fondée sur la permission du peché. Examen d'un passage de Schlusselburgius.

Rétorsion que fournit aux Prédestinateurs la permission du peché.

IL faut que je vous fasse part d'un petit morceau de la dispute de Jean Haï Jesuite, & de Jacques Pineton de Chambrun Ministre de Nimes vers la fin du XVI. siecle. Le principal lieu commun des Controversistes en ce tems-là étoit de crier que selon Calvin Dieu étoit l'auteur du peché. Ce Jesuite s'acharna sur ce point de controverse à la mode, & fit un bruit épouvantable. Le Ministre de Nimes se servit de toutes sortes de réponses, & n'oublia point la rétorsion à laquelle les Catholiques Romains prêtent le flanc, puisqu'ils avouënt que Dieu a permis le peché. *Reste pour conclusion*, dit-il (*a*), *de voir où va l'évasion de la permission. Car ou Dieu permet contre son vouloir & à contre-cœur, & lors comment sera-t-il tout-puissant? Ou il laisse faire les hommes, & couler l'eau par la riviere, pource qu'il ne luy en chaut. Et sera le Dieu des Epicuriens. Mais s'il permet de son propre gré & volonté*, Ergo *la permission, & la volonté ne sont point opposées comme contraires, qui ne se puissent trouver en un même...... (b) Ignores-tu que Dieu ne tienne sous bride les Diables, les reprouvez, & qu'il ne leur lasche ou serre le bouton comme bon luy semble? Or dis-moy maintenant, lequel sera plus coulpable de la mort d'un pauvre homme que les Dogues auront devoré à l'entrée de la porte d'un grand Seigneur, & lequel en devra plutôt être accusé, que celuy qui tenant les Dogues en son pouvoir non seulement n'auroit point empesché l'excès faict en la personne du pauvre homme, le pouvant faire, ains auroit lasché iceulx Dogues, lorsqu'il a veu qu'ils lui jappoient de loin. Ainsi tu vois, Hay, que non seulement tu calomnies Calvin, mais que tu tombes en plusieurs blasphemes, quand tu veux en éviter un, voire en celui même que tu imputes à Calvin, qui est de faire Dieu auteur de peché.*

Comparaison tirée des Dogues d'un Seigneur qui auroient dévoré un pauvre.

Qui fut atteré de ce gros coup de massuë, ce fut le Jesuite; car après avoir tant fait le rogue, & s'être donné les airs d'un guerrier qui est Maître de la campagne, il se battit en retraite fort foiblement & avec beaucoup de confusion. Il se réduisit à dire (*c*) que le Diable ne peut faire du mal qu'à ceux qui consentent à ses tentations, mais que les Dogues *enchainez pourroient oster la vie à quelqu'un contre son gré*. Il ajoûta que *puisque Dieu est si bon qu'il ne denie à personne sa grace pour resister au peché*, on n'a *nulle occasion d'inferer que Dieu soit auteur du peché de ce qu'il permet que les hommes pechent*. Le gardien de vos Dogues, continua-t-il, *sera coupable d'un grand meffaict, si par son vouloir quelqu'un est meurtri, pour aultant qu'il est obligé de tenir les Dogues liez*. Il venoit de dire, » que si vous demandez pour-» quoy c'est que Dieu permet que les maulx » se facent, oyez la response que vous en don-» ne Justin Martyr. (*d*) *Dieu permet, que nous » facions les maulx, lesquelz de nostre gré nous » entreprenons & eslisons, non point pour aulc-» une foible qui soit en luy, mais c'est à fin » que nostre liberal-arbitre, & sa patience soient » manifestez, sans lesquelles choses en l'estat de » ceste vie nous ne pourrions estre hommes, ne luy » bon.*

Objections des Payens contre la permission du mal, mal réfutées par le prétendu Justin Martyr.

C'est plûtôt le langage gémissant d'un gladiateur blessé à mort, que celui d'un gladiateur qui dispute la victoire. Car pour commencer par le (*e*) prétendu passage de Justin Martyr, je remarque qu'il est tiré de la réplique qui fut faite à une réponse des Payens. On avoit voulu leur prouver (*f*) qu'il n'étoit pas convenable à Dieu de laisser les hommes sous la puissance du très-grand mal, mais plûtôt de les en tirer par la grace de l'Evangile. Les Payens avoient répondu qu'aucun changement n'étoit nécessaire, & que tout alloit aussi-bien qu'il se pouvoit; car ce seroit une folie que de prétendre que l'Auteur du monde y avoit laissé des imperfections, faute de puissance, (*g*) & ce ne seroit pas le disculper que de dire qu'ayant pû faire de bonnes choses, il avoit permis à d'autres d'en produire de mauvaises, puisque ce qui peut empêcher le mal, & qui néglige de l'empêcher, en est veritablement l'auteur: Que si c'est Dieu qui a fait les choses, il les conservera toûjour comme elles sont, car il est immuable; & s'il pouvoit faire aujourd'hui ce qu'il ne pouvoit point faire auparavant, il seroit sujet aux vicissitudes & corruptible, ce qui est du dernier absurde. Que s'il pouvoit empêcher anciennement le très-grand mal, & que néanmoins il ne l'eût pas empêché, il seroit envieux, ce que l'on ne sauroit s'imaginer sans être impie. Le précis de ce qu'on put répliquer, se trouve dans le passage que le Jesuite a cité comme de Justin Martyr. Mais dites-moi en conscience si c'étoit résoudre la difficulté que les Payens avoient fondée sur la permission du mal. Y a-t-il rien de plus contraire à la verité que de dire que les hommes ne peuvent être hommes si on ne leur permet de faire tout ce qu'il leur plait? Est-ce que l'éloquence d'un Orateur qui feroit prendre

» ment purement passif lorsqu'elle a une activité qui ne » lui est point communiquée par la cause dont elle est » l'instrument. Cela paroît dans le jeu des eaux: elles » ne reçoivent point de l'homme leur pesanteur, leur » fluidité, & néanmoins il est la cause de ce que leur » mouvement est tel; & par cela seul qu'il dirige leurs » facultez naturelles, il leur ôte la qualité de cause par » rapport à l'espece de l'effet. Il suffit de déterminer le » mouvement d'une meule de moulin: elle n'est pas » moins un instrument du meunier, qu'une lime qu'il faut » pousser sans interruption est l'instrument d'un ser-» rurier.

(*a*) » Jaques Pineton *apud* Jean Hai deffense des de-» mandes pag. 254. Edit. de Lion 1586.

(*b*) » *Idem, apud eund. ibid. pag.* 256.

(*c*) » Jean Haï *ibid.* pag. 258.

(*d*) Justin ès Quest. proposées aux Gentilz & leurs ré-» ponses en la representat. de la réponse de la pre. 9.

(*e*) » Justin Martyr n'est point l'Auteur des Questions » & des Réponses aux Grecs. Cela est visible, puisque » l'on y fait mention des Manichéens

(*f*) » Voyez les Oeuvres de Justin Martyr pag. » 159. & suiv. Edit. d'Allemagne 1686 & notez que le » Philosophe Celse (*apud Origen. contra Celsum lib. 4. pag.* » 205. *& seq.*) suppose qu'il n'y a jamais eu & qu'il n'y » aura jamais dans le monde plus ni moins de maux qu'il » n'y en a maintenant, & que la Nature de l'Univers est » toûjours la même, & qu'il faut nécessairement que » selon l'ordre immuable des révolutions, ce qui a été, » ce qui est, & ce qui sera, soit toûjours la même chose.

(*g*) » Εἰ δὲ δυνάμενος καλὰ ποιῆσαι τὰ πάντα, συγ-» χωρήσει ἑτέροις κακὰ ποιεῖν, καὶ τοῦτο ἔσται κατηγό-» ρημα Θεοῦ· ὁ γὰρ δυνάμενος μὲν παῦσαι, περιορῶν δέ, » αὐτὸς [illegible]. *Sin, cum res basce bonas facere » potuerit, aliis ut malas facerent, permisisse allegat: fuerit » & hæc Dei culpatio. Nam qui inhibere potest, atque id des-» picit, is ipse revera facit.* Quæst. & respons. ad Græcos » apud Justin. Mart. pag. 160. D.

 prendre aux habitans d'une Ville toutes les résolutions qu'il trouveroit à propos, leur ôteroit la qualité d'homme? Est-ce que les graces suffisantes, toûjours suivies d'un bon effet à cause de leur congruité, font cesser les hommes d'être hommes? Mais qu'y a-t-il de moins conforme à nos idées que de soûtenir que Dieu ne peut être bon s'il ne permet le peché, la cause nécessaire de toutes sortes de maux, & s'il manque de l'occasion de faire paroître sa patience? En quoi paroît davantage la bonté d'un Médecin pour son épouse, & pour ses enfans? Est ce en ce qu'il leur permet de manger de toutes sortes de mauvais fruits qui les jettent dans des maladies dont il les sauve, ou en ce qu'il ne leur permet de manger que les choses qui conservent leur santé (h)? Vous voyez donc que le Jésuite se couvre très-mal en se servant du bouclier de Justin Martyr.

Force de la comparaison des Dogues.

Les disparitez qu'il allegue contre la comparaison des Dogues, ne la rendent pas moins victorieuse; car pour disculper ceux qui lâcheroient des Dogues contre quelqu'un, il ne suffiroit pas de dire qu'ils savoient que ce quelqu'un ayant une longue épée au côté, & un brin d'estoc à la main, se pourroit deffendre, il faudroit de-plus qu'ils sussent avec une entiere certitude qu'il se serviroit courageusement & habilement de ses armes, & qu'il mettroit en fuite les Dogues. Ils pourroient en ce cas-là agir en amis, & n'avoir d'autre intention que de lui donner un moyen de faire paroître son courage & son adresse au milieu des ruës. Mais s'ils savoient certainement que la peur ou quelque autre chose l'empêcheroit de se deffendre, & que tout muni qu'il seroit d'armes offensives & deffensives, il seroit tué par les Dogues, ils se rendroient aussi coupables d'hommicide, que s'ils les avoient lâchez contre un enfant. Vous voyez donc que l'hypothese des graces suffisantes n'est pas un meilleur bouclier entre les mains de ce Jésuite que celui du prétendu Justin Martyr. La prévision infaillible de l'incongruité de ces graces redonne à la comparaison des Dogues tout ce qu'on avoit tâché de lui ôter. Elle se redresse donc & ne cloche plus.

Que c'est la même chose de faire une action ou de la faire faire.

La remarque du Jesuite que *le Gardien de ces Dogues est obligé de les tenir liez*, demandoit qu'il ajoûtât (i), *mais Dieu n'est pas obligé d'empêcher le mal que les Démons & les réprouvez veulent faire.* Mais que gagne-t-on à cela? Le Ministre n'auroit-il pas dit avec tout autant de raison, que Dieu n'est point obligé de ne point faire commettre le mal? Les notions communes nous apprennent qu'il y a ou tout autant (k) d'innocence ou tout autant de faute à faire soi-même un action, qu'à la faire faire, ou qu'à souffrir qu'elle soit faite par ceux que nous en pouvons empêcher. Voilà un homme qui est très-persuadé que si l'on écrit à une certaine femme une telle nouvelle, on l'obligera à se pendre. Qu'il lui écrive de sa propre main cette nouvelle, qu'il la lui fasse écrire par son Secrétaire, qu'il voie quelqu'un l'écrire qu'il pourroit d'un seul clin d'œil empêcher de continuer, & qu'il ne le détourne point, c'est toute la même chose (l). S'il peut faire la derniere innocemment, il peut faire aussi les deux autres innocemment. Examinez bien ces paroles de Mr. Jurieu: » (m) Tout ce qu'on dit là-dessus de » plus plausible, c'est que Dieu ne doit rien à » personne, qu'il pouvoit à la verité empêcher » Adam de tomber, & toutes les funestes suites de cette chute d'arriver. Mais qu'il a été » en sa liberté de le faire, ou de ne le pas faire. » Cette réponse est bonne à la verité pour faire » voir que Dieu n'est point coupable pour avoir » permis que tant de maux arrivassent au monde. » Il a usé de son droit souverain sur les créatu» res en les laissant perdre. Mais cela ne fait pas » voir qu'il n'est pas l'Auteur de leur perte par » la permission efficace qu'il leur a donnée de se » perdre. » Si cette permission est innocente parce qu'elle n'est qu'un exercice du droit souverain de Dieu, vous voyez bien que tout autre acte du même droit sera innocent; & si ceux qui voudront nier la conséquence, recourent aux idées naturelles, on les y renverra aussi à l'égard de la permission, & jamais aucune disparité ne les tirera de l'embarras.

Comparaison d'un Capitaine de Vaisseau, employée par Schlusselburgius, réfutée.

Vous en serez mieux convaincu si vous pesez bien les réflexions que je vais faire sur une réponse du Luthérien (n) Schlusselburgius, l'un des plus violens hommes qui ayent écrit contre les Calvinistes. Il rapporte je ne sai combien de passages de Beze, de Martyr, de Zuingle, & de Calvin, pour prouver que selon eux Dieu est l'auteur du peché. Après cela il se propose cette objection: (o) Celui qui prévoit un mal prochain & qui ne le détourne pas, comme il pourroit faire facilement, paroit se plaire à ce mal. Or Dieu prévoit le peché, & pourroit d'un signe de tête le détourner & néanmoins il le permet. Il semble donc qu'il approuve le péché. Il répond que l'on réfute très-bien ce raisonnement par une comparaison tirée de la marine. Un Capitaine de vaisseau abandonne justement ceux qui au milieu d'une tempête méprisent ses sages conseils, & se jettent dans la mer. C'est ainsi que nos premiers Peres préferant aux ordres de Dieu les impostures du Diable ont été abandonnez très-justement. Afin que sa comparaison soit plus forte, je veux bien supposer que son Capitaine de vaisseau emploie non seulement de bons conseils, mais aussi des prieres, des promesses & des menaces, & tout ce en géneral qui dépend de lui. Ce renfort n'empêchera pas cet exemple d'être tout-à fait défectueux. Car d'un côté ce Capitaine se sera servi de tous les moyens qui étoient en son pouvoir, & de l'autre il n'aura point été sûr qu'ils seroient très-inutiles, & il n'aura point supprimé ce qu'il savoit propre à sauver tout l'équipage du vaisseau. Comment donc le pourra-t-on comparer à Dieu qui savoit certainement que ses menaces seroient inutiles, & qui avoit une infinité d'autres moyens qu'il n'employa pas, & qu'il connoissoit très-efficaces, pour préserver de leur chûte nos premiers Peres? Si un Capitaine ramenant au port son navire sans soldats & sans matelots, parcequ'ils se seroient jettez dans la mer, alléguoit pour sa justification qu'il n'avoit omis ni remontrances, ni conseils, ni prieres ni menaces, & qu'il avouât d'ailleurs qu'il savoit que cela n'empêcheroit personne

(h) „ Conferez ce qui a été dit ci-dessus Chap. CXLIV. „ Maxime XIX.

(i) „ Conferez cette omission avec celles de Mr. Jaquelot ci-dessus Chap. CLIII. au commencement.

(k) „ On laisse à part les conjonctures particulieres où „ par la nature des objets le cas deviendroit plus aggra„ vant si l'on y mettoit soi-même la main; mais en„ fin la différence ne peut jamais être que du plus au „ moins.

(l) „ Voyez ci dessus Chap. CLVI. pag. 830.

(m) „ Jurieu, Jugement sur les Methodes pag. 70. 71.

(n) „ *Conradus Schlusselburgius lib. 1. Theolog. Calvinist. art. 8. fol. 20. & seq.*

(o) „ *Idem, ibid. fol. 32. verso.*

ſonne de ſe jetter dans la mer ; mais qu'il ne s'étoit point ſervi d'un autre voie qui étoit en ſa diſpoſition, & qui eût ſauvé tout l'équipage ; ſi, dis-je, un Capitaine de vaiſſeau rendoit un tel compte de ſa conduite, ne le rendroit-on pas reſponſable très-juſtement de la perte de ſon monde ? Y a-t-il aucune Nation qui le laiſsât impuni ? Douteroit-on que réellement il n'eût voulu que ces gens-là ſe noyaſſent ?

Comme auſſi celle qu'il tire d'un Médecin.

Schluſſelburgius employe une autre comparaiſon. Dieu, dit-il *(p)*, ne ſe plaît pas à notre perte; car il s'eſt comporté en habile & fidelle Médecin avant & après notre chûte. Il nous avoit donné avant notre chûte un préſervatif contre les ruſes du Diable, & il nous a préparé un antidote après notre chûte. Le préſervatif conſiſtoit dans les forces qu'il avoit données à notre ame : l'antidote conſiſte dans le ſang de J. Christ. Que cette réponſe ſuffiſe aux perſonnes pieuſes, ajoûte-t-il, & ſouvenons-nous de ce vers, *(q) quiſquis plus juſto non ſapit, ille ſapit* ; c'eſt-à-dire, pour être bien ſage il ne faut pas l'être trop. *(r)* Cette concluſion eſt ce qu'il a dit de plus raiſonnable. Le reſte ſuffit, & n'eſt pas même néceſſaire aux perſonnes véritablement pieuſes & pénétrées de l'eſprit de la ſoûmiſſion Evangélique ; mais rien n'eſt plus foible que cela par rapport à un Philoſophe payen, ou à un Manichéen avec qui Schluſſelburgius auroit voulu ſe commettre. Vous moquez-vous de nous, lui auroient-ils demandé ? Appellez-vous un préſervatif ce qui ſelon les décrets de Dieu ne devoit ſervir de rien, & antidote ce qui ſelon les mêmes décrets, ne doit ſervir qu'à peu de perſonnes ? Car vous en ſoûmettez l'efficace à une condition que Dieu ſait très-bien que la plus grande partie des hommes ne rempliront pas, & qu'ils rempliroient s'il leur accordoit la grace congruë qu'il ne veut pas leur offrir. Il eſt bien aiſé d'être libéral, quand on n'offre que ce que l'on ſait qui ne ſera pas accepté. Si vous ſaviez que ſoit par boutade, ſoit par orgueil, ſoit par générolité l'on refuſeroit votre bourſe, ne l'offririez-vous pas avec le dernier empreſſement lors même que rien ne ſeroit plus éloigné de votre intention que de la donner ? Notre raiſon, notre Philoſophie vous apprennent manifeſtement qu'un Médecin *(ſ)* qui ne donneroit que des préſervatifs & des antidotes dont il connoîtroit l'inutilité, ou qui n'offriroit que les remedes dont il préverroit un refus qui aggraveroit la maladie, auroit plus d'inimitié *(t)* que de bonne volonté pour le malade.

Cela montre que le Miniſtre Luthérien fut bien foible lorſqu'il falut qu'il ſe tînt ſur la défenſive. Tel eſt le ſort de cette diſpute.

Sachez au reſte que ce que le Miniſtre de Nîmes employa contre le Jéſuite Jean Haï, eſt encore plus fort contre Mr. Jaquelot. Vous en ferez aiſément l'application du plus au moins.

CHAPITRE CLXX.

Conſidération ſur ce que les Prédeſtinateurs ont parlé plus doucement au 17. qu'au 16. & ſur le factum *aſtrologique.*

Radouciſſement des Prédeſtinateurs.

Ce n'étoit pas ſeulement par la rétorſion que l'on repouſſoit très-bien les attaques importunes d'un Jean Haï & de ſes confreres. On les embaraſſoit auſſi par des paſſages de l'Ecriture qui ſont plus rigides que tout ce que Luther, Zuingle, Calvin, & Théodore de Beze on dit de plus dur, & de plus capable d'excuſer l'accuſation qu'on leur intente de faire Dieu auteur du peché. Je ne vous ſurprendrois pas en vous aſſurant que les Prédeſtinateurs rencontrent dans l'Ecriture bien des raiſons invincibles; car vous me parûtes fort ébranlé lors que vous m'apprîtes l'année paſſée ce que vous aviez entendu dire à un Savant qui avoit eu la patience d'examiner les diſputes touchant les décrets de Dieu. Il allégua Fra-Paolo qui obſerve qu'au Concile de Trente les Docteurs qui ſoûtenoient la Prédeſtination abſoluë *(a)* faiſoient ſuccomber manifeſtement leurs adverſaires quand on diſputoit par l'Ecriture; mais que ceux-ci étoient les plus forts en raiſons humaines, & que leur doctrine étant plus plauſible, plus populaire, plus favorable à la préſomption de l'homme, plaiſoit davantage aux Moines qui faiſoient bien plus de cas de l'art de prêcher, que de la ſcience Théologique *(b)*. Votre Savant approuva beaucoup ce paſſage de Fra-Paolo, & condamna les Théologiens Réformez qui n'ayant oſé prendre les choſes ſur le ton ferme de Calvin, avoient moli viſiblement par des interprétations mitigées des textes de l'Ecriture les plus favorables à leur doctrine de la Prédeſtination. Quelle aſſurance peuvent-ils avoir, ajoûta-t-il, que leurs adouciſſemens répondent mieux au ſens véritable du Saint Eſprit que l'explication littérale ? Si Dieu lui-même a declaré de ſa propre bouche *(c)* qu'il endurciroit le cœur de Pharao, & ſi les Ecrivains qui ont parlé ſelon ſes inſpirations répréſentent en cent endroits ſous des termes ou auſſi forts ou même plus forts que ceux-là, ſon influence ſur le peché, a-t-on dû ſe faire un ſcrupule de parler comme Calvin ? Ceux qui énervent les paroles de l'Ecriture, & qui n'oſent point les prendre dans le ſens qui ſe préſente d'abord *in ſenſu obvio quem verba præ ſe ferunt*, mais qui leur donneroit une ſignification très-éloignée du ſens propre & littéral; ne ſemblent-ils point imputer au Saint Eſprit une négligence extrême dans les choix des termes ? Si l'explication littérale intereſſoit la gloire de Dieu, doivent-ils croire que le Saint Eſprit eût négligé de nous enſeigner comment ſes termes doivent être pris ? Oſeroient-ils croire que Dieu a beſoin que nous faſſions ſon apologie ? Ne ſemblent-ils pas imiter Saint [Esprit]

(p) *Id. ibid. fol.* 33.

(q) „Conferez les vers de Scaliger ci-deſſus Chap. „CLXIV. p. 845. 1. col.

(r) „Notez que *fol.* 41. il dit que la Prédeſtination eſt „une choſe qu'il ne faut pas éplucher. *Quod ad doctrinam „de prædeſtinatione attinet, non curioſe ſcrutamur arcanam „Dei majeſtatem ne labyrinthis inextricabilibus . . . . . implicıti à gloria Dei opprimamur.*

(ſ) „Voyez ci deſſus Ch. CXLIV. maxime XIX.

(t) „Voyez ci-deſſus Ch. LXXXI. p. 663. 2. col. Fréde„ric Spanheim *De grat. univerſ. tom.* 1. *p.* 627. obſerva „contre M. Amyraut qui diſoit que Dieu comprend ſous „ſon alliance les enfans des Payens pourvû qu'ils ayent „la foi, que c'eſt une bienveüillance qui n'eſt en rien dif„férente de la haine, & que c'eſt ſe joüer dans une affaire „ſérieuſe : *eſt* [illegible], *illis exhi„ere, & ludere in re ſeria.* Cela ſe peut appliquer à plu„ſieurs autres doctrines.

(a) „*I defenſori di queſta uſando le ragioni humane preva„levano gli altri, ma venendo à teſtimonii della Scrittura, „ſuccombevano manifeſtamente.* Fra-Paolo Iſtor. del „Concilio lib. 2. p. m. 218.

(b) „*Id. ibid.*

(c) „Exode ch. 4. v. 21. ch. 7. v. 3.

II. PARTIE.

Saint Pierre qui s'avisa de corriger les expressions de JESUS-CHRIST? (d) *Aie pitié de toi Seigneur*, lui dit-il, *ceci ne t'adviendra point*. Et ne méritent-ils pas la censure qui lui fut faite? (e) ***Va arriere de moi, Satan, tu m'es en scandale, car tu ne comprens point les choses qui sont de Dieu, mais les choses qui sont des hommes***. Ils devroient du moins s'appercevoir que des adoucissemens qui ne consistent qu'en paroles, ne contentent pas l'autre parti, & les rendent même plus formidable, parcequ'un systême mêlé est toûjours plus difficile à soûtenir : les brouilleries, le galimatias, les contradictions, les conséquences n'y sauroient être évitées.

Raison qui les ont portez à adoucir les expressions de Calvin.

Ce discours soûtenu d'un long passage (f) d'un Supralapsaire vous ébranla de telle sorte, que vous me demandâtes si l'on ne pouvoit point accuser les Théologiens Réformez qui ont cherché des ménagemens & des adoucissemens, d'avoir voulu être plus sage non seulement que Luther & que Calvin, mais aussi que les Ecrivains inspirez de Dieu? Je ne vous répondis rien en ce tems-là, mais je vous réponds aujourd'hui qu'une telle accusation seroit mal fondée. Les Prédestinateurs ne sont point blâmables d'avoir adouci les expressions de Calvin, (g) *lenitate verbi tristitiam rei mitigante*. Ils n'ont point changé réellement son systême, ni énervé dans le fond le dogme qu'il bâtissoit sur les passages de l'Ecriture; mais comme on ne s'offense pas tant des choses, que de la maniere de les dire, ils ont sagement évité les phrases (h) qui effarouchoient les esprits. C'étoient des cordes trop tenduës, il falloit les relâcher. Ces doctrines se répandirent en Hollande jusques dans les entretiens du menu peuple : on en disputoit dans les cabarets (i) & dans les voitures publiques, les Arminiens abusoient beaucoup des expressions dures de l'autre parti. Il fut donc nécessaire de s'exprimer plus doucement. Mais au reste il y a eu toûjours beaucoup de fameux (k) Théologiens qui ont retenu à-peu-près l'ancien langage. J'ajoûte que ceux qui ont conseillé de s'abstenir de certaines expressions, ne laissent pas de justifier les Ecrivains qui s'en sont servis, & de faire l'apologie de tout ce qui est objecté à Zuingle, à Calvin, à Théodore de Beze, à Zanchius, à Piscator, &c. d'en faire, dis-je, une apologie qui compare leurs paroles avec celles de l'Ecriture. C'est ce qu'on peut voir dans des theses de Mr. Wittichius *de providentia Dei actuali*, soûtenuë & imprimées à Leide l'an 1683. On n'a qu'à les lire depuis le numero 174. jusqu'au numero 192. Voilà toute la réponse que je veux vous faire sur cet article, elle est assez courte.

Si l'influence des Astres nuiroit à la liberté.

Je ne ferai guéres plus long en vous répondant sur cette demande : Les Prédestinateurs ont-ils tort de rejetter le *fatum* astrologique, non seulement comme une erreur, mais aussi comme une chose qui détruiroit notre liberté? Vous savez, Monsieur, qu'il y eut des gens dans le Paganisme (l) qui attribuerent aux influences des astres tout ce qui arriveroit aux hommes. Cette fatalité fut distinguée de celle des Stoïciens, & nommée astrologique. Les anciens Peres (m) la condamnerent. Nos Prédestinateurs la condamnent (n) aussi, & ils ont raison, car rien n'est plus chimérique; mais il me semble qu'ils ne sont pas bien fondez à supposer qu'elle détruiroit notre liberté. On ne peut supposer que lorsqu'on admet la liberté d'indifférence qui exclut tout ce qui peut nécessiter l'ame humaine à vouloir ceci ou cela, ou à ne le vouloir pas. Ils rejettent cette sorte de liberté, ils reconnoissent pour une véritable liberté capable de faire pécher, & de soûmettre à une juste punition l'état d'une ame qui veut nécessairement une chose. Ils avouënt que le décret de Dieu sur la permission du peché (o) rendoit nécessairement inévitable la chûte d'Adam, & que le décret de la propagation du peché originel nécessite l'ame à vouloir le mal. Ils disent que néanmoins Adam transgressa la loi divine avec une entiere liberté qui le rendit très-coupable; car il ne désobéit point à Dieu pour se conformer au décret, ni contre son gré: il désobéït volontairement, il connoissoit son devoir, & il voulut ne le point suivre. Son impuissance d'obéïr n'empêchoit point qu'à certains égards (p) son obéïssance ne fût possible. Ses descendans connoissent le mal, & le veulent faire, & ils s'y portent avec délibération, & lors même qu'ils exécutent une chose, ils pourroient par rapport à un autre tems, & à une autre combinaison de circonstances, ne la vouloir pas, ou vouloir tout le contraire. Si cette espece de nécessité n'empêche point l'homme

(d) „Evangile de saint Matthieu cap. 16. v. 22.

(e) „*Ibid. v. 23.*

(f) „*Quod Pelagiana de horrore illius sententiæ conqueruntur: id nos dimovere non debet ab ingenuâ veritatis confessione & defensione. Neque enim unquam per remissionem aut descensum aut emolitionem in hoc negotio quemquam eorum ad nostras partes attractum videas, sed contra ex nostris subinde aliquem per hanc dimissionem seu descensum ad ipsorum partes dilapsum. . . . . Sunt & alii quibus ob metum & in gratiam calumniantium adversariorum, συγκαταβάσεις & emolitiones duritiei (uti loquuntur) sententiæ de prædestinatione primum soliditatem ac eruditionem, deinde & orthodoxiam ex parte attriverunt: ita ut se & alios perplexitatibus contradictionibus aut saltem umbraticis logomachiis involverint. Quod autem adversarii Neo-Pelagiani tam horrendam & odiosam proclamant hanc sententiam id terrere nos non debet, scripturis enim & rationibus hic agendum, non verbis & clamoribus.* Voëtius „disput. Theol. parte 1. pag. 355. *Joignez à cela ce que „Twisse reproche à Junius* apud Hulsemannum de auxil. „gratiæ, pag. m. 314.

(g) „*Cicero de Officiis lib. 1. chap. 12. pag. m. 36.*

(h) „Rétorfort *cap. 29. de divina providentia*, a donné „une longue liste des propositions qu'il faut éviter dans „cette matiere.

(i) „*Lipse adversus Dialogistam pag. m. 310.* faisoit une „plainte qui eût été de saison alors. *Viri, fœminæ, senes, „pueri quæstiunculis ludunt & lasciviunt, eoque ventum, ut „pro parum sano sit, qui non sic insanit. Mysterium Theologiæ „erat, facta est populare oblectament. Vis imaginem clarum horum temporum? Nicephori Gregoræ (historiar. lib. 11.) „ista lege.* Apud nos etiam opificibus effusa sunt arcana „Theologiæ, atque ita omnes inhiant ratiocinatiunculis „& sermonibus syllogisticis, ut herbæ & pascuis armenta. „Et illi qui de rectâ fide ambigui sunt, & qui nec quomo„do credendum sit sciunt, nec quid sit illud quod credere „se dicunt: illi, inquam, & fora & porticus & theatra „omnia Theologia compleverunt.

(k) „Maccovius, par exemple, Professeur à Franeker; „Szydlovius son disciple, Voëtius Professeur à Utrecht; „Rétorfort Professeur à Saint André en Ecosse; Twisse, „&c. voyez aussi les Theses de Mr. Spanheim le fils *de actione Dei hominem indurantis*, imprimées a Heidelberg „l'an 1664.

(l) „Voyez Saint Augustin *de civit. Dei lib. 5. cap. 1.*

(m) „Voyez Rétorfort, *Disputatio Scholastica de divina „providentia cap. 10. pag. 104. & seq. edit. Edimb. 1649.*

(n) „*Id. ibid.*

(o) „Voyez ci-dessus Ch. CLXVII. au commencement.

(p) „*Si objicias non fuisse ergò possibilem effectum ex præsuppositione cessationis seu negativa illius deficientia Dei concedimus illo respectu non fuisse effectum possibilem in sensu composito: sed negamus inde sequi simpliciter Adamo fuisse impossibilem. Possibilitas enim erat in ordine ad causam secundam, quæ pro sua parte habebat sufficientem potentiam: sed non in ordine ad causam primam, cujus præcursus adfuturus non erat. Absolute ergo dicendum Adamum potuisse facere: cum distinctione dicendum effectum potuisse existere & non potuisse, diverso scil. respectu, ut jam explanatum.* „Voët. ubi suprà p. 394.

me d'agir librement, il est sûr que les influences des astres, quoiqu'elles nécessitassent l'homme dans tous les momens de sa vie, ne nuiroient point à sa liberté, puisqu'elles lui laisseroient la connoissance des objets, les délibérations, les discernemens,& qu'avec l'acte d'amour pour une chose il retiendroit *in sensu diviso*, ou par rapport à une autre conjoncture, la faculté de la haïr, & qu'enfin il voudroit ce qu'il voudroit; car il est contradictoire qu'on ne veuille pas ce que l'on veut actuellement.

Qu'on peut dire du fatum Astrologique ce que les Thomistes disent de la prédétermination physique.

Ce que les Thomistes disent de la prédétermination physique, qu'elle s'accommode aux facultez naturelles de chaque sujet, laissant agir avec liberté les causes libres, & faisant agir nécessairement les causes non libres, les Astrologues ne le pourroient-ils pas assûrer touchant leur *fatum*? Qui les empêchera de supposer qu'il fait tout par force dans les corps, & tout de gré dans les esprits? Qu'il ne fait nulle violence aux ames humaines, puisqu'il ne les détermine que par la voie des désirs, & par la connoissance vraie ou fausse de leurs intérêts, &c. (q)?

CHAPITRE CLXXI.

Pourquoi l'accusation intentée aux Réformez de faire Dieu auteur du péché ne cesse point. Rétorsions de cette objection.

Voici une autre question: vous me demandez d'où peut venir que les Protestans de la Confession de Geneve ayent été toûjours accusez, & le soient encore aujourd'hui, de faire Dieu auteur du péché, & qu'ils ayent toûjours soûtenu & qu'ils continuent de soûtenir que c'est une noire calomnie. Il ne faudroit point intenter une telle accusation sans des preuves incontestables, & il ne faudroit point la traiter de fausse sans des preuves qui ne souffrissent point de réplique. Si les accusateurs s'étoient réglez sur cela, ou si les accusez avoient suivi ce modele, la dispute n'auroit pas duré plus d'un an. Il faut donc croire que ni les uns ni les autres ne disent rien de précis, & qui ne soit équivoque. Or il est bien étrange que sur un point de cette nature l'ambiguité éternise les querelles. Voilà le fondement de votre question.

Pourquoi la Controverse sur la Prédestination, est si peu avancée.

Sur quoi j'ai à vous répondre qu'il n'y a point de controverse qui ne soit au même cas. Tout ce qui a été cent fois objecté, cent fois réfuté pendant le 16. & le 17. siecle, est aussi indécis aujourd'hui qu'au commencement. L'accusation & l'apologie se renouvellent de jour en jour: il est vrai que certaines matieres sont plus à la mode dans un tems que dans un autre; mais en s'échauffant principalement sur celles là l'on ne renonce point à ses vieilles prétentions par rapport aux choses qui occupent moins le bureau. Si l'équité, si la bonne foi, si la charité, si la modestie se pouvoient mettre au timon, & en chasser les vices contraires, le désordre seroit incomparablement plus petit; mais la trop grande limitation & les différentes modifications des connoissances humaines laisseroient toûjours bien de l'exercice aux Controversistes. Quoiqu'il en soit, je vous dirai que la controverse particuliere qui fait le sujet de votre question, se trouve embrouillée, parceque les parties contestantes ne conviennent pas de la même définition des termes. Ce que les uns croient suffire à faire que Dieu soit cause du péché, n'y suffit pas selon les autres (a). Or dès que l'on ne s'accorde point sur le sens des mots, il est impossible de vuider une dispute.

S'il est facile de discerner ce qui est cause d'une action.

Mais quoi, direz-vous, peut-on être partagé sur le sens des mots dans une telle matiere; Y a-t-il rien de plus facile que de discerner ce qui est la cause physique ou morale d'une mauvaise action, ce qui en est la seule cause, ce qui ne fait qu'y participer ou plus ou moins, ce qui en est responsable principalement? Y a-t-il rien dans l'étenduë des connoissances humaines qui soit plus clair que cela? Nos Tribunaux jugent bientôt sur le droit, dès qu'il leur conste du fait. Je vous répons que votre remarque n'est vraie que lorsqu'on peut suivre les notions communes: mais parce qu'on ne peut pas les appliquer à la conduite de Dieu, il n'y a rien de plus difficile que de prouver qu'une telle ou qu'une telle Hypothese le fait auteur du péché. Ne vous étonnez donc pas que les Catholiques Romains, les Luthériens, les Arminiens reviennent incessamment à la charge là-dessus sans pouvoir jamais réduire au silence leur ennemi, ou à lui faire avouër la dette. Etonnez vous beaucoup plûtôt de ce qu'ils s'obstinent à une pareille attaque.

Les notions communes doivent être récusées à l'égard des Mysteres.

On pourroit justifier leur obstination si les Réformez n'avoüoient pas que la maniere dont le péché de la Créature ne donne aucune atteinte à la sainteté de Dieu, est (b) un secret impénétrable à l'esprit humain; & s'ils prenoient sur eux, comme a fait Mr. Jaquelot, d'accorder cela avec la Philosophie, & de satisfaire à toutes les objections (c), ils ne mériteroient en ce cas-là aucun quartier. Mais puisqu'ils déclarent que c'est un Mystere incompréhensible qu'ils n'entreprenent pas de sonder, ils mériteroient qu'on les laissât en repos, & que l'on se contentât de ce qu'ils nient que Dieu soit auteur du péché. Ce ne sont pas seulement les particuliers (d) qui ont fait une telle déclaration: les Eglises Réformées de France l'ont faite dans le 8. article de leur Confession de foi. *Nous croyons*, disent-elles, *que non seulement Dieu a créé toutes choses, mais qu'il les gouverne & conduit disposant & ordonnant selon sa volonté de tout ce qui advient au monde, non pas qu'il soit Autheur du mal, ou que la coulpe lui en puisse estre imputée, veu que sa volonté est la regle souveraine & infaillible de toute droiture & équité: Mais il a des moyens admirables de se servir tellement des diables & des meschans, qu'il sçait convertir en bien le mal qu'ils font, & duquel ils sont coulpables. Et ainsi en confessant que rien ne se fait sans la providence de Dieu, nous ADORONS EN-*

(q) „Cela suffiroit à les rendre criminelles suivant cette doctrine de Zanchius: *Etsi Deus operatur omnia in omnibus, etiam ipsum velle, ipsam tamen hominis voluntatem liberam manere: quòd quilibet sponte & volens agat, quidquid agat, sive bonum, sive malum. Et propter hanc caussam jurè homini soli imputari peccata, eumque, ut ne peccet, admoneri, & propter peccata justè puniri.* C'est „ainsi qu'il décide *Miscell. tom. 1. pag.* 428. conformément à la doctrine de l'Eglise de Strasbourg.

(a) „Voyez Zanchius *Miscell.* to. 1. pag. m. 385. n. 18.

(b) „Voyez le passage de Calvin rapporté dans le Diction. Histor. & Crit. à la remarque B de l'article *Synergistes*.

(c) „Voyez ci-dessus Chap. CXXXVII. pag. 779. 2. col.

(d) „Voyez ci-dessus Chap. CLXIII. & CLXIV. au „commencement.

II. PARTIE.

EN HUMILITE' LES SECRESTS QUI NOUS SONT CACHEZ, SANS NOUS ENQUERIR PAR DESSUS NOSTRE MESURE. On peut voir la même chose à peu près dans l'article 13. (*e*) de la Confession de foi des Eglises Belgiques.

Un tel aveu vaut un acte juridique par lequel on auroit récusé selon les formes les manieres ordinaires de juger les criminels, & de discerner les divers dégrez de complicité. Pourquoi donc s'obstine-t-on à prétendre que le systême des Calvinistes soit jugé au tribunal des notions communes qu'ils ont récusées? On me répondra peut être que les causes de récusation n'étant point valables, ils sont obligez d'ester à droit devant cette Cour de justice, & qu'ils y peuvent être citez légitimement, & condamnez par contumace s'ils persistent dans leur appel, ou contradictoirement s'ils n'y font point bonne leur cause. Je réplique que leurs Parties ne pouvant éviter la perte de leur procès à ce tribunal si à leur tour on les oblige à s'y présenter, doivent convenir de l'incompétence, & faire cesser leurs poursuites, à peine de mériter qu'on les déclare francs chicaneurs & d'une opiniâtreté fort imprudente.

Que les Molinistes & les Sociniens mêmes sont autant obligez de les récuser que les Calvinistes.

Le Public sait qu'il y a des Scholastiques (*f*) qui avant & après Calvin ont parlé de ces matieres aussi durement & même plus durement que lui. Ils sont néanmoins reconnus pour bons Catholiques dans la Communion Romaine. C'est pourquoi la condamnation qui tomberoit sur le Calvinisme, tomberoit aussi sur le Papisme. Mais n'ayons aucun égard ni à ceux qui tiennent la prédétermination Physique, ni à ceux qui les tolérent; considérons seulement le Molinisme. Il n'y a point de juges au monde qui en appliquant les régles de la pratique criminelle à la conduite qu'il donne à Dieu par rapport aux péchez de l'homme, ne fussent obligez de prononcer que Dieu y a une telle part qu'aucun Prince, qu'aucun pere, qu'aucun maitre qui participeroit de cette façon aux crimes de ses sujets, de ses enfans, de ses valets, ne pourroit être disculpé. Allons plus avant: interpellons la conscience des Sociniens, faisons leur cette question: *Croiriez-vous avoir rempli les devoirs de pere si voyant qu'un scélérat de débauché sollicitoit vos enfans au mal, vous regardiez cela de sang froid jusques à ce qu'ils eussent actuellement suivi les mauvais conseils de ce corrupteur de la jeunesse? Vous croiriez-vous innocens à cause que vous les auriez bien instruits de ce qu'il faloit qu'ils fissent, & que vous les auriez menacez de votre colere s'ils ne le faisoient pas? Ne vous sentiriez-vous pas coupables si vous laissiez périr sous vos yeux un homme qu'il vous seroit si facile de garantir de tout mal?* Soyons surs que cette demande (*g*) les étonneroit, & que leur conscience pour le moins prononceroit leur condamnation, & par conséquent qu'ils ne voudroient pas exposer au tribunal des notions communes la conduite qu'ils donnent à Dieu. Les voilà donc obligez de récuser ce tribunal. Il n'y a donc aucune secte Chretienne qui pour son propre intérêt ne soit obligée de consentir que les Calvinistes le récusent; car elle n'auroit pas plûtôt obtenu la condamnation du systême de ces Théologiens, que ceux-ci feroient condamner son hypothese par les mêmes juges. On ne leur fait point d'objection qu'ils ne rétorquent: la permission efficace & nécessitante n'a rien à craindre si la permission oiseuse ne court aucun risque, & si celle-là perd sa cause, celle-ci perdra la sienne immanquablement. Toutes les raisons qui militent pour ou contre l'une, militent aussi pour ou contre l'autre. Concluez que l'obstination avec laquelle les Papistes, les Luthériens, les Arminiens tourmentent les Calvinistes sur ce point-là, est inexcusable & très-imprudente. Elle ne peut que divertir les Libertins.

Rétorsions que se font toutes les sectes.

Il est si évident par la lumiere naturelle que quiconque permet le mal qu'il peut empêcher, en est complice, que quoi qu'Hermogene soûtint que la matiere que Dieu n'avoit point créée étoit la source de tout le mal, on ne laissa pas de dire (*h*) que selon lui le mal procédoit de Dieu qui l'avoit permis en qualité de dominateur de la matiere. Nous avons vû que Mr. King a usé de rétorsion (*i*) contre les Manichéens mêmes, tant on est tenté naturellement d'emploïer des armes qui viennent si bien à la main! Disons pour un plus grand éclaircissement, que si toutes les sectes Chretiennes n'admettoient que la permission oiseuse, elles pourroient mieux vaquer à la soûtenir contre un sectateur des deux principes; car elles seroient exemptes de la peine d'examiner les rétorsions ou les argumens *ad hominem*; mais cette augmentation de loisir ne pourroit pas leur assurer la victoire. Elles ne pourroient donner aucune raison qui ne fût tout aussi-tôt combatuë par des raisons plus conformes à la lumiere de la nature.

Que Dieu auroit pu manifester sa haine pour le mal sans permettre le péché.

Nous avons vû (*k*) ce qu'un Philosophe répondroit à la raison empruntée de ce que la permission du péché a donné lieu à faire paroître la justice & la miséricorde divine. Voyons ce qu'il répondroit à la raison que l'on fonde sur ce que sans le péché Dieu ne pourroit point faire connoître la haine infinie qu'il a pour le mal (*l*). Le Cotta

(*e*) „ Voyez aussi le commentaire de Samuel des Marets sur cette Confession, & notez que Zanchius *Miscellan. to. 1. pag. m. 425.* se justifia en alléguant ces paroles de l'apologie de la Confession de foi de l'Eglise de „ Strasbourg: *La raison humaine trouve fort absurde qu'un „ homme qui n'est point venu à Jesus Christ, & qui n'y pouvoit venir sans une attraction de Dieu, & que Dieu ne vouloit point attirer, soit condamné. Chaque Chretien doit oposer à ces sortes de pensées tout aussi-tôt qu'elles se présentent, „ cette réponse de Saint Paul, ô homme, qui es tu, toi qui contestes contre Dieu; La chose formée, dira t elle à celui qui „ l'a formée, pourquoi m'as tu ainsi faite? Certainement „ personne ne pourra donner une autre ni une meilleure solution „ que celle que ce grand Apôtre donne ici. C'est pourquoi confessons, &c.*

(*f*) „ Cela paroit par plusieurs compilations de leurs „ passages faites par les Controversistes Réformez. Voyez „ entre autres Rivet dans son *Catholicus orthodoxus tractatu „ 4. quæst 6.*

(*g*) „ . . . . . *Responsum date.*
„ *Tacent & ora pallor albus inficit,*
„ *Mentesque perculsa stupent.*
„ Horat. Epod. Od. 7.

(*h*) „ Voyez dans le *Catholicus Orthodoxus* de Rivet *ubi „ suprà pag. 425. to. 3. oper.* le vrai sens du passage de Tertullien qui contient cette objection. Mais peut-être „ qu'Hermogene suposoit que l'Empire de Dieu sur la „ matiere increée ne s'étendoit pas jusqu'à pouvoir la „ corriger de tous ses défauts. Les Stoïciens en parloient „ ainsi. Voyez ci dessus Chap. LXXV. à la fin. Ils varioient aparemment: car Plutarque raisonne contre „ eux comme s'ils eussent dit que Dieu faisoit tout ce „ qu'il vouloit de la matiere. Voyez le Diction. Histor. „ & Critiq. à la remarque G de l'article *Pauliciens*.

(*i*) „ Voyez ci-dessus Chap. LXXV. pag. 664. 1. col.

(*k*) „ Ci-dessus Chap. CL. au commencement.

(*l*) „ *Si Deus peccatum fieri non permiserit, quomodo summum ipsius in peccatum odium manifestari potuerit. At illa „ summa Dei sanctitas quâ horret peccatum, est inter virtutes Dei manifestandas longè maxima. Ergò ut possit manifestari, debuit peccatum permitti.* Petrus Jurius, de „ pace ineunda pag 185.

ta de Ciceron répondroit sans doute; 1. Qu'il ne paroît point que la connoissance que les hommes peuvent acquerir de cette haine par ce moyen-là, soit necessaire ni à la beatitude & à la gloire de Dieu qui ne peuvent jamais augmenter ni diminuer, ni à leur propre bonheur. Car si par une fiction d'esprit l'on se représente tout le genre humain vertueux & recompensé de la beatitude du Paradis après cette vie, l'on conçoit très-clairement qu'il ne manque rien au bonheur de chaque particulier sous prétexte qu'il ne sait pas qu'il y ait actuellement des malheureux dans les enfers. Il y a même je ne sai quoi qui choque notre raison dans l'hypothese que les Saints du Paradis tirent en partie leur felicité de ce qu'ils savent que d'autres hommes sont tourmentez & le seront éternellement. 2. Que l'idée de l'Etre souverainement parfait imprimée dans l'esprit de l'homme suffit à persuader pleinement que Dieu aime la vertu, & qu'il a une aversion infinie pour le vice. 3. Que pour imprimer cette idée jusques au point qu'elle produise une très-ferme persuasion, il n'est nullement necessaire de l'accompagner de la perception des peines actuelles des méchans. L'esprit de l'homme est naturellement susceptible de toutes les idées qu'il plaît à Dieu de lui imprimer, (*m*) il n'en coûteroit qu'un coup de cachet, ou (*n*) qu'un *je veux*. 4. Que la plus grande haine que l'on puisse témoigner pour le mal, n'est pas de permettre qu'il ait un cours libre, & puis de le punir, mais de l'empêcher de montrer jamais la tête (*o*). Vous comprendrez ceci par un exemple.

Preuve de cela par un exemple. Supposons qu'un Roi permette pendant quelques années toutes sortes de confusions dans ses Etats, la déprédation des finances, les concussions, les brigandages, la corruption des sieges de judicature, les assassinats, l'empoisonnement, & qu'enfin il fasse tenir les Grands Jours dans chaque Province, & envoye des Prevôts battre la campagne partout. Ceux-ci font pendre au premier arbre tous les voleurs qu'ils saisissent. Les Chambres des Grands Jours font décapiter, rouer, brûler, mettre à la chaîne une infinité de gens. Un étranger voyageant en ce tems-là dans le Royaume, rencontre un homme du pays qui lui demande: *N'admirez-vous pas la haine que notre Monarque fait éclater contre le crime. Vous ne voyez que des roues, que des gibets, que des chaînes de galeriens par tous les chemins. Il a permis de grands desordres pendant plusieurs années, il auroit pû les prévenir facilement; mais il a mieux aimé se préparer des occasions d'exercer une justice qui éclatât par des spectacles signalez.* Si l'étranger étoit un homme de bon sens, que repondroit-il? Qu'il seroit plus glorieux au Monarque d'avoir regné sur une Nation bien disciplinée; mais que ses Sujets ayant de l'inclination au mal, son devoir étoit de les reprimer de bonne heure, & que le meilleur moyen de témoigner son amour pour la vertu, & sa haine pour le vice, auroit été de faire ensorte que personne n'eût jamais été punissable dans ses Etats.

Vous conclurez, s'il vous plaît, que l'on donne dans l'illusion dès qu'on s'imagine que nos Mysteres peuvent être philosophiquement soutenus & mis à couvert de toutes les objections d'une dispute reglée sur le plan de nos aphorismes de Morale & de Métaphysique. Cela importe très-peu aux véritables Chretiens. Nos Prédestinateurs méprisent avec raison la chicane qu'on ne cesse de leur faire, comme si selon eux Dieu étoit l'auteur du péché. Ils ont l'Ecriture & l'idée de la Providence souveraine pour le fondement de leur doctrine; d'ailleurs la retorsion ne leur manque pas, je vous l'ai fait voir amplement. II. PARTIE.

CHAPITRE CLXXII.

Si l'on peut resoudre par les principes d'Origene les objections des Manichéens.

Dè ce que les Lettres que je vous ai écrites touchant l'Ouvrage de Mr. Jaquelot, ne contiennent rien qui se rapporte aux réponses que les Origenistes peuvent faire aux objections des Manichéens, vous avez conclu très-justement que cet Auteur ne s'est point servi des ouvertures du *Parrhasiana*. Vous n'en êtes point surpris; car il vous semble qu'il lui eût été fort inutile de faire voir qu'en adoptant l'Origenisme l'on répondroit aux objections. Dequoi serviroit cela aux Protestans, soit Lutheriens, soit Calvinistes, soit Arminiens? Ils ne sauroient tirer aucun avantage de la victoire qu'un Origeniste remporteroit, puisqu'il n'en seroit redevable qu'à des erreurs qu'ils condamnent hautement. Vous m'auriez fait plaisir d'en demeurer-là; mais c'est ce que vous ne faites point, vous voulez à toute force que je vous dise s'il y a quelque moyen de satisfaire aux difficultez par les principes d'Origene. Vous n'en doutâtes point après avoir lû les remarques du *Parrhasiana*, & vous en doutâtes après avoir vû comment elles ont été refutées dans le Dictionaire (*a*) Critique. Vous passâtes même jusqu'à décider qu'en guérissant l'une des principales blessures, elles laissoient sans remede toutes les autres. Vous n'êtes plus dans ce poste-là, vos doutes sont revenus depuis que l'on vous a dit que Mr. le Clerc a fait repliquer l'Origeniste du *Parrhasiana*: vous souhaitez passionnément de savoir ce qui en est, & vous attendez de moi beaucoup d'éclaircissemens. Je ne vous en communiquerai pas beaucoup, & je crois néanmoins que je vous en communiquerai tout autant qu'il vous en faut.

Je vous loue d'avoir contredit en toute occasion ceux qui trouvoient irreguliere la dispute de Mr. le Clerc en faveur d'un sentiment qui n'est ni celui de la Communion Arminienne dont il fait profession, ni le sien en particulier. Tout le monde sait que les Remontrans admettent l'éternité des peines infernales, & que Mr. le Clerc s'est servi de cet avertissement: (*b*) *Je déclare que je ne veux ni approuver, ni défendre tout ce qu'Origene a dit, ni tout ce que je vais faire dire à un de ses disciples. Je ne m'interesse nullement dans sa réputation ni dans ses dogmes, & je n'empêche pas qu'on n'en pense ce qu'on voudra. Il ne s'agit pas ici de satisfaire personne là-dessus; mais seulement de fermer la bouche aux Manichéens, en faisant parler un Origeniste. Si un homme de cette sorte peut reduire un Manichéen au silence, que ne feroient pas ceux qui raisonneroient infiniment mieux que les Disciples d'Origene?* Pourquoi donc, vous disoit-on, a-t-il choisi un Origeniste préferablement à tout autre pour l'Avocat de la verité *Si le choix que Mr. le Clerc a fait d'un Origeniste pour refuter le Manichéisme est dans l'ordre.*

(*m*) „ Voyez ci dessus Chap. XCI. à la fin.
(*n*) „ J'applique à ceci ce que j'ai cité de Mr. Jurieu „ ci dessus Chap. CLVII. à la fin.

(*o*) „ Voyez ci-dessus Chap. CXLIV. Maxime X.
(*a*) „ Art. *Origene* rem. *E*.
(*b*) „ Parrhasiana tom. 1. pag. 303.

verité combattuë par les Manichéens ? Pourquoi n'a-t-il pas choisi quelqu'un de ceux qui *raisonneroient infiniment mieux que les disciples d'Origene?* Dequoi servira à l'orthodoxie qu'une erreur puisse resister à une autre erreur ? Vous êtes loüable d'avoir rejetté cette critique. Elle est mal fondée, & le parti que Mr. le Clerc a pris, est dans l'ordre de la dispute ; car puisque Mr. Bayle avoit prétendu generalement parlant, qu'on ne peut satisfaire aux objections contre l'unité de principe, il suffit pour renverser sa prétention, qu'on lui fasse voir une hypothese quelle qu'elle soit, qui satisfasse à ces objections. Or il est certain que l'hypothese d'Origene, selon que Mr. le Clerc la représente, est plus propre que tous les autres systêmes Chretiens à soutenir ce combat. Il a écarté de l'Origenisme ce que d'autres (c) y ont trouvé, je veux dire la vicissitude éternelle de malheur & de bonheur ; il n'y a mis qu'une éternelle beatitude après quelque tems de souffrance, & il évite par-là un très-rude choc. Il a donc fait un choix très-bien entendu.

S'il a eu droit de le faire quoiqu'il n'approuvât pas l'Origenisme.

Rien n'est plus permis que de dire son sentiment sur une dispute publique, & il peut fort bien arriver que l'on condamne en certaines choses le soûtenant, quoiqu'on croye que sa cause est au fond très-bonne. On peut trouver qu'il la défend mal, & qu'il ne satisfait point aux objections, & en ce cas-là l'on peut faire voir toute leur force, & la comparer avec la foiblesse des réponses. On peut croire en faisant cela que l'opinion du soûtenant est fondée sur des demonstrations Mathématiques. C'est ainsi qu'un Géometre de bonne foi avoüera qu'encore que l'on demontre Mathématiquement que la matiere est divisible à l'infini, l'on ne peut resoudre en aucune maniere les objections des Atomistes. Il ne prend point cette impossibilité pour une marque de la verité de leur systême, mais seulement (d) pour une marque de la limitation de l'esprit humain. Appliquons ceci à M. Bayle. Il croit qu'il y a demonstration de l'unité du Principe, & cependant il se persuade que l'esprit de l'homme n'est pas assez étendu pour satisfaire aux objections de ceux qui admettent deux Principes, & sur cela il compare leurs objections avec les réponses qu'on y fait, & il en dit son sentiment. C'est un droit commun à tous les hommes, & qui s'étend sur les controverses entre des parties qui errent chacune de son côté. Rien n'empêche qu'un Auteur ne s'érige en Juge de leurs differends, & ne prononce que Titius terrasse toutes les Raisons de Mévius, quoiqu'au fond la cause de Mévius soit aussi mauvaise que celle de Titius. Mr. le Clerc par consequent a eu un plein droit de disputer en faveur de l'Origenisme contre le Manichéïsme, quoiqu'il n'approuvât ni l'une ni l'autre de ces hypotheses. Il trouvoit d'ailleurs plus supportable l'erreur des Origenistes que celle des Manichéens, & il a raison en cela. Donner trop d'étenduë à la compassion de l'Etre infiniment bon est sans contredit une fausseté plus digne d'excuse que d'admettre un premier Principe qui ne travaille qu'à faire du mal. C'est une idée qui fait horreur & qui souleve toutes les notions communes.

Pourquoi il a preferé un Origeniste à un Socinien.

Vous ne me paroissez pas si bien fondé dans l'autre combat que vous avez soutenu chez Monsieur * * *. Permettez-moi de vous dire que vous aviez tort de prétendre que Mr. le Clerc devoit plutôt faire agir un Socinien qu'un Origeniste. On n'oblige personne, disiez-vous, quand on plaide pour Origene. Il y a long-tems que ses Sectateurs (e) ont disparu dans tous les coins de la Chretienté. Les Sociniens au contraire subsistent *incognito* dans plusieurs pays du monde, & ils forment une communion visible & autorisée publiquement en Transilvanie. Cette raison là pourroit être refutée en plusieurs manieres ; mais je me contente de vous avertir que ce qu'ils disent de la damnation est beaucoup moins propre que l'Origenisme à éluder les objections des Manichéens. L'Origeniste de Mr. le Clerc établit une redemption generale, tant pour les hommes que pour les Démons. Il les fait tous passer à une beatitude qui ne finira jamais, & il ne marque point combien durera l'état de souffrance qui sera suivi de cette beatitude. Il échappe par-là à ceux qui objecteroient de longs tourmens, les mille années qu'on dit (f) qu'Origene donne aux supplices des damnez à compter depuis la résurrection. La Secte de Socin non-plus ne marque pas la durée de ces supplices ; mais à l'égard des hommes elle la termine par l'anéantissement. Pour ce qui est des Diables, je ne saurois bien vous dire ce qu'elle en fait, je ne me souviens pas d'avoir lû qu'on lui reproche d'en admettre l'anéantissement. Or si elle les adjuge à une peine éternelle, vous voyez bien qu'elle n'évite qu'à demi l'objection qu'on fonde sur l'éternité du mal moral & du mal physique, l'objection, dis-je, la plus affreuse qui se puisse proposer, & qu'en tout cas elle donne à la bonté de Dieu moins d'étenduë qu'Origene. Voilà toute la comparaison que je ferai. Vous n'ignorez pas qu'il n'y a point de doctrine dans le systême Socinien par laquelle on le rend plus odieux que par celle de l'anéantissement des méchans, (g) comme si c'étoit *ouvrir la porte à tous les desordres.* Vous n'ignorez pas non-plus que selon Mr. Saurin (h) la doctrine d'Origene est encore plus dangereuse & plus pernicieuse que celle-là. Je n'ai donc que faire de vous entretenir là dessus, ce seroit sortir de mon sujet. Il me suffit de vous dire que Mr. le Clerc n'a point préferé un Origeniste à un Socinien sans y avoir bien pensé.

Que l'Origenisme ne peut lever les difficultez du Manichéïsme.

Pour passer à votre principale question je vous dirai dès l'entrée, que les repliques de Mr. le Clerc ne doivent pas vous tenir en doute si l'Origenisme peut satisfaire aux objections des Manichéens. Niez hardiment cela, & soyez sûr qu'il n'y a point d'homme assez habile pour reparer toutes les brêches que l'Origenisme laisse dans la bonté ideale. Ce sont des nuages que la lumiere de la nature excite, & qui ne seront dissipez que par la lumiere de la gloire (i). La découverte de cette énigme est reservée pour l'autre monde. C'est-là qu'on connoît que la portion de lumiere dont l'ame jouït dans le corps, n'est qu'un foible crepuscule, (k) qu'un entre chien & loup, qui

(c) „ Voyez le Diction. Hist. & Crit. à la remarque „ K de l'article d'*Origene*.

(d) „ Voyez les Nouvelles de la Rep. des Lettres Sept. „ 1705. pag. 356. 357. & les Memoires de Trevoux mois „ de Sept. 1705. pag. 1471. 1472. édit. de France.

(e) „ N'entendez pas cela comme si depuis la con- „ demnation d'Origene aucun Chretien n'eût approuvé „ son indulgence pour les damnez : il y a eu sans doute „ toûjours & il y a encore (voyez ci dessus Chap. CLVI. „ à la fin) des particuliers fauteurs de ce sentiment. „ Il faut donc entendre une secte entiere, petite ou „ grande, qui ait fait figure dans la Chretienté.

(f) „ Voyez la Biblioth. Choisie Tom. 7. pag. 356.

(g) „ Voyez ci-dessus Chap. CXXXIV. pag. 773. „ 1. col.

(h) „ Saurin, Examen de la Theologie de Mr. Jurieu „ pag. 688. On trouve ses paroles dans le Diction. Hist. „ & Crit. à la remarque B de l'article *Origene*.

(i) „ Voyez ci dessus Chap. CLXIII. pag. 840. les pa- „ roles de Luther.

(k) „ *Nec tenebras, sed enim tenebras pene dicere possis ;*
„ *Nec possis lucem, sed enim prope dicere lucem.*

qui ne nous a point permis de bien juger de la nature des choses :

> (l) Illic postquam se lumine vero
> Implevit, stellasque vagas miratur, & astra
> Fixa polis, vidit quanta sub nocte jaceret
> Nostra dies.

Saint Paul (m) nous apprend à parler ainsi. Origene attaquant les autres Chrétiens n'auroit pas peut-être récusé le tribunal des notions communes ; mais s'il eût disputé avec des Payens disciples de Zoroastre, ou même s'il eût voulu se défendre de la rétorsion des autres Chrétiens, il eût reconnu l'incompétence de ce tribunal, & il auroit consenti que la cause fût évoquée devant d'autres Juges. Il n'a point crû que la science des Philosophes pût découvrir la source du mal, cette question lui a semblé si difficile, (n) qu'il a jugé que l'on y avoit besoin d'une assistance particuliere de l'esprit de Dieu. On ne peut disconvenir que son changement de l'enfer en un purgatoire laisse encore des difficultez qui choquent les notions communes de la bonté & de la vertu.

Qu'il n'est point conforme aux notions communes.

Demandez-vous, je vous prie, ce que la Calprenede auroit répondu à un homme qui lui auroit parlé en ces terme-ci : *Vous nous avez caractérisé des Héros braves au souverain point, & ornez de plusieurs autres perfections éminentes : je voudrois voir un Héros de votre façon, qui ne cédant point à ceux-là dans la grandeur de courage, ni dans le reste, eût la bonté pour son caractere dominant. Songez-y, Monsieur, & faites entrer dans son Histoire l'Episode que voici. Il affermira la paix dans son vaste Empire, il ne voudra attaquer personne, & personne n'osera l'attaquer ; il assignera à tous ses soldats un revenu suffisant à les contenir dans les justes bornes de la discipline militaire ; mais sachant qu'une augmentation de bien les rendra fort insolens & mutins, & qu'en un mot ils abuseront de l'abondance, il les rendra riches. Les désordres qu'ils commettront dans cet état, l'obligeront à les punir. Il en envoyera une partie aux galeres & aux mines, & fera mettre l'autre dans des cachots où ils jeûneront au pain & à l'eau ; & après les avoir ainsi châtiez quelques années de suite, il les remettra en liberté, & leur donnera dequoi subsister heureusement toute leur vie.* Je m'assure que vous vous persuaderez que la Calprenede auroit répondu brusquement que ce modele de la bonté héroïque étoit bizare, & qu'il se garderoit bien de s'en charger. Ne croyez-vous pas que si la même proposition avoit été faite à Mr. & à Mademoiselle de Scuderi, ils l'auroient sifflé, & qu'ils auroient dit : *J'ai lû tous (o) les Auteurs de l'Art Poetique, je sai trop bien les regles pour soûtenir si mal un caractere, elles nous permettent de mentir en faveur de nos Héros ; (p) mais il ne nous suffit pas que la fin réponde au commencement, il faut de-plus que le milieu soit d'accord & avec la fin & avec le commencement. Tous nos Lecteurs seront choquez de votre épisode, il quadre trop mal avec les idées de la bonté.*

Vous avez là une image des inconvéniens qui restoient dans l'Origénisme. C'est donc un système qui n'est point conforme aux notions communes de l'esprit humain.

CHAPITRE CLXXIII.

Continuation du même sujet. Réfutation des répliques faites par Mr. le Clerc sous le personnage d'un Origéniste.

EXaminons cependant si Mr. le Clerc a bien répliqué aux réponses qui lui avoient été faites.

Si la bonté de Dieu, quoiqu'infinie, peut être bornée dans ses effets.

Il établit d'abord ce principe, (a) qu'il n'est point contraire aux idées de la bonté qu'une Créature soit plus parfaite que l'autre. Cela est très-veritable, & ainsi les hommes n'ont nul sujet de se plaindre de ce qu'ils manquent de la perfection qui consiste à ne pouvoir pas s'écarter de son devoir. Ce n'est point aussi le fondement des objections, on ne les fonde que sur ce que Dieu a permis qu'ils s'écartassent actuellement de leur devoir, & qu'ils sentissent actuellement les maux dont leur nature avoit été créée susceptible. Voilà ce qui ne paroît pas conforme aux idées de la bonté, lors même qu'on fait attention à la remarque de l'Origéniste, (b) que si les hommes observoient les regles que Dieu leur a prescrites, & qu'*aucune nécessité insurmontable* ne les engage de *violer*, ils seroient heureux. Nous ne pouvons concevoir que la bonté d'un pere (c) soit telle qu'elle doit être lorsqu'il attache le bonheur de ses enfans à une condition qu'il sait très-bien qu'ils ne suivront pas, & qu'il leur permet de ne point remplir, quoiqu'il pût très-aisément leur procurer les moyens sûrs & infaillibles de la remplir.

Les observations que Mr. le Clerc a faites pour prouver que la bonté infinie n'oblige point Dieu *à répandre sur* les Créatures *tout ce qu'elle peut donner*, sont inutiles, car personne ne lui conteste cela. Il s'applique néanmoins très-sérieusement à le réfuter. *Si cela étoit*, dit-il, (d) *il faudroit que Dieu n'eût fait qu'une certaine sorte de Créatures, qui eût épuisé entierement sa libéralité, & à laquelle il ne pût rien donner davantage. Autrement elles pourroient dire, selon l'objection Manichéenne, que sa Bonté* idéale, (e) *ne paroît point dans ses Ouvrages, & qu'elle ne les a pas traitées également bien, ni si libéralement les unes que les autres. Il s'ensuivroit même de là une absurdité palpable, c'est que les Créatures de Dieu devroient avoir autant de perfection que lui ; c'est-à-dire, des perfections infinies : ce qui est impossible, parceque, sans cela, on diroit toujours que Dieu leur a pû donner des dégrez*

(l) „ *Lucanus lib. 9. v. 11.*
(m) „ Voyez le Chap. XIII. de sa premiere Epitre aux „ Corinthiens v. 9. & suiv.
(n) „ Voyez son Ouvrage contre Celse liv. 4. pag. „ 207. 208.
(o) „ Voyez la Préface de son Alaric.
(p) „ *Atque ita mentitur, sic veris falsa remiscet,*
„ *Primo ne medium, medio ne discrepet imum.* Horat. de „ Art. poet.
(a) „ Bibliothéq. Choisie Tom. 7. pag. 333. 334.
(b) „ *Ibid.*
(c) „ Voyez ci-dessus Chap. CXLIV. Maximes II. III. „ IV. V. & VI. & Chap. CLXIX. à la fin.
(d) „ Bibl. Choisie Tome 7. pag. 335.
(e) „ On ne comprend point qu'une Créature puisse „ être assez déraisonnable pour se plaindre de n'avoir pas „ une certaine perfection s'il lui est indiférent de l'avoir „ ou de ne l'avoir pas. Comme donc Dieu pourroit don„ ner aux Créatures un parfait acquiescement à leur état, „ quelque médiocre qu'il fût, & une pleine indiférence „ pour un état plus relevé, toute occasion de plainte „ pourroit être ôtée. Les hommes quelque déraisonna„ bles qu'ils soient se soucient peu de n'avoir pas certai„ nes choses. Il y a cent Ingénieurs qui n'ont nul regret „ de n'être point Poetes, & cent Poëtes qui n'ont nul „ regret de n'être point Ingénieurs, &c.

II. Part. *grez infinis de perfections, qu'il ne leur a pas donnez; & par conséquent que sa Bonté ne paroît en eux que bornée, par des effets limitez. Ainsi il faudroit que Dieu fît autant de Dieux, que de Créatures, ce qui est contradictoire; sans quoi sa Bonté* idéale *ne paroîtroit point.*

Il est permis dans la dispute de chercher le foible des objections de son adversaire, & de tâcher principalement de faire voir qu'elles prouvent trop, qu'elles entraînent à des conséquences absurdes, &c. Mr. Jaquelot s'est servi de cette voie: Mr. Diroys s'en étoit déjà servi, (*f*) & avoit marqué nommément les conséquences que vous venez de trouver dans le passage de Mr. le Clerc. Tout cela est dans l'ordre, pourvû que la rétorsion, ou la réduction à l'absurde soit bien fondée. Elle ne l'est pas ici, je vous l'ai fait voir suffisamment, évitons les répétitions, recourez au chapitre (*g*) où j'ai réfuté Mr. Diroys: il vous conduira au chapitre (*h*) où j'ai réfuté Mr. Jaquelot. Je dirai seulement ici que notre raison ne trouveroit rien qui ne s'accordât avec l'idée d'une veritable bonté paternelle, dans la conduite d'un homme qui ayant six fils, & beaucoup de part à la faveur auprès d'un grand Prince, leur feroit donner des emplois fort inégaux. Il obtiendroit pour l'aîné le Gouvernement d'une Province, la Lieutenance de Roi d'une autre Province pour le second: une charge de Président à Mortier pour le troisiéme: une charge de Conseiller d'Etat pour le quatriéme: une charge de Directeur des finances pour le cinquiéme: & une Abbaye de 20. mille livres de rente pour le sixiéme. S'il avoit voulu employer tout son crédit, il auroit pû les élever encore plus haut, & de telle sorte que la condition des uns eût été aussi pompeuse que celle des autres; mais se conformant à leur génie & à leur inclination, il s'est contenté de les mettre dans un poste où chacun d'eux pouvoit vivre fort à son aise. Il leur distribuë ses grands biens par son testament avec inégalité, il leur laisse plus ou moins selon la diversité de leurs tempéramens, & selon que leurs emplois exigent ou plus ou moins de dépenses pour être soûtenus avec honneur, & ils se trouvent tous bien contens de leur partage comme il l'avoit espéré. Il n'y a point de disciple de Zoroastre, que l'on fit convenir que la bonté d'un tel pere n'a point été défectueuse. On ne doit donc pas supposer qu'il se trouveroit des gens, qui lors même que toutes les Créatures seroient contentes de leur état, chicaneroient la bonté divine qui ne se seroit pas épuisée pour chacune, ou qui n'auroit pas donné à chacune la même portion de toutes sortes de graces.

Mr. le Clerc ajoûte (*i*) que l'on *exaggere le mal que* la liberté *a fait aux hommes, & qu'ils auroient évité, si celui qui les a faits les avoit créez d'une nature à ne pouvoir pas s'éloigner de leur devoir.* Il suppose donc que l'objection est fondée sur ce que l'homme n'a pas été immuablement fixé au bien; mais c'est un abus, (*k*) c'est l'*ignoratio elenchi*. La Créature est essentiellement muable, & ainsi ce seroit une absurdité que de demander pourquoi elle n'a pas été immuable. On demande seulement pourquoi il lui a été permis de se tourner vers le mal. La conséquence de l'acte à la puissance est nécessaire, mais celle de la puissance à l'acte ne l'est point du tout. Les esprits créez sont destructibles à chaque moment, & néanmoins nous savons par l'Ecriture qu'ils ne seront jamais détruits. Ils auroient donc pû être capables de se tourner à chaque moment vers le mal quoique cela ne leur arrivât jamais. C'est pourquoi la dispute ne roule pas sur la possibilité du changement, mais sur le changement actuel du bien au mal. Ce passage pouvoit être prévenu par une suite de graces congruës (*l*) qui n'auroient donné aucune atteinte au libre-arbitre. Vous me direz que Dieu n'a pas été obligé de fournir ces graces congruës, mais vous changerez par-là tout l'état de la question; car lorsque les Orthodoxes s'engagent à satisfaire aux difficultez des Manichéens, il ne sagit point toûjours de Dieu consideré entant que juste, il s'agit très-souvent de Dieu consideré entant que bon. Or quoique Dieu entant que juste ne soit obligé de donner aux Créatures que ce qu'il leur a promis sur le pied de récompense, il est obligé entant que bon de leur faire des présens utiles, je veux dire qu'il est de l'essence de la bonté de faire de bons présens. Ce n'est point faire un bon présent que de donner une chose que l'on sait devoir être funeste à celui qui la recevra. Quelque excellente que soit cette chose en elle-même, elle ne sauroit être bonne par rapport à ceux qui ne s'en serviront qu'à leur propre ruïne. Un bienfaicteur ne perd rien du mérite de sa bonté lorsqu'à son insçu & contre ses espérances fondées sur de très bonnes raisons, il arrive que ses faveurs deviennent funestes. Mais quand d'un côté l'on est certain que ce qu'on donne perdra ceux à qui on le donne, & que de l'autre l'on est parfaitement résolu à souffrir qu'ils y rencontrent leur perte, pendant qu'on pourroit facilement leur y faire rencontrer un vrai bonheur, l'on mérite beaucoup plûtôt l'épithete d'ennemi que celle de bienfaicteur. C'est ainsi pour le moins que le sens commun nous fait juger (*m*) de la nature des choses. Je sai bien qu'il nous trompe dans la controverse présente; mais cela ne sert qu'à confirmer ce que Mr. Bayle a répeté si souvent, qu'il faut recuser les notions communes & la bonté idéale quand il s'agit de juger si les objections des Manichéens sont bonnes ou non. La lumiere naturelle est trop courte pour embrasser tout ce qui convient réellement aux attributs de l'Etre infini: il la faut donc considerer comme un juge incompétent, & renvoyer les parties à une Jurisdiction supérieure. Mr. le Clerc le prend sur un autre ton; il soûmet la cause au tribunal de la bonté idéale, il faut donc qu'il ajuste avec cette regle tous les malheurs & tous les crimes du genre humain.

Il est de l'essence de la bonté de ne rien donner qui ne soit bon.

Il croit en venir à bout 1. (*n*) par les *récompenses éternelles, & par les peines illimitées* que Dieu propose aux hommes, afin de *prévenir le mauvais usage* de la liberté, & les *conduire au bonheur. Il ne tint* qu'à eux, continuë-t-il, (*o*) *d'éviter ces peines & d'obtenir les récompenses.* Mais Dieu

I. Expédient par lequel M. le Clerc croit accorder les maux du genre humain avec la bonté de Dieu, réfuté.

(*f*) » Voyez ci-dessous le Chap. XXV. de la 4. Part. » de cet Ouvrage, n. XVIII.

(*g*) » Ci-dessus Chap. CLXV. pag. 846. 1. col.

(*h*) » Ci-dessus Chap. CXLVII. au commencement.

(*i*) » Bibliotheque Choisie *ibid.* pag. 337.

(*k*) » Cette erreur est répanduë en divers endroits des » répliques de Mr. le Clerc, il suppose dans la page 340. » que les Manichéens se plaignent que Dieu n'ait pas » fait l'homme *d'un rang plus relevé.*

(*l*) » Selon la doctrine de Mr. le Clerc.

(*m*) » Voyez ci-dessus Chap. CXLIV. Maximes V. & » VIII. & conférez ce qui a été dit Chap. XCI. au com» mencement.

(*n*) » *Bibl. Choisie, ubi suprà pag.* 338. Il dit un peu plus » bas la même chose: *La bonté divine a fourni à l'homme* » *les plus grands motifs qu'il fut possible de lui fournir pour* » *l'empêcher de tomber.*

(*o*) » Selon les principes de Mr. le Clerc.

Dieu ne savoit-il pas que ses promesses & ses menaces ne les empêcheroient point de se perdre, & que cent autres secours qu'il ne leur fourniroit point, les auroient conduits au bonheur sans préjudicier à leur libre-arbitre? Comment accordera-t-on avec une telle prévision les idées de la bonté? N'est-il pas très-évident qu'un véritable bienfaicteur choisit les voyes les plus sûres qu'il connoisse, & qu'il ne compte pour rien celles dont il connoit l'inutilité? N'est-il pas très-évident qu'un Roi rempliroit très-mal les idées de bon Roi, s'il se contentoit de menacer & de promettre par des édits qu'il sauroit ne devoir faire aucune impression sur ses Sujets, & s'il négligeoit les voyes sûres qu'il auroit pardevers lui de faire observer la vertu dans tout son Royaume?

Réfutation du second.

La 2. ressource de Mr. le Clerc est de dire (p) » que Dieu n'a pas été obligé de prévenir, » par sa Toute-puissance, le mal qu'il prévoyoit » devoir arriver par la faute de l'homme; parce » que ce mal ... n'est que d'une très-courte » durée en lui-même & dans toutes ses suites, & » ne fait aucun désordre dans l'Univers, que » Dieu ne puisse redresser dans un moment, & » qu'il ne redresse enfin, pour toute l'éternité, » comme l'*Origéniste* l'a dit. » J'aimerois autant qu'on me loüât 1. la bonté d'un pere, qui parce qu'il sauroit racommoder les membres cassez, permettroit à ses enfans de faire des chûtes qui leur casseroient les bras & les jambes. 2. La bonté d'un Prince qui laisseroit regner les désordres dans ses Etats, parcequ'enfin il y sauroit bien remédier. Comment ne voit-on pas qu'un tel Prince répareroit non seulement les fautes de ses Sujets, mais aussi les siennes, & que pour le moins pendant quelque tems il cesseroit d'être bon; de sorte qu'on pourroit trouver en lui la vicissitude de la bonté & de la malice. Nous parlerons ci-dessous (q) de l'avantage qu'on prétend tirer de ce que les maux de l'homme sont d'une très-courte durée.

Du troisieme.

La 3. ressource de Mr. le Clerc est de dire (r) que l'inconvénient de passer par le malheur avant que de parvenir au bonheur, émane nécessairement de la nature de l'homme, qui a dû être reduite au degré d'imperfection où elle est, & qui n'a pû y être réduite *sans être sujette à ce qui est arrivé*. Pour réfuter cela je n'ai besoin que de l'une de mes observations précedentes, (s) qui est que le changement actuel du bien au mal n'émane point nécessairement de la mutabilité de notre nature, à moins qu'on ne voulût soûtenir avec la derniere absurdité que, puisque nos ames sont destructibles, il faut qu'elles soient détruites actuellement ou en un tems ou en un autre. Je suis surpris que Mr. le Clerc confonde deux choses si visiblement distinctes. Notre nature a été sujette à pécher, voilà qui est sûr; mais s'ensuit-il qu'il ait falu nécessairement qu'elle péchât? Point du tout. La bonté de Dieu a été donc parfaitement libre par rapport à ne pas permettre qu'Adam sujet au peché pechât actuellement, & c'est en vain qu'on voudroit insinuer qu'elle eût agi contre la nature des choses, si elle eût épargné aux hommes l'inconvénient à quoi ils étoient sujets, c'est-à-dire dans lequel il étoit possible qu'ils tombassent. Mais n'étoit-il pas aussi possible qu'ils n'y tombassent point?

II. Partie. Du Quatrieme.

Le 4. expédient de Mr. le Clerc est que (t) les hommes ne sont point damnez précisément parce qu'ils tombent, mais parce que pouvant se relever ils ne se relevent pas, & qu'ils abusent de leurs forces jusques à l'impénitence finale. Il avouë que s'ils ne pouvoient se relever, Dieu auroit prévu & qu'ils tomberoient effectivement, & qu'ils ne se releveroient jamais quoiqu'ils pussent faire, & qu'ainsi *l'on pourroit dire que Dieu les auroit créez pour cette chûte & pour toutes ses suites*. Prenez garde que Mr. le Clerc prétend avec les Arminiens, & avec les Luthériens, & avec tous les autres fauteurs de la liberté d'indifférence, que de dire comme font les sectateurs du Synode de Dordrecht, qu'Adam ayant abusé de son libre-arbitre, le perdit tant pour lui que pour sa postérité, ensorte que depuis sa chûte les hommes ne peuvent plus se porter au bien. C'est attribuer à Dieu une conduite très-opposée non seulement aux notions de la bonté, mais aussi à celles de la justice; car il se trouve que les réprouvez sont punis sans avoir pû éviter les crimes & l'impénitence qui sont la cause de leur punition. On ne cesse d'accuser les Calvinistes de soûtenir un systême dont les conséquences sont que Dieu a créé la plûpart des hommes pour les damner, & ne croyez pas que Mr. le Clerc s'opposât en façon du monde à des objections Manichéennes qui accableroient de ces reproches les Protestans Réformez. Nous voyons qu'il dit ici qu'au cas que la repentance ne fut point possible aux pécheurs, Dieu les auroit créez & pour le peché & pour les suites du peché. Mais ne s'expose-t-il pas à la rétorsion? C'est ce qu'il nous faut examiner.

Qu'on ne peut rétorquer contre Mr. le Clerc les accusations que les Arminiens font aux Calvinistes.

On doit convenir dans son systême: 1. que Dieu a mis les réprouvez dans les conjonctures où il avoit prévu qu'ils abuseroient de leur franc-arbitre jusques à l'impénitence finale: 2. qu'ils se seroient bien servis de leur liberté jusqu'à la persévérance finale avec le concours des graces congruës que Dieu ne leur a point accordées: 3. qu'il y a eu une liaison nécessaire entre leur impénitence & leur damnation. Qui ne voit par-là que nous pouvons dire que Dieu les a créez pour le peché & pour les suites du peché; car comme je l'ai dit ailleurs (u), on ne veut pas moins une chose lorsqu'on en rend infaillible l'évenement, que lorsqu'on l'en rend nécessaire. Or les causes de la damnation des réprouvez, & leur damnation par conséquent ont été renduës infaillibles dès-là qu'ils ont été mis dans les conjonctures où Dieu avoit prévu qu'ils pécheroient jusques à leur mort, & où il avoit décreté de ne leur envoyer point de graces congruës. Il les a donc faits pour le péché & pour les peines des enfers; & si cette objection est forte contre les Prédestinateurs, elle le doit être contre l'Origéniste.

Que les défauts de la volonté doivent être guéris autant que le défaut de puissance.

Que ce soit (v) *un decret de miséricorde très-considérable*, Mr. le Clerc le prétend, que de voir un homme abuser de son franc arbitre pendant 50. ou 60. années sans le secours d'aucune grace congruë, lorsqu'on sait que cet abus le damnera, c'est ce que nous ne voyons point par les idées de notre Raison. Elles montrent avec la derniere évidence, que la bonté va au secours non seulement de ceux qui n'ont pas assez de force pour se

(p) „ *Bibl. Choisie, ibid. pag.* 338. 339.
(q) „ A la fin de ce Chapitre.
(r) „ *Bibl. Choisie ubi suprà, pag.* 339.
(s) „ Voyez ci-dessus au commencement de ce Chapitre.
(t) „ *Bibl. Choisie, ubi suprà pag.* 340. 341.
(u) „ Ci dessus Chap. CLVI. pag. 830. 1. col.
(v) „ *Bibl. Choisie, ubi suprà p.* 341.

se tirer d'un péril, mais aussi de ceux qui ayant toute la force & toute l'adresse nécessaire, ne s'en servent point. Si un homme tomboit dans un fossé en votre présence, & si sous prétexte que vous sauriez très-certainement qu'il peut en sortir sans l'aide d'autrui, vous ne lui donniez aucun secours lorsque vous verriez que de la maniere qu'il applique ses forces, elles lui seront inutiles, vous pécheriez contre les devoirs de l'humanité. (vv) Cela est incontestable; car le péril est également certain soit que l'on manque de forces nécessaires à sa conservation, soit que l'on ne se serve pas comme il faut des forces suffisantes que l'on a pour se conserver. J'ai tellement disposé les choses, vous diroit Mévius, que ces gens-là tomberont & ne se pourront relever jamais. S'ils vouloient ils se pourroient relever, je leur laisse cette sorte de puissance; mais ils ne peuvent avoir la volonté actuelle de se relever, & je les laisse en cet état. Et moi, vous diroit Titius, jai tellement disposé les choses qu'ils tomberont, & ne se releveront jamais quoiqu'il ne tienne qu'à eux de se relever. Ils en auront toûjours la puissance & jamais la volonté. Si cette puissance venoit à manquer, je la restituerois tout aussi-tot; mais pour le défaut de volonté je le laisse tel qu'il est. Ne répondriez-vous pas à Titius, que son intention qu'ils ne se relevassent jamais, étoit aussi manifeste que celle de Mévius, & qu'il avoit pris des mésures pour parvenir à son but, aussi certaines (x) que celles de Mévius, & qu'il vous sembloit que sa vigilance à maintenir le pouvoir de ces gens-là ne rémedioit à rien pendant qu'il laissoit entiere la source du mal, la mauvaise disposition de la volonté?

La justesse de la rétorsion prouvée par la comparaison de deux tuteurs.

Servons-nous d'un autre exemple pour mieux établir la justesse de la rétorsion. Les tuteurs de Mévius le font voyager muni de préceptes, & bien menacé. Ils savent qu'il sera mis en prison s'il ne paye pas ses dettes, & ils le laissent manquer d'une partie de l'argent qui lui seroit nécessaire pour les payer. Les tuteurs de Titius le font voyager aussi, & le fortifient de préceptes & de menaces, & lui font trouver partout autant d'argent qu'il lui en faut pour payer ses créanciers; mais ils savent qu'il en jouëra une partie, & qu'il ne le feroit pas s'ils lui donnoient un Gouverneur. Ils ne le lui donnent point, ils lui laissent la disposition de son argent, très-persuadez que par le mauvais usage qu'il en fera il se mettra hors d'état de payer ses dettes, ce qui sera cause de son emprisonnement. Mr. le Clerc pourra-t-il dire que les tuteurs de Titius ne veulent pas aussi fortement la prison de leur pupille, que les tuteurs de Mévius; mais que l'intention de ceux-ci est que leur pupille ne soit pas emprisonné, & que l'intention de ceux-là est que leur pupille soit mis en prison? S'il le dit, je lui quitte la partie aux conditions mêmes du proverbe que qui la quitte la perd, & je me consolerai par l'assurance que tous ceux à qui le cas sera proposé soit savans, soit ignorans, répondront que le but des tuteurs de Titius, est le même que celui des tuteurs de Mévius.

Ne vous avisez point de répondre pour notre Origéniste, que Dieu n'est pas obligé d'assurer par une grace congruë le bon usage des forces humaines, quoique sans cette grace il soit infaillible que les hommes tomberont & ne se releveront point. Ce seroit prétendre que Dieu n'est point obligé d'agir entant que bon; & que pourriez-vous répondre après cela à ceux qui seroient assez impies pour dire qu'il n'est point obligé d'agir entant que saint & entant que juste, & qu'il peut donc pousser invinciblement les hommes au mal, & les punir néanmoins? Vous répliqueriez mieux si vous disiez que tout ce grand nombre de comparaisons que je vous ai alléguées, clochent nécessairement parceque nous ignorons les droits de l'Etre infini & les fins qu'il se propose. Mais premierement vous ne feriez que confirmer le dogme de Mr. Bayle qu'au fond tout ce que Dieu fait, s'accorde avec la souveraine raison, quoique nos idées ne soient pas capables de modifier le détail de cet accord à ceux qui entreprendroient de le combattre. Secondement je dois vous dire que Mr. le Clerc ne se paye pas de la solution que vous voudriez me donner, il n'approuve nullement qu'un Supralapsaire se couvre, ni des droits de Dieu, ni du but de manifester la justice & la miséricorde divine (y).

Cinquieme expédient, réfuté par la comparaison d'un Prince qui choisit un favori.

En 5. lieu, il articule (z) diverses marques de la bonté divine tantôt par rapport aux hommes vivans, que par rapport aux damnez qui selon l'Origénisme obtiendront un jour la félicité du Paradis. Mais pour ce qui regarde les douceurs de cette vie, elles sont mêlées de tant de maux qu'elles ne peuvent remplir le caractere de la bonté idéale, & l'on doit se souvenir que selon la fausse Hypothese des deux Principes, il devroit y avoir nécessairement & beaucoup de biens dans la vie humaine, & beaucoup de maux, & qu'ainsi le Phénomene de ce mélange s'explique très-heureusement par cette fausse supposition des Manichéens (a). Quant à cette multitude innombrable d'impénitens qui après un rigoureux purgatoire passeront (b) au séjour des bienheureux, nous ne saurions voir dans leur sort les caracteres de la bonté idéale. Car si vous voulez avoir une peinture de la conduite qu'Origene attribuë à Dieu, il faut vous représenter un Prince qui destine à un jeune Gentilhomme la place de Favori. Il le trouve sujet à de grands défauts, il a des moyens infaillibles de l'en corriger, & ne s'en sert point. Il se contente d'employer les promesses & les menaces qu'il fait ne devoir produire aucun bon effet. Le jeune homme se laisse entraîner à ses mauvaises inclinations malgré les menaces & les promesses du Prince; il est chassé, il est châtié très-rudement, mais enfin on le rappelle à la Cour, & tout le reste de sa vie il jouït du poste de Favori. Tout le monde m'avouëra que (c) la Calprenede ni Scuderi n'auroient point voulu donner un tel Prince pour un Héros en bonté. Ils eussent dit qu'un tel Héros doit commencer par guérir (d) les mauvaises inclinations du Gentilhomme qu'il aime, puisqu'il en fait un remede très-efficace: ils eussent soutenu que si l'on aime qu'elqu'un,

(vv) » Conferez ce qui a été dit ci-dessus Ch. CLXIX. » pag. 858. 1. col.

(x) » Conferez ce qui se trouve dans la Continuation » des Pensées diverses § CII.

(y) » Conférez ci-dessus la 1. colon. de la page » précedente.

(z) » Bibl. Choisie *ubi suprà* 341. 342. 347. 348.

(a) » Voyez ci-dessus chap. LXXVI. au commencem. » & Chap. LXXXVI. page 670.

(b) » Selon le sentiment d'Origene.

(c) » Conferez ce qui est dit ci-dessus Chap. CLXVII. » à la fin.

(d) » Vigneuil Marville au 2. tome de ses Mélanges p. » 79. de l'édition de Rotterdam, rapporte un bel exemple » sur ce sujet, eu égard au jeune Caumont favori de » Henri III.

qu'un, si l'on a de la bonté pour lui, on lui épargne autant qu'on peut le malheur de faire des fautes, & surtout lorsqu'elles doivent être suivies de châtiment, & qu'il n'y a qu'un seul moyen de justifier les gens qui exposent leurs amis à quelque chagrin ou à quelque punition, c'est lorsqu'ils ne peuvent autrement les corriger de quelque vice. Nous ne sommes point ici dans ce cas-là, puisque nous supposons un Roi qui a des moyens efficaces de corriger les défauts du Gentilhomme, & qui au lieu de s'en servir, recourt à des voyes qu'il connoît fort inutiles. Vous savez que l'on convient que Dieu a une infinité de graces congruës pour tous les états imaginables, & qu'elles ne manquent jamais d'une heureuse réüssite. Préferer à ces graces-là celles qui sont incongruës, paroîtra toûjours selon nos idées un effet de haine & non pas un signe de quelque bonté.

Réfutation du sixieme expedient.

La 6. ressource de Mr. le Clerc est de dire, que Dieu a consideré (*e*) *comme un rien* le mal des hommes en comparaison du bonheur qui leur a été destiné, & que cet inconvenient (*f*) qui *détraque pour ainsi dire* l'Ouvrage de Dieu, *n'est presque rien à son égard*. Il naît de-là une consequence que l'on ne peut pas esperer de faire goûter à l'homme, c'est qu'un certain nombre de siecles, quelque grand qu'on le suppose, ne pouvant jamais avoir nulle proportion avec la durée infinie, un purgatoire de plusieurs millions d'années pourra être aussi compatible avec les idées de la bonté, & ne sera pas moins un rien qu'un purgatoire d'un jour. Voici le remede de Mr. le Clerc à cet inconvenient. Il dit que (*g*) le mal de l'homme *n'est que d'une très-courte durée EN LUI-MEME ET DANS TOUTES SES SUITES*, qu'un (*h*) Origeniste *ne définit point la durée des peines, mais qu'elles seront plus longues ou plus courtes selon que la justice le demandera*; que *la durée des supplices sera encore moins longue lorsqu'ils seront plus grands, & qu'il y aura autant de varietez dans les peines qu'il y en a eu dans les péchez*; que *les raisonnemens que l'on fait contre des supplices de plusieurs siecles ne regardent point* l'Origeniste, *parcequ'il ne croit pas qu'ils durent si longtems, quoiqu'il ne puisse pas en déterminer précisément la durée*. Cela, je vous l'avouë, Monsieur, est très-capable de prouver que les marques de la bonté de Dieu éclatent infiniment plus dans le sort des hommes que les marques de sa haine, & qu'ils ont sans comparaison plus de sujets de se louër de la beneficence de leur Createur, que de se plaindre de sa severité. Mais enfin la bonté infinie qui doit être pure & sans nul mélange de la qualité contraire, la bonté, dis-je, ideale, celle qu'un la Calprenede consulte, s'il veut donner le caractere d'un Heros parfait en ce genre-là, ne paroît point dans l'Origenisme; elle nous échappe lors même que nous y trouvons tous ces adoucissemens. Que diroit-on des Princes qui ne donneroient à un Gentilhomme la place de Favori pour toute sa vie qu'après l'avoir fait passer par un emploi où ils sauroient qu'il feroit des fautes, pour la punition desquelles ils lui feroient souffrir la question deux ou trois fois, n'y ayant eu rien qui les empêchât de lui donner une charge qu'il auroit bien exercée, ou de l'élever tout d'un coup à la faveur? Ne montons point jusqu'à l'Héroïsme, arrêtons-nous à l'affection médiocre de certains peres naturellement peu tendres. Voudroient-ils que les préliminaires de la fortune où ils etabliroient leurs enfans, fussent une permission de faire des fautes, & le châtiment de ces fautes pendant quelques jours? Le voudroient-ils, dis-je, s'ils pouvoient aussi commodément les rendre heureux sans ce préambule?

II. Partie.

Le dilemme d'Epicure contre la douleur n'empêche pas qu'on ne la craigne.

On a beau représenter à l'homme le fameux (*i*) dilemme: *La douleur seroit à craindre ou à cause de sa longueur ou à cause de sa grandeur; mais elle n'est à craindre ni à cause de sa longueur, (car si elle est longue elle est petite) ni à cause de sa grandeur, (car si elle est grande elle est courte) donc elle n'est point à craindre*, cela n'empêche pas qu'on ne la craigne en effet comme un mal très-incommode. L'amour de la vie est pour l'ordinaire la plus puissante de nos passions, néanmoins il y a des gens qui pour s'exempter de la douleur s'exposent à une mort certaine. Les tourmens de la question n'extorquent-ils pas des aveus, sans lesquels on ne feroit pas condamné au dernier supplice? Ne forcent-ils pas quelquefois un innocent à être lui-même son accusateur, ce qui le conduit à la potence, & il le fait bien? Peu de personnes voudroient acheter la faveur auprès d'un Prince au prix de souffrir la question trois fois la semaine pendant six mois. Combien y a-t-il eu de personnes qui dans une plaine persuasion que la couronne de gloire les attendoit au bout de quelques tourmens, & qu'elles s'exposoient à la damnation éternelle en les évitant par l'apostasie, ont néanmoins apostasié pour s'en garantir? Et il est certain generalement parlant que la menace d'une mort prompte laisse l'honneur du martyre à plus de gens que la menace d'une peine prolongée. Il ne faut donc pas que Mr. le Clerc s'imagine que les tourmens de l'enfer soient peu de chose sous prétexte qu'ils ne durent peut-être que 50. ou 60. ans. Ce terme n'est rien en comparaison de l'éternité, mais il est d'une longueur monstrueuse par rapport à la sensibilité humaine. Qui diroit à un gouteux, *les douleurs horribles que vous souffrez ne dureront que 50. jours de suite, après quoi vous serez sain pendant 50. ans*, le mettroit au desespoir.

CHAPITRE CLXXIV.

Réfutation des disparitez alleguées par Mr. le Clerc sur la comparaison d'une mere.

La comparaison d'une mere défenduë contre ce que dit Mr. le Clerc pour la rendre inutile.

Voici trois disparitez que M. le Clerc apporte sur la comparaison d'une mere après avoir dit qu'elle est indécente. » (*a*) Cette mere doit » prévenir le mal qu'elle craint autant qu'elle le » peut: 1. Parceque cela lui est commandé par » l'Evangile: 2. Parcequ'un mal étant arrivé, » elle n'y peut pas remedier, n'y en empêcher » les mauvaises suites: 3. Parceque le mal que » cette femme laisse faire, & ses suites sont, tant » à son égard qu'à l'égard de sa fille, grandes » & considerables ». Je vous ai assez amplement parlé (*b*) de cette comparaison lorsque j'ai examiné

(*e*) » Biblioth. Choisie *ubi suprà* 348.
(*f*) » *Ibid. pag.* 344. 345.
(*g*) » *Ibid. pag.* 339.
(*h*) » *Ibid. pag.* 349.

(*i*) » Epicure raisonnoit ainsi, voyez la Logique de » Gassendi. *Oper. tom.* 1. *pag.* 115.
(*a*) » Biblioth. Choisie *ubi supra pag.* 349.
(*b*) » Voyez ci-dessus Chap. CLII. à la fin.

miné les remarques que Mr. Jaquelot y a faites. L'indescence que Mr. le Clerc y trouve fait voir qu'il ignore ce que Mr. Bayle a (c) répondu il y a long-tems. Cela vous doit suffire, & quant aux trois disparitez je me contente de deux petites reflexions. L'une est que le seul amour d'une mere pour ses filles & pour la vertu, la determineroit suffisamment à s'opposer à leur chûte, quand même elle ne feroit aucune attention aux ordres de Dieu, d'où l'on conclura que la bonté & la sainteté du Createur doivent être un motif invincible pour prévenir le péché de l'homme. L'autre reflexion est qu'une mere ne se disculperoit point, quand même elle auroit l'addresse de faire reparer l'honneur de ses filles, & de leur procurer un mariage très-avantageux en prêtant la main à leurs fautes. On a des exemples de la bonne fortune où les meres conduisent leurs filles par de semblables moyens; mais cette habileté à remedier à un mal, & à le faire servir à des fins utiles n'est point une bonne excuse, & nous ne trouvons point d'exception par nos idées naturelles dans ces deux maximes : 1. *Il ne faut point faire le mal afin qu'il en resulte du bien* (d) 2. *L'on fait paroître plus de bonté & plus d'amour pour la vertu lorsqu'on empêche les desordres, que lorsqu'après les avoir laissé regner l'on y remedie.* Cela est de la derniere évidence aussi-bien que le reste des principes sur lesquels j'ai raisonné; mais il y a des gens qui aiment mieux mettre à la gêne leur esprit que d'avouër que l'Ecriture contient des doctrines qui ne peuvent gagner leur cause au tribunal des notions communes, & qui demandent que l'on captive son entendement sous l'obéïssance de la foi. Les préjugez de parti les empêchent d'avouer ce que d'autres Théologiens (e) avouent ingénûment, & comme une verité très-importante (f) & très-glorieuse à la Religion Chretienne.

Afin que la force des deux reflexions que j'ai opposées aux disparitez de Mr. le Clerc, vous paroisse plus évidente, je trouve à-propos d'y ajoûter ce qui suit :

L'amitié ou l'affection, sans aucun autre motif, oblige à écarter tout mal de l'objet aimé.

J'observe donc quant à la premiere, que la supposition que Titius a une sincere & veritable amitié pour Mévius, est un principe d'où l'on conclut necessairement qu'il lui rendra du service autant qu'il pourra. Il n'est pas besoin de supposer qu'il est honnête homme, & bien assuré du retour de ses bons offices par la gratitude de Mévius. Cela ne nuiroit point à l'affaire, & donneroit plûtôt de nouvelles forces à l'amitié; mais sans nul de ces secours l'amitié seule est un principe suffisant. Si la veritable amitié se pouvoit trouver entre des Bandits, dequoi l'on doute avec quelque sorte de raison, & ce qui pourroit néanmoins se rencontrer quelquefois par la force de la sympathie naturelle des temperamens, superieure à toutes les autres passions, l'un d'eux feroit infailliblement du bien à (g) l'autre dans l'occasion, sans avoir besoin de consulter que les sentimens qui lient son cœur avec son ami. Il suffit donc de supposer qu'une mere aime ses filles, & dès-là sans examiner si elle est honnête femme, si elle craint Dieu, si elle respecte la renommée, l'on pourra conclure sûrement, necessairement qu'elle évitera leur malheur autant qu'elle le pourra. Si une Courtisane persuadée que ses filles écoutant certaines gens, se trouveront grosses bien-tôt, qu'elles perdront leur fruit, & qu'elles seront penduës pour ce parricide, leur permet de prêter l'oreille à ces gens là, concluez sans craindre de vous tromper qu'elle n'a aucune affection pour elles, car la tendresse naturelle éloigneroit en ce cas-là une permission d'une telle consequence. Si une Chinoise demande à un Bonze, *les loix divines me permettent-elles comme les Loix de l'Etat* (h) *de faire périr mes enfans*, concluez à coup sûr qu'elle ne les aime guéres; car si elle les aimoit bien, elle leur sauveroit la vie (i) quand même elle se persuaderoit qu'elle pourroit la leur ôter sans enfraindre ni les loix celestes, ni les loix humaines. Ceci refute la disparité que l'on tire de ce qu'il y a des loix qui imposent à une mere la necessité de prévenir le mal de ses filles autant qu'elle peut, au lieu qu'il n'y a point de loi qui oblige le Createur à en user de la sorte à l'égard des Creatures. Cette disparité s'évanouit dès que l'on fait reflexion qu'une femme qui ne seroit soumise à aucune loi; mais qui seroit seulement une bonne mere, préviendroit par le seul principe de l'affection le mal de ses filles autant qu'elle le pourroit; desorte que pour éluder la comparaison il ne suffit pas que l'on suppose qu'aucune loi n'engage Dieu à prévenir le malheur de ses Creatures, il faut aussi qu'on suppose qu'il n'agit point par un principe de bonté pour elles. Il y a des gens qui (k) en viennent-là; mais Mr. le Clerc sans doute rejette ces extremitez : il ne peut donc se garantir de la charge du parallele, ni en affoiblir la pesanteur.

Exemple de deux moyens differens pour parvenir à un état heureux.

Quant à ma seconde remarque qui est, que l'adresse d'une mere à reparer le malheur qu'elle auroit permis ne la disculperoit point, j'ai une addition très-considerable. Représentons-nous une femme fort prévenuë pour un Religieux à miracles & à révelations, qui lui vient dire : » Je sai » par inspiration que si vous souffrez que votre » fille soit cajollée par un tel, elle deviendra une » fameuse Courtisane, & que vous ne trouverez » aucun moyen de la retirer de cette infamie que » lorsqu'elle y aura croupi pendant cinq années; » mais alors vous découvrirez un moment si fa» vorable, & vous en profiterez avec tant d'a» dresse, qu'elle concevra un ardent desir d'ex» pier ses crimes, elle s'enfermera dans un Monas» tere, & assujettira son corps à de telles macéra» tions qu'elle deviendra l'admiration de la Rei» ne, & au bout de cinq ans sa favorite pour » toute sa vie. Si vous écartez le cajoleur, elle » sera constamment une de ces honnêtes femmes » qui ne font aucune figure dans le monde, & » qui dans une fortune très-mediocre ne s'éloi» gnent jamais du chemin de la vertu ». Vous concevez bien que si la femme Chretienne à qui l'on tient ce discours est raisonnable, elle choisit le

(c) ,, A la fin du Diction. Crit. au 2. Eclaircissement ,, à la réponse à la IV. objection.

(d) ,, Voyez l'Epitre de S. Paul aux Romains ch. 3. v. ,, 8. Et quant à ceux qui permettent un certain mal pour ,, en éviter un plus grand, voyez ci-dessus Chap. CXLIV. ,, Maxime XIV.

(e) » Voyez ci-dessus Chap. CXXXVI. à la fin.

(f) ,, Il ne faut pas donc que l'on se figure que ce soit ,, rendre un petit service à la Religion, que de prouver ,, cette verité en montrant l'insuffisance des raisons les ,, plus specieuses que les Rationaux alleguent.

(g) ,, Cela est surtout incontestable lorsqu'un scelerat aime une femme. Il n'y a point de peril qu'il ne ,, subisse pour elle, &c.

(h) ,, Voyez ci-dessus Chap. CIV. pag. 711. 1. col.

(i) ,, Exceptez les cas où une fureur de dévotion l'engageroit à les tuer pour les envoyer plus promptement ,, au bonheur d'une autre vie. Conferez ce qui a été dit ,, Chap. CIV. pag. 711. 1. col. Exceptez aussi les cas de ,, la crainte d'une infamie, d'une affreuse captivité, &c.

(k) ,, Voyez ci-dessus Chap. CLIII. p. 819. à la fin de ,, la 2. col. & 820. au commencement de la 1.

le dernier parti, & qu'elle aime mieux une fille toûjours sage dans une condition médiocre, qu'une fille (*l*) repentie accréditée dans le monde. Vous concevez aussi qu'un Abbé de Saint Cyran n'est pas le seul qui la damne, si elle prend l'autre route, mais qu'Escobar même, Basile Ponce de Leon, Bauni, Amadæus Guimenius, & toute l'Ecole des plus mauvais Moralistes prononcent tout d'une voix qu'elle commet un peché mortel.

Mais voici quelque chose de plus fort. Supposons que le Religieux ajoûte: *Il m'a été révélé qu'il y a une autre voie par laquelle votre fille peut parvenir à la qualité de favorite de la Reine pour toute sa vie. C'est qu'en chassant le cajoleur que je vous nomme, vous acceptiez un tel pour gendre. Il parviendra à de hautes dignitez: votre fille sa femme se signalera par sa vertu, & la rendra si éclatante aux yeux de toute la Cour, que la Reine concevra pour elle toute l'affection imaginable, & la lui conservera tant qu'elle vivra.* Si la mere alors au lieu d'accepter ce parti, prenoit le chemin qui lui donneroit les moyens de réparer tous les crimes qu'elle auroit causez par sa tolérance, qu'en diroit-on? Je ne demande pas ce qu'en diroient les gens de bien, je m'adresse aux grands scélerats, gens qui ne préferent la route du vice que parce qu'ils ne trouvent point proportionnée à leurs fins la route de la vertu, & qui sans doute préféreroient celle-ci en cas qu'elle leur parût aussi commode que l'autre. Que je leur demande ce qu'il pensent de cette femme, je suis sûr qu'ils me répondront qu'elle est....

L'homme pouvoit parvenir à la félicité sans passer par le peché.

C'est ici que l'Origéniste pourra sentir tout le poids du parallele; car on lui soûtiendra qu'il y avoit deux moyens de sauver les hommes; l'un, celui qu'il suppose; l'autre, celui d'une innocence non interrompuë. S'il répond qu'il a falu nécessairement que l'homme passât par le peché, & par la peine du peché avant que de parvenir à un bonheur éternel, il assujettit à une extrême impuissance & à une fatale nécessité le Créateur de toutes choses, (*m*) ce qui détruit le franc-arbitre qu'Origene supposoit dans l'ame de l'homme. Comme donc le Manichéen disputoit sur cette supposition que le Principe unique de toutes choses seroit infiniment libre & infiniment puissant, il se trouveroit que la dispute auroit été illusoire, faute de principe (*n*) commun entre les parties. Si l'Origéniste répond que les vertus de Dieu sont *transcendantelles*, qu'elles ne peuvent point être renfermées dans la même catégorie que celles de l'homme, qu'il n'y a rien d'univoque entre nos vertus & celles de Dieu, & que par conséquent nous ne pouvons pas juger de celles-ci selon les idées que nous avons de la vertu en général, il arrêtera tout court son adversaire, & il se mettra hors de cour & de procès, ou bien il fera tomber la dispute sur la question si l'on doit juger des vertus de Dieu par les nôtres. Ce sera tirer le Manichéen hors de son fort. Mais je ne pense pas que l'Origéniste de Mr. le Clerc se veuille, ou qu'il se puisse servir d'aucune de ces deux réponses.

CHAPITRE CLXXV.

Examen de l'avantage que M. le Clerc a voulu tirer de ce qu'un Manichéen est coupable d'erreurs monstrueuses. Conclusion de cette dispute.

Que les erreurs de l'Origénisme peuvent aussi bien être objectées par la plûpart des Communions chrétiennes que par les Manichéens.

JE ne veux pas oublier ce que l'on réplique à cette remarque, » (*o*) que tout l'avantage » que les Origénistes tirent de cette dispute, » procede des faussetez qui leur sont particulie- » res; donnant d'un côté beaucoup d'étenduë » aux forces du Franc-Arbitre, & subsistituant de » l'autre à l'éternité des Peines, qu'ils suppri- » ment, une felicité éternelle. » Mr. le Clerc réfute cette remarque comme si elle ne pouvoit être objectée que par les Manichéens, & là-dessus il affirme qu'ils *ont été condamnez non seulement de tout le reste du genre humain qui reconnoît le Libre-arbitre, mais encore de toute l'Eglise Chretienne, qui a constamment détesté la doctrine de* Manes *touchant le Libre-Arbitre qu'il nioit.* On ajoûte (*p*), *que les Origénistes diroient encore qu'il est faux que l'on puisse conclure des termes de l'Ecriture Sainte que les supplices seront éternels.* Mais ce n'est point se tirer d'affaire, car les Catholiques Romains, les Luthériens, les Réformez, les Arminiens, l'Eglise Grecque & les Schismatiques peuvent proposer aussi-bien que les sectateurs de Manes l'objection dont il s'agit en ce qui concerne le salut des Réprouvez & des Démons. Et quant à ce qui concerne le libre-arbitre, une portion très-considérable des Chretiens peut proposer la même objection à l'Origéniste de Mr. le Clerc. Quel remede trouvera-t-il alors puisqu'il n'y aura plus de comparaison à faire entre les erreurs de l'objectant, & celles de l'Origéniste? Mr. le Clerc n'ignore pas que les Augustiniens qui tiennent un rang si considérable dans le Christianisme, & par leur nombre & par leur esprit, prétendent que les Peres qui ont précedé Saint Augustin, ont eu sur la liberté une opinion différente de celle qu'il attribuë à son Origéniste, & il est sûr qu'au jugement de la plûpart des Chrétiens ce personnage de théâtre est hérétique (*q*) en ce qu'il enseigne que la damnation n'est pas fondée simplement sur le peché, mais sur l'impénitence volontaire. C'est nier absolument le peché originel, & les peines à quoi il assujettit les enfans. C'est supposer que tous ceux qui meurent avant l'âge de raison, vont tout droit au Paradis, & que tous les adultes Sarmates, Iroquois, &c. ont toûjours eu tout ce qu'il faut pour se repentir salutairement. C'est une prétention condamnée par les Augustiniens, & très-incroyable en elle-même; car que peut-on s'imaginer que les Sauvages de l'Amérique ayent pû faire à la vûë de leurs pechez, que de recourir à quelque acte d'idolâtrie? Or un tel acte ne peut être que criminel: la Sainte Ecriture ne laisse nul doute là-dessus, & il est évident par la lumiere de la

(*l*) » Voyez les réflexions de Mr. de Meaux (*Orais. fu-* » *nebre de la Reine de France pag 67. 68. ed. de Holl.*) sur les » paroles du pere de l'enfant prodigue.

(*m*) » Quand même l'on supposeroit que Dieu par la » liberté d'indifférence aima mieux laisser pécher la » Créature afin de tirer le bien du mal (voyez S. Augustin » *de civit. Dei l. 22. c. 1.*) on demeureroit dans de très- » grands embarras.

(*n*) » Ici peut on appliquer l'axiôme des Ecoles, *ad-* » *versus negantem principia non est disputandum.*

(*o*) Bibl. Chois. *ubi suprà pag. 345.*

(*p*) » *Ibid. pag. 346.*

(*q*) » Dieu qui a prévu que l'homme tomberoit, ne le » damne pas pour cela, mais seulement parceque pou- » vant se relever, il ne se releve pas, c'est-à-dire, qu'il » conserve librement ses mauvaises habitudes, jusqu'à la » fin de la vie. *Ibid. pag. 341.*

II. PARTIE.

la nature qu'un crime ne peut pas être une répentance salutaire.

Mr. le Clerc assûre (r) que ce qu'*il a dit se peut appliquer également au mal moral & au mal physique, ou aux vices & aux souffrances des hommes* : mais il faut lui répréſenter que nos idées ne trouvent point d'égalité entre ces deux ſortes de mal : elles trouvent incomparablement plus condamnable un pere qui n'empêche point ſes fils, quand il le peut, de commettre un crime, qu'un pere qui leur permet de manger ce qui nuit à leur ſanté.

Qu'on ne s'eſt attaché dans cette diſpute qu'à l'examen des raiſons & des preuves.

Au reſte je vous avertis que j'en ai uſé dans cet examen des repliques de Mr. le Clerc comme dans celui des réponſes de Mr. Jaquelot. Je ne me ſuis attaché qu'à ce qu'on peut appeller (ſ) raiſon ou preuve, je ſavois que votre curioſité n'alloit pas plus loin. Si tous les lecteurs vous reſſembloient, on laiſſeroit tomber cent choſes qui font dégenerer une diſpute quand on s'applique à les relever. Mais quoique je croye avoir été attentif à tous les raiſonnemens qui concernoient le fond de la cauſe, je veux bien que vous differiez à la juger juſques à ce que vous ayez lû le 7. tome de la Bibliotheque Choiſie. Vous comparerez alors les objections du Dictionaire avec les remarques du *Parrhaſiana*, & celles-ci avec les réponſes inſerées dans la ſeconde édition du Dictionaire, & ces réponſes avec les répliques de M. le Clerc, & enfin ces répliques avec l'examen que je viens d'en faire. Je ſerai fort trompé ſi après toutes ces comparaiſons vous ne jugez pas que M. le Clerc n'a fait que jetter de la pouſſiere contre une muraille, tant s'en faut que vous jugiez comme lui (t) qu'*avec un peu de pouſſiere*, (u) pulveris exigui jactu, *il a arrêté tout le bruit que faiſoit un eſſaim de difficultez.*

CHAPITRE CLXXVI.

Réflexion ſur quelques extraits d'un Sermon de M. Tillotſon touchant les peines de l'Enfer.

Le deſſein de M. Le Clerc loüable, mais peu utile.

JE ne laiſſe pas de dire qu'il eſt loüable puiſque le deſſein de ramener ceux que la doctrine des peines éternelles indiſpoſe contre la révelation, (a) l'a obligé de faire parler un Origéniſte, afin de mieux ſoûtenir l'Evangile contre les Manichéens. Mais il me ſemble que ſes travaux ne ſauroient promettre beaucoup de fruit; car comme il déclare (b) qu'*il n'eſt pas dans les ſentimens d'Origene*, les perſonnes qu'il voudroit convertir, lui répondroient qu'elles n'ont garde d'adopter une explication qu'il ne donne pas pour véritable. Outre cela n'eſt-il pas bien difficile de calmer des doutes par une interprétation que preſque tous les Chretiens condamnent ? Ce ſentiment d'Origene a toûjours (c) paſſé pour une viſion : l'Egliſe Grecque, l'Egliſe Romaine (d), les Communions Proteſtantes expliquent litéralement les termes de l'Ecriture qui font éternels les ſupplices de l'Enfer : elles traitent d'héreſie pernicieuſe le ſentiment opposé. Des gens qui ſavent cela, & qui ne pourroient ſe perſuader que l'Evangile ſoit divin, s'il enſeigne les peines éternelles, pourroient-ils s'imaginer qu'il ne les enſeigne point ? La prudence ne veut-elle pas qu'ils ſuppoſent que le ſentiment général de tous les ſiecles du Chriſtianiſme eſt plus probable que l'explication d'un particulier, qui ne pourroit être inſinuée ſans ſcandale dans un ſermon ? On murmura contre un illuſtre (e) Théologien qui avec toute ſorte de ménagemens l'avoit prêchée non pas comme une opinion véritable, mais comme une choſe qui n'étoit pas impoſſible. Je m'en vais vous communiquer quelques morceaux des (f) extraits d'un de ſes ſermons.

Ce que dit Mr. Tillotſon pour concilier les peines éternelles avec la Juſtice & la bonté de Dieu.

C'eſt un Sermon où il traite de *l'éternité des tourmens de l'Enfer*. Il ſe propoſe l'objection de ceux qui diſent que (g) n'y ayant *point de proportion entre des pechez de peu de tems & des ſupplices qui durent toûjours*, l'on ne peut concilier avec la juſtice ni avec la bonté de Dieu cette éternité de ſouffrance. Il rapporte trois réponſes que l'on fait à cette objection, & il avouë qu'elles n'ôtent pas la difficulté. Il donne enſuite ſes ſolutions, qui contiennent 1. que *le (h) rapport qu'il y a entre la Punition & le crime ne regarde pas tant la Juſtice que la Prudence du Légiſlateur*, & qu'ainſi *la diſproportion qu'il y a entre des ſupplices éternels & des péchez de peu de tems, ne peut pas être objecté à ſa Juſtice*. 2. (i) *Qu'on ne regarde point comme injuſte parmi les hommes de punir des crimes qui ont été commis dans un inſtant, par une perte éternelle des biens, de la liberté, ou de la vie*. 3. (k) *Qu'après tout celui qui menace s'eſt réſervé le pouvoir de l'exécution* ; mais que Dieu (l) ayant confirmé ſes menaces par un ſerment, (m) *elles excluent les pécheurs impénitens du Ciel ou du bonheur des gens de bien, & elles renverſent l'opinion attribuée à* Origene, *que les Démons & les méchans ſeront à la fin ſauvez*. 4. Qu'encore que *les ſuplices éternels ne ſoient pas néceſſairement compris dans le ſerment* que Dieu a fait, & qu'encore que la déclaration de JESUS CHRIST touchant le feu éternel (n) *n'empêche pas que Dieu ne puiſſe faire ce qui lui plaira*, *néanmoins* elle ôte *aux pécheurs toute eſpérance raiſonnable de relâchement ou d'adouciſſement dans les peines de l'autre vie*. 5. *Que les mots de* mort & *de* deſtruction *par leſquels les ſuplices des méchans ſont le plus fréquemment exprimez dans l'Ecriture Sainte*, ne ſignifient point *un anéantiſſement ou la fin d'un Etre* en cette occaſion, comme quelques-uns le prétendent. 6. Que cette prétention eſt ſujette (o) à *deux grands inconvéniens* lors même que l'on ſuppoſe, (p) *qu'il y aura un tems fort long pendant lequel les méchans ſouffriront de terribles tourmens après leſquels* on croit *qu'ils ſeront anéantis*. 7. (q) *Que puiſque Dieu menace les pécheurs impénitens d'une miſere*

(r) » *Ibid. pag.* 350.
(ſ) Voyez ci deſſus Chap. CXXXVII. à la fin.
(t) » Bibl. Choiſie pag. 350.
(u) » Voyez ci-deſſus Chap. XCI. a la fin, pag. 883. 1. » col. note (v) une application de ces paroles de Virgile.
(a) » Voyez le 7. tome de la Biblioth. Choiſie pag. 324. » 321.
(b) » *Ibid. p.* 350. Voyez auſſi ci-deſſus Ch. CLXIV. p. » 843. à la fin de la 1. col. & 844. au commencement » de la 1.
(c) » Souſentendez ici la remarque faite ci-deſſus Ch. » CLXXII. p. 864. note (e).
(d) Il ne faut avoir aucun égard aux expreſſions de la » Meſſe des Morts. Voyez ci-deſſus Chap. CLVI. à la fin.

(e) » Mr. Tillotſon qui eſt mort Archevêque de Cantorbéri.
(f) » Faits par Mr. le Clerc dans le 7. volume de la » Bibliotheque Choiſie pag. 292. & ſuiv.
(g) » Bibliotheq. Choiſie *ubi ſuprà*, pag. 293.
(h) » *Ibid. pag.* 303.
(i) » *Ibid. pag.* 304.
(k) „ *Ibid. pag.* 311.
(l) „ *Ibid. pag.* 312.
(m) » *Ibid. pag.* 313.
(n) » *Ibid. pag.* 314.
(o) » *Ibid. pag.* 315.
(p) » *Ibid. pag.* 316.
(q) » *Ibid. pag.* 320. 321.

misere éternelle, il est de la prudence de croire qu'il faut entendre ce qu'il dit à la lettre, & qu'il exécutera ses menaces à la rigueur s'ils continuent à lui résister, avec obstination. C'estpourquoi nous devons nous conduire nous-mêmes, selon cette supposition, & tâcher de persuader aux autres que ceux qui violent de gayeté de cœur les Loix divines, sont en danger d'être éternellement malheureux ... & ce seroit un dessein tres-impie que d'enseigner, ou que de tâcher de persuader quoique ce soit qui soit contraire à cela, & ce seroit livrer les hommes à une misére qu'ils auroient peut-être évitée, s'ils l'avoient crue. 8. Que (r) tous les Pasteurs sont *obligez de prêcher*, tous les auditeurs *obligez de croire* la crainte du Seigneur, *non pour déterminer hardiment ce que Dieu est obligé de faire en cette occasion; car après tout il peut faire ce qu'il lui plait, mais pour savoir ce que nous devons faire nous mêmes.* 9. (ſ) *Qu'il n'est pas besoin que nous nous inquietions pour défendre l'honneur de la Bonté & de la Justice divine en cette occasion ..... Ne doutons pas que* Dieu *ne prenne soin lui-même de son honneur, & que celui*, qui est saint dans toutes ses voyes & juste dans toutes ses actions, *n'agisse toûjours conformément à son éternelle Bonté & à sa Justice, & qu'au Jour du Jugement il ne se conduise en sorte* qu'il sera justifié dans ses paroles, & reconnu pur quand il jugera. *Quelles que soient ses menaces, il s'est réservé le pouvoir de faire tout ce que ses perfections demandent. Ainsi nous pouvons être assurez* qu'il jugera le monde avec justice, *& que si rendre les pecheurs malheureux pour toûjours, est une chose qui soit incompatible avec la Justice & avec la Bonté Divine, ce qu'il sait beaucoup mieux que nous, il ne le fera point. Mais il n'est pas croyable qu'il voulût menacer les pecheurs d'une punition qu'il ne pût pas exécuter.*

Mécontentements que causa la doctrine de ce Prélat.

Vous voyez avec quelle netteté ce Prédicateur se déclare pour le sentiment ordinaire, & avec quelle timidité il insinuë qu'il seroit possible que les menaces de Dieu ne fussent pas exécutées selon toute leur étenduë. On fut néanmoins très-mécontent de sa doctrine, (t) *il y eût des gens qui censurerent cet endroit de son Sermon, & qui l'accuserent d'avoir parlé très-imprudemment.* Je ne vous marque cela que pour confirmer ce que j'ai dit (u) du peu de succès qu'on se peut promettre d'une doctrine contre laquelle le Public est si prévenu entre les Chrétiens.

J'ai quelques autres observations à faire sur le Sermon de ce grand homme. Remarquez en 1. lieu qu'il ne se propose qu'une objection contre les peines éternelles de l'Enfer. Or ce n'est pas la seule que l'on puisse faire. 2. Qu'il rejette trois méthodes dont on se sert pour montrer que nonobstant cette objection la bonté & la justice de Dieu se concilient avec l'éternité des souffrances infernales. 3. Que la méthode qu'il substituë à celles-là n'est pas (v) *tout-à-fait satisfaisante*, si nous en croyons Mr. le Clerc qui n'en juge ainsi qu'après avoir donné des raisons qui semblent solides. On y pourroit ajoûter que les Loix humaines qui condamnent pour des crimes d'un instant à *une perte éternelle des biens, de la liberté, ou de la vie*, sont un exemple qui n'autorise tout au plus que la simple peine de dam, ou celle de l'anéantissement, mais non pas (vv) les douleurs continuelles & éternelles. Car les Magistrats qui confisquent les biens d'un homme, ou qui le condamnent à l'esclavage, ou aux galeres, ne prétendent pour qu'il soit privé de tout plaisir: peu leur importe qu'il soit très-content de sa nouvelle condition, & ils n'ignorent pas qu'il y a des gens qui se consolent & qui enfin se félicitent d'avoir été apauvris, & qu'il y a des Galériens qui trouvent assez supportable leur état, & jusqu'à s'offrir d'y continuer à loüage quand le terme de leur peine expire, & qu'il y a des Esclaves cent fois plus heureux que leurs Maîtres. 4. On voit clairement que le Prédicateur succombe sous le poids de l'objection, & que c'est ce qui lui arrache le doute qu'il fait glisser si les menaces de Dieu seront actuellement exécutées. C'est aussi ce qui l'engage à déclarer qu'il ne faut point se mettre en peine de l'objection, & qu'il faut se mettre l'esprit en repos par le principe de la souveraine perfection de Dieu, & s'assurer que le jour viendra où nous connoîtrons (x) la concorde de ses décrets avec la justice. Pesez bien ces paroles, je vous en conjure: elles sont en faveur de Mr. Bayle contre Mr. Jaquelot, le suffrage d'un Archevêque de Cantorberi qui a été l'une des plus grandes lumieres de l'Eglise Anglicane.

CHAPITRE CLXXVII.

Ce qui s'est passé entre Mr. Jurieu & Mr. Nicolle au sujet de la cruauté des hypotheses, ou au sujet des systêmes qui damnent une infinité de gens.

PEndant que je suis sur ces matieres il me paroît à propos de répondre enfin à une question que j'ai déja (a) entamée, & de vous donner le détail que je vous ai (b) fait attendre.

La Doctrine de l'Eglise Romaine sur le sort des Enfans morts sans Baptême, & des Adultes hérétiques, accusée de cruauté par Mr. Jurieu.

C'est un dogme du Papisme que tous les enfans qui meurent avant que d'avoir reçu le Baptême, sont damnez, & que tous les adultes qui meurent dans l'hérésie, ou dans le schisme, c'est-à-dire, séparez intérieurement & extérieurement de la Communion de Rome, vont en Enfer. (c) *Cette doctrine est si odieuse* à Mr. Jurieu (je me sers des paroles de Mr. Nicolle) *que quand elle se présente à son esprit, il ne se posséde plus, & il n'en sauroit parler qu'avec transport & avec des espéces de convulsions.* » (d) *Quand* (*dit-il en un* » *endroit*) *on nous vient dire de semblables choses,* » *nous frémissons, & nous déplorons l'aveuglement* » *de ceux, qui au lieu de tirer le rideau sur ces* » *endroits des anciens, les étalent & en font gloi-* » *re. Ce sont-là des prodiges de cruauté que nous* » *ne croirons jamais qu'aucun homme de bon sens* » *puisse digérer aujourd'hui.* (e) *C'est-là* (*dit-il* » *en un autre endroit*) *cette question dont je dis que* » *c'est la plus cruelle, & la plus absurde qui fut* » *jamais avancée, & si absurde qu'on ne me per-* » *suadera jamais que ceux qui la défendent, la croient* » *croient*

(r) „ *Ibid. pag.* 321. 322.
(ſ) „ *Ibid. pag.* 322.
(t) „ *Ibid.* pag. 323.
(u) „ Ci-dessus, pag. précedente, au commencement „ de ce Chap.
(v) „ Bibliotheq. Choisie *ibid. pag.* 307.
(vv) „ Voyez ci-dessus Chap. LXXXVII. pag. 672.
(x) „ Voyez ci-dessus Chap. CLXIII. pag. 840. à la no- „ te (d) les paroles des Luther.
(a) „ Ci-dessus Chap. LXXXVII. pag. 674. 1. col.
(b) „ *Ibid.* 2. col.
(c) „ Nicolle, de l'Unité de l'Eglise liv. 2. Chap. XI. „ pag. 325. Edit. de Paris 1687.
(d) „ Mr. Jurieu pag. 141.
(e) „ Pag. 79.

II. PART.

» *croient veritable. (f) C'est ce qui lui fait dire au même lieu, que c'est la politique & une ruse du Démon qui soûtient ce paradoxe sans le croire. Je le dis encore une fois (dit-il ailleurs) c'est l'imagination la plus insensée qui soit jamais montée dans l'esprit humain. Enfin il est tellement emporté sur ce point qu'il déclare que ce sont-là de ces choses que quand on lui jureroit mille fois qu'on les croit, on ne le persuaderoit jamais aux gens de bon sens.*

Il n'étoit pas possible de profiter de cette pensée de Mr. Jurieu plus habilement que le fit Mr. Nicolle ; mais je dois vous avertir que cette modération, cette honnêteté que l'on vous (g) a tant vantées, & dont on trouve beaucoup de marques dans son livre, ne se voient guéres dans cet endroit-ci : il y emploie des termes durs & injurieux dont il auroit pû se passer. Sa réponse pouvoit être sans cela & bien forte & bien éblouïssante.

Mr. Nicolle répond. I. Que c'est copier les Sociniens.

I. La premiere chose qu'il fit fut de dire que son Adversaire copioit les Sociniens, & il en donna cette preuve : (h) *Qu'y a-t-il de plus universellement reçu & cru par tout le Christianisme que l'éternité des peines d'Enfer dont les réprouvez sont menacez ? Cependant un Auteur emporté qui a publié depuis peu un livre détestable sous le titre de* Protestant pacifique, *prétend que personne n'a jamais crû ni ne croit cette doctrine.*

II. Que la doctrine du peché Originel n'est pas moins cruelle.

II. En second lieu il représenta *les horribles precipices où cette accusation de cruauté que Mr. Jurieu forme contre la doctrine de l'Eglise Romaine, est capable d'engager* les gens. » (i) Car s'il est permis de rejetter des dogmes reçus par toute l'Eglise sur ce que l'esprit humain destitué des lumieres de la foi y trouve quelque chose de choquant & de dur, quelle ouverture n'auront point les Sociniens à ébranler & à renverser tous les fondemens du Christianisme ? Qu'y a-t-il de plus dur en apparence que la condamnation de tant d'enfans pour le crime d'un seul homme auquel ils n'ont point de part par leur propre volonté ? Et si l'on donne la liberté à la Raison humaine de s'élever contre l'autorité de l'Eglise, & de l'Ecriture expliquée par l'Eglise, combien se soulevera-t-elle plus fortement contre cet article, que contre le jugement que l'Eglise Romaine porte de l'état des Sectes hérétiques & schismatiques, & de la damnation des enfans des fidelles, non baptisez ? Qu'y a-t-il de moins conforme aux lumieres humaines & ordinaires par lesquelles les hommes jugent de la justice & de la miséricorde, que l'arrêt prononcé par Saint Paul contre tous ceux qui commettent les crimes dont il fait le dénombrement dans l'Epitre aux Galates, par lequel il les exclut du Royaume de Dieu, ce qui renferme la condamnation aux flammes éternelles selon l'intelligence & la créance de toute l'Eglise, & selon celle des Protestans ? Aussi les Sociniens ne s'élévent pas moins contre cet article que contre celui du péché originel, & ils ne le réprésentent pas moins comme un excès de cruauté.

III. Que la damnation des enfans non baptisez, & celle des Heretiques n'est qu'une suite de ce peché.

III. En troisiéme lieu il accusa d'inconséquence son Antagoniste. » (k) Car au même tems que Mr. Jurieu reçoit & embrasse les deux dogmes du peché originel & de l'éternité des peines soûtenuë par l'Eglise contre les Sociniens, qui sont comme le triomphe de l'autorité de Dieu (l) sur la raison humaine ; au même tems qu'il renonce à ses foibles lumieres pour adorer les jugemens incompréhensibles de la justice de Dieu, il ne prend pas garde que son animosité contre l'Eglise Romaine le porte à former des accusations témeraires contre deux parties de ces dogmes qu'il fait profession de croire dans leur généralité. Car qu'est-ce que la doctrine de l'Eglise qui enseigne que les enfans des fidelles qui meurent sans baptême sont exclus du Royaume de Dieu, & punis de la damnation éternelle ; qu'est-ce, dis-je, que cette doctrine qu'une petite partie de la doctrine générale du peché originel qui condamne à la damnation éternelle tous les enfans non baptisez ? Et qu'est-ce aussi que ce que la même Eglise soûtient à l'égard des hérétiques & des schismatiques, que ceux qui meurent dans le schisme & dans l'hérésie n'auront point de part au Royaume de Dieu, & recevront le partage des hypocrites & des réprouvez, qu'une petite partie (m) de ce qui est compris dans l'arrêt de Saint Paul, qui exclut du Royaume de Dieu tous les crimes entre lesquels il comprend formellement les schismes & les hérésies ? Quelle dureté, quelle cruauté y a-t-il dans ces deux dogmes particuliers, qui ne soit contenuë dans les dogmes géneraux ? Les Enfans des fidelles lorsqu'ils n'ont point reçu le baptême, ne sont-ils pas coupables du peché originel ? . . . . Comment Mr. Jurieu & les Ministres osent-ils donc retrancher une partie du dogme géneral du peché originel ? . . . . Pourquoi de même l'hérésie & le schisme que toute la Tradition nous réprésente comme étant du nombre des plus grands crimes que l'on puisse commettre, seront-ils exceptez par la phantaisie de Mr. Jurieu, de l'arrêt de Saint Paul qui exclut tous ceux qui commettent des crimes, de la possession du Royaume de Dieu, & les condamne par-là aux supplices éternels ?

IV. Que les Sociniens qui nient ce peché raisonnent plus juste que Mr. Jurieu.

IV. En quatriéme lieu il soûtint (n) *qu'il y avoit quelque chose de moins absurde dans le procedé des Sociniens que dans celui de Mr. Jurieu. Les Sociniens, en niant le peché originel & l'éternité des peines des crimes, s'éloignent de la foi ; mais c'est pour favoriser la raison. Au contraire Mr. Jurieu recevant ces deux dogmes, comme étant vrais & certains, & par conséquent n'étant ni durs ni cruels, & rejettant au même tems deux petites parties de ces dogmes sur un vain reproche de cruauté, s'éloigne également de la raison & de la foi.*

V. Que la damnation des enfans des fidelles non baptisez est aussi juste que celle de tous les enfans des infidelles.

V. Il remarqua en cinquiéme lieu (o) qu'il n'y a point de cruauté » dans ce que l'Eglise ancienne a décidé de l'état des enfans non baptisez, quoique nez de fidelles, supposé, comme la foi nous oblige de le croire, que ce soit avec justice que Dieu traite de la même sorte tous les enfans à qui il n'a point fait la grace de recevoir le baptême.

VI. Que ce que Dieu fait ne sauroit être cruel.

VI. Il tira ensuite cette conséquence : » (p) Que Mr. Jurieu apprenne donc que c'est par la verité des dogmes qu'il faut juger s'ils sont cruels,

(f) » Pag. 92.
(g) » Voyez ci-dessus Ch. LXXXVII. pag. 674. 1. col.
(h) » Nicolle *ubi suprà* pag. 326. 327.
(i) » *Idem, ibid.* 327. 328.
(k) » *Idem, ibid. pag.* 329. 330.
(l) » Voici un endroit que M. Jaquelot doit bien peser.
(m) » Gal. 5. 20.
(n) „ *Nicolle pag.* 331.
(o) „ *Idem, ibid. pag.* 332.
(p) „ *Ibid.*

» cruels, & non par ces vaines idées d'une prétenduë cruauté qu'il faut juger de leur verité. » Tout ce que Dieu fait ne sauroit être cruel, » puisqu'il est la souveraine justice. C'est donc » à quoi nous devons borner toutes nos recherches, & non pas prétendre juger (q) s'il a fait » ou n'a pas fait quelque chose, par les foibles » idées que nous avons de la justice & de la » cruauté.

VII. Que l'Eglise ne damne les Schismatiques, qu'après St. Paul.

VII. Puis il nia la supposition de Mr. Jurieu qu'un Schismatique (r) puisse être *plein de foi, de charité, & de zèle pour le véritable Evangile.* Il lui fit voir par la doctrine des Peres que la charité, & le zèle pour JESUS-CHRIST ne se trouvent point hors de l'unité de l'Eglise, & réfuta ce que l'on voudroit inférer (ſ) *de quantité de bonnes œuvres apparentes que les Hérétiques & les Schismatiques pratiquent.* Que Mr. Jurieu (t) *ne fasse donc point*, conclut-il, *ces Hypothèses Phantastiques* d'un Hérétique *ou d'un Schismatique plein* de charité *qui souffre* le martyre pour JESUS-CHRIST; *puisqu'il doit savoir que l'Eglise en nie la possibilité; qu'elle ne peut reconnoître dans ces prétendus martyrs qu'une fermeté humaine qui peut exciter la pitié dans les sens à cause de notre peu de lumiere, mais que Dieu ne conte pour rien, parce qu'il voit le mauvais fond qui en est la source. Il faut donc que sans le secours de ces vaines Hypothèses il attache précisément* ce prodige de cruauté *dont il accuse l'Eglise Romaine, à ce point unique: Qu'elle regarde le schisme & l'hérésie comme un péché mortel que Dieu punira de l'exclusion de son Royaume. Mais que fait-elle en cela que suivre la doctrine de Saint Paul qui met expressément les hérésies & les divisions entre les crimes dont il dit que* (u) ceux qui les commettent, ne seront point héritiers du Royaume de Dieu?

VIII. Que la bonne foi ne les disculpe point.

VIII. Enfin il articula les crimes combinez avec l'hérésie & avec le schisme, & réfuta les excuses qu'on voudroit fonder sur ce que les Hérétiques & les Schismatiques entant que tels ne péchent point (v) *par cupidité & par passion*, & contre la lumiere de la conscience, mais *de bonne foi & par un simple défaut de lumiere.* Cela, dit-il, pourroit tout au plus diminuer l'énormité de leur crime, mais il nia qu'ils soient exempts de passion. » (w) C'est toûjours quelque cupidité secrette, » quelque orgueil caché, quelque témérité qui » naît de présomption, qui précipite les gens » dans ces jugemens criminels qu'ils forment de » l'Eglise de JESUS-CHRIST.

Mr. Jurieu répliqua d'une maniere qui faisoit voir qu'il se fâchoit au-delà même de sa coûtume. Je ne prendrai de sa réplique que ce qui est essentiel à notre sujet.

Mr. Jurieu réplique. I. par un Syllogisme pour prouver la cruauté de l'Eglise Romaine.

I. Il commença par ce syllogisme: (x) *Toute Religion qui se fait un article de foy de damner des millions de millions de Chretiens, sans fondement, sans raison & sans charité, est une Religion Antichretienne, ennemie de Dieu, opposée à Jésus-Christ, & elle-même la voye de damnation. Or l'Eglise Romaine fait cela: donc c'est une Eglise sans charité, sans raison, sans humanité, sans miséricorde, & qui n'en doit pas attendre.* Dans la véritable Eglise, ajoûta-t-il, » la miséricorde se glorifie » par-dessus le jugement; dans la fausse, le jugement & la cruauté s'élevent au-dessus de la » miséricorde.

II. Il accuse cette Eglise d'avoir joint sans necessité aux difficultez de l'Evangile celle de la damnation des Sectes.

II. En second lieu il déclara » (y) que la raison ne doit point être juge de la cruauté & de » la séverité de la conduite de Dieu, quand Dieu » s'est lui-même déclaré sur certains articles qui » paroissent durs à l'esprit humain. Il en est absolument de cela comme des articles de foy. (z). Où Dieu parle, il faut que la raison se taise. » Mais comme il n'est pas permis, & que c'est » même un grand crime que de charger sans nécessité la Religion de faux mysteres durs & incroyables, c'est pareillement un grand crime de » charger la conduite de Dieu, de choses odieuses qui sont capables d'en donner une idée fâcheuse, & d'éloigner les hommes de la véritable Religion.

III. Il avouë que si le dogme en question étoit dans l'Ecriture, il faudroit le croire.

III. Appliquant ensuite cette remarque il assura » (a) que c'étoit assez pour la Religion Chretienne, d'avoir à proposer le mystere adorable » de la Trinité des personnes dans une seule essence divine, & l'incarnation d'une de ces personnes, le mystere de la satisfaction de Jésus-Christ, & celui de la résurrection de la chair. » C'en étoit assez, dis-je, pour exercer l'humilité » de la foy, & il ne faloit point adjouster de faux » mysteres à ces divins mysteres pour rendre la » Religion Chretienne inaccessible à l'esprit humain. A l'égard de la conduite de Dieu les adorables mysteres de la prédestination, les profondeurs de sa providence qui permet tant de maux, » qui laisse souffrir tant de Saints, & triompher » tant de criminels, suffisoyent pour retenir le » cœur humain dans l'humilité, & l'obliger à se » récrier sur le bord de ces abismes: *O profondeurs*, &c. Et il n'étoit point nécessaire de » charger la conduite du Dieu de miséricorde » d'une dispensation aussi odieuse que seroit celle-là; d'envoyer aux flammes éternelles une infinité de Chretiens qui suivent un broüillon ou » un emporté, qui le suivent, dis-je, dans la » simplicité de leur cœur, en retenant au reste & » la foi Chretienne & le culte de Jésus-Christ. » Cependant si ce dogme odieux étoit dans l'Ecriture, ou qu'on le vît dans l'expérience comme j'y voy les profondeurs impénétrables de la » providence de Dieu, je mettrois le doigt sur » la bouche, j'adorerois en silence ce que je ne » pourrois comprendre . . . . . (b) Mais d'un » dogme odieux dont on ne m'apporte aucune » espece de preuves que les témoignages équivoques des hommes, & pas un seul mot ou de » l'Ecriture ou de la raison; d'un tel dogme, dis-je, je ne sçaurois porter d'autre jugement » sinon qu'il est faux, & étant faux qu'il n'est » pas médiocrement mauvais, mais entierement » abominable.

IV. Mais qu'il n'est appuié de l'Ecriture ni de la Raison.

IV. En quatriéme lieu il soûtint que (c) la doctrine du péché originel est appuiée sur *des preuves évidentes dans l'Ecriture, dans la raison, dans l'expérience;* mais que le dogme Romain qu'il accuse de cruauté, *n'a aucune espece de preuve ni dans la raison ni dans l'Ecriture.*

V. Que l'arrêt de St. Paul est conforme à l'équité naturelle.

V. En cinquiéme lieu il examina ce que l'adversaire

(q) » Autre endroit que Mr. Jaquelot doit considérez.
(r) » *Id. ibid. pag.* 333.
(ſ) » *Id. ibid pag.* 334.
(t) » *Id. ibid. pag.* 336.
(u) » Gal. 5. 21.
(v) » *Nicolie ibid. pag.* 339.
(w) » *Id. ibid pag.* 340.

(x) » Jurieu de l'Unité de l'Eglise pag. 369. 370.
(y) » *Id. ibid. pag.* 373.
(z) » Autre endroit sur quoi Mr. Jaquelot doit réfléchir.
(a) » *Id. ibid. pag.* 374.
(b) » *Id. ibid. pag.* 375.
(c) » *Id. ibid. pag.* 376. 377.

versaire avoit cité de Saint Paul. Ces pécheurs, dit-il, (*d*) *dont S. Paul fait le dénombrement dans son Epistre aux Galates, & dans celle aux Corinthiens:* (*e*) Ce sont les fornicateurs, les idolâtres, les adulteres, les efféminez, ceux qui habitent avec les mâles, les larrons, les avares, les yvrognes, les médisans, les ravisseurs. Ne vous abusez point, telles gens n'hériteront point le Royaume de Dieu. Les œuvres de la chair sont adultere, fornication, soüillure, insolence, idolâtrie, empoisonnemens, inimitiez, noises, dépits, courroux, contention, schisme, hérésies, envies, meurtres, yvrogneries. Tous ceux qui commettent telles choses n'hériteront pas le Royaume des cieux. *C'est là-dessus que M. Nicole se récrie*, qu'y a-t'il de moins conforme aux lumieres humaines & ordinaires, *que Dieu exclue du Royaume des cieux, & condamne aux flammes éternelles, des parricides, des meurtriers, des empoisonneurs, des Sodomites, & des adulteres? En verité il semble que M. Nicolle ait fait divorce avec la raison de dessein formé. Si cet arrêt de Saint Paul est si peu conforme aux lumieres humaines, je vous prie d'où est-il venu entre les nations qui ne se sont conduites que par des lumieres humaines? D'où sont venuës les roües des Ixions, les cailloux* (*g*) *des Sysiphes, les tonneaux des Danaïdes, les Minos, les Radamanthes, le Stix, le Cocite, les fleuves des enfers, les feux & les flammes que la Théologie payenne avoit bastis, allumez, & préparez pour les méchans?*

VI. Que toutes les punitions humaines sont en quelque façon éternelles.

VI. Après cela il prévint une réponse qu'il crut que Mr. Nicolle pourroit faire. » (*h*) S'il dit » que ce n'est pas les peines des crimes qui font » de la peine à l'esprit; mais que c'est l'éternité » des peines; je lui répondray que la raison, l'u» sage, & toutes les loix du monde répondent à » sa difficulté. La raison nous dit qu'une Créatu» re qui ne peut cesser d'être criminelle, ne peut » aussi cesser d'être misérable: Que les hommes » infligent des peines éternelles sans être accusez » d'injustice. Je voudrois bien sçavoir si quand » on coupe la main à un faussaire, ce n'est pas une » peine éternelle par rapport à ceux qui ordon» nent cette peine? Assignent-ils un temps au » bout duquel ils luy rendront sa main? Quand » on donne la mort à un criminel n'est-ce pas une » peine éternelle? Le Juge ordonne-t'il qu'on le » tirera du sépulcre & qu'on le ressuscitera au » bout de l'an? C'est donc bien se moquer de la » Religion, que de proposer cela sérieusement » comme un dogme qui paroît opposé aux lu» mieres naturelles.

VII. Que la damnation des enfans des fidelles n'est pas comprise dans l'arrêt général prononcé à Adam.

VII. Puis il passa au parallele du péché originel, & le traita (*i*) d'un *égarement d'esprit qui alloit jusqu'au prodige. C'est raisonner tout de même que feroit un homme qui croyant qu'aujourd'hui tous les hommes sont damnez sans exception, diroit:* Qu'est-ce autre chose cette doctrine, que partie de l'arrêt général qui a été prononcé dés le commencement du monde, au jour que tu pécheras, tu mourras de mort? *Les regles générales sont-elles violées par les exceptions que Dieu y a mises luy-même? Quelle conséquence y a-t'il à cela? Tous les enfans sont dignes de mort; donc des enfans qui naissent dans l'alliance de grace doivent-être damnez. Est-ce une conséquence?*

VIII. Il abandonne tous les Hérétiques du caractere de ceux que St. Paul décrit.

VIII. Il avoüa (*k*) tout ce que Mr. Nicolle avoit *dit des Hérétiques & des Schismatiques, au sens de S. Paul*, & il voulut que les Hérétiques dont S. Paul parle, *gens impies qui nioient & l'immortalité de l'ame & la résurrection des corps*, ou magiciens, ou adversaires de *la divinité de Jésus-Christ*, fussent *livrez eux & tous ceux qui leur ressembleront entre les mains de Mr. Nicolle*, qui en feroit tout ce que bon lui sembleroit; mais il ne consentit point à la damnation de ceux que le Concile de Gangres anathématise pour avoir coupé *leurs cheveux trop longs ou trop courts*, ni à celle de ceux qui nient le purgatoire, ou l'autorité du Pape.

IX. Il convient que hors de l'Eglise il n'y a ni grace ni vertu.

IX. Enfin il reconnut pour bonne cette these, (*l*) *que hors de l'Eglise il n'y a point de grace ni de vertu;* mais il cita un de ses ouvrages, où il a prouvé que les caracteres du vrai martyre se trouvent dans les Martyrs Calvinistes

Vous remarquerez, s'il vous plaît, qu'il garda un profond silence par rapport à la premiere observation de Mr. Nicolle. Elle étoit pourtant bien odieuse: c'étoit un coup à brûle-pourpoint.

CHAPITRE CLXXVIII.

Réflexions sur ce que Mr. Jurieu a répliqué à Mr. Nicolle au sujet de la dispute rapportée dans le Chapitre précédent.

Examen de sa réplique.

IL y eut des Protestans qui après avoir examiné avec attention la réponse de Mr. Nicolle à cette accusation de cruauté, dirent que Mr. Jurieu s'étoit embarqué sans biscuit, & qu'ébloüi par une pensée qui lui paroissoit (*a*) nouvelle, & qu'il se plaisoit à répéter de tems en tems, il n'en avoit point considéré les mauvais endroits, ni prévu les conséquences fâcheuses que l'on en pourroit induire. Ils crurent que ses répliques ne seroient point bonnes, & qu'il n'y feroit sentir que de la fierté & que des airs méprisans & insultans. Quelques-uns de ces Messieurs changerent d'avis après qu'ils les eurent luës, ils en furent très-contens, & presqu'enchantez. Les autres furent marris d'avoir eté bons Prophetes, c'est-à-dire, qu'ils jugerent qu'elles ressemblerent à la notion qu'ils en avoient euë par avance. Les réflexions que je vais faire vous pourront aider à prendre parti.

I. Que la mineure de son syllogisme sera niée par les Catholiques.

I. Premierement j'ai à vous dire que l'on tombe de bien haut quand on voit le syllogisme, qui est le début des répliques de Mr. Jurieu. L'air triomphant avec lequel il s'étoit servi de l'accusation de cruauté, la maniere vive dont il marqua plusieurs fois l'impression que cela faisoit sur lui, étoient propres à persuader qu'il avoit trouvé une méthode très-courte & très-assurée de mettre fin aux controverses, un nouveau caractere de verité, *criterium veritatis*, une nouvelle pierre de touche plus commode que les précédentes pour discerner

(*d*) „ *Id. ibid. pag.* 378. 379.
(*e*) „ 1. Cor. 6. 10.
(*f*) „ Gal. 5. 19. 20. 21.
(*g*) „ Les Poëtes ne parlent point de cailloux, mais „ d'une très-grosse pierre, *saxum*, que Sisyphe devoit „ porter sur le haut d'une montagne d'où elle retomboit „ toûjours, ou la rouler, &c.
(*h*) „ Jurieu *ibid.* pag. 379. 380.
(*i*) „ *Ibid. pag.* 381. 382.
(*k*) „ *Id. ibid. pag.* 383.
(*l*) „ *Ibid. pag.* 384.
(*a*) „ On trouve un trait de la même accusation dans „ un Sermon de Mr. de Langle Ministre de Roüen, pro„ noncé le premier de Janvier 1655. sur. 1. aux Corin„ thiens ch. 10. v. 32. & imprimé la même année: „ Voyez-y pag. 57. & 58.

discerner la vraie Eglise d'avec la fausse. Effectivement si la cruauté d'une hypothése étoit un signe certain d'erreur, & si elle consistoit à exclure du salut tous les Chrétiens hormis ceux qui forment une certaine communauté, l'on parviendroit dans un moment à la connoissance certaine que la Communion de Rome est fausse; car il ne faudroit qu'un syllogisme dont la majeure seroit évidente, & dont la mineure seroit un fait avoüé par les Catholiques Romains. Quel rabat-joie; quelle surprise pour ceux qui avoient compté sur cette nouvelle pierre de touche, que de voir que Mr. Jurieu lui ôte toute sa vertu en la réduisant à un syllogisme dont la mineure sera niée par les adversaires! Car ils n'auront garde d'avouër qu'ils damnent *sans fondement, sans raison & sans charité* plusieurs millions de Chretiens. Cette mineure fait renaître toutes les controverses, nous voilà rembarquez tout de nouveau sur l'océan des disputes, & ce qu'il y a de plus incommode, c'est que la premiere controverse qui se présente, savoir celle de l'unité & de l'autorité de l'Eglise est un endroit où l'ennemi peut chicaner le terrain beaucoup mieux qu'ailleurs. Notre raison goûteroit mieux les idées que les Catholiques Romains donnent de l'Eglise, que celles que Mr. Jurieu s'en forme, notre raison, dis-je, iroit-là tout de plein pied, si l'histoire, si l'évenement, si l'expérience ne nous y montroient de trop grands obstacles; & après tout l'on ne peut nier que la nature d'une Eglise (b) composée de plusieurs Societez qui s'anathématisent les unes les autres, n'ait quelque chose de choquant. Quoiqu'il en soit, cette accusation de cruauté qui promettoit des avantages si merveilleux se trouve réduite à rien: elle ne nous épargne aucune sorte de discussion; il ne faut pas moins examiner qu'auparavant si tous les membres de la vraie Eglise doivent se reconnoître pour freres, s'il est permis à quelques-uns de rompre l'union, &c.

Le chapitre de Mr. Nicolle pouvoit faire craindre ce mauvais succès de l'accusation de cruauté; car il montroit qu'elle prouvoit trop, & qu'elle entraînoit avec la condamnation du Papisme celle de toute l'Eglise Chretienne qui reconnoît le peché originel, & l'éternité des Enfers, & qui damne tous les Payens, tous les Juifs, & tous les Mahométans & presque tous (c) les Chrétiens. Seroitce une veritable Eglise, si le caractere de la véritable Eglise étoit, comme le prétend Mr. Jurieu, (d) *de glorifier la miséricorde pardessus le jugement?* Voilà ce que j'ai à vous dire sur sa premiere remarque.

II. Qu'il suppose ce qui est en question.

II. La seconde est sujette au même inconvénient que j'ai déjà indiqué. Elle suppose ce qui est en question, & n'épargne par conséquent aucune dispute. Elle veut que l'on ait joint sans raison aux autres difficultez de l'Evangile celle de la damnation des sectes. Mais on niera à Mr. Jurieu qu'on ait fait cette jonction sans nécessité. On rentre donc dans l'engagement d'examiner la controverse de l'autorité de l'Eglise, celle de son unité, celle de la nature du schisme, &c. Je dis la même chose sur la troisiéme & sur la quatriéme remarque. Celle-ci outre cela contient un sujet particulier de critique.

II. Part.

III. Que son raisonnement pour établir l'existence du peché originel, prouve trop.

III. Car autant que Mr. Jurieu est bien fondé à soûtenir que l'Ecriture & l'expérience prouvent le peché originel, autant a-t-il tort de prétendre que (e) *la raison l'établit d'une maniere invincible. Elle dit*, ajoûte-t-il, *que les effets sont, ou doivent être semblables à leurs causes; qu'une mauvaise cause ne sçauroit produire un bon effet; qu'un homme corrompu doit produire un fils corrompu: Que les enfans suivent la condition de leurs Peres, qu'un Pere esclave ne sçauroit engendrer un enfant libre, & par conséquent que des hommes sujets à la malediction ne peuvent engendrer que des enfans sujets à la malediction comme eux.* Si l'on n'avoit point de meilleurs preuves de l'existence du peché originel, on réussiroit très-mal dans une dispute sur cette matiere. Les raisons mêmes qu'on vient de voir combattent ce dogme; car puisqu'Adam étoit réconcilié avec Dieu lorsqu'il procréa des enfans, il faudroit dire qu'ils naquirent réconciliez avec Dieu, s'il est vrai que les enfans doivent *suivre la condition de leurs peres.* L'amnistie que l'on accorde à des criminels s'étend sur toute leur posterité. Où trouveroit-on donc des enfans d'Adam sujets à la malediction si Adam en a été delivré par la clémence divine? Les enfans des Prédestinez ne seroient-ils point aussi prédestinez? Je passe sous silence que les raisons de Mr. Jurieu prouvent trop: elles prouvent qu'un pere & une mere qui ont de l'esprit & de la beauté, ou qui ont certaines vertus, ou certains défauts particuliers produisent toûjours des enfans qui leur ressemblent en cela, ce qui est contraire à l'expérience. Que dirons-nous de ce que les peres & les meres ne produisent point les ames de leurs enfans, & néanmoins il n'y a que l'ame qui soit suceptible de la corruption du peché? Que répondrions-nous à ceux qui nous représenteroient que par les lumieres de la raison (f) la peine d'un crime doit tendre à guérir l'inclination vers ce même crime, tant s'en faut qu'elle puisse être une inclination (g) invincible vers ce côté-là? La raison approuveroit-elle les Monarques qui pour châtier un rébelle le condamneroient lui & tous ses descendans à être enclins à se rébeller? Je m'étonne que Mr. Jurieu ne nous ait rien dit de la loi de certains (h) Peuples qui condamnoit au dernier supplice tous les parens d'un homme coupable du crime de Leze-Majesté. Il a sû peut-être qu'une infinité de grands hommes ont condamné (i) une telle jurisprudence qui n'a presque point de lieu parmi les Chrétiens, & qui après tout ne mérite d'être excusée que lorsque le bien public demande qu'on ait plus d'égard à l'utilité qu'à la justice. Ce qui suppose toûjours dans la personne du Législateur une incapacité absoluë de remédier autrement aux maux que l'on appréhende: mais il n'y a point de mal que Dieu ne puisse prévenir par une infinité de moyens. C'est pourquoi il faut que notre Raison sacrifie ici ses lumieres à l'autorité divine. Zanchius avouë de bonne foi qu'on ne peut donner d'autres

(b) „ C'est le systême de l'Eglise selon Mr. Jurieu.
(c) „ Voyez ci-dessous la pag. suivante. col. 2.
(d) „ Voyez ci-dessus Chap. précedent pag. 875.
(e) „ Jurieu *ubi suprà* pag. 377.
(f) „ Voyez ci dessus Chap. CXLIV. Maxime XI.
(g) „ C'est-à-dire par les seules forces de la raison: les „ Jesuites mêmes la regardent comme invincible en ce „ sens-là, puisqu'ils avoüent que l'homme a besoin „ d'une grace suffisante pour faire le bien.
(h) „ Les Macédoniens entre autres. Voyez Quinte „ *Curce lib. 6. cap.* 11. & les notes de Freinshemius.
(i) „ Voyez dans Pierre Matthieu au Discours sur la „ mort de Henri IV. pag. m. 101. ce qui concerne la „ peine de la famille de Ravaillac.

tre raison du peché originel que la volonté de Dieu (k).

IV. Qu'il n'a pas fait attention à une clause de l'objection de Mr. Nicolle tirée du passage de St. Paul.

IV. La cinquiéme remarque de Mr. Jurieu nous occupera plus long-tems. Vous devez d'abord vous bien mettre dans l'esprit que l'objection de Mr. Nicolle consiste à poser en fait (l) qu'il n'y a rien *de moins conforme aux lumieres humaines & ordinaires par lesquelles les hommes JUGENT DE LA JUSTICE ET DE LA MISERICORDE que l'arrêt prononcé par Saint Paul contre tous ceux qui commettent les crimes dont il fait le dénombrement.* Mr. Jurieu n'a point tronqué ces paroles, il les a rapportées avec une entiere fidélité, & il y a joint le dénombrement en question. C'est un détail où (m) *les noises, les inimitiez, les dépits, les courroux, les contentions, les envies, l'yvrognerie, l'insolence, la médisance, l'avarice* ont leur place aussi-bien que la fornication, l'adultere, la sodomie, l'idolâtrie, l'empoisonnement, le vol & le meurtre. Néanmoins Mr. Jurieu a supposé (n) que Mr. Nicolle n'avoit en vûë que les parricides, les meurtriers, les empoisonneurs, les sodomites & les adulteres, & il n'a fait aucune attention à cette clause capitale, *par lesquelles* (lumieres humaines & ordinaires) *LES HOMMES JUGENT DE LA JUSTICE ET DE LA MISERICORDE.* Cette fausse supposition, & cette omission ont été les fondemens de sa réplique, & voilà ce qu'on a voulu (o) vous faire passer pour une fraude bien malicieuse, & ce que j'aime mieux (p) qualifier d'illusion.

Qu'il réfute mal cette objection.

Quoiqu'il en soit, il a très-mal réussi à réfuter l'objection de Mr. Nicolle, puisqu'il y a une différence extrême entre la proposition de celui-ci, & ce que l'on lui dit des Ixions & des Danaïdes. Il peut être vrai que la doctrine des Payens sur les peines de l'Enfer soit sortie *des (q) sources de la nature & des lumieres naturelles*, sans que la proposition de Mr. Nicolle perde rien de sa verité. Car ceux qui dans le Paganisme avoient la plus grande foi pour le dogme des peines éternelles, n'eussent fait aucun scrupule d'avouër qu'il n'est pas conforme aux lumieres humaines & ordinaires par lesquelles ils jugeoient de la justice & de la miséricorde. Et s'ils avoient fait difficulté de le confesser, on les y auroit forcez en leur demandant ce qu'ils jugeroient d'un Prince qui condamneroit tous les habitans d'un pays rébelle, non pas à la mort, mais à une vie aussi longue qu'il pourroit la leur conserver dans les tourmens. Eussent-ils pû se dispenser de répondre qu'il ne donneroit nulle marque de clémence, & qu'au lieu d'exercer justice, il se porteroit aux plus grands excez de la cruauté ? Pourquoi donc, leur eût-on demandé après cela, enseignez-vous que les Juges des Enfers condamnent tous les coupables sans en excepter aucun à des peines éternelles ? N'eussent-ils pas été contraints de répondre qu'ils ne suivoient point en cela les lumieres ordinaires par lesquelles nous jugeons de la justice & de la miséricorde, que les droits divins étoient supérieurs à ceux des Monarques, *sunt superis sua jura*, & que telle chose étoit mauvaise dans les tribunaux humains, qui étoit bonne dans le tribunal de Pluton ? Si l'on eût ainsi questionné Virgile après la description épouventable qu'il a faite (r) soit de la multitude des Damnez, soit de la rigueur éternelle de leurs tourmens, ne doutez pas qu'il n'eût répondu que les principes selon lesquels nous jugeons des vertus humaines, ne sont nullement appliquables à la conduite des Dieux. Il n'auroit jamais pû trouver d'autre voie que celle-là pour se tirer des difficultez qu'on lui auroit proposées. Il se fût vû principalement embarrassé si l'état de la question lui eût été mis devant les yeux selon les endroits du plan de Mr. Nicolle, qui ont été éclipsez & mis à quartier par Mr. Jurieu. Car selon cet état-là non seulement Médée qui tua son frere & ses enfans, ou Tullie qui déthrôna son propre pere, & qui fit passer son carrosse sur le corps mort de ce bon Prince, auroient été adjugées à des supplices éternels; mais aussi toutes les femmes médisantes, avares, insolentes, envieuses, querelleuses, & en général toutes les personnes de l'un ou de l'autre sexe, qui ont participé aux plaisirs de l'amour hors du mariage, ou qui se sont enyvrées, ou qui ont été sujettes à quelqu'un des autres défauts (s) spécifiez par Saint Paul.

Que les peines éternelles ne s'accordent pas avec la raison humaine.

Preuve de cela par l'exemple d'un Souverain qui infligeroit des châtimens de longue durée.

On connoît si clairement que cela n'est point conforme aux lumieres humaines & ordinaires par lesquelles les hommes jugent de la justice & de la miséricorde, que l'on ne sauroit excuser ceux qui s'égarent du chemin sous une telle évidence. C'est néanmoins ce qu'a fait Mr. Jurieu : il y a perdu sa route comme s'il eût eu à marcher dans les tenebres. Nous voyons manifestement qu'un Souverain qui veut exercer & la justice & la clémence, lorsqu'une Ville s'est soulevée, doit se contenter de la punition d'un petit nombre de mutins, & pardonner à tous les autres ; car si le nombre de ceux qui sont châtiez est comme mille à un en comparaison de ceux à qui il fait grace, il ne peut passer pour débonnaire, & il passe pour cruel. Il passeroit à coup sûr pour un tyran abominable s'il choisissoit des (t) châtimens de longue durée, & s'il n'épargnoit le sang que parce qu'il seroit persuadé qu'on aimeroit mieux la mort qu'une vie miserable, & si enfin l'envie de se vanger avoit plus de part à ses rigueurs, que l'envie de faire servir au bien public la peine qu'il feroit porter à presque tous les rébelles.

Par la maniere dont on exécute les criminels.

Les malfaiteurs que l'on exécute sont censez expier leurs crimes si pleinement par la perte de la vie, que le Public n'en demande pas davantage, & qu'il s'indigne quand les bourreaux sont mal adroits. On les lapideroit si l'on savoit qu'expressément ils donnent plusieurs coups de hache : & les Juges qui assistent à l'exécution ne seroient pas hors de péril si l'on croyoit qu'ils se plaisent à ce mauvais jeu des bourreaux, & qu'ils les ont exhortez sous main à s'en servir (u).

Enfin

(k) „ *Hac voluntate* (æterna & omnipotente) *voluit* „ (Deus) *& ordinavit peccatum Adæ, ut in eo omnes peccarent, & in peccatis conciperentur, ac proinde omnes etiam rei mortis aternæ fierent. Unde enim factum est, ut omnes homines in uno Adamo sint obnoxii facti peccato & morti, idque absque remedio, nisi quia sic voluit Deus. Naturaliter enim hoc factum non est, ut scilicet ob culpam unius hominis tot hominum millia à salute excluderentur. Voluntate igitur Dei* Zanchius de nat. Dei lib. 5. c. 2. apud „ Wittichium de providentia n. 189.

(l) „ Voyez ci-dessus le Chap. précedent p. 874 1. col.

(m) „ Voyez ci-dessus *ibid.* pag. 875. la derniere ligne „ de la 2. col. & pag. 876. 1. col.

(n) „ Voyez ci-dessus *ibid.*

(o) Voyez ci dessus Chap. LXXXVII. pag. 674. 1. col.

(p) „ *Ibid. pag.* 674. 2. col.

(q) „ Jurieu *ubi suprà* pag. 379.

(r) „ Dans le 6. livre de l'Æneide.

(s) „ Cela, comme chacun voit, comprend presque „ tous les hommes, soit infideles, soit Chrétiens : l'ex„ ception est si petite que rien plus, non seulement par„ mi ceux que l'on appelle honnêtes gens selon le mon„ de, mais aussi entre les Prédestinez.

(t) „ Voyez ci-dessus Chap. LXXXVII. pag. 672. 1. col.

(u) „ Conferez ce qui a été dit ci-dessus Chap. LXXXVII. „ pag.

Enfin il est d'une notorieté qui n'a presque point d'égale, que les Souverains qui se régleroient sur Saint Paul, je veux dire qui condamneroient au dernier suplice tous ceux qu'ils condamnent à la mort éternelle, passeroient pour ennemis du genre humain, & pour destructeurs des Sociétez. Il est incontestable que leurs loix bien-loin d'être propres selon le but des Législateurs à maintenir la Société, en feroient la ruïne entiere (v).

Et par l'abolition des Loix de Dracon comme trop cruelles.

La premiere chose que fit Solon dès que les Athéniens lui eurent donné l'intendance de la police, fut que » (vv) toutes les loix de Dracon, » excepté celles qui étoient contre les meurtriers, » furent cassées à cause de leur trop grande sévérité; car elles n'ordonnoient pour toutes les » fautes qu'une même peine, qui étoit la mort; » desorte que ceux qui étoient convaincus de » paresse & d'oisiveté, & ceux qui n'avoient volé » que des herbes & des fruits dans un jardin, » étoient punis aussi séverement que les assassins » & les sacrileges. Aussi a-t'on fort vanté dans » les siecles suivans le mot de Demandes, qui dit » en parlant de ces loix, *qu'elles n'avoient pas été » écrites avec de l'ancre, mais avec du sang.* Et » Dracon lui-même interrogé pourquoy il avoit » ordonné une peine capitale pour toutes les fau» tes, avoit répondu que c'étoit *parce que les plus » petites luy avoient paru dignes de mort, & qu'il » n'avoit pû trouver d'autre punition pour les plus » grandes.*

V. Que les peines que les Magistrats infligent aux criminels ne peuvent être comparées à celles de l'Enfer.

V. Voyons si Mr. Jurieu sera plus heureux en répondant à une objection qu'il a suposé que Mr. Nicolle lui pourroit faire. Vous trouverez cette réponse dans (x) sa sixiéme remarque. Sa prétention va là, que s'il est conforme à nos manieres de juger de la justice & de la clémence qu'on coupe la main à un faussaire, & qu'on pende les homicides, il est conforme aux mêmes manieres que les méchans soient punis dans les Enfers éternellement. Sa raison est que nos juges ne s'engagent pas à rétablir cette main ni à ressusciter un pendu, & par conséquent que la peine qu'ils infligent est éternelle. Mais cette raison prouve tout au plus que selon les notions communes il n'y auroit rien à redire dans l'anéantissement des Réprouvez. Or il n'est point question de cela, mais d'un sentiment de douleur qui n'est jamais interrompu, & qui durera éternellement. La sentence de nos Juges est bien différente. Ils n'empêchent point le faussaire d'aller promptement se faire penser, & s'il trouve le moyen d'apaiser bientôt sa douleur, & d'être aussi gai qu'auparavant, ils ne forment point d'action contre lui, (y) ils ne reviennent point à la charge. Le dernier suplice est pour l'ordinaire une très-courte douleur, & c'est où finit la peine infligée par les Magistrats, qui d'ailleurs procurent au criminel tous les secours qui dépendent d'eux, afin qu'en perdant une vie que le cours de la nature lui ôteroit peut-être dès le lendemain, & certainement au bout de quelques années, il aille jouïr d'un bonheur qui ne finira jamais. J'ai déja observé (z) que le Public n'aprouve point qu'on fasse souffrir longtems ceux qu'on condamne à la mort, il murmure contre un bourreau qui ne fait couper une tête qu'au 3. ou 4. coup. Si l'on approuve les suplices qui tiennent de la cruauté (a), c'est à cause que le bien de la Société publique demande en certains lieux & en certains tems, que l'on intimide par la crainte de la douleur les scélérats qui mépriseroient le suplice de la corde. En un mot nos lumieres naturelles approuvent le châtiment des malfaiteurs parce qu'il est nécessaire au bien public, & que la puissance souveraine n'est point capable de fléchir les volontez des particuliers, & qu'elle n'a pas d'autre ressource pour réprimer les méchans, que de les punir. Voilà bien des différences (b) entre des choses que Mr. Jurieu compare ensemble comme si elles se ressembloient. Qu'il y a du faux dans sa remarque sur la liberté qu'il dit que les Juges se réservent de ne point restituer une main coupée, & de ne pas ressusciter un pendu! Se pourroient-ils engager à de telles choses qui leur sont si impossibles? Sait-il bien ce qu'ils feroient si elles dépendoient d'eux? Est-il peu probable qu'après un certain tems ils rendroient s'ils le pouvoient la main, la vie à ceux à qui ils les ont ôtées? Les loix n'ont-elles pas établi la prescription de 20. ans en faveur des criminels? Une sentence par contumace & exécutée en effigie ne devient-elle point nulle au bout de 30. ans? Y a-t-il rien là qui ne soit contraire à la remarque de Mr. Jurieu?

La raison nous dit, ajoûte-il (c), *qu'une créature qui ne peut cesser d'être criminelle ne peut aussi cesser d'être misérable.* Il ne connoit guéres le langage de la Raison, puisqu'il le rapporte si mal. Elle dit que les Créatures peuvent toujours cesser d'être criminelles, car elles peuvent être détruites ou (d) converties à chaque moment. Elle dit aussi que dès-là que les Créatures ne pourroient cesser d'être criminelles, elles cesseroient de l'être, comme un frénétique & un maniaque cessent de pécher dès qu'ils sont dans l'impossibilité d'éviter ce qu'ils font & ce qu'ils disent.

VI. Que ce qu'il dit des enfans morts sans baptême laisse la Controverse indécise.

VI. Sur la septiéme remarque de Mr. Jurieu je n'ai à faire que la réflexion que j'ai faite sur les quatre premieres. Il nous laisse tout le soin d'examiner si l'on a raison ou tort de mettre dans la même classe tous les enfans qui meurent avant le batême. Il veut qu'on sauve ceux qui naissent dans le Christianisme encore que leurs peres & leurs meres ne soient point mariez, & ayent commis inceste, & soient destinez à la damnation éternelle.

» pag. 673. 1. col. Mais notez qu'on ne doit pas entendre » ceci dans l'universalité à la rigueur. Il y a des cas où le » peuple approuve qu'on fasse mourir à petit feu certains » criminels, comme quand François I. fit ainsi mourir » quelques personnes accusées d'hérésie après les fameux » placards de l'an 1534. On n'eut aucune pitié pour Ravaillac qui fut tourmenté en plusieurs manieres horribles. Voyez le Mercure François to. 1. fol. m. 455. & » suiv. Voyez aussi Pierre Matthieu dans son Histoire de » la mort d'Henri IV. & n'oubliez pas ce qu'il dit pag. m. » 99. touchant ce que les juges discuterent à l'égard du » supplice de ce parricide.

(v) » Appliquez ici ces paroles de Pline le jeune epist. » 22. lib. 8. *Mandemus memoriæ quod vir mitissimus, & ob » hoc quoque maximus Thrasea crebro dicere solebat*, qui vi» tia odit, homines odit.

(vv) » *Plutarc. in Solone* pag. 87. je me sers de la traduction de Mr. Dacier pag. 440. édit. de Holl. On peut » voir aussi Horace *Sat.* 3. *lib.* 1. & le Commentaire de » Mr. Dacier.

(x) „ Ci-dessus Chap. CLXXVII. p. 876. 1. col. n. VI.

(y) „ Conferez ci-dessus Chap. CLXXVI. à la fin.

(z) „ Ci-dessus pag. précédente 2. col.

(a) „ Comme le supplice de la roue qui fut emploïé „ en France sous François I. contre les brigans à cause des „ crimes qu'ils commettoient. Voyez Varillas dans „ l'Histoire de François I. to. 2. pag. 246. édit. de Holl. „ 1690. ad ann. 1535.

(b) „ Voyez ci-dessus Chap. CLVI. pag 819. & la Bi„ bliotheque Choisie to 7. pag. 305. & suiv.

(c) „ Jurieu *ubi suprà* pag. 379.

(d) „ C'est-à-dire, que si Dieu vouloit il changeroit „ la malice de leur cœur, & leur donneroit un ardent „ amour pour la vertu.

éternelle. Il a ses raisons, mais on les contredit, ce n'est qu'une controverse assez embrouillée.

VII. Qu'on peut le renvoyer à la Liturgie de la Cene qui excommunie tous les Schismatiques.

VII. Sa huitiéme remarque ne fait qu'ouvrir un vaste champ de dispute sur l'autorité des Conciles: je ne m'y arrêterai donc pas. Je dirai seulement que si le Concile de Gangres avoit tort de fulminer des anathêmes concernant la coupure des cheveux, les Ecclésiastiques qui ne se conformoient point aux Canons de cette assemblée étoient encore plus blâmables. Que diroit Mr. Jurieu si le Synode Walon ayant ordonné que tous les Ministres qui porteroient des perruques longues fussent déposez, deux ou trois Ministres se moquoient de cette Ordonnance, & engageoient leurs troupeaux à faire un Schisme? Ne les trouveroit-il pas plus criminels que ne le seroit le Synode qui auroit abusé de sa puissance? Il doit se souvenir de la Liturgie qu'on lit solemnellement au peuple dans les Eglises Réformées tous les jours de Communion. Elle met les Schismatiques dans le Catalogue des pécheurs indignes de s'approcher de la sainte Table. (*e*) *Nous avons ouï, mes freres*, ce sont les paroles de la Liturgie, *comment notre Seigneur a fait sa Cene entre ses disciples: & par cela nous demonstre que les estrangers, c'est-à-dire, ceux qui ne sont pas de la compagnie des fideles, n'y doivent point estre admis. Parquoi, suivant cette reigle, au Nom & en l'autorité de notre Seigneur Jesus-Christ, j'excommunie tous idolâtres, blasphemateurs, contempteurs de Dieu, hérétiques, ET TOUTES GENS QUI FONT SECTES A PART POUR ROMPRE L'UNITE' DE L'EGLISE: tous parjures, tous ceux qui sont rebelles à peres & à meres & à leurs supérieurs, tous séditieux, mutins, batteurs, noiseux, adulteres, paillards, larrons, avaricieux, usuriers, ravisseurs, yvrognes, gourmans, & tous ceux qui menent vie scandaleuse: leur denonçant qu'ils ayent à s'abstenir de cette saincte table, de peur de polluer & contaminer les viandes sacrées que nostre Seigneur Jésus-Christ ne donne sinon à ses domestiques & fideles.* Si Mr. Jurieu suivant sa méthode à l'égard (*f*) des persécutions, prétendoit que les Protestans, à cause qu'ils sont orthodoxes, font bien de traiter ainsi leurs Schismatiques; mais que l'Eglise Romaine étant fausse, fait mal de traiter ainsi les siens, il ne mériteroit pas d'être écouté.

VIII. Qu'il a parlé des Sociniens comme M Nicolle a fait des Schismatiques.

VIII. Sa derniere remarque est un nouveau champ de dispute où l'on peut le battre de ses propres armes; car il a dit (*g*) sur les vertus des Sociniens les mêmes choses que son adversaire touchant les vertus des Schismatiques & des Hérétiques; & comme il ne met (*h*) presque point de différence entre les Sociniens, & ceux qui trouvent tolérable le Socinianisme, il doit croire hors du chemin du salut les Remontrans, les Anabaptistes, &c. qui jugent ainsi de cette secte. Il doit donc juger de la vertu des Anabaptistes & des Remontrans, & de la disposition qu'ils feroient paroître au martyre (*i*) si l'occasion s'en présentoit, ce que Mr. Nicolle juge d'un semblable état des Sectaires séparez de la Catholicité. Si on lui demande ce qu'il juge des dévots Papistes, des Missionaires du Pape qui ont souffert le martyre dans l'Orient & ailleurs, & des austéritez des Religieux de la Trappe, il répondra sans doute que ce sont des profondeurs de Satan (*k*), il copiera Mr. Nicolle mot à mot. Ajoûtez qu'il a soûtenu (*l*) que la bonne foi où peuvent être les Hérétiques ne peut consister qu'en ce qu'ils ne veulent pas formellement persévérer dans l'erreur connuë, mais que néanmoins leur erreur est un effet du péché & de quelque passion maligne, & par conséquent que leur ignorance ne les disculpe point. C'est copier Mr. Nicolle.

Et qu'il a mal soûtenu l'accusation de cruauté qu'il avoit intentée à l'Eglise Romaine.

Vous conclurez de tout ceci ce qu'il vous plaira, Monsieur; mais pour moi ma conclusion est que jamais attaque ne fut plus vaine, plus fausse, plus mal soûtenuë, que l'accusation de cruauté que Mr. Jurieu intenta au Papisme avec tant de bruit, avec tant de présomption. Rien n'étoit plus digne que cela du mépris & même de la moquerie des Catholiques Romains; car si leur définition de l'Eglise leur paroît fondée en raison, il seroit absurde de l'abandonner sous prétexte qu'il en résulte cette conséquence qu'on est hors du chemin du salut dans toutes les Sectes Hérétiques & Schismatiques. Ne faudroit-il pas que sous le même prétexte ils abandonnassent la doctrine du péché originel & de l'éternité des suplices infernaux, contre laquelle l'objection de cruauté seroit beaucoup plus plausible que contre le dogme que Mr. Jurieu attaque? Ne couleroient-ils pas le moucheron après avoir avalé le chameau, si ayant admis le péché originel & l'éternité des peines, ils se faisoient un scrupule de damner les Hérétiques & les Schismatiques? Mais dans quels abîmes ne se précipiteroient-ils pas s'ils n'avoient point d'autre raison de changer la définition de l'Eglise, que la crainte de la conséquence que Mr. Jurieu leur objecte? Ne faudroit-il pas ensuite qu'à l'exemple des Sociniens ils sauvassent tous les enfans, & anéantissent tous les Réprouvez? Pourroient-ils après cela reconnoître que le Judaïsme qui damnoit tout le reste du monde, eût été une véritable Religion jusqu'à la venuë de JESUS-CHRIST? Pourroient-ils croire que l'Evangile annoncé par les Apôtres comme la seule & unique voie du salut, ait été une véritable Religion? Si c'est une cruauté que de damner les Hérétiques & les Schismatiques, ce sera le comble de la férocité que de damner tous les non-Chretiens.

Que M. Nicolle pouvoit se servir de la retorsion.

J'ai toûjours été surpris de ce que Mr. Nicolle ne s'avisa point de rétorquer l'argument; car il eût pû faire voir que Mr. Jurieu ruïnoit sans ressource l'hypothese des Protestans; que depuis l'introduction de l'idolâtrie & du regne de la bête, c'est-à-dire, depuis le 4. ou le 5. siecle, il n'y avoit point eu de vraie Eglise visible que ces petites troupes de fideles qui avoient paru com-

(*e*) » Liturgie de la Cene. Je me sers de l'édition de » Geneve 1665. à la fin de la Bible imprimée par Pierre » Chouët in 4. Voyez aussi l'article 26. de la Confession » de foi des Eglises Réformées.

(*f*) » Il a dit en cent rencontres que les Etats Protestans ont un plein droit d'établir des loix pénales contre » les Sectes mais que les Etats Papistes n'ont aucun droit » là-dessus.

(*g*) » Voyez son Tableau du Socinianisme pag. 82. » j'en ai cité quelque chose ci-dessus Chap. CXXXIV. » pag. 773. 1. col.

(*h*) » S'ils ne sont formellement Sociniens, on voit » bien par leurs écrits qu'au moins ils regardent l'heresie » Socinienne comme une fort petite chose, & les Sociniens comme des gens avec qui on ne devoit pas rompre communication. J'avouë qu'être cela & être Socinien, selon moi, c'est à peu-près la même chose. *Jurieu, » préface du Traité de la Nature & de la Grace.*

(*i*) » Les Anabaptistes ont eu des martyrs dont les » actes remplissent un gros volume, & il y a eu des » Ministres Arminiens qui ont supporté avec constance » l'exil, la prison, &c.

(*k*) » Conférez ci-dessus Chap. CXXXIV. pag. 773. » 1. col.

(*l*) » Quand il a écrit contre le Commentaire philosophique. Et notez que tous les Ministres qui ont écrit contre le même Commentaire, soit en passant, soit exprès, » tient que la bonne foi des Hérétiques les disculpe.

comme des éclairs de tems en tems dans les vallées des Alpes, en Languedoc, en Boheme, &c. C'est damner incomparablement plus de personnes que l'Eglise Romaine n'en damne. Si vous voulez voir cette objection de Mr. Jurieu tournée en bien des manieres contre ses propres doctrines, consultez un livre (*m*) qui fut imprimé l'an 1692.

CHAPITRE CLXXIX.

Si Mr. Cudworth attribuant à des natures destituées de connoissance la faculté d'organiser le fœtus, énerve l'une des raisons que l'on employe contre l'Athéisme.

ON ne vous a point mal informé lorsque l'on vous a écrit qu'il y a une dispute dont les pieces ont paru dans les Journaux de Hollande, & qui concerne la question, si ceux qui admettent des Créatures capables d'organiser la matiere sans savoir ce qu'elles font, exposent à pouvoir être rétorquée l'une des plus fortes preuves de l'existence divine. Vous souhaiteriez ardemment que je vous communiquasse le précis de toutes les écritures de ce procès philosophique; mais je me sens trop paresseux pour satisfaire en cela votre curiosité. Je vous indiquerai seulement l'ordre des pieces, & l'endroit où vous les devez chercher quand les livres mêmes tomberont entre vos mains.

Eloge de Mr. Cudworth.

Une réflexion de Mr. Bayle sur les Natures plastiques de Mr. Cudworth a fait naître cette dispute. Mr. Cudworth, l'un des plus habiles hommes du XVII. siecle, avoit joint ensemble deux qualitez qui (*a*) ne vont guéres de compagnie. Il avoit une lecture prodigieuse, & une pénétration d'esprit extraordinaire. L'ouvrage Anglois qu'il publia l'an 1678. sur le véritable systême intellectuel de l'Univers, a été l'admiration de tous ceux qui ont pû le lire. Ceux qui ne le connoissent que par les extraits que Mr. le Clerc en a donnez en notre langue, le trouvent digne de toute la réputation qu'il avoit en Angleterre. Ce savant homme ne pouvant goûter le dogme qui attribuë à Dieu la production immédiate des animaux, ni le dogme qui l'attribuë à des êtres matériels, la donne à des substances immatérielles qui ne savent rien de ce qu'elles font. Mr. Bayle a prétendu que c'est énerver l'objection la plus embarrassante que l'on puisse faire aux Athées, & qui est prise de ce qu'ils attribuent à des causes qui ne connoissent rien, la production d'un ouvrage où la subordination & la régularité sont si visibles. Voyez la Continuation (*b*) de ses Pensées diverses.

Sa supposition des Natures plastiques combattuë par Mr. Bayle, & soutenuë par Mr. le Clerc.

Mr. le Clerc a rejetté cette prétention. Il a soûtenu que les Athées ne peuvent point rétorquer contre la doctrine de Mr. Cudworth la difficulté dont il s'agit. Voyez le 4. article du V. Tome de sa Bibliotheque Choisie.

Mr. Bayle a répondu aux raisons de Mr. le Clerc. Voyez le 7. article de l'Histoire des Ouvrages des Savans, mois d'Août 1704.

Mr. le Clerc a répliqué. Voyez le 7. article du 6. tome de sa Bibliotheque Choisie.

Mr. Bayle a répliqué aussi. Voyez l'article 12. de l'Histoire des Ouvrages des Savans, mois de Décembre 1704.

Mr. le Clerc est revenu à la charge. Voyez l'article 7. du VII. tome (*c*) de sa Bibliotheque Choisie.

Voilà toute la suite de ce procès: il n'a pas été encore poussé plus loin.

CHAPITRE CLXXX.

Continuation du même sujet.

IL vous est inutile, m'écrivez-vous, de savoir l'ordre des pieces pendant que vous n'avez pas les livres où elles sont inserées. Vous voulez donc absolument que je vous en fasse le précis; mais je ne saurois avoir cette complaisance. J'aime mieux vous communiquer de mon chef les pensées qui me viendront sur cette dispute.

Straton croyoit la Nature cause de tous les êtres, & qu'elle existoit par elle-même.

Le Philosophe Straton qui ne reconnoissoit que la Nature pour la cause de tous les êtres, la concevoit à-peu-près comme la conçoivent nos Péripatéticiens, c'est-à-dire, qu'il la faisoit le principe du mouvement & du repos, & qu'il la croyoit douée de plusieurs facultez actives, telle qu'est par exemple la faculté de former un arbre, ou un animal. La difference qu'il y a entre la Nature de nos Péripatéticiens, & la Nature de Straton, est qu'ils disent qu'il a reçu de Dieu son existence & ses facultez, & qu'il disoit qu'elle existe d'elle-même avec toutes ses facultez.

Deux objections qu'on lui pouvoit faire.

On lui pouvoit faire deux objections; l'une, qu'il est incompréhensible qu'un être destitué d'intelligence existe de lui-même avec telles & telles facultez précisément, ni plus ni moins. L'autre, qu'il est incompréhensible que des facultez qui ne sont dirigées par aucune connoissance, produisent des choses où il y ait autant de régularité que nous en voyons dans une grenade & dans le corps des animaux.

Comment il auroit pû rétorquer la premiere contre les anciens Philosophes.

Il n'y avoit point de secte de Philosophie contre laquelle il ne pût rétorquer la premiere de ces deux objections; (*d*) car tous les anciens Philosophes supposoient que la matiere étoit increée, & très-peu d'entr'eux faisoient Dieu incorporel, & il n'y en avoit point qui attribuassent à Dieu une parfaite simplicité. Il pouvoit donc les engager à résoudre eux-mêmes par rapport à la nature de Dieu la difficulté qu'ils auroient fondée sur des limitations précises, ou sur des régularitez indépendantes d'un modele dirigeant. S'ils lui eussent demandé d'où venoit qu'un arbre n'avoit point la force de former des os & des veines, il leur eût demandé d'où venoit que la matiere avoit précisément trois dimensions? (*e*) Pourquoi deux ne lui avoient point suffi? Pourquoi elle n'en avoit point quatre? Pourquoi celles qu'elle avoit étoient plûtôt impénétrables, mobiles, & divisibles que pénétrables, immobiles & indivisibles? Et ainsi de cent autres questions qu'ils auroient été obligez de

(*m*) » Intitulé *Janua Cœlorum reserata.* » M. Bayle est » Auteur de ce Livre. On le trouve dans cette Edition » *in folio* de ses Ouvrages.

(*a*) » Voyez la Bibliotheque Choisie de Mr. le Clerc » tome I. pag. 64.

(*b*) » §. XXI. CVI. CVII. CXI. au commencement, » & CXIII.

(*c*) » Depuis la page 281. jusqu'à la page 289.

(*d*) » Voyez ci-dessus Chap. CXII. à la fin.

(*e*) » Si l'on avoit répondu qu'il ne peut y avoir ni » plus ni moins de trois dimensions, il eût demandé la » cause de cette impossibilité.

II. Partie.

Que la seconde n'étoit pas plus difficile à rétorquer.

de soudre, puisqu'ils croyoient que l'existence de la matiere étoit éternelle & indépendante.

La seconde difficulté est si sensible que les plus petits esprits en peuvent comprendre la force, & c'estpourquoi on ne sauroit travailler avec trop de zele à la conserver à l'orthodoxie. Mais les anciens Philosophes ne pouvoient guéres livrer combat par cet endroit-là à un Sectateur de Straton, puisqu'ils admettoient dans la Nature tout autant de facultez que lui, sauf à dire que Dieu les avoit communiquées aux corps. Il est même vrai que plusieurs d'entr'eux n'auroient pû nier que la Nature n'eût des facultez indépendemment de Dieu. Les uns faisoient la matiere plus ancienne (*f*) que les Dieux, les autres partageoient (*g*) entre Dieu & la Nature la gloire d'avoir débroüillé le cahos, ou disoient que la matiere avoit des qualitez que Dieu ne pouvoit corriger (*h*), & ne décidoient pas même que notre esprit fût plûtôt (*i*) l'ouvrage de Dieu que celui de la Nature. Mais je veux qu'ils se fussent tous accordez à dire que la Nature n'avoit point de facultez qu'elle n'eût reçuës de Dieu, auroient-ils ôté la voye de la rétorsion à un Philosophe Stratonicien ? Point du tout. Leur seconde difficulté dépend de ce qu'il avouë que les facultez d'une plante produisent des fruits dont elles n'ont nulle idée, & que la faculté qui organise le corps des animaux ne sait rien de ce qu'elle fait. Or ils enseignoient la même chose, ils étoient donc autant exposez que lui à cette grande difficulté, & ils ne pouvoient pas s'en tirer en alléguant que les causes efficientes de ces facultez n'étoient pas de la même nature selon eux que selon Straton ; car comme ces causes sont quelque chose d'externe à l'égard de ce qu'elles produisent, & que la conformité ou la différence entre deux êtres n'est fondée que sur leurs qualitez intérieures, il est visible que sous prétexte que les facultez de Straton existeroient d'elles-mêmes, & que celles des autres Philosophes seroient produites de Dieu, on ne pourroit pas prétendre qu'elles ne ressembleroient pas les unes aux autres, si d'ailleurs elles avoient les mêmes proprietez intérieures. Une poire que Dieu feroit par miracle, & qui d'ailleurs ressembleroit en toutes ses qualitez à une poire produite naturellement, ne seroit pas d'une autre espece que celle-là, & ne seroit propre qu'aux mêmes effets que les poires ordinaires. Si la privation de douceur rendoit celles-ci mal propres à plaire au goût, elle y rendroit aussi mal propre la poire miraculeuse. Il faut donc dire selon cela, que si le défaut de connoissance rend les facultez de Straton incapables de produire un ouvrage régulier, ce même défaut en rend aussi incapables les facultez des autres Philosophes, & l'on ne sauroit comprendre que ce qui seroit un obstacle dans des facultez increées, ne le seroit pas dans des facultez créées.

Si les anciens Philosophes avoient objecté à Straton qu'encore qu'il ne soit pas contre la nature des choses qu'un être étendu en longueur, en largeur & en profondeur, impénetrable, mobile, divisible, existe éternellement & par soi-même sans se connoître, il est contre la nature des choses qu'il proportionne les moyens à certaines fins sans connoître ni les moyens ni les fins ; si, dis-je, ils lui avoient fait cette objection, ils ne se seroient point délivrez de l'embarras ; car il leur eût fait deux réponses. La premiere, qu'il est aussi difficile de donner raison pourquoi la matiere a d'elle-même les proprietez qu'ils lui accordent, que de donner raison pourquoi elle a d'elle-même, comme il le suppose, la vertu motrice & plusieurs autres facultez. Il y a infiniment plus loin du néant à l'existence étenduë, que de l'existence étenduë au mouvement, & à d'autres modifications de l'étenduë ; & comme tout ce qui existe est déterminé, & *hoc aliquid*, il seroit contre la nature des choses que la matiere existât en mouvement par elle-même, & que son mouvement ne fût pas déterminé. Il seroit donc nécessairement sous certaines regles, & accompagné de certaines facultez de la matiere. La seconde réponse seroit, qu'il est autant contre la Nature des choses d'executer en qualité de cause efficiente les desseins d'un autre sans les connoître, que de former des desseins sans aucune connoissance. S'il étoit donc impossible que la Nature tendît à la production d'un arbre par des moyens proportionnez sans savoir ce qu'elle feroit, il seroit impossible que les ames végétatives destituées de toute connoissance executassent activement le dessein que Dieu auroit qu'elles tendissent à la production d'un arbre par des voyes proportionnées à cette fin.

On voit par-là que les anciens Philosophes disputant avec les Stratoniciens, se seroient vûs exposez à de fâcheuses rétorsions tant à l'égard de la seconde difficulté qu'à l'égard de la premiere.

Les Philosophes Chrétiens feroient mieux valoir la premiere difficulté, mais non pas la seconde.

Pour ce qui est des Philosophes Chrétiens, ils peuvent incomparablement mieux faire valoir la premiere difficulté, si vous exceptez le petit nombre de ceux qui admettent une matiere increée ; mais quant à la seconde difficulté, je ne vois pas qu'elle leur puisse être d'un grand usage, vû qu'on peut la rétorquer contre tous ceux qui donnent aux Créatures une véritable activité qui les rend la cause efficiente proprement dite de la structure des végétaux & des animaux, sans qu'elles ayent aucune sorte (*k*) de pensée. Voyons néanmoins ce que Mr. le Clerc a dit là-dessus.

Ce que Mr. le Clerc a dit pour la défense des Natures plastiques.

» (*l*) C'est toute autre chose de dire qu'une » Nature, qui a reçu ce pouvoir de Dieu, quoi- » qu'elle n'ait pas l'idée de l'ordre que Dieu a, » formé les corps organisez, par le pouvoir qu'el- » le a reçu de Dieu, & sous sa direction ; & dire » que tout se fait par un concours fortuit de ma- » tiere. . . . . . Il y a une difference infinie en- » tre une matiere qui fait, sans qu'aucune Intel- » ligence s'en mêle, des Plantes & des Animaux, » & une Nature, qui a reçu la force d'agir d'u- » ne certaine façon, par une Intelligence supé- » rieure, qui la conduit encore, quoique nous » n'en sachions pas la maniere. La premiere cau- » se est Dieu, selon ce second sentiment ; & la » seconde, qui est la Nature Plastique, n'agit en » ordre, que parcequ'elle a reçu ce pouvoir de » la

(*f*) » Voyez le Diction. Histor. & Crit. à la remar- » que G de l'article *Jupiter*.

(*g*) » *Hanc Deus, & melior litem* NATURA *diremit*. » Ovidius Metam. lib. 1. v. 21.

(*h*) » Voyez ci-dessus Chap. LXXV. à la fin.

(*i*) » *Cum homini sive* NATURA, *sive quis Deus nihil* » *mente præstabilius dedisset*, &c. Cicero de senect. cap. 12. » *Tu, cum tibi sive Deus, sive mater (ut ita dicam) rerum* » *omnium* NATURA, *dederit animum*, &c. Id. in paradoxo » 1. pag. m. 549. *Voyez-le aussi* academic. quæst. lib. m. 2. » fol. 206. D. *où il dit*, Cimmeriis quibus aspectum solis » sive Deus aliquis sive NATURA ademerat.

(*k*) » En disant cela l'on ne prétend pas qu'ils ôtent » toute sorte de connoissance à l'ame des bêtes, la cause » selon eux qui organise l'animal, on veut seulement » dire qu'ils ne donnent à l'ame des bêtes aucune sorte » de connoissance de la matiere à organiser, ni de la » maniere de l'organiser.

(*l*) » Biblioth. Choisie tom. 6. pag. 423. & suiv.

» la premiere, ou de Dieu. Selon le premier au contraire tout se fait en ordre, sans qu'il y ait aucune intelligence qui conduise la matiere, ce qui est la derniere absurdité. . . . On ne peut pas dire qu'il est incomprehensible qu'une nature agissante suive un plan qu'elle ne connoît pas . . . . Je conçois aussi facilement qu'une nature Plastique agit regulierement par elle-même, sous les ordres néanmoins de Dieu, qui intervient comme il lui plaît & quand il lui plaît; que je conçois que les bêtes font diverses choses regulierement lorsque les hommes les conduisent, quoiqu'elles ne sachent pas ce qu'elles font, ni pourquoi. Il n'y a point de difference en cela, sinon que je ne sai pas comment Dieu intervient, & que je vois comment les hommes agissent.

Afin que les reflexions que je veux faire sur cela soient plus aisées à comprendre, je considererai d'abord cette doctrine de Mr. le Clerc sans aucun égard à l'intervention, & à la direction divine dont il parle, & puis je la considererai entant qu'elle enferme cette intervention & cette direction-là.

Sa doctrine là-dessus considerée sans égard à la direction de Dieu.

Il me semble que sa doctrine considerée de la premiere façon revient à ceci: des facultez produites par une cause intelligente peuvent agir regulierement sans avoir aucune idée de ce qu'elles font; mais aucunes facultez ne pourroient agir regulierement en cas que ni elles ni la cause qui les auroit produites n'eussent point de connoissance. Je dis contre cela que c'est vouloir que de deux êtres également aveugles l'un ne puisse pas se conduire, parcequ'il a été fait par un être aveugle, & que l'autre se puisse conduire parcequ'il a été fait par une cause qui a des yeux. Je crois que toute personne qui se donnera la peine d'examiner attentivement ceci, comprendra que ces deux êtres également aveugles sont aussi incapables l'un que l'autre de se conduire, & que si le dernier en avoit la force, le premier la pourroit avoir aussi, & que l'effet d'une cause qui a des yeux ne peut surpasser à l'égard de cette force l'effet d'une cause aveugle qu'entant qu'il participe aux lumieres de sa cause. Les autres dons quels qu'ils fussent qu'il auroit reçus de sa cause, le pourroient rendre superieur en d'autres choses; mais non pas quant à la puissance de discerner les objets, & s'il les pouvoit discerner, il ne faudroit plus être surpris que l'effet aveugle d'une cause aveugle les discernât.

Qu'on ne peut concevoir que des Creatures ayent la faculté d'organiser un animal si elles ignorent ce qu'il faut faire pour cela.

Nous ne saurions concevoir qu'une maniere de rendre capables les Creatures de construire une machine, c'est de leur en donner l'idée avec la puissance d'agir conformément à cette idée. Ces deux choses sont tellement necessaires que l'une sans l'autre seroit tout-à-fait insuffisante à la construction de cette machine. On s'en peut convaincre en parcourant tous les arts humains depuis le plus difficile jusqu'au plus facile. Rien n'est plus aisé à des tailleurs que de coudre des boutons (*m*), cependant ils seroient dans une impuissance physique de les coudre selon les nouvelles vûës de quelque inventeur de modes, s'ils ignoroient de quelle maniere il prétend qu'on les arrange. Il ne paroît donc pas possible que des Creatures ayent la faculté d'organiser un animal, si elles ignorent tout ce qu'il faut faire pour cela. Dequoi pourroit servir à ces Creatures aveugles la faculté de mouvoir les corps, si elle ne savoit pas où sont les materiaux propres à la construction des nerfs & des veines, &c. & comment il faut les préparer & les arranger? Ce que je dis de l'inutilité de la faculté motrice convient également à quelqu'autre faculté que l'on voudra supposer dans les Creatures, si elle est privée de toute connoissance (*n*). Ces facultez dont on n'a aucune idée non-plus que de tant de facultez dont la vieille Philosophie amusoit le monde, ne peuvent avoir nulle proportion à la structure d'une machine aussi admirable que le corps des animaux pendant qu'elles ne connoissent & qu'elles ne sentent rien. C'est joindre une chose aveugle à une chose aveugle que de donner à une substance qui ignore tout une faculté qui ignore ce qu'il faut qu'elle produise. Or un néant de connoissance joint à un autre néant de connoissance peut-il ameliorer la condition d'une Creature par rapport à l'art d'organiser la matiere?

Qu'on ne gagne rien de recourir à la toute-puissance de Dieu.

Si l'on me répond que la puissance de Dieu étant infinie, les proportions qui dépendent de la connoissance ne sont pas les seules qu'il peut établir entre la vertu plastique & la formation des animaux, l'on se servira d'une méthode de philosopher fort incommode; car premierement elle autorise les Péripateticiens à continuer de nous étourdir de leurs qualitez occultes, & de ce grand attirail de facultez qui ne different des occultes qu'en ce qu'on leur donne un nom, mais qui n'excite aucune idée dans notre esprit. Si Mr. le Clerc ne se dégoûte pas de cela, lui qui prétend (*o*) que *Descartes n'a jamais bien pû refuter* la doctrine de l'Ecole touchant *les ames végetatives des plantes & des animaux*, quantité d'autres personnes s'en degoûteront; une infinité d'habiles gens trouveroient fort déplorable le destin de la Physique, s'il faloit reconnoître que l'on n'a pas bien refuté la doctrine des formes substantielles, & des facultez innombrables que les Scholastiques leur attribuent. Je dis en second lieu que dès qu'on recourt à la puissance infinie du Createur, on ne trouve plus où s'arrêter. Les Philosophes de l'Ecole en sont un exemple insigne; car non contens de soutenir contre les idées les plus manifestes de la raison, qu'un corps peut exister tout à la fois en plusieurs lieux, ils donnent à la creature une puissance *obédientielle* qui la rend capable de produire (*p*) extraordinairement tout ce qu'il leur plaît. L'eau, par exemple, sur ce pied-là pourroit produire physiquement dans les batisez la grace justifiante, & dans elle-même un acte de la vision beatifique. Je dis en troisieme lieu que la retorsion ne cessera point; car dès qu'un Stratonicien verra qu'on ne supplée le défaut de connoissance dans le principe de l'organisation que par je ne sai quelles facultez occultes dont on n'a aucune idée, il ne se croira point obligé de donner raison pourquoi les facultez increées de la plante peuvent produire la végetation quoiqu'elles ignorent tout. Il se jettera dans les abîmes de la nature, comme l'on se jette dans ceux de la puissance

(*m*) ,, Voyez ci-dessus Chap. CXL. pag. 786. 1. col.

(*n*) ,, Ceci est d'autant plus fort qu'on voit clairement que la faculté motrice doit necessairement accompagner quelqu'autre faculté que ce soit d'organiser, que l'on voudra dire avoir été communiquée à la creature.

(*o*) ,, Biblioth. Choisie tom. 6. pag. 425.

(*p*) ,, C'est-à-dire, par une vertu surnaturelle que Dieu communique. Mais l'on doit remarquer qu'une faculté surnaturelle n'a pas absolument parlant moins de proportion avec l'essence ou avec la nature des creatures que les facultez qu'on appelle naturelles. Il ne faut pas que Dieu fasse de plus grands efforts pour communiquer ce que l'on nomme surnaturel & miraculeux, que pour agir selon le train ordinaire de la Nature.

sance de Dieu, & il dira que n'y ayant point de liaison necessaire entre la faculté d'organiser,& la connoissance de cet art, il est très-possible que la Nature ait eu cette faculté sans avoir de la connoissance; que s'il étoit necessaire que cette faculté fût donnée par une cause intelligente, ce seroit principalement parcequ'une telle cause pourroit donner les idées de l'organisation; mais que ces idées n'étant point jointes avec cette faculté, c'est un signe qu'elle n'est point l'ouvrage d'une cause intelligente qui sans doute n'auroit pas manqué de lui donner les idées necessaires plûtôt que d'autres vertus occultes. Enfin il dira que ce que l'on trouve de plus absurde & de plus incomprehensible dans son sentiment, est qu'une chose qui ne sait ce qu'elle fait organise un corps, mais cela se trouve aussi dans l'opinion de ses Adversaires, à quoi ils ne remédient qu'en substituant au lieu de la connoissance je ne sai quelles vertus incomprehensibles, ce qui est vouloir guérir une incomprehensibilité par une autre incomprehensibilité.

Effectivement rien ne paroit plus contraire à l'ordre que de supposer que Dieu voulant qu'il y ait des Creatures qui soient la cause efficiente de l'organisation animale, leur refuse le moyen le plus proportionné à cette fin, savoir les idées de l'organisation & de la maniere d'y travailler, & leur donne en la place de cela une faculté dont on ne se peut former aucune notion, non pas même confuse, tant s'en faut que l'on y puisse concevoir quelque proportion à l'ouvrage qu'elle doit produire. En supposant de telles choses on perd le principal fruit de la (q) seconde objection que l'on pourroit faire à des Sectateurs de Straton, qui pour le dire en passant ne prétendoit pas que la nature particuliere des plantes ou des animaux, &c. eût un pouvoir infini. Ce sont des Agens dont il pouvoit dire ce que Mr. le Clerc dit de ceux de Mr. Cudworth: Qu'ils (r) *n'ont que des facultez bornées*, (ſ) *selon lesquelles ils agissent & point au-delà.*

Reflexions sur ce qu'on appelle borner la puissance de Dieu.

Si vous m'objectez que l'on donneroit des bornes à la puissance de Dieu en doutant qu'ils puissent communiquer à un être destitué de connoissance la capacité d'organiser un *fœtus*, je vous prierois de reflechir sur la distinction que je vais faire. Je la fonde sur cette maxime des Ecoles: *Quidquid recipitur ad modum recipientis recipitur.* (t) Cela veut dire que l'effet d'une cause infinie reçu dans un sujet fini suit non pas la condition de la cause, mais la condition du sujet, desorte qu'il est necessairement d'une nature finie. Mais d'où vient, demandera-t-on, qu'une cause infinie ne peut point produire un effet infini dans un sujet fini? N'est-ce point la borner? Je répons que non; car de l'aveu de toutes les Sectes les plus orthodoxes la toute-puissance divine ne s'étend point au-delà de la nature, ou de l'essence des choses. Il faut donc que tout ce qu'elle communique à un être fini soit fini, puisqu'autrement un être fini seroit contre son essence le sujet d'un être infini. Il n'y a personne qui n'avouë que les lignes courbes sont absolument incapables d'être le plus court chemin d'un point à un autre, & qu'ainsi Dieu voulant conduire d'un point à un autre par le plus court chemin une portion de matiere, est obligé necessairement à prendre la ligne droite. En parlant de la sorte on ne prétend point borner le pouvoir de Dieu. Disons aussi qu'on ne le borneroit point si l'on disoit que voulant donner à la Creature la faculté d'organiser, il faut necessairement qu'il lui communique l'idée de l'organisation, & de la maniere de choisir, de préparer & d'arranger les materiaux, puisque tous les autres accidens qu'il donneroit à la Creature sans cette idée, seroient des moyens disproportionnez à ce travail. Je ne crois point qu'il y ait des gens qui se fissent un scrupule de soutenir que Dieu ne pourroit pas donner à un homme la faculté productrice d'un Poëme Grec sans lui donner aucune idée de la Poësie, ni même de la langue Grecque. Je pourrois nommer un Philosophe très-orthodoxe qui a dit que le vaisseau (u) qui selon les principes de Mr. Leibnitz seroit possible, est une chimere toute pure. Et combien y a-t-il de Chretiens qui ont rejetté les automates de Descartes par cette raison principalement qu'il leur paroît impossible qu'une machine fasse si à propos tout ce qu'on voit faire aux bêtes? Or ce qu'elles font est incomparablement moins admirable que l'industrie necessaire à la construction de leur corps. Le moyen donc de s'imaginer qu'une machine comme celle-là soit l'ouvrage d'une cause tout-à-fait aveugle? Il y a des gens persuadez qu'il faut plus d'esprit pour former & pour arranger les (v) organes d'une mouche (vv) qu'il n'en a falu à Homere pour arranger tous les mots de l'Iliade. Cela me paroît très-certain si l'on suppose que l'ouvrier de la machine animale en est aussi l'inventeur; mais si l'on supposoit que cet art lui a été enseigné, de la maniere à-peu-près que les horlogeurs enseignent à leurs apprentifs à faire des montres, je ne croirois pas qu'afin de former & d'arranger des nerfs & des veines, &c. il falût necessairement avoir plus d'esprit que l'Auteur de l'Iliade. Il suffiroit de connoitre les materiaux, & la maniere de les agencer, comme il suffit de connoître les caracteres, leur ordre, leur situation pour imprimer une Iliade parfaitement conforme à l'original. Il ne faut pas beaucoup d'esprit pour cela. Mais les plus grands génies du monde n'en viendroient jamais à bout pendant qu'ils ignoreroient entierement l'Imprimerie. On peut donc dire sans borner la toute-puissance de Dieu que la connoissance de cet art ne peut être separée de la faculté d'imprimer.

Que Dieu ne pourroit rien créer, sans avoir l'idée de ce qu'il créera.

Une infinité de gens vous assureront que Dieu peut donner au bois la faculté de se convertir lui-même en feu, mais non pas sans avoir la force de déranger ses parties. Ils ne croiront point que ce

(q) » Marquée ci-dessus au commencem. de ce chap.

(r) » Bibliotheque Choisie tom. 6. pag. 425.

(ſ) » On sait que Lucrece faisoit consister le principal » de la Physique à connoître les bornes que la nature a » données à chaque chose: *unde refert nobis victor*, (dit-il » parlant d'Epicure lib. 1. v. 76. Voyez aussi v. 588.) » *quid possit oriri; Quid nequeat finita potestas denique cuique,* » *Quanam sit ratione atque alte terminus hærens.*

(t) » Voyez ci-dessus Chap. CLXV. p. 847. 1. col. & » notez que Mr. le Clerc raisonne selon ce principe dans » le 7. vol. de la Biblioth. Choisie pag. 335. & suiv.

(u) » Voyez le Diction. Hist. & Crit. art. *Rorarius*, » rem. *L.* I. Reflexion.

(v) » Mr. Justel me conta un jour qu'un Ministre de » Geneve (*Mr. Mussard*) lui ayant dit que les differends qu'il avoit eu dans sa Patrie au sujet de l'arrangement des décrets de Dieu l'obligeoient à se retirer en Angleterre, il lui répondit: Vous êtes d'admirables gens de vous quereller sur la maniere d'arranger les décrets de Dieu, vous ne savez comment les » parties d'une paille sont arrangées, & vous vous ingerez de regler les places aux pensées de Dieu.

(vv) » Voyez ce qui a été cité de Mr. de la Bruyere » dans la Continuation des Pensées diverses §. CXIII. » pag. 345. 2. col.

ce soit borner la toute-puissance de Dieu, & ils feront bien de le prétendre; car le dérangement des parties paroît absolument nécessaire pour le changement du bois en feu. Or la faculté de se brûler & celle de déranger ses parties ne paroissent pas plus évidemment liées ensemble que la faculté de l'organisation & celle de connoître les organes. On ne borne donc pas le pouvoir divin lorsque l'on assure que la faculté d'organiser un fœtus ne sauroit être séparée de toute sorte de connoissance. Je ne pense pas qu'il y ait des Théologiens, quelque zelez, quelque scrupuleux qu'on se les figure, qui ne fussent prêts à dire que Dieu n'auroit pu créer ni des plantes ni des animaux, s'il n'en avoit eu l'idée. Puis donc que le défaut d'idée seroit en Dieu un obstacle tout-à-fait invincible par raport à la formation du corps humain, doit-on dire que Dieu le peut laisser dans les Créatures qu'il revêt de la faculté d'organiser un fœtus? Donne-t-on des bornes à la puissance de Dieu, si l'on croit qu'il faut qu'il leve nécessairement ce défaut-là lorsqu'il veut qu'une Créature ait la faculté de convertir un peu de sang en une machine animale?

Les Natures plastiques considerées comme agissantes sous la direction de Dieu.

Passons à considérer la doctrine de M. le Clerc entant qu'elle enferme l'invention & la direction divine. Il dit (x) que Dieu *conduit encore* les Natures plastiques, quoique nous n'en sachions pas la maniere, & qu'elles agissent *régulierement par elles-mêmes, sous les ordres néanmoins de Dieu qui intervient comme il lui plait & quand il lui plait*. Mais afin d'agir sous les ordres de Dieu, ne faut-il pas les connoître? J'entens par agir être tellement la cause efficiente qu'on ne puisse point considérer Dieu comme la cause prochaine. Dieu s'est servi des causes secondes inanimées pour produire des Miracles en Egypte & ailleurs, il peut selon le langage figuré de l'Ecriture, commander aux vents, & ils lui obéissent; mais dans ces occasions-là les Créatures ne sont censées que les instrumens de Dieu: il est la cause efficiente prochaine & immédiate des Miracles, parceque les facultez des causes secondes sont alors appliquées ou dirigées immédiatement par sa volonté. Si les facultez des Natures plastiques étoient dirigées & appliquées comme un instrument de Dieu dans la formation d'une grenade ou d'une bête, Dieu seroit alors la cause efficiente prochaine de cet ouvrage.

Si Dieu les dirige elles ne sont que des causes instrumentales.

Mr. Cudworth qui ne veut pas (y) que ces facultez soient un instrument passif, & qui veut éviter l'immédiation de cause efficiente que les Cartésiens donnent à Dieu, ne peut donc point dire qu'elles sont dirigées & appliquées par la main de Dieu dans tout le cours de leur travail. On ne voit pas néanmoins qu'elles puissent s'en passer un seul moment; car l'organisation d'un fœtus est un ouvrage qui demande l'attention continuelle de l'Ouvrier. Il est composé d'un nombre innombrable de parties dont les qualitez sont différentes, & qui doivent avoir chacune une certaine situation & une certaine configuration. Tout y est si délicat & si fragile, que sans une vigilance non interrompuë l'on ne pourroit écarter ce qui peut défaire ce qui a été déjà agencé (z). Puis donc que les Natures plastiques ignorent non seulement les fins de Dieu (& il n'est pas nécessaire qu'elles les sachent) mais aussi la fin de l'ouvrage, (a) & l'ouvrage même, il n'y a point de moment où elles n'ayent besoin de la direction de Dieu; car sans cela comment discerneroient-elles ce qui doit servir à faire croître le cœur d'avec ce qui doit servir à faire croître le cerveau, &c? Et si une fois seulement ce qui n'est pas propre au cœur y entroit pendant que ce qui seroit contraire aux intestins y descendoit, toute l'œconomie animale seroit dérangée, ou même détruite dans ces petits germes ou embryons.

Preuve de cela tirée de l'exemple des bêtes que les hommes dirigent.

L'exemple dont Mr. le Clerc s'est servi confirme mon opinion. (b) *Les Bêtes*, dit-il, *font diverses choses régulierement lorsque les hommes les conduisent, quoiqu'elles ne sachent pas ce qu'elles font ni pourquoi*. Je lui accorde qu'un cheval qui fait l'exercice du manege, ne sait pas toutes les vûës (c) de l'Ecuier: je croi pourtant qu'il se souvient de ce qui lui a été appris, & qu'il sent bien où il est, & ce qu'il fait, & qu'il connoît même qu'on veut qu'il saute, qu'il se tourne d'une certaine façon. Avec tout cela il ne s'agite que selon la direction continuelle de l'Ecuier, & dès qu'il s'en écarte, la bride & l'éperon le redressent. Qui doute qu'un chien ne connoisse certains signes qu'on veut qu'il s'approche, ou qu'il s'éloigne? Et peut-on douter que ce sentiment ne le dirige à s'approcher ou à s'éloigner? Si les signaux dont nous nous servons pour lui faire entendre ce que nous voulons qu'il fasse, sont inutiles, nous sommes contraints d'user de force, & en general nous éprouvons dans tous les services que nous tirons des bêtes, qu'elles ne nous épargnent la peine de les diriger ou de les pousser qu'à proportion qu'elles connoissent ce qu'il faut faire, & qu'elles sont dirigées par leurs sens externes ou internes, & par leurs appétits. D'où il faut conclure que si elles n'avoient aucun sentiment, nous ne pourrions nous en servir qu'en mettant toûjours la main à l'œuvre, comme il faut le faire à l'égard d'un marteau & d'une scie, ou qu'en les employant de la maniere que nous nous servons d'un moulin & d'une horloge, & des autres machines dont nous connoissons le jeu; car quoique nous ignorions la structure & la position des ressorts des bêtes, nous saurions par l'expérience que telle & telle chose les remuë d'une certaine façon. Mais en ce cas-là elles ne seroient la cause efficiente d'aucune chose réguliere; toute leur régularité seroit l'ouvrage de l'auteur de leur organisation: elles agiroient machinalement, ou pour mieux dire elles seroient toûjours muës par des agens (d) externes.

Que Dieu est la seule cause efficiente de ce que les Natures plastiques font par sa direction.

Souvenons-nous que les Natures plastiques ne connoissent rien, & qu'on ne peut pas les faire agir sur le pied d'une machine qui va (e) d'elle-même un certain tems; car selon Mr. Cudworth

(x) „ Bibliotheque Choisie tom. *6*. pag. 414.
(y) „ *Ibid.*
(z) „ La difficulté est d'autant plus grande que les passions d'une mere, ses frayeurs subites, ses imagnations „ bizarres peuvent apporter un grand désordre dans la „ machine du fœtus. Il n'est pas croyable combien de „ germes ou d'embryons périssent par ce moyen-là.
(a) Ceci sera expliqué ci-dessous au commencement „ du Chap. suivant.
(b) „ Bibliotheque Choisie *ibid*. p. 415.
(c) „ L'Ecuier se peut proposer non seulement de faire „ paroître son adresse, mais aussi de bien vendre son cheval, ou de s'attirer des Pensionnaires, &c.
(d) „ Car le sang qui entre dans les ventricules du cœur „ est une cause externe à l'égard de ce qu'il produit dans „ le cœur. L'air pareillement qui entre dans les poumons „ est une cause externe à l'égard de la dilatation qu'il y „ produit.
(e) „ C'est-à-dire, eu égard aux causes visibles: car à „ proprement parler aucune partie d'une horloge ne va „ d'elle-même, non-plus qu'aucune partie d'un moulin.

II. Partie.

worth elles sont immatérielles, & causes efficientes. Or il est certain qu'une machine n'est à proprement parler qu'une cause instrumentale. Disons donc qu'elles ne peuvent servir à organiser les animaux qu'à mesure que Dieu les applique ou les dirige. Il faut donc qu'il le fasse depuis le commencement jusques à la fin; car elles ne connoissent pas mieux en un certain tems de la grossesse d'une femme qu'en un autre ce qui concerne leur ouvrage. Elles ne sont donc que des instrumens passifs dont Dieu se sert pour organiser les corps. Il en est donc seul la cause efficiente, comme les Cartésiens le disent, & ce seroit en vain qu'on allégueroit les facultez efficientes des Natures plastiques; car ces facultez n'ayant pas plus de connoissance que les substances à qui elles appartiennent, c'est mettre un aveugle sous la conduite d'un aveugle que de joindre ensemble ces substances & ces facultez. Outre que ces facultez étant continuellement appliquées par le directeur de l'ouvrage, ne peuvent être considérées que comme un instrument passif. On ne gagne rien en supposant que ces substances sont (*f*) immatérielles & vivantes; c'est au contraire augmenter les difficultez, vû qu'il est plus difficile de concevoir la force motrice dans une Créature incorporelle que dans un Créature corporelle, & l'on ne sauroit comprendre qu'elles puissent organiser si elles n'avoient pas la force de remuer la matiere.

Preuve de cela tirée de l'exemple des maîtres qui dirigent leurs serviteurs & leurs apprentifs.

J'ajoûte que les laquais & les apprentifs me fournissent un exemple favorable; car il est certain qu'en tout ce qu'ils ne connoissent pas ils ont besoin d'être dirigez par leurs maîtres, & que si l'on se dispense de leur répeter à chaque moment ce qu'ils doivent faire, ce n'est qu'à cause qu'ils prennent l'idée de ce qu'on leur a commandé. Puis donc que les Natures plastiques ne connoissent jamais rien de ce qu'il faut qu'elles fassent, il n'y a point de moment où Dieu ne les doive diriger & appliquer. Si l'on avoüoit cela comme l'École de Descartes l'avouë à l'égard des corps, les Stratoniciens ne pourroient plus faire de rétorsion. Mais si l'on suppose qu'il suffit que Dieu dirige quelquefois une Nature plastique, l'on demeurera dans l'embarras. Ils soûtiendront que si elle agit toute seule pendant la moitié (*g*) du tems de la grossesse d'une femme, elle est aussi incompréhensible dans le systême de Mr. Cudworth que dans le leur. Toute l'absurdité que l'on trouve dans la supposition d'un ouvrage régulier & très-difficile fait par une cause qui ignore tout, se trouve là; & si l'on répond que la Nature plastique n'a fait que suivre le plan d'une cause intelligente, ils répliqueront que l'absurdité ne cesse point, puisqu'on suppose qu'une Créature peut exécuter, non pas comme un instrument passif, mais comme une cause efficiente, l'organisation d'un fœtus pendant quelques mois selon des plans dont elle n'a nulle idée. Enfin ils diront que si une Créature qui ne fait rien peut exécuter un plan, la Nature peut suivre (*h*) un ordre sans le savoir, & ils demanderont une bonne disparité.

Cela conduiroit la dispute à un autre *medium*, je veux dire contre la supposition que la Nature a d'elle-même *le pouvoir de se mouvoir régulierement*. Mr. le Clerc dit (*i*) *qu'il seroit facile de renverser* cette supposition: je le croi aussi; mais alors l'attaque se feroit par la (*k*) premiere difficulté, & non pas par la seconde qui est la seule qu'il s'agiroit d'examiner.

CHAPITRE CLXXX.

Examen des nouvelles observations de Mr. le Clerc touchant les Natures plastiques de Mr. Cudworth.

POur vous rendre plus sensible la force des réflexions que je viens de faire, j'y veux ajoûter l'examen de ce que Mr. le Clerc a repliqué en dernier lieu.

(*a*) *La Cause suprême, & qui a une sagesse infinie, après avoir conçu le dessein* de former les animaux, *a pû produire des Causes inférieures qui exécutent son projet sans en savoir les raisons ni les fins, ni sans avoir d'idée de ce qu'on appelle ordre; qui est une disposition de parties, rangées ensemble d'une maniere propre à parvenir à un certain but. . . . . Comme les Oiseaux font leurs nids de diverses manieres, & composés de divers matériaux, sans avoir aucune idée d'architecture, ni d'ordre, ni de maçonnerie, rien n'empêche qu'il n'y ait de même des Natures immatérielles qui fassent les premiers* Embryons *des Animaux & des Plantes, sans savoir à quoi ils pourront servir & sans comprendre l'ordre qu'il y a dans leur structure. . . . Il est nécessaire que l'inventeur d'une machine ait beaucoup d'esprit; mais il n'est pas nécessaire que ceux à qui il la fait faire* (*b*) *en sachent le dessein & les raisons. Il suffit qu'ils exécutent ses ordres, selon l'étenduë de leurs facultez.* Ce sont là les premieres oservations de Mr. le Clerc dans ses nouvelles repliques, & vous devez être bien assuré que ce premier pas est un faux pas.

Je ne veux point le presser de nous apprendre comment il fait que les oiseaux n'ont aucune idée d'ordre par rapport à la construction de leur nid; car c'est ce qu'il doit supposer, vû qu'il seroit hors de propos d'avoir égard à l'ignorance où ils sont de notre maçonnerie & de notre architecture. Il ne s'agit ici que des connoissances limitées à l'ouvrage que chaque Créature doit produire; & par conséquent si les oiseaux savent comment & de quels matériaux ils doivent construire leur nid, ils sont un exemple contre l'hypothese de Mr. le Clerc, quelque ignorans qu'ils puissent être de toutes les autres choses. Vous savez les embarras à quoi l'on réduit les Péripatéticiens, ils combattent les automates de Mr. Descartes par des expériences très-propres à faire voir que les bêtes ont du raisonnement; mais lorsqu'ils voyent qu'on en tire cette conséquence, ils reculent, & ils biaisent, & distinguent entre connoître matériellement les moyens qui conduisent à une fin, & les connoître formellement, &c. & ils donnent telles limitations que bon leur semble à la connoissance des bêtes. C'est marcher à tatons dans un lieu qu'on ne connoît point. Mais sans m'engager dans cette dispute je me contente de dire qu'il est beaucoup

Si les bêtes ont une idée de l'ordre.

(*f*) „ Bibliotheque Choisie *ubi suprà* p. 423.

(*g*) C'est-à-dire, que les portions du tems où elle ne „ seroit pas dirigée, jointes ensemble, monteroient à 4. ou „ 5. mois.

(*h*) „ C'est à-dire, avoir existé toûjours avec des loix „ de mouvement, &c.

(*i*) „ *Ubi suprà* pag. 426.

(*k*) „ Rapportée ci-dessus au commenc. de ce Chap.

(*a*) „ Bibliotheque Choisie tom. 7. p. 282. 283.

(*b*) „ Ceci ne fait pas une opposition telle que la par„ ticule *mais* demande. Il eût falu dire *ayant beaucoup d'es*„ *prit.* J'en conviens, voyez ci-dessus Ch. précedent, pag. „ 884. 2. col. mais il faut pourtant qu'ils ayent assez d'es„ prit pour comprendre ce qu'on veut qu'ils fassent.

beaucoup plus probable que les oiseaux ont une idée de leur nid, & de l'ordre qu'il faut garder pour le construire, qu'il n'est probable qu'ils ne l'ont point. En tout cas il me suffit que l'on ne puisse prouver qu'ils manquent de cette idée, ils sont dès-là hors d'état d'être alléguez pour éclaircir la question des êtres plastiques de Mr. Cudworth. Poussons encore plus loin la complaisance: accordons comme un fait certain qu'une hirondelle bâtit son nid sans discerner la convenance des matériaux, & sans avoir tout à la fois l'idée de cet ouvrage & de la maniere de le conduire à sa perfection. Accordons qu'au moment B elle ne se souvient plus de ce qu'elle a fait au moment A, & qu'elle ignore ce qu'elle doit faire au moment C. Il faudra pour le moins que l'on convienne qu'elle fait ce qu'elle fait dans chaque moment; car si elle l'ignoroit, il ne faudroit plus la distinguer d'un automate, le sentiment lui seroit très-inutile. Or si elle fait dans chaque moment ce qu'elle fait, & si elle est dirigée par cette connoissance, il se trouvera qu'elle fait son nid par une suite de (c) pensées qui succedent les unes aux autres suivant des dispositions d'ordre & d'art. Puis donc que les Natures plastiques ne savent jamais ce qu'elles font on ne peut pas employer ici la comparaison des oiseaux.

Que M. le Clerc élude la force de l'objection de M. Bayle contre les Natures plastiques.

Il importe que vous remarquiez que Mr. le Clerc a répliqué comme si l'objection de Mr. Bayle étoit fondée en partie sur ce que les raisons & les fins de Dieu ne sont point connuës à ces Natures plastiques. Mais il est certain que l'objection porte toute entiere sur un autre fondement. Elle suppose que par exemple un laquais employé à porter des lettres doit savoir nécessairement non pas les motifs & les desseins de celui qui les a écrites, mais à qui il les faut rendre, & ce qu'il faut faire pour les leur rendre. Vous vous souvenez de la distinction que l'on fait dans les Ecoles entre la fin de l'ouvrage & la fin de l'Ouvrier. La navigation qui est la fin d'un vaisseau, n'est pas toûjours la fin de celui qui le fait construire. Il peut avoir en vûë de ne le faire servir que de parade, ou de le faire sauter en l'air ou couler à fond pendant quelque solemnité. Il seroit possible que les Ouvriers ne connussent ni la fin du vaisseau, ni la fin de celui qui le fait faire; car ils pourroient préparer les uns les mats les autres les planches, &c. & mettre toutes les pieces dans la situation nécessaire sans avoir jamais ouï parler de navigation. Il suffiroit que chacun connût la forme de ce qu'on lui donneroit à faire, & que quelques-uns d'entre-eux sçussent placer chaque partie où on leur ordonneroit de la placer; & quand même ils ne comprendroient quoi que ce fût dans la symmétrie du bâtiment, ni dans les raisons de leur directeur, ils ne laiseroient pas de pouvoir bâtir un très-bon vaisseau. Mr. Bayle ne prétendoit donc pas que les Natures plastiques doivent connoître les raisons, les desseins, les fins de Dieu, & que sans cela elles seroient incapables de former un arbre ou un animal, il n'a prétendu sinon qu'il faut qu'elles ayent (d) l'idée de l'ouvrage qu'elles forment & de la maniere de le produire, & que si elles n'avoient point une telle idée, elles ne le pourroient point former, ou que si sans en avoir aucune notion elles le formoient, un Stratonicien pourroit rétorquer la difficulté dont il s'agit. Il est visible que les artisans dont j'ai parlé ci-dessus, qui sans avoir aucune idée de vaisseau feroient un mât, une voile, un gouvernail, &c. sauroient pour le moins ce que c'est qu'un mât, une voile, un gouvernail, &c. & comment il les faut faire, & qu'autrement il leur seroit impossible de travailler à ces pieces-là. Il faut donc de toute nécessité, selon Mr. Bayle, qu'une Nature plastique qui forme la moëlle, l'écorce, les feuilles, les fleurs, les fruits d'une plante, sache pour le moins ce que c'est que moëlle de plante, &c. & ce qu'il faut faire pour la produire. Il semble que Mr. le Clerc ait voulu dépaïser ses lecteurs, ou leur faire prendre le change. Il éclipse le principal chef de l'objection; car il ne dit rien de l'idée particuliere de ce que les Natures plastiques doivent former, & c'est pourtant de celle-là que l'on a prétendu dire qu'elle leur est nécessaire indispensablement, il n'articule que les idées des raisons & des fins de Dieu, & des rapports des parties les unes aux autres. On lui accordera sans peine que des ouvriers qui ne sauroient pas ces rapports, ni les vûës d'un Architecte, pourroient préparer les matériaux d'un édifice. Ce n'est donc point de quoi il s'agit.

Qu'elles doivent avoir une idée des choses qu'elles font, quoiqu'elles en ignorent l'usage.

Un Prince pourroit faire élever sous des tentes en rase campagne un certain nombre d'enfans à qui l'on ne parleroit jamais de maison; mais on apprendroit aux uns à tailler des pierres, ou à faire des briques, ou du mortier, ou à scier & à raboter des planches, ou à préparer des poutres & des soliveaux, & l'on apprendroit aux autres à faire des portes, ou des fenêtres, ou des serrures, &c. Ils ignoreroient tous à quoi l'on destine leur travail, & quel ordre l'on peut établir entre tant de pieces différentes. Jusques-là ils ressembleroient à ces Natures plastiques de Mr. le Clerc; mais comme aucun d'eux ne pourroit faire l'ouvrage particulier qui lui seroit assigné s'il n'en avoit point d'idée, & s'il en ignoroit l'art, il faut dire aussi que les Natures plastiques doivent pour le moins savoir ce que c'est qu'un nerf, qu'une veine, &c. & comment on doit travailler à la formation de chaque organe. Moyennant cette connoissance elles feront des nerfs & des veines, &c. quoiqu'elles ne sachent point les rapports ni les usages de tous les membres, ni ce que Dieu se propose par le moyen des animaux; mais sans cette connoissance elles ne seroient pas plus propres à faire un muscle, qu'un serrurier à faire une clef dont il n'auroit nulle idée.

Qu'elles ne peuvent être la cause de l'organisation, & ignorer les fonctions des organes.

Je ne vois pas que l'on puisse ôter à ces Natures plastiques l'idée que Mr. le Clerc leur ôte, c'est (e) *l'idée de ce qu'on appelle ordre, qui est une disposition de parties rangées ensemble d'une maniere propre à parvenir à un certain but.* Car, je vous prie, si les matériaux préparez par les ouvriers dont j'ai parlé, servoient effectivement à la construction d'une maison, à qui attribuerions-nous d'avoir fait cet édifice? Ce ne seroit pas à ces ouvriers-là, mais à ceux qui auroient rangé les matériaux selon les regles de l'architecture, gens qui ne pourroient manquer de *l'idée de ce qu'on appelle ordre, qui est une disposition de parties, &c.* Si donc les Natures plastiques sont la cause de l'organisation des animaux, on ne peut pas les comparer

(c) On prend ce mot dans sa signification la plus générale & à la maniere des Cartesiens.

(d) » Ou tout à la fois ou par une suite successive de » connoissances disposées selon les regles de l'art, com» me on viens de le dire d'une hirondelle. Appliquez ce» ci partout où besoin sera.

(e) » Voyez ci-dessus Chap. précedent page 885. 2. » col.

parer à ces Ouvriers, qui prépareroient sous des tentes les uns les pierres ou le mortier, les autres, les poutres ou les soliveaux, &c. Il faut les comparer à ceux qui de ces différentes pieces bâtiroient une maison. Nous devons donc dire qu'elles savent les raports & les fonctions des organes, & qu'elles les arrangent selon des idées d'ordre; car je croi que l'on entend qu'une Nature plastique suffit à organiser tout un animal. Je ne croit pas que l'on prétende que plusieurs Natures plastiques travaillent à la formation d'un individu, les unes aux nerfs, les autres aux veines, &c. sans nul concert réciproque, ou sans que les unes sachent ce que font les autres. Mais en ce cas-là même il nous faudroit supposer quelque Nature plastique qui arrangeât tous les organes que les autres auroient préparez, & ce seroit celle-là qui passeroit justement pour la cause de la formation de la machine animale. Ce seroit à celle-là qu'on ne sauroit refuser la connoissance de la symmetrie, ou *l'idée de ce qu'on appelle ordre.*

Que l'inventeur d'une Machine ne peut l'exécuter sans la connoître.

J'avouë à Mr. le Clerc que l'inventeur d'une machine la peut faire faire par des gens qui n'en sachent ni le dessein ni les raisons, & qu'*il suffit qu'ils executent ses ordres selon l'étenduë de leurs facultez*; mais je lui soûtiens qu'ils ne les sauroient executer sans les connoître. On auroit beau commander à un Tailleur de coudre un bouton, il ne le pourroit jamais coudre en conséquence de cet ordre s'il ne savoit pas ce qu'on lui ordonneroit. Des gens qui ignorent ce que c'est que coudre, pourroient-ils executer un pareil ordre, quand même on leur mettroit une aiguille & un bouton & du fil entre les mains?

Les nouvelles observations de M. le Clerc ne mettent pas l'argument de M. Cudworth à couvert de la rétorsion des Stratoniciens.

Voici d'autres observations de Mr. le Clerc, elles concernent la rétorsion de l'argument que l'on fonde sur la régularité des organes des animaux. Il suppose que Mr. Cudworth a fondé cet argument sur ce principe, que (*f*) *rien ne peut agir en ordre sans en avoir l'idée, ou sans avoir reçu cette faculté d'un Etre qui a cette idée.* Il veut que *la conception d'un dessein comme celui de former les animaux* soit *tout-à-fait incompatible avec le défaut de connoissance*; mais qu'il ne soit pas *besoin que les causes secondes qui contribuent à l'exécution* de ce dessein, *sachent les raisons & la fin de la premiere* Cause. *Le défaut de connoissance*, ajoûte-t-il, *n'est point incompatible en elle avec des actions régulieres, comme dans la Cause qui en forme le projet.* Si les Stratoniciens convenoient de tout cela ils donneroient gain de cause à Mr. Cudworth; mais ils n'en conviendront point, ils se prévaudront d'une partie de cette hypothese pour contester l'autre, ils pourront donc employer la rétorsion.

Ce que ces Philosophes eussent répondu.

La doctrine de Mr. Cudworth est, 1. Que la véritable cause prochaine & immédiate des animaux n'a aucune idée de l'ouvrage qu'elle produit. 2. Qu'elle a été faite par une cause qui a l'idée de cet ouvrage. Les Stratoniciens admettent la premiere de ces deux propositions, & rejettent la seconde. Pour peu qu'ils ayent de sincerité ils avouëront qu'il n'y a rien de plus étrange, ni de plus incompréhensible que de supposer, que ce qui forme la machine des animaux ne connoît rien, & vient à bout cependant de mettre chaque partie dans l'état où elle doit être pour la construction d'un ouvrage où il paroît plus d'artifice que dans tout ce que le genre humain a inventé de plus merveilleux & de plus ingénieux. Mais ils soûtiendront que Mr. Cudworth ne sauroit les inquiéter sur cela, puisque sa premiere these contient tout ce grand inconvénient, & que sa seconde these n'y peut pas remedier.

Ils lui montreront par la voie de l'induction que ces deux choses paroissent également impossible; l'une, que les inventeurs d'une machine ne connoissent rien; l'autre, qu'ils la fassent faire par des gens qui n'en ont aucune idée. Si l'on montroit à des connoisseurs un magnifique palais, & qu'on leur dît: *Vous en admirez l'architecture, mais ce n'est pas là le merveilleux de l'ouvrage; vous devez savoir que tous les matériaux se sont préparez & rangez eux-mêmes, sans que personne eût dressé un plan*: Ils répondroient sans doute: *Vous vous trompez quant au fait, mais non pas au discernement des choses les plus admirables.* Si on leur montroit un autre palais aussi beau que celui-là, & qu'on leur dît: *La construction n'en est pas si prodigieuse, car il a été bâti sur le plan d'un très-habile Architecte par des êtres qui n'avoient aucune connoissance de ce plan, & qui ne savoient pas même qu'ils fussent au monde*; ne doutons pas qu'ils ne répondissent: *Vous vous trompez quant au fait, & quant au discernement du plus & du moins en matiere de miracle. Il ne seroit pas moins étonnant que ces êtres-là privez de toute connoissance eussent bâti ce palais selon le plan d'un Architecte, que si les matériaux s'étoient préparez & rangez eux-mêmes, sans que personne eût formé un plan.*

Vous pouvez, Monsieur, appliquer ceci à tous les arts: vous n'en trouverez pas un où il ne soit inutile à un ouvrier que d'autres ayent l'idée de son travail, s'il ne l'a lui-même. Peu d'esprit lui peut suffire à exécuter ce qui n'a pû être inventé sans beaucoup d'esprit: mais un Maréchal ferrant seroit un prodige plus admirable que les Archimedes anciens & modernes, s'il faisoit un clou sans savoir ni ce que c'est ni comment il faut s'y prendre. Vous voyez donc que la seconde partie de l'hypothese de Mr. Cudworth, savoir que Dieu a l'idée de l'organisation, n'ôte pas ce qu'il y a d'incompréhensible ou d'impossible dans la premiere, savoir que la véritable cause efficiente & immédiate de l'organisation ne connoît quoi que ce soit; il faudra donc que cet habile homme laisse les Stratoniciens en repos s'il veut qu'ils l'y laissent.

Ce qu'ils répliqueroient à la supposition d'une faculté communiquée aux Natures plastiques, d'exécuter un plan dont elles elles n'ont aucune idée.

Il supposera tant qu'il voudra une faculté occulte dont on ne se peut former aucune notion, une faculté, dis-je, communiquée aux causes secondes qui les mette en état d'exécuter un commandement, un plan qu'elles ne connoissent point. Je vous ai déja dit (*g*) que cette supposition est exposée à de grands inconvéniens, & j'ajoûte qu'un Stratonicien ne manqueroit pas de répliquer 1. Que l'on renverse toute sorte de vraisemblance lorsqu'on suppose que Dieu ne voulant point faire lui-même les animaux, donne cette commission à des Natures plastiques, comme à ses subdéleguez, sans leur faire connoître ses ordres: 2. Que cela ressembleroit à la conduite d'un homme qui n'a jamais existé, je parle d'un homme qui employeroit des gens à solliciter ses procez sans leur en communiquer nulle connoissance: 3. Que si une faculté séparée de toute notion est capable d'organiser les animaux, & si elle existe actuellement, rien n'empêche qu'on ne suppose, comme faisoit Straton, que c'est une de ces facultez incréées avec lesquelles la matiere a toûjours existé: 4. Que cette supposition n'est pas plus étrange que celle de tant d'autres propriétez incréées que les Philosophes ont données à la matiere, les uns lui ayant

(*f*) „ Bibliotheque Choisie tom. 7. p. 285.

(*g*) „ Ci-dessus, Chap. précedent, p. 883. 2. col.

ayant donné la nature d'eau, les autres celle de feu, &c. tous ayant dit qu'elle avoit par elle-même l'impénetrabilité, diverses figures, (h) &c. J'omets ceux qui lui donnerent les qualitez (i) motrices & les qualitez (k) alteratrices des quatre élemens (l): 5. Qu'ainsi l'on peut supposer qu'elle à d'elle-même les vertus plastiques, & que l'on s'exposeroit au progrès à l'infini, si l'on n'osoit dire qu'un être peut avoir une qualité sans l'avoir reçuë d'une cause qui en eût l'idée: 6. Qu'enfin les autres Philosophes ne doivent pas trouver étrange que la nature qui agit sans se connoître, se serve d'un agent insensitif pour produire un animal, puisqu'ils avoüent eux-mêmes que le principe de toutes choses doüé d'une science infinie, a choisi des agens insensitifs pour produire les Creatures vivantes.

On peut très-solidement refuter cette fausse, absurde & impie supposition de l'existence d'une telle matiere; mais Mr. Cudworth ne pourroit faire valoir que la premiere de nos (m) deux raisons. Ses Natures plastiques le desarmeroient de la seconde.

Ce que Mr. le Clerc replique à ce que Mr. Bayle avoit dit sur l'exemple des Bêtes.

Vous avez déjà (n) vû que M. le Clerc se persuade qu'en supposant qu'elles agissent sous la direction de Dieu l'on peut resoudre toutes les difficultez. Il s'étoit servi de l'exemple des bêtes *qui font diverses choses regulierement lorsque les hommes les conduisent, quoiqu'elles ne sachent pas ce qu'elles font ni pourquoi* (o). On lui avoit répondu: *Que si nous faisons la revûë de tous les services que nous tirons des bêtes, il se trouvera qu'en tout ce où leurs connoissances ne leur servent point de guide, il faut les pousser OU LES diriger tout comme si elles étoient de pures machines* (p). On avoit tourné cet exemple contre lui, afin de prouver qu'il faudroit que Dieu appliquât & dirigeât sans interruption les êtres plastiques depuis le commencement (q) de l'organisation jusques à la fin (r), ce qui montreroit qu'elles ne sont que des instrumens passifs. Il a repliqué (ſ) *qu'il n'en est rien*, & que l'exemple dont il s'est servi demeure dans toute sa force. *On ne pousse point* les bêtes, *comme le dit Mr. Bayle*, continuë-t-il, *de même que si elles étoient de pures machines, puisque ce sont elles qui remuent leurs membres. Par exemple, peut-on dire qu'un chien, qui placé dans une espece de tambour le fait tourner en marchant, & par-là fait tourner une broche & ce qui y est attaché, soit employé simplement comme un tourne-broche? On fait aller un tourne-broche par le seul poids, mais on ne fait pas remuer les jambes d'un chien; c'est lui-même qui les remue, & si l'on mettoit en sa place quelque machine que ce fût, elle ne feroit jamais le même effet.*

Examen de l'exemple d'un chien mis dans un tambour pour faire tourner une broche.

Sur cela j'observe deux choses: La premiere que l'exemple de ce chien est hors du cas proposé par Mr. Bayle: La seconde que Mr. le Clerc n'a pas pris garde à la particule disjonctive *ou*, il l'a changée en la particule copulative *&*; desorte qu'au lieu que l'on avoit dit qu'il faut pousser les animaux ou les diriger, il suppose que l'on a dit qu'il faut les diriger & les pousser. Voilà donc deux défauts considerables dans sa derniere replique; car l'exemple de ce chien ne peut fournir aucune preuve qu'en cas que Mr. Bayle ait soutenu que nous sommes obligez de pousser & de diriger les bêtes dans tous les services que nous en tirons. Or c'est ce qu'il n'a point dit, il a marqué nettement *qu'en tout ce où leurs connoissances ne leur servent point de guide*, il faut que nous les poussions ou que nous les dirigions *tout comme si elles étoient de pures machines*. Un chien mis dans une espece de tambour n'ignore pas qu'il doit marcher, & qu'il sera battu s'il se repose; n'est-il pas menacé ou même frappé toutes les fois qu'il interrompt son action? Il ne manque donc pas de certaines connoissances qui lui servent de guide, il voit les objets qui l'entourent, il craint, & il agit (t) par cette crainte ou par quelque autre passion sur sa faculté *locomotive*, & dans la situation où il est il ne peut se remuer sans que le tambour tourne sur son centre, & fasse tourner la broche. Il n'est donc pas necessaire de le pousser ou *de lui faire remuer les jambes*, il suffit d'exciter en lui un sentiment ou une passion qui les fasse remuer.

Observons, je vous prie, que le mouvement qu'il se donne est continuellement sous la direction d'une autre cause. Ce n'est pas un mouvement qui le fasse aller de lieu en lieu. Le chien demeure toûjours dans la même place quoiqu'il ne cesse de se remuer. D'où vient cela? C'est que son mouvement est déterminé sans aucune interruption par la disposition du tambour à être tout tel qu'il est. Voilà donc un exemple qui prouve qu'en tout ce où la connoissance des bêtes ne leur sert point de guide, il faut ou les pousser ou les diriger si nous voulons les faire servir à quelque chose. Tous les muletiers, tous les cochers vous confirmeront ceci. Un cocher se peut tenir en repos quand ses chevaux savent le chemin, ou se contenter de prendre garde s'ils s'éloignent de leur devoir; mais dès qu'ils ignorent qu'il faut changer de route, il est obligé d'agir pour leur donner la direction necessaire.

D'où vient la regularité des actions des bêtes.

Il y a sans doute beaucoup de difference entre la maniere dont nous nous servons d'une brouëte qu'il faut toûjours & pousser & diriger, & la maniere dont nous nous servons d'un cheval qu'il suffit de diriger ou d'exciter au mouvement que nous voulons qu'il se donne; mais nonobstant cette difference ce cheval n'est non-plus qu'une brouëte la cause efficiente de ce qu'il y a de regulier dans son action, il n'en est que l'instrument. Représentons-nous un homme qui ayant à faire sept ou huit visites en peu de tems, est obligé de se transporter en divers quartiers d'une grande Ville. Traçons toutes les ruës par où il aura passé, nous verrons qu'il y a des ruës par où il aura passé deux ou trois fois, & qu'il y en a d'autres où il n'aura passé

(h) „Notez qu'Anaxagoras qui fut le premier qui „parla d'un entendement qui eût rangé les parties de „la matiere, supposoit qu'elles étoient de leur nature „similaires ou dissimilaires. Voyez son article dans le „Dictionaire de Mr. Bayle.

(i) „Qui sont la legereté & la pesanteur.

(k) „Qui sont la chaleur, la froideur, l'humidité & „la secheresse.

(l) „Voyez dans le même Dictionaire l'article *Ovide* „remarque F de la 2. ou G de la dern. édit.

(m) „Voyez ci-dessus le commencement du Chap. „précedent.

(n) „Ci-dessus *ibid.* pag. 882. 2. col.

(o) „Biblioth. Choisie tom. 6. pag. 425.

(p) „Hist. des Ouvrages des Savans, Decemb. 1704. „pag. 543.

(q) „On se servit *ibid. pag.* 542. de l'exemple d'une „Nature plastique qui auroit reçu la faculté de faire un „Poëme sans qu'elle connût aucune langue. Mr. le „Clerc n'a rien repliqué sur cela.

(r) „*Ibid.*

(ſ) „Biblioth. Choisie tom. 7. pag. 286. 287.

(t) „Je parle ainsi selon l'opinion commune qui „donne a la faculté des bêtes nommée *appetit*, un vrai „empire sur le mouvement des organes.

passé qu'une fois ; nous verrons qu'il se sera détourné à la droite en un certain lieu, & à la gauche en un autre endroit. A qui attribuerons-nous ce discernement & cette suite précise de routes ? Sera-ce en partie au cocher, & en partie aux chevaux ? Point du tout. Le cocher (*u*) en est seul la cause ; les chevaux cause efficiente de leur mouvement consideré en general, n'en sont que la cause instrumentale entant que déterminé & reglé à tels & tels lieux. Si la direction du cocher a été interrompuë, ce n'a été qu'à l'égard de quelques (*v*) portions de l'espace où les chevaux pouvoient eux-mêmes se diriger. Les bœufs attachez à la charruë ne sont la cause efficiente que du mouvement par lequel ils marchent & entraînent la charruë : tout ce qu'il y a de regulier dans les sillons, leur largeur, leur profondeur, leurs entrecoupures par des lignes diagonales, sont des choses qu'il ne faut attribuer qu'à l'esprit du laboureur : les bœufs n'y entrent qu'en qualité d'instrument.

D'où vient celle des Machines.

N'oublions point qu'il y a des choses inanimées dont nous nous servons sans être obligez de leur donner du mouvement : il suffit que nous appliquions les forces mouvantes de la nature, nous produisons par-là des effets dont la regularité est surprenante. C'est ainsi que la seule force du vent ou de l'eau nous rend mille bons offices dans les moulins ; c'est ainsi que la pesanteur d'une (*vv*) pierre, ou la vertu élastique d'un morceau d'acier nous apprend par le moyen d'une horloge quelle heure il est, &c. le défaut de connoissance n'empêche point qu'un moulin ne convertisse le blé en farine, & ne divise une poutre en cinq ou six planches aussi bien sciées que si les hommes y mettoient la main sans interruption, ni qu'une horloge ne marque les heures, le jour du mois, l'âge de la lune, &c. & ne nous donne un carillon en musique. Il est aisé de suppléer en ce cas-là le défaut de connoissance ; car les corps qui produisent ces effets, ne sont que des instrumens de l'esprit de l'homme dirigez sans aucune interruption. Il est vrai qu'un horlogeur ne s'applique pas sans fin & sans cesse à la direction de son ouvrage : une horloge va (*x*) d'elle-même pendant quelque tems, soit qu'il vive, soit qu'il meure ; mais pendant que la forme qu'il lui a donnée subsiste, elle sert d'une direction continuelle & permanente qui détermine en chaque moment la pesanteur de la pierre, ou la vertu élastique du ressort à produire tel ou tel effet dans toutes les pieces. Disons la même chose des autres machines.

Que leur regularité ne favorise pas le système de Mr. Cudworth.

Ceci donneroit une ouverture pour comprendre que les Natures plastiques de M. Cudworth peuvent servir à organiser un fœtus. Il n'y auroit qu'à supposer que Dieu les applique à une machine capable de changer en os, en nerfs, en veines, &c. les particules du sang, comme nous avons des machines qui donnent à la matiere diverses formes. Mais je ne crois pas qu'une semblable ouverture eût été du goût de Mr. Cudworth ; car en premier lieu la construction de cette machine seroit peut-être d'une invention plus admirable que le corps même des animaux : il faudroit donc l'attribuer à une Nature intelligente, si l'on ne vouloit faire revenir toutes les difficultez que l'on s'attire en attribuant l'organisation à un principe qui ne connoît rien. En second lieu l'intelligence qui auroit fait immédiatement cette machine, pourroit bien faire immédiatement celle des animaux, & ainsi l'on multiplieroit les êtres sans necessité en admettant d'autres causes. En troisieme lieu il suffiroit d'appliquer à cette machine certains poids ou certains ressorts comme à nos horloges, & par consequent ces Natures immaterielles que Mr. Cudworth nomme plastiques, feroient superfluës. En quatrieme lieu elles ne pourroient jamais passer pour une cause efficiente de l'organisation, elles n'en seroient qu'un instrument toûjours dirigé si elles n'y contribuoient que comme le vent contribuë à faire de la farine, ou à scier des planches dans un moulin. Cela ruïneroit la premiere (*y*) these de Mr. Cudworth, & tout le travail de Mr. le Clerc son Apologiste.

Que la direction divine des Natures plastiques affoiblit l'une des raisons de leur existence.

Je vous avertis que le dernier de ces deux Messieurs avouë (*z*) : *Qu'il ne peut pas dire comment Dieu applique à la matiere, & dirige des Natures Formatrices immaterielles, sans être l'Auteur de toutes leurs actions.* Cela marque qu'il a très-bien compris : 1. Que le défaut de toute idée ne peut être suppléé dans les Natures plastiques que par une direction de Dieu : 2. Que l'on ne peut concevoir que sous une telle direction elles conservent la qualité de cause efficiente. Jugez par-là si les objections l'ont embarrassé. Quant à ces (*) *preuves directes que l'on a rapportées* de l'existence des Natures plastiques, je ne les crois point assez bonnes pour qu'il faille ou embrasser ce sentiment, ou être Pyrrhonien ; mais je n'entre point du tout dans cette recherche, & je ne veux pas même observer que la direction divine que l'on avouë, affoiblit beaucoup (†) l'une des raisons que l'on propose.

Vous pouvez conclure présentement que la regularité des actions des bêtes vient ou de leurs propres connoissances, ou de la direction des hommes, & qu'ainsi Mr. le Clerc n'y sauroit trouver aucun exemple qui le favorise.

CHAPITRE CLXXXII.

Réflexion sur la difference qu'il faut mettre entre contester un dogme, & contester quelques raisons alleguées pour le prouver, & sur le peu d'attention de ceux qui ont disputé de l'origine des formes. Deux mots sur le système des causes occasionnelles.

Difference entre un dogme & ses preuves.

LEs mêmes raisons que j'ai euës (*a*) en un autre endroit, me déterminent ici à ne faire aucune attention à la derniere page de la replique de Mr. le Clerc. Je vous dirai seulement qu'il n'a

(*u*) „ Conferez ci-dessus Ch. CLXVIII. au commenc.

(*v*) „ Quand ils sont une fois dans une ruë, ils s'avancent d'eux-mêmes autant que leurs yeux les conduisent, & l'habitude qu'ils ont de marcher en s'avançant, & non pas en reculant.

(*vv*) „ Ou de quelque autre corps pesant attaché au bout d'une corde roulée autour d'un cylindre, l'une des pieces d'une horloge.

(*x*) „ Entendez ceci comme ci-dessus pag. 885. 2. col. note (*e*).

(*y*) „ Rapportée ci-dessus pag. 888. 1. col.

(*z*) „ Bibliotheq. Choisie tom. 7. pag. 287.

(*) *Ibid.*

(†) „ Mr. le Clerc *ibid. p.* 275. 278. 279. remarque le grand nombre d'avortons & de monstres, comme une chose qui doit nous porter à croire que Dieu ne produit point immédiatement les animaux. Mais puisque le directeur d'un ouvrier est la principale cause des défauts ou des perfections de l'ouvrage, il faudroit dire ou que Dieu ne dirige point les êtres plastiques, ou que l'action immédiate de Dieu est compatible avec les monstres, &c. Un Cartésien expliquera par les causes occasionelles tout ce que l'on voudroit expliquer par la limitation des forces des êtres plastiques.

(*a*) „ Voyez ci-dessus Chap. CLXXV. au commencement.

n'a point assez réflechi sur une chose qui est très-facile à connoître, c'est que le même zele qui engage un homme à soûtenir qu'une certaine raison a beaucoup de solidité pour l'existence de Dieu, peut engager un autre homme à soûtenir qu'elle est foible & dangereuse. Ces deux hommes peuvent tendre au même but, ils ne different que dans la maniere de juger de la qualité d'un argument. Ils doivent donc l'un & l'autre s'abstenir de toute expression soupçonneuse, s'en abstenir, dis-je non pas en disant qu'ils s'en veulent abstenir, car cela ne laisse pas de porter coup, mais par un parfait silence. L'équité se doit présenter d'abord à leur esprit, & les empêcher de rien dire qui puisse plaire à la malignité des Lecteurs. Les plus ardens défenseurs de l'orthodoxie se sont toûjours conservez dans la possession d'examiner les argumens de l'existence divine, & de tout autre article de foi, & de rejetter ceux qui leur paroissoient foibles. Ils ne croient pas faire en cela un petit service à la Religion. Je vous ai indiqué (b) un Chapitre où cette matiere a été traitée, & je m'en vais y ajoûter une chose qui vous frapera.

Preuve de cette difference par la permission que l'Eglise Romaine donne d'examiner les raisons de ses décisions.

Vous savez l'autorité despotique que l'Eglise Romaine exerce sur la conscience: elle ne permet pas qu'on dispute contre ce qu'elle a décidé, elle se fonde sur ce principe que lorsque l'Eglise parle, c'est Dieu qui parle. Ceux qui lui contestent ce principe, ne sauroient nier que la conséquence qu'elle en tire, ne soit dans les formes; car si les décisions d'un Concile sont la voix de Dieu, il ne doit être permis à personne d'examiner si elles sont véritables; chacun est obligé de s'y soûmettre très-humblement. Mais la même Eglise qui demande tant de soûmission pour ses décrets, n'a pas laissé de permettre qu'on en contestât les raisons. Mr. Daillé observe que le Concile de Trente ayant condamné ceux qui diroient que l'Eglise n'a point eu de justes causes d'ôter le calice au Peuple, a commencé d'aggraver le joug. Cependant il cite des Ecrivains qui ont vécu après ce Concile, & qui ont parlé conformément à l'ancienne liberté. Je vous envoie tout le passage de ce Ministre: vous le trouverez curieux, & il vous confirmera une chose que je (c) vous ai écrite.

Passage de Mr. Daillé qui confirme cela.

» (d) Ce qui m'a fait encore trouver la rigueur de ce (e) canon plus injuste, est que » l'on tient communement dans les écoles Ro» maines, qu'il n'y a dans les Conciles que les » choses mesmes qui y sont définies & arrestées, » qui soient de la Foy: *Non enim sunt de fide*, » dit Bellarmin (f), *disputationes, quæ præmittuntur, neque RATIONES quæ adducuntur, neque ea quæ ad explicandum & illustrandum adferuntur, sed tantum ipsa nuda decreta, & ea non omnia, sed tantum quæ proponuntur tanquam de fide* (g) Melchior Canus enseigne la mes» me chose, & soûtient qu'il se peut faire que » la définition d'un Pape étant *de fide*, (h) néan» moins les raisons qu'il en aura apportées, bien» loin d'estre nécessaires, ne soient pas mesmes » propres, probables, ni pertinentes. Et il en » apporte quelques exemples tirez des ordonnan» ces & des Papes, & des Conciles. Selon cet» te doctrine, les sujets même du Pape ne sont » obligez à tenir pour article de foy, que le » seul & simple décret de la communion sous une » espece; mais pour les raisons qui ont induit le » Concile à le faire, ils peuvent non douter seu» lement, mais soupçonner & croire qu'elles n'ont » pas été justes ni nécessaires, sans choquer pour » cela l'authorité du Pape & de son Concile, au » jugement de ces deux Docteurs, qui est ordi» nairement suivi en ce point par tous les autres. » Certainement il faut donc avoüer que le canon » de Trente, qui anathématise ceux qui doutent » de la justice de ces raisons, ou qui la nient, » est d'une rigueur étrange, & insoûtenable selon » leurs propres maximes.

Grande liberté des Protestans à l'égard des preuves particulieres des points de foi.

C'est à vous, Monsieur, à examiner si le Concile de Trente à établi un nouveau droit, & si l'on y acquiesce. Je croi pour moi que les Docteurs les plus Papistes mettent encore aujourd'hui une grande différence (i) entre les Canons & les raisons des Canons, & que s'ils se persuadent en général, comme leur hypothese le demande, que l'Eglise ne prononce jamais rien sans juste sujet, ils ne trouvent pas toûjours valable chaque raison qu'elle allegue. La liberté des Protestans est fort grande par rapport aux preuves particulieres des points de foi. Tel Ministre qui a de l'horreur pour tout ce qui sent le libertinage, soûtiendroit jusqu'à la derniere goûte de son encre que les preuves Cartésiennes de l'existence de Dieu sont non seulement sophistiques, mais aussi un poison très-dangereux. S'il se trompe, il faut s'en prendre à son esprit, & non à son cœur. Voilà pour le moins ce que font les gens équitables, au lieu d'imiter certains criars qui s'efforcent de rendre suspects tous ceux qui ne veulent pas reconnoître qu'un tel & un tel passage de l'Ecriture sont propres à réfuter l'hérésie. Mr. le Clerc n'a pas besoin d'être averti du procédé de pareilles gens, & pour ne vous point citer aucun exemple équivoque, je me contenterai de vous dire que Calvin (k) lui-même n'a pû éviter les accusations injustes en ce genre-là.

Comment Mr. Cudworth pouvoit éviter la rétorsion.

Quoiqu'il en soit, vous comprendrez facilement que la dispute sur les Natures plastiques de Mr. Cudworth n'intéresse point la Religion. C'est une hypothese inventée depuis peu, & suivie de peu de gens. Qu'elle fournisse un prétexte de chicane ou non aux Athées, peu importe. Cela ne nuit point à tant d'autres argumens victorieux que ce savant Anglois emploie & développe merveilleusement contre l'Athéïsme. Le systême des Péripatéticiens a été pendant plusieurs siecles dans le même cas que celui de ces Natures plastiques, & y est encore. Ainsi la dispute dont je vous parle, n'est que l'affaire de deux particuliers, pure question de Logique & de Physique. Il ne s'agit que de voir si Mr. Bayle a raison de dire qu'une certaine rétorsion est faisable, ou si Mr. le Clerc a raison de soûtenir le contraire, & n'a pas donné occasion à ses Lecteurs de découvrir les embarras & les défauts de ses Natures plastiques. Ce qu'il y a de bon, est que la rétorsion peut facilement

(b) » Ci-dessus Chap. CXI. pag. 727. 1. col. note (n).
(c) » Ci-dessus Chap. CXVIII. au commencement.
(d) » Daillé dans une Lettre à Mr. de Langle imprimée au-devant du Sermon cité ci-dessus Chapitre CLXXVIII. au commencement.
(e) » *Histor. del Conc. Trid. l. 6. p. 524. de l'Edition de Londres.*
(f) ,, *Lib. 2. de Conc. auth. cap. 12. §. Quart.*
(g) » *Loc. l. 5. c. 5. ad. q. 4. 271. & seqq.*
(h) ,, *Ibid. l. 6. c. 8. resp. ad. 4. p. 331. Edit. Col. 1605.*
(i) ,, Voyez le P. Quesnel dans sa défense de l'Eglise Romaine contre Mr. Leydecker Chap. 8. où il explique au long la doctrine de Melchior Canus; il conclut pag. 132. *Que ce qui est défini est de foi, mais que le motif de la définition n'en est pas: ou comme dit le P. Veron après les Jurisconsultes, l'arrest, non le motif de l'arrest.*
(k) ,, Voyez dans le Diction. Histor. & Crit. l'art. *Hunnius* rem. *I* & *K* de la 2. Edit. ou *K L M.* de la dern.

facilement être évitée, on a qu'à dire que ces Natures connoissent ce qu'elles font. Il me semble que cela leur peut convenir aussi bien que l'immatérialité, l'activité. Je m'étonnerois que Mr. Cudworth n'ait point crû qu'elles ont l'idée de leur ouvrage, si je ne savois que les plus profonds génies, les Hippocrates, les Aristotes, les Galiens, &c. ont philosophé sur la structure admirable des animaux & sur leur génération, sans donner à la cause immédiate qui les organise, les idées de ce merveilleux travail. Toutes les Ecoles de la Chretienté ont retenti de mille disputes sur la génération des corps vivans; on s'est tourné de mille côtez; on a demandé si l'ame des plantes & des bêtes étoit produite par *éduction*, ou par *induction*, ou par *traduction*; on a joint les influences des astres à la chaleur innée, à l'esprit vital, aux vertus de la semence, à la faculté plastique, mais on ne s'est pas avisé de demander comment il se pouvoit faire qu'une cause aveugle produisit une machine si composée & si pleine d'art. Les merveilles de cette structure firent dire à un (*l*) Professeur de Louvain, qu'il étoit plus étonnant qu'une certaine vertu cachée dans la semence formât notre corps, qu'il n'étoit étonnant que Dieu eût créé le premier homme. Il avoit raison, & il devoit dire là dessus ce qu'il a dit en un autre endroit, que toutes les Créatures hormis l'homme ne sont que des instrumens que Dieu pousse vers la fin qui leur a été ordonnée. Il ne faisoit qu'entrevoir la verité, vous ne verrez pas assez (*m*) d'harmonie dans ses paroles: (*n*) *Est in cœlis providissimus Deus disponens omnia suaviter, qui sic naturalia dirigit ad finem quem ipse eis prævidet & præstituit unicuique rei ad suum finem dans congruas modo mirabili inclinationes atque propensiones, qui singula disponit, & dirigit ordinatissimè, usque adeo, ut etiam si singulis agentibus singuli Dii essent, melius ordinatiusque ipsa dirigi aut gubernari non possent. Ex quibus liquet creaturas omnes præter hominem agi potius à Deo ad suos fines, quàm agere seipsas: quemadmodum sagitta à sagittante emissa, & servus emissus à domino aguntur ab iis à quibus emittuntur ad opus.*

Dispute sur l'origine de l'ame.

Et sur la formation des corps vivans.

La dispute sur l'origne des formes des corps vivans fit beaucoup de bruit en Allemagne lors que Sennert eût publié qu'elles naissoient par propagation *ex traduce*. On écrivit & contre lui & pour lui: il consulta les plus fameuses Académies de sa Nation, qui lui envoyerent leur jugement raisonné, & quelquefois fort chargé de citations; mais nous ne découvrons point par la lecture de tant de pieces, que la principale difficulté se fût présentée à l'esprit de personne, je veux dire comment l'organisation peut être l'ouvrage d'une cause qui n'a nulle idée (*o*). J'avouë que ceux qui ont tant parlé de je ne sai quelle Nature qu'ils nomment *l'Archée*, & qu'ils regardent comme l'artisan universel des générations, le font agir *idéalement* (*p*); mais ils ne veulent pas dire qu'il ait des idées, ils ne prétendent parler que de certaines figures (*q*) empraintes dans la matiere (*r*). Il faut donc les compter parmi tous les autres qui ne se sont point apperçus de la grande difficulté. Ce n'est que depuis peu de tems qu'il y a eu des personnes qui ont compris que la formation des corps vivans ne sauroit être un ouvrage (*ſ*) naturel. On suppose donc (*t*) que Dieu créa au commencement tous les corps organisez, & que ce que nous appellons génération n'est autre chose qu'un développement, qu'un accroissement de ces petites machines. Cela leve les plus grandes difficultez; mais il me semble qu'il en reste encore d'assez considérables (*u*) pour croire que des êtres plastiques bien pourvûs d'idées ne seroient point préposez sans necessité jusques à un certain terme aux progrez de la formation des corps vivans. Le mal est que ces Natures plastiques devroient être innombrables, & qu'à moins qu'elles ne trouvassent du plaisir dans leurs fonctions, elles seroient chargées d'un travail si continuel (*v*), & qui demanderoit tant de vigilance que leur sort seroit à plaindre. La connoissance leur est nécessaire pour les raisons que vous avez vûës; je ne parle pas seulement de la connoissance de l'art de l'organisation, je parle aussi de la connoissance du tems & du lieu qui exigent leur ministere; car sans cela il faudroit que Dieu ou les Anges les conduisissent à l'attelier toutes les fois que la besogne se présenteroit, ou qu'elles eussent naturellement leur demeure fixe dans les matrices comme une maniere de formes assistantes. Tout cela comme vous voyez, amene beaucoup d'inconvéniens. Mais j'ajoûte que la connoissance devroit être accompagnée de quelque attrait de plaisir qui interessât au travail, & qui en rendît légere la servitude. Un Collegue de Mr. Cudworth a supposé la préexistence des ames, & il a crû que l'odeur très-agréable des embryons les attiroit (*vv*).

Objections contre les Natures plastiques.

Disons un mot des causes occasionelles. Je voudrois bien vous marquer le foible que Mr. le Clerc dit que Mr. Bayle y a trouvé; mais comme il faudroit trop (*x*) chercher, je ne m'y engage pas. On ne peut nier lors même qu'on trouve ce systême préférable à tous les autres, qu'il n'ait beaucoup de difficultez, dont la principale ce me semble résulte de la question de la liberté de l'homme; car pour ce qui est de cent autres objections plus populaires que philosophiques, & qui donnent lieu à des railleries profanes, elles ne sont pas moins fortes contre le systême du concours prédéterminant ou simultané. Or vous savez

Quelle est la difficulté des causes occasionelles.

(*l*) ,, François Titelman, Religieux Franciscain: on ,, trouve ses paroles dans le Diction. Histor. & Crit. à ,, la remarque C de l'article *Sennert*.

(*m*) ,, Il se sert de la comparaison d'un valet qui agit ,, sans savoir le but de son Maître. Mais comme un valet ,, fait l'ordre qu'on lui a donné (voyez ci-dessus au com- ,, mencement du Chap. précedent,) il ne peut pas en- ,, trer en comparaison avec une Créature insensitive.

(*n*) ,, *Franc. Titelmannus in Compendio philosoph. natural. lib. 1. cap. 19. pag 60. Edit. Lung. 1596.*

(*o*) ,, Notez que Sennert attribua à certains Esprits la ,, formation des mineraux. Voyez la remarque F de son ,, article dans le Diction. Histor. & Crit.

(*p*) ,, Voyez le 2. Journal des Savans 1704. pag. 49. ,, Edit. de Holl.

(*q*) ,, Voyez le 8. Journal des Savans 1704. pag. 184. ,, 185.

(*r*) ,, Voyez le Traité d'Osualdus Crollius *de Signaturis internis rerum*, imprimé à Francfort l'an 1620.

(*ſ*) ,, C'est-à-dire, produit par les seules loix généra- ,, les, par les seules qualitez de la matiere.

(*t*) ,, Voyez le Pere Mallebranche en divers endroits ,, de ses ouvrages. & ce que Mr. le Clerc rapporte de Mr. ,, Dodart *Bibliotheq. Choif. Tom. 7. pag. 266. & suiv.*

(*u*) ,, Voyez dans le Diction. de Mr. Bayle la remar- ,, que C de l'article *Sennert*.

(*v*) ,, Il ne faudroit pas perdre de vûë aucun commer- ,, ce des mâles & des femelles (hormis le tems de gros- ,, sesse, & encore faudroit-il alors être assuré que le su- ,, jet n'est point propre à la superfétation) cela va loin.

(*w*) ,, Voyez les Nouvel. de la Républ. des Lettres mois ,, de Mai 1684. à la fin du 8. article, mois de Sept. 1685. ,, à la fin du 4. article: ou plûtôt voyez *Henrici Mori Tractatum de anima pag. 88. 89. Edit. Roterod. 1677.*

(*x*) ,, Car Mr. le Clerc *ibid. pag* 288. dit seulement que ,, Mr. Bayle a marqué cela *en quelque endroit de ses Considérations.* Je ne connois point d'Ecrit de Mr. Bayle ,, qui ait un tel titre.

Quels sont les Philosophes qui en ont parlé les premiers.

savez que la doctrine du concours domine dans les Ecoles. N'ayant point vû le livre (*y*) dont vous me parlez, je ne puis répondre à votre question si l'on y a bien prouvé qu'Aristote reconnoissoit les causes occasionnelles. Je puis seulement vous dire que le plus ancien Auteur que je sache qui ait parlé de l'opinion que les Créatures ne font rien, & qu'elles ne sont qu'un signe qui détermine l'action de Dieu, est le Philosophe (*z*) Averroës. Il n'en marque point le premier Auteur. Albert le Grand & Thomas d'Aquin qui l'ont réfutée, ne le marquent point non-plus (A). Il semble que Philon l'ait suivi (B); mais il ne faut point conclure cela de quelques passages à l'écart; il faudroit les trouver dans un endroit où l'Auteur traitât dogmatiquement & *ex professo* cette question. On attribuë faussement à Pierre d'Ailli d'avoir tenu ce systême (C). Ceux qui disent (D) que Gabriel Biel l'a adopté, s'avancent trop: il le trouve seulement probable, mais il ne l'embrasse point (E).

CHAPITRE CLXXIII.

Eclaircissement de ce qui a été dit ci-dessus, (a) que les adoucissemens des Théologiens Réformez du 17. siecle au sujet de la Prédestination, ne consistent qu'en paroles, & ne changent point réellement l'hypothese de Calvin.

AYant examiné de plus près ce que je vous ai écrit dans le Chapitre 170. & l'ayant comparé avec ce que vous veniez de lire dans quelques ouvrages des Augustiniens, vous avez crû qu'il n'est point vrai que le systême de Calvin soit réellement le même que celui des Théologiens (*b*) Réformez du 17. siecle. Mais je puis vous dire que ces Augustiniens que vous avez lûs se trompent lorsqu'ils débitent que les Calvinistes modernes ont abandonné les principes des premiers Réformateurs à l'égard du libre-arbitre & de la Prédestination. Comptez sur cela: tenez vous-en à ma lettre.

Examen de l'accusation intentée aux Calvinistes d'avoir abandonné le systême de Calvin.

Rien n'a plus embarrassé les Thomistes & les Jansénistes que la conformité qui leur a été reprochée entre leurs sentimens & ceux de Luther & de Calvin condamnez par le Concile de Trente. Ils ont employé bien des machines pour éluder ce reproche, ils n'en ont point trouvé enfin de meilleure que de soûtenir que les Calvinistes ont abandonné leurs vieilles erreurs sur ces points-là. Ils se sont servis de cette méthode depuis même que les Molinistes avoient prouvé leur accusation, non pas en comparant la Doctrine des Calvinistes modernes avec celles des Thomistes, mais en comparant celle-ci avec celle de Calvin, & de Théodore de Beze, & de Pierre Martyr qui ont été les plus rigides Prédestinateurs. Prenez la peine de consulter le Feuillant Pierre de Saint Joseph (*c*) zélé Moliniste. Il imprima en 1539.

Ce que vous avez lû dans un Ouvrage attribué au Pere Quesnel, & imprimé l'an 1696. ne doit pas être une aeroche. Vous y avez lû que (*d*) *selon les plus habiles & les plus autorisez Controversistes de l'Eglise Romaine il n'y a plus maintenant, depuis long-tems même, de different solide entre les Catholiques & les Calvinistes sur la matiere de la Grace, c'est-à-dire, sur la cooperation de la volonté avec la Grace dans l'ouvrage de la justification de l'homme.* Mais vous y avez lû aussi que l'on a prouvé cela par les témoignages de divers Auteurs Protestans contemporains de Luther & de Calvin, & vous devez être très-persuadé qu'on l'eût pû prouver par les témoignages mêmes de ces deux Réformateurs; car ils n'ont jamais nié le franc-arbitre de l'homme au sens des Prédéterminateurs, ni au sens attribué par les Papes à l'Augustin de Jansénius. Et prenez garde que Perkins, Amésius, Pierre du Moulin, Twisse, & Mr. Jurieu, sont du nombre des témoins du Pere Quesnel. Or ce sont les plus rigides Sectacteurs de l'hypothese de Calvin.

Le P. Serri critiqué.

Le Pere (*e*) Serri qui est devenu si fameux par son Histoire des Congrégations *de Auxiliis*, & par les combats à quoi elle l'a exposé, a soûtenu entre autres choses (*f*), que les Calvinistes *avoient adouci, pour ne pas dire quitté tout-à-fait les anciennes erreurs de leurs Maîtres, & qu'ils avoient presque entierement embrassé les sentimens de l'Eglise, du moins sur la matiere de la prédestination & de la grace* (*g*). Le Jésuite qui l'a critiqué lui passe ce point de fait. *Cela est vrai*, dit-il, (*h*) *du moins d'un très grand nombre, & ce n'est point là ce qu'on reprend dans l'Historien. La faute qu'il a faite, c'est qu'après avoir dit que pour sçavoir si les Calvinistes ont effectivement quitté les premiers sentiments de leur Maître sur la Grace, on devoit principalement s'en rapporter à Mr. Jurieu.* Le Critique allegue tout aussi-tôt les paroles de ce Ministre citées par le Pere Serri. Elles portent (*i*) que *TOUS LES REFORMEZ PAR OBLIGATION sont dans ce sentiment que l'action de Dieu qui prévient la volonté & qui la determine invinciblement au bien, ne viole point du tout la liberté. Car NOS EGLISES TIENNENT pour ce qu'on appelle la Grace prévenante, déterminante & même IRRESISTIBLE.... Or NOUS faisons profession de croire que cette force de la Grace qui détermine NECESSAIREMENT la volonté au bien ne viole pas la liberté.*

Je ne vous rapporterai point tous les avantages que le Critique du Pere Serri prétend tirer de ce passage de Mr. Jurieu, je vous dirai seulement qu'il

(*y*) „ Les Remarques de Mr. l'Abbé Faydit sur Virgile „ & sur Homere.

(*z*) „ Il vivoit au 12. siecle.

(A) „ Voyez la Méthaphysique de Suarés tom. 1. *disp.* „ 18. *sect.* 1. *p.* 373. *édit. Mogunt.* 1630.

(B) „ Voyez Suarés *ibid.*

(C) „ Suarés *ibid.*

(D) „ Coqueus *in August. de civit. Dei lib.* 7. *cap.* 30. „ *pag. m.* 695. l'affirme.

(E) „ Voyez Suarés *ibid.*

(*a*) „ Chap. CLXX. p. 859. 2. col. & 860. 1. col.

(*b*) „ Il faut entendre par ce mot, ici & en d'autres en- „ droits semblables, les Protestans non Luthériens, car les „ Luthériens ont réellement abandonné la doctrine de „ Luther sur ces matieres.

(*c*) „ Dans son *Suavis concordia humanæ libertatis*, &c. „ *disputat.* 2. *sectione* 7. *pag.* 263. *& seq. edit. Paris.* 1639. „ *in* 4.

(*d*) „ Défense de l'Eglise Romaine & des Souverains „ Pontifes contre Leydecker p. 9.

(*e*) „ Dominicain François Professeur en Théologie à „ Padouë.

(*f*) „ Voyez l'*Errata* de l'Histoire des Congrégations „ *de Auxiliis* p. 276.

(*g*) „ *Emollitis Magistrorum suorum pristinis aberrationibus* „ *ne dicam penitus explosis ad Ecclesiæ doctrinam eo saltem in* „ *capite pene convolarunt.* Voyez le même livre *ibid.*

(*h*) „ *Ibid. p.* 277.

(*i*) „ Jurieu, Traité de la Nature & de la Grace p. „ 119. 120.

qu'il en conclut avec beaucoup de raison que le sentiment de ce Ministre est le même que celui de Luther & de Calvin; *car que prétendoient ces deux Hérésiarques en n ant le libre-arbitre*, continuë-t-il, (*k*) *sinon qu'il étoit impossible de résister à la grace, & qu'elle déterminoit nécessairement la volonté? Calvin n'a-t-il pas declaré en termes exprès, long-tems avant Jansenius, que si on opposoit la liberté seulement à la contrainte & non pas à la nécessité, il falloit dire que l'homme estoit libre?*

Le Pere Serri ne pouvoit pas plus mal choisir qu'il a fait en se servant du témoignage de Mr. Jurieu; car autant qu'il est certain que ce Ministre représente fidellement ce que tous les Réformez croyent par obligation, autant est-il évident que ce qu'il rapporte ne differe en rien du systême de Calvin. Je m'étonne donc que le Critique ait été d'assez bonne composition pour accorder (*l*) à son adversaire qu'un très-grand nombre de Calvinistes ont entierement quitté les sentimens de Calvin sur la Grace. Cela est très-faux. Aucun Ministre n'eût dogmatisé impunément en France sur d'autres principes concernant la liberté, &c. que sur ceux de Calvin, & du Synode de Dordrecht. On ne s'en écarteroit pas impunément à Geneve, ni en Suisse, ni (*m*) en Hollande. Les Universalistes en soûtenant même qu'ils ne s'en écartoient pas, eurent bien de la peine à éviter les anathêmes; & si aujourd'hui on ne les inquiette point, c'est que l'on a bien compris que leur hypothese est au bout du compte la même que celle des Particularistes dans tous les points essentiels Les Remontrans se sont moquez des prétenduës mitigations de l'Universalisme, & les ont considérées (*n*) comme *une pure palliation des sentimens les plus rigides*. On a montré que cet Universalisme est sujet aux mêmes difficultez que le Particularisme, & qu'outre cela il donne a Dieu une conduite que l'on peut tourner en ridicule (*o*). Que ceci vous confirme ce que je vous ai écrit que les adoucissemens des modernes ne consistent qu'en paroles. Soyez sûr que leur systême n'est pas réellement moins épais de la centiéme partie d'une ligne que celui des premiers Réformateurs.

Les Universalistes ne different point essentiellement des Particularistes.

Examen de la réponse du P. Serri à son Critique.

La maniere dont le Pere Serri a répondu à son Critique, me fournira une nouvelle confirmation. Il s'est plaint (*p*) que des deux passages de Mr. Jurieu qu'il avoit citez on ne se soit arrêté qu'à celui qu'il n'avoit pas eu tant en vûë. Il avoit eu principalement égard à celui-ci. » (*q*) Il est » vrai; nous reconnoissons qu'entre ces (*r*) ex» pressions il y en a de trop dures. Nous n'a» vons pas pour nos auteurs la même soûmission » que ces Messieurs ont pour Luther, & nous ne » nous faisons pas une honte d'abandonner leurs » manieres quand elles nous paroissent propres à » scandaliser, & dures à digerer. Telles sont cel» les que nous venons de voir, dont aussi nul des » nôtres ne se sert plus aujourd'hui, & dont on » ne s'est point servi depuis plus de cent ans. » Nous verrons ci-dessous la suite de ce passage que le Pere Serri a supprimée. Quant à l'autre (*s*) passage il (*t*) assure qu'il ne l'a produit *que pour montrer que les Calvinistes sont revenus d'une partie des excès de leurs premiers Réformateurs*. Je n'ai absolument approuvé dans les paroles de ce Ministre, ajoûte-t-il, » que l'aveu qu'il y fait que » la grace efficace *ne viole point du tout la liberté*, » contre le sentiment des premiers chefs de la » réforme qui regardoient le libre-arbitre comme » esclave sous la motion de la grace, & qui en » parloient comme d'un bien dont nous n'avons » plus que le titre, & d'une Seigneurie dont il ne » nous reste que le nom: *Res de solo titulo, titulus » de solo nomine.* » (*u*) Je n'ai eu dessein en rapportant les endroits du Ministre Jurieu, continuë-t-il, *que de lui prouver par son propre aveu, que les Eglises Protestantes ont beaucoup adouci & même entierement abandonné les erreurs de Calvin sur cet article, pour reconnoître la coopération du libre-arbitre.* Si tel a été son dessein, il faut convenir que ses mesures ont été bien fausses; car jamais Calvin ni les autres Réformateurs n'ont nié le libre-arbitre au sens que Mr. Jurieu le prend, & lorsqu'ils ont dit que nous n'en avions plus que le nom, ils ne prétendoient parler que de la liberté qu'on nomme d'indifférence *in sensu composito*. Or en ce sens-là Mr. Jurieu & tous (*v*) les Théologiens Réformez croyent encore aujourd'hui que le libre-arbitre est une chimere. Ils disent que l'homme pêche nécessairement sans la grace, & ne peut désobéir à Dieu avec la grace efficace; & si néanmoins ils prétendent qu'il pêche ou qu'il obéit à Dieu librement, c'est qu'ils établissent la liberté dans l'exemption de contrainte, & qu'ils veulent (*vv*) que tout ce que l'on fait volontairement & *ex pravio consilio*, soit fait avec liberté. Tout ce que Calvin a dit en expliquant l'efficacité de la permission divine, la prévision des évenemens contingens fondée sur les décrets absolus de Dieu, la servitude de l'homme sous le peché, la force irrésistible de la grace du Saint Esprit, &c. a été constamment enseigné & l'est encore dans les Eglises Réformées, & il n'y a point d'innovations qu'elles ayent réprimées avec plus de vigilance que celles qui concernoient ces articles-là. Mr. Pajon en est un exemple, lui qui s'étant rendu suspect sur ces matieres fut repoussé avec vigueur: Mr. Claude quoiqu'Universaliste, se fit de cela une affaire très-sérieuse. Je passe sous silence comme des choses trop connuës les grands mouvemens que l'on se donna contre les Universalistes, & l'émotion épouvantable que les dogmes d'Arminius causerent, ce qui ne finit que par un Schisme qui dure encore. Avouez-moi donc que les Controversistes Romains se font un panneau pour

(*k*) » *Ibid. p.* 279.

(*l*) » Le Pere Serri s'est bien prévalu de cela pour fai» re tomber en contradiction son Critique. Voyez sa ré» ponse à l'*Errata* de son Histoire p. 260.

(*m*) » Voyez le 5. tome de la Bibliotheque Choisie p. » 420.

(*n*) » *Ibid. p.* 421.

(*o*) » Voyez Frideric Spanheim dans son ouvrage *de » gratia universali*, où il se sert de plusieurs comparaisons.

(*p*) » Voyez le livre qui a pour titre *le correcteur corrigé* » p. 255. édit. de Liége 1704.

(*q*) » Jurieu, Jugement sur les Méthodes pag. 99.

(*r*) » Notez que le Pere Serri *ibid. p.* 256. suppose faus» sement que selon M. Jurieu ces expressions sont des Lu» thériens. Elles sont au contraire des expressions des Cal» vinistes recueillies par les Luthériens pour en faire hon» te aux Calvinistes.

(*s*) » Rapporté ci-dessus.

(*t*) „ Le Correcteur corrigé pag. 257.

(*u*) » *Ibid p.* 258.

(*v*) » Il peut y avoir parmi eux des Arméniens cachez, „ ou même qui depuis leur réfuge en Angleterre osent „ lever la tête, mais cela ne doit point entrer en considé„ ration.

(*vv*) „ Mr. Turretin *Theolog. elenct. tom.* 1. *p. m.* 558. „ prouve que la permission divine quoiqu'elle rende né„ cessaire l'évenement, n'ôte point la liberté, parcequ'el„ le n'ôte pas à la Créature la spontanéïté & la délibera„ tion: *nec creatura spontaneitatem & προαίρεσιν tollit, vel „ intercedit quominus liberrimè semper agat.* Voyez ci dessus „ Ch CLXIV. p. 843. 2. col. le passage de M. Wittichius, „ & Ch. CLXXI. au commencem. le passage de Zanchius,

pour y tomber bien grossierement, s'ils se persuadent tout de bon que la doctrine de Calvin sur cet article n'est plus (x) celle des Eglises Réformées. Ne peut-on pas dire réellement la même chose tantôt d'une maniere seche, brusque, choquante, tantôt d'une maniere civile, & assaisonnée de complimens ?

Inattention inexcusable de ce Pere.

Mais il n'y a point de Controversiste qui soit plus inexcusable que le Pere Serri d'avoir donné dans le paneau; car il s'est fondé sur un passage (y) à la suite duquel il avoit lû ces paroles : » (z) Mais on ne nous doit pas obliger à CONDAMNER LES PENSÉES de ceux qui ont ainsi » parlé; car nous sommes très-persuadez qu'ils » n'ont eu aucun dessein d'attribuer à Dieu les » pechez des hommes, ni de l'en faire la cause, » ni de ruïner la liberté de l'homme, ni de nier » que l'homme ne soit la vraie cause de ses pé- » chez, & qu'il ne mérite d'en être puni. C'é- » toit le caractére de ce siécle là : les Ecrivains » avoient des maniéres fort seches & fort dures, » & ils ignoroient l'art des adoucissemens qui » est si nécessaire dans les sciences abstruses, aussi » bien que dans le monde. . . . (*) Ils avoient » en tête les Scholastiques qui faisoient le salut » absolument dépendant de l'homme, qui don- » noient tout au mérite, & ne reconnoissoient » point de décrets en Dieu tendant à la vie éter- » nelle, que sous la condition de la prévision » du mérite & des œuvres, qui abandonnoient » l'homme à lui-même, le faisoient cause de son » salut, & ne donnoient rien à la Grace. Ils » avoient dessein contre cela d'attribuer notre sa- » lut tout entier à Dieu, & d'établir un décret » absolu & gratuit, indépendant de la prévision » des œuvres & du mérite; c'est ainsi qu'il les » faut entendre. Et si leurs expressions sont al- » lées beaucoup plus loin, il le faut attribuer à » ce défaut qui régne dans toutes les disputes, » & qu'on appelle après Saint Basile, *amétria* » *antolkés*.

Comment pourrez-vous comprendre que le P. Serri n'ait pas vû manifestement que ces paroles ne contiennent aucune condamnation des pensées ou de la doctrine de Calvin ? Comment pourrez-vous vous imaginer que Mr. Jurieu lui ait appris dans ces endroits-là que les Eglises Protestantes ont entierement abandonné les erreurs de Calvin sur cet article ? Pour moi j'avouë que cela me passe (†).

Vous n'aurez pas oublié, je m'assure, ce que vous m'écrivîtes il y a deux ans qu'un Molinisté qui n'avoit d'autres lumieres que celles que la lecture de quelques livres François lui avoit données, ayant voulu soûtenir à un jeune Bachelier fort suspect de Jansénisme que les sentimens de Jansénius ne different point de ceux de Calvin, fut bien-tôt mis hors de combat; mais que la dispute s'étant élevée deux jours après entre le même Bachelier & un Scotiste qui en savoit autant que lui, ils ne purent rien gagner l'un sur l'autre. Je vous répondis sur cela que les disputeurs doivent imiter les Pirates qui ne cherchent que les vaisseaux marchands :

II. PART.

Les Disputeurs comparez aux Corsaires.

Corsaires à Corsaires
S'attaquant, croyez-moi, ne font pas leurs affaires.

Je modifie aujourd'hui cette pensée, je croi qu'un Scotiste pourra triompher là-dessus d'un Thomiste aussi fort que lui.

CHAPITRE CLXXXIV.

Découverte de quelques Auteurs anonymes ou pseudonymes

PUisque vous avez été taxé (a) tout de nouveau à fournir un certain nombre d'Auteurs anonymes ou pseudonymes, & que les petits secours que je vous avois envoyez vous ont servi de quelque chose, je continuë à soulager un peu votre peine.

Nom de l'Auteur du livre Cautio criminalis.

I. Je vous ai parlé (b) d'un livre qui fut imprimé à Francfort pour la seconde fois l'an 1632. *in* 8. (c) & qui a pour titre, *cautio criminalis, seu de processibus contra sagas*. On en fait une mention honorable dans l'Histoire des Ouvrages des Savans au mois (d) de Novembre 1696. & l'on en parle comme d'un livre imprimé depuis peu *à Soltbach* en Allemagne in 12. Le célebre Mr. Thomasius le louë beaucoup dans sa dispute *de crimine Magiæ* publiée l'an 1701. & en rapporté l'Edition à l'an 1694. Le titre de mon (e) Edition porte que l'Auteur n'est pas connu, mais qu'il est un Théologien de la Communion Romaine *auctore incerto Theologo Romano*. Cet Ouvrage a été traduit en François par F. B. de Velledor M. A. D. qui ayant fait approuver sa traduction & la Préface qu'il y ajoûte assez longue & assez curieuse, & fort contraire aux procez de sorcelerie, la fit imprimer à Lion l'an 1660. *in* 8. sous le titre d'*Advis aux Criminalistes sur les abus qui se glissent dans les procez de Sorceierie. . . . par le P. N. S. J. Theologien Romain*. Vous remplirez aisément ces lettres initiales par cet endroit de la Préface. *Lauteur faict assez entendre au doubte 15. nombre 33. qu'il étoit de la Compagnie de Jesus. Je sçay de bonne part qu'il s'appelloit N. Spee, & qu'il est mort il y a plusieurs années.*

Du Commentaire sur l'Epitre de Gentian Hervet.

II. J'ai un livre *in* 8. qui fut imprimé l'an 1567. sous le titre de *Commentaire & illustration sur l'Epitre missive de Mr. Gentian Hervet escrite aux desvoyez de la foy . . . . . . PAR NICOLAS JOMLAIELA*. Je ne doute point que ce ne soit une production du Sieur de Sainte-Aldegonde. Il fit là son coup d'essai, & ce fut comme le prélude d'un plus gros Ouvrage qu'il publia long-tems après sous le titre de *Tableau des*

(x) „ Voyez ce qui sera dit du Sieur Derodon ci dessous note (†).
(y) „ Rapporté ci-dessus pag. précéd. 1. col. note (q).
(z) „ Jurieu, Jugement sur les Méthodes pag. 99. 100.
(*) „ *idem, ibid. pag.* 101.
(†) „ Appliquez ici la remarq. faite ci-dessus Chap. „ CLXX. à la fin. Mr. Wittichius a fait l'apologie des „ expressions les plus dures des Réformateurs. Cent au- „ tres Ministres ont fait la même chose & la font en tou- „ tes rencontres. Et notez que selon Derodon dans sa dis- „ pute *de libertate*, imprimée à Geneve l'an 1661. Dieu a „ été nécessité à permettre le péché *pag.* 67. Cette per- „ mission 143. a été jointe avec la direction du péché „ vers la gloire de Dieu, & Adam sans liberté d'indif- „ férence étoit nécessité quant à sa volonté par l'enten- „ dement & quant à l'entendement par les objets. Cal- „ vin n'a jamais rien dit d'où l'on puisse plus aisément „ & plus clairement inférer que Dieu est la cause du „ peché, & qu'Adam n'en a été que l'instrument.
(a) „ Voyez ci-dessus Chap. LXVII. pag. 618. 1. col.
(b) „ Voyez ci-dessus Chapitre XXXIX. pag. 579. 1. „ col. note (t).
(c) „ Il contient 459. pages.
(d) „ Pag. 131. 132.
(e) „ Celle de Francfort. en 1632.

II. Part.

des differends de la Religion, où il a traité d'une maniere tout-à-fait comique les controverses.

De la Critique des Préjugez de Mr. Jurieu.

III. Je vous ai promis (*f*) le vrai nom de l'Abbé Richard qui publia la Critique des Préjugez de Mr. Jurieu l'an 1690. L'Auteur de cette Critique est le fameux Pere Gerberon Bénédictin, qui après avoir joui plusieurs années dans le Païs-Bas de la liberté qu'il auroit perduë en France s'il n'eût pris la fuite, a eu le malheur enfin de tomber entre les mains des persécuteurs du Jansénisme. Il avoit publié à Liege en 1676. in 12. sous le nom de *FLORE DES. FOT le Miroir de la pieté Chrétienne, où l'on considere avec des reflexions morales l'enchaînement des Veritez Catholiques, de la Prédestination & de la Grace de Dieu, & leur alliance avec la liberté de la Creature*. Il a fait aussi *la Confiance Chretienne apuyée sur quatre principes inébranlables*. Ce dernier livre fut condamné à Rome l'an 1704. (*g*).

De la Lettre d'un Ecclésiastique touchant les nuditez.

IV. On voit dans les Nouvelles (*h*) de la République des Lettres l'extrait de la *lettre d'un Ecclésiastique aux Religieuses qui ont soin de l'éducation des filles, pour les exhorter à seconder les intentions du Pape touchant les nuditez*. Elle fut imprimée l'an 1685. *in* 8. Le Pere Quesnel en est l'Auteur, comme il nous l'apprend lui-même dans un (*i*) Ouvrage imprimé l'an 1704. Il paroît par le même (*k*) ouvrage qu'il est, » *L'auteur* » *d'un livre imprimé qui a pour titre:* Très-hum- » ble Remontrance à Messire Humbert de Pre- » cipiano Archevêque de Malines, sur son Decret » du 15. Janvier 1695. portant deffense de lire, » retenir ou débiter plusieurs livres, & particu- » lierement celui de la *Frequente Communion*, com- » posé par Messire Antoine Arnauld Docteur de » Sorbonne.

De Prodromus veritatis.

V. Le Pere Honoré Fabri Jesuite, a écrit sous le nom du pere Neusser Franciscain, contre le Cardinal Noris un livre intitulé: *Prodromus veritatis* (*l*).

De l'Histoire de l'origine du Royaume de Sicile & de Naples.

VI. L'Histoire de l'origine du Royaume de Sicile & de Naples, imprimée à Paris l'an 1701. & dont on trouve l'extrait dans le Journal (*m*) de Mr. Basnage, a été composée par le Pere (*n*) Buffier Jesuite.

Du Livre, Fraus quinque articulorum detecta.

VII. Le Pere de la Fontaine Jesuite, qui a été Confesseur de l'Archevêque de Malines, a publié sous le nom de Cranenbergh un livre intitulé, *Fraus quinque articulorum detecta*. Ce Livre fut apporté à Rome lorsqu'en 1691. ou 92. les Jesuites y tenoient leur Congrégation générale. Ils voulurent engager le Général des Dominicains à se joindre à eux pour demander la condamnation des 5. articles qui avoient été présentez au Pape par les Disciples de St. Augustin. On répondit aux Jesuites que l'on soutiendroit ces 5. articles s'ils les dénonçoient. On n'en demeura pas là; car le Livre *Fraus quinque articulorum detecta* fut dénoncé au St. Office, & il fut condamné par un Décret du 19. de Mars 1692. On croit que le même Jesuite la Fontaine est l'Auteur du Livre intitulé, *Disquisitio Historico-Theologica, an Jansenismus sit merum phantasma per Jacobum de Montbron*, qui fut condamné à Rome l'an 1693. (*o*).

(*f*) » Ci-dessus Chap. CXXIII. pag. 750. 1. col.
(*g*) » Voyez le Journal de Trevoux Juin 1704. pag. » 1040. Edit. de France.
(*h*) » Mois de Mai 1686. art. 2.
(*i*) „ Intitulé *Motif de Droit*. Voyez-y la pag. 23.
(*k*) „ Voyez-y la pag. 188.

(*l*) „ Voyez le même Livre du Pere Quesnel pag. 181.
„ (*m*) „ Mois de Juillet 1701. pag. 303. & suiv.
(*n*) „ Voyez les Memoires de Trevoux mois de Sept. „ 1704. pag. 1620. Edit. de France.
(*o*) „ Tiré du Pere Quesnel dans l'Anatomie de la „ sentence de Malines pag. 236. 240.

FIN DE LA SECONDE PARTIE DE LA REPONSE AUX QUESTIONS D'UN PROVINCIAL.

REPONSE

REPONSE AUX QUESTIONS D'UN PROVINCIAL.

TROISIEME PARTIE.

AVIS AU LECTEUR.

Pourquoi cette III. Partie n'a pas paru plûtôt.

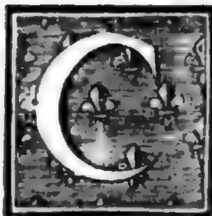

CE (a) *quatrieme Tome de la Reponse aux Questions d'un Provincial eût paru vers le commencement de l'été dernier, si les Presses du Libraire n'eussent été occupées à de grands Ouvrages commencez depuis long-tems, & qu'il importoit de finir. Les cinq premieres feuilles ont été imprimées avant le commencement du mois d'Avril de cette année, dequoi il est bon que les Lecteurs soient avertis.*

Ce qu'elle contient.

La principale & la plus ample partie de ce Volume concerne la Critique que Monsieur Bernard a faite du second Tome de la Continuation des Pensées diverses. On refute exactement cette Critique, & s'il se présente des épisodes on ne les rejette pas lorsqu'ils servent à éclaircir ou à prouver les matieres en question: desorte que de la maniere dont on a traité ce sujet abstrus & profond en lui-même, on peut esperer que les Lecteurs y trouveront un mélange de raisonnemens, d'autoritez & d'histoires qui ne leur permettra pas de s'ennuyer. Ils ne doivent pas craindre sous prétexte que c'est ici une réponse à Monsieur Bernard, de rencontrer des choses peu interessantes. Tout y est aussi dogmatique & aussi dégagé de differends personnels que si l'on n'avoit eu en vue ni Monsieur Bernard, ni aucun autre Particulier: C'est dans les troisiemes ou les quatriemes Repliques que l'on trouve ordinairement une infinité de petites discussions qui n'interessent point le Public, & qui ne contiennent que des plaintes & que des reproches d'Auteur à Auteur. Une premiere réponse est incomparablement moins sujette à ce défaut. Celle-ci en est entierement exempte.

Ce qu'on a renvoyé à la IV. Partie de cet Ouvrage.

On auroit bien souhaité de mettre dans ce Volume la Réfutation que l'on a faite des Extraits que Monsieur Bernard a donnez du second & du troisieme Tome de la Réponse au Provincial. Cette Réfutation est achevée depuis long-tems, & roule sur des matieres qui ne sont pas moins curieuses qu'importantes. Elle est telle en un mot qu'un Auteur peut avoir de l'impatience de la voir publique. Cependant il a fallu trouver bon qu'elle fût renvoyée au Tome qui suivra celui-ci.

Le 15. de Nov. 1706.

(a) „ Ce IV. Tome de l'Edition in 12 est dans celle-„ ci la III. Partie de la *Reponse aux Questions d'un Pro-„ vincial.* Le I. Tome fait la I. Partie, le II. & le III. „ dont les pages sont continuées, en font la II, & „ le V. sera la IV. Partie. Cet Avertissement étoit ne-„ cessaire, parceque c'est suivant cet ordre qu'on a ci-„ té les differentes parties de cet Ouvrage dans les no-„ tes de cette édition *in folio.*

REPONSE AUX QUESTIONS D'UN PROVINCIAL.

TROISIEME PARTIE.

CHAPITRE I.

Si ce qui a été dit ci-dessus du Pere du Cardinal (a) *Radziovvski est veritable. Faits concernant ces deux Seigneurs Polonois.*

III. PARTIE.

VOUS voulez, Monsieur, que j'éclaircisse une chose que je vous écrivis (b) il y a deux ou trois ans, & vous me paroissez croire que je m'y suis trompé; car vous avez lû dans des (c) Mémoires publics que le Cardinal Radzieiowski naquit le 3. de Decembre 1645. & qu'il perdit son pere à l'âge de neuf ans. Si cela est, j'ai eu tort de dire (d) qu'il étoit fils de ce Vice-Chancelier de Pologne qui favorisa l'invasion du Roi de Suede. Comment eût-il pû la favoriser s'il étoit mort l'an 1654? Le Roi de Suede ne fit-il pas ses premieres irruptions l'an 1655? Voilà votre objection; & pour y répondre je n'ai qu'à vous assurer que les Mémoires qui rapportent à l'an 1654. la mort du pere de ce Cardinal ne méritent en cela aucune foi. Il est indubitable qu'il favorisa les entreprises du Roi de Suede, & qu'il s'en trouva très-mal, puisque ce Prince le fit enfermer dans une prison l'an 1657. Je n'ai donc point dû ajoûter aucune note critique à ces paroles de Mr. Linage de Vauciennes: *Le Roi de Suede s'étant jetté en Pologne lorsqu'on y pensoit le moins, Ratgioski & un autre Gouverneur lui livrerent deux des plus belles Provinces du Royaume.* Je m'en pouvois rendre garant lorsque je les (e) alleguois. N'avois-je pas lû ce qui suit?

Jerôme Radzieiowski favorisa l'invasion du Roi de Suede en Pologne.

Preuves de ce fait tirées de Parival.

Ragieski (f) *Vice-Chancellier* de Pologne *estant tombé en la disgrace de son Prince pour beaucoup de raisons, & se voyant au danger auquel les serviteurs se trouvent dans la juste colere de leurs maîtres, fut banni du Royaume, & estant courtoisement invité par la Reine* Christine à Stockholm, *s'y retira, & trouva son azile asseuré chez les ennemis de sa patrie, ou plustôt la boutique pour forger la ruïne de la* Pologne. . . *Durant son exil il ne cessa d'entretenir fort bonne correspondance avec les Principaux de la Couronne fort mal affectionnez au Roi, comme aussi la pluspart de la Noblesse, & d'animer les Cosaques mêmes à la continuation de la guerre.* . . . (g) *Que dirons-nous du grand* Ragieski *instrument principal de la ruïne de Pologne, dans laquelle il avoit possedé une des meilleures charges? L'écouterons-nous dans ses excuses? Sa disgrace pourra-t-elle excuser sa vangeance? Non non, il est temps qu'il face pénitence, & reçoive le chatiment d'un traitre qui a vendu sa patrie & sa Religion. Les Suedois sçavent aimer la trahison & non les traitres; & la recompense qu'on est obligé de leur donner peut servir à en corrompre d'autres. . . . Celui-ci avoit eu bonne part aux depoüilles, & ne pouvant plus rendre de services (car la farce étoit joüée) il étoit question de s'en défaire.* Quand le bœuf est gras, il le faut tuer. . . . (h) Ragieski *après avoir rendu*

(a) „L'ortographe de ce mot variera très-souvent „dans ce chapitre, parcequ'on suivra celle des Auteurs „que l'on citera.

(b) „Voyez la 1. Partie de cet Ouvrage Chap. LXV. „pag. 616. 2. col.

(c) „Voyez les Lettres Historiques mois de Nov. 1705. „p. 530. & le Mercure Galant du même mois p. 13.

(d) „Chap. LXV. de la 1. Partie de cet Ouvrage „pag. 615. 1. col.

(e) „*ibid.*

(f) „Parival, Histoire de ce siecle de fer tom. 1. „pag. 116. édit. de Bruxelles 1660.

(g) „*Id. ibid. pag.* 283.

(h) „*Id. ibid. pag.* 284. 285.

rendu des services très-grands au Roy de Suede, *ouy après l'avoir mis dans la possession presque entiere du Royaume de Pologne, sans aucune perte, & presque sans coup ferir; estant arrivé à* Torne *ville de* Prusse, *se vit saisir au collet par le commandement du Gouverneur de la place. Le Roy luy avoit envoyé ordre de s'asseurer de sa personne & de tous ses biens, & de l'envoyer sous bonne escorte à* Mariembourg. *Voila l'oyseau de proye en la cage, il faloit des prétextes pour contenter les curieux & les ignorans au métier. On publia qu'il avoit donné quelques coups de bâton à un Gentilhomme assez bien venu du Roy. Mais celui-là n'étoit pas assez fort pour les judicieux. On dit qu'il avoit écrit à un Seigneur Polonnois de ses amis, que s'il pouvoit obtenir sa grace du Roy & de la Republique, il livreroit le Roy de Suede entre les mains de sa Majesté. Nous en sçaurons d'autres nouvelles plus asseurées avec le temps; car ce pretexte n'a pas été prouvé mais bien desavoué par* (*i*) Casimir *même, qui profera tout haut, ayant entendu la detention dudit* Ragieski, *qu'il alloit recevoir le salaire d'un traitre, mais que les Suedois lui faisoient tort de l'accuser d'une chose en laquelle il n'avoit pas trempé. A tout le moins cela n'étoit pas venu en sa connoissance, ny par lettres ny par commissions secrettes. Cet infortuné Gentilhomme, privé de sa liberté & de tous ses biens, fut envoyé en Suede, où il pleure à tout le moins ses vieux pechez dans quelque cachot, n'ayant pour Musique que le sifflement des crapauts & serpents, & le triste chant des hiboux* (*k*).

Preuves qu'il étoit Pere du Cardinal Radzieiowski.

Puisque ce Gentilhomme Polonois fut ainsi traité l'an 1657. vous voyez manifestement qu'il est faux que le pere du Cardinal Radzieiowski soit mort l'an 1654. Il ne vous resteroit pour soûtenir votre objection que de dire que ce Cardinal n'étoit point fils de ce Vice-Chancelier de Pologne, dont l'Historien que je viens de vous citer, a fait mention; mais il me seroit facile de vous réfuter invinciblement. Vous voyez dans les Mémoires que vous m'objectez que le pere du Cardinal se nommoit *Jerôme Radziovviski*, & qu'il fut Vice-Chancélier de Pologne. Or il est certain que le Vice-Chancelier qui favorisa le Roy de Suede, se nommoit Jerôme, & qu'on ne sauroit trouver en ce tems-là aucun Vice-Chancelier de Pologne différent de celui-ci, qui ait été pere du Cardinal. Concluez donc que je ne me trompe point, & que l'Auteur des Mémoires a défiguré les choses ou par ignorance ou par politique. Il est du parti du Cardinal, il pourroit bien avoir eu envie de dérober à ses lecteurs la connoissance du triste sort & de l'infamie du pere de son Eminence en le faisant mourir avant l'irruption du Roy de Suede. Peut-être a-t-il été seulement trompé par les termes ambigus du testament du Cardinal: *Je ne vis point mon pere depuis l'âge de neuf ans.* Cette ambiguité étoit facile à dissiper, puisque le Testateur ajoûte (*l*) que son pere mourut la même année que la Reine Marie-Louïse de Gonzague. Tout le monde sait qu'elle mourut l'an 1667. Je vous avertis qu'il mourut à Constantinople Ambassadeur de Pologne; il avoit été remis en liberté par la Suede en vertu de la paix d'Oliva l'an 1660. & il étoit rentré en grace auprès de son Roy. On admire la générosité de la Reine de Pologne, qui durant la guerre même que le Vice-Chancelier avoit excitée, & qui pensa renverser le thrône, se chargea de l'éducation des enfans de ce Rebelle, & les fit élever à Paris à ses dépens.

Progrès de sa fortune.

Il y a des circonstances assez curieuses concernant ce Vice-Chancelier dans un écrit de Mr. Linage de Vauciennes. J'en vais copier quelques-unes, & je le ferai parler lui-même, puisqu'on l'introduit comme un personnage de dialogue (*m*) dans le livre qui me sert d'original.

Je puis me vanter, dit-il (*n*), *d'avoir été consideré* du Roy Uladislas, *& j'en attribuë la cause à quelques actions hardies qu'il me vit faire dans la guerre de Moscovie; car depuis ce temps-là il m'approcha de sa personne, il me donna dequoy subsister avec quelque éclat à la Cour, & enfin me fit épouser la fille de l'un de nos plus riches Palatins, qui étoit veuve d'un des plus grands Seigneurs du Royaume. Il le fit sans doute, afin d'avoir lieu de me donner quelque titre, & la Charge de Vice-Chancelier de Pologne venant à vacquer, il m'en honnora sous prétexte de ne point laisser la femme qu'il m'avoit fait épouser sans qualité; car bien que j'aye un des plus beaux Gouvernemens du Royaume, je ne suis pas de cette haute noblesse de nos Palatins; je suis Gentilhomme, mais mon Pere n'étoit pas fort riche; cependant depuis ce mariage, j'ay toujours été du pair avec les plus grands de l'Estat. Ce Roy qui a eu pour moy des bontez extraordinaires, ayant trouvé je ne sçay quoy dans mon esprit, & dans mon humeur qui ne luy déplaisoit pas, non seulement me fit entrer dans son Conseil, après m'avoir honoré de la Charge dont je suis encore revestu, mais même avec le temps je devins un de ses plus particuliers confidens, desorte qu'il faisoit peu de choses sans me les communiquer.* Arrêtons-nous un peu ici, & faisons voir que Mr. Linage de Vauciennes ne rapporte pas fidelement le discours qu'on lui tenoit, ou que ce discours n'étoit pas exemt de mensonges.

M. Linage de Vauciennes, critiqué.

Il est sûr qu'en 1646. lorsque la Princesse Marie-Louïse de Gonzague fut mariée au Roy Uladislas, la charge de Vice-Chancelier de Pologne étoit possédée par (*o*) *André Lesenzinscki Evesque de Cameniez*; elle ne fut donc donnée à Jerôme Radzieiowski que depuis ce mariage du Roy Uladislas. Or sa femme étoit morte en couche au mois de Décembre 1645. & avoit donné d'autres enfans à Jerôme. Il est donc faux qu'il ait obtenu la dignité de Vice-Chancelier à cause qu'on ne voulut *point laisser sa femme sans qualité*; car il étoit veuf lorsqu'il l'obtint. Je doute que depuis son mariage *il ait toûjours esté du pair avec les plus grands de l'Estat.* Si la chose étoit véritable, Mr. le Laboureur auroit fait mention de lui. Deux raisons me le persuadent: l'une est qu'il n'oublie aucune personne qui brillât alors à la Cour de Uladislas ou par son mérite, ou par ses dépenses, ou par ses Charges: l'autre est qu'il parle de George

(*i*) » C'est-à-dire Jean Casimir Roy de Pologne.

(*k*) » Joignez à cela ce que le même Historien dit pag. » 292. 293. *Radzieski fut par arrest privé de tous ses biens, » & envoyé en Suede, d'où il n'eschappera pas si facilement » que fit le feu General* Arnem. *Le voilà dans la plus mise- » rable condition des mortels, dans une prison au lieu d'un » Palais, dans des châtimens & des peines au lieu des re- » compenses qu'on luy avoit promises. Les Suedois ont les » fruits de ses trahisons, & luy font porter les peines d'un » traistre.*

(*l*) „ Je n'ai point lû le testament de ce Cardinal, „ mais on m'a écrit de bonne part qu'il contient cela.

(*m*) „ Mr. Linage de Vauciennes assure qu'il ne fait „ que rapporter ce qui lui avoit été dit en conversation „ par le Vice-Chancelier de Pologne.

(*n*) „ Linage de Vauciennes, l'Origine véritable du „ soûlevement des Cosaques pag. 9. & suiv. édit. de „ Paris 1674.

(*o*) » Voyez le Laboureur, Relation du voïage de » Pologne 1. part. pag. 138. & 2. part. pag. 32.

ge Radzieiowski qui étoit frere de Jérôme. Il le nomme *Radzeevzki* (p) en un endroit, & *Radievvski* (q) en un autre. On voit dans sa Relation (r) que ce George étoit *Staroſtat de Lomza & grand Tranchant de la Reine*, & qu'il traita avec une extrême magnificence dans son *Château de Radzeovvirtz* la Maréchale de Guébriant. Si son frere eût fait alors une figure d'éclat, ne seroit-il pas entré dans l'écrit de cet Historien à la faveur d'une occasion si naturelle ? Revenons au livre ou l'on suppose que le Vice-Chancelier raconta ses avantures.

Intrigue abominable dont Jérôme Radzieiowski fut le principal instrument.

Il dévelope une intrigue dont il fut le principal instrument, & qui en bonne morale est abominable, mais qui dans le goût de la politique passeroit à peine pour une peccadille. C'est que le Roy Uladislas (ſ) *qui aimoit la gloire*, & qui vouloit *occuper son grand courage*, forma le dessein d'attaquer le Turc, & fit sécretement une ligue avec le Prince de Transilvanie, avec les Moscovites & avec les Tartares. (t) *Il ne restoit plus qu'un pretexte à trouver pour rompre avec quelque apparence de justice la paix qu'ils avoient tous avec la* (u) *Pologne*. Il *se chargea de le trouver*, & il crut l'avoir trouvé s'il engageoit les Cosaques à une *feinte rebellion*. Le Vice-Chancelier, l'un de ceux qui négocierent ce soûlevement, conclut enfin cette affaire; mais Uladislas étant venu à (v) mourir, cette rébellion artificieuse pensa perdre le Royaume. Les Confidens (vv) de ce Prince furent éloignez dès que Jean Casimir son frere eût été élu Roy de Pologne, *on forma une Cour toute nouvelle, & ces gens qui n'avoient en aucune participation de la feinte revolte des Cozaques, la regarderent comme une revolte veritable, & pour perdre ceux qui en estoient les entremetteurs, & à qui Uladislas avoit confié son secret, on les jetta hors de la Cour comme des traîtres.*

Pourquoi il fut banni de la Cour de Pologne.

(x) En ce temps-là, (ce sont les termes du Vice-Chancelier) » le Chancelier de Pologne » mourut, je lui devois succeder par les loix du » Royaume; car les Vice-Chanceliers succedent » toûjours aux Chanceliers. . . . . Ossolinski » fut revestu de cette Charge, & mes ennemis » qui estoient les Maistres au Conseil du Roy, » prirent cette occasion pour me perdre. Ils ap» prehenderent que si j'entrois en cette Charge, » je ne portasse Casimir à continuer les desseins » du Roy son frere, qui ne leur estoient pas » agreables, parce qu'ils n'en avoient eu au» cune participation. Les Cozaques cependant » estoient en armes, on envoya leur faire com» mandement de les poser; mais nous apprî» mes à nostre dommage, qu'il est toûjours » dangereux de les mettre entre les mains des » peuples : On convoqua une Diette pour don» ner ordre au nouveau regime, & mes ennemis » s'y trouvérent si puissans, qu'après m'avoir fait » exclure de la Charge de Chancelier, ils me » firent déclarer traître à ma patrie, & l'autheur » du soûlevement des Cozaques. Il y a deux (y) » ans que j'erre de Province en Province, & en» fin me voici en France, où j'attends ce qu'il plai» ra au Ciel d'ordonner de ma destinée . . . (z) » Le Chancelier . . . dans la derniere Diete qui » s'est tenuë pour la reformation de l'Estat, a si » bien cabalé, qu'enfin j'ai esté déclaré traistre à » la Patrie, il m'auroit asseurement fait arrester; » mais ses plus zelez partisans ayant pitié de » l'injure qu'on me faisoit, m'advertirent du des» sein qu'il avoit, & mesme de tous ceux dont » je me devois deffier . . . . . (a) Pour ne point » donner d'ombrage au Chancelier, ny luy faire » penetrer le dessein que j'avois, je fis venir mes » enfans à Warsovie : il crût alors estouffer toute » ma famille en un coup; mais avec toute sa po» litique, un jour qu'il y songeoit le moins, je » fis une partie de chasse avec quelques-uns de » mes amis, nous allasmes du costé de la Prusse, » qui estoit mon Gouvernement, où nous séjour» nasmes environ quinze jours. Pendant mon » absence, le Chancelier redoubla ses poursuites » contre moy, il mit en déliberation, si l'on » m'arresteroit, ou si l'on m'adjourneroit, pour » respondre aux accusations que l'on faisoit con» tre moy; mais mes amis eurent assez de credit » pour faire ordonner le dernier. A peine l'arrest » estoit-il donné, que j'appris ce qu'il contenoit. » Je dépechay aussi-tost un vieux domestique à » mes enfans, & leur mandé de se retirer sans » bruit, du costé de la Pomeranie, dans les » terres de Suede; car il y avoit déja quel» que-temps, que peu à peu j'y avois fait trans» porter tout ce que j'avois de plus precieux pour » subsister pendant ma disgrace. Quand je vis que » mes enfans estoient en seureté, je presentay une » requeste à la Diete contenant mes faits justifi» catifs. Le Chancelier obtint que j'irois en per» sonne, & on me limita un certain temps pour » me representer, pendant lequel j'envoyé secret» tement de bons chevaux sur mes routes, & » lorsque le Chancelier y songeoit le moins, je » me tiray de sa persecution. Aussi-tost que j'eus » joint mes enfans, nous passasmes à Stokolme, » où le Roy se souvint des petits services que je » luy avois rendus, lorsqu'il étoit en notre Cour, » en qualité du Prince Charles. Je fus six mois » en Suede, & pendant ce temps là, je puis dire » que je receus du Roy tous les bons traitemens » d'un Prince genereux . . . Je passé de là à » Coppenhagen . . . & n'y fis que très-peu de » sejour. » Il alla en suite à Paris où il n'obtint que des lettres de recommandation. Je vous en ai déjà (b) parlé.

Prérogatives de la Charge de Vice-Chancelier de Pologne.

Je ne vous avertis point qu'on voit dans le livre dont j'emprunte ces passages, la réfutation de ceux qui ont dit que Uladislas (c) *n'eut point d'autre but en cette prise d'armes des Cosaques, que d'avoir un prétexte de s'emparer du Royaume, & de le rendre successif*. Mais comme il appartient à l'histoire de ce Vice-Chancelier que l'on sache les prérogatives de sa Charge, je me crois obligé de

vous

(p) » Le Laboureur *ubi suprà* 2. part. pag. 235.

(q) » » *Id. ibid.* part. 3. pag. 6.

(r) » *Ibid.* pag. 6. & suiv.

(ſ) » Linage *ibid.* pag. 21.

(t) » *Id. ibid. pag.* 13.

(u) » Il me semble qu'on a mis ici la Pologne au lieu » de la Porte, c'est-à-dire le Grand Turc.

(v) » Ce fut le 20. de Mai 1648.

(w) » *Ibid. pag.* 104.

(x) » *Id. ibid.* pag. 105. & suiv.

(y) » Je croi qu'il parloit ainsi en 1654.

(z) » *Ibid.* pag. 198.

(a) » *Ibid.* pag. 200. & suiv.

(b) » I. Part. de cet Ouvrage, Chap. LXV. pag. 619.

(c) » Linage de Vauciennes *ubi suprà* p. 26. Notez que » le Chevalier de Beaujeu qui impute au Roy Uladislas » la révolte des Cosaques. (Voyez ses Mémoires pag. » 95. édit. d'Amst. 1700.) remarque pag. 99. que ce » Prince ne cassa l'armée *qui donnoit tant d'ombrage à* » *la République* qu'afin de ménager les Seigneurs Polo» nois *pour l'élection de son fils* dont la mort arriva un peu » après; ce qui fit dire au Roy *que si elle étoit arrivée* » *un mois plutost, il auroit bien fait voir du pays à ces Répu*» *blicains outrez.*

vous dire que le Vice-Chancelier de Pologne est (d) le troisiéme des cinq Ministres d'Etat, ou des cinq grands Officiers de la Courronne, & qu'*il ne faut pas le regarder comme subordiné & subalterne du grand Chancelier, mais plustost comme son associé & son Collegue, qui a le mesme droit de seeller, & un* (e) *sceau tout semblable, dont il se sert en presence & en l'absence de l'autre : cela dépend en effet de ceux qui presentent leurs expeditions, lesquels peuvent s'adresser indifferemment à celuy des deux qu'ils jugent à propos : les deux Charges sont independantes l'une de l'autre ; le Vice-Chancelier juge de mesme quand il est à la Cour tout seul.* Observons que (f) *les Loix du Royaume* ont ordonné *que de ces deux Charges, l'une sera possedée par un homme d'épée, & l'autre par un Ecclesiastique alternativement. Elles sont tres-considerables en Pologne & d'un revenu immense.*

De Michel Radziowski, son fils.

Michel Radzieiowski fils du Vice Chancelier, a eu pendant quelque tems la dignité de son pere; mais il s'en démit (g) *après sa promotion au Cardinalat, & sa nomination à l'Archevêché* de Gnesne. Il a fait une si grande figure dans le monde, & il y a joüé un si grand rôle dans les dernieres révolutions de son pays, qu'on doit être très-assûré que sa vie ou son Histoire paroîtra bien-tot en grand. Elle apprendra bien des choses si elle part d'une plume bien instruite & non partiale ; mais si elle est faite par un Ecrivain passionné, elle contiendra bien des mensonges. Si celui qui a dressé les Mémoires que vous avez lûs, se charge de ce travail, on doit souhaiter qu'il se guérisse de sa négligence; car il n'a même point sû le tems de la promotion au Cardinalat : il l'a mise à l'an 1683. au lieu qu'il la falloit mettre au 2. de Septembre 1686. & il a dit que le Pape envoya le Chapeau à Michel Radziowski. Les Papes ne font point cela, ils n'envoient que la calotte & le bonnet, il faut que les Cardinaux aillent eux-mêmes recevoir à Rome le Chapeau (h). Innocent XI. (i) envoya le Chevalier Cusani en Pologne *pour porter les* Barrettes *aux nouveaux Cardinaux.* Il avoit rejetté la nomination que le Roi de Pologne avoit faite en faveur de l'Evêque de Beauvais. Ce Prince indigné de cela, (k) *ne voulut ni voir* Cusani, *ni faire la cérémonie de donner le Bonnet au Cardinal* Palavicini *Nonce de Sa Sainteté auprès de Sa Majesté Polonoise ; & ce Chevalier fut obligé de le donner luy-méme : ce qui se* (l) *fit dans l'Eglise des Dominicains, presque incognitò, n'y ayant personne de la Cour, ni de remarque ; seulement les gens du Cardinal, & quelques Bourgeois curieux. Il alla ensuite* (m) *le porter au Cardinal* Radgioski, *resté dans une de ses maisons à neuf lieues de* Zolkief. Ce Cardinal (n) *après la mort d'Innocent XI. alla à Rome pour assister à l'Election du nouveau Pape, laquelle tomba sur le Cardinal Ottoboni dont il reçut le Chapeau.* Ce nouveau Pape fut créé le 6. d'Octobre 1689. & prit le nom d'Alexandre VIII. (o) *durant le sejour que* ce Cardinal *fit à Rome, il vécut en Prince, & parut toûjours fort galant. Il se fit beaucoup d'amis par sa magnificence & par ses liberalitez.* Voilà bien des choses que l'Auteur des Mémoires ignoroit, quoiqu'elles fussent dans des livres très-nouveaux & très-communs.

Grand promus au Cardinalat.

Je dois vous dire que les Auteurs dont je me sers pour le corriger, ne sont pas des fautes moins petites que les siennes. L'un d'eux assure (p) *que le Pape Innocent XI. laissa presque finir le Sacré College, en differant de donner les Chapeaux vacans jusques en l'année 1686. en laquelle il fit une promotion generale de quarante Cardinaux.* L'Autre dit (q) que le même Pape *après cinq ans de Pontificat fit une promotion de* 43. *Cardinaux*, & néanmoins quelques pages auparavant il avoit marqué (r) deux promotions, l'une de 16. Cardinaux, faite le 1. de Septembre 1681. l'autre de 27. Cardinaux, faite le 2. de Septembre 1686. Il avoit dit la verité, pourquoi donc s'avisa-t'il de se contredire en faisant faire une promotion de 42. Cardinaux l'an 1681. qui fut le cinquiéme du Pontificat d'Innocent XI. Il lui étoit plus facile d'éviter ces fautes que d'éviter celle qu'il a faite en mettant (s) à l'année 1641. la naissance du Cardinal Radzieiowski. La datte des promotions des Cardinaux est mieux marquée dans les écrits publics que le jour natal d'un Evêque, & il ne paroit pas possible que des Auteurs fassent des fautes de la nature de celles-ci, je veux dire qu'ils parlent d'une prétenduë promotion de 44. ou de 43. Cardinaux faite l'an 1686. tems où ils étoient pleins de vie, & si voisin de celui où ils écrivoient.

Particularitez touchant sa promotion.

Ce que l'un d'eux (t) observe que le Pape éleva au Cardinalat *Michel Radzieniouski de son propre mouvement sans autre recommandation que celle que le bruit de son merite lui avoit procurée*, est contraire aux récits de l'autre, qui assûre (u) que *Radgioski* Evêque de Warmie obtint du Roi de Pologne son parent, une forte recommandation auprès du Pape, & que le Marquis de Béthune ennemi de l'Evêque de Beauvais qui avoit déja la nomination du Roi de Pologne, espera de la rendre vaine si un autre étoit récommandé de nouveau ; qu'ainsi *il excita l'ambition de l'Evêque* de Warmie *son ami intime, en lui faisant connoitre la beauté de la pourpre, & l'éclat de la dignité*, & *qu'il persuada ensuitte à la Cour de Pologne de porter ce Prélat dans cette rencontre.* Ceci me paroît fort vraisemblable, & jen'y saurois rien opposer non plus qu'à cette autre narration du même Ecrivain : (v) *Le Cardinal Palavicini* qui avoit été élevé à la pourpre pendant sa Nonciature de Pologne, *fit venir de Rome un Formulaire* de Céremonial, *pour obliger son Collegue* Radgioski *à conserver scrupuleusement les préeminences de sa nouvelle Dignité, jusques à devoir prendre le pas sur les Princes fils du Roy : ce qui commença à faire repentir la Cour de l'élevation procurée à ce Prélat ; lequel aima mieux entamer*

(d) „ Beaujeu *ibid.* pag. 422. Voyez aussi pag. 413.

(e) „ Le Sceau du Vice-Chancelier est moins grand, „ mais de même valeur & de même autorité dans les „ Actes.

(f) „ *Idem, ibid. pag.* 414. Voyez aussi Limage de Vauciennes *ubi suprà* pag. 105. & le Laboureur, Relation „ du voyage de la Reine de Pologne 2. Part. pag. 29.

(g) „ Beaujeu *ubi suprà*.

(h) „ Voyez le Diction. Hist. & Crit. à la page vii. des „ additions du 1. volume de la 2. Edition, ou la rem. A. „ de l'art. BAÏUS, de la dern. Edit.

(i) „ Anecdotes de Pologne, Tom. 2. pag. 212.

(k) „ *Ibid.*

(l) „ Vers le 10. ou 12. de Janvier 1787.

(m) „ Il partit pour cela de Leopol le 13. Janvier.

(n) „ Histoire des Conclaves 2. part. pag. 152. 153. „ à l'édit. de Holl. 1703.

(o) „ *Ibid.*

(p) „ Anecdot. de Pologne *ubi suprà* pag. 162. Voyez „ aussi pag. 107.

(q) Histoire des Conclaves *ubi suprà* pag. 162.

(r) „ *Ibid. pag.* 140. 144.

(s) „ *Ibid. pag.* 152.

(t) „ *Ibid.*

(u) „ Anecdotes de Pologne *ubi suprà* pag. 166. & suiv.

(v) „ *Ibid. pag.* 213.

III. PART. *entamer l'obligation qu'il avoit au Roy de Pologne son parent, que de manquer à celle qui luy étoit imposée pour soutenir l'éclat de la Pourpre dont* Rome *l'avoit honoré.* Je trouve beaucoup de vraisemblance dans tout cela.

CHAPITRE II.

Remarques sur la conduite du Cardinal Radziejovvski.

JE crains que ces dernieres paroles ne vous déplaisent; car vous me paroissez bien prévenu pour ce Cardinal Primat. Vous m'envoyez des observations qui le témoignent d'une façon trop marquée. Permettez-moi de vous dire que je croi que vous les avez faites à vos heures perduës, & que vous me les avez communiquées plûtôt à cause que la liberté de notre commerce souffre tout, qu'à cause qu'elles vous sembloient solides.

Comparé à l'Amirante de Castille & au Prince de Hesse-Darmstat.

I. En premier lieu vous observez qu'on a vû mourir depuis peu (*a*) trois entrepreneurs de révolutions par déthronement, l'Amirante de Castille, le Prince de Hesse-Darmstat, & le Cardinal Radzieiowski; qu'ils sont tous trois morts sans avoir joui du fruit de leurs peines, & n'ayant vû que de loin la terre promise; mais que le dernier est celui qui l'a vûë de plus près, car il a pû apprendre le couronnement du Roi Stanislas, & si les neuf jours (*b*) qu'il a survécu à cette importante cérémonie, n'ont point suffi à lui en faire savoir la nouvelle, il pouvoit être néanmoins fort assuré de lexécution. Or quoique le Prince de Darmstat eût mis le pied sur le rivage de la terre promise, il y est mort apparemment avec le regret de voir le succès de l'expédition tout-à-fait incertain. Les apparences ne promettoient rien de bon encore: des cas fortuits & imprévûs (*c*) & postérieurs à sa mort ont fait réüssir cette affaire; & ainsi à proprement parler il n'a vû qu'en éloignement sa Palestine, pour le moins ne l'a-t'il point vûë d'aussi près que le Cardinal Primat a vû la sienne.

Avantage qu'il a sur eux.

II. En second lieu vous mettez une grande différence entre lui & les deux autres, & vous la fondez sur ce qu'il étoit déja en possession de la plus haute fortune qu'il pût désirer, & qu'ils avoient tout leur bien en herbe. L'Amirante de Castille & le Prince de Darmstat, dites-vous, étoient comme la matiere premiere qui n'a point de formes, & qui les appelle toutes; ils ne possedoient rien, & ils espéroient de la gratitude d'un Prince qui leur seroit redevable de sa Couronne, tout ce que la plus vaste ambition fait souhaiter; & ainsi les grands mouvemens qu'ils se donnoient n'avoient pas le désintéressement qui se trouva dans la conduite du Cardinal, & s'ils eussent fait réüssir l'affaire, & que l'on n'eût pas assouvi leur cupidité immense, ils auroient tenté une nouvelle révolution (*d*).

Sa fermeté, à soûtenir son parti.

III. Vous ajoûtez que la probité dont le Cardinal donna un si bel exemple dans un pays, dans des occasions où elle est très-rare, ne sauroit être assez admirée. Il ne voulut jamais s'écarter de l'observation des formalitez les plus scrupuleuses le jour qu'on élut un Roi: on eut beau lui représenter le préjudice qu'il apportoit à l'affaire par cette observation rigide de l'ordre, il ne se laissa jamais ébranler, & cependant la coûtume lui eût pû fournir une bonne justification; car y eut-il jamais d'assemblées où le mépris des loix ait autant paru que dans les Dietes qui élisent les Rois de Pologne? Quel tumulte, quelle confusion, quel cahos fut jamais si grand? C'est un brigandage non seulement au figuré comme on l'a dit de quelque (*e*) Concile, & comme on le pourroit dire de plusieurs autres, mais aussi au propre. Ce n'est pas pour conférer la Couronne à celui qui la mérite le mieux, que l'on s'assemble, c'est pour la vendre au plus offrant & dernier enchérisseur, & c'est un sujet d'étonnement que l'on n'y ait pas introduit la regle si ordinaire aux Conclaves de ne choisir que des vieillards, afin que la moisson des Dietes fût plus souvent recueïllie. La pluralité des suffrages le seul remede contre l'anarchie n'y est point respectée: une poignée de votans l'emportera sur tout le reste, si elle est à portée d'être bien-tôt secouruë par son Candidat bien armé & bien prodigue. Ceux qui ont vendu leurs suffrages, & qui ont déjà touché l'argent, abandonnent leur Candidat pour suivre un Compétiteur qui offre de nouvelles sommes On se massacre dans ces assemblées, (*f*) *pellitur è medio sapientia, vi geritur res, &c.* On ne peut attendre autre chose d'une forme de gouvernement tel que celui des Polonois, (*g*) qui à proprement parler n'ont ni Royaume ni Roi, mais une oligarchie fardée d'un apparence & d'un vain titre de Royauté. C'est une veritable école de factions & de cabales, & par conséquent de jalousies & de perfidies, & d'avarice, & d'ambition, toutes sources fécondes de complots & de révoltes où le mauvais parti opprime ordinairement le bon, puisque l'homme étant plus enclin au mal qu'au bien, embrasse plus facilement la cause injuste que la cause juste. Un Primat qui ne veut se servir que des voies les plus régulieres parmi tant d'exemples de confusion & de desordre, n'est-il pas un véritable Héros? Avec quelle fermeté ne soûtint-il pas son parti, quoiqu'une infraction continuelle des loix eût fait triompher le parti contraire? Et lorsqu'enfin il céda, (*h*) ce ne fut qu'à la priere des Princes avec lesquels il avoit des engagemens.

IV. Si

(*a*) » L'Amirante de Castille au mois de Juin 1705. » le Prince de Hesse-Darmstat au mois de Septembre, & » le Cardinal Radzieiowski au mois d'Octobre de la » même année.

(*b*) » Stanislas fut Couronné à Warsovie le 4. d'Oc» tobre, & le Cardinal mourut à Dantsic le 13. du mê» me mois 1705.

(*c*) » Par exemple la bombe qui tombant sur le ma» gazin à poudre, fit sauter le Château de Montjouï » avec presque toute la garnison.

(*d*) „ *Coloro che sono stati istromenti di far salire alcuno al » Principato, si persuadono di dover conseguire qualunque cosa „ da esso & se ne vien negata loro alcuna, si sdegnano, & „ cercano di levargli quello, ch' essi pretendono haverglidato.* „ Leto, il quale insieme con Eletto, dopò haver ucciso „ Commodo, fece cader l'Imperio in mano di Pertina» ce, per non poter ottener da lui tutto quello che desi» derava, gli congiurò contra. *Frachetta, Seminario de' » governi cap. 2. pag. 13. Edit. de Venise 1647.*

(*e*) » Le Concile tenu à Ephese l'an 449. fut nommé „ *σύνοδος ληστρικὴ, Synodus prædatoria.*

(*f*) » *Ennius Annal. lib. 8. apud Aul. Gellium lib. 20. „ cap. m. 10.*

(*g*) „ Voyez Jean-Baptiste de Rocoles, introduction à » l'Histoire Tom. 2. pag. 424. 425. Edit. de paris 1664. » où il cite ces paroles de Cromer (lib. 6. de reb. Pol.) » *Poloni si rem propius intueamur, nec regnum habent, nec » Regem, sed Oligarchicum regiminis genus fucata regni spe„ cie & inani Regis titulo adumbratum.*

(*h*) » Voyez les Lettres Historiques du mois de No„ vembre 1705. pag. 532. 533.

Sa conduite injustement decriée.

IV. Si depuis il a travaillé à une nouvelle élection, continuez-vous, ce n'a été que pour prévenir la ruïne entiere de la liberté de sa Patrie, & là-dessus vous déclamez à perte de vûë contre je ne sai quels auteurs Républicains qui ayant comblé d'éloges la révolution arrivée en Angleterre l'an 1688. n'ont pas laissé de déchirer la conduite de ce Cardinal. Ils ne pouvoient pas ignorer que sa Confédération s'est servie des mêmes raisons que la Convention d'Angleterre. Le péril de la Religion, le violement des loix, l'oppression commencée & bien avancée, la crainte du pouvoir despotique sont les motifs qui ont été proposez tant en Pologne qu'en Angleterre pour déclarer le thrône vacant. Cela fait voir, dites-vous, que ces Ecrivains panégyristes d'un coté, & satyriques de l'autre n'ont point de principes, ni d'autre regle de loüange & de blâme que leur passion & leur profit: *quod volumus sanctum est*. L'interregne publié en Pologne leur paroît injuste, parcequ'il est au préjudice d'un Monarque dévoüé à la Maison d'Autriche: mais parceque l'interregne publié en Angleterre étoit en faveur d'un Prince dévoüé aux intérêts de la même Maison, ils le trouvent juste. Ils mettroient le Cardinal Primat au-dessus des plus grands hommes anciens & modernes; ils le combleroient de bénédictions & de loüanges s'il avoit déthróné un Prince qui leur eût déplu, & s'il avoit fait choisir un nouveau Roy prêt à envoyer 50. mille hommes à l'Empereur ou aux Alliez de l'Empereur. Leur inégalité va si loin, que les actions les plus éclatantes du Roy de Suede tout Protestant qu'il est, n'obtiennent d'eux aucun grain de cet encens qu'ils prodiguent sans mesure à quiconque rend du service à leur cause. La premiere victoire qu'il remporta sur le Moscovite, leur mit la trompette à la bouche, & ils la sonnerent sur le plus haut ton pour chanter ce grand triomphe. Ils continuerent à célébrer ce jeune Héros jusques à ce qu'il y eut rupture entre la Maison d'Autriche & la France; mais depuis ce tems-là rien de plus froid ni de plus sec que ce qu'ils ont dit de lui: plus injustes en cela que le Pape même qui a donnée ordre qu'on le haranguât (*i*) de sa part. C'est à Paris qu'on lui rend justice: on y a publié une histoire de ses Campagnes, où son portrait en peu de mots renferme plus de grandeur objective que tout ce qui a été prononcé dans l'Académie Françoise. Vous concluez par observer que votre critique ne concerne pas seulement l'omission des loüanges, mais aussi plusieurs discours injurieux dont l'Ambassadeur de Suede (*k*) fut obligé de se plaindre.

Examen de ce qui a été dit sur la conduite de ce Cardinal.

Que voulez-vous que je vous dise sur ces remarques? Elles sentent le Nouvelliste préoccupé, & par conséquent n'espérez pas que j'y fasse beaucoup d'attention.

I. Je vous dirai seulement sur la premiere, que pour en bien juger il faudroit avoir été sur les lieux, ou avoir lû un Journal exact & fidel de ce qui s'y est passé. J'ajoûte que le Couronnement du Roy Stanislas n'est point un coup décisif: la scene demeure encore intriguée & bien embrouillée. Dieu seul sait quel en sera le dénoüement.

Que l'Amirante & le Prince de Darmstat n'ont été malheureux que par leur faute.

II. Sur la seconde je vous dirai qu'il n'a tenu qu'à l'Amirante de Castille d'être à son aise, il s'est privé volontairement de ses dignitez. S'il a espéré une plus grande fortune sous un Prince qu'il établiroit; s'il a poussé ses prétentions audelà de toutes bornes, sans considérer ce que dit (*l*) Tacite, & ce que bien des exemples lui pouvoient apprendre, qu'il n'y a guéres de gens plus sujets (*m*) à être disgraciez que ceux qui ont fait réussir les révolutions: c'est ce que j'ignore, & je ne me mêle point de ce qui se passe dans le cœur d'autrui. Le Prince de Hesse-Darmstat pouvoit vivre en Prince de l'Empire sur ses terres. Il n'est donc point vrai que l'indigence l'ait animé à chercher fortune. Son zèle pourroit être le fruit des grandes obligations qu'il avoit à l'Empereur, & je puis vous assurer qu'il y a des gens desintéressez & de bon sens, qui n'approuvent point que le faux Suisse ait mis dans la bouche d'un Anglois ces paroles-ci: (*n*) *Au lieu de faire nous-mêmes des projets dignes de nous, nous avons mieux aimé suivre les visions de M. Darmstat qui à l'exemple des anciens Paladins de nos Romans ne nous amene que sa personne pour conquérir des Royaumes, persuadé sans doute qu'aujourd hui, de même que dans les tems fabuleux, le nom d'un preux Chevalier doit faire tomber les Citadelles & fuir les armées. Tandis que nous allons l'escorter dans ses avantureux voyages . . . . nos ennemis plus sensez, &c.* Examinez vous-même de sang froid dans les lettres (*o*) de ce prétendu Suisse le caractere qu'on y donne à l'Amirante, vous y trouverez des couleurs trop noires. Si quelque chose pouvoit excuser cet Ecrivain d'avoir produit des extraits des lettres que ce Seigneur Espagnol, & le Prince de Darmstat (*p*) ecrivirent à l'Empereur de Maroc, c'est qu'il se voyoit obligé de répondre à un Mémoire où l'on reprochoit à la France d'avoir des liaisons avec le grand Turc.

Quelle sorte d'ambition le Cardinal Radzieiowski pouvoit avoir.

Que le Cardinal Radzieiowski n'ait pû monter à des dignitez plus hautes que celles qu'il avoit déjà, n'est pas une bonne raison de croire qu'il n'ait espéré de nouveaux bienfaits, & que la passion & l'ambition ne soient entrées dans ses démarches. Il y a une espece d'ambition qui ne se propose point l'accroissement des richesses ni des dignitez, & qui n'est pas pour cela moins active que celle qui tend à ce but.

Que sa fermeté n'a rien d'héroïque.

III. Quant à votre troisiéme remarque, vous souffrirez s'il vous plaît que je ne vous imite point. Vous ne suivez que la Relation (*q*) qui a été publiée par un Ecrivain François, & vous y reglez votre

(*i*) „On voit cette Harangue dans l'Histoire des „Campagnes du Roy de Suede Charles XII. pag. 132. & „suiv. édit. de Holl. 1705.

(*k*) „Voyez le Memoire du Baron de Lillieroot, inséré dans les Lettres Historiques du mois d'Août 1702. „pag. 228. & suiv.

(*l*) „*Beneficia eousque læta sunt dum videntur exsolvi „posse: ubi multum antevenere, pro gratia odium redditur.* „Tacit. Ann. lib. 4. cap. 18. *Voyez Montaigne liv. 3. ch.* „8. *vers la fin p. m. 280. & le Tibere de Mr. Amelot ch. 26.*

(*m*) „Car ils croient qu'ils ont droit de demander „tout, & de se facher si on leur refuse quelque chose, „& néanmoins le Prince qu'ils ont élevé, songe autant „ou plus à gagner ses ennemis qu'à conserver ses amis, „& confere souvent à ceux-là ce qu'il refuse à ceux ci. „En un mot il veut que ceux qui l'ont fait maître, le laissent être maître, comme répondit le Pape Clément „VII. Voyez dans le Dict. Hist. & Crit la remarque A „Δ de l'art. *Colonna* de la 2. ed. & B de la derniere.

(*n*) „Quatriéme Lettre d'un Suisse à un François, dattée de Paris le 22. d'Octobre 1702.

(*o*) „Voyez la 23. Lettre d'un Suisse.

(*p*) „Voyez la 29. Lettre d'un Suisse. On y trouve „aussi quelque morceau des Lettres que le Roy de Portugal & Charles III. écrivirent au même Empereur de „Maroc, tout cela tendant à le faire entrer dans la Ligue contre Philippe V.

(*q*) „Sous le titre de *Histoire de la Scission ou division arrivée en Pologne le 27. Juin 1697. au sujet de l'élection d'un „Roy. Par Mr. de la Bizardiere.*

III. Partie. votre jugement. Pour moi je suspens le mien par la regle ***audi & alteram partem***, pendant que j'ignore ce que l'Evêque de Cujavie, l'Antagoniste du Primat & le promoteur du parti Saxon, a pû alléguer & raconter. Si tous les faits avancez dans la Relation qui vous sert de fondement, & où le Nonce même du Pape ne figure que comme un fripon & un scélérat, étoient véritables, j'avouë qu'il seroit difficile de justifier la Noblesse Polonoise. Je vous avouërai aussi que rien ne me paroît plus monstrueux en matiere de gouvernement, que de permettre que le petit nombre s'oppose à la pluralité des suffrages. Si le nombre notablement supérieur s'est laissé enlever le Prince qu'il avoit élu, & qui s'étoit présenté sur la frontiere, si dis-je, tout cela s'est fait de la maniere que le raconte votre Auteur, je ne vois pas que la Nation Polonoise se puisse jamais laver de cette tache, ni que la plainte de ce Prince sur l'affront sanglant qu'on lui avoit fait essuïer à la vûë de toute l'Europe (*r*), puisse être jamais éludée; mais encore un coup je veux entendre les deux parties avant que de rien prononcer. En attendant je croirai que le Candidat de votre Eminence n'est pas à plaindre d'avoir été traité de la sorte. Il auroit trouvé sans doute autant de dégoûts sur ce thrône-là que le frere de Charles IX. & il me semble que l'on a dit (*s*) fort justement qu'il avoit eu le bonheur de n'obtenir pas une Couronne dont il avoit été jugé digne. Vous croirez tant qu'il vous plaira qu'à cause que l'homme est naturellement plus enclin au mal qu'au bien, les factions injustes triomphent presque toûjours du parti de la justice; je croirai pour moi que dans les factions d'Etat on ne choisit point un parti parce qu'il paroît ou juste ou injuste (*t*), mais parce qu'il promet plus d'utilitez. Ce ne peut être que par accident que l'injustice (*u*) est un moyen de réussir; & quelque corrompus que soient les hommes, je pense que l'utilité se trouvant égale de part & d'autre, ils préféreroient le bon parti au mauvais. Votre Cardinal me paroîtroit un Héros s'il s'étoit exilé volontairement plûtôt que de se soûmettre à un Prince qu'il regardoit comme intrus; mais puisqu'enfin il s'étoit soûmis, & que la vertu rétroactive de l'acceptation universelle réparoit les vices de l'élection & de la prise de possession, tout comme les bâtards sont légitimez par un mariage contracté depuis leur naissance, il ne devoit plus remuër, & il devoit croire que son entreprise ameneroit plus de ravages dans deux ou trois ans, qu'une connivence aux désordres de la Cour n'en eût amené dans 10. années. La précaution qu'il a euë de se retirer à Dantsic, est compatible avec une fermeté commune, mais non pas avec la fermeté héroïque que vous lui attribuez.

Se retira-t'il dans cet azile parce qu'il craignoit d'être enlevé par les soldats du Roy Auguste, & puis d'être condamné à perdre la tête? Mais outre qu'il devoit être assûré qu'on épargneroit sa vie, ce n'est point à un Héros à craindre ni la prison ni la mort. On l'eût envoïé à Rome où il en auroit été quitte pour quelques marques de l'indignation de Clément XI. C'est un Pape très-affectionné au Roy Auguste parcequ'il espere que ce Prince bien affermi sur le thrône rétabliroit le Catholicisme où la réformation de Luther a commencé. Cette espérance a été (*v*) frustrée jusques ici, sans que la Cour de Rome ait fait paroître qu'elle soupçonnât le Roy Prosélyte de n'être pas un bon converti. Mais quoiqu'il en soit il ne sera pas glorieux à la mémoire du Cardinal Radzieiowski de n'avoir pas témoigné plus de vigueur contre le Pape qui s'est ingéré beaucoup plus qu'il ne devoit dans les affaires politiques de Pologne. Les autres Prélats du Royaume opposez au Roy Auguste ont sû très-bien maintenir leurs droits, & distinguer entre ce qu'ils doivent à Clément XI. en qualité d'Evêques, & ce qu'ils ne lui doivent pas en qualité de Sénateurs. La noblesse les a secondez de telle sorte que la Cour de Rome en a eu le démenti. Vous avez vû sans doute un petit discours Latin (*vv*) composé par un Gentilhomme Polonois contre les usurpations des Papes. Si votre Cardinal avoit fait écrire de semblables choses, ou si pour le moins il s'étoit mis à la tête de ceux qui ont remontré au Pape qu'il ne s'agissoit point d'hérésie, mais des loix fondamentales de l'Etat indépendantes de la Cour de Rome, je vous pardonnerois la haute idée que vous avez de son courage. Mais il s'est montré assez mou quant à cela.

IV. Que puis-je dire sur votre quatriéme observation? Elle est vague, vous ne nommez personne, l'examen n'a point de prise; expliquez-vous plus précisément, ou contentez-vous d'une fort vieille (*x*) réponse, & soyez sûr que les Libraires de Hollande ont crû obliger le Public en faisant réimprimer (*y*) l'ouvrage dont vous parlez, & qu'il y a des Nouvellistes qui ne sont pas toûjours aussi avares de leur encens au Roy de Suede qu'il vous le semble. Cessez, je vous prie, de demander que le genre humain soit conforme à vos idées Platoniques.

Vous avez eu raison de trouver deux fautes dans ce narré. (*z*) On fit les obseques du Cardinal Primat le 29. du mois d'Octobre 1705. dans l'Eglise de Saint Jean de Varsovie. Le Roy Stanislas & la Reine son épouse y assisterent. L'Archevêque de Léopol (*a*) officia, & le Pere Szerma Jésuite prononça l'Oraison funebre. Il parla du pere du Cardinal ***qui estoit (b) Chancelier de Pologne, & loua beaucoup le Roy Très-Chretien, au sujet*** *Son oraison funebre.*

(*r*) „On voit cette plainte dans une Lettre du Prince „de Conti, dont l'extrait a été inséré dans les Lettres „Historiques du mois de Décembre 1697 pag. 673.

(*s*) „J'ai lû cela quelque part dans les livres des Nou„vellistes de Hollande.

(*t*) „Notez qu'on ne prétend pas pour cela nier ce que „dit Séneque *de ira lib. 1. cap. 16* qu'il y a des gens qui „péchent par le motif de pécher: *Jam non caussis quæ num„quam malo defuturæ sunt, impellente, sed satis tibi est ma„gna ad peccandum caussa, peccare.* Conferez Continuat. „des pensées diverses §. XXXV. au commencement.

(*u*) „Conferez ce qui se trouve dans le Diction Histor. „& Crit. aux remarques *B* & *C* de l'article *Brutus (Marc)*

(*v*) „Notez que le Roy Auguste passe pour un mauvais „Catholique, parce qu'il laisse en repos le Luthéranisme „dans ses Etats. N'est-ce pas décrier le Catholicisme „comme s'il étoit incompatible avec l'observation de la „parole donnée aux Hérétiques? Ainsi *la Lettre qui court „dans le monde* (Merc. Galant de Dec. 1705. pag. 93.) „*en prose & en vers sur l'incertitude* de ce Roy *en matiere de „Religion, & qui finit par ces deux vers.* (Il verra ce qu'il „en coute quand on ose tromper Dieu) est proprement „une Satyre de l'esprit Papal.

(*vv*) „Il est dans les Lettres Historiques de Décembre „1705. pag. 627.

(*x*) „Voyez la 1. part. de cet ouvrage Chap. LXV. „pag. 624. 625.

(*y*) „L'Histoire des Campagnes du Roy de Suede „Charles XII. C'est un Livre très-bien écrit, & qui a eu „beaucoup de succès.

(*z*) „Mercure galant, Janvier 1706 pag. 45.

(*a*) Il a été nommé à l'Archevéché de Gnesne par le „Roy Stanislas.

(*b*) „Il faloit dire *Vice-Chancelier.*

sujet de la retraite qu'il donna dans ses Etats à ce premier Ministre de Pologne qui avoit encouru la disgrace de son Roi (c) *au sujet du Rokosc.*

CHAPITRE III.

D'Anne Jagellon, Reine de Pologne au XVI. siecle.

Comment Anne Jagellon après un long célibat fut mariée à Etienne Battori, Roi de Pologne.

LA curiosité que vous avez à l'égard des avantures d'Anne Jagellon est assez grande pour vous faire souhaiter qu'on vous les écrive, & ne l'est pas assez pour vous engager à la peine de les recueillir. Je vous entens à demi-mot; vous voulez une copie de mes recueils; vous l'aurez quelque petits qu'ils puissent être.

Anne Jagellon, fille du Roi de Pologne Sigismond I. & de Bonne Sforce, & sœur du Roi de Pologne Sigismond Auguste, passa la plus grande partie de sa vie dans le célibat, quoiqu'elle n'eut fait aucun vœu de virginité; mais enfin l'heure dont peut-être elle avoit souvent perdu l'esperance, se présenta (d). Les Polonois dans l'interregne qu'ils publierent, après la retraite du Roi Henri de Valois Duc d'Anjou, firent entendre aux Candidats qu'ils souhaitoient fortement que celui qui seroit élu Roi de Pologne, épousât la Princesse Anne. Quelques-uns disent qu'elle étoit alors âgée de 60. ans: je crois qu'elle n'en avoit que 50. & que néanmoins la condition de l'épouser rendoit moins brillant le Royaume de Pologne aux yeux des competiteurs. Toutesfois ils se présenterent en assez bon nombre, & le Duc de Ferrare entre autres s'y comporta avec beaucoup de galanterie; car il écrivit à la Princesse plusieurs billets tendres, où il lui promettoit d'être un très-bon mâle s'il pouvoit un jour la joindre. Il n'étoit point en réputation de cela, & apparemment ce fut la raison pourquoi il insistoit tant sur cet article. Il n'obtint rien; la Couronne fut donnée le 15. de Decembre 1575. à Etienne Battori Prince de Transilvanie, & il fut (e) *contraint d'épouser* Anne Jagellon *pour complaire aux Estats.* L'Auteur que je cite devoit observer qu'elle fut (f) éluë Reine de Pologne en même tems que ce Prince en fut élu Roi, & qu'on le déclara mari de la Reine. Comme elle étoit incapable d'avoir des enfans, il trouva des amertumes dans son mariage qui traverserent *beaucoup la joye qu'il recevoit de l'heureux succès de son gouvernement* (g). Il mourut à Grodno en Lithuanie l'an 1586. & elle à Warsovie l'an 1596. Elle laissa de grands thresors par son testament à Sigismond III. Roi de Pologne son neveu, & à la Princesse Anne sa niece, sœur du même Sigismond. En elle finit la race des Jagellons (h). Vous trouverez son éloge dans (i) Hilarion de Coste. Je ne dois pas oublier que les Polonois en élisant le Duc d'Anjou stipulerent, qu'il épouseroit cette Princesse.

Vous m'avez écrit plus d'une fois que lorsqu'un Auteur avance des choses un peu singulieres sans marquer d'où il les a prises, il vous fait marcher dans les tenebres; mais que lorsqu'il cite vous croyez que s'il vous fait marcher de nuit, c'est à la clarté de la lune, ou pour le moins à celle d'une lanterne. Je m'accommoderai facilement à votre goût, je vous donnerai des autoritez.

Passage de Languet sur la vénalité de la Couronne de Pologne, & sur les demarches du Duc de Ferrare pour y parvenir.

La particularité que je vous ai alleguée concernant le Duc de Ferrare, se trouve dans une Lettre de Languet imprimée pour la premiere fois l'an 1701. & dattée de Prague le ... de Juin 1575. J'en vais citer un passage qui vous confirmera dans le jugement que vous (k) faites de l'humeur de ceux qui élisent un Roi de Pologne, c'est de bien vendre leur voix: (l) *Quis sit futurus eventus Comitiorum, nondum possumus certò conjicere; sed haud dubie Poloni proponent auctioni suum regnum, & dabunt operam ut illud quam maxime vendant. Nam omnes ingenii nervos eo intendunt plerique, ut regni Candidatos pecunia emungant.* Languet ajoûte le nom des principaux Candidats, & touche la particularité en question: (m) *Qui regnum ambiunt, sunt Austriacus, Moschus, Suecus, Transsylvanus, Ferrariensis, & aliquot Proceres Polonici, quos suo more Piastos nominant. . . . Ferrariensis ambit pecunia; nam dicitur uni Koskovicio præfecto Samogitiæ promisisse sexaginta millia coronatorum, si ejus opera regnum adipiscatur. Praeterea simulat se deperire vetulam illam virginem in schola Bonæ matris educatam,* (n) *ad quam sæpius scribit amatorias litteras ineptiarum plenas, quibus conatur ei persuadere, se fore fortem maritum, si contigat eos conjungi. Credo ipsum ideò hoc facere, quia non ignorat, plerosque de ipso longe aliter sentire.*

Incertitude sur l'âge d'Anne Jagellon.

La note marginale de celui qui a publié cette Lettre de Languet, nous apprend qu'Anne Jagellon avoit alors 60. ans. Mr. de la Bizardiere (o) ne s'éloigne pas beaucoup de ce calcul. Moreri l'adopte tout entier; mais David Chytræus (p) & plusieurs autres que je crois très-bien fondez, ne la font âgée que de 50. ans. Voilà une chose étrange que sur l'âge d'une personne, fille, sœur, femme de très-grands Rois, l'on se trompe de dix années.

Comment on peut excuser la conduite du Duc de Ferrare.

Mais soit qu'elle eût 60. ans, soit qu'elle n'en eût que 50. il paroît d'abord un peu singulier que le Candidat qui ne passoit point pour un bon joûteur en matiere de mariage, ait tant insisté sur les promesses de ses forces en ce genre-là. Ne devoit-il pas supposer que la Princesse se soucioit peu de cette espece de vigueur, & qu'elle l'en tiendroit quitte, puisque la vieillesse l'avoit amortie à cet égard? Qu'on ne s'y trompe point, approfondissez un peu la chose, vous en ôterez facilement jusqu'à l'ombre de cette difficulté. Le Duc de Ferrare pouvoit croire que la Princesse se

(c) » Ce ne fut point pour cette raison qu'il encourut » la disgrace du Roi de Pologne. Voyez ci-dessus p. 900. » 1. col.

(d) Voyez ci-dessous les paroles d'Hilarion de Coste » pag. 907. note (*), & conferez le Diction. Hist. & » Crit. remarque N de l'artic *Navarre* (*Jeanne d'Albret,* » *Reine de*)

(e) » Le Laboureur, Relation de Pologne 2. part. » pag. 180.

(f) » Voyez *Chytræus in Saxonia ad ann.* 1575. pag. » m. 626. & la Bizardiere, Hist. des Dietes de Pologne » pag. 50. édit. de Holl. 1697.

(g) » Le Laboureur *ibid.*

(h) » Voyez Chytræus *ibid. ad ann.* 1596. *pag.* 916.

(i) » Au 1. tome de ses Dames illustres p. 21. & suiv.

(k) » Voyez ci-dessus pag. 902. 2. col.

(l) » *Decades tres Epistolar. Huberti Langueti, &c. p.* 11. » Voyez aussi la 40. Lettre du 2. Livre de Languet *ad Augustum Electorem pag.* 99.

(m) » *Ibid.*

(n) » *Annam Jagellonicam, annos 60. natam, Sigismundi R. P. Sororem Herbenstein Reb. Polon. p.* 92. *ad August. Part. II. Ep* 40.

(o) » Dans son Hist. des Dietes de Pologne p.m.60. Je » citerai ses paroles ci-dessous p. 907. 1. c. not. (r) & (s).

(p) » *Chytræus ubi suprà ad ann.* 1575. *pag.* 626.

III. Partie.

se faisant justice n'esperoit point de suppléer par la force de ses attraits ce qui manqueroit au temperament de son époux, & qu'au contraire elle étoit persuadée qu'il falloit que son époux suppléât par l'excès de sa chaleur le défaut de charmes & de jeunesse de l'épouse. Il importoit donc qu'il la rassurât contre les bruits qui couroient de lui. Consultez Erasme qui a dit que Saint Augustin a remarqué, que le même Patriarche Abraham, qui n'étoit point homme auprès de la vieille Sara, le fut ensuite auprès de la jeune Kethura (q).

Chagrins qu'Etienne Battori eut dans son mariage.

Pour ce qui est des amertumes qu'Etienne Battori trouva dans son mariage, je vous citerai Mr. de la Bizardiere. Ce Roi dit-il (r), *faisoit son séjour ordinaire à Grodno en Lithuanie, sous prétexte que c'étoit un beau pays de chasse, & en effet pour ne pas demeurer avec la Reine son épouse, c'étoit Anne Jagellon qui lui avoit procuré la Couronne, elle étoit âgée de soixante ans lorsqu'il l'épousa. Les Polonois deux ans devant avoient voulu la marier à Henri qui n'en avoit que 23. & on l'avoit proposé à Ernest (s) qui étoit encore plus jeune. Battori consideroit qu'elle étoit d'un temperament qui ne lui donnoit pas esperance de lui survivre pour en épouser une autre. Toutes ces pensées l'accabloient de chagrin. Une attaque d'Epilepsie que son Medecin ne connut pas, ou dont il ignora le remede, lui causa la mort à Grodno le 13. Decembre 1586.*

Ce que dit Varillas des stipulations exigées du Duc d'Anjou avant son élection à la Royauté de Pologne.

Ce que j'ai dit des stipulations exigées du Duc d'Anjou, je le commente par un narré qui nous fera voir que ce Prince trouva cette condition si desagreable, qu'il ne l'accomplit point. Je ne garantirai pas tout le récit, car il vient d'un homme qui n'est point exact : » (t) Le désir de s'éloigner de la France à quelque prix que ce fût, avoit fait accepter au Duc d'Anjou la Couronne de Pologne à des conditions insupportables à un Prince de sa naissance & de son mérite. Il ne restoit dans la maison des Jagellons qui avoit regné en Pologne environ deux cens ans, qu'une Princesse âgée de quarante-sept ans & fort laide; cependant le Senat du Royaume se piquant de reconnoissance pour celui des Ancêtres de cette Princesse qui avoit uni le Grand Duché de Lithuanie à la Pologne, l'avoit destinée pour femme de quiconque seroit élu Roi. Jean de Monluc Evêque de Valence, Procureur de Henri, avoit signé ce Decret avec d'autant moins de difficulté, qu'il s'étoit imaginé que quand les Senateurs verroient de leurs propres yeux la disproportion des Parties, ils n'insisteroient plus sur l'accomplissement du mariage; ou que la Princesse observant de plus près les inclinations volages de Henri, & prévoyant le mauvais ménage qui s'ensuivroit de leur union, le quitteroit de sa promesse. Cependant ni l'un ni l'autre n'étoit arrivé, & Henri avoit été menacé d'une guerre civile s'il ne dégageoit la parole de Monluc. La Noblesse de Pologne avoit apprehendé l'inconvenient qui lui arriva, & jugé que son nouveau Roi l'abandonneroit pour retourner en son pays, si elle ne l'attachoit par un lien indissoluble, en le mariant avec la seule Polonoise qui étoit de sa qualité; outre que la Princesse de Pologne appercevant dans la personne de Henri des qualitez plus charmantes sans comparaison que dans les autres qui avoient prétendu à la Couronne de Pologne, étoit resoluë de le posséder en toute maniere, & se trompoit elle-même en se figurant que la raison & la justice seroient plus que suffisantes pour obliger ce jeune Prince à ne la pas mépriser. Ainsi il y avoit du mécontentement de part & d'autre.

Hilarion de Coste rapporte la chose autrement.

Il ne paroît point par les recits du Minime Hilarion de Coste que l'engagement à ce mariage fût l'un des *Pacta Conventa* à quoi Monluc souscrivit. Il paroît seulement que la Princesse Anne désirant d'être mariée au Duc d'Anjou (u), travailla fort puissamment à le faire élire, & que les Polonois ayant craint qu'il ne les quittât après la mort de Charles IX. *prirent diverses résolutions dont la plus moderée fut suivie qui étoit de l'arrester par le mariage de* (v) *l'Infante Anne Jagellon; mais il les prévint s'estant travesti & derobé la nuict du 18. Juin 1574.* Le Minime dit aussi que l'esperance de cette Princesse (vv) augmenta lorsque le nouveau Roi fit des tournois, des danses, des chasses, des carousels, des festins (x): Qu'il *fit un festin solemnel à l'Infante & aux Dames, auquel Sa Majesté dansa avec elle, & fit paroistre qu'il avoit de l'affection & de l'amour pour cette Princesse, quand elle luy donna de bonne grace un mouchoir pour s'essuyer comme il étoit en sueur.* (y) *Ceux qui interprêtent sinistrement les plus sinceres & les plus innocentes actions des Grands & des Princes, ont voulu faire croire que c'étoit un philtre pour se faire aimer, que l'Infante donna à ce Monarque, d'autant que n'ayant n'y jeunesse n'y beauté, ce Prince fut piqué d'amour pour cette Princesse Anne. Mais il n'y a pas d'apparence que cette sage & vertueuse Dame ayt voulu se servir de ce pernicieux artifice, le Roi Henri III. n'en ayant jamais été si fort picqué qu'il ait quitté pour cette Infante de Pologne, qui étoit âgée de cinquante ans, & peu agreable, les affections & les fortes inclinations qu'il avoit pour* deux (z) autres Princesses. . . . *Joint que les plus judicieux ont crû avec raison, que notre Roi Henry III. étant en son Royaume de Pologne témoigna plus d'amour pour l'Infante Anne Jagellon qu'il n'en avoit pas, pour mieux couvrir son dessein de quitter ce Royaume du Nort pour venir recueillir la Couronne de France son Royaume hereditaire; car lorsqu'il faisoit le plus la Cour à cette Infante Polonoise, c'étoit aux mois de May & de Juin de l'an 1574. durant lesquels il étoit en de continuelles attentes quelle seroit l'issuë de la maladie du Roy Charles IX. son frere. L'Infante qui n'avoit point*

(q) » *Puella propter ætatis felicitatem facile gerit uterum, etiamsi cum viro non admodum viro rem habuerit. Non item anus, imò bis virum requirit ætas affecta mulieris. Ea res nec Augustinum fugit theologum. Nam quæstionem quod Abraham autore Paulo, Sara effœtus, tamen ex Cethura sustulisse prolem legitur, sic explicat, ut dicat illum Sara anni effœtum fuisse, Cethuræ puella fuisse virum.* Erasm. in adagium (τίκτει κόρη ὅταν κακῶς ἀνδρὶ παρῇ. *Parit puella cum male etiam adfuerit viro.*) 30. cent. 7. chil. 2. pag. m. 547.

(r) „ La Bizardiere *ubi suprà* pag. 60. 61.

(s) „ La plûpart *des Senateurs* furent d'avis d'élire l'Empereur Maximilien, à condition qu'Ernest son fils épouseroit Anne Jagellon, sœur de Sigismond Auguste. On vouloit par-là décharger la Republique de la dépense necessaire pour l'entretien de cette Princesse, & il étoit honorable à la Nation de lui procurer un établissement digne de son rang. *Id. ibid. pag.* 46. 47.

(t) „ Varillas, Hist. de Henri III. liv. 1. p. 3. & 4. éd. de Holl.

(u) „ Hilarion de Coste, Elog. des Dames illustres tom. 1. pag. 27.

(v) „ Cet Auteur affecte de se servir de ce nom qui est très-impropre; il n'a lieu qu'en Espagne & en Portugal.

(vv) „ *Id. ibid. pag.* 27. 28. (x) „ *Id. ibid. pag.* 28.

(y) „ Matthieu.

(z) „ Loüise de Lorraine de Vaudemont, & Marie de Cleves qui épousa Henri de Bourbon Prince de Condé.

point d'autres desirs que d'être Reyne de Pologne, se flattoit trop facilement de cette esperance : ce qui lui fit donner une bague de grande valeur pour le prix de la course au Tournoy, qui fut assigné le Dimanche 15. *de Juin, tous les Palatins s'y preparans, lesquels n'oublierent rien de ce qu'ils avoient de plus riche & de plus superbe pour se parer. Le Roy Henry III. grand inventeur de nouvelles ceremonies, pour mieux couvrir son dessein en ce temps-là, auquel la dissimulation étoit si necessaire, proposa d'y adjouster diverses gentillesses & braveries à la mode de France, & le Samedy* 14. *de ce même mois il porta un Ballet au Palais de l'Infante, & n'en revint expressément que bien tard, donnant le bon soir aux Palatins & Seigneurs, il les pria de se tenir prests pour le lendemain.*

Le même Auteur articulant les déplaisirs que la Princesse reçut pendant le regne de son frere, compte (*) pour le second, que ses sœurs Sophie & Catherine furent mariées, *qui ne fut pas*, ajoûte-t'il, *une petite affliction à cette Princesse, de voir l'Infante Catherine, la plus jeune de ses sœurs, avoir été mariée devant elle.*

CHAPITRE IV.

De Marie-Louise de Gonzague, Reine de Pologne au XVII. siecle.

PUisque votre curiosité pour Marie-Louise de Gonzague est de la même nature que pour Anne Jagellon, je vois bien que vous ne voulez la satisfaire que par une de mes lettres. Voici donc quelques recueils liez ensemble.

Marie-Louise de Gonzague, de qui Fille.

Marie-Louise de Gonzague étoit fille de Charles de Gonzague Duc de Nevers, & petite-fille de Ludovic de Gonzague qui s'établit en France, & s'y maria avec Henriette de Cleves, qui lui apporta entr'autres biens (*a*) *les Duchez de Nivernois & de Rethelois.* Ce Ludovic étoit le troisiéme fils (*b*) de Frideric de Gonzague second du nom & premier Duc de Mantouë, & mourut à Nesle en Picardie le 25. d'Octobre 1595. âgé de 56. ans & 35. jours (*c*). Son fils Charles fut Gouverneur de Champagne, & se maria avec Catherine de Lorraine fille du Duc de Mayenne, & devint Duc de Mantouë (*d*) *par la mort des trois derniers Ducs ses cousins qui n'avoient point laissé d'enfans mâles.* L'Empereur tâcha de l'exclure de cette légitime succession ; mais Louis XIII. fut en personne en Italie l'an 1629. pour l'y maintenir, & en vint à bout. La Princesse Marie-Louise fille de ce nouveau Duc de Mantouë, ne quitta point la France sa patrie, elle continua d'y séjourner tout comme si sa Maison n'eût rien possedé au-delà des Alpes. Elle fit une très-belle figure tant à cause de sa beauté, qu'à cause de son esprit, & fut si considerée à la Cour, qu'on lui donna (*e*) le Gouvernement du Nivernois. Le Duc d'Orléans, frere unique de Louis XIII. devint si amoureux d'elle (*f*) qu'il souhaita très-passionnément de l'épouser : mais le Ciel en disposa autrement : elle fut mariée avec Uladislas Roi de Pologne l'an 1645.

III. Partie.

Particularitez de son mariage avec Uladislas Roi de Pologne, rapportées par l'Abbé de Marolles.

Mr. l'Abbé de Marolles prétend (*g*) que dès l'année 1623. quoique la Princesse *fust bien jeune on commencea neanmoins de parler de son mariage avec le Prince de Pologne qui succeda depuis au Royaume de Sigismond son pere.* Il le repete en un autre endroit : *Le Roy Uladislas*, dit-il, (*h*) *se voyant Veuf, reprit facilement les premieres inclinations qu'il avoit eues quelques années auparavant pour Madame la Princesse Marie, dont la beauté & les grandes qualitez estoient admirées de toute la terre : car il est vray qu'on avoit parlé de ce mariage dès le vivant du feu Roy Sigismond, & de Mr. le Duc de Mantouë, quand il n'estoit encore que Duc de Nevers, & qu'Uladislas n'estoit encore que Prince de Pologne. Mais l'âge peu avancé de la Princesse, outre les divers troubles qui s'esmeurent dans cet Estat, & les recherches qu'en fit Son Altesse Mr. le Duc d'Orleans, empescherent alors l'accomplissement de ce dessein.*

Et d'une maniere differente par Mr. le Laboureur.

Mr. le Laboureur a suivi une autre Chronologie ; il ne rapporte ce projet de mariage du Roi de Pologne que vers l'année mil six cent trente-six. Il dit que ce Prince après avoir conclu une Tréve avec la Suede l'an mil six cent trente-cinq, (*i*) *donna tous ses soins à voir prosperer* la Pologne *en biens : & pour son dernier bonheur il accorda de se marier. . . . . Il pensa dès lors à la Princesse Marie de Nevers. Il sembloit qu'il y fust plus enclin qu'à la fille de l'Empereur & qu'à la Princesse de Boheme : mais la distance du pays nous empeschant d'agir avec tous les moyens necessaires, l'Empereur qui estoit voisin, & qui briguoit avec plus de chaleur & de ressorts, par les intelligences qu'il avoit à sa Cour, l'emporta, & l'an 1637. il espousa Cecile-Renée d'Austriche sa fille.* Cette Reine étant morte au mois de Mars 1644. la Maison d'Autriche voulut donner une seconde femme à Uladislas ; » (*k*) mais il méprisa l'odeur empoisonnée de ce bouquet, & » pour faire satisfaction à l'amour de ce que l'intérest avoit forcé ses premieres inclinations, il » pensa derechef aux nopces de la Princesse Marie de Gonzague, Duchesse de Nevers, fille » du feu Duc de Mantouë, laquelle il avoit » premierement aimée, & dont la beauté lui avoit » esté vantée par Jean Zauadzki Gentilhomme » Polonois, qu'il avoit depesché exprès en France, d'où il rapporta son pourtrait. Quelque » fatalité que l'on ne peut comprendre, empescha » cet hymen tant utile aux deux Couronnes & » aux deux Rois, qui tous deux pécherent par » je ne sçay quelle necessité du destin ; mais enfin » l'occasion d'un second mariage estant revenuë, » le Serenissime Ladislas réveilla sa premiere flamme, & demanda au Roy Très-Chrestien & à la » Royne sa Mere, cette Princesse leur parente, » qu'ils lui accorderent avec une dot de sept cent » mille escus (*l*), dont leurs Majestez se rendirent pleiges, ou plutost se constituerent débitrices : Les affaires de la maison de Nevers n'estans pas en estat, & peut-estre n'estans pas capables de fournir cette somme.

Il est très-possible qu'aucun de ces deux Auteurs

(*) » *Id. ibid. pag.* 22.
(*a*) » Maroles, Mémoires pag. 432.
(*b*) » *Ibid. pag.* 430.
(*c*) » *Ibid. pag.* 433.
(*d*) » *Ibid.*
(*e*) » *Ibid. pag.* 120. *ad ann.* 1639.
(*f*) » Voyez Auberi, Hist. du Cardinal de Richelieu, » liv. 4. chap. 6. & 16.
(*g*) » Marolles *ibid.* pag. 55.
(*h*) » *Ibid. pag.* 161.
(*i*) Le Laboureur, Relat. de Pologne part. 1. pag. 206.
(*k*) » *Id. ibid.* part. 1. pag. 2.
(*l*) » L'Abbé de Marolles *ubi suprà pag.* 162. marque » même somme, & dit que cette Princesse fut *mariée* » *comme une Fille de France.*

teurs (*m*) ne se trompe point ; mais en ce cas-là il seroit étrange que chacun d'eux eût ignoré le fait que l'autre rapporte. Personne ne pouvoit être mieux instruit que Mr. le Laboureur des trois recherches en mariage ; car il fut en Pologne à la suite de cette Reine, & il a publié une très-ample Relation de ce voyage. L'Abbé de Marolles de son côté ne devoit rien ignorer là dessus, lui qui fut en quelque façon l'un des domestiques de la Princesse pendant un assez long-tems. Permettez-moi de vous renvoyer à ses Mémoires (*n*) touchant la pompe du mariage, & touchant les honneurs qui furent faits à cette nouvelle Reine. Il est juste que je ne flatte pas toûjours votre paresse, & que j'agisse à mon tour quelquefois en paresseux. Je vous citerai seulement ce petit morceau : (*o*) Quand la Princesse fut *au Palais d'Orleans, l'Abbé de la Riviere lui dit qu'il avoit souhaité passionnément de la voir femme de Monsieur, elle lui repartit en riant que Monsieur n'étoit pas Roy, & qu'elle étoit destinée pour être Reine.*

Son arrivée à Warsovie, ratification & consommation de son mariage.

Le contrat de mariage fut signé à Fontainebleau le 26. de Septembre 1645. La Princesse fut épousée par Procureur le mois suivant, & partit de Paris le 27. de Novembre, & fit sa premiere entrée dans les Etats de Pologne le 8. de Février 1646. Elle fut reçuë pompeusement à Dantsic trois jours après, elle en partit le 21. de Février, & arriva à Warsovie le 10. de Mars. Le mariage fut ratifié le même jour dans l'Eglise de Saint Jean sous la direction du *Nonce du Pape, créé Legat pour cette ceremonie* (*p*) ; mais il ne fut consommé que le 8. d'Avril (*q*). Les gouttes dont le Roi étoit malade, ne lui permirent pas d'user d'une plus grande diligence. La Maréchale de Guébriant qui avoit accompagné la Reine (*r*) comme Ambassadrice extraordinaire, & Surintendante de sa conduite, prit son audience de congé le lendemain, & partit de Warsovie le 10 (*s*). Je vous marque ces dattes parcequ'elles vous serviront de guide dans l'examen d'une particularité anecdote & bien maligne qu'un Chartreux a publiée.

Anecdotes qui la concernent, rapportées par Vigneuil Marville.

Sur ce que Mr. le Laboureur raconte, dit-il, (*t*) » que la Reine de Pologne étant arrivée à Stolpen, il vint des lettres confirmatives, que la » maladie du Roy augmentoit ; lequel prioit la » Reine par une lettre du Grand Chancelier, de » vouloir arrêter à Laumbourg en attendant sa » santé, &c. Un Gentilhomme Polonois de la » suite du Roy Jean Casimir, m'a assuré que ce » n'étoit que du plâtre que ce discours de Mr. » le Laboureur, pour cacher un grand & fâcheux » secret. Car le Roy ayant reçu des Mémoires » sur des matieres très-délicates capables de l'inquieter, se mit au lit & feignit d'avoir la goutte, laquelle ne manque jamais de venir au secours des bons Politiques, & ne voulut point » se bien porter ni consommer son mariage, qu'il » n'eût reçu de France les éclaircissemens qu'il » demandoit. On tâcha de le contenter, & il » parut l'être : mais Madame de Guébriant Am» bassadrice Extraordinaire & Surintendance de la » conduite de la Reine, poussa cette affaire avec » tant de hauteur, qu'elle pensa tout perdre. Elle » déplut à la Cour de Pologne, & on lui accorda » d'autant plus volontiers son congé, qu'on l'avoit » priée de le demander.

M. le Laboureur les a adroitement éclipsées de son sujet.

Il est certain que Mr. le Laboureur raconte 1. que le Roi prioit la Reine *de vouloir arrester à* (*v*) *Laumbourg jusques au Dimanche des Rameaux qu'elle feroit son entrée à Dantzic où les noces se celebreroient, après leurs devotions de la feste de Pasques.* 2. Que la Reine *cacha genereusement le secret desplaisir de cette nouvelle, & tesmoigna trouver bon de commencer à obeïr dans la ville où elle devoit commencer de regner.* Mais il raconte aussi qu'avant même que la Reine fût arrivée à Laumbourg (*vv*) *elle receut nouvelle par un Gentilhomme exprès, de la convalescence du Roy, & que la fievre l'avoit quitté : toutesfois qu'il estoit encore à Varsovie, où il la prioit de se vouloir rendre quand elle auroit reposé quelques jours, non-plus à Laumbourg, mais à Dantzic, où le Prince Charles Evesque de Plosco frere de Sa Majesté, qu'il envoyoit au-devant d'elle auroit le soin de la faire recevoir, & de luy faire achever le carnaval dans les divertissemens convenables au temps & à l'occasion de ces heureuses nopces.* Vous remarquerez que ces deux nouvelles arriverent la seconde un jour après la premiere. Cependant cette circonstance ni toutes les autres que Mr. le Laboureur pourroit fournir, ne m'empêchent pas de croire qu'il n'a pas dit tout ce qu'il savoit, & qu'il s'est servi d'un peu de plâtre. Car on ne peut nier qu'il n'y ait des traditions très-injurieuses à l'honneur de la Princesse Marie-Louise de Gonzague, & qui ont même été imprimées. L'Auteur du Dictionaire Historique & Critique a eu la discretion de ne les pas exprimer : il s'est contenté de marquer en général qu'elles sont diaboliquement satiriques, & d'indiquer le livre où l'on en parle. Je pousserai beaucoup plus loin le ménagement, cette Princesse n'est pas la seule Tête couronnée qui ait intérêt à cela. C'est pourquoi je ne vous cotterai point la page du Dictionaire : la difficulté de trouver l'endroit vous empêchera de le chercher, elle émoussera toute la pointe de votre curiosité. N'y eût-il que ceci à dire, c'est qu'un jeune fou, un jeune étourdi tel que Cinqmars, prétendit épouser cette Princesse, ce seroit une chose peu honorable à la Reine de Pologne. Mais apparemment les fâcheux donneurs d'avis ne s'arrêterent point là lorsqu'ils troublerent le repos du Roi Uladislas.

Discretion de l'Auteur du Diction. Historique sur cet article.

Comment on peut tourner le récit de Vigneul Marville à l'avantage de cette Princesse.

Après tout s'il y a un mauvais côté dans le récit du Chartreux, il y en a aussi un bon. Rien, je l'avouë, ne fait plus d'honneur à un Gentilhomme que de voir que les Partisans qui font la recherche des faux Nobles ne le somment point de montrer ces titres ; car c'est une marque que sa noblesse est reconnuë publiquement pour incontestable. Mais il n'est pas peu glorieux à un Gentilhomme chicané par ces partisans de sortir d'entre

(*m*) » Il est certain qu'en 1737. il fut parlé du maria» ge du Roi de Pologne avec la Princesse de Gonzague, » Grotius qui étoit alors à Paris, écrivit à un Polonois : » *Quant au mariage on espere ici que la fille du Duc de Mantoue, Princesse bien faite & de grande vertu, sera préferée » à d'autres qui vous pourroient apporter des querelles.* Voyez » Grotii Epist. ad Israëlem Jaski pag. 3. & 4.

(*n*) » Depuis la page 162. jusqu'à la page 168.

(*o*) » Marolles *ibid.* pag. 166.

(*p*) » Tiré de Mr. le Laboureur 1. part. de la Relation » de Pologne.

(*q*) ,, *Id. ibid. 3. part. pag.* 1.

(*r*) ,, Le Laboureur *ibid.* pag. 2. & 3.

(*s*) ,, Voyez dans le Diction. Histor. & Crit. l'article ,, *Guebriant.*

(*t*) ,, Vigneul Marville, Mélanges d'Hist. & de Litter. ,, tom. 2 pag. 307. 308. édit. de Rotterd.

(*u*) ,, Le Labour. *ubi suprà* 1. part. pag 127. 128.

(*v*) ,, Ville de la Prusse Royale, la premiere des Etats ,, de Pologne qui se trouva sur la route de la Reine.

(*w*) ,, Le Labour. *ibid.* pag. 128.

re leurs mains avec la confirmation de ses titres. Il lui est, dis-je fort glorieux d'en avoir produit qui ayent été à l'épreuve de l'examen le plus rigide que ces inquisiteurs avides de taxes ayent pu faire. Appliquons ceci à la réputation d'une femme. C'eût été sans doute une gloire du dégré le plus éminent que la vertu de la Princesse Marie-Louïse eût tenu dans un tel respect la médisance (x) que personne n'eût osé semer de mauvais bruits, & que la crainte de l'incrédulité & de l'indignation publique eût réfréné toutes les langues; mais n'ayant pas eu ce bonheur-là, il lui est néanmoins très-glorieux d'être sortie victorieuse des recherches qui furent faites de sa conduite par les soins d'un futur époux allarmé. Je dis qu'elle en sortit victorieuse; car elles ne l'empêcherent pas de poursuivre toûjours son chemin, & d'être reçuë honorablement de son époux.

Ce que des Malins pourroient objecter.

Je sai bien que des gens malins pourront dire qu'il s'avisa trop tard de faire informer de la vie & mœurs de cette Princesse; qu'il auroit dû le faire avant que de la rechercher en mariage, & qu'après avoir attendu jusques à ce qu'elle se fût mise en chemin bien & duëment épousée par Procureur, il falloit qu'il fit de nécessité vertu, & qu'il se payât des éclaircissemens tels quels qui lui viendroient de Paris. C'est à quoi tend la narration du Chartreux, & j'avouë qu'il seroit assez mal-aisé de réduire ceux qui s'opiniâtreroient là-dedans, mais l'équité naturelle n'approuve point une telle obstination. Il est d'ailleurs faux que la maladie du Roi de Pologne ait été une goutte feinte, une goutte de commande. Cette politique auroit pû avoir quelque fondement lorsque la Princesse étoit encore sur les frontieres du Royaume; & s'il étoit vrai qu'on l'eût priée de s'y arrêter plusieurs jours, je veux dire que l'on n'eût pas (y) révoqué cette priere, ce seroit un bon prétexte de soûtenir la fiction, Mais osera-t'on dire que Uladislas faisoit le malade après même que son mariage eût été ratifié auprès des Autels par le Nonce Apostolique, en présence de l'époux & de l'épouse? Pouvoit-il après une telle démarche se proposer la liberté d'en demeurer-là, ou de passer plus avant selon les nouvelles qu'il recevroit de Paris préjudiciables ou favorables à la réputation de la Reine? Il y auroit de l'extravagance à l'affirmer. Disons donc que puisqu'il laissa passer 29. jours (z) depuis la cérémonie nuptiale faite par le Nonce jusques à la consommation de son mariage, la raison qu'il allégua de ce délai, savoir qu'il avoit la goute, étoit vraie.

Difficulté qu'il y a de savoir au vrai la vie des Grands.

Il ne faudroit pas s'étonner que la Maréchale de Guébriant eût poussé l'affaire avec beaucoup de hauteur, si elle s'étoit apperçuë que le Roi usoit de remises, afin d'avoir le tems de vérifier ce qui concernoit les mauvais bruits. Elle se seroit trouvée dans ces conjonctures délicates où il faut témoigner la plus ardente vivacité. Il y alloit d'un affront énorme non seulement pour la Princesse, mais aussi pour toute la France, & il eût été honteux à la Maréchale en particulier d'avoir été choisie pour amener au Roi de Pologne les restes d'un autre, & d'être renvoyée avec son présent. Quand on voit que dès le lendemain de la consommation du mariage, elle déloge d'une Cour où elle étoit Ambassadrice extraordinaire, l'on trouve très-vraisemblable ce que le Chartreux rapporte qu'elle se rendit odieuse. Pas un mot qui insinuë cela dans la Relation de Mr. le Laboureur. Il ne fait jamais mention de cette Dame qu'en Panégyriste: il n'oublie aucun détail qui puisse marquer avec quelque distinction les honneurs qu'elle reçut. Il étoit de sa suite, & parfaitement instruit de tout ce qui se passoit; sa relation auroit pû être complete, si ses engagemens lui avoient permis de raconter le mal & le bien. Voilà l'inconvénient des Relations que nous donnent les domestiques des Grands. On y supprime par gratitude toutes les veritez désobligeantes. Ceux qui n'auroient pas la même raison de les supprimer, ne les savent point. L'Abbé de Marolles s'est bien gardé de nous apprendre tout ce qu'il savoit de la Princesse Marie-Louïse de Gonzague. Qu'il est difficile de savoir au vrai la vie des Grands!

Esprit & courage de Marie de Gonzague.

Rien ne seroit plus propre à persuader que les éclaircissemens qui furent donnez à Uladislas, furent très-avantageux à son épouse, que l'estime que l'on dit qu'il eut pour elle. Voici ce que je trouve dans un livre que je vous ai déjà (a) cité, & qui expose le grand dessein de ce Monarque de faire soûlever les Cosaques, afin d'avoir un prétexte de mettre en mouvement la Ligue qu'il avoit formée contre le Turc: « (b) Les Confederez auroient eu peine à s'accorder, si la Reine de Pologne qui est une princesse d'esprit, de conduite & de cœur, n'eût trouvé l'expedient pour lever cette difficulté. Uladislas entreprenoit peu de choses sans les luy communiquer; il s'estoit cent fois utilement servy de ses conseils, & il crut dans l'embarras où il estoit la devoir consulter. D'abord cette Princesse qui connoissoit combien la jalousie est ordinaire parmy les Grands, prévit de si grandes difficultez à vaincre là-dessus, qu'elle craignoit pour le succez de l'entreprise..... Comme elle est Françoise, elle crut trouver dans son pays, où la guerre qu'il soûtient (c) depuis plusieurs années a fait quantité de bons Officiers, un Chef capable de commander une Armée si considérable, & d'executer un si grand dessein. Elle fit la reveuë de toute la Cour de France, & de toutes ses Armées, & jetta enfin les yeux sur Monsieur d'Arpajon, qu'elle proposa à Uladislas, & qui approuva son choix, ayant connu ce Duc durant le sejour qu'il (d) avoit fait en France.

Elle devient veuve, & épouse Casimir frere d'Uladislas.

Le regne de cette Princesse avec Uladislas ne dura qu'un peu plus de deux ans. Ce Prince mourut au mois de Mai 1648. Il y a des gens qui disent (e) qu'elle lui donna un fils qui mourut avant son pere, mais ils se trompent. C'est de sa premiere femme qu'il avoit eu ce fils-là, qui étoit âgé de 8. ans (f) lorsque la seconde femme fit son entrée à Warsovie. Cet enfant mourut l'an 1647. & comme (g) la santé fort alterée de Uladislas le mettoit hors d'état d'avoir des

(x) „ Voyez dans le Dictionnaire Hist. & Crit. la remarque D de l'article *Judith*. Voyez aussi cy-dessous Chap. VII. au commencement.

(y) „ Voyez ci-dessus pag. précedente, 2. col.

(z) „ Le Laboureur *ubi suprà* Part. 3. pag. 1.

(a) „ Ci dessus pag. 809 2. col.

(b) „ Linage de Vauciennes, l'Origine du soulevement des Cosaques pag. 95. 96. 97.

(c) „ Ceci se doit rapporter à l'an 1654. quoique les paroles précedentes concernent un tems antérieur.

(d) „ Ceci est faux: Uladislas n'avoit jamais été en France.

(e) „ Mémoires du Chancelier de Beaujeu pag. 99. Edit. de Holl.

(f) „ Le Laboureur *ubi suprà* 1. part. pag. 183.

(g) „ La Bizardiere, Histoire des Dietes de Pologne pag. m 113.

III. PART. des enfans, le Prince Jean Casimir son frere prit de mesures pour parvenir à la Royauté. Il se démit du Cardinalat qu'on lui avoit conféré pour lui faire quitter plus honnorablement l'habit de Jesuite, & il fut élu Roi de Pologne au mois de Novembre 1648. Il épousa la veuve du Roi Uladislas son frere, (h) *& il en eut en 1650. une fille qui mourut l'année d'après.* Son épithaphe (i) fait mention de ses enfans au nombre pluriel, & ainsi le Chevalier de Beaujeu a eu tort de dire (k) que *la Princesse Marie-Louise de Mantoüe n'a point eu d'enfant* de son mariage avec le Roi Casimir. Je le réfuterai par un passage authentique qui sert de preuve contre la témerité ou contre l'impertinence des prédictions des Poëtes. (l) *Nous eusmes nouvelles en suitte que la Reine de Pologne estoit accouchée d'une fille. Sur quoy Mr. de S. Amant (m) fit des vers, qui nous furent envoyez de Varsovie, où il estoit alors. Mais l'augure qu'il y fit pour la naissance de la Royale Princecesse, ne fut pas accompli, selon ses souhaits & les nostres; parce qu'elle mourut bien-tost après, aussi-bien qu'un frere que le Ciel luy avoit donné: mais il se contenta de montrer l'un & l'autre comme deux Astres qui disparoissent en mesme temps qu'ils découvrent leur splendeur.* S. Amant n'est pas le seul Poëte qui ait eu de telles mortifications. Marot (n) y avoit passé: cent autres versificateurs & Orateurs ont souvent le même destin. Des corps de Ville tout entiers leur ont tenu compagnie. Vous n'avez qu'à vous souvenir des feux de joie qui furent faits en 1704. pour la naissance du Duc de Bretagne. Tous les textes de l'Ecriture qui promettent une éternelle durée, un affermissement inébranlable, furent appliquez à cet enfant qui mourut quelques mois après.

Les malheurs des premieres années du Regne de Casimir obligent cette Reine d'abandonner avec lui la Pologne.

Les premieres années du regne de Jean Casimir furent un tems de confusion. Les Cosaques, les Tartares, les Moscovites ravagerent la Pologne plus qu'on ne sauroit l'exprimer. Les Suédois la conquirent presque toute l'an 1655. Si Mr. l'Abbé de Marolles qui a mis à la fin de ses Mémoires quelques additions, eût voulu remplir ce qui manque à la page 201. il auroit eu amplement de la matiere. *On nous apprit vers le 16. d'Août 1655.* dit-il (o), *la mauvaise nouvelle des incursions des Moscovites & des Suedois, dans l'une & l'autre Pologne, où ils ont fait des ravages prodigieux, par le moyen de la revolte de quelques Palatins, qui ont trahi leurs propres interêts, pensant accroistre leur fortune, ou se rendre redoutables, quand ils ont fait la guerre à leur Prince legitime, & ruiné leur Patrie, en dechirant ses entrailles; De sorte que le Roy dans une si grande extrémité, ayant recueilli le reste des forces de son Royaume, j'apprens en escrivant cecy, qu'il s'est mis à la teste de son Armée pour s'opposer à une si étrange furie, & que la Reine son Epouse s'est retirée à Cracovie, où elle attend avec une resolution digne de son grand courage, le succez d'une resistance si juste, sans rien negliger de tous les secours qu'elle y peut apporter par ses propres richesses, par son credit vers les peuples & les Grands du Royaume, & par son illustre pieté vers Dieu, pour flechir sa colere.* Il auroit pû ajoûter que ce Roi & cette Reine furent contraints d'abandonner leurs Etats, & de se sauver en Silesie. Cracovie se défendit assez bien; mais enfin elle fut prise par les Suédois. Les choses changerent de face dans la suite; Jean Casimir rentra en Pologne, les Polonois abandonnerent le Roi de Suede avec la même facilité qu'ils avoient abandonné Jean Casimir. L'imprudence (p) des alliez du Roi de Suede, ou leur jalousie & leur inconstance lui firent beaucoup de tort. La crainte que la rapidité de ses Conquêtes avoit excitée, lui attira beaucoup d'ennemis. Il se se trouva bien embarrassé plus d'une fois dans la Pologie, jusques-là que le faux bruit de sa mort se maintint assez long-tems. (q) Il fut obligé d'abandonner ce pays là pour défendre ses propres Etats, que le Roi de Dannemarck avoit attaquez, & ainsi se rétablirent peu-à-peu les affaires de Pologne, jusques à ce que la Paix d'Oliva concluë au mois de Mai 1660. les affermit pleinement.

Mouvemens qu'elle se donna après la Paix d'Oliva, pour faire élire un successeur à la Couronne.

Je n'ai rien à vous dire qui concerne la Reine Marie-Louise depuis ce tems-là jusques à sa mort, si ce n'est qu'elle travailla fortement à faire (r) élire un successeur à la Couronne, & qu'elle n'en vint point à bout. Voici un passage qui vous fera voir qu'elle étoit & intrigante & impérieuse, & qu'elle se faisoit craindre du Roi son mari. » (s) Elle mourut à Varsovie le 10. de Mai » 1667. dans le Palais que le Roi Jean Casimir » son mari avoit au fauxbourg. . . . Elle mou» rut sur la fin d'une Diete & presque subite» ment d'une fluxion sur la poitrine, causée d'un » excès de contestation qu'elle avoit eûe avec le » Chancelier Patz, sur une affaire qu'elle luy » proposoit, & qu'il ne vouloit point faire. Car » cette Princesse aimoit tellement à parler d'affai» res, & à gouverneur seule l'Estat, qu'elle estoit » comme jalouse du Roy son mary; & que ce » Prince n'osoit parler à aucune femme en parti» culier, de-peur de luy donner sujet de croire, » que quelque autre qu'elle le gouvernoit. Cette » grande contrainte où elle le tenoit contribua » beaucoup à le consoler de l'avoir perduë. Car » elle ne fut pas plustost morte, que ce Prince » revint le soir de la Diete au Palais, pour y » voir une personne qu'il avoit aimée auparavant, » & à laquelle il n'eût osé parler du vivant de la » Reine sa femme. » Vous savez que Jean Casimir abdiqua publiquement dans l'Eglise de Saint Jean

Sa mort suivie de l'abdication de Casimir.

(h) » Dictionnaire de Moreri au mot *Casimir*.
(i) » Elle se trouve dans la Bizardiere *ubi suprà* pag. » 125. & suiv.
(k) » *Ubi suprà.*
(l) » Marolles *ubi suprà* pag. 182. *ad ann.* 1650.
(m) » La Princesse à la recommandation de Mr. l'Abbé de Marolles *le retint au nombre des Gentilshommes de » sa Maison avec une pension de trois mille livres qu'elle lui » octroya par brevet qu'elle en fit expédier exprès.* Idem, » ibid. pag. 167.
(n) » Voyez dans le Diction. Hist. & Crit. la remarq. » D de l'Article *Ferrare*.
(o) » Maroll. *ubi suprà* pag. 201.
(p) » Ceci regarde Ragotski Prince de Transilvanie qui » entre autres fautes fit celle-ci: *En entrant dans la Pologne avec sa puissante Armée, ayant pris toutes les Villes & » les Châteaux qu'il trouva sur sa route pour aller joindre le » Roi de Suede, il laissa dans tous ces lieux les mesmes Commandans & les mêmes garnisons, sans y laisser de ses Officiers ny de ses Troupes, se contentant pour la seureté de » son retour, de leur faire prester le serment de fidélité. Ce » qui fit dire au Roy de Suede, quand il sceut cette conduite, » que ce Prince seroit un jour dans le hazard de ne pas retourner dans ses Etats si facilement qu'il en étoit forty, & » que son retour seroit mal asseuré, s'il ne l'estoit que par la fidelité que les Polonois luy avoient jurée.* Mémoir. du Chevalier de Terlon pag. m. 66.
(q) „ Voyez ci-dessous le Chapitre VIII.
(r) „ Voyez dans le Diction. Hist. & Crit. l'article „ *Lisola*, rem. E. de la 2. Edit. & F. de la dern. & le „ Théâtre Historique imprimé à Leide l'an 1703. Tom. „ 5. pag. 151. & suiv.
(s) „ Relation Historique de la Pologne par le Sieur „ de Hauteville pag. 157. 158. Edit. de Holl. 1687.

Jean de Varsovie le 16. de Septembre 1668. & qu'il se retira en France, & qu'il mourut à Nevers le 16. de Decembre (*t*) 1672. On croit qu'il eût abdiqué beaucoup plûtôt s'il l'eût osé faire pendant la vie de la Reine, ou si elle ne l'avoit pas aidé puissamment à porter le faix de la Couronne. Elle étoit plus capable que lui des grandes affaires, & de s'opposer aux factions; & ainsi dès qu'il fut privé de cette assistance, il succomba sous le poids de la Royauté, & le secoüa sans se laisser fléchir par les remontrances, ni par les prieres de la Diete. Vous ne vous étonnerez pas que les Polonois ayent tâchez de le détourner de l'abdication. Aucun Prince ne leur convenoit mieux que lui, ils en pouvoient faire le jouët de leurs cabales & de leurs guerres civiles; & il semble que s'ils veulent un Roi, ce soit principalement afin d'avoir avec qui plaider. Ils ne sont pas la seule Nation qui ait ce goût-là. L'épitaphe (*u*) de ce Prince dans le Monastere de Saint Germain des Prez dont il avoit été Abbé, porte que de 17. batailles qu'il donna, il en gagna seize: *Septendecim præliis collatis cum hoste signis, totidem uno minus vicit.* Néanmoins si l'on s'en rapporte au grand Théatre Historique (*v*), il fut battu deux fois dans la seule guerre qu'il eut contre George Lubomirski l'un de ses Sujets, guerre qu'il ne termina qu'à sa confusion, puisqu'il fut contraint de rétablir dans toutes ses dignitez un rebelle qui avoit (*vv*) été déclaré infâme, & condamné à la proscription. S'il fut exposé à de pareilles disgraces nonobstant l'habileté & le courage de la Reine, comment eût-il pû se soutenir pendant son veuvage? Son meilleur parti étoit donc de se reduire à une vie privée.

Sa credulité.

Mr. l'Abbé de Marolles qui donne plusieurs qualitez solides à l'esprit de cette Princesse, ne dissimule point qu'elle avoit trop de penchant (*x*) pour l'Astrologie judiciaire, & trop de credulité pour les miracles. Ce qu'il dit sur ce dernier point est si curieux que je ne puis m'abstenir de le copier. » Comme (*y*) le naturel doux de » cette Princesse a toûjours esté facile à croire » les miracles aussi-bien que Monseigneur son » Pere, qui par un principe de pieté les admet» toit presque tous; un jour qu'on luy rapporta » qu'une enseigne du Pont de Nostre-Dame, où il » y avoit une Vierge peinte, avoit versé du » sang d'une blessure qu'un impie ou un he» retique luy avoit faite en déchargeant un pis» tolet, elle en estoit desia persuadée, quand je » l'asseurai que cela n'estoit point, & qu'il ne » pouvoit estre dans les desseins de Dieu, qui ne » fait point de miracles que pour authoriser quel» que verité importante qui tende à sa gloire; » ce qui ne se voyoit point icy, où le miracle » ne serviroit de rien; mais cela ne fut pas ca» pable de l'empescher de croire la deposition de » force gens qui luy en parloient tous comme » tesmoins oculaires, adjoutant que cinquante » mille personnes l'avoient vû comme eux; de» sorte que pour la contenter, après luy avoir » dit qu'il falloit tenir pour maxime, qu'en ma» tiere de superstition le peuple ne voit pas mesme » ce qu'il regarde, je m'en allai sur les lieux » pour m'en informer plus exactement, & se » trouva bien qu'on avoit tiré un coup de pistolet » dans l'enseigne sans y penser; mais tout le » reste estoit fabuleux, en quoy je ne fus nulle» ment trompé: toutesfois on ne laissa pas d'en » faire une image en taille douce que j'ai euë en» tre les miennes; mais enfin on en a supprimé la » planche ». Dans un siecle moins éclairé la planche n'eût pas été supprimée, elle serviroit de monument à notre posterité, comme plusieurs autres de même nature en servent encore aujourd'hui, & sont des objets d'adoration.

Sa pieté & sa retraite.

Ce que l'Abbé de Marolles avoit rapporté peu auparavant, mérite ici une place: (*z*) *La nouvelle de la mort assez précipitée de l'Abbé de S. Ciran* toucha la Princesse, (*) qui aïant *tousiours eu beaucoup d'inclination à la pieté, se mit entierement* depuis ce temps-là *dans la devotion, & choisit pour cet effet des Directeurs severes qui lui conseillerent la retraite du grand'monde, avec un retranchement de beaucoup de superfluitez qui accompagnent d'ordinaire les personnes de haute condition; c'estpourquoy, elle vit beaucoup moins de compagnies qu'elle n'avoit accoutumé, & se renfermoit souvent avec de bonnes Religieuses, pour estre moins distraite dans ses Oraisons, & vaquer aux fonctions d'une solide pieté. Cependant pour essayer de suivre l'exemple d'une vertu si consommée, toute sa Maison se porta au bien.* Voilà comment d'une maniere indirecte cet Auteur nous fait entendre ce qu'il n'avoit pas osé marquer nettement, je veux dire que la vie de cette Dame avoit été dissipée & trop plongée dans les vanitez du monde.

Sa Sœur épouse secretement le fils de l'Electeur Palatin Roi de Boheme.

Je ne vous dirois pas que la Reine de Pologne laissa en France une sœur que l'on appelloit la Princesse Anne, si je n'avois à vous marquer une particularité de son mariage avec le Prince Edoüard, fils de l'Electeur Palatin Roi de Boheme. Ce mariage (†) *ne se fit pas avec grand esclat, quoyque le parti fust sortable, & qu'il eust esté difficile de faire choix d'une plus haute alliance pour la dignité de l'extraction. Il fut mesmes accompli si* (A) *secretement à l'esgard de quelques-uns, que plusieurs de la maison ne s'en apperceurent pas; mais quand il fut connu, il fut loüé de tous le monde, & approuvé de la Cour.*

CHAPITRE V.

Confirmation de ce qui a été dit (a) ci-dessus que lors qu'on écrit sur les matieres du tems, il ne faut point que l'on touche à l'avenir.

Aucune de vos questions ne m'a paru aussi surprenante que celle que vous me faites aujourd'hui en me demandant pourquoi j'ai dit d'une maniere si concise (*b*) qu'après le couronnement

(*t*) „ *Ibid. pag.* 158. 159.

(*u*) „ Elle est dans l'Histoire des Dietes de Pologne „ p. m. 125. & suiv.

(*v*) „ Au tome 5. pag. 155. *ad ann.* 1665. 1666.

(*vv*) „ *Ibid. pag.* 154 Voyez le Journal des Savans „ du 24. de Mai 1666. p. m. 169.

(*x*) „ Voyez sur cela le Diction. Hist. & Crit. à la re„ marque *X* de l'article *Morin.* Voyez y aussi la remar„ que *F* de l'article *Marest* (*Jean des*).

(*y*) „ Marolles *ubi suprà* pag. 153. *ad ann.* 1644.

(*z*) „ Maroll. *ibid.* pag. 151. *ad ann.* 1643.

(*) „ *Ibid. pag.* 152.

(†) „ *Id. ibid. pag.* 168.

(A) „ Cela me fait souvenir de ce que j'ai lû dans un „ livre imprimé l'an 1667. sous le titre de *les Pourtraits* „ *de la Cour* pag. 53. que le mariage du Duc de Mer„ cœur avec une niece du Cardinal Mazarin *s'étant fait* „ *en secret, il falut enfin le découvrir lorsqu'elle fut grosse* „ *de ce Prince.* C'est la mere du Duc de Vendôme d'au„ jourd'hui.

(*a*) „ Au Chap. XX. de la 1. Part. de cet Ouvrage.

(*b*) „ Ci-dessus pag. 903. 2. col.

III. PARTIE.

nement du Roi Stanislas *la scene demeuroit encore intriguée & bien embrouillée*, & que *Dieu seul sait quel en sera le dénouement*. Il vous semble que je pouvois sans temerité hazarder des conjectures, & compter sur l'ascendant du Roi de Suede. Vous voudriez donc que j'ignorasse les caprices de l'étoile, & l'inconstance de la Fortune, & que je ne sçusse pas que c'est une mer dont la surface riante n'est quelquefois qu'un piege très-dangereux :

Me-ne salis placidi vultum, fluctusque quietos
Ignorare jubes ? Me-ne huic confidere monstro ?
Æneam credam quid enim fallacibus austris,
Et cœli toties deceptus fraude sereni? (c)

Nouvellistes critiquez sur leurs jugemens prématurez.

Tout autre que vous qui me feroit la question que vous venez de me proposer, me surprendroit moins. Je sai que vous approuvâtes tout (d) notre chapitre 20. & qu'immédiatement après l'avoir lû vous prîtes la résolution d'observer tous les faux pas des Ecrivains qui se tromperoient sur l'avenir. Combien de fois m'avez vous écrit que vos recueils grossissoient à vûë d'œil ? Vous m'en avez même communiqué quelques morceaux. N'est-ce pas de vous que j'ai appris que le Mercure Galant d'Octobre 1704. donnoit l Electrice de Baviere comme une Héroïne qui défendoit ses Etats avec la derniere vigueur ? Quelles esperances ne fondoit-il pas sur cette nouvelle Zenobie, qui néanmoins en ce tems-là se soumettoit humblement à tout ce qu'il plaisoit au Roi des Romains de lui imposer ? Ne vous souvenez-vous pas de m'avoir fait confidence de l'indignation que vous conceviez contre les Auteurs qui publient les Lettres des Generaux sans en retrancher ce qui peut convaincre qu'ils se sont trompez dans leurs esperances & dans leurs promesses ? A combien de railleries insultantes n'a-t-on pas exposé le Duc de Vendôme en faisant courir une Lettre (e) que l'on prétendoit qu'il avoit écrite vers le commencement de la Campagne 1703 ? Que ne m'avez-vous pas écrit contre l'imprudence de ceux qui ont fait savoir à toute la terre que ce General avoit gagé qu'il seroit maître de Verruë le 6. de Decembre 1704 ? Votre censure a été encore plus forte contre ceux qui après avoir publié (f) que dans une lettre qu'il avoit écrite du camp de Verruë le 6. Novembre 1704. il esperoit de subjuger cette forteresse en peu de tems, ont fixé le terme, & commenté cela de cette façon : » (g) On esperoit être le 6. De» cembre maître de Verruë. . . On doit admi» rer Monsieur de Vendôme qui juge toûjours » juste, ayant dit lorsqu'il fit ouvrir la tran» chée qu'il comptoit que la place pourroit tenir » environ jusques au 5. de Decembre ». Elle tint jusques au 9. d'Avril 1705. Avoit-on jugé juste ? N'auroit-il pas mieux valu supprimer ses jugemens que de l'exposer aux cruelles (h) railleries des ennemis ?

Je laisse plusieurs autres exemples que vous avez tirez de vos collections, & que vous avez choisis parmi ceux que vous avez rencontrez à tas & à piles dans les Nouvellistes des Pays Etrangers ; mais je n'en userai pas de la sorte à l'égard de ceux que certaines Lettres (i) d'apparât écrites avec beaucoup d'attention vous ont fournis. Souvenez-vous donc s'il vous plaît de la critique sanglante que vous exerçâtes sur la Lettre où un prétendu Suisse se propose de refuter *les magnifiques chimeres que* les Gazettes de Hollande & d'Allemagne avoient *présentées aux peuples avec tant de présomption & de confiance*. C'est-à-dire, qu'il prétend convaincre de fausseté les Auteurs de ces Gazettes sur ce qu'ils avoient annoncé touchant l'avenir. L'une de leurs prédictions porta que le Roi de Portugal abandonneroit la neutralité, & qu'il entreroit *dans la grande alliance sous les étandards de l'Empereur, & qu'il* agiroit offensivement *contre la France & l'Espagne*. On ne pouvoit les refuter qu'en répondant de l'avenir ; la pensée donc du prétendu Suisse fut, que le Roi de Portugal ne feroit rien de ce qu'ils disoient. C'est à cela que vous reduisîtes ce passage de sa 13. Lettre.

(k) Le Roi de Portugal a déclaré qu'il vou» loit observer fidélement la neutralité qu'il a » embrassée, les Ministres des Hauts Alliez » sont enfin revenus chez leurs Maitres, & leur » ont rapporté cette réponse contraire à leurs es» perances. Ce Roi plein de foi, de probité & » de sagesse n'a point voulu prendre pour regles » de sa conduite, les passions étrangeres & tu» multueuses que tant d'autres Princes aveuglez » ont épousées. Il a consideré la justice & la » raison, il a consideré l'interêt de ses Etats, » son âge & celui de son fils. . . : Quel eût » été son aveuglement s'il eût transporté chez » lui un embrasement, qu'au contraire il doit » tâcher d'éteindre chez les autres de-peur que » malgré lui l'incendie ne le gagne ». C'est ce que le prétendu Suisse remarque dans (l) sa Lettre du mois de Mai 1703. mais dans celle du mois d'Août suivant il se voit reduit au seul point de droit. L'alliance du Portugal avec les ennemis de la France est un fait certain, il ne peut en combattre que la justice, c'est son unique occupation. N'avoit-il pas bien jugé de l'avenir ? Mais comment en auroit-il bien jugé, puisqu'il ignoroit les choses passées & présentes ? Il ne savoit point alors ce qu'il raconte dans la Lettre du mois de Juin 1704. (m) *qu'il n'a paru que trop évident que les engagemens que* le Roi de Portugal *a pris avec les Alliez estoient formez lorsqu'il faisoit asseurer le Roy de France qu'il ne prendroit point de liaison avec eux. . . . Dès le tems que les Flottes d'Angleterre & de Hollande parvinrent à la hauteur de Lisbonne* (en 1701.) *pour aller à l'expedition de Cadix, le Roy de Portugal pressoit lui-même les Anglois & les Hollandois d'entrer avec tous leurs vaisseaux dans la riviere de Lisbonne &* de

L'Auteur des Lettres Suisses critiqué sur ses prédictions.

(c) „ *Virgil. Æneid. lib. 5. v. 848.* Voyez aussi Lucrece „ *lib. 2. v. 557.*

(d) „ Voyez ci-dessus 1. Part. pag. 533. 537.

(e) „ Voyez les Nouvelles des Cours de l'Europe. Juin „ 1703. p. 617. & quant à la charlatanerie du Nouvellis„ me, voyez le même Ecrivain Sept. 1703. p. 291. „ Novembre 1703. pag. 549. On ne peut pas plaisanter „ plus finement ni plus judicieusement que cet ingenieux „ Auteur (*de quo suprà 2. Part. pag. 744. 2. col. note (a)*) „ le fait tant sur cela que sur une infinité d'autres choses.

(g) „ Voyez le Mercure Galant de Novembre 1704. „ pag. 258.

(h) „ *Ibid. pag.* 415.

(i) „ Voyez les Lettres Historiques tom. 27. pag. „ 206. 306.

(k) „ On les attribuë à Mr. de la Chapelle l'un des 40. „ de l'Academie Françoise, connu entre autres Ouvrages „ par les Amours de Catulle.

(l) „ Treizieme Lettre d'un Suisse à un François écrite „ au mois de Mai 1703. pag. 4. & 5. édit. in 12. Notez „ qu'il refute plusieurs nouvelles des Gazettiers de Hol„ lande & d'Allemagne, & entre autres ce qu'ils avoient „ debité du Traité de Ligue du Portugal avec les Alliez.

(m) „ Lettre 13. du Suisse pag. 13. 14.

de venir le forcer à signer un Traité avec eux. Il vouloit bien qu'ils parussent lui donner superbement la loi : il vouloit bien paroître la recevoir d'eux tremblant & humilié : asseurez de lui, ils lui espargnerent cette indignité. Quand on compare cela avec le passage de la Lettre du mois de Mai 1703. peut-on, direz-vous, être tranquille sur des choses si contradictoires ? A quoi songent les Ecrivains qui osent répondre des dispositions futures d'une Cour dont ils ignorent les dispositions présentes ? Ne vaudroit-il pas mieux se taire que de parler de ce qu'on ne connoit pas ? On ne seroit point blâmable d'avoir ignoré à Paris ce que l'Ambassadeur de France à Lisbonne ne savoit point. On est seulement blâmable d'avoir garanti une chose où cet Ambassadeur même étoit le premier trompé.

Dans sa 26. Lettre (*m*) l'Auteur compte parmi les suites de la victoire navale qu'il prétend avoir été remportée par le Comte de Toulouse, *Gibraltar inutilement pris par les ennemis, &* QU'ILS NE SÇAUROIENT PLUS GARDER *après la défaite de leur flotte.* N'étoit-ce pas bien deviner ?

Dans sa 33. Lettre (*n*) il dit qu'encore qu'on ait découvert des conspirations en divers endroits de la Monarchie Espagnole, les partisans de la Maison d'Autriche n'ont *jusques à present pu corrompre que quelques insensez, sans vertu & sans honneur, indignes du nom Espagnol : la fidelité de la Nation n'a point encore esté ébranlée,* ET NE LE SERA JAMAIS. Il n'a pas été long tems sans connoitre qu'il s'étoit trop avancé ; car il a vû (*o*) deux Provinces toutes entieres de la Monarchie Espagnole abandonner les intérêts de Philippe V. Vous pestez contre sa vaine prophétie, & vous voudriez qu'il eût toûjours eu la même circonspection qu'il a euë dans ces paroles de sa 36. Lettre dattée du mois de Septembre 1705 : (*p*) *Ces flottes prodigieuses avec leurs debarquemens, après avoir encore une fois visité & tanté inutilement les costes d'Espagne, ont amené l'Archiduc devant Barcelonne : il n'en a point trouvé les portes ouvertes, comme le faisoient esperer le Prince de Darmstat & l'Amirante de Castille. L'évenement decisif de la campagne est encore entre les mains de Dieu. Le fruit digne de tant de préparatifs n'est point encore montré aux hommes. Quand de toutes parts il repondroit aux esperances des Alliez, la France ne seroit point écrasée, ni l'Espagne entierement perduë.* Ce discours vous paroît d'autant plus sage, que l'Auteur savoit très-certainement que Barcelonne n'avoit point ouvert ses portes ; ce qui avoit étrangement dérangé les mesures des Alliez, qui ne s'étoient point attendus à trouver de la résistance devant cette place, & qui avoient fondé sur sa reddition volontaire tout le succès de leur entreprise. Néanmoins le prétendu Suisse, par une prudence que vous admirez, s'arrêta sur le présent, & s'abstint de l'avenir.

Et particulierement sur ce qu'il dit à l'occasion de la naissance du Duc de Bretagne.

Vous eussiez surtout voulu qu'il se fût servi d'une semblable retenuë lorsqu'il réfuta l'objection des Autrichiens, que pendant qu'un Prince François sera Roi d'Espagne, les Espagnols auront lieu de craindre que leur Monarchie ne devienne une portion de celle de France. Vous ne blâmez pas ses autres réponses ; mais vous ne pouvez souffrir celle qu'il a fait valoir le plus, qui est que la naissance du Duc de Bretagne dissipe, ruïne, renverse tout cet argument, puisqu'elle ne laisse aucune ouverture à la succession de Philippe V. à la Couronne de France. Vous m'avez écrit que la lecture de cet endroit-là vous mit en fureur ; qu'une telle hardiesse de répondre de l'avenir seroit à peine supportable dans un sonnet composé touchant un Prince robuste, & parvenu à l'âge de 25. ans ; mais qu'on ne sauroit la pardonner non pas même aux Poëtes, lorsqu'il s'agit d'un Prince de deux ou trois mois, qui doit essuïer tous les périls des cinq ou six premieres années de la vie ; périls innombrables, qui se moquent de la médecine la mieux entenduë. Le moyen donc de supporter, ajoûtiez-vous, qu'un Auteur grave qui écrit sur des matieres de politique à quoi toute l'Europe s'intéresse, & qui s'attend à passer par la critique des ennemis, se laisse entraîner au torrent impétueux de nos Poëtes & de nos faiseurs de harangue ? Vous savez que j'ai applaudi à vos saillies, & que je n'ai point trouvé mauvais que vous ayez eu autant d'indignation que de honte, en considérant l'esprit de vertige qui fit oublier à presque tous les François la fragilité de la vie d'un enfant. Poëtes, Orateurs sacrez, Orateurs profanes, (*q*) directeurs qui pis est, des monumens du Public, tout conspira à poser comme un (*r*) fondement d'une durée éternelle la naissance du Duc de Bretagne.

La mort de ce jeune Prince rend ridicules les bons augures qu'on tiroit de sa naissance.

Si nous imitions les anciens Payens, nous dirions que ces hyperboles attirerent une prompte mort à cet enfant, la Déesse Némesis n'étant point d'humeur à voir de pareils excez sans les confondre. Que les Journalistes de Trevoux sont raisonnables dans ces paroles ! *Ce que Mr. Abeille* (*s*) *avoit dit à l'occasion de la Naissance du Duc de Bretagne étoit encore très-beau. Mais la mort qui a si-tôt moissonné ce jeune Prince a répandu un voile sur ces beautez* (*t*). Vous n'avez pas laissé tomber ce passage : il vous a donné lieu de dire qu'il y a bien d'autres discours dont tout le brillant a souffert éclipse, soit par cette mort, soit par d'autres évenemens qui ont confondu la témerité de jetter la main sur l'avenir. Vous m'avez remercié de la concurrence de mon goût avec le vôtre ; je ne vous ai jamais trouvé aussi rempli d'aucune chose que de celle-là.

Armez-vous donc de patience : je vous y exhorte sérieusement ; car vous vous trouverez si différent de vous-même lorsque vous comparerez ce que je viens de vous rendre de vos recueils, & la petite censure que vous m'avez faite de ce que je n'ai rien pronostiqué sur les deux Rois de Pologne, que vous vous chagrinerez d'une telle disparate.

Les nouvellistes fondoient le succès de leurs prédictions contre Philippe sur l'esprit seditieux des Moines.

Je ne finirai point ceci sans vous dire que l'Auteur dont nous venons de parler, a eu quelque sorte de raison de faire insulte aux Nouvellistes qui n'ont jamais discontinué d'annoncer comme prochain le soûlevement des vastes Etats de la Monarchie d'Espagne ; car ils se sont trompez trois ou

(*m*) » Elle est dattée du mois de Septembre 1704. » Voyez-y pag. 4.

(*n*) » Elle est dattée du mois de Juin 1705. Voyez-y » pag. 20.

(*o*) » La Catalogne & le Royaume de Valence.

(*p*) » Pag. 16. de la Lettre 36. d'un Suisse.

(*q*) » Voyez ci-dessus pag. 910. 1. col.

(*r*) » On employa divers passages de l'Ecriture : on le » fait en d'autres occasions moins célebres : si les Auteurs » de cette espece de profanation, & d'application impie » des Textes sacrez ne craignent point les foudres du » Ciel, ils devroient craindre du moins les foudres de » l'Auteur de l'Esprit des Cours. Voyez son mois de Mars » 1706. pag. 317.

(*s*) » Lorsqu'il fut reçu à l'Académie Françoise au » mois d'Août 1704.

(*t*) » Mémoires de Trevoux Janvier 1706. pag. 24. » Edit. de France.

III. Part.

ou quatre années de suite ; mais on pourroit les excuser en quelque façon sur les grandes apparences qu'il y avoit que pour le moins on exciteroit des guerres civiles dans des Etats aussi remplis que ceux-là de Moines & d'autres Ecclésiastiques. Les François ont principalement redouté les gens de cet ordre, comme il paroît par une (u) Lettre qu'ils supposerent (v) faussement que Mr. le Baron Fagel avoit écrite d'Evora le premier de Juin 1704. Ils lui faisoient dire *qu'il craignoit fort que toutes les prétendues intelligences* de l'Amirante de Castille *ne fussent fondées sur les promesses de quelques Prélats ambitieux, ou de quelques Moines libertins qui aiment toûjours le changement.* Et il s'est trouvé en effet que des Prêtres (w) & des Moines ont été le grand ressort des émotions qui ont enfin éclaté en divers lieux. Ces gens-là sont très-utiles au parti qu'ils affectionnent, & très-dangereux à l'autre parti. Leur langue soit en chaire, soit dans le Confessional, est d'une efficace incroyable. Ils peuvent épouvanter, ou encourager les Peuples par des suppositions de prodiges & de miracles, par des révélations feintes (x) par de prétendus songes prophétiques. Il y a toûjours ou dans un Couvent ou dans un autre, quelque faux dévot qui sait contrefaire habilement les ravissemens d'esprit & les extases. Ce qu'il annonce en revenant de ces transports d'enthousiasme, fait des impressions terribles sur les esprits populaires : on ne manquoit donc pas d'instrumens de guerres civiles ; car ceux qui se veulent glorifier d'un Moine à révélations, se trouvent intéressez à faire arriver ce qu'il a prédit, & il n'y a rien qu'ils n'entreprennent pour se procurer des exécuteurs. Mr. Bernard le marque avec beaucoup de justice (y) & avec une liberté qui a surpris bien des gens, & qui sans doute en a piqué quelques autres jusques au vif. Voulez-vous que je justifie ceux qui auroient esperé que les Moines les assisteroient par le débit des miracles ? Il ne m'en coûtera pas beaucoup de travail, je n'aurai qu'à vous citer une rélation imprimée à Barcelonne au mois de Décembre 1705. Elle porte (z) que le 16. du même mois Dieu manifesta par deux prodiges insignes de sa toute-puissance le droit du Roi Charles III. sur tous les Etats de la Couronne d'Espagne ; car le Soleil s'arrêta une heure & demie comme au tems de Josué, afin qu'à la clarté de cet Astre les habitans de Valence eussent le loisir de passer des tenebres de la France à la lumiere de la Maison d'Autriche. L'autre prodige fut qu'un enfant de onze mois étant sur le giron de sa mere, se déclara pour le triomphe du nouveau Monarque en disant à haute & très-claire voix, *Vive Charles III.* Ce qui donna de l'admiration à tout le peuple & une nouvelle ardeur pour l'avancement des conquêtes de Sa (a) Majesté.

Et sur les Laïques remuans qui cherchent à changer de maître, pour améliorer leur condition.

Voilà pour ce qui concerne les ressources Ecclésiastiques. Mais outre cela lorsque l'un des compétiteurs d'une Couronne est en possession, combien y a-t'il de Laïques qui souhaiteroient d'occuper les charges de ceux qui sont en place ? Ils ne voient pas de meilleur moyen de contenter leurs désirs que d'introduire l'autre compétiteur qui ne manquera pas de récompenser magnifiquement ses créatures. Combien y a-t'il de gens qui ne peuvent rien se promettre du repos Public, & qui peuvent espérer qu'ils pécheront en eau trouble, à qui en un mot la confusion de l'Etat est nécessaire s'ils veulent mettre à profit leur industrie, & réparer leur condition délabrée par les débauches ? Ainsi l'on a eu sujet de croire que deux grands Seigneurs qui savoient très-bien la carte d'Espagne, & qui étoient animez par les plus grandes passions qui puissent remuër l'homme, nouëroient facilement des intelligences dans chaque Ville, puisqu'ils pouvoient faire espérer des récompenses à tous ceux qui procureroient des révolutions. Je pourrois ajoûter cent autres motifs.

S'il étoit de la prudence d'annoncer ces soulevemens avant qu'ils fussent arrivez.

Il ne seroit pas peut-être aussi aisé de répondre à une question critique que vous m'avez faite plus d'une fois, s'il étoit de la prudence que les Nouvellistes fissent savoir à toute la Terre que les Espagnols n'attendoient qu'une occasion favorable de se déclarer pour l'Autriche. Car de semblables assertions répétées mille & mille fois dans des Ecrits que la poste seme par toute l'Europe avec une diligence incroyable, peuvent réveiller l'attention d'un ennemi dont il seroit plus à-propos de fomenter la confiance mal fondée. On le rend plus vigilant sur les complots, il se précautionne contre les périls dont on le menace. Il vaudroit mieux le tenir dans l'ignorance de ce qui se machine sécretement contre lui. Cette objection vous semble bien forte, si je ne me trompe, & ne manque pas de brillant, mais après tout il est possible de justifier les Nouvellistes ; car s'il y a des raisons de ne point parler, il y en a aussi de ne se point taire, & c'est dans celles-ci que se rencontre le plus notable interêt. Il importe (b) extrémement que l'espérance des peuples se maintienne

(u) » On la trouve dans le Mercure Galant du mois » d'Août 1704. pag. 378. & suiv.

(v) » Voyez les Lettres Historiques du mois d'Octobre 1704. pag. 462.

(w) » Le Mercure Galant du mois de Décembre 1705. » pag. 324. assure que quand Barcelonne se rendit un » Hieronymite qu'on avoit tiré des prisons entra dans la » maison du Consul François à la tête de 200. séditieux, » tenant un Crucifix à la main, & criant aux séditieux » qu'il accordoit 40. jours d'indulgences à quiconque » pilleroit cette maison. Le Consul tenoit un Crucifix à la » main, on le lui arracha, & on le foula vingt fois aux » pieds. Il fut dépoüillé lui, sa femme & ses enfans. » Non contens de cela, ayant apperçû dans la maison » une image de Saint Loüis ils la percerent de 50. coups » de bajonette.

(x) » Voici ce qu'on trouve dans la Gazette de Paris du » 13. Octobre 1703. *le 9. de Septembre 1703. il y eut à » Rome une grande assemblée de Cardinaux, & des Officiers » de la Congrégation du S. Office, dans la grande sale du Palais de l'Inquisition, pour recevoir l'abjuration que fit en » presence d'un grand nombre de personne sœur Clemenza » Marchioni, Abbesse d'un Monastere de Sessa, qui avoua qu'elle avoit employé divers moyens, pour faire croire qu'elle étoit » inspirée de Dieu, & qu'elle avoit le don de prophétie. Elle » confessa que tout ce qu'elle avoit repondu à ceux qui la consultoient n'étoit qu'imposture : Que par ce même esprit elle » avoit predit la mort du Pape pour le mois d'Août dernier, » qu'elle avoit exhorté plusieurs personnes à se revolter en faveur de l'Empereur, entre autres le Prince de Caserte qui » avoit une grande confiance en elle. Elle a été condamnée à » dix ans de prison, quoyqu'elle en ait soixante & quinze.*

(y) ,, *Campanella* imitoit la plûpart des nouveaux » Prophetes, qui après avoir prédit plusieurs évenemens, » quelquefois funestes aux Etats, font tous leurs efforts, » pour faire arriver leurs prédictions, & joignent à la » qualité de faux Prophetes, assez méprisable en elle-» me, celle de séditieux, qui mérite toûjours punition. » Lorsqu'ils ne peuvent pas eux-mêmes procurer ces » changemens, par la force des armes, ils tâchent de » les avancer par des écrits pernicieux, qu'ils répandent ,, partout avec soin. *Bernard, Nouvell. de la Républ.* ,, *Novembre* 1705. pag. 506.

(z) ,, Voyez les Lettres Historiques du mois de Mars ,, 1706. pag. 338.

(a) ,, Voyez dans les Lettres Historiques du mois de ,, Mars 1706. p. 339. les paroles Espagnoles de la relation.

(b) ,, Cela entre autres utilitez fait qu'on trouve & ,, l'on conserve des alliez,

,, *Hac res & jungit junctos & servat amicos.*

,, Horat. Sat. 3. lib. 1.

tienne toûjours dans un état de vivacité. Or elle a besoin pour cela d'un aliment continuel; c'est une lampe qui consume son huile, & par conséquent qui s'éteindroit si l'on n'avoit soin de la remplir à mesure qu'elle se vuide. Ce soin regarde les Nouvellistes. Ils ont les étapes de cette huile, ils en sont les pourvoyeurs, les distributeurs publics. Et il ne faut pas s'imaginer que l'ennemi s'abandonne à un assoupissement dont il ne sortiroit point si leur grand bruit ne le réveilloit. Il faut supposer que si les dispositions au soulevement sont réelles, il en fait quelque chose indépendamment des Gazettes des Païs Etrangers. Enfin on a vû par l'expérience que d'un côté ils ont fait (c) du bien sans nuire par un autre endroit. Ils ont surtout assûré sans intermission, que la Catalogne se déclareroit pour le Roi Charles, & cependant les deux Couronnes se sont conduites comme si elles s'étoient pleinement fiées aux Catalans.

CHAPITRE VI.

Conjectures sur ce qui a pû obliger l'Auteur des Lettres d'un Suisse à prendre le masque d'un Etranger.

VOus avez cherché les raisons qui ont pû porter Mr. de la Chapelle à se déguiser comme il a fait, & vous souhaitez que je les cherche de mon côté, & que je vous communique mes conjectures. Il vous semble qu'il ne garde point la vraisemblance lorsqu'il suppose dans un Suisse un si grand zèle pour les interêts de la Maison de Bourbon: mais avez-vous bien considéré qu'un Suisse des Cantons Catholiques étoit plus propre qu'aucun autre étranger à cette feinte? Vous avez pû remarquer aussi que sous ce masque l'Auteur a debité bien des choses qui servoient à son dessein, & qu'il n'auroit pas débitées avec la même bienséance sous le nom d'un homme d'une autre Nation. On ne sauroit toûjours déterrer les raisons particulieres qui obligent un Auteur pseudonyme à choisir le masque qu'il prend. Il fait quelquefois allusion à des singularitez domestiques & personnelles qui ne sont connuës qu'à lui. On peut avoir pareillement des vûës secretes lorsqu'on se déguise d'une autre façon dans un Ecrit. Notre curiosité ne doit point s'étendre sur cela, nous abuserions de notre tems si nous le donnions à la recherche de semblables choses.

Pourquoi Mr. de la Chapelle a revêtu le personnage d'un Suisse.

Il est facile d'imaginer plusieurs raisons qui ont pû faire juger à Mr. de la Chapelle qu'il lui seroit plus commode de parler comme un étranger que comme un François. Je ne vous les alleguerai donc point, je supposerai qu'elles se sont présentées à votre esprit. Je vous dirai seulement que les disputes de Nation à Nation sur les affaires d'Etat, & les disputes de l'Ecole, se ressemblent beaucoup, en ce qu'il est plus facile d'attaquer son ennemi que de se défendre. Il paroît que l'Auteur dont nous parlons, s'est moins appliqué à se tenir sur la défensive, qu'à mettre sur la défensive ses adversaires. Or s'il eût parlé ouvertement comme François, la bienséance eût voulu qu'il appliquât toute ses forces à répondre aux accusations des Autrichiens; mais en parlant comme Suisse il a pû se dipenser de ce travail, ou n'en prendre que telle portion qu'il lui a plû, & destiner ses principaux soins à la recrimination. Cette carriere lui a paru bien plus facile à fournir. C'est un Champ vaste & fertile. Des volumes qu'on peut compter par centaines composez pour la plûpart par des Protestans depuis la Ligue de Samalcade jusques à la Paix de Munster, pouvoient lui fournir la plus abondante moisson qu'il auroit pû souhaiter. Sa peine n'a consisté qu'à choisir entre des monceaux de faits ce qui lui étoit le plus convenable. Il ne s'y est pas épargné, & vous m'apprenez qu'il prétend avoir mis en fuite ses ennemis, & être demeuré seul au champ de bataille.

Si la Maison d'Autriche a aspiré à la Monarchie universelle.

C'est ici que je me souviens d'une question que le passage que je vous ai cité (d) du Baron de Lisola, vous a donné lieu de me faire. Vous trouvez incompréhensible ce que bien des gens vous ont assuré qu'il y a des livres assez nouveaux où l'on soûtient que l'accusation intentée autrefois à la Maison d'Autriche d'aspirer à la Monarchie universelle, n'étoit qu'un pur artifice de la France; que c'est une chimere que l'on réfute invinciblement par deux raisons démonstratives: l'une est tirée de la situation des pays possédez par cette Maison; l'autre est fondée sur la probité héréditaire à tous les Princes Autrichiens. Ils ont eu trop de prudence pour s'engager à une entreprise que la situation de leurs Etats ne permettoit point d'exécuter. Leur pieté, leur modération, leur bonne foi, leur attachement inaliénable à la justice les eût détournez d'un tel dessein, quand même ils auroient été persuadez qu'il ne leur seroit pas difficile d'en venir à bout. Ce n'est pas là ce qui vous surprend davantage. Vous êtes principalement incrédule sur ce qu'on vous dit que ces livres-là sont imprimez dans des Pays Protestans; car le moyen de comprendre, dites-vous, que l'on ose ainsi déchirer les ancêtres des Protestans d'aujourd'hui en les faisant passer pour des sots, ou pour des scélerats. Pour des sots, s'ils ont crû que la Maison d'Autriche aspiroit à la Monarchie universelle; pour des scélerats, s'ils l'ont soûtenu contre leur conscience dans une infinité de livres & de Mémoires d'Ambassadeurs. Je répons en deux mots à votre difficulté. Il y a peut-être de l'hyperbole dans ce que l'on vous a dit touchant ces livres assez nouveaux; & après tout s'interesser au passé ne convient qu'à des personnes de grand loisir, ou qui n'ont d'autre chose à faire. Mais ceux qui s'occupent beaucoup du présent & de l'avenir, ne se mettent guéres en peine du passé.

CHAPITRE VII.

Maxime de Saint Jerôme touchant la réputation & la médisance.

QUand je vous ai écrit (e) que c'est une gloire du degré le plus éminent que la vertu d'une femme tienne dans un tel respect la médisance que personne n'ose semer de mauvais bruits, je vous ai renvoyé à un Dictionaire que vous n'avez pas manqué de consulter. Vous y avez vû bien des recueils, mais non pas ce que Saint Jérôme a dit sur cette matiere. Vous souhaitez donc

(c) C'est à-dire entretenu l'espérance du Public.
(d) Ci-dessus 1. part. Ch. CXXII. au commencem.

(e) Ci-dessus p. 909. 1. col.

 donc que je vous en donne le détail : vous ne savez qu'en gros que ce sont de belles pensées.

Ce qu'il faut faire selon S. Jérôme pour conserver sa réputation, & se consoler de la médisance.

(*f*) *Bienheureux est celui*, ce sont les paroles de Saint Jérôme, *qui a reglé si saintement & si gravement sa vie, que l'on ne peut pas même forger contre lui quelque mauvais conte, pendant que la grandeur de son mérite combat la passion des médisans, & que l'on n'a point l'audace d'inventer ce que l'on juge que personne ne trouveroit digne de foi. Que s'il est trop difficile de parvenir à ce bonheur, observons du moins de si près notre conduite, que les mal intentionnez ne trouvent point d'occasion de la censurer, & qu'il ne sorte de nous aucune étincelle qui allume contre nous le feu d'une mauvaise renommée. Autrement nous nous fachons sans sujet contre nos censeurs médisans, si nous fournissons de la matiere à leurs médisances. Que si nonobstant le soin que nous prenons de n'oublier rien qui appartienne à l'honnêteté, & diriger toutes nos actions par la crainte du Seigneur, ils déchainent néanmoins leur langue, consolons-nous par le témoignage de la conscience qui n'est jamais aussi sûre que lors qu'elle n'a point donné de prétexte aux jugemens desavantageux que l'on forme d'elle* (*g*). *L'Ecriture* (*h*) *maudit ceux qui appellent le bien mal, la lumiere tenébres, la douceur amertume. Donc le discours de* Jesus-Christ *nous conviendra* (*i*) : Vous êtes heureux si les hommes médisent de vous en mentant. *Comportons-nous seulement de telle maniere que personne ne puisse mal parler de nous sans être menteur. Nos modo id agamus, ut male de nobis nemo loqui absque mendacio possit* (*k*)

Difficulté aux Dames les plus vertueuses d'éviter la médisance.

On ne peut rien voir de mieux rempli ni de plus sensé que ce discours-là. Il n'a point besoin de commentaire. Je remarquerai néanmoins que c'est avec beaucoup de justice que l'Auteur a commencé par le mot *beatus*, *heureux* : car le caractere qu'il donne d'abord à la bonne réputation, n'est point une suite immanquable de la vertu la plus pure & la plus circonspecte : il peut fort bien arriver qu'une Dame d'une telle vertu soit exposée à des calomnies qui trouveront du crédit. Il suffira qu'elle chasse honteusement une fille de chambre dont elle aura découvert quelque desordre malhonnête. Que ne peut point inventer cette fille-là pour se vanger, ou pour faire accroire que sa disgrace lui fait honneur, comme si elle avoit refusé son ministere à des intrigues occultes? Il ne faut qu'un peu d'adresse pour faire faire des progrez à un mensonge dans de telles circonstances. La corruption du cœur dispose une infinité de gens à se réjouïr de la prétenduë découverte d'une hypocrisie, & rien ne plaît davantage aux femmes galantes que de se persuader que les femmes qui ont la plus belle réputation, n'ont que l'adresse de bien cacher leurs dereglemens.

Un Auteur qui a vêcu sous le regne de Louïs XIII. & qui connoissoit la Cour & la Ville, a observé que les femmes (*l*) *les plus chastes sont souvent les plus sujettes à la médisance.* Il en donne pour raison que c'est *le propre des esprits vains de s'attaquer toujours aux choses les plus belles & relevées ; desorte que dès qu'une belle femme, & qui est en grande estime d'être beaucoup vertueuse, a laissé tomber, & peut être en resvant, ses yeux sur eux, ils s'imaginent qu'il y iroit du leur, de ne faire pas croire à tout le monde qu'ils en reçoivent de bien particulieres faveurs. Ainsi faisant de leurs chimeres une espece de jouissance, pour persuader ce qui n'est point, ils employent tant d'artifices, que les moins credules & les moins susceptibles d'impressions scandaleuses, sont bien souvent comme contraints de concevoir de mauvaises doutes.*

CHAPITRE VIII.

Si la fausse nouvelle de la mort de Charles Gustave Roi de Suede en 1656. se maintint pendant quelque tems. Pareille nouvelle touchant l'Electeur de Baviere en 1703.

Vous avez pris garde que j'ai dit (*a*) sans citer personne, que la fausse nouvelle de la mort de Charles Gustave *se maintint assez long-tems.* Si je n'avois point remarqué cela comme une preuve des grands embarras où ce Prince se trouva réduit quelquefois pendant son expédition de Pologne, vous auriez trouvé moins étrange de me voir là sans aucune citation, ce qui ne m'arrive guéres. Mais puisque pour vous faire comprendre les dificultez qu'il rencontra, je me suis servi d'un principe qui suppose que son inaction fut quelquefois assez longue, & qu'elle ôta à ses Partisans les bons moyens de réfuter la fausse nouvelle de sa mort, vous avez été surpris que ma marge ait été vuide à cet égard-là, & vous avez crû que je n'ai abandonné ma coûtume que parceque je ne me sentois fondé que sur un vague oui-dire. Vous me demandez si vous avez bien conjecturé : je vous répons que non ; car je pouvois citer un Historien qui sans être (*b*) illustre est d'une autorité aussi grande qu'un premier Ministre d'Etat lorsqu'il ne s'agit que de rapporter les bruits qui courent. Il demeuroit à Leide, & il rassembloit alors les matériaux de son Histoire du tems. Je vous laisse à penser s'il étoit peu attentif aux nouvelles qui se débitoient de jour en jour. Or voici ce qu'il raconte sous l'année 1656. après avoir donné le détail de plusieurs combats qui rendirent très-difficile la retraite du Roi de Suede à Warsovie.

Ce que dit Parival des faux bruits de la mort de Charles Gustave.

Voilà, dit-il, (*c*) » la description de ce fameux voyage de deux mois & demy, qui a » couté la vie à tant de braves gens, donné sujet aux Polonnois de secouër le joug par les » armes, & fait croire par toute l'Europe que » *Charles* avoit été tué, avec tant d'assurance, » que

(*f*) » *Beatus est, qui tam sancte tamque graviter disposuit* » *vitam suam, ut de eo sinistri aliquid ne fingi quidem possit,* » *dum adversus obtrectatorum libidinem pugnat meriti ma-* » *gnitudo, nec fingere quisquam ausus est, quod à nullo putat* » *esse credendum.* Hieronym. Epist. select. 20. lib. 2. edit. » Canisii pag. m. 242. *Notez qu'il y a des gens qui attri-* » *buent cette lettre à Saint Paulin.*

(*g*) » *Quòd si id assequi difficile atque nimis arduum est,* » *saltem hanc adhibeamus vitæ nostræ diligentiam, ne malæ* » *mentes occasionem inveniant detrahendi, ne ex nobis scintilla* » *procedat, per quam adversus nos sinistra famæ flamma con-* » *flatur : alioquin frustrà irascimur obtrectatoribus nostris, si* » *eis ipsis obtrectandi materiam ministramus. Si autem no-* » *bis diligenter atque sollicitè omnia ad honestatem providen-* » *tibus cunctisque actibus nostris timorem Dei præferentibus,* » *illi nihilominus insaniunt : consoletur nos conscientia nostra,* » *quæ tunc maximè tuta est, tunc optimè secura est, cùm ne* » *occasionem quidem male de se sentiendi dedit.* Id. ibid.

(*h*) » Esai. 5.

(*i*) » Matth. 5.

(*k*) » Hieron. *ibid.*

(*l*) » Faret p. m. 106. de l'honnête homme.

(*a*) » Cidessus p. 910. 2. col.

(*b*) » Quoique le Sieur de Rocolles dans son Introduction à l'Histoire tom. 2. p. 327. edit. 1664. ait mis » Jean de Parival parmi les Illustres Savans.

(*c*) » Parival, Histoire de ce siecle de fer tom. 2. p. » 211. & suiv.

» que d'en douter c'étoit vouloir douter de la » clarté du Soleil, ou bien se declarer tout à fait » du party. En Hollande sa mort étoit tenuë si » assurée que sept postes de suite avoient confir- » mée, que tous ceux qui avoient gagé le con- » traire s'imaginoient d'avoir perdu. En Dane- » marc & par toute l'Allemagne, l'Italie, l'Es- » pagne, & l'Angleterre ce bruit avoit rempli les » oreilles d'un chacun, & je ne sçai pas s'il n'a » pas été aussi fameux par sa mort que par ses » exploits. La plus grande partie des Lutheriens » en le niant dissimuloit à peine la tristesse qui » les geinoit interieurement. La cour de France » en étoit affligée, & les Huguenots aussi, mais » les Catholiques en témoignoient ouvertement » leur joye: possible que quelque espion leur » avoit dit que ce Roy machinoit la ruine de » l'Eglise, & qu'il l'avoit assez decouvert lors- » qu'il beut un trait à *Norimberg* à la ruine du » Pape, & le porta à un Protestant. Les Pays- » bas Espagnols en tressailloient d'aise, & les » Hollandois qui ont en recommandation le traf- » fic, l'interpretoient à leur avantage; cependant » que ceux qu'un zele inconsideré faisoit passer » par dessus ces considerations, s'en attristoient » ouvertement. . . . A Rome il se trouva fort » peu de gens qui ne s'en resjoüissent, apprehen- » dans les vieilles fureurs des *Gots*, si ce ne fut » la nouvelle (*d*) convertie. Enfin la tristesse » des uns & la joye des autres cesserent, & ceux » qui dirent que ce n'estoit pas le Roy, mais » quelque autre qui le representoit & luy ressem- » bloit, & ces trois coffres d'étain qu'on disoit » contenir son corps, & celuy du Prince *Adolph* » son Frere, & du Marquis de *Baden* son beau- » Frere ne furent que des amusemens qui ont » tenu long-temps les niais en suspens. La Sue- » de même l'a cru mort, & la Reine accablée » de tristesse, lorsqu'elle avoit pensé être Rei- » ne de deux Royaumes, passa la mer pour » venir voir un si cher époux ou vif ou (*e*) » mort.

Il y a dans ce passage plusieurs traits qui peignent naïvement le Public, & qui fournissent beaucoup de matiere aux réflexions. Voilà pourquoi je lui laisse la longueur que vous y voyez. Ce que j'en ai retranché contient une demi-page, mais vous ne devez pas y avoir regret : vous trouverez assez d'exercice dans ce que je vous envoie, si vous voulez y en chercher, & il me semble que vous le voudrez ; car votre déclamation contre les Gazettes qui ont assuré si long-tems la mort de l'Electeur de Baviere l'an 1703. est un signe que de telles choses vous paroissent intéressantes.

Et les Gazettes de celle du Duc de Baviere en 1703.

Pardonnez-moi si je ne m'engage point à vous tenir compagnie dans l'observation de ce Phénomene Nouvelliste. Vous l'avez suivi avec une espece d'acharnement jusques à son extinction totale. En voici la preuve. Vous vous faites cette objection : » Si l'Electeur de Baviere avoit témoi- » gné par quelque exploit considérable qu'il étoit » en vie, & si comme ses partisans l'y exhor- » toient dans leur cœur par un *ne ferez vous point* » *taire un bruit qui vous offense?* il eut remporté » quelque victoire, l'incertitude n'eût pas duré » si long tems, mais son inaction la fomentoit. » Et voici votre réponse : *N'excusez point par ce moyen-là les esprits crédules, car un mois après qu'il eût gagné une bataille sur le Comte de Stirum, les Gazettes recommencerent à parler comme auparavant. Elles dirent (f) qu'on avoit intercepté une lettre du Maréchal de Tallard qui recommandoit au Maréchal de Villars de faire prêter serment de fidélité aux habitans de la Baviere, & que des personnes de marque qui avoient été à l'armée de Baviere, avoient bien vû les Gardes & les Domestiques de l'Electeur, mais nullement sa personne.* Peut-on s'attacher plus curieusement à la poursuite d'une fausse nouvelle ?

Je vous laisserai récrier tant que vous voudrez sur ce que celle-ci a été cruë long-tems en Allemagne, en Hollande, en Angleterre, en Portugal, & qu'elle a fait perdre beaucoup d'argent aux parieurs, quoiqu'elle fût combattuë, dites-vous, par les raisons les plus fortes. Ce n'est pas sans un horrible dépit, ajoûtez-vous, que les Parisiens se souviennent de la crédulité qu'ils eurent l'an 1690. & de l'imprudence avec laquelle ils firent éclater leur joie sur le bruit de la mort du Roy Guillaume. Leur crédulité néanmoins se peut excuser sur ce qu'un boulet de canon blessa ce Prince à l'épaule. Il est rare qu'en cet endroit-là un coup de canon ne blesse pas mortellement. Il étoit donc naturel que la nouvelle de la mort de ce Prince se répandît promptement, & qu'elle fût cause que plusieurs personnes tâchassent d'en être les premiers porteurs. Messagers exprez, messagers volontaires s'efforcent à l'envie de se devancer. Paris reçoit donc en même tems par divers endroits cette nouvelle; mais il ne persiste dans l'erreur que jusques à l'arrivée du Courrier ordinaire. On ne peut pas, continuez-vous, excuser ainsi la crédulité des ennemis de l'Electeur de Baviere: le dixiéme Courrier confirme le mensonge des précédens.

Crédulité des Parisiens au sujet de la fausse nouvelle de la mort de Guillaume III. excusable.

Il faut vous loüer de votre équité qui disculpe la plûpart des Nouvellistes, & ne rejette la faute que sur ceux des villes Impériales dévouëz à la Maison d'Autriche. Ce furent les directeurs de la poste de Francfort & de Cologne, dites-vous, qui ayant forgé la nouvelle, la fomenterent aussi long-tems qu'ils pûrent, en y ajoûtant chaque semaine quelques circonstances, selon qu'ils apprenoient par les objections des incrédules ce à quoi il faloit parer. Je ne sai point quel peut être votre fondement : je vous abandonne à vos lumieres quelles qu'elles soient. Mais je dois vous dire que les Nouvellistes de Hollande n'ont pas oublié de faire savoir leurs raisons. Lisez, je vous prie, ce qui suit.

On (g) parle si diversement de la destinée de l'Electeur de Baviere, *qu'on ne sait qu'en croire.... On a reçu* des nouvelles *de plus d'un endroit qui s'accordent toutes à dire*, qu'il *est mort des blessures qu'il a reçues dans le Triol.* C'est ainsi que parle l'Auteur du Mercure Historique & Politique du mois de Septembre 1703. Il rapporte un Lettre écrite de Passau le 28. d'Août 1703. dans laquelle il y a ceci : (*h*) *Le bruit a aussi couru parmi nous de la mort de l'Electeur de Baviere.* Il ajoûte, » (*i*) que les Ministres Bavarois ne pro- » duisent

Sur quelles Nouvellistes de Hollande fondoient leurs doutes au sujet de la nouvelle de la mort du Duc de Baviere.

(*d*) » C'est-à-dire la Reine Christine.

(*e*) » Notez que Loccenius dans son Histoire de Sue- » de pag. 777. dit que Charles Gustave avoit été 20. jours » sans se deshabiller, & que la Reine son épouse qui étoit » passée en Prusse avoit été consternée de la nouvelle qui » avoit couru à Dantsic qu'il étoit mort.

(*f*) » Voyez la Gazette Flamande d'Amsterdam du » 27. d'Octobre 1703.

(*g*) » Mercure Histor. Sept. 1703. pag. 264.

(*h*) » *Ibid.* pag. 267.

(*i*) » *Ibid.* pag. 278. 279.

III. Partie.

» duisent en aucun lieu des preuves suffisantes » pour desabuser le Public, qui croit toûjours » que ce Prince ne vit plus, & que les Lettres » qu'ils écrivent ou qu'ils font écrire varient, & » se contredisent. Tantôt ils le font trouver dans » l'armée du Duc de Vendôme, tantôt dans cel» le du Maréchal de Villars, tantôt il est renfer» mé dans une place, ou battant les troupes Im» périales dans le Triol. *Les faux bruits*, a dit » là-dessus un homme d'esprit, *ont leur utilité pour* » *quelque tems, mais ils ne peuvent être de longue* » *durée, surtout quand ils interessent tant de Puis*» *sances & d'Etats. Le rolle que ce Prince a joüé* » *jusqu'ici sur le grand theatre de cette guerre, est* » *trop considerable pour souffrir une longue absence*, » *& si l'on continue à le faire paroître dans le mê*» *me tems en tant de lieux, comme on a fait jus*» *qu'ici, cela donnera lieu de conclure qu'il n'est* » *plus vivant nulle part.*

Ajoûterai-je que dès le mois d'Août l'un de ces Nouvellistes (*k*) déclara positivement que le Public avoit été abusé sur ce grand point ?

Peut être n'avez vous pas raison de décider si précisément, que lorsqu'au départ du second Courrier une semblable nouvelle n'est pas incontestable, tout-à-fait certaine, elle est fausse. Vous croïez qu'aujourd'hui il est impossible de cacher à toute une armée pendant quelques jours que le Général a été tué dans une bataille, ou qu'il est mort des blessures qu'il y avoit reçuës. Vous croïez qu'on ne peut plus tromper les soldats sur un tel fait, (*l*) *Nasum Rhinocerotis habent*; qu'ils sont trop fins, & trop avides (*m*) de deux ou trois écus qu'on leur donneroit, s'ils alloient porter cette nouvelle au camp ennemi. Si vous êtes dans l'erreur, je vous y laisse: & si vous ne vous trompez pas, tant mieux pour vous. Mais je ne veux point entrer dans cet examen.

CHAPITRE IX.

Examen *des remarques faites par Mr.* Bernard *contre le second volume de la Continuation des Pensées diverses. Ce qu'il faut juger de la supposition qu'un Philosophe deviendroit Athée. Etat de la question du parallele de l'Athéïsme & du Paganisme.*

Le délai dont je vous ai demandé si souvent la prolongation, vous marquoit assez clairement que je ne cherchois qu'à éluder vos instances réitérées, & que je n'avois (*a*) nulle inclination à discuter la critique que Mr. Bernard a faite du second tome de la Continuation des Pensées diverses de Mr. Bayle. Mais vous avez fait la sourde oreille : vous avez toûjours insisté sur vos demandes, comme si vous eussiez crû que c'étoit me faire plaisir que de me presser là-dessus. Il a donc falu que je m'engageasse à cette entreprise.

Comment il faut considérer la supposition qu'un Philosophe deviendroit Athée.

I. La premiere remarque de Mr. Bernard concerne la supposition que deux anciens Philosophes ayant examiné selon la bonne méthode la Religion de leur pays, l'un d'eux ait conclu qu'il n'y avoit point d'autre nature divine que l'Univers; & l'autre, qu'il n'y avoit point d'autre nature divine que celle qu'Homere avoit chantée, & que les Payens adoroient publiquement. Mr. Bayle (*b*) a soûtenu que le premier de ces Philosophes ne seroit pas tombé dans un plus grand crime, ni dans une aussi grande fausseté d'esprit que le second. Quelle est sur cela la pensée de Mr. Bernard ? Il est surpris (*c*) que l'on puisse faire une semblable supposition, & *il aimeroit autant que l'on affirmât que deux Mathematiciens peuvent sans prejugé, examiner selon toutes les regles de leur art, la question combien font 7. & 2. & que l'un pût conclure 7. & 2. font 11. & l'autre 7. & 2. font 5.* Mr. Bayle, ajoûte-t'il, *ne prend pas garde* qu'il suppose *que la Question* s'il y a un Dieu, *est du nombre de celles qui surpassent si fort la capacité humaine, qu'on peut employer toutes ses forces, examiner les raisons de part & d'autre sans prejugé, & conclure pourtant en faveur de l'Athéisme, ou du Paganisme le plus absurde. Je lui repons* qu'on lui niera son principe, & qu'on lui soûtiendra *que tout homme qui après l'examen devient, ou Athée, ou Idolâtre Payen, bien-loin d'être Philosophe, est un homme sans lumieres, ou rempli de préjugez.*

Usage des cas métaphysiques supposez.

Il me semble, Monsieur, que je vous vois éblouï de cette remarque, & que même vous y trouvez beaucoup de solidité. De-là vient que je me hâte de vous dire que c'est une pure illusion. Mr. Bernard ne songeoit pas à un usage fort (*d*) ancien, & fort général dans les Ecoles; c'est de supposer mille cas purement métaphysiques, ou même absolument impossibles, que l'on fait servir utilement à représenter d'une maniere plus précise le vrai état d'une question. S'il se fût souvenu de cet usage, il eût pris pour l'un de ces cas ce que Mr. Bayle a supposé. Or en le prenant ainsi, il eût fait des réflexions qui l'auroient porté sans doute à supprimer sa remarque, & qui ne lui auroient pas permis de dire que ce cas-là (*e*) *ne fait qu'embarrasser la Question.* Il eût senti qu'elle en devient plus intelligible, & qu'en niant *qu'il puisse y avoir de tels Athées, ni de tels Payens dans le monde*, on ne gagne rien contre Mr. Bayle; tant s'en faut qu'on le puisse *arrêter tout court.*

Que la supposition dont il s'agit n'est point un cas métaphysique, mais un fait certain.

Au reste ce n'est point un cas métaphysique, que de supposer que des Philosophes, après avoir examiné la doctrine de la nature de Dieu, soient devenus Naturalistes, ou Athées: c'est un fait certain & incontestable. Platon nous apprend qu'il y avoit quantité de Philosophes qui enseignoient qu'il n'y avoit point d'autre cause de tous les êtres, qu'une Nature destituée de connoissance (*f*). Il rejettoit ce sentiment : la secte d'Aristote, & quelques autres le rejettoient aussi. Straton qui avoit été disciple de Théophraste, successeur immédiat d'Aristote, avoit apris à condamner cette hypothese. Cependant il la (*g*) soûtint dans la suite, après y avoir fait quelques chan-

(*k*) » Voyez les Nouvelles des Cours de l'Europe, » Août 1703. pag. 198. & suiv.

(*l*) » *Martial lib.* 1. *Epigr.* 4.

(*m*) » Conférez ce qui a été dit ci-dessus 1. part. de » cet Ouvrage, Chap. XLIX. pag. 596. 1. col.

(*a*) » Conférez ci-dessus 2. part. Chap. CXI. pag. » 727. 1. col.

(*b*) » Voyez la Continuat. des Pensées diverses § » LXXIV. tom. 3. de cette édit. pag. 294. à la fin de la 1. » col. & au commencement de la 2.

(*c*) » Bernard, Nouvell. de la Rép. des Lettres Mars » 1705. pag. 292.

(*d*) » Saint Paul emploie cette méthode dans l'Epitre » aux Galates ch. 1. v. 8.

(*e*) » Bernard *ibid.* pag. 293.

(*f*) Τὴν φύσιν αὐτὰ γεννᾶν ἀπό τινος αἰτίας αὐτομάτης » καὶ ἄνευ διανοίας φυούσης. *Ista natura ipsa gigni à causa* » *quadam fortuita sine mente hac agente.* Plato in Sophista » p. m. 185. C. Voyez-le aussi *de legib. lib.* 10. *pag.* 947.

(*g*) » Voyez Plutarque *advers. Colotem. pag.* 1115. *&* » *la Continuat. des Pensées diverses* Chap. XCI.

changemens. Il avoit donc examiné le pour & le contre, & médité profondement là-dessus. Je pense qu'on m'accordera cela sans peine, comme j'accorde qu'il ne fit point cet examen selon les regles exactes de la recherche de la vérité, & dans le silence des passions & des préjugez.

S'il est possible de se défaire entierement de ses préjugez.

Il n'y a guéres de gens qui ignorent que pour bien examiner une question, il faut se défaire de tout interêt de parti, & mettre à l'écart tous ses préjugez. On ne cesse de répresenter cette maxime à ceux qu'on veut engager à la recherche de la vérité. Rien n'est plus facile que de faire cette exhortation, ni rien de plus malaisé que de la réduire en acte. Si vous avez vû les remarques sur le livre de la Réunion du Christianisme, vous n'y aurez pas méprisé cet endroit-ci : (b) *Chacun dit qu'il se faut defaire des préjugés. Mais cela ne se fait gueres, & ne se peut même faire que tres imparfaitement. Il peut y avoir plus ou moins de passion ou de préoccupation dans les esprits. Mais les préjugés dont on est une fois imbu par la naissance ou par l'institution & l'éducation, sont comme une teinture & une couleur qu'on ne peut ôter ou effacer que par un autre couleur plus forte. On peut dire icy des esprits ce qu'on dit des corps, qu'ils ne souffrent point de vuide; ceux qui sont remplis d'une créance ne peuvent s'en défaire qu'en mettant une autre créance en sa place. Au defaut de quelque chose de positif, dont on se puisse accommoder, on se fera une créance de ne rien croire comme les* Sceptiques.

Combien cela est difficile en matiere de Religion.

Il est principalement difficile d'examiner sans nul préjugé les matieres de Religion (i). Les personnes les plus pieuses sont les moins capables d'un tel examen; car elles auroient plus de crainte que les autres de commettre un crime, si elles abandonnoient pour un moment l'affirmation de leurs articles de foi, & la rejection formelle de ce qui leur a toûjours paru impie. Chaque Religion enseigne que ses dogmes fondamentaux sont si clairs, & que les erreurs des autres Religions sont si visibles, que lorsqu'un homme change de secte, il est toûjours accusé par ceux qu'il quitte, ou d'avoir agi contre sa conscience, ou d'avoir été la duppe de quelque passion secrete. Un Juif qui se fait Chretien; un Protestant qui embrasse la Religion Romaine; un Catholique Romain qui passe dans le parti Protestant, ont beau publier des motifs de conversion, où ils assurent qu'ils ont examiné attentivement & sans aucun préjugé les raisons du pour & du contre; l'ancien confrere se moque de tout cela, & n'impute qu'à leurs passions la conduite qu'ils ont tenuë. La plus grande grace que l'on puisse faire à ceux qu'on croit engagez dans une fausse Religion, est de dire qu'ils la croyent bonne, & qu'ils ne travaillent pas de dessein prémédité à se tromper: mais on ne laisse pas de soûtenir (k) qu'une corruption secrete du cœur est la cause de leur aveuglement. Nous ne pouvons donc point supposer comme une chose certaine ni que Straton, ni qu'aucun autre Naturaliste se soit défait de toute passion en examinant s'il y a un Dieu; car quand même l'on pourroit dire avec quelque sorte de vraisemblance qu'il ne s'est point laissé diriger par une telle ou par une telle préoccupation dont il sentoit le venin, l'on n'auroit rien à répondre à ceux qui affirmeroient que des influences imperceptibles de la corruption du cœur l'ont conduit au précipice (l). En géneral quel que puisse être le résultat de l'examen des questions de Religion, on ne peut jamais connoître si l'amour propre n'a pas été le principal poids déterminant. C'estpourquoi, afin d'éviter les (m) rétorsions, il vaudroit mieux mettre à part tous les reproches qui ne sont fondez que sur l'influence des passions occultes.

II. Mr. Bernard dit ensuite (n) que lors même qu'on laisseroit la question au premier état, *elle seroit encore si embarrassée qu'il doute qu'on pût jamais le resoudre.* Il fait voir plusieurs articles qu'elle renferme, & qui demanderoient chacun son parallele particulier. Il ajoûte qu'il est difficile de bien connoître le Paganisme, & que le parallele dont il s'agit entre l'Athéïsme & l'Idolâtrie des Payens, se doit faire par rapport à trois objets differens. Il est donc malaisé, conclut-il, (o) *de décider la question qui fait le sujet du Livre de Mr.* Bayle. *Par bonheur pour nous, cette Question n'est de nulle importance, & je répondrois volontiers à celui qui me demanderoit lequel vaut mieux d'un Athée ou d'un Idolâtre, que* le meilleur ne vaut rien, *sans me mettre en peine d'entrer dans un plus long examen.*

Si le Paganisme est aussi difficile à connoître que Mr. Bernard le suppose.

Sur cela je vous prie de remarquer que les embarras que M. Bernard suppose dans cette question, n'auroient lieu quen cas qu'elle n'eût été proposée que comme un problême à examiner selon toute la rigueur de la précision démonstrative. Mais dès qu'on remonte jusqu'à la source, la plûpart des embarras disparoissent; car on voit alors qu'il suffit de considerer en géneral la Religion des Païens, & qu'il n'est pas nécessaire d'entrer dans des paralleles d'homme à homme. Mr. Bayle avoit objecté que les cometes qui ont paru avant l'établissement de la Religion Chretienne, portoient tous les peuples du monde, hormis les Juifs, à redoubler les actes d'Idolâtrie; d'où il avoit conclu que la même Divinité qui détestoit l'Idolâtrie, ne les avoit point formées par miracle. On répondoit à cela qu'en fomentant l'Idolâtrie, elles empêchoient un plus grand mal, puisqu'elles empêchoient le genre humain de tomber dans l'Athéïsme. Mr. Bayle repliqua entre autres choses que l'Athéïsme où le genre humain auroit pû tomber par la négligence du culte des Idoles, n'auroit pas été un plus grand mal que l'a été l'idolâtrie actuelle qui a regné dans le monde. Il suffit pour prouver cela de considerer en gros l'état affreux des Payens, leurs impietez, les crimes qui en naissoient, &c. & de faire les autres observations que Mr. Bayle a étalées. L'objection ne demandoit pas un plus grand détail, ni toute cette analyse que Mr. Bernard propose, & sans laquelle bien

(b) „Remarques sur un livre intitulé *La Réunion du* „*Christianisme* p. 12. 13. Notez que ce livre composé par „le Sieur d'Huisseau Ministre de Saumur (il fut dégradé „de sa Charge à cause de cet écrit) fut imprimé a Saumur; & que les remarques que je cite ici, & que plusieurs attribuent à Mr. de la Bastide, furent imprimées „l'an 1670.

(i) „Voyez les mêmes remarques pag. 12. & suiv.

(k) Voyez ci-dessus la 2. Part. Ch. CLXXVII. p. 876. 1. „col. n. VIII. & Ch. CLXXVIII. p. 880. 1. col. n. VIII.

(l) „Voyez Mr. Bernard *ubi suprà* p. 304. 305. où il „dit que ceux qui croient l'existence de Dieu, croient *qu'il* „*faut que ceux qui la nient, ayent interêt à la nier : quoi* „*qu'ils ne s'apperçoivent pas quelquefois eux-mêmes de ce méchant principe, qui leur fait prendre un parti si desesperé.*

(m) „Voyez la Continuation des pensées diverses au 3. „vol. de cette edit. § XIX. p. 211. & § CXIII. pag. 344. „1. col.

(n) „Nouvelles de la Republ. des Lettres *ubi suprà* „pag. 203. & suiv.

(o) „*Ibid. pag.* 297.

III. PARTIE.

Que les monumens qui nous en restent, & les Ouvrages des Peres, suffisent pour cela.

bien des Auteurs graves ont décidé que le Paganisme est ou plus mauvais, ou aussi mauvais que l'Athéïsme.

Vous remarquerez outre cela, s'il vous plaît, qu'afin de connoître en gros les abus énormes du Paganisme, il ne faut pas prendre toute la peine que Mr. Bernard veut insinuer. Il nous reste des monumens assez authentiques, soit dans les livres des Payens soit dans les écrits des Peres, qui ont combatu le Paganisme lorsqu'il subsistoit encore. Mr. Bayle s'est servi de ces couleurs pour peindre l'idolâtrie payenne: il n'a donc agi que par un droit légitimement acquis, & l'on se rendroit chicaneur, si l'on travailloit à le contredire, en exténuant les horreurs des anciens Payens, & en mettant à profit les belles sentences de leurs Poëtes & de leurs Philosophes. Mr. Bayle avoit (p) réfuté amplement cette espece d'apologie.

Que M. Bernard confirme le sentiment de M. Bayle sur le Paganisme.

Remarquez enfin que les paroles de Mr. Bernard sont une condamnation nette & précise de l'objection que Mr. Bayle a refutée, & qui étoit le dernier asyle des partisans des présages des cometes. M. Bernard a declaré que *le meilleur* entre un Athée & un Idolâtre *ne vaut rien*. Il trouveroit donc très-absurdes ceux qui diroient que Dieu produit des miracles afin d'empêcher par la conservation de l'Idolâtrie l'introduction de l'Athéïsme. Mais de-là il veut conclure qu'il n'étoit point nécessaire de faire un livre sur cette question. Je suis bien éloigné de croire qu'il ait aucun tort en cela. Je sai bien qu'il est permis aux Auteurs de s'exercer sur des matieres de pure curiosité, & principalement lorsqu'elles fournissent des occasions de développer cent autres matieres plus importantes, & de faire sentir aux lecteurs la (q) nécessité d'un bon examen. Telle a été la question dont il s'agit. Mais je n'approuverois nullement qu'on l'eût retouchée après avoir répondu à l'objection qui en avoit été le sujet. Elle étoit de si petite conséquence en elle-même cette question-là, qu'elle ne méritoit point un second travail. Sachez néanmoins qu'il a été nécessaire d'y revenir tout de bon, & avec tout le sérieux imaginable, afin de confondre l'ignorance, la témerité, ou plûtôt la malice noire de ceux qui parloient de ce sujet-là comme d'un point important, & dans lequel on ne pouvoit prendre le parti que Mr. Bayle y avoit pris, sans bouleverser en quelque façon toute la Nature. Rien ne sauroit être plus mortifiant pour ces gens-là que ce que Mr. Bernard a jugé de cette question.

CHAPITRE X.

Continuation du même examen. Validité du témoignage des Auteurs qui ont assuré, ou que l'Athéïsme n'est point pire, ou même qu'il n'est point un aussi grand mal que l'Idolâtrie, &c. Nouveaux témoignages là-dessus. Exténuation vaines du Paganisme.

III. COmptons pour sa troisiéme remarque ce qu'il a dit après avoir observé (a) que Mr. Bayle *rapporte le témoignage de trente-trois Auteurs qui ont enseigné la même chose que lui sur les Athées & les idolatres.* Je dirai sur ce sujet, continuë t'il, » qu'il arrive souvent à ceux qui » declament contre certains vices, ce qui arrive » aux Panégyristes des Saints; celui dont ils parlent est toujours le plus grand de tous. Dans » des Questions comme celle-ci, il ne faut presque compter, que ceux qui ont traité la matiére exprès & *ex professo*, comme on parle. » Il nous échape quelquefois un mot, une expression figurée, une hyperbole, que nous retracterions infailliblement, si nous savions » qu'on voulût le tirer à conséquence.

Que les témoignages des Auteurs qui ont crû l'Athéïsme plus mauvais que le Paganisme, sont très-bons.

Soyez assuré, je vous prie, que ces réflexions quelque vraies qu'elles puissent être en elles-mêmes, sont ici tout-à-fait trompeuses; car elles font entendre au lecteur que les trente-trois témoignages rapportez par Mr Bayle se réduisent à des phrases hyperboliques, à des figures de déclamateurs, à des inadvertans, & à des hors-d'œuvre, & que n'étant pas tirez d'Auteurs qui ayent traité *ex professo* cette matiere, ils ne prouvent rien. Si l'on n'en juge que par cette regle, l'on en jugera très-mal, l'on s'en fera une idée qui ne sera point conforme à ce qu'ils sont en effet. J'avouë que les 33. témoignages produits de nouveau, & ceux qui avoient été déja (b) produits, ne sont pas tous de la même force: il y en a quelques uns qui n'expriment pas formellement la these de Mr. Bayle; on a besoin pour l'y trouver de la voie des conséquences. Ce n'est qu'en raisonnant que l'on peut conclure qu'un homme qui dit (c) que *le Dieu des Sociniens est le plus grand de tous les monstres qui soit monté dans l'imagination*, ou que *l'Idolâtrie (d) est le peché le plus detestable que les hommes puissent commettre*, dit aussi que le Dieu de Straton, & de Pline, & de tous les autres Naturalistes, vaut mieux que le Dieu des Sociniens, ou que le Dieu des Idolâtres. Cette conséquence est indubitable, à moins que ceux qui ont avancé le principe d'où elles sort nécessairemente, ne soient de ces Ecrivains peu judicieux, qui se servent mal-à-propos du superlatif en s'abandonnant au tumulte d'une imagination échauffée. Mais si en supposant ce défaut l'on pouvoit incidenter à l'égard des témoignages de cette nature, l'on ne gagneroit que peu de chose; car outre qu'ils font ici la plus petite partie, & que les circonstances ne favorisent pas trop les prétentions de Mr. Bernard, que dira-t'il contre les autres autoritez? Ne mettent-elles pas d'un côté ou l'Idolâtrie, ou l'Hérésie, &c. & de l'autre l'Athéïsme, & ne portent elles pas expressément & nommément que l'Athéïsme n'est point pire, ou que même il n'est pas aussi mauvais que l'autre membre de la comparaison? Ne les a-t'on pas trouvées pour la plûpart ou dans des écrits composez exprès sur cette matiere, ou dans des theses soutenuës publiquement, ou dans des livres dogmatiques? N'est-il point manifeste que ce sont des témoignages où les deux extrêmes comparez ensemble ont été envisagez en même tems avec attention, & qu'en un mot ils ont tous les caracteres

(p) » Voyez entre autres endroits depuis le Chap. 49. ,, jusques au 54. de la Continuation des Pensées diverses.

(q) » Rien ne leur peut faire mieux sentir cette nécessité, » que de voir que des opinions qui paroissent du premier » abord si évidentes qu'on ne croit pas se pouvoir tromper » en les admettant, se trouvent très malfondées lorsqu'on » les approfondit. De cent mille personnes il n'y en a pas » peut-être trente qui à la premiere considération de cette thése, *Il vaut mieux etre Payen que d'ignorer qu'il y a ,, un Dieu*, ne soient prêtes à parier qu'elle est évidemment ,, vraie & incontestable. Cependant on a fait voir tout ,, le contraire: belle leçon! qu'il se faut defier des vraisemblances les plus spécieuses.

(a) ,, Nouv. de la Rép. des Lettres *ubi suprà* p. 297.

(b) ,, On les indique dans le Chap. 76. de la Continuation des Pensées diverses.

(c) ,, Voyez la même Continuation § LXXVI. p. 296. ,, 1. col.

(d) ,, *Ibid.* § LXXVII. p. 301. 1 col. n. XXII. Voyez ,, aussi le même Chap. pag. 297. 1. col. n. III.

teres requis pour faire preuve ; de sorte que s'ils n'étoient point suffisans à justifier un fait, il ne seroit pas possible de rien prouver par témoins, & qu'en particulier on ne pourroit pas prouver par cette voie que l'Athéïsme soit pire que l'Idolâtrie. Car les Auteurs qui ont dit cela ne seroient pas à couvert des exceptions de Mr. Bernard, si elles étoient valables contre les Auteurs que Mr. Bayle a citez. Les Jesuites qui composent les Mémoires de Trevoux, ont parlé de la Continuation des Pensées diverses avec un esprit critique ; néanmoins ils ont reconnu que ces Auteurs-là ont assuré la même chose que Mr. Bayle.

Mais afin que sans attendre que vous puissiez examiner ces témoignages, il vous soit aisé de préjuger sûrement qu'ils sont très-bons, je vais vous en citer quelques autres qui ressemblent parfaitement à ceux-là.

Nouveaux témoins qui ont dit la même chose. I. Justin Martyr.

1. On voit parmi les œuvres de Justin Martyr une (e) réponse à quelques questions des Grecs. L'Auteur de cette réponse plein de zele pour l'orthodoxie Evangelique, fait consister le très-grand mal, ou le plus haut point du mal dans ces deux choses ; l'une est de ne donner point au vrai Dieu la gloire qui lui appartient ; l'autre est de la transferer à des faux Dieux. Ce seroit l'une des dernieres absurditez, ajoûte-t'on, que de ne point dire que cette double impieté est le plus grand de tous les maux (f). Ne voyez-vous pas bien clairement que si un homme qui parle de la sorte, ne prétend pas affirmer que l'Athéïsme est un moindre mal que le Paganisme, l'on ne saura plus à quelles regles de langage se fixer pour connoître le sentiment des Auteurs ?

II. Eusebe.

2. Eusebe (g) remarque que les hommes qui commencerent à dépraver la doctrine de l'unité de Dieu, adorerent les Astres comme des Dieux, sans leur bâtir des Temples, ni leur consacrer des statuës; mais qu'ensuite l'erreur se déborda beaucoup plus, & se précipita dans un abime de mal qui produisit une impiété plus horrible que l'Athéïsme.

III. Salvien.

3. Salvien assure que ceux qui admettent l'existence, mais non pas la Providence Divine, errent plus follement que ceux qui nient la Divinité. *Nam qui nihil aspici a Deo asseverant, prope est ut cui aspectum adimunt, etiam substantiam tollant: ut quem dicunt omnino nil cernere, omninò etiam non esse. Et quidem licet nullum admodum malum facinus ratione subsistat, quia rationi* non possunt scelera conjungi : *nullum tamen est, ut puto, vel irrationabilius, vel insanius. Quid enim tam furiosum est, quam ut aliquis cum Deum creatorem rerum omnium non neget, gubernatorem neget : & cum factorem esse fateatur, dicat negligere quæ fecit* (h).

IV. Philoponus.

4. Philoponus affirme que l'impiété de ceux qui prétendent que Dieu peut faire de mauvaises actions, est la plus grande qui se puisse concevoir, & qu'elle surpasse le crime de ceux qui nient qu'il y ait un Dieu. (i) *Philoponus ad 6. Procli argumentum c. 6. ait*, dicere Deum posse prava agere, impietatem esse qua deterior aut major dici aut fingi nequeat, vincereque scelus negantium Deum.

V. Bacon.

5. Le Chancelier Bacon a été sans doute l'un des meilleurs esprits du XVII. siecle. Ses Oeuvres morales & politiques traduites en François, plûrent si fort à nôtre Nation, qu'elles furent imprimées plusieurs fois à Paris. On y trouve dans le Chapitre (k) de l'Athéïsme un recueïl de réflexions très-sensées, avec la détestation d'un aveuglement si énorme. Mais voici ce que l'Auteur dit ensuite lorsqu'il traite (l) de la superstition : » (m) Il seroit beaucoup meilleur de n'avoir » point du tout d'opinion de Dieu, que d'en » avoir une indigne de luy. L'un s'appelle incré- » dulité, & l'autre est proprement une offence. » Aussi à n'en point mentir, la Superstition est » le reproche de la Dieté. Plutarque traitant » cette matiere fort dignement. *Sans doute*, s'es- » crie-t'il, *j'aymerois beaucoup mieux qu'il fust » dict, que Plutarque n'eust jamais esté dans le » monde, que s'il luy estoit reproché d'y avoir vescu, » pour y manger ses enfans si tost qu'ils seroient » nais, comme les Poetes feignent de Saturne.* Et » d'autant que l'offence est en cecy plus grande » envers Dieu, le danger en est aussi plus grand » à l'endroit des hommes. L'Athéïsme, bien » que detestable de soy, laisse néanmoins à l'hom- » me quelque sentiment de Philosophie, qui peut » servir comme de guide à une Vertu Morale, » quoyque la Religion n'y soit point. Au con- » traire la Superstition met toutes choses hors de » leur rang, & s'esleve une monarchie absoluë » dans les esprits des hommes. Le tems le plus » enclin à l'Athéïsme a esté celuy d'Auguste, » qui toutesfois s'est maintenu en paix dans les » raisons Politiques. Mais où la Superstition » s'est glissée, la confusion de beaucoup d'Estats » s'en est incontinent ensuivie. C'est elle aussi » qu'on peut proprement appeller *un premier Mo- » bile nouveau*, qui emporte avec soy toutes les » autres Spheres des Gouvernemens.

VI. M. Abbadie.

6. Mr. Abbadie ne parle pas moins clairement : *La Religion naturelle*, dit-il (n), *n'est pas seulement devenue inutile, mais encore pernicieuse par le mauvais usage que les hommes en ont fait. Il vaudroit beaucoup mieux qu'ils n'adorassent rien, qu'adorer des créatures ; & n'avoir point de conscience, qu'avoir cette conscience, aveugle & superstitieuse, qui faisoit commettre à tant de Peuples de nouveaux crimes pour exprimer leurs crimes passez, les obligeant à sacrifier leurs enfans à de fausses Divinitez.*

Ce que dit Mr. Bernard pour rendre le Paganisme plus supportable.

IV. Voyons la quatriéme remarque de Mr. Bernard. C'est le plan d'une espece d'apologie pour le Paganisme, fondée 1. sur ce qu'on peut mettre

(e) „ Elle n'est pas de Justin Martyr. Voyez ci-dessus „ 2. Part. Chap. CLXIX. pag. 857. 1. col. note (e).

(f) „ Εἰ μέγιστόν ἐστι κακὸν τὸ κατὰ διπλῆν ἀσέβειαν „ ἀσεβεῖν εἰς τὸν ὄντως ὄντα Θεὸν, αὐτὸν μὲν ἀποστερεῖν „ τῆς κατ' ἀξίαν δόξης, τοὺς δὲ οὐκ ὄντας Θεοὺς τῇ ἐκείνου „ δόξῃ ψευδῶς τιμᾶν. [illegible] „ [illegible] κακίας. . . . . ὃν (διπλῆν ἀσέβειαν) μὴ λέγειν „ μέγιστον κακὸν, τῶν ἀτοπωτάτων ἐστί. *Siquidem summum malum est, duplicatâ impietate in singularem & „ verum Deum impium esse : ipsum scilicet ea, quam essentia „ obtinet, defraudando majestate : eos autem, qui dii non „ sunt, illius gloria falsò honorando. Quod profectò ad malitiam summam nihil facit reliqui. . . . . quam* (duplicatam impietatem) *summum malum non dicere longe „ absurdissimum est.* Oper. Just. Martyr. pag. 165. Edit. „ Colon. 1686.

(g) „ Ἐξώκειλε δὲ εἰς βυθὸν κακῶν μείζονα τῆς ἀθεότητος τὴν δυσσέβειαν ἀπογεγέννηκε. *In altam vero pravitatis voraginem actus impietatem peperit ipsa quoque negata Divinitatis scelere graviorem.* Euseb. Præpar. lib. 1. „ Chap. VI. pag. 17.

(h) „ *Salvian. de gubernat. Dei lib. 4. pag. m. 123. 124.*

(i) „ *Theop. Raynauld. Theol. natur. distinct. 8. n. 90. pag. „ m. 870.*

(k) „ C'est le 12. dans l'Edit. Françoise de Paris 1636.

(l) „ Dans le Chap. XLVI. de la même Edition. „ Mais notez que j'ai vû des Editions Latines où ces deux „ Chapitres se suivent immédiatement.

(m) „ Bacon, Oeuvres morales & polit. p. 267. 268. „ édit. de Paris 1636. Je me sers de la version de Baudoin.

(n) „ Abbadie, Traité de la verité de la Religion Chret. „ Tom. 1. sect. 2. c. 7. pag. 173. Edit. de Rotterd. 1688.

III. Part.

mettre en doute (o) *que les Payens ayant cru au pié de la lettre* les traditions injurieuses à leurs Dieux. 2. Sur ce que l'on peut s'imaginer *qu'ils donnoient à tout cela quelque sens mystique, ou qu'ils appelloient du nom de Dieux des personnes mortes,* (p) *qu'elles ne reconnoissoient point pour la souveraine Divinité.* 3. Sur ce qu'on peut comparer *cette conduite des Dieux qu'on trouve dans les Poetes, avec les belles sentences de Morale, que les mêmes Poetes nous donnent en tant d'endroits; avec ce qu'ils nous disent des Champs Elysées, où sont récompensez ceux qui ont pratiqué la Vertu; & de l'Enfer, où sont punis les coupables.* 4. Sur ce que l'on peut conclure *de là, ou qu'il faut donner un sens spirituel à tout ce que les Poetes nous disent des crimes des Dieux, ou que les Payens se persuadoient que les Dieux étant les Maîtres absolus de l'Univers, certaines actions leur étoient permises, & étoient une vertu à leur égard; qui seroient un crime, si elles étoient faites par des hommes.* 5. Sur ce que cette distinction n'auroit été qu'une extension illégitime de ce qui est enseigné par les Chrétiens, qu'il n'est pas permis d'imiter Dieu ôtant (q) *les biens & la vie aux hommes, soit par* des voies *ordinaires, soit par des voies extraordinaires.* 6. Sur ce qu'autrement il seroit très-mal aisé de comprendre *de quel front les mêmes Poetes, qui nous rapportent les actions criminelles de leurs Dieux, peuvent nous exhorter d'ailleurs à pratiquer si exactement la Vertu.* 7. Sur ce que (r) si l'on doit écouter les Poëtes, *lorsqu'ils nous parlent des sentimens des Payens,* on les doit écouter aussi *lorsqu'ils nous expliquent les regles de la Morale.* 8. Sur ce que les Philosophes qui ont voulu enseigner l'unité de Dieu, ont été persécutez; mais qu'on n'a point dit *qu'ils parloient contre la Religion en enseignant la Vertu, qu'on ne leur en a point fait un crime,* qu'on ne s'est pas plaint *que leurs préceptes étoient une veritable Satyre de la conduite des Dieux, & la condamnation de certaines ceremonies contraires aux idées de la Vertu.* 9. Sur ce que tout cela montre *que les Payens avoient des principes de Vertu imparfaits à la verité, mais qui avoient pourtant quelque chose de bon, & que ces Principes avoient leur source dans la Religion, & dans la persuasion où ils étoient que la Vertu étoit agréable à la Divinité.*

Faisons quelques remarques sur chacun de ces neuf articles.

Examen de ses raisons. I Que le Peuple croyoit toutes les fables de la Théologie Payenne.

1. Quant au premier, je ne nie pas que les Philosophes, & quelques autres personnes de bon esprit & à réflexion, n'ayent crû que la dispute des trois Déesses jugée à l'avantage de Vénus, & les autres contes des crimes des Dieux, étoient des fables; mais on ne sauroit me persuader que le Peuple en jugeât ainsi. Or par le Peuple nous devons entendre ce que nous entendons par le même mot, lorsque nous disons que le Peuple dans la Communion Romaine croit littéralement l'Assomption de la Ste. Vierge, le transport de la Chambre de Lorette, le miracle de la Sainte Ampoule de Rheims, celui du sang de Saint Janvier, ou de Nicolas Tolentin, & un infinité d'autres objets de la dévotion publique. Dès-là que la foi de ces traditions est autorisée par l'Eglise, & célébrée par des solemnitez, on la peut attribuer à tout le corps de la Communion Romaine, quoique plusieurs particuliers ne soient point persuadez de la verité de toutes ces choses. On auroit donc plus d'indulgence pour le Paganisme que les Protestans n'en ont pour le Papisme, si l'on n'osoit imputer au Paganisme d'avoir crû les traditions des adulteres & des autres crimes des Dieux, traditions solemnisées publiquement & consacrées par des monumens qui se voioient dans les Temples. L'incrédulité de quelques particuliers ne doit pas être mise en ligne de compte. Ils n'auroient osé la découvrir au milieu de Rome à l'égard du violement de la mere de Romulus par le Dieu Mars, & ainsi de cent autres faits de la même force, qui ont fourni tant d'armes victorieuses aux premiers Chretiens pour confondre l'Idolâtrie Payenne. Permettez moi de vous alléguer ici Minucius Felix, qui remarque que les Peres enseignoient à leurs enfans la Théologie fabuleuse, & que même elle devenoit l'objet d'une discipline & d'une étude particuliere, & sur tout de l'Art Poëtique, par où les fables impies acquéroient une autorité surpenante, qui nuisoit infiniment à la verité (f). Il articule les principales diffamations des Dieux contenuës dans Homere, & dans d'autres Poëtes, & qui, dit-il, avoient été publiées afin d'autoriser les vices de l'homme; & puis il observe que c'étoit le Catéchisme de l'enfance, de l'âge viril, & de la vieillesse: *Quæ omnia in hoc prodita, ut vitiis hominum quædam auctoritatis pararetur. His atque hujusmodi figmentis & mendaciis dulcioribus corrumpuntur ingenia puerorum; & iisdem fabulis inhærentibus, adusque summa ætatis robur adolescunt, & in iisdem opinionibus miseri consenescunt* (t).

Témoignage de Minutius Felix là-dessus.

II. Que Jupiter étoit, selon les Payens le souverain Recteur de l'Univers, & cependant fils de Saturne, & ravisseur de Ganymede.

2. Sur le second article je remarque que Mr. le Clerc (u) a si fortement combattu la prétention de ce sens mystique dont Mr. Bernard veut faire bouclier, qu'il la faut tenir pour ruïnée. J'ajoûte qu'il est incontestable que les Payens ne distinguoient point de la souveraine Divinité le Jupiter qu'ils faisoient fils de Saturne, & le ravisseur de Ganymede, & le corrupteur de bien des femmes. Je pourrois citer sur cela une infinité d'Auteurs: mais je me contenterai d'un seul Poëte de la Cour d'Auguste. Quel est, je vous prie, le Jupiter qui donna à l'aigle l'empire sur les oiseaux en récompense du service qu'il en avoit reçu pour l'enlevement de Ganymede? C'est le Roi (v) des Dieux; c'est le même qui se convertit (w) en pluie d'or pour jouïr de Danaé; c'est le même qu'on reconnoissoit pour le suprême Recteur de tout l'Univers, & en même-tems pour fils de Saturne.

(x) Qui res hominum, ac deorum,
Qui mare, & terras, variisque mundum
Temperat horis.
Unde nil majus generatur ipso:
Nec viget quidquam simile, secundum.
. . . .
. . . .
Gentis humanæ pater, atque custos.
Orte Saturno.

Que

(o) „ Nouvel. de la Républi. des Lettres *ubi suprà* p. 299.
(p) „ Il eût fallu dire *qu'ils.*
(q) „ *Ibid. pag.* 299.
(r) „ *Ibid. pag.* 300. 301.
(f) „ *Has fabulas & errores & ab imperitis parentibus „ discimus, & quod est gravius, ipsis studiis & disciplinis „ elaboramus, carminibus præcipue Poetarum, qui plurimum „ quantum veritati ipsa sua auctoritate nocuére.* Minuc. in „ Octavio pag. m. 103. 104.
(t) „ *Idem, ibid. pag.* 208. 209.
(u) „ Voyez le 7. Tome de la Bibliotheque Choisie „ pag. 92. & suiv.
(v) „ *Cui rex Deorum regnum in aves vagas „ Permisit: expertus fidelem „ Jupiter in Ganymede flavo.* Horat. Od. 3. lib. 4.
(w) „ *Idem, Od.* 16. *lib.* 3. (x) „ *Idem, Ode* 12. *lib.* 1.

Que Mr. Jurieu avec sa hardiesse ordinaire aille nous dire après cela : (y) *Qu'il n'est pas vray que le Jupiter de Crete le fils de Saturne fût le grand Jupiter des Romains, il ne faut pas attribuer des erreurs folles* (z) *à des gens qui n'ont pas perdu le sens. Or ç'auroit été une erreur folle de dire, que Jupiter étoit fils de Saturne, qu'il avoit été enfant, &c. Et de dire en même tems qu'il étoit le Createur du monde, le Dieu des Dieux & des hommes. . . . La verité est*, continue-t-il, *que les Romains dans le fonds se moquoient* (a) *des Poëtes. Il faut voir ce qu'en dit Ciceron dans le* 1. *& dans le* 2. *livre* de Natura Deorum. *Il avouë qu'il n'y a rien plus absurde que ce qu'on a dit des Dieux, de leurs passions, de leurs amours sales & impures, de leurs mariages, de leurs adulteres, de leurs guerres, &c.* Hæc dicuntur & creduntur, *dit-il*, stultissimè, & plena sunt futilitatis & summæ levitatis. *Il ne faut pas regarder cela comme le sentiment d'un particulier ; car Denis Halicarnasse au second livre des Antiquitez Romaines, nous assure que les Romains en general regardoient les fables des Grecs comme des blasphêmes contre la Divinité.* Quel défaut de jugement que de citer Ciceron pour prouver que les Romains se moquoient des Poëtes ; Ciceron, dis-je, qui dans les paroles mêmes que Mr. Jurieu rapporte, avouë que l'on croyoit très-follement les contes impies des Poëtes ! Quant à Denys d'Halicarnasse, consultez le Dictionaire Critique (b). Je vous avertis que Varron le plus savant homme de l'Antiquité, avoüa ingénument (c) que sur la génération des Dieux les peuples s'étoient plutot tournez du côté des Poëtes, que du côté des Philosophes. Saint Augustin nous apprend cela dans un chapitre où il fait voir que les Dieux poëtiques ne differoient point des Dieux que l'on adoroit publiquement.

III. Que les Prêtres Payens ne prêchoient point & n'enseignoient point la Morale.

3. La brouillerie qui paroît dans le troisieme point se dissipera, si l'on veut se souvenir de l'observation que Lactance & Saint Augustin ont faite sur les deux sortes de gens qui (d) enseignoient aux Payens la vertu & la Religion. Celle-là étoit enseignée par les Philosophes, & celle-ci par les Prêtres. Or comme le peuple ne se rendoit point disciple des Philosophes, mais seulement des Prêtres, il s'ensuit qu'il n'apprenoit point la pratique de la vertu comme une partie de la Religion, & que s'il entendoit dire quelque chose des leçons morales de la Philosophie, il prenoit cela pour des instructions de la sagesse humaine & de la raison naturelle. On ne faisoit point (e) d'homelies au peuple Payen : toute l'instruction des Prêtres rouloit sur le ceremonial du culte ; je veux dire, sur les moyens externes d'appaiser les Dieux, ou de se conserver leurs bonnes graces. La discipline des augures étoit destinée (f) à faire savoir non pas si une entreprise étoit juste, mais si elle réüssiroit. Or comme les Poëtes avoient appris ou dans les écoles, ou dans les livres des Philosophes ce qui concernoit la vertu, & qu'ils savoient d'ailleurs ce qui concernoit la Religion, il ne faut pas s'étonner du mêlange qu'ils ont fait des plus beaux préceptes de la morale avec les dogmes les plus impies. Ce mêlange leur fournissoit la variation des ornemens, & ils étoient d'autant plus aises de s'en prévaloir, qu'ils pouvoient se promettre que ce qu'ils tiroient des Philosophes, serviroit de correctif à ce qu'ils tiroient de la Religion. Ajoûterai-je qu'il ne faut point esperer que l'homme du monde le plus fecond en conjectures, en puisse inventer assez pour introduire quelque accord entre les parties monstrueuses & contradictoires du Paganisme ? C'est un cahos inexplicable, & surtout lorsqu'on y mêle ce qui s'étoit conservé des idées de la vertu par le moyen des Philosophes & des Legislateurs.

IV. Que les Païens prenoient à la lettre ce qu'on disoit des crimes des Dieux.

4. Je dis sur le quatrieme point que Mr. Bernard doit prendre garde que de simples conjectures ne suffisent pas contre des faits que les anciens Peres reprochent à la Religion Payenne pendant qu'elle est la Religion dominante, ou qu'elle peut encore écrire pour sa justification. Leurs reproches ne permettent pas de croire ni que les Payens entendissent spirituellement ce que l'on disoit des crimes des Dieux, ni qu'ils se persuadassent que les mêmes choses étoient un crime entre les hommes, & un acte de vertu entre les Dieux. S'ils avoient crû cela, on n'eût pas trouvé dangereuses les narrations poëtiques qui attribuoient aux Dieux l'impudicité, la tromperie, le larcin, &c. Or il est certain que les Payens mêmes ont reconnu (g) qu'elles étoient propres à ruïner les mœurs. Les Peres de l'Eglise ont fait souvent cette objection, sans craindre qu'on leur répondît ce que Mr. Bernard conjecture qu'on auroit pû leur répondre. Je vous avertis par occasion que Mr. Bayle a refuté (h) ceux qui prétendroient que les Payens se persuaderent que les Dieux étoient assez injustes pour punir l'homme qui imiteroit leurs crimes.

5. Il n'est pas necessaire de rien observer sur le cinquieme point.

VI. Que les Poëtes ne mêloient la Morale avec leurs Fables que pour orner leur discours.

6. J'ai déja satisfait au sixieme, lorsque j'ai dit que les Poëtes ne negligeoient point de se parer des ornemens que la Philosophie morale leur pouvoit fournir. Ils s'enrichissoient de toutes sortes de dépouilles ; ils en prenoient à toutes mains, tantôt dans la mythologie, tantôt dans les livres des Philosophes, tantôt dans les Loix civiles & dans les idées de l'honneur humain, de la gloire héroïque & de la vertu, qui malgré les impietez de la Religion se conserverent parmi les peuples les plus vicieux. Nommez-moi la ville la plus corrompuë de l'ancienne Grece, je vous soutiens que lors même qu'elle faisoit prostituer un certain nombre de (i) filles en l'honneur de quelque Divinité, elle approuvoit la fidelité conjugale, & attachoit une note d'infamie à l'adultere. Je trouve même quelque apparence, que si dans les lieux (k) où la coutume

(y) „ Jurieu, Préjugez contre le Papisme 2. partie „ pag. 35. 36.

(z) „ Voyez la refutation de ceci dans la Critique des „ Préjugez de Mr. Jurieu pag. 347.

(a) „ Voyez la refutation de ceci dans la même Cri- „ tique *ibid.*

(b) „ A la rem. E de l'art. de *Lucrece* Dame Romaine.

(c) „ *Alio loco dicit* (Varro) *de generationibus Deorum* „ *magis ad Poetas quàm ad Physicos fuisse populos inclinatos.* „ August. de Civit. Dei lib. 5. cap. 6.

(d) „ Voyez la Contin. des Pensées diverses chap 53.

(e) „ Mr. Arnauld le remarque. Voyez la Continuat. „ des Pensées diverses §. LIII. p. 259. 2. col. à la fin, & „ p. 260. 1. col. au commencement. L'Abbé de Bourzeis „ l'avoit déja remarqué dans une Préface : voyez le Jour- „ nal des Savans du 13. Juin 1672. p. 58. édit. de Paris.

(f) „ Voyez le Diction. Hist. & Crit. de l'art. *Dejotarus* rem. K de la 2. édit. ou 1. de la derniere.

(g) „ Voyez la Contin. des Pensées diverses ch. 129.

(h) „ Voyez *ibid.* le chapitre 134.

(i) „ Voyez la Contin. des Pensées diverses §. LII.

(k) „ Comme dans l'Isle de Chypre (voyez Justin l. 18. „ cap. 5.) dans la Lydie (voyez Herodote *lib.* 1. *cap.* 93.) „ à Sicca en Afrique (voyez Valere Maxime *lib.* 2. *cap* 6. „ n. 15.)

tume étoit établie que les filles gagnassent leur dot en se prostituant, & qu'elles offrissent à Venus les prémices de leur gain, il s'en fût trouvé quelques-unes qui eussent mieux aimé demeurer filles toute leur vie par un motif de pudeur, que de se conformer à l'usage, elles auroient trouvé des approbateurs. Bien des gens sans doute les eussent traitées de folles; mais peut-être qu'après y avoir pensé de sang froid, ils auroient grossi le nombre de ceux qui les auroient loüées & admirées.

Je fais encore cette observation. Si l'effronterie qui se trouveroit dans le procedé des Poëtes, qui en rapportant les crimes des Dieux exhortoient d'ailleurs à pratiquer la vertu, nous devoit faire penser qu'ils croyoient que leurs recits touchant la Divinité, n'enfermoient rien de contraire à la perfection divine, nous serions obligez de prétendre qu'ils ont fait savoir au lecteur que tel étoit leur sentiment. Mais c'est ce qu'ils n'ont point fait, & ainsi l'objection de Mr. Bernard prouve trop; car il doit dire qu'afin de se disculper il faloit non seulement qu'ils pensassent, mais aussi qu'ils déclarassent ce qu'ils pensoient.

VII. Si la Morale des Philosophes émanoit de la Religion.

7. Le septieme article ne contient aucune difficulté. Tout le monde sait qu'il y a eu une assez bonne Philosophie morale parmi les Payens: on ne doute pas que les Poëtes n'en ayent donné d'excellens morceaux. La question est si cette Morale émanoit de la Religion, ou si elle ne se conservoit pas en dépit de la Religion qui tendoit à la ruïner. Souvenez-vous, je vous prie, que l'on trouve deux défauts (*l*) dans la Morale Payenne; l'un qu'elle n'étoit enseignée qu'à peu de gens; l'autre qu'elle ne remontoit pas jusques à Dieu (*m*).

VIII. Que les Prêtres n'auroient osé enseigner publiquement qu'il falloit imiter la conduite des Dieux.

8. Sur le huitieme article je dois vous dire qu'il faut mettre de la difference entre enseigner des choses qui conduisent au péché par les consequences qu'on en peut tirer legitimement, & enseigner en propres termes qu'il faut pécher. La Theologie Payenne faisoit la premiere de ces deux choses, en attribuant aux Dieux une infinité de crimes; mais on n'auroit pas souffert que les Prêtres dogmatisassent publiquement que les hommes étoient obligez d'imiter cette conduite des Dieux. Les loix de l'Etat & les interêts de la Societé civile imposoient silence là-dessus, & autorisoient la bonne doctrine des mœurs qui émanoit de l'Ecole des Philosophes. Voilà pourquoi on ne faisoit point ce que Mr. Bernard remarque qu'on ne faisoit point. Il a oublié une chose qui est ici de consequence. On se rendoit odieux & suspect d'irreligion, lorsqu'on s'opposoit aux contes qui donnoient aux Dieux une conduite criminelle. Socrate (*n*) en fut un exemple.

IX. Que M. Bernard suppose ce qui est en question.

9. Après tout cela vous comprendrez facilement, que dans le neuvieme article l'on ne fait que supposer ce qui est en question, & que l'on n'y affoiblit pas ce que Mr. Bayle (*o*) a soutenu & prouvé, qu'il falut que la raison ou les idées naturelles cultivées par les Philosophes, arrêtassent le débordement des crimes que la Religion Payenne étoit toute propre à causer.

Vices que devoit produire selon M. Abbadie l'idée monstrueuse que les Payens se faisoient de la Divinité.

Citons un passage de Mr. Abbadie, il précede immédiatement celui que j'ai déjà (*p*) rapporté. (*q*) *Les Payens . . . . ne changent pas seulement les bêtes en Dieux, ils changent aussi les Dieux en bêtes. Ils leur attribuent l'inceste, l'yvrognerie, l'adultere, la sodomie. Ils attachent même une Divinité à chaque vice. Ils batissent des autels à toutes leurs passions. Ils adorent l'yvrognerie sous le nom de Bacchus, & l'impudicité sous celui de Venus. Mercure est le Dieu des larrons, Mome celui de la médisance, &c.* (*r*) *La conscience suit ordinairement l'idée qu'on a de la Divinité qu'on adore, & l'on ne se defend pas à soy-même des actions qu'on attribuë à l'objet de sa devotion. On peut donc s'imaginer quelle étoit la conscience des hommes, lorsqu'ils avoient des idées si monstrueuses de la Divinité, & combien l'on faisoit peu de scrupule de l'adultere & de la rebellion, lorsque l'on concevoit Jupiter même le plus grand des Dieux comme un adultere & comme un fils rebelle.*

Mr. Jurieu reconnoit que le Paganisme est fondé sur les Fables des Poëtes & non sur les opinions des Philosophes.

Je pourrois citer cent autres Auteurs Catholiques ou Protestans qui ont fait la même remarque; mais il vaut mieux laisser tout cela, & alleguer à Mr. Bernard une autre chose que Mr. Jurieu a reconnuë, son autorité en cet endroit-ci doit être d'un fort grand poids; car dans son parallele du Paganisme & du Papisme il témoigne visiblement qu'il n'a eu aucune partialité contre les Payens, & (*s*) qu'au contraire il a voulu rendre à leur Religion les meilleurs offices qui lui ont été possibles. Il a tâché de faire en sorte qu'elle ne parût que par son plus beau côté dans le parallele, pendant que le Papisme n'y paroîtroit que par sa laideur la plus ridicule. Il a recueilli tantôt bien & tantôt mal les sentimens de Religion les plus raisonables de quelques Payens illustres, pour en faire honneur au Paganisme; néanmoins il le reconnoît fondé non pas sur les opinions des Philosophes, mais sur les contes des Poëtes. *Saint Augustin*, dit-il (*t*), *fait cette reflexion judicieuse* sur ce que Ciceron rejettoit les Dieux d'Homere: » (*u*) *Hic exclamet Cicero* » *non contra figmenta Poëtarum, sed contra instituta majorum.* Et ensuite il fait voir que la » Religion de Rome étoit toute fondée sur ces » fables. (*v*) Il en apporte pour preuve ces jeux » qu'on appelloit *Sceniques*, c'étoient des repré- » sentations de Théatre qui faisoient partie du » service des Dieux. Dans ces jeux on repré- » sentoit les amours de Jupiter & de Ganymede, » les adulteres de Venus & de Mars; les rapts » com-

,, n. 15.) Conferez ce que dit Strabon des Armeniens à la ,, fin du livre 11. & ce qu'Eusebe (*Præpar. lib. 4. cap. 16. pag. m. 162.*) dit de la ville d'Heliopolis en Phenicie. & ,, de plusieurs autres lieux du même pays. Voyez aussi S. ,, Athanase *Orat. contra gentes*, & S. Augustin de *Civit. Dei lib. 4. cap. 10.* On ne peut lire sans fremir la part que la Religion avoit à ces impudicitez.

(*l*) » Les Philosophes Payens n'admettoient à la Morale ,, que quelques gens d'esprit, au lieu qu'elle est faite essen- ,, tiellement pour tous les hommes qui tendent tous à la ,, felicité; de plus la leur ne reconnoissoit point l'humilité, ,, ni le vrai moyen d'acquerir les vertus qui est de les attendre & de les obtenir du Ciel. *Memoir. de Trevoux, Dec. 1705. p. 2072. édit. de France, dans l'extrait de la Morale de Mr. Claes Professeur de Morale à Louvain.*

(*m*) ,, Voyez la Contin. des Pens. div. §. LIV. p. 261.

(*n*) ,, Voyez la Continuation des Pensées diverses ,, §. CXXIX. pag. 369. 2. col.

(*o*) ,, Voyez entre autres endroits les chapitres 126. ,, & 127. de la Continuation des Pensées diverses.

(*p*) ,, Ci-dessus pag. 921. 2. col. n. (*n*).

(*q*) ,, Abbadie, Verité de la Religion Chretienne ,, tom. 1. pag. m. 172. 173.

(*r*) ,, *Vide Terent. in Eunuch.*

(*s*) ,, Voyez ses Préjugez contre le Papisme 2. part. ,, ch. 3. pag. 28. & suiv. Conferez ci-dessus page précedente 1. col. n. (*y*).

(*t*) » Jurieu *ibid.* chap. 23. pag. 287.

(*u*) » *Lib. 4. de Unitate Dei.*

(*v*) » On fera bien de comparer ce passage avec celui » qui a été cité ci-dessus page préced. n. (*y*). On verra » une grande contradiction.

» commis par Jupiter. Et Saint Augustin fait voir » que leurs faux Dieux leur avoient ordonné de » leur rendre cette espece de service, & les avoient » châtiez quand ils l'avoient interrompu. En » effet, qu'on examine toute la Religion Payenne » & ses cultes, elle étoit toute fondée sur des fa» bles. Sur quoi étoient fondés les mysteres de » Cerés si celebres dans les pays d'Athenes? C'é» toit sur la fable du Rapt de Proserpine par Plu» ton. Sur quoi étoit appuyé le culte de Cybele » la mere des Dieux & ses Sacrificateurs châtrez, » que sur l'impure fable d'Atys dont cette Déesse » étoit amoureuse, & qu'elle rendit impuissant » par jalousie.

CHAPITRE XI.

Suite du même examen. Comment Mr. Bernard représente la comparaison d'un Athée & d'un Idolatre. S'il y a des Athées de spéculation.

A qui Mr. Bernard compare un Athée, & à qui un Idolâtre.

V. Voici la cinquiéme remarque de Mr. Bernard. Il trouve que Mr. Bayle a bien réfuté ceux qui comparent les Athées à des meurtriers, & les Idolâtres à des calomniateurs. *J'aimerois mieux donc*, ajoûte-t'il (*a*), *comparer l'Athée à un Paysan François, qui ne feroit jamais sortir de son Village, & qui assureroit qu'il n'y a point de Roi en France, parcequ'il ne l'a jamais vû; quoiqu'il voye qu'on fait tout en son nom, qu'il vient des ordres de sa part, de tems en tems, & qu'on prie pour lui dans les Eglises: & je comparerois l'Idolâtre à un autre Paysan du même Village, qui croiroit qu'il y a un Roy en France; mais qui le compareroit au Seigneur de son Village, qui bat ses sujets, qui les pille, & qui fait l'amour à leurs femmes; parcequ'il s'imagineroit que c'est un caractère de grandeur de faire tout ce qu'on veut, & de satisfaire ses passions en tout & partout. Il est sûr que ce second seroit un meilleur sujet que le premier, parce que, quoiqu'il en soit, il auroit quelques égards pour les ordres de son Souverain; au lieu que l'autre, s'il raisonnoit conséquemment, auroit tout sujet de s'en moquer, ou de ne les observer, du moins, que quand il les trouveroit conformes à ses intérêts; ce qui n'arriveroit pas souvent.*

Sa comparaison rectifiée.

Cette comparaison me paroît défectueuse, & je croi que pour y mettre de la régularité, il auroit falu supposer qu'il y a en France un Roi légitime & un Roi usurpateur; celui-là le plus accompli de tous les Princes; celui-ci le plus injuste de tous les tyrans. Il eût falu dire que l'Athée ressemble à un paysan qui nieroit l'existence & du Roi légitime & du Roi usurpateur, & que l'Idolâtre ressemble à un paysan qui ne reconnoîtroit d'autre Roi que l'usurpateur, & qui n'obéïroit qu'aux ordres de ce tyran. Si vous regardez la chose par ce côté-là, vous trouverez l'Idolâtre bien plus criminel que l'Athée, & vous serez bien éloigné de dire, comme fait Mr. Bernard, qu'attendu que l'Idolâtre *a quelques égards pour les ordres de son Souverain, il est un meilleur sujet que l'Athée*, qui raisonnant conséquemment *a tout sujet de se moquer* de ces mêmes ordres, &c. Le second paysan seroit doublement rébelle; il n'obéïroit point à son Prince légitime, & il obéïroit à un Souverain illégitime. Le premier paysan se tiendroit neutre entre le Roi véritable, & le Roi usurpateur: il ne commettroit donc que la moitié de la félonie de l'autre; & il est sûr que la moitié dont il s'abstiendroit, passe (*b*) pour la plus outrageante auprès des Rois légitimes. Je ne vous répete point ce que j'ai cité ci-dessus (*c*) touchant la double impieté des Idolâtres, le plus grand de tous les maux.

Qu'il y a des Athées de spéculation.

VI. Mr. Bernard dans sa sixiéme remarque paroît fort désaprouver que Mr. Bayle ait admis des Athées de spéculation. Il est certain qu'un grand nombre de Théologiens soûtiennent qu'il n'y a que des Athées de pratique. Plusieurs de ceux qui écrivent avec le plus de zele, & avec le plus de travail pour l'existence de Dieu, nient fortement qu'il puisse exister des Athées spéculatifs. Ne prennent-ils donc pas une peine très-inutile? Pourquoi tant d'efforts de prouver une verité que personne ne peut méconnoître, non pas même en tâchant de tout son cœur de l'ignorer? Ne vaudroit-il pas bien mieux destiner tout son travail à combattre le peché énorme qui se trouve dans les vains & inutils efforts d'étouffer la connoissance de Dieu? Un illustre Théologien Réformé n'a point fait scrupule de dire, que ceux qui étant persuadez qu'il n'y a aucun Athée, disputent avec chaleur contre l'Athéïsme, ressemblent à Dom Quichot, qui exerçoit sa bravoure contre des moulins, comme si ç'eussent été des géans les plus félons, & les plus dignes adversaires d'un preux Chevalier (*d*). Mais revenons à Mr. Bernard. Il lui a été permis sans doute de se ranger du parti le plus nombreux: cependant il étoit obligé, ce me semble, de remarquer que Mr. Bayle n'a fait que suivre le sentiment (*e*) de plusieurs celebres Théologiens, dont quelques-uns vivent encore, & sont des Ministres zelez pour l'orthodoxie. L'on pouvoit, & l'on devoit même, sans craindre la prolixité, faire savoir en deux mots qu'il se fortifie d'autoritez respectables. Il auroit pû alleguer Mr. Tillotson, qui après avoir distingué les Athées en spéculatifs & en pratiques, ne dit que deux mots contre les derniers; car il est aisé de *faire voir* leur *folie: il s'attache principalement aux premiers*. C'est Mr. Bernard (*f*) qui m'apprend cela.

Preuve de cela tirée de l'Athéïsme des Philosophes Chinois.

Le grand nombre de relations qui assurent que l'on a trouvé des peuples athées dans le nouveau Monde, & le mérite des Auteurs qui ajoûtent foi à cela, font beaucoup de peine aux Théologiens dont Mr. Bernard adopte les hypotheses; mais rien n'est plus propre à les chagriner que les témoignages qui concernent l'Athéïsme des Philosophes de la Chine. Ce n'est pas un simple Athéïsme négatif, comme celui des Sauvages de l'Amérique; c'est un Athéïsme positif: car ces Philosophes ont comparé ensemble le systême de l'existence de Dieu, & le systême opposé. Ils se conforment même quant à l'extérieur à l'idolâtrie du

(*a*) Bernard *ubi suprà* pag. 303.

(*b*) » Voyez la Continuation des Pensées diverses §. » LXXXIII. pag. 309. à la fin de la 1. col. & au com» mencement de la 2. & §. CIII. p. 328. 2. col.

(*c*) » Pag. 921. 1. col.

(*d*) » *Si nullos Atheos credit dari* Steuartus, *cur ubique* » *sibi somnias Atheismum impugnandum & debellandum* » *instar illius Quixotii à Manica, qui nihil nisi Gigantomachias ex Amadisiorum lectione somnians, in ipsas molestrinas ceu Gigantes debellandos fortiter incurrebat.* Samuel » Maresius in Jonathanis Helosii hyperaspite pag. 19.

(*e*) „ Conferez ci-dessus Part. 2 Ch. XCVI. p 694. 2. col.

(*f*) „ Voyez les Nouvelles de la République des Let„ tres Décembre 1705. pag. 624.

III. Partie.

du pays : les loix de l'Etat, & leur propre Politique les y engagent. Mr. Bayle a cité (g) quelques Jesuites celebres, qui parlent positivement de l'Athéisme qui regne à la Chine parmi la secte des Lettrez. Mais il auroit pû confirmer le témoignage des Jesuites par celui de leurs Antagonistes. Cette confirmation est d'un grand poids, parceque les Missionaires qui ont de gros differends avec les Jesuites, ne leur pardonnent rien : il faut donc qu'une chose soit certaine & évidente dans la Chine, lorsqu'ayant été racontée par les Jesuites, elle n'est point contestée, mais plutôt autorisée par leurs ennemis. Voici des preuves de la concorde qui regne sur ce point-là entre les deux factions des Missionaires du Levant.

Cet Athéisme prouvé par le témoignage des Missionaires Jesuites & Dominicains.

(h) *La secte des Sçavans ou Lettrez est devenue la plus celebre, quoy qu'elle ne soit pas la plus commune dans la Chine. Elle commença vers l'an mil soixante & dix, sous les Empereurs de la race de* Sum, *qui aimoient les lettres; mais elle fit peu de progrès jusqu'à l'an mil quatre cens, que l'Empereur* Yum lo *choisit quarante d'eux Docteurs des plus habiles, ausquels il ordonna de faire un corps de doctrine tirée des livres Classiques des Anciens, & particulierement des Philosophes* Confucius *&* Mencius. *Les Lettrez ou Sçavans de la Chine parlent de la Nature comme d'une Divinité. Ils disent que c'est un principe très-pur, très-parfait, qui n'a ni commencement ni fin; que c'est la source de toutes choses, l'essence de chaque estre, & ce qui en fait la veritable difference. Mais quelque pompeuses que soient ces expressions, elles ne prouvent pas que la secte des Lettrez reconnoisse & adore le vray Dieu. Ils n'entendent par ces beaux termes qu'une ame insensible du monde, qu'ils croyent répandue dans la matiere où elle produit tous les changemens :* & on ne voit dans leurs Ouvrages, *comme remarque le Pere* le Comte *dans ses nouveaux Memoires de la Chine,* (i) qu'un athéisme rafiné, & un éloignement de tout culte religieux. *Ils font à la verité profession d'adorer le Ciel, qu'ils appellent* (k) Tien *en Chinois, & le souverain Empereur, qu'ils appellent* Xamti *ou* Chamti; mais ils donnent à ces paroles un sens impie, qui détruit la Divinité, & qui étouffe tout sentiment de Religion. *Ils n'entendent par-là que le Ciel materiel à qui ils offrent des sacrifices, comme ils en offrent aussi aux Esprits des fleuves & des montagnes, c'est-à-dire, aux fleuves & aux montagnes mémes. Car ils n'entendent pas par le nom d'Esprits des substances spirituelles & immortelles; la plûpart n'en reconnoissent point de veritables, semblables aux Sadducéens qui ne croyoient ni Resurrection, ni Anges, ni Esprits.* Le Roi d'enhaut ou le Souverain Empereur, *n'est donc autre chose, selon le sens des Lettrez de la Chine, que la vertu active du Ciel materiel, ou les influences par lesquelles ils croyent que se produisent les diverses choses du monde. L'Esprit de la terre n'est autre chose que la terre materielle & corporelle, ou la vertu naturelle qu'elle a de produire ses effets. L'esprit de l'homme est* (l) *la partie la plus subtile en laquelle il se résout quand il meurt : car il devient cadavre quand la partie aérienne se separe de la partie grossiere, la premiere s'élevant en haut, & l'autre retournant en bas. C'est ce que déclarerent plusieurs Missionaires de la Compagnie de* Jesus *dans une assemblée tenue en la Ville de* Kiamting *de la Province de* Nanquin *l'an mil six cens vingt-huit. Nous apprenons la même chose du Pere Longobardi Jesuite dans un Traité imprimé dans le premier Tome de Navarrette Archevesque de Saint Domingue, & de Navarrette même.*

Ce que le Pere Longobardi Jesuite dit de la secte des Lettrez de la Chine.

Ce (m) même Pere *qui sçavoit à fond la Philosophie Chinoise, & les sentimens communs des Lettrez, nous apprend que dans cette secte il y a deux sortes de Doctrine; une secrette pour les gens d'Esprit, l'autre publique & apparente pour les simples. Ils croyent que la premiere est la seule veritable, & que la derniere est absolument fausse. Ainsi pour découvrir leurs vrais sentimens, on ne doit point s'arrester à quelques textes dans lesquels ils ont parlé exprès d'une maniere qui a pû faire imaginer au peuple qu'il y avoit des Esprits & des Divinitez vivantes qu'ils devoient reverer & craindre. C'est la fin des sacrifices qu'ils offrent au Ciel, & aux Esprits des Montagnes, des Rivieres, des Villes, & des deffunts. Ainsi la Doctrine des Lettrez est un meslange d'Athéisme & d'Idolatrie : ils sont Idolatres selon leur doctrine apparente & populaire : ils sont Athées selon leur doctrine secrette. Ils disent dans leur cœur :* Il n'y a point de Dieu. *Ils rapportent tout à la nature, & ils disent en public, il faut adorer le Ciel, il faut faire des sacrifices au Souverain Empereur & aux Esprits.*

La Doctrine secrette des Sectateurs de Foë est un pur Athéisme.

L'Auteur qui me fournit ces paroles, avoit déjà remarqué (n) que l'autre Religion dominante dans la Chine est celle des Idolâtres, divisée en deux sectes principales, dont la seconde adore Foë. Ce Foë déclara en mourant (o) qu'il étoit Athée. (p) *La doctrine secrette* de ses Sectateurs *est un athéisme tout pur. Le vuide qu'ils reconnoissent pour principe de toutes choses, est, disent-ils, souverainement parfait & tranquille; sans commencement & sans fin, sans mouvement, sans connoissance, sans desirs. C'est pourquoy ceux qui veulent estre heureux, doivent faire tous leurs efforts pour se rendre semblables à ce principe, en domptant & supprimant toutes leurs passions; desorte qu'ils soient insensibles à tout, & qu'abimez dans la plus haute contemplation, sans aucune réflexion, sans aucun usage de leur raison, ils jouissent de ce divin repos qui fait tout le bonheur de l'homme. Lors qu'ils y sont arrivez ils peuvent enseigner aux autres la doctrine & la maniere commune de vivre, & la pratiquer à l'exterieur, ne s'appliquant interieurement qu'à jouir de cette tranquillité secrette qui est le caractere d'une vie céleste. C'est-là le mystere de cette secte qui ne fait dans le fond aucune difference du bien & du mal; qui fait consister la vertu à ne point penser ny travailler à estre vertueux; qui ne reconnoit point de récompense ni de peines après la mort; qui ne croit point de providence, ni l'immortalité de l'ame; qui réduit toutes choses à un vuide confus & à un simple néant, comme à leur principe & leur fin, & qui met la perfection dans une parfaite indifference, une apathie & une quietude souveraine.*

Et celle des Disciples de Confucius.

Jean-François Aléonissa, l'un des principaux Agens de la faction anti-Jésuitique, lorsqu'elle tâchoit d'obtenir du Pape la condamnation des Cérémonies que les Jésuites permettent aux nouveaux

(g) „ Dans le chapitre 123. de la Continuation des „ Pensées diverses. Voyez aussi chap. 154.

(h) „ Apologie des Dominicains Missionaires de la „ Chine pag. 12. & suiv. édit. de Cologne 1699.

(i) 2. *P. Lettr.* 10. *p.* 146. & 147.

(k) P. 148.

(l) *P. Longobardi, apud Navarrette Tome* 1. *tractado* 5. „ *y especial de la Secta Litteraria. Navarrette tom.* 2. *pag.* „ 11. & *seq.*

(m) „ Apologie des Dominicains pag. 14. & 15.

(n) „ *Ibid. pag.* 7. 9.

(o) „ Voyez la Continuation des Pensées diverses §. CXLV. pag. 397. 2. col.

(p) „ Apolog. des Dominicains pag. 12.

veaux Chretiens Chinois, fut consulté par le Cardinal Casanate sur divers points. Voici sa réponse sur le second: » (q) Je declare . . . que » les Chinois Gentils de la secte des Lettrez, de» puis mille ans au moins qu'ils se sont declarez » Professeurs de cette Secte, & disciples de leur » celebre Maître Confucius, ont fait communé» ment profession d'un pur Athéïsme, joint à » une Religion feinte & apparente. C'est pour» quoy ils n'ont jamais entendu, & n'entendent » point par ces mots *Tien* & *Xamti*, le vray Dieu » que nous adorons, mais seulement le Ciel » materiel, ou la vertu du Ciel, qu'ils appellent » *Ly*. Que les Lettrez, comme Professeurs du» dit Athéïsme, se servent communément du » mot *Xamti*, comme d'un terme honorable, » pour signifier le Ciel materiel, ou cette vertu » celeste appellée *Ly*: & c'est l'usage le plus or» dinaire de ce mot. Qu'ils entendent par ce nom » *Xamti*, comme je viens de dire, une certaine » vertu naturelle au Ciel, & qui n'en est point » distinguée, appellée *Ly*: & parcequ'elle pré» side aux choses inferieures, & qu'elle influë » en elles, on l'appelle dominante & imperiale: » & c'est à cause de cette vertu que les Chinois » donnent au Ciel materiel le nom de *Souverain* » *Empereur* ou de *Roi d'enhaut*.

Témoignage de l'Apologiste des Lettres Provinciales là-dessus.

L'Auteur de l'Apologie des Lettres Provinciales est assurément très-peu disposé à favoriser les Jésuïtes. Cependant il adopte ce qu'ils ont dit de l'irreligion des Philosophes de la Chine. Ceux d'entre les Chinois, dit-il (r) *qui font la Secte qu'on appelle des Lettrés suivant toutes les revelations de ce pays-là, sont athées, ne reconnoissent point de substances spirituelles, &* (s) pour tout juge de nos œuvres ont établi une fatalité aveugle, qui fait, à leur avis, ce que pourroient faire une justice toute puissante & éclairée (t). *Les Siamois sont à peu près dans le même sentiment. Ces peuples, se faisant un dogme de l'athéïsme, n'ont garde de croire qu'en faisant de mauvaises actions qui violent la loy de la nature, ils transgressent aussi la loy de Dieu.* Un peu après il approuve ce que (u) Mr. Arnauld allegue de l'Athéïsme, & des idées de vertu des habitans des Isles des Antilles.

Ce que dit Mr. de Vallone de l'Athéïsme des Hottentots.

Si Mr. Bernard aimoit mieux qu'on lui citât des Ministres, on le contenteroit aisément, & on lui citeroit entre autres Mr. de Vallone Ministre prosélyte, & bon Prédestinateur, qui bien loin de mettre en doute l'existence de l'Athéïsme spéculatif, l'a prouvé par le témoignage des relations, afin de réfuter un article de l'hypothese Luthérienne. *Mr. de Louber* (v), dit-il (vv), *qui est de très-bon sens, & qui fut envoyé à Siam par ordre de Louis XIV. nous raconte aussi qu'il a vû un grand nombre d'Hotentos; mais qu'il n'en a point trouvé, qui eussent la moindre idée de Dieu; il assure qu'ils n'ont ni Dieu, ni Idoles: cela se vérifie par ce qui arriva en Angleterre du tems de Charles Second; voici le fait: il n'y a pas plus de vingt ans que les Anglois prirent un de ces Hotentos, & l'emmenerent en Angleterre: on l'instruisit avec un soin extrême; il reçut le Batême; & on crut après quelque tems voir en lui un homme & un Chretien: dans cette persuasion on le ramena dans son Pays, supposant qu'il seroit d'un grand usage pour apprivoiser les autres; mais les Anglois furent bien trompez: il n'eût pas plutôt mis pied à terre, qu'il depouilla avec ses habits les sentimens de l'humanité & de la Religion; & toute la raison qu'on put tirer de lui, c'est que le Dieu d'Angleterre n'étoit pas mauvais, mais qu'il valloit encore mieux n'en avoir point du tout. On trouve encore une Histoire toute semblable dans les Relations de Tavernier. Enfin pour ne nous pas répandre en remarques Historiques, nous finirons par un témoignage de Dapper pris de sa description de l'Affrique:* Les Caffres, *dit-il*, qui portent le nom de leur Païs, n'ont ni Religion, ni connoissance de Dieu, & vivent presque comme des bêtes: tels sont les peuples de Mosambique, qui s'étendent à l'Orient de l'Afrique jusqu'au Cap de Bonne Esperance; il y en a beaucoup d'autres le long des cotes de la Mer Mediterranée, qui sont dans le même aveuglement.

Cela doit suffire pour convaincre Mr. Bernard que l'opinion opposée à celle qu'il aime mieux embrasser, ne manque pas de bonnes raisons.

Et Calvin de celui des Papes & des Cardinaux.

Je m'assure qu'il ne dira pas qu'il faut juger de l'Athéïsme de la secte des Lettrez, comme de celui que Calvin attribuoit à la Cour de Rome. *Le premier article de la Theologie* que les Papes & les Cardinaux *ont entre eux*, disoit (x) Calvin, *est qu'il n'y a point de Dieu. Le second, que tout ce qui est escrit & tout ce qu'on presche de Jesus-Christ, n'est que mensonge & abus. Le troisieme, que tout ce qui est contenu en l'Escriture, touchant la vie éternelle & la resurrection de la chair, ne sont que fables.* Si Mr. Bernard avouë que Calvin a eu raison de parler ainsi, il faudra qu'il reconnoisse l'existence (y) de l'Athéïsme spéculatif: mais s'il prétend que ce n'est là qu'une de ces accusations vagues, que la chaleur de la dispute fait avancer comme une conséquence de la corruption des mœurs; & s'il veut que les Missionnaires de la Chine soient coupables d'une pareille hyperbole à l'égard de la secte des Lettrez, il aura bien de la peine à se soûtenir; car ces Missionnaires ne parlent pas en Controversistes, mais en purs Historiens; ils ne se fondent pas sur les mœurs de cette secte; ils la louënt (z) beaucoup plus de ce côté-là qu'ils ne la blâment; ils se fondent sur la théorie de son systême philosophique; & ainsi cette preuve de l'existence des Athées de spéculation ne peut pas être éludée, comme l'on tâche d'éluder celle qui se tire des autres relations de voyages.

Un homme que vous connoissez, & que je ne vous nommerai pas, me vouloit donner comme un très-bon argument, la conséquence qu'il avoit tirée de quelques faits non douteux. On est aujourd'hui fort circonspect en Italie, & à Rome principalement, lorsqu'il s'agit de parler de Religion: chacun se défie de ses meilleurs amis: on craint d'être déferé au Saint Office; & cela fait que si l'on pense comme un incredule, l'on se garde bien de dire ce que l'on pense. Il y a d'autres

(q) » Conformité des Ceremonies Chinoises avec l'I» dolâtrie Greque & Romaine p. 3. & 4. édit. de Colo» gne 1700.

(r) ,, Apologie des Lettres Provinc. 8. lettre p. 329.

(s) ,, La Loubere Rel. de Siam, tom. 1. c. 23. n. 14.

(t) ,, On trouve plus amplement ses paroles dans le ,, Dict. Hist. & Crit. art. *Sommonacodom*, rem. *A*.

(u) ,, Voyez la Contin. des Pensées diverses § CXLIII. ,, p. 394 à la fin de la 1. col. & au commenc. de la 2.

(v) ,, Il faloit dire *de La Loubere*.

(vv) ,, Vallone, Deffense de l'Apologie des Reformez ,, tom. 1. p. 174. & suiv.

(x) ,, Calvin, Institution liv. 4. chap. 7. n. 27. p. m. ,, 776.

(y) ,, Cherchez la raison de ceci ci-dessous p. suivante à la fin de la 1. col. & au commenc. de la 2.

(z) ,, Voyez la Continuat. des Pensées diverses § CLIV. ,, p. 413. 2. col. & 414. 1. col.

III. Partie.

Erasme & Goropius Becanus citez sur les Discours impies de quelques Italiens.

d'autres Nations assez éloignées de Rome, & autant ennemies que délivrées de l'Inquisition, qui abusent étrangement de leur liberté. On y tient des discours profanes avec une extrême hardiesse, & l'on y fait des railleries du Christianisme qui épouvantent les voyageurs peu accoutumez à entendre de tels blasphêmes. On se donnoit à-peu-près une semblable liberté en Italie vers la fin du XV. siecle, & dans le siecle suivant. Erasme rapporte (a) qu'étant à Rome il avoit assisté à quelques conversations où Jesus-Christ & ses Apôtres avoient été déchirez, & qu'il avoit connu bien des gens qui racontoient qu'à la Messe même ils avoient ouï des discours impies que des Prêtres domestiques du Pape avoient tenus avec si peu de précaution que l'on avoit pû entendre ce qu'ils disoient. Goropius Becanus raconte qu'il n'y avoit rien de plus facile quand on étoit avec les gens doctes de Rome, que de traiter de contes de vieilles les histoires contenuës dans les livres de Moïse. C'est en vain, ajoûte-t-il, que les Ecoles s'exercent sur des questions de Théologie si les commencemens de l'Ecriture passent pour des fornettes. Or voilà le jugement que bien des personnes en font, je le sai non pas par des relations venuës de loin, mais pour l'avoir ouï dire très-souvent à ceux qui reconnoissoient que c'étoit leur opinion. Voici son Latin : (b) *Non est quicquam facilius quàm omnia illa, quæ de creatione mundi, de diluvio, de arca Noha, de Noachi posteris scribunt, non apud imperitam modò plebem, sed apud eos etiam qui Romæ sibi litterarum nomine plurimum placent, in calumniam rapere, & quæ in summa nobis sunt veneratione habenda, veluti prima nostræ fidei fundamenta ea in suspicionem adducere* anilium fabularum. *Frustra se exercent quæstionibus Theolog. scholæ, si prima Sripturæ S. exordia* pro nugamentis *habentur, ut haberi à plurimis non de relatu à longinquo didici, sed creberrimè audivi ex ipsis, qui (proh dolor!) se huic jam impietati obnoxios fatebantur.* Un Ministre Luthérien qui allegue ces paroles ajoûte tout aussitôt qu'il faut compter parmi ces Athées le Pape Léon dixiéme (c) qui traitoit de fable les Evangiles.

Si ces Italiens impies étoient des Athées de spéculation.

La personne dont je vais vous communiquer les réflexions, ne balance point a décider que ces Prêtres ou ces gens doctes dont Erasme & Goropius Becanus ont fait mention, étoient des Athées spéculatifs; car ayant été élevez dans le Christianisme ils lui auroient donné plutôt l'avantage de la verité qu'à toute autre Religion, s'ils avoient crû une Religion. Rien ne seroit plus absurde que de supposer que pendant que les histoires contenuës dans les livres de Moïse & dans les Evangiles, ne leur paroissoient que des fables, ils admettoient pour vraie quelqu'une des autres Religions. Il faut donc dire qu'ils les considéroient toutes comme de pures inventions de l'esprit humain. Cela devoit ébranler de telle sorte dans leur esprit la doctrine de la Providence & les meilleures preuves de l'existence de Dieu, qu'on auroit peut-être trop de charité pour eux si l'on ne les appelloit que Déistes, & d'ailleurs la différence entre les Athées & les Déistes n'est presque rien quand on examine les choses à la rigueur. Croyons donc qu'ils étoient Athées intérieurement; car ils ne pouvoient pas ignorer que la réputation d'Athée ne leur feroit point d'honneur dans le monde, & qu'elle n'étoit propre qu'à leur faire perdre l'estime du peuple, & cent sortes d'agrémens. (d) Aussi est-il certain qu'ils ne s'ouvroient pas à tout le monde. Calvin (e) confesse que peu de Papes & de Cardinaux parloient selon la Théologie occulte dont il rapporte les trois (f) articles. Il veut bien convenir (g) que leur impieté n'est pas connuë *d'autant qu'ils ne l'ont point publiée ne par sermons ne par livres, mais seulement l'ont descouverte en leur chambre ou en leur table, ou pour le moins qu'ils ne sont pas montez en chaire pour la faire savoir à tout le monde.* Prenez donc garde que ces Italiens ne parloient de leur Athéïsme qu'avec quelque précaution, & qu'à cela près ils se conformoient au culte & au langage ordinaire. Ne conclurez-vous pas que ce personnage comique les fatiguoit, & que lorsqu'une occasion favorable leur étoit présentée de lever le masque, ou de découvrir ce qu'ils pensoient, ils la mettoient à profit, & qu'en un mot les discours qui scandaliserent Erasme & Goropius Becanus, couloient de source : c'étoit de l'abondance du cœur que la bouche parloit alors.

Voilà le raisonnement de l'homme que je ne veux pas vous nommer, voilà, dis je, sur quoi il se fonde en prétendant que ces Italiens étoient Athées de spéculation, & que pour le moins une partie de ceux qui tiennent aujourd'hui le même langage en quelques autres pays le font aussi. Mais je vous avouërai ingénument que cette preuve me semble moins forte que celle qu'on peut tirer des relations de la Chine, & que celle qui émane de ce grand nombre d'anciens Philosophes qui ont été accusez de ne point croire la Divinité. On en voit une liste alphabétique dans un ouvrage (h) imprimé l'an 1705. & composé par l'un des plus savans hommes, & des plus dignes Auteurs que je connoisse. Elle seroit plus grande si le catalogue des impies composé par (i) *Lysippus Epirota* étoit parvenu jusques à nous. Ceux qui prétendent que ces anciens Philosophes n'ont été ainsi accusez que pour avoir reconnu la fausseté du Paganisme, s'abusent beaucoup, s'ils ne font aucune exception; car la théorie du systême philosophique de quelques-uns de ces Anciens est visiblement un Athéïsme, desorte que de les vouloir justifier comme l'on tâche de le faire, n'est pas une plus petite illusion que si l'on disoit que Spinoza n'a été accusé d'Athéïsme que parceque'il condamnoit toutes les sectes de Hollande.

CHA-

(a) „ *At ego Romæ his auribus audivi quosdam abominandis blasphemiis debacchantes in* Christum, *& in illius apostolos, idque multis mecum audientibus, & quidem impunè. Ibidem multos novi, qui commemorabant se dicta horrenda audisse à quibusdam sacerdotibus aulæ Pontificiæ ministris, idque in ipsa Missa, tam clarè, ut ea vox ad multorum aures pervenerit.* Erasm. epist. 34. lib. 26. pag. 1456. édit. Lond.

(b) „ *Goropius Becanus lib. 1. Hispan. referente Frider. Tileman. in discursu histor. p 139. apud Himmelium. in Calvino-Papismo fol. 9. verso.*

(c) „ Voyez dans le Dict. Histor. & Crit. la remarque „ *I* de son article, de la 2. édition, ou *I.* de la dern.

(d) Appliquons ceci à cet Evêque du Mans dont parle „ Mr. Des-Maizeaux pag. 25. de la Vie de Saint Evre„ mond.

(e) „ Calvin *ubi suprà.*

(f) „ Ci-dessus pag. précédente. 2. col. note (x).

(g) *Id. ibid. n.* 28.

(h) „ Intitulé *Bibliotheca Græca.* Mr. Jean Albert Fabricius Docteur en Théologie & Professeur à Hambourg, „ en est l'Auteur. Voyez-y pag. 775.

(i) „ Le même Fabricius *ibid.* dit que le Scoliaste d'Apollonius p. 288. fait mention de cet Auteur.

CHAPITRE XII.

Nouvelle découverte d'un grand nombre d'Isles bien peuplées dont les habitans n'ont aucune connoissance de la Divinité. Si les Nasamons étoient Athées.

Isles nouvellement découvertes sans Religion.

VOici un nouveau Phénomene très-considerable. L'on a découvert depuis peu (*a*) jusqu'à 87. Isles *situées entre les Moluques, les anciennes Philippines & les Marianes.* Ces 87. Isles *forment un des plus beaux Archipels de l'Orient, renfermé au Nord & au Sud entre la Ligne & le Tropique du Cancer, & à l'Est & à l'Ouest entre les Marianes & les Philippines.... Ce ne sont point les Européans qui ont découvert ces Isles, ce sont les Insulaires mesmes qui sont venus se découvrir par une avanture assez extraordinaire. Un des Chefs de la Nation s'estant embarqué avec sa femme, fille du Roi du pays, & un grand nombre d'autres personnes pour passer d'une Isle dans une autre assez eloignée, ils furent surpris d'un* ouragan, & contraints de s'abandonner *enfin à la merci des vents qui les porterent malgré eux à la pointe de l'Isle de Samal une de plus Orientales des Philippines. Comme ils ne s'estoient pas imaginez qu'il y eust au monde d'autres terres que leurs Isles, ils furent étrangement surpris de se trouver dans un pays nouveau, & au milieu d'une Nation qu'ils ne connoissoient pas. . . . Deux femmes qu'un semblable accident avoit autrefois jettees en l'Isle de Samal reconnurent parmi ces nouveaux hôtes quelques-uns de leurs parens, de qui elles furent aussi reconnuës. Aprés s'être embrassez avec des larmes de joye & de tendresse, les deux femmes servant d'interpretes on commença à pouvoir contenter sa curiosité.*

Peuple infini qui habite ces Isles, & mœurs de ces Insulaires.

» (*b*) Si l'on ajoute foy à la Relation que ces » Etrangers ont faite de leur Pays, il doit y avoir » un peuple infini. Car quand on les interrogeoit » sur cet article, ils prenoient à pleines mains le » sable qui estoit à leurs pieds, & le jettoient en » l'air, comme pour dire qu'on compteroit aussitost ces grains de sable, que la multitude du » peuple de leur pays. Ils ne manquent ni d'esprit ni de vivacité; ce qui joint à une taille » avantageuse & bien proportionnée, & à un naturel doux, facile, complaisant & porté à la » vertu, rend ces pauvres Insulaires tout à fait » aimables. Ils ne se font jamais de violence les » uns aux autres; le meurtre & l'homicide leur » sont inconnus, & c'est un proverbe parmy eux » qu'un homme n'en tuë jamais un autre; ainsi » ils ne sçavent ce que c'est que les guerres sanglantes, & si dans un premier mouvement ils » ont quelques querelles entre eux, ce qui arrive de temps en temps, ils se donnent quelques » coups de poing sur la teste, & se reconcilient presque aussi-tost. Cela n'empesche pas qu'ils n'ayent » des armes assez semblables à celles dont on se » sert dans les Isles Marianes. C'est une lance, » ou une espece de javelot, qui n'est pas armé » de fer comme les nostres, mais de quelque » ossement du corps humain, qu'ils sçavent aiguiser & monter d'une maniere assez propre. » . . . (*c*) Ils ne se chargent jamais de beaucoup » de viandes dans leurs repas; mais ils s'en dédommagent en mangeant à toute heure du jour » & de la nuit sans garder d'autre regle que celle que leur prescrit leur appetit. Leurs divertissemens les plus ordinaires sont le chant & la » danse, dont les pas sont mesurez & fort reguliers. Quoyque ces Peuples nous paroissent barbares, il ne laisse pas d'y avoir parmy eux une » espece de politesse, & mesme un gouvernement » reglé. Chaque Isle obeït à son chef, qui est » luy-mesme soumis au Roy du pays.

Facilité que ce Peuple auroit à recevoir l'Evangile.

Les Jesuites des Philippines voulant travailler à la conversion de ce nouveau Peuple, & ne pouvant reparer sans les secours de l'Occident la ruïne des préparatifs qu'ils avoient faits, ont député deux Missionaires en Europe *pour engager le Pape & le Roi Catholique à vouloir s'interesser à la conversion d'une Nation qui paroissoit avoir de grandes dispositions à embrasser l'Evangile.* L'Archevêque de Manile a écrit au Pape sur ce sujet, & lui a fait connoître *l'innocence des mœurs de cette Nation, sa docilité & la facilité qu'il y auroit à la gagner à* Jesus-Christ. Le Pape s'est interessé à cette affaire, & l'a recommandée très-serieusement au Roi de France & au Roi d'Espagne (*d*).

Qu'on peut conjecturer qu'il est Athée.

Le Pere le Gobien qui raconte toutes ces choses ne marque quoique ce soit concernant la Religion de ces Insulaires; mais il est facile de deviner juste qu'ils ressemblent parfaitement aux Marianites dont il avouë l'Athéïsme (*e*) sans aucun detour. Il semble qu'il y ait quelque mystere dans le silence qu'il a gardé sur un article que les nouvelles relations d'un Peuple n'oublient jamais. Je n'examinerai point les raisons qu'il peut avoir euës de se taire; il me suffit de vous dire que les brefs du Pape qu'il a inserez dans son Recueil, suppléent à son silence. (*f*) *A juger du caractere & du naturel de ces peuples*, c'est ainsi que le Pape s'exprime dans son (*g*) Bref au Roi d'Espagne, *non seulement par ce qu'en temoignoient ces Estrangers, mais encore plus par ce qu'on avoit pû en remarquer, il paroissoit qu'ils estoient d'un esprit (h) docile, fort portez à l'équité, & tout-à fait exempts des superstitions de l'Idolatrie.* Dans son Bref à l'Archevêque de Mexique il se sert de ces paroles: » (*i*) On a connu par la description (*k*) qu'ils » ont faite de leur pays & des mœurs de leurs » compatriotes, qu'il se préparoit de ce costé-là » une grande moisson, pourvû qu'on y envoyast » des Ouvriers Evangeliques pour (*l*) instruire » dans la Foy ces Peuples, qui d'eux-mesmes » sont portez à la Justice & à la paix. Les dispositions qu'ils ont pour embrasser l'Evangile » sont

(*a*) » Le Pere le Gobien dans l'Epitre Dédicatoire du » VI. Recueil des Lettres édifiantes & curieuses imprimé » à Paris l'an 1706. pag. IV. & suiv.

(*b*) » *Id. ibid.* pag. XI. & suiv.

(*c*) » *Id. ibid.* pag. XV.

(*d*) » Tiré du Pere le Gobien *ibid.* pag. XXIII. & suiv.

(*e*) » Voyez la Contin. des Pensées diverses §. XIV. » & CXVIII. pag. 353. 1. col.

(*f*) » Voyez le même livre du P. le Gobien p. XLIII.

(*g*) » Datté du 1. de Mars 1705.

(*h*) » *Eo quod praferebant miti ac facili ingenio satis » explicabant docilem eam esse, & in aquitatem summopere » propensam, idolatrica vero superstitionis prorsus nesciam.*

(*i*) » *Ibid. pag.* XLVIII.

(*k*) » C'est-à-dire, les Insulaires qui avoient été jettez sur les côtes des Philippines.

(*l*) » *Qui in fide erudiant homines pacis per se ac aquitatis amantes, eoque magis ad Christi fidem suscipiendam idoneos quo nihil usquemodo erroris de Idololatrica superstitione » contraxerunt, licet alioquin in tenebris, quoad veri Dei » cultum, & in umbra mortis versentur.* Ceci refute ceux » qui disent que la conversion des Idolâtres est plus facile que celle des Athées. Voyez la Continuation des » Pensées diverses §. LXXX. pag. 306. 1. & 2. col.

» sont d'autant plus heureuses qu'ils n'ont point » esté élevez jusqu'icy dans l'erreur d'une idolâ» trie superstitieuse, quoyque d'ailleurs ils vivent » dans l'ignorance du culte qui est dû au vray » Dieu, & qu'ils marchent dans les ombres de » la mort ». Un autre Bref du Pape fait voir que l'Archevêque de Manile lui avoit écrit, que les Isles en question » (*m*) estoient en grand nom» bre (*n*) & très-peuplées; que les hommes y » estoient d'un naturel fort doux & bienfaisant, » qu'ils aimoient la justice, & que n'ayant point » esté corrompus par une éducation Payenne & » superstitieuse, ils seroient plus aisément suscep» tibles des impressions de la Loy Evangelique.

Et qu'il na aucune connoissance ni des faux Dieux, ni du véritable.

De tous ces passages l'on peut inferer évidemment que ces Insulaires n'ont aucune connoissance ni des faux Dieux, ni du vrai Dieu, & par conséquent qu'ils vivent de tems immémorial dans l'Athéïsme speculatif, quoique leurs mœurs soient très-éloignées de l'Athéïsme pratique. Qu'il y ait des femmes chastes parmi eux, c'est de quoi l'on ne peut douter quand on considere, (*o*) *qu'une de leurs Isles n'est habitée que par des femmes qui font une Republique, où elles ne souffrent que des personnes de leur sexe. La pluspart ne laissent pas d'estre mariées, mais les hommes ne les viennent voir qu'en une certaine saison de l'année, & après quelques jours ils retournent chez eux, emportant avec eux les enfans masles qui n'ont pas besoin de nourrices. Toutes les filles restent & les meres les élevent avec un grand soin.*

Que dira Mr. Bernard qui a prétendu (*p*) que l'on trouvera une Religion dans tous les Peuples qui restent à découvrir; ou, que s'il y a des Peuples qui n'ont point l'idée de Dieu, (*q*) ils approchent plus de la bête que de l'homme?

Si les Nasamons étoient Athées.

J'observerai en passant que si ces nouveaux Insulaires ressemblent aux Marianites, qui sans avoir aucune idée de Divinité croient (*r*) néanmoins l'immortalité de l'ame, ils ressemblent à un ancien Peuple d'Afrique. C'étoit un Peuple dont toute la Religion se rapportoit aux Dieux Manes; c'est-à-dire, aux Dieux de l'Enfer: il ne juroit que par eux, & il ne consultoit point d'autre oracle. C'est ce que Pomponius Méla nous apprend (*s*). Ses termes sont ambigus; car ils peuvent signifier non seulement les ames des morts, mais aussi les Divinitez des Enfers. Pour éclaircir le fait il faut consulter Hérodote, qui réduisant aux mêmes deux points, au serment & à la divination, la Religion de ces (*t*) Barbares, spécifie, 1. Qu'ils juroient par les Ancêtres dont la vertu avoit le plus de réputation. 2. Que lorsqu'ils juroient ils touchoient le tombeau de ces Ancêtres. 3. Que pour savoir l'avenir ils s'en alloient au sépulcre de leurs parens, & s'y endormoient après avoir fait leurs prieres. 4. Qu'ils prenoient pour réponse ce qu'ils songeoient pendant ce dormir (*u*). Cela montre que les Dieux Manes, les seuls qu'ils reconnussent, n'étoient autre chose que les ames des morts; & ainsi, à proprement parler, ils étoient Athées. Ils ne croyoient point qu'aucune Divinité eût fait le monde, & le gouvernât; car sans doute ils étoient persuadez que leurs Ancêtres ni pendant leur vie, ni après leur mort n'avoient formé le Ciel & la Terre. Si l'on s'obstinoit à soûtenir qu'ils admettoient des Dieux infernaux distincts des ames humaines, on gagneroit peu de chose; car c'est un plus étrange déreglement d'esprit de croire que l'Univers se peut passer de toute Divinité dans le Ciel, dans l'air, dans la mer, & sur toute la surface de la Terre; mais qu'il ne s'en peut passer dans les antres soûterrains, que de croire en général, comme Pline & plusieurs autres, que Dieu n'est point distingué du monde.

CHAPITRE XIII.

Remarques sur la doctrine de Gisbert Voëtius touchant l'Athéïsme spéculatif. Logomachies qui s'y rencontrent.

These de Voëtius où il nie l'existence de l'Athéïsme spéculatif.

JE me crois obligé de vous avertir que ceux qui nient l'existence de l'Athéïsme spéculatif, ne different pas beaucoup de ceux qui ne la nient point. Leur dispute ne roule guéres que sur la différente définition des mots. Pour vous éclaircir cela, je vous dirai que le Professeur Voëtius ayant mis dans ses Theses inaugurales du 13. de Septembre 1634. cette proposition, *Speculativè nulli sunt Athei qui certo persuasi sint non esse Deum*, *Il n'y a spéculativement aucuns Athées qui soient persuadez avec certitude que Dieu n'existe point*, s'expliqua ainsi lorsqu'il répondit à un livre d'un Remontrant: J'avouë, déclara-t'il (*a*), qu'il y a des Athées spéculatifs directement, c'est à savoir, d'affection, de vœu, de dessein, d'effort, de doute, d'effacement & de suffocation pour un certain tems, de dispute, & de profession extérieure, mais non pas d'effet ou de victoire, de persuasion de l'entendement, de tranquillité, de certitude, de conscience intime, d'extirpation totale qui ôte entierement la racine, la semence, l'étincelle de la connoissance plantée. C'est-à-dire, je ne croi pas qu'il y ait dans les Athées une science spéculative permanente, fixe, certaine par la persuasion de laquelle ils aquiescent avec un sentiment intérieur de la conscience à cette proposition, *il n'y a point de Dieu.*

Comment il la défendit.

Quand on s'est barricadé de la sorte derriere une these, le plus mal-habile de tous les hommes la

(*m*) *Ubi suprà* pag. 1111.

(*n*) » *Regiones amplas esse & populorum frequentiâ cultas, ,, ibique homines ingenio mites, ac in æquitatem propensos facile imbui posse suavissimis Evangelicæ Legis præceptis, utpote ,, qui Ethnicæ superstitionis nullum unquam antea præjudicium, quo mens eorum labefactari posset persenserint.*

(*o*) ,, Le Pere le Gobien *ubi suprà* Epitre Dedicat. pag. ,, XVII.

(*p*) ,, Voyez ci-dessus 2. part. Ch XCVI. p. 693. 1. col.

(*q*) ,, Voyez *ibid.* Chap. XCVIII. p. 696. 1. col. & conferez la Contin. des Pensées diverses §. LXXXVIII. au ,, commencement, & §. CXVIII. pag. 353. 1. col.

(*r*) ,, Voyez la Contin. des Pensées diverses §. XIV. ,, pag. 207.

(*s*) ,, *Augilæ Manes tantum Deos putant: per eos dejerant, eos oracula consulunt, precatique quæ volunt ubi tumulis incubuere pro responsis ferunt somnia.* Pompon. ,, Mela lib. 1. cap. 8. *Augilæ inferos tantum colunt.* Plin. ,, lib. 5. cap. 8. pag. m. 549.

(*t*) ,, Il les nomme *Nasamones*: mais Isaac Vossius *in* ,, *Melam ubi supra*, prouve qu'ils ne different point des ,, Augiles.

(*u*) ,, Voyez Herodote *lib.* 4. *cap.* 172. *pag. m.* 80.

(*a*) » *Credimus esse speculativos Atheos directè, affectu » scil. voto, studio, conatu, contentione, dubitatione, obliteratione & suffocatione ad tempus, disceptatione & externâ professione: non vero effectu aut victoriâ, mentis persuasione, quietatione, certitudine, intimâ conscientiâ, totali » exstirpatione, quâ radix semen & scintilla cognitionis implantatæ penè tollatur: Hoc est, non credimus speculativam » permanentem & fixam aliquam certamque scientiam esse » in Atheis, quâ persuasi acquiescant, interiori sensu ac conscientiâ in illâ propositione:* Non est Deus. Gisbert. Voëtius in Thersite Heautontim. pag. 179.

la soûtiendroit invinciblement contre tout le reste du genre humain.

S'il on peut croire que Dieu existe sans l'invoquer.

Car comment l'attaqueroit-on ? Seroit-ce en lui alléguant les relations qui attribuent l'Athéïsme aux Cafres, aux Antillois, aux Marianites, &c. ou en lui soûtenant que puisqu'il y a des Peuples parmi lesquels on n'a trouvé aucune trace de culte divin, c'est une preuve certaine qu'ils ne reconnoissent aucune (b) Divinité? Il répondroit : Je vous dispense de prouver que ces relations soient vraies, & que votre raisonnement soit juste. Je vous permets de croire que partout où l'on reconnoit un Dieu, il y a un culte de Religion, & de conclure de cela que tous les pays qui n'ont point ce culte, sont privez de la connoissance de la Divinité. Ne m'alléguez point ce que l'on avouë communément dans les Ecoles, que cette proposition, *Dieu est digne d'être honoré*, est plus évidente que celle-ci, *Dieu existe*. N'ajoûtez pas que ceux-mêmes qui nient cette derniere proposition, admettent la premiere pour véritable, & pour l'un de ces axiômes d'une verité éternelle, dans lesquels il y a union indissoluble entre le sujet & l'attribut; desorte que soit que les choses existent, soit qu'elles n'existent pas, l'affirmation est toûjours vraie. Il est toûjours vrai, par exemple, que la rose est une fleur, & cela seroit toujours vrai, quand même toutes les roses seroient replongées dans le néant. Mais si les Peuples qui admettent une Divinité, n'avoient pas allez d'esprit pour voir la liaison nécessaire qui se trouve entre le sujet & l'attribut de cette proposition, *Dieu est adorable*, ils seroient du moins assez sensibles à leurs intérêts, pour établir un culte de Religion, afin d'obtenir de Dieu la prospérité de leurs affaires, & la délivrance des maux, ou qu'ils sentiroient, ou qu'ils appréhenderoient. Car voilà le but de toutes les cérémonies religieuses établies parmi les Gentils. Je vous accorde donc tout ce que vous prétendez par le témoignage des Voyageurs, & par votre raisonnement; & néanmoins je vous nie que vous attaquiez ma these: car ces Athées spéculatifs que vous produisez, sont des ignorans qui n'ont fait aucune comparaison; mais les Athées dont je nie l'existence, doivent avoir examiné, & s'être fixez à un jugement scientifique.

Comment un soûtenant de la these de Voetius pourroit éluder l'Athéïsme des Philosophes Grecs.

Si l'on objectoit au soûtenant les Philosophes de l'ancienne Grece accusez d'Athéïsme, un Diagoras, un Straton, &c. prouvez-moi, repondroit-il, que leurs paroles s'acordoient avec leurs pensées, ou que pour le moins le dogme de l'existence de Dieu leur paroissoit nécessairement, évidemment, certainement faux: prouvez-moi qu'ils n'ont eu nul doute là-dessus, & que l'Athéïsme se présentoit à leur esprit non pas comme un objet d'opinion qui n'exclut pas toute crainte de se tromper, mais comme un objet de science, ou comme une verité nécessaire, prouvée par une cause nécessaire. Le plus fier & le plus déterminé Disputeur seroit obligé d'avouër son impuissance par rapport à cette preuve.

Comment il répondroit à ceux qui lui declareroient qu'ils sont Spinozistes.

Si l'on produisoit au soûtenant cinq ou six personnes vivantes, qui sous le benifice d'un saufconduit déclaroient en plein auditoire qu'elles regardent le Spinozisme comme un systême très-certain, & que la doctrine Chretienne sur la nature de Dieu leur paroît si environné d'impossibilitez, qu'ils n'ont pas le moindre doute qu'elle ne soit fausse; qu'en un mot leur entendement aquiesce avec la derniere tranquillité à l'hypothese de Spinoza: Ne leur répondroit-il pas, 1. Qu'il ne se tient point obligé de les en croire sur leur parole? 2. Qu'en tout cas il les attend au premier péril, ou à l'heure de la mort, & qu'il est sûr qu'en ces rencontres la connoissance de Dieu imprimée dans leur cœur, & qui y subsiste en semence, ou comme un feu caché sous la cendre, produira son germe, ou se rallumera? Vous ne pouvez donc, concluroit-il, être un exemple contre ma these, pendant qu'on ne me peut pas répondre que vous persévérerez jusqu'à la mort dans les mêmes dispositions où vous dites que vous êtes.

Et aux exemples des Athées morts dans l'Athéïsme.

Mais, lui répliqueroit-on, (c) Foë, (d) Ruggeri, (e) Vanini, (f) le Prince dont parle Balzac, & plusieurs autres (g) que l'on pourroit vous nommer, ont déclaré en mourant qu'ils ne croyoient point de Dieu. Ils parloient de la sorte contre leur conscience ou par vanité, ou par rage, répliqueroit-il, & personne ne peut savoir ce qui se passa dans leur cœur depuis qu'ils eurent ainsi parlé: (h) la conscience se réveilla sans doute avant qu'ils expirassent: ils tâcherent de donner gloire à Dieu, ou de convenir de sa victoire, comme Julien l'Apostat; mais la parole leur manqua dans l'agonie.

Que cette dispute n'est qu'une dispute de mots.

Voilà de quelle maniere le soûtenant se pourroit tirer de toutes sortes de difficultez. Je vous avertis que les réponses que je lui prête sont fondées non seulement sur la nature de sa doctrine, & sur toute la vraisemblance que l'art de raisonner conséquemment me peut suggérer, mais aussi sur ce que le professeur Voëtius (i) a répondu actuellement pour la défense de sa these. Jugez par-là des extrémitez à quoi on l'avoit réduit (k). Il y de l'apparence que s'il les eût prévûës, il eût effacé de sa These inaugurale cette proposition-là;

(b) „C'est-à-dire, aucun être qui gouverne à son gré „le monde, & qui distribuë comme bon lui semble les „biens & les maux; car il y a des peuples qui reconnois„sent un être suprême sans lui rendre aucun culte; mais „c'est à cause qu'ils croient qu'il agit nécessairement, „ou qu'il ne se mêle plus de rien, ayant laissé l'admi„nistration du monde à d'autres, (Voyez la fin de ce „Chap. ou qu'il est trop eloigné pour entendre nos prie„res, (Voyez la Continuation des Pensées diverses § „LXXXVI. pag. 313 2. col.) C'est sans doute pour quel„qu'une de ces raisons que les Canisiens qu'on a convertis „depuis peu dans le Nouveau Monde (Voyez le Journal „des Savans du 2. de Fév. 1705. pag. 69. édit. in 4.) ne „rendoient aucun honneur ni à Dieu, ni aux Démons, *quoi* „*qu'ils eussent des idées assez formées du souverain Etre.*

(c) „Voyez la Continuation des Pensées diverses § „CXLV. pag. 397. 2. col.

(d) „Voyez son article dans le Diction. Histor. & „Crit. à la remarque D.

(e) „Voyez *Gramondi Historiam Galliæ lib. 3. pag. m.* „211.

(f) „Voyez les Pensées diverses sur les Cometes Ch. „174.

(g) „Voyez *ibid.*

(h) „*Non quæsivit Deum in agone* (dit Voëtius Disput. „Theol. to. 1. pag. 153. quant à l'exemple rapporté „dans la Continuation des Penses diverses § CLIV. pag. „413. 1. col.) *quia forte stupor & lethargus nondum ex„cussus fuit; & in ultimo articulo si aliquatenus excuteretur, „defuit usus sermonis, quo internos stimulos alius referret; „aut hypocrisis & profunda ac desperata ambitio docuit cum „vulnus hoc tegere.*

(i) „Voyez le 1. volume de ses disputes de Theologie „depuis la page 143. jusqu'à page 166.

(k) „Un Arminien anonyme publia en 1634. un „Ecrit de 66. pages in 4. intitulé, *Examen accuratum „disputationis primæ & quasi inaugurali D. Gisberti Voetii.* „Voetius en publia la réfutation l'année suivante par „un livre de 332. pages in 4. intitulé, *Therßites Heau„tontimorumenos*, qui fut réfuté par un Ouvrage que l'a„nonyme publia l'an 1638. & qui contient 479. pages „in 4. sous le titre de *Gymnasium Ultrajectinum.* Ce que „Voëtius avoit dit pour la défense de sa position, fut „entierement ruïné.

III. PARTIE. là, afin de s'épargner de tels embarras. Je ne me tromperai point si je compare sa dispute à celle de deux voyageurs, dont l'un soûtiendroit qu'il avoit trouvé beaucoup de gens riches dans une certaine Ville; & l'autre soûtiendroit qu'il n'y avoit point trouvé de gens riches. Le premier se fonderoit sur ce que plusieurs habitans avoient trois ou quatre mille livres de rente: le second en demeureroit d'accord; mais il prétendroit que cela ne suffit pas pour être riche. Il est sûr que leur différend ne seroit qu'une dispute de mots. Disons donc aussi que le différend de Voëtius & de ceux qui croient l'existence de l'Athéïsme spéculatif, est de la même nature; car Voëtius ne nioit point qu'il n'y eût des gens entachez du vice que ses adversaires nommoient l'Athéïsme de spéculation; mais il soûtenoit que ce vice ne méritoit point ce nom-là.

Il ne resteroit qu'à examiner s'il a pû se faire la définition de mot qu'il s'est faite, & imposer à ses adversaires une condition impossible, qui est qu'ils sondassent les reins & les cœurs, & qu'ils répondissent non seulement de ce qu'il y a de plus caché dans la conscience, mais aussi de ce qui se passera dans l'ame de certains hommes au tems de l'agonie, pendant l'intervalle qui commencera à la cessation de la parole, & qui finira au dernier soupir. Il n'est nullement nécessaire d'examiner cette question: vous connoîtrez assez de vous-mêmes ce que l'on en doit juger. Je veux seulement vous dire sur quoi se fondent les adversaires de Voëtius, pour définir autrement que lui l'Athéïsme spéculatif.

Que tous les hommes se peuvent diviser en ceux qui sont persuadez de l'existence de Dieu, & en ceux qui ne le sont pas.

Si vous partagiez les hommes en ceux qui sont persuadez de l'existence Divine, & en ceux qui n'en sont point persuadez, vous feriez deux classes qui comprendroient tous les hommes sans nulle exception; car il n'y a point de milieu entre deux termes contradictoires, tels que sont *être persuadé, n'être point persuadé*. La premiere de ces deux classes pourroit être subdivisée en plusieurs autres, selon les différentes idées que l'on se fait de la nature divine. On peut aussi subdiviser la seconde classe, & la partager d'abord en ceux qui n'ont point examiné la question, & en ceux qui l'ont examinée. Ceux-là croupissent dans l'ignorance; ils n'ont jamais été instruits dans la Religion, & c'est-là ce que l'on appelle l'Athéïsme négatif; c'est l'espece d'Athéïsme dont les Antillois, les Canadois, &c. ont été coupables. Quant à ceux qui ont comparé ensemble le (*l*) Théïsme & l'Athéïsme, ils peuvent être subdivisez en plusieurs façons, quoiqu'ils soient tous coupables de l'Athéïsme positif: les uns ne décident rien; les autres décident pour l'Athéïsme. Ceux-là trouvant des difficultez tant du côté de la négative que du côté de l'affirmative, se tiennent en suspens; ils sont ou Sceptiques ou Acataleptiques: s'ils sont Sceptiques, ils continuent à examiner dans l'espérance de trouver enfin quelque certitude: mais s'ils sont Acataleptiques, ils cessent de chercher, ils se persuadent que la question est impénétrable, & fort au-dessus de leur esprit, & ils se fixent dans le doute. Ceux qui décident pour l'Athéïsme, le font ou parcequ'ils le trouvent plus probable que le Théïsme, ou parcequ'ils s'imaginent avoir des démonstrations. Spinoza paroît être dans ce dernier cas.

Athées divisez en diverses Classes.

Il n'est pas difficile de montrer que toutes ces sortes de gens sont des Athées spéculatifs; car si le caractere ou la différence spécifique des hommes de la premiere classe, est d'être persuadez de l'existence divine, l'attribut qui les distingue des hommes de la seconde classe, est qu'ils sont Théïstes spéculatifs. Il faut donc que tous les hommes de la seconde classe soient Athéïstes spéculatifs, puisque leur différence spécifique est de n'être point persuadez de l'existence divine, attribut contradictoire à la différence spécifique des hommes de l'autre classe. Ce seroit vous renvoïer aux élemens de la Logique, que de vous faire souvenir que les deux especes contenuës sous un même genre, sont de telle nature, que l'attribut différentiel qu'on nie de l'une, doit être affirmé de l'autre. Niez-vous que les bêtes soient raisonnables? Vous devez affirmer dès-là que les hommes sont raisonnables. Affirmez-vous que les bêtes sont irraisonnables? Vous devez dès-là nier que les hommes soient irraisonnables. Par conséquent, si les hommes qui croient un Dieu sont Théïstes de spéculation, les hommes qui ne croient point de Dieu sont Athéïstes de spéculation; & c'est en vain qu'on exigeroit de ceux qui leur donnent cette qualité, qu'ils répondent de l'avenir; car de ce que Saint Paul a quitté le Judaïsme, il ne s'ensuit pas qu'avant qu'il fût converti à la foi Chretienne, il ne fût Juif selon toute la rigueur des mots.

Qu'il y a différens dégrez d'Athéïsme.

Si Voëtius n'a point dû donner la persévérance finale pour un caractere de l'Athéïsme spéculatif, il n'a pas été mieux fondé, en supposant comme un autre caractere la certitude qui émane de l'évidence, ou de la démonstration d'un objet. Ignoroit-il que nous croyons beaucoup de choses sans être inquiétez d'aucun doute, quoique nous sachions que le contraire n'est ni impossible, ni destitué de toute sorte de vraisemblance? Ignoroit-il que si pour être Platonicien il faut croire que la doctrine de Platon est véritable, il ne s'ensuit pas que pour être non-Platonicien il faut croire qu'elle est fausse? Il suffit de douter qu'elle soit vraie; & si l'on traitoit ainsi l'opinion des autres sectes, on ne laisseroit pas d'être non-Platonicien. On le seroit à plus forte raison, si l'on soûtenoit l'Epicuréïsme, en décidant simplement qu'il est plus probable que le Plantonisme. Vous voyez par-là que pour être non Théïste, ou Athéïste, il n'est pas nécessaire d'affirmer que le Théïsme est faux; il suffit de le regarder comme un problême. On va plus avant, si l'on s'attache à l'autre parti comme à une chose assez probable pour y pouvoir adhérer sans imprudence. On va encore plus avant, si l'on affirme que le systême des Chretiens sur la nature de Dieu est impossible. C'est-là le comble de l'impiété, mais les dégrez inférieurs à celui-là ne laissent pas d'être un Athéïsme. Tous les corps véritablement froids ne le sont pas également.

Remarquez bien, s'il vous plaît, que quand on place parmi les Athées spéculatifs ceux qui doutent de l'existence de Dieu, on ne prétend parler que de ceux qui s'éloignent également de l'affirmation & de la négation de ce grand article. On ne prétend point parler de ces personnes qui se sentant incapables de satisfaire aux difficultez, tomberoient dans l'incrédulité si elles ne faisoient que suivre par une certaine route les suggestions de leur esprit; mais la conscience, les preuves de sentiment, les preuves directes, le péril d'offenser Dieu, le grand intérêt du salut les soûtiennent contre les objections les plus embroüillées; & ainsi

(*l*) „ Je me sers de ce mot à l'imitation des Anglois, „ pour signifier en général la foi de l'existence divine.

ainsi nonobstant les doutes qui se pourroient élever de tems en tems, ils se tiennent à l'affirmative.

Si le nombre des Athées doutans est le plus grand.

Vous me demandez peut-être, si ceux qui croient qu'il y a des gens coupables de l'Atheïsme positif & speculatif, croient que le plus grand nombre de ces gens-là ne font simplement que douter, sans en venir à l'affirmation réelle, qu'il n'y a point de Dieu. Je pense que pour bien répondre à cela, il faut se servir d'une distinction, car s'il s'agit des personnes qui ont été élevées dans le Christianisme, & qui en ont crû fermement les veritez jusques à un certain âge, il est apparent que lorsqu'elles cessent d'être persuadées de l'existence de Dieu à cause de l'examen qu'elles ont fait, la plûpart imitent le Philosophe Protagoras, qui commença ainsi l'un de ses livres: (m) *Pour ce qui est des Dieux, je ne sai ni s'il y en a, ni s'il n'y en a point, ni ce qu'ils sont.* Dès que vous supposerez qu'une personne a perdu par la voie de l'examen la foi qu'il avoit succée avec le lait, touchant l'existence Divine, vous serez obligé de supposer qu'il n'a pû résoudre les objections. Mais si à cause de cela il a cessé d'affirmer mentalement qu'il y a un Dieu, il faut croire qu'il s'abstient de le nier mentalement; car les objections contre l'Athéïsme lui ont dû paroître insolubles. Il doit donc se tenir comme une piece de fer entre deux aimans de même force. Que s'il s'agit des Athées de la Chine, il y a de l'apparence que la plûpart nient l'existence de la Divinité. Ils apprennent dès l'enfance un systême de Philosophie qui est un Athéïsme tout pur. Or la plûpart des disciples d'un Philosophe affirment toute leur vie ce qu'ils l'ont vû affirmer, & principalement lorsqu'ils n'ont que du mépris pour les autres Philosophes. Telle est la situation de la secte des Lettres; ils méprisent souverainement les Bonzes, ou les Prêtres de l'Idolâtrie, qui en effet sont très méprisables, soit par leurs dogmes, soit par leurs mœurs.

De l'Athéïsme d'Isaac Vossius.

Il seroit bien difficile de placer le docte Isaac Vossius, qui mourut Chanoine de Windsor l'an 1688. car le caractere de son esprit renfermoit beaucoup de travers. (n) *Il faisoit des livres pour prouver que la Version des Septante étoit divinement inspirée, & il temoignoit* en même-tems *par ses Entretiens particuliers qu'il ne croioit point de Revelation*, credule d'ailleurs *pour tout ce qui étoit extraordinaire, fabuleux, éloigné de toute creance* (o). On ne lui donna point la peine de refuser la Communion; on le trouva (p) *si éloigné de la situation d'esprit qu'il faut pour faire une action aussi* pieuse *que celle-là*, qu'on ne lui proposa point de la faire. (q) *Quelques soins, quelques precautions que l'on prit, on ne put jamais l'engager à reconnoitre en general les veritez de la Religion Chretienne. Il s'obstina à garder là-dessus un profond silence.* Comme il étoit fils d'un homme qui n'étoit pas moins bon Chretien que savant, nous devons croire qu'il fut très-bien élevé dans les veritez de l'Evangile, & qu'il en fut très-persuadé plusieurs années. Mais il y a de l'apparence que s'il en eût simplement douté au lit de la mort, il eût pris le parti le moins hazardeux; il eût parlé en Orthodoxe; il eût demandé la Communion. N'ayant rien fait de tout cela, il est probable qu'il s'étoit affermi dans cette pensée, que l'irreligion ne lui causeroit aucun mal après cette vie, & que n'y ayant rien ni à perdre, ni à gagner pour lui, dequelque maniere qu'il mourût, ce n'étoit pas la peine de dire un mensonge à ceux qui le questionnoient sur cette matiere.

Illusion de ne croire point Athées ceux qui en quelque sens que ce soit avoüent la Divinité.

Jai encore une observation à faire sur la dispute de Voëtius. Il se contente de peu de chose afin de pouvoir nier qu'il y ait des gens qui ne croient point de Dieu. Il se paie d'un mot, & pourvû qu'il sache qu'on admet des Dieux, cela lui suffit à conclure qu'on n'est point Athée. Mais de quoi sert de convenir avec les autres quant aux noms, si l'on en differe quant aux choses? Les Natures que les Epicuriens nommoient des Dieux, n'étoient-elles pas plus éloignées de la nature divine que le Ciel ne l'est de la Terre? Il étoit donc faux qu'ils affirmassent l'existence de Dieu. On a prouvé (r) que le Paganisme étoit proprement parlant un Athéïsme; & il est certain que ceux qui n'attribuent à Dieu que des qualitez qui sappent tous les fondemens de la Religion, peuvent justement passer pour des Athées. C'est sapper tous les fondemens de la Religion, que de représenter Dieu comme un être qui ne se mêle point de nos affaires, ou comme une cause qui agit sans aucune liberté; car les prieres & les offrandes ne peuvent servir de rien auprès d'une cause qui ne fait que suivre l'impétuosité de sa nature. Qu'on vive bien, qu'on vive mal, il n'en sera ni plus ni moins: la nécessité fatale, à laquelle l'action de Dieu est assujettie selon ce systême-là, ne permet point qu'il ait égard ou à nos vertus, ou à nos vices. On ne peut disconvenir que beaucoup de gens n'ayent nié la Providence divine, ou n'aient ôté à Dieu toute sorte de liberté. Par quelle raison mettriez-vous de la différence entre les Athées, & ceux qui font agir Dieu fatalement, nécessairement? Les Athées (s) refuseroient-ils à la Nature le titre de Dieu, si l'on s'accordoit avec eux surtout le reste? Mr. Bernard (t) rapporte qu'il y dans l'Amérique une Nation qui donne de grands éloges à Dieu, & qui le fait l'Auteur nécessaire de tous les biens; d'où elle tire cette conséquence, qu'il ne faut lui rendre aucun culte. C'est très-bien (u) raisonner. Un homme de cette Nation avoüa (v) *que Dieu étoit l'Auteur de tout bien; mais que ces biens procedoient de lui naturellement & indifférem-*

Nation d'Amérique qui reconnoit un Dieu, & qui ne lui rend aucun culte.

ment;

(m) » *Laërt. lib. 9. n. 51. Eusebius Præpar. lib. 14. Cap.* » XIX. Ciceron rapporte ainsi la chose au 1. livre *de nat.* » *Deor. pag. m. 89.* Protagoras cum in principio libri sui » sic posuisset, *De Diis neque ut sint, neque ut non sint ha-* » *beo dicere, Atheniensium jussu, urbe atque agro est exter-* » *minatus.* Et pag. 46. *Nec verò Protagoras qui sese negat* » *omnino de Diis habere quod liqueat, sint, non sint, qualesque* » *que sint, quicquam videtur de natura Deorum suspicari.*

(n) » Des-Maizeaux, Vie de Mr. de Saint Evremond, » pag. 59.

(o) » Pline paroît avoir eu ce même esprit: il étoit » Athée; mais d'ailleurs assez crédule sur le merveilleux. » Joignez à cela le passage de Montaigne rapporté avec » reflexion par Mr. Bernard dans ses Lettres Historiques » d'Octobre 1692. pag. 402.

(p) » Des-Maizeaux dans les Nouvelles de la Repu- » blique des Lettres Avril 1706. pag. 413.

(q) » *Idem, pag. 414.*

(r) » Voyez le Chap. 83. & 84. de la Continuation des » Pensées diverses, & joignez-y ces paroles du Ministre Ba- » ruch Canephius pag. 23. de son Atheomachie Edit. de » Geneve 1582. *Tous ceux qui nient la Providence divine,* » *& conduite générale & speciale de toutes & chacunes ses* » *creatures & œuvres, ouy jusqu'à un passereau, & jusqu'à* » *un cheveu, ceux-là, dis-je,* SONT AUSSI BIEN ATHEISTES » *que ceux qui nient qu'il y ait aucun Dieu, encores que ceux-* » *ci en advoüent quelqu'un, mais oisif ou un fantôme, & non* » *point le vray Dieu tout-puissant.*

(s) » Voyez la Continuat. des Pens. divers. Chap. 20.

(t) » Bernard Nouvelles de la République des Lettres » Decembre 1705. pag. 620. 621.

(u) » C'est-à-dire, tirer d'un faux principe une juste » consequence.

(v) » *Idem ibid. pag. 621.*

ment ; qu'ils pleuvoient abondamment sur tous les hommes sans distinction. Que Dieu ne s'embarrassoit point des affaires impertinentes des hommes ; & qu'il ne se mettoit pas en peine de tout ce qu'ils faisoient. Qu'il leur permettoit de faire tout ce qu'ils vouloient, & de se pourvoir autant qu'ils pouvoient des biens qui procedoient de lui : Qu'il étoit donc inutile de le craindre ou de l'adorer. Peut-on dire avec raison que ces gens ont conservé l'idée de Dieu, & que les Athées sont de plus grands monstres ?

Ce passage de Mr. Bernard contient en partie la preuve de quelques faits dont j'ai parlé (*vv*) au commencement de ce Chapitre. Si vous la voulez avoir toute entiere, lisez seulement ce qui suit : (*x*) Les habitans de Fida croient que Dieu » est » par tout, qu'il est tout-puissant, & qu'il a » créé (*y*) tout cet Univers, ce qui l'éléve beau- » coup au-dessus de leurs fausses Divinitez ; mais » cependant ils ne l'adorent point, ni ne lui font » point de sacrifices. La raison qu'ils en donnent » est celle-ci : *Dieu*, disent-ils, *est trop grand & » trop élevé pour se mêler d'une chose aussi peu con- » siderable que le monde ou l'homme ; c'est pourquoi » il en a donné le gouvernement à leurs Dieux, à » qui ils doivent avoir recours, comme à la secon- » de, troisieme, ou quatrieme personne de Dieu*, » & là-dessus ils vivent tranquillement sans la » moindre inquietude.

CHAPITRE XIV.

Continuation de l'examen des remarques de Mr. Bernard. Eclaircissement de ce qu'il observe sur la question s'il étoit facile aux Payens de connoître le vrai Dieu.

VII. La septiéme remarque de Mr. Bernard est contenuë dans ces paroles : » (*a*) » Mr. Bayle nie qu'il ait été facile aux Idolâ- » tres de parvenir à la connoissance de l'existence » d'un seul Dieu. Il croit que pour les conver- » tir, il faudroit poser pour principe, que rien » d'imparfait ne peut exister de soi-même, con- » clure de-là, que la matiére, qui est imparfai- » te, n'existe point nécessairement ; qu'elle a donc » été produite de rien, qu'il y a donc une puis- » sance infinie, un Esprit souverainement parfait » qui l'a créée. Il croit ce raisonnement infailli- » ble ; mais il nie que, sans le secours d'enhaut, » sans une grace de Dieu, sans les lumiéres de » l'Ecriture on puisse facilement s'appercevoir de » cette route, pour venir à la connoissance de » Dieu. Pour moi j'avoüe que je ne vois point » qu'il soit necessaire là, ni de l'Ecriture, ni d'u- » ne grace particuliere de Dieu ; & je ne sache » point de Théologien, si ce n'est, peut-être, » quelque Disciple de *Socin*, qui l'ait avancé. S. » *Paul* nous dit des Payens (*b*) qu'*ayant connu » Dieu, ils ne l'ont point glorifié comme Dieu.* Ces » Payens n'avoient ni l'Ecriture, ni de grace par- » ticuliere.

S'il étoit facile à des Payens de parvenir sans une grace particuliere, & sans Ecriture, à la connoissance d'un Créateur de toutes choses.

Cet abregé des pensées de Mr. Bayle les défigure entierement, & je dois vous avertir que vous n'en pourrez avoir une juste idée, si vous ne savez quel est l'état de la question dans les chapitres que Mr. Bernard a eu en vûë, lorsqu'il a fait la remarque que je viens de vous citer. Sachez donc que Mr. Bayle recherche (*c*) non pas en général s'il étoit facile aux Idolâtres de se convaincre qu'il y a un Dieu ; mais s'il étoit facile à des gens qui ne se vouloient servir que de l'examen le plus rigoureux & le plus analytique, (*d*) *de découvrir l'existence d'un esprit souverainement parfait.* Il se représente des Athéniens, qui ayant examiné depuis l'âge de 25. ans jusques à celui de 30. la Religion de leur pays, l'avoient rejettée sans s'attacher à aucune autre ; & il montre que les systémes de leurs Philosophes étoient plus capables de les mener à l'Athéïsme, que de les mener à la connoissance d'un esprit souverainement parfait. Il marque ensuite la bonne route (*e*) qui les eût menez à cette grande verité ; mais parce que pour entrer dans cette route il auroit falu connoître que le monde a été tiré du néant, il se persuade que les seules lumieres de la nature ne leur suffisoient pas, & c'est là-dessus qu'il dit, (*f*) que *sans le secours d'enhaut, sans une grace de Dieu, sans les lumieres de l'Ecriture* ils ne pouvoient pas *facilement s'appercevoir de ce chemin-là.* Vous voyez donc qu'il ne demande ce secours surnaturel, que par rapport à la connoissance d'un esprit qui ait créé la matiere. Cette connoissance ne s'est jamais présentée aux anciens Philosophes : ils ont toûjours supposé comme un principe incontestable que rien ne se faisoit de rien (*g*) ; & s'ils ont donné à Dieu la gloire d'avoir arrangé les parties de l'Univers, ils ont crû qu'il travailla sur une matiere informe qui existoit par elle-même éternellement. Il n'y a guéres de pensée qui révolte plus notre raison que celle d'un commencement d'existence qui ait été précedé d'une éternité de néant. Voilà l'état de la question, & jugez après cela si Mr. Bernard réfute bien Mr. Bayle, en disant qu'excepté *peut-être quelque disciple de Socin*, il ne connoît pas de Théologien qui ait avancé *qu'il soit necessaire là ni de l'Ecriture*,

(*w*) » Voyez ci-dessus pag. 931. à la note (*b*).

(*x*) » Voyage de Guinée par Guillaume Bosman, » pag. 394.

(*y*) » Notez que l'Auteur pag. 148. ayant rapporté que » *les Negres qui demeurent sur la Côte croyent pour la plupart » un seul & vrai Dieu*, qui a créé & qui gouverne tou- » tes choses, ajoûte, qu'ils n'ont reçu cette croyance ni » deux mêmes, ni par tradition ; *mais uniquement par leur » fréquentation avec les Européens, qui ont tâché de la leur » imprimer peu-à-peu.* Deux raisons le confirment dans ce » sentiment : la 1. *c'est qu'ils ne font jamais de sacrifices à » Dieu, ni ne l'invoquent dans leurs besoins* : ils ont d'autres » superstitions : la 2. *c'est la différence de sentimens qu'il y a » parmi eux au sujet de la Création.* Je trouve ici quelque » chose d'incroyable ; car les Européens qui auroient com- » muniqué l'idée du vrai Dieu, auroient communiqué aus- » si l'idée de la nécessité de l'adorer. Ces deux choses pa- » roissent inséparables, croire qu'il y a un Dieu qui gouver- » ne librement toutes choses, & croire qu'il faut l'invoquer.

(*a*) » Bernard, *ibid.* Mars 1705. pag. 305. 306.

(*b*) » Rom. I. 21.

(*c*) » Voyez la Continuation des Pensées diverses » Chap. CIV. & suiv.

(*d*) » *Ibid.*

(*e*) » *Ibid.* §. CV. à la fin.

(*f*) » *Ibid.*

(*g*) » C'est ce que Rungius Théologien Luthérien a re- » connu *In quæstione* (dit-il Disp. 11. in 2. ad. Corinth. » Chap X. apud Himmel. in Calvino-Papismo fol. 29.) » *de origine mundi* Philosophus *ratiocinando eò assurgit, ut » concludat Mundum hunc vel ipsum Deum esse, vel ab æter- » no ab aliquo Ente intelligente esse conditum : Cùm impos- » sibile sit rem tanto ordine, tantâ varietate, & tam certis » legibus motuum comprehensam, casu extitisse : Atque hoc » posterius rectè quidem, Prius illud non item. Hic si* Theo- » logus *dicat*, Mundum *conditum esse à Deo ex nihilo, ne- » gabit* Philosophus *naturalem fuisse generationem, cùm ab » ἁπλῶς non Ente, ad Ens nullus in Philosophia detur tran- » situs.* De hyperphysica *Dei operatione, deque temporis ar- » ticulo* ex sua disciplina nihil *se affirmare posse fatebitur, » si rectè velit agere : Sin verò* præfractè *suas velit tueri » hypotheses tanquam* absolutè *veras, tùm demum dicen- » dum illi erit*, videri *id quidem ipsi verum, secundum sua » disciplina principia : at non esse.*

ture ni d'une grace particuliere de Dieu. On ne peut douter qu'il ne veuille dire que cela n'est point nécessaire pour connoitre en géneral l'existence de la Divinité; car pour prouver sa pensée il cite Saint Paul, qui a dit que les Payens ont connu Dieu. Or surement cet Apôtre n'a point voulu dire qu'ils ayent connu la Divinité sous la notion d'une nature immatérielle, qui ait tiré du néant tous les autres êtres. Si quelques Payens avoient eu cette notion, c'eût été sans doute les Philosophes; mais nous savons certainement que tous les anciens Philosophes rejettoient la possibilité de la création, & qu'ils donnoient presque tous à Dieu une nature corporelle. Saint Paul donc n'a prétendu attribuer aux Payens qu'une connoissance génerale de l'existence Divine. Il les croyoit si ignorans là-dessus, que tout aussitôt il ajoûte (h) *qu'ils se sont égarez dans leurs vains raisonnemens, & que le cœur destitué d'intelligence a été rempli de tenebres.* Il assure en d'autres endroits (i) qu'ils ne connoissoient point Dieu, il les appelle (k) Athées. On avouëra à Mr. Bernard que pour acquérir une connoissance aussi imparfaite que celle que Saint Paul attribuoit aux Payens, le secours de l'Ecriture, ni une grace particuliere, ne sont nullement nécessaires. Mais il devoit prendre garde qu'il ne s'agissoit point de cela : il ne s'agissoit que de connoître la Divinité sous la notion d'un être immatériel, & Créateur de toutes choses. Ce n'est qu'eu égard à une telle connoissance que Mr. Bayle avoit fait mention de la nécessité des véritez révelées, ou de quelque secours d'enhaut. Voici donc le sophisme, (l) *à dicto secundum quid ad dictum simpliciter.*

Les Sociniens mis ici en jeu mal-à-propos.

Les disciples de Socin n'ont que faire ici; car puisqu'ils nient que Dieu ait tiré du néant les créatures, eux qui ont lû la révelation, ils ne peuvent pas prétendre que lorsqu'on n'est pas secouru des lumieres revelées, on est hors d'état de connoitre Dieu comme Créateur de toutes choses. Ce seroit supposer qu'avec ce secours l'on est en état de parvenir à cette idée de Dieu. Mais bien loin de supposer cela, ils le rejettent formellement.

Témoignage de Pierre du Moulin en faveur de la negative.

Pierre du Moulin, l'un des plus fermes piliers des Réformez, prête ici son témoignage à Mr. Bayle; car après avoir marqué certains défauts qui se trouvent dans la connoissance que nous pouvons acquerir de Dieu par la voie de la nature, il ajoûte: (m) *Qui plus est, nous ne voyons goutte en la contemplation des œuvres de Dieu, si ce n'est que par la Parole de Dieu, comme par l'aproche d'une lunette celeste, nous considerions distinctement ce qu'auparavant nous recognoissions à grand peine. C'est ce que nous enseigne l'Apôtre en l'onziesme chapitre des Hebreux.* Par foi (*dit-il*) nous entendons que les siecles ont esté ordonnez par la Parole de Dieu, desorte que les choses qui se voyent, n'ont point esté faictes de choses qui apparussent. *Donnant à entendre que ceux-là seulement croyent, comme il faut la création du monde sans aucune matiere préexistente, lesquels reçoivent la Parole de Dieu avec obéissance de foy.* Vous avez vû (n) le témoignage d'un disciple de Luther.

Si l'existence de Dieu a l'évidence des premiers principes.

N'oublions pas cet autre passage de Mr. Bernard : (o) *Ceux qui croyent qu'il y a un Dieu, croyent en même tems, que c'est-là une verité, qui approche fort de ces premiers principes, qu'on ne se met point en peine de prouver à cause de leur évidence.* D'où vient donc, lui pourriez-vous demander, que l'on a fait tant de livres, & que l'on continuë plus que jamais d'en faire, pour soûtenir qu'il y a un Dieu? D'où vient que l'on rassemble dans cette dispute le plus grand nombre d'argumens dont on puisse se servir avec toutes les confirmations imaginables? Est-ce un signe que l'on met cette verité parmi celles qui sont si évidentes, qu'il seroit très inutile de les prouver? Je vous assure qu'il y a bien des Orthodoxes qui ne favorisent point la prétention de M. Bernard. Citons encore l'illustre Pierre du Moulin.

Ayant employé les argumens ordinaires de l'existence de Dieu, il y joint cette remarque : » (p) » Cependant je n'estime pas que toutes les raisons » que nous avons alléguées puissent prouver que » ceste énunciation, *il y a un Dieu*, soit du nom» bre de celles qui sont cognuës de leur nature. » *Aristote au 2. livre des posterieures Analyti*» *ques au texte* 6. enseigne, que les énunciations » cogneues de leur nature, sont celles que l'on croit » necessairement aussi-tost que l'on entend les ter» mes. Pour exemple, si quelqu'un entend que » c'est que *tout*, & que c'est que *partie*, il est » impossible qu'il ne sçache & ne croye que le » tout est plus grand que ses parties. Et n'y a » personne qui se puisse jamais persuader le con» traire. Or ceste enunciation, *il y a un Dieu*, » n'est point de ceste nature. Car il s'y en est » trouvé qui entendans la signification des mots » ont nié qu'il y eust un Dieu. » Un très-grand nombre de Théologiens qu'on pourroit (q) citer, avouënt la même chose que ce Ministre.

Si vous m'objectiez qu'il n'est point contraire à Mr. Bernard, qui n'a point dit que cette proposition, *il y a un Dieu*, ait l'évidence des premiers principes, mais seulement qu'elle en *approche fort*; voici ce que je ferois. Je vous dirois premierement que ce qu'il dit est une de ces expressions figurées, où l'on affoiblit les paroles (r) sans vouloir affoiblir le sens. Je vous demanderois en second lieu : Veut-il que ce soit une vérité assez voisine de l'évidence des premiers principes pour n'avoir pas besoin qu'on la prouve, ou veut-il qu'elle en soit assez éloignée pour avoir besoin de preuve?

(h) » Epitre aux Romains ch. 1. v. 21.
(i) Epitre aux Galates ch. 4. v. 8. Epitre 1. aux Thes» salon. ch. 4. v. 5.
(k) » Epitre aux Ephésiens ch. 2. v. 12.
(l) » Voyez ci-dessus la 2 Part. Chap. LXX. p. 642. » 2. col. & 643. 1. col.
(m) » *Quid quod caecutimus in ipsa Operum Dei contem*» *platione, nisi Verbo Dei quasi admotis conspicillibus distincte* ,, *appareant quae agre internoscebantur. Hoc innuit Apostolus* ,, ad Hebræos cap. 11. Fide (*inquit*) intelligimus aptata es» se secula, ut quæ cernimus non sunt ex apparentibus fac» ta. *Innuens creationem mundi ex non praexistente materia* ,, *ab iis demum, ut par est, credi qui fidem adhibent Verbo Dei.* ,, Molinæus de cognit. Dei p. 130. 131. edit Hagiens. 1631. ,, Je me sers de la tradition de Charles Drelincourt.
(n) ,, Ci-dessus p. précedente 2. col. note (z).

(o) ,, Bernard *ubi suprà.*
(p) ,, *Sed neque per hac puto effici hanc enunciationem,* ,, Deus est, *esse de earum genere qua sunt nota naturâ.* ,, Aristoteles 1. posteriorum tom. 6. *ait eas enunciationes* ,, *esse notas naturâ, qua intellectis terminis necessario creduntur* ,, *Ut si quis scit quid sit* totum *& quid sit* pars, *non potest* ,, *non scire & credere totum esse majus partibus. Nec quisquam* ,, *unquam à se impetrabit ut aliter credat. At hac,* ,, *Oratio* Deus est, *non est ejusmodi : nam post intellectas vo*,, *ces inventi sunt qui negarent Deum esse.* Molinæus ubi supra ,, p. 70. 71. Je me sers de la version de Drelincourt.
(q) ,, Mr. Bayle en a cité quelques-uns dans les Chap. ,, 100. & 101. de la Continuation des Pensées diverses. Il ,, a même cité Mr. Jurieu dans les Chap. 19 100. & 143.
(r) ,, Voyez Vossius *Institut. Orator.* lorsqu'il parle de ,, la figure λιτότης & μείωσις.

preuve? Au premier cas votre objection seroit frivole; & au second cas l'observation de Mr. Bernard se réduiroit presque à rien.

Si les passions empêchent de connoître ce qui a de l'évidence.

Vous pourriez vous servir d'une autre voye, pour concilier son affirmation avec les aveus que fait Pierre du Moulin & plusieurs autres Théologiens. Ce seroit de dire qu'ils n'ont point nié que cette proposition *il y a un Dieu*, n'ait en elle-même l'évidence des premiers principes; mais qu'ils ont seulement avoüé qu'elle perdoit une partie de son évidence à l'égard de quelques personnes (*f*) qui étoient intéressées à la nier, soit qu'elles s'apperçussent de la corruption qui les y intéressoit, soit qu'elles ne s'en apperçussent pas. J'aurois bien des choses à remarquer contre une telle réponse: je vous dirois, 1. Que l'évidence est une qualité relative, & qu'ainsi c'est abuser les lecteurs, que de leur faire savoir qu'une chose est évidente en elle-même, mais non pas à l'égard de ceux qui n'ont pas l'esprit disposé d'une certaine façon. 2. Que lorsqu'il s'agit des premiers principes, on ne demande des personnes à qui l'on suppose qu'ils paroîtront évidens, si ce n'est qu'elles entendent les termes. On n'éxige point qu'elles ayent de l'honneur & de la vertu. Les gens de bien n'ont ici aucun privilege, ni aucune préference sur les scélerats. 3. Que quand on affirme que la these dont il s'agit est aussi évidente, ou peu s'en faut, que les premieres notions, on considere le genre humain tel qu'il existe, & non pas tel qu'il seroit s'il avoit gardé l'innocence originele. 4. Que c'est donc chercher des échapatoires, que d'attribuer les exceptions aux mauvais effets du peché. 5. Qu'en voulant éclaircir cette dispute par des suppositions de ce qui se passe dans le cœur des gens, on la plonge au contraire dans de plus grandes obscuritez, vû l'ignorance où nous sommes des pensées secretes d'autrui, & vû même que l'on prétend que les interêts de l'amour propre qui poussent un homme vers l'Athéïsme, lui sont quelquefois inconnus. 6. Que par ces suppositions l'on s'expose à (*t*) des représailles fâcheuses, qui au lieu de laisser faire du progrès à l'examen de la these, font consumer tout le tems à discuter des rétorsions, ou des récriminations. 7. Que l'on n'oseroit dire sans craindre de se rendre ridicule, qu'il y a eu des gens qui se sont persuadez que le tiers d'un tout est égal à la moitié. Cependant il est incontestable qu'il y a eu beaucoup de Chretiens qui ont eu un interêt essentiel à croire cela; tout ceux, par exemple, qui n'ayant dû recueillir que la moitié d'une succession, se sont emparez des deux tiers. Les remors de la conscience; la crainte de s'attirer la malediction de Dieu; le désir de posseder tranquillement le bien usurpé, & d'accorder la joie de cette jouïssance avec l'espoir de la protection divine en ce monde, & de la félicité du Paradis en l'autre, sont des ressorts aussi puissans qu'on en puisse imaginer. Pourquoi donc n'ont-ils pas persuadé à ces Chretiens-là que le tiers d'une succession est égal à la moitié? Y avoit-il rien qui les intéressât davantage que cette persuasion? 8. Qu'il n'est donc point vrai que l'évidence des premiers principes soit étouffée par les intérêts de l'amour propre. 9. Que si enfin pour donner quelque justesse à son hypothese, l'on se trouve nécessité à nier tout court l'existence de l'Athéïsme spéculatif, l'on doit prendre garde aux nouvelles difficultez qu'on rencontrera, qui ne sauroient être petites, vû les chicanes dont le Professeur Voëtius (*u*) se vit obligé de s'armer de pied en cap afin d'éviter les coups.

Si tout le monde peut avoir sans étude la véritable connoissance de Dieu.

Je vous ai déja fait connoître (*x*) Mr. de Vallone, comme un Ministre aussi bon Prédestinateur que Calvin. Vous le croirez donc très-éloigné des Principes Sociniens, & vous ne vous y tromperez pas. Je vous avertis présentement qu'il a rejetté avec beaucoup de hauteur l'hypothese d'un Luthérien, que (*y*) *valet, servante, Européen, Indien, tout le monde peut avoir sans peine & sans étude, une connoissance générale de l'Unité de Dieu, de sa Perfection, de sa Toute-Puissance, de sa Justice, de sa Miséricorde, &c.* Et même une connoissance qui *arrête l'homme dans l'obéïssance à la Loi de la Nature, & le détourne des grands pechez, où cette nature vicieuse & corrompue est portée.*

M. de Vallone soûtient la négative contre un Docteur Luthérien.

Mr. de Vallonne (*z*) prétend que *c'est-là une Republique de Platon,* & que (*a*) *si l'on faisoit ce conte à des gens de l'autre monde, ils le croiroient peut-être; car ils ne sçauroient pas de quelle trempe est l'esprit du commun du peuple, & quel animal c'est qu'un montagnar Européen ou qu'un Barbare tiré d'un Hameau placé dans les Indes.* . . . . . (*b*) Ce qu'*une grande partie de ceux-là même qu'on appelle Sçavans . . . prennent pour Dieu n'est souvent qu'un Etre chimerique, ou tout indolent, ou tout foudroyant; choisissez, point de milieu: c'est une forme ajustée au tour de leur esprit. Ne raisonnent-ils pas? c'est encore pis; la Divinité n'est pour eux qu'une formidable Puissance, le plus grand objet de leur frayeur & de leur aversion; ils la multiplient autant de fois qu'ils trouvent de sujets de crainte; ils la revetent pour la flatter de toutes les sottises qu'ils prennent pour de belles choses: les extravagances qu'ils debitent là-dessus sont la honte de notre espece* . . . . . . (*c*) *Comment donc des Peuples entiers, dans lesquels on ne trouve pas plus de trace de la raison qu'on n'en voit dans les bêtes, comment un Hotentot, par exemple, peut-il avoir une connoissance d'un Dieu Puissant, Juste, Sage, Misericordieux; faire de cette connoissance une digne à ses passions, & s'abstenir de violer la loi naturelle par obéïssance à l'Auteur de la Nature?*

Après cela M. Vallone suppose une conférence entre son Antagoniste & un Barbare. L'endroit est vif; je vais vous le copier.

Supposition d'une Conference entre ce Docteur & un Barbare.

Envoyons M. le Docteur, dit-il (*d*), » prêcher » ce Gentil moderne. Commencez, lui dira-t-il, » par vivre sélon vos connoissances: aussi fais- » je, lui répondra le Barbare; je connois que » cette vie que je méne m'accommode, & je n'ai » pas dessein de la quitter. Mais ne sentez-vous » pas qu'il y a un Dieu, ajoûtera le Docteur? » Que ce Dieu demande que vous suiviez les loix » de la Nature: Qu'étant Juste & Sage il veut » que vous le deveniez aussi? Oui, repliquera » l'indocile Disciple, je pense bien qu'il y a je » ne sçai quoi, qui est plus fort que nous, que » je

(*f*) » Voyez les paroles de M. Bernard rapportées ci- » dessus Chap. IX. pag. 919. 2. col. note (*m*).

(*t*) » Voyez la Continuation des Pensées diverses Ch. » 19.

(*u*) » Voyez ci-dessus Chap. XIII. p. 930. 2. col. & » pag. suiv.

(*x*) » Voyez ci-dessus 2. part. Chap CLII. p. 820. 1. » col. Chap. CLXV. à la fin, & Chap. CLXVIII. p. 854. » 2. col. & 855. 1. col.

(*y*) „ Vallone, Défense de l'Apologie pour les Réfor- „ tom. 1. pag. 123.

(*z*) » *Id. ibid. pag.* 118.

(*a*) „ *Id. ibid. pag.* 124.

(*b*) „ *Id. ibid. pag.* 125. 126.

(*c*) „ *Id. ibid. pag.* 127.

(*d*) „ *Id. ibid. pag.* 128. & suiv.

» je ne connois que parce qu'il me rend malade, » quand je ne veux pas l'être, & qui tuë mes » semblables, quand ils voudroient encore vivre; » pour la Nature que vous dites, c'est apparem- » ment cela qui est en moi, qui demande » que je me donne tout le bien que je pourrai; » je le fais aussi, sinon tout comme cela le de- » mande, au moins tout comme je peux: que » le Docteur l'interrompe, en lui demandant » s'il ne sçait donc pas qu'il ne faut point faire » du mal à son Prochain? Je le sçai bien, dira » l'Hotentot; car ce Prochain s'en vangeroit; si » je lui dérobois une piéce de son bétail, peut- » être feroit-il mourir tout le mien; ou si j'étois » le plus fort, il me laisseroit, & je demeurerois » sans compagnie. Que le Docteur lui crie qu'il » doit avoir les mêmes égards pour tous ceux » qui sont faits comme lui: il lui repondra que » cela, qui parle en lui, demande qu'il mange » la chair de quelques-uns; où qu'il tuë les au- » tres pour avoir leurs biens: Enfin, que le Prê- » cheur en vienne à sa derniere ressource; qu'il » le menace de la punition de Dieu, s'il conti- » nuë d'en user ainsi; il ne s'en étonnera pas » davantage; tout au plus se contentera-t-il de » l'assurer que jamais celui-là, qu'il appelle Dieu, » ne lui a dit qu'il falloit faire autrement, qu'au » contraire il ne croit pas le pouvoir mieux imi- » ter, qu'en tâchant d'être comme lui le plus » fort & le plus riche, afin de se pouvoir con- » tenter en toute maniere.

Je ne vous dis pas ce que Mr de Vallone ré-pond sur les avantages que son adversaire vouloit tirer, soit des lumieres & de la sagesse de quelques anciens Payens, soit des paroles de S. Paul que Mr. Bernard à citées. Qu'il vous suffise de savoir que sur la question (e), s'il étoit facile aux Idolâtres de parvenir à la connoissance du vrai Dieu, Mr. de Vallone, anti-Socinien, & Calviniste rigide, est contraire à Mr. Bernard, & conforme à Mr. Bayle. Je pourrois citer (f) Mr. Amyraut.

Confession de foi des Eglises de France citée à ce sujet.

Mais de peur que Mr. Bernard ne méprise la pensée de quelques Docteurs particuliers, alléguons-lui une autorité si respectable, qu'il n'oseroit la contredire. Citons lui la Confession de Foi des Eglises Réformées: (g) *Combien qu'il y ait encore en l'homme quelque discretion du bien & du mal, nonobstant nous disons que ce qu'il a de clarté se convertit en tenebres, quand il est question de chercher Dieu* TELLEMENT QU'IL N'EN PEUT NULLEMENT APPROCHER PAR SON INTELLIGENCE ET RAISON,

CHAPITRE XV.

Dispute de mot dans cette question. Quel est le siege de la difficulté. Ce que c'est qu'un bon examen Philosophique. Considération sur l'immatérialité de Dieu. Difficultez qui accompagnent un sentiment de Mr. Locke. Fragment d'une lettre du Pere Mersenne.

La dispute sur cette question s'il est facile de connoître Dieu, est une pur logomachie.

MAis à vous dire le vrai, je ne pense pas que la dispute que l'on a sur cette question, soit autre chose qu'une dispute de mot. Que les parties s'expliquent bien, il se trouvera qu'elles s'accordent dans le fond. Mr. Bayle a montré (a) qu'à certains égards rien n'est plus facile à l'homme que de croire l'existence de la Divinité; mais qu'à d'autres égards cela demande beaucoup de méditations profondes & difficiles. Si l'on examine attentivement ce qu'il a dit sur ces deux points, & qu'il a fortifiée de raisons & d'autoritez, on aura bien de la peine à n'en pas convenir, à le détruire. Relisez un peu ce que je vous ai écrit (b) contre le Journal de Trévoux. Pendant qu'on n'attache au mot *Dieu* que l'idée d'être éternel & nécessaire, de cause premiere, &c. tout est facile: on réüniroit aisément dans ce centre-là tous les habitans du monde, sans en excepter les plus grands Athées; car je ne pense pas qu'il y ait encore des défenseurs de l'hypotese d'Epicure touchant le concours fortuit des atômes. Ainsi *abstrahendo ab omni sensu*; en faisant abstraction de toute idée particuliere, au-dessous de l'idée générale que je viens de vous caractériser, vous ferez souscrire à tous les hommes qu'il existe une nature divine. A cela se rapporte ce que disent quelques-uns qu'il n'y a point de dispute sur l'existence de Dieu; mais seulement sur son essence. S'ils croient que ce soit un grand point gagné, ils se trompent; car Straton n'eût point fait difficulté de dire que la Nature est un vrai Dieu; il n'eût pas été assez extravagant pour faire un Schisme Philosophique au sujet d'un mot, si l'on eût voulu se contenter qu'il l'employât, & lui permettre de l'entendre à sa maniere.

Ce que Pline dit de la Divinité du Monde.

Peut-on douter de cela lorsqu'on sait que Pline, qui ne mettoit point de distinction entre la Divinité & le Monde, à donné au Monde le nom de Dieu, & quelques-uns des principaux attributs de Dieu; qu'il a dit que le Monde étoit l'Ouvrage de la nature des choses, & la nature même des choses? (c) *Mundum & hoc quod nomine alio cœlum appellare libuit* ... NUMEN *esse credi par est*, ÆTERNUM, IMMENSUM, NEQUE GENITUM, NEQUE INTERITURUM UNQUAM. .... *Sacer est* (mundus) *æternus, immensus, totus in toto, imo vero ipse totum: finitus & infinito similis, omnium rerum certus, & similis incerto, extra, intra cuncta complexus in se: idemque* RERUM NATURÆ OPUS, ET RERUM IPSA NATURA.

Je viens de voir ce que les Auteurs des Mémoires

(e) „C'est ainsi que Mr. Bayle la propose au Chap. „CIV. de la Continuation des Pensées diverses. Mr. „Bernard la rapporte un peu autrement: *de parvenir*, „dit-il, *à la connoissance de l'existence d'un seul Dieu*. Les „Spinozistes ne reconnoissent qu'un seul Dieu, & sont „neanmoins Athées.

(f) „Voyez ci-dessous pag. suivante, note (a).

(g) „Confession de Foi des Eglises de France art. 9.

(a) „Voyez les Chapitres XX. & XXI. de la Continuation des Pensées diverses: & le Chap CIV.

(b) „Ci-dessus 2. Part. Chap. CXII.

(c) „*Plin. lib. 2. init.*

III. Part.

Examen de la Critique de Mrs. de Trevoux.

moires de Trevoux ont répliqué aux cinq remarques que j'ai opposées à leur critique. Ils se contentent de représenter fort succinctement. 1. (*d*) Que je n'ai cité que des Philosophes, & qu'il s'agissoit de *Peuples entiers*. 2. Que *ni Peuples ni Philosophes ne sçauroient sans une contradiction manifeste reconnoître un Auteur du monde, & nier l'existence de Dieu*; car *Dieu & l'Auteur du monde sont deux termes synonymes*. 3. Que *les Spinozistes* n'entendant *par le nom de premiere cause que la maniere, peuvent se joüer du reste des hommes en abusant du langage ordinaire; mais s'ils pensent ce qu'expriment les termes qu'ils employent, ils ne se trompent que sur l'essence de Dieu, & sont d'accord avec le genre humain sur son existence.* Voilà leurs repliques : vous en conclurez qu'ils abandonnent la défense de la plûpart de leurs objections. Mais ce n'est pas leur seul endroit foible : Car en 1. lieu ils font entendre que si j'avois cité quelque Peuple, je les aurois embarrassez : ils croient donc que l'autorité d'un Peuple barbare est considérable, & que celle d'une secte entiere ne l'est point, quoique ce soit la plus célebre de toutes les Sectes (*e*) du vaste Empire de la Chine. Trouvera-t-on qu'en cela leur discernement est digne de loüange ? En 2. lieu, les Peuples Athées que l'on a citez sur la foi même des (*f*) relations les plus modernes des Jesuites, ne prouvent-ils rien ? N'est il pas sûr que ces Peuples ne doutent point que le Monde ne soit la cause de la chaleur & de la lumiere par le Soleil & par le feu, & ainsi du reste ? Ils n'ont donc point ignoré qu'il y a eu éternellement une cause de tout ce qui a été produit : (*g*) ils ont seulement ignoré que cette cause distribuât les biens & les maux, selon que les hommes se conformoient à sa volonté, ou ne s'y conformoient pas. 3. Il ne peut y avoir de contradiction entre reconnoître un Auteur du monde, & nier l'existence de Dieu, qu'au cas qu'on attache au mot *Dieu* la même idée qu'à *Auteur du monde*; mais il n'y aura point de contradiction, si l'on attache au mot *Dieu* l'idée d'une cause transitive, & qui applique ses forces comme bon lui semble, & les proportionne par rapport aux hommes aux prieres qu'ils lui adressent, & aux sacrifices qu'ils lui offrent. C'est en ce sens-là que l'existence de Dieu est niée ou ignorée par les Athées, quoique d'ailleurs ils ne nient pas ou n'ignorent pas que le monde n'ait une (*h*) cause. 4. Il est certain que les Spinozistes abusent du langage ordinaire; ils entendent par le mot *Dieu* toute autre chose que ceux qui font profession d'une Religion : mais on ne peut dire *qu'ils sont d'accord avec le genre humain sur l'existence de Dieu*, qu'en réduisant l'idée de Dieu à l'abstraction que j'ai décrite (*i*) ci-dessus. Or comme il ne s'agit pas d'un pareil (*k*) consentement dans la dispute de Mr. Bernard, rien n'est plus mal fondé que ce que disent les Journalistes de Trevoux (*l*) *que les vrais sentimens m'échappent dans la chaleur de la dispute*. Je ne puis assez admirer que des Ecrivains si pénétrans n'aient pas compris un peu mieux le vrai point de la question. Voudroient-ils se glorifier de ce qu'un Athée de pratique, qui pour l'intérêt de ses passions abominables auroit étouffé à peu près dans son cœur & dans son esprit tout sentiment de Religion, leur déclareroit qu'il veut souscrire à quelque définition que ce soit qu'on lui donnera de la nature divine, pourvû qu'on en ôte l'inspection sur la conduite des hommes, & l'application à punir leurs déreglemens ? Il est pourtant vrai que cette espece d'Athées n'ayant intérêt qu'à rejetter ces deux points, peuvent admettre tous les autres : mais l'on seroit bien simple, si sous ce prétexte l'on jugeoit qu'ils sont d'accord avec le reste des hommes sur l'existence de Dieu. Ce seroit souffrir qu'une équivoque broüillât ensemble les lignes de séparation.

Précis de ce que Mr. Bayle a dit plus au long sur la connoissance de Dieu.

Si je me suis interrompu à cause de ces répliques de Messieurs de Trevoux, ce n'a pas été en abandonnant mon sujet, ou en perdant de vüe la conclusion que je voulois prendre de cette maniere : *Ce qui est à la portée de tous les hommes se réduit à ceci, qu'il existe un être éternel & nécessaire, une cause primitive du Monde; mais dès qu'on recherche si cette cause agit nécessairement, ou avec une pleine liberté d'indifférence; si elle est distincte de ses effets; si elle est incorporelle; si par un simple acte de son entendement elle connoît toutes choses; si nos prieres changent le cours de son action, &c. on trouve (m) des difficultez que peu de gens ont surmontées par les seules forces de la raison. Tous les anciens Philosophes ont erré pitoyablement (n) sur ces matieres.*

Qu'il n'y a entre lui & ses adversaires qu'une question de mot.

Je viens de vous donner un précis assez informe de ce que Mr. Bayle a détaillé sur les deux points marquez ci-dessus, dont l'un regarde ce qu'il y a de difficile dans la question dont il s'agit. C'est à ceux qui parlent d'une autre maniere à s'expliquer précisément; & je m'assure que s'ils le font, il se trouvera qu'ils n'ont point compris dans la classe des choses faciles, ce que Mr. Bayle a marqué comme difficile; & par conséquent que la dispute qu'ils voudroient avoir avec lui, ne seroit qu'un mal-entendu, qu'une question de mot. Je suppose que ce soient des gens qui aient examiné avec une très-forte attention ce qui concerne ce sujet; car je sai que les personnes qui n'ont pas examiné les choses, qui se sont contentées d'une très-petite discussion, ne trouvent rien de difficile dans les objets qu'ils ont commencé de croire dès leur enfance. Les notions qu'on se fait de Dieu dans cet âge-là, & qui prennent

(*d*) „ Memoires de Trevoux, Mai 1706. pag. 782. „ dans l'extrait du 2. Tom. de la Réponse aux Questions „ d'un Provincial.

(*e*) „ Voyez ci-dessus pag. 926. 1. col. & notez qu'il „ y a d'autres grandes Sectes dans l'Orient qui au fond „ sont Spinozistes. Voyez le Diction. Histor. & Crit. à „ la remarque D. de l'article *Japon*, & à la remarque *A* „ de l'article *Spinoza*.

(*f*) „ Voyez la Continuat. des Pens. diverses §. XIV.

(*g*) „ Conférez ce qui a été dit des Canisiens ci-dessus „ pag. 931. 1. col. note (*h*).

(*h*) „ En prenant le mot de cause pour ce qu'il y a „ d'activité dans un être qui n'est point distinct de ses „ effets, ou qui produit par voie d'émanation, &c.

(*i*) „ Pag. précedente 2. col.

(*k*) „ Ce consentement concerne une Divinité qui soit „ un objet actuel de Religion.

(*l*) „ Mémoires de Trevoux *ibid.*

(*m*) „ Touchant les difficultez de connoître Dieu, „ voyez le Diction. Histor. & Crit. à la remarque F de „ l'article *Simonides*.

(*n*) „ Voyez Mr. Amyraut, *Traité des Religions pag.* „ 49. 125. & dans l'endroit où il parle (*pag.* 149. 150.) „ des extravagances de Platon, notez qu'il emploie le „ 3. & le 4. Chap. de la 2. Part. à montrer que sans la „ révelation on ne peut être bien assuré ni de l'immortalité de l'ame, ni de la création du monde, ni de la „ Providence divine. Il dit pag. 130. qu'il a *demonstré* „ *que sans une surnaturelle revelation l'esprit humain ne* „ *sauroit avoir aucune certaine intelligence de la nature de* „ *Dieu*. Ceci confirme ce que j'ai dit ci dessus contre „ Mr. Bernard dans le Chap. XIV.

nent (o) peu-à-peu la forme qui s'accommode le mieux au génie, ou au tempérament d'un chacun, se presentent sans aucune peine; ce qui fait que l'on condamne fierement, & que l'on traite d'impie quiconque se plaint de rencontrer des difficultez. Il ne faut donc chercher ici que le jugement des hommes doctes qui ont pris la peine de philosopher. Ne vous attendez pas à voir parmi eux beaucoup de gens qui se vantent d'avoir trouvé tout facile. Ceux qui parleroient ainsi, craindroient de se décrier auprès des bons connoisseurs; je veux dire, de passer ou pour des dupes qui n'ont nul discernement, ou pour des fanfarons qui voudroient qu'on crût que leur esprit supérieur, comme un Soleil qui dissipe tous les nüages de l'atmosphere, les a mis dans une pleine sérenité. Vous trouverez donc dans la classe des hommes doctes, qui ont fait un examen philosophique de la matiere dont il est ici question, très-peu de gens qui se vantent d'être parvenus sans peine aux notions les plus distinctes & les plus sûres. Vous en trouverez au contraire beaucoup qui avouëront que toutes les forces de leur esprit étoient épuisées & absorbées avant qu'ils eussent entamé ces grands objets, ou qui craindront humblement de s'être arrêtez à leurs propres perceptions. Cela me fait souvenir d'une lettre qui fut écrite à Mr. Justel par un (p) grand esprit. Je veux vous en copier un passage.

Passage de M. de St. Evremont sur la difficulté de connoître Dieu.

» (q) Il est beau de chercher Dieu *en esprit & » en verité*; ce premier Etre, cette souveraine » Intelligence mérite nos spéculations les plus » épurées: mais quand nous voulons dégager no» tre Ame de tout commerce avec nos Sens, » sommes-nous assurés qu'un entendement abs» trait ne se perde pas en des pensées vagues, & ne » se forme plus d'extravagances, qu'il ne décou» vrira de verités? D'où pensez-vous que vien» nent les absurdités de tant de Sectes, que des » méditations creuses où l'Esprit au bout de sa » rêverie ne rencontre que ses propres imagina» tions?

Et de M. La Valterie sur le même sujet.

Que direz-vous d'un autre passage que je tire d'un opuscule très-sensé, qui tient une digne place dans le Mélange curieux qu'un fort habile homme a publié depuis peu? L'Auteur de cet opuscule (r) condamne avec beaucoup de raison ceux qui méconnoissent la Divinité dans les ouvrages du monde; soit que par un esprit lâche ils deviennent impies, *seulement pour se declarer partisans de quelque fameux Libertin*; soit que *par une force d'ame extravagante ils ne veuillent en rien dependre de leur Createur*. Mais il trouve un troisiéme ordre d'incredules. *Ce n'est pas*, continuë-t-il (f), *qu'on ne voye les plus honnêtes-gens du monde, & les plus savans tomber dans quelque sorte d'Incrédulité ou d'incertitude. Ceux-ci ne se contentent pas de découvrir une Intelligence éternelle par l'Ordre de l'Univers; leur Curiosité les pousse à rechercher ce que ce peut être; & après avoir étonné leur Entendement de ses Qualités infinies que l'Esprit de l'homme ne sauroit comprendre, ils demeurent souvent incrédules malgré qu'ils en ayent, & ne sauroient accorder les sentimens de leur Esprit avec ceux de leur Conscience.*

C'est bien marquer le siege ou la source des difficultez. On ne se contente pas de découvrir un Etre éternel & nécessaire, une intelligence qui soit la cause du Monde: cela ne suffiroit pas à se distinguer des Athées; car Spinoza n'ôte point à Dieu l'attribut d'être pensant; on veut savoir si cette cause est immanente, ou transitive; immatérielle, ou matérielle; nécessitée dans ses volitions, ou capable de vouloir ceci plûtôt que cela; & ainsi de plusieurs autres propriétez, sans la connoissance desquelles on ignoreroit le fondement du culte divin. La raison humaine se peut trouver là-dessus dans bien des perplexitez. Vous en serez plus convaincu, si vous faites réflexion sur ce que c'est que la méthode de chercher la vérité.

Preuve de cette difficulté tirée de la méthode de chercher la verité.

Elle comprend 4. préceptes. » (t) Le premier » est, de ne recevoir jamais aucune chose pour » vraye qu'on ne la connoisse évidemment telle, » c'est-à-dire, de ne comprendre jamais dans ses » jugemens que ce qui se présente si clairement à » l'esprit, qu'on n'ait aucune raison de le met» tre en doute. Le second est, de diviser chaque » difficulté qu'on examine en autant de parties » qu'il se peut, & qu'il est requis pour la mieux » résoudre. Le troisiéme, de conduire ses pen» sées par ordre, en commençant par les cho» ses qui sont les plus connuës dans ce » que la question a de particulier, pour mon» ter peu-à-peu, & comme par dégrez à la » découverte de celles qu'on ne connoît pas. Le » quatriéme & le dernier est, de faire par tout » des dénombremens si entiers, & des revûës si » générales qu'on se puisse assurer de ne rien » omettre.

Ce n'est pas le tout; il faut encore examiner *si (u) les idées qui paroissent claires le sont en effet*: elles ne le sont point si la prévention se mêle dans les jugemens que nous portons. Or afin de s'assurer qu'elle ne s'y est point mêlée, (v) *il faut considerer principalement cinq choses. 1. S'il n'est pas vray que nous ne croyons la chose dont s'agit, que parce que nos maîtres nous l'ont ainsi enseignée. 2. S'il n'est pas vray que nous ne croyons cette chose, que parce qu'elle a esté approuvée par un grand nombre de personnes que l'on estime dans le monde. 3. S'il n'est pas vray que nous ne la croyons qu'à cause du long usage & de la coûtume, c'est-à-dire, à cause que nous avons une telle idée depuis nostre enfance, & que nous avons jugé que plusieurs choses estoient veritables, parce qu'elles étoient conformes à cette idée. 4. S'il n'est pas vray que nous concluons la verité dont il s'agit, d'un principe supposé, & que nous n'avons jamais examiné. 5. S'il n'est pas vray enfin que c'est la seule nouveauté qui nous la fait croire.*

Avouëz-moi, Monsieur, qu'une verité qui pourroit paroître facile à découvrir, si l'on ne faisoit que l'examiner légerement, deviendra bien difficile, si l'on ne veut s'assurer de l'avoir trouvée qu'après avoir observé cette analyse des Cartésiens. C'est une méthode qui demande que l'on examine non seulement les objets, mais aussi ses propres pensées, afin d'en éloigner toute l'influence de la préoccupation. Quel travail n'est-ce pas que

(o) » Voyez ci-dessus Chap. XIV. pag. 936. 2. col. les » paroles de Mr. de Vallone.

(p) » Mr. de Saint Evremond.

(q) » Oeuvres melées de Saint Evremond to. 4. pag. » 152. 153. édit. d'Amst. 1706.

(r) » La Valterie, Traité de l'usage de la vie, au 1. » tome du Mélange curieux imprimé à Amsterdam » 1706. par les soins de Mr. Des Maizeaux pag. 32.

(f) » *Id. ibid. pag.* 32. 33.

(t) Régis, Systême de Philosophie, Chap. 4. de la 4. » partie de la Logique to. 1. pag. m. 90. 91. Et notez » qu'il tire cela du Traité de la Méthode composé par » Mr. Descartes.

(u) » *Id. ibid. Chap.* 5.

(v) » *Id. ibid. pag.* 97. 98.

III. PARTIE.

que d'être son propre juge (*w*) avec la derniere sévérité, & avec un discernement exact de toutes ses préventions!

Difficulté d'accorder l'immutabilité de Dieu avec la liberté de ses Décrets.

Je vous ai assez parlé (*x*) des difficultez insurmontables que la Philosophie rencontre, quand elle veut accorder les perfections de la nature de Dieu avec le mal physique, & avec le mal moral qu'on voit sur la terre. Elle n'en trouve de guéres moindres, quand elle veut accorder l'immutabilité de Dieu d'abord avec la liberté de ses Décrets, qui ne sont réellement que Dieu même; & puis avec les menaces & les promesses qu'il fait aux hommes sous des conditions; & enfin avec l'efficace de nos sacrifices & de nos prieres. Je ne vous dirai pas que les objections des Sociniens sur ce sujet font suer nos Professeurs en Théologie. Je ne m'arrêterai qu'aux difficultez de concilier l'immatérialité de Dieu avec son immensité. Vous aurez là un exemple qui confirmera tout ce que je viens de vous écrire sur la 7. remarque de Mr. Bernard.

Preuves de son immatérialité.

Les preuves de l'immatérialité de Dieu sont très-fortes. En voici la gradation. Dieu doit être une nature intelligente: tout ce qui est composé de parties est incapable d'intelligence: tout ce qui est materiel est composé de parties: il faut donc que Dieu soit immateriel. Mr. Cudworth (*y*) a mis dans le plus beau jour du monde la verité de toutes ces propositions. Ainsi dès que l'on aura surmonté la peine de bien comprendre les raisonnemens qui prouvent cela, & qui sont quelquefois d'une abstraction (*z*) fatigante, on pourra se reposer tranquillement sur cette persuasion que Dieu est un être immatériel. Mais pour jouïr d'une parfaite quiétude là-dessus, il faudroit que les conséquences de ce dogme ne combattissent pas quelques autres véritez qu'il nous importe de retenir; car si nous ne pouvons point résoudre ces conséquences, nous retomberons dans l'incertitude. Les raisons qui prouvent l'immatérialité de Dieu, prouvent aussi l'immatérialité de tous les êtres pensans. Il faudra donc dire ou que les bêtes ne sont que des automates, ou que leur ame est incorporelle. Choisirez-vous le premier parti? Tout le monde vous sifflera, & vous connoîtrez vous-même tôt ou tard que vous avancez en l'air une hypothese insoûtenable. Le second parti vous exposera à cent (*a*) objections insolubles; & quand on ne feroit que vous demander si l'ame d'une bête existe dans le corps de cette bête, on vous tailleroit bien de la besogne. Si vous répondiez qu'elle n'existe ni dans le corps de cette bête, ni dans aucun autre lieu, vous trouveriez peu de gens qui daignassent vous écouter, & vous parleriez sans rien comprendre dans votre dogme. Si vous répondiez qu'elle existe dans le corps de cette bête, l'on en concluroit qu'elle est étenduë, & par conséquent materielle; ce qui vous feroit tomber en contradiction.

Conséquences de ce Dogme opposées à des véritez qu'on ne peut abandonner.

Difficulté sur l'ame des bêtes.

Et sur la liaison locale de l'ame de l'homme avec le corps.

C'est alors qu'il faudroit mettre en usage les deux especes d'étenduë que les Scholastiques ont débitées, l'une indivisible & pénétrable; l'autre divisible & impénétrable. Laissons l'ame des bêtes: parlons seulement de l'ame de l'homme. Ils disent que notre ame est répanduë par tout le corps, ou plutôt qu'elle le pénetre, c'est-à-dire, qu'elle occupe le même espace que notre corps; mais avec cette différence, qu'elle est toute entiere dans chaque partie de l'espace, & que notre corps correspond par chacune de ses parties à chaque partie de l'espace. Voilà donc deux substances qui remplissent le même lieu, l'une indivisiblement, l'autre divisiblement (*b*). Mais je leur demande, l'ame humaine est-elle étenduë ou non? Si elle est étenduë, elle est composée de parties, ou bien l'idée que nous avons de l'étenduë est fausse, & par conséquent incapable de nous rendre aucun service dans la recherche de l'immatérialité de Dieu; desorte que les raisonnemens de Mr. Cudworth ne battront plus que d'une aîle; car on ne sauroit prouver que les êtres matériels sont composez de parties que parce qu'ils sont étendus. Or cette preuve devient nulle, s'il y a des êtres étendus qui n'aient point de parties. Si l'on répond que l'ame humaine n'est point étenduë, j'en conclurai qu'elle ne peut se trouver en aucun espace, ni être unie avec aucune matiere, & qu'il est donc faux qu'elle existe dans le corps de l'homme. Or dans quel embarras ne se précipite-t'on point, si l'on dit qu'il n'y a nulle liaison locale entre les ames & les corps? L'évidence, ou pour le moins quelque notion un peu distincte accompagne-t-elle le discours de ceux qui parlent ainsi?

Joignez à cela que lors même que l'on se voudroit contenter de la distinction entre l'étenduë indivisible & pénétrable, & l'étenduë divisible & impénétrable, l'on ne se délivreroit pas de toute difficulté; car il est impossible de concevoir l'action des corps sur une substance pénétrable. Nous ne concevons pas qu'ils puissent agir que par impulsion; or ils ne sauroient pousser une chose avec laquelle ils sont pénétrativement dans le même espace, & qui ne résiste point. Comment donc est-ce que nos organes agiroient sur l'ame, si elle existoit dans le même espace qu'eux, & si elle étoit pénétrable? Répondra-t'on qu'ils ne sont qu'une cause occasionnelle de ce qui se passe dans nos ames? Mais la plûpart des Philosophes ne veulent point oüir parler d'une telle solution, elle leur semble un remede pire que le mal, & je vous avouë qu'elle est sujette à des inconvéniens très-fâcheux, quoiqu'il me paroisse que ce soit la seule qu'on puisse donner. Vous voyez donc qu'en supposant que l'ame de l'homme est un esprit, l'on ne trouve plus le moyen de concevoir que nos corps fassent sur nos ames les effets que nous éprouvons.

Mr. Cudworth (*c*) nous apprend que ceux qui voulurent satisfaire aux objections que l'on fonde sur ce que l'ame change de lieu; (car elle quitte le corps quand un homme meurt) supposerent qu'il y a une portion de matiere très-subtile qui est le véhicule perpétuel de l'ame: mais Mr. le Clerc (*d*) observe avec beaucoup de raison que cela ne leve point la difficulté, puisqu'on peut faire

(*w*) » Apliquez ici ce qu'Ausone *Edyll.* 16. pag. m. » 529. a dit en un autre sens.

» *Judex ipse sui, totum se explorat ad unguem.*
» *Quid proceres vanique ferat quid opinio vulgi,*
» *Securus, mundi instar habens, teres, atque rotundus:*
» *Externæ ne quid labis per levia sidat.*

(*x*) » Ci-dessus 2. Part. en examinant le livre de Mr. » Jaquelot.

(*y*) » Voyez le 1. article du 8. tome de la Biblioth. » Choisie. On peut voir aussi Mr. Nicolle dans l'Ouvrage » posthume dont l'analyse a été donnée par les Journalistes des Savans le 11. de Janvier 1706.

(*z*) » C'est-à-dire pour les lecteurs qui n'aiment pas » cette sorte de matieres, ou qui n'y sont pas accoûtumez.

(*a*) » Voyez le 9. tome de la Bibliotheque Choisie pag. » 27. & suiv. 37. & suiv.

(*b*) » On peut appliquer ici toutes les difficultez que » les Cartésiens proposent contre la distinction de l'espace d'avec le corps. Voyez les Nouvelles de la République des Lettres Janvier 1706. pag. 14 & suiv.

(*c*) » Voyez le 1. article du 8. tome de la Biblioth. Choisie.

(*d*) » Le Clerc, Biblioth. Choisie to. 8. pag. 60. & suiv.

faire par rapport à ce véhicule de l'ame les mêmes instances que l'on avoit faites par rapport au corps qui meurt, ou qui se sépare de l'ame. On ne peut nier que ce véhicule ne change de lieu, il transporte donc son ame tantôt ici tantôt-là, elle passe donc réellement d'un lieu en un autre, & il ne serviroit de rien de dire que le vin d'un tonneau demeure toûjours dans le même lieu quoique le tonneau soit transporté d'une Province en une autre. Ce n'est qu'à certains égards que le vin garde toûjours la même place, ce n'est, dis-je, qu'à l'égard du tonneau; mais absolument parlant il est mû & transporté, il aquiert de nouvelles relations locales à tous les autres corps. Ce qui ne peut convenir à une chose non étenduë.

Impossibilité d'accorder l'immatérialité de Dieu avec son immensité.

S'il est impossible de comprendre que l'ame étant immatérielle occupe le même lieu que le corps humain, il n'est pas moins impossible de comprendre que Dieu étant une nature immatérielle soit présent par son essence ou par sa substance dans des espaces infinis. Cela veut dire que son immensité, ou l'attribut qui fait que la substance divine est répanduë partout dans le monde, hors du monde à l'infini, ne s'accorde point avec son immatérialité; car dès que vous concevez une chose répanduë dans des espaces, vous la concevez étenduë, & par conséquent matérielle, puisque nous n'avons point d'autre notion de la matiere que celle d'une substance étenduë. Je sai bien que beaucoup de gens se paieront de la distinction entre occuper un lieu *circonscriptivement*, ou l'occuper *définitivement*; mais cela n'est bon à dire que dans les Ecoles, où un jargon que l'on n'entend point passe pour une belle réponse: Ceux qui cherchent la verité selon l'analyse rapportée (*e*) ci-dessus se moquent d'une distinction qui n'éclaire point l'esprit. Or quand vous leur répéteriez mille fois qu'il y a une présence locale propre aux natures immatérielles, qui fait qu'elles sont toutes entieres dans chaque point de l'espace, desorte que sans être ni composées de parties, ni étenduës, elles occupent un lieu à trois dimensions, ils ne pourroient aquiescer à votre doctrine, qui non seulement ne peut exciter en eux aucune notion, mais qui de-plus se trouve contraire à des notions évidentes qu'ils ont dans l'esprit (*f*).

Les Cartésiens ne levent point la difficulté.

Les Cartésiens ont si bien connu la force de cette difficulté, qu'ils disent que c'est faire Dieu corporel que de soûtenir que sa substance est répanduë partout, & que de lui donner une immensité telle qu'on l'explique dans les Ecoles, & que presque tous les hommes imaginent. Ils soûtiennent donc que Dieu étant un esprit n'existe dans aucun lieu, & que les esprits créez ne sont nulle part, & que c'est la plus grande de toutes les chimeres que de supposer que notre ame soit unie localement avec notre corps, ou qu'elle existe dans notre corps. Mais à qui ont-ils pû persuader que leur dogme soit recevable? Pour un Théologien qui s'en soit accommodé, il y en a eu cent qui l'ont combattu avec une extrême chaleur. Il n'a nulle convenance avec nos manieres de penser: il met notre esprit à la gêne: une substance qu'on ne peut placer dans aucun lieu, quelle prise peut-elle donner à nos conceptions? L'ancien dogme de l'immensité divine & de l'union locale de notre ame & de notre corps a conservé son regne. Cela tient sans doute en suspens ceux qui se défient de la clarté de leurs idées pendant qu'ils savent que ce qui leur paroît véritable est rejetté comme faux par un très grand nombre d'habiles Docteurs.

Selon quelques Chrétiens les preuves de l'immatérialité de l'ame ne convainquent point.

Je ne vous parlerai pas de l'impression, quelquefois involontaire, que fait sur l'esprit l'autorité de plusieurs Savans qui ont soûtenu dans le Christianisme (*g*) que les preuves que la raison peut donner de l'immatérialité de l'ame humaine ne sont nullement convaincantes. L'expérience que chacun fait de l'empire de son corps sur son ame, combien la raison est foible dans l'enfance, dans la vieillesse, dans les maladies du corps, dans le sommeil même d'un homme qui se porte bien; cette expérience, dis-je, fait des impressions malgré qu'on en ait. Qui ne seroit étonné de voir qu'un simple assoupissement des sens peut faire du plus sage de tous les hommes, le jouët de cent chimeres plus extravagantes que les folies de ceux qui sont enfermez dans les Petites Maisons? Mais je laisse tous les embarras que l'on peut sentir à la vûë de pareilles choses.

Selon M. Locke l'essence de la substance spirituelle & corporelle nous est inconnue.

J'aime mieux vous dire que la difficulté de concilier l'immatérialité des ames humaines avec leur situation dans des corps organisez, a contraint d'habiles gens à soûtenir (*h*) que ce qui constituë la substance d'un esprit, & la substance d'un corps nous est entierement inconnu, & qu'ainsi nous ne saurions concevoir les rapports de l'une de ces substances à l'autre, ni comment elles s'unissent. Mr. Locke, l'un des plus profonds Métaphysiciens de ces derniers tems, ne croyoit pas que nous connussions la nature des substances. Il avoüoit que l'étenduë impénétrable, la divisibilité, la mobilité étoient des propriétez de la matiere ou de la substance corporelle; mais non pas l'essence ou l'attribut constitutif de la substance de la matiere. Il croïoit donc que ces propriétez-là subsistoient dans un sujet que nous ne connoissons pas. Il me semble que selon cela l'on doit dire que l'étenduë n'est (*i*) qu'un accident de la matiere, & c'est-là le sentiment ordinaire des Catholiques Romains, & ce qu'ils ont été obligez de soûtenir à cause de leur doctrine de la Transsubstantiation. Or si l'étenduë n'est qu'un accident de la matiere, il s'ensuit que la matiere considérée selon ce qu'elle a d'essentiel & de substantiel, n'est point entenduë, & qu'ainsi elle peut fort bien exister sans nulle étenduë. Si tout de même la pensée n'est qu'un accident de l'ame, il s'ensuit que l'ame considérée selon ce qu'elle a d'essentiel & de substantiel, n'est point pensante, & qu'elle peut exister dans la nature des choses sans avoir aucune pensée. Mr. Locke ne

Objections contre ce sentiment.

(*e*) „Pag. 939. 1. col.

(*f*) „Consultez Mr. Amyraut au Traité des Re- „ligions pag 407.

(*g*) „Voyez le Dictionaire Histor. & Crit. à la remar- „que *L* de l'article *Perrot*. Mr. Paschius Professeur en „Philosophie à Kiel soûtint une dispute *de fictis rebus pu-* „*blicis* au mois de Décembre 1704. & y mit entre autres „corollaires celui ci, *quemadmodum animæ humanæ im-* „*mortalitas ex providentia Dei valde sit probabilis; ita si* „*apodixin desideres, ultro fatemur beneficio luminis natu-* „*ralis immaterialitatem ejusdem & per consequens immor-* „*talitatem demonstrari haud posse.* Voyez aussi ci-dessus „1. part. Chap. CXXXI. pag. *668.* 1. col.

(*h*) „Voyez Mr. le Clerc *ubi suprà*.

(*i*) „Car la différence que quelques-uns mettent „entre les propriétez *proprium quarto modo*, & les acci- „dens d'un sujet, en disant que les propriétez sont insé- „parables & les accidens séparables, est nulle, vû qu'u- „ne propriété inséparable est un attribut essentiel, cha- „que chose pouvant exister pourvû qu'elle ait son essen- „ce. Tout ce donc qui n'est point de l'essence du sujet „est un accident, & il y a contradiction *in objecto* qu'une „proprieté soit inséparable & n'appartienne point à l'es- „sence de son sujet.

 ne pouvoit nier qu'il n'ignorât ce que seroit la matiere dépouillée de toute étenduë, & ce que seroit l'ame dépouillée de toute pensée. Or quand on ignore cela je ne vois point que l'on puisse dire qu'il y ait dans la matiere quelque attribut incompatible avec la pensée, ni qu'il y ait dans l'ame quelque attribut incompatible avec l'étenduë. Si l'on sait par expérience que la matiere est étenduë, l'on peut affirmer véritablement qu'elle est susceptible de l'étenduë, mais non pas qu'elle n'est point susceptible de la pensée; car pour affirmer ce dernier point il faudroit comparer avec la pensée les attributs essentiels de la matiere; or on ne le peut pendant qu'on ne les connoit pas. Si sans les connoître on la croit susceptible de l'étenduë que l'expérience nous apprend qu'elle a, ce n'est qu'en raisonnant sur ce principe (k) *que de l'acte à la puissance la conséquence est très-bonne*. Mais au défaut de l'expérience il n'y a qu'une idée claire qui puisse faire juger de la proportion, ou de la disproportion entre une telle ou une telle substance & tels ou tels accidens. C'est pourquoi ceux qui ignorent si la matiere a des pensées, & qui d'ailleurs ne connoissent pas son essence, ne peuvent pas soûtenir qu'elle est incapable de penser. Appliquez tout ceci à la substance des esprits: si l'on sait par expérience qu'ils pensent, l'on sait très-certainement qu'ils sont susceptibles de la pensée, mais non pas qu'ils ne sont point susceptibles de l'étenduë; car comment répondroit-on que parmi les attributs essentiels de la substance spirituelle il n'y en a aucun qui ait de la sympathie avec l'etenduë? Si l'on répondoit de cela l'on connoîtroit tous les attributs des esprits, ce qui est contre la supposition.

J'ajoûte que si la matiere en elle-même & par son essence est une substance non étenduë, on ne sauroit deviner qu'il y ait en elle quelque chose qui ait plus de convenance avec l'étenduë qu'avec la pensée, & ainsi l'on peut se persuader que la pensée est aussi-bien que l'étenduë l'un des accidens qui ont été ajoûtez à sa substance. Si d'autre côté l'ame de l'homme est en elle-même & par son essence une substance non pensante, quelle plus grande sympathie lui trouverons-nous avec la pensée qu'avec l'étenduë? Ne faudra-t-il pas dire que l'étenduë est aussi-bien que la pensée l'un des accidens qui ont été ajoûtez à sa substance (l)? Et un mot cette doctrine de Mr. Locke nous mene tout droit à n'admettre qu'une espece de substance, qui par l'un de ses attributs s'alliera avec l'étenduë, & par l'autre avec la pensée; ce qui étant une fois posé, on ne pourra plus conclure que si une substance pense elle est immatérielle.

Si l'étenduë est distincte de la matiere, elle ne ne peut rendre la matiere étenduë.

On pourroit faire d'autres objections à Mr. Locke; car il semble qu'il veuille nous ramener à l'ancien cahos des Scholastiques, à l'éduction des formes, à la distinction réelle entre la substance & ses accidens, & à tels autres dogmes absolument inexplicables. En effet si la matiere n'est point étenduë quant à son essence ou à sa substance, elle n'a pû acquérir de l'étenduë que de la maniere que les Catholiques Romains supposent, qui est de dire que les formes sont tirées de la puissance de la matiere quoiqu'elles n'y existassent pas; que par exemple la quantité, c'est-à-dire, les trois dimensions ont été produites par éduction dans une matiere qui étoit réduite à un point mathématique. On leur prouve démonstrativement que trois pouces d'étenduë ne peuvent être tirez que du lieu où ils existoient déja, qu'ils ne peuvent donc être tirez d'un sujet non étendu, & qu'ainsi leur production est une vraie création (m). Mais la création de trois pouces d'étenduë de quoi servira-t-elle à rendre étendu ce qui n'étoit point étendu? Comment joindre ou mêler ensemble ce qui est étendu & ce qui n'a aucune étenduë? Comment la matiere deviendra-t'elle étenduë par une étenduë dont elle est distincte réellement? Il n'y a pas moins de difficulté à cela qu'à faire qu'une ame devienne (n) formellement pensante par la pensée d'une autre ame. La pensée d'une ame est une maniere d'être de cette ame, & ne peut être par conséquent une entité distincte réellement de cette ame. Or la pensée d'une ame est réellement distincte d'une autre ame, elle ne peut donc être la pensée de cette autre ame; & par la même raison une étenduë distincte réellement de la matiere ne sera jamais une maniere d'être de la matiere: elle ne pourra donc jamais la rendre étenduë.

Principe des Cartésiens là-dessus avantageux à la Religion.

Combien seroit-il plus avantageux à la Religion de s'en tenir au principe des Cartésiens, que l'étenduë & la matiere ne sont qu'une seule & même substance! Si l'on nous menoit à quelque chose de clair en abandonnant ce principe, bien des gens prendroient patience; mais on nous jette dans des ténebres d'autant plus obscures que nous savons que les attributs essentiels d'une substance ne different point numériquement entre eux, & ainsi nous ne saurions croire qu'il soit possible que la matiere s'allie avec l'étenduë par un attribut & avec la pensée par un autre. Il faut que le même attribut en nombre serve à ces deux offices, c'est-à-dire, que la matiere dont l'essence n'est autre chose que ses attributs essentiels réellement identifiez & entre eux & avec elle, s'unisse par toute sa substance avec la pensée & avec l'étenduë. Spinoza qui enseignoit que l'Etre éternel & nécessaire avoit tout ensemble l'attribut de pensant & l'attribut d'étendu, reconnoissoit (o) que cet alliage étoit incompréhensible, & l'endroit le plus foible & le plus embarrassé de son systême.

Je m'assure que Mr. Bernard examinant bien ceci avoueroit que la persuasion de cette (p) importante verité, *Dieu est immatériel*, ne peut s'aquérir par la méthode des Philosophes qu'avec beaucoup de méditations.

Je finirai mes remarques sur ce grand sujet par vous dire que le Pere Marsenne n'y trouvoit pas les mêmes facilitez que Mr. Bernard. Peu d'Auteurs avoient manié autant que lui les matieres de l'Athéisme & du Déisme, & en avoient suivi les objections avec autant de détails. Cela paroît par son gros ouvrage Latin sur la Genese, & par des Traitez

(k) » *Ab actu ad potentiam valet consequentia.*

(l) » Conférez ce qui a été dit dans le Diction. Histor. » & Crit. à la remarque G de l'article *Rorarius*.

(m) » Notez que cela prouve que ces trois pouces » d'étenduë existeroient par eux-mêmes, c'est-à-dire, » sans être inhérens à aucun sujet, d'où il s'ensuit que » l'étenduë est nécessairement une substance; elle ne peut » inhérer ni à un sujet non étendu, ni à un sujet étendu.

(n) » Je me sers de ce mot afin qu'on ne me vienne » point objecter qu'une ame instruit d'autres ames, & » leur communique par conséquent ses pensées. Cela ne » signifie point que la pensée de l'ame qui instruit soit » une modalité des ames instruites, mais seulement » qu'elle est cause que des pensées semblables soient » produites dans ces autres ames.

(o) » J'ai oui dire cela à des personnes qui l'avoient con- » nu, ou qui avoient eu des liaisons avec ses disciples.

(p) » Touchant le sens selon lequel elle est importan- » te. Voyez le chapitre 141. de la Continuation des Pen- » sées diverses.

Traitez exprez qu'il publia en notre langue. Néanmoins lorsqu'après tant de travaux il eût sû d'un Gentilhomme Polonois qu'un habile (q) Médecin composoit un livre contre les Athees, il lui écrivit une lettre Latine dont je vous traduirai ce morceau.

Ce que le P. Mersenne propose à un Auteur qui écrivoit contre l'Athéisme.

» (r) J'ai crû qu'il étoit nécessaire de vous » avertir que vous ne devez point donner votre » tems à ramasser deçà & delà plusieurs raisons, » mais vous attacher seulement à une preuve qui » soit démonstrative s'il est possible, & qu'il con- » vainque tous les lecteurs. Pour cela il faut » commencer par quelques définitions & par quel- » ques axiomes que personne ne puisse nier rai- » sonnablement, & dont vous concluyez en sui- » te qu'il y a un Dieu. Voyez donc quel axiôme » vous pourrez établir : cela est beaucoup plus » difficile que peut-être vous ne pensez. Car si » vous dites, l'être indépendant est Dieu, ou, » rien de fini ne peut-être indépendant, plusieurs » vous le nieront : nos Géometres croient que le » Soleil & les autres choses pourroient exister » d'elles-mêmes quoiqu'elles ne fussent ni plus » grandes ni plus parfaites qu'elles le sont présen- » tement, ou que pour le moins la maxime que » j'ai marquée ne peut point passer pour une no- » tion commune, desorte qu'ils conçoivent que » le Soleil est tel de sa nature, sans commence- » ment ou éternel aussi-bien que nous le conce- » vons de Dieu. Outre cela y ayant du mal & » du non-être, ils ne comprenent pas comment » Dieu peut exister; car comme un corps infini » exclut tout autre corps : ainsi un être infini » exclut tout autre être & non être, & néan- » moins nous disons qu'il y a des maux, & des » êtres particuliers. Ils n'admettent point non » plus la distinction de formellement ou éminem- » ment propre aux Ecoles qui fuyent le difficulté. » Quand vous direz : Dieu est ou possible ou » impossible. S'il est possible, il existe déjà. S'il » est impossible qu'on nous montre la contradic- » tion, ils vous répondront qu'ils ne savent s'il » implique contradiction ou non, que cela ne se » peut pas démontrer. Je vous ai voulu avertir » de toutes ces choses afin que vous ne travailliez » pas inutilement. Ces Messieurs croyent néan- » moins par la foi, que Dieu existe; car ils sont » Chretiens, mais ils confessent & ils assurent » que par la raison ils n'en peuvent être persua- » dez ou convaincus.

❋❋❋❋❋❋❋❋❋❋❋❋❋❋❋❋❋

CHAPITRE XVI.

Nouveau Phénomene par lequel on peut comprendre qu'il n'est pas aussi facile que plusieurs l'assurent de parvenir à la connoissance de Dieu sans le secours de l'instruction.

Nouvelle preuve de la difficulté qu'il y a à parvenir à la connoissance de Dieu sans instruction.

UN nombre infini de gens se persuadent qu'un enfant qu'on éleveroit exprès sans lui enseigner aucune chose, ou qui ayant été exposé dans un lieu désert, y seroit nourri par une bête jusques à ce qu'il fût en état de chercher ses alimens, parviendroit de lui-même à connoître Dieu lorsque sa raison se seroit développée. On suppose qu'il ne pourroit pas contempler le ciel, ou réflechir sur ses propres expériences sans se dire qu'il faut qu'un être tout puissant & d'une sagesse infinie, ait produit le monde & le gouverne. On articule les progrez (s) des réflexions qui succéderoient les unes aux autres dans son esprit, & qui auroient leur source dans l'idée innée, ou dans l'impression de la conscience. C'est en parler (t) fort à son aise lorsque l'on a eu les secours continuels des livres & des instructions verbales. Mais doit-on croire que ce qui devient facile par ce moyen-là l'est aussi à ceux qui n'ont jamais eu ces aides? L'expérience qui a été vûë depuis peu combat cette prétention. Voici le fait.

Hist. d'un sourd & muet guéri à l'âge de 23. ans, qui n'avoit aucune idée de Dieu.

» En 1703. à Chartres un jeune homme de » 23. à 24. ans, sourd & muet de naissance, » commencea tout d'un coup à parler. Trois » ou quatre mois auparavant, il avoit entendu le » son des cloches, ainsi qu'on le sçut de luy, & » avoit été extrêmement surpris de cette Sensation » nouvelle & inconnuë. Ensuite, il luy étoit » sorti de l'oreille gauche une espece d'eau, & il » avoit entendu parfaitement des deux oreilles. » Il fut ces trois ou quatre mois à écouter sans » rien dire, s'accoutumant à répeter tout bas les » paroles qu'il entendoit, & s'affermissant dans » la prononciation & dans les idées attachées aux » mots. Enfin, il se crut en état de rompre le si- » lence, & il parla, quoy que ce ne fut encore » qu'imparfaitement. Aussi tôt des Theologiens » habiles l'interrogerent sur son état passé: leurs » principales questions roulerent sur Dieu, sur » l'ame, sur la bonté & sur la malice morale des » actions. Il ne parut pas avoir poussé ses pen- » sées jusques-là. Quoi qu'il fût né de parens » Catholiques, qu'il assistât à la Messe, qu'il fût » instruit à faire le signe de la Croix, & à se » mettre à genoux dans la contenance d'un hom- » me qui prie, il n'avoit jamais joint à tout cela » aucune intention, ni compris celle que les au- » tres y joignoient. Il ne savoit pas bien distinc- » tement ce que c'étoit que la mort, & il n'y » pensoit jamais. Il menoit une vie purement » animale, tout occupé des objets sensibles & pré- » sens, & du peu d'idées qu'il recevoit par les » yeux. Il ne tiroit pas même de la comparai- » son de ces idées tout ce qu'il en auroit pû ti- » rer. Ce n'est pas qu'il n'eût naturellement de » l'esprit; mais l'esprit d'un homme privé du » commerce des autres hommes, est si peu exercé » & si peu cultivé, qu'il ne pense qu'autant qu'il » y est indispensablement forcé par les objets » extérieurs. (u)

J'ignore si tout le monde saura gré à Mr. de Fontenelle d'avoir inseré ce fait-là dans l'Histoire de l'Académie Royale des Sciences. Mais quoiqu'il en soit, voilà un nouveau phénomene sur lequel Mr. Ber-

(q) » C'étoit un Socinien nommé *Florianus Crusius*. La » Bibliotheque des Antitrinitaires p. 140. nous apprend » qu'on a trouvé parmi ses manuscrits une Lettre en Alle- » mand au Pere Mersenne *de Dei vera cognitione*, & un Trai- „té contre les Athées.

(r) „ *Marinus Mersennus Epist. ad Florianum Crusium.* „ Cette lettre est datée de Paris le 13. de Novembre 1645. „ Mr. Crenius en ayant l'original l'a publiée dans la 3. „ partie de ses *animadv. Philolog. histor. pag. 93.* à Leide „ l'an 1698.

(s) „ Voyez un essai de cela dans un livre originaire- „ ment Arabe dont la Bibliotheque universelle tom. 3. p. „ 77. & suiv. donne le précis.

(t) „ On peut appliquer ici ce vers de Térence Andr. „ act. 2. sc. 1.

„ *Facile omnes cum valemus recta consilia ægrotis damus.*

„ Lors qu'on est en bonne santé l'on donne facilement „ de bons conseils aux malades.

(u) „ Tiré du Journal des Savans du 30. Novembre „ 1705. dans l'Extrait de l'Histoire de l'Académie Roya- „ le des Sciences, année 1703.

III. Partie. Mr. Bernard pourra s'exercer s'il le juge digne de son attention.

Curiosité de découvrir la premiere Langue.

Vous vous souviendrez peut-être en lisant ceci de la curiosité que certains Princes ont euë de découvrir la premiere langue, ou la langue que la Nature abandonnée à elle-même nous enseigneroit. Ils donnoient ordre (*x*) que l'on n'apprît point à parler à certains enfans. Un Grand Mogol se proposoit une autre fin, c'étoit d'embrasser la Religion du pays dont la langue seroit celle qu'un tel enfant parleroit; (*y*) mais il n'en parla aucune. Quelle regle de verité pour le choix d'une Religion!

CHAPITRE XVII.

Autres remarques de Mr. Bernard examinées. Utilitez de la Religion par rapport au maintien des Societez.

Observations sur lesquelles l'Auteur ne veut point insister.

JE ne compte point pour une remarque qui concerne Mr. Bayle ce que Monsieur Bernard (*a*) assure que Descartes n'a avancé *que par politique, & pour accorder le dogme de la Transsubstantiation avec ses Principes*, que les essences des choses dépendent de la volonté de Dieu. Je vous dirai seulement que ce nouveau Philosophe, ni ceux qui croient avec lui que l'étenduë est de l'essence de la matiere, ne se sont point servis de cette voie de réconciliation quand ils ont tâché de montrer que leur Physique n'est point contraire aux décisions des Conciles touchant le Saint Sacrement de l'Autel. C'est ainsi qu'on parle dans la Communion Romaine. J'ajoûte que ceux qui ont adopté avec le plus de chaleur le dogme Cartésien, que Dieu est la cause libre de l'essence des Créatures, ont été des Théologiens Réformez. Je ne sai si M. King (*b*) s'éloigne beaucoup de ce dogme.

Je ne mettrai point non-plus en ligne de compte ce que dit M. Bernard (*c*), que M. Bayle multiplie sans nécessité les objections. Quand cela seroit vrai, ce ne seroit point un juste sujet de critique. Les plus célebres Ecrivains sont dispensez de l'exactitude que Mr. Bernard recommande ici. Les Ouvrages du plus fort raisonement, ceux par exemple que Mrs. de Port-Royal ont publiez contre les Eglises Réformées, & ceux qui ont été publiez pour les réfuter, vous prouveront ce que je vous dis. Prenez la peine d'y parcourir toutes les tables des Chapitres. Vous verrez qu'assez souvent ce qui pouvoit être réduit ou à une preuve ou à une objection, est coupé en deux ou en trois. Chaque preuve, chaque objection n'est pas une tige particuliere; trois ou quatre ou même davantage ne sont que diverses branches qui sortent du même tronc. Si l'on en use ainsi sans se gêner, c'est que les lecteurs n'en reçoivent aucun préjudice: ils voient aussi clairement le fort & le foible d'un dogme, lorsqu'on fonde un argument particulier sur la principale des especes dont le genre a déja servi d'un argument, que lorsqu'on ne fonde qu'un seul argument sur le genre & sur les especes. Faire considerer comme deux preuves deux faces d'une raison, ou les faire considérer comme une seule & unique preuve représentée en deux matieres, sont des choses tout-à-fait indifférentes. Ceci ne mérite point de faire nombre parmi les observations que vous exigez de moi.

Comment, selon M. Bernard, il falloit proposer une objection que M. Bayle avoit faite, en faveur du Paganisme contre l'Athéisme.

VIII. Je compterai donc pour la huitiéme remarque de Mr. Bernard l'apologie qu'il a faite d'une objection qui a été refutée dans la Continuation des Pensées diverses. Il voudroit que cette objection eût été proposée de la maniere suivante. » (*d*) Quelques erreurs qu'il y eût » dans l'Idolâtrie Payenne, quelques grossiéres » que fussent les idées que les Payens avoient de » la Divinité: la persuasion d'un Souverain Etre, » toute envelopée qu'elle étoit, influoit encore » assez dans le cœur des Payens, pour réprimer » leurs passions les plus turbulentes, & les plus » opposées au bien de la Societé civile. Au lieu » que l'Athéisme éteignant absolument ce reste » de lumiere qui n'étoit que fort obscurcie dans » le Paganisme, rompoit absolument le lien des » Societez, & changeoit le monde en un brigan- » dage affreux, où chacun n'auroit plus eu pour » regle que son interêt temporel particulier, & » la fougue de ses passions. » Je vous assure que la maniere dont Mr. Bayle (*e*) a proposé l'objection est pour le moins aussi forte que celle-là: mais comme l'importance de l'affaire ne roule point sur cet article, je passe tout d'un coup aux deux raisons que Mr. Bernard allegue pour soûtenir l'objection.

Que M. Bayle a réfuté cette objection de la maniere que M. Bernard l'exige.

Il faut pour la refuter, dit-il (*f*), *faire deux choses*, 1. *Prouver que les Payens n'avoient point cette lumiere qu'on leur attribuë*, & 2. *que les principes des Athées ne vont pas à la ruine des Societez.* Je vous avertis que la premiere de ces deux chose a été faite par Mr. Bayle en tant de façons & si amplement, qu'il ne semble pas qu'il y manque rien. Et en verité il faudroit que ce que la bonne Théologie & l'expérience nous apprennent de la corruption du cœur de l'homme, fut faux, si la simple persuasion de l'existence de quelques Divinitez sujettes aux mêmes passions que l'homme, coupables de toutes sortes de crimes, & que l'on ose assommer de coups quand elles ne nous sont pas favorables, avoit suffi à réprimer les passions les plus fougueuses des Payens. Quant à la seconde chose Mr. Bayle l'a prouvée suffisamment, puisqu'il a fait voir (*g*) que certains peuples se sont conservez pendant plusieurs siecles sans aucune Religion. Je ne dis rien de quantité d'autres remarques répanduës dans son livre, & très-propres à servir de preuve d'une autre maniere.

Si les Athées s'intéressent au bien de la Societé.

Je veux que les principes d'un Athée ne le poussent que vers l'intérêt de ses passions: s'ensuivra-t'il qu'ils le poussent à la ruïne de la Societé? Ne prend-il donc nul interêt à son repos, à la conservation de ses biens & de ses enfans (*h*)? N'a-t'il donc

(*x*) „Voyez Herodote lib. 2. cap. 2. & Borrichius *de* „*causis diversitatis linguarum pag.* 1.

(*y*) „*Idem nostra ætate, anno scilicet* 1596. *fieri jussit* „*Achedar Magni Tamerlani pronepos, ut cujus gentis linguam* „*puer ita educatus, natura duce loqueretur, illius susciperet* „*fidem: at non permisit Deus Optimus Maximus, tantum* „*Principem, apud quem tunc temporis, fidei propagandæ cau-* „*sa nostræ Societatis homines versabantur, in errorem adeo* „*periculosum prolabi: itaque nullum prorsus verbum locutus* „*est, qui ita educabatur.* Conimbricenses in Aristotelis „Dialecticam 2. par. cap. 1. de interpr. pag. m. 217.

(*a*) „Bernard *ubi suprà* p. 308.

(*b*) „Voyez ci-dessus 2. Part. Chap. LXXXIX. au „commencement.

(*c*) „Bernard *ubi suprà*. Il avoit fait une semblable re- „marque à l'égard du 1. tome de la Continuat. des Pen- „sées diverses dans les Nouvelles de Fevrier 1705. pag. „141.

(*d*) „Bernard *ubi suprà* p. 309.

(*e*) „Voyez la Continuation des Pensées diverses §. „CXVII.

(*f*) „Bernard *ibid.*

(*g*) „Voyez le Chapitre 118. de la Continuation des „Pensées diverses.

(*h*) „Conférez ci-dessus Chap. XIV. p. 936. 2. col. & „937. 1. col. les paroles de M. de Vallone.

donc aucune part à la sureté publique? S'il tuë aujourd'hui un homme qui a trois grands garçons, n'a-t'il pas à craindre qu'ils le chercheront partout afin de venger la mort de leur pere? L'amour propre ne l'engage-t'il pas assez fortement à réfréner une passion qu'il ne pourroit satisfaire sans s'exposer à de plus grands maux (i)? Les troupes de voleurs qui courent le monde sous le nom de (k) Bohémiens, & qui ne professent aucune Religion, comment se maintiennent-elles? Par l'intérêt que chacun a de s'accorder avec les autres dans l'observation de certaines regles.

Mais, dit Mr. Bernard (l), » il semble que les » Athées eux-mêmes sont convenus de ces deux » veritez que suppose l'objection, puisqu'ils ont » assuré que la Religion étoit une invention des » Politiques, pour retenir les hommes dans le » devoir; persuadez qu'ils étoient que les peines » & les récompenses, qu'ils proposoient, n'é» toient pas suffisantes pour cela. Car parler » ainsi, n'est-ce pas avoüer d'un côté que les So» cietez ne se peuvent pas passer de Religion, & » de l'autre qu'une Religion, quelle quelle soit, » vaut mieux pour le maintien des Societez, que » l'Athéïsme. Il y a plus d'une considération à faire sur ce passage.

Si la Société n'auroit pû subsister sans la Religion.

1. Premierement je dois vous dire que non seulement les Athées, mais aussi plusieurs grands hommes qui ne doutoient point de l'existence divine, ont assuré (m) que la Religion étoit un art inventé par les Politiques, pour tenir les peuples sous le joug de l'obéïssance. Mais ce n'est pas une preuve qu'ils ayent crû qu'un Etat ne pouvoit absolument se passer de Religion. La bonne Politique ne se contente point de ce qui est absolument nécessaire à maintenir les Sociétez; elle y ajoûte autant qu'elle peut ce qui lui semble le plus propre à rendre plus aisé le gouvernement. C'est ainsi que les commoditez de la vie se sont agmentées. On n'a point inventé la charuë parceque les hommes auroient été absolument incapables de cultiver la terre sans le secours ou des boeufs ou des chevaux; mais parce qu'avec ce secours l'agriculture devenoit & plus commode & plus profitable. Quand on enseigna à certains peuples l'art décrire, on n'ignoroit pas qu'ils s'en étoient bien passez pendant plusieurs siecles, & qu'ils pourroient continuer à s'en passer. On le leur communiqua donc non pas comme un art absolument nécessaire, mais comme un art qui amenoit beaucoup de commoditez. On peut faire une semblable remarque sur les arts les plus utiles. Il y en a qui n'ont été inventez que fort tard: il y en a qu'on perfectionne de jour en jour, quoique l'on sache que la Societé avoit été florissante sans ces nouveaux avantages. Il ne faut pas donc croire que ceux qui donnent la Religion comme un art des Politiques, prétendent que le genre humain n'avoit pas pû subsister avant cette nouvelle invention; ils prétendent seulement que les Politiques s'apperçurent (n) qu'il manquoit beaucoup de choses à leur systême, & qu'il falloit les y ajoûter, afin de le rendre plus sûr & plus profitable.

Considération sur l'aveu que font les Athées de l'utilité de la Religion.

2. Je dois vous dire en second lieu, qu'il ne faut pas trop compter sur les aveus que les Athées pourroient faire de la nécessité politique de la Religion: l'artifice se pourroit mêler dans ce langage: ils pourroient avoir en vûë de réfuter une question qui a quelque chose de bien spécieux; car si on leur demandoit, *d'où vient que la Religion qui n'est qu'une fable selon vous, s'est maintenue de tems immémorial par toute la terre?* (o) *Le tems ne vient-il point a bout de tous les mensonges, au lieu qu'il confirme les jugemens de la Nature?* Ils prétendroient satisfaire pleinement à cette demande, en disant qu'un peuple ne peut non-plus se passer de Religion, que de manger & de boire; qu'il faut donc que comme (p) l'agriculture, ou la chasse, ou la pêche sont en usage partout où il y a des hommes, la Religion y soit aussi en usage. Elle est nécessaire aux Magistrats afin de se faire obéïr: elle n'est pas moins nécessaire à chaque particulier, puisqu'il la regarde comme la source de sa prospérité, & comme le remede des maux que toute l'industrie des hommes est incapable de guérir. Qu'une chose d'une si grande nécessité soit fausse & absurde dans le fond, cela n'empêchera point qu'elle ne s'étende, & qu'elle ne se conserve partout; il suffit qu'on en ait partout un très-grand besoin. Afin donc de satisfaire pleinement à la demande, ils seroient les premiers à dire qu'il n'est pas vrai que certains Peuples du nouveau monde ayent été Athées; ils feroient semblant de n'ajoûter nulle foi aux Relations qui l'affirment: & en tout cas ils éluderoient la difficulté qui leur a été proposée par Mr. Tillotson (q) dans un Ouvrage dont Mr. Bernard donne l'analyse; & ils feroient peu de cas de cet argument des Journalistes de Trevoux: (r) *Tous les Peuples connus ont eu l'idée d'une Divinité pendant tous les tems dont il nous reste quelque memoire: il est donc certain qu'il y a un Dieu, puisqu'on ne peut nous montrer aucune erreur aussi universelle & aussi durable.* C'est à ces Messieurs à prouver que si par impossible la Religion étoit une erreur, ce ne seroit pas une (s) erreur propre à se répandre, & à se maintenir par toute la terre. Il y a d'autres (t) défauts dans leur argument. On pourroit aussi exiger de ces Journalistes, qu'ils prouvassent que l'esprit de l'homme n'est pas capable de lui-même de donner une extension à un établissement si utile aux Sociétez, qu'il ne paroît pas qu'elles puissent en être privées. Je parle de l'établissement de certaines loix qui punissent les infracteurs, & qui récompensent les observateurs. Il n'est pas possible

(i) » Voyez la Continuation des Pensées diverses § » CXX. à la fin.

(k) » C'est ainsi qu'on les nomme en France, ailleurs » on leur donne d'autres noms. Voyez les Méditations » Histor. de Camérarius tom. 1. liv. 1. Ch. 17.

(l) » Nouvelles de la Rép. des Lettres pag. 309. 310.

(m) » Voyez le Chapitre 71. de la Continuation des » Pensées diverses.

(n) » Voyez le passage de Plutarque rapporté dans » le Diction. Hist. & Crit. à la remarque *H* de l'article » *Critias.*

(o) » *Opinionum commenta delet dies, naturæ judicia » confirmat.* Cicero de Nat. Deor. l. 2. Voyez touchant » ce Passage le Diction. Hist. & Crit. à la remarque *P* de » l'article *Launoi* (Jean de).

(p) „ Il faut comprendre sous ce mot le soin des trou„ peaux, &c.

(q) „ L'Athéïsme n'apporte point de bonne raison „ touchant le consentement general des hommes sur „ l'existence d'un Dieu. *Bernard, Nouvell. Déc.* 1705. „ pag. 634. Voyez aussi pag. 644.

(r) „ Mémoires de Trevoux Mai 1706. pag. 780. Edit. „ de France.

(s) „ Conferez ci dessus 2. Part. Chap. CXI. pag. 726. „ 2. col.

(t) „ Car il n'est nullement necessaire que deux ou „ trois erreurs soient également generales; il peut y en „ avoir une plus universelle qu'aucune autre. Outre ce„ la si cet argument étoit bon, un Juif auroit été obli„ gé d'avoüer à un Payen que l'Idolâtrie est bonne.

III. PART. ble de se figurer que des hommes se soient joints ensemble pour former une République sans établir des peines & des récompenses, & sans connoître bien-tôt l'utilité de cet établissement, & la nécessité de le maintenir & de le perfectionner. Il est facile de comprendre que les meilleures Têtes de chaque Societé ont pû aisément conjecturer, que plus les peines que l'on feroit craindre à l'homme, & les récompenses qu'on lui feroit esperer, seroient étenduës, plus on pourroit procurer les avantages de la République; & qu'ainsi il étoit fort à-propos de persuader qu'il y a une Justice invisible qui connoît & nos pensées & nos actions, & qui les punit ou les récompense en ce monde, & après la mort. C'est ainsi que les Athées raisonnent (u) sur l'origine, & sur l'étenduë, & sur la durée de la Religion. Il n'étoit pas nécessaire, ajoutent-ils, qu'on trouvât déja dans l'ame de l'homme l'idée de la Divinité: il suffisoit que l'on y trouvât la connoissance expérimentale des biens & des maux que nous recevons du Soleil & de la pluie, & de l'air & des rivieres, &c. On a pû croire que l'on persuaderoit que ces êtres-là se mouvant d'eux-mêmes, sont vivans, & qu'ils sont tantôt de mauvaise humeur, & tantôt de bonne humeur à l'égard de l'homme; & qu'ainsi l'Art d'empêcher qu'ils ne se fâchent, ou de les appaiser lorsqu'ils se fâchent, seroit reçu à bras ouverts, & que les Prêtres, les Augures, &c. réputez instruits de cet Art, & médiateurs entre les Dieux & les hommes, seroient regardez comme un trésor incomparablement plus utile & plus nécessaire à la Societé que les Médecins, dont l'établissement une fois admis dans une Ville, n'y cesse jamais.

Si cette utilité est une preuve de sa verité.

Il importe donc de prouver à ceux qui parlent de cette maniere, que si ce qu'ils nomment erreur, l'étoit effectivement, ce seroit une chose qui n'eût jamais pû acquérir le crédit universel & durable qu'elle a acquis, quoique l'erreur monstrueuse du Paganisme (v) ait inondé toute la terre pendant plusieurs siecles. Il faudroit leur prouver que le cœur de l'homme ne s'intéresse à ce qu'ils traitent de fable, qu'à proportion des lumieres de l'esprit; & qu'il n'est pas vrai que le dogme de l'immortalité de l'ame soit si flatteur qu'on souhaite, en cas qu'il soit faux, de n'en être point desabusé. Ciceron attribuë néanmoins ce goût à Caton, ce qui marque qu'il l'approuvoit. Je ne voudrois pas, lui fait-il dire, que l'on m'arrachât cette croyance, quand même elle seroit une erreur; (vv) & je ne crains pas que les Philosophes qui nient l'immortalité de l'ame, se moquent de moi en l'autre monde, si l'ame périt avec le corps. Ce sont-là des choses qu'il importe de faire voir aux Athées: mais il importe peu de leur soûtenir que la Religion est nécessaire au bien temporel de l'homme (x). Ils l'avouëront de reste pour fortifier leurs chicaneries, & ils nieront que l'utilité ou la nécessité d'une chose pour le maintien des Etats, soit une preuve de sa verité; car l'industrie de répandre des fausses nouvelles est l'un des fermes (y) piliers de la Republique: on ne sauroit s'en passer. Le mensonge est devenu un mal nécessaire au gouvernement des Etats. Je vous le montrerai ci-dessous (z).

Voilà, Monsieur, une ruse à quoi ne prennent pas garde ceux qui affectent tant de dire que la Religion est d'une absoluë nécessité pour conserver les Societez. Je ne sai s'il n'y a pas quelque chose de mal entendu dans cette conduite, & s'il ne vaudroit pas mieux établir uniquement sur la verité de la Religion les fondemens de son étenduë & de sa durée.

Difficulté tirée des fausses Religions.

Il est vrai que les Chretiens ne pourroient pas les établir dans sa verité, puisqu'ils disent qu'avant la prédication de l'Evangile toutes les Religions du monde, excepté celle des Juifs, étoient fausses, & que depuis ce tems-là il n'y a point eu de salut hors du Christianisme. L'opinion ordinaire des Théologiens est que les fausses Religions ont été forgées dans la boutique du Diable. Si Mr. Bernard rejettoit ce sentiment, il démentiroit la Confession (a) des Eglises Réformées. La difficulté qui résulte de cette opinion est grande, mais non pas sans réplique. Si les fausses Religions, dira-t-on, ont été forgées par l'ennemi du genre humain, comment peuvent-elles être absolument nécessaires à la conservation des Societez? L'ennemi juré des hommes leur fournit-il les instrumens qui les conservent, & sans lesquels leur ruïne totale seroit infaillible? N'est-ce pas leur témoigner une extrême bienveillance? Mais cela peut-il convenir aux Démons? Mr. Bernard, pour se tirer de cette difficulté, n'auroit qu'à présupposer que la superbe des Démons fut supérieur à leur haine pour le genre humain. Ils ne pouvoient se faire adorer des hommes qu'en établissant l'Idolâtrie. Ils aimerent donc mieux procurer la conservation des Societez, pourvû que leur ambition fût satisfaite, que de contenter leur haine au préjudice de leur vanité.

Si les Politiques ne se sont point trompez en croyant la Religion nécessaire au maintien de la Societé.

3. La troisiéme chose que j'ai à vous dire est, qu'après même que l'on auroit accordé à Mr. Bernard, que du propre aveu des Athées la Politique a inventé la Religion comme un moyen absolument nécessaire à conserver les Societez, on auroit encore lieu de mettre en doute si la Religion a effectivement cette qualité. Les Politiques ne sont rien moins qu'infaillibles dans leurs jugemens: ils ne prennent pas toujours de justes mesures, lors mêmes qu'ils prennent celles, qui après une mûre discussion leur ont paru les plus convenables. Telle loi qui promettoit des merveilles en spéculation, se trouve défectueuse dans la pratique (b): elle ouvre la porte à des inconvéniens imprévûs: on est obligé de l'abolir, l'expérience ayant fait connoître que tout bien compté elle étoit plus préjudiciable qu'avantageuse. Tel Etat s'imagine que s'il ne faisoit pas observer certains reglemens, la Societé tomberoit dans la confusion; & néanmoins il y a d'autres Etats aussi heureux que celui-là, quoique privez de ces reglemens. Les apparences sont trompeuses en matiere de Politique: elles ne le sont pas moins en matiere de Religion, comme vous le verrez ci-dessous

(u) Voyez les paroles de Plutarque dans le Diction. „ Histor. & Crit. à la remque H de l'article *Critias*.

„ (v) „ Cette parité est une épine que les Journalistes de Trevoux, ni Mr. Bernard n'ont pas arrachée.

(vv) „ *Quod si in hoc erro, quod animos hominum immortales esse credam, lubenter erro: nec mihi hunc errorem, quod delector, dum vivo, extorqueri volo, sin mortuus (ut quidam minuti philosophi censent) nihil sentiam, non vereor ne hunc errorem meum mortui philosophi irrideant.* Cicero „ de Senectute in fine pag. m. 453. 454. Conferez les „ pensées sur les Cometes Chap. 187. & ci-dessus 1. Part. „ Chap. CXI. pag. 716. 1. col.

(x „ Voyez Charon Ch. 4. du 1. livre des trois véritez.

(y) „ Voyez Diction. Histor. & Crit. à la fin de la Dissertation sur les libelles diffamatoires, rem. B.

(z) „ Dans le Chapitre de la bonne foi d'Henri IV.

(a) „ Voyez l'article 24. de la Confession de Foi des „ Eglises Réformées.

(b) „ Conférez ce que Mr. Bernard remarque dans ses „ Nouvelles de Septembre 1704. pag. 335.

dessous (c) par un grand exemple. Ainsi pour juger de la question contenuë dans la remarque de Mr. Bernard, il ne suffit pas de savoir que les Athées, ou que les Politiques ont avoüé ceci ou cela ; il faut de plus considérer les qualitez des Religions établies, & comparer leurs effets avec l'état des Nations qui ont vêcu sans aucun culte divin. C'est inutilement qu'on allégueroit qu'une telle ou qu'une telle utilité est émanée de l'Idolâtrie ; il faut voir outre cela si tel ou tel mal en est émané, & si toute compensation faite, le desordre a été moindre que l'ordre.

Si les successeurs de ceux qui ont inventé une Religion ont pû l'abolir à cause de ses inconvéniens.

Vous ne devez pas m'objecter que si les suites n'avoient pas heureusement répondu aux espérances des inventeurs de la Religion, ou que s'ils s'étoient mal trouvez de son établissement, ils auroient remis les choses sur le premier pied, & que l'ayant conservée, c'est un signe qu'ils en étoient fort contens : vous ne devez pas, dis-je, m'objecter cela ; car il faut que vous sachiez qu'ordinairement la vie d'un homme n'est pas assez longue pour qu'il puisse voir les abus préjudiciables à la Societé, qui peuvent naître de la Religion qu'il a inventée. Ce sont principalement ses successeurs qui s'apperçoivent qu'en voulant s'assujettir le Peuple, il leur a forgé des fers qui les tiennent assujettis au Peuple & à ses Prêtres (d) ; desorte qu'ils seroient chassez honteusement par des séditions, ou massacrez sans miséricorde, s'ils osoient choquer la Religion du pays : elle s'est déja emparée de tous les habitans par le moyen de l'éducation : tous les habitans croiroient perdre avec elle le moyen sûr de faire cesser la peste, la famine, les tremblemens de terre, les inondations, &c. & de s'attirer le bon succès de leurs entreprises. On leur a représenté les Dieux extrémement libéraux, pourvû qu'on s'acquitte du culte externe ; & souverainement vindicatifs, si l'on y manque. Jugez s'ils souffriroient que l'on abolît ce culte-là, outre que les Souverains eux-mêmes ont été aussi superstitieux, ordinairement parlant, que leurs sujets.

Si les inventeurs d'une fausse Religion en révelent la fausseté à ceux qui doivent leur succéder au gouvernement.

Car il ne faut pas croire qu'en supposant que les inventeurs d'une Religion savoient très-bien qu'elle étoit fausse, l'on soit obligé de supposer qu'ils réveloient ce secret à ceux qui devoient leur succéder au gouvernement. On peut être fort assuré que si Numa Pompilius avoit eu un fils, il ne lui auroit fait aucune part du (e) mystere de ses impostures ; & que lors même qu'il auroit crû que ce fils lui succéderoit au Royaume, il l'auroit fait élever par rapport à la Religion, comme il souhaitoit que les autres Peres élevassent leurs enfans. Or il souhaitoit sans doute qu'ils leur persuadassent que toutes les Cérémonies religieuses qu'il établissoit, lui étoient dictées par une Divinité. Ceci vous fait voir que dès la seconde génération les Princes & leurs Ministres d'Etat se sentoient intéressez par des motifs de conscience à maintenir le culte des Dieux. Jugez par-là si ceux qui observent que les personnes de ce rang, un Tibere, un Caligula, un Cardinal Wolsey, *ont été plus exposées que les autres aux troubles de la conscience, & aux frayeurs d'un autre monde* (f), réfutent bien leurs adversaires.

Fausse conséquence que tire Mr. Bernard de l'aveu des Athées.

4. Enfin je dois vous dire qu'il ne faut pas acquiescer à cet enthymême de Mr. Bernard : *Les Athées ont avoué que la Religion étoit une invention des Politiques pour retenir les hommes dans le devoir. Ils ont donc avoué que la Religion, quelle qu'elle soit, vaut mieux pour le maintien des Societez que l'Athéïsme.* Cette conséquence va trop loin ; il falloit seulement conclure que les Athées ont crû que la Religion, qui avoit été établie en chaque pays, avoit semblé à ses inventeurs meilleure pour le maintien de la Société, que l'Athéïsme. Si de cette conséquence-là vous voulez tirer celle-ci, *Donc il n'y a jamais eu de Religion qui n'ait été meilleure pour le maintien des Societez, que l'Athéïsme*, il faudra que vous supposiez deux choses qu'on vous niera, & que vous ne sauriez prouver : L'une, que le jugement des Politiques sur la Religion qu'ils inventoient, a été toûjours conforme à la verité : L'autre, que la Religion qu'ils inventerent ne tomba pas ensuite dans une dépravation qui causoit une infinité de maux. Mr. Bernard me doit permettre de dire qu'il a conclu du particulier au général.

Quelle a pû être l'idée des inventeurs de Religions.

On peut se figurer que la (g) Religion dans l'idée de ses inventeurs, ne renfermoit que des objets vénérables, qui aimoient, & qui récompensoient leurs dévots, & qui punissoient les indévots ; qu'elle supposoit de la sagesse & de la vertu dans les personnes préposées aux cérémonies, & qu'elle se proposoit de réünir par les liens d'un même culte les membres de la Société, & de les affectionner à la Partie par l'attachement à ce culte, & enfin de leur inspirer la crainte du Ciel, lorsqu'il arriveroit un émotion populaire, & de relever leurs espérances dans les calamitez publiques, par la promesse d'une expiation efficace de ce qui pouvoit avoir offensé la Divinité. Jusques-là tous les Athées conviendront que la Religion est plus propre que l'Athéïsme à conserver les Societez : mais si vous changez cette idée en celle du Paganisme que nous connoissons, qui n'adoroit que les Dieux coupables de toutes sortes de crimes ; qui nourrissoit une infinité de Prêtres fripons, fourbes & lascifs ; qui pouvoit exciter des soulevemens avec un extrême facilité par des ressorts de Religion ; qui sacrifioit des hommes, (h) & une infinité d'enfans, &c. les Athées ne parleront plus de la maniere que Mr. Bernard les fait parler. Ils soûtiendront qu'une telle Religion est plus propre que l'Athéïsme à ruïner les Societez.

Ce que Lucrece a dit de la Religion.

Lucrece qui rejettoit toute sorte de Religion, se crut obligé de justifier son sentiment auprès de ceux qui craindroient qu'il n'ouvrît la porte aux actions impies & aux crimes. Que fit-il pour cela ? Il soûtint que tout au contraire la Religion avoit fait tomber les hommes très-souvent dans l'impieté & dans les plus grands péchez.

(i) Illud in his rebus vereor, forte rearis
Impia te rationis inire elementa, viamque

Endo-

(c) „ Dans le Chapitre XXIV.

(d) „ Voyez le Diction. Histor. & Criti. à la remarque B de l'article *Abdas*, l'article *Brossier* ; à la remarque D de la 2. ou E de la 3. Edit. & à la remarque B de l'article *Junius*. (*François.*)

(e) „ Les plus opiniâtres à faire l'apologie du Paganisme, ne peuvent nier que Numa Pompilius n'ait établi par des maximes d'Etat, par la fiction d'un miracle, toute la Religion qu'il a établie. Tite-Live lui-même l'a avoüé. *Omnium primum*, dit-il, lib. 1. pag. m. 13. *rem ad multitudinem imperitam & illis seculis rudem, efficacissimam Deorum metum injiciendum ratus est : qui cum descendere ad animos sine aliquo COMMENTO MIRACULI non posset, SIMULAT sibi cum Dea Ægeria congressus nocturnos esse : ejus se monitu quæ acceptissima Diis essent, sacra instituere Sacerdotes suos cuique Deorum præficere.*

(f) „ Voyez le 1. Tom. des Sermons de Mr. Tillotson pag. 60. Edit. d'Amst. 1706.

(g) „ C'est-à-dire, la Religion que nous supposons différente de celle que Dieu lui-même a enseignée.

(h) „ Touchant cette cruauté des Payens & de leurs Dieux, on trouve de vastes recueils dans le livre du Ministre Pierre Viret sur la vraie & fausse Religion.

(i) „ *Lucret. lib. 1. v. 81.*

III. PART.

Endogredi sceleris ; Quod contra, sæpius olim
Relligio peperit scelerosa atque impia facta.

Voilà un témoin très-peu favorable à Mr. Bernard. Que dirai-je de tant de Chrétiens qui ont soûtenu que le Paganisme tendoit à ruïner les mœurs, & qu'il étoit pire que l'Athéïsme ? Mr. Bayle n'a épargné sur cela ni les citations, ni les raisons.

Payens d'Orient adorateurs de Dieux criminels.

C'est une chose digne de remarque, que les Grecs & les Romains, & tels autres sectateurs du vieux Paganisme, ne sont pas les seuls qui aient servi des Divinitez coupables de toutes sortes de crimes. On trouve encore le même desordre dans les Payens de l'Orient. Les nouvelles Relations des Missionnaires nous apprennent qu'un Catéchiste parla ainsi à un Gentil : » Les » Dieux que vous adorez, outre qu'ils ne sau» roient vous faire ni bien ni mal, sont encore » indignes d'estre regardez mesme comme des » hommes, puisqu'ils ont vescu d'une maniere » plus barbare & plus impure que les bestes fa» rouches, & les animaux les plus immondes. » *Il n'avançoit rien qu'il ne prouvât par des faits tirez des Histoires authentiques du pays que le Gentil ne pouvoit revoquer en doute* (k).

CHAPITRE XVIII.

Continuation du même sujet.

S'il est absolument nécessaire pour la conservation des hommes qu'ils vivent en Societé.

L'Examen que je vais faire de ce que je compte pour la neuviéme remarque de Mr. Bernard, donnera un nouveau jour aux choses que je viens de vous écrire. Mais avant que de commencer cet examen, je vous avertis d'une petite ommission. Il suppose que Mr. Bayle est entré en dispute pour soûtenir que (a) *vivre en societé n'est pas un moyen necessaire à la conservation des hommes*. Il ajoûte que *peut-être la distinction commune de necessité absolue & de necessité* au mieux être, ad melius esse, *mettroit fin à cette dispute*. C'est n'avoir pas pris garde que Mr. Bayle a marqué expressément dans le titre & dans le corps du Chapitre, qu'il ne s'agissoit que savoir (b) *si de vivre en Societé est un moyen* ABSOLUMENT *nécessaire à la conservation des hommes*. Il ne vous en faut pas davantage pour voir que la distinction qui selon Mr. Bernard pourroit peut-être mettre fin à la dispute, est entierement inutile en cet endroit-ci. Il ne paroît pas avoir fait assez d'attention à la multitude d'exemples, par laquelle on avoit (c) prouvé que les hommes se conservent sans se soumettre à une forme de gouvernement. Les Relations les plus modernes fournissent de nouveaux exemples : les Jesuites qui ont établi des Missions dans la Californie vers la fin du XVII. siecle, assurent (d) *qu'ils n'y ont trouvé aucune forme de gouvernement, ni presque de Religion ni de culte reglé. . . . Chaque famille se fait des loix à son gré.* On a proposé avec succès la Religion Chrétienne aux Canisiens. Ce sont des gens » (e) qui n'ont point de demeure fixe, point de » loix, nulle forme de gouvernement. Egale» ment éloignez de la religion & de la super» stition, ils ne rendent aucun honneur ni à Dieu, » ni aux Démons, *quoiqu'ils aient des idées assez* » *formées du Souverain Etre.* » Mr. Bernard a crû que ce qu'il avoit à soudre n'est qu'une exception semblable à celle qui se forme de ce qu'il y a des (f) hommes qui n'ont pas deux pieds & cinq doigts à chaque main. *Il faut*, continuë-t-il, *qu'une Objection soit bien forte, quand elle reduit un Adversaire à soutenir, que les hommes peuvent subsister sans Loix, sans Magistrats, sans aucune forme de Gouvernement.* Auroit-il pû dire cela, s'il avoit pris garde aux paroles de Mr. Arnauld rapportées (g) par Mr. Bayle ? Une bonne partie de l'Amérique n'est-elle pas un exemple qui sert de preuve dans les formes, & sans qu'il faille s'écarter du train ordinaire du raisonnement ; n'est-il pas vrai au contraire qu'une objection que l'on réfute par de tels moyens, doit être bien mince ? Mais passons à d'autres choses plus considérables.

Objection de Mr. Bernard contre l'exemple des Nations qui se sont maintenuës sans aucune Religion.

IX. La neuviéme observation de Mr. Bernard concerne l'expérience qui avoit été alleguée, savoir, *qu'il y a eu des Nations qui se sont conservées sans la connoissance d'aucun Dieu. Je demanderois sur ce sujet*, dit-il, (h) *si les Peuples qui croyent une Divinité, & qui ont une Religion, n'ont pas tous les mêmes secours, pour la conservation de la Societé, que peuvent avoir les Peuples Athées ; & si la Religion ne leur en fournit pas d'ailleurs de très-fortes, qui leur sont particuliers, & que ne peuvent avoir les Athées. Voici, ce me semble, deux propositions qui sont incontestables. 1. Quand les Athées auroient des raisons qui les obligeroient à ne se point faire tort les uns aux autres, & à vivre en Societé, ils n'auroient rien en cela qui ne leur fût commun avec les Peuples qui ont une Religion. 2. Ceux qui ont une Religion ont des principes particuliers & très-forts que les Athées ne peuvent avoir. Or cela ne suffit-il point pour conclure que pour la conservation des hommes & pour le bien de la Societé, il vaut mieux avoir une Religion que de n'en avoir point.*

Examen de cette objection, & des mot vague de Religion.

Cette objection-là est bien tournée ; on ne sauroit alléguer rien de plus plausible ni de plus fort que cet argument : la victoire y paroîtra attachée pendant qu'on ne le considérera qu'en général. Le mot *Religion* est un terme favorable, & à moins que l'on n'y ajoûte quelque autre terme odieux, il s'insinuë tout seul sous une idée avantageuse ; & ainsi le discours de Mr. Bernard est très-capable de prévenir les lecteurs, parceque la Religion n'y paroît que sous cette universalité que le langage ordinaire nous accoûtume à prendre dans un bon sens. Il y a des choses que nous ne saurions représenter comme mauvaises sans marquer leurs vices ; car si nous n'en disons point de mal, on entend assez par-là que nous en disons du bien. Telle est la Religion : ce seroit dans le langage ordinaire un paradoxe scandaleux, que de dire que généralement parlant elle n'est ni bonne ni mauvaise. Cette proposition est pourtant très-

(k) „ Tiré du 6. Recueil des Lettres édifiantes & curieu„ ses pag. 223. Edit. de Paris 1706.

(a) „ Nouvelles de la Républ. des Lettres Mars 1705. „ pag. 310.

(b) „ Voyez la Continuation des Pensées diverses § „ CXVIII. au commencement.

(c) „ Dans le Chap. CXVIII. de la même Continuat.

(d) „ Voyez le 5. Recueil des Lettres édifiantes & cu„ rieuses pag. 278. Edit. de Paris 1705.

(e) „ Voyez le Journal des Savans du 2. Fevrier 1705. „ pag. 69. in 4.

(f) „ Bernard *ibid.* pag. 311.

(g) „ § LXXXVIII. de la Continuat. des Pensées diver„ ses. On renvoie là lorsque dans le Chapitre CXVIII. „ l'on rapporte des exemples des Peuples qui ont vécu „ sans Societé.

(h) „ Bernard *ibid* pag. 311. 312.

très-véritable dans le ſtyle de la Dialectique ; car puiſque la Religion ſe diviſe en bonne & en mauvaiſe, elle eſt un genre. Or le genre entant que tel, c'eſt-à-dire, entant que ſéparé de la differencce de ſes eſpeces par l'abſtraction de notre eſprit, ne participe à l'attribut différenciel d'aucune de ſes eſpeces. Donc la Religion en géneral ne participe ni à l'attribut qui conſtituë la bonne eſpece, ni à l'attribut qui conſtituë la mauvaiſe eſpece. On fait abſtraction de la vérité & de la bonté, tout autant que de la fauſſeté & de la méchanceté, lorſque l'on ſe repréſente la Religion comme un genre. Il eſt donc certain qu'en cet état-là elle n'eſt ni vraie, ni fauſſe, ni bonne, ni mauvaiſe ; comme il eſt certain en ſtyle de Dialectique que l'animal n'eſt ni homme, ni bête. Or puiſqu'il s'agit ici de philoſopher, il eſt juſte de prendre les mots non pas ſelon les idées du ſtile commun, mais ſelon l'exactitude de la Dialectique. Otons donc l'équivoque qui ſe fourre ſous les termes vagues *la Religion, une Religion*. Conſidérons la Religion telle qu'elle exiſte, & non pas ſelon des idées abſtraites dont les objets ne ſubſiſtent que dans notre entendement. Ce ſera le vrai moyen de connoître ſi la vigueur & l'embonpoint que l'on remarque dans l'objection de Mr. Bernard eſt quelque choſe de naturel ou d'artificiel. Je ſuis ſûr que vous comprenez déjà que cette queſtion demande que l'Athéïſme ſoit comparé à une telle ou à une telle Religion particuliere, & non pas à la Religion en général.

Que toute Religion quelle qu'elle ſoit n'eſt pas préférable à l'Athéïſme.

Il y a telle Religion, que ſans héſiter l'on déclareroit plus pernicieuſe aux Societez que l'irreligion, ſi l'on étoit choiſi pour Juge de cette matiere. Où ſont les hommes qui n'opineroient pas du bonnet après la ſimple vûë de l'état de la queſtion, que les Magiciens & les Sorciers ſont plus dangereux que les Spinoziſtes ? Un homme qui a renoncé à ſon Dieu & à ſon Batême pour ſe conſacrer au Diable, & qui choiſit le Diable pour l'objet de ſon adoration, eſt pouſſé ſans doute par beaucoup plus de reſſorts qu'un Athée, à faire du mal à ſon prochain. Repréſentons-nous deux hommes, l'un Magicien, l'autre Athée : ſuppoſons-les égaux en toute autre choſe, nous comprendrons qu'un Magicien ſera plus fortement excité à faire des crimes, parcequ'il eſpérera de ſe rendre plus agréable au Démon, & d'en obtenir plus de récompenſes. C'eſt un motif très-puiſſant par ſa nature ; mais il n'eſt d'aucune force dans un Athée. Si Mr. Bernard me diſoit que je ſuppoſe une Religion dont on conteſte l'exiſtence, puiſqu'il y a une infinité de gens qui traitent de chimérique cette Religion des Magiciens, je lui alléguerois un exemple que je trouve dans ſes extraits d'une Relation de la Virginie. Cette Relation nous apprend qu'il y a des Américains qui ne rendent aucun culte à Dieu, (*i*) parce qu'ils croyent qu'il fait du bien néceſſairement, & ſans aucun choix, & qu'il ne ſe mêle point des choſes humaines ; mais qu'ils adorent le Diable, parcequ'ils croyent (*k*) *qu'il leur raviroit tous les biens de Dieu, & les rendroit malheureux, s'ils ne l'appaiſoient par leurs ſacrifices & par leurs hommages.* Si ces gens-là agiſſent conſéquemment à leur Religion, ils aiment mieux faire un crime qu'une action honnête ; car ils doivent ſuppoſer que le Diable ſera plus content de leur conduite, & leur ſera plus favorable s'ils ſont méchans, que s'ils ſe comportent bien.

Ce qu'il faut obſerver pour bien diſcuter le parallele de la Religion & de l'Irreligion.

Il y a telle autre Religion à qui l'on adjugeroit la préférence ſur l'Athéïſme, ſans héſiter, & en opinant du bonnet, ſi l'on ne faiſoit attention qu'à ſon beau côté ; je veux dire, ſi l'on y conſidéroit ſeulement qu'elle attribuë de très-grandes qualitez aux Natures immortelles qu'elle adore, & nommément la Juſtice diſtributive des peines & des récompenſes en cette vie, & dans toute l'éternité à venir. Mais ſi ſelon le devoir des Juges on la tournoit de tous les côtez, & l'on examinoit les détails de ſa conſtitution, il ne ſeroit pas aiſé de connoître qu'elle fût plus propre que l'Athéïſme à maintenir la tranquillité, les douceurs, & la ſureté de la vie ſociale.

Si la Religion deſtine comme il faut les peines & les recompenſes.

1. Avant que de prononcer ſur la queſtion, il faudroit ſavoir à qui les peines & les récompenſes divines ſont deſtinées ; car ſi les Dieux ne puniſſent que la négligence du culte extérieur, & s'ils ne récompenſent que la dévotion extérieure, chaque particulier ſe comportera à l'égard de ſes concitoyens tout comme dans l'état d'irreligion. Il ne ſuivra que ſes interêts ; il s'enrichira aux dépens d'autrui toutes les fois qu'il le pourra faire à couvert de la pourſuite des Tribunaux ; & ainſi du reſte.

Si elle ne renverſe pas d'un côté ce qu'elle établit de l'autre.

2. Il faudroit ſavoir deplus ſi la Religion dont il s'agiroit, renverſe d'un côté ce qu'elle établit de l'autre ; car en ce cas-là les choſes retombent au premier état ; & ſi l'on peut dire qu'on ne perd rien, l'on peut dire auſſi qu'on ne gagne rien. Or il y a deux voyes de renverſer d'un côté ce que l'on bâtit de l'autre. La premiere eſt de donner aux Dieux auſſi-bien de grandes imperfections, que de grandes perfections. La ſeconde eſt d'enſeigner, que s'ils ſont faciles à ſe mettre en colere contre les hommes qui péchent, ils ne ſont pas moins faciles à s'appaiſer dès qu'on recourt à de telles, ou à de telles cérémonies qu'on trouve à ſa porte, & qui ne coûtent tout au plus que de l'argent. Vous ſavez que Platon (*l*) comptoit trois eſpeces d'impietez, dont la premiere eſt de nier qu'il y ait des Dieux, la ſeconde de nier leur Providence, la troiſieme de s'imaginer qu'on les appaiſe facilement par des ſacrifices & par des prieres. Ce n'eſt pas ſans raiſon que cette troiſieme eſpece d'impieté paſſe pour un Athéïſme, quand on conſidere l'Athéïſme comme la rupture des digues qui arrêtent l'impétuoſité des paſſions ; car les mondains ne réfreneront jamais leurs cupiditez par la crainte de la colere céleſte, s'ils ſavent un moyen prompt, ſûr & facile de l'appaiſer. De-là vient que Platon (*m*) ordonna des peines ſéveres contre ceux qui enſeignoient cette clémence des Dieux, & qui ſe vantoient de les adoucir par des paroles & par des offrandes, de quoi ils faiſoient trafic. Conſultez Paſquier (*n*). Si la ſeconde maniere d'ôter d'une main ce que l'on donne de l'autre, eſt pernicieuſe, la premiere l'eſt encore plus ; car on ne ſe peut promettre aucun fruit de l'idée magnifique qu'on

L'Athéïſme diviſé en trois claſſes par Platon.

(*i*) „ Voyez ci-deſſus Chap. XIII. pag. 933. 2. col. & „ 634. 1 col.

(*k*) „ Bernard, Nouvell. de la Républ. des Lettres, Décembre 1705. pag. 621.

(*l*) „ *Plato de Legib. lib. 10. init. pag. m 945.*

(*m*) „ *Id. ib. ſub fin. pag. 960.*

(*n*) „ Non que par cette derniere eſpece d'*Athéïſtes* ce „ grand & ſage Philoſophe vouluſt bannir de nos conſciences les prieres : mais il s'attachoit à ceux qui penſent toute mechanceté leur eſtre permiſe, & en eſtre „ quittes par une chimagrée extérieure des prieres, recidivans neantmoins de jour à autre en leurs pechez. Vice „ fort familier quelquesfois aux plus grands. *Paſquier, Recherch. de la France liv. 3. ch. 8. pag. m. 185.*

qu'on aura donnée des Divinitez, lorsque d'ailleurs on les répresente sujettes à toutes les fautes les plus préjudiciables à la République; comme est la rébellion des enfans, l'enlevement des filles, l'adultere, le vol, le mensonge, &c. Les hommes qui se sentiront enclins à ces crimes-là, ne se moqueront-ils pas de ceux qui voudroient leur faire craindre la Justice divine? N'espereront-ils pas que l'imitation des Dieux sera regardée dans le Ciel comme un acte de pieté.

Si la Religion calme plus de séditions qu'elle n'en excite.

3. Les Juges de la question auroient encore à s'informer si la Religion dont il s'agiroit, est desservie par un petit nombre de gens d'élite que leur sagesse rend vénérables, ou si l'on laisse ce soin à un nombre prodigieux de fainéans. On ne sauroit s'empêcher de croire en ce dernier cas que la Religion introduira beaucoup de désordres dans la République, & qu'à la faveur du caractere plusieurs de ces fainéans satisferont leur avarice, leurs voluptez, leur ambition par toutes sortes de ruses & d'impostures; qu'ils se laisseront gagner par des factieux; que tous les complots contre l'Etat se brasseront dans leurs colleges; & que sous le spécieux prétexte du Service Divin, & en se prévalant des vieilles superstitions, & de quelque prétendu miracle nouveau né, & en faisant courir de faux oracles, & de fausses interprétations de Prophéties, (o) ils souleveront la populace pour faire changer le gouvernement, ou proscrire telles & telles personnes. Vous me direz que par l'ascendant que ces gens-là ont sur les bourgeois, on peut calmer heureusement une sédition, ce que les Magistrats qui n'établiroient nul culte de Dieu ne pourroient pas se promettre. On vous répondra que si ceux qui calment une sédition en excitent trois, comme les calculs historiques pourroient nous l'apprendre, ils sont plus préjudiciables qu'utiles à la Societé, & qu'ainsi les fondemens d'une République privée du remede d'une sédition, mais garantie de la cause de trois séditions, ne sont pas aussi fragiles que ceux d'un Etat qui a le remede d'une sédition, & le tocsin de trois autres. L'on n'obmettra pas de vous dire que trois Prêtres séditieux sont plus capables de causer des troubles, que dix Prêtres vertueux & pacifiques ne sont capables de maintenir ou de rétablir la tranquillité. Les passions des méchans sont plus actives que celles des gens de bien. Lisez ce que (p) Cicéron décide sur la différence qu'il y a entre les perturbateurs du repos public, & les amateurs de la paix.

Si elle ne cause pas de troubles par ses Schismes.

4. Enfin les Juges seroient obligez de demander, 1. Si la Religion en question est sujette aux schismes, ou si elle enseigne que tous les particuliers doivent toûjours se conformer au culte public. 2. Quel est son dogme sur l'autorité souveraine, & sur l'obéïssance des Sujets. Il est impossible de cautionner qu'une Religion ne se divisera jamais en sectes, ni qu'elle enseignera toûjours que l'on doit se conformer à la confession de foi établie par les loix de l'Etat. Mais l'on pourroit cautionner sans témérité qu'une Religion qui enseigne que le Prince doit punir ceux qui attaquent le culte public, & que les Sujets qui ne peuvent en conscience se conformer à ce culte, ont droit de prendre les armes pour se procurer la liberté de servir Dieu selon leurs lumieres, causera tôt ou tard bien des désordres dans la Societé. Qu'il s'éleve tout d'un coup un ou deux particuliers qui soûtiennent que la Religion dominante est corrompuë, les suites de cela seront peu considerables, s'ils ne font des Sectateurs. Mais s'ils se font suivre par le tiers ou par le quart des habitans, le pays se trouvera dans la plus perilleuse conjoncture qui puisse menacer un Etat. Le Souverain se conformant à la doctrine de la Religion, voudra contraindre ces sectaires à renoncer à leur schisme. Ils opposeront la force à la force conformément à la doctrine de la Religion, & quoiqu'inférieurs en nombre, ils pourront faire une longue résistance, car ils seront secourus d'hommes & d'argent par les ennemis de l'Etat. S'ils obtiennent enfin d'être tolerez publiquement, la Societé se voit partagée en deux Religions ennemies l'une de l'autre, & toûjours prêtes à se disputer le terrain, ce qui est une source inépuisable de chicaneries, & de fourberies, & d'injustices; desorte que si pendant les guerres civiles de Religion l'Etat se trouve secoué jusqu'aux fondemens, ruïné, saccagé, brulé, il n'est guéres en repos après qu'elles ont fini. Les animositez durent; la fidélité du parti foible devient suspecte; on le considere comme un ennemi caché; on attend les occasions favorables de s'en défaire, & si l'on en vient à bout, ce n'est qu'au prix d'une infinité de crimes qui rendent très-misérables une infinité de Sujets. Pourriez-vous dire, Monsieur, en examinant tout ceci, que ce soit mettre le repos des Societez sur un ferme fondement, que de l'établir sur une chose qui met l'épée à la main du Souverain contre ses Sujets, & à la main d'une très-petite partie des Sujets contre tout le reste de l'Etat; Une chose, dis-je, qui dès que les sentimens sont partagez, seme la division dans les familles, arme le frere contre le frere, le mari contre la femme, & répand un nuage si épais dans les esprits, qu'on regarde comme de bonnes actions ce qui est le plus contraire aux idées de l'équité? Mais enfin puisqu'elles sont faites pour le service de Dieu (se dit-on) elles ne peuvent être mauvaises (q).

CHAPITRE XIX.

Application au Paganisme de ce qui a été dit dans le chapitre précedent.

Lorsque Mr. Bayle a examiné l'objection que l'Athéïsme est la destruction totale des Societez, il ne l'a point mis en parallele avec la Religion en géneral, comme a fait Mr. Bernard; il a pris pour son point fixe l'Idolâtrie Payenne: suivons son exemple, fixons-nous au même point, appliquons à cette Idolâtrie les considérations du Chapitre précedent, nous verrons par-là si elle est plus propre que l'Athéïsme à maintenir les Societez.

1. Premierement il n'est pas certain que les Prêtres du Paganisme ayent enseigné au peuple ces deux

(o) „ Conferez ci-dessus Chap. V. pag. 914. 1. col.

(p) „ *Majoribus præsidiis & copiis oppugnantur respublica quam defenditur; propterea quod audaces homines & perditi nutu impelluntur, & ipsi etiam sponte sua contra remp. incitantur: boni nescio quomodo tardiores sunt, & principiis rerum neglectis, ad extremum ipsa necessitate excitantur, ita ut nonnunquam cunctatione ac tarditate, dum etiam volunt etiam sine dignitate retinere, ipsi utramque amittant. Propugnatores autem reip. qui esse voluerunt si leviores sunt, desciscunt: si timidiores, desunt.* Cicero pro Sextio cap. 47. Le Pere Abram dans son Commentaire sur ces paroles, allegue plusieurs passages semblables.

(q) „ Voyez ci dessous le Chap. I. de la 4. part. de cet Ouvrage.

Le Paganisme distribuoit mal les recompenses & les peines.

deux articles de foi ; l'un, que les récompenses temporelles & éternelles des Dieux n'étoient destinées qu'aux personnes qui s'aquitoient bien non seulement de l'exterieur de la Religion, mais aussi des devoirs de la morale ; l'autre, que l'on s'exposoit à la colere des Dieux, à leurs chatimens temporels & éternels non seulement lorsqu'on négligeoit les cérémonies de leur culte, mais aussi lorsqu'on ne pratiquoit pas les devoirs de la morale. On a lieu de croire que la doctrine des mœurs étoit purement philosophique parmi les Payens, & non pas une partie de l'instruction que les Prêtres donnoient aux peuples. Si cela est, vous pouvez conclure que l'Idolâtrie Payenne n'étoit point la cause du maintien de la Société.

Il détruisoit d'un côté ce qu'il établissoit de l'autre.

2. Secondement, s'il étoit certain que l'instruction sacerdotale s'étendoit jusqu'à ce point-ci, que pour s'attirer les récompenses célestes, & pour éviter la haine des Dieux & leurs châtimens il faloit remplir, & les devoirs du culte extérieur, & les devoirs de la Société civile, on ne laisseroit pas d'avoir lieu de croire que cette instruction ne servoit de rien à la vertu ; car ce que les Prêtres auroient donné d'une main, ils l'auroient ôté de l'autre, & cela en deux manieres très-actives, puisqu'ils enseignoient d'un côté que les Dieux ne pratiquoient point la vertu, & de l'autre qu'on les appaisoit facilement.

Ce qu'on y enseignoit de la conduite criminelle des Dieux excitoit au mal, & justifioit tous les crimes.

Quels secours pouvoit trouver le fils d'un Prince pour réprimer son ambition en se souvenant d'avoir ouï dire que les Dieux ordonnent aux enfans d'honorer leurs peres ? Si on lui avoit appris cette leçon après lui avoir enseigné que Jupiter le plus grand des Dieux avoit déthrôné son pere & le tenoit enfermé dans un cachot, n'auroit-il pas décidé en faveur de la seconde leçon ? N'eût-il pas vû plus de sureté de conscience dans l'imitation de la conduite de Jupiter que dans les égards pour un discours vague des Prêtres très-mal lié avec les actions de ce Pere des Dieux & des hommes ? Les passions ingénieuses à se justifier qu'eussent-elles dit dans ce contraste ? Elles eussent demandé une révelation claire & certaine, portant que Jupiter ordonnoit aux hommes d'attendre tranquillement la mort de leurs Peres, avant que de recueillir leur succession, & qu'il les menaçoit de tous les fleaux de sa vengeance, si sous prétexte de l'imiter ils contrevenoient à ses ordres ; qu'il vouloit qu'ils sussent que c'étoit à eux à faire ce qu'il disoit, & non pas ce qu'il faisoit, & qu'ils ne devoient pas avoir la hardiesse de s'attribuer des droits divins incommunicables aux mortels. Il eût été impossible aux Prêtres de marquer une semblable révélation, & ainsi le jeune Prince ambitieux auroit méprisé dans leur doctrine ce qui ne lui auroit pas été commode, & ne se seroit attaché qu'aux conséquences du modele que l'usurpation de Jupiter donnoit aux hommes. Il se feroit aisément dit qu'il n'y a point de flatterie plus agréable aux Souverains, que celle d'un Courtisan (a) qui imite leurs imperfections. Il auroit craint même d'irriter le plus grand des Dieux, s'il se fût piqué d'être plus sage que lui. Vous voyez donc que cette partie de l'histoire de Jupiter n'étoit propre qu'à mettre le trouble dans les familles, & qu'à boulverser le Gouvernement.

Quel fruit pouvoient espérer les Prêtres, en disant aux femmes que la chasteté plaisoit aux Divinitez ? Ne les pouvoit-on pas réfuter par les histoires des amours des Dieux ? Une jeune femme excitée aux crimes de la galanterie par les attraits du plaisir & du profit, ne devoit-elle point se dire : *Je serois bien sotte si je n'ajoûtois pas plus de foi aux actions parlantes, qu'à des discours incertains, & si je me faisois une honte de succomber à une passion qui a triomphé des Déesses : je ne saurois mieux faire ma cour à Vénus, qu'en imitant sa conduite, j'aurois tout à craindre de son ressentiment (b), si j'affectois de la surpasser en chasteté. Je sai combien il en coûta aux personnes qui oserent se vanter (c) d'être plus belles que les Déesses. Dois-je espérer que Minerve, la chaste pucelle, me récompensera de ma pudeur, si l'amoureuse Venus m'en punit ? Mais la prudence ne veut-elle pas que je tienne pour plus active la haine de Vénus que l'amitié de Minerve ? Si Vénus me crevoit les yeux, Minerve ne me pourroit pas rendre la vûë. Elle (d) me dedommageroit peut-être par la connoissance de l'avenir ; mais il m'est incomparablement plus agréable de faire briller mes beaux yeux dans les compagnies, que de devenir une Sybille.*

Tous les crimes se pouvoient ainsi justifier & encourager. De-là le trouble, le desordre dans la Societé civile.

Le nombre innombrable des expiations, la plupart à juste prix, que les Prêtres du Paganisme promettoient aux criminels, rendoient inutile le dogme des peines célestes, pour le moins dans le cœur de ceux qui sentoient une passion violente.

La multitude de ses Prêtres préjudiciable à l'Etat.

3. Troisiémement, il est certain que le Paganisme entretenoit une quantité prodigieuse de diverses sortes de Prêtres, ce qui étoit une charge préjudiciable à l'Etat, non seulement parceque la plûpart de ces gens-là eussent été plus utiles au Public sous la profession de marchand, ou de soldat, ou de laboureur ; mais aussi & principalement parcequ'ils inquiétoient les Laïques, en les accablant de mille superstitions, afin de se rendre nécessaires, & d'attraper de l'argent, & qu'ils se servoient d'intrigues, & d'impostures, & de cent mauvais moyens pour tenir le Peuple dans leur dépendance ; outre qu'ils engageoient les particuliers à s'incommoder, afin (e) d'enrichir les Temples ; d'où il arrivoit que des thrésors qui en roulant

(a) „ Comme on cede aux Rois tous avantages d'hon„neur, aussi conforte t'on & auctorise les defauts & vi„ces qu'ils ont : non seulement par approbation, mais „par imitation Chacun des suivans d'Alexandre portoit „comme luy, la teste à costé. Et les flatteurs de Diony„sius s'entreheurtoient en sa présence, poussoient & ver„soient ce qui se rencontroit à leurs pieds, pour dire „qu'ils avoient la veuë aussi courte que luy. Les greveu„res ont aussi par fois servy de recommandation & fa„veur. J'en ay veu la surdité en affectation: Et parceque „le maistre haissoit sa femme, Plutarque a veu les cour„tisans repudier les leurs qu'ils aymoient. Qui plus est, „la paillardise s'en est veuë en credit & toute dissolu„tion : comme aussi la desloyauté, les blasphemes, la „la cruauté : comme l'heresie, comme la superstition, „l'irreligion, la molesse, & pis, si pis il y a. *Montaigne*, „*Essais liv. 3. ch. 7. vers la fin, pag. m. 241. 242.*

(b) „ Appliquez ici les paroles de Lactance lib. 1. Ch. „XVII. pag. m. 54. *Venus prima artem meretriciam instituit, auctorque mulieribus in Cypro fuit, uti vulgo corpore quæstum facerent. Quod idcirco imperavit, ne sola præter alias mulieres impudica, & virorum appetens videretur.*

(c) „ Voyez la Continuation des Pensées diverses „Chap. 127.

(d) „ Conférez le Diction. Histor. & Crit. remarques „*E* & *F* de l'article *Tiresias*.

(e) „ Hippocrate reprend les Prêtres de Diane de ce „qu'ils incitoient les Dames dans leurs grandes mala„dies, d'offrir au Temple leurs plus superbes vêtemens, „& leurs plus précieux joyaux, & de laisser là les Mé„decins, quoique le remede particulier à leurs maux fust „(ce dit Hippocrate) de les seigner, de les purger, ou de „leur conseiller le mariage, si elles étoient encore en âge „de se marier. *Huarte ch. 1. dans sa derniere Edit. Ce qu'il „y a ajoûté est à part dans la traduction Françoise* (à la fin) „*de François Savinien d'Alquie, édit. d'Amst. 1672.*

lant dans le commerce, auroient répondu de grandes utilitez, n'étoient qu'une vaine montre.

Sa cruauté envers ceux qui le combattoient.

4. Enfin il est certain que le Paganisme enseignoit qu'il faloit punir tous ceux qui vouloient combattre la Religion dominante : ce qui réduisoit beaucoup de particuliers à la dure nécessité de faire semblant d'approuver des choses qui leur paroissoient absurdes. Il ne faut point douter que si les Chefs de la République eussent entrepris de réformer la Religion, les Prêtres n'eussent excité des guerres civiles, qui eussent été plus sanglantes que celles que d'autres raisons firent naître : car si Marius & Sylla, César & Pompée, & les Triumvirs avoient pris les armes pour des querelles de Religion, les suites de leurs différends auroient été encore plus pernicieuses, plus cruelles, & plus funestes à l'Etat, que ne l'ont été les guerres de leur ambition. Que Mr. Bernard jette les yeux sur les cruautez que les Payens exercerent contre les Chrétiens, & qu'il nous dise après cela que le Paganisme étoit plus propre que l'Athéisme à maintenir la tranquillité de l'Etat, & le bien des Societez. Si le Christianisme n'avoit trouvé en son chemin que des gens à qui toutes sortes de Religions paroissent fausses, la Société n'auroit pas été troublée, comme elle le fut par la résistance des Payens. Ils emploierent pour faire périr l'Evangile tout ce que la préoccupation, l'imposture, l'injustice, la cruauté les plus énormes peuvent inventer. Ils n'oublierent pas les armes de la Religion : je veux dire, qu'ils supposerent des oracles qui commandoient d'extirper la Foi Chretienne. (*f*).

Que la haine de Religion soit incomparable en cruauté, c'est ce que Juvenal prouve dans la Satire 15. où il decrit l'antipathie des deux peuples Egyptiens, fondée sur ce que les Dieux de l'un étoient l'abomination de l'autre.

(*g*) Inter finitimos vetus, atque antiqua simultas,
Immortale odium & nunquam sanabile vulnus
Ardet adhuc Ombos, & Tentyra. Summus utrinque
INDE furor vulgo QUOD NUMINA vicinorum
Odit uterque locus, quum solos credit habendos
Esse Deos, quos ipse colit.

Si les Athées avoient moins de motifs au mal que les Payens.

Il est aisé après tout cela de faire voir à Mr. Bernard que les deux propositions qu'ils donne (*h*) pour incontestables, ne sont point vraies ; car si le fils d'un Prince sans Religion, & le fils d'un Prince Payen avoient trouvé dans les sentimens de l'amitié naturelle, & de la gratitude assez de force pour tenir en bride l'impatience de régner, l'on auroit pû répondre que le Prince Athée étoit à l'abri des attentats de son fils ; mais on n'auroit pû répondre de la même chose par raport au Prince Payen, dont le fils auroit eu encore tant de puissantes tentations à vaincre. La Religion lui eût suggéré qu'il devoit se rendre imitateur de Jupiter ; qu'il feroit sa cour au plus grand des Dieux, s'il chassoit son pere, & qu'il couroit risque d'offenser cette redoutable Divinité, s'il ne surmontoit toutes sortes de scrupules. On peut appliquer ceci à tous les enfans des Payens par rapport l'impatience den joüir de leur patrimoine. L'impudicité, le vol, la fourberie, & tous les autres péchez se trouvent au même cas. La Religion encourageoit les Payens à le commettre, & n'y encourageoit pas les Athées. Elle surmontoit des obstacles que bien des Athées n'auroient pas pû surmonter. La Nature, l'humanité, la pitié, la raison combattent comme de concert dans le cœur d'un pere contre la tentation d'étouffer ses petits enfans. Un Idolâtre de Moloch eût pû remporter la victoire avec ces secours, si la Religion n'eût été de la partie ; mais la Religion s'en mêlant, il fouloit au pieds la nature, l'humanité, la pitié, & la raison. Si les Payens qui exercerent tant d'injustices contre les Chretiens, n'avoient consulté que les lumieres naturelles que Spinoza constitue Juge d'un procès auroit suivies, ils n'auroient pas mis à mort, emprisonné, torturé, banni, ou ruiné par des amendes une infinité d'innocens. La Religion leur fournissoit ce que la raison leur eût refusé ; je veux dire, ces puissans ressorts qui les rendoient perturbateurs du repos public. Il n'est donc pas vrai que les Payens eussent les mêmes secours que les Athées pour conserver le repos de la République ; & il est très-vrai que ceux qui ont une *Religion, ont des principes particuliers & très-forts* pour troubler la Société, *que les Athées ne peuvent avoir*. Donc Mr. Bernard a pris une (*i*) conclusion très-fausse.

CHAPITRE XX.

Reflexion sur la maxime des Politiques que la Religion est la base de la Société. Combien la diversité de Religions est pernicieuse à l'Etat. Si le Papisme seroit plus redouté en Angleterre que le Spinozisme. Passage notable de Mr. Abbadie.

Que les Politiques ne regardent comme le fondement de la sûreté publique, que la Religion qui leur paroit bonne.

Vous me pourrez objecter que les Politiques suposent ordinairement comme une premiere vérité dans les maximes d'Etat, que la Religion est la base de la sûreté pnblique, & la colomne ou le fondement des Societez. Cette objection fut examinée par Mr. Bayle l'an 1694. Voyez, je vous prie, ce (*a*) qu'il répondit, & permettez-moi d'y ajoûter un petit éclaircissement. On ne doit pas croire que les Politiques parlent ainsi de la Religion en général ; ils ne prétendent parler que de la seule Religion qui leur paroît bonne : car pour les autres, ils les considerent comme une peste dans l'Etat, & ils ne les tolerent que par pure nécessité, ou qu'en prenant toutes sortes de précautions. Il faut d'ailleurs qu'ils sousentendent que la Religion qu'ils établissent, & qu'ils supposent devoir être l'affermissement de la Société, ne sera point exposée au schisme ; car ils sont très-persuadez qu'il n'y a guéres de situation plus dangeureuse à l'Etat, ni plus capable de le bouleverser, que lorsqu'il s'éleve des Sectes. Il n'y a point là de parti à prendre sans quelque triste inconvénient. Si elles son tolerées avec une condition avantageuse, on leur inspire l'audace (*b*) d'aspirer à l'égalité, & puis à la supériorité, ce qui ne sauroit être qu'une source d'animositez & de divisions. Si elles sont privées de

(*f*) » Voyez sur tout ceci de Fort bons recueils dans » les Méditations historiques de Camerarius tom. 1. liv. » 2. chap. 19.

(*g*) » Juven. Sat. 15. v. 33. Il faut lire la suite, & le » fait particulier d'antrophagie qu'il apporte.

(*h*) » Voyez ci-dessus Chap. précédent, pag. 948. 2.

(*i*) » Ci-dessus *ibid.*

(*a*) » Dans l'Addition aux Pensées sur les Cometes, » Réponse à la 21. objection, Ch. IV. pag. 178. 2. col.

(*b*) » Voyez dans le Diction. Historiq. & Crit. la rem. » C. de l'article *Abdas*.

de tous les emplois du gouvernement, on les indispose contre l'Etat; elles jettent toûjours les yeux sur quelque étranger, & principalement lorsque leurs dogmes dominent dans quelque pays voisin. Si on les massacre, on se rend odieux, & l'on affoibit l'Etat. Si on les chasse, on l'affoiblit, encore plus; car les (c) exilez cherchent l'occasion de se venger. Si on les force à la profession extérieure de la Religion dominante, on se fait des ennemis intestins très-dangereux. Un fort habile Ecrivain de Politique l'a bien remarqué il y a long-tems. (d) *A parler sainement de ces Reformations de Religion faites par force, on ne sçauroit presque éviter cet inconvenient, que ceux qui abandonnent leur Patrie pour n'y avoir pas le libre exercice de leur Religion, ne remuent Ciel & Terre pour y retourner: & que ceux qui se privent de l'exercice de leur Religion pour n'abandonner pas leur Patrie, ne soient d'ordinaire que des Ennemis cachez, & des Catholiques en Masque, qui ne joüeront le personnage de sujets fideles, qu'attendant que quelque liberateur se présente pour les tirer de servitude.*

La plûpart soûtiennent avec les Théologiens qu'il n'y en doit avoir qu'une seule.

Il seroit aisé de prouver que la plûpart des Politiques en soûtenant d'un côté que l'Etat ne peut se passer de Religion, soûtiennent de l'autre (e) qu'il ne doit avoir qu'une Religion. Les Théologiens généralement parlant se conforment à cette idée; ils avouënt que la diversité de Religions est non seulement un mal Ecclésiastique, mais aussi un mal Politique qu'il faut éviter autant qu'on le peut (f). S'ils tiennent quelquefois un autre langage, c'est lorsqu'ils sont le parti foible qui demande d'être toléré.

Rigidité des Presbytériens d'Ecosse à cet égard.

Vous n'ignorez pas qu'en Ecosse il n'est point permis aux Episcopaux de faire des exercices de Religion, & néanmoins leur Religion est celle de la Princesse qui regne en Ecosse. Soïez bien persuadé que si cette Reine y alloit, elle ne pourroit tout au plus faire célébrer le service divin selon le rite des Episcopaux que dans sa Chapelle domestique, & que si elle entreprenoit de le faire célébrer dans quelque Temple, elle trouveroit de nouveaux (g) Ambroises qui la contraindroient de désister de ses prétentions. Je ne sai si vous avez oüi dire qu'un grand Prélat d'Angleterre fit (h) un mérite aux Presbytériens dans la Chambre Haute du Parlement, de ce qu'en quelques rencontres ils avoient plûtôt choisi d'être privez de la tolérance, que de faciliter aux Papistes le moyen de l'obtenir. Pourroit-on mieux marquer que par-là son intolérance pour certaines Religions, & le jugement qu'on fait qu'elles sont très-dangereuses à la République? On n'a jamais rien écrit de plus fort ni de plus vif contre le dogme de la tolérance que ce que les Presbytériens débiterent pour le combattre vers le milieu du XVII. siecle, lorsqu'il ne s'agissoit pas ou de tolérer l'Eglise Anglicane deja supprimée, ou de tolérer le Papisme aboli depuis long-tems, mais d'accorder la liberté de conscience à des Sectes ennemies de la Papauté & de toute Hiérarchie. On n'a qu'à lire les recueils de Mr. Lestrange dans son (i) Non-Conformiste Anglois. Les Protestans de Suede & de Dannemarc *ont fait de certains* STATUS ROYAUX *en vertu desquels, si quelque* Luthérien *de ces Pays-là vient à se faire* Catholique, *il perd tous ses biens, ses Charges & Etats, & même sa vie n'est pas en asseurance. Voire les Roys de ces Royaumes sont acceptés* à cette premiere & principale condition D'ETRE ET DEMEURER TOUJOURS LUTHERIENS sans se faire jamais Papistes ni prétendus REFORMEZ, & de ne jamais PERMETTRE autre Exercice que le LUTHERANISME (k).

Troubles que causent les Schismes dans un Etat.

Je n'oublie pas une chose dont les Souverains s'allarment beaucoup à la naissance d'un Schisme, c'est qu'ils ont sujet d'appréhender que les Novateurs ne se partagent en plusieurs Sectes qui malgré leurs violentes disputes réuniront toutes leurs forces quand il s'agira de ruïner l'Eglise qu'ils auront quittée. Leurs divisions dans un pareil cas augmentent les confusions publiques sans qu'elle puisse profiter de la discorde des déserteurs. Les dispositions de l'homme à diversifier prodigieusement la Religion ne peuvent être ignorées. Nous avons dans Saint Augustin, & dans quelques autres Peres, la liste des Sectes qui se formerent parmi les anciens Chretiens. Celles qui se sont formées dans les siecles suivans n'ont pas manqué de faiseurs de catalogues. Quelque étonnante que puisse être la multitude de ces sectes, elle l'est infiniment moins que la qualité monstrueuse de leurs opinions, qui répandoient dans l'esprit un désordre tout-à-fait honteux à l'espece humaine, & dans le cœur une corruption abominable. Les effets de ces divisions de Religion ne nuisent pas peu à l'Etat: chaque secte se passionne contre les autres; c'est une source d'animositez qui gâte le cœur; cela fait une grande diversion des soins que chaque particulier doit prendre du repos & de la prospérité de la République, & ne permet pas qu'un Souverain donne toute son aplication aux principales affaires de l'Etat; il a besoin de consacrer une partie de sa vigilance à calmer, ou à prévenir les desordres de ces factions ecclésiastiques. Je vous assure que les Princes d'Allemagne qui embrasserent le Luthéranisme, ne furent pas médiocrement embarrassez des disputes qui s'éleverent entre leurs Théologiens. Les Isles Marianes, & les autres (l) qu'on a découvertes depuis peu, ont-elles été exposées à cette sorte de troubles?

Si Angleterre aimeroit mieux repeupler,

Je passe à une question qui fut proposée à Mr. Jurieu par Mr. Bayle l'an 1694. » (m) Gene-
» ve

(c) „ Balzac remarque dans son Aristippe pag. m. 68. „ que les Princes *reçoivent à bras ouverts un Banni qui leur „ fait aisée la conquête de son pays.* A combien plus forte „ raison prêtent ils l'oreille à un grand nombre de fugi- „ gifs qui s'offrent de bien montrer les chemins, & qui „ assurent qu'ils ont des intelligences partout, &c.

(d) „ Silhon 3. part. du Ministre d'Etat. liv. 4. Ch. „ 17. pag. m. 362.

(e) „ Voyez Lipse *de una Religione adversus Dialogistam.*

(f) „ Il n'est pas nécessaire d'indiquer des preuves de „ l'intolérance des Papistes; elle est assez connue, mais „ quant aux preuves de celle des Protestans, je renvoie „ aux Chapitres 7. & 8. d'un livre imprimé à Cracovie „ l'an 1616. sous le titre de *Pecatus impacatus ad examen „ vocatus, Autore Lucio Vero Pacato Cosmopolitano* (c'est- „ à-dire, Matthieu Bemous Jésuite Polonois) & à la „ lettre du Prince Ernest de Hesse au Ministre de Cha- „ renton pag. 46. & 47. édit de Liege 1663. On peut „ voir de plus sa réplique à Drelincourt pag. 185. Voyez „ aussi ci-dessus 1. part. Chap. IX. vers le commencement.

(g) „ Voyez dans Mr. Fléchier *Histoire de Théodose liv. „ 3. n. 49. & suiv.* les vains efforts de l'Impératrice Jus- „ tine.

(h) „ Voyez la harangue de Mr. l'Evêque de Salisburi „ à la fin du livre intitulé, *Relation des procedures au sujet „ du Bill de la conformité occasionelle*, imprimé à Amster- „ dam 1704.

(i) „ C'est un Ouvrage dont ou publia à Londres une „ traduction Françoise l'an 1683. in 4.

(k) „ Réplique du Prince Ernest de Hesse au Sieur „ Drelincourt pag. 361. édit. de Liege 1663.

(l) „ Voyez ci-dessus Chap. XII. au commencement.

(m) „ Addition au Pensées sur les Cometes Chap. à „ la fin.

III. Partie. » ve courroit-elle un plus grand danger de perdre » sa liberté, si une partie de ses habitans étoient » zélez pour le Papisme, & dirigez par des Moi- » nes, que s'ils étoient indifférens sur le chapitre » de la Religion? Je proposerai une semblable question à Mr. Bernard. Si la peste rendoit désertes quelques Provinces d'Angleterre, & qu'il falût nécessairement choisir pour les repeupler ou une colonie de Spinozistes, ou une colonie de Papistes bien pourvûë de Missionaires par la Congrégation de *Propaganda*, croit-il que le Parlement d'Angleterre préféreroit celle-ci à celle-là? Je suis sûr qu'il me répondra que non, & qu'il seroit le premier à condamner un Parlement qui ordonneroit une telle préférence. Il n'y a point de Protestant en Angleterre qui ne craignît plus de troubles & plus de desordres dans le gouvernement, si la nouvelle peuplade étoit fort zélée pour le Papisme, que si elle ne se soucioit ni du Papisme, ni d'aucune autre Religion.

quelques-unes de ses Provinces, qui seroient devenues désertes, de Papistes que de Spinozistes.

Ce que Mr. Abbadie répondroit sur une telle question.

On peut deviner certainement ce que Mr. Abbadie répondroit sur un tel cas de conscience; car dans un livre qu'il publia lorsqu'il étoit Ministre d'une Eglise Françoise à Londres l'an 1693. il soûtint (*n*) que la lepre, la fainéantise, l'absence, l'emploi du pouvoir arbitraire, l'impiété, la cruauté, qui avoient été la cause du déthrônement de certains Princes, étoient des raisons moins fortes que celle qui avoit porté les Anglois à déthrôner Jaques II. Cette raison étoit son grand zéle pour le Papisme. (*o*) *Combien s'en faloit-il que l'impiété* pour laquelle l'on déposa Constantin Copronyme *ne fût aussi certaine que la superstition* de Jaques II? *D'ailleurs* L'IMPIETE FUT-ELLE JAMAIS AUSSI CRUELLE QUE la SUPERSTITION? *L'Atheisme a-t'il repandu dans tous les* SIECLES DES TORRENS DE SANG HUMAIN? *Un Prince incredule, pour être incredule, est-il determiné à la perte de sa patrie comme un devot Monarque*, qui est facto pius & sceleratus eodem, *& dont la severité s'appelle*, Crudelitas nobilitata religione? Mr. Abbadie fait voir ensuite que la cruauté de la Religion Romaine surpasse toutes les autres especes de cruauté, puisq'elle est une tyrannie nécessaire, universelle, consommée, éternelle, & tout-à-fait incurable. Mr. Saurin (*p*) auroit adopté sans doute tous ces axiômes de Mr. Abbadie.

Si les Protestans craignent plus les Athées que les Papistes.

Je suis sûr que de tous les Protestans François qui se sont banis de leur Patrie il n'y en a point, non pas même parmi ceux qui ont été le moins maltraitez par les dragons, qui ne soient prêts de signer qu'il eût mieux valu aux Eglises Réformées de France d'avoir un Roy Spinoziste, & dont tous les autres Sujets auroient été Spinozistes, que d'avoir un Monarque rempli de zèle pour la Papauté, & dont la plûpart des Sujets étoient animez du même esprit. Effectivement si le Roy de France & tous ses autres Sujets n'avoient eu nulle Religion, ils se seroient peu souciez que les Huguenots en eussent une, pourvû qu'au reste ils les eussent vûs affectionnez à l'Etat, & parfaitement soûmis aux loix civiles.

Si nous consultions les Suédois qui ont établi la peine de mort (*q*) contre ceux de leur Nation qui embrassent le Papisme; si nous consultions les Danois, & les Suisses des quatre Cantons Protestans, ils nous répondroient tous que la tolérance du Papisme seroit plus à craindre, & plus pernicieuse à leur Gouvernement, que la tolérance des Esprits-forts, ou des Incrédules; desorte que la these de Mr. Bernard, proposée non pas en termes captieux & vagues, comme il la donne, mais en termes de précision, seroit bien-tôt écrasée par la multitude innombrable de ceux qui protesteroient que le Papisme est plus dangereux que l'Athéisme à une Société Protestante. Or il est certain que les Papistes (*r*) font paroître qu'ils ont autant de peur de la secte de Luther & de celle de Calvin, qu'elles en ont de la Papauté. Ils se figurent qu'elles sont animées d'un zèle d'autant plus furieux de détruire les Idoles, & le regne de la Bête, ou de l'Antéchrist, que c'est un zèle fondé sur les ordres de l'Apocalypse. Ils écraseroient donc à leur tour la these de Mr. Bernard: ils diroient que la tolérance des Athées seroit moins dangereuse que celle des Hérétiques; car ceux-ci seroient poussez & par l'avarice, & par le zèle de Religion à s'engraisser des biens de l'Eglise; au lieu que les autres n'y seroient poussez tout au plus que par l'avarice.

Et si les Papistes préferent les Protestans aux Athées.

Il ne faut point douter qu'un Parlement d'Angleterre, & un Parlement d'Ecosse composez de Catholiques Romains, ne déclarassent incapables de succéder à la Couronne les branches Protestantes de la Famille Roïale; comme les branches Papistes en ont été déclarées incapables par ces mêmes Parlemens Non-Catholiques Romains. On n'a qu'à se souvenir de la Ligue, qui ne voulut jamais reconnoître les droits d'Henri IV. pendant qu'il fut de la Religion Réformée.

Pourquoi le Cardinal de Richelieu fit la guerre aux Réformez.

Soïez sûr que la Cour de France qui se remua si violemment au XVI. siecle contre ceux de la Religion, auroit été moins allarmée, si au lieu de ce parti-là il s'en fût formé un autre qui n'eût demandé ni Ministres, ni Synodes, ni Temples, mais seulement la liberté de n'assister pas aux Divins Offices, prêt d'ailleurs à se conformer aux Ordonnances, à païer les Dimes, à donner l'aumône aux Religieux Mendians, à honnorer les Ecclésiastiques, & à faire tout ce qui concerneroit le bien temporel de l'Etat, & à ne rien faire qui pût nuire à la Catholicité. Si un tel parti eût obtenu des Edits de tolérance, il eût été moins exposé à l'indignation des Prêtres & des Papistes zélez; car il n'eût point prêché contre le Pape, ni contre les Ecclésiastiques, ni tâché de faire des perversions; & s'il eût obtenu des places de sûreté, le Cardinal de Richelieu ne se seroit pas mis fort en peine de les leur ôter, comme il travailla de toutes ses forces à ôter aux Protestans celles qui étoient entre leurs mains. Je n'examinerai pas si sa politique fut bonne (*s*); il me suffit de savoir qu'ils s'imagina que la France ne pouvoit rien entreprendre au-dehors pour le bien commun

(*n*) » Abbadie, Défense de la Nation de Britannique, » pag. 359. & suiv. édit. de la Haie.

(*o*) » *Idibid. pag.* 360.

(*p*) » Voyez ce qu'il a dit du Papisme dans sa réponse » au Commentaire Philosophique pag. 659. & suiv.

(*q*) » Ce fait avancé par Mr. de Meaux fut nié par quel- » ques Auteurs réfugiez. Il a été prouvé ensuite. On en » voit une nouvelle preuve dans les Mémoires du Cheva- » lier de Terlon pag. 353. édit. de Holl. Voyez aussi pag. » 356. & conférez ci-dessus page précédente 2. col.

(*r*) » Prenez bien garde que je ne prétens pas dire qu'ils » ayent raison: je ne parle que du fait, tel qu'on le peut li- » re dans les Ouvrages de plusieurs Catholiques Romains.

(*s*) » On peut voir dans la vie du Pere Joseph compo- » sée par Mr. l'Abbé Richard, les raisons que ce fameux » Capucin emploïa pour persuader de faire la guerre aux » Huguenots. Notez que Mr. Jurieu. pag. 20. de la Po- » litique du Clergé avouë que *ce fut par une sagesse politique* » que ce Cardinal ôta aux Huguenots *leurs villes de sureté.* » *Il voyoit que c'étoit un Estat dans un Estat, & que ces vil-* » *les étoient des retraites de rebelles & de mecontens.* Mr. » Jurieu fait parler ainsi l'un de ses interlocuteurs, sans » le réfuter dans la suite. Consultez Silhon au Chap. 1. » du 3. livre de la 2. partie de son Ministre d'Etat.

mun de l'Europe, pendant qu'ils formoient une espece de République dans le Royaume, & que les Anglois, naturellement ennemis de la Monarchie Françoise, étoient toûjours prêts à faire des armemens en faveur des Rochelois. Il crut que les mécontens, les esprits brouillons & factieux seroient toûjours formidables,& qu'ils tiendroient le Roi sous une espece de servitude, pendant qu'ils se flatteroient d'exciter des guerres civiles de Religion. Ainsi est-il certain qu'ils se demandoient s'ils seroient assez fous pour laisser prendre la Rochelle. Il n'ignoroit point les avantages que les Espagnols retiroient de (t) ce que ceux de la Religion étoient si puissans en France, & (u) *il ne feignit point de dire que la prise de la Rochelle ne causeroit pas moins de regret & de mortification à ces bons Catholiques, qu'aux Huguenots même.* Plus il connoissoit que ceux-ci étoient opposez à l'indifférence sur les matieres de foi, plus les craignoit-il. Tout le monde va d'abord à un semblable raisonnement.

Que les Protestans de France auroient mieux aimé avoir à faire à des Juges sans Religion qu'à des Juges Catholiques.

Car si un Protestant de France plaidant contre un Prêtre devant des Juges Catholiques, avoit eu la liberté d'en récuser quatre, ne doutons pas que les Ministres ne lui eussent conseillé de récuser les plus bigots, & de se bien donner de garde de récuser ceux qui auroient été suspects de Déïsme, & de n'avoir point d'autre regle interne que le désir de passer pour des gens d'honneur. Il ne sauroit y avoir de plus grande source d'injustices dans une Societé, généralement parlant (v), que lorsqu'étant partagée en diverses Religions, (w) tous les Tribunaux sont occupez par les sectateurs de celle qui a le plus d'aversion pour toutes les autres. L'un des principaux fruits que les Protestans de France se proposerent de tirer des guerres civiles, fut de n'avoir point à plaider devant des Juges qui fussent tous Catholiques. Ils croyoient que sans cela ils perdroient tous leurs Procez lorsqu'un Papiste y seroit interessé. Auroient-ils eu la même crainte, si on leur eût assigné des Juges qui n'eussent été ni Chrétiens, ni Mahométans, ni Juifs, ni Payens, mais bons Jurisconsultes, & Idolâtres du point d'honneur ?

Plus on voudroit détailler, plus montreroit-on évidemment qu'en cas de schisme & de partialitez de conscience, la Religion est contraire au repos public. Mais comme je m'imagine que vous n'avez pas besoin d'un plus grand détail, je me contenterai de vous fixer à trois considérations générales, que l'on ne peut mettre trop souvent en vûë lorsqu'il s'agit de la matiere que nous discutons ici.

Si l'Athéïsme causeroit plus de troubles dans un Etat que deux Religions opposées.

Premierement vous devez considerer que lorsqu'il y dans un Etat deux Religions dont chacune croit que l'autre est ennemie de Dieu, & le grand chemin de la damnation éternelle, les animositez deviennent si grandes, que chaque Secte impute à l'autre (x) d'attirer sur toute la Societé les malédictions de Dieu; la peste, la famine, les inondations, les tempêtes, la perte des batailles, &c. Alors la Secte qui a l'oreille du Souverain, ne manque pas de lui faire ses remontrances, & de lui dire que pour faire cesser ces fléaux de Dieu, il doit empêcher que l'hérésie ne soit plus prêchée dans ses Etats, ou que l'Idolâtrie n'y soit plus soufferte. Il se rendra d'autant plus facilement à ces remontrances, qu'il sera persuadé avec ses Théologiens, que les Hérétiques, ou les Idolâtres ne sont nullement de bonne foi dans l'erreur, (y) mais par un effet de leur malice; de sorte qu'il ne faut pas plus excuser leurs blasphêmes & leurs impietez sous prétexte des prétendus droits de la conscience, que les homicides commis par des gens qui se sont enivrez. Quels troubles, quels desordres sont la suite d'une telle préoccupation, qui ne tombera jamais dans l'esprit d'un Spinoziste !

Si les faux zélez en fait de Religion, pourroient être arrêtez par les motifs qui arrêteroient des Spinozistes.

Secondement vous devez considérer que les consciences saisies d'un faux zele de Religion, ne peuvent point être arrêtées par les ressorts qui arrêteroient un Spinoziste. La raison, le respect pour le Public, l'honneur humain, la laideur de l'injustice l'empêcheront assez souvent de faire du tort à son prochain. Mais un homme qui se persuade qu'en exterminant les hérésies il avance le regne de Dieu (z), & qu'il gagnera un plus haut dégré de gloire dans le Paradis, après avoir été admiré sur la terre, comblé de loüanges & de présens, comme le protecteur de la verité; un tel homme, dis-je, foulera aux pieds toutes les regles de la Morale; & bien-loin d'être réfrené par des remords, il se sentira poussé par sa conscience à se servir de toutes sortes de moyens pour empêcher qu'on ne continuë de blasphêmer le Saint nom de Dieu, & pour établir l'orthodoxie sur les ruïnes de l'hérésie ou de l'idolâtrie. Quels ravages cela ne cause-t-il point dans une Societé! Les pourroit-elle craindre de la part des Esprits forts ? Ces ravages s'augmentent par la résistance du parti qu'on veut opprimer, & qui de son côté se (a) persuade que pour la gloire de Dieu il doit faire ensorte que le persécuteur tombe en ruïne.

Ce que le Connétable de Montmorenci disoit des nouvelles Religions.

Il faut en troisiéme lieu que vous observiez que la Religion dominante qui se voit troublée dans sa possession, ne manque jamais de dire que les Novateurs sont ennemis de l'Etat, & n'ont pas moins en vûë d'y changer le gouvernement temporel, que la doctrine Ecclésiastique. *J'ai assez vécu*, disoit le Connétable de Montmorenci, *pour apprendre que les Etats ne changeoient point de Religion sans changer de forme, & que si les Calvinistes obtenoient enfin la liberté qu'ils prétendoient,* la

(t) » Voyez le Sieur l'Héritier dans son Tableau Historique de la France pag. 239. 241. 243.

(u) » L'Heritier *ibid.* pag. 279.

(v) » On ajoûte cette restriction parcequ'on connoît » des exceptions.

(w) » Conférez le Dictionnaire Histoir. & Crit. à la » remarque F de l'article *Grandier.*

(x) ,, Ce fut l'injustice des Payens contre les Chrétiens comme les Peres s'en plaignirent. Elmenhorst ,, dans son Commentaire sur Arnobe pag. m. 2. & 3. ,, indique plusieurs Peres qui ont réfuté ce reproche des ,, Payens: & il montre aussi que les Chretiens s'en servirent contre les Payens.

(y) ,, Les Protestans sont aussi rigides là-dessus que ,, les Catholiques Romains. On en peut juger par Mr. ,, Saurin, qui établit éternellement ce principe dans l'Ouvrage même où il combat les intolérans outrez. Conferez ci-dessus 2. Par. Chap. CLXXVIII. pag. 880. 1. ,, col. à la fin.

(z) ,, Notez que Jesus Christ déclare que ceux qui ,, feroient mourir ses Disciples, croiroient faire service ,, à Dieu. Voyez l'Evangile de St. Jean ch. 16. v. 2. ,, Voyez ci-dessous le commencement du Chap. II. de ,, la 4. Partie de cet Ouvrage.

(a) ,, Quand les Heretiques se sont revoltez tant de ,, fois contre leurs Souverains légitimes, qu'ils ont fait ,, des livres damnables pour justifier ces révoltes, qu'ils ,, ont desolé les Royaumes par tant de guerres sanglantes, ruïné tant d'Eglises, brullé tant de corps des Saints, ,, fait mourir tant de Religieux & de Prestres par des ,, cruautez barbares, comme ils ont fait tout cela pour ,, soûtenir leur Religion, ils n'ont pas pensé en le faisant qu'ils offensoient Dieu. *Arnauld 1. Denonciation du* ,, *Peché Philosophique pag. 34. 35.*

III. PART.

la Monarchie degenereroit du moins en Democratie (*b*). Quoique cette maxime ne soit pas toûjours conforme à l'expérience, on ne laisse pas de s'en servir pour intéresser les Souverains par la jalousie de leur autorité à s'opposer aux nouvelles Sectes, & on la leur persuade d'autant plus facilement, qu'il est probable que les schismatiques n'abandonneroient point la Religion de l'Etat, s'ils ne s'y croient engagez par le motif de ruïner l'empire du Diable, & d'établir le regne de Dieu. Or il n'y a pas de plus sûr moyen de parvenir à cela, que de gagner l'autorité souveraine, falût-il la faire passer en d'autres mains, plus favorables aux Novateurs que ceux qui l'exercent selon les anciennes loix. Il est facile de comprendre qu'une telle disposition des esprits met un Royaume dans un état violent; car un Prince qui se persuade que les sectaires sont autant les ennemis de sa personne, & de sa prosperité, que les ennemis de sa Religion, s'applique de toutes ses forces à les opprimer. Il ne peut concevoir que de la haine contre eux, lorsqu'il songe qu'ils souhaitent la ruïne de ses flottes & de ses armées, parce qu'ils esperent que le malheur Public ne permettra pas qu'on les persécute, ni qu'on se dispense de les ménager. Rien ne mit plus en colere Henri II. contre ses Sujets Protestans (*c*), que d'avoir crû qu'ils s'étoient bien réjouïs de la bataille de Saint-Quentin, & que cela devoit (*d*) l'engager à conclure avec l'Espagne (*e*) l'ignominieux Traité de paix de Cateau en Cambrésis. Rien n'indigna davantage le Papisme, que de croire que la mort tragique du même Roi (*f*) les combloit de joie, pendant qu'elle accabloit de tristesse les autres François. Les disgraces éclatantes qui mettent en deüil une Nation, sont principalement sensibles à cause que l'on se représente (*g*) que les ennemis de l'Etat s'abandonnent aux cris de joie les plus insultans, & les plus superbes. On se chagrine encore plus de s'imaginer qu'il y a dans la Nation même une secte qui se réjoüit secretement des adversitez publiques. Croyez-vous, Monsieur, que de telles choses puissent être médiocrement pernicieuses aux Sociétez? Sélim, après la perte de la bataille de Lépante, avoit résolu de faire égorger tous les Chrétiens de son Empire en Europe, parcequ'il apprit qu'ils disoient qu'un certain prodige qu'on avoit vû, étoit un présage que Constantinople reviendroit bien-tôt sous le pouvoir des Chrétiens. Il comprit que la désolation publique étoit leur joie particuliere, & il fut outré de ce qu'ils osoient la témoigner par des espérances insultantes. Il les en voulut punir: on l'en détourna adroitement (*h*). Au reste la maxime dont je vous ai parlé est employée dans la Chine contre les (*i*) Missionaires du Pape. Examinez, je vous prie, si l'on y doit avoir plus d'égard, qu'à ce qu'ils affectent de déclarer, *qu'un des principaux articles de la Loi qu'ils enseignent, obligeant les sujets à être parfaitement soumis à leur Souverain, & à lui garder une fidelité inviolable*, on peut *s'assurer de leur fidelité, & de celle qu'ils ne manqueront pas d'inspirer à tous leurs disciples* (*k*). Il y a long-tems que la pratique de ce dogme des Chrétiens est fort négligée partout où les forces ne leur manquent pas.

Colere de Henri II. contre ses Sujets Protestans qui s'étoient réjouïs de la Bataille de Saint-Quentin.

Pourquoi Selim vouloit faire égorger tous les Chrétiens de son Empire.

Maxime des Chinois contre les Missionnaires Chrétiens.

Je ne saurois m'imaginer qu'il y ait des Politiques bien éclairez, bien intentionnez, qui en ne considérant que la sureté & la tranquillité de l'Etat, ne jugeassent que l'on ne sauroit souhaiter de meilleurs Sujets que ceux qui ressembleroient à quelques Peuples d'Afrique, qui étant interrogez (*l*) *qu'elle étoit leur Religion, répondoient qu'elle consistoit à bien obeïr au Roi & à leurs Gouverneurs, & qu'ils ne se mettoient en peine de rien autre chose.*

Je suis persuadé que l'Empereur de la Chine compte plus sur la fidelité de la Secte des Lettrez, que sur celles des Idolâtres.

CHAPITRE XXI.

Ce que Mr. Silhon a dit de l'Idolâtrie Payenne comme dangereuse au Gouvernement. Reflexion sur les avantages qu'il donne quant à cela au Christianisme.

JE veux vous dire ce que Mr. Silhon a pensé de la Religion Payenne par rapport au bien des Societéz cilviles.

L'Idolâtrie, dit-il (*a*), » a été la peste & l'empoisonnement des Estats, bien qu'elle n'ait » esté inventée que pour être le préservatif & le » remede des maladies qui les affligent. Ceux » qui ont pensé retenir par-là les Peuples dans » l'observation des Loix, & l'obéïssance des » Magistrats, n'ont point veu qu'ils les retenoient » par un lien fort fragile, ny consideré que la » crainte des Dieux, que les plus grossiers sçavoient n'être qu'hommes aussi-bien qu'eux, » ne pouvoit faire de si fortes impressions sur » leur Esprit, que la reverence d'un Estre éternel & incorruptible, tout-puissant & tout-» juste, immortel, ennemy de tous vices, & » vangeur irreconciliable des revoltes des sujets » contre les Souverains, qui sont ses images. » ils n'ont point encore vû, que les passions & » les vices qu'ils attribuoient à leurs faux Dieux, » n'estoient pas un moyen pour en guerir ceux » qui

Passage de Mr. Silhon sur le danger où le Paganisme mettoit le Gouvernement.

(*b*) „ Varillas, Hist. de Charles IX. pag. 41. Edit. de „ Holl. 1686.

(*c*) „ Voyez la remarque *D* de son article dans le Dictionnaire Histor. & Crit.

(*d*) Voyez la même remarque lettre (*l*).

(*e*) „ Voyez la remarque C du même article.

(*f*) „ Voyez le même art. la rem. *O* de la 2. Edit. ou „ Q de la d.

(*g*) „ Apliquez à ceci ces paroles de la complainte de „ David sur la mort de Saul: *Ne l'allez point dire en Gath, „ & n'en portez point les nouvelles aux places d'Askelon, „ de-peur que les filles des Philistins ne s'en rejoüissent, de-„ peur que les filles des incirconcisme s'en esgaient.* II. Livre „ de Samuel Chap. 1. v. 20.

(*h*) „ Voyez les additions *alla terza parte delle istorie „ del Mondo* de Mambrino Roseo lib. 1. ad ann. 1571. „ pag. m. 417. 418.

(*i*) „ Voici ce qu'ils publient pag. 144. 5. Recuëil des „ Lettres édifiantes & curieuses. *Les Chinois ont recours à „ des desseins de politique, & quelques-uns sont assez simples „ pour s'imaginer que nous venons tramer des changemens „ dans l'Estat, & par des intrigues secrettes, nous rendre „ maistres de l'Empire. Quelque extravagant que soit ce soupçon, il y a eu, & il est à craindre qu'il n'y ait peut-être encore des gens capables de le concevoir.* Yam-quam sien, „ *ce terrible ennemi de la Religion Chrétienne, qui fit souffrir „ au Pere Adam Schall, une si cruelle persécution, & qui „ vouloit envelopper tous les Missionnaires dans la ruine de „ ce grand homme, leur imposa ce crime affreux. Cette accu-„ sation trouva créance dans des esprits naturellement soup-„ çonneux & pleins d'ombrages; & si la main de Dieu, par „ des prodiges inesperez, n'eust déconcerté le projet de cet impie, c'étoit fait de notre sainte Loy & des Predicateurs qui „ l'annonçoient.*

(*k*) „ Voyez le 6. Recuëil des mêmes Lettres pag. 140. „ 141.

(*l*) Voyage de Guinée par Guillaume Bosman lettre „ 22. pag. 501 502. Edit. d'Utrecht 1705.

(*a*) „ Silhon, troisiéme partie du Ministre d'Etat liv. „ 3. Chap. 5. pag. 173. & suiv. Edit. d'Amst. 1662.

» qui ne se pouvoient rien proposer de plus seur » à suivre, (*b*) que ce qu'on leur proposoit de » meilleur & de plus excellent à croire, ny que » ceux-là voulussent faire des victimes de leur » justice, ceux qui auroient été compagnons de » leurs crimes, & chastier l'immitation des ac- » tions dont ils avoient donné l'exemple. Cela » certes estoit rompre la grande Digue qui ar- » restoit les passions & les vices, & laisser aller, » pour le dire ainsi, la mer des mouvemens de » l'apetit, de toute son impetuosité & de toute » sa furie. C'étoit ouvrir toutes les portes aux » plus dangereux ennemis des Estats, & faire » agir toutes les causes & tous les principes de » leur corruption & de leur ruine. Et certes » que pouvoit-on à la longue attendre autre cho- » se d'un Estat inondé de crimes, & d'une Po- » lice toute perduë d'ambition, d'avarice & de » luxe, qu'une funeste Catastrophe? Aussi ne » voit-on rien de si frequent n'y de si subit, » que les changemens & les revolutions, aux pays » notamment où l'idolatrie a été la plus forte » & la plus plantureuse, comme en la Grece. » Et dequoy y entendoit-on si souvent parler, » que de conjurations & d'attentats contre les » Princes & les Republiques? Combien de fois » sous pretexte de rendre la liberté à un Estat, » l'a-t'on précipité en une plus dure servitude? » Et combien de fois sous couleur de se delivrer » de la domination d'un Tyran, s'est-on defait » de la personne d'un bon Prince, ou a-t'on » multiplié la tyrannie? Il faut avoüer en cet » endroit, qu'Aristote qui à son accoustumée a » si subtilement & si judicieusement recherché » les causes des mutations des Estats, & de leur » passage d'une forme de gouvernement à une » autre, a oublié la plus large & la plus feconde » source de ce desordre, qui est l'introduction » des fausses Religions, & s'il y eust bien pen- » sé, ou s'il eust esté assez esclairé, il auroit ju- » gé que la force & l'industrie humaine sont de » foibles instrumens pour le detourner, au prix » de la veritable crainte de Dieu qui ne s'im- » prime ny ne se reçoit dans la profession de l'I- » dolatrie; puisque l'Idolatrie mesme est un effet » & un argument de la privation de cette crain- » te.

Vous trouverez dans ce passage beaucoup de choses, si vous prenez la peine de les compter, qui confirment les sentimens de Mr. Bayle, & qui combattent la critique de Mr. Bernard. Je vous laisse tout ce soin-là.

Parallele qu'il en fait avec la Religion Chrestienne.

Mr. Silhon ne se borne pas à représenter l'Idolâtrie par ce mauvais côté, il la met aussi en opposition avec l'Evangile, afin de la faire voir plus hideuse. *Au contraire*, ajoûte-t-il (*c*), *la Religion Chrestienne qui est venuë abattre les Idoles, & replanter le culte du vray Dieu, est aussi venuë confirmer la santé languissante des Estats, & raffermir leurs fondemens qui estoient mal asseurez sous le regne de l'Idolatrie: Est venuë serrer davantage le neu de l'Obeyssance que les Peuples doivent aux Princes: Est venuë declarer que toutes les Puissances de la Terre sont descenduës du Ciel, & que celui qui leur fait resistance, resiste à l'ordre que Dieu a fait, & se rend coupable de la damnation qu'il a préparée à ceux qui luy sont rebelles. Qu'il entend que ce Commandement s'estende aussi-bien sur les jougs qui sont pesans, que sur ceux qui sont legers, & que les inferieurs soient bons sujets, pour ceux-là mesmes qui sont mauvais Maistres..... Et pour monstrer comme la Morale Chrestienne, ne consiste pas tant dans la pompe des raisonnemens & la magnificence des paroles, qu'en pratique & en œuvres, il ne faut que considerer la vie des premiers Chrestiens, qu'on trouvera tout-à-fait conforme à la doctrine de leur divin Maistre. Il ne se peut rien voir de plus sousmis qu'eux, ny de plus respectueux envers les Princes, bien que ces Princes fussent Idolatres. Il ne se parloit point en ce temps-là comme on a fait depuis, de soustraire de l'obeyssance, & de delivrer du serment de fidelité. Ce langage estoit inconnu lors mesme qu'on avoit la force en main pour faire vouloir la chose; & tant s'en faut que les fideles songeassent alors à tirer l'espée contre les Souverains, pour l'interest du bien public, qu'ils ne cessoient pas mesme de prier Dieu pour ceux qui les persecutoient pour sa cause, & ils rendoient l'ame au milieu des tourmens, sans murmurer contre ceux qui les leur faisoient souffrir.*

Examen de ce qu'il dit en faveur du Christianisme.

Appliquant ici une pensée que l'on écrivit à une (*d*) Dame qui se disoit descenduë des anciens Romains, & à qui l'on venoit de représenter quelques beaux traits de leur gloire, je pourrois dire:

(*e*) Mais cela fut jadis au tems de vos Ayeux,
Et de cette vertu si voisine des Dieux,
Quand la jeune Nature, en miracles feconde,
D'un peuple de Heros fit habiter le Monde.
Maintenant que nostre âge, épuisé de vigueur,
De l'infirme vieillesse a senty la langueur;
Que vostre Rome est morte, & sa gloire cessée,
Et la vertu suprême aux histoires laissée,
C'est assez d'admirer l'effort des actions.

Si l'application est defectueuse, ce n'est qu'à cause que ces vers ne font pas sentir qu'il y a déja plusieurs siecles que cet âge d'or du Christianisme a disparu. Depuis le IV. siecle jusques au nôtre les Conspirations, les Séditions, les Guerres civiles, les Revolutions, les Detrônemens ont été des choses aussi fréquentes & peut-être même plus fréquentes parmi les Chretiens que parmi les Infideles. Si certains pays y ont été moins sujets, ce n'est pas la foi Chretienne qui en a été la cause; il faut attribuer la difference aux divers génies des peuples, & à la diverse constitution des gouvernemens. Les émotions & les catastrophes qui ont troublé, ou même bouleversé les Etats, ont été souvent causées par la Religion, & ce sont principalement (*f*) celles-là qui ont été turbulentes & furieuses. Ce que le Christianisme a commis de violences, soit pour extirper l'Idolâtrie Payenne, soit pour étouffer les hérésies, soit pour maintenir les sectes (*g*) qui se separoient du gros de l'arbre, ne sauroit être exprimé; l'histoire en inspire de l'horreur, on en frémit pour peu

(*b*) „ Voyez ci dessus Chap. XIX. pag. 951. 2. col.
(*c*) „ Silhon *ubi suprà* pag. 177. & suiv.
(*d*) „ La Marquise de Rambouillet.
(*e*) „ Voyez les Oeuvres diverses de Balzac, au com- „ mencement du 2. discours pag. m. 23. & 24. Chape- „ lain fit ces vers-là, comme nous l'apprend M. Ménage.
(*f*) „ Voyez Camerarius *ubi infrà tom.* 1. *lib.* 2. *cap.* 20.
(*g*) „ Nous connoissons les maux horribles que les „ Ariens firent souffrir aux Orthodoxes, il reste plu- „ sieurs Ecrits qui en font mention. Voyez Camera- „ rius dans le chap. 5. du 1. livre du 3. tome de ses „ Méditations. On peut voir aussi les Auteurs citez par „ l'Abbé Faydit dans ses remarques sur Virgile pag. 231. „ & suiv.

III. Partie.

peu qu'on soit débonnaire : une bonne ame ne peut lire innocemment cette sorte de relations, elle ne sauroit s'empêcher de maudire la mémoire de ceux qui ont été cause de ces incendies ; & au lieu de demander des fleurs à jetter sur leurs tombeaux (*h*),

Manibus date lilia plenis,

Elle les lapideroit volontiers, & au lieu de chercher un formulaire de bons souhaits dans Juvenal (*i*), elle chercheroit un formulaire d'imprécations dans Tibulle (*k*).

Si la pratique des Chretiens répond à leur théorie sur la soumission dûë aux Souverains.

Mr. Silhon pourroit dire qu'encore que les Chretiens oubliant ce qui leur a été ordonné par la parole de Dieu, & abusant de leur zele, ayent rempli de confusions & de troubles la Société civile, cela n'empêche point que la théorie de leur Religion ne tende à l'affermissement des Etats. Mais on lui pourroit repliquer deux choses ; l'une, que si nonobstant cette belle théorie ils ont été d'aussi grands perturbateurs du repos public que les Idolâtres, ils ne sont pas moins à craindre à leurs Souverains que les Gentils ; l'autre, qu'il n'est pas certain que l'Ecriture leur ait donné des préceptes de soumission à la Puissance souveraine, qui surpassent tout ce que l'on voit en ce genre-là dans les autres Religions.

Fiction d'une Conference sur ce sujet entre un Mandarin de la secte des Lettrez & les Jesuites.

Effectivement si un Mandarin de la Secte des Lettrez vouloit bien-tôt mettre en peine les Jesuites, il n'auroit qu'à lier une Conference avec eux en présence de l'Ambassadeur de la Compagnie Hollandoise. Supposons qu'ils eussent représenté à ce Mandarin que dans l'Empire de la Chine il n'y a point d'habitans dont l'obéïssance à l'Empereur soit aussi sûre que celle des Chretiens, ou dont la fidelité soit aussi fragile que celle des Lettrez qui ne croyent point de Dieu ; n'est-il pas vraisemblable qu'il feroit cette reponse? *N'embrassons pas trop de choses à la fois ; laissons le dernier article, arrêtons-nous au premier. Quelle raison avez-vous de dire que la soumission des Chretiens aux ordres de notre Empereur est plus assurée que celle de tous les autres Chinois? Le livre inspiré de Dieu*, repliqueroient les Jesuites, *cette regle de notre foi, nous ordonne expressément d'être soumis aux Puissances superieures : prenez la peine d'y voir tels & tels passages ; rien n'est plus clair, rien n'est plus précis. Mais n'êtes-vous pas partagez sur le sens de ces passages*, demanderoit le Mandarin à l'Ambassadeur. *Si partagez*, répondroit l'Ambassadeur, *qu'une chambre ne suffiroit pas à contenir tous les livres qui ont été publiez ou pour ou contre le droit de resister à son Prince, & de le chasser; & on n'oublie jamais dans ces Ouvrages d'examiner les textes de l'Ecriture qu'on vous a montrez. Cette discussion enfante deux propositions contradictoires ; l'une, qu'en se soulevant contre son Prince, en le chassant, &c. on s'éloigne des préceptes de l'Ecriture ; l'autre, qu'on ne s'en éloigne pas. Nous avons en Europe beaucoup d'exemples de Rois attaquez par une partie du peuple, dépouillez de leur Souveraineté, chassez, décapitez, assassinez, le plus souvent pour des interêts de Religion. Il a paru toûjours des apologies, toûjours des accusations sur ces sortes d'évenemens, & jamais les accusateurs n'ont oublié de se soutenir par la Parole de Dieu, ni les apologistes de soutenir qu'elle leur étoit favorable en plusieurs lieux sans leur être contraire en aucun autre. Il n'y a personne à qui il convienne moins* (*l*) *qu'aux Jesuites de vous parler comme ils vous parlent ; car ils sont de la Societé qui a produit le plus de livres en faveur des soulevemens du peuple, &c. Puisque cela est ainsi*, concluroit le Mandarin, *vous avez tort, vous autres Chretiens, de vous vanter d'être plus fideles aux Princes que les autres hommes : Votre prétendu article de foi sur l'obéïssance des Sujets est contenu si obscurement dans le livre qui vous sert de regle, que vous ne l'y trouvez jamais quand il vous est necessaire de justifier une prise d'armes, une Révolution, &c. choses qui à ce que je vois, sont assez fréquentes dans vos pays.*

Ce que les Catholiques reprochent aux Protestans sur ce sujet.

Jugez présentement s'il n'y a pas bien à rabattre dans le triomphe de Mr. Silhon. On peut opposer aux trophées qu'il a érigez à la Religion Chretienne, non-seulement la pratique de plus de douze siecles, mais aussi les cruels reproches que se font tour-à-tour les Catholiques Romains & les Protestans. Ceux-là imputent à ceux-ci (*m*) *un esprit brouillon, factieux, inquiet, des maximes Republicaines, de l'aversion pour la Monarchie, une hérésie incompatible avec le repos des Etats, & qui inspire un genie ambitieux, entreprenant, toûjours en action, s'il n'est reprimé par une force majeure.* La description qu'un Pere de l'Oratoire a donnée des Huguenots dans le gros volume qu'il a opposé à l'Historien de l'Edit de Nantes, est si affreuse par rapport à l'esprit de Rebellion, qu'il n'y a point de Souverains Catholiques, qui ajoûtant foi à ce portrait, n'aimassent mieux laisser desertes quelques-unes de leurs Provinces, que de les peupler de semblables habitans. Voilà l'idée que les Catholiques Romains se font de ceux qu'ils appellent Calvinistes, Presbyteriens, Puritains, &c. (*n*). Les Protestans au contraire ne cessent de soutenir que le Papisme doit être chassé de tous leurs Etats, (*o*) puisqu'il dispense les Sujets du serment de fidelité, par rapport aux Souverains separez de la Communion de Rome, & qu'il ne travaille qu'à se rendre maître de tout, soit par des Conspirations cachées, soit par la revolte des peuples, & que ses principes sont (*p*) cruels. Que les Payens ayent l'équité de croire que la theorie de Mr. Silhon soit clairement contenuë dans l'Ecriture, c'est ce que l'on ne doit pas se promettre, pendant qu'ils sauront que le même parti

Et les Protestans aux Catholiques.

Ce que les Chinois diroient de ces accusations reciproques.

(*h*) „ Virgil. Æneid. lib. 6. v. 884.

(*i*) „ *Dii majorum umbris tenuem, & sine pondere terram*
„ *Spirantesque crocos, & in urna perpetuum ver.*
„ Juvenal Sat. 7. v. 207.

(*k*) „ *Infelix urgeat ossa lapis.*
„ Tibull. Eleg. 4. lib. 1. Voyez aussi Properce Eleg. 5. „ lib. 4. init.

(*l*) „ Le Pere Adam ayant accusé les Calvinistes d'être animez de l'esprit de rebellion, on lui répondit : „ *Il étoit de votre prudence de laisser plaider à un autre cet* „ *endroit de votre cause.* La qualité *de Jesuite vous dispensoit d'y toucher. Le monde n'a pas oublié les sentimens* „ *que plusieurs de cet Ordre ont publiez sur le point de l'authorité des Roys, & de l'inviolable respect & fidelité que* „ *leur doivent leurs Sujets. Les suites de leur doctrine &* „ *tant d'Arrests qui l'ont foudroyée avec un éclat & un fracas si honteux pour votre Societé, ne s'effacent pas si aisément de la memoire des hommes. Quand nous serions aussi* „ *coupables que vous nous faites, ce n'étoit pas à un homme de votre Ordre de nous le reprocher, de-peur d'attirer sur ce Corps, dont l'honneur vous est si cher, une* „ *recrimination scandaleuse.* Daillé, Replique 2. part. „ ch. 15. pag. 89. 90.

(*m*) „ Préface generale de l'Histoire de l'Edit de Nantes, fol. c. 2. verso.

(*n*) „ Voyez la Replique du Prince Ernest de Hesse à „ Drelincourt pag. 283.

(*o*) „ Plusieurs de ceux qu'on appelle Tolerans soutiennent qu'encore que le Papisme ne doive pas être „ interdit entant qu'idolâtre, il le doit être entant que „ perturbateur du repos public. Voyez Mr. Saurin dans „ la réponse au Comment. Philosoph. pag. 659.

(*p*) „ Voyez ci-dessus Chap. XX. pag 952. 2. col. à „ la fin, & pag. 954. 1. col.

parti Chrétien qui soûtint en France sous Charles IX. & sous Henri III. qu'il est contre les loix humaines & les loix divines, que les Sujets prennent les armes contre leur Roi, soûtient avant même la mort d'Henri III. qu'il est conforme aux loix humaines & aux loix divines de prendre les armes contre son Prince. L'autre parti Chrétien ne fut pas moins inconstant (q). Il soûtint sous Charles IX. & sous Henri III. que les loix divines & les loix humaines permettent à la plus petite partie des Sujets de s'armer contre la plus grande, qui a le Prince à sa tête. Mais après la mort de Henri III. il soûtint que les loix divines & le loix humaines défendent à la plus grande partie des Sujets de s'armer contre la plus petite, qui a le Roi à sa tête. Cela nous fait juger, diroient les Chinois, que la Religion Chrétienne est si ambiguë sur cet article, que la liberté qu'elle laisse aux hommes de dégrader les Souverains, n'est pas moins grande que celle dont ont joüissoit anciennement dans Athenes & dans Rome sous le Paganisme.

Et les Infideles de ce qu'un Théologien a dit du soulevement des Cévenes.

Les Infideles se confirmeroient dans ce jugement par les progrez de la doctrine contraire à Mr. Silhon. Il y a eu deux sentimens en Angleterre sur l'obéïssance passive: présentement il n'y en a qu'un, qui est de la traiter de pure chimere. Je pourrois vous alléguer ce que l'Auteur du Mercure politique (r) a observé aussi ingénieusement qu'ingénieusement: mais je me contente de ce qu'un des Théologiens les plus hupez (ſ) a déclaré publiquement, qu'il n'y a que des esprits foibles, ou des personnes mal intentionnées qui aient desaprouvé la conduite des Cévénois. Ces esprits foibles s'embarrassoient de deux choses; la doctrine de Saint Paul, le petit nombre, & la basse condition des Camisards leur faisoient bien de la peine. Il leur dévelope la doctrine de Saint Paul, & leur montre qu'elle ne combat point de semblables soulevemens. Il soûtient que le nombre, ni la qualité ne sont point des choses requises pour entreprende légitimement une telle affaire. C'est sans doute raisonner très-conséquemment. Cet Auteur a ou plus de lumieres, ou plus de sincérité que beaucoup d'autres; car la suite naturelle du principe de Junius Brutus est que tout particulier, quel qu'il soit, paysan ou crocheteur, est missionnaire né pour commencer une mine qui fera sauter le Thrône.

CHAPITRE XXII.

Suite de l'examen des remarques de Mr. Bernard. De quelle maniere l'Idolâtrie étoit, selon lui, un principe réprimant. Considération sur le dogme des Payens concernant la vie à venir.

CE que je prendrai pour la dixiéme remarque de Mr. Bernard, est composé de diverses pieces qui ont du rapport les unes aux autres.

X. Il avouë (a) que l'Idolâtrie Payenne n'a pas été un principe reprimant; mais il ne laisse pas de dire qu'elle renfermoit un reste de verité qui étoit cause que les Payens *s'abstenoient de plusieurs vices, & qu'ils pratiquoient certaines vertus.* Il explique cela en disant que l'opinion de plusieurs Divinitez, & des *Champs Elysées*, & du *Tartare*, renfermoit l'idée d'une Divinité qui récompense & qui punit en ce monde, & après cette vie, (b) *que les bonnes actions materielles* des Payens ne doivent pas être attribuées *à la crainte des faux Dieux*, mais *à la crainte d'une Divinité veritable, envelopée dans la crainte des fausses Divinitez.* Il me semble que si l'on réduit ceci au langage des Ecoles, nous y trouverons ce *distinguo*. L'Idolâtrie entant qu'Idolâtrie ne détournoit d'aucun péché, & n'excitoit à aucune bonne action; mais entant qu'elle n'étoit point Idolâtrie, & qu'elle enfermoit l'idée de la véritable Divinité, elle détournoit du mal, & portoit au bien.

Si le Paganisme entant qu'il renferme un reste de verité, est un principe réprimant.

Pour vous faire voir l'inutilité d'une telle distinction, il faut que je vous ramene aux élemens de Logique, & à l'arbre de Porphyre, dont apparemment vous avez encore la figure dans vos cahiers. Nous voyons par cette figure que les especes diamétralement opposées, participent également à l'attribut qui est leur genre. C'est ainsi que la substance, (c) être qui subsiste en lui-même, & l'accident, (d) qui subsiste dans un sujet, participent également à l'attribut d'*être*. C'est ainsi encore que la vertu & le vice possedent également l'attribut de *qualité morale*, & que l'opinion des Théïstes, & l'opinion des Athées possedent également l'attribut de *jugement de l'esprit*. Nous trouverons un semblable point de réünion dans l'Idolâtrie Payenne & dans le dogme de l'unité de Dieu. Croire qu'il n'y a qu'un Dieu, croire qu'il y a plusieurs Dieux, sont deux jugemens de l'esprit directement opposez, mais qui participent également à cet attribut, *croire l'existence de la Nature divine.* Cet attribut est un genre d'opinion qui se divise en ces deux especes, *croire que la Nature divine n'est qu'un seul individu; croire qu'elle contient des individus.*

La même Logique qui nous enseigne ces choses, nous apprend aussi que le genre, attribut commun

(q) „ Voyez le Diction. Histor. & Crit. remarque *I*. de „ l'article *Hotman*; & remarque *E* de l'article *Sainctes*.

(r) „ Il y a dans le Mercure Historique du mois d'Août „ 1705. *pag.* 149. *& suiv.* une Lettre Pastorale d'un Evêque d'Angleterre aux Protestans de Hongrie. Elle est „ écrite selon les maximes de l'obéïssance passive. Mais „ l'Auteur du Mercure *pag.* 169. doute qu'elle soit l'ouvrage d'un Evêque Anglois, & il dit *qu'il pourroit donner, s'il étoit nécessaire, les raisons qu'il a d'en douter.* L'Auteur de la Lettre, continuë-t'il, *prend* les Protestans de „ Hongrie *du côté de la Religion, en tâchant de leur prouver* „ *par les Ecrits Divins & profanes, qu'il n'est jamais permis* „ *de prendre les armes contre son Souverain. La Théologie* „ *de cet Auteur n'est guéres la Théologie courante. Ceux qui* „ *ont voulu en ces derniers tems soûtenir le pouvoir absolu des* „ *Souverains, n'y ont pas trouvé leur compte. Junius Brutus* „ *n'a jamais eu plus de Partisans.*

(ſ) „ *Voyez* l'Avis à tous les Alliez, Protestans & Catholiques Romains, Princes & Peuples, Souverains „ & Sujets, sur le secours qu'on doit donner aux soulevez des Cévenes. *C'est un livret de* 34. *pages in* 4. *imprimé l'an* 1705.

(a) „ Bernard, Nouvell. de la Républ. des Lettres, „ Mars 1705. pag. 312.

(b) „ *Idem, ibid. pag.* 326.

(c) „ *Ens per se subsistens.*

(d) „ *Ens inhærens in alio.*

mun aux especes opposées, n'est point distinct réellement de la différence, attribut particulier à chaque espece. Il n'y a pas deux êtres réels dans la substance, par l'un desquels elle soit simplement un être & par l'autre une subsistance en elle-même. La même entité numérique qui fait que les substances subsistent en elles-mêmes, fait aussi qu'elles sont un être. Disons la même chose du vice. Ce qui le fait une mauvaise qualité morale, ne differe point réellement de ce qui le fait une qualité morale; & par conséquent nous devons être assurez que ce qui fait que l'Idolâtrie est une opinion de l'existence divine, ne differe point réellement de ce qui la fait une opinion de l'existence de plusieurs Dieux. C'est dans l'ame d'un Idolâtre une seule & même entité, croire que la Nature divine existe, & croire qu'elle contient des individus; & parceque l'Idolâtrie conçoit toûjours ses Divinitez comme douées de tels ou de tels attributs, Junon, par exemple, comme la sœur & la femme de Jupiter, comme jalouse, fiere & vindicative, il s'ensuit que de croire que la nature divine existe, qu'elle est divisée en individus, que Junon a précisément telles ou telles qualitez, n'étoient pas trois opinions distinctes dans l'acte par lequel un Payen croyoit l'existence de Junon. Ces trois opinions constituoient par identité cet acte-là, & ne pouvoient être séparées que mentalement. C'étoit ce que les Ecoles nomment des formalitez, ou des précisions formelles, qui n'existent qu'objectivement dans notre esprit, & qui se multiplient autant de fois que nous considérons une chose à certains égards, sans faire attention aux autres réalitez identifiées entre elles dans cette chose.

Si nous passons de la Logique à la Physique, nous apprendrons que les effets d'une cause sont déterminez à être plûtôt ceci que cela, non par l'attribut qui lui est commun avec d'autres choses, mais par l'attribut qui l'en distingue. Le feu brûle non pas à cause qu'il est un corps, mais à cause qu'il est un tel corps. Les effets du vin ne tirent point leurs proprietez de ce qu'il est une portion de matiere, ni même de ce qu'il est un corps mixte, mais de ce qu'il a l'essence de vin. J'en dis autant de la prodigalité. Ce qui spécifie ou qui détermine ses effets n'est pas son attribut général de mauvaise qualité morale, c'est son attribut différentiel, ou ce qui la distingue des autres vices (e). Je conclus de-là que si nous voulons connoître les effets de la Religion Payenne, il ne la faut pas considerer en général comme un culte de la nature divine, ni comme un culte de plusieurs Dieux, mais en particulier comme un culte de tels & tels Dieux. C'est de ce dernier culte qu'elle prend sa forme, son essence, son espece. Les deux autres cultes y sont compris réellement par identité, & ne sont que des formalitez ou des objets de nos abstractions, & en tout cas leur activité est absorbée & déterminée par celle de l'attribut spécifique; desorte que si l'Idolâtrie entant qu'Idolâtrie n'est pas un principe réprimant, elle ne le sauroit être par ses formalitez générales.

Le Paganisme entant que Paganisme étoit le culte de plusieurs Divinitez criminelles: voilà son essence, ou son attribut spécifique. Or les effets d'une cause sont déterminez par son attribut spécifique à être plûtôt ceci que cela: il faut donc que le caractere des effets du Paganisme dépende de ce que c'étoit un culte de plusieurs Dieux criminels. L'effet naturel d'un tel culte devoit être d'encourager au crime. Donc le Paganisme entant que Paganisme animoit les hommes à pécher. Il ne les en détournoit donc point entant qu'il étoit en général le culte de la nature divine; car comment cet attribut vague, cet objet de l'abstraction de l'esprit, cette idée à quoi les Payens ne faisoient aucune attention, eût pû prévaloir sur l'activité de l'attribut spécifique qu'ils connoissoient distinctement, & auquel ils pensoient actuellement? Or si l'Idolâtrie ne contenoit rien qui pût rompre les effets qu'elle produisoit entant qu'Idolâtrie, vous voyez bien que la distinction de Mr. Bernard tombe par terre.

On pourroit la critiquer par un autre endroit, puisqu'il suppose que l'Idolâtrie entant qu'Idolâtrie ne renfermoit pas *l'idée d'une Divinité qui récompense & qui punit*. Il veut que cette idée ne fût contenuë dans l'Idolâtrie qu'à cause d'un petit reste de vérité qui s'y conservoit *sous un nombre infini d'erreurs monstreuses* (f). Soyez bien certain, Monsieur, que les Payens entant qu'Idolâtres croyoient formellement & distinctement que leurs Dieux punissoient & récompensoient, & ainsi l'idée dont il s'agit étoit nettement renfermée dans l'Idolâtrie entant qu'Idolâtrie.

Quels vices il pouvoit réprimer.

Elle étoit donc, conclurez-vous, un principe réprimant. Si je vous l'accordois par rapport aux choses qui selon le Paganisme méritoient les châtimens ou les récompenses des Dieux, je ne vous laisserois pas un grand avantage; car la question est de savoir quelles étoient ces choses-là. Mr. Bayle a dit qu'elles ne comprenoient pas les vertus morales dont la pratique est nécessaire pour le maintien des Societez; ces vertus, dis-je, qui selon ses adversaires auroient été tellement foulées aux pieds si le monde fût tombé dans l'irreligion, qu'aucune Societé n'auroit pû se maintenir. Il a prétendu qu'à l'égard de ces vertus l'Idolâtrie Payenne lâchoit encore plus la bride à l'homme que l'Athéïsme, puisqu'elle faisoit adorer des Divinitez usurpatrices du bien paternel, & soüillées de toutes sortes d'impudicitez, & de fourberies, &c. Il a prétendu que les Prêtres des Idoles ne recommandoient que l'observation du culte externe, & qu'ainsi les Payens se promettoient les récompenses divines pourvû qu'ils s'acquittassent de ce culte, & ne craignoient d'être châtiez des Dieux qu'en cas de mépris pour les rites de la Religion, ou qu'en cas de parjure & de sacrilege. Ce systême étoit capable de réprimer certaines passions, & d'en exciter quelques autres. Un avare ouvroit sa bourse par l'espérance que les frais d'un sacrifice feroient prospérer ses affaires, il n'osoit pas toûjours piller les Temples ou prêter un faux serment. Un ambitieux indévot gagnoit sur soi d'aller souvent dans les Temples les mains remplies de dons, à cause qu'il espéroit que les Dieux feroient réüssir ses entreprises. Mais cela ni cent autres choses dont on s'abstenoit, ou que l'on exécutoit par un esprit mercénaire, ne concernoient pas les vertus morales dont l'observation est le bonheur des Societez. Il importe peu à Titius & à Mévius qu'une Sacristie soit pillée ou qu'elle ne le soit pas: ils n'en deviennent point plus pauvres; & pour ce qui est du préjudice qui leur pourroit arriver de ce qu'un autre

(e) „ Notez que je ne veux pas soûtenir que ceci ne „ souffre des exceptions: mais je croi que l'Idolâtrie est „ dans le cas des exemples que j'allegue.

(f) „ Bernard *ubi suprà* pag. 312.

autre homme violeroit son (*g*) serment, les occasions en sont plus rares que l'on ne pense. Chacun se précautionne en exigeant des promesses par écrit, & l'on ne hazarde guéres sur la simple religion du serment un intérêt considérable.

Mr. Bernard n'admet point les prétentions de Mr. Bayle quoiqu'elles aient été appuiées sur beaucoup de preuves, & qu'on puisse les confirmer par des conséquences bien tirées de quelques endroits moraux des Auteurs Payens. Je vais vous donner deux échantillons de cela : le premier sera tiré d'une Comédie de Plaute, & le second d'une Ode d'Horace.

A quelles actions il attachoit les récompenses.

Plaute dans le Prologue du *Rudens* fait parler (*h*) l'une des Constellations. Elle déclare que Jupiter l'Empereur des Dieux & des hommes, fait descendre les étoiles sur la terre pendant le jour, afin que chacune dans les pays qu'il lui assigne s'informe des actions humaines, & comment les hommes s'enrichissent. Ceux qui gagnent des procez par de faux sermens & par de faux témoignages, sont déférez chaque jour à Jupiter. Il revoit la cause & condamne ces faussaires & ces parjures à une amende qui surpasse le gain qu'ils ont fait. Ils s'imaginent qu'ils l'apaiseront par des sacrifices & par des présens ; mais ils perdent & leur peine & leurs dépenses, car il n'accepte aucun hommage des parjures. Un dévot trouvera grace plus facilement auprès des Dieux que les scélérats. J'avertis de cela les gens de bien, les gens pieux & loïaux, qu'ils le retiennent afin de se réjouïr de leur conduite. Voilà ce que la constellation dogmatise sur le théâtre Romain. N'est-ce pas apprendre aux hommes que pourvû qu'ils n'offensent pas personnellement la Divinité en se moquant des sermens où ils l'ont prise à témoin avec des formalitez religieuses, ils n'ont rien à craindre de sa colere ? Ainsi les mensonges communs, les médisances, l'impudicité, l'yvrognerie, cent autres desordres se pouvoient promettre l'impunité par rapport aux Dieux. Et par la loi des contraires il n'y avoit des récompenses à espérer qu'entant que l'on évitoit le parjure, & qu'on observoit les cérémonies du culte divin.

Considérons l'une des (*i*) Odes où Horace a moralisé le plus gravement. Il y attribuë à deux causes les malheurs du peuple Romain ; à la colere des Dieux & à l'impudicité des femmes. Les Dieux avoient puni rigoureusement le mépris que l'on avoit eu pour leurs Temples, & pour leurs Statuës, & pour les auspices. L'impudicité des femmes qui pour trafiquer plus utilement de leur honneur s'abandonnoient à des marchands étrangers, la lâcheté de leurs maris qui consentoient à cela, la mauvaise éducation qu'on donnoit aux jeunes filles, avoient produit une race qui dégénéroit de la valeur & de la vertu Romaine. Voilà comment le vice contribuoit aux victoires des ennemis du peuple Romain : les Chretiens ne parleroient pas ainsi : ils n'oublieroient pas de dire que cette impudicité étoit l'une des raisons de la colere céleste qui affligeoit la République. Concluons donc que le Paganisme ne croïoit irriter les Dieux que par le mépris de leurs Temples & de leurs personnes, &c. Or par la loi des contraires il ne devoit espérer leurs bonnes graces qu'en s'attachant au culte extérieur. Il est donc vrai que les prétentions de Mr. Bayle sont bien fondées.

Mr. Bernard les combat par divers moyens. Il dit (*k*) en premier lieu, qu'il est faux que les Païens n'attendissent de leurs Dieux que des faveurs temporelles, ils croïoient l'immortalité de l'ame, & *les peines & les recompenses d'une autre vie*. En second lieu, qu'il est faux qu'ils crussent que ces peines n'étoient destinées qu'à ceux qui ne pratiquoient pas le culte extérieur de la Religion. Il prouve par l'Enéide qu'elles concernoient aussi les traîtres, les mauvais juges, les incestueux, & les autres criminels, & que la félicité (*l*) des *Champs Elysées* appartenoit *non seulement à ceux qui* avoient *offert des sacrifices en abondance, mais aussi à tous les gens de bien*.

S'il attendoit des Dieux les biens spirituels.

Sur la premiere de ces deux objections je vous dirai que si Mr. Bayle & Mr. Spanheim (*m*) qu'il cite, n'avoient entendu par *biens temporels* que ceux dont on peut jouïr en ce monde, ils auroient eu tort de dire que généralement parlant c'étoient-là les bornes de l'espérance des Gentils. Mais on a sujet de prétendre que Mr. Spanheim a pris les choses avec restriction, & que Mr. Bayle n'a fait qu'opposer les biens temporels aux spirituels selon le style ordinaire du Christianisme. Son sens aura donc été que les Païens n'attendoient des Dieux que le bien physique, la santé, les richesses, le plaisir & le repos, & non pas le bien moral, la vertu, & la sanctification. Examinez l'état (*n*) des Champs Elysées, vous trouverez difficilement qu'il comprît ce que nous nommons biens spirituels. On y étoit fort à son aise, & l'on s'y plaisoit aux mêmes occupations (*o*) qui avoient plû pendant la vie : l'on y dansoit, l'on y chantoit, l'on y trouvoit d'agréables promenades : y devenoit-on plus saint ? c'est dequoi les Poëtes ne parlent pas, que je sache. Ainsi dans un fort bon sens Mr. Bayle aura pû dire que les Païens n'attendoient des Dieux ni en ce monde ni en l'autre que des faveurs temporelles. Qu'ils aient crû l'immortalité de l'ame & sa descente aux enfers, c'est ce qu'on ne peut révoquer en doute dès que l'on a quelque connoissance de l'antiquité. Leurs cérémonies funebres dont on trouve si facilement de gros recueils, suffisent à nous enseigner leur créance sur cet article. Je croi que le peuple étoit plus ferme là-dessus que les Savans, dont quelques-uns ont donné assez à connoître leur incertitude (*p*), & ont rejetté même tout net les suplices des enfers. Vous avez pû lire dans le beau traité *de Senectute*, que Caton le Censeur affirme que si l'ame ne meurt pas avec le corps, elle s'en va en un lieu où elle sera éternellement heureuse. On ne sauroit trouver (*q*) un tiers parti,

(*g*) » C'est-à-dire un serment solemnel prêté ou de» vant les Juges, ou au pied des Autels, &c. car pour les » sermens ordinaires les Payens en tenoient encore moins » de compte que l'on n'en tient aujourd'hui.

(*h*) » Celle que l'on appelloit *Arcturus*.

(*i*) » C'est l'*Ode 6. du 3. livre*.

(*k*) » Bernard *ubi suprà* pag. 313.

(*l*) » *Ibid pag.* 314.

(*m*) » Voyez la Continuation des Pensées diverses § » CXXII. à la fin.

(*n*) » Voyez Virgile au 6. de l'Enéide depuis le vers » 640. jusqu'au 665.

(*o*) » . . . . . *Quæ gratia currûm,*
» *Armorumque fuit vivis : quæ cura nitentes*
» *Pascere equos, eadem sequitur tellure repostos.*
» Virgil. Æn. l. 6. v. 653.

(*p*) » Voyez les Pensées sur les Cometes Ch 187. & » dans le Diction. Histor. & Crit. la remarque *H* de l'ar» ticle *Cesar*. Voyez aussi le Pere l'Ami *ubi infrà* pag. 255. » & suiv. & Mr. Amyraut, Traité des Religions pag. » 136. & suiv.

(*q*) » C'étoit fort mal raisonner. Voyez le Pere Ber» nard l'Ami dans son 1. Entretien sur la Morale pag. » 160. & suiv. édit. 1706.

III. Partie.

parti, ajoûte-t'il, l'ame ne sentira rien après cette vie, ou elle n'aura que des sentimens agréables. *Quæ* (mors) *aut plane negligenda est, si omnino exstinguit animum, aut etiam optanda si aliquo eum deducit ubi sit futurus æternus. Atqui tertium certe nihil inveniri potest. Quid igitur timeam, si aut non miser post mortem, aut beatus etiam futurus sum?* (r) . . . *post mortem quidem sensus aut optandus aut nullus est* (s). Je ne croi pas que les ignorans ayent connu ce systême, & je m'imagine que de simples bourgeois n'eussent pas formé des vœux sous condition pour les ames de leurs parens, comme fit Tacite pour l'ame de son beaupere. Reposez en paix, lui dit-il (t), si les Manes des gens de bien existent en quelque lieu, & si l'opinion des sages est vraie que les grandes ames ne sont point détruites avec le corps. Les souhaits du peuple étoient bien plus positifs; & comme la foi des enfers traînoit après elle un grand détail de cérémonies de Religion utils aux Prêtres, ne nous imaginons point qu'ils négligeassent l'instruction sur cet article. La question est de savoir s'ils enseignoient que les bonnes mœurs étoient nécessaires pour mériter les récompenses de l'autre vie, & si pour éviter les suplices infernaux il faloit remplir tous les devoirs du culte externe des Dieux, & outre cela tous les devoirs de la morale. Nous allons parler de cela en examinant la seconde objection de Mr. Bernard.

S'il infligeoit les suplices des Enfers aux violateurs des devoirs moraux.

L'autorité de Virgile n'a pas le poids d'une bonne preuve; car comme je vous l'ai déja (u) dit, les Poëtes mêloient ensemble la doctrine des Prêtres & celle des Philosophes. Tout ce donc qu'on peut conclure des endroits de l'Enéide citez par Mr. Bernard, est que les Docteurs de Morale avoient mis sur un bon pied le dogme de l'autre vie, & qu'ils y avoient fait entrer tout ce qui leur avoit paru le plus convenable aux intérêts des bonnes mœurs. Cela se fit par dégrez: on ne parla d'abord que de la peine de quelques crimes horribles dont la plûpart consistoient en attentats personnels contre les Dieux. Homere ne fait mention (v) que d'une petite partie des scélérats qui suportoient cette peine. A cela près sa description des enfers ne marque pas que l'on y fût tourmenté; mais elle nous fait entendre que l'on n'y trouvoit aucun agrément; car elle porte qu'Achille félicité par Ulysse de régner en ces lieux-là, répondit: (vv) *J'aimerois mieux être paisan & valet d'un homme qui n'eût pas dequoi vivre, que de commander à tous les morts.* Les Héros & les Héroïnes qu'Homere nomme dans cette description avoient bonne envie de boire du sang des victimes qu'il avoit falu égorger pour cette évocation: cela marque une espece de soif. Or si toutes les ames sont dans un état peu commode, la doctrine d'Homere ne servoit de rien aux mœurs, elle conduisoit à juger que l'état des morts est de sa nature exposé à quelque souffrance, & qu'il n'y a nul moyen de s'en exempter.

Ce que Pindare & Virgile disent des Enfers.

Pindare fut plus orthodoxe qu'Homere: (x) il partagea les morts en deux classes, il mit dans l'une les bienheureux, & dans l'autre les malheureux, & il marqua que la condition de ceux-ci étoit la peine de leurs crimes, & que la condition de ceux-là étoit une récompense de leur vertu. Virgile s'étendit encore plus sur cette matiere, & la traita si bien, que comme Mr. Bernard (y) le remarque, *en y changeant peu de chose, un Prédicateur Chretien en pourroit faire un fort bon Sermon.* Mais il faut dire aussi que ce grand Poëte ne put parler de la sorte qu'en abandonnant le systême de la Religion publique; car s'il l'eût suivi eût-il osé mettre l'injustice, la violence, & l'amour incestueux entre les causes de la damnation éternelle? Ne savoit-il pas que Pluton marié à Proserpine sa niece l'avoit enlevée de vive force, & que Jupiter (z) avoit débauché furtivement sa propre sœur avant que de l'épouser, & ne joüissoit du thrône qu'après en avoir chassé son pere? Si Pluton avoit souffert que les ravisseurs & que les incestueux fussent condamnez à un tourment éternel dans son Empire, n'auroit il pas mérité encore plus qu'eux ce suplice-là? Disons la même chose à l'égard des (a) autres criminels; c'étoit une absurdité visible que de prétendre dans le systême de la Religion Païenne, qu'ils eussent rien à craindre de la justice des Dieux. Elle eût été une injustice & non pas une justice si elle eût châtié le vol, le rapt, l'adultere, l'inceste, le mensonge, &c. Virgile avoit trop d'esprit pour ne voir pas clairement les inconséquences où il se seroit engagé s'il eût prétendu faire sortir de la Religion publique ce qu'il disoit de la cause du bonheur & du malheur de l'autre vie. Mais il crut que selon l'usage des Poëtes il lui étoit permis d'emprunter de la Religion naturelle que les Philosophes avoient conservée, les ornemens d'un épisode. On pourroit douter qu'il fût bien persuadé de ce qu'il disoit; car il assure dans un autre lieu, que c'est un bonheur que de se moquer de tout le bruit des enfers:

> Felix, qui potuit rerum cognoscere causas,
> Atque metus omnes, & inexorabile fatum
> Subjecit pedibus, strepitumque Acherontis avari (b).

C'est un sentiment qu'il copia de Lucrece (c).

Contradiction où est tombé Virgile au sujet de la Justice infernale.

Souffrez que j'observe que pour avoir voulu donner une idée avantageuse de la justice infernale, comme si c'étoit un Tribunal (d) qui examinoit les choses avec la derniere exactitude, il est tombé en contradiction, qu'il n'auroit pû éviter ce dérangement sans choquer la Théologie ordinaire. Il dit que les ames dont les corps n'avoient point été enterrez n'étoient point reçuës dans la barque de Caron; qu'elles se présentoient en vain avec une extrême envie de passer le fleuve, mais qu'il faloit qu'elles errassent pendant cent ans:

(e) Nec

(r) » *Cicero de Senectute cap. 19. pag. m. 439.* Voyez » aussi ce qu'il rapporte de Socrate, *Tusc. qu. lib. 1. fol. m.* » *252. B.* & Seneque, Epist. 24 & 65. in fine.

(s) » *Id. ibid. cap. 20. pag. 445.*

(t) » *Si quis piorum manibus locus, si, ut sapientibus placet, non cum corpore exstinguuntur magnæ animæ.* Tacit. » in vita Agricolæ sub fin.

(u) » Ci-dessus Chap. X. pag. 923 2. col.

(v) » Voyez l'onziéme livre de l'Odyssée pag. m. 342.

(vv) » Βουλοίμην κ' ἐπάρουρος ἐὼν θητευέμεν ἄλλῳ Ἀνδρὶ » παρ' ἀκλήρῳ, ᾧ μὴ βίοτος πολὺς εἴη, Ἢ πᾶσι νεκύεσσι » καταφθιμένοισιν ἀνάσσειν. *Vellem sanè rusticus esse, &* » *mercede servire alii Viro inopi, cui nec victus sufficiens esset,* » *Quàm omnibus mortuis vita defunctis imperare.* Homer. » Odyss. lib. 11. pag. m. 336.

(x) » *Pindarus Olymp. ode. 2. pag. m. 54. & seq.*

(y) Bernard *ubi suprà* pag. 300.

(z) » Voyez dans le Diction. Histor. & Crit. la remarque *A* de l'article *Junon*.

(a) » Hormis les sacrileges & tels autres qui offensoient directement les Dieux des Payens. On pouvoit » croire que les Dieux s'en vangeoient par un principe » d'orgueil, &c.

(b) » *Virgil. Georg. lib. 2. v. 490.*

(c) » *Et metus ille foras præceps Acherontis agendus*
» *Funditùs, humanam qui vitam turbat ab imo,*
» *Omnia suffundens mortis nigrore, neque ullam*
» *Esse voluptatem liquidam, puramque relinquit.*
» Lucretius lib. 3. v. 37.

(d) » *Virgil. Æneid. lib. 6. v. 431. & 566.*

(e) Nec ripas datur horrendas, nec rauca fluenta
Transportare priùs, quàm sedibus ossa quierunt.
Centum errant annos, volitantque hæc littora circum:
Tùm demùm admissi stagna exoptata revisunt.

Quelle injustice? Etoit-ce la faute de ces ames que leurs corps n'eussent pas été enterrez? Quelques-unes pour le moins n'auroient-elles pas mérité l'ordonnance qui envoyoit aux Champs Elysées? On les laissoit donc à tort pendant cent ans dans l'état de vagabondes, & cela par un arrêt (f) irrévocable des Dieux. La premiere chose que l'on rencontroit à l'entrée des Enfers (g) étoit la station des petits enfans, qui ne cessoient de pleurer, & puis celle des personnes injustement condamnées à la mort. Quoi de plus choquant, de plus scandaleux que la peine de ces petites créatures qui n'avoient encore commis nul peché, ou que la peine de ceux dont l'innocence avoit été opprimée par la calomnie? Cependant le Poëte ne veut pas que l'on soit un seul moment dans des soupçons d'iniquité. Tout aussitôt il ajoûte que Minos dispose de ces stations après une procedure juridique très-exacte:

(h) Nec verò hæ sine sorte datæ, sine judice, sedes.
Quæsitor Minos urnam movet: ille silentum
Conciliumque vocat vitasque & crimina discit.

Voilà bien des choses mal liées, & peu capables de faire impression sur ceux qui avoient le plus grand besoin d'être réprimez, je veux dire sur ceux qui tâchent de s'endormir dans une sécurité charnelle. Un tribunal qui ne commet aucune injustice est capable de les étonner; mais un tribunal qui condamne quelquefois l'innocence, leur laisse bien des prétextes de s'endurcir. Le hazard & le caprice y regnent, se peuvent-ils dire, & s'il condamne quelques innocens, il absout aussi quelques criminels. Abandonnons-nous donc à la fortune: quoique nous fissions, nous ne serions pas hors de crainte, quoique nous fassions nous ne serons pas hors d'espérance.

Les expiations remedioient à tout.

Mais ce n'étoit pas le seul remede des scrupules: on n'ignoroit pas le soin que chaque famille prenoit de recourir aux ceremonies de la Religion pour soulager & pour recréer les ames des morts. Il y avoit sur cela non seulement des usages particuliers, mais aussi des solemnitez publiques (i). Vous devez être persuadé que les Prêtres parloient plus souvent de l'efficace de leurs expiations, que du dogme que Virgile a étalé. Il n'y avoit rien qu'ils ne promissent à ceux qui pouvoient faire de la dépense: un pécheur allarmé des peines de l'autre vie trouvoit aisément un Consolateur; il pouvoit même trouver des gens qui l'assuroient (k) que leurs prieres lui serviroient d'une lettre de recommandation ou d'un passeport que les puissances préposées à garder les avenuës du Ciel respecteroient, & qu'avec certains sacrifices il parviendroit jusques à la déification. Permettez-moi de remarquer à ce sujet que par la doctrine des Païens la qualité de Dieux Mânes appartenoit non seulement aux Divinitez de l'enfer, (l) mais aussi aux ames des morts. Croirions-nous après cela que les sentences des Poëtes sur les suplices de l'enfer ayent servi de beaucoup à réprimer les méchans? Si vous lisez Mr. Amyraut dans son Traité des Religions, vous verrez (m) qu'il appelle *drollerie & bagatelles* la description que les Poëtes ont donnée *des enfers & des champs Elysées*, & qu'il dit (n) que les Payens ont été dans une ignorance si crasse *de leur condition après cette vie, qu'il a esté impossible qu'ils fussent ni efficatieusement reprimez du* vice, *ni convenablement incitez* à la vertu, & que comme les descriptions qui se trouvent dans les Poëtes (o) passoient pour des *inventions humaines*, cela leur *étoit toute efficace*. La relation d'un Jésuïte vous apprendra que les Chinois ont eu grand soin de faire graver dans leurs Temples la figure des enfers avec des Diables hideux, qui tourmentent en mille manieres les damnez; mais que l'on ajoûte peu de foi à cela, parcequ'on le prend pour une fiction déstinée à épouvanter le peuple, *fidem vulgo non habet quod terroris tantum causa ficta putetur* (p).

CHAPITRE XXIII.

Continuation du même examen. Si la Religion Payenne n'étoit qu'un trafic. Moyen d'accorder ces deux choses, qu'elle n'enseignât point la vertu, & que les Payens crussent pourtant qu'il faloit être vertueux. Grand pouvoir du point d'honneur parmi les Chretiens.

MR. Bernard fait encore d'autres objections. Il dit (a) en troisieme lieu, qu'encore que les Prêtres du Paganisme eussent principalement à cœur leur marmite, on ne lui persuadera jamais *qu'ils n'ayent point dit à leurs devots que* la vertu *étoit agréable aux Dieux, & qu'elle attiroit leur bienveillance.* Tout ce qu'on peut conclure, continuë-t'il, *de ce que leur reproche* Perse, *c'est qu'il y avoit de grands abus là-dessus. Ces reproches ressemblent fort à ce que les Auteurs Réformez ont cent fois reproché aux Moines, qui font presque consister toute la Religion dans des céremonies puériles. Ils leur ont fait voir l'inutilité de ces céremonies; mais ils n'ont jamais prétendu les accuser d'enseigner que Dieu ne recommandoit point la Vertu, & qu'elle lui étoit indifférente.*

Voilà un exemple tout-à-fait propre à réfuter Mr. Bernard: Ce qui fait que les Ecrivains Réformez

(e) „ *Id. ibid. v.* 327.
(f) „ *Tu Stygias inhumatus aquas amnemque severum*
„ *Eumenidum aspicies? ripam-ve injussus adibis?*
„ *Desine fata Deûm flecti sperare precando.*
„ Id. ibid. v. 374.
(g) „ *Continuò auditæ voces vagitus & ingens,*
„ *Infantumque animæ flentes in limine primo,*
„ *Quos dulcis vitæ exsortes, & ab ubere raptos*
„ *Abstulit atra dies, & funere mersit acerbo:*
„ *Hos juxta falso damnati crimine mortis.*
„ Id. ibid. v. 426.
(h) „ *Id. ibid. v.* 431.
(i) „ On peut trouver des recueils sur ce sujet dans „ Pierre Viret au Dialogue intitulé les *Anniversaires.*
(k) „ *Neque quod Magni spondent commendaticias habere* „ *se preces, quibus emollitæ nescio quæ potestates, vias faciles* „ *prabeant ad cœlum contendentibus subvolare: neque quod* „ *Etruria libris in Acheronticis pollicetur, certorum anima-* „ *lium sanguine numinibus certis dato, divinas animas fie-* „ *ri, & ab legibus mortalitatis educi.* Arnobius lib. 2. pag. „ m. 87.
(l) „ Voyez *Heraldus in Arnobium lib.* 2. pag. m. 115.
(m) „ Amyraut, Traité des Relig. pag. 141.
(n) „ *Id. ibid. pag.* 142. 143.
(o) „ *Ibib. pag* 144.
(p) „ *Didacus de Pantoïa relat. de Sinarum regno.* C'est „ une Lettre dattée de Péquin le 9 de Mars 1602.
(a) „ Bernard *ubi suprà* pag. 315.

III. Partie.

formez n'ont pas accusé les Moines *d'enseigner que Dieu ne recommande point la vertu*, c'est que l'on n'eût pas eu de peine à réfuter cette accusation ; car pour peu qu'il eût été difficile de s'en justifier, elle auroit été certainement intentée. Puis donc que les anciens Peres s'en sont servis publiquement (*b*) contre les Prêtres du Paganisme, il faut conclure que ceux-ci ne pouvoient nier le fait, ou prouver leur négation.

Mr. Bernard objecte en quatriéme lieu, que Perse (*c*) *raisonne sur un principe qui paroît être un principe incontestable de sa Religion. C'est que la Vertu & la bonne vie sont recommandables à Dieu pardessus toutes choses, & que c'est à cela qu'il a principalement égard.*

Que le Paganisme n'étoit pas la source de la morale.

C'est continuer à confondre ce qu'il faloit démêler. Perse avoit très-bien appris la Philosophie Stoïque, & c'est de là qu'il avoit tiré le principe sur quoi il raisonne, & non pas de l'instruction Sacerdotale. S'il avoit sû que les Prêtres enseignoient au peuple ce principe-là, eût-il oublié d'argumenter *ad hominem*, & de leur faire des reproches sur l'opposition de leur théorie à leur pratique ? Il se contente de crier contre les abus qu'ils autorisoient, & qui réduisoient la Religion à un pur trafic de biens externes. Mr. Bayle cite un assez bon nombre d'autres Auteurs qui remarquent le même abus sans dire qu'il fut contraire aux leçons des Prêtres. Ce qui pourroit tromper ici, ce seroit de s'imaginer que les Payens ne pouvoient apprendre que par la voye de la Religion publique les moralitez que nous lisons dans les Poëtes, ou qu'ils ne pouvoient les regarder comme vraïes qu'entant qu'elles émanoient de la Religion. Mais ni l'une ni l'autre de ces deux choses ne sont véritables. Ils pouvoient savoir ou immédiatement ou médiatement par les leçons des Philosophes les maximes de la morale, & les approuver en elles-mêmes sans aucun égard à la Religion. Epicure qui enseignoit hautement que les Dieux ne punissent ni ne récompensent rien, quelle morale n'avoit-il pas ? Y manquoit-il aucun des devoirs de la vie sociale ? Jusques à quel point ne portoit-il pas la soumission (*d*) aux Puissances Souveraines, cette vertu si importante au repos public ? Lucrece son fidele Sectateur avec quelle gravité ne parle-t'il pas de la vertu ? Quoi de plus beau que les sentences de morale qu'il a semées dans son poëme (*e*) ? Horace qui en a semé encore plus dans ses poësies, n'a-t'il pas declaré hautement (*f*) qu'il ne croyoit point d'autres Dieux que ceux d'Epicure ? Je ne dis rien de ces Philosophes qui admettant la Providence Divine ne laissoient pas d'apuyer nos obligations à pratiquer la vertu non pas sur les interêts que les Dieux y pouvoient prendre, (*g*) mais sur ce qu'elle étoit conforme à la droite raison.

Horace moralise, quoi qu'Epicurien.

La derniere objection de Mr. Bernard combat l'idée que Mr. Bayle fait avoir du Paganisme. Selon cette idée (*h*) *les Payens croyoient des Dieux, & ils avoient une Religion qui ne recommandoit point la Vertu, qui ne défendoit point le Vice ; tout se réduisoit à des Sacrifices, pour obtenir quelques biens temporels. D'ailleurs ces mêmes Payens avoient l'idée de la Vertu & l'idée du Vice. Ils estimoient les gens vertueux, ils haïssoient les vicieux ; les personnes raisonnables parmi eux se faisoient un devoir d'être gens de bien. Tout cela*, ajoûte Mr. Bernard, *me paroît monstrueux, & par conséquent inconcevable. On separe, ce me semble, des choses qui ne doivent point être séparées. La Religion & ces restes d'amour pour la Vertu, avoient, sans doute, quelque liaison ensemble. Il restoit aux Payens quelques étincelles d'amour pour la Vertu, & de haine pour le Vice, parce qu'il leur restoit quelque étincelle de Religion.*

L'idée de l'honnête se trouve dans toutes les Nations.

Pour dissiper les équivoques & les autres embarras que vous pourriez rencontrer dans cette objection, je vous prierai d'abord de convenir avec moi de ce principe, c'est que l'homme est tellement conditionné, qu'il y a des choses qui lui paroissent honnêtes, & des choses qui lui paroissent mal-honnêtes dès qu'il est capable d'en discerner les idées, & avant que d'avoir examiné quel peut être le fondement de la différence de ces choses. Vous ne trouverez point de Nation, quelque ignorante, quelque méchante qu'elle soit, qui n'ait attaché une idée de gloire ou d'éloge à certaines actions, & une idée d'infamie & de louange à quelques autres actions. L'application de cela se fait en différentes manieres selon la diversité des peuples ; mais il y a un accord assez général entre tous les hommes par rapport à certaines propositions dès qu'ils en entendent les termes. Telles sont celles-ci : *Il est louable d'avoir de la gratitude, & de tenir sa parole, & de rendre un dépôt, & de secourir ses parens & ses amis : c'est une infamie que de mal traiter son bien-faicteur, que de fausser sa parole, que d'usurper un dépôt, que de trahir sa patrie, ses parens, ses amis.* Vous pouvez mettre au nombre de pareilles propositions celle-ci : *Il faut honorer le souverain maître de toutes choses, qui gouverne le monde, & qui dispense sur la terre les biens & les maux selon son bon plaisir* ; car dès qu'on entend la signification de ces termes, on ne sauroit plus douter de la verité de leur liaison.

Tous les hommes tâchent d'éviter l'infamie.

Voici un second principe que vous m'accorderez sans difficulté. Tous les hommes aiment naturellement à être estimez, & à éviter l'infamie. Si quelques-uns se soucient peu d'être ruïnez de réputation, c'est ou parce qu'ils sont devenus esclaves d'une vilaine habitude, ou parce qu'ils supposent qu'ils n'ont pas à faire à de bons juges du mérite.

D'où venoient aux Payens les Idées de la vertu.

Le premier principe que j'ai posé vous donnera la racine de la Religion naturelle, & vous comprendrez aisément que plus les hommes cultiveront leur esprit par l'étude de la Philosophie, plus aussi ils conserveront & ils étendront les fruits de l'arbre qui naît de cette racine. Vous ne serez donc pas étonné que les peuples de l'ancien Paganisme qui ont eu un fort grand nombre de gens de lettres & de Philosophes, ayent toûjours conservé les idées de la vertu, qu'ils y ayent attaché des loüanges ; que par conséquent le vice n'ait jamais été délivré de son deshonneur. Si vous joignez à cela mon second principe, vous ne serez nullement surpris qu'il y ait eu des Payens qui ont aimé la vertu, & qui l'ont recommandée autant qu'ils blâmoient le vice. Enfin vous ne trouverez point étrange que la Religion naturelle, je veux dire un certain nombre de maximes de morale

rale

(*b*) » Voyez ci-dessus Chap. X. pag. 923. 1. col.

(*c*) » Bernard *ibid.*

(*d*) » Voyez dans le Diction. Hist. & Crit. article *Epicure*, la remarque N de la 2. édit. ou O de la derniere.

(*e*) » Voyez dans le même Diction. la remarque G de » l'article *Lucrece.*

(*f*) ,, *Horat. Sat.* 5. *lib.* 1. *sub. fin.*

(*g*) » Voyez la Continuation des Pensées diverses » chap. 155.

(*h*) ,, Bernard *ubi suprà* pag. 316.

rale que la raison fait entrer facilement dans notre esprit, quoiqu'elle n'en puisse rendre la pratique aisée, ait resisté à la Religion positive qui avoit des Temples & un ceremonial par tout. Cette Religion positive forgée sur des impietez fabuleuses qui diffamoient les Divinitez, étoit fort propre à ruïner les mœurs, elle a dû pourtant trouver de la resistance, & n'a point dû la surmonter; je vous en ai dit les raisons, & vous trouverez sur cela bien des détails dans le livre (*i*) de Mr. Bayle.

Si elles émanoient de la Religion publique.

Ce n'est point lui qui *separe des choses qui ne doivent point être separées*, c'est Mr. Bernard qui unit des choses qui doivent être desunies; car il joint avec la Religion Payenne, ou avec le culte de plusieurs Dieux criminels, ce qui ne peut tout-au-plus être lié qu'avec la Religion naturelle. L'ambiguité de mot broüillera necessairement cette question pendant que le mot *Religion* sera tantôt pris dans un sens indefini, & tantôt dans un sens fixé à l'idolâtrie. Mr. Bayle se fixe à cette derniere signification, mais Mr. Bernard ne s'y fixe pas; il cherche dans le Paganisme une idée generale de bonne Religion separée de l'idolâtrie, & il applique à cette Religion abstraite ce qu'il trouve de plus favorable à ses objections. Cela les rend nulles; car il s'agit de savoir si les principes de morale qui se sont conservez parmi les Payens, émanoient de la Religion publiquement établie, & si le culte des faux Dieux conservoit cette morale. Mr. Bayle nie cela, & soutient qu'au contraire c'étoit un culte qui ne tendoit qu'à la tuïner, & qui l'auroit effectivement ruïnée si les lumieres de la raison cultivées par les Philosophes n'avoient servi de rampart. Si l'on veut refuter cela il ne suffit point de dire que ces restes de morale étoient une étincelle de Religion, & n'étoient point separez de la Religion, ce seroit se joüer des mots & s'envelopper d'équivoques. Il faut prouver qu'ils émanoient de l'idolâtrie, ou qu'ils se conservoient parmi les Payens à cause du culte de Jupiter & des autres Dieux publiquement établi. Or c'est ce que Mr. Bernard ne fait pas.

Si l'idée qu'on donne du Paganisme doit être rejettée sous prétexte qu'elle le rendroit monstrueux.

D'ailleurs raisonne-t'il bien lorsqu'il rejette un systême de la conduite des Idolâtres, parce qu'il le trouve *monstrueux & par consequent inconcevable?* Mais qu'est-ce que l'homme qu'un cahos incomprehensible, (*k*) *rudis indigestaque moles.... congestaque eodem non benè junctarum discordia semina rerum?* L'assemblage de mille contrarietez qui le composent n'est-il pas bien (*l*) monstrueux? Si on le donnoit en spectacle à des esprits qui pussent en avoir tous les traits & le fond de ses pensées, ne seroit-on point dans le cas qui sert d'exorde à l'art Poëtique d'Horace? Voici le commencement de ce poëme. (*m*) *Si un Peintre s'avisoit de faire un cou de cheval à une teste humaine, d'ajoûter ensuite les plumes de differens oyseaux, & de continuer ce corps monstrueux, en empruntant chacune de ses parties de bestes de differente espece, de maniere que ce qui seroit par le haut une belle femme, finist par le bas en vilain poisson: quand on vous feroit voir ce bizarre tableau, pourriez-vous vous empecher de rire?* Ce n'est donc point une raison suffisante de rejetter une hypothese, que de dire qu'elle fait agir les hommes monstrueusement. Combien de monstres ne trouve-t'on pas dans l'Iliade d'Homere? N'est-ce pas un monstre qu'un Jupiter qui a d'un côté toutes les grandeurs que ce Poëte lui attribuë, & qui de l'autre se déguise en mille figures pour débaucher & pour enlever des filles? (*n*) N'est-ce pas un monstre que l'adoration d'un tel Dieu établie en mille lieux, & parmi même des Nations ingenieuses & savantes? N'a-t'on pas mis entre les absurditez des Poëtes qu'ils ayent attribué une Providence aux mêmes Dieux qu'ils tournoient en ridicule (*o*)? Mr. Bernard évitera-t'il le monstrueux, l'incomprehensible? Y a-t'il une inconsequence, une disparate plus monstrueuse que de supposer que l'amour de la vertu qui s'est conservé entre les Gentils, ait été le fruit de leur devotion pour Jupiter & pour les autres Divinitez de la Grece? Est-il concevable qu'une telle dévotion n'ait pas fait considerer le vol, l'adultere, l'enlevement des filles, le mensonge comme des actes de pieté? N'est-ce pas une notion commune qu'il faut imiter les actions morales de Dieu? Où sont les gens qui ignorent que c'est être un fort mauvais Courtisan que d'affecter une conduite toute opposée à celle de son Monarque? De se piquer de chasteté pendant qu'il se plait à faire l'amour, & ainsi du reste (*p*). Vous voyez donc que Mr. Bayle qui assigne à la vertu des Payens un autre principe que leur idolâtrie, leur épargne une disparate que Mr. Bernard ne peut éviter en liant avec leur fausse Religion leur amour de la vertu.

Le point d'honneur est le principe qui a conservé la morale chez les Payens.

La vraisemblance de l'hypothese que l'activité des principes de morale s'est conservée parmi les Payens non pas avec le secours de l'idolâtrie, mais malgré l'idolâtrie, vous deviendra plus manifeste quand vous aurez reflêchi sur ce qui me reste à dire. Les Chretiens, ceux même qui ont banni de leur culte tout ce qui leur a paru idolâtre, se sont érigé une Idole que l'on nomme le point d'honneur. Ils sacrifient à cette Idole leur repos, leurs biens, leur vie, le salut même de leur ame (*q*). Un homme de cœur zelé Protestant qui aura reçu un soufflet, cherche dans le duël la réparation de cette injure. Il est très-persuadé que sa Religion lui commande de pardonner les plus grands affronts; il demande tous les jours à Dieu par le formulaire de priere que JESUS-CHRIST a dicté, le pardon de ses péchez comme il pardonne les offenses qu'il a reçuës, c'est-à-dire, qu'il consent à être damné s'il ne les pardonne point. Il sait d'ailleurs que l'homicide qui lui est interdit par sa Religion, est puni du dernier supplice par les loix de l'Etat, & qu'il ne se peut battre en duël sans se mettre dans une occasion prochaine de faire un meurtre. Il s'expose à un pareil risque

(*i*) „Voyez la Continuation des Pensées diverses depuis „le chapitre 126. jusques au chapitre 130.

(*k*) „*Ovid. Metam. liv.* 1. *v.* 7.

(*l*) „Voyez dans le Diction. Hist. & Crit. la remarq. *G* „de l'art. *Ovide* de la 2. édit. ou la rem. *H* de la dern. édit.

(*m*) „*Humano capiti cervicem pictor equinam*
„*Jungere si velit, & varias inducere plumas,*
„*Undique collatis membris ut turpiter atrum*
„*Desinat in piscem mulier formosa superne;*
„*Spectatum admissi risum teneatis amici?*
Horat. de arte Poët. init.

(*n*) „Ceci confirme ce qui a été dit ci-dessus Chap. X. „pag. 923. 1. col. pour refuter Mr. Jurieu, qui d'ailleurs „a été bien refuté par l'Abbé Richard dans la Critique „des Préjugez que j'ai citée *ibid.*

(*o*) „*Hic* (Homerus) *Deos vestros etsi ludos facit, tamen* „*in hominum rebus & actibus miscuit.* Minuc. Felix pag. „m. 205.

(*p*) „Conferez ci-dessus Chapitre XIX. pag. 951. 2. „col.

(*q*) „Conferez avec ceci les Pensées sur les Cometes „chap. 163. 172.

risqué d'être tué, & de rendre l'ame au milieu des plus furieuses émotions de la vengeance, c'est-à-dire, d'aller tout droit aux Enfers; car il ne se peut pas promettre certainement d'avoir le loisir de faire un acte de dévotion. Rien de tout cela ne l'empêche de se battre, les idées du point d'honneur ont plus de force sur lui que les interêts de sa vie & de son salut, & que son attachement à la Religion. Si ceux qui ne sont point braves, ou de profession à tirer l'épée, ne se servent point de ce moyen de vengeance, ils ne laissent pas de se donner une infinité de mouvemens pour tirer raison d'une injure. D'où vient cela? C'est que les hommes attachent une espece de deshonneur à la conduite de ceux qui se laissent affronter, & beaucoup de gloire à la conduite de ceux qui se vengent courageusement.

Force de ce principe.

Vous ferez la même remarque par rapport à toutes les choses que le Christianisme a condamnées, & que les Chretiens ne laissent pas de considerer comme honorables selon le monde. Chacun y court, chacun tâche d'en goûter. Or si l'Evangile n'a pû ruïner les idées de l'honneur humain, ni reprimer (r) l'ascendant qu'elles ont sur l'homme, s'étonnera-t'on que l'Idolâtrie Payenne n'ait pû ruïner les idées de beauté & d'honneur que la raison attachoit à la vertu, ni empêcher que plusieurs personnes ne suivissent ces idées préferablement à celles que leur Religion leur suggeroit? Malgré les histoires des Dieux les hommes étoient bien-aises que leurs femmes, leurs sœurs & leurs filles fussent chastes. C'étoit attacher à la chasteté le point d'honneur d'une femme, & dès-là toute femme qui étoit sensible à l'honneur humain faisoit profession de pudicité, & renonçoit à la dévotion qu'elle eût pû trouver dans l'imitation de Venus.

La Morale étoit indépendante de la Religion Payenne.

Quelle illusion! Quelle fausseté ne seroit-ce pas si un Chinois qui ne connoîtroit qu'en gros le systême Evangelique & la déference des Chretiens pour le point d'honneur, alloit assûrer que cette déference est liée avec leur foi religieuse! La verité est que les principes du point d'honneur ont une source toute differente de l'Evangile. Pourquoi donc ne feroit-on pas la Morale des Payens indépendante de leur Religion? Pourquoi ne diroit-on pas que les hommages qu'ils rendoient à la vertu, soit qu'ils en aimassent la gloire interne, soit qu'ils se contentassent de ses dehors, comme il arrivoit (f) ordinairement, couloient d'une source bien éloignée de l'Idolâtrie regnante?

CHAPITRE XXIV.

Confirmation de certaines choses qui ont été avancées dans les deux derniers Chapitres où l'on a examiné la 10. remarque de Mr. Bernard. Si l'Idolatrie a reprimé les desordres pernicieux aux Societez. Tromperie des apparences prouvée par l'exemple de la Confession auriculaire & du dogme du Purgatoire.

Repassons un peu la vûë sur certaines choses que j'ai dites contre la 10. remarque de Mr. Bernard, & donnons-leur un nouveau degré de force. Je ne destine à cela que trois ou quatre considerations.

C'est par l'experience qu'on doit juger si le Paganisme a été un principe reprimant.

1. Premierement je voudrois savoir ce qu'il répondroit à ceux qui sur la question, si l'idolâtrie Payenne a été un principe reprimant, en appelleroient à l'experience. Vous savez déjà (a) la nullité de sa distinction: il ne lui sert de rien de remarquer que l'idolâtrie entant que telle n'a pas été un principe reprimant; car si elle l'a été par quelqu'une des formalitez réellement identifiées avec elle, on peut assûrer simplement & absolument qu'elle l'a été. N'est-il pas certain que l'ame de l'homme est le principe des sensations quoiqu'elle ne le soit pas entant qu'ame humaine, ou entant qu'ame raisonnable? Mais ne parlons plus de cela, faisons seulement valoir ici la question de fait. Pressons Mr. Bernard de repondre à l'experience, il ne s'est point déclaré encore sur ce chapitre qu'il avoit pourtant vû (b) entre les raisons de Mr. Bayle; faisons-le souvenir de la corruption si prodigieuse des Payens, qu'il ne semble pas qu'elle ait pû être plus énorme (c). Prouvons-lui qu'ordinairement elle étoit plus grande dans les lieux où le regne de l'idolâtrie étoit le mieux établi.

Corruption des Grecs.

Si vous voulez trouver parmi les anciens Païens la Nation la plus dereglée quant aux mœurs, n'en cherchez point d'autre que la Greque. Les Grecs ont été sans doute la Nation la plus polie & la plus ingenieuse dont l'ancienne histoire fasse mention. Mais ils porterent le vice au plus haut comble, ils ne furent pas seulement voluptueux & lascifs au souverain point, & les (d) inventeurs de toutes sortes de luxe, ils eurent encore les défauts les plus pernicieux aux Societez. Ils furent perfides, turbulens, enclins à la sedition, (e) au faux temoignage. Leur commerce gâta & ruïna enfin les mœurs des Romains qu'ils infecterent de toutes sortes de vices, comme Caton le Censeur (f) l'avoit prédit. Vous savez sur ce sujet votre Juvenal (g). Je vous ai cité Mr. Silhon (h) au sujet de leurs mutineries qui causerent tant de revolutions funestes. Ciceron après avoir remarqué qu'ils s'étoient perdus par leurs maximes factieuses, observe qu'ils ne s'en étoient point corrigez depuis qu'ils vivoient sous le joug Romain:

Ce que Ciceron dit de leurs mutineries.

(r) „ C'est-à-dire, à l'égard du plus grand nombre „ des Chretiens.

(f) „ *Quoniam autem vivitur non cum perfectis hominibus: pleneque sapientibus, sed cum iis, in quibus praclare agitur si sunt simulacra virtutis: etiam hoc intelligendum puto, neminem omnino esse negligendum, in quo aliqua significatio virtutis appareat.* Cicero de Offic. lib. 1. cap. „ 15. pag. m. 54. 55.

(a) „ Voyez ci-dessus Ch. XXII. au comm. p. 959. 2. col.

(b) „ Voyez le chap. 140. de la Continuation des Pen„sées diverses.

(c) „ Voyez les Pensées sur les Cometes, chap. 129 132.

(d) „ *Usum* olei *ad luxuriam vertere Graci vitiorum omnium genitores.* Plin. lib. 15. cap. 4.

(e) „ Voyez Ciceron *Orat. pro Flacco cap.* 4. & 10. & „ *Epist.* 1. *ad Q. fratrem*, & Juvenal *Sat.* 6. *v.* 15. & les „ Notes des Commentateurs. Voyez aussi Erasme sur les „ Adages, *Graca fides & pergracari.*

(f) „ Voyez Pline *lib.* 29. *cap.* 1. *pag. m.* 668.

(g) „ *Juven. Sat.* 3. & 6. & *alibi.*

(h) „ Ci-dessus Chap. XXI. au commencem. pag. 956. „ 2. col. & pag. 957. 1. col.

Romain : *Graecorum totae Respublicae*, dit-il, (i) *sedentis concionis temeritate administrantur. Itaque, ut hanc Graeciam, quae jamdiu suis consiliis perculsa & afflicta est, omittam : illa vetus, quae quondam opibus, imperio, gloria floruit, hoc uno malo concidit, libertate immoderata ac licentia concionum. Cum in theatro imperiti homines, rerum omnium rudes ignarique consederant, tum bella inutilia suscipiebant : tum seditiosos homines Reipublicae praeficiebant : tum optime meritos cives è civitate ejiciebant. Quod si haec Athenis tum, cum illae non solum in Graecia, sed prope cunctis gentibus enitebant, accidere sunt solita : quam moderationem putatis in Phrygia, aut in Mysia concionum fuisse? Nostras conciones illarum nationum homines plerumque perturbant. Quid, cum soli sunt ipsi, tandem fieri putatis ?*

Excès de leur superstition.

Si les Grecs donnerent dans l'extrémité à l'égard du vice, ils n'y donnerent pas moins à l'égard du culte des Dieux. Ils porterent la superstition & l'Idolâtrie aussi loin qu'il se pouvoit. Leurs Temples, leurs Oracles, leurs Fêtes, leurs Cérémonies occultes & publiques étoient innombrables. Ce qui fut dit par Saint Paul (k) aux Athéniens qu'en toutes choses ils étoient dévots jusqu'à l'excès, convenoit aussi aux autres Peuples de la Grece. Il est à noter que plus les (l) Villes étoient chargées de Fêtes & de détails de solemnitez, plus aussi étoient-elles corrompuës. Il est sûr généralement parlant que les Fêtes & les grandes pompes du culte divin, ont des charmes pour les habitans d'une Ville, mais qu'elles contribuent peu au bien de l'Etat ; car au contraire l'artisan y trouve la diminution de son gain, & une occasion de dépense. Je ne compte point les occasions d'impureté que tant de gens mettent à profit (m) dans ces tems-là. Il me suffit de dire que c'est alors que la licence, l'esprit de débauche, l'yvrognerie, les querelles & plusieurs autres excez se débordent plus que de coûtume.

Voilà un dernier retranchement où il seroit difficile de forcer ceux qui soûtiennent que l'Idolâtrie des Payens n'étoit pas capable de porter les hommes à la vertu, & de les détourner du vice ; car si après avoir disputé long-tems sur le droit, on vient au fait, & que l'on demande : *Cette Idolâtrie a-t'elle porté effectivement les hommes à la vertu, les a-t'elle fait triompher de leurs mauvaises inclinations ?* Il faudra répondre ouï, ou non. Si les adversaires de Mr. Bayle admettent la négative, ils perdent leur cause ; & s'ils prennent l'affirmative, ils ont contre eux la preuve de fait. Il a cet avantage que la pratique confirme sa Théorie, c'est une suite du systême des Augustiniens que les l'Idolâtres abandonnez de Dieu ne puissent point par leurs propres forces surmonter la corruption de leur cœur pour se porter à la vertu, & pour éviter le vice malgré les passions les plus violentes. Consulte-t'il l'Histoire ? Il y trouve que le vice a tellement régné parmi les Payens, que leur vie fait horreur.

L'Opinion que Mr. Bayle combat est favorable au Pélagianisme.

Vous remarquerez que selon lui le sentiment qu'il combat favorise les Pélagiens, mais qui selon Mr. Bernard (n) l'on peut soûtenir, sans craindre les Canons du Synode de Dordrecht, que les *Payens ont fait des œuvres materiellement bonnes*, quoiqu'ils ne fussent assistez d'aucune grace efficace. Observez, je vous prie, deux choses sur ce sujet ; la premiere, que pour se réduire au point principal de la dispute de Mr. Bayle, il ne suffit pas de soûtenir d'une maniere si vague que les Payens ont fait des actions materiellement bonnes, il faut de-plus soûtenir que ces actions ont été telles qu'un homme qui n'agiroit pas avec rélation à la Providence Divine ne les pourroit jamais faire. Mr. Bernard a oublié ce point décisif, & il a bien fait de ne s'y pas engager ; car quels Idolâtres nous montreroit-il qui ayent fait des actions plus belles que celles de quelques (o) Epicuriens, & de quelques (p) Stoïciens ? Ma seconde observation est qu'il n'a eu aucun égard aux preuves que Mr. Bayle (q) a données que le sentiment opposé au sien favorise le Pélagianisme. Ces preuves-là seront plûtôt fortifiées qu'éludées par la doctrine de Mr. Bernard (r) que la crainte du vrai Dieu *envelоppée dans la crainte des fausses Divinitez*, étoit le principe des bonnes œuvres matérielles des Payens ; car pourquoi ce principe-là ne donneroit-il jamais quelque bonne forme à une si bonne matiere ?

Il me semble qu'il ne reste aucune autre asyle à l'opinion que Mr. Bayle a combattuë, que d'avancer que la corruption du Paganisme auroit été beaucoup plus grande si l'Idolâtrie n'y avoit mis une barriere : mais c'est une objection (s) qu'il réfute de telle sorte que Mr. Bernard n'a rien dit pour tâcher de la maintenir.

Voilà ma premiere considération : vous allez avoir la seconde.

2. Elle ruïnera ce qui se peut dire de plus spécieux en faveur de l'objection que je viens de rapporter. On la peut soûtenir par cette remarque, c'est que si l'on faisoit opiner les Peuples sur cette proposition, *la vie des anciens Payens a été très-corrompuë, mais elle l'auroit été davantage s'ils n'avoient point crû que les Dieux sont d'un côté fort libéraux, & de l'autre fort vindicatifs*, il n'y auroit presque personne qui ne l'admît pour véritable sans balancer un moment ; les gens doctes se rangeroient à la foule des suffrages s'ils se laissoient conduire par la premiere impression que les termes feroient sur eux. A quel meilleur signe pourroit-on connoître que cette proposition est véritable ? N'est-ce pas porter sur son front le caractere de la vérité ? Mr. Bernard doit faire cas de ceci, vû sa grande estime pour le consentement des Peuples.

Mais soyez certain, Monsieur, qu'il n'y a là qu'un faux éclat : je vais vous en convaincre par un exemple très-insigne.

Ce que les Infideles Orientaux jugeroient

Je suppose que l'on donne à tous les Peuples infideles du Levant cet exposé-ci : » Il y a dans l'Oc- » cident deux Sectes Chrétiennes qui se damnent

(i) „ *Cicero Orat. pro Flacco cap. 7. pag. 126. 127. Tom. „ 4. Edit. Grav.*

(k) „ Actes des Apôtres Chap. XVII. v. 22.

(l) „ Mr. Bayle a cité l'exemple de la ville de Tarente „ dans la Continuation des Pensées diverses § CLVI. „ pag. 416. 1. col.

(m) „ Conferez le Diction. Histor. & Crit. à la remarque D de l'article *Vigilantius*.

(n) „ Nouvell. de la Rep. des Lettres *ubi suprà* p. 325.

(o) „ Qui nioient la Providence.

(p) » Qui disoient que les Dieux ne sont capables de » colere ni au propre ni au figuré, & ne font jamais de » mal. Voyez la Continuation des Pensées diverses § » LIV. pag. 262. 2. col. § LV. pag. 263. 1. col. & § LXI. » pag. 276. 2. col. & pag. 277. 1. col. Ils croyoient aussi que tout arrive par une nécessité fatale.

(q) „ Voyez la même Continuation Chap. CXXXIX.

(r) „ Nouv. de la Rép. des Lettres, *ubi suprà* p. 326.

(s) „ Dans le Chapitre dernier de la Continuation „ des Pensées diverses.

III. PART. *des mœurs des Catholiques sur l'exposé qu'on leur feroit de leur Doctrine de la Confession auriculaire.*

» nent l'une l'autre, ce sont les Catholiques » Romains, & les Protestans. Ceux-là croient » qu'afin d'obtenir la remission de ses pechez il » faut les révéler à un Prêtre avec les circonstan- » ces du tems, & du lieu, & de la qualité des » complices. Une femme par exemple qui n'a » point gardé la chasteté doit dire combien de » fois elle s'en est écartée, où & quand, si » c'est avec un Laïque ou avec un Ecclésiasti- » que; avec un garçon ou avec un homme ma- » rié; avec un étranger, ou avec l'un de ses pa- » rens, dont il faut qu'elle désigne le dégré de » consanguinité ou d'affinité. Il ne suffit pas » de réveler les pechez que l'on a commis en » paroles ou en actions, il faut aussi se con- » fesser de ses mauvaises pensées. Le Prêtre à » qui l'on confie ce secret le garde fidelement, » on se tient sûr de cela; mais il censure ses » Pénitens, & les condamne à des peines pro- » portionnées aux fautes, à des jeûnes, à des au- » mônes, à des pélerinages, à des macérations, » &c. Il exige que l'on soit fâché de ses » fautes, & que l'on promette de n'y point » retomber. Moyennant cela, & l'acquit des » pénitences qu'il a imposées, il vous assure » que vous êtes en grace avec Dieu, & que » vous y serez pendant que vous ne retombe- » rez pas dans le peché. Il ne vous dit pas » que si vous mourez dans l'état de grace vous » irez directement au séjour des bienheureux: il » vous dénonce que vous n'y serez reçu qu'a- » près que votre ame aura satisfait à la justice » divine quant aux peines temporelles. Il faut » qu'elle passe par le feu du Purgatoire avant » que de parvenir au Paradis. Ce feu est pres- » que aussi chaud que le feu d'Enfer, & l'on y » demeure jusques à ce que l'on ait souffert une » peine proportionnée aux pechez que l'on a » commis. Voilà qu'elle est la pratique & la » doctrine constante des Catholiques Romains. » Mais pour ce qui est des Protestans ils rejet- » tent & la Confession auriculaire & le Purga- » toire, & ils disent que la foi en JESUS- » CHRIST accompagnée de bonnes œuvres, » ou pour le moins d'une sincere repentance, ou- » vre la porte du Ciel aux ames dès qu'elles quit- » tent le corps.

S'ils n'opineroient pas que leur vie doit être plus reglée que celle des Protestans.

Après cela je suppose que l'on prie les Peuples Orientaux Idolâtres ou Musulmans de donner leurs conjectures sur la différence des mœurs des Catholiques Romains & des Protestans. Se trouvera-t'il personne qui n'opine du bonnet que la vie des Catholiques Romains est plus réglée que celle de leurs adversaires? Les Lettrez de la Chine, s'ils vouloient donner leur suffrage suivant la premiere impression que l'exposé feroit sur eux, ne diroient-ils pas que la Confession auriculaire est la meilleure invention que l'esprit humain ait pû découvrir pour réfréner le peché? Qu'ils ne comprennent pas qu'il puisse y avoir des femmes Catholiques Romaines qui tombent dans la luxure, puisqu'elles seroient obligées en foulant aux pieds toute pudeur de raconter leur infamie à un homme vénerable par ses cheveux gris, & plus encore par sa vertu qui les accableroit de censures, & qui leur imposeroit des pénitences qu'elles ne sauroient exécuter sans que tout le domestique devinât la faute qui auroit été ainsi châtiée.

Cependant l'expérience est contraire à ce jugement.

Si Mr. Bernard juge bien des choses il avouëra que ces conjectures seroient fondées sur la plus grande vraisemblance qu'il soit possible de concevoir; mais comme d'ailleurs il est élogné de croire que les Catholiques Romains pratiquent mieux la vertu que les Protestans, il faut qu'il dise qu'en ceci les plus belles apparences sont trompeuses. S'il vouloit faire revenir de leur premier jugement ces Nations Orientales, il ne manqueroit pas de leur détailler (t) par combien de voies la Confession auriculaire devint plûtôt l'éperon que la bride du peché. Mais après tout il les sommeroit de consulter l'expérience, & il parieroit sa liberté & sa vie même, que les Protestans ne sont pas plus dereglez que les Catholiques Romains. Qu'il voie par-là les illusions des adversaires de Mr. Bayle. Il est facile de détailler par combien de voyes l'Idolâtrie Payenne excitoit plus au peché qu'elle n'en pouvoit détourner. On montreroit aisément que les Lettrez de la Chine sont plus réglez dans leurs mœurs que les Prêtres des Idoles, & si quelqu'un s'avisoit de dire que les Catholiques Romains seroient encore plus corrompus sans le frein de la Confession auriculaire & du Purgatoire, Mr. Bernard se moqueroit de cela.

Les illusions qu'on se fait dans ce genre de dispute sont si grandes, que des gens qui ont pû mettre en parallele les mœurs des Catholiques Romainr & celles des Protestans, consulter, dis-je, l'expérience, n'ont pas laissé de publier que le défaut de Confession auriculaire introduit & nourrit le vice dans la Communion Protestante. Il falloit se crever les yeux pour ne voir pas que ceux de la Religion vivoient en France avec moins de dereglemens que les Catholiques Romains. Cependant le Ministre Cottibi en abjurant sa Religion l'an 1660. ne laissa pas de représenter aux Réformez (u) que s'ils vouloient étouffer les vices qui conduisent à l'Athéïsme, il falloit qu'ils pratiquassent la Confession auriculaire. Preuve évidente qu'il prétendoit qu'à cause qu'ils ne la pratiquoient pas, ils laissoient croître parmi eux ces vices-là, qui ne croissoient point dans la Communion Romaine.

Le Jesuite Lessius a donné pour le second caractere (v) de la bonne Religion, le frein du péché, & il a prétendu que ce caractere ne convient pas à la Religion Protestante, puisqu'elle supprime la Confession auriculaire, le dogme du Purgatoire, & il soûtient que c'est ouvrir une large porte à toute licence de pécher, une porte aussi large, ou même plus large que celle de l'Athéïsme (vv). On (x) lui répondit entre autres choses que l'expérience le réfutoit. S'il ne s'at-

(t) » Conferez ce qui a été dit dans la Continuation » des Pensées diverses § XIX. pag. 212. 2. col. & con- » sultez Mr. Daillé dans sa Lettre à Mr. de la Talloniere » pag. 17. & suiv. & dans sa Réplique à Cottibi 3. Part. » Chap. 13. & suiv.

(u) » Voyez la Lettre qu'il écrivit au Consistoire de » l'Eglise Réformée de Poitiers, & qui fut réfutée par » une Lettre que Mr. Daillé écrivit à Mr. le Coq Sieur de » la Tallonniere.

(v) ,, Voyez le livre de Leonard Lessius, *Quæ fides & religio sit capessenda*, pag. m. 20. & seq.

(vv) ,, *His positis clarissimum est, tolli penitus à cordibus hominum omnem Dei timorem, & laxari habenas ad omnia genera peccatorum: imò tantam dari licentiam per has Religiones, quantam per Atheismum, vel etiam majorem.* ,, Idem, ibid. pag. 24.

(x) ,, *Vim illam confessionis nego, quoniam qui putat omnia peccata unica confessione posse deleri, ille quidlibet audebit: id res ipsa docet .... quanquam in Papatu passim auricularis illa confessio in usu est, vix usquam tamen profligatius vivitur.* Henricus Brandius Exam. Consult. ,, Lesf. pag. 32.

ne s'attendoit pas à cette réponse il faloit que sa préoccupation l'aveuglât étrangement.

Application de cela au Paganisme.

Ce que vous devez conclure de tout ceci, Monsieur, est que les moyens qui semblent d'abord les plus propres à réprimer les passions de l'homme, répondent mal dans l'exécution aux espérances qu'on s'en étoit faites. Vous appliquerez cela très-justement au Paganisme. Si ses inventeurs se proposerent d'opposer des digues à la corruption du cœur humain, & de maintenir les bonnes mœurs, cette corruption plus habile qu'eux les fit ses dupes.

CHAPITRE XXV.

Continuation de la même confirmation. Si la Religion des Payens étoit mercénaire. Etat du Paganisme parmi les Peuples ignorans.

3. MA troisiéme considération regarde l'incrédulité de Mr. Bernard par rapport à ce que Mr. Bayle a soûtenu que selon les reglemens du trafic de l'Idolatrie Payenne, les Dieux ne devoient fournir que les biens de la fortune, & les hommes que la pratique du culte externe. Je puis vous assûrer que Zanchius l'un des plus habiles Théologiens des Eglises Réformés, n'auroit pas été si incrédule.

Si le Paganisme étoit une Religion mercenaire. Ce qu'en dit Zanchius.

Car en commentant ces paroles du Prophete Hosée, (*a*) *tu as aimé le salaire* de paillardise *dans toutes les aires du froment*, il dit (*b*) que les Juifs ne s'abandonnerent au culte des idoles que par l'espérance du gain, c'est-à-dire, d'une abondante récolte, & il les compare à une femme impudique qui laisse son mari pour s'attacher à des galans dont elle espere de tirer plus de profit. Cette Nation, continuë-t'il, courut après les Idoles, parcequ'elle s'imagina que leur culte lui procureroit une plus grande abondance de biens terrestres que le culte prescrit dans la loi de Dieu. Il confirme son explication par un passage de Jérémie, qui nous apprend que ce Prophete ayant menacé de la colere de Dieu les Juifs qui s'étoient réfugiez en Egypte où ils continuoient d'être Idolâtre: *Nous ne t'écouterons point*, répondirent-ils; (*c*) *mais pour certain nous accomplirons nos vœux, faisant des encensements & des aspersions à la Reine des Cieux, comme nous avons fait nous & nos peres, nos Rois & les principaux d'entre nous aux villes de Juda & aux ruës de Jérusalem, & nous avons eu nostre saoul de pain, & avons esté à nostre aise & n'avons point veu de mal. Mais depuis le temps que nous avons cessé de faire des encensemens & des aspersions à la Reine des cieux, nous avons eu faute de tout, & avons esté consumez par l'espée & par la famine.*

Zanchius ayant décidé que les paroles d'Hosée signifient qu'il y a une liaison étroite entre l'Idolâtrie & le gain sordide, se propose un doute qui naît de ce que le même Prophete (*d*) avoit comparé les Israëlites à une femme qui s'attire des galans par ses liberalitez. Il concilie ces choses en faisant voir qu'un Idolâtre qui fait beaucoup de dépenses pour le culte des faux Dieux, (*e*) ne se propose que le profit, & n'est dirigé que par l'espérance qu'ils le feront prospérer.

Les Juifs devenoient idolâtres par l'espérance de prospérer.

Je ne pense pas qu'il y ait des gens assez absurdes pour s'imaginer que les Juifs ayent espéré qu'en s'attachant aux Idoles ils s'avanceroient dans le chemin de la vertu, & qu'elles leurs inspireroient l'amour de la probité, la haine du vice. Il y a beaucoup d'apparence qu'ils s'imaginoient que leurs voisins adorateurs des faux Dieux avoient des moissons & des vandanges plus copieuses; car c'est un défaut assez ordinaire de l'envie & de la cupidité, que de croire que les autres sont mieux partagez que nous:

(*f*) Fertilior seges est alienis semper in agris,
Vicinumque pecus grandius uber habet.

Cette fécondité de la terre leur paroissoit une récompense du culte divin: ils voulurent donc y avoir part & servir des Divinitez qu'ils croyoient plus libérales que la leur. Je vous avertirai que Zanchius emprunte beaucoup de choses du Commentaire de Calvin sur ce passage d'Hosée: & si vous voulez des confirmations tirées d'un grand exemple, souvenez-vous d'Achas Roi de Judée. *Il sacrifia aux Dieux de Damas qui l'avoient frappé, & dit, puis que les Dieux des Rois de Syrie leur sont en aide, je leur sacrifierai afin qu'ils me soient en aide* (*g*).

Religion des anciens Prussiens, fondée sur l'intérêt.

On connoîtra mieux la solidité du sentiment de Monsieur Bayle si l'on considere l'Idolâtrie des peuples grossiers. C'est-là que l'on voit très-clairement que la Religion étoit pratiquée comme une chose utile, mais non pas comme la source de la vertu. Voici ce que Mr. le Laboureur raconte touchant les anciens Prussiens. (*h*) Ils étoient *sans lettres, sans loix, presque toujours barbares, & sans aucune habitation asseurée ny constante . . . Leurs premieres villes ont été les forests; & les arbres, les maisons; la chasse & le pasturage, leur exercice; la chair cruë, leur vivre ordinaire; leur boisson, le laict; & leur vin de desbauche, le sang de cheval, dont Erasmus Stella dit qu'ils benvoient jusques à l'ébrieté. . . .* UNE SEULE *chose est à louer de leurs mœurs anciennes, qui condamne nos Athées: c'est la Religion; car ces pauvres misérables qui n'estoient pas éclairez de la lumiere Divine, cherchoient néantmoins à tâtons la Divinité, considerans que leur naissance, & le peu qu'ils avoient de raison, n'estoit pas un bienfait de la seule nature. Ils en ont recherché la cause en plusieurs Divinitez, & sont tombez dans la superstition, pour éviter l'impiété & l'ingratitude. Le Soleil, la Lune, le Tonnerre, les Eclairs, le Feu, leur estoient des Dieux: la terre leur en donnoit aussi-bien que le Ciel; ils adoroient les arbres, les bestes farouches: & les serpens, que le froid tourmentoit dans leurs trous, en terre, trouvoient la meilleure place au coing du feu, l'on leur donnoit là celle d'un Dieu du foyer; & ce qu'ils avoient de meilleur, estoit pour son manger.* Urschaito, *estoit*

(*a*) » Hosée chap. 9. v. 1.
(*b*) » *Zanchius in Hoseam cap.* 9. *pag.* 535. *edit. Neost.* » 1600. *in* 4.
(*c*) » Jérémie chap 44. v. 16. & suiv.
(*d*) » Hosée chap. 8. v. 9.
(*e*) » *Interim dùm colit idola, eaque colet, spe lucri; ut* » *scilicet ab eis obtineat copiam rerum, bonam valetudinem.* » *Non pugnant igitur inter se, quod aliquis & mercede conducat amasios, & tamen cum eis fornicetur spe lucri &* » *mercedis.* Zanchius ubi suprà pag. 536. *Voyez aussi pag.* » 569.
(*f*) » *Ovidius de arte amator lib.* 1. *pag. m.* 165.
(*g*) » Livre II. des Chroniques chap. 28. v. 23.
(*h*) » Le Laboureur, Relat. de Pologne 2. part. pag. » 233. 234.

estoit le principal Dieu, Patron de la maison, des meubles, & du bestail à quatre pieds, Schneibrato *avoit soin des oyes, poule, paons & pigeons, &* Gurcho *protegeoit la cuisine*.

Ce partage de fonctions si proportionné à la fortune de ces gens-là, fait bien voir qu'ils ne cherchoient dans la Religion que leur intérêt domestique. Voyons un peu la Religion d'un autre peuple qui n'étoit pas fort éloigné de celui-là. (*i*) Les habitans de Samogitie » avoient » plus de Dieux qu'Heziode n'en a inventez. . . . Ils adoroient le tonnerre, le Soleil, » les autres astres, les nuës, les tenebres, &c. » & chaque espece d'Animaux avoit encor son » Dieu tutelaire. . . . Ces pauvres gens se ruinoient à dresser tous les jours des tables & des » festins, & à faire des Sacrifices à cette grande » traisnée de Divinitez. Le Roi Iagellon convertit une bonne partie de ce peuple l'an 1413. » & fit un siege Episcopal en la ville de Miednicki, aprés avoir esteint leur feu sacré qu'ils » entretenoient sur le haut d'une montagne auprès du fleuve Neviasza, fait couper les arbres » des forests qu'ils adoroient, & fait tuer tout le » gibier, & les bestes qui estoient dedans, qu'ils » estimoient dignes de veneration. . . . Plusieurs » demeurerent, ou bien ils retomberent dans leur » erreur; car sous le regne de Sigismond Auguste, ils n'estoient point encor tous convertis: Jacques Lascouski Gentil-homme Polonois qui estoit Gouverneur de leur pays, travailla beaucoup à les desabuser, & il s'en trouva un qui lui dist: Qu'est-ce que tu nous veux » dire, avec ton seul Dieu, crois-tu qu'il soit » plus puissant que tous les nostres, tu te mocques: plusieurs peuvent plus qu'un, & plusieurs » peuvent plusieurs choses. . . . Un des Catechumenes du même André Lascouski l'ayant » prié de lui permettre de se vanger de ces meschans Dieux des forests. . . . il pela plusieurs arbres, & leur disoit, vous m'avez dépoüillé de » mes oyes & de mes coqs, je vous dépoüilleray » à vostre tour de vos escorces, & vous mettray » tous nuds.

Comme aussi celle des anciens Habitans de la Samogitie.

Vous voyez manifestement, 1. Qu'ils multiplioient leurs Divinitez pour se promettre que leur Religion seroit plus utile. 2. Que quand ils étoient frustrez de leurs espérances ils maltraitoient ces Divinitez (*k*) & s'en vangeoient. Rien ne ressent plus l'esprit mercénaire. N'oublions pas les paroles (*l*) où cet Auteur montre que la crainte de quelque mal temporel étoit le ressort unique de leur Religion.

4. Ma quatriéme considération ne sera qu'une extension de la derniere partie de la troisiéme.

Celle des anciens Grecs, & des Romains.

Je vous ai dit (*m*) en quelque autre lieu que sur le chapitre de la Religion les Grecs ont été aussi ridicules & aussi sots que les peuples de l'Amérique. Si vous en doutez, ce sera uniquement parce que les livres qui vous ont fait connoître la Religion des anciens Grecs contiennent plusieurs maximes d'une excellente morale, & divers tours d'adresse dont les Politiques se servirent pour étendre à un plus grand nombre d'usages les folies de la superstition populaire. Mais vous devez vous souvenir que ces ornemens qui cachent un peu la laideur de l'Idolâtrie, ne venoient pas de la même source que la Religion. L'étude des lettres, la Philosophie cultivée par les Grecs & ensuite par les Romains, sont cause de ce mélange qui vous trompe. Otez à leur Paganisme cette parure étrangere, & empruntée des notions que les Philosophes conservoient, vous le trouverez tout tel que le Paganisme des Nations barbares. Je veux dire que vous trouverez que les Peuples Grecs & Romains n'adoroient les Dieux que par des motifs d'utilité, & sans faire entrer dans leurs vûës l'acquisition du bien moral. Pour connoître donc ce Paganisme dans son état naturel, il faut mettre à part les belles choses qui ont été enseignées par les Philosophes, & dont les Poëtes se sont parez si souvent dans les livres mêmes où ils rapportoient les extravagances de la Religion publique. Voyons présentement par quelques exemples quel est le Paganisme des Peuples qui n'ont point eu de Philosophes, & qui ne cultivent pas les belles Lettres.

Celle des Negres de Guinée.

Je ne me servirai que d'un livre dont Monsieur Bernard a parlé dans ses Nouvelles (*n*). J'y trouve (*o*) que les Negres recourent aux actes de Religion lorsqu'ils veulent se vanger de quelque injure, ou (*p*) découvrir l'auteur d'un vol, ou prêter serment. Ils n'observent guéres ce qu'ils ont juré d'observer, (*q*) ils s'en font absoudre sans peine; car ils attribuent au *Feticheer*, ou au Prêtre devant lequel ils ont fait serment, *la puissance de les en degager*. » (*r*) Lors qu'ils veulent commencer une guerre, ou entreprendre » quelque negoce, quelque voyage, ou quelque autre chose importante, ils vont premierement chès leur *Feticheer* pour faire demander » à l'Idole, si leurs desseins réüssiront. L'Idole » leur donne ordinairement bonne esperance, & » leur prédit rarement du malheur; de sorte » qu'ils croyent aveuglement tout ce que le *Feticheer* leur dit de la part de l'Idole, & ne font » nulle difficulté d'executer ce qu'il leur ordonne, » c'est-à-dire, d'offrir à l'Idole des moutons, » de cochons, des poules, des chiens, des chats, » & quelquefois des habits, du vin, & de l'or, » selon les besoins ou l'inclination du Prêtre; » car il prend tout cela pour lui, & ne donne » à l'Idole que l'ordure & les boyaux des animaux qu'il sacrifie; le sacrifice même servant, » outre l'argent qu'il faut lui donner, à le recompenser du peu de peine qu'il prend à interroger l'Idole. » Quand ils veulent ou (*s*) *obtenir de la pluye, ou la faire cesser . . . les*

principaux

(*i*) „ *Id. ibid. pag.* 253. & suiv.

(*k*) „ Mr. Bayle a rapporté quelques exemples semblables. Voyez le chap. 137. de la Continuat. des Pensées diverses.

(*l*) „ Il n'y a point eu de beste si immonde que les habitans de la Lithuanie & de la Samogithie n'aient adorée. Ils avoient pareil respect pour les arbres & pour les forests, & à peine osoient-ils brûler du bois de peur de ressentir l'ire de quelque deïté inconnuë . . . aprés avoir purgé leur maison, c'étoit la coutume d'apprester à manger à une certaine espece de serpens, & qu'ils fussent presens en grand respect, jusques à ce que ces vilaines bestes s'estans saoulées se retirassent chacune en son trou. S'il leur arrivoit quelque malheur en suite, c'est que ce beau Dieu n'avoit pas été bien traitté, & qu'il n'avoit pas assez mangé. *Le Laboureur ibid. pag.* 217. 218.

(*m*) „ Ci-dessus 2. Part. Chap. XCVIII. pag. 696. au bas de la 2. col. & pag. 697. à la 1. col.

(*n*) „ Dans celles de Décembre 1704. art. 2.

(*o*) „ Voyage de Guinée par Guillaume Bosman pag. 150. édit. d'Utrecht 1705.

(*p*) „ *Ibid. pag.* 151.

(*q*) „ *Ibid. pag.* 152.

(*r*) „ *Ibid. pag.* 154.

(*s*) „ *Ibid. pag.* 155. 156.

principaux du Pays ou du village s'assemblent, & demandent aux Prêtres ce qu'il faut faire pour arrêter les maux dont ils sont affligez, lesquels répondent selon la circonstance du temps. On reçoit cette réponse comme un oracle, & on fait incontinent publier par tout le Pays des commandemens ou des défenses conformes à cette réponse, & qui ordinairement sont fort ridicules; cependant on fait payer une grosse amende à ceux qui les violent. Lorsque la pêche est malheureuse, & qu'ils prennent très-peu du poisson, ils font des sacrifices à la mer; ce qui arrive presque toujours dans le mois d'Août & de Septembre, parcequ'ils sçavent par experience, qu'on prend beaucoup de poisson en ce temps-là; on ne laisse pourtant pas d'attribuer cela au sacrifice.

„ (t) Ils croyent un très-grand nombre d'Idoles, puisqu'ils en donnent une à chaque personne, ou du moins à chaque famille. Ils croyent que cette Idole prend de fort près garde à la conduite d'un chacun, recompensant le bien, & punissant le mal; ils font consister la recompense dans le grand nombre de femmes & d'esclaves, & la punition au contraire à n'en avoir point. Mais ils croyent qu'il n'y a point de punition plus terrible que la mort, qu'ils craignent aussi extraordinairement; & c'est la crainte de la mort qui les rend si zelez dans leur Idôlatrie, & qui les fait abstenir des viandes défenduës, s'imaginans fortement qu'ils mourroient, s'ils venoient à en goûter. Ils ne comptent point entre les pechez le meurtre, l'adultere, le larcin, ni d'autres crimes de cette nature, parce qu'ils peuvent s'en décharger en payant une certaine somme d'argent; mais il n'en est pas de même de manger des viandes defenduës; car cela leur est mis en compte. (u) . . . . . Les Negres ne sont pas tous d'un même sentiment au sujet de la vie à venir. La plûpart croyent pourtant, qu'aussi-tôt que quelqu'un est mort, il va dans un autre monde, & vit là dans la même dignité & avec les mêmes honneurs qu'ici bas, & que ce que tous ses parens sacrifient après sa mort, lui est rendu dans l'autre monde. Ils n'ont que peu de connoissance des recompense & des peines qu'ils ont à esperer ou à craindre après cette vie; excepté quelques-uns, qui soutiennent que le défunt est transporté aussi-tôt après sa mort sur une riviere fort connuë, qui est bien avant dans la terre-ferme.... que là il est interrogé par l'Idole, de quelle maniere il a vécu dans le monde. S'il arrive qu'il ait bien observé les jours consacrez à l'Idole, qu'il n'ait point faussé son serment, qu'il n'ait point mangé de viandes defenduës. l'Idole le fait passer doucement la riviere, & le mene dans un Pays où il jouït de toute sorte de delices, à-peu-près comme le Paradis de *Mahomet*. Mais si le mort a mangé des viandes defenduës, & n'a pas observé les jours consacrez à l'Idole, il le précipite dans la riviere, où il étouffe, & est mis ainsi dans un éternel oubli.

Voyez-vous dans tout cela aucune chose qui se puisse rapporter aux bonnes mœurs? Ne voyez vous pas que ce qu'ils enseignent sur la récompense du bien, & sur la peine du mal tant pour cette vie, que pour la vie à venir, ne sert de rien à les rendre vertueux, puisqu'ils disent que pour mériter la récompense il suffit de s'abstenir de quelques sortes d'aliment, & d'observer les fêtes, & ce que l'on a juré? Ce dernier article signifieroit quelque chose s'ils n'avoient pas un moyen facile de se dégager de leurs sermens.

III. PARTIE.

Voici ce que le même Ecrivain raconte de la Religion des habitans de Fida.

Et celle des Habitans de Fida.

„ (v) La plûpart des crimes sont expiez en payant une certaine somme au Roi ou à ses Grands. . . . . c'est la principale fin de l'institution de leur Religion. Je ne crois pas qu'il y ait sur la terre de peuple aussi superstitieux que celui de *Fida*. Si les anciens Payens se glorifioient d'avoir (vv) trente mille Idoles, je suis assuré que ceux de *Fida* en ont plus de quatre fois autant.

Un Negre à qui je demandai, continuë cet Auteur (x), *combien ils avoient d'Idoles, me repondit*, „ que le nombre de leurs Dieux étoit infini, & qu'il étoit impossible de le dire; car, *poursuivit-il*, si quelqu'un de nous veut entreprendre quelque chose d'important, il cherche d'abord un Dieu pour faire réüssir son dessein, & sortant de chès lui dans cette pensée, il prend pour son Dieu la premiere chose qu'il rencontre, un chien, un chat, ou quelque autre animal, & même des choses inanimées, comme une pierre, ou un morceau de bois. Il fait d'abord quelques offrandes à ce qu'il a choisi pour son Dieu, & lui promet, que s'il fait réüssir son dessein, il le tiendra & l'honorera comme Dieu. Que si son dessein a un heureux succès, voilà un nouveau Dieu qu'il a trouvé, & à qui il fait tous les jours quelques offrandes; mais s'il ne reüssit pas, il le rejette comme une chose inutile. C'est ainsi, *continua-t-il*, que nous faisons & defaisons des Dieux, & que nous sommes les inventeurs & les maîtres de ce à quoi nous offrons.

Le serpent est (y) la principale de leurs Divinitez, ils l'invoquent (z) „ dans un temps de sécheresse ou de pluye, dans une saison infertile, dans ce qui regarde le gouvernement du Pays, pour conserver leur bétail; en un mot, dans toutes leurs necessitez, dans lesquelles ils invoquent encore outre cela leurs petites Divinitez nouvellement forgées. . . . On fait à ce serpent des offrandes très-considerables, & surtout le Roi, qui à la Sollicitation des Prêtres & des Grands gagnez par les Prêtres, est obligé d'envoyer fort souvent de très-riches présens à la maison du serpent. . . . Ils exigent si souvent ces présens du Roi, qu'il se lasse de donner, & commence à les refuser. *Un jour que j'étois chès lui*, ce sont les paroles de l'Auteur, *je le trouvai fort en colere, & lui en demandai la raison, qu'il me dit aussi sans aucun detour, sçavoir*, qu'il avoit envoyé cette année-là à la maison du serpent beaucoup plus d'offrandes qu'à l'ordinaire, pour avoir une bonne recolte, & qu'un de ses Vicerois, *qu'il me montra*, venoit encore le solliciter de nouveau, & le menacer d'une année infertile de la part des Prêtres; *ajoûtant*, qu'il n'avoit

Prêtres des Idoles, grands fripons.

f

(t) „ *Ibid pag.* 158. 159.

(u) „ L'Auteur ajoûte ici ces paroles. *Monsieur* Frederic Covet *decrit de la même maniere le sentiment des habitans de l'Isle* Formosa.

(v) „ *Ibid. pag.* 392.

(vv) „ Je croi qu'on se fonde sur un passage d'Hésiode mal entendu. Voyez la Continuation des Pensées diverses § LXIV. pag. 383. 2. col. Hésiode ne borne pas à ce nombre toutes les Divinitez.

(x) „ *Ibid. pag.* 393.

(y) „ *Ibid. pag.* 394.

(z) „ *Ibid. pag.* 395. 396.

III. PARTIE. voit pas dessein de faire plus d'offrandes de toute l'année; que si le serpent ne vouloit pas lui donner une bonne récolte, il n'avoit qu'à le laisser: car, *dit-il*, je n'y perdrai rien davantage, puisque presque tous mes grains sont déjà gâtez dans les champs. Je ne pûs m'empêcher de rire, quand je vis que le Roi auroit bien voulu faire encore un présent, s'il en avoit esperé quelque avantage; mais qu'il n'avoit pas envie de rien donner pour le profit des autres.

On ne sauroit mieux marquer le caractere de mercénaire dont Mr. Bayle accuse le Paganisme. C'est un caractere que vous découvrirez aisément dans la Religion de tous les Peuples idolâtres: quelque bigarrée qu'elle soit, vous pouvez la réduire sans peine à ce centre d'unité, & en tout cas vous pourrez dire non seulement qu'elle n'est point favorable (*a*) aux bonnes mœurs, mais aussi qu'elle tend à les ruïner. Outre qu'elle assujettit le peuple à l'avarice (*b*) des plus grands fripons qui soient sur la terre.

Ce que dit Lactance de l'Idolâtrie.

Mais entre toutes les Sectes Idolâtres il n'y en a point d'aussi pernicieuse aux mœurs que celle qui adore des Divinitez criminelles. C'est pourquoi Lactance (*c*) disoit aux Payens, que la vertu ne se pouvoit rétablir au monde que par l'abandon de leur Idolâtrie qui étoit la cause de la corruption, & que par l'attachement à l'Evangile. Le culte impie des Dieux, ajoûtoit-il, (*d*) a fait naître tous les maux qui ravagent le genre humai. *Universa mala quibus humanum genus seipsum invicem conficit injustus atque impius Deorum cultus induxit.*

Et Mrs. de Trévoux de la devotion & des débauches de l'Empereur Galien.

Avez-vous lû sans y faire reflexion ces paroles des Mémoires de Trévoux? » (*e*) Les Historiens nous ont laissé d'affreuses peintures des » debauches de Galien, mais la devotion Payenne n'étoit pas incompatible avec les plus honteux dereglemens dont les Dieux qu'ils adoroient donnoient l'exemple. Il est certain que » Galien se piquoit de pieté (*f*): Jupiter étoit » son Dieu favori (*g*). Il ne pouvoit choisir » un Dieu dont les exemples s'accommodassent » mieux avec ses inclinations. Jupiter avoit detroné & emprisonné son pere Saturne; Galien laissoit tranquillement son pere Valerien » dans une honteuse captivité.

CHAPITRE XXVI.

Suite de l'examen des remarques de Mr. Bernard. Réfutation de ce qu'il a dit sur la question si le Christianisme est propre à maintenir les Societez.

CE que je nomme la remarque onziéme de Mr. Bernard, se rapporte à une matiere qui lui paroît si importante (*h*) *qu'il voudroit avoir le loisir de s'y arrêter autant qu'elle le mérite*, comme il le fera *peut-être dans quelque autre occasion.*

XI. Le fait est que sur la question si *une Societé toute composée de vrais Chretiens, & entourée d'autres peuples ou infidelles, ou Chretiens à la mondaine, tels que sont aujourd'hui & depuis long-tems toutes les Nations où le Christianisme domine, seroit propre à se maintenir?* Mr. Bayle s'est déclaré pour la négative, & s'est fondé sur l'idée qu'il se forme des vrais Chretiens. Il me semble, dit-il (*i*), qu'ils *se considéreroient sur la terre comme des voyageurs & des pelerins qui tendent au Ciel, leur véritable Patrie. Ils regarderoient le monde comme un lieu de banissement, ils en détacheroient leur cœur, & ils lutteroient sans fin & sans cesse avec leur propre Nature pour s'empêcher de prendre goût à la vie périssable, toujours attentifs à mortifier leur chair & ses convoitises, à réprimer l'amour des richesses, & des dignitez, & des plaisirs corporels, & à dompter cet orgueil qui rend si peu supportables les injures. Ils ne se détourneroient point de l'oraison, & des œuvres de charité pour courir au gain, non pas même par des voyes légitimes; ils se contenteroient de la nourriture & de la vêture selon la frugalité des Apôtres; & bien loin de se tourmenter pour enrichir leur enfans, ils croiroient leur aquérir un assez ample patrimoine en leur apprenant à mépriser les biens du monde, & à ne se venger jamais, & à vivre sobrement, justement, religieusement.*

Portrait des véritables Chretiens.

Il montre ensuite par plusieurs considérations, qu'un peuple tout composé de pareilles gens seroit peu propre à résister à un ennemi terrible qui entreprendroit de le conquérir.

Mr. Bernard ne peut supporter cette doctrine, il y trouve (*k*) beaucoup d'illusions, il la traite (*l*) d'*étrange paradoxe*, il prétend qu'elle n'est fondée que sur des explications de l'Ecriture (*m*) à-peu-près semblables au sens rigoureux des Anabaptistes. Il fait en un mot beaucoup de bruit. Si ce tonnere étoit suivi de quelques raisons foudroyantes, tout iroit bien; mais je vous assure & je vous le prouverai clairement, que les raisons qu'il apporte sont l'endroit le moins estimable qu'on puisse trouver dans sa critique de la Continuation des Pensées diverses.

Tiré de l'Ecriture.

La description que Mr. Bayle a donnée du caractere des vrais Chretiens, n'a aucun trait ou aucun linéament qui ne soit tiré de l'Ecriture. Je vous le montrerois aisément par la voye des citations, si je croyois que vous en pussiez douter, & je ne me servirois pas pour cela des idées des Anabaptistes: je me contenterois bien de celles des Prédicateurs Luthériens, ou Calvinistes, ou Catholiques Romains. Allez dans quelque grande Bibliotheque qu'il vous plaira: faites-vous montrer le quartier des Sermonaires, vous jouërez de malheur si vous ne trouvez au premier tome qui vous tombera sous la main un portrait de la véritable vie Chretienne tel que dans le passage de Mr. Bayle. C'est un plan que les Ministres ont accoûtumé de proposer à leurs auditeurs, & sur lequel ils se reglent en censurant les vices de leurs troupeaux. Je ne doute pas que Mr. Bernard n'ait suivi cette méthode toutes les fois que l'occasion s'en est présentée, & qu'il ne soit très-incapable de dire que ce ne sont-là que des lieux communs d'éloquence, ou que de pieux artifices pour obtenir à-peu-près le point nécess-

(*a*) » Conferez les Chapitres 86. 87. de la Continuation des Pensées diverses.
(*b*) » Voyez le 4. tome de la Bibliotheque Choisie pag. » 220. & Herbert *de Religione Gentilium cap.* 14.
(*c*) » *Lactant. lib.* 5. *cap.* 8. *pag. m.* 310.
(*d*) » *Id. ibid.* p. 311. joignez le passage rapporté dans » la Continuat. des Pensées diverses § CXXVIII. p. 367.
(*e*) » Mémoires de Trévoux, Juin 1704. pag. 1001. » édit. de France.
(*f*) » Plusieurs médailles le témoignent.
(*g*) » Les médailles le témoignent.
(*h*) » Bernard *ubi suprà* pag. 317.
(*i*) » Continuation des Pensées diverses § CXXIV. » pag. 360. 2. col.
(*k*) » Bernard *ubi suprà* pag. 320.
(*l*) » *Id. ibid pag.* 318.
(*m*) » *Ibid.*

nécessaire de la vertu par une exagération outrée des devoirs de l'homme. Ce seroit convertir en théâtre la chaire de verité. Abregeons ceci, & disons que l'on renonce au sens des Anabaptistes, & que l'on veut bien s'en tenir à ce que Mr. Bernard demande de ses auditeurs, lorsqu'il leur expose la morale de l'Évangile, & qu'il leur montre comment ils la devroient pratiquer.

Si Jesus-Christ a permis de repousser les injures.

Si l'on rejette la voye large que le Pere le Moine propose dans son livre de la Dévotion aisée, ce n'est pas afin d'adopter la voye étroite des (n) Casuistes trop rigides. On veut bien entrer en composition, & promettre à Mr. Bernard de ne lui point contester les explications mitigées, pourvû qu'elles ne soient point incompatibles avec les paroles de l'Ecriture. Mr. Bayle (o) a cité ces préceptes de JESUS-CHRIST: *Si quelqu'un vous donne un soufflet sur la joue droite, présentez-lui encore l'autre. Si quelqu'un veut plaider contre vous pour vous prendre votre robbe, laissez-lui encore emporter votre manteau. Et si quelqu'un vous veut contraindre de faire mille pas avec lui, faites-en encore deux mille* (p). Ce passage suit immédiatement ces paroles-ci: (q) *Vous avez appris qu'il a été dit, œil pour œil & dent pour dent. Et moi je vous dis de ne point résister à celui qui vous traite mal; mais si quelqu'un*, &c. Adoucissez tant que vous voudrez ces Textes de l'Evangile, rejettez le sens littéral, trouvez-y seulement une image générale, & non pas la maniere particuliere de se gouverner en tel ou tel cas; on ne disputera point avec vous moïennant que vous n'alliez pas jusqu'à soûtenir que JESUS-CHRIST nous permet par ces paroles de repousser les injures, & de rendre coup pour coup, ou de poursuivre en Justice la réparation d'une offence jusques à ce que nous aïons obtenu ce que demandent les usages du point d'honneur humain. Car si JESUS-CHRIST avoit voulu effectivement nous défendre de résister à l'injure, il n'auroit pû employer des termes plus clairs que ceux qu'il a employez. Il n'y a donc aucune apparence qu'il s'en soit servi pour signifier qu'il nous permet de repousser les aggresseurs, & de leur rendre soufflet pour soufflet. Toute l'industrie des protecteurs des équivoques suffiroit-elle à montrer que ces discours de JESUS-CHRIST seroient véritables quand même son intention auroit été de nous permettre de résister à ceux qui nous traitent mal? Consultez tous les Dictionaires, on vous défie d'y trouver que les paroles dont ces discours sont composez, ayent jamais signifié cette prétenduë permission. Aucune regle de grammaire, aucune loi d'analogie ne vous apprendra qu'elles en soient susceptibles. Que diroient donc les Infideles s'ils apprenoient que JESUS-CHRIST voulant enseigner qu'il laissoit à un chacun la liberté de se défendre, avoit emploïé des expressions qui signifient tout le contraire, & qui selon le génie d'aucune langue ne peuvent être réduites à ce sens occulte qu'il auroit gardé dans son esprit? Jamais énigme n'auroit été aussi envelopée, ni aussi impénétrable que le seroit le dogme d'une telle permission s'il avoit été renfermé dans les paroles qui sortirent de la bouche de JESUS-CHRIST. Si jamais on doit éviter les mots inintelligibles, n'est-ce pas principalement dans les leçons de morale qui doivent servir de regle pour la conduite de la vie? Quel défaut de sincerité ne seroit-ce pas que de mettre à la tête d'une loi qui permettroit la résistance une déclaration dérogatoire à l'ancien droit de se servir de représailles, ou à la loi du talion en fait d'injure?

III. Partie.

Voilà, Monsieur, sur quoi l'on se fonde quand on veut donner quelques bornes aux explications mitigées des expressions de JESUS-CHRIST. Appliquez ceci à tous les passages du Nouveau Testament qui nous interdisent la recherche des plaisirs & des honneurs mondains, l'acquisition des richesses au-delà de ce qui suffit à la nourriture & aux vêtemens, le prêt à (r) usure, &c. Adoucissez-les, si vous voulez; mais ne donnez pas aux paroles un sens contraire à leur signification courante & reçuë de tout le monde, ne prétendez pas que la permission soit contenuë sous les termes qui signifient la défense. Or dès là que vous concevrez un peuple tout composé de vrais Chretiens, vous concevrez qu'ils s'abstiennent de toutes les choses qui ne leur sont point permises, & par conséquent qu'ils ne se permettent point le ressentiment des injures, ni l'application à s'enrichir ou à parvenir aux honneurs, ni le soin du corps au-delà de ce qui suffit à le nourrir & à l'habiller, ni les ruses, ni la fourberie, ni cent autres choses dont un Etat a besoin pour résister à un ennemi qui employe aussi-bien la force que l'artifice. Il est aisé de comprendre qu'une telle Societé de Chretiens seroit mal pourvûë de bons soldats, qu'elle ne seroit pas assez riche pour acheter des alliances, ni pour fournir aux autres frais de la guerre, qu'on n'y trouveroit point de personnes qui se chargeassent de la commission de mentir dans les Pays Etrangers, & de faire jouer cent machines frauduleuses pour exciter des révoltes dans le pays ennemi. Il est donc naturellement parlant plus sûr pour conserver un Etat contre l'ambition de ses voisins, de donner carriere aux passions de l'homme.

Si une Societé toute composée de vrais Chretiens pourroit se maintenir contre les Etrangers.

M. Bernard soûtient l'affirmative par cinq raisons.

Voilà ce que Mr. Bernard a crû devoir critiquer à Mr. Bayle. Il y a beaucoup d'apparence que si la question étoit donnée à décider à des Officiers de guerre & à des Ministres d'Etat, le premier de ces deux Auteurs seroit bien-tôt condamné, & qu'on lui diroit tout d'une voix: *S'il n'y avoit dans la République que des personnes qui se conformassent entierement aux instructions des Prédicateurs, nous n'aurions pas pû soûtenir les grandes guerres que nous avons soûtenuës, & que nous soûtenons encore glorieusement.* Vous vous ressouviendrez ici de ce que Tite Live remarque que les Latins rompirent insolemment avec la Ville de Rome, parcequ'ayant sçu qu'Ancus Martius commença son regne par une forte application à rétablir les Cérémonies du culte divin que Numa Pompilius son ayeul avoit enseignées, ils crurent qu'il croupiroit dans l'oisiveté au milieu des Temples & des Autels (ſ).

Voyons

(n) ,, Le Pere Pirot dans l'Apologie des Casuistes pag. ,, m. 269. dit que des Prêtres Jansénistes faisoient faire ,, dans une Paroisse de Paris un vœu en vertu duquel ,, *les femmes s'obligeoient de garder les trois vœux du Baptesme, de ne plus lire la gazette, de ne plus entendre de* ,, *nouvelles & de semblables choses, qui ont apparence de re-* ,, *forme: c'étoit pour venir au principal article, où elles s'o-* ,, *bligeoient de vivre dans une grande frugalité, & de don-* ,, *ner le reste de tout leur revenu en aumosnes.*

(o) ,, Cont. des Pensées div. § CXXV. pag. 362. 1. col.

(p) ,, Evangile de Saint Matthieu ch. 5. v. 39.

(q) ,, *Ibid.* v. 38.

(r) ,, On n'entend point ce mot dans le sens odieux, ,, mais dans le sens favorable *d'interês permis par les loix* ,, *civiles.*

(ſ) ,, *Igitur Latini sustulerant animos & cum incursio-* ,, *nem in agrum Romanum fecissent, repetentibus res Roma-* ,, *nis superbe responsum reddunt desidem Romanum Regem* ,, *intra sacella & aras acturum esse regnum rati.* Livius ,, dec. 1. lib. 1. pag. m. 21.

Voyons néanmoins les cinq raisons qu'il oppose à Mr. Bayle.

Sa premiere Raison refutée.

1. Il le renvoye à quelques (*t*) Sermons Anglois où l'on a fait *voir qu'il n'y a rien de si propre que* la Religion Chretienne *tant pour le bonheur de chaque homme en particulier, que pour celui des Societez en général.* Ne connoissant point ces Sermons je ne puis vous dire s'ils donnent, comme l'assure Mr. Bernard, *de toutes autres idées* du Christianisme *que celle que* Mr. Bayle *s'en est formée.* Mais à juger de la chose par l'endroit que Mr. Bernard indique, je ne sçaurois comprendre qu'ils soient contraires à Mr. Bayle, qui a marqué expressément (*u*) que l'observation de la morale Chretienne feroit le bonheur des Societez civiles : les supérieurs n'abuseroient pas de leur puissance, les inférieurs se tiendroient toûjours dans la soumission, personne ne tâcheroit de faire tort à son prochain. Ainsi l'on ne peut montrer qu'il y ait quelque différence entre sa doctrine & celle de ces Sermons Anglois, si l'on n'expose qu'ils établissent & qu'ils prouvent nommément que la Religion Chrétienne bien observée laisse aux Societez toutes les ressources qu'il faut pour se maintenir contre les attaques d'un ennemi belliqueux, ambitieux & rusé, qui se sert des stratagêmes politiques aussi-bien que de la force de ses armes. C'est-là le seul point de la question, & néanmoins Mr. Bernard ne marque quoi que ce soit qui s'y rapporte.

Sa seconde Raison.

2. Sa seconde raison consiste à dire (*v*) que *Mr.* Bayle *ne prend pas garde, que si le Christianisme n'est pas propre à maintenir les Societez contre les Etrangers, (vv) elle n'est pas propre non-plus à maintenir une Societé contre elle-même. Car il ne faut pas esperer qu'il y ait jamais une Societé fort nombreuse toute composée de veritables Chrétiens. Les bons y seront toûjours mêlez avec les méchans, & composeront peut-être toûjours le plus petit nombre. Or je demande*, continuë-t'il, *s'il ne faut pas à-peu-près les mêmes moyens à un particulier, pour se garentir contre les injustices d'un autre particulier son voisin, qu'à une Societé pour se défendre contre une autre Societé. Mais si l'Evangile enleve aux Societez les moyens de se garentir contre une Societé ennemie, il ôte aussi à un particulier les moyens de se défendre contre un particulier. Je suppose une famille Chrétienne, qui suit les préceptes de l'Evangile, comme Mr.* Bayle *les entend, environnée d'autres familles qui n'observent pas les mêmes préceptes ; mais qui employent la ruse, la duplicité, la violence, pour s'emparer du bien d'autrui. Ils auront bien-tôt réduit cette famille Chrétienne en chemise, & à la dure necessité de mourir de faim. Ce qui arrivera à cette famille arrivera à toutes les autres dans le même cas, & le Christianisme se verra bien-tôt aboli dans cette Societé.*

Réponse à cette Raison.

Vous avez là l'objection dans toute son étenduë, & je suis bien assuré que dès le premier coup d'œil vous en verrez la foiblesse ; car il n'y a rien de plus facile que de découvrir une extrême différence entre les deux choses que Mr. Bernard juge si semblables. Une Societé ne trouve point elle-même contre une autre Societé le secours que chaque particulier trouve contre les autres particuliers. Il y est sous la protection publique des loix de l'Etat, & outre cela sous la protection d'une partie de ses compatriotes. Les véritables Chrétiens répandus en petit nombre parmi cent mille faux Chrétiens ne doivent pas craindre nécessairement qu'on ne les pille, ou qu'on ne les batte. On sait fort bien que quand même ils seroient assez scrupuleux pour n'aller pas porter leurs plaintes devant les Juges, on ne laisseroit pas d'être exposé à la poursuite des Procureurs Fiscaux qui ont un double intérêt à faire punir les violences. Ils s'acquierent par leur exactitude l'affection & l'estime du Public, ce qui est ordinairement le chemin d'une plus haute élevation, & ils peuvent profiter des amendes à quoi seront condamnez ceux qui ont fait tort à leur prochain. Ainsi la crainte d'être châtié par les Magistrats réprime l'audace qui pourroit naître de ce que l'on seroit assuré qu'un tel ou qu'un tel n'opposeroit point la force à la force. J'ajoûte que la plûpart des Chrétiens à la mondaine souhaitent autant qu'aucun autre qu'on puisse marcher surement dans une ville le jour & la nuit. C'estpourquoi ils ne sont pas des derniers à s'indigner contre un insolent qui maltraite un honnête homme, & à s'opposer aux perturbateurs du repos public. Si vous y prenez garde vous trouverez que le nombre des mauvais Chrétiens qui se plaisent à donner des coups & à voler, est petit en comparaison de ceux dont le déreglement ne consiste que dans l'intempérance, ou dans l'avarice, ou dans l'orgueil. Ces derniers ayant un intérêt capital que personne ne soit exposé aux entreprises des bréteurs & des filoux, ne souffrent pas qu'un homme de bien soit insulté dans les ruës ou dans sa maison. On crie, on s'attroupe contre les auteurs de l'insulte, & voilà un nouveau rempart pour ceux qui se seroient résignez à se laisser battre.

Ne doutez point que leur patience évangelique & l'austerité de leurs mœurs ne les rende vénérables aux Chrétiens qui ne peuvent pas voler si haut, & qui succombent aux tentations de la vanité mondaine & de la sensualité. Les Chrétiens de ce genre-là se choqueroient encore plus des outrages que l'on feroit à un bon Israëlite, que des outrages que l'on feroit à un Chrétien de leur rang. Nommez-moi la ville la plus débordée qui soit en France ou en Espagne, je vous soûtiens que l'on courroit un moindre péril si l'on y choquoit dans les ruës un *Fierabras* que si l'on y faisoit insulte à un Hermite ou à un Moine. Le péril seroit plus grand à mesure que la réputation de l'austerité & de la patience de l'Hermite ou du Moine seroit plus grande. Je suis sûr qu'à Londres un Quaker que l'on verroit maltraité seroit secouru bien promptement, & que plus on seroit persuadé de sa parfaite résignation à se laisser battre, plus on s'empresseroit à repousser à l'aggresseur, & même à l'assommer. La secte des Quakers au reste est un exemple vivant qui favorise mes réponses. Elle se conserve sous la double protection dont j'ai parlé, quoiqu'elle fasse profession de renoncer même défensivement aux voyes de fait.

On se tromperoit beaucoup si l'on prétendoit qu'un homme qui par des principes de conscience aime mieux souffrir l'injure que la repousser, s'expose aux insultes du premier venu. Si cette prétention étoit raisonnable, il faudroit dire que tous ceux qui ne pourroient résister à un aggresseur, quelque bonne envie qu'ils en eussent, seroient exposez

(*t*) » De l'Archevêque *Tillotson*, & du celebre Docteur » *Sharp* qui remplit si dignement aujourd'hui la chaire » Archiepiscopale d'Yorck. *Bern. ubi suprà pag.* 120.

(*u*) » Voyez la Continuation des Pensées diverses §. » CXXIV. pag. 360. 1. & 2. col. & M. Bernard *ubi sup.* à » pag. 317.

(*v*) » Bernard *ubi suprà* pag. 320. & suiv.

(*w*) » Il falloit dire *il*.

exposez au même inconvénient. Or l'expérience nous fait voir tout le contraire. Les manchots, les vieillards, les convalescens vont en sûreté par les ruës dans les villes les plus remplies de faux Chretiens. Cette observation se peut étendre jusques aux personnes dont le dégré de force pour résister est bon en lui même, mais n'est presque rien en comparaison des forces des attaquans. Un homme qui n'a ni épée, ni baton, que peut-il faire contre un homme qui a une épée au côté? Que pourroit-il faire avec une bonne épée contre quatre hommes bien armez? Que voit-on dans les grandes villes? Une infinité de gens sans épée ni bâton qui vont partout la tête levée & sans nulle crainte, & qui néanmoins rencontrent souvent des personnes qui ont l'épée au côté. Tel qui a l'épée au côté marche seul & rencontre quatre personnes d'épée qui vont de compagnie. Il passe & repasse sans aucun péril. Preuve évidente que ce qui fonde la sûreté des particuliers n'est pas l'envie ou la force de résister à l'aggresseur. Le fondement de cette sûreté est toute autre chose, & ainsi rien n'empêche que l'on ait part, quoiqu'on renonce à l'envie de repousser une offense; car si cette rénonciation suffisoit à déterminer à l'attaque les aggresseurs, ils s'y détermineroient aussi par l'assurance où ils seroient de surmonter facilement l'opposition de ceux qui veulent bien se défendre.

S'il est facile de montrer qu'une famille véritablement Chretienne environnée d'autres familles Chretiennes à la mondaine, ne demeure pas nécessairement exposée à leur violence, il est encore plus facile de montrer qu'elle se peut maintenir malgré leurs ruses & leurs tromperies; car elle ne prétend pas que Jesus-Christ lui ait défendu de discerner les gens sinceres d'avec les fourbes, ni de résister à des discours frauduleux.

La prospérité & les richesses ne sont point nécessaires au Christianisme.

Mais accordons à Mr. Bernard tout ce qu'il demande, consentons qu'il croie que cette famille sera réduite bien-tôt en chemise, s'ensuivra-t'il, comme il le prétend, qu'il faudra qu'elle périsse de faim, & que la même chose arrivant aux autres familles semblables, *le Christianisme se verra bien-tôt aboli dans cette Société?* Point du tout: ces conséquences sont chimériques. Ces véritables Chretiens réduits à la pauvreté pourroient vivre ou du travail de leurs mains, ou des aumônes que même les familles mondaines répandent quelquefois libéralement. Telle Dame qui aime le jeu, le bal, & la Comédie, & qui a même des Galans, fait beaucoup de charitez pour le rachat de ses fautes. Or bien-loin que le Christianisme soit aboli par la pauvreté de ses plus rigides Sectateurs, il est plus vivant dans un tel état de ces personnes, que dans l'affluence des Sectateurs de la morale relâchée. En tout cas le Christianisme mondain qui donne plus dans la vûë de ceux qui ne peuvent se détacher de toute idée charnelle, subsisteroit comme auparavant. Or il est sûr que ce Christianisme renferme beaucoup de Prédestinez, & qu'en certains lieux il est exempt d'hérésie; & par conséquent cette expression, *le Christianisme se verra bien-tôt aboli dans cette Société*, n'est point soûtenable. Il ne falloit parler tout au plus que du Christianisme rigide.

Je dois observer outre cela que les véritables Chretiens ne seront point ébranlez par les conséquences qui naissent de leur opinion. Car c'est une maxime certaine (*x*) que lorsqu'un principe est vrai, il faut s'y tenir, encore que les conséquences qui en résultent soient sujettes à bien des difficultez. S'il est donc évident que Jesus-Christ a défendu à ses Sectateurs d'opposer la force à la force, il faut se conformer à cette loi, qu'elles qu'en puissent être les suites. Ce sont des suites insupportables à la chair & au sang, elles nuisent beaucoup au bien temporel des Sociétez, & à celui des familles particulieres. Cela doit-il nous surprendre, répondront les Chretiens rigides? L'Evangile promet-il aux hommes que le monde les aimera? Ne leur annonce-t'il point que s'ils aiment Dieu ils n'aimeront point le monde, & que le monde les méprisera, les haïra, les maltraitera.

Ce que répond Arnobe sur le reproche que les Chrétiens étoient malheureux.

Souvenez-vous ici, je vous prie, de la réponse d'Arnobe à la demande pourquoi les Chretiens qui croïoient servir un Dieu tout-puissant, & attentif à leur protection, étoient exposez à toutes sortes de suplices & de miseres. Il se servit d'abord de la rétorsion. Pourquoi vous autres, demanda-t'il aux Payens qui rendez à une multitude innombrable de Dieux un culte qui vous coûte tant d'argent, (*y*) êtes-vous exposez à toutes sortes de maladies, aux naufrages, à la peste, à la famine, aux incendies, & aux fureurs de la guerre? Il répond ensuite directement que Dieu ne destine pas aux Chretiens les commoditez de cette vie; mais qu'au contraire il leur commande de mépriser toutes les menaces de la fortune, & d'afronter courageusement la mort si les persécutions viennent jusques-là, & de la considérer comme une véritable délivrance des chaines & des ténebres du corps. (*z*) *Sed & nobis in hujusmodi casibus minimè auxiliatur Deus. Prompta & & manifesta causa est. Nihil enim est nobis promissum ad hanc vitam, nec in caruncula hujus folliculo constitutis opis aliquid sponsum est, auxiliique decretum. Quinimo edocti sumus minas omnes, quæcunque sunt, parvi ducere atque æstimare fortunæ. Ac si quando ingruerit vis quæpiam gravior, qua finem necesse sit consequi vita, eam nec timere, nec fugere, quo facilius exui corporalibus possimus ex vinculis, & tenebrosam evadere cæcitatem. Itaque ista, quam dicitis, persecutionis asperitas, liberatio nostra est, non persecutio: nec pœnam vexatio inferet, sed ad lucem libertatis educet.* Je vous ai copié ce beau passage d'Arnobe afin de vous faire un plaisir que vous n'eussiez pas la peine de chercher.

Le vrai Christianisme est plus vivant dans l'adversité que dans la prospérité.

Je ne vous parlerai point de la réponse qui fut faite par Saint Augustin (*) quant aux inconvéniens qui seroient la suite de la préférence que l'on donneroit selon l'esprit de Saint Paul à la virginité sur le mariage. J'aime mieux vous renvoïer à l'observation qui a été faite mille & mille fois

(*x*) » Voyez ci-dessus 2. Part. Chap. XCVI. au com» mencement pag. 691. 2. col.

(*y*) » *Cur non immunes agitis tot discriminibus, & procel» lis, quibus quotidie vos agunt exitiabiles multiplicesque for» tunæ? Cur, inquam, Dii vestri cessant à vobis avertere tot » morborum & valetudinum genera, naufragia, ruinas, in» cendia, pestilentias, sterilitatem, amissionem pignorum, & » proscriptionem bonorum discordias: bella, simultates, capti» vitates urbium, & sublatis ingenuitatibus servitutes?* Ar» nob. lib. 2. sub. fin. pag. m. 98.

(*z*) *Id. ibid.*

(*) Voyez les Nouvelles Lettres contre l'Histoire du „ Calvinisme de Maimbourg Lettre XXII. pag. 390. 2. „ col. & Mr. Joli pag. 188. de l'Education des enfans. „ Voyez aussi Porphyre *de abstinentia lib. 4. pag. m. 170.* „ où il répond à l'objection que deviendroit le monde si „ tous les hommes vivoient comme les Brachmanes.

III. Partie.

fois que les Empereurs Payens persécuteurs de l'Eglise contribuerent beaucoup mieux à faire fleurir les vertus Chretiennes, que les Empereurs qui la mirent sur le thrône. La corruption des mœurs entra dans l'Eglise avec la prospérité temporelle, & l'on connut alors que si l'esprit du Christianisme avoit tant brillé pendant trois cens ans, les persécutions en avoient été la cause. Cette vérité vous paroîtra plus sensible si vous vous souvenez de ce que S. Cyprien (†) & Eusebe (A) observent que les intervalles des persécutions faisoient oublier aux Chretiens la pratique de la vertu, & les plongeoient dans des desordres que Dieu punissoit par le renouvellement de la fureur des Païens contre l'Eglise. Le Christianisme a éprouvé le même sort que la République Romaine : elle perdit ses bonnes mœurs dès qu'elle cessa d'être pauvre, (B) & d'être harcelée par ses ennemis; ce fut là l'époque de sa corruption: elle n'eut pas plûtôt pris goût aux richesses, qu'elle donna dans les voluptez, & qu'elle adopta les vices des Nations les plus molles & les plus efféminées:

(§) Nunc patimur longæ pacis mala : sævior armis
Luxuria incubuit, *victumque ulciscitur orbem.*
Nullum crimen abest facinusque libidinis, ex quo
Paupertas Romana perit; *hinc fluxit ad istos*
Et Sybaris colles, hinc & Rhodos, & Miletos,
Atque coronatum & petulans madidumque Tarentum.
Prima peregrinos obscœna pecunia mores
Intulit, & turpi fregerunt secula luxu
Divitiæ molles.

Les Chretiens qui voudroient suivre le véritable esprit de leur nom devroient souhaiter plûtôt d'être sous le joug, que d'avoir une telle affluence de richesses qu'ils pussent disputer l'empire du monde à la fausse Eglise.

Vous voyez donc que le précis de ma réponse à la seconde raison de Mr. Bernard, est en premier lieu qu'il objecte de fausses conséquences; & en second lieu, que si elles étoient vraies, cela ne nuiroit point au principe qu'il prétendoit réfuter.

CHAPITRE XXVII.

Continuation du même sujet.

Troisiéme raison de Mr. Bernard.

3. VOyons sa troisiéme raison : *J'aimerois mieux avancer*, dit-il (*a*), *que Dieu par sa Providence particuliére veilleroit à la conservation d'une Société qui observeroit les préceptes de l'Evangile, que d'assurer qu'une telle Société ne pourroit se maintenir. C'est ce qui est arrivé à la Nation Juive, selon les promesses que Dieu lui en avoit faites.*

Si la Providence particuliere de Dieu veille à la conservation d'une Société qui observeroit les préceptes de l'Evangile.

Je vous assure, Monsieur, que ce seroit donner gain de cause à Mr. Bayle que d'avancer ce que vous venez de lire; car quand il a dit qu'*une Société toute composée de vrais Chretiens*, &c. (*b*) *ne seroit point propre à se maintenir*, il n'a consideré que la Providence générale, & le train ordinaire des causes secondes, & il ne pouvoit être question que de cela : on sait assez que les miracles, ou que la Providence particuliere de Dieu peuvent supléer à tout; mais s'il étoit nécessaire que Dieu se servît de ce moyen pour maintenir les Sociétez Chretiennes, ce seroit un signe qu'elles manquent des moyens de se maintenir qui se trouvent dans les autres Sociétez selon le cours naturel des choses. Je ne dirai rien des révolutions du peuple Juif, tantôt subjugé par ses voisins au tems des Juges, tantôt délivré du joug: puis séparé en deux Royaumes par la révolte de dix Tribus: ruïné ensuite pour jamais quant à ces dix Tribus, & pour un tems seulement quant aux deux autres: enfin successivement assujetti & délivré jusques à ce que les Romains devinssent ses maîtres; mais je n'oublierai pas que rien ne leur fut plus utile pour conquérir Jérusalem (*c*) que le scrupule de Religion qui empêchoit les habitans de se défendre le jour du Sabat. Il seroit inutile que j'observasse ce que personne n'ignore, c'est que les Juifs ne manquoient pas de la ressource ordinaire aux autres Nations. Ils ont eu des Chefs belliqueux & conquérans, ils entendoient aussi-bien que leurs voisins le métier des armes, & ils inspiroient à leurs enfans une aversion prodigieuse pour les autres peuples; & bien-loin que la Religion leur pût donner des scrupules là-dessus, qu'au contraire elle les autorisoit à faire la guerre (*d*) d'un façon impitoïable, & cela quelquefois afin de venger une injure qui avoit été faite à leurs ancêtres il y avoit quatre cens ans. Ce fut pour une telle raison qu'ils reçurent un ordre de Dieu d'exterminer les Hamalékites, sans qu'il leur fût permis d'épargner ni les enfans, ni les femmes, ni les animaux; & parceque Saul sauva la vie au Roy de cette Nation, il fut déclaré déchu de la Royauté, & le Prophete Samuel tua lui-même le Prince qui étoit réchapé seul du massacre général (*e*). L'esprit du Christianisme fournit-il de telles avances pour maintenir l'état temporel de la République contre des voisins inquiets?

On ne néglige aucun moyen humain dans les guerres de Religion.

Je ne dois pas ometre que les distinctions des Théologiens que Mr. Bernard a prises sous sa protection, marquent clairement qu'on ne s'est guéres fié à la Providence particuliere; qu'on a déféré extrêmement à la maxime *qu'il ne faut point tenter Dieu*, & qu'on a jugé à la maniere des Philosophes, que les hypotheses qui épargnent le plus de miracles sont les meilleures. Il y a très-long-tems qu'on n'a guéres vû de Sectes Chretiennes qui ayent négligé les moyens humains les

(†) » *Cyprianus sermone de Lapsis.*
(A) » *Euseb. Histor. Eccles. lib.* 8. *cap.* 1.
(B) » Voyez Juvenal *sat.* 6. *v.* 286. *& seq.*
(C) » *Id. ibid. v.* 296.
(*a*) » Bernard *ubi suprà* pag. 322.
(*b*) » Voyez ci-dessus le commencement du Chap. » précédent, pag. 972.
(*c*) » Voyez Josephe liv. 14. Chap. 8. des Antiquitez » Judaïques.
(*d*) » Tout y alloit par boucherie & par effusion de » sang, voire avec une cruauté la plus extrême qu'il étoit » possible, selon le jugement de la raison humaine. Mais » il nous faut considérer, &c. *Viret de la vraie & fausse Religion livre* 2. *ch.* 21. *pag. m.* 75.
(*e*) » Voyez le 1. livre de Samuel chap. 15. & conférez le chapitre 12. du 2. livre de Samuel & le Chap. » 20. du 1. livre des Roys. Observons que Moyse (Chap. » 31. du livre des Nombres) trouva mauvais qu'après » avoir tué tous les hommes, & brûlé toutes les maisons » au pays des Madianites, on eût épargné les femmes & » les enfans : aussi fit-il tuër tous les enfans mâles & toutes les femmelles non vierges.

les plus propres à conserver les Societez contre les efforts de l'ennemi. Considérez seulement les troubles, les révolutions, les guerres qui ont agité l'Europe depuis l'année 1530. & dont la Religion a été la cause, ou pour le moins le levain. Vous trouverez que de part & d'autre l'on s'est servi de tout ce que la prudence, la politique, la plume, l'épée, la Négociation, l'art militaire peuvent fournir, & l'on pourroit citer des Auteurs qui ont remarqué que les Protestans surpassoient en vigilance & en industrie l'autre Parti. Il est pour le moins certain qu'ils ont eu une ressource qui manquoit aux autres, c'est de se servir habilement de la jalousie qui regne entre la Maison d'Autriche & la France ; ce qui a fait que non seulement ils ont été tirez de la gueule du loup tantôt par la France tantôt par la Maison d'Austriche (*f*), mais qu'ils ont aussi réparé leurs pertes avec avantage.

Sa 4. raison.

4. La quatriéme raison de Mr. Bernard vous étonnera, tant elle contient de choses qu'on n'eût jamais attenduës d'un Théologien. *Si la fraude*, demande-t'il, (*g*) *la violence, l'avarice, l'ambition, sont devenuës absolument nécessaires pour la conservation des Etats, de quelle utilité est la Vertu ? Où est la Providence Divine, où est sa sagesse ? Ce principe ne va-t'il point à effacer la distinction du bien & du mal, à élever même un Thrône au Vice sur les ruines de la Vertu, & à ruiner par conséquent le dogme de l'existence d'un Dieu ?*

Si le vice est devenu nécessaire pour la conservation des Etats.

Répondons-lui premierement que l'utilité de la vertu ne cesse jamais, quelque grande que puisse être la corruption du monde. Un Etat situé entre plusieurs autres, qui tantôt celui-ci tantôt celui-là travaillent à l'engloutir, a un beson nécessaire des mêmes moyens dont ils se servent pour augmenter leur puissance. Sans cela il ne pourroit se maintenir dans sa Souveraineté. Il faut donc que ses Sujets ayent les mêmes passions qui font la force de l'ennemi, l'industrie de s'enrichir, l'amour des commoditez de la vie, le désir de la gloire humaine, &c. Il faut que ceux qui le gouvernent opposent ruse à ruse, dissimulation à dissimulation, tromperie à tromperie. Mais cela n'empêche pas que la vertu, l'administration de la justice, la charité envers les pauvres, la fidélité, la gratitude, &c. ne soient d'un usage nécessaire dans l'intérieur de la Société, & qu'au-dehors même il n'y ait mille circonstances & mille combinaisons d'affaires où l'exercice de la vertu est très-utile. Desorte que pendant que les Societez humaines se rempliront de jalousies & de mauvaises intentions les unes contre les autres, elles ne pourront se passer du vice, & ne laisseront pas d'avoir besoin de la vertu. Elles rendront des hommages à la vertu lors même qu'elles la pratiqueront le moins ; car elles se vanteront devant le Public dans leurs Lettres, dans leurs Manifestes, dans les Harangues de leurs Ambassadeurs, de la suivre ponctuellement, & cela n'est pas inutile. Nous voyons dans le monde naturel que la chaleur est absolument nécessaire. S'ensuit-il que le froid ne serve de rien ?

Fausses consequences de Mr. Bernard là-dessus.

Pourquoi concluroit-on que si le vice est devenu nécessaire dans le monde politique, la vertu n'est d'aucun usage ? Deux qualitez contraires ont chacune leur emploi, & tour-à-tour, ou en même tems par rapport à divers objets, elles peuvent rendre du service. Cent exemples le prouveroient.

Sagesse de Dieu dans la permission du péché.

Disons en second lieu que Mr. Bernard n'est pas mieux fondé dans les autres points de la demande, *où est la Providence divine, où est sa Sagesse ?* Il trouvera une réponse dans tous les lieux communs de Théologie. Il y verra que Dieu a permis le péché avec une Souveraine sagesse, & que sa Providence & sa Sagesse (*h*) éclatent principalement dans les confusions du péché, parce que de ces tenebres il fait tirer la lumiere, &c. Les mêmes lieux communs de Théologie, une infinité de Sermons, & d'autres Traitez levent le scandale que plusieurs personnes prennent de la prospérité des méchans & de l'infortune des gens de bien. On ne conteste (*i*) point sur le fait, on se contente de l'expliquer par des raisons tirées de la sagesse de Dieu ; & après avoir cité des exemples de la punition severe qui accable enfin quelquefois dès cette vie les scélérats au milieu de leurs prospéritez, on ajoûte qu'il y a une autre vie destinée à la récompense de la vertu & au châtiment du vice, & c'est l'un des argumens par où l'on prouve l'immortalité de l'ame. Et remarquez bien que l'on suppose dans cette argument comme un principe certain, que pour l'ordinaire l'adversité est le partage de la vertu en ce monde, & que la prospérité est le partage du vice.

Que Mr. Bernard prenne un peu la peine de demander à cette foule d'Auteurs qui ont raisonné sur ce principe, pourquoi ils tendent *à effacer la distinction du bien & du mal, à élever même un Thrône au Vice sur les ruines de la Vertu, & a ruiner pas conséquent le dogme de l'existence d'un Dieu ?* Qu'il se fasse à lui-même cette question ; car sans doute il a prêché plus d'une fois sur la matiere qui, comme je viens de vous dire, a été le sujet d'une infinité d'Ecrits. Il n'en faut pas davantage pour le convaincre que l'oppression de la vertu, & le triomphe du vice ne prouveroient point l'impieté qu'il marque, & qu'au contraire il en faudroit inférer la vie à venir comme le vrai tems de la justice de Dieu.

Que la nécessité du vice ne détruit point la distinction du bien & du mal.

Quand il dit qu'on *va à effacer la distinction du bien & du mal*, ne se met-il pas au nombre de ces esprits populaires qui jugent des choses par l'évenement ? Encore faut-il reconnoître qu'ils n'en jugent pas toûjours de la sorte ; car quand ils disent, *puisqu'une telle entreprise a été heureuse elle étoit juste, puisqu'une telle autre entreprise a échoüé elle étoit injuste*, ils supposent que leur Parti est l'auteur de la premiere entreprise, & qu'une Nation ennemie avoit formé la seconde. Si l'entreprise de l'ennemi réüssit, ils se gardent bien d'en inférer qu'elle étoit juste, ils disent que Dieu a permis la prospérité des méchans ; si l'entreprise de leur Parti échoüe, ils n'ont garde d'en inférer qu'elle étoit injuste ; ils disent qu'il faut adorer la Providence qui permet l'adversité des gens de bien. Il ne faut donc pas les accuser simplement & absolument de ne faire qu'une seule chose de la vertu

(*f*) „ Conferez ci-dessus 2. Part. Chap. CXXI. pag. „ 745. 1. col. & Chap. CXXII. pag. 748. 1. col. où j'ai „ oublié de dire qu'on trouve dans le Chapitre 115. de „ l'*Ecclesiasticus* de Scioppius une liste de 18. choses „ faites en faveur des Protestans par Charles Quint.

(*g*) „ Bernard *ubi suprà* pag. 312. 313.

(*h*) „ Voyez ci-dessus 2. Part. Chap. LXXXIII. pag. „ 664. 2. col. & 666. 2. col. Chap. CXLVIII. pag. 805. „ & 806. & Chap. CXLIX. pag. 808.

(*i*) „ C'est-à-dire, à ne considerer que l'exterieur des „ évenemens ; car du reste on ne laisse pas dire que les „ méchans sont bourrelez en leur conscience, &c.

III. PART.

vertu & de la prospérité, ou du vice & de l'adversité. Ils reconnoissent en quelques rencontres qu'une action malheureuse ne perd point la qualité de bonne, & qu'une action heureuse ne perd point la qualité de mauvaise. Mais Mr. Bernard fait entendre sans modifier ses paroles, qu'il n'y auroit point de distinction entre le bien & le mal, si le vice étoit nécessaire pour réussir dans une guerre. Est-ce qu'une chose aussi externe que l'évenement peut changer l'état intérieur d'une qualité? Les suites utiles d'un vice peuventelles empêcher qu'il ne soit un vice?

Il y aura peut-être des gens qui ne pourront croire qu'en écrivant de telles choses l'on ait ignoré ce qu'on avoit lû, ce qu'on avoit entendu prêcher une infinité de fois, ce que l'on avoit prêché quelquefois soi-même, & peut-être s'imagineront ils que l'on a été si bien convaincu que les vertus Evangeliques ne sont propres ni à faire, ni à arrêter des conquêtes, qu'afin de se pouvoir ériger en conquérant de lecteurs, l'on a eu grand soin d'agir de mauvaise foi en donnant à la doctrine que l'on critiquoit, un masque horrible. C'est un bon moyen de captiver les bonnes graces du Public, & (*k*) d'irriter & d'effaroucher contre l'adversaire le cœur & l'esprit du lecteur. Mais pour moi qui ne cherche ni finesse, ni mystere dans la conduite d'autrui, j'aime mieux dire que Mr. Bernard appliqué avec toute son attention à cette partie de son sujet, ne songea point actuellement dans ce moment-là à d'autres choses dont il avoit une science habituelle.

Sa 5. raison.

5. Voici sa derniere raison: (*l*) *Jesus-Christ* veut qu'*on tende la joue gauche à celui qui nous frappe à la droite.* » Les Théologiens ne veulent pas » qu'on prenne ce passage à la lettre; & pour» quoi? Parceque *J. C.* même ne l'a pas pris » ainsi, & que lorsqu'on lui donna un soufflet, » il reprit severement (*m*) celui qui l'avoit frap» pé. L'Evangile défend l'amour des richesses; » on conclut de-là qu'on ne doit travailler ni à » en acquerir, ni à les conserver quand on en a. » Mais on voit que *S. Paul* n'explique pas ainsi » ce précepte. Lorsque *Lydie* riche Marchan» de de pourpre, fut convertie à l'ouïe de sa » prédication, il ne lui commanda ni de se dé» faire de ses richesses, ni d'interrompre le né» goce par le moyen duquel elle les avoit acqui» ses.

Considérations sur ce que J. C. a dit qu'il falloit tendre l'autre joue.

Comme on ne sauroit demander une plus sûre interprétation de la Loi de JESUS CHRIST que le Commentaire pratique qu'il nous a laissé lui-même, il n'y a point de Chrétien qui ne puisse se persuader en sûreté de conscience, 1. Qu'il n'est point obligé à présenter l'autre joue à celui qui lui a donné un soufflet. 2. Qu'il peut lui représenter l'indignité de ce traitement. Mais s'il veut se persuader qu'il lui est permis de rendre soufflet pour soufflet, il va plus loin que l'explication pratique que JESUS-CHRIST a donnée de sa Loi: il s'érige de son autorité privée en interprete des intentions du Législateur, & il pourra ainsi énerver tout l'Evangile & l'accommoder à son goût. On peut prouver qu'il faut se réduire aux bornes de ce Commentaire pratique; car Saint Pierre qui savoit si bien & les discours & les actions de JESUS-CHRIST, renouvella l'ordre (*n*) *de ne rendre point mal pour mal, ni outrage pour outrage*, & proposa l'exemple de notre Seigneur qui (*o*) *quand on l'avoit chargé d'injures n'avoit point répondu par des injures, quand on l'avoit mal traité n'avoit point fait de menaces, mais avoit remis sa cause entre les mains de celui qui juge selon la justice.*

Si St. Paul permit à Lydie de négocier en pourpre.

Le second exemple est d'autant plus spécieux qu'il s'agit-là non pas d'un trafic des choses nécessaires à la vie, mais de choses qui ne servent qu'à la vanité, & qui ne sont que des instrumens du luxe. Il n'y a point de négoce qui mérite mieux que celui-là d'être interdit aux Chrétiens. Cependant S. Paul n'ordonna point à Lydie de l'interrompre. C'est donc à l'*argumentum Achilleum*, ou l'*Achilles* des fauteurs du relâchement: mais il faut qu'une cause soit bien destituée de bonnes preuves lorsqu'elle n'en a pas de plus solides que celle-là. Ce que l'Ecriture nous dit concernant Lydie est (*p*) qu'elle étoit marchande de pourpre, (*q*) qu'elle servoit (*r*) Dieu, & qu'ayant goûté les paroles de Saint Paul elle fut baptisée avec sa famille, & que S. Paul logea chez elle. Nous ne savons rien des instructions qu'il lui donna. Si les Actes des Apôtres nous apprenoient le détail de ce qu'il lui prescrivit, de ce qu'il lui défendit, & de ce qu'il lui permit, le silence de l'Historien sur le commerce de pourpre seroit une bonne raison de croire que Saint Paul laissa à Lydie la liberté de continuer ce trafic; mais un silence universel ne donne aucun lieu à une pareille conséquence; & ainsi ceux qui flattent leur envie d'accumuler des richesses, s'exposent à l'illusion s'ils préferent cet argument négatif à tant de textes formels de l'Ecriture qui condamnent l'application aux biens terrestres. Je passe plus avant, & je dis que quand même il seroit certain que Saint Paul se tût à l'égard de ce commerce de pourpre, ce ne seroit pas une marque qu'il eût prétendu que Lydie se dispensât de l'observation des ordres de JESUS-CHRIST. Ce seroit plûtôt une marque qu'il la trouva suffisamment disposée à s'y conformer. En un mot le simple silence ne peut jamais être ni une interprétation de la Loi, ni une dispense, ni une dérogation.

Ce que Mr. Bernard dit (*s*) qu'il *est sûr que l'Evangile n'a fait que rétablir les loix du Droit naturel*, ne demande point de réflexion. Il faut attendre l'Ecrit (*t*) qu'il semble promettre sur ces matieres. Il y soûtiendra sans doute que les Théologiens ont raison de dire d'un côté, que la morale de JESUS-CHRIST surpasse toutes les idées des Philosophes; & de l'autre, qu'elle n'a point fait de préjudice au droit naturel. L'accord de ces deux propositions n'est pas trop facile.

CHA-

(*k*) „ Conferez ci-dessus 2. Part. Chap. CXXIX. pag. „ 762. 2. col. & 763. 1. col.

(*l*) „ Bernard *ubi suprà*. pag. 323.

(*m*) „ Voici le texte de l'Evangile de S. Jean Chap. „ 18. v. 22. selon la version de Mons. *Comme il eût dit* „ *cela, un des Officiers qui étoit là présent, donna un soufflet à* „ JESUS, *en lui disant: Est-ce ainsi que vous répondez au* „ *Grand-Prêtre?* JESUS *lui répondit: Si j'ai mal parlé, fai*„ *tes voir le mal que j'ay dit; mais si j'ay bien parlé, pour*„ *quoy me frappez-vous?*

(*n*) „ Epitre I. de Saint Pierre chap. 3. v. 9.

(*o*) „ *Ibid*. Chap. 2. v. 23.

(*p*) „ Actes des Apôtres chap. 16. v. 14. & 15.

(*q*) „ Si elle étoit riche, comme l'assure Mr. Bernard, „ ou non, c'est ce que l'Ecriture ne marque point.

(*r*) „ C'est-à-dire, qu'elle étoit Juive.

(*s*) Bernard *ubi suprà* pag. 324.

(*t*) „ *Ibid*. pag. 317.

CHAPITRE XXVIII.

Qu'il n'est pas aisé de prouver les sentimens de Mr. Bernard examinez dans les deux Chapitres précedens. Consideration sur l'usure. Utilité temporelle du point d'honneur.

Comment on est tombé dans la Morale relâchée.

MAis ce ne sera pas la seule difficulté que M. Bernard rencontrera dans ces matieres. Il sera bien d'y songer plus d'une fois avant que de s'engager à les éclaircir. On ne s'arrête pas où l'on veut dans la voye large, un relâchement en amene un autre. La liberté que les premiers Casuistes ont crû devoir prendre d'adoucir le sens de rigueur afin d'éviter de grands inconveniens, a ouvert la porte à de nouvelles interprétations plus commodes, & enfin l'on est tombé dans cette Morale que Mr. Pascal (a) a si bien frondée. On lit avec horreur les fragmens qu'il en propose; mais l'on se trouve bien surpris lorsqu'on les voit dans leur source entourez de preuves & de raisons, parmi lesquelles il y a des argumens *ad hominem*, je veux dire qui sont fondez sur ce que des Casuistes assez rigides enseignent. En voici un exemple: L'on ne peut lire sans fremir que les Docteurs en Theologie ayent enseigné qu'il est permis d'ôter la vie à un calomniateur, & même à un insolent qui nous veut ôter une pomme. Mais quand on apprend qu'ils nous menent-là de consequence en consequence, en vertu de ce que presque tous les Casuistes enseignent qu'il vaut mieux tuer un aggresseur que de se laisser tuer, on ne sait plus où l'on en est; car nous concevons avec la derniere évidence que s'il est permis de faire un meurtre pour la conservation d'une chose qui nous est précieuse *ut sex*, de six degrez, il nous sera permis de le faire pour la conservation d'une chose qui nous est précieuse *ut octo*, de huit degrez. Or il y a beaucoup de gens qui font plus de cas de l'honneur que de la vie; donc s'il leur est permis de tuer celui qui attaque leur vie, il leur est permis de tuer celui qui attaque leur honneur. Or c'est attaquer leur honneur que de leur donner un démenti, que de les calomnier, que de leur ôter une pomme; donc, &c. Ils peuvent dire sincerement que l'amour qu'ils ont pour l'honneur leur est aussi naturel que l'amour qu'ils ont pour la vie; desorte que si la Loi Chretienne ne fait point de préjudice à la nature quant au droit de conserver sa vie, elle ne lui en fait point non-plus quant au droit de conserver son honneur. Tous les Casuistes ou presque tous, disent qu'une femme peut tuer un homme qui la veut forcer. Pourquoi donc ôteroit-on à un homme le droit de tuer ceux qui attentent à son honneur? N'est-il pas aussi sensible à son honneur qu'une femme au sien? Ceci montre que la Loi du Décalogue, *tu ne tueras point*, n'oblige pas une femme qui veut sauver ou sa vie ou son honneur. C'est ce que confessent presque tous les Theologiens. Il s'ensuit de-là, peuvent dire les Moralistes relâchez, que l'observation des autres préceptes du Décalogue renferme toûjours cette condition, *pourvû qu'il n'y aille pas de ma vie, ou de mon honneur*; & ainsi toutes les fois que l'observation de quelqu'un des autres articles du Décalogue nous exposeroit au péril certain de perdre la vie ou l'honneur, nous pourrons nous en dispenser aussi-bien que de l'observation du précepte, *tu ne tueras point*. Il y a des Ecrivains Protestans qui ont soutenu qu'au peril de tuer un homme l'on peut repousser l'affront qu'il veut faire à notre honneur. Et prenez garde, je vous prie, qu'il y a bien des rencontres où il sera permis de donner le premier coup, s'il est permis en general de frapper celui qui nous a frappé.

S'il est permis de tuer pour la défense de son honneur.

Argument ad hominem contre M. Bernard.

Que fera Mr. Bernard contre de tels Ecrivains? Voudra-t-il les ramener à la loi & au témoignage? Ils l'y suivront, & lui soutiendront que puisqu'il s'écarte lui-même du sens naturel des paroles de l'Ecriture, il leur doit être permis de s'en écarter. Vous avez trouvé dans les passages des Evangelistes & des Apôtres, lui diront-ils, un certain nombre de permissions qui n'y sont pas contenuës, & qui même en sont bannies si nous prenons les paroles selon le sens qui se présente d'abord, & qu'elles ont partout ailleurs. Pourquoi vous arrêtez-vous à ce nombre de permissions? Pourquoi n'en trouvez-vous pas davantage? C'est à cause que votre raison se contente de celles-là. Mais la nôtre ne s'en contente pas; avons-nous moins de droit que vous d'interpréter l'Ecriture?

Fidelité du Portrait des veritables Chretiens, défenduë contre M. Bernard.

Je ne repeterai point ce qu'il vous sera facile de trouver vous-même dans mes remarques précedentes, c'est que si Mr. Bernard suppose que la peinture que Mr. Bayle a donnée des veritables Chretiens n'est pas fidelle, il sera contraint de prouver qu'elle ne ressemble pas à celle (b) que les Prédicateurs en font tous les jours. Ce n'est pas une petite affaire que de prouver cela. Et s'il prétend que Mr. Bayle n'a fait ce portrait que d'après des textes de l'Ecriture mal entendus, puisque le bon sens ne sauroit souffrir que l'Evangile ait voulu rendre les hommes mal propres à conserver les Societez, il se commettra de l'une ou de l'autre de ces deux manieres; il faudra ou qu'il avouë que les veritables Chretiens de Mr. Bayle ne pourroient pas resister à l'invasion des Societez voisines, ce qui est la prétention qu'il a rejettée; ou bien il faudra qu'il satisfasse aux objections des ennemis de l'Evangile. Ils prétendront que si les Loix de Jesus-Christ permettent à l'homme tout ce que les Casuistes qui tiennent le milieu entre les austeres & les relâchez, disent qu'elles lui permettent, c'est un exemple sans exemple; car jamais Legislateur, jamais Précepteur n'a pris les termes dans un sens si éloigné de leur signification courante (c). Encore si l'on avoit averti qu'on les prenoit dans un sens nouveau & très-different du commun; mais pas un mot d'avis sur cela dans tout le Nouveau Testament. Les paroles de Jesus-Christ ne peuvent être veritables qu'à la faveur d'un bon nombre de reservations mentales. Or les Casuistes les plus relâchez ne permettent cette espece d'équivoques qu'en certains cas, comme lorsqu'on est interrogé par des Juges illegitimes. Ils condamneroient hautement un Docteur qui s'en serviroit en instruisant ses Disciples. De plus si vous reduisez les paroles de Jesus-Christ au sens caché que les Moralistes ni rigides ni relâchez y decouvrent, la Morale Chretienne n'aura plus ce surnaturel que l'on vante tant lorsqu'on marque ses caracteres de Divinité, son excellence superieure à toute la Philosophie. A propos de quoi il seroit peut-être avanta-

(a) „ Dans ses Lettres Provinciales.
(b) „ Voyez ci-dessus Chap. XXVI. pag. 972. 2. col.
(c) „ Voyez ci-dessus Chapitre XXVI. pag. 973. „ 1. col.

avantageux à Mr. Bernard d'être averti que son bon ami Mr. le Clerc a été accusé d'avoir détruit non seulement les Mysteres, mais aussi la Morale de l'Evangile. Entre plusieurs exemples que l'accusateur assure *(d)* qu'il pourroit donner il en donne trois, le 1. touchant le serment, le 2. touchant l'usure, & le 3. touchant la vangeance. Jesus-Christ selon Mr. le Clerc, conseille de ne point exiger de peines pour les injures qu'on nous a faites, si cela se peut sans que nous en soyons trop incommodez, *sine nimio nostro incommodo*. Le conseil n'est pas fort gênant, ajoûte le Censeur. *(e)* „Si la perfection Evangelique n'a „point de maximes plus severes & plus relevées „que celle-là, je ne vois pas pourquoi le mon- „de se la représente comme une chose impratica- „ble. On peut estre parfait, & poursuivre à „outrance ceux qui nous ont fait quelqu'injure „qui nous incommode; on peut, dis-je, les „poursuivre en justice sans leur donner un mo- „ment de relâche, jusqu'à ce qu'enfin ils nous „ayent pleinement satisfait. Qu'y a-t-il là de „dur & de rebutant? Faut-il qu'un homme se „fasse une grande violence pour observer ce con- „seil?

Necessité de l'usure au bien essentiel de l'Etat.

Quoiqu'il en soit des difficultez que Mr. Bernard trouvera dans son chemin, tous ceux qui ont part au Gouvernement vous avoueront que l'observation exacte ou des préceptes ou des conseils Evangeliques ne s'accorde point avec l'interêt temporel des Societez. Le seul article de *(f)* l'usure observé selon les regles des Casuistes rigides nuiroit infiniment au commerce, & par consequent au bien essentiel de l'Etat. Et de-là vient que les Politiques n'ont jamais voulu souffrir que les consciences fussent gênées là-dessus; ils ont voulu qu'il fût permis aux particuliers de se conformer aux Loix civiles qui reglent les interêts de l'argent prêté. Je pense que vous avez ouï dire que le Parlement de Grenoble arrêta le cours de la Morale de Mr. le Camus Evêque du lieu, en ce qu'elle avoit de préjudiciable au commerce *(g)*. J'ai lû quelque part que les Casuistes qui après la Bulle du Pape Calixte III. *publiée au mois de May* 1455. déclamerent contre une certaine espece d'interêts, persuaderent leur Morale à tant de gens *que le negoce cessa presque entierement dans la France*. Ils causerent *un double mal à l'Estat. Le premier fut de faire cesser le negoce qui y est si necessaire, & le second fut de rendre les negocians inutiles, & de les exposer à tous les desordres qui sont des suites ordinaires de l'oisiveté*. Charles IX. fit une Ordonnance l'an 1567. pour remedier à ce double mal *(h)*.

Ce qu'Hyperius & Musculus en ont dit.

Calvin qui a été accusé de favoriser l'usure ne l'a néanmoins permise qu'avec tant de restrictions que l'on ne sauroit s'y conformer sans une diminution notable des commoditez & des utilitez de la vie civile *(i)*: Je dis la même chose quant aux conditions qu'Hyperius celebre Theologien Reformé a exigées *(k)* afin que la profession de Marchand fût légitime. Je dois ajoûter qu'il est encore plus severe que Calvin sur le chapitre de l'usure; car il a suivi *(l)* les maximes de Musculus qui étoit pour le moins aussi illustre que lui entre les Ministres Reformez. Or Musculus n'approuve aucune maniere de tirer quelque profit de l'argent prêté. Il avouë que le cas le plus favorable est lorsqu'on prête ou à des Negocians ou à des Princes qui peuvent donner un gros interêt sans s'incommoder; mais ce cas-là même ne lui plaît pas *(m)*, il ne veut point que l'on contribuë à la passion de s'enrichir, au luxe, à l'ambition, &c. Effectivement c'est une chose peu Chretienne que de fournir aux hommes ce qui les engage à un travail lucratif, & qui les détourne de l'unique necessaire, & les fait préferer au sort de Marie qui avoit choisi la bonne part *(n)*, le sort de Marthe qui se tourmentoit de beaucoup de soins. Or de toutes les occupations mondaines il n'y en a presque point où il soit plus malaisé de pratiquer la sincerité, la simplicité, le desinteressement Evangelique que dans le negoce *(o)*. Je vous cite là trois Casuistes Reformez, afin que Mr. Bernard ne se plaigne pas qu'on lui objecte des Docteurs Papistes infatuez de pensées Monachales, & d'austeritez outrées, ou d'un respect excessif pour les Peres de l'Eglise. Il avoüera sans doute que les Magistrats d'Angleterre & de Hollande considereroient comme une peste, eu égard au bien temporel, la pratique exacte de la Morale de Musculus, qui la fondoit néanmoins sur l'esprit de l'Evangile. Voyez l'Appendix de son Commentaire sur le Pseaume 15.

Saumaise Avocat public des Usuriers.

Je pourrois joindre à Musculus quelques autres Theologiens Protestans, & même quelque Evêque Anglois *(p)*; mais j'avouë que les Theologiens de Hollande qui crierent *(q)* extrêmement contre Saumaise l'Avocat public de ces banquiers qu'on nommoit Lombards, & de ces Préteurs sur gages, qui comme en titre d'office & sous l'autorité de l'Etat exerçoient l'usure, ne peuvent pas être associez à Musculus; ils n'oserent *(r)* condamner l'interêt modique de l'argent qu'on prête, ils voyoient qu'on ne s'appliquoit que trop à les rendre odieux aux Puissances comme des gens qui avoient l'audace de censurer les Edits de leur Souverain. Ils ne laisserent pas de dire que les

(d) „Voyez le Livre intitulé Reponse aux Reflexions „de Mr. le Clerc sur l'article 8. des Memoires de Tre- „voux Janvier & Fevrier, pag. 61.

(e) „*Ibid.*

(f) „Entendez ce mot comme ci-dessus Chap. XXVI. „pag. 973. 2. col. note *(r)*.

(g) „A ce sujet je mettrai ici ce que le Pere Pirot „rapporte pag. m. 269. de l'Apologie des Casuistes: *Le „Parlement de Toulouse l'an 1615. par un Arrest du 7. Fe- „vrier ordonna qu'il seroit informé contre Monsieur de R.ssi- „guer, Président en la seconde des Enquestes, pour avoir „conseillé & pratiqué des vœux, qui n'estoient pas si préju- „diciables au Public qu'est celuy-ci.*

(h) „Voyez le Traité de la pratique des Billets, pag. „260. édit. de Louvain 1682.

(i) „Voyez le *Catholicus Orthodoxus* d'André Rivet „*tract. 4. quaest. 15. pag. 467. & seq. tom. 3. Oper.*

(k) Dans son Traité *de probatione sui ipsius ad octavum „praeceptum.* Voyez Schoockius *exercit. de usura trapezi- „tica* (c'est la 28. entre les *exercitationes variae de diversis „materiis*) pag. m. 488.

(l) „Schoockius *ibid.* pag. 433

(m) „*Si ille in id incumbit, ut pecunia tua abutatur, vel „ad opes quaerendas vel ad fastum & luxum, vel ad exercen- „dam tyrannidem, vel ad res bellicas & regionum nonnun- „quam & patriae vastationem & oppressionem, obsecro, quo- „modo poteris gloriari, usuram quam accipis, nihil habere quod „sit culpabile, cum illius gratia alienis peccatis servias, dum „talium hominum libidini pecuniam tuam subjicis? An tua „interesse non putas: in quem pecuniam tuam eloces, modo „id cum emolumento tuo fiat? Cui debentur nostri seculi „luxus quotidie excrescentes, fastus plusquam ethnici, tam de- „decorosa multorum millium ocia, tot tumultus ac clades bel- „lorum, explicationes subditorum, quàm ei pecuniae, quae „ab usurariis elocatur.* Musculus de usur. ex verbo Dei.

(n) „Evangile de Saint Luc chap. 10. v. 41. 42.

(o) „Voyez Mr. Leti au Traité des Lotteries tom. 2. „pag. 314. & suiv.

(p) „Voyez Schoockius *Exercitat. variar. pag.* 432. „433. édit. 1663.

(q) „Voyez l'*Apologeticon pro Salmasio* que Samuel des „Marets publia à Groningue l'an 1658.

(r) „Je parle en general, car peut-être y en eut-il „quelqu'un qui fut rigide jusques-là.

Ce que le Président Faure a dit de l'usure.

les banques des Lombards (*f*) étoient plutôt tolerées qu'approuvées: ce qui étoit insinuer que ceux qui se prévaloient de cette sorte de tolérance n'étoient pas exempts de pechez. Antoine Faure, l'un des plus savans Jurisconsultes du XVII. siecle, & premier Président du Senat de Chambéri, ne donne pas à deviner la pensée. Il dit nettement que les Chretiens devroient plûtôt se laisser mourir de faim que de tirer aucune usure quelque petite qu'elle fût; ils ne le peuvent faire sans peché mortel, si ce n'est, ajoûte-t'il, que les loix civiles pour maintenir la Societé, sont contraintes d'avoir plus d'égard à l'avarice qu'au salut des particuliers. *Quos* (Christianos) *deceret, ex sacrosancto religionis nostræ præscripto, fame potius perire, quam ullas* (usuras), *vel quantulascumque accipere: ni civilis legislator publicæ societatis tuendæ gratiâ, potiorem avaritiæ, quam salutis singulorum habere rationem cogeretur. Ita Senatus 8. Kalend. Decemb.* 1590. (*t*) ... *Neque enim possunt accipi sine peccato mortali, ut omnes Theologi consentiunt, licet repugnet Molinæus in suo illo tract. de usur. malus hac in re Theologus, ut in cæteris omnibus. Itaque à Principibus Christianis non tam permittuntur, quàm tolerantur* (*u*). Vous voyez qu'il se vante du suffrage de tous les Théologiens, & qu'il traite Charles du Moulin de mauvais Théologien pour avoir approuvé l'usure; mais il faut avouër de bonne foi que la plûpart des Casuistes de l'Eglise Romaine ruïnent par leurs distinctions tout ce qu'il y a de pur Christianisme dans le Droit Canon sur cette matiere. Voici deux vers où Marot se moque de leurs distinctions (*v*).

On ne preste plus à usure,
Mais tant qu'on veut à l'interest.

Subtilitez des defenseurs de l'usure pour éluder les passages de l'Ecriture qui leur sont contraires.

Il n'y a guéres de sujet sur quoi leur doctrine puisse être plus justement nommée *l'art de chicaner avec Dieu*. On n'a qu'à lire les subtilitez dont le Docteur (*vv*) en Théologie qui publia le Traité de la pratique des billets l'an 1682. (*x*) se servit pour éluder tous les passages de l'Ecriture, & des Peres, & des Papes, & des Conciles, qui combattent son sentiment. La plus grande verité qu'il ait dite est peut-être celle-ci, qu'en cas que sa doctrine soit fausse, (*y*) *presque tous les marchands & un très-grand nombre d'autres personnes seront damnées, parcequ'ils vivent dans cette pratique* des billets *sans aucun remords de conscience, ne pensant pas que Dieu y soit offensé. Leur ignorance qui n'est pas invincible, ne pourra point les excuser devant le Tribunal de Dieu; car ils savent qu'il y a des Prédicateurs, des Pasteurs, & des Docteurs qui condamnent leur pratique comme mauvaise & comme pernicieuse.*

J'observerai en passant que les Casuistes ont inventé tant de distinctions, qu'il n'y a presque point de criminel à qui ils ne pussent dire lorsqu'il s'accuse au Confessional: *Vous avez eu grand tort de ne fendre pas en deux votre action par un* distinguo *subtil, pour vous sauver par la breche: vous ne seriez point coupable si vous aviez appris dans les écoles de Logique l'art de séparer mentalement les unes des autres les diverses formalitez d'un objet, ou si vous aviez eu l'adresse de vous servir de cet art. Quand vous avez tué un homme, vous n'aviez qu'à faire cet acte d'abstraction*: Je ne le tuë pas pour me vanger, ou pour un desir de lui nuire, mais seulement pour recouvrer ou mon honneur ou mon argent (*z*). *Il n'a tenu qu'à vous d'éviter par-là le crime.*

Si les gens de guerre croient que de véritables Chretiens feroient bons Soldats.

Je vous ai dit (*a*) que les Officiers de guerre se declareroient pour Mr. Bayle dans la question si des Chretiens heureusement élevez dans les maximes Evangéliques feroient bons soldats. Je suis sûr que des Cavaliers seroient chassez promptement par leur Capitaine comme plus propres à être des freres lais dans un Couvent, qu'à porter les armes, s'il apprenoit, 1. Qu'ils censurent ceux qui se plaignent du mauvais chemin. 2. Qu'étant bafouez à cause qu'ils représentent qu'on offense Dieu par de telles plaintes, ils endurent patiemment l'insulte, & se glorifient de souffrir pour l'amour de JESUS-CHRIST. Je sai de bonne part ce qui arriva à un Officier Refugié pendant la premiere Campagne d'Irlande en 1689. Il avoit offensé un autre Officier Réfugié, & n'avoit point voulu le satisfaire l'épée à la main. Il lui représenta qu'ils étoient sortis de France pour la Religion, & qu'ainsi il ne leur convenoit pas d'être si vindicatifs. Cela fut rapporté à leur Colonel (*b*) qui étoit fils de Monsieur de Ruvigni, & homme de cœur & d'esprit. Dès la premiere fois qu'il vit l'Officer, il s'avança vers lui d'un air goguenard, & lui dit: *Que je vous embrasse, vous êtes le sel de mon Régiment, vous attirerez sur nous la bénédiction du Ciel par vos maximes Evangéliques.* L'Officier ne comprit rien dans la raillerie que lorsqu'il se vit cassé quatre jours après.

Si les Soldats sont plus braves dans les Guerres de Religion.

Vous me direz qu'il n'y a point de plus braves gens que ceux qui se battent pour leur Religion, & moi je vous répondrai que s'ils avoient été élevez dans les maximes évangéliques, & accoutumez dès l'enfance à aimer mieux souffrir les injures & les coups sans en témoigner de ressentiment, qu'à faire paroître la moindre disposition à offenser leur prochain, ils signaleroient très peu leur bravoure à leur premiere campagne, & que s'ils s'aguérissoient, avec le tems, ce ne seroit qu'à cause qu'ils se rempliroient de passions humaines qui étoufferoient en eux le Christianisme pratique. Le Baron des Adrets avoua (*c*) qu'à la tête des Huguenots il avoit pû faire de belles actions parce qu'ils étoient *soudoyez de vengeance, de passion & d'honneur*. O le beau Christianisme! Un Auteur bon Protestant qui étoit sorti de France pour se réfugier auprès d'un Prince de Wirtemberg, écrivit l'histoire des Guerres civiles de Religion qui depuis peu avoient troublé sa patrie. On trouve dans sa Préface que l'Amiral de Chatillon ayant remarqué que les soldats devenoient plus insolens après

Ce que l'Amiral de Châtillon jugeoit de ces Guerres.

(*f*) Voyez *Justi Kriex animadv. in Boxhornium de Trapezitis pag. 47. édit. Gron.* 1658.

(*t*) *Antonius Faber in Codice definit. forens. Senatus Sabaudiæ lib. 4. tit 24. definit. 2. apud Justum Kriez ubi suprà.*

(*u*) *Id. ibid. in Notis num. 5. apud eumdem ibid.*

(*v*) Voyez Rivet *ubi suprà.*

(*vv*) Il se nomme Mr. le Correur: Voyez le Journal des Savans du 15. Mai 1702. édit de Holl.

(*x*) Il en donna une 2. édition l'an 1684. Voyez les Nouvelles de la Rép. des Lettres, Mai 1685. no. 2. du Catalogue.

(*y*) Préface du Traité de la Pratique des billets.

(*z*) Conferez ci-dessus 2. Part. Chap. CXLVII. pag. 803. 1. col. la note (*c*).

(*a*) Ci-dessus Chap. XXVI. pag. 973. 2. col.

(*b*) Il fut tué l'année suivante.

(*c*) Voyez dans le Diction. Histor. & Crit. la remarque *H* de l'article *Beaumont.*

III. Partie.

après leurs victoires, mais non pas plus vertueux après leurs défaites, & qu'il n'y avoit aucun moyen de les tenir sous la discipline, jugea que la cause de la Religion ne devoit point être soûtenuë par la voye des armes. Il déclara à quelques-uns de ses confidens après la troisiéme Paix, qu'à l'avenir il risqueroit plûtôt ses biens, sa vie, & l'honneur de sa maison, que d'être encore le Chef d'une malheureuse Guerre, & que la cause de la Religion devenoit pire par les armes (*d*). La même Préface nous apprend que le Duc de Montpensier, l'un des Chefs de l'autre Parti, se dégoûta de la Guerre, parcequ'il voyoit que la Religion de ses soldats n'augmentoit point lorsqu'ils avoient gagné des batailles. L'un & l'autre de ces deux Generaux instruits par l'expérience que les armes ne rendent point plus sainte la Religion, ni plus certaine la doctrine, ni plus pure la discipline ecclésiastique, & qu'elles ne donnent point au peuple plus de ferveur pour le service divin, ni plus d'attachement à la foi, condamnerent enfin les guerres de Religion. *Sed cùm ambo experientia edocti essent, religionem armis sanctiorem non reddi, nec doctrinam certiorem, nec disciplinam ecclesiasticam puriorem, nec populum ad divinum cultum ferventiorem, nec ad fidem constantiorem: bellum religionis causa susceptum suis calculis damnarunt* (*e*). Voilà un témoin qui ne devra pas être suspect à Mr. Bernard, non-plus que (*f*) Mr. Amyraut. Vous avez lû ce qui fut dit par un Evêque sur certains exploits de Religion. *Ceux qui ont fait cela sont bons Catholiques & mauvais Chretiens.* C'est une pensée qui se peut appliquer partout (*g*).

Et le Duc de Montpensier.

Qu'une éducation Chretienne rend mal propre à la Guerre.

Le soin que l'on a dans les familles Chretiennes d'apprendre aux enfans les veritez de l'Evangile, & de leur inspirer du zèle pour la Religion, n'est point ce qui rend propres les mâles au métier de la guerre, & à repousser les injures d'un ennemi. Cette éducation au contraire les y rendroit mal propres, & si l'on élevoit les garçons comme les filles, ils seroient à-peu-près aussi poltrons qu'elles; car ils ne se feroient point une honte de trembler & de se cacher à la vûë d'un épée nuë. Voici donc ce qui les dispose à la hardiesse & au combat. On fomente en eux l'esprit de vengeance, & de jalousie, & de vanité qu'ils reçoivent de la Nature: on les caresse, & on les comble d'éloges s'ils savent bien se deffendre & donner plus de coups de poing qu'ils n'en reçoivent. On les gronde, on les méprise, on les menace s'ils se laissent mal-traiter, & on leur ordonne de tirer raison de l'injure. On admire en leur présence les actions de courage, & l'on couvre d'infamie les actions de lâcheté, c'est-à-dire le défaut de ressentiment pour un affront. A mesure qu'ils avancent en âge ils s'apperçoivent qu'*après* (*h*) *la qualité, rien ne releve plus un homme dans le monde que la valeur. & qu'il n'y a rien aussi dont la reputation flatte davantage les personnes de condition, & surquoy ils soient ordinairement plus sensibles & plus délicats. Des Gentilshommes souffriront plutost quelque autre reproche que ce soit que celuy de manquer de cœur, parcequ'ils sçavent que le monde a attaché à la valeur le plus haut degré d'estime, & à la lâcheté la souveraine infamie pour les personnes de cette condition.*

Cette conduite des peres ruïne tout le fruit des instructions du Catéchisme par rapport à la morale de Jesus-Christ. » (*i*) Un Auteur » de ce temps a fait voir qu'une des plus gran» des sources de la corruption des mœurs des hom» mes sont les fausses idées dont ils se remplis» sent l'esprit dès leur enfance. Ils sont ambi» tieux, parcequ'ils ont toûjours entendu loüer » ceux qui font fortune: Ils sont vindicatifs, » parcequ'ils ont souvent ouy blâmer comme » des personnes lâches ceux qui ne se vangent » pas d'un affront qu'ils auroient reçu. Ils sont » presque tous sujets à l'yvrognerie en cer» tains pays, parcequ'on y est accoûtumé de » regarder comme une qualité loüable de sçavoir » bien boire.

Suites d'un discours de François I. sur le démenti.

Un mot de François I. sema par toute la France une sensibilité extrême pour le point d'honneur. Ce Prince » (*k*) dit un jour en l'assem» blée des plus grands Seigneurs, que celuy n'es» toit pas homme de bien, qui enduroit un de» mentir: ce qu'il disoit ayant démenti l'Empe» reur Charles V. par ses heraurs d'armes, pour » les paroles qu'il avoit dites contre son honneur: » toutesfois il fut tiré en conséquence jusques » aux moindres valets, & fut cause de beaucoup » de meurtres: pour à quoy obvier, Charles IX. » en ensuyvant l'édict faict par son pere sur la » defense des combats, déclara qu'il prenoit sur » soy l'honneur de ceux, qui autrement pense» royent estre grevez s'ils n'avoyent combatu: » & néanmoins on n'a j'amais veu tant de meur» tres, car celuy qui demanderoit en jugement » reparation d'un dementir, seroit exposé en risée » d'un chacun: & à l'opinion de plusieurs, il » est deshonnoré s'il fait profession de noblesse, » ou d'honneur; peut estre toutesfois à la lon» gue cette opinion pourra changer. » Ces dernieres paroles de Bodin ont été fausses jusqu'ici: il changea lui-même de conjecture; car il inséra dans son édition Latine (*l*) que cette folle imagination d'offence ne pourra pas être facilement déracinée de l'esprit de l'homme.

Ce que l'Amiral d'Annebaut jugea d'un soufflet donné après un démenti.

Les Politiques seroient bien fâchez que cette manie du point d'honneur fût efficacement corrigée par les Directeurs de conscience, & par les Prédicateurs. Lisez cette petite histoire que je tire d'un Ouvrage dont vous m'avez autrefois parlé. Un Gentilhomme ayant donné un soufflet à un Avocat dans l'Audience du Parlement de Rouën à cause d'un démenti, fut mis en prison, & l'on ne parloit pas de moins que de lui faire

tranchei

(*d*) „ *Cùm videret autem suos milites victoriis insolentiores* „ *fieri, & cladibus acceptis nequaquam meliores, nec ulla* „ *ratione disciplinæ subjici posse: religionis causam armis propugnari non debere existimavit, & parta post tertium bellum* „ *pace quibusdam è familiaribus suis dixit, se posthac bona* „ *vitam & decus totius familiæ in discrimen devocaturum* „ *potiùs, quam inauspicati belli ducem iterum esse velle.* „ *Causam religionis armis deteriorem reddi.* Richardus Dinothus de Bello civili Gallico in Præf. fol. ß verso.

(*e*) „ *Id. ibid. fol.* ß 2.

(*f*) „ Voyez ci-dessus 1. Part. Chap. LXIII. pag. 617. „ 2. colonne.

(*g*) „ Monluc Evêque de Valence opinant en la présen„ ce du Roi contre les raisons des Députez du Parlement „ de Paris: *Appellez-vous Religion Catholique* (disoit il) „ *conciter le peuple à se tuer les uns les autres, à se manger, à* „ *se piller les biens, à user de toute vengeance, & voir les gens* „ *d'Eglise courir çà & là pour faire espandre le sang.* Puis „ parlant aux Réformez: *Appellez-vous* (ce dit-il) *Religion* „ *Reformée sacrileges, meurtres, voleries, pillages.* Le Grain „ Hist. de Henri le Grand liv. 7. pag. m. 714.

(*h*) „ Essais de Morale tom. 2. pag. m. 278.

(*i*) „ Arnauld, Réflex. sur le systême de Mallebranche „ tom. 1. pag. 447. Il cite *Essais de Morale.*

(*k*) „ Bodin de la Republique, Liv. 4. Ch. 7. pag. m. „ 645. 646.

(*l*) „ *Judicio Nobilitatis ac Centurionum gravem infamiæ* „ *labem patritius milesve contraxisse videatur, qui vi & armis illam seu petulentiam, seu contumeliam non refellat:* „ *nec facile profectò tam stultæ opinionis pravitas, dicam an levitas, ex hominum animis eximi poterit.* Id. ibid. pag. „ 744. édit. Latinæ 1601. in 8.

trancher la tête ; mais un Président du Parlement représenta qu'il seroit bon de consulter Mr. l'Amiral d'Annebaut qui étoit alors à Rouën. On fut lui conter l'affaire, & dès qu'il eût entendu que le Gentilhomme avoit donné un soufflet à l'Avocat dans la grande Sale du Palais, il le trouva digne de mort ; mais quand il eût sû que l'Avocat lui avoit donné un démenti, il changea de langage, il approuva la conduite du Gentilhomme; parceque *la Noblesse a le poinct d'honneur en telle recommandation*, qu'elle le préfere & aux biens & à la vie. Il ajoûta que ce point d'honneur *avoit esté introduit entre les Nobles afin de les tenir toûjours en cervelle, & à les adextrer à une promptitude pour relever par les armes le tort qui leur seroit fait, à celle fin que si le Roy avoit besoin de leur service il les trouvast disposez à frapper pour la deffence & conservation de son Royaume* (m).

Que les guerres de Religion n'ont pas rendu les Hongrois plus braves.

Mais pour refuter d'une maniere plus sensible ceux qui prétendent que le zele de Religion suffit à donner les qualitez de bon Soldat, il les faut prier de jetter les yeux sur la Hongrie. Les enfans mâles y sont élevez comme (n) ailleurs, & outre cela on leur inspire une haine extrême contre tous ceux qui attentent à la liberté de conscience de leur pays. Ce pays a été depuis 100. ou 150. ans le theâtre de plusieurs guerres civiles de Religion. On ne voit pas néanmoins que les Hongrois soient de bons hommes de guerre. Ne parlons que de notre tems. Qu'ont-ils fait sous Tekeli que tant de gens admiroient, & qui dans le fond n'étoit celebre que parce qu'il falloit dire souvent qu'il avoit été battu ? N'ont-ils pas achevé de perdre sous ses auspices ce qui leur restoit de liberté ? N'est-il pas mort (o) lui-même banni de l'Europe ? Que font-ils depuis 3. ou 4. ans sous François Ragotski ? Ils pillent le plat pays, ils affament des villes. Acquierent-ils une veritable gloire militaire ? Peuvent-ils tenir devant les troupes Imperiales ? Et dès que ces troupes en plus petit nombre les peuvent joindre, ne les dissipent-elles pas comme un troupeau de moutons ? Retranchez même jusqu'aux dents ne se laissent-ils pas forcer dès le premier choc ? Disons donc que si d'autres peuples s'aguerissent mieux en combattant pour leur Religion, cela dépend plûtôt des qualitez nationales, que du zele de la maison de Dieu ? Je ne nie pas que toutes choses étant égales d'ailleurs, les troupes qui auroient en propre une violente haine de Religion contre leur ennemi, & une passion ardente de faire (p) triompher leur foi, ne fussent plus furieuses, plus redoutables & plus cruelles.

(m) „ Tiré d'un Livre intitulé *le Choix de plusieurs Histoires, & autres choses memorables tant anciennes que modernes, appariées ensemble pour la plûpart non encore divulguées*. C'est un in 8° de 1069. pages imprimé à Paris l'an 1608. L'Auteur le dédie au Duc d'Espernon & signe A. D. B. ce que j'en rapporte est pag. 686. 687.

(n) „ C'est-à-dire, de la maniere qui a été décrite ci-dessus page précedente 1. col.

(o) „ Proche de Nicomédie le 13. de Septemb. 1705.

(p) „ Notez qu'ordinairement le but de ces Guerres est non pas d'obtenir la liberté d'aimer Dieu & sa verité (il n'y a point de Tiran qui puisse ôter cette liberté) mais d'obtenir le droit d'une profession commode.

CHAPITRE XXIX.

Conclusion *de l'examen des remarques de Mr.* Bernard. *Refutation de diverses choses qu'il a dites concernant l'Athéisme.*

Je reduirai à un seul chef que je compterai pour la douzieme remarque de Monsieur Bernard, tout ce qui me reste à observer sur la critique du 2. tome de la Continuation des Pensées diverses.

XII. *La distinction du bien & du mal moral*, dit-il, (a) *ne peut être fondée que sur la nature immuable d'un Etre intelligent & éternel ; d'où il suit que, s'il n'y a point de tel Etre, il n'y a point de telle distinction. D'ailleurs il est difficile de soutenir la liberté de l'homme, dès qu'on nie l'existence de Dieu, & ôté cette liberté, la distinction de la Vertu & du Vice est essentiellement détruite.*

Que les Athées distinguent aussi nettement les differentes sortes de bien que les hommes les plus pieux.

Avant que d'examiner cela il est bon que je vous dise que Mr. Bernard en use ici comme en beaucoup d'autres endroits ; il se contente de reproduire avec quelque changement l'objection que Mr. Bayle avoit refutée, & il n'attaque point les raisons qui avoient servi à le refuter. Quoiqu'il en soit, on peut soutenir que les Spinozistes & les Lettrez de la Chine discernent aussi nettement que les plus pieux de tous les hommes les diverses sortes de bien. Pensez-vous que Spinoza confondît le bien agréable, le bien utile, le bien honorable qui se peuvent rencontrer dans la charge de General d'Armée ? Ignoroit-il que des Generaux qui commanderoient à regret & avec chagrin une grande Armée, seroient privez du bien agreable ; mais que s'ils amassoient beaucoup de richesses en taxant le plat pays, ou par d'autres expédiens, ils auroient le bien utile, & que par les hommages que l'on rendroit à leur dignité ils posséderoient le bien honorable (b) ? Ignoroit-il que savoir bien peindre n'est pas une qualité de la même espece qu'avoir une forte inclination à obliger ses amis, & à rendre à un chacun ce qui lui est dû ? Ne savoit-il pas que la premiere de ces deux qualitez est une perfection Physique & non pas une qualité Morale, & que la seconde se rapporte au bien honnête & aux mœurs ? Oseroit-on croire qu'il trouvoit aussi louables & aussi aimables ceux qui auroient voulu lui ôter la vie que ceux qui lui faisoient du bien ? Il ne faut donc pas s'imaginer que les idées des choses se broüillent & se confondent dans l'esprit d'un homme, à moins qu'il ne sache que le premier Etre est un esprit qui gouverne & qui a reglé toutes choses avec une souveraine intelligence & avec une souveraine liberté. Qu'on fasse abstraction de ce dogme-là, qu'on le nie même, on ne laissera pas de juger que le cercle n'est point un triangle, qu'un sophisme est un mauvais raisonnement,

(a) „ Bernard *ubi suprà* pag. 326.

(b) „ Il n'y a personne qui sans s'élever jusques à la premiere origine des choses, & en ne consultant que les lumieres qu'il a acquises dans l'usage du monde, ne puisse connoître très-clairement que certains emplois lucratifs ne sont point honorables, que d'autres emplois honorables ne sont point lucratifs, que d'autres sont tout à la fois honorables & lucratifs.

nement, que la conclusion d'un bon syllogisme est vraye si les deux permisses sont vrayes, qu'il est digne de l'homme de se conformer à la raison, &c. Qui empêcheroit qu'on ne jugeât que de trahir son ami est non seulement une action distincte de la fidelité pour son ami; mais même une action aussi blamable que cette fidélité est loüable? Si Mr. Bernard examine bien les Ouvrages de Spinoza, il aura de la peine à croire que ce fameux Athée ne jugeât que la trahison d'un ami est une mauvaise qualité morale, & que la fidélité pour son ami est une bonne qualité morale.

Si la distinction du bien & du mal dépend absolument de l'idée d'un Legislateur éternel.

L'illusion qu'on se fait ici est qu'on s'imagine qu'à moins que les hommes ne se représentent une action comme ordonnée par un souverain Legislateur qui promet des recompenses à tous ceux qui la feront, & qui menace de punir tous ceux qui ne la feront pas, ils ne se mettront point en peine de l'executer, & n'en feront pas plus de cas que de l'action opposée. Mais cela prouve tout-au-plus que dans la pratique il leur est indifferent qu'une action soit bonne ou mauvaise; cela ne prouve point que dans la speculation la vertu ne leur paroisse réellement differente du vice, & une bonne qualité morale très-conforme à la raison. Pourquoi ne croiroient-ils pas que la Nature a mis de la difference entre la vertu & le vice, comme entre le chaud & le froid, le doux & l'amer, un bon syllogisme & un sophisme, quoiqu'en préferant les interêts de leurs passions à toute autre chose ils s'abandonnent au vice & negligent la vertu? Il n'est pas necessaire afin de donner tête baissée pendant tout le cours de sa vie dans les mauvaises actions, de s'imaginer qu'elles sont naturellement de la même espece que les bonnes. Les Chretiens reprouvez & très-méchans préferent le vice à la vertu presque toûjours, & néanmoins ils savent que Dieu leur ordonne de pratiquer la vertu comme une chose moralement bonne, & de fuir le vice comme une chose moralement mauvaise.

Otons les équivoques: Si la moralité ne pouvoit être conçuë que par une idée qui renfermât essentiellement l'ordonnance d'un Legislateur éternel accompagnée de promesses & de menaces, il seroit incontestable que les Athées ne pourroient juger qu'il y ait de la distinction entre le bien & le mal moral; mais si indépendemment de cette ordonnance l'on peut connoître la conformité de la vertu avec la droite raison, & les principes de Morale comme l'on connoît les principes de Logique, l'objection de Mr. Bernard n'a plus de force. Il faudra donc qu'il prouve qu'indépendemment de cette ordonnance l'on peut discerner les regles de la Logique, mais non pas les regles de la Morale. Or comment prouvera-t-il cela? Qu'il nous l'apprenne, s'il lui plaît, le plutôt qu'il lui sera possible, le Public lui en saura gré, plusieurs Particuliers lui en écriront des lettres de remerciment.

Si cette distinction ne peut subsister sans la liberté d'indifference.

Sur ce qu'il dit de la liberté je me contente d'observer que s'il entend la liberté d'indifference, il abandonne les principes des Eglises Reformées; car leur doctrine est que pour pécher & pour faire une bonne action, il suffit que l'homme agisse volontairement. Il n'est donc point vrai que *la distinction de la vertu & du vice soit essentiellement detruite*, si l'on ôte la liberté d'indifference. Cela ne seroit vrai tout au plus qu'en cas qu'on ôtât la liberté des actions humaines selon que l'expliquent les Theologiens attachez aux dogmes d'un Synode National (c) que Mr. Bernard a signé. Or il est bien sûr que les Athées n'ôtent point la liberté telle qu'elle est définie par ces Theologiens-là.

Mr. Bernard (d) veut qu'on lui prouve que les Athées *qui ont vécu moralement bien, ont vécu ainsi conformement à leurs principes. Mr. Bayle a d'autant plus d'interêt à prouver cela*, ajoûte-t-il, *qu'il enseigne partout & dans ce Livre & dans ses autres Ouvrages, que nous ne nous conduisons point selon nos lumieres, & que nos sentimens n'influent rien ou presque rien sur notre conduite. Je sai que ce principe est faux, & qu'il est sûr au contraire, que nous suivons toûjours le dernier* dictamen *de notre entendement. Mais comme ce n'est pas la pensée de Mr.* Bayle, *il faut qu'il prouve, que les Athées qui ont bien vécu, l'ont fait en consequence de leurs principes.*

Si M. Bayle est obligé de prouver que la bonne vie des Athées est le fruit de l'Athéisme.

Si Mr. Bernard se fût souvenu de l'état de la question, il se fût bien gardé de dire qu'on est obligé de prouver que les bonnes mœurs de quelques Athées ont été le fruit de leur Athéisme. Mr. Jaquelot a été dans une semblable illusion, & vous savez qu'elle a été (e) si bien refutée, qu'il seroit inutile de refuter ici en particulier la prétention de Mr. Bernard. Je passerai donc tout d'un coup à l'examen de ce qu'il a dit pour la confirmer.

Défaut de l'argument de Mr. Bernard qui prétend cela.

Il se persuade que l'on est d'autant plus interessé à fournir la preuve qu'il exige que l'on a toûjours enseigné *que nous ne nous conduisons point selon nos lumieres*. Je ne comprens rien dans cet argument; il me semble au contraire que cette doctrine de Mr. Bayle le dégage de la preuve que Mr. Bernard lui demande. On y seroit engagé necessairement si l'on avoit toûjours soutenu que les hommes se conduisent selon leurs principes; car la consequence de cela seroit que les Athées qui ont été reglez dans leurs mœurs *ont vécu moralement bien* à cause qu'ils étoient Athées; mais si l'on a constamment dit & soutenu que les hommes ne vivent pas selon leurs principes, l'on s'est dégagé de toute sorte d'obligation de prouver ce que Mr. Bernard demande qu'on prouve. L'on a fait assez entendre qu'il ne faut point chercher dans l'Athéisme la source des mœurs des Athées, & que si quelques-uns d'entr'eux ont pratiqué la vertu, ils l'ont fait par d'autres motifs que ceux que leur hypothese leur suggeroit, comme il est sûr que les Chretiens qui s'abandonnent au vice le font par d'autres motifs que ceux que leur Religion leur suggere.

Qu'on a eu raison de soutenir que les hommes ne se conduisent pas selon leurs lumieres.

Mr. Bernard tombe dans une troisieme illusion qui est pire que les deux autres; car pour prouver qu'on a tort de dire que les hommes ne se conduisent pas selon leurs lumieres, il dit *qu'il est sûr au contraire* qu'ils suivent *toûjours le dernier* dictamen *de leur entendement*. Je lui accorde que les actes de la volonté ne sont jamais opposez au dernier acte de l'entendement, à ce jugement que l'on nomme *ultimo-practicum* ou dernier *dictamen*; mais je lui soutiens que ce dernier *dictamen* est très-souvent opposé aux lumieres de l'esprit & de la conscience. Les mœurs des Chretiens en sont une preuve sans replique. Tous les Chretiens savent qu'ils doivent vivre sobrement, justement, chastement, pardonner les injures, s'abstenir de la tromperie, &c. Ils ne perdent point ces

(c) „Celui de Dordrecht.

(d) „Bernard *ubi suprà* pag. 318.

(e) „Ci-dessus 2. Part. Chap. CVXXIV. pag. 771. „ 2. col.

ces lumieres lorsqu'ils tombent dans l'intempérance, & qu'ils font du tort à leur prochain: ils n'ignorent pas qu'ils pechent, leur conscience les en avertit; mais leur passion est si forte qu'elle fait juger à l'entendement qu'*hic & nunc* il vaut mieux la satisfaire, que se conformer aux principes de la Religion. Dans tous ces cas-là le dernier *dictamen* de l'esprit est un jugement contraire aux jugemens généraux de l'ame, & il arrive que la volonté se conforme non pas aux jugemens généraux, mais à ce jugement particulier. C'est ainsi que l'on explique dans tous les cours de morale les fameuses paroles de Médée: (*f*) *Video meliora proboque, Deteriora sequor: Je voi & j'approuve le meilleur, & je m'attache au pire.* Voilà de quelle maniere il faut entendre ce que Mr. Bayle a tant de fois observé, que les hommes ne vivent pas selon leurs principes, ou selon leurs lumieres. Il s'est expliqué si clairement là-dessus qu'il n'y laisse aucune ambiguité. Jugez, je vous prie, si la remarque de Mr. Bernard contre ce dogme y peut donner aucune atteinte. Peut-il ignorer ce que tant de gens ont dit (*g*) que la vie des Epicuriens étoit meilleure que leur doctrine? Encore moins peut-il ignorer que la doctrine des Chretiens est meilleure que leur vie.

J'ai assez examiné (*h*) ce qu'il ajoûte (*i*) que si les Athées peuvent *pratiquer certaines vertus & fuir certains vices par des considerations purement humaines, l'Idolatre a aussi ces considerations, & agit d'ailleurs par principe de conscience.* Je vous ai montré (*k*) que ce principe de conscience est souvent la cause d'une infinité de crimes, & il est sûr que tel homme qui n'auroit été que médiocrement vindicatif s'il n'eût point eu de Religion, devient un tigre lorsqu'un faux zéle s'empare de sa conscience. Il n'y a point de calomnie qu'il ne se permette, point de violence, point de fureur qu'il ne se croïe en droit d'exciter pour faire fleurir sa secte sur les ruïnes des autres. Cela est si connu qu'il seroit très-inutile d'y insister.

Nécessité de fixer la signification du mot de Conscience, pour en inférer qu'une action qui y est conforme est bonne ou mauvaise.

Cependant je ne veux point perdre l'occasion qui se présente d'éclaircir une équivoque que Mr. Bernard répete ici. Elle est si captieuse qu'elle peut imposer à la plûpart des lecteurs. Il leur suffit d'entendre dire qu'un homme a de la conscience, ils en conçoivent dès-là une opinion avantageuse, & sans s'informer d'autre chose ils jugent qu'il est d'un meilleur commerce, meilleur ami, meilleur citoïen que s'il n'avoit pas de conscience. Le mot *conscience*, comme je l'ai déjà rémarqué (*l*) touchant le mot *Religion*, ne devient jamais suspect lorsqu'on n'y joint pas une éphitete desavantageuse. S'il marche tout seul, il est toûjours bien reçu. Cela favorise Mr. Bernard qui s'en est servi sans épithete. Mais si l'on engage les lecteurs à demander quelque chose de spécifique, ou de plus précis, il perdra beaucoup de voix. Ils apprendront que la conscience se divise en deux especes, dont l'une est la conscience bien instruite, & l'autre la conscience errante. Afin donc de juger si le commerce des personnes qui ont une Religion & de la conscience est meilleur que le commerce des personnes qui ne croient point l'existence ou la providence divine, ils demanderont qu'elle est cette Religion & cette conscience: & s'ils trouvoient que la crainte des mauvaises actions à quoi elles portent, est égale à l'espérance des bonnes actions qu'elles inspirent, ils ne jugeront pas que cet état soit préférable à l'irreligion; car toute compensation faite, ce qui produit ce bien-ci & ce mal-là l'un égal à l'autre, est aussi mauvais que ce qui ne produit ni ce bien-ci ni ce mal là. Mais s'il se trouvoit que la Religion & la conscience chargées d'erreurs monstrueuses, fissent faire beaucoup plus de mal que de bien, il est visible que tout homme de bon sens aimeroit mieux vivre dans une Société sans Religion, que dans une Société infectée d'une telle Religion. Cherchez après cela ce que Mr. Bernard peut espérer de la remarque qu'il a faite que les Payens agissoient par principe de conscience. Il est vrai, lui repondra-t-on; mais par ce principe ils faisoient mourir une infinité de gens (*m*), ils prostituoient des filles, ils violoient toutes les regles (*n*) de l'humanité. Ils croïoient rendre de grands services à leurs Dieux lorsqu'ils exerçoient toutes sortes de violences & d'injustices contre les sectateurs d'un autre culte.

Mauvaises actions que les Turcs font par principe de conscience.

Si les Turcs se croient obligez (*o*) *d'avoir en horreur non seulement la creance, mais même les personnes de ceux qu'ils appellent infideles*, cela vient de leur Religion. (*p*) *Ils croient qu'il y a bien moins de crime à refuser l'aumône à un pauvre Chretien qui meurt de faim dans sa chaine, qu'à un chien qui court les rues.* (*q*) *Ils tiennent pour maxime, qu'ils ne sont nullement obligez à observer les Traitez qu'ils font avec* les Chretiens, *pourvu qu'en les violant ils ayent pour but l'aggrandissement de leur Empire*, ET LA PROPAGATION DE LEUR RELIGION. » (*r*) Si vous en exceptez les capitula- » tions de Rhodes & de deux ou trois autres vil- » les de conqueste, vous trouverez que les Turcs » n'ont jamais tenu de parole aux Gouverneurs » des Places qu'ils ont prises par un traité. *Ils disent pour leur excuse* (*s*) diverses choses . . . . & (*t*) *allegnent un passage de l'Alcoran pour excuser le pillage des villes qui suit leur parjure:* Dieu est juste, il ne ruïne point de Villes si les habitans ne sont impies & n'ont desobeï à ses commandemens. Ne seroit-on pas bien simple, en négociant, en capitulant avec les Turcs de compter pour quelque chose leur éloignement de l'Athéisme?

On

(*f*) » *Ovidius Metam. lib. 7. v. 20.*

(*g*) » Voyez dans le Diction. Histor. & Crit. l'article » *Epicure* la remarque *M* de la 1. édit. ou *N* de la dern. » édit.

(*h*) » Ci-dessus Chap. XVIII. pag. 948. 2. col. & » pag. 949. 1. col.

(*i*) » Bernard *ubi suprà* pag. 328. 329.

(*k*) » Ci dessus Chap XIX. pag. 952.

(*l*) » Ci dessus Chap. XVIII. pag. 948. 2. col.

(*m*) » On immoloit des enfans & des hommes faits: » on faisoit battre des gladiateurs: on faisoit des massa- » cres horribles dans les persécutions contre les Chre- » tiens. Qui voudra voir les horreurs du Paganisme n'a » qu'à lire Pierre Viret au Traité de la vraie & fausse Re- » ligion, Laurent Pollot au Dialogue de la Religion des » hommes, & divers autres Protestans bien éloignez » d'excuser le Paganisme comme fait Mr. Bernard ci- » dessus Chap. X. Il trouvera sa condamnation dans la » Continuat. des Pensées diverses Chap. 132.

(*n*) » Dans les mêmes persécutions par exemple.

(*o*) » Ricaut Etat présent de l'Empire Ottoman liv. » 1. Chap. 22. pag.m. 193.

(*p*) » *Id. ibid.* liv. 2. Chap. 26. pag. 498.

(*q*) » *Id. ibid.* liv. 1. Chap. 22. pag. 193. Voyez aussi » pag. 297.

(*r*) » Guillet Lacédémone ancienne & nouvelle pag. » m. 279.

(*s*) » *Id. ibid.* Voyez aussi le même Auteur dans l'Histoire de Mahomet II. tom. 1. pag. 77.

(*t*) » *Id.* Lacédém. anc. & nouv. pag. 280.

Les Juifs.

Les zélez orthodoxes.

On a reproché aux Juifs (*u*) que par un principe de conscience ils ne montroient le chemin & la fontaine qu'à ceux qui étoient de leur Religion, & qu'ils comptent pour une bonne œuvre tout (*v*) le tort qu'ils peuvent faire aux Chretiens. Une conscience de cette nature n'est-elle pas plus redoutable que l'irreligion à ceux qui ont à traiter avec de pareilles gens? Quel fond peut-on faire sur des personnes qui se croient dispensées (*vv*) de leurs sermens & des loix de l'équité par rapport aux Hérétiques, ou toutes les fois qu'il s'agit des intérêts de la verité céleste? Un avare superstitieux qui croit qu'en appauvrissant un Hérétique il fera un acte de Religion, n'est-il pas bien plus à craindre qu'un avare qui n'a point de Religion? Celui-ci n'est excité que par l'avarice: l'autre est excité & par l'avarice & par l'espérance de plaire à son Dieu. Si l'on vous disoit: *Je vous conseille d'entrer en Société avec un tel; c'est un homme d'une spiritualité si exquise qu'il ne se conduit que par les inspirations d'enhaut; il les respecte à un tel point, que si sa conscience lui dictoit qu'il faut qu'il vous tuë, il vous tueroit sur le champ; car il croiroit que le Saint Esprit le lui commande, & il ne trouve rien de difficile quand il est question de lui obéir.* N'est-il pas vrai, Monsieur, que vous répondriez: *Dieu me garde d'une telle Société: un fanatique si dévot est pour moi ce que les plus grands profanes étoient pour le Payens* (*x*) *qui ne vouloient ni loger ni voyager avec eux?* Ce n'est pas qu'ils craignissent d'en être insultez; ils craignoient que (*y*) Jupiter selon sa coûtume ne punit l'innocent avec le coupable.

Les Inspirez.

Eclaircissement du mot vague de conscience par une comparaison.

Vous connoîtrez le piege que Mr. Bernard a tendu à ses lecteurs si vous vous représentez un homme qui à l'entrée d'une ville avertiroit les étrangers, qu'ils n'ont à choisir qu'entre deux hôtelleries dont l'une a toutes les commoditez de l'autre, & de-plus la commodité particuliere que l'on y donne à manger. Il n'y a personne qui sur cet avis ne préférat l'hôtellerie où l'on mange à l'hôtellerie où l'on ne mange pas. Mais si l'on savoit que toutes les viandes de la premiere de ces deux hôtelleries sont empoisonnées, on aimeroit mieux loger dans la seconde, car le jeûne généralement parlant est un (*z*) moindre mal que le poison. Vous voyez donc que si le donneur d'avis se vouloit rendre officieux, il seroit obligé de s'expliquer non en termes généraux qui sont toûjours pris dans un bon sens, mais en termes particuliers qui signifiassent toute la singularité de la chose.

Ce n'est pas le tout que de dire, ce peuple sauvage ne croupit plus dans la privation de toute sorte de culte divin: le Démon de l'Athéisme en a été chassé. Il faut savoir encore si ce Démon n'est point revenu par une autre porte & avec plus d'equipage, & s'il ne ressemble point à celui dont il est parlé dans l'Evangile (*a*).

Si un Athée peut avoir de la conscience.

Un Athée qui a de la conscience, continuë Mr. Bernard (*b*), *est une espece de monstre à mon sens.* Si l'on avoit défini ce que l'on entend par *conscience*, nous pourrions juger de cette proposition; mais pendant que ce mot-là n'est point fixé à un sens particulier, nous ne saurions bien entendre la pensée de Mr. Bernard. Si la conscience signifie un jugement de l'esprit qui nous excite à faire certaines choses parce qu'elles ont été commandées de Dieu sous la promesse d'une récompense, ou qui nous détourne de quelques autres actions parcequ'elles ont été défenduës de Dieu sous la menace d'un châtiment, il est certain qu'un Athée qui auroit de la conscience seroit un monstre, ou plutôt un de ces êtres de raison, un cercle quarré, un bâton infini dont l'existence est impossible. Mais si par la conscience vous n'entendez qu'un jugement de l'esprit qui nous excite à faire certaines choses parcequ'elles sont conformes à la raison, & qui nous détourne de quelques autres choses parcequ'elles sont contraires à la raison, il n'est nullement impossible qu'un Athée ait de la conscience; & l'on trouvera même cela possible si l'on joint à la définition de la conscience ce caractere ordinaire, c'est qu'elle donne ou du plaisir ou du chagrin selon qu'on s'est conformé aux idées du devoir, ou que l'on s'en est écarté. Je suis sûr avec Mr. Bernard (*c*) *qu'il n'est pas le seul de son opinion;* mais il ne doit pas ignorer que Mr. Jurieu (*d*) lui est contraire, & je m'étonne qu'il n'y ait pas eu égard.

Source de l'erreur de Mr. Bernard qui le nie.

L'une des choses qui fomentent son opinion est que bien des gens ne sauroient croire qu'on puisse préférer la vertu au vice, si l'on ne se propose la récompense que les loix humaines & divines affectent à la vertu, & les châtimens que les mêmes loix destinent au vice. Mais combien y a-t'il de regles de perfection que les hommes suivent avec une extrême peine, quoiqu'ils sachent que Dieu & les Magistrats leur laissent une pleine liberté de les observer ou de ne les pas observer? Telles sont les regles de la Poëtique, de la Rhétorique, & de la Logique. Le goût naturel, le désir des loüanges sont un motif suffisant dans ces choses-là: pourquoi ne le pourroient-ils pas être par rapport à la perfection de la volonté comme par rapport à la perfection de l'entendement? On devroit au moins avant que d'être si décisif réfuter quelques chapitres (*e*) de la Continuation des Pensées diverses.

Je suis surpris que Mr. Bayle n'y fasse aucune

(*u*) » *Judaicum ediscunt, & servant ac metuunt jus,*
» *Tradidit arcano quodcunque volumine Moses.*
» *Non monstrare vias, eadem nisi sacra colenti,*
» *Quæsitum ad fontem solos deducere verpos.*
» Juven. sat. 14. v. 101.

(*v*) » Voyez les Pensées sur les Cometes Chap. 197. » n. 4. & conférez les Nouvelles de Mr. Bernard Oct. » 1702. pag. 462.

(*w*) » On a vû ci-dessus des Idolâtres qui s'en font » dispenser par leurs Prêtres

(*x*) » *Vetabo qui Cereris sacrum*
» *Vulgarit arcanæ, sub iisdem*
» *Sit trabibus, fragilemque mecum*
» *Solvat faselum.* . . . . .
» Horat. od. 2. lib. 3. Voyez les notes de Mr. Dacier.

(*y*) » *Sæpe Diespiter.*
» *Neglectus incesto addidit integrum.* Id. ibid. Voyez » dans le Commentaire de Lambin d'autres sentences » semblables.

(*z*) » Je m'exprime ainsi parce qu'il y a des circons» tances où il vaudroit mieux être condamné au poison » qu'à mourir de faim, si par exemple l'effet du poison » n'étoit qu'une létargie, ou au pis aller qu'une douleur » de quelques heures; mais s'il exposoit à de cruelles » douleurs pendant quelques semaines, ou à une lan» gueur de plusieurs mois, il seroit pire que la faim: » quelque dure que Quintilien *declam.* 12. la représente, » il y a eu des gens qui ont choisi ce genre de mort.

(*a*) » Lorsque l'esprit impur est sorti d'un homme il » va dans des lieux arides cherchant du repos, & il n'en » trouve point. Alors il dit: Je retourneray dans ma » maison d'où je suis sorti: & revenant il la trouve vuide, » nettoyée, & parée. En même temps il va prendre avec » luy sept autres esprits plus méchans que luy; & entrant » *dans cette maison*, ils y habitent: & le dernier estat de » cet homme devient pire que le premier. *Evangile de* » *S. Matth. chap.* 12. *v.* 43.

(*b*) » *Ubi suprà* pag. 329.

(*c*) » *Ibid.*

(*d*) » Voyez la Continuation des Pensées diverses » Chap. CXLIII. pag. 394. 1. col.

(*e*) » Le 151. 252. 155.

ne mention de l'âge d'or (*f*) où les hommes se portoient au bien par leur propre inclination, & sans que les loix ni la crainte d'aucune peine les y obligeassent. J'ai vû des Theses soûtenuës par Mélanchthon à Wittemberg, où il affirme que la raison juge que la vertu est souhaitable par elle-même, & non pas à cause de l'utilité qui pourroit l'accompagner. *Ut Tarquinius odisse stuprum debuit, non quia sequebantur cruciatus seu animi seu corporis, sed quia stuprum natura turpe est sic ratio judicat virtutem expetendam esse, non quia sequitur seu animi, seu corporis voluptas, sed quia virtutem ratio per sese approbat, & judicat quiddam esse præstantius fructu qui eam comitatur. Item judicat expetendam esse, etiam si nulla sequeretur voluptas*, (*g*) Jean Lauterbach Docteur Luthérien avoit pris pour son symbole: *Etiamsi Deum omnesque homines celare possem, tamen nihil contra justitiam facerem*, (*h*) c'est-à-dire, *quoi que je pusse me cacher aux yeux de Dieu & des hommes, néanmoins je ne ferois rien contre la justice.* Je laisse l'observation de Plutarque contre l'Epicurien Colotes, qui avoüoit que s'il n'y avoit point de loix & de Magistrats les hommes s'entremangeroient. Plutarque réfute cela (*i*) en supposant que les écrits des Philosophes nous apprendroient à pratiquer la vertu à cause de son excellence. Il suppose à la vérité que nous croirions des génies tutelaires de la vie humaine, mais il ne parle point du tout de leurs récompenses, ni de leurs châtimens. Il s'arrête à la seule honnêteté de la vertu.

Témoignage de Mélanchton.

De Jean Lauterbach.

Et de Plutarque

Voici la derniere observation de Mr. Bernard. Il est vrai, dit-il, que *quelques Théologiens ont enseigné qu'il y a des choses qui sont justes antécedemment aux Décrets de Dieu; mais ils ne disent pas que les choses soient justes indépendamment de la nature de Dieu. Ils fondent, au contraire, la justice immuable de ces choses, sur la nature immuable de la Divinité. Otez cette nature, tout le fondement croule, & il n'y a rien qui soit essentiellement juste.*

Si l'honnêteté est fondée sur la nature de Dieu. Fiction d'un entretien entre un Théologien & un Lettré de la Chine sur ce sujet.

Si vous voulez bien connoître que cette réponse de Mr. Bernard n'ôte rien à l'argument de Mr. Bayle, représentez-vous qu'un de ces Théologiens propose à un Mandarin de la Secte des Lettrez cette objection ci: *Votre principe est abominable; il soûmet à la fantaisie des hommes la justice naturelle, & selon vous il n'y a rien qui soit juste de sa nature immuablement. Qui vous a dit cela*, répondroit le Mandarin? *Vous êtes mal informé de notre Doctrine: nous croions que cette proposition*, il faut pratiquer la vertu, *est d'une vérité aussi éternelle, aussi nécessaire, aussi immuable, que celle-ci*, l'homme est un animal raisonnable. *Mais quel fondement avez-vous de cette immutabilité*, demanderoit le Théologien? *Le même que vous*, répondroit le Mandarin, *l'Etre éternel & nécessaire que nous appellons la Nature. Il y a bien de la différence*, répliqueroit le Théologien, *entre l'Etre à qui vous donnez le nom de Nature, & l'Etre que nous nommons Dieu. La Nature n'a point d'intelligence, ni de volonté: Dieu est un esprit qui connoit tout, & qui se sert de sa puissance comme il lui plaît. Cela n'empêche pas*, reprendroit le Mandarin, *que nous n'aïons droit de dire aussi-bien que vous que les choses qui ont leur fondement dans la nature sont immuables; car vous êtes d'accord avec nous jusques à un certain point qui est que l'Etre éternel & nécessaire n'acquiert point de nouvelles forces, & ne perd rien de celles qu'il a eues éternellement, qu'il est cause de tout ce qui arrive dans l'Univers, qu'il est immuable en lui-même quoi que les effets de son action varient beaucoup, qu'il ne peut changer l'essence des choses*, &c. *S'il y avoit donc des choses que vous pussiez donner à Dieu, & que nous ne pussions pas attribuer à la Nature, elles ne conviendroient à Dieu qu'autant qu'il seroit intelligent, & dirigé par des actes libres de sa volonté. Mais vous ne pouvez point dire que l'essence d'une sphere, ou de la vertu dépendent de lui entant qu'il connoit tout, & qu'il use de sa puissance comme il lui plaît. Car une sphere n'est point ronde* (*k*) *parcequ'il lui a plû de la faire ronde: deux & deux ne sont point quatre parcequ'il a voulu qu'ils le fussent. Vous reconnoissez qu'il n'a pû faire qu'un globe fût quarré, que deux & deux fussent cinq, que le tout fût plus petit que l'une de ses parties, que la vertu fût un mal moral. Vous devez donc avouer qu'il n'a pû connoître le tout que comme plus grand que chacune de ses parties, & la vertu que comme une bonne qualité morale. Il a donc connu nécessairement les choses telles qu'elles sont. Donc leur essence ne dépend ni de son intelligence ni de sa volonté, ni de sa liberté. Vous ne pouvez me nier que selon l'ordre de nature les objets ne précedent la faculté qui les connoît. La Vertu étoit donc bonne moralement avant que Dieu la connût telle, & ce n'est point parceque Dieu l'a connuë telle qu'elle a été telle, mais Dieu l'a connuë telle parcequ'elle étoit telle* (*l*). *C'est ainsi que nous avons oui dire qu'on raisonne parmi vous lorsque l'on admet la liberté d'indifférence: l'on assure que les futurs contingens sont prévus de Dieu à cause qu'ils doivent arriver, mais qu'ils ne doivent point arriver à cause que Dieu a prévu qu'ils arriveroient. Tous ces discours-là*, répliqueroit le Théologien, *n'empêchent pas qu'il ne soit très-véritable que l'honnêteté de la vertu, & la justice essentielle & immuable de certaines actions ne soient fondées sur la nature de Dieu, & qu'ainsi il ne soit très faux qu'il y ait des choses justes indépendemment de la nature de Dieu. Tant qu'il vous plaira*, poursuivroit le Mandarin, *je consens que vous fondiez sur la nature divine considérée par ses attributs différens de l'entendement & de la volonté, l'essence des choses, les principes de morale, &c. mais comme selon nous les attributs de l'Etre éternel & nécessaire*

(*f*) „ *Aurea prima sata est ætas, quæ, vindice nullo,*
„ *Sponte sua, sine lege fidem rectumque colebat.*
„ *Pœna metusque aberant, nec verba minacia fixo*
„ *Ære ligabantur: nec supplex turba timebant*
„ *Judicis ora sui, sed erant sine judice tuti.*
„ Ovidius Metam. lib. 1. v. 89.

(*g*) „ *Melanchthon apud Gratarolum in opusculis Argentorati editis anno 1563. pag. 129.*

(*h*) „ *Crenius Animadv. parte 12. pag. 215.*

(*i*) „ Qui osteroit les loix, & laisseroit les doctrines & „ livres de Parmenides, de Socrates, Platon, & d'Heraclitus, il s'en faudroit beaucoup que nous ne mangissions les uns les autres, & ne vescussions une vie sauvage: car nous craindrions les choses deshonestes, & honorerions pour l'honesteté seulement la justice, les Dieux, „ les superieurs & magistrats: croyans que nous avons „ des esprits & demons qui sont gardiens & surintendans de la vie humaine, & n'estimans pas que tout l'or „ qui est dessus ni dedans la terre, soit à contrepeser à la „ vertu, & faisans volontiers pour la raison, (comme dit „ Xenocrates) ce que nous faisons maintenant à force par „ crainte de la loi. *Plut. advers. Colot. pag. 1124.* Je me „ sers de la version d'Amiot.

(*k*) „ On ne parle ici que de l'essence & non pas de „ l'existence d'une sphere.

(*l*) „ Cela se peut confirmer par cette remarque; c'est „ qu'être bien connu, être mal connu, n'être point du „ tout connu, sont des choses tout-à-fait externes à l'objet, & qui par conséquent n'aportent aucun changement à la nature.

III. Partie. *cessaire différens de l'entendement & de la volonté conviennent à la Nature, vous devez consentir que nous fondions sur la Nature l'essence immuable du cercle, ou de la justice, &c. & l'honnêteté de la vertu.*

C'est à Mr. Bernard à nous apprendre ce qu'il faudroit répliquer à ce Mandarin. Il trouvera peut-être que le sentiment Cartésien qu'il a rejetté *(m)* avec hauteur seroit ici bien commode.

Au reste j'ose me persuader que l'Avocat qui vous communiqua son jugement sur mon examen des notes critiques qui concernent le premier volume de la Continuation des Pensées diverses, aura la même opinion de ce que j'ai fait pour la deffence du second tome. Il s'étoit servi d'une métaphore empruntée du Barreau (*n*) pour vous témoigner ce qu'il pensoit des observations de Mr. Bernard contre le premier volume; mais ayant vû de quelle maniere je les ai réfutées, il changea d'avis, & se servant d'une métaphore empruntée de la guerre, il vous écrivit ceci : *Mr. Bernard a été chassé de tous les postes où il avoit mis des troupes, tous ses quartiers lui ont été enlevez.*

Ce que Mr. Bernard doit observer pour faire une bonne réplique.

Je ne doute pas que Mr. Bernard n'entreprenne de les regagner; mais je veux bien l'avertir que pour en venir à bout il ne lui suffira pas de faire imprimer une réplique; car s'il s'écarte de l'état de la question, & s'il se jette sur d'autres choses, ce que j'aurai établi demeurera en son entier. Il faudra donc qu'il s'attache précisément à la preuve que mes raisons de fait & de droit sont fausses. Que serviroit-il sans cela de dire qu'un tel ou un tel dogme sont dangereux, & de faire le zélé & le dévot? Si par exemple il se contentoit de moraliser, & d'effaroucher les esprits sous prétexte que la Religion auroit été attaquée, puisqu'on auroit montré qu'elle excite bien des desordres dans un Etat, il prendroit le change, & donneroit dans une déclamation artificieuse, qui témoigneroit qu'il ne cherche qu'à s'attirer les bonnes graces du vulguaire. Il faut qu'il prouve ou par des raisons d'expérience, ou par des principes évidens, que la Société n'est point troublée par les animositez que la diversité de Religion excite. Ce seroit s'abuser que de prétendre que pourvû qu'il fasse voir que la Religion n'est la cause de ces troubles que par accident, il renversera mes preuves de fait; c'est-à-dire, qu'il sera faux que la Société soit troublée. Pure illusion: une Guerre civile n'est pas un desordre moins réel lorsqu'elle est l'effet d'une vraie cause, que lorsqu'elle vient d'une cause par accident. Il est vrai que la bonne Religion ne perd rien de son excellence quelques suites qu'elle puisse avoir par accident dans un Etat, nous serons parfaitement d'accord sur cet article Mr. Bernard & moi.

Qu'il prenne garde de-plus de ne pas confondre la véritable Religion avec la Religion en général, comme si dès-là qu'on se plaint des maux que les fausses Religions produisent, il s'ensuivroit nécessairement que l'on attaque la bonne Religion. Il n'y auroit rien de plus absurde qu'une telle conséquence. J'ai toûjours mis en sureté les interêts de la vraie Eglise qui selon la Confession de Foi des Réformez (*o*) *est la compagnie des fideles qui s'accordent à suivre la parole de Dieu & la pure Religion qui en dépend, & qui* PROFITENT EN ELLE TOUT LE TEMS DE LA VIE. Cette compagnie des fidelles ou des Prédestinez est toûjours l'Epouse de Jesus-Christ, le siege de la véritable vertu, & des grands-exemples de piété, &c. quelle que puisse être la corruption du monde, & la violence sanguinaire des schismes. Jesus-Christ n'a point prétendu que son Evangile ne troubleroit pas les Sociétez, il a prédit le contraire (*p*).

(*m*) „ Bernard *ubi suprà* pag. 307. 308. Voyez ci-dessus Chap. XVII. au commenc. pag. 944. 1. col.
(*n*) „ Voyez ci-dessus 2. Part. Ch. XCV. p. 691. 1. col.
(*o*) „ Confession de foi des Eglises de France art. 27.
(*p*) „ Voyez l'Evangile selon St. Mathieu Ch. X. v. 34. 35.

FIN DE LA TROISIÉME PARTIE DE LA REPONSE AUX QUESTIONS D'UN PROVINCIAL.

REPONSE

REPONSE

POUR

Mr. BAYLE

A

Mr. LE CLERC,

Au sujet du 3. & du 13. Articles du neuviéme Tome de la Bibliothéque Choisie.

Procedé de Mr. le Clerc envers Mr. Bayle.

ON avoit bien crû que Mr. le Clerc se fâcheroit de la déroute de son Origéniste, & de ses Natures Plastiques, mais non pas qu'il en concevroit une colere qui l'empêcheroit de faire attention aux désordres du parti qu'il choisiroit. On n'a donc point vû sans surprise la maniere de se venger qui lui a paru préférable à toutes les autres; mais au lieu de s'irriter comme lui, l'on a eu une véritable compassion de sa conduite. L'on n'a pû voir sans pitié qu'un homme qui joüit de beaucoup de gloire dans la République des Lettres, ait été si sensible à un échec de peu d'importance. Il devoit s'en consoler à la vûë des autres exploits qui lui ont mieux réüssi, ou pour le moins ne se pas livrer à un chagrin qui le poussât à déclamer d'une façon tout-à-fait indigne d'un homme d'honneur & de jugement. Il s'est ingeré à foüiller dans le cœur de Mr. Bayle, il lui a imputé des desseins horribles, il a répété cent fois ces accusations, toûjours d'une maniere vague, toûjours sans aucun vestige de preuve, toûjours sans aucun égard aux déclarations (a) nettes & précises qui se trouvent en mille endroits des Ecrits de Mr. Bayle. Il n'a pas consideré que quand même l'on ne se voudroit point prévaloir de ces endroits-là, on le pourroit arrêter tout court par les deux mots du Capucin Valérien Magni, qui sont devenus un formulaire consacré depuis les Lettres Provinciales de Mr. Pascal; il n'a point, dis-je, consideré qu'en lui niant simplement ses accusations on le réduiroit à ne pouvoir avancer d'un pas. Voilà le parti que prend Mr. Bayle: il ne veut point que dès la premiere fois les deux mots du Capucin soient son formulaire, il aime mieux déclarer tout doucement & d'un grand sang froid, *que Mr. le Clerc est coupable & de jugement téméraire & de calomnie.*

Qu'il ne devoit rien imputer à son adversaire sans preuves.

On montrera ci-dessous que ce délateur a été si étourdi, que les armes qu'il a fournies contre l'hypothese des Manichéens, ne servent qu'à la faire triompher de la Religion Chretienne, & de lui-même surtout. Une autre marque de son étourdissement, est que toutes sortes de raisons exigeoient de lui qu'il continuât la dispute selon les formes, je veux dire en n'imputant rien à son adversaire, qu'il ne fondât sur de bonnes citations; & néanmoins il na rien cité, desorte qu'il ne manque à son Ecrit nul des caractéres des libelles & des satires dont la prétenduë Presse de Pierre Marteau inondoit le monde, si ce n'est qu'il y a mis son nom & celui de son Libraire.

§. I.

IMPRUDENCE *de la conduite injuste de Mr. le Clerc.*

Que le personnage d'accusateur ne lui convenoit point.

IL n'y a point d'Auteurs qui ne soient fort condamnables, lorsque dans une dispute ils se fondent non pas sur ce que leur adversaire a dit, mais

(a) „ Mr. le Clerc ne les a pas ignorées, mais il s'est „ contenté de les prendre pour une contradiction, parce „ dit-il, pag. 114. *que c'est se contredire que de soûtenir hautement qu'on n'a aucune raison de croire quelque chose, & néanmoins dire qu'on la croit.* Mais quelle bévûë, quelle „ calomnie n'est-ce pas que d'avancer que Mr. Bayle soû„ tient qu'il n'a aucune raison de croire la Bonté & la „ Sainteté de Dieu? On défie de montrer dans ses Ou„ vrages rien de tel, & l'on y montrera le contraire en „ mille endroits. On fera voir ci-dessous l'absurdité de „ ce passage de Mr. le Clerc: Voyez ci-dessous pag. „ 993. 1. col. note (a).

mais sur ce qu'ils supposent qu'il a pensé. La République des Lettres ne seroit qu'un pays de brigandage, s'il étoit permis d'y faire la guerre aux gens sous prétexte qu'ils cacheroient un mauvais dessein au fond de leur cœur. Il n'y auroit point de Controverse qui ne devînt un cachos horrible, si au lieu de s'arrêter aux choses qu'on lit dans les Ouvrages d'un homme, l'on se donnoit la liberté d'assurer que l'on déterre dans ses intentions un venin mortel que les intérêts de la verité céleste ne permettent pas que l'on épargne. Il n'y auroit point d'Avocats de mauvais procez qui n'éludassent la justice par cette voie, ou qui même n'en triomphassent. Ce seroit un moyen sûr de voir opprimée l'innocence la plus pure. Mais si cette maniere d'agir est inexcusable dans les Auteurs généralement parlant, elle l'est surtout dans Mr. le Clerc. On le prouveroit aisément par plusieurs raisons, si la briéveté de cet Ecrit permettoit qu'on les détaillât, ou s'il n'étoit pas facile aux Lecteurs de s'appercevoir que le rôle qu'il a saisi, ne lui convient point du tout. La méthode de faire changer de face à une dispute, & de la tourner du côté des accusations personnelles sous prétexte de la gloire de Dieu, est si usée, & si suspecte d'artifice, parcequ'elle a été employée très-souvent par des imposteurs, qu'on ne la pardonne qu'à des gens qui se sont mis de longue main sur un autre pied que lui.

*Qu'il avoit trop crié contre l'*odium Theologicum *pour y avoir recours.*

Il a toûjours affecté de décrier les artifices & les hauteurs de ceux qui se couvrent du beau prétexte des interêts de la verité Evangelique. Il n'a oublié aucun trait du caractere de l'*odium Theologicum:* il n'a ménagé ni les Peres de l'Eglise, ni les Théologiens modernes, & il n'a perdu aucune occasion de les rendre odieux comme des gens qui intéressent à leurs passions le Ciel & la terre, & qui accablent par-là ceux qui les ont contredits. Lui convient-il après cela de déclamer comme il a fait contre Mr. Bayle, précisément lorsqu'il a vû que par la voie légitime de la dispute il ne pouvoit plus soûtenir le choc? Lui convient-il de se donner pour un homme rongé du zele de la maison de Dieu? Ce zele qui a été si tardif, seroit à naître si Mr. Bayle avoit renoncé à sa remarque sur Mr. Cudworth, & s'il n'avoit point réfuté les raisons de l'Origéniste. Sera-ce mal à propos que l'on se demandera: *N'étoit-ce donc qu'afin de se former un modéle pour le tems à venir en cas de besoin, que Mr. le Clerc peignoit si hideusement* la démagogie?

Que les déclarations de Mr. Bayle devoient l'empêcher de rendre la foi de ce Philosophe suspecte.

Ce beau prétexte d'amour de la verité passera surtout pour une décoration mal entenduë, & ménagée à contre-tems, lorsque l'on considérera qu'il s'en est orné ayant sous ses yeux un livre (*b*) qui démêle par des déclarations très-orthodoxes le vrai état de la question, & qui montre aux Rationaux un précipice inévitable en cas qu'ils osent rendre suspecte la foi de leurs adversaires. On y prouve à Mr. Jacquelot que de tels souppçons envelopent non seulement les anciens Peres de l'Eglise, les plus fameux Scholastiques, les Docteurs & les Prélats les plus célebres de la Communion de Rome; mais aussi Luther & Calvin, Théodore de Beze, Zanchius, &c. & tous ceux mêmes qui ont signé la Confession des Eglises Réformées de France, & le Synode de Dordrecht. Un fait si récent & si actuellement présent ne devoit-il pas tenir en (*c*) bride Mr. le Clerc? Car ce seroit inutilement qu'il se vanteroit d'avoir autant de mépris pour Luther & & pour Calvin, que pour les Peres de l'Eglise & pour les Thomistes. Il se vantera de cela s'il veut; mais on le défie d'oser dire qu'ils ont eu dessein de ruïner la Religion, & il faudra pourtant qu'il le croye s'il raisonne conséquemment.

Qu'il devoit se souvenir des plaintes qu'il avoit fait contre les calomniateurs de Grotius.

L'on ne peut rien voir de plus vif que les plaintes qu'il a poussées contre l'injustice des censeurs de Grotius. Ce grand homme est accusé de favoriser les Sociniens en donnant à quelques passages de l'Ecriture un autre sens que le commun des Controversistes orthodoxes; d'où l'on conclut que son intention étoit de sapper les fondemens du Christianisme. Personne ne s'est élevé avec plus de force contre de telles accusations que Mr. le Clerc. N'a-t'il donc pas bonne grace de dire aujourd'hui que Mr. Bayle fait l'apologie des Athées, & qu'il a pour but de ruïner la Religion? Cette prétenduë apologie est-elle autre chose (*d*) que la rejection d'une fausse preuve?

§. II.

MR. LE CLERC *demeure chargé de l'accusation de Socinianisme. Quelle idée on a de cette Hérésie.*

Et des apologies qu'il avoit faites pour sa propre défense.

Mais ce n'est pas seulement en faveur des autres, c'est aussi pour lui-même que Mr. le Clerc a pris la plume (*e*) plus d'une fois contre des accusateurs qu'il imite présentement. La persuasion générale qu'il est un Socinien, qui pour mieux répandre son venin ne marche pas la tête levée, a produit quelques éclats. Sa version Françoise du Nouveau Testament a été proscrite dans les pays du Roi de Prusse, & peu s'en est fallu que les Eglises Françoises des Provinces-Unies n'ayent travaillé tout de bon synodalement à demander la même chose à leurs Souverains. Il fut allarmé des préparatifs, il cria, il se remua, & ce qui étoit tout autrement difficile, il s'humilia pour détourner ce coup de foudre. Les accusations de Socinianisme qui lui ont été intentées publiquement à Paris sont connuës à toute la terre. Lorsque les Auteurs des Mémoires de Trevoux firent l'article de son Harmonie Evangelique, ils ne savoient pas qu'il fût séparé de la Communion des Réformez, ou peut-être ils firent semblant de l'ignorer, afin d'imputer aux Eglises Réformées son Socinianisme. Quoiqu'il en soit, ils firent cette remarque: (*f*) *Il n'y a plus lieu de douter des sentimens où sont maintenant les Chefs des Eglises prétenduës réformées, puisqu'ils souffrent dans leurs Ecoles de Théologie un Professeur si prévenu en faveur des Freres Polonois, & qui enseigne publiquement leur doctrine. Mr. le Clerc ne se cache point comme quelques-uns de son parti que nous connoissons, sous des expressions ambiguës; il parle nettement. Tout est clair dans son Ouvrage; l'Hérésie s'y présente d'elle-même aux yeux du lecteur.* Ils ne s'arrêterent pas à cette accusation vague: ils

(*b*) » La II. partie de la Réponse aux Questions d'un » Provincial.

(*c*) » Ce n'est pas la seule chose en quoi Mr. le Clerc » ait mal profité de la réponse à Mr. Jaquelot. Il a donné dans la plûpart des omissions & des illusions qui ont » été reprochées à Mr. Jaquelot.

(*d*) » Cela paroît manifestement par toute la suite de » la dispute.

(*e*) » Voyez le 2. Tome de sa Biblioth. Choisie pag. » 283. & l'article 9. du 3. Tome, & la Préface de l'article 10. jusques à la fin du 4. Tom. où l'on voit ses plaintes contre de savans Anglois qui ont accusé sa doctrine.

(*f*) » Mémoires de Trevoux, Janvier & Fevrier 1701. » pag. 39. Edit. d'Amst.

ils l'accompagnerent de plusieurs preuves. Mr. le Clerc se fâcha contre eux extrêmement, & les accusa de calomnie. Il y a eu sur cela quelque conflict d'écritures de part & d'autre, mais l'accusateur de M. le Clerc est demeuré le maître du champ de bataille; & pendant qu'il composoit son dernier livre, ses confreres firent savoir au Public qu'il poursuivoit ce nouveau Protée dans tous ses déguisemens, & qu'il le serroit si étroitement, qu'enfin il le contraindroit de se montrer & de parler sous sa figure naturelle, c'est-à-dire, qui le convaincroit manifestement de l'hérésie de Socin. L'Ouvrage paroît il y a quelques années, & demeure sans réponse. Où est le sens de Mr. le Clerc, qui sur son unique témoignage s'érige en accusateur avant que de s'être justifié des accusations atroces qu'on lui intente depuis long-tems, & qui dès le premier coup ont été accompagnées de preuves? Les ennemis mêmes de Mr. Bayle les plus prévenus, ne diront-ils pas que M. le Clerc a mal profité & de la lecture (g) de l'Evangile, & de celle (h) de la satire où Juvenal a tourné si bien en ridicule ceux qui crient contre un désordre dont ils sont les plus coupables?

Ouvrage où il est accusé de Socinianisme, & auquel il n'a point repondu.

Qu'il devoit se justifier avant que de s'ériger en accusateur.

Si la prudence pouvoit subsister avec la colere qu'un orgueil démesuré inspire, Mr. le Clerc auroit examiné mûrement pour le moins deux choses. 1. Il auroit consideré qu'il n'étoit pas à-propos de s'engager dans des nouvelles disputes avant que d'avoir vuidé les querelles qu'il a sur les bras, la plûpart desquelles sont le fruit de sa présomption, & dont il y a quelques-unes où ses Antagonistes ont eu le dernier, & se vantent de lui faire voir bien du pays. 2. Il eût trouvé plus à-propos de faire attention à l'idée affreuse que l'on se forme du Socinianisme dont il se voit accusé. Quelques-uns de ses accusateurs avouënt qu'il ne le déguise un peu qu'afin d'éviter que les Magistrats ne fassent fermer son Ecole, ou ne le traitent comme les premiers Apôtres de la Secte (i) furent traitez dans les Provinces-Unies. C'est ce qu'a voulu dire un Auteur qui a de l'esprit infiniment & beaucoup d'érudition. *Il y a peu de gens*, dit-il, (k) *qui ayant aprofondi les véritables motifs qui ont porté* Mr. le Clerc *à écrire* tels & tels ouvrages. *Pour moi à la premiere lecture que j'en fis, je compris aisément que son unique but en les écrivant, étoit d'avoir un moyen sûr & un prétexte favorable pour y couler presque sans qu'on s'en apperçût le poison de ses pernicieuses erreurs & de son détestable Socinianisme. . . . Cet Heretique aussi rusé & aussi dangereux qu'il y en ait jamais eu sur terre, voyant que le Monde est rebuté & ennuyé des livres de Controverse, & qu'on ne lit plus ni parmi les Protestans ni parmi les Catholiques les Ouvrages Polémiques, de Théologie dogmatique, & étant d'ailleurs bien informé que toutes la societez Chretiennes ont les Sociniens en horreur, & qu'on s'exposeroit à être brûlé tout vif, ou tout au moins à être chassé de Hollande & destitué de toutes ses Charges & ses emplois, si on osoit soûtenir ouvertement leurs erreurs dans des livres publics & imprimez, a pris adroitement le parti d'écrire des livres sur des sujets d'une part fort agréables, & qui sont au gré & à la portée de tout le monde, & qui d'un autre côté paroissent n'avoir aucun rapport aux erreurs des Sociniens.*

Ce que l'Abbé Faidy a dit de lui.

Ce que M. le Clerc allegue pour sa justification, ne le purge point. *Monsieur le Clerc est plaisant*, continuë le même Auteur, *de penser qu'il effacera de tous les Esprits les justes raisons qu'on a de l'accuser de Socinianisme, en me repliquant comme il fait dans son premier Tome de sa* Bibliotheque Choisie page 411. qu'il croit avec toutes les Societez Chretiennes, qu'il n'y a qu'un seul Dieu & une seule Essence & Nature Divine unique en nombre, *comme si tous les Sabelliens Monarchiques, Juifs, Praxéens, Noetiens, Unitaires, Sociniens, Mahométans, ne tenoient pas le même langage, & cessassent pour cela d'etre l'horreur & l'anathême de tous les Catholiques, parce qu'ils ne croyent pas non-plus que Monsieur le Clerc, la Trinité des Personnes.*

On voit par-là de quelle note d'infamie un homme paroît flétri aux yeux des Catholiques Romains lorsqu'il passe pour infecté de l'hérésie Socinienne. Les Protestans de la Confession d'Ausbourg, & les Réformez ne s'en font pas une idée moins affreuse. Cela est principalement véritable à l'égard des Réfugiez François répandus par toute l'Europe; car excepté un fort petit nombre, le jugement qu'ils font de tous les Sociniens, n'a point d'autre regle que le Tableau qui fut imprimé l'an 1690. où ils trouvent *que le Dieu des Sociniens est le plus grand de tous les monstres qui soit monté dans l'imagination*; que le Socinianisme mérite moins le nom de secte Chretienne que le Mahométisme; qu'il est pire que le Mahométisme; qu'il *est une espece d'Athéisme*, & coupable du plus grand crime du Paganisme; qu'il ne se peut voir une impieté plus folle que de bâtir un Dieu ainsi fait que celui des Sociniens, un Dieu qui ne vaut guéres mieux que nous, ni que le Jupiter des Payens, ni que les Dieux d'Epicure (l). On ne sauroit raisonnablement douter que l'Auteur de ce Tableau n'ait crû que le Socinianisme est pire que le systême des deux Principes, comme d'autre côté il est sûr (m) que selon les Arminiens, le systême de Calvin qui fait Dieu auteur du peché, prétendent-ils, est pire que le Manichéisme. On exhorte Mr. le Clerc en passant à faire attention à ces dernieres paroles. Il comprendra bien pourquoi. Au reste si presque tous les François Réfugiez & un très-grand nombre d'autres gens qui entendent la langue Françoise, ne jugent du Socinianisme que par le Tableau dont j'ai parlé, & s'ils en concluent que c'est faire grace à Mr. le Clerc que de n'avoir pour lui qu'autant d'aversion que pour un

Combien le Socinianisme paroît hideux aux Catholiques & aux Protestans.

(g) „Pourquoy voyez-vous une paille dans l'œil de „votre frere, vous qui ne vous appercevez pas d'une poutre qui est dans votre œil? Ou comment dites-vous à votre frere : Laissez-moy oster la paille qui est dans votre „œil, lorsque vous avez vous-même une poutre dans le „vôtre? Hypocrite, ostez premierement la poutre de votre œil, & après cela vous verrez comment vous pourrez tirer la paille de l'œil de votre frere. *Evang. de St. Matthieu chap. 7. v. 3. selon la version de Mons.*

(h) „*Quis tulerit Gracchos de seditione querenteis?*
„*Quis cœlum terris non misceat, & mare cœlo,*
„*Si fur displiceat Verri, Homicida Miloni,*
„*Clodius accu et mœchos, Catilina Cethegum,*
„*In tabulam Sulla si dicant discipuli tres!*
„ Juven. Sat. v. 24.

(i) „Voyez le Dict. Hist. & Crit. à la remarque K de „l'article *Socin (Fauste)* & conferez le 3. tom. de la Bibliotheque Choisie pag. 398.

(k) „Préface des Remarques sur Virgile & sur Homere imprimées à Paris l'an 1705.

(l) „Il est à noter que la vûë principale de l'Auteur de „ce Tableau étoit d'exposer à l'imagination publique les „Arminiens, & de confondre quelques Ministres Tolerans qu'il haïssoit & qu'il soupçonnoit d'Arminianisme. Comparez ceci avec la note (n) de la p. suivante.

(m) „Voyez la Continuation des Pensées diverses § „LXXVII. pag. 299. n. XV. & pag. 301. n. XX. où Mr. le „Clerc est cité.

en Turc, ils ne manquent point d'excuse. Car ils peuvent dire qu'il n'a point paru de réfutation (*n*) de ce Tableau, & que les Arminiens se sont tus (*o*) quoiqu'ils n'ayent guéres moins d'interêt que les disciples de Socin à redresser cette peinture si elle n'est point fidelle. Mr. le Clerc donneroit la Communion aux Sociniens, & la prendroit de la main de leurs Ministres. Or chacun sait qu'il y a très-peu de différence entre être Idôlatre, & assister à l'Idolâtrie sans la (*p*) croire.

Qu'il a donné son portrait en faisant celui des Théologiens qui agissent par haine.

J'ai déja dit (*q*) que Mr. le Clerc s'est fort appliqué à donner une idée odieuse des Théologiens. La force de son pinceau paroit principalement lorsqu'il s'agit de représenter les injustices (*r*) qu'il prétend qu'ils lui ont faites par leurs fausses accusations. Mais en accusant Mr. Bayle il a si bien copié tous les défauts qui étoient la source, disoit-il, des calomnies dont il se plaignoit, qu'on peut donner aux lecteurs de la description qu'il a faite de ces injustices, ce mot d'avis:

Vous verrez sa misere nuë ,
Il s'est lui-même ici depeint.

N'a-t'il pas imité ces Nations barbares qui ayant été pillées par un voisin , cherchent à se dédommager en pillant les terres d'un autre voisin qui ne leur avoit fait aucun mal ? Accablé des accusations qui fondoient sur lui de divers endroits de l'Europe, las de s'en plaindre inutilement, animé du même esprit qui excita (*ſ*) Juvenal à composer des satires, il a voulu être délateur, & il a choisi pour partie adverse Mr. Bayle qui n'avoit fait que repousser ses attaques avec beaucoup de ménagemens (*t*). Ce coup d'essai est un chef-d'œuvre en matiere de sarfanteries d'Inquisiteur, & fera comparer Mr. le Clerc à ces affranchis qui faisoient bien-tôt éprouver à leurs esclaves qu'ils avoient appris sous la servitude à (*u*) dominer plus durement que ne le faisoient les personnes nées & élevées dans la liberté. Quel bonheur pour les Eglises Walonnes qu'il se soit jetté dans le Schisme des Remontrans ! Il les auroit agitées de mille troubles ; peut-être se seroit-il contenté pendant quelque tems de la qualité de Cardinal Neveu ; mais il eût tâché ensuite de supplanter son Pape, ou pour le moins de devenir Anti-Pape.

Que M. Bayle ne se servira point de la récrimination , mais de la voye directe de la refutation.

Ceux qui considereront ce que j'ai dit jusques ici , ne s'étonneront-ils pas qu'ayant donné si beau jeu, & tant de prise sur lui à ses adversaires, il se soit exposé sans nécessité à la peine du Talion ? Il semble (*v*) craindre les rétorsions ; mais il avertit par avance qu'elles seront *forcées*. C'est de quoi apparemment le Public ne jugera point, car l'intention de Mr. Bayle n'est pas de perdre son tems à des récriminations. Il n'a nul besoin de cette voie de se défendre : les moyens directs de le faire par la réfutation des preuves que ses accusateurs voudront produire, lui sont assurez, & d'ailleurs il seroit fort inutile de convaincre Mr. le Clerc des hérésies de Socin : il n'y a presque personne qui ne l'en croie infecté, & il y a déjà des livres où les preuves sont toute dressées. Mais qu'il soit Socinien , ou (*vv*) Déiste, ou même Spinoziste, comme quelques gens le croyent; qu'il ne fasse que donner la Comedie par des vûës purement humaines lorsqu'il affecte depuis quelque tems par-ci par-là le langage d'un Chretien zelé ; que cela soit faux ou non, c'est dequoi l'on ne s'embarrassera pas. Mr. Bayle espere que ce petit Imprimé lui tiendra lieu de réponse tant pour le passé que pour l'avenir , soit à l'égard de Mr. le Clerc (*x*), soit à l'égard de tout autre Auteur qui voulant se disculper auprès des Tartuffes , ou obtenir du pain par leur entremise, ou poussé par d'autres motifs , se produira sur les rangs. Il espere, dis-je, cela comme une chose que tout honnête homme doit souhaiter; car dès qu'on s'amuse à suivre certains Ecrits réiterez, on tombe dans des différends personnels dont le Public se soucie peu, & dans un progrès à l'infini de médisances qui expose les gens de lettres au mépris des gens du monde , & les fait passer pour des francs Pédans de cœur & d'esprit encore plus que de profession.

§. III.

Precis *de la doctrine de Mr. Bayle.*

Ce qui donne une plus forte espérance à Mr. Bayle là-dessus, est que si l'on écrit contre lui, il arrivera nécessairement, ou qu'on lui imputera des choses qu'il n'a point dites , ou que l'on attaquera ce qu'il a dit. Au premier cas il n'a besoin pour toute réponse qu'il met ici par avance (*y*) , que des deux mots du Pere Valérien, ou de demander aux lecteurs qu'ils suspendent leur jugement jusques à ce qu'ils ayent pû consulter ses livres. Au second cas il se peut tenir en repos, puisque toutes les attaques ne tomberont pas moins sur les têtes les plus orthodoxes de l'Eglise que sur lui. Preuve de cela , c'est que sa (*z*) doctrine se réduit à ces trois propositions.

Principes ausquels se réduit la doctrine de Mr. Bayle sur les points qui ont servi de fondement aux accusations de Mr. le Clerc.

I. La lumiere naturelle & la Révelation nous apprennent clairement qu'il n'y a qu'un Principe de toutes choses, & que ce principe est infiniment parfait.

II. La maniere d'accorder le mal moral & le mal physique de l'homme avec tous les attributs de ce seul Principe de toutes choses infiniment parfait, surpasse les lumieres philosophiques; de sorte que les objections des Manichéens laissent des difficultez que la raison humaine ne peut résoudre.

III. Nonobstant cela il faut croire fermement ce

(*n*) » L'Avis qui fut donné à l'Auteur de ce Tableau, » ne fut qu'une légere escarmouche qui tomba tout aussi-tôt.

(*o*) » Voyez la note (*l*) de la pag. précedente.

(*p*) » Voyez Mr. Arnauld, Réflexions sur le préservatif » pag. 85. & la Réponse au Provincial II. Partie, chapi» tre CLXXVIII. pag. 880. 1. col. note (*b*).

(*q*) » Ci-dessus pag. 990. 1. col.

(*r*) » Voyez les endroits que j'indique ci-dessus *ibid.* » note (*e*).

(*ſ*) » *Semper ego auditor tantum nunquam-ne reponam?*
» *Vexatus toties rauci Theseide Codri ? &c.*
» Juven. sat. 1. init.

(*t*) » Avec plus de ménagemens que les plus severes » Législateurs n'en exigent lorsqu'ils reglent le *moderamen* » *inculpatæ tutelæ.*

(*u*) » *Asperius nihil est humili cum surgit in altum , &c.*
» Claudian. in Eutrop. lib. 1. v. 181.

(*v*) „ Bibliot. Choisie tom. 9. pag. 395.

(*vv*) » Voyez le 4. tom. de sa Bibl. Chois. pag. 379.

(*x*) „ Entendez ceci avec cette restriction, que si Mr. le „ Clerc comme l'honneur & la conscience , s'il en a , l'y „ engagent , produit des preuves de ses accusations. on ne „ manquera pas de les discuter: on l'attend là de pied „ ferme , & on le suivra jusqu'au bout du monde s'il le „ faut par la route d'une discussion réguliere.

(*y*) „ Bien entendu que ceux qui representeroient mal „ les choses , fonderoient des calomnies sur ce faux sens.

(*z*) „ C'est-à-dire sur les points qui servent de fondement ou de prétexte à Mr. le Clerc ou à d'autres,

ce que la lumiere naturelle & la Révelation nous apprennent (a) de l'unité & de l'infinie perfection de Dieu, comme nous croyons par la foi & par notre soumission à l'autorité divine le Mystere de la Trinité, celui de l'Incarnation, &c.

Mr. Bayle donne de son propre mouvement ce précis de sa doctrine. Ce n'est pas imiter Mr. le Clerc qui a refusé (b) la voye courte & facile de se justifier qui lui a été proposée : c'étoit de se déclarer sur la coéternité & sur la consubstantialité de trois personnes divines réellement distinctes.

Orthodoxie du 1. & du 3. principe, & conformité du 2. avec la doctrine de presque tous les Theologiens.

Très-assurément Mr. Bayle sera reputé orthodoxe sur la 1. & sur la 3. proposition, & si on l'attaque sur la 2. on attaquera Luther & Calvin & tout le Corps des Eglises Protestantes, & même presque tout le Christianisme. Il renverra donc tous les attaquans ou aux Ecrits qui ont été publiez en très-grand nombre sur la necessité de soumettre la raison à l'autorité de Dieu, ou aux auditoires de Theologie de Leide, d'Utrecht, de Franeker, &c. destinez entre autres choses au maintien des décisions du Synode de Dordrecht. Il est bien sûr que jamais personne ne prouvera que les trois propositions qu'on vient de marquer, ne sont pas ce qu'il enseigne constamment dans ses Ouvrages, ou que s'il les a établies dans quelques endroits, il a établi les trois propositions contraires dans quelques autres. Quiconque s'engagera a la preuve de l'une ou de l'autre de ces deux choses, ne peut attendre qu'une extrême confusion, quoiqu'on lui permette après avoir cité fidelement & selon toute l'étenduë necessaire les passages qu'il voudra choisir dans les Ecrits de Mr. Bayle, d'employer tous les lieux communs de la Rhetorique *artificiels & inartificiels*, pour soutenir ses prétentions par la voye des consequences. On prie Mr. le Clerc de faire attention à ceci, il en a bon besoin; car on ne voit pas qu'il ait rien compris dans les sentimens que Mr. Bayle a soutenus, il les rapporte partout sous une autre idée que la veritable.

§. IV.

CONSIDERATIONS *generales sur ce qu'il y a de dogmatique dans les deux articles de M. le Clerc, 1. Sur l'Origenisme. 2. Sur le Rationalisme. 3. Sur les Natures Plastiques.*

I. CE qu'il y a de dogmatique dans ses deux articles contre Mr. Bayle ne nous arrêtera pas beaucoup, car il nous suffit de considerer cela en gros sans des détails de critique qui nous meneroient trop loin, & qui ne sauroient trouver de place dans l'étenduë à quoi nous avons voulu reduire cet (c) Imprimé. On supprimera donc beaucoup de remarques qui montreroient où Mr. le Clerc prend les choses à contre-sens, où il déguise l'état de la question, où il se plaint mal à-propos qu'on n'a pas bien entendu ses pensées, où il trouve des contradictions chimeriques, où il se donne (d) la liberté de distinguer en deux especes ce qui n'en fait qu'une, où il retranche ce qui ne l'accommode pas, où il ajoûte ce qui l'accommode, &c. Mais l'on veut bien avouer ingénùment qu'il a eu raison de dire que les Arminiens n'admettent pas les graces congruës. On ne l'avoit pas affirmé (e) sans une bonne citation, & il est indubitable qu'Arminius & ses disciples les admirent pendant quelque tems. Pierre du Moulin en parle comme d'un fait notoire dans un Ouvrage qu'il publia peu après le Synode de Dordrecht. Les argumens *ad hominem* que les Contre-Remontrans tirerent de cette admission des graces congruës, obligerent les Arminiens à y renoncer. On ne sauroit croire qu'ils les rejettent comme necessairement incompatibles avec l'usage de la liberté, & ainsi l'on continuë à soutenir qu'elles fournissent une objection très-puissante contre le systême d'Origene. On dira même qu'elle est aussi forte qu'auparavant, & l'on s'engage à le prouver dès que l'occasion s'en présentera.

Il avouë qu'il s'est trompé en disant que les Arminiens admettoient des graces congruës.

Mr. le Clerc fait paroître tout de nouveau sur la scene son Origeniste; il éclaircit assez bien certaines choses, comme (f) qu'il est permis aux Arminiens de croire ou de ne pas croire l'éternité de l'Enfer; cependant il ne se declare pas ouvertement pour l'opinion d'Origene sur ce point-là : il dit seulement que (g) c'est *une opinion tolerable & infiniment meilleure que le parti que Mr.* Bayle *prend, en s'en éloignant, d'accuser Dieu de n'être ni bon ni saint.* Quelle horrible calomnie! quelle imposture malicieuse! ou pour le moins quel manque de discernement! Mais à qui persuadera-t'on que Mr. le Clerc, habile homme autant qu'il l'est, a bronché ici par stupidité, & pour n'avoir sû distinguer deux choses visiblement differentes? L'une est de dire que Dieu est infiniment bon & saint, quoique notre raison ne connoisse pas la maniere dont sa bonté & sa sainteté s'accordent avec sa misere, & avec le péché de l'homme; Mr. Bayle ne dit (h) que cela. L'autre est d'accuser Dieu de n'être ni bon ni saint : Mr. Bayle n'a jamais fait une telle chose. Disons donc que Mr. le Clerc en use envers lui comme envers tous les Prédestinateurs qu'il accuse d'ôter à Dieu la bonté, la sainteté, la sincerité & la justice, pour le faire un Tyran cruel & fourbe. Ce qu'il y a d'admirable, est qu'il donne assez à connoître qu'il croit triomphantes les objections du Manichéisme contre toutes les Communions Chretiennes qui n'admettent ni la liberté d'indifference, ni la beatitude éternelle de tous les hommes. Il ne s'interesse à ceci qu'en faveur de l'Origenisme, dont même il plaide

Que M. Bayle n'a point accusé Dieu de n'être ni bon ni saint.

(a) „ Jugez par-là si Mr. le Clerc est de bonne foi lors „ qu'il suppose pag. 114. que Mr. Bayle *soutient hautement qu'on n'a aucune raison de croire* que Dieu est bon „ & saint. On refutera ci-dessous cette absurdité.

(b) Voyez les Memoires de Trevoux, Mai & Juin „ 1701. pag. 446. 447. édit. d'Amst.

(c) „ Il auroit falu le faire beaucoup plus long si l'on „ n'avoit dédaigné de refuter en détail les paralogismes, „ les inutilitez, les malignitez, les vanitez repanduës „ dans ces deux articles de Mr. le Clerc. La plus juste „ critique de semblables choses fatigue bien-tôt les Lec- „ teurs, ils n'y trouvent rien d'interessant; c'est l'une des „ raisons pourquoi on ne l'a point faite.

(d) „ Comme quand il suppose qu'il y a des objections „ que M. Bayle propose tantôt au nom des Manichéens, „ & tantôt comme sa doctrine propre. Il est visible qu'el- „ les sont toûjours proposées comme des difficultez con- „ tre le systême qu'il tient pour orthodoxe.

(e) „ Voyez la Reponse au Provincial II. part. Chap. „ CXLVI. pag. 801. 2. col.

(f) „ Biblioth. Choisie tom. 9. pag. 139. 140.

(g) „ *Ibid. page* 136.

(h) „ C'est aussi ce que disent les Prédestinateurs à „ l'égard de la justice de Dieu, apres avoir avoüé qu'ils „ ne comprennent point la maniere dont les decrets ab- „ solus s'accordent avec notre liberté.

plaide la cause plûtôt comme un déserteur, que comme un approbateur, (*i*) & il le laisse dans le bourbier à la fin du compte. Se peut-il bien faire qu'il n'ait point vû le ridicule de son procedé? Il s'engage à l'apologie de la bonté & de la sainteté de Dieu, & il ne veut y réüssir qu'en cas que l'on soit Origeniste. Il s'embarrasse même de telle sorte qu'il ne peut exécuter sa bonne intention pour les disciples d'Origene. Il ne veut donc tirer de la presse qu'un très-petit nombre d'inconnus, & il laisse couper la gorge à presque (*k*) toutes les Nations. Les Protestans & les Catholiques Romains seroient bien ingrats s'ils ne le remercioient du grand service qu'il a rendu au Christianisme qu'il a laissé tout en proye aux Manichéens?

Pourquoi Mr. Bayle n'a pas donné gain de cause à l'Origeniste contre les Manichéens.

Ce qu'il dit pour l'Origeniste ne contient au fond rien de nouveau; ce n'est qu'un plat rechauffé, il ne fait point de repliques aux raisons de son adversaire; elles subsistent donc dans toute leur force, & il suffit de prier tous les Lecteurs de comparer avec son 3. article les chapitres 172. 173. 174. 175. de la Reponse au Provincial. Ils verront de reste que sa troisieme tentative ne sert qu'à prouver qu'il avoit été *déconfit* dans la seconde. La contradiction qu'il objecte (*l*) est une pure illusion. On a pû dire en lui retorquant sa pensée (*m*) que son Origeniste n'a fait que jetter de la poussiere contre une muraille, quoiqu'il leve la plus accablante de toutes les difficultez des Manichéens Ce sont deux affirmations qui ne s'entrebattent point; car les difficultez qui restent après que la plus accablante a été levée, peuvent être telles que tout ce que l'on invente pour les resoudre, est vain & frivole. Mr. le Clerc n'a que trop senti que cela s'est trouvé vrai dans sa dispute pour l'Origenisme. Il se jouë donc grossierement du Public aux dépens de la bonne foi lorsqu'il suppose (*n*) que la premiere de ces deux affirmations a été dictée par un esprit de ressentiment. La consequence qu'il tire de ce que l'on avoit dit que le dogme d'Origene leve la plus accablante de toutes les difficultez, est digne d'un très bon Socinien. Il veut qu'après avoir reconnu cet avantage dans l'Origenisme l'on ait dû se déclarer pour ce sentiment; car (*o*) *il étoit naturel*, dit-il, *de se determiner du côté où il y avoit moins de difficultez, si l'on avoit pour but d'établir quelque chose, & non pas de détruire tout.* C'est ainsi que parlent ceux qui cherchent à ruïner tous les Mysteres du Christianisme; ils posent pour fondement que les interprétations de l'Ecriture les moins exposées aux difficultez, sont les meilleures. Mais l'esprit du Christianisme a toûjours été contraire à cela, & cet esprit s'est conservé heureusement dans les Communions Protestantes; elles souscrivent de tout leur cœur à cette belle maxime (*p*) qui fut lüë dans la Conference de Fontainebleau (*q*): *Aux choses de la foi il ne faut pas tousiours choisir ce qui est suivy de moins de difficultez; car à ce conte nous ne mettrions en la Divinité qu'une seule hypostase & encore absoluë, comme ainsi soit qu'il ne s'ensuive de ceste position aucune difficulté selon la raison humaine. Mais plustost il faut poser ce qui est conforme aux paroles* (*r*) *des Saincts Peres, & à la Tradition de l'Eglise, encore qu'il s'y trouve plus de difficultez; car il faut captiver nostre entendement en l'obéissance de la foy* (*ſ*). Mr. Bayle qui a bâti sur ce fondement, & qui fait aboutir à ce centre toutes les lignes de la dispute Manichéenne, n'avoit donc garde d'adopter l'Origenisme sous prétexte qu'on n'y trouve pas la plus accablante difficulté des autres systêmes. Ne suffit-il pas pour le rejetter, que sans être propre à resoudre les autres objections, il soit opposé à tant de passages de l'Ecriture?

Si les Arminiens raisonnent beaucoup mieux que les Origenistes.

Mr. le Clerc nous éclaircit une pensée qui se trouve dans le *Parrhasiana*, c'est l'endroit où il remarque qu'un Origeniste pouvant fermer la bouche aux Manichéens, *ceux qui raisonneroient infiniment mieux que les disciples* d'Origene, triompheroient encore mieux du Manichéïsme. Il nous dit (*t*) que ces personnes qui raisonnent infiniment mieux qu'Origene, sont ceux qui comme lui Mr. le Clerc, n'assurent pas *ce qu'ils ne savent point, comme s'ils le savoient.* Origene eut ce défut, & il mêla *à la doctrine Evangelique mille pensées de* Platon, *la préexistence des ames, leurs péchez dans une vie précedente, & leur chute dans les corps*, &c. Voici donc un Origeniste purifié, qui triomphera beaucoup mieux que l'ancien Origeniste, si l'on en veut croire Mr. le Clerc; mais si l'on en croit la raison, ce sera tout le contraire, car ceux qui affirment que tous les damnez obtiendront après quelque tems de souffrance la félicité éternelle du Paradis, se défont entierement de l'objection qui est fondée sur l'éternité des enfers; au lieu que ceux qui n'affirment point cela, & qui se tiennent flotans entre le ouï & le non, ne peuvent point resister à l'Antagoniste; on le verra ci-dessous. J'ajoûte que les erreurs d'Origene articulées par Mr. le Clerc, ne donnent aucun avantage aux Sectateurs des deux principes. Comment donc sera-t-on plus propre à triompher d'eux après s'être bien purgé de ces erreurs-là?

Que M. le Clerc reconnoit comme M. Bayle la foiblesse de la raison.

J'ai sous la main un passage que je veux recommander à l'attention de tous mes Lecteurs. *Quand ce que j'ai dit*, c'est Mr. le Clerc (*u*) qui parle, *ne plairoit à personne, & qu'on ne trouveroit rien de meilleur, il ne s'ensuivroit pas que l'on pût accuser Dieu d'Injustice, & de manque de Bonté. Il faudroit alors dire que nous n'entendons pas bien les paroles de Jesus-Christ, supposé que la maniere dont nous les entendrions ne fût pas compatible avec la Bonté & avec la Justice de Dieu. Il ne seroit pas fort étrange que nous ne comprissions pas bien des discours où l'on parle de choses que personne n'a jamais vûës. Il seroit bien plus raisonnable d'avoüer son ignorance, que d'attaquer la Bonté & la Sainteté de Dieu.* A quoi songeoit Mr. le Clerc quand il écrivoit ces paroles? Ne sont-elles pas l'éponge de toutes ses accusations? Ne se

(*i*) „ Ceci sera expliqué vers la fin de cette Reponse.

(*k*) „ Le dogme de l'éternité des peines a été fort com„mun & l'est encore parmi les Infidéles.

(*l*) „ Biblioth. Choisi. tom. 9. pag. 122.

(*m*) „ Voyez la 2. Part. de la Reponse au Provincial, „ Chap. CLXXV. pag. 872. 2. col.

(*n*) „ Biblioth. Choisi. *ubi suprà.*

(*o*) „ *Ibid. pag.* 138. 139.

(*p*) „ Tirée de Durand *in lib. 4. sentent. distinct.* 11. „ *quæst.* 1.

(*q*) „ Du Perron, Actes de la Conference de Fontai„nebleau, fol. 52.

(*r*) „ Les Protestans mettroient en la place de ceci „ *de l'Ecriture.*

(*ſ*) „ *Dicendum est quod in his quæ sunt fidei non est sem„per eligendum illud ad quod sequuntur pauciores difficulta„tes: sic enim poneremus in divinis unum suppositum, & il„lud absolutum, ad quam positionem nulla difficultas sequi„tur secundum humanam rationem, sed est ponendum magis „illud quod est consonum dictis Sanctorum & traditioni Ec„clesiasticæ, licet plures difficultates occurrant. Oportet enim „intellectum nostrum captivare in obsequium fidei.*

(*t*) „ Biblioth. Choisie *ubi suprà* pag. 148.

(*u*) „ *Ubi suprà* pag. 147. 148.

ſe vient-il pas retirer au même azyle que Mr. Bayle ? (v) Ne vient-il pas ſacrifier les foibles lumieres de la raiſon au pied du thrône de la Majeſté ſuprême de Dieu ? Ne dit-il pas que lorſqu'on ne peut réſoudre les difficultez, il faut s'en prendre à la foibleſſe de notre eſprit, & demeurer toûjours fermement perſuadé de la perfection de Dieu ? Mr. Bayle n'en revient-il pas toûjours là ? Ne conlut-il pas toujours que les embarras où l'eſprit humain ſe trouve, lorſqu'il faut chercher des ſolutions aux difficultez des Manichéens, nous doivent apprendre que nos lumieres ſont trop petites pour débrouiller ce cahos, & qu'il faut reconnoître humblement notre ignorance, & demeurer néanmoins très-convaincu que tout ce que Dieu fait eſt bien fait, & digne de ſa bonté, de ſa ſainteté, & de ſes autres perfections? Mr. le Clerc a été ſi déraiſonnable, ſoit par malice, ſoit par illuſion, qu'il a mille fois confondu les choſes que l'on avoit diſtinguées avec le plus d'exactitude. Il prend pour une même penſée, dire qu'on ne connoit pas la compatibilite de la conduite de Dieu avec les notions communes de la bonté, & dire que Dieu n'eſt point bon. Une pareille faute en matiere d'accuſations ſeroit-elle pardonnée par Meſſieurs nos (vv) Echevins.

Que toute la diſpute Manichéenne ſe réduit à prouver la neceſſité de ſoumettre ſa raiſon à l'autorité de Dieu.

II. Il faut ſe ſouvenir que le réſultat de la diſpute Manichéenne que l'on a décrite, a été toûjours qu'il falloit en inferer la néceſſité de captiver ſon entendement ſous l'autorité de Dieu. C'eſt un principe commun à tous les Chretiens qui admettent le myſtere de la Trinité, & quelques autres. Mr. le Clerc propoſe beaucoup de difficultez là deſſus, comme ſi le plus affreux Pyrrhoniſme étoit inévitable, au cas que les véritez révélées ne fuſſent pas conformes aux notions communes. On n'a rien à dire contre cela, ſi ce n'eſt qu'il y a long-tems que les Unitaires font ces objections, & que les Catholiques Romains, les Luthériens, & les Réformez les réfutent. C'eſt ſe battre la tête contre une muraille, que de prétendre qu'à force de repréſenter ces difficultez, on détachera de la croyance des Myſteres de l'Evangile les Communions orthodoxes. Mr. le Clerc n'ignore pas ce qu'elles diſent & ce qu'elles reglent touchant l'uſage de la raiſon dans les matieres de foi, & qu'elles ſont perſuadées que les objections des Sociniens tombent par-là. On ne fera donc ici aucune remarque ſur ſes réflexions. On copiera ſeulement ces paroles d'un moderne : » (x) La Theologie eſt appuiée ſur » l'autorité de la révélation. Vous n'avez qu'à lire » là-deſſus le P. Petau dans ſes dogmes, où il refute » te les raiſonnemens de Crellius contre le myſte- » re de la Trinité. Ce ſavant Jéſuite ſe voit » quelquefois obligé D'ABANDONNER LES NO- » TIONS LES PLUS COMMUNES DE LA PHI- » LOSOPHIE, ſans abandonner pour cela la veri- » té du myſtere. » On défie Mr. le Clerc d'oſer dire qu'il ne les abandonne pas, lorſqu'il reconnoit en Dieu trois perſonnes réellement diſtinctes, coëſſentielles, conſubſtantielles; car c'eſt ce qu'il faut qu'il croie s'il parle ſincérement lorſqu'il aſſure (y) qu'il n'eſt point Socinien. C'eſt donc à lui à répondre aux difficultez qu'il propoſe contre le principe ordinaire des Théologiens, à la confirmation duquel Mr. Bayle fait ſervir toute la diſpute en queſtion.

Que M. le Clerc ne fait que répéter ce qu'il avoit dit pour la défenſe des Natures plaſtiques.

III. On peut deſormais tenir pour finie la diſpute concernant les êtres plaſtiques de Mr. Cudworh. Ce n'eſt pas que Mr. le Clerc ne s'en faſſe encore une grande affaire ; mais il ne fait que paraphraſer ce qu'il avoit déjà dit, & il laiſſe en leur entier toutes nos répliques. On n'a donc pas beſoin de les ſoûtenir d'aucune nouvelle remarque ; il ſuffit de ſuplier les lecteurs de les (z) comparer avec ſon 13^e^. article. Il n'y a peut-être perſonne qui ſe ſoit mocqué autant que lui de ceux qui agiſſent, comme s'il croïoient qu'à force de répéter les mêmes choſes, ils les changeront de fauſſes en véritables. Je croi que Mr. Cudworth s'obſtineroit moins dans cette diſpute s'il etoit en vie. Mr. le Clerc a lû un Mémoire où l'un des plus grands Génies de l'Europe reconnoit pour bonne la (a) rétorſion des Stratoniciens. Cet endroit-là a été ſans doute la vraie raiſon pourquoi le Mémoire n'a point paru dans la Bibliotheque Choiſie ſelon la deſtination de l'Auteur. Mais ne parlons plus de rétorſion ; Mr. le Clerc y remédie ſuffiſamment par la néceſſité qu'il ſuppoſe qu'il y a, que Dieu intervienne dans le travail de ces natures plaſtiques. On lui a prouvé qu'une direction interrompuë ne ſuffiroit pas; d'où il s'enſuit que Dieu les dirige ſans intermiſſion, ce qui fait qu'elles ne peuvent paſſer que pour une cauſe inſtrumentale. Or en ce cas-là il ne reſte plus de ſujet de diſputer ; car Mr. Bayle a toûjours poſé cette alternative, ou que la rétorſion des Stratoniciens avoit lieu, ou que les natures plaſtiques n'étoient pas une véritable cauſe efficiente de l'organiſation du *fœtus*. La conſéquence que l'on doit tirer de la réponſe de Mr. le Clerc, eſt qu'elles ne ſont qu'un inſtrument en la main de Dieu, ſoit qu'il les dirige immédiatement, ſoit qu'il les place comme un reſſort dans une machine dont la forme ſoit une cauſe permanente de la direction de toutes les pieces, ſoit qu'il ſe ſerve de quelque autre détermination équivalente à celle-là. Et qu'on ne me diſe pas qu'elles ſont doüées d'activité ; car cela n'empêche point qu'elles ne ſoient un pur inſtrument. Les Péripatéticiens prétendent que la poudre & que les bombes ſont doüées d'un principe actif (b) ; cependant ils reconnoiſſent que ce ne ſont que des cauſes inſtrumentales de la ruine d'une ville (c). Que deux aſſaſſins faſſent un meurtre, l'un avec le piſtolet, l'autre avec l'épée : ils ſont ſeuls cenſez autant l'un que l'autre la vraie cauſe efficiente du meurtre, & néanmoins l'épée de l'un n'a eu que le mouvement que l'aſſaſſin lui à donné, & la bale de l'autre n'a reçu ſon mouvement que de la poudre du piſtolet.

Que la comparaiſon des bêtes eſt hors de propos.

La comparaiſon des bêtes emploiée tout de nouveau par Mr. le Clerc, eſt tout-à-fait impertinente (d), puiſque, comme on le lui a prouvé

(v) » Conférez la Réponſe aux Queſtions d'un Pro- » vincial II. part. Ch. CLII. pag. 816. 2. col.

(vv) » C'eſt ainſi qu'on nomme dans les villes de Hol- » lande les Juges tant au civil qu'au criminel.

(x) » Simon, Lettres choiſies tom. 1. pag. 55. de la » 2. edition.

(y) » Notez que quand il parle de l'humiliation de la » Raiſon (*pag.* 157. 158.) il n'en donne pour exemple que » la reſurrection & le jugement dernier : il ne dit rien de la » Trinité. & il obſerve (*pag.* 159.) qu'il y a dans les ſyſtè- » mes quelques dogmes qui ſont contre la raiſon, ou in- » compatibles avec une propoſition démontrée.

(z) » Elles ſe trouvent dans les Chap. 179. 180. 181. » de la 2. Part. de la Rép. aux Queſtions d'un Provincial.

(a) » Conferez l'Hiſtoire des Ouvrages des Savans, » Mai 1705. pag. 233.

(b) » Les bombes ſelon eux deſcendent par leur pe- » ſanteur, l'une des qualitez motrices des élémens.

(c) » Joignez à ceci ce qui a été remarqué dans la 2. » Part. de la Réponſe au Provincial Chap. CLXXXI. » pag. 890. 1. col.

(d) » C'eſt-à dire, *non pertinens ad cauſam*.

prouvé d'une maniere dont il n'a pû se relever, les bêtes ont besoin d'une direction continuelle en tout ce en quoi leurs connoissances, leurs sentimens, leurs passions ne leur servent point de guide, & qu'elles ne peuvent passer pour une cause efficiente (e) qu'à l'égard du mouvement qu'elles se donnent ensuite de ce que leur sens, soit externes, soit internes, leur font connoître qu'il faut qu'elles fassent. Il articule (f) 15. choses dans les actions des oiseaux, & se sert de quelques-unes des difficultez que les sectateurs du dogme que les bêtes ne sont que des automates, ont proposées contre l'opinion commune. Il se déclare néanmoins (g) contre ce dogme : il veut donc que les oiseaux exécutent ces 15. choses avec une régularité merveilleuse, quoiqu'ils ne soient dirigez ni par leurs propres connoissances, ni par les loix du méchanisme. Nous voilà donc revenus à ces facultez occultes des Scholastiques, qui font que l'aiman attire le fer, & se tourne vers les pôles. Ce seroit une espece d'inhumanité que de pousser davantage Mr. le Clerc : il avouë lui-même (h) ses embarras, ce qui est un signe qu'ils le reduisent à l'extrémité. Le voilà donc assez puni, & principalement si l'on considere que s'étant infatué de ses natures plastiques au point qu'il l'a fait, il s'est immolé à la moquerie de tous les Philosophes modernes. Ils ne peuvent comprendre qu'un homme qui avoit paru de bon goût en d'autres choses, aime mieux donner dans le plus absurde galimatias, que de se défaire de son entêtement. Que reste-t'il sinon qu'il nous dise au premier jour que le feu est une nature plastique à l'égard des cloches ? Pourquoi non ? Le feu n'est point purement passif : il a des vertus actives ; le fondeur ne liquefie point le métal immédiatement, il ne fait que se servir de l'activité du feu : cette activité appliquée & déterminée selon les préparatifs du fondeur produit des cloches, dont il faut bien se garder de dire qu'il soit la cause efficiente immédiate. On n'avoit jamais espéré que Mr. le Clerc voudroit se laisser instruire ; & l'on avoit deviné le beau prétexte dont il couvriroit son impuissance de réfuter nos raisons. Il a dit que ce n'étoit que des (i) bagatelles : c'est ainsi que le Renard de la fable fit semblant de mépriser les fruits où il ne pouvoit atteindre.

Ils sont trop verts, & bons pour des Goujats.

Que M. Cudworth ne se seroit point formalisé de l'observation de M. Bayle sur ses Natures Plastiques.

Je le répete : si Mr. Cudworth eût eu l'occasion de méditer sur ceci, il eût reformé son systême ; car il eût vû que pour éviter la rétorsion il falloit tomber dans une hypothese équivalente à celle de Mr. Descartes, qu'il avoit voulu éviter. Je croi aussi que s'il eût été au monde lorsque le V. tome de la Bibliotheque Choisie fut porté en Angleterre, il eût été bien surpris qu'on s'intéressât à sa gloire avec si peu de nécessité. Lobservation de Mr. Bayle concernoit autant Thomas d'Aquin, Scot, & tels autres génies supérieurs, que Mr. Cudworth, & que Mr. Grew. Nous n'avons pas ouï dire que ce dernier s'en soit mis en peine, quoique (k) Mr. le Clerc l'y eût excité en quelque façon. Mr. Cudworth n'auroit pas eu moins d'indifférence pour une objection à quoi il n'avoit pas plus de part que presque tout le genre humain, & il eût soupçonné sans doute qu'il ne servoit que de prétexte pour les premieres semences d'une querelle. Il y a *quelque anguille sous roche*, se fût-il imaginé, quelque vieux levain, quelque abscès, qui s'étoit formé depuis long-tems, & qui veut crever enfin. On auroit pû insulter Mr. le Clerc sur le zèle qu'il témoignoit si mal-à-propos, & en faire bien sentir le ridicule ; mais on garda toute sorte de ménagemens, & l'on suivit le même principe que l'on avoit déjà pratiqué en répondant à l'Origéniste du *Parrhasiana*, & que depuis l'on s'est proposé pour regle, c'étoit de tâcher d'être supérieur autant en civilité de paroles qu'en solidité de raisonnemens. Tous les lecteurs ont jugé sans doute que l'on a très-bien réussi à l'égard du premier point, il y a beaucoup d'apparence que les connoisseurs conviennent que l'on a bien réussi dans le second.

Si M. Bayle a confondu le sentiment de M. Cudworth avec les formes substantielles des Péripatéticiens.

La victoire remportée sur Mr. le Clerc dans la dispute sur les natures plastiques, l'a mis hors des gonds : il ne se possede point quand il retouche cette matiere : il fait l'*Orlando furioso*, il s'abandonne plus que jamais à la calomnie. Il ressemble à ses Curez de village qui crieroient *à l'Hérétique brûlable*, si quelqu'un de leurs Paroissiens reconnoissant dans le fond la vérité d'une doctrine, ne convenoit pas de la force des raisons qu'ils lui en auroient données. Cela sans doute est digne d'une compassion que l'on ne refuse pas à Mr. le Clerc ; & c'estpourquoi l'on ferme les yeux sur l'arrogance avec laquelle il assure (l) qu'*il a fait voir clairement* que Mr. Bayle *avoit confondu très-mal à propos* la doctrine de Mr Cudworth *avec le sentiment des Péripatéticiens touchant* les formes substantielles. Examinons néanmoins un peu ce trait de critique, & rapportons d'abord ces paroles de Mr. Bayle : (m) *Mr. Cudvvorth* a travaillé *à mettre dans un plus beau jour & sous une nouvelle face la doctrine des formes substantielles, en illustrant le systême de la faculté plastique. Je parle ainsi parcequ'en effet il ne suit point la route ordinaire des Péripatéticiens.* Est-ce confondre le systême de cet Anglois avec celui des Scholastiques ? N'est-ce pas les distinguer l'un de l'autre manifestement ? Faut-il que le Critique ait besoin qu'on lui renouvelle la leçon (n) qui lui fut faite là-dessus ? Ne devroit-il pas savoir que selon les Scholastiques l'ame des plantes & celle des animaux sont doüées de la faculté plastique, & que ce sont des substances réellement distinctes de la matiere ? Ne ressemblent-elles donc pas aux natures plastiques de Mr. Cudworth ? Si les Péripatéticiens disent qu'elles sont matérielles, ne sont-il pas dans l'erreur ? Comment seroient-elles matérielles, puisqu'elles ne sont pas composées de matiere ? Rien n'empêchoit donc que Mr. Cudworth ne rectifiât en cela le dogme des Sholastiques, & n'en suivît les conséquences mieux qu'eux, en supposant qu'elles agissoient sur la matiere des plantes & des animaux sans y être unies avec toute la

(e) » On voit par-là combien est faux ce que dit Mr. » le Clerc pag. 368. que les bêtes sont un instrument actif à l'égard de plusieurs choses qu'elles font sans savoir ce qu'elles font. Est ce que quand elles marchent, » elles ignorent qu'elles marchent, & ne voient point » l'espace qu'elles parcourent ?

(f) » Biblioth. Choif. tom. 9. pag. 373. & suiv.

(g) » *Ibid. pag.* 37.

(h) » (*nempe tom.* 9) pag. 367.

(i) » Voyez la Biblioth. Choif. *ubi suprà* pag. 381. 382.

(k) » Bibliotheque Choisie, tom. 5. pag. 288.

(l) » Bibliotheque Choisie, tom. 9. pag. 361. 362.

(m) » Continuation des Pensées diverses §. XXI. pag. » 216. 2. col. & 217. 1. col.

(n) » Voyez l'Histoire des Ouvrages des Savans, » Août 1704. pag. 393.

la dépendance dont les Scholastiques font mention.

Voici une nouvelle faute du Critique. Il dit (o) que d'abord il crut que Mr. Bayle n'avoit proposé (p) sa remarque, que *faute de bien entendre la pensée de Mr.* Cudworth; *car en effet* continuë-t-il, *il ne l'entendoit pas*, puisqu'il la confondoit avec l'hypothese des formes substantielles. Mr. le Clerc nous apprend-là une chose qui ne fait guéres d'honneur à son esprit. Un homme qui se serviroit de ses lumieres, connoîtroit évidemment que la doctrine de Mr. Cudworth est également sujette à la retorsion, soit qu'on la distingue, soit qu'on ne la distingue pas de celle des Scholastiques. Nous ne finirions jamais, si nous voulions rassembler toutes les fautes de raisonnement que nous rencontrons.

Avec quelle bonté il a ménagé la sensibilité de Mr. le Clerc.

Si l'on n'avoit sû que la sensibilité de Mr. le Clerc étoit telle que la charité demandoit qu'on ne le censurât pas, on lui auroit reproché qu'il avoit mal entendu le dogme de Mr. Cudworth: il assura (q) que selon cet habile homme les natures plastiques *ne sont que* DES INSTRUMENS *dans la main de Dieu*; que *Dieu regle leurs actions*; que ce *ne sont que des* CAUSES INSTRUMENTALES *produites & EMPLOYEES par la principale*. Il a falu dans la suite qu'il avoüât (r) tout le contraire, & l'on a eu assez de bonté pour n'en rien dire au Public.

On pourroit marquer plusieurs exemples d'un pareil ménagement, & entre autres celui-ci: on a réfuté les répliques de l'Origéniste, sans lui marquer le silence qu'il gardoit à l'égard de quantité de réponses qu'on lui avoit faites. On n'auroit pû lui marquer cela sans lui reprocher les playes qu'il avoit reçuës au premier combat, & qui n'étoient point du tout guéries lorsqu'il revenoit au champ de bataille. On se tut donc par complaisance pour la délicatesse de Mr. le Clerc: l'on en usa comme un joueur sage, qui dans le gain n'est point insultant, lorsqu'il sçait qu'il jouë avec des personnes qui se dépitent encore plus d'être raillées de leur perte, que de la perte même.

§. V.

COMPARAISON *du sentiment de Mr. le Clerc avec celui de Mr. Bayle touchant la bonté & la sainteté de Dieu.*

Qui de Mr. le Clerc ou de Mr. Bayle défendroit mieux l'unité & la bonté de Dieu contre un disciple de Zoroastre.

MAis afin que tout le monde puisse connoître si Mr. le Clerc a eu raison d'intituler son 3. article, *Défense de la Bonté & de la Sainteté Divine contre les objections de Mr. Bayle*, & de se donner pour un Orthodoxe enflammé de zele qui ne sauroit plus souffrir que l'on favorise les Manichéens, il faut faire ici un parallele de sa doctrine & de celle de Mr. Bayle. On suplie donc les lecteurs de se figurer que Mr. le Clerc & Mr. Bayle conviennent chacun de disputer avec un disciple de Zoroastre sur l'unité du Principe de toutes choses. Le Sectateur du systême des deux principes laissera la premiere pointe à son adversaire, mais à condition qu'on lui donnera sa revanche; c'est-à-dire, qu'après avoir soûtenu l'assaut, il attaquera à son tour.

Il ne faut pas demander s'il sera forcé dans tous ses retranchemens, & contraint d'abandonner à toute jambe le champ de bataille; c'est de quoi Mr. Bayle n'est pas moins persuadé que Mr. le Clerc, ni que tout autre homme. Il ne s'agit donc que de la maniere dont ils défendront leur poste quand ils y seront attaquez.

Mr. Bayle arrêteroit d'abord l'adversaire tout court en recusant nos idées naturelles pour juges de la bonté divine.

Mr. Bayle arrêtera tout d'un coup son adversaire, en lui déclarant qu'il n'admet point pour la regle de la bonté & de la sainteté de Dieu, les idées que nous avons (s) de la bonté & de la sainteté en général. Il lui représentera que la permission du peché, & les suites du peché sont des mysteres au-dessus de la raison, & par conséquent incompréhensibles à la raison; desorte que nos idées naturelles ne peuvent point être la mesure commune de la bonté & de la sainteté divine, & de la bonté & de la sainteté humaine; que n'y ayant point de proportion entre le fini & l'infini, il ne faut point se promettre de mesurer à la même aulne la conduite de Dieu & la conduite des hommes; & qu'ainsi ce qui seroit incompatible avec la bonté & avec la sainteté de l'homme, est compatible avec la bonté & avec la sainteté de Dieu, quoique nos foibles lumieres ne puissent pas appercevoir cette compatibilité, & qu'on puisse seulement l'inférer de la perfection infinie de Dieu, qui nous a révélé ce que nous croyons & de la chûte d'Adam, & du peché originel, & de la peine temporelle & éternelle des pécheurs, &c. mais qui ne nous révele point de quelle maniere ces choses s'accordent avec sa bonté & avec sa sainteté.

Que l'adversaire seroit obligé de défendre l'autorité de la Raison par les argumens des Sociniens.

Cette déclaration préliminaire parfaitement conforme aux principes des Théologiens les plus orthodoxes, étourdiroit l'adversaire de Mr. Bayle, & lui rendroit inutiles tous les préparatifs de son attaque. Il se verroit obligé de dresser à nouveaux frais une autre sorte de batterie. Arrêté sur un incident de grande importance, il faudroit qu'il empruntât aux Sociniens tout ce qu'ils disent pour donner à la raison la qualité de Juge suprême du sens de la parole de Dieu, & pour exclure de la Confession de foi tout ce qui ne sauroit s'ajuster avec les notions communes, la Trinité, l'Incarnation, le peché originel, l'éternité des enfers, &c. Mr. Bayle opposeroit à l'Antagoniste tout ce que les Orthodoxes opposent aux Unitaires, & ce qui a été dit en particulier par les Théologiens de Hollande (t) contre le fameux Ecrit d'un Socinien, *Philosophia Scripturæ Interpres, la Philosophie Interprete de l'Ecriture*. Il se maintiendroit ainsi dans son premier poste, comme dans la Tour de David, comme dans un (u) Fort inexpugnable, & sans employer d'autres armes que celles

Mr. Bayle y opposeroit tout ce que disent les Orthodoxes contre les Unitaires.

(o) „Biblioth. Choisie tom. 9. pag. 361.

(p) „Notez qu'il dit que Mr. Bayle a prétendu que „*quelques-uns des raisonnemens qu'on fait contre* les „Athées, peuvent être rétorquez. Il est néanmoins „certain que Mr. Bayle n'a dit autre chose si ce n'est „que l'hypothese des natures plastiques donne lieu à „une retorsion. Or cette hypothese qui ne seroit tout „au plus qu'un argument & non pas quelques-uns des „argumens, n'est employée par Mr. Cudworth contre „l'Athéïsme, que d'une maniere indirecte & seulement „pour répondre à ceux qui objectent que Dieu seroit „trop occupé. Voyez la Bibl. Choisie to. 9. pag. 65. „Jugez par-là de l'exactitude ou de la bonne foy de „Mr. le Clerc, & réfutez ce qu'il repete pag. 379. 380.

(q) „Voyez l'Histoire des Ouvrages des Savans *ibid.* „pag. 386.

(r) „Voyez le 6. tome de la Bibliotheque Choisie „pag. 424.

(s) C'est ainsi que la plûpart des Scholastiques soûtiennent que l'idée de l'Etre en general ne convient „point univoquement à Dieu & aux Créatures.

(t) „Voyez la II. Part. de la Réponse au Provincial „Chap. CXXX. pag. 765. 1. col.

(u) „Ce seroit un Roc contre lequel tous les argumens du Manichéisme se briseroient à la maniere des „vagues d'une mer agitée.

celle de la plus pure orthodoxie, il défendroit heureusement cette these-ci : *Dieu est infiniment bon & saint, quoique nos lumieres soient trop petites pour connoître la concorde de sa bonté & de sa sainteté avec les miseres & avec les crimes du genre humain en cette vie, & avec les crimes & les tourmens éternels du plus grand nombre des hommes dans la vie à venir.*

Voyons si Mr. le Clerc se tirera du combat à son honneur, & en Orthodoxe, comme Mr. Bayle.

Avantage que l'Antagoniste tireroit de l'aveu que Mr. le Clerc lui feroit.

Il accordera à son adversaire que l'idée que nous avons de la bonté & de la sainteté (v), doit être la regle de la bonté & de la sainteté divine. Tant mieux, répondra son Antagoniste, il s'ensuit donc que votre Dieu qui tourmentera éternellement une infinité de Créatures, dont l'obstination au mal moral s'augmentera de plus en plus à proportion qu'elles seront châtiées, n'est ni bon ni saint. Mr. le Clerc répliquera qu'à la vérité c'est la doctrine ordinaire de presque toutes les sectes du Christianisme; mais qu'il s'engage à soûtenir contre tout venant (w) qu'on ne la sauroit prouver par l'Ecriture ni par la raison. Il ajoûtera qu'Origene a crû que la peine des damnez ne dureroit qu'un certain tems, après quoi ils joüiroient d'une éternelle béatitude. Cette opinion, poursuivra-t-il (x), n'est contraire ni à la parole de Dieu, ni à la raison, (y) & je la croi tolérable. Vous faites-là un terrible saut, lui répliquera son Antagoniste, vous reculez de l'éternité au tems, & de l'infini au fini : pourquoi abandonnez-vous un si grand terrein ? C'est sans doute parceque vous ne pouvez concilier avec les notions communes de la bonté & de la sainteté, ce que les Chrétiens enseignent touchant les peines infernales. Mais il ne vous servira de rien de laisser par votre fuite entre vous & moi des espaces infinis, vous ne m'échapperez pas, je saurai bien vous atteindre. Je vous demande s'il est conforme aux notions communes de la bonté, qu'un Etre qui veut donner à ses Créatures une félicité éternelle, leur fasse souffrir pendant cent mille millions de siecles les tourmens les plus douloureux ? Si vous me répondez qu'oui, je croirai avec raison ou que vous ne parlez pas sincerement, ou que vous n'avez pas l'idée commune de la bonté; & cela étant, nous disputerions en vain. Si vous me répondez que non, je vous contraindrai d'avoüer la même chose à l'égard de cent mille millions d'années, & puis à l'égard de cent millions, & puis à l'égard de vingt millions, & ainsi de suite, jusqu'à ce qu'à force de reculer vous soïez réduit à cinq ou six ans. Vous ne serez point en sureté dans ce dernier poste, & vous ne pourrez pas même tenir dans un quart d'heure de colique; (z) car les notions communes de la bonté renferment évidemment qu'un bon pere, qu'un bon maître, qu'un bon ami délivrent du plus petit mal l'objet de leur amitié dès qu'ils le peuvent, & que s'ils ne le font pas, ce ne peut être qu'à cause qu'ils sont sujets à quelques caprices, ou qu'ils esperent qu'un peu de souffrance procurera au patient un bien qu'ils ne pourroient lui procurer par nulle autre voye. On ne peut rien imaginer de semblable dans un Dieu infiniment parfait; il est exempt de tout défaut, & il peut tout ce qu'il veut, & il a selon Origene un amour tendre pour tous les hommes, puisqu'il leur destine la félicité éternelle.

L'hypothese d'Origene ne le tireroit point d'affaire sur le mal physique.

L'adversaire lui feroit les mêmes difficultez sur le mal moral.

On feroit à Mr. le Clerc les mêmes difficultez par rapport au mal moral : la rejection des graces congruës ne le tireroit pas d'affaires; car il avoüera pour le moins que Dieu a prévu (a) des combinaisons de circonstances où les hommes feroient un bon usage de leur liberté. Dieu peut donc épargner aux hommes le mal moral, sans donner aucune atteinte à leur libre arbitre; il n'a qu'à les mettre dans les circonstances où il sait qu'ils s'abstiendroient librement de toute faute. En un mot le disciple de Zoroastre ne laisseroit à Mr. le Clerc aucun coin (b) où se cacher.

Desavantages ausquels l'hypothese d'Origene l'expose.

Comptons les désavantages qu'il a déja essuyez, pour n'avoir osé admettre l'éternité des suplices infernaux, & pour avoir adopté (c) l'Origénisme, afin de répondre à l'objection de son adversaire. Cela fait voir 1. qu'il tombe d'accord que l'hypothese de tous les autres Chrétiens attribuë à Dieu une conduite qui n'est point conforme aux notions communes de la bonté & de la sainteté, & qui par conséquent est très-fausse. C'est abandonner (d) à la discrétion des Manichéens toutes les sectes Chretiennes, & souffrir qu'ils leur coupent bras & jambes. Les Sociniens, & même ceux d'entre les Arminiens qui ne sont pas Origénistes, sont exposez au même massacre; car c'est par la béatitude éternelle qui succedera aux suplices de l'enfer, & non pas par l'anéantissement des méchans, que la bonté & la sainteté de Dieu peuvent être rajustées avec les notions communes. 2. Après avoir avoüé que l'éternité des enfers ne s'accorde pas avec ces notions communes, Mr. le Clerc n'a plus été en état d'y faire quadrer ni les peines infernales de quelques siecles, ni les maux & les péchez de cette vie. 3. La doctrine d'Origene avec tous les correctifs qu'il y a joints pour la rendre plus capable de résoudre les difficultez, est au sentiment de toutes les Communions Chretiennes une hérésie (e) très-dangereuse & très-pernicieuse. 4. Il ne donne point cette doctrine pour vraie, mais seulement pour tolérable; d'où il résulte que la seule solution qu'il ait pû fournir n'est fondée que sur un peut-être. Quel fondement de la bonté & de la sainteté de Dieu !

Embarras où le Disciple de Zoroastre pourroit jetter Mr. le Clerc sur l'article des peines éternelles.

Ce quatriéme point est une nouvelle moisson de triomphe pour le disciple de Zoroastre; car il pourra parler ainsi à Mr. le Clerc : *Je vous permets de reprendre votre premier poste; je veux avoir le plaisir de vous en chasser encore une fois : ayez la bonté de répondre à ces trois questions :* 1. Ce

(v) „Voyez le 9. tome de la Biblioth. Choisie p. 154.
(w) „Bibliotheque Choisie *ubi suprà* pag. 139.
(x) „*Ibid.*
(y) „*Ibid. pag.* 136.
(z) „Voyez le Diction. Histor. & Crit. art. Origene, „rem. *E*
(a) „Voyez la Réponse aux Questions d'un Provincial „2. Part. Chap. CXLVII. pag. 803. 2. col. 804. 1. col.
(b) „Cela est manifeste, puisque toutes les raisons de „Mr. le Clerc ayant été réfutées dans la Réponse au Pro- „vincial, il n'a pû en rétablir aucune. C'est une plaisante „illusion que celle de Mr. le Clerc, qui se glorifie (dans sa „Préface) de ce que l'on n'a pas fait voir que l'hypothese „d'Origene soit fausse. Avoit-on besoin de la réfuter ? Ne „suffisoit-il pas de prouver que quand même elle seroit „véritable, elle ne leveroit pas les difficultez ?
(c) „Sousentendez comme tolérable.
(d) „Notez que Mr. le Clerc *ibid. pag.* 140. ayant „dit que sa profession d'Arminien lui permet de croire „que l'Ecriture n'établit point l'éternité des enfers, & „de réfuter par-là les difficultez Manichéennes, ajoûte „ceci : *A l'égard des objections que* Mr. Bayle *fait partout* „*contre les systêmes des Docteurs sujets à se tromper, je n'y* „*prens aucune part. Que chacun reponde comme il le trou-* „*vera à propos à ce Philosophe.*
(e) „Voyez la 2 Part. de la Réponse au Provincial „Chap. CLXXII. pag 864. 2. col. où l'on indique ce „que deux Ministres François ont dit.

Ce que vous dites qu'après un certain tems de souffrance les damnez jouïront d'une éternelle félicité, se trouve-t'il dans l'Ecriture? 2. *Y a-t-il beaucoup de Chretiens qui croient cela?* 3. *D'où vient que vous n'en parlez que comme d'un sentiment tolérable!* Il faudra que Mr. le Clerc réponde, 1. Que l'on ne sauroit prouver par l'Evangile le sentiment d'Origene, & qu'on peut seulement prétendre qu'il n'y a point de preuves certaines de la fausseté de ce sentiment dans la parole de Dieu. 2. Que presque tous les Chretiens prennent à la lettre les menaces d'un éternelle infélicité, qui sont faites nettement & précisément en plusieurs endroits de l'Ecriture aux impénitens. 3. Qu'il voit que ceux qui s'imaginent que ces menaces ne seront point exécutées à la rigueur, ne donnent (*f*) que des conjectures, & qu'*en* (*g*) *matiere de conjectures* il croit *que plutôt on s'arrête, mieux c'est, parce que plus on s'avance, plus on se met au hazard de multiplier ses erreurs. Qu'est-ce que j'entens*, lui repliquera son Antagoniste? *Vous sentez si bien tout le poids de mon objection, que vous n'osez affirmer ce qui passe pour un article de foi dans toutes les sectes Chretiennes; mais vous n'osez pas non-plus le nier, vous vous réduisez à dire que par l'Ecriture cet article de la foi de presque tous les Chretiens n'est qu'un problême, & vous n'opposez que des conjectures à leur décision positive. Vous me prenez pour un enfant, si vous espérez que cette réponse me satisfera, & qu'une simple conjecture que vous ne voudriez pas garantir pour véritable*, (*h*) *détruira mon argument. La plus grande grace que vous puissiez attendre de moi est que je vous sépare de toutes ces sectes Chretiennes, dont il vous paroît que l'hypothese ôte à Dieu l'attribut de bon & de saint, & que je me contente de vous objecter que selon vous la doctrine de la bonté & de la sainteté de Dieu, est un problême dont on n'apprendra la solution que lorsqu'on sera certain de sa conduite à l'égard des impénitens: s'il les laisse pour toute l'éternité dans les enfers, le problême sera vuidé en ma faveur; s'il les en tire pour les transporter dans la possession d'une beatitude éternelle, vous gagnerez votre cause: mais en attendant il faudra dire que peut-être Dieu est bon & saint, que peut-être il ne l'est pas; qu'il l'est, si les conjectures que vous proposez à tout hazard sans les garantir pour vrayes, sont justes; qu'il ne l'est pas, si elles sont fausses.* Adhuc sub judice lis est.

Sans que je m'en mêle davantage, les lecteurs jugeront facilement si les intérêts de la bonté & de la sainteté divine sont en bonnes mains pendant que Mr. le Clerc en entreprend la défense, & s'il a droit de s'en déclarer l'Apologiste, & de faire tant de bruit contre Mr. Bayle.

Il accuse sans fondement Mr. Bayle de l'avoir voulu rendre odieux.

Il l'accuse (*i*) d'avoir tâché de le rendre odieux dans un Pays où le sentiment d'Origene ne seroit point toleré; mais cette accusation est très-mal fondée. Mr. Bayle l'a ménagé avec toute la circonspection possible; on s'en convaincra aisément par la lecture des pieces de ce procès: il eût pû en répondant (*k*) à l'Origéniste du *Parrhasiana* représenter tout ce que l'on vient de lire, mais il s'en abstint soigneusement. La même précaution a été gardée dans la réplique à l'Origéniste: on n'a pas manqué d'y faire cette observation, que Mr. le Clerc n'avançoit pas comme véritable la doctrine d'Origene, & l'on y a suprimé les conséquences qu'enfin on vient d'étaler.

Raisons qu'il a euës de se distinguer de l'Origéniste.

On ne condamnera pas le soin qu'il a pris de se distinguer de l'Origéniste; les intérêts de sa fortune demandoient cette précaution; car il n'y a point de dogme qui le pût commettre plus dangereusement avec les Ministres des Eglises Flamandes & Wallonnes, dont il sait bien qu'il est regardé de mauvais œil depuis long tems, que de n'exclure personne du bonheur du Paradis. Le dogme de l'éternité des peines leur paroît trop précieux, & trop important pour souffrir qu'on y donne atteinte. Ils intéresseroient à cela les Souverains & les peuples, & leur représenteroient en chaire avec tout le feu de l'éloquence, que la Religion est le plus ferme fondement des Sociétez, principalement à cause qu'elle réfréne le vice par la crainte de la Damnation éternelle. Ils représenteroient la même chose aux Etats de chaque Province par des Députations Synodales. La conclusion de leurs sermons, & de leurs harangues, & de leurs mémoriaux seroit celle-ci: *Tout Origéniste est coupable & de leze-Majesté divine, & de leze-Majesté humaine; il ouvre la porte à tous les crimes; il encourage tous les scélérats;* car il leur apprend à croire que de toute éternité ils sont destinez de Dieu au bonheur du Paradis; que ce bonheur leur est infaillible, soit qu'ils se repentent à l'article de la mort, soit qu'ils finissent par des blasphêmes une vie abominable; qu'à la verité en ce cas-là ils seront punis pendant quelque tems; mais oublieront-ils de se dire que ce ne seront que des châtimens d'un pere plein de tendresse, puisqu'il leur destine le même (*l*) bonheur qu'aux plus grands Saints? Manqueront-ils d'espérer que l'affection paternelle abregera (*m*) ces châtimens, & y mêlera des douceurs qui les rendront assez suportables? Je ne sai si les Ministres Arminiens, & les Laïques les plus éclairez du Parti trouveront bon que Mr. le Clerc ait révélé la permission qu'on y a de croire la béatitude de tous les hommes. Je ne sai si aucun de ces Ministres voudroit avouër qu'il s'est servi de ce privilege, qui le désarmeroit d'une objection (*n*) favorite, & du principal foudre de la prédication; car ou bien il n'en menaceroit pas ses auditeurs s'il étoit sincere, ou il ne pourroit les en menacer sans agir en charlatan. Après tout il n'y auroit rien de plus propre à exposer ce parti-là aux invectives odieuses de ses ennemis, que si l'on savoit que ses Ministres agissant de bonne foi, pourroient promettre le Paradis à tous les impénitens.

Que si malgré ses déclarations on le décrioit comme Origéniste, on ne feroit que luirendre la pareille.

Si nonobstant toutes les retraites que Mr. le Clerc s'est ménagées, on le décrioit ici comme un franc Origéniste, & si l'on s'excusoit du dommage dont on pourroit lui être cause, sur ce que l'on

(*f*) » Bibliotheque Choisie tom. 9. pag. 144.
(*g*) » *Ibid. pag.* 145.
(*h*) » D'autres conjectureront peut-être plus heureusement que moi: je suis prêt à écouter tout ce qu'on » pourra dire de meilleur, & à souffrir aussi que l'on s'éloigne de mes pensées. *Biblioth. Choisie tom. 9.* pag. 144.
(*i*) » Biblioth. Choisie *ibid.* pag. 137.
(*k*) » Dans la seconde édition du Dictionaire Critique.
(*l*) » On dit cela en général, & sans préjudice du » dogme des divers dégrez de gloire.
(*m*) » *Pro peccato magno paulum supplici satis est patri:* » Terent. in Andria act. 5. sc. 3. Voyez aussi Seneque » *in Hippolyto.* v. 1111.
(*n*) » Il n'y a rien que les Remontrans ayent objecté » aux Calvinistes avec plus d'affectation, que de faire Dieu » fourbe, comme présentant sa grace à des gens à qui il » est résolu de ne la point accorder. Les Arminiens Origénistes ne représenteroient-ils point Dieu prononçant » l'arrêt de la damnation éternelle à des gens qu'il rendra éternellement heureux?

l'on doit préférer les intérêts de la verité à toute autre chose, on ne feroit que l'imiter; mais on ne veut point pécher par exemple, & l'on feroit assez généreux pour ne lui point rendre la pareille, quand même on croiroit qu'on le pourroit exposer à quelque péril: mais l'on est fort assuré que tout ceci lui feroit aussi peu nuisible, que le feront à Mr. Bayle les deux articles du 9. tome de la Bibliotheque Choisie.

§. VI.

COMBIEN *est ridicule le personnage de Délateur que Mr. le Clerc a joué contre Mr. Bayle.*

Ce que l'on trouve à redire dans le procédé de M. le Clerc.

RAssemblons ici les principaux traits du ridicule que l'on remarque dans le rôle que Mr. le Clerc vient de joüer.

I. Il est risible qu'un Ecrivain aussi distingué que lui par les caractères qu'on a marquez (o) ci-dessus, s'érige en accusateur des autres.

II. La circonstance du tems ajoûte un nouveau dégré de ridicule à cette démarche: il le couvre du prétexte de la Religion, précisément lorsqu'il ne peut répliquer à son adversaire, & qu'il est réduit aux abois. Quelques-uns diront sans doute qu'il en use ainsi à l'imitation de quantité d'honnêtes gens qui se réfugient auprès des autels (p), lorsqu'ils ne peuvent échaper que par cette voïe aux poursuites de la Justice.

Qu'il ignore la matiere qu'il traite.

III. Il proteste qu'il n'en vient à cet éclat qu'à cause que la patience qu'il avoit euë jusques ici, se trouvoit enfin à bout; que si l'accusé en reçoit du préjudice, ce ne sera point la faute de l'accusateur, à qui la gloire de Dieu doit être plus chere que toute autre chose, & qui ne pouvoit plus espérer d'autre remede. Tout cela se charge d'un nouveau dégré de ridicule, par la raison que le Délateur n'a pas même pris la peine d'étudier les élémens de la matiere dont il s'agissoit. On ne peut pas l'excuser sur la briéveté du tems; ce feroit le contredire. Il a eu tout le loisir qu'il lui falloit, & néanmoins les préliminaires les plus nécessaires lui manquent: il ignore ce que tous nos Proposans savent, lui qui a tant étudié. Il pose en fait que cette proposition-ci (q), *l'on ne sauroit répondre aux objections des Manichéens contre la bonté de Dieu*, signifie, (r) *l'on n'a aucune raison de croire que Dieu est bon;* d'où il conclut (s) que Mr. Bayle ne peut assûrer sans se contredire, *je croi que Dieu est bon.* A ce compte un Théologien Réformé qui confesse ingénument qu'il ne sauroit satisfaire aux objections que l'on propose contre la Prédestination absoluë, doit avouër nécessairement qu'il n'a aucune raison de la croire. Un Luthérien qui reconnoît sans façon que les argumens philosophiques contre la présence réelle du Corps de Notre Seigneur dans les symboles Eucharistiques, sont insolubles, doit en même tems convenir qu'il n'a aucune raison de croire cette présence. Font-ils cela ce Calviniste, ce Luthérien? Ne prendroient-ils pas pour un homme de l'autre monde celui qui feroit cette demande? Ne se moqueroient-ils point d'un homme qui leur viendroit dire: *Vous tombez en contradiction, si vous avouez d'un côté que vous croiez cette doctrine, & de l'autre, que vous ne pouvez résoudre les objections qui la combattent?* Il paroît donc que Mr. le Clerc ne fait pas même les premiers principes des Chretiens qui admettent des mysteres incompréhensibles à la raison. Ce n'est pas seulement dans le Christianisme; c'est aussi dans l'enceinte des sciences humaines qu'il y a des choses que l'on admet pour très-véritables (t), quoiqu'on ne puisse lever les difficultez qui les environnent. Je ne pense pas que Mr. le Clerc fermement persuadé de l'existence des natures plastiques, se figure (u) que les argumens innombrables qu'on lui pourroit opposer, peuvent être réfutez au contentement de la raison. S'il se plaint d'être censuré comme un (v) ignorant, il se plaindra d'un honnêreté qu'on lui fait; car il faut qu'il ait péché ou par ignorance, ou par une noire malice.

Qu'il s'érige en Accusateur sans avoir étudié les chefs de l'accusation qu'il intente.

IV. Le quatriéme dégré de son ridicule est qu'il s'érige en accusateur public, sans s'être donné la peine d'étudier les chefs de l'accusation, desordre d'autant plus grand qu'il s'agissoit d'une affaire d'une conséquence grave. On diroit qu'il n'a ramassé que des bruits vagues recueillis des conversations des ignorans. C'est pour le moins une chose sûre, qu'il ne trouvera jamais dans les livres de Mr. Bayle, (vv) *qu'on ne peut pas prouver la Religion Chretienne par la Raison, & qu'il faut croire ce qu'elle dit, sans l'examiner & sans l'entendre, & que l'Ecriture Sainte, de quelque maniere que les Chretiens de tous les siecles & de toutes les sectes l'ayent expliquée (x) jusqu'à présent, mene tout droit à croire que Dieu n'est ni saint ni bon.* Si Mr. le Clerc suppose qu'à tout le moins ce sont-là des conséquences qui peuvent être tirées de la doctrine de Mr. Bayle, l'on se contentera entre autres bonnes réponses de se servir de celle-ci, qui est la plus expéditive, *ou ces conséquences conviennent en propre à la doctrine de Mr. Bayle, ou en commun avec celle de tous les Réformez non-Rationaux.* Au premier cas on nie la prétention de Mr. le Clerc, qui au second cas sera ridicule, puisqu'il aura pris à partie Mr. Bayle pour les sentimens que les Eglises Réformées jugent les plus orthodoxes.

Qu'il ne prouve point ses accusations.

V. Le cinquiéme trait de son ridicule est qu'il ignore le plus indispensable devoir des accusateurs. Il ne prouve rien; il dit & redit que Mr. Bayle a soûtenu des impiétez, & il ne cite pour cela aucun passage de Mr. Bayle. Quel aveuglement! Le P. Maimbourg, l'un des plus terribles déclamateurs que l'on vit jamais, ne tomba point dans cette

(o) "Ci-dessus §. I. pag. 990. 1. col.

(p) "*Omnium talium rerum ratio reddenda est: quod vos cum facere non potestis, tanquam in aram confugitis ad Deum.* Cicero de Nat. Deor. lib. 3. pag. m. 608.

(q) "C'est à quoi il réduit dans sa Préface la doctrine de Mr. Bayle.

(r) "Voyez la page 114 du 9. tome de la Biblioth. Choisie, & aussi pag. 112.

(s) "*Ibid.*

(t) "Voyez la Réponse au Provincial II. Part. Chap. XCVI. pag. 691. 1. col. Chap. CXXIX. pag. 762. 2. col. Chap. CXXXIII. pag. 771. 1. col. & Chap. CLXXII. pag. 864. 1. col. & joignez ce que dit Mr. le Clerc *ubi suprà* pag. 38.

(u) "Voyez la pag. 367. du 9. tome de la Bibl. Choisf.

(v) "Dans la matiere dont il s'agit ici: c'est à quoi l'on se borne.

(vv) "Biblioth. Choisf. *ibid.* pag. 385. Toutes les autres imputations de Mr le Clerc répanduës & répétées cent fois, sont semblables à celles-ci.

(x) "Notez que ceux qui disent qu'aucun systême ne peut lever les difficultez ne font que réünir ce que tous les Chrétiens avouënt interrogez séparément. Les Arminiens soûtiennent que les objections des Manichéens triomphent de tous les Prédestinateurs; ceux-ci rétorquent toutes ces objections sur tous les autres Chretiens. Ils croient donc que si elles vainquent une partie des Chretiens, elles vainquent tout le Christianisme.

cette imprudence. Il citoit les textes de la traduction de Mons, qui servoient de fondement à ses invectives.

Que son apologie de la bonté de Dieu ne peut être adoptée d'aucune Communion Chrétienne.

VI. Mais voici ce qui met le comble au ridicule de Mr. le Clerc. Les airs de cagot qu'il s'est donnez, ses exordes, ses excuses, ses deductions, ses repetitions fréquentes font concevoir aux Lecteurs qu'il s'agit ici du service & de la gloire de Dieu plus qu'on ne sauroit se l'imaginer. Mr. le Clerc qu'on accuse de (y) tant d'heresies, & d'avoir même combattu l'inspiration des Auteurs sacrez, venir sur la brêche: Qui peut voir cela sans se figurer la Religion dans un peril imminent? On voit qu'il s'agite & qu'il se tourmente, comme si la bonté & la sainteté de Dieu avoient besoin d'un prompt défenseur, & qui promet des merveilles dans cet emploi. L'attention des plus assoupis se reveille, qui ne s'impatienteroit sur le succès d'une entreprise (z) commencée avec tant de bruit? N'est-ce pas une montagne prête d'accoucher? Quel sera l'étonnement des Lecteurs quand ils verront qu'elle est (a) accouchée d'une souris ridicule? En effet cette défense de la bonté & de la sainteté de Dieu n'est d'aucun usage ni pour les Chretiens du Levant, ni pour les Catholiques Romains, ni pour aucune des Communions separées de la Romaine. Les Sociniens n'en sauroient tirer aucun profit, non-plus que la Secte des Remontrans dont Mr. le Clerc fait profession. S'il y a encore des Origenistes cachez, ils ne lui sont redevables d'aucun service; car selon lui la réponse qu'ils feroient aux Manichéens seroit mauvaise (b), ils assureront temerairement la reconciliation des damnez. Or il est visible qu'une mauvaise réponse ne refute point solidement une objection. Au moins si Mr. le Clerc eût travaillé pour lui-même, mais point du tout; car il ne donne que des conjectures sur l'état des réprouvez, & il ne sait si elles sont fausses (c) & injurieuses à Dieu ou non. Il n'est donc point capable de repousser les Sectateurs des deux Principes. Il n'y a donc aucune personne que cette admirable apologie de la bonté & de la sainteté de Dieu ne laisse vaincre aux Manichéens. Les gens raisonnables n'aimeront-ils pas mieux se retirer dans l'azyle du Dictionaire Critique, que dans celui de la Bibliotheque Choisie?

Qu'il s'est accusé lui-même en accusant Mr. Bayle.

VII. Voici un nouveau comble du ridicule de Mr. le Clerc. Il y a dans son accusation une circonstance qui n'a peut-être jamais paru dans aucune des querelles innombrables que les Theologiens ont excitées, & où néanmoins il a regné beaucoup de passion, & par consequent bien des irregularitez; car rien n'est plus fréquent parmi eux, que de soutenir qu'un tel ou un tel avance des hérésies qui sappent tous les fondemens de la Religion, & puis de le reconnoître pour orthodoxe dès qu'on trouve qu'il est à-propos de se reconcilier. Mais quelle que soit la confusion qui se glisse dans ces disputes, je ne sai si jamais un aggresseur s'étoit renfermé lui-même dans le cas dont il accusoit les autres. C'est ce qui est arrivé à Mr. le Clerc, il s'est rendu tout à la fois & son propre délateur, & celui de Mr. Bayle. Prouvons cela, c'est un nouveau phénomene dans la Republique des Lettres, & si rare (d) par ses anomalies, qu'il doit attirer l'attention de tous les curieux.

Preuve de cela, tirée de l'aveu qu'il fait qu'Origene affirmoit temerairement le bonheur éternel de tous les hommes.

Selon Mr. le Clerc le grand crime de Mr. Bayle est de croire qu'aucun systême Chretien n'est capable de resoudre les objections Manichéennes contre la bonté & la sainteté de Dieu. Or Mr. le Clerc est persuadé de la même chose; il est donc aussi coupable que Mr. Bayle, & il ne peut l'accuser sans être lui-même son accusateur. On ne peut contester la mineure de cet argument que par sa supposition que la pensée de Mr. le Clerc n'est conforme à celle de Mr. Bayle, qu'à l'égard de tous les systêmes qui font durer éternellement la peine infernale; mais que les jugemens de ces deux Auteurs ne sont point conformes à l'égard de l'Origenisme; l'un ne le croit pas capable de resoudre les difficultez des Manichéens; l'autre l'en croit capable. Je répons que c'est une difference chimérique; car Origene selon Mr. le Clerc affirmoit témérairement l'éternité bienheureuse de tous les (e) hommes, & il ne pouvoit être raisonnable qu'en n'affirmant rien sur une chose aussi incertaine que celle-là. Un Origeniste raisonnable répondroit donc mal aux Manichéens, & leur laisseroit une partie de la victoire, puisque sa meilleure réponse seroit de dire, que peut-être les impénitens seront transportez un jour dans le Paradis, ce qui signifie clairement que l'objection des Manichéens est peut-être juste. Or à qui demeure la confusion lorsque dans une dispute le Soutenant est obligé de répondre à l'Opposant: *Vous avez peut-être raison;* n'est-ce pas au Soutenant? Il s'ensuit donc que Mr. le Clerc demeure d'accord que l'Origenisme ne repousse point les attaques du Manichéisme.

De ce qu'il ne répond que par des peut-être aux objections Manichéennes.

Voyons si l'Origenisme reformé par Mr. le Clerc réüssira mieux. Selon cette reforme (f) *il y aura d'abord* peut-être *divers supplices très-sensibles, & diversifiez néanmoins selon la grandeur des péchez*, & Dieu peut-être *fera ensuite cesser ces supplices violens, & se contentera d'abandonner ceux qui auront abusé obstinément de ces graces aux remors de leur conscience, qui leur reprochera leurs fautes, & qui les inquietera encore par la pensée de la perte qu'ils auront faite du bonheur dont ils sauront que d'autres joüissent* (g). Dieu laissera peut-

(y) "Voyez ce qui se trouve ci dessus p. 990. 2. col. au " commencement de la 2. §. & joignez-y que le même " Auteur *proteste qu'il n'a jamais crû qu'en l'appellant le Professeur Socinien*, Mr. le Clerc *dût en être choqué. C'est une qualité qu'il s'est acquise depuis long-tems, & dont apparemment il se fait bon gré, puisqu'après tant de plaintes & de critiques qui lui sont venuës de toutes parts, il continue toûjours à se déclarer pour la doctrine des Freres Polonois. Le détail qu'on a fait en partie de ses interpretations, en est une preuve si convaincante, qu'il ne faut qu'ouvrir les yeux pour en voir la verité* Réponse aux reflex. de Mr. le Clerc sur " l'art. 8. des Memoires de Trevoux pag. 1.

(z) " *Quid dignum tanto feret hic promissor hiatu?*
Horat. de Arte Poët.

(a) " *Parturient montes, nascetur ridiculus mus.*
Id. ibid.

(b) " Voyez ci-dessus §. IV. pag. 994. 2. col.

(c) „ Voyez ci-dessus §. V. pag. 999. 1. col. s'il y avoit „ quelque chose d'injuste dans l'idée des peines que je „ viens de donner, je m'en retracte, & je le condamne dès „ à présent, quoique je ne m'en apperçoive pas. *Bibliotheque Choisie pag. 145. 146.* Si l'on se trompe dans quelque „ circonstance, on ne la défendra point, & l'on dira seulement d'un ton assuré, que s'il y a quelque chose dans „ ce qu'on a dit, qui soit indigne de la bonté & de la „ justice de Dieu, il ne la fera point. *ibid. pag.* 148. 149.

(d) „ Notez qu'il n'est point rare qu'un délateur ait „ enseigné les mêmes choses dont il poursuit la condamnation. Mr. Bayle a convaincu de ce desordre l'un de „ ses accusateurs; mais ce qu'il y a de rare est que l'acte „ même de l'accusation soit une complicité.

(e) Voyez ci-dessus §. IV. pag 994. 2. col.

(f) „ Bibliotheque Choisie tom. 9. pag. 143.

(g) „ *ibid. pag.* 144.

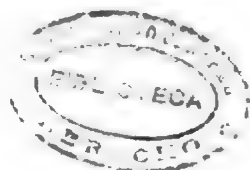

peut-être, *pour toûjours les condamnez en cet état;* & si cela est, *il y a apparence que la condition des Creatures condamnées sera tolerable.* Chacun voit que si l'Origenisme le plus mitigé (*h*) n'a pû tenir contre les attaques, celui de Mr. le Clerc sera défait à coup sûr; car c'est une hypothese qui ne nie point formellement les supplices éternels; elle se contente de dire que peut-être les tourmens vifs cesseront pour faire place à un état de chagrin qui peut-être ne finira jamais. Mon Lecteur s'appercevra facilement que quand même le disciple de Zoroastre ne se voudroit pas prévaloir des grands avantages (*i*) qu'il trouveroit en ce qu'on ne lui repondroit que par des *peut-être*, il battroit en ruïne Mr. le Clerc, par la raison qu'une vie éternelle qui se passe dans les remords de la conscience, & dans les chagrins de la jalousie, ne quadre point avec les notions communes de la bonté. Il semble que Mr. le Clerc l'ait bien senti; car il apprehende d'avoir mis (*k*) quelque injustice dans cette idée des peines des impenitens; & si cela est, *il s'en retracte, & il le condamne dès à présent.* Il est vrai qu'il ajoûte qu'il ne s'apperçoit point de cela.

De ce qu'il n'y a qu'une difference du plus au moins entre son systême & celui des autres Theologiens qu'il rejette.

Il n'oseroit nier qu'il ne s'apperçoive qu'il y auroit un grand défaut de justice, de bonté & de sainteté dans l'idée de la condition des impenitens, s'il assuroit avec nos systêmes de Theologie, que leurs tourmens & leurs blasphêmes épouvantables n'auront point de fin. Car s'il étoit persuadé que cette doctrine de nos systêmes s'accorde avec les notions communes de la bonté, de la sainteté & de la justice, il ne l'abandonneroit pas pour se jetter dans une hypothese mitigée. Mais son Antagoniste lui feroit voir facilement qu'il n'y a qu'une difference du plus au moins entre ce systême relâché, & les systêmes communs, & que ce relâchement renferme des disparates & des caprices tout-à-fait indignes de l'Etre souverainement parfait. Mr. le Clerc suppose sans doute que c'est par bonté que Dieu mettra fin aux supplices violens, & rendra assez supportable la condition des damnez; qui cependant continueront à être (*l*) soumis à ce *ver qui ne meurt point*, & à ce *feu qui ne s'éteint point;* c'est-à-dire, à des remords de conscience, à des regrets, à des inquietudes, à des jalousies du bonheur d'autrui. Qui peut comprendre que par bonté l'on reduise tant de personnes à un tel état (*m*)? Quelle sorte de bonté est-ce que cela? Si Mr. le Clerc s'imagine qu'en ne damnant que ceux qui meurent dans l'impenitence, il ôte la grande difficulté qui est fondée sur le nombre prodigieux des réprouvez, il se trompe; il doit damner tous les adultes qui vivent hors de l'enceinte du Christianisme; car il n'y a ni Juif, ni Mahométan, ni Payen qui à l'heure de la mort se repente d'avoir rejetté JESUS-CHRIST, ou adheré à Mahomet, ou adoré de faux Dieux (*n*). S'ils se repentoient de quelque chose, ce seroit principalement de n'avoir pas eu assez de zele pour le Judaïsme, ou pour le Mahométisme, ou pour les Idoles. Ils seroient donc marris de n'avoir pas eu de l'attachement à ce qui offense le plus le souverain Maître du monde. Quelle pénitence! L'on seroit curieux de savoir l'idée que Mr. le Clerc se forme du repentir des anciens Payens, dont l'idolâtrie étoit si abominable aux yeux de Dieu. Qu'il se donne la gêne tant qu'il voudra, il ne trouvera jamais un expédient commode de sauver beaucoup d'adultes, ni hors du Christianisme, ni dans le Christianisme idolâtre; & ainsi le Zoroastrien accablera par la quantité innombrable des impenitens (*o*) volontaires, aussi bien que par la durée éternelle de leurs remords & de leurs chagrins, qui ne produiront jamais en eux une veritable conversion; d'où il s'ensuit que le mal moral & le mal physique seront éternels, ce qui renverse la raison la plus specieuse que Mr. le Clerc eût donné de la permission du péché.

Et de ce qu'il ne donne que des conjectures contre les Manichéens.

Il a dit que des Superieurs qui ne peuvent pas reparer le mal, ne doivent pas le permettre; mais que Dieu qui avoit la volonté & les moyens de le reparer, a pû le permettre. On a refuté (*p*) cette raison; il n'a pû la retablir, & présentement il la renverse lui-même. Par où remediera-t-il à des instances qu'on a negligé de lui proposer, & qu'on lui mettra aujourd'hui devant les yeux? La permission de pécher dont on lui demande l'accord avec les notions communes, a eu des suites fort étranges que Dieu avoit prévûës. Aucun homme ne s'est toûjours bien servi de sa liberté; la plûpart des hommes en ont fait, & (*q*) en font presque toûjours un mauvais usage. Les plus vertueux commettent un plus grand nombre de mauvaises actions que de bonnes. Mr. le Clerc obligé de nous montrer des reparations proportionnées à ce grand ravage prévû, que fera-t-il? Dira-t-il que peut-être les damnez s'amenderont peu-à-peu, & qu'enfin ils seront très-vertueux? Mais continueront-ils à être inquietez de remords & de jalousies? Il seroit bien étrange qu'une veritable vertu ne les rendît pas heureux. Il faudroit donc revenir à l'ancien Origenisme que Mr. le Clerc a rejetté. Précipices pour lui de toutes parts, puisqu'après tout il ne peut donner que des conjectures qui ne prouvent autre chose, sinon qu'il est bien persuadé que les objections des Manichéens sont victorieuses à l'égard de nos systêmes. Or cette persuasion l'expose à des argumens *ad hominem* qu'il ne resoudra jamais. Sa meilleure solution sera de dire: *Selon mes conjectures Dieu est bon, saint & juste; mais je ne sai pas si mes conjectures sont vrayes ou non.* Qu'on nous pardonne si nous repetons plusieurs fois cette remarque, elle est décisive; mais tous les Lecteurs ne s'en apperçoivent pas du premier coup.

Etablissons desormais comme une proposition incontestable, que selon Mr. le Clerc il n'y a point d'hypothese qui puisse resoudre les objections du Manichéïsme contre la bonté & la sainteté de Dieu. C'est néanmoins le seul fondement de

(*h*) „Voyez ci-dessus §. V. pag. 999. 1. col.

(*i*) „Voyez ci-dessus *ibid.*

(*k*) „Biblioth. Choif. *ibid. pag.* 145. 146 Voyez aussi „le passage des page 148. 149. cité ci-dessus page pré„cedente.

(*l*) „Biblioth. Choif. *ibid.* pag. 143.

(*m*) „Conferez ce qui a été dit dans la Réponse au „Provincial 2. Part. Chap. LXXXVII. pag. 671. 1. col. „& Chap. CLVI. pag. 828. 2. col.

(*n*) „Si Monsieur le Clerc nie cela, il faudra qu'il „croye que les Chretiens Idolâtres (tels sont selon lui „ceux qui adorent l'Eucharistie) se repentent à l'heu„re de la mort d'avoir adoré le Saint Sacrement. „Or cela est contraire à l'experience.

(*o*) „J'ajoûte ce mot parceque Monsieur le Clerc „pag. 134. est persuadé que les Peuples les plus bar„bares ont eu assez de lumieres pour se convertir de „leur idolâtrie.

(*p*) „Voyez le Dict. Hist. & Crit. art. *Origene* rem. E „& la Réponse au Provincial 2. Part. Chap. CLIII. pag. „818. 1. col. Chap. CLXXIII. pag. 867. 1. col. & Chap. „CLXXIV. pag. 874. 1. col.

(*q*) „Entendez ceci par rapport aux actions morales, „qui pour être bonnes ne doivent pas être faites par un „principe de vanité, ou d'interet de fortune, &c. mais „par un motif d'amour de Dieu, ou de l'honnête.

de l'accusation qu'il a intentée à Mr. Bayle : il s'est donc percé lui-même du coup qu'il lui a porté.

Il a mal tiré de ce fondement de l'accusation plusieurs conséquences, qui sont les calomnies qu'il a débitées contre Mr. Bayle. Il a dit que ceux qui soûtiennent qu'on ne peut répondre aux objections du Manichéisme, attaquent la bonté & la sainteté de Dieu, & l'accusent de n'être ni bon ni saint, & ne sont point recevables à dire qu'ils le croyent bon & saint; car n'ayant aucune raison de croire qu'il le soit, ils tombent manifestement en contradiction, &c. Ces conséquences, & toutes les autres que je n'articule pas, retombent également sur l'accusateur & sur l'accusé. Cela ne peut plus souffrir de doute. Il y en a même quelques-unes qui incommodent plus particulierement Mr. le Clerc, parcequ'il est Rational (r) outré.

Comment un visionaire pourroit croire Mr. le Clerc d'intelligence avec Mr. Bayle.

Il remarque (s) quelque part qu'il y a eu des personnes qui ont dit qu'il s'entendoit avec Mr. Bayle. Le soupçon est très-mal fondé; l'on fait néanmoins très-souvent des conjectures avec beaucoup moins d'apparence; car quelle plus grande confirmation de ses remarques pouvoit espérer M. Bayle, que de voir que dans le *Parrhasiana* l'on abandonnoit tous les systêmes attaquez, & qu'on lui donnoit seulement à repousser l'Origénisme, secte qui a disparu depuis si long-tems? Il ne falloit pas être des plus soupçonneux pour s'imaginer qu'on n'avoit donné à l'Origéniste deux fois de suite les meilleurs armes que l'on avoit pû, qu'afin que sa défaite fût plus honnorable à Mr. Bayle, & qu'ainsi le grand dessein concerté s'avançât mieux. Je ne voudrois pas répondre qu'il n'y aura point de faux dévot, qui mécontent de Mr. le Clerc aussi-bien que de Mr. Bayle, se figurera quelque conclusion entre eux, comme si l'un avoit dit à l'autre : *Commencez, & j'acheverai : je vous donnerai deux fois à vaincre un Origéniste, après cela je ferai fort le fâché, & fort le zélé, & j'entreprendrai l'apologie de la bonté & de la sainteté de Dieu. Je la ferai avec tant de prévarication, que notre Ouvrage en profitera.*

Mr. le Clerc ne sauroit nier qu'un Visionnaire (t) ne soit capable d'une pareille extravagance, & il voudra bien qu'on lui dise avant que de le quitter, que la bonté & la sainteté de Dieu étoient assez à couvert dans les Ouvrages de Mr. Bayle, pour qu'il ne fût pas (u) nécessaire d'en compenser une défense hétérodoxe, & aussi mauvaise que celle qu'en donne le 9. Tome de la Bibliothéque Choisie.

§. VII.

Offre que l'on fait à Mr. le Clerc.

Mr. le Clerc sentira sans doute la pesanteur des embarras à quoi nous l'avons réduit, & qu'il n'avoit point prévûs; mais il cachera fierement sa peine, & se confiant aux ressources infinies de sa plume, il s'engagera à revenir à la charge cent fois de suite & à ne jamais démordre de rien. Il ne considerera pas que cette longue traînée de répliques, & de dupliques, &c. embroüille plûtôt les choses qu'elle ne les éclaircit; que les injures les plus grossieres y sont presque inévitables; que cela bien-loin d'édifier les honnêtes gens, les scandalise beaucoup, & leur fait mépriser les lettres comme une étude qui au lieu de guérir les maladies de l'ame les fait empirer; que pendant qu'ils sont choquez de ces querelles, ceux qui ont le cœur aussi mal-tourné que l'esprit, se divertissent à ce spectacle comme à voir battre des dogues, & ne laissent pas de se moquer de cette espece de gladiateurs de robbe longue. Il ne considerera pas que les spectacles de cette sorte qui ont été si fréquens dans les Provinces-Unies pendant les 60. dernieres années, n'ont point fait d'honneur aux combatans, & que ce sont ou que ce seront autant de taches sur leur mémoire. Enfin il ne considerera pas qu'il n'y a point de procédure plus irréguliere que de plaider devant le Public les accusations d'un particulier en matiere de Religion. Le Public s'assemblera-t'il pour en juger? Entendra-t'on autre chose que des discours vagues dans les boutiques des Libraires, ou dans de semblables conversations? Ces sortes de jugemens ont-ils quelque autorité? La passion, ou la précipitation les ayant dictez à quelques personnes, il se forme une infinité d'échos qui les répetent : quel fond peut-on faire sur tout cela? Ceux-mêmes qui seroient capables de bien juger de la cause, ne se donnent pas la peine de confronter les productions des deux parties. Ils aiment mieux s'occuper à d'autres choses qu'à un travail aussi ennuyant que l'est celui de discuter des écritures où chacun des Antagonistes se plaint & se vante de la même façon. On ne se charge de cette peine que lorsqu'on est revêtu de la qualité de Juge en titre d'office. Ainsi ceux qui portent devant le Public cette espece de procez, témoignent qu'ils veulent être juges en dernier ressort & parties en même-tems; car ils esperent qu'au pis aller les jugemens des lecteurs seront partagez, & ils sont sûrs qu'aucun Tribunal ne vuidera le partage.

Mr. Bayle propose à Mr. le Clerc de remettre la décision de leur dispute aux Universitez des Provinces-Unies

Mr. le Clerc ne fera pas ces réflexions; mais Mr. Bayle qui les a faites mûrement, trouveroit fort à-propos que cette dispute fût donnée à décider à des juges dont la capacité & la compétence ne pussent être contestées. Il y a douze ans que dans une affaire encore plus intriguée que celle-ci, il présenta un Placet (v) à toutes les Universitez Chrétiennes, pour les prier de qualifier vingt propositions qui contenoient fidelement la doctrine sur laquelle un Ministre lui intentoit un procès, & qui sont manifestement orthodoxes selon les principes du Calvinisme. Il se veut servir aujourd'hui d'un expédient plus fixé : il offre à Mr. le Clerc de subir le jugement des Facultez de

(r) „ Il s'est départi de ce principe dans le passage ci- „ té ci-dessus §. IV. pag. 994. 2. col.

(s) „ Biblioth. Choisie *ubi suprà* pag. 114.

(t) „ Il pourroit abuser de ce que Mr. le Clerc semble „ esperer pag. 150. que les difficultez de Mr. Bayle serviront à ouvrir les yeux à bien des gens qui aimeroient „ mieux avouër qu'ils s'étoient trompez, que de retenir „ les sentimens desquels ils croiront s'appercevoir qu'elles naissent, & qu'ainsi ils seront bien aises d'avoir lû „ le livre de Mr. Bayle, qui par accident les aura conduits à la verité.

(u) „ Notez que l'un des motifs de Mr. le Clerc, comme on le voit dans sa Préface, est qu'il suppose que Mr. „ Bayle adopte ouvertement les objections des Manichéens, & croit que tous les Chretiens les peuvent faire. C'est un pauvre motif; car Mr. Bayle ne les adopte „ point comme veritables en effet, mais seulement comme des sophismes insolubles à nos petites lumieres naturelles. Les Chretiens font actuellement ces objections „ les uns directement & les autres par rétorsion : Voyez „ ci-dessus §. VI. p. 1000. 2. col. note. (w) On ne comprend „ donc point ce que dit Mr. le Clerc. p. 149. que les Arminiens & les Luthériens les abominent : ne les proposent-ils pas tous les jours contre le systême de Calvin?

(v) „ Voyez le chapitre 7. de l'Addition aux Pensées „ sur les Cometes.

de Théologie de Leide, d'Utrecht, de Franeker, de Groningue, &c. Elles sont à la portée de l'un & de l'autre, & pourront vuider l'affaire en très-peu de tems. Elles ne peuvent pas être suspectes à Mr. le Clerc, puisqu'il ne s'agit ici d'aucun des articles qui séparent les Contre-Remontrans, & les Remontrans; il ne s'agit que des veritez communes à ces deux Partis, & il est d'ailleurs certain que Mr. Bayle n'a pas plus de relations à ceux qui composent ces Facultez de Théologie que son Délateur. Si cette proposition agrée à Mr. le Clerc, il n'aura qu'à faire dresser la Requête qu'il faudra présenter à ces Facultez, & à y marquer la peine qu'il voudra que l'on inflige à celui qui perdra sa cause, Mr. Bayle signera cette requête conjointement avec lui. Mr. le Clerc y joindra les propositions qu'il aura extraites des livres de Mr. Bayle, & les fera communiquer à sa partie, qui au cas qu'elles se trouvent en autant de mots dans ses Ouvrages, & sans aucune mutilation essentielle, les souscrira. Les Facultez de Théologie connoîtront par cette Requête & par ces extraits ce que l'on demande d'elles, c'est qu'il leur plaise de prononcer sur cette question. *Les propositions extraites des livres de Mr. Bayle sont-elles de bonnes preuves des accusations (w) que Mr. le Clerc lui a intentées? Mr. le Clerc le prétend, & Mr. Bayle le nie, & soûtient de-plus qu'elles n'ont rien d'opposé aux Confessions des Eglises Réformées de France & du Pays-Bas.*

Requête qu'il faudroit présenter en cas que Mr. le Clerc acceptât ce parti.

Comment on pourroit abréger le travail des Juges.

Les Professeurs en Théologie ont tant d'occupations plus nécessaires au Public que celle de prononcer sur la dispute de deux Auteurs particuliers, qu'il est juste de leur épargner le plus de peine que l'on pourra. Mr. le Clerc les dispense d'examiner ce qui est antérieur au 2. & au 3. volume de la Réponse aux Questions d'un Provincial. Il déclare (x) qu'avant que d'avoir examiné ces deux volumes, il consideroit comme un jeu desprit les objections proposées par Mr. Bayle, & qu'elles n'empêchoient point qu'il ne le crût orthodoxe. Il lui suffit donc que les Facultez de Théologie prennent la peine d'examiner (y) ces deux Tomes-là. On pourra même leur épargner la principale partie de cette peine, si Mr. le Clerc marque les pages de toutes les propositions qu'il aura extraites, si Mr. Bayle marque les pages de toutes les propositions que son délateur aura omises, & dont la connoissance sera nécessaire aux Juges pour s'instruire mieux de l'état de la question.

Raisons qui font craindre que M. le Clerc n'accepte pas l'offre qu'on lui fait.

On souhaiteroit passionnément que Mr. le Clerc acceptât l'offre qu'on vient de lui faire; mais on ne peut se flatter de cette espérance, quoiqu'il ne puisse refuser ce parti-là sans qu'il en résulte un préjugé très-avantageux à la cause de son adversaire. Il comptera pour rien ce désavantage en comparaison du préjudice qu'il recevroit du jugement solemnel de nos Professeurs en Théologie. Il trouvera donc plus à-propos de multiplier ses Ecritures devant le Public, à cause qu'il se promet une faction considérable depuis qu'il a ouï dire que (z) plusieurs personnes sont mal satisfaites des dogmes qu'il lui a plû d'attaquer. C'est bâtir sur un mauvais fondement, & se méconnoître. Il n'y a point d'Auteur plus interessé que Mr. le Clerc à rejetter les conséquences des mécontentemens du Public; car jamais personne n'a été plus universellement soupçonné que lui des plus dangereuses hérésies, ni plus exposé aux murmures & aux vacarmes du tiers & du quart. Mais sans nous amuser à des argumens *ad hominem*, dissipons ici l'illusion qu'il lui a plû de se faire. Divisons en deux classes les personnes qui se plaignent de la doctrine de Mr. Bayle: les uns ne sont point capables d'en juger, les autres en sont capables. Les premiers sont en plus grand nombre que les seconds, & ne disent que ce qu'ils ont ouï dire à des gens qui l'avoient ouï dire à d'autres, & ainsi de suite, & de main en main, jusqu'à des sources bourbeuses. Il est visible que les suffrages de cette premiere classe ne sont d'aucun poids. La seconde classe se peut encore subdiviser en deux autres: l'une comprend ces Rationaux dont les maximes très-fortement combatuës par Mr. Bayle, sont si suspectes aux Théologiens les plus orthodoxes, qu'ils ne perdent point d'occasion de (a) représenter les maux que l'on peut craindre de ce Parti remuant, qu'il a déja fallu réprimer plus d'une fois (b) par la Puissance souveraine. Faudroit-il s'étonner que ces Rationaux fussent mécontens des Ecrits de Mr. Bayle, & qu'ils affectassent d'en parler sur ce pied-là; principalement lorsqu'il s'agit de faire sa cour à des personnes ombrageuses, qui traversent la promotion des Théologiens suspects? Ceux qui composent l'autre classe, (c) peuvent approuver en général les maximes de Mr. Bayle, & désaprouver qu'il en étale les conséquences dans des livres en langue vulgaire, & qu'il ne choisisse point des sujets plus proportionnez à l'instruction de tout le monde. S'ils poussent leurs jugemens un peu plus loin auprès du feu, ou dans une promenade, & surtout lorsqu'ils esperent que cela sera rapporté à des personnes qui leur peuvent faire du mal ou du bien, ils se servent de la liberté des conversations, qui permet de dire son sentiment sur des choses que l'on n'a point approfondies: ils savent bien qu'ils n'occupent pas alors le siege de judicature, & ils se garderoient bien en ce lieu-là d'être décisifs. Ils refuseroient de signer ce qu'ils auroient avancé de vive voix dans un entretien ordinaire; car ils craindroient qu'on ne leur citât cent Théologiens orthodoxes qui se trouveroient condamnez avec Mr. Bayle.

Qui sont ceux qui se plaignent de la Doctrine de Mr. Bayle.

Si l'on est mécontent de Mr. Bayle, parce qu'il a avancé des impietez, ou des veritez dangereuses.

Tout ceci montre qu'il n'y a rien de plus vague, ni d'une plus petite conséquence, que de dire que plusieurs personnes sont mal-satisfaites des Ecrits d'un tel Auteur. Car il reste à savoir si c'est à cause qu'elles croyent qu'il a débité des erreurs impies, ou si c'est seulement à cause qu'elles se persuadent qu'il a débité des veritez dangereuses, ou que des deux membres d'un problême abandonné à la discrétion de tous les Chrétiens (d), il a soûtenu & trop poussé celui qui s'ac-

(w) „On mettra en cet endroit-ci de la Requête la liste „de ces accusations copiées mot-à mot du 3. & du 13. „article du 9. Tome de la Bibliotheque Choisie.

(x) „Bibliot. Chois. Tom. 9. pag. 103. 104.

(y) On ne dit point ceci par crainte qu'il n'y ait dans „le Dictionnaire Critique moins d'orthodoxie que dans „ces deux Tomes-là; car on veut bien que les Juges „remontent jusques à ce Dictionnaire s'ils le trouvent „à-propos.

(z) „Il paroît par la page 111. 128. &c. du 9. Tome „de sa Biblioth. Choisie, qu'il a fait fond sur cela.

(a) Voyez en dernier lieu les plaintes de Mr. Pontanus Professeur en Théologie à Utrecht, dans son „Oraison funebre de Mr. Mastricht.

(b) „Voyez la Réponse au Provincial 2. Part. Chap. „CXXX. pag. 765.

(c) „On ne veut point avoir égard à ceux qui parlent „contre leur conscience.

(d) „Voyez la Continuation des Pensées diverses §. „LXXVIII. a la fin.

s'accommode le moins avec le goût du Public, *publicus sapor*. Outre qu'il faudroit savoir si elles voudroient donner par écrit leur jugement, & le soûtenir la plume à la main. Voilà bien des choses que Mr. le Clerc n'a pas distinguées; il lui étoit trop agréable de se flatter de la conquête des mécontens de Mr. Bayle, & de la croire facile à garder. Elle ne l'est point pourtant; il verra bien-tôt que ces personnes mécontentes seront aussi peu satisfaites (*e*) de lui que de son Antagoniste.

Que Mr. le Clerc embrouillera tellement la dispute, que les lecteurs ne pourront démêler la verité. Talens qu'il a pour cela.

Mais si cette ressource lui manque, celle des talens de sa plume ne lui manquera pas. Il possède au souverain point la facilité d'écrire, qu'il n'attribuë apparemment à Mr. Bayle, que par l'ironie dont il s'est servi en divers autres endroits de son libelle. C'est une facilité que les dispositions naturelles, & l'exercice continuel de plus de 20. ans lui ont acquise. Peu de gens de lettres parmi les François ont, comme lui, une complexion de corps qui seconde l'inclination à l'étude, & qui la soûtienne 12. ou 14. heures par jour. Quoiqu'il en soit, un livre ne lui coûte rien. Mais quand même il n'écriroit pas facilement, il soûtiendroit cette dispute sans beaucoup de peine, avec le secret dont il s'est muni de répeter les mêmes choses, & de sophistiquer ce qu'il avoit dit, & ce qu'on lui avoit répondu, & de s'emparer d'une dictature despotique sur les expressions de son adversaire. Il y trouve tout ce qu'il lui plait: l'unité où il y a des distinctions: la distinction où il y a unité: la plaisanterie où il n'y a rien que de sérieux: la satyre (*f*) où il n'y a qu'une apologie grave: l'impieté où il n'y a que la doctrine de Calvin. Je ne sai point si c'est la premiere fois qu'il exerce cette mauvaise guerre; mais en ce cas l'on peut dire qu'il s'y est perfectionné du premier coup. Il n'a fait en ce genre-là rien qui sente le novice, & dont un maître passé ne se pût glorifier. Etant si bien aguerri il se peut promettre de répandre tant de broüilleries, & tant de sophismes sur tous les écrits qu'il produira dans cette dispute, que les lecteurs ne démêleront jamais la verité: car ce seroit un travail qui demanderoit trop d'attention & trop de patience.

§. VIII.

CENSURE *de quelques sophistiqueries de Mr. le Clerc.*

AFin qu'on ne nous impute pas le même défaut que nous lui avons imputé, qui est d'accuser sans preuve, nous ferons ici une partie (*g*) de ce que nous avons dit (*h*) ci-dessus que nous voulions dédaigner de faire. Nous marquerons quelques fautes de Mr. le Clerc, qui prouvent ou qu'il a voulu tromper ses lecteurs, ou que la passion l'a empêché de considerer ce qu'il écrivoit.

Réfutation des raisons qu'il allegue pour se justifier d'avoir revêtu le personnage d'un Origeniste.

I. La premiere raison qu'il donne pourquoi il se revêtit du personnage d'un Origeniste, afin de répondre aux objections Manichéennes, (*i*) *c'est que* l'Origenisme *est une secte qui n'est suivie aujourd'hui de personne, & qui est ridicule à divers égards* selon l'opinion commune *qu'il n'examinoit pas alors, & qu'il se contentoit de supposer. Les* Manichéens, ajoûte-t'il (*k*), *ne méritoient pas d'avoir d'autres adversaires*. C'est déclarer manifestement qu'il trouvoit si foibles leurs objections, qu'il ne vouloit pas leur faire l'honneur de les donner à réfuter à une secte Chretienne un peu raisonnable; mais qu'il laissoit cette fonction à une secte ridicule tout-à-fait éteinte. La conséquence de cela est que si cette secte ridicule venoit à bout des objections, les sectes Chretiennes plus raisonnables en viendroient à bout encore plus aisément. Mr. le Clerc lui-même indiqua cette conséquence, comme on l'a vû (*l*) ci-dessus. Mais on lui montra qu'il se trompoit, puisque l'Origenisme n'affoiblissoit les objections qu'entant qu'il abolissoit l'Enfer; ce que tout le reste du Christianisme consideroit comme un dogme pernicieux. Mr. le Clerc se seroit tiré facilement de cet embarras, s'il eût montré qu'il y a des sectes Chretiennes qui réüssissent encore mieux que l'Origenisme dans le combat en question, quoiqu'elles admettent l'éternité de l'Enfer? A-t'il pris cet expédient? Il s'en est bien gardé. Il a répliqué sous le personnage du premier Origeniste, & enfin il s'est produit sous sa forme naturelle, qui est celle d'un Théologien qui ne nie, ni n'affirme la durée éternelle des suplices infernaux. Il a donc enfin déclaré qu'il s'éloignoit de l'Origenisme selon toute la difference qui se trouve entre l'affirmation d'un Dogmatique, & l'époque d'un Pyrrhonien; mais plus il s'est éloigné de l'Origenisme, plus s'est-il rendu incapable de satisfaire aux difficultez des Manichéens. C'est ce que l'on a montré ci-dessus (*m*) avec la derniere évidence, & ce n'est pas la seule objection qu'on ait à lui faire sur ce sujet.

Car on va le renfermer dans une fâcheuse alternative. Si vous avez crû, lui demande-t-on, qu'un véritable Origeniste, quelque ridicule qu'il fût, étoit assez fort pour repousser toutes les attaques Manichéennes, quoiqu'il n'approchât pas de la force des Chretiens plus raisonnables que lui, vous n'avez pas bien jugé des choses: on vous a fait voir évidemment (*n*) que le personnage d'un Origeniste étoit le plus propre que vous eussiez pû choisir pour répondre aux Manichéens. Si vous avez connu effectivement que ce choix-là étoit le meilleur que vous pussiez faire, vous débitez un mensonge lorsque vous marquez la premiere des raisons de votre choix.

Que ses réponses étant selon lui-même fondées sur des erreurs, Mr. Bayle ne pouvoit les trouver bonnes.

II. Ce mensonge est d'autant plus blâmable, qu'il peut servir à réfuter ce que son Auteur venoit de dire, qu'il n'eût pas tant attendu à faire éclat, s'il n'eût pas esperé que Mr. Bayle profiteroit des réponses de l'Origeniste, & le remercieroit, (*o*) *comme l'on a accoûtumé de faire*

(*e*) „Il ne leur resteroit ni pudeur ni bonne foi si elles „étoient moins mécontentes de Mr. le Clerc, qui n'a rien „dit qu'en faveur d'une hypothese conjecturale rejettée „de tous les partis Chretiens. & qui, quand elle seroit „vraie, laisseroit dans toute leur force les difficultez, „hormis qu'elle affoibliroit celle des suplices éternels.

(*f*) „C'est ainsi que pour exciter contre Mr. Baylé les „Prédestinateurs qu'il regarde comme très-malendurans, „il affirme (*pag.* 150.) calomnieusement, que M. Bayle a „fait une violente satire contre les sentim. de Dordrecht.

(*g*) „Outre ce qui a été remarqué ci-dessus par-ci par-„là, soit dans le texte, soit dans les notes marginales.

(*h*) „§. IV. pag. 993. 1. col. note (*c*)

(*i*) „Bibliotheque Choisie tom. 9. pag. 107.

(*k*) „*Ibid. pag.* 108.

(*l*) „Pag. 26.

(*m*) „Voyez pag. 49. 50. 60. 61. & suiv.

(*n*) Dans la Réponse aux Questions d'un Provincial „2. Part. Chap. CLXXII. pag. 864. 2. col.

(*o*) „Bibliotheque Choisie tom. 9. pag. 107.

faire dans les Auditoires de Théologie & de Philosophie.

Cette espérance ne paroîtra-t-elle pas de fort bon sens à ceux qui remarqueront que Mr. le Clerc avouë tout de nouveau, qu'il n'a produit sur la scene son Origeniste que comme un personnage ridicule; les Manichéens ne méritant pas d'être combattus par un plus digne adversaire? A-t-il dû espérer que Mr. Bayle acquiesceroit à des réponses qui de l'aveu même du répondant étoient fondées sur des erreurs? Est-ce la coûtume de recevoir en payement une piece de monnoye que le payeur même reconnoit pour fausse? S'il déclare qu'il a de fort bon argent dans son coffre, n'est-on pas plus disposé à rejetter sa fausse monnoye, afin qu'il se hâte de donner la bonne qu'il est en état de fournir. Le bon sens exigeoit donc que Mr. Bayle réservât ses remercimens pour les meilleures réponses que Mr. le Clerc se vantoit de pouvoir faire. Elles sont venuës enfin, & se sont trouvées pires que les précedentes.

Pourquoi on n'a pas dû refuter les opinions d'Origene.

III. Mr. le Clerc trouve (*p*) mauvais que l'on ait traité de fausses les opinions d'Origene sans les avoir refutées. Ce reproche est très-mal fondé (*q*): l'on a eu tout le droit du monde, 1. De les regarder comme fausses, puisque Mr. le Clerc lui-même les desavoüoit (*r*): 2. De ne les pas réfuter, puisqu'en les supposant vrayes on ne laissoit pas de montrer qu'elles étoient incapables de résoudre les objections. Il faudroit être bien de loisir pour s'amuser dans de telles circonstances, à réfuter une opinion condamnée généralement par tous les Chretiens.

Que Mr. Bayle pouvoit proposer des objections sous le personnage d'un Manichéen.

IV. *C'étoit pour épargner* Mr. Bayle, ajoûte-t'il (*s*), *que j'entrai en lice, masqué comme lui; car en faisant mon personnage naturel il falloit qu'il fit aussi le sien, & qu'il attaquât sous son propre nom la Bonté & la Sainteté de Dieu, comme* (*t*) *il le fait présentement. Je ne devois pas le jetter dans cette necessité, qui me paroissoit avoir de fâcheuses suites. S'il en a voulu courir les risques, cela ne me regarde plus.* Il y a long-temps que la presse n'a roulé sur des paroles aussi pitoyables que celles-là. Y a-t'il aucune ombre de necessité que ceux qui attaquent une these, fassent leur personnage naturel, lorsque ceux qui la soûtiennent répondent en leur propre nom? L'experience de toutes les disputes (*u*) Académiques, & de tous les examens des Proposans dans les Synodes, ne montre-t'elle pas le contraire? Un Proposant fait son propre personnage; mais ses Examinateurs ne font que lui objecter les argumens des Papistes, ou des Sociniens; & avec quelque force qu'ils les poussent, ils gardent réellement le caractere de Ministre de la parole de Dieu. Mr. le Clerc cherchoit un prétexte pour débiter une calomnie, & il n'a pû inventer qu'une absurdité palpable.

Que sa comparaison d'une Mere est dans les regles de la dispute.

V. Sur ce qu'il avoit trouvé indécente la comparaison d'une mere, on lui avoit indiqué (*vv*) le 2. éclaircissement qui est à la fin du (*x*) Dictionaire Critique. Il y a trouvé des comparaisons bien plus terribles que celle-là; mais il répond (*y*) que ceux qui s'en sont servis, ne l'ont fait que contre les sentimens de leurs adversaires, & non pas, comme Mr. Bayle, contre l'idée de Dieu, qu'ils faisoient eux-mêmes profession de recevoir. Ignore-t'il donc l'usage de la dispute? Feroit-il difficulté si Mr. Limborch son Collegue soûtenoit des theses publiquement, de lui proposer la comparaison d'une mere, & de la pousser à toute outrance? Il répondra que néanmoins il seroit très-persuadé de l'orthodoxie Arminienne. Mr. Bayle lui fera une semblable réponse.

Qu'il n'a pas mal pris la pensée de Mr. le Clerc sur la mutabilité de l'homme.

VI. Voici une plainte de Mr. le Clerc. Il veut (*z*) qu'à cause *qu'il a remarqué que l'homme a été créé muable*, on lui ait attribué de dire que l'homme *a nécessairement changé en mal. J'ai seulement voulu dire*, ajoûte-t'il, *que l'homme ayant été muable, il a été sujet à changer, ce que personne ne peut nier.* Il a raison de croire que personne ne sauroit nier cela; mais il a tort de se plaindre que l'on ait *mal pris sa pensée;* car on n'a raisonné contre lui qu'à l'égard des avantages qu'il prétendoit tirer de la mutabilité de l'homme, entre lesquels on n'a point mis la necessité de la chûte. Nous allons examiner si ses nouvelles défenses valent quelque chose. On lui avoit objecté (*a*) que la consequence de la puissance à l'acte n'est point necessaire, comme il paroît de ce que l'ame de l'homme est destructible, & durera néanmoins toûjours; ce qui prouve qu'elle auroit pû être toûjours muable, & ne passer pourtant jamais de l'innocence au peché.

Que Dieu pouvoit prévenir la chûte de l'homme sans blesser sa liberté.

Mr. le Clerc (*b*) ne se tire de ce mauvais pas, qu'en supposant que Dieu n'a pû prévenir la chûte de l'homme sans lui enlever l'usage du franc-arbitre; paradoxe étrange, qui feroit horreur aux Molinistes les plus outrez; ils n'ont jamais eu la hardiesse de rejetter les graces congruës, & ils ruineroient entierement leur science moyenne (*c*), s'ils adoptoient l'imagination de Mr. le Clerc. Peut-on rien dire de plus injurieux à la sagesse de Dieu, que de le faire inferieur en connoissance au Tentateur d'Eve? Quoi! ce Tentateur aura été assez habile pour la faire tomber dans le peché sans donner aucune atteinte au libre-arbitre, & Dieu (*horresco referens*) n'eût pas pû trouver un expédient de la faire triompher du Tentateur sans ruïner la liberté! Il n'y a rien de plus ordinaire que de voir des hommes qui par la dexterité de leur esprit, par leur éloquence, par le bon choix des occasions, & par les *molles aditus, mollissima fandi tempora*, font faire tout ce qu'ils veulent à leurs amis, sans leur enlever l'usage du franc-arbitre, & l'on osera assurer que Dieu ne peut obtenir que par une force majeure ce qu'il souhaite d'une Créature libre. Cette pensée de Mr. le Clerc est si opposée à mille raisons fondées sur l'Ecriture & sur la Philosophie, & elle traîne après soi tant de conséquences absurdes, que j'ai de la peine à croire que ce soit le sentiment général des Ministres Arminiens (*d*). Je vois qu'encore à présent,

(*p*) ,, *Ubi suprà* pag. 108. Cela lui tient fort au cœur: ,, il le repete pag. 133. 138.

(*q*) ,, Voyez ci-dessus § V. pag. 998. 1. col. note (*b*)

(*r*) ,, Voyez la Réponse au Provincial *ubi suprà* Chap. ,, CLXXII. pag. 863 2. col. & Chap. CLXXVI. pag. 872. ,, 1. col.

(*s*) ,, Biblioth. Choisie *ibid.* pag. 109.

(*t*) ,, On a refuté ceci ci-dessus § IV. pag. 993. 2. colonne note (*d*).

(*u*) ,, Voyez Mr. le Clerc *ibid.* pag 104.

(*w*) ,, Voyez la Réponse au Provincial 2. Part. Chap. ,, CLXXIV. pag. 869. 2. col. & 870. 1. col.

(*x*) ,, A la Réponse à la IV. objection.

(*y*) ,, Bibliotheque Choisie *ubi suprà* pag. 129.

(*z*) Bibliotheque Choisie *ibid.* pag. 131.

(*a*) Réponse au Provincial 2. Part. Chap. CLXXIII. ,, pag. 866. à la fin de la 1. col. & au commencement ,, de la 2. & de la pag. 867. 1. col.

(*b*) ,, Bibliotheque Choisie *ubi suprà* pag. 132.

(*c*) Voyez ci-dessus § V. pag. 998. 2. col.

(*d*) ,, Notez que M. le Clerc *ibid.* supose que de permettre que l'homme peche, & se rende très-malheureux, ,, n'est

sent on leur attribuë d'admettre quelque congruité dans les secours de la grace. *Requisita (e) ad Gratiæ sufficientis efficaciam vocatio tantum* CONGRUA, *quam vocant, seu moralis quædam &* OPPORTUNA *suasio per Verbum Evangelii quæ trahat in consensum* CONGRUE *scilicet dispositos.* C'est ainsi que parloit Mr. Spanhem le Professeur en Théologie l'an 1694. dans un Ecrit sur les controverses Arminiennes.

Qu'on n'a point reproché à M. le Clerc qu'il traitoit les Manichéens d'Heretiques.

VII. Mr. le Clerc avance *qu'on se plaint entre autres de deux choses; l'une est qu'il a traité* d'Hérétiques *les Manichéens, qu'il en a prétendu tirer de l'avantage (f).* L'autre est *qu'en faisant* l'Origéniste *il suppose qu'il a raison, quoiqu'il sache bien qu'*Origene *a été condamné par la plûpart des Chretiens.* On n'eût jamais crû qu'il fût capable de brouiller ainsi les choses. Où a-t'il trouvé que Mr. Bayle se plaigne de la qualité d'Hérétiques donnée aux Manichéens? Il n'y a rien de semblable dans le Chapitre (*h*) que Mr. le Clerc a cité, & il est sûr qu'on ne sauroit dire plus de mal des Manichéens que Mr. Bayle (*i*) en a dit. La remarque de Mr. le Clerc n'a point d'autre fondement que la réponse qu'on lui avoit faite (*k*) que les Manichéens ne sont pas les seuls qui puissent crier contre les erreurs des Origénistes. Pour justifier cette réponse l'on observa qu'en ce qui concerne le salut des Réprouvez & des Démons, toutes les sectes Chretiennes sont opposées aux Origénistes; & qu'à l'égard de la liberté, il y a beaucoup de Chretiens qui ne suivent pas le sentiment d'Origene. On réfutoit par là pleinement Mr. le Clerc, qui avoit voulu se tirer d'affaire en supposant que ces deux articles de l'Origénisme ne pouvoient être censurez que par les Manichéens. Qu'a-t'il fait en dernier lieu pour cacher sa confusion? Il a supposé faussement (*l*) qu'on lui objectoit les Augustiniens comme un parti considérable dans le Christianisme, & dont il reconnoissoit l'autorité: il assure *qu'il ne peut s'empêcher de rire de la gravité avec laquelle on lui objecte ce parti considérable* des Augustiniens, *comme si l'on ne savoit pas qu'il fait profession de croire qu'ils se trompent.* Et là-dessus il declare qu'il rejette hautement ce qu'ils disent du peché originel, &c. il témoigne en cet endroit-ci une gayeté surprenante, mais qui paroîtra bien ridicule à ceux qui liront la page (*m*) qu'il a citée; car ils y verront que l'on n'y parle des Augustiniens (*n*) que pour dire qu'ils condamnent ce que Mr. le Clerc attribuë à l'Origéniste sur le dogme de la liberté: on ne suppose nullement ni que leur nombre, ni que leur mérite doive faire aucune impression sur son esprit: on savoit assez l'opposition de son sentiment au leur. On ne suppose pas même qu'ils sont orthodoxes: on n'avoit aucun besoin de cela. Quelle est donc la conduite de ce Censeur? Par quelle regle se croit-il permis de déguiser, ou de prendre de travers les choses, afin de persuader aux lecteurs que son adversaire fait des objections extravagantes, & que c'est un ignorant qui ne sait pas même que les Arminiens desaprouvent la doctrine de Saint Augustin & de Calvin? Si Mr. le Clerc ne se défait pas de ces petits tours de baguette, on le laissera écrire tout seul. Quant à la seconde chose dont il dit que l'on s'est plaint, savoir qu'il ait supposé qu'Origene avoit raison, on lui répondra tout simplement qu'au contraire l'on a toûjours remarqué (*o*) qu'il désaprouvoit les sentimens d'Origene: l'on a remarqué cela avec quelque sorte d'affectation, afin de lui rendre un bon office: on le voyoit décrié partout comme un séminaire d'erreurs capitales, & l'on se faisoit un plaisir de lui épargner ce nouveau surcroît de diffamation. On savoit très-bien que ses ennemis auroient eu beaucoup de joie de pouvoir dire (*p*) qu'il renouvelloit l'hérésie pernicieuse d'Origene touchant le salut éternel des Diables & des Réprouvez. Voilà pourquoi l'on avertissoit soigneusement qu'il n'étoit point de cette opinion. Il s'est expliqué enfin. Si nos Orthodoxes, si ses ennemis particuliers en France, en Angleterre, & en Allemagne l'insultent, & le décrient comme un destructeur de l'Enfer, & par conséquent comme un promoteur du crime, ce sera sa faute.

Ni objecté les Augustiniens comme s'il reconnoissoit leur autorité.

Ni dit qu'il supposoit qu'Origene avoit raison.

Qu'on n'a point dit que tous les Chretiens sans en excepter les Arminiens, pouvoient faire contre la Bonté Divine les objections qu'on a proposées.

VIII. Je ne sai si mes lecteurs me permettront d'observer qu'il y a une malice lumineuse, & une malice ténébreuse. La premiere n'empêche pas qu'un accusateur ne voie que ce qu'il impute à son ennemi est faux: la seconde l'empêche de le connoître, tant les brouillards que sa passion a excitez dans son esprit sont épais. J'attribuë à la seconde espece de malice le mensonge dont je vais faire mention. Mr. le Clerc (*q*) dit qu'on a assuré une chose *entierement fausse*; c'est *que tous les Chretiens, sans en excepter les Arminiens, peuvent faire contre la Bonté Divine les objections* qu'on a proposées. Il cite la page (*r*) 871. 1. col. de la 2. Partie de la Réponse au Provincial. Consultons cette page, nous y trouverons que *les Catholiques Romains, les Luthériens, les Réformez, les Arminiens, l'Eglise Grecque & ses Shismatiques peuvent* objecter à Origene, *aussi-bien que les Sectateurs de Manès*, qu'il s'est trompé *en ce qui concerne le salut des Réprouvez & des Démons.* Y a-t'il une vérité de fait plus certaine que celle-là? N'est-il pas

„ n'est pas un défaut de bonté, mais un moindre effet d'u„ne bonté infinie, que ne le seroit de ne pas permettre cela. Or il répete que la bonté infinie n'est pas obligée de „se communiquer également à toutes les Créatures. „Tout ceci avoit été refuté si pleinement, qu'il s'est bien „gardé d'entreprendre de répliquer. Voyez la réponse au „Provincial 2. Part. Ch. LXXXIII p. 666. 2. col. & Chap. „CLXXIII. pag. 865. 2. col.

(*e*) „*Spanhem. elencho Controvers. pag.* 255. *Edit.* 1694. „Voyez aussi pag. 253. Conferez ci-dessus § IV. pag. „993. 2. col.

(*f*) „*Ubi suprà pag.* 133.

(*g*) „*Ibid. pag.* 135.

(*h*) „Le 175. de la Réponse aux Questions d'un Pro„vincial.

(*i*) „Voyez le Dictionnaire Histor. & Crit. à la re„marque B de l'article *Manichéens* Voyez aussi de quel„le maniere ils sont refutez dans le 2. éclaircissement „à la fin de ce Dictionnaire.

(*k*) „Voyez la Reponse au Provincial 2. Part. Chapitre „CLXXV. pag. 871. 1. col.

(*l*) „Bibliotheque tom. 9. pag. 133. 134.

(*m*) „C'est la 1188 de l'éd. *in* 12. (que son imprimeur „a mal marqué 188.) de la Reponse au Provincial. C'est„à-dire le Chap. CLXXV. pag. 671. 2. col. de cette édit. „*in folio.* & non le LXXXVII. pag. 672. 2. col.

(*n*) „Remarquez qu'ils soûtiennent hautement qu'O„rigene a été la premiere source du Pelagianisme, & que „cela passoit pour certain dès le tems de Pélage. Voyez „le Pere Noris dans l'Histoire du Pelagianisme.

(*o*) „Voyez ci-dessus § V. pag. 999. 3. 2. col. & la Re„ponse au Provincial 2. Part. Chap. CLXXII. pag. 863. „2. col & Chap CLXXVI. pag. 872. 2. col.

(*p*) „Conferez ci-dessus § V. pag 999. 1. col.

(*q*) „*Ubi suprà* pag 149.

(*r*) „Chap. CLXXV.

pas indubitable que si un Manichéen demandoit à tous ces Chretiens : *Ai-je raison de dire qu'Origene se dérobe à mes objections, en supposant faussement que les damnez & les Diables sont destinez à une félicité éternelle?* Ils lui répondroient : *Vous avez raison.* S'il restoit là quelque doute, ce ne pourroit être que par rapport aux Arminiens; car Mr. le Clerc nous apprend (*s*) qu'ils n'exigent de ceux qui entrent dans leur Societé que ces quatre choses: 1. *de reconnoitre le Nouveau Testament comme la regle unique de leur foi* : 2. *de vivre Chretiennement* : 3. *de n'être point idolâtres* : 4. *de ne persécuter personne.* Ils n'exigent donc point que l'on condamne l'Origénisme, non-plus que le Socinianisme, &c. Mais cela n'empêche pas que l'on ne puisse assurer en géneral, qu'ils reconnoissent pour fausses la plûpart des opinions que l'Eglise Réformée rejette, hormis les cinq articles qui ont été condamnez dans leur systême par le Synode de Dordrecht. Leurs Ministres seroient bien fâchez qu'on les appellât Sociniens; & à ne juger des choses que par la profession extérieure, il n'y a point d'autre différence entre eux & les Théologiens Contre-Remontrans que celle-ci, (*t*) c'est qu'ils jugent tolérables les erreurs des Sociniens, & que les Contre-Remontrans les jugent mortelles. S'ils permettent donc à Mr. le Clerc la métamorphose des supplices infernaux en une condition assez douce, c'est par la même tolérance avec laquelle ils permettent, qu'un Socinien se persuade que Dieu anéantira les méchans. Ils se réservent néanmoins le droit de rejetter comme une erreur ce sentiment des Sociniens, & l'Origénisme & le Sémi-Origénisme; ils sont même dans l'obligation de combattre ces erreurs, afin de tâcher d'en guérir les particuliers qui en sont malades. Dès-là qu'ils disent qu'ils tolerent les Sociniens, ils déclarent qu'ils le croient dans l'erreur; car on ne tolere point les dogmes que l'on juge véritables. On leur donne son approbation toute entiere, & l'on fait qu'on ne pourroit la leur refuser sans injustice. Les Arminiens considerent les Sociniens comme ce (*u*) roseau cassé que l'on ne doit point briser, & comme ce lumignon fumant que l'on ne doit pas éteindre. Ils font usage de cette maxime de l'Apôtre, (*v*) *nous devons, nous qui sommes forts, supporter les infirmitez des foibles*, & ils esperent que la tolérance pourra être cause que ceux (*vv*) qui ont encore besoin de lait, pourront un jour être nourris de viande ferme. C'est par cet esprit qu'ils auront la complaisance de souffrir que Mr. le Clerc soit un demi-Origéniste, puisqu'il est encore trop infirme dans la foi pour digerer l'article 20. de leur Confession, où ils déclarent qu'au dernier jour Dieu ne privera pas seulement de la félicité éternelle par un arrêt irrévocable les impies & les incredules, mais qu'il leur infligera aussi les tourmens de l'Enfer & les suplices éternels, & qu'il les précipitera dans les flammes éternelles avec le Diable & avec les Anges du Diable, afin qu'ils y souffrent la peine de la mort éternelle (*x*). Quand on se déclare ainsi pour un dogme dans la Confession de foi de toute la secte, il est visible que si l'on dispense un particulier de le croire, c'est par un motif de charité, & sous l'esperance qu'il se tirera de l'erreur qu'on lui pardonne.

Que les Arminiens n'approuvent ni le Socinianisme ni l'Origénisme quoiqu'ils tolerent l'un & l'autre.

Je donne là une idée qui fait honneur aux Arminiens. Si je me trompe il sera facile à Mr. le Clerc de m'en convaincre, il n'aura qu'à se présenter à leur Synode, afin de prier la Compagnie de lui délivrer un acte portant qu'elle ne supporte point comme des infirmes les Sociniens, les Origénistes, &c. mais qu'au lieu de les considerer comme des Catéchumenes qui profiteront peu-à-peu, elle les regarde comme des Adeptes & comme ses principaux ornemens, & ses plus fermes piliers. Je lui promets d'aquiescer à cette déclaration Synodale dès quelle me sera communiquée.

Voilà pleinement justifié ce qui se trouvera dans le Chapitre CLXXV. de la Réponse au Provincial. Mr. le Clerc seroit bien habile s'il pouvoit justifier sa bevûë avec le même succès.

IX. Il déclare qu'il renonce aux objections des Manichéens, (*y*) *& il ose même dire qu'elles seront abominées non seulement par les Luthériens & par les Arminiens* (*z*), *mais par tous les autres Chretiens.* Mais par quelle raison y renonce-t'il? N'est-ce pas uniquement à cause que son Origénisme rectifié lui paroît propre à les resoudre? Il doit donc les croire invincibles à l'égard de tous les autres Chretiens, & juger par conséquent qu'ils y renoncent mal-à-propos pendant qu'ils croyent l'éternité des Enfers. *Quoiqu'il y ait des Chretiens*, ajoûte-t'il, (*a*) *qui s'embarrassent dans des pensées qu'ils ne peuvent pas concilier avec la Bonté Divine, il n'y en a point qui ait quelque crainte de Dieu & quelque respect pour l'Ecriture Sainte, qui ne dise* (*b*) *que Dieu est Bon & Saint, & qui n'éloigne de son esprit & de son cœur* (*c*) *des objections indignes d'un Chretien. Ils nient même les conséquences que l'on tire de leurs opinions, & protestent qu'ils ne croyent pas Dieu auteur du mal. Il n'y a personne qui ait quelque pieté, & qui sache raisonner, qui s'appercevant qu'il a une opinion incompatible avec la Justice & avec la bonté de Dieu, n'abandonne incessamment cette opinion comme fausse.* Tout cela est fort sensé; mais on ne s'en peut servir contre Mr. Bayle qu'en supposant qu'il reconnoît pour véritable la conclusion des syllogismes qui contiennent les objections qu'il rapporte. C'est ce que Mr. le Clerc suppose par une insigne calomnie: il n'a point donné de preuve de cette supposition, il n'en donnera jamais, on l'en défie, & il a fermé malicieusement les yeux sur mille passages clairs & formels qui la renversent, & sur les maximes fondamentales (*d*) de tous les Chretiens qui captivent leur entendement sous l'obéissance de la foi.

Que Mr. Bayle n'a pas reconnu pour véritable la conclusion des Syllogismes qui contiennent les objections qu'il rapporte.

CONCLUSION

(*s*) „ Bibliotheque Choif. pag. 140.

(*t*) „ Exceptons comme ci-dessus les cinq Articles con„ damnez par le Synode de Dordrecht.

(*u*) „ Voyez l'Evangile selon Saint Mathieu chap. 12. „ v. 20.

(*v*) „ Epitre aux Romains ch. 15. v. 1.

(*vv*) „ Voyez l'Epitre aux Hébreux chap. 5. v. 12.

(*x*) „ *Deus non modo immortalem gloriam impiis & incre„ dulis irrevocabiliter tunc abjudicabit, sed & cruciatus in„ fernales atque æterna supplicia infliget, . . . cum eos in æter„ num ignem unà cum Diabolo & Angelis ejus præcipitabit, „ ut ibi pendant pœnam æterni exitii.* Confess. Remonstr. „ art. 20. *Notez qu'ils citent sur tout cela divers passages „ de l'Ecriture.*

(*y*) „ Bibl. Choif. *ubi suprà* pag. 149.

(*z*) „ On a vû ci-dessus § VII. pag. 1003. 2. col. qu'ils „ les adoptent avec zèle contre les Prédestinateurs.

(*a*) „ *Ibid.*

(*b*) „ Mr. Bayle le dit aussi.

(*c*) „ Les Sectes Chretiennes ne se font pas scrupule „ d'employer ces objections ou directement ou par rétor„ sion: voyez ci dessus § VI. pag. 1000. 2. col. note (*z*).

(*d*) „ Voyez ci dessus § IV. p. 993. 2. col. note (*d*) & „ p. suivante 1. col. note (*g*) § VI. p. 1000. 1. & 2. col.

CONCLUSION.

Que Mr. le Clerc ne refute les Manichéens que par une conjecture qui sera rejettée de tous les Chretiens.

JE ne sai si les Lecteurs qui comprendront bien tout le détail de cette Réponse, pourront s'empêcher de dire que Mr. le Clerc s'est engagé (e) pour ses péchez dans cette nouvelle querelle. Car enfin il avouë tout aussi-bien que Mr. Bayle, qu'aucun des systêmes qui sont enseignez dans les Ecoles, non pas même celui des Freres Polonois, ni celui des Arminiens, ne resout les objections, & c'est pourtant son seul prétexte de déferer Mr. Bayle; & au lieu de présenter comme lui un bon remede, savoir la soumission à l'autorité de l'Ecriture, il ne veut point ouïr parler d'un consentement de l'esprit à des mysteres inconcevables. L'expédient unique qu'il a inventé pour satisfaire aux objections des Manichéens, ne roule que sur une conjecture qui sera desaprouvée de toutes les Communions Chretiennes. Il les a toutes abandonnées à la merci des Sectateurs des deux principes; elles le leur abandonneront toutes à leur tour, & se banderont toutes contre lui comme les oiseaux en usent envers le hibou; elles lui retorqueront tous les argumens dont il se voudra servir contre l'éternité des supplices infernaux, & lui soutiendront qu'il s'est jetté tout le premier dans le précipice qu'il creusoit à Mr. Bayle; ce sera une occasion très-naturelle de lui décocher des couplets (f) de Pseaume. Enfin elles (g) l'accuseront d'énerver l'autorité de l'Ecriture; car s'il se fait fort d'éluder tous les passages qui marquent que les Damnez seront malheureux éternellement, que pourra-t'on lui prouver par l'Ecriture? Il se sera engagé à bien peu de chose en promettant aux Arminiens (h) que le Nouveau Testament sera la regle de sa foi. Il n'y trouvera que ce qu'il voudra.

Il a esperé peut-être que cet exterieur de zele dont il s'est masqué, lui gagnera la populace des Lecteurs; mais quelque duppe qu'elle soit, il y a très-peu d'apparence qu'elle donne dans un tel panneau. Quelques protestations de zele repanduës par-ci par-là sans aucune onction, & mal assorties avec l'esprit general qui regne dans tous les Ecrits d'un homme contre lequel le Public est prévenu, ne font pas beaucoup d'effet. Un tel homme édifie plus lorsqu'il ne copie jamais le langage des dévots, que lorsqu'il en brode (i) quelque morceau de ses Livres. C'est un nouveau sujet de scandale si d'ailleurs ses dogmes (k) n'aboutissent à rien de bon. Si néanmoins Mr. le Clerc fait cette conquête, tout le monde ne la lui enviera pas; il y aura tel Auteur qui jettant la vûë sur une certaine élite de gens, n'aspirera qu'à leur plaire, & s'appliquera ces vers d'Horace:

> (l) Quibus hæc sint qualiacunque
> Arridere velim, doliturus si placeant spe
> Deterius nostra. Demetri, teque, Tigelli,
> Discipulorum inter jubeo plorare cathedras.

Le 25. d'Avril 1706.

(e) „ *Nec satis apparet cur istud factitet,*
„ *Utrum minxerit in patrios cineres an triste bidental*
„ *Moverit incestus, certe furit.*
Horat. de Arte Poët. in fine.

(f) „ *A caver une grande fosse, &c.* Pseaume 7. v. 16. „ 17. selon la version de Marot. *Voyez aussi Pseaume 35.* „ *v 8. & plusieurs Proverbes dans Erasme.* Chil. 1. centur. „ 2. n. 50. & seq.

(g) „ Exceptons sur ce point-ci les Sociniens.

(h) „ Voyez ci-dessus §. VIII. page précedente 2. „ col.

(i) „ *Purpureus, late qui splendeat unus & alter*
„ *Assuitur pannus... Sed nunc non erat his locus.*
Horat. ibid. init.

(k) „ Voyez ci-dessus §. VII. pag. 105. 2. col. note (e).

(l) „ *Id.* Sat. 10. lib. 1. in fine.

REPONSE AUX QUESTIONS D'UN PROVINCIAL.

QUATRIEME PARTIE.

*AVIS AU LECTEUR.

Raisons qui ont differé la publication de cette 4. Partie.

L'*Auteur avoit composé cet Ouvrage plusieurs mois avant sa mort ; il avoit même* (*a*) *témoigné quelque impatience de le voir imprimé ; mais le* (*b*) *quatrieme Volume des* Réponses aux Questions d'un Provincial *ayant grossi sous sa main, il fut obligé d'en separer ce morceau, & d'en differer la publication jusqu'à ce que les* Entretiens de Themiste & de Maxime *fussent achevez. C'est un enfant posthume qu'on a trouvé entre ses papiers. L'Auteur n'avoit pas eu le tems de le revoir, de le corriger & de le grossir autant qu'il l'auroit pû. Cependant on ne laisse pas d'y remarquer une grande diversité de Questions ; il y examine plusieurs faits historiques avec une exactitude qu'il poussoit jusqu'au scrupule. Il sembloit être né pour relever les fautes que les autres avoient faites, ou laissoient passer trop legerement. La plûpart des Lecteurs se trouvent si peu interessez aux recits historiques, qu'ils ne veulent pas se donner la peine d'en faire la discussion. On les croit & on les repéte sur la bonne foi de celui qui doit les avoir examinez, ou qui les debite avec confiance. Le tems & le nombre des Ecrivains qui se suivent aveuglement, donnent de l'autorité aux faits incertains. Il semble qu'il y ait ensuite prescription, & qu'il ne soit plus permis de s'inscrire en faux contre ce qu'on a crû depuis un grand nombre d'années. Ce n'est pas toujours le desinteressement ou la paresse qui causent ce desordre. Peu de gens ont les secours necessaires, ou se trouvent capables d'entrer dans le détail ennuyeux des faits pour les retablir dans leur état d'integrité. Feu Mr. Bayle ne se laissoit point imposer par l'autorité des Ecrivains les plus celebres ; il épluchoit les événemens qui paroissoient les plus constans, & ne se rebutoit jamais par la peine qu'on essuye dans la discussion des plus menuës circonstances. Il avoit rempli sa Bibliotheque de Livres que chaque parti avoit composez, afin de découvrir la verité par la confrontation de leurs Relations, toûjours differentes, & souvent opposées. Jamais homme ne fit un plus grand usage de ces sortes d'Ecrits ; il les a tirez de la poussiere où ils étoient ensevelis, & s'en est servi utilement pour éclaircir certains faits qui n'étoient point contestez, & qui meritoient pourtant de l'être. On trouvera plusieurs de ces faits dans ce Volume que nous publions. Cette varieté le rendra plus agreable, que si l'Auteur avoit poussé d'un bout à l'autre sa dispute contre Mr. Bernard.*

Agreable varieté qui y regne.

Exactitude scrupuleuse de Mr. Bayle à examiner les Faits historiques.

* „ Mr. de Beauval est l'Auteur de cet Avis.

(*a*) „ Voyez l'Avis au Lecteur du quatrieme Tome „ des Réponses au Provincial. C'est-à-dire, de la „ troisieme Partie de cette Edition *in folio*.

(*b*) „ Ce quatrieme volume de l'édition in 12. fait „ la troisieme Partie de cette édition *in folio*.

CHAPITRE

CHAPITRE I.

Si ce qui a été dit ci-dessus (*) concernant les troubles que la diversité de Religion excite dans les Etats, se peut accorder avec les éloges que l'on donne à la Tolérance.

S'Il est vrai, me demandez-vous, que la Religion soit contraire au repos des Sociétez civiles quand elle forme plusieurs Sectes, que deviendront les argumens de ceux qui soûtiennent le dogme de la Tolérance? Ils n'oublient guéres de dire que la diversité de Religion peut contribuer notablement au bien des Societez; car s'il s'éleve une loüable émulation entre trois ou quatre Sectes, elles s'efforceront de se surpasser les unes les autres en bonnes mœurs, & en zele pour la Patrie. Chacune craindra les reproches que les autres lui feroient de manquer d'attachement à la vertu, & au bien Public: elles s'observeront mutuellement, & ne conspireront jamais ensemble pour troubler la Societé; mais au contraire les unes réprimeront vigoureusement les autres en cas de sédition, il se formera des contre-poids qui entretiendront la consistence de la République. Voilà de quelle maniere les Tolérans ont de coûtume de finir leur plaidoyer. Ils le commencent & le continuent par plusieurs raisons de droit, qui prouvent que l'empire de la conscience n'appartient qu'à Dieu, &c. mais enfin étant obligez de répondre aux Politiques qui soûtiennent par des raisons d'Etat qu'il ne faut souffrir qu'une Religion, vû que la diversité des Sectes est une source d'animositez & de cabales contraires au bien public, comme l'expérience ne l'a que trop démontré, ils alleguent ce qu'on vient de dire.

Que la tolerance est le seule remede des troubles que causent les schismes.

Il est certain que l'expérience peut favoriser les Intolérans; mais cela n'empêche pas que la réponse qui leur est faite par les Tolérans ne soit solide; car si l'on vouloit embrasser l'esprit & le dogme de la tolérance, la diversité des Sectes seroit plus utile que nuisible au bien temporel des Societez. Disons donc qu'un même Ecrivain pourroit soûtenir que la Religion est pernicieuse à l'Etat lorsqu'il arrive des Schismes, & donner néanmoins au dogme de la Tolérance tous les éloges que lui donnent ceux qui le soûtiennent. Qu'un mal soit sans remede, ou qu'il puisse être guéri par un remede que le malade ne veut point prendre, c'est toute la même chose; & de-là vient que pendant que la tolérance, le seul remede des troubles que les Schismes traînent avec eux, sera rejettée, la diversité de Religion sera un mal aussi réel & aussi terrible aux Societez, que s'il étoit irremédiable. Or il est sûr que la doctrine de la Tolérance ne produit rien: si quelque Secte en fait profession, c'est parcequ'elle en a besoin; & il y a tout lieu de croire que si elle devenoit dominante, elle l'abandonneroit tout aussi-tôt. Les anciens Chrétiens soûtinrent ce dogme pendant qu'ils vécurent sous des Empereurs Payens: ils ne trouvoient rien alors de plus injuste que de faire agir la Puissance séculiere contre ceux qui ne suivoient pas la Religion dominante, & ils ne cessoient de dire que les armes de la Religion ne consistent qu'à persuader doucement & tranquillement les cœurs; mais quand ils virent le Christianisme sur le Thrône, ils ne parlerent que de renverser l'Idolâtrie, & il n'y eut point d'Empereurs qu'ils loüassent plus pompeusement que ceux qui s'étoient le plus appliquez à l'exterminer. Il y a eu dans les Sectes dominantes quelque petit nombre de particuliers qui ont écrit en Tolérans; mais leurs livres ont infiniment déplu au gros des Eglises Protestantes, & ont été réfutez par des Ministres fameux. C'estpourquoi le dogme de la Tolérance n'est pas plus utile contre les maux temporels que les schismes causent, que si personne ne le soûtenoit. Il vous sera donc facile de concilier les deux choses qui vous semblent se combattre; l'une est que la Religion trouble le repos public quand elle forme des Sectes; l'autre est que la Tolérance pourroit rendre utile au bien temporel des Societez la diversité des Religions. On peut croire la seconde de ces deux choses, & soûtenir pourtant la premiere comme un fait certain, réel, incontestable, & presque irremédiable & inévitable.

Pourquoi ce remede ne produit point son effet.

Les Schismes de la vraie Religion aussi nuisibles à la Societé que ceux des fausses.

Il ne faut point distinguer ici entre la vraie & la fausse Religion; car de tous les Schismes il n'y en a point qui ayent causé plus de troubles & plus de ravages, que ceux qui se sont élevez dans la Religion Chretienne. Elle n'a été la cause de tous ces desordres que par accident, me direz-vous. Je vous accorde que si les hommes étoient assez raisonnables pour embrasser les veritez de l'Evangile dès qu'elles leur sont annoncées, la prédication de la vraie foi n'exciteroit aucun trouble dans la République, & qu'ainsi c'est par accident, ou en conséquence des mauvaises dispositions de l'homme, que la veritable Religion devient la perturbatrice du repos public. Voyez Calvin dans l'Epitre dédicatoire de son Institution. Mais jose vous dire, qu'à certains égards les troubles de la Societé sont une suite naturelle des dogmes de presque tous les Théologiens. Le dogme de la Tolérance ne peut pas être mis en ligne de compte; je vous en ai dit les raisons: trop peu de gens le soûtiennent: aucune secte qui soit en place ne le soûtient; & ainsi nous pouvons dire, en négligeant une si petite exception, que la doctrine générale des Catholiques Romains & des Protestans (a) est, que les Souverains se doivent servir de leur puissance pour punir ceux qui

La doctrine de presque tous les Téologiens est la source des troubles de Religion.

(*) „ III. Part. Chap. XVIII. à la fin & ailleurs, comme on le pourra voir par la Table des matieres au „ mot *Religion*.

(a) „ Guillaume Prynn pag. 375. & suiv. du *Fulcimentum gladii*, prouve par la Confession d'Ausbourg, & „ par celle des Eglises Réformées de Suisse, de France, „ du Pays-Bas, de Boheme & d'Ecosse, que telle est la „ doctrine des Protestans.

qui s'élevent contre la vraie Religion établie dans leurs Etats (b), & que l'erreur de ces gens-là est un effet de leur (c) malice. L'on joint à ce dogme-là un autre dogme qui n'est guéres moins général ; c'est qu'une partie des Sujets peut résister aux Souverains qui les veulent dépoüiller de la liberté de servir Dieu d'une autre maniere que celle qui est établie dans le Pays. Par la premiere de ces deux maximes de Religion il arrivera nécessairement, que si un partie des Sujets attaque la Religion dominante, on les persécutera, & que la prison, l'exil, les confiscations, le dernier supplice même seront les moyens dont le Chef de la Societé se servira pour maintenir la verité, en réprimant ceux qui l'attaquent ; & par le second principe il arrivera, que les Sujets qui auront abandonné la Religion du Pays, opposeront la force à la force. Si par le premier principe les maux de la Societé sont grands, de quelque façon (d) que l'on s'y prenne, la confusion sera encore plus grande, lorsque chacun des deux principes agira de son côté (e). Ce ne seront plus qu'incendies, que saccagemens, que carnages : l'Etat entier pourra être bouleversé, ou changer de forme. Le seul moyen de prévenir ces malheurs seroit que tous, ou presque tous les habitans abandonnassent d'abord leur Religion pour adhérer aux auteurs du schisme (f). Cela est arrivé quelquefois ; mais le contraire est arrivé plus souvent, & sera toûjours plus probable.

Pourrez-vous dire que ce qui émane naturellement de deux maximes de Religion, n'est l'effet de la Religion que par accident en toutes manieres?

Voici encore une réflexion qui n'est pas à mépriser. Il n'est jamais vraisemblable que ceux qui rompent avec une Religion établie de tems immémorial, & qui osent dresser autel contre autel, ne le croyent coupable que de petites erreurs qui ne nuisent point au salut de l'ame. Il faut qu'ils la jugent infectée d'idolâtrie, ou de quelque hérésie mortelle. On doit donc présupposer qu'ils tendent à convertir toute la Nation ; & parceque la voye la plus prompte pour parvenir à cela est de gagner ceux qui gouvernent l'Etat, on ne peut mieux arrêter le cours de leur entreprise, qu'en excitant les Souverains à réprimer efficacement (g) les Novateurs ; car ceux-ci n'auroient pas plûtôt fait goûter leur nouveau dogme aux Souverains, qu'ils les exciteroient à ne plus permettre que l'idolâtrie, ou que l'hérésie deshonorât Dieu dans leurs Etats ; desorte que les zelez pour l'ancienne Religion concluent qu'il n'y a point de milieu ; que s'ils laissent croître le schisme, ils seront chassez tôt ou tard ; qu'il faut donc ou l'opprimer, ou subir la condition d'en être opprimé. Les Novateurs font le même compte ; & s'ils parviennent à disposer de l'autorité souveraine (h), ils font chasser leurs antagonistes, qui seroient un perpétuel obstacle à la réforme. On en usa ainsi dans quelques endroits (i) d'Allemagne au tems de Luther. Vous savez qu'Erasme déclama terriblement contre une telle conduite ; mais des gens prévenus d'ailleurs pour la Tolérance, ne paroissent pas approuver qu'il ait condamné cela, puisque, disent-ils, c'étoit une chose nécessaire, & qui a été suivi de bons effets.

Que les Souverains tolérans le font par politique & non par Religion.

Jugez après cela si les desordres humainement parlant inévitables dans la Societé civile, quand la Religion Chretienne se coupe en deux, ont ou n'ont point de liaison avec les principes des Théologiens, & si l'on doit croire que ces principes sont opposez aux mesures qu'une sage Tolérance peut inventer pour la pacification de ces désordres. Il me semble que vous serez bien-tôt au fait, & que votre décision sera que les Souverains qui maintiennent, ou qui rétablissent la tranquillité de leurs Etats, en ne souffrant point qu'aucune secte soit persécutée, suivent plûtôt l'intérêt humain que les lumieres de leur Théologie, & qu'ils agissent non pas en Catholiques Romains, ou en Protestans, mais en Politiques. L'un des articles de leur foi est (k) que Dieu leur a mis le glaive en main pour la punition de ceux qui transgressent son Décalogue ; soit à l'égard du meurtre, ou du vol, ou de l'adultere, ou du reste de la seconde Table ; soit à l'égard des préceptes de la premiere Table, qui concerne la Religion. Il seroit inutile de prouver ce point de fait par rapport aux Catholiques Romains : je me contenterai donc de le prouver à l'égard des Protestans, & je ne me servirai que d'un exemple qui est bien choisi. Les Eglises des Provinces Unies déclarent dans leur Confession de Foi (l) que Dieu a commis le glaive aux Magistrats pour la punition des méchans, & pour la défense des gens de bien, & que le devoir des Magistrats est non seulement de prendre soin de la Police ; mais aussi de protéger le Saint Ministere, & d'éloigner & de renverser toute idolâtrie, & tout faux culte de Dieu, & de détruire le Regne de l'Antéchrist, & d'étendre celui de Jesus-Christ, & de faire en sorte que l'Evangile soit prêché par toute la terre, afin que Dieu soit servi & honoré de tous les hommes selon qu'il

(b) » Outre les Confessions de Foi on peut citer une infinité de Protestans : je me contente de Bibliander, qui » dans son Traité *de legitima vindicatione Christianismi veri*, a soûtenu que les loix de Moïse contre les adversaires » de la Religion n'ont point trop de séverité, & n'ont » point été abrogées par l'Evangile. Il se déclare hautement pour les loix du Code contre les Heretiques (p. » 48 49.) & pour les maximes de S. Augustin. Il veut » que dans l'occasion il s'eleve des Maccabées & des » Constantins qui fassent la guerre aux ennemis de la verité. Je le cite parceque Guillaume Prynn ne l'a point » mis dans sa longue liste des Protestans qui ont approuvé la punition des Heretiques. Le livre de Prynn (voyez » dans le Diction. Hist. & Crit. la rem C de son article) le » plus zelé Presbytérien, & le plus ardent ennemi du Papisme qu'on ait jamais vû, est peut-être un plus fort » Ouvrage pour l'apologie de l'extirpation des Heretiques, que tout ce que les Catholiques Romains ont jamais écrit sur cette matiere. Notez qu'il cite Bullinger ,, *Sermon 8. de la 2. Decade*, mais non pas son livre 5. contre les Anabaptistes, où le droit de punir les Heretiques est soûtenu dans toutes les formes de la dispute.

(c) » Voyez ci-dessous pag. suivante.

(d) » Voyez ci-dessus 3. Part. Chap. XX pag. 952. 2. » col. & 953. 1. col.

(e) » Voyez dans le Diction. Histor. & Crit. remarq. » R de l'article *Loyola*.

(f) ,, Par ce mot on entend la séparation en general, soit qu'elle soit juste ou injuste.

(g) ,, On fait ici abstraction s'ils enseignent une nouveauté, ou s'ils rétablissent une doctrine ancienne inconnuë de tems immemorial.

(h) ,, Conferez ce que le P. Maimbourg a rapporté des ,, sectateurs de Wiclef dans son Histoire du grand Schisme d'Occident liv. 2. p. 191. Edit. de Holl. *ad ann.* 1384.

(i) ,, Comme aussi en Suisse, à Geneve, en Ecosse, &c.

(k) ,, Voyez ci-dessus pag. précedente 2. col. à la fin, ,, & au commencement de la 1. col. de cette page-ci.

(l) ,, *Eum in finem Magistratui gladium commisit* (Deus) ,, *puniendis quidem sceleratis, bonis vero defendendis. Horum* ,, *autem officium est, ut non modò curam gerant & pro conservanda Politica excubent, verùm etiam ut sacrum* ,, *tueantur Ministerium, omnemque idolatriam & adulterinum Dei cultum submoveant & avertant : regnum* ,, *Antichristi diruant, Christi vero Regnum promoveant,* ,, *operamque dent ut Verbum Evangelii ubique prædicetur,* ,, *quo Deus ab unoquoque, prout Verbo suo exigit, honoretur & colatur.* Confess. Eccles. Belgicar. art. 36. ,, apud Maresium in Fœderato Belgio orthodoxo, ,, pag. 543.

qu'il l'exige dans sa parole. Il est donc manifeste que quand les Etats de Hollande tolerent le Judaïsme & le Papisme, ils s'éloignent de leur Confession de foi, & qu'ils ne se reglent que sur des raisons humaines. Il faut dire la même chose de tous les Princes (m) Catholiques Romains qui ont toleré, ou qui tolerent les Protestans. Vous verrez par-là que si une sage Tolérance de diverses Religions fait quelquefois la tranquillité & la prosperité d'un pays, la Religion n'en est point la cause; puisqu'au contraire il a fallu sacrifier à la Politique l'un des articles de la Confession de foi.

Fausseté de la distinction entre le droit qu'a le Magistrat de punir les Heretiques, & l'exercice de ce droit.

Vous ne ferez aucun cas de la distinction que l'on allegue, que les Magistrats ont bien le droit de punir ou les Idolâtres, ou les Hérétiques; mais qu'ils ne sont pas toûjours obligez de le réduire en pratique. Mr. Jurieu qui a employé cette distinction (n), l'avoit ruinée de fond en comble dans un autre livre, où il avoit montré qu'elle est aussi ridicule que celle-ci: il est juste de faire mourir les brigans; mais on peut quelquefois leur accorder la permission d'exercer leurs brigandages. Remarquez bien, je vous prie, que dès qu'un Hérétique est meurtrier ou empoisonneur des ames, (o) & qu'il l'est par une malice volontaire, l'on ne peut plus dispenser les Magistrats de le punir, si d'ailleurs l'on fait profession de croire que Dieu leur a mis le glaive en main pour punir les ennemis de la verité. Autant que la vie de l'ame est plus excellente que la vie du corps, autant un Hérétique qui tuë les ames est plus punissable qu'un assassin, qu'un empoisonneur, &c.

Passage curieux de Mr. Amyraut sur l'indifference des Religions.

Je veux vous citer Mr. Amyraut, qui publia un Ouvrage l'an 1631. contre ceux qui croyent que toutes les Religions sont indifférentes, & (p) *qu'il faut s'accommoder à la façon de servir Dieu reçuë par la coustume, ou authorisée par le Magistrat chacun en son pays, sans beaucoup s'enquerir si elle est Chrestienne ou Juifve, Payenne ou Mahometane.* Ils prétendent que vû la bonté divine, & la difficulté de connoître le culte le plus parfait, il suffit *de reverer Dieu devotieusement en son ame*, & de vivre vertueusement, & qu'encore que *pour l'amour de la paix & de la tranquillité publique* l'on s'accommode aux défauts que l'on reconnoît dans la Religion dominante, l'on rend *un service beaucoup plus agréable à la Divinité*, que ne l'est *ce furieux zele à certaines particulieres opinions qui sont cause de tant de troubles. De cela pensent-ils que nous devons estre contens sans approfondir les matieres plus avant, tant s'en faut que pour la Religion on doive remuer les Estats, mettre les Republiques en combustion, & s'acharner avec tant d'animosité les uns contre les autres.*

Pesez bien ce que Mr. Amyraut a jugé de l'opinion de ces gens-là. Certes, dit-il (q), si elle » estoit veritable, ils auroyent mis en avant » une chose tellement utile au genre humain, » qu'à peine se trouveroit-il des paroles qui égalassent leurs loüanges. Ce seroit le moyen de » mettre les esprits des hommes en ce repos que » nous cherchons de si long-temps, de concilier une mutuelle bienveillance entre les Nations » que la Religion divise, de rendre la tranquillité aux Estats que les guerres nées pour cette » occasion ont esbranlez, de réunir les Rois avec les » sujets & les sujets avec les Rois que les dissensions pour la conscience alienent, & redonner à » nostre Europe plus deschirée de factions, plus bigarrée de sectes & de professions diverses qu'aucune partie de la terre, la concorde qui luy est » si necessaire. Et ne croy pas s'ils disoient vray » qu'on ne leur deust à eux-mesmes des temples » & des Autels pour avoir esté les autheurs d'un » bien tant inestimable. Mais comme il se peut » bien faire qu'il y en ait quelques-uns à qui » ceste indifference plaist principalement pour la » consideration de la paix, pour le desir que » tous les gens de bien doivent avoir de voir » cicatrisées les grandes playes que ce différend a » faites aux plus fleurissans Royaumes; aussi » suis-je de cet advis qu'il ne fut jamais avancé, » quelque beau prétexte qu'elle ait, une plus pernicieuse opinion au monde, qui plus estouffe » tous les vrais sentimens de pieté, qui soit plus » ennemie de la vraye vertu, ni qui partant doive estre tant abhorrée de toute bonne & religieuse conscience: Et que si ceux qui la défendent avoyent conspiré de bannir de la terre » toute mention du nom de Dieu, ils n'auroyent point fait autre complot que d'imprimer ceste créance en nos ames.

Vous voyez qu'il traite d'impie cette opinion; mais qu'il ne lui conteste pas l'avantage de conserver le repos public, & d'épargner aux Societez les désolations horribles à quoi le zele de Religion les expose. Il ajoûte que s'il n'y a point d'autre remede que celui-là, il vaut mieux laisser le monde dans ce désordre, que de l'en guérir; mais il ne convient pas que ce soit le seul remede. Voici ses paroles: » (r) Quant à ce qu'on dit » de la paix & réunion des esprits animez de tant » de passion pour la Religion les uns contre les » autres, & de la tranquillité des Estats que ces » différends divisent; ne vissions-nous point de » moyen d'y parvenir que ceux de l'impieté, il » vaudroit mieux estre en perpetuelles guerres. » Christ qui sçavoit bien qu'il estoit venu mettre » le feu & le cousteau en la terre par la prédication de son Evangile, a-il desisté de le prêcher » pourtant, ou commandé à ses Apostres de s'accommoder à toutes professions selon les occurrences de-peur d'exciter des seditions & des tumultes? Nenny certes. Le monde deust-il perir » en combustions, il faut que la verité se maintienne. Mais par la grace de Dieu nous n'en » sommes pas reduits à ces termes...... Les » Princes sages & politiques qui ne se laissent » point aller à leur passion ou au furieux zele des » autres, ont bien sçeu nonobstant la diversité des » professions contenir les Peuples en devoir envers eux & en amitié par ensemble: & l'expérience a bien monstré que quand ils y veulent employer leur prudence & leur authorité » comme il faut, ils sont également bien servis & » des uns & des autres.

Je voudrois que l'Auteur qui avoit beaucoup d'étenduë d'esprit, n'eût point négligé de satisfaire à une difficulté qui se présente d'abord; c'est de savoir comment ces Princes sages & politiques ont

(m) „ On leur fait jurer ordinairement qu'ils ne souffriront aucune des Heresies condamnées par le S. Siege.

(n) „ Voyez dans le Diction. Histor. & Crit. l'article *Loyola* rem. R de la 1. Edit. ou S de la dern.

(o) „ Les Théologiens supposent l'un & l'autre de ces deux points: Voyez ci-dessus 4. Part. Chap. XX. pag. 955. 2. col.

(p) „ Amyraut, Préface du Traité des Religions.

(q) „ *Idem*, *ibid*.

(r) „ *Idem*. Traité des Religions pag. 461. 462.

ont pû faire compatir ensemble les privileges accordez à des Religions qu'ils croyoient coupables contre la premiere Table du Décalogue, & leur Confession de foi, où ils reconnoissent que Dieu leur a mis le glaive en main pour punir les infracteurs de cette premiere Table? Si le Roi d'Espagne Philippe II. répondit en fort mauvais Politique (f), qu'il aimoit mieux perdre ses Etats que d'y souffrir l'Hérésie, il ne laissa pas de répondre conséquemment aux principes de la foi Chrétienne, tels qu'on les expose dans les Confessions publiques.

CHAPITRE II.

Réflexion sur ce qui a été remarqué ci-dessus, que dans les choses que la Religion fait faire aux hommes ils croyent obéir à Dieu. Si les erreurs de la conscience disculpent. Sentimens de Mr. Jurieu sur l'obligation de suivre la conscience errante.

Vous avez crû remarquer que je vous avertissois avec quelque espece d'affectation, que les désordres qui étoient la suite de l'établissement du culte divin (a), étoient liez avec la persuasion de la conscience; c'est-à-dire, que ceux qui les commettoient, croyoient rendre du service à Dieu. A quoi bon remarquer cela? me demandez-vous; car vous ne voyez point que ma dispute en reçoive aucun avantage, & il vous paroît au contraire que c'est affoiblir le crime des persécuteurs, ou des faux zelez. Ne vous fâchez point, si je vous dis que vous avez lû sans attention ces endroits-là de mes lettres: vous étiez distrait sans doute; vous en conviendrez aisément dès qu'il vous plaira de considerer qu'il étoit bon que je fisse cette remarque, afin de réfuter de bonne heure ceux qui prétendroient que la Religion n'a point été cause des maux que j'allegue, & qu'apparemment les Payens qui ont tant persécuté l'Eglise, ne faisoient que se couvrir du manteau de l'ancienne Religion, quoique dans leur ame ils s'en moquassent. Il est donc certain que ma dispute a tiré de l'avantage de l'observation qui vous a semblé inutile. Relisez un peu ces endroits-là, vous trouverez qu'ils fortifient en plusieurs manieres ma prétention.

Que les Payens persécutoient les Chrétiens par un principe de conscience.

Quant à ce que vous ajoûtez que l'on affoiblit le crime des persécuteurs, ou des faux dévots, j'ai à vous répondre. 1. Qu'il s'agissoit uniquement des désordres à quoi les Etats sont exposez en conséquence de la Religion. Qu'elle soit la cause de ces dommages de la Societé civile, ou qu'elle n'en soit que le prétexte, c'est toute la même chose par rapport au temporel de l'Etat: le repos public est également troublé; les pertes, les ruïnes de plusieurs particuliers ne sont pas moindres au dernier cas qu'au premier. Je vous répons. 2. Qu'un grand crime ne laisse pas d'être un grand crime quoiqu'il soit commis selon les instincts d'une conscience erronée qui a pû se délivrer de son erreur. Vous savez que la conscience ne disculpe que lorsque son ignorance est invincible. Il y a même des Théologiens (b) qui en ce cas-là ne l'exemptent point de peché. Je vous réponds, 3. Que votre objection est nulle, puisqu'elle attaque JESUS-CHRIST même, qui a déclaré (c) que ceux qui feroient mourir ses Disciples croiroient plaire à Dieu. Il ne faut donc pas s'imaginer que les Payens parlassent contre leur conscience, lorsqu'ils disoient que la persécution des Chrétiens étoit nécessaire pour appaiser la Divinité. Ils s'exprimoient de la sorte dans les actes les plus authentiques; car l'Edit de l'Empereur Dece portoit (d) » que les » Princes, c'est-à-dire les deux Deces pere & » fils, avoient résolu de donner la paix à l'Em» pire, & de traiter leurs Sujets avec toute sorte » de clemence: Que la seule secte des Chrétiens » étoit capable de s'opposer à leurs desseins en se » déclarant ennemis de leurs Dieux, & attirant » toutes sortes de malheurs sur l'Empire: Qu'il » falloit donc avant toutes choses appaiser les » Dieux irritez; & qu'ainsi ils faisoient cette or» donnance irrevocable, que tout Chrestien sans » distinction de qualité ou dignité, de sexe ou » d'âge, seroit obligé de sacrifier: Que ceux qui » le réfuseroient seroient d'abord enfermez dans » le fonds des cachots, &c. » (e) *Origene assure (f) qu'au tems qu'il écrivoit contre* Celse, *les calomnies les plus grossieres telles qu'étoient ces tenebres incestueuses, & ces repas sanguinaires* dont Tertullien avoit donné la réfutation, *obsédoient encore malheureusement l'esprit de quelques Payens, & leur faisoient éviter d'avoir même la moindre conversation avec les fideles qu'ils regardoient comme les plus abominables de tous les hommes. (g) C'estoit aussi sur de semblables impostures que l'on excitoit de temps en temps de nouvelles persécutions contre l'Eglise. Et comme elle jouissoit de la paix lorsqu'il la deffendoit par cette apologie contre les Gentils, il témoigne qu'il y avoit sujet de craindre qu'elle ne durast pas encore long-tems si les calomniateurs recommençoient à crier contre elle, & attribuoient les divers troubles de l'Empire, qui furent très-grands sous le regne de Philippe (h), à ce grand repos dans lequel on laissoit vivre les Chrestiens ennemis des Dieux.*

Que selon Mr. Amyraut ce fut le même principe qui arma les Catholiques & les Protestans les uns contre les autres.

Comme je sai que vous estimez Mr. Amyraut, je vais vous dire qu'il assure (i) que les *extremitez* à quoi se porterent les Catholiques & les Protestans, vinrent *d'une forte persuasion que la doctrine laquelle ils soustenoient chacun en son endroit, étoit la vraye, & le seul moyen de parvenir à la felicité à laquelle nous aspirons tous. Car il n'y a point d'apparence,* continuë-t'il, *que des hommes composez de chair & de sang, & formez, ce semble, par la nature à la debonnaireté . . . se fussent . . . . laissez aller à tant de rigueurs contre leurs semblables & compatriotes, s'ils n'eussent pensé que le zele de la Religion doit aucunes-fois esteindre*

(f) „ Ad uno de' suoi Ministri, ch'un giorno gli rap„ presentava il pericolo, che da ciò poteva sopratragli „ di perder, ò tutte, ò gran parte di quelle Provincie, è „ che perciò sarebbe stato miglior consiglio l'usare qual„ che connivenza, con l'adurre anche l'esempio de' paesi „ vicini, il Rè diede questa memorabile risposta, *Ch'egli* „ *voleva più tosto restar senza Regni, che possederglì con l'here*„ *sia*. Bentivoglio della guerra di Fiandra lib. 1. p. m. 26.

(a) „ Voyez ci-dessus 3. Part. Chap. XX. p. 955. 2. col.

(b) „ Voyez dans le Diction. Histor. & Crit. la rem. „ A de l'article *Rimini*.

(c) „ Voyez ci-dessus 3. Part. Chap. XX. p. 955. 2. col.

(d) » Voyez la Vie de Tertullien & d'Origene par Mr. » de la Motte pag. 705. 706. Edit. de Paris 1675. & » Mr. de Tillemont dans l'Histoire de l'Empereur Dece » pag. 607. 608. Edit. de Bruxelles: mais notez qu'il al» legue des raisons pour montrer que cet Edit est peut„ être supposé. *ibid.* pag. 842. & suiv.

(e) „ Voyez la même Vie de Tertullien & d'Origene „ pag. 692. 693.

(f) „ Orig. l. 6. pag. 405.

(g) „ *Idem, ibid.* l. 3. pag. 437.

(h) „ Zozim. Hist. l. 1. pag. 342. 343.

(i) „ Amyraut Preface au Traité des Religions.

dre tous les sentimens de l'humanité même. Et à la verité la conscience estant la partie la plus sensible de l'homme, il n'y a rien capable d'exciter en son esprit de plus vehementes émotions, ni même de passions plus turbulentes (k).

Vous passez à une seconde question qui s'est présentée à votre esprit lorsque vous songiez à la premiere. Vous me demandez s'il est vrai que Mr. Jurieu ait fait autrefois beaucoup de bruit contre Mr. Bayle au sujet des droits de la conscience erronée. Rien n'est plus vrai que cela; mais Mr. Bayle fit voir (l) que ses sentimens là-dessus se réduisoient à cinq theses parfaitement orthodoxes. On en est demeuré là jusques ici; le silence du Délateur a été sa confusion. Je m'étonne qu'on ait négligé de le battre de ses propres armes: on auroit pû lui citer la Suite (m) de son Préservatif imprimée l'an 1683. & ce qu'il avoit publié l'an 1685. Vous allez voir ce que c'est, & vous jugerez s'il se peut rien dire de plus fort pour les droits de la conscience erronée.

Droits de la conscience erronée soûtenus par M. Jurieu.

»(n) Je veux que l'on croye necessaires au salut, ou incompatibles avec le salut, certaines »choses qui ne sont point cela dans le fond, & »qu'ainsi l'on se trompe; neantmoins on ne peut »legitimement demander au parti qui est dans »cet erreur, qu'il se relâche là-dessus. La raison »en est claire, c'est que l'on damneroit les gens »en exigeant d'eux ce relâchement. Un homme »qui croiroit, par exemple, que l'observation »du Carême est absolument incompatible avec »le salut, & qui par complaisance, & pour le »bien de la paix se réuniroit à une Eglise dans »le dessein d'y observer le Carême se damneroit indubitablement. Il commettroit un peché contre la conscience, & en quelque sorte »contre le Saint Esprit. Tout ce qui est fait sans »foi est peché, & un homme qui en faisant une »action indifferente croit commettre un peché »mortel, peche mortellement. Il agit par un »Esprit de revolte formelle contre les ordres de »Dieu, ou contre ce qu'il estime être la loi »de Dieu. On ne pourroit donc ni ne devroit-on forcer aucun parti à se relâcher sur les »points qu'il croit necessaires. . . . . . (o) »Cette verité me paroît d'une si grande évidence, que je ne sçai s'il est necessaire de la prouver. N'est-il pas clair par le principe precedent, que celui qui se relâche sur une affaire »fondamentale, ou qu'il croit telle, se damne, »agit contre sa conscience, & ruine son salut? » . . . . (p) On ne doit jamais obliger personne à rien faire contre sa conscience. Abjurer »une erreur qu'on regarde comme une verité, »c'est une lâcheté effroyable, c'est un peché pour »lequel je ne croi pas qu'il y ait de Misericorde »quand on y persevere. . . . . (q) La verité »est si venerable qu'on doit du respect même »jusqu'à son ombre, c'est ainsi que j'apelle ces »fausses opinions qui à la faveur des préjugés, »se sont établies dans les esprits comme des verités, encore leur doit-on ce respect de ne jamais exiger qu'on les renonce, pendant qu'on »les prend pour des verités. . . . . . (r) Je »veux bien supposer que nous avons tort; c'est »entestement, c'est prevention, c'est tout ce qu'il »vous plaira; mais enfin nous en sommes là. »C'est à croire que nous nous damnerions en »adorant une chose qui dans notre esprit est du »pain, en invoquant d'une invocation religieuse des creatures, en adorant des images. Si »vous nous obligiés à nous relâcher sur ces sortes de choses, avant que de nous avoir persuadés, vous nous rendriés Idolâtres, Hypocrites, Profanes, & vous feriés les plus méchants »Chretiens du Monde.

Je vous laisse faire les réflexions que vous jugerez à propos sur la conduite d'un homme qui condamnoit dans les autres ce qu'il avoit enseigné lui-même. On pourroit citer d'autres Ministres (s).

Embarras des disputes que les Théologiens ont sur cette matiere.

Dispensez-moi d'examiner vos autres questions touchant la conscience errante. Les disputes là-dessus n'éclaircissent rien. On vous accordera dès l'entrée, que les erreurs qu'il est impossible d'éviter, sont innocentes; ou, ce qui revient à la même chose, que l'ignorance invincible disculpera l'homme au Tribunal de la Justice de Dieu. Mais dans la suite l'on ne vous permettra point d'appliquer à quelque sujet cette these-là; car non seulement on vous soûtiendra que l'ignorance du droit naturel est toûjours *vincible*, on le dira aussi de l'ignorance des véritez principales de la Religion Chretienne. On soûtiendra que si ceux qui ont consulté la Révélation, n'y ont pas trouvé la doctrine du salut telle qu'on l'enseigne à Geneve (t), c'est à cause qu'ils se sont aveuglez malicieusement, ou qu'enfin que quelque passion corrompuë les a éloignez de la verité: d'où l'on conclura que leurs erreurs étant volontaires, sont des crimes proprement dits (u). Il ne serviroit de rien

(k) »Conférez les paroles de Charron rapportées dans »le Dictionnaire Historique & Critique à la remarque *P* »de son article.

(l) »Voyez l'Addition aux Pensées diverses sur les »Cometes, Ch. 5. pag. 180. Tom. III.

(m) »Pag. 156. & suiv. Voyez le Diction. Histor. & »Crit. à la remarque *I.* de l'article *Chigi.* (Fabio.)

(n) »Lettre de quelques Protestans pacifiques au sujet de la reunion des Religions pag. 11. 12. On parla »de cette lettre dans le Journal de Leipsic mois de Novembre 1685. pag. 506. On l'a faussement attribuée à »Mr. Claude (Voyez la remarque *H* de son article dans »le Diction. Histor. & Crit.) elle est certainement de »Mr. Jurieu.

(o) »*Ibid. pag.* 13.

(p) »*Ibid. pag.* 18.

(q) »*Ibid. pag.* 20.

(r) »*Ibid. pag.* 27.

(s) »Mr. Pajon, Ministre d'Orléans, publia en la même année 1685. des Remarques sur l'Avertissement »Pastoral du Clergé de France, dans lesquelles on trouve diverses pensées semblables à celles de Mr. Jurieu. »En voici une pag. 123. *Dieu ne pretend pas se soumettre »les consciences dans cette vie par une autre voie que celle »de l'instruction & de la persuasion: jusques là que son Apôtre nous ordonne d'agir toûjours* selon que nous sommes »pleinement persuadez dans nos esprits (Rom. 14. 5. »*ibid.* v. 22. & 23. &c. I. Cor. 8. v. 10. 11. & 12.) *& »il regarde comme des crimes & des offences mortelles capables de nous faire perir, les actions les plus innocentes quand »nous les faisons contre le mouvement de nos consciences.* »Conférez Mr. Daillé Répl. à Cottibi 2. Part. Chap. 6. »pag. 51. & dans son Apologie pour les Eglises Reformées. Mr. Saurin la cite dans ses Reflexions sur les »droits de la conscience. Voyez aussi Mr. Jurieu, Suite »du Préservatif pag. 16. & suiv.

(t) »Ceci n'est dit que par exemple, car les Catholiques Romains, les Luthériens, les Episcopaux d'Angleterre suposent le même quant à l'ignorance des doctrines qui leur sont propres. Voyez ci-dessus 3. Part. »Chap. XX. pag. 955. 2. col.

(u) »Notez que Mr. Pajon *ubi suprà* pag. 168. ne juge »pas ainsi de la chose: il reconnoît des gens *qui font tous »leurs efforts pour s'instruire de la verité, dans l'intention de »la suivre, & qui néanmoins ne sont pas assez heureux pour »la rencontrer ou pour la reconnoître soit par le défaut d'intelligence, soit par le défaut de moyens de s'en instruire..... »ou par quelque autre cause innocente, qui tire son origine »de*

rien de disputer sur cela, vû l'impossibilité de découvrir si ce point de fait est faux ou non. Qui est-ce qui peut répondre de ce qui se passe dans le cœur de chaque particulier ?

Si une action matériellement bonne, faite contre la conscience, est un plus grand crime qu'une action matériellement mauvaise selon la conscience.

Il seroit moins difficile de se satisfaire sur l'autre point que vous voudriez que je discutasse, & cependant, avec votre permission, je n'en ferai rien. Vous me demandez si une action matériellement bonne, & faite contre la conscience, est un plus grand crime qu'une action materiellement mauvaise, faite selon la conscience. Prêcher l'horthodoxie est une chose matériellement bonne; prêcher l'Hérésie est une chose matériellement mauvaise. Un Hérétique pleinement persuadé & agissant selon les instincts de sa conscience lorsqu'il prêche ses opinions, est-il plus coupable que si malgré les instincts de sa conscience il prêchoit une doctrine orthodoxe qu'il croiroit très-pernicieuse au salut de ses auditeurs ? Je ne vous répondrai qu'en deux mots, qu'il seroit facile de prouver qu'au second cas il est un franc scélérat, ou pour le moins qu'il est plus coupable qu'au premier. Je connois d'habiles gens qui vous répondroient tout le contraire. Ils prétendent que sa faute est plus petite de beaucoup au second cas, puisqu'il enseigne la verité, & qu'il la fait fructifier dans son Eglise. Mais à quoi songent-ils de faire dépendre d'un accident si externe la qualité des actions morales ? Les suites utiles à son auditoire, que ses Sermons ont eues contre ses intentions, peuvent-elles diminuer le crime de sa mauvaise conscience ? Les Démons sont-ils moins méchans lorsque Dieu fait servir au bien de l'homme les complots de leur malice ? Mais je brise là tout d'un coup, & ne veux pas même réfuter le paralogisme de l'exemple dont on se sert. *Une action plus criminelle*, disent ces Messieurs, n'eût pas inspiré *plus de contentement à S. Paul, qu'une action moins déréglée*. Or il savoit (v) que certaines gens prêchoient l'Evangile sans avoir le cœur bien disposé, & cependant *il assure* (vv) *qu'il s'est rejoui & qu'il se rejouïra de ce qu'en quelque maniere que ce fut* Christ *avoit été annoncé*. Qui ne voit que le mauvais cœur de ces gens-là n'inspiroit aucune joie à Saint Paul ? Elle venoit toute entiere de l'utilité que leurs paroles pouvoient apporter. Il ne comparoit point leur faute avec le crime de ceux qui par un faux zéle combattoient la verité; & s'il eût fait des comparaisons, & qu'il eût jugé que la faute de ceux-ci étoit plus petite aux yeux de Dieu que la faute de ceux-là, il n'eût point laissé de s'attrister de la conduite des faux zélez sinceres, & de se réjouïr de la conduite de Prédicateurs hypocrites; car il n'eût consideré que les effets de ces deux mauvaises causes. Les effets de la premiere étoient préjudiciables à l'Evangile; ceux de la seconde lui étoient avantageux. Ne s'afflige-t-on pas très-justement de ce qu'une action innocente produit quelquefois un dommage très-funeste ? Et ne se réjouït-on pas très-justement de ce qu'un crime auquel on n'a point participé produit quelquefois de très-grands biens ?

J'ai trouvé si embrouillées ces matieres-ci dans quelques livres publiez de notre tems, qu'il n'est pas possible de n'en être pas dégoûté; & j'admire que des Auteurs graves & doctes ayent pû semer tant de sophismes, tant d'illusions, tant d'équivoques, & avoir si peu d'attention au vrai point de vûë, & à ce qu'exigent la bonne foi, la justesse de l'esprit, & l'exactitude du raisonnement. Leurs contradictions ont été énormes : quelques-uns d'eux en ont convaincu les autres, & ont eu la vûë meilleure à cet égard-là, que pour connoître leurs propres variations, le contraste, & les inconséquences de leurs propres réponses.

Qu'il s'ensuivroit de la negative, qu'on fait fort de bien forcer les Hérétiques à l'abjuration.

Les horreurs qui suivent de la maxime de la plûpart de ces Ecrivains ne sauroient être exprimées; car si une action matériellement bonne, faite contre le *dictamen* de la conscience, est un plus petit péché qu'une action matériellement mauvaise, commise selon les instincts de la conscience, on fait fort bien de contraindre les Hérétiques à l'abjuration. Je le prouve. Le zèle de la Maison de Dieu, & la charité pour le prochain nous obligent à faire en sorte autant que nous le pouvons, qu'il ne se commette point de crimes, ou que du moins ceux qui se commettent soient les plus petits. Nous sommes donc obligez d'emploïer tous nos efforts à la conversion des Hérétiques; & si nous ne pouvons pas y parvenir, nous devons du moins les contraindre à l'abjuration de leurs Hérésies, & à la profession extérieure de la verité; car cette profession extérieure, contraire à l'instinct de leur conscience, les rend moins coupables qu'ils ne le seroient par la profession de leurs erreurs, conforme à l'instinct de leur conscience: donc, &c. Par cet argument *ad hominem* l'Eglise Romaine convaincroit de vanité les plus justes plaintes des Protestans, & justifieroit même la derniere dragonnade, les Communions forcées, &c. *En quò discordia cives!*

CHAPITRE III.

Explication de ce qui a été dit ci-dessus, que les Protestans de France se trouverent mal de ce que la puissance rotale n'étoit pas illimitée.

Vous n'avez pas entendu cet endroit d'une de mes lettres: (a) *Ceux que l'on associe au Prince pour la réforme, ou pour l'interprétation des loix, excitent souvent des discordes & des longueurs préjudiciables, & ils gâtent tout quelquefois. Les Protestans de France en furent que dire*. Cela vous paroît si obscur que vous vous imaginez qu'il n'y a que moi qui puisse vous l'éclaircir. Je vous assure que votre mémoire s'est démentie, car si vous vous étiez souvenu de certaines choses que je sai que vous avez luës dans le Dictionaire de Mr. Bayle, vous n'auriez pas ignoré le préjudice infini que les Protestans de France ont souffert de ce que les loix du Prince avoient besoin de l'approbation des Parlemens. Je vous renvoie donc à ce (b) Dictionaire-là. Mais voici quelque chose de plus fort: Il parut en 1597. un livre de 172. pages in 12. intitulé, *Plaintes des Eglises Réformées de France, sur les violences & injustices qui leur sont faites en plusieurs endroits du Royaume, & pour lesquelles, elles se sont en toute humilité, à diverses fois, addressées à Sa Majesté & Messieurs de son*

» *de l'infirmité de l'esprit humain, & non d'aucune mauvaise disposition de l'ame, ni d'aucun mépris de la verité* ......
» *Il n'y a point de péché, quelque leger qu'il puisse être, qui ne soit volontaire, & qui ne procéde d'un défaut d'amour envers Dieu, au lieu qu'il y a beaucoup d'ignorance & beaucoup d'erreurs qui ne le sont pas, & qui ne viennent que de notre infirmité.*

(v) » Voyez le 1. Chap. de l'Epitre aux Philippiens.

(vv) » *Ibid.* v. 18.

(a) » Rep. aux Quest. d'un Provincial, ci-dessus 1. Part. Chap. LXV pag. 624. 2. col.

(b) » A la remarque *K* de l'article *Hospital*.

son Conseil. On y avouë (*e*) que l'animosité des Prêtres & des Moines, & leurs Sermons séditieux étoient l'origine des vexations que les peuples & la Noblesse exerçoient sur les Huguenots : mais on se plaint encore plus (*d*) des *Magistrats tant souverains que subalternes, qui flattoient les passions des Prêtres, fomentoient les seditions du peuple, applaudissoient aux violences de la Noblesse, & qui pis est, y contribuoient leur authorité, leurs sentences, leur arrests. Ces Juges*, disoit-on (*e*), *ont plus de volonté, & leur volonté plus de moyens de nous nuire, que nous ne pouvons en l'authorité de Sa Majesté, trouver des remedes pour nous soulager.* Rien n'étoit plus certain que cela. La puissance royale n'étoit point alors assez forte pour faire exécuter ses Ordonnances ; & ainsi quand même la Cour dirigée par un sage Conseil d'Etat, auroit eu la plus sincere intention de maintenir les Eglises dans la jouïssance des privileges que les Edits leur accordoient, elle n'auroit pû en venir à bout: les Parlemens se rendoient si difficiles sur la vérification de ces Edits, & n'y procédoient enfin que d'une maniere si flêtrissante, qu'on voyoit bien qu'ils se vouloient réserver le droit de les laisser violer. Ce fut l'une des plus grandes plaintes des Protestans, comme il paroît par ce passage du même livre.

Combien les Parlemens se rendoient difficiles pour vérifier les Edits favorables aux Protestans

» (*f*) L'animosité se monstre bien davantage, » quand il est question des Edicts, & de la verification d'iceux. Car sont-ce des Edicts en » faveur de la Ligue, c'est-à-dire, des plus grands » ennemis qu'ait jamais eu l'Etat ? On n'y trouve difficulté quelconque : aussi tost presentez, » aussi tost verifiez, homologuez, enregistrez ; » point de modifications ; point de restrictions ; » point de *Retentum*, personne qui y face opposition. Sont-ce encores des Edicts qui proscrivent, qui bannissent les Huguenots ? C'est-là » qu'on triomphe ; jamais tant de courage ; jamais tant de volonté. On y court, on n'a » pas la patience qu'ils soyent arrivez. Les Procureurs font rage de requerir : les Avocats » en leurs plaidoiers, sont autant de Demosthenes, des Cicerons ressuscitez. La Cour prend » ses robes rouges : rien n'y est laissé en arriere : » toutes solennitez sont exactement recherchées. » En veut-on preuve ? Qu'on se resouvienne de » l'Edict de Juillet quatre vingts & cinq. Y » eut-il jamais chose si solennelle ? Vit-on jamais » tant de feux de joye ? . . . . (*g*) La guerre » s'ouvre. Et c'est-là qu'on trouve les effects » n'estre point si aisez que les bravades. . . . » Ceux qui manient l'Estat . . . se voyent forcez ou de nous souffrir, ou de voir perir » l'Estat. . . . On nous donne un Edict : & » pouvez penser si restraint, si chetif, tel qu'il » est toutesfois, il faut le verifier. Et c'est-là » que Messieurs les Parlemens ne trouvent jamais » qu'il soit jour. Une infinité de remises, de » longueurs, d'ennuis, de remontrances. On » grabelle, on examine. Pas un article qui ne » soit impossible : pas un mot qui ne porte coup » à l'Etat, si on les en croit. Enfin néantmoins » si faut-il le verifier : la necessité presse, la guerre ennuye. Que font-ils ? mille modifications ; » mille restrictions ; mille *retentums*. . . . . (*h*) » Sa Majesté quelque tems après son advenement à la Couronne, fit un Edict, par lequel » il revoquoit les Edicts de la Ligue des années » quatre vingts & cinq, & quatre vingts & » huit. . . . Cette revocation . . . portoit » aussi le restablissement de l'Edict de l'an » LXXVII. . . . (*i*) Edict que nous n'avons point » requis, que nous refusons constamment. C'est » Edict donc tel quel, comment l'ont-ils receu ? » On le baille au Procureur du Roy. . . . . » Enfin requiert à la Cour, que si tant est qu'on » arreste de le verifier, il soit dit seulement : Ouy » le Procureur du Roy : & non pas à l'ordinaire, Ouy & ce requerant. De-là on vient aux » opinions. Qui sçauroit dire les difficultez, les » raisons alleguées contre c'est Edict ? . . . . . » (*k*) Somme, jamais chose ne fut tant baffouée. » Toutes fois l'autorité du Roy, la nécessité des » affaires l'emporta finalement ; mais de combien ? » de trois voix seulement en un si grand Corps. » Le voilà donc enfin, & à toute peine, verifié » à Paris : encore avec je ne sçay quel *Retentum*. » Ailleurs quoy ? Rouen, Rennes, Aix, sont » encore à y penser. Le Parlement de Dijon en » eut le commandement de la propre bouche du » Roy sur son partement pour aller à Lyon, & » si n'en a rien voulu faire. Celui de Bourdeaux a fait son possible de reculer. Le Roy » luy commande une fois, deux fois : pour neant. » Enfin ennuyé d'une telle & si opiniastre rebellion, se courrouce ; escrit pour la troisiesme » fois, qu'il n'escrira plus, qu'il prendra la verge. » Cela reduit ces Messieurs à n'avoir plus de » terre pour fuir. Le Procureur dit, Que sur les » Patentes envoyées par sa Majesté sur le restablissement de c'est Edict, la Cour avec meure » deliberation, les Chambres assemblées, y auroit apporté des modifications, pour de grandes & très-urgentes occasions, & tres-importantes au bien, repos, & tranquillité de c'est » Estat. Neanmoins Sa Majesté auroit esté depuis tant pressée & importunée, qu'elle auroit » esté contrainte de lever lesdictes modifications. » A cette cause, veuë la volonté du Roy, il » n'empeschoit que sur le repli des lettres il ne » fust mis, Leu & publié, ouy & non empeschant le Procureur du Roy. Voilà donc, » au dire de c'est homme, le Parlement qui fait » tout meurement, & pour grandes considerations. » Le Roy seulement importuné, & contraint, » forcé. Voilà par conséquent, un Edict, non » pas juste n'y légitime, mais extorqué. . . . Et » voilà enfin un Procureur du Roy, qui pense » bien faire plus que son devoir, quand seulement il n'empeschera point la volonté de son » maître. Est-il pas vray fils d'obeissance ? La » Cour, pour monstrer combien elle symbolise » aux humeurs de ce Procureur, commence ainsi » l'Arrest de la verification, Veu le très-exprès » mandement du Roy, par plusieurs fois reïteré. Au lieu qu'auparavant, en tous Edicts » receus contre la volonté & intention de la Cour, » pour la plus haute & derniere marque de peu » d'approbation, on avoit accoustumé de mettre » seulement ; Du très-exprès mandement du Roy. » Si bien qu'à ce compte, cette Cour ne receut » jamais Edict si à regret, n'y qu'elle ait tant » reprouvé. Devinez ce qu'elle fera pour l'executer.

(*c*) » Plaintes des Eglises Réformées pag. 18. & suiv.
(*d*) » *Ibid. pag.* 20.
(*e*) » *Ibid pag.* 119.
(*f*) » *Ibid. pag.* 119. 120.
(*g*) » *Ibid. pag.* 121. 122.
(*h*) » *Ibid. pag.* 123. 124.
(*i*) » *Ibid. pag.* 125.
(*k*) » *Ibid.* pag. 125. & suiv.

» cuter. On peu penser encore, si une veri» fication si contraire s'est passée sans restric» tion.

Oppositions qu'ils firent a celui de Nantes.

Je ne doute nullement que vous ne lisiez avec plaisir toutes ce particularitez : elles sont curieuses en elles-mêmes ; vous y trouverez l'éclaircissement que vous souhaitiez. Le livre dont je les ai tirées est rare : vous ne l'avez point, & peut-être n'en avez vous aucun qui contienne de tels détails. Si l'Auteur avoit ecrit deux ans après, il nous auroit rendu compte des oppositions que les Parlemens formerent à l'Edit de Nantes. Ils ne l'eussent point vérifié, si par les Loix de l'Etat ils eussent eu la puissance de desobeir aux ordres du Prince, & il ne tint pas à eux que la guerre des deux Religions ne durât dans le Roïaume jusqu'au dernier homme. Tant il est vrai qu'il y a des occurrences & des constitutions de gouvernement où le partage du pouvoir *législatif* entre un Prince & un Corps de Juges seroit pernicieux ; car une loi ne pourroit jamais être établie, si ces Juges s'obstinoient à ne la pas approuver.

Et à d'autres Edits qui ne regardoient point la Religion.

Ce n'est pas seulement pas rapport à des affaires de Religion que les Parlemens de France ont été cause de bien des troubles, & qu'il a été nécessaire qu'ils fussent privez (*l*) du droit de rejetter les jussions du Roy. Si le Parlement de Paris avoit pû les rejetter après la surprise d'Amiens par les Espagnols en 1597. dans quel péril n'auroit pas été tout le Royaume ? Henri IV. n'avoit presque pas un sou quand il fallut recouvrer Amiens. Il fit des Edits bursaux que (*m*) le Parlement de Paris ne voulut point vérifier : & pendant que la vérification étoit sursise, ils demeuroient infructueux. Le Roi fut contraint d'aller en (*n*) personne au Parlement pour le faire vérifier ; après quoi il (*o*) *se trouva promptement secouru de plus de cinq cens mil escus trouvés sur la place du Change à Paris.*

CHAPITRE IV.

Si Henri IV. pratiquoit aussi bien la bonne foi qu'il en connoissoit la théorie. Ses négotiations avec les nouveaux Chretiens d'Espagne. Réflexion sur l'Edit qui les chasse. Deffence du commerce avec l'Espagne. On déconseille de composer l'Histoire de ce Monarque.

Puisque l'occasion s'est présentée de vous parler de Henri IV. je ne renverrai pas à un autre tems l'examen de la question que vous m'avez faite sur sa bonne foi.

Belles maximes de Henri IV. sur la bonne foi des Princes.

Vous n'avez pû lire sans une admiration extraordinaire ce qu'il dit (*a*) un jour sur ce sujet : ce sont des maximes excellentes, & dont il parla dans une autre conjoncture ; car ayant mandé les principaux du Parlement de Paris pour leur déclarer qu'il vouloit que l'Edit de Nantes fût vérifié : *Je ne trouve pas bon*, leur dit-il (*b*), *d'avoir une chose en l'intention, & escrire l'autre. Et si quelques autres l'ont fait, je ne le veux pas faire comme eux. La tromperie est partout odieuse ; mais elle l'est d'avantage aux Princes dont la parole doit estre immuable.* Charmé d'une si belle Morale, vous dîtes un jour dans une bonne compagnie, qu'Henri IV. vous paroissoit mériter par cet endroit-là plus que par tout autre le surnom de Grand ; mais quelqu'un que vous n'avez pû consulter depuis, vous dit à l'oreille, que la pratique de ce Monarque n'avoit pas répondu à sa théorie. Vous avez consulté un homme qui travaille à l'Histoire de ce grand Roi, & qui vous a répondu qu'on lui fait beaucoup de plaisir lorsqu'on lui apprend quelque chose ; mais que personne ne saura que par la voie de l'impression ce qu'il en veut publier. Ainsi vous recourez à moi afin d'apprendre si ce que l'on vous dit à l'oreille, a du fondement. Vous savez que ce Monarque avoit des vices, comme l'avoüent les Historiens les plus zélez pour sa gloire ; mais vous ne sauriez vous imaginer qu'il ait été fourbe. Vous attendez sur cela une de mes lettres.

Ce Monarque malgré ses belles maximes n'a pas laissé de secourir les Hollandois contre la foi du Traité de Vervins

Je vous répondrai qu'il me semble que la source du discours qu'on vous tint tout bas, est dans quelques livres que les Austrichiens ont publiez contre la France. Ils ont reproché à ce Prince (*c*), qu'ayant promis dans le Traité de Vervins *d'abandonner la Hollande, il l'assista toûjours d'hommes & d'argent. Il* (*d*) *y envoya* (*e*) *240. mille florins en un coup, & cette somme alla plus loin, & s'accrut à mesure qu'on demandoit du secours, sans que l'on se mit en peine de ce qu'en diroient ceux dont il se mocquoit.* (*f*) *Car la Noüe y étant allé avec deux mil hommes, l'Ambassadeur d'Espagne s'en plaignit, & dit au Roy, que c'étoit contre le Traité d'une Paix qu'il venoit si saintement de jurer : à quoi il repondit, que c'estoit contre ses ordres, & qu'il n'empescheroit non-plus ses levées, s'il en faisoit.*

Ils citent Grotius, comme vous voyez. Puis ils disent (*g*) que Sully avoüe *que le Roy fit encor payer aux Hollandois entre autres sommes considerables* 50. mil écus, *pour le premier terme des deniers qu'il leur avoit accordez.* Après cela ils allequent ces (*h*) paroles de Mr. de Péréfixe : » Les Provinces Uniës avoient quelque raison de » se plaindre de ce que le Roy avoit fait le » Traité de Vervins sans leur consentement, & » qu'il s'y étoit obligé de ne les point assister » direc-

(*l*) » Conferez les paroles de Pasquier rapportées » dans le Dict. Hist. & Crit. la remarq. *A* de l'art. *Vaque*» *rie.*

(*m*) » Le Parlem nt s'oppose à ces Edicts, & n'y a » point de Jussions si pregnantes qu'elles puissent le fai» re entrer en la verification d'iceux, au grand retarde» ment des affaires si urgens, & au hazard de la perte de » Paris mêmes. *Le Grain, Histoire de Henri le Grand, liv.* » *6. pag. m. 674.*

(*n*) „ *Id. ibid. pag.* 675 Il en fit reproche au Parle» ment dans le discours qu'il lui tint au sujet de l'Edit de » Nantes : *Tesmoin ce que j'ai fait pour la reconqueste d'A*» *miens, où j'ai employé l'argent des Edits que vous n'eussiez* » *passé, si je ne fusse allé au Parlement.* Matthieu, Hist. de » Henri IV. liv. 2. narrat. 2. pag. m. 212.

(*o*) „ Le Grain *ubi suprà* pag. m. 212.

(*a*) „ On le trouve dans le Dict. Hist. & Crit. à la „ derniere remarque de son article.

(*b*) „ Matthieu *ibid.* pag. 214.

(*c*) „ Voyez le livre intitulé. *La France Politique* pag. „ 215. édit. 1671.

(*d*) „ *Ibid. pag.* 216.

(*e*) „ *Prima liberalitas ducenties quadragies mille flore*„ *norum fuit, quæ in annos sequentes pro necessitatibus cre*„ *vit.* Grotius 7. Hist. ann. 1598.

(*f*) „ *Gallorum quoque cohortem bis millenariam, à regno* „ *pacis impatiente, Lanovius conscripserat : querente Hispa*„ *no violari fœdera, cui Rex Henricus respondit, nihil suo* „ *jussu fieri, nec intercedere tamen quo minus bellantium utri*„ *què bella cupientes Galliâ deducerent.* Idem 8. Hist. ann. „ 1599.

(*g*) „ La France Politique pag. 217. On cite *Sully en* „ *ses Mémoires*, tom. 2. ch. 6. fol. 27. *ann.* 1601.

(*h*) „ *Ibid. pag.* 218. 219. On cite *Péréfixe dans son* „ *Histoire de Henri le Grand* F. 357. *ann.* 1608.

» directement n'y indirectement. Toute-fois il n'a» voit pas laissé de les secourir toujours d'argent, » & de faire passer à leur service grand nombre de » Noblesse & de Volontaires, tellement qu'il y » avoit plusieurs Regimens François tout entiers. *Notez*, continuent-ils, *ce* toutefois, & de faire passer, *qui marquent à plein que Henry ne tenoit rien des Traitez, qu'il s'en mocquoit, & qu'il n'observoit que ceux qui luy étoient utiles. Perefixe l'avoue, & sa conscience en tire cet aveu ingenu. Et pour une plus claire conviction, il ajoûte (i)*, qu'ainsi ce n'estoit pas sans quelque raison apparente, que les Espagnols crioyent, qu'il enfraignoit visiblement le Traité de Vervins. *Cela est bien loin de ce qui est plus haut, où Perefixe se coupe, & fait dire a Henry*, que quand il eût pû rendre la Maison de France aussi puissante en Europe, qu'est celle des Ottomans en Asie, & conquerir en un moment tous les Etats de ses voisins, il ne l'auroit pas voulu faire au deshonneur de sa parole, obligée à l'entretien de la Paix.

Et de fomenter secretement la rebellion des Morisques.

Ils ajoûtent » (k) qu'il ne se peut concevoir » rien de si fin que ses menées avec les Maurisques; car comme ils lui avoient (l) offert de » se rebeller, s'il leur envoyoit 4. Navires char» gez d'armes, & les assister de 4. mil hommes » sous Monsieur de la Force qui moyenna le » Traité; l'entreprise fut découverte, & le Se» cretaire de Monsieur de la Force pendu à Sara» goze, ce qui fit chasser cette peste d'Espagne. » C'est l'air dont en parle Bassompierre qui est » ingénu; Perefixe qui ne l'est pas tant, couvre » la chose & la tourne d'un autre biais. Voici » comment: Il dit (m) donc que Henry IV. » estoit si juste, qu'il n'entreprenoit point sur » les droits d'autruy, & qu'il ne vouloit point » entretenir les rebellions des Sujets contre leur » Prince naturel. Perefixe ne se souvient plus » des Traitez, n'y des secours de Hollande. . . . . » Or il avoüa que les Envoyez Maurisques s'é» toient dé ja addressez à Henry lors qu'il n'é» toit que Roi de Navarre, (n) *& que quand » ils virent qu'il avoit mis la Ligue à bout, & » qu'il étoit au-dessus de ses affaires, ils implore» rent encore sa protection.* Mais que ce Prince » les ayant écouté, *envoya des Agens inconnus en » Espagne pour y voir l'estat des choses, & leur » fit esperer qu'il les assisteroit.* Ainsi estans re» venus (o), *pour le solliciter instamment d'accep» ter* leurs propositions, il leur fit entendre qu'il » ne pouvoit.

Enfin ils donnent (p) une longue déduction des projets & des intrigues où il s'engagea, & qui font voir clairement que son attention la plus vive & la plus constante tendoit à faire du mal à la Monarchie Espagnole. Ils prouvent tout par des témoins authentiques.

Preuves que ces demarches étoient des infractions à la Paix de Vervins.

Convenons de bonne foi que ce sont des choses très-opposées aux maximes dont Henri IV. se vantoit; car il faisoit une profession exterieure d'amitié & de bonne intelligence avec l'Espagne, & d'observer exactement la Paix de Vervins, qui ne fut jamais interrompuë pendant qu'il regna. Or voici le second article de cette paix: (q) *Que d'oresnavant du jour & datte du présent Traicté entre lesdicts sieurs Roys, leurs enfans naiz & à naistre, hoirs, successeurs & heritiers, leurs Royaumes, Pays & subjects, y aura bonne, seure, ferme & stable Paix, confederation & perpetuelle alliance & amitié, s'entr'aimeront comme freres, procurans de tout leur pouvoir le bien, l'honneur & reputation l'un de l'autre: Et eviteront tant qu'ils pourront loyalement le dommage l'un de l'autre, ne soustiendront, ne favoriseront personne quelle qu'elle soit, l'un au préjudice de l'autre; & des maintenant cesseront toutes hostilitez, oubliant toutes choses cy-devant mal passées, quelles qu'elles soyent, qui demeureront abolies & esteintes, sans que jamais ils en facent ressentiment quelconque: renonçans par ce Traicté à toutes pratiques, ligues & intelligences qui pourroient en quelque sorte que ce soit redonder au prejudice l'un de l'autre, avec promesses de jamais faire, ne pourchasser par l'un, chose qui puisse tourner au dommage de l'autre, ny souffrir que leurs vassaux & sujects le facent directement ou indirectement. Et si aucun d'iceux, de quelque qualité ou condition qu'ils soient, y contreviennent cy-après, pour aller servir par mer ou par terre, ou autrement ayder & assister en chose, qui en sorte que ce soit, pourroit prejudicier à l'un desdits sieurs Roys, l'autre sera obligé de s'y opposer & l'empescher, & les chastier severement comme infracteurs de ce Traicté, & perturbateurs du repos public.*

Voilà ce que les Ambassadeurs d'Henri IV. signerent, & ce qu'il ratifia & jura (r) solemnellement; & vous voyez bien que sans se rendre parjure il ne pouvoit point souffrir qu'aucun François portât les armes contre l'Espagne. Or non seulement il souffrit que ses sujets s'enrôlassent au service des ennemis de Philippe III. il le commanda aussi, & il secourut d'argent & de troupes les ennemis de ce Prince. Il s'étoit tellement lié les mains par son serment, qu'il ne pouvoit participer sans l'enfraindre à nulle démarche qui pût nuire aux Espagnols, ni s'éloigner d'aucune démarche qui pût leur être avantageuse. On peut donc dire que depuis la Paix de Vervins jusques à sa mort sa vie a été un tissu continuel d'infractions de son serment. Je ne puis comprendre que cela puisse être excusé au Tribunal de la Justice divine; mais le Tribunal des hommes le pourroit bien excuser par deux raisons.

Qu'on pourroit excuser ce Prince par l'usage de toutes les Nations.

L'une est que la conduite d'Henri IV. à l'égard des Espagnols n'a point excedé les bornes de ce qui s'est toûjours pratiqué entre des Etats ennemis. L'usage de tous les siecles, & de toutes les Nations ôte à une pareille conduite ce que la Morale y trouve de plus odieux: c'est une sorte de prescription qui change le sens des mots: on n'appelle point cela fourberie, mais prudence, politique necessaire, art de regner. Le nom de fourbe ne se donne presque (s) qu'à ceux qui violent grossierement

(i) „ *Ibid.*
(k) „ La France Politique pag. 231. & suiv.
(l) Memoires du Marechal de Bassompierre tom. 1. „ fol. 303.
(m) „ Dans son Henry le Grand *fol.* 363.
(n) „ L'an 1595.
(o) „ L'an 1608.
(p) „ *Ibid.* depuis la page 250. jusqu'à la page 304.
(q) „ Matthieu *ubi suprà* liv. 1. narrat. 2. pag. 48. 49.
(r) „ Voici le formulaire du serment qu'il prêta dans „ l'Eglise de Notre Dame de Paris en présence des Deputez Espagnols: *Nous promettons sur nos foy & honneur, & „ en parolle de Roy, & jurons sur la Croix, saincts Evangiles „ de Dieu, & Canon de la Messe, pour ce par nous touchez: „ Que nous observerons & accomplirons pleinement, realement & de bonne foy, tous & chacuns les poincts & Articles portez par le Traicté de Paix, reconciliation & amitié faict, conclud & arresté à Vervins, le second jour du „ mois de May dernier passé, &c. & ferons le tout entretenir, „ garder & reserver inviolablement de nostre part, sans jamais y contrevenir, ny souffrir y estre contrevenu en aucune sorte ou maniere que ce soit, en foy & témoignage de „ quoy nous avons signé ces presentes de nostre propre main, „ &c.* Matthieu *ubi suprà* narrat. 3. pag. 71.
(s) „ C'est-à-dire, par les personnes neutres & desinteressées.

un Traité de Paix. Les interêts de l'Etat rendent necessaires plusieurs inobservations occultes des Alliances, & plusieurs machinations secretes contre la prosperité d'un voisin suspect. Or en matiere de bien public ce qui semble necessaire passe bien-tôt pour juste.

Et par les infractions que les Espagnols faisoient de leur côté.

Mon autre raison est que le Roi d'Espagne observoit encore moins la Paix de Vervins qu'il avoit jurée (t) solemnellement. Il fomentoit en France les esprits factieux, ces restes puissans de la Ligue, qui étoient de cœur plus Espagnols que François, & il n'y avoit aucune sorte de corruption & d'intrigue qu'il n'employât & dans le Royaume & hors du Royaume pour faire du mal à la France. Desorte que si Henri IV. eût voulu s'assujettir à l'observation scrupuleuse de tout ce qui est contenu au second article de la Paix de Vervins, il eût exposé son Etat à une infaillible décadence, & peut-être même à une funeste dissipation. Il ne pouvoit donc remplir les fonctions de la Royauté sans opposer ruse à ruse, intrigue à intrigue, machination à machination; car à moins d'un miracle les Societez humaines ne sauroient se conserver contre des voisins puissans, ambitieux & artificieux, si elles sont gouvernées par des gens qui negligent la Politique du monde pour ne s'attacher qu'aux regles de la Morale.

D'un autre côté les Espagnols n'observoient pas plus religieusement le Traité de Paix; car ils tramerent un complot afin de faire tomber la ville de Marseille entre les mains d'un Espagnol, & cette trame étoit ourdie par Zuniga, Ambassadeur d'Espagne, dont le Secretaire (u) fut arrêté prisonnier; & lorsque l'Ambassadeur (v) voulut se plaindre de ce qu'on avoit violé le droit des gens, & la dignité de l'Ambassade en la personne de son Secretaire, Henri IV. s'appuya sur l'indignité (vv) du crime qui annulloit le droit ordinaire des Ambassadeurs.

Incompatibilité du Christianisme avec la Royauté & le gouvernement des Etats.

Concluez de-là en passant que cet ancien Pere (x), qui doutoit que le Christianisme & la Royauté pussent subsister ensemble, parceque la Royauté lui sembloit peu compatible avec l'humilité Evangelique, auroit pû se fonder aussi sur ce que l'ingenuité ou l'harmonie constante des paroles & des pensées, qui est l'un (y) des caracteres des Prédestinez, n'est pas compatible avec le gouvernement des peuples. Si les Souverains ou des Monarchies, ou des Republiques, peuvent difficilement être humbles, il ne leur est pas plus facile d'être sinceres. Le bien & la gloire de l'Etat les obligent 1. A s'engager à la guerre plûtôt que de laisser impunie la moindre injure qui a été faite à leurs Ambassadeurs, ou de souffrir que l'on refuse à leurs vaisseaux, ou qu'on en exige les honneurs du pavillon. Quelle humilité! 2. A procurer la décadence d'un voisin qui s'est aggrandi, & à lui protester néanmoins qu'ils se comportent en toutes rencontres comme ses bons & ses fideles Alliez. Quelle sincerité! Ils doivent d'ailleurs mesurer de telle sorte leurs expressions, leurs gestes, & leurs démarches, qu'on ne puisse point deviner leurs veritables desseins; mais qu'au contraire l'on juge qu'ils ont d'autres intentions, c'est-à-dire, qu'il faut qu'ils renoncent à ce caractere des Prédestinez qui est marqué dans l'un (z) des Pseaumes de David. Il ne leur suffit pas de cacher leurs resolutions, cela se peut faire innocemment, on n'est pas obligé toûjours de dire ce que l'on pense; il faut deplus qu'ils conduisent leur prochain à se tromper dans le jugement qu'il porte de leurs pensées. S'ils peuvent par leur manege le porter à prendre de fausses mesures, ils s'en glorifient tout autant qu'un General d'armée qui par ses feintes & par ses ruses fait donner dans le panneau le General ennemi. Ils jurent dans un Traité d'alliance qu'ils travailleront (a) fraternellement de tout leur pouvoir au bien, à l'honneur & à la reputation de leur Allié, & qu'ils ne se mêleront d'aucune chose qui puisse tourner à son dommage; & cependant ils profitent de toutes les occasions de l'affoiblir, lorsque l'interêt de leur Etat le demande. Les voilà donc encore déchus du caractere des Prédestinez marquez dans ces termes du Prophete David: (b) *S'il a juré, fût-ce à son dommage, il n'en changera rien.* Or puisqu'ils n'ignorent pas lorsqu'ils se chargent du gouvernement, qu'il faudra qu'ils tiennent cette conduite, l'on peut assurer que s'ils se sauvent, ils sont de veritables enfans de misericorde (c).

Recriminations dont les François pourroient se servir contre les Autrichiens, sur l'article de la bonne foi violée.

Pour revenir à Henri le Grand, je vous dirai que ceux qui voudroient repondre aux Autrichiens, ne sauroient mieux faire que de se jetter sur la recrimination. Les Auteurs François (d) n'oublient guéres cette méthode; ils sont à l'étroit pendant qu'ils se tiennent sur la défensive; mais dès qu'ils attaquent ils sont en rase campagne. J'avouë néanmoins qu'ils peuvent faire une assez bonne note critique sur l'une des accusations que vous avez vûës (e) ci-dessus; car l'Autrichien qui s'est fondé sur Mr. de Perefixe, ne l'a point cité fidelement, il a supprimé deux circonstances essentielles; l'une, qu'Henri IV. faisant esperer aux Morisques en 1595. qu'il les assisteroit, (f) *le pouvoit faire, puis qu'alors il estoit en guerre avec le Roi d'Espagne, & que l'on peut se défendre avec toutes sortes d'armes contre ses ennemis;* l'autre, qu'en 1608. (g) *il fit entendre nettement* à leurs Députez, *que la qualité de Roy Très-Chretien qu'il portoit, ne luy permettoit pas de prendre leur defense, tandis que la Paix de Vervins subsisteroit; mais que si l'Espagnol venoit le premier à l'enfraindre ouvertement, il auroit juste sujet de les recevoir sous sa protection.*

Du-Pleix plus fidele que Mr. de Perefixe sur l'affaire des Morisques.

Si vous voulez mieux connoître tout le fond de cette intrigue, vous ne préfererez pas cet His-

(t) „ Selon le formulaire que l'on a vû ci-dessus notes (r) (s). Voyez Matthieu *ubi suprà* pag. 71. 82.
(u) „ Merangues en 1605.
(v) „ Perefixe *ubi suprà* pag. 417.
(vv) „ L'Heritier, Tableau historique de la France „ pag. 216.
(x) „ Avant qu'il y eût des Rois Chretiens, un Pere de „ l'Eglise sembloit douter qu'il y en pust avoir, tant la „ souveraine puissance lui paroissoit un grand obstacle à „ l'humilité de l'Evangile. *Le Pere d'Orleans, Vie de Ma- „ rie de Savoye, Reine de Portugal* pag. 1.
(y) „ Voyez le Pseaume 15. v. 2.
(z) „ Voyez la citation précedente.
(a) „ Voyez ci-dessus pag. préced. 2. col. le second „ article de la Paix de Vervins.
(b) „ Pseaume 15. v. 4.

(c) „ Touchant les fraudes qu'il faut employer dans la „ Politique, voyez Lipse *Doctr. civilis lib. 4. cap. 13. &* „ 14. (il a été refuté par George Thomson) & Charron de la Sagesse liv. 3. ch. 2.
(d) „ Conferez ci-dessus 3. Part. Chap. VI. pag. 915. „ 2. col. & notez que sous le regne de Loüis XIII. il y „ eut un Gentilhomme de Picardie qui se signala merveilleusement à recriminer. Son livre intitulé *les Veritez Françoises opposées aux calomnies Espagnoles*, seroit „ mieux intitulé, *les Veritez Françoises opposées aux veritez Espagnoles*: car pour l'ordinaire dans ces matieres-ci „ les accusateurs n'ont point tort quant au fond, ou „ quant au gros de l'affaire.
(e) „ Pag. 1018. 2 col. note (b).
(f) „ Perefixe *ubi suprà ad ann.* 1608. pag. m. 443.
(g) „ *Id. ibid.*

torien à Du-Pleix, qui en parle plus amplement & plus rondement. Il ne dit pas que les Morisques ayent eu recours à Henri IV. l'an 1595. lorsque la France & l'Espagne étoient en guerre : il dit (h) qu'ils ne s'adresserent à ce Prince qu'en l'année 1605. Les deux Couronnes étoient alors en pleine Paix. *Ils firent solliciter secretement Henry le Grand de les vouloir recevoir pour ses subjets, offrans de faire une rebellion generale ès Royaumes de Grenade, Murcie & Valence. Leurs deputez se produisirent aisément sous couleur d'estre touchez de Sa Majesté Très-Chrétienne pour estre gueris des escrouelles. Le Roy* (i) . . . . . *pour estre mieux instruit de l'état des affaires des Maures, despécha Panissaut Capitaine Gascon Religionaire, homme adroit & hardi, pour aller sur les lieux ; ce qu'il fit soubs l'habit de Cordelier ayant pris l'obedience d'un Gardien Français, avec laquelle il fut receu de convent en convent durant son voyage, passant tousjours outre sous prétexte de quelque pelerinage. Celuy-cy demeura quinze mois espionnant par l'Espagne, & considérant l'état & conditions des Maures : & les trouvant assez mauvais Chrétiens, tascha d'en faire de bons Calvinistes. Le Roy adverti par un autre François que Panissaut s'amusoit à catechiser les Maures, despécha en Espagne pour le rappeller. François Claverie . . . ayant commandement de s'instruire des mêmes affaires que Panissaut, avoit charge aussi de prendre memoires de tout ce que la flotte des Indes Occidentales portoit en Espagne, & la distribution qui en seroit faite, pour sçavoir ce qui en restoit de bon au Roi Catholique : dont il fut ponctuellement instruit à Seville. . . . . Cela fait, il courut les Royaumes de Grenade, Murcie & Valence, confera souvent avec les principaux des Maures, trouva qu'ils estoient tous de très-bonne intelligence & leurs desseins fort secrets. . . . . . Leurs propositions furent :* Que s'il plaisoit au Roy, &c. . . . (k) *Il retourna en France* bien instruit de leurs affaires, *& en fit sa relation au Roy, qui demeura grandement satisfait de ses diligences. Peu de jours après son retour les deputez des Maures y arriverent aussi pour faire instance sur leurs offres & propositions, & en avoir la reponse de la bouche de Sa Majesté mesme, qui fut après un favorable accueil :* Qu'il se recognoissoit, &c. (l).

Je ne puis douter que Mr. de Péréfixe ne se soit servi de Du-Pleix en cet endroit-ci ; & par-là je trouve qu'il a suprimé plusieurs circonstances essentielles. Il s'est bien donné de garde d'adopter cette réflexion de Du-Pleix, » (m) Sa Majesté leur fit cette crûe réponse, tant par bonne conscience que parcequ'il ne jugea pas que les Maures fussent en état de faire un effort assez puissant de leur part, puisqu'ils désiroient de luy une si grosse puissance. Joint que n'ayant pas encore lié la partie ny dressé son appareil pour cette haute entreprise qu'il esperoit bien-tost mettre à execution, il consideroit qu'en commençant par l'esmotion & rebellion des Maures, il alarmeroit son voisin avant le temps : & la nation Moresque étant naturellement perfide & legere, il (n) doubtoit qu'elle s'accordast avec l'Espagnol, & qu'il ne lui restast aprez que la honte d'avoir armé en vain, & le blasme d'avoir enfraint la paix & violé la foy jurée.

Philippe III. les bannit de ses Etats, par un Edit.

Mr. de Péréfixe (o) remarque que les Deputez de ces gens-là *s'adresserent au Roi d'Angleterre, qu'ils trouverent encore moins disposé que* le Roi de France à les assister. Il ajoûte *que le vent de leurs menées estant parvenu à la Cour d'Espagne, y causa de l'estonnement & de la peur, car ils faisoient près d'un million d'ames, & tenoient presque tout le commerce* ; & (p) que *le Roy Philippe III. ne trouva point d'autre seureté pour empescher le dangereux effet de leurs conspirations, que de les bannir entierement de ses terres. Ce qu'il fit par un Edict du dixiéme de (q) Janvier de l'an six cens dix, qui fut executé avec beaucoup de chaleur, d'inhumanité & de mauvaise foy.* Cet Edit (r) est fondé entre autres raisons sur ce que les Maures avoient voulu conspirer contre les Etats de la Monarchie d'Espagne, & qu'ils avoient recherché l'aide du Turc & de quelques autres Princes. Cela réfute Monsieur de Pérefixe, qui a dit (s) qu'ils ne voulurent s'adresser qu'à une Puissance Chrétienne : *Pour ce que celle du Roi de Maroc, ou des autres Princes d'Afrique eût été trop odieuse.* Mézerai en parle bien autrement (t), & Strada remarque (u) qu'ils tâcherent dès l'an 1566. de porter Sultan Sélim à faire la guerre au Roi d'Espagne, & qu'ils le trouverent assez disposé à cela ; de quoi les Mécontens du Pays-Bas furent avertis afin d'être encouragez à une guerre civile.

Raisons de ce bannissement. Faute de Mr. de Péréfixe.

Autre faute de ce Prélat.

Je veux vous marquer encore une faute de Mr. de Pérefixe : il suppose que l'Ambassadeur d'Espagne ne reprocha que les secours envoyez aux Hollandois, & il suprime le reproche concernant les intelligences de Henri IV. avec les Morisques. Mais Mr. de Mézerai nous assure (v) que l'Ambassadeur soûtint que *les confessions de divers criminels qui avoient été suppliciez*, prouvoient ces intelligences. Il ajoûta qu'Henri IV. répondit *que c'étoit un artifice du Conseil d'Espagne, qui par la force des tortures avoit arraché ces suppositions de la bouche de quelques malheureux ; justiciez pour d'autres crimes, ou les avoit fait glisser dans leurs Testamens de mort, afin d'avoir dequoi recriminer avec quelque apparence.* Vous m'avouërez que cette réponse est bien vague, ou qu'elle n'est pas assez forte pour justifier Henri le Grand.

Si l'expulsion des Morisques n'étoit pas contraire à la bonne politique.

Je ne vous parlerois pas du préjudice que l'expulsion

(h) „ Du-Pleix, Histoire de France sous Henri IV. „ pag. m. 394.

(i) „ Notez que l'Historien remarque que le *Roy ayant „ receu en ce mesme temps de grands mescontentement de l'Es„pagnol pour avoir trompé en toutes les conspirations qui se fi„rent contre l'Estat & contre sa personne mesme, avoit-là „ une très-favorable occasion de luy rendre la pareille.*

(k) „ *Idem, ibid. pag.* 395.

(l) „ Ce que je suprime est ce que Mr. de Péréfixe dit „ en substance ci-dessus pag. 1019. 1. col. note (m).

(m) „ *Idem, ibid.*

(n) „ C'est à-dire, *il craignoit qu'elle ne s'accordât avec „ l'Espagnol.*

(o) „ Péréfixe *ubi suprà.*

(p) „ *Id. ibid. pag.* 444. Voyez aussi Du-Pleix *ubi suprà*

(q) „ Du-Pleix a fourni cette datte à Mr. de Péréfixe : „ elle est fausse : l'Edit est datté du 9. de Decembre 1609.

(r) „ Il est dans le 2. Tome du Mercure François pag. „ m. 7.

(s) „ Perefixe *ubi suprà* pag. 442.

(t) „ Philippe III. étoit informé que depuis plusieurs „ années ils avoient recherché la protection du Roy de „ France, des Provinces-Unies, du Roi d'Angleterre ; „ même du Turc, & du Roi de Maroc : & il s'étoit laissé „ persuader qu'un jour de Vendredi-Saint, ils devoient „ égorger tous les vieux Chretiens des pays où ils se „ trouveroient les plus forts ; sur cela il résolut de les „ mettre hors de ses terres. *Mézerai, Abr. Chron. Tom.* 6. „ *pag. m.* 363. *ad ann.* 1609.

(u) „ Strada *de Bello Belg. Dec.* 1. *lib.* 5. *pag. m.* 284. „ 285.

(v) „ Mezerai *ubi suprà pag.* 231. *ad ann.* 1605.

pulsion de tant de personnes a fait à l'Espagne, si je ne pouvois confirmer par-là ce que je vous ai écrit autrefois (vv) sur les embarras épouvantables à quoi la diversité des Religions expose les Peuples. La Cour d'Espagne ne pouvoit prendre aucun parti qui ne fût sujet à des inconvéniens pernicieux. Nous connoissons les mauvais effets du parti qu'elle choisit; mais nous ne savons pas ce qui seroit arrivé si elle eût souffert dans ses Etats un si grand nombre d'ennemis. Ils auroient trouvé peut-être en un autre tems ou la France, ou l'Angleterre mieux disposées à se prévaloir des soulevemens qu'ils promettoient, & qu'avec le secours d'une assez petite armée étrangere eussent pû bouleverser de fond en comble la Monarchie Espagnole. Ceux qui blâment la maxime de Philippe II. (x) *qu'il vaut beaucoup mieux être maître d'un Royaume ruiné & tranquille, que d'un Royaume riche, puissant, & turbulent*, sont eux-mêmes très-blâmables; car de quoi sert à un Roi que ses Etats soient bien peuplez & bien opulens, si toutes les fois que l'ennemi se présente, une grosse troupe de mutins le va joindre, & se fait ouvrir les portes des Villes par la seule menace de ruïner le territoire, & par la seule promesse d'épargner tous ceux qui se révolteront? Voilà ce que les Morisques auroient fait, si l'on eût attaqué l'Espagne selon les mesures que l'on auroit concertées avec eux. Cela ne suffisoit-il pas à ruïner cette Monarchie? Et prenez garde que plus les Villes sont riches & bien peuplées, plus se faut-il défier des habitans; car ils s'accoûtument à une vie molle qui ne leur permet point de risquer leurs aises; & pourvû que l'ennemi leur promette la jouïssance de leur bien, ils lui prêtent serment de fidélité tout aussi-tôt. Poltrons quand il s'agit d'être fidelles à leur Prince, ils ne sont braves que quand il s'agit de se soulever, & de soûtenir leur révolte.

S'il auroit mieux valu leur accorder la liberté de conscience que de les chasser.

Il falloit, me dira-t'on, accorder à ces Morisques la liberté de conscience, & tout ce qui étoit propre à les affectionner au pays natal. Ils eussent été alors les premiers à repousser l'ennemi; tant s'en faut qu'il eût fallu craindre qu'ils ne sollicitassent les Puissances Etrangeres à venir les protéger dans leurs séditions. J'avouë que ce remede auroit été admirable, si les vieux Chrétiens, si l'Inquisition, si les Moines, si le Clergé, en un mot, avoient voulu le goûter; mais parcequ'il n'eût point été de leur goût, il eût exposé le Roi d'Espagne à quelque chose de pire que la perte de tant d'habitans. Souvenons-nous d'Henri IV. Quels dangereux ennemis ne se fit-il point par l'Edit qu'il accorda à ceux de la Religion, & par les bontez qu'on crut qu'il avoit pour leur Parti? Il lui en coûta la vie: on prêchoit la sédition dans Paris: (y) il fut obligé de reprocher au Parlement que cette audace n'étoit point réprimée, & de déclarer qu'il y mettroit ordre lui-même. (z) *Pleut à Dieu*, c'est la remarque d'un de ses Historiens, *qu'il eust executé ces menaces, ou que les Magistrats selon qu'il leur en ramentevoit le devoir, eussent reprimé les meschantes intentions de tels faux Prédicans, ny luy n'eust donné loisir, ny eux le moyen à ceste Vipere enragée de Ravaillac d'aguiser son couteau parricide aux Sermons de tels prédicans, aucun desquels porta son impudence si haut, qu'il dit peu auparavant la mort du Roy, & en la présence mesmes de sa Majesté des paroles suffisantes pour renverser l'Estat, & desquelles ce Diable incarné a monstré avoir tiré l'instruction de son detestable parricide, quand il a dit par ses responces en son procez, que les Prédicateurs avoyent assez declaré les raisons pour lesquelles il l'avoit commis, car il n'alloit ouyr autres prédications que de ces gens-là, & n'alloit à confesse à d'autres qu'à eux.*

Ce qu'il en coûta à Henri IV. pour avoir accordé aux Protestans l'Edit de Nantes.

Si ce Monarque consentit à la défense que les Provinces-Unies firent à ses Sujets de négocier en Espagne.

J'aurai peu de choses à vous répondre sur la question que vous m'avez faite, s'il est vrai que ce brave Prince ait acquiescé très-humblement à la défense que les Provinces-Unies firent à ses Sujets de trafiquer en Espagne. C'est un fait que je n'ai guéres approfondi. J'ai seulement lû dans un Ecrivain François (a) qu'elles publierent un Edit par lequel elles défendirent fortement à toutes sortes de Marchands & de Mariniers de trafiquer en Espagne, & on envoya des Ambassadeurs au Roi de France pour l'obliger à ratifier cette défense. Le Roi y consentit. L'Espagne s'imaginoit que l'interdiction du commerce rabattroit l'orgueil des Hollandois, qui tiroient de-là leur subsistance, & les moyens de faire la guerre. On croyoit soûlever les matelots, qui ne pouvoient pas même aller en sûreté à la pêche. Mais les Etats résolurent d'interdire le commerce à leurs Sujets, sans en excepter les pêcheurs, & d'engager leurs Alliez à faire la même chose. Grotius assure (b) que le Roi de France le fit à la sollicitation des Etats. Il nous apprend même la datte de cette affaire. L'Ecrivain François a négligé d'en marquer le tems, qui fut la premiere année après la Paix de Vervins. Or par le troisiéme article de cette Paix, *les subjects des deux costez quels qu'ils fussent, pouvoient en gardant les Loix & Coustumes du pays, aller & venir, demeurer, fréquenter, converser & retourner ès pays l'un de l'autre*, MARCHANDEMENT, *& comme mieux leur sembleroit, tant* PAR MER *que par terre, eaux douces, traicter & converser ensemble.* Vous voyez donc qu'Henri IV. ne différa pas beaucoup à violer ce Traité de Paix juré solennellement. Mais il s'épargna la honte qui eût réjali sur sa personne, si ses Sujets avoient obéï aux ordres d'une Puissance Etrangere: il fit un Edit qui portoit les mêmes défenses, & l'on peut inférer de-là que ce fut une pure collusion entre lui & les Provinces-Unies. Je ne saurois bien comprendre pourquoi l'Angleterre se laissa ainsi interdire la navigation en Espagne, & ne sauva pas le *decorum*, comme fit Henri IV. Il est bien apparent que les Provinces-Unies furent assurées que la Reine Elizabeth approuveroit leur démarche. Nous avons vû de nos jours qu'après le couronnement du Roi Guillaume, l'Angleterre & la Hollande firent un semblable reglement contre toutes les Nations neutres qui voudroient trafiquer en France: mais il ne fut point exécuté; car le Roi de Suede & le Roi de Dannemarck déclarerent d'une maniere bien positive qu'ils maintiendroient leurs Sujets dans la liberté du commerce avec la France?

Je vous fera voir une autrefois l'une des actions (c) où Henri IV. temoigna le plus authentiquement son peu de sincérité.

Mais

(vv) „ Dans la 3. Part. Voyez ci-dessus pag. 1011.
(x) „ Voyez la Relation de Portugal traduite de l'Anglois, & imprimée à Amsterdam 1701. pag. 22.
(y) „ Voyez le Grain, Hist. de Henri le Grand liv. 7. „ pag. m. 713.
(z) „ *Idem, ibid.*

(a) „ L'Heritier *ubi suprà* pag. 204. 205.
(b) „ Voyez Grotius *Histor. lib.* 8. *pag. m.* 531. *ad ann.* „ 1599.
(c) „ Lorsqu'il jura le jour de son Sacre qu'il chasseroit „ de ses Etats tous les Heretiques.

Raisons qui doivent empecher de composer une nouvelle Histoire de ce Monarque.

Mais au reste, Monsieur, à quoi songez-vous de me demander des conseils pour Monsieur *** qui travaille à une nouvelle Histoire de ce Monarque? Je n'ai point d'autre conseil à lui donner que celui-ci, c'est qu'il abandonne son entreprise, & qu'il choisisse un autre Regne moins connu que celui-là. Que pourra-t'il dire qui ne se trouve ou dans Julien Peleus, ou dans Pierre Matthieu, ou dans Baptiste le Grain, ou dans Scipion Du-pleix, ou dans le Continuateur de Jean de Serres, ou dans les Memoires (*d*) de plusieurs grands hommes d'Etat, ou enfin dans Mezerai, ou dans Mr. de Perefixe? Je vous nomme ces deux derniers pour le desarmer de son prétexte le plus specieux, qui est que personne ne veut plus lire le vieux Gaulois. Il se trompe; les jeunes gens qui ne font que de sortir des écoles, dédaignent à la verité tout ce qui n'est pas du style le plus moderne; mais une infinité de personnes de bon goût font encore cas de bons Ouvrages publiez au commencement du XVII. siecle, & surement ils ne liront pas la nouvelle Histoire de Henri IV. si elle ne fait que dire en meilleur François ce que l'on trouve dans les vieux Historiens. Mais accordons-lui que le dégoût pour le vieux Gaulois est general. Mezerai & Mr. de Perefixe ne sont-ils pas au-delà de la portée de ce coup? Ceux qui trouveroient que leur style commence à vieillir, ne meriteroient-ils pas d'être condamnez ou à ignorer toujours la vie de Henri le Grand, ou à la chercher dans la prétenduë barbarie de ces deux Auteurs illustres? Croyez-moi, Monsieur, quand on a un veritable désir (*e*) d'apprendre l'Histoire, on ne se rebute point du vieux langage d'un Historien exact. Que si Mr. *** a déterré quelques nouveaux faits, ou s'il peut développer des évenemens qui n'ont point encore paru sous leur posture naturelle, il aura néanmoins tort de persister dans son entreprise; car pour un petit nombre de nouveautez qu'il apprendra au Public, il le fatiguera de mille choses qui ont été fort souvent réimprimées. Il ne devroit publier que ce qu'il auroit de nouveau à dire. Priez-le de profiter des leçons d'un fameux Abbé (*f*) qui a fort bien dit leurs veritez (*g*) à ceux qui travaillent sur des matieres où ils ne sauroient s'empêcher d'être copistes d'Auteurs très-nouveaux. Qui pourroit souffrir qu'on nous donnât de nouvelles vies de Saint Athanase, ou de Saint Augustin après celles qui ont paru de nos jours? S'il y manque quelque chose, il faut le donner à part.

CHAPITRE V.

D'une Dissertation sur l'universalité du Déluge.

Isaac la Peirere nie l'universalité du Déluge.

VOus souhaitez de savoir de qui l'on parle dans le Journal des Savans, lorsqu'on y dit (*h*): Qu'*un Auteur moderne a avancé entre plusieurs autres Paradoxes que le Déluge qui arriva du tems de Noé, n'inonda que la Judée, & ne noya pas les hommes qui étoient dans les autres pays.* C'est ainsi que le Journaliste commence l'Extrait qu'il donne d'un livre imprimé à Geneve, & intitulé: *De Diluvii universalitate Dissertatio prolusoria.* Je vous répons qu'il parle de cet Isaac la Peirere (*i*) qui se rendit si fameux par son systême des Préadamites. Vous voudriez savoir aussi le nom de l'Auteur du petit Ouvrage que le Journal des Savans abrege en cet endroit-là. Cet Auteur ne suit qu'en partie l'opinion de l'autre; car il prétend (*k*) que tous les hommes furent noyez; mais non pas que toute la terre fut inondée. Je ne suis pas bien certain qu'Isaac Vossius soit cet Auteur-là; je ne suis pas néanmoins fort éloigné de le croire. On ne peut douter qu'il n'ait eu cette opinion touchant le Déluge. Il fut refuté sur cela dès l'an 1662. par un des plus fameux gladiateurs de la Republique des Lettres. Je parle de Schoockius, qui est encore plus connu par la multitude de ses démêlez que par celles de ses livres, & que par l'étenduë de son érudition. Il fit ses premieres armes sous la direction & en faveur d'un très-grand (*l*) maitre d'escrime en ce genre-là; mais après s'être battu pour lui en quelques rencontres, il se battit contre lui en beaucoup plus d'occasions. Je vous dis cela en passant, parceque je me souviens que vous m'avez demandé le caractere de ce Savant. En voilà toûjours un trait; vous aurez peut-être le reste lorsque vous y songerez le moins.

Isaac Vossius soupçonné d'être l'auteur d'une Dissertation contre cette universalité.

Refutation qu'en fait Schoockius.

Isaac Vossius ne fut point nommé dans l'Ecrit de Schoockius, mais il y fut désigné si clairement que personne ne l'y pouvoit méconnoître. Cet écrit ne contient que 112. pages in 12. & fut imprimé à (*m*) Groningue l'an 1662. sous le titre de *Martini* Schoockii *Diluvium Noachi universale. Sive Vindiciæ communis Sententiæ quod Diluvium Noachicum universa terra incubuerit. Adversus virum quemdam celebrem.* Isaac Vossius remarqua que son opinion étoit celle qu'Abraham Milius avoit soûtenu par écrit. Son Adversaire (*n*) répond qu'il ignore quel est cet écrit de Milius, & qu'il ne croit pas qu'on l'ait tiré de la poussiere du cabinet; & si on l'a supprimé, il attribuë cela à la sagesse d'André (*o*) Colvius, gendre de l'Auteur. J'infere de-là que Milius n'étoit point en vie l'an 1662. & par consequent son livre imprimé à (*p*) Geneve l'an 1667. est un Ouvrage posthume. Il contient 68. pages in 12. En voici le titre: *De origine animalium, & migratione populorum, scriptum Abrahami Milii, ubi inquiritur, quomodo quaque via homines cateraque animalia terrestria provenerint, & post Diluvium in omnes orbis terrarum & regiones, Asiam, Europam, Africam, utramque Americam & Terram Australem, sive Magellanicam pervenerint.* Ce n'est que dans un appendix que l'Auteur soûtient que le Déluge ne s'étendit pas sur toute la terre. La Dissertation où l'on traite ce sujet plus amplement, & dont le Journaliste de Paris donna

Dissertation de Milius publiée en 1667. où il soûtient que le Déluge n'inonda pas toute la Terre.

(*d*) » De Sulli, de Villeroi, de Chiverni, de Jeannin, » de Du Plessis Mornai, de Bassompierre, &c.

(*e*) » Appliquez ici ces vers d'Horace Sat. 2. lib. 1.
» *Num tibi, cùm fauces urit sitis, aurea quaris*
» *Pocula? Num esuriens fastidis omnia prater*
» *Pavonem rhombumque?*

(*f*) » Voyez M. l'Abbé Faydit dans la Préface de la 4. » Part. du nouveau Supplement aux Essais de Litterature.

(*g*) » Je ne veux point pourtant garantir toutes les » applications.

(*h*) » Journal des Savans du 12. Novembre 1688. » pag. 100. édit. de France.

(*i*) » Voyez son article dans le Dictionaire de Mr. » Moreri, & dans celui de Mr. Bayle.

(*k*) » Journal des Savans *ibid.* pag. 101.

(*l*) » Gisbert Voëtius.

(*m*) » Schoockius y étoit alors Prof. en Philosophie.

(*n*) » *Schoockius, Diluv. Noachi univers. cap. ultimo.*

(*o*) » Ministre celebre d'une Eglise Walonne en Holl.

(*p*) » *Apud Petrum Columesium*, si l'on s'en rapporte au » titre; car au reste l'impression a plûtôt l'air de Hollande que de Geneve.

na l'analyse, fut imprimée à Geneve environ le même tems. C'est celle dont je soupçonne Isaac Vossius d'être l'Auteur. Je ne l'ai point luë, & de-là vient que je n'ose décider.

Mrs. de Trevoux ont ignoré ces particularitez.

Les Journalistes de Trevoux n'ont rien sû de tout ce que je viens de vous écrire. Leurs Mémoires du mois de Janvier 1706. contiennent un long article de l'Ecrit de Milius, & de la Dissertation. Ils ont crû que c'étoit un Livre qui n'avoit paru qu'en 1705. Ils ont ignoré que ces deux pieces jointes ensemble dans l'édition (q) dont ils se servent, avoient été imprimées séparément l'an 1667. & que le Journaliste de Paris avoit rendu compte de la seconde l'an 1668. On seroit plus obligé aux Journalistes, s'ils ne parloient que des Livres tout à-fait nouveaux, ou si pour le moins ils ne parloient pas des Ouvrages déja connus depuis long-tems à la Republique des Lettres. Quoiqu'il en soit, les Mémoires de Trevoux promettent (r) la refutation de l'Ecrit où l'universalité du Déluge a été niée. Il ne sera pas difficile de le refuter; car les principales objections de Vossius sont fondées sur ce qu'on épargne à Dieu beaucoup de miracles, si l'on suppose que le Déluge n'a pas été general. Mais cette épargne ne doit point passer pour une chose considerable, dans un sujet où Vossius même doit avouer avec tous les autres Orthodoxes beaucoup d'effets surnaturels, & outre cela un très-grand miracle qui n'est point necessaire à l'hypothese commune. C'est celui de soutenir l'eau à une hauteur superieure aux montagnes, sans qu'elle se repande par tous les côtez. Il y a des gens qui semblent craindre (s) *d'incommoder la Divinité en la chargeant de trop de miracles.*

Autre livre de Milius sur l'Antiquité de la Langue Flamande.

Abraham Milius avoit soixante-dix ans lorsqu'il composa son live *de Origine Animalium, & Migratione Populorum.* Il nous l'apprend (t) lui-même; mais il ne dit point en quelle année du siecle il le composa. Il fait mention d'un autre livre qu'il avoit donné au Public touchant la langue Flamande (u). Le Catalogue d'Oxford (v) marque que ce Livre fut imprimé l'an 1612. Nouvelle raison de croire que l'Ecrit imprimé en 1667. n'a paru qu'après la mort de l'Auteur. Mais ce qui seroit seulement fondé sur de grandes vraisemblances, si l'on n'avoit que les raisons que j'allegue, devient très-sûr quand on consulte la Bibliotheque de Valere André. On y voit que Vander Mile, originaire de Dordrecht, naquit à s'Herenbergen en Gueldre l'an 1563.

CHAPITRE VI.

Fausseté concernant les causes du mariage qui fut conclu l'an 1673. entre le Duc de Savoye & l'Infante de Portugal.

Lorsque vous me demandâtes mon avis sur la gageure qu'on vous proposoit, qu'il y a des Livres qui portent que l'intrigue du mariage du Duc de Savoye avec l'Infante de Portugal, n'eut point d'autre cause que le dessein que forma Sa Majesté Très-Chretienne d'épouser la mere du Duc, & de devenir par-là possesseur de tous les Etats de son Altesse Royale; je vous conseillai de n'accepter point le pari, quelque avantageux qu'il vous semblât. On vouloit gager dix contre un, & il ne vous paroissoit point possible qu'un Ecrivain eût été aussi ignorant qu'il le faudroit être pour avancer le fait en question. Je vous répondis que la hardiesse avec laquelle on vouloit risquer dix pour un, vous devoit tenir en garde, que c'étoit un signe que le parieur étoit assuré de son fait, & vous avez vû que ma conjecture étoit bien fondée; car je vous ai envoyé un long passage tiré d'un (a) livre qui fut imprimé en Hollande 1701. & qui a pour titre: *La Guerre d'Italie, ou Memoires du Comte D*** contenant quantité de choses particulieres & secretes, qui se sont passées dans les Cours d'Allemagne, de France, d'Espagne, de Savoye & d'Italie.* Vous avez donc sû que la narration suivante a vû le jour.

Roman qu'un Auteur a debité sur le mariage du Duc de Savoye & de l'Infante de Portugal.

» (b) Peu de tems après la mort de la Reine, » le Roi de France qui étoit encore assez jeune » pour se remarier, s'il avoit trouvé des interêts » assez grands pour le faire, fit proposer adroi» tement à Madame Royale de l'épouser, si elle » pouvoit lui apporter les Etats de son fils en » mariage. Cette Princesse qui auroit été bien » aise en s'alliant au Sang (c) dont elle étoit sor» tie, de se voir Reine dans le propre Pays de » sa naissance, donna d'abord les mains à ces pro» positions, & ayant cherché des voyes pour ar» river à ces fins avec le Comte de Mazin qui » la gouvernoit entierement, il fut ravi de trou» ver une occasion de se venger du jeune Prince, » & il lui conseilla de rechercher pour ce fils » l'Alliance de l'Infante de Portugal, qui étant » fille unique apporteroit la Couronne après la » mort du Roi son pere, à celui qui l'épouse» roit. Madame Royale qui trouvoit moyen » par-là de se faire Reine, & tout d'un tems de » faire son fils Roi, y donna d'abord les mains, » & envoya un Exprès en faire la proposition au » Roi de Portugal. Il y consentit facilement, » tout étoit préparé pour le départ du Duc » pour Lisbonne, lorsque le Marquis de Pa» relle découvrit, par je ne sçai quel endroit, » que

(q) Le titre porte qu'elle est de Geneve *apud Petrum* „ *Columesium*, 1705. Les Journalistes de Trevoux mar„ quent qu'elle est de 180. pages in 12.

(r) „ Memoires de Trevoux Janvier 1706. pag. 88. „ édit. de France.

(s) „ Memoir. de Trevoux *ibid.* pag. 97.

(t) „ A la page 63.

(u) „ Adrien Scrieck louë beaucoup ce livre-là dans „ son *Monitorum secundorum libri V.* imprimé à Ypres l'an „ 1615. Il approuve nommément que Milius a soutenu „ que la langue Flamande est plus ancienne que la Greque.

(v) „ De linguæ Belgicæ communitate cum aliis „ linguis, *Lugduni Batav.* 1612. in 4°. La Bibliothe„ que Belgique de Valere André pag. 2. marque aussi „ la même datte de l'impression.

(a) „ Il contient 467. pag. en grand in 12. J'ai parlé „ de cet Ouvrage ci-dessus 1. Part. Chap. XXVIII. p. 551. „ 1. col. mais je l'ai attribué à un Auteur qui ne l'a point „ fait. Voyez ci-dessus la Préface de la 2. Part. n. III.

(b) „ La *Guerre d'Italie* pag. 289. 290.

(c) „ Cette expression n'est pas exacte: car elle porte „ à croire que la mere du Duc de Savoye étoit fille de „ quelque Prince du Sang de France, ce qui est faux: „ Elle étoit fille du Duc de Nemours (Prince de la Mai„ son de Savoye) & d'une fille du Duc de Vendôme, „ fils naturel d'Henri IV. Jugez si une telle descendance „ du sang Royal peut permettre de s'exprimer comme „ cet Auteur s'exprime.

» que la Princesse sa Mere avoit résolu de livrer » au Roi de France, qu'elle devoit épouser, les » Etats du jeune Prince d'abord que son mariage » avec l'Infante seroit consommé. Les Piémon» tois qui auroient bien voulu voir leur Souve» rain Roi de Portugal : mais qui ne vouloient » pas changer de Domination, firent si bien voir » à Son Altesse Royale, combien l'Alliance qu'elle » alloit contracter lui étoit désavantageuse, non » seulement pour la perte de ces Etats ; mais en» core parce que le Roi de Portugal pouvoit en» core avoir des enfans mâles, (ce qui effective» ment est arrivé dans la suite) qu'ils lui firent » rompre tout-à-fait son voyage, & ayant peu » après ôté l'administration des affaires à la Prin» cesse Régente, ils les remirent entre les mains » du Duc, & de son Conseil ; ainsi ce double ma» riage de la Mere & du Fils fut entiérement rom» pu, au grand mécontentement de ceux qui l'a» voient projetté.

L'indignation où vous a jetté ce récit, vous a fait faire des réflexions que vous me priez d'examiner.

Réfutation de ce mensonge.

Je n'oppose point à ce mensonge, m'écrivez-vous, le peu d'apparence qu'il y a qu'on ait pû s'imaginer qu'une Douairiere de Savoye transporteroit au Roi de France tous les Etats de son fils. Une infinité de lecteurs mépriseroient cette raison. Il faut donc réfuter ce conte par une autre voye, & que personne ne puisse éluder. Le mariage de l'Infante avec le Duc de Savoye fut publié dans le Conseil de Portugal le 5. de Septembre 1679. & le lendemain le Prince Régent fit publier un Décret pour faire part de ce mariage au Conseil *da Fazenda*, ou des Finances, & aux autres Tribunaux ; & Francisco Correa de la Cerda, seul Secretaire d'Etat, écrivit par ordre du Prince aux Ministres des Princes Etrangers, au Duc de Cadaval, aux Marquis, aux Comtes, & aux autres Titrez du Portugal. Les réjouïssances furent grandes, & le 9. du même mois on fit une Procession semblable à celle qu'on fait tous les ans le 1. Décembre pour remercier Dieu de ce qu'à pareil jour en 1640. Don Juan IV. pere du Prince, fut reconnu Roi dans le Etats de la Couronne de Portugal. Les Etats du Royaume furent convoquez pour ratifier le mariage, & pour déroger à la Loi de Lamego, par laquelle les Princesses de la Maison Royale qu'épousent des Princes Etrangers, sont déclarées incapables de succéder à la (*d*) Couronne. Il est donc certain à ceux-mêmes qui ne lisent que les Gazettes, que ce mariage fut négocié quatre ans avant que le Roi de France fût veuf ; car la Reine Marie Thérese ne cessa de vivre que le 30. de Juillet 1683. C'est ici que l'on peut faire une application de ces paroles de Virgile :

Accipe (*e*) nunc Danaum insidias : & crimine ab uno
Disce omnes.

Nous avons ici un exemple de tromperie qui nous doit rendre suspectes une infinité de pareilles relations. Cet Ecrivain anonyme nous a donné pour un fait certain ce que sa propre imagination lui révéloit comme vraisemblable ; mais par malheur il a ignoré les dattes des choses, & c'est ce qui l'a trahi, & qui a fourni dequoi le convaincre de mensonge. S'il eût pû se précautionner de ce côté-là, une infinité de lecteurs l'auroient regardé comme un personnage muni des piéces les plus anecdotes, & des instructions les plus sécretes qu'on puisse donner aux Ambassadeurs. Nous avons là, eût-on dit, le véritable dénoûment de cette intrigue, & la découverte d'un mystere d'iniquité. Ceux qui en avoient (*f*) parlé n'en connoissoient que l'écorce ; celui-ci le pénetre de part en part ; il en donne tout l'intérieur, & toute la moüelle.

Bien d'autres particuliers, ajoûtez-vous, qui se mêlent de raisonner sur les intrigues des Cours, & d'en assigner les motifs, ressemblent à notre anonyme ; ils débitent comme des faits leurs propres imaginations. S'ils faisoient sur les mysteres de la Politique ce que font les bons Physiciens sur les mysteres de la Nature ; s'ils se contentoient d'inventer des hypotheses, & de les qualifier de simples conjectures, on n'y seroit point trompé ; on n'y chercheroit qu'un amusement d'esprit. Mais ils parlent en Historiens ; c'est-là le mal, & la séduction.

Tout ce que je puis vous dire sur ces réflexions, est qu'elles me semblent bonnes, mais non pas propres à rendre service au Public, si nous les faisons imprimer : elles ne sont point nécessaires à ceux qui en pourroient tirer du profit, & ne seroient pas utile à ceux qui auroient besoin d'en profiter ; ils suivront toujours leur mauvais goût de Roman & de Satire.

Voici des faits qui réfuteront quelque autre chose. Madame Royale (*g*) se démit de la Régence le 14. de Mai 1680. jour auquel le Duc de Savoye (*h*) *achevoit ses ans de minorité :* il entroit dans sa quinziéme année, car il étoit né le 14. de Mai 1666. Il fit assembler le Conseil peu de jours après sa majorité, & y proposa son mariage. La Duchesse sa mere qui auroit pû le ratifier, s'en abstint, & voulut attendre (*i*) *que le Duc son fils devenu Majeur fust en état d'en résoudre par luy-même. Elle l'avoit toûjours asseuré qu'il estoit le maistre du Traité de Portugal, & qu'il ne l'engageoit à aucune chose si ses Ministres ne trouvoient pas qu'il luy fût avantageux. Elle luy repeta les mêmes choses après sa Majorité, & ce fut sur quoy il voulut tenir Conseil. Après que chacun eût dit son avis, ce Prince remercia Madame Royale, d'avoir cherché à luy procurer une Alliance si glorieuse, & luy dit qu'il approuvoit dans tous ses Articles le Traité qu'elle avoit fait, & qu'il iroit en Portugal consommer le Mariage si-tost qu'il auroit vingt ans. Mr. le Marquis de Dronero y est envoyé en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire pour la Ceremonie des Fiançailles, & tous les Conseillers du Conseil ont signé l'Acte d'approbation qu'on a dressé pour cette importante Affaire.*

Faute d'un Auteur Anglois sur la datte de ce Mariage.

Il n'est donc pas vrai, comme le raconte (*k*) l'Auteur

(*d*) „ Tout ceci se trouve dans les Gazettes de Paris „ de ce tems-là.

(*e*) „ *Virgil. Æneid, lib. 2. v. 65.*

(*f*) „ Comme l'auteur d'une Relation de la Cour de „ Portugal sous D. Pedre. Elle a été traduite de l'An„ glois, & imprimée à Amsterdam l'an 1702. Voyez-y „ pag. 186. & suiv.

(*g*) „ Voyez le Mercure Galant de Juin 1680. pag. „ 176. & suiv.

(*h*) „ *Ibid. pag.* 177.

(*i*) „ *Ibid. pag.* 187. 188.

(*k*) „ Et comme au tems auquel on forma le dessein „ du mariage le jeune Duc entroit dans sa quinziéme an„ née, & qu'un PEU AUPARAVANT il avoit été déclaré Majeur.

l'Auteur Anglois d'une très-curieuse Relation de Portugal, que l'on ne forma le dessein de ce mariage qu'un peu après que le Prince eût été déclaré Majeur; car il ne le fut que le 14. de Mai 1680. & nous avons vû que le mariage fut publié à Lisbonne le 5. de Septembre 1679. tems auquel ce Prince n'avoit pas encore treize ans & quatre mois; & il faut bien qu'on suppose que depuis que le dessein fut formé jusques au 5. de Septembre 1679. il se passa quelque tems considérable. Il n'est pas vrai non-plus, comme le (l) raconte le même Ecrivain, que le Cardinal d'Estrées ait été en Italie l'an 1680. pour y proposer ce mariage; car c'étoit une affaire concluë dès l'année précedente. On prétend aussi sans raison (m) que la Duchesse régnoit encore, ou qu'elle exerçoit la Régence, après même que le mariage eût été déclaré & approuvé à Turin. Nous avons vû qu'il ne le fut qu'après la Majorité du Prince. Ceux qui ne réfuteroient de semblables fautes que comme de simples erreurs de chronologie, pourroient peut-être passer pour des gens qui aiment trop la critique vétilleuse; mais je n'ai pas à craindre cette accusation; car je ne censure ces méprises qu'entant qu'elles servent de base aux raisonnemens sur les motifs de la conduite des Cours. Ces raisonnemens sont quelquefois si spécieux & si vraisemblables, que la plûpart des lecteurs y peuvent être trompez. Il est juste de prévenir cette illusion, ou de la dissiper entierement, lorsqu'on le peut, par la seule peine de rectifier les dattes, & l'on feroit injuste de traiter de minuties cette peine-là.

La Cour de France ne s'en méla point.

Rien n'est plus vraisemblable que ce que raconte l'Auteur Anglois, (n) que le dessein de ce mariage *fut d'abord formé entre les deux meres*; c'est-à-dire, entre la Reine de Portugal, & la Duchesse de Savoye sa Sœur. Elles trouvoient l'une & l'autre (o) un grand avantage dans cette affaire: il ne faut donc pas douter qu'elles n'en ayent formé le projet long-tems avant que de l'accomplir; (p) *& si l'on considere la grande autorité dont chacune d'elles se trouvoit en possession dans leurs divers Etats, on verra aisément qu'il n'étoit point besoin de l'intervention d'aucune autre personne pour le succès du mariage.* Néanmoins on a débité un nombre infini de choses qui tendent à persuader le Public que ce fut une pure machination de la Cour de France. Ce ne sont pas seulement les plumes des Nouvellistes qui ont débité cela: voici un Auteur grave qui assure (q) qu'*afin de jouer à coup seur, les François trouverent moyen de fiancer le Duc de Savoye à l'Infante de Portugal, dans l'esperance que ce Prince en allant au-devant de son Epouse, leur laisseroit le gouvernement de ses Etats; mais la ruse ayant été decouverte, le mariage fut rompu, & l'on n'en parla plus.* O la belle finesse! Un Prince qui ne fait qu'aller au-devant de son épouse, n'est-il pas bientôt de retour dans ses Etats? On auroit donc employé bien des machines pour se procurer un gouvernement de peu de jours. J'omets bien d'autres impertinences. Il suffit de dire que l'épouse devoit attendre son mari en Portugal, & non pas l'aller trouver en Piémont.

L'Auteur du grand Théatre Historique & Critique.

CHAPITRE VII.

Si dans des matieres de fait les Edits des Princes servent de preuve incontestable.

Les Déclarations des Souverains contiennent souvent des mensonges.

VOus me consultez sur une chose qui ne vous eût point paru douteuse, si vous eussiez lû dans le Dictionnaire de Mr. Bayle l'Article du Maréchal de Marillac. Vous me demandez si ce qui est attesté dans les Edits, ou dans les Déclarations d'un Souverain, doit passer pour indubitable, & vous pouviez trouver dans l'article (r) de ce Maréchal quelques exemples des mensonges insignes que les Edits les plus authentiques contiennent. Vous y auriez vû que Henri III. & Louis XIII. ont déclaré que les Chefs de la guerre civile n'avoient rien fait que pour le bien du Royaume, & avec une très bonne intention. Or il n'y a que des gens plus stupides qu'une bête qui se puissent imaginer que ces termes-là n'étoient point contraires à la persuasion de ces deux Rois, & à la notoriété publique. Le Prince de Condé extorqua un pareil mensonge dans la premiere Pacification l'an 1563. On lui accorda (s) *une descharge de tous les deniers royaux qu'il avoit pris & fait prendre, & un aveu par lequel le Roi reconnoissoit qu'il étoit son fidelle parent & très-affectionné au bien de l'Etat, & que tous ceux qui l'avoient suivi n'avoient rien fait qu'à bonne intention & pour son service.*

Sur cela il faut que je vous régale d'une historiette que j'ai tirée d'un vieux livre. La voici.

Historiette sur ce sujet.

L'un des articles de la Paix concluë l'an 1563. avec ceux de la Religion, fut qu'on déclareroit (t) que tout ce qui étoit *arrivé de leur part durant les guerres civiles* avoit *été fait pour le service de Sa Majesté, & pour le bien & advantage du Royaume.* Les zélez Catholiques *furent extremement indignez que cet article passast en forme de verité, & sur tous Monsieur de Martigues.* C'est pourquoi il *alla trouver le petit Roi Charles*, & un genouil en terre *lui demanda pardon pour avoir porté les armes contre Sa Majesté, en la suppliant de vouloir expier son offense par tel châtiment qu'il lui plairoit ordonner. . . . Je croi, Monsieur de Martigues, que vous resvez*, répondit le Roi, *car je ne pense point avoir un plus fidelle serviteur que vous. Sire (luy répondit-il) les capitulations de la paix sont du tout* contraires *au temoignage que Votre Majesté rend de ma feaulté; car en l'un des articles est porté que ceux de la Religion pretenduë Réformée n'ont pris les armes sinon pour le bien de votre service, & l'utilité du Royaume. Si ainsi est, il faut nécessairement que je sois recogneu pour infidelle & ennemi de votre Estat, parce que durant les guerres civiles j'ai porté les armes contre eux, & les ai combattus en batailles,* escar-

„ Majeur. *Relation de la Cour de Portugal traduite de l'Anglois, & imprimée à Amsterd.* 1702. *pag.* 185. Le traducteur François s'est peut être mal exprimé; car ce Prince ne fut point déclaré majeur un peu avant que d'entrer dans sa quinziéme année, mais le jour même qu'il y entra.

(l) „ *Ibid. pag.* 186. Mais notez que l'Auteur de la Relation ne garentit point ce qu'il dit ici: il ne fait que rapporter les opinions qui ont eu du cours.

(m) „ *Ibid. pag.* 193. 194.

(n) „ *Ibid. pag.* 184.

(o) „ *Ibid. pag.* 185. 186.

(p) „ *Ibid. pag.* 186.

(q) „ Le grand Théatre Historiq. tom. 5. pag. 303. *ad ann.* 1679. édit. de Leide 1703.

(r) „ Voyez son article dans le Diction. Historiq. & Crit. à la note K.

(s) „ Mézerai, Abr. Chron. *ad ann.* 1563. *pag. m.* 75. *tom.* 5.

(t) „ Chois de plusieurs Histoires pag. 530. 531.

escarmouches, rencontres, & sieges de villes; les playes que je porte sur mon corps, & les pertes que j'ai receues de mes biens en tesmoignent assez la verité. Ces paroles firent rire (*u*) le Roi, & les Princes & Seigneurs qui étoient auprès de lui. *Ils entrerent en plusieurs discours tendans à la louange de Monsieur de Martigues*, & conclurent *que les grands Princes se trouvans pressez de guerres intestines, sont contraincts le plus souvent d'acheter leur repos & celuy de leurs subjects au prix de conditions desraisonnables, & du tout indecentes à leur grandeur.*

CHAPITRE VIII.

De Lucrece Borgia, fille naturelle du Pape Alexandre VI.

LUcrece Borgia est si fameuse, que vous avez été fort surpris de ne la trouver qu'en peu de lignes (*a*) dans le Dictionnaire de Moréri, & de ne la voir point du tout dans le Dictionnaire de Mr. Bayle. Votre curiosité souffrit à la vûë de cette omission, & vous engagea à me démander l'article de cette Dame. Pour vous satisfaire je vous envoyai le narré suivant.

Abregé de la vie de Lucrece Borgia.

Lucrece Borgia, fille naturelle d'Alexandre VI. (*b*) & de Catherine Vannoza, (*c*) naquit à Rome avant que son pere fut Pape; car il ne l'étoit point encore lorsqu'il la maria à un Espagnol. Il la lui ôta après son exaltation, ne le trouvant pas d'un rang assez élevé pour être le gendre du Chef de l'Eglise, & la maria avec Jean Sforce Seigneur de Pésaro, & puis au bout de (*d*) quatre ans il fit déclarer nul ce mariage, sous prétexte que l'Epoux étoit impuissant. Elle étoit encore sa femme (*e*) au tems de la cavalcade qu'elle fit à Rome le 7. de Juin 1496. Elle fut mariée en 1498. avec (*f*) Alfonse d'Arragon, fils naturel d'Alfonse II. Roi de Naples, & en eut (*g*) un fils le 31. d'Octobre 1499. Son mari fut assassiné à Rome sur les degrez de l'Eglise de Saint Pierre le 15. de Juin 1500. & comme il ne mouroit pas de ses blessures, il fut étranglé dans son lit le 18. d'Août de la même (*h*) année. Le Pape la maria en 1501. avec Alfonse d'Est, fils aîné du Duc de Ferrare. Le bruit commun fut qu'elle tomboit dans l'inceste avec ses freres & avec son pere. Cette opinion paroît avoir quelque fondement, lorsqu'on songe à leurs autres mauvaises actions. Cette Dame se dispensoit des bienséances avec si peu de ménagement, qu'on pouvoit bien s'imaginer qu'elle étoit fort impudique, & il est sûr qu'elle avoit dans Rome une autorité fort propre à scandaliser les gens. Elle avoit d'ailleurs beaucoup d'esprit & d'érudition, & étoit capable des grandes affaires. Elle aida bien le Duc de Ferrare son époux à se soûtenir contre les attaques violentes de Jules II. On l'a loüée d'avoir eu beaucoup de pieté, & beaucoup de charité, & beaucoup de soin de faire rendre justice. Mais il ne faut pas dissimuler qu'on lui donne ces éloges dans une Epitre dédicatoire. C'est dans celle des Poësies des deux Strozza, pere & fils, faite par Alde Manuce. Il la qualifie *Diva*, qui est l'épithete perpétuelle que ces deux Poëtes lui donnent avec une infinité de loüanges. Il ne faut pas non-plus que je dissimule qu'il y a des Historiens qui affirment qu'elle renonça au déreglement, & s'attacha à la pratique des vertus Chrétiennes, & que de ses propres deniers elle fonda un Couvent de Religieuses. Elle mourut (*i*) l'an 1523. ayant eu de son dernier (*k*) mari cinq enfans, dont l'aîné fut Hercules II. du nom, Duc de Ferrare.

Voilà, Monsieur, l'article que je vous communiquai: je crus qu'il vous paroîtroit assez rempli; mais au contraire vous l'avez trouvé trop sec, & trop vuide de détails, & de ce qui vous est le plus agréable dans un écrit de cette espece. Vous souhaitez principalement la preuve de chaque chose par les propres termes des Auteurs qui en ont parlé. Il faut donc ou que la peine que j'ai euë vous soit inutile, ou que j'y joigne le travail de commenter mon récit. C'est une fatigue plus incommode que vous ne pensez, & qui me paroîtroit plus fâcheuse, si vous ne m'aviez marqué tous les articles sur quoi vous souhaitez une plus ample instruction.

Ce que devint le Fils qu'elle eut de son troisieme Mari.

I. Premierement vous voudriez savoir ce que devint l'enfant mâle dont notre Lucrece accoucha le 15. d'Octobre 1499. Tout ce que je puis vous répondre est, qu'il eut nom *Rodriguez*, & qu'on le traita (*l*) *selon* sa naissance avec des honneurs & des témoignages d'action aussi différens de ceux qu'on avoit donnez à son infortuné pere, que proportionnez à ceux qu'on rendoit à la mere. Le Pape l'investit du Duché de Sermonetta (*m*), & vous devez remarquer qu'il y avoit quelque tems qu'ayant déclaré (*n*) *Sermonetta & les autres Estats* de la Maison Caëtan *devolus à la Chambre* Apostolique, *il en fit prendre possession apparemment à ladite Chambre; mais il en investit réellement Dame Lucrece sa fille, laquelle fit voir un contract pallié, par lequel elle les achептoit de la mesme Chambre au prix de quatre-vingt-mille escus.*

Particularitez concernant ses mariages.

II. En second lieu vous voudriez savoir des particularitez concernant les mariages de Lucrece Borgia. Contentez-vous, s'il vous plaît, de ce passage de Guicciardin. (*o*) Alexandre VI. »ayant deliberé, dès le commencement de »son Pontificat, d'approprier toute la gran»deur temporelle au Duc de Candie son fils »aisné: le Cardinal de Valence (lequel tota»lement estrangé de la profession de prestri»se aspiroit à l'exercice des armes) ne pou»vant endurer que ce lieu lui fut occupé »par son frere, & davantage, impatient de ce »qu'il avoit meilleur part que lui, en l'amour »de Madame Lucrece leur commune sœur: in»cité de la luxure & de l'ambition (puissans »instrumens de toute grande meschanceté) le »fit

(*u*) »Il y avoit-là bien plus de sujet de pleurer que de »rire.

(*a*) »Inserées dans l'article géneral *Borgia.*

(*b*) »Thomasi, Vie de Cesar Borgia pag. m. 11.

(*c*) »*Hercules Stroza in Genethliaco ad Lucretiam Borgiam fol. m.* 55.

(*d*) »Thomasi, *ubi suprà* pag. 204. Voyez ci-dessus 2. »Part. Chap. CXX. pag. 742.

(*e*) »*Excerpta ex Diario Burchardi pag.* 541.

(*f*) »*Ibid. pag.* 56.

(*g*) »*Ibid. pag.* 62.

(*h*) »*Ibid. pag.* 72.

(*i*) »*Jovius in vita Alfonsi Ferrariæ Ducis pag. m.* 371.

(*k*) »*Id. ibid. pag.* 392.

(*l*) »Thomasi *ubi suprà* pag. 357.

(*m*) »*Id. ibid.*

(*n*) »*Id. ibid. pag.* 262.

(*o*) »Guicciardin liv. 3. *ad ann.* 1497. *fol.* 123. Je me »sers de la traduction de Chomeday, édition de Gene»ve 1593. in 8. Notez que ce passage est un de ceux qui »ont été retranchez dans Guicciardin, mais restituez par »son traducteur Latin.

IV. Partie.

» fit tuer, une nuit qu'il chevauchoit seul par la » ville de Rome, & puis secrettement jetter » dans le Tybre. Semblablement le bruit étoit » (si pourtant une telle énormité se doit croire) » qu'en l'amour de Madame Lucrece estoient » concurrens, non seulement les deux freres, » mais aussi le pere même, lequel lors qu'il fut » fait Pape, l'ayant ostée à son premier mari, » comme devenu trop petit compagnon pour el- » le, la maria à Jean Sforce Seigneur de Pésa- » ro: & puis ne pouvant encores comporter d'a- » voir le mari pour corrival, il rompit ce se- » cond mariage ja consommé, ayant auparavant » devant juges que lui même delegua, fait prou- » ver par faux tesmoins, & depuis confermer » par sentence, que Jean étoit de nature froid, » & du tout inhabile aux œuvres de mariage. » Ce qui suit concerne principalement le quatriéme mariage. » (p) Le Pape bailla sa fille Lu- » crece (qui avoit été ja épousée à trois autres » maris, & qui étoit pour lors vefve, par la » mort de Gismond Prince de Biselle fils Bastard » d'Alfonse Roy de Naples, que le Duc de » Valentinois avoit tué) à Alfonse fils aisné » d'Hercules d'Este, avec dot de cent mille du- » cats en argent contant, & avec plusieurs dons » de grande valeur. Auquel mariage indigne de » la famille d'Este, qui a accoustumé de s'allier de » nobles & grandes maisons, Hercules & Al- » fonse consentirent, parce que le Roy de Fran- » ce desirant de satisfaire au Pape en toutes cho- » ses, en fit un extrême instance: & ils y fu- » rent encores poussez du désir que ils avoyent » de s'asseurer par ce moyen (si toutesfois con- » tre une grande desloyauté aucune seurté étoit » suffisante) des armes & de l'ambition du Duc » de Valentinois: lequel pouvant beaucoup pour » raison des deniers & autorité du Siege Aposto- » lic, ensemble pour la faveur que le Roi de » France lui portoit, étoit ja formidable à une » grande partie d'Italie, un chacun connoissant » que ses convoitises n'avoyent terme ou frein » aucun.

Ses incestes avec le Pape Alexandre VI. son Pere, & avec le Duc de Valentinois son Frere.

III. En troisiéme lieu vous voulez des citations à l'égard du bruit qui courut des incestes de cette Dame. Je vous ai déja cité Guicciardin, dont l'autorité est plus forte que celle des Poëtes Jovien Pontanus, & Sannazar. Les vers qu'ils ont faits là-dessus se peuvent lire dans une infinité d'Ouvrage de controverse; car il n'y a presque point d'Auteur Protestant qui ne les cite quand il parle des desordres de la Cour de Rome. (q) *Quod summe abominandum, filiam suam* Lucretiam *ipsemet* (Alexander VI.) *subagitavit, eamque etiam Filio*, Cæsari Borgiæ, *constuprandam permisit, quod scelus Johanni Joviano Pontano*, Oper. Tom. IV. Tumul. Lib. 2. p. m. 3421. *ad distichon ansam dedit*:

Hoc tumulo dormit Lucretia nomine, sed re
Thais; Alexandri Filia, Sponsa Nurus.

L'Auteur dont j'emprunte ces paroles, n'oublie point l'épitaphe d'Alexandre V. faite par Sannazar.

Fortasse (r) nescis, cujus hic tumulus siet.
Adsta, Viator, ni piget.
Titulum quem Alexandri vides, haud illius
Magni est: sed hujus, qui modò
Libidinosâ sanguinis captus siti,
Tot Civitates inclytas,
Tot Regna vertit, tot Duces letho dedit,
Natos ut impleat suos.
Orbem rapinis, ferro, & igne funditùs
Vastavit, hausit, eruit:
Humana jura, nec minus cœlestia,
Ipsosque sustulit Deos:
Ut scilicet liceret (heu scelus!) Patri
Natæ sinum permingere:
Nec execrandis abstinere nuptiis,
Timore sublato semel.

Il n'oublie point non-plus cette épigramme du même Poëte:

(s) Ergo te semper cupiet, Lucretia, Sextus.
O fatum diri nominis! hic Pater est.

Ni ces vers de l'épigramme 56. du 1. livre:

O dulce ac lepidum, Marine, factum,
Dignum perpetuo joco, atque risu:
Dignum versiculis facetiisque,
Nec non & salibus, Marine, nostris.
Ille maximus Urbis imperator,
Cæsar Borgia, Borgia ille Cæsar,
Cæsar, Patris ocellus, & sororis,
Fratrum blanditiæ, quies, voluptas,
Montis populus ille Vaticani:
Ille, inquam, Dominæ Urbis inquinator,
Cæsar Borgia, Borgia ille Cæsar,
Cinædi Patris impudica proles,
Mœchus ille Sororis, atque adulter.

Mais il n'a pas observé que Sannazar dans l'épigramme 15. du 1. livre a décrit (t) sous le mot de *Juvenca* & de *Taurus* la fureur amoureuse de Lucrece pour le Duc de Valentinois son frere.

Notez qu'elle étoit sa sœur tant du côté maternel que du côté paternel.

IV. En quatriéme lieu, vous souhaitez quelque témoin de ce que j'ai dit que Lucrece Borgia se dispensoit des bienséances avec très-peu de ménagement. Vous serez satisfait: voici un morceau d'une lettre (u) adressée par un anonyme à Silvius Savell, & dattée du Camp des Espagnols sous Tarente. » (v) Qui est-ce de grace, qui » n'auroit pas horreur de faire le récit de tant » & de si horribles impuretés, qui se commettent » dans (vv) sa maison, à la veuë de tout le mon- » de, au mépris de Dieu, & sans aucune honte » des hommes? Combien d'adultere, de viole- » mens

Son impudence.

(p) „ *Id. ibid. lib. 5. ad. ann. 1511. fol. 182. verso.*
(q) „ *Joh. Zuinger in Tractatu de Festo Corporis Christi,* „ *pag. 136.*
(r) „ *Sannaz. epigr. 29. lib. 2. pag. m. 141.*
(s) „ *Id. epig. 4. lib. 2. pag. 136.*
(t) „ Voyez les notes de Mr. Broeckhuise sur cette épi- „ gramme de Sannazar pag 215.
(u) „ Elle est en Latin, & fut imprimée au tems qu'el- „ le fut écrite. Thomasi l'a inserée toute entiere dans la „ Vie de César Borgia.
(v) „ Tomasi *ibid.* pag. 382.
(vv) „ C'est-à-dire, dans la maison d'Alexandre VI.

» mens, combien d'incestes, combien d'impuretez des enfans & des filles, combien de femmes » de mauvaise vie, ou, pour mieux dire, de » putains voit-on courir dans le Palais de S. Pierre ? Combien de troupeaux de jons, combien » d'assemblées impudiques dont l'insolence & » l'effronterie vont à un tel point, que les bordels » & les lieux plus infâmes sont partout plus mo» destes & plus retenus ? On a veu le premier » jour de Novembre, qui est la feste de tous les » SS. que cinquante putains de la ville ont esté » invitées au Palais, les ceremonies estant faites, » & qu'elles y ont donné un spectacle extrême» mement honteux & vilain, & mesme tout-à» fait détestable; jusques là mesme, qu'on expo» sa en public les jours en suite, une jument, en » présence du Pape & de ses enfans; afin que les » estelons animez d'une ardeur veneriene, devins» sent furieux les uns contre les autres, comme » si on eût eu besoin de tels exemples pour mal » faire. » L'Auteur de cette lettre ne parle pas nommement de Lucrece Borgia; mais on sçait (x) d'ailleurs qu'elle fut presente à ces vilains exercices.

Son autorité dans Rome.

V. En cinquiéme lieu, vous demandez des témoignages touchant cette autorité qu'elle eut dans Rome, & qui étoit si capable de scandaliser les gens : Lisez ce qui suit : » (y) Elle estoit aussi » avant dans les bonnes graces du Pape que le » pouvoit estre une femme, & mesme beaucoup » plus que le sexe ne le pouvoit pas permettre : » parcequ'il ne luy fit pas tenir seulement ce » rang de grandeur avec cette suite de noblesse, » & ce service des Prelats dont nous avons desja » parlé cy dessus; mais encore il la combloit, » selon ses desirs, de richesses, luy accordoit tou» tes les graces qu'elle vouloit, luy donnoit mes» me le maniment des affaires, & ce qui est en» core bien plus, elle avoit tousjours l'entrée du » Palais ouverte, estant de nuit & de jour en » conversation avec le Pape si publiquement & » avec tant d'ostentation, que la Cour le voyoit » en quel temps que ce fut : Que si sa Sainteté » sortoit de Rome, ce qui arrivoit assez souvent, » depuis la despouille des Barons Romains, elle » la substituoit non seulement pour loger dans » son apartement & dans son Palais (parceque le » Duc la suivoit tousjours dans ses voyages) » mais mesme à la surintendance du gouverne» ment, à l'ouverture des lettres, à l'expedition » des affaires, avec le pouvoir d'appeller auprès » d'elle les Cardinaux, afin de les consulter sur » les choses de grande importance, comme elle » fit bien souvent par vanité. » L'Auteur qui me fournit ces paroles, nous avertit qu'il avoit déja parlé de la pompe de cette Dame. Voici le passage à quoi il renvoye :

Sa pompe.

(z) *Alexandre déclara Dame Lucrece sa fille, Gouvernante perpetuelle de Spolette & de son Duché avec tous les émolumens & les jurisdictions qui en dépendoient. Mais parce qu'il ne se contentoit jamais de ses actions pour si utiles ou agréables qu'elles fussent, si elles n'estoient pas accompagnées d'une ostentation & d'un faste, qui servit à faire voir sa puissance, & pour faire honte à ses envieux, voulut que ladite Dame Lucrece s'en allat prendre possession de ce mesme Gouvernement avec Don Joseph son frere, & avec la plus noble & belle compagnie qu'il fut possible de voir. . . . Dés que Dame Lucrece eût baisé les piés à sa Sainteté, sadite Sainteté monta à la galerie qui est au-dessus de la porte du Palais pour la voir partir; si bien qu'estant montée à cheval aux degrez de S. Pierre, l'Ambassadeur du Roy de Naples & Don Joseph la mirent au milieu d'eux, en saluant humblement le Pape, prirent son dernier congé & sa benediction. Elle estoit précédée d'un grand nombre de chariots, où estoient ses meubles, converts de riches & somptueux tapis. Il y avoit ensuite de cela un mulet qui portoit un lit tendu, où il ne manquoit rien, avec des matelats, une converte cramoisie toute parsemée de fleurs, deux blancs aux oreillers, & un beau ciel de lit que les hommes devoient soustenir lorsque ladite Dame voudroit aller mieux à son aise, estant lasse d'estre à cheval. On voyoit encore aprés cela un autre mulet qui portoit une selle qui ressembloit parfaitement bien à une chaire, ayant un dossier, des accoudoirs, & un escabeau richement ornés pour son usage, quand elle voudroit aller à l'ordinaire des femmes. La guarde, & la maison du Pape suivoit aprés cela, de même que le Gouverneur de Rome, avec un grand nombre de gens de guerre; ladite Dame venoit immediatement ensuite estant au milieu des deux que nous avons déja nommés, lesquels estoient suivis d'un grand nombre de Prélats, d'une infinité de nobles & de Dames rangées de deux en deux, qu'elle renvoya fort civilement dès qu'ils furent parvenus à Ponte Molle, hormis celles qui estoient de service. Elle ne parut pas en public depuis ce temps-là avec moins de magnificence que ce jour, si on en excepte ce qui concernoit la campagne : car elle alloit toujours avec plus de deux cens chevaux, montés de principales Dames & Seigneurs de la ville, & estoit servie par les Prelats du Palais, & des plus confidens du Pape, particulierement dans les solemnitez de l'année sainte, où on remarqua bien souvent que les Evesques lui donnoient la main, qu'ils luy disoient la Messe, & qu'ils luy rendoient mesme d'autres moindres services.* Ce que je vais rapporter n'est pas moins curieux.

Lorsque cet Historien narre la réception qui fut faite à Geofroi Borgia & à Sancia d'Arragon sa femme, il se sert de ces paroles : » (a) Lu» crece Borgia . . . . laquelle estant extremement » cherie du Pere, avoit une telle authorité, & » se voyoit ellevée dans un si haut degré de gran» deur, qu'on n'en avoit jamais veu de pareille » dans la cour des Papes, ne fut pas ni moins splen» dide, ni moins ambitieuse, ni moins ardente que » son Frere à rendre cette entrée solemnelle, pour ce » qui estoit d'inviter les Dames : si bien que les es» pousés furent receus avec beaucoup plus de » magnificence qu'on n'esperoit; parceque les » soumissions de ceux qui obéissoient estoient » plus grandes que la superbe de ceux qui com» mandoient, & on vit mesme que le Pape, qui » avoit esté le premier autheur de cette pompe, » voulut enfin la terminer par ses propres hon» neurs : car il reçut les nouveaux mariés d'une telle » façon, qu'on eût dit que c'étoit un consistoire » public, soit qu'on considerât la qualité de la » sale, la forme de son throsne, le grand nom» bre des Cardinaux & des Seigneurs qui s'y » estoient rencontrés; ou bien on eût creu à la » vérité, voyant des principales Dames de la » cour dans cette assemblée, des cuissins préparés » auprès de sa Sainteté pour Madame Sancia & » Ma-

(x) „ Voyez dans le Diction. Histor. & Critique la „ Dissertation sur les Libelles n. XI.

(y) „ Thomasi *ubi suprà* pag. 358. Voyez aussi le Dia„ *rium* de Burchard pag. 75. & *alibi*.

(z) „ *Id. ibid.* pag. 258. & suiv.

(a) „ *Id. ibid.* pag. 54. 55.

IV. Partie.

» Madame Lucrece, & par les agréables entre» tiens qu'il y eut pendant quelques heures, que » c'estoit plutost une des indignes assemblées du » dernier Roy des Assiriens, que le Consistoire » d'un Pontife Romain, qui doit faire paroistre » sa Saincteté en toutes choses aux yeux de tout » le monde, puis qu'il en porte le nom : Que » si la veille de la Pentecoste se passa dans une » si digne fonction, les ceremonies qu'on garda » le lendemain pour celebrer la venuë du St. Es» prit ne furent pas moindres. Voyez ce qu'en » dit le Maistre des Ceremonies dans son Jour» nal : *Venit Papa in Basilicam Apostolorum. Stete» runt apud eum super pulpitum marmoreum, in quo » Canonici S. Petri Epistolam & Evangelium decan» tare consueverunt, Sancia & Lucretia filia, cum » multis aliis mulieribus, totum ipsum pulpitum, & » terram circum circa occupantibus, cum magno de» decore, ignominia, & scandalo populi.*

Son esprit.

VI. En sixiéme lieu vous souhaitez une bonne autorité concernant l'esprit & l'érudition de cette Dame, sa capacité des grandes affaires, & les services qu'elle rendit à son mari dans la guerre contre le Pape Jules II. Je vous citerai l'Histoire du Chevalier Bayard. Cherchez-y le chapitre 44. vous y trouverez la description du combat de la Bastide, où le Duc de Ferrare assisté des troupes de France fit *une merveilleuse Boucherie* des troupes de Jules II. Vous verrez que l'Historien ajoûte (*b*) que ce Duc & les François *s'en retournerent glorieux & triomphans dedans la ville, où chascun leur donnoit loüange inestimable. Sur toutes personnes, la bonne Duchesse, qui estoit une perle en ce monde, leur feit singulier accueil. Et tous les jours leur faisoit banquets & festins, à la mode d'Italie, tant beaulx que merveilles. Bien ose dire, que de son temps, ne beaucoup devant ne s'est trouvé de plus triomphante Princesse. Car elle estoit belle, bonne, doulce & courtoise à toutes gens. Elle parloit Espagnol, Grec, Italien, & François, quelque peu très-bon Latin, & composoit en toutes ces langues, & n'est rien si certain, que combien que son mary fust saige, & hardy Prince, la dicte Dame par sa bonne grace a esté cause de luy avoir faict faire de bons & grands services.* Théodore Godefroi a (*c*) crû faussement qu'il s'agit là d'Anne Sforce, fille de Galéas Marie Sforce & de Bonne de Savoye. Il est vrai qu'elle fut femme de ce Duc de Ferrare; mais elle étoit morte avant que Jules II. parvint à la Papauté. La Duchesse de Ferrare dont il est ici question, ne sauroit être que Lucrece Borgia.

Loüée à cause de sa pieté.

VII. En septiéme lieu vous voulez savoir qui est-ce qui *l'a loüée d'avoir eu beaucoup de pieté, & . . . . de charité, & . . . . de soin de faire rendre justice.* C'est Alde Manuce. Tout ce que pourroit faire une Princesse très-excellente, feroit de remplir l'idée qu'il nous donne des vertus de cette fille d'Alexandre VI. (*d*) *Ais enim nihil te magis cupere, quàm & placere semper Deo immortali, & juvare mortales, tam qui nunc sunt, quàm nasci turos omnibus seculis, relinquereque aliquid cum è vita excesseris, quo non sine summa laude vixisse testeris. . . . . Quid dicam de tua in Deum, divosque omneis pietate? Quid idem de liberalitate in pauperes, de bonitate in tuos, de justitia in omneis? Mirum est enim quantam pauperibus qui mendicare erubescunt, clam per pios ministros pecuniam eroges, quot subvenias miseris, quanta preterea gravitate & prudentia negotiis, rebusque publicis (cogitur enim apud te senatus) & intersis, & præsis: &, quod est justitia proprium, suum cuique tribuendum cures. Tum probos ornandos, sceleratos puniendos, & velis, & imperes. Quibus in rebus miratur senatus ipse, mirantur Cives tui acerrimum judicium, acumen summum ingenii tui. Denique quidquid loqueris, quidquid agis nulla ex parte reprehendi potest.* Si vous souhaitez le témoignage d'un Historien, vous n'avez qu'à jetter les yeux sur les paroles qui suivent : (*e*) *Paulo ante id tempus Lucretia Borgia, Alfonsi uxor, integra adhuc ætate defuncta est, quum ea jampridem persanctè castigato vetere luxu, abdicatisque deliciis, Christiana disciplinæ severitatem induisset. . . . (f) Ceterum Lucretia nequaquam muliebri animo inanem simulatæ religionis laudem quærens, verùm solidi nec interituri unquam meriti fructum exspectans, ex privatis suis opibus cœnobium cum ornatissimo templo constructum sacratis virginibus ex ordine primæ nobilitatis dedicavit.*

Particularitez concernant Catherine Vanozza, sa Mere.

VIII. Enfin vous voudriez avoir quelques recueils concernant sa mere. Je vous citerai Thomasi, qui (*g*) croit que le nom *Vanozza* étoit celui de sa famille. (*h*) Elle étoit Romaine, & d'une condition médiocre. (*i*) Elle parvint *par un long usage à un tel degré de sçavoir commander à ceux qui luy plaisoient par les artifices des Courtisanes, qu'elle y estoit parfaite. . . . Elle faisoit bien voir qu'elle estoit une harpie insatiable; mais elle ne faisoit pas connoistre aux gens qu'elle fut une fine & enchanteresse Syrene. . . . .* (*k*) *Parmy un si grand nombre de Dames qui tâcherent de captiver* Roderic Borgia *par leurs propres embrassemens, la Vanozza le gaigna si fort par ses manieres engageantes, qu'il ne la quitta jamais, quoy-qu'il fust eslevé aux plus hautes dignitez, & la tint toûjours au contraire plus en qualité de femme légitime que de sacrilege concubine. La fecondité de cette femme alla de pair à sa beauté & à ses flatteries, ce qui le retint toûjours indissolublement attaché à ses amours : car elle l'enrichit bien-tost de quatre fils & d'une fille.* Elle conçut contre les François une extrême haine. Thomasi en rapporte cette raison:

Cause de sa haine contre les François.

(*l*) *Les premiers jours que l'armée* de Charles VI. *eût pris ses quartiers dans Rome, l'insolence des soldats. . . . alla à ce point que d'attaquer & de piller, en tuant mesme quelques Maistres, un petit nombre de maisons appartenantes à de certains Romains, qui ne suivoient point le parti de la France, ou qui estoient mesme ennemis de ceux qui soustenoient le Roy. Celle de la Vanozza, ... qui estoit très-riche, courut la même fortune que les autres, le huitiesme jour après l'entrée du Roy dans Rome, ce qui n'arriva point sans que plusieurs personne de sa maison ne fussent maltraitées, & qu'elle ne receut elle-mesme quelque affront en sa personne. . . .* Comme elle *n'estoit pas moins ambitieuse qu'interessée, elle se sentit agitée de toutes ses plus furieuses passions de se voir vilipendée & indignement traitée par l'insolence d'une soldatesque, hais dans le temps mesme qu'elle estoit au comble de ses grandeurs & de* sa

(*b*) „Histoire du Chevalier Bayard chap. 44. pag. „224. 225. édit. de Paris 1616. in 4.

(*c*) „Dans les Notes sur la Vie du Chevalier Bayard „pag. 443.

(*d*) „*Aldus Manutius Epist. dedicat. poëmat. Titi & „Herculis Strozii.*

(*e*) „*Jovius in vita Alfonsi Ferrariæ Ducis pag. m.* 371.

(*f*) „*Id. ibid. pag.* 372.

(*g*) „Thomasi *ubi suprà* pag. 10.

(*h*) „*Id. ibid.*

(*i*) „*Id. ibid pag.* 11.

(*k*) „*Id. ibid. pag.* 12.

(*l*) „*Id. ibid. pag.* 106 107.

sa fortune : & de voir que toute cette grande abondance de meubles & de richesses, que l'industrie, l'iniquité, & le bonheur de tant d'années, qui s'estoient escoulées sous le Pontificat de Calixte & de celuy d'Alexandre avoient pu amasser, estoient enlevées dans un moment en sa présence. A la voir dans cette maison pillée, *on l'eut prise pour une Bacchante, & une Furie d'enfer :* elle ne respiroit que la fureur & la rage. Son fils César lui promit de la venger dès que l'occasion s'en présenteroit.

Ce qu'en dit l'Abbé Faydit.

J'ai lû dans un Ouvrage publié l'an 1703. (*m*) *qu'elle seduisit le cœur du Pape Alexandre VI.* (*n*) *sur le Siege de S. Pierre, & que comme elle affectoit de se faire appeller* Uranie, *ce qui veut dire* Celeste, *elle eut l'insolence de se faire peindre en Déesse, & dans un Ciel au dessus des nuées sur un char de gloire. . . .* (*o*) *Dès qu'on vit ce Portrait de la* Dona Urania *dans Rome, les medisans . . . . ne manquerent pas de dire que le Pape l'avoit canonizée.* Mr. l'Abbé Faydit qui narre ces choses, auroit fait plaisir à bien des gens, s'il avoit marqué la source d'où il les a prises.

Et Paul Jove.

Paul Jove, qui avoit connu la Vannozza, dit que d'ailleurs elle étoit honnête femme (*p*). Elle ne fut point la seule Maîtresse de Roderic Borgia: il fut amoureux d'une autre Romaine, & en eut un fils, savoir Jean Borgia, qu'il fit Duc de Nepi. Il est vrai que (*q*) *dans l'investiture qu'on lui donna de cet Estat, aussi-bien que du depuis de celui de Camerino*, il le fit nommer *fils de Cesar* Borgia.

CHAPITRE IX.

Si François I. donna un soufflet au Connétable de Bourbon, pour venger la Duchesse d'Etampes sa Maîtresse. Récit semblable concernant la Comtesse de Beaujeu, sœur de Charles VIII.

Vous voulez savoir la raison pourquoi l'on ne trouve point dans le Dictionaire de Mr. Bayle à l'article de la Duchesse d'Etampes, un fait dont la tradition s'est conservée. Il devoit y être, soit qu'on le crût faux, soit qu'on le crût véritable: il falloit au premier cas en faire voir la nullité, & au second en conserver le souvenir. La meilleure réponse que j'aie à vous faire est, qu'apparemment on n'avoit rien lû, ni rien ouï dire touchant cela. L'Ouvrage où le savant Périzonius raconte ce fait, n'a paru que depuis la seconde édition du Dictionaire Critique.

Mr. Périzonius parle du soufflet donné par François I. au Connétable de Bourbon.

Mr. Périzonius rapporte que Charles de Bourbon joüant à la Paume avec François I. & joüant mal, se vit exposé aux railleries de la Duchesse d'Etampes, Maîtresse du Roy: Que cela lui fut si sensible, qu'il s'emporta jusques à lui dire, *Taisez-vous P . . . .*: Que cette témérité fut châtiée sur le champ; car il reçut un soufflet du Roy; & que ce fut l'une des raisons qui l'engagerent à s'attacher au parti de l'Empereur. (*a*) *Ipsum Carolum Borbonium in Aula agentem, ferunt, coram Rege Francisco, cum quo parum feliciter ludebat pila, quum ideo ab illius Amica, Stemparum Principe, ludentes ex fenestra spectante; subinde irrideretur, indignatione ergo, sed imprudentissima, correptum, jussisse* Meretricem compescere linguam, *eamque imprudentiam alapa ab Rege accepta luisse, & hanc inter causas alienati à Francisco Borbonii, ac ad Carolum Imperatorem transeuntis fuisse.*

On ne connoit aucune Histoire qui fasse mention de ce fait.

Cet Auteur, comme vous voyez, ne cite personne: il se contente d'un *on dit.* Il auroit extrêmement obligé beaucoup de lecteurs, s'il avoit cité quelque Histoire. Je ne me souviens pas d'avoir vû cela dans aucun autre Ecrivain; mais je croi que si ce conte est véritable, il se rapporteroit à une Maîtresse de François I. antérieure à celle-ci. J'ajoûte foi aux Historiens qui disent que la Duchesse d'Etampes (*b*) ne commença à être aimée de ce Prince, que lorsqu'il fut revenu dans ses Etats après sa prison d'Espagne. Or il ne fut mis en liberté qu'en 1526. & le Connétable de Bourbon avoit embrassé le parti de Charles-Quint dès l'an 1523. Je me persuade que Varillas qui a détaillé assez (*c*) bien les sujets de mécontentement que l'on donna au Connétable, n'eût point suprimé celui-là s'il en eût ouï parler. Il aimoit trop de semblables anecdotes; & c'est sans doute une avanture très-singuliere que ce soufflet donné par un Roy en punition d'une telle injure faite en sa présence à sa favorite.

Richard de Wassebourg parle d'un soufflet donné par René Duc de Lorraine au Duc d'Orléans.

J'ai lû une chose d'aprochant, mais qui se rapporte à une autre scene, & à d'autres personnages. Richard de Wassebourg voulant réfuter Nicolle Gilles & Bouchet, qui assurent que René Duc de Lorraine se joignit à la faction du Duc (*d*) d'Orléans contre Charles VIII. rapporte (*e*) *qu'il a ouï reciter à son pere, se disant estre present, qu'un jour le Duc d'Orleans estant à Paris jouoit à la paulme en la presence de plusieurs Seigneurs & Dames, où estoit Madame de Beaujeu, & fut question d'un coup de paulme, qui fut demandé aux assistans, duquel Madame de Beaujeu jugea contre le Duc d'Orleans, dont il se despita, & en cholere dit qu'elle avoit menty, avec quelque parolle mal sonante, dont ladicte Dame fort courroucée, s'escria à Monsieur de Lorraine estant present & jouant, Ha Cousin, me laissez-vous ainsi injurier? Et alors ledict Duc de Lorraine bailla un grand soufflet audit Orleans. Surquoy les Princes assistans se leverent, & les separerent. Et deslors ledict Duc d'Orleans prit grosse haine contre ledict Duc de Lorraine, & ladicte Dame contre ledict Duc d'Orleans, qui n'est signe n'y apparence que ledict Duc de Lorraine eut suivy le party dudict d'Orleans & ses Confederez. Or deslors Madame de Beaujeu avoit ordonné qu'il fut prins au corps. Dequoy adverty se retira en diligence en Bretaigne, dont depuis vindrent les dissentions des Bretons & des François.*

Mr. Varillas qui rapporte la même histoire ne dit rien de ce soufflet.

Mr. Varillas raconte la même histoire, à cela près qu'il ne dit rien du soufflet prétendu donné au Duc d'Orléans. Voici son narré: (*f*) *Il arrivoit*

(*m*) „Remarques sur Virgile & sur Homere pag. 392.
(*n*) „Il est certain qu'il l'aima plusieurs années avant „que d'être Pape.
(*o*) „*Ibid. pag.* 393.
(*p*) „*Cæsar Vanoctia Romana alioqui proba muliere*, „*quam novimus, genitus.* Paul. Jov. in vita Magni Gonsalvi lib. 3. pag. m. 154.
(*q*) „Thomasi *ubi suprà* pag. 357.
(*a*) „*Jacobus Perizonius in Q. Curtio vindicato pag.* 100. „*édit. Lugd. Bat.* 8. 1703.
(*b*) „Voyez le Diction. Histor. & Crit. à la remarque „B de l'article *Etampes.*
(*c*) „Dans son Histoire de François I. livre 4.
(*d*) „Qui régna depuis sous le nom de Louïs XII.
(*e*) „Wassebourg, Antiquitez de la Gaule Belgique.
(*f*) „Varillas Hist. de Charles VIII. liv. 1. pag. 73. „édit. de Holl. *ad. ann.* 1484.

IV. PARTIE. *rivoit quelquefois à ce Duc de trahir ses propres interêts par des emportemens de jeunesse; & le plus considerable de cette nature qui lui échapa, fut à Melun, où étoit la Cour. Il voulut entrer dans une belle partie de Paume qui devoit être joüée devant le Roy: on contesta sur un coup d'importance, & l'on s'en rapporta selon la coutume au jugement des spectateurs. La Comtesse de Beaujeu qui en étoit prononça contre le Duc d'Orleans; & ce Prince qui n'étoit déja que trop irrité, dit assez haut pour etre entendu, qu'il n'y avoit qu'une femme impudique (g) capable de lui faire perdre le coup dont il s'agissoit. Cette injure étoit atroce, & il n'y avoit point d'exemple que les personnes qui gouvernoient l'Etat en eussent jamais pardonné de semblable. La Comtesse de Beaujeu pouvoit commander qu'on arrêtat le Duc d'Orleans à l'instant, & il y avoit assez de gens qui auroient executé son ordre; mais il lui parut d'une telle consequence dans cette conjoncture, qu'elle n'osa le donner qu'après avoir extraordinairement assemblé le Conseil. La détention du Duc d'Orleans y passa tout d'une voix, &c.*

CHAPITRE X.

De Richard de Wassebourg, Archidiacre de Verdum au XVI. siecle.

LE passage que je vous ai copié des Antiquitez de la Gaule Belgique, sera fort propre à vous rendre plus curieux de connoître cet Auteur. Vous m'en avez demandé l'article, quoique vous l'eussiez trouvé dans le Dictionaire de Moréri à l'édition de 1699. Il vous a paru trop succinct: mais permettez moi de vous dire que les connoisseurs en jugeront d'une autre maniere; ils décideront sans hésiter qu'il a toute la longueur qu'il mérite. Cependant je veux bien avoir la complaisance de vous l'envoïer plus étendu.

Particularitez concernant Richard de Wassebourg. Richard de Wassebourg, natif (h) de Saint Michel en Lorraine, comme vous l'avez pû lire dans le Dictionaire de Moreri (i), fit ses études à Paris au College de la Marche vers la fin du XV. siecle, & au commencement du XVI. Il fut élu Procureur de ce College l'an 1501. (k) Mais comme il n'étoit pas gradué, il refusa cette Charge. Il ne fut reçu Maître ès Arts qu'en l'année 1502. & il accepta en 1510. la Charge qu'il avoit refusée l'an 1501. Il fut ensuite (l) Régent au même College, & puis Principal. Il remarque (m) qu'il vécut dans ce College environ trente ans. Il compte depuis qu'il y fut envoïé pour faire ses classes (n) comme Boursier. René Duc de Lorraine *ayant esgard aux services que Jehan, aliàs Jeannequin de Wassebourg* (pere de notre Richard) *avoit faict de sa jeunesse à ses prédecesseurs, Jehan d'Anjou son oncle, & Nicolas son cousin & à luy-mesme, signamment ès voyages de Naples, d'Arragon, & de la journée de Nancey, & en esperance qu'il serviroit encor comme il feit long-temps soubs son filz Anthoine de Lorraine, & pour aultres causes à ce le mouvant,* l'annoblit lui *& Marguerite sa femme avec toute leur posterité & lignée tant née qu'à naistre, avec toutes préeminences & haulteurs de noblesse jusques à rechevoir l'Ordre de Chevallerie. Ensemble de porter comme les autres Gentilzhommes blason d'armoiris* (o). Les Lettres Patentes de cet annoblissement furent scellées au mois d'Avril 1496.

Richard de Wassebourg fit imprimer à Paris en 1549. par (p) Vincent Sertenas en deux volumes in folio, *Les Antiquitez de la Gaule Belgique, Royaulme de France, Austrasie & Lorraine. Avec l'origine des Duchez & Comtez, de l'ancienne & moderne Brabant, Tongre, Ardenne, Haynau, Mozelane, Lotrech, Flandres, Lorraine, Barrois, Luxembourg, Louvain, Wandemont, Jainville, Namur, Chiny, & aultres Principaultez. Extraictes soubz les vies des Evesques de Verdun, ancienne cité d'icelle Gaule: par* M. RICHARD DE WASSEBOURG, *Archidiacre en l'Eglise de* VERDUN. *Avec plusieurs Epithomes & Sommaires des vies des Papes, Empereurs, Roys, & Princes dessusdictz depuis Jules Cesar jusques à présent.* On a eu quelque raison de dire dans le Dictionaire de Moreri, que *cet Ouvrage est excellent en son genre.* Si l'impression en étoit aussi correcte qu'elle est belle, on n'y verroit pas tant de noms propres défigurez. Ce n'est pas un petit défaut de jugement, ce me semble, que d'avoir mêlé tant de choses étrangeres au sujet principal du livre; savoir à l'Histoire des Evêques de Verdun, que l'accessoire (q) engloutit le fond de l'Ouvrage. L'Auteur eût mieux fait de donner à part cette Histoire, & de faire servir à un autre Ouvrage les recueils qui se rapportoient aux antiquitez de la Gaule Belgique, &c. Il n'a conduit cette Histoire que jusqu'à l'année 1508. car pour ce qui est des Evêques de Verdun depuis cette année-là jusqu'en 1549. il n'en dit presque rien. *Ses Antiquitez de la Gaule Belgique critiquées.* Si nous en croïons (r) La Croix du Maine, il auroit commencé à travailler à cet Ouvrage l'an 1541. à l'âge de 55. ans; mais quand on consulte la (s) page citée, l'on y trouve seulement ceci: *Lequel* René *de Nassau Prince d'Oranges, c'est en mil cinqcens quarante, un que j'ay escript ces présentes, a pris pour femme Dame Anne de Lorraine, fille . . . . d'Antoine Duc de Bar & de Lorraine.* *Faute de la Croix du Maine sur son sujet.* Cela signifie bien qu'il travailloit à son Ouvrage l'an 1541. mais non pas qu'il n'y eût point travaillé pendant les années précédentes. S'il n'avoit eu en 1541. que 55. ans, il n'en auroit eu que 14. l'an 1501. lorsqu'on lui voulut donner la Charge du Procureur du College de la Marche. Mais quelle apparence qu'un écolier de quatorze ans eût été choisi pour un tel emploi? Quand je m'abuserois en cela, il seroit toûjours certain que La Croix du Maine trompe ses lecteurs, & cite à faux.

CHA-

(g) „Il dit le mot de P. . . .

(h) „Wassebourg, Antiquitez de la Gaule Belgique „fol. 115.

(i) „Sous le mot *Wasbourg* à l'édition de Paris 1699. „pag. 697.

(k) „Wassebourg *ubi suprà fol.* 543.

(l) „C'est-à-dire, qu'il y régenta une classe; ce que „je remarque afin d'ôter l'équivoque du Moreri, où il „y a qu'il fut *Docteur Régent au College de la Marche.*

(m) „*Id. ibid. fol.* 470. *verso.*

(n) „Il remarque *ibid.* que ce College fut fondé l'an „1423. par Guillaume de la Marche, natif d'une petite „ville nommée *la Marche* au Duché de Bar, qui établit „principalement les bourses en faveur des écoliers natifs „du Duché de Bar.

(o) „*Id. Ibid. fol.* 535.

(p) „C'est le nom du Libraire; mais celui de l'Imprimeur est *François Girauld.*

(q) „Voyez Hadrien Junius *Adagior. cent.* 3. *n.* 18.

(r) „La Croix du Maine Bibl. Franc. 442.

(s) „La Croix du Maine cite la page 1. du feuillet 440.

❋❋❋❋❋❋❋❋❋❋❋❋❋❋❋❋❋❋❋❋❋

CHAPITRE XI.

Si ce qui a été remarqué ci-dessus (a), que S. Paul defend aux femmes de parler dans l'Eglise, a été toûjours observé parmi les Chrétiens.

Les Protestans accusez de permettre aux Femmes de parler dans l'Eglise.

VOus m'écrivez qu'en lisant (b) la lettre où j'examine ce que Sandérus raconte de la Reine Elizabeth, vous vous êtes souvenu des railleries qu'on publia en France contre les premiers Apôtres de Luther & de Calvin. On les accusa de travailler principalement à gagner des femmes, & l'on prétendit qu'elles se laisserent abuser facilement, parcequ'on leur permettoit de dogmatiser en chaire. Y avoit-il quelque fondement de ces railleries, me demandez-vous? Je vous répons que l'on a fait une pareille remarque sur la secte des Hussites. L'on a dit qu'entre autres ruses Jean Hus (c) se sevit de ces deux moyens *qui lui reüssirent. Le (d) premier fut de traduire élegament* en sa langue naturelle *quelques Livres de Wiclef, qu'il envoyoit magnifiquement (e) reliez, principalement aux personnes de qualité; & le second de mettre indifferament entre les mains de tout le monde l'Ecriture Sainte traduite aussi en langue vulguaire, & de soustenir qu'il estoit permis à toutes sortes de personnes, & mesmes aux femmes de prêcher la parole de Dieu, comme elles la trouveroient toute claire dans leur Bible; ce qui fut infiniment agréable au peuple, & sur tout aux femmes, qui se voyant par-là mises en honneur, & en estat d'exercer le talent que la nature leur a donné de parler aisément & beaucoup, ne se lassoient point de prêcher, mais dans les Cimetieres, pour ne pas contrevenir directement au précepte de (f) Saint Paul, qui ne veut pas que les femmes parlent dans l'Eglise.*

Le P. Maimbourg fait ce reproche aux Hussites & aux Luthériens.

Artus Désiré, aux Calvinistes

On débita de semblables choses par rapport aux disciples de Calvin. Artus Désiré, l'un des plus mutins & des plus impudens Ecrivains du XVI. siecle, distinguoit plusieurs sortes d'Hérétiques. *Je trouve* dit-il (g), *qu'au tems qui court il y a trois manieres d'Heretiques, dont les uns le sont par volonté libidineuse & avaricieuse. . . . .* D'autres *par la friandise de liberté. . . . .* D'autres sont *des viperes infectes & dangereuses.* Mais surtout il se plaignoit de ce que les femmes lisoient l'Ecriture.

(h) Mais maintenant nous voyons des Mastines,
Qu'au lieu d'avoir des heures & matines,
Dessus leur ventre abominable & vile
Portent la saincte & sacrée Evangile
En lettre d'or.

Il apostrophe l'une de ces prétenduës Théologiennes.

Et toy aussi, muguette Damoiselle,
Que ne vends-tu ta robe rouge?
. . . .
Car d'heresie es si tres coustumiere,
Que par orgueil ta creance premiere
As renoncé.

Ce seroit abuser de votre tems & du mien, que de faire des réflexions sur les pensées d'un controversiste aussi ridicule que celui-là, qui étoit d'ailleurs un homme à tout entreprendre. Fra Paolo vous l'apprendra. Il raconte que pendant que le Légat du Pape alloit en France l'an 1561. (i) *l'on découvrit une trame, qui donna aux Confidens du Roi autant de peur des Catholiques, que des autres. Car le 14. de Juillet on surprit près d'Orléans un certain Artus Didier, qui aloit en Espagne, chargé d'une Requête, addréssée au Roi-Catholique, par laquelle le Clergé de France lui demandoit du secours contre les Protestans, qui, disoit-il, ne pouvoient pas être reprimée avec vigueur par un enfant, & par une femme. Outre cette lettre, il portoit quelques instructions plus secrétes, écrites en chifre. Aiant été emprisonné & interrogé, il déclara quelques complices; mais comme il étoit dangereux de le publier, il fut resolu de n'aprofondir pas davantage cete afaire; Et l'on se contenta de condanner Artus à faire amande honorable en public, à déchirer la Requête, & à tenir prison perpétuelle dans le Couvent des Chartreux. Ensuite, le Conseil du Roi ayant vérifié, par des indices, plusieurs dépositions du criminel, jugea nécessaire de donner quelque satisfaction au parti* Huguenot.

Et Florimond de Rémond aux Luthériens & aux Calvinistes

Si vous jugez que Florimond de Rémond est plus croyable dans ce qu'il a écrit en Historien, que ce Poëte controversiste, vous vous tromperez peut-être; car son Histoire de la Naissance & du Progrès de l'Hérésie du XVI. siecle, est un Ouvrage rempli de passion, & fort éloigné de la gravité du caractere historique. Quoiqu'il en soit, je vous citerai ce qu'il raconte touchant les femmes qui mettoient la main à l'encensoir. On a vû en divers lieux, dit-il (k), *les femmes non seulement se mesler en particulier de la Theologie, mais encore en public faire l'office du Ministre ou Diacre. On a veu cy-devant Madame Argula monter en chaire en Allemagne, & interpreter l'Escriture au tems de Luther; une autre en Ecosse, comme dit Langeus de la vie de Luther; & une autre en Boheme du temps des Hussites, ainsi que j'ay remarqué au livre quatriéme; De mesmes au nostre; Ceux qui hantoient les caves & lieux secrets, au commencement que l'heresie se fourra dans la France, sçavent, il y en a encore en vie: & je*

(a) „ Ci-dessus I. Part. Chap. X. à la pag. 514.
(b) „ Chap. 10 de la I. Part. de cet Ouvrage.
(c) „ Maimbourg Histoire du grand Schisme d'Occi-
„ dent liv. 4. pag. 76. 77. édit. de Holl.
(d) „ *Quod ad principes quosdam Viros, ut eorum sibi studium atque gratiam adjungeret, seque magis muniret, transmittebat.* Harpsfeld. Hist. Wiclef. liv. 14.
(e) „ Maimbourg fait une semblable remarq. par rapport aux Luthériens dans son Hist. du Lutheranisme. Voyez la Critique générale de son Histoire du Calvinisme Lettre IV. n. VI. pag. 24. 1. col. 2. vol. de cette Edit. *in folio.*
(f) „ 1. Cor. 14. 34. 35.
(g) „ Artus Desiré, au Defensoire de la Foy Chrestienne, contenant en soie Miroër des Francs Taulpins, autrement nommez Luthériens, dans l'Epitre Dédicatoire, édit. de Paris 1551. Ce n'est pas la premiere édit.
(h) „ *Idib. ibid.* au Chapitre 18. intitulé, *Des Femmes Théologiennes.*
(i) „ Fra Paolo, Hist. du Concile de Trente liv. 5. pag. 431. de la traduction de Mr. Amelot de la Houssaie édit. d'Amst. 1686. Théodore de Beze dans l'Histoire Ecclesiastique des Eglises Réformées to. 1. parle amplement du voiage qu'Artus Desiré avoit entrepris.
(k) „ Florimond de Rémond, Hist. de la naissance de l'héresie liv. 7. chap. 7. n. 5. pag. m. 585. 586.

je l'ay oüy dire à plusieurs, que bien souvent la plus habile d'entr'elles prenoit la Bible dans l'assemblée, attendant le Ministre, lisoit le texte, en donnoit son avis. . . . . . Cela peut-être étoit pardonnable de se mesler de la sainte parole, & en conter en leur foyer, mais en public faire l'office de Ministre, c'est passer les loix de la modestie Chrestienne, & les regles qu'elle nous préscrit, pour apprendre aux femmes de se taire dans le temple. Le silence est leur leçon, comme celui qui n'est point abstraint à aucune rédition de conte. Que s'il étoit sujet à l'amende, disoit ce grand ennemy (*l*) *du langage, les femmes seroient contraintes faire cession des biens : car le silence leur est une cruelle gehenne. C'est pourquoy les Apostres ont dit, qu'en la maison de Dieu la femme se taise. Il n'en va pas ainsi chez les Réformateurs de ce siecle. Je ne veux pas aller fort loing, ny parler de chose dont la memoire soit perduë. Plusieurs qui vivent encores, sçavent qu'au mont de Marsan, bonne & grande ville de nostre Guienne, on a veu l'an 1572. une bourgeoise nommée Quiteyre, de Bordenave, femme de Blaise de Brahenne, monter en chaire, lire la Bible, attendant que le Ministre vaint faire la presche. Et une autre fille de S. Lis, nommée Claude d'Alisant, mariée avec un Avocat en la mesme ville, faire la Theologienne, souvent reprendre son Ministre. Celle-ci qui faisoit par fois l'office de Diacre, composa un livre de la Predestination, qu'elle presenta à Madame sœur du Roi, depuis Duchesse de Bar, pour le faire imprimer lorsqu'elle s'achemina en France, l'an 1592. lequel j'ay par devers moy, escrit de sa main.*

Chicane que cet Historiens fait aux Réformez sur ce qu'ils permettent aux Femmes le chant des Pseaumes.

Cet Historien est assez injuste pour soûtenir que les Réformez contreviennent à la déffence de Saint Paul, quand ils permettent aux femmes de chanter les Pseaumes dans l'Eglise; & peu s'en faut qu'il ne bouffonne sur cela. *Le Ministre*, dit-il (*m*), *commence une section d'un Pseaume de David en François à haute voix : Tout le peuple suit, hommes, femmes, enfans, & valet, goujats & chambrieres : chose infame ! Les Juifs gardent plus de reverence, n'estans permis qu'aux seuls enfans de Levi de chanter les Psalmes dans le Temple, & souvent quand il y a multitude, avec beaucoup de desordre chacun hausse & baisse sa musique le mieux qu'il sçait ; de sorte qu'au lieu d'eslever l'ame à quelque devotion parmy ceste confusion de voix mal accordantes, la musique sans musique est non seulement ridicule, mais facetieuse & presque brutale, sans loy, sans ordre, & sans harmonie. J'ay veu à Paris au tems que la France couroit folle apres ces nouveautez, que parmy l'infinie multitude de peuple qui se trouvoit au presche, le desordre en ce chant de Pseaume étoit si grand, qu'à ce bout on chantoit un verset, à cestuy-cy un autre ; Si que le pauvre Ministre Malo, quoy qu'il tempestast en chaire, & batit de la main, ne les pouvoit remettre à la mesure. Qand la tourbe étoit petite, & quand il y avoit du silence, Dieu sçait de quel zele les pucelles aux belles voix desgorgeoient en ceste action leurs tirades fredonnées, & leurs roulemens regingrotez. Et si elles avoient autant le cœur à Dieu, que les jeunes gens les oreilles attachées & penduës au chant de ces sereines, dont les yeux voltigeoint cependant sur la jeunesse, autant que leurs langues pour en emprisonner quelqu'un.* N'escoute point la chanteresse, *disoit l'Ecclesiastique*, de-peur que tu ne sois pris dans ses retz. *La pratique de l'ancienne & sage Chrestienté étoit-elle semblable au jeune & fol Calviniste, qui permet à la femme de chanter dans l'Egise? Qu'elle se taise, dit S. Paul : qu'elle chante, dit Calvin. Il n'y a point, disent-ils, de distinction selon sainct Paul, de l'homme & de la femme. C'étoit le mesme passage que certains Heretiques des premiers siecles produisoient, pour prouver que les femmes pouvoient & devoient prescher de mesme que les hommes. Mais, & ces vieux, & ces nouveaux ne consideroient pas que Saint Paul ne parle en ce lieu de prier ny prescher, ains seulement que tous & de l'un, & de l'autre sexe, sont appellez esgalement à la foy Chrestienne, & à la vie éternelle.*

Les Protestans ont raison de ne comprendre dans la défence de Saint Paul le chant des Pseaumes; & pour ce qui est de la prédication, ils ne la permettent point aux femmes. Les exemples que Florimond de Rémond allegue ne sauroient tirer à conséquence, quand même ils seroient certains. Ne vous fiez pas au Pere Garasse, qui (*n*) assure qu'on *voit souvent en Angleterre qu'à faute du Ministre sa femme monte en chaire pour exposer la Saincte Bible*. Il prouve cela par le témoignage d'un Ecrivain (*o*) bouffon comme lui.

Samuel Des-Marests déclare qu'il n'est point permis aux Femmes de prêcher.

Je vous assure que Samuel Des-Marests, Professeur en Théologie à Groningue, a déclaré formellement dan son Commentaire (*p*) sur la Confession des Eglises Réformées du Païs-Bas, qu'il n'est point permis aux femmes d'exercer la prédication. Il condamne les Fanatiques modernes qui suivent une autre pratique, & il réfute la raison qu'ils tirent de ce que Saint Paul (*q*) a ordonné que les homme qui font des prieres, ou qui prophétisent, ayent la tête decouverte; mais que les femmes qui prient, ou qui prophétisent, la tiennent couverte.

Les Hérétiques peuvent aussi légitimement que les Orthodoxes travailler à gagner les Femmes.

Au reste c'est la plus inique de toutes les chicaneries, que de reprocher aux premiers Prédicateurs de la Réforme leur attention à gagner des femmes. L'équité ne permet pas que les Orthodoxes condamnent dans un Hérétique les moyens qu'ils employeroient légitimement pour la conversion d'un peuple. Or il est incontestable qu'ils s'attacheroient légitimement à la conversion des femmes avec un soin tout particulier; car comme elles sont naturellement plus sensibles que les hommes à ce qui concerne le culte divin, & très-propres à répandre une doctrine par la voie des insinuations, il est de l'intérêt de l'orthodoxie, lorsqu'on tâche de l'introduire dans un pays, qu'on la leur fasse promptement goûter, & qu'on se prévaille même de leur curiosité pour les nouveautez. Si cela est légitime pour ceux qui enseignent une bonne Religion, il l'est aussi pour ceux qui croient faussement qu'ils enseignent la plus pure vérité, & qu'ils combattent des erreurs mortelles. Car cette fausse persuasion les rendroit infiniment criminels aux yeux de Dieu, s'ils ne tâchoient pas de répandre leurs sentimens par les moyens dont il veut que l'on se serve pour répandre la vérité. On abuse donc le monde lorsqu'on déclame en faisant le dénombrement (*r*) des artifices des Hérétiques, qu'ils tâchent de

(*l*) » Harpocrates.
(*m*) » *Id. ibid.* liv. 8. ch. 10. n. 9. & 10. pag. 1010.
(*n*) » Garasse, Doctrine curieuse pag. 503.
(*o*) » Nommé Horace Dolubella. Notez dans le *Calvino-Turcismus lib. 2. cap. 16. pag. 332.* on cite des autoritez un peu meilleures.
(*p*) » Pag. 433.
(*q*) » Chap. 11. de la 1. au Corinth. v. 4.
(*r*) » Voyez la Crit. générale du Calvinisme de Maimbourg Lett. XXX. n. XIII. pag. 152. 2. col. du II. vol.

de s'insinuer auprès des femmes, & de gagner celles qui ont du crédit (*s*) auprès des Princes. Tous ces déclamateurs-là n'auroient-ils pas cent éloges à donner aux Missionnaires qui en useroient ainsi dans l'Empire du Mogol, & qui pourroient convertir une favorite qui leur procureroit des privileges, & qui pourroit même contribuer à la conversion de l'Empereur ? Les Apôtres, ou leurs Disciples qui convertirent une Princesse de la famille de Domitien (*t*), eussent-ils été blâmables, si non contens de sauver cette Princesse, ils se fussent proposez d'éclairer par son entremise toute la Cour, ou pour le moins de la porter à ne faire point d'obstacle aux progrez de l'Evangile ? Si le crédit des grandes Dames a été pernicieux quelquefois à la vraie Religion (*u*), il n'a pas manqué aussi en d'autres rencontres de lui être tout-à-fait utile.

Je m'étonne que Florimond de Rémond n'ait point cité (*v*) Tertullien, qui compte pour l'un de ses préjugez contre les Sectes hérétiques les désordres où elles laissoient la discipline, & qui met entre ces desordres la licence qu'elles accordoient aux femmes d'enseigner, de disputer, d'exorciser, & peut-être même de baptiser.

CHAPITRE XII.

Examen de ce qui a été répondu à Mr. Nicolle qui avoit objecté, que selon les principes des Protestans les femmes peuvent être employées aux fonctions du Ministere de l'Evangile.

IL étoit naturel que vous joignissiez à votre question précedente celle que vous y avez unie, en me demandant avis sur les réponses qui ont été faites à une certaine objection de Mr. Nicolle. Je n'ai pas manqué de relire, pour vous satisfaire, le Chapitre dix du troisiéme livre de son Unité de l'Eglise, & ce qu'on lui a répondu. J'ai trouvé que ce qu'il attaque se réduit à cette proposition : (*a*) *Puisque c'est le droit naturel de toutes les Societez de pourvoir à toutes les choses qui sont necessaires pour leur conservation, comme de se faire un Chef quand elles n'en ont point, & que c'est dans le Peuple que reside naturellement & originellement le pouvoir de se faire des* (*b*) *Maistres & des Loix, il s'ensuit que l'Eglise en qualité de Societé doit avoir naturellement, comme toutes les autres, le droit de se faire des Conducteurs & des Loix.* Je laisse les raisons directes qu'il oppose à cette proposition, & je ne m'attache qu'à l'argument des conséquences qu'il en a tirées, & qu'il trouve bien ridicules.

Argument de Mr. Jurieu pour prouver que l'Eglise a le droit de se faire des Conducteurs & des Loix.

I. Premierement, dit-il (*c*), » comme il ne » répugne point au droit naturel d'établir des » monarchies successives, & que c'est même la » forme de gouvernement la plus utile aux Etats; » il s'ensuit de la doctrine de Mr. Jurieu, que » quand il plaira à une Societé de Calvinistes, » elle pourra se faire des Prêtres successifs qui » seront dans la Loi de grace revêtus du Sacerdoce par la génération charnelle, qui naîtront » Prêtres, & qui communiqueront ce droit à leurs » enfans.

Consequences que Mr. Nicolle tire de cette doctrine.

I. Qu'il s'ensuit qu'on pourroit rendre le Sacerdoce successif.

II. » Secondement, comme en attribuant aux » Societez le droit d'élire les Rois, il n'est point » contre ce droit consideré comme naturel, de » déferer la Royauté à des femmes aussi-bien qu'à » des hommes, ni de reconnoître une femme » pour Souveraine d'un Etat : il sera de même » au pouvoir de toute Societé d'élever les femmes » au Sacerdoce & au rang des Evêques & des » Prêtres; de les rendre législatrices dans la police de l'Eglise, capables d'élire les Ministres de » l'Eglise, & d'être éluës elles-mêmes pour Ministres, surtout en cas de nécessité.

II. Qu'on pourroit élever des femmes au rang des Evêques & des Prêtres.

III. Mr. Nicolle donne un exemple d'un tel cas de nécessité. *L'Histoire Ecclesiastique*, continuë-t-il, nous apprend *qu'une femme esclave convertit la Reine & le Roi des Ibériens à la Foi Chrétienne. Il n'y avoit point d'autres Chrétiens dans ce Peuple que ceux qu'elle avoit convertis. Quel inconvénient y auroit-il eu, selon Mr. Jurien, pour achever la conversion de ces Peuples, & en faire une Eglise parfaite, que ces Peuples convertis élussent cette femme pour Pasteur, & qu'après leur avoir annoncé la parole de Dieu, elle leur donnât l'Eucharistie qu'elle auroit elle-même consacrée ? Ainsi au moins dans ce cas l'on pourra voir des femmes consacrant l'Eucharistie & gouvernant les Eglises.*

III. Surtout en cas de nécessité.

IV. Il se propose ensuite cette objection : (*d*) *Quoiqu'il ne soit pas contre le droit naturel de conferer le Sacerdoce à des femmes, néanmoins S. Paul en ayant fait une défense positive en ordonnant aux femmes de se taire dans l'Eglise, ce qui étoit naturellement permis ne l'est plus, à cause de la défense Apostolique.* Et il répond à cela, que *si les femmes Calvinistes se donnent la liberté de raisonner sur l'Ecriture autant que leurs Ministres le leur accordent, elles se tireront aisément de cette défense de S. Paul.*

IV. Il répond à l'objection qu'on pourroit faire, tirée de l'ordre que S. Paul donne aux femmes de se taire dans l'Eglise.

Il prête aux femmes trois moyens de se pourvoir contre l'objection. (*e*) 1. » Elles n'auront » qu'à dire qu'y ayant de deux sortes de Prêtres, » les uns employez à parler & à instruire, les autres qui ont d'autres fonctions, comme il paroît par ce passage de Saint Paul. (*f*) *Qui bene præsunt Presbyteri, duplici honore digni habeantur; maximè qui laborant in verbo & doctrina :* il ne leur est pas interdit d'être Prêtres » de la seconde maniere. 2. Elles diront qu'il » leur est interdit par Saint Paul d'instruire les » hommes, mais qu'il ne leur est pas interdit » d'instruire les femmes; que cela s'est toûjours » pratiqué dans l'Eglise par les (*g*) Diaconisses, » & par » l'Eglise de Mr. Jurieu.

(*s*) » On a dit que les Lutheriens gagnerent quelques » Dames de la Cour de France (voyez Maimbourg Hist. » du Calvinisme pag. m. 16. 17.) & même une Maîtresse de François I. Voyez le Diction. Histor. & Crit. à la » remarque *H* de l'article *Etampes*.

(*t*) » Voyez Tillemont, Hist. de Domitien pag. m. » 173. 195.

(*u*) » Voyez le Diction. Hist. & Crit. à la remarque » D de l'article *Gregoire I.*

(*v*) » *Ipsæ mulieres hæreticæ quàm procaces quæ audeant » docere, contendere, exorcismos agere, curationes repromittere, forsitan & tingere.* Tertull. præscript. adversus hæret. cap. 41.

(*a*) » Voyez Mr. Nicolle au Traitté de l'Unité de l'E- » glise pag. 416. 417. Il cite la pag. 573. du Systême de

(*b*) ,, C'est ainsi qu'il faut lire, & non pas *Ministres*, ,, comme dans Mr. Nicolle.

(*c*) ,, Nicolle *ibid* pag. 423.

(*d*) ,, *Idem, ibid. pag.* 424.

(*e*) ,, *Idem, ibid.* 424. 425.

(*f*) ,, 1. Tim. 5. 17.

(*g*) ,, On croit même qui leur étoit permis de lire un ,, Sermon dans l'Eglise (voyez l'*Apologia Episcoporum* de ,, François de Sainte Claire pag. m. 196.) c'est de quoi ,, Florimond de Remond (ci-dessus chap. précedent) auroit dû être averti. Plusieurs croient qu'elles entroient ,, assez avant dans l'Ordination pour être distinguées des ,, Laïques. Voyez François de Ste. Claire *ubi suprà p.* 184. ,, *& seq.* Et, Suicerus *in Thesauro Ecclesiast. voce* Διακόνισσα.

IV. Part.

» & par les Supérieurs des Monastéres ; & que » c'est leur faire une injustice contre le droit na- » turel de les priver de l'administration des sacre- » mens à celles de leur sexe qu'elles peuvent ins- » truire. 3. Elles prétendront tirer avantage d'un » certain exemple que Mr. Jurieu fait valoir com- » me une raison convainquante. C'est celui de » Laïques jettez par hazard dans une isle deserte où » ils seroient obligez de passer leur vie sans sacre- » mens, à moins qu'on avouë, dit-il, qu'ils » ont un droit de se créer des Ministres & des » Pasteurs pour les leur administrer. Car, en » suivant cette ouverture, elles pourront propo- » ser à Mr. Jurieu une hypothese toute sembla- » ble d'un grand nombre de femmes jettées par » hazard dans une isle deserte, & lui demander » sur ce cas s'il n'y a pas autant d'inconvénient » de priver cette multitude de femmes du droit » d'élire quelqu'une d'entre elles pour administrer » les sacremens, que d'en priver cette societé » d'hommes Laïques, & les réduire par-là à vi- » vre sans sacremens toute leur vie ; ce que Mr. » Jurieu trouve si étrange & si cruel.

V. Et à celle qu'on tireroit de l'usage perpétuel de l'Eglise.

V. Enfin il se propose une autre objection qui seroit de recourir (h) *à la tradition & à l'usage perpetuel de l'Eglise pour exclure les femmes du Sacerdoce*, & de dire, » la pratique des Apotres » qui n'ont jamais commis à des femmes l'ad- » ministration des sacremens, est une pratique » essentielle. . . . (i) Jamais les Apôtres n'ont » ordonné de femmes pour administrer les sacre- » mens. Jamais l'Eglise ne l'a pratiqué. Donc » les femmes sont excluses du Sacerdoce. Il rétorque cette instance ; car il répond qu'elle prouve que *la coûtume des Apôtres de faire ordonner les Ministres de l'Eglise par les Evêques . . . doit être regardée comme une forme essentielle & indispensable* . . . & que *jamais les Layques n'ayant ordonné de Prêtres ni d'Evêques, jamais la Tradition n'ayant autorisé cette pratique, il s'ensuit que les Layques n'ont ni ce droit, ni ce pouvoir en aucun cas.*

Voyons ce qui lui fut repliqué.

Réplique de Mr. Jurieu.

I. Que la Loi qui rendoit le Ministere successif étoit limité, & qu'elle a été abolie.

I. (k) *L'ancienne alliance par une Loy positive avoit . . . attaché le Sacerdoce à une famille, au sang, & à la succession, encore étoit-ce avec des limitations. Car un homme ne pouvoit exercer la Prêtrise, selon la Loy, à moins qu'il ne fût sain, & entier de corps & d'esprit. Et quoy qu'un homme vint au monde avec un droit à la Prêtrise, à cause de son sang, il ne pouvoit pourtant entrer en exercice de ce droit sans auparavant avoir été admis & examiné par les autres sacrificateurs ; precisément comme on ne reçoit au ministere un homme aujourd'huy qu'après un suffisant examen. Quoyqu'il en soit cette Loy positive a été abolie comme les autres. Ainsi il ne nous est plus permis d'attacher le Sacerdoce à une seule famille. Et c'est une limitation au droit naturel qui est mise par l'abolition de la Loy positive. Si Mr. Nicole ne rougit de cette chicane, son front doit être à toute épreuve.* Vous verrez sans peine qu'il y a deux grands défauts dans cette reponse.

Défauts de cette réponse.

I. Mr. Jurieu réfute ce qu'on ne lui dispute pas.

Le premier est qu'elle suppose que l'Auteur de l'objection avoit prétendu que les Protestans, qui rendroient héréditaires les charges du Sacerdoce, n'auroient point le droit d'y apporter les limitations que l'on marque ici, & qui étoient en usage sous l'œconomie Mosaïque. Or il est sûr que Mr. Nicolle ne prétendoit point enlever ce droit aux Eglises Protestantes : il n'eût point fondé une nouvelle objection sur ce qu'elles n'admettoient point indifféremment au Ministere tous les enfans des Ministres ; mais qu'elles se réservoient la liberté d'en exclure ceux que des imperfections naturelles ou acquises en rendroient du tout incapables. Voici donc un Controversiste qui se bat contre son ombre : il pare un coup que l'on n'avoit point porté. On n'avoit eu égard qu'à la conséquence générale, que si les Societez Ecclésiastiques ont le même droit naturel de disposer de leurs dignitez que les Societez civiles, elles les pourroient rendre héréditaires, comme l'on rend hereditaires les Couronnes, les Fiefs, & telles Charges qu'on trouve à propos dans l'Etat civil. Or comme les Collateurs d'une dignité temporelle, en s'attachant à une famille, ne se privoient point du droit d'en exclure les femelles, les bâtards, & qu'ils pourroient, s'ils vouloient, en exclure les boiteux, les bossus, & quiconque auroit encouru de droit une note d'infamie, il est évident que les Collateurs d'une dignité Ecclésiastique, supposé qu'ils ayent le même droit que les Souverains, peuvent la rendre héreditaire seulement pour les successeurs qui n'y mettront point un tel ou un tel obstacle. Ainsi l'inconvénient qui pourroit naître de ce qu'elle seroit conferée héreditairement sans nulle limitation, n'étoit point ce qui avoit été objecté. On n'ignoroit pas l'usage des Juifs, parmi lesquels les fonctions Sacerdotales étoient affectées à des familles d'une certaine Tribu. On vouloit donc simplement que la collation héreditaire du Sacerdoce fût une conséquence du principe des Protestans, & que cette conséquence fût absurde. Il est visible que pour refuter cela il ne sert de rien d'alléguer les limitations qui ont été alléguées. Voilà le premier défaut de la réplique.

II. Il conclut mal que l'abolition de la Loy de la succession Sacerdotale emporte la defense d'attacher le Sacerdoce à une seule famille.

Le second est que l'on assure que l'ambition des Loix positives qui affectoient le Sacerdoce à des familles de la Tribu de Lévi, *est une limitation au droit naturel*, & qu'elle ne nous permet plus *d'attacher le Sacerdoce à une seule famille.* Rien de plus faux que cela. Le contraire est évidemment véritable : car si les Peuples ont un droit naturel de se faire des conducteurs Ecclésiastiques, il seroit permis naturellement aux Juifs de conferer la Prêtrise à qui bon leur sembleroit, de quelque pays qu'il fut. Dieu par ses Loix positives limita leur droit, & les obligea de n'avoir pour Prêtres que ceux qui seroient d'une certaine famille. Supposez l'abolition de ces Loix, les Juifs recouvrent dans toute son étenduë leur droit naturel. Il ne leur est plus défendu de disposer des dignitez Sacerdotales en faveur de qui bon leur semble. Ils les peuvent établir électives, ou hereditaires : s'ils les veulent électives, ils peuvent indifferemment choisir ou un ancien Juif, ou un Prosélyte ; s'ils les veulent héreditaires, ils peuvent choisir indifféremment ou une telle famille, ou une telle autre. Disons la même chose des Chrétiens : l'abolition des Loix Mosaïques les met dans une pleine liberté de se créer des Pasteurs tirez de quelque famille que ce soit, ou d'affecter le Sacerdoce à certaines familles préférablement à toutes les autres ; & bien-loin qu'elle limite leur droit naturel, elle l'exempte de la limitation qu'il souffroit ; car il faut bien prendre garde que ce n'est pas une abolition

(h) » Nicolle *ubi suprà* pag. 425.
(i) ,, *Ibid. pag.* 426.

(k) ,, Jurieu de l'Unité de l'Eglise pag. 470. 471.

lition qui établisse une Loi contraire, ou qui défende de pratiquer rien de semblable à ce qui est annullé. En ce cas-là l'on feroit une très-bonne réponse à Mr. Nicolle; mais nous ne voyons point dans l'Ecriture que Dieu en abolissant le Sacerdoce Levitique, ait défendu aux Chretiens d'avoir des Ministres issus d'un certain sang. Le dogme que Mr. Nicolle refute est que les Societez Chretiennes jouissent du Droit naturel qu'ont toutes les autres Societez, de se choisir des conducteurs. Il faut donc que les Chretiens n'ayent pas été assujettis à une Loi qui leur interdise la collation hereditaire du Sacerdoce; car les autres Societez ne sont point assujetties à une telle Loi divine par rapport à la collation des dignitez temporelles. Vous vous souviendrez, s'il vous plaît, que les Apotres n'ont pas simplement declaré que les Loix ceremonielles, la Loi de la Circoncision, & des Sacrifices, &c. n'obligeoient plus; ils ont aussi (*l*) défendu severement de les pratiquer. Une telle abolition des Loix n'affranchit d'une servitude que pour en imposer une (*m*) autre; mais il y a des abolitions qui sont un pur affranchissement; c'est alors qu'on fait cesser la défense d'une chose sans ordonner le contraire. C'est ainsi sans doute que fut abolie la Loi qui attachoit le Sacerdoce Judaïque à une seule Tribu.

Il me semble que l'on auroit mieux repliqué à Mr. Nicolle, si en avoüant d'un côté la consequence qu'il objectoit, on lui eût nié de l'autre qu'elle fût absurde. Voyons ce qui lui fut répondu par rapport à une autre consequence qui est le sujet de votre question.

II. Sa Réponse à la seconde consequence de Mr. Nicolle.

II. (*n*) *Le plaisir de voir des Papesses Jeannes à la teste de la Societé des Calvinistes, a si fort frappé Mr. Nicole, qu'il a fait là-dessus un Plaidoyer dans les formes en faveur des femmes; & pour leur fournir des réponses contre tout ce que que nous pourrions leur objecter pour les empescher de monter dans les chaires & de conduire l'Eglise. En verité Mr. Nicole n'entend point à tourner ses Adversaires en ridicule. Il pouvoit bien dire autre chose; car il devoit dire, selon les Calvinistes, les Societés ont ce Droit naturel de se choisir des conducteurs & un gouvernement. Dieu n'a pas dépouillé l'Eglise de ce Droit naturel. Des Societés civiles pourroyent donc ordonner si bon leur sembloit que celuy qu'ils nommeroyent Roy fût commis à curer les retraits, & que le valet du bourreau signât les Arrêts, & présidât dans les Conseils. Aussi l'Eglise suivant le même droit pourroit ordonner que le portier de l'Eglise celebreroit les plus venerables mysteres, & que les Prêtres laveroyent les calices & feroyent blanchir les nappes de l'autel. Ce sont-là des pauvretez qui font des breches irreparables à la reputation d'un homme d'esprit & d'honneur. Car cela decouvre un fonds d'esprit de chicane & de mauvaise foy. Est-ce donc que les Droits naturels n'ont point de bornes dans leur exercice, & ne sont limités de rien? Ne sont-ils pas limités dans l'exercice par la raison, la bienseance, la convenance, la lumiere de bon sens, & plus que tout cela par les Loix divines, naturelles & positives?* C'est ce qu'on prouve tout aussi-tôt par des exemples; car on montre que le droit naturel *de se marier, de se défendre & de s'élire des Conducteurs*, est assujetti à certaines bornes. Voilà le premier morceau de la replique.

Défaut de cette réponse.

J'y trouve un très-grand défaut; insulter Mr. Nicolle sur l'omission q'on lui indique, est un procedé pitoyable, & qui découvre le fond d'un mauvais goût & d'un esprit faux, & même d'un mauvais cœur; car lorsqu'on raille son Adversaire de ne s'être point servi d'une certaine méthode de tourner en ridicule les opinions qu'il combat, c'est un signe qu'on l'a employée autant de fois qu'on l'a pû. Or cette méthode-là ne sauroit plaire qu'à des gens qui manient de mauvaise foi les controverses, & qui ne tâchent qu'à éblouir les Lecteurs, & à se donner des airs de triomphe par un faux brillant de Rhetorique, & par des jeux d'imagination qu'ils n'outrent qu'afin de faire perdre de vûë l'état naturel des choses. Quand on agit de bonne foi, l'on examine une objection suivant les termes de celui qui l'a proposée, & non pas selon les absurditez que l'on se plaît d'y trouver, quoiqu'il ne les y ait point mises. Mr. Nicolle pour refuter le principe des Protestans, en tire deux consequences qui lui paroissent ridicules; mais il n'en fonde point le ridicule sur des extravagances si insensées qu'on peut être très-assuré qu'elles n'auront jamais lieu; il le fonde sur une comparaison de pratique, & dont il marque le cas. Il fait voir à l'égard de la premiere consequence, que certains peuples qui ont eu le droit d'élire des Rois, les ont voulu successifs hereditairement; & à l'égard de la seconde, qu'ils ont admis les femmes à cette succession hereditaire; d'où il conclut qu'ils pourroient fort bien rendre hereditaires les dignitez Ecclesiastiques, & y admettre les femmes. Voilà toute l'étenduë de son objection; mais on le refute comme s'il eût dû prétendre que ceux qui tiennent le principe qu'il combat, ne se reservent aucun remede, & qu'ils le peuvent pousser au-delà de toutes les bornes de l'extravagance; comme seroit d'ordonner que le Roi *curat les retraits*, & que *le portier de l'Eglise celebrât les plus venerables mysteres*. Il étoit trop judicieux pour objecter de semblables choses; mais on l'est très-peu lorsque l'on trouve mauvais qu'il ne les ait pas objectées, & qu'il ait ignoré un si bel art de *tourner ses Adversaires en ridicule*. Concevrez-vous de la pitié, ou bien de l'indignation, quand vous considererez qu'on a osé dire que *ce sont-là des pauvretez qui font des brêches irreparables à la reputation d'un homme d'esprit & d'honneur. Car cela découvre un fonds d'esprit de chicanerie & de mauvaise foi?* Ces paroles peuvent-elles regarder Mr. Nicolle, qui bien-loin d'avoir rien dit de ce qui en fait le fondement, a été raillé de son silence? Ne conviennent-elles pas uniquement à son Adversaire? Passons à la seconde partie de la replique.

Raisons pourquoi selon Mr. Jurieu on ne peut élever des femmes au Ministere.

(*o*) *L'Eglise en s'élisant des Pasteurs se sert du Droit naturel dont Dieu luy a laissé l'usage. Mais c'est un droit qui dans son exercice est borné par les Loix de la bienseance, & par consequent il ne seroit point permis d'élire une femme pour conduire l'Eglise par les Loix naturelles. Or par les Loix naturelles les hommes doivent conduire les femmes, & non les femmes les hommes. S'il en est autrement dans quelques Etats, c'est que les Loix de la succession dérogent à cette Loy naturelle. Ce qui se peut; car chacun cede de son Droit naturel autant qu'il veut. Ainsi quand les mâles d'une Famille Royale se sont assujettis*

aux

(*l*) ,, Il est vrai qu'ils eurent quelque tolerance pendant quelque tems sur certaines ceremonies pour les ,, Juifs convertis.

(*m*) ,, Entendez ceci dans un sens fort large: car dans ,, un sens de rigueur ce n'est pas une servitude que de ,, n'avoir pas la liberté de faire des choses qui sont penibles & onereuses.

(*n*) ,, Jurieu *ubi suprà* pag. 467. 468.

(*o*) ,, Jurieu *ubi suprà* pag. 469. 470.

aux loix qui ordonnent que la couronne sera au sang le plus prochain du thrône, quoiqu'il coule dans les veines d'une femme, ils sont obligez de s'en tenir là. Mais dans l'Eglise où il n'y a point de succession, ni de droits au ministere par le sang, les Loix naturelles doivent valoir dans toute leur étendue. Par les Loix positives enfin; *car les Apôtres dont les actions sont la conduite de la nôtre n'ont point établi de femme dans le ministere, & même ont expressément défendu qu'on y en établit.*

Qu'il n'y a aucune Loi qui empêche les femmes de conduire l'Eglise.

Que voilà de foibles réponses! Car 1. où sont les Loix de la bienséance qui empêchent qu'une femme ne soit employée à la conduite de l'Eglise? Sont-ce des Loix fondées sur la raison, ou seulement sur la coûtume? Si elles ne sont fondées que sur la coutume, l'usage contraire les aboliroit avec le tems. On ne prouvera jamais qu'elles soient fondées sur la droite raison. 2. Il est très-faux que par les Loix naturelles les hommes doivent toûjours conduire les femmes, & que les femmes ne doivent jamais conduire les hommes.

Qu'il est très-faux que les Loix naturelles leur défendent de gouverner les hommes.

La nature & la raison dictent que ceux qui sont les plus propres à gouverner, doivent être préferez aux autres quand il est question d'élire des Gouverneurs; & ainsi les peuples qui voudroient se choisir un Maître, & qui ne verroient parmi les hommes aucun sujet dont le mérite égalât celui d'une certaine femme, feroient fort bien de la créer Gouvernante du pays tant pour les affaires civiles, que pour des affaires de Religion. Les Juifs eurent tout sujet de se loüer (p) de s'être soumis à la direction de Débora. Le commandement d'une Armée dont quelques femmes se sont acquittées admirablement, est-il plus facile que la conduite d'une Eglise? S'il y a eu des femmes qui ont gouverné des Provinces avec beaucoup de succès, doutera-t'on que les femmes ne puissent conduire prudemment une Parroisse? Ce n'est que par une Loi positive qu'Eve après son péché fut assujettie à son mari. Cela prouve que le mari doit être le chef de la famille, & commander à sa femme; mais non pas qu'une femme doive dépendre d'un autre homme, ni qu'elle perde sa superiorité sur ses fils & sur ses neveux, &c. ni son droit de commander à ses valets & à ses vassaux, fussent-ils cent mille. 3. Il est encore très-faux que les peuples qui ont établi que le Sceptre tombât en quenouille, ayent dérogé aux Loix naturelles. Je croirois plutôt que la Loi Salique est une exception à ces Loix-là. L'Auteur que je refute auroit à faire à forte partie, s'il entreprenoit de soutenir que la Reine Elizabeth ne monta au thrône que par la brêche que les Anglois avoient faite au Droit naturel; & je doute qu'à l'heure qu'il est il voulût dire, (q) ni même qu'il croye que la Reine Anne a passé par une semblable brêche. Comment seroit-il poussé par les Ecrivains Anglois, s'il prétendoit que leurs Ancêtres ont combattu contre le Droit naturel, en combattant contre la Loi Salique de France? Mais quoiqu'il en soit, ces divers usages des peuples font voir qu'il dépend de leur volonté (r) ou de conferer aux femmes le gouvernement, ou de ne les y point admettre; de sorte qu'ils peuvent faire sur cela telles Loix que bon leur semble, tant à l'égard de la Police civile, qu'à l'égard de la Police Ecclesiastique. Vous n'ignorez pas que les Gaulois voulant reconnoître l'obligation qu'ils avoient aux femmes qui avoient habilement pacifié les guerres civiles du pays, établirent en coûtume de les consulter & touchant la paix & touchant la guerre, & de remettre à leur arbitrage les disputes qui s'éleveroient entre eux & leurs Alliez. L'un des articles de l'alliance qu'ils conclurent avec Annibal porta, que si les Carthaginois avoient à se plaindre des Gaulois, les Gauloises jugeroient la cause (f). 4. Si parceque les Apôtres n'ont point établi de femme dans le Ministere, il n'est jamais permis aux peuples de conferer le Sacerdoce à une femme, la cinquieme observation de Mr. Nicolle deviendra victorieuse, & renversera le systême qu'il a combattu. 5. Les Apôtres ne défendent point expressément d'établir des femmes dans le Ministere: Saint Paul a commandé seulement qu'elles ne parlassent pas dans l'Eglise. Il faudroit donc les exclure tout au plus de la fonction de Prédicateur? Mais est-ce la seule fonction Sacerdotale? L'Adversaire de Mr. Nicolle n'a osé entrer dans cette question. Il a gardé un profond silence à l'égard de la quatriéme remarque, tout comme à l'égard de la troisiéme & de la cinquiéme; & par consequent tous les Juges desinteressez & habiles prononceroient que Mr. Nicolle a remporté une victoire complete, puisque son Antagoniste n'a pû répondre que foiblement aux deux premiers points, & n'a rien du tout répondu aux trois derniers.

Et que les Peuples qui leur ont déferé la Royauté ayent dérogé aux Loix naturelles.

Que les Apôtres n'ont point défendu expressément de les établir dans le Ministere.

Silence de Mr. Jurieu sur les autres remarques de Mr. Nicolle.

Il falloit avoüer la consequence de Mr. Nicolle & lui nier qu'elle fût absurde.

Je crois, sauf meilleur avis, qu'on eût mieux fait d'avoüer la seconde consequence de Mr. Nicolle, & de nier qu'elle soit absurde. Eclaircissons ceci en l'appliquant à un exemple particulier.

Selon le systême que Mr. Nicolle refute, Elizabeth Reine d'Angleterre avoit reçu du peuple Anglois toute son autorité, c'étoit dans ce Peuple que residoit naturellement & originellement le pouvoir souverain; mais comme il ne pouvoit point par lui-même exercer cette puissance, il en commit l'administration à une fille. Par cette commission cette fille se trouvoit autorisée à créer des Juges, à nommer des Ambassadeurs, à declarer la guerre, à faire la paix, à remplir les charges vacantes; tout cela dépendoit de son bon plaisir, le Peuple lui avoit confié ce dépôt pleinement & absolument. Or ce Peuple n'étoit pas moins la source & le siege naturel de la puissance Ecclesiastique, que de la puissance civile; car selon le même systême le pouvoir des clefs (t) a été donné au Peuple, & c'est par l'élection du Peuple, ou en consequence de ses droits, que le Sacerdoce est appliqué à un tel Laïque plûtôt qu'à un autre. Comme donc le Peuple d'Angleterre confera à une fille la dignité de Chef de la Nation

(p) „ Voyez le Livre des Juges chap. 4.

(q) „ A ce propos l'on pourroit se souvenir du cruel „ reproche que le Lutherien Schlusselburgius fait aux „ Calvinistes, d'avoir soutenu à Geneve dans des livres „ imprimez, pendant que Marie regnoit en Angleterre, „ que la Royauté des femmes est contraire au Droit naturel, au Droit divin & au Droit humain & peu après „ d'avoir reconnu pour legitime la Royauté d'Elizabeth, „ tant sur le temporel que sur le spirituel. Voyez *Jacobi* „ *Thomasii Præfationes*, & conferez le Diction. Histor. & „ Crit. remarque E de l'article *Hotman*.

(r) „ Consultez Lambert Daneau *Polit. Christ. lib.* 6. „ *cap.* 3. *pag. m.* 397.

(f) „ Tiré de Plutarque *de virtutib. mulierum* pag. „ m. 246.

(t) „ Le Seigneur en donnant à l'Eglise cette autorité, afin qu'elle la remît comme en depost entre „ les mains de ses Pasteurs, ne lui a pas prescrit la forme & la maniere, c'est-à-dire, ne lui a pas déclaré „ précisément, comment & par qui les clefs devoient „ être maniées, tellement qu'il demeure en la liberté „ de chaque Troupeau de se choisir une forme de gouvernement. *Jurieu de la puissance de l'Eglise pag* 83. „ Voyez aussi pag. 68. 69. & suiv.

Nation par rapport à la puissance civile, pouvoit aussi lui conférer le même honneur par rapport à la puissance Ecclesiastique; & cela non seulement pour être Chef de l'Eglise au sens équivoque à quoi les Théologiens de la Nation se reduisent, mais au sens propre & litéral qu'on leur impute quand on les raille d'avoir érigé en vraie Papesse cette Reine-là.

Que la Reine Elizabeth auroit eu le droit d'etablir des Prêtresses.

Si les Anglois l'avoient choisie pour dépositaire de leur souveraineté, tant à l'égard du spirituel qu'à l'égard du temporel, il est évident que par cette translation de la source de la puissance Ecclésiastique du Peuple, l'autorité Royale & l'autorité Sacerdotale eussent été reünies en sa personne, & qu'elle eût eu autant de pouvoir de faire des Prêtres & des Evêques que de faire des Juges, ou des Comtes, ou des Chevaliers. Et parcequ'elle eût pû donner à des Gentilshommes la dignité de Pair du Royaume tant pour eux que pour leurs successeurs légitimes, pourquoi n'auroit-elle pas pû (*u*) donner à des Docteurs le caractere Sacerdotal tant pour eux que pour leurs fils? Rien ne l'eût empêché de donner à une femme le gouvernement d'une Province, comme Philippe II. donna le gouvernement du Païs Bas à la Duchesse de Parme, pourquoi donc n'eût-elle pas pû faire Prêtresse une femme vertueuse & habile? Il n'y a rien de plus digne d'une Reine que de fonder des maisons pour l'entretien de quelques jeunes Demoiselles, qui ayant plus de beauté & de naissance que de bien, sont exposées à mille périls d'honneur, si elles ne sont élevées sous une bonne discipline. S'il y a des filles qui se perdent parcequ'elles suivent le panchant de leur cœur, il y en a aussi qui ne se perdent que parceque la pauvreté les sollicite à répondre aux passions d'autrui. Elles ne tombent dans le desordre qu'après qu'elles sont tombées dans la misere, & ne deviennent coupables que pour s'empêcher d'être malheureuses. La Reine Elizabeth n'eût sçu rien faire de meilleur que de prévenir ces sortes de chûtes en procurant une bonne éducation à certaines filles. C'est encore un bon établissement que de fonder des lieux de refuge pour des femmes débauchées qui se repentent. Or qui peut douter qu'il ne fût de la bienséance, & d'une bonne précaution, que jamais ni Prêtre ni Moine, ni en général aucun homme ne missent le pied dans ces lieux-là, mais que des femmes y administrassent les Sacremens & tout le reste des fonctions Ecclésiastiques? Voilà donc des cas où bien des raisons eussent excité cette Reine à conferer la Prêtrise à un certain nombre de femmes.

Que l'Eglise Romaine en auroit plus besoin qu'aucune autre Communion.

Il n'y a point d'Eglise où les Prêtresses fussent aussi nécessaires que dans la Communion de Rome. Il est certain que partout l'affluence des deux sexes aux mêmes exercices publics de la Religion a des inconvéniens; car combien y a-t'il de jeunes hommes qui ne sauroient être attentifs au discours du Prédicateur, pendant qu'une jeune fille bien parée attire leurs regards, & excite bien des desordres dans leur ame? Ces périls sont réciproques; l'autre sexe n'est pas à couvert de ces distractions peu chastes. Il semble donc que l'on rendroit un très-bon office aux bonnes mœurs, si l'on pouvoit établir que les femmes n'allassent jamais aux mêmes Temples que les hommes; mais qu'elles eussent des Prêtresses qui fissent seulement pour leur sexe toutes les fonctions du culte divin. Cela seroit surtout nécessaire où la Confession, l'Extrême-Onction, & les Vœux du célibat font partie de culte, & où la contrainte que souffrent les femmes est cause que les Eglises sont le lieu des assignations d'amour, & l'occasion de beaucoup d'impuretez. Est-il de la bienséance qu'un homme administre l'Extrême Onction à une femme, & qu'il se tienne tout seul au chevet du lit d'une malade (quelquefois prétenduë) pour la confesser? Ne seroit-il pas beaucoup plus sûr à la chasteté des Religieux & des Religieuses, que jamais ceux-là ne parlassent à celles-ci, ni ne les vissent? On les pourroit réduire à cela, si les Religieuses pouvoient recevoir de quelques-unes d'entre elles tous les Sacremens. Les femmes du monde qui n'auroient jamais besoin ni de Curé ni de Confesseur, parcequ'elles seroient dirigées & instruites par des Prêtresses, de combien de mauvais bruits, assez souvent bien fondez, n'exempteroient-elles point leur réputation? Je passe legerement sur ceci; car pour peu que l'on indique les inconvéniens inévitables dont je veux parler, les lecteurs s'en font une idée aussi étenduë qu'elle peut-être.

IV. Part.

Les nouveaux Chrétiens de la Chine en auroient aussi grand besoin

Les nouveaux Chrétiens de la Chine seroient en particulier fort aises que l'on communiquât aux femmes le Sacerdoce. Vous en jugerez par la demande que les Jesuites Missionnaires en ce Pays-là proposérent à la Congrégation de la Propagation de la Foi l'an 1655. & par la réponse que l'Inquisition leur fit, & que le Pape approuva.

Demande des Jesuites.

» (*v*) On demande si en baptisant les personnes adultes de l'autre sexe, on doit user de » toutes les cérémonies du Baptesme. De-plus, » s'il suffit d'administrer le Sacrement de l'Extrême-Onction seulement à celles de ce sexe » qui le demandent. De-plus, si lors mesme » qu'elles l'ont demandé, on doit le leur refuser, » quand on juge prudemment qu'en le donnant, » toute la Chrestienté en souffrira & sera en danger. La raison de ce doute est fondée sur la » retenuë incroyable des femmes Chinoises, sur » la jalousie des maris, & sur cette louable coustume qu'elles ont de vivre éloignées non seulement de la conversation, mais de la veuë mesme des hommes. En quoy les Missionnaires, » à moins qu'ils n'usent d'une extrême précaution, font cause d'un grand scandale parmy les » Chinois, & pourroient exposer à un péril évident toute la Chrestienté.

Réponse du Pape.

(*w*) *Suivant ce qui vient d'estre proposé, la Sacrée Congrégation a jugé que dans le cas d'une necessité considérable, & qui soit proportionnée avec l'importance des choses dont il s'agit, on peut ometre quelques cerémonies dans le Baptesme des personnes de l'autre sexe, & qu'on peut mesme absolument omettre l'Extrême-Onction.*

Argument ad hominem contre l'Eglise

Il me semble qu'à l'égard du Batême on leveroit la difficulté, en le faisant administrer par des femmes aux nouvelles converties; & puisqu'il a plû

(*u*) „ Entendez, donner elle-même immédiatement, „ ou par ceux qu'elle eût créez Prêtres avec le pouvoir „ d'en faire d'autres selon certaines cérémonies.

(*v*) „ Le Pere Le Tellier. Défense des nouveaux Chrétiens pag. 192. Edit. de Paris 1687.

(*w*) „ *Ibid. pag.* 193.

IV. PART. *Romaine tiré de la permission qu'elle donne aux femmes de baptiser.*

a plû aux Catholiques Romains d'admettre le sexe au ministere de ce Sacrement, pourquoi l'excluent-ils de la faculté de donner l'Extrême-Onction? Je n'ai pas le tems d'examiner si ces paroles du Pere Garasse soit bien fondées: (x) *Tel est l'arrest prononcé par la bouche de Martin Luther, que depuis qu'on permet à une femme de baptiser en cas de necessité, qui est le plus haut office du monde, on luy doit permettre ce qui est beaucoup moins, comme nommément de consacrer le Corps de Jesus-Christ, & de lire la Bible, voire avec authorité & congé de l'exposer & illustrer de commentaires. Il dit nommément cette proposition au livre* de Captivit. Babylon. *& la repete en plusieurs endroits de ces Oeuvres.* Mais en tout cas cet argument *ad hominem* ne me semble pas méprisable.

Pourquoi on n'a pas permis aux femmes de confesser. Conte qu'on fait à ce sujet.

Avez-vous ouï parler d'un conte à qui l'on a donné place dans des livres imprimez? On prétend (y) que les femmes se sont plaintes de ce qu'on leur défendoit d'être Confesseuses, & qu'elles députerent au Pape pour le prier de lever cette défense. Il voulut mettre à l'épreuve leur discrétion, & il trouva le lendemain qu'elles n'avoient sçu garder le secret qu'il leur avoit confié; d'où il conclut qu'elles étoient incapables de la fonction qu'elles demandoient.

Justesse de la conséquence que Mr. Nicolle à objettée.

Vous me direz peut-être que l'institution des Diaconisses ayant été abrogée, c'est une marque que leur ministere devint enfin incommode. Vous ajoûterez que les inconvéniens que j'ai touchez ci-dessus, n'égalent pas les désordres qui arriveroient d'une pratique contraire. Cela, Monsieur, pourroit être vrai. Laissons donc l'Eglise où elle est; mais convenons pourtant que la conséquence que Mr. Nicolle a objectée, est une suite légitime de l'hypothese qu'il réfute. Car si la puissance de conferer le Sacerdoce appartient aux Societez Chrétiennes, elles auroient bien la liberté de le conferer aux hommes plûtôt qu'aux femmes, ou de cesser de le conferer aux femmes, pour prévenir, pour réformer des abus; mais le Peuple retiendra toûjours un droit légitime d'élever les femmes aux dignitez & aux fonctions Ecclésiastiques dans tous les lieux & dans tous les tems qui pourront faire espérer un bon succès de cette Election. On prétend (z) que Luther & Zuingle ont hautement soûtenu le privilége des femmes à cette égard-là: mais, comme je l'ai déjà dit, je n'ai pas le tems d'examiner s'ils en ont été accusez avec raison.

CHAPITRE XIII.

Qu'il y a des Théologiens qui soûtiennent que JESUS-CHRIST *a laissé aux Peuples la liberté de se choisir telle forme de gouvernement Ecclésiastique qui leur conviendroit, excepté le monarchique. Si l'Episcopat d'Angleterre a été condamné par les Protestans de France, &c.*

AVec quelque attention que vous ayez lû ma derniere lettre, vous n'avez pû y découvrir aucune trace d'une certaine limitation que l'on vous a dit que l'antagoniste de Mr. Nicolle a donnée au droit des Peuples, par rapport à la translation de la puissance des Clefs. On vous a dit qu'il excepte le gouvernement monarchique; mais qu'à celui-là près il veut que les Peuples puissent se choisir telle forme de gouvernement Ecclésiastique que bon leur semble. Vous voulez être éclairci là-dessus incessamment.

Dans quel ouvrage Mr. Jurieu exclut le Gouvernement monarchique de l'Eglise.

Je vous répons donc sans nul délai, que cet Auteur ne parle pas de cela dans son Ouvrage contre Mr. Nicolle; c'est dans d'autres livres, & nommément dans une Réponse qu'il fit à Mr. Arnauld l'an 1683. Mr. Arnauld (a) lui avoit fait une objection où il lui donnoit pour principe: 1. Que JESUS-CHRIST a *revêtu d'une puissance égale* les Evêques & les Prêtres, & *voulu que le gouvernement de son Eglise fust aristocratique.* 2. Qu'il s'ensuit que *cette espece de gouvernement est du droit divin.* 3. Que par conséquent *il ne doit être permis à personne de le changer sous quelque prétexte que ce soit.* 4. Que si on le changeoit, l'essence de l'Eglise seroit ruinée. 5. Que donc l'Eglise a été ruïnée dans le Papisme qui est un gouvernement monarchique. Ces cinq propositions se trouvent formellement dans le passage que Mr. Arnauld rapporte, & qu'il tire de la pag. 334. du *Préservatif contre le changement de Religion.* Il ne s'attache point à montrer qu'elles sont fausses; mais il en tire des conséquences qui n'ont pour but que de faire voir cela. Je ne prétends point vous rendre compte du détail de sa dispute: il me suffira de vous dire qu'il allégue ces paroles de la Confession de Foi des Eglises Réformées de France: (b) *Nous croyons* TOUS *vrais Pasteurs, en quelque lieu qu'ils soient, avoir même autorité &* EGALE PUISSANCE *sous Jesus-Christ;* & qu'il commet l'Auteur du Préservatif avec le célebre Mr. Spanheim, qui dans l'Epitre dédicatoire d'un Ouvrage destiné non moins que le livre du Préservatif à repondre à Mr. de Meaux, (c) a entrepris *de prouver que les Apostres n'ont rien réglé de ce qui regarde le régime Ecclésiastique, & qu'ils ont laissé à la liberté de ceux qui viendroient après eux d'en user comme il leur plairoit, c'est-à-dire, ou d'établir des Evêques supérieurs aux Prestres, ou de faire tous les Pasteurs égaux entr'eux; d'avoir des Prestres Laïques sans pouvoir de prescher ny d'administrer les Sacremens, ou de n'en avoir que de destinez à ces ministeres. Il ne trouve rien en tout cela qui soit de droit divin: ce sont selon luy des choses indifferentes, & dont chaque Eglise fait ce qu'il luy plaist.*

L'Auteur du Préservatif pousse des plaintes très-vives contre la mauvaise foi de Mr. Arnauld, qui m'attribuë, dit-il (d), *des sentimens que je n'ai jamais eus.....* (e) *Mon sentiment est que selon l'intention de Jesus-Christ, le gouvernement* Monarchique *est exclus de l'Eglise de droit divin; mais qu'excepté cela, il n'y a point de forme de gouvernement qui soit de droit divin, & qu'il est au pouvoir de chaque Prince Chrétien d'établir en ses Etats tel gouvernement qu'il lui plaît, pourvû qu'il ne soit, ni tyranique, ni opposé à la liberté Chrétienne.* Pour prouver que c'est-là son sentiment, il cite un passage d'un livre (f) qu'il avoit publié l'an 1677.

(x) „ Garasse, Doctrine curieuse pag. 504. Voyez „ aussi le *Calvino-Turcismus lib. 2. cap. 16. pag. 330.*

(y) „ Voyez *Joannes Major 4. d. 24. q. 1. apud Fran. „ à Sancta Clara in Apologia Episcoporum pag.* 198.

(z) „ Voyez le *Calvino-Turcismus lib. 2. cap. 16. „ pag.* 330.

(a) „ Arnauld, Réflexions sur le Préservatif pag. 88. „ 89.

(b) „ *Idem, ibid. pag.* 93. Il cite le 30. article de cet„te Confession.

(c) „ *Idem, ibid. pag. 96. 97.* Voyez aussi les Nouvelles de la Républ. des Lettres Août 1684. art. V.

(d) „ Voyez le livre intitulé, *le Jansenisme convaincu de „ vaine Sophistiquerie* pag. 241.

(e) „ *Ibid. pag.* 243.

(f) „ Intitulé, *Traité de la puissance de l'Eglise.*

1677. Ce qu'il y a de fâcheux pour lui, est que ce passage ne s'accorde guéres avec les paroles du Préservatif sur lesquelles Mr. Arnauld avoit raisonné, & qui contiennent formellement que le gouvernement aristocratique établi par Jesus-Christ, & immuable par conséquent, & de droit divin, donne AUX EVEQUES ET AUX PRETRES UNE EGALE PUISSANCE.

Contradiction où il est tombé sur le Gouvernement Episcopal.

Nonobstant la netteté de ces expressions, l'Auteur soûtient hardiment qu'elles ne contiennent rien de contraire à la Hiérarchie Anglicane, (g) & qu'il *n'a voulu opposer l'égalité des Pasteurs qu'à la Souveraineté du Pape, & point du tout à l'inégalité qui peut être entre les Evêques & les Prêtres* . . . . . (h) que *quand il a dit que Dieu a revêtu d'une égale puissance ceux ausquels il a remis le gouvernement de son Eglise, il prétend que cela se peut appliquer aux Evêques qui sont entr'eux d'égale puissance, & qui n'ont point sur eux de Monarque spirituel, duquel ils soient dépendans. Dans le gouvernement Episcopal, les Prêtres n'ont point de part au gouvernement; l'Eglise Romaine leur laisse* potestatem Ordinis, *la puissance de l'Ordre; mais elle attribue aux Evêques exclusivement aux Prêtres ce qu'elle appelle* potestatem Jurisdictionis, *la puissance de Jurisdiction. Cet ordre est à-peu près demeuré dans l'Eglise Anglicane, où les Evêques gouvernent l'Eglise & le bas Clergé: ainsi il est vray de dire que les Pasteurs qui gouvernent, sont d'une puissance égale, car les Pasteurs inferieurs n'ont pas de puissance ni de Jurisdiction.*

L'égalité de tous les Pasteurs décidée par la Confession de Foi des Eglises Réformées.

Il soûtient aussi (i) que les paroles de la Confession de foi citées par Mr. Arnauld, ne condamnent point l'inégalité qui se trouve entre les Evêques & les Prêtres de l'Eglise Anglicane, mais seulement le Papat, & l'Empire que l'Eglise Romaine a empiété sur toutes les autres Eglises. Il suppose que ce sens de la Confession de foi est si clair, que *l'injustice & la malignité* de Mr. Arnauld, qui fait semblant de ne l'avoir pas entendu, sont visibles; que c'est *l'homme du monde qui a le moins de conscience, & qui dispute avec moins d'honneur*; que c'est *un Ecrivain infidele . . . . qui par une fraude insigne a tranché l'article par la moitié afin d'imposer au Public, & de donner à nos paroles impunément un autre sens.* Voilà bien de grosses injures, mais qui retombent sur une infinité de Protestans qui ont entendu tout comme Mr. Arnauld les paroles de la Confession de foi. Combien de savans Conformistes pourroit-on citer qui se sont plaints que les Eglises de France ont condamné dans cet article de leur Confession l'Episcopat d'Angleterre? N'ont-ils pas confirmé cela (k) par des passages de Calvin & de Théodore de Beze, &c. Quels meilleurs interpretes du sens de la Confession pourroit-on chercher que ces deux Ministres? Mais si les Episcopaux d'Angleterre ont fait savoir par leurs plaintes qu'ils donnoient ce sens à la Confession de foi, les Presbytériens du même pays, ceux de France, ceux des Cantons Suisses, ceux des Provinces Unies n'ont pas témoigné moins clairement qu'ils l'entendoient de la sorte; quoique plusieurs d'entr'eux avoüassent que l'erreur (l) de l'Episcopat n'empêchoit point qu'on ne dût entretenir une bonne correspondance avec l'Eglise Anglicane. Mr. Des-Marêts se radoucissant jusques-là, ne laisse pas de soûtenir que (m) l'égalité de tous les Pasteurs est décidée dans la Confession Belgique, comme une chose de droit divin. Or cette Confession s'exprime à peu-prês dans les mêmes termes que celle de France. Mr. vander Wayen (n), Professeur en Théologie à Franeker, éclata vigoureusement contre Mr. Spanheim, & l'accusa de s'être écarté de la Confession Belgique. Il est sûr que Mr. Spanheim, & l'Auteur du Préservatif ont été considérez comme novateurs par bien des gens, & qu'ils poussent leur complaisance pour l'Episcopat, sans faire les distinctions convenables. Je veux que conséquemment à leurs principes ils ayent droit de l'admettre, si on le donne comme un institut humain. S'ensuit-il qu'ils puissent lui donner leur approbation lorsqu'on assure que les Evêques sont de droit divin supérieurs aux Prêtres? Mais laissons-là cette dispute qui nous meneroit trop loin, & revenons à Mr. Arnauld.

Que Mr. Arnauld a entendu cette Confession dans son véritable sens.

L'équité demande que nous convenions qu'il n'est point digne des insultes qu'on lui fait; car enfin voilà deux illustres Professeurs en Théologie dans des Universitez Réformées, Mr. Des-Marêts, & Mr. vander Wayen, qui donnent aux paroles de la Confession de foi le même sens qu'il leur a données. Quantité d'autres Théologiens savans, & zélez contre le Papisme, les ont ainsi entenduës. Sera-t'il donc dit que la malice, la fraude, l'imposture l'ont fait parler contre sa conscience? Vaudra-t'il mieux expliquer ces paroles-là selon le sens du Préservatif? Mais c'est un sens qui bien-loin de faire honneur aux Ministres qui dresserent la Confession de foi, deshonore cruellement leur mémoire. Car s'il étoit vrai qu'ayant voulu décider ceci comme une doctrine contenuë clairement dans l'Ecriture, *Nous approuvons l'inégalité des Pasteurs telle qu'on peut la trouver entre les Prêtres, les Evêques, les Archevêque, les Primats & les Patriarches, pourvû qu'un seul homme ne s'attribuë point l'autorité monarchique d'Evêque universel sur toute l'Eglise*, ils se fussent servis de ces mots, » (o) Nous croions » tous vrais Pasteurs en quelque lieu qu'ils soient, » avoir mesme autorité & égale puissance sous un » seul Chef, seul souverain, & seul universel » Evesque Jesus-Christ, & pour ceste cause que » nulle Eglise ne doit prendre aucune domina» tion ou segneurie sur l'autre. Si, dis-je, pour décider ce que l'Auteur du Préservatif prétend avoir été leur seule intention, ils avoient choisi les termes qu'ils ont choisis, jamais aucun oracle de Delphes n'auroit été aussi obscur que cet article de leur Confession de foi. Je vous laisse à penser si c'est-là le lieu où il faut choisir des paroles ambigues. *Delius Natator*, Oedipe, les plus fins explicateurs des enigmes & des logogriphes,

Au lieu que M. Jurieu lui en donne un faux.

Clarté de cette Confession sur ce point.

(g) » Jansenisme convaincu de vaine Sophistiquerie » pag. 242.
(h) » *Ibid. pag.* 245.
(i) » *Ibid. pag.* 246.
(k) » Voyez l'*Actio in Schismaticos Anglicanos* de Mattheu Scrivener, imprimée à Londres l'an 1672.
(l) » Cette erreur ne peut point passer pour petite au» près de ceux qui se croient fondez sur la Confession de » foi des Eglises de France, des Provinces Uniës, &c. » que l'égalité des Pasteurs est de droit divin; car en cas» là l'Episcopat n'est devenu supérieur au Sacerdoce que » par un renversement du gouvernement ecclésiastique » établi par Jesus-Christ. Or voyez ci dessus ce que » c'est que de changer la forme du gouvernement.
(m) » Voyez son *Exegesis Confessionis Ecclesiarum Belgicarum* sur l'article 31. & 32.
(n) » Voyez Joh vander Wayen *adversus nuperas » Friderici Spanhemii litteras epistola apologetica pag.* 18. & » *seq. & pag.* 115. *edit. Franek.* 1683.
(o) » Confession de foi des Eglises de France, article 30.

 gographes, ne se tireroient jamais d'ici : (p) *Concurrite omnes augures, haruspices, portentum insitatum conflatum est recens*, faudroit-il dire. L'embarras seroit d'autant plus grand, qu'il s'agiroit de déchifrer des paroles qui n'ont aucun air de mystere. Rien de plus simple, rien de plus naïf que ces expressions; elles présentent dès la premiere lecture un sens clair & net, & c'est ce qui empêche de se recueillir, & d'animer l'attention que l'on excite lorsqu'on s'approche d'une enigme. En un mot, Mr. Arnauld, & quelque autre homme que ce soit, seront toûjours excusables de n'avoir pas deviné le sens que l'Auteur du Préservatif a deviné.

La Confession n'est pas moins claire dans l'article précédent, qui porte que *la police que notre Seigneur Jesus-Christ a establie* pour le gouvernement de *la vraie Eglise*, demande *qu'il y ait des Pasteurs, des Surveillans, & des Diacres*. Il faut donc que si Jesus-Christ a laissé à son Eglise une pleine liberté de se choisir telle forme de gouvernement qui paroîtra la plus convenable selon la diversité des tems & des lieux, comme Mr. Spanheim & l'Auteur (q) du Préservatif l'assûrent, la Confession de foi des Eglises Presbytériennes de France, & du Pays-Bas, &c. soit fausse, ou que ceux qui l'ont dressée n'ayent parlé qu'en enigme.

Vaine échapatoire de Mr. Jurieu.

Si elle étoit vraie, il ne seroit pas possible que l'Evêque de Londres, & le Prêtre qui dessert une Paroisse de Londres, fussent deux vrais Pasteurs; car selon la Confession de foi c'est un caractere *de tous vrais Pasteurs en quelque lieu qu'ils soient, d'avoir même autorité & égale puissance sous un seul Chef Jesus-Christ*. Cela ne convient ni à ce Prêtre, ni à cet Evêque. Il faut donc nécessairement ou que l'un des deux soit un faux Pasteur, & que si ce vice tombe sur l'Evêque, il tombe aussi sur le Prêtre; ou que l'article 30. de la Confession de foi soit faux. L'Auteur du Préservatif ne s'embarrassera guéres de ceci: il dira qu'en Angleterre il n'y a que les Evêques qui soient Pasteurs, vû que (r) les Prêtres *n'ont pas de puissance ni de jurisdiction*. Or comme les Evêques d'Angleterre sont égaux entre eux, ils ne sont donc point condamnez par la Confession de foi des Eglises Réformées, lorsqu'elle établit que tous les Pasteurs doivent être égaux. C'est ainsi qu'il prétend faire son accord avec le 30. article de sa Confession de foi; mais c'est une pauvre maniere de se tirer d'un mauvais pas: car à qui persuaderoit-on qu'un Ecclésiastique qui gouverne une Paroisse avec le droit d'y administrer les Sacremens, & d'y prêcher, & d'y faire tout le service divin, n'est pas un Pasteur? N'est-il pas certain que les Evêques d'Angleterre prétendent que les Prêtres qu'ils ordonnent, & qu'ils établissent Curez de Paroisse, sont des Pasteurs? Un laïque François qui est installé de la sorte dans une Cure, n'est-il pas reconnu pour un vrai Pasteur par les Ministres François? Voici donc une échapatoire qui ressemble fort à celle d'un homme qui après avoir soûtenu qu'en Hollande tous les Magistrats sont revêtus d'une égale autorité, répondroit à l'objection qui seroit fondée sur les diverses Cours de Justice qu'on voit en Hollande inférieures les unes aux autres, qu'il n'appelle Magistrats que les Membres des Etats de la Province, qui certainement n'ont point plus d'autorité les uns que les autres. Faut-il endurer qu'un Auteur qui ne peut sortir des mains de son adversaire qu'en bouleversant & les idées des choses, & la signification des mots, exerce une telle tyrannie dans la République des Lettres?

S'il a pû dire qu'il n'y a que les Evêques qui soient Pasteurs en Angleterre.

Parle-t'il selon sa conscience, s'il dit qu'il croit que les Prêtres d'Angleterre ne sont point Pasteurs? N'aura-t'il point contre lui toute la terre, s'il croit qu'ils ne le sont pas? Toute l'Eglise Anglicane ne les reconnoit-elle point revêtus de ce caractere, lorsqu'ils font les fonctions sacerdotales dans une Paroisse? Les Prélats de cette Eglise prétendent-ils ne communiquer jamais par l'Ordination & par l'installation à la charge de Curé aucune partie du caractere pastoral? N'est-il pas de leur prééminence, & de la nature du gouvernement hiérarchique, qu'ils soient des Pasteurs supérieurs à d'autres Pasteurs? Y-a-t'il aucun Ministre Presbytérien qui ne regarde les Curez Episcopaux comme revêtus du caractere de Pasteur? C'est sur cela que les Presbytériens fondent leurs griefs; car comme ils prétendent que l'Ecriture ne met aucune distinction entre l'Evêque & le Prêtre, & que tous les Pasteurs doivent être égaux, ils concluent que la Hiérarchie Anglicane est mauvaise, vû qu'elle établit que certains Pasteurs aient de la supériorité sur les autres. Mais quand même on accorderoit à l'Auteur du Préservatif que selon le dogme des Episcopaux il n'y a que les Evêques qui soient Pasteurs, il n'éviteroit jamais qu'on ne lui montrât leur condamnation dans les articles 29. & 30. de la Confession de foi des Eglises Réformées. Voici comment.

Preuve du contraire par les articles 29. & 30. de la Confession de foi des Eglises Réformées.

Le 29. article porte qu'afin de se conformer à la police que Jesus-Christ a établie, il faut que la vraie Eglise soit gouvernée par des Pasteurs, par des Surveillans, & par des Diacres; c'est-à-dire, par un certain nombre de personnes que les Réformez appellent Consistoire. Or ce Consistoire est composé d'un ou de plusieurs Ministres, & d'un certain nombre de laïques. Ceux-ci en plusieurs endroits sont qualifiez les uns *Anciens*, les autres *Diacres*. En d'autres endroits ils sont tous nommez *Anciens*. La Confession de foi qualifie *Surveillans* ceux qui par opposition aux *Diacres* sont nommez *Anciens*. Ce nombre de laïques, soit qu'on les apelle *Anciens*, soit qu'on les appelle *Diacres*, sont exclus de la fonction de prêcher, & de celle d'administrer les Sacremens: c'est le propre des Ministres. Il faut donc conclure que les Pasteurs dont parle l'article 29. de la Confession de foi, sont ceux qui prêchent, & qui administrent les Sacremens. C'est-là leur essence, & le caractere qui les distingue des autres Membres du Consistoire. S'il étoit donc vrai que les Evêques Anglois ne reconnussent pour Pasteurs que les personnes de leur Ordre, & qu'ils ôtassent cette qualité aux Prêtres qui annoncent la parole de Dieu au peuple, & qui lui administrent les Sacremens, il seroit vrai que leur doctrine auroit été condamnée dans l'article 29. de la Confession de foi; puisque selon cet article le droit de prêcher, & celui d'administrer les Sacremens, constituent le caractere de Pasteur. Or comme par l'article 30. tous les vrais Pasteurs, en quelque lieu qu'ils soient, doivent avoir une même autorité, & ne relever immédiatement que d'un seul Evêque qui est Jesus-Christ, il s'ensuit que cet article met entre les faux

(p) » Aulus Gellius, lib. 15. cap. 4.

(q) » Souvenez-vous qu'il en excepte le gouvernement » monarchique.

(r) » Janseniste convaincu pag. 245.

faux Pasteurs les Prêtres de l'Eglise Anglicane, car ils sont soûmis les uns à l'autorité d'un Evêque, les autres à l'autorité d'un autre; d'où il résulte aussi que les Evêques d'Angleterre sont de faux Pasteurs, puisqu'ils ne se rangent pas avec les Prêtres dans une parfaite égalité sous la dépendance immédiate de l'Evêque universel notre Seigneur Jesus-Christ.

Que ces deux articles ont été dressez contre l'Episcopat d'Angleterre.

Mais afin de vous donner à connoître plus clairement que ces deux articles de la Confession de foi condamnent l'Episcopat d'Angleterre, je dois vous dire qu'il n'y a nulle apparence qu'ils ayent été dressez contre le Papisme. Deux raisons me le persuadent; l'une, qu'ils sont conçus en des termes tout-à-fait doux. Or cette grande modération ne s'accorde point avec la chaleur qui éclatoit dans les témoignages que les Réformateurs faisoient paroître de leur zèle contre la tyrannie papale. L'autre raison encore plus forte est, que la Confession de foi anathématise & foudroye dans l'article précedent l'Eglise Romaine autant qu'il se peut. Cet article (*f*) declare, 1. *Qu'à parler proprement on ne peut juger qu'il y ait aucune Eglise* dans les assemblées de la Papauté. 2. Que *tous ceux qui se meslent* aux actes de ces assemblées, *& y communiquent, se separent & retranchent du Corps de Jesus-Christ*. 3. Que néanmoins comme *il reste encore quelque petite trace d'Eglise en la Papauté*... *ceux qui y sont baptisez* n'ont point *besoin d'un second Baptême*. 4. Que *cependant à cause des corruptions qui y sont, on n'y peut présenter les enfans sans se souiller*. Remarquez que pour mieux entendre le vrai sens de cet article, il faut y joindre les paroles de l'article 31. où l'on déclare que *l'etat de l'Eglise étoit interrompu*, & que l'Eglise *estoit en ruïne & désolation* lorsque les Réformateurs la *dresserent de nouveau*. Remarquez aussi que les quatre points de l'article 28. que je viens de vous détailler, sont suivis immédiatement de ces paroles: *Quant à la* VRAYE EGLISE, *nous croyons qu'elle doit estre gouvernée selon la police que nostre Seigneur Jesus a establie: c'est qu'il y a des Pasteurs, des Surveillans, & des Diacres*, &c.

Vous conclurez sûrement de tout ceci, que les articles 29. & 30. de la Confession de foi n'ont point en vûë le Papisme. Il avoit été suffisamment proscrit dans l'article vingt-huitiéme. Ils ne tendent qu'à déclarer que selon l'établissement de Jesus-Christ tous les Pasteurs sont égaux, & qu'ainsi le véritable gouvernement Ecclésiastique étoit celui de Geneve & non pas celui des Réformateurs Anglois sous le regne d'Edouard, & sous le regne d'Elizabeth. Personne n'ignore que (*t*) Calvin desaprouva l'Episcopat qui fut conservé en Angleterre. Les Réformez de France ne laissoient pas de se réjouïr de cette Réformation d'Edouard & d'Elizabeth, & de la juger au fond bonne & salutaire; mais l'infériorité des Prêtres leur paroissoit un grand défaut, & ils ne purent le dissimuler, quoiqu'ils ne nommassent personne lorsqu'ils déciderent qu'il ne doit point y avoir une autorité entre-moyenne entre les Pasteurs, & leur Evêque universel Jesus-Christ. N'étoit-ce pas condamner assez clairement l'Episcopat des Anglois, qui est une espece d'entrepos entre Jesus-Chrit & les Pasteurs, qui selon Geneve sont de vrais Pasteurs, & même seuls vrais Pasteurs?

Cependant l'adversaire de M. Arnauld affirme (*u*) comme une chose manifeste, que la Confession de foi en cet endroit-là n'en veut qu'au Papisme, & nullement à l'Episcopat Anglois; & il soûtient que Mr. Arnauld, très-convaincu d'une verité si évidente, l'a dissimulée criminellement.

En voilà plus qu'il n'en faut pour vous convaincre que l'Auteur du Préservatif n'est point en droit de l'accuser de s'être servi des chicaneries lâches & frauduleuses. S'il se donnoit la même licence en interprétant les endroits obscurs de l'Ecriture, qu'en interprétant les paroles claires de la Confession de foi, ce seroit un grand malheur pour ceux qui adopteroient aveuglement sa Théologie.

Si le Gouvernement monarchique de l'Eglise est interdit aux Chrétiens.

Je vous ai dit que Mr Arnauld avoit tiré des cinq principes de son adversaire, quelques conséquences que je ne voulois point vous détailler. Je me suis néanmoins insensiblement trop étendu sur l'un des points de cette dispute, j'abrégerai d'autant plus ce qui regarde plus particulierement votre question. L'Auteur du Préservatif élude la plûpart des conséquences de Mr. Arnauld par ce principe: c'est qu'il est permis aux Chretiens de se former diverses sortes de Gouvernement Ecclésiastique, pourvû qu'ils ne choisissent jamais le gouvernement monarchique; car, dit-il (*v*), *le Gouvernement Aristocratique est de droit divin*, & *de l'intention de Dieu*. Il avoit dit dans un autre Ouvrage, que (*vv*) *moyennant qu'on évite ces deux extremitez, l'anarchie & la tyrannie, on peut assurer qu'aucune forme de Gouvernement n'est contraire à l'intention de Dieu, & qu'aucune aussi n'est essentielle à l'Eglise, ensorte qu'elle ne puisse être bien conduite précisément que d'une telle maniere*. Mais quelques pages après (*x*) il excepta le Gouvernement monarchique. Voulez-vous le réduire au silence, ou à ne répondre que des absurditez, demandez-lui seulement la preuve de cette exception: il ne la pourra trouver ni dans la lumiere naturelle, ni dans l'Ecriture. S'il a recours à des motifs de prudence, il trompera ses lecteurs; car dans un point comme celui là, où il se fonde sur le droit divin, & sur l'intention de Dieu, ils attendent des textes formels du Vieux ou du Nouveau Testament: le reste ne leur paroîtra qu'un jeu d'esprit, & un pur abus; outre que les raisons de prudence seront combattuës à l'infini, & n'éclairciront jamais l'affaire.

Mr. Jurieu qui le soûtient n'en donne aucune preuve.

Cet Auteur, comme vous savez, attribuë aux peuples le pouvoir de se choisir des Supérieurs, tant pour le Gouvernement civil que pour le Gouvernement Ecclésiastique. Or il y a bien des peuples qui préferent le Gouvernement monarchique à tout autre; & nous savons par des exemples modernes, qu'il y en a eu qui ont aboli ce qui restoit d'Aristocratique parmi eux. Pourquoi l'ont-ils fait? A cause que les limites du pouvoir royal avoient pensé renverser tout le Royaume. Si donc les peuples ont autant de droit de se donner un seul Maître que de s'en donner plusieurs à l'égard du temporel, ils doivent jouïr aussi d'une égale liberté, soit pour déposer entre les mains d'une seule personne toute la puissance Ecclésiastique, soit pour la communiquer à plusieurs personnes. La prudence pourra

(*f*) » Confession de foi art. 28.
(*t*) » Voyez dans le Dict. Hist. & Crit. la remarque » *A* de l'article *Bucer*, & conferez-la avec la remarque » CC de l'article *Calvin* de la 2. edit. ou EE de la dern.

(*u*) » Jansénisme convaincu pag. 146. 147.
(*v*) » Jansénisme convaincu pag. 148.
(*vv*) » Traité de la Puissance de l'Eglise pag. 84. 85.
(*x*) » *Ibid. pag.* 59. *& suiv.*

pourra même les porter à réünir dans un même Chef toute la puissance civile, & toute la puissance Ecclesiastique; car il seroit quelquefois à craindre que la desunion de ces deux puissances ne produisît *imperium in imperio*, un état dans l'état; source feconde de divisions & de séditions. Ce fut par une sage politique qu'Auguste réunit à la Majesté Impériale la dignité de Grand Pontife. Les Sarrazins firent une semblable réunion en la personne de leur Calife. Il n'y a point de pays mieux gouverné que le vaste empire des Chinois, où la dignité de Chef suprême de la Religion, & la Souveraineté absoluë de l'Etat appartiennent à un seul homme.

Examen des objections qu'il pourroit faire contre un Monarque Spirituel.

Le Monarque des choses spirituelle, me dira-t-on, se rendroit tyran. Le Muphti (y), Chef suprême de la Religion parmi les Turcs, repondrai-je, est un exemple que ce mal n'arrive pas nécessairement. Mais je veux qu'il soit inévitable: est-il sans remede? Les peuples ignorent-ils l'art de réprimer la tyrannie civile? Ne réprimeroient-ils pas aussi la tyrannie Ecclésiastique? Peut-on bâtir sur un si mauvais fondement l'exception que l'Auteur du Préservatif a inventée? Il seroit impossible, dira-t'l, qu'un seul homme gouvernât tous les Chretiens, & que tant d'autorité ne le rendît orgueilleux. Ces raisons-là prouvent trop: le Gouvernement aristocratique est sujet au même inconvénient. Un Senat Ecclésiastique n'auroit pas plus de facilité qu'un Primat, d'envoyer ses ordres par toute la Chrétienté. L'orgueil se saisiroit aisément de ce Collége: & si de-peur qu'un Ecclésiastique n'oubliât les devoirs de l'humilité Chretienne, il falloit bien prendre garde de ne le point faire Chef des Chretiens, il ne seroit plus permis de créer des Archevêques, ni même des Evêques; car c'est un grade assez éminent pour s'opposer à l'humilité; desorte qu'au lieu du Gouvernement aristocratique l'on seroit obligé partout de choisir le Gouvernement le plus populaire; ce qui détruit la doctrine de l'Auteur du Préservatif.

Il répondra sans doute que chaque Nation doit avoir ses Gouverneurs Ecclésiastiques, vû que le même Sénat ne suffiroit point à gouverner tout le Corps de la Chretienté. Mais en repondant cela il renverse son systême; car si chaque Nation se soûmettroit à un Primat (z), son Gouvernement spirituel seroit monarchique, & elle pourroit en esperer le même avantage que d'une Aristocratie spirituelle. Où sera donc le fondement de la défense que notre Auteur veut que Dieu ait faite de choisir jamais le Gouvernement monarchique?

Peut-être répondroit-il que l'élection d'un primat dans chaque Nation seroit contraire aux ordres de Jesus-Christ. Mais quelle absurdité ne seroit-ce pas, si la Reine Elizabeth ayant reçu de son peuple (a) un plein pouvoir de choisir une forme de Gouvernement Ecclésiastique, n'eût pû choisir celle que Dieu avoit établie préférablement à toute autre parmi les Juifs; je veux dire, l'élection d'une Primatie qui donnât à un seul homme tout autant d'autorité sur les Prélats & sur les Prêtres d'Angleterre, qu'Aaron & ses successeurs dans la souveraine Sacrificature en avoient sur les Lévites? Si cette grande absurdité épouvantoit cet Auteur, il pourroit encore inventer des subterfuges; car il pourroit dire ou que l'autorité d'un Primat ne seroit point monarchique, ou qu'il a seulement prétendu que Jesus-Christ n'a interdit que la Monarchie universelle d'un seul homme sur tous les Chretiens.

Refutation de ce qu'il allégueroit contre l'établissement d'un Primat dans chaque Nation.

Pour confirmer la premiere de ces deux réponses, il allégueroit que le Primat seroit obligé à convoquer des Conciles dans les conjonctures importantes, & qu'on ne lui permettroit pas de faire tout à sa fantaisie, & contre l'avis de tous les Evêques du Royaume, ni de passer les bornes des Loix de Dieu, & des saints Canons. Mais s'il ne faut que cela pour empêcher qu'un Gouvernement ne soit monarchique, il a grand tort de soûtenir que la Communion de Rome est gouvernée monarchiquement; car ou elle ne croit point le Pape supérieur au Concile, ou elle met des bornes à l'autorité du Pape en plusieurs manieres. C'est le sentiment général des Catholiques Romains, que le Pape ne peut casser ni les Loix divines, ni les Canons des Conciles concernant la foi, & qu'il faut qu'il parle *ex cathedra* s'il veut être crû; ce qui lui impose une espece de servitude. L'Auteur du Préservatif ne pourra donc plus crier, non pas même contre les (b) Ultramontains, & il faudra qu'il reconnoisse que l'autorité du Pape, réduite aux limitations sous lesquelles Mr. de Meaux l'a représentée, n'a rien d'opposé à l'institution de Jesus-Christ; on ne sera point passé du Gouvernement aristocratique au monarchique, & la Primauté du Pape aura tous les fondemens d'une juste domination: desorte que le petit nombre de particuliers qui l'attaquerent au XVI. siecle, ne pourroit plus passer que pour des mutins, puisqu'ils s'éleverent contre une longue possession accompagnée du consentement des peuples, les collateurs légitimes de la puissance des clefs, selon le systême de l'Auteur du Préservatif. C'est en vain qu'il alléguera les ruses ou les violences employées par les Papes à l'augmentation de leur pouvoir; tout cela se rectifie dès que les peuples acquiescent si pleinement à l'autorité d'un Supérieur, qu'ils sacrifiroient volontiers leurs biens & leurs vies pour la maintenir. Or telle a été pendant plusieurs siecles, & telle est encore la situation des esprits dans toute l'Eglise Romaine par rapport à la Primauté du Pape. Le Clergé & les laïques y ont concouru, & y concourent avec un extrême zèle. L'Auteur ruïneroit donc par la premiere réponse l'un des principaux fondement de la réforme de Luther & de Calvin. S'il

(y) „Voyez le *Calvino-Turcismus lib. 2. cap. 16. pag.* „334.

(z) „Notez que les Patriarches de l'Eglise Greque ont „au dessous d'eux tous les Clercs de leur Patriarchat, & „qu'ils n'ont personne au dessus d'eux à l'égard du spiri-„tuel. Si l'on objecte qu'ils consultent leurs inférieurs, „que dira-t-on qui ne se trouve dans le Papat?

(a) „Notez que selon cet Auteur dans son Esprit de „Mr. Arnaud tom. 2. pag. 314. ce fut la Reine Elizabeth „qui créa tous les Evêques d'Angleterre.

(b) „J'entens par ce mot ceux qui élevent au plus „haut point la puissance du Pape, non seulement dans „des harangues ou des pieces de poesie, ou des épitres „dédicatoires (cela ne mérite pas d'être objecté, mais „dans des Traitez dogmatiques composez exprès sur ce „sujet. Le nombre de ces Traitez est fort grand, ceux qui „ont été recueillis par les soins & aux frais de Jean Thomas „de Rocaberti, Archevêque de Valence, se montent à „vingt volumes in fol. imprimez à Rome vers la fin du „XVII siecle, sous le titre de *Bibliotheca maxima Pontificia*. Mais quelque nettement que de tels Auteurs don-„nent au Pape l'autorité monarchique, elle ne seroit „point, si les raisons par lesquelles l'Auteur du Préserva-„tif voudroit prouver que l'autorité de Primat, que le „peuple Anglois pourroit conferer à un homme, ne „seroit point monarchique, étoient valables.

S'il se réduit à la seconde réponse, il fera pitié; il ne se battra qu'en reculant; il se sauvera d'exception en exception, sans pouvoir citer aucun passage de l'Ecriture, non-plus pour l'une que pour l'autre. Il avoit commencé par établir que JESUS-CHRIST a défendu le Gouvernement monarchique, & il finiroit par avoüer que JESUS-CHRIST n'a défendu que la Monarchie universelle.

C'est ainsi que se confondent dans leurs vains raisonnemens ceux qui forgent des systêmes qu'ils accourcissent, ou qu'ils allongent à proportion de leurs besoins, sans se proposer autre chose que le point d'honneur d'avoir inventé des réponses aux objections d'un adversaire, ou que le ménagement d'un parti utile. C'est au fond un ménagement très-imparfait; & si les Episcopaux d'Angleterre étoient contens de cette avance, on ne leur pourroit pas appliquer le

(c) Cui male si palpere, recalcitrat undique tutus.

Ses variations & ses contradictions sur la forme du Gouvernement Ecclésiastique.

Mais il est certain que les véritables Conformistes rejettent une hypothese qui ne fait dépendre le caractere Episcopal que du bon plaisir des laïques: ils le croyent institué par JESUS-CHRIST.

Parmi les Presbytériens non Anglois, qui avant la révocation de l'Edit de Nantes débiterent qu'il est libre aux Chretiens de choisir ou le Gouvernement Consistorial, ou le Gouvernement Episcopal, il y en eut (d) que l'on soupçonna d'aspirer aux Bénéfices d'Angleterre; mais on exempta de ce soupçon l'Auteur du Préservatif. On savoit que les hommages qu'il faut rendre aux Evêques n'eussent pas été de son goût, & qu'il parla desobligeamment du Clergé Anglois dans son (e) Esprit de Mr. Arnaud l'an 1684. Je croi que la principale vûë qu'il se proposa, en faisant dépendre du libre-arbitre des peuples le Gouvernement Ecclésiastique, fut d'avoir une méthode de satisfaire plus facilement à des objections. Il ne seroit point blâmable de s'être servi de ce systême, s'il l'eût manié avec la candeur qui sied si bien aux Ministres de l'Evangile; mais nous avons vû que les cinq principes qu'il opposa à Mr. de Meaux s'étant trouvé peu conformes à son systême, & sujets à de fâcheuses conséquences, il a mieux aimé se précipiter d'abîme en abime, que de faire des aveux sinceres. Il auroit dû confesser ingénument qu'il abjuroit le trentiéme article de la Confession de foi des Eglises Réformées de France, & soûtenir qu'il le pouvoit abjurer vû qu'elle n'avoit pas été dressée par des personnes infaillibles. Il auroit dû convenir que c'est une suite naturelle de son systême, que les peuples puissent passer du Gouvernement Ecclesiastique démocratique à l'aristocratique, ou au monarchique, & de celui-ci à l'aristocratique ou au démocratique, sans que l'Eglise soit ruinée. Mais ne trouvant point là son compte, il l'a cherché ailleurs; il s'est érigé en tyran, & des idées & des mots; il a défini les choses tantôt d'une maniere, tantôt d'une autre.

Quelle est sa doctrine touchant le Gouvernement de l'Eglise lorsqu'il en parle dans le Préservatif? *Que le Seigneur Jesus-Christ a voulu que le gouvernement de son Eglise fût Aristocratique, & qu'il l'a remis entre les mains de gens qu'il a appellez des Evêques & des Prêtres, lesquels il a revêtus d'une égale puissance. Que cette espece de Gouvernement est de droit divin*, & par conséquent *qu'il ne doit être permis à personne de le changer sous quelque prétexte que ce soit.* Mais quelle est sa doctrine sur le même point dans d'autres écrits? Que le (f) *terme* d'Aristocratique *peut convenir au Gouvernement Presbyterien comme au Gouvernement Episcopal, mais beaucoup mieux pourtant à celuy-ci qu'à celuy-là: car le Gouvernement Presbyterien est proprement le Gouvernement* Democratique, *c'est le peuple qui gouverne par ses Députez ausquels on donne le nom d'*Anciens. *Et le Gouvernement Episcopal est proprement le Gouvernement* Aristocratique, *parcequ'il est entre les mains de plusieurs, sans pourtant que le peuple y ait aucune part.* Qu'excepté le Gouvernement monarchique il n'y a point de forme de Gouvernement que chaque Prince ne puisse établir en ses Etats. Quelles contradictions! Quoi? Si le Gouvernement aristocratique & immuable établi par JESUS-CHRIST, consiste en ce que la puissance de ceux que l'on nomme Evêques, est égale à la puissance de ceux que l'on nomme Prêtres, le Gouvernement Episcopal d'Angleterre, où les Prêtres sont sous la jurisdiction des Evêques, sera proprement le Gouvernement Aristocratique, tandis que le Gouvernement Presbytérien, où les Evêques & les Prêtres ont une égale puissance, ne sera Aristocratique qu'improprement; & il sera permis à chaque Prince Chrétien d'ôter aux Prêtres la puissance égale à celle des Evêques dont JESUS-CHRIST les a revêtus, & de donner aux Evêques la supériorité sur les Prêtres? Quel sens y a-t'il à tout cela?

Comment il élude une objection de Mr. Arnaud.

Que dirons-nous de la pensée que l'Auteur avance pour éluder une objection de Mr. Arnauld? Il dit (g) qu'un Etat qui passe de l'état de République à la Monarchie, perd sa forme & son essence; mais non pas quand il passe de l'Aristocratie à la Démocratie, ou de la Démocratie à l'Aristocratie. Où a-t'il appris de si belles distinctions?

Encore un mot. On lui avoit objecté (h) le différent style de ceux qui parlerent de l'Episcopat avant ou après les victoires de Cromwel. Il se sauve doucement & *en tapinois*: toute sa fierté l'abandonne dans cette retraite précipitée.

Vous serez surpris qu'un Auteur qui avoit à dos un antagoniste devant lequel il étoit fort dangereux de faire un faux pas, se soit exposé aux coups avec si peu de ménagement. Mais que voulez-vous? Il y a des gens qui savent que de cent lecteurs dont les applaudissemens leur sont assurez, il y en aura un à peine qui entendra dire que l'on a écrit contre eux. De-là vient leur sécurité & leur audace.

Moyens dont M. Spanheim se sert pour éluder la Confession de foi des Eglises Réformées sur l'égalité des Pasteurs.

J'allois finir lorsque je me suis avisé d'une chose qui mérite quelque réflexion: c'est que Mr. Spanheim se justifia le mieux qu'il lui fut possible des accusations qu'on lui avoit (i) intentées au sujet de ses complaisances pour l'Episcopat. Il profita des échapatoires qu'il avoit luës dans le Janséniste convaincu, & il ajoûta quelques autres considérations (k). Son principal embarras naissoit de la Confession de foi des Eglises Réformées

(c) „ *Horat. Sat.* 1. *lib.* 2.
(d) „ Je ne nommerai point celui qui fut soupçonné „ d'avoir eu en vûë la dignité Episcopale.
(e) „ Tome 2. pag. 314. & suiv.
(f) „ Janséniste convaincu pag. 242.
(g) „ Janséniste convaincu pag. 249.
(h) „ Arnaud *ubi suprà* pag. 99 & suiv.
(i) „ M. vander Wayez: voyez ci-dessus p. 1041. col. 2.
(k) „ On trouve l'extrait de son livre dans les Nouvelles de la Républ. des Lettres. Août 1684. art. 5.

mées de France & du Pays-Bas. Il employa deux moyens pour sortir d'affaire : le premier est (*l*) que ces Eglises se sont déclarées pour l'égalité des Pasteurs, sans en condamner l'inégalité ; le second est qu'elles ont donné la main d'association à des Eglises Protestantes dont les Pasteurs n'étoient point égaux, & qu'un grand nombre de Théologiens attachez à ces Confessions, ont reconnu que l'Episcopat d'Angleterre est compatible avec le service de Dieu & avec la vraie foi.

Réfutation de son premier moyen.

Je réfuterai facilement le premier de ces deux moyens ; car il est visible que dès qu'on assure la verité d'une chose, l'on assure, sans qu'il soit besoin de le déclarer expressément, que le contraire de cette chose n'est pas véritable. Si je dis qu'il est très-vrai que Pierre entend le Latin, faut-il que je dise outre cela qu'il est faux qu'il ignore le Latin ? Ne seroit-ce pas plûtôt une superfluité inexcusable ? Disons donc que ces paroles de la Confession de foi, *Nous croyons tous vrais Pasteurs, en quelque lieu qu'ils soient, avoir mesme autorité & égale puissance*, signifient clairement, *Nous croyons que s'il y a des Pasteurs en quelque endroit qui n'ayent pas même autorité & égale puissance, ils ne sont pas vrais Pasteurs*. Il est donc certain que ceux qui dresserent cette Confession de foi, firent en même tems deux décisions ; l'une, que l'égalité est un caractere des vrais Pasteurs ; l'autre, que l'inégalité est contraire à la qualité de vrai Pasteur. Cette derniere décision est contenuë si nécessairement dans la premiere, qu'il eût été inutile de la marquer en propres termes, & à part. J'avouë que si l'on eût dit : *Nous croyons que les Pasteurs qui ont une égale puissance sont de vrais Pasteurs*, on eût approuvé leur égalité sans désapprouver leur inégalité ; mais de la maniere que la Confession s'exprime, elle condamne leur inégalité par cela même qu'elle approuve leur égalité. Si les Auteurs de la Confession revenoient au monde, n'auroient-ils pas bien sujet d'être surpris du sens que l'on donne à leurs expressions ? Cela me fait juger qu'il n'est pas possible de dresser un formulaire avec tant de précaution, que les finesses de l'esprit humain n'y trouvent des sens differens. Vous savez peut-être les plaintes de Martin Luther (*m*).

Mais les Auteurs, les approbateurs de ces Confessions de foi, eurent eux-mêmes une grande déférence pour la Reine Elizabeth, & louërent sa Réformation de l'Eglise. Voilà l'une des branches du second moyen que Mr. Spanheim employe pour sa justification. Il ne sera pas mal aisé de le détruire.

Réfutation du second.

C'est une raison qui prouve trop. Tout le monde sait que les Calvinistes regardent le dogme des Luthériens sur la Présence réelle, & sur l'Ubiquité non seulement comme faux, & contraire à l'Ecriture, mais aussi comme très-absurde, visiblement opposé aux lumieres de la raison, & gros, pour ainsi dire, de conséquences très-dangereuses. Cependant ils ont toûjours reconnu la Réformation de Luther pour véritable ; ils ont toûjours été prêts à s'y réünir, moyennant la permission de garder leurs sentimens ; ils admettent à leur Communion les Luthériens, en leur permettant d'adhérer à la doctrine que l'humanité de Jesus-Christ est réellement présente sous les symboles de la Cene, & qu'elle y est (*n*) adorable. Il faut donc se souvenir qu'ils croyent qu'il y a des Réformations suffisantes au salut, & dignes d'éloges, quoiqu'il y reste des erreurs considérables & papistiques. Voilà comment ils considéroient la Réformation d'Angleterre, ils en condamnoient l'Episcopat, sans prétendre que ce defaut le rendît indigne d'une liaison fraternelle, & surtout sous un regne qui rendoit de si grands services aux Protestans des autres pays. Si l'on vouloit imiter Mr. Spanheim, l'on raisonneroit de cette façon : les Calvinistes veulent avoir des liaisons fraternelles avec les Luthériens ; donc ils jugent que Jesus-Christ a laissé à son Eglise la liberté de croire ou de ne pas croire la réalité. Cette conséquence est fausse, & ne le seroit point, si celle de Mr. Spanheim étoit bonne. Il se sert donc d'un argument qui provue trop.

❋❋❋❋❋❋❋❋❋❋❋❋❋❋❋❋❋❋

CHAPITRE XIV.

Eclaircissement de ce qui a été dit ci-dessus, que ceux de la Religion n'étoient pas aussi déreglez en France que les Catholiques Romains.

Vous me demandez pourquoi je vous ai écrit que les Réformez de France n'étoient pas aussi déreglez dans leurs mœurs que les Catholiques Romains ; car on vous a assuré que Mr. Jurieu témoigne tout le contraire. Qui pouvoit savoir mieux que lui ce point de fait ? Il a été Ministre plusieurs années en France, & par conséquent il a dû être mieux informé qu'un séculier de la morale pratique de ceux de sa Religion. Sa charge l'obligeoit à veiller sur leur conduite, & lui ouvroit plusieurs moyens d'en être instruit, parceque les bonnes ames qui souhaitoient que la discipline fût exercée sur les pécheurs, ne manquoient pas d'avertir les Membres du Consistoire, & principalement les Ministres, de ce qui se commettoit contre les devoirs de la morale. Vous direz ce qu'il vous plaira, Monsieur, je vous prouverai facilement que le Ministre dont vous parlez, a témoigné la même chose que moi, & qu'il a même soutenu en général que la corruption des mœurs est plus grande dans l'Eglise Romaine, que dans l'Eglise Réformée.

La corruption des mœurs plus grande dans l'Eglise Romaine, que dans l'Eglise Réformée, selon Mr. Jurieu.

Voici ce qu'il répondit à Mr. Arnauld dans un Ouvrage (*a*) qu'il publia six ou sept ans avant (*b*) sa sortie de France : (*c*) *En général, Mr. Arnaud nous accuse d'une vie impure & déreglée, & pleine de desordres. Je luy demanderay premierement contre qui il luy semble bon de former cette accusation : Est-ce contre ceux qui vivent aujourd'huy sous le nom de Réformez & de Protestans ? Si cela est, je les luy abandonne, & je souhaite que ses reproches les couvrent de confusion. Je diray pourtant en passant qu'on nous doit tenir quelque conte de ce que nous ne sommes pas tout-à-fait méchans dans un siecle aussi corrompu. Je diray que nous devons une partie de notre corruption aux gens parmi lesquels nous vivons. Je diray que les roues & les gibets ont peut-estre moins de criminels Protestans que de Catho-*

(*l*) „ Voyez les Nouvelles de la Rép. des Lettres *ibid.*
(*m*) „ Voyez Mr. de Meaux, Histoire des Variations „ liv. 4. n. 37.
(*n*) „ M. Jurieu, qui avec tant d'autres Ministres avoit „ nié cela, fut enfin contraint de l'avoüer, accablé des „ preuves que M. Arnauld en avoit données. Voyez les „ chapitre 13. & 14. du Jansenisme convaincu, où il „ cherche des échapatoires tant qu'il peut.
(*a*) „ Intitulé, *Justification de la Morale des Réformez.*
(*b*) „ Il en sortit en 1681.
(*c*) „ Jurieu, Justificat. de la Mor. liv. 1. pag. 12. „ & 13. édit. de la Haye 1685.

Catholiques Romains, mesme à proportion de notre nombre. Je diray que l'Italie est un peu plus décriée pour les vices que l'Angleterre.

Et selon Mr. Arnauld le bon de l'Eglise Romaine l'emporte sur le bon de l'Eglise Reformée.

Mr. Arnauld dans un Ouvrage qui fut imprimé l'an 1682. remarqua (d) que l'une des choses qui donnerent cours à la doctrine de Luther & de Calvin, & de leurs premiers disciples, est qu'ils déclamerent avec une extreme force contre le déreglement des mœurs. Mais il prouve par des passages d'Erasme, & de Luther, & de Calvin, & de quelques autres Ministres, que ceux qui sortirent de l'Eglise Romaine pour embrasser la Communion Protestante, persevererent dans leurs vices, & se corrompoient encore plus. Il ajoute (e) *qu'au lieu que cette premiere ferveur apparente dont ces pretendus Reformateurs tachoient d'éblouir le monde, s'est bien-tost évanouye, Dieu a renouvellé visiblement depuis ce temps-là son Esprit de grace & de sainteté en un si grand nombre de personnes de l'Eglise Catholique, qu'il ne faut que comparer ces deux Eglises ensemble, pour juger sans peine qui est celle qui a le plus de marques d'estre la véritable Epouze du fils de Dieu, où reside son Esprit, & où il répand ses graces. Mais pour ne se pas tromper dans cette comparaison, il faut remarquer qu'on ne doit, en la faisant, considerer dans l'une & l'autre Eglise que ceux qui en sont ou qui en paroissent estre le bon grain.* C'est-à-dire, qu'il ne veut point que l'on compare les deux Eglises en gros, ou par leurs mauvais côtez; mais seulement le bon de l'une avec le bon de l'autre. Il se persuade qu'un parallele ainsi limité sera le triomphe du Catholicisme, & il donne de grands détails, & articule beaucoup d'exemples.

Mr. Jurieu le nie.

Mr. Jurieu voulant réfuter ces observations de Mr. Arnauld, ne crut pas qu'il lui fût possible de dissimuler avec honneur la condition qui avoit été prescrite pour le parallele; c'est que l'on comparât le beau côté du Papisme avec le beau côté de l'Eglise Protestante. Il commença donc d'une maniere qui faisoit voir que même sous cette condition-là il acceptoit le défi, & il s'adjugea le triomphe avec toute la fierté d'un superbe conquérant. *Si nous voulions*, dit-il (f), *nous faire des Saints du caractere des dévots de l'Eglise Romaine, nous en aurions plus qu'elle. Nous pourrions nous faire honneur de nos Labadistes & de plusieurs autres Societez mortifiées; comme l'Eglise Romaine se fait honneur du Monastere de la Trappe: & il seroit aisé de prouver, qu'en Angleterre on trouvera* PLUS DE MILLIERS *de personnes qui vivent dans la haute dévotion, qu'il n'y en a de centaines dans les pays où le Papisme regne. Nous ferions aussi un gros Catalogue de Saints, si nous voulions le composer de tous les honnestes gens reconnus pour tels, qui ont esté dans nostre parti. Nous y mettrions Elisabeth Reine d'Angleterre, qui vaut bien Isabelle Souveraine des Pays-Bas: nous y mettrions l'Amiral de Coligny, son gendre de Teligny, les Princes d'Orange, feu Madame de Turenne, & Madame de la Force sa mere, dont la vertu estoit un peu plus pure que celle de Madame de Longueville. Si nous voulions dresser un Catalogue des honnestes gens de la Robbe, des bons Pasteurs de deçà la Mer, & des bons Evesques d'Angleterre, en cent ans de temps nous en trouverions plus que Mr. Arnaud n'en a trouvé en cinq ou six cents ans.*

Il compare hors de propos les Mœurs des Vénitiens avec celles des Hollandois.

Mais à peine eût-il consacré une page à la complaisance qu'il voulut avoir pour la condition que Mr. Arnauld avoit prescrite, qu'il se jetta à travers champs au-delà de bornes de son adversaire. Il se mit à comparer en gros la Rebublique de Venise avec celle de Hollande, & il entassa dans une vingtaine de pages tout ce qu'il trouva dans la Relation de Mr. de Saint Didier, ou ailleurs, touchant les Courtisanes de Venise, & les autres desordres, & il conclut que la corruption des mœurs étoit bien plus grande parmi les Vénitiens que parmi les Hollandois; & sans doute il ne donna ce seul parallele, que comme un échantillon qui devoit faire juger en général de tous les autres Etats Catholiques comparez à tous les autres Etats Protestans.

Voilà ce qu'il fit l'an 1684. Il fit rimprimer à la Haye en 1685. le livre qu'il avoit publié en France contre Mr. Arnauld, & il ne changea rien au passage que je vous en ai allégué. Vous voyez donc que son suffrage confirme ce que j'ai dit, & s'étend même beaucoup au-delà; car je n'ai mis en parallele que les Protestans & les Catholiques de France. Je n'ai point prétendu nier que les Catholiques cachez dans les lieux où les Protestans dominent, comme en Angleterre, soient moins déreglez que ceux qui professent la Religion de l'Etat. Je ne sai point au vrai qu'elles sont les mœurs des Catholiques Anglois; mais je trouve vraisemblable que ceux qui ont de leur côté la faveur du monde, vivent plus voluptueusement & plus licencieusement que ceux qui sont sous le joug d'une Religion ennemie de la leur. Quoiqu'il en soit, si Mr. Jurieu se trouve ici en opposition avec moi, il s'est contredit lui-même; ce qui est arrivé en tant d'autres occasions, qu'on peut assurer que ç'a été son défaut quotidien, *peccatum quotidianæ incursionis.*

Et se contredit lui-même dans un autre ouvrage.

Je crois que ceux qui vous ont appris qu'il témoigne le contraire de ce que j'ai remarqué touchant les François de la Religion, se fondent sur ce passage de l'un de ses livres. (g) *Le plus grand de tous les maux* des Protestans de l'Europe, *c'est leur extrême corruption. Les Reformez de France se laissent emporter au torrent de la vanité, de l'orgueil, du luxe, de la folle dépense qui occupe tout le Royaume,* & SOUVENT ILS ENCHERISSENT DANS CES CRIMES SUR LEURS COMPATRIOTES. *L'Angleterre a ses défauts qui ne sont pas moins grands, la pieté y est relaschée, les hommes y sont superbes, les femmes souverainement dereglées, sont vaines, pompeuses au-delà de toute imagination. Les Royaumes du Nort & les Provinces reformées de l'Allemagne sont plongées dans une débauche qui les abbaisse & les abrutit, partout generalement regne une prodigieuse indifference pour la Religion. Les Princes & les Souverains ne pensent uniquement qu'aux intérêts publiques; le soin de l'Eglise & de la verité est ce qui les occupe le moins, les Peuples sont sans pieté, les Pasteurs sont relaschez, & au lieu que chacun à son coin devroit soustenir le grand ouvrage de la Reformation, tous contribuent à le laisser tomber à terre. Au contraire le Papisme reprend une nouvelle force, ses mœurs ne sont plus dans cet excès de corruption où elles estoient dans les siecles passez. Ce n'est pas qu'il y ait plus de régeneration qu'entre les Réfor-*

(d) „ Arnauld, Apologie pour les Catholiques Tom. „ 2. pag. 333. & suiv.

(e) „ *Idem, ibid. pag.* 338. 339.

(f) Jurieu, Esprit de Mr. Arnaud Tom 1. pag. 382. „ 383.

(g) „ Jurieu, Avis aux Protestans de l'Europe. Cet „ Avis est au-devant de ses Préjugez légitimes contre „ Papisme.

Réformez, tout corrumpus que nous sommes, & tout corrigez que sont les Papistes, nous nous ressemblons encore beaucoup plus pour les mœurs. Mais c'est-là notre malheur & notre honte, autrefois il y avoit une distance infinie entre eux & nous, aujourd'huy nous sommes tous près les uns des autres, parce qu'ils se sont un peu raprochez du bien, & que nous nous en sommes éloignez infiniment. S'ils ne nous cedent point en corruption de mœurs, ils l'emportent au moins sur nous en zele pour la foy, le nôtre est entierement aneanti, & le leur est plus enflammé que jamais.

La différence d'intérêt, cause de ses contradictions

Ces paroles sont tirées d'un livre qu'il fit imprimer à Amsterdam l'an 1685. tandis qu'il faisoit réimprimer à la Haye son apologie de la Morale des Réformez. Ce que j'observe afin de vous faire voir qu'en même-tems il rendoit un témoignage contraire au mien, & un témoignage conforme au mien. Qu'il accorde, s'il peut, avec le dernier passage que j'ai cité, ce qu'il avoit dit dans deux autres livres contre Mr. Arnauld. Je dirai seulement que la différence d'intérêt l'a poussé dans ces disparates : il avoit besoin, lorsqu'il répondit à Mr. Arnauld, que les Réformez de France, & le reste des Protestans de l'Europe fussent moins corrompus que les Catholiques Romains ; mais dans le livre imprimé à Amsterdam il avoit besoin qu'il fussent plus corrompus ; car il fondoit sur cela l'une des preuves de son Horoscope de deux Religions, la Romaine, & la Protestante. Il croyoit en 1685. que l'on étoit à la veille de voir l'une ou l'autre régner seule dans le monde. *Toute l'Europe*, disoit-il, (*b*), *doit faire attention à ce qui se passe aujourd'huy dans le monde, car il ne s'est rien fait de plus grand depuis deux cens ans, & il y a toute apparence que les affaires de la Religion sont à la veille d'une crise à peu près semblabe à celle qui arriva au commencement du siecle passé. Il faut que la Religion Protestante perisse dans peu de temps, ou qu'elle demeure entierement victorieuse par un miracle de la Providence.* C'est ainsi qu'il commence son *Avis aux Protestans de l'Europe, tant de la Confession d'Ausbourg, que de la Confession des Suisses.* Il n'est pas nécessaire de vous dire que son pronostic a été la vanité même, tout comme une infinité d'autres prédictions qu'il a tournées en cent manieres. Vingt & six ans se sont passez depuis cette prétenduë veille de crise, & l'on n'a point vû encore ni que l'Eglise Romaine, ni que l'Eglise Protestante ayent rien perdu ni gagné : la domination de chacune est demeurée constamment où elle étoit. Or c'est par-là qu'il faut juger de leurs forces temporelles ; car la diminution des Protestans sous des Princes Catholiques ne pourroit passer pour une diminution de la force temporelle des Eglises Protestantes, qu'en cas que l'on supposât que si les Princes Catholiques & les Princes Protestans entroient en guerre, les sujets Protestans de ceux-là prendroient les armes contre leur légitime Souverain. Supposition abominable, & qu'aucun Auteur prudent n'oseroit admettre dans la These générale. Quelque étourdi aveuglé par les passions pourroit l'approuver ; mais il se contrediroit grossierement, dès qu'on lui demanderoit si dans une telle conjoncture les Papistes, sujets des Puissances Protestantes, feroient bien de se soulever contre leur légitime Souverain. Manqueroit-il de répondre qu'ils pécheroient & contre les loix divines & contre les loix humaines ?

CHAPITRE XV.

Précis de quelques réflexions sur un endroit du chapitre précedent. Ce que Saint Augustin répondit aux Manichéens, qui se glorifioient de leurs mœurs.

Après avoir lû ma réponse à votre derniere question, vous avez été consulter l'Apologie de Mr. Arnauld pour les Catholiques. Cela vous a fait faire plusieurs réflexions que vous me donnez à examiner ; mais je vous déclare que je ne prendrai point cette peine. Si l'on a mal répondu à l'Apologiste des Catholiques, c'est la faute d'un particulier qui ne tire point à conséquence, & vous me devez permettre de n'y prendre aucune intérêt.

Combien est raisonnable la condition que Mr. Arnauld exige pour bien faire le parallele des vertus des deux Religions.

I. Vous dites en premier lieu que la condition que Mr. Arnauld avoit exigée, qui est que l'on comparât par leurs beaux côtez les deux Religions, étoit la plus raisonnable du monde. Il l'avoit prouvée par une (*a*) raison très-solide, & par l'autorité pratique de Saint Augustin. Il avoit proposé l'exemple de ce grand Saint, qui pour réprimer *le faste des Manichéens qui se vantoient d'observer l'Evangile avec plus de pureté que les Catholiques, ne s'amuse pas à défendre ou à excuser les Catholiques dereglez qui étoient en fort grand nombre en ce temps-là aussi-bien qu'en celuy-cy : mais il leur oppose les gens de bien de l'Eglise Catholique, & il conclud des exemples admirables de vertu qu'il en rapporte, qu'on ne trouvoit rien d'approchant parmy les hérétiques* (*b*). Mr. Arnauld avoit marqué cinq beaux endroits, par lesquels S. Augustin caractérisa la supériorité de vertu qui convenoit à l'Eglise Catholique. Il avoit cité ces paroles adressées aux Manichéens : (*c*) *Comparez vos jeûnes avec les jeûnes* de nos vertueux, *votre chasteté avec leur chasteté, votre modestie avec leur modestie, votre charité avec leur charité. Mais ne m'objectez point les vices de ceux qui font profession ouverte de la Foy Chrestienne, & qui ne sçavent pas les obligations de cette foy qu'ils professent, ou bien n'y satisfont pas. N'alleguez point les erreurs & les dereglemens d'une multitude ignorante qui dans la Religion même ne laisse pas d'être superstitieuse, ou qui est tellement plongée dans les voluptez & dans les debauches, qu'elle ne se souvient plus de tout ce qu'elle a promis à Dieu..... Pourquoy blessez-vous l'honneur de l'Eglise Catholique en blâmant les mœurs de ceux qu'elle condamne elle-même, & qu'elle s'efforce tous les jours de corriger comme de mauvais enfans ? Pourquoy ne jettez-vous les yeux que sur ceux qui en sont les ordures & la paille ? Cherchez des fruits dans le Champ : cherchez du froment dans l'aire, vous n'aurez pas de peine à en trouver, & ils se présenteront eux-mêmes si on les cherche.* Il avoit suivi ce modele de Saint Augustin ; il avoit montré par les mêmes beaux endroits la supériorité de vertu des Catholiques des derniers

Qu'il suit le modele de St. Augustin.

(*b*) » Jurieu, Avis aux Protestans *ubi suprà*.

(*a*) » La paille n'est rien tant qu'elle demeure paille, » & ceux qui sont dans ce rang n'estant au plus que des » membres morts de l'Eglise, & ne luy appartenant que » d'une maniere assez impropre, selon les meilleurs » Théologiens, on ne les peut & on ne les doit considerer en aucune sorte, quand il s'agit de juger qui est » celle des deux Eglises où le Saint Esprit donne plus de » signes qu'il y est vrayement vivant par les effets de » sa grace. *Arnauld, Apol. pour les Cathol. Tom. 2. pag.* » 339.

(*b*) » *Idem, ibid.* Il cite St. Augustin dans le livre des » mœurs de l'Eglise Catholique vers la fin.

(*c*) » *Idem, ibid. pag.* 341. 342.

niers siecles sur les Hérétiques : il ne s'étoit point contenté d'expressions vagues ; il avoit nommé telles & telles Communautez Religieuses, tels & tels particuliers de diverses qualitez, plusieurs de la premiere qualité, & même plusieurs têtes couronnées. Ces détails sont amples, suivis & bien soutenus. N'est-ce donc pas se moquer du monde, dites-vous, que de se produire sur les rangs pour réfuter cette partie de l'Ouvrage de Mr. Arnauld, lorsqu'on ne peut faire autre chose que compiler des passages concernant la corruption des Vénitiens, sans dire un seul mot de ce qui est de loüable & de Chretien dans cette fameuse République ? N'est-ce pas fouler aux pieds tous les égards qu'on doit au Public, que de donner vingt pages à une compilation de cette nature, après avoir eu bien de la peine à fournir une petite page qui eût du rapport à l'état de la question ?

II. Vous dites en second lieu, que la moitié de cette page ne contient que des inutilitez & que des expressions vagues, qu'un lecteur qui ne veut pas se laisser tromper prendra pour des fanfaronneries, pendant qu'il ne verra point de preuves particulieres.

Défauts des réponses que lui fait Mr. Jurieu.

III. En troisiéme lieu, vous dites que dans l'autre moitié de la page, ces deux ou trois périodes où l'on a donné des noms, ne sont pas moins foibles que tout le reste de la dispute. Vous y trouverez plusieurs défauts. Car 1. les Réformez ne peuvent point se faire honneur des Labadistes, comme l'Eglise Romaine se fait honneur du Monastere de la Trappe. Les Labadistes sont les sectateurs d'un Ministre qui fut déposé, & qui devint schismatique dans toutes les formes. Ils ne reconnoissoient la jurisdiction d'aucun Consistoire, ni d'aucun Synode Réformé : ils se sont séquestrez de la Communion des Eglises Protestantes : ils les trouvent trop remplies de mondains pour vouloir communiquer avec elles. Au lieu que les Religieux de la Trappe demeurent unis au centre commun de la Catholicité. 2. Les Labadistes n'approchent pas de l'austérité de l'Abbaye de la Trappe ; ils se marient ; ils s'habillent autant qu'il faut pour se garantir du froid ; ils mangent autant que la nature le demande ; ils n'ont point de haine pour leur chair ; ils la nourrissent ; ils l'entretiennent. 3. Il ne faut point confondre avec les Saints les honnêtes gens dont la vertu monte un peu plus haut que la vertu ordinaire. Cependant Mr. Jurieu s'imagine que l'on pourroit mettre au catalogue des Saints *Elizabeth Reine d'Angleterre, l'Amiral de Coligny, son gendre Téligny, les Princes d'Orange, Madame de Turenne, & Madame de la Force sa mere.* On y pourroit donc mettre Gustave Adolphe, l'Electeur Palatin Roi de Boheme, le Duc de Weimar, le Duc de Rohan ; sa mere, sa Sœur, sa fille ; car pour sa femme, c'est une autre question. On y pourroit mettre les Princes d'Orange, Monsieur de Schomberg, Madame son épouse, Madame de la Trimouille, la Princesse de Taraute, le Marquis de Ruvigni, Mr. du Quesne, & bien d'autres personnes de l'un & de l'autre sexe. Mais les Catholiques Romains se moqueroient de cela, & prétendroient pouvoir fournir à centaines de cette sorte de Saints : ils vous donneroient une Louïse de Lorraine, femme d'Henri III. Marie de Médicis, Anne d'Autriche, mere de Louïs XIV. Marie Thérése d'Autriche, femme du même Roi ; la Reine de Portugal premiere femme de Don Pedro, & l'Infante sa fille *(d)* ; le Connétable de Mommorenci tué à la bataille de Saint Denys ; le Duc de Guise tué par Poltrot ; Mr. de Turenne, le Maréchal de Bellefonds ; & je ne sai combien de Duchesses, & de Maréchales de France, & de Princesses, & de Géneraux d'armée. Ils diroient en un mot que les exemples qu'ils donnent dans le livre de Mr. Arnauld, & ailleurs, ne contiennent pas simplement une sincere pieté & une vertu solide, mais aussi des triomphes extraordinaires remportez sur les passions que la Nature semble autoriser le plus, une abnégation évangélique qui rompt presque tous les liens de la nature ; la renonciation aux plaisirs permis ; un combat continuel avec la chair par des jeûnes & par des macérations insupportables, &c. 4. Si la Reine Elizabeth vaut bien l'Infante Isabelle Souveraine des Pays-bas, ce n'est point à l'égard des austéritez de la dévotion ; car si l'on compare ensemble ce que les Historiens de cette Reine nous apprennent de ses exercices de pieté, & de sa vie spirituelle, & de son détachement du monde, & ce que les Historiens de cette Infante nous disent de sa ferveur dans l'oraison, & de ses pratiques dévotes ; l'on trouvera qu'autant que la Reine surpassoit l'Infante en l'art de régner, autant lui étoit-elle inférieure en dévotions distinguées. Cette Reine savoit dans la perfection l'art de régner : or c'est un art qui ne s'apprend ni s'exerce par la pratique des vertus de la voie étroite : c'est un art qui appartient à la voye large. 5. Il n'y a rien de plus puérile que d'observer que la vertu de Madame de Turenne étoit un peu plus pure que celle de Madame de Longueville. Un bon esprit, un esprit droit se fût attaché au sens de M. Arnauld ; je veux dire, qu'il n'eût consideré Madame de Longueville que dans le tems qui suivit sa conversion.

IV. Enfin vous dites que vous ne sauriez comprendre par quelle vertu occulte l'étoille de Mr. Jurieu lui inspira de se servir d'une méthode *(e)* qui pût le mettre pour toûjours à couvert des foudres de Mr. Arnauld ; car si ce dernier avoit refuté ce que l'autre lui avoit répondu, il l'auroit mis dans un ridicule visible à toute la terre.

Comment on pourroit répondre solidement.

Voilà, Monsieur, le précis de vos quatre longues réflexions, je les ai abregé autant que j'ai pû, & je crains que vous ne trouviez que je les ai trop affoiblies. Quand cela seroit, vous n'en devriez pas être fâché, puisque tout ce que j'ai résolu de vous répondre se réduit à un article, qui est, que tels exemples de la dévotion austere & outrée sont en plus grand nombre parmi les Catholiques Romains, que parmi les Protestans ; mais cela ne prouve point que le vrai désir du salut, & le courage de choisir les voyes pénibles, soient plus rares parmi les Protestans que parmi les Catholiques Romains. L'origine de la différence est que ceux-ci attachent une idée de mérite & de gloire extraordinaire aux macérations du corps, au lieu que les autres sont accoûtumez dès l'enfance, & par les discours de conversation, & par la lecture, de regarder les haires

(d) » Ces deux dernieres Princesses aprochent du de» gré éminent de la sanctification, si ce que le Pere » d'Orléans Jésuite, en raconte, est véritable.

(e) » Voyez dans le Diction. Histor. & Crit. l'article » *Arnauld* Docteur de Sorbonne, la remarque *E* de la 1. » édit. ou rem. *G* de la dern.

IV. Partie.

haires & les cilices, les flagellations, &c. comme des superstitions monachales, & comme des farfanteries d'hypocrite, ou des illusions de visionnaire. La diverse théorie sur ces points-là produit des pratiques toutes différentes. Or il est bien sûr que les Protestans ne sont pas destituez de bonnes preuves de leur théorie.

M. Jurieu l'a lui même fait dans ses prejugez contre le Papisme.

Si je vous vais citer un Auteur qui témoignera ce que j'ai dit de l'idée que les Protestans se font des austéritez monachales, ce ne sera pas dans la vûë de prouver ce point de fait, vous le connoissez de reste; mais ce sera pour vous apprendre que Mr. Jurieu comprit enfin qu'il avoit laissé à Mr. Arnauld un grand avantage, en n'osant lui répondre que deux ou trois mots quant à cet esprit de ferveur renouvellé *en un grand nombre de personnes Catholiques* depuis la naissance du Luthéranisme. C'estpourquoi dans un autre Ouvrage il considera cela comme une objection (*f*) que l'on pouvoit faire contre le préjugé qu'il tiroit de la corruption des mœurs. Il n'attaqua néanmoins cette objection qu'après bien des courses hors de la lice : il fit revenir sur la scene les déreglemens des Vénitiens, & des autres Italiens : il copia quelques invectives de l'Evêque du Belay : il tira du Factum des Religieuses de Provins de quoi remplir sept pages *in quarto* : il étendit ses consequences le plus qu'il put, après quoi il se montra dans la carriere; il se proposa ces Communautez ferventes dont Mr. Arnauld avoit parlé : & comme les austéritez de l'Abbaye de la Trappe sont (*g*) celles dont les Catholiques Romains se font le plus grand honneur, il ne tourna ses armes que de ce côté-là. Mais ayant vû que l'approbation donnée à un livre de l'Abbé de la Trappe par l'Archevêque de Reims étoit dattée de Versailles, il recommença ses courses; il déclama contre les Evêques de Cour assez amplement. Enfin se trouvant au fait, il remarqua, 1. Que (*h*) les attestations qui se publient touchant les Moines de la Trappe pourroient être fausses. 2. Que si elles sont vrayes, l'on doit se souvenir que (*i*) *l'orgueil entre toujours dans ces genres de vie pleins d'affectation & de singularité*; qu'il faut regarder ces Religieux comme (*k*) des *esprits melancholiques dont la melancholie tourne du côté d'une fausse devotion*; que (*l*) *l'esprit d'illusion peut faire tout ce qu'on attribuë au Saint Esprit*; que *ces austeritez & cette cruelle guerre qu'on declare à son extérieur est plûtôt une marque de la fausse Religion que de la véritable*; que *le Demon attaque* la Religion de Dieu *& par l'esprit de libertinage & par l'esprit d'illusion*; que *l'esprit humain a des tours & des profondeurs qu'on ne connoît pas*; (*m*) que les Moines *ne sauroient se tenir dans un juste milieu; ou ils deviennent libertins, ou ils deviennent fous, superstitieux, melancholiques; & avec cela ils sont superbes, & regardent le reste des hommes, comme des mondains & des reprouvez.*

Ceci vous démontre la verité d'une chose que je vous ai écrite (*n*).

CHAPITRE XVI.

Considérations sur les mœurs des Manichéens.

La question que vous avez jointe à vos quatre réflexions, me donnera lieu de remarquer que cette théorie des Protestans trouve grace quelquefois dans l'autre parti; car il l'employe lors qu'elle combat des Hérétiques qui se vantent de l'austerité de leurs mœurs. Vous m'avez demandé la résolution d'un doute que le livre de Mr. Arnauld a fait naître dans votre esprit, lorsque vous y avez lû que Saint Augustin fut obligé de répondre aux reproches des Manichéens qui se vantoient de leur vertu, & qui l'opposoient aux déreglemens des Catholiques. Cela prouve que pour le moins ils se piquoient de morale, & qu'ils pratiquoient l'extérieur de la vertu. Mais comment accorder cela avec leur dogme des deux Principes, dont l'un ne pouvoit faire que du bien, & l'autre que du mal? Pourquoi préferer dans un tel systême la vertu au vice; car on n'a rien à craindre de l'être bienfaisant si l'on néglige la vertu, & l'on n'a rien à esperer de l'être malfaisant si on la (*a*) cultive?

Comment on peut concilier les vertus pratiques des Manichéens avec leur Dogme des deux Principes.

J'ai à vous répondre premierement, que le systême des Manichéens est si confus, (*b*) si bigarré, si mal lié, & si plein d'absurditez qui ne coulent point les unes des autres, qu'on voit bien qu'ils n'avoient aucune justesse d'esprit, & qu'ils étoient de très-mauvais Logiciens. Secondement, qu'il se pouvoit faire qu'ils jugeassent qu'encore que le bon Principe ne punît jamais, il augmentoit ou diminuoit ses faveurs & ses récompenses, & que le mauvais Principe faisoit du mal tantôt plus & tantôt moins, quoiqu'il ne répandît jamais aucune faveur. Troisiémement, que le mélange de parties du bon Principe & du mauvais Principe dont ils supposoient que l'homme étoit composé, les pouvoit porter à croire que la vertu leur seroit utile, & que le vice leur causeroit du dommage; car ils se figuroient que les deux Principes se faisoient la guerre. Ils pouvoient donc s'imaginer que le bon Principe n'épargnoit pas le mauvais, & qu'il pouvoit bien lui faire sentir du mal; desorte qu'etant qu'ils étoient composez de quelques parties du mauvais Principe, ils avoient sujet de craindre le bon; & ainsi ils se pouvoient croire intéressez à pratiquer la vertu comme une chose qui feroit prédominer les parties du bon Principe, & qui les délivreroit de la servitude du mauvais, auquel cas leur condition eût été plus agréable. Enfin j'ai à vous répondre que la raison, les idées de l'honnête, & le désir de se conformer au jugement du Public, peuvent l'emporter sur les influences malignes d'une hypothese. C'est ainsi que les Philosophes qui nioient ou la Providence, ou même l'existence divine, n'ont jamais dogmatisé en faveur du crime, & qu'ordinairement ils se sont piquez de la morale approuvée dans le pays où ils vi-

(*f*) Voyez les Préjugez légitimes de M. Jurieu contre le Papisme tom. 1. pag. 345.
(*g*) *Id. ibid. pag.* 357.
(*h*) *Id. ibid. pag.* 360.
(*i*) *Id. ibid.*
(*k*) *Id. ibid. p.* 361. Il dit pag. 363. que *toute personne desinteressée les regardera toujours comme des melancholiques qui se sont entêtez d'une fausse idée de devotion.*
(*l*) *Id. ibid.*
(*m*) *Id. ibid pag.* 364.
(*n*) Ci-dessus 2. Part. Chap. CLXXIX. pag. 880. 2. col.
(*a*) Voyez dans le Dict. Hist. & Crit. la remarque G de l'article *Pauliciens* à la fin.
(*b*) Voyez Saint Augustin *de hæresibus* cap. 46. & le Commentaire de Lambert Daneau.

vivoient. La vertu ne perdoit point à leur égard les charmes de sa beauté naturelle ; elle les faisoit passer dans leur ame en dépit de leurs opinions speculatives, dont elle arrêtoit les conséquences. L'approbation du Public lui donnoit outre cela une beauté empruntée, qui n'étoit pas moins efficace que la beauté interieure. On trouvoit de l'honneur humain & beaucoup de loüanges dans la profession des bonnes mœurs. On se seroit vû accablé d'invectives par les autres sectes, si l'on avoit eu du mépris pour la morale pratique. Il ne faut donc pas trouver étrange que la secte Manichéenne l'ait cultivée, & qu'elle ait tâché de faire honte aux Orthodoxes de leur mauvaise vie.

Parade qu'ils faisoient de l'austerité de leurs mœurs.

Voici ce que (c) Fauste le Manichéen disoit aux Catholiques chez Saint Augustin (d) : » *Vous me demandez si je reçois l'Evangile ? Vous* » *le voyez en ce que j'observe ce que l'Evangile pres-* » *crit ; c'est à vous à qui je dois demander si vous* » *le recevez, puisque je n'en voy aucune marque* » *dans vostre vie. Pour moy j'ay quitté pere, me-* » *re, femme & enfans, l'or, l'argent, le manger,* » *le boire, les delices, les voluptez, content d'avoir* » *ce qu'il faut pour la vie d'un jour à l'autre.* » *Je suis pauvre, je suis pacifique, je pleure, je* » *souffre la faim & la soif, je suis persecuté pour* » *la justice, & vous doutez que je reçoive l'Evan-* » *gile ?*

Mr. l'Evêque de Meaux qui rapporte ces paroles, venoit de dire (e) que les Manicheens du XIII. siecle *avoient un exterieur surprenant.* Enervin, ajoûte-t'il, les fait parler en ces termes : » *Vous autres,* disoient-ils aux Catholiques, » *vous joignez maison à maison & champ à champ ;* » *les plus parfaits d'entre vous, comme les Moines* » *& les Chanoines reguliers, s'ils ne possedent point* » *de biens en propre, les ont du moins en commun.* » *Nous qui sommes les pauvres de Jesus-Christ sans* » *repos, sans domicile certain, nous errons de ville* » *en ville comme des brebis au milieu des loups, &* » *nous souffrons persecution comme les Apostres & les* » *Martyrs.* Ensuite ils vantoient leurs abstinen- » ces, leurs jeusnes, la voix étroite où ils mar- » choient, & se disoient les seuls Sectateurs de la » vie Apostolique, parceque se contentant du » necessaire ils n'avoient ni maison, ni terre, » ni richesses, *à cause*, disoient-ils, *que Jesus-* » *Christ n'avoit ni possedé de semblables choses, ni* » *permis à ses disciples d'en avoir.* Selon Saint Ber- » nard, il n'y avoit *rien en apparence de plus chre-* » *tien* que leurs discours, *rien de plus irreprocha-* » *ble que leurs mœurs.* Aussi s'appelloient-ils les » *Apostoliques*, & ils se vantoient de mener la vie » des Apostres.

Les Catholiques leur répondoient ce que les Protestans répondent aux Catholiques lorsqu'ils vantent les austeritez de leurs Moines.

Voyons présentement ce que je vous ai promis ; voyons, dis-je, les Catholiques Romains tenir le même langage que les Protestans qui rejettent les macerations, les vœux Monastiques, les abstinences. (f) *Saint Augustin & Saint Bernard font voir* aux Manichéens *que leur vertu n'estoit qu'une vaine ostentation. Pousser l'abstinence des viandes jusqu'à dire qu'elles sont immondes & mauvaises de leur nature, & la continence jusqu'à la condamnation du mariage, c'est d'un costé s'attaquer au Createur, & de l'autre lascher la bride aux mauvais desirs en les laissant absolument sans remede. Ne croyez jamais rien de bon de ceux qui outrent la vertu. Le dereglement de leur esprit, qui mesle tant d'exces dans leurs discours, introduit mille desordres dans leur vie. Saint Augustin nous apprend que ces gens qui ne se permettoient pas le mariage, se permettoient toute autre chose. C'est que, selon leurs principes, j'ay honte d'estre contraint de le repeter, c'estoit proprement la conception qu'il falloit avoir en horreur, & on voit quelle porte estoit ouverte aux abominations dont les anciens & les nouveaux Manichéens sont convaincus.*

Si l'horreur pour la fornication a été autrefois regardée comme une marque d'heresie.

Ceci me fait souvenir d'une question que vous m'avez faite il y a long-tems. Vous me la fites le jour même que quelqu'un vous avoit dit qu'en certains siecles du Christianisme, dès qu'une personne se faisoit un cas de conscience de tomber dans la fornication, on la prenoit pour heretique. Vous me demandâtes si l'Histoire des Vaudois, composée par Jean Leger, nous apprend cela comme on vous l'avoit assuré. Voici ma réponse.

Passage de Leger sur ce sujet.

Cet Historien (g) ayant rapporté le témoignage que deux Inquisiteurs ont rendu aux bonnes mœurs des Vaudois, le fortifie par un passage de Mr. de Thou, & par ces paroles de Baronius : (h) *Valdenses tactum omnem mulierum refugisse, qu'ils ont fuy toute frequentation de femmes, c'est-à dire, toute fréquentation illicite, & par la belle preuve* (i) *qu'en donne Radulphus Cogeshalensis, Moine Anglois. . . . où il confirme ce qu'il dit de la sainteté de la vie des Vaudois, & particulierement de leur chasteté, par l'exemple d'une fille qui se trouvant fort pressée par un jeune homme lascif de se laisser aller à la paillardise, répondit :* Dieu ne veuille jamais permettre, ô bon jeune homme, que je devienne jusques-là ton amie, ni l'amie d'homme vivant ; car je sçai bien que si j'avois prostitué ma virginité & souillé mon corps, je serois éternellement damnée. *Quod audiens Magister Gervasius*, ajoûte-t'il, *intellexit protinus hanc esse de impurissima secta Valdensium ;* c'est-à-dire, *ce qu'ayant ouy notre maître* Gervais, *il reconnut d'abord qu'elle estoit de la très-impure Secte des Vaudois ; remarque, cher Lecteur, à quoy ce brave Maître reconnoit l'impureté de la Secte Vaudoise, assavoir à la chasteté exemplaire de leurs filles.*

S'il a bien pris le sens de Boxhornius qu'il cite.

Par une précaution très-necessaire, & dont je n'ai jamais eu sujet de me repentir, j'ai voulu voir ce que Boxhornius que l'on cite, a copié de ce Moine Anglois. Le passage qu'il en rapporte contient près de trois pages in 4. J'en tirerai seulement ce qui sert à éclaircir votre question, & je laisserai le reste, quelque curieux qu'il puisse être. Sous le regne de (k) Loüis le Jeune l'erreur de quelques heretiques que l'on nommoit Publicains, se répandit en plusieurs Provinces de France. L'Archevêque de Reims se promenant à cheval avec ses Clercs, Gervais de Tilleberi, l'un d'eux, vit une fille qui étoit seule dans une vigne ; il s'écarta pour la voir, & lui fit plusieurs questions, & enfin lui parla d'amour. Elle lui répondit fort serieusement & presque sans le regarder : (l) *A Dieu ne plaise que je sois jamais*

(c) » Bossuet, Evêque de Meaux, Hist. des Variations » liv. xi. n. 59. pag. m. 156.

(d) » *Serm. 65. 66. & 67. lib. 5. contra Faustum c. 1.*

(e) » Bossuet *ibid.* n. 58. pag 155.

(f) » *Id. ibid. n. 60. 62. pag. 156. 157*

(g) » Leger, Histor. generale des Eglises Vaudoises » 1. Part. pag. 183.

(h) » Mr. Leger *ibid.* cite Baronius *ad ann.* 1270. n. 10.

(i) » Le même Auteur cite ici *Boxhornius* pag. 717. » 718. *de son Histoire universelle.*

(k) » Il regna depuis l'an 1137. jusqu'en 1180.

(l) » *Nunquam velit Deus, ô bone adolescens, ut tua* » *amica, sive alicujus hominis existam ! quia si virginitatem* » *amisissem, & caro mea semel corrupta esset, æterna damna-* » *tioni procul dubio absque omnis remedio subjacerem.* Radul- » phus Cogeshalensis apud Boxhorn. *ubi suprà.*

IV. Partie. *jamais votre amie, ou celle d'aucun autre homme; car si je perdois ma virginité, je serois certainement damnée sans nulle ressource.* Alors il connut qu'elle étoit de la Secte impure des Publicains qu'on persecutoit partout en ce tems-là. Il se mit à disputer avec cette fille pour refuter ce qu'elle avoit répondu. L'Archevêque survint, & ayant appris le sujet de la dispute, il donna ordre que l'on amenât à Reims cette fille-là. Il lui parla en présence de ses Clercs, & lui allegua plusieurs raisons & plusieurs autoritez pour la convertir. Elle répondit qu'elle n'étoit pas encore assez habile pour satisfaire à tant d'objections; mais qu'une vieille femme qui l'instruisoit les pourroit resoudre facilement. On fit venir cette femme, on lui proposa toutes sortes de raisons & d'exemples; mais on la trouva munie d'une infinité d'échapatoires sur chaque objection. On les emprisonna elle & la jeune fille, & quand on eût vû que ni les raisons, ni les menaces, ni les caresses ne pouvoient rien sur leur opiniâtreté, on les condamna au feu. La jeune fille (*m*) soûtint ce supplice avec une constance merveilleuse, sans pleurs, sans soupirs, sans aucune plainte (*n*).

Par-là vous voyez manifestement, qu'on ne conclut point que cette fille étoit heretique de ce qu'elle auroit crû commettre un péché mortel en perdant sa virginité hors du mariage; mais de ce qu'elle croyoit qu'en la perdant même dans le mariage, elle seroit necessairement damnée. Or c'est une heresie aussi odieuse pour le moins aux Protestans qu'aux Sectateurs de la Communion de Rome. Je ne pense pas que le Papisme dans sa plus grande corruption ait jamais souffert que l'on enseignât que la simple fornication n'est point un péché mortel. La chasteté quant à la pratique, a été fort negligée; mais quant à la théorie, elle a toûjours conservé son prix. Je sai bien qu'un Controversiste Protestant a publié, (*o*) qu'*il y a long-temps qu'on enseigne* dans l'Eglise Romaine *qu'il n'est pas necessaire de croire que la luxure soit peché mortel, parceque l'Ecriture Sainte n'en dit rien.* Mais je sai aussi qu'il fut refuté (*p*) d'une maniere si convaincante & si mortifiante, que pour agir en homme de bien il auroit fallu qu'il se retractât publiquement, afin de faire cesser la propagation de sa calomnie; car de mille personnes qui croyent ce qu'elles lisent dans ses Ouvrages, il s'en trouveroit à peine deux qui ayent ouï parler du livre où il a été refuté.

Erreurs que le Moine Radulphus attribuë aux Heretiques qu'on nommoit Publicains.

Voici les erreurs que le Moine Anglois attribuë aux Publicains. Ils croyoient que le Baptême ne doit être conferé qu'aux adultes; qu'il ne faut point prier pour les morts, ni recourir à l'intercession des Saints; ils condamnoient le mariage; ils avoient en horreur le lait, & tout ce qui en est composé, & tout aliment qui est produit par la conjonction des sexes; ils ne croyoient point le Purgatoire; ils n'avoient point d'autre Ecriture que les Evangiles & les Epitres Canoniques; ils croyoient que Dieu ne se mêloit point du Gouvernement du monde, mais qu'un Ange apostat présidoit sur tous les corps, & disposoit des choses terrestres à sa fantaisie; que Dieu créoit les ames & les unissoit à des corps formez par le Diable, & que de-là vient le combat continuel de l'ame & du corps (*q*). Vous voyez là plusieurs traits du Manichéisme, & vous serez surpris que cette espece d'erreurs & tant de bonne morale ayent pû s'accorder si long-tems ensemble dans des Sectes si nombreuses. Vous ne serez pas moins surpris qu'on ait pû persuader à tant de femmes, que la virginité est absolument necessaire de necessité de moyen pour être sauvé, & pour éviter la damnation éternelle. Enfin vous serez surpris que l'Historien des Vaudois leur fasse honneur d'une chose qui n'a été dite que d'une Secte qu'ils devoient être les premiers à condamner. Les paroles de Mr. de Meaux vous apprendront pourquoi l'on traitoit de Secte impure ceux qui recommandoient tant la virginité.

CHAPITRE XVII.

Examen de la prétention de Mr. Jaquelot, que la grande corruption des mœurs vient de ce que l'on n'enseigne pas d'une maniere assez solide les veritez de la Religion Chretienne.

Que la mauvaise vie des Chretiens ne procede pas d'un principe d'incredulité.

Vous souhaitez de savoir si une pensée que l'on debite assez ordinairement, est veritable; c'est que les Chretiens ne s'abandonnent au déreglement des mœurs que par un principe d'incredulité, vû que s'ils étoient persuadez du dogme de l'Evangile touchant l'Enfer & le Paradis, ils n'auroient garde de commettre ce qui selon l'Ecriture Sainte expose au feu éternel, ni d'omettre ce qui selon la même Ecriture aura pour sa recompense une felicité éternelle. Je vous puis assurer, Monsieur, que c'est un faux raisonnement, & que dans les matieres de fait il y a très-peu de choses dont on puisse avoir des preuves plus convaincantes que de cette proposition-ci: Une infinité de gens qui vivent dans le desordre sont si persuadez de la doctrine Chretienne, qu'ils ne forment aucun doute sur sa verité. Prenez la peine de consulter le livre (*a*) que je vous marque; vous y trouverez amplement la demonstration de ce que je viens de vous dire.

Me voici dans l'occasion d'examiner une pensée de Mr. Jaquelot. Il deplore très-justement les mauvaises mœurs qui regnent parmi les Chretiens; mais je ne crois pas qu'il en indique la vraye source. Quoiqu'il en soit, je m'en vais vous copier son discours.

Mr. Jaquelot attribuë la corruption des mœurs à la mauvaise éducation qu'on donne à la jeunesse par rapport à la pieté.

(*b*) *On éleve ordinairement la jeunesse si mal, qu'elle regarde la pieté comme une vertu à contretems. Peu s'en faut que je ne dise, que les jeunes gens de notre siecle se font une espece de honte de la devotion, comme d'une chose qui les exposeroit à la raillerie & au mépris. D'où peut venir ce prodige? C'est de ce qu'on ne leur apprend point, ou qu'on leur apprend mal la Religion. Les mieux instruits d'entr'eux, que savent-ils pour ordinaire? On leur apprend un Catechisme, qui le plus souvent ne prouve pas les veritez qu'il explique, & cela dans un âge où l'on n'est pas capable de les comprendre. Apres ces exercice de quelques mois, on les occupe tout entiers de quelque art, de quelque profession qui consume tout leur tems; si bien qu'il ne res-*

(*m*) „ Pour ce qui est de la vieille, l'Auteur conte „ qu'elle se jetta par une fenêtre, & qu'elle fut trans-„ portée en l'air on ne sait où.
(*n*) „ Tiré de Boxhornius *ubi suprà pag.* 717. *& seq.*
(*o*) „ Jurieu, Préjugez legit. contre le Papisme tom. „ 1. pag. 343.
(*p*) „ Voyez la Critique des Préjugez de Mr. Jurieu „ pag. 263.
(*q*) „ Tiré de Boxhornius *ibid.*
(*a*) „ Pensées divers. sur les Cometes chap. 147. & suiv.
(*b*) „ Jaquelot dans la Préface de la Conformité de „ la foi avec la raison fol. * * 3. & suiv.

reste à la plûpart du monde, qu'une ébauche de Religion, tracée dans la mémoire si legerement, qu'à peine en peut-on connoître les moindres vestiges. On vient au Sermon avec ce peu de connoissance, ou plûtôt avec cette grossiere ignorance, pour entendre parler un Prédicateur, sans concevoir ce qu'il dit. On écoute une priere, sans savoir ce qu'on doit demander à Dieu. On participe à l'Eucharistie, avec quelle intention? Je n'en sai rien, Dieu veuille que ce ne soit pas à l'égard du plus grand nombre de Communians, dans le même dessein qu'on prend un remede, pour chasser les mauvaises humeurs du corps, sans que nous nous en mêlions davantage. Excepté cet exterieur de Christianisme, à quoi reconnoitra-t'on la Religion dans la conduite ordinaire de la vie? C'est ce que j'ignore, ce que je n'ai pu jusqu'à présent découvrir, qu'en si peu de personnes, que cela ne fait point nombre dans la Societé. . . . . .

(c) Ce jeune Seigneur fait en perfection tous les exercices du corps; mais il ne connoit pas son ame, ni quelle doit être son étude, son application & son esperance. Habile dans l'art de manier les chevaux ou les armes, il est dans la derniere ignorance des maximes qui doivent regler ses actions & ses mœurs; quoiqu'étant plus exposé aux tentations que les autres hommes, il ait plus de besoin qu'eux de bien connoître les principes de la Religion & de la pieté. Mr. Jaquelot décrit ensuite les tentations à quoi l'on s'expose lorsqu'on entre dans le monde, & puis il demande: *Toûjours poussez, toujours sollicitez au mal, comment des jeunes gens pourroient-ils resister à des instances si pressantes, lorsqu'ils ignorent les principes de la Religion, & qu'ils ne sont pas assez convaincus de la justice & de la necessité du devoir, auquel leur salut les engage.*

En quoi consiste la pernicieuse éducation qu'on donne aux enfans.

Je conviendrai facilement avec Mr. Jaquelot, que l'éducation qu'on donne aux enfans est pernicieuse aux bonnes mœurs; mais je ne conviendrai pas qu'elle le soit par la raison qu'il allegue. Je vous ai dit ailleurs comment les peres éloignent de l'esprit du Christianisme leurs enfans mâles, en leur inspirant de ne souffrir point d'affronts, &c. Ils ne se mettent point en peine d'enhardir leurs filles par rapport aux épées, aux pistolets, aux combats de main; ils les aiment mieux même poltronnes que courageuses à cet égard-là; mais pour ce qui est des coups de langue, on approuve fort dans la famille qu'elles y soient expertes quand il s'agit de repousser une injure. Vous voyez donc que la vanité & le desir de vengeance que la nature nous inspire, & que la Religion Chretienne nous ordonne de réprimer, trouvent un grand aliment dans l'éducation ordinaire. Les autres défauts originels, l'ambition, l'avarice, la volupté, en un mot, l'amour prédominant des creatures se fortifient par l'éducation; car on a beau faire de bonnes leçons de morale aux enfans, on en étouffe tout le fruit par d'autres moyens, & surtout par les mauvais exemples qu'on leur donne en paroles & en actions. On tient en leur présence un langage par où on leur découvre son attachement au gain, son inclination à médire, son esprit vindicatif & envieux, son ambition & sa sensualité, & l'on agit de leur sû, ou même à leur vûë conformément à ce langage. La plupart des peres & des meres seroient bien fâchez que les instructions du Catechisme eussent inspiré à leurs fils une conscience si scrupuleuse, qu'étant parvenus à l'âge de dix-huit à vingt ans, ils s'éloigneroient de toutes les compagnies où les jeunes gens, filles & garçons, se divertiroient honnêtement selon le monde. Cela inquieteroit moins (d) une famille Catholique Romaine, parcequ'elle pourroit envoyer dans un Couvent un tel garçon, comme très-bien appellé de Dieu à la vie Monastique; mais une famille Protestante seroit presque inconsolable, car elle ne sauroit que faire de cette sorte de fils. Ils deviendroient le jouët de toute la ville, & l'on ne pourroit leur procurer aucun établissement honorable. Or c'est l'attention continuelle des peres que de bien placer leurs enfans, & de les pousser au-delà de leur condition. Ils se pâment de joye si leurs fils sont bien tournez du côté du monde, agréables en compagnie, galans, intriguans, bien venus partout. Ils leur ont souhaité ces qualitez, & ils ont cultivé les préparatifs. Voilà de quelle maniere il me semble que l'éducation qu'on donne aux enfans est pernicieuse aux bonnes mœurs. On ne sauroit sur cela disculper les peres.

Les Peres ne négligent pas de les instruire dans la connoissance de Dieu.

Mais si on les accuse de negliger l'éducation de leurs enfans par rapport à la connoissance de Dieu & des veritez de l'Evangile, je prens leur parti, & je soûtiens qu'on leur fait tort. C'est un usage constant dans les familles Chretiennes (e), qu'aussi-tôt que les enfans peuvent parler, on leur apprend l'Oraison Dominicale, le Symbole des Apôtres, &c. On les accoutume de très-bonne heure à reciter quelque priere à mains jointes, ou à genoux, les yeux élevez vers le Ciel, où on leur a fait entendre que Dieu demeure, comme le souverain Maître de toutes choses. On les menace de sa colere s'ils ne font pas ce qu'on leur prescrit; on leur fait esperer sa bénédiction s'ils l'aiment & s'ils le craignent; & à mesure que leur mémoire se fortifie, on leur fait apprendre les plus beaux endroits des Pseaumes de David. Tout est plein d'écoles où ils vont apprendre à lire dans un Alphabeth qui contient les prieres les plus solemnelles; desorte que les premieres lettres qu'ils épelent, leur parlent de pieté & de Religion. Le Catechisme ne tarde pas à venir, on les oblige à le reciter par cœur; on recompense leur docilité & leur mémoire, & l'on châtie leur negligence. Ce sont eux qui pour toute la famille font la priere du matin, celle des repas, celle du soir. Ajoûtons qu'on les mene aux Temples ou aux Eglises, dès que leur âge le permet. Ce n'est pas comme à un simple spectacle; on leur dit que c'est pour le service de Dieu, qui les fera croître & prosperer s'ils le craignent, & qui les fera mourir s'ils ne le reverent point. On leur ordonne d'être attentifs au Sermon; on leur demande ce qu'ils en ont retenu, & lorsqu'ils en retiennent quelque chose, on les caresse, on les louë, on leur fait, ou on leur promet quelque présent. Il y a ordre qu'on ne leur livre leur déjeuner qu'après qu'ils ont fait leurs prieres (f).

(g) L'enfant petit si-tost qu'il est levé,
Dire on lui fait Pater noster, Ave,

Sem-

(c) „ *Id. ibid. fol.* * * 5. *verso* & suiv.

(d) „ Exceptons les cas où il n'y auroit qu'un fils „ unique.

(e) „ Notez que les Payens n'étoient pas moins „ prompts à introduire leur Religion dans la tête des en- „ fans Voyez Platon au livre 10. des Loix pag. m. 946.

(f) „ Notez que ce que l'on vient de dire se doit en- „ tendre en general (& non pas sans nulle exception) „ & avec distribution aux divers degrez de l'enfance, „ & aux differentes conditions des familles.

(g) „ Artus Desiré, Defensoire de la foi Chretienne, „ chap. 9.

IV. Partie.

Semblablement le Credo des Apostres,
Et en après qu'a dit ses Patenostres
Ledit enfant par forme coustumiere,
Du pain demande a quelque chambriere.

Ce passage témoigne ce qui se pratique entre les Catholiques Romains. C'est donc ici un bon argument; car sans doute Mr. Jaquelot est persuadé que les Papistes ont encore moins de soin que les Protestans d'enseigner à la jeunesse les veritez de la Religion.

Quoique les Catechismes ne prouvent pas les veritez qu'ils expliquent, ils ne laissent pas de les persuader.

On ne peut point accuser les peres de choisir mal les Catechismes; car ils se servent ou du Catechisme public, ou de quelqu'autre composé par un Ministre, & destiné à l'instruction des enfans. Si ces Catechismes ne prouvent pas les veritez qu'ils expliquent, ou s'ils sont donnez à apprendre *dans un âge où l'on n'est pas capable de comprendre* ces veritez, comme Mr. Jaquelot s'en plaint, ils produisent cependant tout ce que les peres & les meres sont obligez de se proposer, qui est la persuasion des veritez de l'Evangile. On peut mettre en fait que de quinze mille enfans il n'y en a peut-être pas deux qui à l'âge de quinze ou seize ans révoquent en doute aucun des articles du Symbole des Apôtres, ou aucun point du Catechisme qui leur ait été enseigné de la maniere que je vous ai représentée. Ils ne pratiquent point ce qu'ils croyent, je le sai bien; mais ils croyent tout ce qui leur a été appris sur la Religion. Cette croyance se fortifie de plus en plus, & accompagne jusques à la mort presque toutes les personnes du menu peuple. Ce n'est point parmi les Paysans, ou les Artisans que vous trouverez des esprits forts, ou des Athées. Il y a des libertins & des prophanes parmi les jeunes gens d'une condition plus relevée, & personne n'oseroit en leur présence se piquer de dévotion; mais ce n'est pas une preuve qu'ils rejettent interieurement comme des chimeres les doctrines du Catechisme qu'ils ont cruës veritables dans leur enfance. Ceux qui en viennent là sont incomparablement en plus petit nombre que ceux qui n'y viennent point.

Les Esprits forts ne se trouvent ni parmi les Paysans, ni parmi les Artisans.

Soin que prennent les gens de qualité de faire aprendre à leurs enfans les principes de la Morale & de Religion.

Si je considere en particulier l'éducation des enfans de qualité, je trouve encore moins de fondement dans la remarque de Mr. Jaquelot. Les Précepteurs qu'on leur donne n'auront pas, si vous voulez, tous les talens d'un bon Précepteur; mais il est certain que les grands Seigneurs ne confient pas l'éducation de leurs fils à un homme de mauvaise vie, & d'une ignorance crasse. Il leur est beaucoup plus facile qu'aux autres gens d'employer un homme docte & vertueux; & quoiqu'il en soit, le Précepteur dont ils se servent peut garantir qu'à quinze ou seize ans ses éleves sont persuadez de tous les articles du Symbole des Apôtres, & qu'ils connoissent la verité des principes de Morale. Il ne faut donc point s'imaginer avec Mr. Jaquelot, qu'à leur entrée dans le monde ils sont *dans la derniere ignorance des maximes qui doivent regler leurs actions & leurs mœurs.* Il est certain au contraire qu'ils connoissent ces maximes, & que generalement parlant ils ne les ignorent jamais. Leur rang les engage par bienséance & par politique à se trouver aux exercices publics de la Religion, & c'est-là qu'un Prédicateur ne cesse de leur inculquer les devoirs de la Morale Chretienne. Mais ils se font des maximes de point d'honneur & de fortune qu'ils préferent dans la pratique aux veritez de la Religion & de la Morale; veritez qui pour l'ordinaire n'excitent en eux aucune passion, au lieu que les objets sensibles & les interêts mondains piquent leur ame jusqu'au vif. S'ils succombent aux tentations, ce n'est pas qu'ils ignorent que Dieu châtie le crime, & recompense la vertu, c'est qu'ils sont plus fortement remuez (*h*) par les maximes mondaines, que par la persuasion de la providence divine. C'est ce qui arrive aussi à toutes sortes de gens à proportion; l'interêt domestique, l'amour des biens de la terre agissent plus fortement sur eux, que les connoissances qu'ils conservent des devoirs du Christianisme.

Si des Livres remplis de profonds raisonnemens seroient plus propres à diminuer la corruption des mœurs que les Catechismes ordinaires.

Mr. Jaquelot ne se plaint pas sans raison que l'on soit si indifferent par rapport à *la grande affaire du salut*, & que l'on ne soit pas plus appliqué à refléchir sur les fondemens & sur les preuves de la verité celeste; mais il me permettra de lui dire que la corruption des mœurs ne diminueroit point, si l'on n'y remedioit qu'en substituant aux Catechismes ordinaires un livre à profonds raisonnemens, qu'un Docteur expliqueroit à tous les Laïques. Je fonde cette pensée sur trois ou quatre raisons.

1. Premierement, un grand nombre de Laïques ne seroient pas capables de pénétrer & de goûter ces profonds raisonnemens. En second lieu, parmi ceux qui s'y plairoient, & qui auroient assez de genie pour discuter les preuves, les difficultez, les objections, les solutions, il s'en trouveroit beaucoup dont la foi deviendroit plus incertaine qu'auparavant. Considerez bien ce passage de Mr. Jurieu: (*i*) *Si* la persuasion que l'on a de la Divinité de l'Ecriture *venoit uniquement de ces caracteres tant externes qu'internes qu'on rencontre ou qu'on attache à l'Ecriture, il s'ensuivroit que ceux qui ont médité sur ces caracteres avec plus d'application seroient toûjours les plus persuadez. Et au contraire toute l'experience va là; c'est qu'il y a des esprits qui n'ont jamais fait une attention distincte à ces caracteres, qui sont pourtant très-vivement penetrez du sentiment de la divinité de la parole de Dieu. Il y a mille & mille bonnes ames à qui si vous demandez pourquoi ils croyent que cette parole est divine, ils ne pourront vous en donner aucune raison, & ne pensent rien que de confus sur ce sujet.* En 3. lieu, nous ne voyons point que la probité des hommes croisse à proportion de leurs lumieres. Citons encore Mr. Jurieu. *Nous connoissons*, dit-il (*k*), *& nous voyons partout des gens qui sont speculativement penetrez de la connoissance de Dieu & de ses veritez revelées, dont le zele & la pieté est beaucoup moindre que celle des esprits qui leur sont inferieurs en connoissance.* Il y a des Curez de village bien ignorans, qui font paroître dans leurs actions plus d'équité, plus de charité, plus de pieté que certains Savans qui publient de très-bons Ouvrages sur l'existence de Dieu, & sur la divinité de la Religion Chretienne. 4. Enfin il y a une telle abondance de Sermons que tous les Laïques vont entendre, qu'il feroit assez inutile de substituer à l'instruction ordinaire l'explication de ce livre à profonds raisonnemens. Il ne se passe point d'année sans que les Prédicateurs exposent le plus fortement

(*h*) » Conferez la Continuation des Pensées diverses » §. CXLVII. à la fin, & §. CXLIX.

(*i*) » Jurieu, Traité de la Nature & de la Grace p. 252.
(*k*) » *Id. ibid. pag.* 271.

ment qu'il leur est possible les preuves des véritez de la Religion. On a imprimé sur cela une infinité de Sermons, de Dissertations, & de Traitez dont le débit a contenté les Libraires, & l'on continuë d'en imprimer tous les ans, & de les bien vendre; & néanmoins la dépravation des mœurs s'est maintenuë, & se maintient dans toute sa force. Que pourroit-on attendre de la nouvelle méthode que Mr. Jaquelot conseille? Il ne manque rien à l'instruction des Chretiens; je parle de l'instruction propre à conserver leur foi historique. S'ils transgressent le Décalogue & les préceptes de JESUS-CHRIST, ce n'est point par ignorance, ni par incrédulité: ils le font contre leur conscience; ils sont très-persuadez (l) qu'ils offensent Dieu.

CHAPITRE XVIII.

Confirmation de ce qui a été dit dans le chapitre précédent, qu'une forte persuasion se trouve dans des esprits qui ne possedent pas clairement les preuves de ce qu'ils croient, & que les mauvais Chretiens pour l'ordinaire pechent contre leur conscience.

Qu'on persévere dans sa croyance quoi qu'on n'en puisse pas rendre raison.

SI les Catholiques Romains croïoient que le moindre de leurs païsans pourroit satisfaire aux objections les plus subtiles d'un Ministre, ils se rendroient ridicules; & il n'y a point de Protestans judicieux qui n'avouënt qu'un païsan de leur Religion n'auroit pas été capable de se demêler de tous les sophismes de Mr. de Meaux. Mais que font plusieurs païsans réduits au silence ou par les raisons d'un Ministre, ou par celles d'un Prêtre? Ils persévèrent dans leur foi aussi fermement qu'un homme d'étude qui peut rendre raison de la sienne, & suivre un Antagoniste jusques aux derniers recoins de la dispute. Ils disent dans leur cœur quelque chose de semblable à ce qu'un bon Huguenot (a) répondit très-sechement à Catherine de Médicis: Ce Docteur a bien étudié; mais nous ne voulons pas que la damnation de nos ames soit la récompense de ses études.

Dans toutes sortes de sujets, & surtout dans les matieres de Religion, les hommes se font un principe de ne point laisser ébranler leurs persuasions, sous prétexte qu'ils ne peuvent point répondre aux difficultez qu'on leur propose. Vous verrez un exemple de cela dans la Continuation (b) des Pensées diverses de Mr. Bayle. En

Exemple des Brames de Carnate.

voici un autre: (c) Les Brames du Royaume de (d) Carnate *sont fiers, indociles, & beaucoup plus attachez que les autres aux superstitions de leur païs. . . . . Ils ne s'inquietent ni des contradictions où ils tombent en raisonnant, ni des conséquences ridicules qu'on les oblige d'avouer; ils écoutent de sang froid tout ce qu'on leur dit de plus vif & de plus pressant, & quand ils sont absolument poussez à bout, leur ressource est de se retirer sans rien dire.* On fit voir à l'un d'eux » (e) combien les sentimens qu'il avoit de la Divinité étoient ridicules » & extravagans. Tantôt il assûroit que (f) Bruma avoit un corps, & tantôt qu'il n'en avoit » point. Si Bruma a un corps, lui disoit-on, » comment est-il partout? Et s'il n'en a point, » comment osez-vous assûrer que les Brames sont » sortis de son front, les Rois de ses épaules, & » les autres Caytes des autres parties de son » corps? Cette objection l'embarrassa, & l'o» bligea de se retirer. Il se retira peut-être plus obstiné dans ses erreurs monstrueuses (g), qu'il ne l'étoit au commencement de la conférence.

IV. PARTIE.

D'Apelles, disciple de Marcion.

Confirmons ceci par un fait plus mémorable. Apelles, disciple de Marcion, abandonna quant au dogme des deux Principes le systême de son Maître. Il s'étoit rendu vénérable (h) par l'austérité de ses mœurs, & par son âge, lorsqu'il disputa avec Rhodon, disciple de Tatien. Il s'embarrassa tellement qu'on le convainquit de plusieurs absurditez; mais il soûtint que la foi ne devoit point être examinée; que chacun devoit persister dans sa croïance; que tous ceux qui espéreroient en JESUS-CHRIST, avec la pratique des bonnes œuvres, seroient sauvez, (i) & qu'il n'y avoit rien d'aussi obscur que ce qui concerne Dieu. On lui demanda les raisons de sa doctrine touchant l'unité de Dieu, & touchant la fausseté des Prophéties du Vieux Testament. Il répondit sur ce dernier point qu'elles se contredisoient les unes les autres; mais à l'égard du premier point il ne donna aucune raison: il répondit qu'il ignoroit comment il y a un Principe de toutes choses; qu'il se sentoit néanmoins poussé à le croire. On le somma de jurer qu'il parloit sincerement, & il jura qu'il ne savoit point la raison de l'existence d'un seul Dieu increé; mais qu'il la croïoit pourtant (k). Rhodon se mit à rire, & le censura de ce que faisant profession d'être Docteur, il ne pouvoit confirmer par des raisons ce qu'il enseignoit (l). Vous pouvez conclure de ceci que cet Apelles se reconnoissant incapable de répondre aux objections par lesquelles on auroit voulu lui prouver, ou qu'il n'y a point

(l) » Voyez Mr. Jurieu *ubi suprà* pag. 227.

(a) » Dans une conférence qu'eut cette Reine avec les » Députez du Roy de Navarre, Pibrac harangua si élo» quemment pour persuader aux Députez de se dessaisir » des places de sureté, qu'il pensa y reüssir; mais la Reine » ayant démandé au Gouverneur de Figéac *Ce qui lui sem» bloit de la harangue*, il répondit: *Il me semble que Mon» sieur que voilà a bien estudié: mais mes compagnons ni moy » ne sommes pas d'avis de payer ses estudes de nos têtes.* Balzac » dans son Aristippe, discours 3. pag. m. 92. 93.

(b) » Au chapitre 149. à la fin.

(c) » Journal des Savans du 4. Janv. 1706. pag. 6. » édit. in 4. dans l'extrait du 6. recueil des Lettres des » Missions Etrangeres.

(d) » Sous l'Empire du Mogol.

(e) » *Ibid. pag.* 7.

(f) » L'une des Divinitez du pays.

(g) » Il faut noter que *la principale superstition des Ido» lâtres* du Royaume de Carnate *c'est celle du* Lingan. *Le » Lingan est une figure monstrueuse & abominable qu'ils por» tent au cou, pour marquer le devoûment & l'attachement » qu'ils ont à une espece de Priape, la plus infame de toutes » leurs Divinitez.* Journ. des Savans *ibid.* pag. 7.

(h) „ Τῇ πολιτείᾳ σεμνυνόμενος καὶ τῷ γήρᾳ. *Sanctioris » vitæ cultum & senectutem præ se ferens.* Euseb. Histor. » Eccles. lib. 5. cap. 13.

(i) „ Τὸ δὲ πάντων ἀσαφέστατον ἐδογμάτιζεν αὐτῷ „ πρᾶγμα τὸ περὶ τοῦ Θεοῦ. *Rem verò omnium obscurissi» mam esse statuebat quæstionem de Deo.* Id. ibdi.

(k) „ Τὸ δὲ πῶς μία ἀρχὴ μὴ γινώσκειν ἔλεγεν, οὕτω „ δὲ κινεῖσθαι μόνον. . . . . ὀμόσαντος ἀληθεύειν λέγειν μὴ ἐπί„ στασθαι πῶς εἷς ἐστιν ἀγέννητος Θεὸς, τοῦτο δὲ πιστεύειν. » *Porro qua ratione unicum esse principium, se quidem nescire » profitebatur, sed tamen moveri atque impelli ut ita crederet. » . . . Juravit se verum dicere, nec se omnino scire qua ratione » unus esset ingenitus Deus, se tamen ita credere.* Id. ibid.

(l) „ Tiré d'Eusebe *ubi suprà*. Voyez l'usage que Mr. „ de Flottemanville a fait de ceci pag. 112. du 1. tome „ de sa Morale théologique & politique.

IV. Partie.

point de Dieu, ou qu'il y a deux premiers Principes, ne laissoit pas de croire l'unité de Dieu.

Et des Espagnols qui bien que très dévots ne laissent pas d'être fort débauchez.

Passons à une autre chose, je veux dire, à de (m) nouveaux exemples qui vous convaincront que les Chretiens commettent des crimes sans douter de leur Religion. Les Espagnols sont adonnez à l'amour des femmes, & à la vengeance plus qu'on ne sauroit (n) l'exprimer, & cependant ils sont très-superstitieux, & ils ont beaucoup de haine pour les Hérétiques. Quand ils se trouvent au Sermon (o) ils se *frapent la poitrine de tems en tems avec une ferveur extraordinaire, interrompant le Prédicateur par des cris douloureux de componction. . . . . Ils disent qu'ils portent* l'épée *pour defendre la Religion; & le matin devant que de la mettre, ils la baisent, & font le signe de la Croix avec. Ils ont une devotion & une confiance très-particuliere à la sainte Vierge. Il n'y a presque point d'homme qui n'en porte le Scapulaire, ou quelque Image en broderie qui aura touché quelques-unes de celles que l'on tient miraculeuses; & quoiqu'ils ne menent pas d'ailleurs une vie fort reguliere, ils ne laissent pas de la prier comme celle qui les protege & les préserve des plus grands maux. . . . (p) Il est difficile de comprendre que des hommes qui mettent tout en usage pour satisfaire leur vangeance, & qui commettent les plus mauvaises actions, soient superstitieux jusques à la foiblesse, dans le tems qu'ils vont poignarder leur ennemi. Ils font faire des neufvaines aux ames du Purgatoire, & portent des Reliques sur eux qu'ils baisent souvent, & ausquelles ils se recommandent pour ne pas succomber dans leur entreprise. . . . . . (q) C'est une chose à voir que l'usage continuel que* les Espagnoles *font du Chapelet. Toutes les Dames en ont un attaché à leur ceinture, si long qu'il ne s'en faut guéres qu'il ne traine à terre. Elles le disent sans fin dans les ruës, en jouant à l'Ombre, en parlant, & même en faisant l'Amour, des mensonges, ou des médisances: car elles marmottent toûjours sur ce Chapelet; & quand elles sont en grande compagnie, cela n'empêche point qu'il n'aille son train.*

C'est une chose certaine qu'il y a des gens qui ont sur eux des Reliques le jour & la nuit; mais quand ils couchent avec une Courtisane, ils ont un grand soin de les quitter. Les porteroient-ils d'ordinaire; les ôteroient-ils alors, s'ils avoient perdu la persuasion de la doctrine de leurs Prêtres?

Considérez un peu ces paroles du Baron de la Hontan: (r) *On n'a fait (s) ici que dix-huit ou vint assassinats de guet à pend depuis que j'y suis; parceque les nuits sont un peu trop courtes. Mais on m'a dit qu'il ne se passe guéres de nuit en hiver, qu'il ne s'en fasse deux ou trois. Il est vray que ce sont des gueux & des misérables de deux Paroisses de la Ville, qui s'insultent de cette maniére-là. Ce sont de vieilles inimitiez qui les portent à cette extrémité.* Qu'on demande à ceux qui commettent ces meurtres: *Croïez-vous que les Prêtres qui vous assurent que Dieu défend de tuër, sont des conteurs de fornettes? Ou êtes-vous bien persuadez de cet article de la Religion Catholique que vous professez?* Je suis sûr qu'ils vous répondront sans mentir, qu'ils n'en doutent aucunement; & je gagerois tout ce qu'on voudroit, que si un Juif ou un Luthérien commettoit des irréverences contre une image de la Sainte Vierge à leur vûë, ils se sentiroient saisis d'un zèle ardent de le massacrer. Le défaut de foi pour la Religion n'est donc pas ce qui leur lâche la bride; la passion de se venger, & le peu de crainte de la Justice humaine est ce qui les encourage, comme ce Baron observe. *Ce desordre*, ajoûte-t'il (t), *provient de ce qu'il faut de grandes preuves pour condamner un homme à mort. Et de ce que les Criminels condamnez se prévalent des priviléges du Royaume pour prolonger l'exécution d'un terme à l'autre. Ce qui fait qu'à la fin ils en sont quittes pour les Galéres, d'où ils sortent ensuite par mille sortes de voyes. Desorte que si quelque forte Partie ne presse les Juges, ils se sauvent toûjours de la corde.*

Femmes zélées pour la ruine du Papisme, & cependant chargées de péchez.

Certaines femmes chargées de péchez, & dont le babil continuel est rempli d'orgueil & de mensonges malicieux & vindicatifs, ont une passion extrême pour la ruïne totale du Papisme, & la Monarchie universelle de la Religion Protestante. Leurs discours sur cela partent du cœur; & si elles esperent de vivre assez pour lire l'épitaphe du regne de l'Antechrist, c'est qu'elles ajoûtent beaucoup de foi aux mysteres de l'Apocalypse. Elles ne se sont point imposé de pénitence expiatoire de leurs déreglemens; mais leur zèle pour le triomphe du pur Évangile les expose à des mortifications, parceque d'an en an elles voient que leurs espérances sont trompeuses. Pourra-t'on dire qu'elles pechent par ignorance, ou sans être persuadées de la verité du Décalogue? Il faudroit être insensé pour s'imaginer cela. Il faut donc que l'on m'avouë que la connoissance, la crainte, & l'amour de Dieu sont trois choses qui vont de compagnie dans les véritables fidelles, & (u) qui se séparent dans les mondains. La premiere y demeure toute seule la plûpart du tems, ou bien elle n'y est accompagnée que d'une crainte servile, & d'un zele qui s'incorpore tellement avec les passions d'un cœur gâté, qu'au lieu d'en être le correcteur, ce sont elles qui le maîtrisent.

Rome Chrétienne aussi débordée pendant quelques Siecles que Rome Païenne.

Mais il n'est pas besoin que je prouve à Mr. Jaquelot ce que je prétens ici: il tombe d'accord lui-même (v) *qu'il n'y a que trop de Chretiens qui vivent mal, & qui* VIOLENT LES PRINCIPES *& les loix de leur Religion.* C'est Mr. Bernard qui a besoin que j'amene de bonnes preuves. Je leur proposera néanmoins à l'un & à l'autre une question sur laquelle je suis assuré qu'ils prendront l'affirmative, *Rome Chretienne n'a-t'elle pas été pendant quelques siecles aussi corrompuë pour le moins que Rome Païenne?* Or pourront-ils disconvenir que jamais la crédulité pour les miracles, & pour l'efficace des reliques, & des pélerinages, & des indulgences, n'a été aussi excessive que pendant ces siecles-là? Mais comme il y a des gens qui résistent sur ce point-ci aux raisons, & aux exemples qu'on leur allegue, & qui prétendent les dissiper par cette seule question, *Où est l'homme qui ne se conformât aux volontez de son Roy, s'il étoit sûr d'une récompense magnifique en obéïssant, & d'une peine épouvantable en désobéïssant?* Il ne faut que leur

(m) » C'est-à-dire, différens de ceux qui se trouvent » dans les Pensées diverses sur les Cometes *ubi suprà*.

(n) » Voyez Madame d'Aunoi dans sa Relation d'Es» pagne.

(o) » Madame d'Aunoi *ibid.* tom. 3. pag. m. 193.

(p) » *Ibid. pag.* 81.

(q) » *Ibid. tom.* 2. *pag.* 124.

(r) » Le Barron de la Hontan, Suite du Voyage de » l'Amérique, &c. pag. 213.

(s) » C'est à-dire, à Sarragosse.

(t) *Id. ibid.* Joignez à cela ce qui concerne la dimi» nution des meurtres en Portugal depuis que le Roy » Dom Pedro fait exercer la justice. Voyez la Relation » de Portugal imprimée à Amsterdam 1702 & traduit » de l'Anglois pag. 15.

(u) » *Aliud est nosse Deum, & aliud timere, nec cognitio » sapientem sed timor facit.* Bernard. Homil. 25. in Cantic.

(v) » Jaquelot *ubi supra fol.* * * * 5. *verso.*

leur demander s'ils sont exempts de peché, ou non. Ils n'oseroient répondre ni qu'ils ne pechent jamais, ni que quand ils pechent, ils ne se souviennent plus de l'existence de Dieu, & qu'ils traitent de fable l'Ecriture sainte. Ils savent donc par expérience (*vv*) que l'on peche, quoiqu'on demeure fermement persuadé du Christianisme. On peut les assurer que cent Courtisans violeroient les loix de leur Prince, s'il ne les menaçoit qu'en cette maniere : *Je vous punirai tôt ou tard, à moins que vous ne vous serviez des voies de m'appaiser que je vous ouvre; mais pourvû que vous y ayez recours, vous remporterez, tout de même que si vous m'aviez obéi, la récompense que j'ai promise à ceux qui m'obéiront.*

On ne sait que trop qu'il arrive aux disputeurs, qu'en cherchant à se garantir d'une grande difficulté, ils s'engagent dans une autre qui est aussi grande, ou même plus grande. Nous voyons ici quelque chose de plus singulier: la dispute fait renaitre la même difficulté qu'on avoit voulu détruire: les conséquences de la réponse qu'on fait, établissent nettement ce que l'on avoit nié à l'Antagoniste. Dévelopons un peu cela en remontant jusqu'à la source.

Les argumens contre une societé d'Athées se renversent d'eux-mêmes.

C'est un sentiment très-commun qu'aucune Societé ne pourroit être de durée sans quelque sorte de culte divin, bon ou mauvais. La raison qu'on donne de ce sentiment est, que si la méchanceté de l'homme n'étoit réprimée par l'appréhension d'une Providence invisible qui connoit tout, & qui châtie sévérement les mauvaises mœurs, il n'y auroit point de crime que les membres d'une Societé ne commissent les uns contre les autres. Il n'y auroit donc point de lien destiné à les attacher ensemble qui ne fût rompu bientôt. Alleguez à ceux qui raisonnent de la sorte les relations qui affirment que l'on a trouvé des peuples athées dans le Nouveau Monde, ils vous nieront magistralement que cela soit vrai. Mais que disent-ils quand on leur allegue l'expérience incontestable, qui nous apprend que les crimes les plus énormes, & que l'abandon le plus extrême au déreglement des mœurs ont regné parmi les pleuples les plus idolâtres, & même parmi les Chretiens; ce qui prouve que la Religion ne réprime pas la méchanceté de l'homme, & qu'il faut attribuer à d'autres principes la barriere qui maintient les Societez ? Ils répondent que les Chretiens plongez dans les vices, ne sont point persuadez de la verité de la Religion Chretienne. J'infere de-là que les Payens, les Juifs, les Mahométans qui vivent mal ne sont point persuadez de leur Religion; d'où il résulte que tous les vicieux sont incrédules par rapport à la Providence divine, & aux peines de l'autre vie, & par conséquent qu'ils ont donné dans l'Athéïsme, qui doit rompre le lien des Societez; car selon la doctrine en question, il n'y a que la foi de la Providence & de la Justice divine, qui soit capable d'empêcher que la corruption des mœurs ne les renverse totalement. Voilà donc une doctrine qui ne se soûtient que par des réponses qui établissent le dogme contraire; car si les hommes vicieux sont Athées, les Societez dont la plus grande partie des membres sont Athées, se peuvent fort bien maintenir. L'expérience nous apprend que les Républiques & les Royaumes où la corruption des mœurs a été la plus prodigieuse, ont duré pendant plusieurs siecles. Or il est visible que si une Societé où il y a cent Athées contre un homme qui craint Dieu, se peut maintenir, une Societé toute composée d'Athées se peut aussi maintenir. L'obstacle qu'un homme de bien opposeroit à cent scelerats, seroit une feuille opposée à un orage. On ne me soûtiendra pas, je m'assure, que dans les Societez où le vice est débordé, la proportion des gens de bien aux méchans surpasse la proportion de dix à mille. Quelle opinion aurez-vous d'un dogme qui n'est pas plutôt combatu par une objection, qu'il faut se servir d'une réponse qui le renverse.

Je pourrois objecter une autre contradiction. Les partisans de ce dogme soûtiennent pour l'ordinaire que l'Athéïsme spéculatif est impossible: demandez-leur la raison du regne du vice, ils vous répondront que les mondains abandonnez à la corruption des mœurs, ne sont point persuadez de la verité de la Religion; c'est-à-dire, que le monde est tout plein d'Athées spéculatifs.

CHAPITRE XIX.

Reponse à quelques objections que l'on pourroit faire contre ce qui a été remarqué en examinant la pensée de Mr. Jaquelot

Difficultez que pourroit faire M. Jaquelot contre ce qu'on vient de dire.

JE suis bien aise que vous m'ayez fait des objections qui seront cause que je pourrai mettre dans un plus haut point de clarté ce que je vous ai écrit. Il vous semble que Monsieur Jaquelot peut soûtenir, 1. Qu'il y a beaucoup de familles où l'instruction des enfans aux veritez de la Religion est fort négligée. 2. Que l'ignorance des peres & des meres en Espagne, en Pologne, & en d'autres lieux, est si grande à cet égard-là, qu'il faut croire que les enfans n'y reçoivent presque aucune teinture de Religion. 3. Qu'il est certain que la plûpart des paysans ne se forment que des notions très-grossieres & très-confuses de la doctrine catéchetique que l'on tâche de leur enseigner. 4. Que non seulement les personnes de qualité, mais aussi la plûpart de celles du tiers Etat vivent dans une telle dissipation, qu'il est croyable qu'elles oublient les leçons du Catéchisme qu'on leur a données pendant l'enfance. Répondons à ces quatre difficultez selon leur ordre.

Réponse à ces difficultez. I. Que dans les Pais connus à M. Jaquelot on n'y néglige pas l'instruction des Enfans à la pieté.

I. Je dis premierement, que si l'on entre dans les vûës de Mr. Jaquelot, on ne fera guéres d'attention qu'aux pays qu'il a connus par lui-même. On se bornera donc à la France, à la Grand-Bretagne, aux Provinces-Unies, & aux Etats du Roi de Prusse. Or il est certain que peu de familles en ce pays-là se dispensent d'apprendre aux enfans de prier Dieu. Si les peres & les meres manquent ou de la capacité, ou de la patience qu'il faut avoir pour catéchiser les enfans, il y a des maîtres & des maîtresses d'école qui supléent à cela: après quoi les instructions familieres des Pasteurs, & l'examen qu'il faut subir avant que d'être reçu à communier, forment de nouvelles couches, & ainsi s'acheve le tableau de la Religion dans

(*vv*) « Chacun peut dire que le Pere Bernard Lami » dit dans la Préface de son 1. Entretien sur la Morale. *Je » sai par ma propre expérience, & par ce que la Religion m'o» blige de croire, qu'il ne suffit pas de connoître pour bien vi» vre: nous faisons tous les jours le mal que nous condam» nons.*

dans l'esprit des jeunes selon la portée d'un chacun.

II. Qu'on soûtient seulement qu'ils sont assez instruits des points capitaux de la Religion pour en être persuadez.

2. J'ajoûte que mes remarques sur ses pensées de Mr. Jaquelot, ne tendent point à montrer que les enfans sont si bien instruits, qu'ils peuvent manier en maîtres les preuves des veritez évangéliques: je croi seulement qu'ils sont assez bien instruits pour être persuadez que Dieu a créé le monde, & qu'il le gouverne, & que Jesus-Christ, le Rédempteur du genre humain, jugera au dernier jour tous les hommes, & condamnera les uns à des peines éternelles, & mettra les autres dans la possession d'un Paradis éternel. Que les Portugais, que les Espagnols, que les Polonois vivent dans une ignorance aussi crasse qu'il plaira à Mr. Jaquelot, ils ont toûjours assez de lumieres pour instruire les enfans aux veritez que je marque, & ils peuvent même par le moyen des crucifix & des images de la Sainte Vierge qu'ils font vénerer aux petits enfans, leur inspirer beaucoup mieux que par de simples paroles, l'Incarnation & la Passion de Jesus-Christ, &c. Quoiqu'il en soit, je continuë à soûtenir que la persuasion de ces doctrines est aussi grande parmi les Chretiens ignorans que parmi les Chretiens savans (a). Je m'explique ainsi sauf les exceptions particulieres.

Objection qu'on pourroit faire contre ceci, tirée d'une Relation de Pologne.

Une Relation de Pologne fournit, ce semble, une objection. On y voit ceci: (b) *Les Prestres Missionnaires de Saint Lazare ont envoyé en Pologne deux Colonies, qui ont planté le piquet aux deux Villes Capitales, Varsovie & Cracovie, d'où même elles en ont formé une troisieme à Vilna en Lithuanie. Les Evesques se sont servis de ces habiles gens pour la reforme de leur Clergé, & l'instruction des peuples de leurs Dioceses: l'un de ces Missionnaires m'a raconté que dans tous les lieux où il a fait sa Mission, il n'a trouvé personne qui eût jamais oüy parler du mystere de la Trinité; & lors qu'il voulut l'expliquer aux paysans, il se servit de la comparaison d'une chandelle composée de suif, de meche, & de lumiere, qui font un tout de trois parties différentes, comme la Trinité un seul Dieu de trois personnes: après s'être bien tourmenté là-dessus, & les paysans avoir répondu qu'ils comprenoient fort bien la chose, il en interrogea un des plus huppez, lequel repondit sans balancer à la question qui luy fut faite,* Qu'est-ce que la Trinité? C'est une chandelle. *C'est une suite malheureuse de l'ignorance des Pasteurs, qui savent lire & écrire, & un peu de Latin, au plus comme le moindre Polonois; & un effet du peu de charité des Evêques qui ne font jamais de visite: outre qu'il y a une infinité de villages sans Curez, des hameaux des Cartchemas éloignez de tout commerce d'Eglise, où les gens vivent sans instructions, sans Sacremens, sans pastures spirituelles, comme des bestes & des Idolatres.* Mais notez que selon l'Auteur qui fait ce recit, (c) *la Religion Catholique & la pureté de la foy de l'Eglise Romaine* se conservent *au milieu de cette indolence où vivent les Polonois.* Il attribuë cela à *un miracle continuel de la grace du Seigneur.*

Réponse à cette objection.

D'autres aimeront mieux dire que les païsans qui sont ainsi abandonnez à eux-mêmes, conservent par la voie de la tradition le gros du Catholicisme; la croyance que Dieu gouverne le monde; qu'il punit les méchans, qu'il récompense les gens de bien; que Jesus-Christ a souffert la mort pour racheter l'homme; qu'il y a un autre vie après celle-ci; que les Saints intercedent pour nous, &c. outre qu'il n'y a nulle apparence que ces paysans n'aillent jamais, non pas même pendant la solemnité des grandes Fêtes, aux Eglises les plus voisines, pour assister au culte public.

III. Que les Chretiens les plus ignorans savent que les mauvaises actions sont defendues de Dieu.

3. Je dis en troisiéme lieu que cette ignorance crasse du dogme de la Trinité, ni les idées grossieres que tant d'autres gens se forment sur divers points du Catéchisme, ne pourront jamais prouver que la corruption des mœurs ait sa source dans la mauvaise instruction de la jeunesse; car il est visible que la vraie Religion n'est propre à contribuer aux bonnes mœurs qu'entant qu'elle enseigne aux hommes l'infinie perfection de Dieu, sa providence, sa misericorde, sa justice, l'envoi de son Fils au monde pour la redemption du genre humain, la nécessité des bonnes œuvres, l'éternité des peines, la béatitude éternelle du Paradis. Desorte que des paysans persuadez de ces articles, ont tous les motifs de Religion qui peuvent les détourner du mal, & les exciter au bien, quelque grande que puisse être l'ignorance des autres dogmes. Si vous voulez donc m'objecter quelque chose de raisonnable, il faut que vous me prouviez que les Chretiens ignorans ne savent point que le meurtre, l'adultere, le parjure, le larcin, &c. sont des actions que Dieu défend, & qu'il menace de l'enfer, & que la vertu nous est commandée comme le moyen d'obtenir la félicité du Paradis. Or où trouverez-vous des Chretiens où l'ignorance aille jusques-là? Je ne pense pas que vous puissiez en trouver dans les hameaux dont la Relation de Pologne parle.

IV. Que les gens les plus dissipez passent rarement au doute formel de leur Religion.

4. Je dis en quatriéme lieu que cette dissipation des gens du monde, & surtout des gens du grand monde, ne les fait point passer communément jusques à la rejection formelle de leur Catéchisme, ni même jusques au doute formel. La plûpart de ces gens-là conservent dans leur esprit la Théorie de leur Religion. Il est vrai qu'ils l'y conservent comme un meuble très-inutile, puisqu'ils ne la consultent point comme la regle de leurs actions. On ne peut pas même assurer qu'elle soit toûjours oiseuse dans leur ame. Ils font quelquefois de grandes aumônes (d) pour le rachat de leurs pechez; ils ne changeroient pas facilement de Religion, & ils prendroient feu s'il s'agissoit de résister aux ennemis de leur culte. On ne pourroit jamais croire, si mille & mille exemples ne le confirmoient, que la même Religion que l'on pratique si mal, soit attachée à l'ame de l'homme par des liens si forts, qu'il s'exile, qu'il renonce à son patrimoine plutôt que de la quitter. Ce ne sont pas seulement les personnes vertueuses, & bien éclairées qui font de tels sacrifices; bien des gens vicieux & voluptueux, & qui le seront dans les pays étrangers, abandonnent tout pour trouver la profession libre de leur aille.

(a) » Appliquons ceci aux siecles les plus corrompus » du Christianisme, & les plus plongez dans l'ignorance. » Les ténebres n'atteignoient pas jusques aux points ci- » dessus marquez.

(b) ,, Mémoires du Chevalier de Beaujeu liv. 2. ch. 1. ,, pag. 184. édit. d'Amst. 1700.

(c) ,, *Id. ibid. pag.* 185.

(d) ,, Voici un passage qui concerne la Pologne. *Toute la Pologne est Catholique jusques à la superstition; ce ,, qui paroist dans les fondations des Moines, qui sont tous ,, bien rentez, bien logez, & très-respectez, eux ou les Jesuites possedans le quart des biens du Royaume, les particuliers préferent souvent dans leurs dispositions testamentaires ,, un Monastere aux legitimes heritiers, & laissent ceux cy ,, dans un estat abject, pour enrichir une Communauté de faineans, pour ne pas dire d'yvrognes.* Mémoires de Beaujeu ,, *ibid.* pag. 183.

aille. Bien des gens qui ne savent ni A ni B, la cherchent au travers de mille périls. Si on leur demandoit les raisons de leur croyance, ils ne pourroient pas les donner. Ils sentent pourtant la force de leur persuasion.

Exemple de l'attachement des plus ignorans Payens à leur Religion.

Je vous prie de vous souvenir de la résistance que les Payens les plus ignorans ont faite aux Convertisseurs Chrétiens. Ces malheureux Idolâtres n'avoient point d'autre principe que la coûtume; ils n'auroient pû donner aucune raison de leur foi; la moindre objection les réduisoit au silence, si ce n'est qu'ils alléguassent l'autorité de leurs ancêtres. Leur persuasion étoit néanmoins si forte, qu'ils enrageoient quand ils se voyoient contraints de recevoir le Baptême. Je vous ai parlé de la folle Religion des Prussiens : vous allez voir s'ils y renoncent facilement. (e) *Ils ont soigneusement gardé les Loix de l'Hospitalité, jusques à ce que l'on les ait voulu contraindre au culte du vray Dieu : ils en voulurent mal à leurs voisins, tuerent Sainct Albert Evesque de Prague, qui les estoit allé prescher, & concurent une haine tellement irreconciliable contre les Polonois, qu'ils coururent leurs pays, & firent de très-grands desordres, qui les obligerent à porter la Croix en leurs pays avec les larmes. Il furent souvent assujettis; mais ils se revolterent autant de fois : si bien que Conrad Duc de Masovie, fut contrainct d'accepter le Conseil du Pape Celestin, & d'appeller à son aide les Chevaliers Theutoniques qui les désirent, & s'en rendirent maistres.* Vous avez-là une image de la maniere dont la plupart des Gentils ont été guéris de l'Idolâtrie.

Et des anciens Prussiens.

CHAPITRE XX.

Réflexions *sur les articles où Mr.* Bernard *a parlé (f) du second & du troisiéme Tome de la Réponse aux Questions d'un Provincial. Eclaircissement sur les mauvais effets des objets obscenes. Que l'on n'est point blâmable d'avoir fait des réflexions sur des extraits du livre de Mr. King, sans avoir lû le livre même de ce Prélat.*

Méthode qu'on suivra dans l'examen de la critique que Mr. Bernard a faite de la 2. Partie de cet Ouvrage.

Je continuois à vous éclaircir quelques questions Historiques, lorsque j'ai reçu la lettre où vous souhaitez que toute autre matiere mise à l'abandon, je satisfasse votre curiosité sur une chose qui concerne Mr. Bernard. On vous a écrit qu'il a parlé du second & du troisiéme volume de notre Ouvrage non pas en Historien, mais en Critique passionné, & qu'entre plusieurs remarques de Censeur qui se trouvent dans les articles où il traite de ces deux Tomes, il n'y en a aucune de raisonnable, & qu'ainsi le prix du combat ne peut lui être adjugé que par la maniere de l'Empereur Gallien, (g) *Laurum toties non ferire difficile est.* Vous voulez savoir incessamment si j'en juge de la sorte, & vous continuez à m'imposer (h) la condition de n'examiner que ce qui s'appelle raison, ou preuve. J'accepte cette condition, qui seroit insupportable à la plûpart des Ecrivains; car s'ils négligent, de répondre à quelque chose, c'est beaucoup plûtôt à une raison, qu'à un trait piquant. Je vous promets néanmoins de fermer les yeux sur toutes les choses où Mr. Bernard a fait paroître sa mauvaise humeur & ses dispositions offensantes. J'examinerai seulement ce qu'il y a de réel dans ses censures; mais je ne déciderai point de leur qualité; je serois juge & partie en même-tems : je ne vous alléguerai que mes raisons, & après cela vous prononcerez telle sentence que vous trouverez à propos, lorsque vous aurez pû confronter avec mon écrit l'article quatriéme des Nouvelles de la République des Lettres du mois de Janvier 1706. & l'article second du mois suivant.

Je veux bien vous avertir que tant s'en faut que la condition que vous m'avez imposée, m'ait semblé dure, que je l'aurois choisie de mon propre mouvement, & que j'aurois rejetté une condition contraire, si vous aviez voulu l'exiger de moi. Vous croiriez peut-être que j'en aurois usé de la sorte, parcequ'il n'y a point de maniere plus exquise de se venger des injures d'un Auteur, que le mépris. Or comme cela ne nous édifieroit pas, je vous prie de supposer les distinctions, ou les abstractions des Moralistes; elles ne sont pas (i) toutes mauvaises. Séparez donc du mépris que j'emploie ici le rafinement de la vengeance. Entrons en matiere, & suivons l'ordre des pages de Mr. Bernard.

Qu'il est sorti de son caractere d'Historien pour prendre celui de critique.

Je n'ai rien à vous dire sur ce qu'il me prend (k) pour Mr. Bayle : vous savez assez ce qui en est, & vous ferez facilement de vous-même cette observation, que la prudence vouloit peut-être qu'il ne supposât point une telle cose, quelque persuadé qu'il en fût; car les airs d'homme fâché, & piqué au jeu, qui éclatent dans ses Nouvelles, seroient beaucoup moins pardonnables, si le même Auteur qu'il a critiqué, eût fait les reproches que je vous ai envoyez. Il avouë (l) que je l'ai traité partout avec beaucoup d'honneteté, & personne n'en sauroit disconvenir. Si j'étois Mr. Bayle, cette conduite pleine de civilité seroit d'un prix tout particulier : l'usage constant des Auteurs est que celui qui repousse les attaques, ait moins de modération que son aggresseur. Cela surtout est ordinaire dans les circonstances qu'on trouve dans cette dispute. Mr. Bernard est sorti de son caractere d'Historien, & il a choisi pour exercer le caractere nouveau de Critique, la Continuation des Pensées diverses de Mr. Bayle. Tout le monde a remarqué en cela je ne sai qu'elle affectation désobligeante, dont on a cherché & conjecturé divers motifs. Il étoit naturel que Mr. Bayle se choquât d'un changement si imprévu, & d'une inconstance si inopinée, à quoi il n'avoit jamais donné le moindre sujet. Cependant les réponses que Mr. Bernard lui attribuë, ne marquent nul ressentiment, & sont assaisonnées de modération & d'honnêteté : l'aggresseur même l'a reconnu; cela rend plus inexcusables les manieres dures & irritées dont il s'est servi dans la critique du second & du troisiéme volume de notre Ouvrage. Voilà une observation que vous ferez bien sans moi :

(e) „ Le Laboureur, Relation de Pologne 2. part. pag. „ 234. 235.

(f) „ C'est la 2. Part. de cette Edition *in folio*.

(g) „ *Trebell. Pollio in Gallien. pag. m.* 218.

(h) „ Voyez ci-dessus la 2. Part. Chap. CXXXVII. „ pag. 779. 2. col. & Chap. CLXXV. pag. 872. 1. col.

(i) „ On a dit ci-dessus qu'il y en a plusieurs pernicieu- „ ses.

(k) „ Nouvelles de la Républ. des Lettres Janvier 1706. „ pag. 50.

(l) „ *Ibid.* mois de Novembre 1705. pag. 592. Notez „ qu'encore qu'il ne parle pas en son propre nom, il ne „ parle point sur la foi d'autrui : car il avoit lû le livre : „ c'est un fait qu'il n'oseroit nier.

 moi : je ne la compte donc pas pour la premiere de celles que je vous communique.

Je ne donne point non-plus ce rang à la remarque qu'on peut faire sur ce que notre Critique (*m*) trouve mauvais que j'aye cité l'Art de penser, lorsque j'ai parlé d'un certain sophisme. Il a crû sans doute que je citois cette Logique de Port-Royal à cause des termes Latins qui expriment ce sophisme ; mais je l'avertis que je ne l'ai citée qu'à cause de la traduction Françoise qui les accompagne. Je ne voulois point me l'attribuër, ni en faire un autre. S'il n'eût été question que du Latin, & que j'eusse crû nécessaire de citer, j'eusse cité en marge le Grec d'Aristote. Ceci n'est pas digne qu'on s'y arrête. Mr. Bernard se fût épargné une très-fausse (*n*) plaisanterie, s'il eût distingué ce qu'il devoit distinguer.

Examen de la question si les obscénitez grossieres sont plus dangereuses que les délicates.

I. Sa remarque à l'égard de la question (*o*) *si les objets obscenes sont plus dangereux quand on les represente grossierement*, me fournira une occasion de mieux éclaircir ce sujet. *Je croiois*, dit-il (*p*), *que les livres où l'on dit des ordures à decouvert étoient moins dagereux, que ceux où on les envelope ; non en supposant qu'on les lût les uns & les autres ; mais en supposant, que dès qu'on jetteroit les yeux sur les premiers, on les laisseroit là, averti du danger ; au lieu qu'on pourroit lire les autres d'un bout à l'autre, parceque le danger seroit moins évident. Qu'il n'y auroit qu'un homme, qui auroit déjà le gout gâté, qui voudroit continuer la lecture des premiers, après l'avoir commencée ; au lieu qu'il pourroit arriver, que des personnes qui ne sont point vicieuses lussent les seconds d'un bout à l'autre, & ne s'aperçussent du venin, qu'après qu'ils auroient été empoisonnez.* Si nous prenons la chose autrement, ajoûte-t'il, si nous suposons *qu'on lise les uns & les autres*, j'abandonne les Auteurs citez. *Il y a sans contredit plus de danger, à avaler du poison tout pur, qu'à le prendre mêlé avec de bons alimens qui peuvent en diminuer l'effet.*

Il y a du vrai dans ce discours ; mais il y manque quelque chose. Il est certain que des ordures non enveloppées peuvent faire abandonner un livre, que des ordures délicatement exprimées ne feroient pas abandonner ; & ainsi cette derniere espece d'obscénitez est plus dangereuse entant qu'elle se laisse lire, & que l'autre ne le fait point. Mais ce n'est pas le tout : il faut dire aussi que les ordures de la premiere espece sont moins dangereuses que celles de la seconde, lors même qu'on lit & les unes & les autres avec un goût & avec un cœur bien tournez. Un homme de bien, & qui a d'ailleurs beaucoup d'envie de connoître le caractere des Auteurs, les excez de la corruption humaine, & plusieurs choses qui concernent la littérature la plus rare, ne jette point Pétrone, Martial, Apulée, dès qu'il y rencontre une obscénité grossiérement représentée. Il s'indigne contre l'impudence de ces Ecrivains, & ne laisse pas de les lire d'un bout à l'autre pour les intérêts de ses études (*q*), ou pour satisfaire sa curiosité. Les saletez excitent toûjours son indignation, & par-là il fortifie plus sa vertu qu'il ne l'affoiblit. Il ne seroit point si choqué d'un livre où les désordres de l'impureté seroient décrits d'une maniere délicate ; & ainsi cette lecture seroit accompagnée d'un plus grand péril. Mr. Bernard se trompe, lorsqu'il suppose qu'il n'y a point de différence entre la lecture d'un livre empoisonné, & la prise du poison. S'il veut comparer les choses, il doit dire qu'on avale le poison lorsqu'on lit avec plaisir les obscénitez ; mais qu'en les lisant avec horreur, on les mâche de la même maniere qu'un morceau amer que l'on jette après l'avoir promené avec beaucoup de dégoût par tous les endroits du palais. Si vous faites attention aux effets de la lecture des livres hétérodoxes, vous ne me pourrez nier qu'à l'égard d'un homme rempli de zele pour l'orthodoxie, & d'aversion pour le Socinianisme, un livre où l'on ne fait qu'insinuer adroitement les erreurs des Sociniens, ne soit plus dangereux qu'un livre où elles sont soûtenuës avec la derniere audace. Cet homme ne lira ce dernier livre qu'avec dépit, & détestera les raisons, & les objections de l'Auteur, & sera plus en colere contre cette secte après avoir achevé de lire, qu'il ne l'étoit auparavant (*r*).

Comparaison des yeux avec les oreilles.

N'oublions pas de comparer les yeux avec les oreilles. Une honnête femme qui n'a pas assez d'autorité pour faire taire un insolent, est contrainte quelquefois de lui entendre dire les ordures les plus dignes d'un crocheteur. Voilà le poison sans mélange ; mais comme elle ne le reçoit pas volontairement, on peut dire que l'indignation qu'elle conçoit lui fournit un bon antidote. Le péril seroit bien-plus grand, si la politesse du discoureur mettoit un voile sur les obscénitez (*s*).

Je persiste donc à dire que les Auteurs que (*t*) j'allegue, sont obligez de prétendre que la lecture d'Ovide est plus dangereuse que celle de Martial, &c. Mr. Bernard qui au cas qu'ils le prétendent, les abandonne, n'a pas bien examiné cette matiere.

Qu'on n'est point blâmable d'avoir fait des Réflexions contre le livre de Mr. King sur les extraits de ce livre.

II. Je ne pense pas qu'il ait mieux examiné celle dont je vais vous entretenir. Il trouve fort étrange (*u*) que j'aie fait tant de réflexions contre un Ouvrage qui ne m'étoit connu que par l'analyse qu'il en avoit donnée. Vous comprendrez aisément que ceci concerne le livre de

(*m*) „ Nouvelles de la Rép. Janvier 1706. pag. 51. 52.

(*n*) „ Il dit pag. 51. que j'ai fait grace de mille ou deux „ mille autres autoritez que j'aurois pû ajoûter à celle „ de Port-Royal.

(*o*) „ *Ibid. pag.* 54.

(*p*) „ *Ibid. pag.* 55 56.

(*q*) „ C'est ce qu'on peut dire de quelques-uns des „ Commentateurs de ces livres là. Voyez de quelle ma„ niere César Zarotti, Médecin à Venise, a relancé ceux „ qui voudroient se plaindre des ordures qu'il a remuées „ dans son Commentaire sur les Epigrammes de Martial „ qui ont du rapport à la Médecine, où à la Philosophie. „ Voyez, dis-je, la Préface de son *M. Valerii Martialis* „ *epigrammatum Medica aut Philosophica considerationis* „ *enarratio, sive de Medica Martialis tractatione Commen„ tarius*, imprimé à Venise l'an 1657. in 4.

(*r*) „ Il est sûr qu'un Protestant tout-à fait zelé devint „ par la lecture des livres du Cardinal du Perron, &c. „ plus ennemi du Papisme qu'il ne l'étoit : il ne considere que comme des chicaneries détestables ce qu'il y a „ de plus specieux dans ces livres-là. Le zele des Lecteurs „ prévenus va quelquefois si loin qu'ils jettent un livre „ par terre ; qu'ils le foulent aux pieds : qu'ils y déchirent „ des pages : qu'ils prononcent cent injures contre l'Au„ teur, ou les écrivent même à la marge. Conferez le „ Diction. Histor. & Crit. à la fin, à l'éclaircissement sur „ les obscenitez, OBSERVATION *touchant le chagrin qu'on* „ *donne aux lecteurs.*

(*s*) „ Voyez le Diction. Histor. & crit. *ubi suprà.*

(*t*) „ Cidessus 3. Part. ch. 72. Notez que les Journalis„ tes de Trevoux en parlant du 2. Tom. de la Reponse „ au Provincial, dans leurs Memoires de Mai 1706. p. „ 756. expliquent leur pensée selon le sens de Mr. Bernard. „ On les renvoie donc à ce que l'on vient de dire.

(*u*) „ Nouv. de la Rep. des Lettr. Janv. 1706. pag. „ 57. Voyez aussi celles de Novemb. 1705. pag. 591.

de Mr. King sur l'origine du mal. Il me fait une espece de crime d'avoir eu une très-bonne opinion de la fidélité de ses extraits. J'aurois dû m'attendre non pas à une censure à cet égard-là, mais à des remercimens; car qui auroit pû s'imaginer qu'on lui déplairoit par l'opinion avantageuse de ses lumieres? Voyez de quoi est capable l'envie de critiquer. Vous savez les trois raisons (v) que j'ai alléguées, pourquoi je ne m'étois attaché qu'à son analyse de de l'Ouvrage de Mr. King. Il les réfute en supposant que cet Ouvrage n'est point difficile à trouver en ce pays-ci, & qu'il y a beaucoup d'Auteurs mécontens d'un Journaliste, qui ne laissent pas de se tenir dans le silence. Je sai que depuis la composition & l'impression de mes remarques, quelques exemplaires du livre de Monsieur King ont passé la mer; mais je suis sûr qu'avant cela j'en eusse fait chercher inutilement chez nos Libraires; j'avois subi plusieurs fois une semblable expérience. Il y a des Ecrivains qui se taisent lorsqu'ils ne sont pas contens d'un Journaliste; mais bien des exemples nous montrent, que si un Auteur s'apperçoit que sur des dogmes de Théologie très-importans les Journalistes ont défiguré ses opinions, il ne garde pas le silence. J'ai donc eu sujet de croire que Mr. King l'ayant gardé, trouvoit justes les extraits de Mr. Bernard.

Ces Réflexions ne regardent que l'analyse du Livre, laquelle on a supposé fidele.

Après tout ma conduite est fondée sur un tel droit, que je n'avois nul besoin des trois raisons que j'ai alléguées. Il me suffisoit d'avoir averti que je ne faisois des réflexions que sur la doctrine contenuë dans l'analyse que Monsieur Bernard avoit donnée du livre de Mr. King. Si je n'eusse pas donné cet avis, & que néanmoins j'eusse imputé à ce grand Prélat les opinions que je lui ai attribuées, je serois responsable de tout ce que je lui aurois attribuë faussement, & l'on pourroit m'appliquer en quelque façon le ridicule de la (vv) Serre: mais en vertu de mon avertissement, tout ce que je dis de la doctrine de Monsieur King, renferme cette restriction, *pourvû que Monsieur Bernard ait bien marqué les principes, & les preuves de l'Ouvrage dont il s'agit*. Mes lecteurs seroient tout-à faut déraisonnables, s'ils supposoient que j'attribuë absolument ceci ou cela à Mr. King: ils sont obligez de sousentendre partout la condition, ou la restriction que je viens de vous indiquer; par conséquent je ne dois être responsable d'aucune chose, qu'en cas que je fasse dire à Mr. Bernard ce qu'il n'a point dit. Si à cet égard l'on ne peut me reprocher aucune faute, toutes les plaintes de Mr. King, quant aux points de fait, ne peuvent tomber que sur l'Auteur de l'analyse que j'ai examinée.

Droit qu'on a eu de le faire.

Ceux qui voudroient soûtenir que je n'ai pas dû m'arrêter à cette analyse, mais que j'ai dû nécessairement ou renoncer à toute dispute, ou attaquer le livre même de Mr. King, se montreroient fort ignorans des droits & des privileges des Auteurs. La République des lettres est un Etat où il est permis de choisir dans un Ouvrage tel endroit qu'on veut pour l'attaquer. Rien n'empêche que l'on ne se borne, si l'ont veut, à l'examen de la Préface, ou d'un Chapitre, ou d'une seule proposition fondamentale. L'on peut par le même privilége se contenter de dire son sentiment sur les extraits, lorsqu'on n'a point la commodité de les comparer à l'original. Il suffit alors de faire savoir qu'on ne le connoît que par ces extraits. C'est ainsi qu'il n'y avoit point d'Auteur qui ne fût en droit de publier ses pensées sur l'Histoire Critique du Vieux Testament, dès qu'il eût connu le précis que Mr. (x) Spanheim en donna par une lettre (y) qui fut imprimée. On n'étoit point obligé d'attendre qu'on eût lû l'Histoire Critique elle-même. Chacun pouvoit communiquer au Public ce qu'il jugeoit des principes & des conséquences de l'Auteur. C'est ainsi encore que dès que Mr. Cornet eût réduit le livre de Jansénius aux cinq fameuses propositions, il étoit permis à toute personne de les combattre, sans se mettre en peine si elles avoient été extraites fidelement. Chacun pouvoit laisser indécise la question de fait, & s'attacher seulement à celle de droit; car pourvû que l'on avertît que l'on n'avoit point examiné le livre de Jansénius, les lecteurs étoient obligez de sousentendre que l'on n'imputoit ou tel ou tel sentiment à cet Ecrivain qu'au cas que Mr. Cornet ne se trompât pas, de quoi l'on se pouvoit dispenser d'être caution.

Si notre Journaliste avoit eu le tems de considérer toutes ces choses, auroit-il pû rien trouver de condamnable dans ma conduite envers les dogmes de Mr. King? Auroit-il pû dire (z) que *s'il étoit dans ma situation, il vendroit tout ce qu'il auroit au monde pour avoir un livre qu'il pourroit seulement soupçonner devoir contribuer le moins du monde à le tirer d'une si fâcheuse situation.* Il faut que nous ne nous ressemblions guéres lui & moi: car la situation dont il parle me paroît si peu incommode, que je ne voudrois point faire un pas, ni donner un sol pour m'en tirer.

CHAPITRE XXI.

Suite des mêmes réflexions. Examen des remarques de Mr. Bernard sur ce que j'ai dit contre l'hypothese de Mr. King. Que Mr. King ne combat pas à armes égales.

Mais voyons ce qui causeroit son inquiétude, s'il se trouvoit à ma place.

Si les difficultez sur l'origine du mal ne touchent point les Arminiens Episcopaux.

III. Il croit que (a) *j'ai combattu ce savant Prélat par des principes* qu'on me *niera formellement*, & que comme *les Theologiens Anglois ne sont pas dans tous les principes du commun des Réformez, ... c'est les battre par des armes qui n'atteignent pas jusques à eux*, que de leur proposer *ce qu'on enseigne d'ordinaire sur l'impuissance, par exemple, des bons Anges à faire le mal, & sur l'impuissance du Demon a faire le bien.* Je ne suis point en cela de son avis: je me persuade que si les Arminiens Episcopaux esquivent le coup par un côté, ils le reçoivent de l'autre. Qu'ils disent tant qu'il leur

(v) „ Dans la Préf. de la 2. Part. de cet Ouvrage.

(vv) „ On le raille dans le Parnasse Reformé pag. 51. „ & suiv. Edit. de Holl. d'avoir publié l'Esprit de Seneque & les Maximes politiques de Tacite, *sans avoir* „ *eu aucune connoissance de l'un ni de l'autre.*

(x) „ Ambassadeur aujourd'hui du Roi de Prusse en „ Angleterre.

(y) „ Intitulé, *Lettre d'un ami, où l'on rend compte d'un* „ *livre qui a pour titre*, Histoire critique du Vieux Testa- „ ment publiée à Paris en 1678.

(z) „ Nouvell. de la Rép. *ubi suprà* pag. 58.

(a) „ *Ibid.*

IV. Part. leur plaira que la faculté de choisir l'un ou l'autre des deux termes (*b*) contradictoires, ou (*c*) contraires subsiste dans le Paradis & dans l'Enfer, de maniere que les bons Anges ont autant le pouvoir prochain de haïr Dieu, que de l'aimer, & que les Diables ont autant le pouvoir prochain d'aimer Dieu, que de le haïr: ils gagneront quelque chose; car on ne pourra plus leur prouver par la doctrine de la détermination des bons Anges à l'amour de Dieu, & par celle de la détermination des mauvais Anges à la haine de Dieu, qu'il se fait des actions loüables, & des actions blâmables sans franc-arbitre proprement dit. Mais en verité ce que l'on gagne par-là, se réduit bien-tôt à rien. Je passe sous silence qu'il faut que les embarras où l'on se trouve soient bien grands, lorsqu'afin de s'en retirer l'on abandonne une doctrine que les Molinistes mêmes ont retenuë, & que l'on se jette dans des nouveautez qui ne peuvent être envisagées sans inspirer de l'horreur. Qui peut s'imaginer de sang froid que les bons Anges ont dans tous les momens de leur vie une faculté complete de blasphémer le saint nom de Dieu, & que les Diables ont toûjours une grace suffisante, par le moyen de laquelle ils pourroient se convertir à l'amour de Dieu, s'ils vouloient; desorte qu'il ne tient qu'à eux de recouvrer leur premier état de gloire? Je laisse cela, & plusieurs autres difficultez dont on pourroit accabler le nouveau systême que Mr. Bernard attribuë à quelques Episcopaux. Je ne m'arrête qu'à l'objection que vous allez voir.

Ce qu'ils doivent croire des bons & des mauvais Anges leur ôtent leurs meilleurs réponses.

Ces Messieurs avoüent pour le moins que les bons Anges ne feront jamais un mauvais usage de leur liberté, & que les Diables ne feront jamais un bon usage de leur franc-arbitre. Ils n'oseroient croire que cet usage constant & invariable de la liberté, toûjours bon dans le Paradis, toûjours mauvais dans l'Enfer, soit un effet du hazard. Il faut donc qu'ils reconnoissent en cela les dispensations de la Providence divine. Il faut donc qu'ils croient que la sagesse de Dieu a des moyens sûrs & infaillibles de faire que des Créatures, toûjours capables prochainement d'une bonne & d'une mauvaise action, abusent toûjours de leur liberté, ou n'en abusent jamais. Ils doivent donc avouër que si Dieu permit à nos premiers Peres de tomber dans la desobéissance, ce ne fut point à cause qu'il n'auroit pû les en empêcher sans abolir leur libre-arbitre. Ainsi les armes dont je me sers contre Mr. King, ne sauroient manquer d'*atteindre jusques* à lui, & de lui ôter toutes les meilleures réponses à la question de l'origine du mal.

Que Mr. Bayle n'a point dit que sans l'Ecriture on ne pourroit éviter de tomber dans le dogme des deux Principes ou dans l'Athéïsme.

IV. Mr. Bernard calomnie Mr. Bayle, quand il l'accuse (*d*) de croire que sans la révelation l'on ne sauroit éviter ou le dogme des deux Principes, ou l'Athéïsme. La doctrine de Mr. Bayle porte que la lumiere naturelle nous montre (*e*) que le Principe de toutes choses est unique, & infiniment parfait. Est-ce prétendre que l'on n'apprend cette verité que par l'Ecriture? La seule chose que l'on puisse attribuër à Mr. Bayle, est de dire que la lumiere naturelle ne nous fournit pas les notions qui seroient propres à réfuter les objections des Manichéens. On voit un semblable défaut dans la doctrine de la divisibilité à l'infini. La lumiere naturelle la démontre, & nous laisse néanmoins dans l'impuissance de résoudre les objections. Mais cette impuissance n'empêche pas qu'on ne soûtienne comme un doctrine évidente la divisibilité à l'infini. Faut-il que des gens d'étude ayent besoin qu'on leur représente si souvent leurs illusions sur l'état de la question, & que les derniers venus ne profitent pas de la correction des autres? La note marginale de Mr. Bernard n'est pas meilleure que le texte: il y fait observer qu'au jugement de Mr. Bayle, (*f*) *la revelation ne denouë pas le nœud, mais qu'elle le coupe en imposant silence à l'homme sur ce sujet par sa seule autorité.* On prie Mr. Bernard de qualifier ce que fait la revelation à l'égard de nos mysteres: dénouë-t'elle le nœud, ou le coupe-t-elle en imposant silence, &c? Je lui promets de me servir de la qualification qu'il me marquera.

Qu'on a été en droit de battre Mr. King par ses propres principes.

V. Passons à ce qu'il observe (*g*) que *je ne combats pas à armes égales contre* Mr. King. Cela ne peut manquer de vous faire ressouvenir de ce passage d'une de mes lettres: (*h*) *Comme ce Prélat admet l'Ecriture, il est obligé de satisfaire aux argumens que l'on en tire contre lui; mais ceux qui la rejettent, & qui en ont néanmoins emprunté ces argumens, ne sont point du tout obligez à se payer des solutions qu'il en tire.* AINSI IL NE SE BAT POINT A' ARMES EGALES. La déclaration qu'il a faite, (*i*) *qu'il soûmet tout ce qu'il a avancé au jugement de l'Eglise Anglicane, & qu'il desavouë tout ce qu'il pourroit avoir enseigné de contraire à sa doctrine, ce qu'il ne croit pas pourtant avoir fait,* augmente la supériorité des armes de ses adversaires; ils auront droit de rejetter toutes ses expositions, & ses solutions, quelque ingénieuses, & quelque heureuses qu'elles soient, si elles ne sont point conformes à la doctrine de l'Eglise Episcopale. Ils lui soûtiendront que dès-là il est obligé de reconnoître qu'elles sont fausses. Or le sens commun nous dicte très-clairement que ceux qui soûtiennent une These, ne peuvent pas exiger de l'attaquant qu'il acquiesce à une réponse qui est fausse de leur propre aveu. Ils le mettent par cet aveu dans un plein droit de la rejetter, avant même que de l'avoir examinée. C'est ainsi que dans les payemens d'argent l'on rejetteroit sans aucun délai toutes les pieces de monnoie que le payeur avouëroit être fausses. On n'en vient au trébuchet, ou à quelque autre sorte d'épreuve que lorsqu'il tâche de faire passer pour bonnes les pieces dont ont se défie. Il est donc très-manifeste que Mr. King entre en lice avec beaucoup de desavantages: il s'expose à des Antagonistes qui se serviront contre lui des armes de l'Ecriture, & de la Confession de foi de son Eglise, quoiqu'il ne puisse pas employer contre eux les mêmes (*k*) armes. Si quelques uns d'eux se reconnoissent Manichéens, il aura la consolation de leur rendre coup pour coup. S'ils le font fuïr en l'attaquant, il les fera fuïr à son tour lorsqu'il les attaquera: mais que fera-t-il contre des

(*b*) „ Comme faire une chose, ou ne la point faire.
(*c*) „ Comme aimer Dieu, ou le haïr.
(*d*) „ Rep. des Lett. *ubi suprà* pag. 59. Il fait une pareille remarque pag. 74. Appliquez-y cette reponse.
(*e*) „ Voyez son Dictionnaire à la remarque D de l'article *Manichéens*; & à la fin de la 3. Part. de cet Ouvrage la reponse pour Mr. Bayle Chap. III.
(*f*) „ Rep. des Lett. *Ubi suprà* pag. 59.
(*g*) „ *Ubi suprà* pag. 61.
(*h*) „ Ci-dessus 2. Part. Chap. LXXIV. pag. 650. 2. col.
(*i*) „ Nouvelles de la Republ. des Lettres Juin 1703. pag. 634.
(*k*) „ Cela fait voir que Mr Bernard lui a prêté des paroles inutiles, quand il l'a introduit *pag.* 61. parlant ainsi à un adversaire: *Permettez, je vous prie, que j'oublie aussi pour quelques momens, que je suis Chrétien, & que je ne combatte contre vous qu'en qualité d'homme.*

des Antagonistes qui lui diront qu'ils n'ont pas (*l*) encore fait élection de domicile ; les combattra-t'il par les raisons qui demontrent les absurditez Manichéennes ? Ils lui répondront que cela ne les touche pas, qu'ils lui abandonnent le dogme des deux Principes, & qu'ils lui demandent uniquement la solution des difficultez qui les empêchent encore de reconnoître qu'il n'y a qu'un seul Principe. Il ne prendra point sa revanche sur de telles gens, & la retorsion qui est si utile en tant de rencontres, ne pourra lui être d'aucun secours.

Quel est le veritable état de la question dans la dispute de Mr. Bayle avec Mr. King sur l'origine du mal.

C'est ici que je vous prie de rappeller une idée qui vous ramenera au vrai point de la question. Il ne s'agit pas dans cette dispute de savoir si le dogme de l'unité de Principe est au fond très-veritable, & si le mal moral & le mal physique s'accordent réellement avec la nature de Dieu : Mr. Bayle a déclaré en mille endroits qu'il est sur cela du sentiment des Chretiens les plus orthodoxes ; il ne s'agit donc que de savoir si la Philosophie nous fait connoître de quelle maniere le mal moral & le mal physique s'accordent avec les idées que nous avons de la bonté & de la sainteté, & de la liberté & de la toute-puissance de Dieu. Mr. Bayle ne croit pas que nos lumieres philosophiques soient capables de nous montrer cet accord, & de satisfaire aux objections. Il a prouvé cela en comparant à ces objections les réponses des Theologiens. Il a représenté historiquement le détail de cette dispute, & vous voyez bien par-là qu'il n'a point été obligé de supposer que ceux qui attaquent nos systêmes, ont de leur côté un tel ou un tel systême précis. Il lui a été libre de les faire agir sous le simple personnage d'attaquans. J'ai eu la même liberté en raisonnant contre Mr. King. C'est à lui à se défendre directement, & à ne mettre point sa ressource dans des retorsions ; car si j'adoptois un systême qu'il pût attaquer à son tour & reduire en poudre, cela ne serviroit de rien à l'affaire principale, la question demeureroit dans ces anciens embarras.

Les disputes philosophiques suivent l'esprit de l'art militaire & non les loix de Chevalerie.

Mr. Bernard n'ayant pas été au point de vûë, s'est égaré, & a fait à pure perte beaucoup de dépense d'esprit. Il prétend que j'ai usé de supercherie, puisque je n'ai pas notifié que j'adoptois précisément un tel ou un tel systême. Il suppose que Mr. King me tient ce discours : (*m*) *Ce n'est pas être genereux, que de sabrer ainsi un pauvre Auteur, en se tenant soi-même hors de portée ; qu'on vous voye, s'il vous plait, afin qu'on sache du moins, si vous êtes vulnerable ou invulnerable.* Il semble croire que les disputes philosophiques sont sujettes aux mêmes loix que l'ancienne Chevalerie, ou que les combats en champ clos ; je veux dire, ces duels autorisez publiquement, où les parties avoient des parrains qui regloient le nombre & la qualité des armes à la plus rigide égalité. Il devoit se figurer au contraire que les disputes philosophiques suivent l'esprit de l'art militaire, selon lequel on se campe le plus avantageusement que l'on peut, & l'on tâche de reduire l'ennemi à des campemens incommodes ; on l'attaque par son endroit le plus foible, & l'on destine à cela tout ce que l'on peut se procurer de superiorité, tant à l'égard du nombre, qu'à l'égard de la qualité des troupes.

Il suffit pour être admis à la dispute de convenir de quelques principes generaux, sans qu'on soit obligé d'adopter une Secte.

Un Professeur en Philosophie se feroit siffler, si lorsqu'il soûtient des Theses publiques, il ne vouloit admettre des Opposans qu'après les avoir contraints de déclarer qu'ils sont Thomistes, ou Scotistes, ou de quelque autre Secte Péripateticienne, ou Gassendistes, ou Cartésiens, &c. Ils se moqueroient de lui, s'il exigeoit une telle condition ; & qu'au cas qu'ils lui déclarassent qu'ils ne sont encore d'aucune Secte, il ne feroit pas moins obligé de soutenir leurs assauts ; car il s'engage à maintenir la verité de ses positions, quels que puissent être les principes particuliers de ceux qui disputent contre lui. Ce qu'il y a de necessaire dans toute dispute est, que les deux parties conviennent de quelques principes generaux ; car on ne pourroit rien éclaircir à un homme qui nieroit tout. Les Sceptiques les plus outrez doivent supposer pour le moins à l'égard du tems où ils disputent contre une proposition d'un dogmatique, que leurs argumens sont vrais, sauf à les combattre dans une autre conjoncture.

Que Mr. Bayle a admis plusieurs maximes comme veritables, & qu'il reconnoitra pour bons tous les argumens qu'on fondera dessus.

Je ne saurois assez admirer l'inattention de Mr. Bernard. Il a parcouru pour le moins le second & le troisiéme volume de notre Ouvrage, & cependant il doute (*n*) si j'ai disputé contre Mr. King, en convenant avec lui *des axiômes de Metaphysique avouez jusques ici generalement de tous les Philosophes dogmatiques.* Il introduit ce Prélat qui me demande, (*o*) *si je crois que deux & deux font quatre ; que le tout est plus grand que sa partie*, & qu'il (*p*) *étoit facile à Dieu de maintenir l'homme dans l'état d'innocence ?* Si Mr. Bernard avoit lû nos deux volumes sans se laisser aveugler par sa passion, seroit-il tombé dans de tels égaremens ? N'eût-il pas conclu qu'en supposant pour veritables tant de principes ou tant de maximes (*q*), sur quoi je fonde mes objections contre Mrs. King & Jaquelot, &c. je reconnois à beaucoup plus forte raison les axiômes de Metaphysique ? Mais puisqu'il ferme les yeux sur des objets manifestes, il faut lui déclarer, afin qu'il n'en prétende plus cause d'ignorance, que je reconnoîtrai pour bons tous les argumens qu'on m'opposera, soit *ad hominem*, soit de quelqu'autre maniere, quand ils seront fondez sur des notions évidentes, ou sur les maximes qui m'ont servi de principe, & qu'en particulier je crois que rien n'étoit plus facile à Dieu, que d'empêcher la chûte de l'homme : Est-ce vouloir *se tenir soi-même hors de portée ?*

CHAPITRE XXII.

Continuation du même examen. Si j'ai combattu par le systême des causes occasionnelles les dogmes de Mr. King. Refutation de quelques endroits des Memoires de Trevoux. Passage horriblement mutilé par Mr. Bernard. Reflexion là-dessus.

LE sujet qui se présente me paroît fort important & très-digne de toute mon attention ; c'estpourquoi je ne me détournerai point pour suivre Mr. Bernard dans la leçon qu'il me fait (*a*) touchant les manieres de parler de Dieu. Je

(*l*) » Voyez ci-dessus 2. Part. Chap. CXLI. p. 789. 1. col.
(*m*) » Republ. des Lettres, *ubi suprà pag.* 62.
(*n*) » *Ubi suprà pag.* 61.
(*o*) » *Ibid. pag.* 62.
(*p*) » *Ibid. pag.* 63.
(*q*) » On en voit 19. de suite dans la 2. Part. de cet » Ouvrage Chap. CXLIV.
(*a*) » Républ. des Lett. *ubi suprà pag.* 64.

IV. Partie. Je differerai à examiner cette leçon & son jugement sur d'autres choses, jusques à ce que je voye la réputation de son goût établie dans la Republique des Lettres. Ne me demandez pas si je prens là un long terme; car vous savez que je n'aime pas à prononcer sur l'avenir.

Qu'on n'a combattu Mr. King que par l'endroit qu'il ne peut desapprouver dans le systême des Causes occasionnelles.

VI. *Il semble*, dit Mr. Bernard (*b*), *que pour refuter* Mr. King, qui a dit *que tout ce qui est tiré de la matiere, est necessairement sujet aux douleurs, aux maladies, à la tristesse, &c.* . . . . *je bâtisse sur le dogme des Causes occasionnelles, comme sur un dogme incontestable, dogme pourtant qui a à-peu-près autant fait de* (*c*) *Sectateurs en Angleterre, que dans le Pays des Hurons. Il n'y a rien de si facile que de refuter les sentimens d'un Auteur par cette voye.* Prenez garde à sa note marginale, je vous l'ai mise dans le lieu qui lui convient. Elle ne m'a rien appris de nouveau touchant le goût des Anglois (*d*) pour les causes occasionnelles.

Je ne veux point affirmer que notre Critique soit ici coupable d'inattention; car peut-être qu'en se recueillant un peu plus, il n'eût pas laissé de se brouiller. Mais ce qu'il y a de bien sûr est, que je ne me suis point servi du dogme des causes occasionnelles par l'endroit que Mr. King y desapprouve; je ne l'ai employé que par un endroit qu'il ne peut desapprouver. Je m'explique: Ce systême renferme deux suppositions; l'une, qu'il y a reciproquement une liaison constante entre certaines modifications du corps & de l'ame de l'homme; l'autre, que les corps ne produisent rien physiquement sur les ames,, ni les ames sur les corps, & que Dieu seul est la cause efficiente de nos sensations, &c. & des mouvemens qui suivent les dispositions de notre ame. La 2. de ces deux suppositions est le caractere qui distingue de tout autre systême celui des causes occasionnelles: La premiere est un fait certain connu par l'experience; elle est donc necessairement commune à tous les systêmes philosophiques, & ils ne sauroient differer les uns des autres que par les diverses assignations de la cause de ce fait certain.

Qu'il suffisoit de supposer que la correspondance reciproque entre les pensées de l'ame & les modifications du corps, étoit une institution arbitraire du Createur.

Il n'a pas été necessaire que je supposasse pour refuter Mr. King, que Dieu lui-même produit immédiatement les pensées de notre ame qui correspondent aux modifications de notre corps, & les modifications de notre corps qui correspondent aux pensées de notre ame. Il m'a suffi de supposer que cette correspondance reciproque est une institution arbitraire de la volonté de Dieu; c'est-à-dire, qu'il a été libre à Dieu de lier telles ou telles pensées de notre ame à telles ou telles modifications de notre corps; d'où il s'ensuit qu'il lui étoit libre d'établir que jamais ni la douleur, ni la tristesse ne correspondissent à l'action des autres corps sur le nôtre. Peu m'importe que l'on explique ou à la maniere des Peripateticiens, ou à celle des Cartésiens, ou par telle autre supposition qu'il plaira à Mr. King d'inventer, l'action de notre ame sur notre corps, & l'action de notre corps sur notre ame, je trouverai partout l'institution arbitraire du Createur.

Preuves que cette correspondance a dépendu de la souveraine liberté de Dieu.

Ce seroit sans doute calomnier ce grand Prélat & toute l'Eglise Anglicane, de la doctrine de laquelle (*e*) il ne croit point s'être écarté, que du lui attribuer le sentiment que notre ame est corporelle. Affirmons donc qu'il ne doute pas qu'elle ne soit un esprit. Cela étant, il admet deux especes de substances créées de Dieu, l'une corporelle, l'autre incorporelle. Or il n'y a personne qui ne doive dire que le Createur de ces deux sortes de substance, s'étant une fois déterminé à les tirer du néant, a retenu une liberté toute entiere de leur donner, ou de ne leur pas donner telles ou telles qualitez accidentelles, quoiqu'il ait dû leur donner necessairement tous leurs attributs essentiels. Il n'y a personne non-plus qui ne doive dire que la faculté d'exciter de la douleur dans un esprit, n'est pas essentielle au corps, & que la faculté d'exciter du mouvement dans la matiere, n'est point de l'essence d'un esprit créé. Il a donc dépendu de la souveraine liberté du Createur, de donner ou de ne pas donner aux corps la faculté de produire de la douleur dans l'ame humaine; comme il lui a été libre de donner ou de ne pas donner à l'ame humaine la faculté de mouvoir les corps; & par consequent ce que l'on éprouve de l'action reciproque de notre corps sur notre ame, & de notre ame sur notre corps, est un établissement arbitraire du bon plaisir de l'Auteur de toutes choses; il pouvoit donc établir une liaison differente de celle qu'il a établie entre nos corps & nos ames.

Et qu'elle en dépendroit quand il n'auroit produit que des substances materielles.

Cela ne seroit pas moins vrai, quand même l'on supposeroit que Dieu n'a produit que des substances materielles, & que toute la difference qui se trouve entre nos corps & nos ames, consiste en ce que celles-ci sont des portions de matiere revêtuës d'une faculté de penser, dont Dieu a privé nos corps. Car dans cette supposition c'est par un effet arbitraire du bon plaisir de Dieu, que certains corps ont été doüez de la faculté de penser, & que d'autres corps n'en ont pas été doüez. Cette faculté n'étant pas un attribut essentiel de la matiere, mais seulement une qualité accidentelle, il n'y avoit aucun corps qui ne pût réellement exister avec toute son essence, sans avoir aucune sorte de sentiment; & ainsi la substance de nos ames eût pû exister dans le monde, sans differer en quoi que ce soit des autres corps à l'égard de la pensée. Si elles ont donc reçu la faculté de penser, c'est parce qu'il a plû à Dieu de leur donner cette marque de distinction, qu'il lui étoit libre de ne leur accorder pas.

Parceque la faculté de penser doit être limitée à certains actes.

Outre cela, Monsieur, je vous prie de prendre garde que la pensée se peut diversifier en une infinité de façons; & qu'ainsi la faculté de penser ne peut pas être une chose vague; mais qu'il faut qu'elle soit déterminée ou limitée à certains actes. C'est ce que l'on éprouve à l'égard des sensations; on n'en connoît que cinq especes, la Vuë, l'Ouïe, le Goût, l'Odorat, & le Toucher; & ce sont cinq facultez dont aucune ne se mêle des fonctions des autres, & qui ne produisent point leurs actions suivant nos caprices, ou nos fantaisies: il faut le concours de cer-

(*b*) „ *Ibid. pag.* 63.

(*c*) » Mr. *Norris* & autres très-petit nombre d'Anglois » ont donné dans le dogme des causes occasionnelles. » Mais si Mr. *Bayle* avoit lû Mr. *King*, il eût vû dès l'en- » trée, qu'il falloit le refuter par d'autres principes, » que par ceux des Disciples du P. *Mallebranche*.

(*d*) » Je ne crois pas (a dit Mr. Bayle dans l'Histoire » des Ouvrages des Savans 1704. pag. 544.) que par- » mi tant de Savans dont l'Angleterre abonde, il y ait » deux Sectateurs des causes occasionnelles.

(*e*) » Voyez ci-dessus 1062. 2. col.

certaines circonstances qui ne dépendent point de nous. Un homme né sourd & aveugle ne sait ce que c'est ni des sons, ni des couleurs. Nous ne saurions concevoir qu'aucun corps soit de sa nature plus propre qu'un autre à concourir avec notre ame pour la sensation des couleurs (*f*), ou des odeurs, &c. faut donc dire que le bon plaisir de Dieu a mis des regles à tout cela, & que ces regles ont été choisies entre une infinité d'autres qui eussent pû être préferées, si le Créateur l'avoit voulu.

De même que la faculté motrice.

Ce que je viens de dire de la faculté de penser, convient aussi à la faculté motrice. Le mouvement en général ne peut non-plus exister dans la nature, qu'un homme en géneral; tout ce qui existe est un être particulier & déterminé. Il ne faut donc pas croire que Dieu communique aux corps la faculté vague de produire du mouvement en géneral. Cette faculté doit être déterminée à produire un tel ou un tel mouvement particulier, qui a un tel ou un tel degré de vîtesse plûtôt qu'un autre: & comme c'est une chose tout-à-fait accidentelle aux corps d'avoir une faculté motrice, déterminée d'une certaine façon plûtôt que d'une autre, il s'ensuit que l'on ne peut assigner d'autre raison que le bon plaisir de Dieu, pourquoi les corps produisent plûtôt ce mouvement-ci que celui-là en telles & en telles conjonctures. Ainsi l'action & la réaction des corps les uns sur les autres, soit qu'ils n'ayent que la faculté motrice, soit qu'ils ayent & la faculté motrice, & la faculté de penser, ne sont telles qu'elles sont, que parcequ'il a plû à Dieu de choisir certaines regles plûtôt que d'autres qu'il lui étoit libre de choisir; & par conséquent si la faculté donnée à nos ames d'appercevoir des couleurs, est dépendante de l'action de la lumiere sous nos yeux, ce n'est qu'à cause qu'il a plû à Dieu de combiner ces deux choses. Il pouvoit faire que la faculté d'appercevoir des couleurs fût indépendante de l'action des corps sur les organes de la Vûë, & dépendît de l'action des corps sur les organes de l'Ouïe, & ainsi du reste: d'où paroît qu'il auroit pû exempter notre ame de la servitude de sentir de la douleur & du chagrin, quelle que fût l'action des objets sur nos organes; car il n'y avoit qu'à former des combinaisons de plaisir entre toutes les facultez de penser données à l'ame, & les facultez motrices données aux autres corps.

Un Socinien ne pourroit éluder ces preuves.

N'allez pas croire qu'un Socinien qui nie que Dieu ait créé la matiere, puisse éluder ces instances; car elles conserveront toute leur force, pourvû qu'on m'avouë que Dieu a donné à la matiere la faculté de se mouvoir, & à nos ames celle de penser. On ne peut se tirer d'affaire que par la supposition absurde & impie de quelques anciens Philosophes, que Dieu en faisant le monde a travaillé sur une matiere déreglée, dont il n'a pû corriger qu'une partie des imperfections.

Mrs. de Trévoux ont fait la même faute que Mr. Bernard.

Concluez que mes objections contre Mr. King n'ont rien emprunté du Mallebranchisme, & n'ont eu aucun besoin de cette hypothese. Mr. Bernard a un tout autre besoin de rétracter sa remarque. J'ai tâché de l'excuser, & j'ajoûte ici comme un sujet de consolation, qu'il a pour compagnons de sa faute les Journalistes de Trévoux. *L'adversaire de Mr. King*, disent-ils (*g*), *suppose le systeme des causes occasionnelles, systeme très-douteux, sur lequel cependant il appuye son objection comme sur un principe universellement reçu. Dieu pouvoit, dit-il, joindre un sentiment agréable aux impressions des corps étrangers qui causent aujourd'hui de la douleur. Mr. King répondra sans doute que Dieu ne le pouvoit qu'en changeant la nature des choses. Mr. Bayle voudroit-il pour sauver la bonté de Dieu soûtenir que le feu en consumant nôtre corps nous fait plaisir?*

Vous avez vû s'il est vrai que je suppose le systeme des causes occasionnelles: la réponse qu'ils prêtent à Mr. King vous paroîtra insoûtenable, après ce que je vous ai montré que Dieu a été l'auteur libre des loix de l'action & de la réaction réciproque des Créatures. S'ils avoient fait attention au Chap. LXXVII. du livre dont ils ont donné l'extrait, ils auroient connu que la demande qu'ils ont faite, est inutile. Je vous ai (*h*) marqué comment l'homme eût pû éviter l'action du feu, sans y être déterminée par un sentiment désagréable. L'on ne devroit jamais porter aux Auteurs les coups qu'ils ont déjà bien parez. Il faudroit examiner seulement si leur parade a été bonne.

Leur inattention à un endroit du Livre dont ils ont donné l'extrait.

Ils confirment ce qu'on a dit de la souveraine liberté avec laquelle Dieu fait correspondre les pensées de l'ame & les mouvemens du corps.

L'extrait que les Journalistes de Trevoux ont donné du livre de Mr. King, m'apprend une chose qui confirme ce que je vous ai écrit sur la souveraine liberté avec laquelle Dieu fait correspondre les pensées de notre ame, & les mouvemens de certains corps. Ils disent que selon la doctrine de ce Prélat, (*i*) *la mort à laquelle les hommes sont sujets comme tout le reste des animaux; est à la verité la suite du peché de notre premier Pere. Mais que Dieu en condamnant l'homme à la mort à cause du peché originel, n'a fait en ce point que remettre nos corps dans leur état naturel, au-dessus duquel il les avoit élevez par sa grace.* Qu'il *en est de même des sentimens de douleur & de joye, & des autres passions;* Que *notre ame n'en auroit point été tyrannizée, si nous étions demeurez dans l'état d'innocence; mais qu'on ne peut pas dire que cela fût dû à nôtre nature; ç'auroit été un don purement gratuit, & un effet de la seule liberalité du Createur.* Vous voyez manifestement que selon cette doctrine l'état naturel des animaux étoit d'être assujettis à la douleur, au chagrin, aux maladies & à la mort; mais que l'homme avoit été élevé par une faveur de Dieu au-dessus de cet état, & qu'il n'y feroit jamais retombé, s'il eût fait un bon usage de son libre arbitre. Cela prouve que cet état naturel des animaux étoit une institution arbitraire du Créateur; car s'il eût été attaché fatalement, ou inévitablement à la nature des choses, l'homme n'auroit pû en être jamais exempté par aucune grace de son Créateur, non-plus qu'aucun cercle ne sauroit être excepté de la regle génerale que tous les points de la circonférence du cercle sont également éloignez du centre

(*f*) „On ne saura point . . . d'où vient que Dieu a attaché à quelque corps la faculté de produire de certaines sensations dans nos Ames, & aux autres une faculté „différente. Plusieurs choses de la même nature seront „toûjours cachées aux Philosophes, pendant cette vie. „*Biblist. Choisie tom. 9. pag. 318. 319.*

(*g*) „Mémoires de Trévoux, Mai 1706. pag. 769. „770. édit. de France, dans l'extrait de la 2. Part. de la „Réponse aux Questions d'un Provincial.

(*h*) „Ci-dessus 2. Part. Chap. LXXVII.

(*i*) Mémoires de Trévoux *ubi suprà* pag. 715. 716.

IV. Partie. centre. Puis donc que l'homme avoit obtenu un privilege qui le mettoit au-dessus de son état naturel, il s'ensuit nécessairement que cet état dépendroit du libre arbitre de Dieu, & qu'il n'étoit qu'un pur accident, sans lequel l'homme pouvoit retenir toute son essence. Il n'étoit de la nature de l'homme ni de sentir actuellement de la douleur ou de la joie, ni de vivre toûjours, ou de mourir à telle ou à telle heure: ce sont toutes choses que Dieu a reglées selon son bon plaisir. Je vous prie de prendre garde à une distinction que je n'ai point faite, lorsque j'ai examiné ces paroles de Mr. King: (k) *Tout ce qui est tiré de la matiere, est necessairement sujet aux douleurs, aux maladies, &c.* Elles sont très-véritables, si par le mot *sujet* nous n'entendons qu'une simple faculté; mais elles sont fausses, si nous entendons une faculté réduite en acte. Il est de l'essence d'une masse de matiere, d'être susceptible de toutes sortes de mouvemens, & de figures: il est de l'essence de notre ame d'être susceptible de toutes sortes de modifications de pensée; mais qu'un assemblage de corps se meuve actuellement de telle ou de telle façon, sous une telle ou une telle figure, & qu'une ame ait actuellement une telle ou une telle pensée, ce sont de purs accidens, dont l'existence non-plus que la non-existence ne sont attachées à aucune nécessité.

Et prennent à tort pour une bonne solution ce que Mr. King dit que le mal Physique est une suite nécessaire des Loix Naturelles.

Par-là vous pourrez connoître que les Journalistes de Trévoux soûtiennent à tort que Mr. King leve les difficultez, en disant que (l) *pour exempter les bêtes de la douleur, il falloit changer la nature*; & que (m) *le mal physique est une suite des loix naturelles que Dieu n'a pas dû changer.* C'est une mauvaise solution; car l'ordre de la nature, les loix naturelles sont un établissement libre de la volonté de Dieu; j'en ai donné des preuves démonstratives. Il s'agit donc de savoir s'il est conforme aux idées de la bonté, qu'une cause infiniment libre, & infiniment puissante établisse des loix naturelles qui font souffrir de la douleur à des Créatures innocentes (n). Les notions communes répondent à cette question, que cela n'est point conforme aux idées de la bonté. On me replique que Dieu ne doit point changer les loix qu'il a établies. C'est donner à gauche: il ne s'agissoit que du premier établissement des loix naturelles, & l'on ne me parle que de leur réformation. Mais par cette suite on n'élude point la difficulté: une autre question revient. Ou Dieu prévoit que selon l'ordre qu'il lui plaisoit d'établir, les bêtes nonobstant leur innocence souffriroient beaucoup de maux; ou il ne le prévoyoit pas. S'il le prévoyoit, il n'a point établi cet ordre par un principe de bonté; & s'il ne le prévoyoit pas, & qu'il ait seulement connu par l'évenement que les loix de la nature entraînoient avec elles le mal physique, il a dû les changer, afin de remplir l'idée d'une cause bienfaisante. Les Journalistes de Trévoux n'ont consideré ceci que par la superficie. Ils pouvoient savoir qu'il y a dix-huit ans qu'un Pere de l'Oratoire (o) a montré que selon le Péripatétisme Dieu n'est pas moins l'auteur de nos sensations agréables ou désagréables, que selon les Cartésiens Occasionalistes.

Pauvretez que M. Bernard fait dire à l'Auteur, en tronquant un passage.

VII. La septiéme remarque de Mr. Bernard est l'une des fautes les moins pardonnables qu'il ait faite; car si ce n'est point un acte de supercherie, c'est du moins un égarement dont la plus petite attention auroit pû le garantir. J'ai prouvé en plusieurs manieres que ce qu'on avance sur l'utilité de la douleur, ne résout point les difficultez que Mr. King avoit à résoudre. Permettez-moi de mettre ici ce que j'ai dit en particulier sur les douleurs de l'enfantement. (p) *A quoi servent-elles?* ai-je demandé: *On se détermine par là, me répondrez-vous, à mander un accoucheur ou une accoucheuse malgré la honte, & à faire des efforts qui contribuent à la naissance de l'enfant. Mais si la mere & l'enfant expirent au milieu de la douleur, & en dépit des remedes, comme il arrive assez souvent, qu'aurez-vous à me répondre? Et doutez-vous que si le plaisir croissoit à proportion des efforts de faire sortir l'enfant, on ne se déterminât pas encore mieux à appeller une sage-femme, & à tout le reste* (q). Comparez cela, je vous prie, avec cette note de Mr. Bernard: (r) *Il demande à quoi servent les douleurs de l'enfantement, & il répond qu'elles servent à demander un accoucheur, ou une accoucheuse; il fait cette instance à la marge, qu'une femme dans un désert, sentiroit autant de douleur que dans une ville, & il en veut conclure, sans doute, que par conséquent ces douleurs ne servent à rien. S'il n'en sait pas d'autres usages, il pouvoit consulter quelque Médecin, qui l'auroit instruit là-dessus. J'ai vû des gens, qui appelloient cela des pauvretez.*

Remarquez en 1. lieu, qu'il n'a rien trouvé à mordre dans les autres raisons que j'ai opposées à Mr. King sur l'utilité de la douleur; & en second lieu, qu'il suppose que j'ai seulement prétendu que l'on me pourroit répondre *que les douleurs de l'enfantement servent à mander un accoucheur ou une accoucheuse.* Il a supprimé ou par malice, ou par négligence tout ceci, *& à faire des efforts qui contribuent à la naissance de l'enfant.* Cette suppression lui a donné la hardiesse de me renvoyer aux Medecins, afin d'apprendre que les douleurs de l'enfantement ont d'autres usages, que faire venir un accoucheur ou une acoucheuse. Ma note marginale concerne non pas ce qu'il a supprimé, mais ce qu'il a rapporté de mon passage; néanmoins il l'applique à tout. Ne trouveroit-on pas des pauvretez dans les endroits les plus excellens d'un livre, si on les voyoit représenter de cette maniere? Mais sur le compte de qui faudra-t-il mettre ces pauvretez? N'appartiennent-elles pas au Journaliste infidele?

Digression à cette occasion.

Là-dessus permettez-moi une petite digression. Un Auteur seroit bien à plaindre, si la tranquillité de son esprit étoit attachée au jugement de ses lecteurs; je veux dire, s'il se mettoit en peine de ce que pensent de ses Ouvrages le plus grand nombre des gens qui lisent. Il peut être très-assuré qu'il ne tient qu'à des Journalistes mali-

(k) „Voyez ci-dessus 2. Part. Chap. LXXVI. pag. 654. „2. col. & Chap. LXXIX. pag. 658. 1. col.

(l) „Mémoires de Trévoux *ubi suprà* pag. 771.

(m) „*Ibid. pag.* 774.

(n) „Telles sont les bêtes.

(o) Voyez le Pere Bernard Lami au chap. 18. du 1. „Entretien sur la Morale pag. 147. & suiv. édit. de Paris „1688.

(p) „Ci-dessus 2. Part. Ch. LXXVII. p. 656. 1. & 2. col.

(q) „Il est à noter qu'une femme qui feroit seule dans „un désert, sentiroit autant de douleur, que dans une vil- „le: disons la même chose de cent autres circonstances „où la douleur ne peut servir à faire trouver nul remede.

(r) „Nouvelles de la Rép. Janvier 1709. p. 64.

malicieux ou ignorans, de rendre son livre méprisaple à quelques personnes qui ne le connoîtront que sous l'idée qu'ils en auront prise dans les Journaux. Quelques indignes d'être lûs que puissent être des Journaux à l'égard de la forme, on les veut lire à cause de la matiere. Comptez que de cent personnes qui ont lûs les Nouvelles de Mr. Bernard, il y en a la moitié à qui ce que je vous ai écrit, & ce que je vous écris aujourd'hui, ne sera jamais connu que par la lecture de ses Nouvelles. Ils ne reviendront donc jamais de l'idée méprisante qu'elles leur auront donnée de mon Ouvrage; ils croiront toute leur vie sur la bonne foi de Mr. Bernard que je suis effectivement coupable des pauvretez qu'il m'impute, en tronquant & en défigurant mes paroles comme il lui a plû. Mais je ne m'inquiette point de ce que peuvent penser les personnes ou qui n'ont pas lû mes livres, ou qui n'ont pas été bien capables de les entendre.

Avant que de quitter ce qui concerne Mr. King par rapport au mal physique, je vous avertis que les Journalistes de Trévoux observent, (*f*) que si j'avois lû son Ouvrage, *j'y aurois trouvé des raisons plus fortes que celles que j'ai refutées.* Il montre, ajoûtent-ils, » Qu'une grande partie de nos miseres ne vient point de la nature, » mais de nos propres fautes & du déréglement » de nos passions, qui trouble l'ordre établi » par le Créateur : C'est la guerre qui par ses » ravages change en déserts les plus belles Campagnes : C'est l'intempérance qui cause presque toutes les maladies : Si l'on s'appliquoit » à chercher les remedes que le Créateur nous » a préparez, il en resteroit peu d'incurables : Si » on cultivoit la terre avec soin, le dérangement des saisons causeroit rarement des famines.

Ce que répondroit un Manichéen à ceux qui lui diroient que les hommes ne sont miserables que par leur faute.

Cela veut dire en un mot, que si les hommes étoient exempts des défauts dont ils sont pleins, ils seroient exempts de la plûpart des miseres qui les désolent. Mais comprendrez-vous que ce soit répondre aux objections d'un sectateur des deux Principes. Ne dira-t'il pas toujours qu'il est contraire aux notions de la bonté, que si les hommes sont l'Ouvrage d'un Principe infiniment bon & infiniment puissant, ils soient sujets à tant de folies qui les exposent à tant de maux? Ne demandera-t'il pas si l'ordre de la nature comprend seulement l'action des corps les uns sur les autres, ou s'il comprend aussi l'action des corps sur les ames, & l'action des ames sur les corps? En ce dernier cas l'homme qui s'afflige de la perte de son bien, ne trouble point *l'ordre établi par le Créateur*; car le chagrin qu'il ressent est une suite nécessaire de l'impression que le récit de ses pertes a faite sur son cerveau. Si ce récit n'y eût excité aucun changement, il n'en eût point excité non-plus dans les pensées de l'ame; & il est sûr que le chagrin cesse nécessairement dès que la machine du corps est modifiée d'une certaine façon : l'on sait aussi par expérience que la tristesse n'obéït pas aux actes de la volonté. Personne ne seroit deux momens de suite dans un état désagréable, s'il ne tenoit qu'à vouloir être content. Enfin un Manichéen demandera si l'ordre établi par le Créateur renferme tous les évenemens, soit qu'ils dépendent des Créatures libres, soit qu'ils ne dépendent que des causes nécessaires; ou s'il renferme seulement les suites de l'action & de la réaction des corps? Mr. King n'oseroit répondre que cet ordre exclut les évenemens qui dépendent des causes libres, & que ces évenemens font un ordre particulier détaché de celui de la nature, & qui n'a point d'autre regle que le hazard de nos déterminations. Ce seroit donner une fausse idée de la Providence, & de la suprême puissance de Dieu. Il faut donc dire que Dieu gouverne toutes choses selon le plan qu'il lui a plû de choisir, & que les actes libres des Créatures y sont rangez (*t*) chacun à sa place, conjointement avec les suites nécessaires de l'action des corps; d'où il s'ensuit que Dieu a voulu, & arrangé tout ce qui arrive : les maladies imaginaires, les déclarations de guerres, tout comme les pleuresies, les orages, &c. Ne disons donc pas que notre pareste, notre intempérance, notre folie troublent l'ordre établi par le Créateur : ce seroit dire que nous dérangeons ce qui avoit été rangé éternellement dans le plan de la Providence de Dieu.

Si nous ne consultons que notre raison, nous trouverons que c'est un plus grand défaut de bonté d'exposer l'homme a s'affliger mal-à-propos (*u*), & à être lui-même la cause de sa misere, que de l'assujettir à des maux dont il ne soit point la cause; car au premier cas il est & plus ridicule, & plus propre à plaire à ses ennemis. Si on lui vouloit bien du mal, on aimeroit mieux que ses caprices & ses foiblesses le rendissent infortuné, que de le réduire à une pareille infortune par des causes tout-à-fait externes.

CHAPITRE XXIII.

Suite du même examen. Si les peines des damnez sont utiles aux Saints du Paradis. S'il eût été bon à Judas d'être anéanti au berceau.

Qu'on a eu droit de se prévaloir contre Mr. King des témoignages qu'il respecte.

VIII. La réponse à la huitiéme remarque de Mr. Bernard m'occupera peu. Il assure (*a*) que puisque » *je ne compte pour » rien le témoignage de tous les hommes en faveur de la Divinité, j'ai mauvaise grace de dire à tout propos*, tout le monde croit cela. » Les Théologiens sont de cette opinion. » Je me contente de lui représenter fort humainement : 1. Que le témoignage (*b*) de tous les hommes s'étant déclaré pendant plusieurs siecles pour la pluralité des Dieux, n'est d'aucune conséquence en faveur de Dieu : 2. Que selon l'ordre de la dispute j'ai dû opposer à Mr. King les opinions générales. Il ne peut pas exiger que l'on se prive des argumens *ad hominem*, ni que l'on (*c*) ne prenne droit sur son Christianisme. S'il ne peut résoudre les objections qu'en

(*f*) » Mémoires de Trévoux *ubi suprà* pag. 770.

(*t*) » On dit ceci selon le systême même des Arminiens » ou des Molinistes : car ils avouënt que Dieu a rangé toutes les suites des combinaisons de circonstances où il » savoit que l'homme se détermineroit à ceci ou à cela.

(*u*) » Voyez dans le Diction. Histor. & Crit. à l'article » *Pericles*, la remarque *l* de la 2. éd. & *K* de la dern. com» ment Mr. Bayle réfute lui-même une pensée qu'il » avoit débitée autrefois.

(*a*) » Nouvelles de la Républ. *ubi suprà* pag. 64.

(*b*) » Puisqu'il n'a point usé d'exception il me doit » permettre de n'en point user.

(*c*) » Voyez ci-dessus 2. Part. Chap. LXXVIII. pag. » 657. 1. col.

qu'en inventant de nouveaux systêmes, c'est un signe qu'elles étoient victorieuses par rapport aux vieux ; & ainsi j'ai eu un plein droit de me prévaloir de la différence qui se trouve entre les nouvelles inventions, & les dogmes les plus communs parmi les Chretiens. Dès-là qu'il déclare qu'il ne veut rien affirmer qui ne soit conforme au sentiment de son Eglise, il donne lieu de rejetter toutes ses explications, si elles ne sont conformes à la Confession de foi de l'Eglise d'Angleterre. Je croi que Mr. Bernard a un grand mépris pour les Peres de l'Eglise : il ne laisseroit pas de se prévaloir de leur suffrage, s'il traitoit une matiere de controverse contre les Catholiques Romains qui font profession de les respecter.

Contradiction de Mr. Bernard sur l'intelligence Divine.

IX. Sa neuviéme remarque ne demande point une longue discussion. Il semble (*d*) trouver mauvais que je n'aye pas réfuté ceux qui assurent, *qu'il n'y a eu qu'une maniere d'agir que Dieu ait pu suivre.* S'il considere ce que j'ai dit dans un autre (*e*) endroit, j'ose esperer qu'il sera content. Je ne le puis être de ce qu'il dit (*f*) qu'*il faut que la science* de Dieu *n'ait point de bornes pour avoir sçu dans un nombre infini de plans qu'il y avoit à suivre, celui qui étoit le plus parfait, & sujet à moins d'inconvéniens.* Je trouve là une espece de contradiction : le nombre infini ne contient point une derniere unité, & néanmoins Mr. Bernard veut que dans un nombre infini de plans il y en ait un qui soit plus parfait que tous les autres. Ce plan-là est donc le dernier en remontant, & il met des bornes à l'intelligence divine, qui ne peut connoître rien de plus parfait que ce plan unique & déterminé. Comment sera-t-elle infinie, & bornée en même temps ?

Il ne faut que suivre ses idées pour remedier à un inconvenient objecté par Mr. King.

X. Les questions qu'on croit que Mr. King pourra faire à l'égard de tant d'exemples que j'ai alléguez, afin de prouver que l'homme est très-content de sa conduite, quoiqu'il se persuade que les douceurs qu'il y trouve ne sont pas l'effet de son franc-arbitre, mais un don de Dieu ; ces questions, dis-je, ne serviront qu'à convertir en fumée le dogme de ce Prélat sur la nature de la liberté. Car si pour goûter toute sa vie les agrémens qui résultent de ce qu'on se croit l'auteur de son sort, il suffit de se soumettre librement une seule fois à la direction efficace de l'esprit de Dieu, & de vouloir prendre plaisir à être mené par cet esprit, on ne pourra plus prétendre que la permission du péché d'Adam est une suite du ménagement extrême que Dieu devoit avoir par rapport au libre arbitre de l'homme. Si Dieu avoit dirigé efficacement vers le bon choix nos premiers peres, il eût troublé, selon Monsieur King, la source de leur bonheur, puisqu'elle consistoit dans le sentiment qu'ils étoient la cause de leurs bonnes déterminations. Quoi de plus facile que de remedier à cela, si nous suivons les idées (*g*) de Monsieur Bernard ? Il ne falloit qu'inspirer à nos premiers peres le désir de se soumettre pleinement à la direction efficace de leur Créateur. Cet acte de soumission libre eût influé toute l'essence, tous les agrémens de la liberté sur tous les choix que Dieu eût fait faire à l'homme ; & ainsi l'homme eût perseveré dans l'innocence, & en même tems dans l'exercice continuel de sa liberté.

Comment il auroit voulu qu'on eût réfuté tous les inconveniens que ce Prélat trouve dans les manieres dont Dieu auroit pû prévenir la chute d'Adam.

XI. Vous savez les réflexions que j'ai faites sur les inconvéniens que Mr. King a trouvez dans les diverses manieres qu'on pourroit imaginer que Dieu eût pû suivre pour prévenir la chûte de l'homme. Mr. Bernard suppose (*h*) que pour réfuter tous ces inconvéniens, je ne me devois pas contenter de les combattre un par un, mais qu'il falloit aussi que je fisse voir que de toute la masse de ces inconvéniens joints ensemble, il ne se formoit pas un motif qui faisoit cesser l'équilibre, & incliner la balance vers la permission du péché. Je lui répons, que si ses extraits m'avoient fait connoître l'inconvénient total qui résultoit de la jonction de plusieurs autres inconvéniens particuliers, je me serois appliqué soigneusement à examiner ce résultat, & à le peser avec beaucoup de précision, afin de connoître autant qu'il m'eût été possible de quel côté panchoit la balance. Mais pouvois-je réfuter une chose qui ne m'étoit point connuë ? Et après tout n'est-il pas bien étrange de supposer d'un côté la toute-puissance de Dieu, & sa sagesse infinie, & de prétendre de l'autre que si Dieu eût fait ceci ou cela, il n'eût pû se garantir de plusieurs inconvéniens ? D'où seroient-ils venus ? La matiere n'est-elle pas un sujet purement passif ? Dieu ne peut-il pas faire tout ce qu'il veut & dans l'étenduë & dans les substances spirituelles (*i*) ?

Pourquoi on a employé quelquefois le terme de Calvinistes *préférablement à celui de* Réformez.

XII. Il semble que Mr. (*k*) Bernard ne trouve pas bon que j'aye employé quelquefois le terme de *Calvinistes* : mais il doit savoir qu'il m'a paru nécessaire de m'en servir quelquefois plûtôt que du terme de *Réformez* ; parcequ'il étoit question d'une doctrine selon laquelle l'homme peche nécessairement sans la Grace, & fait nécessairement une bonne action avec la Grace. C'est le systême de Calvin ; & voilà pourquoi j'ai appellé Calvinistes ceux qui ont ce sentiment. On ne croit pas que tous les Ministres Réformez s'attachent à cette doctrine : on soupçonne que quelques-uns l'ont abandonnée pour embrasser les relâchemens des Arminiens. On étoit si prévenu en Hollande que plusieurs Ministres réfugiez avoient fait cela, qu'on voulut qu'ils signassent tous le Synode de Dordrecht. Cette signature n'empêche pas qu'il n'y ait quelques Ministres François que l'on soupçonne d'être Arminiens, quoique la crainte d'être privez de toute pension, ou de tout avancement, les oblige à garder le masque. Quoiqu'il en soit, j'avertis Monsieur Bernard que je n'ai jamais prétendu que selon les Calvinistes (*l*) *nous ne sommes pas des causes libres de nos déterminations* : Je sai aussi-bien que lui qu'*ils parlent de la liberté en termes aussi forts que ceux qui la font consister dans l'indifference, quoiqu'ils en ayent une autre idée.* Il n'est point question de cela : chacun voit qu'en supposant, comme ils font que la liberté se conserve toute entiere avec la nécessité d'agir, on doit dire que les élus déterminez par une grace irrésistible sont les causes libres des actes de leur volonté par lesquels ils obéissent à Dieu, & parler ensuite aussi fortement de la liberté qu'un Moliniste (*m*).

XIII.

(*d*) » Bernard, Républ. des Lettres *ibid.* pag. 66.
(*e*) » Ci-dessus 2. Part. Chap. 151. pag. 811. 2. col. » & Chap. CLXV. pag. 848. 1. col.
(*f*) » Bernard *ubi suprà.*
(*g*) » Voyez les Nouvelles *ubi suprà* pag. 67. 68.

(*h*) » *Ibid. pag.* 69.
(*i*) » Voyez ci-dessus 2. Part. Chap. LXXXV.
(*k*) » République des Lettres *ubi suprà* pag. 70.
(*l*) » *Id. ibid.*
(*m*) » Je n'ai daigné faire attention à ces paroles de Mr. » Ber-

Si l'exemple des Damnez peut servir de bride aux Saints du Paradis.

XIII. Vous allez voir une remarque dont je croi que Mr. Bernard se félicite aujourd'hui ; car il la prend pour une preuve que j'ai eu tort de raisonner contre le livre de Mr. King sans l'avoir lû (n). Il observe que la lecture de ce livre m'eût empêché de conjecturer que ce Prélat insinuë, *qu'après la Résurrection il y aura de nouveaux hommes sur la Terre.* Je conjecturai cela parceque je ne trouvai que cette seule maniere de donner du sens à cette question, (o) *Qui sait d'ailleurs si les peines des damnez ne sont point utiles aux gens de bien pour les retenir dans tout leur devoir, & pour les faire persévérer dans le bien?* Il ne me parut point possible qu'un Evêque Anglois entendit par ces gens de bien les Saints qui jouïssent de la vision béatifique. C'est néanmoins sa pensée, comme on le peut inférer de ces paroles de Mr. Bernard : *Mr. King lui niera peut-être* que les Saints du Paradis n'ayent point besoin de cette bride, *& soutiendra que la confirmation des Saints dans le bien n'est pas une confirmation d'enthousiaste, & qui ne soit appuyée sur des motifs au nombre desquels* Mr. King *soupçonne que l'exemple des damnez pourroit bien se trouver.* Je suis persuadé que toute personne raisonnable m'excusera de n'avoir point deviné un paradoxe de cette nature, & qu'on n'excusera point Mr. Bernard de s'être tû là-dessus ; car une opinion aussi singuliere, & aussi étrange que celle-là, ne devoit point échaper à un Journaliste qui donnoit une analyse si longue & si détaillée. Je ne réfuterai point cette opinion : elle est si contraire aux notions que l'Ecriture nous donne du bonheur du Paradis, & que les Catéchistes, les Lieu-Communistes, les Prédicateurs enseignent incessamment, qu'il seroit bien difficile de l'attaquer, & de s'abstenir du style déclamatoire. Je me contente de dire qu'il faut bien que l'objection de l'éternité des enfers soit embarrassante, puisqu'on essaie de s'en tirer par une telle supposition.

Qu'on n'a pas eu dessein de réfuter dans les formes le livre de Mr. King.

XIV. L'antithese que (p) Mr. Bernard établit entre ces deux choses. 1. *Ne vouloir faire que des réflexions générales sur les principes d'un Auteur.* 2. *Avoir dessein de le réfuter pié-à-pié autant que les raisons* nous *sont connues* (q) par les extraits d'un Journaliste, n'est pas d'un bon Dialecticien. Ces deux propositions-là s'accordent très-bien ensemble ; car si l'on se borne à la connoissance qu'un Journaliste nous donne d'un livre, & si l'on y proportionne la réfutation qu'on entreprend, il est clair qu'on n'a pour but que des réflexions générales sur les principes d'un Ecrivain. Si l'envie m'avoit pris de réfuter selon les formes le livre même de Mr. King, j'en aurois fait venir un exemplaire à quelque prix que ç'eût été. Mr. Bernard, qui a dit plus d'une fois que cela m'eût été facile, devroit croire plûtôt qu'un autre, que je ne me suis proposé que des remarques générales.

Que Mr. Bernard ne peut prouver que les Magistrats n'infligent pas proprement des peines pour la correction des méchans.

XV. Il promet (r) de faire voir que je n'ai pas eu raison de le reprendre, sur ce qu'il a dit que *les Magistrats n'infligent pas proprement des peines pour la correction des méchans.* L'entreprise me paroît un peu mal aisée ; car il faudra qu'il réfute (ſ) Platon, (t) Séneque, & bien d'autres graves Ecrivains qui ont parlé de l'esprit des loix. Il faudra qu'il réfute l'expérience, qui nous fait voir tous les jours que ceux qui ont déja été repris de Justice, sont châtiez plus sévérement que s'ils n'avoient point passé encore par les mains des Juges. Marque évidente qu'ils ont frustré l'intention du Magistrat qui leur avoit infligé la premiere peine ; c'est-à-dire, qu'au lieu d'en profiter, comme on l'avoit crû & souhaité, ils ont persisté dans leur malice. Comment est-ce que Mr. Bernard a pû ignorer que les partisans de l'intolérance (u), appuyez sur les maximes de S. Augustin, répetent en toutes rencontres, qu'en condamnant les Hérétiques à quelques peines, on les détermine souvent à se convertir ? Mais laissons cela, & voyons une gentillesse dont il a orné son article (v) *pour égarer un peu le lecteur.* Il rapporte (w) une note marginale que j'ai mise ci-dessus 2. Partie, Chap. LXXXVII. page 671. en ces termes : *Il y a des filles débauchées, que leurs parens font enfermer dans les maisons de correction, afin que le travail & la mauvaise nourriture les engagent à renoncer à leurs mauvaises inclinations.* Et puis il fait cette réflexion : » Afin que cette raison soit bonne » contre moi, qui n'ai parlé que des Magistrats, » il faut que *Mr. Bayle* suppose qu'il n'y a que » les Magistrats qui font ainsi enfermer leurs » filles, & qu'ils le font en qualité de Magis» trats, & non en qualité de Peres. Voilà une » heureuse découverte, & un nouveau moyen » pour parvenir à la Magistrature sans brigue & » sans cabale. Tout homme qui aura des filles, » n'aura qu'à les laisser aller à la débauche, & » les enfermer dans une Maison de correction, » & le voilà devenu Magistrat. C'est là un fruit de » l'envie de contredire, & de contredire surtout.

Si personne ne l'a averti de son erreur je le croi encore tout enchanté du brillant de sa remarque, mais apparemment on lui aura répresenté ce qui se pratique dans les Provinces-Unies, & qu'il ne devoit pas ignorer, puisqu'il y sejourne depuis plus de vingt années. L'usage de ce pays ci est que les enfans qui méritent d'être enfermez dans les maisons de correction, ne souffrent pas cette peine sans la permission des Magistrats. C'est donc une peine qui émane de l'autorité publique. Que deviendra donc cette tirade de plaisanteries dont Mr. Bernard a régalé son lecteur ? Qu'y-a-t'il de plus froid & de plus mal imaginé que de telles choses ? S'il se fonde sur ce que j'ai dit *que les parens* FONT ENFERMER, &c. il oublie les termes les plus ordinaires de

„ Bernard, *ibid. Les Calvinistes sont ici mal accouplez avec* „ *les Spinozistes* : car comme il ne donne aucune raison, je „ regarde cela comme un coup perdu *brutum fulmen.*

(n) „ Bernard, *ibid.* pag. 70. 71.

(o) „ Voyez ci-dessus 2. Part. Chap. LXXXVII. pag. „ 671. 2. colonne.

(p) „ Republ. des Lett. *ubi suprà* pag. 71.

(q) „ Il faut sousentendre necessairement ceci.

(r) „ Bern. *ubi suprà.*

(ſ) „ Voyez Aulugelle *lib.* 6. *cap.* 14.

(t) „ *In vindicandis* (alienis injuriis) *hæc tria lex secuta* „ *est, quæ Princeps quoque sequi debet : aut ut eum* QUEM „ PUNIT EMENDET, *aut ut pœna ejus ceteros meliores* „ *reddat, aut ut sublatis malis securiores ceteri vivant.* Se„ neca de Clementia lib. 1. cap. 22. Voyez-le aussi » *de Ira lib.* 1. *cap.* 16.

(u) » Je ne veux pas lui citer Scioppius *in Ecclesiastico* » *pag.* 366. *& seq.* où il réfute la Préface de Mr de Thou, » je ne veux lui citer que Buillinger, l'un des principaux » piliers des Eglises Réformées. *Il y a la prison*, dit il » dans le 8. Sermon de la 2. Décade pag. 136. *en laquel*» *le on peut enserrer ceux qui sont infectez du poison de quel*» *que fausse doctrine, afin qu'ils ne corrompent & gastent les* » *autres. Il y a aussi d'autres peines corporelles, par lesquelles* » *on peut reprimer ceux qui sont en erreur, afin qu'ils nui*» *sent moins aux autres qui ne sont encore infectez, & qu'eux* » *soyent préservez, & ne périssent pas du tout, ains soyent* » *réduits au bon chemin.*

(v) » Bernard *ibid.*

(w) » *Idem, ibid. pag.* 72.

de notre langue. *Je vous ferai mettre en prison*, est une phrase dont les créanciers se servent assez souvent, quand leurs débiteurs obligez par corps ne les payent pas. Prétendent-ils les emprisonner sans l'ordre de la Justice? Il paroît donc que l'envie de contredire n'a point eu de part à la note qui a tant piqué ce Censeur, & qui est la seule que j'aie faite contre lui, en examinant ses extraits du livre de l'origine du mal.

S'il eût mieux valu à Judas d'être anéanti, que d'être damné.

XVI. La différence qu'il (*x*) trouve entre n'être point né, & cesser d'exister après être né, me paroît incompréhensible. Car d'où vient que Jesus-Christ a (*y*) dit qu'*il eût été bon à Judas de n'être point né?* C'est sans doute à cause du crime exécrable que Judas avoit commis, & de la peine éternelle qui l'attendoit en l'autre monde. Or s'il eût été anéanti au berceau, il eût été préservé & du mal moral, & du mal physique. Donc sa condition eût été la même, soit qu'il ne fût jamais né, soit qu'il eût cessé d'exister un peu après sa naissance. Si la pensée de Mr. Bernard est juste, Jesus-Christ mettoit une grande distinction entre ces deux propositions: 1. *Il eût été bon à Judas de n'être point né*: 2. *Il eût été bon à Judas d'être anéanti dans le berceau.* Il affirmoit la premiere, & il nioit la seconde. Mais on ne sauroit comprendre que celle-ci soit fausse (*z*), pendant que l'autre est véritable, comme elle l'est certainement, puisqu'elle est sortie de la bouche du Fils de Dieu. N'est-il pas vrai que si Judas eût été anéanti, il fût retourné dans l'état où il étoit avant que de naître? Or cet état étoit meilleur que celui où il devoit exister après son crime. S'il avoit donc été réduit depuis son crime à l'état où il étoit avant sa naissance, il se fût trouvé dans une meilleure condition que celle qui l'attendoit. Je ne puis me représenter la différence dont parle Mr. Bernard que sous cette idée. C'est un plus grand mal de perdre un bien dont on a joui, que de n'en avoir point joui, & par conséquent de ce que c'est un moindre mal de n'avoir jamais existé que d'exister toûjours malheureux, il ne s'ensuit pas que de perdre l'existence soit un moindre mal, que d'y être maintenu sous un malheur éternel. J'ai beau tourner cette idée de tous les côtez, il m'est impossible de rencontrer le point de vûë de Mr. Bernard. Il s'est expliqué comme un oracle en deux ou trois mots décisifs, & il a laissé à ses lecteurs toute la peine de déterrer sa pensée. Je conçois fort bien que la privation des choses dont on a joui agréablement, afflige lorsqu'on se souvient d'en avoir joui; mais je ne conçois pas qu'elle cause le moindre chagrin à ceux qui ignorent qu'ils les ayent possédées. Or il est bien sûr que Judas anéanti n'eût point sû qu'il avoit été au monde, & ainsi la privation de l'existence ne lui eût causé aucun sentiment fâcheux. Comment donc peut-elle passer pour un plus grand mal que ne le seroit de n'avoir jamais vécu? Comment l'eût-elle rendu plus malheureux qu'il ne l'est dans les supplices de l'enfer dont il ne sera jamais délivré?

Je ne veux citer à Mr. Bernard qu'un Commentateur des paroles de Jesus-Christ. C'est David Paréus qui les explique de telle sorte, qu'il assure en général, (*) qu'il vaut mieux n'exister point, que d'être damné. Peut-on assurer cela, sans croire qu'il eût mieux valu à Judas d'être anéanti après son crime, que d'être adjugé aux supplices infernaux?

CHAPITRE XXIV.

Continuation de l'examen des articles de Mr. Bernard cottez ci-dessus. Il n'a point compris mes sentimens. Réfutation de sa remarque au sujet de la Transsubstantiation.

Les six premieres pages de l'article où Mr. Bernard a parlé du (**) troisiéme Tome de ma Réponse à vos Questions, ne me coutent que fort peu de lignes. Il remarque (*a*) jusqu'à sept raisons qui mettent au-dessus de ses forces l'analyse de ce Tome-là, & il prétend que son impuissance vient de certains défauts de ma maniere d'écrire. Je saute tout cela, & j'en renvoie l'examen, tant sur le fait que sur le droit, au tems marqué ci-dessus.

Réponse générale à diverses imputations de Mr. Bernard.

Les neuf pages suivantes m'arrêteroient fort long-tems si pour en montrer l'inutilité j'avois besoin de ce que l'on nomme observations perpetuelles. Il me suffit de répondre en général. 1. Que je reconnois avec tous les Dogmatiques, que l'évidence est le caractere de la verité (*b*). 2. Que lorsque Mr. Bernard m'impute d'enseigner ceci ou cela, il ne mérite aucune croyance, puisqu'il a montré par plusieurs raisons, (*c*) que *l'analyse de mon Ouvrage est au-dessus de ses forces*, & (*d*) qu'*il est très-difficile dans toute cette matiere de bien démêler mes sentimens.* 3. Qu'il n'est donc pas nécessaire que je repousse ses imputations; car il faut attendre qu'il déclare que malgré toutes les difficultez qu'il a trouvées en son chemin, il a démêlé mes sentimens, & qu'il garantit qu'ils sont tels ou tels. 4. Que je n'ai point d'autres principes sur l'obligation de se soûmettre aux mysteres révelez, inconcevables à la raison, que ceux des Théologiens non-Rationaux. Ils ont tant de fois éclairci les difficultez que Mr. Bernard propose, que je n'ai que faire d'y répondre: il vaut mieux le renvoyer aux écrits qu'ils ont publiez là-dessus, ou l'exhorter à se faire instruire verbalement par le célebre Mr. Witsius (*e*), qu'il peut consulter à toute heure, & qui expliqua très-nettement cette matiere (*f*), lorsque les Rationaux de Frise faisoient de bruit. Si l'on en croit notre Journaliste, (*g*) *j'ai expliqué*

(*x*) „ *Ubi suprà pag.* 73.

(*y*) „ Voyez ci-dessus 2. Part. Chap. LXXXVII. pag. „ 672. 1. col.

(*z*) „ Voyez dans le Diction. Histor. & Crit. Art. *Tullie* rem. R ce que les Payens jugeoient de ces deux „ propositions.

(*) „ *Particula dolentis* Væ *atrox supplicium proditori denunciat, adeo ut melius ei foret nunquam natum esse, vel „ extitisse in rerum natura, quàm supplicium scelere suo di„ gnum perferre. Quid ita?* Primo, *quia nunquam natus „ proditionem nunquam patrasset, nec proditionis consilium „ suscepisset, nec atrox illud supplicium.* .... Secundo *igi„ tur melius esset ei natum non esse, quia tolerabilius est non „ esse, quàm in æternum cruciari. Qui enim non est, si non „ bene, tamen nec malè habet, nec dolet de suo esse.* David „ Pareus in Matth. chap. 26. v. 24. pag. m. 1023.

(**) „ Ce troisiéme Tome de l'Edition in 12. répond „ à la 2. Partie de la présente Edit. in *fol.* à commencer „ depuis le Chap. CXXV. jusqu'au CLXXXIV.

(*a*) „ Nouvelles de la République des Lettres, Fevrier „ 1706. pag. 155. & suiv.

(*b*) „ Ajoûtez à ceci ce que j'ai déja répondu *ci-dessus.*

(*c*) „ Républ. des Lett. *ubi suprà* pag. 154.

(*d*) „ *Ibid. pag.* 157.

(*e*) „ Professeur en Theologie à Leide.

(*f*) „ Voyez le livre intitulé, *Hermanni Witsii ad amplissimum Virum Ulricum Huberum Dissertatio epistolica, „ in qua de Scriptura sacra autoritate, &c.* imprimé à „ Utrecht l'an 1687. in 8.

(*g*) „ Nouvelles de la Republ. des Lett. *ibid.* pag. 163.

qué très-mal les sentimens des Theologiens Rationaux. C'est une accusation vague, à laquelle on feroit trop d'honneur, si on ne la méprisoit pas. Je le prie seulement de se souvenir, que je lui déclare ici que mon intention a été de suivre ces sentimens-là, entant que nos plus habiles Docteurs les ont très-bien expliquez. Je vous ai dit qu'il (h) y a du mal entendu dans les disputes des Rationaux, & je ne croi pas qu'elles puissent être bien purgées *de logomachies*, pendant qu'ils reconnoitront le mystere de la Trinité, &c. Ainsi il ne faudra pas s'étonner si les deux partis s'accusent réciproquement d'obscuritez & d'inconséquences. Mais je serai toujours surpris que M. Bernard, qui a signé la Confession des Eglises Reformées, & le Synode de Dordrecht, me propose des objections qu'un Socinien lui peut faire.

Exemple qui prouve qu'il n'a point compris la doctrine de l'Auteur.

Pour fortifier la seconde des quatre remarques que vous venez de lire, je veux vous montrer par un exemple éclatant, que tous les lecteurs peuvent préjuger que notre adversaire n'a point compris ma doctrine, & qu'il a succombé aux difficultez qui l'empêchoient, assure-t'il, de la démêler. Il (i) dit *que je nie positivement à la fin du chap. CLXXVII. que l'évidence soit le caractere certain de la verité.* Comparons cela avec mes paroles: (k) *On supposoit véritables* nos mysteres *dans l'objection, & il falloit même qu'on les supposât véritables, puisque de là on vouloit conclure que l'évidence n'est pas le caractere certain de la verité.* Que devons-nous entendre par cet *On?* N'est-ce par le Pyrrhonien qui argumente dans le Dictionaire Critique, & dont Mr. Bayle rejette formellement les conclusions? La chose est evidente, pour peu qu'on soit attentif à la page que Mr. Bernard allegue; & néanmoins il m'attribuë ce que je n'avois attribué qu'au Pyrrhonien. S'il s'embarrasse, s'il se brouille, s'il se confond en cet endroit-là qui est sans nulle difficulté, que pensera-t-on des endroits où l'attention est plus nécessaire? N'aura-t-on pas lieu de soupçonner qu'il ne les a point compris, qu'il y donne à gauche, qu'il y prend les choses tout de travers? Voilà qui m'épargne beaucoup de détails, puisqu'au lieu d'avoir besoin de discuter les accusations vagues de cet adversaire, je n'ai besoin que de lui dire qu'il n'a rien compris dans mes sentimens, & que tout ce qu'il m'impute qui n'est point conforme à l'orthodoxie protestante, est un fantôme de son imagination. S'il lui plait un jour de prouver qu'il a bien representé ma doctrine, je lui promets d'examiner soigneusement toutes ses raisons; mais pendant qu'il ne fera que declamer, sans se munir de bonnes preuves, je me contenterai de lui opposer une simple dénégation. Au reste, je l'avertis qu'on l'a trompé, lorsqu'on lui a dit (l) *que Mr. Bayle soutenoit que toutes les propositions évidentes etoient également évidentes.* Je lui répons que cette these, *les corps sont incapables de penser*, paroit assez évidente pour Mr. Bayle pour la juger certaine; mais qu'il ne la croit pas aussi évidente que cette proposition, *deux & deux font quatre.*

Autre exemple de cela.

Fortifions encore par un exemple la seconde de mes quatre réponses. Mr. Bernard fait consister en ceci tout l'état de la question qui concerne les mysteres; c'est que leur conformité avec d'autres veritez nous est inconnuë. *Il en est tout au plus*, dit-il (m), *comme de la Prescience divine, & de la Liberté des Etres intelligens; on ne voit pas la liaison qu'il y a entre ces deux choses; mais on ne voit pas qu'elles renferment une contradiction évidente. Il y a de semblables véritez dans les Mathématiques, desquelles pourtant il n'y a pas un seul Mathématicien qui ne soit persuadé.* Il croit que c'est-là une doctrine differente de la mienne: il n'a donc point compris ce que j'ai marqué si souvent, si précisément, si clairement, que nous sommes obligez de croire les veritez révelées, quoique notre raison ne puisse résoudre les difficultez philosophiques qui les accompagnent, ni découvrir la liaison qui se trouve effectivement entre nos mysteres & les autres veritez. Ce qu'il y a ici de plus admirable est, que Mr. Bernard (n) a cité l'un des endroits où je m'explique de la sorte. C'est un endroit *péremptoire* puisque j'y marque quel est l'état de la question entre Mr. Jaquelot & moi. Si avec toute la lumiere qu'un tel passage pouvoit répandre sur l'esprit de Mr. Bernard, il n'a pas laissé de prétendre que son sentiment est fort éloigné du mien, quel fond peut-on faire sur ses descriptions de ma doctrine, & sur les difficultez qu'il me propose? Tout lui a paru obscur dans mon Ouvrage. Il se plaint (o) *qu'ici je parle d'une Raison qui ne voit goute dans les Mysteres Evangeliques, qu'ailleurs c'est une Raison qui allegue des propositions évidentes contre ces Mysteres. Tout cela*, dit-il, *n'est point précis, on ne sait à quoi s'en tenir.* Il falloit *dans une question si épineuse* se servir toujours *des mêmes termes.* Mais un lecteur un peu pénétrant pourra-t-il jamais douter, que je n'aie dit (p) que la lumiere naturelle nous portant d'un autre côté, est cause que notre raison ne voit goute dans les mysteres? Ce n'est donc point proposer des choses réellement differentes, que de dire, *la raison ne comprend rien dans nos mysteres*, & de dire, *elle leur oppose des notions évidentes;* c'est seulement marquer un fait, & puis la cause de ce fait. Si un lecteur *ne fait à quoi s'en tenir* dans une pareille rencontre, & s'il a besoin que les Auteurs qui se sont assez expliquez en quelques endroits, répetent continuellement les mêmes termes, il ne comprendra jamais le sens d'un Ouvrage dogmatique. Tout lui semblera ténébreux & impénetrable. Mr. Bernard est dans le cas, & il eût bien fait de croire que la critique, aussi-bien que l'analyse de mon Ouvrage, étoit au-dessus de ses forces, & de prendre ses mesures là-dessus.

Ce qu'il devoit faire pour rendre son travail utile.

Il m'a plus d'obligation qu'il ne s'imaginera, de ce que je n'épluche point page par page l'article second de ses Nouvelles de Février 1706. car je le pourrois convaincre de plusieurs sophismes & lui montrer un meilleur usage de son tems que celui qu'il en a fait. Il auroit rendu un plus grand service à sa cause, s'il s'étoit uniquement attaché à faire voir que Mr. Jurieu & moi nous trompons beaucoup, en croïant que l'on ne peut satisfaire notre raison, quelque méthode que l'on emploie pour résoudre les difficultez de l'origine, & des suites du péché. A quoi

(h) „Voyez ci-dessus 2. Part. Chap. CLV. pag. 814. „ 2. col.
(i) Républ. des Lett. *ubi supra* pag. 169.
(k) „ Ci-dessus Chap. CLX. pag. 835. 2. col.
(l) „Républ. des Lettres *ubi supra* pag. 170.
(m) „ *Ibid. pag.* 167.
(n) „ *Ibid. pag.* 178.
(o) „ *Ibid. pag.* 181.
(p) „ Voyez ci-dessus. 2. Part. Chap. CLXXII. pag. „864. 2. col.

quoi peut servir de déclamer odieusement, que ceux qui croient une telle chose, ruïnent la Religion? L'importance est de leur fournir une méthode qui leur montre qu'ils s'abusent, & qui leve entierement toutes les difficultez. Voilà ce que Mr. Bernard, en qualité de Ministre, devoit se proposer pour le seul objet de son travail. Que croit-il gagner par sa remarque, (q) *qu'on doute que* Mr. Jurieu *voulût avouer qu'il n'y a pas une de ces methodes contre lesquelles on ne puisse alleguer des raisons évidemment vraies?* N'est-ce pas assez qu'il avouë l'insolubilité des objections? Cet aveu ne manque de rien qui soit nécessaire à la plénitude d'un motif pour réfuter une chose. Mais Mr. Bernard a crû trouver mieux son compte à user de représailles, & il a même proposé aux Irrationaux une (r) objection qu'il est beaucoup plus intéressé qu'eux à soudre. Je lui en laisse donc tout le soin.

Mais quoi! demanderez-vous, cet article de Mr. Bernard ne contient-il rien qui exige une réponse particuliere? Vous m'excuserez: il contient diverses choses de cette nature: vous en allez voir la liste.

Qu'il impute faussement à l'Auteur d'avoir mis la Transsubstantiation au même rang que la Trinité & la Prédestination.

XVII. Mr. Bernard suppose (s) *que je mets dans le même rang la Trinité, la Prédestination, & la Transsubstantiation.* Il cite (t) le chap. CXXVIII. de mon livre, & il demande pourquoi *si je prétens qu'il y a de la différence, j'allegue* ce dernier *dogme?* Prenez la peine de relire cet endroit-là, vous trouverez que je ne vous ai parlé de la Présence réelle, qu'afin de vous avertir que si votre foi chancelloit à cause que certaines objections des Manichéens seroient insolubles, vous agiriez contre l'esprit le plus général qui ait régné parmi les Chretiens. *La plûpart du monde Chretien*, vous ai-je dit, *n'est-elle pas persuadée de la Présence réelle malgré les objections insolubles qui pleuvent à verse sur ce dogme?* Il étoit fort à-propos en cet endroit-là que je vous citasse cet exemple; mais rien n'eût été plus inutile que d'ajoûter que ce dogme est faux; au lieu que le dogme de la Trinité, & celui de l'Incarnation que j'indique peu après, sont véritables. Mr. Bernard a connu peut-être que sa critique étoit ici d'un faux goût; je le trouve assez exempt de la foiblesse de certains petits esprits qui s'effarouchent de leur ombre, & qui demandent de la controverse dans les occasions les plus éloignées, & les plus forcées: mais peut-être n'a-t-il pas pû surmonter l'envie de se concilier la bienveillance de cette sorte de lecteurs, & de faire sa cour à d'autres gens dont le zèle est plutôt fondé sur des préventions furieuses, que sur des lumieres solides. Quoiqu'il en soit, je le prie de prendre garde qu'en condamnant sur ce point-ci le sacrifice que l'on fait de la raison dans le Papisme, il foudroie en même tems les Eglises Luthériennes, sans se souvenir que les Réformez soûpirent après leur union avec elles. Il pouvoit profiter de l'avis qu'on avoit donné (u) à Mr. Jaquelot.

Qu'il seroit déraisonnable de n'oser se servir de ce que les Catholiques ont dit de bon contre les Sociniens.

Si sous prétexte que dans l'Eglise Romaine l'on applique à la Transsubstantiation les maximes les plus propres à relancer les ennemis des véritables mysteres de l'Evangile, les Réformez avoient honte d'emploïer contre les Sociniens ce que les Auteurs Papistes ont dit de plus éloquent, & de plus nerveux touchant la nécessité de soûmettre la raison à l'autorité divine, ils seroient déraisonnables. Je ne sai pas s'il y a eu des Cartésiens parmi les Docteurs en Théologie de la Confession d'Augsbourg; mais je suis très assuré qu'un Apologiste de la Mémoire d'un Théologien Luthérien & Cartésien, se serviroit des ouvertures qu'il trouveroit dans Monsieur Arnauld. Les ennemis d'un semblable Théologien de la Confession d'Augsbourg ne manqueroient pas de l'accuser d'imposture, vû qu'il étoit impossible, diroient-ils, qu'il accordât avec le dogme de la Présence réelle ses principes de Philosophie. Ses amis emploïeroient de bon cœur ce que Mr. Arnauld a répondu, quand il a été question de soutenir que les anciens Peres ont crû la réalité, quoiqu'ils parlassent de la réalité du corps selon les idées des Philosophes. (v) *On voit par une experience sensible que ces principes de Physique peuvent subsister dans un même esprit avec la créance de la presence réelle . . . . . soit que ces Auteurs les ayent expressément restraints a l'ordre de la nature, soit qu'ils n'ayent pas fait une reflexion expresse sur la contrarieté de ces principes avec ce qu'ils croient de l'Eucharistie, soit que pour allier ensemble & ces principes & cette créance, ils se soyent formez une maniere de nuage par laquelle on allie souvent des choses qui paroissent contraires, en supposant que Dieu sçait bien faire subsister la verité de ses Mysteres avec ces principes naturels, s'ils sont veritables, quoi que nous n'en voyons pas l'accord & l'union.*

Qu'on pourroit employer pour la défense d'un Théologien Luthérien & Cartésien ce que dit M. Arnauld pour prouver que la créance de la réalité peut subsister dans un même esprit avec des principes physiques.

Mr. Arnauld ajoûte que cela est extrêmement propre (w) *à confirmer les Catholiques dans leur foy, contre les peines qui leur peuvent venir dans l'esprit, quand ils s'appliquent trop aux difficultez de ce Mystere, & qu'ils font en quelque sorte dépendre ce qu'ils croyent de la possibilité de trouver des manieres de les accorder avec leurs notions naturelles. Rien n'est plus dangereux que cette présomption; & c'est ce qui a fait les heretiques au regard de toutes les veritez de la foy, qui sont au-dessus de la raison; & rien au contraire n'est plus seur pour estre inébranlablement attaché à la foy de l'Eglise, au regard des Mysteres les plus difficiles à croire, que de s'en tenir uniquement à la revelation de Dieu, proposée par l'Eglise, sans se mettre en peine si cela se peut accorder avec la connoissance que nous avons des choses naturelles. Il n'y a personne qui n'en use ainsi au regard de la Trinité; car il ne s'est point encore trouvé de Théologien ni Catholique ni Protestant, hors les Sociniens, qui ait eu un zele assez indiscret pour quereller les Philosophes, qui reçoivent pour un principe certain & indubitable cette maxime:* Quæ sunt eadem uni tertio, sunt eadem inter se, *quoy qu'on ne voye pas le moyen de l'accorder avec ce que nous croions d'une seule Essence en trois personnes: ce qui nous oblige à croire que ces trois personnes, estant une même chose dans la nature divine, selon cette paro-*

(q) ,, Républ. des Lett. *ubi suprà* pag. 167.
(r) ,, C'est lorsqu'il dit pag. 163. qu'ils n'oseroient ,, dire que Dieu nous a révélé toutes les veritez, &c. ,, c'est une objection qu'un Pyrrhonien propose dans le ,, Dictionnaire Critique. Ceux qui déclarent comme moi ,, que leur foi ne dépend point de ce qu'ils peuvent répon- ,, dre aux objections philosophiques contre les mysteres, ,, n'ont pas besoin de réfuter cette objection; mais Mr. ,, Bernard ne se peut passer d'y satisfaire, & cependant ,, il la propose sans y répondre.
(s) ,, *Ibid. pag.* 152.
(t) ,, Voyez 2. Part. de cet Ouvrage. pag. 763. 1. col.
(u) ,, Voyez ci dessus 2. Part. Chap. CLX. p. 836 1. col.
(v) ,, Arnauld, Apologie pour les Catholiques to. 2. p. ,, 55. 56.
(w) ,, *Id. ibid. pag* 56 57.

parole de Jesus-Christ. Ego & Pater unum sumus, *ne laissent pas d'estre réellement distinctes entre elles.*

CHAPITRE XXV.

Continuation du même examen. En quel sens la Religion Chretienne est très-raisonnable. Maxime de Mr. Bernard pernicieuse quant au Mystere de la Trinité.

MR. Bernard ne commence à considerer ma dispute avec Mr. Jaquelot, qu'à la fin de la quinzième page de son article; & voici sa premiere note critique sur ce sujet-là.

XVIII. Il dit (*a*) *qu'une foule de Theologiens, & de Theologiens du premier ordre, prétendent qu'il n'y a rien de plus raisonnable que la Religion Chretienne*; mais que, *selon moi, on peut dire au contraire qu'il n'y a rien de si opposé à notre Raison. C'est sans doute un grand service que je rends à la Religion Chretienne. Je prends soin de faire paroitre partout*, (*b*) *& en toute occasion* la discorde entre elle & la lumiere révelée; *ensorte qu'il semble qu'on en peut conclure que pour être parfaitement bon Chretien, il faut être parfaitement bête.* Suivons pied-à-pied ces observations du Journaliste.

Si les Mysteres incomprehensibles de la Religion Chretienne s'accordent avec les axiomes de la Philosophie.

Pour cela il faut d'abord lever l'équivoque qui est cachée sous ces termes: *il n'y a rien de plus raisonnable que la Religion Chretienne.* Cette proposition peut signifier deux choses: 1. Que le meilleur usage que l'on puisse faire de la raison, est d'embrasser le Christianisme: 2. Qu'il n'y a point de systême qui s'accorde mieux avec toutes les maximes de la Philosophie, que la Religion Chretienne. La foule des Theologiens ne sera pas contre moi au premier sens, puisque je l'ai toûjours soutenu; mais au second sens elle sera contre mon Critique, s'il le soûtient, à quoi je ne vois aucune apparence; car il doit surtout appliquer à la Religion Reformée, jusques au systême de Dordrecht inclusivement, ce qu'il a dit en general, qu'il n'y a rien de plus raisonnable que la Religion Chretienne. Voudroit-il bien soûtenir qu'il n'y a rien de plus conforme aux idées Philosophiques que la Trinité, l'Incarnation, le Peché originel, l'Eternité des enfers, la Prédestination absoluë, & toutes ses dépendances ou annexes décidées à Dordrecht. S'il s'engage à cette entreprise, il y succombera, & il sera desavoüé pour le moins par la plûpart de ses Confreres. Il doit se souvenir que ceux qui veulent apprivoiser avec les dogmes de l'Evangile les Partisans de la raison, écartent autant qu'ils peuvent du systême (*c*) Chretien les Mysteres incomprehensibles, & que les Sociniens sont ceux qui se vantent d'une Religion raisonnable, & qui nous accusent de rendre déraisonnable la doctrine de JESUS-CHRIST & de ses Apôtres. Ils sont fort capables de penser, en considerant le systême de Dordrecht, ce qu'Alfonse, Roi de Castille, prononça en considerant (*d*) les embarras du systême de ses Astronomes. Ils ne feroient point difficulté de soutenir qu'aucune intelligence créée ne pourroit jamais conjecturer, en examinant l'idée de Dieu, qu'il disposeroit du sort des hommes selon le plan des Calvinistes. Ils seroient secondez en cela par les Remontrans, & je crois même que tous les Augustiniens confesseroient de bonne foi, que si au lieu de consulter l'experience & l'Ecriture, on consultoit seulement ce que la raison trouveroit de mieux lié avec les idées de l'Etre souverainement parfait, l'on dresseroit un systême qui ressembleroit très-peu au leur. Je vous ai déjà écrit (*e*) que Mr. Diroys, Docteur de Sorbonne, a reconnu qu'il semble *à ceux qui jugent des biens & des maux par des considerations fondées sur les maximes les plus pures & les plus elevées*, que Dieu ne fait pas *toutes choses comme les personnes sages & vertueuses souhaiteroient qu'elles se fissent suivant les regles de sagesse & de bonté que Dieu leur a imprimées, & comme ils seroient obligez de les faire eux-mêmes, si elles dépendoient d'eux.* Les Augustiniens ne se fondent que sur l'autorité de l'Ecriture; & s'il n'y avoit point de révelation, & qu'un particulier s'avisât de proposer comme une hypothese qu'il auroit inventée, celle dont ils se servent, ils seroient les premiers à la rejetter avec horreur.

IV. Partie.

Si on lui rend un mauvais service en soûtenant qu'il faut soumettre son esprit à ces mysteres, quoiqu'ils paroissent opposez à notre raison.

J'ajoûte qu'il ne convient qu'aux Sectateurs de Socin, de dire, comme ils le font en toute occasion, que les Protestans obligent l'homme à renoncer à la lumiere naturelle, à se crever les yeux, à devenir (*f*) bête, &c. On leur a montré cent fois quel est l'usage qu'il faut faire de la raison dans le discernement des doctrines évangeliques; & comment la raison elle-même assistée de la Grace, & convaincuë des dogmes qui sont au-dessus de sa portée, se captive sous l'autorité de Dieu. On a si peu craint de rendre un mauvais service à la Religion Chretienne, en avoüant qu'elle demande la soumission de l'esprit à des mysteres incomprehensibles à la raison, & qui paroissent opposez à la raison, qu'on a soutenu au contraire (*g*) que rien ne marque davantage son origine celeste, & que les Sociniens lui ôtent ses caracteres les plus augustes. Ce qu'il y a ici de commode pour moi, est que je n'ai nul besoin d'apologie: L'attaque de Mr. Bernard, si elle étoit de quelque force contre moi, le seroit aussi contre tout ce qu'il y a de plus venerable parmi les Theologiens orthodoxes anciens & modernes. Mon livre est rempli de leurs passages. Je vous en alleguerai encore un, que je tirerai d'un Ouvrage publié à la Rochelle contre l'Athéisme l'an 1596. L'Auteur étoit un bon Reformé. La réponse generale qu'il fait aux objections des Athées contre les doctrines du Christianisme, ne roule que sur cette supposition, (*h*) qu'il

(*a*) „ Nouv. de la Republ. des Lett. *ubi suprà* pag. 168.

(*b*) „ Mr. Bernard n'a point profité ici de ce que j'avois „ marqué des illusions de Mr. Jaquelot ci-dessus 2 Part. „ Chap. CXXXIII. pag. 769. & suiv.

(*c*) „ On peut consulter Mr. Jurieu dans son livre de „ la Religion du Latitudinaire pag. 10. & suiv. où il „ donne des extraits du Traité de la Raison humaine: „ & pag. 334. & suiv. où il donne des extraits du livre „ du Socinien Wissowatius, *Religio rationalis.* Joignez „ à cela que le celebre Mr. Locke s'est rendu suspect de „ Socinianisme par son Ouvrage intitulé: *Que la Religion Chretienne est très-raisonnable.*

(*d*) „ Voyez le Dictíon. Histor. & Crit. à la remarque H de l'article *Castille* (Alfonse X.)

(*e*) „ Ci-dessus 2. Part. Chap. CLXV. pag. 846. 1. col.

(*f*) „ Voyez le Livre qui vient de paroître, intitulé: „ *Les Raisons des Scripturaires, &c.* pag. 16. édit de Hambourg *in* 8. 1706.

(*g*) „ Voyez ci-dessus 2. Part. Chap. CXXXIII. pag. „ 769. 2. col.

IV. Partie.

(*h*) qu'il ne faut pas s'imaginer que la conduite de Dieu doive être jugée au tribunal de notre raison. Est-ce prétendre qu'il n'y a rien de plus conforme aux notions de l'esprit humain, que les doctrines de l'Evangile?

Qu'on n'a pas soutenu que la raison nous trompe toûjours.

XIX. Pour ce qui regarde le détroit dont Mr. Bernard (*i*) me défie de sortir, j'ai à lui dire que j'en suis déjà sorti sans aucune peine, en lui apprenant que l'évidence me paroit le caractere de la verité, & que toutes les propositions évidentes ne me semblent pas également évidentes. Quand on fait un défi que l'on n'appuye que sur une fausse supposition, l'on s'expose à être bien-tôt confondu. Voilà ma réponse à ces paroles: » (*k*) Il est vrai qu'il déclare que » *nos Theologiens ont pour fondement l'autorité de* » *l'Etre infini, qui ne peut tromper, ni être trom-* » *pé.* Mais qui lui a dit qu'elles ont ce fon- » dement? Comment le prouvera-t-il que par » cette pauvre malheureuse Raison, sur laquelle » il n'y a nul fondement à faire, & qui nous » trompe toûjours, lors même qu'elle nous fait » voir les choses avec évidence, &c? Je n'ai jamais dit que la raison nous trompe toûjours; j'ai seulement soûtenu que sous prétexte qu'elle ne se peut démêler de ses propres filets, ni dissiper les nuages qu'elle éleve contre les mysteres de l'Evangile, il ne faut pas douter que ces mysteres opposez selon l'apparence à des notions philosophiques, ne soient très-vrais. Mr. Bernard n'avouë-t-il pas la foiblesse de la raison, à l'égard même des objets de la Physique? *Ne nous vantons point*, dit-il (*l*), *quelque systême que nous prenions, d'être delivrez de difficultez insurmontables, & sous le poids desquelles* NOTRE FOIBLE RAISON NE PEUT QUE GEMIR.

Combien l'équivoque des mots embrouille les disputes.

XX. Rien n'embrouille tant les disputes que l'équivoque des mots. Cela paroît par l'exemple de ces termes (*m*): *Etre contraire à la raison; être au-dessus de la raison*, &c. On y attache diverses idées, & l'on dispute ensuite sans se bien entendre. Je me souviens ici d'une reflexion que vous m'avez communiquée, & qui ne m'a point paru solide. Les Sociniens, dites-vous, prétendent que la Trinité, l'Incarnation du Verbe, &c. sont contraires à la raison. Les Arminiens prétendent la même chose à l'égard de la Prédestination absoluë & de la punition des creatures qui n'ont d'autre liberté en péchant, que celle que les Calvinistes admettent. Ceux-ci prétendent que la Transsubstantiation des Papistes, & la Consubstantiation des Lutheriens sont contraires à la raison. Tous ces accusez nient le fait, & se justifient le mieux qu'ils peuvent. Ces disputes seroient moins vagues, & pourroient être réduites à quelque chose de précis, si l'on expliquoit d'abord ce que c'est qu'être contraire à la raison. Car si un Socinien disoit, *toute doctrine qui n'est point conforme à ce principe de Metaphysique*, quæ sunt idem uni tertio, sunt idem inter se, *& aux caracteres par lesquelles nous connoissons qu'un agent est distinct d'un autre, est contraire à la raison; or il n'est point conforme à ce principe, ni à ces caracteres que le Pere, le Fils & le Saint Esprit soient identifiez avec une même substance, & soient néanmoins trois Agens, de l'un desquels on peut affirmer ce qu'on peut nier des autres; donc cette doctrine est contraire à la raison.* Si un Socinien, dis-je, parloit ainsi, il seroit inutile de disputer sur le mot *contraire*; il ne s'agiroit plus que de la conformité à un tel principe de Metaphysique, &c. La dispute deviendroit plus courte, parceque les Orthodoxes n'insisteroient point sur cette conformité; mais ils soutiendroient simplement qu'encore que nous ne la connoissions pas, nous devons pourtant la croire. Je vous assûre, Monsieur, que votre remarque est fausse; car il faut aller tout droit à la discussion (*n*) de la contrarieté.

Je dois vous avertir que l'on soupçonne les Rationaux de ne tant faire les officieux envers nos mysteres pour les concilier avec la raison, que parcequ'au fond de l'ame ils ne croyent ni la Consubstantialité des trois Personnes Divines, réellement distinctes, ni la Prédestination absoluë, ni la compatibilité du Franc-Arbitre avec la necessité, &c. Si cela étoit, l'on pourroit trouver mal fondées ces paroles de Mr. Bernard: (*o*) *Desormais tout homme qui entreprendra de faire voir que quelque mystere de l'Evangile n'est pas contraire à la Raison, doit se souvenir que sa méthode est très-pernicieuse, & sujette à de tres-mauvaises suites.* C'est ainsi qu'il raille les Theologiens non-Rationaux; mais il est certain qu'ils ne seroient point blâmables, s'il étoit vrai que ceux qui soutiennent que la Trinité, par exemple, n'est point contraire à la raison, ne se fondent que sur des sens particuliers, & fort éloignez de la Consubstantialité des trois Personnes réellement distinctes. De tels défenseurs de la Trinité donneroient gain de cause dans le fond aux Sociniens; ils conviendroient que ce dogme, selon qu'on l'explique ordinairement, est contraire à la raison; desorte que leur prétendu bon service rendu au systême des Reformez, seroit une espece d'empoisonnement. On a vû que Mr. Jaquelot n'a bâti sa conformité (*p*) de la Raison & de la Religion, que sur une idée du franc-arbitre toute differente du systême de Dordrecht. Est-ce prouver que ce systême n'est point contraire à la raison?

Monsieur Bernard soûtient que la Religion

XXI. Il suffiroit, ajoûte Mr. Bernard, (*q*) *que la Religion fut contraire à l'un des Axiomes*,

(*h*) » A la premiere objection qui est generalement faite » sur l'universel contenu de la saincte Escriture on respond. » Que d'une science qui surpasse toute la naturelle capacité des plus subtils & plus doctes esprits, (comme est » de cognoistre l'essence & puissance infinie de Dieu) il » n'en faut point juger selon l'imperfection & foiblesse » de la raison humaine, tirée d'une nature terrestre & » corrompue: car la sagesse & la puissance divine, tout » ainsi qu'elle surpasse infiniment celle des hommes, aussi » est-elle diverse, tant en volonté qu'en actions, & pourtant son conseil outrepasse tout ce que nostre raison en » pourroit estimer & penser. De-là vient que Dieu (pour » estre libre en ses actions) n'opere tousiours en la sorte » qu'imaginent les hommes, veu qu'il n'est assujetty à » la creature, ny à instrument quelconque. Cela faict » qu'il dispose, change, transforme, tue & vivifie, qui, » quand & qu'ainsi qu'il luy plaist par moyens differens » & divers. *Laurent Pollot, Dialogues contre la pluralité* „ *des Religions & l'Atheïsme fol.* 99. Cet Auteur étoit de „ la ville de D[illegible] au Marquisat de Saluces. Son Epi- „ tre Dédicatoire au D[illegible] de la Trimouille est datée de „ Jonzac en X[illegible] le 25. de Novembre 1594.

(*i*) „ Bernard *ubi suprà* pag. 169.

(*k*) *Id. ibid.*

(*l*) „ *Id.* Nouvelles de Janvier 1706. pag. 18.

(*m*) „ Consultez ci-dessus 2. Part. Chap. CLIX. pag. „ 643. 1. col.

(*n*) „ Les Sociniens ne se contentent pas de dire que le „ dogme de la Trinité n'est pas conforme à la raison; ils „ disent tout net, *qu'il est opposé aux lumieres les plus pures* „ *de la raison, & rempli de contradictions manifestes.* Voyez „ le Livre intitulé, *les Raisons des Scripturaires, &c.* pag. „ 98. 100. & suiv.

(*o*) „ Republ. des Lett. *ubi suprà* pag. 172.

(*p*) „ C'est à dire, à l'égard de ce point-là.

(*q*) „ *Ubi suprà* pag. 173. 174.

devroit être rejettée si elle étoit contraire à l'axiome, le tout est plus grand que sa partie.

xiomes, *que dicte la droite raison, pour avoir lieu de la rejetter; par exemple, à l'axiome*, que le tout est plus grand que sa partie; *parceque cet axiome étant fondé sur la nature immuable de Dieu même, tout dogme contraire à cet axiome sera contraire à la nature de Dieu, & par consequent ne pourra être un dogme révelé. On aura beau dire, que le dogme est fondé sur la Veracité de Dieu; de cela seul qu'il sera contraire à l'axiome, on niera qu'il soit fondé sur cette veracité; & jamais il ne sera aussi évident que Dieu a révelé, qu'il est évident que le tout est plus grand que sa partie.*

Avantage que les Sociniens peuvent tirer de cet aveu, contre la Trinité.

Cette reflexion est plus favorable aux Sociniens qu'au Mystere de la Trinité; car ce qui les oblige de soûtenir que l'Ecriture ne révele point l'existence des trois Personnes Divines, est qu'ils croyent qu'aucune révelation ne sauroit être contraire à cet axiome, *quæ sunt idem uni tertio, sunt idem inter se*, les choses identifiées avec une troisieme sont identifiées entre elles. Ce principe n'est-il pas aussi évident que celui-ci, *le tout est plus grand que sa partie?* Or selon Mr. Bernard l'on auroit droit de rejetter toutes les explications de l'Ecriture, qui formeroient une doctrine contraire à l'axiome, *le tout est plus grand que sa partie*. Pourquoi donc veut-il que l'on admette le dogme de la Trinité, quelque contraire qu'il soit à l'axiome, *quæ sunt idem uni tertio*, &c? Je m'imagine qu'il répondra que le dogme de la Trinité n'est contraire qu'en apparence à cet axiome; mais on lui feroit la même réponse en faveur d'une doctrine qu'il croiroit contraire à l'axiome qu'il a rapporté; on lui soûtiendroit que cette doctrine & cet axiome s'accordent ensemble d'une maniere qui ne nous est point connuë, la petitesse de notre esprit ne permettant pas que nous penetrions un si grand secret, & nous faisant voir de l'opposition entre des choses qui réellement ne sont point contraires. Je vous ai cité (r) un Prélat qui réduit à l'apparence la contrarieté entre le dogme des trois Personnes, & la maxime *quæ sunt idem uni tertio*. Vous avez vû (ſ) que Mr. Arnauld se réduit à dire, qu'on ne voit point le moyen de la réunir avec le Mystere de la Trinité. Le Pere Mallebranche ne se sert que d'un *il semble*. Comme il est un de ceux qui parlent le plus noblement de la soumission qui est dûë à l'autorité divine, permettez-moi de vous citer sa pensée là-dessus.

Sans doute, dit-il (t), *l'étenduë n'est point l'essence de la matiere; si cela est contraire à la foi, on y souscrit. L'on est graces à Dieu très persuadé de la foiblesse & de la limitation de l'esprit humain. On sçait qu'il a trop peu d'étenduë pour mesurer la puissance infinie de Dieu, & qu'il peut infiniment plus que nous ne pouvons concevoir. Que Dieu ne nous donne des idées que pour connoître les choses qui arrivent par sa conduite ordinaire qui fait la nature, & qu'il nous cache le reste. On est donc toûjours prêt à soumettre l'esprit à la foi. . . . . . On croit, par exemple, le Mystere de la Trinité, quoi que l'esprit humain ne le puisse concevoir, & on ne laisse pas de croire, que des choses qui ne different point d'une troisieme, ne different point entr'elles, quoi que cette proposition* SEMBLE *le détruire. Car on est persuadé qu'il en faut faire usage de son esprit, que sur des sujets proportionnez à sa capacité; & qu'on ne doit pas regarder fixement nos mysteres, de-peur d'en être éblouïs, selon cet avertissement du Saint Esprit:* Qui scrutator est majestatis opprimetur à gloria.

Concluons, 1. Que s'il y avoit dans nos Confessions & dans nos systêmes un article de foi contre lequel on objectât l'axiome, *le tout est plus grand que sa partie*, de la même maniere que l'on objecte contre le Mystere de la Trinité l'axiome *quæ sunt idem uni tertio*, &c. nous ne laisserions point de le soûtenir avec la même confiance & avec le même zele que nous soûtenons la consubstantialité des trois Personnes divines réellement distinctes. 2. Que si des raisons semblables à celles qui nous font expliquer l'Ecriture selon le sens de cette consubstantialité, nous portoient à expliquer la révelation dans un sens qui renfermeroit un Mystere opposé à l'axiome, *le tout est plus grand que sa partie*, nous serions obligez de nous fixer à ce sens là. 3. Que si l'axiome, *le tout est plus grand que sa partie*, nous faisoit plus de peur que l'axiome, *quæ sunt idem uni tertio*, &c. nous agirions inconsequemment. Les Catholiques Romains & les Lutheriens servent ici d'un grand exemple; car s'étant une fois persuadez que le vrai sens de ces paroles, *Ceci est mon corps*, est le litteral, ils n'ont point été rebutez par les objections les plus accablantes & les plus évidentes que la Philosophie puisse fournir contre aucun dogme. On doit reconnoître qu'ils ont tort, non pas en ce qu'ils ont méprisé ces objections, après avoir cru que l'explication litterale étoit la bonne; mais en ce qu'ils n'ont point vû que l'explication figurée étoit préferable à la litterale. Si Mr. Bernard veut un témoin de ce que je viens de dire, je lui en citerai un qu'il ne recusera pas. (u) *Ce texte*, Ceci est mon corps, *a deux sens, un sens de figure, & un sens de realité, qui paroit opposé à toutes les lumieres de la droite raison; cependant s'il étoit conforme à la révelation il le faudroit recevoir, au préjudice des oppositions de la prétendue droite raison, comme nous recevons la Trinité malgré toutes les oppositions de ce qu'on appelle la droite raison.*

Qu'il ne pourroit leur répondre sans tomber en contradiction avec lui-même.

Puisque Mr. Bernard n'a point apperçu la consequence dangereuse de sa reflexion, il ne doit pas trouver mauvais qu'on la développe. Je dis donc que s'il étoit vrai comme il l'assure, que la Religion meritât d'être rejettée, dès là qu'elle seroit contraire à un seul des axiomes qui ressemblent à celui-ci, *le tout est plus grand que sa partie*, un Socinien lui prouveroit que l'Eglise Reformée est fausse, puisque la doctrine sur la Trinité est contraire à l'axiome, *quæ sunt idem uni tertio*, &c. Tout ce que Mr. Bernard pourroit répondre ne serviroit qu'à le jetter en contradiction, vû qu'on lui montreroit par ses réponses qu'une Religion seroit bonne, si elle n'avoit point d'autre défaut que d'être contraire à l'axiome, *le tout est plus grand que sa partie*. Or il a déclaré que ce seul défaut rendroit une Religion digne d'être rejettée. Il ne pourroit pas prétendre que l'axiome que les Sociniens objectent contre le Mystere de la Trinité, n'est pas du nombre de ceux dont il a voulu parler; il ne pourroit point, dis-je, prétendre cela sans se refuter soi-même. Je le

(r) „ Ci-dessus 2. Part. Chap. CLX. pag. 835. 1. col. „ Voyez aussi Mr. Jurieu à la pag. 358. de la Religion du „ Latitudinaire.

(ſ) „ Ci-dessus pag. 1072. 2. col.

(t) „ Mallebranche, Recherche de la Verité liv. 3. „ chap. 8. pag. m. 431. 432.

(u) „ Jurieu, Religion du Latitudinaire pag. 358. „ Voyez aussi pag. 365.

le prouve demonstrativement par ce passage : (v) *Mr.* Jaquelot *se rangera apparamment avec ces* (vv) *Theologiens bien entendus ; mais il demandera toûjours d'où la Foi peut savoir que Dieu a révelé telle ou telle verité, puisqu'il faut abandonner la raison pour avoir la Foi. On demandera encore après qu'on aura découvert que Dieu a révelé certaine verité, si l'on sait plus évidemment qu'il l'a révelée, qu'on ne sait les axiomes qu'on prétend être contraires à la révelation, par exemple, celui-ci allegué par Mr.* Bayle, *comme contraire au dogme de la Trinité*, les choses qui sont les mêmes avec une troisieme sont les mêmes entr'elles. *Il me semble, que quelque clairement que le dogme de la Trinité soit révelé dans l'Ecriture, on ne l'y voit pas plus clairement, qu'on apperçoit la verité de l'axiome allegué.*

Il n'y a point de doute que Mr. Bernard ne s'associe avec Mr. Jaquelot quant aux deux questions que l'on vient de voir. Mais qui peut mieux y satisfaire qu'eux-mêmes ? Ils n'ont qu'à se rappeller le souvenir de ce qu'ils ont fait pour se convaincre de la Trinité & de tous les autres Mysteres du Christianisme. S'ils nous apprennent le détail de ces démarches, on verra peut-être qu'elles ne different point de celles des *Irrationaux*.

CHAPITRE XXVI.

Fin *de l'examen des articles de Mr.* Bernard *cottez ci-dessus.*

JE vous avertis, Monsieur, que les principales notes de Mr. Bernard sont refutées ; celles qui me restent à examiner ne sont pas considerables. Il y a même des choses où je ne toucherai pas, quoiqu'il y ait épuisé tous les efforts de sa critique ; car, par exemple, j'abandonne absolument aux Lecteurs le jugement de la question, si lorsqu'on dit, *l'homme pour se flater de l'agréable imagination qu'il est le maître chez lui, fait telle chose*, l'on decide qu'il n'a point de liberté. Je demande seulement aux Lecteurs qu'ils veuillent prendre la peine de comparer (a) avec le commencement du Chapitre CXXXVIII. de mon livre, les pages 175. & 176. des Nouvelles (b) de Mr. Bernard.

Ce qu'il dit sur la prévision des évenemens contingens ne leve point la difficulté.

XXII. Il remarque (c) sur la matiere de la prévision des évenemens contingens, *que ceux qui n'admettent point de succession dans l'éternité de Dieu, sentiment qui n'est pas sans difficulté, mais qui est pourtant l'opinion commune, ne se doivent pas faire de nouvelles difficultez sur la préscience des futurs contingens. Car dans cette opinion Dieu ne voit les choses qui sont futures à notre égard, que parcequ'elles lui sont présentes, non seulement d'une présence de connoissance, mais d'une présence de coëxistence.* Ce n'est ni un nouveau, ni un bel expedient de lever la difficulté, il y a longtems que les Scholastiques s'en balottent ; les uns s'en servent, & les autres le rejettent ; ces derniers me semblent les mieux fondez (d).

Nullité de son observation contre l'antiquité de l'hypothese des deux principes.

XXIII. A l'occasion de ce que je vous ai écrit (e), que *l'hypothese des deux Principes est l'une des plus anciennes opinions dont la mémoire s'est conservée*, Mr. Bernard remarque que *si on a recours aux livres* de Moyse, *les plus anciens que nous ayons, on y trouvera l'hypothese de l'unité de principe infiniment plus ancienne.* Cette observation seroit bonne, si j'avois dit que l'hypothese des deux Principes étoit la plus ancienne opinion dont la mémoire se soit conservée ; on me pourroit opposer en ce cas-là les Ecrits de Moïse qui posent l'unité de Principe, & qui sont anterieurs à tou; les livres qui nous restent des anciens Grecs, &c. Je n'examine point la prétention des Chinois ; je dirai seulement que si les Payens avoient disputé avec des Juifs, ils leur auroient allegué (f) les traditions touchant Zoroastre qui admettoit deux Principes. Or selon ces traditions, Moïse n'approchoit pas de l'antiquité de Zoroastre. Je ne dois pas oublier la pensée d'un fameux (g) Docteur, qu'il y a dans les Prophetes certains passages destinez à refuter le dogme des deux Principes, & que certaines ceremonies de la Religion des Juifs supposoient que les Payens étoient déjà infectez du même dogme. Cela prouveroit l'antiquité de ce systême.

Comment cette opinion est venuë dans l'esprit des Philosophes.

S'il n'étoit pas fort ancien, l'on en devroit être surpris ; car lorsque l'on se demande quels furent les premiers progrez des causes, l'on se sent conduire naturellement à conjecturer, que les Philosophes ne tarderent guéres à reflêchir sur les miseres & sur les défauts de l'homme, & à vouloir en connoître la raison. Mais parcequ'ils ignoroient les veritez révelées, il fallut qu'ils s'abandonnassent à leurs propres inventions, & qu'ils s'arrêtassent à des hypotheses selon qu'ils y trouvoient plus de vraisemblance. Il n'est presque pas possible de concevoir qu'ils ayent long-tems médité sur cette matiere, sans qu'aucun d'eux soit entré dans cette consideration-ci : *Un pere qui auroit un plein pouvoir de rendre heureux ses enfans, les exempteroit & des chagrins & des douleurs, & de toutes les inclinations opposées à la vertu ; il faut donc que la cause qui a fait l'homme manque de bonté ou de puissance. On ne peut dire ni qu'elle n'ait que de la haine, ni qu'elle n'ait que de l'amitié pour l'homme, puisqu'au premier cas il ne pourroit point joüir de tant de biens, & qu'au second il ne seroit point sujet à tant de maux & à tant de vices. Mais l'on peut présupposer qu'elle n'a pû faire agir soit son amour, soit sa haine selon toute leur étenduë. Or si elle étoit unique, rien ne pourroit limiter ni sa haine, ni son amour. Disons donc que notre sort a été reglé par deux causes, l'une bonne, l'autre mauvaise, dont chacune a mis des bornes aux desseins de l'autre.*

Et dans celui de quelques Chrêtiens.

Vous voyez, Monsieur, ce que la méditation sur le triste état du genre humain a pû produire de bonne heure dans l'esprit des Philosophes, qui n'avoient point d'autre guide que leurs vrais raisonnemens. On a soûtenu dans le Christianisme même, que Dieu n'étoit point l'auteur de l'homme. Arnobe a suivi ce sentiment, & a tâché de le prouver avec une extrême force, dans l'Ouvrage où il a si bien refuté le Paganisme,

(v) „Bernard *ubi suprà* pag. 181.
(vv) „C'est-à dire, ceux que j'ai citez, & qui ont „enseigné que la raison devoit se soumettre à la foi.
(a) „Voyez ci-dessus 2. Part. pag. 780. 2. col.
(b) „De Fevrier 1706.
(c) „*Ibid. pag.* 177.
(d) „Consultez sur ceci Suarés *lib.* 1. *de Scientia* „*futur. contingent. cap.* 7. *pag.* 388. *& seq. Edit. Mo-* „*gunt.* 1600. *in* 4.
(e) „Ci-dessus 2. Part. Chap. CLV. pag. 824. 2. col.
(f) „Voyez dans le Diction. Histor. & Crit. les re- „marques *A* & *B* de l'article *Zoroastre*.
(g) „Voyez Jean Spencer *de Legibus Hebraeorum ritualibus lib.* 3. *cap.* 10. *sect.* 1. *p.* 485. *& seq. edit. Hagiens.* 1686. „Il rapporte beaucoup d'autoritez pour l'antiquité de „l'hypothese des deux Principes.

niſme, & témoigné tant de zéle pour l'Evangile. La vivacité des raiſons & des expreſſions ne paroit pas moins dans (*h*) l'endroit où il combat ceux qui diſent que l'homme eſt l'ouvrage de Dieu, que dans aucun autre. Il ſe fonde ſur les miſeres, & ſur les crimes du genre humain, & il ſe moque de la diſtinction entre permettre que l'homme ſe perde, & le pouſſer dans le précipice. Si on lui demande, *qui eſt-ce donc qui a produit l'homme, & pourquoi Dieu laiſſe paſſer tant de maux de ſiecle en ſiecle*, il (*i*) répond qu'il n'en ſait rien, & qu'il aime mieux ſe taire, & confeſſer ſon ignorance que de faire Dieu auteur d'aucun mal, & que de lui attribuer d'autres effets que ceux qui rendent heureuſe la créature.

XXIV. Mr. Bernard (*k*) *eſt ſurpris*, qu'en parlant du nombre des Damnez & de leurs peines, *je ne diſe rien de la penſée de ceux, qui pour lever les difficultez, que cette doctrine peut cauſer, établiſſent*, 1. *Que tous les enfans, qui meurent en bas âge, & qui ſont près de la moitié du genre humain ſont ſauvez, parce qu'ils n'apportent point d'obſtacle à la ſatisfaction que J. C. a offerte pour eux.* 2. *Que parmi les Chrétiens, il y a pluſieurs adultes de ſauvez.* 3. *Qu'il y a divers dégrez de peines, & que parmi les damnez le plus grand nombre ſera de ceux, qui préféreront leur état, tout malheureux qu'il ſera, à l'annihilation.* Il a raiſon de *croire que* ſi l'on n'a *pas rapporté ce ſyſtême*, ce n'a pas été à cauſe que l'on *ne ſe ſentoit pas aſſez fort pour le refuter*; car l'Origéniſme qu'on a refuté, eſt encore plus capable d'affoiblir les objections. Je ne penſe pas que Mr. Bayle ait jamais attaqué l'hypotheſe particuliere que Mr. Bernard rapporte: ce ſilence vient ſans doute non pas de mépris (*l*), mais de ce qu'on ne ſavoit pas ſi elle a été ſoûtenuë par des Auteurs graves, qui ne fuſſent point ſuſpects d'héréſie.

Examen de ce que M. Bernard dit pour lever la difficulté tirée du grand nombre des Damnez & de leurs peines.

Si vous ſouhaitez des réflexions ſur cette hypotheſe, vous en aurez; car je vous dirai premierement, que puiſque l'Origéniſte de Mr. le Clerc, le perſonnage (*m*) le plus propre à réſiſter aux objections, ne peut y répondre, elle y ſuccombera néceſſairement à beaucoup plus forte raiſon. Je vous dirois en ſecond lieu, qu'un Philoſophe qui voudroit combattre l'unité du Principe par le (*n*) ſyſtême des Chretiens, ne feroit aucune attention aux penſées particulieres que Mr. Bernard rapporte. Il demanderoit d'abord à ceux qui les lui allégueroient, ſi elles ſe trouvent dans les Confeſſions de foi, dans les Lieux Communs de Théologie, dans les livres ſymboliques de quelque ſecte Chretienne, ou ſi ce ſont ſeulement les opinions de quelque Docteur, qui ne les avance qu'en tremblant, & qui ne leur donne que la forme de doutes, ou de conjonctures. Il n'eſt pas beſoin de vous avertir qu'aucun Proteſtant, ni aucun Catholique Romain ne peut ſuivre la premiere des trois propoſitions ſans abandonner la doctrine de ſon Egliſe, & ſans s'expoſer à des cenſures & à des condamnations. Je vous dirai en troiſiéme lieu, que ce Philoſophe n'auroit pas plûtôt appris que la premiere des trois propoſitions eſt condamnée par les plus grandes ſectes du Chriſtianiſme, qu'il demanderoit à tous les particuliers Catholiques ou Proteſtans, qui tâcheroient d'éluder ſes objections en abandonnant les dogmes de leurs Egliſes, ſur quelles raiſons ils fondent la ſingularité de leur ſentiment. Avez-vous, leur diroit-il, quelque paſſage formel de (*o*) la regle de votre foi? Ils ne ſauroient rien montrer qui les favoriſe dans cette regle, & par conſéquent on leur répondroit que leur prétenduë ſolution ne vaut rien, puiſque c'eſt une choſe qu'ils ne peuvent croire ſans une témerité inſigne. J'obſerve en quatriéme lieu, que la troiſiéme propoſition eſt ſujette au même inconvénient: ceux qui l'affirment, parlent d'une choſe qui leur eſt entierement inconnuë. Où eſt-ce qu'ils ont appris que la plûpart des damnez aimeront mieux leur état que l'anéantiſſement? Qui leur a revelé ce ſecret ſi peu conforme aux idées de la revelation? Enfin j'obſerve que la troiſiéme propoſition, lors même qu'elle ſeroit admiſe pour véritable, n'arrêteroit point le Philoſophe aggreſſeur. Un Maitre, répondroit-il, ne laiſſe pas d'être très-rude & très-inhumain, quoique ſes eſclaves mal nourris & mal vétus, & contraints de travailler nuit & jour ſous le bâton & la verge, craignent encore plus la mort, que la continuation de leur malheureux état (*p*).

Si le Salut des Enfans morts en bas âge peut s'accorder avec les principes des Proteſtans & des Catholiques.

Je veux bien par occaſion vous faire une confidence. Je ſuis ſi éloigné de croire qu'un Proteſtant, ou un Catholique Romain puiſſe dire, *que tous les enfans qui meurent en bas âge ſont ſauvez*, que juſqu'ici je n'ai jamais pû comprendre, ni pourquoi les Catholiques Romains ſauvent les enfans qui meurent après le Batême conferé par des Hérétiques, ni pourquoi les Proteſtans ſauvent les enfans qui meurent dans le Papiſme, ſoit ſans Batême, ſoit après le Batême. Je trouve là des inconſéquences prodigieuſes. Il faudroit ou dire moins de mal des Hérétiques, ou reconnoître nul le Batême qu'ils conferent. Il faudroit auſſi ou ne pas tant dire de mal du Papiſme, ou y damner tous les enfans, & en condamner le Batême. Qu'une Societé qui eſt tombée dans l'apoſtaſie de l'homme de peché, & du fils de perdition, & de la grande Proſtituée de l'Apocalypſe, &c. (*q*) ne produiſe, & ne batiſe que des enfans que Dieu recon-

(*h*) „On a cité au long ſes paroles dans le Dict. Hiſt. „& Crit. à la remarque R de l'article *Tullie*

(*i*) „*Reſpondeamus neceſſe eſt, neſcire nos iſta, nec quæ nullis poſſent facultatibus comprehendi, expetiſſe aliquando ſtuduiſſe cognoſcere, ine ius ducentes. quin immo potius, magis in ſcientia finibus atque ignorantia permanere, quàm ſine Deo dicere nihil fieri per voluntatem, ut ſimul intelligatur, & malis eum cauſas dare, & miſeriarum eſſe innumerabilium conditorem. . . Reſponſionis neceſſitas nulla eſt, ſive enim poſſumus dicere, ſive minus valemus, nec poſſumus utrumque apud nos parvum eſt: nec in magnis ponderibus duximus, vel ignorare iſtud, vel ſcire, unum ſolum poſuiſſe contenti nihil à Deo principe quod ſit nocens atque exitiabile proficiſci, hoc tenemus, hoc novimus, in hac una conſiſtimus cognitionis & ſcientiæ veritate: nihil ab eo fieri, niſi quod ſit omnibus ſalutare, quod dulce, quod amoris & gaudii lætitiaque pleniſſimum: quod infinitas habet atque incorruptibiles voluptates, quod ſibi quiſque contingere votis „omnibus expetat, ferique ab his eſſe exitiabile ac mortiferum ducat.* Arnob. lib. 2. pag. 80. 81.

(*k*) „Républ. des Lettres *ubi ſupra* pag. 180.

(*l*) „Conferez les Nouvelles de la Republique des „Lettres *ibid.* pag. 181. où Mr. Bernard en imagine cette cauſe.

(*m*) „Voyez ci-deſſus 2. Part. Chap. CLXXII. pag. „864. 2. col.

(*n*) „C'eſt-à-dire, en fondant ſes objections ſur ce que „les Chretiens enſeignent du premier peché, & de ſes „ſuites.

(*o*) „C'eſt-à-dire, ou de l'Ecriture toute ſeule, ſi l'on „eſt Prot: ſtant, ou de l'Ecriture expliquée par la Tradi-„tion, ſi l'on eſt Papiſte.

(*p*) „Conferez ci-deſſus 2. Part. Ch. LXXXVI. p. 670. „2. col.

(*q*) „Pour bien connoître l'idée que les Proteſtans ont „de l'Egliſe Romaine, on n'a qu'à lire le *Janua Cœlorum*

reconnoît pour siens, & pour bien batisez, & qu'il les sauve tous lorsqu'ils meurent (*r*) en bas âge, c'est ce qui me paroît incompréhensible, & je ne vois point qu'on ait pu repondre aux objections (*ſ*) de Mr. Arnauld sur ce sujet, ni qu'aucun Ministre puisse trouver rien à reprendre dans le Sermon où Bullinger prouve que l'Eglise Romaine engendre des enfans non à Jesus Christ, mais à l'Antechrist, & que ce sont des enfans que Dieu tient pour illégitimes, puisqu'ils viennent de la prostitution d'une epouse adultéresse, & qui les rend plus odieux que s'ils naissoient d'une simple fornication (*t*). Si Bullinger oubliant cette controverse capitale, lors qu'on lui auroit représenté d'une maniere assez pathétique pour attirer toute l'attention de son esprit, qu'il faut diminuer autant qu'il se peut le nombre des enfans damnez, étoit convenu que tous les enfans des Papistes naissent légitimes, & sont destinez à la gloire bien-heureuse en cas qu'ils meurent avant l'âge de raison, n'auroit-on pas pû lui dire : *Vous passez du blanc au noir selon la varieté des interêts de vos disputes: les adoucissemens que vous cherchez n'arrêteront point les irruptions d'un Philosophe ; il s'en prévaudra même: car il vous représentera que vos réponses lui font connoître de plus en plus que vous vous sentez accablé de son objection, puis que vous faites des brêches à votre systême par des inconséquences visibles, afin de trouver par où sortir d'embarras ;* & que ces inconséquences ont plus l'air d'une retractation, que d'une simple variation.

Examen de la même question à l'égard du Salut de plusieurs adultes.

Pour ne point passer entierement sous silence la seconde des propositions rapportées par Mr. Bernard, je veux vous dire, 1. Qu'aucun Protestant ne peut croire, sans tomber dans l'inconséquence, qu'il y a plusieurs adultes de sauvez parmi les Chrétiens idolâtres. 2. Qu'aucun Catholique Romain ne peut croire sans tomber aussi dans l'inconséquence, qu'il y a plusieurs adultes de sauvez parmi les Chrétiens schismatiques. 3. Que selon les Protestans l'Eglise Latine, & l'Eglise Grecque, & en général toutes les sectes qui invoquent les créatures, sont idolâtres, & que selon les Catholiques Romains toutes les sectes Chretiennes, qui n'adherent pas à la Primauté du Pape, sont schismatiques. Vous voyez où cela va, & que la seconde proposition de Mr. Bernard signifie peu de chose, si elle est réduite à la signification que les Protestans & les Catholiques Romains doivent lui donner. Ceux-là veulent seulement dire qu'il y a plusieurs adultes de sauvez parmi les Luthériens, les Calvinistes, les Episcopaux d'Angleterre, & les Arminiens. Les autres veulent seulement dire qu'il y a plusieurs adultes de sauvez dans la Communion de Rome. Pour ce qui est d'une conversion accordée clandestinement lors de l'agonie, les Protestans, ni les Catholiques Romains n'y sauroient faire aucun fond. Je puis donc vous assurer que la seconde proposition de Mr. Bernard est inutile, si elle n'est entenduë dans le sens particulier d'un Auteur qui n'est ni bon Catholique Romain, ni bon Protestant.

Mauvaise plaisanterie de Mr. Bernard.

XXV. La priere que Mr. (*u*) Bernard suppose que je fais à Dieu, est sans doute l'endroit favori qu'il regarde comme le chef-d'œuvre de sa Critique, comme sa plus fine touche, & comme l'une de ces bonnes fortunes d'imagination qu'on prend presque pour surnaturelles. Les Précieuses dévotes ont admiré ce grand effort d'invention, & se sont récriées aussi souvent sur l'élite de certains endroits, que les Femmes Savantes de Moliere à la lecture d'un sonnet de l'Abbé Cottin. Si M. Bernard a été félicité de quelque chose, c'est apparemment de celle-là, qui est neanmoins très-pitoyable ; car s'il est permis de plaisanter sur les matieres les plus sérieuses, & dans un Ouvrage de raisonnement, ce ne doit être qu'à condition (*v*) qu'on ne fera pas le sophisme que les Ecoles appellent *ignorationem elenchi, ignorance de ce de quoi il s'agit.* Voilà cependant la faute du Journaliste : elle est d'autant plus inexcusable, que peu de pages (*vv*) auparavant il avoit marqué le véritable sujet de la dispute entre Mr. Jaquelot & moi. Il avoit donc pû connoître qu'aucun autre formulaire d'oraison ne sauroit me convenir, que celui qui peut convenir & à Mr. Jaquelot, & à tout autre Orthodoxe. Je puis donc prétendre que l'on insulte Mr. Jaquelot aussi-bien que moi. Si Mr. Bernard a péché ici par ignorance, l'on doit être bien surpris qu'il ait pû faire l'extrait de mon livre, sans se faire une idée exacte de l'état de la question. Mais il arrive assez souvent qu'à force de faire l'entendu on n'entend rien.

(*x*) Faciunt næ intelligendo ut nihil intelligant.

Son indiscrétion.

XXVI. La derniere partie de sa Critique est, que j'ai eu tort (*y*) d'assurer sans aucune citation, qu'il y eût des Protestans qui trouveront que Mr. Jurieu n'avoit pas bien réfuté un certain endroit de M. Nicolle. Notre Journaliste a manqué ici de discernement. Je ne devois pas nommer des personnes qui n'avoient dit leur pensée qu'en conversation, & qui seroient bien fâchées que le Public eût connoissance de leur sentiment : cela leur pourroit faire des ennemis. La trop grande envie de critiquer a poussé Mr. Bernard à faire ici une note qui témoigne, que pour le moins sur le chapitre de la discretion, il a besoin de devenir meilleur Moraliste qu'il ne le paroît.

CHAPITRE XXVII.

Exposition de ce qui a été insinué (a) ci-dessus, que le Parlement de Paris évita ce qui paroissoit trop éloigné de l'humanité en condamnant Ravaillac. Caractere de cet assassin, &c.

Vous avez consulté Pierre Matthieu à la page que je vous ai indiquée, & vous y avez trouvé (*b*) qu'*on mit en deliberation si l'on devoit inventer un nouveau* supplice contre Ravaillac. *Mais la Cour ayant eu de tout temps à contre-cœur les supplices d'extrême rigueur, elle jugea que ceux qui estoyent inventez suffisoyent pour punir le crime,* qu'el-

„ *referata Tract.* 2. §. IX. ou plûtôt les livres de M. Jurieu „ qui y sont citez ; de M. Jurieu, dis-je, qui s'engagea „ néanmoins de répondre aux objections de Mr. Arnauld, en quoi il a très-mal réüssi.

(*r*) „ Notez que les Protestans ne peuvent point dire „ pour s'excuser, que les enfans morts au berceau n'ont „ point eu de part à l'apostasie de leurs parens : car nonobstant une pareille raison il croit damnez tous les enfans morts au berceau desquels les peres sont Payens „ ou Mahométans, &c.

(*ſ*) „ Voyez les Reflexions sur le Préservatif pag. 193. „ & suiv.

(*t*) „ Voyez le Sermon 2. de la Décade 5. d'Henri „ Bullinger, Ministre de Zurich, pag. 541. édit. de Geneve 1564. in 4.

(*u*) „ Républ. des Lett. *ubi suprà* pag. 185.

(*v*) „ Conferez le Dict. Hist. & Crit. remarque C de „ l'article *Colomiés.*

(*vv*) „ Républ. des Lett. *ibid.* pag. 178. 179.

(*x*) „ *Terent. in Prologo Andriæ.*

(*y*) „ Benard *ibid.* pag. 186.

(*a*) „ 2. Part. Ch. CLXXVIII. p. 878. 2. col note (*a*).

(*b*) „ Matthieu, Histoire de la mort de Henri IV. pag. „ m. 99.

qu'elle n'en devoit point emprunter des estrangers, ni se departir de son ordinaire, en consideration de ce qu'elle punissoit des hommes de chair, non de bronze, des Chretiens, non des Turcs. Et d'autant que ceux qui avoyent attenté à la vie des Roys sans effect, avoyent esté tirez à quatre chevaux & tenaillez, & qu'icy l'attentat avoit été suivy de l'execution, elle trouva très-juste d'y adjouster suivant les conclusions des gens du Roy, le plomb, la cire, l'huile, la poix fondues ensemble.

Vous esperiez de trouver là quelques narrations concernant les nouveaux genres de supplice, que vous avez ouï dire que l'on proposa aux Juges de ce scelerat, & ne les ayant point trouvées, vous ne savez que conclure du silence de l'Historien. Je vous exhorte à le consulter dans les pages précedentes, & j'ajoûte que quand même il se seroit tû, vous ne devriez pas en inferer que les narrations dont il s'agit, n'ont point d'autre fondement que la tradition verbale. Je pourrois vous citer beaucoup de livres où elles sont tout du long; mais je me contente de vous alleguer André Favyn, qui publia son Histoire de Navarre deux ans après la mort de Henri le Grand.

Instrument inventé par un Italien pour supplicier plus cruellement Ravaillac, rejetté par la Cour.

Un Italien nommé Balbany, dit-il, (c) *fit faire aupres l'Abbaye Sainct Germain des Prez un nouvel instrument pour gesner ce miserable d'une façon extraordinaire. Je vis c'est engin en forme de barathe à beurre renversée le haut en bas, garnie à l'entour de cercles de fer, le fonds de mesme metail, qui se pouvoit eschauffer lentement pour griller les pieds de ce miserable, lequel ne pouvant supporter le haut de son corps, il falloit qu'il vint à tomber sur ses talons, & le tour de ceste barathe estant ferré de cloux, ce miserable n'y pouvoit endurer qu'un tourment indicible, qui se pouvoit renouveller d'heure en heure. . . . Monsieur Servin Avocat General l'ayant veue en fit son rapport à la Cour, laquelle tousiours semblable à elle-mesme ne voulut se servir de ce nouveau supplice, aymant mieux se tenir aux formes anciennes, à l'exemple de l'ancien Senat des Gaulois à Marseille, lequel depuis le fondement de ladite ville gardoit un vieux cousteau tout mangé de rouille & de vieillesse, destiné pour decoller les criminels, sans en vouloir changer d'un autre.* Index in minimis quoque rebus omnia antiquæ consuetudinis monumenta servanda, *dict fort à propos Valerius Maximus livre* 2. de Institutis antiquis. . . . . (d) *Et quant au dernier supplice, les Bouchers de Paris, gens cruels & sans pitié, nourris & acharnez au sang, firent supplier la Royne de leur faire delivrer ce miserable, lequel ils escorcheroient tout vif, & demeureroit encore douze jours en vie sans peau, pour derechef endurer tel supplice que la Cour ordonneroit. La Royne esmeuë d'une juste douleur de l'absence & perte de son Tout, fit advertir la Cour de la demande des Bouchers, qu'elle ne trouva raisonnable, pour ressentir par trop une cruauté barbare plus propre aux Cannibales qu'aux Chretiens.*

Aussi-bien que la proposition des Bouchers de Paris, de l'écorcher tout vif, & de le conserver ainsi douze jours en vie.

Circonstance avancée par un Historien Allemand refutée.

Cet Historien (e) refute les Ecrivains Allemans, qui ont dit dans leur *Mercurius Gallo-Belgicus-Saxemuariatus*, 1. Que Ravaillac *eust le ventre bruslé de feu de soulphe, tout ainsi que les autres parties denombrées* (f) *dans l'arrest*. Cela est faux. 2. Que sa mere *assista au supplice, descouverte jusques au ventre pour le monstrer avecques ses mammelles à ce tigre cruel. . . . afin de l'induire à declarer ses complices*; car on lui crioit que s'il ne les déclaroit point, ce ventre maudit à cause de lui, seroit exposé tout-à-l'heure aux tourmens les plus douloureux (g). C'est un autre mensonge. Le Parlement de Paris ne manda ni le pere ni la mere de Ravaillac; il les condamna seulement à sortir de France, & il ordonna que ses autres parens (h) changeroient de nom.

Patin cité.

Je vais vous donner un fragment d'une lettre de Guy Patin, dattée de Paris le 13. d'Octobre 1644. » (i) On fait ici un conte effroyable, » & qui me fait peur, d'un certain homme que » l'on dit être mort en Hollande depuis un an, » qui a revelé peu avant que de mourir, qu'il » étoit frere de Ravaillac, ce malheureux assassin » qui tua notre bon Roy Henry IV. il y a » cinquante quatre ans; que si son frere l'eût » manqué, celui-ci étoit en un autre endroit, » qui attendoit & cherchoit à faire le même » coup; & que ce ne fut point par ressentiment » de Religion, ni par impulsion des Espagnols, » mais seulement par vengeance, irrités contre » ce Roy qui avoit débauché leur sœur, & » qui s'étoit moqué d'elle (k). Mais je croy » que tout ce recit n'est qu'une pure fable; » quoi qu'il soit bien mal aisé de savoir au vrai » la cause qui avoit induit ce malheureux assas- » sin à tuer un si bon Prince. J'ai ouï dire » autrefois que Ravaillac avoit été à Milan, où » le Comte de Fuentes l'avoit porté à faire ce » parricide. J'en ai encore ouï nommer d'au- » tres à Mathieu de Morgues Abbé de Saint » Germain, qui tint le parti de la Reine contre » le Cardinal de Richelieu, tandis qu'elle étoit » en Flandre. Monsieur de Sully dans le der- » nier Tome de ses Mémoires, fait connoître » qu'il avoit une autre pensée; mais tout cela » sont lettres closes où l'on ne voit goute, & » peut-être que l'on n'y verra jamais; & je dou- » te fort si le feu Roi Loüis XIII. a jamais sû un » si grand secret.

Veritable cause qui engagea Ravaillac à assassiner Henri IV.

Patin a raison de croire que ce conte est fabuleux; mais il a tort de douter de la vraye cause qui engagea Ravaillac à cet execrable parricide. On voit clairement par tout le détail de son procès, qu'une humeur, ou une rage de Religion l'y détermina. L'Historien Favyn s'est expliqué là-dessus bien fortement. *Il fut jugé de tous*, dit-il,

(c) » André Favyn, Hist. de Navarre pag. 1293. 1294. » édit. de Paris 1612. *in fol.* Notez que le Sieur d'Aubreville Angevin, dans son Histoire de Loüis XIII. pag. » 80. & suiv. édit. de Paris 1617. *in* 8°. a copie mot-à- » mot tout ce que je citerai d'André Favyn.

(d) » Notez que Pierre Matthieu *ubi suprà* pag. 95. » fait mention de cette proposition de Balbany, *inven-* » *teur*, dit-il, *des cisternes nouvelles*: & que pag. 92. il » parle de la proposition d'un Boucher.

(e) » *Favyn ibid. pag.* 1297.

(f) » Savoir, les mammelles, les bras, les cuisses » & les gras des jambes.

(g) „ *Praterea infuso in ventrem ejus plumbo & oleo eum* „ *excruciarunt, matre ejus ad interfœminium usque denu-* „ *data, ob oculos ei posita, & stipatoribus uterum cum suâ* „ *causâ maledictum, exquisitissimisque jam cruciatibus desti-* „ *natum esse, si forte ad agnitionem & detestationem perpe-* „ *trati à se facinoris commoveretur, nequicquam acclaman-* „ *tibus.*

(h) „ Matthieu *ubi suprà* pag. 101. remarque que le „ Procureur du Roi demanda que tous ceux de la famil- „ le de Ravaillac qui portoient ce maudit nom, fussent „ bannis du Royaume: mais que la Cour se contenta de „ bannir le pere & la mere.

(i) „ Patin, Lettre 328. pag. 663. du 2. Tome édit. „ de Geneve 1691.

(k) „ Auroient-ils voulu qu'il l'épousât, ou qu'il „ la reconnût pour sa Maitresse favorite? Ils auroient „ été bien ridicules de s'imaginer cela, vû la bas- „ sesse de leur famille, & ils ne pouvoient pas igno- „ rer les coutumes de Henri IV. en cet égard-là. Il se „ comportoit en avanturier d'amour, & avoit partout „ des commerces de passage. Voyez la Confession Ca- „ tholique de Sanci.

IV. PARTIE. dit-il (*l*), *pour un maniaque, & possedé ou du Diable, ou d'une humeur noire & melancholique, & recognu pour superstitieux & bigot, & par consequent susceptible de toutes conceptions furieuses & determinées, sans apprehension de la crainte de Dieu, des tourmens, ny de la mort. Aussi n'y a il rien de plus cruel qu'une personne superstitieuse & bigotte, elle ne rabbat jamais rien de ce qu'elle s'est imaginée en son entendement corrompu & allambicqué de possessions estranges:* Homine superstitioso nihil crudelius. *Ils sont ordinairement vindicatifs & sans pardon, ennemis irreconciliables & agitez d'un zele indiscret & inconsideré, qui peu-à-peu & insensiblement les abisme au gouffre de toute impieté; tesmoins les Zelateurs ou Zelottes de Hierusalem (depeints au naturel par Josephe) vives images & représentations des Zelez & autres ames perduës de nostre siecle. Ces humeurs sombres & melancholiques s'estans resolus à mal faire, sont tellement acharnez à l'execution d'icelui, qu'ils n'en peuvent estre destournez par la longueur du temps qui ameine toutes choses à bien, ni par les remontrances des gens de bien, ni par l'apprehension des tourments, & d'une mort cruelle.*

On n'a jamais sû qui lui avoit inspiré ce détestable dessein.

Le détail du même procès fait connoître clairement, que les liaisons de cet assassin n'étoient ni (*m*) avec le Comte de Fuentes, ni avec les Grands du Royaume, mais avec de malheureux Casuistes qui fomentoient sa manie de Religion. Dans une conspiration comme celle du Maréchal de Biron, il faut nouër des intelligences avec des Princes Etrangers, & s'assûrer de plusieurs complices à la Cour & dans les Provinces: La même chose est necessaire lorsqu'on se propose de déthrôner un Monarque, ou par une guerre civile, ou par une déposition juridique; mais pour le faire perir par le couteau d'un assassin, ou par le poison, il n'est aucunement necessaire que de grands Seigneurs forment des complots, nouënt des intrigues & se tourmentent la tête, il faut uniquement s'en reposer sur l'addresse d'un petit nombre de Directeurs de conscience. Ces gens-là rencontrant un Fanatique qui croit avoir des révelations qui le poussent à tuer un Roi, lui déclarent qu'il sera le plus malheureux de tous les damnez, si la crainte du supplice l'empêche d'executer les inspirations d'enhaut; mais que s'il s'expose à tous les périls de l'entreprise, desquels peut-être Dieu l'exemptera par miracle, le pis qui puisse lui arriver est de souffrir quelques tourmens passagers, qui le rendront l'un des plus heureux Martyrs du Paradis, pourvû qu'il ne découvre point ceux qui auront sû ce qu'il vouloit faire,

(*n*) Tantum Relligio potuit suadere malorum!

doit-on s'écrier avec le Poëte Lucrece. Laissons parler encore André Favyn.

(*o*) *Pierre Barriere & Jean Chastel ne declarerent jamais qui les avoit incitez d'attenter sur la personne du Roy, mesme obstination se devoit attendre de ce malheureux-cy. Il n'est pas croyable qu'ils ne fussent instiguez à commettre telles meschancetez par de plus meschans qu'eux, mais qui n'avoient pas la hardiesse de les mettre en execution, ou ne les vouloyent faire pour crainte de leur peau, & qu'ils ne soient préparez de longue main à la resolution de leur diabolique dessein, soubs l'appast d'une œuvre meritoire digne de recompence éternelle promise par ces furies infernales, lesquelles ayants tout à faict possedé ces maladvisés, les induisent facilement à ceste detestable creance, qu'ils perdront leur merite, & qu'au lieu d'une vie bienheureuse, ils seront damnez miserablement avec Cain, Judas & leurs semblables, s'ils descouvrent, tant soit peu que ce soit, ceux qui les ont instiguez & confortez en l'execution de leur detestable forfaict.* Remarquez que Ravaillac ne s'obstina point à cacher le nom de ses Confesseurs, il nomma entre autres le Pere Jacques d'Aubigni, Jesuite (*p*). Le Parlement fit quelque usage de ces ouvertures; mais non pas de la maniere que (*q*) les bons François le souhaitoient. Ils n'ont jamais été contens de sa procedure; & non seulement ils l'ont blâmé d'avoir permis, qu'après même qu'Henri IV. en eût fait ses plaintes à cet auguste Corps, l'on prêchât des doctrines seditieuses, qui exposoient la vie du Roi aux attentats des zelateurs; mais aussi d'avoir negligé les recherches les plus necessaires depuis la funeste execution de ces attentats.

Ce que dit là-dessus Mr. de Perefixe.

Je ne pense pas que Patin se trompe, lorsqu'il dit que Louis XIII. n'a peut-être jamais sû un si grand secret. *Si l'on demande*, ce sont les paroles de Mr. de Perefixe (*r*), *qui furent les Demons & les Furies qui inspirerent à* Ravaillac *une si damnable pensée, & qui le pousserent à effectuer sa méchante disposition; l'Histoire répond qu'elle n'en sçait rien, & qu'en une chose si importante il n'est pas permis de faire passer des soupçons & des conjectures pour des veritez asseurées. Les Juges mesme qui l'interrogerent, n'oserent en ouvrir la bouche, & n'en parlerent jamais que des épaules.*

CHAPITRE XXVIII.

Si Mr. Silhon a crû que ceux qui ont été baptisez au nom du Pere, & du Fils, & du Saint Esprit, ne meritent point la qualité d'Hérétiques. Eclaircissement donné par Louis XIII. sur le serment qu'il avoit fait le jour de son Sacre, de ne point souffrir les Hérétiques dans ses Etats.

JE ne puis vous satisfaire sur la question que vous me faites aujourd'hui; car je n'ai pû trouver le livre où l'on prétend que Mr. Silhon a debité l'extravagance dont vous êtes si choqué, que pour me peindre votre indignation, vous vous servez de la phrase (*a*) du Sieur de l'Estoile. Je puis seulement vous dire que l'on joignit à la seconde édition de la Politique du Clergé, une lettre dattée le 6. de Novembre 1680. dans laquelle se trouvent ces propres paroles: (*b*) *Mr. Silhon*, (*c*) *Historien cele-*

(*l*) „ André Favyn *ubi suprà* pag. 1190. Voyez aussi „ d'Aubreville son Copiste *ubi suprà* pag. 76. 77.

(*m*) „ Mezerai pag. m. 386. du 6. tome de l'Abregé „ Chronol. dit *qu'il y a des preuves*, que l'on mena Ravaillac *jusqu'à Naples, où dans une Assemblée, au logis du Viceroi, il s'en trouva plusieurs autres qui s'estoient devoüez à mesme fin.* Je doute fort de cela, de telles démarches pouvoient nuire à l'execution de ce dessein, „ où le secret étoit de la derniere importance.

(*n*) „ *Lucret. lib.* 1. v. 102.

(*o*) „ Favyn *ubi suprà*. Voyez aussi d'Aubreville *ubi suprà* pag. 77.

(*p*) „ Les Jesuites furent les plus soupçonnez. Voyez „ dans le Diction. Histor. & Crit. l'art. *Mariana* remarque G de la 2. édit. ou H de la dern.

(*q*) „ Pierre Matthieu *ubi suprà* pag. 92. dit que le „ peuple desiroit impatiemment que l'on procedât d'une „ autre maniere pour bien découvrir les instigateurs; „ mais ajoûte t'il, *ces hautes Spheres* (il veut parler du „ Parlement de Paris) *ne reglent pas leurs mouvemens par* „ *celui des inferieures.*

(*r*) „ Perefixe, Histoire de Henri le Grand pag. m. „ 493. *ad ann.* 1610.

(*a*) „ On le consulta un jour sur une piece de theatre; il „ en écouta la premiere & la seconde scene sans dire „ mot; mais à la troisieme, où il y avoit un Roi qui ne „ parloit pas à son gré, se levant en sursaut, *Ce Roi est* „ *yvre*, dit-il, *autrement il ne tiendroit pas ce discours.* Pellisson Hist. de l'Academie Françoise pag. m. 333. 334.

(*b*) „ Politique du Clergé de France pag. 291. édit. „ de la Haye 1681.

(*c*) „ C'est un titre qui ne convient point à Mr. Silhon

célebre, & bon Catholique François, a soutenu aux Espagnols, par l'ordre du Grand Cardinal de Richelieu, que le Roy Louis le Juste, ne tenoit pas pour Heretiques les Hollandois, avec lesquels il avoit fait un Traité, parcequ'ils étoient Batisez au nom du Pere, du Fils, & du Saint Esprit. *En effet, ce Prince judicieux dit en sa Declaration, qu'il n'avoit point compris au serment de son Sacre, ceux de la R. P. R. sous le mot d'Heretiques.*

Ce que dit Mr. Arnauld sur la maxime imputée à Mr. Silhon.

Cette lettre, dont la matiere principale étoit la pieté qu'un (*d*) Gentilhomme de la Religion avoit témoignée sur l'échafaut, fut refutée par Mr. Arnauld dans le chapitre 10. du 2. tome de l'Apologie pour les Catholiques. Voyons seulement ce qu'il remarqua sur ce qui avoit été cité de Mr. Silhon. *Il eût esté bon*, dit-il (*e*), *de citer le lieu où Mr. Silhon auroit avancé une si grande impieté. Car on est obligé de ne le pas croire, si on ne le voit de ses propres yeux.* Il ajoûta que les Huguenots ne pouvoient considerer comme raisonnable cette pensée, sans tomber dans l'absurdité. » (*f*) Car on n'a qu'à leur » demander ce qu'ils diroient d'un de leurs » Théologiens qui enseigneroit : *Que tous ceux » qui ont esté batisez au nom du Pere, & du » Fils, & du S. Esprit, ne peuvent point estre » tenus pour heretiques* : & on est assuré qu'ils » ne pourroient se dispenser de condamner cette » proposition d'heresie, puisquelle iroit à ab- » soudre presque tous les heretiques que l'E- » glise a condamnez, comme les Arriens, les » Nestoriens, les Eutichiens, les Monothelites, » qui estoient tous batisez au nom du Pere, & » du Fils, & du S. Esprit. Et de plus quel » pretexte pourroient-ils donner à leur schisme, » s'ils n'avoient pu tenir pour heretiques ceux » dont ils se sont separez ? Car ils ne peuvent » pas nier qu'ils ne fussent batisez, & que leur » batême ne fust legitime. » Mr. Arnauld oublia une remarque très-essentielle ; c'est que par l'approbation de la maxime de Mr. Silhon les Réformez casseroient eux-mêmes le jugement qu'ils font de la secte de Socin : ils la regardent non seulement comme heretique, mais aussi comme abominable (*g*).

Raisons qui portent à douter que Mr. Silhon l'ait avancée.

Si Mr. Arnauld avoit pris la peine de jetter les yeux sur les cinq lettres qui sont à la suite de celle qu'il a réfutée, il auroit vû dans la seconde *le lieu où Mr. Silhon*, à ce qu'on prétend, *avance une si grande impieté*. L'Auteur de cette seconde lettre approuve tout de nouveau la maxime : *Tout Chretien*, dit-il (*h*), *qui ne doute point d'avoir été batisé* au nom du Pere, du Fils, & du Saint Esprit, *ne qualifiera jamais volontiers Hérétique celui qu'il saura avoir été ainsi batisé, & qui croit en Jesus-Christ.* (*i*) *Silhon au premier endroit cité* (c'est-à-dire, (*k*) dans la réponse faite en 1655. à la déclaration du Prince François de Lorraine) *dit, que Louis le Juste en traitant avec les Hollandois, ne les consideroit point comme Hérétiques, parce qu'ils étoient batisez* au nom du Pere, du Fils, & du Saint Esprit. N'ayant pû trouver cette réponse au Prince François de Lorraine, je n'oserois vous assurer qu'une impertinence si folle n'est point échapée à Mr. Silhon. Je croi néanmoins qu'il en est très-innocent. L'Auteur qui l'en accuse me paroît avoir plus de zèle que d'habileté. Il avoit dit dans sa premiere lettre que Mr. Silhon soûtint cela aux Espagnols par l'ordre du Cardinal de Richelieu ; mais dans la seconde il ne cite qu'un Ouvrage composé l'an 1655. c'est-à-dire treize ans après la mort de ce Cardinal. Je sai de-plus que les Ecrivains innombrables que Louïs XIII. & le Cardinal de Richelieu employerent pour réfuter les Autrichiens, qui se plaignoient que la France se fût alliée avec les Hérétiques de Hollande & d'Allemagne, convinrent tous qu'elle s'étoit alliée avec des Etats héretiques ; mais qu'il soûtinrent qu'elle avoit droit de le faire, & que l'Empereur & le Roi d'Espagne s'étoient servis de ce même droit. (*l*) On cita des Princes qui avoient fait des alliances avec les Infideles. Il y eut des Rois d'Espagne dont l'exemple fut allegué avec des circonstances tout-à-fait odieuses. Silhon peut-être argumenta du plus au moins, & fit voir que si des Princes Chretiens avoient pû s'associer avec des Mahométans, la France à plus forte raison avoit pû s'associer avec les Provinces Unies, qui admettant le Batême au nom du Pere, & du Fils, & du S. Esprit, sont dignes du nom de Chretiennes. Voilà tout ce que j'ai pû conjecturer. Cherchez vous-même sa réponse au Prince de Lorraine.

En quel sens Louis XIII. ne comprenoit pas les Réformez au nombre des Hérétiques.

Il y a dans le passage de la premiere lettre une chose que Mr. Arnauld a négligé d'examiner, & qui mérite d'être dévelopée ; car l'intention de l'Auteur a été de dire que Louïs XIII. *Prince judicieux*, ne regardoit point comme Hérétiques ses sujets de la Religion prétenduë Réformée. Il est pourtant certain qu'il étoit aussi persuadé qu'aucun Moine qu'ils étoient Hérétiques. Le sens donc de sa déclaration est qu'il ne les comprenoit pas au nombre des Hérétiques qu'il avoit juré le jour de son Sacre de bannir de ses Etats. Or il est visible que ces deux propositions different extrêmement : 1. *Je ne croi point que ces gens-là soient Hérétiques* : 2. *Je ne croi point qu'ils soient du nombre des Hérétiques que j'ai juré de chasser.* Néanmoins notre anonyme les confond l'une avec l'autre. Il s'imagine que Louïs XIII. ayant adopté la seconde dans sa Déclaration, adoptoit aussi la premiere. C'est s'abuser grossierement. Il adoptoit la seconde, & ne laissoit pas d'être fermement persuadé que ses sujets de la Religion Réformée étoient Hérétiques.

Termes de la Déclaration de ce Prince.

Vous serez bien aise de savoir le temps & les termes de la Déclaration de ce Monarque. Il la donna à Paris le 20. de Juillet 1616. *Sur ce qui nous a esté représenté*, dit-il (*m*), *qu'aucuns* de nos sujets de la Religion pretenduë Reformée *demeurent encores en quelque soupçon & jalousie, sur ce que lors que les Etats Generaux de nôtre Royaume étoient dernierement convoquez & assemblez en notre bonne ville de Paris, il fut mis en deliberation & resolu en quelque Chambre d'iceux, que nous serions suppliez de vouloir conserver la Religion Catholique, Apostolique & Romaine, suivant le serment par nous prêté à notre Sacre. . . . . . Desirans de nouveau éclaircir nosdits sujets de la Religion prétenduë Reformée de notre bienveillance en*

(*d*) » Le Marquis de Saint Privas, décapité à Paris le 5. » de Novembre 1680. pour le crime de fausse monnoye.

(*e*) » Arnauld, Apolog. pour les Catholiques tome » 2. pag. 309.

(*f*) » *Id. ibid.*

(*g*) „ Voyez à la fin de la 3. Part. de cet Ouvrage le „ §. II. de la Reponse pour Mr. Bayle.

(*h*) „ Politique du Clergé de France pag. 324.

(*i*) „ Ceci se trouve à la marge.

(*k*) „ *Ibid. pag.* 322.

(*l*) „ Voyez le tome des Oeuvres de La Mothe le Va- „ yer edit. in 12.

(*m*) „ Voyez l'Estat general des affaires de France par „ le Sieur d'Aubreville Angevin p. 800. 801. Cette Dé- „ claration de Louis XIII. est toute entiere à la fin du 2. „ tome de l'Histoire de l'Edit de Nantes pag. 43.

IV. Partie.

en leur endroit, & afin de ne leur laisser aucun scrupule sur lesdites propositions faites en ladite Assemblée des Etats : POUR CES CAUSES, *& autres bonnes considerations à ce nous mouvans . . . . Avons dit & declaré, disons & declarons, Que nous n'avons entendu au serment qui s'est fait à notre Sacre y comprendre nosdits sujets de la Religion prétendue Réformée, vivans en nôtre Royaume sous le benefice desdits Edits, Articles secrets & Déclarations faites en leur faveur; lesquels nous voulons être toujours suivis & observez inviolablement, sans y être contrevenu, & d'autant que besoin seroit, les avons de nouveau confirmez & confirmons.*

Et du serment qu'il fit le jour de son sacre.

Je vais vous dire ce qu'il jura le jour de son Sacre, & vous jugerez ensuite s'il n'avoit pas besoin de toutes les subtilitez d'un Directeur souple pour accorder sa declaration avec son serment.

» (n) Ayant esté par l'unanime consentement » de tous les Ordres recogneu pour leur Prince » légitime, le Cardinal de Joyeuse lui presenta » le serment du Royaume (qui est le sacré lien » des Loix fondamentales de l'Etat) lequel il » presta publiquement, en ces mesmes mots, avec » invocation de l'aide divin, ses mains mises sur » l'Evangile qu'il baisa reveremment. *Je promets » au nom de Jesus-Christ ces choses aux Chrestiens » à moy subjects. Premierement je mettrai peine » que le peuple Chrestien vive paisiblement avec l'E» glise de Dieu. Outre je tascheray faire qu'en » toutes vocations cessent rapines & toutes iniqui» tez. Outre je commanderay qu'en tous juge» mens l'équité & misericorde ayent lieu, à celle » fin que Dieu clement & misericordieux face mi» sericorde à moi & à vous. Outre je tacheray » à mon pouvoir en bonne foy chasser de ma juris» diction & terres de ma subjection tous heretiques » denoncez par l'Eglise, promettant par serment de » garder tout ce qu'a esté dit. Ainsi Dieu m'ayde » & ces saincts Evangiles de Dieu.* » Le moyen de concevoir qu'il n'ait pas compris ses Sujets de la Religion sous la classe des Héretiques, au bannissement desquels il promettoit sincerement de faire servir toutes ses forces. N'avoient-ils pas été notez comme Héretiques par l'Eglise? N'avoit-il pas employé le terme *tous* qui n'excepte rien? (o) UNIVERSOS *Hæreticos ab Ecclesia denotatos pro viribus bona fide exterminare studebo.* On l'auroit bien mis en peine, si on l'avoit pressé de dire ce qu'il avoit entendu par les paroles de son serment, & quelle espece d'Héretiques il y avoit compris: car s'il eût répondu qu'il y avoit seulement compris les héresies à naître, on lui eût prouvé facilement qu'il s'étoit moqué des Pairs du Royaume, & des Officiers de la Couronne, qui au nom de toute la France avoient exigé de lui qu'il s'engageât par serment à l'observation des loix les plus essentielles & les plus fondamentales; puisque sur l'un des articles, qui étoit celui de ne tolérer aucun Héretique dans ses Etats, il auroit donné au paroles un sens très-éloigné du naturel, & de l'intention de ceux qui recevoient son serment. Je vous ai déja fait remarquer que le mot *tous* se trouve dans le formulaire, & il est visible que ceux qui cherchent par de semblables formulaires un avantage public, ont encore plus d'égard aux maux présens & réels, qu'aux maux simplement possibles. Toutes les apparences veulent que Louïs XIII. ait prêté le serment selon la notion naturelle des paroles, & selon l'intention des Auteurs du formulaire, & par conséquent qu'il ait juré d'abolir le Calvinisme dans son Royaume. Quand donc il déclara en 1616. que ce n'avoit pas été son intention, il employa l'un de ces mensonges que l'art de regner rend si souvent nécessaires.

Comment il auroit pû l'éluder.

Si sa conscience avoit été dirigée par des Casuites qui eussent voulu favoriser les Protestans, il n'eût pas manqué d'équivoques, ou de réservations mentales, par le moyen desquelles il auroit juré le formulaire, & ne se seroit point engagé à véxer les Calvinistes. Un Directeur inventif lui eût enseigné que les termes *pro viribus* sont susceptibles de cette explication mentale, *autant que je le pourrai sans préjudice du bien temporel de mon Etat*, & que les termes *bona fide* peuvent être pris en ce sens, *autant que mes autres promesses le pourront souffrir.* De sorte qu'il auroit pû prononcer les paroles du formulaire sans s'engager à quoi que ce soit de préjudiciable aux Héretiques de son Royaume; car contre l'intention de ceux qui avoient dressé le formulaire, il y auroit joint mentalement une condition qui le dispensoit de tout: car d'un côté jamais le cas de persécuter les Protestans de son Royaume sans que le repos public fût troublé, ne seroit venu; & de l'autre il pouvoit dire, qu'avant même d'être né il avoit promis en la personne du Roi son pere, de maintenir l'Edit de Nantes.

Explication sensée que la Mothe le Vayer donne de ce serment.

Je dois vous dire que la Mothe le Vayer explique fort sensément cette matiere, sans se servir des subtilitez des Casuistes. *A la verité*, dit-il (p), *l'un des articles du serment* que le Roi Louïs XIII. fit à son Sacre, *l'oblige d'exterminer les heresies de tout son pouvoir. Ce n'est pas à dire pourtant qu'il y doive proceder contre la foy publique, violer ses Edits, & rompre la seureté accordée à tous ses Sujets pour le bien du Royaume & de la Religion mesme. Il n'y a point de serment qui puisse engager à ce qui est contraire aux Commandemens de Dieu, qui veulent qu'on observe religieusement la foy promise; & nos Rois ne jurent cet article de l'extirpation des heresies, qu'après un autre precedent, par lequel ils promettent de maintenir inviolablement la paix parmi les peuples. S'ils ne peuvent donc les y conserver en usant d'une extrême rigueur contre les Sectaires, & si la consideration de l'Estat, avec celle mesme des Temples & des Autels, les contraint de faire garder des Edits qu'ils ont trouvé establis devant leur regne; on ne sçauroit dire sans injustice & sans calomnie, qu'ils manquent à ce qu'ils ont promis par leur serment. C'est estre Roy tres-juste & tres-loyal, de ne point faire de tort à son Estat, puisque la promesse qu'il luy a faite de le conserver en prenant sa conduite, est celle qui regle toutes les autres.*

Difficulté de l'accorder avec la Déclaration de Louis XIII.

Je ne croi point qu'on puisse alléguer rien de plus plausible, ni de plus raisonnable pour justifier Louïs XIII. & pour le tirer du mauvais pas où il s'étoit mis par le serment de son Sacre; mais enfin il restoit toujours une grande difficulté. Il étoit impossible d'accorder avec ce serment la Déclaration qu'il fit l'an 1616. ni de bien fermer la bouche à ceux qui lui reprochoient de se parjurer toutes les fois qu'il maintenoit dans leurs privileges les Protestans de son Royaume; car s'il savoit au temps de son Sacre qu'il étoit déja engagé à les maintenir, il ne devoit point jurer le contraire; c'est un abus manifeste,

(n) » Mercure François tom. 1. p. 536. *ad ann.* 1610.
(o) » Ce sont les termes du serment qu'on fait prêter » en Latin.

(p) » La Mothe le Vayer, de l'instruction du Dauphin » pag. 28. tom. 1. de ses Oeuvres édit. in 12. 1681.

nifeste, & une profanation du serment, que de jurer qu'on fera ce que l'on a déja juré qu'on ne feroit point; & d'ailleurs il ne pouvoit pas ignorer le sens véritable des paroles du serment, ni l'intention formelle de ceux qui le faisoient jurer; & pour ce qui est des réservations mentales, ce sont de pures fourberies. Le plus grand blâme tombe sur ceux qui lui firent prêter ce serment, puisqu'ils le savoient engagé par un serment antérieur à maintenir l'Edit de Nantes. C'est une impieté que d'exiger qu'un Prince jure de faire une chose qu'il a déja juré de ne faire pas. Leur imprudence n'étoit pas moins grande: ils ne pouvoient pas douter que ce serment n'allarmât les Réformez, & cela dans des conjonctures où une guerre civile de Religion étoit très-aisée à rallumer, & fort capable de bouleverser l'Etat. Ils s'allarmerent en effet, & il fallut pour prévenir les mauvaises suites de leurs défiances, que Loüis XIII. fit la Déclaration qu'on a vûë ci-dessus. Ce fut une démarche nécessaire, mais qui le déshonoroit infiniment; car elle prouvoit que dans la plus auguste solennité de sa vie il avoit fait un serment frivole, ridicule, qui ne signifioit rien.

Pareil serment de Henri IV. & semblable Déclaration.

La nécessité du temps peut excuser Henri IV. au Tribunal de la Politique, mais non pas à celui de Dieu. On lui fit prêter le jour de son Sacre (q) le même serment que l'on a vû ci-dessus, & avec les mêmes cérémonies ni plus ni moins. Or certainement il n'avoit aucune intention de persécuter les Huguénots, & il les rassura par avance, eu égard aux inquiétudes où le serment qu'il dévoit prêter les pouvoit mettre, & depuis il leur donna d'autres cautions. Je vous citerai sur cela l'Historien de l'Edit de Nantes. Par le serment du Sacre, Henri IV. disoit (r) » après quelques autres choses qui regardent la » Justice & la tranquillité publique. *Je tacherai » à mon pouvoir en bonne foy de chasser de ma Ju» risdiction & terres de ma sujettion tous Heretiques » dénoncez par l'Eglise*. Les Réformez savoient » bien quelle part ils dévoient prendre à cet ar» ticle du serment, eux que ce que les Catholi» ques appellent *l'Eglise* avoit si souvent dénon» cez, eux contre qui les Papes avoient excité » de si cruelles persécutions; & à qui les Catholi» ques François, même ceux du party Royal, » donnoient tous les jours le nom odieux d'*He» retiques*. Mais on leva une partie du souppçon » que cette clause pouvoit donner, en accordant » aux Réformez un Brevet, où le Roy les assu» roit que ce n'étoit pas d'eux qu'il avoit voulu » parler dans ce serment, & on avoit en quelque » sorte preparé le remede à cette crainte, par un » article de ceux dont on étoit convenu à Man» tes.

CHAPITRE XXIX.

S'il faut garder les Gazettes.

Utilité des Gazettes par rapport aux dattes.

PUisque vous voulez savoir d'où vient que je vous conseille de conserver les Gazettes, je vous dirai que c'est à cause que vous y pourrez trouver la datte des évenemens. Vous ne vous plaisez à lire l'Histoire moderne que dans de petits abrégez: Or je vous avertis que ceux qui les font, tombent souvent dans une sorte d'anachronismes qui les engagent à tirer de mauvaises conséquences. Il n'y a rien de plus difficile aux Historiens succincts que d'éviter cet écueïl; & pour vous en convaincre je vous citerai un exemple fort nouveau, & fort précis.

L'un de ceux qui publient en Hollande les nouvelles à mesure qu'elles arrivent, a donné au commencement de l'an 1703. une récapitulation de celles de l'an 1702. Elle est courte, & d'un tour fin & délicat, mais on y trouve quelques fausses dattes. Il est donc bien mal aisé de les éviter dans des abrégez; car si ceux qui récapitulent leurs propres journaux, pendant que les choses sont encore fraîches, oublient l'arrangement où ils les ont situées, que sera-ce de ceux qui se servent du travail d'autrui long-tems après les évenemens?

L'Auteur du Mercure Historique critiqué.

Ce Nouvelliste raconte, 1. Que (a) la diversion que l'Electeur de Baviere fit en surprenant *la ville d'Ulm. . . . n'empêcha pas que le Roi des Romains ne se rendit maître de Landau*. 2. Que (b) *le Comte de Tilly s'avança avec un Corps* à Santen *pour* (c) *couvrir le siege de* Keysers-weert, & que *le reste de l'armée vint camper près de Nimegue sous le commandement du Comte d'Athlone, pour* (d) *observer celle de France*. 3. Que *le Maréchal de Boufiers qui . . . se tenoit prêt à frapper quelque grand coup . . . à l'arrivée du Duc de Bourgogne . . . . vint d'abord fondre sur le Comte de Tilly, qui le prévint par une sage & heureuse retraite, en rejoignant l'armée.*

Sur le premier de ces trois faits je vous prie de vous souvenir que la ville d'Ulm fut surprise le 8. de Septembre, & que la garnison de Landau battit la chamade le matin du 9. du même mois; & ainsi la surprise d'Ulm n'a pû avoir aucune influence sur le siege de Landau, ni rendre plus difficile en quoi que ce soit la réduction de la place. Remarquez sur le second fait que Mr. le Comte d'Athlone étoit campé à Rosendal dans le Brabant, & non pas à Nimegue, lorsque Mr. le Comte de Tilli étoit à Santen. Mr. le Comte d'Athlone ne campa avec son armée proche de Nimegue qu'après la retraite de Mr. le Comte de Tilli, laquelle fut cause que le camp de Rosendal fut rompu, afin que l'on pût couvrir la Gueldre Hollandoise. Sur le troisiéme fait j'ai à vous dire que le Duc de Bourgogne n'étoit pas encore arrivé, lorsque Mr. de Boufiers obligea les troupes campées à Santen à se retirer vers Nimegue. J'ajoûte que le Comte de Tilli n'alla point rejoindre l'armée; mais que ce fut l'armée qui alla se joindre à lui.

Les meilleurs Historiens, & surtout ceux qui veulent être courts, sont remplis de ces sortes d'antidates. Il importe peu, je l'avouë, que la prise d'une Ville, ou la perte d'un combat soient marquées quelques jours plûtôt ou plus tard; mais quand l'Historien qui s'est abusé, fonde sur ses anachronismes, comme c'est assez la coûtume, une réflexion qui tend à louër, ou à blâmer un parti, ou à combiner les causes & les effets autrement qu'on ne le doit faire, il tombe dans des erreurs considérables, & il commet des sophismes dont

(q) » Voyez Pierre Victor Cayet, Chronologie nove» naire 2. Part. fol. 323. *verso ad ann.* 1594.

(r) » Histoire de l'Edit de Nantes Tom. 1. pag. 117. » 118. *ad ann.* 1594.

(a) » Voyez le Mercure Historique Janvier 1703. p. 6.

(b) » *Ibid. pag.* 8.

(c) » C'est aux Géographes à dire si Santen est un » poste propre à couvrir un siege de Keysers-weert, » lorsque le secours des assiégez ne doit pas venir de » Hollande.

(d) » C'est encore aux Géographes à dire si Nimegue, » plus éloignée que Santen du lieu par où les François » devoient marcher, étoit un poste propre à les obser» ver pendant qu'il y avoit des troupes à Santen.

IV. Part.

dont la lecture des vieilles Gazettes vous pourra faire appercevoir.

Epoque de la Gazette de Paris.

Il y a des Auteurs considérables qui n'ont pas jugé au-dessous d'eux de marquer l'époque de la Gazette de Paris. Sorel, (*e*) premier Historiographe de France, nous apprend qu'elle commença l'an 1731. & il prétend qu'*il n'y eut jamais invention plus belle, ni plus agreable*. Il remarque aussi (*f*) qu'*elle put faire tort* au Mercure François, *pource que depuis qu'elle eut cours, les Curieux se contenoient de la voir chaque semaine, & faisoient relier ensemble les Gazettes de chaque année, ce qui leur tenoit lieu d'un Tome du Mercure.* » Si on ne nous donne point chaque jour, continuë-t-il (*g*), » quelque Rélation, il y a presque tousjours quel- » que Extraordinaire (*h*) au milieu de la semaine; » & tous les Samedis la Gazette nous donne un » recuëil d'affaires diverses, arrivées en divers tems » précédens, selon que les Courriers en ont pû » apporter les Mémoires & les Instructions. » (*i*) Il se fait une affaire de répondre aux censeurs de cette Gazette; mais il réüssit beaucoup mieux à représenter la force des objections, qu'à la réfuter; & il est foible principalement lorsqu'il veut répondre à ceux qui se moquent de ce que la Gazette de France pour toutes nouvelles de la Cour ne parle que de divertissemens & promenades, & que *des lieux où se sont faites les actions de dévotion*. Ces plaintes, dit-il (*k*) *sont fort injustes*; mais le Public en juge tout autrement, & trouve mauvais avec raison que des pages toutes entieres soient destinées à faire savoir à toute l'Europe que le Roi a été à la Messe, à Vespres, au Sermon, à la Chasse, &c. & qu'il a donné audience à un tel, ou à un tel Ambassadeur.

Le Feüillant Pierre de S. Romuald a eu dessein de marquer l'époque de la Gazette de Paris; mais il n'a pû en venir à bout; car il l'a mise sous le 8. de Janvier dans la Table de son Journal Chronologique; & néanmoins il n'en parle pas sous ce jour-là dans ce Journal; & ce qu'il dit sous le 10. de Février, n'indique point le commencement de la Gazette. Tenez-vous-en au Sieur Sorel quant à l'année: si vous me demandez le jour, je ne pourrai pas vous le dire; je n'ai point la premiere année de cette Gazette de l'édition de Paris: mon exemplaire est de l'édition de Roüen 1633. in 8. chez Claude le Villain. Il a pour titre, *Le Courrier universel*. Le premier article est datté de Fernambouc le 17. de Juillet 1631. Le dernier de la premiere Rélation est datté de Paris le 24. d'Octobre 1631. Si l'Edition de Roüen est conforme en tout & partout à l'Edition de Paris, on peut fixer l'époque de cette Gazette au 24. d'Octobre 1631. mais on ne devroit pas prétendre que cet imprimé s'appellât Gazette: c'est un titre qui ne paroît pas dans les trois volumes que j'ai de l'Edition de Roüen. La seconde Relation est intitulée, *La seconde suite du Courrier universel, ou Porteur des Nouvelles du tems qui court*. Les autres Relations jusques à la fin de l'an 1632. sont intitulées, *La troisiéme suite du Courrier universel, la quatriéme suite*, &c. jusques à la 62. On suit la même méthode dans les Rélations de l'an 1633. qui font le troisiéme volume. Je n'ai point les autres, & ainsi je ne saurois vous marquer en quel tems le Sieur Renaudot commença de se servir du titre *Gazette*, & si ce fut dès l'année 1631. comme on l'assure dans le Dictionnaire (*l*) de Moréri. Ce titre étoit déja en usage (*m*) en Italie, & on l'a donné quelquefois en France avant l'année 1631. aux imprimez de nouvelles.

Vous avez pris garde sans doute que pendant un fort long tems la Gazette de Paris fut divisée en deux parties, marquée chacune de son *numero*. La premiere avoit pour titre, *Nouvelles ordinaires*, & contenoit quatre pages. La seconde avoit pour titre, *Gazette*, & contenoit huit pages. Chaque partie avoit à la fin la datte (*n*) du lieu & du jour. Cet usage a été changé depuis plusieurs années. On ne donne chaque semaine qu'un *numero*, & l'on met à la premiere page le titre *Gazette*, avec la datte du jour. Je ne saurois vous marquer si c'est à Paris qu'on a commencé de publier des Gazettes à certains jours fixes, & avec la permission de l'Etat; mais en quelque lieu que cette invention ait eu son commencement, elle a trouvé bien des Copistes. Le nombre des Gazettes qui se publient réguliérement par toute l'Europe, est prodigieux.

La Gazette citée par des Auteurs graves.

On leur peut appliquer à proportion ce que j'ai dit touchant les Mercures, c'est qu'elles peuvent être citées par des Auteurs graves. Mr. Arnauld n'a point fait difficulté de citer (*o*) celles de Hollande dans des Ouvrages de controverse. Mr. Mussard, Ministre de Lion, & Mr. de Lortie, Ministre de la Rochelle, ont cité (*p*) celles de Paris dans des Ouvrages de même nature. Je pourrois vous alléguer bien d'autres exemples.

(*e*) » *Sorel pag.* 360.
(*f*) » *Idem, ibid. pag.* 558.
(*g*) » *Idem, ibid. pag.* 359.
(*h*) » Cela ne se pratique plus depuis long-tems.
(*i*) » *Ibid. pag.* 360. *& suiv.*
(*k*) » *Ibid. pag.* 361.
(*l*) » Au mot *Renaudot*.
(*m*) » Voyez les Origines Françoises de Mr. Menage au » mot *Gazette*.
(*n*) » C'est-à-dire, *à Paris au Bureau d'Adresse*, &c.
(*o*) » Voyez son Apologie pour les Catholiques 1. » Part. pag. 249.
(*p*) » Mussard dans son Traité anonyme des conformitez des ceremonies anciennes avec les modernes, » imprimé l'an 1667. Lortie dans sa Defense du Sermon » de Mr. Hesperien.
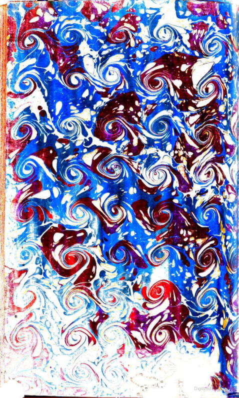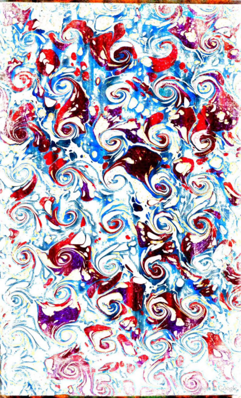
FIN DE LA IV. ET DERNIERE PARTIE DE LA RÉPONSE AUX QUESTIONS D'UN PROVINCIAL.